



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

<http://archive.org/details/lagrandeencyclop22dref>

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET C^{ie}.

unjen
no loan

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

- | | |
|---|---|
| <p>MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
D^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, ancien élève de l'École polytechnique.</p> | <p>MM. H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.</p> |
|---|---|

TOME VINGT-DEUXIÈME

ACCOMPAGNÉ DE TREIZE CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(LOIRE, LOIRE [Haute-], LOIRE-INFÉRIEURE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, LORRAINE, LOT, LOT-ET-GARONNE, LOZÈRE, MADAGASCAR, MAINE-ET-LOIRE, MALAISIE, MANCHE)

LEMOT — MANZONI



PARIS

H. LAMIRAULT ET C^{ie}, ÉDITEURS

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.



UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

1285 DAVENPORT ST. TORONTO, ONT. M5S 1A5



(No Loan)

5
86
✓ 15

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

DE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N. B. — Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume, et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
D^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, ancien élève de l'École polytechnique.

MM. H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AGUILON, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.
ALGLAVE (Émile), professeur à la Faculté de droit de Paris.
AMBRÉSN (Samuel), docteur en médecine.
ANDRÉ (Louis), procureur de la République à Chartres.
ANGLAS, préparateur à la Sorbonne.
ARNAVON (Honoré-L.), homme de lettres.
ARNODIN (F.), ingénieur des arts et manufactures.
ASSE (E.), de la Bibliothèque de l'Arsenal.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BABELON (E.), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BAILLY, docteur es lettres, agrégé d'allemand.
BAPTISTE (Germain), membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
BARRE (L.), astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
BARRÉS (Maurice), homme de lettres.
BARRON (Marius), archiviste adjoint aux Archives de la Seine.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, recteur de l'Académie de Lille, correspondant de l'Institut.
BAZILLE, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat.
BEAUDOTIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAULIEU, agrégé d'histoire.
BEAUREGARD, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BEAUVUOIS (E.).
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'École des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BELLET (Daniel), membre de la Société de géographie de Paris.
BÉMONT (Charles), maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
BENGESCO (M^{lle} Marie), élève de l'École du Louvre.
BÉRARD, directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERLET (A.), procureur de la République à Mauriac.
BERNARD (Émile), publiciste.
BERNARD (F.), professeur d'économie politique.
BERNARD (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.

BERTAUX (Émile), agrégé des lettres, membre de l'École française de Rome.
BERTHELOT (André), agrégé d'histoire et de géographie, maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
BERTHELOT (Daniel), assistant au Muséum d'histoire naturelle, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), licencié ès lettres et en droit.
BERTHELOT (René), agrégé de philosophie.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BESSON (Emmanuel), chef à la direction générale de l'Enregistrement.
BING (M.).
BLANCHARD (Raphaël), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
BLANCHET (Adrien), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
BLOCH (Raoul), docteur en droit, juge suppléant au Tribunal de la Seine.
BLOCHET (Ed.), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
BLONDEL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BLONDEL (D^r R.), docteur ès sciences.
BOEHLER, docteur en médecine.
BOIRAC, agrégé de philosophie, professeur au lycée Condorcet.
BONHOUR (Adrien), préfet des Pyrénées-Orientales.
BORDES (Charles), critique musical.
BORNAREL (F.), agrégé de l'Université.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUGENOT (S.), archiviste-paléographe.
BOURGOIN (Ed.), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École supérieure de pharmacie.
BOURNEVILLE, médecin des hôpitaux.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Émile), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOVET (Marie-Anne de), publiciste.
BOYER (G.), préparateur de botanique et de sylviculture à l'École d'agriculture de Montpellier.
BRAQUENAI (Léon), sous-bibliothécaire de la ville du Havre.

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

- BRENET (Michel).
 ERICON (E.), homme de lettres.
 BROCHARD (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
 BRUNETIÈRE (Ferdinand), membre de l'Académie française.
 BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.
 BÜCHNER, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Caen.
 CABANES (D' Aug.), publiciste.
 CAGNAT, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
 CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée de), publiciste.
 CAMESCASSE (J.), docteur en médecine.
 CAPUS (Guillaume), docteur ès sciences.
 CARRÉ DE MALBERG, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
 CART (Théophile), professeur au lycée Henri IV et à l'École libre des sciences politiques.
 CART (William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Voltaire.
 CASTAN (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Besançon.
 CASTAN (Louis), directeur du service de la Garantie, à Paris.
 CAT (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
 CAUWES (Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris.
 CHABRY (L.), docteur en médecine et ès sciences.
 CHALLAMEL, conservateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Genève.
 CHAMPEAUX (de), bibliothécaire de l'Union centrale des arts décoratifs.
 CHANCEL (Jules), docteur en droit.
 CHARAVAY (Etienne), archiviste-paléographe.
 CHARLOT (Marcel), chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.
 CHARVAY (Maurice), publiciste.
 CHAVANNES (Ed.), professeur au Collège de France.
 CHAVEGRIN, professeur à la Faculté de droit de Paris.
 CHERVIN (D''), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bégues de Paris.
 CHESNEY, procureur de la République à Avallon.
 CHEUVREUX (Casimir), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 CLAPARÈDE (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du Département politique (affaires étrangères), de la Confédération suisse.
 CLERMONT, docteur en médecine.
 COLIN (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
 COLLIGNON (M.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
 COLLINEAU, docteur en médecine.
 COLMET D'AGE (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
 COMPAYRÉ, recteur de l'Académie de Lyon.
 CORDIER (H.), professeur à l'École des langues orientales.
 COSNEAU (E.), professeur au lycée Henri IV.
 CORDERC (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
 COLDREAU (Henri), explorateur de la Guyane.
 COUGNY (Gaston), professeur d'histoire de l'art dans les Ecoles municipales de Paris.
 COUPARD.
 COURTEAULT (Henri), archiviste aux Archives nationales.
 COUSTAN (A.), docteur en médecine.
 COVILLE (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
 CRAMAUSSEL, professeur de philosophie au lycée de Gap.
 GROZALS (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
 DASTRE (A.), professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris.
 DAUHIAC (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
 DERIDOU (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
 DEBIERRE (D' Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
 DECLAREUX (J.), docteur en droit, chargé de cours à l'École de droit d'Alger.
 DÉGLIN (H.), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy.
 DELAVAUD (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
 DELAVAUD (L.), secrétaire d'ambassade.
 DENKER, docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Museum.
 DERENBOURG (Joseph), membre de l'Institut.
 DESDOUTS, ingénieur en chef aux chemins de fer de l'Etat.
 DESPRÉS (Armand), chirurgien de l'hôpital de la Charité, professeur agrégé de la Faculté de médecine.
 DIDIERJEAN (Lyonnel), avocat.
 DIEHL, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
 DOLLFUS (G.), attaché à la Carte géologique de France.
 DOLLFUS (Lucien).
 DONON (Charles), docteur en médecine.
 DRAMARD, conseiller à la cour de Limoges.
 DRAPEYRON (Ludovic), docteur ès lettres, directeur de la *Revue de Géographie*.
 DROOGMANS (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
 DROUIN (E.), avocat, membre du conseil de la Soc. asiatique.
 DUBOS, secrétaire adjoint du Comité de législation étrangère près le ministère de la justice.
 DUCROCQ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
 DUFOUR, chargé de cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Lille.
 DUFOURMANTELLE (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 DUFOURMANTELLE (Charles), ancien archiviste de la Corse.
 DUHAMEL (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
 DUMOULIN (Maurice), professeur au lycée de Roanne.
 DUPROIX (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève.
 DURAND (Maxime), consul suppléant de France à New York.
 DURAND (G.), archiviste du département de la Somme.
 DURAND-GREVILLE, publiciste.
 DUREAU (D'A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
 DURIER (Ch.), vice-président du Club alpin français, ancien chef de division au Ministère de la justice.
 DYBOWSKI, professeur à l'Institut agronomique.
 ENGERAND, publiciste.
 ENLART, ancien membre de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts.
 ERNST (Alfred), de la Bibliothèque Sainte-Genève.
 ESCHRAECKER (Emile), ancien chef de bureau au Ministère des postes et télégraphes.
 ESPINAS (Alfred), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
 FARGES (Louis), chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
 FAUCHER (L.), ingén. en chef des poudres et salpêtres à Lille.
 FEER (Léon), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
 FLAMANT (A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
 FLOURAC, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
 FONCIN (Pierre), inspect. général de l'Enseignement secondaire.
 FONSEGRIVE, professeur de philosophie au lycée Buffon.
 FORESTIER, rédacteur à la Préfecture de la Seine.
 FOUCCART (Géorges), ingénieur, chargé de mission à Madagascar.
 FOURNIER (Henri), docteur en médecine.
 FOURNIER (Marcel), professeur à la Faculté de droit de Caen.
 FOURNIER DE FLAIX, publiciste.
 FRANCE (H.), professeur à l'Académie royale militaire de Woolwich.
 FRANÇOIS (G.), chef comptable de banque.
 FREDERICQ (Paul), professeur à l'Université de Gand.
 FUNCK-BRENTANO (Frantz), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.
 GAIGNIERE (Henri), substitut du procureur de la République à Châlons-sur-Marne.
 GALBRUN, secrétaire de l'École du Louvre.
 GARDEIL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
 GARNIER (E.), membre du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.
 GARNIER (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
 GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
 GAUTHIEZ (Pierre), agrégé de l'Université.
 GAUTIER (Jules), professeur au lycée Michelet.
 GAVET (G.), agrégé à la Faculté de droit de Nancy.
 GÉRARD (Aug.), ministre plénipotentiaire en Chine.
 GERSPACH, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
 GIARD (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
 GIDEL, proviseur du lycée Condorcet.
 GIQUEAUX (P.), professeur au lycée de Nice.
 GIRARD (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
 GIRARD (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure.
 GIRARD (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
 GIRODON (F.), docteur en droit.
 GIRON, attaché à la Direction générale des Postes et Télégraphes.
 GLACHANT (Victor), agrégé des lettres, professeur au lycée Buffon.
 GLEY (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
 GOBAT (D''), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
 GOGUEL (P.), prof. de filature à l'Institut industriel du Nord.
 GONSE, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, ancien directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
 GORCEIX (H.), directeur de l'École des mines d'Ouro Preto (Brésil).
 GORDON DE GENUILLAC, du comité de la Société des gens de lettres.
 GORMONT (Remy de), publiciste.
 GRAND (E.-D.), archiviste-paléographe.
 GRANDJEAN (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
 GRANDMUGIN (Charles), homme de lettres.
 GUIGE (Georges), archiviste du département du Rhône.
 GUIRAUD (Paul), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
 HAIN (J.), médecin-major de 1^{re} classe.
 HAUSER (H.), docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont.
 HECKEL, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
 HEIM (D' Fr.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
 HENNERBERT, lieutenant-colonel du génie.
 HENNEGUY (Félix), publiciste.
 HERR (Lucien), bibliothécaire de l'École normale supérieure.
 HERRMANN (D''), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
 HILD (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
 HOMOLLE, membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes.
 HOUDAS, professeur à l'École des langues orientales.
 HOUSSAYE (Arsène), homme de lettres.

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

- HUBERT (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
 HUMBERT (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
 JACQUEMAIRE (Numa), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 JEANROV, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
 JOANNIS, docteur ès sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
 JOBBÉ-DUVAL (E.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 JOBIN, sous-bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle.
 JORGA (N.), professeur à Bucarest.
 JOUANNE (G.), ingénieur des arts et manufactures.
 JOUBIN (L.), docteur es sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
 JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 KÉRAVAL (P.), médecin des asiles de la Seine.
 KERLENO du CRANO, officier de marine en retraite.
 KNAB (L.), ingénieur civil des arts et manufactures.
 KOHLER (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Genève.
 KORZENIEWSKI (J.), délégué de l'Académie des sciences de Cracovie.
 KRUGER (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
 KUCINSKI, homme de lettres.
 KUUFF (G.), docteur en médecine.
 KUINE, publiciste.
 KUNCKEL d'HERCULAIS, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 KUNSTLER, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
 LACOUR (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
 LACOUR-GAYET (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.
 LACROIX, docteur ès sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
 LAGRÉSILLE (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 LAÏNÉ, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 LAMBERT (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
 LAMBLING (D^r), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
 LANGLOIS (D^r P.), préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
 LANGLOIS (Ch.-V.-M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
 LANSON (G.), professeur de rhétorique au lycée Michelet.
 LARBALÉTRIER (A.), professeur à l'École d'agriculture du Pas-de-Calais.
 LAUR (F.), ingénieur des mines.
 LAVALLEY (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
 LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Genève.
 LAZZARI (Silvio), compositeur de musique.
 LECHALAS (M.-C.), inspecteur général des ponts et chaussées.
 LECHALAS (G.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
 LECORNU (L.), ingénieur en chef des mines, docteur ès sciences.
 LÉCRIVAIN (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
 LÉFÈVRE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
 LÉFÈVRE (Edouard), ancien président de la Société entomologique de France.
 LEFORT (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
 LEFRANC (Abel), secrétaire du Collège de France.
 LEGER (L.), professeur au Collège de France.
 LEGRAND (Emile), professeur à l'École des langues orientales.
 LE GOFFIC (Charles), agrégé de l'Université.
 LEHR (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
 LEHUGEUR (Paul), professeur au lycée Charlemagne.
 LEMOINE (D^r Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
 LEMONNIER, chargé de cours à la Faculté des lettres, professeur à l'École des Beaux-Arts.
 LEMOSOF (Paul), attaché à la Société de géographie.
 LÉON (Xavier), agrégé de philosophie.
 LÉPRIEUR (Paul), attaché à la conservation du musée du Luxembourg.
 LERICHE, drogman-chancelier à Mogador.
 LEROUX (All.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
 LE SEUR (L.), docteur en droit, attaché au ministère de la Justice.
 LEVASSEUR, juge suppléant à Provins.
 LÉVEILLÉ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
 LÉVI (Israël), professeur d'histoire juive à l'École des Hautes-Études et au séminaire israélite de Paris.
 LÉVI (Sylvain), professeur au Collège de France.
 LÉVY (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
 LEX (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
 LEYMARIE (C.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
 LIULLIER (L.), avocat, membre de la Société archéologique de Touraine.
 LIARD, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique.
 LIÉTARD, docteur en médecine.
 LORET (Victor), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
 LOT (Ferdinand), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris.
 LUCAS (Charles), architecte.
 LUCIPIA (Louis), membre du Conseil municipal de Paris.
 LYON (Georges), maître de conférences à l'École normale supérieure.
 LYON-CAEN (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
 MABILLE (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle.
 MAINDRON (Maurice), critique d'art.
 MANTZ (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
 MARAIS (Paul), sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.
 MARCEL (Gabriel), bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
 MARCHAND, juge suppléant à Meaux.
 MARCHAND (Louis), inspecteur d'Académie à Avignon.
 MARIETON (Paul), directeur de la *Revue félibréenne*.
 MARIN (Paul), ancien élève de l'École polytechnique.
 MARLET (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
 MARMONIER, docteur en droit.
 MARQUET DE VASSELON (Jean-J.), élève de l'École du Louvre.
 MARRE (Aristide), chargé de cours à l'École des langues orientales.
 MARTEL (E.), avocat.
 MARTHA (Jules), maître de conférences à l'École normale supérieure.
 MARTHA (D^r), secrétaire de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
 MARTIN (A.-J.), ancien préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
 MARTIN (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'arsenal.
 MARTINIÈRE (H.-P. de La).
 MARTINET (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
 MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
 MASSEBIEAU (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
 MASSIGLI (Ch.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 MATIGNON (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille.
 MAURY (P.), docteur ès sciences.
 MAV (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
 MAZADE, préparateur du laboratoire des recherches médicales.
 MAZEROLLE (Fernand), bibliothécaire archiviste de la Monnaie.
 MAZON (A.), homme de lettres.
 MAZZONI, professeur de littérature italienne à l'Institut des Études supérieures de Florence.
 MEILLET (A.), maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
 MELANI (Alfredo), professeur à l'École supérieure d'art appliqué à l'industrie de Milan.
 MELIN (G.), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Nancy.
 MÉLY (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
 MÉNANT (J.), membre de l'Institut.
 MÉNARD (Louis), docteur en médecine.
 MENGHINI (D^r).
 MEYNIERS D'ESTREY (comte), docteur en médecine.
 MICHAUD (D^r E.), professeur à l'Université de Berne.
 MICHAUX (C.), chimiste de la station agronomique de l'Yonne.
 MICHEL (André), professeur à l'École spéciale d'architecture, conservateur adjoint au Musée du Louvre.
 MICHEL (Emile), membre de l'Institut.
 MICHEL (Léon), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 MOIREAU (Aug.), agrégé des lettres.
 MOLINIER (A.), professeur à l'École des chartes.
 MOLINIER (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
 MOLINIER (E.), conservateur au Musée du Louvre.
 MONCEAUX (P.), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
 MONCELON, ancien délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des Colonies.
 MONIZÉ (D^r), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
 MONIX (H.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, professeur d'histoire à l'Hotel de Ville de Paris.
 MONMONTNET, professeur à Saint-Petersbourg.
 MONOD (Gabriel), maître de conférences à l'École normale supérieure, directeur de la *Revue historique*.
 MOIRER, médecin-major de 1^{re} classe.
 MORTET (Ch.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Genève.
 MORTET (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
 MORTILLET (G. de), ancien conservateur adjoint du musée de Saint-Germain.
 MOUTARD, examinateur à l'École polytechnique.
 MURET, professeur à l'Université de Genève.
 NACHBAUR (Paul), avocat à la cour d'appel de Nancy.
 NEXOT, architecte de la Sorbonne.
 NOLHAC (Pierre de), conservateur du musée de Versailles.
 NORMAND (Charles), directeur de la revue *L'ami des monuments et des arts*.
 OLTRAMARE, astronome à l'Observatoire de Paris.
 OMONT (H.), conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
 OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
 OTTAVI (P.), chargé du vice-consulat de France à Mascate.
 OURÉM (Alméida Arcas, vicomte d'), membre de l'Institut hist. et geogr. du Brésil, ancien ministre plénipotentiaire du Brésil à Londres.

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

- OUSTALET (E.), assistant au Muséum d'histoire naturelle
 PAISANT, attaché d'ambassade.
 PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française
 d'archéologie.
 PARENT, publiciste.
 PARIS, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 PASSY (Paul), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-
 Etudes, président de l'Association phonétique des pro-
 fesseurs d'anglais.
 PATURET, substitut du procureur de la République, à Toulon.
 PAULIAN, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
 PAWLOWSKI (Gustave), bibliographe.
 PÉAN (D^r), ancien chirurgien des hôpitaux.
 PÉLISSIER (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de
 Montpellier.
 PELLETAN (Camille), député des Bouches-du-Rhône.
 PÉRATÉ, ancien membre de l'Ecole française de Rome, con-
 servateur adjoint du musée de Versailles.
 PÉREZ (Bernard), publiciste.
 PETIT (E.), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
 PETIT (P.), membre de la Société botanique de France.
 PETIT (D^r L.-H.), bibliothécaire à la Faculté de médecine
 de Paris.
 PETIT-DUTAILLIS (Ch.), professeur agrégé d'histoire au lycée
 de Troyes.
 PEYTOUREAU (D^r A.), préparateur à la Faculté des sciences de
 Bordeaux.
 PFENDER (Charles).
 PIAGET (A.), docteur ès lettres.
 PICAVET, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin,
 maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes.
 PICOT (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales.
 PIÉCHAUD (Adolphe), docteur en médecine, médecin du
 Sénat, inspecteur des écoles de Paris.
 PIERRE (Constant), commis principal au secrétariat du Con-
 servatoire national de musique.
 PIERRET (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
 PIGNOT (A.), préparateur à la Faculté de médecine.
 PILLET (Jules), professeur au Conservatoire des Arts et
 Métiers, à l'Ecole des beaux-arts et à l'Ecole des ponts
 et chaussées.
 PINARD (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
 PINEL-MAISONNEUVE, docteur en médecine.
 PLANIOL, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris.
 PLATON (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bor-
 deaux.
 PLOUQUE (D^r).
 POINGARÉ (Raymond), député.
 POUGIN (Arthur), publiciste.
 POUZET (Ph.), agrégé d'histoire.
 PRADO (Eduardo da Silva), avocat et homme de lettres.
 PREUX (J.), ancien secrétaire du Comité de législation étran-
 gère.
 PROU (M.), bibliothécaire au Cabinet des médailles à la
 Bibliothèque nationale.
 PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
 PSICHARI (Jean), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes.
 PUAX (Franck), publiciste.
 QUELLIEN (N.), publiciste.
 QUESNEL, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes commer-
 ciales.
 QUESNERIE (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
 RABET, maître de conférences à la Faculté des lettres de
 Bordeaux.
 RAVASSE (P.), chargé de cours à l'Ecole des langues orien-
 tales.
 RAVAYSSON-MOLLIEN (Charles), conservateur adjoint au Musée
 du Louvre.
 REGELSPERGER, docteur en droit.
 REGNAUD (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
 RENARD (Georges), professeur à la Faculté des lettres de
 Lausanne.
 RENAULT (Louis), professeur à la Faculté de droit de Paris.
 RENOULT (René), avocat à la Cour d'appel, ancien chef de
 cabinet du président de la Chambre des députés.
 REURE, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes à Lyon.
 RÉVILLOUT (E.), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
 RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de
 la *Revue philosophique*.
 RICHTER (Charles), professeur à la Faculté de médecine de
 Paris.
 RIEGEL (Alfred), ingénieur des manufactures de l'Etat.
 RIO-BRANCO (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de
 l'Institut historique et géographique du Brésil, ancien
 député.
 RITTI (D^r Ant.), médecin de la maison nationale de Cha-
 renton.
 ROCHERRUNE (D^r de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 ROLLAND, médecin des asiles de Laforce (Dordogne).
 ROSSIGNOL, agrégé d'histoire, professeur à l'Ecole polytech-
 nique de Zurich.
 ROUIRE (D^r), membre de la mission scientifique de Tunisie.
 ROUSSEL (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 ROUSSELET (Albin).
 RUELLE (C.-E.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Gene-
 viève.
 RUSSEL (W.), docteur ès sciences naturelles.
 RUSSEN (Th.), professeur agrégé de philosophie.
 SAGNET (Léon), attaché au Ministère des travaux publics.
 SAGNIER (Henry), rédacteur en chef du *Journal de l'agri-
 culture*.
 SAINT-MARC, prof. agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.
 SALONE, professeur agrégé d'histoire et de géographie au
 lycée Condorcet.
 SAMUEL (René), sous-bibliothécaire du Sénat.
 SANTI (D^r L. de), médecin-major de 2^e classe.
 SARRAU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres
 et salpêtres.
 SAURY (D^r), médecin de l'asile de Suresnes.
 SAUVAGE (D^r), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-
 Mer.
 SAVEROT (Victor), docteur en droit.
 SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon,
 membre correspondant de l'Académie hongroise.
 SCHEFER (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
 SCHMIT (L.), conducteur des ponts et chaussées.
 SERGENT (Ed.), commandant de l'armée territoriale.
 SIMON (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique
 et zoologique de France.
 SOUDAY (Paul), rédacteur au journal *le Temps*.
 SOUQUET (Paul), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
 STEIN (H.), archiviste aux Archives nationales.
 STRAUS, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
 STRAUSS, avocat à la Cour d'appel de Paris.
 STROEHLIN, professeur à l'Université de Genève.
 STRYIENSKI (Casimir), professeur agrégé au lycée Montaigne.
 SWARTE (Victor de), trésorier-payeur général de Seine-et-
 Marne.
 TANNERY (P.), ingénieur des manufactures de l'Etat.
 TARDE (G.).
 TAUSSEY-RADEL (Alexandre), sous-chef du bureau histo-
 rique au Ministère des affaires étrangères.
 THÉNARD, professeur honoraire de l'Université.
 THÉRY (Edmond), directeur de l'*Economiste européen*.
 THIEBAULT-SISSON, publiciste.
 THIERS (Adolphe), publiciste.
 THOLIN (G.), archiviste du département du Lot-et-Garonne.
 THOMAS (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres
 de Paris.
 THOMAS (D^r L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de
 Paris.
 TIERSOT (Julien), sous-bibliothécaire au Conservatoire de
 musique.
 TOURNEUX (Maurice), publiciste.
 TRAWINSKI, secrétaire des Musées nationaux.
 TROUSSART, docteur en médecine.
 VACHON (Marius), critique d'art.
 VALABRÈGUE (Antony), critique d'art.
 VARIGNY (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences
 naturelles.
 VAST (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée
 Condorcet, examinateur d'admission à l'école Saint-Cyr.
 VAYSSIÈRE (A.), archiviste du département de l'Allier.
 VELAIN (Charles), professeur de géographie physique à la
 Faculté des sciences de Paris.
 VENUKOFF (Michel), ancien secrétaire général de la Société
 de géographie de Russie.
 VERGNOL (C.), professeur agrégé d'histoire au lycée de
 Bourges.
 VERNEAU (D^r), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 VERNES (Maurice), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-
 Etudes (section des sciences religieuses).
 VIALA (Pierre), professeur de viticulture à l'Institut national
 agronomique de Paris.
 VILLEDEUIL (Ch. de), astronome.
 VINSON (Julien), professeur à l'Ecole des langues orientales.
 VOGEL, publiciste.
 VOLKOV (Th.), membre de la Société impériale russe de géo-
 graphie.
 VOLLET (E.-H.), docteur en droit.
 WEILL (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire
 au lycée Carnot.
 WELSCHINGER (Henri), vice-président de la Société des Etudes
 historiques.
 WILL (Louis).
 YRIARTE (Charles), inspecteur général des Beaux-Arts.
 ZABOROWSKI, publiciste, ancien secrétaire de la Société
 d'anthropologie de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

L

LEMOT (François-Frédéric), sculpteur français, né à Lyon en 1773, mort à Paris en 1827. Élève de Dejoux, il obtint en 1790 le grand prix avec un bas-relief représentant *le Jugement de Salomon*, et fut rappelé de Rome à Paris en 1795 par la Convention pour rejoindre les armées du Rhin commandées par Pichegru ; mais, sur l'instigation de David, elle le chargea de l'exécution d'une statue colossale du *Peuple français*. Il devint membre de l'Institut en 1805 et professeur à l'École des beaux-arts en 1810. Lomot a pris une part assidue aux expositions officielles de Paris, et il convient de citer parmi ses œuvres principales : une statue de *Jean Bart*, pour la grande salle de l'hôtel de ville de Dunkerque ; celle de *Numa Pompilius*, pour le Conseil des Cinq-Cents, des statues de législateurs de l'antiquité pour le Tribunal, le Sénat, le Corps législatif. Parmi ses commandes officielles, citons : le groupe placé au-dessus de l'Arc du Carrousel, de Percier, qui accompagne les chevaux de Venise ; le fronton de la colonnade du Louvre (façade Saint-Germain-l'Auxerrois), où Napoléon I^{er} est représenté sur un char de triomphe ; la statue équestre de *Henri IV*, sur le Pont-Neuf ; celle de *Louis XIV*, place Bellecour, à Lyon ; la *Renommée* (vestibule du palais du Luxembourg) ; la *Religion soutenant Marie-Antoinette* (Chapelle expiatoire, Paris). Lomot, devenu propriétaire du château de Clisson (Loire-Inférieure), publia en 1817 une notice sur ce château et la ville de Clisson. Cet artiste compte parmi les plus grands statuaires de l'École française : ses figures sont d'un grand style, et personne mieux que lui n'a connu la technique de son art, empreint parfois de maniérisme et d'affectation.

C. GALBRUN.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionnaire des Artistes de l'École française* ; Paris, 1882.

LEMOUNIER DE LA BISSACÈRE (V. BISSACÈRE).

LEMOVICES. Peuple de la Gaule celtique. Leur territoire s'étendait entre les *Bituriges Cabi* au N., les *Arverni* à l'E., les *Petrocorii* au S., les *Santonnes* et les *Pictones* à l'O. Il correspond à l'ancien diocèse de Limoges (Haute-Vienne et Creuse) augmenté du diocèse de Tulle (Corrèze), qui en avait été démembré en 1318. Les *Lemovices* prirent part aux guerres de l'indépendance gauloise contre les Romains. En 52 av. J.-C., leur contingent, fixé à 10,000 hommes, marcha au secours d'Alise investie ; il était sous le commandement de Sedulius qui fut tué pendant le siège. L'année suivante deux légions furent cantonnées sur les confins des *Lemovices* et des *Arverni* pour surveiller cette région. A la réorganisation de la Gaule, en 27, par Auguste, la *civitas Lemovicum* fut comprise

parmi les quatorze peuples gaulois rattachés aux Ibéro-Aquitains pour constituer la *Provincia Aquitanica*, et au iv^e siècle elle faisait partie de l'*Aquitania prima*. D'après Ptolémée, la capitale des *Lemovices* était *Augustoritum* (abrégé en *Ausrito* sur la *Table de Peutinger*) et s'appela plus tard *Lemovices* (Limoges). On peut citer comme villes principales : *Acitodunum* (Ahun), *Prætorium* (Montdu-Jouër ?), *Cassinomagus* (Chassenon), *Fines* (Thiviers ?) et *Andecamulum* (Rancon). Dans la liste des peuples ayant fourni leur contingent lors du soulèvement général en 52, César mentionne parmi les cités maritimes de l'Armorique des *Lemovices* qu'il place entre les *Osismi* et les *Unelli*. M. Maximin Deloche admet sur le littoral de la Bretagne l'existence d'un peuple, appelé *Lemovices*, mais se reliant aux *Lemovices* de l'intérieur par une longue bande de terre qui eût ainsi traversé tout le pays des *Pictones*. D'autres érudits préfèrent supposer que le texte de César a été altéré par les copistes, et que le mot *Lemovices* (*De Bell. Gall.*, VII, 75) est interpolé ou défiguré.

BIBL. : Emile ESPÉRANDIEU, *Inscriptions de la cité des Lemovices* ; Paris, 1891, avec un index bibliographique pp. 335-341.

LE MOYNE (Pasquier), poète ordinaire de François I^{er}, auteur de plusieurs chroniques rimées : *le Couronnement du roi François I^{er}*, *le Voyage et Conquête du duché de Milan*, composés en 1515, l'un et l'autre et publiés ensemble quatre ans après (Paris, 1519, in-4) (V. La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, à ce nom).

LE MOYNE (Jean-Baptiste) (V. BIENVILLE [Sieur de]).

LE MOYNE (François), peintre français, né à Paris en 1688, mort le 4 juin 1737. Fils d'un postillon du roi Louis XIV, François Le Moyne entra, à l'âge de treize ans, dans l'atelier de Louis Galloche. Il remporta un prix de dessin en 1707 et le grand prix de l'Académie en 1711. Il avait le sens de la couleur et était attiré vers les grands ouvrages de décoration. L'Académie de peinture le reçut comme membre ; son morceau de réception était une belle composition, *Hercule assommant Cacus* (musée du Louvre). Il alla en Italie en 1723 étudier les plafonds des maîtres célèbres, surtout ceux de Michel-Ange et de Pietro da Cortona, et peignit, au cours de ce voyage, *Hercule et Omphale* (salle Lacaze). C'est une de ses meilleures œuvres, d'un coloris éclatant et d'une touche vive et sensuelle. Après avoir exécuté un tableau allégorique pour le salon de la Paix, au château de Versailles, il fut chargé de la décoration du salon d'Hercule, qu'il accomplit au bout de quatre ans de travail. Cet ouvrage, un des plus impor-

tants en ce genre et une des meilleures productions du XVIII^e siècle, mit son auteur en vue. Louis XV le nomma son premier peintre, en remplacement de Louis de Boulogne. François Le Moyne ne jouit guère de son succès; ce grand effort l'avait fatigué; en butte à la jalousie de ses rivaux, il devint soupçonneux et se crut persécuté. Sa santé s'altéra, et, un jour, croyant qu'on venait le prendre pour le conduire au Petit-Châtelet, il se jeta sur la pointe de son épée et mourut de ses blessures. Cet artiste, au talent original et accentué, « un grand peintre », comme l'appellent les Goncourt, fut le maître de Natoire et de Boucher. A côté de ses compositions historiques et mythologiques, il a laissé quelques tableaux de genre, quelques scènes galantes, largement traitées. Une de ces peintures, non la moins remarquable, un *Déjeuner de chasse*, se trouve au musée de Munich. Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : DARGENVILLE, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres*. — Paul MANTZ, *François Boucher*. — Ed. et Jules de GONCOURT, *L'Art du XVIII^e siècle* (notice sur Boucher).

LEMOYNE (Jean-Baptiste), statuaire français, né à Paris en 1704, mort le 25 mai 1778. Son père, Jean-Louis Lemoync, élève de Coysevox, fut sculpteur de talent (né en 1665, mort le 4 mars 1755) et membre de l'Académie de peinture en 1703. Le musée du Louvre possède de lui un buste de Hardouin Mansart. Jean-Baptiste Lemoync fut l'élève de son père et de Robert Le Lorrain. Il entra à l'Académie de peinture (1738) en présentant comme morceau de réception un groupe, *la Mort d'Hippolyte*. Statuaire très distingué, il a produit un grand nombre d'ouvrages; on peut mentionner parmi les plus importants: la statue équestre de Louis XV, érigée à Bordeaux; le mausolée du Cardinal de Fleury et le tombeau de Mignard à l'église Saint-Roch. Ant. VALABRÈGUE.

LEMOYNE (Nicolas-Toussaint) (V. DESESSARTS).

LE MOYNE (Jean-Baptiste MOYNE, dit), compositeur français, né à Eymet le 3 avr. 1751, mort à Paris le 30 déc. 1796. Élève de son oncle, maître de chapelle de la cathédrale de Périgueux, il voyagea en Allemagne, se fit connaître à Berlin par un *Chant d'orage*, intercalé dans l'opéra de *Toinon et Toinette*, fit jouer à Varsovie le *Bouquet de Colette* (opéra, un acte); à l'Opéra de Paris: *Electre* (1782); *Phèdre* (1786) qui réussit, puis les *Prétendus*, opéra bouffe (1789); *Nephté*, tragédie lyrique (1789); *les Pommiers et le Moulin*, *Louis IX en Egypte*, *Elfrida* (1792, à l'Opéra-Comique); *Miltiade à Marathon* (1793, à l'Opéra); *Toute la Grèce* (1794, à l'Opéra); *le Petit Batelier*, *le Compère Lue*, *le Mensonge officieux* (1794-95, au théâtre Feydeau), et laissa trois opéras inédits: *Nadir*, *Sylvius Nerva*, *l'Île des femmes*.

Son fils Gabriel, né à Berlin le 14 oct. 1772, mort à Paris le 2 juil. 1815, fut un bon pianiste et composa avec Piccini fils *l'Entresol*, opéra-comique (1802). A.-M. B.

LEMOYNE (Camille-André), poète français, né à Saint-Jean-d'Angély en 1822. Avocat au barreau de Paris (1847), typographe, puis chef de publicité chez Didot (1848), il débuta dans les lettres par des poésies qui furent remarquées, et devint bibliothécaire de l'École des arts décoratifs. Citons de lui: *Stella maris*, etc. (Paris, 1860, in-12); *les Sauterelles de Jean de Saintonge* (1862, in-12); *Chemin perdu* (1863, in-16); *les Roses d'antan* (1865, in-12); *les Charmuses* (1867-68, 2 vol.); *Paysages de mer et fleurs des prés* (1876, in-12); *Légendes des bois* (1880, in-4); *Fleurs des ruines* (1888, in-12); *Fleurs du soir* (1893, in-12), et deux romans: *Une Idylle normande* (1874, in-12); *Alix d'Evran* (1876, in-12). La plupart de ses œuvres sont réunies: *Poésies* (1884-90, 3 vol. in-16).

LEMOYNE D'AUBERMESNIL (V. AUBERMESNIL).

LEMOYNE DE LA BORDERIE (V. BORDERIE [Arthur]).

LEMOYNE D'YBERVILLE (V. YBERVILLE).

LEMPA. Fleuve de l'Amérique centrale, tributaire du Pacifique, qui a 400 kil. de long, dont 160 navigables, et un bassin de 14,700 kil. q. Né à l'E. d'Esquimaux (Gua-

temala), il coule vers le S., puis vers l'E. et enfin vers le S.-O. à travers la République de Salvador.

LEMPAUT (*Empeltum, Lempiaut*). Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puylaurens; 742 hab. Sur le territoire, château de Padiès (XIII^e et XVII^e siècles), Roquefort (XIV^e siècle), La Devèze (XV^e). Restes de l'ancienne abbaye cistercienne de La Rode, dépendant de celle d'Ardorel, au diocèse de Castres.

LEMPDES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon; 1,644 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Capdenac à Arvant.

LEMPDES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Pont-du-Château, sur l'Allier; 1,563 hab. Eglise du XII^e siècle, de style roman auvergnat, avec des remaniements du XIV^e siècle.

LEMPEREUR ou **L'EMPEREUR** (Louis-Simon), graveur français, né à Paris le 16 mai 1728, mort à Paris le 6 avr. 1807. Élève de P. Aveline, il obtint le titre de graveur du roi. Il exécuta, généralement d'un burin très soigné et d'allure libre, une soixantaine d'estampes, consistant en pièces allégoriques, d'après le Guerchin, C. Van Loo, Pierre, etc.; en sujets de genre, d'après D. Teniers, Fr. Boucher, et autres; en portraits des contemporains, et en vignettes et illustrations, d'après J.-M. Moreau et Challe, pour la description du mausolée de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, et de celui de Louis XV. Sa grande planche, *le Jardin d'amour*, d'après Rubens, eut un succès énorme.

Sa première femme, Elisabeth Cousinet, élève de L. Cars et de Fessard, burina avec aisance un certain nombre de pièces, d'après D. Teniers, Ph. Wouwerman, et surtout des paysages d'après J. Vernet. G. P-1.

LEMPIRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 356 hab.

LEMPIRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly; 92 hab.

LEMPO (Myth. finn.). Nom donné au génie du mal. Il se trouve souvent à côté de celui de *Hiisi* (V. ce mot), dont il semble être, en général, le synonyme. Le corbeau était son emblème.

LEMPRIERE (William), voyageur anglais, mort à Bath en 1834. Attaché au service médical de l'armée, il parcourut le Maroc où il avait été appelé pour soigner le fils de l'empereur, en 1789. Il publia à son retour: *A Tour from Gibraltar to Tangier, Sallee, Mogadore, Santa Cruz, Tarudant, and thence over Mount Atlas to Morocco* (Londres, 1791). Il séjourna cinq ans à la Jamaïque comme chirurgien de l'armée et devint inspecteur général des hôpitaux. On a encore de lui: *Popular Lectures on the Study of Natural History and the Sciences* (Londres, 1830) et *Practical Observations on the diseases of the Army in Jamaica* (Londres, 1799).

LEMPES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tourmon; 480 hab.

LEMPES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat; 223 hab.

LENTY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux; 392 hab.

LEMPZOURS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers; 280 hab.

LEMSTRÖM (Karl-Selim), physicien finlandais, né à Ingå le 17 nov. 1838. Il a fait ses études à Helsingfors et, pendant un séjour à Stockholm, a travaillé sous la direction du physicien Edlund; il est depuis 1878 professeur de physique à l'université d'Helsingfors. Ses travaux, très remarquables, ont porté principalement sur la météorologie et sur l'électricité. Outre de très nombreux articles, publiés dans les revues spéciales, on lui doit entre autres les ouvrages suivants: *Sur les Causes de l'état magnétique de la terre* (1887, en suéd.); *L'Aurore boréale, étude générale des phénomènes produits par les courants électriques de l'atmosphère* (Paris, 1885, en franç.); *Expériences sur l'influence de l'électricité sur les*

végétaux (en franç.); *Observations faites aux stations de Sodankylä et de Kultala (Explorat. internat. des rég. pol., I, Météorologie, II, Magnétisme terrestre; Helsingfors, 1886-87, en franç.)*; *Des Gelées nocturnes et des moyens d'en combattre les effets* (1881 et 1893, en suéd.), etc. Th. C.

LEMETA ou **LAMBTA** (V. LEPTIS).

LEMTOUNA. Nom d'une branche de l'ancienne tribu berbère des Sanhadja. Les Lemtouna se partageaient eux-mêmes en un grand nombre de branches. Ils habitaient la partie du désert nommé Kakdem et, comme les Berbères du Maghreb, professaient l'idolâtrie. Ils se voilaient le visage avec le litham. Au 11^e siècle de l'hégire, ils embrassèrent l'islamisme. Ils soumièrent les régions du désert, et firent la guerre aux nègres, pour les contraindre à devenir musulmans. Les dissensions qui éclatèrent parmi les Lemtouna amenèrent peu à peu leur ruine et plus tard la domination des *Almoravides* (V. ce mot).

BIBL. : IBN-KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. par M. le baron de SLANE; Alger, 1852-56, t. I et II.

LEMUD (François-Joseph-Aimé de), lithographe et graveur français, né à Thionville en 1816, mort en 1886. Fils d'un receveur des finances, il reçut à Pont-à-Mousson des leçons d'un élève de Girodet et entra à Metz à l'École des arts. Il vint jeune à Paris, et, rapidement, son talent mi-romantique, mi-bourgeois, lui acquit une célébrité : son coup d'éclat fut la lithographie de *Maitre Wolfram*, sujet tiré des *Contes d'Hofmann* (1838). Aimé de Lemud avait de la fortune et travaillait peu. Il faut citer parmi ses lithographies : *Jeune Fille tendant une écharpe*; le portrait de *Jean Gigoux* (1839); *L'Enfance de Callot* (S. de 1839); *le Retour en France des cendres de l'Empereur*, qui est sa plus belle œuvre; *Hélène de Adelsfreidt*, sujet tiré des *Sept Cordes de la lyre* de George Sand, pendant à *Maitre Wolfram* (1843); *les Maraudeurs*; *les Dévicheurs*. Ses gravures sont inférieures à ses lithographies; il faut citer cependant le portrait du peintre-verrier *Maréchal* et deux compositions très estimées sur *Beethoven* et *Mozart*. Mais, comme vignettiste, Lemud eut un grand renom : il fut un des illustrateurs de *Notre-Dame de Paris* (Perrotin, 1844) et des *Chansons* de Béranger (Perrotin, 1847); il illustra seul les *Dernières Chansons* de Béranger (Perrotin, 1860) qui sont un des livres romantiques les plus recherchés de notre temps. — Son frère *Ferdinand* a été aquafortiste et lithographe. Etienne BRICON.

BIBL. : E. MICHEL, *Sur le Beethoven de M. A. de Lemud*; Metz, 1865. — AGLAIS BOUVENNE, *Catalogue de l'œuvre lithographié et gravé de A. de Lemud*; Paris, 1881.

LE MUET (Pierre), architecte français, né à Dijon le 7 oct. 1591, mort à Paris le 28 sept. 1669. Occupé en 1616 à des modèles et élévations de maisons, dont un modèle en relief des bâtiments du palais du Luxembourg que faisait alors construire la reine Marie de Médicis par S. de Brosse (V. ce nom), Pierre Le Muet fortifia plus tard, sur l'ordre de Mazarin, quelques villes de Picardie, et était devenu successivement architecte de Marie de Médicis, du roi et d'Anne d'Autriche, lorsqu'il acheva l'église du monastère du Val-de-Grâce commencée par François Mansart, continuée par Jacques Lemercier (V. ce nom) et dont il fit élever le dôme d'une si heureuse proportion et le grand portail. On doit encore à Le Muet plusieurs hôtels à Paris pour le comte d'Avaux, pour la duchesse de Chevreuse, pour le président Tubœuf; le magnifique château de Tanlay (Yonne) et ceux de Chavigny en Touraine et de Pontz en Champagne. Les principales œuvres de Le Muet ont été gravées par Marot et se trouvent dans *l'Architecture française* de J.-Fr. Blondel et aussi à la suite des ouvrages de Le Muet qui sont les suivants : 1^o *Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes* (Paris, 1623, in-fol., pl.), dont une 2^e édition (Paris, 1647, in-fol.) est revue, augmentée et enrichie de plusieurs figures de *Beaux-Basiliens et édifices de l'invention et conduite dudit sieur Le Muet et autres*; 2^o *Traité des cinq ordres*

d'architecture dont se sont servy les anciens, traduit du Palladio, etc. (Paris, 1645, in-8), réédité à Amsterdam en 1682.

Charles LUCAS.

LE MUISIT (Gilles) (V. GILLES LE MUISIS).

LEMURES ou **LARVES** (Antiq. rom.) (V. LARVES).

LÉMURIE. Continent hypothétique qui aurait existé jadis à la place de l'océan Indien, reliant Madagascar et la Malaisie. Cette hypothèse fut proposée par Scclater pour expliquer la présence des Lémuriens dans ces deux régions. Hæckel place dans cette Lémurie le berceau de l'humanité.

LÉMURIENS. I. ZOOLOGIE. — Ordre de la classe des Mammifères créé par A. Milne-Edwards (1871) pour les Makis ou *Faux-Singes* appelés aussi PROSIMIENS et classés jusque-là près des véritables Singes dans l'ordre des *Quadrumanes* ou *Primates* (V. ces mots). Les Lémuriens, en effet, ne ressemblent aux Singes que par la présence de mains aux quatre membres, caractère d'adaptation à des habitudes arboricoles et qui se retrouve dans d'autres groupes de la même classe appartenant aux Didelphes, aux Rongeurs, etc. Par tout le reste de leur organisation, les Lémuriens diffèrent beaucoup des Singes pour se rapprocher des Ongulés. Comme ces derniers et comme les Carnivores, les Lémuriens ont un placenta « en forme de cloche » dépourvu de caduque, avec un grand allantoïde au lieu du placenta discoïde, semblable à celui de l'homme, que présentent tous les Singes : ce placenta est diffus, c.-à-d. formé de villosités séparées, implantées sur toute la surface de l'œuf, sauf le pôle antérieur. L'utérus est profondément divisé (bicorné). La structure du crâne, des dents, du canal digestif, des muscles, des membres, présente aussi des rapports avec les Ongulés. Le cerveau ressemble à celui des Insectivores; le cervelet se montre à découvert, et les grandes espèces seules présentent quelques rares circonvolutions indiquant une intelligence peu développée. — Extérieurement, les Lémuriens sont, comme les Singes, des *Quadrumanes* pourvus d'un pouce opposable aux deux paires de membres dont l'antérieure est ordinairement la moins développée; les ongles sont presque toujours plats, sauf celui de l'index postérieur qui est constamment en forme de griffe : l'*Aye-Aye* (V. ce mot) a des griffes à tous les doigts, sauf le pouce. La forme de la tête ressemble à celle des Carnivores, ce qui a valu aux Lémuriens le nom de *Singes à museau de Renard*; la région faciale est velue, sauf le bout du nez, et l'oreille est pointue comme celle des Carnivores. Le crâne a les orbites incomplètement fermés (sauf chez le Tarsier) et communiquant avec la fosse temporale; le trou lacrymal s'ouvre en dehors de l'orbite. La dentition est complète, au moins chez le jeune, car chez l'adulte certaines dents sont souvent caduques, ce qui réduit d'une façon remarquable la dentition primitive : cette réduction est poussée à ses dernières limites chez l'*Aye-Aye* (*Chiromys*) qui présente la formule des Rongeurs, bien que l'on retrouve chez le jeune la dentition normale des Lémuriens. Les incisives supérieures, ordinairement au nombre de deux paires, sont petites et séparées sur la ligne médiane par un large intervalle; les canines sont grandes comme chez les Carnivores; la mâchoire inférieure ressemble davantage à celle de certains Insectivores : elle présente en avant deux ou trois paires de dents proclives qui tiennent la place des incisives, mais dont les plus externes sont souvent considérées comme des canines, car elles sont immédiatement suivies par les prémolaires. Les molaires sont hérissés de cônes pointus, généralement au nombre de quatre, comme chez les Insectivores. La dentition diffère beaucoup d'ailleurs d'un genre à l'autre. Outre les mamelles pectorales, il y a une seconde paire de mamelles inguinales ou ventrales.

Les Lémuriens sont des animaux organisés pour vivre dans les forêts et qui se meuvent avec une grande aisance au milieu des branches d'arbres : à terre ils marchent mal et avouent par petits sauts en se tenant dressés sur leurs membres postérieurs. Tous ont des habitudes plus ou

moins nocturnes et se nourrissent d'insectes, de fruits et de feuilles d'arbres, le régime végétal prédominant chez les grandes espèces, tandis que les plus petites sont presque exclusivement insectivores. Leur pelage est assez long, souvent laineux, et la queue est ordinairement longue et plus ou moins touffue. La taille varie de celle d'une Gue non à celle d'un jeune Rat. Leur intelligence est peu développée. Tous habitent les régions chaudes de l'ancien continent. — Cet ordre comprend trois familles bien distinctes : *Lemuridæ*, *Tarsiidæ*, *Chiromyidæ*. La première se subdivise elle-même en trois sous-familles : *Lemurinae*, *Galaginae*, *Lorisiinae* (ou *Nycticebinae*).

La distribution géographique de ces animaux à l'époque actuelle est fort remarquable. Les *Lemuridæ*, qui comprennent les trois quarts des espèces, et les *Chiromyidæ* habitent la grande île de Madagascar, qui peut être considérée comme le centre de dispersion du groupe. Les *Galaginae* habitent l'Afrique au S. du Sahara. Les *Lorisiinae* et les *Tarsiidæ* sont propres à la Malaisie et aux régions de l'Asie méridionale qui se rattachent à la même faune (Indo-Chine) et présentent tant de rapports avec la région éthiopienne.

II. PALÉONTOLOGIE. — On trouve à Madagascar, dans des couches géologiques relativement récentes (tertiaire et quaternaire), des débris fossiles indiquant l'existence à cette époque de Lémuriens d'une taille bien supérieure à celle des espèces actuelles : le *Leptadapis* devait atteindre la taille des Singes anthropoïdes ou des grands Cynocéphales. Mais on trouve également, dans le plus ancien tertiaire d'Europe et d'Amérique, des restes fossiles que l'on doit rapporter à l'ordre des Lémuriens, et qui ont été décrits sous les noms d'*Adapis*, *Carnopithecus*, *Anaptomorphus*, *Indrodon*, etc. Ces animaux éteints, connus d'abord seulement par leur crâne et leur dentition, ont été longtemps considérés comme de petits Ongulés, et Cuvier, en décrivant l'*Adapis* de l'éocène des environs de Paris, le considérait comme un animal comparable au Daman. Plus récemment, on a trouvé des os des membres prouvant que ces prétendus Ongulés étaient grimpeurs et avaient des habitudes arboricoles comme les Lémuriens modernes. Leurs dents ressemblent beaucoup à celles de ces derniers. D'autres types fossiles indiquent un passage aux Insectivores. — On doit donc admettre, au point de vue phylogénétique, que les Lémuriens représentent, dans la nature actuelle, un groupe archaïque très généralisé et à origines multiples, comme les Didelphes. De même que ces derniers, les Lémuriens, après avoir vécu dans le N. des deux continents, ont émigré vers les régions intertropicales du globe où ils ont survécu en se modifiant. Les ressemblances que les Lémuriens ont conservées dans leur organisation interne et dans leur dentition avec les Ongulés d'une part, avec les Insectivores de l'autre, sont l'indice de leur antique origine. Les genres *Protoadapis* et *Plesiadapis* de l'éocène inférieur (cernaysien) des environs de Reims, représentent probablement le type primitif des Lémuriens. D'autres genres de l'Amérique du Nord (*Hyopsodus*, *Microsops*) et le *Microcherus* de l'éocène supérieur d'Angleterre rappellent encore par leurs dents à la fois les Ongulés et les Insectivores, et la formule dentaire de ce dernier est celle du Tarsier actuel. E. TRT.

BIBL. : A. MILNE-EDWARDS, *Observations sur l'Embryologie et les affinités zoologiques des Lémuriens*, dans *Ann. des Sc. nat. zool.*, 1871. — A. MILNE-EDWARDS et GRANDIER, *Mammifères de Madagascar*, t. I, avec atlas. — E. TROUSSART, *Catalogue des Mammifères vivants et fossiles*, dans *Rev. et Mag. de Zoologie*, 1878-79.

LEMUY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins ; 412 hab.

LEMVA. Rivière de Russie, gov. d'Arkhangelsk, affl. g. de l'Oussa (tributaire de la Petchora) ; elle sort d'un lac à l'O. de l'Oural, coule au N. pendant 200 kil. dont 150 navigables, reçoit à dr. la Kharonta (100 kil.).

LE MYRE DE VILERS (V. MYRE DE VILERS [Le]).

LENA. Grand fleuve de la Sibérie, l'un des plus impor-

tants de la terre, long de plus de 4,700 kil., drainant un bassin de près de 2 millions et demi de kil. q. Elle naît à 330 kil. N.-E. d'Irkoutsk et seulement à 30 kil. N.-O. du lac Baikal, tandis que son grand affluent le Vitim (qui est la vraie origine du fleuve et est plus long de 750 kil. au confluent) naît à l'E. de ce lac sous la même latitude. La Lena sort du glacier de Beresovija-Gori, dans les monts du Baikal ou Verkholsk, se dirige d'abord vers le S.-O., puis vers le N., arrosant Verkholsk, Oust-Oulginsk, Oust-Koutsk, où elle devient navigable, s'infléchit vers le N.-N.-E. par Kirensk, Vitimsk au confluent du Vitim, puis vers le N.-E. par Olekminsk, Sinskoïé jusqu'à Yakoutsk ; à partir de là et au confluent de l'Aldan, elle décrit une courbe vers le N.-O. et (après Schigansk) le N. pour finir par un vaste delta et se jeter par 19 embouchures dans l'Océan glacial (mer de Nordenskjöld).

Son lit, encombré d'une multitude d'îles, est extrêmement large, surtout entre Yakoutsk et Schigansk, où il a de 7 à 15 kil. avec une profondeur de 16 à 22 m. ; à Bouloun, avant le delta, elle ne mesure que 2,500 m. de large sur 10 à 16 m. de fond et s'élargit ensuite à 10 kil. avec 5 à 8 m. de fond. Le cours supérieur est très rapide entre des régions de montagnes et collines très pittoresques ; le fleuve gèle en octobre. En aval du confluent de l'Aldan, les rives sont absolument plates et la Lena gèle du 15 sept. à la mi-avril ; vers Schigansk commence la toundra, toujours gelée ; les bras du delta ne dégèlent qu'en juin, parfois qu'au milieu de juillet ou même pas du tout. Les principaux affluents de la Lena (dont on a énuméré 325) sont la Kirenga (dr., 500 kil.), le Vitim (dr., 2,150 kil.), l'Olekma (dr., 1,120 kil.), l'Aldan (dr., 1,860 kil.) et le Viljui (g., 2,140 m.). L'ensemble forme un réseau navigable de plus de 10,000 kil., principal moyen de communication de la Sibérie orientale. A.-M. B.

LENÆUS (Johannes-Canut), archevêque suédois, né à Lena en 1573, mort en 1669. Après avoir étudié la théologie en Suède et en Allemagne, principalement à Wittenberg, il fut nommé professeur de logique à l'université d'Upsal, puis, à la suite d'un nouveau séjour à l'étranger, professeur de grec et d'hébreu à la même université. Il se fit consacrer pasteur en 1612, devint professeur de théologie l'année suivante et le resta jusqu'en 1647, année où il fut nommé archevêque. Christine ne l'aimait guère, mais il jouit de la faveur de Charles X Gustave, qui avait été son élève et qu'il couronna comme il avait couronné Christine. Ses œuvres eurent un grand retentissement lors de leur apparition ; les principales sont : *Logica peripatetica* (Upsal, 1633) ; *De Veritate et excellentia Christianæ Religionis* (Upsal, 1638 ; plus. éd.) ; *Commentarius in Evang. Johannis et Acta Apostol.* (Upsal, 1640), etc.

LENÆUS (Knut-Nilsson), écrivain suédois, né à Lena en 1688, mort pasteur à Delsbo en 1776. Après avoir été recteur de l'école de Sainte-Claire à Stockholm, il fut nommé pasteur à Estuna, puis à Delsbo, où il composa son principal ouvrage, *Delsbo illustrata* (1764), recueil précieux par les descriptions qu'il renferme, mais gâté par une érudition pédante et souvent inutile. On lui doit aussi une *Description de la Terre sainte* (1749). Th. C.

LE NAIN (Louis, Antoine et Mathieu), peintres français du XVII^e siècle, appelés communément d'un même nom, les frères Le Nain. La vie de ces artistes à l'œuvre curieuse et puissante est très peu connue et pleine d'incertitudes. Les seuls renseignements qu'on possède viennent du manuscrit des recherches de dom Grenier pour servir à l'histoire de la Picardie, conservé à la Bibliothèque nationale, et des archives de l'Académie et de l'École des beaux-arts. Les frères Le Nain sont nés vers la fin du XVI^e siècle à Laon ; ils y auraient reçu les leçons d'un peintre étranger, sans doute un Flamand. Vers 1629, ils vinrent à Paris où ils habitèrent tous les trois la même maison. Ils sont tous les trois reçus à l'Académie, quelques semaines après sa fondation, le 1^{er} mars 1648 ; leurs lettres de réception sont signées de Le Brun, Louis, l'aîné, sur nommé

le Romain, mourut quelques jours plus tard, le 23 mars 1648, et son frère, Antoine, le surlendemain, le 25 mars 1648. Le plus jeune, Mathieu, dit le Chevalier, mourut le 20 août 1677. Les frères Le Nain vécurent assez pauvres et à l'écart des faveurs; Mathieu cependant fut fait chevalier probablement après avoir peint le portrait de *Mazarin*, qui fut son morceau de réception à l'Académie, ou celui de *Marie de Médicis*. Les frères Le Nain travaillèrent certainement souvent ensemble, et leurs œuvres sont presque toujours réunies sans attribution particulière : à Munich, cependant, *Une Dame posant devant un portraitiste* est attribuée à Louis; à Valenciennes, des *Joueurs de cartes* et aux Offices *l'Adoration des bergers*, à Antoine. On sait pourtant aussi qu'Antoine avait fait de la miniature et se plaisait aux petits sujets, et que Mathieu peignit beaucoup de portraits, celui de *Cinq-Mars* entre autres encore. Au surplus, leur part de collaboration se sent parfois : ainsi dans un *Groupe d'enfants* qui est à la National Gallery la figure toute fine et charmante de droite semble, elle au moins, être bien d'Antoine. Dans leur ensemble, les frères Le Nain sont des peintres ayant le sens de la nature réelle, des peintres naturalistes travaillant d'après leur seul goût, des artistes très français, très picards même, des sédentaires n'ayant pas subi en art l'influence des voyages; ils n'ont pas dans leur recherche de la réalité la manière satirique de Callot, mais une manière convaincue : ils sont sérieux, précis et sévères. En dehors des œuvres déjà citées, on a d'eux : à l'église Saint-Etienne-du-Mont, *la Nativité de la Vierge*; à Saint-Laurent, *la Visitation*; une autre *Visitation* à l'église Saint-Denis, à Libourne. Au Louvre, *la Crèche*, *le Repas villageois*, *l'Abreuvoir*, *Jeunes Gens jouant aux cartes*, acquis en 1874; portrait de *Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France*, provenant de la collection Sauvageot; *Repas de paysans*, dans la salle Lacaze; *Un Maréchal dans sa forge*, vendu 4,008 livres à la vente du duc de Choiseul (1772) et, en 1777, 2,460 livres à la vente du prince de Conti, et la belle *Procession dans l'intérieur d'une église*, attribuée quelquefois à Porbus le fils; aux dessins: *Deux Paysannes assises*. Au musée de Rouen, *Un Intérieur rustique*; *Saint Michel offrant des armes à la Vierge*, au musée de Nevers; portrait du sieur de *Marquéglise*, au musée de Chartres; *Scène d'intérieur*, au musée de Nancy; *la Sainte Vierge, Sainte Anne et l'Enfant Jésus*, au musée de Rennes; *la Nativité*, au musée d'Angers; *Intérieur rustique*, au musée de Nantes; *Enfants se disputant un reste de bouillie*, au musée de Douai; *Un Vieux Joueur de fifre*, dans la collection du duc de Sutherland à Londres; des *Paysans sur une charrette* (coll. Saint-Albin); *le Bénédicité* (coll. Ilamot) et un *Groupe d'hommes autour d'une table* (galerie de Pourtalès). Le portrait présumé de Mathieu Le Nain au musée du Puy est bien peu authentique. Champfleury croit qu'un des frères Le Nain s'est représenté avec sa famille dans *la Forge* du Louvre. Les Le Nain ont été gravés par Saint-Manrice, J. Daullé, Elleim, Schutze, Bannermann, etc. Etienne BRICON.

BIBL. : Ch. BLANC, *Peintres français*. — CHAMPFLEURY, *Essai sur la vie et l'œuvre des Le Nain, peintres laonnais*; Paris et Laon, 1850. — Du même, *Catalogue des tableaux des Le Nain*; Bruxelles, 1861.

LENAIN (Louis), graveur belge, né à Estinnes-au-Val, près de Charleroi. Elève de M. A. Danse. Parmi ses envois aux Salons : *les Cinq Sens*, d'après Teniers (1881); *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après le Titien, et *Portrait du médecin du Titien* (1884); *Vénus et Adonis*, d'après le Titien (1886); *Enlèvement des Filles de Leucippe*, d'après Rubens (1889). En 1890, il a exposé au premier Salon du Champ de Mars : portrait de *Michelet*, *Tête de Juif*. Et. BRICON.

LENAIN DE TILLEMONT (V. TILLEMONT).

LENAU (V. NIEMESCH VON STREHLENAU).

LENAULT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau; 354 hab.

LENAX. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. du Donjon; 4,237 hab.

LENBACH (Franz), peintre allemand, né à Schrobenthausen (Haute-Bavière) le 13 déc. 1836. Fils d'un simple maçon, il apprit le dessin à l'École professionnelle de Landshut, entra ensuite à l'École polytechnique d'Augsbourg, et reçut à Munich (1855) les leçons de Piloty, avec lequel il alla à Rome. A son retour d'Espagne, où il s'était rendu de Weimar, en 1860, pour y faire des copies des œuvres les plus remarquables, il s'installa tour à tour à Munich, puis à Vienne, puis derechef à Munich. Parmi ses tableaux, nous citerons : *Famille de paysans pendant l'orage* (sa première œuvre), *le Forum romanum et ses environs*, *le Concert*; parmi ses portraits, conçus à la manière des maîtres hollandais, ceux du peintre *Louis de Hagn*, de *Theodor Körner*, du *Baron de Schak*, de *Franz List*, des empereurs *Guillaume I^{er}* et *François-Joseph*, du *Comte de Moltke*, de *Wagner*, de *Rubens* et enfin (1880) de la *Comtesse Maria von Schleinitz*.

LENCLÔTRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Châtelleraut; 4,993 hab. Stat. du ch. de l'Etat, ligne de Loudun à Châtelleraut. Grandes cultures maraichères. Culture du chanvre et de l'anis. Commerce de graines. Fabriques de sabots. Eglise romane fortifiée. Ruines de la chapelle Saint-Jean du xiii^e siècle.

LENCLOS (Anne, dite *Ninon* de), née à Paris en nov. 1620, mort à Paris le 17 oct. 1705. D'après les actes de naissance et de décès, il faudrait écrire *Lancelos*, par un *a*. Fille d'un gentilhomme tourangeau qui aimait la musique, elle fut élevée par son père dans les principes de la philosophie épicurienne. Il lui donna une instruction des plus variées. Son caractère enjoué, sa beauté piquante et les circonstances firent le reste : après une première intrigue amoureuse à dix-sept ans, dans la maison paternelle, elle s'enfuit pour s'abandonner jusqu'à sa vieillesse au goût des liaisons rapides et de la galanterie spirituelle. Elle ne porta dans cette carrière ni hypocrisie, ni cynisme, ni esprit de lucre ou d'ambition. Ce n'est pas du premier coup, d'ailleurs, qu'elle parvint à considérer l'amour « comme un sentiment aveugle et machinal, qui ne suppose aucun mérite dans l'objet qui le fait naître ». Après avoir appartenu à Gaspard de Coligny, elle demeura trois ans attachée au marquis de Villarceaux; elle passa ensuite du marquis d'Estrees à l'abbé d'Effiat (qui se serait disputé aux dés un enfant qu'elle avait eu, le futur chevalier de La Boissière). Parmi ses adorateurs, on cite encore Condé, La Rochefoucauld, Sévigné, La Châtre (« Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! »), Longueville, Saint-Evremond, etc. Elle savait garder comme amis ceux qu'elle n'avait plus comme amants, n'ayant jamais, dit la légende, plus d'un amant à la fois. Dans son âge mûr et presque dans sa vieillesse, elle tint un de ces « bureaux d'esprit » qui aurait rappelé l'hôtel de Rambouillet, si l'amour platonique n'en eût été exclu. Tout en la méprisant parfois, M^{mes} de Sully, de La Sablière, de La Fayette lui donnèrent le nom d'amie. Elle vécut familièrement, au Marais, avec M^{me} de Maintenon qui essaya même plus tard de la convertir et de se l'attacher. Elle donna, dit-on, de bons conseils littéraires à Molière. Voltaire, fils de son notaire, lui fut présenté à l'âge de onze ans (et non de treize, comme il le croit lui-même). La vieille femme qui, en dépit de la légende attachée à son nom, était alors « sèche comme une momie » et alligée de toutes les infirmités de l'âge, légua 2,000 fr. pour s'acheter des livres à l'enfant dont le précoce génie l'avait séduite, et qui a souvent parlé d'elle, mais avec plus d'affection que d'exactitude. Sa *Correspondance authentique* a été publiée par M. Laurent (1886). H. MONIN.

BIBL. : *Dictionnaire critique de Jal*. — Mémoires du temps. — BRET, *Mémoires sur Ninon*; Paris, 1751, in-12. — VOLTAIRE, (*Œuvres complètes*); Paris, 1885, in-8 (V. la table analytique).

LENCOUACQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort; 4,157 hab. Produits résineux.

LENCQVIST (Erik), historien et érudit finlandais, né à Åbo en 1719, mort à Orivesi en 1808. Magister en 1745 et professeur à l'université d'Åbo, il se fit consacrer pasteur la même année et entra, pour ne plus le quitter, au service de l'Église ; il fut pasteur à Orivesi de 1773 à sa mort. Disciple de Porthan, il a écrit sur l'histoire de la Finlande un grand nombre de dissertations d'une réelle valeur : *Sur l'Age de la ville d'Åbo, Sur les Souverains de Finlande, Sur les Anciens Châteaux de Finlande, Cérémonies nuptiales dans les parties occidentales de Nyland, Sur les Anciens Établissements des Lapons en Finlande, Dissertation historique sur le château d'Åbo*, etc.

Son fils, *Christian*, est l'auteur d'une étude latine fort importante sur les superstitions des Finnois : *De Superstitione Fenorum theoretica et practica* (Åbo, 1782 ; réimprimé dans *H. G. Porthan opera selecta IV* ; Helsingfors, 1870). Th. C.

LENDINARA (Les) (V. CANOZIO).

LENDIT (V. LANDIT).

LENDRESSE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor ; 471 hab.

LENE (Lac) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

LENEES (Fête des) (V. DIONYSOS, t. XIV, p. 612).

LENEPVEU (Jules-Eugène), peintre français, membre de l'Institut, né à Angers le 12 déc. 1819. Élève de Picot. Il remporta le prix de Rome en 1847 avec le sujet de *la Mort de Vitellius*. Le 20 nov. 1855, il succéda, à l'Académie des beaux-arts, à Auguste Hesse. Il fut directeur de l'Académie de France à Rome de 1872 à 1878. Lenepveu débuta au Salon de 1843 avec une *Idylle* ; on citera parmi ses envois suivants : *Portrait d'un enfant* (1844) ; *Saint Saturnin* (1847), au musée d'Angers ; *les Martyrs aux Catacombes*, au musée du Luxembourg, et *Pie IX à la chapelle Sixtine*, au musée de Laval (1855) ; *Noce vénitienne* (coll. Pereire) (1857) ; *l'Amour piqué* (1859) ; *la Vierge au Calvaire*, au musée de Nantes (1861) ; *Hylas* (1865). Depuis 1860, M. Lenepveu s'est surtout occupé de travaux décoratifs exécutés dans un style très classique : A Sainte-Clotilde, la décoration du transept sud (1862) ; à Saint-Sulpice, la chapelle Sainte-Anne (1864) ; à Saint-Louis-en-l'Île, la chapelle Saint-Denis (1869) ; au Panthéon, les peintures commandées à Baudry ; à l'Opéra le plafond. Il a décoré aussi à Angers l'hospice Sainte-Marie et le théâtre et peint *les Quatre Saisons* pour la préfecture de Grenoble. On voit encore de lui au musée d'Angers : *David sacré par Samuel, le Christ au prétoire, Alexandre et son médecin, Jacob recevant la robe ensanglantée de Joseph*. Et. BRICON.

BIBL. : A. JOUBERT, *Lenepveu*, dans *Rev. de l'Anjou*, 1881.

LENEPVEU (Charles-Ferdinand), compositeur français, né à Rouen le 4 oct. 1840. Élève du Conservatoire (1863), prix de Rome (1865), il composa un opéra-comique, *le Florentin*, qui remporta le prix au concours officiel de 1868 et fut joué en 1874 ; une *Requiem* (1871) ; une *Marche funèbre*, des morceaux pour piano, un opéra en trois actes, *Velleda*, joué en italien à Londres avec un vif succès (1882), une *Cantate à Jeanne d'Arc* (1892), etc. Il professe l'harmonie au Conservatoire depuis 1881.

LENET (Pierre), homme politique français, né à Dijon vers 1600, mort à Paris en 1671. Fils et petit-fils de présidents au parlement de Dijon, Lenet reçut le même titre en 1637 par la transmission de cette charge. Il fut ensuite procureur général à Dijon en 1644, puis conseiller d'Etat. Pendant la Fronde, il s'attacha au prince de Condé qui le chargea de plusieurs missions. C'est par son intermédiaire qu'en 1651 Condé conclut un traité d'alliance avec l'Espagne. L'année suivante, Lenet resta en Guyenne, comme conseil auprès du prince de Conti et de M^{me} de Longueville. En 1653, lors de la soumission de Bordeaux, Lenet dut quitter la France et, le 28 mars 1854, il fut décapité en effigie. Après la paix, il put revenir à Paris et fut envoyé en mission en Suisse. Lenet a écrit : *Mémoire sur*

l'histoire des guerres civiles (Paris, 1729, 2 vol. in-12). Une nouvelle édition en a été donnée dans la collection de Michaud et Poujoulat (1838, 3^e sér., t. II). G. R.

BIBL. : VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*. — Notice en tête des *Mém.*, dans la coll. Michaud et Poujoulat. — VICTOR COUSIN, *la Jeunesse de M^{me} de Longueville* ; Paris, 1859.

LE NEVE (John) (V. NEVE [John Le]).

LENEVEU (Richard) (en latin *R. Nepotis*), prélat français, mort le 10 mai 1309. Archidiacre d'Ange en l'église de Lisieux, ce personnage, d'origine normande, fut souvent employé par Philippe le Bel. Il instruisit le procès de Bernard Saisset. « Réformateur » de la justice en Languedoc (1301), en compagnie de Jean de Picquigni, vidame d'Amiens, il se trouva mêlé, ainsi que son compagnon, à la répression des excès de l'inquisition dominicaine et à la fameuse affaire du frère Bernard Delicieux. Il fut pourvu de l'évêché de Béziers en 1305. Il mourut de la lèpre, selon Bernard Gui, écho des rancunes dominicaines. M. E. Hauréau a donné de Richard Leneveu, dans *l'Histoire littéraire* (XXVI, 539-551), une biographie assez longue, qu'il ne serait pas impossible d'enrichir de quelques détails, grâce aux comptes royaux encore inédits du commencement du XIV^e siècle. L.

LENFANT ou **L'ENFANT** (Jean), peintre et graveur français, né à Abbeville vers 1615, mort à Paris le 8 mars 1674. Cousin et élève de son compatriote Claude Mellan, il devint un des bons burinistes du règne de Louis XIV, et il fut aussi un pastelliste de talent. Son œuvre consiste surtout en portraits, d'une exécution harmonieuse et agréable, le plus souvent d'après ses propres compositions. Nous signalerons plus particulièrement ceux du sculpteur *N. Blasset* (1658), de *F. de Harlay*, archevêque de Rouen, d'après Ph. de Champagne (1664), et *J. de Souvré de Courtenvaux*, grand prieur de France, d'après P. Mignard (1667). G. P.-I.

LENFANT (Jacques), pasteur et historien français, né à Bazoches le 13 avr. 1661, mort à Berlin le 7 août 1728. Il fut pasteur français à Heidelberg jusqu'à la prise du Palatinat en 1688, puis à Berlin jusqu'à sa mort. Parmi ses ouvrages, dont la liste complète est donnée dans la *France protestante* (t. VI, pp. 550-552), il faut citer une excellente *Histoire du Concile de Trente* (Amsterdam, 1714, 2 t. in-4, éd. augm. en 1727) ; le premier volume du *Nouveau Testament... traduction française... avec des notes...*, publié par Beausobre (Amsterdam, 1728, in-4, et souvent réimprimé), qui contient une introduction générale et le texte des Évangiles et des Actes des apôtres ; enfin, un volume recherché par les curieux, *Poggiana, ou la vie, le caractère, les sentences et les bons mots de Pogge, Florentin* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12).

LENFANT (Alexandre-Charles-Anne), jésuite et prédicateur, né à Lyon le 6 sept. 1726, mort à Paris le 3 sept. 1792. Il se fit connaître par les oraisons funèbres de Mgr de Belzunce (1756) et du dauphin, fils de Louis XV (1766). Après la dissolution de la Compagnie de Jésus (1764), il émigra en Autriche, où il devint le prédicateur de Joseph II. Il revint en France sous Louis XVI et fut enfermé à l'abbaye après le 10 août. Il périt dans les massacres de septembre. Le recueil de ses *Sermons* a paru en 1818 (Paris, in-42, 8 vol.). H. MOXIN.

LENGERKE (Alexander de), agronome allemand, né à Hlambourg le 30 mars 1802, mort à Berlin le 23 déc. 1853. Il fut professeur d'agronomie à Brunswick en 1841, puis en 1842 passa à Berlin comme secrétaire général de la commission pour l'économie rurale de Prusse. On lui doit : *Darstellung der Schleswig-Holsteinischen Landwirtschaft* (Berlin, 1826, 2 vol.) ; *Landwirtschaftliches Conversationslexikon* (Prague, 1837-38, 4 vol. in-8 ; suppl., 1842 à Brunswick) ; *Anleit. zum prakt. Wiesenbau* (Prague, 1836, 1844) ; *Landwirtschaftl. Statistik der deutschen Bundesstaaten* (Brunswick, 1840-41, 2 vol.) ; *Beitr. zur Kenntniss der Land-*

wirthsch. in den Preuss. Staaten (Berlin, 1846-53, 5 vol.); *Der Gartenbau*, etc. (Berlin, 1852), etc. Pendant les onze dernières années de sa vie, il dirigea les *Annalen der Landwirthschaft in den Preussischen Staaten*.

LENGLE (Paul), homme politique français, né à Fresnes (Nord) le 19 déc. 1836. Auditeur au conseil d'Etat, il occupa divers postes dans l'administration préfectorale jusqu'à la chute de l'Empire. Bonapartiste ardent, il fut le 28 févr. 1876 élu député de Saint-Gaudens. Partisan du gouvernement du 16 mai, il fut réélu avec l'estampille officielle le 14 oct. 1877. Il combattit vivement les divers cabinets républicains et, en 1881, adoptant les vues du prince Jérôme, il déposa un projet de revision de la constitution où il admettait un président de la République responsable. En 1884, il échoua aux élections générales, contre M. Bougues, républicain. Il se rallia au boulangisme et se présenta sans succès, comme candidat du général, dans le V^e arrond. de Paris où il fut battu par M. de Lanessan. M. Lengle a dirigé la politique du *Pays* pendant plusieurs années, a été rédacteur en chef de la *Revue parlementaire*, et a écrit : *Lettres à un député* (1871, in-8), brochure dirigée contre l'Assemblée nationale qui fit dans le temps un certain bruit; *Nos Pères, 1792-94* (Paris, 1874, in-8), poésies; *De la République à l'Empire* (1872, in-8); *le Neveu de Bonaparte, Souvenirs de nos campagnes avec le prince Napoléon, 1879-91* (Paris, 1893, in-12).

LENGLET (Etienne-Géry), homme politique français, né à Arras le 25 mars 1757, mort à Douai le 18 oct. 1834. Député du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens (an VI), il fut nommé en l'an VIII président du tribunal d'appel de Douai et en 1811 président de chambre à la cour, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il a écrit : *Essai sur Montesquieu* (1787, 2 vol. in-8); *Essai sur la législation du mariage* (1791, in-8); *Réflexions sur la liberté de la presse* (s. d., in-8); *Introduction à l'histoire* (1812, in-8); *De la Propriété* (1798, in-8); *Rêveries diplomatiques après la prise de la Hollande* (s. d., in-8); *Histoire de l'Europe et des colonies européennes depuis la guerre de Sept ans* (1837-40, 6 vol. in-8); *Mémoire sur l'état primitif et sur l'organisation de l'univers* (1838, in-8).

Son fils Lucien, né à Arras le 17 mars 1796, mort à Arras le 2 mars 1874, entra aussi dans la magistrature et fut retiré en 1866 comme conseiller à la cour de Douai. Il représenta le Nord à l'Assemblée constituante (1848). On a de lui : *L'Homme et la Destinée* (1862, in-8).

LENGLET (Eugène-Emile), homme politique français, né à Arras le 1^{er} avr. 1811, mort à Arras le 26 mai 1878. Après avoir pris part comme combattant à la révolution de Juillet, il se fit connaître comme avocat dans sa ville natale, où il devint un des chefs du parti démocratique, alla représenter en 1848 le Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, où il vota d'ordinaire avec les républicains modérés, démissionna le 3 janv. 1849, reprit sa place au barreau et, sous le gouvernement de la Défense nationale, en présence de l'invasion, remplit, de sept. 1870 à févr. 1871, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, les fonctions de préfet de son département.

LENGLET-DUFRESNOY (Nicolas), érudit et littérateur français, né à Beauvais (Oise) le 5 oct. 1674, mort le 16 janv. 1755. Entré dans les ordres, il devint secrétaire pour les langues latine et française de l'électeur de Cologne; plus tard, il fut employé par le régent dans plusieurs missions secrètes et notamment à pénétrer les intrigues de Cellamare. Ecrivain fécond et mordant, il fut nombre de fois mis à la Bastille. Parmi ses très nombreux écrits, il faut citer : *Méthode pour étudier l'histoire*, (1712, 2 vol. in-12; une nouvelle édition très augmentée fut publiée après sa mort, 1772, 15 vol. in-12); *Méthode pour étudier la géographie* (1716, 4 vol. in-12; nouv. éd., en 1768); *Tables chronologiques de l'histoire universelle* (1729; réimpression en 1733); *De*

l'Usage des romans (1734, 2 vol. in-12), sous le pseudonyme de Gordon de Percel; *l'Histoire justifiée contre les romans* (1735, in-12); *Histoire de la philosophie hermétique* (1742, 3 vol. in-8); *Traité sur les apparitions* (1751, 2 vol. in-12); *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions* (1752, 4 vol. in-8); *Histoire de Jeanne d'Arc* (1753, in-12); *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française* (1755, 3 vol. in-12). On lui doit en outre une fort bonne édition des mémoires de Philippe de Commines.

LENGNICH (Gottfried), historien polonais d'origine allemande, né à Dantzig en 1689, mort à Dantzig en 1774. Il étudia à Halle, fut professeur à Dantzig, précepteur des enfants de Stanislas Poniatowski et prit part au synode des dissidents tenu à Thorn en 1767. Il a écrit de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire de Pologne : *Polnische Bibliothek* (Dantzig, 1718); *Geschichte der Preussischen Lænder* (id., 1722-55, 9 vol.); *Historia Poloniæ a Lecho ad Augusti II mortem* (Leipzig, 1740); *Jus publicum Regni Poloniæ* (Dantzig, 1742-56, 2 vol.), ouvrage fort important qui a été traduit en polonais; *Jus publicum Prussiæ Poloniæ* (id., 1758).

LENGNICH (Karl-Benjamin), numismatiste et bibliographe allemand, né à Dantzig le 19 févr. 1743, mort le 5 nov. 1795, neveu du précédent. On a de lui : *Beiträge zur Kenntniss seltener und merkwürdiger Bücher mit besonderer Rücksicht auf die Numismatik* (Dantzig, 1776, 2 vol. in-8); *Nachrichten zur Bücher- und Münzkunde* (Dantzig, 1780-82, 2 vol. in-8).

LENGRONNE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray; 836 hab.

LENGUA DE VACA (Cap). Important promontoire rocheux de la côte du Chili qui se dirige au N. et borne au S. la baie ouverte qui commence au N. au cap Vascuñan; il abrite le Puerto de Tongoi à sa base même.

LENHARIE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Fère-Champenoise; 488 hab.

LENHOSSEK (Michael de), médecin hongrois, né à Presbourg le 11 mai 1773, mort à Pest le 12 févr. 1840. De 1809 à 1818, il occupa la chaire de physiologie et d'anatomie supérieure à Pest, puis en 1818 remplaça Prochaska dans la même chaire à Vienne. En 1825, il reçut le titre de proto-médecin de Hongrie, et la direction des études de médecine et de chirurgie à Pest. Il a fait beaucoup pour l'enseignement de la médecine et l'hygiène publique en Hongrie. Ouvrages principaux : *Institutiones physiologiæ organismi humani*, etc. (Vienne, 1822, in-8); *Darstellung des menschlichen Gemüthes in seinen Beziehungen zum geistigen und lichen Leben* (Vienne, 1824-25, 2 vol. in-8; 2^e éd., 1834); *Die Wuthkrankheit*, etc. (Pest et Leipzig, 1837, in-8); etc.

LENHOSSEK (Joseph de), anatomiste hongrois, né à Ofen le 18 mars 1818, fils du précédent. Il professa l'anatomie successivement à Pest et à Klausenburg, et revint ensuite définitivement à l'université de Pest. Lenhossek s'est particulièrement occupé de l'anatomie et de l'histologie du système nerveux, et ses remarquables travaux ont été récompensés du prix Montliyon par l'Académie des sciences de Paris; ses préparations ont été achetées par le musée huntérien de Londres. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les recueils périodiques, on lui doit : *Beiträge zur Erörterung der histologischen Verhältnisse des centralen Nervensystems* (Vienne, 1838); *Neue Untersuchungen über den feineren Bau des centralen Nervensystems des Menschen*, etc. (Vienne, 1838, et pl., 2^e édit.), etc. Dr L. Hn.

LENGICEPS (V. FORCEPS).

LENIENT (Charles-Félix), littérateur français, né à Provins le 4 nov. 1826. Il fit des études brillantes au collège Henri IV, remporta les prix d'honneur de rhétorique (1846) et de philosophie (1847) au concours général, fut reçu le premier à l'École normale, puis à l'agrégation, nommé professeur de seconde au lycée de Montpellier,

ramené bientôt à Paris, reçu docteur ès lettres (1855), nommé maître de conférences à l'École normale (1865), professeur de poésie française à la Sorbonne (1873). En fév. 1882, il fut élu député de Provins, vota avec la majorité opportuniste et échoua au scrutin de liste en Seine-et-Marne. Il a publié : *Etude sur Bayle et De Cicero-niano bello* (thèses, 1855); *la Satire en France au moyen âge* (1859, in-8); *la Satire en France au XVI^e siècle* (1866, in-8); *la Comédie en France au XVIII^e siècle* (1888, 2 vol. in 18); *la Poésie patriotique en France au moyen âge* (1891, in-8).

Son frère Adolphe Lenient, né à Provins en 1834, a été un des principaux représentants de l'enseignement primaire, surtout comme directeur de l'École normale de la Seine (Auteuil) et du journal *l'Instruction primaire*. A.-M. B.

LENITIF. On appelle lenitifs, les médicaments anciennement appelés adoucissants et relâchants; ce sont généralement des laxatifs tels que l'électuaire de séné (V. SÉNÉ), encore appelé *électuaire lenitif*. Dr L. Hx.

LÉNIZEUL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 212 hab.

LENK (La). Village de Suisse, cant. de Berne, dans une vallée qui s'ouvre sur le Haut-Simmenthal; 2.000 hab. C'est un des beaux sites de l'Oberland bernois et une station de touristes assez importante. Ce village possède des sources sulfureuses assez estimées; les bains sont bien installés. Au XIV^e siècle, les Valaisans ayant fait une incursion dans la vallée, les femmes de la Lenk, en absence des hommes occupés dans la montagne, s'armèrent de gourdins et repoussèrent les assaillants. En souvenir de ce succès, les femmes du village jouirent pendant longtemps du privilège d'entrer à l'église le dimanche avant les hommes.

LENKIEWICZ, dix-neuvième général des jésuites (V. BRZOZOWSKI).

LENKORAN. Ville de la Caucasic russe, ch.-l. d'un district de la prov. de Bakou, sur la mer Caspienne, à l'embouchure de la Lenkoranka; 6.000 hab. Rade ouverte, commerce de bois, fruits, graines de coton; séjour fiévreux. Le district est formé de l'ancien kkanat, puis province persane de Talidj ou Talych; il fut conquis par les Russes en 1813; il mesure 5.400 kil. q., peuplés de 100.000 hab.

LENNARD (Francis), lord Dacre, homme politique anglais, né en 1619, mort en 1662. Il servit le Parlement dans sa lutte contre Charles I^{er} et fut nommé par lui gouverneur du Herefordshire en 1642. En 1644, malgré l'ordre du roi, il fit partie de l'Assemblée de Westminster; en 1646, il fut nommé commissaire pour le maintien de la paix entre l'Angleterre et l'Ecosse. Lors de la mise en jugement du roi, il fut un des douze pairs qui rejetèrent le bill.

Il avait hérité en 1634 de la baronnie de Dacre (V. ce mot), dont son fils Thomas hérita à son tour. Ce dernier étant mort sans enfant mâle en 1745, le titre passa aux Barrett-Lennard; il existe encore dans la famille *Hampden* (V. ce nom). R. S.

LENNE. Rivière de Prusse, prov. de Westphalie, affl. g. de la Ruhr; elle descend du Kahle Astenberg (819 m. d'alt.) vers l'O., puis le N.-O.; elle a 130 kil. de long.

LENNE (Pierre-Joseph), architecte et ingénieur-paysagiste allemand, né à Bonn en 1789, mort à Potsdam en 1866. Fils d'un botaniste distingué, Lenné, après avoir étudié les sciences et l'architecture et voyagé à Paris et à Vienne, se fit une spécialité de l'architecture des jardins. Il remania complètement à Vienne les jardins des résidences impériales et fut nommé architecte-ingénieur des jardins de la cour; à Berlin, il fit un bel ensemble des jardins et parcs de Potsdam. Comme architecte proprement dit, Lenné fit construire la prison de Coblentz, les écoles d'architecture et d'horticulture de Berlin et restaurer la résidence de Sans-Souci. La renommée de cet artiste était telle que son buste fut placé dans une des galeries de Sans-Souci et qu'une des places de Berlin conserve son nom.

LENNEP. Ville de Prusse, ch.-l. de district de la prov. de Dusseldorf, sur le Lenne, affl. de la Wupper, entre Bannen et Wipperfurth; 9.000 hab. Draps, teintureries, coutellerie, machines. Elle appartenait au duché de Berg. Des tisserands venus de Cologne créèrent son industrie au XVI^e siècle.

LENNEP (David-Jacques Van), philologue hollandais, né à Amsterdam le 15 juil. 1774, mort à Amsterdam le 10 fév. 1853. Il devint en 1799 professeur de philologie ancienne à l'athénée d'Amsterdam, et plus tard professeur d'éloquence à l'université de Leyde. Il publia des éditions savantes d'auteurs anciens et de nombreux ouvrages qui le firent considérer comme un des premiers latinistes de son temps. Nous citerons spécialement ses commentaires sur Hésiode et Ovide. Il avait fait paraître le t. V de l'*Anthologia græca* commencée par Boschl. Ses poésies en langue hollandaise se distinguent par la pureté et l'élégance; elles obtinrent beaucoup de succès. E. H.

BIBL. : J. VAN LENNEP, *Biographie de C. et de D. Van Lennepe*; Amsterdam, 1862, in-8.

LENNEP (Jacques Van), littérateur hollandais, né à Amsterdam le 24 mars 1802, mort à Amsterdam le 26 août 1868, fils du précédent. Il mit en vers les légendes de son pays sous le titre de *Légendes patriotiques* (Amsterdam, 1826, in-8), puis il écrivit des pièces de théâtre et des romans qui furent très goûtés et lui valurent le surnom de « Walter Scott de la Néerlande ». Parmi ses œuvres les plus remarquées, nous citerons : *la Rose de Dekama* (Amsterdam, 1837; trad. en français, Paris, 1858, in-12); *Ferdinand Huyck* (*id.*, 1845; trad. *id.*, 1859, in-12); *Brixio* (*id.*, 1857; trad. *id.*, 1859, in-12). E. H.

LENNGREN (Anna-Maria, née MALMSTEDT), femme poète suédoise, née probablement à Upsal le 18 juin 1755 (ou 1754), morte à Stockholm le 8 mars 1817. Elle était fille de Magnus Malmstedt, professeur de philosophie à l'université d'Upsal. Son enfance et sa jeunesse se passèrent uniquement dans la maison paternelle, où une vie extrêmement simple lui apprit à ne pas chercher d'autres créations que celles que son intelligence, vive et ouverte, trouvait dans l'observation et dans l'étude. Le père, ayant remarqué les dons naturels de sa fille, résolut de lui donner une instruction peu ordinaire, et le fit avec tant de zèle et de succès qu'elle lui fut bientôt d'un grand secours pour ses propres travaux, corrigeant même, dit-on, les compositions latines des étudiants. M^{me} Malmstedt, de son côté, inculqua à sa fille les sentiments féminins les plus délicats, et cette double influence, paternelle et maternelle, contribua à faire du caractère d'Anna-Maria, un ensemble rare de qualités viriles et de connaissances étendues, jointes à une grande modestie. Elle avait dix-huit ans lorsque parut dans un journal un petit poème satirique : *Autour de la table à thé* (Tekonsejten), signé de son nom et qui n'était sans doute pas son premier essai; elle y dépeignait finement les conversations féminines sur le prochain ou les traces du ménage; cette œuvre fut pour ses contemporains une révélation, et attira l'attention des hommes de lettres de la cour de Gustave III. A la demande du duc de Sundermanie, « Mamsell Malmstedt », traduisit alors, de Marmontel, une idylle dramatique : *Lucile*, jouée devant le roi le 19 juin 1776, et l'opéra : *Zémire et Azor* (1778), pour lequel Kellgren fit un prologue; enfin, à plusieurs traductions du français (*Arsène* d'après Favart, 1779), elle joignit des traductions d'auteurs latins, entre autres une Héroïde d'Ovide : *Didon à Enée* (1778). En 1780, son mariage avec Karl-Peter Lenngren, conseiller de commerce et rédacteur avec Kellgren du *Stockholmsposten*, semble avoir pendant quelques années détourné la jeune femme de la poésie. Elle voulait être avant tout une femme d'intérieur et redoutait même toute conversation au sujet de ses œuvres poétiques. Comme l'a dit Franzén « elle cacha sa lyre sous sa table à ouvrage, son génie et sa renommée derrière ses vertus féminines »; cependant, au bout de quelques années, elle recommença à écrire, sous le voile de l'anonyme et à la

demande de Kellgren, dans *Stockholmsposten*, les vers qui ont fait d'elle la plus populaire, sinon la première des femmes-poètes de la Suède. Jusqu'en 1800 environ, elle publia, sans jamais vouloir les réunir, les poésies, qu'en 1819 seulement, et après sa mort, on fit paraître sous le titre modeste d'*Essais poétiques* (Skaldeforsök). On ne tarda pas à découvrir qu'était l'auteur de ces vers sur des sujets si variés, et M^{me} Lenngren devint, presque contre sa volonté, membre de deux cercles littéraires : *Utile dulci* et *Pro sensu communi*. En 1797, dans une fête de l'Académie royale, le comte Gyllenberg lut une *Ode à M^{me} Lenngren*, qui valut à celle-ci une grande popularité. La vie du poète n'en resta pas moins simple et bienfaisante; elle sortait à peine de chez elle et ne réunissait autour de sa table à thèse que quelques amis d'élite. La longue et pénible maladie dont elle mourut et qu'on soupçonnait à peine, ainsi que plusieurs chagrins de famille : la folie d'une jeune nièce qu'elle avait élevée, la mort de son père par accident, n'altèrent point son charmant caractère, et elle resta, jusqu'à sa fin, vive, spirituelle et d'une humeur égale et enjouée. — L'ensemble de l'œuvre poétique de M^{me} Lenngren présente, comme trait principal, une grande simplicité soit dans les idées, soit dans le style; ses ailes ne l'ont point portée dans de hautes régions; elle a tiré ses préceptes et ses tableaux non d'une imagination passionnée ou sentimentale, non d'un monde fictif ou de réflexions profondes, mais de ses observations de tous les jours, de son petit milieu, de « ce qu'elle pouvait peindre de sa fenêtre » et de sa grande connaissance des hommes. M^{me} Lenngren est surtout restée célèbre et appréciée par ses *Idylles* et ses *Satires*. Citons parmi les idylles ces vrais petits tableaux de genre : *les Enfants dans la campagne, le Bouquet, Une Fête joyeuse, Château et Chaumière, Une Vieille*, ou elle nous montre en un cadre délicat tour à tour les joues roses et les sourires joyeux des enfants aux champs, les bons sentiments qui animent une petite fille faisant un bouquet pour une pauvre femme malade, le soixante-dixième anniversaire d'un vieux pasteur de campagne et les vivants portraits de ceux qui viennent le féliciter, les joies du travailleur ou les soupirs du riche. Les *Satires* de M^{me} Lenngren sont surtout dirigées contre les préjugés aristocratiques; dans *Mademoiselle Juliana*, une vieille comtesse, pauvre et amaigrie, recommande à sa fille laide, malingre, les pieds tournés en dedans, de ne jamais oublier la noble race dont elle est issue; même satire peu méchante dans : *les Portraits, le Sommeil du matin de Son Excellence, la Toilette, Un Couple des plus distingués*. Souvent chez le poète l'idylle et la satire se mêlent; ainsi, dans son poème le plus connu : *la Visite de la comtesse*, nous entrons dans le charmant intérieur d'un pasteur de campagne, qui fait des préparatifs extraordinaires pour recevoir la visite d'une comtesse et de sa fille. L'auteur met en regard la naïve admiration des humbles pour les grands de la terre et les façons ridiculement vaniteuses de ceux-ci. M^{me} Lenngren a réussi dans quelques morceaux épiques tels que *Amour et Folie*, où elle fait passer tous les dieux de l'Olympe dans un costume et des déors tout modernes; *Mon Bienheureux Mari, Ma Bienheureuse Epouse*, où elle touche au burlesque. Elle a même composé, en forçant un peu son talent, quelques chansons à boire, qui sont encore populaires, quoique de médiocre valeur. Enfin, dans quelques poèmes didactiques, M^{me} Lenngren a laissé des conseils devenus proverbiaux bien qu'un peu surannés : *Quelques Mots à ma chère fille, si jamais j'en ai une, la Fille de la mendicante* et des *Fables*. Elle a traité aussi quelques sujets religieux : *Regard vers la tombe, le Cimetière, Hymne, Prière matinale d'Adam et Eve au paradis*; à ces dernières œuvres, il manque non la conviction, mais un certain élan. Si M^{me} Lenngren est restée un auteur classique en Suède, c'est qu'elle fut sinon un génie, du moins un talent très aimable, très spirituel, et que son réalisme sain, qui la rendit promptement populaire, fait qu'on la lit encore de nos jours avec plaisir et profit.

M.-Th. CART.

BIBL. : A.-M. LENNGREN, *Skaldeforsök*, édité par C.-P. LENNGREN avec une introduction de NILS VON ROSENSTEIN; Stockholm, 1819. — *Id.*, avec biographie par J.-G. CARLÉN; Stockholm, 1858 (6^e éd.). — *Id.*, avec biographie par K. WARBURG et illustrations par C. LARSSON; Stockholm, 1884 et 1890 (11^e et 12^e éd.). — P.-M. FRANZEN, *Fru A.-M. Lenngrens Lefverne*, dans *Svenska Akad. Handl.*, vol. VIII. — A. FLODMAN, *Kritiska studier*; Stockholm, 1872. — K. WARBURG, *A.-M. Lenngren*; Stockholm, 1887. — *Poetische Versuche*; Bückeburg, 1857.

LENNING (Johm), philanthrope suédois, né à Norrkøping en 1819, mort à Norrkøping en 1879. Fils d'un industriel, il voyagea d'abord comme ouvrier en Angleterre, en France et en Belgique. A son retour au pays, il devint bientôt le chef d'une maison très importante et acquit une grande fortune. Il fit partie de la Chambre haute de 1872 à sa mort. Ses legs s'élevèrent à plus de 2 millions destinés à constituer divers fonds (*Lenningska fonder*) pour les pauvres de Norrkøping, pour des retraites ouvrières, pour des hôpitaux, pour une école d'arts et métiers, etc.

Th. C.

LENNON. Com. du dép. de la Finistère. arr. de Châteaulin, cant. de Pleyben; 1,759 hab.

LENNOX. Ancien pays d'Ecosse (V. ce mot, t. XV, p. 503).

LENNOX, ducs de Richmond (V. ce nom).

LENNOX (Ducs et comtes de) (V. STEWART).

LENNOX (Charlotte), femme de lettres anglaise, née en 1720, morte en 1804. Fille du colonel James Ramsay, qui fut gouverneur de New York, elle resta de bonne heure orpheline et sans ressources. Elle essaya du théâtre, mais sans succès. La littérature lui réussit mieux, et étant devenue, en 1748, Mrs. Lennox, elle trouva en Johnson un enthousiaste dont les compliments montèrent sa vanité presque jusqu'à la folie. Son meilleur livre est un roman intitulé *Female Quixote, or the Adventures of Arabella* (1752, 2 vol.).

B.-H. G.

LENNOX (Lord William Pitt), écrivain anglais, né à Winstead Abbey (Yorkshire) le 20 sept. 1799, mort à Londres le 18 févr. 1881. D'abord cornette au régiment des « horse-guards » en 1813, il accompagna le duc de Wellington dans son ambassade à Paris en 1814; en 1815, il fut attaché à l'état-major du général Maitland; en 1818, il devint aide de camp de Wellington, puis capitaine en mars 1822. Mais il était surtout grand amateur de sport et de théâtre. Il collabora à plusieurs journaux, écrivit des romans et des nouvelles. Ses principaux ouvrages sont : *Three Years with the Duke of Wellington in Private Life* (1853); *The Story of my Life* (1857); *Merrie England, its Sports and Pastimes* (1858); *My Recollections* (1874, 2 vol.); *Celebrities I have known* (1876-77, 4 vol.); *Fifty Years bibliographical reminiscences* (1863, 2 vol.); *Plays, Players and Playhouses at Home and Abroad* (1881, 2 vol.).

R. S.

LENOBLE (Eustache), baron de Saint-Georges et de Tonnellière, littérateur français, né à Troyes en 1643, mort à Paris le 31 janv. 1711. Procureur général au parlement de Metz, il s'endetta, vendit sa charge, fut condamné à la prison pour faux, enfermé à la Conciergerie où il devint l'amant de Gabrielle Perreau, dite la Belle Epiçière, s'évada avec elle, fut repris et compta en prison des quantités de nouvelles. Ses œuvres complètes ont été publiées à Paris en 20 vol. in-12 (1718); on en a fait des résumés intitulés *Amusements de la campagne* (1743, 8 vol. in-12) et *le Gage touché* (Liège, 1771, 2 vol. in-12).

LENOËL (Émile), homme politique français, né à Carentan le 23 mars 1827, mort à Paris le 24 oct. 1893. Avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation (1852-55), avocat à la cour d'appel de Paris où il plaidait d'importantes affaires financières, il fut nommé préfet de la Manche par le gouvernement de la Défense nationale (1870). Le 8 févr. 1871, il était élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale. Membre du centre gauche, il prit une part considérable aux travaux de l'Assemblée. Il échoua en 1876 aux élections législatives dans l'arr. de Saint-Lô et devint le 8 mars 1877 directeur des

affaires criminelles et des grâces. Le 5 janv. 1879, il fut élu sénateur de la Manche et réélu en 1888. Il siégea à la gauche modérée et acquit une grande influence sur l'Assemblée dont il devint vice-président en 1893. Il s'occupait surtout des questions de jurisprudence et des questions coloniales. Il combattit le boulangisme. On a de lui : *Des Sciences politiques et administratives* (Paris, 1864, in-8) ; *les Actionnaires ruinés par la jurisprudence* (1867, in-8), etc.

LENOIR (Boussole de) (V. BOUSSOLE, t. VII, p. 843).

LENOIR (Nicolas), dit *le Romain*, architecte français, né à Paris en 1726, mort à Paris le 29 juin 1810. Elève de J.-Fr. Blondel, et ayant complété ses études par un voyage à Rome, d'où son surnom de Romain, Nicolas Lenoir travailla à Dijon à l'hôtel de Latenay qui fut plus tard affecté aux services de la préfecture de la Côte-d'Or, et fit construire, dans le même département, l'aile occidentale du monastère de Cîteaux. C'est pour ce même ordre de bénédictins que Lenoir donna les dessins d'un monastère situé à Paris au faubourg Saint-Antoine, et dont les bâtiments, convertis en hôpital, constituent aujourd'hui l'hôpital Trousseau. Les autres édifices dus à Nicolas Lenoir à Paris sont nombreux et lui valurent à leur époque une certaine vogue ; il faut citer, entre autres, la halle aux veaux dans le quartier Saint-Victor, et le marché Beauveau dans le faubourg Saint-Antoine ; le Panthéon d'hiver, véritable bal public, à l'emplacement où fut plus tard l'ancien théâtre du Vaudeville ; le théâtre de la Cité, en face du Palais de justice ; le fameux établissement des Bains chinois sur le boulevard des Italiens, et enfin le théâtre de la Porte-Saint-Martin qu'il fit reconstruire en trois mois à la suite d'un premier incendie en 1781 et qui fut détruit par un nouvel incendie en 1871. Lenoir avait aussi donné les plans du théâtre de Montpellier, dont Donnat dirigea les travaux ; de l'habitation de Voltaire à Ferney et de l'ancien abattoir de Villejuif.

Charles LUCAS.

LENOIR (Jean-Pierre-Charles), magistrat et administrateur français, né à Paris en 1732, mort à Paris le 17 nov. 1807. Conseiller au Châtelet (1752), lieutenant criminel (1759), maître des requêtes en 1765, il passait alors pour un des meilleurs criminalistes de cette époque. Lieutenant général de police une première fois le 30 août 1774, il se mit du côté des ennemis de Turgot, contrecarra les plans de ce ministre (V. FARINES [Guerre des]), et dut se retirer le 14 mai 1775. Mais son successeur Albert tomba peu de temps après avec Turgot (19 juin 1776) et Lenoir reprit ses fonctions qu'il garda jusqu'au 11 août 1785. Il fit instituer le mont-de-piété, supprimer le cimetière des Innocents, améliorer l'éclairage des rues de Paris (V. ECLAIRAGE), etc. Il fut ensuite nommé garde de la bibliothèque du roi et président de la commission des finances. Très attaqué et très impopulaire, surtout auprès des hommes de lettres dont il avait par les moyens du temps entravé l'opposition, saisi ou supprimé les écrits, Lenoir émigra en Suisse, puis à Vienne, refusa les offres de Paul 1^{er} qui l'appelaient en Russie, et obtint en France, où il revint en 1802, une pension de 4,000 fr. sur le mont-de-piété, qu'il avait fondé. Il porta assez haut la réputation de la police de Paris pour que Marie-Thérèse lui en ait fait demander la description. C'est l'objet de l'ouvrage intitulé *Détail de quelques établissements de Paris*, etc. (Paris, 1780, in-8).

H. MONIN.

BIBL. : H. MONIN, *Etat de Paris en 1789*, Paris, 1889, pp. 50 et suiv. et *passim*, in-8. — V. LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

LENOIR (Etienne), mécanicien français, né à Mer (Loiret-Cher) le 1^{er} mars 1744, mort à Paris en 1832. On ne sait rien ni sur sa jeunesse ni sur ses débuts ; mais, lorsque Borda lui confia en 1777 la construction de son cercle répétiteur à réflexion, il avait déjà la réputation d'un des plus habiles fabricants d'instruments de précision de son temps. Il exécuta par la suite tous les instruments géodésiques pour le voyage de Lapérouse, pour les opérations

de Méchain et Delambre, pour l'expédition d'Égypte. C'est également de ses ateliers que sortirent le premier fanal à miroir parabolique (1788) et le mètre-étalon en platine qui fut établi lors de la création du nouveau système de poids et mesures et qui est demeuré déposé aux Archives. En 1814, Louis XVIII lui rendit le titre d'ingénieur du roi, que lui avait conféré Louis XVI. La même année, il fut appelé à faire partie du Bureau des longitudes. L. S.

LENOIR (Marie-Alexandre), célèbre archéologue français, né à Paris le 26 déc. 1761, mort à Paris le 14 juin 1839. Elève du peintre Doyen et ami de Talma, il fit jouer en 1786 *les Amis du temps passé* et publia des *Critiques* sur les expositions de tableaux. En 1790, il proposa à l'Assemblée nationale de réserver dans la vente des domaines nationaux tous les objets d'art ; elle l'en chargea et le couvent des Petits-Augustins servit de dépôt. L'opération portant sur une quantité énorme d'objets, surtout dans les églises et couvents, se fit méthodiquement jusqu'en 1793 ; à cette date Lenoir fut obligé d'agir avec précipitation et de lutter contre les iconoclastes qui voulaient fondre tous les bronzes et briser le reste. Il sauva des centaines de monuments, grâce à l'appui du procureur de la Commune et du comité du Salut public qui fit ramener de l'arsenal et de la Monnaie au musée une quantité d'objets (17 sept. 1793). Il avait ouvert le musée des Petits-Augustins au public le 12 vendémiaire an III et en imprimait le catalogue. Quand on organisa le musée du Louvre, il lui fit attribuer tous les tableaux et les antiques, créant avec le reste un musée des monuments français dont il groupa les pièces par ordre chronologique. Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, l'en nomma administrateur et lui confia les mêmes fonctions à La Malmaison, dont il orna le parc. Il sauva les façades des châteaux d'Anet et de Gaillon, démolis par les propriétaires, les plaça dans son musée continuant pendant tout le règne de Napoléon d'enrichir son musée. Malheureusement, la Restauration le détruisit et donna le local à l'École des beaux-arts. Lenoir a publié : *Notice historique des monuments des arts réunis au dépôt national* (1793, in-8) ; *Collection des monuments de sculpture réunis au musée* (1798, in-fol.) ; *Rapport historique sur le château d'Anet* (1800, in-fol.) ; *Musée des monuments français* (1804, 8 vol. in-8), dont fut extraite une *Histoire de la peinture sur verre* ; *Nouveaux Essais sur les hiéroglyphes* (1809-22, 4 vol. in-8) ; *la Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine* (1814, 5 vol. in-8) ; *Description historique des statues, bas-reliefs... du musée royal* (Paris, 1820, in-8) ; *Atlas des monuments des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France depuis les Gaulois* (1820-48, in-fol.) ; *la Vraie Science des artistes* (1823, 2 vol.), etc.

A.-M. B.

BIBL. : ALLOU, Notice biographique, dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. VI.

LENOIR (Paul-Etienne-Marie), mécanicien français, né à Paris le 15 juil. 1776, mort à Paris le 18 juil. 1827, fils d'Etienne Lenoir. Il fut, comme son père, ingénieur du roi et constructeur d'instruments de précision ; mais il fut loin de l'égalier. Il accompagna Bonaparte en Égypte et fut membre de l'Institut du Caire. Il a donné, dans six brochures publiées quelque temps avant sa mort, la description des nombreux instruments inventés ou perfectionnés par son père et par lui.

L. S.

LENOIR (Alexandre-Albert), architecte et archéologue français, né à Paris le 21 oct. 1801, mort le 17 févr. 1891. Fils de Marie-Alexandre, il étudia l'architecture sous Debret. C'est à lui qu'on doit l'installation du musée de Cluny dans l'ancien palais des Thermes, qu'il réunit à l'hôtel de Cluny. Il devint secrétaire de l'École des beaux-arts en 1862, membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1869. Ses principaux ouvrages sont : *Projet d'un musée historique* (1833, in-8, avec un atlas in-4) ; *Architecture, archéologie* (instruction pour le peuple) (1849, in-8) ; *Instructions sur l'architecture monastique au moyen âge*

(1852-56, 2 vol. in-4 ; collect. des documents inédits sur l'hist. de France) ; *Statistique monumentale de Paris* (1861-67, in-fol. ; collect. de doc. inéd.). Il a donné avec Chapuy et Corréard une nouvelle édition des œuvres complètes d'André Palladio. Il a fourni un certain nombre de notices sur des monuments italiens aux *Monuments anciens et modernes* publiés sous la direction de Gailhabaud. Il a collaboré aux *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, à la *Revue générale de l'architecture*, aux *Annales archéologiques*. C'est lui aussi qui fut chargé du plan historique de la ville de Paris, continué par M. Pérovitch.

M. P.

LENOIR (Adolphe), chirurgien français, né à Meaux en 1802, mort à Paris le 17 juin 1860. Reçu agrégé en 1835, il fit à l'École pratique des cours d'anatomie et de médecine opératoire très suivis et suppléa avec éclat Sanson et M. J. Cloquet. Outre d'excellentes thèses de concours et de nombreux articles parus dans les journaux, il a laissé : *Atlas complémentaire de tous les traités d'accouchements* (Paris, 1860-65, gr. in-8).

D^r L. HN.

LENOIR (Victor), architecte français, né à Lyon en 1805, mort à Paris le 6 mai 1860. Elève d'Achille Leclère et l'un des inspecteurs des travaux de la Colonne de Juillet sous les ordres de Louis Duc, Victor Lenoir dirigea l'installation de l'ancien bazar Montesquieu, aujourd'hui transformé en restaurant-hôtel, et donna les dessins de toutes les stations de la ligne de l'Ouest (Montparnasse) et, sur cette même ligne, des gares de Paris, Rennes et Cherbourg. Il construisit, entre autres résidences privées, l'hôtel du duc de Caumont-La Force à Paris, le château du duc de Morny à Nades (Auvergne), le château de Montigny, près de Douai, etc.

Charles LUCAS.

LE NOIR (L'abbé PELAGE) (V. NOIR [PELAGE LE]).

LENOIR (Jean-Joseph-Etienne), inventeur français d'origine belge, né à Mussy-la-Ville (Luxembourg belge) le 12 janv. 1822. Lorsqu'il vint à Paris, en 1838, il n'avait ni ressources, ni instruction, ni métier. Il fut d'abord garçon de café, puis se fit émailleur, et découvrit en 1847 un nouvel émail blanc. Quatre ans plus tard, il imagina un procédé de galvanoplastie en ronde bosse, acquis par la maison Christofle (V. GALVANOPASTIE, t. XVIII, p. 424). Il a réalisé depuis lors un nombre considérable d'inventions parmi lesquelles il convient de citer son frein électrique (1855), son moteur électrique (1856), son compteur d'eau (1857), son pétrin mécanique, son régulateur pour dynamos, les moteurs à gaz bien connus qui portent son nom (1859), ses télégraphes autographiques (1865), sa méthode d'étamage des glaces. L'Académie des sciences de Paris lui a décerné en 1878 un prix Montyon, et la Société d'encouragement le grand prix d'Argenteuil (12,000 fr.). Il a publié : *Recherches sur le tannage des cuirs par l'ozone* (Paris, 1880). Il a été naturalisé Français en 1870 pour services rendus pendant le siège de Paris. L. S.

LENOIR (Alfred-Charles), sculpteur français, né à Paris le 12 mars 1850, fils du précédent. Elève de Cavelier et Guillaume, il débuta au Salon de 1874 par un *Christ au tombeau*, bas-relief. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Saint Sébastien* (1878, plâtre), *Saint Jean* (1881, buste marbre), *Une Mère* (1884, groupe plâtre), *la Force* (statue plâtre, 1891), divers bustes, etc.

LENOIR DE LA THORILLIÈRE (Thérèse) (V. DANCOURT [Thérèse]).

LENOIR DE LA THORILLIÈRE (Charlotte) (V. BARON [Charlotte]).

LENOIR-JOUSSEMAN (Hospice) (V. BOULARD [Hospice]).

LENOIR-LAROCHE (Jean-Jacques, comte), homme politique français, né à Grenoble (Isère) le 29 avr. 1749, mort à Paris le 17 févr. 1825. Avocat, il alla se fixer à Paris en 1783. Ses idées libérales et sa coopération à l'assemblée de Vizille lui valurent d'être choisi, le 3 mai 1789, par la prévôté et vicomté de Paris comme député du tiers état aux États généraux. Rédacteur du *Journal de Pertet*, il sou-

tint que la Convention n'avait pas le droit de juger Louis XVI. Professeur de législation à l'École centrale du Panthéon, il fut nommé, le 28 messidor an V (16 juil. 1797), ministre de la police, mais donna sa démission le 8 thermidor (26 juil.). Député de la Seine au Conseil des Anciens le 3 germinal an VI (23 mars 1798), il applaudit au 18 brumaire et, après avoir fait partie, le 19 (10 nov. 1799), de la commission intermédiaire, il fut nommé membre du Sénat le 3 nivôse an VIII (24 déc. 1799). Comte de l'Empire le 7 juin 1808, il se rallia à Louis XVIII qui le fit pair de France (4 juin 1814). Il a laissé, entre autres ouvrages : *Considérations sur la constitution des Etats du Dauphiné applicable aux Etats généraux* (1789) ; *De l'Esprit de la constitution qui convient le mieux à la France* (1795).

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — Ad. ROCHAS, *Biogr. du Dauphiné*.

LENONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port ; 463 hab.

LENONCOURT (Marie-Sidonie de) (V. COURCELLES [Marquise de]).

LENORMAND (Marie-Anne-Adélaïde), devineresse célèbre, née à Alençon le 27 mai 1772, morte à Paris le 25 juin 1843. Fille d'un drapier, elle fut élevée dans un couvent de bénédictines où elle montra des dispositions pour l'art de la prophétie. Placée ensuite chez une couturière, elle s'échappa et vint à Paris où elle entra dans une maison de lingerie ; c'est là que commença sa réputation de devineresse. Encouragée par le succès, elle s'adjoignit une diseuse de bonne aventure nommée M^{me} Gilbert et s'établit rue Honoré-Chevalier, près de Saint-Sulpice ; elle acquit bientôt une vogue extraordinaire et vint demeurer rue de Tournon où elle s'installa luxueusement, et fut, dit-on, consultée par les plus grands personnages de la République ; on prétend que Robespierre et Saint-Just vinrent la voir et qu'elle leur prédit la mort sur l'échafaud. Arrêtée en 1794, elle fut incarcérée à la Petite-Force où ses prédictions consolèrent beaucoup de pauvres prisonniers qui vivaient dans l'ennui et la terreur. A sa sortie de prison, sa réputation grandit encore : elle frappa en particulier l'esprit crédule de Joséphine Beauharnais qui la consultait constamment et par ses propres indiscretions aidait la prophétesse dans les prédictions qu'elle faisait aux personnages de l'Empire. Le pouvoir occulte qu'on lui attribuait contribua beaucoup à sa fortune. En 1803, Bonaparte la fit momentanément emprisonner ; plus tard, elle fut encore inquiétée en 1809 et en 1821 à Bruxelles où elle subit un procès qui se termina par une condamnation. M^{lle} Lenormand, qui évidemment était douée d'une intelligence prompte et pénétrante, a beaucoup écrit. Malheureusement elle avait peu de mémoire et ses différents *Souvenirs* embrouillent les dates, les hommes et les événements de la manière la plus singulière ; ils n'ont d'ailleurs aucune apparence de vérité. Outre les nombreux *Oracles sibyllins* qu'elle a publiés, M^{lle} Lenormand a fait paraître des *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine* (1820, 2 vol.), bien moins intéressants que son intimité avec l'impératrice ne pouvait le laisser supposer.

Ph. B.

LENORMAND (Louis), architecte français, né à Versailles en 1801, mort à Paris le 11 janv. 1861. Elève de Iluvé dont il était le neveu, et de Peyre le Jeune, et ayant fait le voyage d'Italie, Lenormand fut inspecteur des travaux de la Madeleine, architecte de la cour de cassation et membre du conseil des bâtiments civils. Il restaura les églises de Saint-Jacques et du Pollet, à Dieppe, de Place (Seine-Inférieure) et de Clamecy (Nièvre), ainsi que l'hôpital de cette ville et sa chapelle. Mais l'œuvre la plus intéressante de cet architecte fut la restauration du beau château de Meillant bâti au xvi^e siècle pour Charles de Chaumont, neveu du cardinal d'Amboise. On lui doit aussi l'hôtel Milland, rue Saint-Georges, à Paris, habitation privée des plus originales et d'une rare distinction.

Ch. L.

LENORMANT (Charles), archéologue français, né à Paris le 4^{er} juin 1802, mort à Athènes le 24 nov. 1859. Il

étudiait le droit quand un voyage en Italie lui donna la passion de l'archéologie. Il fut nommé inspecteur des beaux-arts (1825). En 1828, il accompagna Champollion en Egypte; il prit part aux travaux de la commission de Morée, devint successivement conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal (1830), des imprimés (1837) et enfin des antiques à la Bibliothèque nationale (1840). De 1835 à 1846, il suppléa Guizot à la Sorbonne. La tournure clérical de son enseignement provoqua (à la suite de la suspension du cours de Quinet) des tumultes qui l'obligèrent à démissionner. Il était membre de l'Académie des inscriptions depuis 1839 et devint en 1848 professeur d'archéologie égyptienne au Collège de France. Il a publié un grand nombre d'articles et de mémoires dans les *Ann. de l'Inst. archéol. de Rome*, les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, la *Revue de numismatique*, le *Correspondant*, qu'il dirigea depuis sa fondation (1843) jusqu'à 1855. Ses principaux ouvrages sont : *Des Artistes contemporains* (1833, 2 vol. in-8); *Questions historiques* (1845, 2 vol. in-8); *Introduction à l'histoire orientale* (1838); *Musée des antiquités égyptiennes* (1842, in-fol.); et surtout deux précieuses collections : *le Trésor de numismatique et de glyptique* (1836-50, 5 vol. in-fol., avec Paul Delarochette et Ilenniquel-Dupont), et *Elite des monuments céramographiques* (1844-57, in-4, avec de Witte). A.-M. B.

LENORMANT (François), célèbre archéologue français, né à Paris le 17 janv. 1837, mort à Paris le 9 déc. 1883. Fils du précédent, dont il partageait les opinions, ce fut un des érudits les plus universels et les mieux doués de l'époque, bien que son imagination l'entraînât parfois trop loin. Il débuta par des études de numismatique et d'archéologie, fut nommé sous-bibliothécaire de l'Institut (1862) et professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale (1874). Il fit plusieurs voyages archéologiques en Italie, en Grèce et dans le Levant. Il collabora à l'*Ami de la religion*, au *Correspondant*, à la *Gazette de France*, etc. Ses principaux travaux sont : *Essai sur la classification des monnaies des Laquies* (1856); *Sur l'Origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques* (1859); *Deux Dynasties françaises chez les Slaves méridionaux aux xiv^e et xv^e siècles* (1861); *le Gouvernement des îles Ioniennes*, lettre à J. Russell (1861); *Histoire des massacres de Syrie en 1860* (1861); *Recherches archéologiques à Eleusis* (1862); *la Révolution de Grèce* (1862); *Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité* (1863); *la Grèce et les îles Ioniennes* (1865); *Turcs et Monténégriens* (1866); *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* (1868, 2 vol. in-8 avec atlas), ouvrage qui fit époque et dont il publia une seconde édition en 1881-87, achevée par M. Babelon; *Chefs-d'œuvre de l'art antique* (1867-68, 7 vol. in-4); *les Tableaux du musée de Naples* (1868); *Histoire du peuple juif* (1869); *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Béroë* (1872); *le Déluge et l'épopée babylonienne* (1873); *la Légende de Sémiramis* (1873); *Lettres assyriologiques et épigraphiques* (1874 et suiv., 4 vol.); *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde* (1872-75, 2 vol. in-8); *les Premières Civilisations* (1874, 2 vol. in-8); *les Sciences occultes en Asie* (1874-75, 2 livr. in-8); *la Langue primitive de Chaldée et les idiomes touraniens* (1875); *les Antiquités de la Troade* (1876); *Monnaies royales de la Lydie* (1876); *la Monnaie dans l'antiquité* (1878-79, 3 vol.), grand ouvrage d'ensemble d'une valeur exceptionnelle; *les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux* (1880-82, 2 vol.); *Monnaies et Médailles* (1883); *la Grande-Grèce* (1881-83), récit de voyage historique et archéologique qui fit sensation par ses révélations sur l'état actuel de l'Italie méridionale; *A travers l'Apulie et la Lucanie* (1883, 2 vol.), où l'on retrouve le même attrait; ce fut dans ces voyages que François Lenormant contracta la maladie à laquelle il succomba jeune en-

core. En 1875, il avait fondé la *Gazette archéologique*; en 1881, il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions.

A.-M. B.

LE NÔTRE (André) (V. NÔTRE [André Le]).

LENS. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, sur la Souchez, affl. de la Lys, et sur le canal de Lens; 43,862 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne d'Arras à Béthune, embranchements sur Pont-à-Wendin, Don-Sainghin, Libercourt. Importante concession de mines de houille (V. ci-dessous). Elevage de bestiaux. Brasseries, briqueteries, corderies mécaniques, corroiries, fonderies de cuivre; forges, ateliers de construction de machines, imprimeries, mégisserie, moulin, fabrique d'outils, de courroies, scieries mécaniques, sucrerie et raffinerie, tannerie; fabriques de toiles et de bâches. L'histoire mentionne dès 1096 Iluges, château de Lens. Un traité fut signé à Lens le 18 sept. 1477 entre Louis XI et Maximilien d'Autriche. La place fut prise par les Français en 1647 et assiégée l'année suivante par l'archiduc Léopold auquel elle se rendit le 19 août. Condé arriva sous ses murs le lendemain, remporta sur les Espagnols une victoire complète et reprit la ville. Lens fut laissée à la France par le traité des Pyrénées. Eglise de la fin du xviii^e siècle, renfermant les reliques et la statue de saint Vulgan, but de pèlerinage.

MINES DE LENS. — La concession des mines de houille de Lens a été instituée dans le Pas-de-Calais le 15 janv. 1850, avec une étendue de 6,031 hect. Deux extensions accordées depuis ont porté son étendue à 6,239 hect. En outre, les concessionnaires de Lens ont acquis la concession de Douvrin, instituée le 18 mars 1863, avec une étendue de 700 hect. La concession de Lens, réunie à celle de Douvrin, est limitée au N. par le canal d'Aire à La Bassée et par la concession de Meurchin à l'E.; au S. et à l'O. par les mines de Courrières, Liévin et Bully-Grenay. Ces deux concessions exploitent des charbons qui contiennent depuis 10 % jusqu'à 40 % de matières volatiles et qui forment 56 veines d'une épaisseur de 0^m40 à 2^m50. Les fosses 1, 2, 4, 5 et la fosse double 3 exploitent un superbe faisceau de charbons gras qui est connu en place ou renversé dans les concessions de Lens, Courrières, Liévin et Bully-Grenay. La fosse n^o 5 de Lens est la mieux aménagée du Pas-de-Calais; elle extrait en moyenne par jour 1,200 tonnes de charbon. La fosse double 8 exploite le gisement de la fosse 2. La fosse 6, la seule qui soit située dans la concession de Douvrin, exploite des charbons maigres; elle a été inondée en avr. 1882 par les eaux du calcaire carbonifère, mais les exploitants sont parvenus, par un travail très remarquable, à aveugler cette venue et à reprendre les travaux en juil. 1883. Les chiffres suivants donnent une idée de l'importance de l'exploitation : chiffre du personnel, 5,724; nombre des maisons d'employés et d'ouvriers, 2,116; production annuelle du charbon, 1 million 500,000 tonnes; machines chevaux-vapeur, 7,406; chemins de fer à grande section, 70 kil. Le rivage de Pont-à-Wendin est admirablement aménagé pour le chargement du charbon en bateaux.

L. K.

LENS-LESTANG. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre; 1,216 hab.

LENS (Jean de), théologien belge, né à Belœil en 1541, mort à Louvain en 1593. Il devint professeur de théologie à l'université de Louvain et fut un des rédacteurs des censures prononcées contre les doctrines de Lessius et celles de Baius. Il écrivit un grand nombre de traités qui firent autorité dans l'enseignement. Les principaux sont : *De Variis generibus, causis atque exitu persecutionum* (Louvain, 1578, in-8); *De Unica Religione studio catholicorum principum in republica conservanda* (id., 1579, in-8; rééd., 1579, Cologne, in-4); *De Admirabili Ecclesie concordia libri VI* (id., 1582, in-8); *De Una Christi in terris ecclesia* (id., 1587, in-8); *De Libertate christiana* (Anvers, 1590, in-8).

Son frère, Arnould de Lens, devint le premier médecin

du tsar Ivan IV; il périt à Moscou, lorsque cette ville fut brûlée par les Tatares, le 24 mai 1571. E. H.

BIBL. : Valère ANDRÉ, *Bibliotheca Belgica*; Louvain, 1643, in-4. — F. VAN DER HAAGHEN, *Bibliotheca belgica*; Gand, 1831-94, 20 vol. in-12.

LENS (Bernard), miniaturiste anglais, né à Londres en 1680, mort le 30 déc. 1740. Elève de son père (de même prénom et d'origine belge (1659-1725), graveur qui tenait école de dessin industriel à Londres), il excella dans son art, tant pour le portrait que le paysage, la marine et les fleurs, et fut miniaturiste du roi. Il a exécuté des copies à l'aquarelle des maîtres flamands, des dessins topographiques à l'encre de Chine, des gravures à la manière noire et a écrit un manuel de dessin, illustré de 62 eaux-fortes.

Deux de ses fils ont également fait de l'art, notamment André-Benjamin, qui florissait en 1770.

LENS (André-Corneille), peintre flamand, né à Anvers en 1739, mort à Bruxelles le 30 mars 1822. Elève de Charles Ykens et de Balthasar Beschey. Vouant réagir contre l'art du XVIII^e siècle et réformer la peinture en Flandre, il s'attacha aux traditions classiques et s'inspira de Raphaël. L'empereur Joseph II, qui recherchait les artistes, venu dans les « provinces belgiques », voulut emmener Lens à Vienne, mais le peintre s'y refusa. En 1781, Lens se fixa à Bruxelles où il se maria. Il fut plus tard membre correspondant de l'Institut. On voit de lui : *l'Annonciation* à l'église Saint-Michel, à Gand; au musée d'Anvers, une autre *Annonciation*, le portrait du graveur *Martenasie*, ancien directeur de l'Académie d'Anvers, et un *Tableau allégorique*; divers autres tableaux à Lille (église Sainte-Madeleine), à Vienne et en Angleterre. On peut citer aussi : *Coridon, Hélène et Paris*. Lens a écrit plusieurs ouvrages de théorie où il expose ses idées sur la peinture : *le Costume, Essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité prouvés par les monuments*, avec figures (Liège, 1776); *Du Bon Goût et de la Beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties* (1811). E. T. BRICON.

LENSKY, acteur russe, né en 1805, mort en 1866. Son nom de famille était *Vorobiev*. D'abord destiné au commerce, il débuta en 1824 au théâtre de Moscou et y resta jusqu'à sa mort. Il a traduit ou arrangé une centaine de pièces françaises (de Scribe notamment).

Un autre *Lensky* (Alexandre-Pavlovitch), né à Odessa en 1847, a tenu les premiers rôles sur les théâtres de Moscou et de Pétersbourg et est devenu professeur au Conservatoire (école théâtrale) de Moscou.

LÉNSTRÖM (Karl-Julius), écrivain suédois, né à Gefle en 1811, mort le 6 avr. 1893. « Magister filosofie » en 1833, candidat en théologie en 1834, il enseigna l'histoire de la littérature à l'université d'Upsal de 1836 à 1843, et la philosophie à Gefle de 1843 à 1845. En 1845, il entra au service de l'Eglise et fut nommé pasteur à Vester-Lofsta. Il a écrit de nombreux ouvrages sur les matières les plus diverses : théologie, littérature, esthétique, philosophie, et est l'auteur de plusieurs volumes de poèmes et de poésies lyriques : *Sigurd et Brunhilde*, légende en vingt-quatre chants (1836); *Prémices lyriques* (1837); *les Noces d'or, idylle* (1837); *Néron* (1838); *Pastorale ou Tableaux tirés de la vie de pasteur en Suède* (1854); *Cromwell*, poème historique (1860); *Gustave-Adolphe* (1860), etc.; *Essai d'un manuel d'esthétique* (1836); *Histoire des théories esthétiques* (1839); *Histoire de la poésie suédoise* (1840); *Résumé de l'histoire de la littérature et de l'art en Suède* (1841), etc.; *Exposé populaire de la doctrine de Hegel sur l'état et l'histoire universelle* (1836), etc.; *Manuel de l'histoire des dogmes* (1842); *les Apôtres des Indes orientales* (1848). Th. C.

LENT. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 429 hab.

LENT-EN-DOBES. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg; 4,184 hab.

LENTE. Forêt du dép. de la Drôme, à l'O. du Vercors,

renfermant de remarquables sites et de nombreuses fissures ou puits naturels, appelés *scialets*, de 10 à 80 m. de profondeur, où vont se perdre des rivières ou des eaux provenant de la fonte des neiges. Cette forêt, dominée par le mont Tuyer (4,720 m.), renferme de belles grottes et cavernes.

LENTES. Oeufs des *poux* (V. ce mot).

LENTHALL (William), homme politique anglais, né en juin 1591, mort le 3 sept. 1662. Avocat en 1633, il fut élu représentant de Woodstock au dernier Parlement convoqué par Jacques I^{er}, puis de Gloucester. Ses succès furent rapides. Membre du Court Parlement (avr. 1640), il fut nommé président du Long Parlement et agit avec discrétion et dignité lors du coup d'Etat tenté par le roi. Il aida le Parlement à lever une armée, fut nommé juge de la cour des rôles, commissaire du grand sceau (de 1646 à 1648), chambellan de Chester (de 1647 à 1654), puis chancelier du duché de Lancastre en 1647. En 1647, commença la lutte entre le Parlement et l'armée. Lenthall rejoint l'airfax, occupe la présidence pendant la mise en jugement du roi Charles I^{er} et reçoit des honneurs quasi-royaux lorsque le Parlement est reçu par la ville de Londres. Le 20 avr. 1653, Cromwell dissout le Parlement, Lenthall est contraint de quitter son siège; il reparait dans la vie politique comme président du Parlement sous le protectorat. Il fit encore partie de la nouvelle assemblée de 1656 comme représentant d'Oxford et appuya les prétentions de Cromwell à la couronne. A la chute de Richard Cromwell, les officiers réclamèrent Lenthall comme président du Parlement; on accrut ses prérogatives; il signa tous les brevets de l'armée et de la marine au nom de la République. Encore président du Parlement de 1659, Lenthall prépare la Restauration de concert avec Monck, mais opposé à celui-ci dans le rappel des membres exclus par Cromwell, il n'est pas élu au Parlement-Convention. La Chambre des Communes, le 41 juin 1660, par 215 voix contre 126, exclut Lenthall de l'amnistie; mais, grâce à l'intervention de Monck et du comte de Norwich qui rappellèrent ses services en faveur de la Restauration, il fut simplement condamné par la Chambre des Lords à ne plus remplir aucun office de confiance dans les trois royaumes. R. S.

LENTHÉRIC (Charles-Pierre-Marie), ingénieur français, né à Montpellier le 15 mai 1837. Elève de l'Ecole polytechnique (1856-58), puis de l'Ecole des ponts et chaussées, il est ingénieur en chef depuis 1880 et dirige, à ce titre, le service du canal du Rhône à Cette. Il a été chargé de la mission d'étudier les traversées des Alpes. On a de lui : *Mémoires sur les conditions nautiques du golfe et du monillage d'Aigues-Mortes* (Nîmes, 1872, in-8); *les Villes mortes du golfe de Lyon* (Paris, 1875, in-12; 5^e éd., 1889, in-12); *la Grèce et l'Orient en Provence* (1877, in-12); *la Provence maritime ancienne et moderne* (1879, in-8); *la Région du Bas-Rhône* (1881, in-12); *les Voies antiques de la région du Rhône* (1882, gr. in-8); *le Rhône alpestre et le Valais* (1884, in-8); *le Rhône primitif* (1884, gr. in-8); *le Léman* (Avignon, 1886, in-8); *Du Saint-Gothard à la Mer, le Rhône, Histoire d'un fleuve* (1892, 2 vol. gr. in-8).

LENTIBULARIACÉES ou LENTIBULARIÉES (*Lentibulariacæ* Lindl., *Lentibulariæ* Rich., *Utriculariæ* Endl.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants sont des herbes aquatiques ou palustres, à feuilles non stipulées, soit toutes radicales et entières, soit insérées sur les tiges et les rameaux, submergées, multifides et munies de vésicules pleines d'air. Les fleurs sont hermaphrodites irrégulières, à calice divisé, persistant, à corolle gamopétale, hypogyne, bilabiée et pourvue d'un éperon. L'androcée se compose de deux étamines insérées à la base de la corolle; l'ovaire libre, à une seule loge, est surmonté d'un style court, à stigmaté bilobé. Le fruit est une capsule à une seule loge polysperme; les graines, très petites, sont dépourvues d'albume, l'embryon est droit, pourvu ou non

de cotylédons. Les Lentibulariacées habitent les régions chaudes et tempérées du globe; les genres principaux sont : *Pinguicula* Tourn. (*Lentibularia* L.) et *Utricularia* L.

LENTIGELLE (Bot.). On donne ce nom à des organes épars, dépendant de l'écorce des végétaux et formant à sa surface une élevure brunâtre arrondie sur les parties jeunes, ovale ou elliptique dans le sens transversal par la suite, et limitée par un bourrelet. Guettard regardait les lenticelles comme des organes glanduleux; de Candolle les considérait comme des points prédisposés pour la production de racines. II. Mohl et Germain de Saint-Pierre ont fait voir que ce sont des hypertrophies du tissu cellulaire sous-épidermique et que la couche herbacée et la couche subéreuse prennent part à sa production. C'est surtout sur l'origine des lenticelles qu'on a discuté. Il est bien établi aujourd'hui qu'il y a un rapport entre les lenticelles et les stomates. Unger, le premier, a émis cette idée; Trécul a constaté que les lenticelles, examinées « à un âge favorable », contiennent le plus souvent un stomate au milieu. Stahl a confirmé ces vues et a montré que sous le stomate une prolifération cellulaire a lieu, dans une sorte de couche génératrice, qui donne vers l'extérieur des cellules dites combantes, parce qu'elles remplissent graduellement la chambre à air, et vers l'intérieur des cellules en files linéaires (subéreuses), avec méats pleins d'air interposés. Cette masse de tissu en augmentant d'épaisseur rompt l'épiderme. Voilà du moins comment les choses se passent dans les espèces dont le liège a une origine superficielle. Si le suber est situé profondément, les lenticelles se forment par simple exfoliation des parties extérieures de l'écorce; c'est du phellogène qu'elles émanent alors et elles se montrent à la surface du périderme (Chèvrefeuille, Berberis, Gingko, Conifères, etc.). Il n'y a pas de lenticelles chez les végétaux dont le périderme s'exfolie périodiquement. Les lenticelles existent sur les racines comme sur les tiges. Elles servent à la respiration; quand le périderme ne porte pas de lenticelles, il est imperméable à l'air, même sous pression (Stahl, Wiesner). D'après O. Müller, elles favorisent en outre la transpiration. D^r L. Hn.

LENTIGNY. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne; 831 hab.

LENTIGO (Méd.). Anomalie de la pigmentation, caractérisée par la présence sur la peau de petites taches, plus ou moins arrondies, de la dimension d'une grosse tête d'épingle, de coloration jaune clair ou brunâtre, siégeant aux mains, au cou et à la face (nez, paupières, tempes), se développant de préférence chez les enfants et les adolescents, surtout chez les roux et les sujets lymphatiques. Les taches de lentigo paraissent être influencées par l'action du soleil. Plus apparentes dans la saison chaude, elles disparaissent plus ou moins complètement en hiver. Ainsi comprises, ce sont de simples taches de rousseur et beaucoup d'auteurs les rangent parmi les *éphélides* solaires (Thibierge). Le traitement ne diffère pas d'ailleurs et il n'est le plus souvent que palliatif ou suivi de résultats temporaires. Il consiste à faire desquamier la peau au moyen d'agents irritants (soufre, acide salicylique, sublimé, emplâtres, etc.). Henri FOURNIER.

LENTILLAC-PRÈS-FIGEAC. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (E.) de Figeac; 414 hab.

LENTILLAC-PRÈS-LAUZES. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès; 448 hab.

LENTILLAC-PRÈS-SAINT-CÉRÉ. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 635 hab.

LENTILLE. I. Botanique. — (*Lens* Tourn.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Légumineuses Papilionacées, tribu des Viciées. Les Lentilles se distinguent des *Ervum* (V. ce mot) par les ailes adhérentes à la carène, l'androcée à gaine oblique, le style plus ou moins aplati dans sa portion dorsale et recouvert sur sa face intérieure d'une rangée de poils courts. L'ovaire est biovulé. On en connaît deux ou trois espèces de l'Orient et de la région méditerranéenne: ce sont des herbes grêles, dressées

ou grimpantes, à feuilles alternes pennées, à stipules sagittées. La plus commune est la *L. esculenta* Mœnch (*Ervum Lens* L., *Vicia Lens* Coss. et Germ., *Cicer Lens* Willd.) ou Lentille commune, qu'on cultive pour ses graines alimentaires et qu'on rencontre quelquefois dans nos régions à l'état subspontané. Les feuilles formées de cinq à sept paires de folioles obovées ou oblongues linéaires, se terminent en vrille simple ou bifurquée. On distingue deux variétés: 1^o celle à graines jaunâtres, carénées sur les bords; 2^o celles à graines bien plus petites, brunes et marbrées, arrondies sur les bords (*L. esculenta subsphaerosperma* Gren. et Godr., *Ervum dispernum* Roxb.).



Lens esculenta Mœnch.

— Desséchées, les lentilles renferment 4,4 % d'azote et constituent un excellent aliment; l'épisperme renferme un arôme particulier; la petite Lentille est la plus estimée. La farine de lentille entre dans des préparations connues sous les noms de *Revalenta*, *Revalescière*, *Ervallenta*, dont les propriétés thérapeutiques sont imaginaires; c'est un aliment totalement dépourvu des propriétés laxatives qu'on lui attribue. D^r L. Hn.

LENTILLE D'EAU (V. LEMNA).

II. Agriculture et Horticulture. — La lentille est cultivée dans les champs comme plante alimentaire pour l'homme et comme fourrage pour le bétail. Dans les jardins, elle est cultivée comme plante potagère. C'est surtout en Lorraine et aux environs de Soissons et de Rambouillet qu'on cultive cette plante, dont on fait un grand commerce sous forme de légume sec. C'est dans les terres de consistance moyenne ou silico-argileuses-calcaires bien ameublies qu'on sème les lentilles. On répand la semence au printemps, vers le mois d'avril; le semis est effectué tantôt en poquets, tantôt en lignes. Dans le premier cas, on fait à la binette des trous espacés d'environ 35 centim. dans lesquels on dépose cinq ou six graines et on recouvre de 2 ou 3 centim. d'épaisseur de terre. Les semis en lignes sont préférables, car ils rendent les binages ultérieurs plus faciles; on les exécute en ouvrant des raies, distantes d'environ 30 centim. au moyen d'un rayonneur; on y laisse tomber les graines aussi régulièrement que possible et on recouvre par un trait de herse. On répand ainsi de 100 à 120 litres de semences par hectare, tandis qu'en poquets il en faut 150 en moyenne. Dès que la plante sort de terre, on donne un sarclage; puis lorsque la lentille a 8 à 10 centim. de hauteur, on opère un premier binage, puis un second lors de la floraison. Quelquefois, on donne un léger buttage, surtout lorsque la saison est sèche. Vers fin juillet ou commencement d'août, on procède à la récolte; celle-ci ne doit pas être retardée; les gousses étant élastiques on perdrait beaucoup de graines. On arrache les pieds qu'on met en paquets en appliquant plusieurs poignées les unes contre les autres et en les réunissant par un lien; on laisse ces bottes sur le sol, la racine en l'air pendant quelques jours, puis on rentre par un temps sec. Le battage des lentilles se fait au fieu; on ne doit l'exécuter qu'au fur et à mesure des besoins ou de la vente, car elles se conservent mieux dans la gousse que séparées. Les rende-

ments varient entre 15 et 25 hectol. par hectare, et 1 hectol. pèse en moyenne 79 kilogr. ; on obtient en outre de 1,800 à 3,000 kilogr. de paille ou fanes qui peuvent être données aux animaux comme fourrage ou comme litière.

Les variétés de lentilles sont peu nombreuses ; on ne cultive guère que la *grosse lentille blonde* et la *lentille rouge* ou *lentille à la reine*. La petite lentille ou lentillon est plutôt cultivée comme fourrage. On donne quelquefois le nom de *lentille d'Espagne* à la *gesse* cultivée (V. ce mot). Dans les jardins, la lentille est très rarement cultivée, car elle n'est jamais consommée à l'état vert.

LENTILLON. — On sème dans les premiers jours d'avril, à la volée, en mélangeant à la graine un tiers environ d'avoine, dont les tiges rigides serviront de support à la lentille. Quelquefois aussi on sème en automne en septembre ou octobre ; dans ce cas on y associe du seigle. Dès que les premières gousses commencent à se former, on fauche ; d'autres fois on fait consommer sur place par les moutons, qui sont très friands de ce fourrage. Les rendements varient entre 2,500 et 3,000 kilogr. par hectare à l'état sec.

Alb. LARBALÉTRIER.

III. Art culinaire. — Les lentilles s'apprennent comme les haricots ; il faut les choisir d'un blond clair et n'employer que celles de l'année courante. Elles servent principalement à faire des purées, pour masquer des viandes braisées, telles que langue de bœuf, filet de mouton, etc. — Il faut éviter de faire cuire des lentilles dans un vase de fonte ou de fer, où elles noircissent. La farine de lentille, associée à un peu de fécule et de cacao, qui forme la base des préparations si connues dans le commerce sous les noms d'*Ervalenta*, *Revalscièrre*, etc.

IV. Physique. — On désigne sous le nom de lentilles des masses de verre transparent dont les surfaces sont ou planes ou formées de portions de sphères. On emploie aussi pour certains usages des lentilles dites cylindriques dont les surfaces sont des portions de surfaces de cylindre, les génératrices de ces deux cylindres étant parallèles.

LENTILLES SPHÉRIQUES. — On distingue les lentilles sphériques, c.-à-d. formées de portions de sphères, en lentilles convergentes ou à bords minces et lentilles divergentes ou à bord épais. Dans les lentilles convergentes, l'épaisseur de la lentille est en effet plus grande au centre que sur les bords, tandis que c'est l'inverse pour les lentilles divergentes. On désigne aussi les lentilles par des noms rappelant leurs formes : une lentille biconvexe est une lentille dont les deux faces sont formées de deux portions de sphère dont la convexité est tournée vers l'extérieur ; une pareille lentille est bombée au centre ; une lentille plan-convexe a une face plane et l'autre est une portion de sphère ; les expressions de biconcave et de plan-concave ont des significations analogues, mais la convexité des parties sphériques est alors tournée vers l'extérieur de la lentille.

On appelle ménisque convergent et ménisque divergent des lentilles dont les deux surfaces sont sphériques, l'une concave, l'autre convexe ; on reconnaît que le ménisque est convergent quand la lentille est plus épaisse au centre qu'au bord et qu'il est divergent quand c'est le contraire.

Les effets des lentilles se déduisent facilement des lois

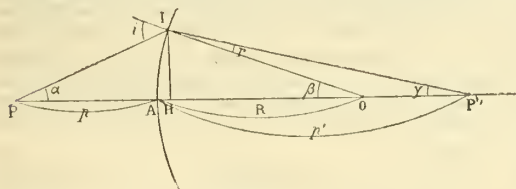


Fig. 1.

de la réfraction. Considérons deux milieux inégalement réfringents dont la surface de séparation est une portion de sphère et appelons n l'indice de réfraction du deuxième milieu par rapport au premier. Soit P un point lumineux

situé dans le premier milieu et O le centre de la sphère dont la surface sépare les deux milieux (fig. 1). Joignons PO, considérons un rayon parti du point P tombant en I sur la surface de séparation. Il se réfractera, et si $n > 1$ il se rapprochera de la normale et viendra couper en P' par exemple la droite PO. Joignons OI, c'est une droite normale à la surface de séparation. Si nous prenons pour plan de la figure celui qui contient le rayon PI et la normale OI nous savons d'après la première loi de la réfraction que le rayon réfracté sera dans la place d'incidence, c.-à-d. dans le plan de la figure. La deuxième loi de la réfraction donne entre ces sinus des angles d'incidence et de réfraction la relation :

$$\sin i = n \sin r.$$

En désignant par α , β et γ les angles formés par les lignes IP, IO et IP', on a :

$$i = \alpha + \beta \text{ et } r = \beta - \gamma.$$

On a donc $\sin(\alpha + \beta) = n(\sin \beta - \gamma)$.

Si l'on admet que les angles i et r sont assez petits pour qu'on puisse confondre les arcs avec les sinus, on a, avec cette approximation,

$$i = nr \text{ ou } \alpha + \beta = n(\beta - \gamma),$$

ou en remplaçant les angles α , β et γ qui sont aussi très petits par leurs tangentes, on a :

$$\frac{IH}{PI} + \frac{IH}{OH} = n \left(\frac{IH}{OI} - \frac{IH}{IP'} \right).$$

En supprimant le facteur commun IH et considérant la longueur AH comme négligeable, la formule se réduit à

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{R} = n \left(\frac{1}{R} - \frac{1}{p'} \right).$$

$$\text{ou } \frac{1}{p} + \frac{n}{p'} = \left(\frac{n-1}{R} \right).$$

Cette formule n'est qu'approchée, puisque l'on a dû négliger certaines quantités pour l'établir. En confondant, comme on l'a fait, les sinus et les arcs, on commet une erreur que l'on démontre, en trigonométrie, être plus petite que le quart du cube de l'arc (exprimé en fonction du rayon). De même, en confondant les arcs et les tangentes on commet une erreur plus petite que le tiers du cube de l'arc. En négligeant AH cela revient à considérer le cosinus de β comme égal à l'unité et l'on commet ainsi une erreur plus petite que la moitié du carré de l'arc. Avec ces approximations on trouve que tous les rayons émis par le point P vont tous passer par le point P'. Ils y forment une image du point P.

On peut d'ailleurs établir une formule, d'une approximation plus grande, mais plus compliquée, en développant $\sin(\alpha + \beta)$ et $\sin(\beta - \gamma)$ en série et en ne prenant que le premier terme de chaque série comme nous l'avons fait. Avec cette nouvelle approximation on trouve que les rayons centraux, c.-à-d. qui tombent près du point A, vont couper l'axe OA plus loin du point A que les rayons qui tombent en I.

Considérons maintenant une lentille, c.-à-d. un solide formé de deux surfaces de ce genre. A la face d'entrée et à la face de sortie se produiront des phénomènes de réfraction auxquels s'applique la formule précédente, à condition de prendre pour indice de réfraction n pour l'entrée et $\frac{1}{n}$ pour la sortie des rayons, et de compter les diverses

longueurs positivement lorsqu'elles sont comptées dans le sens avec lequel la formule a été établie et négativement dans le sens inverse. En appelant p_1 la distance à laquelle se formerait l'image du point P si la matière réfringente était illimitée au lieu d'être limitée par la seconde surface, on a, en appliquant la formule précédente :

$$\frac{1}{p} + \frac{n}{p} = \frac{n-1}{R};$$

puis, en appliquant au point P₁ considéré alors comme

point lumineux, la même formule avec l'indice $\frac{1}{n}$ et les signes convenables, on a, entre p_1 et la distance p' où se forme l'image du point P donnée par la lentille, la relation :

$$-\frac{1}{p_1} + \frac{1}{p'} = -\frac{1}{R'} - \frac{1}{R},$$

en désignant R' le rayon de la deuxième face de la lentille. Multiplions la deuxième de ces équations par n et ajoutons-la, membre à membre, à la première. Il vient :

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = (n-1) \left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} \right).$$

Dans cette formule on a négligé l'épaisseur de la lentille en plus des approximations précédentes. Si, dans cette formule, on fait p infini, p' prend une certaine valeur que l'on appelle distance focale principale de la lentille et que l'on désigne par f ; la formule précédente devient alors

$$\frac{1}{p'} = \frac{1}{f}.$$

La valeur de f est donnée par l'équation :

$$\frac{1}{f} = (n-1) \left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} \right),$$

qui se simplifie dans le cas des lentilles plan-convexe ou plan-concave et devient :

$$\frac{1}{f} = \frac{(n-1)}{R} \text{ ou } f = \frac{R}{n-1}.$$

Pour les lentilles biconcaves, on a :

$$\frac{1}{f} = -(n-1) \left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} \right);$$

pour les lentilles plan-concaves :

$$\frac{1}{f} = -\frac{n-1}{R};$$

pour les ménisques :

$$\frac{1}{f} = (n-1) \left(\frac{1}{R} - \frac{1}{R'} \right).$$

Le ménisque est divergent si $R < R'$; il est convergent si $R > R'$.

Cette formule montre que, avec les approximations adoptées, tous les rayons partis d'un même point P vont converger au même point P'. Quand on prend un terme de plus, on trouve que les rayons marginaux, c.-à-d. tombant sur les bords de la lentille, vont former leur foyer plus près que les rayons centraux. On appelle aberration longitudinale la distance de ces deux foyers (V. ABERRATION, t. I, p. 86). On démontre que, en prenant un terme de plus dans les développements en série dont nous avons parlé, l'aberration longitudinale est égale à :

$$n^2 f \frac{y^2}{2} (aR^2 + bRR' + cR'^2);$$

a, b et c sont des fonctions de l'indice de réfraction et y est le demi-diamètre de la lentille. Le trinôme entre parenthèses ne peut être rendu nul par un choix convenable des rayons R et R' , mais il peut être rendu minimum pour une certaine valeur du rapport $\frac{R}{R'}$. Cette valeur est 6.

Il y a donc un avantage, quand on n'emploie qu'une lentille, à prendre une lentille dont un rayon de courbure est six fois plus petit que l'autre et à tourner vers l'objet la surface la moins convexe. Dans ce cas, l'aberration longitudinale a pour valeur $\frac{15}{14} \frac{y^2}{f}$. Avec la première approximation, la formule montrait qu'il était indifférent de présenter en regard de l'objet l'une plutôt que l'autre face de la lentille; la formule plus approchée montre qu'il n'en est plus de même et avec la lentille donnant l'aberration minimum,

cette aberration devient plus de trois fois plus considérable quand on met en regard de l'objet la face la plus bombée.

DISCUSSION DE LA FORMULE DES LENTILLES. — Si dans la formule :

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = (n-1) \left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} \right)$$

on fait $p = \infty$, c.-à-d. si l'on suppose le point lumineux situé très loin, on trouve pour p' la valeur :

$$\frac{1}{p'} = \frac{1}{(n-1) \left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} \right)}$$

expression symétrique en R et R' . C'est ce que l'on appelle distance focale principale, comme nous l'avons dit. Le foyer principal d'une lentille est donc le point de concours de rayons provenant d'un point très éloigné, c.-à-d. des rayons parallèles. Si l'objet se rapproche de la lentille, p diminue, $\frac{1}{p}$ augmente et, par suite, $\frac{1}{p'}$ diminue, puisque leur somme est constante; p' augmente donc et l'image d'abord au foyer s'éloigne de la lentille.

Une position remarquable est à signaler : quand l'objet est à une distance de la lentille double de la distance focale principale $p = 2f$ on trouve que $p' = 2f$, l'image et l'objet sont donc à égales distances de la lentille. Si p continue à décroître, p' continue à augmenter jusqu'à ce que p soit égal à f ; alors p' est infini. Les rayons qui proviennent d'un point lumineux situé au foyer d'une lentille deviennent parallèles après leur passage à travers la lentille. Si p diminue encore, p' devient négatif, infiniment grand en valeur absolue lorsque p est plus petit que f , mais très voisin de cette valeur : dans ce cas, les rayons après leur sortie de la lentille sont divergents; ils ne se coupent plus, leurs prolongements géométriques seuls se coupent du côté où se trouve le point lumineux et il en est ainsi lorsque p diminue entre f et o . On dit, dans ce cas, que l'image est virtuelle; l'œil peut la voir, mais elle ne peut être reçue par un écran. Si l'on donne à p des valeurs négatives, ce que l'on peut réaliser pratiquement en faisant tomber sur la lentille non plus des rayons divergents émis par un point lumineux mais des rayons convergents, obtenus avec une lentille auxiliaire, tels que leur point de convergence soit situé derrière la lentille principale, on obtient pour p' des valeurs positives comprises entre o et la valeur f . On dit, dans ce cas, que l'objet employé est virtuel.

Pour les lentilles divergentes f est négatif et, si l'on désigne par f_1 sa valeur absolue, la formule devient :

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = -\frac{1}{f_1},$$

p décroissant depuis l'infini jusqu'à 0, p' qui est toujours négatif décroît en valeur absolue depuis $-f_1$ jusqu'à 0. Les lentilles divergentes ne donnent donc pas d'images réelles d'objets réels, puisque p' est négatif pour toutes les valeurs de p et que par conséquent les rayons sortent en divergeant de la lentille.

Si l'on considère des valeurs négatives de p , c.-à-d. si l'on fait tomber sur la lentille divergente des rayons convergents, on trouve que, en faisant croître en valeur absolue p , p' est positif et croît tant que p est compris entre 0 et $-f_1$; que pour cette valeur $p = -f_1$, p' devient infini, puis que p dépassant f_1 en valeur absolue et restant négatif, p' redevient négatif (images virtuelles) diminue en valeur absolue depuis ∞ jusqu'à f_1 , valeur qu'il atteint pour $p = -\infty$.

CENTRE OPTIQUE. — Les lentilles ont un point qui jouit d'une propriété optique importante : tout rayon lumineux qui y passe sort de la lentille parallèlement à sa direction primitive (V. CENTRE, t. IX, p. 1449).

CONSTRUCTION DES IMAGES DONNÉES PAR LES LENTILLES. — Il est facile de construire géométriquement les images données par les lentilles en s'appuyant sur la propriété du

centre optique, qui vient d'être rappelée et sur ces deux faits qu'un rayon passant par le foyer principal d'une lentille sort parallèlement à l'axe, et qu'un rayon parallèle à

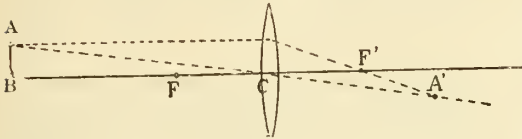


Fig. 2.

l'axe sort en passant par le foyer. Les six figures ci-jointes représentent les six cas principaux : objet réel, image réelle

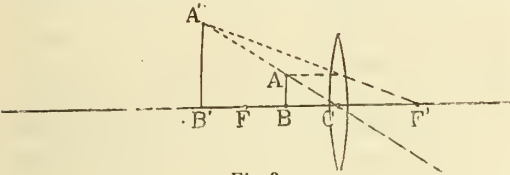


Fig. 3.

(fig. 2) ; objet réel, image virtuelle (fig. 3) ; objet virtuel, image réelle (fig. 4). Ces trois figures sont relatives aux

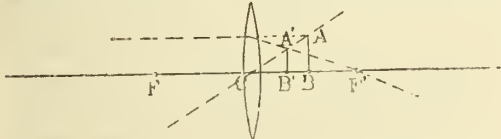


Fig. 4.

lentilles convergentes ; les trois suivantes sont relatives aux lentilles divergentes. Objet réel, image virtuelle (fig. 5) ;

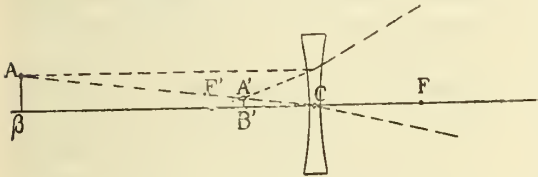


Fig. 5.

objet virtuel, image réelle (fig. 6) ; objet virtuel, image virtuelle (fig. 7). Dans ces figures, AB désigne l'objet et A'B'

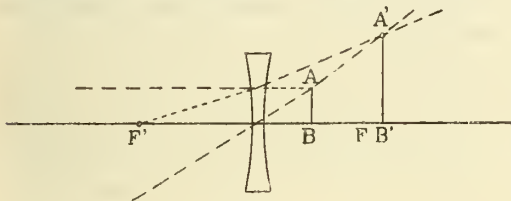


Fig. 6.

l'image ; les lignes formées de traits représentent les rayons lumineux dans les positions où ils existent réellement, et les

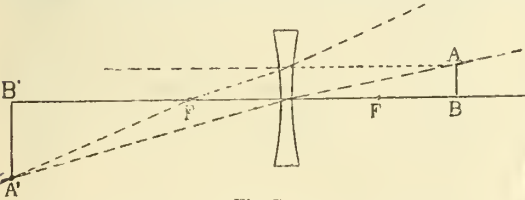


Fig. 7.

lignes ponctuées, les prolongements géométriques de ces rayons ; F et F' désignent les foyers et C les centres optiques.

Il résulte de ce qui précède que la distance focale principale d'une lentille est, avec l'approximation presque toujours adoptée, la seule constante à déterminer dans une lentille ; il n'en est plus de même quand on tient compte des phénomènes d'aberration et d'achromatisme (V. ces mots). La distance focale principale peut se calculer à

l'aide de la formule $\frac{1}{f} = (n - 1) \left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} \right)$ en

mesurant R et R' quand on connaît l'indice de réfraction n. Mais il vaut mieux la déterminer expérimentalement. On peut le faire d'une façon grossière en présentant la lentille au soleil et mesurant à quelle distance de la lentille se forme l'image du soleil ; à défaut du soleil on peut employer un objet éloigné. On opère d'une façon plus précise en employant un focomètre (V. ce mot, t. XVII, p. 670). A. JOANNIS.

LENTILLE DE BILLET (V. BILLET [Félix]).

V. Technologie. — La fabrication du verre d'optique ne diffère de la fabrication des autres verres que par les procédés employés pour débarrasser le verre des stries qui tendent à s'y produire (V. FLINT-GLASS, t. XVII, p. 617). L'opticien exige des lentilles d'être aussi incolores que possible, plutôt jaunes que bleues, sans stries ni fils, homogènes et peu trempés. Pour vérifier la qualité d'un verre d'optique, il suffit de placer ce verre, après l'avoir grossièrement poli, devant l'objectif d'une lunette. En recevant dans l'œil le faisceau lumineux provenant d'une petite flamme placée à une distance convenable, on aperçoit les défauts qui se révèlent par des différences d'intensité lumineuse. Les moindres différences de densité sont ainsi aperçues très facilement. L'astronome demande que l'objectif soit aplanétique, c.-à-d. qu'il donne en un point les foyers des rayons lumineux faisant partie d'un faisceau parallèle incident, quelle que soit la direction de ce faisceau par rapport à l'axe optique de l'objectif. Quand la lentille n'atteint pas de grandes dimensions, le travail des surfaces ne présente pour ainsi dire aucune difficulté. On commence par préparer quatre paires d'outils en cuivre un peu plus grands que les verres à travailler ; on leur donne au tour la courbure voulue et on les réunit balle et bassin en les frottant l'un sur l'autre avec de l'émeri de plus en plus fin. Les verres étant mis d'épaisseur, dégrossis et débordés, on les rode à l'émeri et à l'eau sur les outils de cuivre jusqu'à ce que la surface ait pris un doux très fin et très régulier. Ensuite, on colle sur lesdits outils une feuille de papier, le plus propre et le plus régulier qu'on puisse se procurer et on l'imprègne de tripoli très fin. Par le frottement prolongé sur ce polissoir, on éclaircit la surface du verre qui finit avec le temps par prendre un poli parfait. Le prix des bassins augmentant dans une proportion très rapide, leur poids devenant considérable et l'adhérence énorme qui se produit entre le verre et le métal lorsque l'on travaille de grandes surfaces rendant le travail de plus en plus pénible et de plus en plus incertain, Foucault a imaginé de supprimer les outils de métal et de travailler les lentilles verre sur verre. Dès lors, les frais d'établissement ne consistant plus que dans l'acquisition de quelques disques en verre de grandeurs proportionnées à la pièce que l'on veut entreprendre, le travail des lentilles destinées aux grands objectifs astronomiques s'exécute sur un poste solidement établi, sorte de pilier isolé de toutes parts et qui supporte les outils de verre préalablement amenés à la courbure. Verticalement, au-dessus de ce poste, on fixe au plafond un fort piton où s'accroche un ressort en hélice capable de supporter le poids de la lentille à travailler. L'outil en verre étant fixé sur le poste, on étend à sa surface un émeri un peu grossier délayé avec de l'eau ; on dépose avec précaution la lentille par-dessus et l'on use les deux verres l'un sur l'autre, en ayant soin de varier les mouvements, de manière à distribuer également l'action dans tous les sens. A mesure que le travail se prolonge, l'émeri perd son mordant et il faut le renouveler. On emploie ensuite des émeris de plus en plus fins qu'on

désigne dans le commerce par le nombre de minutes qui en opère la séparation quand on les traite par lévigation dans l'eau. En se succédant entre les surfaces frottantes, ces émeris à deux, à quarante minutes communiquent au doux un grain uniforme et velouté dont la finesse se révèle par un ton opalin et demi-transparent. Le doux étant amené au plus haut degré de finesse et d'uniformité, il s'agit de le transformer en un poli parfait. Sur la surface même du disque qui a servi à doucir le miroir, on colle une feuille de papier dont la trame paraît aussi égale que possible, puis en l'attaquant par une éponge légèrement humide, on détache des parcelles, de manière à soulever une pluche, qui, une fois séchée, retient utilement les poudres à polir. Le miroir, lavé et séché, est disposé sur le polissoir qui le touche de toutes parts et qui va l'éclaircir aux premiers frottements. Quand la lentille est entièrement polie, on la démonte et on la soumet à un premier examen optique, et si la surface ne présente pas d'imperfection grave, on entreprend de la ramener par une série de retouches locales à la figure définitive qui doit en faire une lentille objective parfaite. Les retouches locales, imaginées par Foucault, se font à l'aide de polissoirs préparés de la façon décrite plus haut, mais de dimensions beaucoup plus petites et proportionnés aux défauts qu'il s'agit de faire disparaître.

L. K.

LENTILLES. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges; 347 hab.

LENTILLIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Priva, cant. d'Aubenas; 287 hab.

LENTILLY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle; 4,259 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Lyon à Montbrison.

LENTINI ou LEONTINI. Ville de Sicile, à 35 kil. N. de Syracuse; 13,462 hab. C'est l'antique Léontium fondée en même temps que Catane en 730 av. J.-C. par des colons de Naxos. C'est pour soustraire cette ville à la domination de Syracuse que le rhéteur Gorgias, citoyen de Léontium, persuada aux Athéniens de faire leur désastreuse expédition de Sicile. Les grottes sépulcrales qui l'entourent ont servi, d'après la légende, de demeures aux Cyclopes. Beaucoup de tremblements de terre ont ravagé la contrée. Celui de 1693 a en partie détruit Lentini. Les environs en sont malsains à cause des eaux d'un bievère ou étang voisin.

LENTIOL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon; 490 hab.

LENTIPRISME (Phys.). On désigne sous ce nom un solide en verre analogue aux prismes triangulaires employés en physique, mais dont une ou deux des faces latérales planes sont remplacées par des portions de sphère, ces parties étant d'ailleurs concaves ou convexes. Les lentiprismes servent dans la construction des stéréoscopes. Dans ce cas, les prismes sont à angles très aigus et les surfaces sphériques calculées comme dans les mégascopes pour permettre de voir les objets placés à 10 ou 15 centim. Dans la *chambre noire* (V. ce mot, t. X, p. 322), on emploie aussi des lentiprismes. Dans ce cas, le prisme a, au contraire, un angle suffisant (angle droit en général) pour pouvoir fonctionner comme prisme à réflexion totale; la face qui produit la réflexion est plane, les autres sont, l'une convexe et l'autre concave. Ce système, au point de vue de la marche des rayons, fonctionne comme l'ensemble formé par un miroir plan et une lentille convergente, mais il présente l'avantage de donner des images plus éclaircies, par suite d'une perte moindre de lumière.

A. JOANNIS.

LENTISQUE (Bot.). Nom vulgaire du *Lentiscus* Tourn., qui est devenu le *Pistacia Lentiscus* L. (V. PISTACIA).

LENTO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campitello; 531 hab.

LENTON (Francis), poète anglais du XVII^e siècle. Il porta le titre honorifique de « poète de la reine » et a laissé la réputation, alors fort prisée, d'un habile anagrammatiste. Ses œuvres principales ont paru de 1630 à 1640.

Citons : *The Young Gallants Whirligigg* (1629); *Characterismi or Lenton's Leasures*, qui renferme des pages remarquables; *The Innes of Court Anagrammatist or the Masquers masked in Epigrammes* (Londres, s. d.); *Great Britain Beauties* (Londres, 1638, in-4). R. S. BIBL. : *British Bibliographer*. — WARTON, *English Poetry*, t. III.

LENTULUS. Nom d'une grande famille patricienne de Rome, qui était une branche de la gens Cornelia. Son premier personnage connu est le sénateur *L. Cornelius Lentulus* qui vota seul contre la rançon à payer à Brennus. Son fils *Lucius* fut consul en 327, se distingua dans la guerre du Samnium; légat au moment de la bataille de Caudium, il conseilla d'accepter la capitulation; l'année suivante, il fut dictateur; on suppose que c'est pour avoir effacé la honte du désastre qu'il acquit le surnom de *Caudinus*; il le transmit à ses descendants: son fils, consul en 303; son arrière-petit-fils, consul en 275, et le fils de celui-ci, *Lucius Cornelius L. F. Lentulus Caudinus*, mort en 213, lequel fut grand pontife, consul en 237 et triompha sur les Ligures. — *Cneius L. F. L. N.* fut édile curule avec son frère en 204, consul en 201, proconsul en Espagne en 199; son frère *Lucius*, mort en 173, fut préteur en Sardaigne (214), passa en Espagne où il succéda à Scipion, revint prendre le consulat (199). — *Publius L. F. L. N.*, fils de celui-ci, fut édile curule avec Scipion Nasica (169), les premiers, ils firent paraître dans les combats du cirque des éléphants et des ours; il fut consul suppléant en 162, devint prince du Sénat et combattit Caius Gracchus. — Son petit-fils, *Publius P. F. L. N. Cornelius Lentulus Sura*, fut questeur de Sulla (81), préteur (75), consul (71); rayé du Sénat pour immoralité (70) avec soixante-trois autres, il fut le principal complice de Catilina; réélu préteur en 63, il resta le chef des conjurés à Rome quand Catilina en fut sorti; sa maladroite négociation avec les ambassadeurs allobroges livra les preuves du complot, et son irrésolution permit à Cicéron d'agir; il fut arrêté, déposé et étranglé le 5 déc. 63. — *Publius P. F. L. N. Lentulus*, surnommé *Spinther* à cause de sa ressemblance avec un acteur de ce nom; édile curule en 63, il célébra des fêtes splendides, se saisit de la personne de son cousin le conspirateur; il devint préteur en 60, gouverneur d'Espagne, consul en 57 par l'appui de César, qu'il trahit pour s'unir au parti oligarchique, ne put se faire charger de l'expédition d'Égypte, fut proconsul en Cilicie de 56 à 53, embrassa dans la guerre civile le parti de Pompée, fut assiégé dans Corfinium par César, obligé de se rendre, rejoignit Pompée en Grèce, le suivit en Égypte; c'était un des proches amis de Cicéron. Son fils *Publius*, ami de Brutus, auquel Octave pardonna, était augure. — *Cneius Cornelius Lentulus Clodianus*, entré par adoption dans la famille des Lentuli, fut consul en 72, censeur en 70, raya 64 sénateurs pour immoralité; c'était un orateur de mérite. — *Lucius Cornelius Lentulus Crus*, accusateur de Clodius pour la violation des mystères de la Bonne Déesse (61), préteur en 58, consul en 50, fut l'ardent ennemi de César, suivit Pompée en Apulie, puis en Illyrie; César tenta cependant de l'acheter; il arriva en Égypte le lendemain du meurtre de Pompée et fut lui-même tué par ordre des ministres de Ptolémée. — *Cossus Cornelius Cn. F. Lentulus Gætulicus*, consul l'an 1 av. J.-C., défait les Gétules l'an 6 ap. J.-C., mourut en 25 à un âge très avancé. — Son fils *Cneius*, consul en 26 av. J.-C., commanda ensuite dix ans les légions de la Germanie inférieure; très aimé des soldats, il fut le seul ami de Séjan épargné par Tibère. Caligula le fit tuer en 39. Il avait écrit des œuvres historiques, qui sont perdues, des poèmes dont on n'a conservé que trois vers dans l'Anthologie latine et on lui attribue neuf épigrammes de l'Anthologie grecque.

Le *Publius Lentulus*, prédécesseur supposé de Pilate en Judée, auquel on a attribué une lettre au Sénat décrivant la physionomie de Jésus-Christ, n'a pas de caractère historique.

A.-M. B.

LENZ (Mois de). Nom allemand du mois de mars.

LENZ (Col de). Col des Alpes des Grisons (1,551 m.), reliant les vallées du Rhin, de Coire et de l'Albula; c'est la route d'accès du col de Julier qui évite le détour fait par le fleuve; elle passe par Coire, Malix, Churwalden, Lenz, Vazerol, Tiefenkastel.

LENZ (Jacob-Michael-Reinhold), écrivain allemand, né à Seszwegen (Livonie) le 12 (23) janv. 1751, mort à Moscou dans la nuit du 23 au 24 mai (4-5 juin) 1792. Il était fils d'un pasteur qui fut transféré à Dorpat en 1759 et devint plus tard inspecteur ecclésiastique à Riga. Reinhold Lenz, après avoir fait ses études de théologie à Königsberg, accompagna en 1771 les deux fils d'un seigneur de la Courlande dans un voyage en Allemagne. Il vint avec eux à Strasbourg, où il fit partie du petit groupe littéraire que présidait le greffier Salzmann et auquel appartenaient aussi Gœthe et Jung-Stilling. A partir de ce moment, une idée fixe hanta son esprit, celle d'imiter Gœthe et peut-être de rivaliser avec lui. Il chercha même, après le départ de Gœthe, à plaire à Frédéric de *Sessenheim* (V. ce nom). En 1776, il se rendit à Weimar, y commit toutes sortes d'extravagances, puis retourna en Alsace (1878). Il parcourut, au milieu de l'hiver, les forêts des Vosges, et s'arrêta au presbytère d'Oberlin, au Ban-de-la-Roche; il était fou. Il fut recueilli quelque temps par Schlosser, beau-frère de Gœthe, à Emmendingen, dans le duché de Bade. Enfin son frère le ramena à Riga (juin 1879). On le crut guéri, et il entra comme secrétaire particulier dans la maison du général de Bawr à Pétersbourg. Mais il reprit bientôt sa vie errante, enseigna momentanément dans un pensionnat à Moscou (1781) et tomba enfin dans un état de plus en plus lamentable. Ses derniers jours se passèrent dans un château des environs de Moscou, où il avait été reçu par pitié. — L'édition de ses œuvres qui a été donnée par Tieck (Berlin, 1828, 3 vol.) n'est pas complète, et elle contient des morceaux qui ne sont pas de lui. Weinhold a publié un recueil d'œuvres dramatiques posthumes de Lenz (Francfort, 1884). Enfin la collection des *Stürmer und Dränger* de Sauer (2^e partie, Berlin et Stuttgart, 1883) contient un choix de ses œuvres, où figurent quelques poésies inédites. — Ce que ces recueils contiennent de plus intéressant, ce sont les deux comédies, *Der Hofmeister* (1774) et *Die Soldaten* (1776), ou pour mieux dire, certaines scènes de ces comédies, car Lenz n'a jamais eu assez de suite dans les idées pour soutenir jusqu'au bout un travail de longue haleine. Il avait la tête pleine de projets qu'il était incapable d'exécuter. Il compte parmi les écrivains qui font cortège au jeune Gœthe; mais ce que Gœthe n'a été qu'un instant, Lenz l'est resté toute sa vie. Il est l'un des types les plus caractéristiques de cette période de la littérature allemande qu'on a appelée du nom de *Sturm- und Drang* (V. ALLEMAGNE [Littérature]). A. B.

BIBL. : A. STÖBER, *Der Dichter Lenz und Friederike von Sessenheim*; Bâle, 1842. — DORER-EGLOFF, *Lenz und seine Schriften*; Bade, 1857. — GRUPPE, *Lenz' Leben und Werke*; Berlin, 1861. — FALK, *Der Dichter Lenz in Livland*; Winterthur, 1878.

LENZ (Karl-Gotthold), philologue allemand, né à Gera le 6 juil. 1763, mort professeur au gymnase de Gotha le 27 mars 1809. Il étudia à l'université d'Iéna, puis à celle de Göttingue. Il a collaboré à la plupart des œuvres philologiques de son temps. Ses travaux sont tous relatifs à l'antiquité classique. On cite de lui : *De Fragmentis orphicis ad astronomiam spectantibus* (Göttingue, 1789); *Ueber den Gebrauch der Blumen und Blumenkrenze bei den Gräbern* (Göttingue, 1787); *Geschichte der Weiber im heroischen Zeitalter* (Ilanover, 1790); *Ueber J.-J. Rousseau's Verbindung mit Weibern* (Halle, 1792, 2 part.); *Die Ebene von Troja nach den Berichten von Choiseul-Gouffier und andern Reisenden* (Neustrelitz, 1798); *Lechevalier's Reise nach Troas* (Altenbourg, 1800); *Die Göttin von Paphos auf alten Bildwerken* (Gotha, 1808). M. P.

LENZ (Henri-Frédéric-Emile), physicien russe, né à Dorpat

(Livonie) le 12 févr. 1804, mort à Rome le 10 févr. 1865. Il étudia d'abord la théologie, puis les sciences naturelles et la physique, accompagna Otto Kotzebue comme physicien dans son second voyage autour du monde (1823-26), entra en 1828 comme adjoint à l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, en fut nommé membre en 1834 et professa la physique à l'université, dont il devint recteur, à l'Institut pédagogique, à l'École d'artillerie. Il fut, en outre, précepteur des enfants du tsar Nicolas. Il mourut pendant un voyage en Italie. On lui doit d'importants travaux de physique dont il a exposé les résultats dans de nombreux mémoires communiqués à l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg et insérés dans ses recueils; c'est lui notamment qui a formulé la loi bien connue qui porte son nom (V. ci-après). Il a donné à part (en russe) : *Manuel de physique* (Saint-Petersbourg, 1864, 2 vol., 6^e éd.). L. S.

LOI DE LENZ. — La loi signalée par Lenz peu de temps après la découverte des phénomènes d'induction peut s'énoncer ainsi : Toutes les fois qu'on déplace un courant ou un aimant dans le voisinage d'un circuit conducteur fermé, il se développe dans ce circuit un courant induit inverse de celui qui devrait le parcourir pour qu'il imprime au circuit conducteur ou à l'aimant le mouvement qui produit l'induction. On peut dire encore que le sens du courant produit est tel qu'il s'oppose au mouvement qui l'a produit; par exemple il repousse l'aimant ou le courant que l'on approche, il attire au contraire l'aimant ou le courant que l'on écarte; si le courant est produit par l'établissement d'un courant dans un circuit voisin, il retarde l'établissement du régime normal, etc. Cette loi est d'un usage commode, lorsqu'on connaît les actions mutuelles des courants et des aimants pour trouver le sens du courant induit dans les divers phénomènes d'induction. A. JOANNIS.

LENZ (Heinrich-Oskar), géologue et explorateur allemand, né à Leipzig le 13 avr. 1818. Nommé en 1872 assistant à l'Institut géologique de Vienne, il effectua, l'année suivante, une première série de voyages scientifiques en Hongrie, en Slavonie, en Bohême et dans les Alpes septentrionales, fut envoyé ensuite par la Société africaine de Berlin dans l'Afrique occidentale et explora, de 1874 à 1877, l'Ogôoué et le Gabon. Chargé en 1879, par la même société, d'une nouvelle mission en Afrique, il quitta Tanger le 22 déc., gagna Tombouctou par le Sahara occidental, y arriva le 1^{er} juil. 1880, atteignit le 2 nov. Médina, en Sénégambie, et rentra en 1881 à Vienne. En 1883, la Société de géographie de cette ville le nomma son secrétaire général. Au cours d'un troisième voyage en Afrique (1885), il remonta le Congo jusqu'à Stanley Falls, avec le dessein de gagner la région du lac Albert et de reconnaître la ligne de partage des bassins du Congo et du Nil. Mais l'hostilité des Arabes contraria ses projets. Il continua de remonter le fleuve jusqu'à Nyangoué, puis se dirigea par les lacs de Tauganyika et de Nyassa vers le Zambèse et la côte de Mozambique. Il est, depuis son retour en Europe (1887), professeur de géographie à l'université allemande de Prague. Outre de nombreux articles parus dans le journal *Aus allen Welttheilen* et dans plusieurs autres revues de géographie, il a publié *Skizzen aus Westafrika* (Berlin, 1878); *Timbuktu, Reise durch Marokko, Sahara und Sudan* (Leipzig, 1884, 2 vol.; trad. franç., Paris, 1886, 2 vol.). L. S.

LENZBOURG. Petite ville de Suisse, cant. d'Argovie; 2,457 hab. Sur un rocher, le château du même nom d'une construction très ancienne en style gothique, élevé sur l'emplacement d'un castel romain. Localité commerçante. Tout près, un grand établissement pénitentiaire.

LENZBOURG. Famille comtale du pays d'Argovie (Suisse). L'histoire authentique des comtes de Lenzbourg commence en 890 et, du x^e au xi^e siècle, ils furent, parmi les « dynastes », les plus puissants de la Suisse. Ils fondèrent le couvent de Beromunster et furent « avoués » des Waldstetten. Partisans dévoués des empereurs d'Allemagne, ils les soutinrent dans leur lutte contre la

papauté. La race s'éteint en 1172 avec Ulrich IX, l'ami et le compagnon d'armes de Frédérie Barberousse. Ses possessions revinrent à l'Empire et plus tard aux Kybourg et aux Habsbourg. E. KUCNE.

LEO (Leonardo), compositeur italien, né à Naples en 1694, mort à Naples en 1756. Élève du Conservatoire della Pietà de' Turchini dans sa ville natale, il acheva de se former à Rome sous Pitoni et vécut ensuite à Naples de 1717 à sa mort. Il était maître de chapelle et directeur du Conservatoire de Sant' Onofrio. Leo fut un des principaux compositeurs de l'école napolitaine, excellent dans l'expression des sentiments passionnés, gracieux, doux ou plaisants. Son chef-d'œuvre est un *Miserere* d'une grande perfection harmonique; citons : son *Ave Maria*, deux oratorios, *Santa Elena* et *La Morte d'Abele*, et des opéras : *Sofonisba* (1719); *Olympiade*, *La Clemenza di Tito* (1735); *Achille in Sciro* (1743). Il eut pour élèves Pergolèse, Jonelli, Piccini, etc.

LEO (Heinrich), historien allemand, né à Rudolstadt le 19 mars 1799, mort le 24 avr. 1878. Il prit une part active au mouvement de la *Burschenschaft* et à la fête de la Wartburg; mais, devenu privat-docent, il prit une attitude opposée et antidémocratique (1820). Se rendant à Berlin (1822), il devint hégélien fauatique, puis adversaire résolu de l'hégélianisme. Il professa à l'université de Berlin (1824), puis à celle de Halle (1828). Ses premières œuvres furent : *Über die Verfassung der lombardischen Städte* (Rudolstadt, 1820); *Entwicklung der Verfassung der lombardischen Städte* (Hambourg, 1824); *Gesch. des jüdischen Staats* (Berlin, 1828); elles étaient d'esprit rationaliste. Leo eut ensuite une crise de mysticisme réactionnaire qui se reflète dans *Handbuch der Gesch. des Mittelalters* (Halle, 1830). Après deux grands ouvrages d'une réelle valeur : *Gesch. der italienischen Staaten* (Hambourg, 1829-30, 5 vol.) et *Zwölf Bücher niederländischer Geschichten* (Halle, 1832-35, 2 vol.), il se consacra à la polémique réactionnaire dans ses nombreux articles de journaux, dans ses brochures et dans des ouvrages d'ensemble : *Studien und Skizzen zu einer Naturgeschichte des Staats* (Halle, 1833); *Lehrbuch der Universalgeschichte* (1835-44, 6 vol.); 3^e éd., 1849-56); *Leitfaden für den Unterricht der Universalgeschichte* (1838-40, 4 vol.); *Vorlesungen über die Gesch. des deutschen Volks und Reichs* (1854-57, 5 vol.). Il exerça une influence sur la politique prussienne après 1850, mais disparut de la scène à la suite d'une maladie cérébrale. Il a aussi rédigé de bons travaux de philologie germanique et celtique, un glossaire anglo-saxon (Halle, 1872-77) et des souvenirs de jeunesse (*Aus meiner Jugendzeit*; Gotha, 1880). A.-M. B.

LÉO (Léonie BÉRA, dite André), femme auteur française, née à Lusignau en 1829. Elle épousa le journaliste Champseix, mort en 1861, et en secondes noces (1873) Benoit Malon. Elle débuta dans la littérature par un roman : *Un Mariage scandaleux* (Paris, 1862, in-12), qui eut du succès, collabora pendant la Commune à la *Sociale* et passa en Suisse après avoir subi quelques jours de détention. Citons encore d'elle : *Une Vieille Fille* (1864, in-12); *les Deux Filles de M. Plichon* (1864, in-12); *Jacques Galéron* (1865, in-12); *la Commune de Malenpis* (1874, in-32); *la Femme et les Mœurs* (1869, in-12); *la Guerre sociale* (1871, in-8), discours prononcé par elle au congrès de la paix de Lausanne; *Légendes corréziennes* (1870, in-12); *l'Enfant des Rudère* (1883, in-12); *le Petit Moi* (1892, in-12); *la Justice des choses* (1892, 2 vol. in-12).

LÉOBARD. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Salviac; 550 hab.

LÉOBEN. Ville d'Autriche, prov. de Styrie, sur la Mur; 5,500 hab. C'est une jolie ville avec une église gothique, un vieil hôtel de ville, etc. Le 18 avr. 1797 y furent signés entre l'Autriche et la République française les préliminaires de la paix. Bonaparte, vainqueur à Rivoli (14 janv. 1797),

avait, après la chute de Mantoue (3 fév.), dicté la paix de Tolentino au pape (19 févr.), puis envahi l'Autriche avec 34,000 hommes. Masséna défait Lusignan à Longaro et occupa le col glacé du Tarvis, tandis que le gros de l'armée passait le Tagliamento et refoulait l'archiduc Charles sur Klagenfurt, puis sur Saint-Veit, et que Joubert conquérait le Tirol méridional. Néanmoins Bonaparte sentait son entreprise hasardeuse, engagé avec de si faibles effectifs dans un pays hostile, avec, sur ses derrières, la Vénétie prête à s'armer. Le 31 mars, il adressa à l'archiduc Charles une lettre personnelle pour lui proposer la paix. En même temps, il continuait sa marche et, après deux victoires, à Neumarkt et Unzmarkt, son avant-garde entra, le 7 avr., à Leoben, à vingt-cinq heures de marche de Vienne. Dans la capitale, la terreur fut extrême; Thugut, qui ne voulait pas traiter, dut céder; la coalition n'inspirait plus confiance; la crise de la Banque d'Angleterre arrêta les versements de subsides et les troubles d'Irlande détournèrent l'attention de Pitt. Le tsar Paul I^{er} ne voulait rien faire. La cour d'Autriche se résigna à traiter. Le 9 avr., les comtes Merfeldt et Bellegarde arrivèrent au quartier général français de Judenburg; un armistice de six jours fut conclu. Quand il fut expiré, les négociateurs revinrent avec Marchese di Gallo, ministre napolitain envoyé par la reine Caroline, tante et belle-mère de l'empereur. Ils avaient de pleins pouvoirs pour traiter sur les bases de compensation à accorder en Italie à l'Autriche en échange de l'abandon des Pays-Bas. La première conférence eut lieu le 15 avr., au château de Güss. Sur ces entrefaites, on apprit les victoires de Hoche en Allemagne et la prochaine entrée en campagne de Moreau. Les préliminaires de la paix furent signés, Bonaparte ayant hâte d'assumer la gloire de la pacification. On fit une réserve vague sur l'intégrité de l'Empire, mais en promettant à la France la cession des pays autrichiens de la rive gauche du Rhin et de la Lombardie, à l'Autriche des dédommagements en Vénétie. Un congrès à réunir dans une ville neutre réglerait les détails. Bonaparte avait contracté de sa propre autorité sans en référer au Directoire. Ces conditions furent ratifiées par le traité de Campo-Formio (V. ce mot). A.-M. B.

LÉOBSCSCHÜTZ (slave *Lubczyce*). Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), sur la Zinna; 13,000 hab. Grand marché agricole (blés, animaux de boucherie). Vieille enceinte. Cité dès le x^e siècle, Leobschutz fut, de 1524 à 1623, la capitale de la principauté de Jagendorf.

LÉOCHARÈS, sculpteur athénien qui florissait vers 372 av. J.-C. et fut un des chefs de l'école attique avec Scopas et Praxitèle. Il travailla au tombeau de Mausole à partir de 352, et fit pour le Philippeion, élevé à Olympie en commémoration de la victoire de Chéronée, les statues chryselléphantines du roi Philippe, d'Amintas, d'Alexandre, d'Olympie et d'Eurydice. Son chef-d'œuvre était *l'Enlèvement de Ganymède*, bronze dont nous avons de nombreuses reproductions, notamment au musée Pio Clementino et à la bibliothèque de Saint-Marc; Pausanias cite encore des statues de Zeus et Démos (le Peuple), dans le portique du Pirée; de Zeus, sur l'Acropole d'Athènes; d'Apollon, dans le Céramique; Plin, un *Autolycus*, un *Jupiter tonnant* au Capitole; Vitruve, un *Arès colossal acrolithe* dans l'Acropole d'Ilalicarnasse; le pseudo-Plutarque, une belle statue en bronze d'*Isocrate*, à Eleusis.

LÉODAMAS, de Thasos, mathématicien grec contemporain de Platon, et qui, grâce aux indications de celui-ci, aurait le premier fait usage de l'analyse en géométrie. Il y a là une légende d'école peu vraisemblable. La lettre XI, attribuée à Platon, est adressée à ce Léodamas et supposée écrite du vivant de Socrate. T.

LEODIA (Echinod.) (V. MELLITA).

LEODICE (Zool.). Nom générique d'Annélides marines substitué par Risso à celui d'Eunice, pour les deux espèces : Eunice à trois antennes, d'Audouin et Milne Edwards, et Eunice à tête rouge, de Grube; toutes deux de la Méditerranée (V. EUNICIENS).

LÉOGEAT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon; 4,733 hab.

LÉOGNAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède; 2,333 hab.

LÉOJAC-ET-BELLEGARDE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. (0.) de Montauban; 402 hab.

LEOMINSTER. Ville d'Angleterre, comté de Hereford, sur un affluent du Wye. Stat. du chem. de fer de Hereford à Shrewsbury; 7,241 hab. Fonderies, fabrique de gants, etc. L'église est ancienne, de style normand.

LEOMINSTER. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, près de Fitchburg; 6,000 hab. Fabrication de peignes.

LEON. Ancien pays et évêché de la Bretagne armoricaine dont la capitale était Saint-Pol-de-Léon (V. BRETAGNE et SAINT-POL-DE-LÉON).

LÉON (Etang de) (V. LANDES, t. XXI, p. 868).

LÉON. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets; 4,733 hab. Fabriques de bouchons et lièges en planches, de résines, essence et colophane.

LÉON. Province de la république de l'Equateur (Ecuador); 9,100 kil. q.; 80,000 hab. Elle s'étend sur les deux versants de la Cordillère des Andes; la partie la plus fertile est le plateau de Tacunga (2,780 m.). Le ch.-l. est Tacunga. Elle exporte des cuirs, des lainages, des cotonnades, des poteries.

LÉON (Ile de). Ile du S. de l'Espagne, dans l'océan Atlantique; séparée du continent par des lagunes qui assèchent à marée basse, elle renferme les villes de *Cadix* (V. ce mot) au N., San Fernando au centre. C'est l'ancienne *Tartessus*, appelée aussi *Erythraea*, *Aphrodisia*, *Cotinus*. Elle doit son nom actuel à la famille de Ponce de Léon à laquelle elle fut concédée de 1459 à 1484.

LÉON. Géographie. — 1^o VILLE. — Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. et ancienne capitale du royaume de ce nom, au pied des monts Asturiens, entre la Bernesga et le Torio, à 800 m. d'alt.; 44,500 hab. Magnifique cathédrale gothique à trois nefs, chef-d'œuvre de l'architecture du XIV^e siècle, d'une légèreté admirable avec des détails exquis; elle renferme les tombeaux des rois de Léon, de divers saints et martyrs. On cite encore les églises du prieuré épiscopal de Saint-Marc, de Saint-Isidore, de beaux palais, etc. Evêché. Foire aux chevaux. Ecole vétérinaire. Léon fut le centre du commerce de la laine et l'est encore pour celui du lin. Elle doit son nom à la *Legio septima gemina* dont elle était le camp. Elle fut la capitale du royaume de Léon (V. ci-après); de 996 à 1002, Al Mansour en fut maître.

2^o PROVINCE. — L'ancien royaume de Léon comprenait en Espagne la partie N.-O. du plateau intérieur, entre les monts des Asturies au N., de Galice au N.-O., le Portugal à l'O., l'Estrémadure au S., la Vieille-Castille à l'E., soit une surface d'à peu près 40,000 kil. q., peuplés aujourd'hui d'environ 900,000 âmes et correspondant aux provinces actuelles de Léon, Salamanque et Zamora, plus une partie de celles de Valladolid et de Palencia. Les Léonais, médiocrement instruits, sont braves, hospitaliers, francs. Ils se vantent d'être de vieux chrétiens (*eristianos viejos*) sans mélange de sang arabe et conservent encore beaucoup d'usages antiques. On y signale au S. d'Astorga les *Margatos* qui descendraient des Celtibériens et au S. de Salamanque des descendants des Goths.

La province de Léon comprend une partie de l'ancien royaume; elle a 15,377 kil. q. et 380,637 hab. Elle s'étend entre les prov. d'Oviedo (Asturies) au N., Santander au N.-E., Palencia à l'E., Valladolid au S.-E., Zamora au S., Orense et Lugo à l'O. Elle se divise en dix districts: Léon, Astorga, La Bañeza, Ponferrada, Villafranca del Bierzo, Murias de Paredes, Riaño, La Vecilla, Sahagun, Valencia de don Juan. C'est un pays de montagnes au N. et à l'O., de plateaux au S. et à l'E. Au N., les monts Cantabres atteignent 2,500 m. aux sources de l'Ebre, s'abaissant à 4,364 m. au col ou Puerto de Pajares; à l'O., la Peña Trevinca atteint 2,021 m. A l'O. d'Astorga, entre le Douro et

le Minho, sont les monts de Léon (1,400 m.); par ni les autres contreforts de la chaîne pyrénéenne on cite la Sierra de Jistredo, les monts de Telena (1,231 m.), la sierra de Peña Negra. Les eaux vont surtout au Douro par l'Eslea qui reçoit la Bernesga, la Ceá, l'Orbigo grossi de l'Iria; mais au S.-O. des monts de Léon s'étend le bassin du Sil, affluent du Minho; celui-ci forme le Bierzo, région de collines boisées, au climat tempéré. Dans les montagnes dominent les pâturages, dans le plateau les champs.

Histoire. — Le royaume de Léon constitué au X^e siècle continue l'histoire du royaume des Asturies qui fut le premier des Etats chrétiens d'Espagne après la conquête musulmane. Il a été formé par la réunion des Asturies, de la Galice et du Léon et a pris le nom de la cité la plus importante et de la province la plus avancée vers le S., dont la reconquête de l'Espagne étendait progressivement le territoire. Bien que le titre de royaume de Léon ne soit pas le titre primitif de cet Etat, nous en résumerons ici l'histoire depuis ses origines jusqu'à la constitution du royaume de Castille (V. ce mot). On trouvera des détails plus complets dans les articles consacrés à chacun des souverains.

Le fondateur du royaume des Asturies, *Pelago* (Pelayo), appartient à la légende; il aurait régné de 718 à 737 dans la région montagneuse des environs de Gijon, s'abritant dans ses cavernes et gorges inaccessibles, indigné d'un échec aux envahisseurs à Covadonga. Les montagnards asturiens et cantabres avaient dû rester à peu près insoumis, et après le court règne de *Favila*, on voit Alonso (Alphonse), le fils d'un duc de Cantabrie du nom de Pierre, époux d'Hermesinda, fille de Pelage, réunir sous sa domination le versant septentrional des Pyrénées depuis le pays des Basques (Vascons) jusqu'à la Galice.

Alphonse, dit *le Catholique*, est le premier personnage à peu près historique et le vrai fondateur du royaume des Asturies. Il bénéficia de la rupture survenue entre les conquérants arabes et berbères de la péninsule, à la suite de laquelle les Berbères se retirèrent des plateaux et des plaines du N. où ils s'étaient établis, laissant le champ libre à un retour offensif des chrétiens. Les Galiciens en profitèrent pour se soulever. Alphonse secondé par son frère, le vaillant Fruela, franchit les montagnes, entra dans le bassin du Minho et s'empara de Lugo. Il put même s'étendre jusqu'au Douro, à Bragança, Salamanque et Avila; mais, en se retirant, les Berbères avaient démantelé les places, et, lorsque les Arabes ne furent plus retenus autour de Cordoue par la lutte qui aboutit au triomphe de la dynastie ommeyyade, Alphonse ne put garder le bassin du Douro; il se retira au N. avec une partie de la population, conservant seulement la Galice, la Liebana (au S. de la prov. de Santander) et une partie de la Bardulie aux sources de l'Ebre, et peut-être la ville de Léon. Alphonse se signalait d'ailleurs par son zèle catholique, fondant des couvents et des églises aussi bien que des châteaux. On place son règne entre 739 et 756 ou bien de 748 à 765. Son fils, *Fruela*, qui régna jusqu'en 768 ou 775, donna au royaume sa capitale par la fondation d'Oviedo. Les capitales précédentes avaient été Pravia et Cangas d'Onis. Fruela périt de mort violente et eut pour successeur son cousin *Aurelio* (fils de son oncle Fruela). Ni celui-ci, ni son successeur *Silo*, genre d'Alphonse 1^{er}, ne brillèrent; les querelles intestines et les attaques des Arabes les réduisirent à accepter la suzeraineté des infidèles et à s'allier à eux contre les Francs.

A la mort de Silo (784), sa veuve fit reconnaître dans les cantons orientaux *Alphonse II le Chaste*, fils de Fruela; dans ceux de l'O. régna *Maurecat*, bâtard d'Alphonse 1^{er} et d'une Mauresque, ayant pour capitale Pravia. On l'accuse d'avoir essayé de réconcilier musulmans et chrétiens et favorisé les mariages mixtes. Après le court passage sur le trône de *Bermudo le Diacre* (vers 791), Alphonse II fut reconnu dans tout le royaume de son père. Ce fut un moine couronné, vigoureux adversaire des Arabes. La légende a amplifié ses exploits, lui faisant conquérir les rives océa-

niques jusqu'au Tage à la suite de sa victoire de Lugo. Il paraît avoir profité de l'expansion de l'empire franc au S. des Pyrénées pour étendre de son côté ses possessions. A partir de son règne, le royaume d'Oviedo est réellement indépendant; la cathédrale et le palais royal d'Oviedo, bâtis par Alphonse II, en sont le centre visible. Il y restaure une législation régulière, les vieilles coutumes de l'époque gothique. Une chevalerie guerrière se forme qui, sous la direction de ses rois, multiplie les incursions en pays musulman. Enfin le roi fonde le célèbre sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle où afflueront les pèlerins de l'Europe entière. A sa mort (835 ou 842), son fils *Ramiro* dut comprimer énergiquement les révoltes des nobles. Le successeur de celui-ci, le brave *Ordoño I^{er}* (850-66), eut à lutter contre les Basques, ce qui l'empêcha de profiter des dissensions qui paralysaient le khalifat de Cordoue.

Son fils, *Alphonse III le Grand* (866-910), fut plus heureux. Il étendit les « Champs gothiques » jusqu'au Douro, bâtit la forte place de Burgos, boulevard de sa monarchie vers l'E., et, sur un rocher le long de la mer Cantabre, le château de Castell Ganzo pour arrêter les Normands. Il fut sans cesse menacé par les complots de ses nobles, mais il en était de même des princes musulmans. Ses adversaires, les khalifes Mohammed (852-86), Moudhir (886-88) et Abd Allah (888-902), et les redoutables chefs Omar ibn Hasoun (863-83) et Koleib ibn Hasoun (886-918), usaient leurs forces les uns contre les autres, si bien que le khalife finit par s'allier au roi chrétien contre le prince de Tolède, ce qui permit à Alphonse III de remporter sur ce dernier la sanglante victoire de Zamora (900). Désormais les forces des rois des Asturies balancent presque celles des souverains de Cordoue. Après deux siècles de guérillas, de pillages, de campagnes où tantôt les cavaliers andalous refoulaient les Asturiens jusqu'à leurs défilés, tantôt ceux-ci poussaient jusqu'au Douro, ils prennent pied sur ses bords; les forteresses de Burgos, Léon, Astorga, Tuy, Zamora leur assurent la possession de la plaine au N. du fleuve. Quand les fils d'Alphonse III se liguent avec leur mère Ximène (Chimène) de Navarre pour l'obliger à leur partager ses Etats, l'aîné, *Garcia*, avec le titre de roi, transporte sa capitale au S. des Pyrénées, dans la vieille ville romaine de Léon. Ses cadets reçoivent : Ordoño, la Galicie; Fruela, les Asturies avec Oviedo (910).

Le royaume de Léon fut réuni aux Asturies dès la mort de Garcia (914) au profit d'*Ordoño II* (914-924). Celui-ci, aussi célèbre par sa piété que par sa bravoure, vainquit sur le Carion, prit et fit mourir en prison les comtes insurgés de Burgos et de Castille. A sa mort *Fruela II* (924-925) réunit les trois parties du royaume paternel, lequel fut transmis ensuite au fils d'Ordoño, *Alphonse IV*, dit *l'aveugle* ou *le Moine* (925-931); il se retira bientôt au monastère de Sahagun, laissant la couronne de Léon à son frère *Ramiro II* (931-950); vainement il voulut la reprendre; Ramiro le fit aveugler ainsi que les trois fils de Fruela II. Ce prince violent se distingua contre les Arabes qu'il vainquit sur le Douro et le Tormes, pénétrant jusqu'à Madrid, Salamanque, Ledesma, Ribas, Baños. Il comprima la révolte du puissant comte de Castille, Fernan Gonzalez, mais jugea prudent de se le concilier en mariant son fils Ordoño à dona Urraca, fille du comte. Il termina son règne par la brillante victoire de Talavera sur les infidèles. *Ordoño III* (950-957) fut son digne successeur; mais, après son incursion à Lisbonne, Abderrhaman proclama la guerre sainte, franchit le Douro, saccagea Simancas et tout le pays de San Esteban de Gormaz jusqu'à Burgos. *Sancho I^{er}* (957-966), père d'Ordoño, contre lequel il avait intrigué avec leur beau-père, lui succéda; mais il eut à son tour à combattre Fernan Gonzalez qui voulait affranchir la Castille du Léon. Il dut fuir à Cordoue, tandis que le comte de Castille faisait proclamer roi Ordoño le Mauvais, fils d'Alphonse IV, et le mariait à sa fille Urraca. Une armée maure rétablit Sancho (959). Il fut empoisonné par le

gouverneur de Galice, Gonzalo Sanchez; son fils, Ramiro III (966-982), n'avait que cinq ans, et ce fut Elvire, la sœur de Sancho, qui exerça la régence. Le protectorat arabe ne put les sauver des incursions des Normands. L'arrogance de Ramiro, quand il grandit, le brouilla avec ses nobles qui proclamèrent son oncle, *Bermudo II* (982-999); couronné dans Santiago (980), il fut reconnu roi de Léon à la mort de Ramiro; c'était un prince doux et prudent, mais incapable de résister à son formidable adversaire Al Mansour (V. MANSOUR). Celui-ci mit le royaume à deux doigts de sa perte, détruisant les places fortes, emmenant par milliers les chrétiens captifs; Zamora succomba en 981; Léon en 983 après la désastreuse bataille de l'Esla; Astorga, Simancas furent saccagées, le couvent de Sahagun pillé (986); enfin, en 994, Al Mansour s'emparait de Santiago de Compostelle brûlant le sanctuaire et ruinant le tombeau de saint Jacques. Vainement les rois de Léon, de Navarre, le comte Garcias Fernandez s'unissent; ils sont écrasés entre Alcegar et Langa, aux bords du Douro (995). Pendant la minorité d'*Alphonse V* (999-1027), le hadjib Al Mansour succombe aux suites des blessures reçues à la bataille de Calatañazor (1002). Les chrétiens peuvent respirer; le Léon profite de la paix pour relever ses églises, ses forteresses. La constitution est régularisée par les fueros d'Alphonse V. Il fut tué devant Viseu. Son fils mineur, *Bermudo III* (1028-1037), ne put résister à Sancho Mayor (Sanche le Grand), l'ambitieux roi de Navarre. Après avoir conquis le N. de la Castille, celui-ci enlève à Bermudo tous ses Etats (1034). Il les recouvre un instant à la mort du conquérant; mais, ne voulant pas laisser à Ferdinand la Castille et le pays de la Pisnerga à la Cécia, il succombe dans la lutte; il fut percé d'une lance à la bataille de Tamaron, sur le Carion; avec Bermudo s'éteignit la dynastie des rois de Léon. *Ferdinand I^{er}* réunit à son royaume de Castille celui de Léon, Asturies et Galice (1037).

Cette réunion inaugure la période des grandes conquêtes (V. CASTILLE). Toutefois elle ne devint définitive que deux siècles plus tard. En effet, à la mort d'Alphonse VII ou VIII (1126-57), sa monarchie fut morcelée entre ses fils. Non seulement le groupe de la Navarre et les pays basques, mais celui du Léon, de la Galice et des Asturies, furent séparés de la Castille. Bien que ces divisions aient été atténuées par la fondation des ordres de chevalerie religieuse qui maintinrent l'unité espagnole (Calatrava en 1158, Compostelle en 1175, Alcantara en 1176), elles affaiblirent beaucoup les deux royaumes, d'autant que Castille et Léon s'épuisèrent en guerroyant l'un contre l'autre. Le roi de Léon *Ferdinand II* (1157-88) s'empara de la régence de Castille avec l'appui des Lara. Son fils, Alphonse IX (1188-1230), fut en rivalité constante avec son cousin Alphonse VIII (ou IX) de Castille qu'il laissa seul contre les Almohades. Le mariage du roi de Léon avec Bérengère, fille du roi de Castille, les réconcilia (1197), mais le pape Innocent III les excommunia à cause de la parenté. On finit par divorcer à la condition que ses enfants fussent déclarés légitimes (1204). Le roi de Léon n'en continua pas moins d'empiéter sur son cousin et lui refusa tout secours contre les musulmans. Il essaya à sa mort de s'emparer du trône de Castille, s'agrandit en Estrémadure aux dépens des infidèles et fut vainqueur de l'émir Aben Houd à la grande bataille de Mérida. Alphonse IX de Léon mourut en pèlerinage à Santiago de Compostelle. Son fils *Ferdinand III*, déjà roi de Castille, réunit alors les deux couronnes de Léon et de Castille. L'histoire ultérieure du royaume est exposée à l'art CASTILLE.

A.-M. B.

BIBL. : V. ESPAGNE.

LÉON. Ville du Nicaragua, ch.-l. de la prov. de ce nom; 30.000 hab. (y compris le faubourg indien de *Subtiaba*). Un chemin de fer de 52 kil. la relie au port de Corinto. Fondée en 1523 près du lac de Managua, où se voient encore les ruines de la vieille cité (*Ciudad Vieja*), elle fut détruite par Dampier et rebâtie 15 kil. plus loin en 1685. Ce fut une des plus opulentes villes de l'Amérique espa-

gnole. Sa cathédrale de Saint-Pierre (achevée en 1743), qui servit souvent de citadelle, et quelques autres églises, sont les seuls vestiges de cette splendeur. L'université, fondée en 1806, a disparu. — Le dép. de Léon, qui s'étend sur 8,123 kil. q. avec moins de 50,000 hab., des deux côtés de la chaîne des sept volcans Maribios, entre la baie de Fonseca et le lac de Massagua, comprend du côté de l'Océan Pacifique les llanos de Léon ; sur le versant intérieur les llanos del Conejo. Une partie est recouverte de forêts vierges. Les champs sont très fertiles. A.-M. B.

LÉON DE LOS ALDAMAS. Ville du Mexique, Etat de Guanajato, à 1,895 m. d'alt., sur la route de Mexico à Guadaluajara, dans un plateau très fertile ; 80,000 hab. C'est une belle ville, aux industries florissantes : filature de coton, cordonnerie, sellerie, confection de rebozos (châles), de chapeaux de paille, passementerie d'or et d'argent, etc.

LÉON. Nous avons groupé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1° les saints et les papes ; 2° les princes ; 3° les personnages divers.

SAINTS ET PAPES

LÉON, archevêque de Sens. En 533, il se fit représenter au second concile d'Orléans par le prêtre Orbat, et il assista en personne au troisième en 538. Il s'opposa à la création d'un évêché à Melun et pour ce fait encourut la disgrâce de Childébert. Il mourut le 22 avr., on ignore en quelle année, mais avant 549. Il est honoré comme confesseur.

M. P.

LÉON 1^{er} (Saint), surnommé *le Grand*, 47^e pape, consacré le 29 sept. 440, mort le 10 nov. 461. Fêtes : le 10 avr. à Rome, le 10 nov. à Paris, le 18 févr. chez les Grecs. Avant son élection, il était diacre, Gennadius dit archidiacre de l'Eglise romaine, et il jouissait déjà de la plus haute considération. Ce fut à sa demande que Cassien composa son traité *De Incarnatione*, dirigé contre les nestoriens ; il le lui dédia en 430. L'année suivante, Cyrille d'Alexandrie lui adressa une lettre dénonçant l'ambition de Juvénal de Jérusalem, qui briguaient pour son siège le titre de patriarcat. A la mort de Sixte III, Léon se trouvait dans la Gaule, chargé de négocier la réconciliation entre Aëtius et Albinus, dont les rivalités mettaient en péril les derniers débris de la puissance romaine. Il fut élu pendant son absence. Lorsque les Huns, envahissant l'Italie, eurent atteint le confluent du Pô et du Mincio (452), Léon alla vers eux, et, revêtu de ses ornements pontificaux, il exhorta leur roi à ne point avancer sur Rome, le menaçant, dit-on, de la mort qui avait frappé Alarie, aussitôt après la prise de cette ville. Attila se retira. Parmi les motifs de sa retraite, il est vraisemblable de placer, à côté de la disette, des maladies qui décimaient ses troupes, et de l'approche de l'armée de Marcien, l'impression produite par la courageuse intervention de l'évêque de Rome. Suivant une tradition consacrée par les monuments romains, Attila confessa que, pendant que Léon parlait, il avait vu deux nobles vieillards (saint Pierre et saint Paul) tenant des épées nues et menaçant de le tuer s'il n'obéissait point. Ces saints crurent devoir s'abstenir lorsque les Vandales arrivèrent aux portes de Rome (455). Léon, accompagné de son clergé, était allé au-devant de Genséric pour solliciter sa clémence ; mais la ville fut pillée et dévastée pendant quatorze jours.

Dès le commencement de son pontificat, Léon avait pris des mesures énergiques pour contraindre les pélagiens à abjurer leur doctrine. En 444, il entreprit aussi, et, par son exemple et par ses exhortations, il suscita, dans toutes les parties de l'Empire, une persécution qui infligea aux manichéens toutes les sévérités de l'Eglise en même temps que les pénalités les plus cruelles de la législation séculière. En 447, il se concerta avec Turribius, évêque d'Astorga, pour extirper les derniers vestiges du priscillianisme en Espagne. Ses écrits et ses actes à l'égard du monophysisme, ainsi que sa résistance à la décision synodale qui accordait à l'Eglise de Constantinople les mêmes privilèges

qu'à l'Eglise de Rome, sont rapportés aux mots CHALCÉDOINE (Concile de), DIOSCORE, EUTYCHÈS, MONOPHYSISME. Au mot EGLISE (t. XV, p. 620), nous avons mentionné l'édit qu'il obtint de Valentinien III (455), soumettant absolument tous les évêques de l'Empire à l'évêque de Rome. Ses efforts pour réaliser cette suprématie, son habileté, sa persévérance et ses succès l'ont fait considérer par plusieurs historiens comme le *premier pape*, le *Cyprien de la papauté*. Il voulait pour Rome un empire spirituel, plus étendu encore que son empire temporel : *Gens sancta, civitas sacerdotalis et regia, caput orbis effecta, latinus præsides religione divina quam dominatione terrena*. — Ses écrits, qui attestent une grande clarté dans la pensée, sont remarquables aussi par la précision et la vigueur de l'expression. Les éditions des œuvres de Léon comprennent 96 sermons et 173 lettres, parmi lesquelles quelques-unes qui lui ont été adressées ou qui ont été écrites sur lui. Il est douteux qu'il soit l'auteur des traités qui lui ont été attribués. Les principales éditions sont celles de Quesnel (Paris, 1675, 2 vol. in-4), mise à l'index en 1682, mais conservée sur l'ordre de Benoît XIV ; du P. Cacciari (Rome, 1751-56, 3 vol. in-fol.) ; des Balerini (Venise, 1753-57), reproduite dans la *Patrologie latine* de Migne, avec des notes de Quesnel, des introductions et une *Vie de Léon*, d'après le *Liber pontificalis*. Les *Sermons* ont été traduits en français par l'abbé de Bellegarde (Paris, 1701).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* ; Paris, 1693-1712, 16 vol. in-4. — DU MOULIN, *la Vie et religion des deux bons papes Léon 1^{er} et Grégoire 1^{er}* ; Sedan, 1650. — MAIMBOURG, *histoire du pontificat de saint Léon le Grand* ; La Haye, 1685. — ARENDT, *Leo der Grosse und seine Zeit* ; Mayence, 1825. — PERTHEL, *Papst Leo's Leben und Lehren* ; Iéna, 1843. — SAINT-CHERON, *histoire du pontificat de saint Léon et de son siècle* ; Paris, 1845. — HEFELLE, *Conciliengeschichte* ; Fribourg, 1875. — AM. THIERRY, *histoire d'Alita* ; Paris, 1874. — *Nestorius et Eutychès* ; Paris, 1878. — C. GORE, *Leo I, pope*, dans le *Dictionary of Christian biography* de W. SMITH et H. WACE ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8. — JAFFÉ, *Regesta pontificum Romanorum* ; Leipzig, 1885, pour la chronologie.

LÉON II (Saint), 82^e pape, élu le 16 avr. 682, mort le 3 juil. 683. Fête le 28 juin. Peu de temps après sa consécration, il adressa à l'empereur Constantin Pogonat une lettre adhérent sans restrictions aux décisions du VI^e concile œcuménique (V. CONSTANTINOPLE, t. XII, p. 627, col. 2) qui avait condamné le monothélisme et en avait excommunié les auteurs, parmi lesquels le pape Honorius. Dans cette lettre, il écrivait : *præterque anathematizamus novi erroris inventores, Theodorum, Pharanitanum episcopum, Cyrum Alexandrinum, Sergium... necnon Honorium, qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditioe immaculatam fidem subvertere conatus est*. Il entreprit de traduire lui-même ou de faire traduire, sous sa direction, les actes de ce concile. Dans un concile tenu à Tolède en 684, on lut des lettres de lui invitant les évêques d'Espagne à recevoir ces actes. L'une d'elles exprime en ces termes sa réprobation à l'égard d'Honorius : ... *Cum Honorio, qui flammam heretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit*. Une réprobation analogue se trouve dans une lettre adressée au roi Erwig. Baronius a contesté l'authenticité de ces documents ; Pagi, au contraire, l'a démontrée d'une manière qui apparaît évidente à tous ceux qui examinent impartialement cette question — Le *Liber pontificalis* loue la piété de ce pape, sa charité, son éloquence, son habileté dans les langues grecque et latine, dans le chant ecclésiastique, etc. Il défendit avec fermeté les droits du siège de Rome contre l'exarque de Ravenne, veilla à la discipline de l'Eglise, perfectionna le chant grégorien, composa quelques hymnes, et institua l'aspersion de l'eau bénite sur le peuple.

E.-H. VOLLET.

LÉON III, 99^e pape, élu le 26 déc. 793, mort le 11 juin

846. Il était Romain, fils d'Azupius; il fut élu à l'unanimité. Comme il n'était alors que simple prêtre, on le consacra évêque le lendemain. En notifiant son élection à Charlemagne, il lui envoya les clefs du tombeau de saint Pierre et la bannière de la ville de Rome, en signe du protectorat royal. Aucun *missus* n'ayant assisté à sa consécration, il invitait le roi à en députer un pour recevoir de lui-même et du peuple le serment de fidélité. Angilbert, abbé de Saint-Riquier, fut envoyé à Rome avec de riches présents, dont les plus précieux provenaient du trésor récemment enlevé aux Avars. Dans sa réponse, Charles prend le titre de *roi des Francs et des Lombards, par la grâce de Dieu, et de patrice des Romains*; il rappelle au pape ses devoirs et insiste sur la nécessité d'observer les canons et de supprimer la simonie. En 799, il se forma à Rome un complot auquel Pascal et Campulus, neveux du précédent pape et hauts dignitaires de l'Église, prirent une part active. Le 25 avr. (fête de saint Marc) Léon fut assailli au milieu d'une procession et cruellement maltraité. Avec l'aide de quelques amis et du duc de Spolète, il parvint à se réfugier dans cette ville. Charles l'appela à Paderborn, afin de conférer avec lui, et finalement lui donna une escorte pour le reconduire à Rome. Léon y rentra triomphalement. Les commissaires du roi se saisirent de Campulus et de Pascal et les envoyèrent prisonniers en France; mais, en même temps, ils commencèrent une enquête sur les faits dont les ennemis du pape l'avaient accusé, pour se justifier. Charles se rendit lui-même à Rome (24 nov. 800) pour procéder au jugement. Sept jours après son arrivée, il convoqua dans l'église de Saint-Pierre une grande assemblée de Francs et de Romains, devant laquelle Léon comparut, sans en décliner la juridiction. Personne ne se présentant pour soutenir les accusations portées contre lui, il s'en purgea par serment. Dans le *Liber pontificalis*, on lit que tous les ecclésiastiques présents à cette assemblée déclarèrent qu'ils n'osaient pas juger le siège apostolique, lequel avait coutume de juger les autres, et de n'être jugé par personne. Il est difficile de concilier cette déclaration avec la comparaison du pape lui-même. Pascal, Campulus et beaucoup d'autres grands de Rome furent condamnés à mort; mais, sur l'intercession de Léon, cette peine fut commuée en hannissement. A la fête de Noël (25 déc. 800), Charles était entré dans l'église pour la messe, avec tout le peuple. Comme il était agenouillé devant la confession de saint Pierre, Léon lui posa la couronne impériale sur la tête; et le peuple cria trois fois: A Charles très pieux, Auguste couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire! Ensuite le pape le sacra, par onction d'huile sainte, ainsi que Pépin, son fils. L'empereur fit alors des dons inestimables aux principales basiliques de Rome. Depuis la fin de la domination lombarde, il avait exercé à Rome les fonctions de patrice dans toute leur étendue: non seulement il était *defensor Ecclesie*, mais il avait pris tout le pouvoir qu'avait possédé autrefois l'exarque de Ravenne. Après son couronnement et son sacre, il renonça au titre de patrice, pour porter celui d'Auguste et d'*imperator*. Le patriciat fut déferé au pape; Rome resta une ville impériale, une métropole italienne comme Ravenne et Milan. En 804, Léon alla passer les fêtes de Noël à Quiercy, auprès de Charles. A part certains dissentiments sur quelques points, tels que l'addition du mot *Filioque* au symbole, leurs relations restèrent toujours cordiales. Après la mort de Charlemagne, le parti des nobles se souleva contre Léon, et le règne de ce pape finit au milieu de troubles cruellement réprimés mais plusieurs fois renouvelés. — Treize lettres de lui sont insérées dans les *Collections des conciles*. Il n'est point l'auteur de l'*Enchiridion contra omnia mundi pericula*, imprimé sous son nom (Rome, 1525; Lyon, 1601, 1633).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : V. la notice sur *Charlemagne*.

LÉON IV (Saint), 106^e pape, élu le 27 janv. 847, mort le 17 juil. 855. Fête le 17 juil. Il était Romain, fils de

Rodoald, et lorsqu'il fut élu, cardinal-prêtre au titre des *Quatre-Couronnés*. On n'attendit point la confirmation impériale pour le consacrer; mais cette fois Lothaire ne réclama pas, comme il l'avait fait à l'avènement de Sergius. Tout en procédant à la consécration sans son intervention, les Romains avaient protesté qu'ils persévéraient dans la fidélité qu'ils devaient à l'empereur, après Dieu; ils étaient d'ailleurs pressés par la nécessité de constituer un pouvoir solide, pour repousser les attaques des Sarrasins. On les éloigna en traitant avec eux. Afin d'opposer à de nouvelles invasions une résistance permanente, Léon entreprit, avec l'assistance de Lothaire, d'entourer de murs la partie de Rome qui prit alors le nom de *cité Léonine*. Ce travail, commencé en 848, fut achevé en 852. En cette dernière année, la flotte des Sarrasins fut détruite devant Ostie par les vaisseaux que les villes de Naples, d'Amalfi et de Gaète avaient envoyés au secours du pape. Porto avait perdu une grande partie de ses habitants, Léon la repeupla, en y établissant des Corses que les invasions des Sarrasins avaient forcés de quitter leur île. Il essaya aussi de réunir dans une nouvelle enceinte (*Leopolis*), tracée et fortifiée par lui, les habitants dispersés de *Centumcella*; mais ceux-ci préférèrent reprendre leurs anciennes demeures (*Civita Vecchia*). Les villes de Iforta et d'Amelia furent pareillement remises en bon état de défense. — En 853, Léon avait assemblé un concile qui prit d'importantes décisions disciplinaires. — C'est après le pontificat de ce pape que la légende a placé la papesse *Jeanne* (V. ce nom).

E.-H. VOLLET.

LÉON V, 121^e pape, élu le 23 oct. 903, mort le 6 nov., même année. Quelques semaines après son élection, une sédition le contraignit d'abdiquer et de céder le siège à Christophe, prêtre romain. On l'emprisonna dans un couvent, où il mourut de chagrin. — La chronologie de cette époque, relativement aux papes, est très sérieusement discutée.

E.-H. V.

LÉON VI, 127^e pape, élu fin juin 928, mort en juil. 929 (V. JEAN, t. XXI, p. 81, col. 2).

LÉON VII, 130^e pape, élu en janv. 936, mort en juil. 939. Il était primicier de l'Église romaine, lorsqu'il fut élu, malgré sa volonté. Pendant son pontificat, Albéric exerça sur la ville de Rome une souveraineté absolue, faisant battre monnaie et prenant en son propre nom toutes les décisions relatives au gouvernement temporel. Les attributions du pape se trouvaient ainsi réduites aux matières purement spirituelles. Léon appela Odon, réformateur de Cluny, qui jouissait de la faveur du roi Hugues, pour négocier une réconciliation entre ce prince et Albéric. Ils firent pour cela deux tentatives qui ne produisirent que des effets sans durée. Mais ils travaillèrent ensemble, avec plus de succès, au rétablissement de la discipline monastique.

E.-H. V.

LÉON VIII. Son nom n'est point inscrit sur le catalogue officiel des papes. Il fut élu le 22 nov. 963 et il mourut le 17 mars 965. L'histoire de son pontificat se trouve au mot JEAN XII (t. XXI, p. 82, col. 1).

LÉON IX (Saint) *Brunon*, 156^e pape, élu le 12 févr. 1049, mort le 19 avr. 1054. Fête le 19 avr. Né en Alsace (1002), fils de Ilugues d'Eguisheim, comte de Nordgau, et de Heilewilde de Bagnbourg, il était cousin de l'empereur Conrad le Salique. Dès 1026, il avait été élu évêque de Toul, et il s'était efforcé de relever la discipline dans son diocèse. Après la mort de Damase (8 août 1048), Henri III l'avait fait proclamer pape par une diète tenue à Worms (automne 1048). Brunon déclara qu'il ne consentirait à cette nomination qu'avec l'approbation du clergé et du peuple romain. Il fut confirmé dans cette résolution par Hildebrand (V. GREGOIRE VII), jeune moine dont il admirait les talents et l'austérité, et qu'il voulait attacher à sa personne. Celui-ci lui persuada de quitter ses vêtements épiscopaux et de se rendre à Rome, comme un simple pèlerin, pour demander le renouvellement de son élection. Elu par le clergé et par le peuple (12 févr. 1049),

il nomma Hildebrand sous-diacre, et lui confia l'administration des revenus du saint-siège, laquelle était dans le plus grand désordre. Les actes les plus importants de ce pontificat furent conciliés et dirigés par Hildebrand.

De 1049 à 1053, Léon tint successivement quatre conciles à Rome, deux à Mayence, d'autres à Reims, Verceil (ou fut condamnée la doctrine de Béranger), Augsbourg, Mantoue, Bamberg, Pavie. Dès le 26 mars 1049, avait été assemblé à Rome un concile ou étaient convoqués les évêques d'Italie et de Gaule. On y déclara radicalement nulles les ordinations des simoniaques, ce qui causa une grande émotion, car il était notoire que plusieurs papes, notamment Benoit IX, Sylvestre III et Grégoire V, avaient été simoniaques. Enfin, sur les très vives représentations qui lui furent adressées, le pape consentit à ce qu'on s'en tint au décret du concile de 1047 (Clément II), lequel n'usait simplement une pénitence à ceux qui avaient été sciemment consacrés par un simoniaque. Léon passa ensuite en Allemagne, de là en France. Le 3 oct., il tint à Reims un concile avec dix-neuf évêques et environ soixante abbés. La plupart des autres s'étaient abstenus de s'y rendre. Lorsque la convocation avait été faite, plusieurs prélats et plusieurs seigneurs avaient représenté au roi Henri I^{er} qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait permis à un pape de venir présider un concile en France. Le roi n'osa point protester directement; mais, afin d'empêcher ses évêques de se rendre à Reims, il leur ordonna de le rejoindre avec leurs hommes pour réduire quelques vassaux rebelles. Le concile adopta les mesures très sévères que le pape lui proposa contre la simonie, les usurpations et les exactions des laïques, les mariages incestueux et adultérins, l'apostasie des moines et des clercs, les pillages, l'oppression des pauvres et la sodomie. L'abbé de Poitiers et les évêques de Langres et de Nantes furent déposés pour cause de simonie. A la fin de la session, on excommunia les évêques qui avaient refusé de se rendre au concile, et ceux qui avaient engagé le roi à les emmener à la guerre avec lui. Ayant repassé en Allemagne, Léon y réunit un concile de quarante évêques, dans lequel on condamna de nouveau la simonie, le mariage et le concubinage des prêtres. De concert avec Hildebrand, il avait entrepris de pourvoir enfin à l'observance de la discipline admise depuis longtemps dans la plupart des églises d'Occident, relativement au célibat et à la continence des prêtres. Ils reprirent et renouvelèrent les anciens décrets et les aggravèrent, à l'égard des enfants et des femmes, par des dispositions que la conscience laïque condamne aujourd'hui très sévèrement, lorsqu'elle en rencontre de semblables dans la législation séculière (V. CÉLIBAT, t. IX, p. 1044, col. 2). — Répondant aux accusations dirigées contre l'Eglise latine par Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, Léon prit contre celui-ci des mesures, et ses légats accomplirent à Constantinople des actes qui aboutirent au schisme d'Orient (V. ce mot). — En 1052, il avait abandonné à l'empereur les revenus de l'abbaye de Fulde, de l'évêché de Bamberg, des domaines et d'autres avantages en Italie; l'empereur lui avait cédé, en échange, ses droits ou ses prétentions sur le territoire de Bénévent, occupé par les Normands. Léon, appelé d'ailleurs par les plaintes des habitants opprimés, voulut s'en emparer. Ses troupes furent battues près de Civitella (1053); lui-même fut pris et contraint de confirmer les conquêtes des vainqueurs. — Ses efforts pour imposer la liturgie romaine au clergé de la France et de l'Allemagne avaient provoqué pareillement une résistance énergique et victorieuse. E.-H. VOLLET.

BIBL. : HÖFLER, *Die deutschen Päpste*; Ratisbonne, 1839, 2 vol. in-8. — HUNKLER, *Leo IX und seine Zeit*; Mayence, 1851, in-8. — WILL, *Anfänge der Restauration der Kirche*, 1859. — DELARC, *Un Pape alsacien, essai historique sur Léon IX et son temps*; Paris, 1876, in-8. — DUHAMEL, *Léon IX et les monastères de Lorraine*; Epinal, 1869, in-8. — La bibliographie de l'art. GREGOIRE VII.

LÉON X, Jean de MÉDICIS, 22^e pape, élu le 14 mars 1513, mort le 4^{er} déc. 1521. Il était né à Florence le

11 déc. 1475, deuxième fils de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique. Presque dès son berceau, il avait été protonotaire apostolique, et il n'était point encore âgé de quatorze ans lorsque Jules II le créa cardinal-diacre au titre de Sainte-Marie *in Dominica*. Fait prisonnier à la bataille de Ravenne (1512), il fut retenu en France pendant près d'une année. Plusieurs historiens lui attribuent, avec vraisemblance, une haine profonde contre les Français qui avaient chassé de Florence sa famille, et pour l'élévation de sa famille une ambition qui dominait toutes les autres considérations. Lorsqu'il fut élu, cette famille venait d'être rétablie à Florence par les ennemis de Louis XII; il se liguait aussitôt avec eux, non seulement pour le classer de l'Italie, mais pour l'attaquer sur les frontières de la France. Cette ligue se reforma ensuite contre François I^{er}. Vainqueur à Marignan, ce roi enleva au pape Parme et Plaisance, mais il garantit aux Médicis la possession de Florence (oct. 1515). Après la clôture du concile de Latran, plusieurs des anciens partisans de Léon, déçus dans les espérances qu'ils avaient attachées à son élection, ourdirent un complot pour l'empoisonner. Perrucci, cardinal de Sicque, convaincu d'être le promoteur de cette conspiration, fut étranglé dans sa prison; le cardinal Bindellini, son complice, fut condamné à une détention perpétuelle (1517). Pour affermir son pouvoir, Léon fit création de trente-deux cardinaux, chose jusqu'alors sans exemple. Ce fut aussi en cette année qu'il fit publier des indulgences plénières, pour achever l'église de Saint-Pierre et pourvoir aux frais de la guerre qu'il méditait contre les Turcs (V. LUTHER). Lorsque l'Empire devint vacant, Léon s'efforça d'abord d'opposer des princes allemands à François I^{er} et à Charles-Quint; mais, finalement, il se rallia à la candidature de ce dernier, qui fut élu empereur (5 juil. 1519). Sept mois avant de mourir, il conclut avec lui un traité secret (8 mai 1521), dans lequel ils se promettaient d'avoir mêmes amis et mêmes ennemis, d'unir leurs efforts pour rétablir l'ordre dans la chrétienté, pour soumettre tous les princes à l'autorité du pape et de l'empereur et pour pacifier l'Italie. Pourtant, quelques semaines auparavant, il avait proposé à François I^{er} le partage du royaume de Naples. On dit qu'il mourut d'un excès de joie, causé par la défaite des Français, qui valait au saint-siège la restitution de Parme et de Plaisance. Comme Léon avait acheté, en 1514, Modène à l'empereur Maximilien, et qu'il avait enlevé, après une lutte très vive, le duché d'Urbin à François-Marie de La Rovere, il laissa agrandis les Etats de l'Eglise. — Sous son règne, la population de Rome s'était élevée de 40,000 à 90,000 âmes; de nombreux étrangers étaient venus s'établir dans cette ville, apportant leurs richesses et leur industrie; 40,000 maisons y furent construites. Une médaille frappée, sur l'ordre du pape, représente la *Liberalitas pontificia* répandant ses bienfaits sur toutes les sciences et tous les arts, figurés par des emblèmes. En effet, Léon non seulement aimait les arts si hautement exercés alors par Bramante, Michel-Ange, Raphaël, si habilement par Bandinelli, Léonard de Vinci, Titien, André del Sarto, Jules Romain et le Corrège; mais il accordait ses faveurs à tous les travaux de l'esprit: musique, poésie, histoire, érudition, philosophie, lettres grecques et latines; même et peut-être surtout à la comédie licencieuse et à l'épigramme libertine. En donnant son nom au commencement du siècle où il vécut, l'histoire l'entoure des noms des artistes que nous venons de rappeler et de ceux de Machiavel, Guichardin, Marsile Ficin, Pic de La Mirandole, Politien, l'Arliste, Berni, Bibliena, Paul Jove, Sannazar, Vida, Sadolet, Bembo. — Pour les relations avec l'Eglise de France. V. CONCORDAT, t. XII, p. 311; FRANCE ECCLESIASTIQUE, t. XVII, pp. 1055, 1057; LATRAN (Conciles de), t. XXI, p. 1019. Pour l'émission des indulgences, la protestation et la condamnation de Luther, V. ce mot. E.-H. VOLLET.

BIBL. : Paul JOVE, *De Vita Leonis X, libri IV*. — FABRONI, *Vita Leonis X*; Pise, 1797. — ROSCOE, *Life and Pontificate of Leo the Tenth*; Liverpool, 1805, 4 vol. in-4; traduction par AUDIN; Paris, 1844, 2 vol. in-8. — LANZ,

Actenstücke und Briefe zur Geschichte Carls V; Vienne, 1853.

LÉON XI, *Alexandre-Octavien de MÉDICIS*, 239^e pape, né en 1535, élu le 1^{er} avr. 1605, mort le 27 du même mois. Avant son élection, il était cardinal, et il avait été légat en France. La droiture et la sagesse dont il avait donné des preuves pendant cette mission faisaient concevoir les meilleures espérances pour son pontificat.

LÉON XII, *Annibal-François-Clément-Melchior-Jérôme-Nicolas della GENGA*, 259^e pape, élu le 28 sept. 1823, mort le 10 févr. 1829. Il était né en 1760 à la Genga, près de Spolète. Sur deux points importants, ses actes contredirent les prévisions faites à son avènement. Son hostilité à l'égard de Consalvi avait été une des causes de son élection; il se réconcilia avec ce cardinal, suivit ses conseils et adopta sa politique. Quand il fut élu, les jésuites dirent: « Annibal est à nos portes. » En effet, après la mort de Thaddée Brzozowski (1820), étant vicaire de Pie VII, il avait opposé à l'élection du général des jésuites des difficultés qui tendaient à altérer leurs constitutions et qui mettaient même en péril l'existence de leur ordre. Loin de réaliser ces craintes, il prit la Société de Jésus sous sa protection, dès qu'il fut devenu pape; par le bref *Cum multa in urbe* (17 mai 1824), il leur rendit le Collège romain, et durant son pontificat, il ne cessa jamais de leur accorder ses faveurs. Parmi les résultats de son administration temporelle, on peut louer sans réserves la répression du brigandage, la diminution des impôts, l'amélioration des finances et le rétablissement du crédit. Il sévit contre les sociétés secrètes et les dénonça au monde chrétien dans une encyclique (1825); mais ses succès en cette entreprise ne furent ni complets ni tous obtenus par des moyens exempts d'arbitraire et d'oppression. Pour les relations extérieures, il se laissait guider par Capaccini, l'ancien et habile secrétaire de Consalvi. En 1828, il refusa de se prononcer contre les ordonnances rendus sous le ministère Martignac, interdisant la direction des écoles secondaires aux membres de congrégations non autorisées, soumettant les séminaires à l'Université et y limitant le nombre des élèves.

E.-H. VOLLET.

BIBL.: ARTAUD DE MONTOR, *Léon XII*; Paris, 1843, 2 vol. in-8.

LÉON XIII, *Joachim-Vincent PECCI*, 263^e pape, élu le 20 févr. 1878. Il est né le 2 mars 1810 à Carpinetto, diocèse d'Anagni, d'une famille à laquelle on a fait, depuis son élévation, une généalogie remontant au delà du viii^e siècle (Fiuni et Lisini, *Genealogia dei conti Pecci*). Il a reçu toute son éducation chez les jésuites: élève de leur collège de Viterbe, dès l'âge de huit ans, puis (1824) du Collège Romain, que Léon XII venait de leur rendre. Il y eut des succès dans toutes les parties de leur enseignement: latinité, versification, chimie et physique, philosophie et théologie. Malgré sa jeunesse, on l'avait chargé de donner des répétitions de philosophie au collège Germanique. En 1834, il fut reçu docteur en théologie. Il entra alors à l'Académie des nobles ecclésiastiques, où les enfants des familles patriciennes sont préparés aux diverses carrières de la prélature, suivit les cours de Rome et devint docteur *utriusque juris*. Le 16 mars 1837, Grégoire XVI le nomma prélat de sa Maison et référendaire à la Signature. Quelque temps après, il fut envoyé comme délégué à Bénévent, où il réussit à réprimer le brigandage. Ces premiers succès le firent désigner pour le poste de gouverneur de Pérouse. Il y fit pareillement preuve d'énergie, de justice et d'habileté. Le 27 janv. 1843, il fut préconisé archevêque de Damiette *in partibus*, puis député comme nonce à Bruxelles. Au bout de trois ans, le climat et le travail avaient tellement altéré sa santé qu'il dut demander son rappel. Il avait si bien gagné l'estime de Léopold I^{er} que ce roi sollicita pour lui le chapeau de cardinal. Dans un consistoire du 19 janv. 1846, il fut nommé archevêque-évêque de Pérouse et créé cardinal (réservé *in petto*). Il a administré ce diocèse pendant trente-deux ans, au milieu

de difficultés qui furent gravement augmentées par l'annexion du territoire au royaume d'Italie. Lorsque Victor-Emmanuel alla à Pérouse (janv. 1869), l'évêque refusa de se joindre aux autorités civiles et militaires pour présenter ses hommages; précédemment (21 juin 1861), il avait écrit au roi pour protester contre les ordres de son gouvernement. Dans l'ordre ecclésiastique, il exerça ses fonctions épiscopales avec un zèle, une fermeté et une sagesse qui semblent n'avoir jamais été contestés: multipliant et renforçant les œuvres de charité et d'édification, veillant à la discipline et l'instruction de son clergé, revissant pour son séminaire les programmes classiques. Il aimait à présider l'Académie de Saint-Thomas-d'Aquin, qu'il avait fondée en 1839, pour dresser ses clercs aux exercices scolastiques. Ce fut à Pérouse qu'il composa ses mandements sur *l'Eglise et la civilisation*. Au concile du Vatican, il vota l'infailibilité, mais sans se faire remarquer par son zèle ou son exagération. Le 21 sept. 1877, il fut nommé camerlingue de l'Eglise romaine, office qui l'attachait à la Curie et qui représente la première dignité du Sacré-Collège pendant la vacance du Saint-Siège. Après la mort de Pie IX, il fut élu pape, au troisième tour de scrutin, et il adopta le nom de Léon, en souvenir de Léon XII, pour lequel il a toujours professé une grande vénération. Pour éviter des manifestations compromettantes, il s'abstint de donner, de la loge extérieure de Saint-Pierre, la bénédiction *urbi et orbi*.

Dans l'encyclique *Aeterni Patris* (4 août 1879), Léon XIII a invité les évêques à restaurer dans leurs diocèses l'étude de saint Thomas d'Aquin, et plusieurs fois, dans ses brefs et dans ses discours, il a renouvelé cette recommandation. Reprenant ce qu'il avait commencé à Pérouse, il a fondé l'Académie romaine de Saint-Thomas-d'Aquin, et il a consacré une somme de 300,000 fr. à la réimpression intégrale des œuvres de ce docteur, chez lequel il admire l'exposition rationnelle de la doctrine catholique et aussi, écrit-il, « des doctrines politiques qui assureraient le salut de la société, si on voulait les suivre ». Convaincu que la raison et la foi, la science et la révélation peuvent s'accorder, il s'est appliqué à demander aux études humaines, dirigées par l'Eglise, tous les secours qu'elles peuvent prêter à la religion. C'est dans ce but qu'il a établi plusieurs institutions où se donne un haut enseignement, et qu'il a modifié la Congrégation des études, pour en faire la directrice de l'instruction catholique dans tous les pays. D'autre part, afin d'utiliser tous les instruments et toutes les armes que les temps modernes peuvent fournir, il recherche et accueille, stimule et encourage tous les littérateurs et tous les journalistes, même les *reporters*, disposés à servir l'Eglise romaine. — Les maximes de ce pape sur le droit public sont systématiquement exposées dans l'encyclique *Immortale Dei* (1^{er} nov. 1885): toute puissance vient de Dieu. La souveraineté n'est point nécessairement liée à une forme politique; elle peut fort bien s'adapter à celle-ci ou à celle-là, pourvu qu'elle soit, en fait, apte à l'utilité commune. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement, tous les chefs d'Etat doivent absolument avoir les yeux fixés sur Dieu, et mettre au nombre de leurs principaux devoirs l'obligation de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et de ne rien statuer qui soit contraire à son intégrité. La seule religion vraie, c'est celle de l'Eglise catholique, parfaite en soi, ne relevant que d'elle-même, et dont une disposition particulière de la Providence a fortifié l'autorité par un principat civil, comme meilleure sauvegarde de son indépendance. Dans les choses humaines, tout ce qui est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par nature, soit par son but, est du ressort de l'autorité de l'Eglise. Aux temps où le sacerdoce et l'Empire étaient liés par une heureuse concorde et par l'amical échange des bons offices, la société a donné des fruits supérieurs à toute attente. C'est la Réforme qui, par ses doctrines subver-

sives, a anéanti cette concorde et ses bienfaits. La liberté de penser et de publier ses pensées, soustraite à toute règle, est la source de beaucoup de maux. Exclure l'Eglise de la vie publique, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, est une pernicieuse erreur. L'Eglise juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion; néanmoins, elle ne condamne point pour cela les chefs d'Etat qui, en vue d'un but à atteindre, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'Etat. Contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, Léon XIII reproduit et s'approprie la réprobation prononcée par Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari vos*. A l'égard de ce qu'on appelle les *libertés modernes*, tous les catholiques doivent s'en tenir, avec une adhésion inébranlable, à tout ce que les pontifes romains ont enseigné ou enseigneront, et toutes les fois que les circonstances l'exigeront, en faire profession publique. Ils doivent, en outre, s'efforcer de s'emparer des fonctions publiques pour faire prévaloir ces doctrines. — Reprenant quelques-unes de ces maximes, l'encyclique *Libertas* (20 juin 1888) condamne spécialement la liberté des cultes, la liberté d'exprimer sa pensée par la parole ou par la presse, la liberté d'enseigner. Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore point le mouvement qui, à notre époque, entraîne les esprits et les choses. Par ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver. — Conformément à la tradition pontificale, Léon XIII attribue à des desseins insensés ou pervers et à des machinations criminelles toute opposition à l'Eglise romaine. Dans l'encyclique *Humanum genus* (10 avr. 1884), il répartit tout le genre humain entre le royaume de Dieu et le royaume de Satan, et il déclare qu'à notre époque les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, à l'aide de la société des *Franes-Maçons*, pour ruiner l'Eglise et dépouiller les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ. En conséquence, il renouvelle et confirme toutes les sentences prononcées par ses prédécesseurs, pour détourner les hommes de s'affilier à cette société ou pour les déterminer à en sortir, et il conjure tous les évêques d'unir leurs efforts aux siens pour faire disparaître l'impure contagion du poison qui circule dans les veines de la société et l'infecte tout entier. En même temps, il leur recommande la société de Saint-Vincent-de-Paul. Cette encyclique fut suivie d'une *instruction de la Sacrée Congrégation du Saint-Office*, adressée à tous les évêques du monde catholique (10 mai 1884). Elle indique les moyens de désigner les sectes pernicieuses frappées de censures, et elle propose la formation d'associations de tous genres, mais toutes placées sous le patronage d'un saint et la direction des pasteurs, pour grouper autour de l'Eglise les jeunes gens, les ouvriers, les pères et les mères de famille, même les hommes lettrés, au moyen d'académies.

Dans ses mandements épiscopaux publiés à Pérouse, Léon XIII avait dénoncé les conséquences funestes qui doivent, suivant lui, résulter pour l'Eglise et pour la civilisation de la suppression du pouvoir temporel. Devenu pape, il a constamment revendiqué, dans son encyclique *Inscrutabili*, dans ses discours au Sacré-Collège, dans ses allocutions aux pèlerins, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, le principat civil qu'il considère comme une garantie providentielle de l'indépendance de la papauté, et le domaine de Saint-Pierre déteu par le roi d'Italie. Une lettre expédiée aux nonces par le cardinal Jacobini (30 avr. 1844) déclare que le pape n'admettra aucune transaction, aucun *modus vivendi* contraire à sa souveraineté, et qu'en toute occasion il maintiendra comme sacrés les intérêts de

l'Eglise et comme imprescriptibles les droits du saint-siège indignement violés. Mais en même temps que de toute concession sur ce point, il s'abstient de toute provocation. Il subit le *placet* et l'*exequatur*, subis d'ailleurs par Pie IX, avant lui. — Lorsqu'on discutait la loi qui rétablit le divorce, Léon XIII écrivit au président de la République (12 juin 1883) pour lui représenter les périls dont ce rétablissement menaçait la France. Après que la loi eut été promulguée (29 juil. 1884), une note *très ferme* fut remise, par ordre du saint-père, à l'ambassadeur français près le Vatican. Elle rappelait l'encyclique *Arcanum* et la lettre qui vient d'être mentionnée, et déclarait que le rétablissement du divorce non seulement offensait la conscience religieuse de la nation, mais introduisait entre les devoirs du chrétien et ceux du citoyen une contradiction monstrueuse, accompagnée d'une violation manifeste du libre exercice de la religion catholique, accordé par la loi et sanctionné par le Concordat. Dans une lettre adressée à tous les évêques de France (25 juin 1885) la Sacrée Congrégation de l'Inquisition Romaine et Universelle interdit aux avocats et aux magistrats de jamais émettre, ni plaider pour faire émettre, ni provoquer aucun jugement répugnant au droit divin ou ecclésiastique. Le 27 mai 1886, un décret de la même congrégation défendit aux maires de remarier les époux divorcés, et aux officiers de l'état civil de publier et de transcrire sur les registres les jugements rendus. Ces prohibitions n'ayant eu pour effet que de déterminer trois ou quatre démissions, le pape put constater l'impuissance des armes de l'Eglise contre les lois séculières. Ordinairement, il évite les protestations et les injonctions positives qui rendraient manifeste cette impuissance. Il se contente de montrer qu'il n'approuve pas, qu'il ne consent pas, et se réserve ou paraît se réserver le bénéfice du temps; parfois même, il intervient pour empêcher les évêques et les fidèles de se livrer à des manifestations et à des résistances qui pourraient offenser les gouvernements et surexciter les passions hostiles.

On dit que le lendemain de la publication de l'encyclique *Inscrutabili*, Léon XIII approuva un visiteur qui, le comparant à son prédécesseur, disait : « Pie IX reprochait aux puissances de ne pas venir au secours du saint-siège; Votre Sainteté leur reproche de ne pas appeler le saint-siège à leur secours. » La préoccupation dominante de son pontificat semble être d'établir l'accord entre le saint-siège et les puissances. Il ne néglige aucune occasion de leur montrer qu'il peut leur être utile. Une encyclique du 28 déc. 1878 fit appel à toutes les forces morales de la catholicité contre la propagande des idées subversives. Léon XIII intervint en Allemagne pour modérer l'opposition des catholiques et faire voter le septennat; en Irlande, pour comprimer les agitations et les agressions des partisans de l'indépendance; en France, pour désarmer les partis monarchiques (V. LAVIGERIE, t. XXI, p. 4061, col. 2). Son bref du 9 févr. 1892 recommande au clergé le respect du gouvernement : il déclare que la forme des gouvernements résulte de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales. Chacun doit respecter ces gouvernements et s'abstenir de rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme. Malgré la persévérance et l'incontestable habileté de sa diplomatie, le pape, lorsqu'il a obtenu quelque chose des gouvernements, n'en a reçu qu'une faible part de ce qu'il devait espérer. Parfois même, ses mesures ont suscité entre les puissances des méfiances et des conflits embarrassants pour le saint-siège. Parmi les peuples, il est peu probable que son entreprise ait ramené au catholicisme beaucoup de ceux qui lui étaient hostiles ou indifférents; elle a alarmé ceux qui, sans être ennemis de la religion, répréhendent toute immixtion de l'Eglise dans la politique. Elle a troublé et divisé les anciens partis, qui formaient la clientèle la plus fidèle de la papauté, mais qui, en servant l'Eglise, étaient accoutumés à se servir d'elle. Il en est résulté une diminution de ferveur qui s'est traduite par la diminution du denier de Saint-Pierre; même des résistances

catégoriques, notamment en Allemagne et en France. Une assemblée de la droite catholique, réunie le 13 mars 1892, reconnut la nécessité politique qui impose au saint-siège l'acceptation de tous les gouvernements qui se succèdent en France ; mais elle lui contesta le droit d'exiger des partisans des anciens régimes l'oubli de leur fidélité et la renonciation à leurs espérances. Des effets analogues ont été produits dans les mêmes milieux par la tentative d'instituer une sorte de socialisme chrétien. En ces derniers temps, Léon XIII essaya de couronner l'œuvre de son pontificat, en réunissant à l'Eglise romaine toutes les Eglises chrétiennes qui en sont séparées. Mais aux difficultés qui ont résisté précédemment à tous les efforts de ce genre ont été ajoutés, en notre génération, les obstacles vraisemblablement insurmontables qui résultent des décisions du concile du Vatican. — *Acta Leonis papæ XIII* (1886, in-8). Ecrits et discours traduits en français : *l'Eglise et la civilisation* (Paris, 1878, in-8) ; *Constitution chrétienne des Etats* (Paris, 1885, in-18) ; *la Franc-Maçonnerie* (Paris, 1884, in-18) ; *Liberté humaine* (Paris, 1889, in-8) ; *Discours du souverain pontife Léon XIII aux fidèles de Rome et du monde catholique* (Paris, 1884, in-8).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : TESTE, *Léon XIII et le Vatican* ; Paris, 1881, in-8. — *Léon XIII, dans les Illustrations et les célébrités du XIX^e siècle* ; Paris, 1882, in-8. — COURDAVAUX, *Léon XIII et saint Thomas d'Aquin*, dans la *Nouvelle Revue*, 15 mars 1881.

LÉON, antipape (V. LÉON VIII).

PRINCES

LÉON 1^{er}, empereur d'Orient (457-474), né vers 411, mort en 474. Lorsque, en 457, la famille de Théodose le Grand s'éteignit en la personne de Marcien, le maître des milices d'Orient, l'Alain Aspar, plaça sur le trône son ancien intendant, le Thrace Léon, comptant bien gouverner l'Empire sous son nom : et en effet l'empereur dut se résoudre, malgré les protestations du peuple et du clergé de Byzance, à élever au rang de César l'un des fils de son bienfaiteur. Mais insensiblement il tâcha de secouer le joug : dans l'armée, où les mercenaires barbares, fort nombreux, étaient tout dévoués à un général de leur race, il introduisit un élément nouveau pris dans les populations asiatiques de l'Isaurie ; contre un homme qui professait l'arianisme, il chercha des armes dans une stricte pratique de l'orthodoxie ; enfin, pour tenir en échec les espérances d'Aspar, il choisit pour gendre un officier isaurien, l'énergique Zénon, et, après bien des années, il put enfin se débarrasser de son maître par un assassinat (474). En dehors des épisodes de cette sourde lutte entre l'élément barbare et l'élément romain, le règne de Léon 1^{er} ne fut point marqué par de grands événements. Pourtant l'empereur s'efforça d'exercer un semblant de contrôle sur la désignation des souverains qui se succédaient à Rome, et deux fois il réussit à faire accepter des empereurs de son choix, Anthémius en 467, Julius Népos en 474 ; mais il ne sut pas les défendre. Il s'efforça de même, d'accord avec Anthémius, de reconquérir l'Afrique sur les Vandales et organisa en 468 une formidable expédition contre Genséric ; mais l'incapacité de Basiliscus qui la commandait, et peut-être sa trahison firent entièrement échouer l'entreprise. — On loue à la vérité la douceur de son administration intérieure, sa sollicitude à réparer les désastres qui frappèrent l'Empire, sa clémence, son orthodoxie surtout, qui chez les Grecs lui a valu le nom de Grand. Pourtant l'Empire continua à s'affaiblir sous son règne, et les Ostrogoths le ravagèrent cruellement depuis le Danube jusqu'en Thessalie. Ch. DIEHL.

LÉON II, empereur d'Orient (474), petit-fils et successeur de Léon 1^{er}, était né de la fille de ce dernier, Ariadne, et de l'isaurien Zénon. Il avait quatre ans quand il fut proclamé empereur : on s'empressa d'associer son père au pouvoir, et l'enfant mourut après quelques mois de règne nominal, laissant le trône à Zénon. Ch. DIEHL.

LÉON III L'ISAURIEN, empereur d'Orient (717-741), né vers 675, mort le 18 juin 741. Issu d'une humble famille d'origine isaurienne, que les hasards de la guerre avaient transplantée en Thrace, il se distingua sous le règne de Justinien II par d'heureuses missions au Caucase. Nommé par Anastase II au commandement des troupes d'Orient (713), il se fit remarquer par sa bravoure et son habileté ; lors de l'usurpation de Théodose, il eut le mérite, fort rare en ce temps, de demeurer fidèle à son bienfaiteur : et bientôt, au milieu de l'anarchie gouvernementale qui épuisait les forces de l'Empire, ses hautes qualités d'homme de guerre, son intelligence, son énergie, le désignèrent à l'attention de tous comme le chef nécessaire et le sauveur de la monarchie. Sans peine il renversa le faible Théodose et le 25 mars 717 il entra en maître à Constantinople. Pour écarter les périls qui menaçaient l'Empire, il ne fallait pas moins qu'un prince de premier mérite. Vingt ans de discordes et de troubles, en paralysant la défense, avaient permis aux Arabes de parcourir en maîtres l'Asie Mineure : Amorium, Pergame venaient de tomber aux mains des infidèles, et déjà les généraux du khalife se flattaient d'emporter Constantinople. En Europe, les Slaves envahissaient le pays grec, les Bulgares s'étendaient jusqu'à l'Hæmus. A l'intérieur, enfin, la désorganisation était profonde. Léon III fit face à tous les dangers. Contre l'attaque des Arabes qui, au lendemain de son avènement, vinrent pendant une année entière (août 717-août 718) assiéger Constantinople par terre et par mer, il fit une défense admirable : de la grande flotte musulmane cinq vaisseaux seulement rentrèrent dans les ports de Syrie ; de 180,000 soldats, 40,000 seulement, dit-on, échappèrent. Par cet éclatant succès, qui le sacraît en quelque sorte empereur, Léon III avait véritablement sauvé la chrétienté. A la faveur du répit que lui laissa le désastre infligé aux musulmans, il put sans grand-peine réprimer le soulèvement de la Sicile (718) ; par son seul prestige, il arrêta les Bulgares, qui semblaient disposés à appuyer de leurs armes une conspiration tramée contre l'empereur (720), et lorsque en 726 les Arabes reprirent la lutte contre Byzance, il la soutint non sans gloire. Sans doute il vit Césarée prise, Nicée assiégée (727), la Cappadoce, la Bithynie, l'Arménie plusieurs fois envahies et dévastées : mais la grande victoire d'Akroinon en Phrygie (740), où une armée musulmane fut presque entièrement détruite, couronna glorieusement le règne et arrêta pour bien des années les progrès des musulmans.

Léon III ne fut pas moins remarquable par son administration intérieure. Pour défendre l'Empire il reconstitua solidement l'armée, et, par la discipline sévère qu'il y rétablit, la rendit capable de nouvelles victoires ; il acheta et généralisa l'organisation du système des *thèmes* destiné à assurer, par la réunion de tous les pouvoirs entre les mains de l'autorité militaire, une protection plus efficace aux provinces de la monarchie ; il s'appliqua, non sans quelque dureté, à remettre de l'ordre dans les finances, sentant que c'était la l'instrument indispensable d'une bonne politique ; mais surtout, avec une intelligence profonde des besoins du moment, il sut apercevoir les maux dont souffrait la société byzantine et, avec une énergique décision, il s'appliqua à y porter remède. Son œuvre, surtout connue par la guerre qu'il déclara aux images sacrées, fut autre chose encore, semble-t-il, qu'une simple réforme théologique ; à côté de la question religieuse, on entrevoit de vastes projets de réorganisation sociale, un effort pour entraver le développement du monachisme qui tenait en main l'éducation de la nation, paralysait les forces vives de l'Empire et constituait une puissance dangereuse en face de l'Etat. Ce n'est point ici le lieu d'expliquer en détail quelles furent les intentions et les doctrines des empereurs *iconoclastes* (V. ce mot) : il suffira de noter ce que Léon III fit pour les traduire en acte. Fort de l'appui de l'armée, des classes éclairées, d'une partie de l'épiscopat même, il proscrivit le culte des images, qui était pour le

peuple le germe de toutes les superstitions et pour l'Église un puissant moyen d'action sur les masses populaires : deux édits, en 726 et 728, interdirent d'adorer les images saintes, les reliques, et prohibèrent même les prières adressées aux saints. Ces mesures soulevèrent, surtout à Constantinople et dans les provinces européennes de l'Empire, une ardente opposition, à la tête de laquelle se signalèrent les moines, et contre laquelle l'empereur dut parfois sévir, beaucoup moins cruellement d'ailleurs que ne l'affirment les récits de ses adversaires. Dans la capitale, le patriarche Germain, qui refusa de signer l'édit, fut déposé (730) et remplacé par le syncelle Anastase. En Grèce et dans les Cyclades une insurrection éclata (727); les révoltés nommèrent un empereur et marchèrent sur Constantinople; mais, battus par la flotte impériale, ils durent faire leur soumission. En Italie, la querelle eut un caractère plus grave et de plus sérieuses conséquences. Déjà les mesures financières de Léon III avaient provoqué de la part du pape Grégoire II une vive résistance (725) et déjà dans cette circonstance les populations s'étaient montrées plus favorables au pontife romain qu'à l'empereur. Quand parut l'édit sur les images l'insurrection devint générale (727): Venise, Ravenne, la Pentapole, Rome se soulevèrent, et, par haine de l'hérésie, l'Italie semblait prête à se donner aux Lombards. Vainement Léon III essaya de la force (729): l'exarque Eutychius échoua dans toutes ses entreprises, et peut-être dès ce moment e'en eût été fait de la domination byzantine, si la sagesse de Grégoire II et son dévouement à l'Empire n'avaient ramené les provinces soulevées à la fidélité. Toutefois, l'opposition religieuse du pape demeura inflexible: il refusa, après la déposition de Germain, de reconnaître le patriarche hérétique et rompit toute relation avec lui. Grégoire III fit davantage: au synode romain de 732 il condamna formellement les partisans de l'hérésie. L'empereur directement visé se décida alors à agir vigoureusement, mais sa flotte fit naufrage dans l'Adriatique. Il dut se contenter de confisquer les patrimoines de Saint-Pierre, sis en terre d'Empire, et de soustraire à l'obédience romaine, pour les soumettre à l'autorité du patriarche de Constantinople, la Sicile, la Calabre, la Crète et l'Illyrieum tout entier. C'était une rupture presque complète avec la papauté et la perte prochaine de l'Italie byzantine.

Il est difficile de juger exactement la personne et l'œuvre de Léon III: nous le connaissons presque exclusivement par le témoignage de ses adversaires. Malgré leurs invectives, il apparaît comme un capitaine de génie, comme un homme d'État remarquable, actif, intelligent, préoccupé de la prospérité de l'empire, beaucoup moins intolérant, violent et cruel que ne l'indiquent des anecdotes contestables et souvent contradictoires. Les lois qu'il fit pour l'armée, pour le commerce, pour l'agriculture (*νόμος στρατιωτικός*, v. *ναυτικός*, v. *γεωργικός*), attestent sa sollicitude pour les intérêts publics, et le code civil qu'il promulgua sous le nom d'*Écloga* (V. ce mot) prouve ses sages efforts pour améliorer la conditions des classes rurales et pour introduire dans la société entière un esprit nouveau. Sans doute il eut tort de ne pas tenir assez de compte des traditions et des habitudes de son peuple, de méconnaître l'attrait profond qu'exerçaient les arts appliqués à la religion; sans doute sa politique religieuse troubla l'empire pour de longues années et le sépara de l'Occident: il mérite cependant par sa gloire militaire, par ses réformes administratives, par ses grands projets sociaux, une place parmi les princes les plus remarquables qui régnerent à Byzance.

Ch. DIEHL.

BIBL.: V. les ouvrages cités aux articles CONSTANTIN V, ECGOGA, ICONOCLASTES, et en outre: SCHWARTZLOSE, *Der Bildersreit*; Gotha, 1890.

LÉON IV, dit le *Khazare*, empereur d'Orient (775-780), fils de Constantin V et d'Irène la Khazare, né en 750, mort le 8 sept. 780. Son court règne fut à l'extérieur la continuation de celui de son père: il imposa aux Bulgares assez

pour que le khan Telerig vint à Constantinople recevoir le baptême, il remporta en 778 de grands succès sur les Arabes. A l'intérieur, il demeura fidèle à la politique iconoclaste, mais l'appliqua d'abord avec beaucoup plus de modération: aussi bien le parti des images trouvait un appui au palais même, dans le personnage de l'impératrice Irène l'Athénienne. Pourtant, vers la fin du règne, Léon IV revint à une attitude plus rigoureuse: plusieurs grands dignitaires furent sévèrement punis de leurs sympathies pour les doctrines proscrites: Irène elle-même fut exilée; mais peu après Léon IV mourut d'un charbon à la tête, laissant le trône à un enfant de dix ans, sous le nom duquel Irène put sans peine inaugurer la restauration des images.

Ch. DIEHL.

LÉON V L'ARMÉNIEN, empereur d'Orient (813-820), assassiné à Constantinople pendant la nuit de Noël 820. Il était gouverneur du thème des Anatoliques et avait, après la bataille perdue de Bersinikia, reçu le commandement des troupes byzantines, lorsque l'armée, irritée des désastres éprouvés par Michel I^{er} dans la guerre bulgare et surtout de la politique iconophile de ce prince, le proclama empereur. A peine maître de Constantinople (11 juil. 813), Léon V eut à défendre sa capitale contre une furieuse attaque des Bulgares; il réussit à repousser tous leurs assauts et les obligea à la retraite. Peu après, la mort du khan de Bulgarie, Kroum (814), permit même aux Byzantins de reprendre l'offensive, et la victoire de Mesembria (817) assura pour trente années la paix à l'empire du côté du Nord. Malheureusement, ce souverain actif, énergique, général de valeur et administrateur excellent, se laissa entraîner à rallumer la querelle des iconoclastes. Poussé par le parti militaire, conseillé par certains hauts dignitaires tels que l'abbé Jean Ilyllas et Théodote Cassitéras, il reprit la lutte: elle fut énergiquement soutenue par les partisans des images, à la tête desquels se trouvaient le patriarche Nicéphore et le fameux abbé *Théodore de Stoudion* (V. ce mot). Bien vite on en vint aux violences: Nicéphore fut déposé, Théodote exilé, et un concile réuni en 816 cassa les décisions de celui de 787 et remit en honneur les canons iconoclastes de 754. Il résulta naturellement de ces mesures un vif mécontentement, qui se traduisit en conspirations contre l'empereur; en 820, un général ambitieux, Michel d'Amorium, se mit à la tête d'un de ces complots: découvert, arrêté, condamné à mort, pour sauver sa tête, il risqua le tout pour le tout: ses partisans assassinèrent Léon V dans la chapelle du palais et proclamèrent leur chef empereur.

Ch. DIEHL.

LÉON VI LE PHILOSOPHE ou LE SAGE, empereur d'Orient (886-912), fils de Basile I^{er} et d'Eudocia Ingerina, né en 866, mort le 11 mai 912. Associé dès l'âge de quatre ans à son père (870), il monta effectivement sur le trône le 29 août 886, et dut longtemps partager le pouvoir avec son frère cadet, *Alexandre*. Son règne de vingt-cinq ans fut loin d'être heureux pour l'Empire. Sur toutes les frontières, Léon VI laissa perdre le prestige qu'avaient assuré à la monarchie les glorieux succès de son prédécesseur. En Europe, il rompit imprudemment la paix avec les Bulgares, et les mauvais traitements qu'il laissa infliger aux commerçants de cette nation attirèrent sur Byzance les armes du redoutable tsar Syméon. Sans doute, grâce à l'appui des Magyars d'Arpad, les Bulgares furent écartés du territoire byzantin (893). Mais la bataille de Bulgarophyon fut un cruel désastre pour les armes grecques, et ce ne fut qu'après plusieurs années de luttes et de ravages que la paix fut rétablie. En Occident, après quelques succès éphémères remportés sur les princes lombards de Bénévent (888-91), un grave événement affaiblit la puissance byzantine; ce fut la prise de Taormine par les Arabes (907) et la perte définitive de la Sicile. Et pendant ce temps, les corsaires musulmans de Crète et de Syrie ravageaient impunément les côtes de la mer Egée. Samos était conquise en 889, Démétride pillée en 902, Lemnos ravagée en 903. Constantinople même était menacée, et en 904 la seconde ville

de l'Empire, Thessalonique, était enlevée par surprise et mise à sac par Léon de Tripoli. Toutefois la fin du règne fut marquée par quelques succès. Sans doute, l'amiral Himerios échoua dans une expédition tentée contre la Crète, mais il réussit en 907 à battre les corsaires dans une grande bataille, et sur la frontière de Syrie, les armées byzantines parvinrent à plusieurs reprises jusque sous les murs d'Alep.

C'est qu'aussi bien l'Empire était à l'intérieur profondément troublé. Léon VI, avant son avènement, avait en plus d'une difficulté avec Basile I^{er}, son père; aussi le gouvernement personnel du nouveau prince fut-il tout d'abord marqué par une réaction contre les hommes et la politique du précédent règne. Photius dut se démettre du trône patriarcal (888), où le remplaça Etienne, un frère de l'empereur, et Léon VI s'efforça de renouer des relations plus cordiales avec la papauté. Il réussit en 900 à ménager un rapprochement entre Rome et Byzance. — Mais, d'autre part, l'influence absolue que Léon VI laissa à ses favoris, d'abord au tout-puissant ministre Stylien, qu'il honora du titre de *basileopator* (père de l'empereur), puis au chambellan Samonas, eut souvent de graves conséquences. A plusieurs reprises des complots furent tramés contre l'empereur, et, en 900, Alexandre lui-même, le frère de Léon VI, se mit à la tête de l'une de ces conspirations. De là un état d'insécurité et de trouble qu'augmentèrent encore les démêlés nés de la vie privée du souverain. — En 881, Léon VI avait dû, contraint par son père, épouser Théophano; il n'attendit pas la mort de l'impératrice pour prendre comme maîtresse Zoé, la fille de Stylien, qu'il finit par épouser en 894. Puis il passa à de troisièmes noces et épousa Eudocie; et, lorsque celle-ci fut morte, n'ayant aucun enfant vivant d'aucune de ses trois unions et désireux par-dessus tout d'assurer la succession au trône, il prit pour concubine Zoé Carbonopsina, et quand elle fut, en 905, devenue mère du jeune Constantin Porphyrogénète, il se décida, malgré l'interdiction des canons ecclésiastiques et de ses propres nouvelles, à conclure un ecclésiastique mariage. Le patriarche Nicolas, bien qu'il fût ami d'enfance de l'empereur, bien qu'il eût consenti à baptiser le fils de Zoé, s'insurgea alors; l'empereur le fit déposer au synode de 907 et obtint de son successeur, Euthymios, la reconnaissance de son mariage. Mais l'Empire demeura profondément divisé; un schisme véritable éclata dans l'Eglise, dont les conséquences devaient apparaître plus gravement encore durant la minorité de Constantin VII.

Toutefois, le règne de Léon VI n'est point sans importance dans l'histoire. Il est marqué, en effet, par un nouveau progrès du despotisme impérial; l'achèvement de l'œuvre législative de Basile I^{er}; la publication d'une édition nouvelle du code des *Basiliques* (887-93) consacrant définitivement l'absolutisme du basileus, en même temps qu'une série de nouvelles réduisaient à rien l'importance du Sénat et donnaient le dernier coup à ce qui subsistait des libertés municipales.

Léon VI a été en général sévèrement jugé; on le représente comme un prince négligent et faible, sans cesse mené par des favoris incapables, comme un homme sensuel, plus préoccupé de ses amours que du souci de l'Empire. Il semble pourtant que Léon VI valut mieux que ne le laissent croire des récits systématiquement hostiles à sa personne, et son règne même peut-être fut moins mauvais qu'il ne paraît tout d'abord. Un chroniqueur l'appelle « l'heureux empereur qui a emporté dans la tombe le bonheur des Romains », et les agitations qui marquèrent son gouvernement expliquent et justifient beaucoup de ses actes. En tout cas, Léon VI a laissé par ailleurs un long souvenir: fort savant homme, il a écrit de nombreux ouvrages, un traité de *Tactique*, des homélies et des écrits théologiques, des poèmes même et des oracles en vers qui ont en après lui une longue fortune. Ces travaux, joints à sa réputation d'astronome et même de magicien, lui ont mérité le surnom de *Sage* ou de *Philosophe*.

Ch. DIEHL.

BIBL. : Les historiens qui ont raconté le règne de Léon VI sont peu nombreux et singulièrement suspects. Le CONTINUATEUR DE GEORGES LE MOINE, qui semble assez bien informé, est visiblement hostile à l'empereur; or son récit, textuellement copié par le CONTINUATEUR DE THEOPHANE, par SYMEON MAGISTER, plus tard par SCYLITZES, a été en conséquence pendant longtemps l'unique source de nos informations. *La Vie du patriarche Euthymius*, publiée en 1888 par DE BOOR, corrige fortement l'impression qui se dégage de la première série de documents, elle permet en outre de rectifier la chronologie du règne, absolument faussée par Syméon Magister. A ces témoignages, on peut joindre le récit que Jean CAMENIATE a donné de la prise de Thessalonique, les lettres fort peu impartiales du patriarche NICOLAS (*Patr. grecque*, CXI), l'*Oraison funèbre d'Euthymius*, par l'évêque Aréthas de CESARÉE, qui est également une œuvre de parti. — Sur la critique de ces sources, Cf. HIRSCH, *Byzantinische Studien*; Leipzig, 1876, et DE BOOR, *Vita Euthymii*; Berlin, 1888, fort important également pour toute l'histoire du règne. — Les écrits de Léon VI sont publiés dans MIGNE, *Patrologie grecque*, CVII; la *Tactique* se trouve dans MEURSIUS, *Opera*, t. VI; Florence, 1845. — Les *Novelles*, dans ZACHARIE DE LINGENTHAL, *Jus græco-romanum*, t. III. — Pour l'histoire du règne, cf. HERGENROTHER, *Photius*, t. II.

LÉON ou LEV DANILOVITCH, prince russe de Galicie, mort en 1301. Il épousa, vers 1250, la fille de Bela IV, roi de Hongrie, et fonda la ville de Lvov (aujourd'hui en polonais *Lwów*, en allemand *Lemberg*, en latin *Leopolis*). Il fit à diverses reprises la guerre aux Polonais pour agrandir à leurs dépens le territoire de la Galicie.

LÉON (Toussa), prince de Valachie (V. ROUMANIE).

LÉON, rois d'Arménie (V. LIVON).

PERSONNAGES DIVERS

LÉON, géomètre grec, contemporain de Platon et disciple d'un Neoclède. Proclus lui attribue la rédaction d'*Éléments*, dans lesquels il aurait le premier introduit l'habitude d'ajouter à l'énoncé d'un problème le *diorismos*, c.-à-d. la condition à laquelle les données doivent satisfaire pour que le problème soit possible. Il aurait d'ailleurs été antérieur à Eudoxe. On ne peut donc l'identifier avec le disciple de Platon, Léon, fils de Léon, de Byzance, mais il pourrait avoir été son père. Ce dernier Léon, sophiste dont Philostrate a parlé, joua dans sa patrie un rôle politique assez important et fut célèbre par l'à-propos de ses réparties. Suidas lui attribue divers ouvrages historiques.

LÉON (Nicolas de), sculpteur espagnol et élève de Jorge Fernandez Aleman. En 1531, il travaillait à la décoration sculpturale de la cathédrale de Séville et exécutait notamment les sculptures d'albâtre des chapelles de Saint-Grégoire et de Notre-Dame-de-l'Étoile.

Il eut pour fils et pour élève Martin de Leon, auteur de la statue de *Saint Grégoire*, placée à l'entrée de la chapelle de cette invocation dans la cathédrale de Séville et qui fut terminée en 1554. Ces deux artistes avaient encore conservé dans leur exécution le style gothique. P. L.

LÉON (Fray Andres de), religieux hyeronimite et miniaturiste espagnol, né à Leon, mort à l'Escorial en 1580. Il avait pris l'habit au monastère de la Mejorada où le frère Cristobal de Trujillo lui enseigna le peu qu'il savait dans l'art du dessin et de l'enluminure. Appelé en 1568 à faire partie de la communauté de l'Escorial, où Philippe avait déjà réuni de nombreux artistes italiens et espagnols, fray Andres de Leon prit la direction de l'atelier des miniaturistes. Une très grande partie des remarquables enluminures qui décorent les livres de chœur, notamment le *capitulaire*, sont l'œuvre de ce religieux qui forma autour de lui toute une école d'habiles miniaturistes. Le frère Julian de la Fuente del Saz fut, entre autres, un de ses élèves les plus brillants. P. L.

LÉON (Fray Luis [Ponce] de), poète et mystique espagnol, né à Belmonte (Manche), suivant d'autres, à Grenade ou à Madrid, en 1527 ou 1528, mort à Madrigal, le 23 août 1591. Il fit ses études à l'université de Salamanque, entra dans l'ordre de Saint-Augustin, à l'âge de seize ans, fut reçu docteur en théologie, en 1560, et obtint la chaire dite de Saint-Thomas-d'Aquin (1561), puis celle de littérature sacrée. Ayant traduit en langue castillane le *Cantique*

des *Cantiques*, qu'il considérait comme une simple idylle pastorale, une copie du manuscrit fut remise au Saint-Office et l'auteur arrêté sur l'ordre de l'Inquisition. Enfermé dans les cachots de Valladolid, il subit d'innombrables interrogatoires et n'obtint la liberté qu'au bout de cinq années. Le 30 déc. 1576, il reprit son cours et, sans faire la moindre allusion à cette longue captivité, sa première conférence commença par ces mots : « Comme nous le disions hier. » C'est dans les cachots de Valladolid que Luis de Leon entreprit son chef-d'œuvre : *De los Nombres de Cristo* (Salamanque, 1583-85), dialogue où il énumère et étudie successivement tous les noms donnés au Christ, expliquant et développant leur sens mystique en une prose admirable dans laquelle il introduit habilement des traductions en vers de plusieurs psaumes. Ce dialogue, resté inachevé, s'arrête à la fin du troisième livre. On possède un fragment sur l'Agneau divin. Luis de Leon écrivit un commentaire latin sur le *Cantique des Cantiques*, la *Perfecta Casada*, traité sur les devoirs de l'épouse accomplie (Salamanque, 1583) et l'*Exposicion de Job*, avec traduction du livre biblique. Cette œuvre ne fut imprimée qu'après sa mort, en 1631. Les poésies, peu nombreuses, sont aussi remarquables par le sentiment religieux que par la forme achevée. Outre des traductions partielles de Virgile, d'Horace, des Psaumes, Luis de Leon fit la *Prophétie du Tage* (le dieu du fleuve se dresse devant le roi Roderik et lui prédit la conquête de l'Espagne par les Arabes) ; l'*Ode à Saint-Jacques*, déparée par des reminiscences païennes (les Néréides, le corps hors des flots, contemplant le navire qui transporte le corps de l'Apôtre martyr) ; l'*Ode à tous les saints*, à l'*Ascension*, au *Christ crucifié*, la *Nuit sercine*, l'*Assomption de la Vierge*, etc. ; l'épithaphe de l'enfant don Carlos, fils de Philippe II, obscure par la pensée, lapidaire par le style. Les poésies de Luis de Leon ne furent publiées que quarante ans après sa mort, grâce aux soins du poète Français de Quevedo. Quand Luis de Leon mourut, il venait d'être nommé provincial de l'ordre de Saint-Augustin. *Las Obras de Fray Luis de Leon* parurent à Madrid (1804-16, 6 vol.). Le traité *De los Nombres de Cristo* a été réimprimé à Barcelone (1885). Le *Parnaso de Quintana* contient un choix des poésies du grand mystique espagnol. Treize d'entre elles ont été traduites en français par J.-M. Guardia.

Lucien DOLLFUS.

LÉON (Rafael de), sculpteur espagnol, originaire de Léon et qui travaillait à Tolède vers le milieu du XVI^e siècle. A la suite sans doute de quelque querelle, il dut quitter cette résidence et aller demander asile au monastère de San Martin de Valdeiglesias où il fut bien accueilli. Le prieur sut apprécier le mérite de son hôte et mettre sa présence à profit. Il le chargea immédiatement, d'après des dessins que lui présenta Rafael de Leon, de l'établissement et de toute la décoration sculpturale de la *silleria* du chœur et du pupitre. Composée de 78 sièges, cette *silleria*, qui fut commencée par l'artiste en 1561, est un des plus remarquables ouvrages de sculpture sur bois qui soient en Espagne. Une profusion d'ornements, de bas-reliefs et de figures de ronde bosse décorent les bras d'appui et les dossiers des sièges. L'ensemble et chaque détail sont d'un goût exquis et du style renaissance le plus pur et le plus distingué, sans manière comme sans exagération aucune dans le choix et le dessin des formes et des attitudes des figures. Le pupitre ou *fasistol* est également une merveille pour l'invention et la perfection de l'exécution des motifs qui le composent. L'habile artiste reçut pour ce travail une somme de 24,921 réaux, plus une gratification de 300 ducats.

P. L.

LÉON (BRULART DE) (V. BRULART [Charles]).

LÉON (Juan de), sculpteur espagnol qui travaillait à Madrid dans la première moitié du XVII^e siècle. Il fut l'auteur du tombeau de la *Reine Barbara*, placé dans le chœur de l'église des Salesas, et il avait entrepris celui de *Ferdinand VI* qu'il ne put continuer et qui fut achevé par Fran-

cisco Gutierrez. Juan de Leon, associé à Lorenzo Lozano, décora d'ornements de stuc le sanctuaire de Notre-Dame del Pilar, à Saragosse. Une statue de *Saint Nicolas*, placée dans la chapelle de cette invocation dans l'église d'Atocha, est l'œuvre de cet artiste d'un talent aussi manière que contestable.

P. L.

LÉON (Cristobal de), peintre espagnol, né vers le milieu du XVII^e siècle, mort à Séville en 1729. Son maître fut Valdès Leal et, à côté de ce maître et de Murillo, Cristobal de Leon sut se faire un talent assez personnel. Cean Bermudez vante les fresques dont il décora l'église de San Felipe Neri et les portraits de grandeur naturelle des vénérables Pères de cette congrégation que l'artiste peignit pour leur élitre.

P. L.

LÉON (Diego), général espagnol, né en 1804, fusillé à Madrid le 15 oct. 1841. Parvenu au grade de colonel avant l'âge de trente ans, bientôt brigadier général, toujours très brillant et d'une bravoure téméraire, il gagna dans la guerre contre les Carlistes le grade de lieutenant général et le titre de comte de Belascoain. Très attaché à la cause de la régente, il fut nommé par elle capitaine général de Madrid (oct. 1840), à la veille même de la révolution qui obligea Marie-Christine à fuir. Il échoua dans son projet d'enlever la jeune reine Isabelle II, s'associa ensuite aux généraux O'Donnell, Pezuela et Concha, pour renverser Espartero, fut arrêté, condamné et exécuté, malgré les efforts de la souveraine.

G. P-I.

LÉON (Alain-Charles-Louis de ROHAN-CHABOT, prince de), duc de Rohan, homme politique français, né à Paris le 5 déc. 1844. Après avoir fait la campagne de 1870 comme capitaine de mobiles, il fut envoyé à la Chambre des députés le 20 févr. 1876 par les électeurs de Ploërmel, prit place à l'extrême droite, soutint le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai et obtint le renouvellement de son mandat le 14 oct. 1877 et le 21 août 1881. Réélu au scrutin de liste dans le Morbihan le 4 oct. 1885, il l'a été au scrutin d'arrondissement à Ploërmel le 22 sept. 1889, puis le 20 août 1893 et s'est constamment associé par ses discours comme par ses votes à la politique du parti royaliste.

A. DEBBOUR.

LÉON D'ALABANDA, rhéteur grec de Carie, de date incertaine, auteur d'histoires de Carie, de Lycie, de la Guerre sacrée entre Phocéens et Béotiens, malheureusement perdues.

LÉON DE BYZANCE, rhéteur et historien grec contemporain de Philippe et d'Alexandre le Grand, disciple de Platon ou d'Aristote ; un des chefs byzantins au moment des attaques de Philippe, il périt à ce moment. Suidas et Eudoeie lui attribuent une relation de ce conflit et divers ouvrages, tous perdus.

LÉON DE MARSI, moine du Mont-Cassin, cardinal-évêque d'Ostie (XII^e siècle). Il est l'auteur des *Chroniques du Mont-Cassin*, en trois livres, auxquels Paul Diaere ajouta un quatrième, ces chroniques ont été publiées à Paris (1603 et 1688, in-fol.), puis insérées dans le Recueil de Muratori.

LÉON DE MOLÈNE (JEHUDA ARJE DI MODENA, dit), écrivain juif, né à Venise le 23 avr. 1571, mort en 1648. Rabbín à Venise, il écrivit : *Bechinat Hakabbhala*, attaque contre la tradition rabbinique ; *Ari Nohem*, attaque contre la Cabbale ; *Ben David*, contre la transmigration des âmes ; *Sur me-ra*, contre le jeu ; ce dernier ouvrage eut du succès et fut traduit en allemand, français, etc., de même que son *Historia dei riti ebraici*. Il donna encore un dictionnaire hébreu-italien, un dictionnaire chaldéen, etc.

BIBL. : GEIGER, *Leon de Modena* ; Breslau, 1864.

LÉON DE THESSALONIQUE (V. LÉON LE PHILOSOPHE).

LÉON DE TRIPOLI, célèbre corsaire arabe de la fin du IX^e siècle, originaire d'Attalia en Pamphylie. Chrétien de naissance, il avait embrassé l'islamisme, et, dans son repaire de Tripoli de Syrie, il avait organisé une flotte de course, avec laquelle, de concert avec les corsaires de la Crète, il ravagea cruellement pendant près de trente ans toutes les

côtes de l'Empire. En 889 il conquiert Samos, en 903 il soumit Lemnos, en 904 il poussa sa croisière jusque dans la Propontide et menaça Constantinople, sans que les généraux grecs fissent aucun effort sérieux pour l'arrêter. Mais son plus illustre exploit fut la prise de Thessalonique, qu'il surprit et enleva le 31 juil. 904, et d'où il emmena 22,000 captifs qui furent vendus sur les marchés de la Crète et de la Syrie. Une victoire que l'amiral Himérios remporta en 907 demeura sans résultats. D'autres défaites suivirent, et c'est seulement en 924 qu'une flotte grecque écrasa, dans les eaux de Lemnos, les navires de Léon. Lui-même échappa à grand-peine, et presque seul, au désastre qui ruinait sa fortune.

Ch. DIEHL.

LÉON DIACRE, écrivain byzantin de la seconde moitié du x^e siècle. Il a raconté en dix livres l'histoire de l'empire grec d'Orient, entre les années 959 et 973. Son ouvrage a une importance d'autant plus grande qu'il est à peu près le seul récit contemporain que nous possédions pour les règnes si considérables de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiscès. Témoin direct d'une partie des événements, bien informé pour le reste, il a fait un exposé très complet et très vivant de cette période glorieuse, illustrée par les guerres contre les Arabes de Crète et d'Asie, les Bulgares et les Russes. Malheureusement ses tendances loyalistes nuisent parfois à son impartialité et obligent à le consulter avec quelque réserve. — L'unique manuscrit de Léon Diacre, conservé à Paris, a été publié pour la première fois en 1819 par Hase, avec un excellent commentaire. L'édition de Hase a été réimprimée dans la Byzantine de Bonn.

Ch. DIEHL.

LÉON D'ORVIETO, moine (xiii^e et xiv^e siècles). Il a laissé deux *Chroniques*, l'une des *papes*, qui se termine en 1314; l'autre des *empereurs*, qui va jusqu'en 1308. G. Lami les a insérées dans ses *Deliciae eruditorum seu veterum opusculorum collectanea* (Florence, 1736-69, 18 vol. in-8).

LÉON L'ACADÉMIQUE (V. LÉONIDES).

LÉON L'AFRICAIN (ALHASSAN IBN MOHAMMED ALWAZZAN, dit), écrivain arabe de Cordoue, mort après 1526. Il fit, à partir de 1492, des voyages dans l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale; saisi par des corsaires chrétiens, il fut envoyé par eux au pape Léon X, se convertit au christianisme, mais revint plus tard à l'islamisme. Il écrivit une description de l'Afrique en italien (1526), qui fut longtemps la source principale pour l'étude du Soudan. Elle fut imprimée dans la collection de Ramusio.

LÉON LEAL (Simon), peintre espagnol, né à Madrid en 1610, mort à Madrid en 1687. Élève de Pedro de las Cuevas, il copia d'abord les peintures flamandes, surtout les portraits de Van Dyck et s'en assimila en quelque partie le coloris harmonieux et plein de fraîcheur. Protégé par le cardinal Everardo, confesseur de la reine, qui lui fit d'importantes commandes, notamment le *Massacre de saint Ignace* pour le maître-autel de l'oratoire du noviciat des jésuites, ainsi que la décoration de la voûte et de la coupole de cette même chapelle, Leon Leal obtint par la faveur de ce prélat l'emploi d'huissier, dans les appartements de la reine, et plus tard celui de *guardadamas*.

LÉON LE GRAMMAIRIEN, chroniqueur byzantin du commencement du xi^e siècle, a raconté les événements de l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à l'année 948. Son ouvrage, fort étroitement apparenté aux chroniques conservées sous le nom de Théodore de Mélite et de Julius Polydeukès, a une valeur historique médiocre; pour les premières périodes de son récit, l'auteur a travaillé sans grande originalité sur les mêmes sources que les deux chroniqueurs cités précédemment; il s'est ensuite, surtout dans la dernière partie de son travail (813-948), étroitement inspiré de *Georges le Moine* (V. ce nom), et de son continuateur, dont il s'est borné souvent à transcrire le texte sans aucun changement. Sa chronique, publiée dans la Byzantine de Bonn, n'offre donc, pour l'histoire byzantine, que fort peu d'intérêt.

Ch. DIEHL.

LÉON L'ÉGYPTIEN, auteur ancien, souvent cité par les

polémistes chrétiens (Arnobé, Clément d'Alexandrie, Ilygin, Tertullien, etc.) qui s'appuient sur ses théories évhémeristes; saint Augustin en fait un prêtre égyptien contemporain d'Alexandre le Grand. Il s'agit probablement d'écrits apocryphes.

LÉON LE PHILOSOPHE, savant byzantin du ix^e siècle. Il s'occupait simultanément de grammaire, de rhétorique, de philosophie, de musique, d'astrologie, de médecine et même de poésie. Sa grande réputation de savoir, qui s'étendait jusqu'à la cour des khalifes, attira sur lui la faveur de l'empereur Théophile: successivement le prince le nomma professeur public, puis archevêque de Thessalonique. Lorsque, sous le règne de Michel III, le César Bardas fonda l'université de la Magnaure, Léon fut appelé à Constantinople pour diriger cet établissement et y enseigner la philosophie. Il joua un rôle important jusque sous le règne de Léon VI; revêtu des hautes dignités auliques de *patrice* et de *magister*, il remplit plusieurs fois des missions diplomatiques; grand ami du patriarche Jean Ilylilas, il fut également fort mêlé aux luttes religieuses du temps, aussi bien à la querelle des iconoclastes sous Théophile qu'au conflit qui éclata entre le patriarche Photius et l'empereur. Beaucoup de légendes ont été attachées à son nom, et son souvenir est resté comme celui d'un savant presque universel. On lui attribuait la construction des chefs-d'œuvre de mécanique qui décoraient le palais de la Magnaure et l'invention du télégraphe aérien qui reliait la terrasse du Phare jusqu'au fond de l'Asie. On conserve de lui quelques fragments poétiques, dans l'un desquels l'auteur se défend contre l'accusation de paganisme (publié dans Matranga, *Anecdota Graeca*, II), ainsi que des traités en prose, encore inédits, de médecine et d'astrologie.

Ch. DIEHL.

LÉON L'HÉBREU (V. ABRAVANEL).

LÉON MAGENTENUS, commentateur d'Aristote, qui vécut dans la première moitié du xiv^e siècle; c'était un moine qui devint archevêque de Mytilène. Son *Ἐξηγήσεις εἰς τὸ περὶ ἐρμηνείας Ἀριστοτέλους* fut imprimé par Aldé (Venise, 1503, in-fol.), avec les commentaires d'Ammonius auxquels il avait beaucoup emprunté; le commentaire sur les *Premières Analytiques*, fut imprimé avec celui de Philoponus par Triucavellus (Venise, 1536, in-fol.). On lui attribue d'autres commentaires manuscrits, notamment sur les catégories (ms. à la Bibl. nat. de Paris), etc.

LÉON PHOCAS (V. PHOCAS).

LÉON SCOUROS, baron grec de la fin du xii^e siècle, avait hérité de son père la seigneurie féodale de Nauplie, en Argolide. Il essaya de profiter de la désorganisation profonde de l'Empire pour constituer à son profit une principauté indépendante. Dès 1202, il enlevait Argos et Corinthe; bientôt, lorsque les croisés latins eurent renversé la monarchie byzantine, il tenta de se rendre maître d'Athènes (1204), que l'archevêque Michel Acominate réussit pourtant à protéger contre ses entreprises. De là, il marcha sur Thèbes, s'en empara et pénétra en Thessalie, où il s'allia à l'empereur détroné Alexis III, dont il épousa la fille. Les progrès du roi latin de Thessalonique, Boniface de Montferrat, vinrent arrêter alors le cours de ses succès. De Larisse, il dut se replier sur les Thermopyles; puis, ses soldats n'osant tenir devant les chevaliers d'Occident, il s'enfuit dans sa forte citadelle de Corinthe. Il s'y maintint indépendant, ainsi qu'à Argos et à Nauplie, jusqu'à sa mort (1208), refusant de céder à toutes les sollicitations des vainqueurs et apparaissant comme le représentant invincible du parti national en Grèce.

Ch. DIEHL.

LÉON Y ESCOSURA (Ignacio de), peintre espagnol contemporain, né à Oviedo. Élève des cours académiques de la Corogne et de Madrid, et plus tard de MM. Lazerges et Gérôme, il a habité tour à tour Madrid, Londres et Paris et il a fréquemment pris part aux expositions faites dans ces diverses capitales. Ses débuts eurent lieu à Madrid en 1860 où il présenta une composition intitulée *Soldat d'Afrique racontant la campagne du Maroc à des paysans*; en 1864 et 1866, il exposait *Une Fête aux champs*

et *le Déjeuner du modèle*, qui fut acquis par l'Etat pour le musée du Fomento en même temps que : *Une Promenade à Aranjez, époque de Philippe IV*. En 1864, il prenait part au concours pour le prix de Rome avec le sujet de *la Fille de Jaire ressuscitée*, mais il n'obtint pas le prix. Ses productions se succèdent ensuite d'année en année; ce sont principalement : *la Veuve de l'artiste, Psyché, la Manille, Un Corps de garde au XVIII^e siècle, Rubens et Velazquez, Murillo au couvent des capucins, la Galerie de tableaux*, ainsi que de nombreux portraits. P. L.

LÉONARD ou LIÉNARD (Saint), *ermite*, mort vers 538. Fête le 6 nov. Il était un des leudes de Clovis; converti par saint Rémi, vraisemblablement après la bataille de Tolbiac, il travailla à la conversion de ses compagnons d'armes, puis se retira au monastère de Micy près d'Orléans. Il passa ensuite dans le Berry, et enfin se fixa près de Limoges, dans le lieu qui fut appelé de son nom, Saint-Léonard-le-Noblet. Après y avoir vécu solitaire, il entreprit d'instruire les gens du voisinage. Quelques-uns de ses auditeurs s'attachèrent à lui et l'engagèrent à fonder un monastère. Le roi lui fit don d'une portion considérable de la forêt où il se tenait avec ses disciples. Ce saint a opéré de nombreux et merveilleux miracles.

LÉONARD (Frédéric 1^{er}), imprimeur français du XVII^e siècle, originaire de Bruxelles. Reçu libraire et imprimeur le 27 févr. 1653, il devint adjoint au syndic de sa corporation en 1666, imprimeur ordinaire du roi en 1678, et mourut avant 1712. Typographe éminent, il imprima, entre autres, la collection des auteurs latins *ad usum Delphini*. Le célèbre H. Rigaud a peint son portrait, qui a été gravé par Edelinck. — Son fils *Frédéric II*, reçu libraire en 1688, devint imprimeur du roi en 1713, vendit son établissement en 1714, pour se retirer en Angleterre et y mourut en 1723. — L'un des frères de celui-ci, *Martin-Auguste* (1696-1768), fut prêtre et publia, entre autres, un *Traité du sens littéral et du sens mystique des Saintes Ecritures* (1712). — Un autre frère, *Marc-Antoine* Léonard de Malpeines (1700-1768), conseiller au Châtelet, traduisit de Warburton l'*Essai sur les hiéroglyphes* (1744, 2 vol.). G. P.-I.

LÉONARD (Nicolas-Germain), littérateur français, né à La Guadeloupe en 1744, mort à Nantes le 6 janv. 1793. Chargé d'affaires à Liège (1773-82), vice-sénéchal de La Guadeloupe (1788). Il a laissé des poésies agréables, notamment de fraîches *Idylles morales* (1766, in-8, plus. éd. Citons : *Essai de littérature* (1769, in-12); *Lettres de deux amants* (1783, 3 vol. in-12, plus. éd.); *la Nouvelle Clémentine* (1774, in-8); *le Temple de Gnide* (1772, in-8), poème imité de Montesquieu; *Œuvres* (1787, 2 vol. in-12), et *Œuvres*, éd. par Campenon (1798, 3 vol. in-8).

LÉONARD (Léonard ANTIER, dit), coiffeur de la reine Marie-Antoinette, mort à Paris en 1819. Mis à la mode par la reine, il gagna à la cour une belle fortune. En 1788, il s'associa avec le violoniste Viotti pour fonder le théâtre de Monsieur. Plus tard, honoré de la confiance du roi, il fut mis au courant du voyage de Varennes et fut envoyé pour prévenir M. de Bouillé. Il quitta la France et se rendit en Russie; en 1814, il revint à Paris. On lui a attribué sans authenticité des *Souvenirs* (4 vol.). Ph. B.

LÉONARD (Antonia SITCHER de MENDI, épouse), cantatrice de concert, née à Talavera de la Reina (Espagne) le 20 oct. 1827. Elle était la nièce du fameux chanteur Manuel Garcia, père de la Malibran et de M^{me} Viardot. Venue fort jeune à Paris, elle y devint élève de son cousin Manuel Garcia fils. Après un brillant voyage artistique en Angleterre, elle épousa en 1854, à Bruxelles, l'excellent violoniste belge Hlubert Léonard. Fixée en Belgique, elle s'y livra à l'enseignement du chant, et publia un certain nombre de romances de sa composition.

LÉONARD ARÉTIN, littérateur italien (V. BRUNI).

LÉONARD DE PISE, mathématicien italien (V. FIBONACCI).

LÉONARD DE VINCI (V. VINCI).

LÉONARD LIMOUSIN (V. LIMOUSIN).

LÉONARDI (Francesco), peintre italien, né à Venise en 1654, mort à Madrid en 1741. On cite deux œuvres de lui au musée de Madrid, *la Mort de saint Joseph* et *l'Immaculée Conception*.

LÉONARDINO (Le) (V. FERRARI [Leonardo]).

LÉONARDIS (Giuseppe de), littérateur italien, né à Seracapriola le 27 févr. 1829. Outre beaucoup de vers, parmi lesquels : *La Insurrezione polacca; Il Trionfo dell' Idea* (Bari, 1862); *Nuova Sion ovvero Satana e Cristo* (Florence, 1893), il a publié un certain nombre d'études littéraires ou philosophiques, où l'on remarque : *L'Arte e la vita dello spirito* (1880-83, 3 vol.); *La Critica e la scuola del De Sanctis* (Gênes, 1884); *L'Anima del Manzoni e la critica moderna* (Gênes, 1886); *Il Giusti critico e il Giusti lirico* (Gênes, 1887).

LÉONARDO (José), peintre espagnol, né à Calatayud en 1616, mort à Saragosse en 1656. Son maître fut Eugenio Caxès qui lui enseigna avec succès une grande aisance à composer les groupes, à ordonner les ensembles et, en partie, lui transmit son coloris lumineux et fin. Leonardo est un des artistes qui furent appelés à travailler, sous Philippe IV, à la décoration du nouveau palais de l'Alcazar où il peignit notamment, soit seul, soit en collaboration avec Castello, les voûtes du sanctuaire de la chapelle royale; il avait commencé les peintures de la voûte du *Relicario* lorsqu'il fut tout d'un coup atteint d'un mal étrange, causé par une tentative d'empoisonnement, disent ses biographes, qui lui enleva d'abord la raison et ne tarda pas à amener la mort. Le musée du Prado conserve le tableau le plus important qu'ait exécuté Leonardo pour le Salon des Comédies, au palais de Buen Retiro et qui nous montre *le Marquis de Spinola recevant les clefs de Breda*. Une autre toile, exécutée également pour le Retiro, existe au même musée; elle a pour titre : *la Prise d'Acqui par le duc de Feria*. On rencontre aussi quelques compositions religieuses de Leonardo au musée du Fomento et à l'Académie de San Fernando où l'on remarque notamment *le Serpent d'airain*, la moins espagnole, par son style, des compositions de l'artiste. P. L.

LÉONARDO DE ARGENSOLA (Fray Agustín), peintre espagnol et religieux de l'ordre de la Merci, né vers la fin du XVI^e siècle à Tarazona ou à Balbastro (Aragon), mort à Madrid entre 1640 et 1641. Il paraît avoir appartenu à la famille des Argensola qui a donné des poètes à l'Espagne. La fécondité de composition de ce moine artiste fut considérable. Il n'est guère de couvents de son ordre qui n'aient possédé quelque série de peintures de sa main, en Aragon, à Valence, à Madrid et même à Séville ou Cean Bermudez, qui loue son dessin correct, son aisance à composer, et qui ne fait de réserves que sur son coloris trop dur parfois, vit un tableau de lui représentant *Jésus et la Samaritaine*, signé : *frater Agustinus Leonardo faciebat Hispali die 4 junii anno Dⁿⁱ 1624*. Par suite de la sécularisation des couvents, peu de ses ouvrages sont actuellement conservés en Espagne; cependant, un de ses tableaux, signé et daté de l'année 1624, existe au musée du Fomento. Il représente des moines de la Merci recevant une bulle relative à un différend qui s'était élevé dans leur ordre entre religieux et affiliés. Cean signale dans son *Diccionario* plusieurs tableaux d'histoire, aujourd'hui disparus, que fray Leonardo avait peints pour le couvent de Notre-Dame del Puig et où étaient représentés *le Siège de Valence par D. Jayme el Conquistador, la Prise de Valence et la Bataille del Puig*, gagnée contre les Maures. Il fut aussi l'auteur de nombreux portraits exécutés dans la manière de la miniature et qui ont contribué à lui constituer une sorte de célébrité. P. L.

LÉONARDUCCI (Gaspere), poète italien, né à Venise en 1685, mort à Cividale le 8 juin 1752. Il professa à Cividale, au collège Clementine de Romc, fut recteur de l'Académie des nobles à Venise. Imitateur servile du Dante, il a écrit la *Providenza*, poème en 61 chants (Venise, 1827-28, 2 vol. in-8).

LÉONAT, général d'Alexandre (V. LÉONNAT).

LEONBERG. Ville du Wurtemberg, cercle du Neckar, sur la Glems; 2,300 hab. Instruments agricoles et de jardinage; célèbre élevage de chiens. Patrie de Schelling.

LEONBRUNO (Lorenzo), peintre italien, né à Mantoue en 1489, mort en 1539. Aucun historien d'art ne l'avait signalé, lorsqu'un savant de Mantoue, l'abbé Prandi, fit graver en 1825 trois tableaux qui portaient le nom de Leonbruno; il fut d'ailleurs démontré qu'il avait été victime d'une supercherie, que les signatures étaient fausses et les œuvres modernes et de différentes mains. Mais il est certain qu'un artiste de ce nom a travaillé à Mantoue; Gualandi a trouvé depuis et publié les comptes qui établissent qu'il peignit au palais ducal du 5 sept. 1521 au 10 nov. 1522; ces peintures ont disparu avec tant d'autres.

BIBL. : PRANDI, *Notizie storiche spettanti la vita e le Opere di Lorenzo Leonbruno*; Mantoue, 1825, in-8. — GUALANDI, *Memorie originali risguardanti le belle Arti*; Bologne, 1840 et suiv.

LÉONCE (LAURENÇOT) (V. LAURENÇOT).

LÉONCE (Edouard NICOLLE, dit), acteur français, né vers 1825. Tout jeune encore, on le trouve en 1850 au Vaudeville, où il se fait remarquer par un comique très franc, mais parfois un peu forcé. Il passe quelques années à ce théâtre, puis, le 19 janv. 1856, débute aux Bouffes-Parisiens dans *Elodie ou le Forfait nocturne*. C'est là, en compagnie de ces excellents bouffons qui s'appelaient Pradeau, Désiré, Marchand, Yayau, qu'il commença sa réputation, en jouant *Croquefer ou le Dernier des paladins*, *Dragonette*, *l'Opéra aux fenêtres*, *les Petits Prodiges*, *Orphée aux Enfers*, *Geneviève de Brabant*, *le Carnaval des revues*. Il fit même jouer à ce théâtre, en collaboration avec le dessinateur Alexandre de Bar, une opérette intitulée *Dans la rue*, dont la musique était écrite par M. Henri Caspers. Plus tard, Léonce quitta les Bouffes-Parisiens pour entrer aux Variétés, où le suivit le succès de fou rire qu'il avait coutume d'obtenir.

LÉONCE (Léonce-Julien-Edouard GOUTARD, dit), peintre céramiste français, né à Villaines-la-Carelle (Sarthe) le 28 avr. 1836. Il exposa aux divers Salons annuels, notamment au Champ-de-Mars, des dessins, aquarelles et gouaches qui, reproduits par la lithographie, lui ont valu une réelle réputation. On lui doit aussi des albums, des éventails, avec fleurs, oiseaux, poissons, etc., remarquables par la finesse de l'exécution et la scrupuleuse reproduction de la nature. Délégué de la céramique à l'Exposition universelle de 1867, il est un de ceux qui ont le plus contribué aux progrès de cet art.

LÉONCE PLATE, philologue grec, d'origine calabraise, mort en 1364. Il fut en relations avec Pétrarque et Boccace chez qui il logea trois ans, rédigeant une traduction latine de *l'Iliade* et *l'Odyssee*. Il périt durant une tempête sur l'Adriatique.

LÉONCEL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans; 286 hab. Carrière de marbre. Ruines de l'ancienne abbaye cistercienne de Léoncel, fondée en 1137, dont il subsiste une très curieuse église romane (mon. hist.).

LEONE (Monte) (V. SAINT-GOTHARD).

LEONE (Guillelmo da), peintre et graveur italien, né à Parme vers 1664, mort en 1740. On ne sait rien sur sa vie, et c'est sans preuves qu'on en a voulu faire un descendant de Giovanni da Leone, élève obscur de Jules Romain. Les estampes que l'on connaît de lui sont des paysages avec animaux, et une *Vénus*, d'après Titien.

BIBL. : GANDELLINI, *Notizie degli intagliatori*; Sienna, 1813, t. XII, in-8.

LEONELLI (Zecchini), mathématicien italien, né à Crémone en 1776, mort à Corfou le 12 oct. 1847. Il alla étudier l'architecture à Rome (1792), fut quelque temps professeur à Bordeaux (1800), puis résida successivement à Milan, à Venise, à Strasbourg, à Karlsruhe, à Vienne, à Trieste et enfin à Corfou, où il devint directeur du cabinet de physique. On lui doit une table qui a été perfectionnée par Gauss et qui permet, connaissant log. *m* et

log. *n*, de trouver immédiatement, sans connaître ni *m*, ni *n*, log. *m* + *n*. Elle forme la seconde partie d'un remarquable opuscule, qu'il publia à Bordeaux en 1802, qui fut traduit en allemand en 1806 et qui a pour titre : *Supplément logarithmique contenant la décomposition des grands nombres numériques quelconques en facteurs finis et la théorie des logarithmes additionnels et deductifs*. M. J. Houel en a donné une nouvelle édition en 1876. On a également de Leonelli : *Démonstration des phénomènes électriques* (Strasbourg, 1813, in-8). Il a communiqué à l'Académie des sciences de Paris, de 1833 à 1843, d'intéressants mémoires d'analyse, de mécanique et d'astronomie. L. S.

BIBL. : *Nouvelles Annales de mathématiques*, mai 1853 et nov. 1858. — J. HOUEL, *Notice sur Leonelli*, en tête du *Supplément logarithmique* (V. ci-dessus).

LEONESSA. Ville d'Italie, prov. d'Aquila (Abruzze), à 20 kil. N. de Città Ducale; 5,359 hab. Elle a été construite en 1252, au fond d'un bassin que domine le mont Terminillo et où coule le Corno, un tributaire de la Nera, affluent de la rive gauche du Tibre.

LEONFORTE. Ville de Sicile, prov. de Catane, à 48 kil. N.-E. de Castrogiovanni, sur le chemin de fer de Palerme à Catane; 16,009 hab. Salines, gisements d'étain et de bismuth. Grand commerce d'oranges.

LEONHARD (Karl-César de), géologue allemand, né à Rumpenheim, près de Hanau, le 12 sept. 1779, mort à Heidelberg le 23 janv. 1862. De 1800 à 1816, il remplit diverses charges dans l'administration, puis fut appelé à l'Académie des sciences de Munich et en 1818 obtint la chaire de minéralogie et de géologie à l'université de Heidelberg. Ouvrages principaux : *Charakteristik der Felsarten* (Heidelberg, 1824, 3 vol. in-8); *Handbuch der Oryktognosie* (id., 1826); *Die Basaltgebilde* (Stuttgart, 1832); *Lehrbuch der Geologie und Geognosie* (id., 1833-35, 2^e éd., 1849); *Geologie oder Naturgeschichte der Erde* (id., 1836-45, 4 vol. in-8; trad. en fr., angl. et holl.); *Naturgeschichte des Steinreichs* (id., 1854, in-8, 2^e éd.), etc.

Son fils, *Gustav* de Leonhardt, géologue allemand, né à Munich le 22 nov. 1816, mort à Heidelberg le 27 déc. 1878, professeur de géologie à Heidelberg. On lui doit : *Handwörterbuch der topogr. Mineralogie* (Heidelberg, 1843); *Grundzüge der Mineralogie* (Leipzig, 1851; 3^e éd., 1878); *Grundz. der Geognosie u. Geologie* (4^e éd., par Hornes, Leipzig, 1885 et ann. suiv.); plus des ouvrages sur la géologie et la minéralogie du grand-duché de Bade. D^r L. HN.

LEONHARDT (Gerhard-Adolf-Wilhelm), homme politique allemand, né à Hanovre le 6 juin 1815, mort à Hanovre le 7 mai 1880. Il fit sa carrière dans l'administration hanovrienne et devint ministre de la justice du Hanovre en 1865. Après l'annexion à la Prusse il fut nommé premier président de la cour supérieure pour les provinces de l'ancien Hanovre (1867) et bientôt après ministre de la justice de Prusse (1867-79). Il présida à la réforme des lois hypothécaires, du code pénal, etc., à l'élaboration des lois judiciaires de l'empire. Son principal ouvrage est *Die Justizgesetzgebung des Königreichs Hannover* (Hanovre, 3^e éd., 1859-61).

LEONI (Leone), médailleur et sculpteur italien, né à Arezzo en 1509, mort à Milan en 1590. Il est impossible de savoir s'il est de la même famille qu'un Giovanni Leone da Arezzo, qui était au service de l'empereur Sigismond et fut par lui fait chevalier en 1418, comme Leone Leoni devait l'être par Charles-Quint. On ne sait rien sur son maître ni sur ses débuts. Dès 1538, il fut chargé de graver les coins à la Monnaie de Rome et conserva cette place jusqu'en 1540. Dès 1537, le général Ferrante Gonzaga commanda à Leone un portrait en médaillon de sa fille Isabelle, alors âgée de seize ans; l'œuvre lui plut et désormais il fut pour l'artiste un protecteur zélé. Grâce à lui, Leone fut appelé à Milan par le gouverneur Alfonso d'Avalos pour prendre la direction de la Monnaie impériale

qu'il conserva jusqu'à sa mort, sauf une interruption causée par un voyage à Bruxelles en 1549-50 ; grâce à Ferrante surtout, il fut connu de Charles-Quint, qui en fit son médailleur et son sculpteur en titre. Leone était d'un caractère très violent ; le seul artiste de son temps avec lequel il fut lié était Michel-Ange pour lequel il fit une médaille curieuse, dont le revers représente un aveugle conduit par un chien, avec la légende : *Docebo iniquos vias tuas et iniqui ad te convertentur* ; l'un de ses pires ennemis fut Benvenuto Cellini, qui l'accusa d'avoir tenté de l'empoisonner ; Leone alla avec quelques-uns de ses adversaires jusqu'aux coups de poignard ; il défigura l'orfèvre pontifical Pellegrino de Lenti, blessa grièvement Orazio Veccelli, le fils du Titien, et fit tuer par un bravo l'aide de celui-ci, Martino. Les médailles dont cet artiste a gravé les coins sont parmi les œuvres les plus énergiques et les plus fières de la dernière période de la Renaissance. Les épreuves en sont d'ordinaire en argent. Outre les médailles d'Isabelle Gonzague et de Michel-Ange, on peut citer celles de Charles-Quint (revers : *Le Tibre*, avec la légende : *In spem primi honoris*, vers 1543 ; *la Chute des Titans*, avec la légende : *Discite justitiam meti*) ; celle de sa femme Isabelle (revers : *les Trois Grâces*, avec la légende : *Has habet et superat*) ; celle de son fils Philippe (revers : *Hercule entre la Volupté et la Vertu*, avec la légende : *Colit ardua virtus*, 1547) ; de Marie d'Autriche, veuve du roi Louis II de Hongrie (1549) ; de l'archiduc Ferdinand, comme roi de Bohême ; de sa femme Filippine, de l'archiduc Maximilien, comme roi de Bohême (revers : *Mercurie volant*, avec la légende : *Quo me fata vocant*) ; celles de l'Arétin, avec la légende : *Divus P. Arretinus flagellum principum* ; de Titien, de Pietro Bembo (1537) ; enfin un médaillon de Leone Leoni par lui-même (*Leo Arretinus, sculptor Cesareus*), dont un exemplaire unique se trouve à la bibliothèque Ambrosienne. Outre ses admirables médailles, Leone a exécuté, à partir du moment où il a été employé par Charles-Quint, des œuvres de sculpture de grande dimension, pour la plupart en bronze. Une seule est en Italie, c'est le somptueux monument de Jacopo de' Medici, marquis de Melegnano, dans la cathédrale de Milan, pour lequel Michel-Ange a, dit-on, fourni un dessin. Les statues et les bustes nombreux qui furent commandés à l'artiste par la famille impériale se trouvent aujourd'hui presque tous en Espagne ou à Vienne. Un groupe représentant Charles-Quint, vainqueur d'un monstre (*Cæsar's virtute domitus furor*), et faisant allusion, sans doute, à la victoire de Mühlberg, fut commandé en 1547 par Ferrante Gonzaga, achevé en 1556 et dressé sur la place publique de Guastalla. Il en fut enlevé vers la fin du xviii^e siècle et envoyé en Espagne au château de Buen Retiro, d'où il a passé au musée du Prado. Ce musée possède encore un buste et une demi-figure en bronze de Charles-Quint. A la Real Academia de San Fernando sont un buste d'albâtre de Philippe II, des bustes en marbre de la reine Marie de Hongrie et de la reine Eléonore, sœur de Charles-Quint et femme de François I^{er} ; ces trois bustes ont été faits en 1549. Une demi-figure en brouze de Charles-Quint, analogue à celle de Madrid, un grand médaillon du même empereur et un buste de Marie de Hongrie sont conservés au musée impérial de Vienne (2^e section). Enfin le Louvre a acquis, il y a une quinzaine d'années, un médaillon de bronze de Charles-Quint, commandé par Antoine de Granvelle et cité par Vasari. Tous ces portraits sont modelés avec fermeté ; les bronzes sont d'un poli raffiné et d'une patine noire très riche, qui rappellent les bustes des sculpteurs vénitiens comme Alessandro Vittoria ; le travail des draperies, des cheveux, des ornements de cuirasses est d'une finesse exquise ; enfin l'artiste a déployé une fantaisie ingénieuse et discrète dans la décoration des socles et des cadres.

Pompeo, le fils de Leone, mort à Madrid en 1610, fut au service de la maison d'Autriche comme son père qu'il

aida dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans le groupe commandé par Ferrante qui porte la signature : *Leo P. Pompeo F. Aret F.* Il passa presque toute sa vie en Espagne. Ses œuvres de sculpture les plus importantes sont une statue de Philippe II, dans le jardin des Césars, à Aranjuez, et dans l'église de l'Escurial, quinze statues de saints en bronze doré sur l'autel et les statues royales sur les tombes ; Charles-Quint, sa femme Isabelle, sa fille Marie de Hongrie, ses sœurs les Reines de France et d'Angleterre, Philippe II, sa femme Anne, la reine Marie et la reine Isabelle. Il a également gravé des médailles pour Don Carlos, infant d'Espagne, pour Hercule II d'Este, etc.

E. BERTAUX.

BIBL. : VASARI, éd. Milanesi, t. VII. — PAOLO MORIGIA, *La Nobiltà di Milano* ; Milan, 1615, in-4. — BOTTARI, *Lettere pittoriche* ; Rome, 1751-73, t. V. — Eugène PLON, *les Maîtres italiens au service de la maison d'Autriche, Leone Leoni, sculpteur de Charles V, et Pompeo Leoni, sculpteur de Philippe II* ; Paris, 1887, in-4. — *L'Art*, 1877, t. II, et 1878, t. I. — *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten kaiserlichen Hauses*, t. V et t. XIII.

LEONICUS THOMEUS (Nicolas), savant et philosophe italien, né à Venise en 1457, mort à Padoue en 1533. Il étudia le grec à Venise avec le savant byzantin Démétrius Chalcondyle, et la philosophie à Padoue avec Thomas de Vio (Cajetan de Gaète). Mais, malgré la réputation de ce philosophe, il prit en dégoût la logique traditionnelle et, l'un des premiers, protesta au nom du véritable Aristote, enfin restitué dans son texte authentique, contre l'aristotélisme de l'école. Il fut appelé à enseigner la médecine et la logique à l'université de Padoue. Il s'y fit connaître d'abord par des traductions et des commentaires d'Aristote : *Aristotelis parva que vocant naturalia latine conversa et antiquorum more explicata a Nicolao Leonico Thomæo* ; *Ejusdem opuscula et Dialogi* (1530). Il estimait que la vraie philosophie est celle de Platon avec laquelle celle d'Aristote ne lui semblait point en désaccord essentiel. Dans son enseignement, il développait un système néo-platonicien et mystique analogue à celui de Marsile Ficin ; il se rapproche de la théorie de l'immortalité de Marsile Ficin dans son dialogue *Bembus, sive de immortalitate animorum* (1524). La connaissance est pour lui une divination due au rayonnement de l'âme universelle qui sent et pense en nous et par laquelle nous sommes en relation réciproque avec tout le réel.

Th. RUVSEN.

LÉONIDAS I^{er}, roi de Sparte, de la famille des Ægides, tué aux Thermopyles en 480 av. J.-C. Fils d'Anaxandride, il épousa Gorgo, fille de son frère Cléomène, auquel il succéda vers 490. Il reçut le commandement des troupes péloponésiennes chargées de défendre les Thermopyles et s'y fit tuer héroïquement avec ses 300 Spartiates (V. THERMOPYLES).

LÉONIDAS II, roi de Sparte, de la famille des Ægides (256-236), né vers 315 av. J.-C., mort en 236. Il avait passé sa jeunesse à la cour de Séleucus Nicator, et épousé une Syrienne ; sous ces influences, il fit abandonner par Sparte l'alliance égyptienne et combattit les réformes d'Agis II. Celui-ci le fit déposer ; il fut restauré en 240 et fit périr Agis.

LÉONIDAS D'ALEXANDRIE, astronome et poète grec, du I^{er} siècle de l'ère chrétienne. Il vint à Rome où il fit sa cour à Néron, puis à Vespasien. Il offrit à Poppée une sphère avec une dédicace en vers *ipsoséphes*, c.-à-d. qu'en comptant pour un chiffre chacune des lettres, les vers ou distiques correspondants fournissent des sommes égales. Toutes ses pièces étaient caractérisées par cet artifice puéril ; nous en avons plusieurs dans l'Anthologie.

A. W.

BIBL. : C. SETTI, *Leonida Alexandrino, monografia storica e letteraria* ; Turin, 1891. — H. OUVRE, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 26 nov. 1894.

LÉONIDAS DE TARENTE, poète grec du III^e siècle av. J.-C., auteur d'épigrammes d'un genre particulier. Ce sont des dédicaces où de petites gens, maçons, chasseurs, tisseuses, joueuses de flûtes, consacrent à quelque divinité

le fruit du travail de leur journée, ou bien des inscriptions pour empêcher les jeunes garçons d'attraper les fruits de quelques arbres, ou les souris de ronger le panier à pain. Il emploie avec une grande élégance technique des termes populaires qu'on ne rencontre pas ailleurs. Il ne faut pas le confondre avec le précédent.

LÉONIDES, philosophe grec, ou plutôt peut-être homme politique, dont nous savons seulement qu'il vint écouter Platon à Athènes : il avait quitté Héradée sa patrie après le meurtre du tyran Cléarque (Suidas, art. Κλέαρχος). On sait que Platon réunissait volontiers autour de lui, comme Socrate, des jeunes gens qui se destinaient à la politique, et à qui il se flattait de donner un utile enseignement. — Un autre Léonides de Rhodes est nommé par Strabon (XIV, 2, 43) comme philosophe stoïcien. C'était probablement un disciple de Posidonius. V. Br.

LÉONIDES, chirurgien grec d'Alexandrie, de la secte des *Episynthetici*, antérieur à Soranus qui le cite, vivait au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Aétius et Paul d'Égine ont fait de nombreux emprunts à Léonides, dont les ouvrages ont été perdus.

LÉONIN (Littér.). On désigne par cet adjectif des vers latins dont la dernière syllabe rime avec la césure. Les différents auteurs de prosodies ont beaucoup discuté sur le vers léonin. Selon les uns c'est une négligence, selon d'autres une élégance. M. de Feletz a compté 924 vers léonins dans Virgile (sur 42,914 vers). En voici un exemple :

Agricola incurvo terram molitur aratro.

On admet, en général, que les poètes ne recherchaient pas, dans ce genre de vers, la consonance de l'hémistiche et du dernier pied, mais la relation simple de l'épithète et du substantif ; en général, en effet, l'adjectif est placé au second pied et forme la césure, tandis que le substantif auquel il s'accorde est placé à la fin du vers : si l'adjectif est de la même déclinaison que le substantif, il s'accorde avec lui et rime ; il s'agit probablement d'un accord grammatical, car les vers léonins où les mots qui riment ne sont pas un adjectif et un substantif sont très rares. Plus tard, surtout au moyen âge, les vers léonins devinrent une recherche et une élégance très appréciées. Le moine de Fleury-sur-Loire, Raou l'ortaire, a composé en vers léonins les *Miracles de saint Benoît*. C'était aussi un moyen mnémotechnique pour se rappeler les sentences, les règles des couvents, les aphorismes médicaux tels que les préceptes de l'école de Salerne :

Ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.

Ph. B.

LÉONINE (Cité). Quartier de Rome qui s'étend sur la rive droite du Tibre, au pied de la colline du Vatican, et correspond au *Vaticanus ager*. Elle doit son nom au pape Léon IV qui la fortifia pour se mettre à l'abri des attaques des Sarrasins, l'entourant d'un mur de tuf et de brique, haut de 42 m., qui s'appuyait au mausolée d'Adrien (château Saint-Ange), courant au S.-O. jusqu'à une tour adossée à la colline et qui subsiste encore, pour de là se rabattre sur le Tibre. La cité Léonine formait ainsi un fer à cheval de 3 kil. de tour, percé de trois portes (*Porta Castelli, Sancti Peregrini* et *Saxonum*). Ce fut durant le moyen âge la forteresse des papes contre les insurrections romaines et les invasions germaniques. Après la chute de Rienzi, le peuple la détruisit. Au retour de la captivité de Babylone et du schisme, Martin V la trouvait en ruine (1420). Au siècle suivant, elle fut embellie des magnifiques constructions des palais du Vatican. Mais le quartier du Borgo qui l'entoure demeure assez misérable ; il forme une des quatorze régions de Rome (V. ce mot).

LÉONNAT, général macédonien, mort en 322 av. J.-C. L'un des principaux lieutenants d'Alexandre, l'un de ses sept gardes du corps (aides de camp), il lui sauva la vie à l'assaut de la cité des Malliens, commanda la cavalerie légère qui convoya la flotte le long de l'Indus, puis maintint

les communications entre l'armée royale et la flotte de Nêarque. Cependant dans le partage des satrapies, après la mort d'Alexandre, il reçut seulement celle de Petite-Phrygie. Profitant de la guerre Lamiaque, il passa en Europe avec l'intention de supplanter Antipater, mais fut tué en combattant les Grecs.

LEONORA-KRISTINA, princesse danoise, mariée à Corfitz *Ulfeld* (V. ce nom).

LEONOTIS (*Leontotis* Pers.) (Bot.). Genre de Labiées-Lamiers, dont les représentants sont une douzaine d'herbes ou d'arbustes de l'Afrique tropicale et australe, des îles Mascareignes et de l'Inde, à feuilles dentées, à verticillastres multiflores, à fleurs jaunes ou coccinées sessiles. Le calice est tubuleux, oblique et denté ; la corolle est tubuleuse, légèrement évasée, avec la lèvre supérieure en casque allongé et la lèvre antérieure beaucoup plus courte ; les étamines, au nombre de quatre, sont didyames et à loges d'anthers finalement confluentes ; le style présente deux divisions, dont la postérieure très courte. Les achaines sont glabres et à sommet tronqué. — Les *Leontotis* sont généralement aromatiques ; plusieurs espèces sont ornementales, entre autres le *L. Leonurus* Br., originaire du Cap, à corolle écarlate velue. D^r L. Hn.

LEONOVA, célèbre cantatrice russe, née en 1834. Elle débuta en 1851 à l'Opéra de Saint-Petersbourg. Glénka s'intéressa à son talent. Elle ne créa pas moins de trente-deux rôles différents et donna en Russie des concerts qui eurent un grand succès. Meyerbeer disait que la Leonova était la première artiste qui lui eût fait comprendre la musique russe.

LÉONTÈS (V. LEITANI).

LEONTEUS, philosophe grec, de l'école d'Epicure, signalé par Plutarque (*Adv. Coloter*, III, 3) comme un des principaux disciples du maître. Plutarque cite un fragment de lettre adressée par Léonteus à Lycophon, et où il explique qu'Epicure honore Démocrite parce qu'il a le premier découvert les vrais principes de la connaissance et donné la véritable explication de la nature : c'est pourquoi toute cette partie de la doctrine s'appelle démocriteenne. Léonteus était probablement de Lampsaque. — Un autre philosophe du même nom est cité par Suidas (art. Πλάτων) comme ayant appartenu à la nouvelle Académie, après Lycydes et avant Hégésinus. V. Br.

LEONTICE (*Leontice* L.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Berberidacées, dont les représentants sont des herbes vivaces, à rhizome tubéreux portant des feuilles pennées, bi ou triséquées, alternes, à fleurs en grappes ramifiées sur une hampe nue ou peu feuillée. Les sépales (6-9) sont pétaloïdes, les extérieurs plus petits ; les pétales, au nombre de 6, sont beaucoup plus petits, en forme de nectaire écailléux, allongé, concave en dedans et glanduleux à la base ; les étamines, également au nombre de 6, sont libres, à anthers mutiques, biloculaires. L'ovaire libre, à une seule loge, est surmonté d'un style court, dilaté, stigmatifère, et renferme un placenta central, basilaire, court, supportant 2 ou 4-8 ovules ascendants, anatropes. Le fruit est une capsule membraneuse, indéhiscence ou ouverte au sommet, contenant une ou plusieurs graines albuminées. On connaît quatre ou cinq espèces de *Leontice* qui croissent en Asie, dans le S. de l'Europe et le N. de l'Amérique. L'espèce type, *L. leontopetalum* L., se rencontre dans toute la région méditerranéenne et surtout en Orient, où elle porte le nom de *Moiadé* ; son rhizome, appelé *Ischar* ou Saponaire du Levant, passe pour guérir la gale et fournit un mucilage abondant employé en guise de savon pour dégraisser les laines et les cachemires. Le *L. chrysogonum* L., dont les Arabes recherchent les feuilles comestibles, a également un tubercule savonneux ; c'est peut-être le *Leontice* de Dioscoride. Enfin le *L. thalictroïdes* L., dont on a voulu faire un *Caulophyllum* (*C. thalictroïdes* Michx), est le *Cohosh* des Américains ; c'est un arbrisseau de l'Amérique du Nord dont les Indiens emploient la racine comme adoucissante, antirhumatisme

et emménagogue. Ses semences grillées ont été recommandées comme un succédané du café.

D^r L. II.

LÉONTINE (Léontine GARBEN, dite), actrice française, née vers 1812. Après avoir été simple choriste aux Nouveautés, et joué quelques bouts de rôles au Vaudeville, elle débuta aux Folies-Dramatiques, vers 1832, dans *Gig-Gig*, puis joua le *Courrier des Grisettes*, la *Femme de l'espion*, la *Corne du Diable*, et fut engagée en 1835 à la Gaité. Là, sa franchise, sa verve un peu grossière, son jeu en dehors et plein de naturel lui valurent une véritable popularité ; enfant gâtée des *titis*, on la surnomma bientôt « la Déjazet des boulevards », et dès qu'elle entra en scène toutes les figures s'épanouissaient. Il serait impossible d'énumérer toutes les créations qu'elle fit à ce théâtre durant l'espace de vingt-cinq ans, mais quelques-unes sont demeurées célèbres, comme *Chonchon de la Grâce de Dieu*, le trompette Moucheron dans *les Prussiens en Lorraine*, *Régaillette des Sept Châteaux du Diable*, *Margot ou les Bienfaits de l'éducation*, la vivandière Marion dans *les Cosaques*, etc.

LEONTIS (*Leontis Delle Chiaje*) (Zool.). Genre d'Annélides marines errantes, subdivision du genre *Nereis* de Cuvier. L'espèce *L. coccinea* (Delle Chiaje), ancienne *Nereis coccinea* d'Audoin, Milne-Edwards et Grube, remarquable par la longueur de ses tentacules et sa belle couleur écarlate, habite le golfe de Naples.

LEONTIUM, courtisane athénienne, célèbre parce qu'elle eut du goût pour la philosophie et fréquenta l'école d'Epicure. Elle écrivit même, au témoignage de Cicéron (*De Nat. deor.*, I), contre Théophraste, un livre qui n'était pas sans esprit ; d'après Pline, de là était né un proverbe disant qu'il ne restait plus qu'à se pendre, puisque les honnêtes gens étaient exposés à de tels affronts. — On dit que, même après être devenue disciple d'Epicure, elle ne cessa pas ses débordements, et qu'elle se prostitua à tous ses compagnons. On accusa même Epicure d'avoir pris sa part de ses débauches, et de l'avoir fait ouvertement. Mais il faut se rappeler qu'Epicure a été en butte à d'odieuses calomnies de la part de ses adversaires, ainsi que Cassendi l'a victorieusement démontré. On alla même jusqu'à faire circuler une lettre, certainement apocryphe, où Léontium se plaignait à une de ses amies des assiduités et du mauvais caractère d'Epicure alors âgé de quatre-vingts ans. Ce qui est vrai, c'est qu'Epicure, dans une de ses lettres, lui parle avec amitié (Diog. Laert., X, 5). Mais il convient d'ajouter que cette Léontium était devenue la concubine ou la femme de Métrodore, le disciple préféré d'Epicure, et qu'elle lui avait donné un fils, celui-là même qu'Epicure recommande à ses disciples dans son testament. V. BR.

LÉONTIUS, empereur d'Orient (695-698). Officier d'origine isaurienne, parvenu vers la fin du VII^e siècle à la dignité de patrice et aux fonctions de gouverneur du thème des Anatoliques, il s'était illustré par ses succès en Arménie et en Ibérie ; disgracié vers 692 par Justinien II et emprisonné pendant trois années, il s'empressa de profiter de sa remise en liberté pour tenter une révolution et se proclamer empereur. Son court règne fut marqué par de grands désastres : en 697, le pays des Lazes se révolta, et l'Asie Mineure est envahie par les Arabes ; en Occident, la capitale de l'Afrique byzantine, Carthage, tombe aux mains des musulmans. Léontius sentit qu'il fallait impérieusement faire un effort pour la reconquérir ; mais, après un succès passager, l'expédition envoyée en Occident dut céder devant un retour offensif des Arabes (968) ; pendant que la flotte battue faisait escale en Crète, des raisons assez mal connues y déterminèrent une révolte. Apšimar, d'origine des Cibyrrhéotes, fut proclamé sous le nom de Tibère III ; aussitôt il cingla vers Constantinople qui lui fut livrée par trahison ; Léontius arrêté eut le nez coupé et fut enfermé dans un monastère (698). Ch. DIEHL.

LÉONTIUS DE NÉAPOLIS, écrivain byzantin de la première moitié du VII^e siècle, évêque de Néapolis dans l'île de Chypre. Parmi ses ouvrages, il faut citer la *Vie de*

saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, et celle de *Saint Syméon* ; il avait également composé une *Biographie de saint Spyridon de Trinitus*, un saint national de Chypre. Ces ouvrages, écrits dans le but d'éduquer le peuple, sont des documents historiques fort intéressants dans la disette des sources au VII^e siècle ; on y trouve le tableau de la vie provinciale en Syrie à la fin du VI^e siècle et de la situation de l'Égypte au commencement du VII^e, tracé par un homme généralement bien informé, et qui a connu directement plusieurs des personnages qu'il met en scène. Ces ouvrages n'ont pas moins d'intérêt pour l'histoire des origines de la littérature grecque vulgaire. Ch. DIEHL.

BIBL. : H. GELZER, *Ein griechischer Volksschriftsteller des VII Jahrhunderts*, dans *Hist. Zeitschrift*, 1889, t. LXI. — Une édition de la *Vie de saint Jean l'Aumônier* a été donnée par Gelzer.

LEONTODON (*Leontodon* L.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Composées-Chicoracées, dont les représentants sont des herbes vivaces, à feuilles alternes disposées en rosette, à capitules solitaires ou en cyme avec un involucre de bractées inégales, multisériées, et un réceptacle nu à achaines striés, insensiblement atténués en bec, et munis d'aigrettes toutes semblables, sessiles, persistantes, à poils les uns denticulés, les autres plumeux. Le grand genre linnéen renfermait en outre des plantes qu'on rapporte aujourd'hui aux *Taraxacum* (V. PISSENLIT), *Thrinacia*, *Prenanthes*, *Picris*, etc. Les *Leontodon* sont à fleurs jaunes et habitent les régions tempérées du globe. Parmi les espèces françaises citons : *L. autumnalis* L., *L. hispidus* L. et *L. pyrenaicus* Gouan. D^r L. II.

LÉONTOPOLIS (V. APHRODITOPOLIS).

LEONURUS (Bot.) (V. AGRIPAUME).

LEOPARD. I. Zoologie (V. CHAT, t. X, p. 873).

II. Botanique. — BOIS DE LÉOPARD. — C'est le bois du *Piratinera* (*Brosimum Aubleti* Pæpp (V. PIRATINERA)).

III. Art héraldique. — Figure des corps naturels représentant un lion passant ; c'est ce qui le distingue du lion représenté rampant. De plus, la tête du léopard est toujours vue de face, tandis que celle du lion est de profil. C'est le symbole du courage et de la valeur. La queue du léopard est retroussée sur le dos, le bout retourné en dehors. Le léopard lionné est celui qui, tête de face et queue retroussée, est représenté rampant, parce qu'alors il est dans l'attitude ordinaire du lion. Plusieurs léopards sont généralement représentés les uns au-dessus des autres. Ils peuvent, comme les lions, être armés, lampassés, allumés, couronnés, diffaunés, mornés, dragonnés, etc.

Le lion passant est dit *léopardé*. *D'azur, à trois léopards d'or couronnés de gueules.* G. DE G.

LEOPARDI (Giacomo, comte), célèbre poète italien, né à Recanati (Marche d'Ancone) le 29 juin 1798, mort à Naples le 14 juin 1837. Fils aîné du comte Monaldo Leopardi et de la marquise Adélaïde Antici, il fut élevé chez lui par des précepteurs ecclésiastiques. Très précoce, il acquit une vaste connaissance des littératures latine et grecque, apprit le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'hébreu. En 1814, il travailla à une édition de la *Vie de Plotin* de Porphyre, dont Creuzer utilisa quelques parties. En 1815, il rédigeait l'*Essai sur les erreurs populaires des anciens*. Il collabora au *Spectatore* de Milan, fit des traductions en vers de Moschus, du premier livre de l'*Odyssée*, du deuxième de l'*Énéide*, composait (en 1817) des pastiches de la poésie grecque (deux odes anacréontiques et un hymne à Neptune). En 1818 parurent ses canzones *Sur l'Italie* et *Sur le Monument de Dante* ; celle-ci eut un grand retentissement. En 1820 suivit celle sur la *République* de Cicéron adressée à A. Mai. Leopardi vint alors de Recanati à Rome (sept. 1822) où il catalogna les manuscrits grecs de la bibliothèque Barberine, publia



dans les *Effemeridi litterarie romane* des articles de critique philologique; celui qu'il consacrait à la Chronique d'Eusèbe fut remarqué de Niebuhr qui tint à connaître l'auteur, lui faisant offrir une chaire à Berlin ou un emploi ecclésiastique. La santé de Leopardi lui fit décliner la première offre; ses convictions, la seconde. Il était parvenu par la réflexion au déisme d'abord, puis à l'athéisme absolu. Épuisé, il revint à Recanati en mai 1823 et exprima sa hautaine mélancolie et son stoïcisme désespéré dans sa canzone à Brutus le Jeune. Elle fut publiée en 1824 à Bologne avec une préface où l'auteur comparait les dernières paroles de Théophraste sur le néant de la gloire aux dernières paroles de Brutus sur le néant de la vertu. Désormais célèbre, Leopardi vécut à Milan et Bologne (1825-26), Florence (1827-33), sauf un séjour à Recanati (hiver de 1829-30), et un autre à Rome (1831). Ses amis toscans le soutenaient, s'efforçant de lui épargner les privations; durant cette période, il publia une édition des Poésies de Pétrarque avec excellent commentaire, deux chrestomathies italiennes (vers et prose), traduisant en vieil italien des Actes des martyrs. En 1826, il publia un volume de *Versi*, idylles, élégies, traductions en vers de la *Batrachomyomachie* et des Iambes de Simonide; en 1827, des *Operette morali*, dialogues d'une prose admirable et d'une fine ironie. La santé du poète empirait toujours, lui interdisant le travail et ne lui laissant guère de repos. La déformation des os du thorax avait précipité les progrès d'une tuberculose à laquelle il succomba. Il passa ses dernières années (oct. 1833-juin 1837) à Naples où les soins de son ami Ranieri et de sa sœur adoucirent sa fin. Il y écrivit un poème satirique en huit elands, sous forme d'une continuation à la *Batrachomyomachie*, d'une sarcastique amertume, et sa magnifique canzone sur *L'Amour et la Mort*, le plus populaire de ses chefs-d'œuvre. La pureté du style, la perfection littéraire des vers et de la prose de Leopardi lui assurent une place au premier rang. Sa valeur intellectuelle n'est pas moindre; il est le plus illustre et le plus sincère poète du pessimisme. « Il est impossible, dit Joubert, de lire ses ouvrages sans éprouver pour lui quelque chose du tendre intérêt qu'il inspira à tous ceux qui l'approchèrent, sans désirer de connaître jusqu'aux moindres détails de sa courte et douloureuse existence. » Sa *Correspondance* justifie cette universelle sympathie. « Juste, humain, généreux, d'une rare loyauté, d'une fierté singulière, Leopardi méprisait les hommes pour les avoir trop estimés. Il aimait deux fois et mourut vierge. Ce cœur ému des plus délicates émotions, cette imagination vraiment grecque, amoureuse de toute grâce et de toute beauté, cet esprit ivre d'amour étaient logés dans un corps misérable. Ce grand poète ne présentait aux yeux qu'une pauvre, malingre et souffreteuse créature, atteinte à la fois d'hydropisie et de phthisie, et déformé par des gibbosités trop visibles qui lui faisaient honte et mal. Tout cela, relevé par un beau front bien saillant et attristé par deux yeux presque éteints, d'une langueur infinie ». (M. Monnier.) Il mourut fidèle à ses convictions et fut enseveli dans l'église San Vitale, près de la grotte du Pausilippe. Ses travaux philologiques furent publiés partiellement par son ami de Sinner : *Excerpta ex schedis criticis J. Leopardi* (Bonn, 1834). Ranieri édita ses œuvres complètes (Florence, 1846-80, 4 vol.) auxquelles il faut ajouter les *Opere inedite* publiés par Cagnoni (1878-80, 2 vol.). A.—M. B.

BIBL. : On trouvera la nomenclature des éditions, traductions, etc., dans la *Bibliografia Leopardiana* de Capelletti; Parme, 1882. — BOUCHÉ-LECLERQ, *G. Leopardi, sa vie et ses œuvres*; Paris, 1874. — RANIERI, *Sette Anni di sodalizio con G. Leopardi*; Naples, 1880. — TERESA LEOPARDI, *Notes biographiques sur Leopardi et sa famille*; Paris, 1881. — MONTEFREDINI, *La Vita e le Opere di G. Leopardi*; Milan, 1881. — PIERGIGLI, *Nuovi Documenti intorno agli scritti ed alla vita di G. Leopardi*; Florence, 1882.

LEOPARDI (Pietro-Silvestro), patriote napolitain, né à Amatrice, province d'Aquila, vers 1798, mort à Florence le 14 juil. 1870. A seize ans, il prit les armes contre Murat, alors allié de l'Autriche (1814). En 1821, officier

dans l'état-major du général Pepe, il combattit pour la révolution. Emprisonné en 1833, il fut banni l'année suivante. Il vint à Paris, où il écrivit dans les journaux. Il traduisit en français Gioberti, Balbo et Azeglio. En 1848, il retourna à Naples, fut nommé député, et envoyé comme plénipotentiaire d'abord auprès de Charles-Albert, puis en Suisse. Destitué après le 15 mai, il fut emprisonné de nouveau et exilé quatre mois après. Député de Solmona au Parlement italien en 1861, il fut fait sénateur le 8 oct. 1865. Il a laissé des *Narrazioni storiche* (Turin, 1856).

LEOPARDO (Alessandro), sculpteur italien, né à Venise, mort à Venise vers 1512. Sa première œuvre connue est le mausolée du doge Vendramin, autrefois aux Servi, aujourd'hui à San Giovanni e Paolo, merveille d'architecture imposante et de sculpture harmonieuse. Tullio Lombardi y travailla également. Mais c'est à Leopardi qu'on doit attribuer la statue du mort, couché sur un lit de parade imité des œuvres florentines et veillé par trois génies qui rappellent les anges de Giovanni Bellini; c'est lui aussi qui a sculpté les *Jeunes Guerriers* si fiers et qui a dessiné sur les bases, avec un relief presque insensible, ces motifs d'ornement d'une fantaisie et d'une finesse que n'ont pas dépassées les Mino et les Agostino di Duccio. Le monument n'est plus complet aujourd'hui : quatre statues, dont aucune ne semble de la main de Leopardi, sont dans la collection Pereire, à Paris; deux figures de *Jeunes Gens*, qui peuvent lui être attribuées avec certitude, ont été achetées en 1841 par le musée de Berlin. En 1487, Leopardi fut exilé de Venise comme coupable d'un faux. Mais, dès 1490, le Sénat le rappela pour lui confier le soin périlleux de terminer le monument du *Colleone*, laissé inachevé par Andrea Verrocchio et que n'avait pu achever le sculpteur florentin Giovanni di Andrea. S'il faut laisser à Verrocchio l'honneur d'avoir donné au modèle d'argile son allure vivante et sa silhouette superbe, il faut accorder à Leopardi celui d'avoir fixé par le dernier travail de la cire la tête dure et fière du redoutable condottiere; ce fut lui qui modela les ornements si délicats et si purs de la selle et de l'armure, qui coula d'un jet le bronze et qui le cisela; enfin il exécuta le socle de marbre avec une frise de bronze, couverte d'hippocampes, de dauphins, de tridents, symboles de la puissance maritime de Venise. Aussi put-il avec justice mettre son nom sur l'œuvre entière et graver sur le sarka du cheval l'inscription *A. Leopardi opus V. F. (Venetiis fecit ou fudit)*. Leopardi travailla ensuite, mais peu de temps (1503-5), au magnifique tombeau du *Cardinal Leno* dans la chapelle qui porte le nom de ce prélat, à Saint-Marc; il l'abandonna, par suite de mésintelligence avec ses collaborateurs, cet ouvrage qui ne devait être achevé qu'en 1515 par Pietro Lombardi. En 1505, il modela et coula en bronze les trois bases des mâts de la place Saint-Marc; elles sont couvertes d'ornements délicats et de figurines de divinités marines; celle du milieu porte un médaillon très fin du doge Leonardo Loredano. La grâce des figures, imitées de l'antique, a fait penser à Burckhardt que l'artiste avait pris pour modèle, non quelque sarcophage romain, mais des œuvres grecques importées d'Athènes ou des îles. Plus sobre et plus fin que Riccio, moins froid et moins lourd que les Lombardi, Leopardi est le plus grand artiste de cette école de sculpteurs vénitiens qui s'était formée avant l'arrivée de Jacopo Sansovino. E. BERTHAUX.

BIBL. : PERRINS, *les Sculpteurs italiens*, trad. Ch. HAUS-SOULLIER, t. II, in-8. — BURCKHARDT, *le Cicerone*, trad. GERARD, 1892, in-12. — E. MÜNTZ, *l'histoire de l'art pendant la Renaissance; l'Age d'or*, 1891. — *Documenti per la storia di San Marco in Venezia*; Venise, 1886, in-4.

LÉOPOLD (V. Lwów).

LÉOPOLD. Monnaie lorraine frappée au nom et aux armes du duc Léopold (mort en 1729) en vertu d'une ordonnance du 27 juin 1700. On distinguait les léopolds d'or de ceux d'argent, les premiers émis au titre et au poids des louis d'or de France; les seconds au titre et au poids des écus royaux d'argent ou louis blancs. Ces espèces

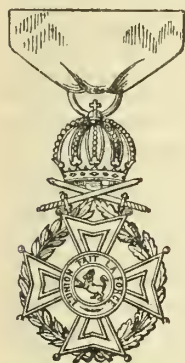
suivaient le cours des espèces royales correspondantes. Il y eut : en or, des léopolds doubles et des demi-léopolds ; en argent, des demi-léopolds et des quarts de léopold.



Croix de l'ordre de Léopold d'Autriche.

Léopold (Ordre de). Créé en Autriche le 8 janv. 1808 par l'empereur François 1^{er}, à l'occasion de son mariage avec l'archiduchesse Louise, célébré le même jour ; il le destina à récompenser, quels que soient leur naissance ou leur rang, toutes les personnes se distinguant dans les lettres, les arts, les sciences, les découvertes utiles ou par toute action d'éclat. L'empereur régnant est grand maître et chef souverain de l'ordre dont les membres sont divisés en trois classes : chevaliers, commandeurs et grands-croix. Ces derniers reçoivent en même temps de l'empereur le titre de cousin ; les commandeurs, celui de baron, et les chevaliers, la noblesse héréditaire. Ruban gris, une raie blanche sur chaque bord. Devise : *Integritati et Merito*.

LÉOPOLD (Ordre de). Créé en Belgique par une loi du 11 juil. 1832, qui le destina à récompenser les services civils et militaires. Il fut d'abord divisé en quatre classes de membres : chevaliers, officiers, commandeurs et grands cordons ; mais, le 28 déc. 1838, une loi complémentaire y ajouta une classe intermédiaire entre celle des commandeurs et des grands cordons, celle des grands officiers. Le roi régnant est grand maître et chef de l'ordre, et les nominations sont faites par lui. La qualité de membre se perd ou est suspendue par les mêmes causes que celles qui, d'après les lois belges, font perdre ou suspendre les droits de citoyen belge. Ruban lie de vin, moiré. Devise : *L'Union fait la force*. L'insigne militaire diffère de celui civil par deux glaives en



Croix de l'ordre de Léopold de Belgique.

croix qui le surmontent.

BIBL. : *Livre d'or de l'ordre de Léopold* ; Bruxelles, 1858, 2 vol. — HOLLEBEKE, *Hist. des ordres de chevalerie*, t. I, Belgique ; Bruxelles, 1875.

LÉOPOLD II (Lac du Roi). Lac assez important de l'Afrique équatoriale dont les eaux se déversent dans le Congo. Ce lac a été découvert par Stanley qui lui a donné le nom du roi des Belges. Sa forme n'a pu être déterminée qu'en ces derniers temps et rappelle assez l'aspect d'une poire allongée dont la partie effilée se termine par un émissaire qui déverse ses eaux dans le Mfimi, affluent du Kouango. Le lac est orienté à peu près N.-S. et ne compte pas moins de 140 kil. de long sur 30 à 40 kil. de largeur suivant la hauteur de ses eaux.

D^r ROUIRE.

LÉOPOLD 1^{er} (Ignaz-Joseph-Balthasar-Felician), empereur d'Allemagne (1658-1705), né le 9 juin 1640, mort à Vienne le 5 mai 1705. Second fils de l'empereur Ferdinand III et de Marie-Anne d'Espagne, il devint en 1655 roi de Hongrie, en 1658 roi de Bohême et fut élu empereur, la mort de son frère aîné lui laissant l'héritage de son père. Il avait été destiné à l'Eglise, élevé par les jésuites auxquels il demeura très attaché ; il avait reçu une bonne éducation philologique et scientifique ; il était d'aspect chétif et sombre, défiguré par une lèvre inférieure grosse et pen-

dante ; au moral assez bon et très bigot, aimant fort la musique. Il avait peu d'énergie et de décision et fut le jouet de son entourage ; il laissa aux jésuites la direction de son gouvernement et fut incapable de réaliser des réformes. Les questions économiques furent négligées ; les finances en mauvais état ; mais il laissa faire ses généraux qui réorganisèrent son armée et lui procurèrent à la fin de son règne de brillants succès. Personnellement, il s'asservit aux règles de l'étiquette espagnole, réglant dans le plus minutieux détail l'uniforme emploi de ses journées. Ce prince pacifique et incapable passa la plus grande partie de son règne en guerres contre les Turcs et le roi de France. Les affaires de Transylvanie et de Hongrie provoquèrent une guerre avec la Porte ; les armées ottomanes ravagèrent la Hongrie et la Silésie (1662) ; Léopold 1^{er} obtint de la diète de Ratisbonne des secours militaires, du pape et des princes italiens des subsides qui permirent à Montecuculi de remporter sur le Raale la victoire de Saint-Gotthardt (1664). En 1671, il comprima un complot des magnats hongrois en faveur des Turcs. En 1682, il les vit se soulever à l'instigation du comte Toköly ; Kara Mustafa amena 200,000 hommes devant Vienne, tandis que l'empereur se réfugiait à Passau ; mais le grand vizir fut défait par Sobieski (12 sept. 1683). Les campagnes suivantes tournèrent à l'avantage des Autrichiens et finalement la paix de Carlowitz leur acquit la Hongrie tout entière, avec la Transylvanie et la Slavonie (1699). Dès 1687, Léopold 1^{er} avait obtenu de la diète de Presbourg la reconnaissance de sa souveraineté héréditaire sur la Hongrie. — Les guerres contre Louis XIV furent moins avantageuses. L'empereur intervint avec l'Empire, l'Espagne et le Brandebourg dans la guerre de Hollande en faveur de cette république (1672), mais finit par signer la paix désavantageuse de Nimègue (5 févr. 1679). En 1688, il se coalisa avec l'Angleterre, la Hollande, puis l'Espagne et la Savoie, pour empêcher Louis XIV de s'emparer du Palatinat ; la paix de Ryswyk termina la guerre sans pertes territoriales (30 oct. 1697). Enfin, dans la guerre de succession d'Espagne, engagée au profit de son second fils Charles, avec l'appui de l'Empire, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande, Léopold mourut d'une maladie de poitrine au moment où la fortune se prononçait en sa faveur. — Il avait été marié trois fois : 1^o à l'infante espagnole Marguerite, de qui naquit Marie-Antoinette, plus tard électrice de Bavière ; 2^o à Claudia-Felicitas, princesse héritière du Tirol, qui lui apporta cette province ; 3^o à Eléonore-Madeleine de Palatinat-Neubourg, mère des empereurs Joseph 1^{er} et Charles VI et de trois filles, dont Marie-Elisabeth, administratrice des Pays-Bas.

BIBL. : WAGNER, *Hist. Leopoldi Magni* ; Vienne, 1719-31, 2 vol. — BAUMSTACK, *Kaiser Leopold I* ; Fribourg, 1873.

LÉOPOLD II (Peter-Joseph-Johann-Anton-Joachim-Pius-Gotthard), empereur d'Allemagne (1790-92), né à Vienne le 25 mai 1747, mort le 1^{er} mars 1792. Troisième fils de l'empereur François 1^{er} et de Marie-Thérèse, il succéda à son père dans le grand-duché de Toscane (1763) et s'y distingua par sa sollicitude éclairée pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, supprima l'Inquisition (1787), promulgua un excellent code pénal. Il succéda le 20 févr. 1790 à son frère Joseph II dans les Etats autrichiens et fut élu empereur le 30 sept. Bien qu'il eût d'abord partagé les idées réformatrices de son frère, il suivit une politique plus prudente et commença l'abandon des innovations trop hardies de Joseph II. Il comprima les insurrections des Pays-Bas et de Hongrie, mais sanctionna leurs vieilles institutions. Au dehors, il se rapprocha de la Prusse, avec laquelle il signa le traité de Reichenbach (2 août 1790), et de la Turquie (paix de Sistova, 4 août 1791) et favorisa l'effort des Polonais pour se constituer en Etat capable de résister à la Russie (constitution du 3 mai 1791). Il embrassa ardemment le parti de sa sœur Marie-Antoinette et fit son possible pour organiser une coalition générale contre la France révolutionnaire. Cédant aux instances des émigrés, il entra en scène après l'échec

de la fuite à Varennes et s'entendit avec Frédéric-Guillaume II de Prusse pour la fameuse déclaration de Pillnitz (27 août 1792) par laquelle les monarches européens affirmaient leur volonté de restaurer l'ordre en France. Le 7 févr. 1792 fut conclue l'alliance avec la Prusse ; mais trois semaines après Léopold II était mort. — Il avait épousé en 1765 l'infante espagnole Marie-Louise de laquelle il eut seize enfants. Les principaux furent l'empereur François II, son successeur, les archiducs Charles, Jean, Palatin Joseph, Rainier (vice-roi de Lombardie) et Rodolphe (prince-évêque d'Olmütz). A.-M. B.

BIBL. : KROME et JAGEMANN, *Die Staatsverwaltung von Toscana unter der Regierung Leopold II* ; Gotha, 1795-97, 3 vol. — SARTORI, *Leopoldinische Annalen* ; Augsburg, 1792. — SCHELS, *Gesch. (Esterreichs unter der Regierung Leopold II* ; Vienne, 1837.

LÉOPOLD, princes d'Anhalt (V. ce mot).

LÉOPOLD 1^{er} (Luitpold), margrave d'Autriche, mort en 944. Il était de la maison de Babenberg et reçut de l'empereur Otto II la Marche de l'Est (Basse-Autriche). Il l'agrandit aux dépens des Hongrois.

LÉOPOLD II, dont le règne n'offre pas d'intérêt, eut pour successeur **LÉOPOLD III**, dit *le Pieux*, né en 1073, mort en 1136, qui se fit remarquer par sa piété et ses bonnes œuvres et fut canonisé en 1485. C'est le patron de l'Autriche.

LÉOPOLD IV, fils du précédent, régna de 1139 à 1144.

LÉOPOLD V, fils de Henri lasomirgott, né en 1157, mort en 1194, lui succéda en 1177. Il prit part à deux croisades (1182 et 1190-92). Il rencontra dans cette dernière Richard Cœur de Lion. Grièvement offensé par ce prince, il lui jura une haine mortelle (V. **RICHARD CŒUR DE LION**) et plus tard le retint prisonnier dans ses États. En 1192, il hérita de la Styrie.

LÉOPOLD VI, dit *le Glorieux*, deuxième fils du précédent, né le 15 oct. 1176, mort à San Germano le 28 juil. 1230. Il régna d'abord sur la Styrie, puis à partir de 1198 sur tout le domaine autrichien. D'un caractère aventureux, il guerroya tour à tour contre les Albigeois, les Maures d'Espagne, les Sarrasins ou d'Égypte et même contre son fils aîné Henri. Il embellit la ville de Vienne, donna une législation spéciale aux villes, protégea les lettres, agrandit son domaine privé par des acquisitions qui préparèrent l'annexion de la Carniole. Il eut pour successeur son fils Frédéric surnommé *le Batailleur*. L. LEGER.

LÉOPOLD LE GLORIEUX, fils de l'empereur Albert 1^{er}, né en 1290, mort en 1325. Il vengea la mort de son père, guerroya en Italie (1310), entreprit contre les Suisses une expédition qui se termina par la défaite de Morgarten (15 nov. 1315). Il lutta ensuite contre Louis de Bavière et négocia même avec Charles IV de France auquel il promit la couronne impériale. Une mort prématurée mit fin à sa carrière aventureuse. L. LEGER.

LÉOPOLD LE PIEUX, né en 1337, mort en 1386, régna de 1379 à 1386. Lors du partage du domaine de la maison d'Autriche, il avait obtenu la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tirol et les anciennes possessions de Souabe, d'Alsace et de Suisse. Il agrandit ces domaines par diverses acquisitions dont la plus importante fut celle de Trieste. En revanche, il vit les Suisses se révolter contre lui ; il perdit la vie en luttant contre eux à la bataille de Sempach (9 juil. 1386). Il avait épousé une fille de Bernabo Visconti. L. LEGER.

LÉOPOLD II (Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles), archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, né à Florence le 3 oct. 1797, mort à Rome le 29 janv. 1870. Fils de Ferdinand III, il passa sa jeunesse en Autriche, entra en Toscane avec son père (1814) et lui succéda le 18 juil. 1824. Il en continua le régime doux et tolérant, quoique, faible de caractère, il ait cédé en 1833 et en 1846 à la pression de la cour de Vienne et du sanfédisme. En 1847, suivant l'impulsion qui semblait venir de Pie IX, il fut le premier à entrer dans la voie des réformes. L'abdication de Charles-Louis le mit en possession du duché de Lucques (11 oct.). Le 15 févr. 1848, il promulgua un statut de gouvernement représentatif. Mais, en supportant mal la pratique, il quitta Florence le 30 janv. 1849 et alla re-

joindre le pape à Gaète (21 févr.). Restauré en droit par les constitutionnels (12 avr.) et en fait par les Autrichiens, qui occupèrent le grand-duché (5 mai), il ne rentra à Florence que le 27 juil. Après avoir suspendu le statut, il l'abolit entièrement (5 mai 1852). La Toscane ne fut plus dès lors qu'une dépendance de l'Autriche. Le 27 avr. 1859, Léopold II, sommé par les hommes les plus modérés de s'allier au Piémont, s'enfuit en Autriche. Le 21 juil., il abdiqua en faveur de son fils aîné, qui prit le nom de Ferdinand IV, mais ne put entrer en possession de la Toscane, bientôt annexée au royaume de Victor-Emmanuel (V. ITALIE, § *Histoire contemporaine*). — Léopold II avait épousé en premières noces, le 28 oct. 1817, Marie-Anne-Caroline de Saxe (née le 15 nov. 1799, morte le 24 mars 1832), qui ne lui donna que deux filles, et en secondes, le 7 juin 1833, la princesse Marie-Antoinette-Anne des Deux-Siciles (née le 19 déc. 1814), dont il eut six enfants. F. II.

BIBL. : BALDASSERONI, *Leopoldo II, granduca di Toscana, e i suoi tempi* ; Florence, 1871.

LÉOPOLD, fils de l'archiduc Rainier, né en 1823, inspecteur général du génie en 1866, commanda le 8^e corps d'armée dans la campagne de Bohême. Il est membre de la Chambre des seigneurs.

LÉOPOLD 1^{er} (Georges-Chrétien-Frédéric), roi des Belges, né à Cobourg le 16 déc. 1790, mort à Laeken le 10 déc. 1865. Il était le huitième enfant de François, prince héréditaire de Saxe-Cobourg. Entré à quinze ans dans l'armée russe, il prit une part brillante aux journées de Bautzen, de Kulm et de Leipzig. En 1816, il épousa la princesse Charlotte, héritière de la monarchie britannique. Cette union fut brisée l'année suivante par la mort de la princesse. Léopold ne reparut sur la scène politique qu'en 1830, lorsque les Hellènes, affranchis du joug ottoman, lui offrirent de présider aux destinées de leur nouveau royaume. Il se vit obligé de refuser la couronne parce que les conditions stipulées par les grandes puissances faisaient de lui un délégué de l'étranger. Le 4 juin 1831, Léopold fut élu roi des Belges par le Congrès national. La conférence de Londres conclut le 26 juin le traité dit des *Dix-huit articles* ; ce traité fixait les frontières de la Belgique, mais laissait en suspens la décision à prendre au sujet de Maastricht et du Luxembourg. Le roi de Hollande refusa de souscrire à ces conditions. Le 21 juil. Léopold fut reconnu roi à Bruxelles. Le 12 août, sans déclaration préalable, la Hollande rouvrit les hostilités. Le roi des Belges prit le commandement des troupes. Attaqué près de Louvain par des forces supérieures, il dut reculer, et les Hollandais ne se retirèrent qu'à l'approche des avant-gardes françaises. Cette défaite produisit un revirement au sein de la conférence de Londres. Au traité favorable des *Dix-huit articles* fut substitué celui des *Vingt-quatre* (15 nov. 1831) qui morcelait la Belgique en restituant à la Hollande la rive droite de la Meuse dans le Limbourg, avec Maastricht et le Luxembourg allemand. Le roi Guillaume avait refusé d'accéder à cet arrangement bien avantageux pour lui, si on le compare à la convention primitive ; les puissances employèrent alors la force pour faire respecter leurs décisions : tandis qu'une flotte anglo-française bloquait l'Escaut, une armée française s'empara de la citadelle d'Anvers. Les Hollandais ayant refusé, après la capitulation de la citadelle d'Anvers, de rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoek, le gouvernement belge, de son côté, se maintint en possession des territoires de Limbourg et du Luxembourg séparés de la Belgique par le traité du 15 nov. 1831. Le roi Léopold avait épousé, le 9 août 1832, la princesse Louise-Marie d'Orléans, fille de Louis-Philippe, roi des Français. Débarrassé des périls immédiats de la question extérieure, il put se vouer au développement des institutions et au soin des intérêts matériels du pays. Les lois organisant la commune et la province sur la base d'une sage décentralisation furent votées en 1836 ; la loi instituant l'ordre judiciaire est de 1832. Dès 1834, un vaste réseau de chemins de fer fut décrété ; l'industrie prit bien-

tôt une grande extension, des traités de commerce furent conclus. Des troubles intérieurs fomentés par la faction orangiste furent facilement réprimés ; prudent et sage, Léopold se tint presque constamment en dehors des partis politiques et préconisa les mesures de conciliation et d'apaisement. Après six années d'obstination, Guillaume adhéra enfin au traité des *Vingt-quatre articles*. Les Belges avaient espéré que l'occupation du Limbourg et du Luxembourg se prolongerait indéfiniment ; déçus dans cet espoir, ils auraient voulu prendre leur revanche de l'échec subi en 1831. Les dispositions des puissances mirent obstacle à ce zèle patriotique : la France déclara qu'elle resterait neutre si la Belgique engageait la lutte contre la Hollande ; la Prusse et la Confédération germanique, de leur côté, promettaient formellement leur secours au roi Guillaume. Léopold essaya de tous les moyens, offrit toutes les conditions possibles hors la cession du territoire, ce fut en vain, et il dut céder. Depuis cette époque, la Belgique jouit d'une paix profonde. Pendant les premières années qui suivirent la révolution de 1830, on vit se succéder au pouvoir ce qu'on appelait des ministères mixtes, c.-à-d. des cabinets dans lesquels siégeaient des hommes de tous les partis, conservant chacun ses opinions sur les affaires intérieures, mais les tenant en réserve par suite d'un accord tacite, en vue de mieux combiner leurs efforts pour la lutte contre l'étranger. Après la conclusion définitive de la paix avec la Hollande, les choses changèrent de face, et les partis se dessinèrent. Prenant ses ministres parmi les chefs de la majorité, Léopold gouverna tour à tour avec des cabinets catholiques et des cabinets libéraux, appliquant ainsi la célèbre maxime de M. Thiers : le roi règne et ne gouverne pas. Le ministre libéral Rogier était au pouvoir quand éclata la révolution de 1848 qui eut pour résultat la chute de Louis-Philippe. La Belgique se rallia tout entière, sans distinction de classes ni de partis, autour du drapeau de 1830. On a dit qu'au lendemain de la révolution de Février, Léopold avait manifesté l'intention de renoncer au trône si la nation belge désirait se constituer en république. En répandant ce bruit, on n'a fait que rendre justice à la volonté bien connue du roi de placer au-dessus de toute autre préoccupation celle de servir son peuple. La légende ne fut ici qu'un hommage rendu à la vérité. Léopold avait accepté le trône en 1831 à la condition qu'on lui garantît que son acceptation ne serait pas une cause d'embarras pour la Belgique. Il ne l'aurait pas conservé durant un jour, s'il n'avait été certain que le pays considérerait sa présence comme une garantie de force et un gage de stabilité. Après le coup d'Etat du 2 décembre, la situation de la Belgique, où s'étaient réfugiés la plupart des républicains proscrits, fut très délicate ; on pouvait craindre une agression de la part de la France, mais l'attitude des autres puissances détourna le péril. Cependant Léopold fut en quelque sorte contraint de faire voter par les Chambres une loi punissant sévèrement les offenses aux souverains étrangers (V. FAIDER). En 1856, des fêtes brillantes célébrèrent le vingt-cinquième anniversaire de son avènement. L'enthousiasme fut général, et les manifestations qui se succédèrent dans tout le pays présentèrent un caractère grandiose. Depuis 1855, le gouvernement était aux mains du ministre de Decker (V. ce nom), pris dans la droite modérée. En 1857, un projet de loi sur la charité souleva des orages ; après des débats violents au sein du Parlement et de manifestations tumultueuses dans les rues, le cabinet, avec l'approbation du roi, ajourna le projet, et, quelques mois plus tard, fit place à une administration libérale, qui conserva le pouvoir jusqu'en 1870. Léopold couronna son règne par l'affranchissement de l'Escaut. Les navires qui remontaient ce fleuve devaient payer à la Hollande un droit de passage. Le roi des Belges consacra toute son activité à obtenir des puissances un arrangement qui supprimât cet obstacle à la prospérité d'Anvers. Il n'hésita pas, bien que souffrant, à entreprendre de lointains voyages pour mettre en œuvre la grande influence qu'il possédait sur la plupart des souverains.

Léopold fut sans contredit le type le plus parfait du monarque constitutionnel, le roi le plus sage et le plus estimé de son temps. Il n'était pas de souverain plus pénétré des besoins de son peuple, mieux au courant de ses intérêts, peut-être même de ses faiblesses. Il dut aux qualités naturelles d'un esprit droit et fécond en ressources la popularité constante qui environna son trône. L. Hymans l'a parfaitement jugé en ces termes : « Jusqu'à sa dernière heure il se montra fidèle à son serment. Ce serait une erreur de croire, et une mesquine flatterie de prétendre que ce prince, instruit à la vieille école autoritaire et mêlé depuis sa jeunesse à la plus fière aristocratie du monde, avait des sentiments ou des aspirations démocratiques. De même que ce protestant sut se faire accepter et chérir par un peuple catholique, de même ce rejeton d'une race féodale sut sacrifier ses préférences personnelles pour se conformer en toute occurrence à la volonté nationale. » Léopold vivait avec une grande simplicité ; il travaillait assidûment aux affaires de l'Etat, et encourageait noblement les sciences, les arts et les lettres. La reine Louise l'avait précédé dans la tombe dès 1850. De leur mariage sont nés : Léopold, né à Bruxelles le 24 juil. 1833, mort à Bruxelles le 16 mai 1834 ; Léopold, duc de Brabant, né à Bruxelles le 9 avr. 1835 (V. LÉOPOLD II), marié le 22 août 1853 à Marie-Henriette, archiduchesse d'Autriche ; Philippe, comte de Flandre, né à Laeken le 24 mars 1837, marié le 25 avr. 1867 à Marie, princesse de Hohenzollern ; Charlotte, née à Laeken le 7 juin 1840, mariée le 27 juil. 1857 à Maximilien, archiduc d'Autriche, empereur du Mexique, fusillé le 19 juin 1867 à Queretaro. E. HUBERT.

BIBL. : THONISSEN, *Histoire de la Belgique sous le règne de Léopold I^{er}* ; Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — L. HYMANS, *Histoire du règne de Léopold I^{er}* ; Bruxelles, 1864, in-8. — Th. JUSTE, *Léopold I^{er}, roi des Belges* ; Bruxelles, 1865, in-8. — E. VON STOCKMAR, *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherren Chr. Fried. von Stockmar* ; Brunswick, 1872, in-8. — L. HYMANS, *la Belgique contemporaine* ; Bruxelles, 1880, in-12.

LÉOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor), roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avr. 1835, fils du précédent. Il reçut à sa naissance le titre de duc de Brabant. Il entreprit de longs voyages d'instruction, visita tout l'Europe, l'Orient, l'Égypte, les Indes et la Chine. À la mort de Léopold I^{er}, il fut proclamé roi au milieu d'émouvantes démonstrations de sympathie. Il s'appliqua à suivre la voie tracée par son père et laissa le pays décider librement entre les partis politiques. Les débuts de son règne ne furent pas exempts de difficultés. Napoléon III, tout en prodiguant au jeune roi les témoignages de sympathie, négociait secrètement avec l'Allemagne dans le but d'annexer la Belgique (V. BENEDETTI, t. VI, 133). La question du rachat du chemin de fer du Luxembourg par la Compagnie de l'Est français amena un conflit qui ne s'apaisa qu'après de longues et laborieuses négociations dirigées par MM. Frère-Orban pour la Belgique et de La Guéronnière pour la France (avr. 1869). Au mois de juin 1870, le cabinet libéral, qui était au pouvoir depuis treize ans, succomba aux élections, et fut remplacé par un ministère catholique dont le chef était le baron d'Anethan. Peu de temps après éclatait la guerre franco-allemande ; elle eut pour théâtre une région voisine de la frontière belge. Léopold II mit son armée sur pied de guerre et observa la plus scrupuleuse neutralité ; aussi le territoire belge fut-il respecté par les deux belligérants. En 1871, la nomination malencontreuse de Decker (V. ce nom) au poste de gouverneur du Limbourg causa des troubles à Bruxelles. Le roi révoqua ses ministres, appela aux affaires le cabinet Malou, pris dans la droite, qui possédait la majorité dans les deux Chambres. Pendant les années suivantes, l'industrie et le commerce belges se développèrent d'une manière prodigieuse, et la même activité se manifesta dans la sphère des travaux littéraires et scientifiques. En 1874, le roi fonda sur sa cassette particulière un prix annuel de 25,000 fr. pour le meilleur ouvrage publié sur un sujet d'intérêt belge. En 1876, il prit l'initiative d'une œuvre nouvelle qui devait être bientôt appelée à

un grand retentissement. De tout temps, Léopold II s'était préoccupé de trouver au dehors des débouchés pour le commerce belge. D'autre part, il avait été ému, lors de ses voyages en Afrique, en voyant le nombre considérable de malheureux noirs amenés aux marchés d'esclaves. Les conférences de Bruxelles où siégeaient les plus illustres parmi les explorateurs africains aboutirent à la fondation de l'œuvre de l'Afrique centrale placée sous le patronage de l'Europe, puis, après différentes transformations, à l'établissement de l'État libre du Congo (V. ce mot, t. XII, p. 411) qui fut reconnu le 26 févr. 1885 par un congrès international des puissances tenu à Berlin. Les élections de juin 1878 furent défavorables au cabinet Malou; les libéraux revinrent aux affaires, et le ministre Frère-Orban entreprit une importante réforme de la législation scolaire. La loi du 1^{er} juil. 1879 soustrayait les écoles primaires à l'autorité du clergé, mais accordait cependant à celui-ci le droit de faire dans ces écoles le cours de religion. D'autre part, la constitution de 1831 proclame la liberté absolue de l'enseignement. Le parti catholique cria à la persécution, et l'apreté de la lutte creusa entre libéraux et catholiques un abîme profond. Le roi, qui avait sanctionné la loi votée par les deux Chambres à une majorité assez faible, il est vrai, fut grossièrement insulté par la presse cléricale, surtout lorsque les relations diplomatiques furent rompues avec la cour de Rome (V. FRÈRE-ORBAN, t. XVIII, p. 144). En 1883, une loi conféra l'électorat pour la province et la commune aux citoyens ayant fait preuve d'un certain degré de capacité. La majorité, s'étant divisée, fut presque détruite aux élections de 1884. Les catholiques, redevenus les maîtres du pouvoir, s'efforcèrent de détruire la loi scolaire de leurs prédécesseurs par la loi du 20 sept. 1884. Les élections communales du 10 oct. suivant marquèrent un sensible revirement en faveur des libéraux. Le roi, dit-on, songea à dissoudre les Chambres; il se borna à renvoyer MM. *Jacobs* et *Woeste* (V. ces noms), les deux ministres les plus impopulaires. Bientôt devait surgir des difficultés d'une nature plus grave. Depuis plusieurs années de vives protestations s'élevaient périodiquement contre le régime du suffrage restreint adopté par le congrès national en 1831. Le parti ouvrier, qui s'était constitué vers 1880, organisa des manifestations en faveur du suffrage universel. Le mouvement ne devint tout à fait sérieux qu'en 1890. Le 11 nov. de cette même année, Paul *Janson* (V. ce nom) déposa à la Chambre des représentants une proposition tendant à réviser les articles constitutionnels relatifs à l'électorat et à l'éligibilité. Cette proposition fut prise en considération à l'unanimité des voix; le gouvernement s'y rallia, et, après de longues discussions passablement confuses, les deux Chambres votèrent en principe la révision de 13 articles de la Constitution de 1831; aux dispositions concernant l'électorat et l'éligibilité on avait joint quelques autres moins importantes ayant trait à l'acquisition éventuelle de colonies, au referendum, etc. Les débats s'ouvrirent au mois de janv. 1893; douze systèmes se trouvèrent en présence, et, spectacle étrange, le chef de cabinet se borna à exposer quelques idées générales sans formuler ses indications en un texte législatif. Après de longues semaines de stériles délibérations, toutes les propositions furent rejetées. Le parti ouvrier décréta la grève; des collisions sanglantes se produisirent entre les grévistes et la force armée. Le gouvernement crut que l'émence allait dégénérer en révolution, et se rallia à la formule du représentant Nyssens qui tempérait le suffrage universel par le vote plural. Cette formule fut adoptée par 74 voix contre 14 et 12 abstentions. Ce vote amena une détente dans les esprits. Restait à faire la loi organisant les élections d'après le principe nouveau. Ici encore les discussions eurent un caractère d'apreté excessive, et le président du conseil, M. Beernaert, n'ayant pu obtenir l'adoption du système de la représentation proportionnelle, se retira suivi dans sa retraite par M. Lejeune, ministre de la justice. La place fut prise par M. de Burtel,

déjà ministre de l'intérieur, et le système majoritaire fut maintenu. Les élections eurent lieu pour la première fois d'après le système nouveau, le 14 oct. 1894. Les socialistes entrèrent en lutte presque partout; le résultat définitif fut que le Sénat se composa de 52 catholiques et de 24 libéraux auxquels vinrent se joindre 5 libéraux, 19 catholiques et 2 socialistes élus par les conseils provinciaux; la Chambre des représentants compta 104 catholiques, 20 libéraux et 28 socialistes.

Comme souverain du Congo, Léopold II avait conclu le 12 mai 1894 avec le cabinet de Londres une convention qui lui donnait accès au bassin du Nil, et qui accordait en échange à l'Angleterre une cession territoriale de nature à faciliter les communications des deux sphères d'influence britannique dans l'Afrique australe et dans l'Est africain. La France fit entendre les protestations les plus énergiques, et soutint que l'État du Congo ne pouvait ni dépasser au N. le 4^e degré de lat., ni faire d'une partie de son territoire l'objet d'une transaction qui n'était qu'une cession déguisée, attendu que la France possédait sur les possessions de l'État du Congo un droit de préemption. Un arrangement intervint le 14 août 1894 et donna satisfaction à la France, mais l'on avait craint un instant des complications militaires et l'émotion avait été vive.

Du mariage du roi Léopold II avec l'archiduchesse Marie-Henriette sont issus : la princesse *Louise*, née à Bruxelles le 18 févr. 1858, mariée le 4 févr. 1875 au prince Philippe de Saxe-Cobourg; *Léopold*, duc de Brabant, comte de Hainaut, né le 12 juin 1859, décédé le 9 janv. 1869; la princesse *Stéphanie*, née à Laeken le 21 mai 1864, mariée le 10 mai 1884 à Rodolphe, prince héréditaire d'Autriche-Hongrie; et la princesse *Clémentine*, née à Laeken le 30 juil. 1872. E. HUBERT.

LÉOPOLD (Carl-Gustaf af), poète suédois, né à Stockholm le 23 nov. 1756 (non le 2 avr. comme l'ont dit quelques biographes), mort à Stockholm le 9 nov. 1829. Il était le fils de Carl-Adam Leopold, employé des douanes de Norrkøping, et fit ses premières études à l'école de Sæderkøping, puis au gymnase de Linkøping, où il se distingua bientôt par ses talents remarquables et sa facilité à composer des vers. À l'âge de quatorze ans, il fut chargé de prononcer à l'hôtel de ville de Norrkøping, le 20 juil. 1770, l'éloge du prince royal Gustave, dont c'était l'anniversaire, ce qu'il fit en un discours versifié, d'une valeur assurément médiocre, mais non moindre que celle des discours de l'époque, prononcés dans des circonstances analogues. Deux ans plus tard, dans cette même ville et à l'occasion du couronnement de celui qu'il avait chanté comme prince royal, il prononça un discours en vers qui fit « grand plaisir aux auditeurs », émerveillés d'une précocité si rare, mais n'attira pas encore sur le jeune poète l'attention de Gustave III. En 1773, il se rendit comme étudiant à Upsal, puis, au bout de quelques années, entra comme précepteur à Stjärnarp, dans la famille du comte Douglas, chez qui il resta jusqu'en 1777. L'ode qu'il publia en 1778, à l'occasion de la naissance du prince royal, fils de Gustave III (*Ode öfver den 1 nov. 1778*), fit beaucoup de bruit et provoqua, de la part du poète Kellgren, des critiques très vives, mais en grande partie justifiées, comme Leopold le reconnut plus tard; au moment même, Leopold protesta vivement et engagea avec celui qui devait être par la suite son ami, et dont il s'annonçait déjà comme le rival, une polémique qui ne servit guère ses intérêts. Il ne publia plus rien pendant plusieurs années, se fit recevoir « philosofie magister » à Greifswald en 1782, enseigna quelque temps à cette université, fut nommé vice-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville de Stralsund, où il dressa le catalogue de plus de 17,000 volumes, aida Møller dans la confection de son dictionnaire allemand-suédois et enfin rentra en 1784 à Upsal, où son protecteur, Lidén, l'avait fait rappeler comme bibliothécaire de la collection de livres donnée par lui à l'université. L'année suivante, il publia des *Remarques critiques* sur un poème héroïque

de Gyllenborg et un recueil d'*Odes érotiques*, qui lui gagnèrent la faveur de Kellgren et plurent au roi. Celui-ci le fit appeler auprès de lui à Stockholm, l'installa dans son château comme secrétaire et en fit un de ses compagnons les plus intimes et son plus fidèle collaborateur. Après la mort du roi, il conserva la faveur du gouvernement sous la régence et sous Gustave IV. En 1809, après la révolution qui chassa Gustave IV de Suède, il fut anobli et occupa de hautes fonctions dans la chancellerie, où il était entré déjà en 1799. Il s'adonna pendant les dernières années de sa vie surtout à des travaux littéraires et philosophiques et, quoique aveugle à partir de 1821, continua à soutenir contre la jeune école (les Fosforistes) une lutte très vive. Il jouissait d'ailleurs de l'estime et même de l'admiration générale; son salon était fréquenté par les hommes les plus distingués de la Suède, et les étrangers de marque qui passaient à Stockholm tenaient à honneur de lui présenter leurs hommages. Sa santé avait toujours été faible, mais il conserva jusqu'à la fin un esprit remarquablement lucide, et sa conversation, — dans ses jours de bonne humeur, — exerçait sur ses visiteurs un charme irrésistible. Il faisait partie de l'Académie suédoise depuis 1786, ayant été l'un des premiers membres appelés par le roi, et devint, après la mort de Kellgren, le membre le plus important de cette assemblée.

Leopold est avec Kellgren le principal représentant de l'école littéraire française en Suède : il est nourri de notre littérature classique, de Corneille à Voltaire, et c'est ce dernier qui a exercé sur lui la plus considérable influence; il connaît d'ailleurs admirablement tout notre XVII^e siècle, en a goûté l'esprit et la finesse élégante et sait la faire passer dans ses œuvres. Les partisans de la jeune école lui reprochaient — comme nos romantiques aux classiques — son absence d'imagination ou, mieux, de *génie poétique*; et, de fait, Leopold est moins un homme de génie qu'un écrivain d'une intelligence extrêmement spirituelle, servie par un grand bon sens et un talent de styliste tout à fait supérieur. Parmi ses poésies ou poèmes, il faut placer au premier rang ses *Odes érotiques* (1785) et quelques-unes de ses odes philosophiques : *Sur le Désir d'un nom immortel*, *Religion*, *Sur la Victoire d'Hogland*, *la Providence*, etc.; ses *Épîtres poétiques*, entre autres celle sur *le Retour de Gustave III de la guerre de 1790*; sa charmante idylle *Eglé et Annette*, où il nous montre deux amies d'enfance, dont l'une fait un riche mariage qui, avec le droit à l'oisiveté, ne lui donne pas le bonheur, tandis que l'autre, épousant un homme sans fortune, arrive, grâce à son activité, à une situation facile et heureuse. Les *contes et poèmes didactiques* de Leopold, dans la manière de Voltaire, sont pour la plupart gracieux et amusants, tels sont : *le Chameau à Lisbonne*, *le Basilic*, *le Petit Cochon de Noël*, *le Prêcheur*, *Per Enebom*, etc. Ses *Satires* obtinrent un très grand succès et on les lit encore avec plaisir : *le Miracle le plus difficile*, satire dirigée contre le fanatisme religieux; *le Jacobin en Grèce*, contre les charlatans politiques; *tes Culottes*, contre la philosophie de Kant; *la Nouvelle Colonie*, contre les Fosforistes; *Qui a raison?* etc. La plupart de ces poésies, ainsi que les très nombreux *articles de critique en prose* en faveur de la tragédie française et du goût français, contre Thorild entre autres et les partisans de Lessing en Suède, parurent d'abord soit dans l'*Extra-Posten*, dont Leopold était le principal rédacteur, soit dans les *Lectures variées* (Läsning i Blandade Ämnen) d'Adlersparre. Les *œuvres dramatiques* de Leopold sont actuellement la partie la moins intéressante de ses œuvres, mais contribuèrent plus que tout le reste à établir sa gloire parmi ses contemporains; outre une excellente traduction de *la Métromanie* de Piron (jouée d'abord en 1808), il a donné entre autres deux tragédies en cinq actes : *Odin* (1790) et *Virginie* (1803). La première de ces pièces met en présence Odin, roi des Scythes, et Pompée, que l'amour pour Thilda, fille d'Asmun, compagnon d'Odin, a entraîné, à la

tête d'une expédition, en Scythie. Pompée, victorieux, se conduit d'abord en tyran et se refuse à céder au fils d'Odin, Yngve, la belle Thilda, dont celui-ci possède l'amour dès son jeune âge; généreux trop tard, le général romain apprend avec effroi le suicide de Thilda. *Virginie* reprend le sujet bien connu de l'amour d'Appius pour la fille de Virginus; ce qui fait l'originalité de cette pièce, c'est que Virginie, malgré l'indignité d'Appius, ne peut s'empêcher de l'aimer, et c'est cette lutte même dans l'âme de Virginie entre son honneur et son amour qui doit être le principal intérêt du drame. Malheureusement, ces deux œuvres où les beaux vers sont nombreux, ainsi que les sentences heureusement exprimées, sont construites avec une extrême maladresse; les invraisemblances en sont choquantes; l'action languit et est continuellement indécise. Si elles ont certaines qualités de style qui manquent aux œuvres des imitateurs français de Voltaire, elles ont, quant au fond, tous les défauts des tragédies pseudo-classiques.

En somme, Leopold est un des plus grands écrivains de l'époque de Gustave III : son influence sur ses contemporains a été, plus que celle de tout autre, considérable, grâce à ses talents sans doute, mais aussi grâce à son habileté à conserver la faveur de la cour et à la durée de son activité littéraire. Il a porté sur lui-même un jugement auquel a souscrit la postérité : « J'ai, dans la mesure de mes faibles forces, combattu et travaillé avec zèle pour le bon sens en philosophie, le bon goût dans les belles-lettres, la pureté et la noblesse de la langue, la liberté de la pensée et de la presse, le droit souvent méconnu de l'opinion publique et la valeur du savoir et des usages en littérature. » Th. Carr.

BIBL. : LEOPOLD, *Saml. Skrifter*; Stockholm, 1814-33, 2^e éd., 6 vol.; 1873, 3^e éd. (inach.). — S. GRUBBE, *Eloge de Leopold*, dans *Sv. Akad. Handl.*, 20 nov. 1830, vol. X1V, pp. 1-128. — B. v. BESKOW, *Mémoire sur Leopold*, dans *Sv. Akad. Handl.*, 1861, vol. XXXV, pp. 1-498. — C.-W. BÖTTIGER, *Sur les Premiers Essais poétiques de Leopold*, dans *Sv. Akad. Handl.*, 1877, vol. LIII, 179-209. — G. LJUNGGREN, *Sv. Vitterh. Håfder efter Gustaf III*, vol. 1^{er}. — E. MEYER, *Scenska Parnassen*; Stockholm, 1890, vol. III. — SAMLA-REM, *passim*. — Marianne d'EHRENSTRÖM, *Biographie de Leopold* (en français); Stockholm, 1830. — M^{lle} DU PUGET, *Chefs-d'œuvre du théâtre suédois*, *Odin*, *Virginie*; Paris, 1823.

LÉOPOLD, duc d'*Albany* (V. ce nom).

LEOPOLDINA. Nom de plusieurs villes ou colonies du Brésil : 1^o Etat d'Alagoas, sur la r. dr. du Jacuipi, à 107 kil. de Maceio; 5,000 hab. Exportation de coton. — 2^o Etat d'Espirito Santo, à 35 kil. O. de Victoria; colonie allemande de 5 à 6,000 hab. Importante exportation de café. — 3^o Etat de Maranhao, colonie d'Indiens Gês, sur la r. dr. du Guajahu, à 220 kil. S.-O. de San Luiz. — 4^o Etat de Minas Geraes, au N. de la sierra Mantiqueira, à 185 kil. S.-E. d'Ouro Preto; 5,000 hab. Plantations de café et de canne à sucre; elle est reliée par un ch. de fer à la ligne d'Uba à São Paulo.

LEOPOLDINO. Monnaie d'argent en usage en Toscane et valant 2 fr. 80. Ces pièces avaient une valeur moitié moindre que celles portant le nom de *leopoldone* ou *francescone*, circulant également en Toscane.

LEOPOLDSTADT. Faubourg de Vienne (V. VIENNE).

LEOPOLDSTADTL (magyar *Lipotvar*). Ville de Hongrie, comitat de Nyitra (Neutra), sur la rive droite du Vag. Elle fut fondée en 1665 par Léopold I^{er}, afin de compenser la perte d'Ersek-Ujvar (Neuhäusel) cédée aux Turcs. En 1705, les partisans de Rakoczy y furent vaincus.

LÉOPOLDVILLE. Poste fondé sur les cours inférieurs du Congo, presque en face de Brazzaville, par Stanley, en 1882. C'est actuellement la localité la plus importante de l'Etat libre en amont des cataractes du Bas-Congo. Ce doit être le point terminus du chemin de fer qui de Matadé doit longer la rive gauche du Congo, permettre d'éviter les cataractes, et ouvrir aux produits d'Europe une route vers le Haut-Congo. La position de la ville paraît d'ailleurs des mieux choisies en vue de son développement futur. Elle est située sur une hauteur et domine une sorte de baie intérieure que forme le fleuve à sa sortie de Stanley Pool.

LÉOSTHÈNE, général athénien, mort en 323 av. J.-C. Il commandait en chef l'armée grecque dans la guerre Lamiaque. Il avait rassemblé à Ténare 8,000 mercenaires grecs, jadis au service des satrapes perses. Dès qu'il apprit la nouvelle de la mort d'Alexandre, il se mit à la tête de ces troupes, passa en Etolie et provoqua un soulèvement des Etoliens, Locriens, Phocidiens, Doriens, d'une partie des Thessaliens et des Péloponésiens. Les Béotiens voulurent empêcher la jonction des contingents athéniens et alliés ; Léosthène les défit, puis, se portant contre Antipater, gouverneur de Macédoine, il le battit près des Thermopyles et l'enferma dans Lamia. Il poussa vigoureusement le siège de cette place, mais fut tué dans une sortie. Il fut enterré au Céramique, et Hylpéride prononça son oraison funèbre. Sa mort fut une des principales causes de la défaite des Grecs. A.-M. B.

LÉOTAUD (Vincen), mathématicien français, né à La Vallouise en 1595, mort à Embrun en 1672. Jésuite et professeur au collège de Lyon, il publia en 1654 un *Etymon quadraturæ circuli*, etc., critique très juste des tentatives de son célèbre confrère belge Grégoire de Saint-Vincent ; il compléta cette critique en 1663 dans sa *Cyclomathia*, où il soutint également contre Wallis l'opinion de Clavius sur l'angle de contact. Il a également donné : *Geometriæ practicæ elementa* (Dole, 1634), et une *Magnétologia* (Lyon, 1648).

LÉOTOING (*Lhauton*). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Blesle, sur l'Alagnon ; 531 hab. Au XI^e siècle, l'église paroissiale est donnée à l'abbaye de Sauxillanges. La seigneurie fut confisquée au XIII^e siècle par les dauphins d'Auvergne et forma de 1262 à 1309 l'apanage d'un cadet de cette famille. Celui-ci, nommé Hugues, accorde en 1264 des coutumes aux habitants. Tour ruinée, ponts de la voie ferrée sur l'Alagnon.

BIBL. : Coutumes publiées par A. CHASSAING, *Nouvelle Revue historique de droit français*, année 1882.

LÉOTYCHIDE, roi de Sparte (491-469), de la famille des Eurypontides, fils de Ménarès. Il devint roi par l'appui de Cléomène qui fit déposer Demarate : il partagea avec son collègue la responsabilité de la remise d'otages éginètes aux Athéniens qui refusèrent de les lui rendre. Il commanda la flotte grecque en 479, se rendit à Samos pour libérer l'Ionie et remporta la brillante victoire de Mycale. Envoyé en Thessalie pour châtier les amis des Perses, il se laissa corrompre par les Aleuades, ce qui le fit exiler à Tégée où il mourut (469). Sa maison fut rasée. Il eut pour successeur son petit-fils Archidamus II. Le petit-fils de celui-ci, également dénommé Léotychide, fut dépouillé du trône par Lysandre qui lui substitua son oncle *Agésilas II* (V. ce nom).

LÉOUVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Ourville : 423 hab.

LÉOUZON-LE-DUC (Louis-Antoine), littérateur français, né à Dijon le 10 déc. 1815, mort à Paris le 22 oct. 1889. Il débuta dans le journalisme par des articles de critique littéraire qui parurent dans l'*Union catholique*. Très versé dans l'histoire et la linguistique des peuples scandinaves, il fut chargé en 1846 d'aller choisir en Finlande le marbre destiné au tombeau de Napoléon aux Invalides. Citons parmi ses nombreux ouvrages : *Etudes sur la Russie et le nord de l'Europe* (Paris, 1853, in-12) ; *la Finlande* (1845, 2 vol. in-8) ; *Histoire littéraire du Nord* (1850, in-8) ; *la Baltique* (1855, in-16) ; *la Croatie* (1859, in-8) ; *l'Empereur Alexandre II, souvenirs personnels* (1855, in-12) ; *Gustave III, roi de Suède* (1861, in-12) ; *la Russie contemporaine* (1853, in-16) ; *Voltaire et la police* (1867, in-12) ; une traduction du *Kalevala* (1867, in-8), dont le t. I seul a paru ; des *Poèmes nationaux de la Suède moderne* (1867, in-12) ; *les Odeurs de Berlin* (1874, in-12) ; *M. Thiers et les partis monarchiques* (1873, in-8) ; *le Sarcophage de Napoléon* (1874, in-8) ; *les Cours et les chancelleries, impressions et souvenirs* (1876, in-12) ; *Midhat Pacha* (1877, in-8) ; *l'Odys-*

sée galante d'une princesse russe (la princesse Gourkov) (1879, 2 vol. in-12) ; *Vingt-neuf Ans sous l'étoile polaire* (1879-80, 2 vol. in-12) ; *Souvenirs et impressions de voyage dans les pays du Nord de l'Europe* (1886, in-4). Il a publié aussi la *Correspondance* du baron Staël-Holstein, celle de M. de Kageneck, etc.

LÉOVIGILDE ou **LEUVIGILDE**, roi visigoth d'Espagne, mort à Tolède en 586. Il fut associé au pouvoir par son frère Liuva I^{er}, successeur d'Athanagilde (568). Liuva se réservait la Gaule narbonnaise ; Léovigilde gouvernait l'Espagne. Il vainquit les Byzantins qui occupaient l'Andalousie, gagna la bataille de Gaza et leur reprit Malaga. En 572, il devint seul roi par la mort de Liuva, soumit en partie les Cantabres, après une guerre terrible, et remit sous le joug un seigneur aquitain. Léovigilde avait partagé le royaume entre lui et ses deux fils, Rékared et Herménégilde. Herménégilde était uni à une princesse franque. Poussé par elle et par saint Léandre, d'arien qu'il était, il se fit catholique, et se révolta bientôt après contre son père, secondé par les Byzantins (580). Assiégé deux ans dans Séville par le roi, Herménégilde s'enfuit, comme la ville allait être prise, et se réfugia d'abord chez les Grecs, puis, craignant d'être livré par eux, il chercha un asile dans une église de Cordoue. Enfin, il vint se prosterner devant son père dont il obtint le pardon. Herménégilde, qui cherchait à recommencer la lutte, fut enfermé dans une tour de Séville. Léovigilde, lui ayant envoyé un prêtre arien chargé de lui offrir la communion, il l'insulta, le repoussa avec horreur et fut décapité, le 14 avr. 584 ou 586. Herménégilde, considéré comme un martyr de la foi, a été canonisé par le pape Sixte-Quint. Léovigilde persécuta les catholiques qui avaient soutenu la révolte de son fils ; le bien des églises fut saisi ; un grand nombre d'évêques et de prêtres bannis ou destitués, et leurs sièges occupés par des ariens. A la fin de son règne, Léovigilde attaqua les Suèves qui possédaient encore la Galice, vainquit successivement leurs deux rois, Andeka et Malarik, et réunit leur royaume à la monarchie des Goths (586). Il laissa le trône à son fils Rékared I^{er}. On a prétendu qu'il avait abjuré l'arianisme au lit de mort ; la chose est fort douteuse. Ce qui est certain, c'est qu'il révoqua l'exil des prélats catholiques à l'heure dernière. Lucien DOLFFUS.

LÉOVILLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 508 hab.

LEOWITZ (Cyprien), en latin *Leoviti*, astrologue bohémien, né à Leonica, près de Hradisch (Bohême) en 1524, mort à Lauingen (Palatinat) en 1574. Quoique peu heureux, en général, dans ses prédictions, il jouit d'une grande célébrité, et l'électeur palatin Otton-Henri se l'attacha comme mathématicien. On a de lui : *Tabulæ ascensionum omnium obliquarum* (Augsbourg, 1551, in-4) ; *Eclipsium omnium ab 1554 ad 1606 descriptio* (Augsbourg, 1554, in-fol. ; 2^e éd., 1556) ; *Ephemeridum novum ab 1556 ad 1606* (Augsbourg, 1557, in-fol.) ; *De conjunctionibus magnis planetarum* (Lauingen, 1564, in-4 ; 4^e éd., Marbourg, 1618 ; trad. fr., 1568, in-12). Il annonce, dans ce dernier ouvrage, la fin du monde pour l'année 1584. L. S.

LEPADIDÉES (Paléont.) (V. LEPAS [Paléont.]).

LEPAGE (Henri), érudit français, né à Amiens le 3 sept. 1814, mort à Nancy en 1887. Après avoir été compositeur d'imprimerie à Nancy, il devint vers 1843 archiviste du dép. de la Meurthe. Il a été président de la Société d'archéologie lorraine et correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Parmi ses nombreux livres et mémoires historiques relatifs au dép. de la Meurthe, nous citerons : *Histoire de Nancy* (1838) ; *Fleurs lorraines* (1842, 2 vol. in-12) ; *Département de la Meurthe, Statistique historique et administrative* (1843-44, in-8) ; *Département des Vosges* (1845, 2 vol. in-8), en collaboration avec Ch. Charton ; *Pierre Gringoire. Extrait d'études sur le théâtre en Lorraine* (1849, in-8) ; *les Communes de la Meurthe* (1854,

2 vol. in-8); *Jeannet d'Arc est-elle Lorraine?* (1832, in-8; 2^e éd., 1855); *Un Dernier Mot sur cette question* (1836, in-8); *Dictionnaire géographique de la Meurthe* (1860, in-8); *Documents inédits sur la guerre des Rustauds* (1861, in-8); *le Palais ducal de Nancy* (1861, in-4); *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe* (Paris, 1863, in-4); *les Archives de Nancy ou Documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville* (1865, 4 vol. in-8); *Dénombrement du duché de Lorraine en 1594* (1870, in-8); *le Tableau d'honneur de la Meurthe* (1871, in-8); *Vie du duc René II, imprimée à Saint-Dié en 1510* (1875, in-8); *Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III. Catalogue des actes du règne de ce prince* (1877, in-8); *Sur l'Organisation et les institutions militaires de la Lorraine* (1884, in-8). Il a en outre rédigé *l'Inventaire des archives départementales de la Meurthe* (depuis Meurthe-et-Moselle), dont le premier volume (in-4) a paru en 1870 et le sixième en 1891. M. P.

LE PAGE (Marie-Anne) (V. BOCCAGE [M^{me}]).

LEPAGE (Nicolas-Auguste), publiciste français, né à Mauvages (Meuse) en 1835. Gérant du *Courrier français*, il a collaboré à un grand nombre de journaux et revues, entre autres le *Gaulois*, le *Paris-Journal*, le *Constitutionnel*, *l'Illustration*. Citons de lui : *les Discours du trône depuis 1814 jusqu'à nos jours* (Paris, 1867, in-12); *Ligier Richier* (1868, in-12); *M^{me} de Merville* (1869, in-12); *le Roman d'un parvenu* (1867, in-12); *Histoire de la Commune* (1871, in-12); *les Cafés politiques et littéraires de Paris* (1874, in-16); *les Dîners artistiques et littéraires de Paris* (1884, in-12); *les Boutiques d'esprit* (1879, in-12); *Récits de l'histoire de Lorraine* (1881, in-8); *Récits sur l'histoire d'Alsace* (1884, in-8); *Nos Frontières perdues* (1886, in-12); *Une Déclassée* (1887, in-12); *Une Haine de famille* (1889, in-12); *Une Idylle au village* (1890, in-12); *Maitre Normand, noiaire* (1892, in-16).

LEPAGE (BASTIEN-), peintre français (V. BASTIEN-LEPAGE).

LE PAGE-RENOUF (Pierre), égyptologue anglais, né à Guernesey en 1824. Conservateur des antiquités orientales au British Museum et président de la Société d'archéologie biblique de Londres, c'est un savant universellement estimé. Parmi ses travaux qui dénotent non seulement un grand savoir, mais une remarquable ingéniosité, on cite : *les Particules négatives en égyptien* (1862); *Sur le Ka ou double de l'homme* (1879); *le Naage et le Brouillard dans la mythologie égyptienne* (1884); *Manuel élémentaire de la langue égyptienne* (1875); *Religion de l'ancienne Egypte* (1880); un nombre considérable de mémoires insérés dans le *Bulletin de la Société d'archéologie biblique* et une traduction du *Livre des Morts* en cours de publication (1895). P. PIERRÉ.

LE PAIGE (Constant) (V. PAIGE [Le]).

LEPAN (Edmond-Marie-Joseph), littérateur français, né à Paris le 2 janv. 1767, mort vers 1836. Il rédigea de 1799 à 1807 le *Courrier des spectacles*, avec Legouvé, Ducray-Duminil et autres, fit représenter quelques comédies et publia, entre autres: *Histoire de l'établissement des théâtres en France* (Paris, 1807, in-8); *Miroir du cœur humain* (1816, in-12); *Vie de Voltaire* (1817, in-8, plus. éd.); *Commentaire sur les tragédies et les comédies de Voltaire* (1820, 2 vol. in-8); *Principales Erreurs de Condorcet dans sa Vie de Voltaire* (1824, in-8), etc.

LÉPANGES. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bruyères; 968 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne d'Épinal à Saint-Dié. Tissage mécanique de drap coton.

LÉPANTE. Ville de Grèce (V. NAUPACTE).

DÉTROIT DE LÉPANTE (V. GRÈCE).

GOLFE DE LÉPANTE (V. CORINTHE [Golfe de]).

LEPAS. I. ZOOLOGIE. — Genre de Crustacés cirrhi-

pèdes, type d'une famille nombreuse en genres, dont le plus grand nombre sont remarquables par les particularités biologiques qu'ils présentent. Tous ces animaux se fixent par un long pédicule sur les objets qui se meuvent dans la mer, navires, poutres, bouteilles et autres corps inanimés, sur des squales, serpents de mer, même sur les plumes abdominales de certains oiseaux, sur des crustacés, etc.; chaque genre a son convoyeur particulier. Les plus connus de ces animaux sont ceux qui portent le nom vulgaire d'*Anatifes*; le *L. anatifera* est répandu partout; on le trouve sur les bois flottants, les quilles de navires. Son nom lui vient de ce que l'on a cru jadis qu'il donnait naissance à des canards, croyance qui n'est pas éteinte chez beaucoup de pêcheurs. Cette espèce a un long pédicule contractile, terminé par les valves qui protègent le corps proprement dit et qui sont rapprochées en forme de cône aplati; on en voit saillir, vers l'extrémité, les six paires de pattes couvertes de cils, qui servent d'organes de préhension.

R. MONÉZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Lepadidae* fossiles sont très abondants dans le crétacé supérieur, mais ce type est déjà représenté dans le silurien par *Plumalites* et *Anatifopsis*. *Archæolapax* est du jurassique. Les genres actuels *Pollicipes* et *Scalpellum* datent le premier du trias, le second du crétacé. *Lepas* apparaît assez tard dans le pliocène.

E. TRÉ.

LÉPAUD (*Spaltum*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon-sur-Voueize; 781 hab. Lépaud est formé des anciennes paroisses de Lépaud, de La Chapelle-sous-Lépaud et de Gigoux; cette dernière a formé une commune distincte jusqu'en 1834. Situé au diocèse de Limoges, Lépaud est mentionné dès le XI^e siècle comme une possession de la maison de Chambon, et il a formé autrefois une des cinq châtellenies du pays ou baronnie de *Combraille* (V. ce nom). Eglise du XIII^e siècle contenant d'anciennes sépultures seigneuriales. Château du XV^e siècle, bâti par les Bourbon-Montpensier, reconstruit presque complètement en 1847.

Ant. T.

LÉPAULLE (Guillaume-François-Gabriel), peintre français, né à Versailles le 21 janv. 1804, mort à Ai (Marne) le 28 août 1886. Élève de Regnault, de V. Bertin et d'Horace Vernet, il peignit simultanément à peu près tous les genres. Son tableau de début fut *l'Invention de la lyre* (1824), et il ne cessa d'envoyer depuis une profusion de sujets de toutes sortes aux Salons annuels. Parmi toutes ces scènes tragiques, humoristiques, ces vues pittoresques, ces portraits d'artistes ou d'hommes politiques, qu'il exécutait pendant ses incessants voyages en Flandre, en Espagne, en Italie et en Afrique, bien peu eurent un vrai mérite. Il eut cependant de hautes relations, car il est représenté aux galeries de Versailles par les portraits en pied de *l'Amiral de Rigny*, du *Duc de Plaisance*, de *Napoléon III* (1893). On lui doit encore les peintures de la chapelle Saint-Vincent-de-Paul à l'église Saint-Merry.

Ad. THIERS.

LE PAULTRE ou LE PAUTRE (V. PAULTRE [Le]).

LEPAUTE. Famille célèbre d'horlogers français. Elle a le plus contribué, avec celle des Leroy, aux progrès de l'horlogerie monumentale qui n'avait été jusqu'alors qu'un grossier ouvrage de serrurerie.

Jean-André LEPAUTE, né à Mogues (Ardennes) en 1720, mort à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) en 1787, vint très jeune à Paris, où il fonda en 1740 la maison encore existante. Véritable artiste et habile mécanicien, il eut vite une grande réputation, reçut du roi un logement dans le palais du Luxembourg et fut chargé de la construction de la plupart des grandes horloges publiques. C'est lui qui exécuta, entre autres, celles du Luxembourg, du jardin des Plantes, des châteaux de Bellevue et des Ternes. Parmi ses perfectionnements, fort nombreux, on cite surtout celui de l'échappement à chevilles. Il a écrit : *Traité d'horlogerie* (Paris, 1755, in-4; suppl., 1760); *Description de plusieurs ouvrages d'horlogerie* (Paris, 1764, in-12).

Sa femme, *Nicole-Reine* ÉTABLE DE LA BRIÈRE, née en

1723, morte en 1788, qu'il épousa en 1748, fut une mathématicienne et une astronome d'une très grande valeur. Elle s'était passionnée, dès sa première jeunesse, pour les sciences exactes. Devenue l'amie de Lalande, qui habitait, comme son mari, le palais du Luxembourg, et de Clairaut, elle fut beaucoup encouragée et guidée par eux dans ses études, puis les aida à son tour dans leurs recherches et effectua notamment presque tous les calculs de leur travail sur les perturbations de la comète de Halley (1757). De 1759 à 1774, elle collabora activement à la *Connaissance des Temps*; sa *Table des angles parallaxiques* et sa *Carte de l'éclipse annulaire de soleil du 1^{er} avr. 1774* ont paru dans ce recueil. On lui doit également la *Table des longueurs des pendules* insérée dans le *Traité d'horlogerie* de son mari et les *Tables du soleil, de la lune, des planètes*, que Lalande a publiées dans les t. VII et VIII de ses *Ephémérides des mouvements célestes*. Le naturaliste Commerson lui avait dédié la rose du Japon qu'il avait appelée *lepautia*, nom changé ensuite par Jussieu en celui d'*hortensia*.

Jean-Baptiste LEPAUTE, né à Thonne-la-Long (Meuse) en 1727, mort à Paris en 1802, était le frère de Jean-André, qui le fit venir à Paris en 1747 et dont il fut l'associé jusqu'en 1774. Il resta à partir de cette date le seul chef de la maison. Ses chefs-d'œuvre furent la belle pendule à équation de l'Hôtel de Ville de Paris (1780), détruite dans l'incendie de 1871, et celle de l'Hôtel des Invalides (1784). — Il s'était adjoint deux neveux : l'un maternel, Pierre HENRY, né à Thonne-la-Long en 1745, qui fut blessé le 49 déc. 1800 par l'explosion de la machine infernale et qui mourut en 1806; l'autre paternel, Pierre-Basile LEPAUTE, né à Thonne-le-Thil (Meuse) en 1750, mort en 1843, qui eut à son tour pour associé, jusqu'en 1814, son neveu, Jean-Joseph LEPAUTE (1768-1846), et qui exécuta avec la collaboration de celui-ci, puis avec celle de son fils, Pierre-Michel LEPAUTE (1783-1849), resté à son tour, en 1816, le seul chef de la maison, toute une série de pendules et d'horloges de grandes dimensions qui sont autant de merveilles de mécanisme : pendule astronomique du Bureau des longitudes, placée ensuite à l'Observatoire, horloges de la Bourse et de l'Hôtel des Postes de Paris, des palais du Louvre, des Tuileries, de Compiègne, etc. Il inventa le remontoir d'égalité.

Augustin-Michel HENRY, né en 1800, mort en 1885, fils de Pierre HENRY, et neveu, en même temps que gendre, de Jean-Joseph LEPAUTE, adjoignit en 1838 à l'horlogerie la construction des phares, qu'il porta au plus haut degré de perfection, et créa vers le même temps les types des régulateurs pour chemins de fer. En 1854, il fut autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de Lepaute. La même année, les fils de Pierre-Michel LEPAUTE lui cédèrent tous les droits qu'ils tenaient de leur père dans la maison Lepaute. Celle-ci est dirigée depuis 1862-67 par ses propres fils, MM. Léon et Paul HENRY-LEPAUTE, nés respectivement en 1838 et en 1842. L'aîné est ingénieur des arts et manufactures. — Une autre fabrique ancienne d'horlogerie, la maison Niot, a fusionné avec la maison Lepaute. L. S.

LEPAUTE D'AGELET (Joseph), astronome français, neveu de Jean-André et de Jean-Baptiste Lepaute (V. ci-dessus), né à Thonne-la-Long (Meuse) le 25 nov. 1751, mort en 1788. Ses oncles le firent venir à Paris à quinze ans et confièrent son éducation à l'illustre Lalande, leur ami. Lepaute d'Agelet devint de bonne heure professeur de mathématiques à l'École militaire et membre de l'Académie des sciences de Paris (1783). Il accompagna Lapérouse dans son voyage autour du monde et périt avec toute l'expédition. On lui doit de nombreuses observations astronomiques consignées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* (1784-90). On a également de lui une *Table de la pesanteur de l'eau de mer* publiée par le même recueil (1788). L. S.

LEPECCQ DE LA CLÔTURE (Louis), médecin français, né à

Caen en 1736, mort à Saint-Pierre-des-Assis en 1804. Il fut attaché à l'Hôtel-Dieu de Rouen et médecin des épidémies pour la généralité de Normandie. Son livre des épidémies (*Observations sur les épidémies*, etc.; Paris, 1776, in-4) jouit d'une immense renommée au XVIII^e siècle, quoiqu'il fût en retard sur la science. On a encore de lui : *Collect. d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques*, etc. (Rouen et Paris, 1778, in-8), et une excellente *Topographie de la Normandie* parue à la même époque. Dr L. Hn.

L'ÉPÉE (L'abbé de) (V. ÉPÉE [L']).

LEPEL. Ville de Russie, ch.-l. de cercle du gouv. de Vitebsk, sur le lac Lepel, près de l'Oulla, affl. g. de la Dvina; 6,000 hab. Le cercle a 3,983 kil. q.

LE PELETIER (Dom Laurent), archéologue français de la fin du XVI^e siècle, prieur de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, beau-frère de l'historien Claude Ménard. Il a écrit : *Légende de Robert d'Arbrissel avec le catalogue des abbesses de Fontevault* (Angers, 1586, in-4); *Breviculum fundationis et series abbatum Sancti Nicolai Andegavensis* (Angers, 1616, in-4), etc. Il a laissé un très intéressant manuscrit, le second cartulaire de Saint-Nicolas.

LE PELETIER (Pierre), poète français, né à Paris, mort à Paris en 1680. Avocat, il enseignait le français aux étrangers et se faisait une profession de composer des sonnets à la louange des auteurs et gens du monde. Boileau l'a traité de parasite.

LE PELETIER (Claude), magistrat français, né à Paris en 1630, mort à Paris le 10 août 1711. Prévôt des marchands en 1668, il fit construire un quai qui garda son nom. Parent de Letellier, il devint conseiller d'État et fut appelé à la succession de Colbert au contrôle général des finances. Sa médiocrité plut à Louis XIV. Au bout de six années, il démissionna, se sentant insuffisant; il resta ministre d'État, devint surintendant des postes (1694) et prit sa retraite définitive en 1697. Il a écrit : *le Corps de droit canon*, réédité des ouvrages de Pithou.

BIBL. : BOIVIN, *Vie de Cl. Le Peletier*.

LE PELETIER OU LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU (Louis-Michel), conventionnel français, né à Paris le 29 mai 1760, assassiné à Paris le 20 janv. 1793. Arrière-petit-fils de Michel-Robert Le Pelletier-des-Forts, comte de Saint-Fargeau, qui avait été contrôleur général des finances de 1726 à 1730, il était en 1789 président à mortier au parlement de Paris avec une fortune de 600,000 livres de rente. Élu député de la noblesse aux États généraux, il ne se réunit aux députés du tiers état que le 27 juin, sur l'invitation du roi, et protesta encore contre cette mesure jusqu'au 14 juil. Mais alors il changea d'idée et passa au parti le plus avancé; dès le 13 juil. il demandait le rappel de Necker. Il fut le rapporteur du comité de jurisprudence criminelle, proposa l'abolition de la peine de mort, des galères, des flétrissures indélébiles; il fit voter la substitution de la décapitation à la pendaison. Il demanda le 19 juin 1790 qu'il fût interdit de prendre d'autres noms que les noms patronymiques et de famille. Il fut élu président de l'Assemblée constituante le 21 juin 1790. Il présida le conseil général de l'Yonne pendant la durée de l'Assemblée législative et fut élu député de ce département à la Convention. Il y défendit éloquemment la liberté de la presse (30 oct. 1792). Dans le procès de Louis XVI, il soutint la compétence de l'Assemblée; d'abord favorable à la réclusion, des raisons politiques, peut-être suggérées par le duc d'Orléans, le décidèrent à voter la mort du roi; il se prononça en termes d'une énergie menaçante qui entraîna d'autres hésitants. La veille de l'exécution il fut tué d'un coup de sabre par l'ancien garde du corps Paris, au restaurant Février, dans le Palais-Royal. Rapporté dans son hôtel au Marais, il y expira. Ce crime fit une profonde impression; ses obsèques eurent lieu le 24 janv. en grande pompe; la Convention lui décerna les honneurs du Panthéon et adopta sa fille âgée de huit ans. David représenta dans un de ses plus célèbres tableaux *la Mort de Lepel-*

letter *Saint-Fargeau* ; placé dans la salle des séances de la Convention, il en fut retiré après le 9 thermidor, et plus tard acheté par la fille de la victime qui le fit détruire. Elle avait épousé en 1798 le Hollandais de Witt, divorça en 1800 et se remarqua à son cousin Le Peletier de Mortefontaine. — Le *Plan d'éducation publique*, les discours et rapports de Lepelletier de Saint-Fargeau ont été publiés par son frère (Bruxelles, 1826, in-8). L'hôtel de la famille, un des plus beaux du Marais, a été acheté en 1895, par la ville de Paris, pour agrandir le musée Carnavalet.

Le frère du conventionnel, le comte *Félix* Lepelletier de Saint-Fargeau, né en 1769, mort en 1837 ; d'abord aide de camp du prince de Lambesc, il embrassa avec fureur les opinions de son frère assassiné, adopta le fils de Babeuf, fut interné à l'île de Ré après l'affaire de la machine infernale, puis envoyé en surveillance en Suisse (1803), et autorisé à rentrer en 1805. Elu député de Dieppe dans la Chambre des Cent-Jours, il fut exilé par Louis XVIII (1816). A.-M. B.

LEPELLETIER (François-Louis-Emile), magistrat français, né à Villedieu (Manche) le 22 déc. 1826. Avocat, il débuta dans la magistrature comme substitut à Lourdes le 28 juin 1856. Substitut du procureur général à Paris en 1868, il fut chargé de l'assister près la haute cour dans le procès de Blois (1870). Il fut nommé conseiller à la cour de cassation le 5 janv. 1875. Le 23 nov. 1877, il entra avec le portefeuille de la justice dans le cabinet Rochefort. Il fut réinstallé à la cour de cassation après la chute de ce ministère (13 déc. 1877). On a de lui : *la Saisine héréditaire dans le droit barbare* (1852, in-8) ; *les Violettes*, poésie (1851, in-42), etc.

LEPELLETIER (Edmond-Adolphe DE BOUHELIER), publiciste français, né à Paris le 26 juin 1846. Avocat, il abandonna bientôt la procédure pour le journalisme. Collaborateur du *Nain Jaune* (1868), il s'engagea au début de la guerre franco-allemande de 1870 et fit la campagne dans l'armée du général Vinoy. Puis il revint au journalisme et écrivit notamment dans le *Bien public*, les *Droits de l'Homme*, le *Rappel*, la *Marseillaise*, le *Mot d'ordre*, l'*Estafette*, le *Paris*, l'*Echo de Paris*, le *Radical*. Il a eu des duels retentissants. Citons de lui : *le Suppliee d'une mère* (Paris, 1884, in-42) ; *l'Amant de cœur* (1884, in-42) ; *les Morts heureuses* (1885, in-42) ; *Laitou* (Bruxelles, 1885, in-32) ; *Claire Everard* (1888, in-42) ; *Madame Sans-Gêne* (1894, 2 vol. in-42) ; *Une Femme de cinquante ans* (1894, in-12), etc. E. Lepelletier a usé du pseudonyme de Michel Pauper.

LEPERDITIA (Paléont.). Genre d'Ostracodes fossiles, type de la famille des *Leperditidae* qui présente les caractères suivants : coquille épaisse, lisse, tuberculeuse ou sculptée. Bord cardinal droit. Bords antérieurs et postérieurs tronqués obliquement ou arrondis et non baillants ou échancrés. Ces coquilles, souvent de grande taille et très solides, sont presque exclusivement paléozoïques. *Leperditia Hisingeri* du silurien supérieur a de 1 à 2 centim. de long ; d'autres espèces, très nombreuses, s'étendent du cambrien au calcaire carbonifère. Les genres *Beyrichia*, *Primitia*, *Elpe*, etc., sont de la même époque. Les affinités de ces Crustacés avec les formes vivantes restent douteuses. E. TRT.

LE PÈRE (V. PÈRE [Le]).

LEPÈRE (Edme-Charles-Philippe), homme d'Etat français, né à Auxerre le 1^{er} sept. 1823, mort à Auxerre le 6 sept. 1885. Après avoir fait ses études de droit à Paris, où une chanson de lui (*le Vieux Quartier latin*) est restée longtemps populaire, il acquit comme avocat une grande notoriété dans sa ville natale, où il fonda sous l'Empire un journal d'opposition démocratique, et fut, le 8 févr. 1871, envoyé par le dép. de l'Yonne à l'Assemblée nationale, où il prit comme membre de l'Union républicaine une part très importante aux discussions d'affaires, aussi bien qu'aux débats purement politiques. Député de la première circonscription d'Auxerre (20 févr. 1876), il fut peu après

élu vice-président de la Chambre, combattit énergiquement le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai, obtint le renouvellement de son mandat législatif le 14 oct. 1877 et entra comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur le 14 déc. suivant. Nommé le 4 févr. 1879 ministre de l'agriculture et du commerce, il devint un mois plus tard (4 mars) ministre de l'intérieur et des cultes, se signala par l'énergie qu'il déploya contre le cléricalisme et eut une part considérable aux décrets du 29 mars 1880 contre les congrégations non autorisées. Un désaccord s'étant produit quelque temps après entre lui et la majorité à propos du projet de loi en discussion sur le droit de réunion et d'association, il crut devoir donner sa démission (16 mai 1880). Réélu député le 21 août 1881, il se rapprocha sensiblement du parti radical, surtout après la mort de Gambetta, dont il avait été longtemps un des principaux auxiliaires. A. DEBIDOUR.

LEPÈRE (Alfred-Edouard-Adolphe), peintre et sculpteur français, né à Paris en 1827. Elève de Ramey, de Toussaint et de Dumont, grand prix de Rome pour la sculpture en 1852, il débuta au Salon de 1859. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Faune chasseur*, deux *Anges* (façade de l'église Saint-Augustin), une statue de *Diogène*, *Tête de Mercure* (façade de la gare du Nord), etc., etc. Comme peintre, il a exposé *Bethsabée*, *Jupiter et Antiope*, *le Mauvais Chemin*, etc.

Son fils, *Louis-Auguste*, peintre et graveur, né le 30 nov. 1849, débuta au Salon de 1870 et continua d'exposer aux Salons suivants des peintures représentant pour la plupart des scènes ou des paysages parisiens, des eaux-fortes et des gravures, la plupart d'après ses propres compositions.

LE PESANT (Pierre) (V. BOISGUILLEBERT).

LEPEZ (Ferdinand-Joseph), homme politique français, né à Hérin (Nord) le 8 juil. 1850. Directeur de l'*Impartial du Nord* et du *Gucteur de Valenciennes*, il fut élu député de la 2^e circonscription de Valenciennes aux élections générales de 1893 avec un programme républicain.

LEPHAY (Jules-Stanislas-Martial), marin et météorologiste français, né à Saint-Valéry-sur-Somme le 28 avr. 1853. Il est aujourd'hui (1895) lieutenant de vaisseau. Il a publié en 1880 : *Notes sur les dépressions barométriques en Europe*. Il fit partie en 1882-83 de la mission scientifique du cap Horn. Ses *Observations de magnétisme terrestre dans le Levant* (1885-86) ont été résumées dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. En 1889, il a inventé un compas nouveau à repère lumineux.

LEPIC (Louis, comte), général français, né à Montpellier en 1763, mort en 1828. Ce fut un des plus brillants officiers de cavalerie des guerres de la Révolution et de l'Empire. Il se signala en particulier à Austerlitz, fut créé baron par Napoléon, comte par Louis XVIII.

LÉPICÉ (François-Bernard), peintre, graveur et écrivain d'art français, né à Paris le 6 (et non le 8) oct. 1698, mort à Paris le 17 janv. 1755. Elève de J. Mariette et de G. Duchange, il devint un des meilleurs continuateurs de la grande école de gravure française. Il a gravé, en collaboration, les cartons de Raphaël de Hampton Court, diverses planches pour le cabinet Crozat, et toute une série de sujets de genre, d'après Ch. Coypel, Fr. Boucher, etc., et surtout d'après Chardin (à citer le *Bénédictin*, le *Toton*, la *Gouvernante*), qu'il interpréta avec fidélité et une rare intelligence. Il n'est pas moins méritoire comme graveur de portraits, ce dont témoignent ceux du peintre *N. Bertin* (1740), de *Richer de Roddes*, de *La Morlière*, d'après M. Quentin de La Tour, et de *Walteau* (1748), d'après lui-même. Membre de l'Académie de peinture et de sculpture en 1737, il en devint, en 1740, secrétaire général et historiographe, et fut professeur des élèves protégés par le roi pour l'histoire, la fable et la géographie. Il publia un *Catologue raisonné des tableaux du roi*, avec un abrégé de la vie des peintres (1744-52, 3 vol. in-8) et éditait le recueil des *Vies des premiers peintres du roi* (1752, 2 part. in-8).

Sa femme, Renée-Elisabeth *Martier* (morte en 1733), pratiqua aussi la gravure avec succès. G. P-1.

LÉPICÉ (Michel-Nicolas-Bernard), peintre français, né à Paris le 16 juin 1733, mort à Paris le 14 sept. 1784, fils du précédent. Il fut élève de Carle Van Loo; reçu à l'Académie royale le 1^{er} juil. 1769, il y devint professeur et fut le maître de Carle Vernet. Ses meilleures œuvres sont des tableaux familiaux : *Cour d'une ferme* (au Louvre); *l'Intérieur d'une douane* (1778); *la Demande accordée, la Tricoteuse*, etc.

LÉPIDE (V. ANTOINE et AUGUSTE).

LÉPIDINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots (\text{C}^6\text{H}^2\{\text{C}^{12}\text{H}^4\})\text{AzH}^3. \\ \text{Atom.} \dots (\text{CH}^3)\text{C}^9\text{H}^6\text{Az.} \end{array} \right.$

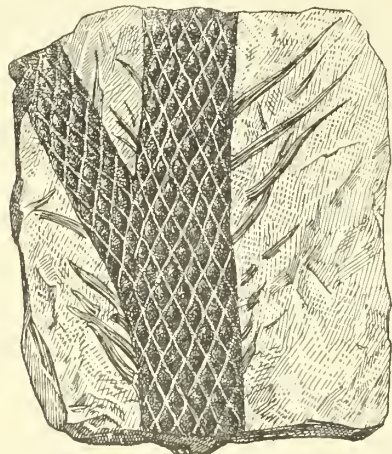
La lépidine est une base tertiaire qui se forme en même temps que la quinoléine dans la distillation de la quinine, de la cinchonine, de la strychnine, de la brucine et de quelques autres alcaloïdes. Cette base doit être regardée comme la méthylquinoléine; c'est un liquide qui se solidifie vers 0° et bout à 265°. L'acide chromique l'oxyde très lentement en la transformant en acide cinchonique, tandis que le permanganate de potasse fournit l'acide pyridino-tricarbone α . La lépidine donne, avec les éthers iodhydriques, des iodures d'ammonium composés; l'un d'eux l'iode d'amylépudinammonium, chauffé avec de la potasse, se transforme en une belle matière colorante bleue engendrée par la condensation de deux molécules d'amylépidine. Cette matière bleue est l'analogue du bleu de quinoléine ou cyanine; comme ce dernier produit, elle ne présente aucune résistance à l'action de la lumière. C. M.

BLEU DE LÉPIDINE (V. BLEU, t. VI, p. 4129).

LEPIDIUM (Bot.) (V. PASSERAGE).

LEPIDOCENTRUS (Paléont.). Genre d'Echinodermes fossiles, de l'ordre des *Perischochinidae* (ou *Tesselati*), type de la famille des *Lepidocentridae* qui présente des plaques interambulacraires mobiles, en forme d'écailles imbriquées; les plaques adambulacraires sont plus grandes que les autres et portent des tubercules plus gros et plus nombreux. Le genre *Lepidocentrus* est du dévonien (*L. rhenanus*). Les genres *Pholidocidaris*, *Perischodomus* et *Rhoechinus* appartiennent à la même famille (V. OURSINS [Paléont.]). E. TRT.

LÉPIDODENDRÉES (Paléont. vég.). Famille de plantes fossiles, de la classe des Lycopodiacees Hétérospores, qui, avec les Sigillariées, les Calamariées et les Cordaitées, formaient le fond de la flore forestière des temps primaires. Elles apparaissent pour la première fois dans le dévonien inférieur et même dans le silurien supérieur, si l'on y rat-

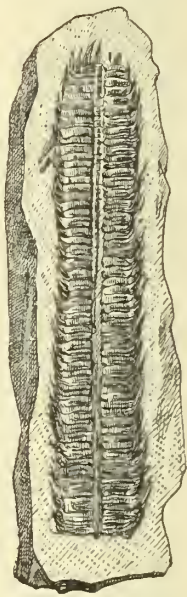


Lepidodendron Sternbergii (fragment de tige).

tache la forme herbacée du genre *Psilophyton*. Leur nombre augmente dans le carbonifère du culm et devient prédominant dans le grauwacke supérieur et toutes les couches de

la période houillère où elles acquièrent leurs plus grandes dimensions, leur tronc atteignant jusqu'à 4 m. et plus de diamètre et leur cime une hauteur de plus de 30 m. (*Lepidodendron Veltheimianum*). Elles dégèrent dès le houiller moyen, ou leur dernier représentant connu est le *Lepidodendron posthumum*. Rien dans la nature actuelle ne peut donner une idée du port que devaient avoir ces végétaux, si ce n'est certains Lycopodes et Sélaginelles dressés, à ramification dense et aussi régulièrement dichotomes qu'elles, véritables miniatures de ces géants des forêts carbonifères. Peut-être à distance, grâce à leur feuillage sombre et serré, les Lépidodendrées ressemblaient-elles quelque peu à certaines Conifères, tels que les Pins, ou à des Cupressinées, etc., mais elles ne présentaient jamais la disposition verticillée des branches qu'affectent de préférence les Abiétinées.

La ramification chez les Lépidodendrées était régulièrement dichotome; quelquefois cependant les rameaux étaient insérés longitudinalement et par deux ou quatre rangs (*Lepidophloios*). Le caractère extérieur le plus saillant du groupe réside dans la présence, à la surface de l'écorce, de coussinets à cicatrices foliaires disposés en spirales régulières autour de la tige. Ces protuberances, généralement contigues, de forme losangique ou rhomboïdale, sont très finement et très élégamment ciselées. Elles étaient acrescentes, s'agrandissant à mesure que le diamètre de la tige augmentait, et persistaient sur les troncs les plus âgés, toujours plus ou moins visibles et très élargies. Sur ces coussinets et à leur partie supérieure se voit la cicatrice proprement dite laissée par la chute des feuilles et qui porte elle-même trois cicatrices correspondant aux faisceaux vasculaires qui se rendaient dans les feuilles; celle du milieu est transversale et lunulée, les latérales sont ponctiformes; deux autres cicatrices se présentent encore sur le mamelon sous-jacent à la cicatrice proprement dite; elles sont séparées par une carène longitudinale souvent plissée par la compression. Quelquefois, on observe encore, chez les *Ulodendron* par exemple, de très grandes cicatrices de nature toute différente, formant une ligne continue le long de la tige et correspondant soit à des rameaux caducs, soit à des bulbilles reproducteurs, comparables peut-être à ceux du *Lycopodium sclago* actuel.

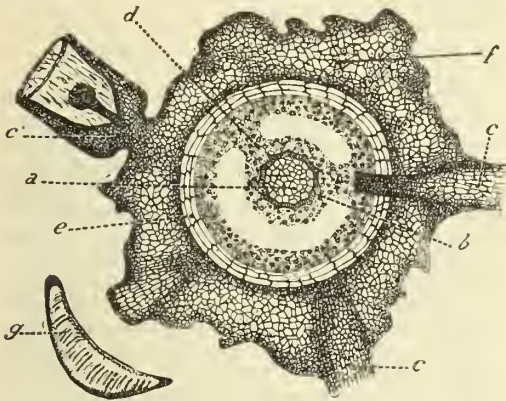


Lepidodendron Sternbergii (Lepidostrobus ou fruit).

Les feuilles étaient de longueur variable, mais toujours simples, étroites, aciculaires, généralement plus courtes que celles des Sigillaires, parfois recourbées en crochets ou réduites à la forme d'écailles imbriquées, rappelant en somme beaucoup celles des Lycopodes actuels dont elles affectent du reste la disposition sur la tige, avec cette différence que chez les Lépidodendrées les circonvolutions de la spire étaient bien plus nombreuses et plus compliquées. Les fructifications, connues sous le nom de *Lepidostrobus*, sont des strobiles cylindriques ovales, plus ou moins allongés. Elles ressemblent aux cônes des Conifères, mais la base sporangifère des bractées est perpendiculaire à l'axe, puis se recourbe brusquement et se continue par un limbe foliacé vertical, articulé et caduc, semblable aux autres feuilles. Parfois encore ces bractées forment des écailles lancéolées avec prolongement inférieur. Les macrosporangies sont insérés tantôt sur des cônes différents, tantôt

sur un même cône ; dans ce dernier cas, les macrosporanges occupent la base du cône, les microsporanges le sommet. Les macrospores, sphériques, sont visibles à l'œil nu ; les microsporanges, très petits, sont tétraédriques et réunies par quatre comme chez les Lycopodiacées vivantes.

La structure interne des Lépidodendrées présente quelques variations. La disposition caractéristique et générale est la suivante : le centre de la tige est occupé par un cylindre médullaire formé de cellules prismatiques allongées verticalement ; ce cylindre, généralement bien développé, se réduit considérablement chez certaines espèces jusqu'à manquer parfois totalement dans le *Lepidodendron Rhodumnense* (Renault). La moelle est revêtue d'un cylindre ligneux unique *b* à accroissement centripète et formé de trachéides rayées ou scalariformes. C'est de la périphérie de cet anneau ligneux que partent les cordons foliaires *c*, *c'*, qui traversent toutes les couches horizontalement ou obliquement pour se rendre aux feuilles. L'anneau ligneux



Coupe d'un jeune rameau grossi de *Lepidodendron Rhodumnense*. — *a*, axe entièrement vasculaire occupant la place de la moelle ; *b*, *c*, *d*, *e*, *f* (V. le texte) ; *c'*, faisceau vasculaire se dirigeant vers une feuille dont la section traverse la base ; *g*, section d'une feuille isolée. — Dans ce jeune rameau la couche subéreuse est absente ; elle a probablement disparu dans la fossilisation.

est à son tour entouré d'une couche parenchymateuse *d* très lâche, à cellules étoilées, qui a son pendant dans le parenchyme des Sélaginelles. En raison de sa délicatesse, ce parenchyme a été souvent détruit pendant la fossilisation et a laissé un vide entre le bois et l'écorce ; il est continué dans sa périphérie par une zone génératrice de l'écorce *e* d'une vitalité très grande. L'étui externe ou écorce *f* est d'une épaisseur considérable ; rarement formé en entier de tissu parenchymateux (*Lepidodendron Juticri*), il est d'ordinaire constitué par deux tissus, l'un subéreux qui domine dans l'assise la plus extérieure, l'autre formé d'un réseau de cordons scléreux dont les mailles sont pleines de parenchyme ou de prosenchyme. L'écorce est épaisse et compacte et présente souvent sur la coupe des zones concentriques claires et foncées dues à l'alternance de ces deux tissus. Elle devait donner une grande solidité à ces arbres et les protéger ainsi contre les agents extérieurs de destruction ; c'est du reste la partie qui s'est le mieux conservée dans la fossilisation. Les rhizomes et les tiges aériennes ont la même constitution ; ils n'ont qu'un bois centripète et à trachéides rayées. On rattache aux Lépidodendrées certains *Stigmaria* (V. ce mot). D'après M. Renault, le *Halonia regularis* ne serait que le *Stigmaria* propre au *Lepidodendron Harcourtii*. Les racines proprement dites des Lépidodendrées ne sont connues avec certitude que depuis très peu de temps (Renault, communication verbale).

Il importe, dans l'examen des fossiles, de ne pas confondre les Lépidodendrées avec les Sigillaires. Chez ces derniers les mamelons cicatriciels sont habituellement dis-

posés en rangées longitudinales et non en spirale comme chez les Lépidodendrées, et les trois cicatricules, au lieu d'être reléguées dans une partie réduite du mamelon, occupent presque tout le mamelon. De plus, les cônes des Sigillaires sont disposés en verticilles ou en spirales, tandis que ceux des Lépidodendrées sont terminaux à l'extrémité des rameaux dichotomes. Enfin la tige renferme deux sortes de bois chez les Sigillaires (V. DIPLOXYLÉES), et seulement un anneau de bois centripète chez les Lépidodendrées (V. MONOXYLÉES).

Si nous voulons trouver les affinités réelles de ces végétaux avec des formes encore vivantes, c'est auprès des Sélaginelles et des Isoétées qu'il faut les chercher, quoique sous bien des rapports les Isoétées se rapprochent encore davantage des Sigillaires : structure analogue de la tige surtout chez les Isoétées ; structure des épis terminaux des Sélaginelles, contenant à la fois des macrospores et des microspores et assimilables aux strobiles des Lépidodendrées ; feuilles fertiles des Isoétées, avec microsporanges au centre et macrosporanges à la périphérie du renflement situé à l'aisselle des feuilles dès lors assimilables à des bractées de Lépidodendrées qui au lieu d'être coudées et articulées seraient de forme conoïde et d'une seule pièce.

Les Lépidodendrées renferment un certain nombre de genres dont le plus grand nombre ont été formés aux dépens du genre *Lepidodendron*, du reste le mieux connu et le plus étudié. Parmi les principaux de ceux qui doivent être conservés, nous citerons : *Lepidodendron* Sternb., *Psilophyton* Lindl., *Lepidostrobus* Sternb., *Ulodendron* Sternb., *Bothrodendron* Lindl. et Hutt., *Halonia* Lindl. et Hutt., *Knorria* Sternb. D^r L. HANN et A. JOBIN.

BIBL. : SCHIMPER, *Traité de paléontologie végétale*, 1870, t. II. — RENAULT, *Cours de botanique fossile*, 1881-83. — WILLIAMSON, *Annal. des Sc. naturelles*, 1882. — SAPORTA et MARION, *Evolut. du règne végétal*, 1881-85. — GRAND'EURY, *Flore carbonifère de la Loire*, dans *Mém. Acad. des Sc.*, t. XXIV.

LÉPIDODENDRON (*Lepidodendron* Sternb.) (Paléont. vég.). Genre de Lycopodiacées fossiles, type de la famille des Lépidodendrées, essentiellement caractérisé par les coussinets foliaires contigus, de forme plus allongée en losange sur les troncs, de forme plus petite et plutôt rhomboïdale sur les rameaux ; la ramification est toujours franchement dichotome. La structure interne des *Lepidodendron* présente quelques différences ; les uns ont le cylindre ligneux toujours ininterrompu et une écorce subéreuse très épaisse et parmi ceux-ci il en est qui sont dépourvus de moelle centrale (*S. Rhodumnense* B. R.) et d'autres qui possèdent une moelle centrale (*L. Harcourtii* With.). D'autres, tels que le *L. Juticri* B. R., ont le cylindre ligneux discontinu avec une moelle centrale et une écorce entièrement parenchymateuse. Enfin, chez le *L. vasculare* Binney (*Sigillaria vascularis* W.), on a constaté l'existence, en dehors de l'anneau ligneux primaire, d'un anneau de bois centrifuge exactement comparable au bois secondaire des Sigillaires ; cette espèce établit donc, au point de vue structural, une transition très nette des Lépidodendrées aux Sigillaires. Les espèces sont nombreuses ; outre celles déjà citées, nommons les *L. Sternbergii* Brgt., *L. rimosum* Sternb., *L. Veltchiminum* Sternb., des bassins houillers de la Loire et de Westphalie ; le *L. auleatum* Sternb. Westphalie), le *L. elegans* Brgt (Loire), etc.

D^r L. HANN et A. JOBIN.

LÉPIDOFLOYOS (*Lepidoflojos* Sternb.) (Paléont. vég.). Genre de Lépidodendrées, voisin des *Lepidodendron*, caractérisé par les coussinets foliaires saillants et rhomboïdaux, très développés, larges et à angles latéraux très aigus ; la cicatrice foliaire occupe l'angle supérieur et au-dessous le mamelon est marqué d'une forte carène verticale qui le partage en deux. Les feuilles étaient longues et étroites ; les rameaux, au lieu de suivre la division dichotome, étaient situés par quatre rangs et en spirale sur la tige. Outre les coussinets foliaires, les *Lepidoflojos* portaient de grandes cicatrices ovales, ombiliquées au centre et marquées de sillons rayon-

nants, insérées en séries verticales et en quinconce, sur deux ou quatre rangs, et correspondant soit à des bulbilles reproducteurs (Sturr), soit à des strobiles (Renault). Cette disposition les rapproche des *Ulodendron* (V. ce mot) et du *Lepidodendron Veltchianum*. On rencontre les restes des *Lepidofloyos* surtout dans le houiller moyen de divers pays; les principales espèces sont: *L. laricinus* Sternb. (Bohême, Silésie, Saarbrück, bassin de la Loire), *L. macrolepidotus* Goldf. (Saarbrück), *L. crassicaulis* (Saarbrück).
D^r L. Hn et A. JOBIN.

LEPIDOGASTER (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Gobiesociformes, et de la famille des Gobiesocidae. Leur principal caractère consiste dans la forme des nageoires ventrales, représentant un large disque de plus; les os de l'épaule forment en arrière une saillie qui complète un second disque avec la membrane qui unit les pectorales. Le type est le *Lepidogaster Gouani* des mers d'Europe, petit Poisson de 5 à 6 centim. de long, d'un brun uniforme ponctué de blanc.
ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

LÉPIDOLITE (Minér.). La lépidolite est un *mica lithique* qui est employé pour l'extraction de la lithine. Certaines variétés renferment en petites proportions du cérium et du rubidium (V. Mica).

LEPIDONOTUS (Leach) (Zool.). Genre d'Annélides, sous-classe des Chatopodes, ordre des Polychètes, sous-ordre des Errantes, famille des Aphroditides, sous-famille des Polynoïnes, caractérisé par la présence de tentacules latéraux sur le bord antérieur du lobe céphalique, et de 12 à 15 paires d'élytres recouvrant complètement le dos; voisin du genre *Polynoe* dont il diffère par ses anneaux postérieurs laissés à découvert par l'absence d'élytres et tous pourvus de cirrhes supérieurs. Habitat marin. Espèces principales : *L. Leachii*, *dumetosus*, *ornatus*, toutes trois des côtes de Saint-Waast; *L. scolopendrinus*, bords de la Manche; *L. brevicornis*, baie de Biscaye; *L. longissimus*, golfe de Gènes; *L. variegatus*, Madère; *L. nigrovittatus*, baie de Rio Janeiro; *L. magelhaensi*, *longocirratu*, *cirrosus*, *antarcticus*, toutes quatre du détroit de Magellan.

LEPIDOPHYLLUM (Paléont. vég.). Nom donné aux feuilles fossiles des *Lepidodendron*; ce sont des organes linéaires, plissés en long, analogues aux feuilles des Sigillaires, mais plus étroits, moins raides et généralement moins larges. D'après Grand'Eury, on trouve ces feuilles longues avec le *Lepidodendron Sternbergii* à Chapoulet, courtes avec le *L. elegans* à Montbressieux.
D^r L. Hn.

LEPIDOPLEURUS (Claparède) (Zool.). Genre d'Annélides, sous-classe des Chatopodes, ordre des Polychètes, sous-ordre des Errantes, famille des Aphroditides, sous-famille des Polylépines. Cette sous-famille se distingue des autres Aphroditides par la présence d'élytres sur tous les anneaux du corps et l'absence de cirrhes dorsaux. Le genre *Lepidopleurus* comprend les Polylépines à longs palpes, sans tentacules latéraux, et dont les élytres laissent libre la portion moyenne du dos.

LÉPIDOPTÈRES. I. Entomologie. — Ordre considérable et très naturel de la classe des Insectes établi par Linné et conservé sans restriction par tous les auteurs. Les Lépidoptères, connus de tout le monde d'ailleurs sous la dénomination vulgaire de Papillons, ont pour caractères essentiels : quatre ailes largement développées, revêtues d'écaillés très fines plus ou moins serrées en rangées régulières ou imbriquées et fixées seulement par un étroit pédicule (fig. 3), l'ensemble de ces écaillés formant un enduit poussiéreux, glissant, qui se détache au moindre attouchement; une trompe plus ou moins longue, roulée en spirale ou plutôt en ressort de montre, destinée à la succion et essentiellement constituée par la première paire des maxillaires inférieurs considérablement allongés et formant deux demi-cylindres étroitement connivents pour constituer un canal commun (fig. 4). Cette trompe est encore pourvue vers sa

pointe extrême d'une petite épine qui facilite l'acte de puiser au fond des fleurs le nectar qui constitue la nourriture de l'Insecte. Les autres pièces de la bouche sont si peu développées que l'on peut les considérer comme presque rudimentaires, à l'exception toutefois des palpes velus de la lèvre inférieure qui sont saillants de chaque côté de la trompe (fig. 4). Le corps des Lépidoptères est à peu près construit sur le même type que celui des Hyménoptères et des Diptères dont il a la souplesse, sinon l'excessive mobilité. Il est entièrement couvert d'une fourrure de poils plus ou moins écaillés, souvent caducs presque au même degré que les écaillés qui recouvrent les ailes. La tête porte deux grands yeux composés d'innombrables facettes (jusqu'à 17,000 par œil). Les antennes (fig. 4), composées d'un grand nombre d'articles de longueur moyenne, souvent filiformes, dentées ou pectinées à divers degrés et terminées en pointe (Hétéroceres), sont d'autres fois renflées en massue à l'extrémité (Rhopalocères). Le corselet ou thorax est robuste; les diverses pièces qui le composent sont bien soudées entre elles, disposition nécessaire pour la mise en mouvement des grandes ailes de ces Insectes. Le mésothorax est très développé, tandis que le prothorax est réduit à un étroit collier et que le métathorax reste presque invisible du côté dorsal. Les pattes, également recouvertes de poils ou

Fig. 1. — Tête de Lépidoptère vue de profil (*Zygæna*) et de face (*Noctua*) pour montrer la situation de la trompe.

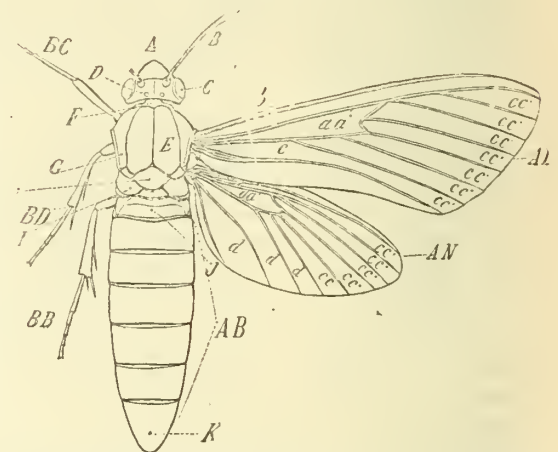


Fig. 2. — Schéma montrant la nervation des ailes et la disposition des diverses parties du corps d'un Lépidoptère : A, tête; B, antennes; C, œil composé; D, ocelles; F, prothorax; G, ptérygode; E, mésothorax; H, écusson; I, métathorax; J, base de l'abdomen; AB, abdomen; K, pygidium; AL, aile sup.; AN, aile inf.; BC, patte ant.; BD, patte interne; BB, patte post.; aa', cellules discoïdales ou médianes; b, nervure costale; c, cellule radiale, limitée en bas par la nervure radiale; cc, cellules marginales; d, nervures marginales internes.

d'écaillés, ne présentent pas de caractère particulier. Les jambes portent toujours un ou deux épérons assez longs; les tarses sont invariablement composés de cinq articles.

Les ailes, grandes, fixes au corselet par de fortes attaches et mues par des muscles puissants, sont parcourues par des nervures qui donnent souvent lieu à de grandes difficultés dans l'analyse des genres et des espèces; elles pré-

sentent cependant la disposition fondamentale suivante (fig. 2) : sur chaque aile, partant de l'attache de celle-ci, deux nervures dites costales (*antérieure* et *postérieure*) se rendent vers le milieu de la surface alaire ou, réunies par une courte nervure transversale dite *médiane*, elles circonscrivent la cellule médiane; de ces nervures plusieurs autres secondaires, dites *longitudinales*, se dirigent à la lisière de l'aile. Il y a en outre de une à trois nervures, qui prennent également naissance à la base de l'aile, soit en avant, soit surtout en arrière des costales pour se rendre à leur tour jusqu'au bord de l'aile. La seule d'entre elles qui ne manque jamais est située en arrière des costales : c'est la nervure *radiale*. Mais souvent la disposition de ces nervures est bien plus compliquée, soit par la multiplicité des longitudinales et des marginales, soit par la ramification ou l'anastomose de plusieurs d'entre elles; quelquefois même la cellule médiane reste ouverte vers l'extérieur. Nous ne pouvons entrer ici dans de plus

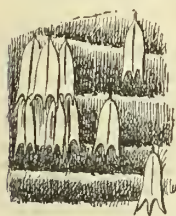


Fig. 3. — Ecailles de Lépidoptère encore en place.

amples détails à ce sujet; disons seulement qu'on est obligé, pour s'y reconnaître, de numérotter les nervures en allant du bord antérieur au bord postérieur de l'aile, de telle sorte que le chiffre le plus élevé corresponde à la nervure la plus postérieure dans chacune des catégories, celles-ci étant désignées par des lettres de convention. Les écailles, le plus souvent remarquables par la variété, l'éclat de leur couleur et les dessins élégants que forme l'agencement de leurs nuances, offrent aussi une grande diversité dans leurs formes, non seulement d'une espèce à l'autre, mais encore sur les diverses parties de l'aile d'un même papillon. Ainsi, vers le point d'attache de l'aile et même vers la lisière, elles passent peu à peu à l'état de poils et il en est de même à la face inférieure de l'aile. Il est aussi quelques espèces qui sont dépourvues d'écailles, par exemple au Brésil. Moins rare est le fait de certains genres de nos pays (Sésies) qui ont sur les ailes des espaces limités également dépourvus d'écailles. L'abdomen est composé de sept à neuf articles. Généralement mince chez les mâles, il est beaucoup plus massif chez les femelles. Les mâles portent quelquefois une touffe de poils à son extrémité qu'ils peuvent étaler à volonté en faisant la roue. Parmi les femelles de quelques Papillons de nuit, il en est qui l'ont garnie d'une masse duveteuse qu'elles arrachent à l'aide d'un crochet anal pour en couvrir les œufs et les garantir contre les agents extérieurs.

MÉTAMORPHOSES. — *Chenilles.* Les métamorphoses sont complètes. Les larves portent le nom de chenilles; elles ont la tête bien développée et armée d'organes masticateurs en tout semblables à ceux des Insectes broyeur. Au-dessous des deux grandes moitiés latérales qui indiquent la place future des yeux, se trouve une paire de robustes mandibules, une paire de mâchoires garnies d'un petit palpe, d'une lèvre supérieure et d'une lèvre inférieure, celle-ci étant pourvue de deux palpes assez grands. Il y a également de chaque côté de la tête une antenne rudimentaire et un ocelle peu visibles. Mais l'organe le plus intéressant est une double glande sécrétant la matière soyeuse. Cette glande est située entre les deux mâchoires inférieures et aboutit à un mamelon qui laisse échapper par un orifice particulier, la filière, cette substance d'abord liquide qui se solidifie immédiatement au contact de l'air sous la forme d'un fil de soie définitif. Le corps de la chenille est formé de douze anneaux. Les trois premiers portent constamment trois paires de pattes écailleuses formées de trois articles et représentant les six pattes de l'Insecte parfait; les sixième, septième, huitième, neuvième et douzième anneaux portent au contraire chacun une paire de pattes molles mamelonnées et terminées par une sorte de ventouse,

grâce auxquelles l'animal se maintient avec une grande ténacité sur les corps solides. Dans quelques Chenilles un certain nombre de ces pattes molles peuvent manquer, surtout celles du milieu, comme chez les Arpen-teuses (Phalènes); plus rarement celles de la dernière paire sont transformées en pointes ou en cornes affectant plus ou moins la forme de fourches (Harpies, Dicranures). Les Chenilles portent sur chaque côté des stigmates respiratoires très visibles au nombre de neuf; il n'y en a point sur les deuxième, troisième et douzième anneaux.

Les Chenilles présentent autant, si ce n'est plus, de variétés que les Papillons eux-mêmes dans la coloration et les téguments qui les couvrent. Les unes sont entièrement nues, les autres couvertes de poils diversement disposés et colorés parfois avec un véritable raffinement artistique, formant ici des tissus feutrés soyeux, là une surface veloutée, ou encore des brosses, fixés sur des tubercules; il en est enfin qui ont de véritables épines, des cornes, des appendices charnus, mobiles ou rétractiles, etc. Depuis sa sortie de l'œuf jusqu'à sa transformation en Chrysalide, la Chenille subit plusieurs mues, et la jeune larve n'a pas toujours, dès son premier âge, sa coloration définitive. Les mues sont également variées. La grande majorité est herbivore et se nourrit de feuilles. Il en est cependant qui vivent dans l'intérieur des parties végétales, comme dans les troncs des arbres (Cossus) ou dans l'intérieur des fruits (Carpocapsa). Certaines Chenilles, parmi les Microlépidoptères, se nourrissent de substances animales desséchées, de poils, de laine, etc. (Tinea). Il y a même, parmi les Noctuelles, des Chenilles carnassières, qui, dit-on, à défaut de plantes se jettent sur d'autres Chenilles ou des Insectes. On a remarqué aussi que si beaucoup de Chenilles vivent indifféremment sur diverses plantes, d'autres au contraire ne se nourrissent qu'aux dépens d'un nombre très limité de plantes ou même d'une seule espèce. Ainsi la Chenille du *Deilephila*



Fig. 4. — Antennes; 1, antennes de Vanessa; 2, antennes de Saturnia.



Fig. 5. — Chenille de *Deilephila euphorbiae*.

euphorbiae (fig. 5) ne vit que sur l'*Euphorbia cyparissias*, celle du *D. Neri* sur le Laurier-Rose exclusivement. C'est parmi les Nocturnes qu'on rencontre le plus d'omnivores et c'est parmi les Diurnes et les Crépusculaires qu'on en rencontre le moins. Beaucoup de Chenilles sont solitaires et se tiennent à découvert et sans abri sur les plantes, mais quelques-unes ont soin de se ménager une retraite en rapprochant les feuilles à l'aide de fil de soie ou en se tissant un étui soyeux. D'autres vivent en société dans un nid tissé en commun, quelquefois volumineux, d'où elles ne sortent que pour prendre leur nourriture. Après plusieurs mues, la Chenille, arrivée au terme de sa croissance, cesse de manger; sa forme s'alourdit et sa couleur perd son éclat. Les unes se filent alors un cocon dans l'intérieur duquel

elles subissent leur dernière mue en passant à l'état de Chrysalide (Bombycides), les autres se fixent simplement à cet effet aux corps solides par leur extrémité postérieure à l'aide d'un faisceau de soie court et solide (Vanessa) et quelques-unes y ajoutent encore une ceinture soyeuse qui les maintient immobiles sur cet appui (*Papilio*).

La *Chrysalide*, de forme ovale ou oblongue, présente tantôt une surface lisse et sans saillies (Hétérocères), tantôt des parties anguleuses plus ou moins aiguës (Rhopalocères). Il est facile de suivre sur la Chrysalide le tracé des diverses pièces du corps du futur Papillon qui sont délimitées par autant de sutures. L'immobilité de la Chrysalide est complète, à l'exception de l'abdomen qui peut exercer avec quelque vivacité un mouvement de rotation ou de droite à gauche grâce à la flexibilité des jointures



Fig. 6. — Chrysalide de Vanessa.

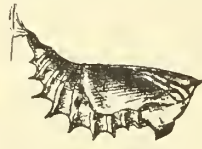


Fig. 7. — Chrysalide de Saturnia.

des anneaux abdominaux. Au bout d'un certain temps qui varie de trois semaines (quelquefois moins) à plusieurs mois, selon les espèces et la température, et exceptionnellement pour quelques espèces jusqu'à un ou même deux ans, l'Insecte parfait est complètement formé. Par ses efforts, il arrive à sortir par une fente longitudinale qui s'établit sur le corselet en même temps que s'écartent les sutures de séparation de la tête, des pattes et des ailes. Une fois dehors le Papillon se sèche, se raffermi, et ses ailes courtes et pendantes prennent peu à peu leur extension. A ce moment il perd par l'anus un liquide rougeâtre dont le rôle n'est pas bien connu, et après quelques instants de repos ne tarde pas à prendre son essor. Chez les espèces qui se filent un cocon solide, le liquide en question est peut-être destiné à ramollir la soie dans la région par laquelle l'Insecte parfait doit sortir.

MŒURS. — A l'état parfait, les mœurs des Lépidoptères dénotent en général peu d'activité et sont d'une grande simplicité. Elles n'ont rien de l'activité vorace des Hyménoptères ni de la turbulence des Diptères. Leur existence se borne à la recherche des sexes et à choisir le milieu propre à assurer le développement de leur progéniture. Les femelles reconnaissent parfaitement, sans jamais s'y tromper, la plante qui convient à la nourriture des chenilles de leur espèce et y pondent leurs œufs; elles franchissent quelquefois, guidées par un sens spécial, des distances incroyables. De semblables voyages sont aussi exécutés par les mâles au moment de l'accouplement, et ils finissent par arriver auprès des femelles, même si celles-ci sont renfermées dans des appartements. Des Sphingides, par exemple, au vol puissant et soutenu, ont ainsi pu être observés exceptionnellement dans des pays où ils étaient totalement inconnus. Les Lépidoptères passent à juste titre pour être les Insectes les plus remarquables par l'élégance et la richesse de coloration de leurs ailes. Les écailles de diverses couleurs forment par leur agencement des dessins aux tons éclatants et tranchés comme dans les Diurnes ou Rhopalocères, ou encore aux tons moins tranchés mais plus délicatement nuancés comme chez les Nocturnes ou Hétérocères. Tous ces dessins colorés, formés de bandes, de lignes, d'yeux ou d'anneaux, etc., sont disposés avec une variété précieuse presque infinie. Aussi la beauté de ces petits êtres a-t-elle attiré de tout temps l'attention des observateurs, même les plus indifférents. On connaît la passion qu'a souvent la jeunesse pour la chasse aux Papillons, et l'on peut affirmer même que, pour plus d'un savant illustre, ce goût a été le début et la première initiation

dans la voie de l'étude de la nature. Bien des personnes étrangères à la science sont ainsi devenues, à leur tour, des lépidoptérologistes distingués. Envisagés à un point de vue élevé, les Lépidoptères présentent donc un véritable intérêt. Mais il n'en est pas de même sous le rapport de leur utilité directe. En effet, à l'exception du ver à soie (*Bombyx* ou *Scricaria mori*) et accessoirement de quelques *Saturnia* dont l'éducation fait la base d'une industrie considérable, la plupart des espèces sont, à l'état de chenille, inutiles et même souvent nuisibles à nos cultures. Elles sont en général d'une voracité remarquable, et arrivent par leur grand nombre à se rendre si redoutables à la végétation que les moyens de destruction les mieux combinés restent alors impuissants à arrêter leurs ravages. Cependant les Lépidoptères ont de nombreux ennemis naturels qui arrivent à en diminuer le nombre. Ce sont d'abord des Hyménoptères qui glissent leurs œufs, à l'aide d'une tarière, dans le corps de la chenille (Ichneumons, Chalcidiens), des Diptères qui pondent les leurs à la surface de la peau; les larves écloses ne tardent pas dans l'un et dans l'autre cas à attaquer les parties internes de la Chenille et à la faire périr. Quelquefois celle-ci a encore le temps de se transformer en Chrysalide et l'on voit sortir de cette dernière au bout de quelque temps, non sans surprise parfois, au lieu d'un Papillon, une Mouche ou un Ichneumon. Les Chalcidiens (*Mierogaster*, p. ex.) n'attendent pas si longtemps; ils sortent en grand nombre du cadavre et filent à côté et sur lui une multitude de petits cocons soyeux ou ils passent leurs métamorphoses. Les Oiseaux insectivores et autres détruisent énormément de chenilles, les Lézards et les Batraciens en dévorent sous tous les états ainsi que les Musaraignes; mais la palme revient aux Chauves-Souris qui se nourrissent presque exclusivement de Lépidoptères nocturnes.

CLASSIFICATION. — Latreille avait divisé les Lépidoptères en trois groupes: les Diurnes, les Crépusculaires et les Nocturnes, correspondant aux genres *Papilio*, *Sphinx* et *Phalena* de Linné. Mais à ce système on préfère aujourd'hui, comme étant plus naturel, celui de Boisduval qui partage ces Insectes en Rhopalocères et en Hétérocères. M. E. Blanchard avait aussi proposé une subdivision fondée sur l'absence ou la présence d'un crin ou épine, situé près de la base et à la face inférieure de l'aile postérieure, destinée à retenir l'aile antérieure. De là la division en Achalinoptères correspondant aux Rhopalocères et en Chaliuoptères correspondant aux Hétérocères. Mais ce caractère n'a pas, pour les Chaliuoptères, la constance que lui attribuait cet auteur; aussi adopterons-nous ici la classification de Boisduval.

Rhopalocères (Achalinoptères). Correspondant aux Diurnes, les Rhopalocères sont, ainsi que l'indique leur nom, caractérisés par des antennes minces terminées en massue. Ils ont les ailes très larges, toujours relevées verticalement et conniventes pendant le repos. Le vol a lieu le jour et d'habitude par la plus grande ardeur du soleil. Tous ont la trompe bien développée, qui leur permet de puiser le nectar au fond des fleurs ou même d'autres liquides. Les Chenilles nues ou brièvement velues ont souvent le corps garni d'épines, mais ne portent jamais de protubérances couvertes de poils en brosse. Pour se transformer, elles s'attachent par l'extrémité postérieure à l'aide de fils de soie courts et serrés; les unes se suspendent verticalement, les autres s'entourent, en outre, d'une légère ceinture; plus rarement, elles s'entourent de quelques fils formant un rudiment de cocon. La Chrysalide présente le plus souvent des angles saillants plus ou moins aigus qui leur donnent parfois un aspect bizarre. Les Rhopalocères peuvent se partager en trois groupes: *Succints*, *Suspendus*, *Involutés*. — Les *Succints*. Chenilles ne se suspendant point librement, mais s'entourant d'une ceinture pour se maintenir sur les corps solides; quelques-unes portent en avant du premier anneau un appendice charnu et rétractile (Papillon), mais aucune n'est réellement épineuse; antennes à massue arquée. Familles: *Papilionides*,

Pierides, Lyeenides, Eryeinides, Libythéides. — Les *Suspendus*. Chenilles se suspendant verticalement pour la nymphe sans le concours d'une ceinture, ayant le corps le plus souvent armé de cornes ou d'épines fines. Antenne à massue droite. Pattes antérieures souvent atrophiées. Familles : *Nymphalides, Apaturides, Morphides, Satyrides.* — Les *Involutes*. Chenilles s'enveloppant de quelques feuilles à l'aide d'un léger tissu de fils. Familles : *Parnassides, Hespérides.*

Hétérocères (Chalinoptères). Comprenant à la fois les Crépusculaires et les Nocturnes, les Hétérocères renferment de nombreuses familles assez diverses, et il faut reconnaître que ce groupe n'offre pas la même unité que celui des Rhopalocères. Cependant il est assez facile de les distinguer par l'attitude de leurs ailes pendant le repos, toujours étalées horizontalement ou disposées obliquement eu toit. Les antennes plus ou moins longues et filiformes sont le plus souvent dentées ou même pectinées et constamment terminées en pointe droite ou arquée, mais jamais claviforme. L'aile postérieure porte le plus souvent une épine qui retient l'aile antérieure. Le vol n'a lieu d'habitude que le soir au crépuscule ou durant la nuit. Les Hétérocères fuient la lumière solaire et sont, par contre, singulièrement attirés par les lumières artificielles. Les Chenilles présentent les variations les plus grandes. Il en est de complètement nues, dont quelques-unes munies de cornes ; les autres sont velues, ayant les poils tantôt disposés en couches feutrées et comme peignées dans diverses directions, tantôt attachées sous forme de véritables brosses d'une variété infinie sur des mamelons régulièrement sériés. Elles n'ont, pour ainsi dire, jamais de véritables épines. Les Chrysalides sont ovoïdes, oblongues, lisses, sans aucune saillie. Les Hétérocères, dont la subdivision est diversement interprétée par les auteurs, se répartissent assez naturellement dans cinq groupes : *Sphingés, Bombyces, Noctuelles, Phalènes, Microlépidoptères.* — Les *Sphingés*. Ce sont les Crépusculaires, ne prenant leur essor qu'après le coucher du soleil. Le corps est gros, la tête petite ; les ailes étroites, mais très puissantes, en font les meilleurs voliers parmi les Lépidoptères. La trompe est très longue. Antennes courtes et épaisses, prismatiques, légèrement dentelées et terminées en crochet. Chenilles nues, parfois munie d'une corne sur le onzième anneau, ne construisant pas de cocon et s'enfonçant en terre pour la nymphe. Familles : *Sphingides, Sesiides, Thyrides, Heterogonides, Zygenides.* — Les *Bombyces*. Nocturnes. Corps épais, velu, tête petite ; ailes larges ; antennes fortement pectinées chez le mâle et faiblement chez la femelle, d'aillères beaucoup plus grosse que ce dernier et à teintes souvent moins vives ; trompe avortée. Chenilles très variables, la plupart très velues, quelquefois nues (*Sericaria*), se construisant un cocon parfait, très solide, dans la composition duquel entrent souvent, en même temps que la soie, les poils dont elles sont couvertes. Familles : *Nyctéolidés, Lithorides, Chelonides, Hepialides, Cossides, Coeliopodes, Bombycides, Endromides, Saturnides, Drepanulides, Notodontides, Cymatophorides.* — Les *Noctuelles*. Plus ou moins nocturnes. Corps à peu près comme celui des Bombyces, mais moins trapu ; tête petite ; palpes assez longs ; antennes assez longues, minces, fortement ciliées, mais ordinairement non pectinées ; trompe bien développée, pattes longues. Chenilles souvent nues, d'autrefois hérissées de poils, nocturnes, se construisant un cocon, moins complet toutefois que celui des Bombyces. Espèces excessivement nombreuses. Familles : *Bryophiles, Bombycoïdes, Leucanides, Glottulides, Apamides, Caradrinides, Noctuides, Orthorides, Cosmides, Hademides, Xylinides, Heliotides, Aconitides, Erastrides, Anthophitides, Eriopides, Eurhipides, Ptacodides, Plusides, Calpides, Gonopterides, Amphipyrides, Toxocampsides, Stibides, Catéphides, Boliuides, Catoealides, Ophiastides, Euclidides, Poaphitides.* — Les *Phalènes* ou *Géométrides*. Nocturnes, mais quelquefois diurnes. Corps de dimension médiocre, grêle ; ailes bien

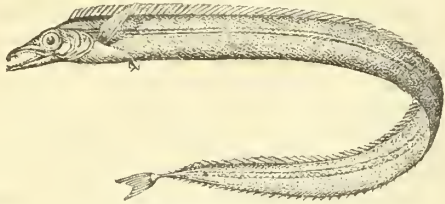
développées rappelant souvent celles des Diurnes ; antennes hérissées ou même pectinées chez quelques mâles ; palpes plus courts que chez les Noctuelles ; trompe bien développée. Chenilles allongées, nues, privées de plusieurs paires de pattes molles du milieu du corps, ce qui les oblige à se courber en arc pendant la marche, de là le nom d'Arpenteuses ; au repos elles se tiennent dressées comme une tige, fixées seulement par leurs dernières pattes. Elles se filent une coque légère, tantôt parmi les feuilles, tantôt sous terre à une certaine profondeur. Familles : *Uropterydes, Ennomides, Amphidasides, Boarmides, Boletobides, Geométrides* ou *Phalénides, Ephysides, Aëulalides, Caberides, Maearides, Fidonides, Zerenides, Lygides, Hybernides, Laurentides, Eubolides.* — Les *Microlépidoptères*. Remarquables surtout par l'exigüité de leur taille. Excessivement nombreux et présentant une grande variété de formes et de mœurs, ce qui rend presque impossible d'en indiquer les caractères d'ensemble. Nocturnes. Corps grêle, très agile, allongé ; palpes très développés, dépassant de beaucoup la tête ; antennes généralement filiformes, assez longues ; ailes étalées obliquement ou disposées en toit le long du corps pendant le repos, revêtues d'une couche d'écaïlles souvent du plus vif éclat métallique. Chenilles vermiformes, pubescentes ou nues et à tête écaïlleuse, vivant dans des milieux fort divers, soit de végétaux, soit de substances animales. Elles se construisent un cocon soit entre les feuilles, soit parmi les matières dont elles se nourrissent ou encore en terre à une certaine profondeur. Familles : *Tortricides, Pyralides, Tineides, Pterophorides.* Nous réduisons ici les Microlépidoptères à ces quatre familles, bien que les auteurs en admettent d'ordinaire un nombre considérable.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — Les Lépidoptères sont répandus sur toute la surface du globe, à l'exception des régions les plus froides. Leurs espèces sont d'autant plus nombreuses et plus remarquables sous le rapport de la taille et de la richesse de leur parure que l'on s'avance davantage vers les contrées les plus chaudes. Il ne semble pas que les familles aient une répartition géographique bien spéciale. La majorité des genres, même intertropicaux, peuvent encore se rattacher aux mêmes familles que ceux de nos pays. C'est surtout la nature de la végétation qui est la cause déterminante du caractère de la faune lépidoptérologique des diverses contrées des deux continents. C'est surtout en Australie, à la Nouvelle-Zélande, à Madagascar (Uranie, etc.), que l'on trouve des types à aire particulièrement limitée. Le nombre des espèces connues est énorme ; il s'élève au moins à 200,000. A. JOYX.

II. Paléontologie. — On connaît très peu de Papillons fossiles avant le tertiaire. Les mieux déterminés ont été rapprochés des *Sphingidæ* (*Sphinx Snelleni* et *Pseudosirex Darwini* des schistes lithographiques de Solenhofen et d'Eichstätt). Dans le jurassique moyen de Sibirie on signale *Patocossus jurassicus* et *Phragmocites Danesii*. Dans le jurassique supérieur de Solenhofen, le *Belostomum elongatum*, pris d'abord pour un Hyménoptère, doit être rapporté à l'ordre actuel où il forme, d'après Oppenheim, un groupe à part caractérisé par la nervation des ailes (*Rhipidorhabdi*) et comprenant les genres *Rhipidorhabdus* et *Fabellovena*. Les Papillons sont plus nombreux dans le tertiaire : l'ambre renferme surtout des Nocturnes ou des Crépusculaires (*Phalénidæ, Bombycidæ*, etc.), que l'on rencontre aussi à Aix et à Rodoboj. Les diurnes (Rhopalocères) sont plus rares : on cite en tout une douzaine d'espèces à Aix et à Florissant (*Pamphilites, Coliates, Prodryas*, tous éteints). *Pontia* et *Eugonia*, encore vivants, se trouvent à Rodoboj. Des Chenilles se trouvent à Aix (*Satyrites*) et dans l'ambre. E. TRT.

LEPIDOPUS. I. Ichtyologie. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Trichiuiformes et de la famille des Trichiuuridæ, ayant pour caractères : corps en forme de ruban très allongé, dos tranchant, ventre légèrement arrondi, peau sans écaïlles,

tête comprimée, allongée, mâchoires pointues, étroites, armées de dents étroites et tranchantes; la dorsale très longue, étendue sur presque tout le dos, composée de 100 à 105 rayons, de fort petites épines en arrière de l'anus; l'anale en arrière composée de 18 à 25 rayons; le tronçon de la queue court et grêle, la nageoire caudale fourchue;



Lepidopus caudatus.

une écaille mobile allongée représente la ventrale. Le type du genre est le *Lepidopus caudatus*, d'un blanc argenté brillant sur toutes ses parties. Il peut atteindre la taille de 2 m. Sa distribution géographique est assez large. On le prend communément dans la Méditerranée, dans les parages de Nice. Sur les côtes de France, il a été capturé accidentellement dans le golfe de Gascogne. Gunther l'a vu sur les côtes de la Grande-Bretagne; on le connaît du cap de Bonne-Espérance, de la Nouvelle-Zélande et de Tasmanie. Tout récemment un de nos excellents confrères de la marine, notre ami le D^r Colin, nous l'a envoyé des côtes de Sénégambie. D'après Risso, la chair de ce poisson serait ferme et délicate. ROCHER.

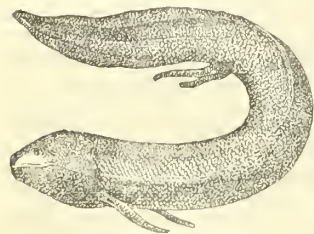
II. Paléontologie. — Ce genre est représenté dans le terrain miocène de Licata (Sicile) et de Gabbro (Toscane) par deux espèces. Wettstein lui réunit le genre *Aenichelum* établi par de Blainville pour des Poissons des ardoises de Matt, près de Glaris. E. SAUVAGE.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — VALENCIENNES et CUVIER, *Hist. gén. des Poissons*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franc., *Poissons*.

LEPIDOSAURIENS (Paléont.). Ce sous-ordre établi par Zittel comprend les *Lacertilia* ou Lézards, les *Ophidia* ou Serpents et les *Pythonomorpha*. Les caractères, d'après Zittel, sont les suivants : vertèbres proœliennes, très rarement amphicœliennes; sacrum avec deux vertèbres, celles-ci manquant chez les Ophidiens; côtes à une seule tête; pas de côtes ventrales; os carré mobile, pas d'ares temporaux inférieurs; narines séparées, fente anale transverse, pénis fendu.

BIBL. : ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 592.

LEPIDOSIREN (Ichtyol.). Genre de Poissons Ganoïdes, de l'ordre des Dipnoi et de la famille des Sirenidae. Caractérisé par un corps très allongé, les pectorales et les ventrales très écartées l'une de l'autre formées par un rayon simple non articulé, sans rayons accessoires dans le repli cantané de leur bord externe; par des mâchoires garnies de chaque côté de deux dents soudées au bord dentaire, grandes,



Lepidosiren paradoxa.

plates, comprimées de dehors en dedans, à sommet présentant un bord droit et tranchant, et dont les faces externe et interne sont marquées d'un sillon qui, se prolongeant jusqu'au bord libre des dents, donne à ce bord un aspect bidenté; par cinq paires d'arcs branchiaux dont le troisième et le quatrième seulement portent des branchies, par des fentes branchiales externes très courtes et par une branchie accessoire antérieure. La seule forme connue est le *Lepidosiren paradoxa*, d'un mètre de long environ, d'un

gris brun foncé ou olivâtre avec des taches rondes irrégulières, plus claires sur la tête et le milieu du dos. C'est un animal rare, propre aux contrées les plus chaudes de l'Amérique, habitant les marais de la rive gauche de l'Amazonie; on ne connaît que très imparfaitement ses mœurs; il est probable qu'elles sont semblables à celles du *Protoptère* (V. ce mot). ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franc., *Poissons*.

LEPIDOSTEI (Paléont.). Cette famille, qui a été établie par Agassiz, comprend les Poissons Ganoïdes qui ont « les dents en brosse sur plusieurs rangées ou une seule rangée de petites dents obtuses, les écailles plates, rhomboïdales, parallèles au corps qui en est tout couvert, le squelette osseux ». Agassiz sépare cette famille en trois groupes, savoir : A. Corps allongé, fusiforme; lobe supérieur de la queue vertébré et plus long que le lobe inférieur; toutes les dents en brosse: *Acanthodes*, *Amblypterus*, *Osteolepis*; B. Corps plat, large: *Platysomus*, *Gyrolepis*, *Tetragonolepis*; C. Corps allongé, fusiforme; queue fourchue ou arrondie: *Semionotus*, *Lepidolus*, *Pholidophorus*, *Microps*, *Notagodus*.

Ainsi établie, cette famille se compose d'éléments hétérogènes. Dans le groupe A, par exemple, se trouvent le genre *Acanthodes*, qui est un Elasmobranché de l'ordre des *Acanthodii*, le genre *Catopterus* qui appartient à la sous-classe des *Dipnoi*, ordre des *Sirenoides*; le genre *Osteolepis*, qui fait partie de la sous-classe des *Teleostomi*, ordre des *Crossopterygii*; *Amblypterus*, de l'ordre des *Actinopterygii*. Les *Platysomus* et *Gyrolepis*, placés dans le groupe B, doivent être rapprochés des *Amblypterus*. Le genre *Tetragonelis* et les genres compris dans le groupe C forment seuls un groupe nature qui a été désigné par Huxley sous le nom de *Lépidostéidées* (V. ce mot).

LEPIDOSTÉIDÉES (Paléont.). Cet ordre a été établi par Huxley pour les Poissons Ganoïdes qui, d'après Zittel, présentent les caractères suivants : « Corps couvert d'écailles émaillées rhombiques ou rhomboïdales, disposées en séries obliques et unies par articulations; nageoire caudale hémihétérocerque; colonne vertébrale présentant les stades d'ossification les plus divers, recourbée vers le haut en avant de la nageoire caudale et se continuant sur une courte étendue dans le lobe supérieur; nageoires impaires, parfois aussi nageoires paires avec fulcres; rayons branchiostèges nombreux; souvent il y a une plaque jugulaire médiane. Tous les quatre opercules branchiaux sont toujours développés; entre le préopercule et l'orbite, au moins une rangée de postorbitaires. Pas d'infraclavicule; supports des nageoires impaires aussi nombreux que les rayons segmentés; dents pointues ou sphériques. » Zittel fait remarquer que les Lépidostéidées sont voisins des Paléoniscides, qui les ont précédés, représentant un stade plus avancé du même type dans l'ossification du squelette interne; le maximum de développement du sous-ordre dont il s'agit a eu lieu pendant la période jurassique. E. S.

BIBL. : ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 195.

LEPIDOSTERNON (Erpét.). Genre de Reptiles Sauriens, à peau nue, qui comprend plusieurs espèces habitant l'Amérique du Sud (V. CEPHALOPELTIS).

LEPIDOSTEUS (Ichtyol.). Genre de Poissons Ganoïdes, de l'ordre des Lepidosteoïdes et de la famille des Lepidosteidae, dont nous avons donné les caractères en traitant de cette famille, présente quelques particularités anatomiques que nous devons signaler. Les vertèbres, dit Sauvage, s'articulent entre elles comme celles de la plupart des Reptiles; les corps présentent en effet une tête articulaire dirigée en avant et en arrière une concavité correspondante. Le crâne a la forme d'une massue à base carrée et à manche allongé; les maxillaires supérieurs sont décomposés en une série de pièces allongées articulées bout à bout. La vessie natatoire, divisée en deux parties latérales, présente des brides charnues entre les alvéoles de sa paroi et s'ouvre par une fente longitudinale dans la

partie supérieure du pharynx. Plusieurs anatomistes regardent cette vessie comme un appareil respiratoire. Le *Lepidosteus osseus*, type du genre, est un animal pouvant atteindre 4^m50. Il est de forme allongée, a la tête longue,



Lepidosteus osseus.

le museau très étroit, effilé, avec une rangée de grandes dents aux mâchoires. Le dos est verdâtre, les flancs jaunâtres, le ventre rosé, les nageoires sont teintées de rouge. Les *Lepidosteus*, aujourd'hui cantonnés dans le Nouveau-Monde, ont existé en Europe pendant l'époque tertiaire; on en trouve les restes dans les couches éocènes du bassin parisien.

ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç., *Poissons*.

LEPIDOSTROBUS (*Lepidostrobos* Brgt) (Paléont. vég.). On en a décrit plus de trente espèces; les *Lepidostrobos* ne sont autre chose que les cônes reproducteurs des *Lepidodendrées* (V. ce mot).

LEPIDOTUS (Paléont.). Ce genre, qui a été établi par Agassiz, comprend des Poissons qui ont le corps oblong, épais, couvert de grandes écailles rhomboïdales, épaisses, émaillées; les os de la tête sont couverts d'émail; l'appareil operculaire se compose de quatre pièces; la bouche est relativement peu fendue; le bord de la mâchoire supérieure est formé par les intermaxillaires et les maxillaires; la voûte palatine et le vomer sont garnis d'un pavé serré de dents hémisphériques ou en cône mousse, sessiles; des dents de remplacement se trouvent sous chaque dent. Les nageoires sont munies de gros fulcres, les rayons couverts d'émail; les pectorales sont grandes; la dorsale est située au-dessus des ventrales; l'anale commence au-dessous du bord postérieur de la dorsale; la caudale est puissante. Le genre *Lepidotus* est connu dans le jurassique et le crétacé; les espèces sont nombreuses.

E. SAUVAGE.

BIBL. : AGASSIZ, *Recherches sur les poissons fossiles*, t. II. — ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III.

LEPIDOXYLON (*Lepidoxyylon* Lesq.) (Paléont. vég.). M. Lesquereux désigne sous ce nom des feuilles fossiles scindées par dichotomie qui ne se rapportent certainement pas à des *Lépidodendrées*, mais plutôt à des *Cordaitées*, et mieux encore à des *Salisburyées*. Tel est le *L. anomalum* Lesq., du carbonifère d'Amérique.

D^r L. HN.

LEPIDOZIA (*Lepidozia* Dum.) (Bot.). Genre d'Hépatiques, de la famille des Jungermanniacées, section des *Lépidozées*. Touffes assez lâches, sous forme de petit gazon serré, d'un vert pâle ou jaunâtre, tige couchée, molle, rampante, pinnée à rameaux étalés stoloniformes, feuilles imbriquées, convexes, divisées au sommet, amphigastres carrés quadrilobés, capsule oblongue et longuement pédicellée, périlanthe oblong, plissé et lobulé à l'orifice. On trouve aux environs de Paris le *Lepidozia reptans* Dumortier ou *Jungermannia reptans* L. sur les troncs pourris, les vieilles souches, les rochers et sur la terre au milieu des mousses où il est assez commun.

A. VENDRYÈS.

BIBL. : DUMÉRIL, *Syn. Hep.*, p. 205. — BOULAY, *Hep. Gall.*, p. 824, n° 13. — *Jungermannia reptans*. — L., *Sp.*, 1599. — HOOK, *Brit. J.*, t. LXXV.

LEPIDURUS (Zool.) (V. APUS).

LEPIDUS. Nom d'une célèbre famille romaine appartenant à la *gens Emilia*; on trouvera au mot *EMILIUS* (t. I, p. 653) la liste et le tableau généalogique des *Lépidus*. Ils apparaissent dans l'histoire romaine au III^e siècle av. J.-C. et disparaissent à la même époque que la famille impériale des Jules à laquelle ils étaient alliés. Les seuls qui aient joué un rôle historique notable sont :

Marcus, mort en 152 av. J.-C., qui servit dans l'armée à l'âge de quinze ans, tua un ennemi et sauva la vie d'un citoyen; il fut un des trois ambassadeurs envoyés en Egypte en 201 et y resta peut-être quelque temps en qualité de tuteur du jeune Ptolémée V. Il fut élu pontife en 199, édile en 192, préteur en 191, gouverna la Sicile, devint consul en 187, participa avec son collègue C. Flaminius à la conquête de la Ligurie, continua la voie Flaminius d'Ariminum à Plaisance et Aquilée (*via Emilia*). Il fut élu souverain pontife en 180, censeur en 179 avec M. Fulvius Nobilior, une seconde fois consul en 175, fut six fois prince du Sénat.

Marcus Emilius Lepidus Porcina, consul en 137, fut battu par les Vaccéens devant Pallantia (Palencia) et condamné à l'amende. C'était le plus grand orateur de son époque; il introduisit dans l'art oratoire latin les élégances et l'habile composition des Grecs; Tiberius Gracchus et Carbo l'imitèrent.

Marcus, préteur de Sicile en 84, s'y signala par d'effroyables oppressions. Dans la guerre civile, il fut d'abord du parti de Sulla, puis épousa Appuleia, fille du tribun Appulcius Saturninus, embrassa le parti démocratique et brigua le consulat en opposition à Sulla qui quittait la dictature; celui-ci laissa faire, et l'appui de Pompée fit élire Lepide. Il était en charge avec son collègue Q. Lutatius Catulus quand mourut le dictateur, et il tenta de renverser sa constitution, proposa de rappeler les proscrits et de leur rendre leurs biens. A sa sortie de charge, il partit pour sa province de Gaule Transalpine, mais s'arrêta en Etrurie où il arma. Déclaré ennemi public par le Sénat, il marcha sur Rome sans attendre son allié Brutus, gouverneur de la Cisalpine; il fut battu dans le Champ de Mars par Catulus et Pompée; le premier le suivit en Etrurie; Lepidus tenta vainement de se réfugier en Sardaigne et mourut peu après.

Lucius Emilius Paullus, fils du précédent, appartenait au parti aristocratique, accusa Catilina en 63; édile en 55, il édifia une superbe basilique sur le Forum; préteur en 53, consul en 50, il se rangea du côté de César qui lui donna 1,500 talents. Il fut ensuite du parti sénatorial contre son frère et fut mis en tête de la liste des proscrits; il suivit Brutus en Asie, fut gracié par les triumvirs et resta à Milet où il dut mourir peu après.

Marcus, son frère le triumvir, entra en scène en 52 où il fut choisi comme interroi après le meurtre de Clodius. En 49, il était préteur et se déclara pour César; il se trouva le plus haut magistrat resté en Italie, eut le gouvernement nominal de Rome (donné en fait à Antoine), présida les conseils qui nommèrent César dictateur. Nommé proconsul de l'Espagne citérieure, il ne s'y signala que par sa vanité et par son avarice; ayant obligé Q. Cassius Longinus, proconsul de l'Espagne ultérieure, et son questeur, M. Marcellus, qui se faisaient la guerre, à déposer les armes, il prit le titre d'*imperator*, et obtint, de la complaisance de César, le triomphe (47). Le dictateur en fit ensuite son maître de la cavalerie en 47, 45 et 44, et se le fit donner pour collègue de consulat (46). En 44, Lépidus avait reçu le titre de gouverneur de la Gaule Narbonnaise et de l'Espagne citérieure; les conjurés voulaient le tuer en même temps que César et Antoine; il avait soupé avec César la veille et était présent dans la curie de Pompée au moment de l'assassinat. Il réussit à s'échapper et prit le commandement de ses troupes avec lesquelles il occupa le Forum. Mais Antoine le décida à négocier avec l'oligarchie. On le nomma souverain pontife; son fils fut fiancé à la fille d'Antoine; lui-même était marié à Junia, sœur de M. Brutus. Il se rendit dans sa province de Gaule et se réconcilia avec Sextus Pompée. Lors de la rupture entre Antoine et le Sénat, Cicéron fit voter de grands honneurs à Lépidus, lequel se tint d'abord en expectative, puis unit ses forces à celles d'Antoine quand il s'enfuit au delà des Alpes. Ils furent joints par L. Munatius Plancus, gouverneur du reste de la Gaule, et Asinius Pollio, gouverneur de l'Espagne ultérieure.

Octave préféra s'entendre avec eux que de les combattre, et dans l'entrevue de Bologne fut conclu le triumvirat. Lépide recevait les provinces d'Espagne et de Narbonnaise, le consulat pour l'année suivante avec la garde de l'Italie, tandis que les deux autres triumvirs combattaient Brutus et Cassius (42). Quand ils revinrent, ils l'accusèrent d'entente avec Sextus Pompée et le privèrent de ses provinces, lui promettant celle d'Afrique s'il se justifiait. Il ne la reçut qu'en 40, après la guerre de Pérouse. Il y resta jusqu'en 36 et fut compris dans le renouvellement du triumvirat (37), mais il n'avait plus qu'un pouvoir nominal. Invité par Octave à lui prêter concours contre Pompée, il essaya de conquérir la Sicile pour son compte. Il y débarqua, prit Lilybée et Messine, et, réunissant à ses légions les huit de Pompée, il en eut vingt. Un conflit parut imminent avec Octave qui réclamait la Sicile; ce dernier réussit à débaucher les soldats de Lépide, lequel dut se rendre à merci et fut interné à Circeï. La conspiration de son fils contre Auguste lui valut les plus durs outrages. Il mourut l'an 13 av. J.-C. L'indécision de son caractère l'empêcha de profiter des hasards qui l'avaient porté au premier rang; le fait qu'il se trouva le chef du gouvernement légal à Rome lors de la guerre civile; celui qu'il fut à la tête d'une armée dans la capitale au moment du meurtre du dictateur.

Paulus Æmilius Lepidus, fils de Lucius Paullus, souvent confondu avec lui, fut chargé par Brutus de la défense de la Crète; plus tard, il se rallia à Octave, fut consul suppléant en 34 et dédia la basilique *Æmilia*, construite par son père. Il fut censeur en 22 av. J.-C. Sa femme était Cornelia (chantée par Propertius), fille de Cornelius Scipio et de Scribonia (femme d'Auguste), de sorte qu'il était beau-fils de l'empereur. Leur fils *Lucius Æmilius Paullus* (consul l'an 1 ap. J.-C.) épousa la seconde Julie, petite-fille d'Auguste.

Marcus Æmilius Lepidus, fils du triumvir et de Junie, complota le meurtre d'Octave à son retour à Rome après Actium; Mécène découvrit ce projet et expédia le jeune Lépide au triumvir qui le fit tuer. Sa femme, Servilia, se suicida en avalant des charbons ardents. A.-M. B.

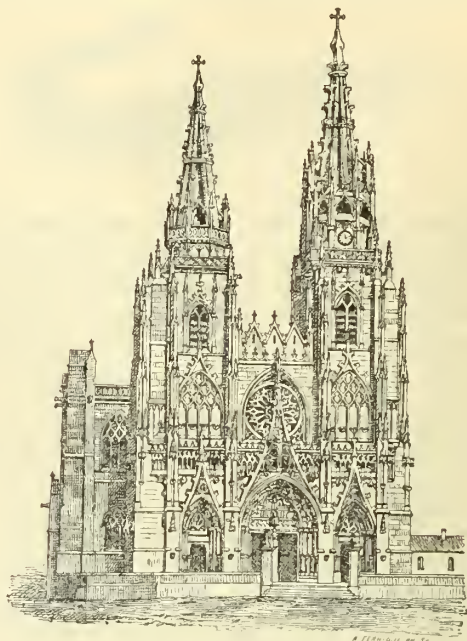
LÉPIN. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin; 312 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Saint-André à Chambéry.

LÉPINAS (*Spinacum*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Ahun; 794 hab. Eglise dédiée à saint Pierre, autrefois dépendante de l'abbaye du Moutier-d'Ahun. Source de la Gartepe, près du hameau de Chantegrel.

LÉPINE ou **NOTRE-DAME-DE-L'ÉPINE.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson; 426 hab. Fabriques de blanc d'Espagne, de moulins à bras; moulins à blé. Cette localité doit son origine à une magnifique église (mon. hist.), édifiée dans la première moitié du xv^e siècle pour consacrer le souvenir d'une apparition miraculeuse dans un buisson d'épine. Bientôt, grâce aux pieuses donations des fidèles, s'éleva sur l'emplacement consacré un admirable édifice que la dévotion des rois de France contribua puissamment à décorer. La légende veut qu'un architecte anglais, nommé Patrice, ait été le premier maître de l'œuvre. Le dernier architecte fut Antoine Guichard, qui construisit les piliers du chœur en 1526. Les troubles de la Ligue menacèrent gravement Lépine, placée sur la principale route d'Allemagne en France et où souvent campèrent de véritables armées de reîtres. Une de ces bandes voulut un jour piller le trésor; l'énergique attitude des habitants sut tenir en respect les ennemis qui se bornèrent, en se retirant, à lâcher des arquebusades contre les vitraux de l'église qui furent brisés pour la plupart. Un seul fut épargné qui représentait le miracle du buisson ardent; il a malheureusement été détruit en 1854, au cours de la restauration du monument.

L'église de Notre-Dame de l'Épine est formée intérieurement de trois nefs avec transept, chœur et déambulatoire autour duquel rayonnent sept chapelles. La grande nef est

éclairée par douze grandes verrières et une superbe rose. Dans le bas coté gauche s'ouvre un puits dont les eaux passent pour avoir une vertu particulière. Un jubé, pavé d'un curieux carrelage émaillé, ferme le chœur, entouré



Notre-Dame de l'Épine.

d'une clôture en pierre richement ouvragée. Parmi les sculptures qui la décorent, on remarque, à gauche, un élégant édicule, surmonté de nombreux pinacles et clochetons, qui servait de trésor et laisse voir encore aujourd'hui, derrière une glace, l'image miraculeuse. Le portail, composé de trois baies, est couvert de sculptures: statues, figurines, bas-reliefs et rinceaux; chaque porte est surmontée d'un gâble élancé, garni de fleurons; un immense crucifix occupe le milieu de la pyramide centrale. Les deux tours sont à peu près semblables; celle du Nord est un peu plus basse. Au portail latéral Sud se voit de beaux vantaux en bois sculpté du xv^e siècle et d'intéressantes ferrures. L'église est soutenue extérieurement par quatorze arcs-boutants ornés de pyramides élégantes et supportant de curieuses gargouilles, figures fantastiques symbolisant les vices. Quelques inscriptions des xv^e, xvi^e et xviii^e siècles se lisent sur les murs; l'une des cloches porte le millésime de 1655. — La seigneurie de l'Épine appartient jusqu'au xvi^e siècle à l'abbaye de Saint-Jean de Laon et passa, en 1565, entre les mains de laïques. Une croix de pierre marque aujourd'hui l'emplacement de la chapelle de Mélette, écroulée en 1752.

A. TAUSSEY-RADEL.

BIBL.: POVILLON-PIERARD, *Description historique de Notre-Dame de l'Épine, près de Châlons-sur-Marne*; Châlons, 1825, in-8. — L.-F. GUERIN, *Histoire de Notre-Dame de l'Épine*, 1840, in-18. — J.-A. BARAT, *Notre-Dame de l'Épine et son pèlerinage*; Châlons, 1860, in-18. — Ed. DE BARTHELEMY, *Notre-Dame de l'Épine en Champagne*; Paris, 1873, in-8. av. pl. — L. GRIGNON, *De la Date de la construction de l'Épine*, dans *Revue de Champagne*, 1884, t. XVI, p. 63.

LÉPINE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer; 504 hab.

LÉPINE (Les). Famille de maîtres d'œuvre français des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles. Ces architectes, qu'il ne faut pas confondre avec les membres de la si nombreuse famille parisienne des *Delespine* (V. ce nom, t. XIII, p. 1179), travaillèrent surtout dans l'O. de la France, où le plus anciennement connu, *Jehan* de l'Épine, fut maître d'œuvre à Dinan vers la fin du xv^e siècle et fut consulté au sujet du chœur

teau de cette ville. Mais le plus célèbre, *Jean de Lépine* ou *Delespine*, comme on voit son nom sur quelques quittances, fut architecte et sculpteur à Angers, où il naquit en 1505 et mourut en 1576. Dès 1534, époque où il fut nommé commissaire des œuvres et réparations de la ville « comme bien savant et expert en telles affaires » et jusqu'en 1571, époque où il fut relevé de ses fonctions, il fit exécuter d'importants travaux, notamment à l'église cathédrale, dont il construisit la tour Saint-Maurice; à l'hôtel l'incé qu'il termina; à l'ancien hôtel de ville, dont il avait fait élever la façade, et à l'hôpital Saint-Jean, dont on lui doit tout le côté Ouest du cloître. On croit qu'il travailla aussi, mais peut-être avec Colin Byard, au château de Verger, sur les bords du Loir, et, pendant qu'il était maître des œuvres de la ville d'Angers, il fit réparer ses fortifications et fut chargé des travaux de décoration de la ville pour l'entrée du roi Charles IX. Un *Jacques de Lépine*, probablement fils ou petit-fils du précédent, était architecte à Angers au commencement du XVII^e siècle. Ch. LUCAS.

LÉPINE (Ernest-Louis-Victor-Jules), littérateur français, né à Paris le 12 sept. 1826, mort à Paris le 3 fév. 1893. Chef du cabinet du duc de Morny à la présidence du Corps législatif (1854-65), conseiller référendaire à la cour des comptes en 1865, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. Il a écrit d'abord sous le pseudonyme d'E. Manuel, puis sous celui de Quatrelles qu'il a illustré. Il eut des succès au théâtre d'abord avec le fameux *M. Champfleury restera chez lui*, où Morny avait eu une grande part, puis avec *la Dernière Idole* (1862) et *l'Œillet blanc* (1865), qu'il écrivit de concert avec Alphonse Daudet. Ses articles de la *Vie Parisienne*, ses chroniques de la *Revue bleue* ont eu beaucoup de succès, de même ses études de la vie mondaine et ses ouvrages pour les enfants. Citons : *Histoire de l'intrépide capitaine Castagnette* (1862, in-4); *les Joies dédaignées* (1862, in-12); *la Légende de Croquemitaine* (1863, in-4); *le Chevalier Beau-Temps* (1871, in-8); *la Vie à grand orchestre* (1873, in-12); *A coups de fusil* (1875, in-4); *la Légende de la Vierge de Munster* (1881, in-4); *le Sapeur et la Maréchale* (1864, in-12); *Mon Petit Dernier* (1885, in-12); *Lettres à une honnête femme sur les événements contemporains* (1885, in-12); *Double Face : raison, folie* (1890, in-12); *Un An de règne* (1891, in-12).

LÉPINE (Stanislas-Victor-Edouard), peintre français, né à Caen en 1836, mort à Paris le 28 sept. 1892. Élève de Corot, Lépine a peint à peu près exclusivement des vues de Paris, des vues de la Seine surtout. Parmi ses envois aux Salons on citera : *Port de Caen, effet de clair de lune* (1859); *le Pont des Invalides* (1863); *les Bords de la Seine à Bercy* (1866); *la Seine près le pont d'Iéna* (1867); *la Seine devant Saint-Denis* (1869); *Une Rue de Montmartre, effet de neige* (1873); *le Pont Marie à Paris* (1877); *le Petit Bras de la Seine au Pont-Neuf* (1878); *le Canal Saint-Denis, effet de lune* (1880); *la Seine au confluent de la Marne* (1883); *le Pont des Arts* (1884); *le Port au Vin à Paris* (1886); *le Marché aux pommes à Paris* (1889). E. Br.

LÉPINE (Jacques-Raphaël), médecin français contemporain, né à Lyon le 6 juil. 1840. Interne des hôpitaux de Lyon (1860), il vint terminer ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux (1865), docteur en médecine en 1870, chef de clinique de la faculté en 1872, médecin des hôpitaux en 1874, agrégé de la faculté en 1875, il fut nommé professeur de clinique médicale à Lyon, lors de la création de la faculté de cette ville en 1877. M. Lépine a publié un grand nombre de mémoires, notamment sur les localisations cérébrales, le cerveau, les maladies de la moelle, les troubles trophiques, l'urémie, l'albuminurie, etc., que l'on trouvera dans les *Comptes rendus de la Société de biologie*, la *Revue de médecine* dont il est le rédacteur en chef. Ses idées doctrinales ne sont pas banales. Ce qui, d'après lui, caractérise une maladie « c'est la *cause prochaine* du processus, qui est tantôt une lésion visible

des solides, tantôt une altération des liquides appréciable par des réactions chimiques ou biologiques, tantôt une simple modification dynamique... Il est suranné de penser anatomiquement, il faut désormais penser pathogéniquement » (*De la Méthode avec laquelle il convient d'aborder la clinique*) (leçon faite à Lyon le 4 nov. 1893). M. Lépine a été élu correspondant de l'Académie de médecine en 1888.

D^r A. DUREAU.

LÉPINE (Louis), administrateur français, né à Lyon en 1846. Il suivait les cours de la faculté de droit quand éclata la guerre de 1870. Il s'engagea dans une compagnie de mobiles du Rhône, et, après l'investissement de Belfort, se fit admettre dans un des bataillons d'éclaireurs volontaires organisés par le colonel Denfert-Rochereau. Il fut blessé à Bavillers et reçut la médaille militaire. Avocat au barreau de Lyon, il fut, après l'échec de la réaction du Seize-Mai, nommé sous-préfet de La Palisse, passa en la même qualité à Montbrison (1879), Langres (1880), Fontainebleau (1881), fut nommé préfet de l'Indre (1885), secrétaire général de la préfecture de police (2 nov. 1886) ou il resta cinq ans. Il fut ensuite préfet de la Loire durant deux ans et se fit remarquer dans ce poste difficile, où il réussit à prévenir plusieurs grèves importantes. M. Lépine fut nommé préfet de Seine-et-Oise et huit jours après, le 11 juil. 1893, préfet de police en remplacement de M. Lozé. D'allures franches et décidées, toujours prêt à payer de sa personne, extrêmement travailleur, il s'occupa activement de l'amélioration de ses divers services. Il obtint du Conseil municipal de Paris la reprise des relations avec la préfecture de police et le vote de son budget.

LÉPINOY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 235 hab.

LEPIOTA (Bot.). Champignon agariciné, présentant de grandes analogies avec le genre Amanite (de *λεπίς*, écaille, par allusion aux écailles qui se remarquent sur la plupart des espèces), à chapeau globuleux, puis ovale-campanulé et convexe-plan. Les bords sont lisses (*L. proccra*, *L. mastoïdea*) ou striés (*L. illinita*). Lamelles toujours libres, inégales, insérées, soit au pourtour du collarium, soit au pourtour du bourrelet formé par le tissu du chapeau, soit enfin sur une surface plane entourant le stipe : spores blanches, hyalines, variables de formes, grandes ou petites, ovales, bossuées, subtriangulaires. Stipe séparé du chapeau, orné d'un anneau membraneux, floconneux ou visqueux, à valve nulle. Voile général confondu avec l'épiderme du chapeau. Basides à quatre stigmates. Cystides nulles ou peu saillantes. Espèces charnues, terrestres, rarement lignicoles, la plupart comestibles, sauf quelques-unes qui sont suspectes. On peut les diviser en espèces à épiderme sec et espèces à épiderme visqueux. Les principales espèces du premier groupe sont *L. proccra*, *mastoïdea*, *clypeolaria*, *rachodes*, *excoriata*; celles du second : *L. illinita*, *delicata*, *undulata*. H. F.

LEPKOWSKI (Joseph), archéologue polonais, né à Cracovie en 1826, mort vers 1890. Il fit ses études à Cracovie, organisa le musée archéologique de cette ville, y devint professeur à l'Université et membre de l'Académie. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquités de Cracovie* (Cracovie, 1847); *Kalvaryja et ses environs* (id., 1850); *Iconographie* (Varsovie, 1857); *Histoire de l'art* (Cracovie, 1872); de nombreuses contributions aux mémoires de l'Académie de Cracovie. Il a publié un certain nombre de textes historiques et contribué à la grande édition de Dlugosz dirigée par Przedziecki.

LE PLAY (Pierre-Guillaume-Frédéric), économiste et ingénieur français, né à La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados) le 11 avr. 1806, mort à Paris le 5 avr. 1882. Fils d'un officier des douanes, il fit ses humanités au collège du Havre, fut préparé par un ami de sa famille, l'ingénieur en chef Dan de La Vauterie, aux examens de l'École polytechnique, y fut reçu en 1825, entra le premier à l'École des mines en 1827 et fut nommé ingénieur ordinaire en 1831. Dès 1829, il avait profité d'une mission d'élève dans le

Harz pour étudier sur place, avec son ami et camarade Jean Reynaud (V. ce nom), les conditions d'existence des ouvriers de cette rude région et des paysans du Hanovre. Il acquit la conviction qu'il était possible d'arriver, par une observation attentive et comparée des institutions et des mœurs, à dégager les règles qui doivent présider à l'organisation des sociétés humaines, et il résolut d'explorer une à une toutes les contrées de l'Europe, en s'attachant surtout à fréquenter les ouvriers, à constater les moindres détails de leur vie, à recueillir de leur bouche, plus encore que de celle de leurs patrons, des renseignements sur leur situation, leurs besoins, leurs aspirations, à s'initier, en un mot, à tous les secrets de leur condition sociale. Pendant près d'un quart de siècle, il employa chaque année les cinq ou six mois que lui laissaient ses fonctions à la réalisation fidèle de ce laborieux programme, visitant tour à tour les grandes agglomérations industrielles de la Prusse rhénane, les vastes domaines ruraux de la Grande-Bretagne, les steppes de la Caspienne, les rivages de la Biscaye. Il trouva encore des loisirs, dans l'intervalle, pour des travaux originaux de métallurgie et, durant quelque temps, il dirigea, à la demande du prince Demidov, les mines de l'Oural, où il eut simultanément sous ses ordres jusqu'à 45,000 ouvriers. En 1840, il fut promu ingénieur en chef et nommé professeur de métallurgie à l'École des mines dont il devint inspecteur en 1848. Après la révolution de Février, il fit encore quelques voyages à l'étranger. Ce furent les derniers. Il avait vu tout ce qu'il pouvait voir, il savait tout ce qu'il voulait savoir. Sur les instances de ses nombreux amis, de Montalembert, de Thiers, d'Arago, il commença à s'occuper de propager activement ses doctrines. Il mit en ordre, à cet effet, sa moisson de documents, il les rédigea et, trois ans après le coup d'Etat, qui ajournait quelques-unes de ses espérances, il publia *les Ouvriers européens* (Paris, 1855, in-10; 2^e éd., 1877-79, 6 vol. in-8), livre original et neuf, qui se compose de trente-six monographies de familles choisies dans les professions les plus diverses et qui peut être considéré comme un modèle de statistique sociale. Ni les éloges ni les honneurs ne lui furent ménagés. L'Académie des sciences lui décerna immédiatement l'un de ses grands prix, et Napoléon III, qui le tenait déjà en haute estime, le chargea de l'organisation de l'Exposition universelle de 1855, puis le nomma successivement conseiller d'Etat, commissaire général de l'Exposition de 1867, sénateur de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, etc. Depuis 1856, Le Play ne faisait plus partie, en fait, du corps des mines; en 1868, il reçut le titre d'inspecteur général honoraire et, après les événements de 1870, il rentra complètement dans la vie privée. Il n'en continua pas moins à poursuivre son plan de réforme. Dès 1856, il avait fondé la Société internationale des études pratiques d'économie sociale. En 1864, il avait publié la *Réforme sociale en France* (Paris, 1864, 2 vol. in-8; 7^e éd., 1887, 3 vol. in-12), étude magistrale dans laquelle il analyse les résultats de sa grande enquête, en pose les conclusions, en développe les idées générales, et que Montalembert, après Sainte-Beuve, n'hésite pas à proclamer « l'ouvrage le plus original, le plus utile, le plus courageux et, sous tous les rapports, le plus fort de ce siècle ». Dans l'année qui suivit nos désastres, il s'occupa d'organiser sur les divers points du territoire les « Unions de la paix sociale », groupes locaux qui ont pour mission le développement des études sociales et qu'il dota en 1881 d'un important organe : *la Réforme sociale*. Alors qu'il sentait déjà sa fin prochaine, il écrivit un dernier livre, dans lequel il a résumé son œuvre et qui est comme le testament de toute sa vie : *la Constitution essentielle de l'humanité* (Paris, 1884, in-12).

L'idée d'appliquer aux études sociales les procédés des sciences naturelles n'est pas propre à Le Play : déjà Aristote et Socrate préconisaient pour les recherches de cet ordre l'observation des faits. Mais le célèbre fondateur de

l'« école de la paix sociale » a donné à la méthode une précision et un développement inconnus avant lui. Il part de ce principe qu'il existe pour les sociétés humaines comme pour les sociétés animales des lois naturelles, et par conséquent immuables, d'où dépend le bonheur des individus aussi bien que des collectivités. Suivant qu'une nation obéit à ces lois ou qu'elle les enfreint, elle doit être prospère ou misérable. De là un critérium pour apprécier la valeur de son organisation sociale. La pierre de touche sera la famille et parmi les familles la préférence sera donnée à celles d'ouvriers, — ouvriers agricoles et ouvriers industriels, — d'abord parce qu'elles sont les plus nombreuses, ensuite parce que, pourvoyant à la subsistance des sociétés, elles sont indispensables, enfin parce que chez elles apparaissent le mieux et les effets de la constitution sociale, qui se font sentir davantage chez les déshérités de la fortune, et le caractère ethnographique, que préserve efficacement la rareté des déplacements. Il faudra prendre, en outre, les familles choisies comme types dans les conditions de travail les plus diverses, depuis l'état encore à demi nomade jusqu'au système des engagements volontaires momentanés, en passant par le système des engagements forcés et par celui des engagements volontaires permanents. Il sera également nécessaire de tenir le plus grand compte de la nature des lieux, laquelle exerce une influence considérable, et les territoires sur lesquels l'homme s'est établi seront divisés à ce point de vue en trois catégories : steppes, rivages maritimes et sols variés. Une fois recueillis en nombre aussi considérable que possible, les faits généraux ainsi observés seront comparés entre eux; leurs caractères seront étudiés d'après des règles précises, bien fixées d'avance, et l'on pourra proclamer lois naturelles, lois nécessaires, celles qui apparaîtront comme procurant le bonheur et la paix aux nations qui les suivent. Telle a été la méthode, toute inductive, employée par Le Play. Elle ne pouvait manquer de soulever des critiques. On a reproché notamment à ses monographies de familles ouvrières l'étroitesse de leur cadre et leur minutie, qui, tout en se prêtant à une rigoureuse application des procédés scientifiques, peuvent nuire à l'esprit de généralisation et présenter de sérieux dangers pour des observateurs moins perspicaces que ne l'était Le Play.

Quant à ses conclusions, elles ont été plus vivement combattues encore que sa méthode. Elles appellent en effet, et cela quelques opinions religieuses que l'on professe, certaines réserves. Nous nous bornerons à indiquer leurs grandes lignes.

Pour Le Play, c'est le bien-être moral et matériel de l'homme, plutôt que le développement de la richesse en elle-même, que doit s'efforcer d'obtenir la société. La religion, la famille, la propriété, le patronage, constituent les bases essentielles de ce bien-être. La religion, qui n'est pas en antagonisme avec la science, car elle a son domaine tout à fait distinct, est seule capable de garantir l'ordre social. Parmi les diverses religions, la religion chrétienne offre à cet égard une supériorité marquée, mais il la faut indépendante autant que tolérante : dès lors, la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'impose, après allocation, toutefois, d'une dotation qui dédommage la première des spoliations passées. La propriété doit demeurer individuelle. Il faut faire disparaître, au contraire, de notre code civil la disposition dissolvante et pernicieuse inscrite dans son art. 913; il faut que le père de famille puisse disposer à son gré de la totalité de ses biens, ou que, tout au moins, la quotité disponible ne soit jamais inférieure à la moitié; il faut lui rendre la *liberté de tester*, qui assurera le progrès régulier des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, toutes ruinées par le *partage forcé* et par sa conséquence inévitable, la dissémination. Avec cette liberté renaîtra la *famille-souche*, si supérieure, sous tous les rapports, à la famille telle que l'a faite le partage forcé, à la famille instable. Dans la famille-souche, le père, maître absolu chez lui, choisit parmi ses enfants celui qu'il juge

le plus capable ; il le garde au foyer domestique, il l'y marie, il lui lègue la ferme ou l'atelier pour qu'il les transmette intacts aux générations futures. Le père mort, cet héritier unique devient le chef de la famille ; il dote sur l'épargne commune ceux de ses frères et sœurs qui ne préfèrent garder le célibat et demeurer auprès de lui ; ils vont s'établir au dehors ; souvent ils iront coloniser ; or, rien ne favorise davantage le développement d'une nation, rien n'accroît plus le bien-être de ses membres que l'émigration riche (c'est-à-dire avec un petit capital). En même temps que l'autorité paternelle, la dignité de la femme doit être relevée. Celle-ci n'a que faire de l'égalité avec l'homme ; sa tâche n'est pas la même, et le seul gouvernement auquel elle ait droit de prétendre est celui du foyer. Mais il est de toute nécessité que les lois protègent son honneur, et la suppression de l'art. 340 du C. civ., qui interdit la recherche de la paternité, est au nombre des réformes les plus urgentes. Le travail est avec la religion, la propriété et la famille, le plus puissant facteur du bonheur. Mais il a besoin, lui aussi, d'un régime approprié : l'initiative individuelle, la concurrence, la liberté des communications et des échanges sont ses premiers éléments de prospérité. Les arts usuels doivent être préférés aux professions libérales, l'agriculture à l'industrie, qui engendre un mal terrible, le paupérisme. Ce mal n'a qu'un remède efficace : le patronage (V. ce mot). Pourvu que celui-ci s'exerce avec tact et ménagement, il est le meilleur correctif à la liberté du travail. Quant à la forme du gouvernement, on a, depuis 1789, trop exagéré son importance. Ce qui est essentiel, c'est de laisser, dans la constitution d'un pays, une très large place aux institutions privées. Chez nous, la centralisation a outrancie tué l'une après l'autre la province et la commune. Il faut leur rendre, avec leurs libertés et l'administration de leurs finances, la vie et l'indépendance. D'ailleurs, la cité et la commune rurale appellent chacune un traitement différent. Dans les villes, l'organisation actuelle pourrait être maintenue. Dans les campagnes, au contraire, une réforme s'impose : restituer aux chefs de famille et aux propriétaires la situation prédominante qu'ils occupent encore dans beaucoup de pays et l'influence salutaire qu'ils y exercent. L'erreur fondamentale de la Révolution française a été de croire à la perfection originelle de l'homme ; il en est résulté trois faux dogmes : la liberté systématique, l'égalité providentielle, le droit de révolte. Conséquence : l'esprit de violence s'est substitué à l'esprit de paix. Cette paix, que le Sauveur a apportée aux hommes, il faut la ramener dans le foyer domestique d'abord, dans la commune, la province et l'Etat ensuite. La tâche en incombe aux « autorités sociales », c.-à-d. à ces hommes rares, que leur attachement aux saines traditions ont initiés aux règles de la science sociale et qui se reconnaissent partout au respect universel dont ils sont entourés.

La doctrine de Le Play offre, on le voit, un mélange assez singulier de conceptions anciennes et d'idées modernes. Elle implique la subordination des intérêts à la morale et un retour à quelques-unes des coutumes du moyen âge, mais elle comporte en même temps une assez grande part de tolérance et de libéralisme. Elle a donné naissance à l'« école de la paix sociale, qui compte au premier rang de ses adeptes MM. Ad. Focillon, Ch. de Ribbe, Claudio Jannet, Cheysson, Delaire, Picot, Leroy-Beaulieu, Taine, et aussi M. Glasson, l'éminent jurisconsulte.

Outre les trois ouvrages déjà cités au cours de cet article, Le Play a publié : *Observations sur l'histoire naturelle et la richesse minérale de l'Espagne* (Paris, 1834, in-8) ; *Vues générales sur la statistique, suivies d'un Aperçu d'une statistique générale de la France* (Paris, 1840, in-8) ; *Description des procédés métallurgiques employés dans le pays de Galles pour la fabrication du cuivre* (Paris, 1848, in-8) ; *Album de l'Exposition universelle*, en collaboration avec le baron Brisse (Paris, 1856) ; *l'Organisation du travail*

selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue (Paris, 1870, in-12 ; 5^e édit., 1888), sorte d'extrait substantiel de la *Réforme sociale en France* ; *l'Organisation de la famille selon le vrai modèle* (Paris, 1871, in-12 ; 4^e édit., 1895) ; *la Question sociale et l'Assemblée* (Paris, 1874, in-12) ; *la Constitution de l'Angleterre considérée dans ses rapports avec la loi de Dieu et les coutumes de la paix sociale*, en collaboration avec Delaire (Paris, 1875, 2 vol. in-12) ; *la Réforme en Europe et le Salut de la France* (Tours, 1877, in-12) ; *l'École de la paix sociale, son histoire, sa méthode et sa doctrine* (Tours, 1881, in-16). Il a aussi donné des mémoires, notices et articles dans les *Annales des Mines*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, et il a collaboré à l'ouvrage d'A. Demidov : *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée* (Paris, 1839-49).

LÉON SAGNET.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. IX. — A. DELAIRE, *F. Le Play, sa vie et ses travaux* ; Paris, 1882, in-8. — E. DEMOLINS, *Le Play et son œuvre de réforme sociale* ; Paris, 1882, in-8. — J. LACONTE, *F. Le Play, étude sur sa vie et ses travaux* ; Paris, 1882, in-8, et dans le *Correspondant* du 25 avr. 1882. — E. DE CURZON, *La Réforme sociale* ; Paris, 1882, in-8. — CH. DE RIBBE, *Le Play, d'après sa correspondance* ; Paris, 1884, in-18. — A. DU SAUSSOIS, *P.-G.-F. Le Play* ; Paris, 1884, in-16. — J. GOUY, *Appréciation de l'œuvre de Le Play* ; Nancy, 1885, in-8. — L. PÉQUIGNOT, *F. Le Play et l'école de la paix sociale* ; Besançon, 1888, in-8. — CL. JANNET, *l'Organisation du travail d'après F. Le Play* ; Paris, 1890, in-8. — F. AUBURTIN, *F. Le Play* ; Paris, 1891, in-16. — SIMÉON LUCE, *Le Play, la vieille France, l'École des Chartes et la Société d'Economie sociale* ; Paris, 1891, in-8. — V. aussi les *Comptes rendus* des congrès de la Société d'économie sociale et, parmi les travaux publiés à l'étranger : une étude développée de A. Schœffle, dans la *Deutsche Vierteljahresschrift*, année 1865 ; l'art. *Le Play*, dans le *Staatslexikon* de la *Gesellschaft* ; une importante notice dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, année 1887 ; la *Geschichte der Nationalökonomik* de Roscher, p. 1025 ; le *Wenckstern Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* de Schmoller, année 1894.

LE PLAY (Albert), homme politique français, né à Gravelle-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure), le 27 juil. 1842, fils du précédent. Docteur en médecine, agriculteur distingué, il se présenta sans succès aux élections législatives de 1889 dans la première circonscription de Limoges et devint sénateur de la Haute-Vienne en 1892, en remplacement de M. Teisserenc de Bort. Il siège au centre gauche. On a de lui : *la Carpe, nouveaux procédés d'élevage* (Paris, 1889, in-12). M. Le Play est le gendre de Michel Chevalier.

LE POITTEVIN (V. POITTEVIN).

LE POITTEVIN (Edmond-Modeste-Engène POITTEVIN, dit), peintre français, né à Paris le 31 juil. 1806, mort à Auteuil le 6 août 1870. Elève d'Hersent. Il eut des succès constants comme paysagiste et peintre de genre, et exposa régulièrement depuis 1831. Parmi ses très nombreux tableaux, on remarque : *Van de Velde dessinant au milieu du combat* ; *le Fossoyeur et ses enfants* (S. 1843) ; *l'Hiver en Hollande* (S. 1855) ; *Naufrage dans les mers polaires* (S. 1867) ; *les Casseurs de glace en Hollande* (S. 1869), etc.

G. P.-I.

LE POITTEVIN (Louis), peintre français, né à La Neuville-Champ-d'Oisel (Seine-Inférieure) le 21 mai 1852, fils du précédent. Elève de MM. Bouguereau et Tony Robert-Fleury. Parmi ses envois aux Salons on citera : *Etretat, effet de soir* (1881) ; *le Val d'Antifer* (1883, musée du Havre) ; *la Plaine* (1884) ; *la Montée de Benouville à Etretat* (1886, musée de Rouen) ; *Lever de lune* (1888, id.) ; *la Prairie* (1889) ; *les Toiles d'araignée* (1890, musée de Reims) ; *Septembre* (1892) ; *les Brumes et Bords de la Seine, fin octobre* (1894).

LÉPONTIENS (Géogr. anc.). Peuple qui habitait, au 1^{er} siècle av. J.-C., les vallées méridionales des Alpes centrales, au-dessus du lac Majeur et du lac de Côme. Strabon les rattache aux Rhétiens ; Pline cite une de leurs tribus, les *Viberi* ou *Uberi*, aux sources du Rhône ; César dit qu'ils occupaient celles du Rhin. Les géographes modernes

ont appliqué le nom d'*Alpes Léponiennes* à la partie de la chaîne qui s'étend du mont Rose au Saint-Gothard (V. ALPES).

LEPORCHÉ (Alphonse-Joseph-François-Jules), homme politique français, né à Noyen-sur-Sarthe le 21 févr. 1840. Avocat renommé du barreau du Mans, bâtonnier de l'ordre, il échoua aux élections législatives de 1881 dans la première circonscription de Mamers contre le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Peu après (1882), il fut élu député du Mans en remplacement de M. Rubillard. Membre de la gauche radicale, il combattit la politique coloniale, fut réélu le 4 oct. 1885, se prononça contre le boulangisme et aux élections de 1889 échoua contre M. Vilfeu. Il devint sénateur de la Sarthe le 4 janv. 1891 et s'inscrivit à la gauche démocratique dont il devint vice-président.

LÉPORIDE (Agric.). Le léporide est le produit de l'accouplement du lièvre avec la lapine, car, bien que ces deux animaux manifestent l'un pour l'autre une antipathie très prononcée, on est parvenu à obtenir l'union féconde de ces deux espèces; ce résultat a été obtenu en 1858 par P. Broca. Le léporide n'est point une chimère, comme quelques naturalistes l'ont prétendu; s'il est vrai qu'il est très difficile à obtenir, il n'en existe pas moins. Les léporides ressemblent beaucoup plus au lapin qu'au lièvre, mais les oreilles sont plus longues que celles de ce dernier, les membres postérieurs plus allongés. Ces léporides de premier sang, croisés à leur tour avec le lièvre, sont des lièvres pour les trois quarts et des lapins pour un quart seulement; ces *quarterons* sont féconds entre eux, mais peu prolifiques. M. Roux les a croisés avec des léporides de premier sang, et il a obtenu un produit ayant $\frac{3}{8}$ du lapin, beaucoup plus fécond. La chair de ces animaux ressemble beaucoup à celle du lapin sauvage, mais elle a un goût particulier, très agréable. D'après M. E. Gayot, qui s'est beaucoup occupé de ces animaux, la production du léporide est un coup de maître; l'agriculture doit s'en emparer comme d'une conquête utile et profitable. Voilà longtemps, dit-il, qu'elle se renouvelle sur une grande échelle et qu'elle procure des bénéfices considérables. Le lapin sauvage devient quelquefois un fléau; le lapin domestique ne livre à la consommation qu'une viande peu estimée; le léporide au contraire donne un aliment abondant, qui s'obtient économiquement et auquel on trouve une saveur agréable. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que la production du léporide n'est pas une opération zootechnique facile. Comme le fait remarquer M. A. Sanson, peu de personnes ont jusqu'à présent pu réussir à faire accoupler le lièvre avec la lapine. Ou bien le mâle maltraite la femelle, ou bien celle-ci se défend victorieusement contre son approche. Il faut, en tous cas, prendre le lièvre très jeune et l'élever en chartre privée, en compagnie des lapines, ce qui présente de grandes difficultés et exige une multitude de soins. Il n'en est pas moins vrai que le léporide est plutôt un animal de curiosité que de produit. En raison de la difficulté qu'on éprouve à le produire et des résultats incertains qu'il donne, son exploitation est toujours très restreinte, et elle n'a aucune chance d'atteindre l'importance de celle du *lapin* (V. ce mot). A. LARBALETRIER.

BIBL. : AD. BÉNON, *Traité de l'élevage des animaux et oiseaux de basse-cour*; Paris, 1884, in-18. — EUG. GAYOT, *Lièvres, lapins et léporides*; Paris, 1881, in-18. — A. SANSON, *Dictionnaire d'agriculture*, par Barral et Sagnier, art. *Léporide*; Paris, 1889, t. III, in-8.

LEPORINUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des Characinae, section des Anatomatina, ayant pour caractères principaux : un corps oblong, revêtu d'écaillures de dimensions moyennes, l'ouverture de la bouche petite avec les lèvres bien développées, les dents aux intermaxillaires et aux mandibules à sommet plus ou moins tronqué, le palais denté, la dorsale insérée vers le milieu du corps, l'anale courte. Ce genre, localisé dans les rivières et les ruisseaux des Andes, comprend un certain nombre de formes parmi lesquelles on peut citer le *Leporinus Fre-*

derici. Ils ont une teinte verdâtre ornée de bandes ou de taches noires disposés en travers. ROCHER.

BIBL. : GUNTER, *Study of Fishes*.

LEPOT (Jean), sculpteur français du xvi^e siècle. Il exerçait son art à Beauvais où il sculpta les portes du transept de la cathédrale et celle du Nord avec les quatre Évangélistes. — Son frère, *Nicolas*, peintre verrier, né à Beauvais, s'acquit également une grande renommée. On cite de lui le beau vitrail de la *Tentation de saint Antoine*; il signait N. L. P. — Le fils de Jean, *Thomas*, peintre d'histoire et d'ornements de la ville de Beauvais, fut en 1564 chargé de la décoration de la cathédrale, notamment de l'ornementation du jubé.

BIBL. : G. DESJARDINS, *Histoire de la cathédrale de Beauvais*; 1865, in-4.

LEPOUZÉ (Jean-Louis), homme politique français, né à Cintray (Eure) le 20 janv. 1821, mort à Evreux le 16 févr. 1882. Maire d'Evreux en 1870, il fut, en reconnaissance des services qu'il avait rendus pendant l'occupation prussienne, envoyé par le dép. de l'Eure à l'Assemblée nationale (11 févr. 1872), où il soutint le gouvernement de Thiers et combattit, à partir du 24 mai 1873, celui de l'*Ordre moral*. Élu député de la première circonscription d'Evreux le 20 févr. 1876, il fit partie des 363 pendant la crise du 16 mai, obtint le renouvellement de son mandat le 14 oct. 1877 et le 21 août 1881, et resta jusqu'au bout fidèle à la politique opportuniste. A. DEBIDOUR.

LEPRALIA. I. ZOOLOGIE. — (*Lepralia* Johnst.). Genre de Bryozoaires, de l'ordre des Stelmatopodes Chilostomes. Les colonies formées par les *Lepralia* sont ramifiées et disposées en expansions lamelleuses. Les cellules sont bombées et disjointes les unes des autres et caractérisées par des parois enchâssant la lèvre supérieure. Celle-ci, habituellement munie de trois à quatre épines, affecte l'apparence d'une ouverture. Le *L. reticulata* Macj. se trouve sur les côtes de la Manche et établit ses colonies soit sur les pierres, soit sur les Algues telles que les *Melobesia*.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Lepralia* est très répandu dans les couches crétacées et tertiaires (V. MEMBRANIPORE).

LÈPRE (Méd.). Maladie bacillaire à marche chronique, endémique dans certaines contrées (Norvège, Islande, Asie Mineure, îles de l'Archipel, Chine, etc.), caractérisée par la production de taches, d'infiltrations superficielles, de néoplasies, qui se développent sur la peau et les muqueuses, au niveau des nerfs, dans les ganglions lymphatiques et certains viscères, et, sauf des exceptions rares, aboutissant à la mort. M. Leloir donne aux néoplasies le nom de lèpomes et, lorsque ceux-ci se systématisent, il appelle les formes de lèpre qu'ils déterminent, lèpres systématisées. Ainsi, dit-il, lorsque les lèpomes se localisent surtout dans le tégument (cutané et muqueux), les vaisseaux et ganglions lymphatiques correspondants, on a la forme tuberculeuse ou noueuse, que l'on pourrait appeler lèpre systématisée tégumentaire. Quand les lèpomes se localisent surtout dans les nerfs, on a la forme anesthésique ou trophoneurotique que l'on pourrait appeler lèpre systématisée nerveuse. Enfin, la systématisation étant rarement absolue, du moins pendant toute la durée de l'évolution, et les lésions, les symptômes pouvant se combiner, M. Leloir décrit une forme mixte qui montre l'unité de la maladie et en représente le type complet. Mais il n'admet pas la forme maculeuse décrite par quelques auteurs. Il la considère comme une variété éruptive, une simple phase de l'évolution de l'une des formes véritables. M. Desmier divise les lésions tégumentaires (lèpides) de la lèpre en quatre grandes classes : 1^o lèpides multifformes comprenant les lèpides érythémateuses et maculeuses (roséole, érythème simple, érythème noueux de la lèpre) et les lèpides érythématomaculeuses (dyschromiques maculeuses); hyperchromiques (pigmentaires), achromiques; 2^o lèpides bulleuses, nérosiques (pemphigus lèpreux); 3^o lèpides tuberculeuses, tubercules lèpreux, lèpomes cutanés (lèpides

tuberculeuses dermiques, lépromes dermiques profonds, lépromes hypodermiques); 4° léprides déformantes et mutilantes.

Le début de la lèpre a lieu ordinairement par une période de prodromes ou d'invasion caractérisée par des poussées fébriles irrégulières, une sensation de fatigue, d'abattement, de somnolence, de l'anorexie, de la dyspepsie, de la sécheresse du nez et des épistaxis, des céphalées, des névralgies et des troubles menstruels. On a noté aussi du prurit, de l'hyperesthésie cutanée, et parfois, comme éruption prémonitoire, des bulles pemphigoides et des taches au niveau desquelles se produit un épaississement du derme (sclérodémie lépreuse de Bazin). Après la période prodromique qui peut durer des mois et des années (de même qu'elle peut ne pas exister quand la lèpre se caractérise d'emblée), la maladie arrive à la période d'état. Dans une première forme clinique (forme tuberculeuse), elle peut présenter tout d'abord des petites saillies ou tubercules. Toutefois la première éruption est plutôt constituée par l'apparition de taches de grandeur variable et de la dimension moyenne de la paume de la main, taches hyperhémiques ou érythémateuses, d'un rouge pâle ou vineux, violacé, ou bien brunâtres, d'un brun jaunâtre et même franchement pigmentaires. Le centre de ces taches peut être plus coloré que la périphérie, ou bien, au contraire, être décoloré et déprimé pendant que les bords s'étendent et prennent une couleur plus foncée. C'est sur ces plaques que se montrera bientôt (comme il peut d'ailleurs se montrer sur la peau saine) l'élément caractéristique de l'éruption, accompagné de troubles des diverses sensibilités, le tubercule lépreux, sorte de nodosité arrondie allant du volume d'une tête d'épingle à celui d'une noisette, d'une consistance ferme et élastique au toucher, pouvant rester isolé ou confluer avec d'autres saillies voisines. Les tubercules lépreux peuvent prendre naissance, soit dans le derme, et alors ils sont visibles dès leur apparition, soit dans l'hypoderme, et alors on les suit avec la main sous forme de bosselures sous-cutanées isolées ou réunies. Une fois développés, ils peuvent grossir, se compliquer d'œdème ou de déformations conjonctives, ou bien ils peuvent tendre à la régression spontanée et disparaître en laissant une tache d'un blanc jaunâtre au centre, pigmentée à la périphérie. On peut les voir aboutir à l'inflammation, à la suppuration, puis s'ouvrir et s'éliminer plus ou moins totalement, ou encore aboutir à l'ulcération simple sans élimination. Cette ulcération, dite lépreuse, peut rester stationnaire ou gagner en profondeur et détruire les tissus jusqu'aux os et amener des difformités considérables (lèpre mutilante). — Les sièges de prédilection des tubercules lépreux sont du côté de la surface cutanée : la face (front, région sourcilière, paupières, nez, oreilles, et en particulier le lobule), les mains et avant-bras, les membres inférieurs. Les ongles sont secs et décolorés. Ils tombent souvent. Ils peuvent se développer aussi sur les muqueuses de la conjonctive, du nez, de la bouche, du palais et des autres viscères, causant des délabrements et des troubles fonctionnels de la plus haute gravité et pouvant amener en quelques mois une terminaison fatale. Tel n'est pourtant pas toujours le cas de la lèpre tuberculeuse qui peut évoluer d'une manière très lente, avec de longues périodes de rémission. La mort survient dans le marasme ou du fait de quelque complication intercurrente, souvent la tuberculose.

La seconde forme clinique (forme anesthésique) a de commun avec la première la période d'invasion, puis survient la période d'éruption ou de début, plus ou moins courte, caractérisée ou par une poussée pemphigoides très discrète pouvant être pourtant le point de départ de plaies ulcéreuses fort tenaces, ou par des altérations tégumentaires spéciales, revêtant d'abord l'aspect érythémateux et hyperhémique, puis hyperchromique ou achromique, ou bien pigmentaire d'emblée avec ou sans atrophie cutanée consécutive (Brocq). Ces taches, qu'on désignait jadis sous le nom de morphée ou de vitiligo, sont souvent décolorées

et atrophiées au centre, pendant que leurs bords sont colorés, rouges, plus ou moins nets, parfois serpigneux. Elles sont le siège de troubles particuliers de la sensibilité, d'une anesthésie considérable, surtout au niveau des parties décolorées. Ces troubles aboutissent à la névrite lépreuse que M. Leloir divise en deux périodes, une d'envasissement où l'épaississement de certains nerfs est parfois perceptible, et correspondant aux exanthèmes cutanés, à l'hyperesthésie, etc.; une seconde, d'état, où le nerf est dégénéré et qui se traduit par de l'anesthésie, des paralysies, atrophies, troubles trophiques (chute des ongles, des dents, maux perforants, gangrènes). Dans cette forme comme dans la première, le malade succombe peu à peu à la cachexie spéciale déterminée par l'extension du bacille à tout son organisme, ou bien il est enlevé par quelque complication (pneumonie, diarrhée, infection purulente, suppuration, albuminurie).

La forme mixte résulte de la fusion des deux formes précédentes. C'est elle qui donne à la maladie son aspect vraiment particulier. Elle peut être mixte d'emblée, mais aussi secondairement, la forme tuberculeuse ayant précédé la forme anesthésique.

Sauf à la période de début ou la lèpre peut être confondue avec le vitiligo, la morphée vraie ou sclérodémie en plaques, la phase eczémateuse du *mycosis fungoïde* et où il faudra dépister avec le plus grand soin les troubles de la sensibilité, le diagnostic de la maladie est ordinairement facile, très aisé même à la période d'état. L'interrogatoire du malade aura une grande importance ainsi que les commémoratifs (séjour dans un pays lépreux, cohabitation). Dans l'indécision, on sera autorisé à rechercher par l'excision de fragments de tissus malades le bacille de Hansen, cause originelle de l'affection. Ce bacille a une forme de bâtonnet rectiligne à extrémités quelquefois amincies, et il a de grandes affinités avec celui de Koch. Il se colore mieux que lui. Remarquable par sa vitalité et sa résistance aux agents extérieurs, il abonde dans les néoplasies lépreuses.

Il n'est pas douteux que ce bacille soit inoculable, bien qu'on ne connaisse pas bien aujourd'hui encore les conditions dans lesquelles peut se faire la transmission de l'homme malade à l'homme sain. Si des observateurs de haut mérite ont nié la contagiosité, on ne compte plus d'autre part les cas où le mal a été déterminé directement par le contact ou indirectement par la cohabitation, l'usage commun de vêtements. L'inoculation de la lèpre à l'homme, pratiquée il y a une dizaine d'années par Arning, aux îles Hawaï, a d'ailleurs été couronnée de succès. Des mesures prophylactiques s'imposent donc en ce qui concerne les lépreux; elles ont déjà dans certains pays assuré l'extinction complète de foyers étendus. L'influence de l'hérédité est beaucoup plus contestable; son rôle n'est plus considéré par beaucoup d'auteurs que comme très secondaires.

La lèpre, qui a existé en France de toute antiquité et en tous les cas au VII^e siècle, c.-à-d. bien avant les croisades, et qui a à ce point ravagé certaines régions qu'on y rencontre aujourd'hui encore dans certaines localités les douloureux souvenirs sous le nom de kakouseries, magdelaines, corderies, ladreries (toutes expressions synonymes de léproseries), n'est malheureusement pas dans notre pays une maladie éteinte. M. Zambaco Paeha l'a retrouvée, tant dans le S. que dans l'O. de la France, avec ses diverses formes : mutilante, nerveuse ou anesthésique de Danielsen, ulcéreuse et même tuberculeuse : si elle ne présente plus aujourd'hui les caractères de haute gravité qu'elle revêtait jadis, si elle est à l'état disséminé, sporadique, sans tendance à l'extension, ce n'est pas moins la vraie lèpre, la lèpre historique, la lèpre universelle, cosmopolite, présentant partout la même nature, les mêmes caractères, les mêmes processus, et M. Zambaco n'en veut pour preuve que la constatation en Bretagne de quelques cas graves semblables à ceux qu'il a pu observer en Orient avec vastes ulcères suppurant depuis quinze et vingt ans : figures léo-

nines, fatalement condamnées à une destruction progressive des organes les plus importants de la face; mutilations profondes des mains réduites à des moignons informes, mutilés, embarrassants, etc. Les constatations précises de M. Zambaco sur la survivance de la lèpre en France ont permis de poser un diagnostic rationnel en présence de certains cas insolites, bizarres, ne ressemblant à aucune des maladies admises et qui demeuraient sans enregistrement : tel est le panaris de Morvan (mutilation des doigts), telles aussi certaines formes de *syringomyélie* (V. ce mot), qui n'étaient autres que des manifestations de lèpre nerveuse, sans boutons ni taches, avec la simple griffe de la main ou la demi-flexion dans la main de certains doigts, notamment les deux ou trois derniers avec l'impossibilité de les étendre. Ce qui, pour M. Zambaco, a fait si longtemps méconnaître la lèpre dans nos pays, c'est qu'elle est un vrai morphée, qu'elle peut revêtir les formes les plus variées, les plus dissemblables entre elles, que les modifications dans son aspect et dans ses allures se multiplient à l'infini, principalement dans les lieux où elle a perdu son acuité, et aussi parce qu'on vivait sur la croyance que cette maladie avait définitivement et à jamais disparu de l'Europe centrale. La constatation de son existence dans des régions où on ne la soupçonnait plus est un événement scientifique de haute portée. Il n'implique pas d'ailleurs une gravité particulière, car la diminution de la maladie ne fera que s'accroître avec l'observation chaque jour plus complète des règles de l'hygiène. L'amélioration du sort des populations, une alimentation plus convenable, des habitations plus saines, des soins plus grands de propreté individuelle et ambiante auront graduellement raison des derniers foyers de la maladie. C'est d'ailleurs aux règles hygiéniques, indispensables pour la prophylaxie, que les lépreux devront eux-mêmes une partie de leur bien-être, car le traitement n'est le plus souvent que palliatif.

Un des médicaments qui donne les meilleurs résultats est l'huile de chaulmoogra administrée sous forme de gouttes (en allant progressivement de 20 à 150 par jour pour revenir peu à peu au point de départ). Malheureusement, cette huile, qui rend des services réels, est souvent difficile à supporter. Elle provoque des douleurs d'estomac, de la diarrhée, etc. On lui substitue parfois l'acide glycolique qu'elle renferme et qui, mieux toléré, agit moins. L'huile de gurjum, à la dose de 2 à 12 gr. par jour, peut être très utile. D'autres médicaments tels que le salol, le soufre, l'ichtyol, le phosphore, l'iodure de potassium ont été employés sans grand succès. Le traitement général doit tendre à relever le malade. Les toniques sous toutes leurs formes sont indiqués (douches, aération, exercice), ainsi qu'un régime alimentaire reconstituant dont on écartera le poisson, le gibier, la charcuterie salée. Enfin, on ne perdra pas de vue le traitement local et chirurgical qui jouera un rôle important dans les lèprides bulleuses, ulcéreuses, nécrosiques.

La synonymie de la lèpre ne présente plus actuellement aucun intérêt. Le terme d'éléphantiasis des Grecs qu'on lui substituait souvent autrefois doit être rayé du vocabulaire, et celui d'éléphantiasis des Arabes doit être remplacé par le terme simple éléphantiasis. Henri FOURNIER.

BIBL. : LÉLOIR, *Traité pratique et théorique de la lèpre*; Paris, 1886 (cet ouvrage contient une bibliographie chronologique de la lèpre, très détaillée). — KAPOSI, BESNIER et DOYON, *Maladies de la peau*; Paris, 1891. — BROCCO, *Traité des maladies de la peau*, 1892. — CABANES, *la Lèpre et les Lépreux en France*, dans *Journal des Malcutanées et syphilitiques*, 1892. — Henri FOURNIER, *les Lépreux de la Bretagne en 1882*, id., 1892. — BOINET, *Etude clinique de la lèpre*, id., 1892. — LÉLOIR, *Vestiges de l'ancienne lèpre en France et en particulier dans la région du Nord et à Paris*, id., 1893. — GOLDSCHMIDT, *la Lèpre*; Paris, 1894.

LE PRÉDOUR, amiral français (V. PRÉDOUR [Le]).

LE PRESTRE, marquis de *Châteaugiron* (V. ce nom).

LE PRESTRE (V. PRESTRE [Le]).

LE PRESTRE DE VAUBAN (V. VAUBAN).

LÉPREUM ou LÉPRÉON. Ville de l'ancienne Grèce, la principale de la Triphylie, au S. de l'*Elide* (V. ce mot). Les ruines assez vastes de l'enceinte et de l'acropole sont encore visibles à *Strovitzi* sur une colline. Lepreum appartient aux Caucones, puis aux Minyens; soumise avec le reste de la Triphylie aux Eléens, elle fut à la tête des diverses insurrections. Elle fournit un contingent dans les guerres médiques. En 421, elle secoua le joug avec l'aide de Sparte, à laquelle Elis dut abandonner la Triphylie en 400. Lepreum et les autres cités entrèrent ensuite dans la confédération arcadienne, et, dans les derniers siècles de l'indépendance grecque, lui furent disputées par les Eléens agrégés à la ligue étolienne.

LÉPREUX. Il semble bien, en dépit des opinions contraires, qu'il y eut des lépreux dans l'occident de l'Europe au moins depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne. Il en est question dans les œuvres des pères de l'Eglise latine, dans les plus anciennes légendes pieuses, dans les canons des plus anciens conciles et dans les capitulaires des rois francs. Ils paraissent être devenus plus nombreux en France depuis le VIII^e siècle, au contact des Juifs et des populations sarrasines qui s'établirent à cette époque dans les provinces méridionales; mais ils se multiplièrent surtout à l'époque des croisades : ce fut depuis lors seulement que la redoutable maladie envahit progressivement toute l'Europe et que les lépreux, sous le nom de mézeaux, ladres, malades, devinrent tellement nombreux qu'ils constituèrent en quelque sorte une classe de la société et furent soumis à une condition particulière. Jusque-là l'Eglise ne s'était guère occupée d'eux que pour les recommander à la charité et à la pitié publique, pour imposer aux évêques la charge de veiller sur eux, de les nourrir et de les vêtir; la législation civile n'avait édicté que de rares et vagues prescriptions pour les isoler. Il n'en est pas moins vrai que longtemps les lépreux, qui appartenaient alors à toutes les conditions sociales, continuèrent à vivre dans le monde. Le roi Baudouin IV mourut lépreux en 1185 sur le trône de Jérusalem, bien que les extrémités de ses membres tombassent en putréfaction; le comte Raoul de Vermandois, au XII^e siècle, Robert Bruce au siècle suivant, vécurent et moururent lépreux sans avoir été jamais déçus de leur dignité. Les chartes prouvent qu'il fut longtemps loisible aux lépreux d'hériter, d'acquiescer, d'ester en justice, de se marier, d'exercer le commerce et même celui des denrées alimentaires. Nombre de textes littéraires se joignent aux documents diplomatiques pour témoigner que, jusqu'au XIII^e siècle inclusivement, la terrible maladie, « ki n'es-pargne ne roi ne conte », inspira surtout des sentiments de charité, de compassion et de pieuse sollicitude. En 1119 fut créé à Jérusalem l'ordre hospitalier et militaire de Saint-Lazare, dont les membres recrutés exclusivement d'abord parmi les gentilshommes lépreux se consacraient au soin des ladres et à la défense de la Terre sainte: ils vécurent aussi librement que les chevaliers du Temple ou de l'Hôpital, et plusieurs d'entre eux, attachés en Orient à la personne de saint Louis, l'accompagnèrent en France à son retour. Des chevaliers non lépreux entrèrent à leur tour dans l'ordre et partagèrent la vie de leurs confrères atteints de la maladie. Cependant le fléau ne cessait de faire des progrès effrayants; surtout dans les milieux urbains, dans les classes pauvres, parmi les déshérités, les mendiants, les vagabonds, les nomades si nombreux au moyen âge. La nécessité de préserver de la contagion en isolant les lépreux se fit sentir de plus en plus: asiles, hôpitaux spéciaux se fondèrent en grand nombre dans toute l'Europe sous le nom de léproseries, ladrerries, maladeries, maladières, mézelleries; on évalua leur nombre à plus de 20,000 en Europe, 2,000 ou environ pour la France. Là où il n'y avait pas de léproserie, le lépreux avéré fut contraint d'habiter loin des habitations, le long d'un chemin, une borde, c.-à-d. une cabane, une espèce de hutte isolée. La crainte de la contagion triompha bientôt des sentiments de pitié qu'avaient d'abord inspiré les pauvres malades. La

charité se contenta de multiplier et de doter partout des léproseries, mais les malades devinrent un objet d'horreur, de dégoût et de haine. Les léproseries furent des asiles, plutôt que des hôpitaux ; sauf exceptions, les malades y furent parqués plutôt que soignés ; beaucoup d'entre elles se composèrent, outre une chapelle, d'un assemblage de cabanes où chaque lépreux habitait individuellement. L'Église institua des cérémonies pour séparer les lépreux du monde, et beaucoup de coutumes les considèrent comme morts civilement. Tout individu suspect fut soumis à l'épreuve, dévolue presque partout à l'autorité ecclésiastique. Un certain nombre désignent : l'anesthésie locale, la nature de l'urine, l'aspect léonin de la face, le son de la voix, l'aspect des poils arrachés à la tête, devaient déceler à un praticien expert les premiers symptômes de la maladie : déclaré lépreux, le malheureux était condamné par sentence de l'official à la séquestration. Une effrayante cérémonie suivait la sentence. Nombre d'anciens livres ecclésiastiques en ont conservé le rituel qui ne variait guère d'un diocèse à l'autre ; c'était, après une brève exhortation du prêtre à se montrer résigné à la volonté de Dieu, une messe funèbre ; à genoux sous un drap mortuaire le lépreux assistait vivant à ses obsèques, après lesquels il était conduit processionnellement à la maladrerie ou dans la borde qui devait être son dernier asile. Là, nouvelle cérémonie : agenouillé, le lépreux recevait sur la tête une pelletée de terre en même temps que le prêtre lui déclarait qu'il était mort au monde. On lui donnait une robe de ladre de couleur particulière pour qu'on pût le distinguer à première vue, des sandales, une cliquette ou erécelle dont le bruit devait faire fuir ceux qui se trouveraient sur son chemin, des gants sans lesquels il lui était défendu de toucher à rien, un barillet, une écuelle de bois et une panetière ; on lui lisait les prescriptions relatives aux lépreux : défense d'entrer dans une église, un éouvent, un moulin, une taverne ; défense d'aller dans une foire ou dans un marché ; défense de sortir déchaussé et sans habit de ladre et sans faire entendre sa cliquette tous les cinq ou six pas ; défense de se laver ou de boire ailleurs qu'à son puits et avec son écuelle ; défense de toucher à quelque chose avant de l'avoir achetée ; défense d'acheter du vin autrement qu'en le faisant verser dans son barillet ; défense de parler à quelqu'un sans se mettre sous le vent ; défense de circuler dans les ruelles et les chemins étroits ; défense de boire et de manger en compagnie sinon d'autres lépreux et autrement qu'avec son écuelle. Après quoi on l'abandonnait. Si beaucoup de maladreries étaient dotées de façon à fournir aux hospitalisés la nourriture et même quelques soins, si quelques-unes d'entre elles étaient en quelque sorte des établissements aristocratiques réservés à qui pouvait y payer largement son séjour, il semble bien que dans la plupart les malades ne trouvaient, avec un asile, que les objets indiqués ci-dessus, un misérable mobilier et des secours religieux. Pour le reste, ils devaient s'adresser à la charité publique, mendier leur nourriture, ou la menue monnaie qui pouvait leur permettre de se la procurer. C'était le cas particulièrement de ceux qui étaient établis dans des bordes isolées. Nombre de coutumes admirèrent que le lépreux ainsi séparé du monde était mort civilement ; que son mariage était rompu (et l'Église malgré quelques protestations admit souvent cette doctrine), que ses héritiers devaient entrer en possession de ses biens. Les règlements de police, les ordonnances municipales furent pour les lépreux de la dernière rigueur : sous les peines corporelles les plus sévères, on interdit l'accès des maisons, des lieux publics, voire même des villes, sauf à certains jours, à ces malheureux qui cependant ne pouvaient vivre qu'en sollicitant la charité publique. Quoi d'étonnant que dans ces conditions les lépreux (et parmi eux devaient se confondre beaucoup de malades atteints d'autres maladies de peau, sans parler des simples suspects) ne soient venus à former comme une caste particulière de parias, qu'aigris par le malheur, par la misère, ils aient conçu une haine violente contre cette société qui les avait échassés, et

qui, au moindre méfait, au moindre soupçon, les pendait, les brûlait ou les arquebustait sans pitié. Beaucoup de maladreries devinrent au xv^e et au xvi^e siècle des repaires de vices, où les aubaines de la charité donnaient lieu à toutes sortes d'orgies, où les liaisons entre ladres formaient d'ignobles associations. La langue française en a conservé le souvenir ; il n'est pas besoin de dire quelles maisons ont emprunté leur nom vulgaire aux petites bordes des lépreux. Au xiv^e siècle Ambroise Paré écrivait encore : « Tous les ladres deviennent trompeurs, furieux, lubriques. »

Des légendes populaires se formèrent, de terribles accusations pesèrent sur eux. C'était, dès le xii^e siècle, une croyance universelle (on la trouve mentionnée dans des œuvres littéraires et dans des vies de saints) que la lèpre pouvait être guérie par un bain de sang humain. Une pareille croyance donne à croire que les crimes dont les lépreux furent accusés ne furent pas tous imaginaires. Enlever les enfants pour les égorguer, empoisonner les fontaines, se livrer aux pratiques de la sorcellerie, entretenir commerce avec le démon, telles furent les accusations que subit la caste maudite des lépreux. En temps d'épidémie surtout, elles se réveillèrent terribles, excitèrent contre eux l'opinion publique et déchainèrent contre eux d'abominables persécutions. En 1321 notamment, il en périt un grand nombre, victimes de la fureur populaire, et à plusieurs reprises l'autorité législative édicta en France contre eux de nouvelles mesures de rigueur (ordonnances du 18 août 1321, de fév. 1374, du 3 juin 1404, du 7 mars 1407, du 25 mai 1413, etc.).

Cependant, d'une part, les progrès de l'hygiène restreignaient sensiblement, dès le xiv^e siècle, le nombre des cas de lèpre dans la classe aisée, et, d'autre part, dès le siècle suivant, l'isolement rigoureux des malades, ainsi que les persécutions et l'horreur dont ils étaient l'objet, produisaient une diminution sensible de cette classe de malheureux. Enfin, le nombre croissant et l'amélioration des léproseries, les libéralités dont elles étaient l'objet, les dotations dont elles jouissaient et l'attrait de la vie oisive qu'on y menait eurent cette conséquence singulière que nombre de misérables, de vagabonds, de mendiants essayèrent de se faire passer pour lépreux afin d'y être admis, et qu'il fallut dépister les faux ladres avec tout le soin qu'on avait mis autrefois à rechercher les véritables. Au milieu du xvi^e siècle, le fléau pouvait être considéré comme vaincu ; les maladreries, presque désertes, entretenaient grassement avec de rares lépreux un plus grand nombre de « prébendiers ladres », qui, pour la plupart, n'avaient aucune atteinte du mal. Les derniers lépreux disparurent des léproseries au commencement du xvii^e siècle, et en France un édit de Louis XIV, en déc. 1672, les donna avec tous leurs biens à l'ordre restauré de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. A. GIRY.

BIBL. : OZANAM, *Histoire des maladies épidémiques et contagieuses* (dans ses *Œuvres*) ; Paris, 1855, 8 vol. in-8. — CIBRARIO, *Précis historique des ordres de Saint-Lazare et Maurice*, trad. Ferrand ; Lyon, 1860, in-8. — LABOURT, *Recherches sur l'origine des ladres, maladreries et léproseries* ; Paris, 1851, in-8. — M.-L. GUILLOUARD, *Étude sur la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la coutume de Normandie* ; Paris, 1875, in-8. — Il existe une infinité de monographies locales dont aucune bibliographie n'a encore été dressée ; c'est là cependant que l'on trouve le plus de renseignements sur les lépreux et leur condition ; nous nous bornerons à citer la mieux faite et celle qui présente le plus d'intérêt général : Ch. BUVIGNIER, *les Maladreries de la cité de Verdun* ; Metz, 1862, in-8.

LEPREUX (Félix-Louis), architecte français, né à Paris en 1796, mort à Paris en 1884. Élève de Peyre neveu, de Vaudoyer père et de Lebas, Louis Leprenx obtint en 1824 le second grand prix d'architecture et en 1825 le prix départemental. D'abord nommé inspecteur des bâtiments civils pour les travaux d'agrandissement du ministère de l'intérieur, il fut ensuite architecte du Collège de France où il fit d'intéressants aménagements intérieurs, et architecte de la Bibliothèque de l' Arsenal. On doit encore à cet architecte plusieurs hôtels à Paris.

Félix-Emile Lepreux, fils du précédent, né à Paris en 1840, mort à Paris en 1885, fut élève de son père et publia un recueil des monuments parisiens (in-8), sous le titre de *Paris-Architecte*.

Charles LUCAS.

LE PRÉVOST (Auguste), historien français, né à Bernay le 3 juin 1787, mort au château du Parquet (Seine-Inférieure) le 14 juil. 1859. Sous-préfet de l'arr. de Rouen le 22 août 1814, il fut révoqué en nov. 1815; conseiller général du cant. de Bernay en 1831, député en 1834, il se retira de la carrière politique en 1848 pour se donner tout entier aux études archéologiques et historiques. Il provoqua et soutint toutes les associations, tous les recueils qui se formèrent en Normandie depuis 1815, pour mettre en lumière les documents conservés dans les bibliothèques et les archives de la province. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838. Parmi ses ouvrages, nous signalerons : *Essai sur les romances historiques du moyen âge* (Rouen, 1814, in-4); *Notes et commentaires historiques, généalogiques et géographiques sur le roman de Rou* (Rouen, 1827-29, 2 vol. in-8); *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure et particulièrement de l'arrondissement de Bernay* (Caen, 1829, in-4); *Notices historiques et archéologiques sur le département de l'Eure* (1^{re} partie, époque gauloise et romaine, Evreux, 1832, in-12; 2^e éd., 1833, in-8); éd. d'*Orderic Vital* (Paris, 1838, 5 vol. in-8); *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure* (Evreux, 1839, in-12); *Réponse à l'écrit de M. Letronne intitulé « Examen critique du prétendu cœur de saint Louis »* (Paris, 1844, in-8); *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure au moyen âge* (Evreux, 1849, 1^{re} livraison, in-8); *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis par MM. L. Delisle et L. Passy* (Evreux, 1862-69, 3 vol. in-8). M. P.

LE PRÉVOST (Gustave-Benjamin-Alexandre) (V. BOURGEREL).

LE PRÉVOST D'IRAY (V. PRÉVOST [Le]).

LEPRÉVÔT DE BEAUMONT (V. BEAUMONT [J.-G.]).

LEPRINCE (Hospice), situé à Paris, rue Saint-Dominique, 135. Cet établissement, dû à la libéralité des époux Leprince, est destiné à recevoir les vieillards pauvres du quartier des Invalides. Il contient 23 lits, occupés, moitié par des hommes, moitié par des femmes. La fondation Leprince remonte à 1819, mais l'établissement n'a été ouvert que sept ans plus tard.

D^r A. CAB.

LE PRINCE (Jean-Baptiste), peintre et graveur français, né à Metz en 1734, mort à Saint-Denis-du-Port, près de Lagny, le 30 sept. 1781. Il se fit protéger par le maréchal de Belle-Isle, alors gouverneur de Metz, qui l'emmena à Paris où il lui donna Boucher pour maître. A dix-huit ans, il y épousa une femme de quarante ans qui était riche, mais il se lassa vite d'elle et partit pour l'Italie. De là il revint en France et alla en Hollande s'embarquer pour la Russie où sans doute l'appelaient deux de ses frères établis à Moscou. D'abord pris par les pirates, il arriva à Saint-Petersbourg vers 1758. Le Prince y passa cinq ans; il fut reçu par le tsar, peignit pour lui des plafonds au palais impérial et voyagea beaucoup par toute la Russie jusque chez les Samoyèdes et jusqu'au Kamtchatka. Il y fit quantité d'études qui devaient le rendre célèbre à son retour en France où il allait faire connaître aux Français les mœurs russes. Son exposition de tableaux russes au Salon de 1765 fit sensation. La même année il était reçu à l'Académie, à l'âge de trente et un ans, avec *le Baptême russe*, qui est au Ministère de la justice, pour morceau de réception. Le Prince mena longtemps une existence bizarre et dissipée; puis, après avoir habité quelques années le Louvre, voisin de Pajou qui y fit son médaillon (coll. Viel-Castel), il acheta une campagne près de Lagny, s'y retira avec sa nièce et y mourut jeune encore, sa santé usée par le climat de la Russie. Il était très bon mu-

sicien. Il faut citer parmi ses tableaux : au Louvre, *le Corps de garde* et deux dessins : *Paysanne russe en habit de fête* et *Dame russe assise devant une table*; au musée d'Angers, *le Concert russe*; au musée de Besançon, *la Place Louis XV*; au musée de Nancy, *la Promenade dans le parc*; au musée d'Orléans, *Paysage*; au musée de Rouen, *Vue prise aux environs de Tobolsk* et *Paysage avec figures d'animaux*; *la Fête russe* (coll. Rothan); *Fête sous Louis XVI*, à M. Gélis; *Panneaux de décoration*, au comte de Ganay; *Halle de Tartares* et *le Berceau pour les enfants* (S. de 1765); *la Bonne Aventure*, *la Guinguette de Moscou* et *le Réveil des petits enfants* (S. de 1767). Il a été gravé par Née, le Mire, Longueil, Gaillard, etc.

Mais c'est comme graveur surtout qu'il faut considérer Le Prince. Graveur original, composant lui-même ses sujets et les composant à merveille, il a au surplus inventé un procédé de gravure, l'aquatinte, appelé aussi gravure au lavis, qui donne à son œuvre une extrême légèreté. Le secret du procédé fut après sa mort acheté à M^{lle} Le Prince par l'Académie, mais personne ne l'y a jamais égalé. Il a gravé à l'eau-forte plusieurs suites des *Habillements des femmes de Moscovie*; plusieurs suites des *Cris des marchands de Russie* (1765 et 1768); *les Strélitz*; *Jésus au milieu des docteurs* (1760); *Paysage des environs de Saint-Petersbourg* (1764). Il a gravé à l'aquatinte : *la Musicienne*, *la Jardinière* (1768); *Jésus au milieu des docteurs* (1768); *le Poète* (1770); *les Laveuses* et *les Pêcheuses* (1771); *O fortunatos nimium!* qui est son chef-d'œuvre; *la Danse russe*, *la Récréation champêtre* (1769); *le Roué vertueux* (1770); *les Sens* (1774). Il a illustré les *Saisons* de Saint-Lambert et *le Voyage en Sibérie* de Chappe d'Auteroche.

Étienne BRICON.

BIBL. : J. HÉDOU, *Jean Le Prince et son œuvre*; Paris, 1879. — Alfred DARCEL, *Portraits inédits des artistes français*. — Ch. BLANC, *Peintres français*.

LE PRINCE (Nicolas-Thomas) (V. PRINCE [Le]).

LE PRINCE DE BEAUMONT (Marie), femme auteur française, née à Rouen le 26 avr. 1711, morte à Chavanod, près d'Annecy, en 1780, sœur du peintre Le Prince (V. ci-dessus). Après un mariage malheureux, elle s'établit à Londres où elle acquit une grande renommée d'éducatrice. Elle y fonda le *Nouveau Magasin français* (1750 et suiv.), recueil littéraire et scientifique destiné à la jeunesse et qui ne manque pas d'intérêt. Elle y inséra des contes qui sont bien connus (*Fidélia*, *la Belle et la Bête*, etc.). En 1764, M^{me} de Beaumont se retira en Savoie où elle avait acquis une petite terre. Elle laissait environ soixante-dix volumes, dont la plupart sont consacrés à l'enseignement de la jeunesse. On les réimprime encore de nos jours. Citons : *la Triomphe de la vérité* (Nancy, 1748, 2 vol. in-12); *Lettres diverses et critiques* (1750, 2 vol. in-12); *Civan, roi de Bungo* (1754, 2 vol. in-12); *Magasin des enfants* (1757, 4 vol. in-12), traduit dans toutes les langues de l'Europe; *Lettres curieuses* (1759, 4 vol. in-8); *Magasin des adolescentes* (1760, 4 vol. in-12); *la Nouvelle Clarisse* (1767, 2 vol. in-12). Eidous a donné un recueil des *Œuvres mêlées de M^{me} Le Prince de Beaumont* (Maastricht, 1775, 6 vol. in-12).

LEPRON-LES-VALLÉES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny; 451 hab.

LEPROSERIE (V. LÉPREUX).

LE PROVOST DE LAUNAY (V. PROVOST DE LAUNAY [Le]).

LEPSA ou **LEPSI**. Fleuve du Turkestan russe, prov. de Ssemiretchensk, tributaire du lac Balkhach; 300 kil. de long. Il descend de l'Alataou dzoungare vers le N., puis vers le N.-O., est navigable en été pendant 100 kil. à partir de Lepsinsk, franchit une barre à 27 kil. de son embouchure. Le col de Lepsa dans l'Alataou relie le Turkestan russe à la Dzoungarie.

LEPSIA ou **LIPSO**. Ile de l'Archipel (mer Egée) dépendant de la Turquie d'Asie, au N. de Léros.

LEPSINSK. Fort du Turkestan russe, sur la Lepsa. A 100 kil. au S.-E. est la colonie de *Verkhné Lepsinsk* (fondée en 1854), ch.-l. de cercle de la prov. de Ssemiretchensk, sur le Terekli, affl. dr. de la Lepsa, à 880 m. d'alt.

LEPSIUS (Karl-Peter), archéologue allemand, né à Naumbourg le 23 juin 1775, mort à Naumbourg le 23 avr. 1853. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il alla étudier le droit à Iéna; il y entendit Fichte et surtout Reinhold qui exerça sur son esprit une grande influence. Il termina ses études universitaires à Leipzig, d'où il revint dans sa ville natale. Il entra comme assesseur dans le collège des magistrats et devint juge en 1810. Après l'incorporation de Naumbourg à la Prusse, il fut successivement directeur de l'inquisitorial (1815), conseiller provincial du cercle de Naumbourg (1817). Il se retira des fonctions publiques en 1841. Ses concitoyens le nommèrent bourgmestre. Il occupait ses loisirs à l'étude de l'archéologie et des histoires locales. On lui doit, entre autres ouvrages, une histoire des évêques de Naumbourg qui s'arrête à l'année 1304 : *Geschichte der Bischöfe des Hochstifts Naumburg vor der Reformation* (Naumbourg, 1846, in-8). Son gendre, A. Schulz, a réuni quelques-unes de ses dissertations archéologiques et historiques sous le nom de *Kleine Schriften, Beiträge zur thüringisch-sächsischen Geschichte und deutschen Kunst und Alterthumskunde* (Magdebourg, 1854, 3 vol. in-8). M. P.

LEPSIUS (Karl-Richard), célèbre égyptologue allemand, né à Naumbourg le 23 déc. 1818, mort le 10 juil. 1884, fils du précédent. Il commença ses études en Allemagne, les continua à Paris où il se fit remarquer par ses mémoires sur la *Patéographie considérée comme moyen d'études linguistiques* (1834) et *De l'Origine et de la parenté des mots qui servent à désigner les nombres dans les langues indo-germaniques, sémitiques et copte* et *Sur les Alphabets sémitiques, indiens, grec ancien, égyptien et éthiopiens* (1835). Il passa en Italie et écrivit à Rome une *Lettre à M. Rossellini sur l'alphabet hiéroglyphique* (1837) où il développait la théorie scientifique des hiéroglyphes; puis il donna de bonnes éditions de textes égyptiens, publia *Auswahl der wichtigsten Urkunden des ägyptischen Alterthums* (Leipzig, 1842, 23 pl.); *Todtenbuch der Ägypter nach dem hieroglyphischen Papyrus in Turin* (Leipzig, 1842, 79 pl.); il a plus tard complété cette publication capitale pour la connaissance de la religion égyptienne par divers mémoires, notamment : *Älteste Texte des Todtenbuchs nach Sarkophagen des altägyptischen Reichs im Berliner Museum* (Berlin, 1867). — En même temps, il s'occupait de l'Italie antique, éditait avec commentaire *Inscriptiones Umbricæ et Oscæ* (Leipzig, 1841), publiait deux dissertations : *Ueber die tyrrenhenschen Pelasger in Etrurien* et *Ueber die Verbreitung des italischen Münzsystems von Etrurien aus* (1842). — Il dressa avec Bunsen le plan d'un vaste ouvrage d'ensemble sur l'ancienne Egypte; A. de Humboldt lui obtint une mission du roi de Prusse, conjointement avec des artistes et érudits anglais et allemands (juil. 1842). Bien accueilli par Mehemet Ali, il fit beaucoup. Revenu en 1846, il fut nommé professeur à l'université de Berlin, directeur adjoint (1855), puis en chef (1865) du Musée égyptien, dont les collections rapportées par lui forment le fonds le plus précieux. Il publia la magnifique collection des monuments égyptiens et éthiopiens, *Denkmäler aus Ägypten und Äthiopien* (Berlin, 1849-60, 12 vol., 963 pl.), qui demeure une des principales bases des travaux des égyptologues. Lepsius mit en œuvre ces documents dans sa *Chronologie der Ägypten* (Berlin, 1849), et son *Königsbuch der alten Ägypter* (1858), en même temps qu'il écrivait ses intéressantes *Briefe aus Ägypten, Äthiopien und der Halbinsel Sinai* (1852). — En 1866, il fit un second voyage en Egypte, découvrit dans les ruines de Tanis la célèbre inscription de *Canope* (V. ce mot), qu'il étudia dans

Das bilingue Dekret von Kanopus (Berlin, 1866). En dehors de ses grands travaux, il importe de citer les plus remarquables des nombreux mémoires par lesquels Lepsius contribua aux progrès de l'égyptologie : *Ueber den ersten ägyptischen Götterkreis* (1851); *Ueber einige Ereignisse der ägyptischen Denkmäler für die Kenntniss der Ptolemæergeschichte* (1853); *Ueber die 12^{te} ägyptische Königsdynastie* (1853); *Ueber die Götter der vier Elemente* (1856); *Ueber die 22^{te} Königsdynastie* (1856); *Ueber die Manethonische Bestimmung der Umfangs der ägyptischen Geschichte* (1857); *Ueber einige Berührungspunkte der ägyptischen, römischen und griechischen Chronologie* (1859); *Die altägyptische Elle und ihre Einteilungen* (1865); *Grundplan des Grabes König Ramses IV* (1867); *Ueber den chronologischen Wert der assyrischen Eponymen* (1869); *Ueber einige ägyptische Kunstformen* (1871); *Die Metalle in den ägyptischen Inschriften* (1872); *Die babylonisch-assyrischen Längenmasse nach der Tafel von Senkereh* (1877), etc.

Lepsius n'a pas borné son activité au domaine où il s'est illustré. Il ne cessa pas ses travaux de linguistique comparative; les principaux sont : *Ueber chinesische und tibetanische Lautverhältnisse* (1861); *Ueber die arabischen Sprachlaute und deren Unschrift* (1861); *Ueber das Lautsystem der persischen Keilschrift* (1863); *Ueber das ursprüngliche Zendalphabet* (1863). Il avait proposé un système d'alphabet linguistique universel : *Standard Alphabet for reducing unwritten languages and foreign graphic systems to an uniform orthography in european letters* (Londres, 1855; 2^e éd., 1863), qu'il appliquait dans la 2^e édition à 120 langues. Il donna encore *Nubische Grammatik mit einer Einleitung über die Völker und Sprachen Afrikas* (Berlin, 1880), et *Längcnmasse der Alten* (Berlin, 1884). A.-M. B.

BIBL. : DÜMICHEN, *Zur Erinnerung an R. Lepsius*; Strasbourg, 1884. — DILLMANN, *Gedächtnissrede auf R. Lepsius*; Berlin, 1885. — EBERS, *Lepsius*; Leipzig, 1885.

LEPTANDRA (Bot.) (V. VÉRONIQUE).

LEPTE (Zool.) (V. LEPTUS).

LEPTICTIS (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des *Insectivores* (V. ce mot), qui présente une dentition à molaires à trois tubercules comme celle des *Chrysochlores* (V. ce mot) de l'époque actuelle. Ce genre et les genres voisins *Mesodectes* et *Ictops* sont représentés par de nombreuses espèces dans l'éocène et le miocène de l'Amérique du Nord. Toutes étaient de petite taille et forment la famille des *Leptictidae* que Cope range parmi les *Creodontes* (V. ce mot), mais que Schlosser a rapprochée, probablement avec raison, des *Insectivores* à molaires tuberculeuses. E. TRT.

LEPTINE, général syracusain, mort en 383 av. J.-C. Frère de Denys l'Ancien, il commandait la flotte en 397, prit Motya, mais fut vaincu sur mer par Himilcon; il se distingua pendant le siège. En 390, il secourut Thurium contre les Lucaniens, contrairement aux ordres de son frère qui l'exila. Rentré à Syracuse, il périt dans la défaite de Cronium en combattant les Carthaginois.

LEPTINES, LIPTINES, LESTINES. Ces noms désignent une résidence royale située près de Binche dans le Hainaut. En 743, Carloman data de ce lieu un capitulaire comprenant quatre canons. Le premier parle de comtes, de préfets et d'évêques assemblés pour confirmer ce qui avait été statué par un précédent concile, vraisemblablement le *concile Germanique* (742). On mentionne deux conciles tenus dans ce lieu (*concordia Liptiniensis* ou *Lestiniensis*); l'un en 743; Mansi dit 745; l'autre en 756. Le premier aurait été convoqué par Carloman et présidé par Boniface. Les actes de cette assemblée commencent et finissent par une profession de soumission envers le pape; ils énoncent, en outre, que les décrets ont été rendus sur l'ordre du pontife romain et à la prière des principaux Francs et Gaulois. Ces décrets sont les mêmes que les quatre

canons compris dans le capitulaire de Carloman cité plus haut. I. Confirmation d'un concile précédent, qu'on suppose être le *concile Germanique*. II. Afin de soutenir la guerre contre les Sarrasins, les Saxons et les Bretons, le prince prendra pour un temps une partie des biens des églises et des monastères, à titre de précaire et de cens, à charge de payer tous les ans, à l'église ou au monastère, un sou par chacune des familles auxquelles les fonds auront été distribués. A la mort de ceux qui les détiendront, ces fonds retourneront à l'église ou au monastère. Néanmoins, si les besoins de l'Etat l'exigent et si le prince l'ordonne, on pourra faire un nouveau précaire. Le motif allégué, de guerres contre les Sarrasins et les Bretons, ainsi que plusieurs dispositions, donnent lieu de croire que ce concile a été tenu sous Pépin. Cependant c'est le nom de Carloman qui est écrit dans le texte. III. Répression des mariages illégitimes, des incestes et des adultères. IV. Renouvellement d'une ordonnance de Charles-Martel condamnant à quinze sous d'amende quiconque ne sera livré à des observances païennes. A la suite des actes de ce concile se trouvent des documents qui semblent y avoir rapport : renonciation des Saxons au culte d'Odin, en langue germanique ; index des superstitions païennes des Germains ; allocutions sur les mariages illégitimes et contre l'observance judaïque du sabbat ; des canons de Boniface. — 756. Concile convoqué par le roi Pépin, pour la restitution des biens des églises. Comme on ne pouvait y parvenir, on soumit à une rente de douze deniers les métairies provenant de ces biens, et on ordonna la levée de neuvièmes et de dixièmes, dans le même but.

E.-H. VOLLET.

LEPTINOTARSE (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Phytophages, famille des Chrysomélidés, voisin des Doryphores dont il diffère par l'absence complète de pointe au mésosternum. C'est au genre Leptinotarse, composé d'environ trente espèces de l'Amérique centrale, qu'appartient la fameuse *Doryphore de la pomme de terre* ou *Scarabée rayé du Colorado* (*Leptinotarsa decem lineata* Say.) qui fait de si grands ravages aux Etats-Unis. A l'état de nature, cette Leptinotarse vit sur une solanée (*Solanum rostratum*), dont sa larve dévore les feuilles, mais ces larves se sont mises à attaquer celles des pommes de terre cultivées, et les Leptinotarses se sont répandues avec une effrayante rapidité à mesure que s'étendaient les défrichements et la culture de la pomme de terre. Et, comme cet insecte nuisible a trois générations par an, ses ravages peuvent devenir effrayants, car tous les pieds dépouillés de leurs feuilles par les larves meurent sans développer leurs tubercules. C'est en 1859 que commença l'invasion, dans l'Etat de Nebraska ; dès lors, elle alla en augmentant sans que les fleuves pussent l'arrêter et vers 1876, le terrible insecte, transporté avec des tubercules, faisait son apparition en Allemagne ou il apparut en grandes quantités en juin 1877 à Mulheim, près de Cologne. En 1878, il apparaissait en Saxe. Mais par des défonçages de terrain et leur traitement à la chaux vive, par l'incendie raisonné des pieds attaqués au moyen du pétrole, on eut raison du fléau qui depuis n'a pas reparu et, en Amérique même, il a diminué dans de notables proportions.

M. M.

LEPTIS (Entom.). Genre d'Insectes Diptères Brachycères, fondé par Fabricius et type d'une famille ainsi caractérisée : trompe saillante, mais courte, à lèvres charnues et à soies piquantes ; palpes de deux articles, antennes ayant leur dernier article court et muni d'une soie, abdomen de deux articles. Les Leptis sont des mouches de formes allongées et grêles, à pattes fines, qui, à la façon des Asilides, vivent de proies vivantes. *Leptis scelopacea* Linn., long de 12 à 15 millim., jaune ferrugineux avec le corselet gris bandé de noir et des séries de points noirs sur l'abdomen ; très commun partout en été.

M. M.

LEPTIS. Nom de deux anciennes villes de la côte N. d'Afrique. La *Petite Leptis*, dont les ruines se voient à *Lamta*, près de Monastir (Tunisie), fut une des plus riches cités du pays, payant à Carthage un tribut d'un talent eu-

boïque par jour. — La *Grande Leptis* (auj. *Lebda*) était la principale des trois cités de la Tripolis africaine (Tripolitaine). Vieille colonie sidonienne, elle fut soumise à Carthage qui combla son port. Les ruines de la ville phénicienne sont d'aspect imposant avec ses hautes murailles, ses palais, son forum, ses quais. A l'E. sont celles de la ville romaine, avec son hippodrome, son amphithéâtre, etc. La Grande Leptis était le grand entrepôt du commerce avec l'Afrique intérieure. Au VII^e siècle, les Arabes la détruisirent.

A.-M. B.

LEPTITE (Géol.). Terme appliqué à certaines roches pétersiliceuses qui se présentent disposées par couches minces alternant avec des quartzites au sommet des formations primitives de la Scandinavie dans la zone dite *Hällefjinta* (V. GNEISS et TERRAIN PRIMITIF).

LEPTOBOS (Paléont.) (V. BŒUF).

LEPTOCARDIENS (Ichtyol.). On désigne sous ce nom une classe de Poissons représentés par une seule famille, celle des *Cirrostromi*, et un seul genre, le *Branchiostoma* (V. ce mot) ou *Amphioxus*.

LEPTOCIRCUS (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères Rhopalocères, famille des Papilionidés, fondé par Swainson pour de petits papillons habitant les îles de la Sonde. Les *Leptocircus* ont les ailes supérieures à demi



Leptocircus curius.

vitrées, marquées de larges bandes sombres et veloutées ; les inférieures sont allongées chacune en une longue queue enroulée. L'espèce type du genre est le *Leptocircus curius* qui habite l'île de Java.

M. M.

LEPTOCLASE (Géol.). Dans son essai de classification et de nomenclature des cassures de l'écorce terrestre (*Bull. de la Société géologique de France*, 1881, t. X, 3^e série, p. 136), M. Daubrée, après avoir appliqué à l'ensemble de ces dislocations le nom générique de *Lithoclases*, désigne spécialement sous celui de *Leptoclases* celles de ces fentes qui, de faibles dimensions, ne sont accompagnées d'aucun rejet ; puis, suivant qu'elles sont dues à des phénomènes de retrait ou à des efforts de compression, il les divise en *synclases* et *piésoclases*, ainsi que l'explique le tableau suivant :

LITHOCLASES

1^o *Leptoclases* (cassures de faible amplitude, sans rejet, et ayant pour objet de débiter l'écorce terrestre en menus fragments).

A. *Synclases* (produites par des actions mécaniques dues à des phénomènes de retrait).

B. *Présoclases* (produites par des efforts de compression).

2^o *Diaclases* (ensemble des petites cassures sans rejet, fréquentes dans toutes les roches dures et souvent désignées sous le nom de *jointes*).

3^o *Paraclases* (failles).

Dans le même ordre d'idées nous signalerons une classification de même nature, proposée antérieurement (*Die*

Lehre v. d. Lagerstätten der Erze, 1879, p. 313) par M. von Groddeck :

I. *Contractionsspalten* a. *Abkühlungsspalten* (fentes de contraction) a. *Abkühlungsspalten* (fentes de refroidissement).
b. *Austrocknungsspalten* (fentes de dessiccation).
b. *Austrocknungsspalten* (fentes de dessiccation).

a. *Einsturz- und Aufbruchspalten* (fentes d'affaissement et de soulèvement).

a. *Steichende* (isogonales).

b. *Spiesseckige u. querschlägige* (obliques et orthogonales).

c. *Aufblätterungsspalten* (produites par feuilletage et résultant de la séparation des roches suivant leurs plans normaux de stratification).

c. *Pressungsspalten* (cassures de pression).

II. *Dislocationsspalten* (cassures de dislocation en rapport avec les actions mécaniques qui leur ont donné naissance).

Faltungsspalten (cassures de plissement).

CH. VÉLAIN.

LEPTODISCUS (Zool.). Genre de Protozoaires Flagellates créé par Hertwig pour un animal remarquable, voisin des Noctiluques, trouvé à Messine et dont les habitudes sont pélagiques. Le corps, dont le diamètre est de 2 millim. environ, est de forme discoïdale, très contractile, ce qui lui permet de passer de la forme d'une cloche profonde à celle d'une ombrelle aplatie; il présente, comme les Noctiluques, une enveloppe hyaline qui protège une couche protoplasmique rayonnante ou réticulée; la bouche est située à la base d'une excavation tubuleuse, à l'entrée de laquelle on voit un long fouet vibratile couché sur la face dorsale; il est constamment en mouvement, mais sert peu à la progression; il n'existe pas de vésicule contractile. L'aspect général rappelle les Méduses, et l'animal se meut comme ces animaux, par les contractions brusques du corps. *Lept. medusoides*, seule espèce jusqu'ici connue. R. MONIEZ.

LEPTODON (Bot.). Champignon de la famille des Hydnés, à chapeau mince, sessile, coriace, sublimidié ou étalé réléchi. Aiguillons courts et grêles, bruns ou noirs. Spores ovoïdes blanches. Plantes lignicoles. Espèces principales: *L. pudorinum*, *L. ochraceum*.

LEPTODORA (*Leptodora* Lilljeborg) (Zool.). Genre très remarquable de Crustacés Cladocères, famille des Polyphémides, qui diffère à première vue des autres Cladocères par l'abdomen très long et cylindrique et par les valves de la coquille fort réduites et ne servant plus guère qu'à protéger la cavité incubatrice. Ce genre se distingue encore par l'existence de six paires de pattes et par les quatre articles qui forment les deux branches de ses antennes. On ne connaît avec certitude, jusqu'ici, que deux seules espèces de ce genre, le *L. kindti* Focke (*L. hyalina* de la plupart des auteurs) : c'est un animal extrêmement transparent, qui peut atteindre la taille, énorme pour un Cladocère, de 8 millim. La seconde espèce est la *L. pellucida*, forme aveugle découverte par Joseph dans les grottes de la Carniole. La première espèce habite les lacs d'Europe parfois en très grande quantité et on l'a retrouvée au lac Supérieur en Amérique; peut-être est-ce la même espèce qui a été trouvée en Chine et au Japon; elle a des habitudes pélagiques. Signalée d'abord en France dans les lacs du Bourget et d'Annecy, nous l'avons plus tard retrouvée dans le sable d'Ault (Somme). M. de Kerhervé l'a revue depuis aux environs de Paris. R. MONIEZ.

LEPTENA (Paléont.) (V. STROPHOMENA et BRACHIOPODE).

LEPTOGNATUS (Zool.) (V. HALACARUS).

LEPTOGRAPTUS (Paléont.). Genre de *Graptolites*

(V. ce mot), type d'une famille caractérisée par un hydrosome bilatéral, irrégulièrement ramifié; cellules peu espacées; sicula persistante, axiale, à bout élargi formant l'extrémité proximale de la tige. Le genre type est du silurien inférieur (*L. flaccidus*). Les genres *Amphigraptus*, *Pleurograptus*, *Nemagraptus* et *Cænograptus* font partie de la même famille et sont également du silurien inférieur. E. TRT.

LEPTOLEPIS (Paléont.). Ce genre, établi par Agassiz, comprend des Poissons de petite taille, de forme allongée, ayant des écailles cycloïdes, minces et brillantes; la nageoire dorsale, qui est courte, s'insère au-dessus des ventrales; l'anale est courte, la caudale bilobée; les os de la tête sont lisses; la bouche est peu fendue, le maxillaire supérieur très long; les mâchoires sont généralement édentées. Les *Leptolepis* font partie de la famille des Clupes, sous-famille des Leptolépides. Les espèces, assez nombreuses, se trouvent depuis l'époque du lias jusque dans le crétacé inférieur. E. SAUVAGE.

LEPTOMERYX (Paléont.) (V. CHEVROTAIN).

LEPTOMYSIS (V. MYSIS).

LEPTON. Poids d'environ 43 centigr., en usage chez les anciens Grecs. Monnaie de cuivre, centième de la drachme d'argent; avant l'accession de la Grèce à l'union monétaire latine, la drachme valait 0 fr. 893, ce qui donnait 9/10 de centime pour la valeur du lepton; actuellement, le lepton est identique à notre centime; il y a des pièces de 1, 2, 5 et 10 lepta. G. FRANÇOIS.

LEPTONYCTERIS (Zool.) (V. PHYLLOSTOME).

LEPTONYX (V. LOUTRE).

LEPTOPHYLLIA (Paléont.) (V. ASTRÉES).

LEPTOPTERUS (Ornith.). Le genre *Leptopterus*, qui appartient exclusivement à la faune malgache, a été rangé par MM. Milne Edwards et Grandidier (*Hist. phys., nat. et pol. de Madagascar*, 1879, t. I, p. 414 et pl. 134, 138 et 139) dans la famille des Artamidés avec les *Artamia* et les *Cyanolanus*, et par M. R.-B. Sharpe (*Cat. B. Brit. Mus.*, 1877, t. III, p. 282) dans la famille des Prionopidés. Il ne renferme qu'une seule espèce, le *Leptopterus Chabert* Müll., ou *Tcha-ber* de Buffon (*Hist. nat., Oiseaux*, 1770, t. I, p. 310), ou *Pic-Grièche de Madagascar* de Daubenton (*Pl. enl. de Buffon*, 1783, pl. 32, fig. 2). Dans la conformation de son squelette, cet oiseau diffère à peine des *Artamia*, et par son aspect extérieur il rappelle les *Langrayus* (V. ce mot), mais il porte une livrée de couleurs plus brillantes, d'un noir glacé de vert sur les parties supérieures du corps et d'un blanc pur sur les parties inférieures, avec les plumes des jambes noires. Son bec assez robuste, mais moins nettement caréné et moins crochu à la pointe que celui des *Pies-Grièches*, est garni à la base de quelques soies et percé de petites ouvertures nasales arrondies. Ses ailes sont longues et assez aiguës; sa queue est courte et coupée carrément, et ses tarses sont garnis de scutelles sur leur face antérieure. Les *Leptopterus* ou Chaberts vivent dans les bois de la côte orientale et de la côte occidentale de Madagascar. Ils se tiennent de préférence sur les grands arbres, et sautent de branche en branche à la recherche des Insectes. Leur vol est vif et rapide. M. Grandidier a vu ces Oiseaux se réunir par centaines sur le même arbre, à l'approche de la nuit, et pendant la journée on les rencontre souvent en troupes de vingt à trente individus. E. OUSTALET.

LEPTOSCOPUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scumbiformes et de la famille des *Trachinidae*, ayant pour caractères des écailles petites, cycloïdes, une dorsale continue, des ventrales jugulaires, les pectorales larges, à rayons branchus, les dents en velours aux deux mâchoires, au vomer et au palatin, et pas de canines. Le *Leptoscopus macropygus*, des côtes de la Nouvelle-Zélande, est le type du genre. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

LEPTOSOME (Ornith.) (V. COUROL).

LEPTOSPERME (*Leptospermum* Forst.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Myrtacées et du groupe des Leptospermées (Xérocarpées), voisin des *Melaleuca*, composé d'arbres et d'arbustes originaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ce sont des plantes aromatiques, à feuilles alternes et rigides, à fleurs généralement sessiles, solitaires ou par groupes de deux ou trois à l'aisselle des feuilles supérieures des rameaux. Les fleurs sont souvent polygames, à réceptacle concave; le calice est à cinq lobes triangulaires, valvaires; la corolle à cinq pétales blancs; les étamines nombreuses, unisériées, sont insérées sur le calice; l'ovaire est généralement infère, le style filiforme à stigmate capité, le fruit capsulaire à trois, quatre, cinq loges polyspermes; les graines sont nues, ailées ou ciliées. Les *L. Thea* Wild., *L. scoparium* Forst., etc., servent à préparer des infusions théiformes, très aromatiques et un peu amères, auxquelles on attribue des propriétés digestives et antiscorbutiques. D^r L. Hn.

LEPTOSPHEROMA (Paléont.) (V. SPHERONIS).

LEPTOSQUILLA (Paléont.) (V. SQUILLA).

LEPTOSTRACÉS (Crust.) (V. NEBALIA).

LEPTOSTROBUS (*Leptostrobus* Hr.) (Paléont. vég.).

C'est le strobile allongé de Conifères primitives, assez abondant dans le trias et l'infralias. L'espèce type est le *L. microlepis* Hr., Taxodiée fossile du jurassique de la région d'Irkoutsk, particulièrement remarquable par sa forme en rameau allongé qui se trouve plus ou moins conservée dans les *Sequoia* actuels. D^r L. Hn.

LEPTOTHRIX (Bot.). Genre de Bactéries, famille des Oscillariées Leptotrichées, petite plante se présentant sous la forme de filaments très fins se rapprochant des algues, mais colorée en vert. Selon Zopf, ces filaments se divisent en petits tronçons, soit allongés en forme de bacille, soit arrondis et globuleux comme les *Streptococcus*, soit contournés comme les *Vibrions*. On les rencontre dans les milieux riches en matières organiques. Le *Leptothrix buccalis* vit normalement dans la bouche de l'homme et se trouve dans le tartre des dents.

LEPTURE (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, famille des Cérâmbrycides, fondé par Linné et renfermant des Longicornes de taille moyenne ou petite, à corps allongé très rétréci en arrière. La tête est allongée; les antennes, simples, atteignent toujours au moins la moitié du corps; le prothorax à ses angles postérieurs latéralement prolongés; les élytres sont tronquées ou échancrées à leur extrémité; les pattes sont longues, peu robustes; les fémurs non renflés. Ces Longicornes, extrêmement nombreux en espèces, sont en général de formes gracieuses et d'une belle coloration, où le fauve, le rouge et le noir se marient en bandes ou en chevrons; leurs larves vivent dans les tiges ou les troncs de divers végétaux, suivant les espèces; les Insectes parfaits fréquentent sur les fleurs, notamment sur les Umbellifères. L'Europe possède plus de quarante espèces de Leptures comprises dans les genres ou sous-genres: *Leptura*, *Vadonia*, *Judolia*, établis par Mulsant; dans les autres parties du monde existent plus de cent trente espèces dont la majorité habite l'Amérique boréale et centrale. — Les Leptures doivent être considérées comme le type d'un groupe dit des Lepturinés renfermant les genres *Vesperus*, *Apatophysis*, *Rhagium*, *Rhamnusium*, *Toxolus*, *Pachyla*, *Leptura*, *Strangalia*, etc.

LEPTUS (Zool.). On a donné ce nom à des Acariens encore à l'état larvaire, dont la forme définitive n'est pas toujours connue, mais dont quelques-uns, tout au moins, ne sont autre chose que les larves hexapodes d'Acariens très répandus de la famille des Trombididés. Certains de ces Leptes vivent sur différents Insectes; une espèce au moins qui, en certaines contrées, dans l'ouest et le centre de la France, par exemple, pullule dans l'herbe et les plantes basses, se jette sur les animaux à sang chaud et en particulier sur les petits Mammifères; l'homme peut aussi en être attaqué. On lui a donné les noms de Rouget, Lepte automnal, Aouïtat, etc. Le petit animal, qui mesure à peu près

un tiers de millim., et est de couleur jaune orange, se fixe, à l'aide de son rostre, sur les téguments, principalement sur les personnes dont la peau est fine et délicate; il semble préférer les jambes et la partie interne des cuisses. Il détermine au point où il s'est fixé une vive sensation de morsure et une déinangeaison intolérable. Quand ces animaux sont nombreux, ce qui arrive souvent, la douleur est tellement cuisante qu'elle empêche de dormir; la peau se gonfle, devient rouge et quelquefois violacée, autour du point piqué et il se forme ainsi des taches irrégulières, qui atteignent parfois 4 centim. de diamètre (érythème automnal de Gruby). L'abdomen du *Leptus*, sous l'influence d'une nourriture abondante, grossit rapidement, mais l'animal ne paraît vivre que peu de jours sur la peau de l'homme ou des animaux; on le tue facilement par des lotions de benzine, d'alcool, de jus de tabac, etc., et tous les phénomènes douloureux disparaissent alors. — Mégnin a émis l'opinion que le Rouget était la larve du *Trombidium holosericeum*, espèce commune dans le gazon des lieux secs, mais cette manière de voir n'est pas admise par tous les zoologistes. Plusieurs autres larves d'Acariens ont été quelquefois confondues avec le Rouget, comme celles p. ex. du *Pedicutoides ventricosus* (V. cc mot). R. MONIÈZ.

LEPTYNITE (Géol.). Tirant son nom du grec, *Leptos*, en raison de la finesse de son grain (Haüy), cette roche d'apparence compacte, toujours marquée de colorations claires, blanches ou rosées, essentiellement constituée par une association d'orthose et de quartz grenu et le plus souvent riche en grenat, fait partie de la série des schistes cristallins où on la remarque disposée par couches étendues, régulièrement interstratifiées dans la zone des gneiss schisteux et granulitiques. Par places, la présence d'éléments micacés et surtout leur orientation communique aux leptynites une allure rubannée en même temps qu'une forme de passage au gneiss encaissant. Mais le plus souvent elles en sont dépourvues, et leur aspect ainsi que leur composition devenant celle de ces minces filons apophysaires qui se détachent des massifs granulitiques sous le nom d'aprites, certains auteurs les considèrent comme éruptives en leur attribuant le nom de *granulite stratiforme*. En réalité, ces roches, nettement incorporées dans le gneiss en couches parallèles à sa schistosité, sont comme lui d'origine franchement métamorphique et correspondent précisément aux points où la feldspathisation de ces anciennes roches sédimentaires, sous l'influence des granites, a été la plus avancée.

Du même ordre sont, dans les formations primitives de la Scandinavie, les roches blanches ou rougeâtres, d'aspect pétrosiliceux, qu'on désigne spécialement en Suède sous le nom d'*Hällefinta*. Leur compacité cette fois est telle qu'une analyse microscopique permet seule de constater leur état complètement cristallin, et dans ce cas, en les observant normalement formées d'orthose et de quartz en association granulitique, on voit de suite qu'elles ne sont autres qu'une simple variété très compacte de leptynite. D'ailleurs, leur mode de gisement est en tous points semblable; parfois même les *Hällefinta* suédois s'amincissent au point de ne plus représenter qu'une forme exagérée des zones blanches quartzo-feldspathiques qui dans le gneiss séparent les lits micacés. De plus, en Suède et en Norvège, ces roches, loin de se limiter à de multiples alternances avec les gneiss micacés, prennent leur plein développement au sommet de cette série où elles se montrent associées (zone de l'*Hällefinta*) à des caractères gris ou rouges, c.-à-d. à des roches où les caractères habituels de la sédimentation sont à peine effacés.

En France, dans le Massif central, les leptynites mal représentées aussi bien au N. qu'à l'E. dans la série primitive des Cèvennes et du Morvan où on ne les observe guère que très disloquées et à l'état d'enclaves chargées d'amphibole (*L. amphibolique*) dans la granulite, sont au contraire largement développées à l'O. en venant occuper au sommet de l'étage des gneiss un état très constant aussi

bien dans la Corrèze et la Haute-Vienne que dans le Limousin. En pleine Corrèze leurs nappes épaisses et bien continues, maintes fois alternantes avec les gneiss granulitiques et les micaschistes anciens, parviennent à occuper la majeure partie de la zone supérieure de cet étage gneissique. Ce sont de pareilles roches qui occupent la plus grande partie du Limousin en venant s'étendre jusque dans le Confolennais. Mais en acquérant un tel développement, elles deviennent nécessairement plus variées, sinon comme composition, au moins comme aspect. Les mieux caractérisées et les plus répandues sont celles de Tulle. Disposées par bancs épais de 0^m50, très réguliers, elles prennent dans leur ensemble, avec leurs teintes alternativement vertes, grises ou roses, une allure rubannée, disposition encore mieux accentuée par des veines plus foncées fort minces (0,01 à 0,002), mais très continues, fournies par des lits d'amphibolite qui soulignent d'un trait noir très accentué l'ancienne stratification. Une grande ténacité détermine leur saillie bien prononcée et leur permet de fournir la meilleure partie des matériaux d'empierrement de la région.

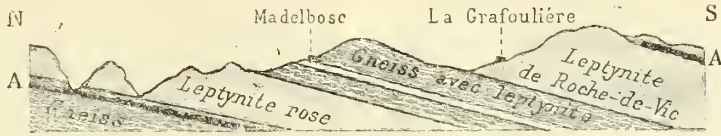
Souvent aussi, et spécialement dans les parties basses de cette zone, en se chargeant de mica, elles deviennent schisteuses. A ce type appartient, dans la Haute-Vienne, la roche spécialement désignée sous le nom de *gneissite*; ce sont aussi de pareilles leptynites micacées qui, devenues compactes, sans trace d'orientation apparente dans leurs éléments plus largement cristallisés qu'ailleurs, et surtout disposées par bancs massifs épais de plusieurs mètres très résistants, déterminent dans la Corrèze la forme et la direction de certains puy très saillants, aux sommets chauves, dénudés, garnis sur les pentes de gros blocs rendus tabulaires par le délitement de la roche; tels sont ceux de Peyrou et de Pauliac, près d'Aubazine, et surtout celui de Roche-de-Vic qui devient la cime culminante de cette région gneissique de la Corrèze (636^m).

En d'autres points, cette fois plus localisées, comme aux environs de Beaulieu, elles prennent, avec la grande finesse du grain, l'aspect pétrosiliceux de l'Alleluinta. Enfin, comme facies spécial d'altération, on peut signaler ce fait qu'à Argentat la leptynite apparaît en fragments très brisés, noyés dans un ciment kaolinique, si bien que l'ensemble offre l'aspect d'une brèche argileuse.

Dans les Vosges, le terrain de gneiss de la Haute-Alsace renferme également de grandes nappes de leptynites parmi lesquelles figure à Sainte-Marie-aux-Mines une variété grenatifère rendue intéressante par ce fait que, sur la masse blanche (*Weisstein*), les petits cristaux de grenat ressortent nombreux en rouge clair. La Saxe figure ensuite parmi les contrées où ces leptynites chargées de grenat sont le plus développées, et cela toujours, comme d'habitude, au sommet de l'étage des gneiss et des micaschistes francs, où l'ensemble de cette formation, désignée sous le nom de *granulitique* par les géologues saxons, individualise dans le Mittelgebirge une région naturelle particulièrement intéressante, relevée en forme de dôme elliptique, enveloppée de toutes parts par des micaschistes et des phyllades.

Quel que soit leur aspect, toutes les variétés de leptynites précédemment décrites ont pour caractère commun d'être très riches en silice; les types normaux peuvent en contenir jusqu'à 74,70 %, et la teneur moyenne, toujours notablement plus élevée que celle du gneiss, oscille entre 72 et 73 %. Par contre, on en connaît dans cette même région de la Saxe où prédominent les types les plus acides de cette série, des variétés de coloration foncée brune ou noirâtre, où l'abondance d'un pyroxène rhombique consti-

tue, sous le nom de *leptynite à diallage* (*Trapp granulit* des Saxons), une forme plus basique, riche en fer oxydulé, où la teneur moyenne en silice ne dépasse pas 62 %. Cette dernière peut alors être considérée comme un agrégat confus à peine schisteux de quartz, de plagioclase, de diallage, de magnétite et de grenat.



Disposition des leptynites dans le Limousin, aux environs de Roche-de-Vic (d'après M. Mouret). A, amphibolite.

Ch. VÉLAIN.

LE PUILLON DE BOBLAYE (V. BOBLAYE).

LEPUIX. Com. du territoire de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Delle; 350 hab.

LEPUIX. Com. du territoire de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Fontaine; 4,882 hab. Filature et tissages mécaniques de coton. Scieries mécaniques.

LEPUS (V. LIÈVRE).

LEQUEITIO. Ville maritime d'Espagne, prov. de Biscaïe, à l'embouchure du ruisseau de ce nom; 3,600 hab. Eglise du XIII^e siècle; vieille enceinte. Port de pêche, jardins important et armant pour la baleine. Bains de mer.

LEQUESNE (Eugène-Louis), sculpteur français, né à Paris le 15 févr. 1815, mort le 4 juin 1887. Elève de Pradier, il obtint le grand prix de Rome en 1844. Ses principales œuvres sont: *le Faune dansant* (1850), qui se voit dans le jardin du Luxembourg (Paris); *Philippe de Commines* (1855); *Jeune Fille pesant des Amours* (1859); *l'Esclave romain*; des bustes de *Portalis*, *Saint-Arnaud*, *Visconti*, *la Patti* (1861); *le Général Dumas* (1866); *Païva* (1868), etc. Il acheva les *Victoires* du tombeau de Napoléon, de Pradier, et exécuta, d'après la maquette de ce maître, son *Soldat mourant* (1857). Il a décoré l'église Saint-Augustin, donné un *Pégase* pour l'Opéra de Paris, une *Vierge* pour le clocher de Notre-Dame de la Garde (Marseille), etc.

A.-M. B.

LEQUEUX (Les). Famille d'architectes français des XVIII^e et XIX^e siècles. *Michel-Joseph* Lequeux, né à Lille le 25 déc. 1756, mort assassiné à Lille le 15 avr. 1786, eut une courte mais laborieuse carrière et donna les plans de l'hôtel de ville de Douai, fit élever le grand théâtre de Lille que remania plus tard *Benvignat* (V. ce nom), commença les bâtiments de l'Intendance et enfin construisit à Lille les hôtels des familles Avelin et Petitpas. — *Paul-Eugène* Lequeux, neveu du précédent, né à Paris le 10 août 1806, mort au Mont-Saint-Michel le 22 juil. 1873, fut élève de Guénepin l'Ancien qui se l'attacha comme inspecteur dès l'année 1825 pour ses travaux de l'arr. de Saint-Denis. Eugène Lequeux remporta de nombreuses médailles à l'École des beaux-arts, y obtint le prix départemental en 1833 et le grand prix en 1834, étudia à Rome le palais de la Chancellerie et revint à Paris où, dès 1835, il succéda à son maître comme architecte de l'arr. de Saint-Denis et devint plus tard architecte en chef du dép. de la Seine. Il construisit en cette qualité les églises de la Villette, de Pierrefitte, des Ternes et de Clignancourt, les mairies des Batignolles, de Montmartre et de Bagnolet, de nombreux établissements scolaires, des marchés, des abattoirs et le grand asile d'aliénés de Ville-Evrard. Cet architecte, l'un des fondateurs de la Société centrale des architectes, avait ouvert un atelier d'architecture et fut membre temporaire puis honoraire du conseil des bâtiments civils. — *Jacques-Paul* Lequeux, fils et élève du précédent, né à Paris en 1846, fut, comme inspecteur des travaux du dép. de la Seine sous les ordres de M. Em. Trélat, chargé de terminer quelques édifices commencés par son père et fit lui-même construire plusieurs établissements scolaires, les hospices de Fontenay et de Pantin, l'hôpital Saint-Jacques, à Paris, etc.

Ch. LUCAS.

LEQUEUX (L'abbé Jean-François-Marie), théologien français, né en 1796, mort en 1866. Chanoine de Paris,

supérieur du séminaire de Soissons, il a laissé entre autres ouvrages : *Institutiones philosophicæ* (1847-48, 4 vol. in-12) ; *Manuale compendium doctrinæ moralis de virtutibus* (1843, 2 vol. in-12) ; *Manuale compendium juris canonici* (1850-51, 4 vol. in-4, 3^e éd.) ; *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon* (1859, 2 vol. in-12)

LEQUIEN (Michel), érudit français, né à Boulogne-sur-Mer le 8 oct. 1661, mort à Paris le 12 nov. 1733. Religieux dominicain, il passa sa vie entière dans le couvent de la rue Saint-Honoré. Bon helléniste et orientaliste, il a édité les œuvres de saint Jean Damascène, publié un ouvrage de polémique religieuse, *Panoplia contra schisma Græcorum* (Paris, 1718, in-4), une *Défense du texte hébreu* (de la Bible) et de la version vulgaire et enfin *l'Oriens christianus* (Paris, 1740, 3 vol. in-fol). Ce dernier est un ouvrage considérable donnant la nomenclature des évêques catholiques des pays orientaux ; il n'est pas sans lacunes et sans défauts, mais c'est encore aujourd'hui le meilleur guide que l'on possède pour l'histoire des patriarcats catholiques orientaux.

LEQUIEN (Arthur-Félix-Augustin), homme politique français, né à Saint-Omer le 15 août 1798, mort à Paris le 23 mars 1862. Avocat au barreau de Béthune, sous-préfet de Béthune (1838), il fut élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative en 1849. Membre de la droite, partisan du coup d'État du 2 décembre, il fut député du Pas-de-Calais au Corps législatif de 1852 à 1860, date à laquelle il entra à la cour des comptes. On a de lui : *Notice sur la ville de Béthune* (1838, in-8) ; *le Libre-Echange et les prohibitions douanières* (1856, in-8) ; *l'Internationale et l'Ouvrier* (1873, in-12), etc.

LEQUIEN DE LA NEUVILLE (Jacques), historien français, né à Paris le 4^{er} mai 1647, mort à Lisbonne le 20 mai 1728. Il a laissé une *Histoire générale de Portugal* (Paris, 1700, 2 vol. in-4), encore consultée aujourd'hui.

LEQUINIO (Joseph-Marie), homme politique français, né à Sarzeau (Morbihan) le 15 mars 1755, mort à New Port (Etats-Unis d'Amérique) vers 1813. Avocat, agronome et journaliste, il était juge au tribunal du district de Vannes, quand il fut élu député du Morbihan à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale ; il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. En mission à l'armée du Nord (avr.-mai 1793), puis dans la Charente-Inférieure avec Laignelot (sept.-nov. 1793), il fut un des sectateurs les plus ardents du culte de la Raison, et prit ensuite part à la guerre de la Vendée, dont il a en partie raconté l'histoire (*Guerre de la Vendée et des Chouans* ; Paris, an III, in-8). Sous la réaction thermidorienne, la commune de Rochefort le dénonça pour la rigueur avec laquelle il avait rempli sa mission dans la Charente-Inférieure. Lui-même d'ailleurs, dans une lettre officielle du 17 brumaire an II, écrite de sa main (Arch. nat., C, 278) et signée également de Laignelot (V. ce nom), s'était vanté d'avoir dîné avec le bourreau. Décreté d'arrestation (21 thermidor an III), il fut amnistié en l'an IV, fit partie du Conseil des Cinq-Cents comme député du Nord (an VI), se rallia à Bonaparte après le 18 brumaire, entra dans la carrière consulaire et devint sous-commissaire des relations commerciales à New Port (Etats-Unis). On a de lui plusieurs écrits, entre autres : *Ecole des laborieux* (1791, in-8) ; *les Préjugés détruits* (1792, in-8) ; *Des Fêtes nationales* (1795, in-8) ; *la Philosophie du peuple* (1796, in-12). F.-A. A.

LERAMBERT (Louis), sculpteur français, né à Paris en 1620, mort en 1670. Son père était garde du magasin des figures antiques et des marbres du roi. Louis Lerambert naquit dans le Louvre ; il apprit à dessiner chez Vouet et entra ensuite dans l'atelier de Sarrazin, pour se livrer à la sculpture. Ami de Le Brun et de Le Nôtre, très soutenu à la cour, il fit le buste en marbre de *Mazarin*, dont le modèle en terre fut donné à l'Académie de peinture. Le maréchal de La Meillerie, le trésorier de la Chambre aux deniers Hesselin, le banquier Jabach et sa femme eurent

recours à son ciseau. Il travailla pour le marquis de Dampierre et exécuta en marbre son tombeau. Reçu à l'Académie de peinture en 1663, il y remplit les fonctions de professeur. Lerambert a fait pour les jardins de Versailles un grand nombre de figures d'une exécution très élégante : un *Faune*, un *Pan*, des *Nymphes*, des *Sphinx*, un *Amour* tirant dans un bassin une flèche qui fait jaillir un jet d'eau, etc. Il a représenté sur douze Termes les signes du Zodiaque avec leurs symboles. Il a aussi mis la main à divers ouvrages pour le Louvre et le palais des Tuileries, ainsi que pour les églises Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Eustache. D'après ses biographes, il était non seulement un statuaire habile, mais encore un esprit cultivé, un homme du monde, un peu poète, un peu musicien.

BIBL. : *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture*. Notice sur Lerambert, par GUILLET DE SAINT-GEORGES. — *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*.

LÉRAN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 1,081 hab. Fabriques de peignes et d'objets de jais. Depuis le xiii^e siècle, Lérans fit partie de la seigneurie de Mirepoix. Au xiv^e siècle le château appartenait à une branche cadette de la famille. Château du xiv^e siècle, restauré dans ce siècle ; on y conserve les archives, fort importantes, de la famille de Lévis.

LE RAT (Edme) (V. RAT [Le]).

LERAY (Théodore-Constant), amiral français, né à Brest le 13 nov. 1793, mort à Paris le 23 avr. 1849. Mousse à neuf ans, aspirant de marine à dix-sept, il fut, après plusieurs campagnes, nommé lieutenant de vaisseau (1823), prit part à la bataille de Navarin (1827), devint peu après capitaine de frégate, obtint, à la suite de croisières heureuses sur les côtes de Hollande, puis d'Algérie, le grade de capitaine de vaisseau (1834), contribua puissamment en 1838 à la prise de Vera Cruz, alla en 1840 protéger le littoral tunisien menacé par une flotte turque et, promu contre-amiral (10 déc. 1841), commanda quelque temps la station navale du Levant (1843). Il fit ensuite partie du conseil d'amirauté. Élu député de la Loire-Inférieure en 1836, il cessa de l'être l'année suivante, mais le redevint en 1841 et obtint le renouvellement de son mandat en 1842.

A. DEBIDOUR.

LERBER (Sigismund-Louis), littérateur suisse, né à Berne en 1723, mort à Berne le 20 avr. 1783. Après avoir exercé des fonctions officielles, il occupa une chaire de droit à Berne depuis 1748. Ses principaux ouvrages sont : *De Fontibus juris patrii* (Berne, 1748, in-8) ; *De Legis naturalis summa liber singularis* (Zurich, 1752) ; *Essais sur l'étude de la morale* (Berne, 1773) ; *Poésies et opuscules philosophiques* (1798).

LERCARA FRIBO. Ville d'Italie, prov. de Palerme (Sicile), à 660 m. d'alt. sur le faite de partage des eaux ; 14,000 hab. Grandes mines de soufre. Elle ne date que du xviii^e siècle.

LERCARO (Damiano), sculpteur génois de la seconde moitié du xv^e siècle, connu surtout par ses gravures de très petites dimensions, très recherchées de ses contemporains. C'est ainsi qu'il représenta toute la passion de Jésus-Christ sur un noyau de péche.

LERCH (Pierre-Ivanovitch), savant russe, né en 1828. Il fit ses études à l'université de Saint-Petersbourg et se consacra particulièrement aux études orientales. Il a été, à diverses reprises, chargé de missions dans l'Asie centrale. Il a publié des études sur les Kurdes, collaboré aux mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg, de la Société de cette ville, de la Société archéologique de Moscou, à la revue *Orient und Occident*, à la *Russische Revue*. Il est attaché à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg.

LERCHE (Vincent-Stoltenberg), peintre norvégien, né à Tønsberg le 5 sept. 1837, mort en 1892. Il fit tout d'abord des études de droit à Christiania, mais les abandonna bientôt (1856) pour aller étudier la peinture à Dusseldorf, où il fut l'élève de son compatriote Gude. En 1863,

une bourse de voyage lui permit de visiter le S. de l'Allemagne et l'Italie. Il s'établit à son retour à Dusseldorf, d'où il fit de fréquentes excursions dans son pays natal. Il excelle dans la peinture des intérieurs d'église, des couvents du moyen âge, où il place, avec beaucoup de bonne humeur, des scènes spirituelles et malicieuses de la vie monacale. Le soin extrême avec lequel il traite les accessoires que lui fournit l'architecture ne nuit en rien à l'unité de la composition. Son dessin est ferme, sa couleur excellente. Parmi ses tableaux les plus connus citons : *Dans la Bibliothèque du cloître, la Cave du couvent, Vigilante et Orate, le Jour de la dîme au couvent, le Réfectoire, Intérieur de Saint-Marc à Venise, Intérieur de l'église de Trondlajem* (aquarelle), etc. Lerche a laissé aussi d'excellentes gravures sur bois; il a collaboré à de nombreux journaux illustrés (*Ny illustr. Tidn.*, etc.), et était un caricaturiste de talent. — Comme écrivain humoriste, il s'était acquis parmi ses compatriotes une réputation méritée : *A la Mine de plomb, Feuilles détachées de l'album d'un peintre (1873); Petites Images pour grands enfants, Dans la Cabute* (1887), etc. Th. C.

LERCHENFELD, Faubourg O. de Vienne (V. ce mot). Le dialecte de Lerchenfeld est le type du viennois.

LERCHENFELD (Barons de). Famille bavaroise dont les principaux membres furent : *Maximilian-Emanuel-Franz*, né à Ingolstadt le 16 nov. 1778, mort à Heinersreuth (près de Bamberg) le 17 oct. 1843, ministre des finances de 1817 à 1825 et de 1833 à 1835, ambassadeur à Vienne à partir de 1835. — Son fils *Gustav-Anton*, né à Ulm le 30 mai 1806, mort à Berchtesgaden le 10 oct. 1863, défendit comme lui les idées libérales, fut ministre en 1848, puis chef de l'opposition libérale, un des fondateurs du parti de la Grande Allemagne (1862). A.-M. B.

LERCOUL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos; 270 hab. Mines de fer.

LERDO DE TEJADA (Sebastian), président de la République mexicaine, né à Jalapa le 25 avr. 1827, mort à New York en avr. 1889. Membre de la cour suprême de justice en 1855, ministre des affaires étrangères et président du conseil pendant trois mois, en 1857, sous la présidence de Comonfort, il devint président de la Chambre des députés en 1861. L'un des chefs du parti libéral, il fut l'âme de la résistance contre l'invasion française. Le président Juárez lui confia, en 1863, le portefeuille de la justice, puis celui des affaires étrangères, et c'est lui qui contribua le plus à l'exécution de l'empereur Maximilien. Devenu président de la cour suprême, il remplaça provisoirement, en cette qualité, Juárez, mort, à la tête de l'Etat (1872), et fut confirmé dans ces fonctions par le vote populaire. Réélu le 24 juil. 1876 et reconnu par le Congrès le 29 oct., il fut renversé du pouvoir par Porfirio Díaz (V. ce nom) le 15 nov. suivant, et se retira alors aux Etats-Unis. Pendant son administration, le Mexique a joui d'une tranquillité parfaite, grâce au tact politique de son chef. Grand organisateur, esprit libéral et lucide, Lerdo de Tejada fit de nombreuses réformes, et c'est lui qui fit construire le premier chemin de fer mexicain (de Vera Cruz à Mexico). — Un membre de la famille, *Miguel Lerdo de Tejada*, est l'auteur de deux ouvrages marquants : *Apuntes históricos de la ciudad de Vera Cruz, precedidos de una noticia de los descubrimientos hechos en las islas y en el continente americano* (Mexico, 1850-1858, 3 vol. in-8, cartes et pl.), et *Comercio exterior de México desde la conquista hasta hoy* (1853, in-8). G. PAWLOWSKI.

LÉRÉ. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, sur le canal latéral à la Loire; 4,601 hab. Filature de laine. Eglise romane avec remaniements et additions des xiii^e et xv^e siècles; crypte du xi^e siècle ornée de peintures du xiii^e. Château de Villatte (xv^e siècle).

LEREBOLLETT (Dominique-Auguste), anatomiste et naturaliste français, né à Epinal le 19 sept. 1804, mort à Strasbourg le 5 oct. 1865. Reçu docteur en médecine à Strasbourg en 1832 avec une excellente thèse *Sur le Cho-*

lera, il renonça bientôt à l'exercice de la médecine pour se livrer presque exclusivement aux études scientifiques. Elève, collaborateur et ami de Duvernoy, il se fit recevoir en 1838 docteur ès sciences (*Anatomie comparée de l'appareil respiratoire dans les animaux vertébrés*; Strasbourg, in-4) et la même année succéda à son maître dans la chaire de zoologie et d'anatomie comparée à la faculté des sciences de Strasbourg. Ses principaux ouvrages ont trait à l'embryologie. Citons : *Essai d'une monographie des organes de la respiration des Crustacés Isopodes*, avec Duvernoy (*Compt. rend. Acad. des sciences*, 1840, t. XI); *Mémoire sur les Crustacés de la famille des Cloportides*, etc. (*Compt. rend. Acad. des sciences*, 1845, t. XX); *Mémoire sur l'anat. comparée des organes génitaux chez les Vertébrés* (1845); *Mémoire sur la structure intime du foie*, etc. (*Mém. de l'Acad. de méd.*, 1835, t. XVIII); deux gros mémoires insérés dans les *Recueils des Savants étrangers* à l'Académie des sciences et dans les *Annales des sciences naturelles* et intitulés : *Etudes sur le développement du brochet, de la perche et de l'écrevisse* (1851) et *Recherches d'embryologie comparée sur le développement de la truite, du lézard et de la lymanée* (1862); l'art. *Anatomie physiologique du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1863), et une série d'articles sur l'embryologie comparée, les monstruosité, etc., dans les *Annales des sciences naturelles* (1861-64). Dr L. Hn.

LEREBOLLETT (Léon-François-Camille), médecin français contemporain, né à Strasbourg le 14 déc. 1842, fils du précédent. Elève de l'École de santé militaire et de la faculté de Strasbourg, il a été reçu docteur en médecine en 1866, puis nommé au concours répétiteur de physiologie à l'École de santé militaire et professeur agrégé de clinique médicale au Val-de-Grâce en 1873. Il quitta le Val-de-Grâce en 1878 et donna sa démission de médecin-major de première classe, mais il est demeuré attaché à tout ce qui intéresse la médecine militaire. En 1881, après avoir publié, sur le service de santé en Tunisie, une série d'articles qui eurent un grand retentissement, il obtint de Jules Ferry, alors président du conseil des ministres, une enquête qui aboutit en définitive, après les débats parlementaires, à l'autonomie du corps de santé de l'armée. Collaborateur de Dechambre depuis 1872, il lui succéda dans la direction de la *Gazette hebdomadaire de médecine* et du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. Outre les nombreux articles de médecine pratique d'hygiène et de déontologie qu'il a publiés dans ces deux recueils et dans les *Bulletins* de la Société médicale des hôpitaux, il est l'auteur, avec M. Mathias Duval, d'un *Manuel du microscope dans ses applications au diagnostic et à la clinique* (1877, 2^e éd.), et, en collaboration avec le même et Dechambre, d'un *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (1893, 2^e éd.). M. Lereboullet a été élu membre associé libre de l'Académie de médecine en 1890. Dr A. DUREAU.

LEREBOLLETT (Adolphe), littérateur français, né à Strasbourg le 30 mai 1845, mort en 1886, frère du précédent. Il débuta dans la presse du Bas-Rhin, fonda en 1871 le journal *l'Alsace-Lorraine*, collabora à la *Gironde*, au *Temps*, etc. Sous le pseudonyme de Prosper Chazel, il a écrit des nouvelles et des romans qui ont eu du succès. Citons : *le Chalet des sapins* (Paris, 1875, gr. in-8); *la Haie blanche* (1878, in-12); *Histoire d'un forestier* (1880, in-12); *Riquette* (1881, in-12).

LEREBOLLETT (Noël-Jean), opticien français, né à Mortain (Manche) le 25 déc. 1761, mort à Paris le 12 févr. 1840. D'abord apprenti chez un fabricant de verres de lunette, il s'établit, à dix-huit ans, opticien à son compte, fut bientôt célèbre par la rare perfection et par la puissance de ses objectifs, qui rivalisaient avec ceux de Dollond, et devint le principal fournisseur de lunettes des grands observatoires et de la marine. Il inventa quelques instruments nouveaux, entre autres un microtéléscope, pour

l'examen à distance des objets microscopiques. Il fut nommé en 1824 membre du Bureau des longitudes. Il n'a laissé aucun écrit. L. S.

LEREBOURS (Noël-Marie-Paymal), opticien français, né à Paris le 13 févr. 1807, mort à Neuilly (Seine) le 24 juil. 1873, fils du précédent. Associé de bonne heure aux travaux de son père, il lui succéda dans la direction de sa maison, d'abord avec Secrétan (1840-53), puis seul, et fut nommé en 1862 artiste adjoint du Bureau des longitudes. Excellent constructeur d'instruments, il s'occupa en outre de recherches théoriques concernant l'optique et la photographie. Il a publié : *Traité de galvanoplastie* (Paris, 1842, in-8; 2^e éd., 1845); *Traité de photographie*, en collaboration avec Secrétan (Paris, 1842, in-8; 5^e éd., 1846); *Instruction pratique sur les microscopes* (Paris, 1846, in-8, 3^e éd.), etc. Il a traduit de l'anglais et annoté la *Galerie microscopique* de Pritchard (Paris, 1843, in-8). L. S.

LEREN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies; 381 hab.

LERGUE. Rivière du dép. de l'Herault (V. ce mot, t. XIX, p. 1144).

LE RIALET. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Mazamet; 286 hab.

LERICHE (Antoine) (V. DIVITIS).

LE RICHE DE LA POPELINIÈRE OU LA POUPLINIÈRE (V. LA POPELINIÈRE).

LÉRIDA. VILLE. — Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur la r. dr. de la Sègre, au pied d'une colline de 80 m., escarpée et isolée; 23,683 hab. Pont romain; palais des rois d'Aragon; citadelle; ancienne cathédrale byzantine et gothique (1203); nouvelle cathédrale du XVIII^e siècle, transformée en caserne; ancienne université; sur la rive g. de la Sègre, beau cimetière. Le chemin de fer de Saragosse s'y bifurque vers Barcelone et Tarragone. Verrerie, papeterie, corroirie, lainages, cotonnades. Commerce de bois et de grains. C'est l'ancienne cité d'*Herda*, capitale des Hergètes. César y défit et fit capituler les légions pompéiennes d'Afranius et Petreius (49 av. J.-C.). Le 23 avr. 1810, le général français Hlébert y vainquit les Espagnols d'O'Donnell; le 12 mai, il prit la ville.

PROVINCE. — Province du N.-E. de l'Espagne (Catalogne); 42,151 kil. q.; 285,417 hab. (au 31 déc. 1887). Elle est comprise entre la France et l'Andorre au N., les prov. de Gerona au N.-E., Barcelone à l'E., Tarragone au S., Saragosse et Huesca à l'O. C'est un pays très montagneux, couvert par les contreforts des Pyrénées centrales (Maladetta, sierra del Cadí, 2,535 m.), parmi lesquels on remarque la sierra de Bonmort et El Monsech; au S., la sierra de la Llena (massif du Montsant) est limitrophe de la prov. de Tarragone. Les principales plaines sont la vallée de la Cerdagne, la plaine de Lérída, celle de la Noguera et les Llanos d'Urgel. Les cours d'eau les plus importants sont : la Garonne (val d'Aran), la Sègre et ses affluents, la Noguera Pallaresa, la Noguera Rilagorzema et la Cinca. Elles sont toutes très abondantes. — Le sol est rocheux et peu fertile, sauf dans les plaines. Les monts sont encore assez boisés, mais beaucoup moins qu'au milieu du XVIII^e siècle. On récolte des céréales, des fruits, du vin, de l'huile, du lin, du chanvre, de l'anis, des légumes, des fruits. On trouve dans le sol des minerais de plomb argentifère, du lignite, des salines, des eaux minérales. La grande voie de communication est le chemin de fer de Saragosse à Barcelone et Tarragone. La dépression de la Cerdagne relie la province à la France. La prov. de Lérída comptait 314,530 hab. au recensement de 1860 et seulement 285,297 à celui de 1877, ce qui tient, soit aux guerres civiles, soit à une erreur dans le premier recensement.

Elle se divise en huit districts : Lérída, Balaguer, Cervera, Solsona, Sort, Tremp, Urgel, Viella. En 1809, elle formait le département de *Cinca-et-Sègre*. A.-M. B.

BIBL. : PLEYAN DE PORTA, *Histoire de Lérída*; Madrid, 1874.

LÉRIGET DE LA FAYE (V. LAFAYE).

LÉRIGNEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison; 344 hab.

LÉRINS (Iles). Petit archipel du littoral français de la Méditerranée, administrativement rattaché à la commune de Cannes, arr. de Grasse (Alpes-Maritimes). Situé à 4 kil. de Cannes et à 1,400 m. seulement du cap Croisette, cet archipel sépare le golfe de Napoule à l'O. du golfe de Jouan à l'E. Il comprend, avec quelques îlots crayeux et stériles, deux îles importantes, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, distantes l'une de l'autre d'environ 1 kil. et entre lesquelles se trouvent le mouillage du Frioul, où peuvent pénétrer les navires qui calent 5 m. L'île Sainte-Marguerite, la plus rapprochée du continent, est aussi la plus grande. Orientée de l'E. à l'O., elle mesure 3 kil. de long sur une largeur qui varie de 100 à 300 m.; elle à 7 kil. de circuit. Elle renferme un étang, des pâturages, des cotéaux couverts d'admirables bois de pins et une colline rocheuse sur laquelle a été construit, à 26 m. d'alt., un fort assez important. Elle possède aussi un petit port. A l'E.-N.-O. de l'île, une source abondante jaillit du fond de la mer qui atteint ici une profondeur de 160 m. Saint-Honorat, dont la direction est parallèle à Sainte-Marguerite, a environ 1,500 m. de longueur et 3 kil. de tour. Elle est assez bien cultivée.

Les îles Lérins étaient célèbres dès l'antiquité. Saint-Honorat, que les anciens appelaient *Lerina*, *Lerinus* ou *Planasia*, reçut probablement les premiers colons étrangers. On y trouvait une ville phénicienne (*Berconum* ou *Verconum*) et quelques villages. Lerona, appelée plus tard Sainte-Marguerite, possédait également quelques colons et un fort avec un temple dédié au dieu Lero. Dès les premiers siècles du christianisme les deux îles devinrent des centres importants de vie monastique. Dans l'une fut fondée l'abbaye Sainte-Marguerite, d'où elle a tiré son nom moderne; dans l'autre, saint Honorat établit, dit-on, en 375, un couvent (V. ci-dessous). Dès 725, les îles ne cessèrent d'être la proie des pirates sarrasins, des Normands, des Génois et plus tard des Barbaresques. André Doria les prit en 1536; les Espagnols s'en emparèrent à leur tour en 1635; ils en furent chassés par le comte d'Elbeuf et le cardinal de Sourdis en mai 1637. Elles tombèrent, le 31 déc. 1746, entre les mains des Anglo-Autrichiens qui en furent expulsés en juin 1747 par le chevalier de Belle-Isle. Dans le fort actuel de Sainte-Marguerite, qui date de Richelieu, ont été enfermés le *Masque de Fer* qui y resta vingt-sept ans, et, en 1873, le maréchal Bazaine, qui parvint bientôt à s'échapper. J. MARCHAND.

ABBAYE DE LÉRINS. — Elle fut fondée par saint Honorat, dans l'île qui porte encore son nom. Honorat, d'origine gallo-romaine, attiré par l'exaltation monastique de l'Orient chrétien, s'embarqua avec son frère Venant (*Venantius*) à Marseille pour la Grèce. Venant mourut à Méthone; Honorat revint en Gaule, après avoir traversé l'Italie, et s'arrêta chez Léonce, évêque de Fréjus. La tradition lui assigne pour demeure la grotte de Sainte-Baume, sur le cap Roux. Là, il choisit, aux premières années du IV^e siècle, sans que l'on puisse préciser la date, la plus petite des îles de Lérins, inhabitée alors, pour y mener, avec les compagnons qui s'étaient rapidement groupés autour de lui, la vie cénobitique. Ils construisirent une église et un monastère, dont Honorat resta le chef, jusqu'à ce que les Arlésiens l'appelassent au siège épiscopal de leur ville en 426. Il mourut le 14 avr. 429. Ses reliques furent transportées d'Arles à Lérins en 1391. — L'action exercée par l'abbaye de Lérins sur la christianisation de la Provence et d'autres parties de la Gaule, ressort du fait que les hommes les plus marquants de ce mouvement religieux ont presque tous passé par le monastère, comme les saints Eucher, Vincent, Salvieu, Loup, Hilaire, Maxime, Fauste, Césaire et d'autres. Dans les tempêtes du VI^e siècle, la discipline de l'abbaye de Lérins se relâche et sa puissance diminue. Le moine Aygulfe, du monastère de Fleury-sur-

Loire, pensa réformer Lérins en soumettant ses moines à la règle de Saint-Benoît ; il lui en coûta la vie. Après un court réveil du temps de Charlemagne, une nouvelle décadence menaça de ruiner Lérins. Alors Benoît VII (974-983) remit la direction de l'abbaye à la congrégation de Cluny qui inspirait à ce moment la politique ecclésiastique. Ce fut le commencement d'une nouvelle période pour Lérins. Au XI^e siècle, particulièrement sous les abbés Amaury, Albert I^{er} et II, de grands privilèges furent obtenus en même temps que des donations importantes. L'opulence régna bientôt à Lérins comme à Cluny ; au XIV^e siècle, les moines de Lérins réclamaient le titre de *domini* en guise de l'appellation de *fratres*. Puis les papes d'Avignon commencent à prélever leur droit sur les ressources de l'abbaye sans réussir à l'appauvrir. Depuis le VI^e siècle, Lérins avait été rattachée au diocèse d'Antibes, dont la résidence épiscopale fut transférée à Grasse en 1244. Une troisième et dernière période commence pour le monastère de Lérins vers 1515. Depuis la fin du siècle précédent, l'abbaye était devenue la proie d'abbés commendataires. L'un d'entre eux, Auguste de Grimaldi, renonça aux pouvoirs, mais non aux revenus de sa dignité, en affiliant le monastère aux bénédictins, connus plus tard sous le nom de bénédictins du Mont-Cassin. C'est alors que Denys Faucher d'Arles tenta de créer à Lérins un centre d'études humanistes. Mais, comme Grimaldi, en qualité de seigneur de Monaco, tenait pour Charles-Quint contre François I^{er}, le monastère de Lérins fut pillé par le connétable de Bourbon en 1524, et donné en commende par François I^{er} au cardinal de Bourbon d'abord, puis à Jean du Bellay ; au siècle suivant, Mazarin la posséda. Finalement, l'évêque de Grasse parvint, à force d'intrigues, à s'assurer la disposition de l'abbaye (1732) qui fut ensuite (1752) transférée à l'évêque de Digne. En 1788, elle fut sécularisée et, en 1791, vendue aux enchères pour 37,000 livres. L'église fut rendue au culte en 1859 et desservie par des religieux de Saint-Pierre à Marseille.

F.-H. K.

BIBL. — GASPARD D'AUGÉRY, *le Trésor de Lérins*, 1644, in-8. — LHULLIER, *Mém. sur les îles Lérins*, 1824. — L. ALLIEZ, *Visite aux îles Lérins*, 1840, in-8. — AZAÏS, *les Îles Lérins* ; Nîmes, 1862, in-8. — A.-L. SARDOU, *Notice historique sur Cannes et les îles Lérins* ; Cannes, 1867, in-8. — J. PUVEREL, *les Îles Lérins et le monastère Saint-Honorat* ; Antibes, 1869, in-16.

ABBAYE DE LÉRINS. — *Acta sancti* (Boll.), janv., t. II, pp. 15 et suiv. — R. FÉRAUD, *La Vida de saint Honorat*, légende en vers provençaux, avec notes de A.-L. Sardou ; Nice, 1875. — VINC. BARRAL, *Chronologia sanctorum... insulæ Lerinensis* ; Lyon, 1613, in-fol. — ALLIEZ, *Histoire du monastère de Lérins* ; Paris, 1862, 2 vol. — *Gallia christiana* ; Paris, 1725, t. III, pp. 1188 et suiv., in-fol.

LE RIOLS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour ; 312 hab.

LÉRIS (Alfred DESROSIERS, dit de), auteur dramatique français, né à Paris en 1807, mort à Paris en 1870. Il a donné seul ou en collaboration un très grand nombre de pièces, représentées avec succès sur les scènes de genre. Citons : *Zizine* (1837) ; *Un Mariage russe* (1840) ; *les Caravanes d'Ulysse* (1844) ; *les Quatre Quartiers de la lune* (1842) ; *P'Oiseau de paradis* (1846) ; *les Profits du jaloux* (1860) ; *Simonne* (1858) ; *les Deux Dots* (1862) ; *les Maris sont esclaves* (1868) ; *Pourquoi l'on aime* (1869).

LERM-ET-MUSSET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols ; 853 hab.

LERMA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Burgos, sur l'Arlanzà ; 2,500 hab. Ruines d'un palais de 1604, édifié par le duc de Lerma. La Colegiata renferme un beau tombeau du cardinal de Lerma.

LERMA. Ville du Mexique, Etat de Mexico, au N.-E. de Toluca, entre les deux sources du rio de Lerma qui traverse le lac Chapala et prend le nom de rio Grande de Santiago ; 12,000 hab. Distilleries de pulqué.

LERMA ou LERME (Francisco GOMEZ DE SANDOVAL Y ROJAS, marquis DE DENIA, comte, puis duc de), homme

d'Etat espagnol, né vers 1553, mort en 1625. Issu de Bernardo de Sandoval y Rojas, sénéchal du royaume de Sicile et conseiller de Charles-Quint, il devint le premier écuyer de l'infant Philippe III, lequel, parvenu au trône, éleva son favori au rang de premier ministre. Peu préparé à ce grand rôle au milieu de circonstances difficiles, le marquis de Denia, promu duc de Lerma en 1599, éprouva des échecs successifs dans une agression contre l'Angleterre et dut reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies des Pays-Bas (1608). Administrateur et financier médiocre, sans esprit de suite et sans caractère, il se signala par l'odieuse proscription des Maures, dont il confisqua les biens, sur lesquels il préleva la valeur de 5 millions de fr. pour lui et les siens. Dès lors, toutes les misères s'abattirent sur la malheureuse Espagne. Pour se mettre éventuellement à l'abri des conséquences du ressentiment public, le duc de Lerma se fit donner le chapeau de cardinal en 1618. Mais ce fut la fin de sa toute-puissance, et son propre fils, le duc d'Uceda, contribua à sa chute pour le remplacer. Bientôt, le nouveau roi, Philippe IV, ordonna une enquête judiciaire sur les faits et gestes de l'ancien ministre qui dut restituer au trésor une bonne partie de ses rapines. G. P.-I.

LERMINA (Jules), publiciste français, né à Paris le 27 mars 1839. A vingt ans, il débutait dans le journalisme, et après avoir collaboré à quelques petites feuilles littéraires, il entra au *Petit Journal*, devint rédacteur en chef du *Soleil* et ressuscita l'ancien *Corsaire*, qui fit une campagne très vive contre l'Empire et périt sous les amendes. Lermína reprit alors le *Satan*, qui succomba de même. Correspondant du *Gaulois* pendant l'insurrection de Crète, il se mêla ensuite constamment aux réunions publiques qui réclamaient la déchéance du régime impérial et fut condamné à deux ans de prison en 1870. Délivré par la proclamation de la République, il s'engagea et combattit au Bourget et à Buzenval. Il a donné un très grand nombre d'ouvrages de vulgarisation, entre autres un *Dictionnaire universel illustré de la vie française contemporaine* (1874, in-4) ; des pièces de théâtre comme *la Lettre rouge*, *la Criminelle*, drames représentés à la Gaité ; des romans parmi lesquels : *les Mystères de New York* (1874, in-12) ; *Marien* (1873, in-12), publiés sous le pseudonyme de William Cobb ; *Propos de Thomas Vireloque* (1868, in-12) ; *les Chasseurs de femmes* (1881, in-4) ; *le Fils de Monte Christo* (1885, 3 vol. in-12) ; *la Haute Canaille* (1881, in-12) ; *les Hystériques de Paris* (1885, in-4) ; *le Trésor de Monte Christo* (1885, in-4) ; *la Vie joyeuse* (1885, in-4) ; *le Cœur des femmes* (1889, in-12) ; *Martyres d'amour* (1890, in-4) ; *A brûler, conte astral* (1889, in-12) ; *la Science occulte* (1890, in-12) ; *Reine* (1891, in-12) ; *la Magicienne* (1892, in-12) ; *Alise* (1893, in-12), etc. Promoteur, avec Victor Hugo, de la fondation de l'Association littéraire et artistique internationale pour la protection de la propriété intellectuelle, il en est resté l'âme et le secrétaire perpétuel.

LERMINIER (Hermine) (V. DEHÉRAIN).

LERMINIER (Jean-Louis-Eugène), publiciste français, né à Paris le 29 mars 1803, mort à Paris le 23 août 1837. Après avoir fait des études approfondies de droit en Allemagne et en France, il fut nommé professeur de législations comparées au Collège de France (1831), ou il obtint de grands succès oratoires. Il fut quelque temps l'idole de la jeunesse libérale de Paris. Mais, s'étant ouvertement rallié au ministère Molé, qui lui donna une place de maître des requêtes au conseil d'Etat, il tomba dans une impopularité telle qu'il dut suspendre son cours à la fin de 1838 et qu'il ne put même pas le reprendre en 1849, sous la seconde République. Collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, des *Tablettes européennes*, de l'*Assemblée nationale*, etc., il a laissé un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Introduction générale à l'histoire du droit* ; *Philosophie du droit* ; *Histoire des législateurs et des constitutions de la Grèce antique* ; *Etudes d'histoire et de philosophie* ; *Cours d'histoire*

romaine, depuis *Auguste* jusqu'à *Commode*; *Dix Ans d'enseignement*, etc.

A. DEBIDOUR.

LERMITE (Tristan) (V. HERMITE [L']).

LERMOLIEFF, critique d'art (V. MORELLI [Giovanni]).

LERMONTOV (Michel-Jourevitch), illustre poète russe, né à Moscou le 2 oct. 1814, mort au Caucase le 15 juil. 1841. Par son père, il descendait de l'ancienne famille écossaise des comtes de Leirmont. Le père du poète naquit en 1787, fut élevé au corps des cadets, devint capitaine et quitta le service en 1814. Il s'établit dans le gouvernement de Toula et épousa bientôt une jeune fille de grande famille, Marie-Mikhaïlovna Arséniev. Leur mariage ne fut pas heureux; ils n'eurent qu'un fils, Michel, qui vit le jour à Moscou, dans la maison de sa grand'mère, laquelle, après la mort de sa fille, survenue en 1817, se chargea de l'éducation de l'enfant; elle l'emmena dans ses domaines de Tarkhang, gouvernement de Penza, et ne négligea rien pour le faire brillamment élever; en 1825, la santé de son petit-fils laissant à désirer, elle l'emmena au Caucase, dont les sites grandioses et sauvages l'impressionnèrent profondément. Il avait pour gouverneur un ancien colonel de la garde de Napoléon, Jandrau, resté en Russie après le désastre de la grande armée. En 1826, Lermontov revint à Moscou et fut placé à la pension noble de l'université; il y resta quatre ans et s'y fit remarquer par son caractère étrange et son orgueilleuse franchise.

En 1832, à la suite d'une histoire d'étudiant, il fut obligé de quitter l'université de Moscou et partit pour Saint-Petersbourg où il entra à l'École des adjudants-officiers de la garde; il en sortit au bout de deux ans cornette du régiment de hussards de l'empereur; il était à ce moment déjà connu par quelques pièces « scabreuses » lorsqu'un succès inattendu le lança tout à fait dans la carrière littéraire. Un de ses camarades de classe lui déroba le manuscrit de *Khadji-Abrek* et le fit imprimer avec le nom de l'auteur. Lermontov encouragé se lia avec les littérateurs et écrivit alors des compositions remarquables, comme *la Mascaraide*, *la Mélodie juive*, *le Gladiateur mourant*, *la Prière du voyageur*, *la Branche de Palestine*.

La fin tragique de *Pouchkine* (V. ce nom) donna une direction nouvelle à la vie et à l'activité littéraire de Lermontov. Parmi la société de Pétersbourg, il y avait beaucoup de personnes qui accusaient le grand poète et allaient jusqu'à justifier son meurtrier Dantès; Lermontov en fut profondément outré et composa la première partie de sa poésie sur la mort de Pouchkine qui circula bientôt dans Pétersbourg et parvint bientôt jusqu'à Nicolas I^{er}; puis, sous l'influence de moqueries et d'incidents avec des membres de la famille impériale dans un bal masqué, le poète écrivit la strophe finale: « Mais vous, fiers descendants, etc. »; Il fut arrêté et envoyé au Caucase dans un régiment de dragons. Cet exil lui donna la célébrité; on lut à l'envi ses poésies et on le considéra comme le successeur de Pouchkine. Au Caucase, il travailla à son beau poème du *Démon*; il composa *Mtzyri*; il y trouva le cadre de son roman, *le Héros de notre temps*. Mais il ne pouvait presque rien publier. Son *Chant du marchand Kalachnikov* ne passa que grâce à Joukovsky, et sans nom d'auteur. Enfin, après de nombreuses démarches de sa grand'mère, le poète fut réintégré en 1838 dans la garde, à Grodno d'abord, dans son ancien régiment ensuite. Sombre et presque misanthrope, il fuyait le monde et les connaissances. Au commencement de 1840, dans un bal, Barante, fils de l'ambassadeur de France, se prit de querelle avec lui; un duel au pistolet eut lieu. Lermontov fut arrêté et affirma qu'il n'avait point visé, assertion qui offensa de nouveau Barante; ils parvinrent néanmoins à s'expliquer, mais le poète fut envoyé une seconde fois au Caucase, prit part à une expédition contre les Thétchénes et assista à une bataille dont il a donné une description dans *Valerik*. A la fin de 1840 on lui permit de revenir pour quelques mois à Pétersbourg. Malgré les démarches et les prières de sa grand'mère, il dut repartir pour le Caucase au prin-

temps de 1841. Sous prétexte de maladie, il resta quelque temps à Piatigorsk, où il fut tué en duel le 15 juil. par le major Martynov, qu'il avait blessé par ses railleries. Lermontov n'avait que vingt-sept ans.

Lermontov a laissé des poésies lyriques qui comprennent des traductions de Schiller, des pièces imitées de Byron, des épigrammes, des portraits, des ballades, des récits et même quelques poésies en français. Bodenstedt en a donné en allemand des traductions ou plutôt des imitations remarquables. Les poèmes de Lermontov sont classiques en Russie. Les plus connus sont: *le Démon*, qui rappelle *la Chute d'un Ange* de Lamartine, *Mtzyri*, *le Chant du marchand Kalachnikov*, *la Femme du Caisier*, *Khadji-Abrek*, *la Boyarine Orcha*, *le Prisonnier du Caucase*, etc. Il a écrit également des drames: *les Espagnols*, *les Hommes et les Passions*, *l'Homme étrange*, *la Mascaraide*, *les Deux Frères*; enfin il a laissé en prose des œuvres admirables, comme *le Héros de notre temps*, roman qui comprend plusieurs parties: *Iscla*, *Maxime Maximytch*, *Taman*, *la Princesse Méri*, *le Fataliste*, *la Princesse Ligovsky*, *le Bossu Vadime*, *Achib Kerib* (conte turc), des fragments, des nouvelles inachevées, des lettres, etc. Les éditions des œuvres de Lermontov sont très nombreuses; la meilleure et la plus complète est celle de H. Al. Viskovator (Moscou, 1891, 6 vol. in-12 avec notes, bibliographie complète et étude biographique détaillée). Plusieurs de ses œuvres ont été traduites en français.

MONMITONNET.

BIBL.: L. LEGER, *la Littérature russe*; Paris, 1893.

LERNA (Marquis de) (V. BERMUDEZ DE CASTRO).

LERNÆA, LERNÆOCERA, LERNÆASCUS (V. LERNÆIDES).

LERNÆIDES (Zool.). Famille de Crustacés Copépodes parasites renfermant de nombreux genres, dont les espèces vivent pour la plupart sur les Poissons de mer. Ils présentent des faits de dimorphisme sexuel, en même temps que des déformations singulières, qui les rendent extrêmement curieux et difficiles à étudier. En général le corps de la femelle est vermiforme, sans segmentation distincte; la portion antérieure, correspondant au céphalothorax, porte des bras simples ou ramifiés, plus ou moins développés; la portion postérieure et l'anneau génital sont souvent énormément développés; l'abdomen est au contraire rudimentaire, comme ses appendices; la bouche porte une large trompe et des mandibules styliformes; les pattes-mâchoires, réduites, sont rapprochées de la bouche; la femelle porte deux sacs ou de longs tubes ovigères. Les différents genres de ce groupe peuvent différer extrêmement les uns des autres. Ces animaux qui, à l'âge adulte, ne rappellent en rien la forme générale des Crustacés, sont, pendant leur jeune âge, très semblables à de jeunes Cyclopes, et ils mènent une vie errante; la déformation commence quand ils sont fixés; les mâles s'accrochent en général sous l'abdomen de la femelle. Principaux genres: *Lernæa*, *Lernæocera*, *Lernæascus*, *Penella*; les *Lernanthropus*, *Lernæopoda*, qui présentent des particularités analogues, appartiennent à des familles voisines.

R. MONIEZ.

LERNÆOPODES, LERNANTHROPUS (V. LERNÆIDES).

LERNAY. Hameau de la com. d'Antoigné, dép. du Maine-et-Loire, cant. de Montreuil-Bellay. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Paris à Bordeaux.

LERNE. Localité de Grèce, au S.-O. de l'ancienne Argolide, où rejaillissent les eaux englouties dans le plateau arcadien. Elles y formaient des marais où la légende plaça le séjour de l'*Hydre de Lerne*, immolée par Héraclès.

LERNÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon; 549 hab.

LERNENTOMA (Zool.). Synonyme de *Chondracanthus* (V. ce mot).

LE ROCHOIS (Marthe), cantatrice dramatique française, née à Caen vers 1650, morte à Paris le 8 oct. 1728. Née d'une bonne famille, élève de Lully, elle débuta, vers 1678, dans le rôle d'Aréthuse de *Proserpine*; l'année suivante,

elle joua Sténobée dans *Bellérophon*, et Lully, sûr d'elle après l'avoir ainsi éprouvée, n'hésita plus à lui confier les rôles importants de ses opéras nouveaux, qui tous lui valurent des succès retentissants et une immense renommée. C'est ainsi qu'elle créa successivement Mérope dans *Persée*, Arcabonne dans *Anadis*, Angélique dans *Roland* et Galathée dans *Acis et Galathée*. Dans *Armide* elle se montrait admirable et portait à son comble l'émotion des spectateurs. C'est que M^{lle} Le Rochois n'était pas seulement une grande cantatrice pour son temps, mais aussi une tragédienne lyrique de premier ordre, au jeu d'une ampleur, d'une majesté et d'une passion vénémente et superbe. On peut voir ce qu'en disent Saint-Evremond et M^{me} de Sévigné. Après la mort de Lully, M^{lle} Le Rochois fit encore à l'Opéra, qu'elle ne quitta qu'en 1697, plusieurs créations importantes, dans *Achille et Polyxène*, *Thétis et Pélée*, *Enée et Lavinie*, *Didon*, *Méleé*, *Ariane et Bacchus*, *Vénus et Adonis*, *l'Europe galante*, *Issé*, etc. Cette grande artiste, qui fut la première cantatrice célèbre de notre Opéra, se retira avec une pension de mille livres.

Arthur POUJIN.

LEROI (Joseph-Adrien), littérateur français, né à Versailles le 19 mars 1797, mort à Versailles le 24 févr. 1873. Docteur en médecine, bibliothécaire de Versailles, il est connu par ses publications relatives à sa ville natale, dont les principales sont : *Des Eaux de Versailles* (1847, in-8); *Louis XIII et Versailles* (1848, in-8); *Relève des dépenses de M^{me} de Pompadour* (1853, in-8); *Histoire anecdotique des rues de Versailles* (1854-57, 2 vol. in-8); *Récit de la grande opération faite au roi Louis XIV* (1857, in-8); *M^{me} Du Barry* (1858, in-8); *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Madame de Maintenon* (1864, in-8); *Histoire de Versailles* (1868, 2 vol. in-8). Il a publié le *Journal de la santé de Louis XIV* des médecins du roi (1862, in-8) et le *Journal de Pierre Narbonne* (V. ce nom).

LEROI d'ALLARDE (Marle-François-Denis) (V. FRANCIS).

LEROLLE (Henri), peintre français, né à Paris en 1848. Elève, pendant un an, de Louis Lamothe, qui lui-même avait été élève d'Ingres, M. Lerolle travailla seul et fit des envois réguliers aux expositions officielles de Paris. Parmi ses œuvres principales, il convient de citer : *Baptême de saint Agoard et saint Aglibert* (1872); *Sainte Madeleine* (1876); *Communion des Apôtres* (1878); *Jacob chez Laban* (1879); *Dans la Campagne* (musée du Luxembourg, S. de 1880); *Au Bord de la rivière* (1881); *Arrivée des bergers*; *A l'Orgue* (musée de New York, 1885); *Albert le Grand au couvent Saint-Jacques* (Sorbonne, Paris, 1889); *Deux Panneaux de saint Martin*; *Fuite en Egypte* (1891); *Intérieur* (1894). On trouve aussi des peintures de cet artiste dans les musées de Pau, du Havre et à l'Hôtel de Ville de Paris. M. Lerolle est un compositeur habile et un peintre aux tonalités claires, tendres, poétiques; il se rattache à Millet, à M. Cazin, par sa prédilection pour le personnage idéalisé et seul dans de vastes paysages.

LÉROS. Ile de Turquie d'Asie, vilayet des Iles, sandjak de Chio, rocheuse et stérile, aux côtes très découpées, ayant 45 kil. de long sur 12 de large; 4,950 hab. Le sommet culminant est le *Klidi* (223 m.); miel renommé. Capitale Léros à l'E., port de Partheni au N. Carrières de marbre blanc. Le caza de Léros comprend, outre l'île de ce nom, les îlots de Pathmos et de Sepida. Le caza a 7,500 hab., dont 7,460 Grecs-orthodoxes. Léros, peuplé dans l'antiquité par les Miliéniens, a appartenu, au moyen âge, aux chevaliers de Rhodes. Elle fut conquise par les Turcs en 1523. Ch. DEL.

LEROU (Marie-Emilie), tragédienne française, née à Penne (Lot-et-Garonne) le 10 avr. 1855. Elève du Conservatoire, elle obtint le premier prix de tragédie en 1879. Engagée en 1880 à la Comédie-Française, elle y débuta le 27 août dans *Athalie*, et joua successivement *Britannicus*, *Oedipe roi*, *Phèdre*, *Horace*, *Bajazet*. Le talent de M^{lle} Lerou se fait plus remarquer par la vigueur et

l'énergie que par la grâce et la tendresse. Fatiguée de la longue inaction dans laquelle on la laissait languir, elle quitta la Comédie-Française pour aller créer en 1889, à l'Ambigu, le rôle de Jeanne dans un drame intitulé *la Porteuse de pain*, passa par l'Odéon pour y jouer le répertoire tragique, puis, enfin reparut, le 29 août 1892, à la Comédie-Française, dans Agrippine de *Britannicus*, pour jouer ensuite *Une Famille au temps de Luther* et *Antigone*.

LÉROUVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 2,613 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Nancy. Importantes carrières de pierre de taille.

LEROUX (Les). Famille d'architectes français des xvi^e et xvii^e siècles. Jacques Leroux, maître des œuvres de maçonnerie de l'église Saint-Maclou, à Rouen, et de la cathédrale de cette ville, fit, dès 1494, continuer et terminer la tour du Beurre, travailla ensuite à la chapelle et à la galerie de communication de l'archevêché avec la cathédrale et fut chargé de nombreuses missions par le cardinal d'Amboise. Il mourut à Rouen, où il fut inhumé dans la nef de la cathédrale le 27 mars 1510. — Roullant Leroux, maître d'œuvres de la ville de Rouen et neveu du précédent, aux travaux duquel il fut associé dès 1496, lui succéda en 1508 comme maître d'œuvres des travaux de la cathédrale ou il fit construire la loge des Maçons, le portail principal et restaurer la flèche centrale incendiée en 1514. Roullant Leroux fut également chargé par le cardinal d'Amboise de travaux au château de Gaillon et au palais de justice de Rouen et dirigea l'exécution des travaux du tombeau de ce cardinal dans la chapelle absidale de la cathédrale. Il mourut à Rouen au commencement de l'année 1527. — D'autres membres de cette famille, Nicolas, Martin et Jehan Leroux, maîtres d'œuvres à Rouen, furent chargés de divers travaux à la cathédrale de cette ville, et Nicolas Leroux fit construire plusieurs édifices à Dieppe de 1511 à 1522.

Charles LUCAS.

LEROUX (Jean-Baptiste), architecte français, né vers 1677, mort à Paris le 13 juil. 1746. Elève de Dorbay et admis à l'Académie royale d'architecture en 1720, Leroux fut adjoint à Bruant fils, comme professeur à cette Académie et fit construire de nombreux hôtels à Paris, parmi lesquels les hôtels de Villeroy et de Rohan-Chabot, rue de Varenne, et l'hôtel de Montbazou, rue de l'Université. Leroux a fait aussi décorer ou terminer l'hôtel de Brissac, bâti par Boffrand (V. ce nom), l'hôtel de Villars, élevé par Lelion, l'hôtel de Roquelaure, œuvre de Lassurance, et l'hôtel Mazarin.

Charles LUCAS.

LEROUX (Jean-Marie), graveur au burin et dessinateur français, né à Paris le 6 janv. 1788, mort à Paris en janv. 1871. Il était fils d'un cafetier de la rue Moutetard où se réunissaient des artistes, et il reçut des leçons de David. Son œuvre principale est *Sainte Thérèse*, d'après Gérard, exposée au Salon de 1831.

LEROUX (Pierre), philosophe et économiste français, né à Bercy, près de Paris, le 17 avr. 1797, mort à Paris le 11 avr. 1871. Ouvrier typographe, ce fut un des premiers saint-simoniens. Il fonda en 1824 le journal *le Globe* qui devint en 1831 l'organe du parti. Il s'en sépara quand Enfantin y prévalut (V. SAINT-SIMONIENS) et tenta de constituer un autre système socialiste; il en développa le principe dans une série d'articles et brochures de *l'Encyclopédie nouvelle* qu'il publia avec Regnaud (1841, 8 vol.); *De l'Egalité* (1838); *Réfutation de l'Éclectisme* (1839); *De l'Humanité* (1840, 2 vol.). Son système était un mélange d'idées pythagoriciennes et bouddhistes sur la métépsychose avec celles de son maître. Il cherchait à concilier la famille, la propriété, la patrie, avec l'égalité absolue supprimant toute autorité. Il attachait des vertus mystiques au nombre trois, proposant de tout organiser par triades. Il eut une grande influence sur George Sand avec laquelle il créa, en 1841, la *Revue indépendante*. En 1846, il obtint un brevet d'imprimeur et tenta d'appliquer ses idées en fondant à Boussac une imprimerie organisée en asso-

ciation égalitaire. Il y publia deux journaux, l'*Eclaircur* et la *Revue sociale*, et de nombreuses brochures. En 1848, il proclama la république à Boussac, y fut nommé maire. Acclamé à Paris par les avancés, il fut impliqué dans l'échauffourée du 15 mai, condamné à la prison, relâché le troisième jour par Causidière et élu député à l'Assemblée constituante. Il y devint un des chefs de la gauche socialiste, bien que peu orateur. Réélu à la Législative, il n'y eut aucune influence. Il rédigeait en même temps des opuscules sur la durée normale de la journée de travail, la ploutocratie, le malthusianisme, l'organisation nationale du travail, etc., collaborait au journal la *République*. Au 2 décembre, il fut proscrit, se réfugia à Londres, puis à Jersey où il vécut dans une ferme avec ses neuf enfants, faisant des expériences d'engrais et soutenu par les Pereire et M^{me} d'Agout. Il écrivit son poème socialiste, la *Grève de Samarez*. Il se retira ensuite à Lausanne et rentra en France en 1869.

A.-M. B.

LEROUX (Hippolyte), auteur dramatique français, né à Paris en 1801, mort à Paris le 1^{er} juil. 1860. Il a donné, seul ou en collaboration avec Bayard, Merville, Rougemont, Mellesville, bourgeois, Labiche et autres, un grand nombre de vaudevilles dont les principaux sont : *les Artistes* (1831); *le Jaloux* (1827); *les Mendiants* (1829); *le Coucher du soleil* (1833); *la Famille de la future* (1835); *le Client* (1844); *Péché et Pénitence* (1845); *Une Chaise pour deux* (1847); *le Renard et la Cigogne* (1841), etc.

LE ROUX (Charles-Marie-Guillaume), paysagiste et homme politique français, né à Nantes le 25 avr. 1814, mort le 1^{er} mars 1895. Destiné au barreau, il y entra un instant; mais il fréquentait surtout l'atelier de Corot, et il débuta au Salon de 1836 avec une *Vue intérieure du cloître de Santa Maria della Pace à Rome*. En 1842, il retourna se fixer à Nantes. Candidat du gouvernement, M. Le Roux fut élu député des Deux-Sèvres en 1860, 1863 et 1869. Avant et après sa vie politique, il a beaucoup exposé; on citera : *Mare* (1843); *Site du Haut-Poitou* (1844), au musée de Besançon; *Lande* (1846); *les Dunes d'Escaublac* et *Vue du Croisic* (1848); *Souvenirs de Pornie* (1853); *l'Erdré pendant l'hiver* (1857), au musée de Nantes; *Souvenir du Poitou* (1869); *la Loire près de Paimbœuf* (1874); *Mer montante à Préfaillies* (1878); *Lever de brume aux environs de Paimbœuf* (1879); *Environs de Narbonne* (1883); *Chemin près de Saint-Brévin (Loire-Inférieure)* (1884); *le Marais* (1886); *Grande Marée en mai* (1888); *Chemin creux au Soulliers* (1892); *Chênes au bord de l'étang* (1893); *le Chemin près Paimbœuf* (1894).

Et. Bricou.

LEROUX (Paul-Augustin-Alfred), homme politique français, né à Paris le 11 déc. 1815, mort à Paris le 1^{er} juin 1880. Poète et romancier dans sa première jeunesse, puis chef d'une grande maison de banque à Paris, il eut occasion, sous la seconde République, d'obliger le prince Louis-Napoléon, fut, avec l'appui du gouvernement, élu député le 29 févr. 1852, dans la deuxième circonscription de la Vendée, et siégea sans interruption jusqu'en 1870 au Corps législatif, où il tint à plusieurs reprises, soit comme rapporteur du budget, soit comme vice-président, une place importante. Ministre de l'agriculture et du commerce du 14 juil. 1869 au 2 janv. 1870, il fut rejeté dans la vie privée par la révolution du 4 sept. Candidat officiel pendant la crise du 16 mai, il fut élu député de Fontenay-le-Comte le 14 oct. 1877; mais son élection fut invalidée en 1878 et il ne joua plus dès lors aucun rôle politique.

LEROUX (Paul-Louis), acteur français, né à Saint-Quentin le 29 juin 1819, mort à Alger en févr. 1874. Elève du Conservatoire, il débutait à la Comédie-Française le 26 mai 1844 dans *le menteur*. Il se distingua dans l'emploi des amoureux de façon à être reçu sociétaire au bout de quatre années. Le répertoire classique lui était surtout favorable. Cela ne l'empêcha pas pourtant de faire

d'heureuses créations, entre autres dans *le Mari à la campagne*, *les Demoiselles de Saint-Cyr*, *les Aristocraties*, *la Vieillesse de Richelieu*, *Adrienne Lecouvreur*, *Charlotte Corday*, *le Lion amoureux*, etc. Un défaut de mémoire obligea Leroux à prendre sa retraite en 1873, alors qu'il avait échangé l'emploi des amoureux contre celui des premiers rôles. Il s'en alla prendre la direction du théâtre d'Alger.

A. P.

LEROUX (Henri-Aimé), homme politique français, né à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne) le 14 oct. 1825. Docteur en droit, avocat au barreau de Laon, il se présenta sans succès en 1859 aux élections pour le Corps législatif, dans la première circonscription de l'Aisne. Elu représentant de ce département à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1874, vice-président du centre gauche, il fut réélu député le 20 févr. 1876, fit partie des 363, fut réélu avec eux le 14 oct. 1877 et ne se représenta pas en 1881. Il devint sénateur de l'Aisne le 26 mai 1889, en remplacement de l'amiral Jaurès et fut réélu au renouvellement de 1894.

LEROUX (Hector), peintre français, né à Verdun (Meuse) le 27 déc. 1829. Elève de Picot, il s'est consacré aux scènes de la vie antique. Parmi ses œuvres, on cite : *Une Nouvelle Vestale* (1863, musée de Verdun); *Columbarium* (1864, musée du Luxembourg); *Sérénade antique* (1866); *Tibulle et Délie* (1867); *Messaline* (1868); *la Gardienne du feu sacré* (1870); *la Vestale Tuccia* (1874); *les Danaïdes* (1877); *Ecole de Vestales; Vestales endormies* (1880); *le Vésuve* (1886); *Un Artiste d'Herculanum* (1889); *Amata, vestale* (1891), etc.

LEROUX (Louis-Eugène), peintre français, né à Paris le 28 sept. 1833. Elève de Picot, il a peint à peu près exclusivement des scènes bretonnes. Parmi ses envois aux Salons, on citera : *la Lettre de l'armée* (1861); *le Nouveau-Né, intérieur bas-breton* (1864), au musée du Luxembourg; *Servante bretonne* (1866); *Avant l'ensevelissement* (1868); *la Sœur aînée* (1882); *Sur les Bords de l'Isle* (1883); *Jeune Mère* (1886).

LEROUX (Frédéric-Etienne), sculpteur français, né à Ecouché (Orne) le 3 août 1836. Elève de Jouffroy, Parmi ses envois aux Salons on remarque : *Faunes*, groupe en plâtre (1863); *Marchande de violettes*, bronze (1866), au musée du Luxembourg; *Bouquetière*, au musée de Lille; *Victoire*, bronze pour la ville de Bahia, au Brésil (1874); statue de *Sylvestre de Sacy* (1881), à l'hôtel de Ville; statue de *Surcouf* pour la ville de Saint-Malo (1892).

LEROUX (Paul), homme politique français, né à Paris le 26 sept. 1850, fils de Paul-Augustin (V. ci-dessus). Il prit part à la guerre franco-allemande, dans le 2^e cuirassiers, puis dans le 4^e dragons, et entra dans la diplomatie. Après avoir été attaché aux ambassades de Rome et de Madrid, il démissionna pour poser sa candidature aux élections de 1881 dans la 2^e circonscription de Fontenay-le-Comte. Elu avec un programme bonapartiste, réélu en 1885 et 1889, il fut trésorier de l'Union des droites et appuya le boulangisme. Il ne s'est pas représenté en 1893.

LEROUX (Hugues), journaliste et romancier français, né au Havre en 1860. Ecrivain facile et chroniqueur brillant, il a fait une série d'articles remarquables au journal *le Temps*; il s'est attaché tout particulièrement à étudier les banquistes et a publié sur des sujets du même ordre un livre apprécié intitulé *l'Enfer parisien* (1888), où l'on trouve une connaissance approfondie de la vie cachée de la grande ville. Il collabora avec talent au *Journal* auquel il donne des articles de variétés et des romans. Il a publié : *la Russie souterraine* (1885); *l'Atlantat Sloughine*, roman nihiliste; *Un de nous* (1886); *Médéric et Lisée*, roman champêtre (1886); *Chez les Filles* (1888); *l'Amour infirme* (1888), etc. Il a adapté *Crime et Châtiment* de Dostoievski et l'a fait jouer avec succès à l'Odéon (sept. 1888).

Ph. B.

LEROUX DE LIXY (Antoine-Jean-Victor), historien, érudit et bibliographe français, né à Paris le 22 août 1806, mort à Paris le 13 mai 1869. Elève de l'Ecole des chartes

(promotion de 1831), il contribua beaucoup à fonder le recueil d'érudition connu sous le nom de *Bibliothèque de l'École des chartes*, fut membre du comité des travaux historiques et conservateur à la bibliothèque de l' Arsenal. Parmi ses publications, nous citerons : des éditions du *Roman de Brut* de Wace (1838, in-8); des *Quatre Livres des rois*, traduction française du XII^e siècle (1842, in-4) (*Coll. des documents inédits*); *Recueil des chants historiques français* (1841, 2 vol. in-8); le *Livre des proverbes français* (1842, 2 vol. in-8); les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde* (en collaboration avec Douët d'Arq) (1846-44, 2 vol. in-8); *Description de Paris par Guilbert de Metz* (1835, in-12); *Vie d'Anne de Bretagne* (1864, 4 vol. in-8).

LE ROUX DES HAUTERAYES (V. DESHAUTERAYES).

LEROY (Pierre), chanoine de la Sainte-Chapelle et écrivain français. C'est à lui qu'appartient, nous dit de Thou, l'initiative de la *Satyre Ménippée*, à laquelle il collabora ensuite activement.

LE ROY (Marin), sieur de Gomberville (V. ce nom).

LEROY (Louis), écrivain français, né à Coutances vers 1510, mort à Paris le 2 juil. 1577. Humaniste excellent, il répandit sa réputation dans toute l'Europe, en parcourant l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, où il visitait les savants en renom. Il devint en 1572 professeur de grec au Collège de France. Citons de lui : une bonne *Vie de Budé* (1540, in-4), en latin; *Considérations sur l'histoire française et universelle de ce temps* (Paris, 1562, in-8); *De l'Origine et excellence de l'art politique* (1567, in-8); *Des Troubles et différends advenus entre les hommes par la diversité des religions* (1567, in-8); les *Monarchiques* (1570, in-8); *Excellence du gouvernement royal* (1576, in-4); *De la Vicissitude et vanité des choses en l'Univers* (1576, in-fol.); des traductions du grec, des écrits en latin, etc.

LEROY (Adrien), compositeur français, mort vers 1588. Il créa à Paris une célèbre imprimerie musicale, s'associa son beau-frère Robert Ballard (1531), hébergea Roland de Lassus (1571). Il a dans ses recueils (vingt livres de *Chansons*) inséré plusieurs morceaux de lui. Il écrivit une *Instruction de partir toute musique des huit divers tons en tablature de luth* (Paris, 1557), etc.

LE ROY (Julien), horloger français, né à Tours le 8 août 1686, mort à Paris le 20 sept. 1739. De précoces dispositions pour les arts mécaniques engageant sa famille à l'envoyer à Paris. En 1713, il fut reçu maître horloger et s'établit rue du Harlay, près du Palais; peu de temps après, il imagina le moyen de fixer l'huile aux pivots des roues et du balancier des montres; en 1720, il présenta à l'Académie des sciences une pendule d'équation qui marquait le temps vrai et qui fut proclamée un chef-d'œuvre; en 1739, il fut nommé horloger du roi, avec logement au Louvre. Dès cette époque, il faisait une rude concurrence à nos voisins d'outre-Manche avec ses montres à répétition recherchées dans toute l'Europe, et quelques jours après la bataille de Fontenoy, Voltaire put dire à l'un de ses fils : « Le maréchal de Saxe et votre père ont battu les Anglais. » Il excella également dans la construction des pendules et des grandes horloges publiques. On lui attribue même la première horloge horizontale; mais ce point est contesté. Il a partagé en tout cas avec les *Lepaute* (V. ce nom) la gloire d'avoir transformé, au double point de vue du mécanisme et de l'exécution, l'horlogerie monumentale. Ses inventions et ses perfectionnements, parmi lesquels il faut citer le pendule compensateur qui porte son nom (V. COMPENSATEUR, t. XII, p. 475), sont nombreux. On en trouve la description dans des mémoires et articles publiés par le *Mercure* (1732-34). L. S.

BIBL. : P. LE ROY, *Eloge de J. Leroy*, à la fin des *Epreuves chronométriques* (V. art. suiv.). — F. LE PRESTO D'EXMES, *J. Le Roy*, s. l. n. d., in-8.

LE ROY (Pierre), horloger français, né à Paris en 1717, mort à Vitry (Seine) le 25 août 1783, fils du précédent.

Il revendiqua l'invention du chronomètre; mais cet honneur lui fut vivement disputé par Harrison et par *Berthoud* (V. ce nom), qui construisirent presque en même temps que lui des montres marines d'une grande exactitude. Il est certain, en tous cas, qu'il imagina quelques-uns des perfectionnements les plus essentiels à la précision de ces instruments (V. CHRONOMETRE, t. XI, p. 303) et, deux fois (1769 et 1773), l'Académie des sciences de Paris lui décerna le prix double proposé pour la meilleure manière de mesurer le temps à la mer. L'horlogerie lui doit encore divers autres inventions et perfectionnements décrits dans le t. VII du *Recueil des machines* de l'Académie. Il est l'auteur de quelques publications intéressantes : *Mémoire pour les horlogers de Paris* (Paris, 1754, in-4); *Etreuves chronométriques* (Paris, 1760, in-12, très rare; 2^e éd., 1814); *Exposé des travaux de Harrison et de Le Roy dans la recherche des longitudes en mer* (Paris, 1767, in-4); *Précis des recherches faites en France depuis 1730 pour la détermination des longitudes en mer* (Paris, 1773-74, 2 vol. in-4), etc. L. S.

LE ROY (Jean-Baptiste), physicien français, né à Paris en 1719, mort à Paris le 21 janv. 1800, frère du précédent. On a peu de détails sur sa vie. En 1751, il fut nommé adjoint géomètre de l'Académie des sciences de Paris, en 1766, associé mécanicien, en 1770, pensionnaire; il fut compris en 1793 dans la 1^{re} classe du nouvel Institut (section des arts mécaniques). Il s'est surtout occupé d'électricité, a inventé une machine électrique positive et négative et a perfectionné les paratonnerres et les aéromètres. Il a écrit un grand nombre de mémoires et d'articles qui ont paru dans les recueils de l'Académie des sciences et dans le *Journal de physique*. L. S.

LE ROY (Julien-David), architecte et archéologue français, né à Paris le 6 mai 1724, mort à Paris le 28 janv. 1803, frère des précédents. Il obtint en 1751 le grand prix d'architecture, passa un an en Grèce après ses trois années de séjour à Rome et fit paraître, peu après son retour à Paris, un ouvrage qui, malgré d'assez graves erreurs, corrigées du reste dans la deuxième édition, eut un vif succès : *les Ruines des plus beaux monuments de la Grèce* (Paris, 1758, in-fol.; 2^e éd., 1770). Il fut admis aussitôt à l'Académie d'architecture, où il fit, à partir de 1762, un cours très suivi, entra en 1770 comme associé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en devint pensionnaire en 1786 et, lors de l'organisation de 1793, fut compris parmi les membres du nouvel Institut (classe de littérature et beaux-arts). Il s'occupa aussi de navigation et construisit, sur le modèle antique, un petit bâtiment, le *Naupotame*, qu'il déclarait à peu près insubmersible et avec lequel il évolua quelque temps dans la Manche et en Seine. Outre l'ouvrage déjà cité et quelques opuscules sur la marine des anciens, il a publié : *Histoire de la disposition donnée par les chrétiens à leurs temples* (Paris, 1764, in-8; trad. allem., 1778); *Observations sur les édifices des anciens peuples* (Paris, 1767, in-8). L. S.

BIBL. : DACIER, *Eloge de J.-D. Le Roy*, dans les *Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et littérature anciennes*, 1815, t. I, p. 267.

LE ROY (Charles), médecin et chimiste français, né à Paris le 12 févr. 1726, mort à Paris le 12 déc. 1779, frère des précédents. Professeur à la faculté de médecine de Montpellier, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, il avait la réputation d'un praticien et d'un chimiste très distingué. Il s'éleva l'un des premiers contre la vieille théorie des jours critiques; il se livra, en outre, à d'intéressantes recherches sur la phosphorescence de la mer, sur l'analyse et la fabrication artificielle des eaux minérales, sur la suspension de l'eau dans l'atmosphère, etc. Il a publié : *Mémoires et observations de médecine* (Montpellier et Paris, 1766-76, 2 vol. in-8); *Mélanges de physique, de chimie et de médecine* (Paris, 1771, in-8), etc. L. S.

LEROY (Charles-François-Antoine), mathématicien français, né vers 1780, mort à Paris le 23 févr. 1854. Il pro-

fessa pendant trente ans la géométrie descriptive à l'École polytechnique. Il fut, en outre, à partir de 1810, maître de conférences à l'École normale et fit, à diverses reprises, des suppléances à la Sorbonne. Ses ouvrages, demeurés classiques, ont eu un nombre considérable d'éditions : *Analyse appliquée à la géométrie des trois dimensions* (Paris, 1829, in-8 ; 4^e éd., 1854) ; *Traité de géométrie descriptive* (Paris, 1842, in-4 ; 13^e éd., 1888) ; *Traité de stéréotomie* (Paris, 1844, in-4 et atlas ; 12^e éd., 1890). Il a publié, en outre, divers mémoires originaux dans les *Annales* de Gergonne, dans le *Journal de l'École polytechnique*, etc.

L. S.
BIBL. : S. DE SACY, C.-F.-A. Leroy, dans le *Journal des Débats* du 17 mars 1854.

LEROY (Pierre-Joseph-Jean-Baptiste-Onésime), littérateur français, né à Valenciennes le 30 juil. 1788, mort à Raismes le 18 fév. 1875. Citons de lui : *Études sur Ducis* (Paris, 1834, in-8) ; *Études sur les mystères* (1837, in-8) ; *Corneille et Gerson* (1841, in-8) ; *Histoire comparée du théâtre et des mœurs en France* (1844, in-8) et des pièces de théâtre qui ont eu du succès, entre autres : *le Méfiant* (1813) ; *l'Esprit de parti* (1817) ; *l'Irrésolu* (1819) ; *la Femme juge et partie* (1821) ; *les Femmes sous Caton le Censeur* (1852).

BIBL. : Ch. DESLYS, *Leroy* ; Paris, 1868, in-8.

LEROY (Jean-Jacques-Joseph), dit d'Étiolles, chirurgien français, né à Paris le 5 avr. 1798, mort à Paris en août 1860. Étant encore étudiant, il imagina déjà des instruments propres à broyer la pierre dans la vessie. C'est en 1822 qu'il se fit recevoir docteur avec une thèse, *De la Rétention d'urine*. Il a passé sa vie à perfectionner les instruments et les procédés propres au traitement des maladies de l'appareil génito-urinaire, sans pour cela négliger les autres parties de la médecine et de la chirurgie ; citons seulement les opérations de la staphylorrhaphie, de la fistule vésico-vaginale, de la tonsillotomie, des anévrysmes, des hernies étranglées, etc. ; il a fait des expériences pour prouver la régénération du cristallin. Toujours appliqué à la mécanique, il a inventé ou perfectionné les canons se chargeant par la culasse, les bombes éclatant par le choc, etc., inventions qui nous mènent loin de l'art de guérir. Toute sa vie, il a eu à subir d'ardentes polémiques contre ses détracteurs et ses ennemis, et souvent il attaquait lui-même ses confrères, les chirurgiens. Ses travaux sont innombrables ; citons seulement : *Exposé de divers procédés employés... pour guérir de la pierre*, etc. (Paris, 1825, in-8, pl.) ; *Tableau historique de la lithotritie* (Paris, 1830) ; *Mémoire sur la cystotomie épipubienne* (Paris, 1837, in-8) ; *Recueil de lettres et de mémoires*, etc. (Paris, 1844, in-8, fig.) ; *Urologie. Traité des angusties*, etc. (Paris, 1845, in-8) ; *Sur les Avantages des bougies tortillées et crochues* (Paris, 1852, in-8) ; *De la Cautérisation d'avant en arrière* (Paris, 1852, in-8) ; *De l'Extraction des corps étrangers*, etc. (Bruxelles, 1854, in-8).

Son fils, Raoul-Henri, a écrit un traité couronné *Sur les Paraplégies* (1856-57) et un autre *Sur la Gravelle et les calculs* (1866).

D^r L. ILL.

LEROY (Louis), publiciste et auteur dramatique français, né à Paris en 1812, mort à Paris le 31 juil. 1885. D'abord graveur au Dépôt des cartes et plans de la guerre, puis peintre de genre, il se tourna définitivement vers le théâtre où il obtint de grands succès. Parmi ses pièces, mentionnons : à l'Odéon, *les Plumes du paon* (1864) ; *les Relais* (1864) ; *la Conquête de ma femme* (1854), comédies ; au Gymnase, *le Chemin retrouvé* (1868), en collab. avec Régnier ; *les Mousquetaires de Bougival* (1869) ; *les Reflets*, en collab. avec Delacour ; *le Cousin Jacques* (1872) ; *la Chute* (1874) ; *Gilberte*, en collab. avec Gondinet ; au Palais-Royal, *Il est de la police*, en collab. avec Labiche ; *le Modèle* (1876) ; *les Trois Bougies* (1880), en collab. avec Bocage. Citons encore de lui des études curieuses, illustrées par Draner et Renouard :

le Monde amusant (1882, in-12) ; *les Pensionnaires du Louvre* (1880, in-4) ; *les Tréteaux parisiens* (1881, in-12). Il collabora longtemps au *Charivari*.

LEROY (Paul-Arthur), homme politique français, né à Châtillon-sur-Seine le 8 juil. 1828. Avoué, sous-préfet de Châtillon (1870-71), il se présenta sans succès aux élections législatives de 1876 dans l'arr. de Châtillon. Élu député le 14 oct. 1877, réélu en 1881, en 1885, en 1889, en 1893, il fit partie de l'Union républicaine, appuya très vivement la politique opportuniste et combattit le boulangisme. Il s'est occupé surtout des questions coloniales.

LEROY (Charles), publiciste français, né à Paris le 30 mars 1844. Apprenti horloger, puis employé au chemin de fer du Nord, il débuta en 1868 au *Tintamarre*, où ses articles humoristiques furent bientôt remarqués. Collaborateur du *Grelot*, du *Sifflet* et autres feuilles analogues, il s'est fait une réputation dans le genre gai et a créé notamment le type fameux du colonel Ramollot. Citons de lui : *la Boîte à musique* (Paris, 1883, in-12) ; *le Colonel Ramollot* (1883, in-12) ; *Guibollard et Ramollot* (1885, in-12) ; *Guide du duelliste indolent* (1884, in-12) ; *Nouveaux Exploits du colonel Ramollot* (1884, in-12) ; *le Capitaine Lorguegrat* (1890, in-16) ; *les Finesses de Pinteau* (1887, in-12) ; *Un Gendre à l'essai* (1888, in-12) ; *Madame Flercadet* (1890, in-12) ; *les Tribulations d'un futur* (1888, in-16) ; *les Filles de Laroustit* (1892, in-12) ; *les Passe-temps du caporal Verdure* (1892, in-12) ; *les Joyeuselés de la caserne* (1893, in-12), etc.

LEROY (Ernest-Marie-Cléomène), homme politique français, né à Fransart (Somme) le 25 avr. 1844. Médecin à Fransart, il fut élu député de Montdidier le 26 mars 1893 en remplacement de M. Descaure, décédé, avec un programme républicain. Il a été réélu aux élections générales d'août 1893.

LEROY (Modeste), homme politique français, né à Evreux le 22 mars 1855. Docteur en droit, secrétaire particulier de M. Develle, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, conseiller d'arrondissement de Verneuil, il fut élu député de la deuxième circonscription d'Evreux le 20 août 1893 avec un programme républicain.

LE ROY (Albert), littérateur français, né à Paris le 19 déc. 1856. Sous-préfet des Sables-d'Olonne, conseiller de préfecture de la Gironde et de Seine-et-Oise, il se présenta sans succès à Versailles aux élections législatives en 1889, s'inscrivit au barreau de Paris et se fit recevoir docteur ès lettres en 1892. On a de lui : *Fabien* (Paris, 1879, in-12) ; *le Mariage de Laure* (1882, in-12) ; *Part à trois* (1882, in-12) ; *l'Argent de la femme* (1884, in-12) ; *le Comédien* (1888, in-12) ; *le Gallicisme au XVIII^e siècle : la France et Rome de 1700 à 1715* (Paris, 1892, in-8), remarquable histoire diplomatique de la bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV. Il fait un cours libre à l'École des hautes études.

LEROY-BEAULIEU (Henry-Jean-Baptiste-Anatole), écrivain français, né à Lisieux en 1842. Il fit paraître son premier ouvrage en 1866, *Une Troupe de comédiens*, suivie d'un *Essai sur la restauration de nos monuments historiques devant l'art et devant le budget*. Après un long séjour en Russie, d'où il rapporta une documentation très complète sur l'organisation politique et économique des peuples slaves, il publia dans la *Revue des Deux Mondes* une série d'études remarquées, qui furent réunies ensuite sous le titre de *l'Empire des tsars et les Russes* (1882-89, 3 vol. in-8). Ses autres ouvrages sont : *Un Empereur, un Roi, un Pape, une Restauration* (1879, in-12), analyse et critique de la politique du second Empire ; *Un Homme d'État russe, Nicolas Milutine* (1884, in-16), histoire de la grande réforme de l'émancipation des serfs par le tsar Alexandre II ; *les Catholiques libéraux, l'Église et le Libéralisme* (1885, in-18) ; *la France, la Russie et l'Europe* (1888, in-18) ; *la Révolution et le Libéralisme* (1890, in-16) ; enfin, *la Papauté, le Socialisme et*

la *Démocratie* (1892, in-18). En 1881, M. A. Leroy-Beaulieu était nommé professeur d'histoire contemporaine et des affaires d'Orient à l'École libre des sciences politiques, et, le 30 avr. 1887, élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques. De 1883 à 1891, il représenta le cant. d'Auberive au conseil général de la Haute-Marne.

LEROY-BEAULIEU (Pierre-Paul), économiste français, né à Saumur le 9 déc. 1843, frère du précédent. Il est l'auteur d'un nombre considérables d'ouvrages sur toutes les questions d'économie politique ou sociale. Après avoir débuté par une active collaboration au *Temps*, à la *Revue Nationale* et à la *Revue contemporaine*, il publia en 1867 son premier mémoire sur *l'Influence de l'état moral et intellectuel des populations ouvrières sur le taux des salaires*. En 1870, trois autres mémoires : *De la Colonisation chez les peuples modernes*; *De l'Administration en France et en Angleterre*; *De l'Impôt foncier et de ses conséquences économiques*. En 1872, il devint professeur de finances à l'École libre des sciences politiques. Gendre de Michel Chevalier, qui professait l'économie politique au Collège de France, il fut désigné la même année pour lui suppléer et lui succéda dans sa chaire le 1^{er} mai 1880. Le 6 juil. 1878, il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement du marquis d'Audiffret. Très partisan du régime représentatif, M. Leroy-Beaulieu tenta plusieurs fois la fortune électorale comme candidat du centre droit, soit au Conseil municipal de Paris, soit à la Chambre des députés, en 1887 à Constantine; en 1878, 1883, 1885, 1889 et 1890 à Lodève, sans parvenir à obtenir la majorité.

De la longue liste des ouvrages de M. P. Leroy-Beaulieu, citons par ordre chronologique : *Recherches économiques, historiques et statistiques sur les guerres contemporaines*, série d'études parues de 1863 à 1869 (Paris, 1869, in-18), où sont calculées les pertes d'hommes et de capitaux occasionnées par les grands conflits européens; *la Question ouvrière au XIX^e siècle* (1861, in-18; 2^e éd., 1881); *le Travail des femmes au XIX^e siècle* (1873, in-18); *Traité de la science des finances* (1877, 2 vol. in-8; 5^e éd., 1891); *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions* (1882, in-18; 2^e éd., 1883); *De la Colonisation chez les peuples modernes* (1882, in-8; 4^e éd., 1891); *le Collectivisme*, examen critique du nouveau socialisme (1884, in-8; 2^e éd., 1885); *l'Algérie et la Tunisie* (1887, in-8); *Précis d'économie politique* (1888, in-18); *Des Causes qui influent sur le taux de l'intérêt et des conséquences de la baisse du taux de l'intérêt*, mémoire lu en 1886 à l'Académie des sciences morales et politiques (1888, in-4); *l'Etat moderne et ses fonctions* (1889, in-8), recueil d'études publiées antérieurement dans la *Revue des Deux Mondes*; *Un Chapitre des mœurs électorales en France en 1889-90* (1890, brochure in-8), etc. En 1875, M. Paul Leroy-Beaulieu fonda, sur le modèle de l'*Economist* anglais, l'*Economiste français*, journal hebdomadaire où tous les événements politiques, économiques et financiers sont analysés avec méthode, notés avec une rigoureuse exactitude, et qui forme un ensemble de documents très utile pour l'histoire économique et financière de la troisième République. M. P. Leroy-Beaulieu est en France le représentant le plus attiré de l'économie politique orthodoxe et l'adversaire le plus remarqué des théories protectionnistes et collectivistes.

LEROY DE BOISAUMARIÉ (Pierre-Thomas, baron), homme politique français, né à Longny le 12 févr. 1773, mort en 1837. Officier d'état-major sous Marceau, capitaine rapporteur au conseil de guerre de Paris (1799-1801), il entra au Tribunal en l'an X et fut secrétaire de cette assemblée. Il se fit remarquer dans la préparation du code civil et du code de commerce. Il fit encore partie du Corps législatif de 1807 à 1814.

Son fils, *Ernest-Hilaire*, né à Longny le 3 juin 1810, mort le 5 juil. 1872, préfet de Seine-Inférieure en 1849, administra ce département d'une manière remarquable et entra au Sénat le 5 juin 1857. Il se tint dans la vie privée à partir de 1870.

LE ROY DE KÉRANIOU (V. KÉRANIOU).

LE ROY DE LA CORBINAIS (Rose-Perrine) (V. BELLECOUR).

LE ROY DE MÉRICOURT (V. ROY DE MÉRICOURT [Le]).

LE ROY DE SAINT-ARNAUD (V. SAINT-ARNAUD).

LE ROY DE SAINTE-CROIX (V. SAINTE-CROIX).

LEROY-DUVERGER (Philippe-Alexandre-Marie-Antoine), général français, né à La Flèche le 23 sept. 1784, mort en 1874. Engagé volontaire en 1805 dans un régiment de cavalerie légère de l'armée d'Italie, il fit, comme lieutenant et capitaine, les campagnes de 1808 à 1812. Chef d'escadrons en 1813, Leroy combattit à Dresde et à Leipzig. Colonel en 1831 et chef d'état-major de l'armée d'Afrique, il prit part à toutes les expéditions d'Algérie et fut nommé maréchal de camp le 24 août 1838.

LE ROYER (Élie) (V. ROYER [Le]).

LERRAIN. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney; 709 hab.

LERWA (Ornith.). Le genre *Lerwa* de Hodgson (*Madras Journ.*, 1837, t. V, p. 300, et *Journ. Asiat. Soc. Beng.*, 1835, t. XXIV, p. 380) renferme des Gallinacés de la famille des Phasianidés (V. FAISAN) qui sont de la taille de nos Perdrix et qui portent une livrée brune, rayée transversalement de blanc et variée de taches fauves, rougcâtres, blanches et noires. Ces oiseaux ont des formes assez lourdes, un bec court et convexe, des ailes médiocrement développées et obtuses, une queue arrondie, à quatorze pennes, des pattes emplumées jusqu'à la moitié de la longueur du tarse et munies, chez les mâles, d'un éperon émoussé. Ils vivent en petites bandes dans l'Himalaya et sur les montagnes du Tibet



Lerwa nivicola.

oriental, du Ssetchouen et de la principauté de Moupin, et montent parfois à plus de 4,000 m. au-dessus du niveau de la mer. Leur nourriture se compose principalement d'herbes et de racines.

E. OUSTALET.

BIBL. : G.-R. GRAY, *Illust. Ind. Zool.*, 1831, t. II, pl. 44, fig. 1. — DAVID et OUSTALET, *Oiseaux de la Chine*, 1877, p. 392 et pl. 115. — W.-R. OLGIVIE GRANT, *Cat. Birds Brit. Mus.*, 1893, t. XXII, p. 100.

LÉRY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine; 204 hab.

LÉRY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Pont-de-l'Arche; 1,003 hab. Chardons naturels et minéralisés.

LÉRY (François-Joseph CHAUSSEGROS, baron, puis vicomte de), général français, né à Québec (Canada) le 11 sept. 1754, d'une famille d'origine anglaise, mort à Meaux le 5 sept. 1824. Élève de l'École de Mézières en 1773, il servit comme lieutenant du génie dans nos colonies d'Amérique. Les événements de la Révolution survinrent pendant qu'il était à la Guadeloupe, et il fut chargé de mettre l'île en état de défense. Rentré en France, et promu chef de bataillon le 21 mars 1795, il commandait le génie à l'armée du Rhin pendant la retraite de Jourdan. Général de brigade le 5 août 1799, il prit part aux campagnes de 1805 et de 1807 et assista aux batailles d'Austerlitz et de Friedland. Nommé commandant

du génie de l'armée d'Espagne, il dirigea les travaux du siège de Badajoz où il déploya de grands talents d'ingénieur qui lui valurent le titre de baron de l'Empire. En 1814, Léry était attaché au quartier général de la grande armée. Il avait été créé vicomte par Louis XVIII.

LERZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle; 423 hab.

LESAGE (Alain-René), romancier et auteur dramatique français, né à Sarzeau (Morbihan) le 13 déc. 1668, mort à Boulogne-sur-Mer le 17 nov. 1747. Il perdit de bonne heure son père qui était avocat et notaire à la cour royale de Rhuy. Elevé au collège des jésuites de Vannes, et devenu orphelin à quatorze ans, il fit une partie de ses classes en Bretagne. Mais il ne s'y tint pas longtemps et vint à Paris en 1692 pour continuer ses études de philosophie et de droit; il se fit alors inscrire sur la liste des avocats au parlement. La petite fortune que lui avait laissée son père se trouva par malheur presque entièrement dissipée par son tuteur, et Lesage se trouvait disposer de très maigres ressources : toute sa vie il devait rester dans cette gêne. Le 28 sep. 1694, il se maria cependant, épousant une jeune fille jolie, mais sans fortune, Marie-Elisabeth Huyard, à laquelle il resta constamment attaché, préférant la tranquillité de la vie familiale aux plaisirs et aux agitations du monde; il vécut paisiblement dans sa maison du faubourg Saint-Jacques, au milieu du cercle de ses quatre enfants, ou assis au fond de son petit jardin dans ce cabinet d'été où il écrivait *Gil Blas* pour la postérité.

Cependant les besoins auxquels il devait subvenir ne lui permettaient plus de suivre la profession peu fructueuse d'avocat, en même temps que son goût personnel le poussait vers la littérature. Il s'y adonna dès lors avec un succès médiocre au début, puis très éclatant. Il débuta par une traduction des *Lettres galantes* d'Aristonète, le sophiste grec; l'accueil du public ne fut pas encourageant. Mais le pauvre auteur eut sur ces entrefaites la bonne fortune de gagner l'amitié de l'abbé de Lyonne qui lui fit une petite pension de six cents livres, laquelle lui permit de chercher plus librement sa voie. En même temps, l'abbé de Lyonne, qui était passionné pour la littérature espagnole, apprit cette langue à son ami, et lui fit connaître les romans picaresques espagnols, source précieuse à laquelle Lesage devait emprunter le cadre de ses premiers romans et d'un grand nombre de ses pièces. Il tenta d'abord le théâtre et traduisit librement ou adapta *le Traître puni*, comédie de Francisco de Rojas, ainsi que *le Point d'honneur* qui fut joué au Théâtre-Français en 1702 (puis repris en 1725); il n'eut d'abord que deux représentations. Vers la même époque, il imita, dans *Don Félix de Mendocce*, une comédie de Lope de Vega. En 1704, il s'avisait de traduire cette suite de la première partie du *Don Quichotte* due à Argensola ou Aliaga et qui, parue en 1614 sous le pseudonyme d'*Avellaneda*, avant la seconde partie du *Don Quichotte* authentique, avait inspiré tant de colère à Cervantes. La traduction de Lesage est d'ailleurs très peu fidèle et agréablement modifiée; le public fit enfin un excellent accueil à notre auteur, et sa traduction eut quatre éditions successives. Lesage revint aussitôt au théâtre espagnol et adapta une comédie de Calderon, sous le titre de *Don César des Ursins*. Ce nouvel essai n'obtint pas le succès qu'en espérait l'auteur. Il composa alors sa première pièce originale, comédie en un acte intitulée *Crispin rival de son maître*, pleine de vivacité, de cette verve comique et profonde qui a fait de Lesage le véritable successeur de Molière. Ce dialogue serré, si naturel, si vivant, révélait la maîtrise du nouveau venu et montrait bien la nature originale de son talent. Lesage donna ensuite un roman imité de l'espagnol : *le Diable boiteux*, œuvre qui eut un très grand succès. Le plan précis a été emprunté au roman *El Diablo cojeado* de Luis Velez de Guevara, les personnages même portent en partie les mêmes noms : mais cette similitude apparente voile à peine l'extrême originalité de l'auteur français. Manquant peut-être un peu de l'imagination précise du romancier, ou bien

trop paresseux pour chercher à établir lui-même le cadre ou doivent évoluer ses personnages, Lesage leur prête mille observations piquantes et neuves, un caractère ineffaçable, des aventures où ses contemporains retrouvaient avec beaucoup de plaisir Ninon de Lenelos, Dufresny, Baron, etc. La portée de l'œuvre est tout autre que dans le roman qu'il imite; sur les vingt et un chapitres du *Diable boiteux*, deux et demi seulement sont empruntés à Guevara. Ce roman, qui est une véritable chronique, charma les contemporains. En même temps, toujours docile aux conseils du parterre, Lesage, averti par le succès de *Crispin* du goût du public pour les petites pièces, présenta aux comédiens, coup sur coup, deux petits actes : *les Etrennes* qui ne furent pas jouées (heureux refus, puisque c'est de cet acte qu'il tira *Turcaret*), et *la Tontine* (1708).

Encouragé par le grand accueil fait au *Diable boiteux*, Lesage se reprit au théâtre et donna son œuvre la plus complète dans ce genre, *Turcaret*, comédie en cinq actes, satire des *traitants*, les hommes d'argent de l'époque. Cette pièce très forte, et qui obtint un franc succès, rencontra une très vive opposition auprès des financiers qu'elle blessait au vif, et suscita mille ennuis à l'auteur. Les comédiens refusèrent même de la jouer; il fallut l'ordre du dauphin, fils de Louis XIV, pour en obtenir la représentation, le 13 oct. 1708. On a dit que le parterre fit échec à *Turcaret*, parce que la pièce n'eut que sept représentations l'année où elle fut jouée pour la première fois : mais il ne faut pas oublier que c'était alors une très honnête moyenne et savoir que la pièce fit à sa septième représentation une recette de 653 livres 4 sols; or, pour *tomber dans les règles* et disparaître de la scène, une pièce devait baisser à 500 livres en hiver et 300 livres en été. En réalité ce furent la mauvaise volonté des comédiens et les intrigues des financiers qui firent abandonner *Turcaret*. Cependant on pria beaucoup l'auteur de venir lire sa pièce dans les salons : on conte à cette occasion une anecdote qui peint bien la liberté du caractère de Lesage : comme il devait lire *Turcaret* devant une brillante assemblée chez la duchesse de Bouillon, il s'attarda et, trouvant qu'on lui faisait mauvais visage à son entrée, il refusa de lire et s'en alla. Quoi qu'il en soit, il se rebuta de toutes les difficultés qu'il avait rencontrées pour faire jouer sa pièce et, pressé peut-être aussi par les nécessités de la vie au jour le jour, il cessa de faire effort pour composer de véritables pièces de théâtre. Il se contenta dorénavant de construire en quelques heures de petites pièces pour le théâtre de la Foire : ce fut sa grande ressource pendant plus de vingt années. Il recueillit lui-même les morceaux qu'il préférait et les publia, mêlés à quelques essais d'autres auteurs, dans les dix volumes du *Théâtre de la Foire*, parus en 1737. Ces pièces sont naturellement soumises aux lois du genre : on y rencontre surtout des arlequins, des colombines, des pierrots et des scaramouches; les caractères sont étudiés un peu sommairement, et l'auteur sacrifie au goût du public. Un reproche plus sérieux qu'on lui a fait souvent, c'est l'obscénité un peu forte des plaisanteries; les équivoques y sont fort libertines, et la rime avertit le lecteur de substituer les mots propres, c.-à-d. les gros mots. Pourtant ces pièces, au nombre d'une centaine environ, sont souvent naturelles, le dialogue y est vif et alerte, et la satire parfois très neuve et forte.

C'est dans un autre genre qu'il faut chercher le plein épanouissement du talent de Lesage : en 1715 il publia les deux premiers volumes de *Gil Blas* de Santillane qui reste son chef-d'œuvre et l'un des plus originaux romans de la langue française. On a beaucoup discuté sur les origines de *Gil Blas*, et Sainte-Beuve a indiqué quel serait le travail à entreprendre pour les rechercher avec exactitude. Voltaire a prétendu que Lesage avait pris entièrement son roman dans la *Relation de la vie de l'évêque Marcos Obregon*, roman espagnol de Vicente Espinel, publié à Madrid en 1618. Plus tard, le P. Isla, jésuite de Madrid, a reproduit cette accusation, mais en soutenant que le manuscrit espagnol copié

par Lesage était inédit et perdu : la vérification ne devenait pas facile. En 1819, le comte de Neufchâteau réfuta le P. Isla ; un savant espagnol, Llorente, entreprit une polémique avec lui à ce sujet, soutenant que *Gil Blas* reproduisait simplement un roman espagnol. En 1857, deux Allemands, Ast et Franceson, repriront toute la question avec beaucoup de critique et conclurent à l'originalité fondamentale de Lesage : il a imité divers ouvrages pour certaines parties de son *Gil Blas*. La question a été reprise depuis par M. Lintilhac et semble maintenant bien éclaircie ; les sources historiques de *Gil Blas* sont au nombre de trois, et toutes trois imprimées. La première est une traduction française d'un pamphlet politique de l'Italien Ferrante Pallavicino, intitulé *Disgrazia del conte d'Olivarès* ; la traduction suivie par Lesage parut anonymement à Paris en 1650 et est d'André Félibien. La seconde source et la plus utilisée est un opuscule traduit aussi de l'italien : *Anecdotes du comte-duc d'Olivarès, tirées et traduites de l'italien du Mercurio-Siry* par M. de Valdory (Paris, 1722). Enfin la troisième est une apologie du ministère d'Olivarès, intitulée *Histoire du comte-duc avec des réflexions politiques et curieuses* (Cologne, 1683). Tels sont les trois ouvrages auxquels l'auteur du *Gil Blas* a fait des emprunts fréquents et souvent textuels. Il reste à parler de la dette de Lesage envers l'Espagne, de ses nombreuses réminiscences du *Lazarille de Tormes*, d'une quinzaine d'épisodes imités de l'*Oregon*, du *Soldado Pindaro*, du *Comte Lucano*, d'*Estebanillo Gonzalez*, des drames et comédies de Cordovas, de Rojas, de Mendoza, intitulées *Todo es enredo en amor*, *Casarse por vengarse*, *Los Empeños del mentir*. En ajoutant bout à bout les divers passages imités, on arrive à constater qu'ils vont à peu près au cinquième du roman. Il serait aisé encore de montrer qu'ils n'ont influé en rien sur la conception première du *Gil Blas*, et curieux de remarquer qu'ils sont accumulés dans les quatre premiers livres et de plus en plus rares dans les derniers. Dans tous les cas ils ne diminuent guère la profonde originalité et le charme du roman. C'est une histoire de tous les âges, une peinture infiniment variée de la vie humaine et des conditions diverses de la société. *Gil Blas* est un garçon éveillé, spirituel, bien tourné, de naissance modeste, qui prend à dix-sept ans le chemin des aventures ; après maint accident, il passe par toutes les conditions, tentant de s'élever un peu plus haut ; il est resté le type de l'homme léger, d'une morale facile, qui accepte toutes les situations et s'efforce de tirer de tout le parti le meilleur ; sa vertu n'est pas très sûre, mais il ne s'enfonce jamais tout à fait dans le vice, et finit par revenir au bien. Les autres personnages Sangrado le médecin, Fabrice le poète, Raphaël, Laméla paraissent et disparaissent dans mille situations nouvelles. C'est un péle-mêle de toutes les conditions : chanoines, médecins, auteurs, prélats, comédiens, barbons galants, filles, ministres. *Gil Blas* se décide à la fin à vivre paisiblement chez lui en bon et confiant père de famille. Il est impossible de trouver une narration plus vive, un style plus franc et plus naturel que celui de ce premier roman *réaliste*. Dans ce tableau animé de la vie humaine, dans cette véritable école du monde, il ne paraît guère que des fripons : mais les portraits sont vrais, et le roman est une satire. Cette satire fine et amère est à peine sensible et se joue dans tout le livre ; l'esprit de l'auteur est d'autant plus charmant qu'il met plus de talent à le cacher, à s'effacer derrière ses personnages vivants. Le chef-d'œuvre de Lesage est tout imprégné de cette plaisanterie sensée, de cette philosophie grave et douce à la fois, enjôlée avec tant de malice, dont Cervantes et Quevedo ont donné l'expression immortelle. *Gil Blas*, qui excitait à si haut point l'enthousiasme de Walter Scott, restera comme un des romans les plus achevés de notre littérature : c'est comme l'envers de *Don Quichotte*.

Le troisième volume de *Gil Blas* ne parut que neuf années après les deux premiers, en 1724, et le dernier attendit encore onze ans (1735). Ce long intervalle entre les diffé-

rentes parties de son roman favori s'explique toujours par les difficultés que Lesage rencontrait à gagner sa vie ; il bâclait une série de romans auxquels il n'attachait guère d'importance et qu'il suffira de citer. Il était si peu fortuné qu'il s'était fait avancer cent pistoles sur le quatrième volume de *Gil Blas* par le libraire Ribou, huit années d'avance. En 1721, il publia des traductions de l'italien, en particulier l'*Orlando innamorato* de Boiardo ; en 1732 parurent les *Aventures de Guzman d'Alfarache*, épopée réaliste imitée du romancier espagnol Aleman, puis *le Chevalier de Beauchesne*, où il conte les prouesses réelles du fibustier Beauchêne ; un peu plus tard il donna encore *Estevanillo Gonzalez, surnommé le garçon de bonne humeur*, qui est encore une imitation libre d'un roman picaresque espagnol. *Le Bachelier de Salamanque*, paru en 1736, reproduit souvent les aventures de *Gil Blas*, et est en partie extrait de la traduction par Beaulieu des *Voyages de Thomas Gage dans la Nouvelle-Espagne* ; c'est la dernière œuvre de longue haleine de Lesage. A la même époque il avait écrit *Unc Journée des Parques*, dialogue sans prétention, plein d'esprit et de malice. Il faut citer encore *la Valise trouvée*, dont l'idée est empruntée au *Courrier dévalisé* de l'italien Pallavicino, et enfin une longue compilation d'anecdotes et de bons mots, qui parut en 1743 sous le titre de : *Mélange amusant de saillies d'esprit et de traits historiques des plus frappants* ; il y en a beaucoup de plaisantes et de vives, mais il semble peu probable que Lesage ait eu d'abord l'intention de les publier ainsi : sans doute il comptait s'en servir pour les mêler à quelque ouvrage plus composé. L'âge ne lui permit pas de terminer ce travail.

Malgré ses nombreux livres, malgré l'immense succès de *Gil Blas* et la gloire que lui donnaient tous ses travaux littéraires, Lesage se ressentit jusqu'à la fin de la gêne qui avait aiguillonné toute sa vie et empêché peut-être de suivre librement sa voie dans le théâtre et le roman. Devenu très sourd vers l'âge de quarante ans, il avait complètement abandonné le monde pour lequel il n'avait jamais montré de goût bien accusé, et vivait constamment en famille. Il n'en sortait guère que pour aller à son café favori, rue Saint-Jacques, où il trouvait un cercle nombreux d'admirateurs et d'amis toujours prêts à rire de ses saillies. Pour entendre ses auditeurs il se servait lui-même d'un cornet qu'il portait constamment avec lui. Dans son intérieur, il eut trois fils qui ne répondirent pas également à ses vœux. L'aîné et le plus jeune se laissèrent entraîner par la vocation de comédien. Lesage, qui avait eu beaucoup à se plaindre des acteurs lors de la représentation de *Turcaret*, chercha vainement à les détourner de cette carrière. L'aîné, qui jouait avec succès sous le nom de Montménéil, se spécialisa dans les rôles de paysans et de valets. Ce ne fut que très tard que son père consentit à le revoir, à se réconcilier avec lui ; il le prit même en si vive affection qu'il fut accablé de désespoir en le perdant (1734). Il quitta Paris à cette époque pour aller vivre dans la solitude de la province. Son plus jeune fils joua aussi sous le nom de Pitténe et composa quelques petites pièces, mais sans éclat ; on ne sait ce qu'il devint. Le second fils de Lesage, qui avait pris l'état ecclésiastique et était chanoine à Boulogne-sur-Mer, attira son père, sa mère et sa sœur près de lui, après la mort de Montménéil. Il pourvut à leurs besoins et adoucit les dernières années du grand auteur par ses soins affectueux. L'abbé Lesage avait comme ses deux frères un don prononcé pour la lecture et se plaisait à lire des vers. La reine, ayant appris son dévouement filial, lui fit accorder une petite pension sur un bénéfice. Lesage mourut à la fin de 1747, et sa veuve lui survécut quelques années. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 12 volumes à Paris en 1821 et 1840.

Philippe BERTHELOT.

BIBL. : La meilleure édition des œuvres de Lesage est celle de RENOARD (Paris, 1821, 12 vol.) ; elle se complète par le *Théâtre de la Foire* (Paris, 1737, 10 vol.) ; les petites pièces inédites de Lesage sont à la Bibliothèque nationale, manuscrits n° 9314 et 25476. Pour la question de l'origi-

nalité de *Gil Blas*, il est utile de consulter *Gil Blas*, édit. Lefèvre, 1820, 3 vol. avec un *Examen préliminaire* de M. de Neufchâteau. Enfin la petite notice de M. Anatole France, précédant le *Diable boiteux*; Paris, 1878, 2 vol. — Eugène LINTILHAC, *Lesage*; Paris, 1893, in-12.

LE SAGE (Georges-Louis), physicien et philosophe genevois, né à La Colombière, près de Couches (Bourgogne), le 9 janv. 1676, mort à Genève le 5 févr. 1759. Ses parents, réfugiés dès 1684 en Angleterre pour cause de religion, l'envoyèrent à Genève auprès de son oncle Tite d'Aubigné. Il y fit de la philosophie et de la théologie, mais ne resta pas pasteur. Après quelques années de séjour en Angleterre et en Hollande, il revint à Genève dès 1711 et y professa la physique et les mathématiques. Le *Dictionnaire des Vaudois et Genevois* de Montet donne la liste de dix-huit de ses ouvrages de philosophie et de physique parus à Genève, Londres et Amsterdam, de 1699 à 1755.

LESAGE (Georges-Louis), mathématicien et physicien suisse, né à Genève le 13 juin 1724, mort à Genève le 9 nov. 1803, fils du précédent. Il étudia, sans goût, la médecine, renonça finalement à exercer, se fit professeur de mathématiques et devint membre de la Société royale de Londres, correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1764). Il a consacré la plus grande partie de ses efforts à essayer d'expliquer les phénomènes d'attraction par le choc d'atomes rapides, ou, suivant son expression, de *corpuscules ultramondains*, qui, arrivant sans cesse et en tous sens des divers points de l'espace, pousseraient les corps les uns contre les autres (V. *Attraction*, t. IV, p. 529). Ses écrits se rattachent presque tous à cette question de la pesanteur. Deux seulement ont paru à part : *Essai de chimie mécanique* (Paris, 1758, in-4); *Traité de physique mécanique*, rédigé d'après ses notes par son biographe P. Prévost (Genève, 1818). Les autres sont éparés dans le *Journal des savants* (1764), dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* (1756), dans le *Journal des Beaux-Arts* (1772-73), dans le *Journal de physique* (1773-76), dans les *Annales de chimie*, etc. La bibliothèque de Genève a conservé ses manuscrits, dont beaucoup sont restés inédits. L. S.

BIBL. : P. PRÉVOST, *Notice de la vie et des écrits de G.-L. Lesage*; Genève, 1805, in-8.

LESAGE (Denis-Toussaint), homme politique français, né en 1758, mort à Paris le 9 juin 1796. Avocat, président du tribunal de Chartres, il fut élu député d'Eure-et-Loir à la Convention le 5 sept. 1792 et, quoique fort modéré vota la mort du roi. Affilié au parti girondin, il fut décrété d'accusation le 2 juin 1793 et arrêté. Il s'évada. Rappelé à la Convention après le 9 thermidor, il prit une part active aux débats, s'occupa notamment de la guerre de Vendée et combattit avec vivacité le projet de réunion de la Belgique à la France. Représentant les idées modérées, le juste milieu entre « le royalisme en délire et le terrorisme en fureur », suivant ses expressions mêmes, il était extrêmement populaire, et il fut réélu au Conseil des Cinq-Cents par cinquante-quatre départements.

LESAGE (Casimir), homme politique français, né à Vornay (Cher) le 19 déc. 1835. Après avoir fait les campagnes de Crimée, d'Italie, d'Afrique (1853-1860), il s'établit à Verneuil où il s'occupa d'agriculture. Maire de Verneuil, conseiller général pour le cant. de Dun-le-Roi dont il fit changer le nom en celui de Dun-sur-Auron, il fut élu député du Cher aux élections générales de 1885. Il combattit le boulangisme, échoua aux élections de 1889 dans la deuxième circonscription de Saint-Amand contre le comte de Monsaulain, mais fut réélu en 1893 avec un programme radical-socialiste.

LE SAGE DE MONTMÉNIL (V. SAGE [Le]).

LESAGE-SENAULT (Gaspard-Jean-Joseph), homme politique français, né à Lille le 22 nov. 1730, mort à Tournai le 30 avr. 1823. Négociant, il fut élu député du Nord à la Convention en 1792 et siégea sur la Montagne. Il vota la mort du roi, réclamant son exécution dans les vingt-quatre heures. Il fut chargé d'une mission à l'armée du

Nord et en Belgique, relative à la trahison de Dumouriez. Membre du comité de Sûreté générale, il fut accusé de terrorisme après le 9 thermidor, mais il put se tirer d'affaire grâce à l'intervention de Legendre en sa faveur. Réélu au Conseil des Cinq-Cents en l'an IV par trois départements, il se rendit célèbre par les scènes violentes qu'il provoqua dans l'Assemblée (notamment 2 avr. et 8 oct. 1796). Président du directoire du Nord (1797), il fut réélu aux Cinq-Cents en 1798 et protesta énergiquement contre le coup d'Etat du 18 brumaire. Aussi fut-il exilé en Charente-Inférieure et surveillé étroitement. La loi de 1816 contre les régicides l'obligea à se réfugier en Belgique.

LESBIE (V. CLODIA [*Gens*]).

LESBIEN (V. EOLIEN).

LESBOIS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron; 602 hab.

LESBONAX DE MITYLÈNE, rhéteur et sophiste grec, qui, suivant Suidas, vivait du temps d'Auguste. Il était l'auteur de lettres érotiques les plus anciennes dont il soit question. Il paraît distinct d'un philosophe du même nom et de la même époque, qui fut élève du stoïcien Timocrate.

LESBOS (turc *Midullu*, grec *Mytilini*). **Géographie**. — Ile du N.-E. de l'Archipel (mer Egée), la plus grande de cette mer, située en face des côtes de la Mysie et de la Troade; elle forme un district du vilayet des Iles. Elle a 1,749 kil. q. et 90,000 hab. Au N., le canal de Mousse-lim la sépare de la côte de la Troade; à l'E., le golfe d'Adramytte (Edremid) s'étend entre elle et la côte de Mysie; au S.-E., le canal de Mytilène la sépare des monts du Karadagh. Elle est de forme irrégulière, terminée au N. par le cap Martina, à l'O. par le cap Sigri, à l'E. par le cap Malea. Elle est profondément entaillée par deux golfes aux entrées étroites : celui de Kaloni (autrefois Euripos Pyrrhaeos) au S.-O. et celui de Iliero au S.-E.; ils la découpent en trois fragments. Lesbos est très montagneuse, mais appartient à deux systèmes orographiques; le N.-O. continue les monts de la Troade; l'E. ceux de la Mysie. Les principaux sommets sont : l'Olympe (auj. Iliag Ilias, 938 m.) au S.; le Lepetymnos (838 m.) au N.; et l'Ordymnos (auj. Kryoskopos, 643 m.). L'île possède d'excellents ports, en première ligne le port Olivier au S.-E., vaste et sûr; puis le port Sigri au N. du cap de ce nom, derrière un îlot; le port Longone au S., etc. Le climat est très doux. Les rivières font défaut; mais les sources sont nombreuses. On cultive surtout l'olivier, le mûrier, la vigne, laquelle donne des vins excellents; celui de Méthymne fut célèbre dans l'antiquité. Les figuiers, les platanes près des sources, les pins, les chênes, les lentisques, les cistes, les arbusiers, les myrtes, les térébinthes sont les principaux arbres. Les mulets et les moutons sont très nombreux et de bonne qualité; les chevaux sont petits. Le commerce est assez actif, l'île servant d'entrepôt pour l'Asie Mineure; elle exporte de l'huile d'olive, du savon, des peaux tannées, des poteries, de la vallonée, de la soie, des fruits, des vins. Elle importe du sucre, du café, du riz, des salaisons, du rhum, des lainages, des cotonnades, des cuirs, des fers, de la quincaillerie. Elle commerce avec Marseille, Trieste, Londres, Constantinople, Smyrne, etc. — Elle forme presque tout le sandjak de Mytilène et se divise en trois districts : Mytilène ou Castro, Kalonia, Molyvo. Ses villes sont : Mytilène à l'E., Molyvo au N., Sigri à l'O., Kalonia sur le golfe de Kaloni. La population est gréco-turque, parlant les deux langues, relativement instruite. Les filles succèdent à l'exclusion des fils.

Histoire. — Lesbos fut dans l'antiquité grecque le centre des *Eoliens* (V. ce nom et GRÈCE); c'est là que leur civilisation parvint à son apogée. Ils n'auraient occupé l'île que vers le XI^e siècle, se substituant aux Pélasges, mélangés de Troyens et des autres populations de ces rivages de l'Asie. Lesbos fut divisée entre plusieurs cités rivales : Méthymne (auj. Molyvo) au N.; Antissa (près de Sigri); Ercos au S.-O., Pyrrha et Mytilène. Les principales étaient Mytilène et Méthymne qui soutinrent l'une contre

l'autre des guerres acharnées. Elles avaient étendu leur domination sur les cantons voisins de la terre ferme. Le vi^e et le vii^e siècle marquent l'apogée de la civilisation lesbienne, illustrée par ses poètes Alcée, Sappho, ses musiciens Terpandre, Arion, ses philosophes Pittacus, Théophraste, l'historien Hellanicus, etc. La prépondérance des femmes, attestée par des coutumes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans le mariage et l'héritage, explique plus qu'une dépravation particulière la réputation spéciale de l'île de Lesbos. Elle fut soumise aux Perses, entra en 476 dans la confédération athénienne. En 428, Mytilène se souleva, mais elle fut cruellement punie par Athènes. Les Macédoniens, Mithridate, les Romains furent ensuite maîtres de l'île. En 1355, l'empereur Jean Paléologue la céda au Génois Francesco Gateluzzio; les descendants de celui-ci, portant le titre de ducs, s'y maintinrent jusqu'en 1462 où Mohammed II la conquist sur Niccolo Gateluzzio. L'insurrection de 1464, les victoires navales des Vénitiens en 1690 et 1698 ne purent l'enlever aux Turcs. Lors de la guerre de l'indépendance, ils y étaient en majorité et en firent leur entrepôt maritime. Les Grecs y débarquèrent à Sigri et Kalonia après leur victoire navale du 21 juin 1821, mais ils ne purent s'y maintenir. A.-M. B.

LESCALÓPIER (Comte Charles de), antiquaire parisien, mort en 1861. On lui doit une édition de la *Schedula diversarum artium* du moine Théophile (Paris, 1843, in-4). Il a légué sa riche collection de livres à la bibliothèque d'Amiens.

LESCAN (Jacques-François), hydrographe et mathématicien français, né à Lannion (Côtes-du-Nord) le 4 mai 1749, mort le 6 janv. 1829. Entré dans la marine comme mousse à quatorze ans, il s'adonna d'assez bonne heure à l'enseignement, fut d'abord répétiteur à l'École d'hydrographie de Brest (1772-80), puis maître de construction des gardes de la marine, examinateur d'admission à l'École polytechnique, examinateur des capitaines au long cours. Il fit partie de l'Académie de marine. Ses *Tables de conversion des poids et mesures* (Paris, 1803, in-8) ont longtemps joui d'une grande réputation dans le S.-O. de la France. Il a publié, en outre : *Trigonométries rectiligne et sphérique* (Paris, 1819, in-8); *Traité de navigation historique et pratique* (Paris, 1820-24, 3 vol. in-8); *Cours de pilotage* (Paris, 1827, in-8), etc. L. S.

LISCAR (*Bencharnum, Lascurreis*). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau; 1,794 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, sur la ligne de Bayonne à Toulouse. Le gave de Pau longe son territoire au S.; les ruisseaux l'Ousse, Luzan, Leuilhède et Lescourre le traversent dans diverses directions.

HISTOIRE. — Il est aujourd'hui hors de doute que Lescar doit être identifié avec l'ancien *Bencharnum*, capitale des *Bencharni*, détruite en 841 par les Normands; c'est sur les ruines de cette ancienne cité gallo-romaine que fut fondée, à la fin du x^e siècle, la nouvelle ville de Lescar, qui tire son nom du ruisseau Lescourre qui l'arrose. Saint Julien, par qui la religion chrétienne prit naissance en Béarn, fut le premier évêque de Bencharnum. Après la disparition de Bencharnum, l'administration du diocèse passa aux mains des évêques de Gascogne. Ce n'est qu'en 1059 qu'on voit apparaître, comme évêque de Lescar, Raymond, dit le Vieux; depuis cette époque et à part la période des désordres du protestantisme à la fin du xvi^e siècle, la succession des prélats de cette ville s'est continuée jusqu'en 1790, date de la suppression du siège épiscopal; l'évêché de Lescar fut réuni à celui d'Oloron, puis incorporé en 1802 au diocèse de Bayonne. L'évêché de Lescar, neuvième suffragant de l'archevêché d'Auch, comprenait les cinq archidiaconés de Lescar, Soubestre, Larbaig, Babielle et Vicbilh. L'évêque de Lescar, seigneur de cette ville, était président des Etats de Béarn, qui à plusieurs reprises se réunirent dans cette ville, et premier conseiller au parlement de Pau.

EVÊQUES DE LISCAR. — 1^o Evêques connus de Benchar-

num: saint Julien, saint Galatoire, 506 ?; Sabinus ou Savin, 585; Julien II, 680; Julien III, 731; Saleus, 841. — 2^o Evêques de Lescar: Raymond, dit le Vieux, 1059; Grégoire, 1061-1072; Bernard 1^{er}, 1075-1080; Sanche 1^{er}, 1095-1115; Gui ou Guido de Loth, 1115-1144; Raymond d'Assade, 1147-1154; Eudes 1^{er} ou Odon, 1168; Guillaume 1^{er}, 1170; Sanche II Aner ou Sanzanier de Gerderest, 1180; Bertrand 1^{er}, 1200, Arsias II, 1205-1213; Raymond de Bénac, 1220; Sanctius 1^{er}, 1231; Bertrand II de La Mothe, 1247-1268; Arnaud II de Morlanne ou de Morlaas, 1269-1292; Raymond-Auger, 1293-1301; Arnaud III d'Arbus, 1303-1320; Guillaume II, 1320-1321; Arnaud de Saut, 1321-1325; Raymond V d'Andoins, 1326-1348; Arnaud IV, 1348-1352; Guillaume d'Andoins, 1352-1361; Bernard III, 1362-1368; Eudes II, 1368-1401; Jean 1^{er}, 1402-1404; Pierre 1^{er} de Foix, cardinal, 1405-1422; Arnaud V de Salies ou Salinis, 1425-1428; Arnaud VI d'Abadie, 1428-1433; Pierre II de Foix, 1433-1460; Jean II de Lévis, 1460-1475; Robert d'Épinay, 1481-1492; Amanieu d'Albret, administrateur perpétuel, cardinal, 1513-1515; Jean III de La Salle, 1518-1525; Paul de Béarn ou de Foix, 1525-1530; Jacques de Foix, 1532-1553; Jean IV de Capdeville, 1554-1555; Georges d'Armagnac, cardinal, 1555-1556; Louis d'Albret, 1556-1569; Jean V, 1575-1590; Jean VI Pierre d'Abadie, 1600-1609; Jean VII de Salettes, 1609-1632; Jean VIII Henri de Salettes, oct. 1632-24 juin 1638; Jean IX du Haut de Salies, 7 déc. 1638-18 avr. 1681; Dominique Deslaur de Mesples (31 mai 1681-23 janv. 1746; Martin de Lacassaigne, févr. 1746-13 janv. 1729; Hardoin de Châlons, 5 févr. 1730-27 oct. 1762; Marc-Antoine de Noé, 12 juin 1763, émigré en 1790, mort évêque de Troyes le 21 sept. 1812.

MONUMENTS. — Lescar possède encore deux églises : Saint-Julien, ancien prieuré, et Sainte-Marie, l'ancienne cathédrale. C'est un bel édifice roman, dont l'extérieur a été remanié à la Renaissance. L'église de Lescar fut endommagée au moment des guerres de religion et certaines de ses parties détruites, afin de rendre impossible l'exercice du culte catholique que Jeanne d'Albret venait de proscrire. Mais l'ensemble du monument resta intact : des restaurations intelligentes y ont été faites qui ont permis de lui conserver son véritable caractère. Une très belle mosaïque s'étale des deux côtés du maître-autel et a donné lieu à de nombreuses discussions; on est parvenu à se mettre d'accord sur son incontestable origine gallo-romaine, et la belle restauration qui en a été faite sous la direction de M. Lafolaye, architecte des monuments historiques, fait considérer désormais cette mosaïque comme l'ornement le plus remarquable de la cathédrale béarnaise. — Le palais épiscopal de Lescar, qui s'élevait dans la haute ville, fut démolí à la suite de l'adjudication qui en fut faite le 14 fructidor an VII. Il n'en reste plus que des ruines imposantes. — L'ancien hôtel de ville existait près de l'évêché; le 23 janv. 1787, il devint la proie des flammes; dans cet incendie périt le fameux cartulaire de la cathédrale, si souvent cité par Marca. — L'ancien collège des barnabites, devenu l'École normale d'instituteurs des Basses-Pyrénées, s'élève au N., à quelques centaines de mètres de la route de Bayonne. — On voit encore à Lescar quelques restes des fortifications et un vieux château en brique qui couronne l'escarpement de la colline; la tour carrée de ce château, appelé le fort de l'Esquiritte, est du xiv^e siècle.

Henri COURTEAULT.

BIBL. : P. DE MARCA, *Histoire de Béarn*; Paris, 1640, in-fol. — DE PICAMILH, *Statistique des Basses-Pyrénées*; Pau, 1858, 2 vol. in-8. — *Revue archéologique* (année 1866). — Abbé LAPLACE, *Monographie de Notre-Dame de Lescar*; Pau, 1863, in-8. — Abbé DUBARAT, *le Bénédictin de Lescar de 1541*; Pau, 1891, in-4. — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (articles de MM. Barthéty, Lamaignère, Gorse). — *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*; Pau, 1892-1894, 3 vol. in-8.

LISCARRET (Jean-Baptiste), économiste français, né à

Saugnac-et-Muret (Landes) le 9 oct. 1818. Avocat à Bordeaux, il fut conseiller municipal de cette ville (1869) et, de 1871 à 1888, secrétaire de la ville près le conseil municipal. En 1872, il fut nommé professeur d'économie politique sous le patronage de la chambre de commerce et fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques en 1887. Citons de lui : *Du Morcellement du sol* (Bordeaux, 1850) ; *Le Dernier Pasteur des Landes* (1861, in-8) ; *Conférence sur l'économie politique* (1869, in-8) ; *Entretiens sur l'économie sociale* (1872, in-8) ; *Simplex Notions d'économie politique* (1878, 2 vol. in-16) ; *Allégories sociales* (1889, in-8) ; *Une Idylle dans les montagnes* (1886, in-16) ; *le Collectivisme* (1886, in-16), etc.

LESCÈNE DES MAISONS (Jacques), littérateur français, né à Granville en 1750, mort le 10 oct. 1808. Officier de la municipalité de Paris en 1789, juge de paix du faubourg Montmartre en 1790, il fut chargé en 1791, avec Verninac et Mulot, de la pacification du Comtat-Venaissin. Sa modération lui valut sous le Terreur des poursuites auxquelles il put échapper. Il fut nommé en 1804 secrétaire général de la liste civile et rédigea l'Inventaire des diamants de la couronne (Arch. nat., 0²30 [1807]). Citons de lui : *Histoire de la dernière révolution en Suède* (Paris, 1781, in-12 ; plus. éd.) ; *le Contrat conjugal* (Neuchâtel, 1783, in-8) ; *Histoire secrète des amours d'Elisabeth et du comte d'Essex* (Paris, 1787, in-8) ; *Histoire politique de la révolution de France* (1789, 2 vol. in-8) ; *l'Île des Amis ou le Retour du capitaine Cook*, opéra représenté en 1790 sur le théâtre de Monsieur et accueilli assez froidement. Mentionnons aussi ses rapports sur les affaires du Comtat : *Compte rendu à l'Assemblée constituante* (1791, in-8) et *Compte rendu à l'Assemblée nationale* (1792, in-8).

LESCHAUX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Anney; 330 hab.

LESCHE (Antiq. gr.). Les Grecs appelaient ainsi d'une manière générale tous les lieux où l'on avait coutume de se retrouver pour causer (λέγειν), mais on donnait plus particulièrement ce nom à des galeries ou portiques créés exprès pour l'usage des citoyens. Il y en avait par exemple auprès des temples. Telle était la fameuse *Lesché* bâtie à Delphes et ornée avec la plus grande magnificence par les habitants de Cnide. Ce monument était surtout célèbre par les peintures qu'y avait exécutées *Polygnote* (V. ce nom).

BIBL. : PAUSANIAS, X, 25-31. — BÉTTICHER, *Archæol. der Malerei*, p. 296.

LESCHELLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Ver vins, cant. du Nouvion; 844 hab.

LESCHENAUT DE LA TOUR (Jean-Baptiste-Louis-Claude-Théodore), voyageur et naturaliste français, né à Chalon-sur-Saône le 13 nov. 1773, mort à Paris le 14 mars 1826. D'abord employé dans l'administration des transports militaires, il fut désigné en 1800 pour prendre part, en qualité de botaniste en chef, à l'expédition du capitaine Baudin et s'embarqua sur la *Géographie*. Il quitta l'expédition en 1803, visita Java et revint en France en 1807 avec de riches collections. Il obtint, à titre de récompense, une pension de 1,800 fr. et en 1808 en plus une indemnité de 10,000 fr. En 1810-11, il publia dans les *Annales du Muséum* des mémoires sur le *Strychnos tieuté* et l'*Antiaris toxicaria*, sur *Un Lac d'acide sulfurique* à Java, sur la *Végétation de la Nouvelle-Hollande*. En 1811, il fut nommé inspecteur des dépôts de brebis mérinos. De 1816-21 il entreprit un grand voyage dans l'Inde, à Ceylan; il recueillit d'immenses collections, fit des envois de graines et de plantes dans les colonies françaises, celle entre autres du cannellier de Ceylan dont l'exportation était sévèrement interdite; il découvrit le feldspath nacré de Ceylan; il introduisit à Bourbon le mouton de l'Inde. On trouve dans les *Mémoires du Muséum* (1820-24) plusieurs notices de Leschenaut sur son voyage, ses découvertes, la flore, la faune et les cultures de l'Inde, etc.

D^r L. Hn.

LESCHENAUTIA (*Leschenaultia* R. Br.) (Bot.). Genre de Campanulacées, du groupe des Goodénies, comprenant une quinzaine d'herbes australiennes, parfois frutescentes. à feuilles éricoides, à fleurs solitaires ou en corymbes. La corolle, irrégulière, est valvaire indupliquée; les anthères sont ordinairement collées; l'ovaire, infère, est à deux loges multiovulées; le style, stigmatifère, est entouré d'un indusium bilabié; le fruit est à quatre valves. On cultive plusieurs espèces dans nos serres.

LESCHERAINES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard; 653 hab.

LESCHÈRES. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 270 hab.

LESCHÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant; 327 hab.

LESCHEROLLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 333 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

LESCHEROUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes; 1,148 hab.

LESCHE (Les). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforee; 353 hab.

LESCHE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois; 275 hab.

LESCHE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 145 hab.

LESCHÈS, poète épique (V. CYCLIQUE, t. XIII, p. 686).

LESHOT (Georges-Auguste), inventeur suisse, né à Genève le 24 mars 1800, mort à Genève le 4 févr. 1884. Fils d'un collaborateur de H. Jaquet-Droz, le constructeur d'automates, il était lui-même doué d'un remarquable esprit d'observation et d'invention. Entré dans l'horlogerie, il inventa des outils perfectionnés avec lesquels on peut fabriquer des blancs et des mouvements assez identiques pour être « interchangeableables » entre les montres de même calibre. Cette importante découverte qui, depuis, a révolutionné l'horlogerie, lui valut à Genève une haute récompense en 1844. C'est encore lui qui a inventé la perforatrice à diamant pour le percement des roches dures. Le premier modèle de cette machine a été exécuté en 1862 et le premier brevet pris en France le 19 juil. de cette année. En Angleterre et en Amérique, le système des perforatrices Leshot est constamment employé. Daniel Colladon a consacré à Leshot une importante notice. E. KUNNE.

L'ESCLUSE (Charles de) (V. LÉCLUSE).

LESCŒUR (Louis-Zozime-Elie), oratorien, né à Bagé-le-Châtel en 1825 (Ain). Il était professeur au collège Stanislas lorsqu'il entra dans les ordres (1852). En cette année, il fut reçu docteur en lettres, avec les deux thèses suivantes : *De Bossuetii et Leibnizii epistolarum commercio circa pacem inter Christianos conciliandam*; *Essai sur la théodicée du P. Thomassin de l'Oratoire*. Il s'associa alors aux PP. Gratry et Peletot pour la fondation de l'Oratoire de l'Immaculée Conception. De 1866 à 1868, il fut suppléant du P. Gratry à la Sorbonne. Œuvres principales : *l'Etat et le Budget des cultes* (Paris, 1848, in-8) ; *l'Eglise catholique en Pologne sous le gouvernement russe* (1860 et 1876, 2 vol. in-8) ; *le Règne temporel de Jésus-Christ* (1867, in-8) ; *l'Eglise de Pologne* (1868, in-8) ; *la Persécution de l'Eglise en Lithuanie* (1873, in-8) ; *la Science du bonheur* (1873, in-8) ; *la Foi catholique et la Réforme sociale* (1878, in-8) ; *Conférences de l'Oratoire* (1880, 4 vol. in-8).

LESCORNÉ (Stanislas-Joseph), sculpteur français, né à Langres le 16 sept. 1799, mort à Paris le 19 avr. 1872. Après avoir fréquenté l'atelier de Cartellier et de Petitot, cet artiste exposa, en 1836, une statue de *Jeune Fille*, et les bustes de *Philippe V* et de *Boucharдон*, qui sont au musée de Versailles. Sa statue de *Clytie*, en 1848, fut remarquée. On doit encore à Lescorné la statue de *Mgr Morlot*, archevêque de Paris, celle de *Marguerite de Valois*, au jardin du Luxembourg, et celle du *Sire de Joinville*, à Joinville (Haute-Marne).

LESCOT (Pierre), architecte français, né à Paris vers 1510, mort à Paris le 10 sept. 1578. Fils de Pierre Lescot, procureur du roi en la cour des Aides, prévôt des marchands de Paris, seigneur de Lissy en Brie et de Clagny près Versailles, etc., l'architecte Pierre Lescot, dont la vie est surtout connue par les détails contenus dans une épître que lui adressa son ami le poète Ronsard (*Œuvres*; Paris, 1609, p. 985, in-8), fut, comme son père, seigneur de Clagny et, grâce à la faveur dont il jouit auprès de François 1^{er} et de Henri II, fut conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé commendataire de Clermont près Laval et chanoine de Notre-Dame de Paris, église où il fut enterré dans la deuxième chapelle à partir de la porte Rouge vers l'abside. Lescot fit exécuter, de 1541 à 1544, le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois orné de sculptures de Jean Goujon, mais qui fut démolie en 1750. C'est en collaboration avec le même artiste qu'il fit élever les trois travées anciennes de la fontaine des Nymphes, dite depuis des Innocents, autrefois placées à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, réédifiées en 1788 sur un plan quadrangulaire avec adjonction d'une nouvelle travée au centre du Marché aux Herbes par les architectes Legrand et Molinos et le sculpteur Pajou sur le rapport de l'architecte Poyet et enfin réédifiée à nouveau, avec adjonction d'un soubassement et d'un couronnement, au centre du square des Innocents, par l'architecte G. Davidou (V. ce nom) en 1860. Mais l'œuvre maîtresse de Pierre Lescot, œuvre pour laquelle il eut encore le concours de Jean Goujon, est la partie angulaire de la cour du Louvre, comprenant la moitié de l'aile méridionale et la moitié contiguë de l'aile occidentale jusqu'au pavillon de l'Horloge, partie élevée de 1546 à 1564. On attribue à Pierre Lescot quelques travaux au château de Fontainebleau et aussi les plans primitifs de l'hôtel Carnavalet, à Paris. Charles LUCAS.

BIBL. : AD. BERTY, *les Grands Architectes français de la Renaissance*; Paris, 1860, in-12.

LESCOT (Antoinette) (V. HAUDEBOURT [M^{me}]).

LESCOUËT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Jugon; 818 hab.

LESCOUËT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Goarec; 802 hab.

LESCOUSSE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers; 275 hab.

LESCOUT. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puy-Laurens; 436 hab.

LESCUN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous, à 902 m. d'alt., sur la rive gauche du gave de Lescun; 1,033 hab. Eglise gothique; belle cascade. Au-dessus de Lescun se dresse le pic d'Anié (2,504 m.), d'où l'on jouit d'une vue panoramique immense et qui forme la borne terminale des populations basques, françaises et espagnoles. — En 1794, les habitants et les compagnies franches d'Aspe, commandés par Laclède de Bedous, repoussèrent à Lescun une colonne de six mille Espagnols qui voulaient pénétrer en France.

BARONNIE DE LESCUN. — La baronnie de Lescun était la troisième grande baronnie de Béarn et relevait, ainsi que l'abbaye laïque de Lescun, de la vicomté de Béarn. Les premiers seigneurs de Lescun dont on ait mention sont : Loup-Dat (1088); Arnaud, abbé de Monein (1128); Guilhem, vers 1148; Arnaud (1154), Adam (1186), Fortauer (1220). Ce dernier, qui siégea le premier à la cour majeure de Béarn, vit ses immenses domaines s'étendre au delà des Pyrénées; Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, lui donna en fief perpétuel, en 1234, la ville et le château de Sadoba en Navarre. Un des successeurs de Fortaner, Mathieu, étant mort en 1472 sans enfants mâles, sa fille Marie, femme d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, lui succéda dans la baronnie de Lescun et la vicomté de Louvigny, qui appartenait depuis le xiii^e siècle à la famille. De son mariage avec Odet d'Aydie, elle eut deux filles; l'aînée, Jeanne, épousa Jean de Foix-Lautrec, et en eut trois fils, Odet, Thomas et André. Le second,

Thomas, fut le plus célèbre et devint maréchal de France (V. le mot suivant). L'aîné, Odet, eut de Charlotte d'Albret trois fils et une fille, qui moururent sans enfants. La baronnie de Lescun passe alors à la maison d'Andoins, puis à celle de Gramont. Au xvii^e siècle, elle appartient à la famille de Laur, qui en resta maîtresse jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Henri COURTEAULT.

BIBL. : P. RAYMOND, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*; Paris, 1863, in-4. — CAUNA, *Armorial des Landes*; Bordeaux, 1865, 3 vol. in-8. — OIHÉNART, *Noticia utriusque Vasconie*; Paris, 1638, in-8. — MARCA, *Histoire de Béarn*; Paris, 1640, in-fol. — MENJOLET, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron*; Oloron, 1864-1869, 2 vol. in-8.

LESCUN (Thomas DE FOIX, seigneur de), maréchal de France, né en Béarn, mort à Milan le 3 mai 1525. Destiné dès sa plus tendre enfance au métier des armes, il se signala dans les guerres d'Italie et fut nommé, par François 1^{er}, maréchal de France (1515). Gouverneur du Milanais en l'absence de son frère Lautrec, il s'en fit chasser par sa sévérité et sa tyrannie. On le voit ensuite assiégé et capitulant dans Crémone, et s'engageant par cette convention, non seulement à rendre Crémone, mais encore à évacuer toutes les autres places de la Lombardie. C'est ainsi qu'il fit perdre le Milanais à la France. Il combattit avec valeur et racheta sa faute à Pavie; il y fut blessé au bras et au ventre et fait prisonnier. Il mourut quelque temps après, de ses blessures.

LESCUNS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 86 hab.

LESCURE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Saint-Girons; 1,285 hab. Eglise romane avec curieux



Eglise romane à Lescure.

chapiteaux. On y a conservé longtemps, en guise de bénitier, un autel votif à Jupiter, *auctori bonarum temporatum*.

LESCURE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de La Salvetat-Peyralès; 654 hab.

LESCURE. Ilameau de la com. d'Amfreville-la-Mi-Voie (dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos), à 2 kil. 1/2 de Rouen. Manufactures d'indiennes et laines. Fabriques de produits chimiques, de toiles peintes.

LESCURE (*Scuria*). Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi, sur une colline près de la rive gauche du Tarn; 1,480 hab. Le château est cité dès l'an 1011; à cette date il était fief du saint-siège. La suzeraineté de Lescure fut ensuite usurpée par les vicomtes d'Albi. Au xiii^e siècle, le château était occupé par un parti d'hérétiques; il fut pris et reperdu, à plusieurs reprises, par les catholiques. Innocent III en profita pour faire revivre les droits séculaires du saint-siège. Vers le même temps, le seigneur du lieu, Sicard, a des démêlés sanglants avec les habitants d'Albi, et Charles V confisque la baronnie, mais

Sicard se soumet (1372) et rentre en possession. Au xv^e siècle, Lescure est occupé trois ans de suite par le célèbre Rodrigue de Villandrando, et, au xvi^e, la place est prise et pillée à plusieurs reprises par les différents partis. La suzeraineté nominale du saint-siège n'existait plus alors. Eglise paroissiale du xiv^e siècle, autrefois chapelle du château, assez remarquable. Mais plus intéressante est l'ancienne église du xi^e siècle, aujourd'hui abandonnée et dont le portail est un des meilleurs produits de l'art roman en Languedoc. Chapelle de Notre-Dame de la Drèche, lieu de pèlerinage très fréquenté par les Albigeois. A. MOLNIER.

BIBL. : *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., *passim* — COMPAYRE, *Etudes historiques sur l'Albigeois*, pp. 286-291 et 293-297.

LESCURE (Louis-Marie, marquis de), chef vendéen, né le 13 oct. 1766, mort entre Ernée et Fougères le 3 nov. 1793. Il entra de bonne heure à l'École militaire et en sortit à seize ans. En 1791, nous le retrouvons dans une coalition des gentilshommes du Poitou. Bien qu'il ne fût pas partisan de l'émigration, il suivit l'exemple des autres nobles, mais ne demeura pas longtemps à l'étranger. Il épousa la fille du marquis de Donnissant, gentilhomme d'honneur de Monsieur, et se fixa à Paris. Après les journées du 20 juin et du 10 août 1792, il dut se retirer dans son château de Clisson, près de Bressuire. Au premier soulèvement de la Vendée, Lescure fut arrêté avec sa famille et enfermé à Bressuire. Délivré par les royalistes, il devint l'un des chefs de l'armée vendéenne. Le général républicain Quétineau étant venu s'établir à Thouars, Lescure l'en chassa, occupa Fontenay le 25 mai 1793, et le 10 juin s'empara de Saumur ou il fut blessé au bras. Sur sa proposition, Cathelineau fut nommé généralissime de l'armée vendéenne. Après l'attaque infructueuse de Nantes, le 29 juin, cette armée fut dissoute et Lescure revint dans le Bocage. Les châteaux d'Armaillou et de Clisson ayant été incendiés, il se retira à Bussièrre où il rassembla quelques milliers de paysans et rejoignit La Rochejaquelein qui amenait de Saumur pareille troupe. Ils ne purent empêcher le général Westermann de s'emparer de Châtillon. Ils durent aussi évacuer Doué le 4 août. Après une nouvelle défaite à Luçon, les Vendéens réunirent toutes leurs forces et, le 19 sept., entre Tiiffauges et Cholet, obligèrent les républicains à la retraite. Lescure fit ensuite preuve de courage aux affaires de Montaigu, de Clisson et de Saint-Fulgent, les 21 et 23 sept. Le 8 oct., il campait sur les hauteurs du Moulin-aux-Chèvres, quand il fut attaqué par les généraux Chabot et Westermann ; ceux-ci, repoussés d'abord, mirent bientôt en déroute l'armée vendéenne et enlevèrent Châtillon. Lescure reprit cette ville deux jours après. Le 15 oct., tandis qu'il se dirigeait vers Cholet, il rencontra l'avant-garde des républicains près du château de La Tremblaye et fut grièvement blessé ; il se fit porter à la suite de l'armée, mais mourut en route. G. R.

BIBL. : M^{me} la marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires* ; Paris, 1817. — DE COURCELLES, *Dictionnaire des généraux français*, 1823, t. VII, p. 171. — CRÉTINEAU-JOLY, *Guerres de la Vendée*, 1834. — Théodore MURET, *Histoire des guerres de l'Ouest* ; Paris, 1848.

LESCURE (François-Adolphe MATHURIN DE), littérateur français, né à Bretenoux (Lot) en 1833, mort à Clamart le 6 mai 1892. Employé au ministère d'Etat (1863-68), secrétaire du cabinet de Rouher, il devint en 1875 chef des secrétaires-rédacteurs du Sénat, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Grand travailleur, il a laissé un nombre considérable d'ouvrages, surtout d'études historiques. Citons : *Eux et elles, histoire d'un scandale* (Paris, 1860, in-12) ; *les Maitresses du régent* (1860, in-12) ; *la Vraie Marie-Antoinette* (1863, in-12) ; *la Princesse de Lamballe* (1864, in-8) ; *les Amours de Henri IV* (1864, in-12) ; *les Amours de François I^{er}* (1865, in-12) ; *Lord Byron* (1866, in-12) ; *Napoléon et sa famille* (1867, in-8) ; *le Château de la Malmaison* (1867, in-12) ; *les Palais de Trianon* (1857, in-12) ; *Maria Stuart* (1871, gr. in-8) ; *les Cadets de Gascogne* (1877, in-12) ; *le Château de Barbe-Bleue* (1877, in-12) ;

Mlle de Cagliostro (1878, in-12) ; *les Femmes philosophes* (1880, in-8) ; *les Mères illustres* (1881, gr. in-8) ; *l'Amour sous la Terreur* (1882, in-8) ; *Rivarol et la Société française* (1883, gr. in-8) ; *les Deux France* (1889, gr. in-8) ; *François Coppéc* (1889, in-12) ; *Chateaubriand* (1892, in-12) ; *le Comte Joseph de Maistre et sa famille* (1893, in-12), etc. Il faut mentionner aussi ses éditions de la *Correspondance* de M^{me} du Defland, des *Mémoires* de Mathieu Marais, de la *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette*, etc. (1886, 2 vol. in-8), tirée des mss. de la bibl. de Saint-Petersbourg ; des *Lettres d'amour* de Henri IV et son *Monde enchanté* (1883, gr. in-8), contenant un choix de douze contes avec introduction sur les fées et la littérature féerique.

LESCUREL (Jehannot de), poète français du xiv^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Ses œuvres, qui ne manquent pas d'agrément, ont été publiées par A. de Montaiglon : *Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de Lescurel* (Paris, 1855, in-18), dans la *Bibliothèque élzévirienne*.

LESCURRY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 238 hab.

LESCZYNSKI (V. LESZCZYNSKI).

LESDAIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 1,068 hab.

LESDIGIÈRES (Famille). Le nom patronymique de cette famille est de Bonne. Elle est originaire du Champ-saur (Hautes-Alpes) et remonte à Guillaume de Bonne, notaire imperial et évêque de Saint-Bonnet-en-Champ-saur (1225-28). Pendant deux siècles les descendants de ce dernier exercent l'office de notaire à Saint-Bonnet. L'un d'eux, François de Bonne, acquit en 1451 la terre des Digières, et depuis lors ses descendants en portèrent le titre. L'illustration de cette famille vient du connétable de Lesdiguières (V. ci-après). Après la mort de celui-ci, le nom et les armes de Lesdiguières furent portés par : 1^o Charles de Créquy-Blanchefort, comte de Sault, son gendre, tué le 17 mars 1638 en Italie ; 2^o François de Créquy de Bonne, comte de Sault, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, fils du précédent, mort le 1^{er} janv. 1677 ; 3^o François-Emmanuel de Créquy de Bonne, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, mort à Saint-Germain le 3 mai 1681 ; 4^o François de Paule de Créquy de Bonne, duc de Lesdiguières, mort en 1703, sans postérité. Ses biens passèrent à son frère, puis à une branche cadette de la famille de Créquy et enfin aux Neuville-Villeroi. Les armes de de Bonne étaient : *de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois roses de gueules*. Cimier : un lion à mi-corps tenant une épée haute. Devise : *Nil nisi a numine*. A. PRUDHOMME.

LESDIGIÈRES (François de BONNE, duc de), connétable de France, né vers 1543 à Saint-Bonnet-en-Champ-saur (Hautes-Alpes), mort à Valence le 21 sept. 1626. Il était issu d'une vieille famille de notaires, ce qui lui faisait dire en 1578 : « Je ne suis que gentilhomme privé et l'un des moindres de cette province en temps de paix. » Par sa mère, Françoise de Castellane, il se rattachait à une noble et illustre famille provençale. A cinq ans il perd son père qui lui laisse un patrimoine plus que modeste. Son oncle et parrain, François de Castellane, le fait élever au collège d'Avignon, où il puise les premiers principes de la Réforme. En 1560, il se rend à Paris au collège de Navarre pour y faire sa philosophie, après quoi il commence ses études de droit, toujours aux frais de son oncle qui le destinait au barreau. Plus tard, ses ennemis lui rappelleront ce souvenir en l'appelant ironiquement « Monsieur l'avocat ». Mais bientôt, dégoûté des études juridiques, il jette sa robe et revient à Saint-Bonnet, décidé à suivre la carrière des armes. Il avait alors dix-neuf ans. Bertrand de Gordes, lieutenant général du Dauphiné, l'accepte dans sa compagnie d'ordonnance où il reste peu de temps. C'était en 1562, année mémorable qui marque le commencement des guerres religieuses en Dauphiné. De-

puis son séjour au collège d'Avignon, le jeune François de Bonne était secrètement attaché à la cause de la Réforme. Parvenu à sa vingtième année, il prend résolument parti et, quittant l'armée catholique, il va se ranger sous les ordres d'Antoine Rambaud Furmeyer, son parent, l'un des chefs du parti calviniste.

Pendant douze ans, de 1562 à 1574, il prend part à tous les engagements avec une vaillance et une science de l'art militaire qui le mettent bientôt au premier rang. Aussi, lorsqu'en 1574 la tête de Moutbrun tombe sur l'échafaud, il se trouve naturellement désigné pour lui succéder comme chef de l'armée protestante en Dauphiné. Il n'est cependant pas accepté sans difficulté et sans révolte par les autres capitaines huguenots, dont son avènement a déconcerté l'ambition, et il lui faut huit autres années de luttes et de succès pour conquérir l'adhésion des *Désunis* et réunir dans sa main le commandement suprême des forces protestantes du Dauphiné. Sa situation dans la province était telle que la reine mère Catherine de Médicis, pour le ramener à la cause royale, ne crut pas inutile de venir elle-même à Grenoble. Voyage inutile, car ni les intrigues de l'astucieuse Italienne, ni les séductions de ses filles d'honneur, auxiliaires de sa politique, ne réussirent à entamer le farouche montagnard. Mais les événements allaient d'eux-mêmes amener un rapprochement. Contre la Ligue, qui triomphe à Grenoble, Lesdiguières s'unit en 1588 avec La Valette, chef des royalistes modérés, puis avec d'Ornano, lieutenant général de la province. Enfin, par un heureux coup de main, il s'empare le 25 déc. 1590 de la ville de Grenoble et l'offre au roi Henri IV comme don de joyeux avènement.

Dès lors Lesdiguières dirige tous ses efforts contre la Savoie et son prince, l'astucieux Charles-Emmanuel I^{er}, qui avait rêvé, à la faveur des troubles qui divisaient la France, de reconstruire à son profit un royaume allobroge allant du Jura à la Méditerranée. Lesdiguières devine son plan et déjoue ses projets. Avec une rapidité qui tient du prodige il lui fait face sur tous les points où se porte son attaque, d'Aix en Provence à Chambéry, du mont Genève au Var. Il le bat à Esparron (15 avr. 1591) en Provence, à Pontcharra en Graisivaudan (6 sept.), s'empare de Digne et de toutes les places situées sur les rives de la Durance et s'avance jusqu'à Nice. En 1592, il entre en Italie, bat le duc de Savoie au Vigon (4 nov.), s'empare de Cavour, met en pièces, près de Salebertrand, l'armée espagnole accourue au secours de la Savoie (7 juin 1593) et oblige le duc à demander une trêve dont il profite pour aller pacifier la Provence soulevée contre d'Épernon.

En 1597, Henri IV, ayant déclaré la guerre à l'Espagne, mande Lesdiguières à Paris et lui donne, avec le titre de lieutenant général en Dauphiné, la mission d'arrêter les troupes espagnoles qui se disposaient à passer du Milanais en Flandre par la Savoie et la Franche-Comté. Comme on avait négligé de lui donner de l'argent pour cette opération, il lève à ses frais une armée de 6,000 hommes, se jette dans les Alpes, entre à Saint-Jean-de-Maurienne, repoussant le général espagnol don Sanche de Salinas. Pendant ce temps, le duc de Savoie envahit le Graisivaudan, fait construire un fort à Barraux et menace Grenoble. Mais à peine est-il achevé que, par un hardi coup de main, « le renard dauphinois » s'en empare (17 mars 1598). Dans la campagne de 1600, conduite par Henri IV en personne, Lesdiguières fut chargé de la conquête de la Savoie. Le traité de Lyon (17 juin 1601) mit fin aux hostilités.

Pendant la période de paix qui suivit, Lesdiguières s'occupa de son gouvernement du Dauphiné. Il s'y révéla aussi habile administrateur qu'il était grand capitaine. Créé maréchal de France en 1609, duc et pair en 1611, il était le maître incontesté de la province, et ses ennemis, pour le compromettre à la cour, affectaient de l'appeler le vice-roi du Dauphiné. Toutefois, son dévouement pour Henri IV était sans bornes comme la confiance que lui témoignait ce prince. On le vit bien lorsque, contrairement aux tendances qui se manifestaient autour de lui, le roi le chargea de négocier

avec le duc de Savoie un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Espagne. Ce traité de Brusol ne survécut pas à Henri IV, mais Lesdiguières resta désormais fidèle à la politique qui l'avait inspiré : l'alliance avec la Savoie contre l'Espagne. Il alla même dans cette voie jusqu'à enfreindre les volontés de la cour. En 1616, les hostilités ayant repris entre l'Espagne et la Savoie, Lesdiguières lève à ses frais un corps de troupes, va joindre le duc de Savoie, repousse les Espagnols et les contraint à demander une trêve. Il y retourne l'année suivante avec le même succès. Ces allures indépendantes n'étaient pas sans inquiéter la cour. D'autre part, le parti protestant s'agitait et ses chefs se tournaient vers Lesdiguières qui les avait si souvent autrefois conduits à la victoire. La cour comprit le danger. Des négociations conduites par Deageant, président de la chambre des comptes du Dauphiné, décidèrent le maréchal à abjurer la religion protestante (26 juil. 1622). Le lendemain, il recevait le collier de l'ordre du Saint-Esprit et l'épée de connétable. Cette épie, il ne la laissa pas dormir dans le fourreau. En 1624, bien qu'âge de quatre-vingts ans, il franchit encore une fois les Alpes, et, de concert avec le duc de Savoie, marcha sur Gènes. Après quelques succès, il est obligé de se replier devant une armée espagnole accourue au secours des Génois. De retour en Dauphiné, il apprend que les protestants du Vivarais se sont révoltés : il se remet en campagne, mais la mort vient le surprendre à Valence. Après de magnifiques funérailles, son corps fut inhumé dans le château des Diguières où, de son vivant, il s'était fait préparer un tombeau par le sculpteur lorrain Jacques Richier.

Lesdiguières avait épousé en 1566 Claudine de Bérenger, dont il eut plusieurs enfants, qui moururent jeunes, et une fille, *Madeleine*, qui épousa Charles de Créquy, comte de Sault. Du vivant même de sa femme, il avait noué des relations avec une bourgeoise de Grenoble, Marie Vignon, femme d'Ennemont Matel, marchand de soie, et il en avait deux filles. Devenu veuf, il résolut de légitimer cette union, mais préalablement il fallait faire disparaître le mari. Un spadassin savoyard se chargea de ce soin, et le 16 juil. 1617 le vieux maréchal, alors âgé de soixante-trois ans, épousait la veuve Matel. Ses deux filles adultérines, *Catherine* et *Françoise*, furent légitimées et épousèrent la première, son neveu François de Créquy, fils de sa sœur consanguine Madeleine et du maréchal de Créquy; la seconde, le maréchal de Créquy, son beau-frère, après la mort de Madeleine, sa première femme. Et ainsi l'immense fortune que, pendant un demi-siècle de guerres, le connétable avait amassée, revint tout entière aux Créquy. De cette fortune, il avait fait un assez noble usage soit en donnant sans trop compter aux œuvres charitables, soit surtout en encourageant les arts. Il fit construire le château de Vizille et, pour le décorer, il attira en Dauphiné des architectes, des sculpteurs, des peintres qui créèrent dans cette province un mouvement artistique d'un certain éclat, mais malheureusement de courte durée.

A. PRUDHOMME.

BIBL. : *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières* par Louis Vidal, secrétaire dudit connétable; Paris, 1638, in-fol. — Ch. DUFAYARD, *le Connétable de Lesdiguières*; Paris, 1892, in-8. — Comte DOUGLAS et J. ROMAN, *Actes et Correspondance du connétable de Lesdiguières*; Grenoble, 1878-84, 3 vol. in-1.

LESDIGUIÈRES (Alphonse, duc de) (V. CRÉQUY).

LESDINS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin; 698 hab.

LESECC (Fondation). L'historique de cette fondation mérite d'être conté. Par son testament du 15 juil. 1675, M^{me} Simonne de L'Autac, veuve de feu messire François Lesecc, laissait à ses héritiers une maison sise rue du Gros-Chenet, paroisse Saint-Eustache, pour loger gratuitement 20 femmes ou filles. Un contrat, en date du 7 nov. 1815, transmettait la propriété de cette maison à un sieur Delorme, sous la condition de remplir les clauses du testament de M^{me} Lesecc. Le 3 déc. 1817, la veuve Delorme vendait la maison à un sieur Gouré avec les mêmes charges.

Ce dernier ne remplissant pas ses engagements, le conseil général des hospices jugea qu'il lui appartenait d'intervenir, en tant que représentant l'intérêt des pauvres. A la suite de nombreux pourparlers, M. Gouré consentait, par acte du 20 mai 1843, à céder à l'administration la propriété de ladite maison, ainsi que le droit de nomination aux chambres. M. Gouré conservait l'immeuble qui lui avait été vendu par la veuve Delorme, mais cédait à l'administration, en échange, une maison qu'il avait fait bâtir au n° 3 de la rue de Belzunce. Un arrêté du conseil général des hospices, daté du 22 juil. 1846, fixa les conditions d'admission dans cette maison et répartit de cette façon la nomination aux places vacantes : 8 chambres au conseil, 12 aux bureaux de bienfaisance. En 1849, le directeur de l'Assistance était substitué au lieu et place du conseil. Par suite de la nouvelle répartition de la capitale en 20 arrondissements, le directeur de l'Assistance abandonna ses prérogatives et désormais chaque arrondissement présente son candidat.

LE SÉGUR-ET-SUECH. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monesties; 734 hab.

LÈSE-MAJESTÉ. I. DROIT ROMAIN. — La lèse-majesté, dans la législation romaine, peut être imputée dans deux cas : lorsque l'on s'est rendu coupable du crime de *perduellio* ou du crime de *majestatis immunitæ*. Le *crimen perduellionis* implique purement et simplement que l'on est ennemi de Rome. Il est, au point de vue historique, antérieur au *crimen majestatis immunitæ* « *quos nos hostes appellamus cos veteres perduelles appellabant per hanc adjunctionem indicantes cum quibus bellum esset* » (L. 234, D. 50, 16). Selon M. Laboulaye : « Les centuries furent jusqu'au dernier moment les seuls juges du crime de *perduellio*; c'était en effet à la nation, réunie comme une armée, qu'il appartenait de juger celui qui, en l'attaquant, s'était déclaré ennemi public. » (*Essais sur les lois criminelles des Romains*, p. 101.) Ce mot *perduellio* implique donc un citoyen qui devient l'ennemi direct du peuple romain. Mais comment peut-il manifester cette hostilité ? D'après la loi des XII Tables et la loi Gabinia, on se rend coupable de lèse-majesté en formant des réunions secrètes ou nocturnes. De même, si l'on excite l'ennemi à faire la guerre contre Rome ou si on livre à l'ennemi un citoyen romain. Les *leges Valeriae* punissent de mort le magistrat qui condamne à une peine capitale sans l'ordre du peuple. En théorie, le *crimen perduellionis* ne fut pas abrogé par la loi de majesté. Toujours en théorie l'*actio perduellionis* fut réservée aux attentats contre la sûreté extérieure de l'Etat ou contre la personne même du chef de l'Etat, considéré comme le général en chef de l'armée en face de l'étranger, en un mot « aux attentats inspirés par une *intention hostile contre la République romaine* » (II. D. 48, 4). C'est ce que plus tard, dans notre ancien droit, on appellera le crime de lèse-majesté au premier chef : *crimen majestatis immunitæ*. Les premières lois de lèse-majesté furent des lois d'exception provoquées par des désastres militaires que l'on croyait devoir attribuer à la trahison. Certains jurisconsultes citent la loi *Mamilia* (140 av. J.-C.) comme étant la première des lois de lèse-majesté. Mais l'opinion la plus généralement reçue décide, selon nous, avec raison, que c'est la loi *Appuleia* proposée par le tribun Appuleius Saturninus après plusieurs victoires remportées par les Cimbres sur les armées romaines. Cette loi, et c'est là son caractère dangereux et original, incrimine tous les faits d'ordre intérieur ou extérieur qui peuvent porter atteinte à la majesté, c.-à-d. à la souveraineté du peuple romain, *minuere majestatem*; elle ne donne pas d'autre définition. Nous voyons par le *De Oratore* de Cicéron que, dans les procès intentés en vertu de cette loi, l'accusation et la défense se combattent réciproquement sur le sens et la portée de cette expression *minuere majestatem*. Plus tard, la loi *Varia*, la loi *Cornelia*, la loi *Julia* vinrent confirmer, accroître et préciser le domaine de la loi *Appuleia*. La *lex Varia* de l'an 90 est née après les défaites infligées aux armées romaines par les Italiens

qui se sont soulevés pour obtenir les droits de citoyens romains. Les lois *Cornelia* et *Julia*, au contraire, ont été inspirées par des événements d'ordre purement intérieur. La première de l'an 80 ou 81 av. J.-C. est due à Sylla, jaloux de défendre ce qu'il a fait pendant sa dictature. Sylla a modifié la constitution de Rome en restituant à l'aristocratie la plupart des anciens privilèges qu'elle avait perdus. La loi *Cornelia* a pour but de protéger cette œuvre politique. Cette loi est encore plus redoutable que les précédentes, puisqu'elle ne contient ni l'énumération des actes qu'elle considère comme coupables, ni une définition pouvant éclairer le juge. Les femmes elles-mêmes ont le droit d'accuser en vertu de cette loi (8 D., 48, 4). Un tribunal permanent juge les coupables; la peine est l'interdiction de l'eau et du feu. Ammien Marcellin (19, 12) semble indiquer qu'il faut faire remonter à cette loi la disposition impérative soumettant à la torture tous les citoyens romains accusés de lèse-majesté. Jules César, en promulguant la *lex Julia majestatis*, veut renouveler la loi *Cornelia*. Le *crimen majestatis immunitæ* excluait toute définition précise. Cependant une loi d'Ulpien (L. 2, D. 48, 4) nous révèle que la loi *Julia* contenait une énumération non pas limitative, mais simplement énonciative des cas de lèse-majesté. Les empereurs confirmèrent les lois de lèse-majesté. « Il faut appliquer les lois », disait à ce sujet Tibère, qui dissimulait sous des noms anciens des crimes nouveaux (Tacite, *Ann.*, 1, 72). Désormais, le crime de lèse-majesté est assimilé au sacrilège (L. 1, D. 48, 4). Le plus léger manquement au respect dû à l'empereur est un crime de lèse-majesté. On identifie les statues de l'empereur à celles des dieux. En cas de lèse-majesté, on punit la seule pensée du crime (L. 5, C. 9, 8). On confisque les biens du coupable. S'il est mort, on fait le procès à sa mémoire. On est privé de l'administration de ses biens et de plusieurs droits civils importants dès que l'on est seulement *accusé* de ce crime. Les enfants du condamné sont déclarés inlâmes, et l'existence est pour eux, nous dit Ulpien, pire que la mort. Les femmes, les soldats, les infâmes, les affranchis, les esclaves eux-mêmes avaient le droit d'accusation.

II. ANCIEN DROIT. — Notre ancien droit groupait sous cette dénomination de lèse-majesté deux catégories de crimes fort différents : le crime de lèse-majesté divine constitué par l'apostasie, l'hérésie, le sacrilège, le blasphème, etc.; le crime de lèse-majesté humaine qui supposait un attentat commis contre le souverain ou contre l'Etat. La lèse-majesté divine, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, était quelquefois punie de mort. Les textes législatifs avaient établi pour le crime de lèse-majesté humaine plusieurs chefs ou degrés différents, selon que le crime était plus ou moins grave. L'attentat à la personne du souverain ou à celle des enfants de France était un crime de lèse-majesté au premier chef. Ainsi l'avait décidé l'ordonnance de Villers-Cotterets du 10 août 1539. L'ordonnance de Blois, les déclarations des 16 août 1653, 11 nov. 1654, du 17 mai 1610, de janv. 1629 avaient énuméré d'autres cas de lèse-majesté au premier chef. Ceux qui conspirent contre l'Etat, qui s'insurgent les armes à la main contre les ordres du roi, qui excitent le peuple à la rébellion, qui réunissent des troupes armées contre le monarque, tels étaient, d'après ces différentes lois, les criminels de lèse-majesté au premier chef. Il faut ajouter à cette énumération ceux qui entretenaient des intelligences avec les ennemis de l'Etat, soit en formant quelque complot pour faire rendre une place contre le gré du gouverneur et de son conseil, soit en donnant à l'ennemi de l'argent, des soldats, des chevaux, des vivres, etc. Les peines applicables au crime de lèse-majesté au premier chef étaient terribles. Le coupable pouvait être tiré à quatre chevaux, brûlé, tenaillé avec des tenailles ardentes. Pierre Barrière, en 1593, qui a conspiré contre la personne du roi; Jean Châtel, en 1594, qui a attenté à la personne de Henri IV, et Ravallac qui l'a assassiné sont soumis à ces différents supplices. Ces pénalités rigoureuses subsistent encore au xviii^e siècle; l'arrêt du 16 mars 1757

rendu contre Damiens qui a attenté à la vie de Louis XV nous donne des détails significatifs sur ces sortes d'exécution. La sentence, il importe de le remarquer au point de vue juridique, le reconnaît coupable même de *lèse-majesté divine* et de majesté humaine au premier chef « pour le très méchant, très abominable et très détestable parricide commis sur le personne du roi ». Puis vient ensuite la description lugubrement pittoresque du châtement et de l'expiation préalable : « Condamne ledit Damiens à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris où il sera mené et conduit dans un tombereau, nu en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, et là, à genoux... demander pardon à Dieu, au roi, à la justice après avoir avoué son crime. » Voici le supplice qui lui sera infligé sur la place de Grève : « Sur un échaffaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras de jambe, sa main droite tenant en icelle le couteau dont il a commis ledit parricide, brûlée de feu de soufre et, sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix, résine brûlante, de la cire et soufre fondus ensemble ; ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevaux et ses membres et corps consumés au feu, réduits en cendres, et ces cendres jetées au vent. » L'arrêt ordonne en outre la démolition de la maison où il est né « sans que sur le fond de ladite maison puisse à l'avenir être fait autre bâtiment ». Les crimes de lèse-majesté au second chef sont fort nombreux ; nous ne pouvons en énumérer que quelques hypothèses : 1° les injures au roi ; 2° les militaires qui désertent à l'ennemi ; 3° ceux qui refusent de payer les impôts publics ; 4° la fabrication de la fausse monnaie ; 5° la concussion, etc. Le plus souvent, les crimes de lèse-majesté au second chef sont punis du dernier supplice. On condamnait seulement au fouet et au bannissement ceux qui exposaient en vente des libelles contre le souverain. Mais ce qu'il est particulièrement intéressant de remarquer, c'est que le châtement du crime de lèse-majesté était soumis à certaines règles non applicables à la répression des autres crimes. S'il s'agit, par exemple, de lèse-majesté au premier chef, les biens sont confisqués au profit du roi et cette confiscation entraîne décharges des dettes, hypothèques, douaire et substitution dont lesdits biens sont grevés. La punition est étendue aux descendants et aux ascendants du coupable. Lesdits coupables, impunis pendant leur vie, sont atteints, même après leur mort. On traîne leur cadavre sur la claie ; on supprime leur nom et leurs armes. On punit même ceux qui ont approuvé le crime. Aucune prescription n'est admise en pareil cas. On inflige même la mort à ceux qui ont eu la pensée de commettre le crime de lèse-majesté, au premier chef, bien que cette pensée n'ait pas été mise à exécution. Il est suffisant que cette intention coupable soit établie par témoin ou même par le simple aveu du délinquant.

III. DROIT MODERNE. — Le code pénal de 1791 punit de la peine de mort les complots et attentats contre la personne du roi, du régent ou de l'héritier présomptif du trône. C'était la seule et unique disposition qui régissait le crime de lèse-majesté. Le législateur, comme le fera plus tard celui de 1810, ne faisait aucune distinction entre le complot et l'attentat ; nous ne rencontrerons cette distinction pour la première fois qu'en 1832. Le code pénal de 1791, il importe de le remarquer, n'avait pas employé cette expression de lèse-majesté ; en 1810, le conseil d'Etat intervient pour la faire rétablir lorsqu'il s'agit de qualifier juridiquement l'attentat ou complot contre la vie ou contre la personne de l'empereur. La législation de 1810 se montre particulièrement rigoureuse ; on peut même dire qu'elle a dépassé les limites assignées à toute répression par la sagesse et la raison et le despotisme impérial s'y manifeste dans toute son étendue. L'attentat ou le complot contre la vie ou la personne de l'empereur est puni comme parricide et entraîne la confiscation des biens. Cette peine si odieuse de la confiscation fut abolie (il im-

porte de le remarquer) par la charte de 1814. On punit également de la confiscation des biens et de la peine de mort l'attentat ou le complot contre les membres de la famille impériale, l'attentat ou le complot dont le but sera de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité impériale. D'après l'art. 80 du code de 1810, il y a attentat « dès qu'un acte est commis ou commencé pour parvenir à l'exécution de ces crimes, quoiqu'ils n'aient pas été consommés ». Le complot n'implique que la seule et unique résolution d'agir entre deux ou plusieurs conspirateurs. Cette résolution doit avoir été arrêtée, il n'est pas nécessaire qu'elle ait été manifestée par une tentative de commencement d'exécution. On punit au contraire du bannissement la simple proposition faite, mais non agréée, de commettre l'un des crimes de l'art. 87, c.-à-d. l'attentat contre la vie ou la personne de l'un des membres de la famille impériale. En 1832, le nouvel art. 86 ne parle plus de la confiscation et n'emploie pas l'expression de lèse-majesté. L'attentat contre la vie et la personne du roi est puni de la peine du parricide et de la peine de mort seulement s'il est dirigé contre la vie et la personne des membres de la famille royale. Pour l'offense commise publiquement envers le roi, ce nouvel article inflige l'emprisonnement et l'amende. La loi de 1832 a eu le grand mérite de distinguer le *complot* de l'*attentat*. Le nouvel art. 88 pose cet excellent principe : « L'exécution ou la tentative constitueront seules l'attentat. » La tentative est le commencement d'exécution et l'exécution est la consommation même de l'attentat. Cette tentative est celle du droit commun prévue et réglementée par l'art. 2 du C. pén. En 1810, en mettant sur la même ligne le complot et l'attentat, on avait confondu deux ordres de faits fort distincts. En réalité, il y a un abîme qui les sépare sur le terrain des faits ; l'attentat est infiniment plus grave que le complot. Le nouvel art. 89 fait du complot un crime distinct qui n'est plus désormais puni de mort. « Le complot ayant pour but les crimes mentionnés aux art. 86 et 87, s'il a été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, est puni de la déportation. S'il n'a été suivi d'aucun acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, la peine est celle de la détention. Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes. » Le code de 1810, en punissant de mort le complot, fermait la porte au repentir ; les conjurés avaient intérêt à aller jusqu'au bout et à consommer leur crime. Pour exister, le complot suppose : 1° la résolution *arrêtée* de commettre les crimes énoncés aux art. 86 et 87 ; 2° l'association entre plusieurs personnes pour la mise à exécution. La proposition faite et non agréée de former un complot entraîne l'emprisonnement d'un an à cinq ans, et même (si le juge l'ordonne) l'interdiction de certains droits. C'était, d'après la cour de cassation, un délit politique de la compétence des cours d'assises (Crim. cass., 28 sept. 1832). Enfin la résolution isolée et individuelle de commettre l'un des crimes de l'art. 86 est punie de la détention, si toutefois un acte pour en préparer l'exécution a été commis et commencé par le coupable seul et sans assistance. Donc, à la différence du complot, la résolution isolée n'est punissable que si elle a été manifestée par un acte préparatoire extérieur. La constitution républicaine de 1848 et notre constitution actuelle font tomber sous le droit commun pur et simple les attentats commis contre le chef de l'Etat. En 1852, le second Empire, tout en laissant subsister la distinction du complot et de l'attentat, fit rentrer la peine du parricide pour les attentats contre la vie et la personne de l'empereur. C'était la déportation dans une enceinte fortifiée lorsqu'il s'agissait des membres de la famille impériale. La même peine était infligée à l'attentat qui avait pour but de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône ou d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité impériale.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — LABOULAYE, *Essai sur les lois criminelles des Romains*. — ZUMPT, *Droit criminel de la République romaine*. — MOMMSEN, *Hist.*, IV, 7. — BOISSIER, *Opposition sous les Césars*.

DROIT MODERNE. — Adolphe CHAUVEAU et Faustin HÉLIE, édition Villey, t. II, *Théorie du code pénal*. — ROSSI, *Traité de droit pénal*.

LE SÉNECHAL de KERDREORET (V. SÉNÉCHAL [Le]).

LE SENNE (V. SENNE [Le]).

LE SERPENT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 200 hab.

LESEUR (Guillaume), chroniqueur français du xv^e siècle, dont on ignore les dates de naissance et de mort. Il ne nous est connu que par le seul ouvrage qu'il ait écrit, l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, dont une copie, d'ailleurs incomplète, du xvii^e siècle, subsiste dans un des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque nationale. Sa chronique embrasse trente années du xv^e siècle, de 1442 à 1472; elle a été écrite peu après la mort de Gaston IV, entre 1477 et 1479. On ne sait rien de la vie de Leseur, qui fut probablement un des serviteurs militaires de Gaston IV. Son style pittoresque et animé et ses aptitudes narratives le firent sans doute choisir pour chroniqueur par les héritiers du comte de Foix. Son œuvre, presque exclusivement originale, a été faite à l'aide de ses souvenirs personnels. Elle est écrite d'un style parfois ampoulé, le plus souvent agréable et plein de verve par endroits. Elle est une source de premier ordre, parfois même la source unique, pour l'histoire de la conquête de la Guyenne sous Charles VII, des relations de la France avec l'Aragon et la Navarre au xv^e siècle, de la campagne des Français en Catalogne en 1462, de l'établissement de la maison de Foix en Navarre, de la guerre du Bien public et de la chute de la maison d'Armagnac. Si parfois la chronologie en est défectueuse par suite de défaillances de mémoire de l'auteur, si parfois aussi la partialité évidente du serviteur fidèle à l'endroit de son maître va jusqu'à altérer la véracité du récit, il est incontestable que, comme écrivain militaire et peintre des mœurs chevaleresques, Guillaume Leseur mérite une des premières places parmi les historiens de son époque et que sa chronique est le complément indispensable des œuvres plus connues de Jean Chartier, du héraut Berry, de Guillaume Gruel, de Mathieu d'Escouchy, d'Olivier de La Marche et de George Chastellain. — *L'Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, a été publiée pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1893-95, 2 vol. in-8).

Henri COURTEAULT.

BIBL. : H. COURTEAULT, *Introduction à l'Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, dans l'édition citée.

LESGES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 496 hab.

LESGHIENS (V. CAUCASE, t. IX, p. 883).

LESGOR. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (0.) de Tartas; 539 hab.

LESGUILLIER (Desiré-Jules), homme politique français, né à Lhuis (Aisne) le 15 juil. 1825, mort à Fère-en-Tardenois le 26 sept. 1889. Elève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de l'Etat (1878), il fut élu député de Château-Thierry le 6 févr. 1881 et fut réélu aux élections générales de 1881 et de 1885. Il obtint 6,059 voix au premier tour de scrutin en 1889, mais mourut dans l'intervalle du premier au second tour. Membre de l'Union républicaine, M. Lesguillier entra avec le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics dans le « grand ministère » de Gambetta (1881-82). Il fit une opposition assez vive dans le Parlement et dans la *Presse* qu'il dirigea un moment, aux conventions de 1883 avec les grandes compagnies de chemin de fer. Il combattit le boulangisme.

LESGUILLON (Pierre-Jean), littérateur français, né à Orléans le 13 févr. 1799, mort à Paris le 20 janv. 1873. Do bonne heure il débuta au théâtre, avec une comédie, *les Nouveaux Adelphe*s (Odéon, 1825). Il collabora aux pièces d'un grand nombre d'auteurs dramatiques et donna lui-même des comédies et des drames qui eurent du suc-

cès. Citons : *le Cachemire* (1827); *la Cachette* (1830); *Méphistophélès* (1832); *la Fiancée du proserit* (1834); *les Prétendants* (1842); *les Deux Lièvres* (1862); *Washington* (1866). On a donné un recueil de son *Théâtre* (Paris, 1879-80, 3 vol. in-12). Lesguillon a écrit aussi des poésies, entre autres : *Emotions* (1833, in-8); *Concours académiques* (1861, in-12), et des romans : *Marie Touchet* (1833, in-8); *Albéric* (1839, 2 vol. in-8), etc.

Sa femme, *Hermançe Sandriu*, née à Paris en 1812, morte à Paris le 29 sept. 1882, a laissé aussi des poésies : *Rêveuse* (1833, in-12); *Rosées* (1837, in-8); *Rayons d'amour* (1841, in-8); *les Adieux* (1874, in-12); *les Vraies Perles* (1875, in-12); *la Femme d'aujourd'hui* (1880, in-12), des romans : *Rosane* (1843, 2 vol. in-8); *les Femmes dans cent ans* (1857, in-12); des pièces de théâtre comme : *Ninette et Ninon*, *le Vieux Maître*. Lesguillon et sa femme figurèrent parmi les premiers fondateurs de la Société des gens de lettres.

LÉSIGNAC-DURAND. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf; 4,049 hab.

LÉSIGNE ou LÉZIGNE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Seiches; 555 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de La Flèche à Angers.

LÉSIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert; 383 hab.

LÉSIGNY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtelle-rault, cant. de Pleumartin; 759 hab. Pierres meulières.

LESINA (anciennement *Pharos*, d'où *Hvar* qui est le nom croate). Ile de la Dalmatie; 345 kil. q.; 15,000 hab., presque tous Slaves. Elle est située entre les îles de Brazza, Curzola et la presqu'île de Sabbioncello. Le sol est calcaire, les côtes escarpées, l'intérieur montagneux; le San Niccolo atteint 650 m. La principale ville est Gitta Vecchia; le chef-lieu, Lesina, 2,000 hab., évêché. Climat très doux (on y envoie des poitrinaires); dattes, figes, huiles, vins renommés. L'île de Lesina, conquise en 997 par les Vénitiens, reprise par les Hongrois en 1358, perdue en 1520, a suivi les destinées historiques de la Dalmatie.

LESINA. Bourg d'Italie, prov. de Foggia, sur une lagune du même nom, séparée de l'Adriatique par un cordon de dunes long de 18 kil., large de 800 m.; 1,950 hab. La lagune, d'une superficie de 3,640 hect., est très poissonneuse, mais contribue à rendre les environs malsains.

LÉSION. I. DROIT ROMAIN. — Préjudice souffert par une personne qui perd un droit ou une valeur figurant déjà dans son patrimoine, ou à qui est enlevé un bénéfice sur lequel elle pouvait compter. Tout acte juridique peut être, pour celui qui le fait, l'occasion d'une lésion plus ou moins sérieuse. Mais la pure doctrine romaine n'admettait pas que cette lésion, si importante qu'elle fût, pût donner lieu à la rescision de l'acte. Le droit prétorien, moins rigoureux que le droit civil, tenait compte de la lésion. C'est sur le fondement d'une lésion qu'il accordait le bénéfice de la *restitutio in integrum* aux mineurs et aux majeurs de vingt-cinq ans. Ce n'est qu'assez tard que le droit civil se décide à admettre la lésion comme cause de rescision, mais pour un seul acte, le contrat de vente, et en faveur du vendeur seul. Deux constitutions de Dioclétien et Maximien (*anno* 285 et 293) donnent au vendeur lésé de plus de moitié du juste prix, *verum pretium*, le droit de demander la rescision du contrat, sauf la faculté laissée à l'acheteur d'éviter la rescision en payant le supplément du juste prix.

II. ANCIEN DROIT. — La lésion n'est pas, en principe, dans notre ancien droit, une cause de rescision des contrats, à moins qu'elle ne soit considérable. Nous supposons le contrat passé entre personnes majeures et capables de contracter. Pothier nous donne de cette règle ce motif excellent : « Ce qui a été sagement établi pour la sûreté et la liberté du commerce, qui exige qu'on ne puisse facilement revenir contre les conventions; autrement nous n'oserions contracter dans la crainte que celui avec qui nous aurions contracté, s'imaginant avoir été lésé, ne nous fit par la

suite un procès. » Le savant jurisconsulte dit que la lésion est *énorme* (c'est l'expression dont il se sert) lorsqu'elle excède la moitié du juste prix. La partie lésée, en obtenant des lettres de rescision, pouvait demander pendant dix ans la nullité de contrat. Mais en matière de partage, qu'il s'agisse de cohéritiers ou de copropriétaires, on se montre plus rigoureux; la lésion du quart donne lieu à la rescision. Au contraire, la restitution pour cause de lésion n'est que rarement admise dans les contrats où il est difficile de fixer le prix de la chose livrée avec certitude; par exemple dans le contrat de vente de droits successifs, il est impossible de connaître la valeur exacte des droits successifs, puisque des dettes dont l'étendue est douteuse peuvent survenir. Il en est de même dans les contrats aléatoires, comme dans les constitutions de rente viagère et les contrats d'assurance. Suivant un édit de François II, du mois d'avr. 1560, la lésion n'est pas admise, lorsqu'il s'agit de transactions. Le motif en est fort rationnel; dans les autres contrats, en général, chacun des contractants veut avoir autant qu'il donne. Au contraire, dans les transactions, et pour éviter un procès, les contractants n'hésitent pas à sacrifier une partie de ce qui leur est dû. De même, l'acheteur d'un héritage, auquel il porte un intérêt d'affection, n'est pas admis à se faire restituer pour cause de lésion, lorsqu'il a payé cet héritage plus de moitié du juste prix. La lésion n'était pas davantage admise pour obtenir la rescision d'un contrat portant sur une chose mobilière, quelle que fût du reste la nature de ce contrat. On parlait de cette idée que les meubles n'avaient en général que peu de valeur. Pour le même motif, cette règle était applicable aux baux à ferme ou à loyer des héritages; ces baux ne concernaient, en effet, que les fruits de l'héritage qui sont des meubles. Entre mineurs, la lésion, quelque minime qu'on la suppose, est toujours une cause de rescision des conventions. Cette règle s'appliquait même aux transactions. L'art. 134 de l'ordonnance de 1539 leur accordait jusqu'à l'âge de trente-cinq ans la faculté de se faire indemniser du préjudice que la lésion avait pu leur causer. Cependant, dans les conventions mobilières, les mineurs *émancipés* n'étaient pas admis à se faire restituer pour cause de lésion.

VICTOR SAVEROT.

III. DROIT CIVIL ACTUEL. — Préjudice qui résulte d'un acte à titre onéreux dans lequel on ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'on donne. Ainsi, la personne qui vend 100 fr. un objet qui en vaut 150 est lésée de 50 fr.; inversement l'acheteur serait lésé de la même somme s'il achetait 200 fr. cet objet dont la valeur n'est que de 150. En principe général, la lésion n'est pas une cause d'annulation des contrats: d'une part, en effet, tout contrat suppose presque nécessairement une certaine lésion, car il est très rare par exemple que l'acheteur paye exactement la valeur réelle de l'objet qu'il achète; entre cette valeur et le prix, il y a toujours un certain écart qui constitue ce qu'on appelle couramment une bonne ou une mauvaise affaire, et la loi en édictant la règle que nous venons de rappeler a voulu tarir une source inépuisable de difficultés de toutes sortes; d'autre part, il importe beaucoup à l'intérêt public que les conventions jouissent de la plus grande stabilité possible: admettre la lésion comme une cause générale de nullité, c'eût été porter une atteinte funeste à cette stabilité, et cette raison à elle seule justifierait le principe.

Toutefois, et par exception, la lésion est une cause de nullité, ou, comme on dit, de *rescision* des contrats: 1° en faveur des majeurs, contre certains contrats limitativement déterminés; 2° en faveur du mineur non émancipé contre toutes conventions qu'il a passées seul; 3° en faveur du mineur émancipé contre toutes conventions qui excèdent les bornes de sa capacité, telle que le code la détermine. Reprenons ces trois cas de rescision:

1° D'après l'art. 1313 du C. civ., « les majeurs ne sont restitués pour cause de lésion que dans les cas et avec les conditions spécialement exprimés dans le présent code ».

Ces cas sont: le partage, la vente d'immeubles et l'acceptation d'une succession.

On l'a répété bien souvent après Loysel, « l'égalité est l'âme des partages », en d'autres termes, le partage n'est pas un acte de spéculation; chaque copartageant ne poursuit pas un bénéfice, mais précise simplement les droits qu'il a dans la masse indivise: de là la faveur que l'art. 887 lui accorde de pouvoir faire rescinder le partage, si, au moment où il a eu lieu, il a été lésé de plus du quart de ce qui devait lui revenir.

Tout partage, dans quelques circonstances qu'il se produise, de quelque nom que les parties l'aient appelé, est sujet à la rescision pour cause de lésion. Mais celui contre qui cette action en rescision est dirigée peut en arrêter le cours et empêcher un nouveau partage, en offrant et en fournissant au demandeur le supplément de sa portion héréditaire, soit en numéraire, soit en nature (art. 891).

Dans la vente d'immeubles, la lésion a également été admise comme cause de rescision, si le *vendeur* est lésé de plus de 7/12. Il est assez difficile de justifier cette faveur: on a dit que le vendeur qui consent à céder pour moins de 5 un immeuble qui vaut 12 cède à la pression du besoin. Mais cette raison devrait alors être admise dans l'échange, dans la vente d'objets mobiliers et, en général, dans tous les contrats, car ce n'est jamais bénévolement que l'on consent un mauvais marché. D'après l'art. 1675, « pour savoir s'il y a lésion de plus de 7/12, il faut estimer l'immeuble suivant son état et sa valeur au moment de la vente ». Par exception, la lésion n'est pas une cause de rescision des ventes d'immeubles par autorité de justice.

Enfin la lésion est admise en matière d'acceptation de succession, si cette succession se trouve absorbée ou diminuée de plus de moitié par la découverte d'un testament inconnu de l'héritier lors de son acceptation. Cette faveur se justifie par cette considération qu'en acceptant la succession, l'héritier s'est chargé d'acquitter les dettes, et que la découverte d'un testament lui enlevant la moitié de la succession le laisserait néanmoins dans l'obligation de payer toutes les dettes et lui causerait un préjudice contre lequel il n'avait aucun moyen de se prémunir. L'héritier qui a ainsi fait rescinder son acceptation n'est pas déchu du droit d'accepter à nouveau la succession. Cette rescision lui restitue simplement son droit d'option.

2° Pour les mineurs non émancipés, la lésion est une cause générale de rescision des contrats. Il importe de remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une action en nullité fondée sur l'incapacité, et pour le triomphe de laquelle il suffirait au mineur d'invoquer son âge, mais d'une annulation à raison du préjudice qui résulte pour lui de cet acte: le mineur doit donc établir et prouver que l'acte attaqué lui a causé un véritable préjudice, si peu important qu'il puisse être, et qu'il a accompli cet acte seul, alors que, régulièrement, il eût dû être accompli par son tuteur. Ainsi l'action en rescision ne pourrait être intentée contre l'acte fait par le tuteur, conformément à la loi, que dans les cas où un majeur pourrait demander la rescision pour cause de lésion.

3° Enfin, d'après l'art. 1305, « la simple lésion donne lieu à la rescision, en faveur du mineur émancipé, contre toutes les conventions qui excèdent les bornes de sa capacité », ainsi qu'elle est déterminée au titre de la *Minorité*, de la *Tutelle* et de l'*Emancipation*. Il suit de là que l'action en rescision pour cause de lésion n'est pas recevable contre les actes que le mineur émancipé avait le droit de faire seul, c.-à-d. contre les actes de pure administration, ni contre ceux qui ont été régulièrement faits par le mineur émancipé assisté de son curateur, ni même contre ceux qui exigeaient certaines formalités qui n'ont pas été remplies, car ces actes sont *nuls* et non rescindables. De telle sorte qu'en définitive, le mineur émancipé ne peut attaquer pour cause de lésion que les actes qu'il a faits seul, alors qu'il eût dû être assisté de son curateur.

Dans tous les cas que nous venons d'examiner, qu'il

s'agisse de majeurs, de mineurs ou de mineurs émancipés, l'action en rescision pour cause de lésion doit être intentée dans les dix ans qui suivent la passation de l'acte (art. 1304), pour la rescision de la vente d'immeubles, au sujet de laquelle l'art. 1676 fixe un délai particulier de deux ans à dater du jour de la vente, et pour l'acceptation d'une succession qui n'est pas une *convention*. F. GIRODON.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — 2, 8, Cod. Just., *De Resc. vend.*, IV, 44. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886, t. I, n° 173; t. II, n° 604, 940.

LESKEA (*Leskca* Hedw.) (Bot.). Genre de Mousses Pleurocarpes, famille des Hypnées, section des Leskées. Tige rampante ou stoloniforme à rameaux nombreux dressés ou étalés, feuilles ovales lancéolées, dressées, nerviées, papilleuses ou lisses, fleurs monoïques ou dioïques, capsule dressée, coiffe cucullée. On en rencontre deux espèces aux environs de Paris qui sont assez communes : le *Leskea polycarpa* et *Leskea nervosa*. On les trouve sur les troncs, les pierres, les murs, les souches, les racines et les pierres humides au bord des rivières. A. VENDRYÈS.

LESKOVATS. Ville de Serbie, ch.-l. de district, située sur la Veternitsa, affl. g. de la Morava orientale, stat. du chem. de fer Nich-Vrania; 40,800 hab.

LESKOVETS. Ville de Bulgarie, située sur le Slatar, affl. dr. de la Tantra; 6,500 hab.

LESLAY (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Quintin; 292 hab.

LESLIE (John), prêtre écossais, né le 29 sept. 1527, mort près de Bruxelles le 31 mai 1596. Elevé à l'université d'Aberdeen, puis en France, il revint en Ecosse (1554), entra dans les ordres et fut un des plus zélés catholiques lors des troubles de l'enfance et du règne de Marie Stuart. Il vint la chercher en France, la ramena en Ecosse (1561), fut nommé évêque de Ross; il prépara le code intitulé *Blaek Acts of Parliament* (1566). En 1568, il vint à York défendre sa reine, demanda sa liberté, négocia son mariage avec le duc de Norfolk. Elisabeth le fit emprisonner à Ely, puis à la Tour de Londres, le relâcha en 1573. Il passa aux Pays-Bas, puis en France, et continua d'intercéder pour Marie Stuart. Il reçut en 1593 l'évêché de Coutances et finit ses jours au couvent de Guirtenburg. Il a écrit entre autres : *De Origine, moribus et rebus gestis Scotorum* (jusqu'en 1562), en dix livres dont les sept premiers sont résumés d'Hector Boethius, les trois derniers une apologie de Marie Stuart; *Defence of the honour of Mary queen of Scotland* (Liège, 1571); *De Titulo et jure Mariæ Scotorum reginæ quo Angliæ successione jure sibi vindicat*; *An Account of his embassy in England from 1568 to 1572*, etc.

LESLIE. Ville d'Ecosse, comté de Fife, sur le Leven; 4,000 hab. Toiles.

LESLIE (Walter, comte), soldat et diplomate anglais, né en Ecosse en 1606, mort à Vienne le 3 mars 1667. Il entra dans le service impérial et fut nommé enseigne pendant la guerre de la succession de Mantoue (1630). En 1632, il fut nommé major d'un régiment de mousquetaires; fait prisonnier pendant la campagne de Bohême, il fut mis en liberté et complimenté par Gustave-Adolphe. Après la bataille de Lutzen, il fut cantonné avec son régiment dans la forteresse d'Egra où Wallenstein le rejoignit le 24 févr. 1634. Impliqué dans une accusation de trahison, il se défendit énergiquement; il s'opposa à Wallenstein, lorsque celui-ci voulut tenter une révolution militaire qui devait renverser l'empereur, et prit part à son assassinat (févr. 1634). Il fut largement récompensé : il obtint l'office de chambellan impérial, le commandement de deux régiments, une capitainerie dans la garde du corps du roi de Hongrie, un siège au conseil impérial de guerre et la seigneurie de Neustadt; en 1637, il reçut le titre de comte. Leslie prit part au siège de Ratisbonne, puis à la bataille de Nordlingen (7 sept. 1634). Il fit la campagne de Bohême et de Saxe, négocia pour l'empereur à Rome et à Naples, et obtint successivement les grades de directeur de

l'artillerie en 1646, vice-président du conseil de guerre en 1650, feld-maréchal en 1655, membre du conseil privé, puis reçut la Toison d'or en 1665. Nommé ambassadeur extraordinaire près le sultan, afin de compléter le traité de Vasmar, il mourut à son retour de Constantinople.

BIBL. : Colonel LESLIE, *Records of the Family of Leslie*, t. III. — TAFFERNER, *Cæsarea Legatio*; Vienne, 1672. — HALLWICH, *Vie de Leslie*, dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*. — V. aussi la bibliographie de l'article WALLENSTEIN.

LESLIE, comtes de *Leven* (V. ce nom).

LESLIE, lords *Newark* (V. ce nom).

LESLIE (Sir John), physicien et mathématicien anglais, né à Largo (Fife-shire) le 16 avr. 1766, mort à Coates, près de Largo, le 3 nov. 1832. Après un séjour d'un an aux Etats-Unis comme précepteur, il revint en Ecosse (1789), puis alla se fixer à Londres, où, tout en se livrant à des recherches expérimentales de physique, il fit pour vivre des articles de revues et des traductions, entre autres celle de l'*Histoire naturelle des oiseaux* de Buffon (Londres, 1793, 9 vol. in-8), qui eut un assez grand succès et qui lui procura une certaine aisance. Les douze années qui suivirent furent à peu près exclusivement employées à continuer ses expériences. Il fit cependant entre temps deux longs voyages sur le continent, de 1794 à 1796 et en 1799. En 1805, il fut nommé professeur de mathématiques à l'université d'Edimbourg, malgré la vive opposition du clergé, qui l'accusait de partager les idées de Hume, et, en 1819, il échangea cette chaire contre celle de physique. Il fut fait baronnet en 1832, quelques mois avant sa mort. Il était depuis 1820 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ses premières recherches portèrent presque exclusivement sur les conditions de propagation de la chaleur. Il imagina à leur occasion son thermomètre différentiel et il compara entre eux, à l'aide de cet instrument, les pouvoirs réfléchissants et absorbants des divers corps. Plus tard, il trouva, en essayant de mélanger diverses substances avec l'eau, un procédé de congélation artificielle. Cette découverte fit naturellement grand bruit. Il s'attacha à la perfectionner, indiqua de nouveaux mélanges réfrigérants et, finalement, fit exécuter le premier appareil à fabrication de glace par le vide. Le pacha d'Egypte en sollicita, paraît-il, la primeur pour son harem. Leslie inventa aussi un hygromètre. Ses écrits se composent surtout de mémoires, où il a exposé ses travaux et qui se trouvent épars dans les *Philosophical Transactions* des sociétés royales d'Edimbourg et de Londres, dans le *Philosophical Journal* de Nicholson, dans l'*Edinburgh Review*, etc. Il a seulement donné à part : *Experimental Inquiry into the nature and properties of Heat* (Londres, 1804, in-8); *Elements of Geometry* (Londres, 1809, in-8; nombr. édit.), remarquable ouvrage, où l'on trouve la solution de difficultés relatives au traité d'Apollonius sur la *section déterminée*, ainsi que des considérations fort originales sur les prismes, et qui a été traduit en français par A. Comte; *Account of experiments depending on the relations of air to Heat and Moisture* (Edimbourg, 1813, in-8); *Elements of natural philosophy* (Edimbourg, 1823, in-8). Il a fourni de nombreux articles de physique et de mathématique à l'*Encyclopædia britannica*. L. S.

LESLIE, comtes de *Rothés* (V. ce nom).

LESLIE (Charles-Robert), peintre anglais, né à Clerkenwell le 41 oct. 1794, mort à Londres le 5 mai 1839. Fils d'un horloger établi en Amérique, ami de Franklin, il fut d'abord commis de librairie à Philadelphie; mais là, un hasard ayant révélé son talent de dessinateur, ses concitoyens l'envoyèrent étudier en Angleterre, qu'il ne quitta plus. Ami de Washington Irving, il illustra son *Sketch Book*. Il excella surtout comme peintre de genre, et les tableaux dont il puisa l'inspiration dans Cervantes, Shakespeare, Sterne, Addison, Goldsmith, Molière, sont la meilleure partie de son œuvre. Leslie était en même temps un écrivain élégant et fin, comme l'attestent son *Handbook for Young Painters*

(1855), sa *Vie de Constable* (1843) et ses *Autobiographical Recollections*, livre qui ne fut publié qu'en 1860 par Tom Taylor. B.-II. G.

LESLIE (George-Dunlop), peintre anglais, né à Londres le 2 juil. 1835, fils et élève du précédent. Depuis 1857 il expose régulièrement des sujets de genre à l'Académie royale, dont il a été élu membre en 1876. Aux expositions universelles de Paris en 1867, 1878 et 1889, il a envoyé des toiles remarquées.

LES MARTYRS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 598 hab.

LESMES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy; 236 hab.

LESMONT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 536 hab.

LESNEVEN. Ch.-l. de cant du dép. du Finistère, arr. de Brest; 3,284 hab. Stat. du chem. de fer de Landerneau à Plouñéour-Trez. Collège, hospice. Commerce de graines et de juments du Léonais. Lesneven fut prise par Henri II d'Angleterre en 1163, et par le duc Jean IV en 1374. C'était la capitale d'une subdivision constituant le petit pays d'Ack. A la suite des guerres de la Ligue, elle fut démantelée. Peu de maisons anciennes. Aux environs, chapelle gothique de la Fontaine-Blanche. Armoiries : *d'or, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules, tenant dans ses pattes de devant une cornette d'azur chargée d'une fleur de lis d'or, attachée à un trabe de gueules.*

BIBL. : MIORECE DE KERDANET, *Notice sur la ville de Lesneven*, 1825.

LE SOT DE LA PANNETERIE (V. LACRESSONNIÈRE).

LE SOUDIER (Henri), libraire-éditeur français, né à Paris le 23 nov. 1850. Après avoir fait toutes ses études au lycée Saint-Louis, il passa plusieurs années à l'étranger, tant en Allemagne et en Autriche qu'en Angleterre et en Italie. Il fonda en 1875 une importante librairie qui se développa rapidement et s'étendit à toutes les branches du commerce des livres. Il a publié des livres estimés pour l'étude des langues vivantes, et des ouvrages à l'usage des écoles primaires qui dénotent une grande originalité. Membre du conseil d'administration du Cercle de la librairie, de 1887 à 1889, il a été envoyé par le gouvernement français à l'Exposition internationale de Chicago en 1893 comme commissaire-rapporteur, et a rédigé un rapport détaillé et remarquable sur la librairie et l'imprimerie.

LE SOUEF (V. SOUEF [Le]).

LESOUNGOUÉ. Rivière qui se jette dans le Chiré, sur sa rive droite, et fait partie ainsi du bassin du Zambèse. Sa source et son parcours ont été décrits par Livingstone.

LE-SOUTO. Nom donné par les indigènes au pays des *Bassoutos* (V. ce mot et BETCHOUANAS).

L'ESPAGNANDEL (Matthieu) (V. ESPAGNANDEL).

LESPARRE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Gironde; 3,972 hab. Stat. du chem. de fer de Bordeaux au Verdon. Lesparre est bâtie au milieu de plaines basses dans la partie septentrionale du Médoc. La ville existait déjà à l'époque romaine, mais ce n'est qu'à partir de l'an 1100 qu'on commence à connaître les seigneurs de Lesparre. Après la conquête de la Guyenne, Charles VII reconnut Amanieu d'Albret comme seigneur de Lesparre. La seigneurie passa plus tard à la maison de Foix. En 1536, elle était possédée par Jacques de Clèves, duc de Nivernais. Elle appartient ensuite au maréchal de Matignon, puis au duc d'Épernon et enfin au duc de Grammont. Il ne reste aujourd'hui du vieux château qu'un donjon. Les environs de la ville sont fertiles et possèdent de riches vignobles qui ne sont cependant pas les premiers crus du Médoc. Il existait autrefois une forêt dépendant de la seigneurie de Lesparre. Les armes de la ville sont : *losangé d'or et de gueules.* G. R.

BIBL. : Abbé BAUREIN, *Variétés bordelaises*, 1876, t. I, pp. 95 et 142, nouv. édit. — DUCOURNEAU, *la Guyenne historique et monumentale*; Bordeaux, 1842-44, t. II, 4^e part.,

p. 51. — LEO DROUYN, *la Guyenne militaire*, 1865, t. II, p. 337. — RABANIS, *Notice sur Florimont, sire de Lesparre, suivie d'un précis historique sur cette seigneurie*, dans *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1843, p. 75.

LESPARRE (André DE FOIX, seigneur de), capitaine français, mort en 1547. Frère cadet de Lautrec et de Lescun, il fut, dit Brantôme, très vaillant comme eux; — il faut ajouter: comme eux présomptueux et inhabile. Ainsi qu'eux, il ne dut sa fortune qu'au honteux hasard qui avait donné leur sœur, la célèbre M^{me} de Châteaubriant, pour maîtresse à François I^{er}. Chargé en 1521 de conquérir la Navarre dite espagnole, il l'enleva d'abord, mais il eut l'imprudence d'aller mettre le siège devant Logroño, en Vieille-Castille, sans assurer ses derrières. Repoussé, il fut atteint dans sa retraite et complètement battu; il perdit la vue dans la mêlée. Cette infirmité et cette défaite, suivie bientôt de la disgrâce de Mme de Châteaubriant, l'écartèrent dès lors complètement des affaires; il ne sortit plus de l'ombre jusqu'à sa mort, arrivée à peu près en même temps que celle du prince dont il avait été un si maladroit serviteur. L. M.

LESPARRE (GRAMONT, duc de) (V. GRAMONT).

LESPÉRON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Coucouron; 760 hab.

LESPÉRON. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Morcenx; 1,369 hab.

LESPÉROU (Mont) (V. CÉVENNES, t. X, p. 174).

LESPÉRUT (François, baron de), homme politique français, né à Paris le 5 août 1813, mort à Chaumont (Haute-Marne) le 9 oct. 1873. Neveu de Sieyès et riche maître de forges dans la Haute-Marne, il se présenta sans succès, en 1846 et 1848, aux élections législatives dans ce département qui l'envoya en 1849 à l'Assemblée législative, où il combattit, avec la droite monarchiste, la politique de l'Élysée. Il fut pourtant, après le coup d'État, élu député à Chaumont, avec l'appui de l'administration (1852), et obtint le renouvellement de son mandat en 1857 et en 1863. Mais il montra, surtout à partir de 1860, une certaine indépendance à l'égard de l'Empire, soutint contre lui le régime protectionniste et se rallia au tiers parti en 1869. Après la guerre, il fut un des représentants de la Haute-Marne à l'Assemblée nationale, où il s'associa à la politique du centre droit et combattit le gouvernement de Thiers. A. DEBBOUR.

LESPÈS (Napoléon, dit Léo), publiciste français, né à Bouchain le 18 juin 1815, mort à Paris le 29 avr. 1875. Après sa libération du service militaire (1832-1840), il débuta dans le journalisme sous le pseudonyme de Lepsel ou sous le nom « du commandeur Léo Lespès ». En 1863, il contribua à la fondation du *Petit Journal* dont il devenait rédacteur en chef, sous le pseudonyme de *Timothée Trimm* ou il donna des premiers-Paris qui firent la fortune rapide de cette feuille. En 1869, Lespès passa au *Petit Moniteur* qu'il quitta en 1873 pour l'*Événement*. Citons de lui : *Histoires roses et noires* (Paris, 1842, in-32); *les Mystères du Grand-Opéra* (1843, in-8); *Histoires à faire peur* (1846, 2 vol. in-8); *Paris dans un fauteuil* (1855, in-12); *les Veillées de la Saint-Sylvestre* (1846, gr. in-8); *les Matinées de Timothée Trimm* (1865, in-12); *les Filles de Barrabas* (1864, in-4); *Histoire de la première présidence du prince Louis-Napoléon Bonaparte* (1852, 2 vol. in-8); *les Contes de Perrault continués* (1865, gr. in-4); *Avant de souffler sa bougie* (1865, in-12); *Spectacles vus de ma fenêtre* (1866, in-12); *Promenades dans Paris* (1867, in-12); *les Ruines de Paris* (1871, in-4); *la Vie de Ch.-Paul de Kock* (1873, in-12); *Mémoires de mes maîtresses* (1875, in-12); *les Mémoires de Lisette* (1875, in-4), etc.

LESPESES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 348 hab.

LESPIAULT (Gaston), astronome et météorologiste français, né à Nérac (Lot-et-Garonne) en 1823. Il a été professeur de mécanique rationnelle et doyen à la faculté des sciences de Grenoble, membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Il est l'auteur d'intéressants travaux

sur les éléments des planètes et des astéroïdes et sur les étoiles filantes. Il s'est aussi beaucoup occupé de météorologie. Il a fait paraître de nombreux mémoires dans les recueils de l'Académie des sciences de Paris et de la Société des sciences de Bordeaux. Il a publié à part : *Théorie géométrique de la libration réelle de la lune* (Paris, 1837, in-4); *le Mouvement des navets de la lune* (1861, in-8); *Noté sur les petites planètes* (1861, in-8); *Théorie géométrique de la variation des éléments des planètes* (1868, in-8), etc. L. S.

LESPIELLE-GERMENAUD-LANNEGRASSE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 244 hab.

LESPIGNAN (*Lespinianum*). Com. du dép. de l'Hérault, cant. de Béziers; 2,134 hab. Cité dès le XII^e siècle. En 1222, les habitants sont excommuniés en masse comme partisans des hérétiques. En 1234, le domaine utile est concédé aux fils de Lambert de Limoux par le sénéchal royal, Eudes Lecoq. Eglise du XIV^e siècle, ruines d'une église romane. Autrefois du diocèse et de la viguerie de Béziers.

LESPINASSE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 288 hab.

LESPINASSE (Etienne de), seigneur d'Esvon, capitaine français du XV^e siècle. Il commença d'abord par être chef de bande et routier et fut un des émules des Salazar et des Rodrigue de Villandrando; en 1444, lors de la réforme de l'armée, il fut un des capitaines maintenus en exercice et on le trouve encore en 1455 comme capitaine de gens d'armes et de trait. Il servit principalement dans les guerres de Guyenne et contribua à l'expulsion des Anglais de ce pays de 1442 à 1453. H. C.

BIBL. : Les Chroniqueurs contemporains, en particulier Mathieu d'Escouchy, Monstrelet, Guillaume Leseur. — G. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1881-1891, 6 vol. in-8.

LESPINASSE (Jeanne-Julie-Éléonore de), femme de lettres française, née à Lyon le 9 nov. 1732, morte à Paris le 23 mai 1776. Fille naturelle de Claude Lespinasse, bourgeois de Lyon, et de la comtesse d'Albon, qui mourut en 1748, elle entra en 1752 dans un couvent de Lyon pour échapper aux persécutions de sa famille qui ne lui pardonnaient pas l'irrégularité de sa naissance; elle en fut tirée en 1754 par M^{me} du Deffland qui se l'attacha comme demoiselle de compagnie. Très lettrée, très intelligente, elle eut bientôt conquis l'amitié de d'Alembert, de Turgot, de Loménie de Brienne, de Marmontel. Elle fit des passions. M^{me} du Deffland, vieillie et fort jalouse, crut s'apercevoir « qu'elle nourrissait un serpent dans son sein ». Une séparation s'ensuivit (1764), et M^{lle} de Lespinasse ouvrait bientôt rue Saint-Dominique ce qu'on appela « le salon philosophique » d'où sortirent la plupart des futurs académiciens. D'Alembert y régnait. Après sa grave maladie de 1765 pendant laquelle M^{lle} de Lespinasse le soigna avec tant de dévouement, il vint s'établir tout à fait dans la maison de son amie. Des bruits de mariage secret coururent. Elle eut d'autres amis très intimes; Condorcet, Turgot, Suard, le comte de Crillon, le marquis Caraccioli, le marquis de Mora, le comte de Guibert. Elle les aimait, surtout Mora, avec un excès de passion qui dessécha son corps débile. Il est probable qu'elle s'empoisonna avec de l'opium pour se soustraire aux souffrances intolérables qu'elle endurait. Elle a laissé des lettres qui sont des chefs-d'œuvre de style passionné et qui lui ont assuré une place à côté de Sapho, de sainte Thérèse, d'Illeïse. Citons les éditions suivantes : *Lettres écrites de 1773 à 1776* (Paris, 1809, 2 vol. in-8), publiées par M^{me} de Guibert, avec une préface de Barrère; *Nouvelles Lettres, suivies du portrait de M. de Mora et d'autres opuscules inédits* (Paris, 1820, in-8); *Lettres* (1847, in-12), publiées par Jules Janin, avec une notice biographique fort malveillante; *Lettres* (1876, in-12), avec une notice biographique et littéraire par Eug. Assé; *Lettres* (1876-1877, 2 vol. in-16) avec une notice sur la vie de M^{lle} de Lespinasse et sur sa société, par G. Isambert; *Lettres inédites à Condorcet, d'Alembert, Guibert, au*

comte de Crillon (1887, in-12) avec une excellente étude de M. Charles Henry. R. S.

LESPINASSE (Augustin, comte), général français, né à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 16 oct. 1737, mort à Paris le 28 déc. 1816. Mousquetaire noir en 1760, il fit les dernières campagnes de la guerre de Sept ans en qualité de cornette de carabiniers. Entré dans l'artillerie en 1763 il eut un avancement rapide : major au moment de la Révolution, il s'occupa à Saint-Etienne d'armer les bataillons qui marchaient aux frontières, puis il demanda lui-même à rejoindre l'armée du Rhin où Castine lui confia les fonctions de commandant de l'artillerie. Passé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il s'empara de Fontarabie et se distingua au combat de la Croix du Bouquet qui lui valut le grade de général de brigade. Envoyé en Italie sous Bonaparte et chargé du siège de Milan, il se rendit maître de la place. Il fut nommé général de division après la bataille de Rivoli où il avait rendu d'importants services en sa qualité de commandant de l'artillerie. Trop âgé pour prendre part aux guerres de l'Empire, il fut créé sénateur et comte par Napoléon. Il a laissé : *Essais sur l'organisation de l'arme de l'artillerie* (Paris, 1800).

LESPINASSE (Georges-Pierre) (V. FONSEGRIVE).

LESPINASSE DE LANGEAC (V. LANGEAC).

LESPINASSIÈRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois; 552 hab.

L'ESPINE (Jean de), latinisé en *Spina*, *Spinæus*, *Despina*, théologien français, né à Daon vers 1506, mort à Saumur en 1597. D'abord moine, il tenta de convertir Jean Radee en 1556, qui fut martyrisé la même année; puis, ébranlé, L'Espine se rattacha à la Réforme vers 1560, fut pasteur en divers lieux, échappa à la Saint-Barthélemy à Paris, et demeura pasteur à Saumur à partir de 1576. Parmi ses œuvres, énumérées au long dans la *France protestante* (t. VIII, pp. 39 et suiv.), on peut citer *l'Excellence de la justice chrétienne pour l'instruction et consolation des enfans de Dieu* (Genève, 1577, in-8).

LESPINOY (V. LEPINOY).

LESPITEAU. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 87 hab.

LESPOUEY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 186 hab. Stat. (Lespouey-Laslades) du chem. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Bayonne.

LESPOURCY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaix; 263 hab.

LESPUGNE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne; 213 hab.

LESQUERDE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Saint-Paul-de-Fenouillet; 190 hab.

LESQUIELLE-SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 1,455 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne du Cateau à Laon et de Saint-Quentin à Guise.

LESQUIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Seclin; 1,403 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Valenciennes à Lille.

LESS (Gottfried), théologien allemand, né à Conitz (Prusse) le 31 janv. 1736, mort à Hanovre le 28 août 1797. En 1862, il fut professeur de théologie et prédicateur de l'université de Göttingue, puis surintendant général et prédicateur de la cour à Hanovre. Il défendit l'orthodoxie contre le rationalisme dans une série d'écrits apologétiques, exégétiques et pratiques, qui ont exercé une grande influence sur ses contemporains. En voici les principaux : *Christliche Moral und allgemeine Lebens-theologie* (Göttingue, 1777); *Beweis der Wahrheit der christlichen Religion* (Brême, 1768; 5^e éd., 1785); *Die Auferstehungsgeschichte nach den vier Evangelisten* (1779), dirigé contre le célèbre fragmentiste de Wolfenbützel. Il a publié aussi des sermons sur la Passion de

J.-C., sur le saint ministère et sur divers sujets de morale.

BIBL. : G. LESS, *Ein biograph. Versuch*; Hanovre, 1797.

LESSARD-EN-BRESSE (*Essartun*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Germain-du-Plain, sur la Tenarre; 660 hab. Moulin. Camp antique lieu dit le *Bois-des-Mottes*. Restes du château féodal qui a appartenu successivement aux Montagu, Nanton, Occors, Lugny, Saulx-Tavannes et Montrevel. Lessard a été chef-lieu de canton pendant la Révolution. L-x.

LESSARD-ET-LE-CHÈNE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2^e section) de Lisieux; 262 hab.

LESSARD-LE-ROYAL. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Chagny; 146 hab.

LESSART (Claude-Antoine VALDEC DE), homme politique français, né en 1742, mort à Versailles le 9 sept. 1792. Très protégé par Necker, il fut nommé en 1768 maître des requêtes et devint contrôleur général des finances en 1790. Il fit preuve dans ces deux postes d'une grande activité et fut chargé le 25 janv. 1791 du portefeuille de l'intérieur, qu'il échangea bientôt (27 avr.) pour celui des contributions et revenus publics. Le 20 nov. il prenait la direction du département des affaires étrangères. Il exerça l'intérim de la marine et des colonies du 18 sept. au 1^{er} oct. 1791 et celui de la guerre du 41 déc. 1791 au 8 janv. 1792. Il remplaçait dans ce dernier ministère Narbonne révoqué par Louis XVI, qui s'effrayait de sa popularité. Cette décision lui fut fatale. Le 9 mars 1792, l'Assemblée législative décrétait que « Narbonne eupte la confiance de la nation »; le 10, tous les ministres démissionnaient et, le même jour, de Lessart était décrété d'accusation « comme prévenu d'avoir négligé et trahi ses devoirs, d'avoir compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la constitution de la France ». On lui reprochait notamment la falsification de pièces diplomatiques. De Lessart fut arrêté, ses papiers furent saisis. Transféré à Orléans, puis à Versailles pour être jugé par la haute cour, il fut assassiné le 9 sept. avec les autres prisonniers.

LESSAY (*Exagium*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, sur l'Ay; 4,297 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Coutances à Cherbourg. Salines; récolte de tangué; teinturerie de laines. Foire très importante, surtout pour le commerce des chevaux, qui se tient du 12 au 14 sept. dans la vaste lande de Lessay. Eglise romane (mon. hist.), reste de l'abbaye bénédictine, fondée en 1040 par un vicomte de Cotentin. Portail richement orné; tour centrale, voûtes d'ogives du milieu du XII^e siècle. Il subsiste encore d'autres bâtiments de l'abbaye des XVII^e et XVIII^e siècles.

LESSE. Rivière de Belgique. Elle prend sa source à Ochamps, dans la prov. de Luxembourg, disparaît dans d'immenses cavités, passe à Han, à Eprave, à Furfooz et se jette dans la Meuse, à Anseremme, après un parcours d'environ 85 kil.; sa largeur moyenne est de 26 m.; sa profondeur varie de 50 centim. à 2 m. Son principal affluent est l'Homme, qu'elle reçoit à Eprave. E. II.

LESSEPS (Jean-Baptiste-Barthélemy, baron de), diplomate et voyageur français, né à Cette le 27 janv. 1766, mort à Libourne le 6 avr. 1834. Les Lesseps étaient venus se fixer à Bayonne vers 1450. En 1572, un *Bertrand* Lesseps, capitaine du guet royal, favorisa la fuite de Henri de Navarre que faisait rechercher, pour quelque escapade, son irascible belle-mère, Catherine de Médicis. *Pierre* Lesseps, né en 1690, mort en 1759, fut secrétaire de la ville de Bayonne; il eut quatorze enfants. Son fils aîné, *Dominique*, né en 1715, fut de 1752 à 1765 ministre de France à Bruxelles et reçut de Louis XV en 1777, pour lui et les siens, des lettres de noblesse. L'un des frères de Dominique, *Michel*, né en 1729, fut secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires dans les Pays-Bas. Un autre, *Martin*, fut consul de France à Carthagène de 1756 à 1766, commissaire de la marine à Hambourg de 1766 à 1774, consul général de France en Russie de 1774 à 1787.

Jean-Baptiste-Barthélemy était son fils. A peine né, il le suivit dans ses diverses résidences. Il se familiarisa ainsi, tout jeune, avec les usages du monde diplomatique et avec les langues étrangères, et, en 1783, après un séjour de quatre ans à Versailles, où il était venu compléter son éducation, il fut nommé lui-même vice-consul à Cronstadt. Il venait d'avoir dix-sept ans. L'année suivante, chargé d'une mission en France, il se rencontra à la cour avec Lapérouse, qui préparait son voyage autour du monde et qui l'emmena comme interprète et historiographe. A Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Kamtchatka), il se sépara de l'expédition pour rapporter en France les journaux; les cartes et quelques dépêches confidentielles. Ce voyage de retour à travers la Sibérie fut des plus pénibles. Parti le 7 oct. 1787, de Lesseps, qui n'avait pas dix-neuf ans, gagna en traîneau Penjinsk et Okhotsk, puis se dirigea vers la Léna, remonta cette rivière en bateau jusqu'au lac Baikal, et de là, par Irkoutsk, Tomsk, Tobolsk, Kasan et Moscou, se rendit à Saint-Petersbourg, où il n'arriva que le 22 sept. 1788. A Versailles, il reçut du roi le meilleur accueil, fut renvoyé à Cronstadt avec le titre de consul, passa en 1793 consul général à Saint-Petersbourg et, en 1794, suivit à Constantinople son beau-père, Ruffin, d'abord secrétaire de l'ambassade, puis chargé d'affaires après la mort de l'ambassadeur. En 1798, à la nouvelle de l'expédition d'Égypte, de Lesseps fut incarcéré avec tous les Français qui se trouvaient dans la capitale ottomane. Sa captivité, très rude, dura trois ans. En 1802, il fut de nouveau envoyé en Russie avec le titre de commissaire général des relations commerciales, dut par deux fois rejoindre avec sa famille le quartier général français, la première fois à Varsovie (1807), la seconde à Moscou (1812), remplit dans cette ville, où il resta jusqu'à la destruction du Kremlin, les fonctions d'intendant, fut nommé en 1814 consul général à Lisbonne, mais ne rejoignit son poste qu'après les Cent-Jours et, à partir de 1816, fut accrédité en même temps comme chargé d'affaires. Malgré les difficultés et les graves incidents que faisait naître presque quotidiennement l'état de trouble du pays, il sut demeurer jusqu'à sa mort dans cette double situation. Il avait eu de sa femme, M^{lle} Ruffin, qu'il avait épousée en 1794, douze enfants dont sept survécurent: un garçon, *Edmond*, qui fut chargé d'affaires au Pérou et en Bolivie; six filles, mariées pour la plupart à des diplomates. Il a publié: *Voyage de M. de Lesseps du Kamtschatka en France* (Paris, 1790, 2 vol. in-8; 2^e éd., 1880, in-12). Il a en outre enrichi de notes l'édition du voyage de Lapérouse donnée en 1834. L. S.

LESSEPS (Mathieu-Maximilien-Prosper, comte de), diplomate français, né à Hambourg le 4 mars 1774, mort à Tunis le 28 déc. 1832, frère du précédent. De mère que son frère aîné, il grandit dans les consulats, suivit en 1791, comme secrétaire de légation, le général Durocher envoyé en ambassade extraordinaire à la cour du Maroc, resta dans ce pays jusqu'en 1797 avec le titre de consul général, remplit les mêmes fonctions à Tripoli de 1797 à 1799, puis de nouveau au Maroc, passa en 1800 à Cadix avec le titre de sous-commissaire des relations commerciales et de là fut envoyé successivement à Damiette en 1803, au Caire, où il se lia d'une vive amitié avec Mohamed Ali, en 1804, à Livourne, comme commissaire général, en 1806, dans les îles Ioniennes, comme commissaire impérial, en 1809. Il demeura dans ce dernier poste jusqu'à la chute de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, il fut préfet du Cantal. Louis XVIII le tint d'abord à l'écart, puis lui confia le consulat de Philadelphie (1819), le consulat général de Syrie (1821), celui de Tunis (1827). Mathieu de Lesseps avait épousé en 1801, pendant un séjour à Malaga, la fille d'un riche négociant de cette ville, M^{lle} Catherine de Grivegnée de La Housse. Il en eut une fille, mariée avec le Dr de Cabarrus, et trois fils: *Théodore*, *Ferdinand* et *Jules* (V. les suivants). Une autre fille de M. de Grivegnée devint la comtesse Kirkpatrick de Closeburn, et de cette union naquit la comtesse de Montijo, mère elle-même de

l'impératrice Eugénie, qui est par conséquent la petite-nièce par alliance du comte Mathieu de Lesseps. L. S.

LESSEPS (Théodore, comte de), diplomate français, né à Cadix le 25 sept. 1802, mort à Saint-Germain-en-Laye le 19 mai 1874, fils du précédent. Il suivit, lui aussi, la carrière diplomatique et devint ministre plénipotentiaire de première classe, directeur au ministère des affaires étrangères, sénateur de l'Empire (1851). L. S.

LESSEPS (Charles de), publiciste et homme politique français, né le 21 avr. 1804, mort à Philippeville (Algérie) le 22 janv. 1880. Il était parent des précédents. Il fit de bonne heure du journalisme, collabora à la *Tribune*, au *Commerce*, feuille bonapartiste dont il devint le rédacteur en chef, passa en 1845 à l'*Esprit public*, dans lequel il défendit les idées démocratiques, fut élu en 1846 député de Villeneuve-d'Agén et siégea à l'extrême gauche, faisant au gouvernement de Louis-Philippe la plus vive opposition. Démissionnaire quelques jours avant la révolution de Février, il fut nommé par l'Assemblée constituante conseiller d'Etat, ne fut pas maintenu par la Législative, écrivit dès sa fondation (1850) dans le *Vote universel*, organe démocratique très avancé, s'occupa après le coup d'Etat de la réimpression de la *Biographie universelle* de Michaud et obtint finalement du second Empire la concession de la forêt des Beni-Salab, en Algérie ; il alla y terminer ses jours. Il a publié : *Appel au bon sens sur la loi d'élection* (Paris, 1845, in-8). L. S.

LESSEPS (Ferdinand-Marie, vicomte de), diplomate français, promoteur du percement de l'isthme de Suez, né à Versailles le 19 nov. 1805, mort à La Chenaie, près de Guilly (Indre), le 7 déc. 1894. Il était le frère cadet du comte Théodore de Lesseps (V. ci-dessus). Il fit de brillantes études au collège (auj. lycée) Henri IV, à Paris, fut attaché en 1825 au consulat de Lisbonne, revint en 1827 à Paris, passa une année dans les bureaux de la direction commerciale du ministère des affaires étrangères, fut nommé en 1828 élève-consul à Tunis, en 1834 vice-consul et en 1833 consul au Caire, et géra, à deux reprises, le consulat général d'Alexandrie. La première fois, ce fut pendant la terrible peste de 1834-35, qui emporta le tiers des habitants ; il se dévoua pour combattre le fléau, transformant sa résidence en ambulance, soignant lui-même les malades et s'efforçant de rassurer tout le monde par son sang-froid. Durant le second intérim (1836-38), il s'employa principalement à obtenir d'Ibrahim Pacha de nouvelles garanties pour les catholiques de Syrie et à rétablir les bons rapports entre le sultan et le vice-roi d'Egypte, Mohammed Ali, qui avait été autrefois l'ami de son père, le comte Mathieu de Lesseps. En 1838, il fut envoyé à Rotterdam, en 1839 à Malaga, en 1842 à Barcelone. Lors de la sanglante insurrection qui désola cette ville et de son bombardement par le général Espartero (nov. 1842), il déploya pour la sauvegarde des étrangers de toute nationalité une énergie, un courage et une habileté qui eurent dans l'Europe entière un grand retentissement. Les gouvernements, celui de la reine Isabelle en tête, le comblèrent de remerciements et le couvrirent de décorations ; son buste fut placé dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. En 1847, il fut promu consul général sur place. Dénoncé comme monarchiste au gouvernement provisoire de 1848, il fut rappelé télégraphiquement à Paris le 25 mars ; mais le 10 avr. Lamartine le renvoya en Espagne, cette fois comme ministre plénipotentiaire. Il n'y resta que dix mois. Il trouva le temps, néanmoins, de négocier un traité postal très avantageux et de faire aboutir les revendications de nos compatriotes relatives à l'administration de l'église et de l'hospice français de Saint-Louis de Madrid. Le 10 févr. 1849, il dut céder la place à Napoléon-Joseph Bonaparte, cousin du nouveau président de la République. Demeuré quelque temps en disponibilité, il se préparait à aller prendre possession de l'ambassade de Berne, lorsque le ministre des affaires étrangères, Drouin de Lhuys, le dépêcha en Italie avec mission de faire exécuter le vote de blâme rendu le 7 mai par l'Assemblée

constituante contre le général Oudinot, qui, favorable à la restauration du pape, venait d'attaquer Rome avec les troupes françaises. Trois semaines durant, l'éminent diplomate se dépensa en vaines tentatives de conciliation, accusé d'un côté de partialité pour les révolutionnaires romains par le général Oudinot, lequel avait reçu en secret de Louis-Napoléon des instructions contraires à celles ostensiblement données à l'envoyé officiel, soupçonné d'autre côté par les Romains, qui avaient à leur tête Mazzini, de vouloir les amuser par des négociations stériles. Une lettre de rappel datée du 29 mai vint l'arracher à cette critique et humiliante situation. L'Assemblée législative avait remplacé la Constituante, elle voulait l'écrasement de la république romaine et la reprise générale des hostilités : carte blanche fut donnée au général. Quant à Ferdinand de Lesseps, qui n'avait pas craint de représenter les fâcheuses conséquences qu'entraînerait l'occupation violente de Rome et d'émettre sur Mazzini une opinion très favorable, il fut déferé au conseil d'Etat pour l'examen des actes relatifs à sa mission. Il se justifia complètement. Mais il n'obtint que sa mise en disponibilité sans solde et se retira dans la propriété de La Chenaie, que sa belle-mère, M^{me} Delamarre, venait d'acquérir. Cette disgrâce lui valut l'immortalité.

Des ingénieurs saint-simoniens, que la dispersion de leur secte avait conduits en Egypte, s'étaient préoccupés, quinze ans auparavant, de la réunion de la Méditerranée à la mer Rouge et avaient même tenté un barrage du Nil (V. ENFANTIN et LAMBERT BEY). Ferdinand de Lesseps était alors consul au Caire. Il avait lu, vers le même temps, à Alexandrie, un rapport écrit en 1800 sur la question par un ingénieur de l'expédition d'Egypte, l'architecte Lepère, et il y avait souvent réfléchi depuis. A La Chenaie, où il ne s'occupait guère que d'agriculture, il eut le loisir de méditer et de mûrir l'idée et, lorsqu'au mois de juil. 1854, il apprit la mort du vice-roi Abbas Pacha, sa conviction était déjà faite, et son plan arrêté. Les circonstances étaient on ne peut plus favorables. Ferdinand de Lesseps avait été le grand ami d'enfance du nouveau souverain, Saïd Pacha, quatrième fils de Mohammed Ali, et le jeune prince, devenu homme, lui avait conservé une vive affection. Il s'embarqua dès le mois d'octobre pour l'aller féliciter de son avènement, et, le 15 nov. au soir, tandis que tous deux chevauchaient à travers le désert Lybique, se rendant d'Alexandrie au Caire, il s'ouvrit à lui de ses projets. Saïd Pacha les approuva sur-le-champ et promit de les secondar. De Lesseps ne perdit pas un instant. Déployant, malgré ses cinquante ans, une activité à peine concevable, il réunit une commission internationale, la conduisit en Egypte, fit déterminer le tracé, s'occupa en même temps de « lancer l'affaire », organisa des réunions, fit des conférences, persuada les incrédules, confondit ses adversaires et triompha finalement de toutes les hésitations et de toutes les résistances, grâce à une ardeur, à une énergie et à une ténacité que ni déboires ni revers ne parvinrent jamais à abattre. L'Angleterre avait pourtant bien lutté. Ses hommes d'Etat et ses ingénieurs, lord Palmerston et Stephenson en tête, avaient déclaré impossible, absurde, le projet du canal, tout en menaçant la Sublime Porte des plus violentes représailles si elle signait le firman de ratification de la concession ; ses financiers avaient entravé de tout leur pouvoir les émissions d'actions en propageant dans le public les bruits les plus alarmants et en vouant d'avance les souscripteurs à la banqueroute. Un puissant parti français avait également mené une vive campagne de déconsidération. Malgré tout, une concession en règle fut accordée (5 janv. 1856), le gouvernement égyptien souscrivit à 177,642 actions, et les travaux commencèrent le 25 avr. 1859 (V. SUEZ). Ils se poursuivirent pendant quatre ans sans incidents graves. Mais en 1863, Saïd Pacha étant mort, son successeur, Ismaïl Pacha, poussé par l'Angleterre et la Turquie, fit mine de s'opposer à leur continuation. De nouveau Ferdinand

de Lesseps se multiplia, Napoléon III intervint, et, l'année suivante, les travaux purent reprendre. L'inauguration officielle eut lieu le 17 nov. 1869. Ce fut par le monde entier un enthousiasme indescriptible. Ferdinand de Lesseps fut mis au rang des plus illustres célébrités ; les souverains, accourus à Port-Saïd pour le féliciter, lui conférèrent les plus hautes dignités de leurs ordres les plus honorifiques ; le gouvernement français, notamment, le nomma grand-croix de la Légion d'honneur (1869) sans qu'il eût passé par le grade de grand officier ; les Anglais eux-mêmes ne voulurent pas demeurer en arrière, et Londres lui accorda sa faveur la plus recherchée, le droit de bourgeoisie (1870). Pendant quinze années, il fut certainement le citoyen du monde le plus populaire, en même temps que le plus admiré et le plus respecté ; on ne l'appela plus que « le grand Français », et sa vie devint comme une longue et glorieuse apothéose. Il payait de mine, du reste, avec sa physionomie martiale, sa taille bien prise et esthétiquement serrée dans sa redingote noire, ses épaules larges, sa démarche aisée et cette auréole de triomphateur qui ne quittait guère son large front. C'était en outre un cavalier d'élite, et il dut en grande partie à cette qualité son ascendant sur les Egyptiens. Il n'y eut qu'en politique qu'il ne fut pas heureux. Aux élections de 1869, l'Empire le porta candidat officiel contre Gambetta dans la deuxième circonscription de Marseille ; il échoua. Il échoua également le 15 mars 1876, par 84 voix contre 174 données à Ricard, comme candidat de la droite sénatoriale à un siège de sénateur inamovible. Il ne professa jamais, du reste, des opinions bien extrêmes. Sa conduite dans les affaires de Rome en 1849 et les mesures prises alors contre lui avaient fait quelque temps supposer qu'il était républicain. Mais il s'était incontestablement réconcilié avec Napoléon III, et il entretenait les meilleures relations avec l'impératrice, qui était sa cousine (V. LESSEPS [M.-M.-P., comte de]). Ce fut même lui qui la lit évader des Tuileries le 4 sept. 1870 et qui la conduisit en lieu sûr.

Dès 1873, il étudia un autre grand projet. Il s'agissait, cette fois, d'une voie ferrée qui, allant d'Orenbourg à Pechaver, à travers l'Asie centrale, devait relier les réseaux russe et anglo-indien. Ce fut l'un de ses fils, Victor, attaché d'ambassade, qui se rendit dans l'Inde pour examiner sur place la question, mais elle resta sans solution. Quelques années plus tard, à la suite d'une visite qu'il fit lui-même aux ehotts algériens et tunisiens, il se déclara hautement pour la création, sur leur emplacement, d'une mer intérieure africaine dont les eaux seraient amenées de la Méditerranée par un canal de 160 kil. partant de Gabès. Les plans avaient été dressés par le commandant Roudaire. Des ingénieurs refirent les études et constatèrent que les parties à submerger étaient au-dessus du niveau de la mer. Ferdinand de Lesseps fut aussi l'un des promoteurs du canal de l'isthme de Corinthe. Il ne s'en occupa toutefois qu'en passant. D'autres idées le hantaient. Il voulait un digne pendant à l'isthme de Suez. Il ambitionnait de faire plus grand encore.

Le percement de la longue langue de terre qui sépare les deux Amériques avait, à maintes reprises, depuis le commencement du siècle, obsédé les rêves de marins et d'ingénieurs. Deux officiers de notre flotte, MM. Wyse et Reclus, avaient plus récemment recherché le tracé d'un canal entre Panama, sur l'Océan Pacifique, et Colon, sur l'Atlantique. Ferdinand de Lesseps se mit à la tête d'un comité chargé d'étudier leur avant-projet. Un congrès international d'ingénieurs se réunit à Paris au mois de mai 1879. Plusieurs plans, tous insuffisamment préparés d'ailleurs, lui furent soumis. Mais de Lesseps avait son idée arrêtée. Le canal de Panama devait être, comme son frère d'Égypte, à niveau constant et sans écluses ; il n'en admettait pas d'autre. La situation était pourtant bien différente. Au lieu d'un long ruban de sable à draguer, c'était toute une montagne de roche dure dans laquelle il allait falloir creuser une gigantesque cuvette. De Lesseps ne voulut pas prendre

en considération les observations répétées que lui firent à cet égard deux sous-commissions techniques. Il avait en son étoile une confiance absolue. « Si l'on demande, disait-il, à un général qui a gagné une première bataille s'il veut en gagner une autre, il ne peut refuser. » Il se contenta, pour l'évaluation des dépenses et de la durée des travaux, de données vagues et incertaines, et il entraîna assez facilement la majorité du congrès, qu'hypnotisait le succès de Suez. Une première tentative d'émission publique échoua (août 1889). Malgré ses soixante-quinze ans, il paya de sa personne, comme vingt ans plus tôt pour son premier canal, organisa toute une campagne de conférences, fonda le *Bulletin du canal interocéanique* et, au mois de décembre, partit pour Panama avec sa femme, deux de ses enfants et toute une escorte d'ingénieurs, d'économistes et de journalistes. Le 1^{er} janv. 1880, la petite Ferdinand de Lesseps donna le premier coup de pioche. On resta vingt jours. L'observation des difficultés fut forcément très superficielle. On alla ensuite aux États-Unis, où l'opposition était fort vive et on revint en Europe. Au mois de déc., une nouvelle émission fut lancée. Elle fut couverte plusieurs fois. Le 3 mars 1884, la Compagnie du canal interocéanique fut définitivement constituée. L'inauguration devait avoir lieu le 1^{er} oct. 1887 ! (V. PANAMA).

Cependant, Ferdinand de Lesseps n'en avait pas fini avec le canal de Suez et avec les Anglais. En 1875, le gouvernement de la reine avait acheté au khédive pour une valeur de 100 millions de fr. les 176,602 actions dont il était propriétaire. En 1881, il mit à profit la révolte d'Arabi Pacha pour débarquer en Égypte et tenter de s'emparer du canal, que l'amiral Hoskins, excité aux plus violentes mesures par le *Times* et par quelques autres journaux anglais, ne craignit pas d'occuper militairement. Vainement, Ferdinand de Lesseps, accouru immédiatement à Isouïlia, protesta-t-il contre cette atteinte à la propriété privée. Son attitude énergique sauva néanmoins la situation. Arabi Pacha lui promit de respecter la neutralité du canal, et l'amiral anglais lui demanda spontanément d'en reprendre l'exploitation normale. Les attaques des journaux d'outre-Manche n'en furent que plus acharnées. Ils alléguèrent d'abord les allures insolentes du président de la Compagnie, puis l'insuffisance du canal, et ils réclamèrent le percement d'une seconde voie pour le service spécial de l'Angleterre. De Lesseps sut tenir tête à tous les orages. Trois ans après un nouveau et dernier voyage en Égypte (1884), il remporta une victoire décisive par la signature de la convention franco-anglaise du 23 oct. 1887, qui assure, sous la garantie des principales puissances, la neutralité du canal et qui reconnaît le privilège exclusif de la compagnie concessionnaire (V. SUEZ).

« Le grand Français » jouissait encore à cette époque de toute sa popularité et de tout son prestige. Membre libre de l'Académie des sciences de Paris depuis 1873, il avait été choisi en 1884 par l'Académie française pour succéder à Henri Martin, bien que ni la nature de ses écrits, qui ne sont en général que des recueils de documents, ni son style fort relâché ne parussent devoir le désigner aux suffrages d'une compagnie littéraire. La plupart des sociétés savantes de l'étranger s'étaient fait également un honneur de s'attacher à des titres divers le « perceur d'isthmes », et il présidait, plus ou moins effectivement, une multitude d'associations, de cercles, de congrès, etc. Au mois de mars 1887, il fut envoyé par le gouvernement français à Berlin, sans qu'on ait jamais su exactement si cette mission était relative à une invitation secrète de l'Allemagne à l'exposition universelle de 1889 ou à quelque démarche tendant à la révision du traité de Francfort. Il reçut en tous cas de l'empereur, du prince de Bismarck et de toute la cour les marques les plus ostensibles de sympathie et de déférence. Malheureusement, l'œuvre de Panama marchait rapidement à la ruine, et la considération de Ferdinand de Lesseps allait bientôt sombrer dans ce cataclysme financier.

En 1885, la situation de la Compagnie était déjà critique.

En 1886, son président effectua un nouveau voyage dans l'isthme, au cours duquel il consentit à reconnaître que le canal à niveau était pour le moment impossible et qu'il fallait se contenter, temporairement au moins, d'un canal à écluses. Mais de toute façon il fallait beaucoup d'argent : or les caisses étaient vides, plus d'un milliard avait déjà été dépensé et la défiance grandissait. Il y eut alors une série d'émissions infructueuses, entremêlées d'enquêtes gouvernementales et de vifs débats parlementaires (V. PANAMA). Seul Ferdinand de Lesseps ne désespérait pas et, dans une nouvelle campagne de publications et de conférences, il annonçait contre toute évidence l'ouverture du canal avant la fin de 1890. Il dut pourtant, le 11 déc. 1888, abandonner la lutte. Le 4 fév. 1889, la liquidation judiciaire de la Compagnie fut prononcée. Les bruits les plus graves commencèrent à circuler : les travaux réellement utiles ne représentaient, disait-on, qu'une faible part des sommes dépensées ; des travaux incobérents et un gaspillage éhonté avaient absorbé le reste. Sous la pression de l'opinion publique, la Chambre des députés vota, le 4 janv. 1892, à l'unanimité de 509 votants, un ordre du jour réclamant « une répression énergique ». Le 9 fév. 1893, la cour de Paris condamna Ferdinand de Lesseps et son fils aîné, Charles, qui avait été depuis le début des études du canal de Panama son collaborateur de tous les instants, à cinq années d'emprisonnement et à 3,000 fr. d'amende. Charles avait seul comparu. Son père, littéralement écrasé par la ruine de son œuvre, vivait depuis le commencement de l'année 1889 au fond de sa propriété de La Chenaie, dans un état de somnolence sénile qui avait permis à sa famille de tout lui cacher : le procès et l'arrestation de son fils. Il ne connut pas d'avantage sa condamnation. Elle ne lui fut du reste jamais notifiée et on n'eut pas ainsi à le rayer des cadres de la Légion d'honneur. Il mourut à La Chenaie à quatre-vingt-neuf ans. Son corps fut ramené à Paris, où les honneurs militaires ne lui étaient pas régulièrement dus, et un silencieux cortège de fidèles admirateurs le conduisit à sa dernière demeure.

Le désastre avait fait trop de victimes et trop de dupes, lui-même y avait trop directement contribué par des fautes et par une légèreté indiscutable, pour qu'il pût éviter le ressentiment populaire. Mais l'histoire oubliera certainement les égarements de sa vieillesse trop présomptueuse et trop confiante pour se souvenir seulement qu'il fit Suez, qu'à l'âge de soixante-dix ans encore sa gloire était intacte et que, s'il laissa commettre de honteuses dilapidations, il ne fut lui-même, entre les mains d'industriels et de financiers sans scrupules, qu'un instrument à peu près inconscient ; elle ne verra plus en lui que « l'incarnation de l'esprit d'entreprise dans sa plus haute acception, que l'initiateur de la plus grande révolution matérielle qui ait eu lieu dans ce monde (Francis Charney) ». Il ne recueillit du reste que bien peu de chose du maniement de tous ces millions. Il semble même plutôt avoir compromis sa fortune dans cette affaire, car le 5 juin 1894 l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du canal de Suez dut voter à sa femme et à ses enfants, pour assurer leur avenir, une pension viagère de 120,000 francs.

Ferdinand de Lesseps s'était marié, alors qu'il était consul en Egypte, avec M^{lle} Delamalle, morte en 1834. Elle lui laissa deux fils : Charles-Aimé-Marie, né en 1849, et Victor, l'un et l'autre cités dans le cours de cet article. Le 23 nov. 1869, il épousa à Ismailia une créole de l'île Maurice qu'il avait rencontrée dans un salon parisien, M^{lle} Hélène Autard de Bragard. Elle avait alors dix-huit ans. Elle lui donna à son tour neuf charmants enfants bien connus des Parisiens, qui ont vu si souvent leur joyeuse cavalcade remonter à poney l'avenue des Champs-Élysées.

Ferdinand de Lesseps a publié : *Ma Mission à Rome en mai 1849* (Paris, 1849, in-8) ; *Percement de l'isthme de Suez* (Paris, 1855-61, 5 vol. in-8 et atlas) ; *Question du canal de Suez* (Paris, 1860, in-8) ; *Conférences sur le canal de Suez* (Paris, 1862, 2 vol. in-8) ; *le Percement de l'isthme de Suez* (Paris, 1868, in-12) ; *Egypte*

et Turquie (Paris, 1869, in-8) ; *Lettres, journal et documents pour servir à l'histoire du canal de Suez* (Paris, 1875-81, 5 vol. in-8) ; *Souvenirs de quarante ans, dédiés à mes enfants*, autobiographie remplie d'intéressantes anecdotes (Paris, 1887, 2 vol. in-8) ; *Origines du canal de Suez* (Paris, 1890, in-16). Il a communiqué en outre à l'Académie des sciences une vingtaine de mémoires qui ont paru dans ses *Comptes rendus* et qui ont tous trait aux isthmes de Panama et de Suez ou à la mer intérieure africaine.

Léon SAGNET.

BIBL. : V..., *M. de Lesseps à Grenoble* ; Grenoble, 1867, in-8. — S. BERTEAUT, *F. de Lesseps et son œuvre* ; Marseille, 1875, in-8. — A. PINARD, *F. de Lesseps* ; Paris, 1883, in-12. — V. aussi ses *Souvenirs de quarante ans* et les bibl. des art. PANAMA et SUEZ.

LESSEPS (Jules, baron de), diplomate et financier français, né en 1809, mort à Paris le 20 oct. 1887, frère du précédent. Il fut longtemps chargé d'affaires du bey de Tunis à Paris. Il prit une grande part à la direction et à l'administration du canal de Suez et fut membre du conseil d'administration du Canal interocéanique.

L. S.

BIBL. : *Banquet offert au baron J. de Lesseps le 16 mars 1869* ; Paris, 1869, in-8.

LESSER (CREUZÉ, baron de) (V. CREUZÉ DE LESSER). LESSER (Alexandre), peintre polonais, né à Varsovie en 1814. Il étudia d'abord son art à Varsovie, puis à Dresde et à Munich, sous la direction de Cornelius et de Schnorr. De ses longs voyages en Allemagne, en France, en Belgique et en Angleterre, il rapporta un bagage considérable de connaissances sur l'histoire de Pologne au point de vue artistique. Plusieurs de ses tableaux : *Vincent Kadlubek, la Défense de Trembowla, Skarbek Habdank, Sainte Hedvige sur le champ de bataille*, etc., sont devenus célèbres dans son pays. Mais son œuvre principale, c'est la série des portraits des rois de Pologne publiés par Dzwonkowski (Varsovie, 1860). Lesser est aussi l'auteur de critiques d'art très estimées parues dans les *Klosy* et d'un livre sur le sculpteur Wit Stwosz (Weit Stoss).

F. TRAWINSKI.

LESSERT (De). Famille de banquiers (V. DELESSERT). LESSEUX. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié ; 173 hab.

LESSINES. Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Soignies, sur la Dendre ; 8,600 hab. Stat. des ch. de fer de Mons à Alost et de Tournai à Braine-le-Comte. Exploitations de carrières (600,000 tonnes par an) ; fabriques de tuyaux de grès, de toiles, de chicorée. La possession de Lessines et de sa banlieue fut disputée pendant des siècles entre la Flandre et le Brabant ; on l'appela la *terre de débat*.

LESSING (Gothold-Ephraïm), écrivain allemand, né à Kamenz, dans la Haute-Lusace, le 22 janv. 1729, mort à Wolfenbüttel le 15 fév. 1781. Son père, pasteur protestant, était estimé dans le monde théologique pour quelques dissertations savantes et une traduction des sermons de Tillotson. Ephraïm était l'aîné de dix fils. Destiné à l'état ecclésiastique, il reçut sa première instruction dans la maison paternelle et dans l'école communale de Kamenz. A l'âge de douze ans, il fut admis, à la suite d'un examen, à l'*Afraneum* de Meissen, gymnase fondé autrefois par l'électeur Maurice de Saxe dans les bâtiments sécularisés du couvent de Sainte-Afre. L'instruction y était à peu près gratuite, les études très fortes, la discipline sévère. Le jeune Lessing se distingua par son ardeur au travail, en même temps que par un esprit d'indépendance qui inquiétait parfois ses directeurs. Ses lectures favorites étaient Plaute, Térence et Théophraste. Il écrivit, au gymnase même, quelques poésies anacréontiques et didactiques, et il esquisa une comédie, *Der junge Gelehrte*. « Le savant, disait-il plus tard, c'était la seule espèce de fou qui me fût alors connue, et, en écrivant cette pièce, j'apprenais à me connaître moi-même. » Il gagna une année sur le stage scolaire, et, au mois de sept. 1746, il entra à l'université de Leipzig. Mais il quitta bientôt la théologie, et, pendant trois ans, il fut inscrit sur les registres de la faculté de

médecine. Il s'occupait de sciences naturelles, mais surtout de littérature et de philologie. Il avait rencontré à Leipzig un parent, Christlob Mylius, auteur de comédies médiocres, mais qui eut de l'influence par les revues qu'il fonda successivement. Mylius rédigeait alors simultanément une feuille scientifique, *Der Naturforscher*, et une feuille littéraire, *Ermunterungen zum Vergnügen des Gemüths*, qui l'une et l'autre durèrent deux ans (1747-48). Lessing fut son collaborateur, et il fut mis par lui en rapport avec le théâtre. Il s'associa avec Felix Weisse pour la traduction de pièces françaises. Enfin il fit représenter, après l'avoir fortement remanié, *le Jeune Savant* (1747, 3 actes), qui réussit devant le public de Leipzig, mais dont le succès ne s'étendit guère plus loin. C'était, en somme, une œuvre peu originale, et qui ne dénotait en rien le futur réformateur de la scène allemande. On peut en dire autant des pièces qui suivirent : *Der Misogyn* (1748, 3 actes); *Die alte Jungfer* (1749, 3 actes); *Die Juden* (1749, 1 acte); *Der Freigeist* (1749, 5 actes), toutes comédies de caractères dans le goût de Destouches, que Lessing a toujours mis trop près de Molière. Les personnages sont invariablement les Damis et les Léandres du vieux répertoire; l'intrigue est menée par un valet ou par une soubrette; les trois unités sont scrupuleusement observées. La comédie *Die Juden* offre cependant un certain intérêt, parce qu'on peut y voir le premier germe du poème de *Nathan le Sage*.

Les comédiens avaient alors, en Allemagne, une existence fort instable; la troupe de Leipzig se dispersa en 1748; Mylius se rendit à Berlin, et Lessing, après un séjour de quelques mois (août-décembre) à Wittenberg, alla le rejoindre. Mylius fut chargé du supplément littéraire de la *Gazette de Voss* (alors encore entre les mains de Rüdiger, beau-père de Voss), et ils publièrent ensemble, en 1750, les *Beyträge zur Historie und Aufnahme des Theaters*. Les sujets traités dans ce recueil montrent dans quelle sphère d'idées on vivait alors en Allemagne. On y trouve, de la main de Lessing, une traduction des discours de Corneille sur la tragédie, une dissertation sur la vie et les ouvrages de Plaute, suivie d'une traduction et d'une critique des *Captifs*. Mylius, de son côté, donne des extraits des *Lettres de Voltaire sur l'Angleterre*. Déjà cependant l'horizon commençait à s'étendre; on a conservé des fragments d'autres traductions de Lessing, notamment de la *Vie est un songe* de Calderon (1750), d'*Agamemnon* et de *Tancrède et Sigismonde* de Thomson (1751). Il entra, en 1751, à la *Gazette de Voss*, succédant à Mylius, qui mourut trois ans après, et dont il publia les *Œuvres mêlées* (Berlin, 1754).

Jusqu'à-là, les articles qu'il insérait dans les journaux, les traductions qu'il faisait pour les théâtres, étaient ses principaux moyens d'existence. C'est sans doute dans l'espoir de voir s'ouvrir un jour devant lui la carrière de l'enseignement qu'il reprit ses études universitaires à Wittenberg (déc. 1751), où il retrouva un de ses frères. Pendant un an, il s'occupa surtout de philologie classique, et il commença ses *Rechtungen*, ou *Réhabilitations*, celle de Cardan, mathématicien et philosophe du temps de la Renaissance, accusé d'athéisme, surtout celle d'Ilorace, dont on accusait lourdement les amours poétiques ou réelles. Il eut encore à défendre Ilorace, un peu plus tard, contre un mauvais traducteur, le pasteur Samuel-Gotthold Lange, contre lequel il écrivit son *Vade meum* (Berlin, 1754), le premier de ces pamphlets où il excellait et pour lesquels il créa un style à part. Lorsqu'il revint à Berlin (nov. 1752), il était *magister bonarum artium*, un titre qui ne lui fut jamais d'aucune utilité. Ce qui est plus important pour la suite de sa carrière, ce sont les relations nouvelles où il entra avec Frédéric Nicolai, fils d'un libraire de Berlin, esprit sec, mais curieux et pénétrant, et l'ans-tère philosophe Moïse Mendelssohn. Il fut confirmé par eux dans sa prédilection de plus en plus marquée pour la littérature anglaise, et il écrivit *Miss Sarah Sampson*, qui

fut pour le théâtre ce que la *Clarisse* de Richardson avait été pour le roman, une tentative pour chercher l'intérêt non plus dans le choc des passions héroïques, mais dans les joies et les douleurs de la vie ordinaire. Cette pièce, le premier exemple de la tragédie bourgeoise en Allemagne, fut jouée à Francfort-sur-l'Oder, en présence de l'auteur, le 10 juil. 1755.

Lessing ne demeurait jamais longtemps au même endroit, pas plus qu'il ne savait se cantonner dans un ordre de travaux quelconque; il était d'humeur essentiellement voyageuse. Vers la fin de la même année, on le retrouve à Leipzig, attiré sans doute par les représentations de la troupe de Koch. Il étudia les comédies de Goldoni, et arrangea même pour le théâtre *L'Erce fortunata* (1756). En même temps, il collaborait à la *Bibliothek der schœnen Wissenschaften und freien Künste*, que venait de fonder Nicolai. On lui proposa d'accompagner un jeune négociant de Leipzig, nommé Winckler, dans un grand voyage à travers l'Europe. Quelle occasion inattendue de connaître la vie moderne autrement que par les livres! Il accepta avec empressement. Les deux voyageurs parcoururent à petites journées le N. de l'Allemagne, et arrivèrent jusqu'à Amsterdam, où ils devaient s'embarquer pour l'Angleterre. Mais là ils apprirent l'entrée des troupes prussiennes à Leipzig (sept. 1756) : c'était la guerre de Sept ans qui commençait. Winckler dut rentrer pour garder sa maison. Lessing connut encore, pendant les derniers temps de son séjour à Leipzig, le poète Ewald de Kleist, qui faisait partie du corps d'occupation, et, au mois de mai 1758, il était de retour à Berlin.

Il avait trente ans; il avait dirigé jusque-là ses investigations en tous sens; il s'était tourné successivement du côté de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie; il s'était occupé de littérature, de philologie, même de sciences naturelles, sans savoir au juste sur quel point spécial il porterait son effort : pour un esprit critique, la maturité arrive tard. En 1759, il commença, en collaboration avec Nicolai et Mendelssohn, les *Briefe die neueste Litteratur betreffend*, appelées communément *Litteraturbriefe*. Ce fut son vrai début dans la littérature, sa première œuvre réellement originale. Les *Litteraturbriefe* étaient surtout dirigés contre une feuille hebdomadaire, *Der Nordische Ausseher*, que le théologien Cramer publiait à Copenhague sous les auspices de Klopstock, et dont le but était de soumettre les écrivains au contrôle de la religion et de la morale. Le principe de Lessing fut de reconnaître le mérite, sans quelque banalité qu'il se rencontrât : il créa la critique indépendante.

Il est difficile à un Allemand de ne pas chercher d'abord, dans une œuvre d'art, un but moral : Lessing lui-même en donna la preuve dans ses *Abhandlungen über die Fabel* (1759). Il soutient que la fable appartient non à la poésie, mais à la philosophie, et il reproche à La Fontaine d'avoir méconnu les règles du genre. La Fontaine disait, dans sa préface, que, n'ayant pu atteindre à la brièveté de Phèdre, il avait cru en revanche devoir « égayer l'ouvrage plus que Phèdre ne l'avait fait ». Lessing explique le mot *égayer* à contre-sens. La Fontaine a beau lui dire : « Je n'appelle pas gaieté ce qui excite le rire, mais un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux. » Lessing s'obstine à prendre le mot dans son sens le plus vulgaire : « Les Français, dit-il, ne mettent-ils pas la gaieté au-dessus de tout? La gaieté n'est-elle pas le contraire de la grâce? » Au tort de n'avoir pas compris La Fontaine, Lessing ajouta celui de vouloir faire mieux que lui; il composa trois livres de fables, telles qu'il les entendait, courtes, morales et, en somme, insignifiantes.

C'est encore un besoin outré de concision qui lui fit écrire la tragédie en un acte et en prose intitulée *Philotas* (1759); Gleim, à qui la pièce fut communiquée sans nom d'auteur, la remania sans penser à mal, dans sa versification fluide (Berlin, 1760), et Lessing ne lui en garda pas rancune. *Philotas* est antique par le sujet; Lessing étudiait alors assidûment les tragiques grecs, et il publia,

peu après, sa dissertation sur Sophocle (1760), vrai travail d'érudit, pour lequel il avait patiemment compulsé tous les anciens commentaires. Il cherchait encore la forme classique de la tragédie allemande, qu'il ne trouva que bien plus tard dans *Nathan le Sage*.

Les *Litteraturbriefe* continuèrent de paraître jusqu'en 1765, mais la collaboration de Lessing ne fut réellement active que pendant la première année. En 1760, il fut nommé secrétaire du général de Tauenzien, gouverneur de Breslau. Il se trouva transporté tout d'un coup dans des relations nouvelles et en partie fort banales. « J'aurais dû et j'aurais pu prévoir, dit-il après quelques mois dans une lettre à Mendelssohn (30 mars 1761), que des occupations insignifiantes finiraient par me fatiguer plus qu'une étude sérieuse et ininterrompue, que, dans le cercle où je me suis laissé brusquement introduire, des plaisirs mensongers et des distractions sans nombre ébranleraient enfin tous les ressorts de mon âme. Ah ! mon cher ami, votre Lessing est perdu ! En peu de temps vous ne le reconnaîtrez plus, lui-même ne se reconnaîtra plus. O mon temps, mon temps, qui est tout et que je possède, le sacrifier ainsi à je ne sais quels motifs ! » Ces motifs étaient sans doute le repos matériel, la subsistance assurée. Le fait est que, tout en se plaignant parfois de ses fonctions nouvelles, il les garda jusqu'en 1765. C'est la période la moins féconde de sa vie, si l'on ne considère que le nombre des travaux, surtout de ces travaux de publiciste et de traducteur sur lesquels il dispersait son activité. Mais il ne faut pas oublier que c'est à Breslau qu'il prépara deux ouvrages qui parurent immédiatement après son retour à Berlin, et qui comptent parmi les plus importants : le *Laocoon* (1766) et la comédie de *Minna von Barnhelm* (1767). Le sous-titre de *Laocoon, Ueber die Grenzen der Malerei und Poesie*, en indique la pensée générale. Chaque art a ses limites qu'il ne franchit pas impunément : la peinture et la sculpture représentent des attitudes fixes, tandis que la poésie vit de mouvement. C'était la condamnation du genre descriptif, qui était alors trop en honneur parmi les imitateurs de Klopstock et surtout chez les disciples attardés de l'école suisse. *Minna de Barnhelm* fut la première comédie allemande originale ; elle est encore aujourd'hui à peu près la seule dont le succès se soit maintenu à travers toutes les révolutions du goût. Elle fut représentée à Hambourg le 30 sept. 1767. Lessing avait été appelé à la direction littéraire du théâtre de cette ville. Il eut l'idée de rendre compte des représentations dans une feuille spéciale dont le premier numéro parut le 1^{er} mai 1767 : ce fut l'origine de la *Hamburgische Dramaturgie*.

Les deux tiers des pièces dont se composait alors le répertoire allemand étaient traduites du français : c'était donc surtout la France que Lessing avait à juger. Il y a, dans sa critique du théâtre français, quelques défauts de perspective, même des partis pris, mais aussi beaucoup d'observations justes. Il semble, dans un passage, mettre Destouches au même rang que Molière : évidemment Molière, aussi bien que La Fontaine, lui échappe. Il insiste trop sur l'in vraisemblance des plans de Corneille, sans tenir assez compte de la grandeur des situations. Il parle peu de Racine, qui était pourtant reconnu comme le représentant le plus parfait de la tragédie française. Contre Voltaire, il a presque toujours raison. Le but principal de la *Dramaturgie* est de détruire l'autorité des tragiques français. Lessing leur oppose d'abord Shakespeare ; puis il cherche à les mettre en contradiction avec eux-mêmes, en montrant qu'ils ont mal interprété les principes des anciens, sur lesquels ils prétendent se fonder. Il reprend donc, après Corneille, la *Poétique* d'Aristote ; il examine à nouveau, le texte en main, les deux grands ressorts de la tragédie, la crainte et la pitié ; il précise les termes, déduit les conséquences. Mais ensuite il introduit à son tour dans la définition d'Aristote un élément étranger, tout à fait germanique, lorsqu'il déclare que le résultat du spectacle tragique doit être de transformer nos passions en dispositions

vertueuses (*tugendhafte Fertigkeiten*). C'est ainsi qu'il explique la fameuse *Catharsis* d'Aristote, la *purgation* des passions, cette sorte de soulagement que nous éprouvons à satisfaire le besoin d'émotion qui est en nous, par la contemplation d'un malheur fictif ; soulagement semblable à celui que nous procure une musique sacrée, « qui nous jette d'abord dans un religieux délire, et nous laisse ensuite dans un état de calme qui est comme la guérison de l'âme ». Aristote sent et parle comme un homme qui vit au milieu des merveilles de l'art ; Lessing glisse encore une fois, comme il l'avait déjà fait à propos de la fable, sur la pente moralisante qui était celle de son siècle. Voltaire, quelques années auparavant, en commentant Corneille, s'était borné à plaisanter la purgation. « Je ne sais pas ce que c'est que cette médecine, disait-il ; je n'entends pas comment la crainte et la pitié purgent, selon Aristote ; mais j'entends fort bien comment la crainte et la pitié agitent notre âme pendant deux heures, selon la nature, et comment il en résulte un plaisir très noble et très délicat. » On voit par les derniers mots que la plaisanterie de Voltaire était, au fond, plus près de la vérité que la docte argumentation de Lessing. Schiller dira plus tard, avec plus de sens esthétique que Lessing et avec plus de sérieux que Voltaire, que ce qui affecte péniblement dans la réalité peut devenir une source de plaisir dans le jeu de la fiction.

Quelle que fût d'ailleurs la valeur des arguments de Lessing, sa cause était gagnée d'avance auprès de ses compatriotes, destinés à devenir *shakespeariens* par leur nature même et par la conformité de leur génie avec celui de l'Angleterre. Un seul homme tenait, dans les études de Lessing, autant de place que Shakespeare, c'était Diderot. Comme Diderot, il voulait rapprocher le théâtre de la réalité, le mettre en contact plus immédiat avec la vie. Il avait déjà traduit *le Fils naturel* et *le Père de famille* (Berlin, 1760). Il travaillait depuis longtemps à une tragédie bourgeoise qui lui causait beaucoup de tourments, parce qu'il voulait, tout en lui laissant le caractère d'un drame de famille, lui faire produire tous les effets de la grande tragédie. La première idée d'*Emilia Galotti* est de 1756 ; mais, dans une lettre à Nicolai (du 27 janv. 1758), Lessing, en parlant à son ami d'un *jeune poète* qui n'était autre que lui-même, disait : « Il écrit huit lignes tous les huit jours ; il ne cesse d'agrandir son plan, et il ne cesse d'effacer ce qui est déjà fait. Son sujet actuel est une Virginie bourgeoise qu'il a appelée Emilia Galotti. Il a dépeuplé, en effet, la Virginie romaine de tout ce qui la rendait intéressante au point de vue politique ; il a pensé que le destin d'une fille immolée par un père à qui sa vertu est plus chère que sa vie, était assez tragique par lui-même et suffisait à remuer les profondeurs de l'âme. » On a reproché à Lessing d'avoir diminué l'importance du sujet en le sortant de son cadre historique, et même d'avoir rendu le dénouement invraisemblable ; mais l'action, par cela même qu'elle est réduite à ses éléments essentiels, est si rapide, si entraînant, que le spectateur n'a pas le temps de raisonner son émotion. Le dialogue est vif et serré ; parfois même trop concis ; nulle tirade, nulle digression ; tout se hâte vers la catastrophe finale.

Emilia Galotti ne fut représentée qu'en 1772, à Brunswick. Le théâtre allemand de Hambourg ne dura que deux ans. Dès la fin de la première année, l'arrivée d'une troupe française le priva d'une partie de son public. Les acteurs allèrent jouer pendant l'hiver, à Hanovre, et revinrent au printemps de 1768 ; la dernière représentation eut lieu le 25 nov. Lessing resta encore une année à Hambourg, occupé de sa polémique contre Klotz, dont le résultat fut la longue suite de ses *Briefve antiquarischen Inhalts* (Berlin, 1868-69, 2 parties). Klotz était professeur d'éloquence à l'université de Halle. Après avoir longtemps collaboré à la *Bibliothèque* de Nicolai, il avait fondé une revue rivale sous un titre pareil, et il s'était retourné en vaine occasion contre ses anciens amis. C'était un homme d'un talent ordinaire,

de connaissances variées, mais superficielles, actif et très répandu dans le monde, jeune et un peu ébloui de ses premiers succès. Il éleva des doutes sur les idées émises dans le *Laocoon*, et il entoura ses critiques de prétendus ménagements qui les rendaient plus blessantes. Lessing pensait que la franche grossièreté était préférable à une certaine politesse « rampante et doucereuse ». Ce qui l'irritait, au fond, c'était de se voir traiter d'égal à égal par un homme qu'il considérait comme un débutant, et que, dans une des dernières lettres, il renvoie aux bancs de l'école. Son habitude n'était pas de rester longtemps sur la défensive vis-à-vis d'un adversaire quelconque ; il entreprit donc à son tour le livre que Klotz venait de publier *Sur l'Utilité des anciennes pierres gravées* (Altenbourg, 1768), et alors la discussion se perdit dans la chicane érudite. Enfin Lessing donna une conclusion digne de lui à tout le débat, en publiant sa belle dissertation *Wie die Alten den Tod gebildet* (Berlin, 1769).

Au mois d'oct. 1769, il fut nommé bibliothécaire à Wolfenbüttel, avec un traitement de 600 thalers ; c'était, entre toutes les fonctions, celle qui lui convenait le plus. Les liens nombreux qu'il avait contractés à Hambourg et, à la fin, une maladie retardèrent son départ jusqu'au mois d'avril suivant. Le prince héritier, Ferdinand de Brunswick, qui l'avait appelé, comprenait, du reste, ce qu'il devait à un tel bibliothécaire. « Ce qu'il désire le plus, écrivit Lessing à son père (4 janv. 1770), ce n'est pas que je sois utile à la bibliothèque, mais que la bibliothèque me soit utile. » Lessing avait été obligé de vendre la sienne. Parmi les personnes qu'il avait connues à Hambourg se trouvait Eva König, née Hahn, originaire de Mannheim ; elle venait de perdre son mari qui faisait le commerce de soieries et qui avait des fabriques à Vienne. Lessing se rendit en 1775, par Leipzig et Berlin, à Vienne, pour aider M^{me} König à liquider la modeste fortune qui lui restait à elle et à ses quatre enfants. Là il rencontra le prince Léopold de Brunswick, frère cadet de Ferdinand, avec lequel il partit pour l'Italie (25 avr.). Une caisse de livres et de manuscrits qu'il voulut expédier à Wolfenbüttel avant son départ se perdit sans qu'on en ait jamais retrouvé aucune trace ; elle contenait quarante fables nouvelles et une dissertation sur le plan d'un dictionnaire allemand. Les deux voyageurs visitèrent ensemble Milan, Venise, Bologne, Florence, Rome, Naples, même la Corse. Le prince Léopold ayant reçu le commandement d'un régiment prussien, Lessing l'accompagna encore jusqu'à Munich et revint à Wolfenbüttel (23 févr. 1776). Son traitement fut élevé à 800 thalers, avec le titre de conseiller privé. et, le 8 oct., il épousa Eva König. Elle lui donna, à la fin de l'année 1777, un fils qui ne vécut qu'un jour ; elle-même mourut peu de temps après. Le 3 janv. 1778, Lessing écrivit à son ami Eschenburg : « J'ai voulu vivre une fois comme les autres hommes et je m'en suis mal trouvé. » Et, dans une autre lettre : « Ma femme est morte ; il a fallu que je fasse encore cette expérience ; maintenant, du moins, je ne pourrai plus en faire beaucoup de semblables. » Il vécut encore deux années, qui furent prises en grande partie par le découragement et la maladie.

Les derniers travaux de Lessing furent consacrés à la philosophie religieuse. A peine installé dans sa bibliothèque, il s'occupa de mettre au jour les documents inédits qu'elle renfermait. Il publia, de 1773 à 1781, une série d'articles relatifs à l'histoire et à la littérature, *Zur Geschichte und Litteratur*, en six parties. Il inséra dans la première et dans la quatrième les fameux *Fragments d'un Inconnu*. L'Inconnu, on l'a su depuis, n'était autre que Hermann-Samuel Reimarus, professeur de langues orientales au gymnase de Hambourg et gendre du philologue Fabricius. Reimarus était mort en 1768, laissant aux mains de ses héritiers un ouvrage intitulé *Apolo-gie oder Schutzschrift für die vernünftigen Verehrer Gottes*, ou il discutait, au point de vue du déisme anglais, les origines historiques du christianisme. Les fragments

publiés par Lessing étaient au nombre de six ; les deux derniers surtout, *Ueber die Auferstehungsgeschichte* (1777) et *Von dem Zwecke Jesu und seiner Jünger* (imprimé séparément en 1778), heurtaient violemment la doctrine orthodoxe. Lessing ne donnait les idées de l'Inconnu ni comme siennes ni comme vraies, mais comme une matière à discussion, pensant que de cette discussion il ne pouvait jaillir que de la lumière. Mais ce fut une polémique ardente qu'il suscita. Melchior Götze, pasteur principal de l'église Sainte-Catherine à Hambourg, se leva contre lui au nom de l'orthodoxie compromise, et le dénonça aux autorités civiles et ecclésiastiques comme un ennemi de la foi. Il ne prêcha pas tout à fait en vain, car l'immunité dont les *Documents extraits de la bibliothèque de Wolfenbüttel* jouissaient devant la censure fut quelque temps suspendue. Mais Lessing riposta avec une vigueur qu'il n'avait même pas eu l'occasion de déployer contre le pasteur Lange et contre le professeur Klotz ; Götze fut sa troisième victime. Si les *Anti-Götze* (Brunswick, 1778) sont supérieurs aux précédents pamphlets de Lessing, cela tient à l'objet même qui était en discussion et qui touchait à de plus grands intérêts. Ce que Lessing défendait contre ses nouveaux adversaires, car Götze n'était pas seul, c'étaient les droits de la conscience individuelle, menacés par un dogmatisme étroit. Il se garde d'opposer système à système, de combattre une autorité au nom d'une autre autorité. Il veut que chacun s'éclaire et s'instruise lui-même, et il respecte si bien toute opinion sérieuse et réfléchie que presque toujours il s'abstient de donner la sienne. Malgré les réserves qu'il s'impose, il n'est pas difficile de discerner quelle est, au fond, sa pensée ; elle se dégage de toute son argumentation ; elle est comme l'âme de sa dialectique. La religion, pour lui, n'est pas une adhésion à telle ou telle doctrine, mais une manière d'être intérieure qui se traduit par une vie noble et désintéressée.

C'est au milieu de ses démêlés avec les représentants de l'orthodoxie luthérienne que Lessing termina le *poème dramatique* intitulé *Nathan der Weise*, ou trois religions positives, le judaïsme, l'islamisme et le christianisme, sont mises en présence. L'émir Saladin, le juif Nathan et un jeune chevalier du Temple se reconnaissent à la fin comme unis par des liens de parenté ; et, dans une scène célèbre, les trois religions sont symbolisées par trois anneaux d'aspect semblable, faits à l'imitation d'un autre anneau, le seul vrai, et qui est perdu. Le *Nathan* n'est pas seulement une œuvre d'une haute portée philosophique, c'est une vraie tragédie, faite sur le moule antique, remarquable par la peinture des caractères et la beauté du style. La pièce est écrite dans le trimètre iambique, qui resta désormais la forme accréditée du drame sérieux en Allemagne. Imprimée en 1779, elle ne fut jouée qu'en 1783, à Berlin ; elle eut ensuite quelques représentations isolées dans différentes villes, mais n'entra réellement au répertoire qu'au commencement du siècle actuel.

Le dernier écrit de Lessing, qu'il publia presque à la veille de sa mort, est un petit traité en cent aphorismes, *Die Erziehung des Menschengeschlechts* (Berlin, 1780), qu'un critique moderne a appelé le catéchisme de l'espérance. Les religions y sont présentées comme des moyens d'éducation entre les mains de Dieu ; chacune s'applique à un certain âge de l'humanité ; chacune marque un progrès sur la précédente ; aucune n'est définitive. Le judaïsme a maintenu les hommes dans l'obéissance à la loi en leur promettant le bonheur en ce monde ; le christianisme leur a fait entrevoir la félicité céleste. Si un nouvel évangile doit être prêché sur la terre, il aura pour principe fondamental qu'il faut faire le bien parce que c'est le bien et qu'il faut fuir le mal parce que c'est le mal. Et pourquoi chaque homme n'accomplirait-il pas pour lui-même, dans une série d'existences successives, le progrès que l'humanité accomplit à travers les âges ? Telle est la dernière question que Lessing se pose. Il prévoit une objection : nos efforts sont si petits ! que de tâtonnements ! que de rechutes ! que de temps perdu ! Mais il répond aussitôt : « N'ai-je pas du

temps à perdre ? L'éternité tout entière n'est-elle pas à moi ? »

Il semble que Lessing ait voulu résumer une dernière fois tout le sens de sa vie dans une de ces formules qu'il affectionnait, nettes et fermes comme une inscription. La forme de sa philosophie était une dialectique à outrance, qui remettait provisoirement tout en question ; mais le fond en était une foi invincible en l'humanité, guidée par une raison supérieure vers un but encore inconnu. Lessing était un sceptique doublé d'un croyant. Il a introduit l'histoire dans le domaine philosophique et religieux. Dans la littérature pure, on peut lui pardonner d'avoir méconnu Molière et La Fontaine ; l'esprit cosmopolite de Goethe lui manquait ; mais il a été, après Luther, le créateur de la prose allemande ; il a trouvé les trois formes principales de la poésie dramatique, appropriées au génie de l'Allemagne, celle de la comédie dans *Minna de Barnhelm*, celle du drame dans *Emilia Galotti*, celle de la tragédie dans *Nathan le Sage*, et Goethe et Schiller n'ont eu qu'à emprunter les moules qu'il leur avait préparés pour y couler des chefs-d'œuvre.

A. BOSSERT.

BIBL. : I. EDITIONS DES ŒUVRES. — *Sämmtliche Schriften, herausgegeben von Karl Lachmann* ; Berlin, 1838-40, 13 vol. (une réimpression de l'édition de Lachmann se fait, par les soins de Franz Muncker, depuis 1886 ; le 7^e vol. a paru en 1891). — *Werke, herausgegeben von R. Boxberger und H. Blümner* ; Berlin et Stuttgart, 1883-90, 15 vol.

II. VIE ET CORRESPONDANCE. — *Lessings Leben nebst seinem noch übrigen literarischen Nachlass, herausgegeben von dessen Bruder Karl Lessing* ; Berlin, 1893, 3 vol. — DANZEL, *Gotthold Ephraim Lessing, sein Leben und seine Werke* (terminé par Guhrauer) ; Leipzig, 1850-54, 2 vol. ; nouv. éd. par Maltzahn et Boxberger ; Berlin, 1880-81, 2 vol. — STAHR, *G. E. Lessing, sein Leben und seine Werke* ; Berlin, 1877, 8^e éd., 2 vol. — SIME, *Life of Lessing* ; Leipzig, 1878, 2 vol. — Helen ZIMMERN, *Lessings Leben und Werke* ; Londres, 1878. — DÜNTZER, *Lessings Leben, mit authentischen Illustrationen* ; Leipzig, 1882. — ERICH SCHMIDT, *Lessing, Geschichte seines Lebens und seiner Schriften* ; Berlin, 1884-92, 2 vol. — *Briefe von und an Lessing, herausgegeben von Redlich* ; Berlin, 1878-79, 2 vol. — *Briefwechsel zwischen Lessing und seiner Frau, neu herausgegeben von A. Schöne* ; Leipzig, 1870. — O. von HEINEMANN, *Zur Erinnerung an G. E. Lessing, Briefe und Aktenstücke* ; Leipzig, 1870.

III. LITTÉRATURE. — LOBEL, *G. E. Lessing*, publié par Kobcrstein ; Brunswick, 1865. — B.-A. WAGNER, *Lessing-Forschungen, nebst Nachträgen zu Lessings Werken* ; Berlin, 1881. — Kuno FISCHER, *G. E. Lessing als Reformator der deutschen Literatur* ; Stuttgart, 1881, 2 vol. — SCHWARZ, *G. E. Lessing als Theolog dargestellt* ; Halle, 1854. — Joh. JACOBI, *Lessing der Philosoph* ; Berlin, 1861. — BODEN, *Lessing und Goethe* ; Leipzig, 1862. — STRAUSS, *Lessings Nathan der Weise* ; Berlin, 1864. — GUHRAUER, *Lessings Erziehung des Menschengeschlechts kritisch und philosophisch erörtert* ; Berlin, 1841. — CHERBULIEZ, *Études de littérature et d'art* ; Paris, 1873. — GRUCKER, *le Laocoon de Lessing* ; Paris, 1892. — Du même, *la Dramaturgie de Lessing, Corneille, Aristote et l'Antiquité française* ; Paris, 1893. — KONT, *Aristote et l'Antiquité* ; Paris, 1894, t. I. — Traductions françaises : *Théâtre choisi de Lessing et de Kotzebue*, trad. de DE BARANTE et F. FRANK (contient *Nathan le Sage, Emilia Galotti et Minna de Barnhelm*) ; Paris, 1874, 2^e éd. — *Dramaturgie de Hambourg*, trad. Ed. de SUCKAU, revue par CROUSLE ; Paris, 1869. — *Lessing, Lettres sur la littérature moderne et sur l'art ancien*, extraits traduits pour la première fois par G. COTTLER ; Paris, 1876. — *Lessing, Laocoon*, trad. franç. par A. COURTIN ; Paris, 1887. — *Lessing, l'Éducation du genre humain*, trad. franç. par TISSOT ; Paris, 1856.

LESSING (Karl-Friedrich), peintre allemand, et petit-neveu du précédent, né à Wartenberg (Silésie) le 15 févr. 1808, mort à Karlsruhe le 4 juin 1880. Il étudia d'abord à l'Académie de Berlin où il obtint, à dix-sept ans, le prix de peinture pour son tableau : *Cimetière en ruine* ; puis il entra dans l'atelier de Schadow à Dusseldorf. Parmi les œuvres de ce célèbre artiste, qui devint en 1858 directeur de la galerie de Karlsruhe, nous citerons : *Bataille d'Ionium* ; *Léonore, le Brigand et son fils, Sermon chez les Hussites, Jean Huss devant le Concile de Constance, Jean Huss marchant au bûcher, Exélio dans sa prison repoussant les exhortations des moines, Pèlerins allant visiter le tombeau de Christ, Luther brûlant la bulle papale, Dispute de Luther et d'Eck* ; puis des paysages : *Cloture dans la neige, Vue prise dans*

l'Eiffel, Lac au fond d'un cratère, Chênes de mille ans, etc. La plupart de ces compositions sont à Francfort-sur-le-Main, à Berlin ou à Leipzig. Jules GOURDAULT.

LESSING (Otto), sculpteur et peintre allemand, né à Dusseldorf le 24 févr. 1846, fils du précédent. Élève de son père, puis de Wolff, il débuta par un tableau représentant *Prométhée*, et travailla, à partir de 1872, à la décoration du nouvel arsenal, du Palais de la chancellerie à Berlin, à celle de l'Office de justice, de l'École technique supérieure de Charlottenbourg, et de nombreuses villas. Parmi ses sculptures, nous citerons sa statue du *Gladiateur, la Mère et l'Enfant*, et son projet, primé au concours, d'une statue à Gotthold-Ephraim Lessing.

LESSIUS ou LEYS (Léonard), théologien belge, né à Brecht en 1554, mort en 1623. Il entra dans l'ordre des jésuites et professa la théologie à Douai et à Louvain ; c'est à Louvain qu'il commença sa longue campagne contre le baïanisme (V. BAÏUS, t. V, p. 32). Parmi les innombrables écrits de controverse dus à la plume de Lessius, voici les plus marquants : *De Gratia officii, decretis divinis, libertate arbitri et præsentia Dei conditionata* (Anvers, 1610, in-4) ; *De Justitia et pure actionum humanarum* (id., 1621 ; rééd., Lyon, 1653, in-8) ; *De Gratia et prædestinatione* (id., 2 vol. in-fol.). E. II.

BIBL. : DE BACKER, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* ; Liège, 1869-76, 3 vol. in-fol.

LESSIVAGE. I. INDUSTRIE. — Au mot BLANCHIMENT, on a traité tout ce qui concerne la décoloration des tissus et matières textiles ; nous n'aurons à parler que du lessivage chimique, grâce auquel on retire d'un produit brut un sel bien déterminé. Ce lessivage est pratiqué toujours de la façon la plus rationnelle, d'où son nom de lessivage méthodique. Il consiste à faire passer sur des produits contenant de moins en moins de matière utilisable des liquides de plus en plus aptes à les en retirer par dissolution. Pour cela, il suffit de placer, dans des récipients distincts, les produits échelonnés par ordre de richesse décroissante, et de faire circuler en sens inverse un filet du liquide dissolvant qui les traverse les uns après les autres. Le liquide employé est variable suivant les cas. Ce sera simplement de l'eau si l'on a à extraire un sel soluble mélangé à des matières insolubles. Ce sera un acide ou une base si l'on a à retirer une base ou un acide mélangé à des produits neutres.

Un seul exemple d'installation industrielle suffira. Nous citerons l'extraction du carbonate de potasse des cendres de végétaux. On emploie souvent un lessivage non méthodique. L'installation comprend une série de cuves placées à des hauteurs décroissantes au-dessus du sol. Chacune est munie d'un double fond qui retient les cendres et permet pourtant à l'eau de s'écouler. Au-dessous de ce double fond aboutit l'orifice inférieur d'un tuyau qui, remontant à travers les cendres, se recourbe en col de cygne pour déverser l'eau dans la cuve immédiatement inférieure.

On commence par placer des cendres dans la cuve supérieure, puis, lorsqu'elles sont assez épuisées, on les fait passer dans la deuxième, remplissant la première de cendres nouvelles et ainsi de suite. Le filet d'eau descendant dans le sens de la richesse décroissante des cendres, ce lessivage ne donne pas des résultats très remarquables. L'installation un peu plus compliquée comme tuyautage du lessivage méthodique donne des rendements bien supérieurs. Elle est d'ailleurs bien plus simple comme main-d'œuvre. Quatre cuves à double fond sont assemblées côte à côte sur le même plan horizontal. Au-dessus de chacune d'elles aboutit un tuyau qui ferme un robinet qui permet d'amener de l'eau d'un réservoir supérieur dans la cuve correspondante. Chaque cuve communique avec la voisine par un tuyau ; par un autre tuyau, elle communique avec l'extérieur, au-dessus d'une rigole d'écoulement. Chaque tuyau est droit, l'extrémité inférieure aboutissant sous le double fond de la cuve. Au-dessous de l'ouverture supérieure part un petit tronçon du tube horizontal qui pénètre dans la cuve voisine où se rend à l'extérieur.

Numérotions les cuves pour plus de clarté dans l'exposition. On place des cendres dans la cuve 1. Les ouvertures à l'extérieur des cuves 1, 2, 3 sont fermées. On ouvre le robinet qui laisse tomber l'eau dans la cuve 1. Celle-ci remplie, on prolonge le contact pendant un temps suffisant pour que la dissolution de soude soit concentrée. On place des cendres neuves dans la cuve 2 et on continue l'arrivée de l'eau par la cuve 1. Celle-ci, d'après le principe des vases communicants, passe dans la cuve 2 qu'elle remplit à son tour. Les quatre cuves enfin remplies de cendres, celles de la cuve 1 sont complètement épuisées. On les enlève et on les remplace par des cendres neuves. L'arrivée de l'eau pure se fait dès lors par la cuve 2. On voit la permutation de marche.

A. RIEGEL.

II. CONSTRUCTION. — Opération préparatoire à tout travail de peinture devant avoir lieu sur un fond déjà recouvert d'ancienne peinture à l'huile, soit que l'on se borne à un simple lessivage pour redonner un peu de fraîcheur et d'éclat à la peinture, soit que l'on veuille recouvrir le fond de nouvelle peinture avec décor et vernis. — On appelle aussi lessivage une première opération que l'on fait subir aux bois destinés à une dessiccation artificielle : on soumet pendant vingt-quatre heures ces bois, le plus isolés qu'il soit possible de tout contact, à la vapeur d'eau maintenue à une température de 100°.

Ch. L.

LESSIVE (Techn.). Eau rendue détersive par de la cendre ou quelque autre matière convenable; pour les saponifications des huiles et des corps gras, les savonniers se servent d'une dissolution d'alcali mélangée à la chaux, et, dans l'économie domestique, le nettoyage du linge se fait également par une dissolution de sels de soude, rendue plus ou moins caustique par la chaux, mais qui a pour but de saponifier et de rendre solubles les corps gras incorporés dans les tissus.

L. K.

LESTIVEUSE (V. BLANCHISSAGE).

LESSON. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-Comte, cant. de Maillezais; 407 hab.

LESSON (René-Primevère), voyageur et naturaliste français, né à Rochefort le 20 mars 1794, mort en 1849. En 1809, il entra à l'École de médecine navale de Rochefort et fut reçu en 1820 pharmacien de la marine; il dirigeait alors le jardin botanique de Rochefort. Peu après, il fut désigné pour prendre part au voyage autour du monde de la *Coquille*, et en rapporta, en 1825, d'importantes collections; le Muséum s'enrichit de 46 espèces d'oiseaux, de 20 espèces de reptiles et de 80 espèces de poissons, ainsi que de crânes de peuplades inconnues. Lesson étudia, en outre, la géologie du Pérou, du Chili, des îles Malouines, des montagnes Bleues de l'Australie, etc. Lors de la révolution de Juillet, il fut appelé à Rochefort comme premier pharmacien en chef de la marine et professeur de chimie à l'École de médecine. Parmi les nombreux ouvrages de Lesson, citons : *Manuel de mammalogie* (Paris, 1827, in-18); *Manuel d'ornithologie* (Paris, 1828, 2 vol. in-18); *Complément des Œuvres de Buffon* (Paris, 1828 et ann. suiv., 10 vol. in-8); *Voyage médical autour du monde...* (Paris, 1829, in-8); *Voyage autour du monde... Zoologie* (Paris, 1830, 2 vol. in-4, avec Garnot et Guérin); *Traité d'ornithologie...* (Paris, 1831, in-8); *les Trochilidées*, etc. (Paris, 1832, in-8); *Manuel d'hist. nat. médicale* (Paris, 1833, in-18); *Hist. nat. des oiseaux de Paradis*, etc. (Paris, 1834, in-4 et in-8); *Voyage autour du monde...* (Paris, 1838, 2 vol. in-8); *Fastes historiques de la Charente-Inférieure* (Rochefort, 1842-46, 2 vol. in-8); *Nouv. Tabl. du règne animal. Mammifères* (Paris, 1842, in-42); *Descript. de mammifères et d'oiseaux*, etc. (Paris, 1847, in-18). D^r L. Hx.

LEST. I. MARINE. — Terme de marine signifiant charge. Un bâtiment léger ne doit jamais prendre la mer (V. LÈGE). Alors, pour éviter aux inconvénients résultant du manque de stabilité, on embarque à bord des matières pesantes dont l'ensemble s'appelle lest. Le meilleur lest est celui qui a le plus petit volume avec un maximum de

pois. Pour les bâtiments de guerre, on se sert de saumons de fonte appelés *gueuses*. Pour les navires de commerce, on prend des pierres, du charbon, etc. Depuis quelques années, on se sert aussi de l'eau; on remplit alors de grands compartiments disposés *ad hoc* qu'on nomme des water-ballast. Il n'y a qu'à les vider à l'arrivée et à remplacer ce poids mort par des marchandises. Il y a deux sortes de lest : le lest dormant ou lest tout simplement qui est celui placé à demeure, qui ne quitte jamais le navire et dont le poids est tel qu'il assurera au bâtiment la stabilité nécessaire, quel que soit l'état de son armement ou de son chargement; puis le lest volant qu'on déplace ou transfère suivant les besoins.

II. ADMINISTRATION. — Lorsqu'un navire arrive dans un port *sur lest*, l'opération du délestage, qui doit précéder le chargement des marchandises, doit être faite conformément aux règlements locaux, les capitaines ne pouvant déposer leur lest où bon leur semble, et encore moins le jeter par-dessus bord. Ils ont donc à prendre les ordres des officiers de port.

LESTANVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 124 hab.

LESTARDS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bugeat; 396 hab.

LESTELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory; 516 hab.

LESTELLE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay-Est, sur le gave de Pau; 1,558 hab. Fabrique de linge de table, toiles de lin et mouchoirs, ainsi que de chapelets. — Lestelle fut une bastide fondée au XIV^e siècle sur le territoire d'Asson, au quartier d'Artigaux. C'est de la com. de Lestelle que dépend la localité de *Bétharram* (V. ce mot), lieu célèbre de pèlerinage.

LESTEOUS. Rivière du dép. du Gers (V. ce mot), t. XVIII, p. 866).

LESTERPS (*Stirps*). Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (S.) de Confolens; 1,464 hab. Fabrique de charnières. Porte du XV^e siècle, seul vestige des anciennes fortifications. Église (mon. hist.), reste d'une abbaye fondée à la fin du X^e siècle. Nef romane, tour à trois étages du XII^e siècle, chœur de style roman qui a remplacé en 1880 l'ancien chœur gothique reconstruit au XIII^e siècle. Menhir du Repaire. Motte féodale du Dognon. Vaste étang de la Courrière.

LESTES (Entom.). Genre d'Insectes Orthoptères Pseudonévrotères très voisins des Agrions et renfermant des formes très allongées et grêles, à ailes nettement pédi-cellées à la base et à nervulation large et subpentagonale. Les larves, également grêles, respirent par de larges branchies caudales. L'espèce la plus commune du genre, le *Lestes sponsa*, d'un beau vert métallique, pond ses œufs sur les *Scirpus* ou joncs des marais, en plein été.

LESTIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac; 534 hab.

LESTIBOUDOIS (Jean-Baptiste), botaniste français, né à Douai le 30 janv. 1715, mort à Lille le 20 mars 1804. Il servit comme pharmacien de l'armée française et profita d'un séjour prolongé dans le Brunswick et aux environs de Cologne pour établir la flore de cette région. Bien avant Parmentier, il signala l'utilité de la pomme de terre. Fixé à Lille plus tard, il fonda le jardin botanique de cette ville et y fut nommé professeur en 1770. Il collabora en 1772 à la *Pharmacopœa Insulensis* et, en 1774, publia une carte botanique réunissant les systèmes de classification de Linné et de Tournefort, avec un *Abrégé élémentaire de botanique* (Lille, 1774, in-8).

Son fils, *François-Joseph*, professeur de botanique à Lille, mort en 1815, a publié : *Botanographie belgeque...* (Lille, 1781, in-8; 3^e éd., 1804). D^r L. Hx.

LESTIBOUDOIS (Gaspard-Thémistocle), homme politique français, né à Lille le 12 août 1797, mort à Paris le 22 nov. 1876. Après s'être fait connaître dans sa ville

natale comme médecin et naturaliste, il fut envoyé à la Chambre des députés en 1839 par le deuxième collège du Nord, qui le réélut en 1842 et en 1846. Jusqu'à la révolution de Février, il s'associa par ses discours comme par ses votes à la politique de la gauche dynastique. Après la chute de la monarchie de Juillet, il professa quelque temps l'anatomie et la physiologie végétales à la faculté des sciences de Paris. Élu représentant du Nord à l'Assemblée législative (1849), il fit d'abord cause commune avec la droite monarchiste, se rapprocha ensuite de l'Élysée, applaudit au coup d'État du 2 décembre 1851, après lequel il fit partie de la commission consultative nommée par le prince-président, et, nommé d'abord maître des requêtes (janv. 1852), devint en 1855 conseiller d'État. La révolution du 4 sept. 1870 le rejeta dans la vie privée.

LESTIOU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer; 381 hab.

LESTOCK (Richard), amiral anglais, né vers 1679, mort le 13 déc. 1746. Lieutenant à vingt-deux ans, il prit part aux opérations dans la Méditerranée, commanda le vaisseau-amiral à la bataille de Malaga, contribua à la prise d'Alicante, à plusieurs succès dans le détroit de Gibraltar, mais fut prisonnier le 14 avr. 1709, il fut traduit en cour martiale à sa mise en liberté et acquitté (août 1709). Ce procès fit beaucoup de bruit. Lestock servit ensuite aux Antilles, dans la Baltique, en Sicile. Commandant en chef à la Jamaïque en 1732, il fut nommé contre-amiral en 1742, vice-amiral en 1743. Il eut de graves dissentiments avec son chef Mathews, fut renvoyé en Angleterre et traduit en cour martiale, accusé de fautes graves à la bataille de Toulon (1744). Acquitté, il fut nommé amiral le 3 juin 1746. Il jouissait de son temps d'une réputation d'habileté qui semble tout à fait usurpée.

R. S.

LESTOCK (Jean-Hermann, comte), homme d'État russe, né à Celle (Hanovre) le 29 avr. 1692, mort à Saint-Petersbourg le 23 juin 1767. Fils d'un réfugié protestant français, il étudia la chirurgie, entra au service de la Russie en 1713, accompagna l'impératrice Catherine en Hollande (1716). En 1718, il fut victime d'une intrigue et exilé à Kazan. Catherine I^{re} le rappela et le nomma chirurgien de sa fille Elisabeth. Il garda ces fonctions et acquit, grâce à ses avantages personnels, une grande influence sur la princesse. Il eut une part efficace à son avènement au trône. Elle le nomma conseiller secret et médecin en chef de la cour (1741). L'empereur Charles VII lui donna le titre de comte d'empire (1744). L'impératrice, sous l'influence de ses adversaires, dont le principal fut Bestouchev, échappa à son influence, puis le disgracia. Le 17 nov. 1748, il fut destitué et emprisonné; en 1753 on le bannit à Oustiouk-Veliki (gouv. d'Arkhangelsk). Pierre III le rappela et lui rendit ses titres, mais non ses charges ni sa fortune. Catherine II lui donna une pension de 7,000 roubles et des terres en Livonie.

A.-M. B.

LESTOCQ (Anton-Wilhelm de), général prussien, né à Celle le 16 août 1738, mort à Berlin le 1^{er} janv. 1818. D'une famille d'origine française, il entra en 1758 dans un régiment prussien de hussards, prit part à la guerre de Sept ans, à la campagne de Hollande où il prit une frégate (1787), aux campagnes contre la France (1792-95). Il était lieutenant général et commandait le corps de Kalekreuth en 1807, lorsque son apparition sur le champ de bataille d'Eylau sauva Bennigsen.

LESTODON (Paléont.) (V. MYLONON).

L'ESTOILE (Pierre de), pseudonyme d'Arsène Houssaye (V. ce nom).

LESTOURGIE (Marie-Casimir-Auguste de), homme politique français, né à Argentat le 12 nov. 1833, mort à Argentat le 10 mai 1885. Représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale (1871), il siégea à droite et appuya le cabinet de Broglie. Il échoua à Tulle aux élections législatives de 1876 et de 1877. Il a laissé de jolies poésies : *Près du Clocher* (Paris, 1858, in-18); *Rimes limousines* (Limoges, 1864, in-42).

LESTOURNIÈRE (DUBOIS DE) (V. DUBOIS).

LESTRADE-ET-THOUVELS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Rome-de-Tarn; 1,188 hab.

LESTRANGE. Famille noble du Limousin, dont le plus ancien membre aurait fait partie de l'expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre (1066). Les restes du vieux château de Lestrange se voient encore dans la commune de Lapeau (Corrèze). Des nombreuses branches de cette famille, une seule, établie d'abord dans la Marche et plus tard en Saintonge, subsiste encore aujourd'hui. Un *Guillaume* de Lestrange fut archevêque de Rouen (1376 à 1389), nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur du roi Charles VII en Angleterre. Son frère, *Élie*, était évêque du Puy. L'aîné de la famille, devenu baron de Boulogne en Vivarais, s'établit dans ce pays, et quelques-uns de ses descendants jouèrent un certain rôle en Languedoc. Le dernier ne laissa qu'une fille, mariée à René de Hautefort, qui fut gouverneur du Puy et le grand chef des ligueurs du Velay. Au siècle suivant, son fils, *Claude* de Hautefort, baron de Lestrange, fut, par son mariage avec l'héritière de la vicomté de Privas, l'occasion des dernières guerres religieuses du Vivarais, les protestants de la contrée n'ayant pas voulu accepter un seigneur catholique. Le conflit se termina en 1629 par la prise de Privas, à laquelle étaient venus assister Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Trois ans après, le baron de Lestrange, compromis dans la révolte de Montmorency, était fait prisonnier à Privas, conduit à la citadelle du Pont-Saint-Esprit, et décapité après un jugement sommaire de Machault (6 sept. 1632). *Dom Augustin* de Lestrange (1754 à 1827), le célèbre réformateur de la *Trappe* (V. ce mot), appartenait à une autre branche de cette famille.

A. MAZON.

BIBL. : *Généalogie de la famille de Lestrange*, dans la *Revue du Centre*, 1890. — *Une Page de l'histoire du Vivarais*, dans la *Revue du Vivarais*, 1894.

LESTRANGE (Nicolas) (V. CORDONNIER, t. XII, p. 956).

L'ESTRANGE (Sir Roger), publiciste anglais, né à Hunstanton (Norfolk) le 17 déc. 1616, mort le 11 déc. 1704. Ardent royaliste, il servit Charles I^{er} contre les presbytériens écossais, mais il fut arrêté dans sa marche sur Lynn et jugé par la Chambre des communes. Condamné à mort le 19 déc. 1644, il écrivit lui-même sa défense, obtint un sursis et finalement resta en prison jusqu'en 1648. Il s'évada et fut obligé de fuir en Hollande, compromis par ses écrits et ses discours royalistes. Il revint en Angleterre en 1653 et ne reçut d'acte d'indemnité qu'après une entrevue avec Cromwell, et en promettant de ne rien faire de préjudiciable à la République. En 1659, il publia plusieurs pamphlets anonymes : *The Declaration of the City to the Men at Westminster*; *A Free Parliament proposed by the City to the Nation*; *A Word in season to General Monk*, etc. À la dissolution du Long Parlement, L'Estrange parla ouvertement en faveur de la monarchie dans *A Necessary and reasonable Caution concerning the Elections et Treason arraigned* (3 avr. 1660). Son activité fut récompensée à la Restauration. Il publia alors des pamphlets contre les presbytériens : *Relaps'd Apostate* (1661); *State Divinity* (Londres, 1661); *Interest mistaken or the Holy Cheat*, dédié à la Chambre des communes; *A Memento directed to all those that truly reverence the Memory of King Charles the Martyr, and as passionately wish the Honour, Safety and Happiness of his Royal Successor* (11 avr. 1662).

L'Estrange s'était déjà fortement élevé contre la licence de la presse; il fut encore plus véhément dans *Considerations and Proposals in order to the Regulation of the Press*, dédié à Charles II. Le 15 août 1663, il fut nommé inspecteur de l'imprimerie. Tous les imprimeurs et les libraires furent soumis à son contrôle; il eut le droit de faire des recherches dans leurs maisons; il eut seul l'autorisation d'écrire, d'imprimer et de publier un jour-

nal ; ce fut *The Intelligencer* (31 août 1663) ; il lui adjoignit bientôt le *News*, mais ces deux publications ne parurent que jusqu'en 1675. Censeur de la presse, il saisit plusieurs manuscrits séditieux et contrôla sévèrement tous les écrits. Il écrivit encore des brochures contre les whigs et les presbytériens, et fut nommé juge de paix de Middlesex en mars 1680. Accusé de papisme pour avoir cherché à tempérer les attaques contre les catholiques, notamment lors de la conspiration de Titus Oates, il dut quitter l'Angleterre après son acquittement qu'il dut à la faveur du roi. Le 17 nov. 1680, il fut brûlé en effigie par la populace de Londres qui lui donna le sobriquet de « the Dog Towser ». Rentré en Angleterre en 1681, il continua d'écrire pour sa défense personnelle : *L'Estrange no papist* et de virulents pamphlets contre les dissidents. Jacques II reconut les services que L'Estrange avait rendus à la royauté dans ses nombreux écrits. Il fut nommé membre du Parlement le 16 mars 1685. Il fit pourtant de l'opposition au gouvernement lors de l'abolition de l'acte du Test, mais recouvra bientôt sa faveur. Privé de son office de censeur à la Révolution, il fut emprisonné pour son hostilité au prince d'Orange (16 déc. 1688). Mis en liberté en 1691, il fut arrêté de nouveau comme suspect de complicité dans le complot de 1695 et ne recouvra sa liberté qu'en mai 1696.

L'Estrange, outre ses nombreux écrits politiques, publia des ouvrages littéraires dont les principaux sont : *The Fables of Oesop and other eminent Mythologists with moral Reflections* (Londres, 1692, in-fol.), son chef-d'œuvre, qui obtint de nombreuses éditions et fut traduit en français et en russe ; *The Spanish Decameron* (Londres, 1687), des traductions du français, du latin et du grec, entre autres celle de Térence (1698), de Tacite (1698), de Flavius Josèphe (1702). Ce fut un grand et fécond écrivain, très au courant des littératures française et espagnole, mais qui pêche par le style. R. S.

L'ESTRANGE (Ilamou), écrivain anglais, né en 1674, mort le 11 août 1767. On a de lui : *The Justice's Law* (Londres, 1720, in-42), et plusieurs ouvrages de théologie : *Some important Duties and Doctrine of Religion proved from the Sacred Scriptures* (1739, in-8) ; *A Legacy to the World* (Londres, 1762, in-8) ; *Essays on the Being of a God, his Governing and Preserving Providence* (Londres, 1753, in-8). R. S.

LESTRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg ; 543 hab.

LESTREM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Laventie, sur la Lawe ; 2,985 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne d'Armentières à Berguette. Fabrique de sucre, de fil de lin ; brasserie ; moulins. Eglise gothique. Ancien château féodal récemment restauré.

LESTRIGONUS (Zool.). On a ainsi appelé les mâles des *Hyperia*, sortes de Crustacés Amphipodes.

LESTRYGONS (Myth.). Peuple légendaire cité par l'*Odyssée* ; ce sont des anthropophages qui dévorent plusieurs compagnons d'Ulysse.

LE SUEUR (Eustache), peintre français, né à Paris en nov. 1617, mort à Paris le 30 avr. 1655. Son père, *Cathelin* (1570-1666), originaire de Montdidier, était sculpteur sur bois et le fit entrer dans l'atelier de Simon Vouet, où il eut pour camarade Le Brun, que Poussin emmena en Italie. Le Sueur s'inspirait de l'antique et des peintres italiens d'après leurs œuvres ou des gravures. Il garda plus de fraîcheur et de naïveté ; son style est très pur et chaste, l'exécution soignée, la conception d'une sensibilité gracieuse et d'une mélancolique poésie, mais son coloris est terne et on lui reproche l'ignorance du clair-obscur. Marié en 1642 à Geneviève Goussé, fille d'un marchand cirier, il dut subvenir à ses besoins en dessinant des frontispices de livres, des médaillons pour religieuses, des portraits de saints, etc. Vouet l'employait à ses travaux ; ensemble ils décorèrent l'hôtel Bullion et furent chargés par Richelieu d'exécuter huit sujets tirés du *Songe de Poliphile*. On raconte qu'il fut nommé inspecteur des recettes à la barrière

de Lourcine ; une querelle avec un gentilhomme qui refusait de payer avait amené un duel où Le Sueur tua son adversaire ; il se serait réfugié au convent des chartreux du Luxembourg, et c'est à cette occasion qu'il aurait peint sa célèbre série des 22 tableaux de la *Vie de saint Bruno* (1845-48). Ces tableaux sont peints sur bois, remplaçant de vieilles fresques de 1350, repeintes sur toile en 1568 ; les cadres sont accompagnés d'inscriptions en vers latins et français, composées par Jarry. Chauveau grava en un vol. in-fol. l'œuvre de Le Sueur. En 1776, ces tableaux furent transférés au Louvre, sur la demande du comte de Maurepas ; appliqués sur toile, ils souffrirent beaucoup dans ce changement. — En 1649, Le Sueur peignit son chef-d'œuvre, *Saint Paul guérissant les malades* (pour Notre-Dame ; auj. au Louvre). Citons encore la *Vie de saint Benoît* (1651). Après sa *Vie de saint Bruno*, son œuvre la plus considérable qui l'occupa jusqu'à la fin de sa vie fut la décoration de l'hôtel du président Lambert de Thorigny, dans l'île Saint-Louis. Il décora trois salles : le cabinet de l'Amour, la salle des Muses et le cabinet des Bains. Ces œuvres ont été transportées au Louvre : *Naissance de l'Amour, Venus présentant l'Amour à Jupiter, l'Amour réprimandé par sa mère, l'Amour dérobant la foudre de Jupiter*, etc., puis les muses *Clio, Euterpe et Thalie, Melpomène, Erato et Polymnie* groupées en deux tableaux, *Uranie, Terpsichore, Calliope* séparément. Il a également travaillé à la décoration de nombreux hôtels et églises : le Louvre, l'hôtel Fieubet, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Gervais, Saint-Germain-l'Auxerrois, etc., d'où 13 tableaux mythologiques et 13 tableaux religieux ont été portés au musée du Louvre. A Saint-Nicolas-du-Chardonnet est un *Saint Bernard* ; à Bruxelles un *Christ bénissant* ; au musée de Berlin un *Saint Bruno priant dans sa cellule*. Surugue, B. Baron, J. Cotwyck, etc., ont gravé d'après Le Sueur. En 1648, il prit une part active à la fondation de l'*Académie de peinture* (V. cet art., t. I, p. 211). Il eut beaucoup à souffrir de la jalousie de Le Brun. A.-M. B.

LESUEUR (Pierre), graveur français, né à Rouen en 1637, mort en 1716. Il eut une grande réputation comme graveur sur bois. — Ses deux fils, *Pierre*, né en 1663, et *Vincent*, mort en 1743, marchèrent sur ses traces dans la même spécialité : ce dernier surpassa son maître.

LESUEUR (Nicolas), graveur français, neveu du précédent, né à Paris en 1690, mort à Paris en 1764. Il se distingua dans la gravure dite en camaïeu. Ses œuvres, très nombreuses, furent aussi très recherchées ; on en voyait dans le cabinet du roi. Il a gravé au burin plusieurs planches, notamment la *Chute de Phaëton*, d'après le Josèpin ; *l'Invention de la Croix*, du Pinturicchio ; *Pêcheurs retirant leurs filets*, de Jules Romain ; la *Moisson*, de P. Caravage, etc.

Sa sœur, *Elisabeth*, a manié le burin avec succès.

LE SUEUR (Jean-François), compositeur français, né à Dricat-Plessiel (près d'Abbeville) le 15 févr. 1760, mort à Paris le 6 oct. 1837. Arrière-petit-neveu du peintre Eustache Le Sueur, il étudia la musique à la maîtrise d'Abbeville, fut enfant de chœur à la cathédrale d'Amiens, devint maître de musique à celles de Sées (1778), de Dijon, du Mans (1782), de Saint-Martin de Tours (1783), des Innocents de Paris (1784) où il avait été sous-maître en 1779, et enfin de Notre-Dame (1786). Il y établit une musique à grand orchestre et exécuta des motets qui firent sensation ; au cours d'une polémique, il développa ses idées dans *Exposé d'une musique imitative et particulière à chaque solennité* (1787). Il se brouilla avec l'archevêque et le chapitre par son refus d'entrer dans les ordres, vit abolir ses innovations et démissionna (1788). Il passa quatre années à la campagne chez Bochart de Champigny. Il avait fait recevoir à l'Opéra un *Télémaque* en trois actes qu'on ne joua pas ; il fit représenter au théâtre Feydeau la *Caverne* (1792), opéra en trois actes, *Paul et Virginie* (1794) et enfin son *Télémaque* (1796). Inspecteur des études du Conservatoire dès sa fondation

(1795), il se brouilla avec ses collègues en s'unissant contre eux aux musiciens de l'Opéra. En 1804, il succéda à Paisiello comme maître de chapelle de Bonaparte. Il fit jouer son opéra des *Bardes* (10 juil. 1804, cinq actes) dont le succès fut éclatant, écrivit la messe et le *Te Deum* du couronnement de l'empereur, qui le combla de faveurs. Il fit encore jouer à l'Opéra l'*Inauguration du temple de la Victoire* (1807, avec Persius, trois actes); la *Mort d'Adam* (1809, trois actes). Il fut nommé surintendant de la musique du roi (1814-30), nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1815), écrivit le *Te Deum* et la musique du sacre de Charles X (1825), mais ne put faire représenter son *Alcandre à Babylone* (1823). Il entra au Conservatoire en 1818 et y enseigna jusqu'à sa mort. Parmi ses élèves, on cite Berlioz, Ambroise Thomas, Gounod, Reber, Dietsch, Elwart, Boisselot, etc. Le Sueur a sa place dans l'histoire de la musique. Il traduit l'influence de l'antiquité classique qui prévalait alors dans les lettres et les arts. Ses chœurs d'opéra sont dignes de l'admiration qu'ils excitaient. Il eut aussi une influence considérable sur la musique religieuse où il a introduit systématiquement et fort adroitement l'élément dramatique. On a de lui 33 messes, des motets, des oratorios. Il développa ses théories dans *Notice sur la mélodie* (1816) et divers articles. A.-M. B.

BIBL. : CASTIL-BLAZE, *Chapelle-musique des rois de France*. — RAOUL-ROCHETTE, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Le Sueur*, 1839. — BERLIOZ, *Mémoires*.

LESUEUR (Charles-Alexandre), voyageur, naturaliste et dessinateur français, né au Havre le 1^{er} janv. 1778, mort à Sainte-Adresse en déc. 1857. Il s'embarqua en 1800 comme aide-canonnière sur la corvette le *Géographe*, commandée par Baudin, qui, témoin de son talent de dessinateur, le dégagea du service militaire. Il travailla avec le zoologiste Péron et à leur retour en 1804 ils déposèrent au Muséum de Paris plus de 400,000 échantillons d'animaux, parmi lesquels beaucoup de genres nouveaux. En 1815, il passa en Amérique avec le géologue anglais Maclure, puis se fixa à Philadelphie d'où il fit de nombreux envois au Muséum. De retour en France, il fut nommé directeur du musée du Havre. Ses nombreux mémoires sur les animaux inférieurs, les mollusques et les reptiles sont disséminés dans le *Journal de physique*, le *Bulletin de la Société philomatique*, le *Journal de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie*, les *Mémoires de la Société philosophique*, etc. (V. PÉRON pour les travaux communs). Dr L. Iln.

LESUEUR (Jean-Baptiste-Cicéron), architecte et professeur d'architecture français, né à Clarefontaine (Seine-et-Oise) le 5 oct. 1794, mort à Paris le 25 déc. 1883. Élève de Percier et d'Aug. Famin, Lesueur remporta le second grand prix d'architecture et, en 1819, le premier grand prix *ex æquo* avec Callet sur un projet de cimetière. Son principal envoi de Rome, un essai de restitution de la basilique Ulpienne (5 feuilles de dessins et un mémoire) fut édité aux frais de l'Etat (Paris, in-fol.). Lesueur rapporta de plus d'Italie les éléments d'un ouvrage en collaboration avec le peintre Alaux, *Vues des monuments antiques de Rome* (Paris, 1827, in-fol.), et ceux d'un autre ouvrage en collaboration avec son camarade Callet, *Architecture italienne, ou Palais, maisons et autres édifices de l'Italie moderne* (Paris, 1829, in-fol.). Lesueur, qui donna en outre une *Chronologie des rois d'Égypte*, couronnée et éditée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, in-4) et une *Histoire et théorie de l'Architecture* (Paris, in-8), avait succédé en 1853 à Blouet comme professeur de théorie de l'architecture à l'École des beaux-arts et fut membre de l'Institut et honoré de la grande médaille d'or de l'Institut royal des architectes britanniques. Mais outre le Conservatoire de musique de Genève, une villa en Italie et plusieurs maisons élevées à Paris vers 1840 dans le style italien et qui furent beaucoup imitées, on doit surtout à cet architecte l'agrandissement exécuté, de 1835 à 1854, de l'ancien Hôtel de Ville de Paris, édifice incendié en

1871, mais dont les appartements de réception, terminés par Victor Ballard, étaient les plus remarquables qui existassent à cette époque.

Charles LUCAS.

LESUEUR (François-Louis), acteur français, né à Paris vers 1820, mort à Paris en 1876. D'abord apprenti papetier, il prit de bonne heure le goût du théâtre, joua la comédie de société, puis se montra successivement sur les petites scènes de Montparnasse, de Saint-Marcel et du Panthéon. De cette dernière il fut engagé à la Gaité, puis au Cirque, où il obtint un grand succès de rire dans une féerie, *la Poule aux œufs d'or*. Enfin, en 1849, il entra au Gymnase, où il allait se faire une grande réputation, grâce à d'excellentes créations dans lesquelles il montra un talent aussi souple que varié : *l'Echelle de femmes*, *le Fils de famille*, *Mercadet*, *le Pressoir*, *Diane de Lys*, *la Partie de piquet*, *le Gendre de M. Poirier*, *Un Soufflet n'est jamais perdu*, puis *Un Père prodigue*, *le Capitaine Bitterlin*, *les Ganaches*, *Don Quichotte*, *le Démon du jeu*, *les Vieux Garçons*, *Nos Bons Villageois*... Lesueur, qui avait épousé M^{lle} Anna Chéri, la sœur de Rose Chéri, quitta pourtant le théâtre où il avait obtenu tant de succès, pour s'en aller, vers 1865, jouer la féerie au Châtelet, où ceux qui aimaient son talent eurent le regret de le voir s'abaisser à des pantalonades indignes dans *les Voyages de Gulliver*, *la Poudre de Perlimpinpin* et autres chefs-d'œuvre du genre. A. P.

LESUEUR (Joseph-Georges), homme politique français, né à Bordeaux le 15 avr. 1834. Élève de l'École polytechnique, ingénieur constructeur distingué, il fut président du conseil général de Constantine et vice-président du conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie. Il fut élu sénateur de Constantine le 5 janv. 1888. Membre du centre gauche, il combattit le boulangisme.

LESUIRE (Robert-Martin), littérateur français, né à Rouen en 1737, mort à Paris le 17 avr. 1815. Lecteur du duc de Parme, puis professeur de législation à l'École centrale de Moulins, il a beaucoup écrit. Citons : *Eloge du maréchal de Catinat* (1775, in-8); *Isaac et Rebecca* (1777, in-12), poème en 5 chants et prose; *Histoire de la république des lettres et des arts en France* (1779-82, 4 vol. in-12); *les Amants français à Londres* (1780, in-12); *le Nouveau Monde* (1782, 2 vol. in-12, poème en 26 chants); *le Philosophe parvenu* (1788, 6 vol. in-12); *le Crime* (1789, 4 vol. in-12); *les Confessions de Rabelais, de Marot, de Michel de Montaigne* (1796-98, 8 vol. in-12); *la Pamela française* (1803, 4 vol. in-12).

LESUR (Charles-Louis), historien français, né à Guise (Aisne) en 1770, mort à Paris en 1849. Il est surtout connu pour avoir fondé l'*Annuaire historique* qui porte son nom. Cette publication annuelle, commencée en 1818, a été continuée jusqu'en 1861; c'est une mine de précieux renseignements pour l'histoire contemporaine.

LESURQUES (Joseph), né à Douai en 1763, mort à Paris le 30 oct. 1796. Issu d'une famille aisée, il servit au régiment d'Auvergne avant 1789, se maria en 1790, et fit une assez grosse fortune en spéculant sur les biens nationaux. Il était venu depuis peu de temps s'établir à Paris avec sa femme et ses enfants, lorsque eut lieu à Lieusaint, sur la route de Melun, l'assassinat du courrier de Lyon, qui avait uniquement le vol pour mobile (27 avr. 1796). Arrêté sur la dénonciation de plusieurs femmes qui prétendaient le reconnaître comme un des assassins, il établit vainement qu'il se trouvait à Paris à l'heure où le crime avait été commis. Les témoins qui le chargeaient persistant à l'accuser, il fut condamné à mort. Son pourvoi en cassation fut rejeté. Le Conseil des Cinq-Cents, saisi de l'affaire, vota l'ordre du jour pur et simple sur le rapport de Siméon, et ce malheureux fut exécuté avec plusieurs des coupables avérés, dont l'un, nommé Courriol, ne cessa, jusqu'au pied de l'échafaud, de le proclamer innocent. Le justice mit plus tard la main sur un nommé Duboscq (arrêté en 1798, jugé en 1801), qui avait pris part au meurtre et dont l'ex-

traordinaire ressemblance avec Lesurques expliquerait, d'après les partisans de Lesurques, cette déplorable erreur. Mais notre code d'instruction criminelle ne permettant la réhabilitation d'un condamné que s'il peut lui-même la réclamer, la famille de ce dernier, malgré ses instances répétées (notamment en 1821 et en 1869), n'a jamais pu obtenir l'annulation de l'arrêt qui l'avait frappé, bien qu'on lui ait restitué les biens confisqués (224,000 fr. en 1824 et 252,000 en 1835). Il convient d'ajouter que la question est loin d'être élucidée et que plusieurs de ceux qui l'ont étudiée croient à la culpabilité de Lesurques, se fondant sur ses relations avec deux des assassins et sur le fait que les témoins n'ont pas reconnu Duboscq. En faveur de son innocence on invoque l'in vraisemblance morale d'un crime sans mobile sérieux et les déclarations de Courriol et Duboscq. L'opinion publique a adopté la version de l'erreur judiciaire. Le *Courrier de Lyon* (1850), célèbre drame de Moreau, Siraudin et Delacour, la mit en scène.

BIBL. : J.-B. SALGUES, *Mém. au roi pour le sieur Lesurques*, 1822. — ZANGIACOMI, *Rapport au conseil d'Etat* (30 juil. 1822), dans le *Moniteur* du 7 août 1822. — LEFEBVRE, *Une Erreur judiciaire*, 1852.

LESZCZYC DE RADOLIN. Célèbre famille polonaise, l'une des douze premières familles de dynastes, portant dans ses armes une meule (polonais *brog*) d'où le nom de Brog qui lui est souvent donné. Elle prétendait descendre du légendaire fondateur de la monarchie polonaise et se rattachait à Vladislav Leszek, duc de Cassubie, troisième fils de Leszek III (810) (V. POLOGNE). Ses principaux membres furent : *Pierre*, cinquième archevêque de Gniezno (1060-92), qui chassa Boleslav II et régna la Pologne jusqu'à l'avènement de Vladislav I^{er}; *Pierre*, évêque de Cracovie (1392-1414), dont il fonda l'université. Au milieu du XI^e siècle, la branche aînée des Leszczye, de laquelle descendent toutes les autres, s'intitula « comte de Skarssov, seigneurs de Radolin ». *Mathias I^{er}*, petit-fils du sénateur *Adam* (mort en 1380), prit avec son frère le nom de Radolin qui resta celui de leurs descendants. Des erreurs de transcription dans les chartes où l'on accouplait les formes latine (*in Radolin*) et polonaise (*Radolinski*) donnèrent au nom la forme *Radolin Radolinski*, qui est encore portée par les deux lignes prussiennes et les deux lignes autrichiennes. Parmi les autres descendants des Leszczye, on cite encore les comtes de *Suminic-Sumenski* et les comtes de *Skæszesov-Skarszevski*. A.-M. B.

BIBL. : HOFMANN, *Familiengeschichte des Dynasten Geschlechts der Leszczye, Grafen von Radolin-Radolinsky*; Dresde, 1873.

LESZCZYNSKI. Grande famille polonaise des comtes de Leszno (V. ce nom). Elle est d'origine tchèque. Les membres les plus connus de cette puissante famille furent : *Raphaël*, comte de Leszno, palatin de Brest en Cujavie, mort à Vladava en 1636, un des principaux défenseurs de la réforme religieuse sous Sigismond-Auguste. — *André*, archevêque-primat de Gniezno, diplomate et orateur (1624-58), ami du roi Vladislav IV et de Jean-Kazimir, appartenait au parti français comme son cousin *Venceslas* (1605-66), archevêque-primat de Gniezno après la mort du précédent. Comme évêque de Varmie, il fut envoyé en France avec Opalinski, palatin de Poznan, pour accompagner la reine Marie-Louise de Pologne. — *Raphaël*, comte de Leszno, mort en 1703, petit-fils du premier Raphaël. Il fut trésorier du royaume et général de la Grande-Pologne, auteur du poème historique *Chocim* (1673), père du roi Stanislas, avec qui s'éteignit la famille. — *Boguslav*, vice-trésorier et vice-chancelier de la couronne de Pologne, un des plus grands orateurs polonais du XVII^e siècle; ses discours sont restés classiques. — *Stanislas*, roi de Pologne, duc de Lorraine (V. STANISLAS I^{er}). — *Marie*, sa fille, reine de France (V. MARIE-LESZCZYNSKA).

LESZEK. Ce nom, diminutif de *Lech* (V. ce nom), a été donné par les chroniqueurs polonais à certains princes légendaires. Leszek le Blanc fut prince de Cracovie de 1206 à 1227. Leszek le Noir fut prince de Cracovie de 1279 à 1288.

LESZNO (en allem. *Lissa*). Ville en Prusse, prov. de Posen, district de Wschowa (Frastadt), située sur le croisement de trois chemins de fer reliant Posen et Breslau, Ilandsdorf et Lissa, Lissa et Ostrowo; 68 kil. de Posen, 7 kil. de la frontière de Silésie; 15,000 hab. environ. Leszno, érigée en ville en 1547 par Raphaël, comte de Leszno (V. LESZCZYNSKI), acquit une grande importance pour l'histoire de la Réformation, comme lieu d'asile et centre de la secte des frères bohémiens ou tchèques qui vinrent en Pologne en 1548 et y restèrent jusqu'en 1656. Le comte Raphaël de Leszno leur donna l'église paroissiale, fonda une école et accepta lui-même leur dogme. C'est dans cette école que furent précepteurs l'historien et théologien André Wengerski et le célèbre Jean-Amos Komenski (Comenius). Les très intéressantes archives des frères chèques (*Fratres Bohemici*) étaient déposées à l'école et dans l'église de Leszno; malheureusement, elles ont souffert beaucoup des incendies et bombardements de la ville pendant les guerres suédoises de 1656 et 1707. Elles ont été transportées en partie à Prague. Au commencement du XVII^e siècle, vivait à Leszno une femme poète latino-polonaise, Anna Memorata.

LETALDE I^{er} et II, comtes de Mâcon et de Bourgogne (V. MÂCON).

LÉTANG (Georges-Nicolas-Marc, baron de), général français, né à Meulan le 2 mai 1788, mort à Ath (Belgique) le 10 sept. 1864. Élève de l'École militaire de Fontainebleau, il fit dans la cavalerie la campagne d'Espagne où il fut blessé à Talavera, celle de Saxe où il fut fait prisonnier à Leipzig. Colonel de chasseurs, il servit en Afrique (1829), prit une part brillante à l'expédition de Mascara (1837), à celle de Kabylie (1835). Promu lieutenant général en 1845, il devint inspecteur de cavalerie et membre du comité de cavalerie (1848). Il entra au Sénat en 1852 et fut chargé en 1854 d'une mission auprès de l'empereur d'Autriche.

LÉTANNE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon; 229 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Sedan à Lérouvile.

LE TAROUILLY (Paul-Marie), architecte français, né à Coutances le 8 oct. 1795, mort à Paris le 27 oct. 1855. Élève de Percier et de la première classe de l'École des beaux-arts, et ayant complété ses études par un long voyage en Italie, Le Tarouilly fut d'abord inspecteur des travaux de l'Odéon, puis de l'ancien Ministère des finances, rue de Rivoli, sous la direction de Hipp. Destailleur père et devint architecte du Collège de France, édifice dont il fit élever la façade sur la place Cambrai (boulevard Saint-Germain) et construire les deux pavillons sur la rue Saint-Jacques. Le Tarouilly exerça surtout une grande influence sur les tendances artistiques des jeunes architectes qui se formèrent de 1825 à 1850, par la publication de son grand ouvrage intitulé *les Edifices de Rome moderne* (Paris, 1823-55, 3 vol. in-fol, 355 pl.), ouvrage auquel il voulait donner un complément sous le titre : *le Vatican et Saint-Pierre de Rome*; mais la mort le força de laisser cette dernière publication inachevée. Charles Lucas.

LETÉKÉ. Contrée de la partie occidentale de l'Afrique équatoriale, que l'on nomme plus communément Batéké. Cette contrée s'étend sur le bassin de l'Alima, affluent de droite du Bas-Congo. Elle fait partie du Congo français. Les peuplades qui l'habitent portent le nom de Batékés.

LÉTELON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cerilly; 349 hab.

LE TELLIER (famille) (V. TELLIER [Le]).

LE TELLIER (Michel), jésuite français, né à Vire (Calvados) le 16 déc. 1643, mort à La Flèche le 2 sept. 1719. Il était provincial de France et connu par de violentes polémiques contre les jansénistes lorsqu'en févr. 1709 le roi Louis XIV le choisit pour confesseur. Toute son influence fut mise au service de son fanatisme, et c'est à lui qu'il faut en grande partie attribuer les rigueurs et les persécutions que subirent au déclin du règne du grand roi les

jansénistes et les protestants. Il se montra, de plus, grand partisan du duc du Maine, ce qui lui valut l'exil lorsque le régent fut arrivé au pouvoir.

LETELLIER-VALAZÉ (Charles-Romain), général français, né à Argentan le 18 avr. 1812, mort le 11 oct. 1876. Élève de l'École de Saint-Cyr, puis de l'École d'état-major, il fut nommé lieutenant le 4^{er} janv. 1836. Dès le début de sa carrière, il partit en Afrique, où il reçut sa première blessure à la prise de Constantine. Capitaine en 1840 et aide de camp de Changarnier, il accompagna ce général dans les nombreuses expéditions qui nous assurèrent la conquête de l'Algérie. Chef d'escadrons en 1849, il assista au siège de Sébastopol, où sa conduite lui valut les épaulettes de colonel. Il prit ensuite part aux guerres d'Italie et du Mexique. Nommé général en 1863, il commandait, pendant la guerre contre l'Allemagne, une brigade du corps Frossard et fut blessé à Gravelotte. Général de division en 1871, il avait été élu membre de l'Assemblée nationale. Emile BERNARD.

LETEURTRE (Valérius-Alphonse), homme politique français, né à Doudeville (Seine-Inférieure) le 6 juil. 1837, nommé maire de Rouen en 1890, il fut élu député de la deuxième circonscription de cette ville en 1893, par 6,132 voix contre 4,849 à M. Gislette, socialiste.

LÉTHARGIE (Pathol.). Ce terme sert à désigner plusieurs états, tous intimement liés à l'hystérie et à l'hypnotisme, mais assez différents les uns des autres. On dit souvent d'un hystérique qu'il est en léthargie quand il tombe dans un accès de sommeil prolongé. Dans cet ordre d'idées, Richer distingue : 1^o la léthargie simple qui a l'aspect du sommeil naturel avec résolution des membres ; 2^o la léthargie avec mort apparente ; 3^o la léthargie compliquée de contractures. De ces divers types, le plus saisissant est celui de la léthargie avec mort apparente ; les exemples en sont nombreux et dans bien des cas on a cru à la mort réelle et l'inhumation des sujets a pu être faite. Le plus souvent le diagnostic peut être fait et l'examen minutieux des symptômes peut déceler quelques signes de vie. Cette attaque de léthargie peut durer pendant fort longtemps, plusieurs jours et même plusieurs semaines ; elle prive le malade de ses mouvements, mais nullement de ses sensations, et ces dormeurs entendent habituellement ce qui se dit autour d'eux. Ce type de léthargie constitue en définitive une sorte de crise hystérique particulière, et ce qui le prouve, c'est qu'elle s'accompagne souvent de contractures et qu'elle se termine par une crise convulsive.

On donne aussi le nom de léthargie à l'une des phases du sommeil hypnotique qui survient lorsque, le sujet étant en catalepsie, on ferme brusquement ses paupières. Il devient alors inerte et complètement anesthésié ; ni bruits violents ni piqûres ne paraissent perçus et ne peuvent le faire sortir de cette apparence de mort. Un phénomène qui, d'après Charcot, caractérise cet état, c'est l'hyperexcitabilité neuro-musculaire : si l'on excite un muscle ou un nerf moteur, par un choc ou une pression par exemple, aussitôt le muscle ou le territoire musculaire dépendant du nerf entrent en contracture. L'excitation des tendons provoque également des contractures. Celles-ci se localisent toujours très exactement au muscle impressionné et à la région innervée par le nerf percuté, et cela avec une précision anatomique. Si l'on touche le muscle sterno-mastoïdien droit, la face se porte à gauche, les fléchisseurs des doigts, la main se ferme, le nerf facial, une partie de la face se contracte, etc. On peut ainsi donner des attitudes très variées aux diverses parties du corps. Pour les faire disparaître, il suffit d'exciter les muscles antagonistes de ceux qui sont contracturés. Les réflexes sont exagérés. L'état de léthargie se dissipe sous l'action du souffle sur le visage qui réveille le sujet. D^r Georges LENOIR.

LÉTHÉ (V. ENFERS).

LETHIÈRE (Guillaume GUILLOIN, dit), peintre français, né à Sainte-Anne (Guadeloupe) le 16 janv. 1760, mort à Paris le 22 avr. 1832. Fils naturel reconnu de Pierre

Guillon, il fut envoyé en France (1774), étudia la peinture à Rouen, puis à Paris (1777) sous Doyen, obtint le second grand prix (1786) et eut à Rome de brillants succès ; il y resta pensionnaire jusqu'en 1792 ; son amitié avec Lucien Bonaparte contribua à ses succès ; de 1814 à 1815, il dirigea l'Académie de France à Rome. Il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1815, professeur à l'École des beaux-arts en 1819. Il peignit habilement l'architecture et le paysage aussi bien que les tableaux d'histoire. Son dessin est correct, son coloris terne, son expression mouvementée, mais souvent maniérée ou exagérée. Ses œuvres les plus connues sont : *Junius Brutus faisant exécuter ses fils* (1801) ; *le Traité de Léoben* (1806) ; *Vue de la villa Médicis* (1817) ; *Enée et Didon surpris par un orage* ; *Rémus et Romulus allaités par une louve* ; *Virginius poignardant sa fille* ; *Fondation du Collège de France par François 1^{er}* (1824) ; *le Passage du pont de Vienne* (1830), etc. A.-M. B.

LETHRINUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des Sparidae, ayant pour caractères un corps oblong, couvert d'écaillés de dimensions moyennes, la tête nue à l'exception de l'opercule et du sous-opercule, les dents en arrière, tuberculeuses, arrondies et disposées sur une seule rangée. *Le Lethrinus Atlanticus* est le type de ce genre, nombreux en formes ; on le rencontre sur les côtes de la Sénégambie. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie. Poissons*.

LETHRUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Lamellicornes, famille des Scarabéidés, fondé par Scopoli pour des formes voisines des Géotrupes, mais à tête énorme et à antennes dont les deux derniers articles sont imbriqués dans celui qui les précède. Les mandibules, robustes



Lethrus cephalotes Fab.

et dentées, sont garnies chez les mâles d'une protubérance à leur face inférieure. Les quelques espèces connues habitent l'Europe orientale et l'Asie Mineure ; la plus commune, *Lethrus cephalotes* Fab., remonte jusqu'en Autriche ou elle occasionne de grands dégâts dans les vignes en rongant les bourgeons et les jeunes pousses des vignes. Chaque *Lethrus* vit dans un puits profond creusé dans le sol ; il le quitte pour aller couper les pousses qu'il emporte dans son trou pour les manger tranquillement ; on les a observés récoltant aussi des grains et des feuilles de pissenlit. Les larves ont une vie souterraine. Au moment de la ponte, chaque femelle de *Lethrus* creuse un puits qu'elle remplit de débris végétaux, y pond un œuf, puis répète ce manège autant de fois qu'elle a d'œufs à pondre ; ainsi chaque larve trouve un approvisionnement qu'elle consomme en automne ; elle se chrysalide en hiver et éclôt au premier printemps. M. M.

LÉTHUIN. Com. du dép. d'Eure-et-Loire, arr. de Chartres, cant. d'Auneau ; 267 hab.

LETI (Gregorio), historien italien, né à Milan le 29 mai 1630, mort à Amsterdam le 9 juin 1701. Il fut élève des jésuites. Son oncle, évêque d'Aquapendente, le fit venir à Rome pour le consacrer à l'Église. Le résultat fut une retentissante conversion au calvinisme. Il s'établit à Genève

(1661), en Angleterre où il fut historiographe de Charles II, mais se fit des ennemis par son indépendance et finit sa vie aux Pays-Bas. Ses principaux ouvrages sont : *Dialoghi storici* (Genève, 1665, in-12), et *Dialoghi politici* (1666, 2 vol.), ou il décrit l'état de l'Italie ; *Il Nepotismo di Roma* (1667 ; trad. franç. 1669, 2 vol.) ; *Vita de Sisto V* (Lausanne, 1669), réédité avec complément en 1686 et traduit en français (*Vie du pape Sixte V* ; Paris, 1693, 2 vol. in-12) ; *L'Italia regnante* (Genève, 1675, 4 vol. in-12) ; *Itinerario della corte di Roma* (1675, 3 vol. in-12) ; *Historia Genevrina* (Amsterdam, 1686, 5 vol. in-12), ou il dit leur fait aux Genevois ; *La Monarchia universale del re Luigi XIV* (1689), où il attaque vivement ce roi, etc. A.-M. B.

LÉLIA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Vico ; 939 hab.

LÉTICZEV. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Podolie, sur le Boug ; 6,000 hab. (dont moitié juifs).

LÉTO (latin *Latona*). Déesse grecque du groupe des Olympiens, épouse de Zeus, mère d'*Apollon* et *Artémis* (V. ces noms). La théogonie hésiodique en fait une fille de Kéos et Phœbé. Une légende très répandue la présente comme pourchassée par la haine jalouse d'Héra, ne pouvant accoucher que sur l'île de Délos. Une autre la fait braver par *Niobé* (V. ce nom), dont ses enfants la vengent. Dans le culte, elle est toujours associée à ses enfants, particulièrement en Lycie, en Crète, à Délos, à Athènes. Elle a souvent aussi été figurée avec eux, surtout les portant dans ses bras.

L'ÉTOILE ou **L'ESTOILE** (Pierre de), chroniqueur français, né à Paris en 1546, mort à Paris en 1611. Son père et son grand-père avaient été présidents aux enquêtes du parlement de Paris, et sa mère était fille de François de Montholon, président au parlement, puis garde des sceaux. Après avoir étudié à Paris, il s'établit vers 1569 à Paris où il fut grand audencier de la chancellerie de France. Sous la Ligue, il se tint à l'écart des partis ; il allait cependant être proscrit, lorsque Henri IV entra à Paris et rétablit la paix. Ses chroniques comprennent : *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III* (1621 ; nouv. éd. par Langlet-Dufresnoy, La Haye, 1744, 5 vol. in-8) ; *Journal de Henri IV* (1719 ; nouv. éd., 1741, 4 vol. in-8). Ces deux ouvrages figurent dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Petitot et Monmerqué (1819-27, 1^{re} série, t. XLV-XLIX) et dans celle de Michaud et Poujoulat (1835-39, 2^e série, t. I). Le *Journal* de l'Estoile, embrassant toute la période de 1574 à 1611, est du nombre des mémoires qui font le mieux connaître cette époque.

Son fils *Claude* (1597-1651) fut un des premiers membres de l'Académie française et un des cinq auteurs qui travaillèrent pour Richelieu à sa tragédie de *la Belle Esclave* et à sa comédie de *l'Intrigue des filoux*. Lui-même composa une comédie, *le Secrétaire de saint Innocent*. Il travaillait beaucoup ses vers, au dire de Pellisson, et ne travaillait qu'à la lumière, en plein jour (V. le t. I de l'*Hist. de l'Acad. franç.* de Pellisson et le t. V des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, éd. 1855).

BIBL. : Notices dans les deux collections Petitot et Monmerqué, et Michaud et Poujoulat.

LE TONNELIER DE BRETEUIL (V. BRETEUIL).

LE TONNELIER DE BRETEUIL (Gabrielle-Emilie) (V. CHATELET [Marquise du]).

LÉTROPOLIS, LÉTROPOLITÈS. Deuxième nome de la Basse-Egypte, dit en hiéroglyphes « nome de la Cuisse » et situé à la pointe du Delta, sur la rive gauche du Nil. Sa capitale Sekhmet fut appelée Létropolis par les Grecs, parce qu'on y vénérait la déesse Bast qu'ils assimilèrent à leur Léto (Latone). On adorait aussi dans ce nome le dieu Hlorus sous forme d'un lion.

LETORT (Louis-Michel, baron), général français, né à

Saint-Germain-en-Laye le 29 août 1773, tué à Fleurus en 1815. Volontaire en 1791, il assista comme simple soldat à la bataille de Jemmapes. Devenu lieutenant adjudant-major en 1793 et aide de camp du général Huet, il obtint d'abandonner le grade de capitaine d'infanterie pour devenir sous-lieutenant dans un régiment de dragons. Employé à l'armée d'Italie de 1796 à 1800, il avait été nommé capitaine à la suite d'une blessure grave reçue au combat de Montebello. Letort prit ensuite part comme chef d'escadrons et colonel à toutes les campagnes de l'Empire, en Allemagne, en Russie et en Espagne. Officier de cavalerie remarquable, sa courageuse hardiesse fut pour lui l'occasion de nombreuses blessures, notamment à Iéna en 1809, puis à Ilanau. Nommé général de brigade en 1813, sa brillante conduite au combat de Château-Thierry lui valut le grade de général de division. Sous la Restauration, Louis XVIII choisit le général Letort comme aide de camp. Placé par Napoléon en 1815 à la tête des dragons de la garde, il fut mortellement atteint en chargeant la cavalerie prussienne à Fleurus.

LE TOURNEUR (Pierre), littérateur français (V. TOURNEUR [Le]).

LE TOURNEUR (Etienne-François-Louis-Honoré), homme politique français, né à Granville le 15 mars 1754, mort à Laeken (Belgique) le 4 oct. 1817. Reçu ingénieur en 1770, il devint capitaine en 1778 et fut attaché aux travaux du port de Cherbourg. Elu à l'Assemblée législative, il s'occupa de l'organisation de la marine, et fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. A la Convention, il fit partie du comité de la guerre. Vers la fin de 1793, il fut envoyé dans l'Orne, mais se montra bien inférieur à la situation. En 1795, il fut encore envoyé à l'armée navale de la Méditerranée. Il provoqua l'arrestation du député Escudier après le 1^{er} prairial, fut délégué au camp sous Paris le 5 juin 1795 et entra le 2 août au comité de Salut public. Il s'y occupa des affaires de la guerre et de la diplomatie, et ses lettres aux représentants aux armées ne manquent pas d'intérêt. Elu membre du Directoire le 1^{er} nov. 1795, il en fut président le 31 janv. 1796 et en sortit le 19 mai 1797. Il fut nommé alors général de brigade et ministre plénipotentiaire à Lille pour négocier avec les Anglais. Rappelé après le 18 fructidor (4 sept. 1797), il fut mis en non-activité. Après le 18 brumaire, il fut nommé préfet de la Loire-Inférieure et fut admis à la retraite comme général en 1802. En 1810, il obtint une pension comme ex-directeur et fut nommé conseiller maître à la cour des comptes. Destitué à la première Restauration, rétabli aux Cent-Jours dans la même fonction, il fut banni en 1816. Il se retira à Bruxelles et mourut subitement à la maison de campagne de son ancien collègue Ramel.

LÉTRA. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. du Bois-d'Oingt ; 869 hab.

LÉTRICOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomény ; 362 hab.

LETRONNE (Jean-Antoine), célèbre érudit français, né à Paris le 25 janv. 1787, mort à Paris le 14 déc. 1848. Fils d'un graveur, il resta orphelin à quatorze ans et fit lui-même son éducation philologique. Il publia un *Essai critique sur la topographie de Syracuse* (1812, in-8) ; puis des *Recherches géogr. et crit. sur le livre de Mensura orbis terræ* (1814), qui le firent connaître, et fut chargé, en 1815, d'achever la traduction de Strabon (de Laporte-Dutheil), puis nommé membre de l'Académie des inscriptions (1816) après la rédaction d'un *Mémoire sur le système métrique des Egyptiens*. Il devint successivement directeur de l'Ecole des chartes (1817), inspecteur général de l'Université (1819), professeur d'histoire (1831), puis administrateur (1838) du Collège de France, conservateur des antiques, puis directeur président du Conservatoire de la Bibliothèque nationale, garde général des archives du royaume (1840), membre d'une foule d'académies, etc. Il exerça sa remarquable activité intellectuelle

dans plusieurs domaines : géographie, philologie, métrique, épigraphie. Ses travaux les plus remarquables se rapportent à l'Égypte gréco-romaine. Il prouva que les zodiaques d'Esneh et de Deudérah, qu'on reculait à dix mille ans, datent de l'époque des Antonins, et prépara un recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte dont il n'acheva que la première partie (*Inscriptions religieuses*). Il a publié une quantité d'articles et de mémoires dans les principaux recueils et périodiques de son temps, surtout dans le *Journal des Savants*. Ses ouvrages principaux sont : *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines* (1817, in-4); *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains* (1823); *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales* (1824); *Essai sur les idées cosmologiques se rattachant au nom d'Atlas* (1831); *la Statue vocale de Memnon* (1833); *Lettre d'un antiquaire à un artiste* (1835-37), sur la peinture murale des Grecs et des Romains; *Sur l'Origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens* (1837); *Sur l'Origine du zodiaque grec* (1840); *Examen critique de la découverte du cœur de saint Louis* (1844); *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte* (1842-48, 2 vol. in-4), une édition de Rollin (1820, 30 vol. in-8), etc. A.-M. B.

LE TROSNE (Guillaume-François), magistrat français, né à Orléans le 13 oct. 1728, mort à Paris le 26 mai 1780. Il appartient à cette partie de l'ancienne magistrature qui a préparé les réformes de la Révolution. Il fut, comme juriste, élève de Pothier, comme économiste, disciple de Quesnay. On retrouve dans ses réquisitoires-discours comme avocat au présidial d'Orléans, la plupart des idées des physiocrates; après avoir donné un grand nombre d'articles aux *Ephémérides du Citoyen* et au *Journal d'agriculture, de commerce, de finances*, il fit paraître notamment : *Essai analytique sur le commerce et sur l'impôt* (Paris, 1746); *De l'Ordre social* (Paris, 1777); *De l'Intérêt social* (Paris, 1777), et son principal ouvrage : *De l'Administration provinciale et de la réforme de l'impôt* (Bâle, 1779). Il est également l'auteur de divers ouvrages de droit et d'un grand nombre de brochures. Le Trosne est l'un des publicistes les plus éclairés du XVIII^e siècle. E. F. DE F.

LETTEGUVES. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle; 182 hab.

LETTRE. Bourg d'Italie, prov. de Naples, à 7 kil. N.-S. de Castellammare; 6,174 hab. But d'excursion, sur le flanc des monts *Laetarii*, où se dressent les ruines d'un vieux château.

LETTERSTEDT (Jakob), mécène suédois, né à Vallerstadt en 1796, mort à Paris en 1862. Fils d'un petit propriétaire terrien, il eut une première éducation fort négligée, et quitta, à l'âge de vingt et un ans, sa province pour venir à Stockholm, où il comptait se vouer à l'industrie. A la suite de spéculations malheureuses, il quitta secrètement la Suède et se réfugia à Londres, d'où il passa, en 1820, au cap de Bonne-Espérance. Il n'avait en débarquant que 45 shillings en poche; mais, grâce à son activité et à son intelligence, il fut bientôt à la tête d'une petite fortune et put désintéresser tous ses créanciers. Il fit un excellent mariage et était au bout de quelques années un des hommes les plus riches du Cap. Consul suédois depuis 1844, il le resta jusqu'en 1860, époque où il quitta définitivement l'Afrique pour rentrer en Suède. La fortune qu'il a léguée à son pays natal est considérable; il a fondé et doté la Société de Letterstedt pour l'industrie, la science et l'art, il a institué des prix à l'Académie des sciences et à celle des lettres, des bourses de voyages pour les savants et les artistes, fonds de secours pour les voyageurs étrangers, etc. Th. C.

LETTES (V. LANDES, t. XXI, p. 864).

LETTES ou LOTYCHES (V. LITHUANIENS).

LETTRE. I. Typographie (V. CARACTÈRE).

II. Gravure. — EPREUVE AVANT LA LETTRE OU AVEC LA LETTRE (V. EPREUVE [GRAV.]).

III. Littérature. — Parmi les genres littéraires, le genre épistolaire a joui à diverses époques d'une grande vogue. Il ne semble pas que les anciens aient eu autant de goût que les modernes pour cette littérature spéciale. Cependant, sans parler des lettres apocryphes publiées au XVII^e siècle et attribuées à Socrate, Diogène, Pythagore, etc., on peut citer les recueils intéressants de Cicéron, de Sénèque et de Pline, où l'on trouve de nombreux renseignements sur les mœurs et l'histoire de leur époque. Les lettres de Cicéron dont nous avons une partie assez faible représentent assez exactement des mémoires notés au jour le jour. Les lettres de Sénèque sont plutôt de petits traités, le jeu d'esprit d'un rhéteur. Les lettres de Pline manquent aussi tout à fait de familiarité et sont trop visiblement écrites pour le public. Au moyen âge les lettres prennent volontiers la forme de traités et de sermons. Les lettres qui ont été conservées du temps de la Renaissance font partie de l'histoire littéraire du temps; on pourrait assez exactement les comparer aux articles de journaux; les lettres de l'Arétin, celles d'Erasme, celles des papes, celles de Grotius, etc., ont en grande partie ce caractère. Les lettres ne sont devenues tout à fait un genre littéraire que depuis *M^{me} de Sévigné* (V. ce nom); on peut citer encore comme un parfait modèle la correspondance de *Voltaire* (V. ce nom). L'échange des idées littéraires, philosophiques, scientifiques, se faisait souvent par lettres au XVII^e et XVIII^e siècles sous une forme familière et courante; c'est ce qui donne aux correspondances de cette époque tant de charme et tant d'intérêt. Au XIX^e siècle, la presse, les journaux ont tué la correspondance. Malgré tout le prix que l'on attache aux lettres d'un grand homme publiées après sa mort, on les trouve rarement dignes d'être conservées. On n'y cherche plus que des renseignements historiques ou biographiques. Cela tient à ce que l'on n'écrit plus guère pour le public; comme genre littéraire, les lettres n'existent plus. Ph. B.

IV. Administration (V. POSTES).

V. Histoire. — Les actes authentiques et ceux particulièrement qui émanaient des chancelleries souveraines ayant été pendant longtemps rédigés sous forme épistolaire, e.-à-d. caractérisés par une suscription suivie d'une adresse et d'un salut, reçurent le nom générique de lettres (*Litteræ*); une spécification ajoutée à ce mot précisait la nature de l'acte ou indiquait l'autorité de laquelle il émanait. On disait lettres de vente, de donation, d'échange, etc. Les lettres apostoliques ou pontificales sont celles qui émanaient du pape (V. ci-dessous, *Hist. religieuse*), les lettres impériales émanaient de l'empereur. Celles qui émanaient des rois de France furent appelées *lettres royales*, l'adjectif ayant eu la même forme pour les deux genres, et cette désignation s'est conservée. En ce qui touche leur forme, les lettres étaient *patentes* ou *cloées*: les unes, ainsi que l'indique leur nom, étaient ouvertes et scellées en placard ou en pendant (V. SCEAU), les autres étaient pliées et maintenues fermées par un cachet ou signet qu'il fallait briser pour les ouvrir.

LETTRES ROYALES. — Les actes des rois mérovingiens et beaucoup de ceux des souverains carolingiens étaient en forme de lettres; néanmoins l'usage a prévalu de les désigner sous le nom de *diplômes* (V. ce mot). Exception est faite pour les lettres missives dont un certain nombre émané des monarches de la seconde race s'est conservé, mais ces lettres n'avaient pas le caractère d'actes publics. L'expression de *lettres royales* n'est appliquée d'ordinaire qu'aux actes émanés des rois de France depuis l'époque de Philippe-Auguste. Entre ces lettres il faut distinguer celles qui étaient expédiées par l'intermédiaire de la chancellerie et scellées du sceau royal pendant, et que l'on nommait *lettres de chancellerie*. Les unes émanées de la grande chancellerie, scellées à l'audience du sceau du grand sceau

royal de majesté, étaient dites *lettres de grande chancellerie* ou *lettres de grand sceau*; d'autres, émanées des juridictions royales, parlements, bailliages, prévôtés, sénéchaussées, scellées du petit sceau fleurdelisé par les gardes sceaux établis près de ces juridictions, étaient dites *lettres de petite chancellerie* ou *lettres de petit sceau*. Les lettres de chancellerie étaient toutes des lettres patentes, mais il y avait des différences dans leur teneur qui provenaient de leurs degrés différents de solennité. Les plus solennelles étaient appelées *lettres patentes en forme de chartes*. Ces lettres se substituèrent à l'ancienne forme du diplôme qui, devenu exceptionnel au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle, tomba complètement en désuétude au début du siècle suivant. Elles étaient dites en forme de charte parce que, comme dans les chartes proprement dites, la suscription royale n'y était pas accompagnée d'une adresse, mais était immédiatement suivie d'une formule de notification telle que *Noverint universi*, ou, dans les actes en français : *Sçavoir faisons à tous présents et à venir*. La teneur se composait d'un préambule dans les lettres d'une solennité exceptionnelle, d'un exposé, d'un dispositif commençant généralement depuis le XVI^e siècle par la formule : *A ces causes*, et de clauses finales, plus ou moins nombreuses, parmi lesquelles nous nous contenterons de signaler celle dite de bon plaisir, dont la formule se fixa depuis le XVII^e siècle en ces termes : *Car tel est notre plaisir*, et les formules de mandement aux officiers, magistrats, et fonctionnaires qui pouvaient intervenir dans l'exécution. Elles se terminent par une date qui comprend le lieu, l'indication du mois (mais sans le quantième), l'an de grâce et l'année du règne. Depuis le milieu du XV^e siècle, l'usage s'établit qu'elles portent la signature du roi, tracée par lui-même ou par un secrétaire de la main. Au-dessous de la signature royale, sur le repli, était une mention variable, indiquant de quelle manière la lettre avait été commandée à la chancellerie, suivie d'une signature. Cette signature avait été à l'origine celle du secrétaire du roi chargé d'expédier le document; elle avait pour objet, ainsi que la mention qui la précédait, de prévenir le chancelier de la provenance de la lettre; plus tard la mention se fixa en la formule : *Par le roi*, la signature fut celle d'un clerc du secret, d'un secrétaire des commandements, et enfin, depuis le milieu du XVI^e siècle, d'un secrétaire d'Etat. Mention et signature devinrent un signe essentiel de validation des lettres patentes; c'est le contresing ministériel dont l'usage a persisté jusqu'à nos jours. Ainsi préparée, la lettre patente était présentée à l'audience du sceau, où elle était scellée en cire verte du sceau de majesté pendant sur lacs de soie verte et rouge, après quoi elle était soumise à l'enregistrement des cours souverains dont mention était ajoutée sur le repli.

D'autres lettres patentes ne différaient des précédentes qu'en ce point que la suscription y était accompagnée d'une adresse générale complétée par un salut : *Omniibus presentibus et futuris, salutem*, ou en français : *A tous présents et à venir, salut*. Ce sont les *grandes lettres patentes*. D'abord distinctes des précédentes, elles se confondirent avec elles; depuis le XVI^e siècle, ce fut la forme des dernières qui prévalut et désormais les expressions *grandes lettres patentes* et *lettres patentes en forme de chartes* furent complètement synonymes.

Les *petites lettres patentes* étaient libellées en forme plus simple. Comme les précédentes, elles comportent l'adresse et le salut, mais en ces termes : *Universis presentes litteras inspecturis salutem*, et en français : *A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut*. Les clauses finales y sont moins nombreuses et moins développées. Elles sont datées du lieu, du quantième du mois, de l'an de grâce, et, depuis le règne de Charles VI, de l'année du règne. Comme les actes rédigés sous cette forme avaient un caractère spécial et transitoire, ils étaient scellés en cire jaune du grand sceau pendant sur double queue.

Une forme particulièrement simple et brève des petites lettres patentes fut celle des *mandements*. Ils sont caractérisés par une adresse spéciale et, dans le dispositif, par la formule d'injonction *Mandamus*, et en français : *Si vous mandons*. Leurs clauses finales sont particulièrement brèves; elles ne comportent pas même l'annonce du sceau. La date est la même que celle des petites lettres patentes. Les mandements étaient scellés du grand sceau, mais en cire jaune et sur simple queue.

À côté des lettres de chancellerie on rencontre depuis le XIV^e siècle d'autres actes royaux qui n'étaient pas expédiés par l'intermédiaire des bureaux de la chancellerie, soustraits par conséquent aux solennités de l'audience du sceau, qui n'étaient pas susceptibles de l'enregistrement et du contrôle des cours souveraines, mais qui émanaient directement de ce que l'on pourrait appeler le cabinet ou le secrétariat du roi. Les formes des actes de cette catégorie se multiplièrent beaucoup dans les derniers siècles de la monarchie; c'est par eux que s'exerça et se développa le pouvoir personnel des rois.

Les plus anciens de ces actes sont les *lettres closes*. On en trouve dès le début du XIV^e siècle. Ces lettres, toujours rédigées en français et écrites sur papier, débutent par les mots : *De par le roi*, placés en vedette en tête de la pièce. Puis vient le nom du destinataire, placé en apostrophe, ou une formule telle que : *Chers et bien aimés*. La teneur très librement rédigée, ne comporte ni formules finales ni clauses de garantie. Elle se termine par la date qui comporte le lieu et le mois avec le quantième, mais sans millésime. À partir du règne de François I^{er} seulement on prit l'habitude de l'ajouter. La lettre signée par le roi, contresignée : *Par le roi*, d'abord par un clerc du secret, puis par un secrétaire d'Etat, était pliée et cachetée du sceau secret du roi. L'adresse était écrite sur un lambeau, détachée en partie au bas du document, comme une simple queue, et qui entourait ensuite la lettre pliée. Ces documents ont servi à la correspondance administrative et ont beaucoup restreint l'usage des mandements.

Pour la correspondance privée, les rois, comme les simples particuliers, écrivaient des *lettres missives*, qui diffèrent des précédentes en ce qu'elles ne débutent pas par la formule : *De par le roi*, mais par une apostrophe souvent placée en vedette : *Monsieur N...*, et qu'elles se terminent par l'expression d'un adieu ou d'un souhait. Mais, depuis le milieu du XV^e siècle, elles furent également employées pour notifier les ordres du roi, et, dans ce cas, elles furent contresignées d'abord par un secrétaire des commandements, puis par un secrétaire d'Etat. C'est l'origine des lettres de cachet.

A. GIRY.

Lettre de cachet. Une lettre signée du roi, contresignée d'un ministre et fermée par le cachet royal, telle est la définition diplomatique de la lettre de cachet. En voici la formule la plus ordinaire : *Monsieur N..., je vous fais cette lettre pour vous dire que vous fassiez telle chose en tel temps. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur N..., en sa sainte garde. Eserit à.... le n^e jour de... 16....* Suivent la signature du roi et celle de l'un des secrétaires d'Etat. La signature du roi était généralement écrite de la main d'un secrétaire. Malesherbes, dans un mémoire encore inédit sur les lettres de cachet, dit même qu'elle l'était toujours. « Ces lettres, dit M. A. Giry, qui étaient essentiellement l'instrument du pouvoir personnel du roi, furent employées pour convoquer des corps politiques et judiciaires, pour leur enjoindre de délibérer sur certaines matières, pour ordonner et régler les cérémonies publiques, pour faire mettre un officier en possession d'un grade, pour faire administrativement incarcérer, interner, envoyer en exil, et pour révoquer ces ordres, dans tous les cas enfin où les ministres devaient notifier au nom du roi sa volonté expresse et personnelle. » Le roi faisait rédiger une lettre de cachet pour exprimer à l'un de ses sujets la satisfaction qu'il avait éprouvée de sa conduite en telle ou telle cir-

constance. « Otez les lettres de cachet, observe Malesherbes, et vous ôtez au roi toute son autorité, car la lettre de cachet est le seul moyen qu'il possède de faire exécuter sa volonté dans le royaume. » Il est même curieux d'observer que, sous le gouvernement de la monarchie absolue, le roi ne pouvait faire exécuter un de ses ordres que si celui-ci était contresigné par un secrétaire d'Etat. M. A. Giry a montré l'origine diplomatique de la lettre de cachet dans la lettre missive. L'expression *lettre de cachet* apparaît pour la première fois dans l'ordonnance d'Orléans de janv. 1560. Elle eut longtemps pour synonymes des termes tels que *lettres ou ordres du roi*, *lettres closes*, *lettres du petit signet* ou du *petit cachet*, et, d'autre part, elle fut étendue à tous les ordres émanés directement du roi, même à ceux qui n'étaient pas fermés et ne portaient pas de cachet; mais, d'une manière particulière, on désigna par cette expression les ordres d'incarcération ou d'exil. L'incarcération et l'exil par lettre de cachet furent abolis, sur l'initiative de Louis XVI, par l'Assemblée constituante, le 16 mars 1790. L'administration de l'ancien régime n'a jamais délivré de *lettre de cachet en blanc*, comme l'ont cru à tort nombre d'historiens. Frantz FUNCK-BRENTANO.

D'autres actes, émanés également de l'autorité personnelle du roi, étaient expédiés ouverts comme les lettres closes. Telles étaient, par exemple, les *lettres de sceau plaqué* dont les plus anciennes remontent à la fin du xiv^e siècle. Elles sont écrites sur parchemin et commencent comme les lettres closes, par la formule : *De par le roy*, disposée de la même manière. Mais cette formule y est suivie d'une adresse et d'un salut. La teneur, qui contient, comme celle des lettres patentes, un exposé et un dispositif, comporte également des clauses finales analogues à celles des lettres patentes et notamment la formule : *Car tel est nostre plaisir*. Elle se termine par la date qui comprend le lieu, l'annonce du sceau, le quantième, le mois et le millésime. Elles sont validées par la signature royale, le contresignant d'un secrétaire d'Etat (auparavant d'un secrétaire des commandements) et le sceau du secret apposé en placard (d'où le nom donné à ces lettres), d'abord en cire rouge et depuis le xvi^e siècle sur un carré de papier recouvrant la cire. Beaucoup de nominations étaient faites sous cette forme. D'autres lettres, comprises sous la dénomination générale d'*ordres du roi*, étaient libellées sous une forme plus simple. Elles débutaient par une apostrophe qui suivait l'expression de l'ordre royal et étaient validées par la signature royale. Sous cette forme étaient rédigés les mandats de paiement sous le nom d'*acquits patents* lorsque le nom de la partie prenante et la nature de la dépense étaient exprimés, et d'*acquits de comptant* lorsque le mandat était au porteur et que la dépense était secrète.

Les *brevets* constituaient une dernière catégorie de lettres royales. Ils étaient écrits sur parchemin et libellés en forme de procès-verbal par un secrétaire d'Etat. Ils débutent par la date, comprenant le quantième, le mois et le millésime, expriment sous forme indirecte la volonté du roi, et se terminent par la mention que « le présent brevet » a été signé de la main du roi et contresigné par le secrétaire d'Etat. On sait que c'est sous cette forme que les derniers rois concédaient la plupart des grâces personnelles, dons, pensions, charges, fonctions, prérogatives, noblesse, etc.

Eu égard à leur objet, et quelle que fût la forme sous laquelle elles étaient rédigées, les *lettres royales* ont porté divers noms que nous énumérerons rapidement en renvoyant aux articles dans lesquelles plusieurs d'entre elles ont été déjà expliquées : *Lettres d'abolition* (V. GRÂCE). — *Lettres d'abréviation d'assises* ou d'*anticipation*. Autorisation donnée à des juges de procéder à un jugement avant le terme préalablement fixé. — *Lettres d'affranchissement* (V. AFFRANCHISSEMENT). — *Lettres d'amnistic* (V. AMNISTIE). — *Lettres d'amortissement* (V. AMORTISSEMENT). — *Lettres d'ampliations*. Designations de toutes les lettres royales qui ajoutaient des dispositions ou

des clauses nouvelles à des lettres antérieures. — *Lettres d'anoblissement* (V. ANOBLISSEMENT). — *Lettres d'anticipation*. Mandement à huissier ou sergent pour lui enjoindre de citer par anticipation un appelant au parlement. — *Lettres d'assiette*. Mandement à des agents royaux pour faire répartir un impôt dû par une communauté d'habitants. — *Lettres d'attaché*. Lettres patentes pour rendre exécutoires les bulles et brefs de la cour de Rome. — *Lettres de commission*. Lettres de nomination à des missions temporaires ou à des fonctions amovibles. — *Lettres de committimus* (V. COMMITTIMUS). — *Lettres de commutation* (V. GRÂCE). — *Lettres de compulsoire*, mandement à huissier ou sergent pour faire produire des titres, en délivrer ou en laisser prendre copie. — *Lettres de debitis* (V. DEBITIS). — *Lettres de description*. Lettres de chancellerie qu'obtenait l'intimé à l'effet d'assigner l'appelant pour voir déclarer son appel désert, faute par lui de l'avoir relevé dans le temps fixé par l'ordonnance de 1667 (V. APPEL). — *Lettres de dispense* (V. DISPENSE). — *Lettres d'émancipation* (V. EMANCIPATION). — *Lettres pour ester à droit*. Mandement aux juges royaux pour autoriser des contumaces à faire juger leur procès contradictoirement, après prescription, ou devant des juges autres que leurs juges naturels. — *Lettres d'Etat*. Ces lettres, appelées aussi *lettres de surséance* dans un édit de Louis XII de 1512, étaient celles que l'on obtenait en chancellerie pour arrêter durant quelque temps le cours d'une instance, au cas d'absence légitime pour le service du prince ou autrement. — *Lettres de garde gardienne*. Privilèges concédés à des corporations religieuses pour les soustraire à leurs juges naturels et les soumettre à un juge spécial constitué gardien de leurs privilèges. — *Lettres de grâce* (V. GRÂCE). — *Lettres de jussion*. Mandement aux cours, sur le refus d'enregistrer des lettres patentes, d'avoir à y procéder. — *Lettres de naturalisation* (V. NATURALISATION). — *Lettres de naturalité*. Concession à un étranger des mêmes droits et privilèges que s'il était né dans le royaume. — *Lettres de pardon* (V. GRÂCE). — *Lettres de parâtis*. Mandement à huissier ou sergent, en attaché à un jugement, pour rendre ce jugement exécutoire dans un ressort autre que celui où il a été rendu. — *Lettres de provision*. Lettres patentes par lesquelles le roi ou un seigneur conférait à quelqu'un le titre d'un office pour en exercer les fonctions (V. OFFICE). — *Lettres de rappel de ban* (V. GRÂCE). — *Lettres de répit* ou de *surséance*. Lettres du grand sceau par lesquelles un débiteur obtenait un délai pour payer ses créanciers. — *Lettres de requête civile* (V. REQUÊTE CIVILE). — *Lettres de rescision* (V. RESCISION). — *Lettres de revision* (V. REVISION). — *Lettres de sauvegarde* (V. SAUVEGARDE). — *Lettres de surannation* (V. SURANNATION). — *Lettres de surséance* (V. ci-dessus LETTRES DE RÉPIT). — *Lettres de terrier* (V. TERRIER). A. GIRY.

VI. Histoire religieuse. — LETTRE APOSTOLIQUE. — Nom générique des lettres du pape, lesquelles sont plus spécialement désignées, d'après leur forme ou leur objet, par les noms de *rescrit*, *bulle*, *bref*, *décrétale*, *encyclique* (V. les mots soulignés et CONSTITUTION PONTIFICALE, t. XII, p. 638).

LETTRE D'OBÉDIENCE. — On appelait ainsi la lettre par laquelle la supérieure d'une congrégation religieuse, vouée à l'enseignement et reconnue par l'Etat, donnait l'ordre à une religieuse de se rendre dans une commune pour y prendre la direction d'une école. L'ordonnance du 23 juin 1836 avait autorisé les recteurs à permettre aux religieuses, pourvues d'une lettre d'obédience, de prendre et de conserver la direction des écoles élémentaires, sans que cette autorisation fût jamais ni obligatoire ni irrévocable, et sans qu'elle dispensât les religieuses de se munir du brevet supérieur pour l'enseignement dans les écoles primaires supérieures. La loi du 15 mars 1850 alla plus loin, et l'art. 49 assimila sans restriction la lettre d'obédience au brevet de capacité; le décret du 24 mars 1855 l'assimila

également au certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile. Cette mesure eut pour conséquence le développement des écoles congréganistes de filles, au détriment des écoles laïques ; en outre, elle retarda le perfectionnement des méthodes d'enseignement, car les congrégations, garanties par la loi contre toute concurrence, et échappant à toute direction, apportèrent souvent la plus grande négligence dans le choix des religieuses que la lettre d'obédience faisait institutrices. — Les critiques très vives que provoqua ce système et les efforts de l'opposition au Corps législatif furent impuissants, lors de la discussion de la loi du 10 août 1867, à faire cesser ce privilège insoutenable. C'est la loi du 16 juin 1881 qui l'a définitivement supprimé (art. 4). J. G.

LETTRES DOMINICALES. — Ce sont les sept premières lettres de l'alphabet ; elles servent à distinguer les sept jours de la semaine, A désignant le premier jour de l'année, B le second, C le troisième, et ainsi des autres. Si le premier jour de janvier a été un dimanche, tous les jours de l'année à côté desquels la lettre A se trouvera dans le calendrier seront des dimanches. Il en sera de même pour B et pour C, si le second ou le troisième jour de janvier est un dimanche. En d'autres termes, la lettre du premier dimanche de janvier sert de dominicale pour toute l'année. Comme l'année commune, c.-à-d. non bissextile, finit par le même jour de la semaine qu'elle a commencé, les lettres dominicales changent chaque année en rétrogradant : par exemple, si la lettre G a marqué les dimanches d'une année commune, la lettre F marquera tous les dimanches de l'année suivante. Mais si l'année suivante est bissextile, la lettre F n'en marquera les dimanches que jusqu'au 24 févr. inclusivement ; et la lettre E les marquera depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année. Cela se fait ainsi, à cause du jour intercalaire ajouté au mois de février des années bissextiles. Les chrétiens ont introduit les lettres dominicales dans le calendrier pour remplacer les lettres numérales des Romains. E.-H. V.

LETTRÉ ENCYCLIQUE (V. ENCYCLIQUE).

LETTRÉ EXÉCUTORIALE (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933, col. 4).

LETTRES FORMÉES. — On a donné ce nom aux lettres adressées par un évêque à un autre, soit pour autoriser un clerc à changer de diocèse, soit pour recommander ou pour accréditer un ecclésiastique. Elles passent pour avoir été créées par le concile de Nicée, et plusieurs conciles en ont déterminé la forme. L'usage en tomba en désuétude au XII^e siècle. La seule particularité caractéristique de leur teneur consiste dans les caractères grecs mêlés de chiffres romains par lesquels elles se terminaient et qui constituaient un signe de reconnaissance et un moyen de dérouter les faussaires.

LETTRES LATINES (V. SIGNATURES EN COUR DE ROME).

LETTRÉ MONITORIALE (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933, col. 4).

LETTRÉ PRÉCEPTORIALE (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933, col. 4).

LETTRES PASTORALES. — On appelle ainsi les lettres qu'un évêque adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse, au commencement du carême ou dans d'autres occasions importantes, pour les entretenir de ce dont son office de pasteur lui fait un devoir de les instruire.

VII. Droit. — **LETTRÉ MISSIVE.** — *Droit civil.* On peut définir la lettre missive un écrit que l'on confie soit à un particulier, soit à l'administration des postes, pour le faire parvenir à une personne déterminée. C'est un moyen de s'entretenir avec ceux dont on est éloigné, une conversation entre absents. Au point de vue de l'application des règles qui vont suivre, il n'y a pas lieu de distinguer entre la lettre proprement dite et le télégramme dont l'authenticité est reconnue. Dans la correspondance téléphonique, au contraire, l'absence d'écriture rend toute assimilation impossible. — Le respect du secret des lettres s'impose comme un principe de haute moralité et d'ordre public. Il est exigé des fonctionnaires,

agents du gouvernement ou de l'administration des postes par des textes précis de loi (C. pén., art. 187 ; V. *ABUS D'AUTORITÉ*). Les particuliers y sont également astreints ; mais, à leur égard, l'obligation juridique ne repose que sur le rapprochement rationnel des principes de la propriété et de la convention (combinaison des art. 544 et 1134 C. civ.). On verra plus loin que les lettres missives font l'objet d'un véritable droit de propriété qui, comme tel, doit être respecté. Rien cependant dans la loi pénale ne permet de condamner en soi la suppression ou la violation du secret des lettres comme un délit. — Ici se place la question des pouvoirs conférés à certaines personnes sur la correspondance des incapables. Le père et, par délégation de l'autorité paternelle, l'instituteur ont le droit d'intercepter et d'ouvrir les lettres du mineur. Au décès du père, ce droit passe à la mère, et, à son défaut, au tuteur. La même faculté est accordée au tuteur de l'interdit, mais non au curateur du mineur émancipé ni au conseil judiciaire du prodigue, ces derniers n'étant pas chargés du soin de la personne. On s'est demandé si la correspondance d'un incapable pouvait être publiée dans un débat judiciaire par les personnes investies du droit de la détenir, père, mère, tuteur, etc. La négative, fondée sur ce que cette détention n'a d'autre objet que la protection de l'incapable, paraît devoir l'emporter. Les lettres des aliénés non interdits sont également à la disposition du médecin directeur de la maison de santé où il sont placés. Echappent à cette règle celles adressées aux autorités administratives ou judiciaires.

Au principe de l'inviolabilité de la correspondance se rattache intimement celui de la propriété des lettres missives. Nous ne saurions passer ici en revue les multiples et délicates questions qu'il soulève dans la pratique et dont la solution dépend le plus souvent des circonstances de la cause et de la volonté commune des parties. Certaines règles générales, d'une application journalière, sont cependant utiles à rappeler. Il est certain que, jusqu'à son arrivée à destination, la lettre appartient exclusivement à son auteur qui peut en exiger la restitution de quiconque s'en serait déloyalement emparé, et ce sous peine de dommages et intérêts. En l'absence de texte, la doctrine et la jurisprudence s'accordent à reconnaître, *en principe*, au destinataire la propriété de la lettre parvenue entre ses mains. Le plus souvent la lettre est écrite pour que le destinataire la fasse sienne, après en avoir pris connaissance. D'ou pour celui-ci le droit de la conserver ou de la détruire, à sa volonté. Mais ce droit de propriété n'a rien d'absolu. Il doit cesser, en tout ou partie, devant la volonté contraire des parties clairement démontrée (par exemple le désir manifesté dans une lettre qu'elle soit détruite ou retournée), ou devant le caractère confidentiel de la correspondance. Une sorte de copropriété *sui generis* s'établit alors entre l'auteur et le destinataire, ce dernier étant présumé avoir reçu d'une manière exclusive communication du secret de la lettre, avec engagement de ne pas le livrer à d'autres. L'auteur d'une lettre confidentielle peut même, dans certains cas, être autorisé à en reprendre possession après le décès du destinataire. Aux magistrats, en s'inspirant soit des termes, soit de la nature de la correspondance, à concilier le droit de propriété du destinataire, avec le principe de l'inviolabilité des lettres. — Comme les autres biens de *de cujus*, celles-ci passent à ses héritiers, sous réserve de l'étendue des droits par lui acquis. Le légataire universel, à titre universel, ou même particulier, peut, sans exception, en réclamer la communication afin d'y découvrir un moyen de défense de la validité du testament. L'auteur d'une lettre a le droit exclusif de la publier et de s'opposer à sa publication, soit par le destinataire, soit par un tiers. Nous touchons ici aux règles de la *propriété littéraire* (V. ce mot). Inutile d'ajouter que si la lettre était confidentielle, l'application du principe du secret des lettres suffirait à justifier cette solution. Toutefois, quand l'auteur a joué un rôle public, il faut tenir compte des droits de

l'histoire. Ici encore c'est une question d'appréciation pour les tribunaux. Par contre, le signataire d'une lettre confidentielle a pleine liberté de la publier sans l'assentiment du destinataire, pourvu qu'il n'en résulte pas de préjudice pour celui-ci. Le droit de s'opposer à la publication et parfois même celui de publication se transmettent de l'auteur à ses héritiers. Ils peuvent faire l'objet d'une cession à titre onéreux ou gratuit, entre vifs ou par testament, expresse ou tacite. — Une lettre missive vaut comme testament s'il est établi que son auteur a entendu faire un acte de dernière volonté (V. TESTAMENT). Il est aussi permis au contribuable, non résidant dans une commune et voulant y exercer ses droits électoraux, de présenter, sous forme de lettre, la déclaration prescrite à cet effet. A un point de vue plus général, personne ne conteste aujourd'hui que la correspondance privée soit susceptible de produire des obligations. Exception est faite pour les contrats solennels : donation (C. civ., art. 931); contrat de mariage (C. civ., art. 1394); constitution d'hypothèque (C. civ., art. 2127); subrogation consentie par le débiteur (C. civ., art. 1250); lettre de change (C. de com., art. 110). En général, la lettre missive fait preuve complète contre celui de qui elle émane, à condition que la volonté des parties soit certaine et l'objet du contrat nettement déterminé. A fortiori, et c'est ce qui arrive le plus souvent, peut-on l'invoquer à titre de commencement de preuve par écrit. Certains auteurs estiment qu'en matière d'engagements synallagmatiques, où l'existence du double écrit est exigé, le simple échange de lettres n'offre pas aux contractants toute la sûreté désirable. Ils conseillent de recourir de préférence aux actes authentiques ou sous seing privé. Nous verrons plus loin que ces précautions sont inutiles dans les conventions commerciales.

Entre particuliers, de fréquentes difficultés naissent de la production de la correspondance devant les tribunaux. Trois hypothèses sont à envisager : 1° Production par le destinataire contre l'auteur. Admise sans conteste si la lettre n'est pas confidentielle, elle semble devoir l'être également dans le cas contraire, le procès débattant les parties de l'obligation du secret. Toutefois, en ce dernier cas, un certain pouvoir d'appréciation est laissé au juge. Ajoutons que cette règle s'étend aux héritiers des parties. 2° Production par le destinataire plaquant contre un tiers. Quand la lettre n'est pas confidentielle, le destinataire peut s'en servir en vertu de son droit de propriété. Quand elle l'est, il doit rapporter le consentement du signataire, sinon l'adversaire est libre de faire rejeter la lettre du débat. 3° Production par un autre que le destinataire. Il faut alors l'autorisation de celui-ci, s'il s'agit d'une lettre non confidentielle, et, dans l'hypothèse opposée, la double autorisation du destinataire et de l'auteur. L'un et l'autre, ou leurs héritiers, ont le droit d'intervenir au débat pour réclamer le rejet de la lettre. Il en est de même de toute personne contre qui elle serait invoquée. Quant à la question de savoir si le juge peut d'office s'opposer à cette production, elle est controversée. En cas de contestation sur le caractère de la correspondance, la preuve incombe au demandeur. La production d'une lettre anonyme est toujours permise, celle-ci étant la propriété exclusive du destinataire. — Dans les procès en séparation de corps et en divorce, la correspondance acquiert une force probante toute particulière. Pas de difficulté si les lettres produites par un des époux lui ont été adressées par l'autre : elles peuvent contenir des injures graves de nature à motiver la rupture du lien conjugal. La situation est plus délicate s'il s'agit de la correspondance entre un des conjoints et un tiers. Pourra-t-elle être invoquée par l'autre conjoint? L'affirmation prévaut aujourd'hui en doctrine et en jurisprudence, avec plus de force en ce qui concerne le droit du mari fondé sur l'autorité maritale. Quant à l'admission par les tribunaux des moyens employés pour se procurer ces lettres, tout acte non délictueux est permis au mari, tandis que, de la part de la femme, le recours à un pro-

céde simplement indélicat suffit à faire écarter la production. Cette inégalité de traitement entre les époux a soulevé des critiques assez justifiées.

Droit commercial. On sait que c'est le plus souvent par correspondance que se forment les contrats commerciaux. Aussi, pour en assurer la constatation, la loi oblige-t-elle le commerçant à mettre en liasse les lettres qu'il reçoit et à copier sur un registre spécial celles qu'il envoie (C. de com., art. 108). — Force probante est reconnue tant à ces lettres qu'aux livres qui les reproduisent (C. de com., art. 109). En ce qui concerne la lettre de change, contrat solennel, nous avons vu qu'elle ne saurait résulter d'une lettre missive. Mais l'aval peut certainement être donné par lettre. En est-il de même de l'acceptation? La question est très discutée. On décide généralement qu'en l'absence d'interdiction formelle, il faudra suivre la volonté certaine des parties, à la condition, toutefois, qu'elle ressorte clairement des termes mêmes de la correspondance. Par application de la règle que toute lettre doit être remise au destinataire, le vendeur d'un fonds de commerce est tenu de renvoyer non décachetées à son acheteur les lettres portant le nom du vendeur, mais adressées au siège de la maison. Quant à celles adressées par un commerçant à son représentant, elles continuent à appartenir à leur auteur qui peut en exiger la restitution. Décider le contraire serait compromettre la sécurité des relations commerciales en facilitant la divulgation des secrets d'affaires. Cependant le représentant est en droit de se servir de la correspondance de son patron dans un procès relatif à son mandat. Enfin le code de commerce consacre, en matière de faillite, une importante dérogation au principe de la propriété des lettres missives : en vertu de l'art. 471, toute la correspondance du failli doit être remise au syndic, agissant comme représentant de ce dernier. Même remise est prescrite au liquidateur, en cas de liquidation judiciaire.

Droit criminel. Parmi les infractions pénales susceptibles d'être commises par voie de lettres missives, nous citerons : le faux (C. pén., art. 150); le faux en écriture de commerce (art. 147); l'escroquerie (art. 405); l'outrage à un magistrat ou à un juré (art. 222). S'il s'agit de simples particuliers, la lettre outrageante pour le destinataire ou pour un tiers ne constitue qu'une simple contravention d'injures non publiques (C. d'instr. crim., art. 376 et 471). Relativement aux injures contenues dans une lettre ouverte ou carte postale, la loi du 11 juin 1887, comblant les lacunes de la législation antérieure, leur attribue le caractère de publicité, et, par suite, de délit. — A l'énumération ci-dessus, il convient d'ajouter : la dénonciation calomnieuse (C. pén., art. 373); les menaces contre les personnes (art. 305 et suiv.) et les menaces de révélations et d'imputations diffamatoires (art. 400, § 2). — Selon les circonstances, le détournement d'une lettre missive, avec intention de se l'approprier, pourra constituer un vol, ou même un abus de confiance, si la lettre était chargée ou contenait décharge d'une obligation. — Il est admis en jurisprudence que la correspondance privée peut servir de base à une poursuite criminelle. Dans l'intérêt supérieur de la découverte de la vérité, une grave atteinte est portée ici à la règle de l'inviolabilité du secret des lettres. Les juges d'instruction ont en effet le droit absolu et illimité de rechercher et saisir toute correspondance, quelle que soit sa nature et en quelque lieu qu'elle se trouve (C. d'instr. crim., art. 87 et 88). Est-il besoin d'ajouter qu'ils ne doivent user de ce droit qu'avec une extrême réserve et éviter de transformer une mesure d'instruction en mesure d'investigation? Sur la question de savoir si le même privilège s'étend au préfet de police à Paris et aux préfets des départements, V. ABUS D'AUTORITÉ. Constatons en terminant que, même en matière criminelle, il est interdit de produire une lettre soustraite par un procédé délictueux.

C. CHEVREUX.

VIII. Droit commercial. — LETTRE DE CHANGE. — La

lettre de change, dont la création constitue entre toutes personnes un acte de commerce, est un écrit soumis à des formes déterminées par lequel une personne, le *tireur*, donne à une autre, le *tiré*, l'ordre de payer à une troisième, le *bénéficiaire* ou *preneur*, ou à son ordre, une certaine somme d'argent. Autrefois elle supposait l'existence préalable d'un contrat de change, et la loi exigeait qu'elle fût créée d'un lieu sur un autre. Mais cette présomption avait cessé d'être conforme à la réalité des choses ; ainsi la nécessité de la remise de place en place a-t-elle été supprimée par la loi du 7 juin 1894. Quand la lettre de change est tirée d'un lieu sur un autre, elle permet d'éviter les frais et risques des transports d'argent. De nos jours elle constitue surtout un instrument de crédit, à cause de la négociation que le tireur peut en faire dès qu'elle est créée en l'endossant au profit d'un banquier qui lui en verse immédiatement le montant sous déduction de l'escompte. Elle est rédigée par écrit et conçue dans une forme analogue à la suivante :

Paris, le 16 août 1894. B. P. F. 500

Au 16 novembre prochain, il vous plaira payer à l'ordre de A... la somme de cinq cents francs, valeur reçue (comptant ou en marchandises), etc.

Signé : B...

à C... à Grenoble.

Formes. Parmi les formes prescrites par la loi pour la lettre de change, les unes sont essentielles à la validité du titre, les autres simplement accessoires. Les premières se réfèrent à la désignation des personnes, à la désignation de l'obligation et à la constitution du titre. Trois personnes au moins doivent être nommées dans la lettre de change : le tireur, créateur du titre, le tiré qui doit en payer le montant, et le preneur auquel ou à l'ordre duquel le paiement doit être fait. L'obligation doit être désignée par l'indication : 1° De la somme due, de telle sorte que toute personne puisse savoir ce qui devra être payé. 2° De l'époque du paiement. Elle peut être fixée à vue ou à un certain délai de vue et à un certain délai de date ; tirée à vue, la lettre de change est payable à sa présentation. Le délai de vue se compte du jour de l'acceptation ou du protêt faute d'acceptation. Les délais sont exprimés par jours, par mois ou par usances (trente jours). Le jour du point de départ du délai n'est jamais compté. La date du paiement ne doit pas être fixée à un terme incertain ; cependant une lettre de change payable en foire est échue le jour de la foire si elle ne dure qu'un jour, et à la veille de sa clôture si elle dure plusieurs jours. 3° Du lieu du paiement. — Les mentions relatives à la constitution du titre sont : la date, afin que chacun puisse être fixé sur l'échéance quand la lettre est à vue, et sur la capacité du tireur ; le lieu de la création de la lettre, important à connaître quand elle est tirée ou circule à l'étranger ; la valeur fournie, car c'est la cause de l'obligation. Il faut indiquer quelle valeur a été fournie, afin qu'à la seule inspection du titre on puisse savoir quel crédit lui accorder. La valeur fournie s'indique notamment par les expressions : valeur reçue, en espèces ou comptant, en marchandises, en compte. L'omission des mentions essentielles constituant un vice inhérent au titre lui-même entraîne sa nullité absolue. S'il n'y a que supposition, c.-à-d. déclaration mensongère et relative seulement au nom et à la qualité des personnes, le titre cesse d'être une lettre de change (C. com., art. 112, modifié par la loi du 7 juin 1894). Il devient une simple promesse dont le caractère sera à fixer en fait. Les mentions accessoires se rapportent : 1° Au tireur. Il peut créer la lettre payable à son ordre, quand il n'a pas encore trouvé de preneur, ou qu'il veut se servir de lettres acceptées pour se procurer du crédit. Le texte formel de l'art. 110 C. com. ne permet pas de douter qu'un tel titre constitue une lettre de change, même avant le premier endossement. La lettre peut encore être tirée *par ordre* ou *pour le compte* d'un tiers. Le tireur par ordre est un mandataire ; il signe la lettre *par procurat*ion de son mandant qui seul est obligé.

Le tireur pour compte est un commissionnaire ; il signe la lettre en son propre nom, et c'est sa foi qui est suivie par les tiers lors même qu'il aurait désigné son *donneur d'ordre*. 2° Au tiré. On peut indiquer dans la lettre une personne qui la payera à défaut du tiré : c'est le *recommandataire* ou *besoin*, ou une personne autre que le tiré au domicile de laquelle la lettre sera payable : c'est le *domiciliaire*. On a recours à l'indication d'un domiciliaire quand on a à faire payer sur une place où l'on n'a personne sur qui tirer, mais où l'on connaît quelqu'un qui se chargera de payer si on lui envoie les fonds. Le tiré a également le droit de domicilier son acceptation. 3° Aux choses. Dans cet ordre d'idées, on peut indiquer la mention *suivant avis* ou *sans autre avis*, selon qu'on entend ou non avertir le tiré avant l'échéance ; la mention *retour sans frais* qui dispense le porteur du protêt. La mention relative au nombre des exemplaires de la lettre ainsi conçue : Payez par cette première de change, la deuxième, la troisième ne l'étant.... Payez par cette deuxième de change, la première, la troisième ne l'étant.... Le paiement fait sur l'un des exemplaires annule les autres. Cette clause n'a d'autre avantage que de permettre de parer aux inconvénients qui pourraient résulter de la perte à laquelle la lettre de change est exposée à cause de sa circulation. On peut encore insérer dans la lettre de change que le tireur n'est pas responsable de son paiement : c'est la clause *sans garantie* ; que la lettre ne sera pas présentée à l'acceptation, qu'elle ne sera pas négociable avant l'échéance. Pour qu'une lettre de change soit valable, il ne suffit pas qu'elle contienne les mentions essentielles que nous venons d'indiquer, il faut encore qu'elle soit tirée par une personne capable de s'obliger. Ainsi la signature donnée par une femme au bas d'une lettre de change, alors même qu'elle ne serait pas mariée, ou que l'étant elle serait autorisée de son mari, ne vaut à son égard que comme simple promesse si elle n'est pas marchande publique. Il faut en conclure qu'aucun des effets spéciaux à la lettre de change : possibilité pour le porteur de se retourner contre elle faute d'acceptation du tiré, présomption de commercialité, prescription de cinq ans, ne se produira à l'égard de la femme. Le mineur commerçant est pleinement capable de signer une lettre de change. Par contre, l'incapacité du mineur non-commerçant est absolue. La lettre signée par lui ne vaudrait même pas comme simple promesse. Il pourrait cependant être tenu dans la mesure où il s'est enrichi. La lettre de change vaudrait comme simple promesse si elle était signée par un mineur émancipé ou autorisé de son tuteur. Est nulle aussi la lettre de change signée par un interdit. Quant à celle signée par le pourvu d'un conseil judiciaire, elle est nulle s'il la signe seul, elle vaut comme simple promesse s'il est assisté de son conseil. Ces nullités s'appliquent alors même que l'incapable aurait rempli dans la lettre un autre rôle que celui du tireur. Elle n'est opposable que par les incapables, les autres signataires de la lettre restant obligés comme en droit commun.

Transmission. Cette transmission peut s'opérer par tous les modes ordinaires de cession dans les termes du droit commun, mais le mode le plus simple et le plus ordinaire est l'endossement, conséquence naturelle de la clause à ordre. L'endossement doit être écrit ; il est placé généralement au dos du titre et libellé de la façon suivante : Payez à l'ordre de..., valeur reçue.... le.... signé.... Il doit énoncer le nom du cédant, le nom du cessionnaire, l'indication de la valeur fournie et la date. L'autorité de l'endossement est puni de la peine du faux ; mais rien ne s'oppose à ce que le porteur d'une lettre de change l'endosse après son échéance, pourvu qu'il ait quelque chose à céder. L'endossement qui contient toutes ces mentions est dit régulier et produit trois effets principaux : 1° il transfère au cessionnaire la propriété de la créance, avec tous ses accessoires, cautionnement, hypothèque, etc. ; 2° il rend l'endosseur garant du paiement vis-à-vis du cessionnaire ; 3° les exceptions personnellement opposables

au cédant sont inopposables au cessionnaire. On peut ajouter à l'endossement sans nuire à sa validité des clauses qui restreignent ou modifient l'obligation de l'endosseur : la principale de ces clauses est l'endossement à forfait et sans garantie. Si l'endossement n'est pas régulier, il ne vaut que comme procuration. Ne vaut également que comme procuration l'endossement en blanc qui consiste uniquement dans la signature de l'endosseur. Ces deux sortes d'endossement se désignent souvent sous le nom d'endos de procuration tacite. Il y a aussi des endos de procuration expresse : Payez pour mon compte à l'ordre de..... qui n'ont pour but que de donner mandat de toucher. C'est donc par l'application des principes du mandat que se réglera la situation de l'endossataire vis-à-vis tant des tiers que de l'endosseur. Il faut observer pourtant que le droit d'aliéner, refusé au mandataire ordinaire, doit être accordé au bénéficiaire d'un endos de procuration expresse. Nous signalerons encore l'endossement de garantie ou pignoratif qui a pour effet de donner le titre en gage d'une créance, et qui permet notamment au créancier d'en toucher le montant à l'échéance et d'en donner quittance (V. ENDOSSEMENT).

Garanties de paiement. Elles sont au nombre de quatre : 1° *La provision.* Par la souscription de la lettre de change, le tireur s'engage à fournir au preneur l'acceptation du tiré avant l'échéance, et une fois celle-ci arrivée à lui procurer le paiement par le tiré; l'ensemble des moyens employés par le tireur pour déterminer le tiré à exécuter ces engagements constitue la provision. La provision doit être faite par le tireur, ou celui pour le compte duquel la lettre est tirée. Pour qu'il y ait provision, il faut et il suffit que le tiré soit débiteur du tireur d'une somme au moins égale au montant de la lettre. Cette créance du tireur sur le tiré peut d'ailleurs avoir une cause quelconque. Il faut en outre que la dette du tiré soit exigible. C'est au tireur qu'incombe l'obligation de prouver l'existence de la provision : il peut avoir intérêt à le faire, au regard du tiré et au regard du porteur non payé qui l'actionne en garantie. L'acceptation de la lettre établit, au profit du tireur, présomption que la provision a été faite. Au jour de l'échéance, la provision appartient au porteur ; il a sur elle un droit exclusif, et le tiré ne pourrait se prévaloir, pour refuser le paiement, ni de saisies-arrêts pratiquées par les créanciers du tireur, ni de la faillite de celui-ci, ni de la création d'autres lettres de change. 2° *L'acceptation.* L'acceptation est l'engagement pris par le tiré envers le porteur de payer la lettre de change à son échéance. Tant qu'elle n'est pas intervenue, il n'y a au regard du tiré de la part du tireur qu'une offre de mandat qui ne saurait obliger le premier et l'autoriserait à opposer au porteur de la lettre toutes les exceptions qu'il pourrait opposer au tireur. En acceptant, le tiré consent à être traité comme le débiteur personnel du porteur. Le tireur doit procurer au porteur l'acceptation et, à moins de stipulation contraire, il en est solidairement garant avec les endosseurs. Le droit de demander l'acceptation est une simple faculté pour le porteur qui n'encourt aucune déchéance s'il ne l'a pas fait. L'acceptation ne doit pas être demandée pour les lettres à vue, puisqu'en les présentant il faut en exiger de suite le paiement. L'acceptation s'exprime par le mot *accepté*, elle doit être signée, et elle est datée si la lettre est à un certain délai de vue. Le mot *accepté* n'est pas sacramentel ; il pourrait être remplacé par des équivalents. Lorsque la lettre est à un certain délai de vue, l'absence de date à l'acceptation la rend exigible au terme qui y est exprimé, à compter de sa date. L'acceptation pourrait être donnée par un acte séparé ; dans ce cas le tiré n'étant pas obligé par la lettre de change, l'obligation qu'il contracte pourrait ne pas être commerciale. Elle doit être fournie à présentation ou au plus tard dans les vingt-quatre heures à peine de dommages-intérêts envers le porteur. Elle a pour effets d'obliger le tiré de faire présumer la provision ; elle fait courir le délai de vue, et elle saisit

le porteur de la provision. Le refus d'acceptation se constate par un acte qu'on appelle *protêt faute d'acceptation* (V. ci-après) ; il doit être dressé pour le surplus de la somme portée à la lettre de change quand l'acceptation n'intervient que pour partie de la somme. Le refus d'acceptation oblige solidairement le porteur et les endosseurs de donner caution pour le paiement de la lettre ou de payer immédiatement. La caution, comme le paiement, ne peut évidemment être exigée que d'un seul, et celui qui l'aura fournie aura un recours contre ses cogarants. La caution pourrait être remplacée par un nantissement. Lors du protêt faute d'acceptation, la lettre de change peut être acceptée par un tiers intervenant pour le tireur ou l'un des endosseurs ; cette acceptation est mentionnée dans le protêt qui est signé de l'intervenant. C'est ce qu'on appelle *acceptation par intervention*. L'intervenant doit immédiatement notifier son intervention à celui pour le compte duquel il est intervenu. Cette acceptation ne modifie en rien les droits du porteur contre le tireur et les endosseurs. Elle pourrait être opérée même par le tiré qui a refusé l'acceptation pure et simple. Il aurait intérêt à le faire en intervenant pour un endosseur quand il n'a pas provision et en intervenant pour le tireur lorsque celui-ci n'est qu'un tireur pour compte (V. *ACCEPTEUR*). 3° *L'aval.* C'est le cautionnement d'une lettre de change par un tiers non encore obligé au paiement. Il doit être écrit et fourni soit sur la lettre, soit par un acte séparé ; il s'exprime en général par les mots : bon pour aval, sans que ces termes aient d'ailleurs rien de sacramentel. L'aval est un acte essentiellement commercial. Le donneur d'aval est, sauf convention contraire, une caution solidaire, obligée au rang de celui qu'il a entendu cautionner. Si celui-ci n'est pas déterminé, on présume que l'avaliseur a entendu cautionner le tireur. 4° *La solidarité.* Tous ceux, dit l'art. 140 C. com., qui ont signé, accepté ou endossé une lettre de change, sont tenus à la garantie solidaire envers le porteur. Cette solidarité ne produit pas les effets de la solidarité ordinaire. Ainsi l'interpellation adressée à un des codébiteurs solidaires ne produit pas d'effet à l'égard des autres. Le porteur doit d'abord s'adresser au tiré. C'est seulement sur son refus constaté de payer qu'il peut s'adresser à l'un quelconque des autres garants. Celui des obligés qui a payé a recours contre ses coobligés non pas divisément, mais solidairement. Les parties peuvent, par des conventions partielles, faire cesser cette solidarité.

Paiement. Il doit avoir lieu en espèces, à moins que les parties ne soient d'accord pour autoriser la dation en paiement d'une autre chose, par exemple des effets de commerce. Il est effectué dans la monnaie que la lettre indique, sans cependant que l'énonciation de la somme en monnaie d'un pays implique que le paiement doive se faire en cette monnaie. En l'absence de stipulation, c'est la monnaie du temps et du lieu de paiement qui devra être employée. La lettre de change revêtue de l'acquit du porteur est remise au tiré qui a payé. Il doit avoir soin lorsqu'il paye sur une seconde, troisième, quatrième, non revêtue de son acceptation, de retirer en même temps celle qu'il a acceptée, sans quoi il ne serait pas libéré au regard du tiers porteur de son acceptation. Le porteur est forcé d'accepter le paiement partiel d'un lettre de change qui lui serait offert ; il doit la faire protester pour le surplus. Mais on ne saurait le contraindre à recevoir un paiement anticipé. Le tiré n'aurait d'ailleurs pas d'intérêt à le faire ; car, tandis que le paiement fait normalement fait présumer qu'il s'est valablement libéré, le paiement qu'il ferait avant l'échéance le laisse responsable de sa validité. Cependant le paiement même normal ne serait pas valable s'il avait été fait au mépris d'une opposition. Cette opposition ne peut être fondée que sur deux causes, la perte de la lettre de change et la faillite du porteur. Dans la première hypothèse, le propriétaire de la lettre qui l'aura égarée s'en procurera un autre exemplaire en s'adressant à son endos-

seur immédiat, qui agit de même vis-à-vis de son propre endosseur et ainsi de suite en remontant jusqu'au tireur. La présentation à l'échéance de la nouvelle lettre ainsi créée justifiera de sa propriété à l'égard du tiré. Si on ne peut obtenir un nouvel exemplaire, le porteur pourra se faire payer sur ordonnance du juge en justifiant de sa propriété par ses livres et en donnant caution d'indemniser le tiré s'il était obligé de repayer. La caution n'est donc due qu'au cas où l'exemplaire perdu était accepté. C'est au juge à apprécier la valeur de la caution. Son engagement ne dure que trois ans. Le paiement fait sur une lettre de change fausse est inopposable au tireur; mais il ouvre au tiré une action contre le faussaire et une action en répétition contre le porteur, car il a été payé sans cause et par erreur. Le porteur doit présenter la lettre à son échéance. Lorsqu'elle est à vue ou à un certain délai de vue, il doit la présenter dans les trois mois de sa date outre les délais de distance fixés par la loi (art. 160 C. com. modifié par la loi du 3 mai 1862) à peine de perdre son recours contre les endosseurs et même contre le tireur s'il a fait provision. Ces délais sont de rigueur. S'il y a refus de paiement, le tireur doit faire protester la lettre. Le protêt faute de paiement comme le protêt faute d'acceptation est dressé, soit par notaire, soit par huissier. Il est fait au domicile de celui sur qui la lettre était payable ou à son dernier domicile connu; au domicile du besoin; au domicile de l'accepteur par intervention; le tout par un seul acte. Au cas de fausse indication de domicile, il est précédé d'un acte de perquisition. Il contient la transcription littérale de la lettre de change et de toutes les mentions qui y figurent, la sommation de payer le montant de la lettre; il énonce la présence ou l'absence de celui qui doit payer, les motifs du refus de paiement, et l'impuissance ou le refus de signer. Il est établi le lendemain de l'échéance ou le surlendemain si le jour qui le suit est un jour de fête légale. Il doit être dénoncé par un acte d'huissier et suivi d'assignation, le tout adressé à ceux contre lesquels on veut recourir, dans la quinzaine de sa date outre les délais de distance (V. PROTÊT). L'assignation est donnée devant le tribunal de commerce (C. com., art. 631 et 652). Le porteur qui a rempli toutes les formalités a un recours solidaire contre ses garants, le tireur et les endosseurs; il peut, avec la permission du juge, saisir conservatoirement leurs biens. Il leur réclamera le principal de la lettre, les intérêts depuis le jour du protêt et les frais tant de protêt que de courtages et autres. C'est ce qu'on appelle le compte de retour. Pour recouvrer amiablement le montant de ce compte, on crée une nouvelle lettre de change qui s'appelle la *retraite*. L'escompte de cette retraite donnera lieu à un nouveau change ou *rechange* qui en grossira d'autant le montant. Le paiement peut être effectué par un tiers intervenant pour le tireur ou un des endosseurs. Celui qui a fait ce *paiement par intervention*, appelé aussi *paiement sans protêt ou par honneur*, est subrogé aux droits du porteur et tenu aux mêmes devoirs pour les formalités à remplir. Le paiement par le tireur libère tous les endosseurs; fait par un des endosseurs, il libère tous les endosseurs subséquents. En cas de concurrence entre plusieurs intervenants, celui qui opère le plus de libérations est préféré. Le porteur qui n'a pas rempli toutes les formalités indiquées plus haut est déchu au regard des endosseurs sans condition et au regard du tireur si celui-ci justifie qu'il y avait provision. Cette déchéance ne cesse que dans un seul cas; c'est celui où, après l'expiration des délais de protêt de dénonciation ou d'assignation, la provision avait été reprise d'une manière quelconque. Elle existe au regard des cautions dans les mêmes conditions qu'au regard de ceux qu'elles ont cautionné. Elle n'est jamais opposable par le tiré. Le coobligé qui a payé à un recours contre ses coobligés. Si c'est le tiré et qu'il n'y ait pas provision, il a recours contre le tireur, sans être tenu de remplir aucune formalité. Son action ne se prescrit que par trente ans.

Si c'est le tireur qui avait fait provision, il aura recours en remboursement de la lettre et en dommages-intérêts contre le tiré, mandataire infidèle; ce droit de poursuite n'est subordonné à l'accomplissement d'aucune formalité, et ne se prescrit que par trente ans. Si c'est un endosseur, il aura recours contre le tiré, le tireur et les endosseurs précédents à condition qu'il ait été forcé de payer au porteur diligent et qu'il accomplisse les diligences auxquelles aurait été tenu celui-ci. Le délai de quinzaine commence à courir à son égard le lendemain du paiement s'il paye amiablement, le lendemain de la citation en justice s'il paye contraint et forcé. Si c'est une caution, elle a recours contre celui qu'elle a cautionné et contre les garants de celui-ci dans les conditions où il pourrait les poursuivre. Toutes les actions relatives aux lettres de change se prescrivent par cinq ans à compter du protêt ou du dernier acte de poursuite. Cette prescription est utile surtout à ceux qui ne peuvent pas invoquer la déchéance dont nous avons parlé plus haut. Elle n'éteint que les obligations dérivant directement de la lettre de change. Ainsi elle n'éteindrait pas l'action du tireur contre le tiré qui ayant provision n'aurait pas accepté. Son cours ne peut être suspendu par la minorité ou l'interdiction, mais il peut l'être par les autres causes de suspension. Il peut être interrompu par les moyens indiqués par la loi civile (C. civ., art. 2242 et suiv.) auxquels on peut ajouter l'admission au passif d'une faillite. La prescription, dans ce cas, recommencera à courir du jour de la fin de la faillite. La prescription n'est d'ailleurs qu'une présomption de paiement; celui à qui on l'oppose pourra donc déférer le serment à celui qui l'invoque.

Timbre et enregistrement. Les lettres de change doivent être écrites sur papier timbré, ou, si elles sont écrites sur papier libre, soumises au visa pour timbre dans les quinze jours de leur date. Le droit proportionnel de timbre est de 5 cent. par 100 fr. Les frais de visa qui s'ajoutent de droit au montant de la lettre sont de 25 cent. par 100 fr. Le souscripteur, l'accepteur et le bénéficiaire d'une lettre de change non timbrée ou non visée pour timbre, sont solidairement tenus d'une amende de 6 %; la même amende est encourue par la personne qui aurait encaissé ou fait encaisser un tel effet. Si on a employé un timbre inférieur à celui qui aurait dû l'être, l'amende porte sur la somme pour laquelle le droit n'a pas été payé. De plus, le porteur d'une lettre de change non timbrée ou non visée est considéré comme porteur négligent; il n'a pas de recours contre les endosseurs, ni même au cas d'acceptation contre le tireur qui a fait provision (loi 5 juin 1850, art. 4 et 5). La lettre de change n'est présentée à l'enregistrement qu'avec le protêt; le droit est de 50 cent. % (loi du 28 févr. 1872, art. 10). Si elle n'est pas protestable elle doit être enregistrée au moment des poursuites. Les endossements et acquits mis sur les lettres de change sont exempts d'enregistrement; ces derniers sont encore exempts du droit de timbre de quittance établi par la loi du 22 août 1871 (art. 18). L'aval donné par acte séparé est soumis à un droit fixe de 3 fr.

Droit international privé. La lettre de change, par sa nature, est appelée à circuler dans des pays divers, dont les législations, en ce qui la concerne, ne sont pas uniformes; il est donc intéressant de savoir à quelle législation on devra se référer pour juger de sa validité. Voici les principes généraux qui serviront à résoudre les difficultés soulevées par le conflit des lois sur la matière. En ce qui concerne la capacité des parties, le principe dont l'art. 3 du C. civ. fait application devra être observé. La loi française sera suivie pour les Français, la loi étrangère pour les étrangers. En ce qui concerne les formes de la lettre, c'est la loi du pays où elle a été créée qui doit être appliquée; il en est de même en ce qui concerne l'acceptation, les endossements et l'aval. Les obligations des parties sont déterminées par la loi du lieu où chacune d'elles a contracté, de telle sorte que plusieurs personnes, quoique obligées par la

même lettre de change, pourront l'être de façon différente. L'exécution de l'obligation doit se faire suivant la loi du pays où elle a lieu. Cependant le porteur qui veut conserver ses droits doit agir dans les délais fixés par la loi française, que la lettre soit tirée à l'étranger et payable en France ou inversement. Les lettres de change créées à l'étranger doivent être timbrées dès que le titre arrive en France, ne fût-ce qu'en transit. Si elles sont protestées en France, elles doivent être enregistrées en même temps que le protêt. L'enregistrement est également nécessaire quand des poursuites sont exercées en France, en vertu d'un titre créé à l'étranger.

LYONNEL DIDIERJEAN.

LETTRE DE CRÉANCE (V. CRÉANCE).

LETTRE DE CRÉDIT. — Une personne qui a un crédit ouvert chez un banquier peut avoir besoin de toucher de l'argent dans un autre lieu que celui du domicile de ce banquier. Celui-ci lui remet une lettre appelée lettre de crédit, par laquelle il prie son correspondant dans ce lieu de verser une somme déterminée ou indéterminée à la personne désignée dans la lettre. Elle est surtout utile à ceux qui, partant en voyage, ne veulent pas emporter avec eux le numéraire qui leur est nécessaire. C'est en réalité un mandat que le banquier créancier adresse à son correspondant de remettre des fonds au crédité. Il s'ensuit que, si le correspondant refuse de faire la remise, le crédité ne peut l'y contraindre et n'a d'action que contre le créancier, et aussi que celui-ci, une fois la lettre remise, ne peut, à moins que ce n'ait été expressément réservé, défendre à son correspondant de verser les sommes qui y sont indiquées. La lettre de crédit, au lieu d'être adressée à un correspondant, peut être adressée à plusieurs, habitant des lieux différents; on l'appelle alors la lettre de *crédit circulaire*. Chaque correspondant indique sur la lettre le montant des avances qu'il a faites. Trois points la distinguent de la lettre de change: elle est personnelle; elle n'a pas d'échéance forcée; le porteur peut à son gré en user ou ne pas en user. Lorsque le correspondant a fait des avances au crédité dans les conditions fixées par la lettre, il a droit de recourir en remboursement contre le signataire de la lettre; mais comme, en général, ils sont en relations d'affaires, le remboursement s'opère par compte. Le correspondant qui a payé n'a en principe aucune action directe contre celui auquel il a fait les avances. Il peut l'atteindre indirectement en exerçant contre lui l'action du banquier créancier. Toutefois, il aurait une action directe si le signataire de la lettre avait seulement entendu se porter caution des avances faites, car alors il jouerait véritablement le rôle de créancier. Il résulte de l'art. 4 de la loi du 49 févr. 1894 que, pour l'impôt du timbre, les lettres de crédit sont assimilées aux lettres de change (V. ci-dessus LETTRE DE CHANGE).

LYONNEL DIDIERJEAN.

LETTRE DE VOITURE. — La lettre de voiture est un écrit destiné à prouver l'existence et les conditions du contrat de transport. Elle se présente sous forme de lettre missive adressée par l'expéditeur au destinataire. Les mentions qu'elle doit contenir sont indiquées par l'art. 102 du C. com. Elles se réfèrent: 1° Aux personnes intéressées. On doit y trouver le nom et le domicile du voiturier, celui de l'expéditeur ou du commissionnaire de transport avec lequel il a traité, le nom de celui auquel la marchandise est adressée. 2° Aux choses à transporter. Elles sont désignées par leur nature, leur poids, leur contenance. On indique en outre en marge la marque ou le numéro des objets. Ces énonciations servent d'une part à permettre de calculer le prix du transport, qui dépend en général du poids et de la nature des objets transportés, et d'autre part à en fixer l'identité pour permettre au destinataire de les reconnaître. 3° Aux conditions de transport, c.-à-d. qu'on doit y mentionner le prix du transport, le délai dans lequel il devra être effectué, l'indemnité due pour cause de retard. La lettre doit être datée et signée par l'expéditeur ou le commissionnaire. Il n'est pas besoin qu'elle soit signée par le voiturier. Enfin l'art. 102 exige encore que le transporteur

copie les lettres sans intervalle et de suite sur un registre coté et parafé. La lettre de voiture peut n'être dressée qu'en un seul exemplaire qui, donné au voiturier, voyage avec les marchandises et est remis au destinataire lors de leur arrivée. Dans l'usage, la lettre de voiture est faite en double, ce qui permet de s'en servir comme moyen de preuve complet quand le contrat de transport n'est pas commercial au regard de l'expéditeur. Parfois aussi, au lieu de faire un double exemplaire de la lettre de voiture, on n'en fait qu'une copie qu'on appelle fausse lettre de voiture, par opposition à l'exemplaire signé des parties qu'on dénomme bonne lettre de voiture. La lettre de voiture fait preuve des énonciations qui y sont contenues à l'égard de l'expéditeur, du destinataire et du voiturier. Quand le contrat a été formé par l'entremise d'un commissionnaire, elle fait preuve au regard de celui-ci et aussi à l'égard de l'expéditeur lorsqu'il agit directement contre le voiturier. Lorsque toutes les mentions de l'art. 102 ne figurent pas dans la lettre de voiture, la preuve de celles qui sont soumise peut se faire par tous les moyens. Une des parties qui prétend qu'une énonciation est inexacte peut aussi prouver contre le contenu de la lettre par tous moyens. La lettre de voiture sert encore d'instruction aux agents du voiturier pour fixer le prix du transport, savoir dans quel délai il doit être effectué, vérifier en cours de route le nombre et la nature des marchandises. Elle permet aussi, mais elle est rarement employée à cet usage, de mettre la marchandise transportée à la disposition du destinataire ou d'autres personnes avant qu'elle soit arrivée à destination. Le destinataire auquel la lettre de voiture a été envoyée par l'expéditeur pourra, en effet, s'il revend les marchandises avant leur arrivée, remettre la lettre de voiture à son acheteur. Celui-ci, porteur de la lettre, pourra alors se faire remettre les marchandises parvenues au lieu de destination. C'est en vertu du même principe que le créancier auquel des marchandises en cours de route ont été données en gage peut exercer sur elles son privilège quand il est régulièrement détenteur de la lettre de voiture. Les modes de transmission de la lettre de voiture varient avec la forme qui lui a été donnée. Si elle est à personne dénommée, il faut remplir les formalités prescrites par l'art. 1690 C. civ. pour les cessions de créance. Si elle est au porteur, la transmission s'en opère par la remise manuelle. Si elle est à ordre, la transmission s'effectue par endossement. Dans l'usage commercial et bien que cela soit contraire aux principes, on transmet par endossement même les lettres de voiture qui ne sont pas à ordre. L'art. 41 de la loi du 28 févr. 1872 soumet la lettre de voiture au droit de décharge de 10 cent. qui s'ajoute à la taxe de timbre de 60 cent., décimes compris. La lettre de voiture est remplacée, pour les transports par chemin de fer, par les récépissés. Son usage est donc aujourd'hui considérablement restreint. La convention de Berne du 14 oct. 1890 en fait l'instrument de preuve en matière de transports internationaux.

LYONNEL DIDIERJEAN.

IX. Droit international. — LETTRES DE CABINET, AUTOGRAPHES, etc. (V. CORRESPONDANCE [Dr. internat.]).

LETTRE DE CRÉANCE (V. CRÉANCE).

LETTRE DE MARQUE. — On appelle lettre de marque la commission par laquelle un gouvernement, en guerre avec un autre, autorise un de ses nationaux à armer des navires pour faire la *course maritime* (V. ce mot, t. XIII, p. 477) contre des navires appartenant à des ressortissants de la nation ennemie. C'est la possession d'une lettre de marque qui distingue le corsaire du pirate. Le corsaire a le droit d'arrêter également et de visiter les navires des neutres, et même de les saisir s'ils ont à bord de la contrebande de guerre. Les lettres de marque ne peuvent être accordées que par le chef de l'Etat; elles ne sont délivrées qu'en temps de guerre, ou lorsqu'il existe quelque sujet de plainte pouvant justifier des représailles et que l'Etat intéressé ne juge pas à propos de faire valoir directement, *manu militari*; dans ce dernier cas, les

lettres de marque portent aussi le nom de *lettres de repré-sailles*. La délivrance de lettres de repré-sailles est aujourd'hui complètement abandonnée, à raison des graves abus qu'entraîne le droit reconnu à un simple particulier de s'ériger en justicier; nous n'en connaissons plus d'exemples dans notre siècle, mais le cas s'est présenté plusieurs fois jusqu'à la fin du siècle dernier. Quant à la délivrance de lettres de marque en temps de guerre, la presque totalité des nations civilisées se la sont interdite en vertu de la déclaration de Paris du 16 avr. 1856, ainsi conçue : « La course est et demeure abolie. » Seuls les États-Unis refusèrent d'adhérer à cette déclaration, non parce qu'ils tenaient au maintien de la course en elle-même, mais parce qu'ils la jugeaient indispensable tant que la marine de guerre conserverait le droit de capturer les navires de commerce : ils trouvaient que les puissances dont la marine marchande est nombreuse et la marine de guerre faible seraient dans un état d'infériorité manifeste si on leur défendait de se protéger en délivrant des lettres de marque à leurs navires de commerce. La France, la Prusse, l'Italie et la Russie se déclarèrent prêtes à tenir compte de cette objection, en abolissant les prises maritimes en même temps que la course, mais l'Angleterre refusa d'adhérer à cette réforme. Pendant la guerre de la Sécession, les États du Sud accordèrent des lettres de marque; le président de l'Union, également autorisé par le Congrès à en délivrer, ne fit point usage des pouvoirs qu'il avait reçus.

Dans un sens plus restreint, on appelle aussi lettres de marque les commissions accordées aux navires légers chargés de garder les côtes dans l'intérêt de la pêche ou de la douane, afin qu'ils puissent croiser en dehors de leur circonscription et courir sus aux navires marchands ennemis. Ces bâtiments appartiennent bien à l'État, mais sans faire à proprement parler partie de la flotte militaire. Par tant, ils ne sont pas tenus comme les navires de guerre de chasser partout les bâtiments ennemis et ne sont pas présumés *ipso facto*, comme ceux-ci, avoir l'*animus capiendi*; relativement aux captures qu'ils peuvent faire ou auxquelles ils coopèrent, les cours d'amirauté anglaises les assimilent aux corsaires (V. PRISE MARITIME). Ernest LEHR.

BIBL. : HISTOIRE. — *Lettre de cachet*. — CAMOIN DE VENCE, *les Lettres de cachet*, dans la *Rev. de la Soc. des études historiques*, 1892, pp. 225-35. — Paul COTTIN, *Rapports inédits du lieutenant de police d'Argenson*; Paris, 1891, in-12. — Frantz FUNCK-BRENTANO, *les Lettres de cachet données par les maréchaux de France*, dans les *Bull. de la Soc. de l'histoire de Paris*, mars-avr. 1889. — Du même, *les Lettres de cachet*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1892, pp. 821-853. — Du même, *l'Organisation de la famille à Paris, sous l'ancien régime, d'après les dossiers des prisonniers par lettres de cachet*, dans la *Réforme sociale*, 10 févr. 1893, pp. 245-260. — Arth. GIRY, *Manuel de diplomatique*; Paris, 1894, pp. 281-283, in-8. — JOLY, *les Lettres de cachet dans la généralité de Caen*; Paris, s. d., in-8. — VAN DER HAEGHEN, *les Lettres de cachet dans le Languedoc*, dans le *Messenger des sciences hist. de Belgique*, ann. 1881, pp. 80, 221, 319.

DROIT. — *Lettre missive*. — DALLOZ, *Supplément, v° Lettre missive*. — Rodolphe ROUSSEAU, *Traité théorique et pratique de la correspondance par lettres missives et télégrammes*; Paris, 1877, 2^e éd. — Albert LEGRIS, *Du Secret des lettres missives, de leur propriété et de leur production en justice*; Paris, 1889. — Arthur GIRAULT, *Traité des contrats par correspondance*; Paris, 1890. — Edgar HEPP, *De la Correspondance privée, postale et télégraphique*; Strasbourg, 1864.

DROIT COMMERCIAL. — *Lettre de change*. — ALAUZET, *Commentaire du code de commerce*; Paris, 1879, t. IV, 8 vol. in-8, 3^e éd. — BÉDARRIDE, *De la Lettre de change*; Paris, 1877, 2 vol. in-8, 2^e éd. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1890, gr. in-8, 4^e éd. — BRAVART et DEMANGEAT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1888-92, t. III, 6 vol. in-8, 2^e éd. — CHÉRETIEN, *Etude sur la lettre de change en droit international privé*; Paris, 1889, in-8. — DE COUDER, *Dictionnaire de droit commercial*, t. V, v° *Lettre de change*. — DALLOZ, *Répertoire, v° Effets de commerce*. — DEMANTE, *Principes de l'enregistrement*; Paris, 1888-89, t. II, 2 vol. in-8, 4^e éd. — LYON-CAËN et RENAULT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1893, t. IV, in-8, 2^e éd. — NOUGUIER, *Des Lettres de change et des effets de commerce*; Paris, 1875, 2 vol. in-8, 4^e éd. — PARDESSUS, *Cours de droit commercial*; Paris, 1856-57, t. I, 4 vol. in-8, 6^e éd. — PERSIL, *De la Lettre de change et du billet à ordre*; Paris, 1837, in-8. — SCHIÈBE, *Traité théorique et pratique*

des lettres de change; Paris, 1849, in-8. — TOUZAUD, *Des Effets de commerce*; Paris, 1882, in-8.

Lettre de crédit. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1890, gr. in-8, 2^e éd. — FALLOISE, *Des Ouvrages de crédit*; Paris, 1891, gr. in-8. — LYON-CAËN et RENAULT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1893, t. IV, in-8, 2^e éd.

Lettre de voiture. — BÉDARRIDE, *les Chemins de fer au point de vue du transport des voyageurs*, etc.; Paris, 1891, 2 vol. in-8, 3^e éd., revue par l'auteur. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1890, gr. in-8, 4^e éd. — DUVERDY, *Traité du contrat de transport par terre en général*, etc.; Paris, 1874, in-8, 2^e éd. — LYON-CAËN et RENAULT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1891, t. III, in-8, 2^e éd.

DROIT INTERNATIONAL. — *Lettre de marque*. — CALVO, *Dictionnaire de droit international, v° Marque (Lettre de) et Droit international*, §§ 2066 et suiv., et 2911. — PHILLIMORE, *Commentaries*, § 395. — TRAVERS TWISS, *Droits et devoirs des nations en temps de guerre*, § 181. — G.-F. DE MARTENS, *Précis du droit des gens*, éd. Vergez, §§ 96, 260, 289. — BLUNTSCHLI, *Droit international codifié*, § 670. — HEFFTER, *Droit international*, éd. Gelfcken, § 124 a.

LETTRES (Enseignement des). On pourrait définir les lettres : les arts de la parole. La poésie en est le type : les œuvres poétiques, de quelque genre qu'elles soient, sont les productions littéraires par excellence. Mais les écrits en prose, œuvres oratoires, descriptions, récits d'imagination, récits historiques, sont littéraires aussi, dans la mesure où ils valent par la forme, c.-à-d. où les choses sont exprimées avec art par les mots. D'ailleurs, comme on peut mettre aussi de l'art dans l'exposé des vérités scientifiques, il n'y a pas un abîme entre les sciences et les lettres. La différence toutefois est profonde : dans les sciences, la pensée est tout, l'expression n'a pour fin que de dire les choses comme elles sont, le plus clairement possible; au contraire, la forme littéraire vaut par soi et ajoute à l'intérêt des faits et des idées qu'elle exprime celui des sentiments qu'elle fait chanter en nous. À définir les lettres par leur matière, et non plus par leur moyen d'expression, elles ont pour objet essentiel les sentiments humains, qu'elles peignent, qu'elles décrivent, qu'elles mettent en scène, qu'elles évoquent. De là vient que l'histoire, la philosophie, l'étude des langues, bien qu'elles soient, au fond, d'ordre scientifique, sont comptées cependant parmi les études littéraires. L'objet de celles-ci, en somme, c'est tout l'homme intellectuel et moral. Voilà sans doute pourquoi ces études l'emportent sur les autres quand il s'agit de former l'homme. Si d'autres donnent mieux le sens de l'exact et l'esprit de rigueur géométrique, elles sont incomparables pour assouplir le jugement et développer l'esprit de finesse. C'est donc à bon droit qu'elles sont partout la base de toute haute culture. Les études scientifiques ont beau se faire nécessairement une place croissante, non seulement personne n'admet qu'elles suffisent, mais les maîtres mêmes de la science s'accordent à proclamer qu'à dons égaux, on y excelle bien plus sûrement quand on y apporte un esprit affiné et trempé par les lettres (V. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE). II. M.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES (V. SOCIÉTÉ).

LETTRET. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard; 405 hab.

LETTRE (Impr.). On donne le nom de lettrines aux petites lettres dont on marque encore quelquefois les renvois du texte aux notes. L'astérisque joue le même rôle dans certaines impressions, mais on ne se sert plus guère aujourd'hui que de chiffres. On appelle aussi lettrines les lettres capitales qui indiquent, au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire, la première syllabe des mots traités dans la colonne ou la page; c'est également par des lettres que l'on signale, dans le corps même d'un vocabulaire ou d'une table alphabétique le changement d'initiale des mots. Enfin, ce terme est employé comme synonyme de *lettre montante*, c.-à-d. une lettre d'une force de corps supérieure au reste du texte, laquelle se met au commencement d'un chapitre ou parfois d'un paragraphe. La *lettre ornée*, qui remplit le même objet, est souvent confondue, dans le langage des amateurs et des cri-

tiques bibliographiques, avec la *lettrine*, en cette dernière acception.

B.-H. G.

LETULLE (Maurice-Éléonor-Lucien-Joseph), médecin français contemporain, né à Mortagne (Orne) le 19 mars 1853. Interne des hôpitaux en 1874, docteur en médecine en 1879, médecin des hôpitaux en 1883, agrégé de la faculté en 1889, M. Letulle, élève du regretté Vulpian, s'est efforcé, par ses études d'anatomie pathologique, d'éclairer plus d'un point obscur de la science nouvelle. On lui doit deux bonnes thèses d'agrégation : *Troubles fonctionnels du pneumo-gastrique* (1886); *les Pyrexies abortives* (1889); *Recherches d'anatomie pathologique: l'Inflammation* (1893), ouvrage couronné par l'Institut et par l'Académie de médecine; *Pus et suppuration* (1894), et de nombreux travaux de clinique et d'anatomie pathologique, en particulier sur la pathologie du cœur et des voies digestives, publiés dans les *Bulletins de la Société anatomique* et de la *Société médicale des hôpitaux*.

LEU ou **LOUP** (Saint), 49^e évêque de Sens, mort en sa terre de Brinon le 1^{er} sept. 623. Allié à la famille des Mérovingiens, il entra fort jeune dans la cléricature d'Orléans. En 609, il fut élevé à l'archevêché de Sens. A la mort de Thierry II (613), il prit parti pour Sigebert, et repoussa devant Sens les troupes de Clotaire II. Après la victoire définitive de ce dernier, l'évêque fut exilé sur les bords de l'On; il y trouva encore des populations païennes qu'il christianisa. Plus tard, Clotaire le rappela à Sens.

LEU (Thomas de), graveur français du xvi^e siècle. Sa vie est peu connue. Peut-être est-il d'origine flamande (il a signé quelques pièces : *de Leeuw* et *Tomàs de Leu*). Il naquit probablement vers 1555 ou 1560; en 1576, il travaillait dans l'atelier de Jean Rabel. Sa dernière œuvre paraît être une suite de six planches pour les *Images ou tableaux de platte peinture des deux Philostrates...*, mis en français par Blaise de Vigenère (Paris, 1617, in-fol.). Il a gravé un grand nombre de portraits; ces planches sont particulièrement intéressantes, car les peintures originales ont très souvent disparu.

BIBL. : DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*, t. X et XI.

LEU (Jean-Jacques), historien et juriste suisse, né à Zurich le 29 janv. 1689, mort le 10 nov. 1768. Après de fortes études et de longs voyages, il se fixa à Zurich dont il devint le bourgmestre et où il écrivit de nombreux volumes : *Législation des villes et des campagnes suisses*; *Dictionnaire général de la Confédération* (1747-65, 25 vol.), vaste répertoire historique et géographique, etc. Ses manuscrits sont à Zurich.

LEU (August-Wilhelm), peintre allemand, né à Munster le 24 mars 1818. Il étudia le paysage à Dusseldorf sous Schirmer et Achenbach, et se mit tout d'abord à reproduire les sites des régions scandinaves qu'il avait visitées à deux reprises (1843-47) : *Fiord norvégien* (musée de Brème), *Plateau de Norvège* (Königsberg). Plus tard, de ses voyages dans la Haute-Bavière et en Suisse, il rapporta d'autres tableaux, tels que *l'Obersee*, *le Watzmann*, *l'Eiger* et *le Mönch*; et enfin il se prit aux motifs tirés de la nature du Midi : *Coucher du soleil sur la côte de Nice*, *Roccabruna*. Il fut professeur à l'Académie de Dusseldorf, puis (1882) à celle de Berlin.

LEUBRINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Marquise; 208 hab.

LEUC. Com. du dep. de l'Aude, arr. et cant. (E.) de Carcassonne; 449 hab.

LEUCA (Cap *Santa Maria di*). Promontoire situé à la pointe méridionale de la presqu'île de Pouille (S.-E. de l'Italie). C'est le cap *Iapygium* ou *Salentinum* des anciens. Par un temps clair, on aperçoit facilement de la les falaises de la côte d'Albanie.

LEUCADE ou **SAINTE-MAURE** (*Leukada* ou *Hagia Maura*). Une des îles Ioniennes, formant une épararchie du nome de Corfou, à 74 kil. S.-E. de Corfou, au S. de l'entrée du golfe d'Arta. Séparée de Céphalonie et d'Ithaque, au S., par un détroit large de 10 kil. A son extrémité

N.-E., formée par une longue pointe de sable, Leucade n'est séparée de la côte d'Acarnanie que par une lagune étroite, qui a, en un point, 1,200 m. seulement de large et 0^m60 à 2 m. de profondeur. C'est, dit-on, un canal artificiel que des colons corinthiens auraient creusé dans la plus haute antiquité, transformant ainsi en île la presqu'île; le nom d'*Acte* qui était donné à Leucade du temps d'Homère semble confirmer cette légende que dément, d'autre part, l'état des lieux : « Il est probable que les Corinthiens, comme plus tard les Anglais, n'eurent qu'à creuser une fosse de navigation dans la lagune qui sépare l'île du continent; si la mer Ionienne avait des marées, Leucade, comme Noirmoutier, se changeait deux fois par jour en péninsule. » (Reclus.) Cette lagune n'est accessible qu'aux barques. Leucade a 35 kil. du cap Zuana au cap Ducato; dans sa plus grande largeur, elle a 13 kil. à 285 kil. (344 avec les petites îles Méganise, Kalamo, etc.). Au S., plusieurs baies, chaîne de montagnes calcaires, orientée du N. au S.; le *Megan Oros* (1,036 m.) et le *Nomali* (1,443 m.) sont les sommets culminants. La partie méridionale de cette chaîne est boisée; elle se termine par un promontoire haut de 60 m.: c'est le fameux *saut de Leucade*, d'où on lançait les accusés dans la mer pour leur faire subir une sorte de jugement de Dieu; les amants malheureux s'en précipitaient aussi, espérant que, s'ils échappaient à la mort, ils seraient délivrés de leurs peines. — L'émigration dépasse l'excédent des naissances sur les décès. Capitale: *Leukai* ou *Hamaxi-ghi* (2,000 hab.), qui a été ruinée par un tremblement de terre en 1867; près de la, ruines cyclopiennes (*Nerikos*) et ruines plus récentes de *Leukai*. Ancien fort venitien de Sainte-Maure, que les Turcs avaient joint au continent par un pont-aqueduc long de 1,200 m., ruiné en 1825 par un tremblement de terre.

L'île était connue d'Homère sous le nom d'*Acte*. Les Corinthiens la colonisèrent au vii^e siècle avant J.-C. Elle suivit le sort des îles Ioniennes. A partir du xiii^e siècle après J.-C., elle appartient au despote d'Épire; aux Orsini, seigneurs de Zante; à Gauthier de Brienne, duc d'Athènes; aux Zorzi; aux comtes de Céphalonie de la maison de Tocchi (1362); aux Turcs (1479); aux Vénitiens (1684). Les Russes l'occupèrent en même temps que Corfou; ils bâtirent les ports Alexandre et Constantin.

L. DEL.

BIBL. : HAUSSOULIER, *la Grèce continentale et ses îles*, p. 414 (carte). — S. DE NOLHAC, *Dalmanie et îles Ioniennes*.

LEUCADENDRON (*Leucadendron* R. Br.) (Bot.). Genre de Protéacées, comprenant environ 70 arbres ou arbustes africains, voisins des *Protea* (V. ce mot), dont ils se distinguent par les fleurs unisexuées, capitées et les capitules fructifères strobiliformes; les fleurs sont tétramères et les anthères stériles dans les femelles. On les cultivait jadis en terre froide.

D^r L. Hx.

LEUCAMP. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy; 506 hab.

LEUCANIA (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères, sous-ordre des Noctuelines, famille des Hadenidés, renfermant des Noctuelles de taille moyenne, de coloration ordinairement roussâtre, avec les ailes inférieures grises. En dessous, tout l'insecte est luisant et brillant, comme argenté. Les *Leucania* habitent les régions tempérées; leurs chenilles vivent sur les Graminées. *Leucania albipuncta* ou *Noctuelle Point blanc*, ailes supérieures gris roussâtre avec un point blanc; commune en juin et septembre dans les bruyères, les prairies. *Leucania pallens* ou *N. blème*, ailes supérieures rousses avec trois points noirs en triangle. *L. riparia*, *L. conigera*, etc. M. M.

LEUCANTHÈME (*Leucanthemum* Tourn.) (Bot.). Genre de Composées du groupe des Hélianthées, rattaché actuellement aux *Chrysanthemum* (V. CHRYSANTHÈME). Les anciens désignaient sous ce même nom la Camomille romaine (V. CAMOMILLE).

LEUCATE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigeac, entre l'étang qui porte ce nom et la Méditerranée; 1,750 hab. On a prétendu que ce nom

venait du nom grec λευκός, blanc, étymologie insoutenable. Ce nom ne paraît pas avant le x^e siècle; c'est alors une seigneurie vassale des vicomtes de Narbonne et qui, au xii^e siècle, appartient à la puissante famille des Durban. La place était alors importante, à cause de la proximité du Roussillon, terre espagnole, et la limite des deux royaumes coupait l'étang entre Salces et Leucate. En 1309, le roi Philippe le Bel, voulant créer un port dans la sénéchaussée de Carcassonne, pour remplacer celui de Narbonne de plus en plus ensablé, acquiert du vicomte la suzeraineté de Leucate et le fief. Leucate devient alors chef-lieu d'une châtellenie royale comprenant le Lac, Villefalse et Sigean. La ville a beaucoup à souffrir des attaques des Espagnols à dater du xv^e siècle; ils l'assiègent en 1496, l'occupent un instant en 1503. En 1590, les ligueurs et leurs alliés d'outre-Pyrénées l'assiègent inutilement; grâce au dévouement de la femme du gouverneur, de Barry, qui laisse décapiter son mari sous les murs de la place plutôt que de capituler, l'attaque échoue. En 1637, nouveau siège héroïquement soutenu par le fils de ce même Barry, Hercule Boursier; l'armée de d'Halluin délivre la place après un beau combat; on frappa une médaille en mémoire de ce fait d'armes. La place de Leucate est enfin démantelée en 1664, quand, le Roussillon étant redevenu français, elle a cessé d'être ville frontière. L'étang de Leucate est une sorte de marais où la mer ne pénètre que par les gros temps. La pêche fait vivre une partie de la population avoisinante. — Vins assez estimés.

A. MOLNIER.

BIBL.: *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., *passim*. — MOUYNES, *Inventaire des archives communales de Narbonne*, série AA, annexes, p. 381.

LEUCÉINES. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{2n}H^{2n-1}AzO^4. \\ \text{Atom... } C^nH^{2n-1}AzO^2. \end{array} \right.$

M. Schutzenberger a reconnu que les matières protéiques et albuminoïdes se décomposaient sous l'influence de la baryte en donnant, outre l'ammoniaque et l'acide oxalique, un mélange de corps amidés. Formé de deux séries de termes: les uns de forme $C^{2n}H^{2n+1}AzO^4$ ($n = 2, 3, 4, 5, 6$) sont les dérivés amidés des acides gras, $C^{2n}H^{2n+2}O^2$; les autres, de la forme $C^{2n}H^{2n-1}AzO^4$ ($n = 4, 5$); les leucéines peuvent être envisagés comme des anhydrides des oxyacides amidés, $C^{2n}H^{2n+1}AzO^6$. M. Schutzenberger a réalisé la synthèse de leucéines offrant les mêmes caractères que celles obtenues par l'hydratation des matières protéiques en faisant agir les bromures éthyliques sur les combinaisons zinciques des acides gras amidés. En faisant agir l'urée en présence d'anhydride phosphorique sur un mélange de leucine et de leucéine, le même savant a pu obtenir une matière azotée présentant les principaux caractères des matières albuminoïdes.

C. M.

LEUCHEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 205 hab.

LEUCHTENBERG (V. BEAUHARNAIS).

LEUCI. Peuple celtique du *Belgum*, dont les voisins étaient au N. les *Mediomatrici*, à l'O. les *Remi*, au S. les *Lingones*, et dont le territoire, avant l'arrivée des *Triboci*, des *Nemeles* et des *Vangiones*, s'étendait au delà du *Mons Vosegus* jusqu'au Rhin. Durant sa campagne contre les Helvètes, ils fournirent des vivres à César, et pendant la guerre de Belgique ils ne figurent point parmi les peuples ligés contre les Romains; aussi plus tard furent-ils déclarés libres (*civitas libera*). Les *Leuci* pratiquaient la métallurgie, exploitaient les mines de la Lorraine. Ils avaient comme capitale *Tullum* (Toul) et comme villes principales *Nasium* (Naix), *Noviomagus* (Nijon), *Caturices* (Bar-le-Duc), *Fines* (Fains), *Sotiniariaca* et *Scarponna* (près de Dieulouard), qu'Ammien Marcellin (XXVII, 2) mentionne comme *castellum*, à propos d'une incursion d'Alémans et de Huns. Le territoire des *Leuci* répondait plus tard à la *civitas Leucorum* de la *Prov. Belgica prima* et puis au diocèse de Toul.

L. WILL.

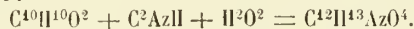
BIBL.: J. CÉSAR, *De Bel. Gal.*, I, 40. — PLINE, IV, XVII, 31. — TACITE, *Hist.*, I, 64. — DE SAULCY, *Monnaies des*

Leuks, dans *Rev. num. fr.*, 1836, I, 162-174. — F.-F. GAUDÉ, *les Voies rom. dans la partie occid. de la cité des Leuci*, dans *Journ. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1864-65, XIII, XIV. — PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX, *Not. sur les monnaies des Lingons et des Leuks*; Paris, 1868. — BRETAGNE, *Inscr. métalliques sur les édifices publics des Leuci*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1880, 3^e sér., VIII, 37-47.

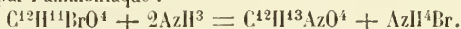
LEUCIFER (V. LUCIFER).

LEUCINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{12}H^{10}(AzH^3)(O^4). \\ \text{Atom... } CH^3(CH^2)^3CHAzH^2.CO^2H. \end{array} \right.$

La leucine, appelée aussi oxycaproamine ou acide amidocaproïque, est un acide alcali dérivant de l'acide oxycaproïque normal, $C^{12}H^{10}(H^2O^2)(O^4)$. Elle a été découverte par Proust dans les produits de putréfaction du gluten et du fromage en présence de l'eau. La leucine existe dans les tissus du foie, de la rate, des poumons, dans le pus, ainsi que dans certains végétaux: *Chenopodium album*, *Vicia sativa*, *Agaricus muscarius*. Les acides et les alcalis décomposent les albuminoïdes et les substances mucilagineuses avec production de leucine. La leucine accompagne souvent la tyrosine aussi bien dans les plantes et les animaux ou elle existe à l'état isolé que dans les produits de décomposition des substances azotées complexes. Limpricht en a fait la synthèse en faisant agir l'acide chlorhydrique sur un mélange de valéral, $C^{10}H^{10}O^2$, et d'acide cyanhydrique:

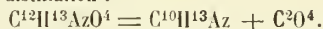


Hüfner l'a obtenue en traitant l'acide bromocaproïque α par l'ammoniaque:



On la prépare surtout en décomposant des rognures de corne par l'acide sulfurique étendu de deux fois son poids d'eau. Le traitement du ligament cervical en fournit aussi de grandes quantités.

La leucine cristallise en lamelles blanches et octaédriques solubles dans 49 parties d'eau à 12°, peu solubles dans l'alcool, insolubles dans l'éther, fusibles à 170° et sublimes. Elle se décompose en amylamine et acide carbonique à la distillation:



L'acide nitreux la change en acide leucique ou acide oxycaproïque. La leucine qui se forme dans l'organisme des animaux ou végétaux est douée de pouvoir rotatoire, et sa solution chlorhydrique dévie, en général, le plan de polarisation à droite; la leucine synthétique est inactive par compensation, car, en faisant agir le *Penicillium glaucum*, on peut obtenir une leucine jouissant du pouvoir rotatoire, mais tournant en sens contraire de la leucine naturelle.

C. M.

BIBL.: PROUST, *Annales de chimie et de physique* [2], t. X, p. 40 — MULDER, *Journal für praktische Chemie*, t. XVI, p. 290; t. XVII, p. 57.

LEUCINES. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{2n}H^{2n+1}AzO^4. \\ \text{Atom... } C^nH^{2n+1}AzO^2. \end{array} \right.$

On donne le nom général de leucines aux acides alcalis homologues de la glycollamine; ces composés tirent une grande importance de leur formation dans le dédoublement des matières protéiques et albuminoïdes sous l'influence de la baryte à 200°. Ce groupe est formé surtout par la leucine proprement dite (V. ce mot); la butalamine ou oxyvaléramine, $C^{10}H^{11}AzO^4$; l'acide amidobutyrique ou oxybutyramine, $C^8H^9AzO^4$: tous composés représentés par la formule générale $C^{2n}H^{2n+1}AzO^4$ et dérivés des acides alcools, $C^{2n}H^{2n-2}(H^2O^2)(O^4)$. Tous ces corps sont remarquables par la facilité avec laquelle ils cristallisent.

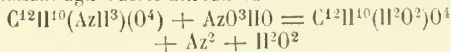
C. M.

LEUCIPPE, philosophe grec, célèbre pour avoir inventé la théorie des atomes. Sa vie nous est très peu connue. On indique comme sa patrie tantôt Abdère, tantôt Milet, tantôt Elée. Nous ne pouvons pas non plus déterminer avec précision l'époque où il a vécu: il fut probablement contemporain d'Anaxagore et d'Empédocle. On nous le présente aussi comme le disciple soit de Parménide, soit de Zénon ou même de Mélissus, soit enfin de Pythagore: il est vraisemblable que le témoignage de Simplicius, d'après

lequel Leucippe aurait suivi les leçons de Parménide, est le plus exact. En tout cas, le lien qui unit la théorie des atomes aux doctrines de l'école d'Élée est incontestable. Divers témoignages nous portent à croire que ce philosophe avait écrit plusieurs ouvrages qu'Aristote a eu peut-être sous les yeux, mais ici encore nous manquons de renseignements précis. Il paraît que les livres de Leucippe furent rapidement oubliés, peut-être en partie parce qu'Épicure et ses disciples, tout en renouvelant la théorie atomistique, gardèrent un silence singulier à l'égard de celui qui l'avait inventée. Épicure, d'après Diogène Laërte (X, 7), va jusqu'à lui refuser le nom de philosophe; Lucrèce ne le nomme pas une fois. La gloire de Leucippe se confond avec celle de son célèbre disciple Démocrite, et il serait malaisé de distinguer les opinions particulières du maître et de l'élève. Cependant Ed. Zeller montre avec raison contre Lange, qui dans son *Histoire du Matérialisme* nomme une seule fois Leucippe dans les dix-huit pages consacrées à la théorie atomistique, que la plupart des doctrines défendues par Démocrite avaient déjà été indiquées par Leucippe : telles sont la réduction de la génération et de la destruction à l'union et à la séparation de substances incréées; la doctrine des atomes et du vide; le mouvement éternel des atomes; la collision des atomes; le mouvement tourbillonnant d'où est sorti le monde; les propositions relatives à la forme de la terre modifiées en partie par Démocrite, l'ordre des astres, l'inclinaison de l'axe de la terre, la nature de l'âme. On a ainsi la preuve que Leucippe s'était déjà appliqué à l'étude de la cosmologie et des êtres vivants; mais sans doute il avait étudié ces questions moins à fond que son disciple. Enfin, il ne semble pas qu'on doive attacher grande importance à l'opinion du stoïcien Posidonius rapportée par Strabon et Sextus Empiricus, et d'après laquelle l'invention de la théorie des atomes appartient à Noschus de Sidon. Le plus grand nombre des témoignages s'accorde en faveur de Leucippe. V. Br.

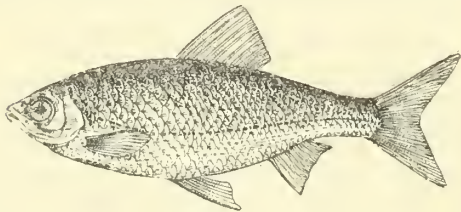
LEUCIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{12}H^{10}(H^2O)^2(O^4) \\ \text{Atom. } OH.C^3H^{10}.CO^2H. \end{array} \right.$

L'acide leucique est un acide oxycaproïque qui paraît être un homologue de l'acide lactique. Strecker l'a préparé en faisant agir l'acide nitreux sur la leucine naturelle :



Il cristallise en aiguilles incolores, fusibles à 73°; ses solutions dévient le plan de polarisation. C. M.

LEUCISCUS. I. ICHTYOLOGIE. — Genre de Poissons osseux (Téleostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des Cyprinidae, section des Leuciscina, ayant un corps ovalaire plus ou moins comprimé, couvert d'écaillés



Leuciscus rutilus.

assez grandes, la dorsale située au-dessus de l'insertion des ventrales, les dents pharyngiennes disposées sur un seul rang, le plus ordinairement au nombre de cinq du côté droit, et de six du côté gauche, les antérieures coniques, les postérieures comprimées, crochues à l'extrémité et finement entaillées sur leur bord. Le *Leuciscus rutilus* (Gardon) est le type du genre. ROCHER.

II. PÊCHE (V. GARDON).

LEUCITE (Bot.) (V. CHROMOLEUCITE).

LEUCITITE (Géol.). La présence normale de la leucite comme élément essentiel dans des roches basiques à texture microlithique donne naissance, suivant la nature de l'élément

feldspathique auquel elle est associée, à deux catégories de roches, les *leucitophyres* où se trouve la sanidine, et les *leucotéphrites* qui ne contiennent que du plagioclase; en même temps, dans ces dernières, la leucite est accompagnée de néphéline. Puis, finalement, quand disparaît tout autre élément blanc que cette leucite, il en résulte des *leucitites* qui, suivant qu'elles contiennent ou non de l'olivine, peuvent être considérées, quand cette condition d'être périclitifère se trouve réalisée, comme des basaltes à leucite.

Toutes ces roches longtemps confondues avec les basaltes en raison de leur grande analogie d'aspect et qu'on sait être caractérisée maintenant par la présence d'un feldspathoïde du groupe des leucitides, ont encore pour trait commun, distinctif, de renfermer, avec une teneur plus élevée en silice (48 à 50 %), une forte proportion d'alcalis, de magnésie et de fer au détriment de l'alumine et surtout de la chaux. En même temps dans les leucotéphrites la présence de la néphéline peut introduire jusqu'à 2 % d'eau.

D'autre part, dans chacun de ces types, les variétés pauvres en éléments blancs ont une tendance marquée à devenir plus largement cristallisées en prenant une texture grenue; et dans ce cas la matière amorphe, assez abondante dans les formes laviques et franchement microlithiques, fait défaut. Le sphène, le grenat, parfois l'hauyne dans les leucitophyres et les leucotéphrites figurent ensuite parmi les éléments accessoires les plus fréquents.

Les *leucitophyres*, souvent rendus porphyroïdes par le développement qu'y prennent de grands cristaux de leucite, sont essentiellement constitués par une pâte microlithique de couleur foncee, faite de *leucite* et de *sanidine* avec parfois un peu d'*aggrine* et de *néphéline*, dans laquelle sont disséminés, à l'état de cristaux anciens bien développés, des pyroxènes (*aggrine*, *malacolite*, *augite*), du fer oxydulé, du sphène, de la *leucite* et souvent aussi de la *néphéline*. Les leucitophyres typiques riches en néphéline des provinces rhénanes contiennent en plus de beaux cristaux d'*hauyne* (*Hauynophyres*); ceux du Kaiserthul dans la vallée du Rhin, sont à leur tour exceptionnellement riches en grenats bruns dodécaédriques (*mélanite*).

Dans les *leucotéphrites* de couleur plus foncee, souvent aussi plus celluluses avec matière amorphe bien développée, les éléments anciens dominants, *magnétite*, *augite*, *leucite* riche en inclusions cristallines et vitreuses, feldspaths alcalino-terreux (*labrador* et *anorthite*), sont parfois accompagnés d'*olivine* ou d'*amphibole brune*. L'*augite*, la *leucite*, le *labrador* et l'*anorthite* fournis-

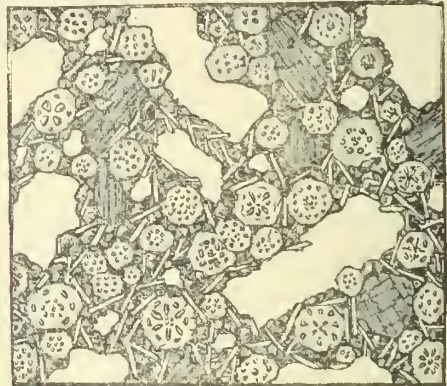


Fig. 1. — Leucotéphrite du Vésuve (coulée de 1891). — Grands cristaux de leucite (1) et d'augite (2) dans une pâte microlithique formée de labrador, d'augite et de fer oxydulé.

sent ensuite les microlithes du second temps (fig. 4). A ce second type appartiennent presque toutes les laves modernes du Vésuve qui de tout temps n'a rejeté que des produits leucitiques, si bien que c'est dans ce massif qu'on peut rencon-

trer les plus beaux cristaux de leucite, aussi bien dans les laves modernes que dans les célèbres blocs de projection (*sanidine à leucite*) de la Somma.

Plus localisées, en même temps de composition plus simple, les *leucites*, dont les meilleurs exemples doivent être cherchés dans la Bohême et l'Eifel, deviennent des agrégats de *microlithes*, d'*augite*, de *leucite* et de *fer oxydulé*, ne contenant qu'exceptionnellement des traces de matière vitreuse, et entourant de grands éléments plus ou moins brisés d'*amphibole brune*, d'*augite*, de *sphène* et de *leucite*. Dans le type péridotifère plus basique, la *magnétite*, bien développée, s'accompagne de *picotite*, et l'*olivine* apparaît en gros cristaux arrondis d'un jaune brillant, souvent bien distincts à l'œil nu.

Dans la Bohême, cette dernière variété dominante se présente assez riche en olivine pour que M. Borický et les pétrographes allemands à sa suite lui ait attribué le nom de *basaltes à leucite*. L'inverse se produit dans l'Eifel où l'on peut constater la présence fréquente du *mica noir* dans des coulées de leucitites où l'analyse microscopique indique de plus la présence de la *mélilite*.

Mode de gisements et distribution. Toutes ces roches, qui se présentent le plus souvent sous la forme de coulées franches, à surface rugueuse, accompagnées, comme toutes les formations volcaniques de cette nature, d'un puissant cortège de projections maintenant consolidées en tufs, font partie d'une intéressante série éruptive d'âge moderne, post-pliocène, dont les principaux centres viennent se placer d'abord en pleine Italie centrale où les volcans du Latium dans leur pleine période d'activité datant de la retraite définitive de la mer de la région au début de l'époque quaternaire ont surtout rejeté des leucitophyres; on les remarque maintenant profondément altérés au voisinage des centres d'émission et transformés en laves dites *sperone* par des émanations chlorurées dont le dégagement n'a cessé que peu de temps avant la fondation de Rome. Aux environs de Naples, les champs phlégréens et le Vésuve ne sont pas moins riches en produits de cette nature. Dans cette direction, toujours au début du pléistocène comme dans le Latium, après une première phase d'éruptions sous-marines datée par la présence, au milieu d'épaisses assises de tufs à sanidine, de marnes coquillères renfermant presque toutes les espèces qui vivent encore dans la Méditerranée (*Ostrea edulis*, *Rostellaria pes pelicani*...), dans les tufs célèbres du Paussilipe en particulier), des volcans qui ont surgi — ceux de Rocca Monfina au N., de la Somma à l'E. — sont

sortis d'épaisses coulées de *leucitophyres*. Après cette phase antéhistorique, on sait qu'en l'an 79, c'est le Vésuve à son tour qui s'est formé au centre de l'ancien cratère de la Somma, et que, depuis, ce dernier, n'ayant cessé de

rejeter des *leucotéphrites*, donne l'exemple non seulement d'une remarquable constance dans l'activité, mais dans la nature des produits épanchés (fig. 2).

Pour atteindre ensuite d'autres points d'émission de pareilles roches, il faut gagner dans les régions plus septentrionales de l'Europe les districts volcaniques de la Bohême, de la Suisse saxonne, des bords du Rhin, au voisinage du massif des Sept-Montagnes et de la Forêt-Noire (Kaiserthul), et surtout ceux si remarquablement développés de l'Eifel. En ce point les laves à leucite (*leucitophyre* et *leucite*) tapissent le fond des vallées actuelles, et ces coulées sont tellement modernes qu'il en est, comme certaines *cheires* d'Auvergne, qui,

barrant les rivières, les ont obligées à se frayer un nouveau lit.

En dehors de ces contrées classiques de l'Italie centrale et des provinces germaniques, l'existence de ces laves à leucite n'a été encore reconnue qu'à titre exceptionnel en Algérie, dans les massifs volcaniques qui se développent si largement sur la côte de la province d'Oran, ainsi que plus récemment aux Etats-Unis dans la série éruptive tertiaire de l'*absaroka range* (Iwings, *Philosoph. Society of Washington*, XII, 7 mai 1892). En somme, condensées dans des espaces restreints, ces roches à leucite n'ont rien dans leur distribution qui puisse se comparer la grande distribution des basaltes proprement dits. De plus leur localisation, non seulement dans les manifestations éruptives tertiaires, mais dans les phases les plus récentes de cette série si telle que la leucite a été longtemps considérée comme un minéral exclusivement tertiaire. On sait maintenant qu'il n'en est rien depuis que de récentes observations faites par divers auteurs (Hussak, *New Jahrb.*, 1891, II, 224, et 1892, III, 153; Fr. Williams, *Am. Report of Arkansas*, 1891; Kemp, *Am. Journal of Science*, 1893, 298, et 1894, 339) ont fait connaître sa présence dans des roches phonolitiques anciennes, placées dans la dépendance immédiate de grands massifs de syénite néphélinique, en divers points du Brésil et de l'Amérique du Nord (Arkansas). De plus, en 1891 (*New Jahrb.*, II, 224), M. de Chrustschoff a signalé l'existence d'une coulée de *leucitophyre* interstratifiée dans des calcaires siluriens fossilifères de la Sibérie (Tungaska, près du fleuve Wilme); enfin tout récemment

MM. M. Lévy et Lacroix (*Bull. des services de la carte géol. de France*, n° 43, 1895), ont fait connaître qu'en Saône-et-Loire, près de Cluny, sur la rive droite de la Grosne, une leucotéphrite bien caractérisée fait partie des formations éruptives du culm de la région (fig. 3). Dans cette leucotéphrite associée à

des porphyrites micacées et recoupée par des filons N.-E. de microgranulite, la leucite est bien développée, mais jamais intacte; ses cristaux trapézoïdiques traversés par de fines fissures perlitiques tapissées de mica blanc sont entièrement

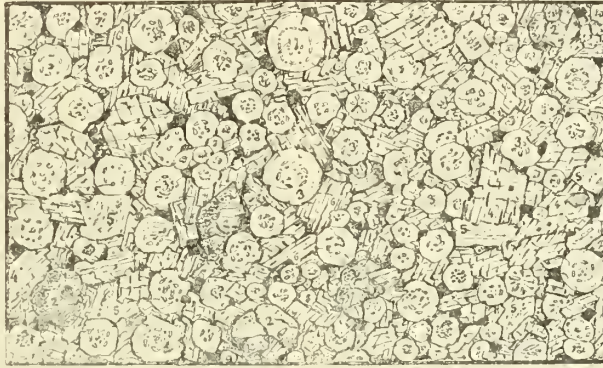


Fig. 2. — Leucite de la Somma (Vésuve). — 1, magnétite; 2, péridot; 3, leucite; 4, augite; 5, microlithes d'augite, de leucite et de fer oxydulé; 6, mélilite.

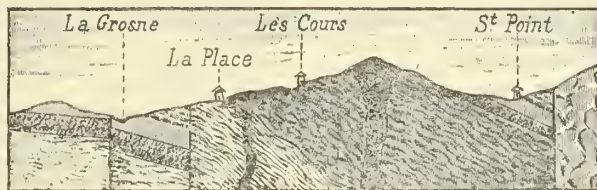


Fig. 3. — Filon avec épanchement en nappe de leucotéphrite carbonifère dans les grès et tufs du culm du Maconnais (d'après M. Michel Lévy).

épigénisés en un agrégat de lamelles feldspathiques de nature albitique.

Après avoir étudié avec soin ce mode d'altération, puis surtout fait remarquer combien cette condition pour la leucite d'être fréquemment épigénisée en minéraux divers (orthose, néphéline, zéolites variées, etc.) était partout réalisée, MM. Michel Lévy et Lacroix n'ont pas manqué d'en déduire cette conclusion que l'extrême rareté de ce minéral, dans les séries volcaniques anciennes, devait tenir à cette facilité avec laquelle il se laisse atteindre, par suite masquer, par les actions secondaires. Dès lors, des observations plus attentives permettront sans doute de reconnaître qu'aux époques anciennes un grand nombre d'épanchement d'orthophyres et de porphyrites micacées ont dû avoir pour cortège des roches à feldspathoïdes comme dans la série récente. Ch. VÉLAIN.

LEUCITOPHYRE (Géol.) (V. LEUCITE).

LEUCKART (Friedrich-Sigmund), médecin et naturaliste allemand, né à Helmstædt le 26 août 1794, mort à Fribourg-en-Brigau le 25 août 1843. Reçu docteur à Gœttingue en 1816, il entreprit plusieurs voyages scientifiques et fut nommé en 1823 privat-docent de médecine et de chirurgie à Heidelberg; depuis 1829, il enseigna la zoologie, l'anatomie comparée et la médecine vétérinaire en qualité de professeur extraordinaire, puis en 1832 passa à Fribourg avec le titre de professeur ordinaire et de directeur de l'établissement de zoologie et de physiologie. Outre des travaux estimés sur les Invertébrés marins, etc., il a publié : *Versuch einer naturgemässen Eintheilung der Helminthen*, etc. (Heidelberg et Leipzig, 1827, in-8); *Einleitung in die Organatrik und... Thierarzneikunde* (Heidelberg, 1832, in-8). D^r L. IIx.

LEUCKART (Karl-Georg-Friedrich-Rudolf), éminent zoologiste allemand, né à Helmstædt le 7 oct. 1823. Il étudia à Gœttingue, y fut nommé en 1847 privat-docent de zoologie et de physiologie et assistant de l'Institut physiologique, devint en 1850 professeur extraordinaire de zoologie à Giessen, en 1855 professeur ordinaire et passa en 1869 à Leipzig avec le même titre. Son attention s'est surtout portée sur l'organisation et la biologie des animaux inférieurs; c'est lui qui, avec Frey, a établi, parmi les Zoophytes, les deux types des Cœlentérés et des Echinodermes; dans son étude sur les Siphonophores, il a confirmé le principe de la division du travail établi par Milne-Edwards et l'a appliqué au polymorphisme de ces animaux; par ses nombreux travaux sur l'œuf des Insectes, sur la parthénogénèse, etc., il a puissamment contribué à porter la lumière dans le problème de la génération; par des recherches aussi patientes que pénibles, il a éclairé d'un jour nouveau l'histoire des Vers parasites, particulièrement des Trichines et des Cestodes. — Principaux ouvrages : *Ueber die Morphologie... der wirbellosen Thiere* (Brunswick, 1848); *Ueber den Polymorphismus*, etc. (Giessen, 1851); *Zoolog. Untersuchungen* (Giessen, 1853-54, 3 livr.); *Vergleichende Anatomie u. Physiologie*, avec Bergmann (Stuttgart, 1852); *Zur Kenntnis des Generationswechsels... bei den Insekten* (Francfort 1858); *Unters. üb. Trichina spiralis* (Leipzig, 1860, 1866); *Die Blasenwürmer und ihre Entwicklung* (Giessen, 1856); *Die Parasiten des Menschen* (Leipzig, 1863-76, 2 vol.; 2^e éd., 1879 et ann. suiv.); *Die Anatomie der Biene* (Cassel, 1885, pl. murale); *Vergl. Anatomie des Auges*, dans Græfe et Sæmisch, *Handb. der Ophthalmologie*, Bd. II. D^r L. IIx.

LEUCKARTELLA Edwards Ch.-L. (Zool.). Genre de Crustacés Copépodes établi pour une espèce nouvelle, de forme aberrante, *L. paradoxa*, qui vit dans la cavité du corps d'une Holothuride, *Mülleria Agassizi*, des îles Bahama.

LEUCOBRYUM (Bot.). Genre de Mousses Acrocarpes, de la famille des Leucobryacées. Tige dressée, dichotome, rameuse, formant des touffes compactes, d'un vert glauque à l'état humide, blanchâtres et fragiles à l'état sec.

Les feuilles sont très rapprochées, falciformes, lancéolées et lâchement imbriquées. Fleurs dioïques. La capsule est penchée, striée de couleur de châtaigne, coiffe cucullée, opercule conique à bec subulé. L'espèce unique, très répandue dans les environs de Paris, c'est le *Leucobryum glaucum* ou *Bryum glaucum* L., ou *Dicranum glaucum* Hedw. On le rencontre sur la terre nue, sablonneuse ou légèrement tourbeuse des forêts, sur l'humus dans les anfractuosités de rochers et dans les bois frais des terrains siliceux. A. VENDRYÈS.

LEUCOCARPUS (*Leucocarpus* Don) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Scrofulariacées, très voisin des *Mimulus* (V. ce mot), dont il se distingue par les fruits qui sont des baies blanches supères, à graines réticulées. L'unique espèce, *L. alatus* Don., est une herbe à tige tétragone, à feuilles opposées et à cymes axillaires; les fleurs sont petites et jaunes. Originnaire de l'Amérique centrale, elle est parfois cultivée dans nos serres. D^r L. IIx.

LEUCOCYSTIS (Microb.). Genre de Bactériacées appartenant au groupe des *Micrococcus* (ou *Coccogenæ* Trevisan), créé par Schrœter pour des organismes qui vivent dans les celliers, les caves et les cavernes, fixés aux parois humides où ils forment un enduit muqueux transparent, puis blanchâtre, quelquefois teinté d'ocre ferrugineux. Au microscope ils se présentent sous forme de cellules rondes, ovales avant de se diviser, réunies et stratifiées en familles nombreuses par un enduit gélatineux. La division a lieu dans les trois directions. Le type est *L. cellaris* (Schrœter).

LEUCOCYTE (Physiol.). Les leucocytes ou globules blancs, découverts en 1770 par Hovse, sont des corps de forme très variable et sans couleur. Leur diamètre ne dépasse pas 75 dix-millièmes de millimètre. Leur nombre est variable; ils sont abondants pendant la digestion, rares durant l' inanition; on peut supposer qu'il y en a un pour 400 globules rouges, soit 14,000 par millimètre cube de sang. Les leucocytes présentent un caractère principal : la mobilité. En effet, ils se reproduisent, se nourrissent, sécrètent, respirent, sont irritables et contractiles; ils se meuvent, se déplacent au moyen de pseudopodes et changent de forme. Ils ont une vie propre et tenace, indépendante de celle de l'organisme; ce sont des parasites en quelque sorte. Ils présentent des phénomènes tétaniques en présence de la chaleur; le curare les paralyse; ils sont, comme tous les organismes unicellulaires, très sensibles à beaucoup de poisons. Ils ne restent point dans le sang seul; ils traversent les pores des membranes organiques, sortent des vaisseaux; on les trouve partout dans les mailles du tissu connectif, et ce sont eux qui forment la majeure partie du pus, par diapédèse, par migration hors des parois des vaisseaux. Il semble que la diapédèse comprend les quatre phases suivantes : les globules blancs adhèrent aux parois vasculaires; ils envoient des processus à travers celles-ci; la substance qui les compose s'écoule de la masse principale dans le pseudopode; enfin le leucocyte, ayant traversé la paroi, se détache de celle-ci et va plus loin. Le déplacement du leucocyte serait favorisé dans la traversée des parois vasculaires par la pression sanguine.

Les globules blancs sont, d'après la théorie de Carl Roser et de Metchnikov, les défenseurs naturels de l'organisme contre certains microbes. A l'ensemble des cellules dont font partie les leucocytes on donne le nom de phagocytes. C'est en englobant les microorganismes étrangers, en les détruisant, que les phagocytes contribuent à protéger l'organisme. Cette théorie donne une importance toute spéciale à certains organes, dont on ne connaît encore guère les fonctions, tels que la rate, les glandes lymphatiques, les amygdales, etc., et les leucocytes deviennent, avec les cellules analogues de l'organisme, des facteurs très importants dans la pathologie infectieuse. Les leucocytes sont des cellules de un à quatre noyaux; ils paraissent formés d'une substance nommée hyaline et de deux globulines avec un peu d'albumine, auxquelles se joignent de petites quantités de

lécithine, de glycogène, de cérébrine et de matières minérales ; le noyau est formé d'une substance albuminoïde, la nucléine. Il semble que les leucocytes proviennent pour la plus grande partie de la lymphe. On admet plusieurs lieux de formation ; les principaux sont la rate, la moelle des os et les glandes lymphatiques ; en fait, les leucocytes se forment un peu partout où il y a du tissu connectif, aux dépens de l'épithélium, des lymphatiques et des séreuses, aux dépens du tissu connectif lui-même. D^r P. LANGLOIS.

LEUCOCYTHÉMIE (Pathol.). Affection générale caractérisée par l'augmentation progressive et permanente dans le sang du nombre des globules blancs et une hypertrophie marquée, soit de la rate, soit des ganglions, soit des organes riches en tissu lymphoïde. Il est plus juste de l'appeler *diathèse lymphogène*, le mot de leucocythémie ou de leucémie n'étant applicable qu'à l'état particulier du sang qui accompagne la *lymphadénie* (V. ce mot).

Etiologie. Les causes en sont inconnues ; elle est plus fréquente à l'âge moyen de la vie.

Anatomie. Le sang du leucémique est violacé, décoloré, et sa nuance est parfois analogue à celle du pus. Alors qu'à l'état normal la proportion des globules blancs aux globules rouges est de 1 à 350 ou 400, chez le leucémique la proportion est de 1 à 20, 1 à 10 et même 1 à 3 ; les globules blancs sont parfois altérés dans leur qualité et subissent la dégénérescence graisseuse. De plus, le nombre des globules rouges est diminué. Les lésions organiques sont représentées par l'hypergénèse et par la formation de tissu *adénoïde* (V. ce mot). C'est surtout la rate qui est envahie ; elle peut peser jusqu'à 2 kilogr. : les ganglions lymphatiques sont pris dans les deux tiers des cas ; ils s'hypertrophient et forment de véritables tumeurs. La muqueuse intestinale est souvent altérée. On observe également des lésions du côté des amygdales, de la langue, de la moelle des os, du foie, des reins, de la peau.

Symptômes. Dans une première variété, la plus habituelle, on observe en même temps et les productions adénoïdes et les altérations du sang. Chez d'autres malades, le sang est surtout altéré, le tissu lymphoïde semblant normal. Dans d'autres cas, ce sont surtout les troubles du côté des tissus adénoïdes qui prédominent, le sang étant normal. De nombreuses formes intermédiaires relient ces différents cas. Dans ces variétés, le début est toujours le même, insidieux et lent. Le malade semble être anémique, faible, s'essouffle facilement. Selon la variété, on trouve dans le sang moins de globules rouges et un excès considérable de globules blancs, ou bien un ou plusieurs ganglions lymphatiques prennent un développement considérable, et le sang ne contient aucun excès de leucocytes. Dans tous les cas, il arrive un moment où les symptômes généraux font leur apparition, et la cachexie se manifeste. La rate est hypertrophiée ainsi que les ganglions. L'hypertrophie des ganglions du médiastin donne lieu à des accidents du côté du cœur et des poumons. La faiblesse augmente ; l'appétit se perd ; le malade se plaint de céphalalgie, de vertiges, de nausées, de troubles de la vue ; il est sujet à des hémorragies diverses. L'amaigrissement de la face et des membres contraste avec le volume des tumeurs ganglionnaires, toujours indolentes. Le malade meurt de la cachexie ou d'une complication cérébrale ou pulmonaire.

Diagnostic. La leucocytose est une augmentation momentanée des globules blancs ; ce n'est qu'un symptôme transitoire. On pensera à la malaria, dans les cas d'hypertrophie de la rate. Les différents traitements employés contre la lymphadénie : fer, iode, arsenic, mercuriaux, n'ont jamais donné de résultats satisfaisants. D^r MARTHA.

LEUCOLINE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{18}\text{H}^{17}\text{Az.} \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^9\text{H}^{17}\text{Az.} \end{array} \right.$

La leucoline ou quinoléine est une substance alcaline que Runge a extrait du goudron de houille en 1843, en même temps qu'une série d'autres bases homologues : l'iridoline, C²⁰H⁹Az ; la cryptidine, C²²H¹¹Az, etc. La constitution de cette base, isomère de la quinoléine, n'est pas exactement

connue ; ses propriétés ne diffèrent guère des propriétés de la quinoléine, toutefois elle ne donne pas la réaction bleue de la cyanine. D'après M. Dewar, la leucoline ne serait pas un corps unique, mais un mélange de deux isomères.

LEUCOMAINES. I. CHIMIE. — M. A. Gautier a désigné sous le nom générique de leucomaines des composés de formation physiologique, qui accompagnent la créatine dans la chair musculaire. Les leucomaines sont des corps basiques très voisins comme la xanthocréatinine, C¹⁰H¹⁰Az⁴O², qui forme des cristaux jaunes de soufre, la crusocréatine, C¹⁰H⁸Az⁴O², etc. C. M.

II. PHYSIOLOGIE. — Les leucomaines sont des alcaloïdes d'origine animale, formés au cours du dédoublement fermentatif ou anaérobie des albuminoïdes par un simple mécanisme d'hydratation. Cette conception de bases organiques formées par l'organisme en pleine activité est de date assez récente. On admettait en effet que la formation des alcaloïdes appartenait en propre au règne végétal. Aussi, bien que quelques substances alcaloïdiques aient été isolées par Liebig en 1849 (créatinine de l'urine et créatine des muscles), par Liebreich en 1869 (bétaine des urines), par Zalesky (salamandrine), par Mescher et par Picard (protamine de la laitance), c'est aux travaux remarquables de A. Gautier que sont dues nos connaissances actuelles sur ces corps dont l'importance en physiologie et en pathologie est aujourd'hui considérable. Liebig n'avait vu dans la créatine, qu'il avait réussi à isoler, qu'un corps amidé qui ne possède aucune des propriétés qui caractérisent les bases organiques. En 1889 encore Guareschi et Mosso rejettent l'idée des alcaloïdes animaux : celles qu'on trouve dans l'organisme, disent-ils, proviennent très probablement de l'altération que subissent les substances albuminoïdes, surtout pendant l'évaporation au bain-marie.

Les recherches de Gautier ont complètement modifié ces conceptions premières ; elles ont bien établi « que la production des alcaloïdes est une des conséquences nécessaires du fonctionnement de leurs tissus, une règle générale, une conséquence prévue a priori du mécanisme anaérobie de leur désassimilation ». Le nom de leucomaines qui a été donné à ces corps vient de λεύκωμα (blanc d'œuf), indiquant ainsi leur origine. Gautier divise les leucomaines en deux grands groupes, les leucomaines xanthiques et les leucomaines créatiniques.

Les premières, qui sont très rapprochées de la famille urique, sont des alcaloïdes bien nettement caractérisés, donnant des chlorhydrates et des chloroplatinates nettement caractérisés. Ce premier groupe contient des substances dont l'action physiologique est bien différente. A côté de la xanthine, de l'hypoxanthine, de la guanine qui se produisent dans les tissus vivants, il faut signaler la caféine, la théobromine, que leur groupement moléculaire conduit à placer dans ce groupe. Les leucomaines s'éliminent en grande partie par les urines, soit en nature, soit après avoir subi de nouvelles transformations, principalement en produits uriques, au moins pour le groupe xanthique. C'est ainsi que la sarcosine, C³H⁴Az⁴O, se change en acide urique, C⁵H⁴Az⁴O³, dans l'organisme des oiseaux de proie. La toxicité des urines, si bien étudiée par Bouchard et Charrin, dépend certainement, en partie du moins, de l'action de ces substances. Il suffit en effet de traiter l'urine par le noir animal pour diminuer sa toxicité d'un tiers au moins. Or ce sont les produits organiques qui restent fixés sur le noir animal, les sels de potasse passant presque tous. Déjà Schollin avait indiqué comme cause des accidents urémiques l'action des *matières extractives* dont la composition était encore indéterminée, mais qui sont précisément des leucomaines.

La classification des leucomaines est loin encore d'être établie sur des bases solides. Gautier les divise en quatre groupes : neuritiques, xanthiques, créatiniques, indéterminées. Ce quatrième groupe indique assez l'incertitude qui reste encore sur le groupement moléculaire de certains alcaloïdes d'origine animale comme la spermine, la sala-

mandrine. Quant à l'action physiologique, on ne saurait plus exactement la déterminer, chacune d'elles possédant des propriétés différentes. Alors que la bétaine que l'on rencontre presque toujours dans l'urine normale est à peu près inoffensive, la choline que l'on trouve un peu partout dans l'organisme (bile, sang, muscles, glandes), et qui paraît être un produit de destruction de la lécithine, tue un lapin à la dose de 0^{gr}10. La neurine, que l'on rencontre presque toujours associée à la choline, est encore plus toxique; 4 milligr. de chlorhydrate de neurine injectés à un lapin de 2 kilogr. provoquent une salivation visqueuse caractéristique, des sueurs alcalines accompagnées de polypnée et de tachycardie, et finalement l'animal meurt par un arrêt du cœur en diastole. Les alcaloïdes de la série créatinique qui sont bien voisins des uréides et que l'on trouve constamment dans les produits d'excrétion (sueur, urine, lait) sont généralement peu toxiques; il est toutefois indispensable d'assurer leur élimination, surtout pendant la maladie où leur formation est souvent exagérée: telles la créatine, la xanthocréatine dans la fièvre typhoïde. Cette action si complexe des leucomaines a été mise en évidence par Bouchard, qui nous a montré les effets si divers de l'intoxication urinaire chez l'homme sain pendant le sommeil ou à l'état de veille. Les urines du matin, sécrétées pendant la nuit, sont excitantes et à une certaine dose tétanisantes, alors que les urines formées pendant la veille exercent une action dépressive, paralysante. En dehors même des *toxines* (V. ce mot), dont le rôle devient de plus en plus prépondérant en médecine, les leucomaines, formées par les tissus fonctionnant normalement, jouent un grand rôle dans la genèse de nos états morbides. Nous résistons à cette auto-intoxication continue par trois procédés: 1^o par l'élimination par les glandes excrétrices: reins, foie biliaire, glandes sudoripares, poumon; 2^o par la transformation et la destruction par les glandes vasculaires sanguines: foie, corps thyroïde, capsules surrénales, des leucomaines formées; 3^o par l'oxydation. Tous ces corps sont facilement oxydables et transformés soit dans le sang, soit plutôt dans les tissus même en produits inactifs. Les venins des serpents rentrent dans le groupe des leucomaines (V. POMAÏNES).

D^r P. LANGLOIS.

BIBL.: A. GAUTIER, *la Chimie de la cellule vivante*, 1894. — BOUCHARD, *les Intoxications*, 1887. — CHARREN, *les Poisons de l'organisme*, 1894.

LEUCOME. Le leucome, vulgairement appelé opacité ou taie de la cornée, est une tache indélébile de la membrane, produite par la cicatrisation consécutive à des ulcères, blessures ou brûlures. Les noms de *néphélie*, *albugo*, *leucome*, expriment trois degrés de l'opacité, depuis le simple nuage demi-transparent jusqu'au véritable tissu cicatriciel que ne traverse plus la lumière. L'étendue et la forme de ces opacités font reconnaître aisément l'affection dont un œil a été atteint, quoique à de très longues années de distance. A coup sûr, les plus denses sont celles qui résultent de perforation, attendu que la cicatrice embrasse non une couche superficielle, mais toute l'épaisseur de la cornée. Elles peuvent être produites par des incrustations de sels métalliques (nitrate d'argent, acétate de plomb), à la suite de cautérisations intempêtes ou mal dirigées. Il n'est pas jusqu'aux troubles de l'innervation, résultant des tiraillements ou de la pression exercés sur les nerfs ciliaires, comme dans le glaucome, par exemple, ou dans certains straphylomes très étendus, qui ne puissent amener et n'amènent fréquemment une perte de transparence de la cornée; on dirait d'un voile étendu sur cette membrane.

Il n'y a, bien entendu, que les leucomes centraux, c.-à-d. ceux qui occupent le champ pupillaire réduit à sa plus simple expression ou agrandi démesurément, qui soient un obstacle à la vision. Les opacités marginales ou périphériques, consécutives à des blessures ou à des kératites phlycténulaires, ne gênent en rien la fonction de la vue, pas plus du reste que le gérontotoxon ou arc sénile qui est une opacité d'une autre nature.

D'une manière générale, les leucomes très denses et nettement limités, en n'excluant qu'une partie des rayons lumineux, entravent moins l'exercice de la vision que ne le font les nuages demi-transparents qui produisent la diffusion de la lumière et ressemblent à des verres dépolis à travers lesquels on ne distingue rien, tandis qu'on voit très nettement, lorsque le verre offre quelques parties transparentes. Le leucome amène souvent le strabisme quand il n'existe qu'à un seul œil. Le mécanisme de cette déviation, très facile à saisir, provient de la diffusion des rayons lumineux qui gêne considérablement le malade, le force à se servir uniquement de son œil sain, et à exclure de la vision binoculaire l'autre œil, qui ne se guide plus alors que d'après les tendances des muscles.

On ne saurait appliquer le nom de leucomes aux altérations multiples de la cornée, vascularisation, pannus, tumours, etc. Il doit être alors réservé aux seules cicatrices. Les leucomes se compliquent parfois. Il y en a d'adhérents. Tels ceux qui ont succédé à une perforation de la membrane accompagnée d'un petit enclavement de l'iris. C'est une cause assez fréquente d'accidents glaucomeux.

Les cicatrices de la cornée disparaissent d'autant plus facilement et d'autant plus vite qu'elles sont plus superficielles et que le sujet est plus jeune. Il est surprenant de voir chez des enfants la cornée fondre pour ainsi dire sous l'altération et se réparer ensuite de telle sorte qu'au bout de quelques mois il reste à peine un léger trouble. Chez les adultes, les cicatrices sont à peu près indélébiles, surtout si elles sont profondes. Lorsque l'âge du sujet permet d'espérer une guérison, on use de moyens qui tendent à activer la résorption, en surexcitant la circulation locale: atouchements au nitrate d'argent, au sulfate de cuivre; insuflation de calomel, pommade à l'oxyde jaune, au précipité rouge, etc. Les lunettes stéréopiques servent dans bien des cas à rétablir la vision, totalement enrayée par la diffusion de la lumière. Souvent il ne reste plus d'autre ressource que de pratiquer l'iridectomie, lorsque tout le champ pupillaire est envahi.

D^r Ad. PIÉCHAUD.

LEUCON (Zool.). Genre de Crustacés, de l'ordre des Cumacés, voisin des *Eudora* (V. ce mot), dont il se distingue essentiellement par le fouet externe des antennes, court et uniaarticulé, et par le bouclier dorsal, non tronqué en avant. Femelles anophtalmes. Espèce type: *L. nascicus* Kr.

LEUCONIA (*Leuconia* Gr.). (Zool.). Genre d'Éponges calcaires formant la famille des Leuconides. Les *Leuconia* sont à parois épaisses, percées de canaux ramifiés; on les divise quelquefois, avec Hæckel, en sept sous-genres différents, selon la disposition des spicules. Ce sont: *Leucyssa*, *Leucetta*, *Leucilla*, *Leucortis*, *Leucubmis*, *Leucaltis* et *Leucantra*. Espèces principales: *L. (Leucetta) prini-genia* Hæck., très polymorphe, répandu depuis la Méditerranée jusqu'en Australie; *L. (Leucaltis) pumila* Bbk., toujours rencontré solitaire, propre aux mers des deux hémisphères; *L. (Grantia) solida* O. S., forme solitaire à 2-4 individus, qu'on rencontre dans l'Adriatique, etc.

— Le genre voisin *Grantia* Lbkn. (*Leucosolenia* Bbk.), représentant à lui seul la famille des Asconides, se distingue des *Leuconia* en ce que les canaux qui perforent les parois sont simples, et a été également divisé par Hæckel en sept sous-genres suivant la forme des spicules: *Ascysa*, *Ascetta*, *Ascilla*, *Ascortis*, *Ascubmis*, *Ascaltis* et *Ascandra*. Le *Gr. puchra* O. S. (*Ascetta primordialis* Hæck.), de coloration variable et répandu depuis l'Adriatique jusqu'en Australie, a été considéré comme la souche de tout le groupe. — Les *Leuconia*, les *Grantia* et les *Sycon* réunis représentent l'ensemble des Éponges calcaires.

LEUCOPHANE (Minér.). Le *leucophane* est un minéral rare qui n'a été rencontré jusqu'à présent que dans la *syénite néphélinique* du Langesundfjord, en Norvège. Sa composition paraît être représentée par la formule $\text{Na}(\text{GF})\text{Cu}(\text{SiO}_3)^2$. Il est orthorhombique et hémédrique. Il présente des macles complexes par pénétration; ses cristaux sont fort rares et généralement aplatis, suivant la

base ; directions d'un clivage très facile ; il existe d'autres clivages difficiles suivant $h^{1/2}g^1$ et $c^{1/2}$. Ce minéral est très fragile ; sa dureté est de 4 ; sa densité d'environ 2,959. Sa couleur est variée dans les teintes jaunes ; il est transparent et incolore en lames minces. Il dévient phosphorescent avec une couleur bleue quand on le chauffe ou qu'on le frappe ; il est pyroélectrique. Le plan des axes optiques est parallèle à h^1 ; la bissectrice est négative et perpendiculaire à p . L'angle des axes optiques (2E) est de $74^{\circ} 15'$. Le leucophane est fusible au chalumeau en un verre incolore qui devient trouble par la flambée ; la flamme est colorée en jaune intense. Chauffé dans le tube ouvert avec du sel de phosphore, le minéral donne les réactions du fluor. — Le *mélinothane* est très voisin du leucophane (V. MÉLINOPHANE). A. LACROIX.

LEUCOPYRITE (Minér.) (V. LÖELLINGITE).

LEUCORRHÉE (vulg. *fluxus blanches*). Ce terme désigne d'une façon générale toutes les sécrétions non purulentes qui s'échappent du vagin de la femme : ce sont les *perles blanches* et en principe elles ne devaient représenter que l'exagération des sécrétions physiologiques du vagin et de l'utérus. En cas d'infection de ces organes (*vaginite, métrite*), à l'hypersecretion se joint la purulence (*perles jaunes ou verdâtres*) : aussi importe-t-il dans la pratique de bien distinguer la leucorrhée *vraie*, qui n'est qu'un symptôme bénin, des sécrétions génitales pathologiques qui révèlent une inflammation des organes internes et commandent un examen et un traitement appropriés. Les produits sécrétoires qui constituent les fluxus blanches peuvent provenir du vagin, du col de l'utérus ou du corps de l'organe, soit exclusivement de l'un de ces trois points, soit en réunissant les trois sécrétions. La muqueuse vaginale, qui ne renferme pas de glandes, ne donne qu'un enduit farineux et gras, comparable au smegma préputial, et délayé dans un liquide aqueux ; ce sont les perles les plus communes, les plus physiologiques ; elles ne renferment que les débris de la desquamation physiologique de l'épithélium pavimenteux du vagin ; c'est l'équivalent de l'enduit saburral de la langue : elles empèsent faiblement le linge, en laissant une tache grisâtre, entourée à distance d'un cercle de même teinte. La sécrétion du col est une glaire filante, transparente et épaisse comme du blanc d'œuf ; sans être le symptôme d'une maladie ni surtout d'une métrite vraie, comme l'ont pensé les anciens tels que Courty et Blatin, elle correspond à un trouble réel dans la nutrition des tissus, anémie, chlorose, scrofule, arthritisme ; quelquefois, elle relève de causes locales (machine à coudre, bicyclette, onanisme). Mais l'état général suffit le plus souvent à provoquer cette hypersecretion, et il n'est pas rare de voir chez certains sujets s'établir une sorte de *diathèse sécrétoire*, corrélatrice de la diathèse *arthritique*, avec coryzas fréquents et interminables, bronchites légères, mais chroniques, conjonctivites tenaces, sueurs faciles et abondantes, et fluxus blanches pour compléter le tableau. Le col utérin des scrofuleuses est gonflé comme le sont chez elles les lèvres, les ailes du nez, les parotides ; en un mot, la leucorrhée n'est ici qu'une manifestation locale de l'état général. Ce liquide empèse fortement le linge, mais ne perd sa transparence qu'à l'état pathologique. Les sécrétions du corps de l'utérus sont plus fluides, mais en général trop peu abondantes pour donner un caractère spécial à l'écoulement, car, lorsque le corps sécrète, le col sécrète encore bien davantage.

La leucorrhée s'observe à tout âge, même chez les petites filles, souvent chez les vierges à l'époque de la croissance ; elle s'exagère dans la période qui suit les règles. Elle est, comme nous l'avons dit, sous l'influence de causes générales le plus souvent ; c'est ainsi qu'on a pu soutenir que les deux tiers des femmes habitant la ville y étaient sujettes. Les ouvrières que la station assise, l'usage de la machine à coudre, une hygiène défectueuse, surtout au point de vue de la qualité et de la régularité des repas, y prédisposent spécialement, accusent volontiers de ce

méfait l'usage du café au lait ; il n'y a là qu'une analogie de couleur, rapprochement qui a trop servi jadis à édifier de graves théories médicales pour qu'il ne soit pas resté dans le peuple quelque goût pour ce mode de raisonnement.

Le traitement sera avant tout général : fer, arsenic, hydrothérapie, exercice modéré, mais régulier ; les ouvrières qui restent trop assises et les blanchisseuses qui demeurent trop longtemps debout, y sont également sujettes : ce qu'il faut, c'est une juste mesure. Les soins de propreté les plus méticuleux sont indispensables pour empêcher les sécrétions de s'infecter et de servir au transport de germes pathogènes jusqu'à l'appareil génital interne. On recommandera des lotions journalières de la vulve avec quelque solution antiseptique (coaltar, sublimé faible). Au besoin, même chez les jeunes enfants et les vierges, mais surtout chez la femme faite, on ordonnera les injections vaginales antiseptiques ou astringentes (feuilles de noyer ou de myrte, ou écorce de chêne en décoction ; solution de sulfate de zinc à 1/100, de sublimé à 1/5000, de permanganate de potasse à 1/2000) ; l'acide borique et l'eau de guimauve, trop souvent employés par le public, sont tout à fait insuffisants. — La leucorrhée est un symptôme très tenace, qui peut résister à toutes les médications, ou réapparaître infatigablement à chaque suspension de traitement, mais qu'on voit, par contre, disparaître parfois brusquement, avec un changement dans la manière de vivre, séjour à la campagne, bains de mer, etc. Chez les femmes enceintes, il peut se développer une leucorrhée spéciale, excessivement abondante, qui n'a aucune importance pathologique, mais peut, en créant à la vulve un milieu perpétuellement humide, y favoriser l'apparition de végétations, de choux-fleurs excessivement gênants, si l'on n'intervient point par l'un des traitements indiqués ci-dessus, auquel on ajoutera l'emploi d'une poudre desséchante sur les grandes lèvres et la fourchette, l'oxyde de zinc ou de talc par exemple. D^r R. BLONDEL.

LEUCOSIS (Alchimie). Ce mot signifie coloration en blanc. Les alchimistes grecs distinguaient deux opérations fondamentales dans l'art de la transmutation : la *leucosis* ou coloration en argent (blanc), et la *xanthosis* ou coloration en or (jaune). La coloration du cuivre en blanc s'effectuait à l'aide du mercure ou de la vapeur d'arsenic. Ces colorations étaient réputées le prélude de la transmutation. M. BERTHELOT.

LEUCOSPIS (Entom.). Genres d'Insectes Hyménoptères Térébrants, famille des Chalcidiens, fondé par Fabricius et renfermant des parasites à corps noir chargé de bandes jaunes ou rouges, et extrêmement bariolé. Les Leucospis peuvent être considérés comme les géants des Chalcidiens ; ils atteignent jusqu'à 10 et 12 millim. Leurs cuisses postérieures sont très renflées et dentelées à leur bord inférieur ; la tarière, très longue, repose dans une gouttière située au dos de l'abdomen, qui est latéralement comprimé. Les nombreuses espèces de ce genre habitent les régions chaudes, où elles vivent en parasites dans les nids de diverses Abeilles et Guêpes solitaires. Les *L. gigas* et *dorigera* habitent la région circuméditerranéenne.

LEUCOSYRIENS. Peuple de l'antiquité. Ce nom fut donné par les Grecs à des habitants de la Cappadoce, probablement pour distinguer ces Syriens blonds des Syriens bruns de la Syrie proprement dite. Il fut plus particulièrement appliqué à un peuple de l'O. du Pont, établi entre l'Halys et l'Iris et uni à la Paphlagonie au temps de Xénophon. On pensait que c'étaient des colons implantés en ces régions par les Assyriens.

LEUCOTÉPHRITE (Géol.) (V. LEUCITE).

LEUCOTHÉA (Myth.). Divinité marine de la Grèce qu'on identifiait avec *Ino* (V. ce nom). Elle était vénérée avec son frère Palémon (ou Méléerte), particulièrement dans l'Isthme, comme protectrice des marins dans l'orage. Le poète de l'*Odyssée* conte qu'elle sauve Ulysse.

BIBL. : RITSCHL, *Ino Leucothea* ; Bonn, 1865.

LEUCOTHÉA. I. MYTHOLOGIE. — Fille du légendaire roi de Babylone Orchamus. Aimée d'Apollon, elle fut

brûlée par son père et ressuscitée par le dieu sous forme d'un arbrisseau à encens.

II. BOTANIQUE. — (*Leucothoe* Don.). Genre de la famille des Ericacées, du groupe des Andromédées, voisin des *Andromeda* (V. ce mot), dont il se distingue par le calice à deux ou sans bractées, les anthères mutiques ou bicuspidées; le fruit est membraneux, loculicide, les graines sont ailées. Les *Leucothoe* sont des arbustes du N.-O. de l'Amérique et du Japon. Il en est de très beaux qu'on cultive dans nos jardins en terre de bruyère. D^r L. ILL.

LEUCOXÈNE (Minér.). Le leucoxène est une variété de sphène (silico-titanate de chaux) qui se rencontre dans les roches les plus diverses comme produit d'altération de l'ilménite (fer titané), auquel il forme généralement une enveloppe biréfringente. Ce minéral fut observé pour la première fois, en 1874, par Gümbel dans des roches éruptives du Fichtelgebirge. Un peu plus tard, Bettendorff décrivit, sous le nom de titanomorphite, une substance qu'il considère comme un titanate de chaux, et qui provenait de l'altération de l'ilménite et du rutile. Cathrin fit voir que la leucoxène et la titanomorphite étaient identiques entre eux et ne différaient pas du sphène. A. Lacroix.

LEUCTRES (Géogr. anc.). Ancien village de Béotie, sur la route de Thespies à Platées, illustré par la victoire que les Thébains y remportèrent sur les Spartiates en 371. Elle leur transféra l'hégémonie sur la Grèce. Les Thébains, commandés par Epaminondas, défirent les Spartiates commandés par leur roi Cléombrote; Epaminondas avait adopté l'ordre oblique, donnant à son aile gauche une profondeur de cinquante rangs; il enfonça l'aile droite de ses ennemis; Cléombrote périt avec 400 Spartiates, 1,000 Lacédémoniens, etc. On voit encore sur le territoire de *Parapumonia* le tumulus où sont ensevelis les vaincus.

LEUDE (Hist. des institutions). I. Ce mot qui se rencontre sous les formes latines *leudis*, *teudes*, *leodes*, dans les anciennes lois de quelques peuples germaniques (Anglo-Saxons, Francs Saliens, Burgondes, Visigoths) et surtout dans les capitulaires, les diplômes royaux, les chroniques de l'époque mérovingienne et de l'époque carolingienne, était un mot d'origine germanique, qui signifiait « homme » et qu'on retrouvait dans l'allemand moderne sous la forme *Leute* (gens). Il avait trois sens différents, qui dérivent tous de cette signification primitive. 1° Dans son sens le plus étendu, *leudes* était la qualification que le roi donnait à tous les hommes libres qui lui étaient subordonnés (*subditi*, *homines regis*); il les appelait *leudes nostri*, et on disait d'eux *leudes regis*; le mot n'était pas employé d'une manière absolue, mais toujours accompagné d'un autre mot qui exprimait la sujétion à l'égard du roi. Comme le lien le plus général qui mettait alors les hommes libres dans la dépendance du roi était le serment de fidélité que chacun d'eux, sans distinction de races, devait lui prêter à son avènement, il y avait synonymie entre *leudes* et *fideles*; la formule de serment usitée sous les Mérovingiens rapprochait les deux mots *fidelitatem* et *leude sanio* (fidélité et hommage). Ainsi entendu, le mot *leudes* s'opposait à la fois à *vassi*, *liti*, *servi*, mots qui exprimaient, non la subordination de l'homme libre, mais celle de l'esclave; à *proceres*, *prinates*, *optimates*, termes qui désignaient les principaux personnages du royaume, les « grands »; à *antustiones*, titre porté par ceux qu'un serment spécial attachait plus étroitement à la personne du roi. Les *leudes* d'un roi franc avaient, en cette qualité, le droit de réclamer sa protection (*mundium*); ils étaient astreints par l'engagement de fidélité, non seulement à des devoirs négatifs, comme de respecter la vie et les biens du roi, de ne point pactiser avec ses ennemis, de ne pas attenter à la paix publique dont il était le gardien, mais aussi à des devoirs positifs, comme d'obéir à tous les ordres du roi et de le servir avec loyauté (Cf. notamment le capitul. de 802). Ils étaient liés envers lui pour la vie, et n'avaient pas le droit de le quitter pour devenir les *leudes* d'un autre roi (Cf. le traité d'Andelot, 387). Tout manquement grave à la

fidélité pouvait être puni de peines sévères qui allaient, d'après la loi des Francs Ripuaires, jusqu'à la confiscation des biens et la mort. — 2° Dans un sens plus étroit, ordinairement indiqué par l'ensemble du texte ou le mot figure, *leudes* désignait seulement, parmi les fidèles du roi, ceux qui étaient les plus considérables, ceux dont la fidélité lui importait le plus à cause de leurs fonctions publiques ou de leur situation sociale, les grands du royaume: c'étaient eux qui faisaient cortège au roi en temps de paix et en temps de guerre, qui prenaient part à ses conseils, qui recevaient de lui des terres en bénéfices, etc. Le mot était alors à peu près synonyme d'*optimates* ou *proceres*; toutefois, parmi ces hauts personnages, il indiquait plus particulièrement les chefs militaires, les fonctionnaires civils ou les grands propriétaires laïques, et s'opposait à *sacerdotes*, *pontifices*, e.-à-d. aux dignitaires de l'Eglise. On doit remarquer en outre que, dans cette acception, il était souvent employé d'une manière absolue (*leudes* au lieu de *leudes regis*), et suivi de l'indication du pays d'origine (*leudes Austrasiarum*, *Burgundiarum*, de *Neustria*). — 3° Enfin dans la loi salique et dans la coutume des Frisons, les mots *leudis*, *leodis*, signifiaient (comme l'expression correspondante *leodgeld*, dans la loi des Anglo-Saxons), le prix de l'homme, e.-à-d. la composition pécuniaire payée, en cas de meurtre ou de violence, par le coupable, pour racheter son crime. Mais cette acception du mot *leude* disparut de bonne heure, remplacée dans l'usage par le terme équivalent de *wehrgeid* (V. ce mot).

II. A l'époque féodale, on donnait dans certaines parties de la France le nom de *leude* (*leuda*, *leida*, *tedda*, *lesda*, laude, louade) aux droits perçus par un seigneur sur la circulation et la vente des marchandises de toutes sortes fabriquées ou importées dans ses domaines. Ce mot, qui dérivait du bas-latin *levita* (pour *levata*, levée, impôt), était surtout employé dans les pays de langue d'oc (Toulouse, Montpellier, Narbonne, etc.); il correspondait aux termes de tonlieu (*teloneum*) et de péage (*pedagium*), qui étaient les plus usités dans les pays de langue d'oïl pour désigner les mêmes droits seigneuriaux. Les officiers chargés de percevoir la *leude* portaient le nom de *leudarii*, *teslarii*, *leddarii*, *leudiers*. Ch. MORTET.

BIBL.: I. BRAUMANN, *De Leudibus in regno Merovingorum*, 1865. — WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 1882, 3^e éd., t. II, sect. I, pp. 348 et suiv., t. IV, p. 243. — FUSTEL DE COULANGES, *la Monarchie franque*, 1888, p. 76. — Du même, *Origines du régime féodal*, 1890, p. 328.

II. DUCANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1840, éd. Henschel, v° *Leuda*. — A. MOLINIER, *Etude sur l'administration féodale en Languedoc*, dans *l'Histoire de Languedoc*, par D. VAISSÈTE, nouv. éd., 1889, t. VII, p. 172.

LEUDET (Théodore-Émile), éminent clinicien français, né à Rouen le 14 mars 1825, mort à Rouen le 5 mars 1887. Il était le fils d'un chirurgien distingué, Emile Leudet, directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, mort en 1874. Il succéda à son père, en 1864, dans la direction de l'Ecole. Leudet était membre de l'Académie de médecine et avait été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences peu de jours avant sa mort. Son ouvrage capital est : *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Rouen* (Paris, 1874, in-8). Les publications périodiques renferment de lui un grand nombre de mémoires importants sur l'alcoolisme, la tuberculose, la syphilis, etc. Les plus importants ont été réunis dans *Études de pathologie et de clinique médicales* (Paris, 1890, 3 vol. in-8). D^r L. ILL.

LEUDEVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 357 hab.

LEUDIÈRE (Edouard-François-Jean), architecte français, né à Ambrières (Mayenne) en 1832. Élève de Lacroix et de l'Ecole des beaux-arts, M. Leudière, auquel sont dues de nombreuses constructions privées, est surtout connu par l'hôtel de la Société de géographie qu'il fit édifier boulevard Saint-Germain, et par une étude intitulée : *l'Architecture et l'Art de lever les plans* (Paris, in-8).

LEUDON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 158 hab.

LEUGLAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource; 560 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est, ligne de Troyes à Dijon.

LEUGNY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtelle-rault, cant. de Dangé; 483 hab.

LEUGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 665 hab. Stat. du ch. de fer de P.-L.-M., ligne d'Auxerre à Gien.

LEUHAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Châteauneuf-du-Faou; 1,682 hab.

LEUILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy; 634 hab.

LEULIETTE (Jean-Jacques), publiciste français, né à Boulogne-sur-Mer le 30 nov. 1767, mort à Versailles le 23 déc. 1808. Apprenti serrurier, il se jeta dans le journalisme au début de la Révolution. Il collabora notamment à la *Sentinelles* qu'il dirigea depuis la mort de Louvet jusqu'en 1798. Il finit professeur de littérature à l'École centrale de Seine-et-Oise. Citons de lui : *Des Emigrés français* (Paris, 1797, in-8), réponse violente au fameux mémoire de Lally-Tollendal en faveur des émigrés; *Réflexions sur la journée du 18 fructidor* (1798, in-8); *Essai sur les causes de la supériorité des Grecs dans l'art de l'imagination* (1805, in-8); *Discours sur l'influence de Luther sur les lumières et la situation politique de différents Etats de l'Europe* (1804, in-8), qui obtint une mention honorable de l'Institut. M. F. Morand a publié les *Lettres écrites pendant la Révolution française par J.-J. Leuliette* (1841, in-8).

LEULINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres; 264 hab.

LEULINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise; 315 hab.

LEUNCLAVIUS (Jean) (V. *LOEWENKLAU*).

LEUPOLD (Jacob), mécanicien allemand, né à Planitz, près de Zwickau, le 25 juil. 1674, mort à Leipzig le 12 janv. 1727. Habile constructeur d'instruments de physique à Leipzig, il devint conseiller des mines et correspondant de l'Académie des sciences de Berlin. Il perfectionna la marmite de Papin, la pompe pneumatique d'Hawksbee et divers autres instruments. On a de lui : *Deutliche Beschreibung der Luft-Pumpe* (Leipzig, 1707-15, 3 part. in-4); *Theatrum machinarum generale* (Leipzig, 1723-39, 9 vol. in-fol.), important ouvrage qui traite de toutes les sciences mécaniques et que J.-E. Scheffer a augmenté en 1741 d'un supplément; *Prodromus bibliothecæ metallicæ* (Leipzig, 1726, in-8), etc. L. S.

LEURECHON (Jean), mathématicien français, né à Bar-le-Duc vers 1591, mort à Pont-à-Mousson le 17 janv. 1670. Jésuite et professeur au collège de Bar-le-Duc, il fit imprimer en 1624, sous le pseudonyme de Van Etten, un volume de *Récréations mathématiques*, compilé des *Problèmes plaisants* de Bachet et du livre de Cardan, *De Subtilitate*. Ce volume donna lieu, en 1630, à l'*Examen* de Claude Mydorge et fut imité par l'Allemand Schwenker (*Mathematische Erquickstunden*), avant qu'Ozanam en reprit le titre, comme devait le faire Ed. Lucas de nos jours.

LEURET (François), médecin aliéniste français, né à Nancy le 29 déc. 1797, mort à Nancy le 5 janv. 1851. Il étudia à Paris et fut un élève distingué d'Esquirol. D'abord attaché à l'hospice de Bicêtre, il dirigea ensuite une maison particulière dans laquelle il mit en pratique son système de traiter les aliénés non comme des malades, mais en gens qui se trompent; il fut amené ainsi à leur infliger des douleurs morales et même physiques que Pinel et Esquirol auraient désapprouvées. Ouvrages principaux : *De la Fréquence du pouls chez les aliénés* (avec Mitivié; Paris, 1832, in-8); *Fragments psychologiques sur la folie* (Paris, 1834, in-8); *Anatomie comparée du système nerveux*, etc. (Paris, 1839-58, 2 vol. in-8, av. atlas de 42 pl. in-fol.; cet ouvrage capital a été terminé par Gratiet); *Du Traitement moral de la folie* (Paris, 1840,

in-8); *Des Indications... dans le traitement moral de la folie* (Paris, 1846, in-8). D^r L. Ilh.

LEURRE (V. *FAUCONNERIE*).

LEURVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin; 235 hab.

LEURY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons; 446 hab.

LEUSDEN (Jean), orientaliste hollandais, né à Utrecht en 1624, mort à Utrecht en 1699. Il fut appelé, en 1650, à une chaire de littérature hébraïque à l'université d'Utrecht et contribua par ses nombreux écrits à faciliter et à développer les études philologiques sur le texte de la Bible et du Talmud. Voici ses ouvrages les plus importants : *Tractatus Talmudicus* (Utrecht, 1665, in-4); *Onomasticon sacrum* (id., 1665; rééd., 1684, in-8); *Biblia Hebræa accuratissima notis Hebraicis et lemmatibus illustrata* (id., 1667, 2 vol. in-8); *Philologus Hebræo-Græcus* (id., 1670, in-4; rééd., Leyde, 1685); *Compendium Biblicum* (id., 1673, in-8; rééd., 1680, 1685; Leyde, 1694; Halle, 1704); *Compendium Græcum Novi Testamenti* (Utrecht, 1673, 1677, 1682; Amsterdam, 1698; Leyde, 1702; Halle, 1704, in-8); *Nouum Testamentum Græcum* (Utrecht, 1675; Amsterdam, 1688, 1693, 1698, 1701; Leyde, 1751, in-42).

LEUTHEN. Village de Prusse, district de Breslau (Silésie), près de la Weistritz, célèbre par la victoire que Frédéric II y remporta le 5 déc. 1757 sur les Autrichiens. On donne aussi à cette affaire le nom de bataille de Lissa (V. *FREDÉRIC II*).

BIBL.: A. MÜLLER, *Die Schlacht bei Leuthen*; Berlin, 1857.

LEUTHOLD (Henri), poète suisse, né à Wetzikon (Zurich) le 9 août 1827, mort le 1^{er} juil. 1879. Après des études littéraires à Zurich et Bâle, il séjourna en pays latin. Ses débuts littéraires eurent lieu sous les auspices du poète lyrique Geibel avec lequel il collabora à ses recueils de poésie lyrique française. Il écrivit beaucoup de vers, mais ils ne furent publiés qu'en 1879 par les soins de ses amis. *Winkelried*, *Hannibal*, *Penthesilea* sont les titres de ses trois œuvres principales.

LEUTHRAUD (V. *BEAUREGARD* [Marquis de]).

LEUTSCHAU. Ville de Hongrie dont le nom magyar est *Lœcse*, ch.-l. du comitat de Zips; 7,000 hab., Allemands et Slaves. Le nom allemand semble justifié par l'étymologie traditionnelle : « Peuple, observe ». En effet, c'est en 1245 qu'elle fut construite, au lendemain des invasions mongoles et comme une sentinelle pour en surveiller le retour. Ville libre royale en 1285, elle devint le principal centre de la bourgeoisie allemande de la colonie de Zips. Alors fut construite l'église gothique de Saint-Jacques, enrichie plus tard (1510) d'un remarquable maître-autel par Maître Paul. La grande famille magyare des Thurzó y possédait sa résidence et ses tombeaux. En 1585 y fut établie une des premières imprimeries de la contrée; en 1615 un nouvel hôtel de ville fut construit. Elle souffrit des guerres civiles, notamment en 1709.

LEUTZE (Emmanuel), peintre allemand, né à Gmünd (Wurttemberg) le 24 mars 1816, mort à Washington le 18 juil. 1868. Après avoir passé sa jeunesse à Philadelphie, il vint étudier à Dusseldorf sous Lessing. Ses tableaux, tous du genre historique, traitent, les uns de la découverte et des événements du Nouveau-Monde : *Colomb devant le concile de Salamanque*, *Colomb devant la reine*, *les Normands abordant en Amérique*, *Colomb à la porte du cloître de la Nuhida*, *Washington passant le Delaware*, *Washington combattant à Monmouth*, *Colomb débarquant en Amérique*, *Emigrants menacés par les Indiens* (1863); les autres, des annales de l'Angleterre et de l'Allemagne : *Frédéric le Grand revenant de Custrin*, *Dernière Soirée de Charles II*, *Anne Boleyn demandant au roi le renvoi du cardinal Wolsey*. Ajoutons-y quelques toiles de genre : *Cavalier du XVIII^e siècle*, *Nonne*, *Titian sur les lagunes*. A partir de 1859, Leutze vécut surtout aux Etats-Unis.

LEUVEN (Adolphe, comte RIEBING, dit de) (V. RIEBING).
LEUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 765 hab.

LEUVILLE (Marquis de) (V. BOIS DE FIENNES).

LEUVRIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Dormans; 483 hab.

LEUWENHOECK (V. LEEUWENHOECK).

LEUY. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (E.) de Tartas; 368 hab.

LEUZE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 342 hab.

LEUZE. Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Tournai, sur la Dendre; 6,200 hab. Stat. des chem. de fer de Gand à Blaton et de Bruxelles à Calais. Fabriques de bonneterie, de tissus de laine, de toiles, de produits chimiques, de tabacs, tanneries, teintureries. Les Français, commandés par le maréchal de Luxembourg, remportèrent à Leuze, en 1694, une grande victoire sur l'arrière-garde des troupes de Guillaume III d'Angleterre. Les armoiries de Leuze sont : *d'argent, semé de billettes d'or, au lion de même*.

LEVA. Ville de Hongrie, comitat de Bars, sur le Perez; 6,500 hab. (Magyars). Château, couvent de piaristes; foires de chevaux, vignobles. Le 19 juil. 1664, les Impériaux, commandés par le comte Souches, y vainquirent les Turcs.

LEVA (Giuseppe), historien italien, né à Zara (Dalmatie) en 1821, professeur à l'université de Padoue, auteur de : *Storia di Carlo V in correlazione all'Italia* (Venise, 1863-84, 4 vol.); *Della Vita et delle opere del cardinal G. Contarini*; *Di Giulio della Rovere da Milano*; *Giov. Grimani patriarca di Aquilcia* (1881), etc.

LEVACHOV (Vasili-lakovlevitch), général russe, né en 1667, mort en 1751. Il prit part aux expéditions de Pierre le Grand, notamment à la guerre contre la Perse et fut nommé gouverneur des provinces conquises sur les Persans. Il devint général-major sous Catherine I^{re} et général-lieutenant sous Pierre II. Sous le règne d'Elisabeth, il combattit les Suédois et reçut de cette impératrice une épée enrichie de brillants.

LEVACI. Peuple gaulois, probablement d'origine germanique, que J. César mentionne parmi les clients des *Nervi*. M. Wauters qui retrouve leur nom dans Lesves, village au S. de Namur, les localise au confluent de la Sambre et de la Meuse.

LEVADE (La). Hameau de la com. de la Grand'Combe (dép. du Gard, arr. d'Alais). Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Paris à Nîmes et à Barcelone.

LEVAGE (Constr.). Opération qui consiste en la mise en place des matériaux et particulièrement des pièces de bois ou de fer entrant dans la charpente (planchers ou combles) d'un bâtiment, pièces auxquelles on a donné au préalable les dispositions nécessaires pour en permettre l'assemblage. Le levage s'effectue à l'aide d'appareils spéciaux constituant le matériel des chantiers et dont on connaît les plus rudimentaires par des représentations gravées sur les monuments de l'ancienne Égypte ou par des miniatures du *Virgile* du Vatican; mais, de nos jours, la science a singulièrement multiplié et perfectionné les appareils de levage, qui sont devenus l'objet d'une industrie spéciale.

LE VAILLANT (François), voyageur et naturaliste français, né dans la Guyane hollandaise en 1753, mort près de Sézanne le 22 nov. 1824. Né de parents français, il vint en Europe en 1763, et étudia l'histoire naturelle à Paris (1777-80). En 1781, il s'embarqua pour le Cap et fit deux voyages d'exploration dans le S. de l'Afrique : *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique* (Paris, 1790, in-4 ou 2 vol. in-8; 2^e voyage : Paris, 1796, 2 vol. in-4 ou 3 vol. in-8; nouv. éd. des deux : 1819). Il revint à Paris en 1785, rapportant de belles collections qu'il eut beaucoup de peine à vendre à l'État, sous la Convention, après un emprisonnement d'un an comme suspect; le Muséum se trouva ainsi enrichi de sa première girafe et d'une belle collection d'oiseaux. Le Vaillant a publié les histoires na-

tuelles des *Oiseaux d'Afrique* (1796-1812, 6 vol. in-fol.), des *Perroquets* (1801-5, 2 vol.); des *Oiseaux de Paradis, Rolliers*, etc. (1801-6, 2 vol.); des *Cotingas et Todiers* (1804); des *Calaos* (1804), tous ouvrages ornés de planches dessinées par Barraband. D^r L. Hn.

LE VAILLANT DU DOUET (V. DOUET).

LEVAIN (V. BOULANGERIE, t. VII, p. 665).

LEVAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 262 hab.

LEVAKOVICH (Raphaël), savant croate du xvii^e siècle. Il faisait partie de l'ordre des franciscains et fut appelé à Rome par Urbain VIII pour surveiller l'impression des livres illyriens ou glagolitiques. Il publia dans cette ville, en 1629, un missel glagolitique qui fut réimprimé en 1706, et un bréviaire (1648). Il se servit pour la rédaction de ce bréviaire des textes russes, et on lui reproche d'avoir corrompu par des russicisms la langue sacrée des catholiques glagolitiques (V. GLAGOLITIQUE). Il a écrit en latin quelques ouvrages de théologie. L. L.

LEVAL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont; 860 hab.

LEVAL. Com. du territoire de Belfort, cant. de Rougemont-le-Château; 314 hab.

LEVALLOIS-PERRET. Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Neuilly-sur-Seine; 39,857 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Hospice municipal de vieillards, hospices Reynaud, Greffulhe, Richard Wallace; orphelinat. Nombreux pensionnats. Port sur la Seine. Nombreuses fabriques de bâches, de blanc de zinc, de ciment, de produits chimiques, de liqueurs, etc. Ateliers de constructions métalliques de la Société Eiffel. Blanchisseries, imprimeries, savonneries, charronneries, carrosseries, teintureries.

LEVALLOIS (Jules-Prosper), littérateur français, né à Rouen le 18 mai 1829. Protégé par Sainte-Beuve, il entra en 1853 au *Moniteur*. Secrétaire de Sainte-Beuve (qu'il aida à préparer son *Port-Royal*) de 1855 à 1859, il rédigea de 1859 à 1872 la chronique littéraire de l'*Opinion nationale*, puis il collabora à la *Revue européenne*, à l'*Avenir national*, au *Correspondant* et autres recueils littéraires. Citons de lui : *Critique militante* (Paris, 1862, in-12); *la Piété au xix^e siècle* (1864, in-12); *Déisme et Christianisme* (1866, in-12); *la Petite Bourgeoisie* (1868, in-12); *l'Année d'un ermite* (1870); *Sainte-Beuve* (1872, in-12); *Mémoires d'une forêt* (1875, in-12); *Corneille inconnu* (1876, in-8); *la Vieille France* (1882, in-12); *Autour de Paris* (1883, in-8); *les Maîtres italiens en Italie* (1886, in-8), etc. Il publia avec Streckeisen-Moulton une série de lettres des correspondants de J.-J. Rousseau, sous le titre : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* (1865, 2 vol.). Il a encore collaboré à l'opéra-comique de Milhet, *Mathias Corvin*. Il a commencé dans la *Revue bleue* la publication de ses *Souvenirs littéraires* (1894-95).

LEVANA (Myth. rom.). Déesse romaine qui soulevait de terre les nouveau-nés; c'était l'esprit ou génie qui présidait à cet acte accompli par le père au moment où il reconnaissait l'enfant pour le sien. Jean-Paul Richter donna ce titre à son livre sur l'éducation.

LEVANDA (Jean-Vasilievitch), célèbre prédicateur russe, né à Kiev en 1736, mort en 1814. Il étudia la théologie à Kiev, et y devint professeur. Puis il fut attaché à l'église de l'Assomption, dont il devint protoière. Ses *Sermons* lui valurent une popularité assez rare en Russie. Ils ont été publiés à Saint-Petersbourg en 1824.

LEVANNA (Mont) (V. ITALIE, t. XX, p. 1036).

LEVANT. Ce mot est synonyme d'*est* ou d'*orient* (V. CARBINAUX [Points] et AMPLITUDE). C'est le lieu où le soleil paraît se lever, suivant le langage ordinaire. On l'oppose à *couchant* (V. ce mot). — En France on appelle plus spécialement *Levant* les contrées baignées par la Méditerranée et situées au delà des îles Ioniennes.

LEVANT (Compagnie du) (V. COMPAGNIE, t. XII, p. 163)

LEVANT (Anc. droit fr.) (V. COUCHANT et LEVANT).

LEVANT (Ile du) (V. ILYÈRES [Iles de]).

LEVANTINE ou LEVENTINE (all. *Liventhal*). Vallée de Suisse, cant. du Tésin, correspondant au bassin supérieur du Tésin depuis Airolo où se réunissent ses deux bras supérieurs jusqu'à Biasca où il reçoit le Brenno. Elle a 36 kil. de long sur moins d'un kil. de large et s'étend du N.-E. au S.-O., encadrée entre les contreforts du Saint-Gothard (Pizzo Lucomagno, 2,778 m.) et les Alpes du Tésin (Campo Tenca, 3,075 m.; Cima Bianca, 2,620 m.). On y distingue les quatre gradins d'Airolo (1,167 m.), Ambri (981 m.), Faido (724 m.), Giornico (404 m.); dans les deux derniers le climat est doux. Le ch. de fer du Gothard descend cette vallée. Avec les vallées latérales de Piora, Piumogna, Chironico, etc., le district de Levantine comprend 442 kil. q. et compte environ 15,000 hab. C'est la première partie du Milanais qui ait été occupée par les Suisses. Elle le fut temporairement par les gens d'Uri en 1334 et 1402; ils se la firent céder par le duc de Milan en 1444 et la gouvernèrent par des baillis fort impopulaires qui résidaient à Faido. En 1755 eut lieu une insurrection durement réprimée. En 1798, les Français affranchirent le val Levantine qui fut uni au cant. de Bellinzona de la République helvétique. En 1803 fut organisé le canton du Tésin dont il fit partie. A.-M. B.

LEVANZO. Ile d'Italie la plus au N. du groupe des Egades, rattachée à la prov. de Trapani (Sicile); montueuse et cependant bien plantée de vignes et d'arbres fruitiers.

LEVARE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron; 697 hab.

LEVASSEUR (Jacques), théologien français, né à Vismes (Somme) le 21 déc. 1571, mort à Noyon le 6 févr. 1638. Professeur au collège des Grassins et à Montaigu, il fut en 1609 recteur de l'université de Paris et en 1616 doyen de la cathédrale de Noyon. Il a laissé des ouvrages d'érudition dont les principaux sont : *Francie Reges* (Paris, 1602, in-8); *les Devises des empereurs romains* (1608, in-8); *Devises des rois de France* (1609, in-4); *Lettres* (en latin) (1623, in-8) et surtout *Annales de l'église cathédrale de Noyon* (1633, in-4), très précieuses pour l'histoire locale.

LEVASSEUR (Marie-Thérèse) (V. ROUSSEAU (Jean-Jacques)).

LEVASSEUR (René), homme politique français, né à Sainte-Croix (Sarthe) le 27 mai 1747, mort au Mans le 18 sept. 1834. Médecin accoucheur au Mans, administrateur du district du Mans, député de la Sarthe à la Convention nationale, il siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI et se prononça ardemment contre les Girondins et les modérés. Envoyé deux fois en mission à l'armée du Nord, il y paya courageusement de sa personne. Décrété d'arrestation comme complice de l'insurrection populaire de germinal an III, il fut amnistié en l'an IV. Il resta dans la vie privée jusqu'en 1815. A cette époque, les Prussiens, en passant au Mans, l'arrêtèrent et l'envoyèrent à Coblenz. Rendu à la liberté, la loi dite d'amnistie (1816) lui ferma les portes de la France. Il se fixa en Belgique, devint professeur de chirurgie à l'université de Louvain et reentra en France en 1830. On a publié sous son nom des *Mémoires* (Paris, 1829-34, 4 vol. in-8); il résulta d'un procès intenté à l'éditeur que ses *Mémoires* ont été rédigés par Achille Roche, mais sur des notes de Levasseur. F.-A. A.

LEVASSEUR (Rosalie), cantatrice dramatique française qui a brillé à l'Opéra dans le dernier quart du xviii^e siècle. On ne sait rien absolument de sa naissance et de sa mort, qui sont entourées d'une profonde obscurité. C'est au mois d'août 1766 qu'on la voit débiter modestement à l'Opéra, sous le simple nom de Rosalie, qu'elle conserva pendant dix ans, dans le rôle de Zaïde de l'acte du « Turc » d'un vieil opéra de Campra, *l'Europe galante*. C'est lorsqu'elle prit ce nom de Levasseur que Sophie Arnould, à qui elle commençait à porter ombrage, dit d'elle un soir : « Cette Rosalie, au lieu de changer de nom, aurait bien dû changer de visage. » M^{lle} Levasseur était laide en effet,

mais d'une laideur qui néanmoins n'était pas sans charme, grâce à une physionomie vive, qu'éclairaient de grands et magnifiques yeux noirs. Elle se fit remarquer pour la première fois en jouant, pour doubler M^{me} Larrivée, le rôle d'Alcimadure dans *Daphnis et Alcimadure*, pastorale fameuse de Mondonville, où l'on distingua sa jolie voix et son heureux sentiment scénique. Mais c'est l'arrivée de Gluck en France qui fut le signal de sa grande renommée. Sa liaison intime avec le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, la signalait tout particulièrement à l'attention de ce grand homme. Elle n'avait encore fait de créations que dans quelques ouvrages, *Orphée*, où elle jouait l'Amour, *Isolan*, de Floquet, et *Céphale et Procris*, de Grétry, lorsque Gluck lui confia, au détriment de Sophie Arnould, le rôle d'Aleeste dans son *Aleeste*; elle s'y montra superbe, il faut le dire, si bien que Gluck la prit encore comme interprète des deux grands rôles d'*Armide* et d'*Iphigénie en Tauride*, qui lui valurent de très grands succès. M^{lle} Levasseur créa encore l'*Andromaque* de Grétry, *Andromède* dans le *Persée* de Philidor, et *Armide* dans *Renaud*, de Sacchini. Mais, comme elle avait fait pâlir l'étoile de Sophie Arnould, elle vit la sienne pâlir devant M^{me} Saint-Huberty, et, à partir de 1785, elle disparaît de l'Opéra. Plus jamais on n'entendit parler d'elle. Arthur Pougin.

LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), chanteur dramatique français, né à Bresles (Oise) le 9 mars 1791, mort à Paris le 7 déc. 1871. Elève de Garat au Conservatoire, il ne tarda pas à se faire remarquer par le timbre et la rare étendue de sa magnifique voix de basse, aussi bien que par le goût et l'élégance de son chant, qualités rares chez les artistes doués de ce genre de voix. Le 14 oct. 1813 il débutait avec succès à l'Opéra dans la *Caravane*, mais, peu satisfait de la situation qu'on lui faisait à ce théâtre, il le quitta pour aller faire, en 1816, la saison du théâtre italien de Londres. Il y reentra pourtant ensuite, et y resta jusqu'en 1822, époque où il demanda un congé pour se rendre en Italie. C'est alors qu'il créa à la Scala de Milan l'un des principaux rôles de la *Margherita d'Anghiù* de Meyerbeer, qui conçut aussitôt pour lui une vive admiration. A son retour à Paris, l'administration de l'Opéra, qui était aussi celle du Théâtre-Italien, lui fit partager, à ce dernier théâtre, l'emploi des basses avec Pellegrini et Zucchelli. Enfin, après cinq années ainsi passées, il reentra à l'Opéra pour ne plus le quitter, et de ce moment date la grande renommée que lui valurent son incomparable voix et son admirable talent. Il se fit remarquer d'abord dans le *Siège de Corinthe* et dans le *Comte Ory*, puis dans le rôle de Walter de *Guillaume Tell*, dans le *Philtre*, et il mit le comble à sa gloire par ses créations de Bertram de *Robert le Diable*, du cardinal dans *la Juive* et de Marcel dans *les Huguenots*. A ces ouvrages il faut joindre encore le *Dieu et la Bayadère*, le *Serment*, le *Lac des Fées*, le *Drapier*, la *Favorite* et *Charles VI*. Levasseur avait pris sa retraite depuis 1845, lorsqu'en 1849, sur les instances affectueuses et très vives de Meyerbeer, dont il avait partagé les succès, il consentit à reparaitre à l'Opéra pour y créer, d'une façon magistrale, le rôle secondaire de Zacharie dans le *Prophète*. En 1852, il quitta définitivement la scène. Le 1^{er} juin 1844, Levasseur avait été nommé professeur de déclamation lyrique au Conservatoire, où il forma un grand nombre d'excellents élèves, parmi lesquels MM. Obin (qui lui succéda), Caron, Devoyod, Bosquin, M^{lles} Juliette Borghèse, de La Pommeraye, Mauduit, Rosine Bloch, etc. Arthur Pougin.

LEVASSEUR (Jules-Gabriel), graveur français, né à Paris le 6 nov. 1823. Elève de F. Girard, de l'Ecole des beaux-arts et d'Henriquel-Dupont, il a gravé, sur cuivre et sur acier, de nombreuses planches, d'après des peintres anciens et modernes, parmi lesquelles nous citerons : *Paul Delaroche*, d'après Buttura; *le Dante*, d'après Jérôme (1869); *l'Infante Isabelle*, d'après Van Dyck; *le Ravissement de saint Paul*, d'après Poussin; *le Rappel des*

glaneuses, d'après J. Breton (1889); le *Serment des Horaees*, d'après David (1892).

G. P.-1.

LEVASSEUR (Pierre-Emile), économiste, statisticien et géographe français, né à Paris le 8 déc. 1828. Il fit de bonnes études au collège Bourbon (puis lycée Bonaparte), fut reçu à l'École normale en 1849, et l'agrégation d'histoire ayant été supprimée au mois d'avr. 1852, il fut nommé, au mois de sept. 1852, professeur de troisième puis de seconde au lycée d'Alençon. Il y resta deux ans, fut reçu docteur et agrégé en juin et sept. 1854 et fut nommé professeur de rhétorique à Besançon. Revenu à Paris en 1856 comme professeur adjoint de seconde au lycée Saint-Louis, il y resta jusqu'en févr. 1861, date à laquelle il devint professeur titulaire d'histoire au lycée Napoléon, en remplacement de M. Duruy. La même année, il fut nommé membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. En 1868, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, où il remplaça Duchâtel. Chargé d'un cours d'histoire des faits et doctrines économiques (1868) au Collège de France, il y devint professeur en titre en 1872 (il a fait donner à sa chaire le titre de géographie, histoire et statistique économiques). Remplaçant de M. Wolowski au Conservatoire des arts et métiers depuis 1871, il y devint professeur titulaire d'économie politique et de législation industrielle en 1876. Depuis 1872, il enseigne la statistique et la géographie commerciale à l'École des sciences politiques.

Depuis 1871, M. Levasseur s'est occupé de réforme de l'enseignement de la géographie et, depuis 1874, il a été l'un des grands organisateurs de cet enseignement en France : il a rendu dans cet ordre les plus grands services; il a été l'un des fondateurs de la Société de géographie commerciale et a collaboré à un très grand nombre de publications spéciales, historiques et géographiques; il a représenté la France avec éclat depuis de longues années aux différents congrès internationaux de statistique et de géographie, tenus tant en Europe qu'en Amérique; il est vice-président de l'Institut international de statistique depuis sa fondation. En 1885, il a été élu membre de la Société centrale d'agriculture. M. Levasseur a publié de très nombreux travaux originaux pendant le cours de sa longue carrière universitaire. Nous citerons : *Recherches historiques sur le système de Law* (1854); *la Question de l'or* (1858); *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution* (1859, 2 vol.) et *Histoire des classes ouvrières en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours* (1867, 2 vol.). Il a obtenu trois prix aux concours de l'Académie des sciences morales et politiques (en 1858 et 1860) pour ses travaux économiques et historiques relatifs aux classes populaires en France, à l'accroissement soudain des métaux précieux et aux modifications survenues dans les classes ouvrières depuis la Révolution française. En 1865, il a publié : *la France industrielle en 1789, l'imprévoyance et l'épargne* (1866). Puis ont paru successivement : *Rôle de l'intelligence dans la production* (1867); *la France avec ses colonies* (1868); *Cours d'économie rurale, industrielle et commerciale* (1869); *l'Etude et l'enseignement de la Géographie* (1871); *la Population française*, travail important sur l'histoire de la population avant 1789 et sur la démographie actuelle de la France comparée à celle des autres nations (1889-92, 3 vol.); *les Alpes et les Grandes Ascensions* (1889); *la France et ses colonies, géographie et statistique* (1892-93, 3 vol.). Les *Cours de Géographie*, rédigés par M. Levasseur, et les *Atlas classiques* dressés par lui à l'usage de l'enseignement secondaire, classique ou spécial des lycées de filles et des écoles primaires supérieures et élémentaires ont contribué à relever le niveau de cet enseignement. Il a publié un *Grand Atlas de géographie physique et politique* (1890-92). Parmi les ouvrages qu'il a publiés à la suite de son second voyage en Amérique, nous citerons : *l'Agriculture aux Etats-Unis* (1894) et *l'Ouvrier américain* (sous presse [1895]).

M. Levasseur est un des directeurs de la *Grande Encyclopédie* à laquelle il a donné de nombreux articles et travaux originaux.

Ph. B.

LEVASSEUR DE BEAUPLAN (Guillaume) (V. BEAUPLAN).

LEVASSOR (Michel), historien et théologien français, né à Orléans en 1646, mort à Londres en 1718. Il se fit oratorien et reçut la prêtrise, et se livra dès lors à l'étude des Pères et de saint Augustin. Il enseigna dans plusieurs collèges de province et à Paris, à Saint-Magloire. S'étant vu refuser un bénéfice qu'il sollicitait, il se fit protestant et vécut en Hollande, puis en Angleterre. On lui doit, outre quelques écrits théologiques, *Histoire de Louis XIII* (Amsterdam, 1700-11, 20 vol. in-12; 1756, 7 vol. in-4). On lui a attribué aussi un pamphlet intitulé *Soupirs de la France esclave qui aspire après sa liberté*.

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, t. V, p. 27.

LEVASSOR (Pierre-Thomas), acteur français, né à Fontainebleau le 25 janv. 1808, mort à Paris le 4^{er} janv. 1870. Il était commis dans un magasin de nouveautés lorsqu'il fut pris de la passion du théâtre. Il débuta en 1829 au théâtre des Nouveautés et de la passa au Palais-Royal (1832). Son comique froid, très fin, très étudié, le fit bien venir du public, et il commença à établir sa réputation en jouant successivement *la Chipie*, *la Marquise de Pretintailles*, etc. En 1840, on le trouve aux Variétés, mais il revient bientôt au Palais-Royal, où il continua la série de ses succès en se montrant dans une foule de pièces ou il excitait le fou rire, particulièrement dans *Brelan de troupiers*, pièce à tiroirs ou la rapidité de ses travestissements et la variété de son jeu émerveillaient réellement les spectateurs. En dehors du théâtre, Levassor s'était fait une spécialité des chansonnettes comiques, des petits monologues à la fois chantés et parlés qu'il venait, avec un énorme succès, débiter pendant les entr'actes. A. P.

LE VAU (Les). Famille d'architectes français du xvii^e siècle. *Louis 1^{er}* Le Vau fut conseiller du roi, grand voyer et inspecteur général des œuvres des bâtiments de S. M. à Fontainebleau; il mourut à Paris le 14 févr. 1661. — *Louis II*, fils du précédent, naquit vers 1613, et ses premières œuvres furent, vers 1650, l'hôtel du président Lambert de Thorigny, à l'extrémité orientale de l'île Saint-Louis, à Paris, et le château de Vaux-le-Vicomte (Seine-et-Marne) qu'il fit construire pour le surintendant Fouquet et qui fut restauré de nos jours par Hipp. Destailleur. En 1655, Le Vau succéda à Gamart comme architecte de l'église Saint-Sulpice, dont il commença le chœur et les chapelles rayonnantes ainsi que la chapelle de la Vierge, travaux que termina D. Gittard. Il transforma ensuite le château de Vincennes en une habitation royale de plaisance et y fit construire deux grands bâtiments aujourd'hui convertis en casernes, sauf les chambres du roi et de la reine qui, décorées de plafonds peints, sont comprises dans l'appartement du commandant. En 1664, Le Vau ayant succédé à J. Lemercier comme architecte des bâtiments du Louvre et des Tuileries, fit terminer les façades intérieures de la cour du Louvre et partie des façades extérieures; il supprima aux Tuileries l'escalier du pavillon central dû à Philibert de l'Orme et suréleva le pavillon dont il fit démolir le dôme circulaire pour le couronner d'un dôme quadrangulaire qui exista jusqu'en 1870; enfin, il fit élever les anciens pavillons de Flore et de Marsan, modifiés depuis et dont le pavillon de Flore fut reconstruit sous le second Empire et celui de Marsan après 1871. Le Vau donna, en 1661, les plans du collège des Quatre-Nations, devenu depuis le palais de l'Institut, édifice qui fut construit, sous sa direction, par Auberry, son gendre, par Dorbay et par Lambert. On doit encore à cet architecte des travaux à l'église de la Salpêtrière et à l'église Saint-Louis-en-l'Île, l'hôtel de Hugues de Lionne sur l'emplacement où s'éleva plus tard le théâtre Ventadour, la maison Bautre, les hôtels de Pons, d'Hesselin, Deshamaux et de Rohan, à Paris; le château de Livry, depuis le château du Raincy;

les châteaux de Seignelay (Yonne) et du Saint-Sépulcre, près de Troyes; le château de Bercy, que fit reconstruire le marquis de Nointel, et enfin des travaux au château de Saint-Germain et deux pavillons ainsi qu'une orangerie ajoutés à l'ancien château de Versailles. En 1665, Louis II Le Vau était premier architecte du roi, intendant et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté, et conseiller et secrétaire de S. M., maison et couronne de France. Il mourut à Paris le 10 oct. 1670 à l'hôtel de Longueville et fut inhumé dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. — François, frère cadet du précédent, mourut à Paris le 4 juil. 1676. Il fut aussi architecte du roi et de Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, et entra en 1671 à l'Académie royale d'architecture, lors de la fondation de cette Académie. Mais, autant ingénieur qu'architecte, François Le Vau fut beaucoup employé par Colbert, un peu par toute la France et dans des travaux de ponts et chaussées, ainsi qu'en fait foi sa correspondance avec ce ministre. Cependant, outre une participation assez active à plusieurs des œuvres de son frère et un projet qu'il fit comme ce dernier pour la grande galerie du Louvre, projet auquel fut préféré le projet de Claude Perrault (V. ce nom), François Le Vau succéda à Fr. Blondel dans les travaux de la ville et de l'arsenal de Rochefort-sur-Mer et fit élever à Troyes l'église des Carmélites et à Paris l'hôtel de l'abbé de La Rivière, évêque de Langres. Charles LUCAS.

LE VAVASSEUR (V. VAVASSEUR [Le]).

LE VAYER (LA MOTHE) (V. LA MOTHE).

LEVCHINE (Alexie-Iraklievitch), agronome et explorateur russe, né en 1798, mort en 1879. Il fut chargé de missions chez les Kirghiz Kaisaks, devint maire d'Odessa, et organisa la bibliothèque de cette ville. Il prit une part importante aux réformes qui amenèrent l'émancipation des paysans. Il a écrit plusieurs ouvrages : *Lettres sur la Petite-Russie* (1816); *Notes sur les Cosaques de l'Oural* (1823); *Description des hordes et des steppes des Kirghiz Kaisaks* (1831), traduit en français (Paris, 1840). Il a collaboré en français au *Journal asiatique*, au *Journal des Voyages*, etc. Il fut membre de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg.

LEVÉ (V. TOPOGRAPHIE).

LEVEAU. Hameau de la com. de Feignies (départ. du Nord, arr. d'Avénes), stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Mons et à Bruxelles.

LEVÉCOURT. Com. du départ. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 302 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Chalindrey à Toul.

LEVEQUE (Fernand), homme politique français, né à Beaurieux le 22 sept. 1832. Industriel, il se présenta sans succès à Amiens aux élections législatives de 1889 contre l'amiral de Dompierre d'Hornoy et fut élu député de la 2^e circonscription de cette ville le 20 août 1893 avec un programme républicain et protectionniste.

LEVÉE. I. Hydrographie (V. DIGUE et INONDATION).

II. Marine. — Expression maritime signifiant que la mer brise sur une côte, une jetée, un wharf, etc. Il peut y avoir de la levée sans qu'il fasse mauvais temps, à ce moment même, dans le lieu considéré. La levée provient alors de la houle ou de raz de marée avoisinants.

III. Topographie. — LEVÉE DES PLANS (V. TOPOGRAPHIE).

IV. Art militaire (V. RECRUTEMENT).

LEVÉEL (Armand-Jules), sculpteur français, né à Bricquebe (Manche) le 26 janv. 1821. Elève de Rude, il exécuta pour Cherbourg la statue équestre de Napoléon 1^{er} (1856). La même ville possède, dans son musée, toutes les œuvres de Levéel, y compris les trois statues équestres de Charlemagne (1860), de Marceau (1863), et de Jeanne d'Arc (1869).

LÉVEIL (Jean-Arnaud), architecte et dessinateur français, né à Paris le 30 août 1806, mort à Paris en 1866. Elève de Huyot, Léveil, qui fut un incomparable dessinateur, remporta à l'École des beaux-arts de nombreux succès parmi lesquels un second grand prix et, en 1832,

le premier grand prix d'architecture sur un projet d'établissement d'eaux thermales. On doit à Léveil, comme pensionnaire de Rome, entre autres envois, un remarquable essai de restitution du Forum romain en 7 feuilles de dessins et un mémoire; de plus, la collection d'études qu'il se forma en Italie lui fournit les éléments des consciencieuses compositions antiques dont il illustra les nombreux chapitres de *Rome au siècle d'Auguste* de Dezobry (Paris, 1870, 4 vol. in-8). Mais Léveil, qui fut surtout occupé à dessiner pour les autres, ne laissa pas d'édifices dignes de son réel talent.

Charles LUCAS.

LÉVEILLÉ (Jean-Baptiste-François), médecin français, né à Ouzouer (Nièvre) le 25 août 1765, mort à Paris le 15 mars 1829. Elève de Desault, il dut faire partie du corps de santé militaire pendant quelques années et fit plusieurs campagnes. Rentré à Paris en 1801, il devint médecin des prisons de la Seine, et fut élu membre de l'Académie de médecine en 1821. Lié avec Scarpa, il a publié, en collaboration avec lui, des *Mémoires de physiologie et de chirurgie* (1804), et traduit avec notes le *Traité pratique des maladies des yeux*, du même (1802). Des travaux de Léveillé, nous citerons *Histoire de la folie des ivrognes* (1828).

D^r A. DUREAU.

LÉVEILLÉ (Louis-Jules), jurisconsulte français, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 22 oct. 1834. Reçu agrégé au concours de 1859, il fut attaché à la faculté de droit de Rennes où il enseigna pendant cinq ans le droit civil et pendant un an le droit commercial. Nommé agrégé à la faculté de droit de Paris en 1865, il y fut successivement chargé d'un cours de droit maritime, d'un cours de droit commercial, d'un cours de législation industrielle, et en dernier lieu d'un cours de législation criminelle. Il a été nommé professeur de droit criminel le 18 juil. 1873 à la suite du décès d'Ortolan. Conseiller municipal de Paris, de 1871 à 1877, M. Léveillé a été élu député de la deuxième circonscription du VI^e arrondissement de Paris, au deuxième tour de scrutin, le 3 sept. 1893. Il a publié plusieurs brochures juridiques : *De l'Abolition de la contrainte par corps* (Paris, 1866, in-8); *le Régime de la Bourse* (1868, in-8); *Notre Marine marchande et son avenir* (1868, in-8); *Notre Code de commerce et les affaires* (1869, in-8); *De l'Enregistrement des marchés de fournitures* (1870, in-8); *De la Réforme du code d'instruction criminelle* (1882, 2 br. in-8).

E. GLASSON.

LE VEILLÉ (Georges), homme politique français, né à Argentan le 31 mars 1861, mort à Trouville le 13 juil. 1893. Avocat à la cour d'appel de Paris, il se jeta avec ardeur dans le boulangisme et fut élu député de Limoges, comme candidat du général, aux élections de 1889. Il mourut prématurément de la phthisie et sa jeune femme se suicida.

LEVELLERS. Secte anglaise issue du parti des Indépendants dont elle représentait l'élément extrême comme l'indique son nom qui signifie « niveleurs ». Les Levellers demandaient la souveraineté effective du peuple, l'égalité de tous devant la loi, l'absolue liberté de conscience et de culte. Vers 1647, ils étaient très nombreux dans l'armée de Cromwell. Plus tard, le protecteur entra en lutte avec eux, les persécuta; ils conspirèrent contre lui en 1658 et disparurent après la Restauration. Ce nom fut repris par une des associations secrètes irlandaises, appelée aussi société des *White Boys*.

LEVEN (Lac). Un des plus jolis lacs d'Ecosse, comté de Kinross; il a 16 kil. de tour. Dans une île rocheuse en face de Kinross, se trouve le château où Marie Stuart fut enfermée et contrainte d'abdiquer (juin 1567); elle s'en échappa le 2 mai 1568. Une île, un peu plus grande, Saint-Serf, renferme les débris d'une vieille église de l'époque du primitif christianisme.

LE VENEUR (V. CARROUGES).

LÈVE-NEZ (Mar.). Nom de la manœuvre courante destinée à relever la vergue inférieure de bonnette basse, jusqu'à la vergue supérieure. Le lève-nez part du pied du mât, va passer dans une partie fixée aux jottereaux, de

la dans une poulie à fouet estropée sur la vergue supérieure et va se frapper au milieu de la vergue inférieure. Par suite, quand on pèse le lève-nez, quand on tire sur le lève-nez, on met les deux vergues à joindre, on étouffe la toile et on peut reutrer la bonnette.

LEVENS. Ch.-I. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, sur une montagne aride qui domine le confluent de la Vésubie et du Var; 4,647 hab. Ancienne capitale des Lepontii ou Ligures Lépointiens, Levens fut prise par les légions d'Auguste et devint une place d'armes destinée à maintenir les populations alpines. — Au moyen âge, château-forteresse appartenant à la famille Grimaldi.

LEVENS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Moustiers-Sainte-Marie; 103 hab.

LEVENTAL (Salomon), éditeur polonais, né à Wloclawek en 1839. Il reprit en 1862 la librairie Glucksberg, fonda la *Revue Kłosy* (les Epis), une revue hebdomadaire de romans et de nouvelles, une *Bibliothèque des œuvres les plus remarquables de la littérature européenne*, et publia de nombreuses éditions des principaux écrivains polonais.

LÉVÊQUE (Dom Prosper), bénédictin français, né à Besançon vers 1713, mort à Luxeuil le 15 déc. 1781. Il a publié les *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle* (Paris, 1753, 2 vol. in-12). On conserve de lui à la bibliothèque de Besançon, en manuscrit, une *Histoire du siècle de Charles-Quint* (3 vol. in-fol.).

LÉVÊQUE (Pierre), hydrographe et mathématicien français, né à Nantes le 3 sept. 1746, mort au Havre 16 oct. 1814. Il fit chez les jésuites de bonnes études, servit de 1764 à 1770 dans la flotte, puis professa les mathématiques et fut nommé en 1772 professeur d'hydrographie à l'école navale de Nantes, en 1786 examinateur de la marine. Le 20 mai 1797, les électeurs de la Loire-Inférieure l'envoyèrent au Conseil des Cinq-Cents. Compris, malgré ses opinions modérées, dans les proscriptions du 18 fructidor, il dut quelque temps se cacher. Vers la fin de la même année, il obtint la place d'examineur à l'École polytechnique. Il y renonça au bout de cinq ans et ne conserva que ses fonctions d'examineur de la marine. En 1801, il fut élu membre de l'Institut (section de physique) en remplacement de Cousin. Il dota Nantes d'une des premières pompes à feu construites en France, et il répéta dans cette ville, en 1794, les récentes expériences aéronautiques des frères Montgolfier et de Charles. Mais ce fut surtout à ses travaux sur l'art et l'astronomie nautiques qu'il dut sa grande réputation. Son *Guide du Navigateur* (Nantes, 1799, in-8), où l'on trouve l'histoire du problème des longitudes, des règles pour les calculs usuels, des tables, etc., est, pour l'époque, la meilleure publication du même genre, au double point de vue scientifique et pratique. On lui doit en outre une *Table générale de la hauteur et de la longitude du nonagéisme* (Avignon, 1776, 2 vol. in-8) qui fournit, pour les divers points du globe et à des intervalles rapprochés, les principaux éléments du calcul des longitudes par la méthode de Ptolémée; une traduction annotée du *Traité de la mécanique appliquée à la construction et à la manœuvre des vaisseaux*, de Juan y Santacilia (Nantes, 1782, 2 vol. in-4; 2^e éd., 1792); une série de rapports et de notes communiqués à l'Institut et insérés dans ses *Mémoires*; divers ouvrages demeurés inédits ou restés inachevés, entre autres un *Traité de la construction et de l'usage de tous les instruments nautiques*, un *Abrégé de l'origine et des progrès de la navigation*, un *Dictionnaire polyglotte des termes de marine*, un grand travail sur le jaugeage des vaisseaux, etc. L. S.

BIBL. : DELAMÈRE, *Eloge de P. Lévêque*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, année 1816.

LÉVÊQUE ou **LÉVESQUE** (Marie-Jacqueline), actrice française, née à Paris le 6 févr. 1774, morte à Paris le 4 mai 1825. Enfant encore, elle se montra au petit théâtre des Beaujolais, passa en 1790 au Théâtre-Français comique et lyrique de la rue de Bondy, où elle prit sa part du pro-

digieux succès de *Nicodème dans la lune*, vaudeville du Cousin-Jacques, puis au petit théâtre Mareux de la rue Saint-Antoine, puis à la Gaîté, que son directeur Ribié avait baptisé du nouveau titre de théâtre d'Emulation et où elle créa avec un très grand succès le rôle de Mathilde dans un sombre mélodrame intitulé *le Moine*. Lorsque le fameux Corsse prit en 1800 la direction de l'Ambigu, il s'empressa d'engager M^{lle} Lévêque, et elle ne quitta plus jamais ce théâtre; pendant vingt ans elle fut une des célébrités de l'ancien boulevard du Temple. Dans l'emploi des amoureuses et des premiers rôles, elle joignait à une excellente tenue un jeu sympathique et passionné, de la dignité, une démarche imposante et, lorsqu'il le fallait, un jeu muet plein de naturel et d'expression. Parmi ses créations les plus importantes, on cite : *Céline* ou *L'Enfant du mystère*, drame qui lui servit de début à l'Ambigu; *Thérèse et Calas*, *Amanda*, *les Mines de Pologne*, *Hermine*, *l'Homme à trois visages*, *les Chevaliers du Lion*, *le Château de Paluzzi*, *Helmire d'Heidelberg*, *le Pèlerin blanc*, *le Bigame supposé*, *Griselidis*, *la Femme à deux maris*, etc. A la fin de sa carrière, elle avait pris l'emploi des mères. Arthur POCIN.

LÉVÊQUE (Louis-Auguste-Edmond), sculpteur français, né à Abbeville le 1^{er} juil. 1814, mort le 5 janv. 1875. Elève de Guersant, on lui doit le *Saint Maurice* de la fontaine de Soultz (Alsace). Mais c'est le corps féminin qu'il a reproduit avec le plus de succès : *Bacchante renversée* (1855), *Amazone* (1863), etc. Lévêque s'est même fait une réputation comme sculpteur licencieux.

LÉVÊQUE (Jean-Charles), philosophe français, né à Bordeaux le 7 août 1818. Elève de l'École normale (1838), il fut d'abord chargé de cours à Angoulême, puis, reçu agrégé de philosophie (1842), il enseigna cinq ans au collège royal de Besançon. L'École française d'Athènes s'ouvrant, il fit partie de la première promotion (1847-48), enseigna ensuite au lycée de Toulouse, fut docteur en 1852 avec ces thèses : *Quid Philia Plato debuerit* (Paris, in-8); *le Premier Moteur et la nature dans la doctrine d'Aristote* (in-8), et fut un an chargé de cours à la faculté de Besançon, puis quelques mois professeur à celle de Nancy. Dès 1854 il est chargé de cours de philosophie à la Sorbonne, d'où il passe en 1857 dans la chaire d'histoire de la philosophie grecque et latine au Collège de France, dont il devient titulaire en 1862. Il est, en 1865, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Outre ses thèses, M. Lévêque a publié : *la Physique d'Aristote et la science contemporaine* (Paris, 1860, in-8); *la Science du beau, ses principes, ses applications, son histoire* (Paris, 1862, 2 vol. in-8; 2^e éd., 1872), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales, l'Académie française et l'Académie des beaux-arts; *Etudes de philosophie grecque et latine* (Paris, 1864, in-8); *le Spiritualisme dans l'art* (1864, in-18); *la Science de l'invisible* (1865, in-18); *les Harmonies providentielles* (1872, in-18, de la *Bibliothèque des Merveilles*; 4^e éd., 1885). Il faut ajouter une *Notice biographique sur Fernand Papillon* en tête de l'*Histoire de la philosophie moderne dans ses rapports avec les sciences de la nature*, ouvrage posthume de cet écrivain publié par M. Lévêque (1876, 2 vol. in-8). La liste des travaux académiques de M. Lévêque comprend plus de trente rapports, mémoires et communications diverses, qu'on trouvera dans les *Annales de l'Académie des sciences morales*; mais tout l'essentiel en a passé dans ses ouvrages. On en peut dire autant de ses principaux articles dans la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue philosophique*, la *Revue bleue*, le *Journal des savants*, etc. Les plus remarquables formeront un volume qui est annoncé sous ce titre : *la Musique selon la psychologie*. Comme philosophe, M. Ch. Lévêque est surtout un psychologue. Sa méthode est l'analyse introspective, mais s'appuyant sur les données des sciences physiques et naturelles et passant de l'homme par induction aux bêtes. La psychologie ainsi

comprise lui sert à interpréter même la constitution chimique de la matière et les grandes lois du monde et lui dicte toute sa métaphysique. Comme historien de la philosophie, dans son cours du Collège de France, dans ses rapports académiques, souvent très importants et qui formeraient de nombreux volumes, il a toujours rapproché les doctrines modernes des anciennes et mêlé intimement la théorie à l'histoire, les vues dogmatiques aux recherches d'érudition. H. M.

LÉVÊQUE (Henri-Frédéric), homme politique français, né à Léry (Côte-d'Or) le 8 août 1829. Avocat au barreau de Dijon, procureur de la République en 1870, il fut interné par les Allemands à Épinal et gardé comme otage. Il s'évada au commencement de 1871 et fut élu le 2 juil. représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale. Membre de la gauche républicaine, secrétaire de ce groupe, il combattit le ministère de Broglie. Réélu député en 1876 par la 2^e circonscription de Dijon, membre des 363, réélu avec eux en 1877, puis en 1882, en 1885, en 1889, il échoua aux élections de 1893 contre M. Delanne, radical. Sous-gouverneur du Crédit foncier (1878), il démissionna en 1890 en protestant assez violemment contre la gestion du gouverneur M. Christophle. Cet évènement donna lieu le 8 mai à une interpellation à la Chambre des députés qui eut pour résultat de consolider la situation de M. Christophle (V. ce nom).

LEVER. I. Topographie (V. TOPOGRAPHIE).

II. Astronomie. — Première apparition d'un astre au-dessus de l'horizon, produite par le mouvement diurne. — Le *lever héliaque* d'un astre se produit lorsque cet astre apparaît sur l'horizon, le soleil étant invisible. — Le *lever cosmique* a lieu quand l'astre apparaît en même temps que le soleil. — Le *lever acronique* s'observe quand l'astre se lève lorsque le soleil se couche. — Le lever héliaque, le lever cosmique et le lever acronique sont aussi appelés *levers poétiques*. L. B.

III. Théâtre. — **LEVER DE RIDEAU.** — C'est le nom qu'on donne, en langage théâtral, à la petite pièce, généralement sans importance, qui sert d'escorte au grand ouvrage à succès, et qui commence obscurément le spectacle, celle pour laquelle, par conséquent, le rideau se lève pour la première fois de la soirée. Elle se joue généralement, comme on dit, devant les banquettes, c.-à-d. à l'heure où peu de spectateurs sont réunis dans la salle. Néanmoins, il arrive souvent que l'auteur de la grande pièce, désireux de percevoir tous les droits de la soirée, accapare ce lever de rideau, pour lequel il a toujours dans ses cartons quelque acte sans conséquence qui lui sert en cette circonstance.

IV. Histoire. — **LEVER DU ROI.** — Rite de l'étiquette française, qui comprenait trois parties : 1^o réveillé, encore au lit, le roi se lavait les mains, prenait l'eau bénite, et disait l'office du Saint-Esprit ; puis commençait le *petit lever* où étaient admis le dauphin et ses enfants, les princes du sang, le grand chambellan, les premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe, les premiers médecins et chirurgien, et les personnes auxquelles la même grâce avait été octroyée ; 2^o le roi, en robe de chambre et pantoufles, demandait la *première entrée* (secrétaires du cabinet, valets de chambre, lecteurs, seigneurs ayant un brevet d'entrée) ; 3^o quand le roi, peigné et rasé, avait changé de linge, le *grand lever* commençait pour les aumôniers, autres officiers de la maison du roi, et pour la noblesse de cour. H. MOMIN.

BIBL. : V. ÉTIQUETTE.

LEVER (Charles-James), romancier irlandais, né à Dublin le 31 août 1809, mort à Trieste le 4^{er} juin 1872. Il fit ses études médicales à Dublin et à Gœttingue, devint en 1837 médecin de la légation anglaise à Bruxelles, mais ne tarda pas à s'adonner exclusivement à des travaux de plume. Il publia, d'abord dans le *Dublin University Magazine* (qu'il dirigea de 1842 à 1845), des romans diffus, ou manquent également la composition et le style, mais si mouvementés, si pleins de bonne humeur, si entraînants

dans la rapide succession de leurs incidents touchants ou comiques, qu'ils obtinrent le plus vif succès. Sa réputation a presque balancé au moment celle de Dickens. De *Confessions of Harry Lorrequer*, son premier récit (1837), jusqu'à son dernier, *Lord Kilgobbin* (1872, 3 vol.), il ne cessa de produire, mûrissant ses qualités et diminuant ses défauts. Ses romans ont pour sujets la peinture des mœurs irlandaises, des scènes d'aventures, de batailles et d'exploits romanesques. La collection de ses œuvres ne forme pas moins de trente-trois volumes. Il devint, en 1867, consul à Trieste.

BIBL. : FITZPATRICK, *Life of Ch. Lever* ; 1884, 2^e éd.

LEVERD (Jeanne-Emilie), actrice française, née à Paris le 14 juil. 1788, morte à Paris le 16 nov. 1843. Elle fit d'abord partie du corps de ballet de l'Opéra, débuta le 27 oct. 1804 au théâtre Louvois ; son talent déjà plein de promesses, rehaussé par une beauté rare, reçut le meilleur accueil. Le 30 juil. 1808, elle débuta à la Comédie-Française dans *le Misanthrope* et *les Trois Sultanes*, où son succès fut d'autant plus complet qu'elle chanta d'une façon fort agréable, en s'accompagnant sur la guitare. Elle fut reçue sociétaire dès le 4^{er} avr. 1809 ; elle se vit en butte à des tracasseries que lui suscita M^{lle} Mars, qui finit, par ses intrigues, par la faire reléguer au second plan. Elle n'en fournit pas moins à la Comédie-Française une belle carrière jusqu'au 4^{er} avr. 1832. A. P.

LEVERGIES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet ; 1,432 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne du Catelet à Saint-Quentin.

LEVERIDGE (Richard), chanteur scénique et compositeur anglais, né en 1669, mort en 1758. Chanteur sans goût, mais doué d'une belle voix de basse, il appartient, de 1698 à 1717, à la troupe du théâtre de Lincoln's-inn-Fields, où il écrivit tous les airs de son rôle dans le drame musical de Motteux intitulé *The Indian Princess*, et où il fit représenter en 1716 un opéra de sa composition, *Pyramus and Thisbe*. Dix années environ après avoir quitté ce théâtre, il fonda, dit-on, un café où se rendaient beaucoup d'amateurs désireux d'entendre ses chansons ; il faut croire pourtant que cette spéculation finit par n'être pas très heureuse, car, lorsqu'il fut devenu vieux, un médecin de ses amis ouvrit en sa faveur une souscription pour une pension annuelle qu'il reçut régulièrement jusqu'à sa mort. En 1727, Leveridge publia en deux volumes un recueil des chansons dont il avait composé la musique. Certains écrivains anglais ont assuré qu'il avait écrit aussi les mélodies du second acte de *Macbeth*, telles qu'elles ont été publiées dans l'édition des œuvres de Shakespeare donnée par Rowe, mais l'authenticité du fait ne paraît pas absolue.

LE VERNET (V. VERNET).

LEVERNOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune ; 215 hab.

LE VERRIER (Urbain-Jean-Joseph), astronome français, né à Saint-Lô (Manche) le 11 mars 1811, mort à Paris le 23 sept. 1877. Fils d'un employé de l'administration des domaines, il fit au collège de Saint-Lô de bonnes études littéraires, les compléta par trois années de mathématiques au collège de Caen et au collège Saint-Louis, à Paris, échoua en 1830 aux examens de l'École polytechnique, se représenta en 1831, fut reçu parmi les premiers et choisit à sa sortie la carrière des tabacs. A l'École d'application du quai d'Orsay, il s'adonna, dans le laboratoire de Gay-Lussac, à des recherches de chimie, fit preuve tout de suite d'une grande habileté comme expérimentateur et publia, dès 1835, dans les *Annales de chimie et de physique*, une étude très remarquée sur les combinaisons du phosphore avec l'hydrogène, suivie, en 1837, d'une seconde étude, non moins importante, sur les combinaisons du même corps avec l'oxygène. Pourtant, il n'avait pas encore trouvé sa voie ; les mathématiques l'attiraient, et il passait à approfondir l'analyse infinitésimale les loisirs que lui laissait le laboratoire. En 1836, il donna sa démission d'ingénieur des manufactures de l'État, pour ne pas se rendre en province.

Il lui fallut pendant quelque temps se contenter d'une place de professeur au collège Stanislas. Mais il obtint, à la fin de 1837, celle de répétiteur d'astronomie à l'École polytechnique et, conduit par les devoirs mêmes de sa fonction sur le seuil de la mécanique céleste, il s'attaqua aussitôt aux problèmes les plus ardu de cette science difficile, dont il fit dès lors son étude exclusive. Au mois de sept. 1839, il présenta à l'Académie des sciences de Paris un premier et remarquable mémoire intitulé *Sur les Variations séculaires des orbites des planètes*. Il y démontrait, au moyen d'arguments nouveaux et avec plus de rigueur qu'on ne l'avait encore fait, la stabilité du monde solaire et, quelques semaines plus tard, il indiquait dans un second mémoire les limites numériques entre lesquelles doivent osciller les excentricités et les inclinaisons mutuelles des orbites des planètes. Ce brillant début attira sur lui l'attention d'Arago. D'après les conseils de l'illustre astronome, il entreprit la révision des tables de Mercure et il en publia en 1843 de nouvelles, bien supérieures comme clarté et comme précision à celles de ses devanciers. Il s'occupa ensuite des comètes périodiques, qui étaient alors à l'ordre du jour, examina minutieusement les perturbations des deux comètes découvertes en nov. 1843 par M. Faye et en août 1844 par de Vico, et prouva qu'à l'encontre de certaines suppositions la première, dont il donna du reste une théorie complète, n'avait rien de commun avec celle de Lexell (1770), ni la seconde avec celle de Tycho (1583). Ces derniers travaux lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences : le 19 janv. 1846, il fut élu membre de la section d'astronomie en remplacement de Cassini.

Il n'était connu encore que du monde savant ; il allait devenir populaire. Sur les instances d'Arago, il avait repris, avec Uranus, l'œuvre de révision des tables planétaires si heureusement commencée avec Mercure. La tâche n'était pas aisée. Uranus faisait depuis longtemps le désespoir des astronomes. Ses positions réelles étaient en désaccord croissant avec celles qu'indiquaient la théorie, et l'hypothèse de l'existence d'une huitième planète de grande dimension, qui devait produire par son attraction les perturbations signalées, avait été émise à diverses reprises : par Bouvard, notamment, en 1821, et par Bessel, en 1840. Le Verrier se convainquit vite, en dressant de nouvelles éphémérides, de l'exactitude de cette idée, et il résolut de déterminer *par le calcul* la position de la planète perturbatrice. Le 31 août 1846, il annonça publiquement à l'Académie quelle serait sa place dans le ciel le 1^{er} janv. Trois semaines après, le 23 sept., l'astronome Galle, de Berlin, qu'il avait engagé, dans une lettre reçue le matin même, à commencer des recherches en s'aidant des excellentes cartes construites par son observatoire, la rencontra à cinquante-deux minutes du point indiqué. On pensa un instant à lui donner le nom de *Le Verrier*, mais on l'appela définitivement *Neptune* (V. ce mot).

La sensation que produisit cette découverte, « au bout de la plume », d'un astre distant de plus de 4 milliard de lieues, fut immense et son auteur reçut de toutes parts les témoignages d'admiration les plus flatteurs. Les académies étrangères se l'associèrent ; les souverains le couvrirent de croix ; Louis-Philippe le nomma d'emblée officier de la Légion d'honneur, sans qu'il ait été chevalier, et lui confia l'éducation scientifique du comte de Paris ; une chaire d'astronomie fut créée exprès pour lui à la faculté des sciences de Paris et il fut attaché comme astronome adjoint au Bureau des longitudes ; enfin son buste fut exécuté par ordre du ministre de l'instruction publique. La priorité de la découverte lui fut, toutefois, un instant contestée. Un jeune étudiant de l'université de Cambridge, J.-C. Adams (V. ce nom), avait entrepris en effet dès 1841, au sujet des perturbations d'Uranus, des recherches théoriques qui l'avaient conduit un peu avant Le Verrier, parait-il, et à l'insti de celui-ci, à plusieurs résultats à peu près identiques. Mais son travail ne fut publié qu'après celui de l'astronome fran-

çais et la Société royale de Londres, appelée à se prononcer, partagea entre eux la médaille Copley.

En 1849, les électeurs du dép. de la Manche envoyèrent Le Verrier à l'Assemblée législative. Après quelques hésitations sur son orientation politique, il prit résolument parti pour l'Elysée. Il ne se fit remarquer du reste que dans les commissions, éloigné qu'il était de la tribune par son défaut absolu d'éloquence, et il ne s'y occupa guère que des questions d'enseignement ou d'ordre scientifique. En 1850, il fut chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la construction des lignes télégraphiques ; il prit part ensuite à l'élaboration des diverses propositions relatives à la reorganisation de l'École polytechnique, au recrutement des ingénieurs des ponts et chaussées, à l'organisation de l'enseignement professionnel. Après le coup d'Etat, il fut nommé sénateur (janv. 1852), inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique (1854). En ces deux dernières qualités, il s'efforça d'imprimer aux études scientifiques une direction nouvelle, de leur donner un caractère plus restreint et plus « pratique ». Son influence ne fut pas heureuse ; les innovations qu'il était parvenu à faire accepter produisirent de fâcheux résultats, dans les lycées aussi bien que dans les grandes écoles, et, après un essai de quelques années, elles furent, à la demande générale, complètement abandonnées. Il assouvit alors sur l'Observatoire son besoin de réformes. Après la mort d'Arago, il avait été appelé à la direction de cet établissement (janv. 1854). Il s'empressa de le soustraire au contrôle du Bureau des longitudes (dont il était désormais membre titulaire), et il proposa toute une réglementation nouvelle, qui modifiait non seulement l'organisation administrative, mais encore la nature et le mode des observations. Il s'agissait en général, il faut bien le reconnaître, de réelles améliorations, et les méthodes qu'il préconisait marquaient un véritable progrès. Malheureusement, il manqua tout à la fois, dans l'application de ses réformes, de mesure et de tact. Autoritaire et agressif, il régna pendant quinze ans à l'Observatoire en odieux despote et, par ses procédés intolérables d'administration autant que par ses attaques irrégulières contre ses confrères, ameuta contre lui et le monde savant et l'opinion publique. Une enquête fut ordonnée, un comité de surveillance lui fut adjoint. Rien n'y fit. Les protestations, de nombreuses qu'elles étaient, devinrent unanimes, et l'Institut, où il provoquait à tout propos d'orageux incidents, se joignit, pour réclamer une mesure énergique, au personnel de l'Observatoire et à la presse. Le 5 févr. 1870, il fut enfin révoqué et remplacé par Delaunay. Après la guerre, il reprit son cours à la faculté des sciences de Paris. Le 13 févr. 1873, Delaunay étant mort, M. Thiers le rappela à la direction de l'Observatoire ; mais ses pouvoirs furent tempérés par l'institution du « Conseil de surveillance ». Dans ces conditions, son retour fut assez bien accueilli, même par la presse républicaine, qui consentit à oublier le politicien antilibéral et l'administrateur insouciant pour ne se souvenir que du savant de premier ordre et du travailleur infatigable. Quatre ans après, le 23 sept. 1877, jour anniversaire de la découverte de Neptune, il succomba à une longue et douloureuse maladie. Il était depuis 1863 grand officier de la Légion d'honneur. Il avait été, sous le second Empire, en même temps que sénateur, membre et président du conseil général de la Manche.

La fameuse découverte de Le Verrier n'avait été qu'un incident dans sa carrière scientifique. Il avait entrepris, on l'a vu, à l'instigation d'Arago, la révision complète des tables des mouvements planétaires. Il poursuivit jusqu'au bout la réalisation de ce gigantesque travail, reprit toutes les observations, refit tous les calculs et donna, pour chaque planète, de nouvelles tables, qui laissent loin derrière toutes celles construites avant lui (V. ASTRONOME, t. IV, p. 379) et qui ont été adoptées non seulement par la *Connaissance des Temps*, mais aussi par la *Nautical Almanac*. Il en corrigea la dernière épreuve le 1^{er} sept. 1877, trois

semaines avant sa mort. Il y avait consacré plus de trente-cinq années d'un labeur acharné et presque ininterrompu. Ses autres travaux sont de moindre importance. Nous avons déjà signalé ses recherches sur les comètes périodiques. Il prouva à cette occasion que la trajectoire de ces astres peut devenir elliptique et se transformer en hyperbole. Il formula plus tard, avec Schiaparelli, au sujet des pluies d'étoiles filantes, une opinion qui a rencontré depuis beaucoup de crédit : ce phénomène météorique serait dû à la transformation de certaines comètes dont la masse se serait éparpillée dans le voisinage du soleil en un immense courant continu de forme parabolique (V. COMÈTE, t. XII, p. 17, et ÉTOILES, t. XVI, p. 672). On doit aussi à Le Verrier l'hypothèse, restée du reste à l'état de pure conjecture, d'une ou de plusieurs planètes intra-mercurielles (1859). Il s'est enfin beaucoup occupé de la création en France du service météorologique d'avertissements aux ports de mer et aux cultivateurs. C'est sous sa direction qu'a été commencée la construction de la grande lunette de 17 m. de foyer.

Les écrits de Le Verrier ne comprennent guère que des mémoires et des notes parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (1839-76), dans la *Connaissance des Temps*, dans le *Journal de Liouville*, et surtout dans les *Annales de l'Observatoire de Paris*. C'est dans les t. I à XIV, 1^{re} partie (1856-77, in-4), de cet important recueil, qu'il a fondé en 1855 et dont il a été jusqu'à sa mort le principal rédacteur, qu'on trouvera les résultats de son admirable travail sur la théorie des mouvements des planètes. Le t. I renferme également le fameux rapport sur la réorganisation de l'Observatoire. La 2^e partie, dont le 1^{er} volume date de 1858, ne contient que des observations. Quelques-unes de ses plus importantes études ont aussi été publiées à part : *Mémoire pour la détermination des inégalités séculaires des planètes* (Paris, 1841, in-8) ; *Théorie du mouvement de Mercure* (Paris, 1843, in-8) ; *Recherches sur les mouvements de la planète Herschel* (Paris, 1846, in-8) ; *Mémoire sur les variations séculaires des éléments des orbites pour les sept planètes principales* (Paris, 1847, in-8) ; *Examen de la discussion soulevée au sein de l'Académie des sciences au sujet de la découverte de l'attraction universelle* (Paris, 1869, in-4), etc. — Une statue en bronze lui a été élevée en 1889, par souscription, en face de l'Observatoire. LÉON SAGNET.

BIBL. : *Exposé sommaire des recherches astronomiques de Le Verrier*; Paris, 1845, in-4. — B. QUARANTA, *Monumentum Urbani Leveverii*; Paris, 1846, in-4. — Ch. EMMA-NUEL, *la Camarilla scientifique*; Paris, 1865, in-18. — Du même, *Religion et tolérance de M. Le Verrier*; Paris, 1865, in-8. — L'abbé Aoust, *Le Verrier, sa vie et ses travaux*; Paris, 1877, in-4. — *Institut de France. Discours aux funérailles de Le Verrier*; Paris, 1877, in-4. — J. BERTRAND, *Eloge historique de Le Verrier*; Paris, 1879, in-4, et dans les *Mémoires de l'Acad. des sc.*, 2^e série, t. XLI, p. LXXXI. — F. TISSERAND, *les Travaux de Le Verrier*, dans les *Annales de l'Observatoire*, t. XV, 1880. — L. BRAULT, *Le Verrier, météorologiste*; Paris, 1880, in-4. — *Institut de France. Discours prononcés à l'inauguration de la statue de Le Verrier*; Paris, 1889, in-4. — V. aussi un art. d'Adam, dans les *Monthly Notices* (Astron. Society), t. XXXVI, p. 232.

LE VERRIER (Louis-Paul-Urbain), ingénieur français, né à Paris le 7 nov. 1849, fils du précédent. Il est ingénieur en chef des mines depuis 1888, professeur au Conservatoire des arts et métiers depuis 1890 et à l'École nationale supérieure des mines depuis 1893. Il a publié (en autographie) le cours de métallurgie professé par lui à Saint-Etienne, pour les élèves de l'École des mines établie dans cette ville. On a de lui beaucoup d'articles dans le *Génie civil*, dans les publications de la *Société d'encouragement*, etc.

LEVERT (Charles-Alphonse), homme politique français, né à Sens (Yonne) le 12 juin 1825. Conseiller de préfecture à Arras, ses sentiments impérialistes le firent nommer sous-préfet de Saint-Omer au Deux-Décembre ; il se distingua par ses rigueurs contre les républicains, fut successivement sous-préfet de Valenciennes, préfet de l'Ar-

doche, d'Alger (1860), de la Vienne (1861), de la Loire (1864), du Pas-de-Calais, des Bouches-du-Rhône (1867) ou il tenta de résister à la proclamation de la République. Il s'enfuit en Belgique, reentra en France après l'armistice, fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale et se montra l'un des membres les plus zélés du parti bonapartiste. Il vota avec la majorité réactionnaire de l'Assemblée. Il fut élu député de la 2^e circonscription de Saint-Omer en 1876, 1877, 1881, du Pas-de-Calais en 1885, mais échoua en 1889 contre M. Jonnart.

LEVERTIN (Oscar-Ivan), poète et littérateur suédois, né à Norrköping en 1862. Il a fait ses études à Stockholm et à Upsal, a été reçu docteur ès lettres en 1887, à la suite d'une thèse fort bien documentée sur *la Farce et les farceurs en France, de la Renaissance à Molière*, puis a rempli les fonctions de professeur agrégé à l'université d'Upsal de 1889 à 1894 ; il est, depuis 1894, maître de conférences à l'université (Högskola) de Stockholm. Sa santé étant délicate, il a fait de nombreux séjours dans le midi de la France, en Suisse et en Italie, ce qui lui a permis d'acquérir une très sérieuse connaissance des langues et des littératures étrangères et de compléter ses études artistiques. Ses premières œuvres, trois recueils de nouvelles et récits : *De la Riviera* (Från Rivieran, 1882) ; *Petite Monnaie* (Småmynt, 1884) et *Conflits* (Konflikter, 1885), se rattachent très nettement à l'école naturaliste : l'auteur subit l'influence de Flaubert, de Zola, des romanciers russes et de son compatriote Strindberg, mais fait preuve déjà, en maints passages, d'un talent trop lyrique pour qu'on puisse attendre de lui de bons romans d'observation. Les années 1885 à 1889 furent consacrées par Levertin à des travaux de critique littéraire, et il publia, en 1889, une étude des plus intéressantes sur le *Théâtre suédois sous Gustave III*, étude qu'il a complétée, en 1894, par un ouvrage intitulé *Gustave III, écrivain dramatique*, où il fait preuve d'une connaissance approfondie non seulement de la littérature suédoise de l'époque, mais aussi de la littérature française des XVII^e et XVIII^e siècles, qu'il comprend et dont il sait goûter tout le charme mieux que ce n'est en général le cas à l'étranger. En 1889, une grave maladie l'ayant forcé à séjourner deux ans à Davos, il en revint complètement détaché du naturalisme. A son retour il publia une plaquette antinaturaliste : *le Mariage de Pepita* (1891), en collaboration avec son ami W. v. Heidenstam, et, la même année, outre un roman de psychologie morbide : *les Ennemis de la vie*, un recueil de vers : *Légendes et Chansons*, qui établirent définitivement sa réputation et le placèrent, avec Heidenstam, à la tête de la jeune école suédoise : lyrique, spiritualiste, souvent singulièrement rallinée et très artiste en ses tendances. Son dernier volume : *Poèmes nouveaux* (Nya Dikter, 1893), ou les légendes du moyen âge font place à des récits plus modernes, mais où l'on retrouve le mysticisme très doux et sensuel qui faisait un des charmes des *Légendes et Chansons*, ne pourra qu'affermir la situation que Levertin s'est légitimement acquise parmi les poètes de son pays. Il est, en outre, un collaborateur assidu de la revue suédoise : *Ord och Bild* (Paroles et Images), où il a inséré des études critiques, qui témoignent de son admirable facilité à comprendre les génies les plus divers (tel l'article sur *Renan* en 1892), et il donne chaque année quelques vers ou nouvelles à l'Almanach littéraire suédois : *Norna*. On pourrait reprocher à la langue de Levertin une certaine recherche : termes rares, étrangers, constructions parfois difficiles, mais cette recherche est peut-être inséparable de la grande délicatesse de sentiments d'un poète extraordinairement sensible, nerveux, artiste, sceptique aussi, parce qu'il est un historien. Th. CART.

LÈVES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres, dont elle forme un faubourg, sur la r. g. de l'Eure ; 1,223 hab. Hospice d'Aligre, appelé aussi hospice de Josaphat, pour les vieillards.

LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES (Les). Com. du dép. de la

Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy ; 861 hab.

LEVESON-GOWER (John, lord), né le 7 janv. 1675, mort à Grantham (Lincolnshire) le 31 août 1709. Membre du Parlement en 1691, il fut nommé pair et baron le 16 mars 1703, membre du conseil privé le 21 avr. 1704 et chancelier du duché de Lancastre. Il fut un des commissaires de la paix entre l'Angleterre et l'Écosse en 1706.

Son fils aîné, *John Leveson-Gower*, fut créé vicomte Trentham et comte Gower en récompense de ses services au roi, le 8 juin 1746.

LEVESON-GOWER (Francis) (V. ELLESMERE).

LEVESON-GOWER, ducs de *Sutherland* (V. ce nom).

LEVESON-GOWER, comtes *Granville* (V. ce nom).

LEVESON-GOWER, marquis de *Stafford* (V. ce nom).

LÈVESQUE (Louise CAVELIER, dame), femme auteur française, née à Rouen le 23 nov. 1703, morte à Paris le 18 mai 1745. Fille d'un procureur au parlement de Rouen, femme d'un gendarme de la garde du roi, elle eut à Paris un petit salon littéraire. Citons d'elle : *Lettres et chansons de Céphise et d'un ami* (Paris, 1731, in-8) ; *Célenie* (1733, 4 vol. in-12), le *Siècle ou les Mémoires du comte de Solinville* (1736, in-12) ; des *Poésies* (1737), des pièces de théâtre sans valeur, etc. Elle a contribué à la littérature féerique par : le *Prince des Aigues-Marines* et le *Prince invisible* (Paris, 1744, in-42).

LÈVESQUE (Pierre-Charles), historien et helléniste français, né à Paris le 28 mars 1736, mort le 42 mai 1812. Des revers de fortune ayant obligé ses parents à quitter Paris, il trouva dans l'exercice de l'art de gravure des moyens d'existence qui lui permirent de rester à Paris et de se perfectionner dans la connaissance des langues anciennes dont il avait commencé l'étude au collège Mazarin. Il avait à peine vingt-cinq ans quand il publia quelques opuscules philosophiques qui lui concilièrent l'estime bienveillante de Diderot qui le recommanda à l'impératrice de Russie ; celle-ci l'appela dans ses États en 1773 pour remplir une place de professeur au corps impérial des cadets nobles à Saint-Petersbourg. Il occupa ses loisirs à l'étude du slavon et réunit les éléments d'une *Histoire de Russie*, qu'il publia après son retour en France en 1780 ; l'ouvrage parut à Yverdon (1782-83, 2 vol. in-12) et eut quatre éditions, dont la dernière a paru en 1812. Tout en surveillant l'impression de cette histoire, il prenait une part active à la collection des *Moralistes anciens* publiée par Didot l'aîné. Le succès qu'il avait eu comme historien l'enhardit à écrire une *Histoire de France sous les cinq premiers Valois* (1787, 4 vol. in-12). Nommé à la chaire d'histoire et de morale fondée au Collège de France, il devint membre de l'Académie des inscriptions en 1789. Après la suppression de l'Académie et la suspension des cours du Collège de France, il consacra ses loisirs à une traduction de Thucydide, parue en 1795. Lors de la réorganisation de l'Institut, il y fut rappelé des premiers. Les mémoires qu'il y présenta, réunis et reliés, formèrent l'*Histoire critique de la République romaine* (1807, 3 vol. in-8), et les *Études de l'histoire ancienne et de celle de la Grèce* (1811, 5 vol. in-8). M. P.

BIBL. : DACIER, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Lèvesque*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, nouv. série, t. V, p. 161.

LÈVESQUE DE BURIGNY (Jean) (V. BURIGNY).

LÈVESQUE DE LA CASSIÈRE (Jean) (V. CASSIÈRE).

LEVESVILLE-LA-CENARD. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 406 hab.

LEVET. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Bourges ; 949 hab.

LEVET (Nicolas-Henry), homme politique français, né à Montbrison le 28 déc. 1798, mort à Montbrison le 12 mars 1869. Secrétaire général de la Loire (1835), il fut élu représentant de ce département à la Constituante en 1848, fut membre du comité de la rue de Poitiers et combattit les socialistes. Réélu à la Législative (1849), il n'appuya pas pourtant le coup d'État du 2 décembre

et échoua aux élections de 1852 pour le Corps législatif. Il a publié : *Observations sur le transfert de la préfecture de la Loire* (Paris, 1834, in-8) ; *Conséquences du placement de la préfecture de la Loire à Saint-Etienne* (1849, in-4). Il était question de transférer de Montbrison à Saint-Etienne le siège de la préfecture.

Son fils, *Jean-Georges*, né à Montbrison le 13 avr. 1834, élève de l'École polytechnique et de l'École des mines, fit la campagne de 1870-71 comme lieutenant-colonel des mobilisés de la Loire et devint député de la 1^{re} circonscription de Montbrison le 6 avr. 1879 en remplacement de M. Chevassieu, passé au Sénat. Membre de l'Union républicaine, il fut réélu en 1881, en 1885, en 1887, en 1893. Il a combattu le boulangisme.

LEVETZOW. Famille allemande dont les principaux représentants sont la baronne *Ulrike*, née à Leipzig le 4 févr. 1804, amie de Goethe qu'elle connut en 1822 et dont elle s'éprit, bien qu'il fût septuagénaire. — *Albert-Erdmann-Karl-Gerhard*, homme politique prussien, né à Gossow (Brandebourg) le 12 sept. 1828, député au Reichstag en 1867-71, 1877-84, puis, à partir de 1887 ; il y siégea parmi les conservateurs, fut élu président de cette assemblée de 1881 à 1884 et de 1887 à 1895 et démissionna en 1895 après le vote par lequel elle refusait de s'associer aux manifestations en l'honneur de Bismarck.

LEVETZOW (Cornelia), femme de lettres danoise, née à Ringkjøbing en 1836. Elle écrivit, en 1861, sous la signature J. un roman : *Histoire d'une jeune fille*, qui obtint un vif succès (1870, 4^e éd.). Depuis lors, elle a publié, entre autres : *Récits* (1861-62) ; *Esquisses de la vie journalière* (1863) ; *Anna* (1864) ; *Petites Esquisses* (1870) ; *Images de la vie* (1875) ; *la Vie de chaque jour* (1881), et, dernièrement, *la Fille du géant* (1894). On loue la chaleur et la vivacité de son style. Elle jouit d'une pension de l'État depuis 1884.

LEVEZOU (Massif) (V. AVEYRON, t. IV, p. 892).

LÉVI. Le troisième des fils de Jacob, issu de son mariage avec Lia, anéâtre supposé de la tribu de Lévi consacrée aux services du culte israélite. Il est fort remarquable qu'on ait étendu au corps sacerdotal le procédé généalogique par lequel on avait transformé les tribus politiques, telles que Juda, Benjamin, Ephraïm, en fils de Jacob, père commun d'Israël. On raconte que Lévi s'associa à son frère Siméon pour détruire et piller la ville de Sichem ; le prétexte aurait été de venger leur sœur Dina. Ce récit (*Genèse*, XXXIV) est d'autant plus étrange que la physionomie de Siméon n'est guère plus historique que celle de Lévi. A part. LÉVITES nous donnerons les indications sur l'organisation et l'orgine du clergé israélite. La bénédiction dite de Jacob blâme Lévi de sa violence à l'égard des gens de Sichem et déclare que ses descendants seront, en guise de châtiment, dispersés sur l'ensemble du territoire israélite ; la bénédiction dite de Moïse, tout au contraire, exalte les privilèges de Lévi en rappelant avec quelle résolution les enfants de Lévi avaient, sur l'ordre de Moïse, frappé du glaive leurs compatriotes des autres tribus, coupables d'idolâtrie. M. VERNES.

LEVI (Leone), économiste, naturalisé anglais, né à Ancone le 6 juin 1821, mort à Londres le 7 mai 1888. Il s'établit en 1844 à Liverpool. D'abord malheureux dans plusieurs spéculations, lors de la crise commerciale de 1847, il se releva en 1849. On demandait l'établissement de chambres et de tribunaux de commerce permanents dans les principaux centres d'Angleterre. Levi exposa ses idées dans deux brochures intitulées *Chambers and Tribunals of Commerce and proposed General Chamber of Commerce in Liverpool* (Londres, 1849, in-8), et *On the State of the Law of Arbitrament, and proposed Tribunal of Commerce* (Londres, 1850, in-8). Une partie de son plan fut réalisée par l'établissement de chambres de commerce générales et représentatives à Liverpool, Leeds, Bradford et autres centres importants. Ses avis sur la réforme de la loi d'arbitrage portèrent leur fruit dans les clauses du *Common Law Procedure*

Act de 1854, récemment remplacé par l'*Arbitration Act* de 1889. Levi s'occupa ensuite des lois commerciales étrangères, et, muni de complètes informations, il dressa un tableau synoptique du commerce, acheminement vers un code international de commerce. La publication de son *Commercial Law: its Principles and Administration or the Mercantile Law of Great Britain, compared with the Codes and Laws of Commerce of the following Mercantile Countries* (1852), fit grand bruit. Levi reçut des récompenses du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche. Sur ses conseils, on réunit, le 16 nov. 1852, un congrès pour discuter l'établissement d'un même système de mesures pour la Grande-Bretagne; il en résulta le *Mercantile Law Amendment Acts* de 1856, qui supprima les contradictions manifestes entre les lois d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Levi représenta souvent l'Angleterre dans les congrès étrangers, fit partie de nombreuses sociétés savantes, fut professeur de droit commercial au King's College à Londres et reçut le titre de docteur de science économique et politique en 1861.

Citons encore parmi ses nombreux écrits : *Manual of the Mercantile Law of Great Britain and Ireland* (Londres, 1854, in-8); *Peace the Handmaid of Commerce* (1876, in-8); *International Law, with Materials for a Code of international Law* (1887, in-8); *Annals of British Legislation* (1868, 4 vol. in-8); *Wages and Earnings of the Working Classes* (1867, in-8); *Work and Pay or Principles of Industrial Economy* (1877); *War and its consequences* (1881); *The Present Depression of Trade; its Causes and Remedies* (1885, in-8), mais son chef-d'œuvre est l'*History of British Commerce and of the Economic Progress of the British Nation* (Londres, 1872, in-8). R. S.

LÉVI (Israël), littérateur français, né à Paris le 7 juil. 1856. Professeur d'histoire et de littérature juive au Séminaire israélite, il a fait paraître de nombreux articles dans la *Revue des études juives* sur le folk-lore talmudique, l'histoire des contes et légendes d'origine juive ou empruntées par les Juifs, etc. On lui doit aussi le *Roman d'Alexandre*, texte hébreu, publié avec notes et introduction en hébreu (Paris, 1887, in-8); *la Légende d'Alexandre dans le Talmud et le Midrasch* (Paris, 1884, in-8); *Trois Contes juifs* (Paris, 1885, in-8); *les Juifs et l'Inquisition dans la France méridionale* (Paris, 1891, in-12). La *Grande Encyclopédie* compte M. Israël Lévi au nombre de ses collaborateurs.

LÉVI (Sylvain), orientaliste français, né à Paris le 28 mars 1863. Après de brillantes études, il fut reçu agrégé des lettres (1883) et docteur ès lettres (1890). Élève d'Abel Bergaigne et de Hauvette-Besnault, il fut successivement nommé maître de conférences de langue sanscrite à l'École des hautes études (1886); maître de conférences de religions de l'Inde à la section des sciences religieuses (1887); chargé du cours de sanscrit à la faculté des lettres (1889); professeur au Collège de France (1894). Ses principales œuvres sont : *Étude sur la Brihat-katha-manjari* (*Journal asiatique*, 1885-86); *le Théâtre indien* (Paris, 1890, in-8, thèse); *Quid de Græcis veterum Indorum monumenta tradiderint* (id., 1890, in-8); *la Grèce et l'Inde*, dans *Revue des Études grecques* (1891, pp. 24-45); *le Buddha-carita d'Avaghosha* (*Journal asiatique*, 1892, 1, 201-237); *Un Projet de cartographie historique de l'Inde* (*Transactions du Congrès des orientalistes à Londres*, 1892, 366-370); *Notes de chronologie indienne* (*Journal asiatique*, 1890, 1891, 1893, 1894); *le Bouddhisme chez les Grecs* (*Revue de l'histoire des religions*, 1891, t. XXIII, pp. 26-39). Il collabore à la *Revue critique* et à la *Grande Encyclopédie*, où il a rédigé notamment l'article *Inde*.

LEVI BEN GERSON, dit aussi *Léon de Bannolas* ou *Gersonides*, docteur juif, né à Arles vers 1288, mort en 1344. Fils de Gerson ben Salomon, il développa les idées de

Maimonide dans son *Milchamot adonai* (1560; nouv. éd., Leipzig, 1866); il commenta la Bible.

BIBL. : JOEL, *Levi ben Gerson als Religionsphilosoph.*; Breslau, 1862.

LÉVIATHAN. En hébreu, serpent ou dragon, désigne, dans la fameuse description dite du Léviathan au livre de *Job*, le crocodile d'Égypte. Dans le Talmud, c'est le poisson que les élus mangeront au paradis et avec la peau duquel on leur fera une tente.

LEVICO. Ville balnéaire d'Autriche, au S. du Tirol, dans le val Sugana, près d'un petit lac; 4,500 hab. Eaux ferrugineuses arsenicales. Ruines du château de *Selva*. A l'O., lac de Caldonazzo d'où sort le Brenta.

LEVIE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Sartène; 2,645 hab.

LEVIEIL (Guillaume), peintre français, né à Rouen vers 1676, mort à Paris en 1731. Il appartenait à une famille de peintres verriers; il a exécuté des vitraux pour l'église Sainte-Croix d'Orléans, pour l'église des Invalides, et pour la chapelle du palais de Versailles. On cite comme son chef-d'œuvre *Pie V à genoux*.

LEVIEIL (Pierre), peintre et écrivain français, né à Paris en 1708, mort à Paris le 23 févr. 1772. Fils de Guillaume Levieil, il restaura, avec une grande habileté, des vitraux à Notre-Dame, à Saint-Etienne-du-Mont, et à l'église Saint-Victor. On lui doit, entre autres ouvrages, *Essai sur la peinture en mosaïque* (Paris, 1768), et *l'Art de la Peinture sur verre et de la vitrerie* (Paris, 1774).

LEVIER. I. MÉCANIQUE. — C'est, en principe, une pièce solide, mobile, autour d'un point fixe, appelé point d'appui. Une force appliquée en un point quelconque de cette pièce tendra à la faire tourner et pourra vaincre les résistances qui s'opposent à son mouvement. Toutefois, le mot levier est plus spécialement réservé aux pièces mobiles autour d'un point fixe et soumises à des forces situées dans un même plan passant par le point d'appui. Telles sont, en particulier, les pièces mobiles autour d'un axe fixe, parce que les forces appliquées en leurs différents points peuvent se décomposer en deux, l'une parallèle et l'autre perpendiculaire à l'axe. Les composantes parallèles à l'axe sont détruites par la résistance de celui-ci et n'ont d'autre effet que de produire des pressions de l'axe sur ses supports latéraux. Les forces perpendiculaires à l'axe tendent seules à faire naître un mouvement de rotation et se comportent comme si elles étaient toutes dans un même plan perpendiculaire à l'axe, de sorte que l'étude des conditions d'équilibre du système se ramène à un simple problème plan. C'est l'examen de ce problème qui constitue, à proprement parler, la théorie du levier. Le levier est la plus simple de toutes les machines; c'est aussi l'élément principal des machines composées; presque tous les organes d'une machine ne sont autre chose que des combinaisons de leviers. Les roues, les treuils, les poulies, les balanciers, les manivelles, etc., sont de véritables leviers. Aussi l'étude, du reste fort simple, de cet appareil, constitue la base de la mécanique appliquée. La théorie du levier a été édiflée de toutes pièces par Archimède; elle se résume tout entière dans le principe des moments. On sait qu'on appelle moment d'une force par rapport à un point fixe le produit de l'intensité de cette force par sa distance au point fixe. Le moment est considéré comme positif si la force tend à faire tourner une pièce mobile autour du point fixe, dans un sens ou dans l'autre. Ceci rappelé, pour qu'un levier soit en équilibre sous l'action de plusieurs forces situées dans un même plan, passant par le point d'appui, il faut et il suffit que la somme algébrique des moments de toutes ces forces, par rapport à ce point d'appui, soit nulle. La distance de chaque force au point d'appui s'appelle le bras de levier de cette force. On voit alors que, si deux forces seulement agissent sur le levier, la condition d'équilibre est que ces deux forces agissent en sens inverse et que les produits de chacune d'elles par son bras de levier soient égaux, ou, en d'autres termes, que les deux forces soient

en raison inverse de leur bras de levier. On pourra donc réaliser l'équilibre d'une très petite force avec une très grande, à la condition de les placer à des distances convenables du point d'appui, la très grande très près, la petite très loin. Telle est la propriété fondamentale du levier. Il importe de remarquer que la fixité du point d'appui est la condition essentielle du fonctionnement du levier. Ce point d'appui subit l'action d'une force égale à la résultante des forces appliquées au levier. Dans la pratique, il sera donc nécessaire de calculer cette résultante, dans le cas des plus grandes pressions que le levier devra supporter, afin de l'installer dans des conditions de solidité suffisantes. Il faut aussi calculer les efforts auxquels le levier sera soumis, afin de lui donner une résistance capable d'éviter les déformations ou la rupture. Il est encore une conséquence de la théorie du levier qui mérite d'attirer l'attention. Supposons qu'un levier soit en équilibre sous l'action de deux forces seulement : on sait qu'on pourra transporter les points d'application de ces forces en un point quelconque de leur direction ; plaçons-les aux pieds des perpendiculaires abaissées du point d'appui sur chaque force ; de la sorte, dans le mouvement de rotation, ces deux points se déplaceront dans la direction même des forces correspondantes, l'un d'eux dans le sens même de la force, l'autre en sens inverse. Mais les chemins parcourus par ces deux points dans le même temps seront en raison directe de leur distance au point d'appui, e.-à-d. en raison inverse des forces correspondantes ; le point d'application de la petite force décrira un chemin relativement long, tandis que celui de la grande force se déplacera à peine. Les deux produits de chaque force, soit le déplacement correspondant, seront égaux. Ces deux produits sont les travaux des forces. Celui qui correspond au déplacement dans le sens de la force est appelé travail moteur, l'autre travail résistant. Si donc le levier est en équilibre, le travail moteur est égal au travail résistant. On retrouve ainsi, dans un cas particulier, le grand principe du travail, dont l'application actuelle s'énonce quelquefois sous cette forme : ce qu'on gagne en force, on le perd en vitesse ou en chemin parcouru. On peut, par exemple, construire un levier dont les bras soient dans le rapport de un à dix. Alors une force de 1 kilogr., appliquée à l'extrémité du grand bras, pourra soutenir un poids de 10 kilogr. appliqué à l'extrémité du petit ; mais pour soulever de 1 centim. ce poids de 10 kilogr., il faudra que le point d'application de la petite force se déplace de 10 centim.

Lorsqu'un levier est soumis à l'action de deux forces seulement, l'une de ces deux forces prend le nom de puissance et l'autre celui de résistance. On distingue alors les leviers en trois genres, suivant la position du point d'appui par rapport aux points d'application de la puissance et de la résistance. Le levier du premier genre est celui où le point d'appui est entre la puissance et la résistance. Si les deux forces sont parallèles, elles doivent être dirigées dans le même sens pour se faire équilibre. Le fléau d'une balance ordinaire ou romaine, la poulie fixe, le balancier de la machine à vapeur de Watt, le levier qui sert à manœuvrer la tige du piston d'une pompe ordinaire sont des exemples de levier du premier genre. Le levier du second genre est celui où la résistance se trouve entre la puissance et le point d'appui ; dans ce cas, le bras de levier de la puissance est le plus long et ce genre d'appareil sert à équilibrer des forces considérables avec de petits efforts. Le type du genre est une grosse tige de fer dont on se sert pour soulever de lourds blocs de pierre, après en avoir introduit l'extrémité au-dessous du fardeau. Le point d'appui est pris sur le sol où s'appuie l'une des extrémités de la tige. La puissance est l'action de la main à l'autre extrémité ; la résistance est le poids de la pierre qui repose par une de ses arêtes sur la tige elle-même. Le casse-noix nous offre un second exemple du même genre, le point d'appui étant à l'articulation des deux pièces. Enfin, dans le levier du troisième genre, la puissance est entre le point d'appui

et la résistance ; les pincettes ordinaires en sont un exemple ; les membres des animaux vertébrés en fournissent une application beaucoup plus générale. Le point d'appui est à l'articulation de l'os du membre, la puissance au point d'insertion des muscles moteurs avec l'os, et la résistance à l'extrémité du membre. Dans les deux derniers genres, la puissance et la résistance, si elles sont parallèles, doivent être dirigées en sens inverse pour se faire équilibre ; mais, dans le troisième genre, la puissance doit être plus considérable que la résistance. On peut juger par là combien est considérable la force de contraction des muscles qui agissent en général très près des articulations et permettent cependant d'exercer de violents efforts à l'extrémité du membre. L. KNAB.

II. ARTILLERIE. — Le levier de manœuvre, qui est employé dans presque toutes les manœuvres de force, est le même que celui qui sert pour les bouches à feu. Il est en bois, de 2^m10 environ de longueur et pèse 5^k500 ; on y distingue le bout et la pince. On l'emploie comme levier de premier ou de deuxième genre. Dans le premier cas, on prend appui avec le levier, par exemple sur une cale ou sur des chantiers que l'on dispose entre le fardeau et la main. Dans le deuxième cas, on engage la pince sous le fardeau, de manière à prendre appui sur le sol, au delà du fardeau.

III. OBSTÉTRIQUE. — Le levier, dont l'invention paraît devoir être rapportée à Chamberlain, a été fort en usage jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Depuis, il a été à peu près abandonné par les accoucheurs modernes, au profit du forceps, malgré les efforts qu'ont fait certains maîtres pour le réhabiliter. Le premier levier réellement mis en usage, celui de Roohuysen, consistait en une lame d'acier longue de 30 centim., large de 27 millim. et épaisse de 3 millim., arrondie sur les bords et aux angles, droite dans sa partie moyenne et présentant à ses deux extrémités une courbure longue de 9 centim. et profonde de 3 millim. Cette lame était enduite d'emplâtre bipalme et recouverte de cuir. Après de nombreuses transformations, la forme actuelle en a été donnée par Baudeloque, et dans ce dernier état le levier rappelle assez exactement la branche d'un forceps droit. C'est une tige terminée par une cuiller fenêtrée et courbée de façon à s'adapter à la convexité de la tête du fœtus. Dans l'esprit de son inventeur, le levier était principalement destiné à désenclaver la tête dans les cas où le front est si fortement serré contre le sacrum et l'occiput contre les pubis, que les contractions ne peuvent plus faire avancer la tête fœtale. Le levier, introduit en arrière, était amené par un mouvement de spire derrière le pubis pour embrasser l'occiput, et là, en élevant l'instrument vers le ventre maternel et en prenant point d'appui sur les pubis, on cherchait à imprimer un mouvement de descente à la tête. Il semble que les contusions de l'urètre devaient être fréquentes. Aujourd'hui, les accoucheurs qui désireraient remettre le levier en honneur lui attribuent une supériorité sur le forceps dans les positions déviées du crâne et de la face où il permettrait incontestablement d'obtenir le redressement de la tête ou même la flexion céphalique. Dr DOXON.

LEVIER (Archéol.) (V. EVIER).

LEVIER. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier ; 4,260 hab. A l'O. de Levier s'étend une des plus belles forêts de sapins de France. Scieries et taillanderies. — L'église est de construction moderne. Le village apparaît dans l'histoire vers 1250 ; c'était une dépendance de la seigneurie de Montmahoux. Il fut incendié et ruiné par la peste en 1636 et 1638.

LEVIEUX (Renaud), peintre et graveur français, né à Nîmes vers 1630, mort en 1698. Fils d'un orfèvre, il fit plusieurs voyages en Italie, et peignit surtout des sujets religieux. Son *Saint Jean-Baptiste trainé en prison par les soldats d'Hérode* est au Louvre. On lui doit aussi une très belle eau-forte, *la Sainte Famille*.

LEVIGATEUR (V. SUCRE).

LEVIGATION (V. COULEUR, t. XIII, p. 44).

LÉVIGNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Léguevin, sur la Save; 794 hab.

LÉVIGNAC-DE-SEYCHES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 1,140 hab.

LÉVIGNACQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets; 832 hab.

LEVIGNEN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 344 hab.

LÉVIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soullaines; 252 hab.

LEVIN (Israël), critique et linguiste danois, né en 1810, mort en 1883. Il n'occupa aucune situation officielle et ceda, en 1857, toutes ses importantes collections scientifiques à l'Etat, qui lui accorda une pension viagère. Il est connu par ses éditions critiques de la *Traduction de Saxo par Vedel*, des *Épîtres et Comédies d'Holberg*, des *Poésies de Vessel*, etc. Il était l'adversaire acharné de Rask.

LEVIN (Karl-Illerman), écrivain suédois, né à Muskøe en 1816, mort à Oesterhaninge en 1883. Prédicateur de la cour et pasteur dans le diocèse de Strengnäs, il a publié, entre les années 1844 et 1849, quelques volumes de poésies, qui eurent du succès : *Ecume de mer, poésies de Sohaskären* (1844); *Psaltérion et lyre* (1843). Il fut, vers la même époque, un des principaux rédacteurs de l'*Ami de la patrie* et collabora, de 1857 à 1866, au *Konversations och Universal Lexicon*.

LEVINGE (Sir Richard-George-Augustus), soldat et écrivain anglais, né en 1811, mort en 1884. Il prit part à la répression de la révolte canadienne de 1837. Il quitta l'armée avec le grade de capitaine de la garde en 1843, et fut fait en 1846 lieutenant-colonel de la milice de Westmeath, où il devint haut sheriff en 1851. Il avait en 1848, hérité de son père le titre de baron. Westmeath l'envoya à la Chambre des communes en 1857 et en 1859. On lui doit quelques ouvrages de sport et de voyages. B.-H. G.

LEVINSON. Rivière du dép. du Gers (V. ce mot, t. XVIII, p. 4173).

LÉVIRAT. Disposition légale en vigueur chez les Israélites et d'après laquelle un frère devait assurer la perpétuité du nom et la conservation des biens de son frère défunt en épousant sa veuve quand il laissait une veuve sans enfants. Cette coutume se rencontre chez différents peuples de l'Orient avec des dispositions spéciales selon les lieux. Le premier enfant mâle issu de ces relations devenait le représentant du défunt. Dans certains cas, on étend cette faculté jusqu'à des parents éloignés, comme on le voit dans le livre de *Ruth* (V. FAMILLE, t. XVI, p. 4173).

LEVIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 417 hab.

LEVIS. Ville du Canada, prov. de Québec, en face de la ville de ce nom, sur la rive droite du Saint-Laurent; 18,000 hab. (avec les faubourgs).

LÉVIS (Famille de), originaire de l'Île-de-France (Lévy-Saint-Nom, cant. de Chevreuse [Seine-et-Oise]). C'étaient des vassaux de la puissante maison de Montfort; le premier connu, *Philippe*, paraît au XI^e siècle. *Guy 1^{er}*, fondateur de l'abbaye de Notre-Dame-de-La-Roche en 1190, suit Simon de Montfort dans le midi de la France et prend une part active à la croisade contre les Albigeois; il est maréchal de ce prince et ses descendants prendront le titre de *maréchaux d'Albigeois*, qui se convertira plus tard, probablement au XVI^e siècle, en celui de *maréchaux de la foi*. Simon donne à son fidèle chevalier une partie importante des dépouilles des vaincus, la seigneurie de Mirepoix et le pays environnant (dép. actuel de l'Ariège), Florensac (Hérault). La seigneurie de Mirepoix relève du roi à dater de 1229, et elle sera régie jusqu'au XIV^e siècle par la coutume de Paris; de là de nombreux partages de famille, qui en amènent le démembrement. Les Lévis-Mirepoix sont au premier rang des seigneurs tiers de la sénéchaussée de Carcassonne et doivent, en cette qualité, résider de temps à autre en cas de besoin dans la cité de Carcassonne, dont ils ont la garde en temps de guerre. Ils s'allient aux plus

grandes maisons du Midi : Foix, Montfort de Castres, etc.; à dater du XVI^e siècle, ils sont, de père en fils, sénéchaux de Carcassonne. En 1363, un mariage heureux leur donne la riche vicomté de Terride et de Gimoez, sur les confins du Languedoc et de la Guyenne. Enfin, en 1751, la branche aînée, aujourd'hui éteinte, est gratifiée par Louis XV du titre ducal et de la pairie.

Jusqu'au commencement du XIV^e siècle, la seigneurie est partagée également à chaque nouvelle génération; de là un grand nombre de branches collatérales, dont il est bon de dire quelques mots : Marquis de Gaudiès. — Lévis-Léran, branche formée au XIV^e siècle (elle possédait Léran, Aguilhannes, le Peyrat, dans l'Ariège, etc.), et elle donna naissance aux barons d'AJac. — Barons de Montbrun, détachés de la tige principale vers 1280. — Vicomtes de Lautree, comtes de Villars et seigneurs de La Roche-en-Régnier (Velay). Cette branche donne naissance aux comtes de Villars-en-Bresse, aux barons de La Voûte-sur-Loire, aux comtes, puis ducs de *Ventadour* (V. ce nom); elle finit par se fondre dans la famille de Rohan-Chabot. — Des Ventadour viennent les barons, puis comtes de Charlus (XV^e siècle), qui prendront plus tard le titre de *ducs de Lévis*; les Charlus donnent naissance aux Château-Morand. — La branche de Florensac, détachée du tronc principal dès le XIV^e siècle, finira au XV^e siècle par un mariage avec la maison de Crussol-Uzès. — Des Lévis-Florensac sortent les seigneurs de Lugny, puis de ceux-ci les barons et comtes de Caylus ou Quéilus, dont le dernier est le célèbre mignon de Henri III. A. MOLNIER.

LÉVIS (Gabriel de TUBIÈRES-GRIMOARD PESTELS DE) (V. CAYLUS, évêque d'Auxerre).

LÉVIS (François-Gaston, duc de), maréchal de France, né au château d'AJac (Languedoc) le 23 août 1720, mort à Arras en 1787. Après avoir servi avec distinction, pendant la guerre de la succession d'Autriche, en Bohême, en Allemagne et en Italie, il fut envoyé comme brigadier au Canada (1756), devint peu après maréchal de camp et, après la mort de Montcalm, défendit encore héroïquement cette colonie pendant deux années. Nommé à son retour lieutenant général (1761), il fit encore sur le Rhin plusieurs campagnes sous Soubise, Broglie et le prince de Condé (1764-63). Il fut, après la paix, pourvu du gouvernement de l'Artois (1765), qu'il garda jusqu'à sa mort, et obtint le bâton de maréchal de France en 1783.

LÉVIS (Gaston-Pierre-Mare, duc de), homme politique français, né à Paris le 7 mars 1764, mort à Paris le 15 févr. 1830, fils du précédent. Grand bailli de Senlis, député de la noblesse de son bailliage aux États généraux (21 mars 1789), il sembla pencher d'abord pour les réformes, mais émigra en 1792 et alla servir à l'armée des princes. Blessé à Quiberon, il eut la chance de pouvoir se rembarquer sur un navire anglais. Rentré en France après le 18 brumaire, il s'occupa exclusivement de littérature et publia notamment : *Maximes et réflexions sur différents sujets* (1808); *l'Angleterre au commencement du siècle* (1814). Louis XVIII le fit pair de France le 4 juin 1814, l'appela dans son conseil privé en 1815 et le nomma membre de l'Académie française par son ordonnance du 21 mars 1816. Etienne CHARAVAY.

LÉVIS (Gaston-François-Christophe, duc de VENTADOUR et de), homme politique français, né à Richmond le 10 avr. 1794, mort à Venise le 9 févr. 1863, fils du précédent. Aide de camp du duc d'Angoulême, il fit les campagnes d'Espagne (1823) et de Morée (1828), et entra à la Chambre des pairs en 1830. Il ne voulut pas reconnaître Louis-Philippe et suivit en exil les membres de la branche aînée des Bourbons. Il fut un des conseillers du comte de Chambord.

LÉVIS-MIREPOIX (Adrien-Charles-Félix, comte de), homme politique français, né à Paris le 1^{er} mai 1846. Elève de l'École de Saint-Cyr, il fit dans l'armée de la Loire et dans celle de l'Est la guerre franco-allemande. Grand propriétaire dans l'Orne, il se présenta sans succès aux élections législatives dans l'arr. de Mortagne le 6 mars, puis

le 20 août 1881, et fut élu député de l'Orne aux élections générales de 1885. Membre de la droite monarchiste, il appuya le boulangisme. Il fut réélu par Alençon en 1889 et 1893. On a de lui : *le Général Bataille* (Orléans, 1887).

LEVITA (Elias) (V. ELIE LEVITA).

LÉVITE (V. COSTUME, t. XII, p. 4168).

LÉVITES. On désignait sous ce nom chez les Israélites les personnes consacrées au service du culte. Par une combinaison des plus extraordinaires, on arriva à représenter le corps du clergé ou sacerdoce comme ayant formé dès l'origine une des tribus d'Israël, issue elle-même de l'un des fils de Jacob (V. LÉVI). Il n'est peut-être pas de question plus embrouillée que celle des lévites, de leur origine, des transformations qu'a subies leur caste; nous nous bornerons donc à résumer sur ce point les résultats d'une étude spéciale. — Il a certainement existé en Israël, avant la destruction de Jérusalem par les Chaldéens, un clergé, ou, plus exactement, une série de corps sacerdotaux, régulièrement organisés et groupés autour des principaux sanctuaires. Il est difficile de rien risquer au delà de cette affirmation simple et nue. Le terme de *lévite* est inconnu pour l'époque qui précède la captivité de Babylone.

— Des textes précis, mais dont nous ne saurions faire remonter la rédaction à une époque plus ancienne que le IV^e ou le III^e siècle avant notre ère, nous mettent en présence de l'organisation du culte à Jérusalem après Esdras et Néhémie; mais on nous présente cette organisation sous la forme d'un tableau idéal, reporté soit à l'époque de Moïse, soit à l'époque de David, et dans lequel il est difficile de faire le départ de la réalité et de la fiction. En gros, le clergé jérusalémite aux V^e et IV^e siècles avant notre ère, offre une constitution régulière permettant de distinguer des *prêtres*, spécialement chargés des opérations du sacrifice, de l'enseignement de la loi et des fonctions judiciaires; des *lévites*, sorte d'assistants chargés des fonctions de second ordre et parmi lesquels il faut noter les chantres et les gardiens préposés aux portes et aux magasins et trésors; des *scrifs*, chargés des fonctions les plus pénibles. Ce sont là, à l'intérieur de la caste ecclésiastique, autant de sous-divisions présentant le caractère de familles, c.-à-d. que ce sont des groupes où les fonctions se transmettent héréditairement. Pour désigner l'ensemble du corps ecclésiastique, on emploie l'expression de *lévites*, qui semble signifier les gens *attachés* au sanctuaire. Les ressources du clergé et l'argent et les fournitures nécessaires pour le fonctionnement régulier du culte sont assurés par l'établissement de redevances qui sont des parts prélevées sur les offrandes faites à la divinité, des taxes en argent, enfin un impôt général sur le revenu, sans compter certaines obligations spéciales. Il est évident que tout cela ne prit sa forme et son assiette définitives qu'avec le temps.

— Le personnel du clergé étant devenu beaucoup trop nombreux pour le service habituel et quotidien, il s'établit, petit à petit, un roulement dans les fonctions. Une partie seulement des prêtres et des lévites habitèrent régulièrement la capitale; les autres s'installèrent à quelque distance, de façon à venir officier à tour de rôle et à prendre part aux grandes fêtes annuelles. — Dans quelle mesure d'anciennes familles sacerdotales restées à Jérusalem ou des membres de l'ancien clergé, exilés et revenus dans la capitale, ont-ils contribué à former le clergé du second Temple, nous sommes hors d'état de le dire. Nous voyons le résultat, non les moyens par lesquels celui-ci a été obtenu.

Telle étant la situation de fait, quelque part au IV^e siècle avant notre ère, les théoriciens s'en sont emparés, reportant à David la division des emplois et la distribution des prêtres et des lévites (assistants des sacrifices ou chantres) en classes qui font successivement le service; transformant la caste sacerdotale des *lévites* en une tribu, celle de *Lévi*, rattachée au même titre que les autres à un fils de Jacob; enfin, à l'intérieur de cette même caste, indiquant une famille privilégiée, celle de Sadoc, quand on remonte à Salomon et à David, celle d'Aaron, quand on

remonte jusqu'à Moïse. La forme parfaite de la théorie du clergé juif est donnée dans le *Pentateuque* qui montre la totalité de la tribu de Lévi groupée autour du tabernacle et y accomplissant ses fonctions, selon la division fondamentale des prêtres-aronides et des lévites-assistants. La tribu de Lévi n'a point de territoire qui lui soit assigné dans la terre promise, puisqu'il est richement pourvu à son entretien par le moyen de prélèvements et de redevances régulières; cependant il lui est attribué quarante-huit villes, réparties sur l'ensemble du territoire, dans lesquelles les descendants de Lévi exercèrent les fonctions judiciaires et d'où ils se rendront alternativement au sanctuaire central. — La question des Lévites n'arrivera à une solution acceptable de tous que quand on se sera décidé à prendre pour point de départ de toute recherche sur le sujet la situation du clergé jérusalémite après la Restauration. D'autre part, des critiques distingués, s'abusant sur la date de certains documents, tels que les bénédictions de Jacob et de Moïse, ou sur l'origine du *Deutéronome*, ont dépensé d'inutiles efforts à établir que la caste lévitique se rattachait à une vieille tribu du même nom, éteinte de bonne heure, et à expliquer comment le sacerdoce de Jérusalem s'est grossi par l'affluence des clergés provinciaux supprimés par Josias. Nous avons fait, autant que possible, la lumière sur ces points dans notre *Prétendu Polythéisme des Hébreux* (1891, t. 1, chap. VI, intitulé *Le Clergé : Prêtres et lévites*, pp. 219-326) (V. aussi HÉBREU, t. XIX, p. 982).

M. VERNES.

LÉVITIQUE. Le troisième des livres dits de Moïse, ou du *Pentateuque*, ainsi nommé dans la traduction grecque de la Bible parce qu'il traite presque exclusivement des attributions, privilèges et obligations du clergé ou des lévites. En voici l'analyse sommaire. — Moïse, qui vient de dresser et d'inaugurer le Tabernacle au pied du Sinaï, reçoit de la divinité en ce même endroit une série d'instructions qu'il communique au peuple et spécialement à Aaron, chef du sacerdoce. Ces instructions portent d'abord sur les holocaustes, les offrandes, les sacrifices d'actions de grâces, les sacrifices d'expiation et les sacrifices de culpabilité, et sont complétées par des recommandations spéciales aux officiants (ch. 1 à VI). Moïse procède ensuite à la consécration de son frère Aaron, chef du sacerdoce, et à celle des fils de celui-ci. Le livre rapporte la façon dont Aaron et ses fils procédèrent pour la première fois aux sacrifices et le châtimement dont deux de ces derniers furent victimes pour avoir enfreint le rituel. Différentes prescriptions, spéciales au sacerdoce, sont suivies de l'ordonnance sur la distinction des animaux purs et impurs et sur les purifications exigées de la femme après ses couches, des lois sur la lèpre, sur la purification de la lèpre, sur les cas d'impureté des deux sexes, de la loi sur la fête annuelle des expiations. Le Tabernacle est désigné comme devant jouir du monopole des sacrifices, et l'usage du sang est rigoureusement interdit. Des indications sont données sur les rapprochements sexuels illicites (ch. VIII à XVIII). Les chapitres suivants offrent un contenu plus mélangé, au ch. XIX une série de prescriptions à la fois religieuses, cérémonielles et morales, les pénalités frappant les crimes d'impureté sexuelle et autres (ch. XX), des indications sur certaines obligations particulières aux prêtres, sur l'usage des viandes consacrées, sur le choix des victimes pour les sacrifices (ch. XXI-XXII). Le ch. XXIII contient le règlement des grandes fêtes annuelles, et les deux suivants (XXIV et XXV) des règles sur l'huile du candélabre sacré, sur les pains déposés dans le sanctuaire, sur l'application de la peine de mort par lapidation au blasphème et à certains cas, l'institution de l'année sabbatique et du jubilé cinquanteenaire. Le ch. XXVI est un discours d'avertissement et de menace dans le goût du *Deutéronome*. Le livre semble ici terminé; mais on y a joint des indications sur les vœux et les dîmes, qui en forment le ch. XXVII et dernier. — Pour les questions relatives à la composition du *Levitique*, V. PENTATEUQUE.

M. VERNES.

LEVITOV (Alexandre-Ivanovitch), littérateur russe, né dans le gouvernement de Tambov en 1812, mort à Moscou en 1877. Il fit ses études à Moscou et à l'Académie de médecine de Pétersbourg. Il se consacra entièrement à la littérature et fut encouragé par le célèbre romancier Grigoriévitch. On estime particulièrement ses *Esquisses du Steppe, le Malheur des villages, des routes et des villes, les Gens heureux*. Tous ces récits portent l'empreinte du tempérament maladif de l'auteur.

BIBL. : SKABITCHEVSKY, *la Littérature russe depuis 1848*; Saint-Petersbourg, 1890.

LEVITSKY (Dmitri-Grégoriévitch), peintre russe, né en 1735, mort en 1822. Il fut membre de l'Académie des beaux-arts de Saint-Petersbourg. On lui doit les portraits des plus illustres contemporains de Catherine II et de Catherine II elle-même, de Paul I^{er}, de Novikov, etc. Son portrait de Catherine II est à la Bibliothèque impériale de Pétersbourg. Il a formé un grand nombre d'élèves, notamment Ongrioumov, Borovikovsky, Sokolov.

LEVKOSIA ou **LEFKOSIA**. Nom moderne de l'ancienne Nicosie (V. ce mot).

LEVONCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 464 hab.

LEVOT (Prosper-Jean), littérateur français, né à Brest le 14 déc. 1801, mort à Brest le 4 févr. 1878. Conservateur de la bibliothèque du port de Brest (1831), il a été chargé de la publication du *Catalogue général des bibliothèques du département de la Marine* (Paris, 1838-43, 5 vol. gr. in-8). On lui doit d'excellents travaux d'érudition, entre autres : *Essai de biographie maritime* (1847, in-8); *Biographie bretonne* (1852-57, 2 vol. in-4); *Histoire de la ville et du port de Brest* (1864-75, 5 vol. in-8); *les Gloires maritimes de la France* (1865, in-12); *la Marine française et le port de Brest sous Richelieu et Mazarin* (1859, in-8); *Récits de naufrages* (1878, in-42, 2^e éd.), etc.

LEVOUKA. Ville de l'archipel de Fidji, à l'E. de l'île Ovalaou, ancienne capitale de l'archipel jusqu'en 1881.

LEVOYER (Jean) (en latin *Visorius*), érudit et dialecticien français, né au Mans dans les premières années du xvi^e siècle. On ignore la date de sa mort. Il était à la fois poète, historien et philosophe. Professeur de philosophie au collège de Bourgogne à Paris, il eut le mérite d'être en France, après Lefèvre d'Étaples et avant Ramus, l'un des premiers adversaires du péripatétisme scolastique. Outre un résumé de l'ouvrage de Rodolphe Agricola, *De Inventione dialectica*, il publia une méthode de dialectique sous le titre : *Johannis Visorii ingeniosa nec minus elegans ad dialectices candidatos methodus* (Paris, 1534, in-8), et *Topica Marci Tullii Ciceronis cum Anicii Manlii Boëthii et Johannis Visorii commentariis* (1538, in-4). Ce dernier ouvrage a été plusieurs fois réimprimé avec les *Commentaires* de Boèce. Nous y trouvons de curieux détails sur l'état des écoles de Paris au commencement du xvi^e siècle et sur les querelles qui divisaient alors les scotistes et les thomistes.

Th. RUYSSSEN.

BIBL. : DOM LIRON, *Singularités histor. et littér.*, t. I, p. 470. — Abbé GOUGET, *Hist. du collège Royal*, t. I, p. 16. — HAURÉAU, *Hist. littér. du Maine*, t. VII, p. 235.

LÈVRE. I. ANATOMIE. — Les lèvres sont ces prolongements tégumentaires et musculaux, parallèles au rebord alvéolaire des mâchoires et qui forment un orifice de dimension plus ou moins considérable, selon leur écartement. On désigne sous ce même nom les rebords de certains orifices naturels autres que la bouche, tels que : le méat urinaire, la vulve chez la femme, l'orifice du col de l'utérus. La bouche est limitée en haut par la lèvre supérieure, en bas par la lèvre inférieure. La lèvre supérieure, plus saillante que l'inférieure, est à peu près verticale ou légèrement inclinée en avant. A la partie moyenne de sa face antérieure s'observe une dépression marquée, connue sous le nom de dépression sous-nasale. A sa face inférieure, elle est recouverte par la muqueuse qui la fixe aux os maxillaires et qui forme sur la ligne médiane le repli

triangulaire, appelé « frein de la lèvre supérieure ». La lèvre inférieure est revêtue à sa face postérieure par la muqueuse qui la fixe également par un frein triangulaire à l'os maxillaire inférieur. Les extrémités des bords des lèvres se confondent au dehors et viennent constituer les commissures. L'orifice buccal, limité par les lèvres, est formé par la contraction tonique de certaines fibres musculaires contenues dans l'épaisseur de ces dernières. Mais, outre la couche musculuse (laquelle contient des glandules), on trouve dans les lèvres d'autres éléments répartis dans leur masse : vaisseaux, nerfs, tissu connectif. On ne compte pas moins de dix-neuf muscles dans les lèvres; le plus important est l'orbiculaire, qui a la forme d'une zone ovale dont l'orifice buccal occuperait le milieu. Les lèvres ont un aspect différent selon le sexe, la race, les espèces animales.

II. PHYSIOLOGIE. — Les fonctions des lèvres sont liées à leur organisation musculaire et à leur sensibilité spéciale. Ce sont des organes de préhension, des auxiliaires de la respiration et de l'exercice de la parole. Les lèvres jouissent d'une sensibilité des plus délicates. Leurs contractions diverses produisent les expressions passionnelles les plus variées.

III. PATHOLOGIE. — Nous signalerons dans ce cadre les anomalies (bec-de-lièvre, occlusion congénitale de la bouche, le renversement des lèvres avec chute plus ou moins considérable de la muqueuse, c.-à-d. l'exstrophie des lèvres); les plaies (piqûres simples ou septiques, celles-ci déterminées par un instrument ou un objet piquant malpropre et donnant naissance à une plaie phlegmoneuse); les contusions et plaies contuses; les plaies produites par un instrument tranchant, par une morsure ou une déchirure, que l'on répare d'ordinaire par un pansement agglutinatif ou à l'aide de points de suture. Parmi les affections inflammatoires des lèvres, il nous suffira de citer : l'*herpès labialis*, si fréquent, désigné vulgairement sous le nom de bouton de fièvre, et lié à une affection catarrhale ou à un embarras gastrique sur le déclin; et les phlegmasies chroniques des lèvres (*impetigo*, *sycosis*, *psoriasis*). Le furoncle et l'anthrax s'observent aux lèvres comme dans d'autres régions. L'orifice buccal peut également présenter des difformités accidentelles, survenant à la suite de lésions traumatiques, d'ulcérations, de brûlures, de pertes de substance d'une cause quelconque. Il en résulte de l'atrésie, des déviations, des adhérences anormales. L'atrésie se guérira par la dilatation forcée ou mieux l'incision transversale, au niveau des commissures. Le traitement des déviations et des adhérences est beaucoup trop complexe pour qu'on l'expose ici dans ses détails. Les lèvres peuvent encore présenter des tumeurs : tumeurs sanguines ou *angiomes*, tumeurs syphilitiques (le chancre des lèvres est relativement fréquent), etc. Le cancer labial des tumeurs est trop connu pour que nous y insistions longuement. Il débute le plus souvent par une verrue ou par une fissure à bords plus ou moins indurés. En tout cas, quelle que soit la nature de la tumeur, l'indication urgente est de l'enlever par les procédés chirurgicaux habituels. Dr A. CABANÈS.

IV. ART VÉTÉRINAIRE. — Les lèvres servent à la préhension des aliments. La lèvre inférieure supporte, de concert avec la langue, les canons du mors. La lèvre inférieure est bornée en arrière par la barbe; la supérieure a pour limites en haut le bout du nez et sur les côtés les joues et les naseaux. La face interne de chaque lèvre est tapissée par la muqueuse buccale; leur bord libre s'applique sur celui de la lèvre opposée. On appelle commissures les points où elles se confondent. Elles ont pour base différents muscles : l'orbiculaire, le zygomo-labial, l'alvéolo-labial, le sus-maxillo-labial, le sus-naso-labial et le mento-labial. Leurs nerfs proviennent de la cinquième paire encéphalique. Les lèvres sont parfois atteintes de paralysie; on peut y rencontrer des boutons de horse-pox, des cicatrices circulaires résultant d'applications réitérées du tord-nez, cicatrices qui indiquent que l'animal est ou vicié ou a subi une opération.

L. GARNIER.

V. ENTOMOLOGIE (V. INSECTES).

VI. GÉOLOGIE (V. FAILLE).

VII. ARCHITECTURE. — Saillie formant un angle curviligne rappelant assez bien la lèvre inférieure de la bouche et que l'on remarque à la partie supérieure de certains chapiteaux corinthiens ou composites, à l'endroit même on vient se poser le tailloir. Ch. L.

LEVRET (André), accoucheur français, né à Paris en 1703, mort à Paris le 22 janv. 1780. Il fut l'accoucheur de la dauphine, mère de Louis XVI, et membre de l'Académie de chirurgie dès sa fondation. Il a imaginé ou perfectionné maints instruments et procédés opératoires, tant en chirurgie qu'en obstétrique. Son invention la plus importante est celle du forceps à cuillers courbes, qui était encore en usage partout il y a une quinzaine d'années. Ses ouvrages sont restés longtemps classiques : *Observations sur les causes et les accidents de plusieurs accouchements laborieux* (Paris, 1747, in-8); *Observations sur la cure radicale de plusieurs polypes*, etc. (Paris, 1747, in-8); *Explications de plusieurs figures sur le mécanisme de la grossesse* (Paris, 1752, in-8); *l'Art des accouchements démontrés par les principes de physique et de mécanisme* (Paris, 1753, 1761, 1766, in-8, pl.); *Essais sur les abus des règles générales*, etc. (Paris, 1766, in-8); *Lettre sur l'allaitement des enfants* (Paris, 1771, in-8), etc. D^r L. Hn.

LEVRETTE (Archéol.). Au début de l'époque gothique, il devint de mode de représenter sur les tombeaux les statues couchées des défunts (V. TOMBEAU). Cette mode disparut graduellement à la Renaissance. Il était de règle que ces statues, lorsqu'elles représentaient une femme, avaient les pieds appuyés sur un chien, généralement une levrette symbolisant la fidélité (les hommes nobles posaient les pieds sur un lion, symbole de courage; les clercs sur un dragon figurant le démon terrassé). Parfois aussi les clercs reposent les pieds sur un chien. Quelquefois, depuis le xiii^e siècle, on a figuré le chien rongéant un os; quelquefois aussi des considérations particulières ont motivé une dérogation à ces usages iconographiques : ainsi le symbole de fidélité qui eût été dérisoire sur la tombe d'Agnès Sorel, à Loches, y est remplacé par un mouton, attribut de sainte Agnès (de même un croisé mort en Chypre repose sur deux poissons, dalle conservée au musée de Cluny). En blason, la levrette s'emploie comme support et a le même symbolisme. La chasse au lévrier était en grand honneur au moyen âge, et les levrettes étaient des animaux de luxe que les seigneurs entretenaient dans leurs appartements et ornaient de riches colliers. C. ENLART.

LEVREY (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Lure le 21 janv. 1839. Médecin à Lure, il fut élu député de la Haute-Saône en 1885. Membre du parti opportuniste, il combattit le boulangisme. Il ne se représenta pas en 1889 et devint sénateur de la Haute-Saône le 4 janv. 1891.

LEVREZY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé; 577 hab.

LÉVRIER. I. ZOOLOGIE (V. CHIEN).

II. ART HÉRALDIQUE. — Figure des corps naturels représentant un chien de chasse courant; il peut être passant ou rampant; s'il a un collier d'un émail particulier, il est colleté; si les rebords du collier et l'anneau sont aussi d'un émail différent, le lévrier est dit bordé et bouclé de... Il peut être encore lammassé, armé et allumé. Le lévrier sans collier se nomme levron. G. DE G.

III. ASTRONOMIE. — Petite constellation située vers l'extrémité de la queue de la Grande-Ourse et nommée aussi *les Chiens de chasse*. Elle renferme deux nébuleuses dont l'une est bien connue sous le nom de *Nébuleuse des Chiens de chasse* comme type des nébuleuses en spirale. On dit que ces Lévrieriers sont deux chiens tenus en laisse par le *Bouvier*, et le plus rapproché porte à son cou le *Cœur de Charles*. La principale étoile de cette constellation, de troisième grandeur, a pour coordonnées de sa position moyenne en 1896, R = 42^h 51^m 9^s 72; P = 51° 7' 41" 7.

LÉVRIER (Amédée), patriote genevois, décapité à Bonne le 13 mars 1524. Dans la période agitée du premier quart du xvi^e siècle, Lévrier s'opposa avec énergie aux usurpations de la maison de Savoie à Genève. Ayant dit dans le conseil que le duc de Savoie n'avait aucun droit sur Genève, Charles III jura sa perte; il le somma d'apporter la preuve de ce qu'il avait dit. Lévrier se sentit menacé, mais ne quitta pas la ville. Le 12 mars 1524, il était arrêté au sortir de Saint-Pierre, conduit à Bonne-sur-Menoge et décapité le lendemain. E. K.

LÉVRIER (Antoine-Joseph), érudit français, né à Meulan le 5 avr. 1746, mort près de Belley le 30 avr. 1823. Avocat au parlement de Paris, il fut nommé en 1792 commissaire près le tribunal criminel de la Somme et termina sa carrière comme président de chambre à la cour d'Amiens. Citons de lui : *Chronologie historique des comtés du Vexin et de Meulan* (Paris, 1784, in-fol.); *Chronologie historique du comté du Genevois* (1787, 2 vol. in-8); *Mémoire sur les formes qui doivent précéder et accompagner la convocation des Etats généraux* (1788, in-8), etc.

Son frère, *Guillaume-Denis-Thomas* (1749-1825), se fit un nom au théâtre. Citons : *les Trois Cousins* (1792), comédie; *Geneviève de Brabant* (1793), drame historique; *le Bonhomme Misère* (1796), opéra bouffe; *la Porte est fermée* (1800), vaudeville.

LEVRIÈRE. Rivière du dép. de l'Eure (V. ce mot, t. XVI, p. 759).

LEVROUX (*Leprosum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux; 4,203 hab. Ecole commerciale communale. Carrières de grès à bâtir. Parchemineries, mégisseries et tanneries. Taillanderie. Imprimerie. Commerce de grains, de volailles, de charbon. Belle église du xiii^e siècle (mon. hist.) avec voûtes en berceaux perpendiculaires à la nef. Quatre tours inachevées flanquent l'édifice, deux sur la façade et deux derrière le chœur. Ruines importantes d'un château féodal. Vestiges d'un théâtre antique. Levroux, qui paraît être l'ancienne station romaine de *Gabbatum*, devrait son nom actuel à un miracle de saint Martin, qui y aurait guéri de la lèpre le gouverneur de la ville.

LEVSTIK (François), philologue et poète slave, né en Carniole en 1833, mort en 1887. Il collabora à divers recueils et fut secrétaire de la *Matica slovena* et bibliothécaire à Lublaine. Il a laissé des poésies estimées (1856) et une grammaire slovène, *Die slovenische Sprache nach ihren Redetheilen* (Laibach, 1866). Ses travaux les plus importants ont été publiés dans la revue *Zvon* (la Cloche).

LÉVULINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv} \dots (C^{12}H^{10}O^{10})^n \\ \text{Atom} \dots (C^6H^{10}O^5)^n \end{array} \right.$

La lévuline est un hydrate de carbone qui constitue un diglucoside ou plus probablement un polyglucoside d'ordre plus élevé. Elle a été découverte en 1866 par MM. G. Ville et Joulie dans le jus de topinambour; quelques années plus tard, M. Popp tirait également du topinambour une substance dont il fit une étude assez complète et à laquelle il donna le nom de synanthrose. MM. Dieck et Tollens, en reprenant l'étude de ces corps, ont reconnu leur identité. La lévuline existe aussi dans la jeune graine de seigle et disparaît pour la majeure partie pendant la maturation; les jeunes graines du froment, d'avoine, d'orge et de maïs n'en contiennent pas. Enfin, on a trouvé la lévuline dans l'écorce du chêne. La lévuline paraît présenter avec l'inuline et la lévulose les mêmes relations que la dextrose avec l'amidon et la glucose; elle constitue en effet un terme intermédiaire dans le doublement de l'inuline en lévulose et se rencontre presque toujours à côté de l'inuline et dans les mêmes organes. On extrait la lévuline des tubercules de *Dahlia variabilis* ou d'*Helianthus tuberosus* (topinambour). Le suc précipité par le sous-acétate de plomb, puis neutralisé par le carbonate de magnésie, est concentré au bain-marie. On obtient ainsi un mélange de glucose, d'inuline et de lévul-

line qu'on sépare par un traitement méthodique à l'alcool. La lévuline, après purification, forme une masse blanche, amorphe, déliquescente, soluble dans l'eau et l'alcool faible, insoluble dans l'éther; sa saveur est fade et à peine sucrée. Elle ne possède pas de pouvoir rotatoire. La lévuline n'est pas directement fermentescible en présence de la levure; mais, par saccharification préalable sous l'influence d'une diastase, elle fermente énergiquement. Ce dédoublement qui précède la fermentation alcoolique donne naissance à un mélange de céruleose et de glucose qui est lévogyre et doué du pouvoir rotatoire $\alpha_D = -52^{\circ}7$. La lévuline ne réduit pas le tartrate cupropotassique.

Elle est traitée par l'acide sulfurique étendu, elle donne de l'acide lévulique; avec l'acide nitrique étendu, elle engendre un mélange d'acides saccharique et oxalique. La lévuline est susceptible d'engendrer des éthers: un mélange des acides nitrique et sulfurique concentrés fournit un éther nitré explosif soluble dans l'alcool. C. M.

BIBL.: VILLE et JOULIE, *Moniteur scientifique*, 1866, p. 836. — POPP, *Annal. der Chem. und Pharm.*, CLVI, p. 181. — DIECK et TOLLENS, *id.*, CXCVIII, p. 228.

LÉVULIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{10}H^{18}O^6 \\ \text{Atom.} \dots C^5H^9O^3 \end{array} \right.$

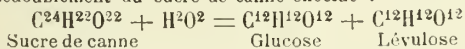
L'acide lévulique ou β -acétoproionique se produit par l'action de l'acide sulfurique sur la lévulose et d'une façon générale sur tous les hydrates de carbone, comme le sucre ordinaire, susceptibles de former la lévulose par dédoublement et hydratation. Cet acide est monobasique, mais jouit en même temps des propriétés des acétones; il forme des cristaux durs fondant à 33° qui bouillent à 250° sans décomposition sensible. L'acide lévulique est caractérisé par son sel d'argent qui cristallise dans l'eau bouillante en petits feuilletés frangés. C. M.

LÉVULOSE.

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} C^{12}H^{12}O^{12} = C^{12}H^2(H^2O^2)^5O^2(-) \\ \text{Atom.} C^6H^{12}O^6 = CH^2OH.(CHOH)^3.CO.CH^2OH \end{array} \right.$

La lévulose est une glucose qui existe sous trois formes différentes: les deux lévuloses actives droite et gauche et la lévulose inactive par compensation qui résulte de l'union des deux premières. La lévulose gauche a été découverte depuis longtemps par Dubrunfaut, mais ce n'est que tout récemment que les deux autres formes ont pu être obtenues synthétiquement par M. E. Fischer. Ce savant, en présence de la nouvelle lévulose capable de dévier à droite le plan de polarisation, a proposé de remplacer le nom de lévulose par celui de fructose. Les lévuloses sont des alcools polyatomiques, comme M. Berthelot l'a indiqué depuis longtemps, et possèdent en outre une fonction acétonique ou fonction aldéhyde secondaire.

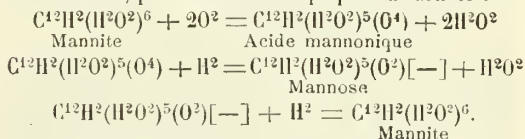
Fructose lévogyre. La lévulose ordinaire se rencontre dans le raisin, la cerise, la groseille, la fraise et en général dans la plupart des fruits sucrés et acides; elle s'y trouve associée la plupart du temps à un poids égal de glucose ordinaire. Ce même mélange, à poids égaux de lévulose et de glucose ordinaire, forme le sucre de canne interverti. La lévulose constitue presque entièrement la partie incristallisable du miel. Enfin, on peut obtenir la lévulose à l'état de pureté en modifiant par l'eau ou les acides l'inuline, principe de même composition que l'amidon qui se trouve contenu dans les racines d'année, de dahlia, de colchique, etc. On prépare habituellement la lévulose par le dédoublement du sucre de canne effectué:



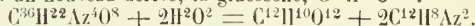
en présence des acides. On agite la solution ou mélange des deux glucoses à la température de $20-25^{\circ}$ avec 3 ou 4 centièmes de chaux éteinte, puis on filtre rapidement et l'on refroidit à 0° . Il se forme bientôt des cristaux incolores de lévuloside calcique, $C^{12}H^2Ca^3O^{12}$, que l'on essore, qu'on lave à l'eau glacée, puis qu'on décompose par l'acide oxalique employé en quantité convenable. La lévulose pure reste en solution; on évapore ou mieux on refroidit à -40° pour séparer l'eau à l'état de glace du sirop de

lévulose. On la prépare aussi souvent en partant de l'inuline, qu'une eau acidulée de 4 ou 5 centièmes d'acide sulfurique décompose rapidement en lévulose; on enlève ensuite ce dernier exactement par le baryte, et on évapore dans le vide. La lévulose a été appelée pendant longtemps sucre incristallisable. Elle peut cependant être obtenue cristallisée, lorsqu'on la prépare dans un état de pureté suffisant, qu'on la déshydrate par des lavages à l'alcool absolu et qu'on l'abandonne en vase clos. La lévulose impure, colorée et sirupeuse cristallise également quand on fait cesser sa sursaturation en la mettant en contact avec un cristal antérieurement obtenu. Dans les mêmes conditions, une solution de lévulose faite dans l'alcool absolu tiède cristallise avec lenteur, mais nettement, ce qui permet de préparer la lévulose pure (MM. Jungfleisch et Lefrane).

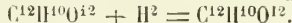
La synthèse de la lévulose a été effectuée récemment par M. Fischer, en partant de la mannite inactive par compensation qu'il a pu obtenir de toutes pièces à partir de l'aldéhyde formique, le plus simple des hydrates de carbone. La mannite inactive ou acrite α , oxydée convenablement, fournit de l'acide mannonique inactif qui peut être ensuite dédoublé sous la forme de sels de stryehnine ou de morphine, en acide mannonique droit et en acide mannonique gauche, lesquels fournissent par réduction d'abord les mannoses, puis les mannites optiquement actives:



La mannose droite, traitée par la phénylhydrazine, fournit l'osazone de la glucose ordinaire, laquelle se transforme en lévulose ordinaire par des traitements convenables (V. GLUCOSE). Le même procédé permet de passer de la glucose ordinaire à la lévulose: la phénylhydrazine en excès transforme la glucose en glucosazone, $C^{36}H^{22}Az^4O^8$, composé presque insoluble dans l'eau que l'acide chlorhydrique fumant décompose en deux molécules de phénylhydrazine et en un nouveau dérivé, la glucosone, $C^{12}H^{10}O^{12}$:



Cette glucosone, chauffée avec le zinc en poudre et l'acide acétique, est entièrement transformée en lévulose:

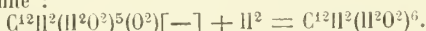


La lévulose forme de longues aiguilles brillantes, fusibles à 99° . Elle est faiblement déliquescente, très soluble dans l'eau et dans l'alcool gazeux, insoluble dans l'alcool absolu. Son goût sucré est plus prononcé que celui de la glucose ordinaire. Son pouvoir rotatoire est représenté à la température de 15° par le nombre suivant:

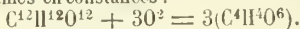
$$\alpha_D = -406^{\circ}$$

Il varie beaucoup avec les circonstances dans lesquelles on l'observe: ainsi il est un peu plus faible dans les solutions récemment préparées que dans les solutions plus anciennes; il diminue sensiblement quand on l'observe dans des liqueurs de plus en plus étendues; il diminue aussi, mais très rapidement, à mesure que la température s'élève. Ce dernier fait distingue la lévulose de tous les sucres connus: à 90° son pouvoir rotatoire est réduit de moitié. La même propriété se retrouve nécessairement dans le sucre de canne interverti, mélange à poids égaux de lévulose et de glucose ordinaire, qui se forme dans l'action des acides dilués sur le sucre de canne. Le pouvoir rotatoire d'un tel mélange, observé sur une dissolution à 17 % est: $\alpha_D = -27^{\circ}9$ à la température de 0° , $\alpha_D = -24^{\circ}5$ à la température de 10° , et $\alpha_D = -21^{\circ}4$ à la température de 20° ; il s'abaisse assez régulièrement à mesure que la température augmente, soit de $0^{\circ}32$ environ par degré de température et s'annule vers 90° ; au delà de ce point, l'action sur la lumière polarisée change de sens, le pouvoir rotatoire de la lévulose tombant au-dessous de celui de la glucose demeuré presque invariable.

La lévulose, soumise à l'action de la chaleur, commence à s'altérer dès la température de 100°; au-dessus de ce terme, elle se détruit, en passant par les mêmes phases que les autres glucoses. D'une façon générale, les propriétés chimiques de la lévulose sont analogues à celles de la glucose ordinaire, sauf de légères variantes; ainsi, si l'on traite par les alcalis ou par les ferments le mélange de ces deux glucoses, c.-à-d. le sucre de canne interverti, on voit d'abord disparaître la glucose ordinaire, tandis que la lévulose ne se détruit qu'en dernier lieu; au contraire, l'action destructrice de la chaleur et celle des acides se portent de préférence sur la lévulose. Chauffée pendant quatre jours à l'ébullition avec de l'acide sulfurique au dixième, la lévulose se transforme en acide lévulique ou acétopropionique, $C^{10}H^{18}O^6$, lequel bout à 239° et fond à 33°5; la glucose est aussi capable d'en fournir une petite quantité mais beaucoup plus difficilement. L'hydrate de chaux agit comme sur la glucose, pour former de l'acide gluconique et de la saccharine. Par hydrogénation au moyen de sel d'amalgame de sodium, la lévulose se change en mannite :



Le chlore à froid, ou le brome à 100° oxydent la lévulose en présence de l'eau pour donner de l'acide glycollique très différent de l'acide gluconique fourni par la glucose dans les mêmes circonstances :



Elle forme avec la chaux un composé très peu soluble qui renferme 3 équivalents de chaux pour 1 équivalent de lévulose, composé que nous avons vu utiliser dans sa préparation. Grâce à sa fonction d'aldéhyde secondaire ou acétonique, la lévulose se combine à l'acide cyanhydrique comme les aldéhydes ordinaires et forme une cyanhydrine susceptible d'engendrer un acide de formule $C^{14}H^{14}O^{16}$; traité par l'acide iodhydrique à l'ébullition, cet acide se change en acide méthylbutylacétique. La glucose fournit dans les mêmes conditions l'acide heptylique normal. L'acétate de phénylhydrazine employé en excès donne avec la lévulose le même produit qu'avec la glucose, la glucosazone, $C^{36}H^{52}Az^4O^8$, produit presque insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool chaud, dont le point de fusion est voisin de 205°; il est lévogyre en solution dans l'acide acétique cristallisable. La même phénylhydrazine peut engendrer une hydrazone et le chlorhydrate d'hydroxylamine former une oxime avec la lévulose comme avec les aldéhydes simples. Nous avons vu qu'on pouvait préparer la lévulose en partant de la glucose; réciproquement on peut partir de la lévulose pour obtenir la glucose: la lévulose est réduite par l'amalgame de sodium à la manière ordinaire et changée en mannite; celle-ci oxydée avec précaution par l'acide nitrique donne son aldéhyde, la mannose, qui est un stéréoisomère de la glucose et comme tel, est susceptible de se transformer en cette dernière combinaison quand on la chauffe dans des conditions convenables.

Fructose dextrogyre. La fructose dextrogyre a été préparée synthétiquement par M. Fischer, en même temps que la précédente: une solution aqueuse de fructose inactive par compensation, éprouve avec la levure de bière une fermentation active qui se termine en un ou deux jours; la liqueur inactive auparavant, est fortement dextrogyre après et donne une glucosazone dextrogyre; elle contient précisément la deuxième fructose qui n'a pas été détruite par la levure de bière. Enfin, on pourrait l'obtenir en partant de la mannose gauche et en lui faisant subir les diverses transformations qui conduisent de la mannose droite à la lévulose ordinaire.

Fructose inactive par compensation. M. Fischer a montré que la fructose ou lévulose inactive prenait naissance dans la polymérisation de l'aldéhyde formique en présence de l'eau de chaux. Il a pu l'obtenir aussi en décomposant le bromure d'acroléine avec une lessive de soude diluée et froide, ou mieux encore en polymérisant la glycérine (V. GLYCÉRINE) en présence des alcalis dilués. Dans

tous les cas, la fructose a été reconnue par la formation de son osazone, qui ressemble à tous points à l'osazone de la lévulose ordinaire et ne s'en distingue que par son inactivité optique.

C. MATIGNON.
BIBL.: BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*. — DUBRUNFAUT, *Comptes rendus*, XXV, p. 308. — BOUCHARDAT, *id.*, XXV, p. 274. — FISCHER, *Journal de pharmacie*, [5], XXI, p. 376. — TOLLENS, *Handbuch der Kohlenhydrate*; Breslau, 1888.

LEVURE. La levure des brassiers se présente sous forme d'une bouillie épaisse, de couleur blanc jaunâtre, exhalant une odeur spéciale, rappelant à la fois celle du houblon et de l'alcool, et criblée de petites cavités produites par le dégagement de l'acide carbonique. Sa masse principale se compose des cellules du *saccharomyces cervisia*; on y trouve, en outre, un peu de bière et d'acide carbonique, des cristaux d'oxalate de chaux, de la résine de houblon et des quantités plus ou moins grandes de débris de grains d'orge. D'après l'analyse de MM. C. Nøgeli et O. Low, la levure pure offre la composition immédiate suivante (p. 100) :

Cellulose	37
Matières albuminoïdes	45
Peptone	2
Matières grasses	5
Cendre (ac. phosphorique, potasse, magnésie, chaux)	7
Substances extractives	4

Une bonne levure doit avoir une odeur agréable, une saveur amère et franche, une couleur blanc jaunâtre et doit former une masse consistante; elle ne doit pas être grasse au toucher et elle ne doit dégager aucune bulle gazeuse. Pour se rendre un compte exact de la qualité d'une levure, il est, en outre, nécessaire de la soumettre à une observation microscopique attentive; on fera surtout attention à la grandeur et à la forme des cellules, à la nature du contenu de celles-ci, au nombre des cellules vivantes, ainsi qu'à la présence de ferments étrangers. Des expériences de culture, effectuées en petit, fourniront des renseignements sur la faculté de multiplication du ferment. Lorsqu'il s'agira de suivre le développement de la levure dans les moûts, on se servira avec avantage de la méthode numérique imaginée par Rasmus Pedersen, méthode qui consiste à compter directement les cellules de levure qui se trouvent suspendues et uniformément réparties dans de l'eau contenue dans une très petite capacité de dimensions connues. Enfin, la puissance ou l'activité d'une levure peut être mesurée à l'aide d'appareils spécialement construits pour cet usage; tels sont, par exemple, le fermentomètre de Champy, le zymomètre de Zinholle, le levuromètre de Mehay, basé sur la dépression que l'acide carbonique, se dégageant d'une liqueur sucrée en fermentation, exerce pendant un temps connu sur une colonne liquide; le levuromètre de Billet, déterminant la perte de poids due à l'acide carbonique dégagé par la fermentation, provoquée par une quantité pesée de levure, agissant sur une liqueur sucrée; la fermentation a lieu dans un aréomètre plongeant dans l'eau, de sorte que l'indication de la perte de poids est automatique et se mesure par le relèvement de l'aréomètre.

Pour conserver la levure, on a recommandé de la mélanger avec du sucre en poudre, du houblon, du charbon de bois et du noir animal, et ensuite de la dessécher avec précaution; en outre, Artus a proposé de la laver, puis d'y incorporer une quantité de glycérine suffisante pour obtenir une masse épaisse, sirupeuse. Le froid empêche aussi l'altération de la levure; de sorte qu'en plaçant le ferment dans une glacière, après l'avoir congelé, on peut le conserver très longtemps. Enfin, Pasteur dessèche la levure, puis il la mélange avec cinq fois son poids de gypse et l'introduit dans des sacs qu'il suspend dans une étuve. Une partie seulement de la levure produite dans la préparation de la bière rentre dans le courant de la fabrication et sert à provoquer une fermentation nouvelle. Le reste est

vendu, soit aux distilleries de mélasse, qui en consomment de grandes quantités pour la fermentation de leurs moûts, soit aux boulangers et aux pâtisseries qui l'ajoutent à leur levain ou l'emploient seule. Mais, pour ce dernier usage, la levure ordinaire de brasseur présente le grave inconvénient de communiquer au pain et aux pâtisseries fabriqués avec elle un goût amer très prononcé et, de plus, sa force est extrêmement variable; c'est pour cela qu'on a songé à faire de la fabrication de la levure l'objet d'une industrie particulière, dans laquelle la levure, étant le produit principal et non un produit accessoire, comme dans les brasseries, peut acquérir les meilleures qualités. Ce produit, désigné sous le nom de levure viennoise, de levure pressée, de levure sèche et autrefois fabriqué exclusivement dans les environs de Vienne et en Moravie, est maintenant aussi préparé en France sur une très grande échelle. La levure pressée se présente sous forme d'une masse homogène, d'une couleur tirant plus ou moins sur le jaune clair, de la consistance d'une pâte flexible, ne collant guère aux doigts et se laissant facilement diviser en petits morceaux ou arrondir en boulettes; elle offre une odeur aromatique de fruits et se délaye facilement dans l'eau. Elle est souvent mélangée avec de la féculé de pomme de terre, dans une proportion qui peut aller jusqu'à 70 %, mais on peut, à l'aide du microscope, découvrir facilement cette fraude.

L. KNAE.

LEVY-SAINTE-NOM. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse; 274 hab. L'antiquité de ce lieu est constatée par le polyptyque d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Près, qui, au VIII^e siècle, y mentionne des possessions de l'abbaye; l'église est consacrée à saint Nom, d'où le surnom du village. Quant au nom même, dont l'origine n'est pas expliquée, il fut pris par les seigneurs séculiers sous la forme ancienne Lévis et rendu par eux illustre. Sur le territoire de la paroisse se trouvaient deux établissements monastiques qui ont disparu, l'abbaye de *Notre-Dame-de-la-Roche* (V. ce nom) et le prieuré d'Yvette auxquels l'abbé Lebeuf a consacré une intéressante notice (V. t. III, pp. 344-52 de l'*Histoire du diocèse de Paris*, éd. de 1883).

F. B.

LEVY (Armand), mathématicien et minéralogiste français, né à Paris en 1794, mort à Paris le 26 juin 1844. Entré en 1812 à l'École normale, il fut de 1814 à 1815 répétiteur de mathématiques, alla se fixer, après la Restauration, qui le priva de sa place, en Angleterre, où il devint le collaborateur de Wollaston, de Brewster, de Heufland, passa de là en Belgique, professa de 1828 à 1830 à l'université de Liège, fit partie de l'Académie des sciences de Bruxelles, et, de retour en France (juil. 1830), fut nommé professeur de minéralogie au collège Charlemagne et maître de conférences à l'École normale. Il a publié dans la *Correspondance mathématique* de Quételet (1828-30) des travaux originaux sur les propriétés des surfaces du second ordre, sur celles des systèmes de forces, sur la détermination de la pesanteur spécifique des corps. Il est en outre l'auteur de nombreux mémoires de minéralogie parus dans les *Annals of philosophy*, dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*. Enfin, il a dressé des catalogues des principales collections minéralogiques de l'Angleterre.

L. S.

LEVY (Michel), médecin français, né à Strasbourg le 28 sept. 1809, mort à Paris le 13 mars 1872. Il entra de bonne heure dans le service de santé de l'armée, fut reçu docteur à Montpellier en 1834 et, deux ans après, professeur d'hygiène au Val-de-Grâce. En 1845, il fut appelé à Metz comme premier professeur de pathologie et médecin en chef de l'hôpital d'instruction, puis, au bout de deux ans, revint au Val-de-Grâce avec la même situation; il devint le directeur de cette école en 1856. Michel Lévy avait été chargé d'importantes missions, entre autres en Orient pendant la guerre de Crimée; il était en outre inspecteur général, membre de l'Académie de médecine,

etc. Il a fait beaucoup pour l'hygiène dans l'armée et fut en outre un épidémiologiste distingué. Son ouvrage le plus important est : *Traité d'hygiène publique et privée* (Paris, 1843-45, 2 vol. in-8; 5^e éd., 1869, 2 vol. in-8). Citons encore : *Histoire de la méningite cérébro-spinale*, etc. (Paris, 1849, in-8), et des notes et articles *Sur l'Etranglement interne* (1845); *Sur la Rougeole* (1847); *Sur la Tympanite péritonéale* (1848); *Sur les Epidémies de 1850* (1853); *Sur l'Hygiène militaire* (1867); *Sur les Hôpitaux-baraques* (1871), etc. D^r L. HN.

LEVY (Joseph-Moses), publiciste anglais, né à Londres le 13 déc. 1812, mort le 12 oct. 1888. Collaborateur du *Sunday Times*, il en devint propriétaire en 1855. Il fut le fondateur du *Daily Telegraph*, premier journal à un penny. Très amateur de musique et de théâtre, il donnait beaucoup d'attention aux articles artistiques de son journal.

LÉVY (Gustave), graveur français, né à Toul le 21 juin 1819. Elève de Geille et de Cogniet, il a gravé plusieurs portraits d'après Madrazzo, Rigaud, Winterhalter, etc., la *Famille Concina*, d'après Veronèse, de la galerie de Dresde; la *Belle Jardinière*, la *Madone de Saint-Sixte*, d'après Raphaël; la *Vierge au silence*, d'après Carrache; *Damocles*, d'après Couture; le *Bon Pasteur*, d'après Rembrandt; la *Vierge au diadème bleu*, d'après Raphaël, etc., etc.

LÉVY. Famille de libraires français, dont le premier fut *Michel*, né à Phalsbourg le 20 déc. 1824, mort à Paris le 4 mai 1875. En 1836, il ouvrit à Paris un cabinet de lecture et une librairie théâtrale. Il développa rapidement cette dernière, se fit éditeur dès 1842 et s'adjoignit en 1845 deux de ses frères. Sa maison prit bientôt une grande importance : elle se mit à publier aussi des romans, des ouvrages d'actualité, des travaux en tout genre émanant des célébrités contemporaines, ainsi que des collections de pièces de théâtre, de romans, etc., et plusieurs publications périodiques (*L'Extracit*, *l'Univers illustré*, *le Musée littéraire*, etc.). Elle maintint son activité sous la direction du frère aîné du précédent, *Calmann Lévy* (né à Phalsbourg le 19 oct. 1819, mort à Paris le 18 juin 1891), auquel ont succédé ses trois fils : *Paul*, *Gaston* et *Georges*.

G. P.-I.

LÉVY (Emile), peintre français, né à Paris le 29 août 1826, mort à Paris le 4 août 1890. Elève de l'École des beaux-arts, de Picot et d'Abel de Pujol, grand prix de Rome en 1854. Pendant son séjour en Italie, cet artiste fit plusieurs envois importants, entre autres *Noë maudissant Chanaan*, qui figura à l'Exposition universelle de 1855 et qui fut acheté par l'État. Aux Salons suivants, Emile Lévy exposa plusieurs tableaux dont quelques-uns furent fort remarqués. Nous citerons notamment : *le Souper libre ou Repas des martyrs* (1859); *Ruth et Noémi* (1859); la *Reutree des foins* (1861); *Vercingétorix se rendant à César*; la *Messe aux champs*; *Vénus ceignant sa ceinture* (1863); la *Mort d'Orphée* (1866); *les Lilas* (1868); *l'Hésitation* (1869); *le Jugement de Midas* (1870); *Jeune Fille portant des fruits* (1872); *le Ruisseau et le Bateau* (1875); pour la mairie du XVI^e arrondissement de Paris : *l'Enfance* (1885), la *Jeunesse et la Famille* (1886) et la *Gloire* (1887); la *Naissance de Benjamin* (1888); *Silène* (1890).

LEVY (Vaclav), sculpteur tchèque, né à Nabrezine (Bohême) en 1826, mort à Prague en 1870. Il étudia la sculpture à Prague, à Munich chez Schwanthaler et à Rome. On cite parmi ses œuvres principales des statues de *Jean Zizka* et de *Procope le Grand*, un buste de *l'Empereur François-Joseph*, *Cyrille et Méthode* à l'église Saint-Clément à Rome; *Sainte Elisabeth* et *Saint François* au Belvédère à Vienne, des bas-reliefs pour l'église du Karlin (Karolinenthal), etc.

LEVY (Maria Jordão), juriste portugais, né à Lisbonne le 9 janv. 1834, mort le 19 juin 1875. Il était le neveu du philologue Francisco Dias Gomes. Reçu docteur en droit le 13 juin 1853, il exerça les fonctions d'avocat à la cour de cassation de Lisbonne. Il rem-

plit diverses fonctions municipales, fut adjoint à de nombreuses commissions gouvernementales et spécialement à la commission de révision du code pénal. Membre du conseil du roi, il fut honoré du titre de vicomte de Paiva Manso. Il était membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne. En outre d'un grand nombre de mémoires et de livres juridiques, parmi lesquels nous citerons le *Commentario ao Codigopenal Portuguez* (Lisbonne, 1853-54, 4 vol. in-8), il a écrit quelques mémoires historiques et publié un recueil des inscriptions romaines en Portugal : *Portugalliae Inscriptiones Romanas edidit Levy Maria Jordão* (Lisbonne, 1859, in-fol.). M. P.

LÉVY (Amélie-Siona) (V. ERNST [M^{me}]).

LEVY (Théodore), ingénieur français, né à Nancy le 13 févr. 1837. Entré à l'École polytechnique en 1856 et à l'École des ponts et chaussées en 1858, ingénieur ordinaire en 1861, ingénieur en chef en 1879, il est depuis 1894 inspecteur général. Il a été attaché en 1873 au service municipal de la ville de Paris et il a dirigé de 1879 à 1894 le service vicinal du dép. de la Seine. Outre des mémoires parus dans les *Annales des ponts et chaussées*, il a écrit : *Considérations sur le rôle de l'administration des ponts et chaussées dans l'organisation politique, administrative et militaire de la France* (Paris, 1872, in-8). L. S.

LÉVY (Maurice), mathématicien et ingénieur français, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) le 28 févr. 1838. Sorti en 1858 de l'École polytechnique et en 1861 de l'École des ponts et chaussées, nommé ingénieur ordinaire en 1862, il n'a cessé depuis lors de partager son temps entre ses fonctions administratives et l'enseignement de la mécanique. Comme ingénieur des ponts et chaussées, il a été attaché en 1872, après huit années passées dans les départements, au service municipal de la ville de Paris, a été promu ingénieur en chef en 1880, a dirigé à ce titre le service de la navigation de la Seine (région parisienne), puis celui de la Marne, et est devenu en 1894 inspecteur général. Comme professeur, il a été de 1862 à 1883 répétiteur de mécanique à l'École polytechnique; il occupe depuis 1875 la chaire de mécanique appliquée à l'École centrale des arts et manufactures et il a succédé en 1885 à Serret dans celle de mécanique analytique et céleste au Collège de France, où il avait précédemment suppléé M. Bertrand. En déc. 1883, l'Académie des sciences de Paris l'a élu membre de sa section de mécanique. Mathématicien de grand savoir et de très haute valeur, il a enrichi de savants travaux diverses branches de la mécanique, notamment la cinématique, l'hydraulique, l'hydrodynamique, et il a fait considérablement avancer plusieurs théories, celles de l'élasticité et de la chaleur entre autres. Il a effectué également de belles recherches sur la force de résistance des matériaux. Il s'est enfin occupé, dans ces derniers temps, de la question du halage mécanique des bateaux; ses intéressantes expériences sur la Marne, entre Charenton et Joinville (1888), ont beaucoup excité la curiosité publique et paraissent avoir donné des résultats concluants (V. HALAGE, t. XIX, p. 750). Ses écrits se composent surtout de mémoires, de notes et d'articles publiés par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, par le *Bulletin des sciences mathématiques*, par les *Annales des ponts et chaussées*, etc. Il a aussi donné à part : *Etude d'un système de barrage mobile* (Paris, 1873, in-4); *Application de la théorie mathématique de l'élasticité à l'étude de systèmes articulés* (Paris, 1873, in-8); *la Statique graphique et ses applications aux constructions* (Paris, 1874, in-8 et atlas; 2^e éd., 1886-88, 4 vol. in-8, et atlas); *Sur le Principe de l'énergie* (Paris, 1888, in-8); *l'Hydrodynamique moderne et l'hypothèse des actions à distance* (Paris, 1890, in-8); *Etudes des moyens de traction des bateaux*, t. I, en collaboration avec G. Pavie (Paris, 1894, in-4), etc. L. S.

BIBL. : Notice sur les travaux et titres scientifiques de M. Maurice Lévy; Paris, 1871, in-4; 3^e éd., 1880.

LÉVY (Henri-Léopold), peintre français, né à Nancy en 1840. Élève de l'École des beaux-arts, de Picot, Cabanel et Fromentin, il débuta au Salon de 1865 par un tableau qui représentait *Ilécube retrouvant le cadavre de son fils Polydore au bord de la mer*. Il a exposé depuis différents tableaux, parmi lesquels on peut citer : *Joas sauvé du massacre des petits-fils d'Athalie* (1867); *Hébreu captif pleurant sur les ruines de Jérusalem* (1869); *Hérodiade* (1872), etc. Il a peint pour l'église Saint-Merry, à Paris, quatre compositions murales représentant divers épisodes de la vie de saint Denis et qui ont figuré à l'Exposition de 1878.

LÉVY (Auguste-Michel), ingénieur, géologue et minéralogiste français, né à Paris le 17 août 1844. Il est fils du Dr Michel Lévy (V. ci-dessus). Entré en 1862 à l'École polytechnique et en 1864 à l'École des mines, il a été nommé ingénieur ordinaire en 1867 et promu ingénieur en chef en 1883. Il a eu une part considérable, à partir de 1876, à la confection de la *Carte géologique détaillée de la France*, publiée par le ministère des travaux publics, et depuis 1887 il est directeur de cet important service, auquel il a joint en 1888 celui des études topographiques souterraines. On lui doit de nombreux et intéressants travaux de géologie et de minéralogie qui ont beaucoup contribué aux progrès de ces deux sciences. Ses écrits comprennent, outre des mémoires, notes et articles épars dans les recueils spéciaux, plusieurs publications à part : *Mémoire sur les divers modes de structure des roches éruptives étudiées au microscope* (Paris, 1876, in-8); *Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France* (Paris, 1879, in-4); *Introduction à l'étude des roches éruptives françaises* (Paris, 1879, in-4); *Synthèse des minéraux et des roches* (Paris, 1882, in-8), — ces trois derniers ouvrages en collaboration avec M. F.-A. Fouqué; — *les Minéraux des roches*, en collab. avec M. Alf. Lacroix (Paris, 1888, in-8); *Etude géologique de la Serrania de Ronda*, en collab. avec M. Bergeron (Paris, 1888, in-4); *Structure et classification des roches éruptives* (Paris, 1889, in-8); *Tableaux des minéraux des roches*, en collab. avec M. Alf. Lacroix (Paris, 1890, in-4); *Etude sur la détermination des feldspaths dans les plaques minces* (Paris, 1894, in-8), etc. L. S.

LEVY (Amy), femme auteur anglaise, née à Clapham le 10 nov. 1861, morte à Londres le 10 sept. 1889. Elle écrivit dès l'âge de treize ans des poésies et des nouvelles dignes d'intérêt. En 1881, elle publia une petite brochure en vers, *Nautipie and other Poems*, remarquable par son style passionné et sa fine dialectique. *A Minor Poet and other Verse* en 1884 est élégamment écrite. *A London Plane Tree and other poems* en 1884 est tout à fait lyrique, ainsi que *The Romance of a Shop*; tous ces ouvrages sont empreints d'une mélancolie caractéristique. En 1889, Amy Levy donna son chef-d'œuvre, *Reuben Sachs*, étude pénétrante et caustique de la société juive. Quelques jours après la publication d'un de ses livres les plus gais, *Miss Meredith*, elle se suicida. Elle a traduit anonymement la brochure de Péré : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*. R. S.

LEVY-BRUHL (Lucien), philosophe français, né à Paris le 10 avr. 1857. Il fit ses études au lycée Charlemagne et entra en 1876 à l'École normale, d'où il sortit agrégé en 1879. Il professa aussitôt la philosophie au lycée de Poitiers, qu'il quitta en 1881 pour celui d'Amiens, soutint ses thèses de doctorat en déc. 1884 et fut, en octobre de l'année suivante, nommé au lycée Louis-le-Grand en remplacement de M. Burdeau. Il est de plus, depuis 1886, professeur à l'École libre des sciences politiques, où il enseigne l'histoire des idées politiques et de l'esprit public de l'Allemagne et de l'Angleterre pendant les deux derniers siècles. Il a écrit : *L'idée de responsabilité* (Paris, 1884, in-8) et *Quid de Deo Seneca senserit* (Paris, 1884, in-8); ce sont ses thèses; puis *l'Allemagne depuis Leib-*

nis, *Essai sur la formation de la conscience nationale en Allemagne* (Paris, 1890, in-12), et la *Philosophie de Jacobi* (Paris, 1894, in-8). Il collabore à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue bleue*, à la *Revue philosophique*. Il a été membre du jury de l'agrégation. M. Lévy-Bruhl excelle dans l'analyse des idées morales, dans la peinture de leur formation, de leur évolution et de leur action historique.

H. M.

LÉVYNE (Minér.). La *lévyne* est une des plus rares espèces de la famille des zéolites. Elle est constituée par un silicate hydraté d'alumine et de chaux ($\text{CaAl}^2\text{Si}^3\text{O}^{10} + \text{SHO}$), voisine comme composition de la chabasie. Ces cristaux appartiennent au système rhomboédrique; ils présentent les faces pe^4a^4 , avec aplatissement parallèle à cette dernière face. Ils sont généralement maclés par pénétrations avec axe de rotation parallèle à l'axe ternaire. Le minéral est uniaxe et négatif. Sa densité est de 4; sa dureté, d'environ 2,2. La lévyne est très fragile; au chalumeau, elle se gonfle et fond en un verre bulbeux; elle donne beaucoup d'eau dans un tube fermé. La lévyne n'a été rencontrée que dans les cavités des roches volcaniques basiques (basaltes, labradorites) d'Islande, des Féroé, d'Irlande, d'Écosse, de Grönland; elle y accompagne d'autres zéolites: chabasie, analcime, heulandite, etc. Brewster, qui a décrit cette espèce en 1825, l'a dédiée au minéralogiste français Lévy.

A. LACROIX.

LEWAL (Jules-Louis), général et homme politique français, né à Paris le 13 déc. 1823. Il sortit de l'École de Saint-Cyr en 1843 pour entrer à l'École d'état-major. Capitaine en 1848 et désigné pour l'Algérie, il y montra des qualités d'organisateur de premier ordre. S'inspirant des idées colonisatrices du maréchal Bugeaud, le capitaine Lewal, s'occupant du bien-être de tous, introduisit chez les Arabes de son cercle les cultures perfectionnées. Entre temps, il prenait part à l'expédition de Kabylie; devenu chef d'escadrons en 1859, il fut attaché à l'état-major du maréchal Canrobert avec lequel il fit la campagne d'Italie; il devait rapporter de son séjour dans la péninsule une suite de notes de voyage qui parurent, en 1860, dans la *Revue contemporaine*. Nous citerons entre autres: *Catulle à Sermione*, *Annibal et Magenta*, *Mantoue et Virgile*, etc. Nous retrouvons le commandant Lewal, au Mexique, dans l'état-major du corps expéditionnaire. Nommé lieutenant-colonel après Puebla, il rendit d'importants services à l'occasion des expéditions de Durango et de Guymar de Senora. Rentré en France en 1867 et appelé au ministère de la guerre par le maréchal Niel, ce dernier créa pour le colonel Lewal un service de mobilisation et de concentration, service dont les événements de 1866 entre la Prusse et l'Autriche avaient démontré l'utilité. Colonel en 1868, c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1870 à l'armée de Metz. A sa rentrée de captivité, le colonel Lewal s'adonna activement à l'étude de la réorganisation de nos forces militaires. Déjà, en 1869, le *Moniteur de l'armée* avait insisté sur la nécessité de donner à l'armée, dès le temps de paix, l'organisation en divisions et corps d'armée; ces avis, qui avaient paru sous forme d'articles signés *Studens*, avaient été attribués, avec raison, au colonel Lewal. Mais c'est surtout en 1871 que M. Lewal s'affirma comme un écrivain militaire d'une haute compétence. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons ses *Lettres à l'armée* (1872, 2 vol.); puis, en 1873, parut le premier volume d'un ouvrage considérable intitulé *Études de guerre*, qui eut, avec juste raison, un grand retentissement dans le monde militaire et qui plaça son auteur au premier rang des écrivains militaires modernes; enfin, en 1893, sa *Stratégie de marche*. Général de brigade en 1874, sa valeur incontestable le désigna naturellement au choix du ministre pour la direction de l'École supérieure de guerre qui avait été appelée à remplacer l'École d'état-major. Nommé général de division en 1880, chef de corps d'armée en 1883, il succéda au général Camponon comme ministre de la guerre au commencement

de 1885. Le général Lewal est passé dans la réserve en 1888.

E. BERNARD.

LEWALD (Johann-Karl-August), écrivain allemand, né à Königsberg le 14 oct. 1792, mort à Munich le 10 mars 1871. Après avoir été acteur (1818) et directeur de théâtre à Nuremberg, Bamberg et Hambourg, il fonda à Stuttgart (1834) la revue *Europa* qui eut une grande influence littéraire et artistique, la dirigea jusqu'en 1846, devint régisseur du théâtre royal de Stuttgart (1849-62), se convertit au catholicisme (1851) et finit sa vie à Munich. Parmi ses écrits, on cite: *Allgemeine Theaterrevue* (Stuttgart, 1835-37, 3 vol.); *Aquarelle aus dem Leben* (Mannheim, 1836-37, 4 vol.); *Der Divan*, nouvelles (Stuttgart, 1839, 6 vol.); *Neue Aquarelle aus dem Leben* (1846, 2 vol.); *Theater roman*, autobiographie (1844, 5 vol.); *Klarinette* (Schaffouse, 1863, 3 vol.), de tendances ultramontaines, etc.

A.-M. B.

LEWALD (Fanny), femme de lettres allemande, née à Königsberg le 24 mars 1811, cousine du précédent, de famille israélite, mariée en 1854 à Adolf Stahr. Elle a beaucoup voyagé en Europe. Fanny Lewald débuta par des nouvelles: *Der Stelvertreter* (1841); *Klementine* (1842); *Jenny* (1843), etc.; elle publia ensuite divers romans, chroniques et récits de voyage parmi lesquels on peut citer: *Prinz Louis-Ferdinand* (Breslau, 1849, 3 vol.); *Liebesbriefe* (Brunswick, 1850); *Dünen und Berggeschichten* (1851, 2 vol.); *Reisetagebuch durch England und Schottland* (1852, 2 vol.); *Bunte Bilder* (1862, 2 vol.); *Von Geschlecht zu Geschlecht* (1863-65, 8 vol.); *Für und wider die Frauen* (1870); *Benvenuto* (1875, 2 vol.); *Helmar* (1880); *Vom Sund zum Pausilipp* (1883); *Die Familie Darner* (1887), etc. Le style de ces œuvres est très clair, l'observation pénétrante, le sentiment profondément réaliste.

A.-M. B.

LEWARDE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Douai; 1,284 hab.

LEWAST. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 207 hab.

LEWENBRUGGER (Nicolas) (V. FLUE [Nicolas de]).

LEWENHAUPT. Ancienne famille noble suédoise, issue des Leijonhufvud, dont quelques descendants, réfugiés au xvii^e siècle en Allemagne, avaient changé leur nom en celui de Lewenhaupt. Citons parmi les membres les plus importants de cette famille :

Adam-Louis, comte Lewenhaupt, général suédois, né sous les murs de Copenhague, assiégé par l'armée suédoise en avr. 1659, mort à Moscou le 12 févr. 1749. Après des études approfondies aux universités d'Upsal, de Lund, de Rostock et de Wittenberg, il prit du service à l'étranger, et se distingua d'abord dans les guerres de l'Autriche contre les Turcs, puis surtout dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, en qualité d'officier de l'un des régiments prêtés par la Suède à la Hollande. Très apprécié de Guillaume III, c'est à l'école de ce grand homme de guerre que Lewenhaupt se forma. — Rentré au pays, il fut en 1700 nommé par le roi colonel d'un régiment qu'il dut lever, équiper et conduire en Esthonie. Quand, en 1702, Charles XII marcha sur la Pologne, Lewenhaupt dut joindre ses troupes au corps laissé en Courlande et chargé de défendre cette province contre Russes et Polonais; il y déploya un courage brillant, des talents de grand capitaine, et s'immortalisa par les victoires de Schagarin (19 mars 1703), de Jacobstadt (26 juil. 1704) et de Genauerthof (16 juil. 1705), lesquelles lui valurent d'être successivement promu major-général (1703), lieutenant général (1705), général de l'infanterie et gouverneur de Riga (1706). En 1708, il reçut du roi l'ordre de se porter contre le gros de l'armée russe sur le Dniépr; mais Charles XII, pressé de s'enfoncer vers le Sud, n'attendit pas l'arrivée de son lieutenant, et le tsar Pierre put infliger à celui-ci une terrible défaite à Liesna ou Lesno (29 sept. 1708). Avec le reste de ses troupes,

Lewenhaupt courut rejoindre le roi en Ukraine. C'est lui qui, à la bataille de Poltava, commanda l'infanterie suédoise. Ce fut également sous sa conduite, mais contre ses conseils, que l'armée prit le chemin du retour, le long de la Worskla jusqu'à Perewolotchna sur le Dniépr : c'est là que le 1^{er} juil. 1709, il dut se rendre au prince Mentchikov avec 14,000 hommes. Il passa en captivité à Moscou le reste de ses jours, occupé à composer une histoire de sa vie qui fut publiée plus tard par son gendre (Stockholm, 1757, in-4), et à traduire du français un livre de psaumes (Stockholm, 1720). Il mourut un mois après que la reine Ulrique-Éléonore venait, à son avènement, de l'appeler au ministère. — Charles XII, dont il fut sans doute, avec Stenbock, le meilleur général, ne l'aimait guère et ne lui avait laissé aucune influence sur la marche des affaires, aucune part même à l'établissement des plans de campagne.

Charles-Emile, comte Lewenhaupt, général et homme politique suédois, né à Stockholm en 1691, mort à Stockholm le 4 août 1743. Il servit d'abord sous Charles XII et devint en 1716 lieutenant des gardes du roi; il était, à la mort de ce prince, major général de la cavalerie (1722). Il se jeta alors dans les luttes des factions qui signalèrent dès le début l'« ère de la liberté ». Champion de l'omnipotence des Etats et surtout de la noblesse, il eut pour adversaire Arvid Horn, prétendit au rôle de chef de parti sans en avoir la capacité et ne fut qu'un jouet aux mains d'autrui. Deux fois, en 1734 et en 1740, le Riksdag le choisit pour *landtmarskalk* (V. ce mot). Il apparut dès lors comme un des représentants les plus autorisés des Chapeaux et contribua à faire déclarer la guerre à la Russie (1741). Nommé général en chef de l'armée et de la flotte, avec un pouvoir discrétionnaire, il agit mollement et à peine débarqué en territoire russe signa un armistice, se flattant que la princesse Elisabeth, portée au trône impérial à la faveur de cette attaque, donnerait d'elle-même satisfaction à la Suède. Mais en juin 1742 les Russes dénoncèrent l'armistice, et Lewenhaupt pris de peur se retira à Helsingfors : il y reçut l'ordre de venir justifier sa conduite devant le Riksdag. Arrêté à son retour (août 1742), il fut jugé et condamné par une commission de la Diète à la perte de la vie, de ses honneurs et de ses biens. La Diète ratifia la sentence, et Lewenhaupt fut décapité dans un faubourg de la ville. Le lieu de l'exécution en retint le nom de Mont-du-Général.

Carl, comte Lewenhaupt, homme politique suédois, né à Engelholm (Scanie) en 1835. Il fut d'abord attaché à la légation de Suède à Paris (1858-60), puis successivement deuxième secrétaire au département des affaires étrangères (1860-63), secrétaire de légation à Saint-Petersbourg (1863-66), directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1866-70), directeur des affaires commerciales et consulaires au même ministère (1870-73), chef du cabinet du ministre des affaires étrangères (1873-76), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington (1876-84), puis à Paris (1884-89). En 1889, il fut nommé ministre des affaires étrangères à Stockholm et donna sa démission en mai 1895. Gaston LÉVY.

Karl-Harald-Eugen, comte Lewenhaupt, écrivain suédois, né à Eka le 7 juin 1849. Après avoir fait ses études à Upsal, il fut reçu « philosophe kaudidat », en 1876 et « Doctor honoris causa » en 1893. Il est bibliothécaire (förste amanuens) à la bibliothèque d'Upsal depuis 1884, et édite toutes les publications de la *Société suédoise de littérature*, dont il est le secrétaire, ainsi que la revue historique : *Samtaren*. Il a publié de nombreux travaux historiques d'une science très sûre : *Notes sur la nation d'Upland à Upsal avant 1830* (1877); *Johan Gabriel Werwing* (Samtaren, 1880); *Une Querelle littéraire en Suède en 1738* (Samtaren, 1881); *Notes sur quelques manuscrits* (Westinska handskriftssamling) de la bibliothèque d'Upsal (Samtaren, 1882); *Lettres de Léopold à Lindblom* (Samtaren, 1886-89); *Johan Heysig-Riddenstjerna* (Samtaren, 1887-93); *le Théâtre sous Gustave III* (dans *Svenska*

Parnaseen 1891) et enfin un ouvrage très important : *Lettres concernant le théâtre sous Gustave III* (1894), qui contient un grand nombre de documents français. Il collabore à plusieurs revues suédoises littéraires et historiques. Th. CART.

LEWES. Ville d'Angleterre, comté de Sussex, à 11 kil. N.-E. de Brighton, à 9 kil. N.-N.-O. de Newhaven, sur l'Ouse; 10,312 hab. Musée d'antiquités. Ruines du château de Williams de Warrene. Forges et fonderies. Grand marché de moutons. C'est à 5 kil. de cette ville que Simon de Montfort battit et fit prisonnier Henri III en mai 1264.

LEWES (George-Henry), polygraphe anglais, né à Londres le 18 avr. 1817, mort à Londres le 28 nov. 1878. Son éducation, comme toute sa vie, fut très irrégulière. Il étudia à Londres, à Jersey, en Bretagne et à Greenwich, fut employé chez un notaire, puis chez un négociant, voyagea en France et en Allemagne et, entre temps, entraîné par la passion du théâtre, joua sur la scène de Whitehall. Doué d'un talent très brillant et très souple, il écrivit de bonne heure un grand nombre d'articles littéraires dans la *Westminster Review*, dans la *British and Foreign Quarterly*, etc., des pièces de théâtres, des nouvelles, enfin une *Histoire de la philosophie*, qui obtint un très vif succès, œuvre superficielle, mais brillante ou il mêle très heureusement les détails biographiques à l'exposé des systèmes. Il cherchait à montrer par l'histoire la vanité de toute métaphysique et annonçait la victoire définitive du positivisme. En 1850, il fonda avec Hunt le *Leader*, dans lequel parurent un grand nombre d'articles philosophiques de sa main qu'il réunit plus tard sous le titre de *Comte's Philosophy of the Sciences* (1853). En 1851, il fit la connaissance de miss Evans (George Eliot [V. ce nom]) pour laquelle il s'éprit d'une vive passion et avec laquelle il entreprit un long voyage en Allemagne. Il en revint avec sa *Vie de Gathe*, son chef-d'œuvre. C'est alors que son esprit versatile se tourna vers les sciences naturelles, notamment vers la zoologie maritime et l'anatomie du système nerveux. En 1865, il fonda la *Fortnightly Review*. Voici la liste chronologique de ses principaux ouvrages : *Biographical History of Philosophy* (1845-46, 2 vol. in-8; rééd. en 1857-67-71, trad. en allemand et en hongrois); *The Spanish Drama : Lope de Vega and Calderon* (1847); *Rant-horpe*, nouvelle (1847); *The Noble Heart*, pièce de théâtre (1849); *Life of M. Robespierre, with extracts of unpublished Correspondence* (1849); *The Life of Gathe* (1855, 2 vol. in-8; rééd. en 1864-75-90, abrégé en 1873); *Seaside Studies at Ilfracombe, Penby, the Scilly Isles and Jersey* (1858); *Physiol. of Common Life* (1859-60, 2 vol. in-8); *Studies in Animal Life* (1862); *Aristotle, a Chapter from the History of the Sciences* (1864); *Problems of Life and Mind* (1874-79); *On Actors and the Art of Acting* (1875); *The Study of Psychology; its Object, Scope and Method* (1879). Th. RUYSSSEN.

BIBL. : *New Quarterly*, art. de M. SULLY, oct. 1879.

LEWES (Mistress) (V. ELIOT [George]).

LEWESTAM (Frédéric-Henri), littérateur et critique polonais, né à Hambourg en 1817, mort à Varsovie en 1878. Docteur en philosophie, il fut, de 1843 à 1854, inspecteur des écoles de Pologne, et devint en 1865 professeur à l'École supérieure de Varsovie. Il fonda en 1843 à Varsovie une revue : *Annuaire de critique littéraire*, et en 1873 le journal *le Siècle*. Il collabora à un grand nombre de recueils, notamment à l'*Encyclopédie universelle* d'Orgelbrandt; et outre un grand nombre de traductions, on lui doit un *Tableau du mouvement littéraire en Pologne* (Varsovie, 1858) et une excellente *Histoire universelle de la littérature* (1863-6, 4 vol. in-8).

LEWICKI (Jean), graveur et dessinateur polonais, né à Cracovie en 1802, mort à Paris en 1874. L'art de la lithographie l'attira dès son jeune âge. Il l'étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Varsovie, où il obtint, en 1832, l'emploi de lithographe de la Banque de Pologne, mais il ne le garda qu'un an pour venir travailler à Paris, où

il exécuta quantité de vues à l'aquarelle qui eurent un grand succès. Après un séjour de quelques années à Lisbonne, où il dessina d'excellentes cartes topographiques pour le ministère de la guerre portugais, il revint à Paris et se remit avec ardeur à la lithographie : il publia, en 1850, les illustrations des *Mémoires* de Pasek et nombre de types populaires. De 1860 à 1863, il dirigea à Varsovie la partie artistique du *Tygodnik* (l'hebdomadaire) illustré. Mais Paris le tentait toujours. Il s'y établit définitivement en 1865 et y périt victime innocente des événements de la Commune. F. TRAWINSKI.

LEWIN (William), magistrat anglais, mort le 15 avr. 1598. Censeur de l'université en 1569, il fut nommé « orateur public » le 10 juin 1570, avocat le 3 mai 1576, juge de la Prerogative Court de Canterbury la même année, chancelier du diocèse de Rochester et commissaire des facultés. Il eut une grande réputation comme juge. Il fut membre de plusieurs Parlements et maître de chancellerie en janv. 1593.

LEWINS (Edouard-John), homme politique irlandais, né à Dublin en 1756, mort le 11 févr. 1828. Membre de la Société des « Irlandais unis », il fut envoyé à Hambourg pour négocier avec le gouvernement français l'invasion de l'Irlande et obtenir des subsides de l'Espagne. Il résida à Paris comme agent des Irlandais unis. Le Parlement anglais le bannit. Pendant le règne de Charles X, il joua un certain rôle en France, grâce à sa liaison avec l'abbé de Froyssinoy, grand maître de l'université de Paris.

LEWIS. Ile d'Ecosse (V. HÉBRIDES).

LEWIS-FORK ou *Snake* (V. ce mot et COLUMBIA).

LEWIS (Erasmus), diplomate anglais, né à Abercothy en 1670, mort le 10 janv. 1754. Il fut successivement secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, instituteur en Angleterre, secrétaire à Bruxelles, puis sous-secrétaire d'Etat. En oct. 1712, Lewis fut nommé grand prévôt général de La Barbade, puis membre du Parlement en nov. 1713. Il était l'ami de Pope, de Swift, de Prior, et il entretenait avec eux une correspondance suivie, d'où lui vient toute sa notoriété.

LEWIS (John), historien et théologien anglais, né en 1675, mort en 1747. Parvenu, à force d'énergie, à achever son éducation universitaire et à prendre les ordres, il ne tarda pas à se faire une réputation de prédicateur. En 1717, l'archevêque de Canterbury le mit à la tête de l'école d'Eastbridge Hospital. Dès lors, il s'occupa activement de travaux d'érudition. Les biographies de Wycliff, de Caxton, des évêques Peacock et Fisher, sont des œuvres plus recommandables par la conscience et l'étude des recherches que par la mise en œuvre des matériaux. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissés, un des plus importants est l'*Histoire des Traductions de la Bible en anglais*. Il ordonna en mourant qu'on brûlât les mille et quelques sermons qu'il avait composés, pour qu'ils ne servissent pas à entretenir la paresse des autres prédicateurs, ses confrères.

LEWIS (David), poète anglais, né dans le pays de Galles vers 1683, mort à Loyton en avr. 1760. Il collabora d'abord à *Miscellaneous Poems by severat Hands* où se trouvent des traductions remarquables (Londres, 1726). Il publia successivement *Philip of Macedon*, tragédie, en 1727; *Collection of Miscellany Poems* en 1730 et *Collection of Pieces on Occasion of the Dunctad* en 1732, dédiée à Pope. R. S.

LEWIS (Charles), peintre anglais, né en 1753, mort en 1795. Il débuta comme décorateur de tables à thé laquées façon Japon pour une fabrique de Birmingham, et à la suite d'un voyage en Hollande, se consacra à la peinture des fruits et des oiseaux dans une manière très fine.

LEWIS (Meriwether), explorateur américain, né à Charlottesville (Virginie) le 18 août 1774, mort près de Nashville (Tennessee) le 11 oct. 1809. Il s'enrôla en 1794, devint capitaine (1800) et secrétaire particulier du président Jefferson (1801-3). Il fut chargé avec le lieutenant

W. Clarke de diriger l'expédition qui explora jusqu'au Pacifique les territoires achetés à la France. Elle comprenait 9 jeunes gens du Kentucky, 14 soldats, 2 bateliers canadiens, un chasseur, un interprète, un serviteur nègre. Elle campa l'hiver de 1803-4 aux bords du Mississippi, en face de l'embouchure du Missouri. En 1804, ils remontèrent cette rivière et hivernèrent chez les Mandans par 47° 21' lat. N. Ils atteignirent les rapides du Missouri en juin 1805, donnèrent à ses bras supérieurs les noms de Jefferson, Madison et Gallatin, remontèrent le premier jusqu'à la source, puis franchirent la ligne de partage des eaux et par le Koo-kosky atteignirent la Columbia et l'océan Pacifique. Ils hivernèrent au S. du fleuve, puis le remontèrent à partir de 1806 et atteignirent Saint-Louis le 23 sept. Lewis reçut le titre de gouverneur du territoire du Missouri, mais il devint hypocondriaque et se suicida. Le récit de cette mémorable expédition fut écrit par N. Biddle et P. Allen avec préface de Jefferson (Philadelphie, 1814, 2 vol.; 2° éd. par Mac Vicker, New-York, 1843). A.-M. B.

LEWIS (Matthew-Gregory), romancier anglais, né à Londres le 9 janv. 1775, mort en mer le 14 mai 1818. Dans un voyage qu'il fit en Allemagne en 1792, il connut Goethe et se prit de passion pour la littérature et l'esprit allemands. Attaché d'ambassade à La Haye, il y écrivit en dix semaines son livre le plus connu, *Ambrosio, or the Monk* (1795), où il renchérit sur le merveilleux et l'horreur des romans de Mrs. Radcliffe, alors à la mode, en y mettant plus de style; il y mettait aussi des épisodes scabreux qui firent scandale et qu'il supprima dans les éditions suivantes. Il se trouvait célèbre à vingt ans. D'autres romans ou nouvelles, des traductions et imitations de l'allemand, des adaptations de Schiller et de Kotzebue, des drames romantiques, des comédies, des vers faciles et médiocres, qu'il mettait parfois en musique lui-même, ne firent qu'entretenir sa notoriété sans l'accroître, et il est resté l'auteur du *Moine*. Il siégea à la Chambre des communes en 1796 et en 1802. La mort de son père le mit en possession d'une grande fortune, dont une partie consistait en plantations à la Jamaïque. Il y alla en 1815, et régla, avec un sentiment d'humanité tout à fait louable, le sort des noirs sur ses terres (V. son *Journal of a West Indian Proprietor*). De retour en Europe, il voyagea en Italie, où il fréquenta Byron et Shelley. A la fin de 1817 il repartit pour la Jamaïque, et mourut quelques mois après, de la fièvre jaune, sur le navire qui le ramenait en Angleterre.

LEWIS (Frederick-Christian), graveur et dessinateur anglais, né en 1779, mort en 1856, frère du précédent. Il fut employé par Lawrence à la reproduction de nombre de ses œuvres et a gravé en cent planches les dessins de Claude Lorrain du British Museum. Il a aussi donné un album de paysages anglais et fait de l'aquarelle.

LEWIS (George-Robert), peintre anglais, né en 1782, mort en 1871. Elève de Fuseli, il illustra d'abord des voyages en France et en Allemagne, puis un *Decameron*, et publia un album de types populaires étrangers. A partir de 1820 il exposa à l'Académie des portraits et du genre. Tout dévoué à l'art, très laborieux et érudit, il a écrit, illustré et gravé un ouvrage technique sur les muscles du corps humain.

LEWIS (Tayler), écrivain américain, né dans l'Etat de New York en 1802, mort en 1877. Il étudia le droit et exerça quelque temps la profession d'avocat à Fort Miller, mais il prit bientôt la direction d'une école à Waterford. Il professa ensuite les langues classiques et orientales à l'université de New York et à Union College. Il fut pendant longtemps un des directeurs du *Harper's Magazine*. Il a laissé plusieurs ouvrages d'érudition et de philosophie religieuse. B.-H. G.

LEWIS (John-Frederick), peintre anglais, né en 1805, mort en 1876, fils de Frederick-Christian. Pendant treize ans il voyagea en Orient et exécuta quantité d'aquarelles et de gouaches de ces pays et d'Espagne, d'une couleur chaude et d'un sentiment très personnel. On a de lui un

gros album in-fol. de vues de l'Alhambra lithographiées de sa main. Il était membre de l'Académie royale.

LEWIS (Sir George-Cornwall), homme d'État et écrivain anglais, né à Londres le 21 oct. 1806, mort à Harpton Court (Radnorshire) le 13 avr. 1863. Après des études brillantes à Eton et à Oxford, il débuta dans le barreau, mais l'état de sa santé le fit se tourner vers la littérature. Il collabora à diverses revues. En même temps le gouvernement le chargeait de missions successives, en Irlande, à Malte, en Angleterre et dans le Pays de Galles, où il avait à étudier surtout l'état des classes pauvres et la législation auxquelles ces classes étaient spécialement soumises. Envoyé à la Chambre des communes en 1847 par les libéraux du comté de Hereford, il fut successivement secrétaire de l'office de l'Inde (nov. 1847-mai 1848), sous-secrétaire d'État à l'intérieur, et secrétaire d'État de la trésorerie dans le ministère Russell (juil. 1850-févr. 1852). Après un échec aux élections de 1852, il accepta la direction de la *Edinburgh Review* qu'il garda jusqu'à ce qu'il fut appelé à succéder à Gladstone comme chancelier de l'Échiquier et à entrer au Conseil privé (1855). La mort de son père venait de le faire baronnet et de lui donner de nouveau un siège à la Chambre des communes (celui du Radnor). Pendant une période très difficile, il fit face, par des mesures financières et fiscales hardies, à tous les besoins de la situation. Il se retira en févr. 1858 avec le reste du cabinet Palmerston. Lorsque celui-ci revint au pouvoir (juin 1859), il prit le ministère de l'intérieur, qu'il échangea bientôt, malgré ses répugnances, pour le ministère de la guerre (juil. 1861). C'est dans ces fonctions qu'il mourut, laissant la réputation d'un administrateur laborieux, d'un homme d'État familier avec les questions les plus diverses, d'un esprit fin et d'un honnête homme. Ses principaux ouvrages sont : *Essay on use and abuse of political terms* (1835); *On the Influence of Authority in matters of opinion* (1849); *Essay on Origin and formation of Romance Languages* (1862, 2^e éd.); *Inquiry into the credibility of early Roman history* (Londres, 1855, 2 vol.), qui est fort remarquable; *Historical Survey of the Astronomy on the Ancients* (1862), également très apprécié; *Dialogue on the best form of Government* (1863); *Essays on the Administration of Great-Britain from 1783 to 1830* (1864); *Letters to various friends* (1870), etc.

Sa femme, lady Maria-Theresa Lewis, sœur du comte Clarendon et veuve du romancier Th.-H. Lister, née le 8 mars 1813, morte à Oxford le 8 nov. 1865, a publié avec son premier mari *Memoir on life and Administration of the earl of Clarendon* (1838, 3 vol.).

LEWIS (Estelle-Anna), née Robinson, femme de lettres américaine, née à Baltimore en 1824, mort à Londres le 23 nov. 1880. Elevée à Paris, elle épousa le juriste Lewis de Brooklyn, vécut en France et en Angleterre. Ses poésies furent goûtées : *The Records of the heart* (1846); *Child of the sea* (1848); *Myths of the minstrels*; *Sonnets to Adhemar* (1852). Elle écrivit ensuite des tragédies : *Helemer or the Fall of Montezuma* (1863); *Sappho of Lesbos*, dont le succès fut très vif (1880, 8^e éd.); *The Kings stratagem* (1869); puis des romans : *Love and madness* (1871); *Master of Riverwood* (1876, 3 vol.); sous le pseudonyme de Stella, elle écrivit *Leaves from my diary*, considérations sur la société européenne.

LEWIS (John-Delaware), littérateur anglais, né à Saint-Petersbourg en 1828, mort à Petersfield (Hampshire) le 1^{er} août 1884. Il passa presque toute sa vie en Angleterre, et écrivit aussi bien en français qu'en anglais. Il fit partie de la Chambre des communes de 1868 à 1874. Ses principaux ouvrages sont : *Sketches of Cantabs* (Londres, 1849, in-18) qui eut un grand succès; *Across the Atlantic* (Londres, 1850, in-8); *Juvenalis Satiræ* (Londres, 1873, in-8); *A Translation of Pliny's Letters* (1879, in-8); *Esprit des Grecs et des Romains* (1884).

De la Procédure criminelle en France et en Angleterre (1882); *Causas celebres* (Paris, 1883).

LEWISTON. Ville des Etats-Unis (Maine), sur les rapides de l'Androscoggin (affl. du Kennebec), en face d'Auburn; 20,000 hab. Cotonnades, lainages, cordonnerie.

LEWISTON. Ville des Etats-Unis, territoire d'Idaho, sur le Snake qui y devient navigable; 3,000 hab.

LEWY (Hermann) (V. LEBERT [Hermann]).

LEXELL (André-Jean), mathématicien et astronome suédois, né à Åbo le 24 déc. 1740, mort à Saint-Petersbourg le 30 nov. (anc. st.) 1784. Il fit ses études et prit ses grades à l'université de sa ville natale, puis passa en Russie (1768) et professa les mathématiques à Saint-Petersbourg. Il devint membre de l'académie des sciences de cette ville (1774) et de celle de Stockholm. Géomètre des plus distingués, il a principalement enrichi la théorie des triangles sphériques et celle des coniques de propositions et de solutions nouvelles, d'un grand intérêt, et il en a fait le point de départ de savantes recherches sur les mouvements des planètes et des comètes. Il a publié dans les *Handlîgar* de l'académie de Stockholm (1771-84), dans les *Commentarii* (1770-76) et dans les *Acta* (1778-87) de celle de Saint-Petersbourg, dans les *Philosophical Transactions* (1775-79), etc., un nombre considérable de mémoires originaux de mathématiques et d'astronomie, quelques-uns en suédois ou en français, la plupart en latin.

THÉORÈME DE LEXELL. — On connaît sous ce nom la proposition suivante, énoncée par Lexell : Le lieu géométrique des sommets des triangles sphériques de même base et de même aire est un arc de petit cercle passant par les points diamétralement opposés aux extrémités de la base commune. L. S.

LEXIARQUE (Antiq. gr.). Magistrats athéniens qui inscrivait sur les registres de l'état civil les jeunes gens qui atteignaient leur majorité et devenaient par là aptes à hériter (ἀρχαίων τῶν ἀρχαίων) (Pollux, 8, 104).

LEXICOGRAPHIE (V. DICTIONNAIRE).

LEXINGTON. Nom de quatre villes des Etats-Unis. — 1^o Ville du Kentucky, sur l'Elkhorn, dans la région du *Blue Grass* (V. ETATS-UNIS et KENTUCKY); 20,000 hab., dont moitié de couleur. Fondée en 1775, elle renferme depuis 1865 l'université de l'État et dans le cimetière le tombeau de H. Clay. Elle fait un commerce important. — 2^o Ville du Massachusetts, à 45 kil. N.-O. de Boston; 2,500 hab. Hospice marin. C'est là qu'eut lieu le 9 avr. 1775 la première bataille de la guerre de l'indépendance; la milice locale tint tête à un détachement anglais qui se rendait à Concord; celui-ci ouvrit le feu et lui tua huit hommes. Le résultat fut une prise d'armes générale dans tout le pays. — 3^o Ville du Missouri, à dr. du fleuve; 5,000 hab. Le 24 sept. 1861, les confédérés y vainquirent et firent prisonniers 3,000 unionistes. — 4^o Ville de la Virginie, sur le North river, affluent du James, à 50 kil. N.-O. de Lynchburg, dans une région très pittoresque; 3,000 hab. Collège Washington et Lee fondé en 1776 sous le nom de *Liberty hall*; institut militaire de Virginie. Tombeaux de Lee et de Stonewall Jackson. A.-M. B.

LEXIQUE. I. GÉNÉRALITÉS (V. DICTIONNAIRE).

II. ALCHIMIE. — En tête des manuscrits alchimiques grecs se trouvent des lexiques des principaux termes, accompagnés des signes qui les représentent. Ces symboles rappellent ceux de la chimie moderne; quelques-uns sont de même formés par l'assemblage de deux signes, l'un propre à chaque métal, l'autre exprimant la transformation ou l'opération qu'on lui a fait subir. Ces lexiques ont été se développant et se compliquant sans cesse. On trouvera les fac-similés des plus anciens avec traductions dans mon *Introduction à la chimie des anciens* (pp. 104 et suiv.). M. BERTHELOT.

LEXOVII, LEXOBI. Peuple gaulois de l'Armorique, établi au S. de l'embouchure de la Seine, le long de la côte, à l'E. de la Dive, entre les *Caletes* et les *Veliocasses* au N., les *Aulerci Eborovices* au S.-E. et les *Vi-*

duccases à l'O. Ils avaient pour capitale *Noviomagus* (Lisieux) et comme ville principale *Brievodurum* ou *Brievodurum* qu'on a identifié avec Pont-Audemer. Après s'être soumis aux Romains en 56 av. notre ère, ils reprurent l'année suivante les armes, massacrèrent leurs sénateurs qui s'opposaient à la guerre et firent cause commune avec ses *Unelli*. Battus par Q. Titurius Sabinus, ils se soumièrent. En 82, ils se laissèrent entraîner par les *Veneti* et prirent part au soulèvement national. Nous apprenons par une monnaie que chez les *Lexovii* le magistrat suprême se nommaiten gaulois *Vergobretos*. Au iv^e siècle la *civitas Lexoviorum* faisait partie de la *Prov. Lugdunensis II^a*.

BIBL. : J. CÉSAR, *De Bel. Gal.*, III, 9, 11, 17 ; VII, 75. — Plin^e, IV, XVIII, 32. — L. DE LA SAUSSAYE, *Médaille inédite des Lexovii*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.*, 1841, XI, 345. — *Rev. numism. franç.*, 1837, 6-15 ; 1857, 403-407.

LEYX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 390 hab.

LEY, comtes de *Marlborough* (V. ce nom).

LEY (William-Clement), météorologiste anglais, né à Hereford le 6 juil. 1840. Il fit ses études supérieures à Oxford, entra en 1863 dans la carrière ecclésiastique, devint membre des Sociétés météorologiques d'Ecosse et d'Angleterre et inspecteur des stations météorologiques anglaises. Il a été le premier à constater par la marche des cirrus que les vents dans les hautes régions de l'atmosphère se dirigent vers les régions de haute pression, c.-à-d. qu'ils suivent des mouvements inverses de ceux des vents de surface. Ses principaux ouvrages sont : *Lois des vents dominants dans l'Europe occidentale* (Londres, 1872, in-8) ; *Instructions pour l'étude et la prévision du temps* (1880, in-8). Il a publié d'importants mémoires dans le *Met. Journal*, dans *Nature*, etc. E. DURAND-GREVILLE.

LEYCESTER (Sir Peter), archéologue anglais, né en 1614, mort en 1678. Il remplit des fonctions pour le roi au début de la guerre civile, réussit à traverser, sans perdre toute sa fortune et sans être trop souvent emprisonné, les temps agités qui suivirent, et fut fait baronnet en 1660. On lui doit un ouvrage intitulé *Historical Antiquities* (Londres, 1673, in-fol.). Ses manuscrits, fort nombreux, sont conservés avec soin à Tabley House (Cheshire) par son descendant lord de Tabley. B.-H. G.

LEYCESTERIA (*Leycesteria* Wall.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rubiacées, du groupe des Capifoliées, dont il constitue le type. L'unique espèce, *L. formosa* Wall., du reste cultivée dans nos jardins, est un arbuste des montagnes de l'Inde, à feuilles opposées, à fleurs en épis penchés. Les fleurs sont régulières, la corolle infundibuliforme ou en cloche ; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées sur la corolle, et à anthères biloculaires introrses ; l'ovaire infère est à cinq loges multiovulées, le fruit charnu. Dr L. Hx.

LEYCHERT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet ; 300 hab.

LEYDE (Bouteille de) (Phys.) (V. BOUTEILLE).

LEYDE ou LEIDEN. Ville des Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale, sur le Vieux-Rhin ; 44,340 hab. Elle est régulièrement bâtie, de forme à peu près carrée, entourée d'une enceinte (percée de huit portes) et sillonnée de nombreux canaux que franchissent 150 ponts, coupée en deux par sa célèbre rue Large (*Brede straat*). Ses principaux monuments sont : l'église Pierre, bâtie en 1315, à cinq nefs, renfermant les tombeaux de Boerhaave, Scaliger, Camper, Meermaan, Spanheim, Van der Palm, Briegmann, Luzac ; l'église Hoogland ou Saint-Pancrace, avec le tombeau de P.-H. Van der Werff ; l'hôtel de ville (de 1574) ; le vieux château, le Schutters-doden avec les portraits des comtes de Hollande. Un canal dont le niveau est inférieur à celui de la mer mène à Haarlem. Leyde est sur le ch. de fer de Rotterdam à Amsterdam, au point où se détache la ligne d'Utrecht. Leyde fabrique encore ses toiles jadis si célèbres ; en outre, des lainages, cotonnades, fils, cuirs, parchemins ; elle renferme aussi des teintureriers, distilleries, raffineries de sel, savonneries, etc. C'est le grand mar-

ché de la Hollande pour la laine et les lainages, camelots, serges, flanelles ; de plus, elle exporte du beurre et du fromage. Cependant elle n'a plus à beaucoup près son ancienne importance ; au xvii^e siècle, sa population dépassait 100,000 âmes. Sa célèbre *université*, fondée le 8 févr. 1575 par Guillaume d'Orange, compte dans ses cinq facultés environ 700 étudiants ; elle possède une bibliothèque de 150,000 volumes et près de 6,000 manuscrits, de superbes musées zoologique et ethnographique (célèbre collection japonaise de Siebold), etc. Leyde est le siège de la Société de littérature néerlandaise. Le musée de peinture de la ville renferme de beaux tableaux de Lucas de Leyde. Outre celui-ci, Rembrandt, Dou, Meieris, Metz, Steen, etc., sont nés à Leyde ; de même que l'anabaptiste Jean Bockold, Vossius, Heinsius, Gronovius, P. Camper, Dozy, Munschenbroek, etc. A l'O. est le château d'*Endegeers* ou résida Descartes.

Leyde est peut-être l'ancienne cité romaine de *Lugdunum Bataworum* dont elle a repris le nom. Elle doit être d'origine ancienne, à cause de la butte de 16 m. de haut, dominant les inondations ; c'est au centre de la ville la citadelle (*Burgt*), dont une vieille tour marque l'emplacement. Quant au nom de *Leithen* ou de *Leithis*, il signifierait confluent des eaux. En 1090, la ville avait une certaine importance et le comte de Hollande lui donna des burgraves qui l'administrèrent jusqu'en 1420. Elle progressait rapidement, agrandissant quatre fois son enceinte de 1249 à 1611. Du 25 mai au 3 oct. 1574, elle soutint contre les Espagnols un siège héroïque, 6,000 défenseurs étaient morts de faim lorsque le prince d'Orange les délivra en rompant les digues, noyant plus de 1,000 assiégeants et ouvrant l'accès à la flotte de Boisot qui ravitailla la ville. En récompense de son héroïsme fut fondée l'université qui contribua autant que la fabrication des toiles et le commerce de la librairie à illustrer Leyde. La vécut au xvii^e siècle Joseph Scaliger, Arminius, Gomarus, Grotius, Descartes, Heinsius, Boerhaave, les Elzevier. Les pères pèlerins, premiers colons anglais de l'Amérique, séjournèrent à Leyde de 1609 à 1620 presque depuis leur départ d'Angleterre (1608) jusqu'à leur départ pour le Nouveau-Monde. Au xviii^e siècle, la concurrence anglaise et allemande provoqua la décadence de Leyde, comme des Pays-Bas en général. Le 12 janv. 1807, l'explosion d'un bateau chargé de poudre détruisit un quartier de la ville, au lieu où s'étend la place de la *Ruine*. A.-B. M.

LEYDE (Jean de) (V. JEAN).

LEYDE (Lucas de) (V. LUCAS DE LEYDE).

LEYDECKER (Melchior), théologien hollandais, né à Middelbourg en 1642, mort à Utrecht en 1721. Après un pastorat de quinze ans, il enseigna la théologie à Utrecht, de 1679 jusqu'à sa mort. Grand polémiste contre la philosophie de Descartes et surtout contre le fédéralisme de *Coccejus* (V. ce nom), il excella à ramener les systèmes qu'il combat ou qu'il défend à leurs principes, ce qui rend ses ouvrages utiles jusqu'à nos jours. On a de lui : *Veritas Evangelica triumphans...* (Utrecht, 1688, in-4) ; *Synopsis controversiarum de fœdere et testamento Dei quæ hodie in Belgio moventur* (Utrecht, 1690, in-8), important comme résumé fidèle de ces querelles ; *De Veritate Fidei reformatæ* (Utrecht, 1694, in-4).

LEYDEN (John), médecin, poète et orientaliste écossais, né à Denholm (Roxburghshire) en 1775, mort à Batavia le 28 août 1841. Fils d'un fermier, il apprit seul, tout jeune, pendant les loisirs que lui laissaient ses études universitaires, les langues scandinaves, l'hébreu, l'arabe et le persan. Il étudiait la médecine en même temps qu'il prenait les ordres. Collaborateur important de l'*Edinburgh Literary Magazine* et du *Scots Magazine*, il travailla avec Walter Scott aux premiers volumes de *Border Minstrelsy* (1802), publia un livre sur la colonisation de l'Afrique à la fin du xviii^e siècle, éditait la *Compluynt of Scotland*, œuvre du xvi^e siècle (1801), et prit part au mouvement de critique et de recherches suscitées par la publication des

prétendus poèmes d'Ossian. En 1803, il alla occuper un poste de chirurgien à l'hôpital de Madras. Profitant de son long séjour dans l'Inde, il apprit le sanscrit et les divers dialectes de la contrée, et fut en 1807 nommé professeur d'hindoustani au collège de Calcutta. Il échangea bientôt ce poste pour des fonctions dans la magistrature et l'administration coloniales, et en 1814 accompagna son protecteur, lord Minto, dans l'île de Java où il mourut de la fièvre. Il a laissé des poèmes et ballades (*Poetical Remains*, éd. par Morton, avec une biographie, 1819), des travaux sur les langues indo-européennes, des traductions, des évangiles en dialectes hindous, et des traductions en anglais de livres orientaux. B.-H. G.

LEYDEN (Ernst-Victor), médecin prussien, né à Dantzig le 20 avr. 1832. Il étudia à Berlin et servit dans l'armée, puis fut nommé professeur à Königsberg en 1865, passa en 1872 à Strasbourg et en 1876 à Berlin, où il devint en outre directeur de la clinique médicale en 1885. Outre un grand nombre d'articles dans les journaux, il a publié : *Die graue Degeneration der hinteren Rückenmarkstränge* (Berlin, 1863, in-8, 3 pl.) ; *Beitr. zur Pathologie des Icterus* (Berlin, 1866, in-8) ; *Ueber die Sinneswahrnehmungen* (Berlin, 1868, in-8) ; *Ueber Reflexlehnungen* (Leipzig, 1870, in-8) ; *Klinik der Rückenmarkskrankheiten* (Berlin, 1874-76, 2 vol. in-8 ; tr. fr., Paris, 1879, in-8), son ouvrage capital. D^r L. Hn.

LEYDET (Victor), homme politique français, né à Aix en Provence le 3 juil. 1845. De très humble origine, il débuta dans le commerce et parvint à créer une importante maison d'huiles. Conseiller municipal d'Aix (1870), conseiller général des Bouches-du-Rhône (1880), il fut élu député de la première circonscription d'Aix le 18 déc. 1884. Membre de la gauche radicale, il combattit la politique opportuniste et prit une part importante aux débats (surtout sur les questions financières) ; il déposa, notamment en 1883, une proposition d'impôt sur le revenu. Réélu en 1885, il se déclara contre le boulangisme et fut de nouveau réélu en 1889 et 1893. M. Leydet, qui a été vice-président de l'extrême gauche, a fait partie à plusieurs reprises de la commission du budget et il a rapporté des lois importantes (convention franco-grecque, enquête des douanes, marine, patentes, etc.). Fondateur du *National d'Aix* (1874), il a collaboré à ce journal et à plusieurs journaux parisiens.

LEYDIG (Franz), zoologiste allemand, né à Rothenburg, sur la Tauber, le 21 mai 1821. D'abord professeur à Würzburg (1849), puis professeur ordinaire (1855), il passa en 1857 à Tubingue, et, depuis 1875, est professeur à Bonn et directeur de l'Institut anatomique et de l'Institut zoologique et du Muséum de cette ville. Il est connu par de nombreux et remarquables travaux sur l'anatomie comparée et sur l'histologie et le développement des animaux, en particulier des poissons, des batraciens et des classes inférieures. Citons de lui : *Lehrbuch der Histologie des Menschen und der Thiere* (Francfort-sur-le-Main, 1857 ; trad. fr., Paris, 1866) ; *Vom Bau des thierischen Körpers. Handbuch der vergleichenden Anatomie* (Tubingue, 1864, t. I) ; *Tafeln zur vergl. Anatomie* (Tubingue, 1864, 4^e fasc.) ; *Untersuch. zur Anatomie u. Histologie der Thiere* (Bonn, 1883) ; *Zelle und Gewebe* (Bonn, 1885), etc. D^r L. Hn.

LEYEN. Famille princière allemande, originaire du château de Ley, sur les bords de la Moselle, près de Trèves. Elle fournit un évêque de Liège (1145), entra dans la noblesse d'empire en 1653, acquit en 1714 le titre de comte d'empire, garda en 1806 la souveraineté de Geroldseck (près de Lahr, pays de Bade), avec le titre de prince. Les traités de 1815 soumettent cette principauté à l'Autriche qui la céda au grand-duché de Bade (1819). Les princes de Leyen possèdent encore diverses terres : Waal près d'Augsbourg, Ahrenfels, etc. A.-M. B.

LEYGUE (Raymond-Paul-Emile), homme politique français, né à Saint-Orens (Haute-Garonne) le 8 avr. 1850.

Ancien capitaine au long cours, adjoint au maire de Toulouse, conseiller général de la Haute-Garonne, il fut élu député de Toulouse, avec un programme radical-socialiste le 23 mars 1890, en remplacement de M. Constans, nommé sénateur. Il a été réélu en 1893.

LEYGUES (Jean-Claude-Georges), homme politique français, né à Villeneuve-sur-Lot le 28 oct. 1836. Avocat au barreau de Villeneuve, fondateur de l'*Avenir de Villeneuve* (1880), membre actif de la Ligue des patriotes, il fut élu député de Lot-et-Garonne le 4 oct. 1885. Il appuya la politique opportuniste, fut rapporteur du budget de l'intérieur (1889 et 1890), combattit le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893. Il prit une part considérable aux délibérations de la Chambre et fut membre et rapporteur de plusieurs commissions importantes. Le 30 mai 1894, il entra dans le deuxième cabinet de M. Ch. Dupuy avec le portefeuille de l'instruction publique et des beaux-arts qu'il conservait dans le cabinet du 4^e juil. 1894 et qu'il échangeait le 26 janv. 1895 contre celui de l'intérieur, dans le cabinet Ribot. On a de M. Leygues de jolies poésies : *Rhapsodies, rondels, marines et paysages, fusains d'automne* (Paris, 1882, in-12) ; *la Lyre d'airain* (1883, in-12), couronnée par l'Académie française.

LEYMARIE (Achille), érudit et publiciste français, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) en nov. 1809, mort à Paris en mai 1861. Il fit ses études classiques au lycée Louis-le-Grand, son droit à la faculté de Paris, puis revint habiter les environs de sa ville natale. En 1837, il publia le t. I du *Limousin historique* (le t. II n'a paru qu'en partie), le premier recueil de documents historiques qu'ait eu le Limousin au XIX^e siècle. En 1846, il donna son *Histoire du Limousin : la bourgeoisie* (2 vol. in-8), qui fut couronnée par l'Académie des inscriptions, et en 1849 l'*Histoire des paysans de France*, qui a une valeur scientifique moindre. Nommé en 1843 archiviste du dép. de la Haute-Vienne, il fut l'un des fondateurs de la Société archéologique et historique du Limousin et de la Société de statistique de la Haute-Vienne. — Comme publiciste, Leymarie s'était révélé dès 1840 par la fondation à Limoges du journal *l'Ordre*. Après la révolution de Février, il fonda la *Province*, puis, à Paris, la *Correspondance du congrès de Tours*, très hostile au prince-président qui essaya vainement de s'attacher son adversaire en lui offrant une préfecture. Compris dans les listes de proscription, Leymarie réussit à se soustraire au sort qui le menaçait, mais ne put empêcher que son imprimerie ne fût saecagée. Nommé en 1854 directeur de la statistique au Crédit foncier de France, il publia vers 1855 un manuel d'économie politique, *Tout par le travail*, qui obtint une mention honorable à l'Académie des sciences morales. Homme d'initiative, il avait réussi à fonder la *Gazette des beaux-arts*, puis le *Palais de l'Industrie*, organe indépendant de l'Exposition universelle de 1855. Ses dernières années furent remplies par les soucis de la direction du *Courrier du dimanche*, qu'il abandonna cependant pour le *Courrier de Paris*, sans réussir à obtenir du gouvernement l'autorisation d'en être le directeur ni même le propriétaire. Au moment de sa mort, il travaillait à une histoire des constitutions françaises, qui n'a pas vu le jour. A. LEROUX.

BIBL. : BUISSON DE MAVERGNIER, *Notice biogr. sur A. Leymarie*, dans *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, 1861, XI.

LEYME. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de La Capelle-Marival ; 1,207 hab. Asile d'aliénés.

LEYMENT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu ; 536 hab. Stat. du chem. de fer de P.-L.-M., ligne de Lyon à Genève.

LEYMERIE (Alexandre-Félix-Gustave-Achille), géologue français, né à Paris en 1801, mort à Toulouse en 1874. Il fut élève de l'École polytechnique et enseigna pendant dix ans les mathématiques, à Troyes d'abord (1827-33), à l'École industrielle de Lyon ensuite (1833-37). Il s'adonna en même temps à l'étude de la géologie et de la minéra-

logie, vint se faire recevoir docteur ès sciences naturelles à Paris (1810) et fut nommé peu après professeur à la faculté des sciences de Toulouse. Il était membre de plusieurs sociétés savantes. Il a laissé de nombreux ouvrages : *Statistique géologique et minéralogique de l'Aube* (Paris, 1846, in-8 et atlas); *Cours de minéralogie* (Toulouse, 1857-59, 2 vol. in-8; 3^e éd., Paris, 1880); *Esquisse géognostique des Pyrénées de la Haute-Garonne* (Toulouse, 1858, in-8); *Statistique géologique du dép. de l'Yonne*, avec V. Raulin (Paris, 1860, in-8); *Eléments de géologie et de minéralogie* (Toulouse, 1861, in-12; 4^e éd., Paris, 1879-84, 2 vol.); *Mémoire sur le terrain tertiaire post-pyrénéen* (Paris, 1862, in-8); *Description géologique et paléontologique des Pyrénées de la Haute-Garonne*, posthume (Toulouse, 1881, in-8, avec atlas), etc. L. S.

LEYNADIER (Camille), littérateur français, mort à Paris en 1862. Continuateur de l'*Histoire de Paris* de Dulaure et de l'*Histoire de France* d'Anquetil, il a laissé un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels : *les Gitanos* (Paris, 1833, in-8); *les Victimes de l'Inquisition* (1839, 4 vol. in-12); *Histoire de la famille et de son influence sur les mœurs* (1844, in-8); *Histoire de l'Algérie française* (1846, 2 vol. in-8), en collaboration avec Clausel; *Histoire des peuples et des révolutions d'Europe depuis 1789* (1846-48, 8 vol. in-8); *Histoire des journées de Février 1848* (1848, in-8), sur les documents officiels fournis par le Gouvernement provisoire; *Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852, in-8); *Mémoires authentiques de Béranger* (1858, in-8); *Mémoires authentiques sur Garibaldi* (1860, gr. in-8); *Histoire de la famille Bonaparte* (1866, in-8).

LEYNE (La). Riv. du dép. de la Drôme (V. ce mot, t. XIV, p. 4121).

LEYNES (Lena). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de La Chapelle-de-Guinchay, sur l'Arlois; 703 hab. Huilerie. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Tournus. Le château féodal, dont il reste peu de chose, a été pris par les Anglais en 1423 et par les Français en 1471.

LEYNEZ, général de la Compagnie de Jésus (V. LAYNÈS).

LEYNHAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Mours; 4,423 hab.

LEYONMARK (Gustave-Adolphe), mathématicien suédois, né à Satesgården Finsta le 6 sept. 1734, mort à Stockholm le 4 mai 1815. Il entra en 1754 au collège des mines, dont il devint vice-président en 1805. Il était depuis 1773 membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Mathématicien de grande réputation, il a publié dans les *Handlingar* de cette société de savants mémoires en suédois sur les racines réelles et imaginaires des équations des troisième et quatrième degrés (1785, 1786 et 1789), sur les questions de maximum et de minimum (1794), sur les facteurs carrés et cubiques des équations du cinquième degré (1795), sur la vibration du pendule (1802), sur l'équation exponentielle $X^x = A$, etc. L. S.

LEYR. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomény; 775 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Pompey à Nomény.

LEYRAOU (Pêche). Cet engin, usité dans le IV^e arrondissement maritime, consiste en un filet traînant tramailé et sert pour pêcher des poissons plats; les mailles de la peau ont 32 millim., celles de l'année 108 millim.

LEYRAT (*Hilariacum*, *Aleyrat*). Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac; 472 hab. Dans la commune, au village de La Mothe, ruines d'un château féodal qui a été le berceau de la famille Le Groing, dont on voyait autrefois quelques tombeaux dans l'église de Leyrat. La seigneurie de La Mothe-au-Groing a porté le titre de vicomté.

LEYRAUD (André), homme politique français, né à Guéret le 25 janv. 1866, mort à Guéret le 7 janv. 1865. Avocat au barreau de sa ville natale, où il acquit une grande notoriété, il fut élu député de Guéret le 10 mai 1815, et, sous la Restauration, reçut du gouvernement la nomination

de maire de Guéret, poste qu'il occupa sans interruption de 1815 à 1834. Procureur du roi en 1830, il démissionna bientôt pour briguer la députation. Élu député de la Creuse le 5 juil. 1831, réélu en 1837, 1839, 1842 et 1846, il fit preuve en toute occasion d'un zèle royaliste exagéré qui lui valut en 1839 la direction des affaires civiles au ministère de la justice. Réélu encore à l'Assemblée constituante (1848), il siégea à droite et combattit la politique de Louis-Napoléon. Il se présenta sans succès aux élections pour le Corps législatif en 1852 et 1857. Il avait fondé en 1843 l'*Eclaircur de la Creuse* pour combattre Guizot, et il a laissé des poésies éparses dans les recueils du temps.

LEYRE (La). Riv. du dép. de la Gironde (V. ce mot, t. XVIII, p. 983).

LEYRE (La). Riv. du dép. des Landes (V. ce mot, t. XXI, p. 868).

LEYRIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 381 hab.

LEYRITS-MONCASSIN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux; 519 hab.

LEYS (Henri), peintre belge, né à Anvers le 18 févr. 1815, mort à Anvers le 25 août 1869. Élève de son beau-frère, Ferd. de Braekeleer, il débuta par un *Combat d'un grenadier et d'un cosaque* (1833) et *Combat de Bourguignons et Flamands* (1834). Il vint à Paris en 1835 et s'associa au mouvement romantique, imitant Rembrandt et Van Dyck. Il peignit alors : *Massacre des échevins de Louvain*; *Mariage flamand*; *Bohémiens et Bandits*; *Fête brctonne*; *le Bourgmestre Six chez Rembrandt*; *le Roi des arbalétriers*, etc. Un voyage en Hollande (1839) lui révéla les peintres de genre qu'il imita dans les œuvres suivantes : *Franz Floris se rendant à une fête*; *Fête de famille* (1845); *Service divin en Hollande* (1850); *Société hollandaise du xvii^e siècle* (1847). Un voyage en Allemagne (1852) en fit un imitateur de Quentin Matsys, dans la manière duquel il peignit : *Fête chez Otto Venius*; *Messe en l'honneur du bourgmestre Bertall de Haxe*; *Promenade devant la porte* (d'après Faust); *le Jour de l'an en Flandre*; *Dur-rer faisant le portrait d'Erasmus* (1857); *la Famille Plantin*; *Fondation de l'ordre de la Toison d'or*; une série de six fresques représentant une noce, pour sa salle à manger. En 1862, il fut créé baron. Il travaillait à décorer à fresque la grande salle de l'hôtel de ville d'Anvers lorsqu'il mourut. Il a encore laissé de bonnes gravures dans la manière de Rembrandt. A.-M. B.

BIBL. : SULZBERGER, *Henri Leys*; Bruxelles, 1835.

LEYSER (Johann), théologien allemand, né à Leipzig le 30 sept. 1631, mort près de Paris en 1684. Arrêrépétit-fils du théologien Polycarpe Leyser (1522-1610), il était pasteur à Schulpforta (1664) quand il enseigna que la polygamie était nécessaire. Destitué, il erra à travers l'Europe et fut trouvé mort de faim entre Paris et Versailles. Ses ouvrages, brûlés par la main du bourreau, sont très rares : *Sinceri Wahrenbergii Kurzesgespräch von der Polygamie* (impr. en Suède, 1671, et à Francfort, 1672); *Discursus inter Polygamum et Monogamum* (1673); *Polygamia triumphatrix* (Amsterdam, 1682), etc. A.-M. B.

LEYSER (Augustin de), juriste allemand, né à Wittenberg le 18 oct. 1683, mort à Wittenberg le 3 mai 1752. Il professa à Wittenberg (1708-12 et 1729-52) et à Helmstedt (1712-29). Il a laissé *Meditationes ad Pandectas* (Leipzig, 1747-48, 41 vol.), continué par Hœpfner (Giessen, 1774-80, 2 vol.), commenté par Hartleben et J.-E.-J. Muller.

LEYSIN. Stat. climatologique du cant. de Vaud (Suisse), distr. d'Aigle. Le village est situé à 1,264 m. sur un plateau élevé, au-dessus de l'entrée de la vallée des Ormonts. Le Grand Hôtel, accessible par une route carrossable, est à 200 m. au-dessus du village, dans un site remarquable.

Depuis quelques années, on y envoie, en hiver et en été, les malades de la poitrine, les asthmatiques et les neurasthéniques. E. K.

LEYSSARD. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore; 422 hab.

LEYTE. Ile des *Philippines* (V. ce mot).

LEYTO (Andres), peintre espagnol qui travaillait à Madrid dans le dernier tiers du XVII^e siècle. Il alla aussi à Ségovie, où le couvent des franciscains possédait de lui quelques peintures, exécutées en collaboration avec José de Sarabia et qui représentaient divers sujets de la vie de saint François d'Assise. Coloriste agréable, mais dessinateur insuffisant et maniéré, Leyto se distingua plus particulièrement dans l'exécution des tableaux de nature morte.

LEYTON. Faubourg de Londres, comté d'Essex, au delà de la Lea; 30,000 hab.

LEYVA (Antonio de), souvent nommé en français *Antoine de Lève*, capitaine espagnol, né en Navarre vers 1480, mort à Aix, en Provence, le 15 sept. 1536. Sous Ferdinand le Catholique, il combattit à Ravenne (1512). Au temps de Charles-Quint, dont il fut un des meilleurs généraux, Leyva défendit héroïquement Pavie contre François I^{er}, avec 5,000 hommes seulement, du 26 oct. au 24 fév. 1525. La victoire de Bourbon et de Pescara sauva la place. A la bataille de Landriano, près de Milan, Leyva vainquit et fit prisonnier le comte de Saint-Pol (1529). En 1533, l'empereur le nomma capitaine général en Italie. A la mort de Francesco Sforza, qui légua à l'Empire son duché de Milan, Leyva s'en saisit aussitôt, au nom de Charles-Quint (1535), et s'y maintint contre les Français. En 1536, il s'empara de Fossano, en Piémont. La même année, il suivit Charles-Quint, lors de son entrée en Provence, et mourut de maladie pendant cette guerre dont l'empereur lui reprochait l'insuccès. Leyva qui souffrait de la goutte se faisait porter en litière sur les champs de bataille. Suivant Brantôme, son ambition était de devenir grand d'Espagne, titre que tous ses services ne purent lui faire obtenir. Antonio de Leyva passait pour respecter fort peu le bien des églises, quand il fallait solder ses lansquenets.

Son fils, *don Sancho*, fut chef du fameux *tercio* de Naples. Lucien DOLLEUS.

LEYVA (Fray Diego de), peintre et religieux espagnol, né à Ilaro vers 1580, mort à la chartreuse de Miralflorès en 1637. Le caractère de ses ouvrages laisse à supposer qu'il dut faire ses études d'art en Italie, où il est d'ailleurs constant qu'il passa plusieurs années de sa jeunesse. De retour à Burgos, il obtint des commandes du chapitre de la cathédrale, pour laquelle il peignit la *Présentation de la Vierge au Temple*, ainsi que des communautés religieuses de la province. Ayant perdu sa femme et marié sa fille, Leyva se retira à la chartreuse de Miralflorès où il prit l'habit en 1634. Il y travailla jusqu'à sa mort à décorer le monastère de vastes compositions, représentant pour la plupart les martyres et la glorification des saints de l'ordre de saint Bruno. P. L.

LEYVAUX. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac; 237 hab.

LEZ (Le). Rivières des dép. de la Drôme et de l'Hérault (V. ces mots, t. XIV, p. 1121, et t. XIX, p. 1140).

LEZ. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat; 172 hab.

LEZ-FONTAINE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château; 289 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Maubeuge à Hirson. Carrières de pierre bleue.

LEZAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan; 606 hab.

LÉZARD. I. ERPÉTOLOGIE. — (*Lacerta* CUV.). Genre de Reptiles de l'ordre des Sauriens et de la famille des Lacertiens ou Lacertidae, qui se caractérise des autres Lacertiens par les doigts sans carènes ni dentelures aux bords, par la présence de ports femoraux et l'existence au-dessous du cou d'un collier formé de grandes écailles. Les écailles du dos

sont grandes, imbriquées, carénées. La paupière inférieure est opaque. Ce sont des animaux propres à la partie méridionale de l'Europe, quelques formes se trouvent en Asie Mineure, d'autres au Cap de Bonne-Espérance, certains au Cap-Vert, à Ténériffe, à Madère, etc. *Le Lacerta viridis* est un des plus élégants du genre; son corps est svelte et élancé, la queue est presque égale à deux fois la longueur du corps, la plaque occipitale est petite, il existe deux plaques nasofrénales superposées, ainsi que des dents au



Lacerta viridis.

palais. Quoique variable suivant l'âge, la coloration la plus ordinaire est d'un vert vig et a rellet bleuâtre sur les parties antérieures; le dessous est jaunâtre; des points noirs et des taches grises se voient sur la portion inférieure du corps. Souvent le dos est pointillé de noirâtre ou vermiculé de jaune et de brun. Très commune dans l'Europe méridionale, cette forme se retrouve sur les côtes méditerranéennes de l'Asie et de l'Afrique; on la rencontre dans la forêt de Fontainebleau, près de Paris. Ce lézard habite au milieu des broussailles, dans les bois secs et arides, sur la pente des coteaux boisés; il se nourrit d'Insectes et de petits Vers. ROCHBR.

II. PALÉONTOLOGIE. — Des Reptiles appartenant au genre *Lacerta*, celui-ci étant pris dans sa plus large acception, ont été trouvés dans l'oligocène inférieur du Quercy et dans le miocène inférieur de Rott. Le *L. agilis* actuel a été recueilli dans les cavernes à ossements de l'époque quaternaire. E. S.

III. ASTRONOMIE. — Petite constellation formée par Hévelius de petites étoiles situées entre les constellations d'Andromède et du Cygne. Ces étoiles sont diversement colorées comme l'animal dont on leur a donné le nom. Flamsteed en a catalogué seize étoiles dont la plus belle est de quatrième grandeur. L. B.

BIBL.: ERPETOLOGIE. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.* — SAUVAGE dans BREHM, éd. fr., *Reptiles*.

LEZARDE (Constr.). Suite de crevasses ou de descellements de matériaux qui se voient sur une façade et qui sont occasionnés par un tassement opéré dans la construction ou par de simples manques de *liaison* (V. ce mot). Ces crevasses ou ces descellements rappellent assez bien, par la ligne sinueuse qui constitue leur rapprochement, l'animal auquel est emprunté leur nom. Les lézardes ont de tout temps préoccupé les constructeurs; car elles sont les indices des mouvements qui se produisent dans les bâtiments et auxquels il faut porter remède avant que leurs effets ne s'aggravent, et Léonard de Vinci donne, dans les fragments conservés de ses œuvres littéraires, une théorie sur les lézardes et les crevasses dans les murs et dans les voûtes ainsi que quelques moyens pratiques de les réparer. Charles LUCAS.

BIBL.: J.-J. RICHTER, *The Literary Works of Leonardo da Vinci*; Londres, 1883, 2 vol. in-8.

LÉZARDIÈRE (Marie-Pauline, demoiselle de LA), érudite française, née au château de la Vercei, en Vendée, en 1753, morte à Paris en 1835. Elle s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des institutions de la France et reçut les encouragements de Malesherbes et de Necker. En 1788, elle se préparait à commencer la publication de ses recherches, sous le titre de *Tableau des droits réels et respectifs du monarque et des sujets depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours*, qui devait avoir

douze volumes. Le manuscrit avait obtenu un rapport des plus élogieux signé de Malesherbes, Bréquigny et Poirier. Deux volumes parurent en 1790, sous le titre de *Théorie politique des lois de la monarchie française*; l'auteur partit ensuite pour l'émigration; elle reprit son dessin en 1801; l'ensemble n'a vu le jour qu'après sa mort, en 1844, et forme 4 vol. in-8.

H. MONIN.

BIBL. : Arch. nat. H. 1960, *Lettre du libraire Nesson* au bureau de la ville de Paris.

LÉZARDRIEUX. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, sur la r. g. de l'estuaire du Trieux, à 6 kil. de la mer; 2,059 hab. Le port reçoit des navires de 300 tonneaux, mais il est peu fréquenté. Pont suspendu sur le Trieux. Eglise du xvi^e siècle. Ruines du château de Lézardré.

LÉZAT. Com. du dép. de l'Ariège, cant. du Fossat; 2,554 hab. Ville ancienne, qui donna son nom à une subdivision du *pagus Tolosanus*, au *Lesatense terminium*; on a trouvé sur le territoire des restes de l'époque romaine. Vers la fin de l'époque carolingienne, des seigneurs du pays y fondent une abbaye bénédictine destinée à une grande prospérité; les débuts de cette maison sont mal connus et entourés de fables; toutefois, à dater du x^e siècle, c.-à-d. de sa soumission à l'abbaye de Cluny, l'histoire en est mieux connue. Renommé pour la sainteté des habitants, Lézat finit par s'annexer une foule d'anciens monastères fondés en Comminges et dans les vallées des Pyrénées, et ses possessions territoriales deviennent immenses, si bien que le cartulaire de l'abbaye rédigé au milieu du xiii^e siècle par ordre de l'abbé Pierre de Dalbs (Bibl. nat., lat. 9189) est un des plus précieux recueils que nous possédions pour l'histoire de cette partie de la France. Aucun des abbés ne mérite d'ailleurs une mention particulière, sauf Bernard-Raimond Pelet, qui vivait au xi^e siècle et fut à la fois évêque de Couserans et abbé de Lézat. Les bâtiments conventuels sont aujourd'hui ruinés.

A. MOLINIER.

BIBL. : *Gallia Christiana*, XIII. — *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., *passim*, et surtout IV, 488-492 et 768-775.

LÉZAT. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Morez; 214 hab.

LEZAY. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle; 2,693 hab. Tuileries et briqueteries. Tannerie, teinturerie, corderie, Moulins.

LEZAY-MARNEZIA. Ancienne famille de Savoie dont les membres principaux sont :

Charlotte-Antoinette de Bressey, marquise de Lezay-Marnezia, tint à Nancy un salon renommé et écrivit les *Lettres de Julie à Ovide* (Paris, 1753, in-12) qui firent grand bruit et passèrent assez longtemps pour être de Marmontel. Elle mourut en 1785.

Claude-François-Adrien, né à Metz le 24 août 1735, mort à Paris le 9 nov. 1810, fils de la précédente, capitaine au régiment du roi. Il quitta l'armée pour s'occuper passionnément d'agriculture dans ses terres du Jura où il abolit la corvée. Député aux Etats généraux de 1789 par la noblesse du bailliage d'Aval, il se réunit au tiers. Il démissionna (26 mai 1790) pour créer en Amérique, à Pittsburg, une colonie qui ne réussit pas faute d'organisation. Revenu en France en 1792, le marquis de Lezay fut emprisonné comme suspect jusqu'au 9 thermidor. Il passa alors en Suisse et ne rentra que sous le Consulat. Ami des lettres, il réunit avant la Révolution dans son château de Monthomé toutes les célébrités du temps. On a de lui : *Essai sur la minéralogie du bailliage d'Orgellet* (Paris, 1778, in-8); *l'Heureuse Famille* (1766, in-8); *le Bonheur dans les campagnes* (1784, in-8); *les Paysages* (1800, in-8), poème en 5 chants; *Lettres écrites des rives de l'Ohio* (1801, in-8) qui furent supprimées par la police, etc. Il fut un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*.

Albert-Magdelaine-Claude, né à Monthomé (Jura) le 6 juin 1772, mort à Paris le 4 sept. 1857, fils du précédent et de la marquise de Nettancourt. Il débuta en 1787 dans les dragons, suivit son père en Amérique, dut se ca-

cher sous la Terreur, servit dans les carabiniers et participa aux sièges d'Ypres, d'Anvers, de Breda, voyagea ensuite à Madère et aux Açores, fut employé de commerce à Amsterdam et rentra enfin en France en 1796. Il s'établit dans le Jura où il se livra avec succès à l'agriculture. La Restauration le nomma préfet du Pas-de-Calais (mars 1815). Il n'eut pas le temps de se rendre à son poste et passa en Suisse pendant les Cent-Jours. Préfet du Lot en sept. 1815, il fut élu le 4 oct. 1816 député de ce département et échoua aux élections de 1820. Préfet de la Somme (1816), préfet du Rhône (1817), il fut destitué par le cabinet Villèle (1821). Préfet de Loir-et-Cher de 1828 à 1848, il fut créé pair de France en 1835. Louis-Napoléon le nomma membre de la commission consultative de 1851 et le fit entrer au Sénat en 1852. Il a laissé quelques comédies.

Adrien, né à Saint-Julien en 1770, mort à Strasbourg le 9 oct. 1814, frère du précédent, avait débuté dans la diplomatie, mais la Révolution interrompit sa carrière. Rentré en France après le 9 thermidor, il entama dans le *Journal de Paris* une campagne assez vive contre les Jacobins. Proscrit, il se cacha en province. Puis il s'en prit au Directoire et fut de nouveau proscrit après le 18 fructidor. Grâce à la protection de Joséphine, il fut nommé après Brumaire ambassadeur près l'électeur de Salzbourg, puis préfet de Rhin-et-Moselle (1806) et préfet du Bas-Rhin (1810). Son administration fut fort habile. Il mourut des suites d'un accident de voiture. Il a laissé : *les Ruines ou Voyage en France pour servir de suite à celui de la Grèce* (Paris, 1794, in-8), violent pamphlet antirévolutionnaire; *Qu'est-ce que la Constitution de 1793?* (1795, in-8), saisi et réédité sous ce titre : *Considération sur les Etats de Massachusetts et de Pennsylvanie* (1795, in-8); *Constitution de 1795* (1755, in-8); *Pensées choisies du cardinal de Retz* (1797, in-8); *Lettres à un Suisse sur la nouvelle constitution helvétique* (1797, in-8); une traduction du *Don Carlos* de Schiller (1799, in-8), etc.

BIBL. : GRAPPIN, *Eloge du marquis Lezay-Marnezia*, lu à l'Académie de Besançon, 1800, in-8. — LA SAUSSAYE, *Notice biographique sur le comte de Lezay-Marnezia*; Paris, 1858, in-8. — D'AUDIFFRET, *Eloge de M. le comte de Lezay-Marnezia*, prononcé au Sénat le 6 juin 1859.

LÈZE (La). Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. cet art., t. XVIII, p. 554).

LEZENNES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.-E.) de Lille; 1,721 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Lille à Lannoy et Toucoing.

LÉZEVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 153 hab.

LÉZIGNAN (*Licinianum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne; 4,782 hab. Stat. de la voie ferrée de Toulouse à Cette. Distillerie et tanneries; commerce de chevaux, place de négoce fort importante. Localité ancienne, probablement romaine. Mentionnée dans un diplôme de Charlemagne de 807 pour l'abbaye de la Grasse, mais ce diplôme est peu authentique; en 847, Charles le Chauve donne à un Espagnol nommé Aldefonsus les terres du fisc au lieu de *Licinianum*; en 899, Charles le Simple renouvelle ce don en faveur d'un certain Etienne. L'église appartient plus tard à l'abbaye de la Grasse et eut titre de prévôté. Le château appartenait aux vicomtes de Narbonne; il fut occupé par les Montfort, et, en 1220, il était aux mains de Guy, frère de Simon. Les descendants de celui-ci, devenus seigneurs de Castres, conservent la place. A la mort de Jean de Montfort (1300), Lézignan passe à sa sœur, Eléonore de Vendôme, et en 1386 à la maison de Bourbon par le mariage de Catherine de Vendôme avec Jean de Bourbon. La fille issue de ce mariage épouse Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et Lézignan finit par appartenir à l'infortuné Jacques de Nemours, comte de Castres, décapité en 1477. La ville est alors cédée avec le comté de Castres à Boffile de Jugé (août 1477) qui la lègue à Alain d'Albret (1497). En 1519, elle est réunie à la couronne

après un long procès. La seigneurie utile, donnée un instant en usufruit par Louise de Savoie, régente, à la marquise de Saluces, fut aliénée plusieurs fois, notamment en faveur du maréchal de Belle-Isle, qui fit dans le pays d'importants travaux agricoles et qui la légua aux La Croix de Castries.

A. MOLINIER.

BIBL. : *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., passim. — MUYNES, *Inventaire des archives de Narbonne*, série AA, pp. 453-456.

LÉZIGNAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 390 hab.

LEZIGNAN-LA-CÈBE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Montagnac ; 818 hab.

LÉZIGNEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison ; 344 hab.

LEZINNES (*Lisinæ*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tounerre, cant. d'Ancy-le-Franc, sur la rive gauche de l'Armançon ; 890 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Carrieres de pierres renommées. Il y avait autrefois une abbaye de cisterciennes, fondée au ^{xiii}^e siècle et appelée La Charité ; les religieuses furent remplacées par des moines en 1432. Restes de la voie romaine de Seus à Alise. Église paroissiale à deux nefs des ^{xiii}^e et ^{xv}^e siècles. Restes de l'ancien château.

LEZMA (V. IMPÔTS ARABES, t. XX, p. 611, et ALGÉRIE, t. II, p. 485).

LEZOUX. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers ; 3,688 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Clermont à Saint-Etienne. Église romane désaffectée. Vieille tour. Ruines des châteaux de Fontenille et de Ligonie.

LHASSA ou **HLASSA** (chinois *Lo-sa*). Capitale du Tibet et ville sainte des bouddhistes lamaïques, ch.-l. de la prov. de Oui, par 29° 39' lat. N. et 88° 45' long. E., à 170 kil. N. de la grande chaîne de l'Himalaya, à dr. du Kitchou ou Oui-mouren, à 40 kil. de son confluent avec le Tsang-bo et à 3,630 m. d'alt. On évalue la population civile sédentaire à 45,000 personnes, dont 9,000 femmes ; celui des prêtres et moines à près de 20,000 ; celui de la population flottante, composée de pèlerins, entre 15,000 et 40,000. La ville n'a que 6 à 7 kil. de tour et 5,000 maisons. La cité proprement dite a 2 kil. de long sur 1 1/2 de large. Elle n'a pas d'enceinte, ce qui la différencie des villes chinoises ; elle est entourée de jardins. Les rues sont larges droites, les faubourgs très malpropres. Les maisons en pierre ou brique sont soigneusement blanchies. Dans un faubourg les maisons sont bâties en cornes de bœuf et de mouton. Lhassa est à 500 m. du Kitchou, dont dérivent des canaux qui l'alimentent d'eau.

Ses principaux monuments sont : le temple de l'hiou au centre ; le temple de Giambi-Lakanga, près du palais du gouverneur chinois. A 1 kil. O. de la ville s'élève la montagne sainte du *Potala*, haute de 100 m., ayant 2 kil. de tour ; elle porte le palais du Dalai-lama, formé de plusieurs temples magnifiques. Celui du centre a quatre étages et cinq coupôles dorées ; il renferme la statue de Djanba (Djamandaga), haute de 22 m. Autour du grand palais sont une quantité de plus petits, résidences des lamas qui servent leur grand prêtre ou bouddha vivant. L'ancien palais avait été détruit par les Dzungares au début du ^{xviii}^e siècle ; il a été reconstruit par l'empereur chinois Kanghi. Le mont Potala est depuis le ^{vii}^e siècle le centre religieux de l'Asie intérieure ; les pèlerins y affluent du Tibet, de Chine, de Mongolie. A la fin du jour tout travail cesse ; les habitants se groupent pour prier. Dans les deux larges avenues plantées d'arbres qui mènent au Potala, la circulation est très active ; autour du mont sacré l'attitude de tous est grave et silencieuse. Dans la ville, le commerce est très actif, grâce à la multitude des voyageurs. La population sédentaire comprend : des Tibétains, des *Pébouns* venus de l'Inde par le Bhoutan ; des Katchis, musulmans du Cachemire qui ont pour gouverneur leur mufti ; les Chinois. Les *Pébouns* sont la classe industrielle : métallur-

gistes, étameurs, fondeurs, bijoutiers, mécaniciens, teinturiers. Les Katchis sont la classe commerçante, la plus riche : agents de change, marchands d'objets de luxe et de toilette, de draps russes, de soieries chinoises. Les Chinois sont des employés ou soldats. La garnison comprend 500 soldats chinois et 1,000 Tibétains.

On ne peut séparer de Lhassa les monastères qui l'entourent et abondent dans la plaine de 10 kil. de large sur 20 kil. de long dont elle occupe le milieu. Les principaux de ces *gompas* sont : au N., *Mourou*, *Ramoché*, *Choumkiouling*, *Sera* (5,500 moines) ; au N.-O., *Lia* ou *Lhalou* (5,500 moines) ; *Gentou*, *Chemchoung*, *Dabchi* ; à l'O., *Tankyaling*, *Kontyaling*, *Daiboung* (8,000 moines) ; *Pschoung*, où viennent les lamas mongols ; au S., *Tcho-tchoting*, etc. Ces couvents forment de petites villes aux rues sinueuses, avec, au centre, le temple renfermant l'autel et la bibliothèque. Lors des fêtes du nouvel an, au mois de février, les moines viennent passer un mois dans la ville ; ils en sont alors les maîtres, sous la direction d'un lama du couvent de Daiboung nommé le Jalno. Ils campent sous la tente. Après avoir acheté leurs livres saints au couvent de Mourou, dans lequel ils s'impriment, les lamas se retirent.

L'industrie principale de Lhassa est la fabrication des lainages que les *Pébouns* teignent de couleurs indélébiles. On y fait aussi beaucoup d'articles religieux, des *kourdji* (bougies parfumées), des tasses en bois, etc. Les marchands y arrivent en décembre et repartent en mars. L'accès de la ville sainte est interdit aux explorateurs européens. Le premier, celui qui fit connaître l'existence de Lhassa, fut le moine Odorico di Pordenone (1316-30) ; puis vinrent des jésuites, Antonio d'Andrada (1624), Grüber et Dorville (1661), Freyre et Desideri (1716) ; des capucins qui y établirent une mission permanente de 1749 à 1741. Après leur expulsion, on ne peut citer que les voyages de Manning (1811), Huc et Gabet (1844) et des pandits Naïnsingh (1866 et 1875), A. K. (1879-80) qui ont fourni des renseignements précis.

A.-M. B.

BIBL. : YULE, *Cathay* (au t. 1^{er} est le récit du voyage de Pordenone). — PARRAUD et BILLECOQ, *Voyages au Tibet* (relation d'Andrada) ; Paris, 1796. — THEVENOT, *Relation de divers voyages* (récit de Grüber) ; Paris, 1663-72, 2 vol. in-fol. — MARKHAM, *Narration of the journey of Th. Manning to Lhassa* ; Londres, 1879, in-8. — HUC, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine* ; Paris, 1853, t. II. — WALKER, *General Report on the operations of the great trigonometrical survey of India during 1866-67 et 1876-77* (relations de Naïnsingh). — PRTERMANN, *Mitth.*, 1885 (relation du pandit A.-K. avec carte au 79,000^e).

LHÉOU (V. BLEU [Lac]).

LHERBETTE (Armand-Jacques), homme politique français, né à Paris le 16 sept. 1791, mort à Paris le 28 mai 1864. Avocat sous la Restauration, il fut nommé par Dupont de l'Eure procureur du roi à Bernay, au lendemain des journées de Juillet (1830), se sépara bientôt comme lui de la royauté de Juillet et fut envoyé par les électeurs de Soissons (1831) à la Chambre des députés, où, constamment réélu jusqu'en 1848, il s'associa par ses nombreux discours, comme par ses votes, à la politique de la gauche dynastique. Représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), il fut un des membres les plus actifs du parti conservateur, mais ne se rallia pas à la politique de l'Elysée et entra dans la vie privée après le coup d'État du 2 décembre 1851.

LHÉRIE (Leon-Lévy) (V. BRUNSWICK).

LHÉRIE, acteur et auteur dramatique français, né dans les premières années du ^{xix}^e siècle. Il commença sa carrière dramatique dans les petits théâtres de Paris, et, vers 1830, entra aux Variétés, où il se fit une réputation dans l'emploi des comiques, particulièrement dans les rôles à tiroirs et à travestissements. En 1835, il quitta les Variétés pour entrer à la Gaité, où il ne trouvait pas moins de succès. Quelques années plus tard, il devint, pour un instant, directeur de l'Odéon. Lhérie, qui était le frère de Brunswick, l'auteur dramatique, ne se contenta pas d'être acteur, et

écrivit lui-même un assez grand nombre de pièces, pres que toutes en collaboration. Ses collaborateurs étaient son frère Bruswick, Barthélemy, Dupeuty, Cérans, Saint-Hilaire, Ad. de Leuven, Ch. de Livry, etc. Parmi les pièces qu'il fit ainsi représenter sur divers théâtres, citons : *la Jeunesse de Talma* (Vaudeville), *Faublas (id.)*, *Madame de Lavalette* (Variétés), *les Croix (id.)*, *le Fossé des Tuileries (id.)*, *l'Art de ne pas monter sa garde (id.)*, *le Conseil de revision* (Palais-Royal), *Encore un préjugé* (Porte-Saint-Martin), *Un Tissu d'horreurs* (Gaité), *la Sonnette de nuit (id.)*, *Frogier et Loupin (id.)*, *Roque-laure (id.)*, *le Page (id.)*, etc., etc. Il aborda même la Comédie-Française, où il donna en 1842, avec Alexandre Dumas et Ribbing, le drame de *Lorenzino*. Il arriva souvent que Lhérie se faisait applaudir comme acteur dans les pièces dont il était l'auteur. Entre autres, il obtint beaucoup de succès dans *l'Art de ne pas monter sa garde* et surtout dans *la Sonnette de nuit*, où il déployait une verve étonnante et remplissait quatre rôles différents. A. P.

LHÉRITIÉ (V. THOMAS).

L'HÉRITIÉ DE BRUTELLE (Charles-Louis), botaniste français, né à Paris en 1746, mort à Paris le 16 avr. 1800. Procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de la généralité de Paris depuis 1772, il fut nommé en 1775 conseiller à la cour des aides. De plus, attaché à la magistrature, il fut deux fois juge dans les tribunaux civils de la Seine, après la Révolution. Commandant d'un bataillon de la garde nationale de Paris en 1789, il sauva du massacre onze gardes dans la journée du 6 oct. — L'Héritier s'occupa principalement de botanique : il décrivit toutes les plantes rapportées du Pérou par Dombey dans un manuscrit intitulé *Flora du Pérou*. Il fut membre de l'Institut dès la création de cette compagnie. On lui doit : *Stirpes novæ minus cognitæ*, etc. (Paris, 1784-85, in-fol.); *Cornus, specim. bot.*, etc. (Paris, 1788, in-fol., av. 6 pl.); *Sertum anglicum, seu plantæ rariores que in hortis juxta Londinum... excoluntur* (Paris, 1788, in-fol. max. avec 34 pl.), etc. Dr L. Hs.

LHERM. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 1,444 hab.

LHERMINIER (Nicolas), théologien français, né à Saint-Ulphace (Sarthe) le 11 nov. 1657, mort à Paris le 6 mai 1735. Docteur en théologie (1689), théologal de l'évêque du Mans (1707), archidiacre de Passais (1708), vicaire général du diocèse (1723), il fut célèbre en son temps par l'indépendance de ses idées et, notamment, son *Tractatus de attributis et sancta Trinitate et Angelis* (1700), où il démontrait la faiblesse de la fameuse preuve de l'existence de Dieu dite « de saint Anselme », fit grand bruit et lui valut l'animosité et les attaques persistantes des jésuites. Citons de lui : *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un jeune abbé* (Paris, 1704, in-12); *Summa Theologiæ* (1701-11, 7 vol. in-8).

L'HERMITE ou L'ERMITE (Tristan) (V. HERMITE [L']).

LHERMITE ou LERMITE (Daniel), érudit belge, né à Anvers en 1584, mort à Livourne en 1613. Il visita les principales cours d'Allemagne en qualité d'interprète d'un ambassadeur extraordinaire de Cosme II, et rédigea une très intéressante relation de son voyage; on la publia après sa mort : *De Iter Germanicum* (La Haye, 1637, in-16).

BIBL. : HOFFMANN-PEERLKAMP, *Vitæ Belgarum qui latina carmina scripserunt*; Bruxelles, 1820, in-4.

LHERMITE (Jacques), marin hollandais, mort en 1624. Il fut placé à la tête d'une escadre chargée de reconnaître le détroit de Lemaire, récemment découvert, et de dévaster les colonies espagnoles de l'Amérique. Il mit à la voile le 29 avr. 1623, explora la Terre de Feu, le cap Horn, l'archipel qui termine au S. l'Amérique méridionale et découvrit des terres qu'il baptisa *Windhoud*, *Goerée*, *Terhaltens*, etc. Le 4 avr. 1624, il aborda à l'île Juan-et-Fernandez. Il échoua quelque temps après dans l'attaque de Callao, mais réussit à s'emparer de l'île de Lima. Une

relation du voyage de Lhermite a été publiée par Hessel Gerritz (en holl., Amsterdam, 1843, in-fol.).

BIBL. : *Recueil des voyages qui ont servi à la conquête des Indes par les Hollandais*; Rouen, 1771, 10 vol. in-4.

L'HERMITE (François TRISTAN), littérateur français, né au château de Souliers (Marche) en 1601, mort à Paris le 7 sept. 1655. Gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, il entra en 1649 à l'Académie française en remplacement de Colomby. Il eut de grands succès au théâtre et légua sa fortune à Quinault, son élève, qu'il avait en quelque sorte adopté après la mort de son fils unique. Citons de lui : *les Amours* (Paris, 1638, in-4); *la Lyre* (Paris, 1641, in-4); *Lettres mêlées* (1642, in-8); *Plaidoyers historiques* (1643, in-8); *le Page disgracié* (1643, 2 vol. in-8), autobiographie romanesque fort intéressante; *les Vers héroïques* (1648, in-4); *la Renommée* (1654, in-12); *la Carte du royaume d'Amour* (1658, in-12); *Marianne*, tragédie (1637, in-4); *Pantheé*, tragédie (1639, in-4); *la Folie du sage*, tragi-comédie (1645); *la Mort de Sénèque*, tragédie (1645); *la Mort de Chrispe*, tragédie (1645); *le Parasite*, comédie (1654, in-4); *Osman*, tragédie (1656, in-12).

L'HERMITE (Jean-Baptiste) (V. HERMITE DE SOLIERS).

L'HERMITE (Pierre-Louis), amiral français, né à Dunkerque le 20 déc. 1761, mort à Dunkerque le 22 mars 1828. Il appartenait depuis l'enfance à la marine marchande quand éclata la Révolution. Lieutenant de vaisseau (1793), et peu après capitaine de vaisseau, il se signala par d'importants faits d'armes dans les eaux de Brest, de Saint-Domingue, etc., ravitailla Corfou, défendit les bouches de l'Escant et, comme contre-amiral (à partir de 1809), exerça des commandements importants sur le littoral de la mer du Nord. Préfet maritime à Dunkerque pendant les Cent-Jours (1815), il fut mis à l'écart par la seconde Restauration.

A. DEBIDOUR.

L'HERMITE (Jean-Marthe-Adrien, baron), amiral français, né à Coutances le 29 sept. 1766, mort au Plessis-Picquet le 29 août 1836. Après avoir servi dans la marine royale dès l'âge de quatorze ans, il devint capitaine de frégate en 1793, capitaine de vaisseau en 1796, fit avec un bonheur extraordinaire diverses croisières dans la Manche, dans les mers d'Irlande et du Nord, ainsi que dans l'océan Indien, mais fut pris par les Anglais, sur les côtes de l'île de France, à la suite de combats héroïques, le 11 déc. 1799. Rendu à la liberté en 1801, il commanda sur les côtes d'Afrique, du Brésil et des Antilles une division navale (1805-6) avec un si éclatant succès (capture de 50 bâtiments anglais) que Napoléon le nomma contre-amiral (6 janv. 1807) et un peu plus tard baron de l'Empire. Chargé en 1811 de la préfecture maritime de Toulon, il dut, accablé par la maladie, quitter le service en 1816 et se retira avec le titre de vice-amiral. A. DEBIDOUR.

LHERS. Rivière du dép. de la Garonne (V. ce mot, t. XVIII, p. 554).

LHÉRY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 137 hab.

LHERZOLITE (Minér.). La lherzolite, ainsi nommée de l'étang de Lherz dans les Pyrénées ariégeoises où se présente son principal gisement, fait partie des roches basiques à structure grenue sans feldspath, où domine le peridot (olivine). Essentiellement constituée aux trois quarts par de l'olivine jaune, associée à de l'enstatite brune (bronzite), cette roche verte ou jaune verdâtre, très dure, très tenace et fort dense, est le plus souvent assez largement cristallisée pour qu'il soit possible de distinguer les uns des autres ses éléments sans le secours d'une loupe, distinction rendue encore plus facile quand on la brise par ce fait que le choc du marteau, en détruisant la cohésion de la roche, met en liberté ses divers minéraux composants.

Cette texture holocristalline et franchement grenue de la lherzolite s'exagère quand on l'analyse au microscope; aucun de ces éléments n'est automorphe, c.-à-d. pourvu

de formes géométriques, sauf parfois le spinelle qui se présente en octaèdres a^1 (111) nets quand il est inclus dans l'olivine ou les pyroxènes. Tous ont dû se former en même temps et se présentent dans la roche distribués sans ordre ;

on les remarque aussi très riches en inclusions liquides à bulle mobile, notamment la bronzite et le diopside qui peuvent s'en trouver chargés au point de perdre en lames minces toute transparence. L'olivine, avec les ombres moirées et les extinctions roulan-tes habituelles, présente fréquemment des déformations mécaniques se traduisant par une apparence froissée qui simule des macles polysynthétiques. Il en est de même pour la bronzite

ou, à côté de phénomènes dus à une simple torsion, on peut reconnaître de véritables et multiples macles suivant c^1 (014). Enfin ce dernier minéral forme souvent avec le diopside chromifère des groupements réguliers déterminés par l'accroissement de sa face g^1 (010) à celle h^1 (100) du pyroxène.

En même temps, cet examen permet de constater combien est constante la présence dans les lherzolites de la



Fig. 2. — Lherzolite de Vic-Dessos. — O, olivine ; S, spinelle ; D, diopside ; E, enstatite.

hornblende à l'état de petits cristaux microscopiques, puis quand cette amphibole devient abondante et prend des dimensions telles qu'on peut facilement la reconnaître avec sa coloration noire tranchant sur le fond jaune des autres éléments, il en résulte une lherzolite à hornblende chargée d'olivine, appauvrie en spinelle et renfermant un peu de magnétite.

En dehors de ce type spécial qui n'est en somme qu'un accident dans la lherzolite normale et dont le meilleur exemple a été signalé par M. Lacroix, dans l'Ariège, près du village de Caussou, plus fréquemment on observe que le développement pris par de grands cristaux de bronzite ou de diopside peut rendre la roche porphyroïde (L. de Moncaup et du Tuc-d'Ess, Haute-Garonne).

Divers modes d'altération des lherzolites. Serpentes. Presque exclusivement formées de silicates ferromagnésiens, les lherzolites n'offrent aux causes habituelles d'altération des roches qu'une résistance bien faible ; aussi leurs surfaces, depuis longtemps exposées à l'air, se pré-

sentent-elles profondément altérées, raboteuses ; en même temps leurs fissures, devenant pour les eaux pluviales tout autant de points de pénétration facile, leur permettent d'exercer assez loin leur action et de parvenir à débiter la

roche par blocs arrondis. L'ensemble, avec ses colorations rougeâtres caractéristiques, dessine, sur toute l'étendue des affleurements lherzolitiques, cet aspect stérile et dénudé qui a valu aux principaux d'entre eux dans les Pyrénées des noms bien significatifs, tels que Escourgeat (Ecorché), Moun Caou (Montagne Chaude). Ce mode d'altération superficielle atteint

d'abord l'olivine qui se rubéfie, puis se transforme en une terre ocreuse au milieu de laquelle subsistent intacts le spinelle, parfois aussi le diopside et l'enstatite, mais



Fig. 3. — Lherzolite de Lherz montrant la structure en ciment avec olivine (1), diopside (2) et plages tordues d'enstatite.

privés d'éclat ; il en est de même pour les parties les plus résistantes de la roche qui subsistent à l'état de boules simulant des galets ou mieux ces bombes d'olivine qu'on rencontre si fréquemment isolées dans les tufs et conglomérats basaltiques. En même temps, les multiples fissures apparaissent remplies de petits filonnets de calcite et d'opale ramifiés au point de communiquer à la masse un aspect bréchiforme.

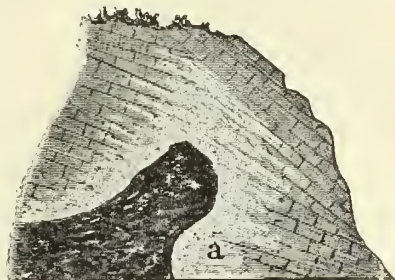
Parmi les phénomènes du même ordre qui contribuent pour beaucoup à accentuer la forme émoussée des montagnes incultes faites de pareilles roches, figure ensuite leur facile transformation en serpentine. Quand cette action qui marche de pair avec une hydratation de la roche est purement superficielle, elle se traduit sur les parois des fissures, ainsi qu'à la surface des blocs tombés nombreux au pied des rochers serpentinisés par une sorte de vernis verdâtre fait d'une matière serpentineuse absolument colloïde, au milieu de laquelle ne se présentent à l'état cristallin que quelques rares débris demeurés intacts des minéraux qui lui ont donné naissance. Il en est tout autrement quand la transformation est plus complète ; dans la masse serpentineuse, on voit alors s'isoler sous forme d'amas ou de minces filonnets des éléments fibreux du groupe du chrysotile ou lamellaires (antigorite), assez largement cristallisés pour atteindre plusieurs décimètres de longueur. Telles sont en particulier, dans l'Ariège, les belles serpentines des environs de Prades, de la Croix de Sainte-

Tanaque, des Roujos, près de Vic-Dessos, qui se présentent traversées dans tous les sens par de larges veinules de *chrysolite*, de *metaxite* et de *antigorite*. Celle plus remarquable encore de Moncaup-Arguénos offre cette particularité de renfermer dans ces fissures un minéral vert foncé très riche en nickel, identique à la *garnièrite* de la Nouvelle-Calédonie. Très fréquemment aussi dans les lherzolites porphyroïdes qui de beaucoup sont celles qui se serpentinent le plus volontiers, les cristaux de bronzite sont transformés en *bastite*; enfin la *giobertite* mélangée à de la *magnétite*, de l'*opale* et même du *quartz*, représentent, d'après M. Lacroix, qui a fait de ces minéraux de remplissage des fissures des serpentines, dans sa belle monographie des lherzolites pyrénéennes (*Nouvelles Archives du Muséum*, 1894, 3^e série, VI), l'objet d'une étude détaillée, le terme ultime d'une transformation qui atteignant d'abord, comme d'habitude, l'olivine, gagne ensuite la bronzite, puis le diopside. Dans la masse serpentineuse ainsi formée, les fragments demeurés intacts de ces divers minéraux diminuent peu à peu, puis finalement, quand ils ont tous disparu, la roche taillée en lame mince apparaît sous le microscope, formée d'un réseau de rubans biréfringents entourant de grandes plages constituées par une substance jaune verdâtre, pâle, anorphe, mais renfermant des fibres biréfringentes appartenant aux éléments cristallisés précédemment cités. C'est la *structure en maille* bien connue de toutes les serpentines qui dérivent des péridotites riches en olivine.

Très fréquemment aussi les pyroxènes s'observent *ouralitisés*, c.-à-d. transformés en amphibole; mais de plus on peut encore constater par places des cas plus compliqués de développement secondaire de ce même minéral. Dans la région de Lherz, en particulier, M. Lacroix a signalé non seulement la présence, sur le trajet des fentes qui, multiples, traversent la lherzolite, d'une amphibole verte du type de la *smaragdite* associée à du *dipyre*, mais ce fait que, dans les points où ces veinules s'élargissent, ces éléments nouveaux épigénisent ceux de la lherzolite au point de la transformer en une roche amphibolique où l'abondance d'un élément riche en alcalis comme le dipyre indique clairement qu'on doit considérer ce nouvel état comme un *faciès de fumeroles* des lherzolites, c.-à-d. comme résultant de la circulation des vapeurs ou des eaux minéralisées qui ont accompagné leur sortie. A l'appui de cette hypothèse vient se placer ce fait que, dans les calcaires traversés par ces roches, ce même minéral figure parmi les éléments qui s'y développent le plus largement sous cette action.

Phénomènes de contact. Mais le dipyre n'est pas le seul élément qui se développe ainsi en grands cristaux dans les calcaires au voisinage et sous l'influence des lherzolites; en examinant avec beaucoup de soin dans les Pyrénées les phénomènes qui se passent à leur contact (ce qui lui a permis de résoudre la question jusqu'alors si controversée de leur âge en montrant qu'après avoir largement traversé les assises liasiques on les rencontrait à l'état de galets dans les brèches calcaires oolithiques du bajocien) M. Lacroix est venu nous apprendre ce fait inattendu que les actions métamorphiques exercées par des roches aussi basiques sur les assises encaissantes étaient comparables à celle des granites. On en jugera en apprenant que les minéraux qui naissent sous cette influence dans les calcaires régulièrement stratifiés sont : le *dipyre*, la *tourmaline*, le *rutile*, le *sphène*, l'*apatite*, des micas (*biotite*, *phlogopite*, plus rarement *muscovite*), des amphiboles (*hornblende*, *actinote*, *trémolite*), des pyroxènes (*diopside* plus ou moins ferrugineux), des feldspaths (*orthose*, *microcline*, *bytownite*, *anorthite*, plus rarement *albite*, *oligoclase-albite*, *andésite*, *labrador*), enfin du *quartz*, de la *magnétite*, du *graphite* et de *Voligiste*. L'ensemble donne naissance dans la zone de contact à de véritables *cornéennes feldspathiques* ou à *dipyre*, comme celles qui se développent près des granites; puis à des *schistes micacés* ressemblant à des micaschistes, tant est grand le

développement du mica noir, ou bien à des roches *amphiboliques*, les unes à texture grenue prenant l'aspect d'une diorite, les autres schisteuses à la manière des amphibolites gneissiques. Les grès eux-mêmes, transformés comme d'habitude en quartzite par recristallisation des grains de quartz, apparaissent criblés d'aiguilles de *rutile* et de *tourmaline* associées à de la *siltimanite*, de l'*andaloussite* ainsi qu'un peu de *mica*. Ici encore la présence dans toutes ces roches sédimentaires normales



Lherzolite Calcaire Liasique

Fig. 4. — Dyke de lherzolite pénétrant, aux environs de Prades, dans un calcaire liasique qui au contact (a), après avoir perdu sa schistosité, est devenu cristallin et chargé de minéraux divers (*microcline*, *mica*, *amphibole*, *tourmaline*, *dipyre*, etc.).

le dipyre, les feldspaths et les micas, ou fluorés comme la tourmaline, prouve jusqu'à l'évidence que toutes ces actions de contact exercées par les lherzolites sont d'ordre hydrothermal et dues aux émanations volatiles qui ont accompagné leur éruption.

Distribution des lherzolites. Dans les Pyrénées, les lherzolites, exclusivement cantonnées dans les chaînes extérieures calcaires, constituent, au milieu des formations sédimentaires de cette zone, une série de pointements groupés par faisceaux et qui doivent tous être considérés comme les parties en saillie d'une masse profonde, mis à jour par le déblayement partiel de leur ancienne enveloppe sédimentaire. En dehors de quelques gisements isolés situés dans les Hautes-Pyrénées (environs de Bagnères-de-Bigorre à Médoux) et les Basses-Pyrénées (cirque du Pé de Hourat, butte de Moun Caou, près des bains de Durrieu), on les remarque disposées par groupes importants dans la Haute-Garonne (massif de Moncaup-Arguénos, groupe de Coulédoux) et surtout dans l'Ariège, où se présentent, avec le groupe très important de Prades, ceux célèbres de Vic-Dessos et de l'étang de Lherz. Ce dernier, développé sur 2,200 m. de long E.-O. et 800 m. de large, forme dans le S. de l'étang des saillies dressant leurs crêtes arrondies à 1,390 m. de haut.

Pour atteindre ensuite une région présentant un développement comparable de pareilles roches, il faut ensuite gagner dans le S.-O. de l'Andalousie, la sauvage *Serrania de Ronda*; en ce point, les lherzolites, escortées de puissants massifs de serpentine, constituent des montagnes entières, aux formes toujours remarquablement arrondies, et se montrent associées à d'autres types pétrographiques du même ordre, représentés par des *dunités* (olivine et fer chromé) et des *harzburgites* (olivine et bronzite). La lherzolite normale est en ce point plus riche en olivine que dans les Pyrénées; de plus, en se chargeant par places d'anorthite, elle présente des passages nombreux et variés aux *norites à olivine*.

En dehors des Pyrénées et de l'Espagne, les seuls gisements connus de lherzolites franches méritant d'être mentionnés sont ceux du Piémont (Monti Rossi de Baldissero, Locana, Castellamonte, Musine) et du Maryland, près de Baltimore, dans l'Amérique du Nord. Mais en se souvenant combien est complète l'analogie de composition et de texture des *bombes d'olivine* des basaltes avec ces roches, on ne peut manquer de reconnaître que, sous cette forme enclavée, elles soient très répandues tant sont fréquents

dans les formations basaltiques ces nodules qu'on sait être empruntés à des lherzolites de profondeur. Ajoutons enfin que dans leurs parties pierreuses, les *météorites* offrent souvent une association semblable à l'état grenu de *peridot*, d'*caustalite* et de *bronxite*. La seule différence, c'est que ces pierres tombées du ciel, vraisemblablement issues de parties les plus profondes des masses planétaires, sont bien plus riches en minerais, notamment en éléments ferreux non oxydés (fer natif).

Ch. VÉLAIN.

BIBL. : ROSENBUSCH, *Mikroskopische Physiographie des massive Gesteine*, 1877, t. II. — ZIRKEL, *Lehrb. der Petrographie*, 1893, t. I. — DAMOUR, *Analyse de la lherzolite*, dans *Bull. de la Société géologique de France*, 1862, 2^e sér., t. XIX, p. 413. — LACROIX, *Étude minéralogique des lherzolites pyrénéennes*, dans *Nouvelles Archives du Muséum*, 1894, 3^e série, VI. — Du même, *les Phénomènes de contact de la lherzolite dans les Pyrénées*, dans *Bull. des services de la carte géologique de France*, 1895, t. VI, n^o 42.

LHEUREUX (Louis-Ernest), architecte français, né à Fontainebleau le 15 juil. 1827. Élève de Henri Labrousse, M. Lheureux entra en 1856 dans le service des travaux de ville de Paris où il devint architecte des V^e et XII^e arrondissements. On lui doit en cette qualité la direction des grands travaux commencés par L. Ceruesson à l'Entrepôt de Bercy, le pittoresque pavillon de restaurant sur le quai de la Seine, à proximité de cet entrepôt; la bibliothèque de l'École de droit et les agrandissements (en cours d'exécution) de la Faculté de droit. M. Lheureux, qui a obtenu des prix aux concours de l'Hôtel de Ville et de la Sorbonne, a encore fait élever tous les nouveaux bâtiments du collège Sainte-Barbe sur la rue Valette, bâtiments constituant l'*École préparatoire* fondée dans cet établissement pour mettre ses élèves les plus forts à même de passer avec succès les examens ouvrant l'accès des grandes Écoles du gouvernement.

Charles LUCAS.

LHEZ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 128 hab.

LHOMMAIZE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac; 4,106 hab.

LHOMOND (Charles-François), grammairien français, né à Chaulnes en 1727, mort à Paris le 31 déc. 1794. Brillant élève du collège d'Inville, à Paris, dès qu'il eut reçu les ordres, il en fut nommé principal; ce collège supprimé, il passa à celui du Cardinal-Lemoine comme régent de sixième et conserva cette classe durant vingt ans, faisant preuve d'un absolu désintéressement. Devenu émérite (retraité), il écrivit les ouvrages qui ont fait sa réputation. Incarcéré en 1793 pour refus de serment, il fut sauvé par son élève Tallien. Il a publié : *De Viris illustribus urbis Romæ* (in-8); *Éléments de grammaire latine* (1779, in-12); *Doctrine chrétienne* (1783, in-12); *Épître historiarum sacrarum* (1784); *Histoire abrégée de l'Église* (1787); *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ* (1694). Les deux premiers de ces ouvrages ont servi de base à l'enseignement secondaire en France, en Belgique et en Russie pendant près d'un siècle. Ils doivent cette vogue unique à leur clarté. Ils sont d'ailleurs très médiocres et la grammaire manque de méthode.

LHÔPITAL. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon; 127 hab.

LHOPITEAU (Gustave), homme politique français, né à Ecrosnes (Eure-et-Loir) le 26 avr. 1860. Avoué à Chartres, conseiller général d'Eure-et-Loir, il fut élu député de la première circonscription de Chartres aux élections de 1893, avec un programme radical.

L'HOSPITAL (V. HOSPITAL).

LHOTA (Antonin), peintre tchèque, né à Kutna Hora (Küttenberg) en 1814. Il étudia la peinture à l'Académie des beaux-arts de Prague et fut élève de Kadlik. Il se perfectionna à Munich et en Italie. En 1867, il devint professeur à l'Académie de Prague et fut envoyé à l'Exposition universelle de Paris. Ses tableaux religieux figurent dans un grand nombre d'églises de Bohême. On lui doit les cartons des vitraux de la cathédrale de Saint-Vit. Parmi ses tableaux historiques, on cite : *la Vision de Libussa*,

les Prussiens convertis par Premysl Otakar, le *Baptême de Borivoj*, *Charles IV et Pétrarque*, la *Rétractation de Jérôme de Prague*.

LHOTE (Nestor), voyageur français, né à Cologne en 1804, mort à Paris en 1842. Lié avec Champollion le Jeune, il fut en 1828 attaché comme dessinateur à la commission de l'exploration d'Égypte. Il y demeura après la mort de Champollion et y fit de nouvelles recherches en 1838 et 1841. Citons de lui : *Notice historique sur les obélisques égyptiens* (Paris, 1836, in-8); *Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839* (1840, in-8), etc.; il collabora au *Musée des antiquités égyptiennes* de Ch. Lenormant, à la *Revue des Deux Mondes*, etc.

LHOTE (Amédée), érudit français, né à Châlons-sur-Marne le 8 juil. 1829. Fils d'un coiffeur et coiffeur jusqu'en 1852, il fit lui-même son instruction et, d'abord employé dans les bureaux de la ville (1852), devint en 1866 sous-bibliothécaire de Châlons. Il a publié d'intéressantes études d'histoire locale, entre autres : *Biographie châlonnaise* (1870, in-8); *Imprimeurs, libraires et relieurs de Châlons depuis l'introduction de l'imprimerie* (1872, in-4); *Recherches sur les centenaires du département de la Marne* (1875, in-8); *Chanoines de Notre-Dame de Châlons* (1877, in-12); *la Famille Varin, graveurs* (1870, in-8), etc.

LHOUMOIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Thiénezy; 451 hab.

LHUILLIER (Claude-Emmanuel) (V. CHAPPELLE).

LHUIS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Belley; 4,155 hab.

LHUITRE. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt, sur la Lhuitrelle; 483 hab. Église des XII^e et XIII^e siècles. Portail du XVI^e siècle. Tour romane. Vitraux de la Renaissance. Fonts baptismaux du XII^e siècle. Retables peints du XVI^e siècle.

LHULIER (V. LULIER).

LHUYS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 188 hab.

LI. Mesure de longueur chinoise qui vaut 180 *tchang* de 2 *pou* (pas), soit 442 à 443 m. C'est aussi une mesure de poids pour l'or et l'argent équivalente au *kvesch* ou *cash* valant 1/100 de *mace*, soit 0^{gr}0378.

LI ou **RIVIÈRE DE SPITI**. Rivière de l'Himalaya occidentale, affl. du Sutledj dont elle constitue la source occidentale. Elle naît entre le Spitiet le Lahoul par 32° 29' lat. N. et 75° 24' long. E., à l'E. des monts Paralsa, sous le nom de *Paraug-la*, descend vers le S.-E., puis vers l'E., grossie du Lingti à g. et du Pimou à dr., passe à Fort-Dankar, reçoit le Parati à g., tourne au S., longeant à l'E. le Leo Porgyal, et s'unit au Sutledj à 2,580 m. d'alt.

LI ou **LOI**. Nom des sauvages de l'intérieur de l'île d'Hainan; on les rapproche des Miao-tsé.

LIA ou **LÉA**, fille aînée de Laban et première femme de Jacob. Elle donna à celui-ci six fils et une fille : *Ruben*, *Siméon*, *Lévi*, *Juda*, *Issachar*, *Zabulon* et *Dina*. On met également sous son nom les deux enfants nés de sa principale servante : *Gad* et *Aser*.

LIA FÉLIX (V. FÉLIX).

LIAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 304 hab.

LIADIÈRES (Pierre-Chaumont), littérateur et homme politique français, né à Pau le 28 sept. 1792, mort à Paris le 17 août 1858. Élève de l'École polytechnique (1810-12), il servit dans l'arme du génie, participa à la campagne de Saxe, à la bataille de Leipzig et fut fait prisonnier à Gorkum (1814). Resté fidèle à Napoléon pendant les Cent-Jours, il ne reprit de service qu'en 1818 avec le grade de capitaine. En 1830, il combattit sur les barricades contre le gouvernement et devint peu après officier d'ordonnance de Louis-Philippe. Élu député des Basses-Pyrénées le 4 mars 1834, réélu constamment jusqu'à la révolution de 1848, il prit souvent la parole à la Chambre, fort redouté des ministres ou de l'opposition suivant les circonstances, à

cause de ses spirituelles épigrammes. Il représentait la politique personnelle du roi, ce qu'on appelait la parti de la cour. Liadières est l'auteur de pièces de théâtre, de poésies, d'études historiques qui ne manquent pas de valeur. Citons : *Conradin et Frédéric* (Paris, 1820, in-8), tragédie; *Dioclétien aux catacombes de Rome*, poème (1824, in-8); *Jean sans Peur* (1821, in-8); *Jane Shore* (1824), *Walstein* (1829), tragédies, *la Tour de Babel* (1845), comédie en cinq actes en vers représentée au Théâtre-Français sous le pseudonyme d'Anatole Bricault et attribuée à Louis-Philippe; *les Bâtons flottants* (1851); *Dix Mois et dix-huit ans* (1848, 1830) (1849, in-12); *Souvenirs historiques et parlementaires* (1855, in-12), etc. Il existe plusieurs recueils de ses œuvres : *Œuvres complètes* (1843-51, 2 vol. in-8); *Œuvres dramatiques et légendes* (1856, in-12); *Œuvres littéraires* (1851, in-12). Il posa sans succès sa candidature à l'Académie française en 1856 au fauteuil du comte Mole.

LIAGRE (Jean-Joseph), général belge, né à Tournai en 1815, mort à Bruxelles en 1891. Il entra dans le génie militaire et devint général et commandant de l'École militaire. Il publia un grand nombre de travaux importants sur l'astronomie et la géodésie. Ses principaux livres sont : *le Calcul des probabilités et la théorie des erreurs* (Bruxelles, 1852, in-8) et *la Cosmographie stellaire* (id., 1883, in-8). En 1879, Liagre reçut le portefeuille de la guerre dans le cabinet Frère-Orban (V. ce nom).

BIBL.: BRIALMONT, *Notice sur la vie et les œuvres de J. Liagre*; Bruxelles, 1892, in-8.

LI AIS (Techn). Tringles plates ou lamettes en bois, dont l'une supporte les lisses d'une lame, et l'autre disposée à la partie inférieure de ces mêmes lisses, les maintient tendues verticalement lorsqu'elles sont mises à leur place dans le métier à tisser. Toute lame a son lias supérieur et son lias inférieur. Entre ces deux lias, il y a la lissette supérieure, le mailon ou œillet, dans lequel doit passer le fil de chaîne, et enfin la lissette inférieure. L'ensemble des lames s'appelle rémisse. L. K.

LI AIS (Emmanuel), astronome français, né à Cherbourg en 1826. Arago le fit entrer en 1852 à l'observatoire de Paris. Chargé en 1858 d'une mission scientifique au Brésil, il s'y fixa et devint directeur de l'observatoire impérial de Rio-de-Janeiro. On lui doit d'intéressants travaux d'astronomie et de météorologie; c'est lui, notamment, qui a observé en 1860 le second exemple de segmentation d'une comète (V. COMÈTE, t. XII, p. 17). Il s'est aussi occupé de physique et d'histoire naturelle. Outre de nombreux mémoires insérés dans les recueils des académies des sciences de Paris et de Cherbourg, il a publié : *Théorie mathématique des oscillations du baromètre* (Cherbourg, 1851, in-8); *Fragments astronomiques et physiques* (Cherbourg, 1858-59, in-8); *l'Espace céleste et la nature tropicale* (Paris, 1865, in-8; 2^e éd., 1882); *Explorations scientifiques au Brésil*, avec E.-J. de Moraes et L. de Souza (Paris, 1865, in-fol.); *Traité d'astronomie appliquée à la géographie et à la navigation* (Paris, 1867, in-8); *Climat, géologie, faune, etc., du Brésil* (Paris, 1872, in-8), etc. L. S.

BIBL.: *Notice sur les travaux scientifiques de M. E. Li ais*; Paris, 1866, in-4.

LI AISON, I. MUSIQUE. — Ce terme indiquait au moyen âge et indique encore dans le plain-chant les séries de notes chantées sur la même syllabe. Ce genre de liaison diffère peu des *ligatures* (V. ce mot). Dans la notation musicale, le signe de liaison (— ou —) indique que les notes doivent être chantées ou jouées d'un seul trait sans être détachées; on l'emploie surtout dans le chant et dans la musique pour instruments à cordes. Enfin on connaît aussi la liaison harmonique pour désigner les notes communes à deux accords qui se suivent; ainsi, par exemple, dans les deux accords de tonique et de dominante, la dominante du premier est en liaison avec la fondamentale du second (ut mi sol-sol si ré); de même, dans l'accord de sixte, il y a deux notes en liaison, la fondamentale et la tierce, la

tierce et la dominante (*ut mi sol-la ut mi*); dans les accords dissonants, il y a liaison entre les notes qui préparent la dissonance, puisqu'elles se retrouvent dans l'accord que précède la dissonance et la dissonance elle-même (*ut mi sol — sol si ré sol*). C'est par la liaison que s'établit l'enchaînement des accords. H. LAVOIX.

II. MATHÉMATIQUES. — Lorsqu'un corps n'est pas libre et qu'il ne peut se mouvoir qu'en satisfaisant à certaines conditions, ou pour parler avec plus de précision, quand les coordonnées de ses différents points sont assujetties à vérifier certaines équations, ces équations portent le nom de *liaisons*. Si, par exemple, un point est assujéti à se mouvoir sur une sphère R ayant son centre à l'origine, l'équation

$$x^2 + y^2 + z^2 = R^2$$

de cette sphère sera pour le point considéré une équation de liaison. Les liaisons équivalent à des forces que l'on appelle forces de liaison, et, en effet, il est bien clair qu'en supprimant une liaison, on modifie le mouvement du corps qui y était soumis. Cette modification est due à une force que la liaison remplaçait (V. TRAVAIL). H. LAURENT.

III. CONSTRUCTION. — Mode de disposition et d'alternance dans la pose des matériaux, pierres, moellons ou briques, qui entrent dans la maçonnerie d'un bâtiment, de façon à ce que ces matériaux s'enchevêtrent les uns dans les autres et ne donnent par des lignes de joints verticaux dans le prolongement les uns des autres. Cette disposition entraîne particulièrement, dans le cas d'emploi de matériaux de hauteur d'assise différente, comme la pierre et le moellon ou la brique, à donner aux assises de pierre des *harpes* (V. ce mot), entre lesquelles viennent s'encastrier les moellons ou les briques. Des lits de mortier, reliant les matériaux de tous les côtés, excepté sur celle de leurs faces qui est vue, cimentent leur liaison, laquelle est dite à *sec*, lorsque les matériaux sont posés sans liaison. Ch. LUCAS.

IV. MARINE. — Nom général des pièces, bois ou fer qui servent à relier entre elles, à arc-bouter les différentes parties du bâtiment.

LI AKHOV. Archipel de l'Océan Glacial arctique, au N. de la Sibérie, en face du cap Sacré (Syratoï-nos); il comprend deux îles : *Blijni-Liakhovski*, qui a 63 kil. de large sur 110 de long, et *Malii-Liakhovski*, située à 21 kil. au N. de la première, qui a 52 kil. sur 25. Entourées de bas-fonds, elles sont rocheuses et inhabitées. On y trouve des rennes, des ours, des renards, des loups et on y récolte des ossements de mamouths et autres fossiles. Elles tiennent leur nom du marchand russe Ivan Liakhov, qui les visita en 1770.

LI AKOURA. Nom moderne du *Parnasse* (V. ce mot et GRÈCE, t. XIX, p. 275).

LI ALOUI. Ville de l'Afrique australe, capitale du royaume des Barotsés, sur la rive gauche du Zambèze, à peu près au centre de la grande vallée des Barotsés. Elle est à 1,018 m. d'alt. Fondée en 1878 par le roi des Barotsés, Lobossé, qui en fit sa capitale, elle se compose de quatre grands kraals ou quartiers disposés en cercle autour du *Kouanto* qui renferme la demeure royale et ses dépendances. Elle aurait 1,000 hab. seulement. On n'y accède qu'après avoir traversé un labyrinthe de petits étangs et de rivières, dérivations du Zambèze. D^r ROCURE.

LI AMBAÏ. Nom du Zambèze, en amont des chutes Victoria, jusqu'à son confluent avec la Liba où il prend le nom de Kabompo (V. ZAMBÈZE).

LI AMONE. Rivière du dép. de la Corse (V. ce mot, t. XII, p. 1085).

LI ANA. Oasis d'Algérie, dép. de Constantine, à l'E. du Zab, sur l'oued El-Arab, à 97 kil. E. de Biskra. Ruines romaines.

LI ANCOURT (Iles) (angl. *Hornet*). Îlots de la mer du Japon, à 80 kil. S.-E. de Matsoushima et 175 kil. N.-O. d'Okishima.

LI ANCOURT-FOSSE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 489 hab.

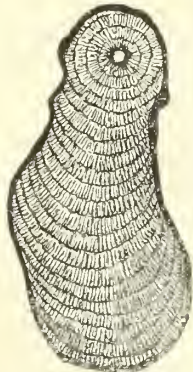
LIANCOURT-SAINTE-PIERRE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 543 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Dieppe. Fabrication de ressorts d'horlogerie.

LIANCOURT-SOUS-CLERMONT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont; 4,033 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Creil à Clermont. Cultures importantes de haricots dits fèves de Liancourt. Fabriques de chaussures, de creusets, d'instruments aratoires, d'appareils de pesage; ateliers de construction de matériel de chemin de fer. Importante seigneurie au moyen âge qui passa en 1463 dans la famille du Plessis et fut érigée successivement en marquisat et en duché, à la fin du xvii^e siècle, en faveur de Roger du Plessis. Passé ensuite par mariage dans la famille de La Rochefoucauld, le titre de duc de Liancourt y fut attribué aux aînés de la famille. Le plus célèbre fut Frédéric-Alexandre, duc de Liancourt, agronome, économiste et philanthrope, né en 1747, mort en 1827, qui dota sa ville natale de plusieurs établissements industriels et hospitaliers et notamment d'une école ouvrière. — Eglise de la Renaissance avec des remaniements du xvii^e siècle. Tombeau d'un seigneur de Liancourt (mon. hist.), œuvre du xvi^e siècle, mais dont les statues auraient été refaites par Coustou. Statue du duc Frédéric-Alexandre de Liancourt par Maimbron.

ÉCOLE DE LIANCOURT (V. ÉCOLE, t. XV, p. 454, col. 2).

LIANCOURT (Duchesse de), née Jeanne de Schomberg, née en 1600, morte en 1674. Fille du premier maréchal de Schomberg et sœur du second, elle est l'auteur d'un *Règlement donné à la princesse de Marsillac, sa petite-fille, pour sa propre conduite et pour celle de sa maison*, que Sainte-Beuve déclare non moins judicieux et solide que le traité de l'*Éducation des Filles* de Fénelon. Elle avait dû épouser d'abord un fils de Sully, mais son père l'avait mariée de force à François de Cossé-Brissac; puis, ayant obtenu la rupture de cette union qui lui était odieuse, elle avait épousé en 1820 le jeune et très léger duc de Liancourt, à qui elle eut fort à pardonner, mais qu'elle finit par amener au jansénisme dans lequel elle avait trouvé sa consolation. Le seul fils qu'elle en eut, comte de La Roche-Guyon, laissa une fille unique, qu'on fit élever à Port-Royal et qui épousa en en sortant François de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, fils de l'auteur des *Maximes*. C'est pour cette petite-fille, mariée très jeune, qu'elle écrivit, retirée à Liancourt, son *Règlement*, publié pour la première fois par l'abbé J.-J. Boileau en 1694, réimprimé encore en 1881 (Paris, in-16 elzévirien) par la marquise de Forbin d'Oppède, avec une notice historique. C'est un écrit sobre (composé d'une préface et de dix-neuf articles), mais d'une inspiration élevée et d'un grand sens pratique, qui honore son auteur tout en jetant du jour sur l'esprit du temps. H. M.

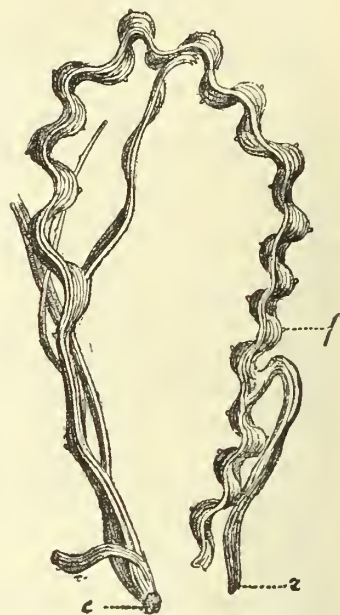
LIANDOUE. Riv. du dép. de la Haute-Garonne (V. cet article, t. XVIII, p. 554).



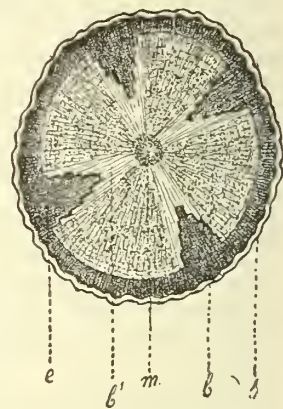
Coupe d'une tige de Menispermée.

LIANE. I. BOTANIQUE. — D'une manière générale, on donne le nom de *Lianes* à des végétaux ligneux dont la tige, quoique toujours grêle, peut atteindre une très grande longueur, en se ramifiant peu. Ces tiges sarmenteuses, souvent volubiles, appartiennent à des plantes de familles diverses, dont la Vigne et le *Clematis vitalba*, abandonnés à eux-mêmes, peuvent donner une idée. Les Lianes abondent dans les forêts du Nouveau-Monde et leur donnent une physionomie très caractéristique. — La structure de leur bois et de leur écorce présente des anomalies remarquables; parfois rien ne les trahit au dehors, mais en général l'apparence extérieure indique assez fidèlement les irrégularités intérieures; ce sont des saillies de formes et de dimensions diverses, longitudinales ou spirales. On décrit plusieurs types de ces anomalies : 1^o *Type des Gnetum*. A l'œil nu, rien de particulier, mais au microscope on constate que le liber, au lieu de former une zone unique à l'extérieur du cylindre ligneux tout entier, se trouve réparti à la périphérie de chaque couche concentrique de bois. — 2^o *Type des Ménispermacées*. La tige des *Cocculus*, *Cissampelos*, etc., se relie en quelque sorte au type précédent, mais s'en écarte par sa production ligneuse, irrégulière, excentrique. Il se forme d'abord quelques couches concentriques (zone ligneuse interne) séparées des couches ligneuses, formées postérieurement, par des fibres libériennes allongées et à parois épaisses; les couches de nouvelle formation ne font plus le tour de la tige à laquelle elles donnent ainsi une forme comprimée, mais elles sont toujours séparées l'une de l'autre par des éléments libériens résultant de la subdivision de fibres de liber minces par des cloisons transversales). — 3^o *Type des Bauhinia*. Ici la formation excentrique de nouvelles couches de bois est symétrique et donne aux tiges un aspect rubané; le ruban ligneux se bombe fortement à chaque naissance des feuilles. Du reste, certains *Bauhinia* présentent une structure encore plus complexe. — 4^o *Type des Bignoniacées*. Beaucoup de Lianes appartenant principalement aux *Bignonia*, *Tanacetum*, *Spathodea*, etc. Une coupe de la tige permet de constater l'interruption des couches ligneuses concentriques en quatre points opposés en croix; l'écorce pénètre dans les vides ainsi formés, et comme le bois vers la périphérie cesse de se produire sur une largeur de plus en plus grande, ces coins d'écorce forment comme un escalier de chaque côté. Plus tardivement de nouveaux coins d'écorce peuvent se produire entre les quatre premiers, et ainsi

ment les irrégularités intérieures; ce sont des saillies de formes et de dimensions diverses, longitudinales ou spirales. On décrit plusieurs types de ces anomalies : 1^o *Type des Gnetum*. A l'œil nu, rien de particulier, mais au microscope on constate que le liber, au lieu de former une zone unique à l'extérieur du cylindre ligneux tout entier, se trouve réparti à la périphérie de chaque couche concentrique de bois. — 2^o *Type des Ménispermacées*. La tige des *Cocculus*, *Cissampelos*, etc., se relie en quelque sorte au type précédent, mais s'en écarte par sa production ligneuse, irrégulière, excentrique. Il se forme d'abord quelques couches concentriques (zone ligneuse interne) séparées des couches ligneuses, formées postérieurement, par des fibres libériennes allongées et à parois épaisses; les couches de nouvelle formation ne font plus le tour de la tige à laquelle elles donnent ainsi une forme comprimée, mais elles sont toujours séparées l'une de l'autre par des éléments libériens résultant de la subdivision de fibres de liber minces par des cloisons transversales). — 3^o *Type des Bauhinia*. Ici la formation excentrique de nouvelles couches de bois est symétrique et donne aux tiges un aspect rubané; le ruban ligneux se bombe fortement à chaque naissance des feuilles. Du reste, certains *Bauhinia* présentent une structure encore plus complexe. — 4^o *Type des Bignoniacées*. Beaucoup de Lianes appartenant principalement aux *Bignonia*, *Tanacetum*, *Spathodea*, etc. Une coupe de la tige permet de constater l'interruption des couches ligneuses concentriques en quatre points opposés en croix; l'écorce pénètre dans les vides ainsi formés, et comme le bois vers la périphérie cesse de se produire sur une largeur de plus en plus grande, ces coins d'écorce forment comme un escalier de chaque côté. Plus tardivement de nouveaux coins d'écorce peuvent se produire entre les quatre premiers, et ainsi



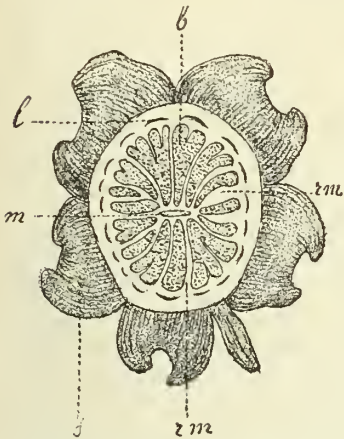
Tige de *Bauhinia*. c, section cannelée; r, section rubanée; f, cicatrice foliaire.



Coupe d'une tige de Bignoniacée. m, moelle centrale; b, bois ordinaire; b', bois modifié par le contact de l'écorce; e, écorce faisant des angles rentrants dans le bois; s, suber.

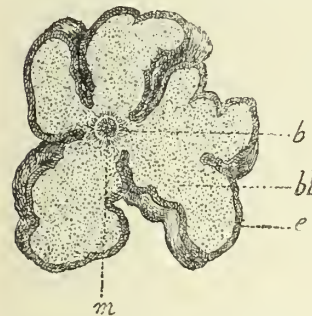
l'une de l'autre par des éléments libériens résultant de la subdivision de fibres de liber minces par des cloisons transversales). — 3^o *Type des Bauhinia*. Ici la formation excentrique de nouvelles couches de bois est symétrique et donne aux tiges un aspect rubané; le ruban ligneux se bombe fortement à chaque naissance des feuilles. Du reste, certains *Bauhinia* présentent une structure encore plus complexe. — 4^o *Type des Bignoniacées*. Beaucoup de Lianes appartenant principalement aux *Bignonia*, *Tanacetum*, *Spathodea*, etc. Une coupe de la tige permet de constater l'interruption des couches ligneuses concentriques en quatre points opposés en croix; l'écorce pénètre dans les vides ainsi formés, et comme le bois vers la périphérie cesse de se produire sur une largeur de plus en plus grande, ces coins d'écorce forment comme un escalier de chaque côté. Plus tardivement de nouveaux coins d'écorce peuvent se produire entre les quatre premiers, et ainsi

de suite. Chez le *Tecoma radicans*, il se produit tardivement dans le pourtour de la moelle, en dedans du cylindre ligneux, une zone de cambium donnant du bois et du cambium en sens inverse, le bois en dehors, le liber en dedans. D'autres espèces se rattachent plus ou moins aux types précédents. — 5° Type des *Aristolochiacées*. Le genre *Aristolochia* comprend un grand nombre de Lianes à



Coupe d'une tige d'Aristolochie. m, moelle centrale; r m, rayons médullaires; b, faisceaux ligneux; l, faisceaux libériens; s, suber.

structure très particulière; les faisceaux ligneux, placés autour d'une moelle aplatie, font éventail vers l'extérieur et sont séparés par d'épais rayons médullaires; à chaque faisceau ligneux correspond un petit faisceau libérien. Le tout est entouré d'une couche subéreuse considérable, mais disposée par saillies irrégulières et presque distinctes. — 6° Type des *Malpighiacées*. Le bois, après s'être disposé concentriquement autour de la moelle sur une faible épaisseur, ne se produit plus qu'irrégulièrement en formant des saillies qui à leur tour se divisent vers l'extérieur. L'écorce pénètre entre les saillies, soit en les suivant exactement sans les dissimuler au dehors (*Heteropterys*), soit en comblant les sinuosités plus ou moins (*Banisteria*, *Stigmaphyllon*, etc.). Dans certains cas, et surtout à un âge avancé des tiges, les promontoires corticaux pénètrent si profondément dans le bois qu'ils le partagent en masses isolées qui, par la dessiccation, peuvent même complètement se sé-



Coupe d'une tige de Malpighiacée. m, moelle centrale; b, bois central en couches concentriques; bb, bois intérieur sans couches concentriques; e, écorce.

parer. — 7° Type des *Sapindacées*. Ce type est caractérisé par l'existence, autour d'un corps ligneux avec moelle et étui médullaire bien caractérisés, de corps ligneux secondaires et même tertiaires dans lesquels la présence des éléments médullaires est douteuse. On a beaucoup discuté sur le mode de production de ces tiges anormales, surtout observées chez les *Serjania*, *Paulinia*, etc. Il est probable qu'il est dû le plus souvent à l'existence, dans l'épaisseur des tiges, de plusieurs foyers de développements distincts et séparés, et beaucoup plus rarement à un démembrément fort singulier, mais bien observé, qui s'opère dans la masse ligneuse primitivement unique.

II. NOMENCLATURE. — L. À CAFÉ. AUX Mascareignes, le *Periptoca Mauritianus* Poir. — L. À CHAT, L. DE SAINT-DOMINGUE. Le *Bignonia Unguis* L. — L. À CORDES, L. JAUNE, L. À CRABES, etc. Le *Bignonia aquinoctialis* L. — L. À MÉDECINE. L'*Ipomœa cathartica* Poir. — L. À

MINGUET. L'*I. macrorhiza* L. — L. À POMMES. AUX Antilles, le *Passiflora laurina* L. — L. À RÉGLISSE. L'*Abrus precatorius* L. ou *Jéquirity*. — L. À SERPENTS. Le *Cissampelos Pareira* L. et aux Antilles les *Fevillea*. — L. À TONNELLES. L'*Ipomœa tuberosa* L. — L. RAMBOCHE. A la Guadeloupe, des *Smilax*. — L. COCHON. L'*Ipomœa angulata*. — L. DE BEDEAU. L'*Abrus precatorius* L. — L. PURGATIVE À BAUDUIT. L'*Ipomœa cathartica* Poir. — L. ROUGE. A Cayenne, le *Tetracera Tigarea* DC. Dr L. Iln.

III. HORTICULTURE. — Plusieurs lianes figurent dans nos jardins où on les emploie pour garnir les tonnelles, les palissades, les murs, les ruines, les rocailles: *Tecoma radicans* Juss., fleurs rouges, longues, en grappes; *Menispermum canadense* L., *M. virginicum* L., *Glycine de la Chine*, magnifiques grappes de fleurs bleu pâle; *Aristolochia Sipho* L'Hér. En serre chaude: *Aristolochia triloba* L., *A. Duchartrei* Ed. André, *Stigmaphyllon ciliatum* Juss. Dans les jardins du Midi: *Passiflora carulea* L. Les *Clématites*, la Vigne sauvage, plusieurs *Chèvrefeuilles* sont des Lianes de nos pays. G. BOYER.

BIBL.: BOTANIQUE. — JUSSIEU, dans *Ann. sc. nat.*, 1841; *Arch. Mus.*, 1843. — DECAISNE, dans *Arch. Mus.*, 1839. — BUREAU, *Monogr. des Bignoniacées*, 1861, in-4, et *Comptes rendus Acad. sc.*, 1872. — CRÜGER, dans *Bot. Zeit.*, 1850-51. — RADLKOFER, *Flora*, 1858, *Ann. sc. nat.*, 1858. — MASTERS, *Linnean Soc. Journ.*, 1875. — NÄGELI, dans *Beitr. z. wiss. Bot.*, 1868. — NETTO, dans *Bull. Soc. bot. de France*, 1865, et les *Traitéés de DUCHARTRÉ, VAN TIEGHEM*, etc.

LIANG-CHAN. Montagnes du S. de la Chine, entre les prov. de Ssè-tchouen et de Yunnan; sommets couverts de neiges persistantes. Mines de plomb. Population laborieuse et pacifique de Chinois et de Lo-Los (V. ce mot). — On donne aussi ce nom à un massif houiller de 1,000 m. d'alt., à 20 kil. O. de Hlang-tchéou-fou.

LIANG-TCHÉOU-FOU. Ville de Chine, ch.-l. de dép. de la prov. de Kan-sou, à 20 kil. O. de la Grande Muraille et 240 kil. N.-O. de Lan-tchéou; 100,000 hab.

LIANO (Félice de), peintre espagnol dont la date de naissance est inconnue, mort à Madrid en 1625. Il fut l'élève de Sanchez Coello; ses biographes supposent qu'il dut aller se perfectionner en Italie où il avait gravé et signé quelques estampes. En 1584, il était chargé de peindre le portrait de D. Alvaro de Bazan, marquis de Santa Cruz, pour être envoyé à l'empereur Rodolphe II, qui désirait l'avoir. L'artiste jouit durant toute sa vie de la plus grande vogue pour l'exécution, dans les dimensions de la miniature, de la peinture du portrait. Bien qu'il en ait exécuté un très grand nombre, on n'en connaît aujourd'hui aucun qui soit absolument authentique. L'ouvrage que le musée du Prado conserve, un portrait de l'*Infante Isabelle-Claire-Eugénie*, accompagnée de la naine Madeleine Ruiz, ne lui est attribué qu'en vertu d'inductions assurément ingénieuses, mais qui n'ont rien d'absolument probant. Les contemporains de Liano le surnommaient *le Petit Titien espagnol*. Lope de Vega, dont il fut l'ami, lui a consacré une épitaphe louangeuse se terminant ainsi: « La nature jalouse m'a tué parce que je lui avais dérobé ses pinceaux. » P. L.

LIANORI (Pietro di Giovanni), peintre italien, né à Bologne à la fin du XIV^e siècle, mort à Bologne après 1460. Il fut élève de Lippo Dalmasio. Ses principaux tableaux, curieux par un archaïsme bizarre et grossier, affecté, dit-on, pour flatter le goût des dévots attachés aux images de sainteté giottesques, sont la *Vierge avec saint Jérôme et saint Petronio* et la *Vierge avec six saints* (pinacothèque de Bologne).

BIBL.: MALVASIA, *Felsina pittrice*; Bologne, 1678, t. I. — GUALANDI, *Memorie originali italiane risguardanti le Belle Arti*; Bologne, 1840 et suiv., t. I.

LIAO-Ilo (V. MANDCHOURIE).

LIAO-TOUNG (V. MANDCHOURIE).

LIAO-YANG. Ville de Mandchourie, ancienne capitale de ce pays, sur le Tai-tsé-ho (bassin du Liao); 80,000 hab. Fabriques de meubles et de cerueils. La cité actuelle est à 3 kil. S. de l'ancienne capitale, édiée en 1622 par Thaitou, et qu'on appelait *Dergui-King*, résidence de l'É.

LIAPES ou **JAPIDES**. Une des quatre grandes familles du peuple albanais, occupant les monts Aërocérauniens, entre les Tosques et les Djames. Illettrés et brigands.

LIARD. Ancienne monnaie de cuivre, en usage en France, et qui valait le quart d'un sou. On ne trouve les liards mentionnés qu'à partir de Louis XI; on peut admettre cependant qu'ils existaient antérieurement. Il y avait des pièces de 1, 2 et 6 liards, en cuivre ou en argent à très bas titre; toutes ces monnaies furent définitivement démonétisées en 1856; mais aucune frappe n'avait plus été effectuée depuis 1792.

LIARD (Louis), philosophe et administrateur français, né à Falaise (Calvados) le 22 août 1846. Il fit ses études au collège de Falaise (1854-64) et vint les achever au lycée Charlemagne à Paris. Élève de l'École normale supérieure (1866), il en sortit premier agrégé de philosophie en 1869 et débuta aussitôt dans le « cours de morale » au lycée de Mont-de-Marsan, passa au lycée de Poitiers (avr. 1871), prit sa licence ès sciences naturelles (1873), soutint ses thèses de doctorat ès lettres (1874) et fut, la même année, chargé du cours de philosophie à la faculté des lettres de Bordeaux. Il y eut un vif succès et devint titulaire en déc. 1876. Conseiller municipal et adjoint au maire, il fut, comme délégué à l'instruction publique et aux beaux-arts (1877-80), chargé d'organiser la faculté de médecine de Bordeaux et de présider à la construction des facultés des sciences et des lettres. Les aptitudes administratives qu'il montra dans cette fonction le firent nommer recteur de l'Académie de Caen (27 nov. 1880) et en oct. 1884, il succéda à Albert Dumont dans la direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique.

M. Liard a écrit : *Des Définitions géométriques et des définitions empiriques* (Paris, 1873, in-8; 2^e éd., 1888, in-12) et *De Democrito philosopho* (id., 1873, in-8), ses thèses de doctorat; *la Science positive et la Métaphysique*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales (prix Bordin) (Paris, 1879, in-8; 2^e éd., 1883; 3^e éd., 1893); *les Logiciens anglais contemporains* (1880, in-12; 4^e éd., 1892, ouvrage traduit en allem.); *Descartes* (Paris, 1881, in-8); *Logique* (1884, in-12; 3^e éd., 1890); *l'Enseignement supérieur en France* (1888-94, 2 vol. in-8); *Universités et Facultés* (1890, in-12). Il faut ajouter divers articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue philosophique* et la *Grande Encyclopédie* (V. notamment DESCARTES et FACULTÉ).

En philosophie pure, M. Liard a subi surtout l'influence de M. Lachelier, son maître, puis celle de Kant et de M. Renouvier, mais en réagissant d'une manière personnelle, qui porte la marque d'une forte culture scientifique et que caractérise principalement le sentiment des droits de la science. De là, deux tendances également fortes qu'il tâche de concilier dans la *Science positive et la Métaphysique*, l'une qui l'inclinerait vers ce mécanisme absolu qui est au fond de toute la science moderne, l'autre qui le porte vers le pur moralisme stoïcien. Finalement, il admet le dualisme de l'esprit et de la volonté, des axiomes de la raison pure et des axiomes de la raison pratique, et la supériorité de l'impératif catégorique sur les principes abstraits, celle de l'action sur la spéculation. M. Liard, déjà homme d'action par tempérament, l'est donc devenu sans peine par réflexion. Son œuvre, comme administrateur, telle qu'il l'a retracée lui-même dans ses derniers ouvrages, offre une remarquable unité. Elle a consisté à dégager de mieux en mieux, à formuler philosophiquement et à réaliser par une série de mesures fortement concertées, l'idée entrevue par ses prédécesseurs, la constitution en France d'un enseignement vraiment supérieur, très libre, quoique largement doté par l'Etat, et donné par des universités autonomes, organes essentiels à la fois de la découverte scientifique et de l'éducation nationale. H. M.

LIARDS (rivière des) ou **MOUNTAIN RIVER**. Rivière du Canada, affl. g. du Mackenzie; elles descendent des montagnes Rocheuses par des gorges effrayantes, passe au

fort Halk et au fort des Liards et finit au fort Simpson. C'est un torrent aux eaux extrêmement abondantes. Son nom lui vient des peupliers liards (*Populus balsamifera*) de ses rives.

LIART. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny; 687 hab.

LIAS. Les géologues désignent sous le nom de lias ou de groupe liasique la subdivision inférieure du système jurassique. La dénomination est tirée du langage des carriers anglais, qui appellent lias des bancs de calcaire exploitables; elle a été introduite dans la science par William Smith.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX. — Le lias est la phase de la période jurassique la plus incomplètement connue, car, d'une part, il présente une variété de facies beaucoup moins considérable que les autres termes du système, et, d'autre part, ce n'est que sur une partie assez minime de la surface du globe qu'on en rencontre les dépôts. Le lias n'est bien connu que dans l'Europe occidentale: les sédiments qui le constituent dans cette région sont assez uniformes, les fossiles que l'on y rencontre sont nombreux en individus, mais beaucoup moins nombreux en genres et en espèces que dans le jurassique moyen et dans le jurassique supérieur. Les mers liasiques paraissent avoir été peu étendues; on peut trouver dans l'art. JURASSIQUE quelques détails sur les affleurements liasiques connus en dehors de l'Europe, dans les deux Amériques, dans les Indes orientales et dans le Caucase. On ne connaît jusqu'à présent pas de type boréal du lias; le lias du bassin méditerranéen constitue le type équatorial; celui de l'Europe centrale et occidentale s'en distingue par l'absence ou par l'apparition temporaire seulement des genres *Phylloceras* et *Lytoceras*; il ne contient qu'un petit nombre de formes que l'on peut considérer comme lui étant propres. Quoique la température des eaux dans les mers du lias ait été vraisemblablement assez élevée, à aucun moment les polyptères ne jouent le rôle important qu'ils ont joué pendant la partie supérieure de la période jurassique et ne contribuent à édifier des récifs. La nature le plus souvent vaseuse des sédiments liasiques explique cette rareté d'êtres qui ont besoin pour se développer d'eaux extrêmement claires. Les Crinoïdes, qui vivent dans les mêmes conditions, ne se rencontrent en général que dans des bancs calcaires peu épais, à la surface desquels on trouve souvent des échantillons d'une belle conservation, provenant d'individus tués brusquement par l'envasement du fond. Les animaux dont les restes sont le plus abondamment représentés dans les dépôts liasiques appartiennent à des groupes pélagiques, ce sont les Ammonites et les Bélemnites, auxquelles viennent se joindre les grands Sauriens marins, les Ichtyosaures, les Plésiosaures, les Téléosaures.

SUBDIVISIONS. — D'Orbigny divisait le lias en trois étages, auxquels il a donné les noms de sinémurien, de liasien et de toarcién. Le sinémurien est employé aujourd'hui dans un sens plus restreint que son acception primitive; il en est de même du toarcién, dont on a détaché la zone supérieure pour la joindre aux zones inférieures du bajocien et en faire l'étage aalénien; enfin, le liasien a reçu successivement les noms de pliensbachien et de charmonthien. Il résulte de ces divergences dans l'emploi des dénominations proposées par d'Orbigny une certaine confusion, qui nous a décidés à employer de préférence les termes de lias inférieur, moyen et supérieur, qui sont moins sujets à équivoque. D'ailleurs, le lias inférieur et le lias moyen ont été subdivisés eux-mêmes en sous-étages.

LE LIAS DANS LES BASSINS ANGLO-PARISIEN ET GERMANIQUE. — Le massif armoricain (Bretagne et Cotentin), qui se continuait vers le N. par les Cornouailles et le pays de Galles; le Massif central de la France, les terres émergées des Alpes occidentales; les massifs anciens de Bohême et de Scandinavie circonscrivaient à l'époque du lias une mer intérieure, divisée par l'île ou presqu'île de l'Ardenne en deux bassins, le bassin anglo-parisien et le bassin germa-

nique, qui communiquaient librement par-dessus les Vosges et la Forêt-Noire. En effet, ces deux massifs étaient immergés pendant tout le début de l'ère secondaire, ainsi que l'attestent le témoin liasique de Langenbrücken, entre l'Odenwald et le Schwazwald, et les blocs de trias, de lias et de jurassique moyen que Steinmann a trouvés dans la nagelfluhe d'Alpirsbach, dans la Forêt-Noire méridionale. Le massif granitique du Morvan était également sous les eaux, comme l'indiquent les lambeaux de lias qui sont encore actuellement conservés sur ce massif. Le bassin anglo-parisien était relié, au moins à partir du lias moyen, au bassin de l'Aquitaine et du N. de l'Espagne par le détroit du Poitou; il communiquait par le bassin du Rhône avec les mers de la région méditerranéenne et présentait, sous forme de golfes étroits, des ramifications vers le N.-O., c.-à-d. vers le littoral occidental de l'Ecosse et vers les Hébrides. D'autre part, le bassin germanique s'étendait vers le N. jusqu'en Scanie, vers le N.-E. jusqu'à Cammin, en Poméranie, et communiquait librement vers l'E. et le S.-E. avec les mers des Alpes occidentales et des Karpates.

Dans toute cette mer intérieure les caractères lithologiques et paléontologiques des dépôts conservent en général la plus grande uniformité, et ce n'est que sur les côtes que s'introduisent de temps en temps des facies littoraux, mais souvent aussi les facies de l'intérieur des bassins peuvent être suivis jusque sur l'emplacement même de l'ancien rivage. Il semble que, pendant toute la période du lias, la mer ait été relativement peu profonde, aussi bien dans le bassin anglo-parisien que dans le bassin germanique, qui paraissent s'être approfondis graduellement au début de la période, la profondeur atteignant son maximum au lias moyen et allant ensuite de nouveau en diminuant au lias supérieur. En même temps, c'est au lias moyen que la mer avait atteint sa plus grande extension.

A l'époque rhétienne, qui correspond à une période de grande transgressivité par rapport à l'époque triasique, les dépôts sont presque partout gréseux, formés sous l'influence de courants intenses. Dans le lias proprement dit, les sédiments gréseux ne se rencontrent plus, à une certaine distance des côtes, que tout à fait exceptionnellement et ce sont les sédiments calcaires et argileux qui prédominent. Le lias inférieur, le sinémurien d'Alcide d'Orbigny, correspond aux couches désignées par les anciens auteurs sous le nom de calcaires à gryphées arquées, mais ce n'est guère qu'en Bourgogne que la série est tout entière calcaire; en Normandie et en Lorraine, les couches les plus inférieures sont gréseuses; sur le bord des Ardennes, le facies gréseux envahit même les assises moyennes; quant aux assises supérieures, elles sont presque partout en grande partie argileuses. Le lias inférieur peut être divisé en trois sous-étages, caractérisés chacun par une faune spéciale; le sous-étage inférieur est souvent désigné sous le nom d'*hettangien* et beaucoup d'auteurs le réunissent au rhétien pour en faire l'infra-lias; le sous-étage inférieur et le sous-étage moyen sont réunis par les auteurs allemands sous la désignation de lias α , tandis que le sous-étage supérieur correspond à leur lias β .

En se basant sur la répartition des Ammonites, on peut distinguer dans l'hettangien trois zones: 1^o la zone à *Psiloceras planorbis*, caractérisée par l'apparition brusque, dans les bassins anglo-parisien et germanique, de plusieurs espèces de *Psiloceras*, genre voisin des Phyllocératidés, qui existait déjà dans le rhétien des régions alpines; 2^o la zone à *Alsatites laqueus* et *Alsatites liasicus*, horizon encore mal connu, mais qui paraît se retrouver en Souabe, dans le Morvan et peut-être en Angleterre; 3^o la zone à *Schlotheimia angulata*, dans laquelle le genre *Schlotheimia*, dont les représentants étaient extrêmement rares dans les niveaux précédents, atteint son maximum de fréquence et dans laquelle les véritables *Arietites*, bien que très rares encore, font leur première apparition.

C'est surtout en Souabe et dans le Morvan que la superposition des trois niveaux a pu être bien étudiée; dans le

Morvan, la zone inférieure, connue sous le nom de *lumachelle*, repose souvent directement sur les terrains cristallins et se trouve à l'état de calcaires bréchoïdes, de lumachelles, d'arkoses ou encore de minerais de fer (Thostes et Beauregard); la zone supérieure, désignée communément sous le nom de *foie de veau*, est constituée par un calcaire compact, marneux, exploité pour la fabrication de la chaux hydraulique. En Lorraine et dans le Luxembourg, c.-à-d. dans le voisinage du massif ardennais, cette zone supérieure est représentée, par contre, par des sédiments arénacés, connus sous le nom de *grès d'Hettange* et célèbres par les belles coquilles de Gastropodes et de Lamellibranches qu'on y a recueillies. Un facies analogue se trouve à Valognes, dans le Cotentin, mais les beaux échantillons de *Pecten valoniensis* et de *Lima valoniensis* de cette localité proviennent de la zone à *Psiloceras planorbis*.

Le sous-étage moyen du lias inférieur correspond aux calcaires à Gryphées proprement dits; la *Gryphæa arcuata*, qui en est le fossile le plus commun, s'y trouve, dans certaines régions, rigoureusement cantonnée, bien que ailleurs, comme par exemple en Alsace, elle débute dans l'hettangien. A côté de cette espèce, on trouve à tous les niveaux en abondance: *Spiriferina Walcottii*, *Lima gigantea*, *Pinna Hartmanni*, *Oxytoma sinemuriense*, *Pleurotomaria anglica*, *Nautilus striatus*. Les Ammonites occupent pour la plupart des niveaux très précis et permettent d'établir dans le sinémurien moyen deux zones distinctes: 1^o la zone à *Arietites rotiformis* et *Arietites Conybeari*; 2^o la zone à *Arnioceras semicostatum*. Quelques espèces, telles que *Arietites Bucklandi* et *Agassiziceras Scipionianum*, se trouvent dans toute l'étendue du sous-étage; les Bélemnites apparaissent pour la première fois dans les mers de l'Europe centrale, dans la zone supérieure avec *Belemnites acutus*.

Les calcaires à Gryphées arquées se retrouvent dans toute la région avec des caractères très uniformes; ce sont presque partout des calcaires bleus, spathiques, en bancs noduleux, alternant avec des couches marneuses. Ils sont surtout fossilifères aux environs de Semur (*Sinemuria*), qui ont servi de type pour l'étage, en Alsace, en Souabe, en Angleterre. Sur le bord de l'Ardenne, ils sont remplacés en partie par des grès calcaires, dans lesquels abondent les Cardinies.

Aux genres *Arietites* et *Schlotheimia*, qui représentaient presque seuls les Ammonitidés dans le sous-étage moyen, viennent se joindre, dans le sous-étage supérieur, les genres *Deroceras*, *Ægoceras* et *Oxynticeras*. On peut distinguer dans le sinémurien supérieur les trois zones suivantes: 1^o zone à *Deroceras Birchi* et *Arietites Turneri*; 2^o zone à *Arietites obtusus* et *Ægoceras planicosta*; 3^o zone à *Caloceras varicosatum* et *Oxynticeras oxyntotum*. *Gryphæa obliqua* se rencontre dans les trois niveaux et a remplacé *Gryphæa arcuata*.

C'est à la base du sinémurien supérieur que l'on rencontre en Angleterre, et en particulier à Lyme-Regis, dans le Dorsetshire, les célèbres couches à reptiles qui ont fourni les matériaux des beaux travaux de Richard Owen sur les genres *Ichthyosaurus* et *Plesiosaurus*. Au-dessus viennent des argiles contenant des nodules remplis d'Ammonites d'une superbe conservation. Dans les Ardennes et en Bourgogne, le sinémurien supérieur est tout entier calcaire; aux environs de Semur il ne peut être séparé du sinémurien moyen qu'au moyen des fossiles. En Lorraine et en Souabe, par contre, la zone à *Arietites obtusus* contient une puissante série de marnes à Ammonites pyriteuses ou de marnes à peu près dépourvues de fossiles, séparant les calcaires à *Pentacrinus tuberculatus* de la zone inférieure des calcaires ocreux de la zone supérieure.

La zone à *Caloceras varicosatum*, qui par sa faune se rattache intimement au lias inférieur, devra peut-être, pour des raisons stratigraphiques, être attribuée au lias moyen, car c'est par elle que débute, dans certaines régions, la transgression médioliasique.

Dans le lias moyen, les genres *Selothocma* et *Arietites* ont entièrement disparu, *Derocheras* et *Egoceras* atteignent leur maximum de développement et sont accompagnés d'autres genres appartenant à la même famille des Egocératidés, tels que *Platypleuroceras*, *Tropidoceras*, *Polymorphites*, *Liparoceras*. Les genres *Phylloceras* et *Lytoceras*, qui existaient déjà dans le lias inférieur des régions méditerranéennes, apparaissent pour la première fois dans les mers de l'Europe centrale et s'y présentent temporairement en assez grand nombre. Les zones supérieures sont caractérisées par la présence du genre *Amaltheus* et par la première apparition des *Harpoceras*. Le genre *Cæloceras*, qui jouera un rôle si considérable dans le lias supérieur, présente déjà quelques représentants. Les Bélemnites sont si abondantes que dans certaines régions on a désigné le lias moyen sous le nom de lias à Bélemnites. Les Brachiopodes, représentés surtout par les genres *Terebratula*, *Zeilleria* et *Rhynchonella* jouent un rôle bien plus important que dans le lias inférieur. En revanche, les Lamellibranches et les Gastropodes ne sont guère nombreux en espèces et en individus que dans certains points privilégiés, tels que la Normandie, et dans la zone supérieure.

En se basant sur les caractères lithologiques aussi bien que sur les caractères paléontologiques on peut distinguer dans le lias moyen deux sous-étages, qui ont été désignés en Allemagne sous les noms de lias γ et de lias δ . Le sous-étage inférieur est presque toujours marneux, tandis que dans la partie supérieure s'introduisent des calcaires, qui en Angleterre, constituent sous le nom de Marlstone, le sous-étage supérieur tout entier. Les couches marneuses sont exploitées en beaucoup d'endroits pour la fabrication du ciment, comme par exemple à Subles, dans le Calvados; à Venarey et à Marigny, dans la Côte-d'Or; à Saint-Amand, dans le Cher; à Oëstringen, dans le grand-duché de Bade; à Kirchheim, dans le Wurtemberg. Toutes ces localités sont célèbres par les beaux fossiles que l'on y rencontre, les Ammonites y sont à l'état de moules internes pyriteux. C'est par excellence le facies vaseux répondant à une sédimentation tranquille. Quant aux calcaires, ils sont en général spathiques et ferrugineux, quelquefois gréseux; ils contiennent en abondance des fragments de Crinoïdes, des Gryphées (*Gryphæa cymbium*), des Pectens et autres Lamellibranches. Les courants rapides empêchaient l'envasement et favorisaient le développement des organismes vivant dans des eaux claires et agitées.

On peut établir dans le lias moyen les subdivisions paléontologiques suivantes: 1^o zone à *Derocheras armatum* et *Cosmoceras Taylora*; 2^o zone à *Phyllocerasibex* et *Polymorphites Jamsoni*; 3^o zone à *Derocheras Davæi* et *Egoceras capricornu*; 4^o zone à *Amaltheus margaritatus*; 5^o zone à *Amaltheus spinatus*. La zone à *Derocheras armatum* est, dans beaucoup de régions, difficile à séparer de la zone supérieure du sinémurien; elle forme avec la zone n^o 2, qui est la plus riche en genres et en espèces d'Ammonites (*Tropidoceras Valdani*, *Maugenesti*, *Aclæon*, *Polymorphites polymorphus*, *Derocheras venarensis*, *Cæloceras pettos*, etc.) et qui est susceptible d'être subdivisée localement en deux ou trois sous-zones, le sous-étage inférieur, souvent désigné sous le nom de marnes à *Zeilleria numismalis*. *Amaltheus margaritatus* est représenté dans les trois zones supérieures par des variétés nombreuses, dont quelques-unes sont strictement cantonnées à des niveaux spéciaux. Dans le S. de l'Allemagne et en Lorraine, la zone à *Derocheras Davæi*, caractérisée par *Egoceras capricornu*, *Egoc. sinuosum*, *Liparoceras striatum*, *Lytoceras fimbriatum*, *Phylloceras Loscombi*, est représentée par des calcaires jaunes, qui permettent de séparer, dans ces régions, les marnes de la zone à *Phylloceras ibex* de celles de la zone à *Amaltheus margaritatus*. Ailleurs, comme par exemple en Normandie, la zone à *Derocheras Davæi* est également marneuse et la distinction des niveaux du lias moyen n'est

plus possible qu'au moyen des fossiles. La zone à *Amaltheus spinatus* est, en revanche, presque toujours calcaire; c'est le niveau du *Pecten æquivalvis*, de la *Rhynchonella acuta*.

Le lias supérieur ou toarcien n'est que rarement transgressif par rapport au lias moyen, c'est le cas par exemple à May, dans le Calvados. Au facies des calcaires à Brachiopodes de la zone à *Amaltheus spinatus* succède, dans tout le bassin anglo-parisien, un nouveau régime. Les argiles schisteuses et les marnes prédominent presque partout, c'est le facies vaseux le plus franc qui s'installe de nouveau. Les Brachiopodes, qui à l'époque du lias moyen étaient abondants même dans les couches marneuses, deviennent extrêmement rares. Cependant à la limite même du lias moyen et du lias supérieur on rencontre dans un certain nombre de régions des couches très particulières, que l'on a désignées sous le nom de couches à *Leptæna*, à cause de leur richesse en petits Brachiopodes, tels que *Koninckella*, *Davidsonella*, *Eudesella*, qui appartiennent à des familles paléozoïques et que l'on avait attribués à tort au genre *Leptæna*. Ces couches à *Leptæna* ont été signalées d'abord dans le S. de l'Angleterre et en Normandie; on les a retrouvées plus tard en Souabe, à Gontha et, en dehors de la région qui nous occupe, près de Montpellier, dans le Portugal et en Sicile.

En Souabe, en Alsace, en Lorraine, dans le Jura et en Normandie le toarcien inférieur est représenté par des schistes bitumineux désignés, du nom d'un petit Lamellibranche, la *Posidonomya* ou *Steinmannia Bronni*, qui y est extrêmement abondant, sous le nom de schistes à Posidonomyes. Mais ces schistes sont surtout intéressants par les restes de poissons qui y sont fréquents et par les superbes exemplaires d'Ichthyosaures et de Téléosaures qu'on y a trouvés aux environs de Boll, dans le Wurtemberg, associés à des Céphalopodes dibranchiaux munis de leur poche à encre et à des Pentacrines, couvrant des dalles énormes de leurs longues tiges et de leurs gracieux calices. Les Ammonites des schistes à Posidonomyes sont généralement écrasées, mais elles sont conservées avec leur test, leur péristome et le plus souvent avec leur aptychus en place. Dans le Yorkshire, dans le Hanovre, en Franconie et en Lorraine on les rencontre toutefois en beaux exemplaires non comprimés dans de grosses concrétions calcaires au milieu des schistes. Dans les environs d'Avallon, les couches inférieures du toarcien sont plutôt marneuses et fournissent le célèbre ciment de Vassy. Les couches supérieures du toarcien sont presque partout marneuses, les Bélemnites y sont extrêmement abondantes, les Ammonites s'y trouvent à l'état de moules calcaires ou pyriteux. Dans le S. de l'Angleterre, le toarcien est le plus souvent représenté par des sables.

Le toarcien proprement dit comprend les niveaux paléontologiques suivants: 1^o zone à *Harpoceras falciferum*, avec *Harp. serpentinum*, *Harp. Levisoni elegans*, *Dactylioceras annulare*; 2^o zone à *Dactylioceras commune*, avec *Dact. Holandrei*, *Harpoceras bifrons* (niveau principal); 3^o zone à *Lytoceras jurensis*, que l'on peut diviser en trois sous-zones: a. sous-zone à *Haugia variabilis*; b. sous-zone à *Grammoceras striatulum* et *toarcense*; c. sous-zone à *Grammoceras dispansum*, *fallaciosum*, *quadratum*, *Polyplectus discoïdes*, *Hammatoceras insignis*.

La plupart des auteurs rangent encore dans le toarcien les zones à *Dumortieria pseudoradiosa* et à *Harp. opalinum*, mais il vaut mieux les réunir aux zones à *Harp. Murehisonæ* et à *Harp. concavum*, pour en faire un étage indépendant, l'aalénien, que l'on peut ranger avec autant de raison dans le lias et dans le groupe jurassique moyen. Ainsi compris, l'aalénien est caractérisé par la présence à peu près exclusive du genre *Dumortieria*. La limite entre le toarcien et l'aalénien est marquée dans presque toute la France et dans l'Allemagne du S. par la présence d'un niveau de marnes à petits Gastropodes, tels

que *Trochus subduplicatus*, *Eunema Capitaneus*, *Cerithium armatum*, auxquels viennent se joindre de petits Lamellibranches, comme *Leda rostralis*, *Trigonia pulchella*, *Astarte Voltzi* et un petit Zoanthaire, *Thiccocyathus maetra*. Il est probable que cette faune de pygmées vivait dans un fond couvert d'un feutrage épais d'Algues, qui empêchait le développement d'espèces de grande taille. On connaît à l'époque actuelle une association analogue de petites espèces dans le golfe de Messine, où elles vivent dans des conditions semblables.

C'est à la zone à *Harpoceras opalinum* qu'appartiennent les argiles de Gundershofen (Alsace), célèbres par les beaux fossiles, tels que *Trigonia navis*, *Nucula Hammeri*, *Gervillia Hartmanni*, *Pronoë trigonellaris*, etc., qui dès le siècle dernier avaient attiré l'attention des collectionneurs. En Lorraine, le même niveau est représenté par des minerais de fer; sur le versant N. et O. du Massif Central, il est à l'état de marnes à *Ostrca Beaumonti*.

La zone à *Harpoceras Murchisonæ*, par laquelle les auteurs français font généralement débiter le bajocien, se rattache très intimement par sa faune pélagique à la zone sous-jacente, tandis que les espèces de fond, et en particulier les Gastropodes, les Brachiopodes et les Echinides, se rapprochent beaucoup des formes bajociennes. Dans le S. de l'Allemagne et dans l'E. de la France, la zone est représentée presque partout par des sables; en Normandie par des calcaires, connus sous le nom de *mâlière*; dans le Jura et en Bourgogne, par des calcaires à entroques. On voit que les facies vaseux ont entièrement disparu. Dans la zone supérieure de l'aalénien, la zone à *Harpoceras concavum*, qui n'est connue en France que depuis quelques années, apparaissent déjà quelques formes d'Ammonites franchement bajociennes.

Le sous-étage supérieur du lias moyen, le toarcién et l'aalénien sont intimement reliés par un trait commun, la présence du genre *Harpoceras* et de ses nombreux sous-genres, dont aucun ne survit à la zone à *Harpoceras concavum*. Le genre *Hammatoceras* relie le toarcién à l'aalénien; l'aalénien est caractérisé par la présence exclusive des genres *Dumortieria*, *Tneloceras*, *Erycites*. A aucun autre moment, les mers de l'Europe centrale n'ont vu se produire une immigration aussi intense de formes méditerranéennes ou équatoriales qu'à l'époque du liasien supérieur, du toarcién et de l'aalénien. *Phytloceras*, mais surtout *Lytoceras* sont représentés par des individus nombreux appartenant à plusieurs espèces. *Lytoceras* disparaît ensuite du bassin anglo-parisien, peut-être par suite d'un refroidissement des eaux, qui se traduit par l'arrivée de faunes des mers froides, telles que *Astarte*, *Pronoë* et probablement *Trigonia navis*.

BASSIN DE L'AQUITAINE, ESPAGNE ET PORTUGAL. — A l'époque du lias inférieur, le seuil poitevin ne formait pas de détroit et n'établissait pas encore de communication entre le bassin de l'Aquitaine et le bassin anglo-parisien; il en résulte un caractère différent des dépôts sinémuriens dans les deux régions. Les calcaires dolomitiques ou oolithiques et les cargneules qui représentent le sinémurien dans le bassin de l'Aquitaine sont des dépôts de mer intérieure, analogues en une certaine mesure à ceux du trias de la province germanique.

La fin de l'époque sinémurienne est marquée par une transgression bien accusée et la mer du lias moyen s'étendait beaucoup plus loin sur les bords du massif vendéen et du plateau central qu'elle ne l'avait fait depuis le début des temps secondaires; en même temps s'établit, grâce à l'immersion du détroit poitevin, la communication entre le bassin de l'Aquitaine et le bassin anglo-parisien. Le lias du bassin de l'Aquitaine est constitué par des grès ou des calcaires gréseux, dont l'épaisseur va en augmentant vers le S., en même temps que s'introduisent, surtout dans le Lot et la Corrèze, des niveaux marneux assez fossilifères. Le toarcién est à peu près partout marneux et présente souvent une transgressivité encore plus étendue que celle du lias moyen.

Dans les Pyrénées, le lias inférieur est rudimentaire ou fait entièrement défaut; le lias moyen est représenté par des calcaires riches en Brachiopodes et en Lamellibranches; dans le toarcién on retrouve des marnes noires contenant la faune de petits Gastropodes (*Trochus subduplicatus*, *Eunema Capitaneus*, etc.), si répandue dans toute l'Europe centrale.

Le lias du N. de l'Espagne et celui du Portugal possèdent de nombreux caractères communs avec celui du bassin de l'Aquitaine. Comme dans cette région, les parties inférieures sont généralement constituées par des calcaires dolomitiques très peu fossilifères, tandis que le lias moyen est formé de marnes dans lesquelles abondent les Céphalopodes et les Brachiopodes et qui admettent quelquefois des bancs calcaires avec Spongiaires.

Contrairement à ce qui a lieu dans le bassin anglo-parisien, le toarcién du Portugal et du N. de l'Espagne est très riche en Brachiopodes, associés à des Lamellibranches et à des Ammonites identiques à celles de l'Europe centrale.

BASSIN DU RHÔNE ET DES ALPES OCCIDENTALES. — La Forêt-Noire, les Vosges et le Morvan étant immergés, le bassin du Rhône communiquait largement avec le bassin anglo-parisien et, par la Suisse, avec le bassin germanique; il s'étendait vers le S. jusqu'à la Provence, qui formait, comme du reste pendant toute la période secondaire, une terre émergée; à l'E., il était limité par une étroite langue de terre, correspondant à peu près à la zone médiane des Alpes occidentales. Il est impossible de savoir quelle était la nature des dépôts liasiques dans le centre du bassin, car partout les terrains jurassiques inférieurs sont recouverts par des formations plus récentes; mais, sur les bords du bassin, l'analogie avec le lias du bassin anglo-parisien est frappante. Dans tout le Jura, les divers termes de la série liasique présentent les mêmes facies qu'en Bourgogne ou en Souabe, selon que l'on envisage la partie occidentale ou la partie orientale de la chaîne.

Les facies du lias de Souabe se retrouvent également dans les Alpes des Quatre-Cantons et de Glaris, jusqu'à l'axe alpin émergé, mais l'aalénien s'étend transgressivement vers le N., au delà des limites méridionales des dépôts liasiques proprement dits. Les calcaires à gryphées s'observent dans toute la Suisse centrale, sur le versant septentrional du massif de l'Aar; on les suit vers le S.-E. dans les Alpes vaudoises et jusqu'au col de Morgins, en Valais; ils forment ensuite une bande étroite qui traverse toute la Savoie et le Briançonnais et passe en Italie au col de Larche; mais dans cette bande ils sont associés à de puissantes masses de brèche et localement à des formations coralligènes. En Provence, le lias inférieur n'existe pas sur le bord même du massif des Maures et de l'Estérel, le lias moyen reposant transgressivement sur l'infra-lias, comme dans le bassin de l'Aquitaine; plus au N. toutefois, les calcaires à gryphées forment une ceinture tout autour du massif, passant par les environs d'Aix et de Digne et s'étendant dans les Alpes-Maritimes. Dans le Var, le lias moyen présente des caractères qui rappellent ceux du lias à facies espagnol.

Sur la rive droite du Rhône, dans l'Ardeche et dans le Gard, le lias est semblable à celui de la Provence et l'on constate également dans cette région une transgressivité bien marquée du lias moyen.

Si maintenant on suit le bord extérieur des Alpes, depuis Sallanches, dans la Haute-Savoie, jusque dans les Basses-Alpes, on rencontre un lias qui possède des caractères tout différents. Tandis que, sur le pourtour du bassin du Rhône, les calcaires zoogènes prédominaient, sur le bord alpin, on ne rencontre plus que des calcaires noirs compacts, surmontés de schistes noirs. Les seuls fossiles sont des Posidonomyes et des Céphalopodes; c'est le facies vaseux par excellence, le *facies dauphinois*. Ce lias à facies dauphinois atteint des épaisseurs considérables, qui dépassent quelquefois 1,000 m. On est en présence d'une formation déposée au large, dans une profonde

dépression longitudinale du géosynclinal, dans laquelle s'accumulaient, à l'abri des courants de la surface, des masses immenses de sédiments vaseux. La vie des organismes à test calcaire était à peu près impossible dans ces fonds vaseux, ce qui explique pourquoi on ne rencontre guère, dans le faciès dauphinois, que des restes d'organismes pélagiques.

Sur le bord externe des Alpes de Suisse et de Savoie, entre les vallées de l'Aar et de l'Arve, on observe encore un faciès différent, le *faciès chablaisien*, dans lequel prédominent également les Céphalopodes, mais dont les sédiments sont surtout des calcaires à nodules siliceux.

Dans l'intérieur des Alpes on connaît depuis longtemps, à l'E. et au S. de l'axe central émergé, des masses puissantes de *schistes lustrés*, considérés tantôt comme paléozoïques, tantôt comme triasiques, mais qui sont sans doute en grande partie liasiques. Ils forment le pendant du lias à faciès dauphinois et paraissent s'être déposés comme lui dans un profond géosynclinal. Une étroite langue de terre émergée, correspondant à un géanticalinal parallèle à l'axe orographique des Alpes occidentales, séparait les deux géosynclinaux ; elle était accompagnée d'une bande de sédiments littoraux, bréchiformes ou coralligènes.

Quant aux caractères zoogéographiques de la faune qui peuplait le bassin du Rhône et la région des Alpes occidentales à l'époque du lias, ils ne différaient en rien de ceux du bassin anglo-parisien. Les genres d'Ammonites propres aux régions méditerranéennes font défaut dans la région, ou ne s'y rencontrent qu'aux niveaux auxquels ils ont fait également des apparitions temporaires dans les régions septentrionales.

ALPES ORIENTALES, KARPATES ET RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES. — Tandis que le lias des Alpes occidentales présente les plus grandes analogies avec celui du bassin anglo-parisien, il n'en est pas de même pour le lias des Alpes orientales, dont les caractères lithologiques et paléontologiques sont bien différents et se retrouvent dans les Karpates, dans les Apennins, en Sicile et en Andalousie. C'est le *type méditerranéen* du lias, caractérisé par la grande abondance, à tous les niveaux, des *Phylloceras* et des *Lytoceras*, qui font défaut ou n'apparaissent que temporairement dans le lias de l'Europe septentrionale et occidentale.

La variété des faciès dans le type méditerranéen du lias est particulièrement grande, mais l'étude de leur répartition géographique est beaucoup moins avancée que dans le bassin du Rhône et dans les Alpes occidentales. On distingue également d'une part des faciès vaseux, formés en général dans les endroits où l'influence des courants se fait peu sentir, c.-à-d., dans la plupart des cas, dans des dépressions profondes ; d'autre part, des faciès calcaires zoogènes, formés dans des endroits où les courants étaient trop intenses pour permettre l'accumulation des vases, de sorte que les organismes à test calcaire, tels que les Gastropodes, les Brachiopodes, les Crinoïdes, pouvaient se développer en grande abondance. Un des faciès vaseux les plus répandus dans les Alpes orientales est celui des *marnes de l'Altgäu*, qui prédomine dans le Vorarlberg, dans les Alpes bavaroises et s'étend jusque dans les Alpes autrichiennes. Il n'est pas sans présenter de grandes analogies avec le faciès dauphinois ; les Ammonites y jouent un rôle prédominant, mais elles sont généralement mal conservées.

Le *faciès du Medolo* est également un faciès vaseux, il est constitué par des marnes remplies d'Ammonites pyriteuses ou transformées en hydroxyde de fer. Il tire son nom d'une localité de la Lombardie, où l'on rencontre en abondance des *Harpoceras*, des *Cæloceras*, des *Lytoceras* et des *Phylloceras* associés à l'*Amaltheus margaritatus*. Un faciès identique se trouve à la Spezia, sur les côtes de Ligurie, mais il correspond aux deux zones de la *Schlotheimia angulata* et de l'*Arietites rotiformis*. Enfin, l'on peut assimiler au faciès du Medolo, les marnes à Ammonites ferrugineuses de la Lozère et de l'Aveyron, qui

appartiennent au lias moyen et au lias supérieur. Les *Phylloceras* n'y sont pas rares et l'on est en droit d'admettre que les courants chauds pénétraient jusque dans cette région, introduisant le type méditerranéen du lias dans l'intervalle qui sépare le bassin de l'Aquitaine du bassin du Rhône, c.-à-d. entre deux bassins où les *Phylloceras* ne se rencontrent que sporadiquement pendant toute la période du lias. D'ailleurs, aux époques du jurassique moyen et du crétacé inférieur, le faciès des marnes à *Phylloceras* ferrugineux joue un rôle considérable dans le bassin du Rhône.

Le faciès des *calcaires rouges d'Adnet* peut aussi être envisagé comme un faciès vaseux. Ces calcaires sont très argileux, très riches en sesquioxyde de fer, et résultent probablement de la lévigation de dépôts de *lialérite* (V. ce mot) ; ils forment des couches à surfaces noduleuses et décalcifiées, si bien que les Ammonites, qui en constituent à peu près les seuls fossiles, ont souvent une de leurs faces entièrement usée. Beaucoup d'auteurs ont considéré, en raison de ce fait, les calcaires rouges à Ammonites comme des formations de mers très profondes, mais il suffit, pour expliquer la décalcification de la surface des bancs, de supposer l'action d'eaux marines très chargées d'acide carbonique. Les calcaires d'Adnet (Salzkammergut) appartiennent au lias inférieur et au lias moyen ; on connaît encore un faciès identique dans le lias supérieur d'Erba, en Lombardie, et en beaucoup de points des Apennins.

On a souvent confondu avec les calcaires rouges d'Adnet les *calcaires rouges à entroques*. Ce sont des sédiments essentiellement zoogènes, constitués en grande partie par des débris de Crinoïdes et de mollusques plus ou moins finement triturés ; l'argile y fait entièrement défaut et l'hydroxyde de fer y forme des enduits ou des concrétions irrégulières. À côté des Ammonites, qui sont presque toujours conservées avec tous les détails de leur test, on trouve en assez grand nombre des Gastropodes, des Lamellibranches et des Brachiopodes. Le faciès des calcaires rouges à entroques est très fréquent dans le lias inférieur et dans le lias moyen des Alpes septentrionales ; l'alénien si fossilifère du cap San Vigilio, sur le lac de Garde, en est également un des meilleurs types.

On connaît tous les passages des calcaires rouges à entroques aux *calcaires du Hierlatz*, qui en diffèrent par leurs teintes plus claires, blanches ou rosées, par leur pâte plus fine, par leur stratification moins régulière, par la prédominance des Gastropodes et des Brachiopodes et par la petite taille des Ammonites. Les calcaires du Hierlatz proprement dits, ainsi nommés d'après une montagne dans le Salzkammergut, représentent la partie supérieure du sinémuren et reposent directement sur les calcaires rhétiens du Dachstein ; mais on connaît le même faciès à tous les niveaux du lias, et il joue un rôle considérable dans les Alpes méridionales, en Carniole, en Dalmatie, dans les Apennins, en Sicile, en Andalousie et jusque dans le Caucase. Dans les couches à Brachiopodes du lias moyen d'Italie, le fossile le plus caractéristique est le *Glossothyris Aspasia*.

À côté de ces faciès de haute mer, on connaît dans le lias alpin des faciès où les influences littorales se font nettement sentir. Les *couches de Gresten*, dans les Alpes autrichiennes, sont constituées par des grès et des schistes, riches en débris végétaux, charriés du massif émergé de la Bohême. Les Gastropodes et les Céphalopodes y font à peu près entièrement défaut ; en revanche, les Lamellibranches et les Brachiopodes y sont assez abondants, ces derniers surtout dans les intercalations calcaires. Les calcaires gris de Vénétie, avec *Megalodon pumilus*, *Pachymegalodon*, *Durga*, *Terebratula Rotzoana*, constituent un faciès analogue ; ils représentent probablement le lias tout entier. Le faciès de Gresten existe également en Hongrie et dans le Banat méridional, où les formations de charbon prennent un assez grand développement, et dans le Caucase.

Le faciès de Gresten et des calcaires gris est le moins

alpin des facies du lias dans les régions méditerranéennes. M. G. Böhm a rencontré dans la Sarthe, au moulin de Jupilles, des couches à *Durga*, qu'il assimile aux calcaires gris du Tirol méridional. Les couches à *Mytilus* des Alpes suisses représentent un type bathonien des calcaires gris, on y rencontre les mêmes accumulations de végétaux et les Ammonites y font entièrement défaut. — Pour le lias en dehors de l'Europe, V. JURASSIQUE. Emile HAUG.

BIBL. : V. JURASSIQUE. — TATE et BLAKE, *The Yorkshire Lias*; Londres, 1876, 475 p., 19 pl., in-8. — Th. WRIGHT, *A Monograph on the Lias Ammonites*, dans *Palaontographical Society*, 1876-82. — A. THIRIET, *Recherches géologiques sur le Lias de la bordure S.-O. du massif ardennais*; Charleville, 1895, 220 p. in-8. — J.-A. STUBER, *Die obere Abtheilung des unteren Lias in Deutsch-Lothringen*, dans *Abhandl. zur geol. Spezialkarte von Elsass-Lothr.*, vol. V, n° 3. — Paul CHOFFAT, *Etude stratigraphique et paléontologique des terrains jurassiques du Portugal*, n° 1: le Lias et le Dogger au N. du Tage, dans *Section des travaux géologiques du Portugal*, 1880, 72 p. in-4.

LIAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 426 hab.

LIAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-en-Jourdain; 350 hab.

LIAUD. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon; 619 hab.

LIAUSSON. Com. du dép. de l'Ilérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont; 417 hab.

LIBA (V. AFRIQUE, t. I, p. 728, et ZAMBÈZE).

LIBA. Prétendu lac de l'Afrique centrale, dont l'existence a donné lieu à de nombreuses discussions parmi les géographes et les explorateurs. Ce lac se serait trouvé, au dire des indigènes, au S. du Baghirmi, dans la vaste région qui s'étend du Baghirmi au Congo. Les explorations récentes du haut Oubangui, du haut et moyen Châri, de la Logone, de la haute Sangha et de l'intérieur de l'Adamaoua n'ont pas confirmé l'existence de cette nappe d'eau. D^r ROUIRE.

LIBAGE (Constr.). Pierre grossièrement équarrie, qu'on emploie principalement dans les fondations, ou noyée dans l'épaisseur des murs.

LIBAN (V. SYRIE).

LIBANIUS, rhéteur grec, né à Antioche de Syrie vers 315, mort peu après 391 à Antioche. Il acquit une culture remarquable à Athènes, et déjà célèbre, se rendit à Constantinople. Là les autorités chrétiennes prirent ombrage de son talent et l'exilèrent en 346. Il se fixa pendant cinq ans à Nicomédie, « les meilleurs jours de sa vie », dit-il; puis, après un nouveau séjour à Constantinople et à Nicomédie, il se retira à Antioche, assez malade. L'empereur Julien le nomma questeur et correspondit avec lui pendant son court règne. Libanius était tolérant envers les chrétiens; mais il méprisait et persiflait le christianisme. Basile et Chrysostome l'avaient eu pour maître; il ne cessa jamais ses rapports avec eux. Ses œuvres, composées de discours de tout genre et de lettres dont plusieurs ont un intérêt historique, ont été éditées d'abord, mais fort incomplètement à Ferrare (1517, in-4); l'édition la plus complète des discours et celle de J.-J. Reiske (Altenbourg, 1791-97, 4 vol. in-8), et les lettres ont été éditées par J.-C. Wolf (Amsterdam, 1738, in-fol.). La grécité de Libanius est relativement pure, mais le mauvais goût de son siècle a déteint sur son style. F.-H. K.

BIBL. : G.-R. SIEVERS, *Das Leben des Libanius*; Berlin, 1868.

LIBANOMANCIE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 722).

LIBAROS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan; 326 hab.

LIBATION (Antiq.) (V. SACRIFICE).

LIBAU (russe *Libava*, lette *Leepaja*). Ville maritime de Russie, gouv. de Courlande, sur une île de sable qui sépare la lagune de Lihau (20 kil. de long sur 2 1/2 de large) de la mer Baltique; 32,540 hab. C'est un port excellent depuis qu'il a été approfondi (5^m20 à la barre), le plus méridional de ceux que la Russie possède sur la

Baltique et le plus tôt libéré des glaces. La population est presque toute allemande; deux tiers sont protestants, un quart juifs. Le mouvement du port est d'environ 350,000 tonnes; la valeur du commerce de 35 à 40 millions de roubles. L'industrie se développe (fonderie, scieries, produits chimiques, etc.). L'église de la Trinité possède le plus grand orgue du monde. A.-M. B.

LIBAVIUS (Andreas), de son vrai nom *Libau*, chimiste et médecin allemand, né à Halle vers 1560, mort à Cobourg le 25 juil. 1616. Il professa d'abord l'histoire et la poésie à l'université d'Iéna (1588-91), puis fut médecin à Rothenburg et devint en 1607 directeur du gymnase de Cobourg. Il est connu surtout comme chimiste. Bien qu'il crût encore à la transmutation des métaux et aux vertus médicamenteuses de l'or, il se plaça au-dessus des alchimistes vulgaires de son temps, dont il s'efforça de réfuter les rêveries, et il fut, à certains égards, un précurseur des fondateurs de la chimie moderne. Ainsi, il admettait déjà l'augmentation de poids des métaux par l'oxydation. Il découvrit le bichlorure d'étain, qu'on appelle encore quelquefois *liqueur fumante de Libavius* (V. ETAIN, t. XVI, p. 444) et qu'il employait comme caustique. Il s'occupait, en outre, des combinaisons antimoniales, de la préparation de l'acide sulfureux, de la coloration des substances vitriifiables, du traitement des minerais, de la purification des métaux, de l'analyse du vin, de celle des eaux minérales, et il apporta dans toutes ces recherches un véritable esprit scientifique. Il eut aussi quelque réputation comme médecin. Il indiqua beaucoup de médicaments nouveaux et il imagina la transfusion du sang, dont la fable du rajeunissement d'Eson lui aurait suggéré l'idée. Son *Alchymia* (Francfort, 1595, in-fol.; 2^e éd., 1606) est le plus ancien manuel de chimie générale que l'on connaisse. Parmi ses autres ouvrages, très nombreux, mais moins importants, nous citerons seulement: *Kerum chymicarum libri III* (Francfort, 1595-99, 3 vol. in-8); *Praxis Alchymie libri II* (Francfort, 1605-7, 2 vol. in-8); *Commentaria Alchymie* (Francfort, 1606, 2 vol. in-fol.) Il a réuni ses principales publications sous le titre: *Opera omnia medico-chymica* (Francfort, 1615, 3 vol. in-fol.). L. S.

LIBELLATICI (V. DONATISME).

LIBELLATIQUES, *libellatici* (V. DONATISME, t. XIV, p. 901, col. 1).

LIBELLE. I. Littérature. — Court écrit satirique ou diffamatoire. On distingue en général le libelle du pamphlet en ce que le premier s'attaque plus directement aux personnes, à la vie privée, et vise au scandale, tandis que le second est une satire du gouvernement, de la vic publique. Les peines édictées à Rome contre les libelles étaient très sévères; de même en France jusqu'à la Révolution; mais ces rigueurs, au moins en France, étaient plus théoriques qu'appliquées. Pourtant, on pourrait citer des exemples de sévérité. Le 19 nov. 1694, on pendit un relieur et un imprimeur pour un libelle dirigé contre Louis XIV à l'occasion de son mariage avec M^{me} de Maintenon; le petit livre était précédé d'une gravure qui représentait le monument de la place des Victoires: les quatre figures d'angles étaient M^{lle} de La Vallière, M^{me} de Fontanges, M^{me} de Montespan et M^{me} de Maintenon. Les libelles furent innombrables au xviii^e siècle; leurs auteurs étaient parfois l'objet de lettres de cachet. Parmi les principaux libellistes de ce temps, on peut citer Fréron et Linguet. De nos jours, le libelle est soumis à la législation qui vise la *diffamation* (V. ce mot). Ph. B.

II. Géologie (V. INCLUSION).

LIBELLULE. I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes Orthoptères-Pseudonévropères, groupe des Amphibiotiques, fondé par Linné qui y réunissait toutes les formes typiques de la famille des Libellulidés, connues par le vulgaire sous le nom de *Demoiselles*. Ce sont des animaux aériens, de grande taille, d'allures vives et très carnivores. Ils s'accouplent d'une façon particulière à cause de la situation anormale de l'organe copulateur mâle logé à la base de l'abdomen. Les

elles pondent dans l'eau ou dans les plantes aquatiques ; les larves vivent toujours dans l'eau. Pour les généralités, V. ORTHOPTÈRES et ODONATES, et aussi MÉTAMORPHOSE. — Le genre Libellule (*Libellula*) se caractérise par des yeux très grands et sans appendices, l'abdomen renflé à la base, rétréci postérieurement, les ailes non échantonnées en arrière, les crochets des tarses bifides. Les nombreuses espèces du genre habitent surtout l'hémisphère boreal. La Libellule déprimée (*Libellula depressa*) est la plus commune en France, au bord des eaux ; longue de 60 millim., rousse ou brune avec l'abdomen bordé de l'auve chez les femelles, bleu de cobalt chez le mâle, avec une grande tache sombre sur chaque aile. M. M.

II. PALÉONTOLOGIE. — On trouve déjà des Libellules dans le lias ; on y reconnaît quatre des tribus actuellement vivantes et les genres *Eschna*, *Petalura* (des *Gomphina*), *Tarsophlebia* (des *Calopterygina*) et *Libellula*. Les *Agriolina* se montrent dans l'oolithe et le jurassique. Les schistes lithographiques de Solenhofen ont conservé de magnifiques empreintes de Libellules de grande taille. La plupart se distinguent assez des formes actuelles, par la nervation des ailes, pour qu'il soit nécessaire d'en faire des genres à part (*Isoptlebia halle*, *Petalia longialata*). Les *Cordulina* apparaissent seulement dans le tertiaire. On a trouvé aussi des larves aquatiques notamment à Rott et à Öeningen. E. TRT.

LIBELT (Charles), philosophe polonais, né à Posen en 1807, mort à Czeszewo en 1875. Étudiant à l'université de Berlin, il y obtint une médaille d'or pour une dissertation sur Spinoza (1828) et deux ans après le titre de docteur pour sa thèse *De Pantheismo in Philosophia*. Après avoir pris part à l'insurrection polonaise de 1830-31, il vint se fixer à la campagne en Posnanie, où il s'adonna à ses études philosophiques. Arrêté pendant les événements politiques de 1846, il écrivit en prison une fort belle étude sur *la Puelle d'Orléans* (1847). Très actif dans le mouvement de 1848, il devint député à la Diète de Francfort, puis au Parlement de Berlin, où il présida le groupe polonais. Entre temps, il rédigeait le *Diennik Polski*. Retiré de nouveau à la campagne, il se vena exclusivement aux travaux philosophiques, archéologiques et littéraires. En philosophie, il est disciple de Hegel, dont il modifie un peu le panthéisme de façon à en faire une sorte de philosophie slave originale. Son système s'appuie sur l'imagination. Il l'a exposé avec talent dans plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Système de l'imagination* et *Esthétique ou Imagination du Beau*, où les travaux des esthéticiens allemands sont fort bien résumés. Une édition complète de ses œuvres a été entreprise par Zupanski à Posen.

LIBEN. Pays d'Afrique, occupé par les Gallas, à l'O. du Choa ; la ville principale est Kobbo.

LIBER. I. Mythologie. — Dieu italien qui présidait à la fécondité naturelle et plus particulièrement à celle des vignes, ce qui le fit identifier avec le dieu grec Dionysos ou Bacchus. On en fit aussi un dieu de la liberté et de la vie heureuse. A son culte était associée la déesse *Libera* qui fut représentée comme son épouse. On célébrait en son honneur les fêtes des *Liberalia* (17 mars) au moment de la confection du vin ; c'était dans ces fêtes que les jeunes gens recevaient du prêteur la toge virile (*toga liberta*). A.-M. B.

II. Botanique (V. BOIS et ECORCE).

III. Histoire religieuse. — LIBER DIURNUS (V. DIURNUS).

LIBER PONTIFICALIS. — Cet ouvrage porte dans quelques manuscrits d'autres titres : *Liber episcopalis*, *Liber de gestis Romanorum pontificum*. Il contient les vies des papes depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas I^{er}, mort en 867, et même, dans les derniers exemplaires, jusqu'à Étienne VI (885-91), relatant les décrets pontificaux, la construction et la dotation des églises, les actes et les monuments des martyrs, mêlant à des documents précieux bon nombre de pièces apocryphes. Pendant longtemps, on l'a considéré comme une composition anonyme, ou du moins on ne

semble pas en avoir recherché l'auteur. En 1567, Panvino l'attribua à Anastase le bibliothécaire ; et depuis lors on désigne communément le *Liber pontificalis* sous le nom d'Anastase. Cependant, dès le milieu du xvii^e siècle, il fut constaté qu'il avait servi à l'auteur des *Fausse Décretales*, et à des écrivains plus anciens qu'Anastase. Des indices résultant du texte montrent que la première partie de l'ouvrage a dû être rédigée au vi^e siècle, vraisemblablement par un seul auteur, qui aurait utilisé le *Catalogue libérien*. Le reste serait un recueil formé successivement par différentes mains, à des époques contemporaines ou très voisines des faits rapportés. La tendance générale des auteurs, surtout des premiers, est de présenter le siège de Rome comme exerçant, dès le commencement, une autorité suprême sur toute l'Église ; mais ils se montrent fort insouciant à l'égard de l'infaillibilité des papes. — L'abbé Duchesne a dressé une liste de cent dix manuscrits du *Liber pontificalis* retrouvés dans les bibliothèques. L'édition princeps, imprimée à Mayence en 1602, a été reproduite à Paris en 1677 et à Venise en 1729. La plus récente et notamment la meilleure a été préparée par l'abbé Duchesne (Paris, 1885-92, 2 vol. in-4). E.-H. VOLLET.

LIBER SEPTIMUM DECRETALIU (V. CANON [Droit] et CORPUS JURIS CANONICI).

BIBL. : DUCHESNE, *Etude sur le LIBER PONTIFICALIS* ; Paris, 1877, in-8. — Même auteur, même sujet : *Revue des questions historiques*, 1^{er} oct. 1879.

LIBERA (Myth.) (V. LIBER).

LIBERALE DI JACOPO DA VERONA, peintre italien, né à Vérone en 1431, mort à Vérone après 1515. Après avoir eu pour maître le miniaturiste Stefano dai Libri, il passa sa jeunesse à peindre des livres de chœur pour les couvents et les églises de Toscane. De 1467 à 1469, il enlumina à Monte Oliveto des missels dont deux ont été portés à la cathédrale de Chiusi, et de 1470 à 1476 il décora les magnifiques antiphonaires du Dôme de Sienne, encore conservés dans la *Libreria* peinte par Pinturicchio. Il est facile d'y saisir l'influence qu'avait eue sur le jeune peintre le fameux tableau d'autel de Saint-Zénon de Vérone, achevé par Mantegna en 1459 ; le dessin est d'une précision sèche et nerveuse, le coloris froid et métallique, le détail précis et comme gravé. Liberale revint dans sa patrie vers 1492. Déjà, sans cesser de chercher des commandes de miniatures dans les couvents, il peignait sur panneau des sujets de sainteté : c'était ainsi qu'au musée de Berlin on trouve une *Vierge avec saint Laurent et saint Christophe*, signée de son nom et datée de 1489. Dans plusieurs de ses tableaux l'influence de Filippino Lippi et peut-être celle des peintres du Nord donne plus de chaleur et de profondeur au coloris. Ses œuvres principales sont à Vérone, dans la cathédrale, *l'Adoration des Mages* ; à Sant'Anastasia, *la Mise au tombeau* ; à la Cappella della Vittoria, *Saint Jérôme* ; à San Fermo, *Saint Antoine dans une gloire* ; à Venise, dans l'église San Leo, *le Christ mort pleuré par les anges* ; à Milan, dans la collection Scotti, *la Vierge sur un trône*. E. BERTAUX.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese, t. V. — CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte des Italienischen Malerei* ; Leipzig, 1874, t. V, 2^e partie.

LIBÉRALISME. À l'époque moderne, on a désigné sous le nom de libéral le parti politique qui s'efforce de poursuivre le progrès par la liberté. Dans la terminologie spéciale, le libéral s'oppose au conservateur qui s'efforce de maintenir les institutions existantes. Ce dualisme s'est d'abord manifesté d'une manière régulière en Angleterre, le premier pays européen qui ait eu un gouvernement d'opinion conforme au système parlementaire. Toutefois, ce n'est qu'à une date relativement récente que les dénominations classiques de whigs et torys furent remplacées par celles de libéraux et conservateurs empruntées à l'Espagne. En France, celles-ci furent aussi employées lors de la Restauration, et l'épithète de libéral fut d'abord appliquée ironiquement par les mouarchistes à ceux qui réclamaient sans cesse les libertés publiques. A la fin du second Empire,

l'opposition reprit aussi ce titre de libéral, sous lequel on groupa républicains et orléanistes. Mais, en France et en Italie, on a préféré dans le vocabulaire politique les qualifications de gauche et de droite. Celles-ci s'appliquent aussi dans la plupart des pays continentaux où l'on n'a pu limiter la division à deux grands partis historiques alternant au pouvoir, ce qui ne se produit guère qu'en Angleterre, en Espagne et en Belgique. Cependant le titre de libéral et celui de conservateur sont souvent adoptés par l'une des fractions parlementaires; tels en Allemagne les nationaux-libéraux, les conservateurs et les conservateurs libres. D'autre part, le morcellement des partis avancés les a conduits à renchérir sur l'épithète de libéral, et ils se qualifient souvent de progressistes, démocrates, radicaux. D'une manière générale, les radicaux représentent la nuance la plus avancée du parti libéral, se proposant de réformer les institutions jusqu'à la racine.

La distinction classique des libéraux et des conservateurs, qui a prévalu au milieu du XIX^e siècle dans les pays à gouvernement parlementaire, répond surtout à la lutte contre le pouvoir personnel du souverain et à la situation où l'Eglise est associée au gouvernement, et les libéraux s'opposent aux légitimistes ou absolutistes et aux cléricaux, lesquels forment le noyau des partis conservateurs. Même en Angleterre, les libéraux sont recrutés principalement parmi les adversaires de l'Eglise officielle; en Belgique, en France, en Espagne, celle-ci fait la force des conservateurs. A la fin du XIX^e siècle, la lutte entre libéraux et conservateurs perd de son acuité; d'une part, beaucoup des libertés réclamées par les premiers sont établies et entrées dans les mœurs; d'autre part, à leur programme de libéralisme politique, ils ont associé le libéralisme économique tel que l'affirmaient les économistes. Il en est résulté, à cause de la diversité des intérêts, une grande confusion. Ajoutez que dans les pays où les partis libéral et conservateur alternent régulièrement au pouvoir (Angleterre, Espagne), ils tendent de plus en plus à constituer deux coteries, différant moins par leur programme adapté chaque fois aux circonstances et à la nécessité de continuer les affaires engagées par les prédécesseurs que par la composition de leurs états-majors et de leurs cadres. Enfin la prépondérance que prennent les questions sociales tend à substituer une division nouvelle à celle d'autrefois. Le parti socialiste, d'abord confondu à l'aile gauche des libéraux avec la fraction radicale, se constitue séparément, et contre lui se coalisent avec les conservateurs une grosse partie des libéraux, en particulier les économistes doctrinaires, de telle sorte que la qualification de libéral devient souvent synonyme de réactionnaire. C'est le cas en France où le tiers parti libéral de 1870 répondait au centre droit et s'associa en majorité aux monarchistes de l'Assemblée de 1871-75; c'est encore le cas actuellement. En Belgique, les libéraux sont de même rejetés au centre par les progrès du socialisme. En Allemagne, les nationaux-libéraux furent les plus dociles serviteurs de Bismarck. En Autriche, les libéraux allemands se coalisent avec les cléricaux contre les aspirations particularistes de leurs adversaires des autres nationalités. Enfin, dans d'autres pays, tels que la Serbie, par exemple, le sens des termes de libéraux, progressistes, radicaux, répond à des groupements locaux qui n'ont plus de relation bien nette avec leur sens primitif. En somme, cette qualification de libéralisme n'a plus aujourd'hui qu'un sens assez vague et tend à s'effacer dans la phase nouvelle de l'évolution politique et sociale des Etats européens. Sur les faits historiques, V. l'art. consacré à chacun d'eux, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE, ESPAGNE, FRANCE, etc., la partie historique de l'art. CONSTITUTION et certains articles spéciaux et biographies (ASSEMBLÉE, CHAMBRE, DROITE, GAUCHE, GLADSTONE, PEEL, BISMARCK, etc.). A.-M. B.

LIBÉRATEURS DE VENEZUELA (Ordre des). Créé en mai 1819 au Venezuela par le général Bolívar, en faveur de ceux qui s'étaient distingués dans la guerre contre l'Espagne. Il a disparu complètement.

LIBÉRATION. I. Administration militaire. — Fin, affranchissement du service militaire. C'est à tort que l'on donne actuellement le nom de libération au renvoi dans leurs foyers des soldats qui ont accompli leur service dans l'armée active. Ce n'est bien en effet qu'une libération provisoire, car tout Français apte au service militaire n'est libéré définitivement qu'après avoir terminé le temps de service prescrit par la loi, soit dix ans dans l'armée active et sa réserve et quinze ans dans l'armée territoriale et sa réserve. Il n'est d'ailleurs plus délivré de congé de libération. D'après l'art. 40 de la loi du 15 juil. 1889, la mention à employer et qui doit être inscrite sur le livret matricule et sur le livret individuel est celle de : passé dans la disponibilité, ou dans la réserve de l'armée active, dans l'armée territoriale ou dans la réserve de l'armée territoriale et enfin libéré du service.

II. Droit criminel. — **LIBÉRATION CONDITIONNELLE.** — Par libération *conditionnelle* ou *préparatoire*, on entend l'acte par lequel l'administration accorde au condamné qui a mérité cette récompense par son application au travail et sa bonne conduite, sa mise en liberté anticipée, à la charge par lui de continuer à se conduire honnêtement, et sous la condition qu'il sera réintégré, pour achever de subir sa peine, s'il donne de nouveaux sujets de plainte : c'est en quelque sorte, et en un mot, une prime offerte au détenu repentant et amendé. Cette institution d'humanité peut s'expliquer en droit. En effet, le but à atteindre par le châtement est la réforme du coupable : si, lors du jugement, les magistrats pouvaient déterminer la dose nécessaire à l'expiation utile, ils limiteraient la peine au taux indispensable; c'est l'office même de la libération conditionnelle. Elle est ainsi un complément nécessaire du système pénitentiaire, et elle offre le caractère d'un moyen terme entre la grâce absolue et l'exécution intégrale de la peine. La libération conditionnelle est d'origine anglaise : elle a été appliquée d'abord aux convicts, puis aux individus condamnés à la servitude pénale. Aujourd'hui, son institution tend à devenir commune à tous les peuples civilisés. En France, la loi du 14 août 1885, sur les moyens de prévenir la récidive, lui a, dans son titre premier (art. 1 à 6), donné sa formule générale.

Aux termes de la loi du 14 août 1885, jamais la libération conditionnelle ne constitue un droit au profit des condamnés : elle n'est pour eux qu'une faveur, que l'administration reste libre de leur accorder ou de leur refuser. Le bénéfice en est applicable à « tout condamné ayant à subir une ou plusieurs peines emportant privation de la liberté » (art. 2, § 1). Cependant, il faut exclure de ce bénéfice : 1^o les peines perpétuelles : déportation, travaux forcés à perpétuité; 2^o les condamnations aux travaux forcés à temps : le décret du 18 juin 1880 règle, au point de vue de la libération conditionnelle, la situation des condamnés aux travaux forcés à temps. En ce qui regarde les condamnés passibles de la relégation, la libération conditionnelle de la peine principale n'entraîne pas nécessairement et de plein droit l'affranchissement de la relégation : elle donne seulement à l'administration la faculté de surseoir à l'exécution de la relégation, et, en conséquence, de laisser en France le condamné, sauf droit de révocation (art. 2, § 5).

La libération conditionnelle ne peut être accordée qu'après un temps suffisant d'expiation. Le condamné doit avoir accompli : trois mois d'emprisonnement, si la peine est inférieure à six mois; la moitié de la peine, dans le cas contraire (art. 2, § 1). Mais la durée de l'emprisonnement que doivent avoir subi les condamnés pour être admis à la libération conditionnelle est augmentée en ce qui concerne ceux qui sont en état de récidive légale, soit en vertu des art. 56 à 58 du C. pén., soit en vertu de la loi du 28 mai 1885 sur la relégation; à leur égard, la durée de l'emprisonnement nécessaire est portée : à six mois, si la peine est inférieure à neuf mois; aux deux tiers de la peine, dans le cas contraire (art. 2, § 2). En tout cas, la condition essentielle de la libération conditionnelle, c'est

que le condamné ait été préparé par le régime pénitentiaire à reprendre dans la vie une activité honnête et qu'il ait donné des preuves certaines d'amendement moral. Dans ce but, l'art. 1 décide qu'« un régime disciplinaire, basé sur la constatation journalière de la conduite et du travail, sera institué dans les divers établissements pénitentiaires de France et d'Algérie », et l'art. 2 n'autorise la libération conditionnelle que si le condamné a satisfait aux dispositions réglementaires fixées en vertu de l'art. 1. Mais le régime disciplinaire dont il s'agit n'a pas encore été organisé ; quelques vues seulement ont été échangées à ce sujet au conseil supérieur des prisons.

Les arrêtés de mise en liberté sous condition sont pris par le ministre de l'intérieur, après avis du préfet, du directeur de l'établissement ou de la circonscription pénitentiaire, de la commission de surveillance de la prison et du parquet près le tribunal ou la cour qui a prononcé la condamnation (art. 3). En outre, depuis le 27 mai 1888, fonctionne au ministère de l'intérieur un comité consultatif, dit « comité de la libération conditionnelle », composé de huit membres, chargé d'examiner les dossiers et de donner ses conclusions en chaque cas. Un règlement d'administration publique doit déterminer la forme des permis de libération et les conditions auxquelles ils peuvent être soumis (art. 6, § 4). Ce règlement n'est pas encore intervenu. En pratique, le permis de libération conditionnelle affecte la forme d'un carnet, contenant entre autres documents le texte de l'arrêt de libération conditionnelle ; ce carnet est remis au libéré conditionnel, au moment même de la levée de l'écrout, et l'intéressé doit le présenter sur toute réquisition des autorités administratives ou judiciaires. — Aucune disposition de la loi n'indique comment s'exercera, vis-à-vis du libéré, le contrôle de l'administration, et par quels procédés sa conduite pourra être connue. Le législateur a laissé ce soin à un règlement d'administration publique (art. 6, § 4). Ce règlement n'a pas encore été rendu. Mais les règles observées en pratique pour la surveillance spéciale des libérés conditionnels sont énoncées dans le texte même des arrêtés ministériels de libération conditionnelle. D'ailleurs, pour la surveillance dont il s'agit, l'administration a le droit de se substituer les sociétés de patronage agréées par elle (art. 6, § 2).

La libération conditionnelle, comme l'indique son nom même, est essentiellement révocable. La mise en liberté peut être révoquée : soit pour inconvénient habituelle et publique, dûment constatée ; soit pour infraction aux conditions spéciales exprimées dans le permis de libération (art. 2, § 3). En règle générale, le droit de révocation ne peut s'exercer que pendant la durée de la peine : si la révocation n'est pas intervenue avant l'expiration de la durée de la peine, la libération est définitive (art. 2, § 4) ; mais, au cas de libération conditionnelle de la relégation, le droit de révocation peut s'exercer dans le délai de dix années à partir de la date d'expiration de la peine principale (art. 2, § 6). Les révocations de libération conditionnelle sont prononcées par arrêtés du ministre de l'intérieur, après avis du préfet et du procureur de la République de la résidence du libéré (art. 3, §§ 1 et 3). La décision révoquant la libération a pour effet la réintégration du condamné dans l'établissement pénitentiaire : cette réintégration a lieu pour toute la durée de la peine non subie au moment de la libération (art. 5, § 4). D'autre part, l'autorité administrative ou judiciaire du lieu où se trouve le libéré conditionnel a le droit d'ordonner provisoirement son arrestation, à la charge de porter immédiatement cette arrestation provisoire à la connaissance du ministre de l'intérieur (art. 4, § 4). C'est au ministre qu'appartient le droit de maintenir, s'il y a lieu, l'arrestation provisoire et, par suite, de prononcer la révocation de la libération (art. 4, § 2). L'effet de la révocation remonte au jour de l'arrestation : le temps de la durée de l'arrestation est imputable sur la peine restant à subir (art. 4, § 3 ; art. 5, § 2). Louis ANDRÉ.

BIBL. : DROIT CRIMINEL. — Louis ANDRÉ, *la Révocation*,

pp. 55 et suiv., pp. 152 et suiv. — ARGENTI, *La Liberta provvisoria dei condannati in Italia*. — BONNEVILLE DE MARSANGY, *Des Diverses Institutions complément. du syst. pénit.*, pp. 201 à 724. — Du même, *De l'Amélioration de la loi crim.*, t. I, pp. 593 à 624 ; t. II, pp. 28 à 173. — CAVE, *Bullet. de la Soc. génér. des prisons*, 1879, p. 67. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. fr.*, t. I, pp. 451, 464 et suiv. — HOLTZENDORFF, *Die Kürzungsfähigkeit der Freiheitsstrafe*. — SORET DE BOISBRUNET, *Bullet. de la Soc. génér. des prisons*, 1880, p. 877. — VINCENT, *id.*, 1880, p. 815.

LIBERATUS, archidiacre de l'Eglise de Carthage au vi^e siècle. Il fut deux fois envoyé à Rome en 533 et peu après 535 pour affaires ecclésiastiques ; mais il est surtout connu comme auteur du *Breviarium de causa Nestorii et Eutychetis*, édité par J. Garnier (Paris, 1675, in-8 ; réimprimé dans la *Bibl. max. patrum* de Galland, t. XII, pp. 149 et suiv. ; Venise, 1778, in-fol.), dans lequel il se montre partisan des Trois Chapitres, sans d'ailleurs dénaturer les faits historiques. F.—H. K.

LIBÈRE (Saint ?), 37^e pape, consacré le 22 mai 352, mort le 23 sept. 366. Il était Romain, fils d'Auguste, de la famille Savelli. On dit qu'au commencement de son pontificat, il s'était prononcé contre Athanase, qui avait refusé de se rendre à Rome pour répondre aux accusations portées contre lui ; mais bientôt après, ayant pris connaissance d'une lettre de justification qu'Athanase avait fait rédiger par un synode d'évêques égyptiens, et pressé d'ailleurs par les évêques d'Italie qui soutenaient la cause de l'évêque d'Alexandrie, il rétablit communion avec lui. En 353, un grand concile assemblé à Arles, par l'empereur Constance, condamna Athanase ; et cette sentence fut sanctionnée par un édit bannissant ceux qui n'en tiendraient point compte. Les légats de Libère l'avaient soucrite ; Libère les réprouva dans des lettres adressées à Hosius, évêque de Cordoue, et à Cœcilianus, évêque de Spolète, puis il sollicita de l'empereur la convocation d'un nouveau concile, pour statuer définitivement. Ce concile, auquel quelques évêques d'Orient et trois cents évêques d'Occident assistèrent, fut tenu à Milan (355) ; sous la pression de Constance, il confirma la condamnation d'Athanase. Tous les évêques présents, menacés d'exil, signèrent cette décision, à l'exception de Lucifer de Cagliari, d'Eusèbe de Vercel, de Denis de Milan, de Maxime de Naples et des délégués de Rome. Libère écrivit à Eusèbe de Vercel pour le féliciter de sa fermeté, et aux évêques exilés pour les encourager. Après avoir essayé vainement, par présents, promesses et menaces, de le décider à se soumettre, Constance le relégua à Bérée en Syrie (*Berœa*). Comme principale raison de sa résistance, il objectait à l'empereur qu'Athanase avait été condamné sans avoir été entendu.

Pour les relations fort contradictoires de ce qui se passa immédiatement après cet exil, nous renvoyons à la notice sur FÉLIX II, trente-huitième pape, successeur intérimaire de Libère ou antipape. Ce qui est certain, c'est que Constance consentit au retour de Libère à Rome. Quelles furent les causes ou les conditions de ce consentement ? En prenant une attitude qui exigeait la constance des martyrs, Libère avait trop présumé de sa force. Saint Hilaire de Poitiers reproduit, en y intercalant des anathèmes et des qualifications indignées, que nous insérons en italiques, trois lettres de ce pape, déplorant sa disgrâce, sollicitant la protection des ariens pour obtenir sa réintégration à Rome, confessant leurs doctrines et adhérant à la condamnation d'Athanase. AUX EVÊQUES ET AUX PRÊTRES D'ORIENT : « Je ne défends point Athanase ; mais, comme mon prédécesseur Julius l'avait reçu, je craignais d'être considéré comme un prévaricateur. Lorsque j'ai reconnu que vous l'aviez justement condamné, j'ai donné aussitôt mon assentiment à votre jugement, et en conséquence j'ai envoyé à Fortunatien, évêque d'Aquilée, une lettre pour l'empereur. Athanase étant exclu de la communion de nous tous (je ne reçois même plus ses lettres), je puis dire que j'entretiens paix et communion avec vous et avec tous les évêques d'Orient. Vous pouvez être assurés de ma bonne foi lorsque je vous écris cela. Mon seigneur et frère Dé-

mophile a daigné m'exposer la vraie foi catholique, qui a été traitée, exposée et reçue à Sirmium (V. ARIANISME, t. III, p. 893, col. 1) par beaucoup d'évêques, nos frères. (*Voilà la perfidie arienne.*) Je l'ai reçue de bon cœur (*anathème à toi, Libère et à tes compagnons*) et je ne la contredis sous aucun rapport. Je lui donne mon assentiment, je la suis et je la maintiens. (*Encore une fois, et pour la troisième fois, anathème à toi, prévaricateur Libère.*) Considérant que vous me trouvez en parfait accord avec vous, pour toutes choses, j'ai cru avoir le droit de vous prier de daigner, par vos conseils et vos efforts, travailler à me faire libérer de l'exil et rétablir sur le siège qui m'a été divinement confié. » A URSACIUS, VALENS ET GERMINIUS, dont il sollicitait les bons offices et à qui il semble avoir déjà envoyé d'autres lettres destinées à être communiquées à l'empereur : « Avant de vous adresser cette lettre, j'avais déjà condamné Athanase, comme tout le presbytère de Rome pourra l'attester... Cette lettre écrite avec un cœur simple et sincère vous montrera que j'entretiens la paix avec vous tous, évêques de l'Église catholique... Quiconque contredira à cette paix et à cette concorde, qui est la nôtre, qu'il sache qu'il est exclu de notre communion. (*Anathème, te dis-je à toi, prévaricateur, conjointement avec les ariens.*) Des sentiments analogues sont exprimés dans une lettre à VINCENT DE CAPOUE, dont Libère avait tant déploré autrefois la défection au concile de Milan, mais qu'il priaît alors de réunir les évêques de la Campanie, pour adresser ensemble une supplique à l'empereur, afin de mettre fin à sa grande tristesse.

L'authenticité des lettres recueillies par saint Hilaire est restée longtemps incontestée. Alexandre Noël, Tillemont, Fleury, Dupin, Ceillier, Monfaucon, Coustant, les bénédictins qui ont édité les œuvres de saint Hilaire, Mœbler, Daellinger l'admettent. Baronius lui-même ne récusé que la lettre à Vincent. Les premières dénégations ont été émises par le jésuite Stilling et par les Bollandistes ; elles ont été reprises par Zaccharia, Palma, et plus récemment par Hefele (*Concilieneschichte*), que Le Pape Renouf semble avoir péremptoirement réfuté (*Condamnation du pape Honorius*, 1868). Quand même ces lettres seraient rejetées, la chute de Libère ne paraîtrait pas moins avérée. Elle est attestée par saint Athanase, saint Hilaire, saint Jérôme et Sozomène, et par le meilleur des témoins, qui est la vraisemblance. En effet, il est invraisemblable que Constance, qui est resté jusqu'à sa mort un arien fervent et qui ne reculait devant aucun moyen pour faire prévaloir son autorité et ses convictions, ait consenti au rétablissement de Libère avant de s'être assuré de sa soumission. Saint Athanase écrit : « Après deux ans d'exil, il faiblit (*ὀκλασε*) et signa par peur de la mort (*Historia Arianorum ad monachos*, C. 41)... Quand même il n'a pas supporté jusqu'à la fin les peines de l'exil » (*Apologia contra Arianos*, c. 89). Invoquant l'empereur, saint Hilaire s'écrie : « Misérable, dont je ne saurais dire si tu n'as pas été plus impie en rappelant Libère qu'en l'exilant » (*Contra Constantium imperatorem*). Saint Jérôme : « Libère, vaincu par l'exil, souscrivit l'hérésie » (*Chronica et De Viris illustribus*). En outre, si l'on examine la question au point de vue de l'infaillibilité des papes, il est difficile de ne pas reconnaître que saint Athanase, saint Hilaire, saint Jérôme, en supposant même qu'ils se soient trompés sur le fait de la chute de Libère, ne considéraient pas l'infaillibilité comme essentielle au siège romain, puisqu'ils montraient un pape tombé dans l'hérésie. Ils parlent de cette chute, sans trouble de conscience ni de foi, et comme d'un fait connu de tous et incontesté. — Au mot FÉLIX II, nous avons indiqué les difficultés que Libère rencontra lors de son retour à Rome. Définitivement rétabli sur le siège pontifical, dans une ville où la plus grande partie du clergé et du peuple était hostile à l'arianisme, il tint jusqu'à sa mort la conduite qui devait lui concilier leur faveur. — Dans le martyrologe romain attribué à saint Jérôme, la commémoration de *Saint Libère évêque* était indi-

quée au 23 sept. et au 17 mai. Cette indication fut retranchée du martyrologe révisé par Baronius. E.-H. VOLLET.

BIBL. : J. BARMBY, *Libertius*, dans le *Dictionary of Christian biography* de W. SMITH et H. WACE ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

LIBERGIER (Hugues), maître d'œuvre français du XII^e siècle. Libergier construisit à Reims, de 1229 à 1263, époque de sa mort, l'ancienne église Saint-Nicaise, terminée par Robert de Coucy et détruite en 1793, église dont une gravure du XVII^e siècle reproduit la façade et dans laquelle était conservée la dalle tumulaire recouvrant la sépulture de Libergier. Cette dalle, transportée après la démolition de l'église dans la cathédrale où elle se voit encore aujourd'hui dans la chapelle Saint-Jean, représente ce maître d'œuvre tenant à la main droite un modèle d'église avec deux tours, comme était l'église Saint-Nicaise, et à la main gauche une règle graduée. À ses pieds sont gravés un compas et une équerre, et aux deux côtés de sa tête, des anges tiennent des encensoirs. Au pourtour de la dalle, on lit l'inscription suivante : † CIGIT·MAISTRE·HUES·LIBERGIERS·QUI·COMMENSA·CESTE·EGLISE·AN·LAN·DE·LINCARNATION·M·CC·XXIX·LE·MARDI·DE·PAQUES·ET·TRESPASSA·LAN·DE·LINCARNATION·M·CC·XLIII·LE·SAMEDI·APRES·PAQUES·POUR·DIEU·PRIEZ·POUR·LUI· Charles LUCAS.

BIBL. : DIDRON, *Annales archéologiques* ; Paris, t. I, in-8.

LIBERI (Pietro), dit *il Libertino*, peintre italien, né à Padoue en 1605, mort à Venise en 1687. Il eut pour premier maître le Padovanino, puis il travailla à Rome, à Parme et à Venise ; il finit par se fixer dans cette dernière ville, où il exécuta de vastes travaux de décoration, et d'où sa renommée se répandit jusqu'en Allemagne, où l'empereur le créa comte et chevalier, et jusqu'en Flandre, où Sandrart lui donna place parmi les grands peintres de son temps. Quelques sujets licencieux et une prédilection bien vénitienne pour les belles nudités ont fait donner à Liberi son surnom de *Libertino* ; il fut l'un des plus savants et des plus fermes dessinateurs du XVII^e siècle, et il est regrettable qu'il ait affadi ses œuvres par un coloris platement rosé dans les chairs. Les principales œuvres de Pietro Liberi sont : à Venise, *la Bataille des Dardanelles*, dans la Sala dello Scrutinio au Palais ducal ; *Venise priant saint Antoine* (église Santa Maria della Salute) ; *le Christ en croix, avec sainte Madeleine et saint Thomas* (église San Giovanni e Paolo) ; *la Prédication de saint François Xavier* (église du Gesù) ; à Padoue, dans l'église Sant' Antonio, *Saint François recevant les stigmates*, et sur la voûte de la sacristie, *Saint Antoine dans une gloire* ; dans l'église Santa Giustina, *Sainte Gertrude en extase* ; à Vicence, *le Sacrifice de Noé* (cathédrale) et *le Mariage mystique de sainte Catherine* (église Santa Caterina) ; à Bergame, *le Déluge* (église Santa Maria Maggiore) ; au musée des Offices, à Florence, le portrait de Pietro Liberi par lui-même ; à la Pinacothèque de Munich, *Angélique et Médor* ; au musée de Dresde, *les Filles de Loth*, *le Jugement de Paris*, *la Sagesse protégeant la Jeunesse*, etc. On attribue, tantôt à Liberi lui-même, tantôt à Rossi, une grande estampe en trois feuilles, représentant une furieuse *Bataille sur un pont*, avec le titre *Venetiarum Pugillatus*, la date de 1676, et une dédicace à Louis XIV. E. BERTAUX.

BIBL. : BOSCHINI, *La Carta del Navegar pittoresco* ; Venise, 1660, in-4. — LANZI, *Storia pittorica dell' Italia* ; Milan, 6 vol. in-18, t. IV. — SANDRART, *L'Academia tedesca della architettura, scultura e pittura* ; Nuremberg, 1675-79, 4 vol. in-fol. — ZANOTTO, *Palazzo ducale di Venezia illustrato* ; Venise, 1843 et suiv., 2 vol. in-4.

LIBERI (Marco), peintre italien, né à Padoue en 1640, mort à Venise vers 1696, fils du précédent. Il fut élève de son père qu'il imita servilement. On connaît de lui deux tableaux au musée de Dresde, représentant *Vénus avec l'Amour*.

LIBÉRIA. République nègre de l'Afrique occidentale, sur la Côte des Graines. Elle occupe 85,350 kil. q. Sur sa population les estimations varient de 767,500 à 2 millions

d'âmes. Elle est enclavée entre les possessions françaises vers l'intérieur et au S.-E., anglaises au N.-O.

— Sa géographie physique, ethnographique et économique a été exposée dans l'art. CÔTE DES GRAINES (t. XII, pp. 1182 et suiv.). Nous nous bornerons à la compléter ici par les détails politiques et historiques.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — La déclaration d'indépendance date de 1822; la constitution du 26 juil. 1847. Elle est calquée sur celle des États-Unis. La république a un Sénat de 8 membres élus pour quatre ans; une Chambre des députés de 13 membres élus pour deux ans; un président élu pour deux ans. Nul blanc ne peut acquérir de droits politiques. Le pavillon est formé de onze bandes horizontales alternativement rouges et blanches. Près de la hampe, sur fond d'azur rectangulaire, occupant les cinq bandes supérieures, une étoile blanche à cinq rayons. — La capitale est Monrovia. Le territoire de la république est divisé en quatre comtés: Montserrado, Grand-Bassa, Sinou, Maryland. Tout citoyen de seize à cinquante ans doit le service militaire en temps de guerre. Le budget de 1888 se réglait par 35,000 livres sterling de recettes provenant surtout de la douane et 33,000 livres de dépenses. En août 1871, le gouvernement contracta en Angleterre un emprunt de 500,000 dollars au taux de 85 et à 7 0/0 d'intérêts remboursable en quinze ans. Depuis 1874, rien n'a été payé.

HISTOIRE. — La république de Libéria doit son origine à des philanthropes américains. Ils réunirent en 1816 à Washington un congrès et décidèrent de donner à des nègres tirés de l'esclavage et rapatriés en Afrique un territoire neutre où ils prouveraient leur aptitude à se civiliser sans autres guides que des missionnaires. La première expérience eut lieu en 1817 dans l'île de Cherbro et échoua. Elle fut reconquise en 1821; on acheta à l'E. du cap Mesurado au chef local un territoire où l'on établit 30 familles. L'établissement reçut le nom de Monrovia en l'honneur du président Monroe. L'immigration de nègres américains fit prospérer la colonie qui fut déclarée indépendante en 1826, organisée comme telle en 1847; son indépendance fut reconnue par la France et l'Angleterre en 1848. Elle s'accrut par l'acquisition du territoire de Galinas au N.-O. (1848), de celui de Cassa (1852), absorba en 1857 la république analogue du Maryland fondée aussi pour des nègres libérés au cap Palmas en 1834; enfin, elle annexa en 1882 le royaume de Medina, ce qui doubla sa population. Néanmoins, l'expérience tentée à Libéria peut être regardée comme manquée. Les nègres civilisés sont au nombre de 18,000 environ. Ils font preuve de la plus grande paresse, de l'esprit de caste le plus borné, cherchant à exploiter les indigènes et les étrangers. Malgré les efforts de leurs missionnaires de l'Eglise méthodiste (à laquelle ils appartiennent presque tous), lesquels entretiennent quelques écoles, il semble que les pseudo-civilisés de Libéria restent moralement inférieurs aux indigènes qu'ils oppriment. Ils ont cessé de se recruter depuis que les sociétés de missions ne leur envoient plus d'affranchis, et nul nègre émancipé n'est venu des États-Unis à Libéria. A.-M. B.

BIBL.: VALDEZ, *Six Years of a travellers life in Western Africa*; Londres, 1861, 2 vol. — BUTTIKOFER, *Mededeelingen over Liberia*; Amsterdam, 1884 (cf. du même dans *Jahresb. de la Soc. géogr. de Berne*, 1882-83). — VAUVERMANS, *Libéria, histoire de la fondation d'un Etat nègre libre*; Bruxelles, 1885. — BOURZEIX, *la République de Libéria*; Paris, 1887.

LIBERMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 337 hab.

LIBERT (Adam-Charles-Jules), littérateur français, né à Joigny (Yonne) le 18 sept. 1827, mort à Montpellier le 20 juil. 1857. Après de brillants succès au concours général entre les lycées de Paris, en 1847, il entra à l'École normale l'année suivante. Professeur d'histoire au lycée de Tours, il refusa de prêter le serment à l'Empire. Il vint à Paris; mais, n'ayant d'autres ressources que celles que lui procuraient les leçons particulières et quelques publications historiques, il ne tarda pas à tomber malade. Il n'a

signé qu'une *histoire de la chevalerie en France* (1856, in-18); sous le nom d'*Un Professeur d'histoire*, il a rédigé un *Précis de l'histoire du moyen âge* (1852, in-12) et collaboré à la *France illustrée* de Malte-Brun. M. P.

LIBERTAD. Ville du Nicaragua, prov. de Chontales, près du rio Mico, à 30 kil. N.-E. de Juigalpa; 1,200 hab. Elle a été fondée en 1840 au centre d'un district de mines d'or.

LIBERTAD. Département maritime du N. du Pérou; 28,153 kil. q., 150,000 hab. Il s'étend depuis l'Océan sur lequel il a 200 kil. de côtes jusqu'au sommet de la Cordillère des Andes et au vâl supérieur de Marañon. La zone côtière est aride et déserte, sauf dans les vallées des rios de Chicama, Moche, Viru, Chao et Santa. La zone montagneuse est froide; elle renferme des mines d'or et d'argent, de cuivre et de fer qu'on n'exploite pas. Le bétail, les chapeaux de paille sont les ressources principales. Le ch.-l. du département est Trujillo. Il se divise en cinq provinces: Huamachuco, Otusco, Pacasmayo, Pataz, Trujillo. Il a été démembré de l'ancienne intendance de Trujillo qui reçut en 1825 le nom de Libertad, parce que l'indépendance y avait été proclamée d'abord. Elle fut subdivisée en dép. d'Amazonas, Cajamarca, Piura et Lambayeque.

LIBERTAD (Puerto de la). Ville maritime du Salvador dont c'est le principal port relié par une route à la capitale; 1,500 hab. C'est une rade foraine sans abri, sur la côte de Baume, avec jetée de 150 m.

LIBERTAT (Pierre de BAYON DE), célèbre ligueur marseillais, issu d'une famille corse qui s'était distinguée dans les guerres de Sicile et de Calabre, mort à Marseille en avr. 1597. Après la conversion de Henri IV au catholicisme, la Provence presque tout entière avait reconnu ce prince. Marseille seule résistait, dominée par le premier consul Charles de Casaulx et le viguier Louis d'Aix qui, après avoir voulu rendre à cette ville son indépendance, négociaient maintenant avec le roi d'Espagne, Philippe II. Déjà les galères espagnoles, conduites par Doria, étaient entrées dans le port, quand le duc de Guise, gouverneur de Provence, vint assiéger Marseille. Libertat chargé de la défense de la Porte-Réale, la mieux fortifiée de la ville, se laissa gagner par le duc de Guise et livra Marseille à l'armée royale (17 févr. 1596). Il assassina Charles de Casaulx, contraignit Louis d'Aix à la fuite et les Espagnols à la retraite. Telle était l'importance de la soumission de Marseille qu'en l'apprenant, Henri IV s'écria, dit-on: « C'est maintenant que je suis roi! » Libertat fut nommé viguier perpétuel de la ville et reçut 30,000 livres, le commandement de la Porte-Réale et du fort Notre-Dame-de-la-Garde, etc. Il ne jouit pas longtemps de ces dignités et mourut, sans enfants, l'année suivante. Ses concitoyens lui érigèrent une statue avec cette inscription: *Petro Libertat, libertatis assertori, pacis civiumque restauratori*. Son nom est resté encore populaire en Provence. J. MARCHAND.

LIBERTÉ. I. Philosophie. — Les philosophes distinguent la question spéciale du *libre arbitre* (V. ARBITRE, t. III, pp. 594 et suiv.) de la question beaucoup plus générale de la liberté. La question du *libre arbitre* consiste à se demander si l'homme dispose d'une force spéciale capable de rompre la série déterminée des causes de façon à commencer absolument des séries. La question de la *liberté* consiste à se demander si tout dans l'univers, soit en l'homme, soit hors de l'homme peut se ramener à des séries déterminées. Il est clair que les partisans du libre arbitre doivent d'abord admettre l'existence générale de la liberté. Mais on peut refuser à l'homme le libre arbitre et admettre cependant que tout n'est pas nécessairement déterminé dans l'univers; qu'il y a quelque chose non seulement de contingent, mais même de libre, au vrai sens du mot. Le *contingent* (V. ce mot), c'est ce dont l'existence n'implique pas de contradiction, ce qui pourrait exister sans absurdité; le libre est quelque chose de plus, c'est l'existence même de ce qui est contingent. Le contingent demeure dans le possible, le libre est dans le réel. La contin-

gence est simplement une condition abstraite de l'existence du libre, la liberté est l'attribut de la cause qui appelle à l'existence le contingent. La liberté ne peut pas exister sans un être qui soit libre ; cet être doit être une cause et, pour pouvoir produire dans l'univers des effets qui méritent le nom de libres, cette cause doit avoir une puissance universelle : un tel être mérite le nom de *Dieu* (V. ce mot). L'existence de la liberté dans le monde est donc liée à l'existence de Dieu.

On peut en effet concevoir la cause première, qu'on est convenu d'appeler Dieu, comme une force plus ou moins consciente agissant avec la nécessité des forces de la nature. Dieu est alors tout entier déterminé ; il ne peut s'affranchir de la nécessité qui constitue sa nature même, la liberté n'existe ni en lui ni hors de lui, mais on peut aussi se représenter la cause première comme une intelligence qui conçoit tous les possibles et comme une bonté active qui parmi les possibles choisit ceux qui lui conviennent. Dans ce dernier cas les possibles choisis le sont sans nécessité, et il y a de la liberté dans le monde. Et ici encore plusieurs conceptions sont possibles : ou l'on admet avec Descartes et M. Secrétan (*Philosophie de la liberté*) que Dieu jouit d'une telle liberté qu'il détermine par ses décisions absolues même la bonté et l'intelligibilité des choses ; ou l'on pense avec saint Thomas que l'intelligibilité des choses est contenue dans la nature même de Dieu, qu'il serait absurde qu'il pût modifier aucune essence, mais qu'il demeure absolument libre de choisir entre les essences qu'il appellera à l'existence ; ou enfin on croit avec Leibniz que le choix de Dieu, tout en n'étant pas absolument nécessaire, est moralement déterminé par la considération du meilleur. La liberté de Dieu absolue dans le système de Descartes, subordonnée à l'intelligence dans le système de saint Thomas, se limite encore par des considérations morales dans le système de Leibniz. G. FONSEGRIVE.

II. Politique. — Le problème politique de la liberté est de concilier l'autonomie individuelle avec les nécessités de la vie sociale. Celles-ci la restreignent considérablement, et ce n'est que justice, car l'individu, dans nos sociétés si complexes et héritières d'un lointain passé, est dans la plus large mesure le produit de l'activité sociale ; il est adapté à son milieu comme l'est une cellule d'un organisme supérieur. Il ne saurait subsister isolément, et l'indépendance complète impliquerait sa destruction à peu près immédiate. Cette interdépendance des membres du corps social est la donnée élémentaire de la politique. Néanmoins, les races européennes admettent généralement qu'il est désirable de la concilier avec une autonomie aussi large que possible, concédée aux individus et assurée par l'État.

Les avantages de cette conception ont été exposés dans l'art. **ÉTAT**, ainsi que la situation générale dont nous nous occupons. Sa difficulté est double : il faut d'abord concilier la liberté de chacun avec celle des autres membres de la société ; en second lieu, il faut la concilier avec l'indispensable suprématie directrice du gouvernement. Précisons : l'existence d'une société suppose une sorte de pacte en vertu duquel chacun des individus s'engage ou sera contraint à reconnaître aux autres des droits équivalents aux siens ; il devra respecter leur vie, leur famille, leur propriété, renoncer à trancher par la force brutale les contestations, etc. On résume ces obligations dans une formule très nette : « La liberté de chacun cesse où commence celle d'autrui. » Il est d'ailleurs évident logiquement, et il résulte des expériences historiques que ce respect réciproque des libertés individuelles ne peut être assuré que par l'*État* (V. ce mot). Le contraire est cependant soutenu par les théoriciens de l'*anarchie* (V. ce mot) ; mais il paraît certain que la disparition de l'appareil dirigeant de la société livrerait celle-ci à la force brutale, et détruirait la liberté de la grande majorité des citoyens. L'État ou gouvernement étant accepté comme l'indispensable garant des libertés individuelles et l'arbitre entre elles, un nouveau problème surgit : Quelle part de ces libertés devra-t-on sacrifier pour en assurer le

fonctionnement ? La nécessité de l'action collective, de la discipline entraîne d'énormes restrictions des autonomies personnelles ; tel est, par exemple, le service militaire.

Les populations de la zone tropicale ont généralement résolu la question en sacrifiant totalement la liberté et laissant au chef de l'État un pouvoir absolu sur tous les sujets. Les débats relatifs à la liberté politique ne se sont guère engagés que chez les peuples européens, que le vieil Hérodote qualifiait d'anarchiques, les opposant aux dociles troupeaux humains de l'Asie. Même les civilisations de l'Europe méridionale (cités de la Grèce et de l'Italie antique, empire romain, etc.) ont d'ordinaire accordé à l'État une toute-puissance peu contestée sur ses membres. En revanche, les races germaniques n'ont, durant des siècles, pas eu la notion de l'État ; elles ne concevaient que les contrats d'homme à homme ; le monarque ne pouvait compter que sur ses « fidèles » ou *leudes*, personnellement liés à lui (V. **ÉTAT**, **FÉODALITÉ**, etc.). Un tel régime était extrêmement favorable à la liberté ; il en est resté beaucoup dans nos mœurs ; par exemple, cet apriorisme qu'un impôt doit être consenti par ceux qui le payent ; d'une manière plus générale, l'idée que les pouvoirs politiques, les lois et tout l'organisme social reposent sur un contrat librement accepté. Après que les exigences de la défense militaire et l'évolution de la propriété eurent abouti au régime féodal, la formation de grands États centralisés eut pour conséquence le despotisme monarchique qui supprima la plupart des libertés politiques, s'appuyant sur les théories du droit romain et de l'Église catholique. Il ne put toutefois prévaloir en Angleterre, et, bientôt, un mouvement d'opinion conduit par les philosophes et publicistes français revendiqua les libertés politiques ; la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (V. cet art.) est leur manifeste. On trouvera dans l'art. **CONSTITUTION** le résumé des efforts tentés par les divers peuples pour conquérir la liberté politique et le texte ou l'analyse des chartes où ils ont fait écrire leurs droits. Nous rappellerons que les principales de ces libertés sont : la liberté de réunion, la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de l'enseignement. A l'encontre des pouvoirs spirituels, on a conquis la liberté de conscience et de culte. Ce fut, en Europe, non pas le but, mais le résultat de la Réforme, qui avait commencé par une réaction du fanatisme religieux et qui finit par proclamer la nécessité du libre examen comme base des croyances.

Aujourd'hui on est à peu près d'accord pour admettre la liberté de la pensée, et on ne trouve pas beaucoup de personnes qui combattent directement les autres libertés primordiales que nous venons d'énoncer. Pourtant, lorsqu'on en vient aux applications, le désaccord apparaît, et il se révèle de grandes difficultés que l'analyse philosophique peut d'ailleurs faire pressentir. Il est malaisé de pousser à l'absolu l'une quelconque des libertés, sans la mettre en contradiction avec l'intérêt social réel ou supposé. La liberté de penser semble primordiale, et dans une société fondée sur les découvertes de la science on peut dire qu'il importe par-dessus tout de ne jamais entraver la recherche de la vérité, le libre effort de chacun dans cette voie. La liberté de la pensée est inséparable de la liberté de la parole, non seulement parce que la pensée ne se formule que par la parole, mais aussi parce que la vérité conquise par l'effort individuel n'a de prix que si elle est transmise par l'inventeur aux autres ; ceci est aussi vrai des opinions philosophiques que des découvertes physiques et tout autant des investigations sur les intérêts économiques, politiques ou moraux de la société. Mais ici surgit une difficulté redoutable ; il est impossible d'établir une démarcation absolue entre la pensée, la parole et l'acte ; et, en un certain sens, toute parole est un acte. Or, très peu de gens sont disposés à admettre qu'une société laisse discuter librement tous ses principes, laisse prêcher sa destruction. L'apologie du meurtre, du vol, semble aussi coupable que l'acte auquel elle incite ; on étend cette réprobation à la

théorie qui envisage comme légitimes le meurtre et le vol. Il suffit de rappeler les lois récemment votées ou proposées en France et en Allemagne contre les anarchistes, les ennemis de l'ordre social et politique établi. Dans l'ordre moral, on se heurte à des susceptibilités analogues, et les esprits les plus ouverts ont peine à autoriser leurs concitoyens à s'affranchir du joug de la coutume : non seulement ils maintiennent la prohibition de la polygamie, des actes impudiques dans des cas ou le libre exercice des fantaisies individuelles n'apporte pas de dommages précis et ponderables aux autres membres de la société, mais ils punissent presque partout l'apologie ou la description d'actes jugés immoraux dans la civilisation particulière ou ils s'accomplissent. Ces faits prouvent que partout subsiste un certain pouvoir spirituel restrictif des libertés individuelles ; nous n'avons pas à en discuter ici la légitimité (V. ETAT). Il est aisé de comprendre que les libertés qui interviennent dans un ordre plus pratique et matériel, liberté de la presse et d'association, soient en butte aux mêmes restrictions ; un Etat ne laisse pas se constituer librement d'association dont le but avoué est de le détruire ; de là à retirer à ses adversaires le bénéfice de la liberté il n'y a qu'un pas, souvent franchi.

Nous ne pousserons pas plus loin cet exposé ; il serait facile de varier les exemples. Retenons seulement une dernière constatation. La conception de la liberté est fort différente d'un pays à l'autre, selon les mœurs et les idées. La liberté comporte deux cas assez distincts : l'indépendance vis-à-vis du gouvernement et l'indépendance vis-à-vis de la coutume. Tel sauvage qui échappe presque complètement à l'autorité du chef est soumis à l'empire d'une foule de prescriptions qui dirigent ses moindres actes ; dans un autre pays, à côté d'une soumission absolue aux ordres de l'Etat, on jouit d'une liberté complète dans les actes non politiques ; il en fut ainsi à Venise au XVII^e siècle. Plus près de nous, le Français tolère assez volontiers les plus graves atteintes à la liberté individuelle, arrestations et detentions arbitraires, restriction à la liberté d'association, etc. ; en revanche, il ne pourrait pas supporter les obligations que subit un Anglais à l'occasion du repos de dimanche et qui paralysent complètement sa liberté personnelle.

Nous examinerons, dans un article spécial, la question de la liberté économique ; mais nous pouvons dès à présent constater que cette liberté comme les autres profite surtout aux forts et que, même dans les sociétés modernes, on n'a pu encore réaliser l'égalité, sans laquelle la liberté ne saurait être complète pour la majorité. A.-M. B.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — L'importance de cette liberté est proportionnée pour chacun à la valeur qu'il reconnaît à sa conscience : nulle ou négligeable pour les indifférents et les sceptiques, souveraine pour les sincères et les croyants. Quoiqu'elle soit applicable à des objets divers, nous ne la considérons ici que dans ses rapports avec la religion, son objectif ordinaire, et nous la définissons : droit et devoir de n'accomplir et de ne laisser accomplir en notre personne aucun acte religieux que notre conscience déclare faux. Les principaux obstacles que rencontrent l'exercice de ce droit et l'accomplissement de ce devoir résultent des lois, de la coutume, des exigences de l'opinion publique ou de la mode, des pressions de la famille ; sans parler des calculs de l'intérêt, qui conduisent à l'hypocrisie. — La conscience n'est point opprimée seulement par les lois qui édictent des peines pour imposer une religion à ceux qui n'y croient point. A côté de la persécution proprement dite, il convient de placer la violence permanente provenant des incapacités ou des infériorités établies contre ceux qui ne se soumettent pas à cette religion, ou de la nécessité de recourir aux ministres et aux cérémonies d'un culte, pour les actes constatant ou constituant l'Etat et les droits des personnes. La Révolution a supprimé ces contraintes, en déclarant tous les citoyens également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, sans autre distinction que celle de leurs vertus ou de leurs talents

(constitution de 1791, art. VI) et en enlevant au clergé la tenue des registres de l'état civil. Mais elle laissa subsister plusieurs dispositions qui pouvaient porter atteinte à la liberté de conscience, par l'immixtion officielle de la religion dans les actes et les fêtes de l'Etat, par l'organisation de l'enseignement, par la participation des militaires à certaines cérémonies et leurs exercices en ces cérémonies, par les formes du serment et par l'apposition dans les tribunaux d'images devant lesquelles le serment est prêté, par la réglementation des cimetières séparant dans la mort ceux qui s'étaient unis dans la vie et plaçant parmi les criminels ceux qui s'étaient éloignés de l'Eglise. La plupart ont été supprimées. Il ne reste plus guère que l'envahissement solennel des voies publiques par les processions ; une loi les interdit dans les lieux où il y a un consistoire protestant ; mais cette loi, qui d'ailleurs ne visait qu'à prévenir les conflits, n'a jamais été observée. Il s'est même trouvé des juges qui ont condamné des Français ayant refusé de se découvrir sur le passage des processions. Par une caractéristique conversion de sentiments, ces sentences ont été approuvées par ceux qui honorent les martyrs chrétiens acceptant la mort pour ne point se soumettre à des pratiques nationales que leur foi réprouvait comme idolâtriques.

C'est des mœurs, non des lois, que dépendent aujourd'hui la plupart des causes qui induisent à méconnaître le devoir incombant à quiconque se sent une conscience et la veut respecter, de ne point accomplir, comme s'il y croyait, les actes d'une religion à laquelle il ne croit pas. La tenue des actes de l'état civil a été enlevée au clergé, mais l'Eglise a conservé des sacrements et des cérémonies qui correspondent à ces actes. La coutume et la mode, avides de décor et d'apparat, les imposent même à ceux qui manquent de la foi qui les désire ou dont la raison les réprouve. Lorsqu'on n'en use point, l'Eglise appelle concubinage ce que la loi appelle mariage. De ceux qui réclament son ministère, elle a le droit et le devoir d'exiger les conditions qu'elle estime nécessaires à l'acte qu'elle doit célébrer. Elle astreint l'époux protestant à la promesse, si communément parjurée, d'élever tous ses enfants dans la religion catholique ; elle mène à contesse l'incrédule, lorsqu'il ne parvient pas à frauder le confessionnal, au moyen du billet de contesse. Il est à peu près impossible au libre penseur ou au croyant indépendant de mourir en paix, s'il veut persévérer dans les sentiments qui ont animé sa vie, et de préserver ses funérailles des cérémonies qu'il a constamment réprouvées. Des supplications, des obsessions, dont la dernière maladie de Lamennais présente un exemple notoire, le circonviennent sur son lit de mourant, pour le nuire des sacrements de l'Eglise ; et lorsque, malgré sa faiblesse, il a persisté à les refuser, la piété des siens ose trop souvent profiter de l'agonie qui paralyse sa volonté et sa parole, pour lui faire administrer l'extrême onction, par enlèvement de l'enterrement civil. En effet, ceux qui font sonner le plus bruyamment les droits de la conscience, quand il s'agit de prôner les prétentions de l'Eglise, s'efforcent de flétrir du nom d'*enfouissement* l'inhumation de celui qui est mort fidèle à sa conscience. Quand leur parti détenait le pouvoir, il imposait aux enterrements civils des heures et des parcours qui tendaient à les rendre infamants. La loi du 15 nov. 1887, une des lois que les évêques appellent *scélérates*, a fait tout ce qui semble juridiquement possible pour réagir contre ces procédés. Elle déclare que toutes les dispositions légales relatives aux honneurs funèbres doivent être appliquées, quel que soit le caractère des funérailles, civil ou religieux (art. 2). Elle attribue à toute personne en état de tester la faculté de régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner (art. 3). En outre, l'art. 4 institue une procédure spéciale pour pourvoir à l'exécution des volontés du défunt (V. FUNÉRAILLES, t. XVIII, p. 268). D'autre part, des règlements récents limitent au domicile mortuaire les honneurs mili-

taires dus aux membres de la Légion d'honneur. — Les maximes et les règles qui viennent d'être rappelées ont pour objet d'inspirer le respect des convictions et la sincérité des actions; suivant la mesure où elles prévaudront, elles auront pour effet de relever les caractères et de purifier la religion, en la préservant des profanations qu'amènent inévitablement les contraintes exercées sur la conscience. L'Eglise romaine condamnée et, enchaînée à son infailibilité, elle est tenue de condamner indéfiniment ces choses *modernes*, incompatibles avec sa doctrine et sa pratique séculaires (V. ETAT, § *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*, t. XVI, p. 491; HÉRÉSIE, t. XIX). Pie IX a formellement renouveau et confirmé cette condamnation dans le *Syllabus*, art. 16, 24, 47, 48, 77, 79, et Léon XIII dans l'encyclique *Humanum genus* contre la franc-maçonnerie.

E.—II. VOLLET.

LIBERTÉ DE CULTE. — Dans la notice qui précède, nous avons présenté la *liberté de conscience* comme une faculté individuelle et négative, concernant le droit et le devoir de nous abstenir de tout acte religieux que notre conscience déclare faux. A l'inverse, la *liberté de culte* nous apparaît comme le droit d'accomplir tous les actes religieux que notre conscience réclame, de nous unir à d'autres hommes pour professer notre religion et propager les croyances qui y correspondent. La raison et le nom de cette liberté ont été exprimés par Tertullien : « Permettez à l'un d'adorer le vrai Dieu, à l'autre Jupiter; à l'un de lever les mains au ciel, à l'autre vers l'autel de la foi; à celui-là de compter, comme vous dites, les nuages, à celui-ci les panneaux d'un lambris; à l'un enfin de s'offrir lui-même à Dieu, à l'autre d'offrir un bouc. Prenez garde que ce ne soit une espèce d'irreligion d'ôter la *liberté de la religion* et l'option de Dieu, de ne pas me permettre d'adorer le Dieu que je veux adorer, et de me contraindre d'adorer celui que je ne veux pas adorer. Quel Dieu recevra des hommages forcés? Un homme n'en voudrait pas. » (*Apologie*, XXIV.) « Il est de droit naturel et de droit commun que chacun adore qui bon lui semble : la religion d'un homme n'est ni utile ni nuisible à un autre homme. Il n'appartient pas à une religion de faire violence à une autre religion. Une religion doit être embrassée par conviction et non par force; car les offrandes à la divinité exigent le consentement du cœur. » (*Lettre à Scapula, proconsul d'Afrique*, II.) Persécutés ou menacés alors, les chrétiens sentaient combien est juste la liberté de religion. Ils s'empressèrent de l'oublier, lorsque, associés à l'Empire, ils purent à leur tour comprimer et persécuter. Dès Constantin, commence à s'établir un régime sous lequel l'Etat et l'Eglise, d'accord pour supprimer toute religion autre que la leur, se sont efforcés néanmoins de se dérober réciproquement leur domaine propre (V. ETAT, § *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*, t. XVI, p. 491).

Ce fut seulement à la fin du xviii^e siècle que des législateurs osèrent édicter des règles impliquant la liberté de conscience, la liberté de culte et la séparation des Eglises et de l'Etat. La constitution des Etats-Unis déclara que *aucune condition religieuse ne pourrait être exigée comme condition d'aptitude pour aucune fonction ou charge publique des Etats-Unis*. Cette déclaration fut complétée par un amendement proposé en 1789 et adopté en 1791 : *le congrès ne peut établir une religion d'Etat ni défendre le libre exercice d'une religion*. Les Etats particuliers demeuraient libres de conserver ou de se donner des Eglises officielles; mais la force des choses amena dans toute la Confédération la rupture de tout lien entre les Eglises et les Etats. Cette émancipation fut complètement achevée en 1833. Quoiqu'elle ne fût point déduite d'une doctrine théologique propre au protestantisme, elle était le résultat des diversités que la foi personnelle produit dans les conceptions religieuses, chez les protestants et de la multiplicité des Eglises qui en est la conséquence. La neutralité fut introduite dans la constitution de la Confédération et dans les constitutions particulières des Etats

par l'impossibilité ou le danger de faire un choix et d'édicter une préférence en faveur d'une des diverses Eglises qui se partagent la population des Etats-Unis. — En France, l'édit de Nantes (15 avr. 1598) permit aux réformés de professer leur religion et de célébrer leur culte, dans certains lieux et suivant certaines mesures (V. NANTES (Edit de)). Mais cet édit était moins un statut motivé par les droits de la liberté qu'un traité de pacification avec un parti militant, Henri IV estimant qu'il était plus sage de le désarmer par des concessions, que d'entreprendre de le réduire par la force. Après avoir été renié et violé dans tous ses articles, il fut révoqué par Louis XIV (oct. 1685). La persécution qui précéda, accompagna et suivit cette révocation, et qui fut la plus habile et la plus implacable persécution que l'histoire ait relatée, servit la cause de la liberté de conscience, dans le monde, beaucoup plus puissamment que ne l'aurait fait la prospérité du protestantisme en France. Malgré la violente opposition du clergé (V. FRANCE ECCLESIASTIQUE, t. XVII, p. 1063, col. 2), Louis XVI obéit au vœu de la conscience publique, en permettant aux non-catholiques de naître, de vivre et de mourir en France, et d'y travailler, sans être inquiétés pour cause de religion; de se marier, de faire constater légalement la naissance de leurs enfants, d'enterrer décemment leurs morts et de certifier leur décès. Mais tout exercice quelque peu public de leur culte restait interdit (nov. 1787). Ils se trouvaient même atteints ou menacés encore par les incapacités et les pénalités édictées sous Louis XIV et sous Louis XV.

Le 27 août 1789, l'Assemblée nationale vota l'art. VI de la Déclaration des droits de l'homme : « Tous les citoyens, étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans aucune distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Dans le projet, l'art. X était ainsi conçu : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de sa religion. » La précision de cette formule semble avoir effrayé des esprits inaccoutumés encore au langage et à l'exercice de la liberté. Un curé proposa et fit adopter une autre rédaction : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public établi par les lois. » Rabaut Saint-Etienne, représentant de la sénéchaussée de Nîmes, avait combattu énergiquement cette modification : « Vos principes, disait-il, sont que la liberté est un bien commun et que tous les citoyens y ont un droit égal. La liberté doit appartenir à tous les Français également et de la même manière. Tous y ont droit, ou personne ne l'a; celui qui veut en priver les autres n'en est pas digne; celui qui la distribue inégalement ne la connaît pas; celui qui attaque, en quoi que ce soit, la liberté des autres attaque la sienne propre et mérite de la perdre à son tour... La liberté de la pensée et de l'opinion est un droit inaliénable et imprescriptible... elle est la plus sacrée de toutes, elle échappe à l'empire des hommes. La contraindre est une injustice, l'attaquer est un sacrilège... Je demande pour tous les non-catholiques ce que vous demandez pour vous-mêmes : l'égalité des droits, la liberté; la liberté de leur religion, la liberté de leur culte... la certitude de ne pas être plus troublés dans leur religion que vous ne l'êtes dans la vôtre, et l'assurance parfaite d'être protégés autant que vous, de la même manière que vous, par notre commune loi. » Enfin, parlant de ceux qu'il défendait : « Ils se présenteraient à vous, teints encore du sang de leurs pères, et ils vous montreraient l'empreinte de leurs propres fers. Mais ma patrie est libre, et je veux oublier, comme elle, et les maux que nous avons partagés avec elle, et les maux plus grands encore dont nous avons été les victimes. Ce que je demande, c'est que ma patrie se montre digne de la liberté, en la distribuant également à tous les citoyens, sans distinction de naissance et de religion. » Ces paroles furent vivement applaudies à l'Assemblée, et elles eurent un immense retentissement au dehors;

mais la rédaction du curé fut maintenue. Cependant, afin de bien préciser les conséquences pratiques de ses déclarations, l'Assemblée décréta l'admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires (24 déc. 1789) ; trois mois après (15 mars 1790), elle choisit Rabaut pour son président, en remplacement de l'abbé de Montesquieu. Enfin, le chartreux dom Guerle, ayant proposé de proclamer la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'Etat, et de ne plus autoriser d'autre culte que le sien, provoqua un des plus véhéments discours de Mirabeau, et l'Assemblée décréta « qu'elle ne pouvait ni ne devait délibérer sur la motion proposée, parce qu'elle n'avait et ne pouvait avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses ; parce que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne permettent pas qu'elle devienne un sujet de délibération ; et que d'ailleurs l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne pouvait être mis en doute au moment où ce culte allait être mis par elle à la première place des dépenses publiques (13 avr. 1790). » Dès lors, le droit des non-catholiques à la liberté était définitivement reconnu, mais la liberté de leur culte ne fut formellement instituée que par la constitution du 14 sept. 1791, garantissant à tout homme la liberté « d'exercer le culte religieux auquel il est attaché » et aux citoyens le droit de choisir ou d'élire les ministres de leur culte (tit. I).

Vers le même temps, l'organisation de l'Eglise catholique subissait de profondes atteintes : 10 août 1789, suppression du déport, du vacat et des annates ; 11 du même mois, suppression des dîmes et du casuel des curés ; 2-4 nov., tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ; 9-27 nov., sursis à la nomination de tous bénéfices, autres que les cures et ceux ayant charge d'âmes ; 13-19 fevr. 1790, l'Assemblée déclare que la loi constitutionnelle du royaume ne reconnaît plus de vœux monastiques solennels, et supprime, sans qu'on puisse en rétablir de semblables à l'avenir, les ordres, congrégations régulières dans lesquels on fait de pareils vœux ; 19-26 fevr., décret assurant une pension aux religieux qui sortiront de leurs maisons ; 12 juil., constitution civile du clergé. Plusieurs dispositions de cette constitution ont été relatées ailleurs, notamment au mot *ELECTION*, t. XV, p. 553. Il nous paraît suffisant de rappeler ici qu'elle assimilait complètement la division ecclésiastique à la division civile du royaume, substituant 83 évêchés, ayant leur siège aux chefs-lieux des départements, aux 135 évêchés de France. Elle supprimait les chapitres des églises cathédrales ainsi que des églises collégiales, les chapitres séculiers et réguliers, les abbayes, les prieurés et tous les titres des bénéfices autres que les *métropoles*, les *évêchés* et les *cures*. Elle ne reconnaissait qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, savoir la *forme des élections*. Toutes les élections devaient se faire par la voie du scrutin, à la pluralité absolue des suffrages, dans la forme et par les corps électoraux indiqués pour les élections civiles : ce qui permettait aux non-catholiques d'y prendre part. La confirmation canonique du métropolitain devait être donnée par le plus ancien évêque de l'arrondissement, celle de l'évêque par le métropolitain, celle du curé par l'évêque. Le nouvel évêque ne pouvait s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation ; mais il devait lui écrire comme au chef visible de l'Eglise, en témoignage de l'unité de la foi et de la communion qu'il devait entretenir avec lui. Les évêques et les curés élus devaient prêter le serment de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse ou de la paroisse qui leur était confiée, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Par décret des 27 nov.-20 déc. 1790, le même serment fut exigé dans la

huitaine de tous les ecclésiastiques conservés en fonctions, à peine d'être considérés comme démissionnaires. — Les évêques députés à l'Assemblée protestèrent ; la plupart des autres adhièrent à leur protestation. Le pape condamna la constitution et frappa de censures ceux qui l'avaient acceptée. Aussi la presque unanimité des évêques et la grande majorité des ecclésiastiques du second ordre refusèrent-ils le serment exigé. Il y eut alors deux Eglises : l'Eglise constitutionnelle, composée des évêques et des prêtres *assermentés*, célébrant le culte public et seule reconnue par l'Etat, et l'ancienne Eglise catholique romaine, comprenant les évêques et les prêtres *insermentés*, qui exerçaient leur ministère dans des maisons ou des oratoires particuliers. Un décret du 26 août 1792 leur enjoignit de sortir, dans un délai donné, du territoire français, sous peine de dix ans de détention ; un autre des 21-23 avr. 1793 ordonna qu'ils seraient embarqués et relégués sans délai à la Guyane française. Ils se trouvèrent ainsi soumis pendant quelques années au régime que leur Eglise avait infligé aux dissidents pendant quinze siècles, et ils purent sentir ce que valent les lois qui ravissent aux hommes les droits de leur conscience et la liberté de leur culte.

A aucune époque de la Révolution française, la célébration des cultes chrétiens n'a été légalement prescrite. La constitution du 23 juin 1793 proclame que le droit de s'assembler paisiblement et le libre exercice des cultes ne peuvent être interdits. Un décret du 18 frim.-1^{er} niv. an II (8-21 déc. 1793) défend toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes (art. 1). La surveillance des autorités constituées et l'action de la force publique se renfermeront, à cet égard, dans les mesures de police et de sûreté publique (art. 2). Par les dispositions précédentes, la Convention nationale n'entend déroger en aucune manière aux lois ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulents, ou contre ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté (art. 3). Le décret du 18 flor. an II (7 mai 1794), instituant les fêtes décadaires et le culte de l'Être suprême, déclare la liberté des cultes maintenue (art. 11). En cas de troubles, dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes, seront également punis selon la rigueur des lois (art. 13). Un décret du 18 sept. 1794 annonça que la République ne payait plus les frais ni les salaires d'aucun culte. Du 21 fevr. au 29 sept. 1795, sur les instances de Grégoire, évêque constitutionnel, la Convention adopta une série de décrets confirmant la liberté de culte. Ils en réglaient la police extérieure, de manière à assurer pleinement à tous les Français le droit individuel de s'assembler pour la célébration de leur culte, en édictant les mesures nécessaires pour empêcher que cette célébration ne fournisse les moyens de reconstituer une puissance rivale de l'Etat, ou qu'elle ne portât atteinte, soit à la sûreté de la République, soit à la liberté de ceux qui estimeraient devoir s'en abstenir. Décret du 3 vent. an III (21 fevr. 1795) : « L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé. La République n'en salarie aucun. Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice d'un culte, ni pour le logement des ministres. Les cérémonies du culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice. La loi ne reconnaît aucun ministre de culte : nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements et costumes affectés à des cérémonies religieuses. Tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités constituées. Cette surveillance se renferme dans les mesures de police et de sûreté publique. Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public, ni extérieurement, de quelque manière que ce soit. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté. Aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens. Les communes

ou sections de commune, en nom collectif, ne pourront acquérir ni louer de local pour l'exercice des cultes. Il ne peut être formé aucune dotation perpétuelle ou viagère, ni établi aucune taxe, pour en acquitter les dépenses. Quiconque troublerait par violence les cérémonies d'un culte quelconque ou en outragerait les objets, sera puni suivant la loi des 19-22 juil. 1791 sur la police correctionnelle. » Décrets du 11 prair. an III (20 mai 1795) : « Les citoyens des communes ou sections de commune de la République auront provisoirement le libre usage des édifices non aliénés, destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes, et dont elles étaient en possession au premier jour de l'an II de la République. Ils pourront s'en servir, sous la surveillance des autorités constituées, tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leur culte. Ces édifices seront remis à l'usage desdits citoyens, dans l'état où ils se trouvent, à la charge de les entretenir et réparer ainsi qu'ils verront, sans aucune contribution forcée. Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République. » La constitution du 3 fruct. an III (22 août 1795) ne reconnaît ni vœux perpétuels, ni aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme (art. 352). Nul ne peut être empêché d'exercer conformément aux lois le culte qu'il a choisi (art. 354). Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun. » Les dispositions des décrets que nous venons de citer furent codifiées par le décret du 7 vendém. an IV (29 sept. 1795) qui les compléta par des articles destinés à en assurer l'exécution. L'un d'eux édicte une peine de 50 à 500 livres d'amende et d'un mois à deux ans d'emprisonnement contre tout juge ou administrateur qui aura interposé son autorité, contre tout individu qui aura employé des voies de faits, des injures ou des menaces, pour contraindre une ou plusieurs personnes à célébrer certaines fêtes religieuses, à observer tel ou tel jour de repos, ou pour empêcher lesdites personnes de les célébrer ou de les observer, soit en forçant à ouvrir ou fermer les ateliers, boutiques, magasins, soit en empêchant les travaux agricoles, ou de quelque autre manière. — Cette législation instituait la liberté de culte, en la reconnaissant, non à une association ou à une corporation avec laquelle l'État aurait dû compter, mais aux citoyens individuellement; elle leur assurait la faculté de s'assembler pour les exercices de leur culte, et, en protégeant ces réunions, elle les astreignait à leur objet spécial. On ne trouve le nom d'Eglise dans aucun des textes que nous avons mentionnés. Ce qui en résultait offrait une satisfaction complète au besoin intime de religion, mais ne pouvait plaire à ceux qui regrettaient l'ancien régime, avec sa religion d'État et son clergé, premier ordre du royaume, opulemment doté. Cependant beaucoup de prêtres s'empressèrent de prêter le serment de soumission aux lois de la République, exigé des ministres du culte, et ils groupèrent autour d'eux ceux qui avaient approuvé leur résistance à la constitution civile. De leur côté, les prêtres constitutionnels maintinrent leurs conceptions ecclésiastiques, en les accommodant aux lois nouvelles. Lorsque survint le Concordat, ils travaillaient avec beaucoup plus de zèle et de succès qu'il n'est convenu de le reconnaître. — Afin d'éviter les répétitions, nous renvoyons au mot ORGANIQUES (articles) la fin de cette notice. En exposant l'économie des institutions qui régissent actuellement l'exercice des cultes, nous indiquerons dans quelle mesure elles correspondent aux conditions d'une véritable liberté. E.-H. VOLLET.

III. Histoire. — LIBERTÉS DE DÉCEMBRE (Fête des) (V. INNOCENTS [Fête des]).

ARBRES DE LA LIBERTÉ (V. ARBRE, t. III, pp. 589-591).

LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE (V. GALLICANISME).

IV. Droit. — LIBERTÉ CIVILE. — Se dit, en général, du droit de faire ce qui n'est pas défendu par la loi. La liberté

est un attribut naturel de l'homme, son bien le plus précieux. Dans l'état social, qui engendre une corrélation entre les droits et les devoirs, la liberté de chacun se trouve forcément limitée par le respect dû à celle d'autrui. Sous cette réserve, l'État a l'obligation non seulement de conserver, mais d'assurer à tout citoyen le libre exercice des facultés qui lui appartiennent comme être intelligent et sensible. « Garantir la jouissance et l'exercice des droits individuels, a dit le savant professeur de droit Batbie, ne demander à l'individu que les sacrifices indispensables, suppléer à l'action de chacun suivant la mesure qu'exige le caractère du peuple, tels sont les devoirs fondamentaux du gouvernement. » Les droits individuels, dont il est ici question, se divisent en civils et publics, selon qu'ils se réfèrent à l'homme privé ou au citoyen. Au nombre des droits publics figurent : la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse, celles de réunion et d'association, du travail et de l'industrie. Comme on ne saurait se faire une idée exacte de la liberté sans la suivre dans les diverses situations où elle peut se manifester, nous prions le lecteur de se reporter aux nombreuses notices de cet ouvrage qui traitent la question aux différents points de vue ci-dessus indiqués (V. LIBERTÉ INDIVIDUELLE, PRESSE, etc.). Il nous suffira de constater ici que le caractère des droits publics est absolu, en ce sens qu'ils appartiennent à tous sans distinction d'âge ni de sexe, et, même, pour la plupart, aux étrangers. On ne doit pas les confondre avec les droits politiques qui ne sont conférés qu'à ceux auxquels la loi les accorde, et dont sont privés notamment les femmes, les mineurs, les interdits. Du caractère absolu des droits publics découle cette conséquence capitale que nul ne pourrait, sans qu'il y eût oppression, être dépossédé de leur jouissance et de leur exercice. La proclamation de l'égalité civile, en France, en 1789, ayant amené l'abolition de l'esclavage colonial, on peut dire que notre pays, comme l'Angleterre, n'admet la servitude de personne, sur aucun point de son territoire. En y posant le pied, tout homme y trouve la liberté. C. CHEVREUX.

LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — La loi du 2 mars 1791 a disposé, dans son art. 7, qu'à l'avenir, il serait libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon. Ce principe général de la liberté du commerce et de l'industrie est toutefois soumis à un certain nombre de restrictions. En premier lieu, on ne peut pas se livrer à toute espèce de commerce. Ainsi dans l'intérêt de la sécurité publique ou pour augmenter ses revenus, l'État s'est réservé par des lois spéciales un certain nombre de monopoles : ceux de la fabrication et de la vente du tabac, de la poudre de guerre, de chasse ou de mine, des allumettes, de la frappe des monnaies, des entreprises des postes et du télégraphe, la fourniture du papier filigrané aux fabricants des cartes à jouer, etc. Ainsi encore l'exercice de certaines professions est soumise à une nomination par l'État : telles sont celles d'agent de change, de courtier maritime. Pour l'exercice de certaines autres, celles de pharmacien par exemple, il faut un diplôme délivré par l'État. Pour d'autres enfin, il faut soit une autorisation préalable, comme pour les sociétés anonymes d'assurances sur la vie, les tontines, l'exploitation des tourbières, des carrières par galeries souterraines, soit au moins une déclaration préalable, comme pour l'imprimerie et la librairie. L'exploitation des carrières à ciel ouvert, l'établissement et l'exploitation des théâtres. Quand le commerce a pour objet une invention pour laquelle il a été pris un brevet, le breveté seul ou ses cessionnaires peuvent exercer ce commerce. Ceux qui enfreindraient cette règle seraient poursuivis et punis comme contrefacteurs (V. BREVET D'INVENTION, CONTREFAÇON). Des limitations du même genre sont encore imposées pour garantir, au profit de ceux qui en sont les auteurs, la propriété des dessins et modèles de fabrique et des œuvres littéraires ou artistiques. L'intérêt de l'ordre, la salubrité, la sécurité publiques

autorisent aussi des dérogations au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, dérogations qui peuvent avoir pour résultat de créer de véritables monopoles au profit de certains industriels; c'est par l'intérêt de la sécurité financière que s'explique le monopole de l'émission des billets de banque accordé à la Banque de France. C'est en vertu des principes d'ordre, de sécurité publics, qu'il est permis aux préfets et aux municipalités d'accorder à certains industriels le monopole de services publics. Ainsi un préfet peut valablement, pour éviter l'encombrement des gares, en réserver l'accès à une seule entreprise de voitures publiques. De même l'autorité municipale peut concéder à une ou plusieurs personnes le monopole de l'éclairage public, le droit exclusif d'exploiter sur le territoire de la commune un service d'omnibus et de voitures publiques. De même encore, le maire peut, dans un intérêt de police, défendre de donner des jeux, bals et divertissements publics ailleurs que dans un lieu loué à cet effet par la commune, et interdire à tous autres qu'aux locataires des jeux publics de tenir un bal pendant la durée d'une fête patronale. En second lieu, l'exercice du commerce est incompatible avec certaines professions, celles de magistrat, d'avocat, d'avoué, de notaire, d'huissier, de consul, d'agent comptable de deniers publics, de militaire. Cette prohibition n'a pour sanction que des peines disciplinaires. Les actes faits par ces personnes sont donc parfaitement valables et, s'ils ont été fréquemment répétés, ils peuvent les faire réputer commerçants, les rendre par conséquent justiciables des tribunaux de commerce et permettre de les mettre en faillite. L'interdiction de faire le commerce peut être aussi seulement relative. On peut citer comme exemple la défense faite par l'art. 83 du C. com. aux agents de change et aux courtiers privilégiés de faire des opérations de banque ou de commerce pour leur compte. L'infraction à cette disposition n'a pas d'influence sur la validité de l'acte, mais elle expose les contrevenants à la destitution et à la condamnation à une amende. On peut citer encore la défense faite à tout fonctionnaire de prendre ou recevoir un intérêt dans l'opération dont il avait l'administration ou la surveillance et celle faite aux commandants militaires, aux préfets ou sous-préfets de faire le commerce de grains dans les lieux où ils ont autorité. Dans le premier cas, les actes sont nuls et les contrevenants tombent sous le coup de l'art. 175 du C. pén. Dans le second cas, les actes peuvent être valables si les tiers qui ont traité avec le fonctionnaire sont de bonne foi; les contrevenants sont punis par l'art. 176 du C. pén. Indépendamment de ces restrictions mises à la liberté du commerce et de l'industrie dans l'intérêt général, il en est d'autres qui lui sont imposées dans un intérêt privé. Les droits d'intérêt privé qui lui apportent une limitation sont notamment les droits de propriété et ceux résultant des conventions. Le conflit entre le droit de propriété et la liberté de l'industrie s'élève surtout à l'occasion des établissements industriels dangereux, insalubres ou incommodes. Il peut aussi s'élever quant à ceux qui même sans rentrer dans aucune des classes fixées par les règlements d'administration sur la matière, sont de nature à causer aux propriétés voisines un dommage matériel ou moral qui en diminue la valeur. Toutefois la réparation d'un préjudice de cette nature ne peut se traduire que par des dommages-intérêts. Quant à la restriction conventionnelle, on la rencontre dans les ventes de fonds de commerce, sous forme d'interdiction pour le vendeur d'établir un commerce ou une industrie similaire dans un certain rayon ou avant un temps déterminé. On la rencontre aussi dans les engagements de commis, qui promettent, s'ils quittent leur patron, de ne pas établir de commerce semblable au sien à une certaine distance ou pendant un certain temps. Les restrictions faites dans cette forme sont valables. Mais celles qui auraient pour conséquence la renonciation au droit de faire le commerce sans limite de temps, ni de lieu, sont absolument illicites. En dehors des cas prévus par la loi,

ou par les conventions qu'elle autorise, l'atteinte portée à la liberté du commerce et de l'industrie peut constituer un délit ou un quasi délit. Pour qu'il y ait délit, il faut, aux termes de l'art 414 du C. pén., qu'à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, on ait amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice du commerce. Pour que le délit existe, il n'est pas nécessaire que les violences ou les manœuvres aient été consommées; il suffit que l'atteinte à la liberté du commerce ait été seulement tentée. La peine est un emprisonnement de six jours à trois ans, et une amende de 16 à 3,000 fr., ou une de ces deux peines seulement. Si le fait délictueux a été commis par suite d'un plan concerté par plusieurs individus coalisés, ils peuvent en outre être frappés de la peine accessoire de l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. Ainsi, au point de vue pénal, les actes portant atteinte au libre exercice du commerce et de l'industrie ne sont illicites qu'autant que l'atteinte a été consommée ou tentée à l'aide de menace, de violence ou de manœuvres frauduleuses. Mais au point de vue de la loi civile, tous les actes qui ne remplissent pas ces conditions ne sont pas illicites; ils peuvent constituer des quasi-délits et exposer ceux qui s'en rendraient coupables à en voir prononcer la nullité et à être condamnés à des dommages-intérêts. Ainsi sont nuls, et cette nullité est d'ordre public, les traités conclus entre les principaux fabricants ou détenteurs d'un produit industriel, lorsqu'ils tendent à donner à la marchandise des prix supérieurs ou inférieurs à ceux qu'aurait déterminés la libre concurrence. Sont encore illicites et peuvent être réprimés par application de l'art. 1382 du C. civ. tous les actes de concurrence déloyale, c.-à-d. les faits à l'aide desquels un individu cherche à attirer frauduleusement la clientèle d'autrui. Ces faits varient à l'infini, et les tribunaux ont pour les qualifier et les réprimer un pouvoir souverain d'appréciation. On peut citer à titre d'exemple le fait par un employé qui quitte une maison de prendre dans des prospectus ou sur son enseigne la qualité d'ancien employé de cette maison, sans l'autorisation de son patron, la prise indue du titre d'inventeur, l'indication dans des annonces de récompenses qui n'ont pas été obtenues (V. CONCURRENCE DÉLOYALE). LYONNEL DIDIERJEAN.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE. — Dans le langage juridique, la liberté individuelle est le droit de disposer librement de sa personne et d'obtenir satisfaction ou réparation contre les arrestations illégales, violations de domicile ou autres atteintes portées à la sûreté dont chaque citoyen doit jouir dans la société. Le maintien de cette liberté est le but des lois et de la société même; les droits politiques ne sont que la sauvegarde des droits civils. Ailleurs, nous avons déjà indiqué les principes généraux sur la matière, et notamment les diverses garanties de la liberté individuelle (V. DÉTENTION, et spécialement le § *Détention arbitraire*). Ici, nous n'avons plus qu'à insister sur les actes attentatoires à la liberté individuelle émanés des agents de l'autorité.

Ces abus de pouvoir spéciaux sont prévus par l'art. 114 du C. pén. L'attentat à la liberté individuelle existe toutes les fois qu'il y a de la part d'un fonctionnaire ou officier public, d'un dépositaire ou agent de la force publique quelconque, abus de pouvoir résultant de ce qu'une arrestation a été opérée ou ordonnée: soit par un officier incompetent; soit par un officier compétent, mais hors des cas déterminés par la loi; soit enfin sans les formes légales. Cependant, une distinction doit intervenir. Toute infraction aux règles protectrices de la liberté individuelle peut devenir la matière d'un attentat, l'élément matériel du crime; mais, pour se trouver dans les termes de la loi pénale, il faut, en outre, qu'elle ait été commise, sinon avec intention de nuire, du moins abusivement, avec la connaissance qu'elle sortait des limites du pouvoir de l'agent. La dis-

tion, précisons-le bien, porte sur l'intention de celui qui a ordonné ou exécuté illégalement l'arrestation. Si elle a été ordonnée ou exécutée par des fonctionnaires qui ont à cet égard une mission expresse de la loi et que l'illégalité ne consiste qu'en ce qu'ils auraient outrepassé leurs pouvoirs, parce qu'ils auraient ordonné l'arrestation hors des cas prévus, ou qu'ils l'auraient exécutée sans les garanties légales, il y a lieu de rechercher s'ils ont agi par une interprétation erronée de la loi ou par une frauduleuse intention : la présomption est en leur faveur, car ils n'ont fait qu'exercer une mission légale, seulement ils l'ont irrégulièrement exercée. Il est nécessaire, pour qu'il y ait inculpation de leurs actes, que ces actes soient entachés de dol. Que si, au contraire, l'arrestation a été ordonnée ou exécutée par des agents qui n'avaient aucune mission légale pour donner les ordres ou pour procéder à l'acte, la présomption est qu'ils ont agi frauduleusement, car ils ont usurpé un pouvoir qui ne leur appartenait pas, et l'ont usurpé au détriment d'autrui. La question n'est plus dans les limites du droit, elle est dans le droit lui-même. L'acte n'est plus seulement présumé arbitraire, il l'est par lui-même ; tous les éléments de l'attentat se trouvent réunis.

L'auteur des faits prévus par l'art. 414 encourt une double responsabilité : 1° une responsabilité pénale, qui consiste dans la peine de la dégradation civique (art. 414, § 1) ; 2° une responsabilité civile, réglée par l'art. 417, disposition exceptionnelle par sa nature, dont le but spécial a été de fixer, en cette matière délicate, un minimum aux dommages-intérêts : en aucun cas, et quel que soit l'individu lésé, le chiffre de ces dommages-intérêts ne peut descendre au-dessous de 25 fr. pour chaque jour de détention illégale ou arbitraire et pour chaque individu. Mais, d'une part, lorsque l'agent justifie n'avoir agi que par ordre de ses supérieurs, pour des objets ressortissant de ceux-ci, sur lesquels il leur était dû obéissance hiérarchique, il n'est passible d'aucune peine ; la peine est infligée au supérieur qui a donné l'ordre (art. 414, § 2). D'autre part, la loi fait de la qualité de ministre une circonstance aggravante du crime prévu par l'art. 414 ; en effet, l'art. 415 prononce la peine du bannissement « si c'est un ministre qui a ordonné ou fait les actes, ou l'un des actes mentionnés en l'article précédent ». Louis ANDRÉ.

LIBERTÉ TESTAMENTAIRE. — Laisser au père de famille la faculté de disposer par testament, à son gré, sans restriction ni limite de son bien, au profit de ses enfants ou d'étrangers, sans que la loi l'astreigne à donner à ceux-là une part dont elle détermine le minimum ; lui permettre de favoriser l'un au détriment de l'autre, voire même de déshériter l'un d'eux pour laisser tout son patrimoine aux autres, tel est le principe de la liberté testamentaire. Chez les peuples anciens, Rome seule adopta ce régime de succession que l'on ne trouve plus aujourd'hui que dans la législation anglaise et celle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Les économistes ont vivement prôné ce système qu'ils considéraient comme de beaucoup supérieur à tous ceux en pratique en Europe, qui vont depuis la conservation forcée (V. DROIT D'AINESSE) la plus stricte, jusqu'au *partage forcé* (V. ce mot) appliqué de la façon la plus absolue, tel que l'a établi la législation du code civil français. Le principe de la liberté testamentaire réside dans l'idée naturelle du droit de disposer de son bien, conséquence logique de la liberté de posséder. Posséder librement et individuellement est pour l'homme obtenir la récompense de son travail et de l'économie à laquelle il s'est soumis. C'est s'assurer pour la vieillesse la tranquillité et le repos en même temps que l'indépendance.

Mais l'homme qui se constitue un pécuniaire n'a pas seulement en vue son intérêt personnel : il désire aussi assurer l'avenir de sa famille, continuer l'œuvre qu'il a commencée. Pour cela, il faut qu'il soit libre de choisir son successeur, de le prendre parmi ses enfants s'il rencontre chez l'un d'eux les dispositions nécessaires et si celui-ci, plutôt

que les autres, lui paraît devoir réussir. Il faut que la loi ne vienne pas contrecarrer son choix en l'obligeant à faire entre tous ses enfants le partage égal de sa fortune, ce qui, le plus souvent, entraînera la nécessité de vendre la maison, l'atelier paternel.

« La loi naturelle, a dit Montesquieu, ordonne aux pères de nourrir leurs enfants, mais elle ne les oblige pas de les faire hériter. » Lorsque le père a satisfait à cette obligation, qu'il l'a complétée en mettant aux mains de ses enfants un métier qui leur permettra de subvenir à leurs besoins, il faut alors qu'il puisse disposer à son gré de tout ce qui constitue son avoir. Il trouvera dans cette mesure le moyen de fortifier sa puissance paternelle. Pouvant favoriser l'un, déshériter l'autre ou réduire à presque rien sa part dans l'héritage, il obtiendra de ses enfants plus de respect et d'obéissance. Ceux-ci encore, ne pouvant compter d'une façon absolue sur la fortune de leur père, verront leur activité stimulée par la nécessité de se créer une situation. Et tandis que l'un d'eux, choisi et désigné par le père, deviendra son associé, sera chargé de continuer son industrie, de diriger l'atelier de travail, les autres s'en iront au dehors chercher à se créer un nouvel atelier. Ils n'en resteront pas moins très unis, très attachés les uns aux autres, car ils ne seront pas divisés par ces nombreux procès si longs que fait naître si fréquemment le partage de la fortune personnelle avec le système du partage forcé. Les quelques rares contestations auxquelles peut donner lieu l'interprétation des clauses du testament seront jugées à l'amiable et sans frais par un ami désigné par le testament lui-même. Ce sont alors des frais considérables épargnés, c'est aussi la suppression de ces nombreux offices ministériels auxquels la loi confie le soin de procéder au partage et à l'attribution des héritages entre les ayants droit.

Là ne se bornent pas les avantages de la liberté testamentaire : libres de disposer de leurs biens, les pères de famille qui ne veulent pas laisser à leurs enfants la fortune qu'ils ont créée, les jugeant incapables de la posséder, ou qui, ayant pourvu avant leur mort à leur bien-être, désirent concourir d'une façon plus spéciale à la prospérité d'une commune ou de telle œuvre de bienfaisance à laquelle ils se seront intéressés, peuvent attribuer à celles-ci une part plus considérable de leur patrimoine.

Ainsi donc, la continuité, la stabilité dans le travail et la famille établies, le danger évité de voir certaines familles restreindre volontairement le nombre de leurs enfants, l'union assurée entre tous les membres de la famille, l'obéissance et le respect des enfants envers leurs parents, ceux-là, stimulés par la nécessité de se créer une situation, apportant aux affaires publiques et à l'intérêt général une égale source de prospérité, la suppression des offices ministériels résultant de la disparition de procès entre héritiers, et enfin le développement des œuvres d'utilité publique, telles devraient être, au dire des partisans de la liberté testamentaire, les conséquences de l'adoption de ce régime. En France, lorsque, après l'abolition de tous les privilèges et la suppression du droit d'ainesse, il fallut adopter un ordre de succession, la liberté testamentaire eut d'éloquents défenseurs. A l'Assemblée nationale, Cazalès d'abord et Prugnon ensuite développèrent et soutinrent les arguments que Benjamin Constant et Curée avaient présentés au Tribunat et que Portalis avait exposés et défendus devant le conseil d'Etat. Ils ne purent faire triompher leur thèse. La Convention ne se laissa pas décider par ces raisons. Elle fut entraînée par un argument de nature uniquement politique que combattirent en vain Cambacérès et Thuriot. La liberté testamentaire devait laisser subsister les grandes familles et les grandes propriétés dans l'existence desquelles la Révolution voyait un danger. Il fallait empêcher la transmission intégrale des héritages qui mettait entre les mains d'un seul des fortunes territoriales considérables et par là une puissance et une force de résistance très grandes, à l'introduction de l'idée d'égalité qui devait exister entre tous les citoyens et, par suite, entre

tous les membres d'une même famille. Tous les enfants, disait-on, ont, suivant la nature, un droit égal à l'héritage de leur père, et ce droit des enfants conjure le scandale des captations exercées sur les pères à leurs derniers moments au profit du vice ou au nom de la religion. Puis la liberté testamentaire paraissait condamnée par les principes de la Révolution qui avait proclamé la liberté et l'égalité. Enfin la Convention se laissa convaincre par cette affirmation que les mœurs de la généralité des provinces françaises avaient établi la coutume du partage égal de la fortune du père entre tous les enfants. Et, en effet, certaines provinces, telles que la Lorraine et la Champagne, pratiquaient le partage forcé qui se retrouvait aussi dans le Midi et dans le bassin du Rhône. Partout ailleurs, pourtant, le système de la transmission intégrale des biens, établi par la coutume et par les testaments, formait la règle des successions. Mais, lors de la discussion, presque seuls, les représentants des régions qui pratiquaient le partage forcé y prirent part, de sorte que l'opinion contraire peu soutenue ne put prévaloir, d'autant plus qu'elle avait contre elle l'esprit politique, hostile à tout ce qui rappelait l'organisation antérieure.

Mais le régime de partage forcé a entraîné en France les conséquences diamétralement opposées à celles que l'on en attendait. Le morcellement outré de la propriété a eu pour conséquence presque immédiate la désorganisation des familles de toute condition en détruisant chez les petits propriétaires les fruits du travail et de l'économie et en entravant chez les grands l'accumulation. En empêchant la continuité et la stabilité des entreprises, elle a nui au développement social, à l'extension du commerce et de l'industrie qui, chez les peuples ayant adopté la liberté testamentaire, ont pris une importance à laquelle le partage forcé ne permet pas d'atteindre. Charles STRAUSS.

LIBERTÉ PROVISOIRE. — La liberté provisoire est, en droit criminel, le tempérament de la détention préventive (V. DÉTENTION, et spécialement le paragraphe *Détention préventive*). Elle intervient, en général, sur l'initiative même de l'inculpé formant une requête à fin d'élargissement. Consacrée par le droit romain et notre ancienne jurisprudence, la liberté provisoire était admise par le droit intermédiaire, et le code d'instruction criminelle la maintint et l'organisa dans ses art. 113 à 126. Sous le code d'instruction criminelle, d'une part, la liberté provisoire ne pouvait être accordée lorsque le détenu était inculpé d'un crime, et, si le fait n'emportait qu'une peine correctionnelle, le juge d'instruction avait la faculté, sur les conclusions du procureur de la République, d'ordonner la mise en liberté provisoire sous caution; d'autre part, la liberté provisoire ne pouvait être accordée que sous la garantie d'un cautionnement préalable. Mais la loi du 14 juil. 1865, dont le texte est incorporé au code d'instruction criminelle, a étendu l'application du bénéfice de la liberté provisoire.

Les principales dispositions de cette loi peuvent être ainsi résumées : 1° il est permis au juge d'instruction, sur les conclusions du procureur de la République, d'accorder la liberté provisoire, même en matière criminelle (art. 113, § 1); 2° en matière correctionnelle, la mise en liberté est de droit, cinq jours après l'interrogatoire, lorsque l'inculpé est domicilié et que le maximum de la peine prononcée par la loi est inférieur à deux ans d'emprisonnement (art. 113, § 2); toutefois, cette disposition ne s'applique ni aux prévenus déjà condamnés pour crime, ni à ceux déjà condamnés à un emprisonnement de plus d'une année (art. 113, § 3); 3° dans le cas où la liberté provisoire n'est pas de droit, l'obligation de fournir un cautionnement n'est plus impérative; le juge d'instruction peut ou non l'exiger : la liberté provisoire a donc lieu, quand elle n'est pas de droit, avec ou sans caution (art. 114, § 1). Les règles relatives à la fixation du cautionnement, au mode de cautionnement et à l'affectation du cautionnement sont déterminées par les art. 114, 120, 122 et 123. Les

obligations résultant du cautionnement cessent si l'inculpé se présente à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement (art. 122, § 1). La mise en liberté provisoire peut être demandée, en tout état de cause. C'est la juridiction saisie de l'affaire au moment de la demande qui statue : juge d'instruction, chambre d'accusation, tribunal de police correctionnelle, chambre des appels correctionnels; si l'affaire est pendante devant la cour de cassation, par suite d'un pourvoi ou d'une demande en règlement de juges, comme cette cour ne juge pas le fond de l'affaire, c'est à la juridiction dont la décision est attaquée par le pourvoi qu'il faut s'adresser (art. 116).

La liberté provisoire, quand elle n'est pas de droit, peut être retirée : 1° lorsque des circonstances nouvelles et graves rendent la détention nécessaire (art. 115); 2° lorsque l'inculpé, cité ou ajourné, ne comparait pas : en ce cas, le juge d'instruction, le tribunal ou la cour peut décerner contre lui un mandat d'arrêt ou de dépôt, ou une ordonnance de prise de corps (art. 125). D'ailleurs, la liberté provisoire cesse obligatoirement lorsque l'inculpé est renvoyé devant la cour d'assises par un arrêt de la chambre des mises en accusation : en ce cas, l'accusé est mis en état d'arrestation en vertu de l'ordonnance de prise de corps contenue dans l'arrêt de la chambre des mises en accusation, nonobstant la mise en liberté provisoire (art. 126). Louis ANDRÉ.

LIBERTÉ DES MERS (V. MER).

V. Histoire religieuse. — **LIBERTÉ DE L'ÉGLISE GALLICANE (V. GALLICANISME).**

VI. Enseignement. — **LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT (V. ENSEIGNEMENT LIBRE).**

VII. Mythologie. — Personnification allégorique, chez les Romains, tout d'abord de la vie facile, agréable et affranchie de tout souci, analogue, à ce point de vue, à Jupiter Liber et à *Liber Pater*; plus tard, divinité des citoyens de Rome, munis de tous leurs droits et distincts des esclaves. Elle avait sur l'Aventin un temple qui avait été élevé par Tib. Gracchus avec le produit des amendes judiciaires; Clodius lui éleva un sanctuaire sur l'emplacement de la maison de Cicéron exilé; après la chute de Séjan, on lui dressa une statue sur le Forum. Elle est connue surtout par les monnaies du temps de l'Empire; on la voit figurer tantôt sous les traits d'une femme debout tenant dans la main gauche une lance ou une corne d'abondance, dans la main droite, le *pileus*, bonnet qui symbolisait l'affranchissement; tantôt en buste, la tête couverte de cette coiffure caractéristique. Il existait à Rome, au N. du Forum, dans la direction du Quirinal, un emplacement connu sous le nom de *Atrium Libertatis*. J.-A. HILD.

BIBL. : LIBERTÉ CIVILE. — DALLOZ, J. G. Rép., v° *Liberté*. — BATME, *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*, 1886, 2 vol. in-8, 2^e éd.

LIBERTÉ DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE. — ALLART, *Traité des brevets d'invention*; Paris, 1887-89, 3 vol. in-8. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1890, gr. in-8, 4^e éd. — DALLOZ, *Code de commerce annoté*, art. 1. — DALLOZ, *Répertoire*, t. 27, v° *Industrie et commerce*, nos 157 et suiv. — LÉBRE, *Traité pratique et théorique des fonds de commerce*; Paris, 1887, in-8. — LYON-CAEN et RENAULT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1889, t. I, in-8. — MORGAND, *La Loi municipale*; Paris, 1892, 2 vol. gr. in-8. — VALLEY, sur CHAUVEAU et FAUSTIN HÉLIE, *Théorie du code pénal*; Paris, 1887-88, t. V.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE. — BLANCHE, *Et. de dr. pén.*, t. II, nos 609 et suiv. — BOTTARD, *Leçons sur le C. pén.*, nos 225 et suiv. — CHAUVEAU et HÉLIE, *Théorie du C. pén.*, t. II, nos 533 et suiv. — COFFINIÈRES, *Traité de la liberté individuelle à l'usage de toutes les classes de citoyens*; Paris, 1828 et 1866. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. III, pp. 16 et suiv. — SERRIGNY, *Traité du dr. publ. des Français*, t. I, pp. 350 et suiv.

LIBERTÉ TESTAMENTAIRE. — F. LE PLAY, *l'Organisation du travail*. — Du même, *l'Organisation de la famille*. — Du même, *les Ouvriers européens*. — Du même, *la Réforme sociale*. — Le comte de MONTALEMBERT, *De l'avenir politique de l'Angleterre*. — M. Ch. DUSOYER, *De la Liberté du travail*. — TROPLONG, *Traité des donations entre vifs et testamentaires*, préface. — Don Joaquin CADAFALCH, *Inconvénients de la succession forcée*. — Le comte A. DE BOSQUES, *La Liberté testamentaire*. — MOREAU

D'ANDOZ, *le Testament selon la pratique des familles stables et prospères*.

LIBERTÉ PROVISOIRE. — BONNEVILLE, *De l'Amélioration de la loi crim.*, pp. 435 et suiv. — CLOLUS, *De la Délivrance préventive et de la mise en liberté provisoire sous caution*. — DECOURTEIX, *la Liberté provisoire*, dans la *Rev. génér. du dr.*, 1880. — FLAMAND, *Etude sur la détention préventive et la mise en liberté provisoire*. — PICOT, *Recherches sur la mise en liberté sous caution*, dans *Rev. crit.*, 1862, t. XXI, p. 163, p. 530; 1863, t. XXII, p. 233; 1864, t. XXIII, p. 333, p. 410.

LIBERTINS. Parti politique de Genève au XVI^e siècle, mais auquel les historiens du XVII^e siècle sont les premiers à appliquer ce nom, au sens de « libéraux » (V. CALVIN, t. VIII, pp. 1014 et 1015, et GENÈVE, t. XVIII, p. 375).

LIBERTINS SPIRITUELS. — Secte panthéiste du milieu du XVI^e siècle. Le foyer de ce mouvement religieux immortel paraît avoir été la Flandre. Un nommé Coppin est le premier libertin que l'on connaisse de nom; il propageait ses idées à Lille en 1529. Plus tard, un certain Quintin, Picard d'origine, puis un prêtre français, Ant. Pocques, furent les apôtres de cette secte. Marguerite de Valois se laissa circonvenir par eux et leur accorda un asile à Nérac. Vers 1547, un cordelier de Rouen fut mis en prison parce qu'il répandait ces mêmes doctrines, dont voici le résumé: Il n'y a qu'un seul esprit, il fait tout; suivant les paroles même de Quintin: « Che que ty ou my foisons, chet Dieu qui le foit »; le diable, le monde et le mal ne sont que de vaines imaginations, ou suivant leur locution « un cuider qui s'esvanouit... quand on n'en fait plus de cas ». Les conséquences pratiques sont déplorable: chacun n'a qu'à suivre son inclination et à prendre son appétit pour règle de vie. Naturellement les doctrines étaient d'abord cachées sous un langage chrétien; peu à peu seulement on initiait les fidèles à la prétendue liberté spirituelle. On ne peut plus que faire des hypothèses sur les origines de cette secte, assez répandue en France vers 1540. Il est possible qu'un ferment des frères du Libre-Esprit soit resté comme endormi dans la vallée inférieure du Rhin depuis le moyen âge et ait repris vie au souffle de la Réforme religieuse du XVI^e siècle. On doit à Calvin tout ce que l'on sait des Libertins spirituels. F.-II. K.

BIBL.: Ch. DARDIER, *les Libertins de Genève*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1880, t. VIII, pp. 244-269.

LIBERTINS SPIRITUELS. — J. CALVIN, *Contre la secte phantastique et furieuse des Libertins qui se nomment spirituels*; Genève, 1545, in-8. — Du même, *Epître contre un certain cordelier supposé de la secte des Libertins, lequel est prisonnier à Roan*; Genève, 1547. Ces deux documents sont réimprimés dans l'édition critique des *Opera Calvini*; Brunswick, 1868, in-4, t. VII.

LIBES (Antoine), physicien français, né à Béziers le 2 juillet 1752, mort à Paris le 25 oct. 1832. Il enseigna la physique, d'abord au collège de Béziers (1772), puis à l'université de Toulouse. Privé de sa chaire par la Révolution, il vint à Paris et fut nommé professeur à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, devenue le lycée Charlemagne. On lui doit d'excellents travaux sur diverses branches de la physique, principalement sur l'électrostatique. Il émit aussi quelques idées originales sur la formation de la pluie d'orage et sur celle des aurores boréales. Outre des mémoires et articles parus dans le *Journal de physique*, dans le *Journal encyclopédique*, etc., il a publié: *Théorie de l'élasticité* (Paris, 1800, in-4); *Traité de physique* (Paris, 1802, 3 vol. in-8; 2^e éd., 1813); *Nouveau Dictionnaire de physique* (Paris, 1808, 3 vol. in-8); *Histoire philosophique des progrès de la physique* (Paris, 1814-14, 4 vol. in-8); *le Monde physique et le Monde moral* (Paris, 1815, in-8; 2^e éd., 1822, 2 vol.), etc. Il a collaboré au *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Dèterville. L. S.

LIBETHRA ou LIBETHRON (Géogr. anc.). Ville de Macédoine, près de Dion, sur le flanc du mont Olympe; on y montrait le tombeau d'Orphée. On l'identifie avec le village moderne de *Malathria*.

LIBIDI (Bot.) (V. DIVIDIVI).

LIBITINA. Vieille divinité romaine que l'on identifia sur

le tard avec Persephoné et aussi avec Aphrodité; on l'appelait encore *Lubentina* et *Lubentia*. Sous l'une de ses faces, elle était une déesse des jardins et des vignes, particulièrement honorée à l'époque des *Vinalia*, quand on goûtait le vin nouveau; sous l'autre face, elle est une divinité de la mort. Servius Tullius avait obligé les Romains à verser une pièce de monnaie au trésor de son temple pour chaque décès; et le bois des brancards sur lesquels on emportait les morts était tiré d'un bosquet qui lui était consacré. L'ordonnateur des funérailles s'appelait *Libitinaris* et son métier *Libitina*. Chez les poètes romains son nom sert à désigner la mort elle-même.

LIBITUM (Ad) (Mus.) (V. AD ARBITRIUM).

LIBMANAN. Ville du S.-E. de l'île de Luçon (Philippines), prov. de Camarines, sur le Bicol, tributaire de la baie de San Miguel; 41,000 hab. Auprès, belle grotte à stalactites.

LIBNA. Ville de l'ancienne Palestine, située au S.-O. du territoire de Juda; il semble qu'elle n'ait été enlevée qu'assez tardivement à la population indigène avant de devenir un poste-frontière du côté de la plaine philistine et de l'Égypte. On l'identifie souvent avec Beth-Djibrin (Béthogabra), ou encore avec Blanche-Garde des croisés (aujourd'hui Tell-es-Safyéh).

LIBO (V. JULIA [*Gens*]).

LIBOKO. Ville principale des Bangala, dans l'Afrique équatoriale, sur la rive droite du Congo; 5,000 hab.

LIBON D'ELÉE, architecte du temple de Zeus à Olympie, vers le milieu du V^e siècle av. J.-C.

LIBONGO. Ville d'Afrique, de la colonie portugaise d'Angola, sur le Lifoné, ch.-l. d'un district riche en bitume.

LIBOS. Hameau de la com. de Monsempron (départ. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Fumel). Filatures de laine.

LIBOURET (Pêche). Cet engin consiste en une ligne passant dans un trou percé à l'une des extrémités d'une petite planchette en bois appelée *avalette*; à l'autre extrémité de cette pièce de bois sont plusieurs piles garnies d'hameçons; la ligne se termine par un poids, qui sert de lest; l'engin sert à la pêche en mer.

LIBOURNE. Ch.-l. d'arr. du départ. de la Gironde, sur la rive droite de la Dordogne et au confluent de l'Isle; 17,867 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Bordeaux, embranchement sur Bergerac. La ville est ancienne, car le poète Ausone la citait déjà dans ses épitres sous le nom de *Condatis Libœ*. En 1269, elle a été rebâtie à quelque distance de son premier emplacement, sur l'ordre du roi d'Angleterre, par le sénéchal de Guyenne, Roger de Leyburn, qui lui donna le nom de son fief patrimonial; le roi lui concéda une charte municipale. Libourne fut, à deux époques, assiégée et enlevée aux Anglais, par Du Guesclin en 1377, par Dunois en 1451, puis reprise par les Anglais commandés par Talbot en 1452. La cour des aides de Bordeaux a été plusieurs fois transférée à Libourne et y a tenu ses séances de 1675 à 1690. Le parlement de Bordeaux y a été plusieurs fois exilé. Libourne possède un hôtel de ville du XVI^e siècle qui renferme une bibliothèque et un musée. On y voit encore deux tours du XIV^e siècle qui sont un reste des remparts. L'église, du XV^e siècle, restaurée au XIX^e, a une belle flèche de 71 m. Un pont en pierre a été construit de 1820 à 1824. Le port s'étend le long des deux rivières. La marée s'élève de 4 à 5 m. à Libourne. L'arr. de Libourne est riche en vins de qualités très variées; les vignobles y couvrent environ 50,000 hect. Libourne est la patrie du conventionnel Garreau, du duc Decazes qui fut ministre sous la Restauration, du général Clément Thomas, victime de la Commune de Paris. Les armes de Libourne sont: *d'azur à un navire d'or, les voiles fermées, sur une onde d'argent ombree d'azur avec un croissant montant d'argent et trois fleurs de lis d'or en chef*, une sur chaque mât de navire. G. R.

BIBL.: J.-B.-A. SOUFFRAIN, *Essais, variétés historiques*

et notices sur la ville de Libourne et ses environs; Bordeaux, 1806, 2 vol. — DUCOURNEAU, *la Guyenne historique et monumentale*; Bordeaux, 1842-44, t. II, 4^e partie, p. 25. — Raymond GUINODIE, *Histoire de Libourne*; Bordeaux, 1815-46, 3 vol. in-8. — Léo DROUYN, *la Guyenne militaire*; 1865, t. II, p. 410 — *Ministère des Travaux publics. Ports maritimes de la France*; Paris, 1887, t. VI, 2^e part. pp. 473-481.

LIBRAIRE, LIBRAIRIE (V. LIVRE).

LIBRATION (Astron.). Sorte d'oscillation de la lune qui nous fait apercevoir quelques parties voisines de ses bords et situées dans l'hémisphère obscur. Lalande donne quatre sortes de librations : 1^o la *libration diurne*, très faible, d'un degré environ, égale à la parallaxe; 2^o la *libration en latitude*, qui provient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique; 3^o la *libration en longitude*, provenant des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite; 4^o celle qui provient de l'attraction de la terre sur le sphéroïde lunaire. Les deux premières librations ont été reconnues par Galilée, la troisième par Hévélius et Riccioli; la quatrième par Newton; cette dernière a été bien étudiée dans un mémoire de Lagrange qui a remporté le prix de l'Académie en 1764.

La *libration de l'apogée de la lune* est un mouvement alternatif produit par l'action du soleil sur l'apogée de la lune. Les astronomes modernes, combinant cette libration avec le changement d'excentricité de cet astre, la considèrent comme une simple inégalité nommée *éviction* (V. ce mot).

Libration de la terre. Mouvement par lequel la terre est retenue dans son orbite de manière à ce que son axe reste toujours parallèle à lui-même; Copernic le nommait *mouvement de libration*. Cette notation n'est plus adoptée.

Libration de l'obliquité de l'écliptique. Mouvement adopté par les anciens et abandonné aujourd'hui, expliquant la diminution de l'obliquité de l'écliptique. L. BARRÉ.

LIBRE ARBITRE (V. ARBITRE [Philos.]).

LIBRE-ÉCHANGE. I. ÉCONOMIE SOCIALE. — La doctrine du libre-échange est une application particulière de la liberté économique : liberté du travail et liberté des échanges et transactions : « Laissez faire, laissez passer », c'est ainsi que les économistes du XVIII^e siècle résumaient leur programme, d'accord en ceci avec les négociants qui, consultés par Colbert sur ce qu'ils désiraient du gouvernement, lui répondaient en demandant simplement la liberté. Celle-ci a été établie pour l'industrie et pour le commerce intérieur par la Révolution française et nous n'avons pas ici à nous occuper des problèmes soulevés par l'abolition ou le rétablissement de législations réglementant ou protégeant les conditions du travail et des travailleurs (V. CORPORATION, COMMERCE, INDUSTRIE, SOCIALISME, COLLECTIVISME, etc.). En effet, l'expression de libre-échange s'entend de la liberté du commerce international, opposée aux prohibitions ou entraves fiscales et autres résultant du régime des *douanes* (V. ce mot). C'est dans ce sens précis que cette formule a été employée depuis un demi-siècle, à partir de 1846, où elle servit de titre à un journal hebdomadaire publié par l'Association pour la liberté des échanges. La doctrine antagoniste s'appelle le *protectionnisme*. Entre les deux est engagé un débat passionné, l'un des plus considérables du XIX^e siècle. Il ne s'agit pas d'une controverse purement théorique, puisque les tarifs douaniers sont abaissés ou relevés selon que prévaut l'une ou l'autre des doctrines libre-échangiste ou protectionniste. Les intérêts des producteurs, des intermédiaires et des consommateurs de chaque pays sont en jeu directement, non seulement par les mesures édictées dans leur propre pays, mais par celles qui sont prises dans les autres pays avec lesquels ils sont en relations commerciales. On discute à coups de statistique, sans aboutir à des conclusions unanimement acceptées. Nous résumerons les faits et les argumentations invoqués de part et d'autre. Il ne nous appartient pas de conclure, mais seulement d'exposer les idées en présence.

Nous avons indiqué dans l'art. COMMERCE la succession

historique des événements. Revenons-y brièvement. Jusqu'au XVI^e siècle, les pouvoirs politiques n'interviennent guère d'une manière méthodique dans la réglementation du commerce extérieur; ce n'est qu'à la fin de ce siècle qu'ils réglementèrent les importations. Auparavant les douanes étaient purement fiscales. On cherchait plutôt à entraver les exportations pour maintenir le bon marché et l'abondance des approvisionnements. Sous l'influence des découvertes de mines d'or et d'argent de l'Amérique, s'élabora le *système mercantile*. On admit que la richesse d'un peuple tenait à l'abondance du numéraire; on s'efforça donc de s'en procurer le plus possible en accroissant ses ventes au dehors et en restreignant ses achats; l'idéal semblait être de vendre sans acheter, de manière à recevoir le prix intégral de ses exportations en métaux précieux. Cette théorie a été réfutée par les économistes; ils ont démontré que les produits ne s'échangent en dernière analyse que contre d'autres produits; ils ont donné la théorie du rôle de la monnaie. Cependant le système mercantile n'était pas tout à fait faux; l'importance prépondérante prise dans l'époque contemporaine par les phénomènes du change suffirait à le prouver (V. MONNAIE et CHANGE). Les mercantilistes s'attachaient surtout à la *balance du commerce*, comparaison entre la somme des importations et celle des exportations, la déclarant favorable lorsqu'il y avait plus-value d'exportations, ce qui enrichissait le pays, et défavorable lorsqu'il y avait plus-value d'importations, ce qui devait entraîner des sorties de numéraire. En principe, cela serait exact; mais, d'une part, les évaluations de prix des importations et exportations ne sont pas faites sur les mêmes bases; les premières comprennent la valeur des frais de transport et même d'une partie des bénéfices de l'importateur, que ne comprennent pas les autres; on s'en rendra compte en comparant entre eux les chiffres du tableau inséré dans l'art. EUROPE. D'autre part, les grandes nations telles que la France et l'Angleterre ont placé à l'étranger d'énormes capitaux dont ceux-ci leur payent la rente en marchandises, ou moins partiellement. Ces mouvements de capitaux qui sont la clef du grand commerce international échappent à toute statistique douanière. L'ascendant du système mercantile qui prévalait au XVII^e siècle se marque dans le *pacte colonial*; afin d'éviter de payer à l'étranger le prix des denrées coloniales, chaque nation se créa des colonies d'où elle tira ses produits, et elle se réserva le monopole du commerce avec elles, les exploitant comme un propriétaire fait d'une ferme dont il dépense le revenu à la ville. On alla plus loin et l'on réserva à ses nationaux le bénéfice des transports des marchandises apportées ou importées pour et par eux; ce fut l'objet du fameux *acte de navigation*. De même que par la prohibition ou les surtaxes de pavillon on substituait une marine nationale à la marine étrangère, par des surtaxes douanières ou des prohibitions on empêcha l'entrée des objets manufacturés de l'étranger et on favorisa la création de fabriques intérieures, appelant du dehors pour les fonder quelques ouvriers d'élite qui en enseignaient les secrets. Ce système fut porté à son apogée par Colbert (V. ce nom). Au XVIII^e siècle, les économistes battent en brèche la théorie de la protection de l'industrie nationale. En même temps qu'ils proclament la fraternité des peuples, ils veulent abattre les barrières douanières comme les autres et demandent la liberté du commerce extérieur. Elle fut à peu près inscrite dans le traité de commerce franco-anglais conclu par Louis XVI, lequel abaissait les droits à 10 ou 12 %. L'Assemblée constituante ne vota aussi que des taxes douanières modérées, aucune sur les denrées alimentaires. Par contre, la Convention engagée dans la lutte contre l'Angleterre s'efforça de détruire son commerce en prohibant ses produits. Napoléon continua cette politique poussée à l'extrême dans le *blocus continental* (V. cet art.). Lors de la Restauration, les idées protectionnistes dominaient dans l'Europe entière; en France, on affirmait le droit exclusif pour les producteurs français de fournir à

la consommation nationale ; en Angleterre, on protégeait les propriétaires ruraux qui formaient la classe dominante. La lutte s'engagea sur la question des *céréales* (V. cet art. et Blé). En 1834, Cobden fonda sa célèbre association pour la liberté du commerce des grains ; l'*Anti-corn-law-league* (V. cet art.) finit par l'emporter et convertir les Anglais au libéralisme économique de l'école de Manchester. En 1845, Robert Peel accepta la réforme qui fut votée l'année suivante. Le mouvement se propagea en France ; Bastiat et Michel Chevalier fondèrent l'*Association pour la liberté des échanges* ; les protectionnistes lui opposèrent le *Comité pour la défense du travail national*. Ils conservèrent la majorité aussi bien sous le régime du suffrage universel que sous celui du suffrage restreint. Mais Napoléon III, gagné par Cobden, signa avec l'Angleterre le traité du 23 janv. 1860, stipulant une réduction progressive des taxes. Ce fut le triomphe des libre-échangistes ; triomphe éphémère, car, si l'Europe suivit, les États-Unis restèrent ultra-protectionnistes ; les énormes recettes de leurs douanes leur permirent d'amortir les dettes de la guerre de la Sécession, tandis qu'il se créait chez eux, grâce à la protection, une industrie puissante. Cet exemple et les réclamations persistantes des producteurs ramenèrent l'Europe continentale au protectionnisme, grâce aux efforts des agriculteurs menacés par la concurrence des pays neufs, spécialement effrayés par le bas prix des blés américains. En France, le mouvement se dessina à partir de 1880, et la majorité devint nettement protectionniste à partir de 1885. Il en est de même en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne, etc. Seule l'Angleterre reste libre-échangiste, en raison de sa situation spéciale qui l'oblige à importer des denrées alimentaires, à exporter à tout prix les objets manufacturés produits par sa formidable industrie.

Dans la pratique, les théories libre-échangistes ne l'ont pas emporté ; le protectionnisme est appliqué par presque tous les grands peuples civilisés. Le débat n'en reste pas moins ouvert. Dans les deux camps, on a fait beaucoup usage des statistiques, les interprétant de manière opposée. Sans entrer dans le détail, nous nous bornerons à dire que les libre-échangistes invoquent le grand essor du commerce dans la période de 1860 à 1870, l'attribuant aux traités libre-échangistes et l'opposant à la situation stationnaire des échanges internationaux dans les périodes décennales suivantes. Les protectionnistes répliquent que le progrès du commerce et surtout des exportations françaises fut encore plus rapide dans la période de 1850 à 1860 sous le régime protectionniste. En somme, il semble que le grand développement des échanges ait été indépendant des tarifs douaniers ; il est dû aux progrès des moyens de communication : chemins de fer, bateaux à vapeur, etc. De même, la réaction, qui a suivi et marqué une crise commerciale à peu près universelle, signalée par de grandes diminutions dans la valeur des marchandises (V. les exemples cités à l'art. ANGLETERRE) serait due à la surproduction, aux crises monétaires et financières très intenses de 1875 à 1895. Quoi qu'il en soit, les statistiques n'apportent à aucune des deux causes d'argument qui emporte la conviction. Voici maintenant les raisons d'ordre logique.

Les libre-échangistes invoquent les lois de *l'économie politique* (V. cet art.). « La propriété et la liberté du consommateur et du producteur sont violées toutes les fois que le premier ne peut échanger son produit et son travail à sa convenance ; s'il n'est pas libre de rechercher l'acheteur qui peut lui convenir pour obtenir le plus haut prix possible ; si, d'autre part, le consommateur ne peut obtenir en échange de son avoir ce dont il a besoin, aux meilleures conditions possibles. La liberté de l'échange ressort de la nature de l'échange, dont elle est l'âme. Sans elle, l'échange est incomplet ; l'influence de la loi de l'offre et de la demande est contrariée, la valeur et les prix sont altérés et injustes, car la valeur n'est légitime, le prix n'est naturel que lorsqu'ils sont le résultat du libre concours

entre les acheteurs et les vendeurs. » (Garnier.) Les protectionnistes répondent que l'intervention de l'Etat en ces matières est tout aussi légitime qu'en n'importe quelle autre ; que le fait même de la vie sociale implique la restriction des autonomies individuelles ; la liberté de chacun est bien plus violée par les règlements de police, par le fait général de l'impôt ou par l'obligation du service militaire que par les tarifs douaniers (V. ETAT et ÉCONOMIE POLITIQUE). Toute la question est de savoir s'ils sont utiles et si l'intervention de l'Etat est ici légitime.

Les protectionnistes veulent protéger le travail national contre la concurrence étrangère. Cela est-il vraiment avantageux à l'ensemble du pays ? Les libre-échangistes le contestent. Toute restriction des échanges est nuisible, disent-ils, attendu que tout échange est profitable aux deux parties ; il l'est même plus spécialement à l'acheteur qu'au vendeur, car le premier se procure un objet dont il a besoin ; plus exactement, dans le contrat d'échange, c'est parce que l'on acquiert, en tant qu'acheteur, qu'on profite, et il est bien évident que la valeur attachée au numéraire résulte uniquement de la faculté qu'il confère d'acquiescer ensuite l'objet indéterminé dont on aura besoin. Le but poursuivi par chacun dans l'échange ou commerce, c'est d'acquiescer ce qui lui manque : l'intérêt majeur est donc pour lui de l'obtenir au meilleur marché possible. Sans doute, il y a un antagonisme entre le producteur, qui veut vendre le plus cher possible, et le consommateur, qui veut acheter le meilleur marché possible, mais le consommateur c'est tout le monde, tandis que, dans chaque espèce, le producteur ne représente qu'une petite minorité ; l'intérêt social est donc de favoriser le consommateur. Or le tarif douanier protégeant tel article, de manière à en surélever le prix, est un impôt prélevé sur la masse au profit d'une catégorie de producteurs. A ceci le protectionniste objecte que l'on ne consomme qu'au prorata de ce qu'on produit ; si l'on veut rompre par l'analyse la solidarité intime du producteur et du consommateur qui ne sont le plus souvent que les deux faces du même individu, il faut constater que le fait initial est la production ; on ne peut consommer et échanger que si l'on produit préalablement. Il est même nécessaire que l'ensemble de la production dépasse l'ensemble de la consommation ; avec l'excédent, on paye les impôts, les charges de l'Etat (dette publique, dépenses improductives de la défense nationale, etc.) ; puis, secondement, on constitue des réserves, des capitaux, des créances sur l'étranger. Il est donc incontestable que dans un Etat prospère la somme des productions l'emporte sur la somme des consommations, et que, s'il y a dualisme et antagonisme, c'est la production qui doit être protégée. Ce qui fait parfois illusion, c'est qu'il y a, surtout dans les classes intelligentes, une certaine quantité de gens qui sont consommateurs sans être producteurs : les rentiers de toute nature et même les fonctionnaires qui sont bien alimentés par l'ensemble de la production nationale, mais indirectement, de sorte qu'ils ne sont guère frappés que de leur intérêt immédiat de consommateurs.

Le libre-échange permet de tirer tous les profits de la division du travail. Dans chaque pays, on renoncera aux industries pour lesquelles on est mal préparé, soit à raison des obstacles naturels ou des aptitudes de la race ; au contraire, on développera celles pour lesquelles on a une supériorité, grâce à l'extension des débouchés. Chacun produira ce qu'il peut produire au minimum de frais, et il en résultera une économie générale. S'il suffit de dépenser en Angleterre 7 fr. au lieu de 40 fr. en France, ou d'employer sept hommes au lieu de dix, pour obtenir un tissu ou un instrument, il est absurde que la France, pour équilibrer les chances, impose à l'entrée du produit anglais un droit compensant la différence ; car la valeur de 3 fr. ou le travail de trois hommes se trouve ainsi perdu, consommé sans profit pour personne, et ce sont les consommateurs, c.-à-d. la collectivité, qui supportent cette perte. Enfin l'on ajoute qu'en multipliant les relations et accrois-

sant la solidarité entre producteurs et consommateurs de tous pays, on rapproche les peuples de l'idéal de fraternité universelle, on favorise la paix, d'autant plus que bien des guerres résultèrent de malentendus économiques, tandis que le commerce est le bien des nations et un puissant instrument de civilisation. Ces idées sont généreuses, avouent les protectionnistes, mais il s'agit d'un idéal lointain. En fait, les sociétés contemporaines sont nationalistes; plus les peuples deviennent maîtres de leurs destinées, plus ils affirment leur volonté de s'organiser séparément chacun chez soi, limitant la solidarité au cadre de la nation; une frontière douanière est aussi légitime qu'une frontière politique et militaire. La solidarité économique ne peut être réelle qu'à l'intérieur du même pays; il serait extrêmement dangereux d'avoir un système économique en désaccord avec le système politique. Ces idées ont été fortement développées par Carey, qui a montré la solidarité de l'agriculture et de l'industrie, des diverses branches d'une production nationale, prouvant qu'aucune ne peut être sacrifiée sans péril pour l'ensemble de l'organisme social.

La protection, disent les économistes, favorise la routine; au lieu de suivre les progrès accomplis à l'étranger, d'améliorer ses procédés, son outillage, on réclame un supplément de protection; on s'en remet à l'Etat au lieu de son énergie personnelle; le pays paye la différence. Les manufactures de soieries anglaises sont restées bien en arrière de celles des autres pays d'Europe tant que l'importation des soieries étrangères fut prohibée. Celui qui gagne déjà ne se dérange guère pour faire une amélioration, même utile, à moins qu'il ne soit stimulé par la crainte qu'un rival ne la fasse. Cela est vrai; mais, d'un autre côté, faut-il ouvrir la porte à la concurrence étrangère au risque de ruiner totalement une industrie nationale. Si l'on tarit celle-ci, on gagne la différence des prix; mais on perd le capital représenté par l'industrie nationale supprimée. Supposons que la houille française ne puisse être extraite à moins de 6 fr. par tonne et que l'étranger la livre à 5 fr., la production nationale étant de 30 millions de tonnes. Si on abaisse toute barrière douanière, les Français en tant que consommateurs gagneront trente millions de fois 1 fr.; mais, par la ruine de leurs mines dont on devra cesser l'exploitation, ils perdront trente millions de fois 5 fr. Ce raisonnement peut s'appliquer aux produits agricoles, au blé, par exemple. La France pourrait-elle sans déchoir renoncer à la culture du blé, de la betterave, à l'extraction de la houille, à la confection des cotonnades, à la métallurgie, pour s'alimenter de blé russe et américain, de sucre allemand, de fers anglais et allemands, de cotonnades et de houilles anglaises? Cela serait-il prudent et compatible avec l'existence nationale? sans même parler du risque que l'étranger relève ses prix lorsque les producteurs nationaux auront disparu. On dit que ceux-ci emploieront leurs bras et leurs capitaux à d'autres travaux plus lucratifs; il faut les trouver, car il n'y a pas de raison théorique pour qu'un pays donné ne soit pas primé par un autre dans chacune des industries et pour suite réduit à la misère; les exemples de la Pologne, du Portugal, de la Turquie, invoqués par Carlyle, sont douloureusement suggestifs, surtout comparés à la prospérité des Etats-Unis qui ont appliqué les idées de leur grand économiste. En outre, l'abandon d'une industrie entraîne une énorme perte d'outillage matériel et intellectuel (expériences, etc.). Que feront les hommes privés du métier qu'ils connaissaient? Ici se pose une question morale autant que matérielle; il y a quelque chose de plus qu'une simple perte économique.

Les nationalistes ou protectionnistes s'arment encore d'une autre raison pour limiter la solidarité économique au cadre de la nation, c.-à-d. au même que la solidarité politique. N'est-ce pas chose redoutable que d'exposer le producteur sans défense à tous les risques qu'entraînent les fluctuations sur le marché universel. Le pire fléau, le plus terrible obstacle à l'esprit d'entreprise et de travail est l'in-

certitude de recueillir le fruit de son effort, l'insécurité; c'est ce que Stuart Mill a démontré pour l'impôt (V. ETAT). Or si les prix sont réglés purement et simplement par la spéculation libre sur le marché universel, le producteur local est dans une incertitude absolue des conditions où il vendra; il se trouve livré aux combinaisons arbitraires des princes de la finance qui le dominent d'aussi haut que jadis les barons du moyen âge dominaient leurs paysans. C'est donc pour lui presque une condition vitale et la garantie de son indépendance de se voir réserver le marché national dont il peut connaître à peu près les conditions et le fonctionnement. Tant que durera l'état actuel des organisations nationales, le fournisseur ou l'acheteur étranger ne peuvent intervenir que pour faire l'appoint dans les rapports entre producteurs et consommateurs du même pays; l'Etat est juge de ces convenances et les régit par les tarifs régulateurs de ses douanes. — Les partisans du libre-échange contestent ces conclusions, soutenant que la concurrence entre les divers producteurs étrangers suffirait pour éviter que, même restant seuls, ils majoraient leurs prix; que la plupart des industries nationales se plieraient aux conditions de la lutte avec le dehors, bénéficiant des moindres frais de transport et de la meilleure connaissance des goûts de leurs concitoyens. Ils admettent que l'on maintienne à tout prix certaines fabrications, comme celles de la poudre et des armes de guerre.

Deux autres questions accessoires ont été posées: 1° qu'est-ce qui paye les droits de douane? l'importateur étranger ou l'acheteur? — 2° le taux élevé du change résultant de ce qu'un pays n'a qu'une monnaie avariée ne constitue-t-il pas pour lui une protection indirecte très efficace? — La première question ne comporte pas de réponse précise; tantôt le producteur étranger supportera tout ou partie de la taxe pour ne pas perdre sa clientèle, tantôt, s'il ne craint pas de concurrence locale (par exemple quand il s'agit d'une denrée coloniale), il la laissera payer par l'acheteur. — La seconde question est assez complexe; voici comment on la présente souvent: j'achète du blé russe ou argentin dans un pays à monnaie avariée (argent ou papier-monnaie), soit à une valeur nominale de 15 fr., valant réellement 6 fr. en bonne monnaie; je le revends 9 fr. en France, soit au-dessous du cours d'achat, et j'y gagne encore; inversement l'exportateur français ne peut guère vendre dans ces pays à cause de la différence excessive de valeur entre leur monnaie et la nôtre. Sous cette forme, le raisonnement est faux; tous les prix en Russie et à la République Argentine sont évidemment majorés proportionnellement au déchet de la monnaie et à l'élévation du change sur l'étranger; ils doivent être rapportés à l'étalon local; le blé que j'ai acheté à une valeur nominale de 15 fr. l'hectol. ne vaut pas 15 fr. mais 6 fr., et je n'ai gagné que sur une différence de prix comme n'importe quelle autre. En réalité, ce qui paralyse l'importation dans les pays à monnaie avariée, c'est l'incertitude du prix, à cause des variations rapides du taux du change et aussi le fait que généralement ces changes énormes sont résultants ou concomitants à des suspensions de paiement des dettes étrangères. La protection indirecte qui résulte de cette situation est d'ailleurs un fait positif.

De l'exposé que nous venons de faire, il paraît résulter que les débats sur le libre-échange ne sont pas près d'une solution généralement acceptée. Ils ne peuvent être non plus que l'ensemble des questions économiques séparées des problèmes politiques et sociaux. A.-M. B.

II. COMMERCE (V. ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES, t. IV, p. 290).

BIBL.: V. ÉCONOMIE POLITIQUE.

LIBRE-ESPRIT (Frères du). Secte panthéiste populaire qui fut nombreuse surtout au xiv^e siècle. On en trouve les premières traces dans les cités florissantes de la vallée du Rhin, vers le commencement du xiii^e siècle. Le mouvement se rattache à celui des Amalriciens (V. AMAURY, t. II, p. 603); il s'opère autour du nom d'un certain *Ortlieb*

(V. ce nom) de Strasbourg, qui eut aussi des partisans à Cologne. La persécution qu'ils s'attirèrent fit qu'ils cherchèrent un refuge dans les béguinages (V. BÉGARDES, t. V, pp. 1450 et suiv.), sous le couvert desquels ils propagèrent leurs doctrines, et dont ils contribuèrent à corrompre les mœurs. Cela éclata vers la fin du XIII^e siècle. Alors on entend pour la première fois parler de « frères » et de « sœurs du libre » ou « du nouvel esprit ». Leurs prémisses philosophiques sont panthéistes; mais tandis que les panthéistes spéculatifs comme Amaury ou Eckhart (V. t. XV, p. 327), concluaient à une morale ascétique, les frères du libre-esprit définissent ainsi la pensée centrale et la principale conséquence de leur doctrine : la conscience de l'identité substantielle avec Dieu rend l'homme libre; et cette liberté consiste en la suppression du remords; nulle loi n'existe plus pour un tel homme. Ils célébraient une sorte de culte secret, qui devenait souvent l'occasion des plus honteux excès, comme il ressort des procès-verbaux de leurs interrogatoires. Les mystiques orthodoxes désavouaient naturellement ces sectaires; l'autorité ecclésiastique sévit contre eux par le fer et le feu, jusque vers 1430. Après cette date, il n'est plus question d'eux. En France, on les avait parfois nommés « les Turlupins »; en Belgique, ils s'étaient donné eux-mêmes le nom d'« hommes de l'intelligence ». Pour la nouvelle recrudescence de ces mêmes aberrations au XVI^e siècle, V. LIBERTINS SPIRITUELS.

F.-II. K.

BIBL. : MOSHEIM, *De Beghardis et bequinas commentarius*; Leipzig, 1790, éd. Martini. — A. JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire*; Paris, 1875. — DEELLINGER, *Beitrag zur Sektengeschichte des Mittelalters* (documents); Munich, 1890, 2 vol.

LIBRETTO (V. POÈME).

LIBREVILLE. Ville de la côte occidentale de l'Afrique équatoriale, chef-lieu des établissements français du Gabon. Fondée en 1849, Libreville est située sur la rive septentrionale de l'estuaire du Gabon. Sa population est composée en grande partie d'esclaves capturés par les navires négriers et rendus à la liberté par le gouvernement français. Le commerce d'exportation consiste en ébène, noix de palme, copal, caoutchouc, cire, ivoire, gomme, etc. A 6 kil. de Libreville se trouve Gladstone, résidence de commerçants européens, américains, allemands et anglais.

LIBRI (Stefano dai), miniaturiste véronais, né vers 1420, qui fut maître de Liberale et chef d'une famille d'artistes qui comprend : *Francesco il Vecchio*, qui peignit pour des églises de Vérone, San Giorgio, Santa Maria in Organi, San Nazaro et San Lionardo des miniatures dont aucune ne s'est conservée. — *Girolamo*, fils du précédent, né en 1474, mort en 1556. Il n'avait que seize ans lorsqu'il fit pour l'église Santa Maria in Organi une *Déposition de croix*, qui fut fort admirée (aujourd'hui à Malcesine, près de Vérone). Ses tableaux principaux sont des *Madones* à San Paolo et à la Cappella della Vittoria, une *Nativité* à la Pinacothèque de Vérone et une *Vierge* datée de 1526 à Venise, dans l'église San Giorgio Maggiore. Il avait exécuté des miniatures, aujourd'hui perdues, sauf quelques feuillets sauvés dans la collection Burri, à Vérone; la plus célèbre était un *Paradis terrestre*, d'une finesse merveilleuse, peint pour un prieur de San Giorgio Maggiore, Francesco Morone et Giulio Clovio furent ses élèves et ses aides. — *Francesco il Giovane*, fils du précédent, né en 1500, commença à peindre, sur les indications de Fraacastor, une sphère terrestre, que le savant Vénitien Andrea Navagero voulait offrir à François I^{er}; la mort subite de Navagero l'empêcha d'achever l'ouvrage. Manquant de ressources, il accepta les propositions d'un évêque de Tournai en voyage dans la Vénétie, et partit pour la Flandre, où il mourut bientôt. Avec lui s'éteignit la famille des Libri, qui durent être des artistes fort connus au XVI^e siècle, si l'on en juge par la place que Vasari leur a donnée dans son ouvrage.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese, t. V.

LIBRI-CARUCCI DALLA SOMMAIA (Guglielmo-Brutus-Icilius-Timoléon, comte), mathématicien, d'origine italienne,

né à Florence le 2 janv. 1803, mort à Fiesole (Toscane) le 28 sept. 1869. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la noblesse florentine. Il montra, tout jeune, de brillantes dispositions pour les mathématiques, fit en même temps des études juridiques et, à dix-sept ans, déjà licencié en droit et docteur ès sciences, publia un mémoire sur la théorie des nombres et le théorème de Fermat, que Gauss loua fort et qui fut bientôt suivi de plusieurs autres, non moins remarquables, sur la résolution générale des équations indéterminées du premier degré à deux inconnues, sur les fonctions discontinues, sur la théorie de la chaleur, etc. Nommé en 1823 professeur à l'université de Pise, il fut impliqué en 1830 dans une affaire de conspiration, dut quitter l'Italie et vint se réfugier dans le midi de la France. Déjà connu de tous les savants, affectionné surtout par Arago, il obtint sans peine, en 1832, la suppléance de la chaire de Biot au Collège de France, se fit naturaliser l'année suivante (2 janv. 1833), fut élu quelques mois après membre de l'Académie des sciences de Paris en remplacement de Legendre, puis devint successivement professeur d'analyse à la Sorbonne, inspecteur général de l'instruction publique, rédacteur du *Journal des savants*. De nombreux et importants travaux parus dans les recueils scientifiques et, par-dessus tout, une œuvre d'une haute valeur au double point de vue de l'érudition et du style, l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, lui avaient conquis en quelques années, malgré de basses intrigues ourdies à l'Académie contre plusieurs de ses collègues, l'estime à peu près universelle; Guizot, principalement, lui témoignait une vive amitié. Personne en tout cas, même parmi ses ennemis, ne pensait à suspecter sa probité, lorsque des bruits d'un caractère fort grave commencent à circuler. Il s'était fait confier l'inspection, à titre de mission, de toutes les bibliothèques et de tous les dépôts d'archives de France. Or, après chacune de ses tournées, on signalait, dans les établissements qu'il avait visités, la disparition d'un livre, d'un manuscrit, d'une liasse d'autographes précieux. En 1846, le préfet de police reçut une première dénonciation. L'année d'après, Libri fit une vente de pièces rares, qui produisit quelques centaines de mille francs et qui comprenait notamment une édition aldine (1495) de *Théocrète*, disparue cinq ans auparavant de la bibliothèque de Carpentras et adjugée 635 fr. Cette circonstance et une nouvelle dénonciation parvenue quelques semaines plus tard éurent enfin le parquet. Une instruction fut ouverte, et le 4 févr. 1848 le procureur du roi adressa à Guizot un rapport secret. Les détournements imputables à Libri y étaient évalués à 500,000 fr.; ils comprenaient plusieurs milliers de pièces et avaient été commis plus spécialement au préjudice des bibliothèques Mazarine, Nationale, de l'Institut, de l'Observatoire, de l' Arsenal, à Paris, de celles de Troyes, de Grenoble, de Montpellier, de Tours, d'Orléans, de Carpentras, dans les départements. Au lendemain de la chute de Louis-Philippe, on découvrit le rapport dans les papiers de l'ancien président du conseil, dont on n'avait osé poursuivre le puissant protégé, les faits furent rendus publics et l'arrestation décidée. Prévenu anonymement, Libri passa la Manche avec plusieurs caisses de livres et alla rejoindre à Londres Guizot, demeuré jusqu'à la fin son fidèle ami. Une longue et minutieuse enquête fut effectuée. D'Angleterre, Libri ne cessait de protester de son innocence dans des lettres d'une superbe arrogance adressées tour à tour au ministre de l'instruction publique, à celui de la justice, à des membres de l'Institut. En même temps, à Paris, deux clans se formaient, l'un ayant à sa tête Paul Lacroix, G. Brunet, A. Jubinal, P. Mérimée, qui traitait l'accusation d'odieuse machination, l'autre qui soutenait au contraire les conclusions accablantes du rapport des trois experts, Lud. Lalanne, Bordier et Bourquetot. Le 22 juin 1850, Libri fut condamné par contumace à dix ans de reclusion. On l'exclut de l'Institut et son fauteuil fut donné à Michel Chasles, ce qui le fit soupçonner par la suite, mais sans preuves, d'avoir dirigé la vaste mys-

tification dont fut victime l'illustre géomètre (V. CHASLES). Pendant les années qui suivirent, notamment en 1857, Libri fit en Angleterre de nouvelles ventes de livres, quelques-unes fort importantes. En 1861, sa femme adressa au Sénat une pétition vivement appuyée par Guizot, P. Mérimée, Laboulaye, V. Leclerc, P. Paris, A. de Wailly, R. Merlin, J. Pelletier, d'Audiffret, etc. : elle demandait l'annulation de la condamnation prononcée contre son mari, victime, disait-elle, d'une « erreur de justice commise pendant les désordres d'une révolution ». On fit judicieusement observer aux signataires que l'instruction avait été commencée par un procureur du roi sous le ministère Guizot et que l'arrêt avait été rendu à une date où la République n'existait plus guère que de nom. P. Mérimée n'en continua pas moins une violente campagne de réhabilitation. Il s'ensuivit des investigations dans le passé de Libri et de sa famille, et l'on découvrit que le père du dévaliseur de nos bibliothèques, le comte Libri-Bagnano, réfugié lui aussi en France pour motifs politiques, y avait commis des faux en écritures de commerce et avait été condamné en 1816, par la cour d'assises de Lyon, à dix ans de travaux forcés. Echappé, il s'était rendu coupable de nouveaux méfaits qui lui avaient valu de nouvelles condamnations, et il s'était fait finalement l'agent secret du roi des Pays-Bas en Belgique (1825-30). Son digne fils continua de résider en Angleterre, où il se fit naturaliser. Denué de toutes ressources lors de son arrivée en France, il s'était amassé par la vente souvent renouvelée de son inépuisable bibliothèque plus d'un million de francs. Il avait mis en effet à contribution les bibliothèques de l'Italie aussi bien que celles de la France. D'habiles artistes à sa solde faisaient les grattages et les lavages nécessaires, et, s'il s'agissait de livres, ils étaient ensuite recouverts et gaufrés à la mode du XVI^e siècle. Beaucoup des pièces dérobées furent acquises par lord Ashburnham, sans que celui-ci, du reste, eût connaissance de leur origine. Grâce aux intelligentes et persévérantes démarches de M. Delisle, qui a su prouver jusqu'à l'évidence la culpabilité de Libri, une partie de celles qui provenaient de nos bibliothèques ont pu être rachetées en 1888 par le gouvernement français. Le gouvernement italien a également réussi dans ses négociations (V. ASHBURNHAM et DELISLE).

Outre un nombre considérable de savants mémoires et d'excellents articles de mathématiques, de physique, de politique et de bibliographie éparés dans le recueil de l'*Aeademie* de Turin, dans les *Annales* de Gergonne, dans le *Journal* de Crelle, dans les *Annales de chimie et physique*, dans le *Journal des savants*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans la *Revue des Deux Mondes*, etc., G. Libri a publié : *Sur la Théorie des nombres* (Florence, 1820, in-4); *Mémoires de mathématiques et de physique* (Pise, 1827-29, 2 vol. in-4); *Histoire des sciences mathématiques en Italie* (Paris, 1837-41, 4 vol. in-8); *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon* (Paris, 1842, in-8); *Découvertes d'un bibliophile* (Strasbourg, 1843, in-8); *Lettres sur le clergé et sur la liberté de l'enseignement* (Paris, 1844, in-8); *Réponse de Libri au rapport de M. Boucly* (Paris, 1848, in-8); *Lettre à M. de Falloux*, etc. (Paris, 1849, in-8); *Douze Mots aux magistrats français* (Londres, 1862, in-8). On a aussi de lui de nombreux catalogues bibliographiques d'un grand intérêt. — Sa femme, M^{me} Mélanie Libri, morte à Paris en mai 1865, était la sœur du baron Double, le célèbre bibliophile. Elle a eu quelques succès littéraires. Son *Eloge de Pascal*, notamment, a été couronné par l'Académie française. Léon SAGNET.

BIBL. : G. BRUNET, *Lettre au bibliophile Jacob*; Paris, 1849, in-8. — P. LACROIX, *Lettres à M. Hatton*; Paris, 1849, in-8. — DE REIFFENBERG, *Bibliothèque de M. G. Libri*; Paris, 1819, in-8. — *Rapport du procureur du roi*; Paris, 1850, in-8. — *Affaire Libri* (jugements, ordonnances, etc.); Paris, 1851, in-8. — A. JUBINAL, *Un Novel Episode de l'affaire Libri*; Paris, 1851, in-8. — M. Libri et les journaux anglais; Paris, 1851, in-8. — LALANNE, BORDIER et BOURQUELOT, *Affaire Libri*; Paris, 1852, in-8. — *Moniteur* du 11 juin 1861. — H. CELLIEZ, *Mémoire sur les*

irrégularités de procédure de l'affaire Libri; Paris, 1861, in-8. — L. LARCHEY, *Libri*; Paris, 1869, in-8. — J. LOISELLEUR, *les Larcins de M. Libri à la bibliothèque d'Orléans*; Orléans, 1884, in-8. — V. aussi les publications de M. Léopold Delisle citées dans les art. ASHBURNHAM et DELISLE.

LIBRIPENS. L'une des personnes qui figurent dans l'acte solennel où paraissent l'airain et la balance, *aes et libra* (mancipation, prêt, libération). Le *libripens*, portebalance, est chargé d'effectuer la pesée du métal fourni par l'acquéreur, le prêteur ou le débiteur. Ce n'était pourtant qu'un simple particulier et non, comme on l'a cru, un officier public. Mais la nature du rôle qu'il est appelé à jouer lui donne quelque analogie avec un expert dont la présence et l'intervention assurent aux parties l'exactitude du poids du métal fourni. Sans être absolument un témoin, il n'en est pas moins tenu, comme les témoins véritables, de fournir, en cas de besoin, son témoignage aux parties. S'il s'y refuse, il est déclaré *improbis intestabilisque*. Ainsi le prescrivait déjà la loi des XII Tables, au rapport d'Aulugelle. Le *libripens* mentionné dans Gaius et Ulpien paraît dans un acte de vente rédigé sur tablette de cire, trouvée à Pompéi en 1887, dans deux actes de donation, *donatio Statio Irenes* et *donatio Flavii Syntrophii*, enfin dans un testament de Gaius Longinus Castor, trouvé tout récemment au Fayoum et conservé au musée égyptien de Berlin. G. M.

BIBL. : GAIUS, I, 119; II, 104, 107, 108; III, 174. — ULPIEN, *Reg.*, XIX, 3; XX, 2. — GELLE, *Nuits att.*, XV, 13. — BRUNS, *Fontes jur. rom. ant.*; Leipzig, 1893, n^o 109, p. 292; 112, p. 295; 114, p. 298. — *Nouvelle Revue hist. de droit franc. et étrang.*, pp. 576, 578. — CUQ, *les Instit. jurid. des Romains, l'ancien droit*; Paris, 1891, pp. 254, 255, note 10, 259, note 2, in-8.

LIBRON. Rivière de France (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1441).

LIBTAKO. Pays du Soudan occidental, dans le coude du Niger, au S.-E. de Tombouctou, sur le Yali, afl. dr. du fleuve.

LIBURNES. Ancien peuple occupant le N. de l'Illyrie (V. ce mot), qu'on appelait Liburnie. Ils s'étaient étendus en Italie (V. ce mot) vers la même époque que les Sicules, s'établissant dans la région qui devint le Picenum, où leur centre était la ville de Tricentum. Ils avaient aussi possédé avant les Grecs l'île de Corcyre et celles de la Dalmatie, notamment Issa. Ils se seraient aussi portés au N. dans le Norique et on leur rattache les Vindéliciens. Nous ignorons la race à laquelle il convient de les attribuer : Pélasges? Illyriens? C'était une population sauvage avec des habitudes de brigandage et de piraterie. Les Gaulois les refoulèrent en dehors du bassin du Danube dans la région du Karst (V. ce mot) entre le Titus et l'Arslia qui reçut le nom de Liburnie. Cette contrée fut incorporée à la prov. de Dalmatie et sa capitale *ladera* reçut une colonie romaine. En 634, Héraclius établit dans ce pays les Slaves Chrobates ou Chorvates qui vivaient dans la Galicie actuelle : La ville où se tenaient les assemblées fédérales était Scardona. Parmi leurs 14 cités, on connaît Alyoma, Flanona, Tarsatica, Sessia, Lopsica, Ortopula, Vegium, Argyrunum, Caunium, Anona, Pasini. A.-M. B.

LIBUSSA (en tchèque *Libusc*), princesse légendaire de Bohême. Elle aurait été la fille du prince non moins légendaire Krok. Elle lui aurait succédé sur le trône. Insultée par un de ses sujets, elle aurait épousé le laboureur Premysl de Stadice et aurait fondé avec lui la dynastie des Premyslides. Le *Jugement de Libusa* (Libusin Soud) est le titre d'un fragment épique qui prétend être le plus ancien texte de la poésie slave en Bohême. Ce fragment de cent douze vers aurait été découvert en 1817 à Zelena Hora (Grünberg), dans les archives du prince Colloredo. On l'appelle aussi *Zelenohorsky Rukopis* ou *Grünberger Handschrift*. Il a été fréquemment réimprimé, notamment dans les éditions du manuscrit de *Kralovedvor* (V. ce nom). Il a donné lieu à de nombreuses polémiques; son authenticité est pour beaucoup de patriotes tchèques un article

de foi national. Mais elle a été contestée même en Bohême par des arguments qu'il paraît difficile de réfuter. L. L.

LIBYE (V. AFRIQUE).

LIBYPHÉNICIENS (V. CARTHAGE).

LIBYQUE (Désert) (V. AFRIQUE).

LIBYSSA (Géogr. anc.). Ancienne ville d'Asie, sur la côte N. de la Bithynie, dans le golfe Atacenus; Annibal y fut enterré. C'est le village actuel de *Maldysem*.

LICALDE (Juan de), peintre espagnol qui vivait à Madrid au commencement du XVII^e siècle et qu'un crime enleva à l'art dans un âge encore peu avancé. Lazaro Diaz del Valle, qui le connut, raconte qu'il fit à la plume un excellent portrait du comte-duc d'Olivarès. Dans la collection qu'avait formée à la fin du siècle dernier le graveur en médailles Sepulveda, figurait un autre beau dessin à la plume représentant un lion tenant dans ses pattes les armes d'Espagne : il portait la signature de l'artiste et la date de 1628. Licalde était élève de Pedro de las Cuevas, et ses biographes s'accordent à dire que son jeune talent avait fait concevoir les plus brillantes espérances pour son avenir de peintre. On ne conserve dans les musées d'Espagne aucun de ses ouvrages. P. L.

LICHANA. Oasis d'Algérie, dép. de Constantine, dans le Zab occidental, près de Zaatcha; 800 hab. Sources thermales (ain El-Gueta, oued El-Meida). Tapis de laine à couleurs voyantes. Bonnes dattes.

LIGATA ou ALIGATA. Port de Sicile, à 45 kil. S. E. de Girgenti, à l'embouchure du Salso, port de pêche et de cabotage, qui exporte du soufre, du poisson salé et des fruits; 17,565 hab. Ce fut jadis une citadelle carthaginoise qui dominait le promontoire d'Enome. Les Carthaginois y furent victorieux d'Agathocle (310 av. J.-C.). Mais Régulus remporta sur eux une grande victoire navale en face du promontoire d'Enome (256 av. J.-C.).

LICE. I. ARCHITECTURE. — Barre de bois posée horizontalement et servant d'appui dans une barrière et quelquefois la barrière elle-même, ménageant et bordant une enceinte préparée pour recevoir un manège, des courses ou des luttes. Dans l'architecture militaire du moyen âge, les lices avaient un sens plus étendu encore et désignaient l'espace réservé entre deux enceintes d'une ville fortifiée et aussi l'espace, bordé de palissades accompagnées de fossés, qui formait comme une défense extérieure à un château fortifié. Ch. L.

II. TAPISSERIE (V. TAPISSERIE, TISSAGE et MÉTIER à TISSER).

LICENCE. I. Instruction publique (V. FACULTÉ, t. XVI, pp. 1070 et 1072).

II. Droit fiscal. — En droit administratif, ce mot exprime l'autorisation accordée pour l'exercice de certaines industries, ou, suivant une définition de la cour de cassation, « le brevet qui confère et qui atteste l'autorisation de fabriquer ou de débiter ». La licence n'est pas un droit purement fiscal; elle sert, en outre, à faciliter la perception d'autres droits fiscaux dus par les industries soumises à l'exercice des contributions indirectes, en obligeant les chefs de ces industries à faire une déclaration préalablement à l'ouverture des fabriques ou des débits. La licence existait avant la Révolution et était perçue par le service des aides (V. CONTRIBUTIONS INDIRECTES); supprimée en même temps que les autres impôts indirects, elle fut rétablie par la loi du 28 avr. 1816, en ce qui concerne les débitants de boissons, brasseurs, distillateurs, etc., et étendue par des lois postérieures à un grand nombre d'industries.

Les commerçants ou industriels soumis à la licence sont les suivants : les cabaretiers, cafetiers, liquoristes, buvetiers et tous ceux qui se livrent à la vente en détail des vins, cidres, poirés, hydromels, bières, eaux-de-vie ou liqueurs, que ces boissons proviennent de leur récolte, de leur fabrication ou d'achat; les aubergistes, traiteurs, restaurateurs, maîtres d'hôtels garnis, concierges et autres, donnant à manger au jour, au mois ou à l'année, qu'ils se

livrent ou non au débit de boissons; les liquoristes et marchands de boissons en gros; les brasseurs, à l'exception de ceux qui ne fabriquent que pour leur consommation; les bouilleurs et distillateurs, sauf ceux qui emploient les produits de leur récolte; les fabricants de cartes à jouer, de sucre indigène et de glucoses, d'acide stéarique, de bougies, de cierges ou de produits assimilés; les entrepositaires d'huiles autres que les huiles minérales; les fabricants et les marchands entrepositaires d'acide acétique et de vinaigre, les entrepreneurs de voitures publiques à service régulier; les fabricants de salpêtre établis hors de la circonscription des salpêtreries de l'Etat; enfin les simples marchands d'acide stéarique, de bougies ou de cierges, et les fabricants qui emploient de l'alcool ordinaire ou de l'alcool dénaturé, si ces différents industriels réclament le crédit des droits. Des exceptions sont établies en faveur des cantiniers commissionnés par le ministre de la guerre et qui ne reçoivent que des militaires; des chefs d'atelier qui fournissent la nourriture et la boisson aux ouvriers moyennant retenue sur le salaire; des rôtisseurs et traiteurs qui se bornent à vendre des aliments au dehors; des simples commissionnaires de roulage et dépositaires de boissons en cours de transport; des propriétaires qui vendent en gros, même sur les foires ou marchés, les boissons provenant de leur récolte; les courtiers, à condition qu'ils ne vendent pas en leur nom et qu'ils ne reçoivent pas de boissons à leur domicile; enfin les gardes-magasins de la marine et de la guerre qui ne font aucun commerce de boissons pour leur propre compte.

Le tarif des droits de licence, fixé par la loi du 28 avr. 1816, a été modifié par celle du 1^{er} sept. 1871, ainsi qu'il suit : pour les débitants de boissons, restaurateurs, maîtres d'hôtels garnis, etc., 12 fr. dans les communes d'une population inférieure à 4,000 hab.; 16 fr. de 4,000 à 6,000 hab.; 20 fr. de 6,000 à 10,000 hab.; 24 fr. de 10,000 à 15,000 hab.; 28 fr. de 15,000 à 20,000 hab.; 32 fr. de 20,000 à 30,000 hab.; 36 fr. de 30,000 à 50,000 hab.; 40 fr. de 50,000 hab. et au-dessus; pour les brasseurs, de 100 fr., dans les dép. de l'Aisne, des Ardennes, Côte-d'Or, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Meurthe-et-Moselle, Seine, Seme-Inférieure, Seine-et-Oise et Somme; de 60 fr. dans tous les autres départements; pour les bouilleurs et distillateurs, de 20 fr., quelle que soit la population (V. Boisson); pour les fabricants de cartes, de 100 fr.; pour les entrepreneurs de transport par eau et par voiture à quatre roues, de 5 fr.; par voiture à deux roues, de 2 fr.; pour les fabricants de salpêtre, d'acide stéarique, de bougies, etc., d'acide acétique et de vinaigre, de 20 fr.; pour les fabricants de sucre indigène et de glucoses, de 100 fr.; pour les entrepositaires d'acide acétique et de vinaigre, de 10 fr. Le droit de licence ne se confond pas avec la patente, qui avait cependant pour but, à l'origine, de le remplacer; il est perçu autant de fois que le redevable a d'établissements. Il est dû pour l'année entière ou pour le trimestre entier, à quelque époque que commence ou cesse l'exploitation du commerce ou de l'industrie. Toute contravention relative au droit de licence est punie d'une amende de 300 fr. qui est augmentée, en cas de fraude, du quadruple des droits fraudés (V. Boisson, DÉBITANT DE BOISSONS). M. CH.

III. Droit international. — On appelle licence ou licence de commerce l'acte par lequel un belligérant autorise soit un de ses nationaux, soit un ennemi ou un neutre, à continuer, sans crainte de capture, des opérations commerciales prohibées par les lois générales de la guerre. La licence ne lie que les autorités et les tribunaux de l'Etat qui l'a délivrée, et celui qui l'a obtenue est tenu d'observer scrupuleusement, sous peine de déchéance, les conditions auxquelles elle a été subordonnée; il ne peut, en particulier, en faire profiter d'autres personnes que si la cession ou l'endossement du titre est expressément autorisé par une clause de l'acte. Dans certains pays, on accorde parfois des licences générales, qui équivalent alors à une

suspension complète ou partielle de l'exercice du droit de guerre; ces licences émanent du souverain ou d'une personne investie de pouvoirs spéciaux à cet effet. Du moment qu'une licence est accordée à un ennemi, toutes les incapacités personnelles qui pèsent sur lui sont levées, et il se trouve placé sur la même ligne que les ressortissants de l'Etat qui la lui accorde : il peut notamment soutenir, le cas échéant, des procès devant les tribunaux de cet Etat. De même que la licence est en général strictement personnelle, elle ne peut être invoquée que pour la nature et la quantité de marchandises qui y sont spécifiées : tout produit non expressément désigné dans la licence est passible de confiscation; cette pénalité peut même s'étendre à l'ensemble du chargement, avec annulation de la licence, lorsque, parmi les marchandises dont le transport avait été autorisé, on en a frauduleusement caché quelques-unes d'une espèce distincte, telles que des articles de contrebande de guerre. La représentation identique de la cargaison embarquée est aussi de rigueur lorsque le navire, par fortune de mer ou tel motif analogue, revient au point de départ avant d'avoir atteint sa destination : toute différence ou substitution de marchandises impliquerait une opération interlope accomplie, soit en mer, soit à terre, et donnerait ouverture à confiscation. Mais, en cas d'avarie ou de perte par naufrage, il est généralement admis que le chargement peut être remplacé par un autre identiquement semblable; les autres allégations de force majeure, pour justifier la présence à bord de marchandises non spécifiées dans la licence, ne sont acceptées par les cours de prises qu'avec une légitime défiance. En principe, la licence met à l'abri de la capture tout à la fois la marchandise et le navire affecté à son transport; mais, s'il était prouvé qu'à l'encontre des clauses de la licence le navire appartient à une personne autre que celle qu'on avait en vue, il pourrait être saisi et déclaré de bonne prise, sans que sa condamnation entraînant forcément celle de la cargaison, surtout si les chargeurs étaient de bonne foi. Le navire muni d'une licence doit n'accomplir que le voyage autorisé, avec les escales ou relâches prévues, sous peine de perdre, hormis le cas de force majeure, le bénéfice du privilège obtenu; la protection dont il jouit le couvre pour le retour comme pour l'aller, à condition qu'il revienne sur lest; si, au retour, il embarquait une nouvelle cargaison, navire et chargement deviendraient passibles de confiscation. En matière de changement de route, les cours de prises se guident généralement d'après la présomption que le navire capturé pendant qu'il se dirigeait vers un port intermédiaire non indiqué sur ses papiers de bord se proposait d'enfreindre les limites de sa licence; qu'au contraire le bâtiment arrêté après une escale de ce genre sans que sa cargaison ait été ni changée, ni augmentée, ni diminuée, doit, jusqu'à preuve contraire, être considéré comme ayant agi de bonne foi. En ce qui concerne la durée de la validité d'une licence, on distingue le cas d'exportation de celui d'importation : dans le premier, les délais fixés pour l'achèvement de l'opération sont de rigueur; dans le second, au contraire, on est forcément amené à tenir compte des circonstances de mer qui peuvent avoir empêché le navire d'accomplir le voyage dans le terme qui lui avait été assigné. Une dernière condition de validité d'une licence est que la pièce figure parmi les papiers de bord du navire, qu'en conséquence elle ait été régulièrement obtenue avant le voyage. Il va sans dire que toute altération ou rature, soit du texte, soit de la date, entraînerait la nullité de la pièce. Quand même la réserve expresse n'en aurait pas été faite, une licence pour trafiquer avec les ports ennemis ne donne jamais le droit de violer un blocus régulièrement établi ou de transporter de la contrebande de guerre; les défenses générales existant à cet égard sont considérées comme étant d'ordre public, et il ne peut y être dérogé tacitement (V. BLOCS, PRISE MARITIME).

ERNEST LEHR.

BIBL. : DROIT FISCAL. — Code des lois, décrets et ordon-

nances sur les contributions indirectes. — A. HERMITTE, Manuel alphabétique des contributions directes et des octrois. — M. BLOCH, Dictionnaire de l'administration française. — LÉON SAY, Dictionnaire des finances.

DROIT INTERNATIONAL. — CALVO, Dictionnaire de droit international, v^o Licence et le Droit international théorique et pratique, §§ 1723 et suiv. — WHARTON, Elements du droit international, 4^e part., ch. II, § 26. — HALLECK, International Law, ch. XXVIII, §§ 1 et suiv. — PISTOYE et DUVERDY, Traité des prises maritimes, t. II, pp. 85 et suiv.

LICETI (Fortunio), érudit italien, né à Rapallo le 3 oct. 1577, mort à Padoue le 16 mai 1657. Né avant terme et élevé avec des précautions extraordinaires, ce fut un enfant célèbre. En 1599, il perdit son père qui était médecin, mais, dès l'année suivante, muni du double doctorat de philosophie et de médecine, il alla enseigner la logique à Pise. Appelé à Padoue en 1609, il eut le plus grand succès dans l'enseignement de la philosophie d'Aristote, se laissa gagner en 1637 par les offres de l'université de Bologne, puis ramena à Padoue comme professeur de médecine théorique (1645). Ses ouvrages, pleins d'érudition, témoignent souvent d'une crédulité singulière. Plusieurs eurent un grand succès, et, en particulier, les recherches de Liceti comme antiquaire ont encore de la valeur.

LICEY-SUR-VINGEANNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française; 178 hab.

LICHANS-SUNHAR. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets; 225 hab.

LICHARRE. Ancienne com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon, réunie à Mauléon le 19 mars 1841. Licharre était sous l'ancien régime le siège d'une juridiction appelée la *cour de Licharre*, qui avait pour ressort tout le pays de Soule (V. ce mot). La cour de Licharre avait son origine dans la cour des vicomtes de Soule. Pendant longtemps elle porta le nom de *cour du Noyer* de Soule, parce que les juges rendaient leurs sentences sous un noyer. Présidée par le châtelain de Mauléon, représentant le roi, ou son lieutenant, elle se composait de dix potestats et de juges-jugeants au nombre de quarante-six; ils étaient convoqués de quatre en quatre pour les matières civiles, et en matière criminelle toutes les fois qu'il en était besoin. Les appels de cette cour se portèrent successivement à la cour des jurats de Dax, au parlement de Bordeaux, et enfin, depuis 1691, à celui de Pau. Toutes les justices particulières de la Soule, au nombre de cinq (bailliage de Barcus, bailliage royal de Mauléon, justice de Larreau, justice de Montory, justice des Trois-Villes), relevaient de la cour de Licharre; mais, au xvii^e siècle, la justice des Trois-Villes s'affranchit de cette dépendance et porta directement ses appels au parlement de Navarre.

BIBL. : P. RAYMOND, Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées; Paris, 1863, in-4. — Abbé HARISTOY, Recherches historiques sur le pays basque; Bayonne, 1883-1884, 2 vol. in-8.

LICHAS (Paléont.). Genre de Trilobites devenu le type d'une famille qui se distingue par sa carapace large, non enroulable, sa tête transversale, renflée, à glabellle indistinctement limitée, à deux sillons longitudinaux. Le genre *Lichas* est du silurien inférieur et supérieur d'Europe et de l'Amérique du Nord; plusieurs espèces atteignent une grande taille (V. TRILOBITES).

E. TRT.

LICHAUVENS (V. ARCHITECTURE PRÉHISTORIQUE).

LICHE (Ichtyol.). Les Liches sont des poissons de la famille des Scombréroïdes qui ont le corps oblong, comprimé, couvert de petites écailles, le profil supérieur de la tête arqué, la seconde nageoire dorsale et l'anale longues et falciformes, deux épines en avant de l'anale, la caudale fourchue. Trois espèces de Liches se trouvent dans la Méditerranée, *L. amia*, *vadigo*, *glancus*; cette dernière espèce se prend dans les parages de Nice, de mars à juillet, d'après Risso; les trois espèces sont confondues à Nice sous le nom de *Lecca*.

LICHEN. I. BOTANIQUE. — Cryptogames cellulaires considérés longtemps comme formant un groupe distinct des

Champignons et Algues, mais devant aujourd'hui constituer un ensemble de végétaux où doivent rentrer tous les Champignons vivant en société avec les Algues, et formant, du fait de la physionomie spéciale que leur donne cette association, une famille bien distincte, essentiellement physiologique, mais très hétérogène au point de vue morphologique, puisqu'elle renferme à la fois des Discomycètes, des Pyrénomycètes et même quelques Basidiomycètes. Le Champignon est toujours un représentant d'une de ces familles, mais il ne se trouve que chez les Lichens, tandis que l'Algue associée n'est pas exclusive aux Lichens et se retrouve partout où les conditions extérieures peuvent favoriser sa croissance et sa multiplication. Suivant leur aspect extérieur, on a divisé les Lichens en gélatineux, foliacés, crustacés, fruticuleux. Dans le premier cas, les filaments du Champignon se ramifient

Cyanophycée, une Conserve ou une Protococcée, une Palmellaécée. Le Champignon est toujours un Ascomycète, sauf le cas d'un *Cora* ou d'un *Rhipidonema* qui sont des Basidiomycètes. L'Algue se trouve dans la portion aérienne du thalle du Lichen. Les cellules sont retenues dans un stroma de filaments rameux enchevêtrés en un massif de pseudoparenchyme. Le Champignon constitue à lui seul la partie profonde du thalle, la partie enfoncée dans le milieu nutritif, formée de filaments rameux isolés, le mycélium.

Le principal mode de division des Lichens repose sur l'aspect extérieur qu'offre le périthèce, tantôt largement ouvert et étalant son hyménium en forme de coupe ou de disque comme chez les Discomycètes (le Lichen est alors dit gymnocarpe), tantôt ouvert seulement par un pore terminal et gardant la forme d'une bouteille immergée comme chez les Pyrénomycètes (Lichen angiocarpe). La structure ne diffère pas de celle du périthèce des Ascomycètes ordi-



Parmelia acetabulum (thalle).



Sphaerophoron coralloides (thalle).

dans la masse gélatineuse de l'Algue (Nostoc, par exemple) sans en altérer beaucoup la forme. C'est l'Algue qui imprime au Lichen son aspect extérieur. Dans les autres cas, de beaucoup les plus fréquents, où les cellules vertes de l'Algue sont emprisonnées dans le tissu compact du Champignon, le Lichen peut s'étaler en croûte peu épaisse, fixée au substratum dans les cavités duquel il peut même s'enfoncer et disparaître presque totalement (L. crustacé) ou bien former une lame membraneuse, parfois de grandes dimensions (*Peltigera*) à bords ondulés ou en lobes, étendus sur un support auquel elle est fixée par des rhizomes plus ou moins espacés (L. foliacé). Quant au Lichen fruticuleux, c'est une petite arborescence dressée, simple ou ramifiée, ressemblant à un buisson, fixée à un support en un seul endroit et par une base étroite (*Usnea*, *Roccella*). On peut quelquefois observer une combinaison de ces différentes formes, comme dans la *Cladonia rangiferina* où le thalle demeure crustacé tant qu'il siège sur les branches mortes, les écorces, mais se développe en branches dressées et frutescentes dès que le vent l'apporte sur la terre humide.

Le thalle des Lichens est dit homogène quand l'Algue y prédomine sur le Champignon, ou quand les cellules des deux thalles sont mêlées à peu près partout dans les mêmes proportions; hétérogène, quand le thalle présente sur sa section transversale plusieurs couches, et que les cellules de l'Algue y sont localisées en une couche dite verte, entre la couche dite corticale et la couche médullaire. La couche verte n'existe chez les Lichens foliacés que vers la face supérieure; chez les Lichens fruticuleux elle existe tout autour. La coloration des thalles est variable. Souvent elle est terne et grisâtre, plus ou moins verte, quelquefois blanchâtre, jaunâtre, orangée, brune, noirâtre. Le thalle d'un Lichen est constitué par deux portions associées, l'une incolore (thalle de Champignon), formée de filaments cloisonnés et ramifiés, l'autre chlorophyllée par le fait de la présence d'une Algue. Celle-ci peut être une

naires et les cellules de l'Algue associée y ont fort peu d'importance. Leur couche dans un Lichen gymnocarpe se prolonge en formant un rebord saillant autour du disque hyménial. Dans un Lichen angiocarpe, elles peuvent pénétrer entre les asques et être poussées jusque dans la cavité du périthèce. Au point de vue de la formation proprement dite du périthèce, on rencontre dans les Lichens les divers modes de production déjà observés pour les autres Ascomycètes. Le plus souvent, elle s'opère avec une différenciation précoce de la branche ascogène. Les asques claviformes ressemblent aussi dans leurs lignes principales à ceux des Discomycètes et des Pyrénomycètes. Leur membrane épaisse peut se gonfler et se colorer en bleu par l'iode. Les spores, généralement par 8, peuvent varier de nombre, et aller de 2 à 3 (*Perlusaria*) à 100 et même davantage (*Bactrospora*). Simples ou cloisonnées, elles ont une membrane externe ordinairement lisse et diversement colorée. A la maturité, elles sont violemment projetées au loin à travers une déchirure de la paroi de l'asque, et germent en poussant un ou plusieurs tubes, suivant qu'elles sont simples ou cloisonnées. L'iode colore en bleu les spores d'un grand nombre d'espèces appartenant aux Graphis, etc.; en rose ou en lilas celles du *Trypethelium ciberinum* ou du moins leur épispore.

Les Lichens peuvent aussi se reproduire par des conidies naissant à l'intérieur de bouteilles immergées dans le thalle et s'ouvrant en dehors par un pore terminal. Elles ont la forme de petits bâtonnets germant seulement dans un milieu nutritif approprié ou de corps ovales ou arrondis, munis d'une réserve nutritive et pouvant germer dans l'eau

pure. Enfin la multiplication des Lichens peut se faire par des corps particuliers nommés sorédies, constitués par une ou plusieurs cellules vertes de l'Algue nourricière, entourées de toutes parts par une couche de filaments du Champignon et pouvant, une fois détachées du thalle, en produire un nouveau.

Le Champignon et l'Algue associés dans le Lichen ont l'un sur l'autre une influence réciproque. Dans le contact intérieur des cellules vertes de l'Algue, entourées par les filaments du Champignon ou même pénétrées par eux, il s'opère des échanges osmotiques, nutritifs, réciproques. Le Champignon emprunte à l'Algue une portion des substances hydrocarbonées qu'elle fabrique sous l'influence de sa chlorophylle et de la lumière, et lui rend en retour des matières azotées et albuminoïdes qu'il produit plus vite qu'elle avec ces mêmes hydrates de carbone. Le bénéfique, dit Van Tieghem, est assurément beaucoup plus grand pour



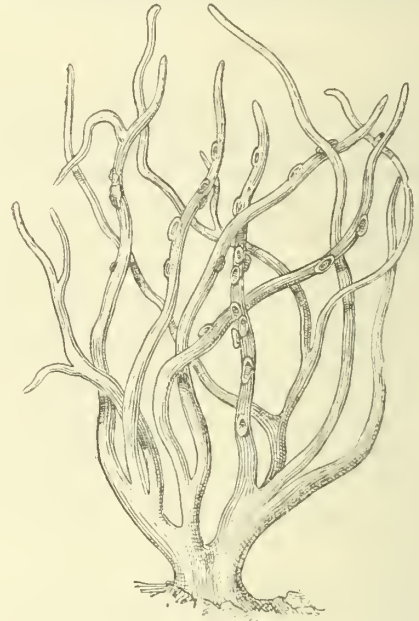
Cetraria Islandica.

le Champignon que pour l'Algue, mais celle-ci, comme compensation, trouve dans le Champignon un abri contre la sécheresse, la pluie, le vent. Il y a donc bien association et bénéfique réciproque, un ménage, un consortium. C'est d'ailleurs grâce à cette union qu'on peut considérer les Lichens comme les véritables créateurs du sol. Une roche nue, un récif émergé, une pierre extraite de la carrière ne sauraient fournir les moyens d'existence aux végétaux transportés à leur surface. Une graine de Phanérogame, une spore de Mousse n'y sauraient se développer, tandis que certaines Algues inférieures peuvent vivre à leur surface, aux seuls dépens de la lumière et de l'humidité, jusqu'à ce que certains Champignons germant sur elles viennent les envelopper, les protéger et avec leurs filaments les fixer à la roche qu'ils désorganisent en y puisant les sels nécessaires à la synthèse rapide des matières albuminoïdes, à l'aide des hydrates de carbone (Van Tieghem). Les portions de roche désorganisées et les débris des plantes primitives formeront une couche sur laquelle germeront les Muscinées, et plus tard les Cryptogames vasculaires et les Phanérogames. Le bénéfique réciproque de l'association de l'Algue et du Champignon n'est pas identique pour les deux êtres. La symbiose, indispensable au Champignon, ne l'est pas pour l'Algue qui peut exister sans lui. De plus, aussi, une espèce d'Algue différente ne correspond pas nécessairement à chaque genre de Lichen, mais la même Algue peut être associée à des Lichens très dissemblables. De plus, des Algues fort différentes peuvent se rencontrer dans des Lichens tout à fait voisins et le même Lichen peut emprisonner en même temps plusieurs Algues de genres et même d'ordres distincts. Pourtant certains Lichens s'associent de préférence avec certaines Algues. M. Van Tieghem a réuni dans

le tableau ci-après un certain nombre de ces associations :

	ALGUES	LICHENS
Cyanophycées	Stigonémées.	<i>Ephebe, Spilonema, Polychidium.</i>
	Rivulariées.	<i>Lichina, Racoblenna.</i>
	Seytonémées.	<i>Heppia, Porocypus, Pannaria.</i>
	Nostocées.	<i>Collema, Leptogium, Pannaria, Peltigera.</i>
	Chroococcées.	<i>Omphalaria, Euchylium, Phylliscum.</i>
Chlorophycées	Protococcées et Palmellacées (<i>Cystococcus, Pleurococcus, Protococcus, etc.</i>).	Beaucoup de Lichens crustacés (<i>Endocarpon, etc.</i>), foliacés (<i>Physcia, etc.</i>) ou fruticuleux (<i>Cladonia, Evernia, Usnea, Anaptychia, etc.</i>
	Confervacées	<i>Cyslocoleus, Canogonium, Graphis, Verrucaria, Roccella, etc.</i>
	Coléochetées	<i>Opegrapha filicina.</i>
	(<i>Phylactidium</i>).	

La démonstration la plus évidente de la constitution double des Lichens repose sur la possibilité que l'on a aujourd'hui d'en effectuer directement la synthèse sur de l'argile humide. On obtient, en suivant une spore de Lichen près d'une Algue et en choisissant des espèces à développement assez rapide, des thalles de Lichens qui ont pu parvenir à l'état adulte et produire leurs bouteilles à conidies linéaires au bout de quatre à six semaines, leurs périthèces mûrs au bout de quatre à cinq mois (Van Tieghem). Inversement, on peut facilement produire l'analyse du Lichen et, en détruisant l'association, rendre à l'Algue, avec sa liberté, sa forme ordinaire et son mode de végétation normal, tandis que le Champignon disparaît.



Roccella tinctoria.

Les Lichens sont des végétaux très répandus dans la nature. On les rencontre partout, sur les pierres, le sol, les arbres, les rochers; mais, quel que soit leur substratum, c'est l'exposition au N. qui convient le mieux au développement de la plante. Les espèces sont d'autant plus nombreuses dans une région que celle-ci fournira plus de forêts et de roches granitiques. Elles affectionnent les endroits incultes où les Phanérogames sont absentes. Mais elles demandent des conditions de développement favorables. Il leur faut de l'air, de la lumière, de la chaleur et de l'humidité, surtout cette dernière. La sécheresse arrête l'évolution et

l'existence des Lichens, mais ils renaissent à la vie après une longue période de mort apparente. On compte plus de 1,400 espèces de Lichens. Les nombreux genres se répartissent en trois divisions principales. L'une, la moins importante, comprend les Lichens Basidiomycètes (*Cora*, *Rhipidonema*, genres appartenant à la famille des Hyménomycètes et à la tribu des Théléporés, voisins des *Stercum*). Les deux autres (Lichens Ascomycètes) sont les Lichens Discomycètes (Gymnocarpes) et les Lichens Pyrenomycètes (Angiocarpes). Ces deux subdivisions se décomposent elles-mêmes en tribus, d'après la conformation du thalle. Voici le classement indiqué par Van Tieghem :

- 1° Thalle homœomère, non gélatineux, fruticuleux par la ramification de l'Algue : *Cenogonium*, *Cystocoleus* (Discomycètes); *Ephebe*, *Ephelbella* (Pyrenomycètes);
- 2° Thalle homœomère, gélatineux : *Psorotrichia*, *Omphalaria*, *Collema*, etc. (Disc.); *Lichina*, *Obyrium* (Pyr.);
- 3° Thalle hétéromère, crustacé : *Graphis*, *Arthonia*, *Calycium*, *Lecidea*, *Bialora*, *Lecanora*, etc. (Disc.); *Pertusaria*, *Verrucaria*, etc. (Pyr.);
- 4° Thalle hétéromère, foliacé : *Parmelia*, *Sticta*, *Imbricaria*, *Peltigera*, etc. (Disc.); *Endocarpon* (Pyr.);
- 5° Thalle hétéromère, fruticuleux : *Cetraria*, *Usnea*, *Roccella*, *Cladonia* (Disc.); *Sphaerophoron* (Pyr.).

Un certain nombre de Lichens sont recherchés comme plantes tinctoriales. Tels le *Roccella tinctoria*, le *Parmelia pallescens* fournissant l'orseille (V. ce mot). D'autres Lichens fournissent des ressources alimentaires en certaines contrées : le Lichen d'Islande (*Cetraria Islandica*), avec le thalle duquel les habitants des contrées pauvres préparent une farine spéciale; le *Parmelia esculenta* (flore du Sahara), correspondant, à ce qu'on pense, à la manne des Hébreux, pouvant une fois desséché se détacher sous les efforts du vent, retomber plus loin sous forme de pluie et reprendre vie très facilement; le *Cladonia rangiferina*, pâturage excellent pour les rennes qui le découvrent sous la neige; le Pulmonaire du Chêne (*Sticta pulmonaria*), contenant un principe amer et pouvant remplacer le houblon dans la fabrication de la bière. D'autres Lichens enfin ont des usages thérapeutiques. HENRI FOURNIER.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Certains Lichens ont été longtemps employés dans la médication émoulliente, et le Lichen d'Islande (*Cetraria Islandica*) en particulier. Il contient un principe amer, la *cétrarine*, tonique assez puissant, une sorte d'amidon connu sous le nom de *lichénine*, jouissant de propriétés nutritives et adoucissantes qui ont fait prescrire dans les bronchites le Lichen débarrassé de son principe amer par l'infusion. Le Lichen d'Islande, ainsi utilisé en thérapeutique, ne se récolte pas en Islande, mais en Suisse, en Espagne, en Suède. On prescrit le médicament sous forme de tisane (10 gr. pour 1 litre d'eau à couper avec du lait); de pâte dont 100 gr. correspondent à 3 centigr. d'extrait d'opium, de gelée à prendre par cuillerées à café entre les repas, comme calmant. Cette gelée se prépare en mélangeant 75 gr. de saccharure de Lichen, autant de sucre blanc, et 150 gr. d'eau. On porte à l'ébullition pour réunir l'écume à la surface, on enlève l'écume et on coule la gelée dans un pot où on la mélange à de l'eau de fleur d'oranger (Codex). Le principe amer du Lichen n'est pas conservé dans ces préparations; quand le médecin le désire, il doit le mentionner spécialement. H. F.

III. INDUSTRIE. — Les lichens peuvent condenser certains produits tels que des sels calcaires, des matières colorantes ou des éléments propres à former ces dernières, des principes alimentaires, des principes mucilagineux ou astringents, etc., qui les font utiliser pour la teinture, l'alimentation des peuplades septentrionales et de leurs animaux, la médecine humaine ou vétérinaire, la parfumerie, etc. Certains lichens sont recherchés pour l'oxalate de chaux qu'ils renferment. Braconnot a montré que quelques-uns en pouvaient fournir jusqu'à 50 % de leur poids. En

parfumerie, on se sert du *Bæomyces rangiferinus* Ach., de l'*Usnea hirta* Ach., qui entrent dans la composition de la poudre de Chypre; du *Physcia ciliaris* Ach., pour mêler aux poudres de riz destinées à la figure. Presque tous les lichens, mêlés à des mordants, peuvent servir en teinture; ils donnent des nuances grises, jaunes, rouges, brunes, violacées ou bleues, parce qu'ils contiennent, les uns des matières colorantes toutes formées, d'autres des acides qui, sous l'influence de certains réactifs, donneront de belles nuances rouges ou bleues. Parmi les lichens contenant des principes colorants tout formés, on peut citer : 1° parmi ceux, très nombreux, qui donnent des nuances jaunes, le lichen des murailles (*Parmelia parietina* Ach.), qui croit aussi sur les troncs d'arbres; le lichen vulpin (*Evernia vulpina* Ach.); le lichen citrin (*Lichen citrinus* Schr.); la matière qu'ils fournissent est assez analogue à l'acide chrysophanique; 2° pour ceux donnant des teintes brunes : le lichen pustulum (*Gyrophora pustulata* Ach.), très abondant en Suède et dont l'une des faces est brun noir, alors que l'autre est gris blanc; le lichen pulmonaire (*Sticta pulmonaria* Ach.), ainsi nommé parce qu'il offre des lobes analogues à ceux de la surface des poumons; 3° parmi ceux qui permettent d'obtenir des teintes rouges : ceux qui fournissent l'orseille et ses dérivés, que l'on divise en orseille de mer et en orseille de terre. Les premiers sont des lichens frutescents, à rameaux cylindriques ou aplatis, de quelques centimètres de hauteur, ayant l'aspect de petits arbrisseaux et vivant au bord de la mer. Telles sont les plantes appartenant au genre *Roccella* : le *Roccella tinctoria* DC., qui fournit l'orseille des Canaries, du Cap-Vert, de Madère, de Sardaigne; le *Roccella fusiformis* DC., donnant l'orseille de Madagascar, d'Angola, du Pérou et du Chili; le *Roccella Montagni* Bell., qui constitue l'orseille de Mozambique; le *Roccella phycopsis* DC., dit aussi herbe de Magador; le *Roccella flacida* Bory Saint-Viuent, produisant l'orseille de Valparaiso. Les seconds, fournissant l'orseille de terre, sont des lichens crustacés, étalés sur le sol en plaques grisâtres ou blanchâtres. Parmi les plus utilisés, citons : le *Lecanora tartarea* Ach., de Suède, de Norvège et d'Ecosse, et qui, expédié en Hollande, en Angleterre ou en Allemagne, sert à faire du tournesol, ou du cudbear, ou du persio, et le *Lecanora parella* ou parelle d'Auvergne, qui sert en ce pays à préparer du tournesol et de l'orseille; le *Variolaria dealbata* DC., ou lichen blanc, qui croit sur les rochers dénudés des Pyrénées, des Alpes, des Cévennes; le *Variolaria oreina* Ach., qui se trouve sur les chieires d'Auvergne; les *Usnea barbata* DC., et *Usnea florida* Dec.; les *Urscolaria calcaria* Ach.; *Ramalina farinacea* Ach., etc. Ces plantes sont loin de fournir des quantités comparables de matière colorante; ainsi, tandis que le *Roccella Montagni* en donne 12 %, les roccella de l'Amérique du Sud n'en donnent que 7 1/2 et ceux du Cap, les lecanora, 1 1/2 à 2 % seulement. L'action du carbonate d'ammoniaque formé pendant la putréfaction de l'urine nécessaire à la fabrication de la matière colorante appelée orseille, est nécessaire en saturant les acides lecanorique, orcellique, érythrique, évernique, usnique, gyrophorique, etc., des différents lichens. L'absorption ou l'élimination d'eau et souvent le départ d'une certaine quantité d'acide carbonique, forment dans les lichens de l'orcine, et après l'absorption de l'azote et de l'oxygène, à l'air et à l'ammoniaque, de l'orcine, c.-à-d. les principes colorants qui sont la base des divers orsailles du commerce, du carmin d'orseille, de la pourpre française, du cudbear et du persio, à moins que ce dernier ne soit remonté, comme cela se voit souvent, dans les produits de Stuttgart, avec du bois de Brésil moulu. Quant aux matières bleues, connues sous le nom de tournesol, elles sont obtenues avec les mêmes plantes que l'orseille, mais en ajoutant du carbonate de potasse à l'urine. En poussant plus loin l'oxydation produite par la fermentation; on forme une nouvelle matière colorante, qui cette fois est bleue et porte le nom d'*axolimine*. L. KNAB.

IV. PATHOLOGIE. — « Dermatose caractérisée à sa période d'état par des papules agglomérées ou discrètes plus ou moins prurigineuses et s'accompagnant, à une certaine période de leur évolution, d'un épaissement de la peau avec exagération de ses plis naturels. » Telle était la définition sous laquelle Bateman et Willan et, en France, Bielt, Cazenave, Devergie, Bazin réunissaient des affections aisolument dissemblables en un groupe aujourd'hui démembré et restreint, peut-être même à l'excès, à un type morbide bien défini, le *lichen ruber*, et ses diverses variétés. M. Brocq pense que si on a pu à bon droit rattacher le *lichen urticatus* à l'urticaire, le *lichen tropicus* aux éruptions sudorales, le *lichen pilaris* à la kératose pileuse ou xérodémie pileuse, le *lichen scrofulosorum* des auteurs allemands aux folliculites pilo-sébacées, il reste dans l'ancien groupe lichen un nombre considérable de faits dans lesquels on retrouve prurit, production de papules, épaissement du derme et qu'il n'est pas admissible qu'on se contente de ranger les uns dans l'eczéma (eczéma sec, eczéma lichénoïde), les autres dans le type morbide désigné actuellement sous le nom de prurigo de Hébra. Pour M. Brocq, il faut établir le groupe lichen sur des bases nouvelles, et il est nécessaire de bien comprendre, au préalable, la véritable nature et la valeur réelle en tant qu'expression morbide du processus qu'il a désigné sous le nom de lichénification de la peau. Cette lichénification peut d'emblée se manifester sur une peau objectivement saine, mais prurigineuse, ou, plus fréquemment, sur une peau atteinte d'une affection préexistante. De là deux sortes de lichénifications, les lichénifications primitives, les lichénifications secondaires. Dans les premières, l'état lichénoïde des téguments est pour ainsi dire pur. La lésion cutanée est la résultante d'une névrose cutanée, d'une *névrodermite* (V. ce mot), selon l'expression proposée par Brocq et Jacquet. Dans les secondes, l'état lichénoïde est surajouté à d'autres lésions cutanées qu'il vient défigurer plus ou moins. Mais dans les deux cas (excitabilité spéciale du système nerveux, dermatose antérieure), la lichénification procède de l'existence antérieure du prurit. Celui-ci n'est pas postérieur, mais antérieur à la lésion. Il est prééruptif (Jacquet). Sous son influence le malade se gratte, et par ce traumatisme d'ordre spécial une inflammation chronique des téguments s'établit. Le derme s'infiltré peu à peu d'éléments embryonnaires, s'épaissit, s'indure, devient rugueux; ses papilles s'hypertrophient, se groupent même parfois de façon à simuler des papules assez irrégulières et inégales, n'ayant aucune relation ni avec l'appareil sébacéo-pilaire, ni avec l'appareil sudoripare (Brocq). Après un laps de temps plus ou moins long, la peau offre un aspect particulier. Les plis naturels exagérés forment une sorte de quadrillage à mailles plus ou moins larges et régulières, et les téguments perdent leur souplesse par l'infiltration dont ils sont le siège. Telle est la lichénification où tous les degrés peuvent d'ailleurs s'observer, selon le genre des affections cutanées préexistantes et les modifications qu'elles impriment à la vitalité et à la nutrition des tissus, selon encore l'impressionnabilité spéciale et la prédisposition des individus.

La notion de la lichénification admise, il est plus facile de classer les faits mélangés jadis sous le nom de lichen. Mais ici encore il faut tenir compte des dissidences de l'école de Vienne qui n'admet dans le cadre du lichen que le *lichen ruber* et le *lichen scrofulosorum*. Nous décrirons plus loin le premier. Le second doit être étudié avec la tuberculose cutanée. Les affections répondant aux lichénifications secondaires de Brocq rentrent dans le cadre du *prurigo* (V. ce mot) de l'école allemande (prurigo de Hébra, *lichen polymorphe ferox* et *milis* de Vidal). L'existence du *lichen simplex* aigu de Vidal est contestée, et il n'est pour beaucoup d'auteurs qu'une forme d'urticaire, et se distingue du *lichen ruber* par son évolution rapide et ses caractères objectifs (papules plus ou moins grosses, à sommet souvent excorié, disséminées abondamment sur le cou, la face, les membres, disposées symétriquement dans

certain cas et pouvant s'accompagner de tuméfaction des téguments). Mais on doit admettre sans restriction le *lichen simplex* chronique de Vidal qui répond aux lichénifications primitives de Brocq, névrodermite circonscrite caractérisée par la présence de plaques nettement délimitées, d'étendue variable, légèrement saillantes, de coloration rouge sombre, violacée ou brunâtre, sillonnées de plis épidermiques exagérés, formant un quadrillage irrégulier à la périphérie duquel s'observent souvent des papules de la dimension d'une tête d'épingle, ressemblant à celles qui, par leur confluence, ont constitué la plaque initiale. A la surface des plaques se voient des squames d'un gris blanchâtre, furfuracées, ou des croûtelles recouvrant des excoriations dues au grattage. Les sièges de prédilection sont le cou, les aines, les poignets, les avant-bras, la paume des mains, la plante des pieds. Ce qui prédomine dans cette forme, c'est le prurit continu ou intermittent, mais préexistant à l'éruption. Cette affection frappe surtout les névrothiques ou les véritables névrosés. Elle est d'une ténacité désespérante et résiste parfois aux traitements les mieux combinés. Ce qui réussit le mieux est encore la méthode de Jacquet qui consiste à envelopper les régions malades et à les soustraire ainsi complètement au contact de l'air. Les lésions s'affaiblissent alors rapidement. Au préalable, on pourra tenter les applications émollientes, et, lorsque les phénomènes inflammatoires auront disparu (ou bien quand les plaques lichénoïdes ne sembleront pas vivement irritées), on emploiera avec bénéfice un traitement actif localement à l'aide de lotions chaudes, ou de vaseline phéniquée, de glycérolé tartrique de Vidal, de la pommade aux trois acides de Brocq, ou encore avec des applications de savon noir, de soufre, d'ichtyol, d'huile de cade, etc., etc. Le traitement interne s'adresse à la constitution du sujet. On se servira avec avantage des sédatifs du système nerveux (valériannes, bromures, antipyrine, belladone), des préparations arsenicales. On obligera le malade à un régime rafraîchissant d'où seront exclus les aliments épicés, les coquillages, les salaisons, etc. L'hydrothérapie pourra aussi rendre de grands services, sous forme de douches tièdes à 35°, d'une durée de deux à quatre minutes, à percussion modérée et produite par une pression faible (Jacquet), mais avec un assez fort volume d'eau débité par une grosse pomme d'arrosoir.

Quant au *lichen ruber*, l'accord est plus complet entre les dermatologistes. Il constitue une dermatose bien définie, au moins pour l'un de ses types morbides, le *lichen ruber plan*. Le *lichen ruber planus* ou lichen plan est constitué par de petites papules rougeâtres, irrégulières, et le plus souvent polygonales de forme, plates, brillantes et donnant ainsi l'aspect d'une éruption en facettes. Quelques-unes de ces papules peuvent être ombiliquées au centre. Le prurit dont elles sont le siège varie à l'extrême depuis le plus léger degré jusqu'à la véritable douleur. L'éruption peut rester discrète ou au contraire devenir confluyente en formant des amas papuleux pouvant atteindre 2 cent. de diamètre et prendre par leur groupement l'aspect annulaire ou marginé. Le lichen plan siège de préférence aux poignets, aux avant-bras, au cou, à la partie inférieure de l'abdomen, aux membres inférieurs, aux parties génitales chez l'homme, etc. Il atteint aussi les muqueuses, surtout celle de la bouche. A la longue, il consiste en plaques blanches, irrégulières, qui pourraient en imposer pour une leucoplasie buccale vulgaire ou des plaques muqueuses. Mais les papules du lichen plan sont plus dures et affaissées en même temps que parcourues par des stries blanchâtres. L'évolution du lichen plan est très lente. Il peut persister des années.

D'autres variétés du *lichen ruber* méritent d'être signalées : ainsi le *lichen ruber acuminatus*, très discuté, sous le nom duquel Kaposi et d'autres auteurs étrangers ont décrit le *pityriasis rubra pilaris*. Unna a décrit sous le même nom de *lichen ruber acuminatus* ou *neuroticus* un type morbide cutané très prurigineux, à marche aiguë, pou-

vant prendre des allures très graves, constitué par une éruption de petites papules à sommet acuminé de 1 à 2 millim. de diamètre, de la grosseur d'un grain de millet, recouvertes de squames, et formant peu à peu des plaques étendues d'un rouge bleuâtre. Le même auteur a aussi décrit un *lichen obtusus* vrai à papules semi-coniques ou aplaties au sommet et un *lichen ruber obtusus* corné ou les éléments papuleux se recouvrent à leur centre d'abord, puis sur toute leur surface, de squames fines, sèches, grisâtres, des plus adhérentes, qui se stratifient et arrivent à donner un aspect corné à la lésion. Cette forme ne doit pas être confondue avec le *lichen ruber* corné ou lichen hyperkératosique dont les plaques, à coloration allant du rose au noirâtre, sont assez épaissies pour former des sortes d'amas rugueux. Au contraire, dans le lichen plan atrophique, le centre des plaques semble plutôt affaissé, luisant, d'aspect cicatriciel. Le diagnostic du *lichen ruber* présente surtout un intérêt pour la forme plane qu'on pourrait confondre avec les papules syphilitiques. Mais celles-ci sont moins brillantes, moins égales, moins plates, non ombiliquées, non polygonales, non prurigineuses. On a considéré longtemps l'arsenic comme le véritable spécifique du lichen plan. E. Besnier l'a employé en injections sous-cutanées. Les antispasmodiques trouvent ici une indication naturelle, mais on tiendra aussi compte de la constitution lymphatique ou arthritique des malades. Jacquet s'est plusieurs fois bien trouvé de l'emploi des douches tièdes à 35° suivies d'une courte affusion froide. Quant au traitement local (acide phénique, salicylique, pyrogallique, tartrique), Brocq fait lotionner avec une solution de sublimé au 500^e ou au 1000^e, puis recouvrir d'emplâtre de Vigo ou d'emplâtre rouge de Vidal, qu'on change toutes les vingt-quatre heures. Dans les formes étendues à marche aiguë, on emploiera d'abord les lotions et pommades émoullientes. Dans le *lichen ruber* corné, on s'appliquera à décapier les parties malades (savon noir, goudron, iode, etc.). Au besoin, on aura recours au raclage à la curette. Henri FOURNIER.

LICHÉNÉE (Entom.) (V. CATOCALA).

LICHÉNINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots (C^{12}H^{10}O^{10})^n. \\ \text{Atom.} \dots (C^8H^{10}O^5)^n. \end{array} \right.$

La lichénine est un polysaccharide qui se rencontre dans le lichen d'Islande et dans diverses autres espèces de lichens et de mousses. Elle a été découverte par Proust. Pour l'extraire, on épuise successivement le lichen d'Islande par l'éther, l'alcool, la potasse diluée, l'acide chlorhydrique étendu, puis on fait bouillir le résidu avec l'eau et on filtre la liqueur bouillante. Cette liqueur chaude, versée dans l'alcool, donne un précipité blanc qui se dessèche en une masse fragile, jaunâtre et translucide. La lichénine est sans saveur; son odeur rappelle celle des lichens; elle se gonfle dans l'eau froide et se dissout dans l'eau bouillante en formant une liqueur mucilagineuse qui se prend en gelée par le refroidissement. Elle est insoluble dans l'alcool et l'éther. L'acide sulfurique étendu et bouillant la change en une glucose; l'iode ne la colore pas. Avec l'acide nitrique, elle ne fournit pas d'acide mucique.

BIBL.: PROUST, *Ann. de chim. et de phys.*, LXIII, p. 81.

LICHÉNIQUE (Acide) (V. FUMARIQUE).

LICHENSTÉARIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} (C^{28}H^{24}O^6). \\ \text{Atom.} C^{14}H^{12}O^3. \end{array} \right.$

L'acide lichenstéarique est un acide très faible que Knopp et Schnedermann ont retiré du lichen d'Islande. Il se présente sous la forme de petits cristaux nacrés blancs, sans odeur, d'une saveur âcre et rance, qui fondent à 420°; l'alcool et l'éther le dissolvent en quantité notable, tandis qu'il est insoluble dans l'eau. C. M.

LICHÈRES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle; 167 hab.

LICHÈRES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay; 175 hab.

LICHÈRES-PRÈS-AIGREMONT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Chablis; 319 hab.

LICHERIE (Louis), peintre français, né à Houdan

(Seine-et-Oise) en 1642, mort à Paris le 3 déc. 1687. Elève de Louis Boullogne et de Charles Le Brun, il fut reçu à l'Académie en 1679, avec une toile qui est au Louvre : *Abigaïl venant à la rencontre de David*. Son *Jésus sur la croix* est au musée de Besançon, et son *Ravissement de saint Joseph*, au musée de Nantes. Licherie a contribué à la décoration de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et de celle des Invalides : il a été professeur à la manufacture des Gobelins.

LICHFIELD (Comtes de) (V. STUART).

LICHIA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes, de la famille des Carangida, ayant le corps oblong, comprimé, couvert de petites écailles sans carène latérale et sans crêtes saillantes aux côtés de la queue; de petites épines pouvant se mouvoir isolément et retenues chacune par une petite membrane font l'office de nageoire dorsale; deux épines simples sont situées devant l'anus et forment comme une sorte de première nageoire. Trois formes de ce genre se trouvent dans la Méditerranée, les autres dans la partie tropicale de l'Atlantique. Le *Lichia glauca* des mers de Cète et de Nice, l'une des mieux connues, est un Poisson à couleurs brillantes; le dos est d'un bleu d'outre-mer, les parties inférieures d'un beau blanc argenté; les flancs sont ornés de trois ou quatre bandes grisâtres; la seconde dorsale et l'anale sont jaunâtres avec une large tache noire à leur partie antérieure; la caudale est grise avec les extrémités d'un noir profond. ROCHER.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

LICHNOWSKI. Famille noble d'origine polonaise, qui possède des domaines dans la Silésie prussienne et autrichienne. Ses membres portent en Prusse et en Autriche le titre de princes. Les plus éminents ont été : *Edouard-Marie* (prince), né en 1789, mort à Munich en 1845. On lui doit un grand ouvrage historique inachevé : *Geschichte des Hauses Habsburg* (1836-44, 8 vol.).

Félix, fils du précédent, né en 1814, mort en 1848, entra en 1838 au service de don Carlos qui le nomma brigadier; il fut membre de la Chambre des seigneurs de Prusse et du congrès de Francfort. Il siégea à droite, se fit remarquer par son intolérance et fut tué dans un mouvement populaire en même temps que le général Auerswald. Il a laissé quelques écrits : *Erinnerungen aus den Jahren 1837-39* (Francfort, 1841-42, 2 vol.); *Portugal Erinnerungen aus dem Jahre 1842* (Mayence, 1843).

LICHOMOLGUS (Crust.) (V. SAPPHRINE).

LICHOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 178 hab.

LICHOUDIS (Constantin), patriarche de Constantinople, mort en août 1063. Il avait commencé par jouer, sous le règne de Constantin Monomaque (1042-55), un rôle politique assez important comme chef du parti des réformes, qui demandait que les emplois fussent donnés au mérite plus qu'à la naissance; investi des hautes fonctions de *proèdre* ou président du Sénat, il fut pendant plusieurs années le premier ministre de l'empereur et contribua en particulier, pour faire triompher ses idées, à la réorganisation de l'université de Constantinople. Disgracié plus tard, il prit une part active aux événements qui mirent Isaac Comnène sur le trône (1057) et celui-ci l'en récompensa en le faisant parvenir au patriarcat après la mort de Michel Cerularius (févr. 1059). Il demeura en possession de cette haute dignité ecclésiastique jusqu'à sa mort. Personnage fort instruit, Lichoudis appartient au cercle littéraire qui illustra Byzance vers le milieu du XI^e siècle; il était grand ami de Jean Xiphilin et de Psellus, qui a fait longuement son oraison funèbre. Ch. DIEHL.

LICHT (Balthasar), mathématicien allemand, auteur d'un *Algorithmus linealis* (1500) qu'il dédia à Ulrich Kalb, son maître à l'université de Leipzig.

LICHTEMBERGER (Louis) (V. LICHTENBERGER).

LICHTENAU (Conrad de) (V. CONRAD DE LICHTENAU).

LICHTEAU (Wilhelmine ENKE, femme RIETZ, comtesse de), née à Potsdam le 29 déc. 1752, morte à Berlin le 9 juin 1814. Fille du musicien Enke, elle fut aimée du prince royal de Prusse, plus tard roi sous le nom de Frédéric-Guillaume II, qui la connut à treize ans, la fit élever à Paris et la prit pour maîtresse. Il en eut cinq enfants qui eurent le titre de comtes de La Mark. Il la maria ensuite à son camérier Rietz. Elle fut supplantée dans la faveur royale par la comtesse Woss et la Denhoff, mais obtint le titre de comtesse de Lichtenau (1796) et de riches dotations. Sa fille Mariaune épousa le comte Stolberg. Après la mort de son amant, le nouveau roi Frédéric-Guillaume III emprisonna la comtesse de Lichtenau et ne la relâcha qu'après qu'elle eut renoncé à sa fortune. Elle se remaria avec l'entrepreneur de spectacles Holbein en 1802, divorça en 1806 et recouvra une partie de ses biens en 1811. Elle a publié ses mémoires (1808). A.-M. B. BIBL.: SCHUMMEL, *Der Gräfin Lichtenau Apologie*; Breslau, 1808, 2 vol.

LICHTENBERG. Com. de la Basse-Alsace, arr. de Saverne, cant. de La Petite-Pierre, à 31 kil. au N. de Saverne; 1,066 hab. Le village date de l'époque de la réunion de l'Alsace à la France; il occupe à l'alt. de 414 m. un plateau entouré de forêts et est dominé par les ruines de l'ancien manoir des comtes de Lichtenberg. Ce château, fondé au XIII^e siècle sur le roc, à 100 m. au-dessus du village, fut fortifié en 1575 par Specklé et plus tard par Vauban après l'enlèvement de la place par le maréchal de Créquy en 1678. Au début de la guerre de 1870, la petite forteresse fut investie et bombardée par les Wurtembergeois. Il n'en subsiste plus qu'un donjon du XIII^e siècle et une chapelle gothique. La puissante seigneurie de Lichtenberg passa, dans la seconde moitié du XV^e siècle, aux comtes de Hanau-Lichtenberg et, à l'extinction de cette famille, aux princes de Hesse-Darmstadt qui la possédèrent de 1736 à 1790. L. W.

BIBL.: SPECKLE, *Architectura*; Strasbourg, 1589, II, 89. — LEHMANN, *Urkundliche Geschichte der Grafsch. Hanau-Lichtenberg*; Mannheim, 1864. — Bull. monumental, 1858, II, 201. — Louis SPACH, *Le Château et le comté de Lichtenberg*, dans Bull. mon. hist. Als., 1^{re} sér., III, 1-58. — A. BENOÎT, *Guerre de 1870. Lichtenberg, La Petite-Pierre, Phalsbourg*; Strasbourg, 1872. — Ed. SPACH, *Wie Schloss Lichtenberg zur Ruine wurde*; Strasbourg, 2^e éd., s. d.

LICHTENBERG. Faubourg oriental de Berlin, district de Potsdam; 46,000 hab. Maisons de campagne. Vieille église. Colonie protestante de *Friedrichsberg*.

LICHTENBERG. Principauté constituée par le traité de Vienne (1815) dans le Palatinat, autour du vieux château de Lichtenberg, aux dépens de l'ancienne seigneurie de Baumholder, au profit du duc Ernest de Saxe-Cobourg; il la céda à la Prusse en 1834.

LICHTENBERGER (Frédéric-Auguste), théologien protestant, né à Strasbourg le 21 mars 1832. Docteur en théologie depuis 1860, il professa à la faculté de Strasbourg à partir de 1864. En 1872, il fut expulsé de l'Alsace. Lorsque la faculté de théologie de Strasbourg fut transférée à Paris (décret du 27 mars 1877), en partie grâce aux efforts de M. Lichtenberger, il fut chargé comme doyen de sa réorganisation. Il est membre du conseil supérieur de l'instruction publique. On a de lui : *les Eléments constitutifs de la science dogmatique* (Strasbourg, 1860); *l'Alsace en deuil* (Strasbourg, 1871, 40 éd. successives); *Histoire des idées religieuses en Allemagne depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours* (Paris, 1873, 3 vol.; traduit en angl. en 1890). M. Lichtenberger a dirigé la publication de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (Paris, 1877-82, 13 vol.).

LICHTENBERGER (Charles-Ernest), professeur français, né à Strasbourg le 22 sept. 1847. Ayant achevé au lycée Louis-le-Grand ses études commencées au gymnase protestant de Strasbourg, il suivit d'abord les cours de la Sorbonne, puis ceux de la faculté de Strasbourg, après quoi, licencié ès lettres, il alla étudier à l'université de Berlin (1868-69). Au retour, il prit le certificat d'aptitude

à l'enseignement de l'allemand. Pendant la guerre, qui le trouva chargé de cours de seconde au lycée de Sens, il servit comme garde mobile dans Strasbourg assiégé. Agrégé d'allemand en 1873, docteur ès lettres en 1878, il fut, cette même année, nommé maître de conférences de littérature allemande à la faculté des lettres de Nancy, d'où il passa en 1880, avec le même titre, à la Sorbonne. Dès l'année suivante, il y suppléa le professeur de littérature étrangère : depuis 1890, il y a le titre de professeur adjoint. Outre ses thèses fort estimées, *De Carminibus Shakesperi* (Paris, 1878, in-8) et *Etude sur les poésies lyriques de Goethe* (id., ouvrage couronné par l'Académie française; 2^e éd., 1883), il a écrit : *le Théâtre de Goethe* (Paris, 1881), et publié le *Gatz von Berlichingen* de Goethe, dans la *Collection des éditions savantes* (Paris, 1885, gr. in-8). Il a aussi donné des articles dans le *Temps*, la *Revue critique*, etc. H. M.

LICHTENBURG. Ancien couvent de la province de Saxe (Prusse), district de Mersebourg, près de Prettin, sur l'Elbe. Dans le château (*Hedwigsburg*) eut lieu l'entrevue de Luther, Melancthon, Spalatin et Frédéric le Sage (1518). L'électrice de Brandebourg, Elisabeth, l'habita après 1528. Il sert de prison depuis 1812.

LICHTENSTEIG. Bourg de Suisse, cant. de Saint-Gall, situé sur une colline rocailleuse dont la Thur baigne le pied; 4,537 hab. Sur une colline voisine, ruines renommées du château de Toggenbourg, berceau de la puissante famille du même nom qui joua un grand rôle dans l'histoire de la Suisse.

LICHTENSTEIN. Ville de Saxe, district de Zwickau, sur la Rœdltz; 5,500 hab. Villégiature d'été. Bonneterie, etc.

LICHTENSTEIN (Château de) (V. REUTLINGEN).

LICHTENSTEIN (V. LICHTENSTEIN).

LICHTENSTEIN (Martin-Heinrich-Karl), naturaliste allemand, né à Hambourg le 40 janv. 1780, mort en mer, entre Korsør et Kiel, le 2 sept. 1857. Il servit au Cap comme médecin militaire dans l'armée hollandaise et revint en Allemagne en 1806 avec de nombreuses collections. Nommé en 1814 professeur de zoologie à Berlin et en 1813 directeur du Musée zoologique, il créa le jardin zoologique de cette capitale et publia, outre une série de mémoires ornithologiques : *Reisen in südl. Afrika* (Berlin, 1810-11, 2 vol.) et *Darstell. neuer... Säugethiere* (Berlin, 1827-34, 40 livr.). Dr L. Hx.

LICHTENSTEIN (Jules), entomologiste d'origine allemande, né à Montpellier le 15 sept. 1816, mort à Montpellier le 30 nov. 1886. Négociant par sa position sociale, il était profondément naturaliste par ses goûts, et à partir de 1868 se livra entièrement à l'entomologie qui lui doit des recherches et des découvertes intéressantes, surtout dans la famille des Aphidiens. Il s'occupa notamment du *Phylloxera* et constata, le premier, que l'insecte qui attaque les racines de la vigne est une forme radicicole d'un Puceon vivant sur les feuilles de la plante (V. PHYLLOXERA). Il fit de nombreuses communications aux sociétés savantes tant sur les Aphidiens que sur les Cochenilles et les Hyménoptères. Il étudia avec succès l'évolution de la Cantharide officinale et des Sitaris, mais ne put achever son grand travail monographique sur les Aphidiens, dont le premier volume seul a été publié. FAIRMAIRE.

LICHTENSTEIN (Philippe-Emile-Louis), officier français, né à Nogent-sur-Vernisson (Loiret) le 27 juin 1834, mort à Paris le 24 nov. 1892. Soldat en 1856, il fut nommé sous-lieutenant en 1858. Capitaine pendant la guerre contre l'Allemagne, il appartenait à un régiment de cavalerie enfermé dans Metz. Chef d'escadrons en 1878, il fut choisi le 4 mars 1879 pour faire partie de la maison militaire du président Grévy. Ses fonctions le désignèrent par la suite pour faire partie de plusieurs missions; c'est ainsi qu'il accompagna, en 1881, le général Boulanger chargé de représenter la République française aux fêtes du centenaire de la capitulation d'Yorktown. Lieutenant-colonel en 1882

et colonel en 1885, il fut conservé, dans sa maison militaire, par Carnot lorsque celui-ci fut appelé à la présidence de la République. Le colonel Lichtenstein fut retraité en 1891.

LICHTERFELDE. Bourg de Prusse, district de Potsdam, au S.-O. de Berlin; 6,000 hab. Là se trouve la plus grande école des eadets de la Prusse.

BIBL. : V. les histoires de HERRIG (Berlin, 1878) et PELET-NARBONNE (1878).

LICHTERVELDE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Roulers; 6,500 hab. Stat. des chem. de fer de Gand à Dunkerque, et de Bruges à Lille. Exploitations agricoles; fabriques de dentelles, de tissus de laine, d'huile, de chicorée; tanneries.

LICHTWEHR (Magnus-Gottfried), poète allemand, né à Wurzen le 30 janv. 1719, mort à Halberstadt le 7 juil. 1783. Il enseigna à Wittenberg, fut magistrat à Halberstadt (1763). Il a écrit : *Vier Bücher äsopischer Fabeln* (Leipzig, 1748), qui le placent au rang des bons fabulistes allemands, et de médiocres poésies didactiques.

LICINIA (*Gens*). Célèbre famille plébéienne de Rome, probablement originaire d'Etrurie, car le nom de *Lecne* se trouve souvent dans les monuments funéraires étrusques, et c'est C. Licinius Calvus Stolo qui introduisit à Rome les acteurs étrusques; on trouve cependant à Tuseulum un Poreius Licinus et à Lanuvium des Licinii Murena. Dans cette *gens*, les noms de famille étaient : *Calvus* (avec les surnoms Esquilinus et Stolo), *Crassus* (avec le surnom Dives), *Geta*, *Lucullus*, *Macer*, *Murena*, *Nerva*, *Sacerdos*, *Varus*. On trouve sans nom de famille Caius Licinius, l'un des deux premiers tribuns de la plèbe élus en 493. On trouvera dans les articles consacrés à chaque famille les biographies des plus célèbres membres de la *gens Licinia* (V. CRASSUS, LUCCULUS, MACER, MURENA, NERVA, VARUS). Quelques autres personnages, dont le plus célèbre est le poète *Archias*, ont aussi fait partie de la *gens Licinia*, en dehors de ces familles que nous venons d'énumérer. Nous donnerons ici la biographie des *Licinii Calvi* qui sont les auteurs de la grandeur de la *gens* et généralement désignés par son nom plus que par celui de leur famille : *Publius Licinius Calvus* fut le premier plébéien qui parvint au tribunat consulaire (400). Son fils, *Publius*, l'obtint en 396. Le fils de celui-ci, *Caius*, en fut investi en 377; il fut le premier des plébéiens qui occupa l'office de maître de la cavalerie (sous le dictateur P. Manlius, en 368). Un autre *Caius Licinius Calvus*, surnommé *Stolo*, joua un grand rôle dans l'histoire romaine; il provoqua la crise décisive entre patriciens et plébéiens, laquelle se termina par le vote des lois *Liciniae Sextiae* ou lois Liciniennes qui établirent l'égalité politique. Pendant dix années consécutives (376-367), Licinius et L. Sextius son collègue furent réélus tribuns de la plèbe et représentèrent leurs propositions; il semble que ce soit seulement après un conflit à main armée qu'ils aient fini par en imposer l'adoption. Elles comportaient les mesures suivantes : 1° Suppression du tribunat consulaire et attribution nécessaire d'un des sièges de consul à un plébéien (V. CONSULAT). — 2° Loi agraire interdisant de « posséder », e.-à-d. occuper plus de 500 arpents de terres publiques ou d'y faire paître plus de 400 têtes de gros bétail et 500 de petit (V. AGRAIRES [Lois]). — 3° Règlement des dettes en réduisant le capital de celles-ci par la soustraction de toutes les sommes payées à titre d'intérêt; le reste devait être soldé en trois ans. — 4° La consultation des livres sibyllins fut confiée à un collège de dix membres (decemviri) dont moitié de plébéiens, afin d'éviter que les patriciens y fissent introduire des textes falsifiés en leur faveur. Après le triomphe de ses propositions, Caius Licinius Stolo fut élu consul en 364 et 361; il transgressa lui-même sa loi agraire et fut condamné à une grosse amende en 357. — La biographie de Caius Licinius Calvus Macer, célèbre orateur, a été donnée au mot CALVUS.

A.-M. B.

LICINIO (Les), peintres italiens (V. PORDENONE).

LICINIUS (V. LICINIA [*Gens*]).

LICINIUS (Publius Flavius Galerius Valerius Licinianus), empereur romain de 307 à 324. C'était un paysan dace, compagnon d'armes et ami du futur empereur Galère. Il parcourut tous les degrés de l'avancement militaire, et, en 307, Galère, après la mort de Sévère et la désastreuse campagne d'Italie, le promut au rang d'auguste, pour remplacer Sévère, du consentement de Dioclétien et de Maximin Hercule. On ne le fit pas passer par le rang de César. Il fut investi du gouvernement de l'Illyrie à Carmentum le 11 nov. 307. A la mort de son protecteur, il conclut un pacte avec Maximin II Daza, lui reconnaissant la souveraineté de l'Asie, de la Syrie et de l'Égypte, tandis que lui-même acquérait la Grèce, la Macédoine et la Thrace jusqu'au Bosphore (311). Puis il s'entendit avec Constantin et se fiança à sa sœur Constantia qu'il épousa deux ans après, en 313, après la ruine de Maxence. Pendant les fêtes nuptiales célébrées à Milan, Maximin Daza envahit les États de Licinius, s'empara de Byzance et d'Iléraclée. Licinius revint à la hâte et, malgré l'infériorité de ses forces, fut vainqueur, grâce à ses talents militaires et à la qualité des troupes du Danube. La mort de Maximin à Tarse le laissa seul maître de l'Orient. Mais son beau-frère Constantin ne tarda pas à l'attaquer à son tour. Licinius fut battu à Cibalis au confluent de la Save et du Danube; il se replia en Thrace; une seconde bataille à Mardia fut indécise, et l'on conclut la paix par laquelle Licinius perdit la Grèce, la Macédoine et les pays danubiens, sauf une partie de la Mésie (315). La guerre reprit en 323, Constantin escomptant l'âge avancé de son rival et l'appui des chrétiens. Licinius fut vaincu à Andrinople le 3 juil., et (après la prise de Byzance) à Chalcédoine le 18 sept. 323. Il se rendit, sur la promesse d'avoir la vie sauve; mais, après un court internement à Thessalonique, Constantin le fit tuer, ainsi que le fils qu'il avait eu de Constantia en 315, qui avait été proclamé César en mars 317 et consul en 319. Malgré ses malheurs et l'hypocrisie de son adversaire, Licinius est peu digne d'intérêt. L'extermination de la famille de Maximin, de Candidianus, fils de son ami Galère, de Prisca et Valeria, femme et fille de Dioclétien, prouve que ce soldat de fortune, sans éducation, était aussi féroce que son vainqueur, dont il n'avait pas les talents.

A.-M. B.

LICINUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères, famille des Carabidés, fondé par Latreille, et qui est le type d'un groupe dit des Liciniés renfermant les *Badister*, *Amblystomus Derostichus*, *Licinus Rhombus*. Les Licinus sont des Insectes de taille moyenne, noirs, aplatis, larges, à élytres délicatement sculptées ou rugueuses. Ils se caractérisent par leur menton non denté, leurs mandibules courtes, obtuses, et la saillie du prosternum entièrement rebordée. On trouve dans la France centrale les *Licinus silphoides* Fab., *cassideus* Fab., *depressus* Payk. — Ils vivent sous les pierres, dans les terrains secs, surtout sur les lieux élevés, et ils s'accouplent en automne ou même en plein hiver, surtout dans le midi de l'Europe, Bedel a fondé le genre *Orescius* pour trois espèces de l'Europe moyenne et méridionale chez lesquelles la saillie du prosternum est sans rebord au sommet et les élytres couvertes de stries profondes. *Orescius Hoffmannseggii* Panz. habite les grandes forêts fraîches comme celle de Compiègne. Les Licinus sont peu nombreux en espèces; on n'en compte guère plus de douze, toutes de l'Ancien-Monde et répandues surtout dans la région circum-méditerranéenne et dans les Atlantides.

M. M.

LICITATION. Vente aux enchères d'une chose indivise qui ne peut être partagée commodément et sans perte, ou qu'aucun des copartageants ne peut ou ne veut prendre (C. civ., art. 1686). D'une manière générale, on se conforme, pour la vente par licitation, aux formalités prescrites pour la vente des immeubles appartenant à des mineurs (C. de proc. civ., art. 972). Elle a lieu soit devant le tribunal, à l'audience des criées, soit devant un notaire commis par le tribunal au choix de celui-ci; si les copro-

préteurs indivis sont tous majeurs et capables, ils peuvent convenir que la vente se fera entre eux, et qu'eux seuls auront le droit d'enclérir; mais, s'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits, la loi, dans le but d'éviter tout concert frauduleux et de faire porter la chose licitée à son plus haut prix, exige que les étrangers soient admis à enclérir. Le mécanisme de la licitation est d'ailleurs très simple: le poursuivant fait rédiger un cahier des charges par son avoué qui somme les colicitants d'en prendre communication: s'il s'élève des difficultés sur cette rédaction, elles sont vidées à l'audience sur un simple acte d'avoué à avoué, et le jugement est susceptible d'appel. Au contraire, tout autre jugement sur des difficultés qui peuvent s'élever relativement à des formalités postérieures à la sommation de prendre communication ne peut être attaqué ni par opposition ni par appel (C. de proc. civ., art. 973). Dans les huit jours de l'adjudication sur licitation, toute personne peut former une surenchère du sixième du prix. Quant aux effets de la licitation, ce sont ceux du partage, si l'adjudication est prononcée au profit d'un des colicitants; ceux de la vente, si elle est prononcée au profit d'un enchérisseur étranger.

F. GIRODON.

LICOL ou **LICOU**. Harnais en cuir ou en corde, dont on se sert pour attacher les bêtes de somme par la tête ou par le cou, quand elles sont au repos. Tout cheval de troupe ou mulet doit avoir, en temps de paix, un licol d'écurie, qui est supprimé en campagne, ou les animaux sont attachés au moyen d'un collier qui fait partie de la bride. Pour les chevaux d'officier, le licol est d'un modèle particulier dit de *parade*. — On fait également usage d'un *licol* ou *collier de force* pour maintenir les chevaux lors de certaines opérations vétérinaires. Il consiste simplement en un licol embrassant le cou et constitué très solidement par plusieurs épaisseurs de cuir, de manière à ne pas céder, quelle que soit la résistance opposée par l'animal.

LICONA. Rivière de l'Afrique équatoriale, affl. de dr. du bas Congo. Elle prend sa source dans les monts qui séparent le bassin de l'Ogoué de celui du Congo et se jette dans le Congo, presque sous l'Équateur.

LICORNE. I. **ARCHÉOLOGIE**. — Animal fabuleux, symbole de la virginité et de la religion, mentionné par les auteurs grecs et romains comme originaire de l'Inde, tenant à la fois de l'âne et du cheval, avec une tête surmontée d'une seule corne longue et aiguë. D'après la tradition, cet animal avait le corps blanc, la tête rouge, les yeux bleus, et était remarquable par sa force, son agilité et sa fierté. L'auteur le plus ancien qui en ait parlé est Ctésias qui demeura pendant plusieurs années comme médecin à la cour d'Artaxerxès Mnémon et qui écrivit vers 400 av. J.-C. Il l'appelle âne blanc. Aristote le mentionne sous le nom d'âne indien. Quelques voyageurs ont affirmé l'avoir rencontré, mais ils n'ont pu donner aucune preuve authentique à l'appui de leurs assertions. Aujourd'hui, grâce aux progrès des sciences naturelles, la croyance aux animaux fabuleux a disparu, et personne ne croit plus à la licorne; on pense que les anciens l'ont vue soit dans le bœuf sauvage, soit dans *Poryx*, antilope qui habite la Haute-Egypte (V. ANTILOPE), dont les formes rappellent celles du cheval et dont l'une des longues cornes en forme de sabre et dirigée en arrière se brise souvent dans les luttes que se livrent ces animaux. — La corne de cet animal a joui d'une réputation merveilleuse dans l'antiquité et au moyen âge. Le vin bu dans cette corne neutralisait l'effet des poisons; les manches de couteau qui en étaient faits transudaient une liqueur subtile si les viandes étaient empoisonnées; la corne noircissait au contact de toute matière toxique. Aussi comprend-on qu'au moyen âge, époque où le poison était un ennemi, les plus redoutables et les plus redoutés, les princes, toujours tremblants devant l'empoisonnement, aient cherché à se procurer à prix d'or une matière jouissant de qualités aussi surprenantes. C'est surtout à la fin du xiv^e siècle que son usage se généralisa dans le service de la table, et jusqu'en 1789 le cérémonial de la cour de

France comportait l'essai des mets, boissons, ustensiles de table au moyen d'une épreuve qui se faisait souvent avec la corne de licorne. — On voit cet animal représenté dans les romans, les peintures, sur des meubles, des pièces d'orfèvrerie, des tapisseries anciennes. Nous citerons entre autres la magnifique tapisserie du musée de Cluny, provenant du château de Boussac et dont nous reproduisons un fragment à l'article Boussac. — La licorne figure comme support dans les armes d'Angleterre.

II. **ZOOLOGIE**. — *Licorne de mer*. La *Licorne de mer* est le **NARVAL** (*Monodon monoceros*), Cétacé que nous avons décrit et figuré au mot *Dauphin* (V. ce mot). La corne unique de cet animal est en réalité une dent incisive qui se développe d'une façon démesurée, en forme de défense du côté droit, tandis que celle de gauche s'atrophie et reste cachée dans la mâchoire. Cette défense est du plus bel ivoire, comme le montre la canne, longue de plus de 4 m., que l'on conserve au Muséum de Paris et qui a été tournée dans une défense de Narval. E. TRT.

III. **ART HÉRALDIQUE**. — Figure de fantaisie qu'on représente sous la forme d'un animal ressemblant au cheval, ayant une corne droite sur la tête, une petite barbe au menton et les pieds fourchus. Elle est accornée, onglée de, etc., lorsque sa corne ou ses ongles sont d'un émail particulier, animée si ce sont ses yeux; elle est représentée *sillante*, c.-à-d. dans la posture ordinaire du lion; *en défense*, tête baissée; *accroupie*, assise, ou acculée, les pieds de devant levés.

IV. **ASTRONOMIE**. — Petite constellation située sous les Gémeaux entre le Grand Chien, le Petit Chien et Orion. On donne aussi à cette constellation le nom de *Monoceros*.

LICOU (V. LICOL).

LICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 613 hab. Sucrerie.

LICQ-ATHÉREY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets; 643 hab.

LICQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Guines; 1,428 hab. Carrosserie; vannerie. Moulins. L'église paroissiale est la nef de l'ancienne église de l'abbaye des Prémontrés de Licques, fondée au xii^e siècle et reconstruite en 1783. La mairie, l'école et le presbytère sont établis dans des bâtiments de l'abbaye. La forêt de Licques (900 hect.) s'étend sur les territoires des com. de Licques et de Bouquehault.

LICQUET (François-Isidore, dit *Théodore*), littérateur français, né à Caudebec le 19 juin 1787, mort à Rouen le 1^{er} nov. 1832. Employé à la mairie de Rouen, il devint en 1825 bibliothécaire de la ville. Il a fait représenter avec succès quelques tragédies élégamment écrites: *Thémis-lole* (1812); *Philippe II* (1813); *la Mort de Brutus* (1814); *Rutilius* (1816). Citons encore de lui: *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen* (1816, in-8); *Rouen* (1826, in-8), plusieurs éditions; *Histoire de Normandie* (1833, 2 vol. in-8), complétée par Depping; des traductions de l'italien et de l'anglais, entre autres les *Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution* (1826, 2 vol. in-8).

LICTEUR. Serviteurs des magistrats romains supérieurs qui portaient devant eux les faisceaux entourant la hache. C'étaient des citoyens, généralement des affranchis. Ils portaient comme insigne un cordon, le *lictum* ou *linus*, formaient une corporation répartie en *décuries*. Ils remontaient à l'époque royale et subsistèrent fort avant dans la période impériale. L'usage de se faire précéder de licteurs portant les faisceaux, symbole du commandement (*imperium*), fut emprunté à l'Etrurie. Les rois avaient 12 licteurs; les consuls en eurent autant; de sorte qu'on en attribua 24 au dictateur, 6 au maître de la cavalerie, 12 à chacun des *décemvirs*, 6 au préteur; le censeur et les *questeurs* n'en avaient pas; les *légats* en eurent en certains cas (V. MAGISTRATURE). Chaque vestale et flamme avait un licteur. Les *curies* avaient chacune le leur et on sait que

les *comics curiales* finirent par n'être plus représentés que par le groupement de leurs 30 licteurs.

La fonction des licteurs consistait à accompagner le magistrat au dehors, le précédant en file indienne ; ils le protégeaient, lui frayaient passage dans la foule, veillaient à ce qu'on lui rendit les honneurs dus à son rang (se lever, descendre de cheval, etc.). Ils se plaçaient devant le tribunal, montaient la garde devant sa maison, contre laquelle ils appuyaient les faisceaux. Ils exécutaient ses mandats, saisissaient et mettaient à mort le citoyen romain condamné (V. PERDUELLIO). A.-M. B.

LICY-LES-MOINES ou LICY-CLIGNON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 443 hab.

LIDA. Ville de Russie, ch.-l. de cercle du gouv. de Vilna, sur une rivière du même nom ; 8,000 hab. Elle est sur le ch. de fer de Vilna à Rovno. C'est une vieille ville lithuanienne souvent saccagée par les Russes et les Suédois. Le 23 mai 1831, les Polonais y combattirent les Russes.

LIDDEL, comte de Ravensworth (V. ce nom).

LIDDESDALE (V. DOUGLAS [Sir William]).

LIDÉN (Johan-Ilenrik), écrivain suédois, né à Linkœping en 1741, mort à Norrkœping en 1793. Il fit ses études à Upsal, fut quelque temps précepteur en Finlande, puis revint à Upsal pour y faire, en 1764, son examen de *filosofie magister*. Il présenta alors comme thèse la première partie de son *Historiola litteraria poetarum Suecanorum*, dont il donna, l'année suivante, les deuxième et troisième parties. Nommé professeur agrégé à l'université et sous-bibliothécaire, il visita, de 1768 à 1770, les principales bibliothèques du Danemark, de la Hollande, de l'Angleterre, de Paris et de l'Allemagne. A son retour une violente attaque de goutte l'écarta de l'enseignement, mais il continua ses travaux d'érudition, donnant, en 1772, la quatrième et dernière partie de son *Historiola* ; en 1780, le *Catalogo disputationum in academiis et gymnasiis Sueciæ habitularum* (3 part.) ; en 1791, le *Repertorium Benzelianum*, etc. Il vivait retiré à Norrkœping depuis 1776. Il avait fait don, en 1787, de sa riche bibliothèque à la bibliothèque académique d'Upsal et fonda, par testament, des bourses universitaires et divers prix à l'Académie des sciences. Th. C.

LIDFORSS (Volter-Edvard), professeur suédois, né à Mora en 1833. Il fit ses études à Upsal, fut professeur au lycée de Norrkœping de 1855 à 1859, au lycée d'Upsal de 1860 à 1864, au séminaire d'institutrices de Stockholm de 1864 à 1866, et est depuis cette époque professeur de langues et de littératures modernes à l'université de Lund (professeur ordinaire en 1878). Il a publié, outre de nombreux ouvrages didactiques sur l'anglais, l'allemand et le français (grammaires et recueils de morceaux choisis), des travaux d'érudition : *Beiträge zur Kenntniss von dem Gebrauch des Konjunktivs im Deutschen* (Ups. Univ. Årsskrift, 1861) ; *A Survey of the english conjugation* (id., 1863) ; *Choix d'anciens textes français* (1877). Il a édité la *Historia del famoso predicador fray Gerundio de Campazas* du Père Isla (Leipzig, 1885) ; *Coll. des aut. esp.*, vol. 42 et 43 ; il a traduit et annoté le *Don Quichotte* de Cervantes (Stockholm, 1888-92) et, d'après l'original catalan, *Roméo et Juliette* de Victor Balaguer (Stockholm, 1894). Enfin il a donné de nombreux articles de critique littéraire à la *Ny Svensk Tidsskrift*. Th. C.

LIDI ou LITES (V. CLASSES SOCIALES, t. XI, pp. 561-2).

LIDNER (Bengt), poète suédois, né à Göteborg en 1757, mort à Stockholm en 1793. Fils d'un organiste, qui mourut lorsque Bengt n'était encore que dans sa troisième année, le futur poète de *Spastara* eut une enfance dont le second mariage d'une mère tendrement aimée semble avoir encore augmenté la tristesse. Très jeune, il se révéla poète, et prononça en 1772, au gymnase de Göteborg, un discours en vers, qui le fit connaître et lui donna accès dans un journal getenbourgeois, où parurent l'année suivante

quelques poésies de lui. En 1774, il se rend à l'université de Lund et y devient bientôt le centre d'un petit cercle de jeunes poètes. Mais il n'a aucune force de caractère, il subit l'influence de Rousseau — laquelle se traduit d'abord par le mépris de toute règle établie — se laisse entraîner par des camarades dans de sottes aventures ou les y entraîne lui-même, et, en 1775, se fait renvoyer pour un certain temps de l'université. C'est alors, semble-t-il, qu'il s'embarqua pour les Indes orientales ; il s'empessa d'ailleurs de quitter au Cap son vaisseau et revint en Suède on ne sait trop comment. Il reprend à Greifswald ses études interrompues, mais un discours où il montrait trop d'enthousiasme pour la révolution américaine ayant déplu, il est forcé d'aller à Rostock se faire recevoir *magister*, avec une thèse intitulée *De Jure revolutionis Americanorum*. De retour à Stockholm en 1779, il y publie 25 fables qui lui valurent l'affection inaltérable de Zibet et la protection du roi. Sa conduite restant singulièrement désordonnée, son protecteur royal l'envoya à Gottingue d'abord (1780), puis à Paris, pour compléter ses études et pour apprendre, sous l'influence morale et littéraire de l'ambassadeur Creutz, à donner plus de régularité à sa conduite et à ses vers. C'est pendant son séjour à Paris qu'il composa, dans le goût français, sa tragédie d'*Eric XIV*, œuvre manquée, malgré la beauté de quelques passages. Tout d'abord les relations de Lidner avec l'auteur d'*Atis* et Camille furent bonnes, mais elles se gâtèrent lorsque Creutz s'aperçut que son secrétaire s'appropriait à l'occasion, non seulement ses vers non publiés, mais peut-être aussi certaines pièces de sa garde-robe. Il demanda et obtint le rappel de Lidner, qui entra en 1782 à Stockholm. Il mena alors une vie misérable, tantôt à la ville, tantôt précepteur à la campagne, composant, au milieu de continuel embarras pécuniaires, ses œuvres les plus remarquables : la *Comtesse Spastara*, l'*Année 1783* et *Médée*. La *Mort de la comtesse Spastara* (1783) est un court poème d'un élan superbe, où Lidner raconte un événement arrivé à Messine l'année même et dont une jeune comtesse, d'origine française, était l'héroïne : celle-ci, échappée aux flammes, n'hésite pas à s'y précipiter de nouveau pour sauver son enfant, et meurt victime de son amour maternel. L'*Année 1783* (1784) est le récit lyrique des principaux événements de l'année écoulée ; si les divers épisodes en sont peu liés, chacun d'eux est un petit chef-d'œuvre. L'opéra de *Médée* (1784) ne fut pas joué, mais obtint un succès de lecture durable et mérité. Las de la vie qu'il menait à Stockholm, Lidner passa en Finlande, où il vécut tantôt chez un ami, tantôt chez l'autre, toujours à la veille d'un départ toujours remis. C'est là qu'il rencontra, en 1788, la femme dévouée qui, enthousiaste du poète, passant sur les défauts de l'homme, lui rendit moins douloureuses les dernières années de la vie, en partageant toutes ses souffrances. Lidner composa en Finlande son dernier ouvrage important : le *Jugement dernier* (1789), poème lyrique, qui ne consiste guère qu'en fragments d'une valeur très inégale, mais dont quelques-uns sont parmi ses plus vigoureuses productions. Il revint s'établir définitivement à Stockholm en 1789, ne put regagner les bonnes grâces du roi, et ne vécut plus que des seconds que lui accordaient quelques généreux amis, parmi lesquels les plus fidèles, sinon les plus riches, furent Thorild et Bellman. Aux poèmes indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter deux oratoires : le *Messie à Gethsémani* et la *Destruction de Jérusalem*, l'*Ode au soldat finlandais*, composée en 1788 lors de la lutte contre la Russie, quelques *fables* charmantes, des *contes spirituels*, des *poésies badines* dans le goût du XVIII^e siècle et une ou deux *imitations* habiles de poètes français (de Grécourt, p. ex.). — Toutes les œuvres de Lidner tiennent en un petit volume, où il y a plus de vraie poésie, — parce qu'elle vient du cœur et d'une imagination vive — que dans les in-octavo de Léopold et de Kellgren. Ce qui a manqué au malheureux poète, c'est la mesure, sans laquelle il n'est pas d'œuvre parfaite. Il ne

se faisait point gloire d'être poète, et son « unique fierté était d'avoir un cœur », mais il en suivait sans discernement toutes les impulsions : de là — en ajoutant son culte trop dévoué à Bacchus et sa naturelle paresse — toute la série de ses infortunes. Il eut en outre le malheur commun à tous les poètes de transition ; c'est, en rompant avec la tradition, de ne pas savoir être encore nettement ce que l'on voudrait être : n'étant plus classique, Lidner n'est encore ni *fosforiste* ni *gothique*.

Th. CART.

BIBL. : FRANZEN, *Lidner*, dans *Soc. Akad. Handl.*, 1841, XIX. — SANDER, *Biographie de Lidner*, dans l'éd. des *Œuvres de L.*, de 1859. — ESTLANDER, *Voyage de Lidner en Finlande*, dans *Finsk. Tidskr.*, 1877-78. — Du même, *Lidner et ses amis finlandais*, dans *Finsk. Vet. Akad. Handl.*, 1875. — WIESELGREN, *Quelques Notes sur Lidner*, dans *Nord. Tidskr.*, 1878. — SAMLAREN, *Passim*. — MEYER, *Svenska Parnassen*, 1891, vol. IV. — WARBURG, *Lidner* ; Stockholm, 1889.

LIDO ou LIDI. Nom donné aux flèches de sable, au nombre de sept, qui séparent la lagune de Venise de la pleine mer Adriatique. Le port du *Lido*, situé à l'O. de Venise, est la rade de Venise en pleine mer, mais une rade ouverte où les navires ne peuvent venir accoster. La plage du Lido est très fréquentée pendant la belle saison. On y prend des bains de mer ; on y trouve des divertissements variés.

LIDOIRE. Rivières de France (V. DORDOGNE, t. XIV, p. 924, et GIRONDE, t. XVIII, p. 983).

LIDON (Bernard-François), homme politique français, né à Brive le 23 mars 1752, mort à La Gèronie (Corrèze) le 8 nov. 1793. Négociant à Brive, président du directoire du dép. de la Corrèze, il fut élu député de ce département à la Convention le 4 sept. 1792. De la nuance politique des Girondins, il eut de fréquentes altercations avec Marat et avec Robespierre. Marat notamment le dénonça comme peu digne de confiance « parce qu'il avait voté l'appel au peuple » lorsqu'on le proposa comme commissaire dans les places frontières du Nord et de l'Est (3 fév. 1793). Lidon fut envoyé en mission le 30 oct. 1792 en Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Eure, Aisne et Somme, pour y rétablir la tranquillité publique et y assurer la libre circulation des subsistances. Membre du comité militaire, il présenta le 20 janv. 1793 un plan d'organisation de l'armée, et le 8 mai il appela l'attention du comité de Salut public sur « l'état de stagnation et d'inactivité du ministère de la guerre ». Décreté d'arrestation le 2 juin 1793, mis hors la loi le 3 oct., il se réfugia dans son département, et, sur le point d'être découvert, il se suicida.

LIE. Dépôt, composé de bi-tartrate de potasse mêlé de différents sulfates, surtout le sulfate de potasse, que le vin laisse précipiter au fond des barriques où il est contenu. On hâte ce dépôt au moyen du collage (V. CLARIFICATION). La lie sert à faire du vinaigre ou de l'eau-de-vie de qualité inférieure. Pour la distiller on fait usage d'un alambic spécial autre que celui employé pour la distillation du vin, car elle lui communiquerait un mauvais goût tout en le corrodant. Le résidu terreux de la distillation sert aux chapeliers pour le feutrage des laines et des poils ; le marc ou résidu plus grossier, brûlé à l'air libre, constitue la cendre gravelée qui sert à la préparation de la crème de tartre.

LIE (Blas.). Attribut de pièces attachées ensemble par un lien — des cors quand ils ont leur corde — des oiseaux de leurre ou de poing quand ils ont leur longe. Pour ces derniers, c'est un synonyme de *longé* ; l'émail du lien est toujours désigné.

LIE. Rivière de France (V. CÔTES-DU-NORD, t. XIII, p. 4).

LIE (Jonas-Laurits-Idemil), romancier norvégien, né à Eker le 6 nov. 1833. Son père, le Prokurator « Mons Lie » alla habiter Tromsø, petite ville de l'extrême Nord, lorsque le petit Jonas n'avait encore que cinq ans. C'est là, au milieu des fjords et parmi de rudes marins, que l'auteur du *Visionnaire* passa son enfance, écolier médiocre, continuellement en retard à l'école, préférant aux leçons qu'on lui faisait apprendre de belles histoires de revenants, et

recueillant des impressions, qui ne devaient point s'effacer. A douze ans, on l'envoya à l'école navale de Fredriksværn ; il put prendre part à une expédition de bord de la corvette des cadets, mais la faiblesse de sa vue le força à renoncer à cet aventureux métier de la mer, qu'il étudiait avec passion et dont il aimait à raconter les joies et les périls à ses jeunes camarades de l'École latine de Bergen, où il passa ensuite, son père ayant été nommé magistrat dans cette ville. A quatorze ou quinze ans, ses auteurs favoris sont Marryat, Cooper et son compatriote Welhaven, dont il apprend plusieurs poésies par cœur. Il achève ses études secondaires à Christiania, dans la « fabrique de bacheliers » de Ilettberg, où il put rencontrer Ibsen, Bjørnson et Vinje. En 1851, il entra à l'université et fit, en 1858, sa licence en droit. Il épousa deux ans plus tard, après sept ans de fiançailles, la fille de Michael Lie, « Prokurator » à Kongsvinger, où il s'était établi lui-même, en 1859, comme avocat. Il a dit dernièrement dans un article plein de bonne grâce (*Min hustru*, dans *Samtiden*, 1893), l'heureuse influence de sa femme sur son existence d'écrivain et tout le charme de sa collaboration littéraire. Après quelques années, sa situation pécuniaire à Kongsvinger étant devenue fort embarrassée, à la suite d'affaires de banque malheureuses auxquelles il se trouva mêlé, il résolut de venir s'établir à Christiania (automne 1868) pour y vivre comme écrivain et journaliste. Dès 1859, d'ailleurs, il avait collaboré activement à l'*Illustreret Nyhedsblad* par des articles sur des sujets très divers : histoire, science militaire, littérature ou politique et, en 1867 déjà, il avait publié un volume de poésies, qui n'avait point passé inaperçu, bien qu'il eût plutôt attiré l'attention de ses amis que celle du grand public. De 1867 à 1870, Jonas Lie écrit principalement dans le *Norsk Folkeblad*, tout en préparant sa première nouvelle : *le Visionnaire*, œuvre singulièrement composée, mais pleine de descriptions grandioses, de scènes très douces et très pures, sorte de transposition dans le Nord et au XIX^e siècle de *Paul et Virginie* (traduit, dans le *Globe*, 1881). Ce petit roman, qui parut à Noël 1870, obtint un immense succès et valut à son auteur une bourse de voyage pour compléter son éducation artistique et littéraire. Il se rendit d'abord dans le Nord, visita de nouveau Tromsø, étudia la vie des Finnois de Norvège, préparant des matériaux abondants pour les œuvres futures. Sa bourse lui ayant été renouvelée, il partit en automne 1872 pour l'Italie, visitant au passage la Hollande, la Belgique, Paris. — où il passa ses journées au Louvre, — Marseille, Civita Vecchia et Rome, s'arrêtant dans cette dernière ville où vivait à Rocca di Papa, près de Frascati, dans les montagnes d'Albano. C'est de là qu'il publia ses *Récits et descriptions de la Norvège* (1872), parmi lesquels le superbe récit intitulé *le Cheval de Nordfjord*, et sa nouvelle : *le Trois-Mâts « l'Avenir » ou la Vie au Nord* (1873), qui, plutôt qu'un roman, est une série de poétiques esquisses, de contes gracieux ou terribles, faiblement reliés entre eux, destinés à nous représenter la vie des hommes de mer du Finmark norvégien. Et, bien qu'éloigné de son pays, c'est là qu'il vit encore dans ses continuels souvenirs et avec un tel désir de la mer qu'un jour d'été il lui arrive de traverser la plaine ardente qui sépare de plusieurs lieues Rocca di Papa de la Méditerranée, pour s'agenouiller au bord de l'eau et boire dans le creux de sa main quelques gouttes de l'onde amère. En 1874, il rentre en Norvège, publie *le Pilote et sa femme* (1874), dont le thème ne diffère pas de celui de ses œuvres antérieures, mais où l'art est plus consommé, et reçoit du Storthing, comme avant lui Bjørnson et Ibsen, une pension de poète (*Digtergæde*). Il fait ensuite un séjour prolongé en Allemagne, à Dresde et à Stuttgart, y compose un drame, *Faustina Strozzi* (1875), qui reproduit divers épisodes de la guerre de Romagne et dont le succès ne fut que médiocre. Il retourne en Norvège à Noël 1876 et y fait, pendant les premiers mois de l'année 1877, des conférences sur ses voyages ou sur des

sujets philosophiques, tels que *le Matérialisme et l'Idéalisme*. A la fin de la même année, il retourne à Dresde pour y rester jusqu'en 1881. Les œuvres de cette période, *Thomas Ross* (1878) et *Adam Schrader* (1879), dans lesquelles le poète s'est efforcé de peindre les classes les plus élevées de la société, n'ont guère réussi, pas plus que son drame *Grabows kat* (le chat de Grabow, 1880). Il revient aux scènes de la mer, soit avec *Rutland* (1880), le nom d'un navire, soit avec *En avant! scènes maritimes* (1882), et retrouve toute la faveur du public scandinave, anglais et allemand. Entre temps, il avait quitté l'Allemagne, fait de 1881 à 1882 un long séjour en Norvège, publié une édition qui presque toujours est une traduction en français des *Lettres d'Ole Bull* (1881), et, en 1882, il était venu s'établir à Paris, où il vécut jusqu'en 1891, d'une vie de famille très retirée : il ne voyait guère en effet que quelques amis scandinaves, et avait pour compagnie la plus constante et la plus intime tous ses chers souvenirs de la vie de l'extrême Nord et des côtes d'une mer fréquemment soulevée. C'est à Paris que Lie a composé ses romans les plus remarquables : *le Condamné à vie* (Lövsslaven, 1883), donnée analogue à celle du *Petit Lazare* de Georges Glatron, un homme honnête au fond, fatalement entraîné à l'abîme, à la suite d'une première erreur, roman nettement réaliste par l'exactitude du détail, mais point vulgaire, gracieux en certains endroits et où passe un large courant de sympathie pour ceux que la vie a brisés ; *la Famille de Gilje* (1884), intérieur norvégien vers 1840 ; la, point d'intrigue captivante ; les questions qui passionnent sont laissées de côté, mais le poète romancier possède l'art exquis de faire vivre le lecteur dans le milieu qu'il décrit et de nous intéresser à tous les actes d'un honnête fonctionnaire besogneux et d'une famille où ne manquent ni les gracieuses ni les amusantes figures ; *le Gouffre* (Malstrøm, 1885) raconte la chute lente d'une vieille famille norvégienne ; si la composition est moins habile que dans *la Famille de Gilje*, le développement psychologique des situations est si sérieusement et si exactement étudié que l'intérêt ne se relâche point. Le volume intitulé *Huit Récits* (1885) contient des morceaux composés à diverses époques et d'une valeur inégale ; ceux traitant des sujets italiens : *Fanfula*, *l'Improvisateur*, moins bons, à côté de *l'Histoire du boucher Tobias* qui est un petit chef-d'œuvre. En 1886, Lie publia *les Filles du commandant*, son roman jusqu'ici le plus remarquable et pour lequel il suffira de renvoyer à l'étude qu'en a faite M. Bernardini (V. Bibl.). *La Vie à deux* (Et Samliv, 1887), du mariage aux noces d'argent, montre deux époux s'éloignant peu à peu l'un de l'autre, remplaçant l'amour par l'habitude, lui, tout à ses affaires, elle, à ses enfants, et analyse tout ce qu'il y a parfois de pénible dans cette fausse situation. Dans *Maisa Jons* (1888), la vie d'une petite couturière à Christiania, Lie, moins que dans ses autres romans, a su adoucir par son humeur saine certains tons trop crus de la réalité. *Puissances malfaisantes* (1889) a été présenté au public français — mais non traduit — par Olla Hanson, dans la *Revue des Revues* (1891). Il faut ajouter encore aux œuvres citées plus haut deux recueils de douze récits chacun, intitulés *Trold* (1891 et 1892), un roman, *Niobé* (1893), où Lie étudie les conflits parfois tragiques entre parents et enfants, dont les opinions religieuses, politiques et sociales diffèrent, un drame, *Joyeuses Femmes* (1894), au titre ironique et qui montre la femme malheureuse, non seulement par sa jalousie, trop souvent justifiée, mais surtout par l'inconscient égoïsme de l'homme. Enfin, Lie vient de publier un ouvrage critique important d'une rare exactitude : *Honoré de Balzac, l'Homme et l'Artiste* (1894). En 1891, Lie avait quitté Paris pour Rome où il passa un an. L'année suivante, il entra dans son pays, où il vit actuellement à la campagne, à Holskogen, près de Christiansand : il pouvait, dit Bang, revenir en Norvège maintenant, après la lutte ; « l'édifice norvégien était bâti et Jonas Lie en avait été parmi les architectes le meilleur ».

Les œuvres de Jonas Lie ont été pour la plupart traduites en anglais, en allemand (souvent deux ou trois fois), en suédois, en finnois, en italien, en tchèque, en russe, etc. ; en français, sauf erreur, il n'a paru que la traduction déjà indiquée du *Visionnaire* dans le *Globe*, et d'un récit, *le Fils de Barbra* dans le *Journal de Genève* (6 nov. 1884). Peu d'écrivains étrangers cependant ont autant de droits à l'attention du public lettré, et peu seraient aussi généralement goûtés et, un jour, le seront, parce que sa bonne et saine humeur ôte à la tristesse, qui lui est commune avec les meilleurs écrivains de son pays, toute amertume, et que la sympathie profonde qu'il éprouve pour les personnages de ses récits fait que leur souffrance est atténuée en quelque mesure et moins douloureuse. On a dit qu'il passait à travers les romans de Lie comme un large souffle de la mer, souffle pur et vivifiant, et c'est là une remarque fort juste. La mer, d'ailleurs, le Norvégien en vit, elle fait partie de son être, et Lie — plus Norvégien que quiconque — l'aime passionnément pour les larmes qu'elle lui a fait répandre, les joies qu'il lui doit, le désir et la crainte qu'elle lui inspire : la mer est le charme principal de ses romans. Un autre attrait de ses livres, ce sont ses délicieuses études de jeunes filles, élevées à l'air de l'Océan, pures et sensibles, pleines d'énergie et pourtant gracieuses, bien femmes par le cœur, avec, dans le caractère, quelque chose de viril, qui ne leur messied pas. Ajoutez que Lie est philosophe, — non à la manière d'Ibsen ou de Bourget, car il n'aime guère les dissertations, — s'il suffit pour être philosophe de comprendre les ressorts secrets de nos actions, d'être un psychologue très fin. Enfin, et ce sera peut-être là demain un des plus grands mérites de cet homme, sa sympathie pour les humbles, telle que la révèlent ses romans considérés comme études sociales, n'a pas sa source dans la pitié seulement, mais surtout dans le sentiment, toujours plus impérieux, de la nécessité d'une justice très supérieure à celle qui règne dans notre société actuelle. Th. CART.

BIBL. : GARBORG, *Jonas Lie*; Christiania, 1893. — *Jonas Lie, Et Festschrift*; Bergen, 1893. — L. MARHOLM, *Lie*, dans *Unsere Zeit*, 1888. — BIGEON, *les Révoltés scandinaves*; Paris, 1894. — BERNARDINI, *la Littérature scandinave*; Paris, 1894, et un nombre considérable d'articles dans diverses revues scandinaves, anglaises et allemandes, indiqués dans *Hatvorsen, Norsk forf. Lexikon*; Christiania, 1892.

LIE (Marius-Sophus), célèbre mathématicien norvégien, né à Nordfjordeidet le 17 déc. 1842. Il fit ses études premières à Christiania, subit, en 1865, son examen de professeur de l'enseignement secondaire, reçut, en 1869, une bourse de voyage et parcourut alors l'Allemagne, l'Italie et la France. Il fut arrêté, pendant la guerre, en 1870, à Fontainebleau, où on l'avait pris pour un espion prussien. En janv. 1871, il fut nommé professeur à un collège de Christiania et, la même année, se fit recevoir docteur avec une thèse très remarquée : *Sur une Classe de transformations géométriques* (en norvégien). Le Storching créa pour lui en 1872 une chaire de professeur extraordinaire de mathématiques à Christiania, et il la conserva jusqu'en 1886, époque où il fut appelé à Leipzig comme professeur de mathématiques et directeur de l'Institut géométrique. Outre un nombre considérable de notes, de communications et d'articles qu'il a publiés en norvégien, en allemand ou en français soit dans les *Archiv for matematik og Naturvidenskab*, dont il est le fondateur, soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, soit dans les *Gottingische gelehrte Anzeigen*, soit dans le *Monatsberichte der Berliner Akademie*, soit encore dans les *Mathematische Annalen* de Leipzig, Sophus Lie est l'auteur d'ouvrages hautement appréciés, qui ne sont pas sans avoir eu une réelle influence sur les travaux des mathématiciens de notre pays ; tels sont : *Classification und Integration von gewöhnlichen Differentialgleichungen zwischen x, y, die eine Gruppe von Transformationen gestatten* (Christiania, 1884); *Untersuchungen über Transformationsgruppen* (id., 1885); *Notes*

de mathématiques (en norv., *id.*, 1884, 3 vol.) ; *Zur Theorie der Berührunggruppen* (Leipzig, 1888) ; *Theorie der Transformationsgruppen* (en collab. avec Engel ; Leipzig, 1888, I ; 1890, II) ; *Vorlesungen über Differentialgleichungen mit bekannten infinitesimalen Transformationen* (Bearb. u. hergg., V. Dr G. Scheffers ; Leipzig, 1891), etc. Th. C.

LIEBENAU (Théodore de), historien suisse, né à Lucerne le 8 déc. 1840. Ses études se sont portées dès sa jeunesse du côté de l'histoire et spécialement de l'histoire suisse. M. de Liebenau est archiviste de l'Etat de Lucerne. Ses publications sont très nombreuses. Citons seulement : *les Monuments de la maison de Habsbourg en Suisse*, en collaboration avec W. Lübke ; *Recueil d'actes relatifs à la guerre de Sempach* ; *Lettres de Suisses illustres* ; *la Guerre des Boucs à Zurich* ; *les Rapports de la Confédération avec l'étranger, 1448-1458* ; *les Baillis de Lucerne*, etc. E. K.

LIEBENBERG (Frederik-Ludvig), érudit danois, né à Copenhague le 16 août 1810, mort en 1894. Fils d'un prédicateur, qui avait illustré la chaire danoise, il se voua de bonne heure à une étude approfondie des principaux écrivains de son pays. Il a donné de remarquables éditions critiques des *Œuvres de Holberg* (V. ce nom) ; *d'Ewald* (1850-55) ; *de Hansen* (1857) et, principalement, *d'Œthenschlæger* (1857-62, 32 vol.), etc. En 1894, il a publié encore : *Quelques Notes sur ma vie*.

LIEBENFELS. Vieux château de Suisse, cant. de Thurgovie, avec vue remarquable sur le lac inférieur de Constanz. Il compte plus de mille ans d'existence et a été restauré au xvii^e siècle. On y remarque des voûtes souterraines à plusieurs étages reliées entre elles par des escaliers.

LIEBENSTEIN. Village d'Allemagne, duché de Saxe-Meiningen, au S. du Thüringerwald ; 4,200 hab. Station balnéaire et de villégiature très fréquentée. Eaux ferrugineuses analogues à celles de Pyrmont, exploitées depuis le xvii^e siècle. Châteaux ruinés de *Liebentstein* et *Altenstein*.

LIEBER (Thomas) (V. ERASTE).

LIEBER (Franz), économiste allemand-américain, né à Berlin le 18 mars 1800, mort le 2 oct. 1872. Engagé volontaire dans les chasseurs du régiment de Colberg, il combattit à Waterloo et fut blessé à l'assaut de Namur le 20 juin 1815. Etudiant en médecine, il fut exclu des universités prussiennes comme démagogue (1819), devint arpenteur à Dresde, s'enrôla dans les philhellènes (1821) et combattit à Missolonghi (1822), revint à Rome où Niebuhr se l'attacha et le ramena en Allemagne ; il y fut de nouveau poursuivi et emprisonné plusieurs mois à Koppenick (1824). Il publia *Tagebuch meines Aufenthalts in Griechenland im Jahr 1822* (Leipzig, 1822) et des vers, *Wein und Wonnelieder* (Berlin, 1825). De nouveau poursuivi, il s'enfuit à Londres, puis aux Etats-Unis (1827), créa à Boston une école de gymnastique et de natation, d'après les idées de Pful, publia l'*Encyclopædia Americana* (Philadelphie, 1829-33, 13 vol.) avec quelques amis, devint professeur à Columbia (Caroline du Sud) en 1835, puis à Columbia College, à New York (1838). Parmi ses livres, on cite : *Letters to a Gentleman in Germany* (Philadelphie, 1834) ; *Essay on subjects of penal law* (1838) ; *Manual of political ethics* (Boston, 1838-39) ; *On Civil Liberty and self-government* (1853, 2 vol.), etc. A.-M. B.

Son fils, *Oscar-Montgomery Lieber*, né à Boston en 1830, se fit un nom comme géologue.

BIBL. : Biographies de THAYER (Philadelphie, 1873) et de Th.-S. PERRY.

LIEBERKÜHN (Johann-Nathaniel), anatomiste allemand, né à Berlin le 5 sept. 1744, mort à Berlin le 7 oct. 1756. Reçu docteur à Leyde en 1739, puis membre de la Société royale de Londres, il remplit ensuite à Berlin les fonctions de membre du conseil supérieur de médecine. Lieberkühn doit être regardé comme l'un des fondateurs de l'anatomie micrographique ; tout le monde connaît ses

belles recherches sur la muqueuse de l'intestin et son procédé d'injection des vaisseaux. Ouvrages principaux : *De Pilis intestinorum* (Leyde, 1739, in-4) ; *De Fabrica et actione villorum intestinorum tenuium* (Leyde, 1745, in-4, 3 pl.) ; *Description d'un microscope...* (*Mém. de l'Acad. des sciences de Berlin*, 1745), etc.

LIEBERMANN (Max), peintre allemand, né à Berlin le 29 juil. 1849. Il s'est approprié à Paris la manière de Courbet, dont il a fini par pousser le réalisme jusqu'à un excès de trivialité. Il y a néanmoins un véritable talent dans certains de ses tableaux, parmi lesquels nous citerons : *la Ravière* (1877), *le Frère et la Sœur*, *la Famille du bûcheron*, *les Plumeuses d'oies*, *le Christ au Temple* (exposition de Munich, 1879), *Atelier de peintre*.

LIEBERMEISTER (Karl), médecin allemand contemporain, né à Ronsdorf, près d'Elberfeld, le 2 févr. 1833. D'abord professeur extraordinaire d'anatomie pathologique à Tubingue, il fut nommé en 1865 professeur à la clinique médicale de Bâle, puis en 1874 passa à Tubingue. Liebermeister a acquis une réputation européenne par ses travaux sur le foie, les reins, le typhus abdominal, le diabète sucré, la fièvre et les maladies fébriles (traitement par l'eau froide), etc. Dr L. Hn.

LIEBHARD (Joachim) (V. CAMERARIUS).

LIEBHERR (Joseph), constructeur d'instruments et mécanicien allemand, né à Immenstadt (Bavière) le 31 déc. 1767, mort à Munich le 8 oct. 1840. Il travailla à Munich avec Reichenbach et Utzschneider (1802-1813), avec Utzschneider et Werner (1814-1823), puis fut professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique de cette ville. C'est lui qui aurait inventé en 1794 l'appareil à diviser les cercles généralement connu sous le nom de machine de Reichenbach. On lui doit en outre des perfectionnements nombreux aux théodolites, aux cercles répéteurs, aux régulateurs de montres, aux presses à monnaies, etc. L. S.

LIEBIG (Justus, baron de), chimiste allemand, né à Darmstadt le 12 mai 1803, mort à Munich le 18 avr. 1873. Fils d'un droguiste, il quitta à quinze ans le gymnase de Darmstadt, où il faisait ses études, pour entrer comme élève chez un apothicaire d'Illeppenheim. Il n'y resta que dix mois, suivit de 1819 à 1822 les cours des universités de Bonn et d'Erlangen, prit le grade de docteur ès sciences, puis fut envoyé aux frais du gouvernement grand-ducal à Paris, où il demeura deux ans et où il se lia avec Gay-Lussac, Pelouse, Dumas, etc. Un mémoire sur l'*Acide fulminique*, qu'il présenta en 1823 à notre Académie des sciences, fut très remarqué et, à son retour en Allemagne (1824), il fut nommé, sur la recommandation d'Alex. de Humboldt, professeur extraordinaire de chimie à l'université de Giessen. Deux ans après, il était titulaire de la chaire. Il y adjoignit un laboratoire modèle, qui servit de type à tous ceux qu'on créa par la suite en Allemagne, en Angleterre, en France, et il fit en peu de temps de la petite université de Giessen, par le renom de ses leçons, un centre célèbre d'études chimiques, fréquenté par de nombreux étrangers. En 1852, il passa, avec de brillants émoluments, à l'université de Munich. Il continua d'y professer jusqu'à sa mort et eut en même temps la garde des collections scientifiques de la Bavière, avec le titre de conservateur général. Il était depuis 1855 membre de l'Académie des sciences de Berlin, depuis 1860 président de celle de Munich, depuis 1861 associé étranger de celle de Paris, qui l'avait élu correspondant dès 1842. La Société royale de Londres et les autres académies étrangères lui avaient également ouvert leurs portes. En 1845, le grand-duc de Hesse, Louis II, lui avait conféré le titre de baron.

Liebig a été tout à la fois un professeur hors de pair et un savant de premier ordre. Par son enseignement magistral, il a formé toute une pépinière d'habiles expérimentateurs, dont beaucoup, passés maîtres à leur tour, ont conquis la célébrité. Par ses travaux, il a grandement contribué au développement de toutes les parties de la chimie. Il est même considéré comme l'un des créateurs de la

chimie organique, qu'il a dotée d'excellentes méthodes d'analyse et qu'il a enrichie de plusieurs théories et de nombreuses découvertes (V. CHIMIE, t. X, pp. 71 et suiv.). Tout le monde connaît l'appareil d'analyse organique qui porte son nom (V. ANALYSE, t. II, p. 918). Il suffira également de rappeler sa théorie des radicaux, qui a exercé, en Allemagne surtout, une influence si grande. Quant aux substances qu'il a le premier signalées ou analysées, le nombre en est trop considérable pour que nous puissions en donner ici même une simple énumération, et nous devons nous borner à mentionner ses admirables travaux sur l'acide carbonique, qui n'avait encore été déterminé qu'en volume et qu'il parvint à peser (1831), sur les produits de transformation de l'alcool par déshydrogénation et par oxygénation (aldéhydes, acide acétique, etc.), sur les cyanures de potassium et de soufre, sur l'hyperphosphate de chaux, sur l'acide pyrogallique, sur l'huile d'amandes douces et ses combinaisons, sur les mellonures, sur la mellamine et l'amelmine, sur la créatinine, l'acide inosique, la syntonine et la tyrosine, qu'il retira respectivement de la créatine, des sucres de viande et de la fibre musculaire, de la caséine, sur les acides urique, hippurique et cyururique. Ces recherches, auxquelles F. Wöhler collabora partiellement, le conduisirent à une série de vues nouvelles, non seulement sur les radicaux organiques et sur la nature des acides organiques, mais encore sur les phénomènes de la fermentation et de la décomposition spontanée et sur les métamorphoses de la nature organique en général. Dans la seconde moitié de sa vie, il s'occupa plus spécialement des applications de la chimie à la physiologie végétale et animale, à la pathologie, à l'agriculture, à l'industrie. Il a aussi attaché son nom à quelques produits alimentaires qu'une réclame éfrénée a popularisés : extrait de viande, lait condensé, pain artificiel etc. Il en a tiré du reste plus d'argent que de gloire, et le vulgaire, en France, s'est habitué à considérer comme un simple fabricant de conserves celui qui a été en réalité l'un des plus illustres chimistes de son temps.

Liebig a consigné les résultats de ses travaux dans des mémoires originaux, au nombre de plus de quatre cents, qui ont paru dans les grands recueils de chimie et de pharmacie de l'Allemagne, principalement dans ses propres *Annalen* (V. ci-dessous) et dans celles de Poggendorff, et dont la plupart ont été reproduits en français dans nos *Annales de chimie et de physique*. Il a dirigé avec Geiger, de 1832 à 1839 (t. I à XXXII, Heidelberg), avec F. Wöhler de 1840 à 1850 (t. XXXIII à LXXVI, Heidelberg et Leipzig), avec F. Wöhler et H. Kopp à partir de 1851 (t. LXXVII et suiv., Göttingue et Heidelberg), la publication des *Annalen der Pharmacie*, devenues en 1840 les *Annalen der Chemie und Pharmacie* et plus communément dénommées *Annales de Liebig*. Beaucoup de ses mémoires y ont été insérés. Il a collaboré à l'*Handwörterbuch der Chemie* de J.-C. Poggendorff et F. Wöhler (Brunswick, 1837-64, 9 vol. in-8), ainsi qu'aux *Elements of Chemistry* du Dr Turner (Londres, 1841). Il a enfin donné seul et à part : *Anleitung zur Analyse organische Körper* (Brunswick, 1837, in-8; 2^e éd., 1853; trad. fr., 1838); *Die organische Chemie in ihrer Anwendung auf Agriculturn und Physiologie* (Brunswick, 1840, in-8; 9^e éd., 1875-76; trad. franç. par Gerhardt, Paris, 1841, in-8); *Die Tierchemie oder organische Chemie in ihrer Anwendung auf Physiologie und Pathologie* (Brunswick, 1842, in-8; 3^e éd., 1847; trad. fr.); *Handbuch der organischen Chemie mit Rücksicht auf Pharmacie* (Heidelberg, 1843, in-8; trad. fr.); *Chemische Briefe*, parues d'abord dans l'*Allgem. Zeitung* d'Augsbourg, réunies ensuite en volume (Heidelberg, 1844; 6^e éd., Leipzig, 1878) et traduites dans la plupart des langues, notamment en franç. par Gerhardt (Paris, 1852, 2 vol. in-12); *Chemische Untersuchungen ueber das Fleisch und seine Zubereitung zum Nahrungsmittel* (Heidelberg, 1847, in-8); *Die Grundswtze der Agricultur-Chemie* (Brunswick, 1855, in-8); *Dr. E. Wolff in Hohenheim und die Agricultur-Che-*

mie (Brunswick, 1855, in-8); *Zur Theorie und Praxis der Landwirthschaft* (Brunswick, 1856, in-8; trad. angl.); *Naturwissenschaftlichen Briefe über die moderne Landwirthschaft* (Leipzig, 1859, in-8; trad. franç. par le Dr T. Swarts, Bruxelles, 1864, 2 vol. in-8); *Franz Bacon von Verulam* (Brunswick, 1863; trad. fr. par de Tchilhatheff, 1866); *Induktion und Deduktion* (Munich, 1865); *Entwicklung der Idee in der Naturwissenschaft* (Munich, 1866, in-8); *Suppe für Säuglinge* (Brunswick, 1866; 3^e éd., 1877); *Ueber Gärung und Quelle der Muskelkraft* (Leipzig, 1870), etc. — Un buste en bronze, dû à Bersch, lui a été élevé à Darmstadt en 1877, et une statue en marbre, due à Margmüller, à Munich en 1883.

Son fils, *Georg* von Liebig, né le 17 févr. 1827, médecin aux bains de Reichenhall, est très connu par ses travaux sur la physiologie et la balnéologie. Il a publié en 1884 la correspondance de son père avec Th. Reuning. Léon SAGNET.

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG (V. CONSERVE, t. XII, p. 542).

BIBL. : M. CARRIÈRE, *Liebig und Platen*, dans l'*Allgem. Zeitung*, 1873, p. 2637. — G. VON LIEBIG et M. CARRIÈRE, *Reden und Abhandlungen von Justus von Liebig*; Leipzig, 1874. — KOLBE, *Liebig, der Lehrer, Gelehrte und Reformator*, dans *Unsere Zeit*, 1874, t. X, 1^{re} partie, p. 721. — BISCHOFF, *Ueber den Einfluss des Freiherrn Justus von Liebig auf die Entwicklung der Physiologie*; Munich, 1874. — VOGEL, *Justus, Freiherr von Liebig als Begründer der Agriculturnchemie*; Munich, 1874. — ERLÉNMEYER, *Ueber den Einfluss des J. von Liebig auf die Entwicklung der reinen Chemie*; Stuttgart, 1875. — A.-W. HOFMANN, *The Life work of Liebig*; Londres, 1876. — F.-W. BENEKE, *Justus von Liebig's Verdienste*, etc.; Marbourg, s. d., in-8. — A.-W. HOFMANN, *Aus Justus Liebig's und Fr. Wöhler's Briefwechsel in den Jahren 1829-73*; Brunswick, 1888, 2 vol. — On trouvera la liste presque complète des titres des mémoires de Liebig dans le t. I du *Biogr.-liter. Handwörterbuch* de J.-C. Poggendorff et dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale de Londres, t. IV et VIII.

LIEBKNECHT (Johann-Georg), mathématicien allemand, né à Wasungen (Ilesse) le 23 avr. 1679, mort à Giessen le 17 sept. 1749. Il fut professeur de mathématiques (1707-37) et de théologie (1721-42) à l'université de Giessen. Il était membre des Académies de Berlin et de Saint-Petersbourg, de la Société royale de Londres. Il a publié, outre des mémoires insérés dans les *Acta eruditorum* de Leipzig et de nombreux écrits théologiques, plusieurs ouvrages de mathématiques, de physique et d'astronomie. Les principaux ont pour titre : *De Speculis causticis* (Léna, 1703, in-4); *Elementa geographiae generalis* (Francfort, 1712, in-8); *Discursus de diluvio maximo* (Giessen, 1714, in-8); *Hassie subterranea specimen* (Giessen, 1730, in-4; 2^e éd., 1759). L. S.

BIBL. : G.-G. GÖTTEN, J.-G. Liebknecht, dans la *Gelehrte Europa*, 2^e partie.

LIEBKNECHT (Wilhelm), célèbre socialiste allemand, né à Giessen le 29 mars 1826. Il étudia la philologie et la philosophie, prit part à l'insurrection badoise, fut emprisonné de sept. 1848 à mai 1849; après la nouvelle insurrection, il se réfugia en Suisse, puis en Angleterre, reentra en Allemagne en 1862, écrivit dans plusieurs journaux, notamment dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, fut expulsé de Prusse comme socialiste (1865), se fixa à Leipzig où il rédigea le *Demokratische Wochenblatt* (1868). Adhérent résolu de l'Internationale, il réussit avec Bebel à fonder au congrès d'Eisenach (août 1869) le parti ouvrier démocratique socialiste, qui fut la branche allemande de la fameuse association. En 1872, Liebknecht et Bebel, qui avaient protesté contre la guerre et l'annexion brutale de l'Alsace-Lorraine, furent condamnés pour haute trahison à deux ans de forteresse qu'ils firent à Hlubertsburg. En 1874, pendant sa prison, Liebknecht fut élu député de Stollberg-Schneeberg (Saxe) au Reichstag. En 1875, il eut une grande part au congrès de Gotha (mai 1875), on fusionnèrent le parti ouvrier et l'association générale ouvrière des disciples de Lassalle, pour fonder le parti socialiste allemand. Liebknecht demeura un internationaliste convaincu et un ardent ennemi de la Prusse. Il porta ces idées à la tribune du Reichstag où il a siégé de 1875 à

1887 et depuis 1888. Il les a exprimées en France dans des conférences, mais elles ont donné lieu à de vives polémiques sur l'attitude des internationalistes en cas de guerre. A.-M. B.

LIEBLE (Philippe-Louis), historien français, né à Paris en 1734, mort à Paris vers 1816. Bénédictin de Saint-Maur, il fut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après l'incendie de cette bibliothèque (21 août 1794), ou il perdit son *Histoire des Gaules au moyen âge* encore en manuscrit, il fut secouru par la Convention sur le fonds des gens de lettres. Citons de lui : *Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne* (Paris, 1765, in-12) ; *Nouvelle Rhétorique* (1803, in-12), et sa collaboration au *Dictionnaire raisonné de diplomatique de dom de Vaines*.

LIEBLEIN (Jens-Daniel-Carolus), égyptologue norvégien, né à Christiania le 23 déc. 1827. Après avoir fait dans son pays ses études supérieures, il voyagea presque continuellement, de 1861 à 1869, visitant, pour ses travaux, tous les principaux musées d'Europe. En 1869, il était l'hôte d'Ismaïl Pacha à l'inauguration de l'isthme de Suez. On créa pour lui à Christiania, en 1879, une chaire d'égyptologie, qu'il occupa encore (1895). Ses travaux, relatifs principalement à la chronologie et à la religion égyptiennes, sont très nombreux et font autorité ; ils sont écrits en norvégien, en anglais, en allemand ou en français. Il suffira de citer les suivants : *Égyptische Chronologie* (Christiania, 1810-63) ; *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques en ordre généalogique et alphabétique* (Leipzig, 1863) ; *Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques* (id., 1873) ; *Die ägyptischen Denkmäler in Petersburg, Helsingfors, Upsala und Copenhague* (id., 1873) ; *Egyptian Religion* (Leipzig, 1884) ; *la Religion des anciens Égyptiens* (3 part. en norv. ; Christiania, 1883-85) ; *Handel und Schifffahrt auf dem Rothen Meere* (id., 1886) ; *Du Titre du livre des morts per m hru* (en norv., id., 1885) ; *Sur une Monie égyptienne* (en norv., id., 1890) ; *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques... Suppl.* (Leipzig, 1892) ; *Corrections et additions à la première partie de mon diction. des noms hiéroglyph.* (Christiania, 1892). Th. C.

LIEBMANN (Otto), philosophe allemand, né à Lœwenbourg (Silésie) le 25 févr. 1840. Il étudia la philosophie et les mathématiques aux universités d'Iéna et Leipzig, puis à celle de Halle où il fit son doctorat en 1864. Privat-docent de philosophie à l'université de Tubingue en 1866, il fut appelé en 1872 à occuper une chaire de philosophie de l'université de Strasbourg. Il est depuis 1882 professeur de philosophie de l'université d'Iéna avec le titre de conseiller aulique. M. Liebmann a très fortement contribué à la rénovation du kantisme en Allemagne. Cependant il accorda beaucoup plus de confiance que Kant à la valeur réelle des sciences exactes et admit que la succession des perceptions correspond nécessairement à l'ordre des événements extérieurs. Cette doctrine est exposée dans un très important ouvrage : *Zur Analysis der Wirklichkeit* (Strasbourg, 1876, in-8 ; 2^e éd. augm., id., 1880). Il a encore écrit : *Kant u. die Epigonen* (Stuttgart, 1865, in-8) ; *Ueb. den individ. Beweis für die Freiheit des Willens* (id., 1868, in-8) ; *Ueb. den objectiv. Anblick* (id., 1869, in-8) ; *Gedanken u. Thatsachen* (Strasbourg, 1882, in-8) ; *Ueb. philos. Tradition*, discours académique (id., 1833, in-8) ; *Die Klimax der Theorien*, important ouvrage consacré à la recherche des hypothèses dernières de toute connaissance scientifique (Strasbourg, 1884, in-8), enfin un grand nombre de travaux dans les principales revues philosophiques allemandes, entre autres les *Psychologische Aphorismen*, dans la *Zeitschrift für Philos.* (t. CI, 1892). Th. RUYSSEN.

LIEBNER (Théodore-Albert), théologien allemand, né à Schkælen, près de Naumbourg, le 3 mars 1806, mort à Meran (Tirol) le 24 juin 1874. Il fut professeur de théologie à Gœttingue (1835), à Kiel (1844), à Leipzig (1855)

et prédicateur de la cour à Dresde (1855). Principaux ouvrages, outre ses sermons (1856-61, 2 vol.) : *Christliche Dogmatik* (1849, t. I) ; *Hugo von Saint-Victor* (1853) ; *Ruf wider die Irrlehre* (1865), ce dernier dirigé contre la *Vie de Jésus (Charakterbild Jesu)* de Schenkell.

LIEBRECHT (Felix), philologue allemand, né à Breslau en 1812, mort à Saint-Ilbert (Belgique) en 1888. Il se consacra à l'étude des traditions populaires. Ses travaux firent bientôt autorité en la matière. Compromis dans les troubles politiques de 1848, il quitta la Prusse et fut appelé à occuper une chaire de littérature allemande à l'École normale des humanités de Liège. Indépendamment d'innombrables articles publiés dans les revues allemandes, Liebrecht a publié plusieurs ouvrages relatifs à sa science favorite dont le principal est intitulé *Zur Volkskunde, alte und neue Aufsätze* (Berlin, 1879, in-8).

LIEBVILLERS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 508 hab.

LIECHTEMBERGER (Louis), homme politique français, né à Ribeauvillé (Bas-Rhin) le 16 août 1789, mort à Lille le 20 déc. 1879. Avocat à Strasbourg, il prit une part active aux luttes du parti libéral contre la Restauration et du parti républicain contre la monarchie de Juillet. Aussi, après la révolution de Février, fut-il nommé commissaire du gouvernement provisoire dans le dép. du Bas-Rhin, qui, peu après (23 avr. 1848), l'envoya siéger à l'Assemblée constituante, où il vota d'ordinaire avec la gauche modérée et combattit la politique de l'Élysée. Il reprit l'exercice de sa profession en 1849 et, après la guerre de 1870, quitta l'Alsace devenue allemande (1871), pour aller s'établir à Lille. A. DEMBOUR.

LIECHTENSTEIN. Principauté souveraine de l'Europe, située entre la Suisse et le Vorarlberg (Tirol autrichien), à droite du Rhin ; 157 kil. q. ; 9,434 hab. (en 1891). Elle était jusqu'à la dissolution de la Confédération germanique le plus petit des États allemands. Elle comprend les seigneuries de Vaduz ou Liechtenstein au S., et le comté de Schellenberg au N. C'est un canton montagneux alpestre, dominé par les monts des Trois-Sœurs (2,500 m.), dont les eaux vont au Rhin ou à la Samina, affl. de l'Il. L'élevage du bétail, l'agriculture, la viticulture, la fabrication des cotonnades sont les principales ressources. La charte du 26 sept. 1862 (modifiée le 19 févr. 1878) a donné à la principauté une constitution. Le prince a le pouvoir exécutif, mais partage le pouvoir législatif avec une diète (Landtag) de 15 membres, dont 3 choisis par lui et 12 élus au suffrage indirect pour quatre ans. La monarchie est héréditaire, en ligne masculine, par ordre de primogéniture. L'administration siège à Vaduz ; le pays se divise en onze communes. Le prince avec sa chancellerie réside habituellement à Vienne ; il possède de vastes domaines en Autriche et en Allemagne et en tire un revenu de 4 à 5 millions de fr. Les lois sont celles de l'Autriche. Le budget comportait en 1893 pour les dépenses 257,620 florins, pour les recettes 258,309. La dette publique est à peu près nulle. Liechtenstein fait partie de l'union douanière austro-hongroise et reçoit à ce titre 20.000 florins par an. Les postes sont autrichiennes. Il n'y a plus d'armée ni de service militaire depuis 1868.

HISTOIRE. — La maison comtale, puis princière de Liechtenstein, est une des plus anciennes de l'Autriche. Elle paraît dès le XII^e siècle. Elle était divisée en branches de *Marau* et de *Nikolsburg*. La première, à laquelle appartenait le minnesänger *Ulrich de Liechtenstein* (1200-75), s'éteignit en 1619. La seconde se subdivisa en lignes de *Karl* et de *Gundakar*, fils d'Hartmann IV (1585). Le premier reçut le titre de prince en 1618, le second en 1623. Karl acquit les principautés de Troppau (1613) et Jägerdorf (1623). Son petit-fils *Johann-Adam-Andreas* acheta en 1699 la seigneurie immédiate de Vaduz et Schellenberg qui avait passé par les mains des comtes de Schellenberg jusqu'à 1350, de Werdenberg (1350-97), des barons de Brandis (1397-1507), des comtes de Sulz (1507-1613)

et de Hohenems. Mais il mourut en 1712 sans laisser de fils, et l'héritage passa à la ligne de Gundakar, représentée par le prince *Joseph-Wenzel-Lorenz*, lequel vendit à son oncle (frère de père), *Anton-Florian*, Vaduz et Schellenberg (1718) dont l'empereur fit une principauté immédiate sous le nom de Liechtenstein (1719), laquelle revint en 1748 à Joseph-Wenzel. Celui-ci mourut sans enfants et les domaines de Liechtenstein furent divisés entre les deux fils de son frère Emmanuel (1772), lesquels firent souche de deux branches actuellement vivaces : l'aînée, descendant de Franz-Joseph, possède la principauté ; la cadette, issue de Karl-Borromeus, possède Kromau.

Les principaux personnages historiques de la famille de Liechtenstein sont le prince *Joseph-Wenzel*, né le 19 août 1696, mort le 10 févr. 1772, qui fit campagne contre les Turcs (1716-20) et sur le Rhin (1734-35), fut ambassadeur à Berlin (1735) où il se lia avec le jeune Frédéric, puis à Versailles (1737-41), combattit en Silésie et en Bohême, reçut avec le titre de feld-maréchal le commandement de l'armée d'Italie, gagna la bataille de Plaisance (16 juin 1746). Il se voua ensuite à la réforme de l'artillerie autrichienne. — Son neveu *Karl-Joseph*, né le 20 sept. 1730, mort le 24 févr. 1789, commandait en 1778 un corps d'armée en Bohême et devint feld-maréchal. — Le neveu de celui-ci, *Johann-Joseph*, né à Vienne le 26 juin 1760, mort à Vienne le 24 avr. 1836, se distingua dans les guerres de Turquie (1788-90) et de France. Il décida la victoire sur la Trebbia (17-19 juin 1799), se distingua à Novi, Hohenlinden, Salzburg, devint prince régnant à la mort de son frère (mars 1805), commanda un corps formé avec les débris des armées écrasées à Ulm, couvrit la retraite après Austerlitz, signa l'armistice et la paix de Presbourg. Il reçut le commandement de Vienne et des provinces au-dessus et au-dessous de l'Enns. En 1809, il commandait la cavalerie et les grenadiers de la réserve ; il prit Ratisbonne le 20 avr., reliant les armées de Bellegarde et Kolowrat, se battit vaillamment à Essling et Wagram et succéda à l'archiduc Charles comme commandant en chef avec le titre de feld-maréchal et signa la paix de Vienne. — *Alfred*, né le 11 juin 1842, mort le 1^{er} avr. 1887, fut un des chefs du parti ultramontain et organisa en 1881 un groupe exclusivement clérical. Son frère *Aloys*, né le 18 avr. 1846, a joué un rôle très actif dans la politique autrichienne ; son éloquence en a fait le leader du groupe clérical à la Chambre des députés où il siégea à partir de 1878. Il proposa en 1888 le retour à l'école confessionnelle. Après une courte retraite (1890), il reparut en 1891 comme député antisémite. A.-M. B.

BIBL. : FALKE, *Gesch. des fürstlichen Hauses Liechtenstein* ; Vienne, 1868-83, 3 vol. — KRETZL, *Statistische Uebersicht des gesammten Joh. Liechtensteinben Güterbesitzes* ; Brünn, 1884, 4^e éd.

LIED (Musique et poésie). Le mot *lied*, emprunté à la langue allemande, a obtenu droit de cité dans le vocabulaire musical français ; on l'emploie aussi quelquefois, dans notre langue littéraire, pour désigner certaines formes de la poésie germanique. En allemand, *lied* signifie « chant » ; ce mot a donc une acception très étendue, et on a pu l'appliquer à des œuvres aussi diverses que le *Nibelungenlied* aux longues « aventures » épiques et les courts poèmes de Heine, réduits souvent à huit vers. En France, ce mot étranger possède une signification moins large, et s'applique moins au chant en général qu'aux chants et aux poèmes allemands sous leurs formes les plus concises et les plus caractéristiques, on pourrait même dire les plus nationales. En tout cas, que l'on s'attache à la signification générale de ce terme en Allemagne, ou à celle plus restreinte qui lui est attribuée en France, le *lied* poétique est une pièce lyrique habituellement divisée en strophes, faite pour le chant ou qu'il faut du moins supposer chantée pour comprendre son juste caractère, et le *lied* musical est une composition vocale relativement peu développée, ou la partie chantée a un rôle nettement prépondérant.

Ces indications, à vrai dire, ne distinguent pas nettement

le *lied* musical de la chanson, de la romance, de la ballade, et de la « mélodie vocale » contemporaine. C'est qu'en effet, en Allemagne, le mot *lied* est couramment employé pour toutes ces formes. Si, en français, nous ne faisons pas de ce terme le synonyme pur et simple des dénominations précédentes, c'est parce qu'il correspond pour nous, de préférence, à une couleur sentimentale particulière. D'ailleurs, les formes musicales dont il s'agit ne sont pas définies avec précision, sauf à quelques égards la ballade, et il est impossible de fixer clairement les limites qui les séparent. La chose est si vraie que l'on a pu traduire sans inconvénient le titre célèbre employé par Mendelssohn, *Lieder ohne Worte*, par *Romances sans paroles* ; d'autre part, tel *lied* populaire de Thuringe, par exemple, *Ach ! wie ist's möglich daun*, est bien une jolie *chanson* sentimentale ; le beau *lied* de Løwe, *Es zogen drei Burschen*, traduit fidèlement, en musique, une *ballade* d'Umland ; tels autres *lieder*, comme celui-ci, *O Strassburg, O Strassburg*, sont tout proches de la *complainte* ; d'autres enfin, très nombreux, exigent une harmonisation vocale simple : ce sont des *chorals*, ou des *chœurs* de forme quelconque. Encore une fois, c'est lorsque la concision, la simplicité expressive, la franchise spontanée de la forme mélodique s'allient à une idée poétique également simple, très humaine, très générale, à un sentiment profond et vrai, immédiatement accessible, que le *lied* existe avec la plénitude de ses caractères. L'idée du poème chanté est presque toujours mélancolique, tendre, rêveuse, et la forme musicale qui la traduit exprime mieux le sentiment dominant de ce poème qu'elle ne détaille les significations particulières de mots distincts ou de membres de phrase isolés. Enfin la division en strophes est de beaucoup la plus fréquente dans le *lied*.

Bien que le sens du mot *lied* soit déjà fort général, plusieurs compositeurs et musicographes allemands, parmi lesquels il faut citer en premier lieu l'éminent critique A.-B. Marx, ont voulu l'étendre encore. Ils ont baptisé du nom de *lied-form* une forme musicale d'exposition et de développement dont le principal caractère distinctif est de n'en point avoir, et dans laquelle ils font rentrer les œuvres les plus disparates, jusqu'à des « cavatines » et « sérénades » instrumentales, des « marches » et des « rapsodies ». Cette manière incohérente d'appliquer l'idée et le nom du *lied* à des ouvrages où ce nom et cette idée n'ont que faire correspond bien aux tendances confuses de Raff et de son école ; elle est d'ailleurs à peu près abandonnée aujourd'hui.

L'origine du *lied* est manifestement populaire, qu'on l'envisage au point de vue poétique ou au point de vue musical, si l'on attribue au mot *populaire* les seules significations qu'il puisse et doive comporter ici, c.-à-d. s'il désigne soit une œuvre collective, soit une œuvre anonyme qui, fût-elle individuelle, exprime directement les sentiments d'une collectivité, sans qu'il y ait travail artistique, conscient et réfléchi, de la part de l'auteur. C'est un caractère universel de la poésie lyrique ou lyrico-épique à ses origines d'être malaisément séparable du chant. Ce que la tradition nous rapporte des chants anciens de la Grèce, des *cantilenæ* de la France romane, ce que nous savons des chansons et des gestes de notre moyen âge, du *Minnesang* allemand et même du chant subtilement codifié des *Meistersinger*, ce que nous constatons encore aujourd'hui sur les chansons populaires françaises, bretonnes, basques, d'authenticité et d'ancienneté certaines, tout cela est vrai du *lied* allemand ; tout cela demeure visible en ces *lieder* de Souabe et de Thuringe, où l'on ne peut concevoir la mélodie sans les paroles qu'il inspirèrent, et les paroles sans la mélodie où chante toute l'âme d'un peuple.

Après le chant anonyme des périodes tout à fait barbares, nous trouvons l'épopée, le poème de vastes proportions, exposition développée, récit, amplification d'une tradition historique ou mythique ; au moyen âge, la création poétique, âpre et puissante, se fixe en des œuvres étendues,

telles que *Beowulf*, *Gutrun*, le *Nibelungenlied*, etc. ; puis l'art s'affine ; la poésie, avec moins de grandeur, se fait plus ingénieuse ; des noms se précisent : Wolfram von Eschenbach, Heinrich Tannhäuser, Friedrich von Hauen, Walther von der Vogelweide, Heinrich von Ofterdingen, Heinrich von Veldeke, Hartmann von Aue, Gottfried de Strasbourg, Heinrich von Morungen ; ce sont les grands « Chanteurs d'amour », les grands *Minnesinger* (V. ce mot), les plus illustres des chevaliers-poètes ; leurs prédécesseurs immédiats avaient été Dietmar von Aiste, Meinloh von Sevelingen, Kürenberg. Ils donnent à la poésie et au chant de leur époque un caractère aristocratique très marqué, souvent énergique et échevaleresque, un peu affecté quelquefois, sans perdre néanmoins tout contact avec la fraîcheur du sentiment populaire, comme le prouve tel *Blumenlesen* de Walther von der Vogelweide. Les derniers *Minnesinger* célèbres sont Conrad von Wurzburg, Albrecht von Halberstadt, Nithart von Reuenthal, Reinmar von Zweter, Ulrich von Lichtenstein. Après ce brillant éclat, l'ombre se fait : le monde féodal germanique se désorganise, la poésie chevaleresque se tait graduellement, le chant quitte les cours princières et les châteaux ; il se réfugie dans les villes, dans les centres où le commerce et les arts ont subsisté à la faveur des libertés locales. Heinrich von Meissen, surnommé *Frauenlob* (*Los des dames*), transmet en quelque sorte l'héritage amoindri des *Minnesinger* aux chanteurs bourgeois, les *Meistersinger* ou *Maitres chanteurs* (V. ce mot), qui en conservent quelques traditions, mais surtout s'essayent, timidement d'abord, dans une voie nouvelle, associant le caractère familial de la poésie populaire à un esprit très formaliste, ingénieux à multiplier les catégories et à classer toutes choses en poésie comme en musique.

C'est en Alsace et en Suisse que le véritable *lied* populaire renaît et progresse le plus sûrement ; un sentiment profond de la liberté et de la personnalité humaine le fait éclore aux lèvres du montagnard et du paysan. Sempach (1386), puis Granson et Morat (1476), consacrent le triomphe de l'indépendance helvétique ; en de furieux chants de victoire, l'âme du peuple s'affirme, s'exalte, se glorifie elle-même. Le *lied* est alors définitivement recrée, en principe, en puissance, — poésie et musique — quelque rudimentaire que la forme en soit bien souvent. Il ne s'était jamais tu complètement, malgré les guerres qui déchiraient le Saint-Empire romain, et la misère dont souffrait le peuple. Dès le milieu du xv^e siècle, on commence à former des recueils de chants populaires. Les deux plus remarquables sont *Die Limburgische Chronik*, contenant les *Lieder* les mieux goûtés pendant un espace de temps que limitent à peu près les deux années 1347 et 1380, et le *Locheimer Liederbuch*, qui porte la date de 1452. Il y avait des chants de métiers, et de longues séries de strophes formant le récit d'un événement ; mais bientôt tous ces thèmes poétiques s'élargissent, deviennent plus humains : la musique se fait plus libre, exprime davantage l'intimité du sentiment : les dernières années du xv^e siècle et les premières du xvi^e vont se produire un puissant et riche épanouissement du *Volkslied*. La mélodie de ces *Volkslieder* est courte, mais franche, bien caractéristique, très spontanée ; souvent établie dans les modes ecclésiastiques, elle affirme souvent aussi, instinctivement et sûrement (avec une tendance marquée au mode majeur), l'harmonie et la tonalité modernes, et même des formes qui deviennent par la suite absolument générales et usuelles en musique, comme la division d'une phrase en deux membres égaux (avec identité des premières parties de ces deux membres) par une demi-cadence sur la dominante du ton.

À cette époque, le chant des *Meistersinger* arrivait également à son apogée. Musicalement, il tenait de près aux modes ecclésiastiques ; poétiquement, il décelait surtout des tendances morales, quelque peu sentencieuses. Toutes les villes importantes d'Allemagne possédaient des corporations de maîtres chanteurs. Parmi les plus célèbres

de ces maîtres, on peut citer Müglin, Fischart, Rosenblüt, Nachtigal, Hans Sachs, Sebastian Brandt, Regenbogen, Marner, Puschmann. Or, tandis que le chant populaire s'élargissait, se variait, tendait à servir de base à des polyphonies vocales, inspirait des motets et des messes, devenait le cantique catholique, le *choral* religieux, un fait historique de la plus grande importance s'accomplissait : la Réforme arriva ; elle exalta violemment le sentiment national germanique. Pour la célébration du culte, pour le chant religieux, elle fit appel à la langue populaire. Le choral continua donc de s'étendre ; il gagna en importance, prit un rôle considérable : de même que les églises catholiques allemandes, avec leurs richesses ornementales et iconiques, la beauté de leurs architectures, la polychromie splendide de leurs verrières, furent déclarées de bonne prise par les réformés et utilisées par eux, de même le choral catholique devint le choral protestant. Luther, qui joignait à son instinct pratique un goût musical prononcé et même quelques connaissances en musique, contribua beaucoup à cette diffusion du chant populaire choral, envisagé comme moyen d'action, comme signe confessionnel et national. Peut-être composait-il quelques airtiques de ce genre ; en tout cas, il adapta à plusieurs airs religieux en usage et aussi à des airs profanes les paroles allemandes traduites par lui de l'Écriture, et des paraphrases des textes sacrés. À ce moment, le grand poète populaire de Nuremberg, le cordonnier Hans Sachs, se faisait aussi l'interprète, tour à tour élevé et familier, du sentiment national, et saluait Luther de son chant célèbre, *Die Wittenbergische Nachtigall* (le Rossignol de Wittenberg). Telle fut, d'ensemble, l'influence de la Réforme, et des hommes qui s'y rattachèrent, dans ses rapports avec le *lied*, particulièrement avec le chant choral, influence que M. Schuré a quelque peu exagérée et embellie, en son livre d'ailleurs si remarquable sur le *lied* allemand.

Dès la fin du xvi^e siècle, les contrapuntistes, les organistes, tous ceux, d'une manière générale, qui écrivent de la musique polyphonique, font entrer d'une part les chants profanes dans leurs compositions à titre de motifs à traiter ou « sujets », de l'autre harmonisent avec plus ou moins de richesse les chorals célèbres et appliquent au développement des thèmes de ces chorals les ressources du contrepoint. C'est alors la coutume, dans les réunions amicales ou familiales de musiciens, de se proposer des motifs de chansons populaires que chacun traite et développe (*quodlibeta*). Malgré la guerre de Trente ans qui, dans la plupart des contrées allemandes, réduisit le *lied* populaire au silence, les anciens *Volkslieder* sont ainsi employés par les maîtres de la polyphonie, et substituent peu à peu l'harmonie et la tonalité modernes aux vieux modes ecclésiastiques ; longue période où les noms de Finck, de Heinrich Schütz, de Lemlin, d'Arnold von Bruch, de Hassler, de Buxtehude, nous conduisent à Sébastien Bach. Une mention spéciale est due à Heinrich Albert, qui composa beaucoup de chants, harmonisés simplement, pauvrement quelquefois, mais qui par l'allure, la forme et le caractère sentimental, se rapprochaient des *Volkslieder*, au point de devenir eux-mêmes assez rapidement populaires. Sébastien Bach a écrit un chant, *Willst du dein Herz mir schenken*, qui ressemble quelque peu à un *lied* ; il s'est servi de motifs populaires, plus ou moins altérés, dans certaines giges, allemandes, courantes, etc., et dans un petit nombre de cantates, surtout les deux cantates « comiques » ; la *Bauernantlata* contient un motif fort en vogue au xvii^e siècle (*Grossvaterantz*), que Schumann devait utiliser plus tard, avec beaucoup d'humour, dans sa « Marche des associés de David » (*Davidsbündler*). C'est principalement par le choral que Bach demeure en relation avec l'ancienne inspiration populaire : on sait quelles merveilles d'expression religieuse, large et puissante, offrent les chorals qu'il a harmonisés, transformés ou développés ; rappelez seulement les chorals de la *Passion selon saint Mathieu*, en particulier celui-ci : *O Haupt voll Blut und*

Wunden, commun aux catholiques allemands et aux luthériens, et dont l'origine première se trouve dans un *lied* d'amour du xv^e siècle, *Mein G'müth ist mir verwirret*.

Nous voici au xviii^e siècle, ou commence une renaissance du *lied* allemand. Ceci demande quelques explications. L'ancien *Volklied*, florissant aux xv^e et xvi^e siècles, a rempli son rôle, il ne revivra plus. Il n'a pu se développer au xvii^e siècle, parmi les guerres et les dévastations ; pendant cette période, il n'a guère survécu que par l'œuvre des grands polyphonistes. Au commencement du xviii^e siècle, presque tous les *Volklieder* qui se rattachaient encore aux modes ecclésiastiques ont disparu ; ceux qui subsistent sont des chants où la tonalité moderne est nettement affirmée. Et maintenant les compositeurs vont rechercher ces chants, les imiter, s'en inspirer, continuant ainsi l'œuvre de Heinrich Albert et de quelques autres. Ces compositeurs ne retrouveront pas, évidemment, l'ancien, le vrai *Volklied* ou « chant du peuple » ; mais, ils iront vers lui, avec pour point de départ l'air d'opéra, l'« aria » séparé, le *Kunstlied* (chant artistique). Ce qu'ils feront sera le « chant d'allures populaires », le *Volksthümliches Lied* ; tantôt ils imiteront le *Volklied*, tantôt ils lui appliqueront, avec une discrétion et une habileté variables, les ressources, les procédés de l'art qu'ils pratiquent à l'ordinaire. Tels sont J.-A. Hiller, Johann André, dont le *lied* célèbre, *Bekrönt mit Laub*, se chante encore aujourd'hui, et surtout J.-A.-P. Schulz, auteur de *lieder* très nombreux, dont beaucoup sont demeurés en vogue, particulièrement comme refrains d'écoliers (à titre d'exemple, nous citerons le joli *lied* de Schulz, *O der schwanc Maieimond*). Glück n'a touché qu'en passant au chant non dramatique, et une seule de ses compositions en ce genre est restée populaire ; c'est le chant *Wilkommen, o silberner Mond*, souvent arrangé sous forme de chœur. Et il faut encore nommer Wenzel Müller, Benda, Kauer, Himmel, Weigl, Schneider, Nægeli, Zumsteeg, Anselm Weber, Ludwig Berger, Klein, Zelter et J.-Fr. Reichardt. Himmel avait fort peu de talent, mais quelques-uns de ses *lieder* se chantent encore en Allemagne, entre autres *Die Sendung der Rose* (*An Alexis send' ich dich*) ; un *lied* de Nægeli, *Freut euch des Lebens*, est également très répandu. Zelter et Reichardt ont plusieurs fois été bien inspirés, surtout lorsqu'ils ont mis en musique des poésies de Goëthe ; il est même arrivé cette étrange fortune à Reichardt — dont le meilleur *lied* est sans contredit le *Lied der Nacht* qu'il composa sur des paroles de Tieck — que sa mélodie pour le chant de Claire dans *Egmont* (*Freudvoll und Leidvoll*) est plus connue en Allemagne et plus souvent chantée que celle écrite par Beethoven sur le même texte.

Nous avons dû nommer Zelter et Reichardt, bien que leur activité en tant que compositeurs de *lieder* se soit manifestée surtout dans le premier tiers du siècle suivant ; c'est qu'ils représentent, à côté et tout à fait en dehors des maîtres dont nous allons avoir à parler, l'aboutissement de l'école dont J.-A.-P. Schulz fut en quelque sorte le fondateur. De plus, Reichardt commença dès 1780 à mettre en musique des poèmes de Goëthe ; d'ailleurs, ils furent, avec les autres musiciens de ce groupe, les traducteurs musicaux de Gellert, de Voss, de Illy, etc., dont les poèmes, relativement courts, d'un sentiment assez direct et parfois vraiment poétique, préparèrent le grand cycle lyrique de Goëthe. L'avènement du *lied* poétique de Goëthe, et la création de la symphonie moderne, voilà les deux faits de première importance qui se produisent dans les trente dernières années du xviii^e siècle.

Le « père de la symphonie », Josef Haydn, avait grandi au milieu des *lieder*, aussi bien ceux qui subsistaient encore, vestiges du passé, que ceux qui devenaient populaires à leur tour, tout en émanant de musiciens professionnels. Fils d'un charron de village, le petit *Seppi* les avait chantés maintes fois ; d'autre part, l'ancien *led*, nous l'avons vu, jouait sous des formes diverses un rôle important dans la musique des maîtres du xvii^e siècle et de la première moitié

du xviii^e. Cette mélodie, chanson d'amour, chanson de danse, plainte de tristesse, où palpait l'âme du peuple, ou se perpétuent des souffrances et des joies anonymes, va maintenant s'épanouir dans la musique symphonique moderne. La sentimentalité expressive qui souvent l'anime va fleurir avec plus de richesse dans l'*adagio* ou l'*andante* de la sonate et de la symphonie (qui, au point de vue musical formel, est une sorte de sonate orchestrale très développée) ; de même, les éléments rythmiques, chorégraphiques de la chanson de danse, très sensibles dans l'*allegro*, se localiseront avec une netteté plus grande encore en un morceau spécial, le *minuetto* de Mozart et de Haydn, le *scherzo* merveilleux de Beethoven. Si nous nous plaçons, d'autre part, au point de vue poétique, la création de Goëthe nous apparaît comme préparée par Herder, qui, le premier, avec une lucidité décisive, comprend que la poésie populaire, la plus ancienne de toutes, est aussi, en un certain sens, la plus jeune. Il comprend que l'inspiration des artistes y doit puiser une vie nouvelle : ces lyrismes primitifs, ces chants diversement nationaux par les caractères particuliers de leurs formes, mais si parfaitement unis par l'humaine vérité générale de leur fond, il les étudie, il en recueille des spécimens nombreux et typiques, qu'il publie sous le titre de *Stimmen der Völker* (voix des peuples). Il appelle l'attention du jeune Goëthe sur les chansons populaires ; par un hasard heureux, c'est à Strasbourg, sur cette terre d'Alsace où la grâce pénétrante de la chanson française est venue rejoindre le *lied* sentimental et rêveur, que Goëthe va poursuivre ses études de droit ; c'est là, encore tout imprégné du conseil de Herder, que le grand poète entend chanter le *lied* populaire aux lèvres de Frédérique Brion, la jeune fille dont le souvenir devait le suivre toute sa vie.

Goëthe sut comprendre la poésie populaire ; son génie supérieur en dégaga le sentiment intime : il fit alors son *lied* à lui, ce *lied* profondément simple, mais hautement artistique dans sa simplicité, qui devait renouveler toute la poésie lyrique allemande. Des exemples mettraient en évidence ce que Goëthe trouva dans le *lied* du peuple, ce qu'il y ajouta et comment il le transforma d'une manière toute personnelle. Il suffira, pour s'en faire une idée, de rapprocher l'admirable poème de Goëthe, *Es war ein König von Thule* (Il était un roi de Thulé), poème présent à toutes les mémoires, d'un *Volklied* également admirable, *Es waren zwei Koenigskinder* :

Il était une fois deux enfants royaux, — qui si tendrement s'aimaient ! — mais ils ne pouvaient parvenir à se rejoindre, — l'eau était bien trop profonde.

(L'adolescent se noie en essayant d'arriver jusqu'à sa bien-aimée ; celle-ci dit à un pêcheur de jeter ses filets dans les vagues ; il ramène le corps du fils du roi.)

Elle le prend dans ses bras, — elle baise sa bouche morte : — « Ah ! chère petite bouche ! si tu pouvais parler — mon jeune cœur serait guéri ! »

Qu'enleve-t-elle de sa tête ? — sa couronne royale toute dorée : — « Tiens, généreux pêcheur, — voici le prix que tu as mérité. »

Que retire-t-elle de son doigt ? — son petit anneau d'or rouge : — « Tiens, généreux pêcheur, — achète du pain à tes enfants. »

... Alors l'on entendit sonner les cloches ; — alors il y eut détresse et pleurs : — la gisent deux enfants royaux, — les voici tous les deux morts.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier avec détail les poèmes lyriques de Goëthe, tantôt directement inspirés du chant populaire, comme ces délicieuses strophes, *Haidenröslein*, tantôt plus indépendants d'allures, comme *Der Sænger* (*Waher'ich draussen vor dem Thor*), tantôt d'un caractère absolument neuf, comme le chant de Mignon, *Kennst du das Land*. Mais si ce *lied* de Goëthe eut une influence poétique immense, son influence musicale fut considérable également : non seulement il inspira toute une légion de compositeurs ordinaires, Zelter, Reichardt, Reissiger, entre autres, mais il venait à peine de naître

que déjà Mozart en devinait la beauté et composait un court chef-d'œuvre de mélodie expressive sur la belle poésie *Das Veilchen*; Beethoven aussi l'admira, lui devra des pages émouvantes; il triomphera avec Schubert, et plus tard Schumann saura le prendre encore pour thème poétique à de pénétrantes inspirations.

En 1803, deux poètes allemands, Achim d'Arnim et Brentano, publièrent un recueil de poésies populaires allemandes, rassemblées ou imitées par eux, sous ce titre : *Des Knaben Wunderhorn* (le Cor merveilleux de l'enfant). Le retentissement de ce livre fut considérable : le grand mouvement poétique, créé et orienté par Goëthe, activé aussi par les ballades de Schiller, s'accroissait encore par un retour direct à des sources longtemps méconnues, par un élan passionné vers la tradition populaire, la légende, le moyen âge germanique, tout le miraculeux trésor du passé; le romantisme allemand prenait naissance, et toute une pléiade de noms apparaît : Rückert, aux strophes enthousiastes; Uhland, le grand lyrique; Eichendorff et les poètes de la guerre d'indépendance, Körner, Arndt, pour ne citer que les plus connus. Sous ce titre, *Freie Kunst* (l'Art libre), Uhland compose une sorte de manifeste poétique, et il évoque le dieu de la poésie germanique, non plus « en des marbres glacés, en des temples où rien ne vit », mais dans les grandes forêts que hante encore l'ancienne légende. Peut-être même ces poètes allèrent-ils trop loin dans ce sens et la réaction que Heine personnifia un peu plus tard eut-elle une certaine utilité, Heine, le poète par excellence de la fantaisie tour à tour émue et ironique, capable de grossièretés et de laideurs artistiques, mais aussi des inspirations les plus délicates, des évocations les plus splendides, des accents les plus douloureux. En tout cas, ces romantiques et leurs successeurs rajournèrent la poésie allemande et l'enrichirent de *lieder* presque innombrables, dont beaucoup sont de purs chefs-d'œuvre. Tel est, en résumé, ce grand mouvement poétique national, qui se rattache originairement au *lied* de Goëthe, et que l'école romantique développa, avec une grande puissance et un esprit plus particulariste, mouvement qui coïncide avec celui de l'érudition allemande, avec la reconstitution des anciens poèmes du moyen âge et des traditions légendaires par les Grimm, von der Hagen, Simrock, Gœrres, Lachmann, etc., et qui est lié d'autre part au mouvement musical.

Cette évolution du *lied* musical, il faut maintenant la reprendre au point où nous l'avons laissée, c.-à-d. à Mozart et Haydn, tandis qu'apparaissait le *lied* de Goëthe. Mozart a composé de beaux *lieder*, sans préjudice de la merveilleuse inspiration qu'il doit à Goëthe, *Das Veilchen*: il suffira de citer *Erwacht zum neuen Leben*, *An Chloe*, *Komm lieber Mai*; l'une de ses œuvres dramatiques, *la Flûte enchantée*, est même tout imprégnée de la chanson populaire autrichienne — avec quelle grâce, quel sentiment tantôt enjoué, tantôt profond, maints passages sont là pour le prouver (*Der Vogelfänger bin ich ja*, *Das klinget so herrlich*, etc.). Haydn, dont l'œuvre est surtout grande au point de vue de la musique instrumentale, n'a composé qu'un seul vrai *lied*, d'ailleurs large et beau, presque religieux, expression d'une foi patriotique toute cordiale, toute émue. C'est le chant national « Dieu protège notre empereur François! » (*Gott erhalte Franz den Kaiser*). Beethoven est l'auteur de ce cycle touchant, *A la bien-aimée absente* (texte de Jeittel), et de divers autres *lieder*, par exemple *Adelaide*, les « chants écosais » harmonisés et adaptés par lui, *Trocknet nicht* (Goëthe), *Wie herrlich leuchtet mir die Natur* (Goëthe), mélodie admirable d'emportement et de tendresse juvéniles, etc. D'autres chants de lui sont de forme absolument populaire, par exemple *Der freie Mann*, *Kriegslied*, *Molly's Abschied*. On lui doit aussi des chants sacrés, principalement sur des textes de Gœltert; l'un d'eux, *Die Himmel rühmen des Ewigen Ehre*, est célèbre. Mignon de Goëthe lui a valu quelques-unes de ses plus belles inspirations lyriques, *Kennst du das Land*, *Nur wer die*

Sehnsucht kennt... Il a mis en musique les chants de Claire dans *Egmont*, et nul ne peut nier que le sentiment poétique et chantant du *lied* ne joue un rôle considérable en ses sonates comme en ses symphonies : ce rôle se précise même parfois beaucoup, par exemple dans le *rondo en mi-majeur* de la vingt-septième sonate pour piano (op. 90) et dans le finale de la *Symphonie pastorale*. Il est même légitime d'affirmer que Beethoven a voulu faire un *lied* véritable, le *lied* des peuples réunis dans une fraternité joyeuse, en composant la musique de l'*Ode à la joie* de Schiller, mélodie simple et puissante, chant populaire au sens sublime du mot, qui termine et couronne la *Neuvième Symphonie*. Schubert, enfin, est par excellence le maître du *lied* musical, mais du *lied* sous toutes ses formes, allant de la simple *Volksweise* jusqu'au poème dramatique et musical tout ensemble. Avec lui, la mélodie vocale expressive, soutenue, colorée, enrichie par un accompagnement plus ou moins complexe, atteint un degré d'abondance, de beauté, de pathétique qui n'a jamais été surpassé. Elle coule, inépuisable, toujours nouvelle, toujours pénétrante et forte. Quels en sont les caractères, quelles en sont les qualités supérieures, tout cela demanderait une étude approfondie, trop développée pour le présent article (V. SCHUBERT). Disons seulement que telle des mélodies de Schubert, par exemple *Heidenröslein* ou *Am Brunnen vor dem Thore*, est toute proche, par sa géniale simplicité, du *Volkslied*; telle autre, comme le *Roi des Aulnes* (*Erlenkönig*), indique une rare vigueur de composition, de création musicale et devient un petit drame de la plus poignante émotion. D'autres, libres et complexes, très étranges même en leur structure, comme la *Leichenfantasie*, contiennent jusqu'à dix-sept changements de mouvements; certains s'enchaînent de façon à faire un cycle complet, tels *Winterreise* et *Müllertieder*. Goëthe est l'un des poètes qui ont le mieux inspiré Schubert; mais il ne faut oublier cependant ni Schiller, ni Wilhelm Müller, ni Macpherson (poèmes attribués à Ossian), ni Mûgghofer, Schmidt, Klopstock, Rückert, Kosegarten, Schober, Rellstab.

L'apparition du *Freischütz* de Weber (1824) est un événement considérable, non seulement au point de vue du drame musical, mais encore pour le *lied*. Populaire par le choix du sujet, le *Freischütz* le devenait aussi par le rôle qu'y jouaient les *Volkslieder*; Weber s'y inspira des refrains du peuple, du sentiment de ces *lieder* anonymes, et même il les utilisait directement, c'est le cas de la ronde chantée des jeunes filles, *Wir winden die der Jungfernkranz*, *Dame Euryanthe*, quelques passages gardent l'empreinte de la mélodie populaire; dans *Preciosa*, on peut faire une remarque analogue, par exemple pour le chœur des bohémiens, *Im Wald*, et la mélodie, *Einsam bin ich nicht alleine*. De plus, Weber a mis en musique plusieurs des inspirations guerrières de Körner, et il a composé sur divers textes des *lieder* délicieux, entre autres une *Wiegenlied*, *Ich sah ein Röschen*, *Voglein einsam in dem Bauer*, *mei Schatzzerl*, etc. (V. WEBER). A l'actif de Louis Spohr, on peut citer quelques *lieder*, par exemple *Die Rose* et *Der Bleicherin Nachtlied*; il faut nommer aussi Conradin Kreutzer (qui s'inspira surtout d'Uhland), Lortzing, Marschner, Reissiger, dont on cite en particulier *Nach der Heimath*, *Ein Veilchen auf der Wiese stand*, Rungenhagen, qui mit en musique la *Sérénade* de Schiller et *Die Capelle* d'Uhland. Certains compositeurs n'ont même écrit que des harmonisations, arrangements, imitations ou transformations de *Volkslieder*: ainsi le nom de Silcher ne subsiste que grâce aux thèmes populaires qu'il a harmonisés, parfois enrichis, entre autres *Aemchen von Tharaw*, *Ich hatte einen Kameraden*, et *Lorelei*, exquise mélodie, inséparable désormais du poème de Heine : *Ich weiss nicht was soll es bedeuten*. On ne peut enfin oublier Franz Abt, Kücken, ni passer sous silence les *lieder* composés par Mendelssohn, *Es ist bestimmt in Gottes Rath*, *Ringsum erschallt*, *Leise zieht*

in mein Gemüth, *Es ist ein Schmitter, Wer hat dich duschöner Wald, Wartend, Frühlinglied, Auf Flügeln der Gesanges*, etc. Quelques-uns de ces chants sont fort beaux, mais leur influence sur les plus récents compositeurs de *lieder* n'a pas été marquée. Schumann, si grand qu'il soit par ses pièces de piano, même par ses symphonies et ses œuvres vocales et instrumentales de longue haleine, doit à ses *lieder* le meilleur de sa gloire. Il s'est inspiré de textes fort variés, empruntés à Rückert, Reimick, Byron, Burns, Gœthe, mais peut-être est-ce à Chamisso, Eichendorff et Heine, aux deux derniers surtout, qu'il doit, en majeure partie, ses mélodies les plus caractéristiques (V. SCHUMANN). Comme maître du *lied*, on le classe habituellement aussitôt après Schubert. Lui aussi a employé des formes très diverses, tantôt poussant l'énergie de l'accentuation jusqu'à un accent presque dramatique, par exemple dans ce poème de Heine, *Die alten, bösen Lieder*, tantôt se rapprochant du chant simple et populaire, par exemple dans ce *lied* : *Ein Jüngling liebt ein Mädchen*.

Læwe, bien que peu connu en France, et point assez apprécié en Allemagne, est grand par ses *lieder*. Lorsqu'on les lit ou qu'on les entend, on s'explique le cas que Wagner faisait de son talent. C'est surtout dans la ballade qu'il a excélé ; en ce genre, nous citerons : *Herr Olaf, Die Glocken zu Speier, Heinrich der Vogler, Der Wirthin Töchterlein*. Robert Franz est justement célèbre par ses *lieder* ; d'une manière générale, il demeure plus proche du *Volkslied* que Schumann, et surtout de l'ancien *Volkslied*, car son harmonie évoque plus d'une fois l'idée des modes ecclésiastiques qui, on l'a vu, se manifestent fréquemment dans la chanson populaire et le choral, jusque vers le milieu du xvii^e siècle. La plupart des inspirations de Franz sont de la plus expressive beauté ; et presque toutes demeurent intéressantes, fraîches, bien conformes au sentiment populaire, fidèles au texte poétique, pleines de charme et de couleur, et accompagnées de la façon la plus intéressante. Les poèmes mis en musique par lui sont principalement, outre quelques anciens textes anonymes, des poésies de Heine, Geibel, Burns, Rückert, Osterwald ; il lui arrive parfois de composer un *lied* sur un texte déjà traité par Schumann ; bien que la comparaison, malgré les rares mérites qui le distinguent, lui soit d'ordinaire défavorable, il y a des cas où l'on peut sans blasphemie évaluer sa version musicale à celle de son illustre devancier (un exemple en est donné par son interprétation de la poésie de Heine : *Am leuchtenden Sommermorgen*).

Le rôle presque caché, réel cependant, du *lied* populaire dans l'œuvre immense de Richard Wagner motiverait une étude de haut intérêt, mais de développements trop vastes pour qu'elle puisse trouver place ici ; quelques-unes des constatations qui s'y rapportent seront résumées dans l'article spécial au grand poète-musicien ; rappelons seulement qu'en dehors de ses drames, il a composé cinq mélodies pour voix seule avec accompagnement de piano — cinq chefs-d'œuvre ; deux de ces mélodies, intitulées *Cinq Poèmes (Fünf Gedichte)*, constituent des esquisses musicales pour *Tristan und Isolde* ; ces deux-là sont intitulées *Dans la serre (Im Treibhaus)* et *Rêves (Träume)*. De plus, Wagner a mis en musique les *Deux Grenadiers* de Heine, et composé deux belles mélodies sur des poésies françaises, *L'Absence* et *Mignonne, allons voir si la rose* (texte de Ronsard). Il est impossible de clore cette liste des musiciens allemands, auteurs de *lieder*, sans mentionner les beaux *lieder* de J. Brahms (l'un entre autres, *Von ewiger Liebe*, peut être pris comme le type de ses meilleurs), et les superbes *lieder* de Franz Liszt, malheureusement très peu connus en France. Ajoutons que parmi les jeunes musiciens, le *lied* n'est point négligé, et, pour ne citer qu'un nom, que M. Humperdinck s'est excellentement inspiré des *lieder* populaires dans sa charmante partition, *Hänsel und Gretel*.

Comme conclusion au résumé de l'histoire poétique et musicale du *lied*, où nous avons dû, de peur d'allonger démesurément cette étude, faire abstraction de tous les rapports qui existent entre l'évolution de la chanson française et celle du *lied*, comme aussi de toutes les influences artistiques que les différentes nations de l'Europe ont exercées les unes sur les autres, — disons seulement que tous les *Volkslieder* demeurés en usage peuvent se rattacher à cinq ou six formes typiques simples et bien caractérisées. Le peuple les chante presque toujours à deux ou quatre parties, d'après l'harmonie naturelle, avec séries de tierces et de sixtes. Lorsque la tradition ou le travail des compositeurs modernes leur a donné des accompagnements distincts, ces accompagnements sont complètement subordonnés à la partie vocale, en tant qu'importance et intérêt. Il existe en Allemagne des recueils de *Volkslieder* et de *Volkstümliche Lieder*, dont l'énumération serait extrêmement longue ; tous du reste, ou presque tous, contiennent les plus connues des mélodies populaires ; voici, indiquée par les premières paroles du texte, la désignation d'une vingtaine de ces mélodies, choisies parmi les plus aimées du peuple : *Es reiten drei Reiter zum Thore hinaus ; Den lieben langen Tag ; Morgenroth ; Was blasen die Trompeten ; Mødele ruck ; Wenn's Mailüftel weht ; Guter Mond ; Steh'nur auf ; Wir winden dir den Jungfernkranz ; Zu Strassburg auf der Schanze ; Steh'ich in finst'rer Mitternacht ; Verlassen bin ich ; Gaudemus igitur ; Wir hatten gebaut ein stailliches Haus ; O Tannenbaum ; Es waren zwei Königskinder ; Herz, mein Herz ; Wenn i in der Früh aufsteh' ; Ach, wie ist's möglich dann ; Uns're Bu'en sind flink ; Stille Nacht ; Von meiner Heimath...* On trouvera le plus grand nombre des autres aux tables des recueils spéciaux. Alfred SAËNSR.

LIEFFRANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 113 hab.

LIEFRINK (Ilans), peintre et graveur flamand du xvi^e siècle, né à Leyde. Il exerça son art à Anvers de 1540 à 1580, et a été mis au nombre des petits maîtres, bien qu'il ait fait aussi des tableaux d'assez grande dimension. On a de lui plusieurs frises figurant des feuillages, des chasses, des oiseaux, des enfants ; puis des modèles assez fins pour la sculpture et l'orfèvrerie, une *Vie de saint Jean-Baptiste*, en dix feuilles, gravée d'après son compatriote F. Floris, et quelques sculptures en bois.

LIÈGE (Le). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor ; 515 hab.

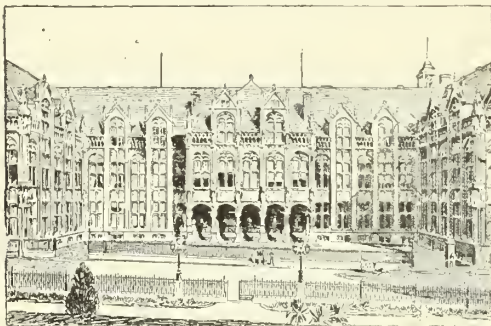
LIÈGE. I. BOTANIQUE. — C'est le tissu végétal, cellulaire, léger, poreux, relativement élastique, résultant du développement extraordinaire de la couche subéreuse de l'écorce (V. ce mot) dans l'Orme et dans quelques Chênes, en particulier dans le *Quercus suber* L.

II. TECHNOLOGIE. — Nous avons donné à l'art. Boucnon (t. VIII, p. 566) les conditions à remplir par le liège pour être d'un emploi industriel et ses principales applications industrielles. Depuis quelques années, l'industrie des agglomérés de liège a pris un grand développement. La base de tous ces produits est le liège concassé et pulvérisé et, suivant les grosseurs des poudres obtenues par le concassage, le broyage et la pulvérisation des déchets de liège, les applications sont très diverses. Les poudres les plus fines, par exemple, dites 140 à 200, parce qu'elles passent à travers un tamis ayant ce nombre de fils au pouce carré, sont utilisées dans la pharmacie et la droguerie, soit comme véhicules des agents antiseptiques, soit comme succédanés du lycopode. Les poudres 100, 60 et même le n^o 20 servent, en s'amalgamant au plâtre, à produire un staff plus léger et plus résistant qu'e le staff ordinaire aux intempéries de l'atmosphère : on en fait aussi le *linoléum* (V. ce mot). Quant aux poudres les plus grosses et aux déchets concassés, agglomérés au plâtre et à d'autres substances, et moulés en forme de briques et de carreaux dans des cadres en bois, puis séchés en partie à l'étuve et partie à l'air libre, elles constituent un nouveau

produit industriel qui a reçu de nombreuses applications. Ces carreaux et ces briques sont mauvais conducteurs de la chaleur et du froid, mauvais conducteurs du son, presque aussi légers que le liège naturel, enfin ils sont ininflammables et à peu près incombustibles. Dans les constructions civiles et industrielles, ces produits sont employés avec avantage depuis quelques années pour le hourdis des planchers et des plafonds, la construction des murs de refend, des cloisons légères, des revêtements des mansardes, des toitures de filature, des glacières, séchoirs, étuves, etc. L'enduit de plâtre ou de mortier adhère très bien sur ces briques. Enfin le liège concassé peut être aussi employé dans la confection des bétons en les agglomérant avec du mortier de chaux ou de ciment. L. K.

LIÈGE (en flamand *Luik*, en allemand *Lüttich*, au moyen âge *Legia*, *Leodium*). **I. Ville.** — Ville de Belgique, chef-lieu de la province du même nom, dans un site fort pittoresque, au confluent de la Meuse et de l'Ourthe; 160,000 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Cologne, et de Paris à Berlin, tête des lignes de l'Ourthe, de Herve, d'Utrecht, de Maastricht. Les industries de Liège sont multiples : manufactures d'armes de guerre et de luxe, fabriques de machines à vapeur, de tôles ; quincailleries, fonderies de fer, de cuivre, de plomb, de zinc ; fabriques de tissus métalliques, de clous, de chicorée, de chocolat, d'huile, de papiers, de savons ; tanneries, industries textiles, vinaigrieres, distilleries, brasseries, chantiers de constructions navales, extraction de la houille. Liège est le siège d'une université de l'Etat à laquelle est annexée une Ecole des mines, des arts et manufactures, et un institut électro-technique, d'un athénée royal, d'un conservatoire royal de musique. Elle est le siège d'une cour d'appel dont la juridiction s'étend sur les provinces de Liège, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur.

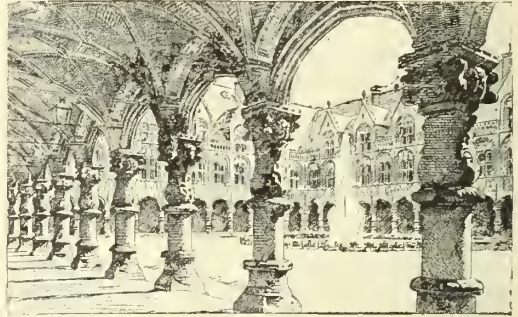
MONUMENTS. — La cathédrale Saint-Paul fondée par Eracle en 968, réédifiée en 1280, et achevée en 1528, appartient en grande partie au style gothique. On y voit



Palais de Justice de Liège.

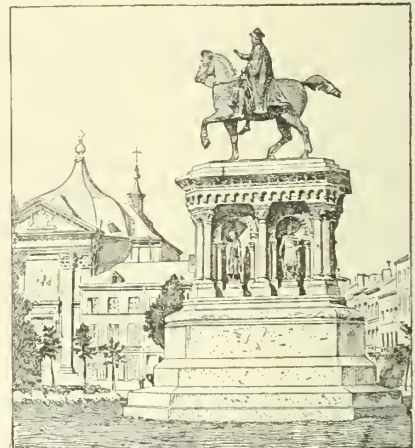
plusieurs tableaux de valeur, entre autres les *Quatre évangélistes* d'Erasmus Quellyn et une *Descente de croix* d'Otto Venius. Le trésor de l'église est fort riche, il contient notamment le chef de saint Lambert en or émaillé, et un groupe en or massif représentant l'amende honorable de Charles le Téméraire après le sac de Liège en 1468. — Saint-Jacques, fondé en 1056 par Balderic II, est un magnifique édifice du style ogival flamboyant. Un portail renaissance a été ajouté du côté N. par Lambert Lombard en 1558 ; l'église a été entièrement restaurée de nos jours. Beaux vitraux du *xvi^e* siècle. — Saint-Martin, placé sur une éminence, fut construit en 962, incendié en 1312 et reconstruit en 1542 ; c'est un édifice gothique, simple, mais de proportions imposantes ; il a été fort bien restauré depuis quelques années. — Saint-Barthélemy est une basilique du *xii^e* siècle complètement modernisée ; elle a deux tours romanes et cinq nefs. On y remarque des fonts baptismaux de bronze, fondus en 1112 par Lambert Pa-

tras de Dinant. — Sainte-Croix a été bâtie par Notger en 970 et a subi diverses transformations. Le chœur occidental, bâti vers 1175, avec une tour octogone et une galerie de colonnettes, rappelle le style des pays rhénans ; le chœur oriental et la nef sont du style gothique du *xiv^e* siècle. — Saint-Denis, curieux monument du *x^e* siècle, contient un superbe retable en bois sculpté, de la fin du *xv^e* siècle. — Le palais de justice, ancien palais des princes-évêques,



Intérieur du palais de Justice.

fut érigé par Erard de La Marck vers 1508 ; il fut reconstruit en 1737 et restauré en 1848. Ce palais comprend deux cours très pittoresques, entourées de galeries voûtées qui présentent un singulier mélange des styles gothique et de la Renaissance. — L'Université se compose d'anciens bâtiments datant de sa fondation, en 1817, et de vastes constructions élevées de 1880 à 1894, et disséminées en divers points de la ville, qui contiennent d'admirables laboratoires de physique, de chimie, d'anatomie, de physiologie, de zoologie, etc. ; elle a de plus un grand hôpital, un observatoire, un grand jardin botanique, et un institut électro-technique. La bibliothèque compte plus de 250,000 volumes, 1,200 manuscrits, un riche médailler et une collection de gravures et de dessins très considérable. Il en existe des catalogues partiels : Helbig et Grandjean, *Catalogue des collections léguées à la ville de Liège par U. Capitaine* (Liège, 1872, 3 vol. in-8) et Grandjean, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'université de Liège* (Liège, 1875, 1 vol. in-8 et un supplém.). Le musée d'histoire naturelle est riche en fossiles découverts dans de nombreuses grottes du pays. L'Uni-



Statue de Charlemagne.

versité de Liège compte 5 facultés, 79 professeurs et chargés de cours, et près de 1,500 étudiants. — Le dépôt des archives de l'Etat contient beaucoup de documents concer-

nant l'histoire de la principauté. — Le musée archéologique a une salle d'antiquités romaines très intéressante. — Le musée de peinture est une collection peu importante de tableaux dus surtout à des artistes liégeois; il y a quelques toiles de P. Delaroché, Wiertz, de Vriendt, P. Wauweters, et un admirable portrait de Bonaparte, premier consul, par Ingres. — Le musée d'armes contient beaucoup de pièces intéressantes, surtout des armes à feu. La ville de Liège a érigé des statues à Charlemagne, à Grétry et à André Dumont. Le principal pont de la Meuse, le pont des Arches, a été décoré de statues allégoriques. Celles dues à P. Drion, sont remarquables. — La ville de Liège a de beaux jardins publics soigneusement entretenus : le parc d'Avroy, le jardin d'acclimatation, les parcs de l'île aux Osiers et de Cointe. Au point de vue militaire, Liège est devenu le centre d'un vaste système de fortifications destinées, avec celle de Namur, à défendre la vallée de la Meuse.

HOMMES CÉLÈBRES. — Jean Despreis, dit d'Outre-Meuse, chroniqueur, † 1399; Lambert Lombard, peintre et architecte, † 1360; Varin, graveur des monnaies de Louis XIII et Louis XIV; Bertholet Flémalle, peintre, † 1675; Carlier, peintre, † 1675; Lairesse, peintre, † 1711; Louvrex, jurisconsulte, † 1734; Duvivier, graveur des monnaies de Louis XV, † 1761; Grétry, musicien, † 1813; Surllet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, † 1839; André Dumont, géologue, † 1857; Bidaut, ingénieur, † 1868. Les armoiries de la ville de Liège sont : *de gueules à la colonne posée sur trois degrés et surmontée d'une pomme de pin, rehaussée d'une croix, le tout d'or, acostée d'un L et d'un G capital de même.*

HISTOIRE. — A l'époque de l'invasion romaine, le territoire liégeois était occupé par différentes tribus, notamment celles des Condruziens, tributaires des Tréviriens, et celle des Eburons. L'origine de Liège remonte jusque vers 558. A cette époque, saint Monulphe, évêque de Tongres, éleva une chapelle près du confluent de la Legia et de la Meuse; un *vicus publicus* entourait cet oratoire. Pendant près d'un siècle, cette fondation reste dans l'oubli. En 656, Liège devient le séjour favori de saint Lambert (V. ce nom), évêque de Tongres; son successeur, saint Hubert (V. ce nom), construisit en son honneur une vaste basilique où son corps fut enseveli, et fit ensuite de Liège sa ville épiscopale, en l'an 720. Liège devait avoir dès lors une certaine importance, car deux conciles y furent tenus, l'un en 710, l'autre en 720. Au IX^e et au X^e siècle, la munificence des souverains agrandit considérablement les terres de l'évêque. L'évêque Eraclé continua et développa l'œuvre scolaire de Francon, mais le véritable fondateur de la puissance liégeoise est Notger (V. ce nom) qui monta sur le trône épiscopal en 974. Il fortifia et assainit la ville, étendit son territoire, châtiâ durement les grands seigneurs pillards qui désolaient les environs, et obtint des empereurs Otton l'érection de Liège en Etat indépendant. En 985, la principauté comprenait déjà les villes de Liège, Huy, Fosses, Tongres, Thuin, Theux, Lobbes, Malines, Visé, Maastricht, Tirlemont et Gembloux. Henri de Verdun institua vers 1075 un tribunal de la Paix destiné à faire disparaître les guerres privées. Othert, qui prit le parti de Henri IV dans la querelle des investitures, enrichit l'évêché du territoire de Boullou; Albert de Cuyck (V. ce nom) dota ses sujets d'importants privilèges que l'on résuma dans le proverbe : *A Liège pauvre homme en sa maison est roi.* Hugues de Pierrepont disputa au duc de Brabant Henri le Guerroyen la possession des terres de Moha et de Waleffe; le Brabançon vainqueur entra dans Liège en 1212 et dévasta complètement la ville, mais il subit à son tour un grave échec à la bataille de Steppes (1213). Hugues acquit la ville de Saint-Trond et Waulsort. Sous Henri de Gueldre, le peuple s'empara de l'élection des bourgeois. En 1316, sous le règne d'Adolphe de La Marck, fut conclue la *paix de Fexhe*, qu'on a appelée la *grande charte* des Liégeois. La création du tribunal des Vingt-deux vint la compléter. Le

prince, le clergé, les nobles et le peuple se partageaient les affaires publiques; l'exercice des droits civils, politiques et judiciaires les plus étendus était garanti aux citoyens. Louis de Bourbon (V. ce nom) eut un règne tourmenté par les soulèvements populaires et l'intervention de la France et de la maison de Bourgogne. Les villes de Liège et de Dinant furent détruites par les troupes de Charles le Téméraire, et la principauté tout entière souffrit cruellement des exactions bourguignonnes. Erard de La Marck (V. ce nom) mit tous ses soins à réparer les maux causés par la guerre et releva Liège de ses ruines. Gérard de Groesbeck opéra dans les lois une réforme qui eut pour effet de diminuer la longueur des procédures et les frais de justice. D'autre part, il combattit énergiquement et même parfois cruellement la propagation des doctrines protestantes. La plus grande partie du XVII^e siècle fut une époque de guerres civiles; c'est l'époque des *Chiroux* et des *Gri-gnoux* (V. ces mots). Les princes voulaient restreindre les privilèges populaires qu'ils jugeaient dangereux pour le maintien de leur autorité. La lutte se termina en 1684 par la victoire de l'évêque. Le *Règlement* imposé par *Maximilien-Henri de Bavière* (V. ce nom) anéantit à tout jamais les institutions démocratiques de la ville et mit fin à l'influence des métiers. Depuis cette époque, l'histoire politique intérieure de Liège est dénuée d'intérêt; à l'extérieur, les princes-évêques s'efforcent avec plus ou moins de succès de sauvegarder leur neutralité au milieu des conflits sans cesse renouvelés entre les puissances continentales. La principauté eut beaucoup à souffrir des guerres de Louis XIV, et perdit Bouillon. Au XVIII^e siècle, *Velbrück* (V. ce nom) fut le protecteur généreux des lettres et des arts. Son successeur *Hoensbroeck* (V. ce nom) eut à lutter contre le parti démocratique qui s'était formé à Liège sous l'influence des encyclopédistes. La nouvelle de la prise de la Bastille précipita la crise : le peuple liégeois se souleva et imposa à l'évêque la suppression du *Règlement* de 1684. Hoensbroeck s'enfuit et rentra dans la principauté avec une armée autrichienne; mais, après la bataille de Jemmapes, il fut déclaré déchu du pouvoir. La bataille de Neerwinden, perdue par Dumouriez, amena une seconde restauration. Mais le règne de François de Méan (V. ce nom), successeur de Hoensbroeck, n'eut qu'une durée éphémère : le 1^{er} oct. 1795, la principauté de Liège fut annexée à la République française. La principauté se composait de la *Campine*, de la *Hesbaye*, des comtés de *Looz* et de *Horne*, du marquisat de *Franchimont*, du *Coudroz*, de l'*Entre-Sambre-et-Meuse* et du duché de *Bouillon*, « diamant enchâssé dans la croûte de Liège ». De 1795 à 1814, la majeure partie de l'ancien état épiscopal forme le dép. de l'Ourthe.

LISTE DES EVÊQUES DEPUIS SAINT MONULPHE. — A. *Evêques de Tongres*: Monulphe, 558; Gondulphe, 597; Perpète, 604; Ebreigise, 619; Jean l'Agneau, 631; Amand, 632; Remacle, 650; Théodard, 653; Lambert, 656; Hubert, 697; Floribert, 727; Fulcaire, 746; Agillride, 769; Gerbalde, 785; Walcand, 809; Pirard, 832; Hircaire, 840; Francon, 855; Etienne, 903.

B. *Evêques de Liège*: Richaire, 920; Hugues, 945; Farabère, 947; Rathère, 953; Balderic I^{er}, 956; Eraclé, 959; Notger, 971; Balderic II, 1008; Walbodon, 1018; Durand, 1021; Regimard, 1025; Nilhard, 1038; Wazon, 1042; Theoduin, 1048; Henri I^{er} de Verdun, 1075; Othert, 1092; Frédéric, 1119; Alberon I^{er}, 1123; Alexandre I^{er}, 1128; Alberon II, 1136; Henri II, 1145; Alexandre II, 1165; Radulphe, 1168; saint Albert de Louvain, 1191; Albert de Cuyck, 1195; Hugues de Pierrepont, 1200; Jean d'Als, 1230; Guillaume de Savoie, 1239; Robert de Langres, 1240; Henri de Gueldre, 1247; Jean d'Enghien, 1274; Jean de Flandre, 1282; Hugues de Châlons, 1296; Adolphe de Waldeck, 1301; Thibaut de Bar, 1303; Adolphe de La Marck, 1313; Englebert de La Marck, 1345; Jean d'Arckel, 1364; Arnoul de Hornes, 1379; Jean de Bavière, 1390; Jean de Walenrode, 1418; Jean de Heinsberg, 1420; Louis de Bourbon, 1456; Jean de Hornes,

1484; Erard de La Marck, 1506; Corneille de Berghe, 1538; Georges d'Antriche, 1544; Robert de Berghe, 1557; Gérard de Groesbeck, 1564; Ernest de Bavière, 1581; Ferdinand de Bavière, 1612; Max-Henri de Bavière, 1630; Jean-Louis d'Elderen, 1688; Jos.-Clément de Bavière, 1694; Georges-Louis de Berg, 1724; Jean-Théod. de Bavière, 1744; Ch. d'Oultremont, 1763; Fr.-Ch. de Velbrück, 1772; C.-F. de Hoensbroeck, 1784; F.-A. de Méan, 1792.

C. *Evêques sans souveraineté temporelle* : J.-E. Zaepffel, 1802; Corn. van Bommel, 1829; Théod. de Montpellier, 1832; V.-J. Doutreloux, 1878.

II. **Province.** — La province de Liège est limitée au N. par le Limbourg, à l'E. par la Prusse, au S. par le Luxembourg et la prov. de Namur, à l'O. par le Brabant. Sa plus grande longueur est d'environ 75 kil. de l'E. à l'O. et sa largeur de 50 kil. du N. au S. Elle occupe une superficie de 2,895 kil. q.; sa population absolue est de 779,000 hab.; sa population relative de 260 hab. par kil. q. Le sol de la province est très accidenté. Au S.-E., il est montagneux et couvert de forêts; au N. et au N.-E., il se compose de belles plaines et de riches prairies; à l'O. et au S., il se compose du vaste plateau de la *Hesbaye* et des collines du *Condrex* (V. ces mots). La province de Liège est arrosée par la Meuse, le Hoyoux, la Méhaigne, l'Ourthe, la Vesdre, l'Ambève, la Berwinne et beaucoup de cours d'eau moins importants. Elle est divisée en 4 arrondissements administratifs qui ont pour chefs-lieux : Liège, Verviers, Huy et Waremme; en 22 cantons, et 341 communes dont 8 villes : Liège, Herve, Huy, Limbourg, Spa, Stavelot, Verviers et Visé. Elle élit 42 sénateurs, 19 représentants et 83 conseillers provinciaux. La plupart des habitants de la province appartiennent à la religion catholique romaine. Il y a des protestants, en petit nombre, à Liège, à Seraing, à Hodimont, à Sprimont, à Olne; une communauté israélite existe à Liège. Le diocèse de Liège comprend aussi la province de Limbourg. La province de Liège compte 24 doyennés, 24 cures et 91 succursales. Elle est divisée en trois arrondissements judiciaires dont les chefs-lieux sont Liège, Verviers et Huy, et en 22 cantons de justice de paix. Il y a des tribunaux de commerce à Liège et à Verviers, et des conseils de l'industrie et du travail dans les localités industrielles.

Les produits du sol consistent en céréales, légumes et fruits de toute espèce; les vignobles des bords de la Meuse sont les plus septentrionaux de l'Europe. Les forêts fournissent d'excellents bois de chênes et des écorces pour les tanneries; le gibier y abonde; l'élevage du bétail se fait avec succès, surtout dans la région de Herve où la fabrication du fromage est très importante. Les richesses minérales sont extraordinairement abondantes. On trouve dans la province de Liège le fer, le zinc, le plomb, le cuivre, le marbre, la pierre de taille, l'ardoise, le grès, la pierre à chaux, la pierre meulière, la pierre à aiguiser, l'argile et la houille. Les sources minérales les plus importantes de la Belgique sont celles de Chaudfontaine et de Spa.

La province de Liège est la première du royaume pour le nombre et l'importance des fabriques et manufactures : fonderies de fer, de cuivre, de zinc, de plomb, fabriques d'armes, de machines à vapeur, de matériel de chemin de fer, laminaires, forges, manufactures de draps et de tissus de toute espèce, papeteries, verreries, cristalleries, etc.

Les armoiries de la principauté étaient : *Ecartelé au 1, de gueules à la fasce d'argent, qui est du duché de Bouillon, au 2, d'argent à trois lions couronnés de sinople, qui est du marquisat de Franchimont, au 3, de gueules à quatre fasces d'or, qui est du comté de Loos, au 4, d'argent à trois huchets de gueules violés d'argent, qui est du comté de Hornes, et sur le tout, de gueules à la colonne posée sur trois degrés et surmontée d'une pomme de pin, rehaussée d'une croix, le tout d'or, accostée d'un L et d'un G capital de même, qui est de Liège.*

III. **Canal de Liège à Maastricht ou Canal latéral à la Meuse.** — Ce canal part de la Meuse à la limite de la com. de Liège et se termine à Maastricht au bassin du canal de Bois-le-Duc. Il a la direction du S. au N. et sa longueur totale est de 25,950 m. dont 20,450 en Belgique. Sa largeur est de 18^m40 à la ligne d'eau, de 10 m. au plafond, et sa profondeur est de 2^m40. Il est alimenté par la Meuse.

E. HUBERT.

BIBL. : CHAPEAUVILLE, *Qui Gesta pontificum Tungrensiùm, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui*; Liège, 1612, 3 vol. in-4. — FISEN, *Historia ecclesiæ Leodiensis*; Liège, 1642, in-fol.; 1696, 2 vol. in-fol. — BOUILLE, *Histoire de la ville et du pays de Liège*; Liège, 1725-1732, 3 vol. in-fol. — DE GERLACHE, *Histoire de Liège*; Bruxelles, 1843, in-8. — POLAIN, *Histoire de l'ancien pays de Liège*; Liège, 1844-47, 2 vol. in-8. — HENAUX, *Histoire du pays de Liège*; Liège, 1857, 2 vol. in-8. — BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise*; Liège, 1865, 2 vol. in-8. — DARIUS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*; Liège, 1868-1885, 10 vol. in-8.

LIEGEARD (Stephen), littérateur français, né à Dijon le 29 mars 1830. Avocat au barreau de Dijon, il entra dans l'administration préfectorale en 1856 et occupa notamment les sous-préfectures de Briey, de Parthenay, de Carpentras. Elu député de la Moselle, avec l'estampillé officielle, le 24 mars 1867, réélu en 1869, il appartint au tiers parti. Après la chute de l'Empire, il reprit sa place au barreau de Dijon et se consacra à la littérature. Citons de lui : *le Partage* (Paris, 1854, in-8), étude juridique; *les Abeilles d'or, Chants impériaux* (1859, in-8); *le Verger d'Isaure* (1870, in-8), poésie; *Une Visite aux monts Maudits* (1872, in-16); *Trois Ans à la Chambre* (1873, in-12); *Vingt Journées d'un touriste au pays de Luchon* (1874, in-12); *Livingstone*, poème (1876, in-12); *A travers l'Engadine* (1877, in-12); *les Grands Cœurs* (1882, in-12), poésies; *Au Caprice de la plume* (1884, in-12); *la Côte d'azur* (1887, gr. in-4); *Rêves de combat* (1892, in-8), poésies.

LIEGEOIS (Jules-Joseph), juriste et économiste français, né à Damvillers (Meuse) le 30 nov. 1833. Après avoir été successivement chef du cabinet du préfet de la Meurthe, puis sous-chef au cabinet du ministre de l'intérieur, M. Liégeois, qui s'était fait recevoir docteur en droit à la faculté de droit de Strasbourg fut nommé en 1865 professeur à la faculté de droit de Nancy, où il obtint la chaire de droit administratif. En outre, il a successivement fait des cours complémentaires d'économie politique, d'histoire du droit et de législation industrielle. Le premier il s'est occupé des rapports du droit avec les phénomènes hypnotiques. Il a notamment exposé ses doctrines devant l'Académie des sciences morales et à la cour d'assises de la Seine dans la célèbre affaire Goullé. Il a publié plusieurs ouvrages importants : *Histoire et législation de l'usure* (Paris, 1863, in-8); *Répétitions écrites sur le droit administratif de Cabanlous* (Paris, 1892 in-8, 5^e et 6^e éd.); *De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit universel*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales, dans les séances des 1^{er}, 4^{er}, 26 avr., 3 et 10 mai 1884; *De la Suggestion et du somnambulisme dans leurs rapports avec la jurisprudence et la médecine légale* (Paris, 1889, in-18). M. Liégeois collabore en outre à un grand nombre de revues de droit ou d'administration.

E. GLASSON.

LIEGNITZ. Ville de Prusse, ch.-l. d'un district de Silésie, sur la Katzbach, près du confluent du Schwarzwasser; 46,874 hab. (en 1890). Grande fabrication de toiles et de draps, fonderies, fabriques de machines, de pianos, de chapeaux, de gants, etc. Mentionnée à partir de 1104. Ancienne résidence des ducs de Basse-Silésie (1163), puis des Piasts de Liegnitz (1241-1675), son histoire se confond avec celle de la Silésie (V. ce mot). Elle fut le théâtre de trois grandes batailles : le 9 avr. 1241, les Mongols y écrasèrent les Allemands et Slaves, puis saeagèrent la ville; le 13 mai 1634, les Suédois d'Arnim défirent les Impériaux de Colloredo; le 15 août 1760, Frédéric II défit Daun qui tentait une surprise de nuit.

Le district de Liegnitz a 13,608 kil. q. et 1,047,405 hab., soit 77 hab. par kil. q.; les 5/6 sont protestants; 1/6 catholiques. Il se divise en 21 cercles: Bolkenhain, Bunzlau, Freistadt, Glogau, Goldberg-Haynau, Gœrlitzville, Gœrlitz-Campagne, Grünberg, Hirschberg, Hoyerswerda, Jauer, Landeshut, Lauban, Liegnitz-Ville, Leignitz-Campagne, Lœwenberg, Luben, Rothenburg, Sagan, Schœnau, Sprottau. — Il comprend avec les anciennes principautés de Liegnitz, Glogau et Jauer, la plus grande partie de la Haute-Lusace, enlevée à la Saxe en 1815. A.-M. B.

BIBL.: SAMMTER et KRAFFT, *Chronik von Liegnitz*; Liegnitz, 1861-73, 4 livr. — SCHIRRMACHIER, *Urhundbuch der Stadt Liegnitz bis 1455*, 1866.

LIEMÆCKER (Niklaus), dit *Roose*, peintre flamand, né à Gand en 1575, mort en 1646. Élève de Marc Gueraert et d'Otto Venius, et fort prisé par Rubens, qui était son ami, cet éminent artiste, après avoir débuté par divers travaux exécutés à Paderborn pour le prince-évêque, consacra surtout son talent à la décoration des édifices de sa ville natale. Parmi ses plus beaux ouvrages, tous de grande dimension et d'un coloris plein de vigueur, nous citerons: le *Plafond de la chapelle de l'évêque*, et la *Vierge et l'enfant Jésus*, à l'église Saint-Bavon; la *Chute des Anges* (son morceau capital) et la *Samaritaine blessée*, à Saint-Nicolas; un magnifique *Jugement dernier*, à Saint-Jacques; *Jésus tenté dans le désert*, la *Résurrection de Lazare*, les *Vendeurs chassés du temple*, la *Transfiguration*, etc., à Saint-Sauveur; la *Naissance du Christ*, les *Anges apportant à saint Benoît le plan d'un monastère*, à l'abbaye de Nieuwen Boosche, où la fille de Roose avait pris le voile; l'*Apparition de la Vierge à saint Boniface*, aux dominicains de Bruges, etc.

LIEMBA (V. TANGANYIKA [Lac]).

LIEN (Charpente). Pièce de bois munie d'un tenon à chaque extrémité et posée en écharpe afin de relier ensemble deux autres pièces, soit une sablière et un poteau, soit un poinçon et un arbalétrier, soit un poinçon et le faîtage. Les *liens pendants* sont des liens servant à consolider les barrières servant de garde-fous au tablier d'un pont en charpente, et on donne encore ce nom de lien à une barre de fer méplat, courbée en forme d'U, servant à réunir et à renforcer deux pièces de charpente accolées. Ch. L.

LIEN-TCHOU-FOU. Ville maritime de Chine, prov. de Kouang-toung, au N.-E. du golfe du Tonkin, à l'embouchure du Si-men-kiang, au fond de la baie de Pakhoi; 42,000 hab. De là partent des routes vers le Yu-kiang et vers l'intérieur du Kouang-si.

LIENBACHER (Georg), homme politique autrichien, né à Kuchl, près de Golling (Salzbourg) le 18 avr. 1822. Il fit sa carrière dans la magistrature et se retira en 1887. Il siégea depuis 1873 à la Chambre des députés et appartient à la droite cléricale dont il désapprouva l'alliance avec les Slaves. Il a pris une part considérable à la préparation des lois pénales de 1862 et des lois sur l'instruction criminelle, sur la presse, etc. Parmi ses écrits, on cite: *Das österreichische Polizeistrafrecht* (1880, 4^e éd.).

LIENCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte; 219 hab.

LIENTÉRIE (V. INTESTIN, t. XX, p. 912).

LIENZ. Ville d'Autriche, prov. de Tirol, dans une plaine du Pusterthal, au confluent de l'Isel et de la Drave; 3,000 hab. Beau château, église gothique. Centre d'excursions dans les Alpes dolomitiques et les monts de Tauern.

LIEOU-KIEOU (Iles de Chine) (V. RIU-KIOW).

LIEOU-TCHONG, empereur chinois (V. HAN).

LIEOUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 231 hab.

LIÈPVRE (*Lebraba*, en allem. *Leberau*). Com. de la Haute-Alsace, arr. de Ribeauvillé, cant. de Sainte-Marie-aux-Mines, sur la Lièpvrette (*Lebra*, 1105) et le chem. de fer de Schlestadt à Sainte-Marie-aux-Mines; 2,460 hab. Manufactures de tissus en soie, laine et coton; autrefois on y exploitait des mines d'argent, de cuivre, de plomb,

d'arsenic et d'antimoine; église moderne avec tour romane et baptistère du x^e siècle; à côté de l'église, chapelle de la même époque. Lièpvre, autrefois petite ville, doit son origine à un monastère fondé vers 772 par Fulrad, abbé de Saint-Denis. Ce monastère, transformé plus tard en prieuré de bénédictins, dépendait de l'abbaye de Saint-Denis, jusqu'à sa réunion, en 1400, à la collégiale de Saint-Georges de Nancy sous les auspices des ducs de Lorraine. Lièpvre fut incendiée en 1444 par les Armagnacs. Plus tard les ducs de Lorraine y eurent un château de chasse.

BIBL.: GRANDIDIER, *Hist. de la vallée de Lièpvre*; Sainte-Marie-aux-Mines, 1807. — *Biblioth. de l'Ec. des chartes*, 4^e sér., t. III, 48-52.

LIREAMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel; 707 hab.

LIERCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt; 345 hab.

LIÈRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 456 hab.

LIERGANES. Ville d'Espagne, prov. de Santander, dans la vallée de la Miera; 2,000 hab. Eaux sulfureuses (+ 23°).

LIERGUES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Anse; 696 hab.

LIERNAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune; 4,309 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Cravant à Autun.

LIERNE (Constr.). En maçonnerie, les liernes sont des nervures de voûte renforçant cette voûte en reliant la clef des arcs ogives au sommet des *tiercerons* (V. ce mot). — En charpente, les liernes sont des pièces de bois posées horizontalement, mais recevant des emplois bien différents: elles sont rapportées sur les solives d'un plancher sur lesquelles elles sont entaillées de la moitié de leur épaisseur et contribuent ainsi à en augmenter la rigidité; elles relient les poinçons de deux fermes consécutives et reçoivent les solives du faux plancher ou encore elles relient entre elles les fermes d'un comble à surface courbe. Ch. L.

LIERNOLLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Jaligny; 836 hab. Carrières de grès rouge.

LIERRE. I. BOTANIQUE. — (*Hedera* Tourn.). Genre de plantes, de la famille des Araliacées. Ce sont des arbustes souvent grêles, sarmenteux, s'attachant aux objets voisins par des crampons ou racines adventives imparfaites, portant des feuilles alternes, sans stipules; les fleurs, portées sur des branches libres et dont les feuilles ont une forme spéciale, sont disposées en ombelles simples ou composées avec, à la base, un involucre bractéal. Les fleurs hermaphrodites et régulières présentent les caractères suivants: réceptacle concave renfermant l'ovaire et portant sur ses bords le périanthe et l'androcée épigyne; calice réduit à des saillies dentiformes; corolle formée de 5 pétales alternes, caducs; 5 étamines alternes avec les pétales et à anthère biloculaire introrse; ovaire à 3 loges ou à 2-4 loges, avec un seul ovule descendant. Le fruit est une drupe à noyaux minces renfermant une ou plusieurs graines albuminées. — La seule espèce européenne est *H. helix* L. ou Lierre commun, qu'on rencontre habituellement dans les lieux ombragés, attaché au tronc des arbres ou grimpant le long des murs. — Anciennement le Lierre (en grec *κισσός*) était consacré à Bacchus. Toutes les parties de la plante ont été employées en médecine, les feuilles comme excitantes, emménagogues, résolutes et détersives, les baies comme éméto-cathartiques, la gomme-résine ou *hédrine* comme excitante, fondante, épilatoire, antiparasitaire, antidontalgique, etc. — LIERRE DU CANADA. C'est le *Rhus radicans* L. (V. SUMAC). — L. TERRESTRE. Le *Glechoma hederacea* L. (V. GLECHOMA). D^r L. Hb.

II. HORTICULTURE. — Le Lierre est fréquemment cultivé dans les parcs et dans les jardins pour garnir les murs, les rochers, les constructions rustiques; on l'utilise aussi autour des gazons, des plates-bandes, en bordures, sous les massifs d'arbres et d'arbustes, en tapis de ver-

dure et même sur les arbres, quand on croit ainsi ajouter à leur effet ornemental. Cet arbrisseau se contente de sols médiocres. En terrain fertile, sous un climat doux et humide, il développe rapidement ses tiges au feuillage abondant et lustré. On en connaît plusieurs variétés : *L. d'Irlande* et *L. du Caucase* à larges feuilles ; *L. de Caven-dish*, à petites feuilles ; Lierre à feuilles panachées de blanc ou de jaune ; *L. en arbre*, buissonnant et touffu. La multiplication se fait par le semis et plus souvent de boutures, de branches enracinées. Le lierre est commun dans nos forêts. Les arbres qu'il enlace et domine, gênés dans la circulation de leur sève et insuffisamment éclairés, s'affaiblissent et meurent. Il convient donc de le détruire et il suffit de le couper au pied pour qu'il se dessèche. Son bois est sans valeur. G. BOYER.

LIERRE. Ville de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Malines, au confluent des deux Nèthes ; 20,700 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvers à Gladbach, de Charleroi à Anvers, et de Turnhout à Anvers. Fabriques de dentelles et de soieries, raffineries de sel et de sucre, tanneries, fabriques de chicorée, brasseries, distilleries. Ecole normale de l'Etat pour la formation d'instituteurs. La fondation de la ville de Lierre semble remonter au VIII^e siècle. Henri I^{er} et Jean I^{er} de Brabant la dotèrent d'importants privilèges ; au XIV^e siècle, l'industrie drapière y avait acquis une grande importance, et les marchands lierrois possédaient une halle particulière à Francfort. Lierre fut assiégée et prise par les Espagnols en 1582, par les Hollandais en 1595, et par les troupes de Marlborough en 1706. Les Belges y repoussèrent les Hollandais en 1830. Les armoiries de Lierre sont *d'argent aux trois chevrons de gueules*. Les principaux monuments de Lierre sont : l'église de Saint-Gommaire, construite de 1425 à 1557, et bien restaurée depuis peu ; c'est un des plus beaux spécimens du style gothique tertiaire en Belgique. Le trésor de l'église renferme la chasse de saint Gommaire, en argent, du XVII^e siècle. L'hôtel de ville a un beffroi du XIV^e siècle. E. H.

CANAL DE LIERRE À HERENTHALS. — C'est la Petite-Nèthe canalisée sur une longueur de 25,600 m. ; sa largeur à la ligne d'eau est de 11^m75 et sa profondeur de 1^m50.

BIBL. : A. BERGMANN, *Histoire de la ville de Lierre* (en flam.) ; Lierre, 1873, in-8.

LIERRE (Joost Van), peintre flamand, né à Bruxelles vers 1530, mort à Swindrecht, près de Waes, vers 1583. Il vécut surtout à Anvers ; puis il finit par renoncer à l'art pour embrasser la Réforme de Calvin et se faire prédicateur ; aussi ses paysages, en petit nombre, ont-ils été fort recherchés par les amateurs, qui les détiennent presque tous. Citons de lui : *Marché de paysans* (Académie des beaux-arts de Venise) ; *Paysages avec scènes bibliques* (gravés par H. Hondius) ; *Village avec église et cloître* (*id.*), et des cartons pour tapisseries.

LIERVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 274 hab.

LIERVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 216 hab.

LIÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre ; 233 hab.

LIÉSBOEN (Meister von), le *Maître de Liesborn*, peintre allemand du XV^e siècle, connu seulement, — de la son nom, — par des fragments d'un grand tableau d'autel qui se trouvait dans le chœur de l'église du cloître de Liesborn, près de Münster. Cette œuvre, lacérée en 1807, et dont les débris, acquis ensuite par le conseiller Krüger à Minden, sont à présent au musée de Londres, représentait le *Christ en croix*, avec saint Jean, sainte Scholastique, Marie, les saints Cosme et Damien, et, dans les compartiments latéraux, des scènes du Nouveau Testament, le tout se rapprochant de la manière de l'école de Van Eyck et de celle de Cologne. Il existait une copie de ce tableau, faite par un élève de l'artiste, dans l'église évangélique de Lin-nen ; elle a été détruite également au commencement de notre siècle.

LIESING. Bourg d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, à 7 kil. S. de Vienne ; 4,500 hab. Une des plus grandes brasseries d'Autriche, grandes fabriques de lainages, cotonnades, bougies, savons, etc.

LIÉSLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 773 hab. Stat. de chem. de fer P.-L.-M., ligne de Besançon à Lyon.

LIÉSSE (*Lætilia*). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne, sur le ruisseau de la Buze, qui sert au dessèchement des marais ; 4,354 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Laon à Liart. Tourbières, Fabriques d'orfèvrerie religieuse, de jouets, de bimbelerie, d'orfèvrerie commune et de fleurs artificielles. Eglise de Notre-Dame de Liesse des XII^e, XIV^e et XVI^e siècles. but d'un pèlerinage très fréquenté. Jubé des XV^e et XVI^e siècles. Nombreux ex-voto, parmi lesquels un tableau donné par Louis XIII en 1632.

LIÉSSIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château, sur l'Illepe-Majeure, à la lisière N. de la forêt de Trélon ; 806 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Maubeuge à Hirson. Bureau de douanes. Briqueterie. Fabriques de boissellerie, douves, sabots. Scierie, bonneterie, brasseries, moulins. De l'ancienne abbaye bénédictine (*Lætiense monasterium*), fondée au VII^e siècle, il subsiste un bâtiment, le château de la Motte, au milieu d'un beau parc. L'église paroissiale contient quelques tableaux flamands intéressants. Chapelles du XVIII^e siècle à chacune des quatre entrées du village.

LIÉSTAL. Ville de Suisse, ch.-lieu du cant. de Bâle-Campagne, sur l'Érgolz, dans une contrée très fertile et très riante, sur le chem. de fer Bâle-Olten et sur la route qui conduit de Bâle dans l'intérieur de la Suisse ; 4,850 hab. On y remarque un établissement pénitentiaire et un asile de pauvres. C'est de Liestal que partit, en 1831, le mouvement insurrectionnel contre le gouvernement de Bâle, en suite duquel le canton de Bâle fut divisé en deux parties.

LIÉSVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise ; 308 hab.

LIÉTARD (Alexandre), médecin français contemporain, né à Domrémy-la-Pucelle (Vosges) le 4 avr. 1833. Il fit ses études médicales à Strasbourg et fut attaché à la faculté comme préparateur de botanique (1855-56), puis aux hôpitaux comme interne (1856-58) et soutint sa thèse de doctorat en 1858. Depuis lors il habite Plombières où il a rempli de 1869 à 1881 les fonctions d'inspecteur adjoint des eaux et depuis 1881 celles de médecin-inspecteur. Maire de Plombières de 1879 à 1892, il fut membre du conseil général de la Côte-d'Or de 1871 à 1877. Il a été élu membre correspondant de l'Académie de médecine en 1893 ; il est en outre membre de la Société asiatique, de la Société de linguistique, de la Société anthropologique de Paris, etc. — Liétard a publié d'importants travaux : 1^o sur l'histoire de la médecine : *Essai sur l'hist. de la médecine chez les Indous* (thèse de Strasbourg, 1858, in-4 et in-8, couronnée) ; articles sur *la Médecine des Indous* (*Gaz. hebdom. des sc. méd.*, 1863), sur *la Physiologie et la Cosmologie dans le Rig-Véda* (*id.*, 1867) ; art. *Dhanvantari* et *Suçruta* (*Dict. encycl. des sc. médicales*, 1883) ; *Notice sur les connaissances anatomiques des Indous* (*Rev. méd. de l'Est*, 1884) ; *Fragm. d'hist. et de bibliogr.* (*Gaz. hebdom. de méd.*, 1884-85) ; *Empédocle... comme philosophe et comme médecin* (mém. prés. à l'Acad. de méd., 1888) ; 2^o sur l'anthropologie et l'ethnologie : *les Peuples ariens...* ; *les Sémites* (*Dict. encycl. des sciences médicales*, 1872) ; *les Migrations ariennes* (*Bullet. Soc. anthrop.*, 1884) ; *la Population des Vosges, ethnographie, démographie, linguistique* (1893, gr. in-8, 250 p.) ; fait partie de : *le Département des Vosges*, Epinal, 6 vol. in-8) ; 3^o sur la géographie médicale : articles dans le *Dict. encycl. des sc. médicales* : *Des Théories de l'éclampsie*, etc. (Epinal, 1893) ; 4^o sur l'hydrologie : *Etude clinique sur les eaux de Plombières* (Paris, 1860, in-8) ; *Clinique de Plombières*, Ma-

ladies de l'estomac (1865, in-8); *Principales Applications thérapeutiques des eaux de Plombières* (Paris, 1888, in-8), etc. — M. Liétard collabore à la *Grande Encyclopédie*.

D^r L. HN.

LIETRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 369 hab.

LIEU. I. Géométrie. — **LIEU GÉOMÉTRIQUE.** — On appelle lieu géométrique une ligne ou une surface dont tous les points jouissent d'une propriété commune à l'exclusion de tous les autres points de l'espace. Un lieu peut être relatif aux points d'une surface: c'est alors une ligne dont tous les points jouissent d'une même propriété dont ne jouit aucun autre point de cette surface. — Par exemple, la perpendiculaire sur le milieu d'une droite est, dans le plan de cette droite et de cette perpendiculaire, le lieu des points également distants de cette droite; le plan perpendiculaire sur le milieu d'une droite est le lieu des points de l'espace également distants des extrémités de la droite. — Le lieu des points également distants de trois points est la perpendiculaire au plan de ces points menée par le centre du cercle circonscrit au triangle ayant ces points pour sommets. — Les anciens appelaient lieux plans la droite et la circonférence du cercle, lieux solides les sections coniques, et lieux linéaires les courbes en général. — On appelle quelquefois problème local celui qui a pour but la recherche de la nature d'un lieu géométrique. Par exemple: trouver le lieu des points tels que le rapport de leurs distances à deux points fixes soit constant.

Si un lieu géométrique est une ligne ou une surface, réciproquement toute ligne, toute surface est, en général, un lieu de points jouissant d'une certaine propriété pouvant servir à définir cette ligne ou cette surface; mais on conçoit qu'une ligne ou une surface puisse être définie d'une infinité de manières comme lieu. Ainsi, par exemple, en géométrie plane on peut définir la droite comme lieu des points également distants de deux points, comme lieu des points tels que le rapport de leurs distances à deux droites fixes soit constant, etc. — Il résulte de là que le problème qui consiste à trouver le lieu des points qui jouissent d'une propriété donnée peut être résolu au moyen de réponses de formes très différentes, et la solution d'un pareil problème consiste à transformer la définition du lieu demandé en une autre qui désigne le lieu d'une façon plus simple; ainsi, quand on demande le lieu des points d'un plan tels que le rapport de leurs distances à deux points fixes soit donné, on peut répondre que ce lieu est un cercle. Au fond, on a simplement transformé l'énoncé du problème, en répondant que le lieu demandé est aussi le lieu des points également distants d'un point fixe.

Lorsqu'un lieu est une droite, un cercle, un plan, une sphère, un cône, un cylindre, les procédés de la géométrie élémentaire peuvent le plus souvent permettre de le démontrer, et les propriétés de ces figures étant bien connues, la question peut être considérée comme résolue. Pour les autres lieux, il a fallu indiquer ce que l'on considérait comme une définition simple de ces lieux, et l'on conçoit que cette manière d'entendre la simplicité a quelque chose de très arbitraire; cependant Descartes en inventant les coordonnées a permis de classer les différents lieux en les définissant d'une manière assez simple (V. COORDONNÉES). On peut dire, d'une manière générale, qu'un point est déterminé par deux paramètres dans le plan et par trois paramètres dans l'espace. Ces paramètres sont ses coordonnées; le plus souvent ces coordonnées sont les distances du point à des droites ou à des plans fixes. Si l'on établit une relation entre les coordonnées d'un point, on définit un lieu, et tout lieu peut être défini par une ou deux relations entre les coordonnées d'un point; ce sont ces équations qui sont la base de la classification des lieux, classification qui a pour but de reconnaître l'identité de certains lieux définis de manières très différentes.

L'un des buts principaux que l'on se propose en géométrie analytique est de chercher les équations des lieux, ce

qui, au fond, n'est qu'une transformation de coordonnées. Quand, par exemple, je demande de trouver l'équation du lieu des points tels que le rapport de leurs distances à un point fixe et à une droite fixe soit constant, je ne fais pour résoudre la question que transformer l'équation du lieu $p = kf$.

H. LAURENT.

II. Administration. — **LIEUX PUBLICS.** — Cette expression désigne les lieux accessibles à tout le monde, soit gratuitement, soit moyennant une rétribution ou à de certaines conditions. Elle comprend, d'une part, les rues, routes, places, promenades, musées, églises, etc., en un mot, le domaine public; d'autre part, les auberges, cafés, salles de spectacle, hôtels meublés, maisons de débauche, maisons de jeu, etc. La police, dans les lieux publics, est spécialement confiée à l'autorité municipale: elle fait des règlements en vue d'y maintenir le bon ordre et la sécurité, et en assure l'observation au moyen de ses agents. Ces agents peuvent entrer dans les établissements publics à toute heure du jour, et même de la nuit, pourvu, dans ce dernier cas, qu'ils soient encore ouverts au public; il leur est permis de pénétrer, à toute heure du jour ou de la nuit, dans les maisons de jeu et dans les maisons de débauche (loi 19-22 juil. 1791, tit. I, art. 9 et 10). Ces points n'ont jamais été contestés; mais, pendant longtemps, la cour de cassation, se basant sur l'art. 76 de la constitution de l'an VIII, qui défend d'entrer, pendant la nuit, dans le domicile d'un citoyen, hors les cas d'incendie, d'inondation ou d'appel de l'intérieur, a dénié le droit, aux officiers et agents de police, de s'introduire dans les établissements publics après la fermeture. Elle a fini par abandonner cette jurisprudence et, par un arrêt du 22 nov. 1872, a reconnu, à ces fonctionnaires, le droit « de s'introduire dans les débits de boissons à tout moment où il y a une portion du public, fût-ce après l'heure à laquelle l'établissement devrait être fermé pour tous ». Les motifs de ce changement sont donnés par l'arrêt dans les termes suivants, qu'il est utile de connaître: « Le principe de l'inviolabilité du domicile ne peut protéger les débitants qu'autant qu'ils se conforment eux-mêmes aux devoirs de leur profession et aux règlements de police. Le règlement qui prescrit la fermeture est enfreint, lors même que la porte serait fermée, lorsque des buveurs sont reçus ou gardés pendant la nuit, et si les gendarmes ne peuvent entrer après l'heure réglementaire, dans le seul but de voir s'il n'y a pas une contravention, il en est autrement, lorsqu'ils constatent, de l'extérieur, des circonstances d'où résulte une grave présomption d'infraction; sinon, il suffirait de fermer la porte et de refuser de l'ouvrir, pour s'assurer de l'impunité. » Comme on le voit, les agents ne doivent user de cette faculté qu'avec la plus grande circonspection, pour ne pas commettre d'abus de pouvoir.

Les employés des contributions indirectes sont autorisés à faire des visites chez les redevables, mais pendant le jour seulement. Par exception, ils peuvent entrer, la nuit, dans les brasseries et distilleries, quand il résulte, des déclarations, que ces établissements sont en activité, et chez les débitants de boissons, pendant tout le temps que les lieux de débit sont ouverts (loi du 28 avr. 1816, art. 23).

Jules FORESTIER.

III. Rhétorique. — **LIEUX COMMUNS.** — Les rhéteurs latins appellent *loci communes*, d'après le grec *τόποι*, les divers points de vue où l'on peut se placer pour trouver les preuves. Il faut distinguer avec eux ces lieux d'arguments et les développements généraux sur des matières banales, tels que l'éloge de la vertu, de la vie champêtre, de la gloire pacifique, etc. Les rhétoriques distinguent, en outre, les lieux communs qui se rapportent au fait même dont il s'agit ou intrinsèques, et ceux qui se rapportent aux témoignages ou extrinsèques. Elles distinguent aussi les lieux intrinsèques ou extrinsèques qui sont communs aux trois genres d'éloquence, un nombre de seize (définition, énumération des parties, genre, espèce, comparaison, contrastes, etc.) et ceux qui sont particuliers à chacun de ces

trois genres ; les principaux sont le vrai, l'honnête, l'utile et le juste. L'honnête domine dans le genre démonstratif, l'utile dans le délibératif, le juste dans le judiciaire, quoique tous les objets de l'éloquence soient souvent réunis. Dans le genre judiciaire, tous les moyens de démonstration peuvent se rapporter à trois questions : *An sit, Quid sit, Quale sit*, si la chose est, de quelle nature elle est, quelles en sont les qualités. Il serait oiseux d'insister sur ces subtilités dont l'inutilité est universellement reconnue. D'ailleurs, quoique les lieux communs occupent une grande place dans la rhétorique ancienne, on n'y attachait pas pour la pratique une très grande importance. Ainsi, il est vrai qu'Aristote leur a consacré une bonne partie de sa *Rhétorique* et Cicéron ses *Topiques* ; mais celui-ci en parle très brièvement dans le deuxième livre du *De Oratore*, et Quintilien, après avoir résumé toute la théorie dans le chap. x du cinquième livre, dit que les lieux communs ne sont guère que des moyens d'étude et d'exercice, qui donnent à l'esprit plus de facilité pour trouver naturellement les arguments propres à chaque cause. A. W.

IV. Philosophie. — LIEUX COMMUNS (V. TOPIQUES).

LIEU-DIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay ; 404 hab.

LIEU-SAINT-AMAND. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain ; 839 hab.

LIEUCHE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 99 hab.

LIEUCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes ; 124 hab.

LIEUE. Mesure itinéraire qu'on retrouve chez un grand nombre de peuples. En France on avait la lieue de Paris, de Sologne et de Touraine, 3,933 m. ; la lieue de Beauce et de Gâtinais, 3,268 m. ; la lieue de Bretagne et d'Anjou, 4,581 m. ; la lieue de Picardie, de Normandie et de Champagne, 4,444 m. ; la lieue d'Artois, du Maine, du Perche, du Poitou, 3,964 m. ; la lieue du Bourbonnais, 4,826 m. ; la lieue de Bourgogne, 5,121 m. ; la lieue de Provence et de Gascogne, 5,849 m. On trouve encore actuellement la lieue de terre ou lieue commune, de 4,444 m. ; la lieue kilométrique, de 4 kil. ; la lieue marine ou géographique de 20 au degré, de 5,556 m. Il y avait également le mille géographique (lieue) qui était en Allemagne de 7,409 m. ; en Autriche, de 7,586 m. ; à Bade, de 8,890 m. ; en Bavière existait la lieue d'Ansbach, 8,634 m. ; en Belgique, la lieue de 20 au degré, 5,556 m. ; à Hambourg, la lieue égalait 7,532 m. ; en Hongrie, 8,333 m. ; en Pologne, 8,534 m. ; en Prusse, 7,532 m. ; en Silésie, 6,479 m. ; en Suède, 10,687 m. ; en Suisse, 8,356 m. Il y a encore : en Suisse, la lieue (Vevstunde) de 4,800 m. ; en Espagne, la legua, 6,680 m. ; la lieue géographique, 6,348 m. ; la lieue maritime, 5,556 m. ; au Brésil, la legua, 5,563 m. ; en Angleterre, la lieue marine, 5,558 m. ; au Danemark et en Norvège, la lieue (mål) de 7,532 m. ; à Cuba, 4,175 m. G. FRANÇOIS.

LIEURAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet ; 247 hab.

LIEURAN-CABRIÈRES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Montagnac ; 214 hab.

LIEURANT-LEZ-BÉZIERS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (1^{er}) de Béziers ; 474 hab.

LIEURE (La). Rivière de France (V. EURE, t. XVI, p. 759).

LIEUREY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vivier ; 1,522 hab.

LIEURON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Pipriac ; 821 hab.

LIEURY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 180 hab.

LIEUSAINT. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Valognes ; 280 hab.

LIEUSAINT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brié-Comte-Robert ; 661 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Distilleries ; pépinières.

LIEUSE (Agric.) (V. MOISSONNEUSE-LIEUSE).

LIEUSSOU (Jean-Pierre-Hippolyte-Aristide), hydrographe français, né à Fangeaux (Aude) en 1815, mort à Paris le 6 janv. 1858. Sorti de l'École polytechnique en 1835, il choisit la carrière d'ingénieur hydrographe, fut chargé de 1839 à 1842 de la reconnaissance des côtes de la Méditerranée, étudia d'une façon remarquable la question de l'ensablement du port de Cette, puis travailla au relevé des côtes algériennes. En 1853, lors de la formation de la commission internationale des études du canal de Suez, il fut appelé à en faire partie et en fut nommé le secrétaire. Il fournit la solution de deux questions capitales : celle du débouché dans la Méditerranée, qu'il fit porter à l'ouest, dans la baie de Dîbeh, et celle des écluses, dont il démontra l'inutilité. Il s'occupa aussi avec beaucoup de succès des variations de marche des chronomètres et proposa la loi pratique connue sous le nom de « loi chronométrique des températures ». Il fut emporté à quarante-deux ans par une fièvre typhoïde dont il contracta les germes au cours d'une nouvelle reconnaissance des ports algériens. Il a publié : *Etude sur les ports de l'Algérie* (Paris, 1849 ; 2^e éd., 1857) ; *Recherches sur les variations de la marche des pendules et des chronomètres* (Paris, 1854). Il a en outre collaboré à l'*Annuaire des Mers*. L. S.

BIBL. : E. DE CAPELLA, *Notice sur Lieussou* ; Le Mans, 1862, in-8.

LIEUTADÈS. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 804 hab. L'église, du XIV^e siècle, conserve un beau reliquaire émaillé. Ruines du château de la Garde et de la Borie.

LIEUTAUD (Jacques), mathématicien français, né à Arles en 1660, mort à Paris en 1733. Après avoir enseigné avec succès les mathématiques comme professeur libre à Paris, il fut en 1699 nommé astronome adjoint à l'Académie des sciences, rédigea la *Connaissance des temps* de 1702 à 1729 et des *Ephémérides* de 1704 à 1711.

LIEUTAUD (Joseph), médecin français, né à Aix (Provence) le 21 janv. 1703, mort le 6 déc. 1780. Attaché pendant un grand nombre d'années à l'hôpital royal de Versailles, médecin successivement de Louis XV et de Louis XVI, il a laissé la réputation d'un anatomiste distingué ; mais son principal titre de gloire, c'est d'avoir pour ainsi dire créé en France l'anatomie pathologique. — Ouvrages principaux : *Essais anatomiques...* (Aix, 1742, in-8 ; Paris, 1766, in-4 ; 1772, 2 vol. in-8 ; 1776, 2 vol. in-8 ; trad. allem., 1782) ; *Hist. anat. medica sist. numerosissima cadaverum humanorum castipia* (Paris, 1767, in-4 ; Gotha, 1796, in-8). D^r L. ILL.

LIEUTENANT. I. Armée. — Ce mot est dérivé du latin *locum tenens*. Les armées modernes ont toutes admis ce terme qui indique bien la fonction. L'Italie n'a pris que le second terme « tenente » ; l'Espagne se sert du mot « teniente » pour désigner le grade que l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et les autres puissances européennes appellent comme la France « lieutenant ». Jadis le mot de lieutenant demandait un déterminatif indiquant de qui on était appelé à tenir la place ; à l'heure actuelle il est la détermination même de la fonction qui, en réalité, est de remplacer le capitaine absent, mais est aussi un grade bien défini de la hiérarchie militaire, établi en 1444 et dont les pouvoirs ont été déterminés en 1558.

Naguère en France, les grades de sous-lieutenant et de lieutenant étaient bien distincts et, sauf dans l'artillerie et le génie, il fallait une proposition au choix ou le tour de l'ancienneté pour ajouter le second galon à celui qui ornait seul le képi de l'officier débutant dans la carrière ; maintenant dans toutes les armes le grade de sous-lieutenant est un stage de deux années au bout desquelles la promotion a lieu *ipso facto* de l'accomplissement du temps exigé par la loi. Les lieutenants et sous-lieutenants sont employés par le capitaine à tous les détails d'éducation et d'instruction militaire, de service, de police et d'administration de compa-

gnie, escadron ou batterie. Leurs fonctions sont de deux sortes : celles d'officier de peloton et celles d'officier de semaine. Les lieutenants et sous-lieutenants roulent entre eux dans le régiment pour les services individuels. Dans chaque régiment, des lieutenants remplissent les fonctions de porte-drapeau, d'officier de casernement, d'approvisionnement d'armement et d'adjoint au trésorier. Les devoirs des lieutenants sont nettement définis par le décret du 20 oct. 1892, portant règlement sur le service intérieur des corps de troupes de différentes armes et les règlements de manœuvre indiquent leur rôle tactique.

La solde des lieutenants en premier est en France de 225 fr., celle des lieutenants en second de 210 fr. Le minimum de la pension de retraite est de 4,700 fr. et le maximum de 2,500 fr. porté à 3,000 fr. pour amputation ou perte complète de la vue. La limite d'âge est de cinquante-deux ans et nul lieutenant ne peut passer capitaine s'il n'a au moins deux ans de grade. Dans l'armée française le signe distinctif des lieutenants consiste dans le port de deux galons au képi et sur les manches, et pour les corps ayant les épaulettes ils portent en outre une contre-épaulette à droite et une épaulette à frange à gauche.

Dans les armées étrangères les insignes sont les suivants : *Allemagne* : une étoile sur les contre-épaulettes et pattes d'épaule pour les premiers lieutenants ; rien pour les seconds lieutenants. — *Autriche* : deux étoiles au collet. — *Belgique* : épaulettes comme en France, étoiles comme en Autriche. — *Espagne* : deux étoiles à six points pour le lieutenant en premier et une pour le lieutenant en second, placées pour tous les deux sur les manches *au-dessus* du galon de parement. — *Italie* : même nombre de galons qu'en France, au képi et sur les manches ; en plus, la double épaulette à franges. — *Russie* : étoiles placées comme en Allemagne sur les pattes d'épaulette au nombre de trois. — *Suisse* : galons plats à la coiffure, un pour les lieutenants et deux pour les premiers lieutenants.

LIEUTENANT-COLONEL. — C'est sous Henri IV, en 1584, que paraît pour la première fois le titre de lieutenant-colonel, mais avec l'épithète de « général » ; cette charge créée pour Crillon s'éteignit avec lui. Sous Louis XIV on nomma *lieutenant du colonel*, puis lieutenant-colonel, le capitaine qui commandait la *compagnie colonelle* ; il était aussi nommé *capitaine-lieutenant*, mais le premier titre prévalut, et la loi le sanctionna. Quand la charge de colonel général de l'infanterie fut supprimée en 1661, on appela lieutenant-colonel le représentant du mestre de camp devenu colonel particulier ; il eut à son tour sa compagnie, la lieutenant-colonelle, qu'il faisait commander par un représentant. En 1665, le titre impliqua le rang d'officier supérieur. Quand les régiments furent divisés en bataillons, le colonel en prit un, le lieutenant-colonel l'autre. Vint la Révolution, et les bataillons de volontaires nationaux eurent à leur tête des lieutenants-colonels qui bien souvent avaient des lieutenants-colonels en second ; le décret du 21 févr. 1793 les supprima et fit les chefs de bataillon. Napoléon ne voulant pas la dénomination de lieutenant-colonel, disant qu'en campagne cela avait de graves inconvénients, Marbot l'explique dans ses Mémoires, mais il créa les majors qui en remplaissaient l'emploi ; la Restauration rétablit le grade par ordonnance du 3 août 1815. Depuis, il n'a pas cessé d'exister et chaque régiment possédait un lieutenant-colonel. A la création des régiments territoriaux un lieutenant-colonel fut placé à la tête de chacun sous l'autorité du colonel subdivisionnaire. Puis quand on organisa sur de nouvelles bases les chasseurs à pied, certains d'entre eux furent commandés par des lieutenants-colonels afin de les grouper au besoin en régiments au moment d'une guerre. Enfin la loi des cadres de 1893 a créé un second lieutenant-colonel pour la moitié des régiments subdivisionnaires. Certains de ces officiers sont hors cadres, employés au service d'état-major ou dans les états-majors particuliers de l'artillerie et du génie (V. ÉTAT-MAJOR, ARTILLERIE, GÉNIE). Dans la gendarmerie les légions sont commandées,

soit par des colonels, soit par des lieutenants-colonels (V. GENDARMERIE).

Les fonctions des lieutenants-colonels dans les corps de troupes sont définies pour le décret du 20 oct. 1892 sur le service intérieur des corps de troupes. Il est l'intermédiaire du colonel dans toutes les parties du service et le remplace quand il est absent ; mais, même dans ce cas, il ne peut rien décider sans lui en référer. Il tient le registre d'ordres du régiment, le double du tableau d'avancement des caporaux et sous-officiers, le journal des marches et opérations, le registre des conférences régimentaires, les feuillets du personnel des officiers. Cette dernière fonction est une des plus importantes, car c'est bien souvent entre ses mains que se trouve la carrière de tout le corps d'officiers ; il inscrit deux fois par an sur ces feuillets, en juillet et en janvier, des notes sur la conduite militaire et privée de chacun, de façon à permettre de suivre « l'officier dans toutes les circonstances de sa carrière, en guerre comme en paix, et en particulier de se rendre compte de la manière dont il se comporte devant l'ennemi ». En un mot, le lieutenant-colonel d'un régiment est d'après le règlement l'agent général du chef de corps en tout ce qui regarde la discipline, l'instruction et l'exécution des règlements militaires. La limite d'âge des lieutenants-colonels est fixée à cinquante-huit ans. Nul ne peut arriver à ce grade qu'au choix et s'il n'a été au moins quatre ans dans le grade de chef de bataillon. Il faut avoir été au moins deux ans lieutenant-colonel pour pouvoir être nommé colonel. La solde est de 699 fr. par mois ; la pension minimum de retraite est de 3,700 fr. par an, le maximum de 5,000 fr., sauf en cas d'amputation ou de perte de la vue où elle est fixée à 6,000 fr.

Les insignes de grade des lieutenants-colonels en France consistent en cinq galons dont trois du même métal que les boutons et les deux autres intercalés du métal opposé ; ces galons sont portés sur les manches et au képi. Les épaulettes dans les corps qui en portent sont à grosses torsades comme celles des colonels avec le dessus de l'épaulette du métal opposé au bouton. Les armées européennes ont toutes des lieutenants-colonels. En Allemagne (oberst-lieutenant), ils portent, sur les épaulettes et les pattes d'officier supérieur, une étoile comme le premier lieutenant et le lieutenant général ; en Angleterre, une couronne et une étoile sur les pattes d'épaule ; en Autriche, deux étoiles au collet avec le large galon de métal des officiers supérieurs ; en Espagne, deux étoiles à huit pointes au-dessous du galon de parement ; en Italie, un large galon et deux petits à la coiffure et sur les manches avec les épaulettes d'officier supérieur ; en Russie, trois étoiles sur les épaulettes ou les pattes ; en Suisse, deux galons larges à la coiffure avec les pattes d'épaule des officiers supérieurs.

II. Marine. — **LIEUTENANT DE VAISSEAU.** — Troisième grade de la hiérarchie maritime. Le lieutenant de vaisseau occupe le rang intermédiaire entre l'enseigne de vaisseau et le capitaine de frégate. La manie d'assimilation qui nous possède en France a fait correspondre ce grade à celui de capitaine de l'armée de terre, quoiqu'en réalité aucune comparaison ne soit possible. Le lieutenant de vaisseau est toujours chef de quart à bord des grands bâtiments commandés par un capitaine de vaisseau, second sur les bâtiments commandés par un capitaine de frégate et commandant sur les navires de rang inférieur à ceux-ci. Le cadre actuel de ces officiers est de 800. Les marques distinctives sont : deux épaulettes en or mat sur l'habit de grande tenue, et trois galons d'or aux manches et à la casquette en petite tenue. Le cadre est partagé en deux classes : 1^{re} et 2^e. La solde de 2^e classe est de 3,069 fr. à terre et 3,675 fr. à la mer. Celle de 1^{re} est de 3,486 fr. à terre et 4,168 fr. à la mer. En plus, un supplément de 530 fr. est alloué à ceux ayant douze ans de grade. A cela il faut joindre à la mer le traitement de table s'élevant à 2 fr. 63 par jour en France, et à 3 fr. 63 aux colonies. Le traitement de table n'est pas touché personnellement ;

il est payé à l'officier remplissant les fonctions de chef de gamelle.

III. Histoire. — **LIEUTENANT CIVIL.** — Lieutenant du prévôt de Paris, en matière civile, près la justice royale du Grand *Châtelet* (V. ce mot). C'est au *xiv^e* siècle que les prévôts de Paris, toujours choisis dans la noblesse, commencent à s'adjoindre, sous le titre de lieutenants, des légistes qui, peu à peu, ne devaient leur laisser qu'une préséance honorifique. Le lieutenant civil devint donc, en fait, le chef de la juridiction civile de première instance dans le ressort de la prévôté et vicomté de Paris. Comme les autres lieutenants, il devait être gradué; mais, à partir du règne de Henri IV, cette charge devint vénale (sauf exceptions accidentelles), ainsi que la plupart des fonctions judiciaires. Le parlement de Paris arrêta, le 12 mars 1630, que le lieutenant civil tiendrait la police deux fois la semaine : en cas de légitime empêchement il serait suppléé par le lieutenant criminel ou par un des lieutenants particuliers. Cet état de choses dura jusqu'à l'édit de mars 1667, qui créa l'office de lieutenant général de police. Jusqu'à la Révolution, le lieutenant civil présida la *Chambre de prévôté au parc civil*, ou *Parc civil du Châtelet*. Les séances avaient lieu tous les jours de semaine, sauf le lundi et les jours de vacances ordinaires. On y publiait les ordonnances, édits, déclarations et règlements.

LIEUTENANT CRIMINEL. — Lieutenant du prévôt de Paris, en matière criminelle, près la justice royale du Grand *Châtelet* (V. ce mot). Cet office à la même origine que le précédent (V. ci-dessus), mais il est de création un peu postérieure. Le lieutenant criminel, après avoir disputé ou partagé la simple police avec le lieutenant civil, dut la lui céder en principe, par l'arrêt du parlement du 12 mars 1630, sauf à le suppléer en cas de légitime empêchement. H. MONIN.

LIEUTENANT DE ROI. — Le titre de lieutenant de roi (*locum tenens domini nostri regis*) fut d'abord donné d'une manière générale, dès la fin du *xiii^e* siècle et du *xv^e* siècle, à tous les commandants militaires que le roi envoyait, munis de pouvoirs extraordinaires, dans les provinces menacées par l'ennemi, pour y organiser la défense. Mais, parmi ces commandants militaires, ceux qui étaient préposés à une province entière ou à une région plus étendue reçurent de bonne heure, dans leurs commissions, le titre distinctif de « lieutenant général du roi » ou de « gouverneur et lieutenant pour le roi » (V. GOUVERNEUR). Dès lors la qualification de « lieutenant de roi » fut réservée, dans l'usage ordinaire, à ceux qui n'étaient chargés que de la défense d'une place forte ou d'un territoire peu étendu : tantôt ils étaient placés sous les ordres des gouverneurs, tantôt ils relevaient directement du roi. Au *xvi^e* siècle, lorsque l'institution des gouverneurs devint permanente et régulière, il y eut dans chaque province un ou plusieurs lieutenants de roi, subordonnés au gouverneur et le représentant dans une partie de sa province; depuis le *xvii^e* siècle, ils dépendirent non plus de ce dernier, mais des lieutenants généraux, que Henri IV et Richelieu avaient institués dans chaque gouvernement et à qui appartenait l'autorité effective. Leur nombre fut notablement accru par l'édit fiscal de 1692 : il y en eut 13 en Guyenne, 9 en Languedoc, 6 en Picardie, en Artois, en Bourgogne, etc. Les gouverneurs particuliers des places fortes les plus importantes avaient aussi sous leurs ordres un lieutenant de roi. Ch. MORTET.

LIEUTENANT GÉNÉRAL. — Grade militaire qui date de 1430. Il était conféré, à temps, à l'officier qui commandait une armée sous les ordres directs d'un maréchal de France, ou du connétable, ou même d'un gouverneur de province. Depuis 1631, et par des ordonnances spéciales, non en vertu d'une mesure générale, ce titre fut attaché au commandement d'une division active aux armées, ou d'une division territoriale correspondant à un gouvernement militaire à l'intérieur. Cette appellation, supprimée pendant la Révolution, revêcut avec le rétablissement des

Bourbons. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui général de division. H. MONIN.

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE. — Lieutenant du prévôt de Paris, en matière de police, près la justice royale du Grand *Châtelet* (V. ce mot). Cette charge fut créée par l'ordonnance de mars 1667 : c'était un dédoublement de la lieutenance civile (V. LIEUTENANT CIVIL). Le dispositif range parmi les attributions du nouveau lieutenant (qui prit plus tard le nom de lieutenant général) : la santé publique, les approvisionnements, les marchés, la mendicité, les hôtels, tavernes et lieux mal famés, les règlements des marchands, les poids et mesures, l'impression et la distribution des écrits clandestins : conformément à un ancien usage, les chirurgiens étaient tenus de déclarer à la police les blessés auxquels ils avaient donné leurs soins. Ces attributions étaient préventives, non répressives. Mais le lieutenant général de police rendait de plus des sentences sur les personnes. Il jugeait en fait de police tous les délinquants pris en flagrant délit, sauf les cas comportant des peines afflictives, lesquelles continuaient à relever du lieutenant criminel. Cette institution, due à l'influence alors toute-puissante de Colbert, ne se justifiait que trop par l'état de Paris et des faubourgs à cette époque. « Jour et nuit on vole et on tue ici, à l'entour de Paris, écrit Gui Patin le 26 sept. 1664... Nous sommes arrivés à la lie de tous les siècles. » La haute société n'était ni moins corrompue ni moins criminelle; les déportements de M^{me} de Lionne et de sa fille, les empoisonnements de la Brinvilliers, de la Voisin, de leurs complices, en font foi. — Colbert fit nommer à la lieutenance de police un maître des requêtes qu'il estimait à bon droit, *La Reynie* (V. ce nom). Jamais choix ne fut plus heureux. La charge de lieutenant général de police a duré cent vingt-deux ans. Elle a changé seize fois de titulaires, mais deux d'entre eux, le comte d'Argenson et Le Noir, l'ont remplie à deux reprises, de sorte qu'il n'y a eu, du 29 mars 1667 au 14 juil. 1789, que quatorze lieutenants généraux : De La Reynie (1667-97); de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1697-1718); de Machault (1718-20); de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson (janv. à juil. 1720); Téschereau de Baudry (1720-22); le comte d'Argenson, de nouveau (1722-24); Ravot, sire d'Ombreval (1724-25); Iléault (1725-39); Feydeau de Marville (1739-47); de Berryer (1747-57); Bertin (1757-59); de Sartine (1759-74); Le Noir (1774-75); Albert (1775-76); Le Noir, de nouveau (1776-85); Thiroux de Crosne (1785-14 juil. 1789).

A ne considérer que la hiérarchie judiciaire, un La Reynie, un Sartine, un Le Noir n'auraient été que d'assez minces personnages. L'ordre des préséances ne leur donnait au Châtelet que le troisième rang. Mais, comme fonctionnaires de l'ordre administratif, ils étaient absolument indépendants des intendants de la généralité de Paris, la prévôté et la vicomté de Paris formant, dans l'Ile-de-France, comme une enclave qui leur appartenait en propre. Ils dépendaient de l'un des quatre secrétaires d'Etat qui se trouvait avoir Paris dans son département, et qui était, en général, le secrétaire d'Etat ministre de la maison du roi (done, sous ce rapport, ministre de Paris). A vrai dire, cette dépendance se réduisait presque à une correspondance purement informative. Les lieutenants généraux de police sont traités en ministres. Il fallut, par exemple, que le parlement rappelât à Iléault qu'il n'avait pas le droit de se servir des lettres de cachet non revêtues préalablement de la signature ministérielle et de les postdater.

En fait, entre le ministre de Paris et le lieutenant général, il ne s'agit guère que d'expédition de pièces ou d'affaires concernant les particuliers en vue (saufs-conduits, arrêts de surséances, etc.), les pauvres recommandés (places de bons pauvres), et les conflits d'attributions avec le parlement, toujours chargé en principe de la « grande police », les enclos privilégiés (Temple, etc.), et l'Hôtel de Ville. Les ordonnances de police qui embrassent les rapports les plus divers des personnes et des choses sont

publiées par l'initiative et sous la signature du lieutenant général. S'il en est qui sont rendues en vertu des ordonnances royales ou des arrêts du parlement, réciproquement l'homologation du conseil royal ou du parlement peut être postérieure à l'acte de police; elle n'est pas obligatoire. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier sous ses divers aspects la police de l'ancien régime (V. POLICE); il suffira de dire que le personnel central, en 1789, comprenait 9 bureaux et 48 fonctionnaires; Paris était divisé en 20 quartiers au point de vue de la police; chacun avait son *inspecteur* et deux ou trois *commissaires* (depuis 1701). A mesure que les Bourbons devinrent plus faibles et plus impopulaires, le lieutenant général de police, qui était leur bras droit dans la capitale, fut attaqué par l'opinion et par les hommes de lettres, qui avaient d'ailleurs souvent affaire à lui. L'opinion révolutionnaire, justement indignée contre le despotisme monarchique (qu'il fût violent ou cauteleux), confondit peut-être trop l'effet avec la cause en attribuant à un Sartine, à un Le Noir, à un Thiroux de Crosne des actes dont ils n'étaient que des exécuteurs passifs. Le spirituel et modéré duc de Nivernais avait trouvé le mot juste lorsqu'il avait, en pleine assemblée des notables, surnommé le lieutenant général « le premier esclave du royaume ». Il est essentiel de noter que les empiétements du lieutenant général de police ne sont autre chose que ceux mêmes du gouvernement qu'il servait. II. MONIN.

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME. — Dignité qui conférait, temporairement, à un sujet, tout ou partie de l'autorité royale. Le duc François de Guise en fut revêtu après la défaite de Saint-Quentin et après la conjuration d'Amboise (1557, 1560); le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, à l'avènement de Charles IX (1560); le duc d'Anjou, frère de Charles IX (depuis, Henri III), en 1567. Le duc de Mayenne l'usurpa en 1589 au nom de la Sainte Ligue. A l'avènement de Louis XIV, sous la régence d'Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans, troisième fils de Henri IV, fut lieutenant général en vertu du testament de Louis XIII, sous l'autorité d'un conseil que le parlement ne tarda pas à briser. En 1814, le Sénat impérial donna la lieutenance générale au comte d'Artois, en attendant le retour de son frère Louis XVIII que la goutte retenait encore à Hartwell (V. CHARLES X). Enfin, en 1830, Louis-Philippe d'Orléans prit à l'Hôtel de Ville le titre de lieutenant général que de son côté Charles X vaincu avait fini par lui conférer, dans la vaine espérance qu'il maintiendrait les droits du duc de Bordeaux. II. MONIN.

LIEUTENANT PARTICULIER. — Lieutenant du prévôt de Paris, près la justice royale du Grand Châtelet. Le nombre de ces officiers a varié; ils n'étaient que deux en 1789.

BIBL.: HISTOIRE. — H. MONIN, *État de Paris en 1789*; Paris, 1889, in-8. — Du même, *Mémoires sur la Bastille*; Paris, 1889, in-16. — V. aussi CHÂTELET, GOUVERNEUR ET POLICE.

LIEUTHRAUD (V. BEAUREGARD [Marquis de]).

LIEUVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just; 404 hab.

LIEUVIN (V. EURE, t. XVI, p. 756).

LIÉVANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg; 492 hab.

LIÈVE. Rivière de Belgique. Elle prend sa source dans le N.-E. de la Flandre occidentale, passe à Maldegem, Eeloo, Waerschoot, et se jette dans la Lys à Gand après un parcours de 41 kil.

CANAL DE LA LIÈVE OU CANAL DE RAROT À DAMME. — Il part du canal de Gand à Bruges, au hameau de Rabot, com. de Lovendegem, prov. de Flandre orientale, et finit à Damme sur le canal de Bruges à l'Ecluse. Il a une longueur de 36 kil., une largeur de 10 m. à la flottaison, et une profondeur de 70 centim.

LIEVEN. Vieille famille russe des provinces baltes qui rattache son origine à Kaupo, dernier prince des Lives. Elle se divisa en branche suédoise ou comtale et russe qui devint princière en 1826. Ses membres les plus connus furent: le comte Jean-Henri, né en 1670, mort en 1719,

compagnon d'armes presque inséparable de Charles XII. — La princesse *Charlotte-Carlova* (née de Posse), morte en 1828. Epouse d'André Romanovitch, elle fut, étant devenue veuve, la gouvernante des enfants de Paul 1^{er} et acquit une très haute situation à la cour dont elle fut grande maîtresse sous Alexandre 1^{er}; Nicolas la créa princesse. Son fils aimé, *Charles Andréievitch*, né en 1767, mort en 1845, fut général, membre du conseil de l'empire (1826), ministre de l'instruction publique (1828-33), grand maréchal du palais; c'était un des représentants les plus rétrogrades du parti vieux-russe. Le frère cadet de celui-ci, le prince *Christophe-Andréievitch*, né en 1777, mort à Rome le 10 janv. 1839, fut ministre de la guerre, ambassadeur à Berlin (1809-12), à Londres (1812-34) où il joua un rôle actif dans les affaires de Grèce et de Belgique, puis curateur du grand-duc Alexandre. Sa femme, *Dorothee* (née Benkendorf), née le 30 déc. 1784, morte à Paris le 27 janv. 1857, eut dans le monde diplomatique une influence de premier ordre. Elle accompagna son mari à Berlin et à Londres, devint dame d'honneur de l'impératrice (1834), puis se fixa à Paris (1837) qu'elle ne quitta que temporairement en 1848 pour Londres et en 1854 pour Bruxelles. Etablie dans l'hôtel Talleyrand, elle tint un salon qui fut le rendez-vous des diplomates et de l'aristocratie de l'Europe entière. A.-M. B.

LIEVENS (Jean) (V. LIVENS).

LIÉVIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens; 12,417 hab.

MINES DE LIÉVIN. — La concession des mines de houille de Liévin possède une étendue de 2,981 hect. Elle est actuellement limitée à l'E., au N. et à l'O., par les concessions de Drocourt, Courrières, Lens et Bully-Grenay. Elle comprend deux sièges doubles et un siège unique. Les deux sièges doubles ont d'abord rencontré, au-dessous de la craie, des couches de houille renversées qui avaient leur toit géologique à la place du mur géométrique, puis ils ont traversé à 200 m. de profondeur, un plan de glissement à peu près horizontal, au-dessus duquel le terrain houiller renversé a été refoulé vers le N., et il s'est trouvé au-dessous de ce plan le prolongement du faisceau qui est exploité à Courrières, à Lens et à Bully-Grenay. Le nombre d'ouvriers occupés est de 2,197, dont 1,739 ouvriers du fond, 310 ouvriers du jour aux fosses, et 148 ouvriers du jour, répartis dans divers services. La compagnie, outre ses employés, loge 63 % de son personnel ouvrier dans les habitations qu'elle a dû faire construire à cet effet. Ce chiffre est élevé, mais il est la conséquence de la situation de Liévin près des grandes Compagnies de Lens et de Béthune, et de l'énorme extraction concentrée dans cette partie du bassin, de beaucoup la plus productive. L'extraction atteint 600,000 tonnes dont 450,000 sont expédiées par chemin de fer, 140,000 par bateaux et 10,000 par voitures. La production moyenne par ouvrier du fond est de 340 tonnes par an et le salaire moyen de tous les ouvriers atteint 1,400 fr. L. K.

LIÈVRE. I. Zoologie. — (*Lepus*). Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, type du sous-ordre des *Duplicidentés*, caractérisé par la présence de quatre incisives dans la mâchoire supérieure, dont la paire externe est très petite et placée derrière la paire antéro-médiane. L'émail de ces dents s'étend jusque sur leur face postérieure. Au moment de la naissance, le jeune a trois paires d'incisives, mais la troisième s'atrophie bientôt. Les molaires sont dépourvues de racines, et leur couronne présente des replis transversaux d'émail. La famille des *Leporidae*, qui constitue à elle seule ce groupe, comprend deux sous-familles: *Leporinae* et *Lagomyinae*. Tous ces animaux ont un régime exclusivement végétal.

Les *Leporinae* ou LIÈVRES et LAPINS proprement dits sont des espèces de taille assez grande ou moyenne, à clavicles incomplètes, ayant trois prémolaires en haut et deux en bas; leurs membres postérieurs sont très allongés, leurs oreilles grandes et leur queue courte et recourbée vers

le dos. Ils sont cosmopolites, à l'exception de la région australienne. Le genre Lièvre (*Lepus*), dont les Lapins (*Cuniculus*) forment tout au plus une subdivision, compte une vingtaine d'espèces propres à l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les deux Amériques. Le LIÈVRE COMMUN (*Lepus timidus*) est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire : il est répandu sur toute l'Europe, sauf le N. de la Russie, de la Suède et l'Irlande. C'est un animal nocturne ou crépusculaire, restant tout le jour tapi dans son gîte, qui n'est qu'une excavation légère creusée à la surface du sol, dans un sillon, sous un buisson ou au pied d'un arbre; il ne s'en éloigne pendant le jour que lorsqu'il y est forcé par les chiens ou les chasseurs. Sa course est rapide, et il peut faire des sauts considérables. La femelle s'appelle *hase* : il n'y a pas d'époque précise pour la reproduction, la superfétation étant possible, et les petits naissent de janvier en juin, en des portées successives. Ils sont déjà couverts de poils et se séparent de leur mère au bout de trois semaines.

Le LIÈVRE CHANGEANT (*L. variabilis*) remplace le Lièvre commun dans les montagnes de l'Europe. Il est plus petit



Fig. 1. — *Lepus variabilis*.

que celui-ci, et son pelage devient entièrement blanc en hiver, sauf le bout des oreilles qui reste noir. En été, il gîte entre les pierres ou les racines des pins; en hiver, il se laisse souvent ensevelir sous la neige, et, si la faim le presse, il se retire dans les forêts où il rongé l'écorce des arbres. — Le LAPIN (*L. cuniculus*), plus petit, à oreilles et pattes plus courtes que les précédents, est actuellement répandu, à l'état sauvage (*Lapin de garenne*), dans toute l'Europe tempérée. L'espèce paraît originaire du S.-O. de l'Europe où elle abonde en Espagne, en Sardaigne, en Sicile, en Grèce et dans le N. de l'Afrique; c'est du bassin de la Méditerranée qu'elle a été importée peu à peu dans le N. de l'Europe et jusque dans les îles Britanniques. Le Lapin se gîte dans un terrier compliqué (*garennes*) qu'il creuse toujours dans un terrain sec et aride tel que celui des landes et des dunes. Sa fécondité est très grande. D'Europe, cette espèce a été transportée sur tous les points du globe, et s'y est acclimatée avec une facilité si grande qu'en Australie et à la Nouvelle-Zélande, elle est devenue un véritable fléau pour les cultures : le fusil du chasseur ne suffisait plus à réduire son trop grand nombre, on a dû avoir recours à des mesures exceptionnelles pour s'en débarrasser. En Australie, le Lapin a même formé une variété nouvelle qui grimpe aux arbres et présente des griffes recourbées comme celles des *Eucreuils*. De même à Porto Santo (près de Madère) Darwin a signalé une variété que l'on pourrait considérer comme une espèce nouvelle en raison de ses teintes et de sa taille presque deux fois plus petite que celle du Lapin d'Europe, bien qu'elle descende des premiers couples de ce dernier introduit dans l'île vers 1448. — Le Lapin domestique (ou à *clapier*) forme plusieurs races distinctes qui descendent du Lapin de garenne ou d'espèces asiatiques telles que le *Lepus nigripes* de l'Inde. — Sous le nom de *Léporides*, on désigne les hybrides du Lièvre et du Lapin croisés en domesticité (V. LÉPORIDE).

Les Lièvres d'Afrique sont remarquables par le dévelop-

pement de leurs oreilles (*Lepus ægyptius*, *L. isabellinus*, *L. capensis*, etc.), mais différent peu des nôtres; il en est de même des Lièvres asiatiques (*L. tolai*, *L. ruficaudatus*, *L. oiostolus*, etc.). Les espèces d'Amérique sont plus différentes (*L. americanus*, *L. callotis*, *L. californicus*). On a formé des sous-genres à part pour certaines espèces qui ont des mœurs assez particulières : *Sylvilagus* pour les *L. sylvaticus*, *L. Trowbridgei* et *L. Graysoni* qui se plaisent dans les forêts; *Hydrolagus* pour *L. palustris* et *L. aquaticus* qui habitent les régions marécageuses des États-Unis et du Mexique; *Tapeti* pour l'unique espèce propre à l'Amérique méridionale (*Lepus brasiliensis*) et qui ressemble plus à un Lapin qu'à un Lièvre. Enfin les *Carpolagus* sont les espèces des montagnes sud-asiatiques qui se creusent des terriers et ont plutôt les mœurs des Lapins que des Lièvres (*L. hispidus* et *L. nigricollis* de l'Inde et de Ceylan, *L. brachyurus* du Japon et *L. Netscheri* de Sumatra).

Les LAGOMYS ou PIKAS sont des Léporidés plus petits que le Lapin et comparables pour la taille au Cochon d'Inde. Ils sont claviculés et leurs membres postérieurs ne sont pas plus longs que les antérieurs; leurs oreilles sont courtes et leur queue ne se voit pas extérieurement. Ils n'ont qu'une ou deux prémolaires à chaque mâchoire. Ils habitent le Nord des deux continents, se tenant dans les régions montagneuses où ils creusent des terriers qui leur servent à entasser des provisions pour l'hiver. Leur cri est fort et a été comparé à celui de la Caille. Dans les montagnes du N.-E. de l'Europe (Oural), on trouve le *Lagomys pusillus* ou SULTAN dont les oreilles bordées de blanc n'ont pas plus de 1 centim. de long. Les espèces asiatiques sont beaucoup plus nombreuses : elles s'élèvent jusqu'à 44.000 pieds dans les monts Himalaya (*L. Roylei*, etc.). Büchner



Fig. 2. — *Lagomys rutilus*.

a décrit récemment plusieurs espèces nouvelles découvertes par Prezwalski dans l'Asie centrale (*L. erythrotis*, *L. melanostomus*, *L. koslowi*). Le *L. princeps* est de l'Amérique du Nord et se trouve dans les montagnes Rocheuses : son cri est un sifflement aigu.

II. Paléontologie. — Des animaux du groupe des Lièvres ont vécu en Europe dès l'époque miocène : les genres *Titanomys* et *Myolagus* peuvent être considérés comme les précurseurs des Lièvres et des Lagonys actuels, en Europe. De même *Palæolagus*, *Panolax* et *Praotherium* dans l'Amérique du Nord. A l'époque quaternaire, le *Lagomys pusillus* s'est avancé, avec la faune des steppes, jusqu'en France et en Angleterre : le *Lagomys spelæus* d'Owen n'en diffère pas. E. TROUËSSART.

III. Chasse (V. CUASSE).

IV. Art culinaire. — Le lièvre a une chair très savoureuse, peu chargée de gélatine et encore moins de graisse. C'est une viande légèrement excitante, qui se digère bien, pourvu qu'on en prenne avec modération; elle était autrefois défendue aux juifs, et elle l'est encore aujourd'hui aux musulmans. Les personnes ayant des dispositions à l'herpétisme doivent s'en abstenir. Chez les anciens, cet animal, consacré à Vénus, était le symbole de la franchise; de nos jours, il est devenu l'emblème de la timidité et de la peur.

Le lièvre se mange rôti et en civet. On le rôtit tout entier après l'avoir piqué de fins lardons depuis le cou jusqu'à l'extrémité des cuisses. Une cuisson de une heure à une heure et demie est généralement suffisante. On le sert avec une sauce poivrée dans laquelle on a fait entrer le foie de l'animal écrasé et passé au tamis de soie. Si on l'a fait mariner, on l'arrose pendant la cuisson avec la marinade que l'on ajoute ensuite à la sauce. — Pour préparer un civet, passer au beurre dans une casserole du petit lard coupé en dés; quand il est blond, ajouter les morceaux de lièvre que l'on fait sauter à feu vif, pour qu'ils rissolent; saupoudrer de farine et remuer encore un instant, puis mouiller avec une bouteille de bon vin blanc ou rouge et moitié de cette quantité de bouillon, de manière que le lièvre baigne complètement; assaisonner de poivre, sel et bouquet garni. La cuisson presque achevée, on retire le bouquet et on ajoute des champignons. — Il y a encore une foule de manières d'appréter les lièvres et les levrauts, ainsi que leurs filets, dont on fait des escalopes, des quenelles, des pâtés, etc.

V. Astronomie. — Constellation australe située au-dessous d'Orion, et qui ne renferme que des étoiles de troisième et quatrième grandeur et au-dessous. La plus brillante, Arneb, α Lièvre, de troisième grandeur, a pour coordonnées de sa position moyenne en 1896, d'après la *Connaissance des Temps*:

$$R = 5^h 28^m 8^s 66; P = 107^{\circ} 53' 48'' 9.$$

BIBL. : V. RONGEURS.

LIÈVREMONT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit; 366 hab.

LIEZ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 544 hab. Sucrierie et raffinerie.

LIEZ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais; 573 hab.

LIEZEN-MAYER (Alexander), peintre autrichien, né à Raab (Hongrie) le 24 janv. 1839. Il étudia d'abord à Vienne, puis sous Piloty, à Munich, où il obtint (1863) un premier prix pour son tableau : *Canonisation de la reine Elisabeth de Hongrie*. Parmi ses toiles d'histoire ou de genre, nous citerons : *Marie-Thérèse allaitant l'enfant d'une pauvre*; *Elisabeth signant l'arrêt de mort de Marie Stuart* (musée Walraf-Richartz, à Cologne); *Retour de chasse* (fresque immense exécutée en collab. avec A. Wagner pour le baron Stieglitz à Saint-Petersbourg); *La Poésie et les Muses*, pour le théâtre du Gärtnerplatz à Munich, *Chasteté et Volupté* (Vienne). Cet artiste a fait aussi de nombreux portraits, notamment celui de l'Empereur François-Joseph, et a illustré, comme dessinateur, Shakespeare, Gœthe (*Faust*), et l'*Ekkehard* de Scheffel.

LIÉZEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Gérardmer; 572 hab.

LIFFEY (V. IRLANDE), t. XX, p. 949.

LIFFOL-LE-GRAND. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau, sur la Saône et le chem. de fer de Chaumont-Neufchâteau-Pagny; 1,725 hab. Source minérale; fabriques de limes, d'étrilles, de chaînes et de meubles antiques; forêts; antiquités romaines; vestiges d'un établissement de bains romain.

LIFFOL-LE-PETIT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin; 353 hab.

LIFFRÉ. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes; 2,944 hab.

LIFOU. Une des îles *Loyalty* (V. ce mot).

LIFOUN (Soudan) (V. KADOUNA).

LIGAMENT (Anat.). Les *ligaments*, constitués comme les tendons par des fibres de tissu conjonctif serrées et parallèles, sont placés entre les différents segments du squelette pour les maintenir pendant les mouvements et les glissements qu'ils exécutent. Les uns sont arrondis, les autres aplatis, et tous se continuent avec le périoste là où ils s'implantent sur les os. Groupés en faisceaux isolés autour des articulations, ils constituent les ligaments pé-

riarticulaires ou moyens d'union des jointures; disposés autour des articulations sous forme d'un manchon, ils constituent les capsules fibreuses articulaires; placés entre deux surfaces osseuses qui s'articulent ensemble, ils forment les ligaments interarticulaires, tels les ménisques ou fibro-cartilages semi-lunaires du genou, les ménisques des articulations temporo-maxillaire et sterno-claviculaire, les disques intervertébraux, le ligament de la symphyse des pubis. — Une autre catégorie s'étend d'une partie à l'autre d'un même os ou d'un os à un os voisin (ligament interosseux qui unit le radius au cubitus, ligament interosseux qui réunit le tibia au péroné, etc.) ou pour oblitérer une ouverture (ligament sous-pubien ou obturateur) ou convertir en trou une échancrure (ligament sacro-sciatique, etc.) : ce sont les ligaments non articulaires.

Ces ligaments ont la structure des *tendons* (V. ce mot); ils sont très peu vasculaires et contiennent quelques nerfs. Ils sont inextensibles et n'ont qu'un rôle passif dans la mécanique du squelette. A côté de ces ligaments constitués par des faisceaux de fibres conjonctives, il y a les ligaments élastiques (ligaments jaunes des vertèbres, ligament de la nuque des mammifères, ligaments de la trachée et des bronches) qui sont presque exclusivement formés de fibres élastiques et qui jouent un rôle actif dans la mécanique animale. Enfin on donne encore le nom de ligaments à certains replis du *péritoine* : tels les ligaments du foie, de la vessie, de l'*utérus* (V. ces mots) (ligaments larges, etc.), certains ligaments viscéraux (ligaments ronds de la matrice, ligaments antérieurs de la vessie).

Le *ligament adipeux* s'étend du paquet adipeux du genou à l'espace intercondylien. — *Ligament de Carcassonne* : aponévrose de forme triangulaire qui s'insère à l'arcade du pubis et se trouve traversée par l'urètre (ligament triangulaire de l'urètre [Colles], diaphragme uro-génital, aponévrose moyenne du périnée). — *Ligament cervical ou surépineux* : ligament élastique, très fort chez les grands mammifères, tendu entre la protubérance occipitale externe et la septième vertèbre cervicale (il tend à redresser la tête). — *Ligament de Colles* : bandelette fibreuse triangulaire qui croise la symphyse du pubis en arrière et vient du pilier opposé du canal inguinal, et réciproquement. — *Ligament conoïde* : un des ligaments coraco-claviculaires. — *Ligament coraco-claviculaire* : étendu du sommet de l'acromion à l'apophyse coracoïde. — *Ligament coracoïdien* : petite corde qui convertit en trou l'échancrure du bord supérieur de l'omoplate. — *Ligament costo-claviculaire* : trousseaux fibreux étendus de la première côte à la clavicule. — *Ligament costo-transversaire* : celui qui unit la tubérosité de la côte à l'apophyse transverse correspondante. — *Ligament croisé* (V. GENOU). — *Ligament dentelé* (V. MOELLE ÉPINIÈRE). — *Ligament de Douglas* (V. URÉRUS). — *Ligaments élastiques ou jaunes* : étendus entre les lames des vertèbres qu'ils maintiennent imbriquées les unes sur les autres au cou et aux lombes. — *Ligament falciforme* (V. FOIE ET FOSSE OVALE) : constitue chez les poissons un organe analogue au peigne de l'œil des oiseaux qui se rend de la rétine au cristallin. — *Ligament fémoral* : ligament inguinal, de Poupart ou de l'Allope, étendu entre l'épine iliaque et l'épine du pubis (arcade fémorale ou crurale). — *Ligament de Gimbernat* : expansion fibreuse triangulaire qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale et va se fixer à la crête du pubis, de manière à former la partie interne de l'orifice du canal crural. — *Ligament glénoïdien* : bourrelet fibreux qui entoure et agrandit la cavité glénoïde. — *Ligament de Hery* : repli falciforme du *fascia cribriformis* qui embrasse la demi-circumférence inférieure de l'embouchure de la veine saphène dans la veine fémorale. — *Ligament interosseux* (V. INTEROSSEUX). — *Ligament intervertébral* : disque fibreux très dense à la périphérie, pulpeux au centre, interposé entre deux vertèbres et d'autant plus épais qu'il est situé plus bas.

— *Ligament de Key* : expansion du *fascia lata* (non constante) qui se détache de l'insertion du petit psoas et du voisinage de la crête pectinéale pour tapisser le fond du canal crural et compléter en arrière l'*infundibulum* fémoral-vasculaire. — *Ligament palpébral* (V. PAUPIÈRE). — *Ligament rond* (V. HANCHE ET UTÉRUS). — *Ligament rotulien* (V. ROTULE). — *Ligament sacro-sciatique* (V. BASSIN). — *Ligament sacro-vertébral* (V. RACHIS). — *Ligament trapézoïde* : un des ligaments coraco-claviculaires. — *Ligaments utéro-sacrés* (V. UTÉRUS). — *Ligaments vertébraux* : un antérieur (ligament vertébral antérieur) étendu de l'axis au sacrum, un postérieur (ligament vertébral postérieur) étendu de la gouttière basilaire de l'occipital au coccyx ; ils s'insèrent tous les deux aux disques intervertébraux et aux bords des vertèbres. Le postérieur est dentelé (les échancrures latérales correspondent aux trous de conjugaison). — *Ligament vésico-utérin* (V. UTÉRUS ET VESSIE). — *Ligament de Weitbrecht* : ligament rond du coude, ligament interosseux supérieur, petite corde aplatie étendue obliquement du côté externe de l'apophyse coronoïde du cubitus au-dessous de la tubérosité bicipitale du radius. Ch. DEBIÈRE.

LIGARDES. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure ; 470 hab.

LIGARIO (Giovanni-Pietro), peintre italien, né à Sondrio en 1686, mort à Sondrio en 1748. Elève de Lazaro Baldi, ses tableaux sont à Côme, Milan, Sondrio (*Saint Benoît* dans l'église abbatiale), Morbegno (*Descente de Croix*, *Descente du Saint-Esprit* dans la cathédrale), etc. Ils sont d'un trait vigoureux, d'une belle couleur et d'une expression hardie. On a encore de lui deux gravures.

LIGARIUS (Quintus), sénateur romain. Légat du proconsul Caius Censidius Longus en Afrique (51), il y combattit pour les Pompéiens contre Curion en 49, contre César lui-même en 46, fut pris peu après la descente de celui-ci à Adramète. César lui fit grâce sur les instances de Cicéron, qui le défendit contre les accusations d'Ælius Tubéron dans son discours *Pro Ligario*. Revenu à Rome, il fut un des complices de la conspiration de Brutus. Deux frères du nom de Ligarius périrent dans les proscriptions de l'an 43. Un Publius Ligarius, sans doute de la même famille, qui était tombé avec Quintus entre les mains de César, fut mis à mort en 46.

BIBL. : CÉSAR, *Guerre d'Afrique*, 64, 89 ; *Guerre civ.*, I, 31. — CICÉRON, *Pro Ligario*, *Ad fam.*, 6, 13. — APPIEN, *Guerres civiles*, 2, 113. — PLUTARQUE, *Cicéron*, 39, *Brutus*, 2.

LIGATURE. I. Chirurgie. — Procédé d'hémostase qui a pour but d'obtenir le calibre d'un vaisseau, soit directement à l'aide d'un fil assez solide pour l'étreindre sans se briser, soit indirectement en liant en masse les tissus en arrière du vaisseau artériel blessé. On se sert de fils de soie, de chanvre, de lin, etc., parfois de fils métalliques, principalement dans les autoplasties. Lorsqu'il s'agit d'une ligature perdue, par exemple de la ligature d'une artère dans un organe profond tel que l'abdomen, ou de celle du pédicule d'un kyste ovarique, etc., on emploie la corde à boyau ou *catgut*, rendu aseptique, qui a pour propriété de se résorber graduellement sans provoquer aucun accident inflammatoire et en particulier de la suppuration. La ligature directe et permanente est la plus fréquemment employée aujourd'hui quand il s'agit d'artères ; elle s'applique sur l'extrémité du vaisseau divisé ou sur la continuité du vaisseau complètement ou incomplètement sectionné. La ligature interrompt le cours du sang et détermine sa coagulation, en même temps que l'inflammation provoquée par la rupture des tuniques moyenne et interne contribue à l'obturation. Au bout d'un certain temps, le fil à ligature tombe. Pour pratiquer la ligature d'une artère entièrement divisée, on passe le fil dessus directement au moyen d'une pince ou par tout autre procédé simple ; quand on fait l'opération dans la continuité du vaisseau, on passe le fil à l'aide d'un stylet courbe aiguillé en le faisant glisser sur une sonde cannelée. Pour les artères profondes, on

se sert d'appareils variés tels que les *pincettes porte-ligatures*, le *ligateur automatique de Cintral*, etc. Pour faire la ligature d'une tumeur, on pratique la *ligature élastique*, qui consiste à étreindre les tissus sains et les vaisseaux derrière une tumeur au moyen d'un fil de caoutchouc ; l'afflux du sang étant ainsi empêché dans la tumeur, celle-ci se mortifie. Ce procédé est aisé quand la tumeur est de faible volume et pédiculée ; lorsque la tumeur est volumineuse et présente une large base, on pose plusieurs ligatures par des procédés plus ou moins compliqués.

II. Arboriculture. — Les ligatures sont usitées pour le greffage et le palissage des arbres et pour fixer les plantes à leurs tuteurs. La laine en bandelettes ou en fils forts est préférée pour la greffe en écusson et les autres greffes délicates. Assez élastique et solide pour se prêter sans se rompre à l'accroissement des greffes, la laine est en outre peu sensible aux variations atmosphériques de l'air et présente toutes les qualités d'une bonne ligature. On lie les greffes en commençant par le haut, ce qui assure un contact plus intime du greffon et du sujet ; dans le cas contraire, le greffon tendrait à s'échapper du sujet. La sécheresse et l'humidité exercent une action plus sensible sur la filasse et la ficelle. Ces matières s'allongent ou se raccourcissent alternativement et les greffes se dessèchent ou sont étranglées. Le raphia est souple, peu coûteux, mais aussi il est peu élastique et on doit le couper lorsque la greffe est reprise. L'osier en brins ou en lanières, le raphia, le jonc, servent à ligaturer les végétaux qu'on palisse ou qu'on fixe à des tuteurs. G. BOYER.

III. Musique. — Ce mot désigne en général deux ou plusieurs notes chantées sur une seule syllabe. Dans le plain-chant, la ligature est marquée de trois façons, soit que ces notes soient rapprochées, ou superposées, ou reliées dans une seule figure (V. PLAIN-CHANT). Cette dernière est celle qui se rapproche le plus de la ligature du moyen âge. Lorsqu'au XII^e siècle, on eut trouvé et réglé la notation de la musique rythmée (*musica mensuralis*) ou la longueur des temps était marquée par des moyennes, des longues, des brèves, des demi-brèves, on inventa tout un système de ligatures, sur lequel était basée l'écriture rythmique. D'après Franco de Cologne, on appelait *ligaturæ cum proprietate* les ligatures commençant par une brève, *sine proprietate* celles qui débutaient par une longue, *cum opposita proprietate* les ligatures dont la première note était une demi-brève ; celles dont la dernière figure était une longue étaient dites *ligaturæ perfectæ*, celles au contraire qui finissaient par une brève étaient *imperfectæ*.

Dans la musique du XIV^e au XV^e siècle, les ligatures changent de forme avec la notation qui devient blanche, noire ou rouge. Nous donnerons au mot NOTATION un tableau des ligatures, sinon complet, du moins suffisant pour permettre de lire et de traduire la musique du moyen âge et des XIV^e et XV^e siècles. Les figures qui les composent rentrent en effet dans un tableau d'ensemble de la notation et ne peuvent être séparées (V. NOTATION, RYTHME). II. LAVOIX.

IV. Histoire religieuse. — LIGATURE DES PUISSANCES. — Les mystiques appellent ainsi une suspension des puissances de la volonté et une cessation des facultés et des opérations de l'intelligence qui tiennent l'âme dans un état passif. Néanmoins, suivant le P. Honoré de Sainte-Marie (*Tradition des Pères sur la contemplation*), lorsque les mystiques disent que l'âme n'agit point et qu'elle demeure purement passive dans la contemplation parfaite, ils entendent seulement que, dans cet état sublime, l'action de l'âme est si simple, si douce, qu'il semble qu'elle n'agit point, car, dans l'amour le plus passif, il y a toujours une activité véritable, quoique imperceptible à cause de sa grande délicatesse et de son extrême simplicité. La ligature des puissances de l'âme et la cessation de ses facultés et de ses opérations n'emportent donc que la suppression des actes ordinaires, discutés, aperçus et d'effort propre. E.-H. V.

LIGER (François-Joseph), architecte et écrivain français, né à Crissé (Sarthe) le 27 mai 1819. Attaché de 1854

à 1878 au service de la voirie de la ville de Paris où il devint commissaire voyer principal, M. Liger a publié d'intéressants ouvrages, à la fois de construction et de législation du bâtiment, sur les *Jambes étrières, les Cours et Courtes, les Pans de bois et les Pans de fer, les Assemblages de planchers et les Pans de fer, les Fosses d'aisance, les Egouts de Paris*, etc.; mais son ouvrage le plus important et qui décèle une profonde érudition est la *Ferromerie ancienne et moderne*, véritable monographie du fer et de la serrurerie (Paris, 1875, 2 vol. in-8, pl. et fig.). M. Liger a, comme architecte, construit l'église de La Ferté-Macé (Orne) et de nombreux hôtels et maisons d'habitation à Paris. Charles Lucas.

LIGÉRIEN (Géol.) (V. CÉNOMANIEN).

LIGESCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu; 325 hab.

LIGHTFOOT (Anna), maîtresse de *Georges III* (V. ce nom).

LIGHTFOOT (Joseph-Barber), théologien anglais, né en 1828, mort en 1889. Elevé à Trinity College (Cambridge), il devint un membre influent de l'Université, fut fait chapelain de la reine en 1862, prêcha à Whitehall et à Oxford, et devint chanoine de Saint-Paul de Londres. En 1879, il accepta l'évêché de Durham qu'il fit dédoubler par la création du siège épiscopal de Newcastle en 1882. Administrateur plein de zèle et de talent, Lightfoot a laissé les plus durables souvenirs dans son diocèse. C'était en outre un exégète de premier ordre, qui eut une grande part dans la révision du texte grec et de la traduction anglaise du Nouveau Testament. B.-H. G.

LIGIA ou **LYGIA** (Zool.). Genre de Crustacés Isopodes, famille des Oniscides, caractérisé par ses antennes antérieures très rudimentaires, tandis que les postérieures sont très longues; l'abdomen est formé de six anneaux, avec des appendices caudaux styliformes très longs. Le type de ce genre peu nombreux en espèces est la *L. oceanica*, qui a la taille et l'aspect d'un grand Cloporte; elle est très commune sur nos côtes où elle vit sur les rochers à marée basse, sur les murs des quais, sous les algues, etc.; bien qu'une atmosphère très humide soit nécessaire au bon fonctionnement de ses branchies, elle n'en continue pas moins à circuler sans paraître gênée, même si elle est surprise par un soleil ardent. R. MONIEZ.

LIGIDIUM (Zool.). Genre de Crustacés Isopodes terrestres, voisins du *Ligia*. Le *L. hypnorum* a été trouvé dans les forêts en plusieurs parties de la France.

LIGIER (Pierre), tragédien français, né à Bordeaux le 13 nov. 1796, mort à Bordeaux le 26 sept. 1872. D'abord ouvrier vitrier chez son père, il prit fort jeune le goût du théâtre, s'essaya dans sa ville natale, puis vint à Paris et se fit recevoir au Conservatoire. Le 24 janv. 1820, il débuta à la Comédie-Française dans *Britannicus*, joua ensuite *Coriolan* et *Andromaque*, et était engagé comme pensionnaire, pour devenir sociétaire en 1823. Mais son caractère difficile lui fit quitter ce théâtre, et, après avoir parcouru quelque temps la province, il entra en 1825 à l'Odéon, où plusieurs créations, dans *Cléopâtre, la Marchale d'Ancre, Une Fête de Néron*, le mirent en évidence. En 1829, il alla jouer à la Porte-Saint-Martin le *Marino Faliero* de Casimir Delavigne, l'année suivante reparaissait à l'Odéon dans *Christine à Fontainebleau* et *l'Homme au masque de fer*, et enfin rentra en 1832 à la Comédie-Française. C'est alors que commença réellement sa renommée. Malgré son physique insuffisant et sa taille exigüe, Ligier, doué d'un organe magnifique et d'une énergie remarquable, unissant à une rare chaleur le sentiment des grandes passions, devint en effet l'un des tragédiens les plus distingués de son temps. Parmi les ouvrages au succès desquels il contribua pour une large part, il faut citer : *Louis XI, les Enfants d'Edouard, Don Juan d'Autriche, la Fille du Cid*, de Casimir Delavigne; *le Roi s'amuse, les Burgraves*, de Victor Hugo; *Caligula, Charles VII chez ses grands vassaux, Lorenzino*,

d'Alexandre Dumas; *Clotilde*, de Frédéric Soulié; *le Testament de César*, de Jules Lacroix, etc. En 1852, Ligier quittait la Comédie-Française, allait donner des représentations à la Porte-Saint-Martin, où il créait *Richard III* et *les Fêtes vénitienes*, puis prenait définitivement sa retraite et allait passer ses dernières années dans sa ville natale.

Arthur POUJIN.

LIGINIAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic; 4,506 hab.

LIGLET. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de La Trimouille; 4,201 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Civray au Mans.

LIGLI (Ventura), dit *Lirios*, peintre italien, né à Naples dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Il eut pour maître Luca Giordano, et fut emmené en Espagne par le duc de Bejar. On ne cite de lui qu'un tableau, *la Bataille d'Almanza*, au musée de Madrid.

LIGNAC. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Bélabre; 2,076 hab.

LIGNAC (Joseph-Adrien LE LARGE DE), philosophe français, né en Poitou en 1710, mort à Paris en juin 1762. Il entra dans l'ordre des jésuites, puis à l'Oratoire de Paris où il s'attacha aux principes de Descartes et de Malebranche. Si l'on excepte un voyage qu'il fit à Rome, il passa toute sa vie dans la retraite, se consacrant à la philosophie et aux exercices de piété. Ce philosophe, aujourd'hui trop oublié, occupe une place assez originale parmi les penseurs du xviii^e siècle. Au nom de Malebranche d'abord, qu'il abandonna bientôt, puis de Descartes auquel il resta fidèle, il entreprit de réagir à la fois contre toutes les tendances philosophiques de son temps, et de réfuter l'empirisme, le matérialisme et le fatalisme. Il apporta dans cette polémique, courtoise d'ailleurs, des connaissances scientifiques très étendues, un véritable esprit critique et surtout un talent d'analyse psychologique que, seuls de son siècle, les philosophes écossais ont égalé. Il a écrit : *Mémoires pour servir à commencer l'histoire des araignées aquatiques* (Paris, 1748, in-8; 1799, in-12); *Lettre d'un Américain sur l'histoire naturelle de M. de Buffon* (Hambourg, 1751-56, 9 vol. in-12); *Eléments de métaphysique tirés de l'expérience* (Paris, 1753, in-12), son principal ouvrage, dirigé surtout contre Locke et les matérialistes; *Examen sérieux et comique du livre de l'Esprit* (Amsterdam, 1759, in-12); *le Témoignage du sens intime et de l'expérience opposé à la foi profane et ridicule des fatalistes modernes* (Auxerre, 1760, 3 vol. in-12); *Avis paternel d'un militaire à son fils, jésuite* (1760, in-12). Th. RUYSSSEN.

BIBL. : DREUX DU RADIER, *Hist. littér. du Poitou*, t. II. — V. COUSIN, *Cours d'histoire de la philos. moderne*, 1^{re} série, t. I. — FR. BOUILLIER, *Hist. de la philos. cartés.*, t. II, ch. XXXVI. — LE GOFF, *la Philos. de l'abbé de Lignac*; Châlons, 1863, in-8.

LIGNAIROLLES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 120 hab.

LIGNAN (Vitic.). Le Lignan est un cépage anciennement connu dans les parties de l'Europe occidentale où l'on cultive la vigne. Il est très répandu en Italie; il y est surtout employé en treille contre les murs des habitations. Ce cépage est très vigoureux; il faut lui donner la plus grande étendue possible pour son développement et le soumettre à une taille très longue. La grappe est de dimension moyenne; les grains sont légèrement ovoïdes; d'abord d'un vert très clair, ils deviennent ensuite d'un jaune plus ou moins doré. La belle apparence, la bonne qualité et la précocité du fruit ont déterminé l'extension de cette variété.

LIGNAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas; 322 hab.

LIGNAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 361 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Bordeaux à La Sauve.

LIGNAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (1^{er}) de Béziers; 442 hab. Stat. du chem. de fer de l'Hérault. Vins et eaux-de-vie.

LIGNAREIX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel; 264 hab.

LIGNE. I. Mathématiques. — On appelle ligne ce qui sépare deux portions d'une même surface (et surface ce qui sépare un corps de l'espace environnant); on dit quelquefois que la ligne n'a pas d'épaisseur, mais qu'elle a une longueur. Si l'on examine avec soin ces locutions, il est facile de voir qu'a priori elles n'ont aucun sens, et que la seconde ne peut en acquérir un qu'en vertu d'une définition, celle de la longueur, définition très complexe et qui exige, de la part de celui auquel on la donne, comme on le verra plus bas, la connaissance de notions étendues en mathématiques. La définition de l'épaisseur n'a jamais été, que je sache, donnée d'une façon générale. — La plus importante de toutes les lignes, celle qui joue un rôle prépondérant en géométrie, est la ligne droite; c'est une ligne qui reste fixe quand on en fixe deux points. On admet ordinairement que par deux points on en peut faire passer une, et une seule; de sorte que deux lignes droites qui ont deux points communs coïncident; il en résulte que deux portions, ou, comme l'on dit, deux segments, peuvent coïncider, c.-à-d. être égales; de même on peut ajouter des portions de droites; c'est les porter bout à bout sur une même droite indéfinie; leur somme est alors la portion de droite qui a pour extrémités les extrémités non communes des deux portions considérées. Les segments de droite sont donc des quantités (V. ce mot et MATHÉMATIQUES). La ligne brisée est une ligne composée de droites. — La ligne courbe est une ligne qui n'est ni droite, ni composée de droites. La ligne mixte est composée de parties droites et courbes. Après la ligne droite, la plus importante des lignes est la circonférence de cercle (V. ce mot); les arcs de cercle d'un même rayon sont, comme les segments de droite, de véritables quantités; ils sont en effet superposables et, par suite, égaux quand ils correspondent à des angles au centre égaux; leur addition se fait comme ceux des segments de droite. — La droite et la circonférence sont des lignes planes, c.-à-d. entièrement comprises dans un plan. — La ligne la plus importante après la droite et le cercle est la courbe qui porte le nom d'hélice (V. ce mot); les arcs d'hélice de même pas et de même rayon peuvent être superposés; la droite, les arcs de cercle de même rayon, les arcs d'hélice de même pas et de même rayon sont les seules lignes qui soient réellement des quantités; ce sont en effet les seules lignes auxquelles s'applique la définition de l'égalité géométrique (deux figures géométriques sont égales quand elles sont égales ou décomposables en parties égales deux à deux).

LONGUEUR. — La longueur d'une droite, d'un arc de cercle, d'un arc d'hélice est le nombre qui sert à mesurer cette droite ou cet arc; les autres arcs de courbe ne peuvent être mesurés; ce ne sont pas des quantités; il y a plus: l'arc de cercle lui-même ne peut être mesuré avec une droite prise pour unité, car l'arc de cercle n'est ni superposable à une droite ni décomposable en parties superposables à des portions de droite. Une courbe n'a donc pas de longueur, ou du moins, si elle acquiert une longueur, ce ne pourra être qu'en vertu d'une définition ou en vertu d'une extension de la signification du mot longueur, extension dont les exemples fourmillent en algèbre. — On appelle longueur d'un arc de courbe la limite vers laquelle converge la longueur de la ligne brisée inscrite dans cet arc, dont les côtés infiniment petits sont en nombre infini; si l'on désigne par x, y, z les coordonnées d'un point quelconque d'un arc de courbe, par x_0, y_0, z_0 et par X, Y, Z , les coordonnées de ses extrémités, la longueur de cet arc est donnée par la formule :

$$\int_{x_0}^X \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2 + \left(\frac{dz}{dx}\right)^2} dx.$$

Il est à remarquer qu'en général un arc de courbe a une longueur bien déterminée, mais il peut arriver que l'intégrale précédente n'ait pas de valeur bien déterminée; il y a

donc des arcs de courbe, même de courbes continues, qui n'ont pas de longueur.

CLASSIFICATION. — Au mot COURBE, nous avons indiqué les principes de la classification des lignes. H. LAURENT.

LIGNE DE FUITE (V. PERSPECTIVE), **DE COURBURE** (V. COURBURE).

LIGNE DE FAÏTE (V. FAÏTE).

II. Architecture. — Le mot ligne, qui désigne en construction le cordeau employé par les maçons pour marquer l'épaisseur des murs et par les charpentiers pour cingler le bois à la craie dans le tracé des épures, reçoit, suivant les mots qui lui sont joints, de nombreuses acceptions dont les principales sont les suivantes : *Ligne à plomb*, ligne verticale perpendiculaire à une ligne de niveau et obtenue en tendant une cordelette à l'aide d'un plomb. — *Ligne allongée*, celle qui, dans la coupe des pierres, tirée à côté d'une autre et partant d'un même centre, s'écarte d'avantage de la perpendiculaire et marque, dans un arc, par exemple, une plus grande inclinaison des claveaux. — *Ligne d'about* et *ligne de gorge*, lignes d'intersection du lattis avec une sablière à la partie supérieure et à la partie inférieure d'un comble. — *Ligne d'embranchement* ou *ligne de foulée*, direction prise par une personne qui monterait les marches d'un escalier en son milieu, direction qui sert de base pour la division des marches et leur balancement, quand il y a lieu, dans l'épure du tracé de cet escalier. — *Ligne de naissance*, intersection d'une surface verticale et de la surface concave d'une voûte. — *Ligne de niveau*, ligne parallèle à l'horizon et tracée pour déterminer la différence de hauteur de deux points que joint une ligne inclinée dite *ligne de pente*. — *Ligne de terre*, ligne horizontale tracée pour servir de base à l'étude de la perspective d'un tableau ou d'un dessin dans lequel les *lignes fuyantes* marquent l'écartement des divers points avec l'horizon. — *Ligne ponctuée*, ligne composée d'une série de points peu distants et indiquant, sur un dessin d'architecture, les axes, les parties invisibles, l'aplomb de parties situées au-dessus du plan par lequel est censé tracé ce dessin, etc. (V. PERSPECTIVE, PLAN, RUPTURE, etc.). Charles LUCAS.

III. Typographie. — On appelle ligne l'assemblage de mots formés par la réunion des lettres et dont un certain nombre constitue une page. Par *ligne pleine* on désigne celle dont la matière occupe toute la justification; par *ligne de blanc*, celle dans laquelle il n'entre que des cadrats; par *ligne perdue*, celle qui se trouve placée entre deux blancs, dans un titre ou dans le corps de la matière; par *ligne pointée*, celle qui ne contient que des points; par *ligne de tête*, celle qui contient le folio et le titre courant et qui se place en tête de la page; par *ligne de pied*, une ligne blanche ou celle qui ne contient que la signature et la toison; enfin, par *ligne à voteur*, celle que des ouvriers peu scrupuleux forment à la fin d'un alinéa, à l'aide d'un espacement trop large, avec un mot ou une fraction de mot qui aurait pu facilement entrer dans les lignes précédentes.

IV. Electricité. — **LIGNE DE FORCE** (V. FORCE).

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES (V. TÉLÉGRAPHIE ET TÉLÉPHONE).

V. Anatomie. — *Ligne âpre du fémur* (V. FÉMUR). — *Ligne blanche abdominale*: entre-croisement aponévrotique, étendu de l'appendice xiphoidien du sternum au pubis. Sous-jacente à la peau, elle est formée par les aponévroses des muscles abdominaux. — *Ligne blanche cervicale*: raphé fibreux étendu de la symphyse du menton à l'os hyoïde et constitué par l'union au-devant du cou des aponévroses cervicales superficielle et moyenne. — *Ligne faciale* (V. ANGLE FACIAL). — *Ligne festonnée du cardia*: feston blanchâtre qui sépare, au niveau du cardia, la muqueuse de l'œsophage de celle de l'estomac. — *Ligne innominée*: ligne qui suit le détroit supérieur du bassin (V. ILIAQUE [Os]). — *Ligne myloïdienne* ou *oblique* (V. MAXILLAIRE [Os]). — *Ligne médiane*: plan fictif qui partagerait sagittalement le corps en deux moitiés latérales égales

et symétriques. — *Ligne primitive* (V. EMBRYON). — *Ligne semi-lunaire de Spigel* : ligne cintrée correspondant à l'insertion des fibres musculaires du transverse de l'abdomen sur l'aponévrose de ce muscle. — *Lignes semi-lunaires de Douglas* : rebord semi-circulaire par lequel se termine, entre l'ombilic et le pubis, le feuillet postérieur de la gaine du grand droit de l'abdomen. A ce niveau, ce rebord adhère fortement au *fascia transversalis* et au péritoine. Ch. DEBIERRE.

VI. Marine. — Nous avons dit que tout cordage employé dans la marine était confectionné avec du fil de *caret* (V. ce mot) devant avoir 8 à 9 millim. de circonférence, et 60 hélices par mètre. La ligne est le plus petit cordage employé. Elle est confectionnée avec six fils, sert à faire les amarres fixes, empointures d'envergure, araignées de hamac, et se subdivise en grosse, moyennc, fine.

LIGNE DE FLOTTAISON (V. FLOTTAISON).

LIGNE DE FOI. — C'est une ligne noire tracée verticalement à l'intérieur de la cuvette du compas de route, devant la tranche de la rose. Le rayon de la rose qui aboutit à cette ligne doit être rigoureusement parallèle à l'axe longitudinal, c.-à-d. à la quille du navire. Pour maintenir le cap d'un navire suivant un air de vent déterminé, il suffit de maintenir constamment la ligne de foi elle-même dans le prolongement du rayon de la rose correspondant à cet air. — On appelle aussi *ligne de foi*, dans les instruments circulaires de mathématiques et d'astronomie, une ligne imaginaire qui passe par le centre de l'instrument et par le fil de l'alidade.

LIGNE DE LOCH (V. LOCH).

VII. Art militaire. — C'est en général la disposition de troupes placées sur le même alignement, la direction générale de leur position, mais le mot s'emploie plus particulièrement dans la sens de *ligne de bataille* ou *ligne de combat*, désignée actuellement sous le nom de *ligne déployée*. La phalange simple des Grecs était une ligne pleine ou muraille. La légion romaine fut d'abord une ligne pleine, avant d'en disposer les cohortes sur une ligne tant pleine que vide. — Nous considérerons la ligne comme l'ensemble d'une troupe dont les éléments sont disposés les uns à côté des autres, soit déployés, soit en colonnes, avec ou sans intervalles, d'où deux espèces de lignes : la ligne déployée et la ligne de colonnes.

INFANTERIE. — Dans la *ligne déployée*, toutes les fractions sont placées l'une à côté de l'autre, les hommes étant séparés par 0^m15 dans chaque file; les compagnies à six pas et les bataillons à trente pas les uns des autres. Cette ligne, qui prend aussi le nom de ligne de combat, est peu vulnérable à l'artillerie et donne le maximum des feux lorsqu'elle est pleine. Mais elle ne se prête guère à la marche, reste par conséquent exposée aux coups, ne peut donner un choc sans être renforcée, et les hommes ne sont pas bien en main. — La *ligne de colonnes* est formée par un certain nombre de fractions ou colonnes placées sur un même alignement et séparées par un intervalle. Dans la *ligne de colonnes* de compagnie, les compagnies, en colonnes de compagnie et ayant leur section de tête sur le même alignement, sont séparées l'une de l'autre, soit par l'intervalle de déploiement (formation exceptionnelle de manœuvre), soit par un intervalle de vingt-quatre pas (formation de manœuvre et de revue), soit par un intervalle de six pas (formation de rassemblement). Dans la *ligne de colonnes doubles*, les bataillons en colonnes doubles sont séparés par un intervalle de trente pas et dans la *ligne de bataillons en masse*, les bataillons en masse sont formés sur une seule ligne, séparés par des intervalles de trente pas : ce sont des formations de rassemblement. La ligne de colonnes de compagnie, très mobile, est plus difficile à conduire et occupe plus de terrain que la colonne double, qui est bien en main et contient en germe la formation de combat. C'est la ligne de bataillons en masse qui occupe le moins de place, mais elle est peu mobile et elle exige le plus de temps pour passer à la for-

mation de combat. En résumé, si la ligne de colonnes est plus vulnérable que la ligne déployée et si elle ne peut fournir que peu de feux, elle se prête beaucoup mieux à la marche et elle permet un déploiement rapide avec des unités suffisamment petites dans chaque colonne. Les deux espèces de lignes présentant des avantages et des inconvénients, on a été amené logiquement à prendre une formation mixte entre la ligne et la colonne : la ligne déployée a été rendue mobile en laissant les hommes qui la composent se mouvoir isolément (tirailleurs) tout en préparant l'attaque par leurs feux dans la marche en avant, tandis que c'est une ligne de colonnes qui, constituant l'organe de choc, est chargée de donner l'assaut et d'enlever la position. Mais l'expérience des dernières guerres a condamné cette formation. On a fait de la ligne de tirailleurs, de l'organe de préparation, la ligne même de combat après que la ligne des soutiens est venue s'y fondre. Dans l'échelonnement en profondeur, les échelons du régiment ou de la brigade se nomment lignes, une ligne étant constituée par l'ensemble des bataillons disposés l'un à côté de l'autre et ayant un rôle commun. Les deux premières lignes sont destinées à entamer et à poursuivre le combat, la troisième à l'achever. Chaque ligne doit réglementairement être séparée d'une autre par une distance de 300 à 600 m., pour permettre aux troupes de se soutenir à temps et de ne pas se confondre.

CAVALERIE. — La *ligne déployée*, ou formation en bataille, est la formation de combat de la cavalerie; elle est aussi employée pour stationner en terrain découvert sous le feu de l'artillerie et pour bivouaquer. Le peloton en bataille, sur 6 m. de profondeur, est sur deux rangs à 2^m50 de distance l'un de l'autre, avec un front de 1 m. par file. Dans l'escadron en bataille, les pelotons sont accolés sans intervalle. On laisse 12 m. d'intervalle entre les escadrons d'un régiment, et 24 m. entre les régiments d'une brigade. — La *ligne de colonnes* est formée d'escadrons en colonnes de pelotons, séparés par des intervalles de déploiement; en réduisant ces intervalles à 12 m., on obtient la masse. Dans le combat de cavalerie contre cavalerie, la division se forme sur trois lignes, en échelons se débordant : la première ou ligne d'attaque se forme en ligne de masses ou, si l'ennemi est proche, en ligne de colonnes; la deuxième ou de manœuvre, à 200 ou 300 m. en arrière de la première du côté où il en est besoin, se forme le plus souvent en ligne de masses et quelquefois en ligne de colonnes; la troisième constitue la réserve; elle est à 300 ou 400 m. de la première, du côté opposé à la deuxième, en se formant en colonne ou en ligne de masses.

ARTILLERIE. — Dans l'ordre en bataille, les trois sections sont placées sur une même ligne à 13 m. d'intervalle. Dans l'ordre en batterie, les trois sections sont placées sur le même alignement, en formation de batterie, ayant entre elles les mêmes intervalles que pour la formation en bataille. — Dans la formation de rassemblement avec matériel, la batterie se forme généralement sur quatre lignes : la première comprend les pièces, la deuxième les six premiers caissons, la troisième les trois derniers caissons, le chariot de batterie et la forge, la quatrième ou train régimentaire, les fourgons et la fourragère. Pour l'école de groupe, les trois batteries sont déployées en bataille sur la même ligne, séparées normalement par un intervalle de 26 m.; elles peuvent être également formées en échelon, c.-à-d. les batteries placées en retraite l'une par rapport à l'autre. En ligne de colonnes, les trois batteries en colonnes par sections sont séparées par un intervalle leur permettant de se déployer (86 m.). L'ordre en masse est la ligne de colonnes à intervalles de 26 m. L'ordre en bataille, rigide et peu maniable, est une formation de revue, qui peut être prise aussi lorsqu'il s'agit d'aborder ou de quitter une position sous le feu de l'ennemi. La ligne de colonnes, plus souple, permet de faire avancer ou reculer une ligne déployée dans les terrains coupés ou au milieu d'autres troupes. La masse est la formation de manœuvre la plus

maniable du groupe et que l'on emploie en principe quand il n'y a pas danger à accumuler les troupes sur un espace restreint.

LIGNES DE DÉFENSE. — Formées par les obstacles de terrain derrière lesquels une armée organise sa résistance, elles couvrent le pays contre une invasion ; elles servent à protéger le front d'une position, à assurer une retraite, à augmenter en un mot les chances favorables d'une armée. D'après le général Derrécaigaix, une bonne ligne de défense doit avoir ses flancs assez couverts pour être à l'abri des mouvements tournants ; elle doit aussi avoir son front protégé par un obstacle d'un accès difficile, et sur ses derrières des routes de retraites défendues par des positions de seconde ligne.

LIGNE D'OPÉRATIONS. — C'est la direction générale que suit une armée pour se rendre de sa base à son objectif. Une armée ne pouvant marcher sur une seule route, la ligne d'opérations est en réalité une zone traversée par un faisceau de voies sensiblement parallèles, assez rapprochées pour que les colonnes qui les suivent puissent se prêter un mutuel concours, assez éloignées pour que ces colonnes puissent cantonner et vivre. Le choix d'une ligne d'opérations a une grande importance, non seulement parce qu'elle doit conduire l'armée à la rencontre de l'ennemi, mais encore parce que c'est par cette ligne que l'armée reçoit ses renforts et ses ravitaillements de toute nature et qu'elle reste en communication constante avec le pays, sur lequel elle peut ainsi évacuer ses blessés, ses malades et ses prisonniers. Une armée peut n'avoir qu'une seule ligne d'opérations, ou en utiliser plusieurs. Dans ce dernier cas, s'il est possible d'arriver à l'enveloppement tactique de l'ennemi, on facilite à ce dernier l'usage d'une ligne intérieure lui permettant d'écraser successivement les colonnes divisées. Le général Derrécaigaix résume comme il suit les règles les plus importantes relatives aux lignes d'opérations : 1° le choix de ces lignes a pour but de diriger, sur les points décisifs, une masse plus forte que l'ennemi ; 2° ce choix dépend de la direction des bases, de la configuration du terrain et des emplacements de l'ennemi ; 3° les lignes d'opérations simples et intérieures sont toujours les meilleures ; 4° les plus avantageuses sont celles qui conduisent une armée sur les communications de l'ennemi sans compromettre les siennes.

LIGNES-MANŒUVRES. — Ces lignes, qui constituent l'ensemble des directions qu'une armée projette de suivre pour aborder l'objectif qu'elle a en vue, se confondent avec les lignes d'opérations si l'on ne considère que leur direction générale. Mais elles se distinguent si l'on tient compte de l'action isolée de chacune des masses de l'armée, lesquelles, tout en conservant une ligne d'opérations commune, conservent dans leurs mouvements des directions différentes pour aborder l'objectif. Ces lignes sont *simples*, lorsque l'armée restant concentrée n'emploie qu'une ligne d'opérations pour un même objectif de manœuvre. Elles sont *doubles* ou *multiplées* lorsque, sur un même théâtre d'opérations, une armée gagne l'objectif final en poursuivant simultanément plusieurs objectifs de manœuvres éloignés l'un de l'autre, ou lorsqu'elle se fractionne pour atteindre l'objectif suivant des directions distinctes. L'emploi des lignes simples est plus sûr que celui des lignes multiples, auxquelles on n'a recours que contraint par les circonstances. Les lignes multiples sont *parallèles*, *divergentes* ou *convergentes*. Parallèles, elles augmentent considérablement le front stratégique, de sorte qu'elles sont rarement employées par une armée unique, sauf le cas des nécessités de la subsistance. Divergentes, elles présentent l'inconvénient grave de laisser prise à la destruction complète d'une des colonnes, qui peut n'être pas secourue à temps, lorsque les divers fronts d'opérations sont trop éloignés du point de départ commun. Mais elles sont souvent employées sans risque au début d'une campagne ou après une victoire décisive. Les lignes convergentes présentent de réels avantages dans l'offensive,

mais leur emploi est dangereux en principe ; pourtant ce danger diminue avec les progrès des colonnes dont l'isolement se restreint de jour en jour. Enfin, par rapport aux lignes de l'ennemi, les lignes-manœuvres peuvent être *intérieures* ou *extérieures*. « Les lignes intérieures sont celles qu'une armée forme pour s'opposer à plusieurs lignes de l'ennemi, mais auxquelles on donne une direction telle qu'on puisse rapprocher les différents corps et lier leurs mouvements avant que l'ennemi ait la possibilité de leur opposer une plus grande masse. Les lignes extérieures sont celles qu'une armée formera en même temps sur les deux extrémités d'une ou plusieurs lignes ennemies. » (Jomini.) D'une manière générale, chacune des lignes présente des avantages et des inconvénients qui lui sont propres, et leur emploi dépend des circonstances, des effectifs, des combinaisons, des conditions générales et particulières, mais c'est surtout par la manière de les concevoir et d'en assurer l'exécution qu'on assurera le succès de leur emploi.

LIGNE DE FORTIFICATION. — L'organisation défensive de toute position comporte l'établissement d'une ou de plusieurs lignes de retranchement. Une *ligne de retranchement*, ou plus simplement une *ligne*, est constituée par l'ensemble des obstacles naturels et des retranchements artificiels que l'on a disposés de manière à renforcer une position d'une certaine étendue, occupée par une ligne de troupes. Les lignes sont généralement composées d'ouvrages, tels que redans, lunettes ou redoutes, réunies par des crêtes droites ou brisées qu'on nomme courtines. Une ligne de fortification doit, en principe, satisfaire aux règles générales suivantes : 1° son développement doit être proportionné à l'effectif des défenseurs, en ayant soin également de n'entreprendre que les travaux dont on peut venir à bout avec les ressources et le temps dont on dispose ; 2° le tracé est à déterminer de telle sorte que les abords soient bien battus, en faisant suivre aux lignes la *crête militaire* (V. ce mot) et en dégageant le champ de tir en avant d'elles, de manière à permettre aux défenseurs d'utiliser la puissance du feu, au moins dans la limite de son action la plus efficace ; 3° les différentes parties doivent être disposées en vue de leur soutien réciproque, c.-à-d. être reliées par de bonnes communications et se flanquer mutuellement ; 4° leurs extrémités doivent être bien appuyées, au besoin par de solides ouvrages fermés, afin qu'elles ne puissent être tournées ; 5° les ouvrages, dissimulés, autant que possible, aux vues ennemies, doivent être à l'abri d'une attaque latérale ou de revers et avoir un profil tel que les défenseurs soient à l'abri des projectiles ; 6° elle doit imposer à l'ennemi des points d'attaque, de façon à enlever à celui-ci l'initiative et à le forcer à aborder les points d'attaque que le défenseur aura choisis et renforcés, c.-à-d. les saillants, établis aux points où l'accès est le plus difficile et bien battu.

On distingue deux sortes de lignes : 1° les *lignes continues*, ne présentant que de faibles intervalles qui ne se prêtent qu'aux contre-attaques, de sorte qu'on n'emploie ces lignes que lorsqu'on ne peut ou ne veut pas prendre l'offensive ; 2° les *lignes à intervalles* ou *discontinues*, dont les intervalles sont assez considérables pour permettre de prendre l'offensive. Pour un même front, elles sont moins longues à organiser que les lignes continues.

LIGNES CONTINUES. — Avec ces lignes, la position est couverte sur tout son tracé soit par un obstacle, soit par des feux de front ou de flanc de mousqueterie ; elles présentent ainsi en tous les points un obstacle permettant d'arrêter l'ennemi. Mais elles ont l'inconvénient d'être également faibles partout et de tomber entièrement au pouvoir de l'assaillant dès qu'elles ont été forcées en un point, ce qui, joint aux inconvénients signalés plus haut, en restreint l'emploi à des cas très particuliers, par exemple l'investissement d'une place forte dont on est contraint de faire le siège régulier, ou la protection du débarquement ou de l'embarquement d'une armée arrivant ou battant en retraite par voie de mer.

Les tracés de ce genre les plus employés sont : 1° la *ligne à redans* (fig. 1), dans laquelle la faiblesse des redans cause de l'indécision sur les points d'attaque pro-

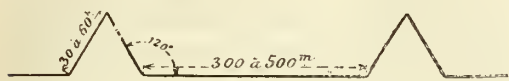


Fig. 1.

bables; de plus, les secteurs correspondant aux angles saillants des redans sont privés de feux; 2° la *ligne à demi-redoutes* (fig. 2), réduisant les secteurs privés de



Fig. 2.

feux; 3° la *ligne tenaillée*, qui supprime les angles morts et permet de bien battre les abords, mais dont la longueur des faces rend celles-ci enfilables et augmente la profondeur de la ligne; en outre, tous les saillants étant égaux peuvent également servir de points d'attaque à l'ennemi; 4° la *ligne tenaillée à redans* (fig. 3) supprime ce

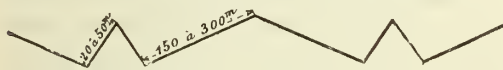


Fig. 3.

dernier inconvénient, mais, par contre, les saillants disparaissent presque complètement, et il en résulte de l'indécision sur les points d'attaque probables; on peut l'employer pour franchir de profondes vallées, et alors les longues faces doivent être refusées sur le tracé général; 5° la *ligne à crémaillères* (fig. 4), sorte de ligne tenaillée avec

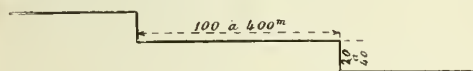


Fig. 4.

de grandes faces à peu près parallèles et de petits flancs; ce tracé, facilement enfilable, fait, en outre, disparaître les saillants; pour atténuer ces inconvénients, on brise quelques faces et l'on obtient le *tracé tenaillé à crémaillères* (fig. 5); il peut être employé utilement sur une



Fig. 5.

penne (fig. 6), en ayant soin de refuser le tracé général vers la vallée et de tourner les flancs du côté de l'attaque; 6° la *ligne bastionnée*, indiquée ici seulement pour mémoire, car le grand travail qu'exige sa construction en

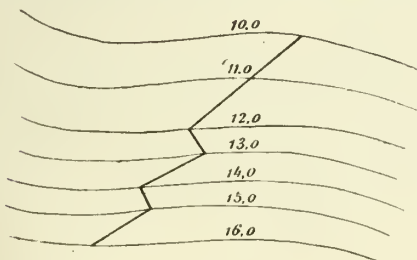


Fig. 6.

rend l'emploi très rare; 7° les *lignes du général Rognat*, que l'on classe généralement à tort parmi les lignes discontinues, car les intervalles existant entre les divers ouvrages sont trop faibles pour permettre l'offensive. Elles

consistent en une série de bastions ou lunettes (fig. 7), occupés par l'infanterie, avec courtines brisées, suivant la direction des faces des bastions et occupées par l'artillerie. Des passages de 10 m., laissés entre les flancs et l'extrémité de la courtine, étaient évidemment insuffisants pour



Fig. 7.

sortir en ordre déployé. Elles ont les inconvénients des lignes bastionnées.

Comme on a pu le voir, l'organisation des lignes continues consiste essentiellement : 1° en ouvrages simples aux saillants et distants de 300 à 600 m. au plus, afin de pouvoir se prêter un appui efficace; 2° en branches ou courtines reliant ces saillants et pouvant présenter des coupures pour les contre-attaques. Les parties des ouvrages servant au flanquement des courtines et des ouvrages voisins ne doivent pas dépasser 60 m. pour éviter l'enfilade; en outre, elles ne doivent pas former avec les courtines des angles supérieurs à 120°, pour rendre le flanquement efficace.

LIGNES DISCONTINUES. — Les lignes à intervalles peuvent être considérées comme des lignes continues dans lesquelles on a conservé les saillants et supprimé tout ou partie des courtines. Les ouvrages placés aux saillants doivent être disposés non seulement de manière à se prêter un mutuel appui, mais encore à bien battre le terrain situé en avant d'eux et celui qui les sépare, en croisant leurs feux. Ces lignes se divisent en deux groupes : 1° les *lignes d'ouvrages*; 2° les *lignes de groupes d'ouvrages*.

Lignes d'ouvrages. Dans ces lignes, les saillants sont formés par des ouvrages simples (ouverts, mi-fermés ou fermés, suivant les cas), séparés par des distances ne dépassant pas la bonne portée de la mousqueterie (300 m.), ou par des intervalles ne dépassant pas la bonne portée de l'artillerie (2,500 m.). Dans le premier cas, il suffit d'établir les ouvrages de façon qu'ils flanquent mutuellement. Mais si le flanquement est très bien assuré, le nombre trop considérable des saillants rendra indécis sur les points d'attaque probables, et les intervalles un peu restreints ne se prêteront pas toujours bien à l'offensive. Aussi ne faut-il employer des lignes de ce genre que lorsque le terrain exigera un grand nombre de saillants, ou quand les intervalles restreints seront suffisants pour l'effectif des troupes prenant l'offensive.

Avec des intervalles supérieurs à la bonne portée de mousqueterie, les ouvrages des saillants les plus voisins ne pouvant plus se flanquer réciproquement devront être organisés très solidement de manière à pouvoir se suffire à eux-mêmes, c.-à-d. qu'ils seront en général fermés. Des batteries d'artillerie sont disposées vers le flanc des ouvrages pour assurer le flanquement réciproque de ceux-ci, en même temps que d'autres batteries sont établies vers le milieu des intervalles et un peu en arrière pour bien battre les intervalles. On peut aussi, pour supprimer les batteries de flanquement, protéger les batteries du centre par des soutiens d'infanterie S (fig. 8), en constituant ainsi

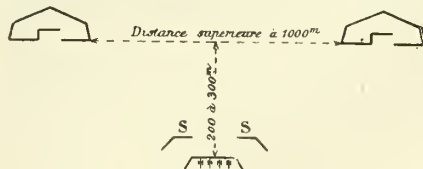


Fig. 8.

une sorte de courtine. Les *lignes du général de Pidoll*, employées par les Autrichiens à Sadowa (fig. 9), exigent trop de travail et de défenseurs, et on y a renoncé, ainsi

qu'aux *lignes du général Brialmont*, dans lesquelles les lunettes des saillants sont remplacées par des demi-redoutes. Avec ces lignes, le nombre des saillants est restreint et l'offensive est facilitée, mais les points d'appui sont en général insuffisants pour résister seuls, et ils cons-

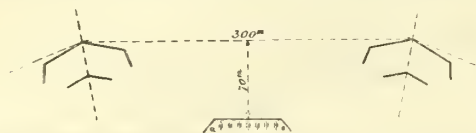


Fig. 9.

tituent de vrais nids à projectiles, que l'on devra presque toujours évacuer pendant le combat d'artillerie, sans être sûr de pouvoir les réoccuper à temps pour la lutte rapprochée. Pourtant le temps disponible ou les conditions de terrain pourront en imposer l'emploi, qui est également indiqué pour les positions de deuxième ligne.

Lignes de groupes d'ouvrages. Pour éviter les inconvénients qui viennent d'être indiqués, on a remplacé dans les lignes ci-dessus les ouvrages par des groupes d'ouvrages, à défaut d'obstacles naturels (fig. 10). Les groupes

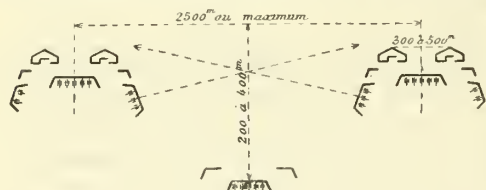


Fig. 10.

d'ouvrages, séparés par des distances ne dépassant pas 2,500 m., sont formés d'ouvrages espacés d'environ 300 m. et reliés par des tranchées-abris. Des batteries placées vers les flancs des groupes assurent leur flanquement réciproque. De 200 à 400 m. en arrière du centre des intervalles, on dispose de fortes batteries, protégées par des soutiens d'infanterie, pour assurer des feux de front. Des tranchées, établies dans les intervalles ou sur les flancs, permettent à l'infanterie de soutenir les groupes d'ouvrages. L'ouvrage de bataillon peut constituer au besoin un groupe d'ouvrages, comme l'indique la figure 11. — Ces lignes

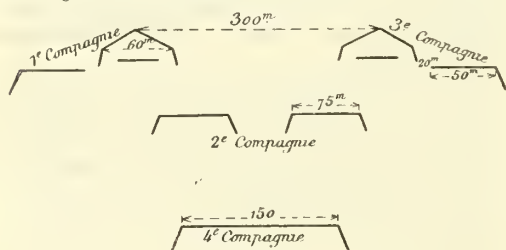


Fig. 11.

présentent une grande force de résistance et leurs points d'appui peuvent se suffire à eux-mêmes. En outre, l'artillerie de l'attaque sera obligée de répartir ses coups sur une plus grande étendue de crête.

Emploi des lignes en terrain varié. Il est bien entendu que les tracés théoriques indiqués plus haut s'appliquent à un terrain horizontal, mais que, dans la réalité, il y aura lieu de les adapter aux différents terrains qui se présentent. La condition essentielle est de faire encore aux lignes une crête militaire, à moins qu'un obstacle naturel n'oblige à modifier leur tracé ; il faut donc, pour approprier ces tracés à l'organisation défensive (V. ce mot) des divers accidents qu'on rencontre sur les champs de bataille, bien utiliser les formes du terrain et bien battre le terrain en avant.

LIGNES DE CIRCONVALLATION ET DE CONTREVALLATION (V. BLOCUS).

LIGNE DE DÉFENSE. — Ligne d'un bastion dont la direction est déterminée par la face du bastion prolongée jusqu'à la courtine et va généralement aboutir au sommet de l'angle rentrant du bastion voisin ; sa longueur est déterminée par la condition de réaliser le flanquement efficace de l'autre extrémité par la bonne portée du fusil (500 à 600 m.).

On donne encore le nom de *lignes de défense* à l'ensemble des forts ou ouvrages disposés pour l'organisation défensive des forteresses (V. ce mot).

LIGNE DE MOINDRE RÉSISTANCE (V. FOURNEAU DE MINE).

LIGNE D'INVESTISSEMENT (V. INVESTISSEMENT).

VIII. PÊCHE (V. PÊCHE).

BIBL. : TYPOGRAPHIE. — Théotiste LEFÈVRE, *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur* ; Paris, 1883.

LIGNÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre ; 431 hab.

LIGNÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis ; 2,749 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Segré à Nantes.

LIGNE. Famille princière de Belgique qui figure depuis le XI^e siècle dans la noblesse du Hainaut. Elle est originaire du village de Ligne, situé sur la chaussée romaine de Bavai à Gand. *Héribrand* et *Walter* de Ligne sont cités dès 1073. On trouve des représentants de cette race mêlés à tous les événements de l'histoire politique et militaire de la Belgique depuis trente générations. En 1513, les seigneurs de Ligne furent créés princes de Mortagne par Charles-Quint, et, en 1532, comtes de Fauquemberghe. En 1543, l'empereur érigea la seigneurie de Ligne en comté. Les titres s'accumulèrent ensuite : en 1592, celui de prince d'Epinoy ; en 1601, celui de prince du Saint-Empire ; en 1602, la grandesse d'Espagne ; en 1608, celui de prince d'Amblise, etc. Les armoiries des princes de Ligne sont : *d'or, à la bande de gueules ; l'écu timbré de la couronne de prince et posé sur un manteau semé des émaux des armes, et doublé d'hermine*. Devise : *Quo res cumque cadunt, semper stat linea recta*. La principale résidence des princes de Ligne est le château de Belœil, près d'Ath.

E. H.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de), général et littérateur belge, né à Bruxelles en 1735, mort à Vienne en 1814. Il se distingua à Breslau, à Leuthen et à Hœhkirchen, où il fut nommé colonel sur le champ de bataille, et à Maxen. La valeur dont il fit preuve pendant la guerre de Sept ans lui valut le grade de général. Après la paix, il fut attaché à la cour de Vienne et y devint l'ami et le conseiller de Joseph II. Il assista à la fameuse entrevue de l'empereur avec le roi de Prusse en 1770, au camp de Neustadt. Entré en possession d'une fortune immense, par la mort de son père, il vécut avec une incroyable prodigalité et donna des fêtes d'un faste inouï. En 1778, pendant la guerre de succession de Bavière, il commanda l'avant-garde de Laudon. La guerre terminée, le prince de Ligne entreprit de grands voyages en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, visita Ferney où il fut reçu avec beaucoup de distinction par Voltaire, en France où il vit la cour et fréquenta tous les salons renommés du monde philosophique. Son esprit brillant et son caractère aimable lui valurent d'universelles sympathies. En 1782, il sut conquérir les bonnes grâces de Catherine II qui lui conféra le grade de feld-maréchal et le gratifia de terres en Crimée quand il l'accompagna dans le célèbre voyage qu'elle y fit avec sa cour. Il retourna à Saint-Petersbourg en 1787 pour tâcher de contre-balancer auprès de la tsarine l'influence du marquis de Ségur, ambassadeur de France. En 1788, il partagea avec Laudon l'honneur de la prise de Belgrade. Pendant ce temps, les Belges s'étaient révoltés contre la domination autrichienne et les chefs du mouvement proposèrent au prince de Ligne de se mettre à leur tête. Il se borna à les remercier en disant « qu'il ne se révoltait ja-

mais pendant l'hiver ». Cependant Joseph II le soupçonna d'avoir favorisé la révolution brabançonne, d'autant plus que son second fils, Louis de Ligne, était entré dans l'armée patriotique, et s'était emparé de Gand. L'empereur reconnut bientôt qu'il s'était trompé. La mort de Joseph causa au prince de Ligne une profonde affliction, et il demeura à Vienne, malgré la froideur que Léopold II lui témoigna ainsi qu'à tous ceux qui avaient été attachés sincèrement à son prédécesseur. L'invasion française en Belgique le priva de ses immenses domaines du Hainaut ; bientôt un coup plus sensible lui fut porté : son fils aîné, Charles de Ligne, fut tué en combattant les Français au défilé de La Croix-au-Bois, le 14 sept. 1792. Le prince se retira à Vienne où il passa le restant de sa vie, à peu près ruié, mais conservant toujours les mêmes goûts pour les plaisirs de l'esprit et les travaux littéraires. Il ne fut plus appelé à exercer un commandement militaire, quoiqu'il reçut de François II les titres de feld-maréchal et de capitaine des trahans de la garde. Il mourut pendant le congrès de Vienne. Il avait quatre-vingts ans, et à cet âge voisin de la caducité il avait conservé l'enjouement et la vivacité de la jeunesse. La commune de Beleil lui a élevé une statue de bronze. Le prince de Ligne avait un cœur bon et généreux, ce qui faisait pardonner sa légèreté. Ses œuvres militaires sont importantes. Il est le seul historien, écrivant en français, qui ait apprécié équitablement Wallenstein, Montecuculli, Eugène de Savoie, Daun, Lascy, Laudon, etc. On peut citer son *Coup d'œil sur Beleil* (1778), étude bien faite pour expliquer la subite recrudescence de goût pour la nature qui se produisit dans les années qui précédèrent la Révolution française. Ses pièces de théâtre n'ont rien ajouté à sa réputation, mais ses lettres ont une grande valeur : elles sont pleines de verve, d'originalité, de grâce, et fournissent sur la société de l'époque une foule de révélations pleines d'intérêt. Les œuvres publiées par le prince de Ligne lui-même comprennent 32 vol. in-12 et ont paru sous le titre : *Mélanges militaires, littéraires, sentimentaux* (Vienne, 1795-1809). De ce recueil on a tiré des *Œuvres choisies* (Paris, 1809, 3 vol. in-8) ; les *Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne*, éditées par les soins de M^{me} Staël (*id.*, 1809, in-8), et les *Œuvres historiques, littéraires, poétiques, dramatiques, mélanges, correspondance, poésies diverses*, par le prince de Ligne (Bruxelles, 1839, 4 vol. in-8).

Le petit-fils du prince, *Eugène-Lamoral* de Ligne, né à Bruxelles en 1804, mort à Bruxelles en 1880, fut un moment candidat au trône de Belgique en 1831 ; il représenta le roi Léopold au couronnement de la reine Victoria et plus tard à celui du tsar Alexandre II. Il fut ambassadeur à La Haye, puis à Paris, et enfin auprès des cours d'Italie. Il entra en Belgique en 1848, fut envoyé au Sénat par les électeurs d'Ath en 1852, et élu président de la haute Assemblée pendant vingt-sept années de suite. Il soutint de ses votes le parti libéral modéré. En 1879, il se retira de la vie politique, n'étant plus d'accord avec ses électeurs.

E. HUBERT.

BIBL. : L. GACHARD, *Notice sur la famille de Ligne*, dans la *Revue de Bruxelles*, oct. 1839. — DE REIFFENBERG, *le Feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne*, dans *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XIX. — PEETERMANS, *le Prince de Ligne ou un écrivain grand seigneur à la fin du XVIII^e siècle* ; Liège, 1857, in-8. — L. GACHARD, *le Feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne*, dans le t. III des *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas* ; Bruxelles, 1890, 3 vol. in-8. — DESTREE, *Biographie du feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne*, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. III, 5^e sér. — DUBLED, *le Prince de Ligne et ses contemporains* ; Paris, 1889, in-8.

LIGNÈRES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault ; 92 hab.

LIGNÈRES-LA-DOUCETTE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couprain ; 1,696 hab.

LIGNÈRES (Jean de), mathématicien du XIV^e siècle. Sous les noms de *Johannes de Liveriis* et de *Johannes*

de Liveriis, on possède en manuscrit divers traités astronomiques, sans que l'on sache s'ils doivent être attribués à un seul auteur ou à deux personnalités différents. Dans cette dernière hypothèse, l'un au moins paraît avoir joué un certain rôle dans l'université de Paris. Mais on le donne tantôt comme Picard, tantôt comme Allemand d'origine, tantôt même comme Sicilien. En tout cas, un *Algorismus de minutis* de Liveriis a été classique au XV^e siècle dans les universités d'Italie pour l'enseignement du calcul des fractions et a été imprimé en 1483. Le nom de Jean de Lignères figure dans le refrain d'une ronde populaire française sans autre motif apparent que celui de rimer avec : « Vous ne m'entendez guères ».

BIBL. : STEINSCHNEIDER, dans *Bullet. Boncompagni*, XII.

LIGNÈRES (Edmond de) (V. ALTON-SHÉE).

LIGNÈREUIL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 792 hab.

LIGNEROLLE (Mar.). La lignerolle se confectionne en effilant des bouts de fil de *caret* (V. ce mot) de 20 centim. de longueur, ou même avec des étoupes. On file l'étoupe entre les doigts, et on carde ensemble deux ou trois des fils minces ainsi obtenus. C'est un diminutif de la ligne ; elle sert à faire les surliures, queues de rat, à amarrer le linge sur les cartahus.

LIGNEROLLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (O.) de Montluçon ; 751 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Clermont-Ferrand.

LIGNEROLLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube ; 144 hab. Carrières de pierre.

LIGNEROLLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André ; 244 hab.

LIGNEROLLES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Sainte-Sévère ; 544 hab.

LIGNEROLLES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre ; 317 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Mortagne à Sainte-Gauburge.

LIGNÉVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 413 hab.

LIGNEYRAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac ; 684 hab.

LIGNIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 496 hab.

LIGNIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 3,029 hab. Meuleries. Filature de laine. Corroirie. Fabriques de sabots. Tuilerie. Eglise du XII^e siècle dont les stalles, du XV^e siècle, proviennent de l'abbaye de Chezal-Benoit. Château inachevé du XVII^e siècle.

LIGNIÈRES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau ; 1,024 hab.

LIGNIÈRES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée ; 692 hab. Papeterie.

LIGNIÈRES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 173 hab.

LIGNIÈRES. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier ; 250 hab.

LIGNIÈRES-CHÂTELAINE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 362 hab.

LIGNIÈRES-HORS-FOUCAUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 187 hab.

LIGNIÈRES-LA-CARELLE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Fresnaye ; 244 hab.

LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couprain ; 1,696 hab.

LIGNIÈRES-SONNEVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac ; 749 hab.

LIGNIÈRES (Comte de) (V. COLBERT).

LIGNITE (V. COMBUSTIBLE, t. XI, p. 1462).

LIGNIVILLE (Philippe-Emanuel, comte de), général français, né à Honcourt (Lorraine) en 1611, mort à Vienne (Autriche) en 1664. Il appartenait à l'une des quatre familles distinguées connues sous le titre de « grands

chevaux de Lorraine » et servit avec la plus grande fidélité son maître Charles IV. duc de Lorraine, refusant à deux reprises le bâton de maréchal que Louis XIII lui fit offrir pour l'attirer au service de la France. Il prit une part brillante à la victoire de Nordlingen contre les Suédois ou il fut prisonnier, de sa propre main, le général Horn ; il combattit ensuite à Lens où il commandait la grosse cavalerie, puis à Theloual où il fut grièvement blessé. Passé au service de la France et sous les ordres de Turenne, il se distingua à la bataille des Dunes. Ses derniers exploits se rattachent à la guerre contre les Turcs. E. BERNARD.

LIGNIVILLE (René-Charles-Elisabeth, comte de), général français, de la famille du précédent, né en Lorraine en 1757, mort à la fin de 1813. Il était officier des gardes du corps en 1780. Grâce à la protection de sa tante, femme du philosophe Helvétius, il fut nommé aide de camp du comte d'Estaing, amiral des flottes combinées de France et d'Espagne. Lieutenant-colonel du régiment de Royal-Roussillon quand éclata la Révolution, il devint maréchal de camp en 1792 et commandant de Verdun, puis de Montmédy. Assiégé dans cette ville par Clerfayt et 27,000 Autrichiens, de Ligniville s'y défendit avec autant de bravoure que d'habileté. Nommé général de division à l'armée de la Moselle il fut arrêté en avr. 1793, lors de la défection de Dumouriez, mais relâché peu après. Il émigra alors en Allemagne et ne rentra en France qu'en 1800; il abandonna la carrière militaire pour s'occuper d'administration et fut préfet de la Haute-Marne sous l'Empire. E. BERNARD.

LIGNOL. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Barsur-Aube ; 307 hab.

LIGNOL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Guéméné-sur-Scorff ; 4,809 hab.

LIGNON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont ; 162 hab.

LIGNON. Rivières des dép. de l'Ardeche, de la Loire et de la Haute-Loire (V. ces mots).

LIGNON (Etienne-Frédéric), graveur français, né à Paris en 1779, mort à Paris le 25 avr. 1833. Elève d'A. Morel, il fut un buriniste de talent. On lui doit les portraits de *M^{lle} Mars*, du *Camoens* et de *Charles X*, d'après Gérard ; de *Bernardin de Saint-Pierre*, d'après Girodet-Trioson ; de *Louis-Philippe* ; du *Poussin*, d'après lui-même ; de *Talma*, d'après Picot, etc., et quelques planches très remarquables, telles que *Sainte Cécile*, d'après le Dominiquin ; la *Madeleine* et le *Christ au tombeau*, d'après le Guide ; la *Vierge au Poisson*, d'après Raphaël, etc.

LIGNORRELLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Château ; 315 hab.

LIGNOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze ; 302 hab.

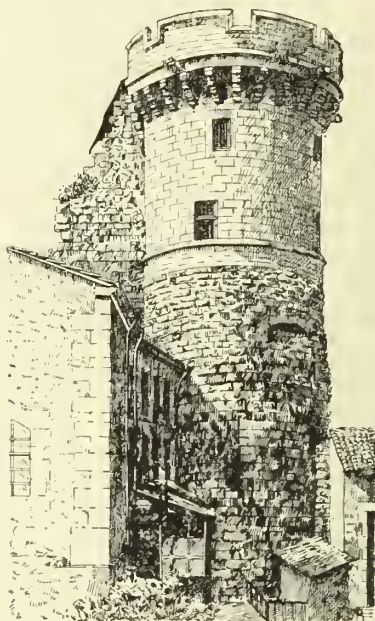
LIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary ; 2,137 hab. Stat. du chem. de fer du Cambrésis, ligne de Denain à Caudry et au Catelet. Fabrique d'huiles et graisses industrielles.

LIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. d'Haubourdin ; 417 hab.

LIGNY. Com. de Belgique, prov. et arr. de Namur, sur la Ligne, affl. de l'Orneau ; 4,700 hab. C'est dans les plaines de Ligny que commença le 15 juin 1815 la campagne qui devait aboutir à la bataille de Waterloo. Napoléon y battit Blücher, mais celui-ci sut opérer une savante retraite vers Wavre et parvint ainsi à rejoindre Wellington pour l'action décisive.

LIGNY-EN-BARROIS (*Lineium super fluvium Orneum*, 962). Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Barle-Duc, sur l'Ornain, le canal de la Marne au Rhin et la ligne de Neufchâteau à Nançois-le-Petit ; 5,404 hab. Fabriques d'instruments de mathématiques, de verres de lunettes, de limes et de chaussures ; brasseries ; liqueurs et confitures ; imprimerie. Restes importants de l'enceinte fortifiée ; de l'ancien château des comtes, il subsiste encore

une tour ronde, dite Tour de Mélusine (mon. hist.), et un parc, arrosé par l'Ornain, transformé en promenade publique ; dans l'église paroissiale, curieuse image de la Vierge du XII^e siècle, peinte sur soie et attribuée à saint Luc. Ligny, chef-lieu de comté et de châtellenie du Barrois mouvant, appartient successivement aux comtes de Champagne, de Bar, de Luxembourg et enfin aux ducs de Lorraine. C'est d'un seigneur de Ligny, Valéran de Luxembourg, que sont descendues les différentes branches de la puissante maison de Luxembourg. Armoiries : d'azur à



Tour de Mélusine, à Ligny-en-Barrois.

trois croissants d'argent entrelacés en chef et trois chardons d'or en pointe, feuillés et tigés de même, avec la devise : En mes peines je vais croissant.

BIBL. : L. GERMAIN, *Etude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois*, dans *Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, 1889, 2^e série, VIII. — BONNABELLE, *Notes sur Ligny-en-Barrois* (id., 1^{re} sér., 1879 et 1880, IX, X).

LIGNY-EN-BRIONNAIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 1,114 hab.

LIGNY-LE-CHÂTEL (*Latiniacum, Lageniacum, Ligniacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, sur le Serein ; 4,264 hab. Son surnom lui vient de ce qu'au moyen âge on distinguait dans la ville deux quartiers différents : Ligny-le-Châtel et Ligny-la-Ville. Il y avait dès le IX^e siècle une abbaye dédiée à saint Symphorien, qui appartenait à l'église de Langres. Au XII^e siècle, un prieuré de l'ordre de Grandmont fut fondé à Ligny par Guillaume IV, comte de Nevers et de Tonnerre. La seigneurie de Ligny appartient aux comtes de Tonnerre jusqu'en 1397 ; à cette date, la terre de Ligny fut attribuée à Jean, fils de Louis de Chalon, d'où elle passa, par le mariage de sa fille Jeanne avec Jean de La Baume, dans la maison de La Baume, puis dans celle de Saulx-Tavannes par le mariage de Françoise de La Baume en 1546 avec Gaspard de Saulx. Jean-Baptiste Colbert, fils du ministre de Louis XIV, acheta la terre de Ligny ; sa fille épousa Charles-François de Montmorency-Luxembourg. — Eglise à trois nefs, de style gothique, avec chœur commencé en 1554 ; piscine datée de 1556 ; cloches du XV^e siècle. Maison dite de la Reine de Sicile, habitée par Marguerite de Bourgogne au XIII^e siècle, remaniée au XVI^e siècle. Fontaines des Fées et de l'Ardenois.

BIBL. : R.-P. CORNAT, *Notice religieuse, historique, archéologique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel*,

dans *Bullet. de la Soc. archéol. de Sens*, t. VIII, p. 33; t. IX, p. 106.

LIGNY-LE-RIBAUT. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de La Ferté-Saint-Aubin; 1,350 hab.

LIGNY-LEZ-AIRE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Bethune, cant. de Norrent-Fontes; 705 hab.

LIGNY-SAINT-FLOCHÉL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 332 hab.

LIGNY-SUR-CANCHE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château; 322 hab.

LIGNY-TILLOY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume; 829 hab.

LIGOIRE. Rivière de France (V. INDRE-ET-LOIRE, t. XX, p. 742).

LIGONIER (John, comte), feld-maréchal anglais, né à Castres le 7 nov. 1680, mort à Londres le 28 avr. 1770. Protestant, il se réfugia à Dublin en 1697 et entra comme volontaire dans l'armée de Marlborough en 1702. Il prit part aux batailles de Ramillies, de Menin, d'Audenarde, de Wynendale et de Malplaquet. Adjudant général pendant l'expédition de Vigo en 1748, il fit des prodiges de valeur. Le 18 juil. 1720, il fut promu au grade de colonel d'un régiment d'Irlandais qui devint célèbre. Georges II le créa chevalier sur le champ de bataille de Dettingen. En 1743, Ligonier fut promu lieutenant général et prit part à la bataille de Fontenoy le 11 mai 1745. Le 22 juin 1746, il fut appelé au commandement de toutes les troupes anglaises, commanda à Raucoux le 4 oct. 1746, devint général de cavalerie le 30 déc.; il se conduisit brillamment à Laufelt le 1^{er} juil. 1747; fait prisonnier, il fut traité avec beaucoup d'égards par Louis XV qui l'employa à négocier la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Membre du Parlement le 25 mars 1748, il reçut en 1757 le titre de vicomte Ligonier d'Enniskillen, en 1763 celui de baron, en 1766 celui de comte Ligonier de Ripley; il devint feld-maréchal la même année. Il a son tombeau à Westminster.

Son neveu, *Edward*, lieutenant général anglais, lui succéda comme vicomte et fut créé comte Ligonier de Clonmell le 4 sept. 1776. Le titre s'éteignit avec lui. Les manuscrits de Ligonier et une grande partie de ses lettres sont conservés au British Museum. R. S.

BIBL. : HAAG, *la France protestante*, 1877, t. VI. — A. COMBES, *J.-L. Ligonier*; Castres, 1866, in-12.

LIGONYA. Fleuve du S.-E. de l'Afrique. Il prend sa source à l'E. du lac Chiroua, suit une direction S.-S.-E. et se jette dans l'océan Indien (canal de Mozambique), au S.-O. d'Angoche.

LIGONYI. Montagnes de la région E. de l'Afrique équatoriale, au N.-E. du lac Victoria-Nyanza. Elles ont une altitude de 4,200 m., et leur masse imposante les a fait comparer au mont Kénia.

LIGORIO (Pirro), architecte, peintre et antiquaire italien, né à Naples en 1530, mort à Ferrare en 1580. Il vint jeune encore à Rome, où l'on ne sait pas quels furent ses maîtres. Comme peintre on ne connaît de lui qu'une œuvre fort médiocre, *le Repas d'Hérode*, dans l'oratoire de San Giovanni Decollato; mais, comme architecte, il obtint la première place, celle d'architecte de Saint-Pierre; il la conserva sous les papes Paul IV et Pie IV, avec la mission de diriger l'exécution des dessins de Michel-Ange pour la coupole; on dit que sous Pie V, vers 1567, Ligorio voulut modifier le plan du maître et que le pape, s'en étant aperçu, le destitua. Il bâtit pour Pie IV un des plus exquis monuments du xvi^e siècle, la Villa Pia, dans le jardin du Vatican, où encore aujourd'hui le pape passe une partie de l'été. Le mausolée de Paul IV, dans l'église Santa Maria sopra Minerva, fut dessiné par Ligorio, sous le pontificat de Pie IV. Enfin on lui attribue encore à Rome le palais Lanciloti, sur la piazza Navone. En 1568, Ligorio alla s'établir à Ferrare, à la cour du duc Alphonse II. Ce prince le chargea de bâtir pour lui et sa famille la magnifique villa d'Este, à Tivoli. C'est à Ferrare qu'il réunit les innom-

brables notes qu'il avait prises à Rome sur les monuments et les inscriptions antiques; il en composa un recueil en 34 vol. in-fol., dédié au duc Alphonse II. La plupart de ces manuscrits furent achetés par Charles-Emmanuel II de Savoie et transportés à Turin; lors de l'expédition française d'Italie, ils furent envoyés en France et firent retour en 1815 à la bibliothèque de Turin. La reine Christine de Suède en avait fait extraire, lorsqu'ils étaient encore à Ferrare, douze volumes de copies qu'elle légua, avec tous ses livres et manuscrits, à la bibliothèque Vaticane. Dix autres volumes de copies sont à la bibliothèque Barberini. Un certain nombre de fragments du grand recueil de Ligorio ont été publiés dans les ouvrages suivants: *Delle Antichità di Roma nel quale si tratta de' circhi, teatri ed anfiteatri con le paradosse* (Venise, 1553, in-8); *De Re vehiculari*, par Scheffer (Francfort, 1671, in-8); *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Grævius (t. V et VII); *Descriptio villæ Tiburtinæ* (Rome, 1551, in-fol.) Ce vaste travail d'érudition, qui valut à Ligorio d'être appelé par Giovanni Matteo Toscano *homo totius antiquitatis peritissimus nulliusque bonæ artis ignarus*, lui a, depuis les découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie moderne, attiré la réputation du plus fameux falsificateur et inventeur d'antiquités du xvi^e siècle. Car, si les dessins qu'il a donnés sont exécutés avec une légèreté de main dont les quelques feuillets conservés au Louvre peuvent donner une idée, ils sont étrangement inexacts, et si les inscriptions sont du plus grand intérêt, elles sont généralement fabriquées de toutes pièces. Le malheur est que l'ingénieur faussaire a trompé la plupart des érudits de son temps et que des ouvrages comme les *Fasti et Triumphi* (Venise, 1557), le *De Ludis circensibus* (Venise, 1600) et le *De Republica romana* d'Onofrio Panvini (Venise, 1581), les *Annales magistratum et provinciarum* (Anvers, 1599-1615), de Wynants, même le *Corpus de Gruter* sont de véritables recueils d'inscriptions *Ligoriciennes*, et le nom de Ligorio revient à toutes les pages du volume du *Corpus* de l'Académie de Berlin qui porte pour titre: *Inscriptiones falsæ Urbis Romæ attributæ* (Berlin, 1885). E. BERTAUX.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese, t. VII. — *Revue archéologique*, 1886, t. II. — PERCIER et FONTAINE, *Choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome et de ses environs*; Paris, 1809-13, gr. in-fol. — J. BURCKHARDT, *Gesch. der Renaissance*; Stuttgart, 1891, t. I. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*; Paris, t. III.

LIGRÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 4,098 hab. Stat. (Ligré-Rivière) du ch. de fer de l'État, ligne de Port-Boulet à Port-de-Piles.

LIGRON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne; 728 hab.

LIGUA. Village du Chili, ch.-l. du département du même nom. Ce département fait partie de la province d'Aconcagua, dans le Chili septentrional; il borde la côte, entre celui de Petorca au N., au S. celui de Quillota (province de Valparaíso) et à l'E. celui de Putuendo. Il a une population de 13,000 hab. répartie sur une superficie de 4,713 kil. q. Il est arrosé par le rio de la Ligua qui passe tout près du village chef-lieu: celui-ci est à 65 kil. N.-O. de San Felipe.

LIGUE. I. Histoire. — **LIGUE ACHÉENNE** (V. ACHÉENNE [Ligue]).

LIGUE ÉTOLENNÉ (V. ÉTOLENNÉ).

LIGUE HANSEATIQUE (V. HANSE).

LIGUES SUISSES. — On appelait ainsi, notamment en dehors de la Suisse, les alliances que différentes peuplades de ce pays contractèrent entre elles, à partir de la fin du xiii^e siècle, pour se défendre contre ceux qui menaçaient leur indépendance. L'agglomération de ces alliances, qui finirent par embrasser vingt-deux pays, constitua la Confédération suisse. Les ligues s'appellent aujourd'hui *cantons*. Les alliances qui ont le plus longtemps conservé le nom de ligues sont celles du pays qui forment aujourd'hui le canton suisse des Grisons; il en existait trois: la ligue Grise, la ligue de la Maison-Dieu et la ligue des Dix-Droitures. Les derniers vestiges de ces alliances qui, dans le cant. des

Grisons, étaient intérieures, disparurent lorsque la Suisse transformée, en 1848, sa forme d'Etat et devint un Etat fédératif.

GOBAT.

LIGUE DU BIEN PUBLIC (V. BIEN PUBLIC).

SAINTE LIGUE. — Nom donné au mouvement religieux et politique qui prit naissance en France pendant les guerres de religion et qui se prolongea jusqu'aux dernières années du XVI^e siècle. La Sainte Ligue a sa première origine dans le désir des catholiques français de combattre la Réforme. Mais bientôt, sous la direction des chefs de la noblesse française, elle devient une nouvelle ligue du Bien public, qui, sous le couvert de la religion catholique, réédite le programme des revendications aristocratiques contre la maison de France. L'alliance de la noblesse avec l'étranger et avec la démocratie des villes, de Paris en particulier, seront les deux causes de son échec.

En face des protestants, qui s'associaient et s'organisaient contre les catholiques, ceux-ci avaient de bonne heure formé des unions locales pour résister aux entreprises des hérétiques. En 1563 à Toulouse, à Angers en 1565, à Dijon en 1567, à Bourges et à Troyes en 1568 s'étaient créées des ligues catholiques. Ces premières ligues ont seulement un but religieux. Elles sont généralement composées de bourgeois dévoués à la royauté et sincèrement émus des dangers auxquels est exposé le catholicisme. A partir de 1576 la noblesse se met à la tête du mouvement. A cette date, le maréchal d'Humières, gouverneur de Péronne, Roye et Montdidier, organise en Picardie la première ligue dirigée par l'aristocratie. Cette ligue a bien comme premier but le maintien de la religion catholique ; mais au moment où, par la paix de Beaulieu (1576), Henri III vient de faire aux protestants d'importantes concessions et de tenter une pacification, d'Humières, en encourageant par ses projets un retour aux hostilités, prend par là même l'initiative d'une révolte contre la royauté. A son programme religieux viennent d'ailleurs s'ajouter des revendications très nettes contre l'absolutisme royal. La Sainte Ligue est dès lors constituée. Un grand nombre de provinces imitent l'exemple de la Picardie et sous la direction de l'avocat Pierre Hennequin et des Labryère père et fils, la Ligue s'organise à Paris. Les ligueurs promettent, il est vrai, obéissance à Henri III (V. ce nom). Mais, fait significatif, le mouvement recrute bientôt ses plus zélés adhérents parmi ceux surtout qui ont quelques griefs à invoquer contre la royauté : parmi le bas clergé, dans le parlement, dans la populace. En réalité, le roi n'est que le chef nominal de la Ligue. C'est au duc Henri de Guise que vont toutes les sympathies des catholiques ; c'est lui qui se prépare déjà à assurer à la Ligue l'appui de l'étranger, du pape et de l'Espagne. Le premier acte des ligueurs est d'ailleurs une protestation solennelle contre la politique royale. Aux Etats généraux de Blois (nov.-déc. 1576), le clergé et la noblesse demandent énergiquement l'annulation de la paix de Beaulieu et la reprise de la guerre contre l'hérésie. La cour est obligée de céder à ces prétentions (édit du 1^{er} janv.). Bien plus, Henri III, désespérant de résister aux ligueurs, entre dans leurs rangs, ne comprenant pas qu'il se fait ainsi l'instrument de l'ambition de Henri de Guise. Les deux guerres religieuses qui suivent (1576-77, 1579-80) consacrent en effet la réputation de ce dernier, qui devient décidément le chef du parti catholique, au moment où Henri de Navarre, celui qui sera Henri IV (V. ce nom) se pose de son côté comme le champion de la Réforme française. La mort de François de Valois, frère du roi, et l'absence d'héritiers directs à la couronne fournissent ensuite à Guise l'occasion d'élargir ses projets, et bientôt il va rêver de monter sur le trône de France. Ces mêmes événements marquent la date des premières violences de la Ligue, de la Ligue parisienne surtout. Les avances faites par Henri III à Henri de Navarre, pour l'engager à changer de religion et à venir à la cour, en sont l'origine : les catholiques frémissent à la pensée que le roi va peut-être

désigner pour son successeur un prince huguenot. Le signal des excès de la Ligue est dès lors donné. Un comité secret se forme à Paris. Ses membres, dont le nombre d'abord de cinq est fixé plus tard à seize (au commencement de 1587 seulement), se distribuent les quartiers de Paris, déclarent la religion en danger, recrutent des affidés, arment la populace et se mettent en relations avec les comités des grandes villes de France. En même temps des prédicateurs commencent à lancer du haut de la chaire des attaques violentes contre Henri de Navarre et même contre Henri III. Tous ces exaltés proclament bien comme héritier présomptif du trône le vieux cardinal de Bourbon (V. ce nom), mais au fond leurs faveurs sont acquises à Henri de Guise. C'est au moment où le Balafre obtient décidément ainsi l'appui du parti catholique intransigeant qu'il se résout à une alliance formelle avec l'Espagne (traité de Joinville, 1584), dans le dessein d'assurer la réussite de son audacieux projet de ceindre la couronne royale. La huitième guerre religieuse lui garantit une popularité durable (1587). Il est ouvertement désigné alors par le parti catholique exalté comme le successeur de Henri III ; les meneurs de la Ligue parisienne l'appellent et lui offrent une armée populaire de 30,000 hommes. Henri III lui défend vainement l'entrée de la capitale. Sans tenir compte de cet ordre, Guise arrive à Paris, où il est reçu par une foule en délire (9 mai 1588). Le lendemain, il se rend au Louvre, escorté de 400 gentilshommes, et somme le roi d'établir en France l'Inquisition et les décrets du concile de Trente. Henri III proteste contre les prétentions de la Ligue et appelle à Paris les troupes qui sont campées aux environs. Aussitôt le peuple de la capitale se soulève, le tocsin sonne, des barricades se dressent, les révoltés parlent de marcher sur le Louvre (journée des Barricades, 12 mai 1588). Guise, se croyant dès lors maître de la cour, se décide à calmer l'émeute. Il sort de son hôtel à cheval, sans armes, parcourt les quartiers de Paris et recommande le calme aux habitants. Puis il se rend au Louvre où la cour lui fait les plus belles promesses. Malgré tout, le lendemain, en guise de protestation, le roi quitte Paris et se retire à Chartres. Guise est dès lors le maître de la capitale. Il se fait immédiatement livrer la Bastille, l'Arsenal et le château de Vincennes. Mais il est bientôt débordé par les excès des Seize qui occupent les municipalités, s'emparent du Châtelet et gouvernent la milice urbaine, en même temps que de fougueux prédicateurs, Boucher, Pighenat, Lincestre, tonnent du matin au soir, hurlant la guerre civile du haut de la chaire. Si bien que Guise effrayé cherche à négocier avec le roi qui, malade, accepte ses avances. Par l'édit d'union (10 juil. 1588), Henri III accorde aux ligueurs des places de sûreté, donne à Guise le commandement des armées contre les protestants avec le titre de lieutenant général du royaume et promet la convocation immédiate des Etats généraux. C'était un dernier essai tenté par le roi de gouverner avec la Ligue. Mais l'attitude et les réclamations des Etats généraux réunis à Blois (sept.-déc. 1588) lui prouvent bientôt que toute conciliation est impossible. Les Etats sont composés presque exclusivement de ligueurs, et alors s'affirment nettement les tendances de la Ligue. A côté de leurs réclamations religieuses, les Etats font entendre d'audacieuses revendications contre la souveraineté et les prérogatives de la royauté. Et ainsi apparaît une fois de plus ce double caractère de la Ligue, à la fois mouvement religieux contre le protestantisme et réaction aussi bien aristocratique que démocratique contre l'absolutisme royal. Après les Etats de Blois, Henri III, humilié et irrité, se sépare définitivement de la Ligue, se résout au meurtre du duc et du cardinal de Guise (23 et 24 déc. 1588), et s'unit ensuite à Henri de Navarre pour venir assiéger Paris. La mort du Balafre a déterminé en effet la capitale à une ouverte rébellion. Le roi est dénoncé en chaire par les prédicateurs comme traître, comme hérétique et excommunié ; on force la Sorbonne et le Parlement à pro-

noncer sa déchéance. Par contre, de pompeux services funèbres et des processions sont célébrés en l'honneur du duc et du cardinal de Guise. En même temps, la Ligue se réorganise. Le duc de Mayenne, frère cadet du Balafré, préside un conseil de quarante membres, dit « Conseil général de l'Union », qui se prépare à soutenir le siège, se met ouvertement à la solde de Philippe II, invoque l'appui du pape et encourage les provinces à imiter l'exemple de Paris. La plupart des grandes villes du royaume répondent à cet appel. Mais les fureurs de la Ligue ne sont nulle part comparables à celles de la Ligue parisienne. Un régime de terreur s'établit dans la ville. Les suspects sont arrêtés à la première dénonciation; des visites domiciliaires sont organisées; des listes de proscriptions sont dressées dans chaque quartier. Un acte odieux couronne tous ces excès : l'assassinat de Henri III par le moine dominicain Jacques Clément (V. ce nom) (1^{er} août 1589).

La mort de Henri III laisse Henri de Navarre seul maître de l'armée royale, et alors s'opère l'union des catholiques modérés (les « Politiques ») et des huguenots contre les ligueurs. Le 4 août 1589, le roi de Navarre accepte et signe avec les généraux de l'armée royaliste un traité par lequel ceux-ci le reconnaissent comme héritier de la couronne, ou, en revanche, il s'engage à soumettre dans les six mois la question religieuse à un concile et à n'entraver jusque-là en rien l'exercice du catholicisme. Henri de Navarre peut être dès ce moment considéré comme le chef de tous les patriotes. Le pape Sixte-Quint lui-même se sépare à ce moment de la Ligue et de l'Espagne. Au contraire, après le crime de Jacques Clément, la Ligue se divise, le vieux cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne, le jeune duc de Guise, fils du Balafré, Philippe II, Charles-Emmanuel de Savoie, se posent en prétendants à la couronne. Toutes ces compétitions augmentent le désordre dans la France entière, à Paris surtout. Néanmoins, Henri de Navarre n'ose tenter l'attaque de la capitale. Il se retire en Normandie. Mais après les victoires qu'il remporte sur Mayenne à Arques (sept. 1589) et à Ivry (mars 1590), il investit de nouveau Paris et le 27 juil. 1590, il donne l'assaut de trois côtés à la fois. Cependant les assiégés repoussent cette attaque. Ils se défendent d'ailleurs avec l'énergie la plus extraordinaire. L'on connaît les épisodes célèbres de ce siège : la fameuse procession au tombeau de sainte Geneviève ; — les sanglantes moissons faites par les Parisiens au commencement de juillet à la faveur d'une sortie ; — les violentes perquisitions de vivres ordonnées par les Seize ; — la fabrication du « pain de M^{me} de Montpensier » avec des ossements pilés. C'est au moment où Paris semble prêt à se rendre que l'arrivée du duc de Parme, Alexandre Farnèse (V. ce nom), vient retarder la victoire définitive de Henri de Navarre. Farnèse accourt des Pays-Bas, fait sa jonction à Meaux avec Mayenne et réussit à ravitailler Paris. L'assiégeant est obligé de se retirer. L'année suivante, il échoue encore devant Rouen.

Pourtant, malgré ses succès, la Ligue n'a pas pour longtemps à vivre. Ses fureurs la condamnent. L'exécution du président Brisson et des conseillers au parlement, Larcher et Tardif, les violences croissantes de la démocratie obligent Mayenne à faire exécuter quatre des Seize ; les autres se cachent. Tout le monde est las de la guerre. Le cardinal de Bourbon est mort depuis deux ans. Quel va donc être le roi de France ? La question ne peut se résoudre aux Etats généraux de 1593. Cependant le parti des Politiques gagne du terrain. En même temps qu'un pamphlet célèbre, la *Satire Ménippée* (V. ce mot) déconsidère les menées des ligueurs, une conférence s'ouvre à Suresnes entre les représentants les plus modérés de la Ligue et les catholiques partisans de Henri de Navarre (avr. 1593). Une entente s'établit bientôt pour reconnaître Henri IV. L'abjuration du prince à Saint-Denis (25 juil. 1593) achève de lui assurer l'appui de tous ceux, — et ils sont

nombreux, — qui souhaitent la fin des troubles. Le 22 mars 1594, le roi entre à Paris ; les gouverneurs des provinces et les principales villes de France ne tardent pas à lui faire leur soumission. Le pape lui envoie ensuite l'absolution pontificale. L'heureuse guerre contre l'Espagne qui s'achève par la paix de Vervins (mai 1598) et l'édit de Nantes (avr. 1598) terminent la période troublée que vient de traverser la France.

P. DE VAISSIÈRE.

LIGUE DES PATRIOTES. — La Ligue des Patriotes fut fondée à la suite d'une fête que donnait l'Association des sociétés de gymnastique de la Seine le 18 mai 1882. Un discours enthousiaste de M. Paul Déroulède rappela l'idée déjà poursuivie par les patriotes qui en 1872 avaient foudé à Paris, dans un cercle assez restreint, la *Ligue de la délivrance*. Un comité provisoire fut constitué après le discours de Déroulède, et établit les bases de la *Ligue des Patriotes*. Les organisateurs exprimaient alors nettement les tendances de la nouvelle association : désireux de grouper les Français de tous les partis pour l'œuvre du relèvement national, ils faisaient appel, sans distinction d'opinions politiques, à tous les citoyens pour organiser une ligue nationale destinée à propager l'éducation militaire et patriotique.

La Ligue des Patriotes fonctionna presque aussitôt et s'accrut considérablement grâce aux dons divers et aux souscriptions de ses membres. Elle développa les sociétés de gymnastique, de tir, d'escrime, de topographie dans toute la France, en créa de nouvelles et fonda en province de très nombreux comités qui organisaient des cours gratuits et des concours avec récompenses. La Ligue eut bientôt son journal spécial (15 déc. 1882), le *Drapeau*, journal hebdomadaire illustré, qui prenait pour devise : « Qui vive ? France ! » Sorte de magasin d'éducation française, il passait en revue lors de leur anniversaire, tous les souvenirs glorieux de notre histoire, publiait des romans et des poésies patriotiques, des historiques des régiments et des citations caractéristiques d'auteurs allemands ; il contenait aussi un bulletin de la politique étrangère ; enfin il réservait une place importante aux communications militaires et à celles des sociétés de tir, gymnastique, etc. Le *Drapeau* eut successivement pour directeurs MM. Armand Goupil, Dick de Lonlay (1888) et Joseph Montet.

M. Paul Déroulède, dont l'initiative avait été si considérable dans l'organisation de la Ligue, et qui avait contribué surtout à son succès par son activité et ses subventions, fut nommé président d'honneur. Le président effectif était M. Henri Martin. A sa mort, M. Anatole de La Forge lui succéda (1883) ; mais il cessa bientôt de s'entendre avec M. Déroulède et le comité directeur qui voulaient faire entrer la politique dans la Ligue : il donna sa démission en 1885. En 1887, après la démission de M. Déroulède, on nomma président M. Sansbœuf, un Alsacien ; mais l'influence de ce dernier resta toujours balancée par celle du président d'honneur qui poussait de plus en plus la Ligue des Patriotes vers la politique ; après la démission de Jules Grévy et l'élection de Sadi Carnot à la présidence de la République, l'attitude que prit M. Paul Déroulède amena des protestations parmi un certain nombre de sociétaires ; le 7 déc. 1887, M. Déroulède donna de nouveau sa démission de président d'honneur ; mais ses partisans continuèrent à agiter le comité directeur et lassèrent M. Sansbœuf qui se retira. On lui donna pour successeur à la présidence M. Féry d'Esclands ; à la suite de cette élection une assemblée générale eut lieu le 27 mars 1888 : on y vota la réforme des statuts de l'association pour les ramener à leur but primitif et limiter l'action de la Ligue au développement de l'éducation patriotique. Cette résolution ne fit qu'accentuer la scission qui s'était produite entre les différents sociétaires : un groupe d'action se forma, proposant hautement de faire soutenir par la Ligue « les hommes et les idées favorables à la défense nationale ». Les membres de ce groupe se trouvèrent bientôt en majorité dans le comité et le 19 avr. renommèrent M. Paul Derou-

lèle président d'honneur, comme partisan du général Boulanger. La Ligue se divisa dès lors en deux tronçons : les protestataires, qui réprouvaient la politique boulangiste, se scindèrent et fondèrent à la fin d'avr. 1888 l'*Union patriotique de France* ; mais ils ne parvinrent pas à organiser une association nouvelle, et le silence se fit sur leur tentative.

L'autre fraction de la Ligue qui suivait M. Déroulède dans son ardente propagande boulangiste se transforma en comité électoral ; le 1^{er} mai 1888, le comité central fut entièrement renouvelé et composé de tous les partisans du général Boulanger, MM. Laguerre, Laisant, Le Hérisse, Naquet, Turquet, etc. Le plus grand succès de ce comité fut l'élection du général à Paris le 27 janv. 1889.

Dès ce moment, le gouvernement, voyant le danger, se décida à poursuivre la Ligue des Patriotes : l'occasion fut fournie par la souscription ouverte le 29 avr. 1889 par le comité en faveur des familles des morts de la mission Atchinov, à Sagallo. Cette souscription était précédée d'un manifeste qui « au nom des 240,000 ligueurs de France, protestait avec la plus vive indignation contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire désavoué par tous les patriotes, qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises ». Des poursuites furent intentées contre le comité directeur de la Ligue, MM. Déroulède, président ; Turquet, Laisant, Naquet, vice-présidents ; et Laguerre délégué général, sous l'inculpation « d'avoir fait partie d'une association non autorisée, d'avoir fait partie d'une société secrète ». Ce procès n'eut pas le succès qu'en attendait le gouvernement et par jugement du 6 avr. 1889, la 8^e chambre correctionnelle de Paris acquitta les prévenus sur le chef d'avoir fait partie d'une société secrète, les condamnant seulement à 100 fr. d'amende pour avoir participé à une association non autorisée. La Ligue des Patriotes fut d'ailleurs dissoute et des mesures administratives empêchèrent les réunions de ses membres à Paris et en province. Ses cadres ont achevé de se désorganiser après la défaite définitive du boulangisme aux élections générales. Ph. BERTHELOT.

II. Instruction publique. — LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. — La *Ligue belge de l'enseignement* fut fondée en 1864, par un groupe de libéraux, pour étudier toutes les questions relatives à l'instruction et à l'éducation. Elle porta son premier effort sur l'abrogation de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, et elle fut ainsi amenée à donner d'abord à son action un caractère nettement politique ; en même temps elle appelait l'attention sur toutes les réformes à introduire dans l'enseignement moyen, dans l'enseignement industriel et dans l'enseignement populaire. En 1876, elle ouvrait à Bruxelles l'*École modèle*, où elle mettait en pratique les méthodes nouvelles. L'avènement d'une majorité libérale aux élections de 1878 lui permit, tout en conservant son indépendance, de donner à ses idées un caractère officiel. Le congrès qu'elle a convoqué à Bruxelles en 1880, et l'ampleur des discussions qui y ont été engagées, suffirait à faire comprendre la place considérable qu'elle a tenue en Belgique et les services qu'elle a rendus à la pédagogie ; elle a été en quelque sorte le ministère de l'instruction publique du parti libéral, et elle n'a pas cessé un instant de soutenir par les conférences qu'elle a organisées, par les bibliothèques qu'elle a multipliées, par les écoles qu'elle a fait vivre de ses subsides, la cause de l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire. Elle est dirigée par un conseil général qui institue les cercles locaux : ceux-ci ont le droit, lorsque le nombre de leurs membres s'élève à 100, d'envoyer un délégué près du conseil. — La *Ligue française de l'enseignement* a eu au contraire pour base les cercles locaux et ce n'est que peu à peu qu'une direction centrale y a été organisée. *Jean Macé*, qui la fonda en 1866, se proposa d'abord pour but de favoriser l'organisation de bibliothèques populaires comme il en avait déjà fondé dans le Haut-Rhin ; il voulait réunir toutes les personnes désireuses « de contribuer per-

sonnellement au développement de l'instruction dans leur pays ». Il demeurait entendu, dès le début, et il fut souvent répété, depuis, qu'au sein de la Ligue on s'abstiendrait « de tout ce qui pourrait avoir une couleur de polémique, politique ou religieuse ». La Ligue, bien qu'elle exprimât un état d'esprit plutôt qu'elle ne constituait une association organisée et centralisée, groupa très vite autour d'elle, dans les dernières années de l'Empire, un grand nombre d'adhérents, et son action se fit immédiatement sentir par la protection accordée aux écoles, par les encouragements à l'assiduité scolaire, par les conférences multipliées dans les centres ouvriers, par la création de bibliothèques. En 1870, le cercle parisien fut chargé de centraliser la propagande sans toutefois que chaque cercle perdît son autonomie ; c'est seulement en 1881 que la Ligue fut organisée en fédération sous le nom de Ligue française de l'enseignement ; elle appelait à elle, en leur laissant du reste leur individualité, toutes les sociétés d'instruction populaire ; elle instituait un conseil général de 30 membres nommé tous les trois ans par un congrès et renouvelable par tiers ; ce conseil général devenait ainsi le pouvoir central exécutif de la Ligue. L'œuvre de la Ligue a été considérable ; sans entrer dans le détail, il convient de rappeler le pétitionnement organisé par elle, dès 1872, en faveur de l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, l'impulsion qu'elle a donnée à l'éducation civique et militaire, à l'enseignement professionnel. Actuellement (1895) elle porte son effort sur la création des patronages scolaires, destinés à suivre les jeunes gens depuis leur sortie de l'École jusqu'au moment du service militaire. En transformant, suivant les temps et les besoins, son but et ses moyens d'action, elle reste fidèle aux intentions de son premier fondateur, et elle assure la continuité de son action.

LIGUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE. — Association fondée à Paris en 1889 par l'initiative de M. Paschal Grousset, à la suite de la campagne entreprise par lui dans le *Temps*, sous le nom de Philip Daryl, pour la régénération de l'éducation publique par une large part faite aux sports athlétiques et aux jeux en plein air. Cette Société, qui a eu pour présidents des savants comme MM. Berthelot et Marey, obtenu l'adhésion de ce qu'il y a de plus considérable dans l'université et l'appui du ministère, et intéressé à son œuvre les pouvoirs publics, a pour organe un bulletin mensuel intitulé *l'Éducation physique*. Par elle-même et par les sociétés analogues qui se sont fondées à son exemple, notamment la *Ligue girondine* à Bordeaux, elle a exercé une influence considérable, en instituant des congrès et des concours spéciaux, championnats, *lendits*, prix divers disputés dans des fêtes publiques par la jeunesse des lycées et des écoles, puis en formant des professeurs de jeux et en ressuscitant les vieux jeux français. H. M.

BIBL. : SAINTE LIGUE. — MAIMBOURG, *Histoire de la Ligue* ; Paris, 1686, in-4. — CHALAMBERT, *Histoire de la Ligue* ; Paris, 1854, 2 vol. in-8. — P. ROBIQUET, *Paris et la Ligue* ; Paris, 1886, in-8. — B. ZELLER, *le Mouvement guisard en 1588. Catherine de Medicis et la Journée des Barricades*, dans la *Revue historique* de nov. 1889. — Ch. LABITTE, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue* ; Paris, 1841, in-8. — L'ÉPINOIS, *La Ligue et les papes* ; Paris, 1886, in-8. — HUBNER, *Sixte-Quint*, tr. fr. ; Paris, 1878, 2 vol. in-12. — FORNERON, *Histoire de Philippe II* ; Paris, 1882, 4 vol. in-8. — Du même, *les Ducs de Guise et leur époque* ; Paris, 1878, 2 vol. in-8. — DE CROZE, *les Guises, les Valois et Philippe II* ; Paris, 1866, 2 vol. in-8. — V. les art. HENRI III, HENRI IV, PHILIPPE II.

LIGUEIL (*Luggogalus*). Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, sur l'Estrigeuil ; 2,492 hab. Stat. du chem. de fer départemental à voie étroite d'Esves au Grand-Pressigny et de Ligueil à Montrésor ; hospice. — Très ancien domaine de Saint-Martin de Tours, puis baronnie dont était titulaire le doyen de cette collégiale. Ligueil fut cruellement pillé pendant les guerres de religion, en 1562 et 1569. L'église du XI^e siècle a été remaniée au XV^e. L. LHULLIER.

LIGUEUX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises ; 461 hab.

LIGUEUX. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande; 219 hab.

LIGUÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. (S.) de Poitiers, sur la rive gauche du Clain; 4,600 hab. Papieterie. Filature de chanvre. Huilerie. Dans l'ancienne abbaye, dont la fondation est attribuée à saint Martin de Tours et qui remonte au milieu du xiv^e siècle, s'est reconstituée de nos jours une nouvelle communauté bénédictine, érigée en abbaye en 1864. Eglise des xv^e et xvi^e siècles.

LIGULE (Zool.). Genre type d'une petite famille de Cestodes, qui ne comprend peut-être qu'une seule espèce européenne qui se retrouve en Amérique (*Lig. simplicissima* Rudolphe). Cet animal vit à l'état larvaire dans la cavité abdominale de différents poissons d'eau douce, tanches, perches, ablettes; il a près de 1 centim. de large et sa taille étant souvent très supérieure à celle du poisson, il s'enroule autour des viscères. Comme il arrive souvent que plusieurs parasites vivent dans le même hôte, l'abdomen de ce dernier se distend, le malheureux poisson finit par ne plus pouvoir se tenir en équilibre; il devient hydroptique et flotte, le ventre en l'air, jusqu'à ce qu'il vienne échouer entre les plantes du rivage ou on peut le ramasser à la main. Les oiseaux d'eau font une proie facile de ces bêtes infestées et c'est chez eux que la Ligule, en peu de jours, acquiert son développement sexué. Aussitôt après, la Ligule meurt et ses débris, plus ou moins attaqués par les sucs digestifs du nouvel hôte, sont rejetés avec ses excréments. Les œufs du parasite, arrivés ainsi dans l'eau, évoluent aussitôt, et une larve munie des six crochets habituels des Cestodes, enveloppée de longs cils, en sort bientôt et nage agilement; les poissons qui se nourrissent de petits animalcules avalent ces larves et s'infestent de cette manière.

La Ligule sexuée ou non ne présente pas de segmentation extérieure ou plutôt ces segments sont incomplets et fort mal définis; elle représente cependant morphologiquement une longue série d'anneaux, si l'on admet que chaque série d'organes reproducteurs correspond à un métamère. On sait que dans certains cas où la larve du Cestode est très développée, comme par exemple dans le *Cysticercus* du *Tænia fasciolaris* du Chat, le corps entier du jeune animal, à l'exception de la tête et du cou, est digéré par son hôte définitif, de telle sorte que tous les anneaux de l'animal parfait sont une nouvelle production: il n'en est pas de même ici, et les métamères ne sont pas détruits dans le corps de l'hôte à sang chaud: ce sont eux-là mêmes qui acquièrent les caractères de l'adulte, ce qui explique leur très rapide développement.

La Ligule abonde en certaines localités d'Europe; on peut l'observer dans un même pays pendant une série d'années, puis elle diminue de nombre et disparaît presque sans qu'on sache bien pourquoi; elle constitue un véritable fléau dans l'exploitation des étangs. L'exemple classique est tiré de l'ancien pays de la Bresse où elle était extrêmement abondante, il y a une douzaine d'années, bien que le fléau fût déjà alors en décroissance, au point que sur 100 quintaux de tanches provenant des étangs d'un même propriétaire, pas un n'était indemne de parasites. Le poisson ainsi infesté ne périt pas nécessairement, mais on voit souvent apparaître sur le ventre, au voisinage de l'anus, une sorte d'abcès qui s'ouvre et par lequel les Ligules sont éliminées; le poisson peut ainsi guérir. Nous avons longuement étudié d'ailleurs l'anatomie et le développement de la Ligule (V. Bull. ci-dessous). On raconte que, sur les bords des lacs italiens où les Ligules sont bien connues, les gens du peuple la mangent sous le nom de *Macaroni piatti*.

R. MONIEZ.

BIBL.: R. MONIEZ, *Mémoire sur les Cestodes*, 1881.

LIGUORI (Saint Alphonse-Marie de), évêque, né à Naples en 1696, de famille noble, mort en 1787, béatifié en 1816 par Pie VII, canonisé en 1839 par Grégoire XVI. Fête, le 9 août. Pour plaire à sa famille, il avait commencé à suivre la carrière de la jurisprudence. Un mariage avantageux lui ayant été proposé, il se sentit appelé à re-

noncer au monde. Il fit abandon de son droit d'aînesse, suspendit son épée à l'autel de la sainte Vierge, pour laquelle il professait depuis son enfance une fervente dévotion, et se mit au service de l'Eglise. Il fut ordonné prêtre en 1726. Après avoir été associé pendant quelques années à l'œuvre d'une congrégation affectée à la propagation de la foi parmi le peuple, il fut pris de découragement ou de désillusion, et se retira dans l'ermitage de Santa Maria di Scala, près de Bénévent. Il y reçut des visions qui le décidèrent à former, sous l'invocation du *saint Sauveur*, une association de prêtres voués à l'instruction religieuse des pauvres et des paysans (1732). Une seconde maison fut fondée près de Salerne en 1735. Les premiers vœux furent prononcés le 21 juil. 1742. Malgré la vive opposition des ordres monastiques, Benoît XIV approuva et institua en 1749, par la bulle *Ad Pastoralis*, sous le titre de *Congrégation des Prêtres du très saint Rédempteur*, substituant le nom de rédempteur à celui de sauveur, pour éviter une confusion avec les chanoines réguliers du Saint-Sauveur. Liguori déploya une grande et habile activité pour la direction et l'extension de sa congrégation, qui se répandit rapidement en Italie, en Belgique, en Pologne, en Allemagne (Bavière), en France et même en Amérique (Sud), aidée vraisemblablement en cette propagation par la suppression de l'ordre des jésuites, avec lequel elle avait plusieurs affinités, notamment quant à la théologie. En 1762, Clément XIII le nomma évêque de Saint' Agatha dei Goti (entre Bénévent et Capoue); en 1775, il lui permit de se retirer dans la maison de Nocera de Pagani. Pendant son épiscopat la congrégation avait été administrée par un vicaire général. — Non seulement Liguori fut un zélé défenseur de l'autorité absolue des papes et un fauteur ardent du culte de la sainte Vierge et du Sacré-Cœur, mais il professait le probabilisme. Les jésuites se prévalent de sa canonisation comme impliquant approbation de leur doctrine favorite. Une édition complète de ses œuvres a été publiée en français (Paris, 1834, 30 vol. in-8). Les plus importantes sont: la *Theologia moralis* (Naples, 1753, 2 vol. in-4), qui n'est guère que le commentaire de la *Medulla theologiæ moralis* du jésuite Busenbaum (V. ce nom), dont Liguori a intégralement conservé le texte; *Histoire de toutes les hérésies avec leur réfutation* (en italien, Venise, 1773, 3 vol. in-8); *Instruction et pratique pour les confesseurs* (en italien, Bassano, 1780, 3 vol. in-4); *Vérité de la foi* (en italien, Venise, 1781, in-8); *Vindiciæ pro suprema Pontificis potestate* (Venise, 1781, in-8); *L'Homme apostolique dirigé pour entendre tes confessions* (Venise, 1782, 3 vol. in-4); *la Gloire de Marie* (en italien, Bassano, 1819; Milan, 1826, in-8). On y lit que « toutes les grâces sont dispensées par la seule Marie... Les hommes et les anges, tout ce qui est sous l'empire de Dieu doit être également sous la domination de la Vierge. » E.-H. VOLLET.

BIBL.: A. GIATTINI, *Vita del beato Alfonso Maria de Liguori*; Monza, 1819; Rome, 1829. — TANNOJA, *Mémoires sur la vie et la congrégation de saint Alphonse de Liguori*; Paris, 1841, in-8.

LIGUORIENS, LIGUORISTES, RÉDEMPTORISTES. Congrégation des *Prêtres du très saint Rédempteur*. L'origine de cette congrégation est indiquée dans la notice précédente. Les rédemptoristes doivent réciter ensemble l'office et faire trois oraisons mentales, tous les jours, prêcher au peuple chaque dimanche, là où ils en ont la possibilité, et adresser un discours à la sainte Vierge chaque samedi. Leur supérieur général porte le titre de *recteur majeur*; il est nommé à vie et est assisté de *six consultants*; l'un d'eux appelé *moniteur*, a le droit de le reprendre lorsqu'il fait erreur dans des questions de foi ou de mœurs. Leur maison mère est à Rome; le recteur majeur y réside avec un procureur général. En 1861, ils avaient en France 10 maisons et 153 pères; en 1877, 12 maisons, mais seulement 123 pères.

LIGURES (Λίγυρες, Λίγυρες). Peuple de l'antiquité que les Grecs et les Romains trouvèrent établis sur les côtes

de la mer Méditerranée, dans le S.-E. de la Gaule et le N.-O. de l'Italie.

I. ORIGINE DES LIGURES. — Plutarque (*Vie de Marius*, 19) prétend que du temps de Marius, les Ligures se considéraient comme parents des Ambrons. Denis d'Halicarnasse (I, 9-10), d'après le témoignage de Poreius Caton, croit qu'ils descendaient de Grecs, émigrés longtemps avant la guerre de Troie. C'est à ces deux passages que se réduisent à peu près les renseignements sur les origines des Ligures, fournis par les auteurs anciens. Cependant il faut ajouter que plusieurs d'entre eux font une distinction entre la race ligurienne d'une part et la race celtique et même les Ibères d'autre part. Enfin on croyait avoir découvert en Asie les traces de leur patrie primitive; mais il a été démontré que le passage d'Hérodote (V, 72), où figure le nom des Ligyes d'Asie, offre une leçon suspecte et que le texte de Lycophron (V. 1312), où se trouve le mot *λιγυστικήν* doit être rectifié en *λιβυστικήν* (V. *Rev. archéol.*, 1876, XXXI). Ce n'est que de nos jours qu'on a fait des efforts sérieux pour remonter jusqu'au berceau de ce peuple obscur. Dans son *Histoire des Gaules*, Amédée Thierry essaye, à tort, de le rattacher à une souche ibérienne; quoique très peu connues, les langues des deux races ne semblent avoir aucune affinité entre elles. De plus, si les Ligures et les Ibères avaient été de même race, Scylax n'aurait pas pu dire qu'il existait sur les côtes de la mer Méditerranée à l'O. du Rhône, une race mixte formée de Ligures et d'Ibères. M. Mullenhoff, dans son étude sur les sources de l'*ora maritima* de Festus Aviénus, émet l'opinion que le nom de Ligures ne s'appliquait pas primitivement seulement aux Ligures proprement dits, mais doit avoir eu une signification plus étendue et plus vague, comprenant également des peuples d'origine celtique, qui occupaient déjà le N.-O. de la Gaule, à l'époque où les documents utilisés par le géographe-poète ont été rédigés. L'érudit allemand, dans une longue et savante dissertation, examine les degrés de parenté qui pourraient exister entre la langue des Ligures et celles de la famille indo-européenne; mais, surpris par la mort, il n'est pas arrivé à nous donner la solution du problème (V. *Deutsche Alterthumskunde*, III, 179-193). Dans le premier volume du même ouvrage, il range les Ligures, en même temps que les Rhétiens du Tirol et les Ibères des Pyrénées, parmi les populations préaryennes de l'Europe occidentale. De ces hypothèses d'Amédée Thierry et de Mullenhoff, nous rapprocherons les résultats auxquels, par une autre voie, est arrivé l'auteur d'une savante étude sur la Ligurie géologique et préhistorique. M. Issel, comme la plupart des savants italiens de nos jours, admet que les Ligures sont d'origine ibérienne; mais, dans ses intéressantes recherches paléontologiques sur le territoire de l'ancienne Ligurie, il est remonté, en poursuivant les traces humaines, jusqu'aux temps reculés de l'âge quaternaire et a acquis la certitude que les Ligures miolithiques, néolithiques et protohistoriques appartiennent à un seul et même type dolichocéphale et que ce type est identique à celui de l'homme de Cro-Magnon. Cette race, autochtone en Italie, en France et même en Belgique, n'aurait conservé son caractère original que dans la Ligurie proprement dite, et la seulement jusqu'à la première période des temps historiques. Dans d'autres régions, elle se serait graduellement éteinte au contact de nouvelles races, venues de loin. Déjà à l'époque néolithique, le savant italien croit pouvoir constater un commencement de dégénérescence qui s'accentuera toujours davantage pendant la première période des temps historiques, époque à laquelle nous trouvons les Ligures confinés dans un territoire déjà bien restreint. Peu de temps avant notre ère, l'ancienne race lui apparaît en pleine décadence et n'occupant plus que le pays compris entre le Var, la Magra, les Apennins et la mer. Vaincue et subjuguée par les Romains, elle perd son indépendance politique et en même temps son individualité ethnique (Cf. Issel, *Liguria geologica e preistorica*; Gènes, 1892, II,

336-357). Aucun texte de l'antiquité ne nous renseigne sur la langue des Ligures, et, jusqu'à ce jour, il a été impossible d'en recueillir le moindre débris qui se distingue nettement du gaulois du grec et du latin et qui soit imputable aux seuls Ligures. Néanmoins, M. d'Arbois de Jubainville, tout en n'ayant à sa disposition qu'une série de termes géographiques, a prouvé que cette langue avait une grande affinité avec celles des Celtes et des Romains et qu'elle se rattache, comme elles, à la grande famille des langues indo-européennes. Il est donc vraisemblable que les Ligures, congénères des Ambrons, à une époque antérieure aux temps historiques, se sont séparés d'une souche plus ancienne, peut-être de la même, de laquelle étaient descendus les Celtes et qu'avant ceux-ci ils ont paru dans l'Europe occidentale.

II. LA LIGURIE PRIMITIVE. — Les savants ne sont pas d'accord sur les frontières qu'on pourrait assigner à la Ligurie primitive, c.-à-d. à l'ensemble des pays soumis à la domination ligurienne pendant la dernière période de l'époque préhistorique ou les temps fabuleux qu'on pourrait appeler l'âge protohistorique. Dans un savant ouvrage sur *la Gaule avant les Gaulois d'après les monuments et les textes*, M. Alex. Bertrand démontre que les Gaulois, après avoir passé le Rhin, trouvèrent le N. et le centre de la France occupés par des populations innombrables, à peine sorties de la période néolithique et que la région méridionale était habitée à l'O. par les Ibères et à l'E. par les Ligures. Il ne rattache pas ces derniers à la grande famille aryenne et nie qu'ils aient jamais dominé sur la Gaule du Centre et du Nord. M. d'Arbois de Jubainville, par contre, considérant les Ligures comme le premier peuple indo-européen que l'histoire nous montre dans l'Europe occidentale, est convaincu que les pays, originellement occupés par cette race, se sont étendus bien au delà du petit territoire méditerranéen, appelé la Ligurie proprement dite. Il est de fait que, dès la plus haute antiquité, les Grecs considéraient déjà les Ligures comme un peuple puissant et leur pays comme un territoire très étendu. Hésiode dans un vers conservé par Strabon (VIII, III, 7), mentionnant les Ligures entre les Scythes et les Ethiopiens, semble considérer la Ligurie comme une des principales parties du monde. Ainsi, selon Hésiode qui écrivait vers l'an 580, les Ligures, au IV^e siècle avant notre ère, auraient occupé le même territoire que plus tard les Celtes, auxquels, en effet, Ephore, au IV^e siècle, assigne également les vastes contrées qui d'un côté touchent aux Ethiopiens et de l'autre aux Scythes (Did.-Müller, *Fragm. histor. græc.*, I, 243). D'après Artémidore, cité par Étienne de Byzance, les Ligures auraient, à une certaine époque, dominé sur le bassin de la Loire; il croit même que le mot Ligure est un dérivé de *Liger* (Loire), *ἀπό τοῦ Λιγύρου ποταμοῦ*. De nos jours, il est vrai, les linguistes n'admettent pas que l'*e* du *Liger* puisse avoir engendré l'*u* de *Ligus*; mais, par contre, les noms de deux localités du Limousin, Saint-Jean-de-Ligoure et Saint-Priest-de-Ligoure (*Ligora*), pourraient bien être considérés comme les vestiges que l'ancienne race a laissés dans cette région. S'il était permis d'identifier avec M. d'Arbois de Jubainville le fleuve *Sicanos* avec la *Sequana*, et les Sicanos avec les Ibères, nous aurions un passage de Thucydide (VI, 2) nous relatant la conquête ligurienne du bassin de la Seine sur les Ibères. D'après cette interprétation, les Ligures auraient été les maîtres du N.-O. de la France. Il est donc possible que là, sur la côte occidentale de la Gaule, ils aient été visités par les Phéniciens, allant chercher l'étain dans les îles Britanniques et l'ambre sur les côtes de la mer du Nord et qu'un souvenir de ces relations se reflète dans les débris du périple phénicien du VI^e siècle, conservés par Festus Aviénus. Dans un passage bien obscur, il est vrai, cet auteur dit que les Ligures habitent au N. des îles Oestrymniennes (*Or. mar.*, 129-133). D'après l'explication de ce texte, donnée par Mullenhoff, l'Oestrymnie serait la Bretagne armoricaine et la Ligurie s'étend-

draît le long des côtes de la Manche et atteindrait, même suivant M. d'Arbois de Jubainville, le littoral de la mer du Nord. Festus Aviénus signale également la présence des Ligures dans le N. de l'Espagne. Il les place au N. des Kempes ibères, près de la ville d'Ophiussa, aujourd'hui Oyazun (*Or. mar.*, 205). Plus loin (*Or. mar.*, 284-285) il dit que le fleuve Tartesse prend sa source dans le marais ligustin. Étienne de Byzance, d'autre part, nous apprend que les Ligures avaient près de l'Ibérie occidentale, non loin du Tartesse, une ville appelée Ligustine. Si le Tartesse est le Bétis des anciens et le Guadalquivir d'aujourd'hui, on peut dire que les Ligures étaient maîtres des sources du Guadalquivir.

Sur l'ensemble de ces indications, quelque vagues qu'elles soient, il est permis de baser l'hypothèse que les Ligures, après avoir conquis une grande partie de la France sur les Ibères, refoulèrent ce peuple toujours vers le S. et pénétrèrent à sa suite dans le N. de l'Espagne, où, pour un certain temps, ils se sont fixés, au pied des Pyrénées, au fond du golfe de Gascogne. Toutefois, il est vraisemblable qu'à cette époque antérieure au VI^e siècle av. J.-C., ils n'aient pas réussi à déloger les Ibères de cette partie de la Gaule méridionale que les Romains connurent sous le nom d'Aquitaine, ni du littoral méditerranéen à l'O. du Rhône. Par contre, leur présence sur le territoire entre le Rhône et les Alpes est formellement attestée par les historiens grecs. C'est probablement de là qu'ils partirent pour faire la conquête de l'Italie, en chassant devant eux les Sicanes, habitants ibériens de la péninsule et en les forçant à se réfugier en Sicile (Thucyd., VI, 2). La guerre, par laquelle les Sicules contraignirent les Sicanes à se réfugier en Sicile, peut être considérée comme l'événement le plus ancien de l'histoire des Ligures mentionné par les écrivains de l'antiquité. En Italie, une partie de la race ligurienne semble avoir porté les noms de Sicules et d'Aborigènes. En effet, Denis d'Halicarnasse (I, 10) prétend que quelques-uns des peuples aborigènes de l'Italie se disaient descendants des Ligures, et Philiste de Syracuse affirme que Siculus était fils d'Italos et que les Ligures, ses sujets, prirent de lui le nom de Sicules ou Sikèles. Les Ligures proprement dits étendent leur puissance sur le N.-O. de l'Italie. Rome et le Latium sont au S. le point extrême où on les rencontre. La partie méridionale de la péninsule était occupée par les Sicules ou Ligures du Sud. A l'arrivée des peuples ombro-latins, les Ligures proprement dits doivent avoir été refoulés vers les Alpes maritimes, tandis que les Sicules, repoussés vers le S., pénétrèrent en Sicile. Cependant en s'établissant dans cette île, vers l'an 1034, ils ne cédèrent point aux Ombro-Latins toutes leurs possessions en Italie. Nous savons par Polybe qu'ils restèrent maîtres de la Calabre jusque vers l'an 700 av. J.-C.; et, comme Thucydide nous l'apprend, vers la fin du V^e siècle, ils n'avaient pas encore complètement disparu du midi de l'Italie. Ce n'est qu'un siècle plus tard que le périple de Scylax ne connaissait plus de Sicules hors de Sicile. Là, après avoir résisté pendant un certain temps encore, ils disparurent également sans laisser d'autre trace qu'un terme géographique (V. d'Arbois de Jubainville, *les Ligures*, dans *Rev. archéol.*, 1875, XXX).

Il faut avouer que tous ces renseignements, qu'une exégèse aussi savante qu'ingénieuse a su tirer des textes anciens, ne constituent pas encore des preuves convaincantes. Sans les pénétrer, ils ne jettent qu'une lumière pâle et vacillante sur les ténèbres planant sur le domaine de la Ligurie primitive. Aussi serait-on tenté de les rejeter comme des hypothèses peu soutenables, si, de nos jours, les surprenants résultats obtenus par la linguistique n'étaient venus compléter et confirmer ces indications obscures et insuffisantes des auteurs de l'antiquité.

M. d'Arbois de Jubainville fait la remarque qu'une inscription lapidaire de l'an 117 av. J.-C. ainsi que la *Table alimentaire de Vélcia*, écrite au commencement du I^{er} siècle de notre ère, contiennent plusieurs noms propres ligures terminés en *-ascus*, *-asca*. Comme ce suffixe

ne se trouve ni en latin, ni en ombrien, ni dans les langues celtiques, il paraît constituer un caractère propre à la langue des Ligures. Ils s'en servaient quand ils voulaient, de mots déjà existants, tirer des noms de lieu. Il est donc vraisemblable que tous les noms de lieu modernes ou du moyen âge terminés en *-asco*, *-asca*, *-aschi*, *-usco*, *-usca*, *-osco*, *-osca* sont d'origine ligurienne. Ces noms se rencontrent en grande quantité non seulement dans la Ligurie proprement dite, mais encore dans d'autres régions, ou les textes des auteurs anciens attestent l'existence des Ligures. Nous les trouvons non seulement dans le N. de l'Italie, mais aussi en Suisse ainsi que dans les bassins du Danube et du Rhin. La limite N.-E. du territoire caractérisé par les suffixes ligures serait une ligne qui, partant de Thionville, en Lorraine, traverserait la Haute-Bavière au S. de Munich et atteindrait le Tirol au N.-O. de Trente. Les Ligures auraient donc été maîtres de la Suisse jusqu'à l'arrivée des *Helvetii*, c.-à-d. jusque vers l'an 100 av. J.-C., par conséquent à l'époque de laquelle on date les habitations lacustres. Nous admettrons donc comme ligurienne la civilisation dont les débris des cités lacustres en Suisse sont les monuments, si toutefois nous pouvons constater la même coïncidence dans le N. de l'Italie. Or, dans ce dernier pays également, il se trouve que des traces d'habitations lacustres ne sont constatées que dans les provinces où l'on rencontre des noms de lieu à suffixes ligures.

En France, nous avons 26 départements, la Corse comprise, où la présence des Ligures est attestée par 90 noms de lieu que terminent les suffixes *-asco*, *-asca*, *-usco*, *-usca*, *-osco*, *-osca*. En Espagne, 20 localités, portant des noms avec la même désinence, se trouvent surtout dans les provinces septentrionales, c.-à-d. là où les documents utilisés par Festus Aviénus signalent la présence de tribus liguriennes. Les 25 départements français, dans lesquels on a pu constater des suffixes ligures, forment la région S.-E., c.-à-d. le pays ligure par excellence. C'est en effet la contrée de la Gaule transalpine, où la domination des Gaulois était d'une durée relativement courte, et où la langue ligure persistait le plus longtemps et probablement était parlée, au moins dans les rangs inférieurs, encore après la conquête romaine. Dans le N.-O. de la Gaule, entre la Garonne et le Rhin, où les Gaulois étaient maîtres pendant une période de 450 ans au moins, les noms de lieux habités avec suffixe ligure ont disparu avec la langue ligure. Le même phénomène s'est produit en Italie. Les noms ligures, très abondants dans le N. de la péninsule, deviennent plus rares à mesure qu'on avance vers le S. et disparaissent dans l'Italie centrale, c.-à-d. là où la longue domination des Ombro-Latins a également fini par effacer toute trace de leurs prédécesseurs vaincus.

M. d'Arbois de Jubainville a fait en quelque sorte la contre-épreuve de sa doctrine en procédant par une autre voie. Il émet l'hypothèse que, dans les parties de l'Italie et de la France et en Corse, où la présence des suffixes *-asco*, *-asca*, etc., établit, d'accord avec les textes historiques, l'antique domination des Ligures, les noms de montagnes, de sources et de rivières sont également d'origine ligure, quand ils ne s'expliquent pas par une langue moderne. Pour ne citer des exemples, donnés par l'éminent celtiste français, que le plus caractéristique, nous rappellerons que le Rhône était connu des Grecs avant l'arrivée des Gaulois sur les côtes de la mer Méditerranée. M. Mullenhoff l'a déjà relevé, le mot grec *Rhodanos* n'est pas grec, mais est emprunté à la langue des Ligures. Comme ce même nom se retrouve en Corse, où les Celtes n'ont jamais mis le pied (Πότανος [Ptolémée, III, II, 5], aujourd'hui le Tavignano), en Emilie dans le bassin du Pô (aujourd'hui le Rodano), dans le bassin du Rhin (*Rodanus* [Fortunat, III, XII, 7], aujourd'hui Ron ou Ren, affluent de la Moselle), dans le bassin de la Loire (aujourd'hui le Rône, affluent de la Sarthe) et enfin dans celui de la Garonne (en Quercy dans le dép. du Lot), on peut admettre

avec quelque vraisemblance que dans la plus grande partie de la France moderne, dans la Prusse rhénane, en Corse et dans l'Italie du Nord les Ligures ont précédé les Gaulois.

De sa savante étude sur les noms de lieu, M. d'Arbois de Jubainville a tiré la conclusion que le domaine de la Ligurie primitive, avant les conquêtes des Ombrò-Latins et des Celtes, s'étendait non seulement sur les pays où la puissance des Ligures est formellement attestée par des textes historiques de l'antiquité, mais encore en Gaule, sur les bassins de la Garonne, de la Loire, de la Seine, sur les côtes de l'Océan, de l'Elbe et du Danube, sur les îles Britanniques, sur une partie de la péninsule ibérique, sur le centre et le midi de l'Italie, sur la Corse et la Sicile. D'après cette manière de voir, Eratosthène, cité par Strabon, aurait donc eu raison d'appeler l'Europe occidentale une presqu'île ligustique (V. d'Arbois de Jubainville, *les Premiers Habitants de l'Europe*; Paris, 1889-1894, I, 308-393; II, 1-215; *Rev. celtique*, XI).

III. LA LIGURIE PROPREMENT DITE. — Les Phocéens, en débarquant vers l'an 600 avant notre ère sur les côtes de la Provence, pour y fonder la ville de Marseille, trouvèrent le pays occupé par les Ligures. Hécatée de Milet, qui écrivait vers l'an 500 av. J.-C., dit que de son temps Marseille était en Ligurie. Scylax, dans la seconde moitié du IV^e siècle, et le Pseudo-Scymnus, au III^e, confirment cette assertion. Il est difficile de déterminer l'étendue de ce pays, aux frontières flottantes, auquel les plus anciens auteurs grecs donnaient le nom de ἡ Λιγυρική et que les écrivains postérieurs ainsi que les Romains appelaient *Liguria*, *Λιγυρία* ou *Liguris*. Dans beaucoup de cas il est même impossible de se prononcer sur la nationalité des différents peuples qui, dans ces temps reculés, s'étaient partagés le territoire, dont la délimitation nous est si imparfaitement connue. D'une manière générale, on peut dire que la Ligurie des auteurs grecs et latins, que nous appellerons la Ligurie proprement dite et que Tite-Live divisait en Ligurie cisalpine ou italienne et en Ligurie transalpine ou gauloise, s'étendait sur la portion orientale du bassin du Rhône, sur les Alpes-Maritimes, le versant méridional des Apennins ainsi que sur le littoral de la mer Méditerranée depuis Marseille jusqu'à Pise.

Ce territoire, vers l'an 600 avant notre ère, avait comme frontière occidentale le Rhône qui le séparait de la terre ibérienne (Fest. Avienus, *Or. mar.*, 608). Eschyle parle du Rhône comme d'un fleuve en Ibérie, et c'est en Ibérie que les Grecs de Marseille se rendirent pour y fonder *Agathe* (Agde dans le dép. de l'Hérault) et Rhodanousie, ville depuis détruite près de Beaucaire, sur la rive droite du Rhône. Cependant quelque temps après la fondation de Marseille, les Ligures passèrent le fleuve, s'avancèrent vers l'O. le long des côtes de la mer et firent sur les Ibères la conquête de cette région que les Romains appelleront plus tard la Narbonnaise transrhodanienne. En effet, Festus Avienus signale dans cette contrée la présence des *Elisyces* ou *Elisyses*, et Hécatée, qui écrivait vers l'an 500, range ce peuple parmi les nations liguriennes, Ἐλισύσιοι ἔθνος Λιγυρίων. Par contre, le Périples de Scylax, reproduisant probablement un document du commencement du IV^e siècle, fait une distinction entre les habitants de la Ligurie proprement dite et le peuple mixte des Ibéro-Ligures occupant la contrée à l'O. du Rhône. Peu de temps après, les Ligures disparaissent de ce pays. Déjà vers l'an 300, la présence des Celtes y est signalée par un passage tiré d'un ouvrage de Timée de l'an 264 et conservé dans le traité *De Mirabilibus auscultationibus*, qu'on avait faussement attribué à Aristote. Quand, en 218, Annibal franchit les Pyrénées et traversa la Gaule méridionale pour pénétrer en Italie, il paraît que les Ligures ne comptaient déjà plus. D'après Polybe, le célèbre Catthaginois ne rencontra sur sa route que des *Volca*, peuples gaulois.

Les Ligures, qui, auparavant déjà, avaient probablement cédé le N. et le centre de la France aux Celtes, durent se retirer devant ces nouveaux conquérants non seulement sur les côtes de la Méditerranée, mais encore

dans le bassin du Rhône. Au IV^e siècle, quand eut lieu l'invasion celtique en Italie, la vallée du Rhône appartenait encore aux Ligures sinon en entier, du moins presque toute. Mais déjà, au siècle suivant, leur puissance entre le fleuve et les Alpes était bien diminuée. Reculant peu à peu devant les Gaulois du N. au S. comme auparavant ils avaient probablement dû reculer du S. au N. devant les Grecs, ils furent refoulés dans les vallées alpines de l'E. D'autre part, il faut admettre que les anciennes populations ne disparaissaient pas complètement devant les envahisseurs venant du Nord. Comme avec les Ibères vaincus, les Ligures se fusionnèrent avec les Gaulois vainqueurs. Timée (*De Mir. ausc.*, 85) parle en effet de Keltoligyes et d'autres auteurs mentionnent des Gallo-Salluvii. M. Müllenhoff prétend qu'au N. de la Durance, les peuples liguriens, dominés par les Gaulois, finirent par devenir Gaulois (*Deuts. A. K.*, II, 247). M. d'Arbois de Jubainville partage cette manière de voir et va même plus loin. Partant d'un texte de César, il dit qu'il y avait en Gaule deux classes d'hommes, une aristocratie et une plèbe. L'aristocratie, minorité belliqueuse et dominant au milieu d'un peuple pacifique, ce sont les Celtes conquérants. La grande masse de la population en Gaule, ce sont au contraire les Ligures vaincus que les maîtres du pays ne cessent d'opprimer et de traiter en esclaves, *plebs pene servorum habetur loco* (Cés., VI, 43). A l'époque de la conquête romaine, les vaincus avaient presque tous oublié leur langue primitive en apprenant le gaulois, comme plus tard ils oublieront le gaulois en apprenant le latin. D'après cette doctrine, les Français ne seraient que dans une petite mesure les descendants des Gaulois. Nous devrions la plus grande partie de notre sang aux populations obscures et mal connues qui ont précédé les Celtes sur la terre de France, et les Ligures seraient une de ces populations.

Parmi les peuples de la Ligurie gauloise, nous citerons en première ligne les *Salluvii*, la nation la plus puissante à l'époque de la fondation de Marseille, qui semble avoir eu dans sa clientèle plusieurs petits peuples comme les *Avatici*, les *Tricores*, les *Camatullici*, les *Segobrigii*, y compris peut-être les *Deciati* et les *Oxybii*. Plus au N. habitaient les *Anatili*, les *Desuviates*, les *Cavares*, les *Tricolli*, les *Focontii*, les *Segovellauni* et les *Allobroges*. Ces peuples, dans lesquels, probablement de bonne heure déjà, des éléments celtiques s'étaient infiltrés, restèrent fixés dans la vallée du Rhône, sauf quelques tribus que les Gaulois entraînaient avec eux lors de leur expédition dans le N. de l'Italie. D'autres tribus, par contre, probablement sous la pression simultanée des Gaulois et des Grecs, allèrent s'établir dans les hautes vallées des Alpes. Par Caton nous savons que les *Lepontii* dans la vallée supérieure de la Dora Baltea, comme les *Salassi* établis aux sources du Rhône et du Rhin, descendaient des *Taurini*, établis autour de Turin, et que les *Taurini* étaient eux-mêmes une *antiqua Ligurum stirps*. A la même race doivent avoir appartenu tous les petits peuples disséminés dans les hautes vallées alpines autour du Petit-Saint-Bernard, comme les *Ceutrones*, les *Ucenni*, les *Graioceli* et les *Acitavones*. Même les *Caturiges*, bien que leur capitale porte le nom celtique d'*Embrodunum*, ne doivent pas avoir été des Gaulois de pur sang; car aux *Vagienni*, qui habitaient au delà des Alpes et qui étaient leurs descendants, Plinius attribue une origine ligurienne, et comme les *Medulli* ils faisaient partie du royaume de Cottius. Strabon rattache à la race ligurienne tous les petits peuples, sujets de Donnus et de Cottius, dont on ne connaît les noms que par les inscriptions de l'arc de Suse et par celles du trophée des Alpes et qui habitaient les deux versants des Alpes depuis le mont Genève jusqu'à la mer. Ce sont probablement les tribus montagnardes que certains auteurs comprennent sous le nom plus général de *Ligures comati* ou *capillati*, parce qu'ils portaient la chevelure longue.

Jusqu'à l'époque de la conquête gauloise, la partie de l'Italie septentrionale, que les Romains appelleront plus

tard la Gaule cisalpine, était occupée à l'E. par les Étrusques et à l'O. par les Ligures. En Italie, la Ligurie proprement dite, c.-à-d. la région de laquelle les Ligures n'ont jamais été dépossédés par les Gaulois, comprenait les pentes orientales des Alpes, le versant méridional des Apennins et la rivière de Gènes. Mais, d'après les auteurs anciens, ils avaient étendu leur domination au delà de ces limites. Ils avaient pénétré dans la vallée du Pô jusqu'au centre de la Gaule cisalpine pour y fonder *Ticinum* (Pavie). Au S. du Pô, ils s'étaient avancés jusqu'à l'embouchure de l'Arno et en suivant la crête des Apennins ils avaient même atteint le bassin supérieur du Tibre, de sorte que beaucoup de villes étrusques comme Luna, Lucques, Pise, Pistoie et Fiesole se trouvaient sur le sol ligurien. Longtemps après la conquête étrusque et depuis la conquête romaine, les Ligures continuèrent à former entre l'Arno et les Apennins la majorité de la population des campagnes. Leur possession la plus orientale au N. du Pô paraît avoir été Pavie. Parmi les peuples ligures de l'Italie nous ne citerons que les *Intemelii* (Vintimiglia), les *Ingauni* (Alberga), les *Apuani* dans les Apennins, les *Taurini* (Turin) et les *Vagienni* dans la vallée supérieure du Pô, les *Laevi* et les *Marisci* (Pavie) dans la vallée du Tésin, et les *Iuvenes*, dont on a rapproché le nom de celui d'*Iuva* (île d'Elbe), dans le bassin supérieur de la Bormida.

Quant aux villes, il est difficile de dire quelles étaient celles d'origine ligurienne. Les auteurs anciens mentionnent souvent des villes « en Ligurie » ; Hécatée, par exemple, dit : « Marseille, ville de Ligurie » ; mais on aurait tort d'attribuer toutes ces villes aux Ligures. Excellents marins, les Ligures doivent avoir eu des possessions dans la mer appelée *Mare ligusticum*. Ils occupaient en effet la Corse, probablement aussi l'île d'Elbe (*Iuva*), et enfin, près de Marseille, les petites Stoechades (îles d'Ilyères), que du temps d'Apollonius de Rhodes on appelait encore *Ligustidæ insulæ*.

IV. HISTOIRE. — Nous ne savons rien de positif sur l'histoire des Ligures pendant les temps obscurs antérieurs à l'établissement des Grecs sur les côtes de la mer Méditerranée. Les anciens auteurs ne nous renseignent ni sur les conquêtes des Ligures sur les Ibères, ni sur leurs luttes avec les Celtes. Un seul passage, quelques vers d'Avienus (*Or. mar.*, 431-436), reproduisant un document du VI^e siècle, nous montre les Ligures rejetés dans les Pyrénées, près de l'Océan, au milieu des neiges, ou les ont chassés les Celtes, après avoir dévasté leur pays par de nombreux combats. Ensuite, nous avons un texte de Justin (XLII, 3) qui nous parle de grandes guerres que les Grecs de Marseille eurent à soutenir pour étendre leur puissance et pour fonder leurs colonies sur le territoire ligurien. On suppose que les Marseillais ont fini par conclure un traité avec leurs voisins barbares. Par un fragment d'un ouvrage de Timée, contenu dans le traité *De Mirabilibus auscultationibus*, nous apprenons, en effet, que, jusqu'au III^e siècle avant notre ère, les Ligures vivaient en bonne intelligence avec les colons grecs et laissaient libre l'ancienne route de commerce, le long des côtes, connue sous le nom de voie d'Hercule.

Ce n'est qu'après les guerres puniques que les Ligures commencèrent à prendre une attitude hostile vis-à-vis de Marseille et ses alliés et protecteurs, les Romains. En 454 av. J.-C., le signal de la lutte avec Rome fut donné par les Déciates et les Oxybes. Ces deux peuples habitaient près du Var et étaient les seuls Ligures qui soient restés libres du joug gaulois de ce côté-ci des Alpes. Ils attaquèrent les établissements marseillais de *Nicæa* (Nice) et d'*Antipolis* (Antibes), barrèrent le chemin de la côte, et, par leurs pirateries, infestèrent les eaux du golfe ligustique. Les Romains, appelés au secours de Marseille, mais empêchés par les Ligures de débarquer près d'*Egitna*, rebroussèrent chemin et revinrent par les Apennins, battirent sur les bords de l'Apron (Loup) d'abord les Oxybes, puis les Déciates, donnèrent aux Grecs une portion du pays des

vaincus et y placèrent des garnisons pour passer l'hiver. Les Ligures, continuant néanmoins à ravager les terres des Marseillais, fournirent aux Romains l'occasion d'intervenir une seconde fois. Le consul, M. Fulvius Flaccus, en 425, entreprit une nouvelle expédition dans le S. de la Gaule transalpine, et, après une victoire décisive, soumit les peuples ligures de cette région. L'année suivante, son successeur, C. Sextus Calvinus, acheva la soumission, et, après avoir détruit la capitale des *Salluvii*, fonda près de ses ruines le *castellum d'Aquæ Sextiæ* qui, plus tard, devint la ville d'Aix. Comme Teutomalius, roi des *Salluvii*, se réfugia, après sa défaite, chez les Allobroges, c'est à ce peuple ligure celtisé que les Romains déclarèrent la guerre. A la suite de la victoire remportée par les Romains, le pays de Ligurie, situé à l'O. du Var, fut annexé à la Gaule narbonnaise, tandis que le pays ligure, s'étendant le long de la côte, entre le Var et la ville de Gènes, fut rattaché à la Gaule cisalpine. Les Ligures des Alpes Maritimes gardèrent leur indépendance encore pendant quelque temps. Ils payèrent tribut ; on leur imposa d'abord un procureur impérial et plus tard un *praefectus Alpium maritimarum* ; mais ils restèrent encore libres jusqu'en 44 avant notre ère. Les Ligures Comati se soulevèrent et leur pays alpin fut définitivement réduit en province romaine. Sous l'empereur Auguste, on forma au N.-O. de l'Italie une province, nommée *Liguria*, dont les frontières étaient, du côté de la Gaule, le Var et les Alpes Maritimes ; du côté de l'Italie, au S.-E. la Macra, au N.-E. la crête des Apennins, au N. le Pô et au S. le golfe ligustique. Cette province embrassait Nice, Gènes, le S. du Piémont ainsi que la partie O. de Parme et de Piacenza.

V. CARACTÈRE, MŒURS, INDUSTRIE ET COMMERCE DES LIGURES. — D'après les renseignements que nous trouvons dans les auteurs grecs et latins, les Ligures étaient petits, maigres, mais nerveux. A la suite des travaux rudes auxquels ils s'adonnaient et par l'exercice continuels ils faisaient acquérir à leur corps une grande force musculaire. Ils portaient la barbe épaisse et la chevelure longue et ondoyante ; en fait d'habits, ils avaient de préférence des toisons de brebis et des peaux d'animaux sauvages. Ils se nourrissaient de lait, de racines et de fruits ; le gibier et la viande de leurs animaux domestiques remplaçaient ce qui manquait à leurs récoltes, nécessairement peu abondantes dans les terres stériles et pierreuses de leur pays. Ils se servaient de l'orge pour préparer une sorte de bière. Ils habitaient de misérables huttes construites en bois ou en pierres sèches ; le plus souvent, ils passaient la nuit dans des cavernes. Sénèque raconte que, pendant leurs guerres contre les Romains, ils savaient si bien se cacher dans leurs grottes qu'il était plus facile de les vaincre que de les trouver. Ils n'avaient guère de villes ; nous ne leur connaissons que la ville de Gènes et un certain nombre de places fortifiées d'ordre secondaire que Tite-Live désigne du nom de *castella*. Comme armes, ils portaient des arcs, des flèches probablement garnies de pointes en pierre ou en os, des frondes, de courtes épées en fer, de petites haches pareilles à celles des Grecs et des boucliers d'airain de forme oblongue. Excellents guerriers, ils se distinguaient surtout comme frondeurs. Au moment de l'attaque et pour effrayer l'ennemi, ils jetaient des cris stridents. Ils étaient connus comme marins audacieux ; dans leurs petites et mauvaises barques, ils s'adonnaient à la piraterie et à la navigation, et, dans leurs expéditions intrépides, ils s'avançaient jusqu'aux colonnes d'Hercule. M. de Rougé croit même que déjà au XIV^e siècle avant notre ère, les Sicules, rameau de la race ligurienne, auraient eu une puissance maritime et auraient compté parmi les peuples navigateurs du Nord coalisés contre l'Égypte. Les Annales de l'Égypte parlent d'une victoire remportée en Égypte par Ménéphthah I^{er}, fils de Ramsès II (Sésostris), dans laquelle 222 *Shakalash* ou Sicules auraient péri (*Rev. archéol.*, 1867, XVI). M. Maspero cependant se refuse à voir dans les *Shakalash* les Sicules de l'Italie et de la Sicile (*Hist. anc.*, 256-257).

Les Romains, aigris par l'opiniâtre résistance que leur opposait le petit peuple si vaillant, avec lequel ils durent lutter pendant plus de quatre-vingts ans, qu'ils finirent bien par soumettre, mais qu'ils ne réussirent pas à dompter, les Romains se montrent sévères, peut-être injustes à l'égard des Ligures. Leurs auteurs nous les dépeignent comme menteurs, perfides, rusés, intéressés, adonnés à la rapine et à la piraterie. Les auteurs grecs sont peut-être plus bienveillants. Ils admirent leur sobriété et la simplicité de leurs mœurs. Ils nous les représentent comme des hommes infatigables et durs envers eux-mêmes, comme de vaillants guerriers et d'intrépides marins. Les femmes ligures étaient honorées et écoutées; elles intervenaient avec une singulière autorité dans les querelles civiles, ainsi que dans les transactions politiques. De constitution robuste, elles prenaient part aux mêmes travaux pénibles que les hommes. On raconte d'elles qu'il leur arrivait souvent d'accoucher pendant leurs travaux, en plein champ. Dans ces cas, elles allaient plonger le nouveau-né dans les eaux de la source voisine, puis revenaient tranquillement reprendre le travail interrompu. Diodore de Sicile dit que les femmes ligures avaient la vaillance et la vigueur des hommes et que les hommes avaient celles des bêtes sauvages.

Les Ligures s'adonnaient à l'agriculture sur les côtes de la mer et dans la plaine du Pô; leurs récoltes semblent avoir été maigres et le peu de vin qu'ils cultivaient avait un goût acerbe sentant la poix. Ils étaient plutôt pâtres et bûcherons. Leurs montagnes étaient couvertes d'immenses pâturages et de superbes forêts. Gênes était leur centre commercial. C'est là qu'ils faisaient leurs provisions d'huile et de vin et qu'ils apportaient les produits de leurs montagnes. Ils exportaient des bestiaux, des peaux, du miel et surtout du bois pour les constructions navales. Dans leurs vastes forêts, ils avaient de magnifiques arbres de 8 pieds de diamètre, avec des veines de plusieurs couleurs, dont ils faisaient des tables valant celles de citronnier (Diodore de Sicile). Ils élevaient en plein air des chevaux de petite race et des mulets, appelés γῆνοί. Comme produits caractéristiques de la Ligurie, Pline mentionne un délicieux fromage fabriqué de lait de brebis et une herbe officinale appelée *ligusticum* qui doit avoir été une espèce de livèche (*levisticum officinale* Koch, *ligusticum levisticum* L.). Enfin Strabon assure qu'on trouve en Ligurie une pierre semblable à l'ambre, appelée *lingurium*, qu'on employait à la fabrication d'anneaux à cacheter. L. WILL.

BIBL. : AZAIS, *Recherches sur les Ligures*, dans *Trav. de l'Acad. de Reims*, 1851, XIV, 235-247. — K. MÜLLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*; Berlin, 1883-90. — *Rev. archéol.*, 2^e sér., XXX. — *Rev. celtique*, XI. — D'ARBOIS DE JURAINVILLE, *les Premiers Habitants de l'Europe*; Paris, 1889-94, 2^e éd. — G. MICALI, *L'Italia avanti il dominio dei Romani*; Gênes, 1829-30, 4^e éd. — Du même, *Storia degli antichi popoli italiani*; Florence, 1832. — G. NICOLUCCI, *La Stirpe Ligurica in Italia ne' tempi antichi e moderni*, dans *Atti della R. Accad. delle scienze di Napoli*; Naples, 1863, II. — BRIZIO, *I Liguri nelle Terramare*, dans *Nuova Antologia*; Rome, 1880. — SERGI, *Liguri e Celti nelle valli del Po*, dans *Archivio per l'antropologia e l'etnol.*; Florence, 1883, XIII. — A.-G. BARRILLI, *Gli antichissimi Liguri*, dans *Ateneo Ligure*; Gênes, 1889, XVII. — ART. ISSEL, *La Liguria e i suoi abitanti nei tempi primordiali*; Gênes, 1885. — Du même, *Liguria geologica e preistorica*; Gênes, 1892, 3 vol. — DEEKE, *Die Ligurer im Elsass*, dans *Jahrb. des Vog. Clubs*, 1894, 1-11.

LIGURIE. I. Géographie. — Région naturelle du N.-O. de l'Italie qui borde la Méditerranée depuis la frontière de France à l'O. jusqu'au golfe de la Spezia à l'E., étroite bande de littoral, comprise entre les Alpes et les Apennins, d'une part, et la mer de l'autre; 5,278 kil. q.; 964,615 hab. (moyenne de 183 hab. par kil. q.). C'est une des régions les plus peuplées de l'Italie. Les Apennins sont de ce côté la continuation des Alpes; ils ne s'en distinguent tout d'abord ni par l'altitude, ni par la forme des massifs, ni par la pénurie des glaciers. Les géologues seuls placent la séparation des chaînes au point où cessent les masses cristallines et où commencent à prédominer les dépôts calcaires et crétacés. Les géographes fixent ordinairement le point de

démarcation des deux chaînes au col d'Allare, de Cascare ou de Cadibona, d'une altitude inférieure à 500 m. et qui est la porte la plus facile pour pénétrer de la Ligurie dans le Piémont; les officiers de l'état-major italien ont au contraire reculé plus à l'O., au col de San Bernardo, cette même démarcation. L'Apennin ligurien (V. APENNIN) dresse encore à 1,731 m. au mont Penna ses cimes escarpées; deux chemins de fer seulement le traversent: l'un au col de Cadibona, de Savone à Turin; l'autre au col de Giovi, de Gênes à Alexandrie; l'extrémité de la chaîne vers l'E. se termine par le beau rocher de marbre noir qui abrite Porto Venere. Les cours d'eau de cette région sont des torrents qui ne sont pas même toujours permanents: la *Roya* qui a sa source et son embouchure en Italie, son cours moyen en France, l'*Arrosia*, la *Polcevera* et le *Bisagno*, de chaque côté de Gênes; la *Magra* à l'E. forme la limite entre la Ligurie et la Toscane. C'était aussi la *Macra* qui, au temps des Romains, marquait la frontière de la Gaule cisalpine et de l'Etrurie. Le golfe de Gênes comprend deux parties, la rivière du Ponent à l'O. et la rivière du Levant à l'E. C'est une mer très profonde et inféconde, parce qu'elle est dépourvue de champs d'algues et de retraites pour les animaux marins. Aussi les marins de la côte doivent-ils aller chercher leur proie assez loin, dans les parages de la Sardaigne ou de la Toscane. Le littoral se développe en une suite de baies rocheuses très variées et très pittoresques, le long desquelles courent la route de la Corniche et le chemin de fer: chemin de fer très coûteux à établir et qui a exigé des travaux d'art considérables; sur un parcours de 140 kil., entre Gênes et Nice, il n'y a pas moins de 33 kil. de tunnels. La végétation est maigre; les arbres sur les pentes des montagnes liguriennes sont bien vite rabougris; le mélange y manque complètement. Le climat y est en général chaud et salubre comme sur notre côte de Provence et très favorable pendant l'hiver pour les santés délicates. Cependant *Albenga* et *Loano* ont des miasmes malsains; à Gênes, l'atmosphère est humide et continuellement troublée par les vents qui suivent la direction des deux rivières du Levant et du Ponent et qui s'y rencontrent en tourbillons; on compte à Gênes 123 jours de pluie et 45 seulement à San Remo. L'agriculture y est insuffisante pour nourrir ses habitants. Aussi la Ligurie est-elle une des parties de l'Italie d'où partent les plus nombreux émigrants. Mais l'industrie y est prospère; le commerce maritime et la pêche lointaine y exercent le plus grand nombre des bras. Vintimiglia, douane italienne, Bordighera et San Remo, plages de malades, Porto Maurizio, Oneglia, Alessio, Albenga, Loano, Savone, dont les Génois ont jadis comblé le port, Voltri et Sestri Ponente, sont les principaux ports de la rivière du Ponent. Chiavari, Lavagna, Sestri Levante sont les rades les plus importantes de la rivière du Levant. Entre les deux, Gênes dresse ses quais, les mieux aménagés de l'Italie, ses palais de marbre, ses beaux monuments, ses usines actives et ses somptueuses villas. C'est le point d'attache de la route du Saint-Gothard vers l'Europe centrale. A l'extrémité orientale, la Spezia ouvre sa rade merveilleusement fortifiée par la nature, qui en a fait un port militaire de premier ordre (V. GENÈS, SPEZIA, etc.). — La Ligurie, jadis peuplée par les *Ligures* (V. ci-dessus) fut conquise par les Romains, par les Ostrogoths, par les Lombards, par Charlemagne. Les Génois étendirent peu à peu leur domination sur toute la côte. Elle fut adjugée au roi de Sardaigne par le congrès de Vienne (1815) et forme aujourd'hui deux prov. du royaume d'Italie: celle de Porto Maurizio à l'O. et celle de Gênes à l'E. H. VAST.

II. Histoire (V. LIGURES).

LIGURIENNE (République). Nom que prit la République de Gênes en 1797, lorsqu'elle se transforma en Etat démocratique et reconnu comme citoyens ses anciens sujets de la Ligurie. Etablie en principe dès le 3 juil., elle ne fut organisée que le 2 déc. Sa constitution était modelée sur celle de la République française, avec un Conseil des Jeunes,

un Conseil des Anciens et un Directoire de cinq membres. Masséna, pendant le fameux siège de 1800, substitua au Directoire une commission de gouvernement. Les Autrichiens, en prenant possession de Gênes (4 juin), y créèrent une régence impériale et royale. Mais les Français, qui rentrèrent le 24, installèrent de nouveau une commission exécutive et une consulte législative. Cet état provisoire dura jusqu'en 1802. Bonaparte, premier consul de la République française et président de la République italienne, pria alors par les Ligures de leur donner une constitution définitive, confia le pouvoir exécutif à un Sénat composé de trente membres et présidé par un doge. Une consulte nationale votait les lois présentées par le Sénat. Gerolamo Durazzo fut élu doge sur la désignation de Bonaparte. Le 14 juin 1805, la République ligurienne se donna enfin à l'Empire français : elle forma les départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins. F. II.

BIBL. : Lorenzo FORESTI, *Compendio della storia di Genova*; Gênes, 1857. — Cenni storici sulla Liguria e su Genova; Gênes, 1858, 2^e éd.

LIHONS-EN-SANTERRE (*Leontium, Lehunum*). Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes; 1,040 hab. La seigneurie de Lihons, après avoir appartenu à la famille de ce nom, passa ensuite à celles d'Amiens, de Mailly et de Soyécourt. Avant 1789, il y avait un prieuré assez important de l'ordre de Cluny, mentionné depuis la fin du XI^e siècle, et dont l'église est aujourd'hui détruite. L'église paroissiale, sous le vocable de saint Médard, renferme une abside à cinq pans de la fin du XII^e siècle, avec fenêtres lancéolées, sans remplages et corniche en arcature soutenue par des modillons, un transept de la même époque et un portail flamboyant du XVI^e siècle. G. DURAND.

BIBL. : Sébastien ROULLARD, *Li Huns en Sang-terrs*; Paris, 1627, in-4. — DU CANGE, *le Prieuré de Saint-Pierre de Lihons-en-Santerre*, publié par Arthur de Marsy dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1870, t. X, p. 320. — DE CAGNY, *Hist. de l'arr. de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines*; Péronne, 1869, in-8.

LIHUS ou **MANNEVILLETTE**. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit; 605 hab.

LILM-FJORD (Golfe) (V. DANEMARK).

LIJDENBURG ou **LEIDENBURG** (V. LEIDENBURG).

LIKOUALA. Allluent du Congo (V. ce mot).

LIKOUGOU. Fleuve de la région S.-E. de l'Afrique. Il prend sa source à l'E. du lac Chiroua, coule au S.-S.-E. et se jette dans l'océan Indien à l'O.-S.-O. d'Anjoche.

LILAS. I. BOTANIQUE. — (*Syringa* L.). Genre de plantes de la famille des Oléacées, tribu des Fraxinées, formé d'arbres et d'arbrisseaux, originaires de la Perse et du Levant, et offrant comme caractères principaux : rameaux opposés, garnis de feuilles opposées, simples et entières; rameaux florifères terminés par deux éymes opposées, thyrsoides; calice gamosépale à 4 dents; corolle gamopétale, hypocratérisiforme, à 4 lobes plus ou moins étalés; 2 étamines incluses dans le tube de la corolle; ovaire libre surmonté d'un style inclus et d'un stigmate bifide; capsule comprimée, biloculaire; 2 graines dans chaque loge, pendantes, comprimées, bordées d'une aile membraneuse étroite, albuminées. Les espèces principales, toutes cultivées dans nos jardins, sont : *S. vulgaris* L., *S. persica* L. et *S. dubia* Pers., qui n'est probablement qu'une variété de l'espèce précédente. — Le *Lilas du Japon* a été séparé du genre *Syringa* pour former le type du genre *Forsythia* Vahl; c'est le *F. suspensa* Vahl (V. FORSTYTHIA). — **LILAS DE CHINE**, L. DES INDES; c'est le *Melia Azedarach* L. (V. MARGOUSIER). — **LILAS DE TERRE**. Variété monstrueuse du *Muscari comosum* Mill. (V. MUSCARI). D^r L. Hn.

II. HORTICULTURE. — Les Lilas sont d'une culture facile. Peu exigeants sur la nature du sol, ils prospèrent dans les terrains même médiocres s'ils restent frais en été. Elevés en arbres ou en touffes par le recépage du pied qu'ils supportent bien en drageonnant abondamment, les Lilas se placent sur les gazons, dans les bosquets, sur les plates-bandes, en massifs ou par pieds isolés. On les mul-

tiplie de greffes, de boutures, de drageons. Le *Lilas commun* et ses variétés : *L. Charles X*, *L. de Marty*, Lilas à fleurs blanches ou doubles, *L. Varin*, sont fréquents dans les jardins. Le *L. de Perse*, à petites feuilles, le *L. Josika*, sont moins répandus. On force les lilas colorés, en serre chaude maintenue à l'obscurité, pour obtenir à toute époque de l'année les Lilas blancs si recherchés. Les Lilas sont introduits en pots ou plantés dans la serre lorsqu'ils ont quatre ou cinq ans. On donne des arrosages copieux. Le forçage des variétés blanches, moins vigoureuses, ne donnerait pas d'aussi bons résultats. G. BOYER.

LILAS. Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Pantin; 6,417 hab. Cette commune fut formée en 1867 de sections prises aux com. de Romainville, Bagnolet et Pantin. En 1870, les Lilas servirent d'avant-poste aux troupes qui devaient empêcher les Prussiens de tenter un coup de main sur les forts de Noisy et de Romainville, évacués à la suite du bombardement. — Fabrique de caoutchouc.

LILBURNE (Robert), parlementaire anglais, né en 1613, mort en août 1665. Au commencement de la guerre civile, il entra dans l'armée parlementaire, fut nommé capitaine en 1644, colonel en 1647 et gouverneur de Newcastle. Il vota pour la mort de Charles I^{er}. Lilburne prit part aux campagnes de Cromwell en Ecosse, commanda à York pendant l'insurrection royaliste de 1655 et devint membre du Parlement en 1656. Quoique partisan de Cromwell, il s'opposa à ce qu'on lui donnât la couronne. Pendant les troubles de 1659, il était du parti de l'armée. A la Restauration, il se livra lui-même lors de la proclamation du 6 juin 1660 contre les régicides. Condamné à mort par la haute cour de justice le 16 oct. 1660, sa peine fut commuée en celle de prison perpétuelle. R. S.

LILBURNE (John), agitateur politique anglais, né à Greenwich vers 1614, mort à Eltham le 29 août 1657. Ses relations avec les puritains l'obligèrent à fuir en Hollande. A son retour, il fut arrêté, le 11 déc. 1637, sous l'inculpation de libelle. La Chambre étoilée le condamna, le 13 févr. 1638, à être flagellé, mis au pilori, puis emprisonné. Traité avec une grande barbarie, il réussit cependant à écrire et à faire imprimer une apologie pour la séparation de l'Eglise d'Angleterre : *Come out of her, my people*, en 1639. A l'ouverture du Long Parlement, il adressa un recours en grâce à Cromwell, et fut acquitté par le comité chargé de le juger. Quand la guerre civile éclata, Lilburne fut fait prisonnier à Brentford, le 12 nov. 1642, et accusé de haute trahison pour avoir porté les armes contre le roi. Emprisonné, il recouvra la liberté en 1643, rejoignit l'armée au siège de Lincoln et devint lieutenant-colonel le 16 mai 1644. Il quitta l'armée en 1645 et s'engagea complètement dans les luttes politiques. Il attaqua l'intolérance des presbytériens, reclama la liberté de conscience et la liberté de parole pour les indépendants. Acquitté par le comité de justice pour cet écrit, il fut emprisonné en 1645 pour avoir calomnié William Lenthall (V. ce nom). Mis en liberté le 14 oct., il eut de nouveaux différends avec la Chambre des communes et la Chambre étoilée, leur adressa des pamphlets qui le compromirent; il fut emprisonné à la Tour et déclaré incapable de tenir aucun office, civil ou militaire. Lilburne en appela au peuple, puis à Cromwell et à l'armée. Les troubles politiques retardèrent sa mise en liberté. De nouveaux écrits dans lesquels il demandait l'abolition de la Chambre des lords le conduisirent à la Tour d'où il ne sortit que le 1^{er} août 1649.

Lilburne écrivit encore de nombreux pamphlets contre le projet de constitution des officiers, contre les Chambres, pour l'abolition de certains impôts. Emprisonné de nouveau le 28 mars 1650, il fut relâché le 18 juil.; mais, ayant eusé des révoltes dans l'armée par de nouveaux écrits, il fut banni d'Angleterre pour la vie, le 30 janv. 1652. A Bruges où il se réfugia, il attaqua le gouvernement anglais dans *Lieutenant-colonel J. Lilburne's apologetical*

narrative, relating to his illegal and unjust sentence (Amsterdam, 1652), et *As you were* (1652). Comptant sur les bonnes dispositions de Cromwell, il revint en Angleterre le 14 juin, mais il fut arrêté et emprisonné. De sa prison, il provoqua de nouvelles agitations et refusa la liberté que lui offrait Cromwell sous la condition qu'il ne ferait plus rien contre le gouvernement. Enfin, en oct. 1655, sur sa déclaration qu'il se convertissait et désirait vivre paisiblement, il fut relâché. — Ses principaux écrits sont : *Innocency and Truth justified* (1645); *The Legal Fundamental Liberties of the People of England* (1649); *The Trial of Lieutenant-Colonel John Lilburne* (1649); *A Remonstrance of Many Thousands Citizens; Regal Tyranny discovered* (1647); *The Jugglers discovered* (1647); *A Whip for the present House of Lords* (1649); *An Agreement of the Free People of England* (1649). R. S. LILFORD (V. Powis).

LILHAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de L'Isle-en-Dodon; 300 hab.

LILIACÉES (*Liliaceae* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Monocotylédones, renfermant environ 2,500 espèces herbacées, vivaces, très rarement annuelles, parfois frutescentes ou arborescentes, à racine bulbeuse ou fibreuse fasciculée. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières, le réceptacle convexe, le périanthe coloré, à 6 folioles, libres ou connées, considéré par les uns comme un calice et par les autres comme formé d'un calice et d'une corolle trinéres; les étamines, insérées sur le réceptacle ou à la base du périanthe, sont au nombre de 6 disposées suivant 2 verticilles; les anthères, introrses, biloculaires, s'ouvrent par des fentes longitudinales. L'ovaire est libre, trilobulaire, surmonté d'un style simple avec 3 stigmates plus ou moins distincts; les ovules, nombreux, sont anatropes. Le fruit, ordinairement sec, capsulaire, à déhiscence loculicide, plus rarement charnu et indéhiscent, renferme des graines plus ou moins nombreuses, à testa membraneux ou crustacé, à embryon droit ou courbé, et pourvues d'un albumen abondant. — Les Liliacées peuvent être divisées en deux groupes d'après la nature du fruit: 1° LILIÉES, fruit sec (genres principaux: *Tulipa* Tourn., *Fritillaria* L., *Lilium* L., *Yucca* L., *Phormium* Forst., *Hemerocallis* L., *Aloe* Tourn., *Asphodelus* L., *Allium* L., *Scilla* L., *Ornithogalum* L., etc.); 2° ASPARAGÉES ou ASPARAGINÉES, fruit charnu (genres principaux: *Asparagus* L., *Cordylone* Comm., *Paris* L., *Trillium* L., *Convallaria* L., *Polygonatum* Tourn., *Ruscus* L., *Smilax* L., etc.). Dr L. HN.

LILIENCRON (Rochus, baron de), linguiste allemand, né à Plæn (Holstein) le 8 déc. 1820. Professeur à l'université de Bonn (1847), il prit une part active au mouvement de 1848, devint professeur à l'université d'Iéna (1852), bibliothécaire à Meiningen (1855) et fut chargé à Munich (1869) de diriger l'*Allgemeine deutsche Biographie*; enfin il fut pourvu à Slesvig de l'administration du couvent de femmes de Sainte-Jeanne (1876). Il a publié: *Zur Runenlehre* (avec Mullenhoff, Halle, 1852); *Lieder und Sprüche aus der letzten Zeit der Minnesangs* (avec Stade, Vienne, 1855); *Historische Volkslieder der Deutschen vom 13^{en} bis 16^{ten} Jahrhundert* (Leipzig, 1865-69, 4 vol. et suppl.); *Deutsches Leben im Volkslied um 1530* (Leipzig, 1885, etc.).

LILIENSTEIN. Montagne de Saxe (418 m. d'alt.), isolée sur la r. g. de l'Elbe, en face de *Königstein* (V. ce mot).

LILIENTHAL (Karl de), jurisconsulte allemand, né à Elberfeld (Prusse rhénane) le 31 août 1853. Il fit ses études à Berlin et à Heidelberg, pratiqua quelque temps dans sa ville natale, puis embrassa la carrière professorale. Privat-docent à Halle (1879), professeur de droit pénal à Zurich (1882), il a été appelé à Marbourg en 1890. Outre de nombreux articles dans des publications spéciales et dans la *Revue de droit pénal* qu'il dirige, il a écrit : *Matériaux pour la doctrine des délits collectifs*; *L'Hypnotisme et le Droit pénal*, etc.

LILIGNOD. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagny; 401 hab.

LILIO (Luigi), astronome italien, né à Cirio (Calabre), mort en 1576. Il est à peu près exclusivement connu comme l'auteur du plan de la réforme grégorienne du calendrier. Lilio exerçait la médecine à Rome : son projet fut, après sa mort, présenté par son frère Antonio au pape Grégoire XIII, qui avait, dès après son avènement (1572), demandé l'avis des astronomes sur une réforme reconnue indispensable. Ce qui caractérisait d'ailleurs le projet de Lilio, qui fut à peine retouché, c'est moins la suppression de trois bissextiles en quatre cents ans, que le système des épactes qu'il introduisit pour le calcul des fêtes mobiles.

LILIO (Andrea), dit *l'Anconitano*, peintre italien, né à Ancône en 1555, mort à Ascoli en 1610. Il alla jeune encore à Rome, où il eut, croit-on, pour maître Barocci, et où il fut chargé de travaux nombreux sous le pontificat de Sixte V. Il revint à Ancône vers 1605, et c'est dans cette ville qu'on peut voir les œuvres de ses dernières années, les seules qui soient connues avec précision; les plus connues sont : *le Martyre de Saint Etienne* (église Santo Stefano), *la Vierge et saint Nicolas de Tolentino* et des scènes de la vie de ce saint (sacristie de l'église Sant'Agostino), *le Christ en croix*, avec *saint Ubald* et *saint Charles* (église San Giovanni Battista), et *la Pentecôte* (église San Francesco di Paolo). On voit aussi au dôme de Fano, près d'Ancône, un vaste tableau de Lilio, *la Toussaint ou le Paradis*. E. BERTAUX.

LILJEFORS (Bruno), peintre suédois, né à Upsal en 1860. Il est actuellement un des illustrateurs les plus aimés en son pays, et, sans doute, le meilleur peintre animalier de la Suède. Les *Almanachs illustrés* qu'il publie depuis plusieurs années sont charmants de grâce et d'esprit. Liljefors excelle également dans la caricature grotesque des chasseurs, des paysans et des enfants. Parmi ses tableaux, citons : *la Proie* (Champs-Élysées, 1884); *le Nid de vautour* (id., 1887); *Repas interrompu* (Champ de Mars, 1891); *Chat à la chasse aux oiseaux* (galerie de Fürstemberg à Göteborg); *Renard* (galerie de Dresde). Ses paysages du Nord rendent admirablement la clarté vaporeuse qui baigne la campagne suédoise les longs soirs d'été ou la solitude froide des blanches nuits d'hiver. Il a publié récemment un grand album d'études, *A Travers les bois et les champs*, avec texte de Bergström (Stockholm, 1890-91; 2^e éd., 1894), qui a obtenu un très grand succès. Th. C.

LILJEGREN (Johan-Gustaf), historien suédois, né en Småland en 1789, mort en 1837. Il fut reçu « philosophe magister » en 1814 et, l'année suivante, fit à l'université un cours sur les antiquités nationales. Il devint ensuite successivement sous-bibliothécaire de la bibliothèque royale (1818), secrétaire au Museum (1822), conservateur des antiquités (Riksanstigtvarie, 1827) et enfin archiviste du royaume (1835). Il avait une jeunesse assez exaltée et avait été un des membres les plus ardents de la *Société gothique*; avec l'âge le calme était venu, mais non la santé, et, malade, découragé, il se noya en 1837. Ses travaux sont considérables; voici les principaux : *Légendes héroïques de l'antiquité scandinave* (1818-19); *Antiquités scandinaves* (1824); *Fastes des anciens Scandinaves* (1824); *Diplomatarium Saeuanum* (2^e prem. part., continué par B.-E. Hildebrand); *Grammaire runique* (1832; trad. all., 1849); *Documents runiques* (1833), etc. Th. C.

LILJEHOLM. Faubourg de Stockholm (V. ce mot).

LILJELUND (Arvid), peintre finlandais, né à Nystad le 20 janv. 1844. Il étudia la peinture d'abord à Åbo, puis à l'École des beaux-arts d'Helsingfors et enfin à Dusseldorf, où il passa trois ans, de 1866 à 1869. De retour dans sa patrie, il enseigna quelque temps le dessin à Helsingfors, puis repartit pour l'étranger et séjourna de nouveau à Dusseldorf, puis à Munich et à Paris. Il est actuellement professeur à l'école de dessin de Viborg. Citons parmi ses tableaux : *la Séance* (Champs-Élysées, 1884); *Achats de costumes*, *le Petit Musicien ambulancier*, *Réparation de filets*, etc. Il aime surtout les scènes de la vie camp-

gnarde finlandaise, dont il rend les détails avec une grande exactitude. Th. C.

LILJENCRANTZ (Johan, comte), économiste suédois, né à Gelle en 1730, mort en 1815. Il a été pendant de longues années ministre des finances sous Gustave III. Il suivit une politique financière opposée à celle du parti des *Chapeaux*, s'efforçant de développer l'industrie nationale non au moyen de primes, comme le faisaient ses rivaux, mais en améliorant l'organisation de l'escompte. Il prit un grand nombre de mesures financières bien accueillies du commerce et de l'industrie, et est considéré comme le meilleur financier de la Suède. Il a laissé divers opuscules sur des questions économiques. Ses *Notes autobiographiques* ont été publiées en 1878 par la Société pour la publication des manuscrits relatifs à l'histoire scandinave.

LILJENSTRAND (Axel-Wilhelm), professeur finlandais, né à Kangasala le 3 févr. 1821. En 1842, « philosofie kandidat », en 1850, licencié en droit, il fut nommé en 1854 professeur agrégé et en 1857 professeur ordinaire d'économie nationale et de droit économique à l'université d'Helsingfors. Il est à la retraite depuis 1879. Outre un très grand nombre d'articles, qui ont paru dans les revues spéciales, Liljenstrand a publié d'importants travaux juridiques : *les Classes de biens fonciers et l'ancienne organisation foncière de la Finlande* (en suédois, Helsingfors, 1879; 2^e éd., augm., 1894); *les Lois relatives à la construction des édifices dans les pays du Nord* (De nordiska byggningsbalkarna, 1881-82); *Histoire de la science juridique à l'université d'Åbo* (1890). Il est en outre l'auteur de projets de lois sur la marine marchande, sur l'exploitation des forêts, etc.

LILJESTRALE (Joakim-Wilhelm), écrivain suédois, né près de Karlstad en 1721, mort en 1807. Il fit rapidement son chemin dans la magistrature, était en 1756 procureur fiscal, et fut nommé en 1772 procureur de la couronne; il dut se retirer en 1779 devant les intrigues de quelques courtisans. Au Parlement, dont il fit partie à plusieurs reprises, il ne tarda pas à se ranger dans l'opposition et, en 1789, fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement aux tendances autocratiques du roi; mis en prison avec Fersen, de Geer et autres, il ne fut relâché qu'à la fin de la session. Ses œuvres littéraires appartiennent à l'école de Dalin; la principale est le poème didactique : *Fidécouronné à mon fils Ingemund* (1772; 2^e éd., 1797), qui renferme, à côté de bien des platitudes, soulignées par les railleries des littérateurs de la cour de Gustave III, quelques pensées courageuses fortement exprimées. Il a publié des *Psaumes*, des *Eloges* (de Dalin en 1780, de Manderström en 1785, etc.), des *Petits Poèmes* et a traduit quelques œuvres de Pope, de Thomas à Kempis, etc. Th. C.

LILL (Règles de). On donne le nom de règles de Lill à une construction ingénieuse des racines d'une équation algébrique. L'inventeur était, en 1867, capitaine du génie dans l'armée autrichienne. Sur une droite OA_0 prenons une longueur égale à a_0 , puis en A_0 menons la perpendiculaire A_0B_1 et au point O menons une droite OB_1 , telle que l'angle $A_0OB_1 = \varphi$; sur B_1A_1 prenons $A_0A_1 = a_1$, menons B_1B_2 perpendiculaire sur OB_1 et A_1B_2 , perpendiculaire sur A_0B_1 , puis B_2B_3 perpendiculaire sur B_1B_2 , puis A_2B_3 perpendiculaire sur A_1A_0 que nous prendrons égal à a_1 , et ainsi de suite, nous aurons :

$$A_1B_1 = a_0 \operatorname{tg} \varphi + a_1,$$

$$A_2B_2 = A_1B_1 \operatorname{tg} \varphi + a_2 = a_0 \operatorname{tg}^2 \varphi + a_1 \operatorname{tg} \varphi + a_2,$$

$$A_3B_3 = A_2B_2 \operatorname{tg} \varphi + a_3 = a_0 \operatorname{tg}^3 \varphi + a_1 \operatorname{tg}^2 \varphi + a_2 \operatorname{tg} \varphi + a_3,$$

et ainsi de suite. Supposons maintenant que l'on veuille résoudre l'équation

$$a_0x^3 + a_1x^2 + a_2x + a_3 = 0.$$

ou, en posant $x = \operatorname{tg} \varphi$,

$$a_0 \operatorname{tg}^3 \varphi + a_1 \operatorname{tg}^2 \varphi + a_2 \operatorname{tg} \varphi + a_3 = 0,$$

il suffira, après avoir construit la ligne polygonale $OA_0A_1A_2A_3$ à angles droits et dont les côtés successifs sont a_0, a_1, a_2, a_3 , de mener la droite OB_1 sous une inclinaison φ telle que l'on ait $A_3B_3 = 0$, ou que le point B_3 tombe en A_3 . C'est ce à quoi l'on peut arriver par une suite de tâtonnements assez rapidement. On conçoit aussi que l'on puisse y arriver au moyen d'un système de règles $OB_1B_2B_3\dots$ emmanchées à angle droit et susceptibles de glisser les unes au bout des autres. H. LAURENT.

BIBL. : LILL, *Résolution graphique des équations numériques d'un degré quelconque à une inconnue*, dans *Nouv. Ann. de math.*, 1867, p. 359; 1868, p. 363. — A. FAVARO, *Leçons de statique graphique*, 2^e partie : *Calcul graphique*, trad. P. TERRIER; Paris, 1835, p. 197.

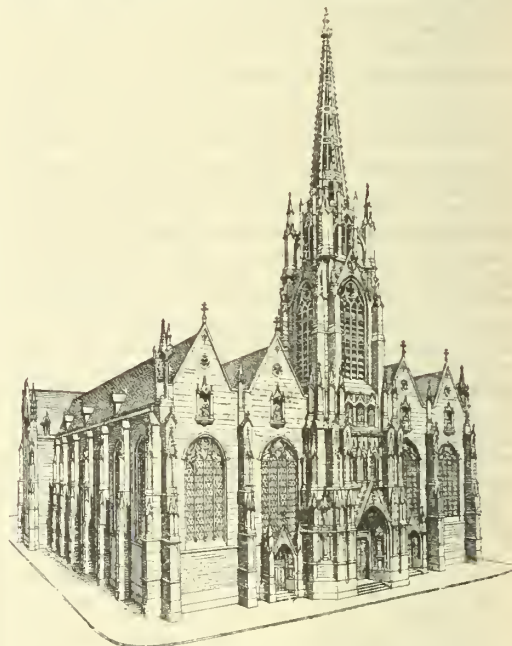
LILLE. Ch.-l. du dép. du Nord, sur la Deûle canalisée; 201,214 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Onze paroisses catholiques, église réformée, temple anglican, consistoire israélite, nombreux établissements religieux d'hommes et de femmes. Siège du recteur d'académie transféré de Douai en 1887; facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres et école supérieure de pharmacie; université libre catholique, comprenant faculté de théologie, de droit, de médecine et pharmacie, de philosophie et lettres, des sciences; lycée de garçons; collège de filles; école supérieure de commerce; école des arts et métiers; écoles primaires supérieures de garçons et de filles; école industrielle privée; école libre des hautes études agricoles; instituts des sourds-muets et de jeunes aveugles des deux sexes; 47 écoles publiques, 77 écoles privées. Ecole des beaux arts; succursale du Conservatoire de musique. Bibliothèque; archives départementales et archives municipales très riches; musées de peinture, d'histoire naturelle, d'antiquités, de médailles et monnaies, de dessins (musée Wicar), de technologie, d'ethnographie, (musée Moillet), commercial; jardin botanique. Place de guerre de 1^{re} classe dont l'ancienne enceinte a disparu du côté S. et a été reportée au delà des territoires d'Esquermes, Wazemmes, Moulins et Fives qui ont été englobés dans l'agglomération lilloise. En outre, onze forts détachés forment un vaste camp retranché de 50 kil. de tour qui commande le secteur de la frontière compris entre le cours de la Lys et celui de la Scarpe. Lille est le quartier général de la 1^{re} région de corps d'armée; elle possède la direction du service de l'intendance du 1^{er} corps, les directions du génie et de l'artillerie, une direction du service de santé et les bureaux de recrutement du 1^{er} corps. Indépendamment des services administratifs communs à tous les chefs-lieux de département, il s'y trouve une direction et un laboratoire de douanes, une direction et une manufacture de tabacs, une raffinerie de salpêtre. Nombreuses sociétés savantes : des architectes du dép. du Nord, de géographie, géologique, d'horticulture, industrielle du N. de la France, centrale de médecine du dép. du Nord, des sciences, de l'agriculture et des arts, des sciences médicales; commission historique; commission météorologique; institut agronomique; comité linier du N. de la France; sociétés musicales. Chambre de commerce, d'agriculture; laboratoire de chimie agricole; station agronomique; station d'étalons; conseil régional du commerce et de l'industrie; bourse du commerce. Un grand nombre d'Etats de l'Europe et de l'Amérique ont à Lille des consuls. Les principaux établissements d'assistance sont, avec les hôpitaux civils et militaires, un refuge, un asile départemental d'aliénés, six orphelinats et un bureau de bienfaisance dont les revenus dépassent 500,000 fr.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — L'une des plus importantes des industries de Lille est celle du lin et des étoupes; la filature compte 31 manufactures avec plus de 200,000 broches et environ 42,000 ouvriers. Le tissage compte

une centaine de maisons ; il s'y fabrique des toiles, du linge de table, des tissus damassés, des treillis, des coutils écrus et rayés, des toiles à matelas, à bâches, à emballages, du velours de lin et du ruban de fil. Le filage compte 15 manufactures et environ 3,000 ouvriers ; il s'y fabrique des fils à coudre, à dentelle et des lils pour la cordonnerie. Les filatures de coton ont environ 750,000 broches et occupent 40,000 ouvriers. Fabriques de tulles, rideaux, guipures. Filatures et manufactures de tissus de laine. Imprimeries, huileries, teintureriers, blanchisseries, fabriques de produits chimiques, sucreries, corderies, fabriques de métiers, brasseries très importantes, etc. Pour l'industrie du métal, il faut citer les importants ateliers de la Compagnie de Fives-Lille où se fabriquent des appareils pour la distillerie et la sucrerie, les machines à vapeur et notamment des locomotives pour chemins de fer et tramways, des dragues, des appareils hydrauliques, des ponts et des charpentes métalliques et du matériel d'artillerie. Le commerce considérable est alimenté par les produits de l'industrie et par les céréales de la région.

HISTOIRE. — C'est au XI^e siècle seulement que le nom de Lille (*Insula*) apparaît dans l'histoire. Tout ce qu'on a raconté d'antérieur à cette époque n'est que légendes fabuleuses dépourvues de tout fondement historique. Au XI^e siècle, Lille était une bourgade vraisemblablement féodale. Il est probable qu'un château, élevé pour résister aux Normands fut l'origine de la ville, mais ses progrès ne datent que du règne du comte de Flandre, Baudouin V (1036-67) auquel est resté le surnom de Baudouin de Lille. C'était déjà une ville forte lorsqu'en 1054 elle put résister à l'empereur Henri III ; l'année suivante le comte y fonda la collégiale de Saint-Pierre. Dès ce temps, le commerce y avait pris un certain développement, et la ville était le siège d'un marché et de foires. Il est certain que l'avènement de Guillaume Cliton au comté de Flandre fut pour les habitants de Lille l'occasion d'obtenir une charte de commune : on sait qu'ils se soulevèrent en août 1127 contre le comte qui assiégea la ville et la condamna à une amende de 1,400 mares d'argent, amende énorme qui prouve quelle prospérité Lille devait avoir acquise. Thierry d'Alsace, successeur de Guillaume Cliton, confirma la charte de commune, mais cette confirmation ne s'est pas conservée plus que la charte primitive. Fidèles cette fois à leur suzerain, les habitants défendirent leur ville contre le roi de France et le forcèrent à abandonner le siège de la ville (mai 1128). Depuis lors, le comte Thierry d'Alsace et ses successeurs paraissent avoir fait de Lille l'une de leurs principales résidences. Ce fut au XII^e siècle que la ville devint l'une des plus florissantes de la Flandre, grâce à l'industrie de la laine qui y prit un essor extraordinaire. Ce développement fut compromis par la guerre survenue entre le comte Ferrand et le roi Philippe-Auguste ; celui-ci s'empara de Lille en juin 1213, et y laissa son fils, Louis, avec une nombreuse garnison, qui y soutint bientôt un siège contre le comte Ferrand ; celui-ci dut se retirer, mais ne tarda pas à reveuir et put entrer dans la place lorsque l'armée qui l'avait défendue se fut retirée à l'approche de l'hiver. Le roi de France fit à son tour un retour offensif, s'empara une seconde fois de Lille et la traita cette fois avec la dernière rigueur : la ville entière fut incendiée. Si complète qu'ait été la destruction, les habitants demeurèrent cependant, car on les voit quelques années après prendre parti pour le faux comte Baudouin, garantir le traité de Melun, conclu en 1226 entre le comte Ferrand et le roi de France, et rétablir en 1229 les fortifications. Bientôt aussi prospère qu'auparavant, la ville obtenait de nouveaux privilèges municipaux, réédifiait sa halle, établissait de nouvelles foires, élevait des fontaines, améliorait les voies navigables qui la traversaient, et pouvait néanmoins faire face aux exigences énormes et aux amendes considérables que le comte et le roi lui imposaient. Malheureusement la guerre vint une seconde fois ruiner cette prospérité. A la suite des intrigues

de Philippe le Bel, la guerre fut déclarée entre le comte et le roi, et celui-ci, envahissant la Flandre, vint s'établir devant Lille le 23 juin 1297, et, après neuf semaines de siège, contraignit la place à capituler. Plusieurs campagnes successives achevèrent pendant les années suivantes la conquête de la Flandre. Elle fut conquise, mais point soumise ; de toutes parts les révoltes éclatèrent, et le pays ne cessa d'être désolé par les chevauchées des armées. En août 1302, Lille fut reprise par les Flamands ; les débris de leur armée vaincue s'y réfugièrent après la bataille de Mons-en-Pevèle (18 août 1304) ; Philippe le Bel les y suivit et assiégea de nouveau la ville, qui dut capituler le 24 sept. Mais la guerre ne cessa pas : en 1314, Lille fut encore assiégée par les Flamands, cette fois sans succès. Vingt ans durant, le pays ne cessa d'être ravagé par la guerre à laquelle s'ajouta en 1316 les horreurs de la famine, en 1349 celles de la peste. En même temps la guerre de Cent ans vint ajouter encore aux malheurs du pays ; Flamands, Anglais, Français saccagèrent, pillèrent, brûlèrent à l'envi, ne laissant aux malheureux habitants ni trêve ni relâche. En 1369, le mariage du frère de Charles V, Philippe le Hardi avec l'héritière de Flandre, détacha de la France la Flandre wallonne et Lille qui suivirent désormais les destinées de la Flandre et avec elle passèrent de la maison de Bourgogne à la maison d'Autriche. Sous les ducs de Bourgogne, Lille fut particulièrement favorisée ; l'industrie et le commerce s'y développèrent de nouveau ; les arts y fleurirent, mais jamais cependant la ville ne retrouva la prospérité qu'elle avait



Eglise Saint-Maurice, à Lille.

connue sous les comtes de Flandre : les impôts étaient trop accablants ; la situation financière de la ville ne cessa d'être embarrassée, et plusieurs fois elle dut suspendre le paiement des arrérages de ses emprunts ou, pour parler crûment, recourir à la faillite. Lors de la guerre de Dévolution, Louis XIV vint en 1667 mettre le siège devant Lille qui capitula après neuf jours de tranchée ouverte, mais en obtenant le maintien de ses coutumes, privilèges, franchises et libertés. Les fortifications furent aussitôt reconstruites par Vauban. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Lille fut investie par le prince Eugène le 12 août 1708, et défendue par le maréchal de Boufflers qui, après une héroïque résistance, dut capituler le 23 oct.,

mais tint longtemps encore dans la citadelle qui ne se rendit que le 8 déc. Le traité d'Utrecht restitua cinq ans plus tard la ville à la France. En 1792, le 25 sept., l'armée autrichienne, forte de 34,000 hommes, vint mettre le siège devant Lille; elle la bombarde sans relâche du 29 sept. au 8 oct. Presque dépourvue de garnison, la ville fut défendue par ses habitants et ses fameux canonniers avec tant d'acharnement que l'armée d'investissement dut se retirer vers Tournai. La Convention nationale décréta que Lille avait bienmérité de la patrie. Une colonne monumentale érigée en 1848 sur la grande place rappelle ce fait, le plus glorieux des annales militaires de la ville.

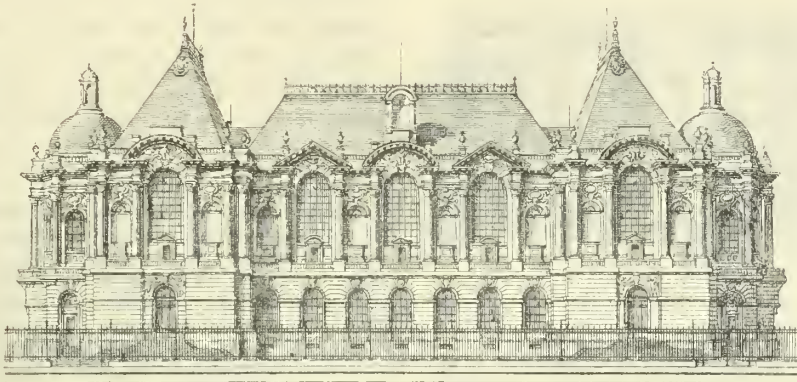
HOMMES CÉLÈBRES. — Allain de Lille, théologien et alchimiste du XII^e siècle; Gautier de Lille, poète du XII^e siècle; Jacquemart Gelie, l'un des auteurs du *Roman du Renart*; le P. Gratien, les botanistes Lestiboudois et Desmazières, le géographe Gosselin, les archéologues Gailhabaud et de Saulcy, le sculpteur Monoier, les peintres Monnoyer, Wicar, Ducornet, Motlez et Carolus Duran, l'architecte Delarue, l'éditeur Panckouke, le chimiste Dubrunfaut, le général Faidherbe.

MONUMENTS. — Des anciennes fortifications du moyen âge, il ne subsiste que quelques parties, enveloppées dans l'enceinte moderne, et notamment la Noble-Tour, édifice cylindrique du XIV^e ou du XV^e siècle, dont il ne subsiste que le rez-de-chaussée. Des fortifications du XVII^e siècle, trois portes ont été conservées; ce sont: la porte de Paris (mon. hist.), qui date de 1682, arc de triomphe d'ordre dorique, terminé par un trophée surmonté par une victoire couronnant le buste de Louis XIV; les portes de Gand ou de la Madeleine (1617) et celle de Roubaix ou de Saint-Maurice (1622). La citadelle de

Vauban est un pentagone irrégulier; elle est séparée de la ville par une vaste esplanade, des promenades et le canal de la Moyenne-Deûle. Les édifices religieux sont Notre-Dame de la Treille, commencée en 1855 sur les plans de deux architectes anglais, restée longtemps inachevée, et dont les travaux ont été repris en 1892. Elle est en style gothique du XIII^e siècle. On y vient en pèlerinage vénérer une statue de la Vierge qui en remplace une plus ancienne trouvée dans une treille au XI^e siècle, d'après la tradition. — Eglise Saint-Maurice édifice du XI^e siècle (mon. hist.). — Eglise Sainte-Catherine des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles; elle contient de beaux vitraux modernes et surtout un tableau de Rubens repré-

sentant *le Martyre de sainte Catherine*. Sur la tour de cette église fut établi en 1794 le plus ancien télégraphe aérien, dont la première dépêche annonça à Paris la reprise de Condé (1^{er} sept.). — Eglise Sainte-Madeleine, édifice à dôme bâti en 1675 et dont la façade n'a été achevée qu'en 1886;

il s'y trouve plusieurs tableaux des grands maîtres flamands, mais gâtés par des restaurations. — Eglise Saint-Etienne, ancienne église des jésuites, bâtie en 1696. Chaire dessinée par Rude. — Eglise Saint-André, édifice de 1702 avec clocher

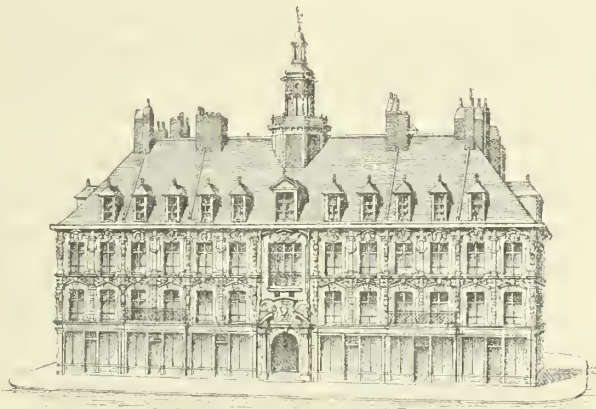


Palais des Beaux-Arts, à Lille.

du XIX^e siècle; nombreux tableaux flamands. — Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, église paroissiale de l'ancienne commune de Wazemmes, édifice moderne de style roman. — Eglise Notre-Dame de Consolation, construction moderne. — Eglise Saint-Michel, édifice moderne de style roman. — Eglise du Sacré-Cœur, édifice moderne de style gothique du XIV^e siècle. — Synagogue achevée en 1892.

Parmi les édifices civils, le plus intéressant est le palais de la Bourse (mon. hist.), commencé en 1652 par l'architecte J. Destrez. Il est formé de quatre corps de logis encadrant une cour de cloître, au milieu de laquelle s'élève la statue de Napoléon I^{er} protecteur de l'industrie, par Lemaire, fondue en 1854 avec les anciennes machines de la Monnaie de Lille, qui elle-mêmes avaient été fabri-

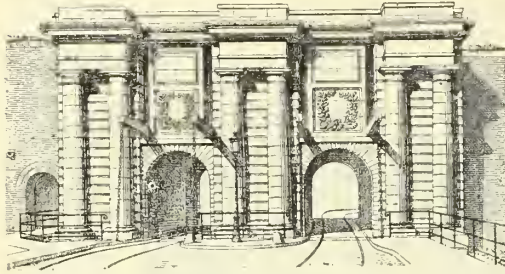
quées avec le bronze des canons pris à Austerlitz. Le style de l'édifice rappelle la Renaissance flamande plus que le siècle de Louis XIV. — L'hôtel de ville a été construit en 1846 sur l'emplacement de l'ancien palais des comtes de Flandre, dont il n'a été conservé que la partie renfermant l'ancien escalier (mon. hist.), remontant au XV^e siècle. — La préfecture est un palais lourd et somptueux élevé en 1868. — Le Palais des arts, élevé de 1888 à 1893



Palais de la Bourse, à Lille.

pour recevoir les musées qui sont la grande richesse artistique de Lille. C'est une construction lourde, disgracieuse et bizarre qui, de l'avis unanime, n'a pas même le mérite d'être approprié à son objet. Les collections qu'il renferme sont d'un intérêt exceptionnel. Il faut signaler spécialement le musée de tableaux qui renferme des œuvres de premier ordre des maîtres anciens et modernes, et le musée Wicar, ainsi nommé du nom de son donateur, collection d'environ 1,500 dessins de maîtres italiens, ou les plus grands noms sont représentés par des œuvres superbes. Il renferme en outre la fameuse *Tête de jeune fille* en cire, sur laquelle on a tant disserté et qui est probablement

une œuvre du XVI^e siècle, de l'école de Léonard de Vinci, peut-être du maître lui-même. — Palais Rameau, affecté à des expositions et à des concerts. — Hôpital militaire établi dans l'ancien collège des jésuites. — Plusieurs des hôpitaux de Lille renferment des objets d'art flamands des



Porte-ferrière à Lille.

XVI^e et XVII^e siècles. — Maisons anciennes des XVI^e et XVII^e siècles dans le style de la Renaissance flamande. — Très beaux édifices universitaires modernes, inaugurés en 1895 et pourvus de tous les perfectionnements modernes de l'outillage scientifique. — Bâtiments modernes de l'université catholique. — Statue du général Négrier par Bru, élevée en 1849. — Monuments du sénateur Testelin, par Cordonnier, et du général Faidherbe, par Mercié, élevés en 1894.

BIBL. : VAN HENDE, *Histoire de Lille de 620 à 1804*; Lille, 1875, 2^e éd., in-16. — LOUIS DEPRET, *Lille, notes historiques contemporaines*; Lille, 1867, in-12. — V. DELARUE, *Lille, ses hommes célèbres, ses monuments, ses institutions*; Lille, 1847, 2^e éd., in-8. — V. DERODE, *Histoire de Lille*; Lille, 1858, 3 vol. in-8. — H. VERLY, *Essai de biographie lilloise contemporaine*; Lille, 1869, in-8. — ROISIN, *Franchises, tois et coutumes de la ville de Lille*, publ. par Brun-Lavaigne; Lille, 1842, in-4. — TH. LEURIDAN, *les Châtelains de Lille*; Paris, 1873, in-8. — J. FLAMMERMONT, *Lille et le Nord au moyen âge*; Lille, 1888, in-12.

LILLEBONNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, sur le Bolbec; 6,500 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, embranchement de Bréauté-Beuzeville à Lillebonne. Eglise réformée. Hôpital. Fabriques de calcicots, d'amidon, de chandelles. Filatures de coton. Moulins. Eglise moderne de style gothique qui a conservé d'un édifice plus ancien un portail gothique du XVI^e siècle, un clocher de la même époque (mon. hist.) et d'anciens vitraux. Les stalles du XVII^e siècle proviennent de l'abbaye du Valasse, et un joli bas-relief en marbre, de l'église paroissiale de Saint-Denis. Ruines (mon. hist.) de l'ancien château féodal: donjon cylindrique, restes d'une tour octogonale, remontant au XIII^e siècle. Lillebonne est l'ancienne *Juliobona*, capitale des Calètes. On y a trouvé de nombreuses antiquités gauloises et romaines; ruines (mon. hist.) d'un théâtre romain, vestiges de villas, mosaïques, statues: un grand nombre de ces antiquités ont été transportées au musée archéologique de Rouen. Après les invasions des barbares, Lillebonne tomba dans une décadence complète dont elle ne se releva que lorsque Guillaume le Conquérant eut fait bâtir un château, qui appartenait dès le XIII^e siècle aux seigneurs d'Harcourt.

CONCILE DE LILLEBONNE. — *Concilium Juliobonense*, présidé par l'archevêque de Rouen (1080). Il avait été assemblé par ordre de Guillaume le Conquérant, qui y assista. On y fit treize canons. I. Confirmation de la trêve de Dieu. II. La punition de ceux qui épousent des parentes est laissée à la discrétion de l'évêque. III. Les ecclésiastiques coupables d'avoir des femmes chez eux seront privés de leurs bénéfices. IV et IX. Défense aux laïques de retenir aucune portion des dîmes, des revenus et des offrandes de l'Eglise, de donner ou d'ôter des églises aux prêtres, sans la permission de l'évêque. XII. Les religieux, qui font desservir par des prêtres les églises dépendant de leurs

monastères, devront présenter à l'évêque des sujets capables et assurer leur subsistance. E.-H. V.

LILLEMER. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf-en-Bretagne; 421 hab.

LILLERS. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, sur la Nave; 7,609 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne d'Arras à Hazebrouck, avec embranchements houillers sur Ferfay et Auchy-au-Bois. Mines de la concession de Ferfay. Saline. Fabriques de chaudronnerie, de chaussures, de chandelles, de poteries, de vinaigre, de moutarde. Brasseries. Distillerie de betteraves; fonderies de fer; corroiries; huilerie; moulins; tonnellerie. Eglise du XII^e siècle (mon. hist.), ancienne collégiale. Belle construction romane dont les voûtes seules ont été remaniées au XVII^e siècle. Christ en bois du XII^e siècle. L'église doit son origine à l'invention des corps de saints Lugle et Luglien, Irlandais martyrisés, d'après la légende, dans une forêt voisine, au VII^e siècle. Dans la cour de l'ancien couvent de Dominicains, puits artésien qui fournit de l'eau en abondance et qui passe pour avoir été le plus ancien creusé au XIII^e ou au XIV^e siècle.

LILLIEBLAD (Gustaf), orientaliste et hébraïsant suédois, né à Strengnäs en 1631, mort à Stockholm en 1710. Il étudia les langues sémitiques à Kiel, Hambourg, Iéna, Oxford, Paris, Rome, Venise, Francfort, Amsterdam, fut nommé secrétaire royal et « censor librorum » en 1695, et, en 1703, bibliothécaire du roi. Il avait été anobli en 1693 (son nom primitif était Peringer). Voici ses principaux ouvrages : *Duo codices Talmudici Avoda Sacra et Tamid* (Aldorff, 1680); *Epistola de Karraitis Lithauniae ad J. Ludolphum* (1691); *De templo Herculis gaditano* (Holmia, 1695); *Historia rerum Egyptiacarum ab iniliis cultæ religionis ad annum Hegiræ Muhamedicæ 953* (inachevé, Upsal, 1691); *Catalogus Librorum tum mss. tum impressorum, quibus Reg. Bibliothecam Holmiensem adauxit J. G. Sparfvenfeldt* (Holmia, 1706). Th. C.

LILLIECRONA (Karl-Vilhelm), historien suédois, né à Søderto en 1794, mort en 1856. Il entra d'abord dans la carrière militaire qu'il quitta en 1820, pour faire un long voyage en Amérique. Il revint après plusieurs années, dirigea pendant quelque temps le *Correspondant de Scanie* (Skånska Correspondenten), puis entra comme rédacteur au *Journal du soir* (Aftonbladet). Il a publié en 1850 une importante et minutieuse *Biographie du maréchal comte Johan Christopher Toll*, dont il avait été le secrétaire particulier.

LILLIEHÛËK (Måns Bryntesson), homme politique suédois du XVI^e siècle (date de naissance incertaine), exécuté à Stockholm le 7 sept. 1529. Issu d'une vieille famille suédoise, il commença à jouer un rôle politique vers 1520. En 1528, il faisait partie du conseil du royaume, et Gustave I^{er} Vasa avait en lui une grande confiance. En 1529 cependant, séduit peut-être par l'idée d'obtenir lui-même la couronne, il fut un des chefs principaux de la révolte en Småland; découvert, il refusa la grâce que lui offrait le roi, espérant se justifier des accusations portées contre lui. Mais sa culpabilité fut nettement établie au Riksdag de Strengnäs, et il fut condamné à mort. Il tenta vainement de s'enfuir ou de fléchir la rigueur royale.

LILLIEHÛËK (Anders-Johansson), diplomate et fonctionnaire suédois, né à Riga en 1635, mort à Stockholm en 1685. Fils d'un officier distingué de Gustave-Adolphe tué le 23 oct. 1642 à la bataille de Leipsig, il fit ses études à Upsal, voyagea ensuite à travers l'Europe et à son retour fut nommé chambellan du roi Charles X Gustave (1657). Après la mort du roi, il fut envoyé en Scanie comme juge (1661), puis, en 1664, passa en Ostrogothie comme gouverneur. Ambassadeur en Pologne, à deux reprises, c'est lui qui prépara en 1677 le traité de Dantzic entre Jean Sobieski et Charles XI.

LILLIEHÛËK (John-Fredrik), officier et écrivain suédois, né à Kænse le 19 nov. 1834. Il a pris part avec

distinction, comme officier étranger attaché au 2^e régiment de zouaves, à la guerre contre l'Autriche et aux expéditions contre le Maroc en 1859 et contre les Kabyles en 1860 et en 1864, et a écrit des souvenirs militaires très intéressants sous le titre : *Deux Ans au milieu des zouaves, souvenirs et notes de la campagne d'Italie et des expéditions en Afrique dans les années 1859 et 1860* (en suédois, 1861; 2^e éd., 1862; en danois, 1864). Il est également l'auteur d'un volume intitulé *Deux Esquisses de voyages* (en suédois, 1867), d'une brochure : *Le Maréchal Bazaine condamné ou acquitté* (en suédois, 1873) et d'une étude militaire : *Combats de nuit* (en suédois, 1891).

Th. C.

LILLIENSTEDT (Johan), homme d'Etat et poète finlandais, né à Björneborg (Finlande) en 1655, mort en 1732. Après avoir fait rapidement sa carrière dans l'administration, il fut anobli en 1690 (nom primitif : Paulinus), étant secrétaire du protocole à la trésorerie. En 1705, il fut nommé vice-président du tribunal de Wismar et remplit, les années suivantes, diverses missions diplomatiques que lui confia Charles XII, dont il fut le compagnon pendant plusieurs campagnes. Il fut un des principaux négociateurs du traité de Nystad (1721), qu'on lui a amèrement reproché, allant jusqu'à prétendre — à tort d'ailleurs, comme l'ont prouvé les derniers travaux — qu'il avait été acheté par l'or de la Russie. En 1727, il fut nommé président du tribunal de Wismar et y resta jusqu'à sa fin. — Ses *Œuvres poétiques* (éditées dans la collect. Hanselli, 1863, vol. VI) témoignent d'un réel talent poétique et d'une grande finesse de sentiments; sa poésie : *Plainte sur le départ d'Iris*, est une des meilleures de la période de Stiernhielm. Son *Autobiographie* a été imprimée en 1775 à Åbo.

LILLIEROOT (Nils, comte), diplomate suédois, né à Asby en 1635 ou 1636, mort à Stockholm en 1705. Sa vie est peu connue avant le 16 mars 1669, date de sa nomination au poste de secrétaire de l'ambassade suédoise en France. Il remplit si bien ces fonctions qu'en 1674 il fut anobli (nom primitif : Eosander). Rappelé à Stockholm en mars 1675, il fut renvoyé à Paris au printemps, 1676, et en revint en automne de la même année. Il repartit un an plus tard pour Paris, en qualité d'envoyé suédois près la cour de France. Il y resta jusqu'au printemps 1689. Le 9 oct. 1694, il fut nommé délégué auprès des Etats-Généraux de Hollande, succédant au comte G. Oxenstierna. Ambassadeur au congrès de Ryswick (1697), il resta, après la conclusion de la paix, à La Haye, et réussit à mener à bien des négociations importantes avec l'Angleterre et la Hollande. Il se retira en 1703 avec la réputation d'un des meilleurs diplomates suédois du xvii^e siècle. Th. C.

LILLJA (Johan-Vilhelm), bibliographe finlandais, né à Kimito en 1817, mort en 1878. Editeur important, c'est lui qui a publié presque tous les livres qui ont paru en Finlande de 1857 à 1872. Il s'est acquis un nom par son ouvrage intitulé *Bibliographia fennica hodierna* (1846, 1848 et 1858, 3 vol.). Ses affaires ayant périéclité, il se fit journaliste et prit en 1853 la direction des *Nouvelles d'Åbo*, qu'il garda jusqu'en 1863, année où il fut mis en prison pour un article sur la question polonaise qui avait déplu au gouvernement russe.

LILLJEBJØRN (Henrik), écrivain suédois, né à Oldenstad en 1797, mort à Upsal en 1875. Fils du musicien Knut Knutsson Lilljebjørn (1765-1838), il se consacra d'abord au métier des armes, fut nommé lieutenant en 1825, capitaine en 1832 et, en 1831, passa commissaire de régiment. Il se retira en 1861 à Upsal et s'occupa, pendant les dernières années de sa vie, à éditer ses mémoires. La vivacité du style et la simplicité du récit ont valu de nombreux et très fidèles lecteurs à ses ouvrages : *Souvenirs de jeunesse* (1865); *Suite aux souvenirs de jeunesse* (1867); *Choses et autres* (Ett och annat, 1873); *Souvenirs divers des jours d'autrefois* (1874). Th. C.

LILLJEBORG (Wilhelm), zoologiste suédois, né à Helsingfors le 6 oct. 1816. Il a étudié à Lund et s'est fait

recevoir docteur en philosophie en 1841. En 1843, il fit un examen théorique de théologie, mais n'en enseigna pas moins la zoologie à l'université de Lund de 1844 à 1854. Appelé à l'université d'Upsal (1854) comme professeur de zoologie, il a conservé ces fonctions jusqu'à sa retraite en 1882. Il a rempli plusieurs missions dans le N. de la Scandinavie et de la Russie et a consigné ses importantes recherches dans divers articles et ouvrages très appréciés : *Observations zoologicae* (1844-45); *Voyage zoologique dans la Russie septentrionale et en Finnmark* (en suéd., dans *Vel. Akad. förhandl.*, 1849); *Sur les Crustacés... que l'on rencontre en Scanie* (en suéd., 1853), etc. Son œuvre capitale est intitulée *la Faune de la Suède et de la Norvège* (en suéd., 1^{re} part., *Mammifères*, 1874; 2^e part., *Poissons*, 1881-91).

Th. C.

LILLJEHORN (Karl-Pontus), officier suédois et conspirateur, né en 1758, date et lieu de la mort inconnus. Il avait fait rapidement son chemin dans l'armée et à la cour de Gustave III et était lieutenant-colonel en 1790. Malgré la bienveillance du roi à son égard, il entra dans la conspiration qui avait pour but la mort du monarque; mais au dernier moment, pris de remords, il prévint le roi, inutilement d'ailleurs, par une lettre anonyme. Trahi par le valet qui avait porté la lettre, il fut condamné à mort; cette peine ayant été commuée en celle de l'exil, il se retira en Allemagne où il vécut et mourut ignoré sous le nom de Bergheim.

Th. C.

LILLO. Com. de Belgique, prov. et arr. d'Anvers, sur l'Escaut; 4,500 hab. Fort de la ligne avancée d'Anvers. Dès l'invasion normande, il y eut à Lillo un poste fortifié. Un fort important y fut construit en 1584, et les Espagnols tentèrent en vain de s'en emparer en 1585 et en 1588. Les Français le prirent en 1747. Les Hollandais le gardèrent après la révolution de 1830, et ne le remirent aux Belges qu'après la signature du traité du 19 avr. 1839.

LILLO (George), auteur dramatique anglais, né en 1693, mort en 1739. D'abord joaillier dans la boutique de son père, à Londres, et élevé dans les doctrines puritaines, il donna à son théâtre un ton moral et parfois prédicant. Sa première pièce, *Silvia, or the Country Burial*, ne faisait pas prévoir les qualités qu'il déploya dans *The London Merchant*, ou « l'histoire de George Barnwell » (1730), ni dans *Fatal Curiosity* (1736). Le succès de ces deux pièces, dont la première reste un modèle du drame bourgeois, s'est perpétué jusqu'à nos jours, et Thackeray s'en est inspiré pour écrire son *George de Barnwell*.

LILLY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 477 hab.

LILLY ou LILY (William), astrologue anglais, né à Diseworth (Leicestershire) le 1^{er} mai 1602, mort à Hershaw (Surrey) le 9 juin 1681. Parti de la plus basse condition, il entreprit à trente ans, après un assez beau mariage, de refaire son éducation, tourna ses vœux vers l'astrologie, fit des prédictions, publia des almanachs et fut bientôt le Nostradamus de l'Angleterre. Devenu très riche, il parvint à exercer, durant les troubles politiques, une certaine influence. Il a publié, outre un almanach paraissant chaque année (1644 à 1681) et intitulé *Merlinus anglicus junior*, un nombre considérable d'ouvrages et de brochures aujourd'hui assez rares : *Observations on the life and death of the king Charles* (Londres, 1651), réimprimées avec l'autobiographie de l'auteur en 1774; *Collection of Prophecies* (1646); *Christian Astrology* (1647), etc.

L. S.

LILONDA. Localité de l'Afrique australe, sur la rive gauche du haut Zambèze, que choisit, pour y fixer sa résidence, Santourou, roi des Barotsés. Depuis la mort de Santourou, Lilonda a été abandonnée et a été détruite par des inondations du Zambèze.

LILY (William), grammairien anglais, né à Odiham (Hampshire) vers 1468, mort en 1522. Filleul de Grocyn, après avoir étudié à Magdalen College (Oxford) et visité la Terre sainte, l'Italie, où il s'imprégna de l'esprit de l'anti-

quité, il revint en Angleterre et s'y montra l'un des premiers humanistes de son temps. Colet le choisit pour diriger sa fameuse école de Saint-Paul's Churchyard (1512). Il fut ami d'Erasmus, de Linaere et de More. Son principal titre de gloire est une courte grammaire latine qui a été pendant plusieurs siècles entre les mains des écoliers; Shakespeare en cite des paradigmes: *Vir sapit, qui pauca loquitur* (Love's Labour's Lost); *Diluculo surgere* (Twelfth Night). On a, en outre, de lui quelques poèmes, épigrammes et traductions en latin. Mais son bagage est insignifiant en comparaison de l'influence personnelle que, pendant sa vie, ce grand pédagogue exerça. L.

LILYBÉE. Ville fondée par les Carthaginois à la pointe occidentale de la Sicile (auj. cap Boeo), distante de 100 kil. seulement de la côte africaine. Ce devint en 350 leur réduit central, d'où ils partirent pour la conquête de l'île; le port était excellent et la place imprenable. Les Romains l'assiégèrent vainement durant la première guerre punique. Sous leur domination, Lilybée resta le lieu de passage vers l'Afrique. Ce fut ensuite le boulevard de la domination des Vandales aux v^e et vi^e siècles. Elle a été remplacée par Marsala (Mersa-Ali ou Mars-el-Allah), reconstruite par les Sarrasins qui s'en emparèrent au ix^e siècle. Le port n'a plus son ancienne valeur depuis que Charles-Quint l'a fait combler pour empêcher les Turcs et les Barbaresques de s'y établir (V. MARSALA). A.-M. B.

LIMA. I. Zoologie. — Le genre *Lima*, institué par Bruguière en 1792, comprend des Mollusques d'un ovale allongé à lobes du manteau séparés dans presque toute leur étendue, un peu plus grands que la coquille, et dont les bords sont garnis de tentacules annelés; pied vermiforme, renflé à son extrémité et, en cette partie, muni d'une ventouse. Coquille équivalve, ovale allongée, blanche, ornée de côtes et de stries, souvent écaillée baillante en arrière; pas de charnière; une fossette cardinale en partie extérieure destinée à recevoir le ligament. Exemple: *Lima squamosa* Lamarek.

II. Paléontologie. — Le genre *Lima* date du carbonifère (*L. retifera* de l'Amérique du Nord) et du permien (*L. permiana* d'Angleterre). Ce type atteint son apogée dans le jurassique et le crétacé et décroît déjà dans le tertiaire. On compte 250 espèces crétacées contre 40 encore vivantes. On peut citer *Lima gigantea* du lias inférieur d'Allemagne et *L. proboscidea* de l'oxfordien de Dives.

LIMA. Ville des Etats-Unis (Ohio), sur l'Ottawa River, à 110 kil. S.-O. de Toledo; 8,000 hab.

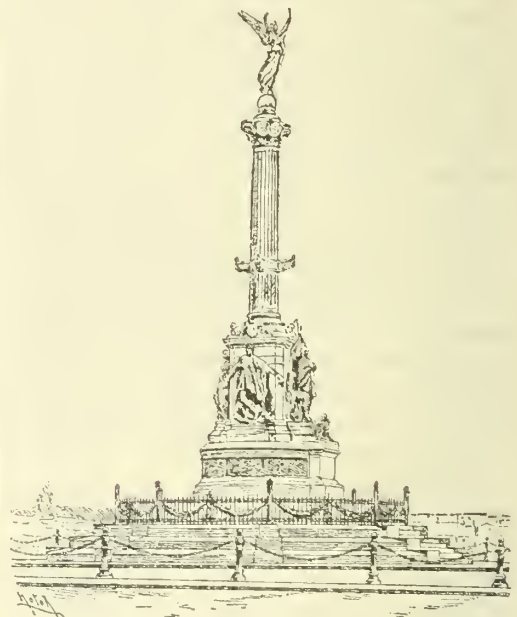
LIMA. Ville capitale de la République du Pérou (Amérique du Sud), sur les deux rives du Rimac, à 9 kil. du port de Callao. Position: 12° 3' 5" lat. S.; 79° 22' 42" long. O.; 450 m. d'alt. Fondée en 1535 par le conquérant Fr. Pizarro, Lima, grâce à son admirable position à l'issue d'une vallée et à une faible distance de l'Océan, s'étendit rapidement et prit rang parmi les plus belles cités du Nouveau-Monde. Le nom de Lima (en espagnol *lima* signifie *lime*) serait, d'après certains historiens, une corruption du mot *Rimac*, en langue inca: *parleur*. La véritable étymologie du nom ne paraît pas encore, à l'heure présente, être bien élucidée. Lima subit plusieurs secousses de tremblements de terre, dont quelques-unes ont été fort désastreuses, notamment celles de 1746 et de 1828. Dans sa forme actuelle, la ville occupe une superficie d'un peu plus de 10 kil. q. (3 kil. 1/2 sur 3 kil.). La population atteint actuellement le chiffre de 102,000 hab. L'afflux de la population ne date d'ailleurs que de la seconde moitié de ce siècle. Les divers recensements effectués ont fourni: en 1597, 14,262 hab.; en 1790, 30,580 (dont près de 10,000 esclaves); en 1820, 64,000 (8,600 esclaves); en 1836, 55,600 (5,800 esclaves); en 1876, 100,156. Lors de la dernière guerre avec le Chili, de nombreux paysans se sont réfugiés dans la capitale; un certain nombre d'entre eux s'y sont fixés et ont augmenté d'autant le chiffre des habitants. Au point de vue des races, la population se partage en 43,000 blancs, 20,000 Indiens,

23,000 métis, 10,000 nègres et 6,000 Chinois. Les Européens y sont au nombre d'environ 5,000, dont 2,400 Italiens, 1,000 Français, 540 Espagnols et un millier d'autres nationalités.

Bien que jouissant d'un climat très tempéré (13° en hiver, 28° en été), la ville de Lima laisse fort à désirer au point de vue de la salubrité générale. Des miasmes pernicieux se dégagent souvent de la terre. En outre, durant la saison d'hiver particulièrement, la ville est plongée durant de longues semaines dans une obscurité relative qui agit fortement sur la santé des habitants. Les maladies les plus fréquentes sont la fièvre et la dysenterie. Aussi la mortalité dépasse-t-elle sensiblement la natalité, et l'immigration seule comble les vides qui se font dans la population.

Les édifices les plus remarquables sont tous d'ordre religieux. La cathédrale, dont la construction remonte à la naissance même de la ville, détruite en 1746 par un tremblement de terre et reconstruite au commencement de ce siècle (1782-1805), est encore, à l'heure actuelle, le monument le plus remarquable de la cité. Les autres bâtiments les plus importants sont les églises du Saint-Esprit, Saint-André, la Charité. La ville compte également un grand nombre d'églises paroissiales, plusieurs couvents, une pagode chinoise. Les autres édifices remarquables sont: le palais du gouvernement (siège du Sénat et de la Chambre des députés) et l'université (San Marcos), dont la fondation remonte à l'année 1551 et qui occupe un ancien couvent de jésuites, désaffecté en 1770. L'aspect général de la ville est assez séduisant: rues bien alignées et nombreuses places publiques. Parmi ces dernières, les plus importantes sont: la Plaza de Armas, au centre de la ville et où ont lieu les diverses manifestations de la vie civile et religieuse du pays, réjouissances populaires, processions, etc.

La place du Deux-Mai est ornée de la colonne du Deux-Mai, superbe monument érigé en commémoration de la bataille de Callao du 2 mai 1866, bataille qui décida définitivement



Colonne du Deux-Mai.

de la victoire des Péruviens et consacra l'indépendance de la République. Ce monument, l'un des plus beaux du Pérou, fondu en France, fut inauguré en 1872. Trois ponts sur le Rimac assurent les communications entre les deux rives du fleuve. La ville est desservie, en outre, par

six lignes de chemins de fer, dont une seulement de grande communication ; les cinq autres relient la capitale aux diverses localités environnantes, notamment Callao. Lima jouit d'ailleurs de tous les comforts des cités modernes : tramways, éclairage électrique, établissements de bienfaisance. La vie industrielle, par contre, y est peu développée. Quelques usines seulement fabriquent les objets de première nécessité, particulièrement des boissons, bière et liqueurs. Le commerce est également presque tout entier entre les mains des étrangers, surtout des Allemands.

Le département, baigné par le Pacifique, sur une étendue d'environ 400 kil., a une superficie d'environ 35 kil. q. et compte près de 250,000 hab. Il est divisé en six provinces : Chancay, Canta, Cañeta, Huarochiri, Lima, Yanyos, riches en divers produits minéraux. — Le district de Lima a 422,000 hab. P. LEMOSOF.

BOIS DE LIMA. — Variété de bois rouge, de l'espèce produite par les *Cesalpinia sappan*. D'après Bischoff, le bois de Lima proviendrait du *Cesalpinia echinata* Will., et *Cesalpinia sepiara* Robx., Légumineuses. C'est un bois dur, pesant, compact, susceptible de prendre un beau poli. On l'emploie aujourd'hui surtout, à l'état d'extrait, à 20° et à 30° pour la teinture sur écheveaux, et pour l'impression sur coton de certaines couleurs chromées. On s'en sert aussi pour produire diverses nuances mode et grise, en traitant l'extrait par le soufre et un alcali. Les couleurs ainsi obtenues se teignent sans mordant et résistent plus à la lumière et au savon que celles que l'on obtient en teignant directement avec le bois et des mordants de fer ou de chrome. Le principe colorant est le même que celui des bois de Brésil. L. K.

BIBL. : E.-W. MIDDENDORFF, *Peru. T. I. Lima*; Berlin, 1894, in-8.

LIMA (João BRITO DE) (V. BRITO).

LIMA (Luiz-Antonio D'ABREU E), vicomte, puis comte de Carreira, diplomate et érudit portugais, né à Viana le 18 oct. 1785, mort à Lisbonne le 18 févr. 1871. Chargé d'affaires à Saint-Petersbourg, puis ministre plénipotentiaire à La Haye (1824-30), il représenta son gouvernement, à Paris, de 1839 à 1847. Il reçut le titre comte de Carreira en 1862. On lui doit, entre autres, un important *Memoria sobre as Colonias de Portugal situadas na costa occidental d'Africa* (Paris, 1839, in-8), l'édition de la précieuse Chronique d'Azurara, et en partie celle du *Cancioneiro* du roi Denis (V. ces noms). Sa *Correspondia official com o duque de Palmella, 1828-1838* (Lisbonne, 1870, gr. in-8), supprimée d'abord par ordre du gouvernement, fut réimprimée en 1874. G. P-1.

LIMA (José-Ignacio D'ABREU E), historien brésilien, né à Recife le 6 avr. 1795, mort à Pernambuco le 8 mars 1869. Capitaine d'artillerie, il fut compromis dans l'insurrection de 1817 ; il passa dans le Venezuela et servit sous Bolivar en qualité de général jusqu'en 1830. Il publia : *Bosquejo historico, politico e litterario do Brazil* (Rio de Janeiro, 1835, in-4) ; *Compendio da historia do Brazil* (Rio, 1843, 2 vol. in-8) ; *Defesa da Historia do Brazil* (Pernambuco, 1844) ; *O Socialismo* (Recife, 1855, gr. in-8), etc. G. P-1.

LIMA E SILVA (Francisco de), baron de Barra Grande, général brésilien, né à Rio de Janeiro le 5 juil. 1785, mort à Rio de Janeiro le 2 déc. 1853, fils d'un général portugais et père du duc de Caxias (V. ce nom). Commandant en chef, en 1824, des troupes impériales à Pernambuco, il s'empara de la ville de Recife (12-17 sept.) et réussit à rétablir l'autorité du gouvernement de Rio de Janeiro dans les provinces de Pernambuco, Parahyba, Rio Grande do Norte et Ceará. Il fut un des membres des deux premiers triumvirats chargés de la régence de l'empire brésilien (7 avr. 1831 au 12 oct. 1835) pendant la minorité de l'empereur D. Pedro II. Il siégea au Sénat de l'empire depuis 1836 jusqu'à sa mort.

LIMA E SILVA (José-Joaquim de), vicomte de Magé, général brésilien, né à Rio de Janeiro le 26 juil. 1787,

mort à Rio de Janeiro le 24 août 1855, frère du précédent. Pendant la guerre de l'indépendance, il a commandé l'armée brésilienne qui assiégeait la ville de Bahia, occupée par l'armée portugaise du général Madeira. Le 2 juil. 1823 il fit son entrée dans cette ville que les Portugais avaient évacuée pendant la nuit, s'embarquant pour l'Europe.

LIMA E SILVA (Luiz-Alves de) (V. CAXIAS [Duc de]).

LIMACE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques Gastéropodes Pulmonés établi par Linné en 1757, animal nu, allongé, terminé en arrière en pointe triangulaire, muni d'une cuirasse (manteau) placée à la partie antérieure du corps, ordinairement ornée de rides concentriques. Orifice respiratoire situé au bord droit de la cuirasse ; le génital en arrière et à la base du grand tentacule droit. Une coquille de forme oblongue, plus ou moins mince, cachée sous la partie postérieure de la cuirasse au-dessus de l'orifice respiratoire. Exemple : *L. cinereus* Muller.

II. PALÉONTOLOGIE. — La petite coquille scutiforme, cachée dans le corps de l'animal, qui seule peut déceler les Limaces à l'état fossile, se trouve rarement conservée dans les couches géologiques. On en a signalé à partir du pliocène. E. TRT.

LIMACHE. Petit département du Chili, prov. de Valparaiso, bordé au N.-O. par le dép. de Quillota, au S.-E. par celui de Casablanca, et à l'E. par les provinces d'Aconcagua et de Santiago. Ses 17,000 hab. se répartissent sur une surface de 936 kil. q. arrosée par le rio Limache, affluent du rio d'Aconcagua. Le chef-lieu est Limache Alto, petite ville de 6,400 hab. située près du rio du même nom, à 27 kil. E. de Valparaiso, et possédant une fonderie de canons du gouvernement.

LIMAÇON. I. ZOOLOGIE (V. ESCARGOT et HELIX).

II. ANATOMIE (V. OREILLE).

III. CONSTRUCTION. — Spirale partant des coussinets, tracée jusqu'à la clef, et suivant laquelle on édifie des voûtes sphériques, rondes ou ovales, surhaussées ou surbaissées. On appelle un *escalier en limaçon*, un escalier sur un plan circulaire et à rampe hélicoïdale (V. ESCALIER, VIS SAINT-GILLES, VOÛTE). Ch. L.

IV. MATHÉMATIQUES. — *Limaçon de Pascal*. C'est une variété de la conchoïde du cercle (V. CONCHOÏDE).

LIMAGNE. Pays de France, bassin fertile correspondant à la partie élargie de la vallée de l'Allier, dans le dép. du Puy-de-Dôme. La Limagne d'Auvergne se continue au N. par les plaines du Bourbonnais, ou Limagne bourbonnaise. Elle s'étend du S. au N. sur une longueur d'environ 60 kil., de Saint-Germain-Lembron à la butte de Montpensier, près d'Aigueperse. Sa largeur est variable ; elle est limitée par les monts du Forez, à l'E., et la chaîne des puys d'Auvergne à l'O. Ce n'est pas à proprement parler une plaine, c'est un pays légèrement ondulé comprenant çà et là quelques massifs isolés de collines plus hautes qui sont généralement de formation volcanique. La Limagne est traversée dans sa longueur par l'Allier et arrosée de nombreux cours d'eau, affluents de l'Allier. Le climat est variable à cause de la proximité des montagnes. Les cultures sont très diverses : on y voit des céréales, des prairies artificielles, des jardins potagers très riches, des vignobles estimes. Sidoine Apollinaire disait de la Limagne qu'elle est « une mer de verdure ou l'on voit onduler les moissons comme les flots, sans péril du naufrage ». La Limagne doit sa fertilité aux conditions géologiques qui lui sont particulières (V. PUY-DE-DÔME).

LIMALONGES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Sautzé-Vaussais ; 1,524 hab.

LIMAN. Nom donné aux estuaires des fleuves russes tributaires de la mer Noire.

LIMAN (Ludwig-Theodor), architecte allemand, né à Berlin le 18 nov. 1788, mort à Alexandrie (Egypte) le 11 déc. 1820. Il vint en Paris, où il se perfectionna sous Percier ; de 1814 à 1819, il séjourna en Italie, puis, rentré à Berlin, il fut nommé professeur à l'Académie, et, l'année sui-

vante, il accompagna le général baron de Minutoli dans sa mission en Egypte et en Cyrénaïque. Il y succomba à la fatigue au bout de quelques mois; mais ses notes et ses dessins de ruines et de monuments ont été reproduits dans la relation du *Voyage de Minutoli*, publiée par le docteur Tulken (Berlin, 1824, in-4).

LIMANDE. I. ZOOLOGIE. — Nom vulgaire du *Pleuronectes Limanda* L. (V. PLEURONECTES).

II. PÊCHE. — Ce poisson, surtout abondant dans la mer du Nord et dans la Manche, se prend à la ligne de fond, au libouret et au chalut. La ponte a lieu du mois de février à fin avril; la nourriture se compose principalement de petits crustacés, de mollusques et d'arénicoles.

III. ART CULINAIRE. — Ce poisson a la chair blanche, délicate, un peu glutineuse. On le mange frit ou au gratin comme la sole (V. ce mot).

V. ARCHITECTURE. — Règle de bois plate dont se servent les charpentiers et les menuisiers et aussi pièce de bois mince et étroite employée dans les ouvrages de charpente et de menuiserie pour renforcer une pièce de bois afin souvent de la faire affleurer avec une autre pièce.

LIMANDELLE (Pêche). Cette espèce de *Pleuronectes* (V. ce mot), qui habite principalement la mer du Nord et la Manche, pond dans cette dernière mer, d'après Canu, depuis le milieu de mars jusque vers la fin de juin. La pêche se fait, comme celle de ses congénères, au chalut et aux cordes.

LIMANOWSKI (Boleslas), écrivain polonais, né en Livonie en 1835. Emigré politique, il s'est réfugié à Zurich. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *la Question ouvrière, Thomas Morus et Thomas Campanella et leurs systèmes sociaux; la Nationalité polonaise en Silésie; la Sociologie d'Auguste Comte; Histoire de la révolution polonaise en 1863; Histoire du mouvement social dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, etc.

LIMANS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier; 408 hab.

LIMANTON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Châteauneuf-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois; 4,199 hab.

LIMAS. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche-sur-Saône; 628 hab.

LIMAY. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, sur la rive droite de la Seine, en face de Mantes; 1,509 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Mantes par Argenteuil. Port sur la Seine. Commerce de fruits et de vannerie. Eglise (mon. hist.) du XI^e siècle, très souvent remaniée. Tour carrée du XII^e siècle, surmontée d'une flèche du XIII^e. Fonts baptismaux sculptés du XII^e siècle. Nombreux débris provenant d'un couvent de cisterciens, fondé par Charles V sur le coteau qui domine la ville. Pierres tombales. Ermitage de Saint-Sauveur creusé dans le roc.

LIMAYRAC (Paulin), littérateur français, né à Caussade (Tarn-et-Garonne) le 26 févr. 1817, mort à Cahors en 1868. Il fit ses débuts littéraires dans la *Revue de Paris* et, de 1843 à 1845, fut un des principaux collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes*. Il signa ensuite le feuilleton littéraire de la *Presse*, passa en 1856 au *Constitutionnel*, collabora à la *Patrie*, au *Pays*, et en 1861 devint rédacteur en chef du *Constitutionnel*. Il y rendit les plus grands services au gouvernement et fut criblé d'épigrammes par les journaux de l'opposition. En 1868, il était nommé préfet du Lot. Citons de lui : *De la Politique* (Paris, 1840, in-8); *l'Ombre d'Éric* (1845, in-8); *De l'Amour, avec une étude sur Stendhal* (1853, in-12); *Coups de plume sincères* (1853, in-12), recueil de ses articles de la *Presse*; la *Comédie en Espagne ou les Pronunciamentos* (1854, in-12), pièce reçue au Théâtre-Français, mais non représentée.

Son cousin germain, Léopold-Pierre Limayrac, né en 1819, mort en 1887, fut représentant du Lot à l'Assemblée nationale de 1871, ou il siégea au centre droit.

LIMBACH. Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, district de Zwickau; 11,000 hab. Bonneterie, bas, gants, etc.

LIMBE. I. BOTANIQUE (V. COROLLE, t. XII, p. 4018, et FEUILLE, t. XVII, p. 377).

II. ASTRONOMIE. — Bord extérieur du soleil, de la lune et des planètes. Ce mot désigne aussi le bord extérieur et gradué de quelques instruments de mesure, tels que le cercle méridien, le cercle mural, le quart de cercle, le sextant, le théodolite, etc.

LIMBES. Dans le latin classique, le mot *limbus* désigne le bord ou la bordure d'un vêtement. Les théologiens catholiques s'en servent aujourd'hui pour désigner les lieux assignés, suivant eux, à ceux qui sont exclus du ciel sans être condamnés aux tourments de l'enfer. Ils distinguent le *limbus Patrum* et le *limbus infantium*. Dans le premier se trouvaient les justes morts avant Jésus-Christ. Il est vide depuis longtemps, parce que Jésus-Christ selon les uns, ses apôtres selon d'autres, descendant aux enfers, en ont retiré les justes. Le second contient les enfants morts sans avoir reçu le baptême. Peut-être les vers de Virgile ont-ils contribué à l'indication du lieu. Ce poète place les âmes des enfants à l'entrée des enfers (*En.*, VI, 426-430) :

Continuo audire voces, vagitus et ingens,
Infantumque anime flentes in limine primo,
Quos dulcis vixit exsortes et ab ubere raptos
Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

Quoi qu'il en soit, le mot *limbes* ne se lit ni dans l'Écriture sainte, ni dans les ouvrages des anciens pères, ni même dans les *Livres des Sentences* de P. Lombard; mais on le trouve chez quelques-uns de ses commentateurs. Il semble qu'il a été définitivement introduit dans la théologie, par l'usage qu'en fit Thomas d'Aquin. Anciennement on ne connaissait que les enfers. Plusieurs théologiens enseignent que dans les limbes les enfants n'endurent aucune des peines de la damnation. Cette doctrine est inconciliable avec celle de saint Augustin. Pour les développements nécessaires, V. BAPTÊME, t. V, pp. 309-40. E.-H. VOLLET.

LIMBORCH (Philippe Van), théologien hollandais, né à Amsterdam en 1633, mort à Amsterdam en 1712. Il fut appelé à une chaire de théologie du séminaire des Remonstrants, à Amsterdam. C'était un homme d'une vaste érudition, possédant des connaissances générales très étendues. Dans tous ses écrits, il se montra le défenseur convaincu de la liberté religieuse; aussi Locke, alors réfugié à Amsterdam, lui dédia-t-il son *Epistola de Tolerantia*. Le principal ouvrage de Limborch est l'*Historia Inquisitionis* (Amsterdam, 1692, in-fol.), collection de sentences rendues par les inquisiteurs de Toulouse, précédée d'une savante étude sur l'origine et la jurisprudence du tribunal de l'Inquisition. E. H.

BIBL. : LECLERC, *Oratio funebris in obitum Ph. Limborch*; Amsterdam, 1712, in-4; trad. anglaise; Londres, 1713, in-8. — A. COTTENBURGH, *Bibliotheca Scriptorum Remonstrantium*; Amsterdam, 1728, in-8. — PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire litt. des XVII^e prov. des Pays-Bas*; Louvain, 1765-70, 3 vol. in-fol.

LIMBORCH ou **LIMBORG** (Hendrick Van), peintre hollandais, né à La Haye en 1680, mort en 1758. Élève, et presque l'émule, sauf pour le coloris, d'Adrien Van der Werff, cet artiste a laissé des scènes d'histoire, des paysages et des tableaux de genre, parmi lesquels nous citerons : *les Plaisirs de l'âge d'or*; *Repos de la Sainte Famille* (tous deux au Louvre); *l'Amour et Psyché* (musée d'Amsterdam); *Vénus et l'Amour* (Dresde); *les Sept Œuvres de miséricorde*, et une estampe au burin : *Hercule jetant Lycas à la mer*, avec cette inscription : « H. v. Limborch inv. et fec. 1706 ». Il y a de lui, dans l'*Athenæum illustre* d'Amsterdam, des lettres sur l'esthétique. J. GOURDAULT.

LIMBOURG. Géographie. — Nom d'une province de Belgique et d'une province du royaume des Pays-Bas.

¹ LIMBOURG BELGE. — Province de Belgique, limitée au N. et à l'E. par le royaume des Pays-Bas, au S. par la prov. de Liège, à l'O. par les prov. d'Anvers et de Brabant. Sa longueur est d'environ 90 kil. du N. au S., et sa largeur de 65, de l'E. à l'O. Sa superficie est de

2,412 kil. q.; sa population de 227,000 hab., soit 93 hab. par kil. q.

Le sol du Limbourg est en général plat; il est légèrement ondulé vers le S. et l'E. La vallée de la Meuse est fertile et présente de beaux pâturages. La *Campine limbourgeoise*, située dans le N. de la province, se compose de bruyères, de landes et de marais; on a fait des efforts opiniâtres et parfois heureux pour la fertiliser. Les terres labourées occupent 179,000 hect., les bois 39,000.

Le Limbourg produit des céréales, du colza, du lin, du chanvre, du houblon, du tabac, de la garance, des betteraves. L'élevé du bétail y est pratiqué en grand (110,000 bœufs, 15,000 chevaux, 30,000 moutons, 70,000 porcs). Il y a des mines de fer, des carrières de pierres à chaux, de pierres à bâtir et de grès. Les principales industries sont la brasserie, la distillerie, les fabriques de tabac, de sucre, de chicorée, les tanneries, poteries, briqueteries, le tressage de la paille, etc. Le Limbourg est arrosé par la Meuse, qui lui sert de limite vers l'E., à l'exception du rayon stratégique qui entoure la partie O. de la ville de Maastricht; par le Demer, le Dommel, le Geer, la Herck, la Grande-Geete et la Velpe. Les principaux canaux sont ceux de Liège à Maastricht, de Maastricht à Bois-le-Duc, de Turnhout à Hasselt, et le canal de jonction de l'Escaut à la Meuse. Tous sont à petite section. La province est traversée par les lignes de chemin de fer d'Anvers à Gladbach, de Louvain à Maastricht par Diest, de Liège à Utrecht par Tongres et Hasselt, de Landen à Maeseyk par Saint-Trond et Hasselt; de Saint-Trond à Tongres, et par plusieurs lignes de chemins de fer vicinaux.

Le Limbourg est divisé en trois arrondissements administratifs: Hasselt, Tongres et Maeseyk; en deux arrondissements judiciaires: Hasselt et Tongres. La cour d'assises siège à Tongres. La province compte 13 cantons et 206 communes dont 4 villes, Hasselt, Tongres, Maeseyk et Saint-Trond. Elle est du ressort de la cour d'appel de Liège, et forme avec la province de Liège le diocèse de Liège.

2° LIMBOURG HOLLANDAIS. — La province néerlandaise de Limbourg a 2,204 kil. q. et 265,046 hab. Elle forme une bande le long de la Meuse dont elle n'occupe que la rive droite au S. et au N., deux rives dans la partie centrale. Le sol est plat, fertile au S., coupé de landes et de bruyères au N. Les champs occupent 41 %, les prairies 44 %, les bois 13 %. Les principaux produits sont les céréales, les pommes de terre, le lin, le trèfle, le bétail. On exploite la houille à Kerkrade. Le chef-lieu est Maastricht. La province se divise en deux arrondissements: Maastricht et Roermond. La population est en grande majorité catholique (98 %).

Histoire. — La province de Limbourg ne représente plus guère l'ancien duché de ce nom. Celui-ci tirait son nom de la petite ville de Limbourg, sur la Vesdre; il s'étendait entre la Meuse et le Rhin. Les comtes, plus tard ducs de Limbourg, possédaient à titre particulier les pays dits d'outre-Meuse, c.-à-d. les seigneuries de Dalhem, de Montjoie, de Fauquemont et de Rolduc; le Limbourg comprenait une partie du Limbourg hollandais d'aujourd'hui, une partie de la province de Liège et quelques territoires depuis annexés à l'Allemagne. Ce n'est qu'au XI^e siècle que le Limbourg commença à avoir des souverains particuliers. Le premier comte fut Wateran, mort en 1082; Waleran II, mort en 1139, fut le premier duc, le dernier fut Waleran IV, mort en 1280, qui n'avait pas de descendance mâle, et qui laissa le duché à sa fille Ermengarde, épouse de Renaud de Gueldre. Ermengarde n'ayant point d'enfants, sa succession revint en 1282 au comte Adolphe de Bergh, son plus proche parent, mais elle lui fut disputée par Renaud. Adolphe, se sentant trop faible, vendit ses droits au duc de Brabant, et celui-ci soutint la lutte avec tant de vigueur que le Gueldrois céda à son tour ses prétentions au comte Henri IV de Luxembourg (1288). Ce comte, s'unissant à l'archevêque de Cologne, aux comtes de Gueldre, de Clèves et de Juliers, marcha contre le Brabançon qui

assiégeait Wœringen. La bataille eut lieu le 5 juin 1288; Jean I^{er} remporta la victoire, et depuis lors le Limbourg suivit les destinées du duché de Brabant, sans cependant se confondre avec lui. En 1530 on y ajouta la ville liégeoise de Maastricht. La paix de Westphalie divisa le Limbourg entre les Provinces-Unies et l'Espagne, les premières reçurent les anciennes seigneuries de Dalhem et Fauquemont (Faltenberg) avec la forte place de Maastricht. Lors de la réunion de la Belgique à la France en 1794, le Limbourg fut divisé en deux parties dont l'une (Limbourg et Dalhem) fut annexée au dép. de l'Ourthe; l'autre forma le dép. de la Meuse-Inférieure avec Maastricht pour chef-lieu. En 1815, le roi Guillaume reconstitua l'ancien Limbourg auquel il joignit une partie de la Gueldre et l'ancien comté de Loos. La ville de Limbourg restait dans la province de Liège. La révolution de 1830 enleva aux Pays-Bas toute la province, sauf Maastricht, mais on finit par la partager, et le traité de 1839 abandonna à la Hollande Maastricht, Roermond, Sittard et Venlo. En compensation de la partie du Luxembourg enlevée à la Confédération germanique, on rattacha à celle-ci le Limbourg hollandais. Cette situation prit fin en 1866. Les armoiries du Limbourg sont: *d'argent au lion de gueules armé et couronné d'or, lampassé d'azur.*

E. H.

BIBL.: LIMBOURG BELGE. — P.-S. ERNST, *Histoire du Limbourg*; Liège, 1837-52, 7 vol. in-8.

LIMBOURG (Ville de Belgique) (V. DOLHAIN-LIMBOURG).

LIMBRASSAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 276 hab.

LIMBURG-AN-DER-LAHN. Ville de Prusse, district de Wiesbaden, sur la rive g. de la Lahn; 6,000 hab. Evêché catholique. Belle cathédrale (Saint-Georges) bâtie sur un promontoire rocheux dans le style de transition du XII^e siècle; elle a sept tours. Importante au moyen âge, cette ville possède une intéressante chronique (*Fasti limburgenses*), écrite en allemand après 1402 par le notaire impérial Telemann Elhen de Wolfhagen, et embrassant l'époque de 1336 à 1398. Elle décrit la civilisation, les personnalités du temps, les costumes, cite des chansons, etc. Elle a été éditée en 1617 par J.-F. Faust et insérée dans les *Monumenta Germanica* (Cf. Wyss, *Die Limburger Chronik*; Marbourg, 1875). A.-M. B.

LIMBURGITE (Géol.). Roche éruptive basique, dépourvue d'éléments blancs de nature feldspathique, essentiellement constituée par de grands cristaux de *magnétite*, d'*augite* et d'*olivine*, cimentés par une matière vitreuse brune, inattaquable aux acides (*tachylite*) ou se présentent nombreux des microlithes d'*augite* et de *fer oxydulé*, c.-à-d. par les éléments caractéristiques des basaltes dont elle représente le dernier terme (V. BASALTE).

LIME (Techn.). Outil d'acier, de formes très diverses, portant sur son pourtour des entailles, entre-croisées ou non, à l'aide desquelles on aplatit, on creuse, ou l'on coupe les métaux ou le bois. Suivant leur forme, les limes portent des noms différents, carreltes, tiers-points, etc. L'acier qui sert à la confection des limes est de quatre qualités: corroyé ordinaire; corroyé première qualité; fondu; fondu qualité supérieure. De plus, depuis quelques années on emploie les aciers chromés, au tungstène, etc. Chacun de ces qualités est indiquée par une marque imprimée par le fabricant sur la partie lisse de la lime voisine de la soie, c.-à-d. de la queue qui sert à maintenir une lime dans son manche. Le prix des limes varie en raison de la qualité de l'acier employé. Le morceau d'acier destiné à faire une lime reçoit d'abord à la forge la forme qu'il doit conserver; il est ensuite passé à la meule ou limé afin que toute sa surface soit exempte d'aspérités. Dans cet état, il est mis entre les mains d'un tailleur de limes; celui-ci pratique des entailles régulières sur les côtés ou la surface de l'acier, au moyen d'un marteau spécial et d'un court ciseau dont la lame à double biseau est plus ou moins large. La taille peut être très grosse, grosse, bâtarde, demi-douce, douce, très douce; elle est dite simple lorsque les entailles

ne sont pas entre-croisées, et double dans le cas contraire. Le prix des limes augmente, à longueur et à poids égaux, avec la finesse de la taille. Les limes plates rectangulaires ont généralement un de leurs petits côtés non taillé; ce côté lisse porte le nom de blanc de la lime. Lorsque la taille est achevée, il ne reste plus qu'à tremper la lime; chaque fabricant a pour ainsi dire un procédé particulier pour cette opération. Les limes sont classifiées par rapport à leurs dimensions ou à leurs formes. La nature et la qualité de l'acier sont constatées par l'examen du grain de la cassure de quelques-unes des limes. Les limes usées après quelque temps de service sont retaillées comme les limes neuves; on emploie aussi pour le ravivage des limes les machines à jet de sable et l'électricité. M. Landrin se sert de piles extérieures Bunsen, et fait agir l'électricité en plaçant alternativement les limes au pôle positif et au pôle négatif. La durée de l'opération est de quatre heures au minimum. M. Brochocki se sert aussi des piles Bunsen, mais il maintient toujours les limes au pôle positif; la durée de l'opération est de vingt minutes au minimum. Enfin M. Personne rejette les piles extérieures et organise sa pile dans le bain même à l'aide du charbon et du métal de la lime; la durée de l'opération est de dix minutes en moyenne; le bain est composé en volume de : eau, 100 parties; acide azotique, 6 à 8 parties; acide sulfurique, 3 à 4 parties, suivant la grosseur des limes. L'oxygène de l'eau décomposée se porte sur la taille de la lime, tandis que l'hydrogène naissant se fixe à l'état de bulles sur les dents de la lime et les protège contre l'attaque de l'eau acidulée qui creuse librement la taille. Ce dernier procédé a pris une grande extension.

L. K.

LIMÉ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 284 hab.

LIMEIL-BREVANES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; 1,458 hab.

LIMENDOUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq; 319 hab.

LIMENITIS (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères. Rhopalocères, famille des Nymphalidés, fondé par Fabricius pour des Papillons voisins des Nymphales, mais à ailes moins dentelées et à échenilles plus épineuses. Les Limenitis sont beaucoup plus petits que les Nymphales; leurs ailes brun foncé ou noires en-dessus ont des taches blanches sur la supérieure et une large tache blanche traversant obliquement l'inférieure. En dessous, les bandes et les taches se répètent sur un fond ferrugineux délicatement nuancé de gris. Les nombreuses espèces de ce genre habitent presque tout le globe à l'exception de l'Australie et de l'Afrique. *Limenitis Camilla* Linn., *Sylvain azuré*, brun foncé avec un beau glacis bleu, dessous ferrugineux vif; dans nos grandes forêts; la échenille, vert pâle en dessus avec le ventre rougeâtre, porte une ligne blanche bordée de pourpre sur les flancs à partir du quatrième anneau; elle est épineuse avec des tubercules rouges; elle vit sur le chèvrefeuille; la chrysalide anguleuse est d'un brun terreux. — *Limenitis Sibylla* Linn., *Petit Sylvain*, plus petit, sans glacis bleu, dessous ferrugineux tirant au jaune; commun en mai et juin dans les bois; la chenille vit sur le chêne et le chèvrefeuille des bois; elle est vert tendre, finement chagrinée avec une ligne blanche latérale à partir de la moitié postérieure du corps; chrysalide verte avec des taches dorées.

M. M.

LIMERAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise; 1,010 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans, ligne d'Orléans à Tours et Bordeaux.

LIMERICK. VILLE. — Ville d'Irlande, ch.-l. d'un comté de la prov. de Munster, sur le Shannon, à 80 kil. de l'Océan; 39,828 hab. Le centre de la ville est une île du Shannon, l'île du Roi, renfermant le quartier dit *Englishtown*, aujourd'hui misérable; il renferme les ruines imposantes du château bâti par Jean sans Terre. Sept ponts le relie aux quartiers de la rive gauche, *Irishtown*, qui faisait partie de la vieille cité, et *Neutown Perry*, quartier neuf aux

rues larges se coupant à angle droit. Deux ponts font communiquer la ville proprement dite avec les faubourgs de la rive droite. On remarque à Limerick les ruines de la cathédrale Saint-Mary; l'hôtel de ville; l'ancienne halle aux toiles, la pierre du Traité (*Treaty Stone*), où fut signée la convention de 1691 qui abandonna l'Irlande à Guillaume III; le monument d'O'Connell, etc. Le port, qui est le quatrième de l'Irlande, peut recevoir les navires de 600 tonnes; les docks sont en aval. Le commerce est assez actif; le mouvement de la navigation est d'environ 300,000 tonnes; les importations atteignent une vingtaine de millions, les exportations se montent à peine au dixième. On fabrique à Limerick des toiles de lin, des dentelles, des gants, des draps militaires, des hameçons, etc. — La ville est très ancienne; on l'identifie à la *Regia* de Ptolémée. Ce fut du IX^e au XI^e siècle un des centres de l'occupation danoise; ensuite la capitale du Munster septentrional. Les Anglais y prirent pied sous Henri II. Jean sans Terre y bâtit un château (1210) et y établit des immigrants anglais. Ed. Bruce en fit son quartier général, ce qui lui fit



Château de Limerick.

grand tort. En 1651, Ireton s'en empara par trahison. Elle fut ensuite le point d'appui des jacobites, assiégée en 1690-91 par les orangistes, prise par le général Ginkel. Après le traité de 1691, beaucoup d'Irlandais s'y embarquèrent pour la France. Elle a beaucoup souffert de la décadence des régions dont elle est le centre.

COMTE. — Comté irlandais de la prov. de Munster, au S. du Shannon; 2,755 kil. q.; 158,912 hab. Il s'étend entre les comtés de Clare au N., Tipperary à l'E., Cork au S., Kerry à l'O. Le sol est calcaire et ondulé; au N., c'est une plaine basse et tourbeuse; au S., les collines s'élèvent de 290 m. (mont Knockferima) à 946 m. (mont Galtymore). Les prés occupent plus de la moitié de la superficie, les terres labourées le quart. On compte environ 220,000 bœufs, 50,000 moutons, 60,000 porcs, 17,000 chevaux. On exploite un peu de houille (V. IRLANDE).

CAPITULATIONS DE LIMERICK (V. IRLANDE [Histoire]).

LIMERICK (Comte de) (V. PERCY).

LIMERZEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Rochefort-en-Terre; 1,587 hab.

LIMESTONE SPRINGS. Ville des Etats-Unis, Caroline du Sud, sur le Broad River et le ch. de fer de Spartanburg à Richmond. Eaux minérales.

LIMESY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 1,463 hab.

LIMETTIER (Bot.). Nom vulgaire du *Citrus limetta* Risso, arbre de la famille des Rutacées, tribu des Aurantiées, probablement originaire de l'Inde et cultivé dans toute la région méditerranéenne. Il comprend deux variétés: l'une à rameaux épineux ou *Limettier proprement dit* (*Citrus limetta vulgaris* Risso); l'autre à rameaux inermes ou *Limettier bergamotier* (*C. limetta bergamia* Risso). Les fruits du Limettier proprement dit, appelés *Limettes*, sont ovales, arrondis et terminés par un mamelon; ils contiennent tous une écorce jaune pâle, une pulpe aqueuse douceâtre, d'une saveur assez agréable, quoique plus ou moins amère. On en extrait une essence dite *essence de*

Limette, qui est analogue à celle qu'on retire du fruit du *Limettier bergamotier* (V. BERGAMOTE). D^r L. H.

LIMETZ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 643 hab.

LIMEUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Saint-Alvère; 802 hab.

LIMEUR. L'art du limeur est beaucoup moins prisé depuis que les machines-outils ont remplacé le travail à la main dans la plupart des ateliers importants. On ne rencontre plus guère d'ouvriers ajusteurs capables d'attaquer et de faire presque disparaître à la lime l'effigie d'une pièce de monnaie, sans nullement entamer les bords. Le bombage des limes plates permet d'obtenir une surface légèrement creuse, lorsque la lime est bien tenue en main et qu'elle n'oscille pas pendant qu'on la fait aller et venir. Lorsque l'on doit donner une surface plane d'une certaine étendue à la lime, le limeur croise ses traits; si cette surface doit être polie, on la tire de long, c.-à-d. que l'ouvrier, au lieu de se placer obliquement par rapport à la pièce, se met à l'une des extrémités; il saisit alors sa lime à poignée, avec les deux mains, et enlève les traits croisés, d'abord avec une lime bâtarde, puis avec les limes demi-douce et douce. L'un des essais les plus difficiles, pour un ajusteur, consiste dans la confection d'un prisme hexagonal qui doit refouler l'huile dans un hexagone ayant le même apothème que le prisme, en alternant les six faces dans un ordre quelconque. L. K.

LIMEUSE (Mécán.). Cette machine-outil se rencontre aujourd'hui dans presque tous les ateliers, même dans ceux de minime importance. Elle se compose d'un solide bâti en fonte, rigidement fixé au sol; sur la face avant se trouve un chariot muni de mors entre lesquels on saisit la pièce à travailler; ce chariot peut se mouvoir horizontalement et verticalement. Le porte-outil est guidé par une glissière située à la partie supérieure du bâti et par le conduit de la face avant de cette glissière; sa course est réglée par la position de l'extrémité droite d'une biellette dans la coulisse pratiquée à l'un des bouts de l'arbre qui reçoit la transmission; à l'autre bout de cet arbre se trouve un volant, pour régulariser le mouvement et le cône étagé à l'aide duquel on peut imprimer diverses vitesses à l'outil, selon la nature ou la longueur de la passe à effectuer sur la pièce. Le mouvement transversal du chariot peut être effectué automatiquement ou à la main. L'outil se meut constamment dans le même plan vertical, à la même hauteur; la forme à donner à l'objet saisi entre les mors détermine les mouvements que l'on doit faire accomplir au chariot. Le premier manœuvre venu n'a qu'à faire découper à l'outil les contours préalablement tracés sur l'objet, pour produire une œuvre parfaitement ébauchée à laquelle il ne reste qu'un coup de polissage à recevoir pour qu'elle soit achevée aussi bien et beaucoup plus rapidement que si elle sortait des mains du meilleur ajusteur. L. K.

LIMEUX. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Lury; 344 hab.

LIMEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt; 366 hab.

LIMEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 248 hab.

LIMEYRAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon; 464 hab.

LIMIA. Lac d'Espagne, prov. d'Orense (Galice), qui se déverse par un fleuve côtier du même nom. C'est un marécage malsain, reste d'un lac plus étendu dont l'ancien lit forme un canton très fertile en blé, seigle et lin. Le cours d'eau, long de 150 kil. dont 75 en Portugal, draine un bassin de 2,100 kil. q. et finit à Vianna do Castello. Il reçoit à dr. le Vez. Strabon l'identifie avec le Léthé.

LIMIERS (Henri-Philippe de), hérauldite, né dans les Pays-Bas, de parents français, vers la fin du xvii^e siècle, mort à Utrecht en 1725. On lui doit les *Annales de la monarchie française*, contenant sept grandes cartes généalogiques des différentes branches de la famille royale

avec un grand nombre de blasons (Amsterdam, 1724, 2 vol. in-fol.). Ses dissertations sur chaque sujet de l'*Atlas historique* publié à Amsterdam, en 1705, lui ont acquis une certaine réputation. Il est l'auteur de plusieurs autres ouvrages estimés, entre autres l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France sous Louis XIII et Louis XIV* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12).

LIMINA APOSTOLORUM. Seuil ou église des apôtres à Rome. Cette expression comprend les premiers mots d'un serment que les évêques doivent prononcer, lors de leur sacre, et dont voici la formule d'après le *Pontifical romain* : « Je visiterai en personne, tous les quatre ans, le seuil des apôtres (*limina Apostolorum*), et je rendrai compte à notre Maître (*Domino nostro*) et à ses successeurs de tout mon office pastoral et de toutes les choses qui concernent, en quelque manière que ce soit, l'état de mon Église, la discipline du clergé et du peuple, enfin le salut des âmes qui me sont confiées. Je recevrai humblement et accomplirai très religieusement les recommandations apostoliques. » La constitution *Romanus Pontifex* de Sixte V enjoint aux évêques de visiter le seuil des apôtres, par eux-mêmes ou par représentant, et de rendre compte de vive voix ou par écrit de leur office pastoral et de l'état de leur Église. Cette visite est prescrite aux Italiens tous les trois ans, aux Français, aux Espagnols et aux Allemands tous les quatre ans, aux Africains tous les cinq ans, aux Asiatiques tous les dix ans. — En France, l'accomplissement de cette obligation est soumis à l'approbation du gouvernement. Sous l'ancien régime, les évêques, quoique mandés par le pape, ne pouvaient sortir du royaume sans le congé du roi. L'art. XX de la loi organique du 18 germinal an X leur défend de sortir de leur résidence sans la permission du premier consul. Quant aux rapports écrits sur leur office pastoral et l'état de leur Église, ils sont réglementés par l'art. 207 du C. pén. : « Tout ministre d'un culte qui aura, sur des questions ou matières religieuses, entretenu une correspondance avec une cour ou puissance étrangère, sans en avoir préalablement informé le ministre chargé de la surveillance des cultes, et sans avoir obtenu son autorisation, sera, pour ce seul fait, puni d'une amende de 100 à 500 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans. » E.-H. VOLLET.

LIMISSO. Ville de l'île de Chypre, à 64 kil. S.-O. de Lefkosia, sur la baie d'Akrotiri; 7,000 hab. Rade ouverte; môle en fer de 200 m. Le commerce est actif (4 millions de fr. environ). Exportations de vins, de sel, de raisins frais et secs. C'est le grand entrepôt des vins. Aux environs, vins de Commanderie, les meilleurs de l'île. A 13 kil., village de Palæo Limisso, sur l'emplacement d'Amathonte, célèbre par le culte de Vénus et fondée par les Phéniciens (détruit vers le viii^e siècle par les Arabes). Le district comprend les cant. de Limisso, d'Episcopi et de Kilani; 1,423 kil. q., 30,000 hab. — Prise par Richard Cœur de Lion en 1191, par Frédéric II en 1229, par les Turcs en 1570.

LIMITE. Mathématiques. — On appelle limite d'une quantité variable une quantité fixe dont cette variable s'approche indéfiniment, de manière à en différer d'autant peu que l'on veut. La considération de cette notion de limite intervient constamment dans toutes les branches des mathématiques. Voici les théorèmes sur les limites dont on fait le plus fréquemment usage. — Toute quantité croissante (ou décroissante) qui ne peut devenir plus grande (ou plus petite) qu'une quantité donnée fixe, a une limite. — Deux quantités variables étant égales, si l'une a une limite, l'autre a une limite aussi, et ces limites sont égales. — La limite d'une somme (ou d'un produit) de quantités variables en nombre déterminé est égale à la somme (ou au produit) des limites de ces quantités. — La limite d'un quotient est égale au quotient des limites du dividende et du diviseur. — En général, si $f(x, y, z)$ est une fonction continue de x, y, z , si x, y, z tendent vers a, b, c , respectivement $f(x, y, z)$ aura pour limite $f(a, b, c)$.

Il arrive souvent que des valeurs de certaines fonctions

se présentent sous des formes sous lesquelles elles se trouvent mal définies, par exemple la fonction $\frac{x^2 - a^2}{x - a}$, pour $x = a$ est mal définie puisqu'elle se présente sous la forme $\frac{0}{0}$ qui n'a aucun sens; la valeur de la fonction pour cette valeur particulière x de la variable peut alors être définie comme la limite vers laquelle tend la fonction, quand la variable tend vers a ; on dit quelquefois que cette valeur est la *vraie valeur* de la fonction pour la valeur a de la variable.

Lorsqu'une expression de la forme $\frac{f(x)}{F(x)}$ devient $\frac{0}{0}$ ou $\frac{\infty}{\infty}$ pour une valeur particulière a de la variable x , on en trouve souvent la vraie valeur en appliquant une règle due à L'Hôpital et qui consiste à remplacer $f(x)$ et $F(x)$ par leurs dérivées, et, si les dérivées sont encore nulles ou infinies pour $x = a$ par leurs dérivées secondes, et ainsi de suite; mais cette règle de L'Hôpital comporte de nombreuses exceptions, et, entre des mains inexpérimentées, elle peut devenir la source d'erreurs graves. Il paraît d'ailleurs difficile, sinon impossible, de remplacer la règle de L'Hôpital par une autre tout à fait générale, et c'est une longue pratique de l'art analytique qui peut seule enseigner la manière de lever l'indétermination apparente des expressions qui se présentent sous les formes illusoirs $\frac{0}{0}$, $\frac{\infty}{\infty}$, $0 \times \infty$, etc.

CALCUL DES LIMITES. — Cauchy a donné le nom de calcul des limites à une partie de l'analyse qu'il a essayé de réduire en algorithme et qui avait pour but de déterminer une valeur maxima du module des valeurs de certaines variables, valeur au delà de laquelle certaines séries, fonctions de ces variables, perdaient leur convergence.

LIMITE SUPÉRIEURE (INFÉRIEURE) DES RACINES D'UNE ÉQUATION. — Ce sont des nombres au delà et en deçà desquels cette équation ne peut plus avoir de racines. La détermination de ces limites peut se faire de bien des manières. Voici les règles que l'on applique le plus communément pour trouver une limite supérieure des racines positives. — 1° Si

$$(1) \quad A_0 x^n + A_1 x^{n-1} + \dots + A_m = 0$$

est une équation algébrique à coefficients réels et si N est le plus grand des coefficients négatifs $\frac{A_1}{A_0}, \frac{A_2}{A_0}, \dots, \frac{A_n}{A_0}$, et si $A_p x^i$ est le premier terme de signe contraire à A_0 ,

$$\sqrt[n-i]{N+1}$$

sera une limite supérieure des racines positives. — 2° Pour calculer la valeur du premier membre de l'équation (1) pour $x = a$, on forme successivement les quantités $A_0, A_0 a + A_1, A_0 a^2 + A_1 a + A_2 = (A_0 a + A_1) a + A_2, A_0 a^3 + A_1 a^2 + A_2 a + A_3, \dots, A_0 a^m + A_1 a^{m-1} + \dots + A_m$; si toutes ces quantités sont positives, a est une limite supérieure des racines positives. — 3° Soit $f(x)$ le premier membre d'une équation algébrique ou transcendante, toute quantité a , qui rend positif $f(x)$ et ses dérivées jusqu'à l'ordre n inclusivement et telle que la dérivée n de $f(x)$ reste positive pour des valeurs de x supérieures à a , est une limite supérieure des racines positives. — Le plus souvent une discussion bien dirigée du premier membre de l'équation fera connaître les limites des racines.

Pour trouver une limite inférieure des racines positives d'une équation $f(x) = 0$, il suffira de prendre une limite supérieure des racines positives de $f\left(\frac{1}{x}\right) = 0$; pour trouver une limite inférieure des racines négatives, il suffira de prendre une limite supérieure des racines positives de $f(-x) = 0$; enfin, pour trouver une limite supérieure

des racines négatives, il suffira de prendre une limite supérieure des racines de $f\left(-\frac{1}{x}\right) = 0$.

LIMITES D'UNE INTÉGRALE DÉFINIE (V. INTÉGRALE).

En géométrie on considère aussi des limites; ainsi un point variable de position à une position limite, qui est un point fixe dont il peut se rapprocher indéfiniment, de manière que sa distance à ce point puisse devenir moindre que toute ligne donnée. — Une figure quelconque, ligne, surface ou volume variable peut avoir une forme limite qui est une forme fixe qu'elle tend à prendre, de manière à en différer d'aussi peu que l'on veut (V. TANGENTE, PLAN TANGENT).

Administration. — LIMITE D'ÂGE (V. AGE, t. 1, p. 806).

LIMITROPHES (RAYONS) (V. TÉLÉGRAPHE).

LIMMAT. Grande rivière navigable de Suisse, qui sort du lac de Zurich (V. ce mot), coule dans la direction du N.-O. et se jette dans l'Aar (alt. 329 m.). Son principal affluent est la Sihl. La Limmat peut être considérée comme la continuation de la Linth (V. ce mot).

LIMNADELLA (Zool.) (V. LIMNADIA).

LIMNADIA (Zool.). Genre singulier de Crustacés Branchiopodes de la famille des Estherides, chez lequel la carapace très mince a le bord dorsal fortement recourbé; la tête a un organe de fixation cupuliforme; il existe 18-27 paires de pattes, le tronc est partagé en 20 à 30 anneaux. L'abdomen n'est pas recourbé vers le bas. Les espèces de ce genre, quoique souvent abondantes dans certaines localités, ne sont pas répandues et doivent être considérées comme des animaux rares. *L. Hermani*, trouvée en France en quelques localités seulement et très irrégulièrement, de même qu'en Alsace, en Prusse. Pendant longtemps on n'a connu que les femelles. Les Limnadies présentent dans leur reproduction des singularités analogues à celles que l'on a signalées chez plusieurs autres formes de Branchiopodes. — Genres voisins : *Limnabella* Gér., *Limnetis* Lov., etc. R. MONIEZ.

LIMNANTHEMUM (Limnanthemum Gmel.) (Bot.). Genre de Gentianacées Ményanthées, très voisin des *Ményanthes* (V. ce mot), dont il ne se distingue guère que par le réceptacle moins concave, à peu près plan, la corolle rotacée, à gorge barbue, la capsule indéhiscente à valves portant les placentas à leurs bords; les graines sont très comprimées, ciliées. On en connaît environ vingt-quatre espèces des régions tropicales et tempérées des deux mondes; ce sont des plantes aquatiques, nageantes, dont les feuilles, petites, ont une certaine analogie avec celles des Nénufars; les fleurs, jaunes ou blanches, sont solitaires ou en éymes au niveau des nœuds (*Villarsia*). On trouve dans nos eaux douces le *L. nymphoides* Link. Les Limnanthemum sont des plantes amères et partagent à cet égard les propriétés des Gentianacées. Dr L. HX.

LIMNÉE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques Gastropodes Hygrophiles, de la famille des Limnées, dont les représentants sont répandus dans les eaux douces et saumâtres du monde entier. Animal spiral, ne recouvrant jamais sa coquille, tête large, tentacules triangulaires, aplatis; yeux sessiles; orifice pulmonaire protégé par un lobe saillant; mâchoire composée de 3 segments; dent centrale de la radicule très petite, les autres cuspidées; coquille à spire cornée, le plus souvent dextre; ouverture ovale, large; columelle tordeue; péristome entier, aigu. Espèce type : *L. stagnalis* L. On rencontre le *L. Hookeri* dans les lacs les plus élevés du Tibet, le *L. abyssicola* jusqu'à 250 m. de profondeur dans le lac de Genève. Les formes sénestres sont propres aux îles Sandwich et à la Nouvelle-Zélande. Dr L. HX.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les coquilles de la famille des Limnées se montrent dans le lias; elles sont surtout très abondantes dans le calcaire d'eau douce (Saint-Ouen, Steinheim) qui en renferme quelquefois de véritables bancs (*Limnaeus longiscatus* de Saint-Ouen). De grandes *Physa*

(*Ph. gigantea*) se trouvent dans l'éocène inférieur de France. Les Planorbis datent du lias ou de l'oolithe (V. PLANORBE). Enfin *Ancylus* apparaît dans le miocène.

LIMNELL (Per-Emanuel), peintre suédois, né à Karlskrona en 1764 ou 1766, mort à Stockholm en 1861. D'abord élève de son père, il vint à Stockholm en 1784 et trouva bientôt un emploi au théâtre royal comme peintre décorateur. En 1799, après avoir réussi, par la protection de Serzel et de Desprez, à entrer à l'École des beaux-arts, il exposa son grand tableau : *Mort de Gustave-Adolphe à Lutzen*, qui le fit connaître au public. Il abandonna cependant bientôt la peinture à l'huile pour l'aquarelle, où il obtint de grands succès. En 1803, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, grâce sans doute aux dessins qu'il avait faits pour l'édition française des œuvres de Gustave III, dessins qui furent gravés à Paris ; en 1812, il exposa professeur à l'École des beaux-arts. Ses dessins à l'antique, ses aquarelles allégoriques ou romantiques prouvent une imagination vive et ne manquent pas d'élégance, mais la lumière et la couleur en sont généralement médiocres. On cite parmi ses grandes aquarelles deux compositions : *Gustave-Adolphe à Leipsig* et *Gustave-Adolphe à Lutzen* (1810), données par Charles XV aux musées nationaux suédois. Th. C.

LIMNETIS (Zool.) (V. LIMNADIA).

LIMNOBATES (Entom.) (V. HYDROMÈTRE).

LIMNOCHARIS (Zool.) (V. HYDRACHNE ET TROMBIDION).

LIMNOPHILE (Entom.). Genre d'Insectes Névroptères-Trichoptères, famille des Phryganidés, fondé par Leach, et type d'une tribu dite des Limnophilinés. Les Limnophiles se caractérisent par leurs antennes de la longueur des ailes qui sont peu poilues ; les tibias antérieurs ont un éperon, les intermédiaires trois et les postérieurs quatre. A ce genre appartient la Phrygane rhombique (*Limnophilus rhombicus* Linn.) dont les ailes supérieures fauve brunâtre portent une tache en losange vitrée et bordée de brun rougeâtre ; très commun en été au bord des eaux ou vit sa larve dans un étui fait de brins d'herbes, de débris de bois assemblés assez grossièrement. M. M.

LIMODORUM (*Limodorum* Rich.) (Bot.). Genre d'Orchidées, du groupe des Néotties-Limodorées (Baillon), ne comprenant qu'une espèce de nos régions, le *L. abortivum* L., qui est une herbe parasite, colorée en violet, à feuilles remplacées par des écailles engainantes ; les fleurs, grandes, dressées, disposées en grappe lâche et spiciforme, présentent trois sépales colorés en violet, incurvés, un labelle uni en cupule avec la base de la colonne et pourvu d'un éperon ; la colonne est allongée, à deux ailes dorsales ; le pollen est presque pulvérulent. D^r L. Hn.

LIMOGES (*Ritum* sous les Gaulois, *Augustoritum* sous Auguste ; *Lemovices*, *Limodicas* au moyen âge ; *Limotgé* en patois). Ch.-l. du dép. de la Haute-Vienne, situé presque tout entier sur la rive droite de la Vienne supérieure ; 72,697 hab. Situé au centre du vaste territoire qui s'étend de la Loire à la Garonne et des Cévennes à l'Océan, Limoges a été, dès le temps de l'empire romain, le lieu de croisement des chaussées qui conduisaient de Bordeaux à Bourges et de Lyon à Saintes. — Les voies ferrées de la compagnie de P.-O., au nombre de neuf, aboutissent toutes, depuis juin 1894, à la gare centrale des Bénédictins. Téléphone avec Paris et Toulouse.

TOPOGRAPHIE. — Limoges a pris naissance à l'issue d'un gué de la Vienne, à l'endroit appelé aujourd'hui La Roche-au-Gât, d'où son nom primitif de *Ritu* qui, en langue celtique, signifie un gué. Mais bientôt la population se pousse en amont de la Vienne, devient tête de pont et forme une seconde agglomération appelée, depuis le XI^e siècle, bourg du Pont-Saint-Martial. C'est à peu près dans l'axe de ce long faubourg que se trouvaient, au sommet de la ville, les arènes construites par les Romains et c'est dans cette région que se retrouvent aujourd'hui le plus de débris romains. Au delà du Pont-Saint-Martial et toujours sur les bords de la Vienne se forma, autour d'un

temple païen, une troisième agglomération qui, enfermée de murailles au moyen âge, deviendra la Cité de l'évêque. Enfin, à partir du IX^e siècle, le tombeau de l'apôtre saint Martial, situé en dehors de ces diverses agglomérations, deviendra le centre d'une quatrième agglomération qui, entourée de murailles au X^e siècle et de nouveau en 1182, s'appellera le Château (*Castrum*). Au XVI^e siècle il ne reste que des ruines informes des constructions primitives de La Roche-au-Gât. Par contre, il y a, entre la Cité et le Château, des groupes considérables de maisons qu'on appelle l'Entre-deux-Villes (faub. Manigne, faub. Boucherie, bourg de Saint-Martin, bourg de Saint-Augustin), comme il y a au pied de la Cité, le long de la Vienne, les quartiers de l'Abbessaille et du Naveix (*Navigium*). Ces divers centres de population sont restés distincts matériellement jusqu'au milieu du XVIII^e s. — Autour de l'ensemble ainsi formé par additions successives, le XIX^e siècle a construit des quartiers neufs : celui du Champ-de-Juillet à partir de 1830 ; celui du Pont-Neuf (rive gauche de la Vienne, 6,000 âmes), avec une église paroissiale depuis 1877 ; celui de la Société immobilière depuis 1869 ; celui des Emailliers (1885 et suiv.), enfin celui de La Grange-Garat qui, depuis huit ans, se couvre de maisons sous nos yeux. Après le grand incendie de 1864, le quartier des Arènes a été reconstruit tout entier sur un plan régulier. Par contre, les quartiers de l'Abbessaille et du Naveix, ceux de la Boucherie, du Puy-Vieille-Monnaie et des Combes, au cœur de l'ancienne ville, sont restés à peu près intacts, en dépit des raisons de salubrité et de moralité qui en exigent la transformation. Les faubourgs, démesurément allongés, ne sont pas encore reliés entre eux par le boulevard extérieur projeté.

La configuration du terrain sur lequel s'élève Limoges est un étagement de terrasses irrégulières, dont les plus élevées forment ligne de faite entre la Vienne et l'Aurance et dont les plus basses s'affaissent brusquement dans la Vienne. De là les différences d'altitudes que l'on constate ; de là aussi l'absence de toute façade sur la rivière. Au moyen âge l'ensemble de la Cité et du Château semble orienté de l'E. à l'O. ; depuis cinquante ans la ville tend à s'orienter du N. au S. Le sol est sillonné par quelques ruisseaux qui y prennent naissance (Aigueperse, Enjouard) ou qui viennent des environs (Sainte-Claire, La Bregère, Auzette). Les étangs d'Aigueperse et d'Aigoulène, qu'avaient possédés les moines de Saint-Martial, ont peu à peu disparu, comme ceux des Chauchières. De ces ruisseaux et de ces étangs provenaient les épidémies qui ont si souvent désolé la ville jusqu'à une date rapprochée de nous. Les maisons ont été longtemps construites tout en bois ; d'où la fréquence et la violence des incendies. Les plus anciennes constructions de pierre que l'on connaisse datent du XIV^e siècle. Limoges compte actuellement 5,890 maisons ; quelques-unes sont bâties sur des caves à deux et trois étages qui remontent parfois au XII^e siècle.

INSTITUTIONS DU MOYEN ÂGE ET DE L'ANCIEN RÉGIME. — Capitale de la *civitas Lemovicum*, sous les Romains, chef-lieu du diocèse dès les premières années du IV^e siècle (métropole de Bourges) et consécutivement chef-lieu du comté de Limoges sous les Mérovingiens et les Carolingiens, Limoges a été considéré pendant tout le moyen âge comme la capitale de la province du *Limousin* (V. ce mot), mais n'a jamais été capitale de l'Aquitaine comme l'ont affirmé quelques historiens modernes. A partir du XIV^e siècle, il devint, grâce à la royauté, le siège de plusieurs pouvoirs publics : bailliage royal, sénéchaussée (relevant du parlement de Bordeaux depuis 1462), élection des finances (1356), hôtel des monnaies (1346), présidial (1551), gouvernement militaire mentionné dès 1430, mais dont l'existence intermittente ne fut définitivement régularisée qu'au XVII^e siècle. Limoges devint également le chef-lieu d'une généralité des finances (1558 et définitivement 1586), le siège d'un bureau de trésoriers (1558), et d'une intendance (1588 et définitivement 1616), d'une maîtrise des eaux et forêts (1723) et d'une vingtaine de

petits bureaux de finance et d'administration (régie des vingtièmes, bureau des revenus casuels, traites foraines, bureaux de marque et de visite, bureau de la loterie royale, bureau de la banque royale, bureau de correspondance nationale et étrangère, etc.). La royauté y établit en 1564 une bourse consulaire. Elle provoqua au xvii^e siècle la formation d'un syndicat de marchands et en 1765 la création d'une école de médecine vétérinaire, qui disparut d'ailleurs au bout de quelques années.

Parmi les institutions ecclésiastiques il faut citer l'abbaye de Saint-Martial, celles de Saint-Martin, de Saint-Augustin et de la Règle et les monastères des Jacobins et des Cordeliers fondés tous six au moyen âge, puis les nombreux couvents d'hommes et de femmes fondés au xvii^e siècle (jésuites, oratoriens, bénédictins, feuillants, augustins, chanceladois, etc.), deux chapitres de chanoines (Saint-Etienne à la cathédrale et Saint-Martial dans l'abbaye sécularisée depuis 1537), une officialité diocésaine instituée au commencement du xiii^e siècle et renforcée au xviii^e par une délégation de l'officialité de Bourges, une chambre ecclésiastique organisée en 1616. Le collège classique fondé par les consuls en 1525 passa en 1598 aux mains des jésuites et en 1762 aux mains de prêtres séculiers. Le collège des Jacobins pour l'étude de la théologie et des mathématiques fut réorganisé au xvii^e siècle. Le séminaire de la Mission et celui des Ordinand datent respectivement de 1659 et 1661. Les associations de tout genre ont été nombreuses à Limoges dès le moyen âge. Au xii^e siècle apparaissent trois confréries de dévotion, et leur nombre ira croissant pendant les siècles suivants; vers le même temps naissent les confréries de charité et les corporations de métier; en 1598 les compagnies de pénitents qui se sont perpétuées jusqu'en 1868.

INSTITUTIONS MODERNES. — Chef-lieu du dép. de la Haute-Vienne depuis 1790, Limoges est divisé en deux cantons (N. et S.). Cour d'appel dont le ressort s'étend sur les dép. de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse. Evêché suffragant de Bourges et comprenant les dép. de la Haute-Vienne et de la Creuse. Quartier général du 12^e corps d'armée.

Limoges a possédé au xix^e siècle quelques autres institutions déjà disparues : une école centrale (1797-1804); un hôtel des monnaies (lettre l, 1803-37); une sénatorerie (1803-14) et une académie universitaire (1810-48) dont les ressorts s'étendaient sur les dép. de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze; une faculté des lettres (1811-44); une maison centrale de détention (1817-70); une bourse de commerce (1803-14); un petit séminaire (1823-28).

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE. — École préparatoire de médecine et de pharmacie (1841); lycée Gay-Lussac (1806); grand séminaire (1806); école secondaire libre dite de Saint-Martial (1846); école nationale d'arts décoratifs, fondée en 1868 par l'initiative d'Adrien Dubouché; cette école est devenue nationale en 1881. — L'école primaire supérieure fondée en 1880 est devenue successivement école professionnelle (1888) et école pratique du commerce et de l'industrie (1894). Au 31 déc. 1894, Limoges possédait 3¼ écoles primaires, une école normale d'instituteurs et une autre d'institutrices.

Le musée céramique Adrien Dubouché, fondé en 1845 sous les auspices de la Société d'archéologie, renferme de nombreux spécimens de porcelaines de toute provenance. Les collections Gasnault et Jacquemart (catal. imprimés) en ont récemment doublé l'importance (7,500 pièces). Le musée est une fondation privée (1890), où l'on a réuni quelques collections de minéralogie, de botanique et de zoologie. Les rares tableaux que possède Limoges sont exposés provisoirement dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Le musée archéologique, fondé en 1845; a été dispersé vers 1870 et n'est pas encore reconstitué. La seule collection importante d'émaux limousins est celle du cercle de l'Union. Il y a aussi à Limoges un petit observatoire météorologique établi en 1886.

Les Archives départementales comptent, dans la section historique, 12,000 articles (liasses ou registres). Plusieurs fonds ecclésiastiques (Saint-Martial, Solignac) possèdent des pièces des ix^e et x^e siècles. Les séries C, D, et dans la section moderne les séries L, Q sont inventoriées. — Les Archives hospitalières, aujourd'hui inventoriées, sont riches en chartes de langue vulgaire et en statuts de confréries. — Les Archives de l'hôtel de ville, également inventoriées, ne sont que des épaves du passé. Il faut y signaler cependant le cartulaire du consulat et les délibérations consulaires (1504-1790), aujourd'hui publiés. — La bibliothèque communale compte environ 30,000 volumes, en partie catalogués. Les incunables y sont au nombre d'une trentaine, les manuscrits au nombre de 40. — La Bibliothèque du grand séminaire possède un beau fonds d'ouvrages de théologie, d'ascétique, d'histoire (environ 20,000 volumes) et les recueils manuscrits des abbés Nadaud et Legros sur l'histoire du Limousin (catalogue publié).

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Les associations savantes de Limoges ne sont guère florissantes. La Société d'agriculture, fondée en 1759, tombée en 1785, a été relevée en 1800 sous le nom de Société d'agriculture, sciences et arts. Les délibérations de la première période de son existence, aujourd'hui publiées, sont instructives pour l'histoire du xviii^e siècle. Les délibérations de la seconde période ne sont publiées que depuis 1821. La Société archéologique et historique du Limousin (1845) a publié 42 volumes de mémoires et patronné quelques publications d'érudition et de vulgarisation. La Société de médecine et de pharmacie (1852) publie un bulletin mensuel qui, sous sa dernière forme, s'appelle le *Limousin médical*. La Société Gay-Lussac (1885) se subdivise en quatre sections (sciences physiques, beaux-arts, sciences économiques, sciences industrielles); celle des beaux-arts prétend d'ailleurs exister à part comme Société des amis des arts et, comme telle, remonte à 1869. La Société de botanique (1889) publie le *Règne végétal*; la Société des archives historiques du Limousin (1891) a mis au jour huit volumes de documents.

ÉTABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET DE PRÉVOYANCE. — 1^o L'hôpital général, formé en 1660 par la réunion d'un certain nombre de petits hôpitaux en décadence; 2^o l'asile Sainte-Madeleine (1876) pour les vénériennes et les filles soumises; 3^o l'asile de Naugeat (1840 et 1864) pour les aliénés de la Haute-Vienne, de la Creuse et de l'Indre, au nombre d'environ 750; l'annexe de Belair est destiné à un petit nombre de pensionnaires riches; le parc de Cluzeau, aménagé en 1894, fait de l'asile de Naugeat l'un des plus grands de France; 4^o un dépôt de mendicité (1768 et 1858); 5^o un mont-de-piété (1805); 6^o un bureau de bienfaisance (an XI); 7^o une caisse d'épargne (1835); 8^o une école privée pour les sourds-muets (1885); 9^o une autre pour les jeunes aveugles (1887); 10^o trois crèches fondées en 1879. — Les œuvres catholiques sont nombreuses : écoles primaires, pensionnats de jeunes filles, orphelinats, refuge du Bon-Pasteur (1834), Société maternelle (1849), Société des mères chrétiennes, Société des dames de Sainte-Marthe, œuvre des servantes, Société Ozanam, bibliothèque catholique, cercles d'ouvriers, etc. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, appelées en 1783, reçurent en l'an XI et ont conservé jusqu'en 1887 la direction du bureau de bienfaisance. — L'association libre est représentée par deux sociétés maçonniennes dont les origines remontent à 1767, par la Société des bibliothèques populaires de la Haute-Vienne, par la Société des architectes du Limousin, de l'Angoumois et du Périgord, par des comités régionaux d'œuvres nationales (Alliance française, Union des femmes de France, Société d'encouragement au bien, Société de secours aux blessés, Société d'assistance par le travail, etc.), par vingt-trois sociétés de secours mutuels, par vingt et un syndicats d'ouvriers, par quinze syndicats de patrons, par sept syndicats mixtes et par une

grande association coopérative l'*Union*, qui compte environ 5,000 adhérents. Parmi les associations libres, la plus ancienne et la plus connue est la corporation des bouchers. Elle existait certainement en 1212 et se perpétua jusqu'en 1791. La confrérie, dont elle était doublée, subsista à travers la Révolution et fut réorganisée en 1827, une seconde fois en 1887 en même temps qu'on relevait la corporation. A la confrérie et à la corporation se sont ajoutés un cercle en 1888 et un syndicat en 1891. Cette antique association, dont la plupart des membres habitent côte à côte dans la rue de la Boucherie, autour de la chapelle de Saint-Aurélien, a conservé beaucoup d'usages anciens et ne compte guère que cinq ou six noms de famille.

INDUSTRIE. — Limoges est, de très vieille date, une ville industrielle et, qui plus est, d'industrie artistique. Le monnayage sous les Mérovingiens, l'orfèvrerie sous les Carolingiens, l'orfèvrerie émaillée pendant tout le second moyen âge, la peinture sur émail à partir de la fin du xv^e siècle, la céramique depuis le commencement du xviii^e siècle (faïencerie, puis porcelainerie), y ont été pratiquées avec succès, et au milieu du xvi^e siècle la ville méritait bien, sans exagération, l'éloge qu'en fait Théodore de Bèze : « Ville épiscopale située en lieu fort stérile, sans rivière et malaisée pour le charroy, étant toutesfois par une singulière industrie et bon ménage des habitants fort adrextes et ingénieux, s'il y en a une au monde, l'une des plus opulentes de France de ce qu'elle contient. » L'orfèvrerie a historiquement pour premier représentant saint Eloi qui travailla peut-être dans l'abbaye de Solignac, qu'il avait fondée; en tout cas ses procédés furent recueillis à Limoges même dans la naissante abbaye de Saint-Martial. Dès le x^e siècle les pièces d'orfèvrerie sont pourvues d'un revêtement de pâte vitreuse qui constitue un art spécial : l'émaillerie. Le nombre de ses produits a été considérable, et l'on en connaît pour le moins un millier de spécimens répandus par toute l'Europe. — La peinture sur émail a été pratiquée par plusieurs familles : les Pénicaud, les Limosin, les Raymond, les Courteix, les Laudin, les Noailhier. Mais elle décline rapidement au xvii^e siècle, plus encore au xviii^e et disparaît complètement au début du xix^e. De nos jours seulement quelques amateurs ont tenté de la ressusciter, en reprenant les traditions interrompues. — La faïencerie fut introduite à Limoges en 1736 par un sieur Massié, mais bientôt supplantée par la porcelaine, lorsque la découverte du kaolin près de Rancon (1764), puis à Saint-Yrieix (1768), eut mis aux mains du producteur limousin la matière première. Une fabrique fut établie à Limoges en 1771, qui devint royale en 1774, sous la protection du comte d'Artois, apanagiste du Limousin; d'où la marque C. D.

Au xix^e siècle, les manufactures de MM. Alluand (1812 et suiv.), Pouyat (1840 et suiv.), Ilaviland (1850 et suiv.) ont tout particulièrement représenté cette industrie. Limoges est ainsi devenu, de l'aveu même des étrangers, le principal centre de la fabrication porcelainière en Europe. — Immédiatement au-dessous de ces industries artistiques, il faut placer l'imprimerie introduite à Limoges par Paul Bertou (1496) et pratiquée surtout par les Barbou (1567) et les Chapoulaud (1605). Ceux-ci ont disparu en 1887; les Barbou existent encore. Originaires de la Basse-Normandie, établis d'abord à Lyon, puis à Limoges, enfin à Paris, ils devinrent dans ces trois villes les imprimeurs attitrés de la Compagnie de Jésus et fournirent ses collèges de classiques latins. Depuis la Révolution, la maison de Limoges n'a guère produit que des ouvrages de vulgarisation à l'usage des écoles primaires. Grâce aux Barbou et aux Chapoulaud, grâce aussi à la fondation de quelques maisons importantes (Ardant, 1804, pour les ouvrages d'éducation catholique; Charles-Lavauzelle, 1872, pour les publications militaires), Limoges est resté au nombre des villes de France où l'on imprime le plus. — Beaucoup

plus récente est l'introduction de la distillerie ou fabrication des liqueurs. Elle résulte, à ce que l'on croit, du grand entrepôt d'eaux-de-vie de la Charente qui existait à Limoges sous le premier Empire. Quoi qu'il en soit, cette industrie a pris, depuis 1840, une extension considérable et est aujourd'hui représentée par une vingtaine de grosses maisons et autant de petites. — La tannerie et la corroirie sont la plus vieille industrie de Limoges. Aujourd'hui encore la fabrication de la chaussure, dont la matière première est fournie par les nombreux bestiaux que nourrit le Limousin, compte à Limoges douze maisons qui font pour 3 millions de fr. d'affaires par an. — Limoges a vu disparaître peu à peu, en ces trente dernières années, une industrie qui a tenu une grande place dans le passé : celle des draps appelés droguets. La concurrence de Mazamet et surtout celle des villes du Nord, mieux outillées, n'a point permis de prolonger la lutte. Il ne subsiste plus que quelques rares fabriques de ce genre qui alimentent la consommation des campagnes environnantes et de quelques parties de la Bretagne et des Landes. — D'autres industries, jadis florissantes, ont également décliné, entre autres celles du papier commun, des épingles, des clous, des cires, des instruments de pesage. Par contre, au-dessous des grandes industries énumérées ci-dessus, quelques autres tiennent encore un bon rang. Telle l'industrie des constructions métalliques (ponts, halles), de la fonderie de deuxième fusion, de la tannerie, de la corroirie, de la brasserie. Il y a aussi à Limoges une manufacture de l'Etat dite des Tabacs (1887) où en réalité on fabrique uniquement le matériel destiné aux manufactures des tabacs, et une usine productrice d'électricité pour l'éclairage de quelques établissements publics et la mise en mouvement de quelques usines.

COMMERCE. — Limoges a été dès le moyen âge et jusque vers 1850, pour toute la France du Centre et du Massif, l'entrepôt des denrées et des produits. Il devait ce privilège, au dire d'un ancien chroniqueur, à deux marchands vénitiens qui y auraient établi leurs comptoirs à la fin du x^e siècle. L'assertion est douteuse; en tout cas, ces Vénitiens n'auraient fait que profiter des avantages que Limoges offrait aux marchands comme nœud de routes (V. ci-dessus). Les deux foires de Saint-Loup et des Innocents, instituées en 1565, celles de Saint-Martial et de Saint-Gérald qui remontent au xii^e siècle, sinon plus haut, ont de tout temps attiré beaucoup de monde et subsistent encore. Cependant les deux foires de onze jours (1^{er} avr. et 22 sept.), que Napoléon établit en 1805 pour faire de Limoges le rival de Beaucuire, n'ont pas atteint ce but. — Les négociants de Limoges commerciaient aussi au dehors, et on les rencontre aux grandes foires de Champagne où ils étalaient leurs draps, leurs cuirs, leurs étoffes, etc. Aux xii^e et xiii^e siècles ils étaient en relations suivies avec Montpellier, plus tard avec Bordeaux et Lyon, plus tard encore avec la Bretagne et le N. de la France. L'importance du commerce local vers 1840 se mesure à ce fait que les huit entreprises de roulage alors existant à Limoges disposaient de 5,000 charriots, d'environ 20,000 chevaux et récoltaient un bénéfice net de 80,000 fr. par an. Le service dit accéléré mettait douze jours pour gagner Paris, dix jours pour gagner Toulouse. Aujourd'hui, outre le commerce des produits de Limoges, il y a encore un commerce d'entrepôt pour les produits du dehors et notamment pour les denrées coloniales et les drogues (6 à 7 millions de fr. d'affaires par an), pour les vins (environ 15 millions de fr.), pour les pétroles (8,000 fûts), pour les bois de charpente (environ 2 millions de fr.), pour les charbons (plus de 100,000 tonnes), pour les fers, etc. Le commerce de l'argent est représenté non seulement par la Banque de France, la Société générale et le Crédit lyonnais, mais encore par six maisons de banque particulières. — Il y a à Limoges un tribunal de commerce (1791), une chambre de commerce qui a remplacé en 1859 la chambre consultative des arts et manufactures (1804), un conseil des prud'hommes

(1825), un consulat des États-Unis, cinq agences commerciales, dites vice-consulats, des docks et magasins généraux (1890), un entrepôt de douanes (1892), trois agences de transports maritimes.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — La cité et le château ont été distincts féodalement et administrativement jusqu'à la fin de 1792 et ont eu une histoire fort différente. La première ne paraît pas avoir eu de consuls avant la fin du XII^e siècle. Leur activité fut si faible qu'on en retrouve difficilement les traces. D'ailleurs l'évêque retenait le droit de justice, qu'il partagea avec le roi en 1307. La population de la Cité était peu dense, le palais épiscopal, la cathédrale, maintes églises et le monastère de la Règle couvrant au moyen âge presque tout l'espace habitable. Pendant la guerre de Cent ans, l'évêque tint souvent le parti anglais, et les sièges qu'eut à subir la Cité ne doivent pas être confondus avec ceux que subit le Château. Dans celui-ci s'élevaient le donjon du vicomte de Limoges et l'abbaye de Saint-Martial. De bonne heure l'abbé fut évincé par le vicomte; mais tous deux, à partir du commencement du XIII^e siècle, furent supplantés par le consulat, issu, semble-t-il, d'un conseil de ville appelé, à la fin du XII^e siècle, les « prud'hommes de l'hostel ». Plus tard cependant, le vicomte redevint en fait et eu droit le seigneur de la ville, mais l'abbé n'exerça plus de juridiction directe que sur le quartier des Combes. C'est dans le Château qu'habitent les artisans et les marchands qui font la prospérité de Limoges, et c'est là qu'habiteront plus tard les représentants du roi (sénéchaux, gouverneurs, trésoriers, intendants, etc.). L'histoire du consulat de Limoges est des mieux remplies. Ses luttes contre les vicomtes et les abbés lui donnent souvent un caractère tragique. Ce n'est point ici le lieu de les raconter. On se bornera à dire que la coutume de Limoges fut rédigée pour la première fois en 1212, confirmée par les rois d'Angleterre et plusieurs fois développée. Les monastères apparaissent à Limoges au VI^e siècle et se multiplient considérablement au XIII^e. Les États du Haut-Limousin s'y réunirent maintes fois sous Charles VII et le parlement de Bordeaux y tint ses grands jours en 1542. Charles le Jeune en 855, peut-être Eudes en 887 et Raoul au X^e siècle, sûrement Richard Cœur de Lion au XII^e siècle et furent couronnés rois d'Aquitaine. Limoges-Cité fut pris par Théodoric en 488, ruiné par Théodebert en 537, assiégé par Loppes, duc des Gascons, en 633, détruit par Pépin le Bref en 745 et par les Normands en 849 et 914, de nouveau en 988. Limoges-Château fut incendié en 1103 et 1147, assiégé par Henri le Jeune en 1182 et 1183, de nouveau en 1263. La Cité se soumit au roi de France en 1369, mais fut aussitôt assiégée et ruinée par le prince Noir (1370). Le Château ne se soumit au roi de France qu'en 1371.

Le christianisme fut prêché à Limoges par saint Martial au milieu du III^e siècle. La renaissance carolingienne s'y manifesta dans le second tiers du IX^e siècle, la renaissance médiévale vers le milieu du XII^e, la renaissance classique aux environs de l'année 1525. L'imprimerie y fut introduite en 1496; la réforme protestante y prit pied en 1559; la restauration catholique y devint agissante dès la fin du XVI^e siècle, et l'esprit philosophique y pénétra visiblement à partir de 1740 environ. Au XIX^e siècle la réorganisation du culte catholique dès 1800, l'organisation de la grande industrie entre 1830 et 1840, le développement donné aux services publics à dater de 1850 environ sont les trois faits principaux de l'histoire de la ville.

CONCILLES DE LIMOGES, *Lemovicensia concilia*. — 1029, concile où il fut décidé que saint Martial devait être considéré comme apôtre. Cette décision fut confirmée en 1031 par un concile, qui s'occupa en outre de la trêve de Dieu et prononça une terrible excommunication contre ceux qui troubleraient la paix. — 1095, concile tenu par Urbain II, pour la croisade. Le pape fit la dédicace de l'église de la nouvelle abbaye de Saint-Martial.

HOMMES CÉLÈBRES. — Limoges a vu naître B. Lamy, pa-

triarhe de Jérusalem, † 1360; le poète Jean Dorat, né en 1503; les peintres émailleurs Léonard Limosin et Pierre Raymond, XVI^e siècle; Nicolas de La Reynie, lieutenant général de police, † 1707; le chancelier d'Aguesseau, † 1751; le journaliste Gorsas, † 1793; l'orateur Vergniaud, † 1793; le botaniste Ventenat, † 1808; Jean Foucaud, poète patoisant, † 1818; le journaliste Tabaraud, † 1832; le maréchal Jourdan, † 1833; le maréchal Bugeaud, † 1849; l'économiste Léon Faucher, † 1854; le D^r Cruveilhier, † 1874; l'économiste Michel Chevalier, † 1879; l'orateur Bertaud, évêque de Tulle, † 1879; l'avocat Ed. Allou, † 1888; le romancier Elie Berthet, † 1891; le président Carnot, † 1894.

EVÊQUES DE LIMOGES. — Saint Martial, III^e s.; saint Aurélien, III^e s.; Ebulus, . . . ? . . ; Alticus, . . . ? . . ; Emerinus, . . . ? . . ; Hermogenian, . . . ? . . ; Adelfus I^{er}, . . . ? . . ; Dativus, IV^e s.; Adelfus II, IV^e s.; Exuperius, IV^e s.; Astidius, IV^e s.; Pierre du Palais, 506; Roric I^{er}, 507; Roric II, 535-53; Exochius, VI^e s.; saint Ferréol, 575-97; Asclepius, 613; saint Loup, 614-34; Simplicius, VII^e s.; Félix, vers 650; Adelfus III, VII^e s.; Rusticus, 669; Hergenobert, VII^e s.; Ermenon, VIII^e s.; Salutaris, VIII^e s.; saint Sacerdos, 720; Austindus, VIII^e s.; saint Cessadre, 732; Roric III, VIII^e s.; Ebulus, 752-68; Asclepius, v. 793; Regimbart, 817; Odoacre, 821-43; Stodilus, 850-64; Aldo, 866; Geilo, 869; Anselme, 869-96; Turpin d'Aubusson, 905-44; Ebulus II, 958-63; Hildegare, 969-89; Alduin, 990-1012; Gérard, 1012-20; Jourdain de Laront, 1029-51; Itier Chabot, 1052-73; Gui de Laront, 1076-86; Humbald de Sainte-Sève, 1087-95; Guillaume d'Uriel, 1098-1100; Pierre Viroald, 1100-5; Eustorge, 1106-37; Gérard du Cher, 1142-77; Sébrand-Chabot, 1179-98; Jean de Veyrac, 1198-1218; Bernard de Savène, 1219-26; Gui de Cluzel, 1226-35; Guillaume du Puy, 1235; Durand, v. 1240-45; Aymeric de La Serre, 1246-72; Gilbert de Malemort, 1275-94; Raynaud de La Porte, 1294-1316; Gérard Roger, 1317-24; Hélié de Talleyrand, 1324-28; Roger le Fort, 1328-43; Nicolas de Besse, 1343-69; Gui de Combarn, 1346-47; Jean de Cros, 1348-74; Aymeric Chati de L'Age-au-Chapt, 1372-90; Bernard de Bonneval, 1391-1403; Hugues de Magnae, 1403-12; Rannulfe de Peyrusse des Cars, 1414 26; Hugues de Rouffignac, 1426-27; Pierre de Monbrun, 1427-56; Jean I^{er} de Barthou, 1437-86; Jean II de Barthou, 1486-1510; René de Prie, 1510-17; Phil. de Montmorency, 1517-19; Charles de Villiers de L'Isle-Adam, 1522-30; Antoine de Lascaris, 1530-32; Jean de Langeac, 1533-41; Jean du Bellay, 1541-44; Antoine Sanguin, 1546-50; César des Bourguignons, 1555-58; Sébastien de L'Aubespine, 1558-82; Henri de La Marthonie, 1587-1618; Raymond de La Marthonie, 1618-27; François de Lafayette, 1628-76; de Lascaris d'Urfé, 1676-75; de Carbonel de Canisy, 1695-1706; Charpin de Genétines, 1706-29; Benjamin de L'Isle-du-Gast, 1729-39; J.-C. du Coetlosquet, 1748-58; L.-C. Duplessis d'Argentré, 1759-1801; J.-M.-Phil. du Bourg, 1802-22; Gaston de Pins, 1822-24; Prosper de Tournefort, 1825-44; Bernard Buissas, 1844-56; J.-F. Després, 1857-59; F.-P. Fruchaud, 1859-71; A. Duquesnay, 1874-80; P.-H. Lamazou, 1881-83; J. Blanger, 1883-87; J. Renouard, 1888.

MONUMENTS. — De la basilique Saint-Martial, qui a tenu une si grande place dans la vie ecclésiastique du moyen âge, il ne reste que le souvenir. Elle présentait quelques particularités sans la connaissance desquelles on ne saurait comprendre les textes. Au-dessus du tombeau de saint Martial, « apôtre de l'Aquitaine », on avait construit de fort bonne heure une église qu'on appela Saint-Pierre-du-Sépulcre. Une autre plus considérable fut élevée à côté, sous le nom de Saint-Sauveur, et consacrée en 848 en présence de Louis le Pieux. Reconstituée deux siècles plus tard (1021-1027), elle prit alors le vocable de Saint-Martial. C'est elle qu'Urbain II consacra de nouveau en 1095. Elle était en style auvergnat, à ce que l'on

croit, mais d'aspect extérieur très simple. Seule la décoration intérieure éveillait la curiosité des fidèles. Sur le flanc droit de Saint-Pierre-du-Sépulcre, on éleva au xiii^e siècle une petite chapelle gothique qu'on appela Saint-Benoît ou encore église de la Grande-Confrérie (de Saint-Martial). Cet ensemble menaçait grandement ruine au xviii^e siècle, et il fallut à plusieurs reprises exécuter d'importants travaux de consolidation. Vendu nationalement en 1791 ou 1792, la basilique de Saint-Martial ne fut démolie que lentement à partir de 1794, et c'est seulement en 1805 ou 1806 qu'on a nivelé le sol sur lequel elle s'élevait. — La cathédrale Saint-Étienne occupe l'emplacement d'une basilique latine, de laquelle il ne subsiste que les parties basses de la tour. Cette basilique avait elle-même remplacé une église plus ancienne qui s'était substituée à un temple païen. La cathédrale gothique a été commencée en 1273. Le chœur fut rapidement construit, mais le transept ne fut achevé que vers 1330. Les deux premières travées de la nef datent de la fin du xv^e siècle, le portail Nord remonte



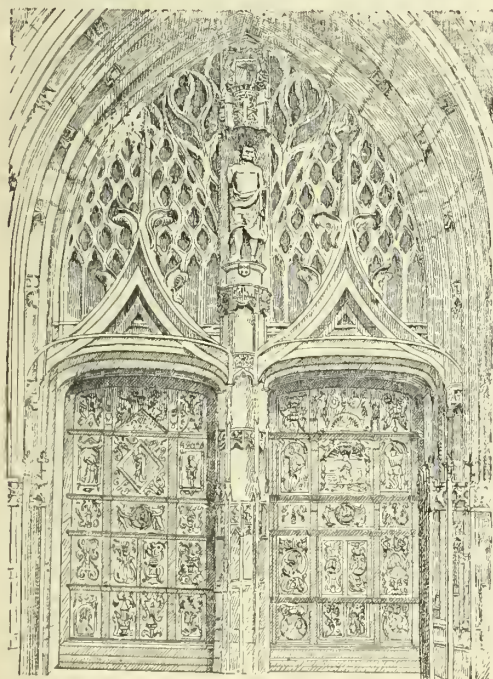
Hôtel de ville de Limoges.

Renaissance (1533-34). Les trois tombeaux d'évêques appartiennent au xiv^e et au xvi^e siècle. — Des seize églises paroissiales que Limoges possédait encore au xviii^e siècle, il ne reste que Saint-Pierre-du-Queyroix et Saint-Michel-des-

Lions, auxquels on a ajouté en 1873-77 trois nouvelles églises dans des bâtiments provisoires. Saint-Pierre-du-Queyroix (*de Quadri-vio*), au bas de l'ancien château, remonte au xii^e siècle, à voir son chevet, ses piliers ronds et ses chapiteaux, mais le clocher est du xiii^e siècle; la façade, en gothique flamboyant, ne fut construite qu'en 1533-34. Cette façade est malheureusement défigurée par un pan coupé qui détruit toute symétrie. Saint-Michel-des-Lions (*de Leonibus*), au sommet de l'ancien château, fut commencé en 1364, mais achevé seulement au xv^e siècle. Il est en forme de halle, c.-à-d. à peu près carré, avec nef à fond plat et trois voûtes d'égalles hauteurs supportées par de minces piliers. Le

clocher, qui a 53 m. de hauteur, fut construit au-dessus du portail méridional en 1383. La boule de cuivre qui le surmonte n'a été placée qu'en 1829. — Sainte-Marie-des-Jacobins, dans l'Entre-deux-Villes, à l'extrémité du faubourg du Pont-Saint-Martial, fut commencée en 1244, mais appartient pour la plus grande partie au xiv^e siècle. La chapelle du lycée, celle de Saint-Aurélien et de l'hôpital général sont des constructions du xvii^e s. — Parmi les édifices civils, il faut citer l'évêché (1766-87), la façade principale du lycée (1766-74), le théâtre (1840), le palais de justice (1846), l'hôtel de ville (1883), les halles centrales (1889), l'asile Belair (1893), la fontaine de l'hôtel de ville, toute en granit, bronze et porcelaine (1894); le musée céramique en cours de reconstruction. Aux deux ponts Saint-Étienne et Saint-Martial (xiii^e siècle) ont été ajoutés le pont Louis-Philippe (1836), celui de la Révolution (1885), et un beau viaduc de 34 m. de hauteur, pour le nouveau chemin de fer de Limoges à Toulouse (1889). Alfred LEROUX.

BIBL. : D^r BOULLAND, *la Topographie de Limoges dans ses rapports avec l'hygiène*, 1893. — D^r A. DUBOIS, *Bull. mensuel de statistique démographique et médicale*, dans le *Limousin médical*. — CÉLESTIN PORT, *Limoges*, dans la collect. des Guides Joanne : *De Paris à Agen*, 1867. — ***, *Limoges et le Limousin, Guide de l'étranger*, 1865. — DUCOURTIEUX, *Limoges d'après ses anciens plans*, 1884. — Du même, *Limoges et ses environs, Guide du voyageur*, 1894, 3^e éd. — ABBÉ ARBELLOT, *la Cathédrale de Limoges*, 1883, 2^e éd. — L. GUIBERT, *l'Orfèvrerie et les orfèvres de Limoges*, 1884. — E. RUPIN, *l'Écurie de Limoges*, 1890. — PALUSTRE et BARBIER DE MONTAULT, *l'Orfèvrerie et l'Émaillerie limousines*, 1887. — L. BOURDERY, *les Emaux peints*, 1888. — C. LEYMARIE, *Essai de classification des anciennes porcelaines de Limoges*, 1895. — FRAY-FOURNIER, *Documents pour servir à l'hist. des manufactures et de l'industrie en Limousin*, 1892 et suiv. — R. DE LASTEYRIE, *Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an mil*, 1874. — Cl. SIMON, *la Vicomté de Limoges au x^e siècle*, 1879. — P. LAFOREST, *Limoges au xvii^e siècle*, 1862. — L. GUIBERT, *les Confréries de dévotion et de charité à Limoges avant le xv^e siècle*, 1883; *la Ligue à Limoges*, 1884; *le Limoges d'autrefois*, 1886; *le Budget de Limoges au moyen âge*, 1886; *les Institutions privées et les sociétés d'économie, d'épargne et de crédit à Limoges*, 1891. — A. LEROUX, *l'ancien Collège de Limoges*, 1882. — L. TIFONNET, *l'École centrale de la Haute-Vienne*, 1893.



Portail Nord de la cathédrale de Limoges.

au commencement du xvi^e. Les dernières travées de la nef n'ont été construites que de nos jours (1876-89). Le magnifique jubé qui décore l'intérieur est une œuvre de la

LIMOGES-FOURCHES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert; 196 hab.

LIMOGNE. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Cahors; 1,348 hab.

LIMOISE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Lurcy-Lévy; 395 hab.

LIMON. I. BOTANIQUE (V. CITRON).

II. CARROSSERIE. — Chacune des branches de la limonière d'une voiture (V. CHARRONNAGE, t. X, p. 790).

III. GÉOLOGIE (V. LOESS).

LIMON. Fleuve côtier de l'Amérique du Sud, formant la frontière réclamée par la Colombie du côté du Venezuela; il descend des monts de Perija et finit dans le golfe du Venezuela, formant la lagune de Sinamaica.

LIMON (Puerto). Port de l'Amérique centrale, république de Costa Rica, sur la mer des Antilles. Un ch. de fer le relie à San José; c'est le port oriental du Costa Rica; il a 12 mètres d'eau et est bien abrité par un banc de corail et l'îlot d'Una; les entrées y dépassent 100,000 tonnes; il exporte surtout du café, du caoutchouc, de la salsepareille, du bois, des pommes de terre, des chapeaux, etc. Limon a été fondé en 1861 pour remplacer Puerta Moin situé plus au N.

LIMON. Baie de Colombie, sur la côte N. de l'isthme de Panama; à l'E. se trouvent l'île de Manzanilla et le port de Colon, tête de ligne du ch. de fer qui franchit l'isthme. Elle a 6 à 7 kil. de long, 5 kil. de large, des fonds de 9 m. jusqu'auprès du rivage.

LIMON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy; 324 hab.

LIMON (Geoffroi, marquis de), contrôleur général des finances du duc d'Orléans (Philippe-Egalité), né vers 1760, mort en Allemagne en 1799. Il rédigea et signa, en 1789, l'*Instruction* de 8 pages donnée par S. A. R. le duc d'Orléans à ses représentants aux bailliages, suivie dans le même volume du premier écrit un peu étendu de *Sicyès* (V. ce nom), les *Délibérations à prendre*. Il fut élu maire de la commune de Pont-l'Évêque, mais il ne tarda pas à revenir au parti de la cour, émigra et rédigea le fameux manifeste de Brunswick. Il publia ensuite *la Vie et le martyre de Louis XVI* (Ratisbonne, 1793, in-8). H. MONIN.

LIMONADE. I. TECHNOLOGIE. — Boisson aqueuse qui tire son nom de ce qu'on la faisait autrefois avec le suc exprimé des limons. On la prépare aujourd'hui soit avec des citrons, soit avec des oranges, soit avec les acides qui sont produits par ces fruits. C'est un liquide rafraîchissant que l'on emploie soit cuit, c.-à-d. en le préparant avec des tranches de citron ou d'orange que l'on met en contact avec de l'eau chaude et du sucre, ou cru, c.-à-d. fait à froid et avec les mêmes substances. On désigne encore sous ce nom des boissons gazeuses sucrées à base d'acide citrique ou même d'acide tartrique et aromatisées parfois avec un peu de zest de citron. On fait les limonades gazeuses au moyen des appareils spéciaux employés pour les eaux gazeuses. Une composition très employée se prépare pour 1 litre d'eau avec 10 gr. d'acide citrique, 10 gr. d'acide tartrique et 40 gr. de bicarbonate de soude. L. K.

II. PHARMACIE. — Le mot limonade, en pharmacologie, s'applique à des *tisanes acides*. Par extension, on l'applique à toute boisson plus ou moins analogue à celle qu'on prépare avec le fruit du citronnier (*Citrus limon*). On les divise en limonades ordinaires, cuites et gazeuses. Les premières se préparent au moyen des acides ou des sirops acides. Ex. :

Limonade sulfurique

Acide sulfurique pur (D = 1,84).....	2 gr.
Eau distillée.....	900 —
Sirop de sucre.....	400 —

On opère par simple mélange en se servant d'acide sulfurique au dixième. On prépare de la même manière et aux mêmes doses les limonades *nitrique* (D = 1,42) et *phos-*

phorique (D = 1,45). — La *limonade tartrique* se prépare avec le sirop tartrique :

Sirop d'acide tartrique.....	400 gr.
Eau filtrée.....	900 —

On obtient de la même manière la *limonade citrique* avec le sirop citrique aromatisé au citron, et la *limonade à l'orange* avec le sirop citrique aromatisé à l'orange. — De toutes les limonades, la plus usitée est la suivante :

Limonade commune (Citronnade)

Citrons frais.....	n° 2
Eau bouillante.....	4.000 gr.
Sucre blanc.....	70 —

On coupe les citrons en tranches, on les prive de leurs noyaux, on verse l'eau bouillante et on laisse infuser pendant deux heures; on ajoute le sucre et on passe. Le formulaire légal de 1884 recommande de frotter le zest avec le sucre, d'exprimer le suc, puis d'ajouter l'eau bouillante et le sucre aromatisé; après une demi-heure de contact, on passe sans expression.

Limonade à la crème de tartre soluble

Crème de tartre soluble.....	20 gr.
Eau bouillante.....	900 —
Sirop de sucre.....	400 —

On fait dissoudre le sel dans l'eau, on ajoute le sirop. Purgatif agréable.

Limonade gazeuse

Sirop de limon....	80 gr.
Eau gazeuse.....	Q.S. pour une bouteille.

E. BOURGOIN.

III. THÉRAPEUTIQUE (V. CITRON).

LIMONADIER. Au milieu du XVII^e siècle quelques distillateurs entreprirent la vente de la limonade. Cette boisson obtint auprès du public un tel succès que ceux qui la vendirent reçurent le nom de limonadiers. Aussi, dès 1634, la corporation des distillateurs fut-elle scindée en deux corps : celui des distillateurs d'eau-de-vie et d'essences et celui des limonadiers fabricants et marchands de limonade. Mais comme les limonadiers eurent le droit de vendre des eaux-de-vie, les deux corps furent en conflits perpétuels, ce qui amena en 1704 la suppression des limonadiers. Rétablis en 1705, supprimés de nouveau en 1706, rétablis en 1713, ils furent réunis en 1776 aux vinaigriers et eurent le privilège de vendre de la confiserie, de l'eau-de-vie, des liqueurs, de la bière, du cidre. De nos jours les limonadiers sont confondus avec les cafetiers et les restaurateurs (V. CAFÉ, CABARET, RESTAURATEUR).

LIMONAGE (Agric.). Le limonage consiste à inonder un terrain d'eaux limoneuses empruntées à des cours d'eau ou à des bassins situés à proximité. Il constitue un puissant amendement renouvelable tous les ans ou tous les deux ans, et fait souvent obtenir des plus-values sérieuses dans les récoltes, plus-values qui varient entre 150 et 400 fr. par hectare. Or, il faudrait de 15,000 à 30,000 kilogr. de fumier de ferme pour représenter une telle valeur. Les limonages, pratiqués en hiver, donnent surtout des résultats remarquables sur les prairies, notamment dans les vallées de la Loire, de l'Allier, de la Marne, de la Saône. Quand les prairies, jouissant de ce mode de fertilisation, en ont été privées, on a constaté un décroissement rapide dans leur production. La remarquable fertilité de la vallée du Nil, en Egypte, est due aux limonages périodiques de ce fleuve. Il existe un autre mode d'application des eaux limoneuses que l'on peut pratiquer à défaut des eaux de rivière et même à défaut d'eaux courantes. C'est, dit M. H. Sagnier, l'appropriation des fossés et des chemins pour recevoir les eaux de pluie et d'orage et les diriger sur les terres. Ces eaux, qui ont passé le plus souvent sur des champs cultivés, renferment des matières très fertilisantes qu'il ne faut pas laisser perdre, et l'appropriation des fossés pour cet objet n'exige le plus souvent que

peu de frais. Les prairies, situées généralement dans les parties basses des exploitations, sont appelées à en profiter particulièrement. Tout agriculteur soucieux de ses véritables intérêts doit éviter que les eaux limoneuses de ses fossés ou de ses chemins ne s'écoulent sans avoir été complètement utilisées. Alb. L.

LIMONEST. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon; 909 hab. Carrières de pierres grises et jaunes.

LIMONIA (*Limonia* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rutacées, tribu des Aurantiées, dont les fleurs, tétra ou pentamères, sont construites sur le type de celles de l'Oranger; mais elles ne renferment que 8 ou 10 étamines et 4 ou 5 loges ovariennes uni ou biovulées. Les espèces, au nombre d'une douzaine, sont des arbustes aromatiques, à feuilles trifoliolées ou imparipennées propres aux régions tropicales de l'Inde ou de l'Afrique orientale. Le *L. madagascariensis* Lamk porte à Madagascar le nom de *Bois d'anis*; ses feuilles et celles du *L. acidissima* L., de l'Inde, sont employées comme toniques et excitantes contre les coliques, la dyspepsie, l'épilepsie. Leurs fruits, à pulpe agréablement acide et à odeur d'anis, servent à préparer des boissons rafraîchissantes. Dr L. Hn.

LIMONIER. I. BOTANIQUE (V. CITRONNIER).

II. ARBORICULTURE. — Cet arbrisseau est cultivé dans quelques localités de la Provence, dans le midi de l'Europe, pour ses fruits, limons, connus sous le nom de citrons et dont il se fait un important commerce. Le limonier est aussi un arbrisseau ornemental de premier ordre. Malheureusement il est encore plus sensible au froid que l'oranger et il souffre déjà à — 2°. On peut cependant le cultiver en pleine terre hors de la région de l'oranger en l'exposant au midi contre un mur et en le couvrant de châssis vitrés et de paillassons pendant l'hiver. Le plus souvent on l'élève en caisses remplies de bonne terre enrichie d'engrais décomposé, bien drainée et, de temps en temps, arrosée d'engrais liquides. On le rentre en serre froide pendant l'hiver. On le multiplie par le semis des graines, en terrines ou en pépinière, au printemps par le bouturage des rameaux de l'année et par le greffage.

LIMONÈRE (Artill.). Pour permettre d'atteler l'affût de montage, on se sert, en France, d'une limonière, dont les deux brancards ou limons sont réunis à l'arrière par une entretoise percée d'une mortaise et dont les extrémités antérieures portent des crochets d'attelage. L'entretoise s'assemble avec l'affût au moyen du bout de crosse, qui pénètre dans la mortaise et reçoit une cheville. L'affût est traîné par deux mulets: le mulet de derrière se place dans la limonière, tandis que le mulet d'avant marche en flèche, attelé aux crochets d'attelage.

LIMONITE (V. FER OXYDÉ).

LIMONS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Maringues, sur la rive gauche de l'Allier que traverse un bac; 891 hab.

LIMONT-FONTAINE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 607 hab.

LIMONY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières; 740 hab.

LIMOSELLE (*Limosella* L.) (Bot.). Genre de Scrofulariacées, du groupe des Gratiolées, à fleurs plus ou moins irrégulières, 4-5 nères, à 4 étamines didynames, à capsule polysperme dont la cloison est incomplète. Ce sont deux ou trois espèces des plantes aquatiques, à petites fleurs blanches ou rosées, habitant les pays chauds et tempérés. Espèce type: *L. aquatica* L. Dr L. Hn.

LIMOSIN. Célèbre famille d'émailleurs de Limoges. *Léonard*, né vers 1505, mort vers 1575, vint à Fontainebleau vers 1525, travaillait en 1530 à la manufacture de Limoges dont il devint directeur sous François I^{er}. Ses premiers émaux imitent les productions françaises antérieures. A partir de 1533, il imite les Italiens, particulièrement Raphaël. Le Louvre possède de lui: *les Apôtres Thomas et Paul; le Triomphe de Diane, François I^{er} et Éléonore d'Autriche, Henri II et Catherine de Mé-*

dicis; les Rothschild possèdent *Anne d'Este, le Triomphe de Jupiter, Montmorency, Pie V*, etc.; on trouve à Berlin une *Madone et Ruth et Booz*; d'autres œuvres existent dans les collections Biencourt, Czartoryski, J. Fau, Fourtain (comté de Norfolk), Germeau, Howard, Lavallette, Mame, Mordret, Queyroy, Vendôme, etc. Il a aussi peint sur verre deux fenêtres pour la chapelle du Parlement (1553), gravé de belles planches: *Entrée du Christ à Jérusalem, Cène, Christ au mont des Oliviers, Résurrection* (1544).

Son neveu *Jean*, né en 1561, mort en 1616, a laissé un couvercle tombal en métal émaillé pour l'évêque de Rochester, Gauthier de Merton (1577), un émail polychrome figurant *les Quatre Évangélistes* (coll. Queyroy); *Jean l'Évangéliste* (saculaire, coll. Rothschild); des *Chasses* (coll. Basilewski et A. de Rothschild), etc.

LIMOURS-EN-ITREPOIX. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet; 1,207 hab. Stat. terminus du chem. de fer de Sceaux. La duchesse d'Etampes, maîtresse de François I^{er}, y fit construire un château, habité plus tard par Diane de Poitiers et le cardinal de Richelieu, et qui fut démoli au commencement du XIX^e siècle.

LIMOUSIN (*Pagus Lemovicinus, ager Lemovicensis, regio Lemovicum, territorium Lemovicinum, Lemoxinum, Limosinum, Lemodicinum* [Grégoire de Tours]). Ancienne province de France située à l'extrémité N.-O. du Massif central. Son étendue a considérablement varié. Au temps de César, le *pagus Lemovicinus* correspondait aux trois départements actuels de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, augmentés des arrondissements de Confolens (Charente) et de Nontron (Dordogne), et mesure environ 49,000 kil. q. Il s'est perpétué dans ces limites jusqu'au X^e siècle et se retrouve à peu près tel dans l'ancien diocèse de Limoges jusqu'en 1790 ou mieux jusqu'en 1317, date à laquelle fut créé le minuscule diocèse de Tulle. La dislocation féodale au milieu du X^e siècle amena la formation successive de huit grands fiefs (vicomtés de Limoges, de Turenne, d'Aubusson, de Bridiers, de Rochechouart et de Combarn, seigneurie de Chambon, marquisat plus tard comté de Marche) relevant tous également du comté de Poitiers. A cette date déjà, une partie du Nontronnais était passé au Périgord; le Confolentais allait échoir au comté d'Angoulême et la Xaintrie aux abbés d'Aurillac; bientôt les vicomtés de Rochechouart et Bridiers et la baronnie de Peyrat-Bourgnac furent annexés au domaine direct des comtes de Poitiers et formèrent jusqu'à la Révolution trois grandes enclaves poitevines en plein Limousin; la Marche primitive devint indépendante et s'augmenta au XIII^e siècle de la vicomté d'Aubusson; enfin, vers 1180, la Combraille passa par mariage à l'Auvergne. Pour répondre au terme de Limousin, il ne reste plus dès lors que les vicomtés de Limoges, Turenne et Combarn et diverses seigneuries ecclésiastiques, c.-à-d. le Haut et le Bas-Limousin, correspondant à peu près aux arr. actuels de Limoges et Saint-Yrieix (Haute-Vienne) et à partie des arr. de Brive, Tulle, Ussel (Corrèze). Dans ces étroites limites, la province du Limousin est nettement représentée au XVII^e siècle par le petit gouvernement du même nom et n'a plus guère que 40,000 kil. q.

Néanmoins, le Limousin primitif a conservé jusqu'à la Révolution, outre l'unité ecclésiastique, une réelle unité d'intérêts et de mœurs, résultant de sa configuration géographique et de sa structure géologique.

CIRCONSCRIPTIONS. — A la fin de l'empire romain, le Limousin se subdivisait en 18 *pagi minores*, au VI^e siècle en 45 ou 46 vicairies administratives, au IX^e siècle en 4 grands *pagi* (de Limoges, Nigremont, Uzerche et Turenne). Toutes ces divisions disparaissent au cours du XI^e siècle pour faire place aux *pagi* féodaux (Guéretois, Dunois, Magnazeix, Nontronnais, etc.) et aux grands fiefs dont on a précédemment parlé. — Ecclésiastiquement, le Limousin se partageait depuis 1317-18 entre le diocèse de Limoges (env. 900 paroisses et 18 archiprêtres) et le dio-

cèse de Tulle (52 paroisses), relevant tous deux de la métropole de Bourges. — Judiciairement il ressortissait depuis 1462 au parlement de Bordeaux. La sénéchaussée du Limousin, mentionnée dès le XIII^e siècle et plusieurs fois supprimée et rétablie, fut morcelée aux XV^e et XVI^e siècles entre les sièges sénéchaux de Limoges, Brive et Tulle, érigés plus tard en présidiaux. — Financièrement le Limousin se partageait entre l'élection du Haut-Limousin (ch.-l. Limoges) et celles du Bas-Limousin (ch.-l. Tulle et Brive), englobées au XVI^e siècle dans la vaste généralité de Limoges qui, au XVIII^e siècle, comprenait encore, outre ces trois élections, celles de Bourgaueuf et d'Angoulême.

HISTOIRE. — Des populations primitives du Limousin on ne sait rien de certain. Les Ibères et les Ligures eux-mêmes ne paraissent pas y avoir laissé de traces. Quant à la peuplade celtique des Lémovices, arrivée sept ou huit siècles avant l'ère chrétienne, son histoire se réduit à peu de choses. Elle fournit cependant à Vercingétorix un contingent de 10,000 hommes et lutta courageusement contre César pour l'indépendance de la Gaule chevelue.

Compris par Auguste dans la grande Aquitaine, plus tard par Dioclétien dans l'Aquitaine I^{re}, les Lémovices furent assez vite romanisés. Les ponts, les chaussées, les aqueducs, les thermes, les marchés, les arènes, les théâtres, les temples, les écoles dont se ouvrirent Limoges et quelques autres localités, en sont la preuve. Christianisé à partir du III^e siècle, le Limousin ne fut qu'effleuré par les invasions barbares, et c'est seulement au VIII^e siècle que cette province fut quelque peu germanisée par les Carolingiens. Rois des Francs et ducs d'Aquitaine y furent représentés par des gouverneurs militaires appelés comtes. De 449 à 507, le Limousin appartint, au moins en droit, à l'empire des Visigoths; de 507 à 511, au royaume de Clovis; après le partage de 511, au premier royaume de Neustrie; après le partage de 567, au second royaume de Neustrie; après la mort de Chilpéric I^{er} (584), au royaume aquitain de Gondovald, et bientôt à celui de Gontran; puis (594) au royaume austrasien de Childéric II († 596) et bientôt après à celui de son fils Théodoric II. De 629 à 630, le Limousin fit partie du premier royaume d'Aquitaine; de 673 à 744, du premier duché d'Aquitaine; de 744 à 778, du royaume austrasien de Pépin le Bref et de Charlemagne; de 778 à 876 environ, du second royaume d'Aquitaine; de 876 à 918, du comté de Toulouse; à partir de 918, du second duché d'Aquitaine au moins jusqu'en 1204. A dater de là, le Limousin suit la destinée tantôt du comté de Poitiers, tantôt du duché d'Aquitaine, à moins que le roi de France n'en retienne pour lui-même la suzeraineté directe. Aussi l'histoire politique de notre province aux XIII^e et XIV^e siècles est-elle encore fort obscure. Ce qui est indéniable, c'est qu'elle a passé à trois reprises sous la domination anglaise (1154-1204, 1259-86, 1360-71) et qu'elle a subi au cours de la guerre de Cent ans de longs et durs ravages.

A travers toutes ces mutations politiques, souvent plus nominales que réelles, le Limousin avait conservé sans trop de peine le dépôt des traditions littéraires et artistiques de la période gallo-romaine. Recueillies dans les monastères qui se fondèrent à Limoges dès le VI^e siècle et plus tard dans ceux de Solignac et de Saint-Martial, ces traditions aboutirent à la brillante civilisation des XI^e-XIII^e siècles qui fait oublier à l'historien l'effacement politique du Limousin à la même époque. Les débats conciliaires de 1031 sur l'apostolat de saint Martial, la fondation de nouveaux monastères (Meymac, Grandmont, Aureil, l'Artège, etc.), l'accroissement pris par Limoges comme centre ecclésiastique et entrepôt commercial, les premières productions des troubadours, des hymnologues et des orfèvres-émailleurs sont les principaux faits à retenir à ces débuts de la période féodale. La fondation d'hôpitaux, d'écoles, de confréries de tout genre, l'apparition des premières communes (Limoges, Saint-Léonard, Saint-Junien, Brive) en sont d'autres, qui appartiennent plus particu-

lièrement aux XIII^e-XIV^e siècles. Enfin on ne peut oublier, comme dernière manifestation de la vitalité du Limousin à cette époque, les vingt-deux cardinaux et les trois papes (Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI) qu'il donna à la cour d'Avignon.

Mais à partir du milieu du XIV^e siècle, sous l'influence du désastre de Poitiers, de la peste de 1348 et de l'épuisement amené par l'exode des clercs à la cour d'Avignon, le Limousin entre dans une période d'inertie qui dure jusqu'à la Révolution. Cependant, à travers ce long effacement, il y a quelques sursauts de vie dont témoignent les Etats provinciaux de 1418 à 1454, la formation de nouvelles communes au XV^e siècle, l'activité des peintres-émailleurs au XVI^e, la restauration catholique au XVII^e, le mouvement d'études et de recherches dont la Société d'agriculture fut le centre à partir de 1759, le développement de la grande industrie à dater de 1740 environ. Les compétitions épiscopales du XV^e siècle, les guerres religieuses du XVI^e, les misères du commencement du XVII^e arrêtaient trop souvent les conséquences qu'on pouvait attendre de ces reprises d'action.

Le véritable intérêt de cette période est dans l'histoire des progrès du pouvoir royal. Reconquis par Charles V en 1371, le Limousin voit peu à peu toutes ses libertés annulées par les agents du roi. Les Etats provinciaux perdent en 1452 le droit de voter l'impôt, les consuls de Limoges en 1470 le droit de se renouveler par cooptation. Il n'y a plus désormais de communes que celles qu'autorise la royauté. L'institution à *Limoges* (V. ce mot) d'une généralité de finances, d'un présidial, d'un gouvernement militaire, d'une intendance, l'annexion de la vicomté de Limoges et de la vicomté de Turenne au domaine royal (1589 et 1738) font passer tous les pouvoirs aux mains de la royauté, qui trop souvent s'en servit dans son intérêt particulier plutôt que dans celui de la province. Pour tirer le Limousin du profond abaissement où il se trouvait réduit, comme la plupart des provinces du Centre et du Massif, il faudra la longue intendance de Turgot (1761-74). Avec lui commence réellement la période moderne de l'histoire de cette province.

HOMMES CÉLÈBRES. — Outre ceux qui ont été nommés à l'art. LIMOGES, on peut encore citer comme appartenant au Limousin proprement dit: saint Eloi, ministre de Dagobert, VII^e siècle; le chroniqueur Bernard Guy, XIV^e siècle; les troubadours Eble et Bernard de Ventadour, XIII^e siècle; Pierre-Roger, devenu Clément VI, † 1352; autre Pierre-Roger, devenu Grégoire XI, neveu du précédent, † 1378; Etienne Aubert, devenu Innocent VI, † 1362; les frères Antoine-François et Gilles de Noailles, ambassadeurs du roi au XVI^e siècle; l'humaniste Mare-Antoine Muret, † 1585; Etienne Baluze, † 1718; le cardinal Dubois, † 1723; le littérateur Saint-Aulaire, † 1742; Marmontel, † 1799; le médecin Cabanis, † 1808; Treilhard, † 1810; Gay-Lussac, † 1850, etc.

INTENDANTS DU LIMOUSIN. — La liste biographique en a été dressée pour la première fois par M. Fray-Fournier: Charles Turquant d'Aubeterre, 1588 et 1591; Méry de Vic, 1589; Jean de Thumery de Boissize, 1594-96; Le Camus de Jambeville, 1602; Denis Amelot, 1616-19; Nicolas Le Prévost d'Amboille, 1621; Pierre d'Autry-Seguiet, 1621; Bazin de Bezons, 1629; René de Voyer d'Argenson, 1632-36; Tavérie, sieur de Conti, 1638; Guill. Fremin des Couronnes, 1639-43; Nicolas de Corberon, 1643-47; Jacques de Chaulnes, 1648; Etienne Foullé, 1649-50; François-Boehart de Champigny, 1654-58; Claude Pellot, 1658-64; Ch. Le Jay, 1664-65; Jacques-Honoré Barentin, 1665; Henri Dagnesseau, 1666-69; Nicolas Dorien, 1669-71; Antoine de Ribeyre, 1671; Henri de Nesmond, 1672; Turgot de Saint-Clair, 1672; J. Bidé de La Grandville, 1672-76; M. A. Jubert de Bouville, 1676-78 et 1689-94; Louis Bazin de Bezons, 1678-80; P. Cardin Le Bret, 1681-83; Mathias Poncet de La Rivière, 1683-84; J.-A. de Gourgues, 1684-86; Michel

de Barberie 1^{er}, sieur de Saint-Contest, 1686-89; Jubert de Bouville (V. ci-dessus); L. de Bernage, 1694-1702; Rouillé de Fontaine, 1703-8; Guy de Carré, 1708-10; M.-A. Bosc du Bouchet, 1710; Ch. Boucher d'Orsay, 1710-19 et 1724-30; Ch.-N. Le Clerc de Lesseville, 1716-18; F.-N. Le Tonnelier de Breteuil, 1718-23; Pierre Pajot, 1723-24; Ch. Boucher (V. ci-dessus); Aubert de Tourny, 1730-34; H.-L. de Barberie II, sieur de Saint-Contest, 1743-51; Chaumont de La Millière, 1751-56; Christ. Pajot de Marcheval, 1757-61; Jacques Turgot, 1761-74; Pierre Le Noir, 1774; J.-B. Nic. d'Aine, 1775-83; Ch. Meulan d'Ablois, 1784-90. Alfred LEROUX.

BIBL.: BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, *Annales du Limousin*, 1689 (t. III de l'*Hist. de Saint-Martial*). — DUROUX, *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, 1811. — BARNY DE ROMANET, *Hist. de Limoges et du Haut et Bas-Limousin*, 1821. — MARVAUD, *Hist. politique, civile et religieuse du Bas-Limousin*, 1842, 2 vol. — LEYMARIE, *Hist. du Limousin: la bourgeoisie*, 1846, 2 vol. — MARVAUD, *Hist. des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, 1873, 2 vol. — A. LEROUX, *Géographie et histoire du Limousin*, 1890. — E. ESPERANDIEU, *Inscriptions de la cité des Lemovices*, 1891. — Abbé TExIER, *Recueil des inscriptions du Limousin*, 1851. — M. DELOCHE, *Etudes sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge*, 1861. — Ph. DE BO-REDON et E. RUPIN, *Sigillographie du Bas-Limousin*, 1886. — Ph. DE BO-REDON, *Notes pour servir à la sigillographie du dép. de la Haute-Vienne*, 1892. — Abbé LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, 1856-80, 1 vol. — A. DUBOYS et abbé ARBELLOT, *Biographie des hommes illustres... du Limousin*, t. I. — Gallia christiana, t. II. — Abbé ROYPIERREFFITTE, *Etudes historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche*, 1857-63. — Ant. THOMAS, *les Etats provinciaux de la France centrale*, 1879, 2 vol. — L. GUIBERT, *les Confréries de pénitents... dans le diocèse de Limoges*, 1879; *la Famille limousine d'autrefois*, 1883; *la Corporation limousine*, 1885; *les Enclaves poitevines du diocèse de Limoges*, 1886; *l'Instruction primaire en Limousin sous l'ancien régime*, 1888; *les Cahiers du Limousin et de la Marche en 1789*, 1889; *les Communes en Limousin, du XII^e au XV^e siècle*, 1891. — A. LEROUX, *Hist. de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, 1888; *les Institutions charitables dans l'ancien diocèse de Limoges*, 1884; *la Généralité de Limoges*, 1891. — G. D'HUGUES, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, 1859. — "... *Récits de l'hist. du Limousin publiés par la Soc. archéologique de Limoges*, 1885. — "... *le Limousin: notices scientifiques, historiques, économiques*, 1890. — A. LEROUX, *les Sources de l'histoire du Limousin*, 1895.

LIMOUSINAGE ou **LIMOUSINERIE** (Constr.). Maçonnerie de moellons hourdés de mortier ou de plâtre et dressée au cordeau, mais à parements bruts et dont le nom vient des ouvriers mêmes employés à ce genre de travail et qui étaient et sont encore le plus souvent originaires de l'ancienne province du Limousin.

LIMOUZINIÈRE (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu; 4,575 hab.

LIMOUZINIÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de La Roche-sur-Yon; 314 hab.

LIMOUZIS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques; 295 hab. Mines de fer et de manganèse.

LIMOUX (*Limosus*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aude, sur l'Aude; 6,371 hab. Stat. de la ligne de Carcassonne à Quillan. Cité pour la première fois dans un diplôme de 854, le lieu était pourtant habité dès l'époque romaine, à en juger par les débris qui couvrent le sol; une partie de la ville actuelle s'est appelée jusqu'au XII^e siècle *Flacianum*. Limoux, étant dans le comté de Razès, suit le sort de ce territoire, appartient successivement à des comtes francs, puis aux comtes et aux vicomtes de Carcassonne. En 881, l'église Sainte-Eulalie est donnée par le roi Carloman à Saint-Just de Narbonne; plus tard elle est attribuée à l'abbaye de Saint-Hilaire du Lauquet par le comte Roger. En 1115, le vicomte Bernard Aton acquiert une partie du domaine de la petite ville; elle est alors administrée par des bailes, qu'un jugement rendu en 1152 contre l'un d'eux accusé de concussion, qualifié de *ministri*. En 1157, Louis VII confirme à l'église de Narbonne la possession du

lieu, c.-à-d. de l'église de Limoux. Dès cette époque cette ville est devenue la principale du comté de Razès. En 1192, le vicomte Roger II exempte les habitants du droit de mainmorte, et les autorise à faire librement leur testament. En 1207, l'église Saint-Martin est enlevée aux bénédictins de Saint-Hilaire et donnée à la nouvelle communauté de Prouille, fondée par saint Dominique. Après la prise de Carcassonne, en 1209, Limoux est occupée par Montfort qui la transporte dans la plaine de l'Aude et en donne la seigneurie à l'un de ses meilleurs capitaines, Lambert de Thury, qui prend dès lors le nom de Lambert de Limoux. Dès 1222, Limoux était revenue à ses anciens maîtres et avait réoccupé la colline où s'élevait l'ancien château. En 1226, elle se soumet un instant aux officiers royaux, pour se rallier l'année suivante à la cause du seigneur légitime, Trencavel. Soumise encore une fois après le traité de Paris (1229), Limoux reçoit de nouveau dans ses murs le jeune vicomte en 1240.

Les héritiers de Lambert de Limoux n'étaient plus dès lors seigneurs de la ville; elle fait partie à dater de 1231 de l'assise de Pierre de Voisins, seigneur français, ancien serviteur des Montfort et entré aux gages de la couronne. Divers actes des enquêteurs de saint Louis règlent un peu plus tard le montant de la taille annuelle due par les habitants, et ceux-ci, pour expier leur participation à l'hérésie, commencent en 1256 la reconstitution de l'église Saint-Martin. Limoux appartenait toujours à la famille de Voisins; à la suite de longs et sanglants démêlés entre le seigneur Guillaume et les habitants, Guillaume la cède à Philippe le Bel en 1296. Un peu plus tard les consuls prennent part à la révolte de 1304 amenée par les excès des inquisiteurs; la trahison est sévèrement punie; une quarantaine d'habitants, dont les consuls, sont pendus l'année suivante, et le consulat est supprimé. Il sera du reste rétabli dès 1307. Ces consuls élus par les notables rendaient la justice criminelle sous la présidence du viguier royal et réglaient la police de la ville. En 1317, Jean XXII érige Limoux en cité épiscopale, mais les dominicains de Prouille qui possédaient l'église de Saint-Martin, nouvelle cathédrale, protestent hautement et le nouvel évêché est transféré à Alet. Une ordonnance royale de 1319 remanie les limites de la viguerie royale de Razès, ch.-l. Limoux, et ce siège subsistera jusqu'au XVII^e siècle, temps où il sera transformé en sénéchaussée avec présidial. Durant les années suivantes, la ville est désolée par des inondations de l'Aude, contrarié dans son cours par les barrages et les moulins des religieuses de Prouille; l'autorité royale doit intervenir pour rétablir la paix et rappeler les nonnes au respect des droits d'autrui. La peste noire éprouve ensuite la ville, qui doit se fortifier pour résister aux invasions des Anglais et des routiers, ce qui ne l'empêche pas d'être prise, pillée et incendiée par le prince Noir en 1355. Reconstituée et fortifiée à nouveau durant les années suivantes, elle a du reste à supporter sa part de tous les maux qui accablent alors le pays: impôts extraordinaires, exactions des gens d'armes, ruine du commerce, etc. Au début du XV^e siècle, on reconstitue le diocèse civil de Limoux, réuni à celui d'Alet; les deux diocèses restent unis jusqu'en 1660.

Dès le début des guerres de religion (1562), les calvinistes occupent fortement la ville que les catholiques reprennent après un siège en règle, et qui est mise à sac. Le parti catholique, puis ligueur, reste définitivement le maître, et en 1588 les Etats languedociens de la Ligue s'y tiennent dans le réfectoire des Cordeliers; le présidial de Carcassonne y siège de 1588 à 1590. Enfin en 1596, elle se soumet à Henri IV. Plus tranquille sous la minorité de Louis XIII, Limoux a néanmoins à souffrir de la peste et perd une partie de ses privilèges; la juridiction du viguier royal est accrue aux dépens de celle des consuls. Le collège des doctrinaires est établi en 1646; il subsistera jusqu'à la Révolution; en 1674, création de l'hôpital général. Au siècle suivant, la ville perd les derniers vestiges de

ses libertés par la création d'un maire perpétuel. Eglise reconstruite en partie au XIII^e siècle, consacrée au XV^e, terminée au XVII^e; clocher du XV^e siècle. — Tout près, l'église de Notre-Dame de Marseille (XIII^e-XIV^e siècles), lieu de pèlerinage.

Draperies florissantes dès le XIII^e siècle. Vignobles célèbres sous le nom de *Blanquette de Limoux*. — Patrie de Fabre d'Églantine et d'Alexandre Guiraud. A. MOLINIER.

BIBL. : D. VAISSETE, *Hist. de Languedoc* (nouv. édit.), *passim*. — FONDS-LAMOTHE, *Notice historique sur la ville de Limoux*; Limoux, 1838, in-8. — BUZAIRIS, *Libertés et coutumes de Limoux*; Limoux, 1851, in-8. — V. encore *Mémoires de la Société de Carcassonne*, t. I, et *Académie de législation de Toulouse*, t. I.

LIMPERANI (François-Mathieu-Léonard), homme politique français, né à Bastia le 3 août 1831. Fils d'un député conservateur de la monarchie de Juillet, il fut avocat à Bastia et devint un propagateur des idées républicaines. Il fonda le journal *la Revanche*, qui passa ensuite sous la direction de Paschal Grousset. Il fut élu député de la Corse à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, et y siégea au centre gauche. Il présida le conseil général de la Corse en 1871. En 1876, il échoua à Corte contre M. Gavini, fut nommé conseiller à la cour de Bastia (1876), procureur général à cette cour (1879), conseiller à la cour d'appel de Paris (1881). A.-M. B.

LIMPIVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 640 hab.

LIMPOPO. Fleuve de l'Afrique australe (*Bembé* des Baloyas et Tongas; *Oari* des Bassoutos, ou *Oira* sur les anciennes cartes portugaises; rivière des *Crocodiles*; et, à l'embouchure, *Inhampoura*, ou *Méli* des Zoulous). Dans son ensemble, il forme une demi-circonférence dont le diamètre, de 700 kil., situé sur le 25° parallèle S., s'étend entre les long. E. 31° 1/2 et 24 1/2, de son embouchure aux sources de son affluent le Marico, et dont la convexité avec un rayon d'environ 350 kil., atteint au N. presque le 22° lat. S.; cette courbe est d'autant plus remarquable qu'elle est circonscrite par celle que le Zambèze, sur le 19° parallèle, forme entre les long. E. 34° et 24°. Le Limpopo a ses premières sources, simples ruisseaux, sur le plateau de Pretoria. Il commence par couler dans la direction du N.-O., atteint au confluent du Marico, par 24° 43' lat. S. et 815 m. d'alt., la frontière occidentale du Transvaal; il change là brusquement de direction, en tournant vers le N., puis vers le N.-E., l'E. et le S.-S.-E., achevant sa grande courbure; après avoir atteint au N.-E. le confluent du Nyl, il descend, en allant à l'E., la haute terrasse sud-africaine, dont il s'échappe par de profonds défilés, franchit par le plus remarquable de ses nombreux rapides, savoir la cascade de Tolo Azimé, les Zoutpans berge, descend de cluse en cluse, et s'échappe une dernière fois des montagnes pour entrer dans la plaine et dans le territoire portugais (22° 43' lat. S., 29° 30' long. E.), qu'il parcourt en allant au S.-S.-E. jusqu'à ce que, après s'être uni à son principal affluent, l'Olifant, il débouche par 25° 44' 6" lat. S. et 31° 24' 36" dans l'océan Indien. Ses affluents de droite sont : le Moritele, le Matlabas, la Pongola, la Palala, le Nylstroom, la Sand, le Sterk, le Limvubu ou Parouri, qui ont leurs sources dans le Transvaal au N. et l'Olifant ou Lipaloulé, qui a ses sources dans sa portion méridionale, se dirige au N.-E., franchit les monts Lebombo, à la frontière, reçoit à gauche la Lé-laba, et tourne brusquement au S.-E. pour s'unir au fleuve principal par 24° 40' lat. S. Les affluents de gauche, sont : l'Elands, le Marico, O. du Transvaal; la Notuane, le Siro-rume, le Mahalapye, la Sétouane ou Lotrani, le Sérulé et la Madoutsy, qui arrosent la partie orientale des États du Khama; enfin, la Schascha, le Makhae, la Bubyé et la Nuanetsi, qui descendent du versant méridional des monts Malopo, ligne de partage des eaux entre le bassin du Limpopo et celui du Zambèze, et sillonnent la partie méridionale du Matélélé; les affluents de ces deux fleuves entremêlent leurs sources, à l'intérieur de la contrée. Le

Limpopo n'est un des grands fleuves de l'Afrique que par son étendue, non par la masse de ses eaux, qui se perdent en partie dans les marécages en son cours inférieur; son embouchure est étroite, de 300 m. de large, obstruée par des bancs de sable; son accès est d'ailleurs assez facile. On a remonté le fleuve en bateau à vapeur jusqu'à 430 kil. La superficie de son bassin est évaluée à 560,000 kil. q. La plaine du Limpopo est humide et malsaine. La vallée du Limpopo inférieur et moyen jusqu'au N.-O. de Pretoria, à une distance variable de 10 à 130 kil. au S. du fleuve, forme à peu près la limite du fléau de la mouche tsetsé; les éléphants se réfugient dans cette zone riveraine pour éviter les chasseurs. C. DELAUAUD.

BIBL. : SAINT VINCENT ERSKINE, *Journey of exploration to the mouth of the river Limpopo*, dans *Journal of the Royal Geogr. Soc.*, 1809, vol. XXXIX. — MAUCH, *Reisen in Inneren von süd Afrika*, dans *Mittheil. de Petermann*, 1870. — CHADDOK, *Visit to the Limpopo*, dans *Proceed. of the roy. Geogr. Soc.*, 1885.

LIMULE (*Limulus* Mull.). I. ZOOLOGIE. — Ce genre de Crustacés forme à lui seul la famille et l'ordre des *Xiphosures* (V. ce mot).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les représentants fossiles des Limules datent du trias, peut-être même du carbonifère. Le *L. Bronni* du grès bigarré supérieur des Vosges est l'espèce authentique la plus anciennement connue. Les espèces du jurassique sont déjà très voisines des espèces vivantes (*L. Walchi* de Solenhofen) (V. HEMIASPIS, XIPHOSURES et GIGANTOSTRACÉS). E. TRT.

LIN. I. Botanique. — (*Linum* L.). Genre de plantes, type de la famille des Linacées, caractérisés comme il suit : les fleurs sont régulières et hermaphrodites; sur le réceptacle convexe s'insèrent 5 sépales, 5 pétales alternes, caducs, et 10 étamines, monadelphes à la base; 5 d'entre elles sont superposées aux sépales et fertiles; l'anthere est biloculaire, introrse; les 5 autres étamines restent stériles.



Linum usitatissimum L.

L'ovaire, supère, est surmonté d'un style à 5 longues branches stigmatifères et présente à sa base un disque hypogyne de 5 glandes oppositipétales. Il a primitivement 5 loges superposées aux pétales avec 2 ovules collatéraux, descendants, le micropyle dirigé en haut et en dehors; plus tard une fausse cloison sépare les 2 ovules. Le fruit est une capsule à déhiscence septicide, et chaque demi-loge renferme une graine descendante, albuminée. Les cotylédons sont charnus et la radicule supère. Les Lins sont des herbes ou des sous-arbrisseaux répandus dans toutes les régions tempérées ou chaudes (non tropicales) des deux mondes; leurs feuilles sont simples, généralement alternes, sans stipules, leurs fleurs groupées en cymes, bipares ou unipares, et simulant des grappes. On en connaît environ

80 espèces, parmi lesquelles : *L. aquilinum* Mol., qu'on emploie au Chili comme tonique et fébrifuge; *L. selaginoides* Lamk, préconisé au Pérou comme tonique amer et apéritif; *L. catharticum* L., espèce commune en Europe dans les prés humides et sur la lisière des bois et usitée, dans quelques contrées, comme purgative, à la dose de 4 gr. en substance ou de 8 gr. en infusion; elle renferme un principe amer et drastique, la liuine; *L. usitatissimum* L., que l'on cultive en grand pour ses fibres libériennes qui servent à la fabrication des toiles. Les semences de cette dernière espèce forment dans l'eau un mucilage visqueux résultant du gonflement de leur tégument cellulaire superficiel. On les prescrit parfois en infusion comme tisane adouçissante et diurétique, ou en nature à petite dose comme laxative; on se sert de la *farine de lin* pour faire des cataplasmes et d'une décoction pour des fomentations, des lotions, des bains et des lavements. L'*huile de lin*, extraite des semences où elle est particulièrement renfermée dans l'embryon, est fixe et siccativ; extraite à froid, elle est douée de propriétés adouçissantes et laxatives et s'emploie en outre en lavements et en embrocations. Elle sert à la fabrication des vernis, des bougies et des sondes, etc. Les *L. austriacum* L. de France et de Sibérie, *L. maritimum* L. du midi de l'Europe et *L. Levisii* Pursh. de l'Amérique du Nord sont également employés comme textiles, mais leur fibre est plus grossière que celle de l'espèce précédente.

On donne encore le nom de Lin à des plantes diverses : LIN RADIOLE (V. RADIOLE). — L. BÂTARD ou SAUVAGE. Le Garou (V. DAPINE). — L. DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE; c'est le *Phormium tenax* Forst. — L. DE MARAIS, une Linai-grette (V. ERIOPHORUM). — L. DE LIÈVRE ou L. MAUDIT, le *Cuscuta epithymum* (V. CUSCUTE). — L. SAUVAGE. Nom donné parfois à la Linaière vulgaire (V. LINAIRE) et à l'*Achillea ptarmica* L. (V. ACHILLEA). Dr L. HN.

II. Agriculture. — D'après quelques auteurs, le lin serait spontané en France; pour d'autres, il est originaire de l'Asie. S'il faut en croire Virgile, ce sont les Gaulois qui ont fait connaître la culture du lin aux Romains. La culture de cette plante va en diminuant en France; c'est ainsi qu'en 1842, nous en cultivions 98,000 hect.; en 1873, cette étendue tombait à 93,000 hect.; elle était de 64,000 hect. en 1883 et de 30,000 hect. en 1891. C'est le dép. du Nord qui en cultive le plus; la décroissance de cette culture est due à la concurrence étrangère et aussi à l'usage toujours croissant des toiles de coton et autres.

ESPÈCES ET VARIÉTÉS. — Les variétés de lin cultivées en France et en Belgique se divisent en lins de printemps et en lins d'hiver. Les lins de printemps sont appelés *lins froids*; les variétés les plus importantes sont: le *lin de Riga* ou *lin de tonne*, qui provient de semences issues de Russie; très estimé; le *lin après tonne*, obtenu avec des semences récoltées sur le lin de Riga, moins développé, mais donnant une filasse plus fine; le *lin commun*, produit par des graines recueillies sur les lins *après tonne*. Les lins d'hiver ou *lins chauds* ne sont représentés que par une seule variété plutôt cultivée pour ses graines que pour sa filasse, qui est de médiocre qualité.

NATURE DU SOL. — Le lin doit être cultivé dans les situations abritées, car il redoute les grandes sécheresses et l'excès d'humidité; les grands vents lui sont également contraires et nuisent à la qualité des filasses. Ce qu'il lui faut avant tout, c'est une terre profonde, meuble et fraîche, dans laquelle il puisse facilement enfoncer ses longues racines; les terres d'alluvions lui conviennent particulièrement. Le sol doit être profondément ameubli; trois labours sont ordinairement nécessaires; les deux premiers sont donnés en hiver, le troisième au printemps. Le lin succède généralement au trèfle, à la luzerne, à la betterave, à la carotte, aux fèves ou au colza. Comme c'est une plante qui puise surtout dans les couches profondes du sol, le lin ne doit pas revenir souvent à la même place; il faut au moins laisser un intervalle de quinze ou vingt ans.

ENGRAIS. — On a cru pendant longtemps que le lin demandait une grande quantité d'engrais; or cette plante est moins sensible à la quantité qu'à la qualité et à l'appropriation des matières fertilisantes. Ce qu'il demande surtout, c'est une terre anciennement fumée, riche en humus accumulé depuis longtemps. Il faut au lin du fumier bien décomposé; on ne le lui applique généralement pas directement, mais il profite de la fumure fournie à la plante précédente. Au deuxième labour, on incorpore souvent, au sol, une dose de 1,000 à 1,500 kilogr. de tourteaux, surtout de colza ou d'œillette. Très souvent, enfin, cette fumure est complétée par des engrais chimiques, notamment du sulfate d'ammoniaque ou du nitrate de soude, des superphosphates, du chlorure de potassium, etc. Pour ces engrais, qui viendront s'ajouter aux tourteaux et au fumier et qu'on appliquera au printemps, il faudra proportionner la dose suivant leur teneur en principes utiles de manière à apporter au sol, par hectare : 30 à 40 kilogr. d'azote, 40 à 50 kilogr. d'acide phosphorique, 80 à 100 kilogr. de potasse.

SEMAILLES. — Le choix des semences a une très grande importance; celles-ci doivent être âgées de deux ans; elles seront lourdes, luisantes, d'un jaune d'or ou brun clair. On sème le lin dès que les gelées du printemps ne sont plus à craindre, c.-à-d. en avril ou mai. Lorsqu'on cultive le lin en vue de l'obtention de la filasse, ce qui est le cas le plus habituel, on doit semer de 250 à 300 kilogr. de graines par hectare. Au contraire, les semis elairs conviennent mieux lorsqu'on cultive le lin pour la graine. Le plus souvent on sème le lin à la volée par un temps calme, car l'épandage régulier des graines est assez difficile. Après le semis, on donne deux hersages croisés que l'on exécute avec des herses légères, puis quelques jours après on donne un léger roulage.

SOINS D'ENTRETIEN. — Le lin, pendant sa végétation, exige des soins persévérants; il redoute beaucoup les mauvaises herbes, contre lesquelles il faut le protéger. Les binages étant impossibles, à cause du mode de semis à la volée, on doit recourir à des sarclages dès que le terrain se salit. Le premier s'effectue lorsque les jeunes plantes ont 5 à 6 centim. de hauteur; cette opération, généralement exécutée par des femmes, doit être faite avec beaucoup de délicatesse, car le jeune lin est très sensible. Huit ou dix jours après, on donne un second sarclage, puis, si c'est nécessaire, un troisième et même un quatrième, toujours à huit ou dix jours d'intervalle; enfin on cesse ces façons lorsque les tiges du lin ont pris un développement suffisant pour résister aux quelques plantes adventives qui peuvent encore se trouver dans la linère. Pendant sa végétation, le lin est attaqué par plusieurs ennemis. Tout d'abord les altises ou puces de terre qui sont parfois très redoutables, surtout peu après la levée. Une maladie assez fréquente du lin est la *brûture*, qui se traduit par un dessèchement des tiges. Un autre ennemi important du lin est la *cuscuta* (V. ce mot). Dans quelques localités du Nord, on cultivait autrefois une certaine quantité de lin ramé, destiné à fournir une filasse très fine pour la fabrication des dentelles. Chaque planche de lin, semé très dru, était entourée de piquets fourchus placés à 1 m. les uns des autres et supportant des perches posées en travers sur lesquelles reposait un grillage destiné à soutenir le lin et à l'empêcher de verser.

RÉCOLTE ET RENDEMENT. — Lorsqu'on veut obtenir de la filasse propre à la confection des toiles fines, on arrache le lin quand il est encore en fleur; quand on veut de la filasse ordinaire, on arrache lorsque les tiges jaunissent à la base et que les premiers fruits sont formés. Il faut saisir le moment propice pour arracher, car une récolte prématurée donne une filasse peu solide et produit trop de déchet en étoupe, tandis qu'une récolte trop tardive donne une filasse dure et grossière. L'arrachage se fait à la main en tirant obliquement de manière à avoir les racines. Les bottes sont secouées, puis liées ou non et disposées en

petits tas allongés ou chaines. Le lin achève ainsi de mûrir et de sécher pendant cinq ou six jours, puis on procède à la confection des gerbes, formées chacune de sept à huit poignées unies par un lien de paille.

Les rendements sont très variables, suivant le mode de culture, le climat, etc. Un hectare rend de 300 à 700 kilogr. de filasse et de 200 à 400 kilogr. de graines; la valeur moyenne de la filasse est de 60 à 115 fr. le quintal; celle de la graine 20 à 30 fr.

COMMERCE. — La France produit actuellement pour 21,300,000 fr. de lin (filasse). Les lins les plus estimés sont ceux de Flines (Nord), généralement très beaux et très blancs, les lins de la Lys dont la couleur est gris verdâtre; les lins d'Hazebrouck, etc. Les lins de Belgique les plus recherchés sont ceux de Courtrai, qui sont doux, soyeux, jaunâtres et passent avec raison pour les meilleurs de l'Europe. Puis les lins d'Ypres, ceux de Malines, etc. Les lins belges sont employés dans le pays et exportés en France et en Angleterre. Les lins de Hollande ont moins d'importance; les plus connus sont les lins de Frise, toujours très longs et de couleur foncée. Quant aux lins de Russie, ils nous arrivent en grandes quantités de Riga, de Saint-Petersbourg, etc. Les plus importants sont les lins d'Arkhangelsk, de Reval, de Riga, de Saint-Petersbourg, etc. En résumé, la filature française a besoin de lins fins et moyens qu'elle demande à la Belgique, et de lins gros que fournit la Russie. Quant à la graine de lin, elle a des usages très multiples. On en tire tout d'abord, par l'expression, une huile très siccative et il reste des tourteaux qui sont couramment employés dans l'alimentation du bétail.

Albert LARIBALÉTRIER.

III. Industrie. — HISTORIQUE. — L'origine de l'emploi du lin dans la confection des tissus remonte à des temps aussi reculés que celui de la laine. Les tissus de lin constituaient, comme chacun sait, les vêtements de la caste sacerdotale. Ainsi trouvons-nous le lin dans les bandelettes qui enveloppaient les momies égyptiennes. Pline raconte qu'on l'employait, chez les Romains, pour la confection des toiles à voiles, et donne sur sa mise en œuvre les détails de fabrication prouvant que ses contemporains étaient arrivés à une solution approfondie de la question. Au dire de Pline, on fabriquait avec le lin des tissus légers: « La première personne qui trouva la manière de filer ces toiles légères qui formèrent des vêtements fut Pamphile de Céos, fille de Latois, car le moyen de passer sous silence le nom de l'inventrice d'un habillement qui montre la femme à nu, sous prétexte de la vêtir! » Le travail par procédés mécaniques s'est appliqué en dernier lieu au lin; la création de cette industrie a coûté de nombreux sacrifices et de grands efforts. Il a fallu le talent et l'énergie de Philippe de Girard pour la réaliser. L'aptitude mécanique des Anglais était restée impuissante devant la solution de ce problème; mais s'ils ont été réduits à nous emprunter l'invention de Girard, leur activité nous a laissés bientôt en arrière pour les grands résultats qu'ils surent tirer de notre découverte.

La lenteur des progrès de l'industrie du lin peut paraître étrange, si on la compare aux progrès réalisés dans l'industrie du coton. On ne comprend que difficilement comment une matière, dont les brins peuvent se diviser à l'infini, pour donner naissance à des fibrilles longues, soyeuses et élastiques, est aussi rebelle lorsqu'il s'agit de la transformer mécaniquement en fil, imitant ainsi ce que font à merveille les modestes ménagères de nos campagnes. Les découvertes essentielles de Philippe de Girard consistent dans le passage des rubans des machines préparatoires à travers des peignes animés d'un mouvement dirigé dans le sens de la marche de ces rubans, et la dissolution par l'eau chaude de la gomme qui rend les filaments rebelles à l'étrépage sur le métier à filer. L'industrie anglaise y ajouta la préparation des étoupes par des procédés et à l'aide de machines analogues, mais de dimensions plus grandes que celles qui servent à la préparation du coton. Actuellement, l'Angleterre tient la première place pour l'importance de

son industrie. Belfast en est le centre le plus important. En France, on la trouve surtout dans les dép. du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Eure et du Calvados.

MANIPULATIONS PRÉPARATOIRES OU AGRICOLES. — Elles comprennent: 1° le rouissage; 2° le teillage.

Rouissage. Le lin est formé d'une série de tubes réunis intimement entre eux par une matière gommo-résineuse. La partie extérieure est une espèce d'écorce qui durcit pendant la végétation et a reçu le nom de *chênevotte*. On donne le nom de *filasse* aux filaments souples et déliés, débarrassés de la matière gommo-résineuse qui les réunit, et de la partie solide qui les enveloppe. Le rouissage s'opère par l'exposition du lin à l'action d'une eau courante ou stagnante jusqu'à ce que la *chênevotte* se détache de la filasse. Plus la plante est mûre, plus le rouissage doit durer. Une certaine fermentation se produit, manifestée par la teinte jaunâtre et l'altération de la limpidité de l'eau. Cinq ou huit jours suffisent pour cette opération qui a l'inconvénient de répandre une odeur infecte, car elle est en somme une véritable putréfaction. De plus, la matière à rouir étant forcément placée en couches superposées, le rouissage n'est pas homogène. Aussi a-t-on cherché à se dispenser de la méthode par immersion prolongée. Les seuls résultats importants sont ceux du procédé irlandais, qui consiste: 1° à déposer le lin dans des cuves avec de l'eau qu'on chauffe à la vapeur à 32° C.; la fermentation est rapide et complète en soixante heures; 2° à sécher à l'air d'abord et ensuite dans un séchoir. Citons aussi un procédé chimique qui a donné de bons résultats. On fait dans une auge en bois un mélange d'eau et d'acide sulfurique, assez peu acide pour que, placé dans la bouche, il agace seulement les dents. Ce mélange doit être agité fréquemment. Les bottes de lin y sont plongées, puis retirées et mises à égoutter en piles. Cette opération est renouvelée plusieurs fois en ayant soin de l'alterner avec des lavages à l'eau ordinaire. Vient enfin un dernier lavage à l'eau, puis un lavage à l'eau alcaline préparée avec de la potasse ou de la soude du commerce, assez peu concentrée pour qu'à la langue elle n'ait qu'une saveur urinoise. Après rouissage, il faut, bien entendu, faire sécher les tiges à l'air, puis au séchoir.

Macquage ou broyage. Cette opération intermédiaire, qui précède le teillage, consiste simplement à briser le brin pour le séparer des fibres; l'instrument employé s'appelle *macque* ou *broie*. Le procédé, purement agricole et fort primitif, consiste à battre les *chênevottes* comme on bat les épis de blé. Le rendement en est fort inférieur. En Angleterre, on les bat entre une pierre unie et un maillet à blé. Le meilleur procédé consiste en l'emploi de machines broyeures formées de rouleaux cannelés, superposés, en fonte de fer, entre lesquelles on place les *chênevottes* parallèlement aux axes. Les fibres sont très bien séparées sans être brisées; la filasse reste en bandes parallèles.

Teillage. Cette opération consiste à nettoyer la filasse. Elle se fait par un battage spécial. Une planche P, tenue

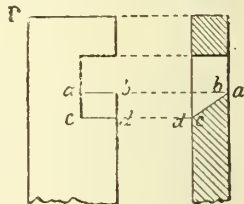


Fig. 1.

verticalement par un support, porte une entaille dont le bord inférieur est taillé en biseau. Sur le biseau, d'ailleurs légèrement arrondi, afin d'éviter les coupures, on place à cheval les fibres de lin. Puis on les bat, du côté *cd*, au moyen d'un sabre de bois appelé *espade*. On a cherché à remplacer ce teillage à la main par un teillage mécanique; le succès n'a pas été remarquable. Les meilleures machines, les plus simples, sont, en effet, encore trop compliquées pour qu'on puisse les considérer comme de véritables instruments ruraux; inventées en Belgique, importées en France par M. Mertens, elles sont construites par MM. Chapelle et Montgolfier.

PRÉPARATIONS MANUFACTURIÈRES. — *Coupage du lin.* Il a pour objet de faciliter les opérations de la filature, en divisant les filaments en trois parties. On sépare le milieu des deux extrémités. Cette opération ne se fait pas pour les lins ordinaires.

La section de coupe ne doit pas être normale au filament, car, lors de la triture des brins pour former le fil continu, les jonctions seraient trop sensibles par l'épaisseur. Un arrachement irrégulier est donc préférable. On emploie quelquefois une espèce de scie circulaire à trois ou quatre lames contiguës, qui tournent très rapidement, tandis que le lin avance vers elles, fermement tenu aux deux extrémités à l'aide de deux paires de poulies à rainures pressées l'une contre l'autre par des poids considérables. On opère donc à la fois un sciage et un broyage.

Peignage. Le peignage a pour but de diviser les brins, autant que faire se peut, sans briser les filaments, de les assouplir sans les fatiguer, de les détacher parfaitement les uns des autres, afin de faciliter leur glissement au contact

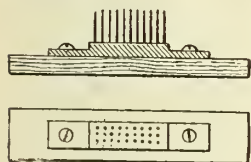


Fig. 2.

et de les ranger aussi parallèlement que possible. Ce peignage se fait encore souvent à la main. Le peigne est formé d'une pièce de bois rectangulaire à laquelle s'adapte une pièce métallique dans laquelle sont fixées des aiguilles en acier trempé plus ou moins fines et rapprochées. Ce peigne est fixé à un mur, à une hauteur convenable au-dessus du sol, c.-à-d. environ 0^m75. L'ouvrier a d'ailleurs à sa disposition trois peignes de recharge dont la finesse est graduée. Il est inutile d'ajouter que l'ouvrier doit retourner bout pour bout la mèche de lin qu'il tient à la main, afin de peigner successivement les deux extrémités. Ce travail fait subir au lin un déchet assez considérable dans lequel il faut distinguer : 1^o les corps étrangers ; 2^o les brins très courts, mêlés en tous sens, qui sont arrachés par le peigne. Cette dernière partie constitue les *étoupes*, tandis que la partie de la mèche qui se trouve

peignée dans toute sa longueur reçoit le nom de *longs brins*. Les étoupes, pour être employées à faire des produits inférieurs, doivent subir un cardage au moyen de cardes analogues à celles que nécessite la laine.

Le peignage mécanique apparaît sous une forme réellement pratique avec la machine peigneuse de Philippe de Girard. La mèche de lin descend verticalement entre deux tiges verticales B garnies d'aiguilles. Chaque tige est rattachée par deux manivelles m à deux axes de rotation (le mouvement de rotation étant celui des flèches f'). Il en résulte que, pendant un quart de tour, les dents peignent en s'abaissant ; pendant le second, elles s'écartent

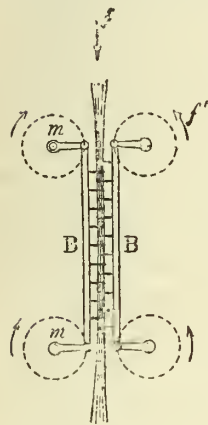


Fig. 3.

de la mèche ; pendant le troisième, elles remontent verticalement ; pendant le quatrième, elles viennent reprendre le contact de la mèche. Aujourd'hui, cette ingénieuse machine ne possède plus sa vogue d'antan. On a remplacé les mouvements alternatifs par des mouvements continus. Les deux séries de dents sont fixées, par exemple, sur deux toiles sans fin, animées d'un mouvement de circulation continue. Les mèches de lin sont retenues par une extrémité dans des pinces en bois (V. fig. ci-après). Elles sont placées par un enfant à l'entrée d'une coulisse, où elles glissent jusqu'à leur position définitive. Il va sans dire que

l'opération est répétée, c.-à-d. qu'on peigne, dans un second passage sur la machine, la partie primitivement serrée dans la pince.

Etalage et étirage. Alors commencent les opérations de la filature proprement dite. Comme le nom de l'opération l'indique, elle consiste à étirer les fibres. Pour cela, les mèches de lin sont entraînées par des rouleaux lamineurs sur une table étireuse ; attirés de l'autre côté de cette table par des rouleaux de sortie, qui, animés d'un déplacement plus rapide, produisent l'étirage. La table étireuse est formée de sortes de peignes à aiguilles verticales qui se déplacent constamment dans le sens du mouvement du lin. Arrivés au bout de la table, ces peignes sont ramenés par-dessous, puis remontés à leur position de départ, à l'entrée de la table. Le mouvement des

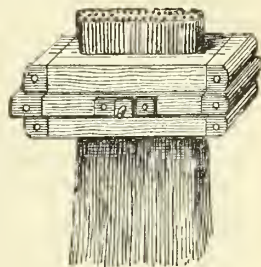


Fig. 4.

peignes est produit simplement. L'extrémité de chaque barrette-peigne appuie dans le filet d'une vis d'Archimède. Les deux vis étant en rotation communiquent à la barrette un déplacement horizontal. A la sortie des derniers lamineurs, les rubans sont déversés en un ruban unique qui va se jeter dans un pot en fer-blanc, d'où on l'extraira pour les opérations terminales.

Filage en gros. Les rubans sont alors trop longs et d'une trop grande finesse pour résister directement à la traction sans avoir subi une légère torsion. Ce filage en gros se fait sur un banc à broches que nous ne décrivons pas, car il est identique à celui décrit pour le coton. Le nombre des broches seul diffère.

Métiers à filer. Les rubans enroulés sur les bobines sont portés aux métiers qui ont pour but de finir le fil. Ces métiers sont de deux sortes : les métiers à filer à sec ; les métiers à filer à l'eau chaude. Le filage à l'eau chaude s'emploie pour les numéros les plus fins. C'est encore à Philippe de Girard qu'est due la première idée de l'application de l'eau chaude pour arriver au filage en fin. La supériorité de cette méthode fut reconnue incontestable, mais l'augmentation des frais qu'elle comporte ne permet pas souvent de l'employer pour les bas numéros. Ajoutons en passant que le filage à l'eau chaude lui-même donne des produits inférieurs à ceux que les braves ménagères obtiennent avec leurs rouets. Pour la description des métiers à filer le lin, V. FILAGE, t. XVII, pp. 444-445). RIEGEL.

BONNETERIE DE LIN (V. BONNETERIE, t. VII, p. 339).

LIN (Saint), 2^e pape (67-78 ?), fêté comme *martyr* le 23 sept. Les indications qui précèdent sont empruntées à la liste officielle des papes et au Martyrologe romain. Irénée dit que « les saints apôtres confièrent à Linus le ministère de l'épiscopat » (III, 3). Eusèbe répète que « Linus hérita le premier de l'épiscopat après le martyr de Paul et de Pierre », et il attribue à cet épiscopat une durée de 12 ans (*Hist. eccles.*, III, 13). Le *Catalogue Libérien*, 12 ans 4 mois 12 jours, de l'an 55 à l'an 57. Le *Catalogue Félicien* ne compte que 11 ans 3 mois 12 jours ; il ajoute que Linus était fils d'Herculanus, que conformément au précepte de saint Pierre, il ordonna aux femmes de se couvrir la tête, pour se tenir dans l'église, qu'il souffrit le martyr et fut enterré dans le Vatican, à côté de saint Pierre. — D'autre part, les *Constitutions apostoliques* (VI, 46) montrent Linus consacré par saint Paul, premier évêque de Rome, et elles l'identifient avec le Linus mentionné par cet apôtre, alors prisonnier à Rome, dans sa *seconde épître à Timothée* (IV, 21). Afin d'ajuster les dates indiquées par le *Catalogue Libérien* avec la date légendaire du martyr de saint Pierre (an 66), le premier compilateur du *Liber Pontificalis* présente Linus comme un évêque vicairé, or-

donné par saint Pierre pour administrer l'Eglise de Rome pendant son absence. La commémoration du martyr de Linus est fondée sur une hypothèse plus ou moins vraisemblable, mais qui n'est appuyée par aucune espèce de document historique. Enfin, pour clore cette relation, dont tous les articles sont contestés et contestables, il convient de constater, en ce qui concerne la sépulture de Linus, que le Vatican ne contenait aucun tombeau antérieur à Constantin, et qu'avant le ^{iv}e siècle il était réputé, non comme le lieu de la *sépulture* de saint Pierre, mais seulement comme le lieu de son *martyre*. — Deux écrits latins, prétendant contenir les relations du martyr de saint Pierre et de saint Paul, ont emprunté le nom de Linus. On les considère généralement comme la traduction remaniée d'un ouvrage grec, de provenance gnostique. La première édition a été préparée par Le Fèvre d'Étaples, qui l'a jointe à son commentaire sur les Epîtres de saint Paul, *Sancti Pauli Epistolæ XIV... Accedit ad calcem Linus episcopus De Passione Petri et Pauli, ex graeco in latinum conversa* (Paris, 1512, in-fol.). E.-H. VOLLET.

LINA (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Phytophages, famille des Chrysomélidés, fondé par Redtenbacher pour des Chrysomèles ainsi caractérisées : prothorax plus étroit que le corps; élytres élargis en arrière; antennes courtes terminées par une massue; tibias postérieurs marquées d'un sillon. Une douzaine d'espèces habitent l'Europe dont deux très communes sont nuisibles aux diverses espèces de peupliers dont leurs larves dévorent les feuilles au printemps et à la fin de l'été, car ces Insectes ont deux générations par an. La Chrysomèle du peuplier (*Lina populi* Linn.) est bleu verdâtre sombre et métallique avec les élytres rouges un peu noires à leur extrémité; longueur 8 à 9 millim. Celle du tremble (*Lina tremulæ* Fab.) est plus petite avec le prothorax à bords droits, et les élytres non marquées de noir. M. M.

LINAC. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (E.) de Figeac; 629 hab.

LINACÉES (*Linacea* Lindl.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'herbes, d'arbustes et d'arbres, dont les feuilles sont ordinairement alternes et stipulées. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières, à réceptacle convexe; la corolle offre ordinairement 5 pétales libres, parfois appendiculés en dedans; les étamines sont au nombre de 10, dont 5 fertiles oppositifolées et 5 stériles oppositifolées; l'ovaire, supère, est composé de plusieurs loges renfermant des ovules anatropes; le fruit est capsulaire ou charnu, la graine avec ou sans albumen. Les Linacées se rapprochent beaucoup des *Géraniacées* (V. ce mot). Elles se subdivisent en quatre tribus : 1° **LINÉES** (genres : *Linum* L., *Radiota* Gmel., *Anisadenia* Wall.); 2° **HUGONIÉES** (genres : *Hugonia* L., *Orthocosmus* Benth., *Izonanthes* Jack.); 3° **ERYTHROXYLÉES** (genres : *Erythroxylon* L. et *Anculophus* Benth.); 4° **HOUMIRIÉES** (genre : *Houmiri* Aubl.). Dr L. Hx.

LINACRE (Thomas), médecin et humaniste anglais, né à Canterbury vers 1460, mort le 20 oct. 1524. Il étudia le latin et le grec en Italie et devint le plus habile grammairien de son temps dans ces deux langues; il approfondit ensuite la philosophie et la médecine grecque, et étudia surtout Galien qu'il traduisit par la suite. De retour en Angleterre, il devint successivement médecin des rois Henri VII, Henri VIII et de la princesse Marie. Il réussit à enlever au clergé le droit de conférer les droits en médecine et fonda avec l'aide du cardinal Wolsey le Collège royal de médecine de Londres, qui non seulement conféra les grades, mais exerça une surveillance sur l'exercice de la médecine. Il créa en outre deux chaires de médecine à Oxford et une à Cambridge. On lui doit encore un savant ouvrage sur les auteurs classiques : *De Emendata latini sermonis structura* (Londres, 1524, in-4; souv. réimpr.); une *Grammaire* anglaise (v. 1524), etc. Dr L. Hx.

LINAIGRETTE (Bot.) (V. ERIOPOREUM).

LINAIRE (*Linaria* Tourn.) (Bot.). Genre de plantes Di-

cotylédones, de la famille des Scrofulariacées. Les Linaires, confondues par Linné avec les *Antirrhinum*, sont des plantes herbacées, rarement

sous-frutescentes, répandues dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique. Les caractères principaux sont la présence d'un éperon à la corolle et celle de deux ouvertures régulièrement percées au sommet ou sur les côtés de la capsule, soit par la chute de petites valves, soit par celle d'opercules circulaires. Les autres caractères sont ceux des *Antirrhinum* (V. ce mot). Le *L. vulgaris* Mill. possède des propriétés diurétiques; on en faisait autrefois un onguent émollient qu'on appliquait sur les hémorrhoides. Le *L. cymbataria* Mill. ou *Cymbalaire* était jadis préconisé comme vulnéraire et résolutif, ainsi du reste que les *L. triphylla* Mill., *L. spuria* Mill. et *L. elatine* Mill., tous désignés indistinctement sous le nom de *Velvete*.



Linaria vulgaris Mill.

LINANT DE BELLEFONDS (Maurice-Adolphe), communément connu sous le nom de *Linant Bey*, ingénieur français, né à Lorient en déc. 1800, mort au Caire le 6 juil. 1883. Fils d'un lieutenant de vaisseau, il se joignit, comme dessinateur, au retour d'un voyage à Terre-Neuve (1818), à un groupe d'archéologues qui allaient visiter l'Égypte, entra, malgré sa grande jeunesse, au service de Mohammed Ali en qualité d'ingénieur, dressa une carte hydraulique du delta du Nil, puis fit une longue série d'explorations dans la Haute-Égypte, en Abyssinie, dans le Darfour, en Palestine, ou il périt les panoramas de Jérusalem et de Bethléem, en Arabie Pétrée, et entra en 1828 au service du vice-roi avec le grade d'ingénieur en chef. En 1847, il dirigea, avec *Bourdetoue* (V. ce nom), les études topographiques de l'isthme de Suez. Il reçut la même année le titre de bey. Peu en faveur auprès d'Abbas Pacha, mais nommé par Saïd Pacha directeur général des ponts et chaussées, il appuya de tout son pouvoir les projets de Ferdinand de Lesseps et fut ingénieur en chef des travaux du canal de Suez. Il a publié : *l'Edbaye* (Paris, 1868, in-8 et atlas); *Hist. des principaux travaux d'utilité publique exécutés en Égypte* (Paris, 1874, in-8, et atlas).

LINARD. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat; 621 hab. Au village de Bois-Féru, ruines d'un couvent de cordeliers bâti en 1400.

LINARD (Adolphe-Désiré), homme politique français, né à Givet le 29 oct. 1839. Fabricant de sucre et raffineur, il fut élu député des Ardennes le 23 déc. 1888, avec un programme antirevisionniste. Il combattit en conséquence le boulangisme et fut réélu par l'arr. de Rethel en 1889 et 1893. Il s'est beaucoup occupé des questions agricoles et des questions ouvrières et a rapporté notamment la loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

LINARDS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf-la-Forêt; 2,133 hab.

LINARES (SAN AMBROSIO DE). Ville du Chili central, ch.-l. de la prov. du même nom, près du rio Achihueno; 40,000 hab. La province s'étend au S. du rio Maule, à

partir de son affluent le Loneomilla, jusqu'à l'arête des Andes, sur 9,036 kil. q., avec 7,714 hab. Bien arrosée, elle a de belles prairies et des cultures prospères.

LINARES. Ville d'Espagne, prov. de Jaen, à 21 kil. N.-O. de Baeza; 25,000 hab. Elle est au centre de vastes mines de plomb argentifère dont l'importance s'est beaucoup accrue après 1860. Les bons minerais s'exportent en France et en Belgique et fournissent un plomb qui passe pour le meilleur du monde. Ils étaient exploités à l'époque carthaginoise et romaine, mais furent abandonnés jusqu'au XVIII^e siècle. Linares renferme des fabriques de poudre, de dynamite, des fonderies, des corderies, etc. A.-M. B.

LINARES (SAN FELIPE DE). Ville du Mexique, Etat de Nuevo Leon, à 150 kil. S.-E. de Monterey; 12,000 hab. (pour la commune).

LINARIA. I. BOTANIQUE (V. LINAIRE).

II. ORNITHOLOGIE (V. LINOTTE).

LINARS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac; 480 hab.

LINAS (Linaïe). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 1,164 hab. Stat. du chem. de fer sur la route de Paris à Arpajon. La première mention de ce lieu se voit dans un diplôme de Louis d'Outremer, daté de 936, où il est question de reliques de saint Merry, déposées alors dans l'église, qui jusque-là était consacrée à saint Etienne. Cet édifice, construit au XIII^e siècle, est d'une belle architecture; un legs fait à la fabrique, en 1842, lui a valu plusieurs tableaux de Philippe de Champaigne.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, IV, 117-127 de l'édit. de 1883. — V. aussi le 3^e fascicule (1883 p. 27-8) de la *Comm. des antiq. et arts de Seine-et-Oise*.

LINAS (Charles de), archéologue français, né à Arras en 1812, mort le 14 avr. 1887. Il a consacré sa vie à l'étude de l'histoire de l'art au moyen âge et spécialement de l'orfèvrerie. Ses principales publications sont : *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France* (Arras, 1860-63, in-8); *Orfèvrerie mérovingienne, les œuvres de saint Eloi et la verroterie cloisonnée* (Paris, 1864, in-8); *l'Histoire du travail à l'exposition universelle de 1867* (Arras et Paris, 1868, in-8); *Armures des hommes du Nord, les casques de Falaise et d'Amfreville* (1869, in-8); *les Origines de l'orfèvrerie eloisienne* (1877-87, 3 vol. in-8); *l'Art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge* (1882, in-8); *la Chasse de Gimel et les anciens monuments de l'émaillerie* (1883, in-8); *Œuvres de Limoges conservées à l'étranger* (1885, in-8). Il a collaboré à la *Revue de l'art chrétien*, aux *Annales de Didron* et à la *Gazette archéologique*. M. P.

LINAY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 314 hab.

LINAZAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray; 436 hab.

LINCEI (Acad. des) (V. ACADEMIE, t. I, p. 230).

LINCEL. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne; 153 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne d'Apt à Volx.

LINCHEUX-HALLIVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy; 284 hab.

LINCKIA (*Linckia* Nardo). Genre d'Echinodermes, de la classe des Astéroïdes, ordre des Stellérides. Les *Linckia* sont pourvus d'une armature ambulacraire et n'ont de papilles respiratoires qu'à la surface dorsale où elles se répartissent entre les mailles du réseau dorsal. Ces animaux se reproduisent souvent par scissiparité. Espèce type : *Linckia Guildingii* de l'Atlantique.

LINÇOIR (Constr.). Pièce de bois, de fer à T ou de tôle avec cornières, faisant partie d'un plancher et que l'on assemble avec des solives d'enchevêtrement pour recevoir, au droit d'une cheminée ou d'une trémie quelconque, les solives dites de remplissage. Dans un comble, le linçoir reçoit, au droit des lucarnes ou des tuyaux de fumée, les extrémités supérieures ou inférieures des chevrons coupés

pour le passage de ces lucarnes ou de ces tuyaux de fumée.

LINCOLN. VILLE. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Witham, au confluent du canal de Foss dyke; 37,312 hab. Elle est située sur le fleuve au point où il traverse les collines du Cliff range; la ville basse est le long de l'eau, la ville haute sur les pentes d'un monticule de 155 m. d'alt. La ville haute a des rues étroites en pente raide; la ville basse est le quartier du commerce. Les principaux monuments sont : le château bâti par Guillaume le Conquérant; l'hôtel de ville du temps de Richard II; la cathédrale, qui domine toute la ville, fut bâtie de 1075 à 1350 (la partie principale par un architecte français du Blésois dans la première moitié du XII^e siècle); elle est en forme de double croix, avec une tour de 80 m. Des 52 églises que Lincoln possédait du temps d'Edouard VI, il n'en reste que 13. Il subsiste une porte du XII^e siècle, une autre de l'époque romaine (Newport), aujourd'hui en contre-bas.

Lincoln a peu de commerce, étant seulement le marché agricole de la région voisine. Elle n'a plus son ancienne importance. A l'époque romaine, *Lindum colonia* fut une des principales villes de la Grande-Bretagne. Elle devint la résidence des rois de Mercie; au temps de la conquête normande c'était la troisième ville du royaume (après Londres et York). Mais peu à peu l'élément ecclésiastique y prévalut. Malgré ses couvents, elle souffrit beaucoup des guerres civiles. En 1141, Robert de Gloucester y défit le roi Etienne. En 1266, elle fut saccagée. En 1644, le comte de Manchester la prit d'assaut. Etienne et Henri II y avaient été couronnés. Henri IV y tint un parlement.

COMTÉ. — Comté maritime de l'Angleterre orientale, situé entre l'estuaire de l'Humber au N., la mer du Nord et le Wash à l'E., les comtés de Norfolk au S.-E., Cambridge et Northampton au S., Rutland au S.-O., Leicester et Nottingham à l'O., York au N.-O. Il mesure 7,154 kil. q. et compte 472,778 hab. (en 1891). La côte est plate et bordée de marais, surtout au S.-E. où s'étend la région des Fens avec ses nombreux canaux (V. GRANDE-BRETAGNE); les marais de Holland, Wildmore, West Fens, East Fens, sont drainés par le Witham, ceux de Deeping, Bourn, Great Porsand, Whaplode par le Welland; citons encore au N. la vallée marécageuse de l'Ancholme et au N.-O. l'*Isle of Axholme*. Tous ces cantons, avec leurs canaux et leurs digues, rappellent l'aspect des Pays-Bas.

Le reste du comté est une plaine eoupee par deux chaînes de collines parallèles courant du N. au S., les *Wolds* à l'E., longues de 65 kil., larges de 13; le Cliff range à l'O. entre l'Humber et le Grantham. Les divers terrains géologiques se succèdent par bandes parallèles de l'E. à l'O. : alluvions au N.-E. et S.-O., sols crétacés dans la chaîne des Wolds, jurassiques entre celle-ci et le Cliff range qui est liasique; enfin, triasique au N.-O. dans l'*Isle of Axholme*. Le comté de Lincoln est arrosé à l'O. et au N. par le Trent et par l'Ancholme, affluent de l'Humber; au N. par le Witham et son affluent de gauche le Nain; par le Welland et son affluent le Glen et le Shire Drain. Il est traversé par les canaux de navigation de Stainforth à Kedby (du Trent au bassin houiller du Yorkshire), de South à Tétneyhaven, de Sleafvad au Wittham et de Grantham au Trent. Le climat est sain, l'atmosphère pas très humide, la chute d'eau de 600 millim. dans le S. Le sol est très fertile et le pays essentiellement agricole. Les labours occupent 59 %, les prairies 27 % des terres. Les principales cultures sont le froment, l'orge, l'avoine, les fèves. On compte environ 70,000 chevaux, 240,000 bœufs, 1,200,000 moutons, 90,000 porcs. Les chevaux de trait et de selle ont eu longtemps une grande réputation; les moutons (sans cornes) fournissent la meilleure laine de l'Angleterre; la viande de boucherie est excellente. Les oies des Fens sont nombreuses. La terre est plus divisée qu'ailleurs. Le comté de Lincoln est le second de la Grande-Bretagne (après East Lothian) pour la production agricole.

L'industrie est peu active, quoique les mines de fer pro-

duisent plus de 1,200,000 tonnes de minerai et qu'en 1885 les hauts fourneaux aient produit 235,000 tonnes de fer. Au point de vue administratif, le comté était jadis subdivisé en trois districts ou *ridings* : *Parts of Lindsey* au N., *Parts of Kesteven* au S.-O., *Parts of Holland* au S.-E. Le ch.-l. est Lincoln. Il renferme cinq bourgs : Boston, Grantham, Great Grimsby, Stamford, Louth. Conquis par les Romains vers 78 ap. J.-C., il fit partie de la Flavia Caesarensis, puis du royaume de Mercie, auquel l'enleva le roi de Northumbrie; les Danois en furent longtemps maîtres.

A.-M. B.

BILL. : *Memoir illustrative of the history and antiquities of the county and city of Lincoln*; Londres, 1850.

LINCOLN (Mont). Sommet des monts de Parks range, Etat du Colorado (Etats-Unis); 4,332 m. d'alt. Il domine de 1,450 m. le Pare et de 1,224 Leadville.

LINCOLN. Ville des Etats-Unis, Illinois, sur le Salt creek; 8,000 hab. Marché agricole au croisement des ch. de fer de Chicago à Saint-Louis, Ilavane à Clinton, etc.

LINCOLN. Ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Nebraska, sur la Platte; 30,000 hab. Fondée en 1867, en pleine prairie, elle a vite grandi; en 1870, elle comptait 2,440 hab.; en 1880, 13,000. Non loin sont des salines.

LINCOLN (Comtes de). Ce titre appartient à l'ancienne famille de Lacy. Le premier comte, *John de Lacy*, qui mourut le 22 juil. 1240, joua un grand rôle dans l'histoire du temps. Il se croisa en 1215 et 1218 et assista au siège de Damiette. Il fut ambassadeur à Anvers en 1227 et fit partie de la commission chargée de négocier un traité avec la France en 1230. Il devint comte de Lincoln le 22 nov. 1232. — Son fils *Edmund* (1227-57) eut de son mariage avec Alice, fille de Manfred III, un fils, *Henry*, 3^e comte de Lincoln, né vers 1249, mort en 1311, qui fut le personnage le plus important de la famille. Il fut ambassadeur en France en 1292, guerroya en Gascogne, assiégea Bordeaux sans succès en 1296, négocia le mariage du prince de Galles Edouard avec Isabelle de France. Il fut employé à d'autres négociations avec la France et notamment proclama la paix de Paris en 1303 et prit possession de la Gascogne au nom du roi d'Angleterre. Il fut un des conseillers les plus écoutés et les plus actifs d'Edouard I^{er}. Après lui, le titre de comte de Lincoln passa à sa fille Marguerite et s'éteignit avec elle le 2 oct. 1348; il reparut dans les familles de *Clinton* (V. ce nom) et *Pole* (V. ce nom).

R. S.

LINCOLN (Abraham), seizième président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, né dans le comté de Hardin (Kentucky) le 12 févr. 1809, assassiné à Washington le 15 avr. 1865. Il descendait d'une famille de quakers de Virginie passés dans le Kentucky. Son père, Thomas Lincoln, marié en 1806 à Nancy Hanks, également Virginienne, passa en 1816 dans l'Indiana où sa femme (oct. 1818) mourut. Il se remaria à une veuve. Le jeune Abraham entretint les plus affectueuses relations avec sa belle-mère. Très vigoureux, il aida son père à exploiter la ferme et ne suivit l'école que pendant six mois. Il garda un goût très vif pour la lecture et se composa un cahier de morceaux choisis. Il fut bientôt aussi réputé pour sa gaieté, son éloquence, contant des histoires ou prononçant des harangues, que pour sa force et son adresse. Il avait six pieds quatre pouces de haut. En 1828, il se rendit à la Nouvelle-Orléans avec une cargaison. En mars 1830, il passa avec sa famille dans l'Illinois où il se bâtit une maison au N. du Sangamon, à 16 kil. O. de Dekatur. Abraham travailla chez des voisins et fit ses premiers discours en public. En 1831, il descendit de nouveau en radeau à la Nouvelle-Orléans: il le sauva d'un échouage en inventant un appareil; plus tard, en 1849, il devait prendre un brevet à ce sujet. C'est à ce voyage de 1831 que remonte l'horreur de Lincoln pour l'esclavage. A son retour, il fut ensuite employé à New Salem. Après la banqueroute de son patron, il s'engagea dans une compagnie de volontaires pour la campagne contre Black Hawk (le Faucon noir). Il y fut élu

capitaine (1832). Il se présenta alors aux élections législatives dans l'Illinois, hésitant entre les whigs et Jackson; il fut battu. Lincoln s'établit alors maître de poste à New Salem avec un associé nommé Berry (mai 1833-36). Celui-ci était un ivrogne qui leur fit faire faillite et ce ne fut qu'en 1849 que Lincoln acheva de payer les dettes contractées à cette occasion. Dans l'intervalle, il s'était adonné à l'étude des lois; en 1834, il avait été élu député à la législature de l'Etat, comme candidat whig. Il ne cessa d'y siéger jusqu'en 1840, adoptant à partir de 1837 la profession d'avocat consultant à Springfield; il y acquit une grande réputation. Dans la législature de l'Illinois, il était devenu le chef des whigs et avait pour principal adversaire Stephen A. Douglas qu'il devait retrouver jusqu'au terme de sa carrière.

En 1846, il fut élu au congrès fédéral. Il fut l'adversaire résolu du président Polk, combattit la guerre contre le Mexique, sommant le président de déclarer en quel lieu se serait produite la prétendue violation de frontières. Il réclamait l'extension des droits de l'Union à l'encontre de ceux des Etats particuliers, soutenait avec acharnement les abolitionnistes, réclamant la suppression de l'esclavage dans le district fédéral (1849). Il fit campagne énergiquement pour les candidats whigs, se présenta vainement au Sénat (1849), refusa le poste de gouverneur de l'Oregon. Il fit une très brillante campagne électorale en 1855 et fut présenté par son Etat comme candidat à la vice-présidence de la république, mais non choisi. En 1858, il se porta à l'élection sénatoriale contre Stephen A. Douglas qui l'emporta. Le débat portait surtout sur l'admission du Kansas dans l'Union, comme Etat esclavagiste ou non esclavagiste. Cette campagne fut de la plus haute importance parce que Lincoln obligea son concurrent à se prononcer contre la décision Dred Scott, ce qui lui aliéna une partie des démocrates et ensuite, en divisant ce parti, décida de sa défaite à l'élection présidentielle. Pour l'élection sénatoriale, Lincoln eut la majorité (4,000 suffrages) des voix des électeurs du premier degré, mais la répartition des districts électoraux assura 8 voix de majorité à Douglas qui fut réélu. En 1859, il continua la lutte contre celui-ci dans l'Ohio, puis visita le Kansas, New York, la Nouvelle-Angleterre où il fut acclamé. La Convention républicaine pour le choix d'un candidat présidentiel adopta pour plateforme la négation de la légalité de l'esclavage (18 mai 1859); le lendemain elle choisit son candidat; la lutte fut circonscrite entre Lincoln et Seward, et le premier désigné au troisième tour de scrutin. Les démocrates avaient la majorité dans le pays, mais ils se divisèrent; les extrêmes sudistes portèrent Breckenridge, les nordistes plus modérés Douglas et le parti de l'« union constitutionnelle » Bell. Au vote du 6 nov., Lincoln n'eut pas les deux cinquièmes des suffrages des électeurs du premier degré (1,866,452 voix contre 1,291,574 à Douglas, 850,082 à Breckenridge et 646,124 à Bell); mais le système électoral des Etats-Unis lui assura la majorité des électeurs du second degré; il eut toutes les voix des Etats du Nord, soit 180, contre 12 à Douglas, 72 à Breckenridge et 39 à Bell. La période qui précéda l'entrée en fonctions du nouveau président fut occupée par ses tentatives conciliatrices. Il s'efforçait d'éviter la sécession et la guerre, offrant des postes à plusieurs de ses plus distingués adversaires. Ils refusèrent. Lincoln faillit même être assassiné à Baltimore, quand il se rendit à Washington pour inaugurer son gouvernement (4 mars 1861). La guerre civile commença six semaines après. On en trouvera le récit ailleurs (V. ETATS-UNIS, t. XVI, pp. 618-626). Lincoln y déploya une extrême énergie, une constance inébranlable. Dès le 15 avr. il appelait 75,000 volontaires; il déclara que l'abolition de l'esclavage serait le prix de la lutte. Cependant, en mai 1862, il essayait encore de faire admettre aux esclavagistes un système d'émancipation graduelle. Quelques mois après, il la proclamait immédiate dans tous les Etats en rébellion. Il entra en conflit avec Mac Clellan dont il désapprouvait la temporisation

et le destitua le 7 nov. 1862. La suspension de l'*habeas corpus*, prononcée le 3 mai 1861, lui attira de grosses difficultés, en particulier dans l'Etat de New York. Aux élections de 1864, la lutte fut très vive dans le Nord entre Lincoln, de nouveau candidat présidentiel, et Mac Clellan. Celui-ci n'eut que 1,802,237 voix contre 2,213,665 au président sortant, lequel réunit toutes les voix des Etats abolitionnistes, sauf celles du New Jersey, du Delaware et du Kentucky, soit 212 contre 21; neuf Etats sudistes ne prirent pas part à l'élection.

La seconde présidence de Lincoln (4 mars 1865) fut très courte. Le 3 avr. 1865, il fit son entrée triomphale à Richmond, la capitale des Confédérés; le 14 avr., deux jours après la capitulation de Lee, il lança un message, examinant un problème de la réorganisation (*reconstruction*) de l'Union. Le 14 avr. au soir, il se rendit avec sa femme et deux amis au théâtre Ford, à Washington. On jouait *Our American Cousin*. Un obscur acteur, J. Wilkes Booth, fanatique sudiste, entra dans sa loge par derrière et lui tira un coup de pistolet à la tête, puis bondit sur la scène s'écriant : « *Sic semper tyrannis*, le Sud est vengé. » Lincoln perdit connaissance et mourut le lendemain matin. A la même heure, le secrétaire d'Etat, Seward, était l'objet d'une tentative d'assassinat. On crut découvrir qu'il y avait eu un complot pour tuer à la fois tous les chefs du parti républicain; une commission militaire condamna huit personnes; quatre, dont une femme, furent exécutées, quatre envoyées aux travaux forcés. Des funérailles magnifiques furent faites à Lincoln, dont le corps embaumé fut transporté à Springfield et enseveli au cimetière d'Oak Ridge le 4 mai 1865. On lui a élevé un monument à cette place (1874) et une statue à Washington (1876). Il demeure un des types les plus sympathiques de la démocratie américaine par son incorruptible honnêteté, sa modestie, son énergie grâce à laquelle ce pionnier s'éleva à la tête de la république; il alliait la bonne grâce et l'esprit à une netteté de jugement et une lucidité intellectuelle remarquables. Il avait épousé le 4 nov. 1842 Mary Todd de Lexington. Leur fils, Robert, né en 1843, se distingua dans la guerre de la Sécession, fut avocat à Chicago, ministre de la guerre sous la présidence de Garfield (1881). A.-M. B.

BIBL. : H.-J. RAYMOND, *Life and public Services of A. Lincoln*; New York, 1866. — BOYD, *Memorial Lincoln bibliography*; Albany, 1870. — BANCROFT, *Memorial Address of the life and character of A. Lincoln*; New York. — Citons encore les biographies de LAMON (Boston, 1870-1872), STODDARD (New York, 1884), ARNOLD (Chicago, 1885), THAYER (all., Gotha, 1885). — RICE, *Reminiscences of A. Lincoln by distinguished men of his time*; New York, 1886. — V. aussi la bibl. de l'art. ETATS-UNIS.

LIND (James), médecin anglais, mort à Gosport le 13 juil. 1794, à un âge avancé. Le premier, il a bien décrit le *Scorbut* (Edimbourg, 1753, in-8, et autr. éd.; trad. fr., 1756 et 1771, et allem., 1775); il est encore l'auteur de deux ouvrages remarquables, l'un *Sur les Maladies des gens de mer* (Edimbourg, 1757, in-8, et autr. éd.; trad. fr., 1758); l'autre *Sur les Maladies des Européens dans les pays chauds* (Londres, 1768, in-8, et autres éd.; trad. fr., 1781 et 1798), enfin d'ouvrages estimés sur les fièvres infectieuses, putrides, etc. D^r L. HX.

LIND (M^{me} GOLDSCHMIDT, née Jenny), cantatrice suédoise, née à Stockholm le 6 oct. 1820, morte à Malvern le 1^{er} nov. 1887. Son nom restera comme l'un des plus célèbres dans l'histoire de l'art au XIX^e siècle. Élève de Berg à l'école de chant du théâtre royal de Stockholm, elle débuta avec succès à ce théâtre en jouant Agathe du *Frei-schutz*, *Euryanthe*, Alice de *Robert le Diable* et la *Vestale*. Elle voulut cependant venir se perfectionner à Paris, où elle reçut des leçons de Manuel Garcia et où Meyerbeer, charmé de sa voix merveilleuse, lui prédit le bel avenir qui l'attendait. Elle débuta au Grand-Opéra de Paris en 1842 aux applaudissements du public, mais elle ne fut pas engagée. C'est Meyerbeer qui la fit engager en 1844, à Berlin, où, après avoir débuté triomphalement dans *Norma*, elle créa avec éclat le rôle principal de son nou-

vel opéra, le *Camp de Silésie*. On l'entendit ensuite à Hambourg, à Cologne, à Bonn (pour l'inauguration de la statue de Beethoven) et à Copenhague. Après être retournée un instant à Stockholm, elle accepta, en 1846, un engagement pour Vienne, et l'année suivante se produisit au théâtre de la Reine, à Londres, avec un immense succès. On l'y retrouvait en 1849, et ce succès était tel que les recettes du théâtre atteignaient, dit-on, le chiffre énorme de 2,000 livres sterling. On ne peut se faire une idée de l'enthousiasme qu'elle excitait, à ce point que ceux qui ne pouvaient pénétrer dans la salle se pressaient en foule pour la voir monter en voiture à la fin du spectacle, et que les places les plus rapprochées de la sortie du théâtre se payaient plusieurs schillings. En 1850, Jenny Lind fut engagée, en compagnie du pianiste et compositeur Julius Benedict, par le fameux entrepreneur Barnum, pour une immense tournée de concerts en Amérique qui lui rapporta près d'un million. On ne saurait imaginer le délire qu'elle causa parmi les spectateurs américains; c'était véritablement de la folie, et sa renommée, justifiée d'ailleurs par un talent de premier ordre, atteignit alors son apogée. C'est au cours de ce voyage triomphal qu'elle épousa le compositeur allemand Otto Goldschmidt. De retour en Europe, après avoir fait parvenir à Stockholm une somme de 500,000 fr. pour la fondation d'une institution charitable, elle séjourna quelques années à Dresde, puis se rendit de nouveau à Londres pour y donner une série de concerts qui ne cessèrent d'attirer la foule. Elle se fixa définitivement en Angleterre et se produisit pour la dernière fois en public le 20 janv. 1870, à Dusseldorf, pour y chanter *Ruth*, oratorio de son mari. Arthur POUJIN.

LINDA (Guillaume-Damase Van), *Lindanus*, évêque de Gand, né à Dordrecht en 1525, mort en 1583. Il fit ses études à Louvain, professa l'écriture sainte à Dillingen, devint inquisiteur de la foi dans les provinces de Hollande et de Frise, puis évêque de Ruremonde et enfin de Gand. Parmi ses nombreux ouvrages, nous ne mentionnons que ceux qui se rapportent aux controverses théologiques, où il excellait : *Acta colloquiorum religionis per Germaniam conciliandæ causa habitorum, potissimum annum 1530* (Augsbourg, 1540; Ratisbonne, 1577); *De Optimo Genere interpretandi Scripturas libri III* (Cologne, 1558); *Panoplia evangelica, seu de Verbo evangelico libri V* (Cologne, 1553, 1558), augmenté des *Tabulæ analyticae omnium hæreson hujus sæculi* (Paris, 1564); *De Modo veræ confessionis* (1568); *Apologétique libri III, ad Germanos pro Concordia cum Catholica Christi ecclesia* (Anvers, 1568-70, 2 vol. in-8); *Dubitantius dialogus de origine sectarum hujus sæculi* (Cologne, 1571); *Stromatum libri III pro defensione concilii Tridentini* (Cologne, 1571); *Mysticus Aquilo* (Cologne, 1580), application d'une prophétie de Jérémie à la Réformation; *Concordia discors, seu quarimonia Christi Ecclesiæ* (Cologne, 1583).

LINDA (Joseph), écrivain tchèque, né à Nove Mitrovice (Bohême), dans les dernières années du XVIII^e siècle, mort à Prague en 1834. Il étudia le droit, fut attaché à la bibliothèque de l'université de Prague et rédigea divers journaux. Il se fit surtout remarquer par un roman historique : *L'Aurore sur le paganisme ou Václav et Boleslav* (1818), la première œuvre de ce genre en tchèque, et par un drame, *Jaroslav Sternberg* (1823). On a supposé qu'il avait pris part à la fabrication des poèmes apocryphes connus sous le nom de *Manuscrit de Kralove Dvor* et *Jugement de Libussa*.

LINDACKÉRITE (Minér.) (V. ECHROÏTE).

LINDAU. Ville de Bavière, sur une île du lac de Constance, reliée à la terre par une digue de 555 m. et un pont de bois de 219 m.; 5,500 hab. Ancien et nouvel hôtels de ville, tour romaine; beau port. Commerce de légumes et fruits, transit entre la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. — Les Romains avaient établi dans cette île un camp retranché (*Castrum Tiberii*) pour contenir les Vindéliens et les

Alamans. En 882, un diplôme cite *Lintowa*, en 1268 *Lindavia Civitas*. Au temps de Rodolphe de Habsbourg, Lindau était ville impériale. Elle fit partie de la ligue de Souabe (1331). Une diète impériale s'y tint en 1496. En 1530, elle adopta la Réforme, adhéra à la *Confessio tetrapolitana* et à la ligue de Smalkalde. Elle soutint un siège contre les Suédois (1646-47). L'abbaye princière de femmes située dans la même île voulut soumettre la ville, mais celle-ci resta autonome jusqu'en 1803 où elle fut donnée aux princes de Bretzenheim; en 1805, elle devint bavaroise. A.-M. B.

LINDAU (Rudolf), diplomate et écrivain allemand, né à Gardelegen, dans la Vieille-Marche de Prusse, le 10 oct. 1830. Élève de la faculté des lettres de Montpellier, puis secrétaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Après un long voyage dans l'Orient asiatique, il fut chargé par le gouvernement suisse d'établir des relations commerciales au Japon. Il fonda à Yokohama, en 1864, *The Japan Times*, et retourna en Allemagne en 1869. Dans la guerre de 1870, il suivit la garde prussienne, comme secrétaire du prince de Wurtemberg, et envoya au *Staatsanzeiger*, pendant toute la durée de la guerre, les *Berichte vom Gardekorps*, qui furent réunis en volume sous le titre de : *Die preussische Garde im Feldzug von 1870-71*. Il fut attaché ensuite à l'ambassade d'Allemagne à Paris, et reprit sa collaboration à la *Revue des Deux Mondes*. En 1885, il fut nommé conseiller de légation à Berlin. Il a écrit encore : *Voyage autour du Japon* (Paris, 1865); *Robert Ashton* (Leipzig, 1877); *Gordon Baldwin* (1878); *Gute Gesellschaft* (1880), et des recueils de nouvelles.

LINDAU (Paul), écrivain allemand, né à Magdebourg le 3 juil. 1839, frère du précédent. Il fit ses études à Halle et à Leipzig, et se rendit ensuite à Paris, d'où il envoya des correspondances littéraires aux journaux allemands. De retour en Allemagne (1863), il collabora successivement à la *Düsseldorfer Zeitung* et à la *Elberfelder Zeitung*, et il visita l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre. Ses relations de voyage, *Aus Venedig* (Dusseldorf, 1864) et *Aus Paris* (Stuttgart, 1865), se recommandent par la finesse de l'observation et l'agrément du style. En 1869, il fonda à Leipzig le journal illustré *Das neue Blatt* et, en 1872, à Berlin, la revue hebdomadaire politique et littéraire *Die Gegenwart*; enfin, en 1877, il créa encore la feuille mensuelle *Nord und Süd*. Il a réuni ses articles critiques dans une série de volumes où se reflète toute la vie intellectuelle de l'Allemagne de son temps : *Harmlose Briefe eines deutschen Kleinstädters* (Leipzig, 1870, 2 vol.); *Litterarische Rücksichtslosigkeit* (Leipzig, 1871); *Dramaturgische Blätter* (Stuttgart, 1875, 2 vol.; nouvelle série, Breslau, 1873, 2 vol.); *Gesammelte Aufsätze* (Berlin, 1875); *Nüchterne Briefe aus Bayreuth* (Breslau, 1876); *Ueberflüssige Briefe an eine Freundin* (Breslau, 1877). Ses impressions sur la France sont recueillies dans : *Aus dem litterarischen Frankreich* (Breslau, 1882). Dans la littérature française, à part la période contemporaine, c'était surtout la comédie qui l'intéressait; il a fait une étude spéciale de Molière (Leipzig, 1874), de Beaumarchais (Leipzig, 1875), d'Alfred de Musset (1877). Ses propres comédies trahissent l'influence française par la science de la composition et l'habileté de la mise en scène. Il a fait jouer, presque toujours avec succès, des comédies et des drames : *Marton* (1868); *In diplomatischer Sendung* (1872); *Maria und Magdalena* (1872); *Diana* (1872); *Ein Erfolg* (1874); *Tante Therese* (1876); *Der Zankupfel* (1876); *Johannistrieb* (1878); *Græfin Lea* (1879); *Verschämte Arbeit* (1880); *Jungbrunnen* (1882); *Mariannens Mutter* (1883); *Frau Susane* (en collaboration avec Hugo Lubliner, 1884). Dans le genre narratif, Paul Lindau a eu un grand succès avec *Herr und Frau Bewer* (Breslau, 1882); il publia encore : *Toggenburg und andere Geschichten* (Breslau, 1883); *Mayo* (Breslau, 1884) et plusieurs recueils de nouvelles. Il a fait, en 1883, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer

du Pacifique, un voyage dans des régions encore inexplorées du Nouveau-Monde; les lettres qu'il écrivit d'Amérique à la *National Zeitung* ont été réunies en un volume (*Aus der neuen Welt*; Berlin, 1884). A. B.

LINDBERG (Jakob-Kristian), théologien danois et philologue, né à Ribe en 1797, mort à Falster en 1857. Professeur adjoint à l'école métropolitaine de Copenhague (1822), il se montra un des plus chauds partisans de Grundtvig contre Clausen, et dut même, à la suite d'un article trop vif, renoncer à sa position officielle (1830). Il vécut pendant plusieurs années comme professeur libre, soit à Copenhague soit à Frederiksberg, et ne rentra qu'en 1844 au service de l'Etat, en qualité de pasteur à Falster. Il s'était occupé tout spécialement des langues sémitiques; il a laissé une *Grammaire hébraïque* (1822), qui a eu de nombreuses éditions (5^e en 1875), un *Dictionnaire danois-hébreu* (1833) et principalement une remarquable *Traduction de la Bible* (1837; 2^e éd., 1866). Th. C.

LINDBERG (Sextus-Otto), botaniste suédois, né à Stockholm en 1835, mort à Helsingfors en 1889. Docteur en médecine (1864), il fut nommé professeur de botanique à Helsingfors à la suite d'un travail sur les *Trichostomés d'Europe* (en suéd.). Il a publié sur les mousses un nombre considérable de recherches dans diverses revues scientifiques. Parmi ses ouvrages il faut citer : *Musci Scandinavici in systemate novo naturali dispositi* (Upsal, 1879); *Esquisse d'un groupement naturel des bryacées d'Europe...* (en suéd., Helsingfors, 1879); *Musci Asia borealis* (en collab. avec Arnell, dans *Kongl. Vet. Akad. Handl.*, 1889-90, 23^e vol.). Th. C.

LINDBERG (Johan-Adolf), graveur en médailles suédois, né à Stockholm le 4 sept. 1839, élève de Tasset et Oudinot. Citons parmi ses médailles les plus connues celles en l'honneur de Charles XV (1872), de E. Lundgren (1876), de Elise Hwasser (1876), du *Jubilé de l'université d'Upsal* (1877), de l'*Exposition des beaux-arts de Göteborg* (1884), toutes les médailles de la Société de numismatique, etc. Th. C.

LINDBLAD (Adolf-Fredrik), compositeur suédois, né à Skeninge en 1801, mort à Læfvingsborg, près de Linköping, en 1878. Il ne connut jamais son père et eut une enfance assez malheureuse. On le plaça dans diverses maisons de commerce; mais, uniquement préoccupé de musique, il n'y réussit guère et se fit renvoyer de partout. Ce n'est qu'en 1823, après être entré en relations avec Atterbom le poète, et le chanteur Kernell, et lorsqu'il fut venu à Upsal — où il rencontra dans Geijer un puissant ami et dans Hæffner un excellent maître de musique — qu'il put commencer très sérieusement à s'occuper de son art; M^{me} Siliverstolpe s'étant intéressée à lui, il continua ses études en Allemagne, sous Zelter, chez qui il rencontra comme condisciple Meidelssohn, alors âgé de quinze ans. Ses progrès furent tels qu'ils excitèrent l'étonnement de tous. Ses études achevées, il revint en 1827 à Stockholm, où il fonda une école de musique qu'il dirigea jusqu'en 1861. En 1864, il se retira dans une propriété aux environs de Linköping, où il acheva ses jours, entouré de l'affection des siens et de l'admiration générale. Ses œuvres sont considérables, mais c'est surtout par ses *chants nationaux* (folkvisor) qu'il a mérité le haut rang qu'il occupa dans l'histoire de la musique suédoise et la faveur dont il ne cesse de jouir parmi le peuple et surtout parmi les étudiants. On l'a surnommé le « Schubert suédois », et il ne semble pas que cet éloge soit immérité : trois Suédois en toutes ses œuvres, celles-ci n'en sont pas moins d'une admirable richesse, et Lindblad réussit aussi bien dans la ballade pittoresque (*le Cortège nuptial*) que dans l'élégie (*la Nuit*), dans la chanson populaire (*le Petit Postillon*), ou dans la romance de salon (*Pensées matinales d'une jeune fille*). Il a mis en musique des poésies d'Atterbom, de Geijer, de Thekla Knæs, de Runeberg, de Heine, de V. Hugo (*A une Femme*), et a composé les paroles comme la musique de plusieurs de ses chants, car il était un

exquis poète. Il a laissé des *symphonies*, des *quintettes*, des *quatuors*, plusieurs *sonates pour violon*, des *morceaux pour piano*, plus de deux cents *lieds*, des *cycles* : *Soirs d'hiver*, *Songes*, etc. Enfin il a traduit en suédois le texte de divers opéras étrangers : *la Favorite*, *les Puritains*, etc., et a composé, mais sans succès, une « comédie historique en trois actes avec chants » : *la Fronde, ou une Journée des luttes civiles à Paris en 1649* (*Fronddörerna*; Stockholm, 1835), texte tiré de Mélesville : *la Maison du rempart*. Plusieurs des *lieds* de Lindblad, très populaires en Allemagne, ont été composés ou traduits en allemand.

Th. C.
BIBL. : C.-R. NYBLÖM, A.-F. Lindblad; Upsal, 1884, dans ses *Estetiska Studier, Ny samling*, pp. 1-102.

LINDBLAD (Otto-Jonas), compositeur suédois, né à Karlstorp en 1809, mort en 1864. Il fit ses études de philosophie à Lund, fut reçu docteur en 1844 et, en 1847, obtint à Mellby (diocèse de Lund) une place de sacristain qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1838, il avait fondé à Lund, parmi ses camarades, une société de chant (*Lunds studentsångförening*), qui devint bientôt très prospère et donna en Suède plusieurs soirées de musique. Parmi les diverses compositions d'Otto Lindblad, il faut citer ses 71 *quatuors* dont plusieurs sont restés très populaires : *le Printemps*, *l'Oiseau*, *Chant national suédois*, *le Chant d'Orphée*, *la Nature et le Cœur*, etc. Il est en outre l'auteur de 14 *trios* (*le Soir*), de 3 *duos* et de 36 *solos*. Sa vie et ses œuvres ont été étudiées par G.-A. Feuk dans un ouvrage intitulé : *O. Lindblad et ses chanteurs* (O. L. och hans sångare, 1882).

Th. C.
LINDBLAD (Elis-Vilhelm), poète suédois, né à Kättsta en 1828, mort à Örebro en 1878. Il commença ses études à l'université de Lund, mais dut les interrompre faute de ressources suffisantes ; il entra alors comme employé dans la maison du libraire-éditeur Lindh à Örebro et y dirigea la publication d'œuvres littéraires importantes : *Poésies de Franzén*, d'Atterbom, de Dalin, etc. En 1861, il obtint un prix de l'Académie suédoise pour son *Poème sur Anna-Maria Lenngren* ; il a donné, en 1873, un recueil de *Poésies*, parmi lesquelles plusieurs, animées d'un très grand souffle patriotique, sont fort belles : *Engelbrecht*, *le Roi Charles XV*, *Cantate pour la seconde fête séculaire de Lund*, etc.

Th. C.
LINDBLÖM (Johan-Axelsson), archevêque suédois, né à Skeda en 1746, mort en 1819. En 1786, il avait été nommé évêque à Linköping, et fut élevé en 1805 à la dignité d'archevêque. Rationaliste au point de vue religieux, il s'occupait dans son diocèse surtout des écoles et fut, comme député, très dévoué au pouvoir royal. C'est lui qui sacra Bernadotte, roi de Suède, après avoir reçu sa profession de foi luthérienne. Il est l'auteur de quelques ouvrages religieux et d'un *Lexicon latino-suecanum* (1790, 2 vol.), encore estimé de nos jours.

Th. C.
LINDE (Samuel-Bogumil), lexicographe polonais, né à Thorn en 1771, mort à Varsovie le 8 août 1847. Son père était d'origine suédoise. Il acheva ses études à l'université de Leipzig et y devint lecteur de langue polonaise. En 1794, il se rendit à Varsovie pour recueillir les matériaux d'un grand dictionnaire de cette langue ; sous les divers gouvernements qui se succédèrent dans le grand-duché de Varsovie et dans le royaume de Pologne, il fut tour à tour directeur du lycée, membre de la commission d'éducation, directeur de la bibliothèque publique et député à la Diète. Il publia à Varsovie, de 1807 à 1814, son *Dictionnaire de la langue polonaise* (6 vol. in-4). Dans cet ouvrage, le vocabulaire était pour la première fois étudié dans son développement historique et dans ses rapports avec les autres langues slaves. Il eut un succès considérable et bien mérité. Il a été réimprimé à Lwów par les soins de Bielowski (1834-60, 6 vol. in-4), et servira pendant longtemps encore de base à la lexicographie polonaise. On doit encore à Linde quelques travaux en allemand et en polonais, notamment : *Règles étymologiques appliquées à la*

langue polonaise (Varsovie, 1806) ; *le Statut lithuanien* (id., 1816). Il a traduit en polonais l'*Histoire de la littérature russe* de Gretsch. En 1815, ses compatriotes firent frapper une médaille en son honneur.

L. L.
BIBL. : SAINT-MAURICE CABANY, *Notice sur S. Linde*; Paris, 1856. — BIEŁOWSKI, *Préface du Dictionnaire*.

LINDE (Justin-Timotheus-Balthasar de), juriste allemand, né à Brilon (Westphalie) le 7 août 1797, mort le 12 juil. 1870. Il professa à l'université de Giessen (1823), devint directeur de l'instruction publique à Darmstadt (1832), siégea au Parlement de 1848 et d'Erfurt et à la Diète fédérale comme délégué de Liechtenstein. Il a publié des ouvrages estimés sur le droit civil : *Lehrbuch des deutschen gemeinen Zivilprozesses* (Bonn, 1825 ; 7^e éd., 1850) ; *Ueber die Lehre von den Rechtsmitteln* (Giessen, 1831-40, 2 vol.), etc.

LINDE (Lars-Gustaf), économiste suédois, né en Värmland en 1825, mort en 1890. Avocat fiscal au collège de la chambre des finances (advokatfiskal i kammarkollegiet), il a publié sur la législation financière suédoise des ouvrages qui font autorité : *Essai d'un exposé systématique de la législation économique de la Suède* (1852 ; 2^e éd., 1868) ; *Essai d'un exposé systématique de la législation financière de la Suède* (1852 ; 2^e éd., 1863) ; *Manuel de la législation minière de la Suède* (1854) ; *Droit financier de la Suède* (1887) ; *Droit économique de la Suède* (1888).

Th. C.
LINDE (Paulino de La), peintre espagnol contemporain, né à Grenade et élève d'Eugenio Lucas. Il prit part aux expositions de Madrid de 1856, 1858, 1860 et 1862 et y obtint plusieurs mentions honorables. Le musée du Fomento conserve de cet artiste deux tableaux de genre : *Un Asturien plumant un pigeon*, exposé en 1856, et *la Vieille du Ventorillo*, exposé en 1858.

P. L.
LINDBERG (Anders), dramaturge et publiciste suédois, né à Stockholm en 1789, mort à Stockholm en 1819. Officier distingué, il prit d'abord part aux expéditions de Finlande, d'Allemagne et de Norvège, et reçut en 1821 son congé avec le rang de capitaine. Rédacteur au *Journal universel* de Wallmark en 1816, il appartient ensuite pendant quelque temps à l'*Etat-major littéraire* du roi Charles XIV Jean. De 1821 à 1833, il dirigea le *Poste de Stockholm*. Puis il collabora au *Soir* (*Aftonbladet*), où il resta jusqu'en 1842 et où il reentra en 1847. — Lindeberg avait en 1819 remporté le grand prix de l'Académie suédoise, avec un poème intitulé *Mes Rêves*, tandis qu'il publiait pour la scène plusieurs traductions et plusieurs pièces originales. Ces travaux éveillèrent en lui l'idée de fonder un théâtre privé dans la ville. Ses efforts pour en obtenir l'autorisation ayant échoué, il porta plainte auprès du procureur général et exposa ses griefs dans son journal : sa pension lui fut alors retirée (1832). Il publia aussitôt deux écrits politiques : *la Suède en 1809 et en 1832* et *la Suède de l'avenir*, dont le libéralisme fut applaudi du public, mais déplut au gouvernement. A la suite d'une nouvelle requête au procureur général, provoquée par un nouveau rejet de sa demande, Lindeberg fut accusé de lèse-majesté et arrêté (1834). Le gouvernement, afin de soustraire le procès à la connaissance du jury, prétendit incriminer non pas le texte imprimé, mais le manuscrit de la requête. Aussi l'affaire passionna-t-elle le pays tout entier, surtout quand la cour royale eût prononcé la peine de mort et que la cour suprême eût ratifié le jugement en concluant seulement à une commutation de la peine. Lindeberg refusa toute grâce, et il fallut que le roi, à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de son débarquement à Helsingborg, prononçât l'amnistie en faveur de tous ceux qui depuis 1810 avaient été condamnés pour crimes politiques ou pour crimes de haute trahison. Libre, Lindeberg reprit son rôle d'écrivain d'opposition et ses plans d'établissement d'un théâtre : il se décida à se passer d'autorisation officielle, et le 1^{er} nov. 1842 eut lieu l'ouverture solennelle de son « Nouveau Théâtre ». Deux ans après, il dut l'aban-

donner à ses créanciers : on en fit le « Petit Théâtre » qui en 1863 fut acheté par le théâtre royal. La scène fondée par Lindeberg est le « Théâtre Dramatique » d'aujourd'hui à Stockholm. Dans ses dernières années, Lindeberg écrivit encore des pamphlets (entre autres : *Pour servir à l'histoire de Suède depuis le 5 nov. 1810*), et s'essaya aussi dans le roman (*le Petit Maître*, 1847, etc.). Gaston LÉVY.

LINDEBLAD (Assar), poète suédois, né à Lackalunga en 1800, mort en 1848. Il fit ses études à Lund, fut consacré pasteur en 1823, exerça pendant quelques années le saint ministère dans le Bleking, enseigna l'esthétique de 1831 à 1838, et reprit alors un service actif dans l'église en qualité de pasteur à Öved, où il mourut. Lindeblad est un des principaux poètes de l'école de Tegnér; il a de la chaleur, de l'émotion; son imagination est vive, mais il ne faut pas chercher chez lui une grande profondeur de pensée. Voici le titre de ses œuvres principales : *Cylinda* (1824), poème romantique où l'influence de l'*Æcol* de Tegnér est particulièrement sensible; *Soirs de clair de lune* (1825); *Fleurs du Bleking* (1828); *Poésies* (1832-33, 2 vol.); *Poèmes religieux* (1843), dont le principal est la *Victoire du Christ* (contre Strauss); *Chants patriotiques* (1843), etc. Ses *Sermons* (1849; 2^e éd., 1855) ont eu en leur temps de très nombreux lecteurs. Il a publié enfin une *Vie de Henrik Schartan* (1837; trad. all., 1843). Ses *Œuvres littéraires* (1^{er} vol.) ont été publiées en 1851 par Wieselgren, avec une biographie. Th. C.

LINDEBEUF. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville; 409 hab.

LINDEGREN (Karl-Johan), poète suédois, né à Lindesberg en 1770, mort en 1815. Après avoir fait ses études à Upsal, il entra comme greffier extraordinaire à la chancellerie, mais, très médiocre employé, n'y obtint aucun avancement. En 1796, Edelerantz le fit nommer secrétaire à l'Opéra; il garda ce poste jusqu'en 1801, année où, s'étant marié, il se retira dans une petite propriété, reçue en héritage. Mais sa vie, très dissipée avant son mariage, le resta après : il accumula dettes sur dettes et, au bout de quelques années d'une union malheureuse, sa femme obtint le divorce contre lui. Il passa ses dernières années presque continuellement dans la prison pour dettes. Ses *comédies et drames bourgeois*, où l'influence de Kotzebue paraît sensible, forment la partie la plus considérable et la plus durable de ses œuvres; elles jouirent, en leur temps, d'une popularité qui dépassa les bornes de la Suède : l'une ou l'autre a été traduite en français, en allemand ou en danois. En voici les titres : *L'Amant aveugle* (1795), comédie en deux actes, d'après un thème traité déjà par de Brosse et Legrand, traduite en français par M^{me} du Puget (*Théâtre suédois*, Paris, 1823); *le Père réconcilié* (1795), drame en trois actes, traduit en allemand et en danois; *le Juif*, comédie en cinq actes, d'après Cumberland; *le Général Eldhjelm*, comédie en trois actes; *Petit ou l'Opération*, pièce en cinq actes; *l'Aventurier*, comédie en quatre actes, traduite en français, par M^{me} du Puget (*Théâtre suédois*, Paris, 1823); *l'Amour et le Mal du pays*, drame en cinq actes; *L'Ange gardien*, pièce en cinq actes, etc. Les *poésies* de Lindegren sont de valeur très inégale : les plus connues sont, outre celles adressées à sa femme, les contes : *le Bourgmestre et les Baufs* (1798), qui parut dans le *Colporteur*, journal éphémère fondé par Lindegren même; *le Pasteur allemand*, et l'*Élégie Claire à sa mère en pleurs*, etc. Th. C.

LINDEGREN (Amalia), artiste peintre suédoise, née à Stockholm en 1814, morte en 1891. Quoique dessinant dès sa jeunesse avec un sens très fin de la réalité et beaucoup de grâce, ce n'est qu'en 1843 qu'elle se mit sérieusement à la peinture à l'huile. Elle trouva en Quarnström un maître qui l'encouragea vivement à continuer ses heureux essais et qui, après l'avoir fait entrer à l'École des beaux-arts, lui fit donner en 1850 une bourse de voyage pour Paris, où elle fut pendant quatre ans une élève très distinguée de Tissier et de Léon Cogniet. C'est au début de

ce séjour qu'elle peignit une *Scène bacchique* dont le succès fut éclatant en Suède et que la lithographie reproduisit aussitôt. De Paris elle se rendit à Munich et à Rome, où elle s'arrêta définitivement. Parmi les œuvres très nombreuses qui ont fait d'elle la plus importante des femmes-peintres de la Suède, on peut citer les suivantes : *le Pèlerin*, *Sans Père ni Mère* (1853); *Veuve avec son enfant* (à Christiania); *Matthieu l'Évangéliste* (1854); *Fillette tenant une orange* (Stockholm, 1855); *la Ronde enfantine* (*id.*, 1860); *le Déjeuner* (*id.*, 1866); *le Dernier Berceau de la petite*, *l'Œil de la grand'mère*, *En route pour l'église*, etc. M^{me} Lindegren a peint, en outre, un très grand nombre de portraits : *Charles XV*, la reine *Louise*, le prince *Oscar et sa femme*, M^{me} *Molier*, etc. Th. C.

LINDEGREN (Johan), compositeur suédois, né à Ullared (Halland) en 1812. Maître de chapelle de la cathédrale de Stockholm depuis 1885, Lindegren est un des compositeurs de musique chorale les plus éminents de la Suède; il a publié de nombreux morceaux très estimés et a donné aussi des articles de critique aux journaux de musique suédois; il a entrepris, en outre, un nouveau recueil, très considérable, de *chorals suédois*. G. LÉVY.

LINDELÖF (Lorens-Léonard), mathématicien finlandais, né à Karvia Kapell (Finlande) le 13 nov. 1827. Il fit ses études à Helsingfors et y devint, en 1855, professeur agrégé d'astronomie. Il passa l'année 1855-56 à l'observatoire de Pulkova et fut nommé, à son retour, professeur de mathématiques à l'université; il le resta jusqu'en 1874 date de sa nomination aux fonctions de directeur de l'enseignement secondaire en Finlande. Nobli en 1883, il joua en son pays un rôle politique important, et a été à la dernière Diète (1894) vice-président de la noblesse; il avait été autrefois président de l'ordre des bourgeois. Il s'est occupé spécialement du calcul des variations et de géométrie analytique : *Théorie du calcul des variations* (en suédois, 1855); *Leçons de calcul des variations* (en franç., en collab. avec Moigne, Paris, 1861); *Nouvelle Démonstration d'un théorème fondamental du calcul de variations* (en franç., dans *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*; Paris, 1861); *Examen critique d'une méthode récemment proposée pour distinguer le maximum et le minimum dans les problèmes du calcul de variations* (en franç., dans *Compt. rend. de l'Acad. des sc. de Belgique*, 1864); *Propriétés générales des polyèdres, qui sous une étendue superficielle donnée renferment le plus grand volume* (en franç., dans *Mélanges mathématiques et astronomiques*, 1870); *Trajectoire d'un corps assujéti à se mouvoir sur la surface de la terre sous l'influence de la rotation terrestre* (en franç., dans *Acta Soc. scient. fenn.* 1888, t. XVI); *Manuel de géométrie analytique* (en suéd., 4^e éd., 1889). A ces travaux de mathématiques proprement dits, il faut ajouter des études de statistique sur la *Mortalité en Finlande*, sur les *Caisses pour veuves et orphelins*, sur les *Caisses de retraites*, etc. Th. C.

LINDEMAN (Ludvig-Mathias), compositeur norvégien, né à Thronhjelm en 1812, mort à Christiania, en 1887. Organiste à Christiania, il a publié un ouvrage remarquable intitulé *Anciens et nouveaux Airs montagnards de Norvège* (1853-67; éd. revue, 1874), et des *Airs de chants héroïques norvégiens* (1884). Il a également écrit la musique des *Campbellerne* de Wermland, plusieurs cautes, souates, chansons, plus de deux cents airs de psaumes, etc. G. LÉVY.

LINDEMANN (Christian-Philipp), graveur allemand, né en 1700, mort en 1754. Il vécut successivement en Italie, à Ratisbonne, à Nuremberg, et grava, outre deux suites d'allégories et des groupes d'enfants, un *Saint Jean-Baptiste*, d'après le Bernin; *Apollon et Marsyas*; *Endymion*; *Flore et Zéphyre*, d'après Corradini; *Vénus et l'Amour*, d'après Balestra.

LINDEMANN-FROMMEL (Karl-August), lithographe et peintre allemand, né à Markirch (Alsace) le 19 août 1819,

mort à Rome le 14 mai 1891. Elève de Rottmann et de Frommel à Karlsruhe, il séjourna à deux reprises en Italie, et y fit, outre des esquisses et des lithographies en partie coloriées, un certain nombre de tableaux : *Tivoli*, *Luc Nemi*, *Golfe de Salerne*, *Vallée de la Campagna*, *Cour du cloître d'Albano*, *la Spezia*, *Marais Pontins*. On a de lui, en outre, des *Vues de Potsdam*. Il devint en 1878 professeur à l'Académie de San Luca à Rome.

LINDEN. Ville de Prusse, district de Hanovre, faubourg de cette ville dont elle est séparée par l'Ilme ; 26,000 hab. Elle fabrique des machines, des cotonnades, des tapis, des voitures, des produits chimiques, etc.

LINDEN (Emmanuel, baron Van der) (V. VAN DER LINDEN).

LINDEN (Jean-Antoides Van der), médecin hollandais, né à Enkhuyzen en 1609, mort à Leyde en 1664. Il fut professeur à Fraeeker, puis à Leyde, et y acquit une grande réputation tant comme praticien que comme savant, en dépit des critiques acrimonieuses de Guy Patin et de Haller. Van der Linden est l'auteur de la première encyclopédie médicale qui ait de la valeur : *Universæ medicinae compendium* (Fraeeker, 1630, in-4).

LINDEN (Jean-Jules), horticulteur belge, né à Luxembourg le 3 janv. 1817. Il fit ses études à Bruxelles, fut chargé par le gouvernement belge de missions au Brésil (avec le géologue Ghiesbreght, 1835-37), dans les Antilles et au Mexique (1837-41), visita ensuite avec son demi-frère Schlimm le Venezuela et les régions andines (1841-45). Il rapporta de magnifiques collections et créa à Luxembourg (1845) un établissement pour l'acclimatation en Europe des plantes tropicales et spécialement des orchidées ; il était approvisionné par de nombreux voyageurs (Frank, Schlimm, Wallis, Strelz, etc.). Lindley fonda une revue pour décrire les orchidées réunies par Linden (*Orchidaceæ Lindenianæ*). En 1855, la maison fut transférée à Bruxelles, dont Linden dirigea le jardin zoologique ; puis il acheta l'établissement Verschaffelt à Gand et y installa ses serres. Il eut une agence à Paris et publia l'*Illustration horticole* ; une compagnie prit la suite de ses affaires.

Il ne faut pas le confondre avec l'entomologiste J.-P. Van der Linden, mort à Bruxelles.

A.-M. B.

LINDENAU. Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, faubourg occidental de Leipzig (V. ce mot) ; 18,000 hab. Fonderies, fabriques de machines, teintureries, tissages, savonneries, usines de produits chimiques, grands établissements d'horticulture, etc.

LINDENAU (Bernhard-August von), astronome et homme d'Etat allemand, né à Altenbourg le 11 juin 1780, mort à Altenbourg le 21 mai 1854. Fils d'un conseiller d'appel de Dresde, il alla étudier le droit à Leipzig, fut reçu docteur en 1798 et obtint la même année une place d'assesseur au *Kammercollegium* d'Altenbourg. En 1801, il commença à s'occuper d'astronomie, fut de 1804 à 1805 directeur intérimaire de l'observatoire du Seeberg, près de Gotha, et succéda au baron de Zach comme directeur titulaire de cet établissement (1808-17). Il entra ensuite dans l'administration et devint successivement vice-président du *Kammercollegium* d'Altenbourg (1817), conseiller intime et ministre du duc de Saxe-Gotha (1820), député de la Saxe à la diète de Francfort (1827), directeur de la chambre de commerce de Dresde (1829), ministre de l'intérieur (1831), président du conseil (1834). Il demeura jusqu'en 1843 à la tête des affaires, puis se retira dans son domaine de Pohlhof, près d'Altenbourg, où il reprit ses études favorites. L'Académie des sciences de Paris l'avait élu correspondant en 1817. Ses travaux scientifiques, qui ont trait surtout à l'astronomie pratique, se trouvent exposés dans de nombreux mémoires parus dans la *Monatliche Correspondenz* de Zach, dont il a dirigé la publication de 1807 à 1813, dans la *Zeitschrift für Astronomie und verwandte Wissenschaften*, qu'il a fondée avec J.-G.-F. Bohnenberger (Stuttgart, 1816-18, 6 vol.), et dans les *Astronomische Nachrichten*. On lui doit en outre d'excel-

lentes tables : *Tables barométriques pour faciliter le calcul des nivellements* (en franç., Gotha, 1809, in-8) ; *Tabulae Veneris* (Gotha, 1810, in-4) ; *Tabulae Martis* (Eisenberg, 1811, in-4). Ces dernières ont obtenu de l'Institut de France le prix Lalande. Il a écrit enfin une *Geschichte der Sternkunde im ersten Jahrzehnt des 19 Jahrh* (Gotha, 1811). Il avait réuni une riche collection d'objets d'art.

L. S.

LINDENBROG ou **LINDENBRUCH** (Erpold STENDER, dit), en latin *Tiliobroga*, historien allemand, né à Brême en 1540, mort à Hambourg en 1616. Chanoine et notaire à Hambourg, il publia : *Scriptores rerum Germanicarum septentrionalium* (Francfort, 1609-30) ; 3^e éd., par Fabricius, 1706) ; *Chronik von des Kaisers Karls des Grossen, Leben und Thaten* (1593) ; *Historia archiepiscoporum Bremensium* (Levde, 1595).

Son fils aîné, *Heinrich* (1570-42), commenta Censorinus (Hambourg, 1644). Son fils cadet, *Friedrich* (1573-1648), commenta Tèrence, Stace, Ammien Marcellin. publia *Commentariis de ludis veterum* (Paris, 1605) ; *Codex legum antiquarum, sive leges Visigothorum Burgondionum*, etc. (Francfort, 1613).

LINDENSCHMIT (Wilhelm), peintre allemand, né à Mayence le 12 mars 1806, mort le 12 mars 1848. Après avoir étudié tour à tour à Munich et à Vienne, il revint travailler avec Cornelius, et exécuta, pour les arcades du Hofgarten, plusieurs compositions, entre autres la *Victoire de Louis le Riche sur Albert-Achille de Brandebourg* ; pour la Pinacothèque, deux scènes de la vie de *Léonard de Vinci* (d'après les dessins de Cornelius) ; pour les salles du château royal de Hohenschwangau, des fresques tirées de l'histoire de Bavière. Parmi ses peintures à l'huile, nous citerons : *les Femmes cimbres combattant contre les Romains* ; *Bataille d'Idistavisus* ; *Entrée d'Olhon le Grand à Augsburg*.

LINDENSCHMIT (Ludwig), peintre et archéologue allemand, né à Mayence le 4 sept. 1809, mort le 14 févr. 1893, frère du précédent. Après avoir étudié à Munich sous Cornelius, il s'adonna à la peinture jusqu'en 1846, époque où il se tourna vers la recherche des antiquités nationales. Nommé en 1851 directeur du musée romain-germanique de Mayence, il publia une série d'ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons : *Das germanische Todtenlager von Selzen* (1848, son premier écrit) ; *Die vaterländischen Alterthümer der fürstlich hohenzollernschen Sammlungen* (1860) ; *Die Alterthümer unsrer heidnischen Vorzeit* (4 vol.) ; *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (Brunswick, 1880 et suiv.) ; *Tracht und Bewaffnung des römischen Heers während der Kaiserzeit* (id., 1883), et des articles dans l'*Arch. für Anthropologie* dont il fut le cofondateur en 1866.

LINDENSCHMIT (Wilhelm), peintre allemand, né à Munich le 20 juin 1829, fils de Wilhelm (V. ci-dessus). Il étudia tour à tour à Francfort-sur-le-Main, à Anvers et à Paris, où il fit ses premiers grands tableaux. Il s'établit d'abord à Francfort, puis à Munich, où il devint en 1875 directeur de l'Académie des beaux-arts. Parmi ses nombreuses œuvres, nous citerons : *Albe chez la comtesse de Rudolstadt*, et la *Moisson* (Hambourg) ; *le Pêcheur et la Fée marine* (d'après Goethe) ; *Luther gamin dans la maison de Mme Gotta* ; *Fondation de l'ordre des Jésuites à Rome* ; *Ulrich de Hütten* (Leipzig) ; *Knox et les Iconoclastes* ; *Assassinat de Guillaume d'Orange* ; *Vénus près du corps d'Adonis* ; *Walter Raleigh à la Tour de Londres* ; *Entretien de Luther et du cardinal Thomas de Vio de Gaète à Augsburg* ; *Entrée d'Alarie à Rome* ; des peintures murales et de plafond dans la maison Kramer à Nuremberg, et quelques tableaux de genre.

LINDER (Karl-Vilhelm), philologue suédois, né à Vist en 1825, mort à Linköping en 1882. Après avoir fait ses études à Upsal et y avoir été quelques années professeur agrégé de latin, il passa en 1859 à l'université de Lund comme professeur de grec. En 1868, il fut nommé pasteur

à Vesterås et, en 1877, à Linköping. Il a publié une étude estimée sur le *théâtre grec* (1865), des contributions à la *Synonymique de la langue grecque* (1867) et, en collaboration avec Walberg, un *Dictionnaire suédois-grec* (1862). Th. C.

LINDER (Oscar), ingénieur français, né à Saverne (Alsace) le 17 févr. 1829. Entré en 1848 à l'École polytechnique, en 1850 à l'École des mines, nommé ingénieur ordinaire en 1853, il a été promu ingénieur en chef en 1875, inspecteur général en 1884. Il a été attaché d'abord au service de l'Algérie, puis à celui de la Compagnie des chemins de fer de Lyon à la Méditerranée (1856-60). En 1874, il a été directeur de l'École des maîtres ouvriers mineurs d'Alais. En 1878, il a fait fonction de directeur des études à l'École polytechnique. De 1879 à 1882, il a été directeur des mines, usines et domaines de la Société autrichienne des chemins de fer de l'État. Il est depuis 1887 vice-président du conseil général des mines et président de la commission de la *Carte géologique détaillée de la France*, depuis 1891 membre du conseil supérieur du travail. Il fait également partie d'un grand nombre d'autres commissions et comités. Il a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Mémoires de la Société des sciences de Bordeaux*, dans les *Actes de la Société linéenne de Bordeaux* d'intéressants travaux ayant trait au magnétisme terrestre, au rôle de l'attraction universelle et de la résistance de l'éther dans les variations de la forme des comètes, à l'origine des aurores polaires, à la constitution géologique du dép. de la Gironde, etc. L. S.

LINDER (Nikolaus ou Nils), philologue et écrivain suédois, né à Vissefjärda le 13 févr. 1835. Il fit à Upsal ses études philosophiques, fut reçu docteur en 1866 et fut nommé deux ans plus tard professeur de langue et de littérature suédoises à l'École normale supérieure d'institutrices de Stockholm. Il fait partie de la Chambre des députés depuis 1890. Il a conçu le plan de l'*Encyclopédie scandinave* (Nordisk familjebok, 18 vol., Stockholm, 1875-94) et en a dirigé la publication de 1875 à 1880. On lui doit en outre de nombreuses études sur diverses questions de linguistique ou de littérature suédoises : *Sur le Dialecte de Sædra Mære* (1867) ; *Johan Erik Rydquist* (1878) ; *Règles et conseils concernant l'emploi de la langue suédoise parlée et écrite* (1886, 2^e éd.) ; *Des Pluriels neutres en er, r, ar et or* (1890), etc. Th. C.

LINDERA (*Lindera* Thunb.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Lauracées, tribu des Tétranéthes, comprenant des arbrustes et des arbres du Japon, de l'Amérique boréale et de l'Asie tropicale. Les fleurs sont dioïques, involucrees, souvent avec 9 étamines à anthères biloculaires, valvicides. On en connaît une quinzaine d'espèces dont les plus importantes sont : *L. benzoin* Meisn. (*Laurus benzoin* L., *L. pseudo-benzoin* Michx., *Benzoin odoriferum* Nees), ou *Laurier-benjoin*, petit arbre qui s'étend du Canada à la Floride. Son écorce, aromatique, amère et astringente, est employée comme tonique, antipyrétique et vermifuge. Les baies renferment une huile volatile, aromatique et stimulante. *L. triloba* Bl., dont l'écorce est préconisée au Japon, comme purgative et sudorifique. D^r L. Hx.

LINDESNÆS. Cap le plus méridional de la Norvège (V. cet art.), par 57°58' lat. N. et 4°42'51" long. E. Phare portant à 41 kil. Il est à l'extrémité d'une péninsule rocheuse, basse, de 11 kil. de long, entre le Skager-Rak et la mer du Nord, à 132 kil. de la côte danoise (phare de Hånstholm).

LINDET (Robert-Thomas), ecclésiastique et homme politique français, né à Bernay en 1743, mort à Bernay en avr. 1823. Curé de la paroisse de Sainte-Croix à Bernay, il fut envoyé par son ordre aux États généraux de 1789. Il prêta serment à la constitution civile du clergé et fut élu évêque de l'Eure en mars 1791. En nov. 1792, il se maria publiquement, par le ministère d'un prêtre déjà marié lui-même. Élu à la Convention, il

y vota la mort de Louis XVI, abdiqua l'épiscopat le 7 nov. 1793, et fut imité par un grand nombre de prêtres de son diocèse. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1798, et vécut obscurément jusqu'en 1816, époque où il fut atteint par les exceptions de la *loi d'amnistie*, comme régicide. Il habita la Suisse, puis l'Italie et obtint enfin de revenir dans son pays natal où il mourut. H. MOIX.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), homme politique français, né à Bernay en 1749, mort à Paris le 17 févr. 1825, frère du précédent. Avocat avant la Révolution, procureur syndic du district de Bernay sous la Constituante, il fut élu à la Législative et se rapprocha de plus en plus de la gauche. Réélu à la Convention, il fit au nom de la commission des 21 le *Rapport sur les crimes imputés à Louis Capet* (10 déc. 1792). Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Il prit une part active à l'établissement du tribunal criminel extraordinaire (10 mars 1793) et à la destruction du parti girondin. Membre du comité de Salut public, il fut chargé de la partie des subsistances et y rendit des services aussi obscurs qu'éminents. Il marqua de la modération au cours des missions dont il fut chargé dans le Rhône, le Calvados, l'Eure, le Finistère. Il ne prit parti ni pour ni contre Robespierre, mais il s'opposa aux progrès de la réaction thermidorienne en défendant le 2 germinal an III (22 mars 1795) Barère, Collet d'Herbois et Billaud-Varennes. Il demanda hardiment que l'Assemblée jugeât, non des individus isolés, mais tous ceux qui avaient fait partie du gouvernement révolutionnaire. Telle n'était pas la tactique des royalistes déguisés. Dénoncé le 4^{er} prairial an III, comme un des auteurs de l'insurrection de cette journée (20 mai 1795), il fut défendu par son frère. Les témoignages les plus honorables, soit des villes où il avait passé, soit des républicains modérés comme Doulet de Pontécoulant, ne l'auraient sans doute pas sauvé sans l'amnistie du 4 brumaire an IV. Il fut ministre des finances du 30 prairial an VII au 18 brumaire an VIII. Il refusa de rien accepter de Bonaparte. Proscrit en 1816, il put toutefois revenir en France pour y mourir. H. MOIX.

LINDFORS (Anders-Otto), philologue et théologien suédois, né à Karstorp en 1781, mort en 1844. Il était depuis 1826 professeur d'éloquence et de poésies latines à l'université de Lund. En 1830, il s'était fait recevoir docteur en théologie. Il a laissé un nombre considérable de *Dissertations académiques*, un *Index latinitatis in Ciceronis Brutum* (1804), un *Manuel des antiquités romaines* (en suéd., 1814; 2^e éd., 1830) et un *Dictionnaire complet suédois et latin* (I-II, 1815-24). Th. C.

LINDGREN (Henrik-Gerhard), orientaliste suédois, né à Stockholm en 1801, mort à Tierp en 1879. Reçu docteur en philosophie à Upsal en 1821, il y enseigna, de 1830 à 1840, le grec et les langues orientales ; il entra en 1841 dans le clergé et fut nommé pasteur à Tierp, où il demeura jusqu'à sa mort, s'occupant spécialement de la traduction de la Bible. Nommé député à plusieurs reprises et représentant du clergé, il se montra, dans les discussions du Parlement, d'un conservatisme intransigeant. Œuvres : *De Dialectis semiticis* (1822) ; *De Lingua neo-arabica* (1829) ; *Quinquagesima sexta All-corani sura svethice versa* (1830) ; *Carol. M. Agrell supplementa ad lexicon syriacum castellanum* (1838-44) ; traductions en suédois, accompagnées de commentaires, des livres de *Job* (1831), du *Prophète Esaïe* (1843), du *Pentateuque* (1854-56), du *Cantique des cantiques*, *drame hébreu* (1875), etc. On a publié après la mort de Lindgren un recueil de ses *Sermons* (1879). Th. C.

LINDGREN (Karl-Adolf), critique musical suédois, né à Irosa le 14 mars 1846. Il s'est consacré presque complètement, après avoir fait à Upsal son examen de candidat en philosophie (1873), à l'étude de la musique. Il a dirigé pendant plusieurs années la *Revue musicale suédoise* (*Svensk Musiktidning*), est correspondant de plusieurs journaux de musique scandinaves ou allemands et fait avec une grande autorité dans le *Soir* (*Aftonbladet*) le feuille-

ton musical. Il a traduit la *Lucrece* de Shakespeare (1876), ainsi que des textes d'opéras, et est l'auteur de diverses études sur la *Versification suédoise* (1880), sur le *Wagnérisme*, sur les *Chefs d'orchestre de la cour de Suède de 1782 à 1882* (1882), sur les *Méodies de Bellmann* (1895), etc. Il a fourni un grand nombre d'articles à l'*Encyclopédie scandinave* (Nordisk Familjebok). Th. C.

LINDGREN (Hellen-Gustaf-Albert-Benedik), critique littéraire suédois, né en 1857. Professeur de littérature au conservatoire dramatique de Stockholm, il a publié, principalement dans la revue *Ord och Bild*, plusieurs études intéressantes et fines sur la littérature suédoise et étrangère : *Guy de Maupassant* (*Ord o. Bild*, 1892); *P.-B. Shelley* (*id.*); *F. Nietzsche* (*id.*); *H. Taine* (*id.*, 1893); *Topelius* (*id.*); *Voltaire* (*Verdandis Småskrifter*, n° 14; 2° éd., 1895). En 1883, il avait fait paraître un travail remarqué sur la *Russie et le Nihilisme*; il s'est essayé aussi dans la nouvelle sous le pseudonyme de *Njål*. Th. C.

LINDH (Anders-Teodor), poète finlandais, né à Borgå le 13 janv. 1833. Il étudia tout d'abord les sciences, passa par l'École forestière de Stockholm et fut quelque temps en Finlande agent forestier; mais se sentant peu de goût pour cette carrière, il se remit à l'étude, fit son droit et est conseiller (Rådman) à Borgå depuis 1874. Soutenu par Runeberg, qui admirait fort son talent, il publia en 1862 un premier et, en 1875, un second recueil de *Poésies* qui devinrent bientôt populaires en Finlande, et le placèrent au premier rang des poètes lyriques de son pays. Lindh a eu moins de succès avec ses deux drames en vers presque oubliés aujourd'hui : *le Roi Birger et ses frères* (1864) et *Marie d'Ecosse* (1865). Sa traduction des *Méodies hébraïques* de Byron (1862), de quelques *Chants du Kalevala* (1886, mis en musique par Linsén) est très remarquable. En 1889, il a publié une petite étude de linguistique : *Avançons-nous ou reculons-nous?* Th. C.

LINDHAGEN (Daniel-Georg), astronome suédois, né à Askeby le 27 juil. 1819. Il fit ses études à l'université d'Upsal et fut attaché à l'observatoire de cette ville de 1843 à 1846. Reçu docteur en 1848, il fut nommé, l'année suivante astronome adjoint à l'observatoire russe de Pulkova et le resta jusqu'en 1855. Il passa ensuite à l'observatoire de Stockholm, fut élu en 1866 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, reçut en 1876 le titre de professeur, et est inspecteur de l'enseignement secondaire spécial. Il a accompli d'importantes missions astronomiques et géodésiques en Suède, en Norvège et en Finlande. Parmi ses publications, nous citerons : *Über die Genauigkeit der Sternörter in Lalande's Catalog* (Bulletin, 1848); *De Numero constante aberrationis et parallaxi annua stellæ polaris*, etc. (Mémoires, VI), divers *Rapports et Dissertations* en français, allemand, anglais et suédois, dans Struve, *Are du méridien entre le Danube et la mer Glaciale*, dans *The Astronomical Journal* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences suédoise* (Handlingar, 1857 à 1893). Il a enfin publié, d'après l'ouvrage de l'astronome français Delaunay, un *Cours élémentaire d'astronomie* (en suéd., 3 part., 1858-61). Th. C.

LINDHOLM (Lorens-August), peintre suédois, né à Stockholm en 1819, mort à Rome en 1854. Élève de l'Académie des beaux-arts à Stockholm, il copiait avec ardeur les vieux maîtres hollandais; dès 1843, il prit part avec succès à toutes les expositions suédoises et composa, jusqu'en 1849, toute une série de scènes d'intérieur très goûtées du public : *Vicillard qui fume sa pipe*; *Fillette qui a brisé une écuelle*; *Famille de paysans* (tous trois au musée de Stockholm). En 1849, il reçut une bourse de voyage et vint à Paris en passant par Anvers et la Hollande. Au Louvre, il étudia spécialement Metsu, qui était son maître préféré; mais sa santé le força à quitter Paris en 1853; il se rendit à Rome pour y mourir presque en arrivant. Parmi ses dernières toiles, les plus remarquables sont : *Un Echeveau embrouillé* (1851); *Taverne d'ouvriers français* (1852); *Un Intérieur romain* (1853). Th. C.

LINDHOLM (Berndt-Adolf), paysagiste finlandais, né à Lovisa le 20 août 1841. Il fit ses premières études à l'École des beaux-arts d'Åbo et les continua en 1863 à Dusseldorf, mais moins à l'Académie que sous la direction du paysagiste Ræth qu'il accompagna en Bavière. En 1865, il se rendit à Karlsruhe où il trouva en Gude un maître excellent. C'est là qu'il fit connaissance avec la peinture française, celle des Corot et des Daubigny qui le remplit d'enthousiasme. Il vint à Paris en 1867 et y fit un séjour de plusieurs années, comme élève de Bonnat. En 1875, il fut nommé intendant du musée de Göteborg et vit depuis cette époque en Suède. La plupart de ses excellents paysages représentent le S. de la Finlande ou les environs de Göteborg. Th. C.

LINDI. Petit port de la colonie de l'Afrique orientale allemande, au fond de l'estuaire du Lindi, sur la rive gauche de ce fleuve côtier. C'est le point de départ d'une route vers le Nyassa.

LINDJA. Ville maritime de Perse, prov. de Laristan, sur le golfe Persique, en face de l'île de Kichm; 7,000 hab. Vastes citernes suppléant au manque d'eau courante et de puits; vieux château. Bon mouillage; commerce des perles et nacres de Bahrein.

LINDLAR. Bourg de Prusse, district de Cologne; 6,500 hab. Etablissements métallurgiques.

LINDLEY (John), botaniste anglais, né à Catton, près de Norwich, le 5 févr. 1799, mort le 1^{er} nov. 1865. Grâce à l'appui de son maître Hooker, il fut attaché en 1818 à la bibliothèque de J. Banks; il fut nommé en 1829 professeur de botanique à l'université de Londres et devint le secrétaire de la Société d'horticulture. Il se démit de sa chaire en 1860. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *A Natural System of botany* (Londres, 1836); *The Genera and species of Orchideous plants* (Londres, 1830-40) et une série d'autres ouvrages sur les Orchidées; *A Synopsis of the British Flora* (Londres, 1829; 3^e éd., 1841); *Fossil-Flora of Great-Britain*, avec Hutton (Londres, 1831-37, 3 vol.); *Elements of botany* (Londres, 1868); *Ladies' Botany* (Londres, 1834; 6^e éd., 1865); *The Vegetable Kingdom* (Londres, 1846; 3^e éd., 1853); *Descript. Botany* (Londres, 1860); *The Treasury of botany*, avec Moore (Londres, 1866; 2^e éd., 1870); *Flora medica* (Londres, 1838); *Pomologia britannica* (Londres, 1841, 3 vol., av. 152 pl. col.); *Med. a. economic. botany* (Londres, 1849); *The Flower Garden*, etc., avec Paxton (Londres, 1851-53, 3 vol. av. 108 pl. col.), etc. Dr L. Hs.

LINDMAN (Kristian-Fredrik), mathématicien suédois, né à Vireda en 1816. Reçu docteur en philosophie à Upsal en 1842, il fut professeur au lycée d'Upsal (1843-1849), puis professeur de mathématiques au lycée de Strengnäs de 1849 à 1887; il prit alors sa retraite, mais continua à publier divers travaux sur les mathématiques : *Sur Quelques Intégrales définies* (en suédois, dans *Handlingar*, 1850); *Sur les Fonctions transcendentes G(a) et Q'(a)* (en suéd., *Handlingar*, 1864); *D'une Fonction transcendente* (en franç., *Upsal Vet. Soc. Acta*, 1874-75); *Observations sur les tables d'intégrales définies de M. Bierens de Haan* (1885); *Supplément au traité d'une fonction transcendente* (dans *Nova Acta reg. Soc. scient. Ups.*, 1890 et 1891), etc. Lindman est, en outre, l'auteur d'un très grand nombre de livres scolaires pour l'étude des mathématiques. Th. C.

LINDNER (Gustav-Adolf), philosophe allemand, né à Cilli (Autriche) le 11 mars 1828, mort à Prague le 15 déc. 1887. Il occupa une chaire de pédagogie et de philosophie à l'université tchèque de Prague. Il était, au double point de vue de la philosophie et de la pédagogie, disciple d'Herbert dont il exposa les idées dans une série d'ouvrages destinés pour la plupart à servir de manuels aux élèves et aux professeurs des écoles secondaires d'Autriche. Pédagogue, il a publié une collection d'auteurs pédagogiques : *Pädagogische Klassiker* (Vienne, 1877-83, 15 vol.

in-12). Il a écrit, en pédagogie : *Allgem. Erziehungslehre* (Vienne, 1878; 6^e éd., 1886, in-8); *Allgem. Unterrichtslehre* (Vienne, 1878; 6^e éd., 1885); *Encyclop. Handbuch der Erziehungslehre* (Vienne, 1884, 3^e éd.); en philosophie ses ouvrages sont : *Lehrbuch der empir. Psychologie* (Vienne, 1858; 8^e éd., 1885, in-8); *Lehrbuch der formalen Logik* (Graz, 1861; 6^e éd., Vienne, 1885); *Einleitung in das Studium der Philosophie* (Vienne, 1866, in-8); *Problem des Glückes* (Vienne, 1868, in-8); *Ideen zur Psychol. der Gesellschaft* (Vienne, 1871, in-8).

Th. RUYSEN.

LINDNER (Albert), auteur dramatique allemand, né à Sulza (Saxe-Weimar) le 24 avr. 1831. Après ses drames, *Dante Alighieri* (Iéna, 1855) et *W. Shakespeare* (Rudolstadt, 1864), il obtint la célébrité par sa tragédie de *Brutus und Collatinus* (Berlin, 1867, jouée à Karlsruhe); il écrivit ensuite : *Stauf und Wolf* (1867); *Katharina II* (1868); *Die Bluthochzeit* (nuit de la Saint-Barthélemy) (1871); *Marino Falieri* (1875); *Don Juan d'Autria* (1875); *Der Reformator* (1883), dont plusieurs eurent de vifs succès. On cite encore de lui quelques romans et chroniques. Il est devenu fou.

LINDOIS (Le). Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf; 4,040 hab.

LINDOS. Ancienne ville de l'île de Rhodes, aujourd'hui Lindo, sur la côte E. de l'île. Elle renfermait de célèbres temples d'Athénée et d'Héraclès. C'était la patrie de Cléobule, un des sept sages de la Grèce. On voit encore des restes de la ville antique, tombes creusées dans le roc, inscriptions, etc. Citée par Homère, parmi les cités grecques coalisées contre Troie, elle fut peuplée de Doriens et forma jusqu'à la fondation de Rhodes (408) un Etat autonome.

LINDPAINTEUR (Peter-Josef von), compositeur allemand, né à Coblenz le 8 déc. 1791, mort à Nonnenhorn (Wurttemberg) le 21 août 1856. Fils d'un ténor de l'électeur de Trèves, il fit ses études musicales à Augsbourg et les acheva à Munich sous la direction de Winter. Après avoir occupé le poste de chef d'orchestre du théâtre de la cour à Munich, il devint en 1819 maître de chapelle du roi de Wurttemberg, à Stuttgart. Lindpaintner a écrit vingt et un opéras représentés sur divers théâtres d'Allemagne, plusieurs ballets, une partition pour le *Faust* de Goethe (1832), une autre sur la *Cloche* de Schiller, une cinquantaine de lieder qui ont joui d'une grande vogue, et dont le plus célèbre, *Die Fahnenwacht*, est resté populaire.

LINDRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 983 hab.

LINDSAY. Partie septentrionale du comté anglais de Lincoln (V. ce mot), renfermant Lincoln et les Wolds.

LINDSAY. Ville du Canada, prov. d'Ontario, à 65 kil. N.-O. de Port Hope; 7,000 hab. Commerce de grains, bois, fers, cuirs, etc.

LINDSAY (Sir David), poète écossais, né en 1490, mort avant le 18 avr. 1555. Attaché à la cour royale d'Écosse avant la naissance de Jacques V (12 avr. 1512), il fit partie de la maison de ce prince; il fut le « Keeper of the King's graces person ». C'est lui qui racontait à l'enfant des contes de fée, des romans, les anciennes histoires d'amour. Marié en 1522 à Janet Douglas, il fut séparé du roi en 1526 par la révolution d'Angus; mais Jacques, délivré, le nomma, en 1529 au plus tard, « Lyon King at arms », chef du collège des hérauts et poète lauréat de la cour d'Écosse. C'est en cette qualité qu'il est devenu le chantre de la réformation écossaise. Son premier poème connu est intitulé *The Dreame*; il n'est pas antérieur à l'année 1528; c'est une vision en la forme ordinaire des compositions du moyen âge; sir David n'y exprime encore aucun doute au sujet du purgatoire et du culte de la Vierge. Ce poème circula en copies manuscrites (il a été imprimé pour la première fois à Paris en 1558), ainsi qu'une satire très hardie, de 1530, contre les mœurs de la cour, qu'il intitula *The Testament and Complaynt of our Sovereane Lordis Papynge*. Lindsay, comme roi d'armes, fit partie

de plusieurs ambassades; il fut envoyé en 1531 à la cour de Charles-Quint, en 1536 en France pour les négociations préparatoires du mariage de Jacques V. Il célébra en vers l'union du roi avec Marie de Guise (mai 1538). C'est, dit-on, le 6 janv. 1540 qu'il produisit en public le plus important de ses ouvrages : *Anc Satyre of the three Estais*, sorte de drame satirique, qui fut joué plusieurs fois, mais publié seulement en 1594; il se compose de huit tableaux (*Temptation of King Humanity by Dame Sensuality; The Puir man and the Pardoner; The Sermon of Folly; The Parliament of Correction*), pleins de banalités allégoriques et d'invectives assez vigoureuses; l'ensemble en est très confus. Lindsay composait à la même époque son *Armorial d'Ecosse*, qui, achevé en 1542, n'a pas été imprimé avant 1821. Il applaudit au meurtre du cardinal Beaton (*The Tragedy of the Cardinal*, 1547) et fut au nombre des partisans de Knox. On cite encore, parmi ses œuvres, *The Monarchy* (1554), dédiée à Jacques, comte d'Arran, poème de plus de six mille vers sur l'histoire universelle, d'après Melancthon, ou la papauté est identifiée avec l'Antéchrist : très violente satire contre Rome, le luxe, la décadence des mœurs, etc. Le moyen âge a produit beaucoup de pareilles déclamations, grossières et pessimistes, sur l'« état du monde ». — Ce versificateur passionné jouit, en son temps, d'une grande réputation; seuls, les historiens de l'âge de Jacques V le lisent encore aujourd'hui. Il parut trop profane aux calvinistes de l'école de Andrew Melville; son dialecte local tomba bientôt en désuétude; sa gloire n'a guère été que viagère. Une édition complète des écrits de sir D. Lindsay, accompagnée d'une excellente bibliographie, a été publiée à Edimbourg en 1877 par M. Laing.

L.

LINDSAY (Alexander), comte de Balcarres, né le 6 juil. 1618, mort à Breda en août 1659. Il reçut en 1643 le commandement des troupes levées en Écosse, prit part à la bataille de Marston Moor en 1644 et à plusieurs opérations militaires. Le 20 juil. 1647, le roi le nomma gardien du château d'Edimbourg. Membre du Parlement en juil. 1649, il fit parti du comité pour le couronnement du roi en 1650. Le 9 janv. 1651, il fut créé comte de Balcarres et gouverneur héréditaire du château d'Edimbourg; il prit part aux campagnes royalistes et capitula après la défaite de Charles II à Worcester.

Colin Lindsay, comte de Balcarres, né vers 1654, mort à Balcarres en 1722. Il se distingua à la bataille de Solebay le 28 mai 1672, fut nommé conseiller privé le 3 juin 1680. Jacques II le nomma commissaire du trésor le 3 sept. 1686. Lors de l'invasion de Guillaume d'Orange en Angleterre, il prépara la défense du royaume, mais ses lettres à Jacques II ayant été interceptées, il fut emprisonné. A la découverte du complot pour la restauration du roi, dont il faisait partie, il se sauva à Hambourg, vint à Saint-Germain et présenta à Jacques II ses *Memoirs touching the Revolution*. On lui permit en 1700 de retourner en Écosse; il fut nommé de nouveau conseiller privé en 1705, mais, ayant rejoint le prince jacobite, il fut retenu prisonnier dans son propre domaine de Balcarres où il resta jusqu'à sa mort.

Alexander Lindsay, comte de Balcarres, né le 18 janv. 1752, mort le 27 mai 1825. Capitaine en 1771 et major en 1775, il fut envoyé au Canada pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Il se conduisit très brillamment; mais, forcé de se rendre après la capitulation de Saratoga, il n'obtint sa liberté qu'en 1779. Il fut major général en 1793. Gouverneur de la Jamaïque, il réprima énergiquement plusieurs insurrections. Il fut promu général en 1803. Il compléta les *Memoirs of Lindsays* commencés par son père, et écrivit les *Anecdotes of a Soldier's Life* demeurées en manuscrit.

Alexander-William Crawford Lindsay, comte de Balcarres, né le 16 oct. 1812, mort à Florence le 13 déc. 1880. Il fit de nombreux voyages destinés à des recherches artistiques, fonda une bibliothèque modèle ou les littéra-

tures de toutes les nations étaient représentées et écrivit plusieurs livres dont les principaux sont : *Lives of the Lindsays* (1840, 3 vol. in-8) ; *Letters on Egypt, Edom and the Holy Land* (1838, 2 vol. in-8) ; *Sketches of the History of Christian Art* (1847, 3 vol.), son meilleur ouvrage ; *Scepticism a Retrogressive Movement in Theology and Philosophy* (1861) ; *Conservatism : its Principles, Policy and Practice* (1868, in-8). R. S.

LINDSAY, ducs de *Montrose* (V. ce nom).

LINDSAY (William-Shaw), grand industriel anglais, né à Ayr en 1816, mort le 28 août 1877. Capitaine d'un vaisseau marchand en 1836, il devint armateur et donna une grande extension à son commerce maritime. Membre du Parlement en mars 1854, il protégea beaucoup les intérêts de la marine marchande, et prit une grande part à la formation de l'*Administrative Reform Association*. Il contribua par ses écrits à l'amélioration des lois maritimes, non seulement en Angleterre, mais en France et en Amérique. Citons parmi ses principaux ouvrages : *History of Merchant Shipping and Ancient Commerce* (Londres, 1874, 4 vol. in-8), son travail le plus considérable ; *Letters on the Navigation Laws* (Londres, 1849, in-8) ; *Our Navigation and Mercantile Marine Laws, considered with a view to their general revision and consolidation, also, an Enquiry into the Principal Maritime Institutions* (Londres, 1852, in-8) ; *Our Merchant Shipping, its present state considered* (Londres, 1860, in-8).

LINDSEY (Robert BERTIE, comte de), amiral anglais, né à Londres le 16 déc. 1572, mort à Edgehill le 23 oct. 1642. Appartenant par sa mère à la famille royale, il reçut une instruction très développée. En 1597, il participa à l'expédition d'Espagne où il se distingua fort. Pendant la majeure partie du règne de Jacques I^{er}, il demeura dans l'inactivité ; puis, ayant hérité des titres de son père, il siégea à la Chambre des lords où il prit fréquemment la parole sur les questions commerciales. En 1624, il reprit du service aux Pays-Bas, prit une part prépondérante aux campagnes navales de Buckingham, et en récompense des actions d'éclat qu'il accomplit fut créé comte (1626) et promu amiral (1628). Gouverneur de Berwick en 1639, lors de la rébellion d'Écosse, il fut ensuite un des principaux conseillers du roi Charles qui le nomma au début de la guerre civile général en chef des forces royales, en donnant au prince Rupert le commandement exclusif de la cavalerie. C'est ce partage d'attributions qui fut le plus fatal à la cause royale, car l'autoritarisme de Rupert réduisit à rien le commandement de Lindsey. A la bataille d'Edgehill, le conflit entre eux parvint à son summum, et Lindsey désespéré se fit tuer à la tête de son régiment.

LINDSEY (Montague BERTIE, comte de), royaliste anglais, né vers 1608, mort à Kensington le 25 juil. 1660, fils du précédent. A la bataille d'Edgehill, il commandait le régiment de la garde, et il fit un effort désespéré pour sauver son père. Blessé et fait prisonnier, il fut échangé (1643). Il rejoignit le roi à Oxford, prit part aux batailles de Newbury, Copredy, Lostwithiel et fut blessé à Naseby où il commandait la réserve. Il partagea les tribulations du roi qu'il accompagna en Écosse et fut employé à diverses négociations. Il entra au conseil privé sous la Restauration.

LINDSKÆLD (Erik, comte), homme d'Etat et écrivain suédois, né à Skeninge en 1634, mort en 1690. Fils d'un forgeron (devenu plus tard bourgmestre), il fit de bonnes études à Upsal et, nommé précepteur d'un fils naturel de Charles X, voyagea pendant plusieurs années à l'étranger. A son retour, il entra dans la chancellerie royale et acquit bientôt à la cour une grande influence qui augmenta encore lorsque Charles XI prit lui-même la direction du gouvernement. Secrétaire du protocole en 1672, secrétaire d'Etat en 1677, devenu chancelier en 1680, il joua un rôle important aux Etats de 1680, 1682 et 1686. En 1687, ayant été élevé à la dignité de comte, il fut nommé conseiller du roi et chancelier de l'université de Lund. L'année suivante, il était choisi comme gouverneur du prince

royal, qui devait être un jour Charles XII. Les *Oeuvres littéraires* de Lindskæld, publiées par P. Hansell en 1864, ne sont pas sans intérêt, mais c'est surtout comme protecteur des autres poètes (Lagerlæf, Spegel) qu'il a bien mérité des lettres suédoises. Th. C.

BIBL. : FRANZEN, *Eloge de Lindshæld*, dans *Sv. Akad. Handl.*, 1831, XIV.

LINDSTRÆM (Karl-Adam), journaliste suédois, né à Tillberga en 1819, mort à Stockholm en 1885. Reçu docteur en philosophie à Upsal en 1848, il fut attaché plus tard aux archives du royaume, et entra vers 1759 au journal *Nya dagligt allehandan*. Il en devint bientôt le principal rédacteur et lui donna une extension et une autorité considérables en en faisant l'organe principal du parti ultra-conservateur, ce qu'il est resté jusqu'à ce jour. Lindstræm était un adversaire intransigeant du libre-échange et du radicalisme norvégien. Son talent comme polémiste était incontestable. Th. C.

LINDSTRÆM (Gustaf), né à Visby le 27 août 1829. Reçu docteur en philosophie à Upsal en 1854, il fut nommé en 1856 professeur au collège de Visby et est, depuis 1876, intendant de la section paléontologique du Museum royal de Stockholm, où il est également professeur. Ses publications sont très nombreuses ; plusieurs sont écrites en anglais ou en allemand, les autres en suédois : *les Brachiopodes de Gotland* (en suéd., 1859) ; *les Mollusques modernes de Gotland* (en suéd., 1865) ; *A Description of the anthozoa perforata of Gotland* (1872) ; *Contributions to the actinology of the Atlantic Ocean* (1880) ; *Index to the generic names applied to the corals of the palæozoic formation* (1883) ; *Silurische Korallen aus Nord-Russland und Sibirien* (1882) ; *Ueber Rhyzophyllum Gervillei Bayle aus dem Altai* (1883) ; *Obersilurische Korallen von Tsau-Tien ; Ueber die Gattung Prischiturben Kunth* (1890) ; *The Ascoceratida and the Lituitida of the upper silurian formation of Gotland* (1891), etc. La plupart de ces études ont paru dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Suède* (*Handlingar*, etc). En qualité d'intendant de la section paléontologique du musée, Lindstræm préside à la publication de l'*Iconographia Crinoidorum* et des *Fragmenta silurica*. Il a traduit en suédois les *Principes de géologie* de Lyell. Th. C.

LINDSTRÆM (Arvid-Maurits), paysagiste suédois, né en 1849. Il a fait ses études à l'Académie des arts libéraux de Stockholm et les a complétées à Munich et à Paris. Il se rattache à l'école des paysagistes français et vit à Londres depuis 1880. Citons : *Paysage d'automne* (1875, au musée de Stockholm) ; *Paysage écossois* (1885, id.) ; *Un Jour de décembre dans une forêt du comté de Hampshire* (Salon de Paris, 1884), etc.

LINE (Francis), savant anglais, né à Londres en 1595, mort à Liège le 15 déc. 1675, souvent appelé *Linus*. Lui-même, sur les éditions anglaises de ses écrits, se nomme Hall, autrement Line. Entré dans l'ordre des jésuites en 1623, il fut vingt ans professeur d'hébreu et de mathématiques au collège de Liège. De 1656 à 1672, il fut envoyé en mission en Angleterre. Ses ouvrages, publiés à Londres en latin et en anglais, sont les suivants : *De Pseudo-quadratura circuli D. Thomæ Viti* (1660) ; *De Corporum inseparabilitate* (1661) ; *Explicatio pyramidis horologiæ erectæ in horto Regis Angliæ Londini* (Liège, 1673) ; *De Experimento argenti vivi*, etc. (1662). Trois lettres de lui sur la théorie des couleurs de Newton et l'arc-en-ciel ont été insérées dans les *Phil. Trans.* de 1674, 1675, 1676. Ces écrits lui attirèrent diverses répliques de Gilbert Clerke, de Boyle et de Newton. T.

LINÉAIRE (Math.). Le mot linéaire en mathématiques veut dire du premier degré. — Une fonction linéaire est une fonction du premier degré. Des équations linéaires sont des équations du premier degré (V. pour leur résolution l'art. DÉTERMINANT).

SUBSTITUTIONS LINÉAIRES (V. SUBSTITUTION).

EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES LINÉAIRES. — Une équation différentielle ordinaire est linéaire quand les dérivées des fonctions inconnues et ces fonctions y entrent seulement au premier degré. Les équations linéaires du premier ordre à une seule fonction inconnue peuvent s'intégrer facilement. Une telle équation est de la forme

$$\frac{dy}{dx} + Py = Q,$$

y désignant la fonction inconnue de la variable x et P, Q des fonctions de x, et sa solution est donnée par la formule

$$y = e^{-\int P dx} \int Q e^{\int P dx} dx.$$

Les équations linéaires d'ordre supérieur sont beaucoup plus difficiles à traiter; leur théorie, aujourd'hui fort étudiée, a été l'occasion des plus beaux travaux mathématiques de notre époque, et, malgré cela, on ne connaît pas le dernier mot de la science sur ce sujet. Les équations linéaires à coefficients constants sont faciles à intégrer, et Cauchy a donné de ces équations une théorie qui ne laisse rien à désirer (V. ses anciens *Exercices*).

EQUATIONS LINÉAIRES AUX DÉRIVÉES PARTIELLES (V. EQUATIONS).

II. L.

LINEXERT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 473 hab.

LING (Per-Henrik), poète et fondateur de la gymnastique suédoise, né à Ljunga, où son père était pasteur, en 1776, mort à Stockholm en 1839. Il perdit de bonne heure ses parents et fut placé à l'école de Vexiæ, où il demeura quelques années, mais d'où il fut renvoyé à la suite d'une farce de collégiens. Ayant cependant fait son baccalauréat (studentexamen), il entra à l'université de Lund, puis, peu après, passa à l'université d'Upsal où il fit son examen de théologie (?) en 1797. Il avait vécu jusqu'à en donnant des leçons à Stockholm ou comme précepteur à la campagne, peut-être même s'était-il rendu à Saint-Petersbourg en 1796. On le retrouve en 1799 à Copenhague, où il étudia les langues vivantes et les littératures allemande et danoise. C'est alors qu'il entre en relations avec Baggesen, Oehlenschläger et autres Danois ou Norvégiens illustres. Voyagea-t-il ensuite et — comme il l'a vaguement raconté — servit-il « sous cinq rois » en Allemagne ou même en France? On n'en sait rien, mais sa vie fut certainement assez aventureuse — tantôt mieux qu'aisée, tantôt misérable — jusqu'en 1804, date de son retour à Lund comme maître d'armes. En 1813, il fut appelé à Stockholm, où il organisa l'*Institut central de gymnastique* (ouvert en 1814), qu'il dirigea jusqu'en 1836. De 1813 à 1825, il fut en outre professeur de gymnastique et d'escrime à l'école militaire de Karlberg. Il mourut presque aveugle et fut enterré dans sa propriété d'Annelund, près de Stockholm. Depuis 1835 il faisait partie de l'Académie suédoise. Comme poète, il avait débüté par une comédie en danois : *le Jaloux* (1804), composée pendant son séjour à Copenhague. Mais à Lund, tandis qu'il s'efforçait par son enseignement de la gymnastique de développer les qualités viriles et physiques de ses jeunes compatriotes, il s'enthousiasma pour les exploits des anciens Scandinaves et résolut de les chanter dans ses poésies lyriques, dans ses poèmes et dans ses drames. Aussi parmi les membres de la « Société gothique », était-il un des plus ardents, à tel point qu'il se retira en 1817, parce que Geijer avait contesté le mérite des mythes Scandinaves au point de vue des arts plastiques. Dans ses œuvres, ce qu'il y a de plus durable, ce sont les parties lyriques, très ardentes presque toujours, parfois désordonnées, mais où souvent ne manque pas une certaine grâce (tel : *le Chant d'Hermann*, dans l'idylle *l'Amour*). Ses poèmes épiques : *Gylfe* (1812-16, en 45 chants, inachevé) et *les Aes* (1816-33, en 30 chants), malgré des parties fort belles, ne réussirent qu'à demi, soit que l'on n'ait pas beaucoup goûté l'allégorie du premier (*Gylfe* représente la Suède, tandis qu'*Aura* est la Finlande), soit que, dans le second, le ton trop constamment élevé ait fatigué le lecteur. Ling

eut encore moins de succès avec ses drames historiques : *Agne* (1812); *Eylif le Goth* (1814); *le Parlement de 1527* (1817); *Sainte Brigitte* (1818); *Engelbrecht Engelbrechtsson* (1819); *Styrbjörn Starke, les Fils de Visbur, Ingial Illræda et Ivar Vidfamne, Blotsyen* (1824). L'auteur n'avait aucune entente de la scène et les caractères ne sont point dessinés; Ling, même dans ses drames, reste avant tout poète lyrique. Son poème idyllique *l'Amour* est, en revanche, une création charmante. En prose, il a écrit une étude sur les mythes des Eddas (1819) et, œuvre plus durable : *Principes généraux de la gymnastique* (1840, nouv. éd., 1866). Dans ce dernier ouvrage, il expose les procédés gymnastiques nouveaux, sur la piste desquels l'avaient mis ses recherches sur l'anatomie et la physiologie. A partir de 1805, il s'était ingénié à en tirer des deductions applicables en médecine. C'est de là qu'est sortie cette branche nouvelle de la thérapeutique, la *cinésithérapie*. — Le fils de Ling, *Hjalmar Fredrik* (1820-86), a continué l'œuvre de son père et a publié sur la gymnastique d'importants ouvrages : *Tableau de gymnastique pédagogique* (4^e éd., 1876). Il a dirigé, en outre, la publication de plus de 25,000 dessins relatifs à la gymnastique. Th. CART.

BIBL. : ATTERBOM, *Discours sur Ling*, dans *Sv. Ak. Handl.*, 1813, vol. 20.

LINGA ou LINGAM. Symbole de la fécondité naturelle dans les religions indiennes; c'est un phallus, figurant le dieu Siva. On admet que l'origine de ces cultes remonte aux Dravidiens; Kittel les fait venir de Grèce. Les *Lingaites* forment dans le S. de l'Inde une secte religieuse très nombreuse, fondée vers le XII^e siècle, afin de combattre le *djainisme* (V. ce mot, SIVA et INDE). Il porte le phallus symbolisant Siva dans une bourse d'argent, se peignant un signe sur le front. Ils ont imité l'organisation bouddhiste, avec son hostilité contre les brahmanes et ses moines (*djanqamas*). Leurs légendes sont renfermées dans les Pouranas écrits en canari, Vāsava-Pourana et Tehanna-Vāsava-Pourana.

BIBL. : STEVENSON, dans *Journ. Roy. Asiatic Soc.*, t. VIII, p. 330. — MUIR, *Original Sanskrit Texts*, t. IV, pp. 405 et suiv. — WURTH, *Ueber das Religionssystem der Lingaiten*, dans *Baseler Missionsmagazin*, 1853, pp. 78 et suiv. — KITTEL, *Ueber das Ursprung des Lingakultus*; Bäle, 1876. — A. WEBER, *Indische Streifen*, t. III, pp. 471 et suiv. — V. aussi la bibl. des arts. INDE et SIVA.

LINGARD (John), historien anglais, né à Winchester le 5 fevr. 1771, d'une humble famille du Lincolnshire, très attachée depuis longtemps à la confession catholique, mort le 17 juil. 1851. Il fut admis comme étudiant au collège catholique anglais de Douai à l'automne de 1782. Chassé par la Révolution, il devint précepteur du fils de Charles Philip, lord Stourton, puis rejoignit ses anciens confrères de Douai à Crookhall, près de Durham. Prêtre en avr. 1795, préfet des études et professeur de philosophie à Crookhall, il publia en 1806 son premier ouvrage historique : *The Antiquities of the Anglo-Saxon Church*. En sept. 1811, il se retira dans le village de Hornby, près de Lancaster, dont le squire, Pudsey Dawson, était son ami. C'est là qu'il commença son *History of England*; les trois premiers volumes, des origines à la mort de Henri VII, parurent en 1819; le huitième et dernier volume de l'ouvrage, qui mène l'histoire d'Angleterre jusqu'à la réclution de 1688, fut publié en 1830. Lingard n'était ni un érudit ni un écrivain, mais un homme sage, instruit, consciencieux, modéré; il a relevé discrètement plus d'une erreur commise par Hume et ses prédécesseurs. Son « Histoire » eut beaucoup de succès et fut très discutée; l'auteur, catholique de l'école gallicane, se vit attaquer à la fois par les ultramontains (Milner) et par les protestants (John Allen); mais, par sa modération même, il réussit, mieux que n'aurait fait un apologiste passionné, à susciter dans les universités des réflexions favorables à la cause du catholicisme. Rome, d'ailleurs, le comprit; déjà, en 1817, il avait rempli près du saint-siège une mission confidentielle; Pie VII, le 24 août 1821, l'honora du titre de

docteur ; il fut peut-être question de l'élever au cardinalat en 1826 ; Léon XII l'invita, en tout cas, à se fixer auprès de lui. Il reçut en 1839 une pension de 300 livres sterling sur la cassette privée de la reine. La dernière édition de l'ouvrage principal de Lingard, la 6^e, a été publiée à Londres en 1854-55, en 10 vol. in-8. Il y a des traductions en français, en allemand et en italien. Lingard a écrit, en outre, de nombreuses brochures de polémique historique et religieuse. L.

LINGE. On désigne par ce mot tout objet en toile de lin, de chanvre, de coton employé aux usages domestiques et de toilette ou servant à cette partie du vêtement que l'on applique directement sur la peau. Le linge de chanvre ou de lin, bien que d'un prix plus élevé que celui de coton, doit être généralement préféré à ce dernier, parce qu'il est d'un usage plus agréable et d'une durée beaucoup plus longue. Toutefois, pour le linge de corps, pour les chemises par exemple, le linge de coton peut avoir ses avantages. — On distingue : 1^o le *linge de corps*, chemise, col, manchettes, caleçons, etc. ; les anciens n'en faisaient généralement pas usage ; au moyen âge, il était même encore fort peu répandu ; dans nos climats tempérés, c'est le coton qui est le plus fréquemment employé, en raison surtout de son bon marché ; 2^o le *linge de table* (serviettes, nappes) ; 3^o le *linge de cuisine* (torchons, tabliers, etc.), d'où on exclut, en général, les tissus de coton qui s'imbibent trop facilement des corps gras et, par conséquent, se salissent trop vite. — Au point de vue de la fabrication, le linge se classe en *linge uni* et *linge ouvragé*, qui se subdivise en *linge ouvré* et en *linge damassé*. Le linge ouvré, en grande vogue avant la Révolution, ne présente en son tissu que des dispositions simples (damier, losange, oeil de perdrix, etc.), exécutable sur le métier ordinaire ; le damassé, en petit damier, à bordure fleuragée, en étoiles, en bouquets de roses, etc., offre des dessins riches et compliqués, et n'est guère en usage que dans les repas d'apparat.

Pendant longtemps, la Flandre et la Hollande eurent le monopole du linge ouvré (V. TOILE) ; la Saxe et la Silésie celui du linge damassé. Aujourd'hui, nos fabricants sont arrivés à une telle perfection qu'ils égalent, sinon surpassent, tout ce que produit l'étranger.

LINGÉ. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon-Saint-Martin ; 674 hab.

LINGEARD. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois ; 203 hab.

LINGÉE (Charles-Louis), graveur français, né à Paris en 1748 (et non en 1751), mort à Paris le 3 juil. 1819. On a de lui plusieurs estampes d'après Freudenberger ; *les Vendangeurs*, d'après Louthembourg, et des portraits, tels que *Napoléon I^{er}* (gr. in-fol.), *M^{lle} Raucourt*, dans le rôle de *Monime*, etc. — Sa femme, Thérèse-Éléonore *Hémery*, a gravé une série d'estampes d'après Cochin, Greuze, etc., et de bons portraits. G. P.-1.

LINGELBACH (Johann), peintre germano-hollandais, né à Francfort en 1622, mort à Amsterdam en 1687. Il apprit la peinture dans cette dernière ville et y retourna après avoir séjourné à Rome de 1644 à 1652. Artiste éclectique, qui s'inspira de Wynants, imita Wouverman et sut allier sous son pinceau les qualités robustes des maîtres flamands à la grâce des Italiens, il cultiva avec un grand succès le genre et le paysage, surtout les scènes mouvementées des foires et marchés et la vie des ports de mer, le tout traité avec esprit, finesse et agrément. Ses œuvres se trouvent dans nombre de musées ; nous citerons : *le Marché aux légumes* (au Louvre) ; *Charles II partant pour l'Angleterre* (à La Haye) ; *Lazzaroni jouant à la Mora*, *Dentiste à cheval*, *Campement*, etc. (à Amsterdam) ; *Piazza di Popolo à Rome* (à Bruxelles), etc. G. P.-1.

LINGEN. Ville de Prusse (*Ascalingium* ou *Linga*), district d'Osnabrück (Westphalie), sur le canal de l'Éms ; 6,000 hab. (moitié protestants). Ateliers de chemin de fer ; commerce de bestiaux. Elle eut une université de 1683 à 1819. Elle fut le chef-lieu d'un ancien comté de Westphalie,

entre les évêchés de Münster, d'Osnabrück et le comté de Tecklenburg. Il fut séparé de ce dernier en 1508, puis subdivisé momentanément en comtés supérieur et inférieur. Charles-Quint l'acheta et le transmit à Philippe II ; le prince Maurice d'Orange l'occupa de 1597 à 1605, les Espagnols le reprirent de 1605 à 1632, où il passa définitivement à la maison d'Orange (V. ce mot). En 1762, le roi de Prusse en hérita. Lingen fit partie du grand-duché de Berg (1809), du dép. français de l'Éms-Supérieur (1810), revint en 1814 à la Prusse qui céda au Hanovre le comté inférieur.

LINGENDES (Jean de), poète français, né à Moulins vers 1580, mort en 1616. Très répandu dans la société des d'Urfé et des Scudéry, il a laissé : *les Changements de la bergère Iris* (Paris, 1605, in-12) ; des élégies, des odes, des sonnets épars dans les recueils du temps ; une traduction en prose des *Épîtres* d'Ovide (1615, in-8).

Son cousin, *Claude* de Lingendes, né à Moulins en 1591, mort à Paris le 12 avr. 1660, de l'ordre des jésuites, a été un prédicateur extrêmement éloquent. Il a laissé quelques écrits. Migne a donné une édition des ses *Œuvres complètes* dans le t. II de sa *Collection des orateurs sacrés*.

Jean de Lingendes, parent des précédents, né en 1595, mort en 1665, fut aumônier de Louis XIII, évêque de Sarlat (1642) et de Mâcon (1650).

LINGER (V. LINGERIE).

LINGÈRES. Ancienne corporation de métier, absolument réservée aux femmes et dont les premiers règlements connus à Paris remontent au mois de mars 1514. Leurs statuts furent de nouveau codifiés en vingt-cinq articles par des lettres patentes de mars 1645, enregistrées au parlement le 29 avr., puis, après la suppression momentanée des corporations et leur rétablissement en 1776, reçurent une dernière rédaction par les lettres patentes du 1^{er} juin 1782, enregistrées le 23 juil. Les statuts de 1782 s'efforcent de marquer les limites du métier avec les maîtres tailleurs, les couturières, les fripiers. Le débit de toutes marchandises de lingerie est licite aux merciers comme aux lingères, mais ceux-ci auront à leurs boutiques une bannière brune avec les mots : mercerie et toilerie ; et celles-la une blanche avec l'inscription : Lingerie et toilerie. La maîtrise avait été abaissée de 1,200 à 500 livres par l'édit d'août 1776. Il fallait trois ans d'apprentissage ; pour les filles de maîtresses, deux ans chez leur mère et dix-huit ans d'âge. Le droit au travail était réservé à toutes ouvrières non incorporées que prendraient chez eux les bourgeois de Paris, et aux communantes religieuses. H. MONIN.

BIBL. : *Archives nationales*, AD, XI, 2 et H. 2120. — ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 30 ; XIII, 19 ; XVIII, 59.

LINGERIE (Comm.). On désigne sous ce nom tout linge confectionné. La lingerie comprend trois catégories : la lingerie pour hommes, la lingerie pour femmes et enfants, et la lingerie de ménage. La lingerie pour hommes embrasse : 1^o les chemises blanches ou de couleur, en coton, en toile, en flanelle ou en tissus de fantaisie ; 2^o les caleçons en toile, en croisé, en coton, en flanelle ou en tissu de fantaisie ; 3^o les gilets, en flanelle ou en tissus mixtes ; 4^o les devants de chemise en toile ou en coton, unis, brodés ou de fantaisie ; 5^o les faux-cols, manchettes et plastrons de chemise. La lingerie pour femmes comprend : 1^o les chemises de jour et de nuit, les camisoles, les pantalons, les jupons, les cols et les manches, les parures, les peignoirs, les flanelles ; 2^o les trousseaux qui se composent des mêmes articles, plus le linge de ménage. La lingerie pour enfants se compose de tout ce qui constitue la layette, c.-à-d. des chemises, jupons, brassières, guinpees, bonnets, langes, robes, robes de baptême, pelisses, etc. C'est dans la seconde catégorie que l'on doit faire figurer les objets de fantaisie connus sous le nom de lingerie fine, tels que manches, bonnets, pelisses, robes du matin et autres articles analogues qui, rehaussés par le goût français et garnis de valenciennes, blondes, rubans ou dentelles en imitation, atteignent parfois des prix considérables. La lingerie de ménage, enfin,

comprend le linge de table, nappes, serviettes, services à thé, etc., le linge de lit (draps, taies, etc.), le linge d'autel, et le linge de ménage proprement dit (tabliers, torchons, essuie-mains, etc.).

Avant 1830, les chemises étaient généralement faites à façon par les lingères; ce fut seulement vers cette époque qu'un fabricant nommé Lamy-Houssel s'annonça comme chemisier sur mesure, apporta des soins tout particuliers à la coupe, et s'attacha à donner à la chemise la précision que les tailleurs mettent dans la confection des habits. Son exemple ayant été suivi par d'autres industriels, la fabrication de la chemise devint l'objet d'une industrie spéciale. Cette fabrication comprend aujourd'hui la chemise de luxe et la chemise d'exportation. Les chemises de luxe sont confiées à des ouvrières libres ou à des entrepreneurs, et il ne faut pas moins d'une journée pour en confectionner une. La façon est payée de 1 fr. à 1 fr. 50. Les chemises d'exportation sont en général fabriquées par des entrepreneurs ou dans les ouvroirs, les maisons religieuses et les prisons. Chez les entrepreneurs, l'ouvrière reçoit par chemise de 25 à 50 cent.; elle peut en faire cinq à six par jour. Parmi les objets confectionnés par les lingères, la chemise de femme occupe une place importante. Les chemises de luxe, en batiste fine avec broderies et dentelles, sont expédiées en Russie, à New York et à la Nouvelle-Orléans; on en exporte aussi pour l'Espagne et le Portugal; malheureusement la Saxe nous fait, pour cet article, une concurrence sérieuse. Il n'en est pas de même pour ce qui concerne les objets de fantaisie connus sous le nom de lingerie fine, tels que les cols, les manches, les bonnets, les pèlerines, les robes du matin et autres articles analogues; ces confections ne craignent aucune comparaison. Un trousseau peut atteindre le prix de 2,000 fr., et une corbeille de mariage, rien que pour l'article lingerie, peut valoir de 8 à 10,000 fr. Les layettes d'enfant coûtent de 200 à 3,000 fr., selon la garniture qu'on y ajoute. Plusieurs maisons de Paris confectionnent uniquement ces articles de luxe, dont elles exportent des quantités considérables à destination de Lima, de Valparaiso et du Brésil. Le travail est organisé dans la lingerie comme dans l'industrie des modes. Les maisons les plus importantes font exécuter elles-mêmes tous leurs travaux dans les ateliers, mais le plus grand nombre des lingères sont obligées d'avoir recours à des sous-entrepreneurs; on leur donne généralement les objets taillés et tout prêts à être cousus; quelquefois cependant on leur remet le tissu en pièces. Les prisons et les établissements religieux travaillent aussi pour plusieurs fabricants de lingerie, mais on ne fait dans les pénitenciers que les articles communs, tandis que la lingerie fine est confiée, en général, aux ouvrières des couvents.

La fabrication des chemises, surtout pour les chemises de détail, est répandue sur toute la surface de notre pays. La fabrication des chemises de gros et d'exportation est localisée dans quelques départements, dont les plus connus sont : la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord, le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire et la Gironde. Les matières premières employées pour chacun des articles que nous avons énumérés sont les tissus de coton, de toile et de laine. Les tissus de coton proviennent principalement des Vosges, de la Normandie et de l'Alsace; on les tire quelquefois de l'Angleterre et de la Suisse. Les tissus de fil, quand ils s'appliquent aux chemises d'hommes et de femmes et aux faux-cols, colerettes et manchettes, sont presque toujours tirés d'Irlande, et, quand ils s'appliquent aux caleçons, d'Armentières, de Chollet, de Lille, de Vimoutiers et de Lisièux. On emploie quelquefois pour les caleçons la toile anglaise; plus souvent une toile mixte, dite toile union, et qui est fabriquée à Belfast. Les tissus de laine viennent presque tous de Reims, rarement de Glasgow. La chemise de flanelle n'a jamais pu prendre une très grande extension comme article d'exportation; elle est plutôt, en France, destinée à la consommation intérieure et du ressort des chemises de détail. De même que dans la lingerie pour hommes, il y a lieu de

distinguer, dans la lingerie pour femmes et pour enfants, les maisons de détail des maisons de gros: ici même la distinction est plus profonde; car, d'une part, il est très rare que les consommateurs songent à s'adresser aux maisons de gros, et, d'autre part, la plus grande partie des maisons de détail se contentent d'acheter aux maisons de gros et de servir d'intermédiaire entre elles et le public. Ajoutons cependant que, grâce au grand nombre d'articles qu'embrasse la lingerie proprement dite, beaucoup de maisons et de maisons de nouveautés se créent des spécialités et se cantonnent dans la fabrication de tel ou tel genre, ou la confection de tel ou tel article. Il en est de même d'ailleurs des maisons de gros: telle maison s'occupe seulement des articles pour enfants; telle autre de la lingerie plate; telle autre de la lingerie façonnée et brodée; telle autre des cols et manches et des parures. Toutes ces branches de la lingerie suffisent à constituer des maisons importantes, souvent considérables.

Il est hors de doute que Paris est le principal centre de production française: si ce n'est pas à Paris que se fabrique le plus grand nombre des articles de la lingerie, c'est de cette ville que partent tous les tissus servant à la fabrication, et c'est dans cette ville qu'ils reviennent après avoir été confectionnés sur presque tous les points de la province. Cependant quatre places sont très renommées pour la fabrication de la lingerie et méritent une mention particulière: Saint-Quentin, Argenton, Saint-Omer et Verdun. Depuis quelques années, la confection de la lingerie a pénétré dans des grandes villes, telles que Lyon, Avignon, Nantes, Tours, Bordeaux, Epinal, Nancy, Grenoble. Les matières employées dans la lingerie sont multiples et de provenances très diverses; les principales sont les suivantes, en tissus de coton: la percale, le madapolam, la mousseline, le nansouk, le jaconas, le brillanté, le piqué; en tissus de fil: la toile, la batiste; en tissus de laine: la flanelle. En ce qui regarde la production nationale, ces tissus proviennent surtout de nos manufactures de Saint-Quentin, Tarare, Rouen, Cambrai, Valenciennes, Lille, Chollet, etc. Les tissus étrangers viennent surtout d'Angleterre et d'Allemagne. Les broderies à la main ou à la mécanique sont fabriquées en France et en Suisse. Parmi les principaux accessoires de la lingerie, il ne faut pas oublier les dentelles, les guipures et les imitations de dentelle. Ces articles proviennent en grande partie de la Belgique, de l'Angleterre, du dép. du Nord, des Vosges et du Puy. Dans ces derniers temps, un genre de dentelle dit dentelle torchon, qui succédait à la guipure Cluny, a joui d'un grand succès; c'est l'Amérique du Nord qui en a demandé les plus grandes quantités en vue de la lingerie. Il a été remplacé à son tour par une dentelle qui est entrée bien avant dans la consommation, c'est la dentelle bretonne dont une des qualités les plus recommandables est de se laisser blanchir et de ne rien perdre de sa beauté après avoir été lavée et repassée. La confection des articles de lingerie se fait soit à la machine à coudre, soit à la main. On emploie surtout la machine à coudre pour la chemiserie d'hommes destinée à l'exportation, principalement pour les devants, cols et poignets et pour la lingerie de ménage; le travail à la main qui se pratique avec le seul concours de l'aiguille se fait surtout pour la lingerie de femmes et d'enfants et pour les belles chemises d'hommes. La classification des objets de lingerie n'existe que pour certains articles. Pour la chemise par exemple, depuis 1840, on a établi quatre tailles principales et quatre subdivisions et, par des proportions étudiées avec soin, on a pu établir des chemises allant parfaitement à tout homme dont la mesure du col serait connue, cette mesure déterminant toutes les autres. Pour les faux-cols, on a adopté le procédé d'étalonnage établi pour les gauts; on les coupe à la mécanique avec une grande précision, et on les classe suivant la forme, la hauteur et les dimensions, par noms, numéros et lettres; comme la mode modifie fréquemment la forme du col, on compte dans certaines maisons plus d'un millier de modèles, de sorte

que l'on peut trouver sans difficulté, pour quelque eou que ce soit, un eol d'une parfaite convenance et de tel genre qu'on le désire.

Diverses enquêtes ont été faites à différentes époques par la chambre de commerce de Paris pour supputer le nombre d'ouvriers et d'ouvrières employés dans l'industrie de la lingerie pour le dép. de la Seine. D'après celle de 1847, on comptait 8,974 ouvriers et ouvrières en lingerie, se divisant en 2,312 ouvriers et à l'atelier, chez les confectionneurs de lingerie, 2,425 chez les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs et 4,237 en chambre. D'après celle de 1867, on relève 9,970 ouvriers et ouvrières, mais on ne donne pas le nombre de ceux qui travaillent en chambre : ces ouvriers se divisent en 1,632 employés par les chemisiers-lingers, 5,409 par les entrepreneurs de lingerie et 1,929 par les sous-entrepreneurs. Enfin, l'enquête de 1872 est beaucoup plus sobre de détails que les précédentes; dans un tableau présentant le développement des industries du vêtement dans le dép. de la Seine, on voit que 13,742 ouvriers et ouvrières étaient occupés à l'industrie de la lingerie et 25,250 personnes à celle de la blanchisserie qui en emploie bien un quart pour la lingerie, soit en tout 20,054 ouvrières en lingerie. Depuis cette époque, ce chiffre peut bien être augmenté de 4 à 5,000 personnes. En province, le nombre des ouvrières libres est beaucoup plus considérable que celui du dép. de la Seine, mais celui des ouvrières à l'atelier l'est moins; on peut supposer que leur nombre ne dépasse pas 25,000 personnes. Dans les prisons et les maisons de correction, le chiffre n'excède pas 2,500 à 3,000. Mais il est extrêmement considérable dans les ouvroirs et les couvents, et, si l'on tient compte qu'il y a en France plus de 2,000 ouvroirs ayant plus de 80,000 élèves; si l'on admet que plus de 100,000 religieuses françaises travaillent de leurs mains et si l'on tient compte, en outre, de la multitude d'asiles et de pensionnats où le travail des doigts occupe plusieurs heures dans la journée, on peut en conclure, sans exagération, que la production industrielle qui sort de toutes ces institutions représente le travail d'environ 180 à 200,000 personnes. Le salaire est des plus variables. A Paris, les hommes gagnent en moyenne, soit de 125 à 200 fr. par mois, soit de 4 à 8 fr. par jour; les femmes gagnent de 3 à 4 fr. pour les capables, de 2 à 3 fr. 50 pour les ouvrières ordinaires, et de 50 cent. à 2 fr. pour les entants. En province, dans les grandes villes, les salaires sont de 20 % moins élevés qu'à Paris, et dans les campagnes inférieurs de 30 à 40 %. L'exportation de la lingerie est relativement considérable et n'a cessé d'augmenter d'année en année jusqu'en 1867: en 1837, elle était de 437,660 fr.; en 1842, de 1,261,760 fr.; en 1846, de 2,307,720 fr.; de 1847 à 1856, elle s'est élevée en moyenne à 10 ou 11 millions de fr. par an; de 1857 à 1866, elle a été de 31 à 32 millions; de 1867 à 1876, de 20 à 21 millions; elle a peu augmenté depuis cette époque. Quant au chiffre d'affaires auquel donne lieu cette industrie, il est difficile de l'évaluer; nous n'avons que quelques données pour ce qui concerne Paris. Dès 1860, la chambre de commerce de cette ville évaluait à près de 18 millions de fr. le total des affaires de la chemiserie-lingerie pour le dép. de la Seine et à 42 millions de fr. celui de la lingerie, en tout 60 millions. On peut estimer qu'actuellement ce chiffre pourrait être doublé. L. KNAB.

LINGÈVRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 1,728 hab.

LINGG (Hermann), poète allemand, né à Lindau le 22 janv. 1820. Médecin militaire bavarois, retraité pour cause de santé (1851) et pensionné par le roi, ses poésies (Stuttgart, t. I, 1853; 7^e éd., 1871; t. II, 1868; 3^e éd., 1874) obtinrent un vif succès par la profondeur du sentiment et l'originalité de l'expression. Il écrivit ensuite un grand poème épique, *Die Völkerwanderung* (1867-68, 3 vol.), qui renferme des passages d'une belle couleur et de grande allure. Ses drames sont très médiocres (*Cati-*

lina, 1864; *Die Walkyren*, 1865; *Violante*, 1871; *Die Besiegung der Cholera*, 1873; *Der Doge Candiano*, 1873; *Bertold Schwarz*, 1874; *Die Sizilianische Vesper*, 1876; *Macalda*, 1877; *Die Bregenzer Klause*, 1887, etc.). Il n'a pas retrouvé dans ses dernières productions ses succès du début. Citons le t. III de ses poésies (1870); *Dunkle Gewalten* (1872); *Schlusssteine* (1878); *Lyrisches* (1885), etc. Il a aussi écrit quelques romans et nouvelles: *Byzantinische Novellen* (1881); *Von Wald und See* (1883); *Clytia, eine Scene aus Pompeii* (1883); *Hægnis letzte Heerfahrt* (1884), etc.

LINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 261 hab.

LINGOAS. Tribu indienne (V. INAMIS).

LINGONES. Peuple de la Gaule chevelue à l'arrivée de César. Ils avaient les *Leuci* au N., les *Sequani* à l'E., les *Edui* et les *Mandubii* au S., les *Senones* et les *Tricasses* à l'O. Vers le IV^e siècle avant notre ère, une tribu de *Lingones* franchit avec les *Boii* les Alpes et s'établit près de la mer Adriatique dans la vallée du Pô (Tite Live, V, 35). A l'époque de la conquête romaine, les *Lingones* de la Gaule transalpine étaient de fidèles auxiliaires de César, offrant des vivres et un asile à ses légions et ne prenant part à aucune ligue nationale. Cette attitude leur valut le titre de *fœderati*. Leur territoire, dont la capitale était *Andemantunum* ou *Andomatunum* (Langres), fut détaché de la Celtique et annexé, en 27 av. J.-C., à la province impériale prétorienne de la Belgique et plus tard à la province impériale consulaire de *Germania superior*. Au IV^e siècle, la *Civitas Lingonum* faisait partie de la *Prov. Lugdunensis I^{ma}* et forma au moyen âge le Bassigny, e.-à-d. l'E. de la Champagne et le N.-O. de la Bourgogne.

BIBL.: J. CESAR, *De Bel. Gal.*, I, 26, 40; VI, 44; VII, 9, 63; VIII, 11. — PLINE, IV, XXXI, 2. — PROLEMÉE, II, IX, 19. — JAVREL, *Rech. hist. sur les Lingons*, dans *Mém. de la Soc. hist. et arch. de Langres*, 1847, I, 36. — M. WERYL, *Limites de la province lingonnaise*, dans *Rev. archéol.*, 1875, xxx, 302.

LINGOT (Métall.). On appelle lingot le produit de la coulée d'un métal dans une lingotière. Le lingot est la forme sous laquelle se présentent tous les métaux fusibles, à l'exception de la fonte qui est le plus souvent en plaques épaisses coulées dans un bassin de fonte, ou en gueuses coulées dans une rigole de sable. Les lingots ou saumons de plomb ont la forme d'un demi-cylindre terminé par deux quarts de sphère, mais les lingots des autres métaux ont plutôt la forme légèrement pyramidale qui se prête au retrait et facilite le démoulage.

LINGOTIÈRE (Techn.). On appelle lingotière le moule métallique dans lequel on coule un métal fondu. Pour le plomb, l'argent, l'or, le cuivre et les métaux assez fusibles, on se sert de la lingotière en fer forgé que l'on place horizontalement. Le métal y est coulé à découvert et la scorie qui le recouvre s'en détache facilement à froid. Plus rarement, pour le laiton et les alliages du cuivre, par exemple, le moule formé de deux parties se raccordant par une rainure, est placé verticalement. L'acier fondu, par le développement qu'il a pris dans ces dernières années, a multiplié l'usage des lingotières et en a fait varier les formes. La lingotière en prisme légèrement pyramidal et d'une seule pièce tend à se répandre presque exclusivement. On la place, la grande base en bas, sur un socle de fonte. Le démoulage se fait facilement au moyen d'oreilles de fer noyées dans la fonte, à la partie supérieure et qui permettent l'enlèvement par une grue. Les lingotières se font le plus souvent en fonte; celle qui convient le mieux, c'est la fonte d'hématite de première fusion, fonte éminemment siliceuse et très grise; pour les soeles, au contraire, il est préférable de prendre de la fonte blanche ou truitée. Pour préserver les lingotières de la corrosion du jet liquide, on les enduit d'un lait de chaux ou d'une couche de suie provenant de la combustion d'un peu de goudron. L. K.

LINGREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer; 1,364 hab.

LING-TI (V. HAN).

LINGUAL (Anat.) (V. LANGUE).

LINGUATULES (Zool.). Genre type d'un ordre d'Arachnides qui comprend encore le genre *Porocephalus* (V. ce mot). On donne souvent aux Linguatules le nom de *Pentastoma*, et c'est sous ce nom que nous l'étudierons.

LINGUE (Pêche). La Lingue ou Morue longue (*Lota lotva*) est un Gadoïde qui habite plus particulièrement la mer du Nord et la Manche; ce poisson a le corps allongé, arrondi en avant, comprimé en arrière, la seconde nageoire dorsale et l'anale très longues. Très vorace, la Lingue se pêche à l'hameçon, avec des lignes de fond, trainées ou cablières, et aussi avec la ligne à soutenir à la main; on prend souvent ce poisson pêle-mêle avec la Morue et dans les mêmes parages, principalement sur le Dogger Bank et sur d'autres points de la mer du Nord, tels que l'accoré N. du Jutland Bank, le Great Fisher Bank, le Nord West Flat; la pêche a lieu surtout pendant les mois d'avril et de mai. La Lingue se prépare comme la Morue.

LINGUET (Mar.). D'une façon générale, le linguet est un petit appareil permettant d'immobiliser une roue dentée, et s'opposant à tout retour dans le sens inverse de la marche, en venant buter contre un point d'appui. Exemple: les linguets du cabestan. Ce sont de petites pièces de fer, fixées à la partie inférieure de la cloche et venant s'arc-bouter contre les massifs d'une couronne chevillée sur le pont. Ils ne permettent au cabestan que de tourner dans un sens, et l'empêchent par suite de dévier sous l'effort d'un coup de tangage ou d'une lame, évitant les accidents autrefois si fréquents et si graves dus à un cabestan déviant et projetant hommes et bancs de tous côtés. Un linguet plus particulier est le linguet du stoppeur Legoff, nommé encore pied de biche, à cause de sa forme, et dont le but est de retenir la chaîne de l'ancre que l'on dérape au passage de chaque maille horizontale. Nous le décrivons au mot PIED DE BICHE.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri), né à Reims le 14 juil. 1736, exécuté à Paris le 27 juin 1794. Son père était sous-principal au collège de Beauvais, à Paris, quand, engagé dans les querelles du jansénisme, il fut exilé de Paris par lettre de cachet. Il vint se fixer à Reims ou naquit le célèbre pamphlétaire, « sous les auspices, dit-il lui-même, d'une lettre de cachet ». Au concours de l'Université de 1751, Linguet remporta les trois premiers prix; trappé de ce début brillant, le duc de Deux-Ponts s'attacha le jeune homme et l'emmena en Pologne. De retour à Paris, Linguet s'adonna à la carrière des lettres, publia des traductions de Calderon et de Lope de Vega, et ce n'est qu'à l'âge de vingt-huit ans que, pour se plier aux volontés de sa famille, il entra au barreau, où il ne tarda pas à acquérir la plus éclatante réputation. Son *Mémoire pour le comte de Moraugies* (1772, in-4) passe pour le chef-d'œuvre de ses écrits judiciaires. Linguet se vantait de n'avoir jamais perdu que deux procès; « encore, ajoutait-il, ai-je bien voulu les perdre ». Néanmoins, c'est surtout comme pamphlétaire vif, ardent, incisif que sa réputation a survécu. Il cribla des traits les plus acérés l'Académie française, où il avait essayé d'entrer, et ses confrères du barreau qui finalement le firent rayer du tableau. L'un des griefs invoqués contre lui par le bâtonnier fut qu'il *déclamait contre le droit romain*. Linguet dut revenir à la littérature pour se procurer des moyens d'existence. Il se réfugia en Angleterre d'où il publia ses célèbres *Annales*, dont le succès fut prodigieux. Ses attaques contre les corps constitués et les gens en place riprent de plus belle. En 1780, il attaqua violemment le duc de Duras, académicien et maréchal de France. Le maréchal se plaignit. Linguet aggrava l'offense par une lettre injurieuse adressée au duc. Quand il revint à Paris, il fut saisi et jeté, le 27 sept. 1780, à la Bastille, d'où il sortit le 19 mai 1782. Cette détention lui permit d'écrire ses *Mémoires sur la Bastille* (Londres, 1783, in-8), le meilleur de ses ouvrages, encore que la vérité y soit

souvent défigurée. Linguet passa les premières années de la Révolution à Bruxelles, d'où il revint à Paris en 1791. Il crut échapper à la Terreur en se réfugiant au fond d'une campagne, à Marnes, près de Ville-d'Avray. Mais il fut saisi en juin 1794, et condamné à mort, sans avoir été admis à se défendre, « pour avoir encensé les despotes de Vienne et de Londres ». Frantz FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : AL. DEVERITÉ, *Notice pour servir à l'histoire de la vie et des écrits de S.-N.-H. Linguet*, nouv. édition revue et augmentée; Liège, 1782, in-8. — GARDAZ, *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Linguet*; Lyon, 1808, in-8. — F. BARRIÈRE, *Notice sur Linguet*, en tête d'une nouvelle édition des *Mémoires sur la Bastille*, dans la *Coll. des Mémoires relatifs à la Révolution française*; Paris, 1821, in-8. — Ch. MONSELET, *Oubliés et dédaignés* (étude sur Linguet, pp. 1-41); Paris, 1885, in-8. — H. MONIN, *Notice sur Linguet*, en tête d'une nouvelle édition des *Mémoires sur la Bastille*; Paris, 1889, in-12.

LINGUISTIQUE. La science du langage a surtout pour objet le langage parlé, c.-à-d. le langage articulé qui est, on le sait, la caractéristique exclusive de l'homme. Elle prend dans ce cas le nom de *linguistique* : nous distinguons la linguistique de la philologie, non seulement parce que celle-ci est essentiellement une science historique et celle-là une science naturelle, mais aussi parce que la linguistique étudie les éléments du langage, tandis que la philologie a pour objectif le langage formé. Comme l'a dit un grand linguiste allemand, Schleicher, « le linguiste est au philologue ce que le naturaliste est au jardinier ».

Dans son acception la plus générale, le langage est l'expression de la pensée; aussi y a-t-il plusieurs langages : le langage du geste, le langage écrit, le langage parlé. Le second est purement conventionnel; les autres sont spontanés et naturels. Quoi qu'il en soit, le langage et la pensée sont inséparables, car ils sont l'un à l'autre comme la forme et le fond, la substance et la figure extérieure : il n'y a pas de langage sans pensée. Aussi, l'étude du langage parlé est-elle étroitement liée à celle de la pensée, et l'on ne saurait aborder le grave problème de l'origine du langage, si l'on ne cherche à se rendre compte du développement et de l'évolution des idées.

Nous ne sommes pas de ceux qui, sous des prétextes plus ou moins plausibles, écartent cette importante question. Dire qu'elle se rattache à la philosophie; prétendre qu'elle sort du domaine de la science positive; déclarer que l'on n'a pas des éléments d'information suffisants, c'est peut-être habile et prudent, mais ce n'est que déplacer la difficulté. L'origine du langage doit être évidemment cherchée dans les tentatives de manifestation de la pensée qu'on peut observer chez les animaux, c.-à-d. dans le cri et le geste spontanés, se complétant et se précisant l'un l'autre pour exprimer une sensation. A ce point de vue, la formation du langage chez l'enfant est éminemment instructive. L'enfant commence par des cris de plus en plus complexes, mais sans aucune signification objective; puis il s'habitue à n'émettre certaines articulations que dans les mêmes circonstances; il apprend plus tard à n'employer certaines syllabes ou certaines combinaisons de syllabes que dans un sens déterminé. Les éléments ont naturellement précédé le composé, le mot. On peut dire qu'en général, en France, le développement du matériel phonique suit l'ordre que voici.

Le son le plus naturel et le plus fréquent, celui qu'on peut considérer comme le premier chez toutes les races humaines, est la voyelle *a*; longtemps, il est la base et le fondement des cris de l'enfant. Vers le cinquième ou le sixième mois, l'enfant profère *é*, puis, par diérèse évidemment, *ai*; un peu plus tard, il arrive à *i* mouillé et quelques jours après à *u* (français) furtif, qui persiste longtemps et se confond avec un *r* mouillé dès que les incisives supérieures sont sorties. Presque en même temps apparaît une voyelle sourde, vague, un *eu* imparfait plus rapproché de *à* que *eu* normal. Ces sons, sauf *a*, ne sont pas absolus; ils se nuancent vers les extrêmes, *é* devenant souvent par exemple *æ* (*a* bi-pointé des Allemands). *L'ou* (*u* gé-

néral) se fait entendre ensuite; l'o ne s'observe qu'en dernier lieu. Quant aux consonnes, il se produit d'abord une gutturale analogue à *g* (dur), puis un *n* dental, puis les labiales *b* et *m* franches, puis les palato-dentales mouillées *gi* (*gui*), *di*, etc. Le *l*, toujours associé à *b*, puis à *g*, s'entend alors; et, peu après, l'enfant émet un *r* labial produit par la vibration répétée de la lèvre inférieure, mais précédant de peu le *r* dental qui se joint bientôt à *b*, *br*. Les associations de voyelles et de consonnes se font à peu près dans l'ordre suivant: *néné*, *bébé*, *bu*, *gui*, *mma*, *amma*, *ammé*, *amnu*, *ammbu*, *adidi*, *baba*, *abba*, *gun*, *brun*; cet un représentant une voyelle nasale imparfaite, mais à la production de laquelle le voile du palais contribue incontestablement. Quand l'enfant dit *baba*, il arrive parfois, vers le neuvième mois, qu'un arrêt survient entre le *b* et l'*a* suivant et *baba* devient alors très sensiblement *bap* ou *ban*. A partir de ce moment *b* durcit fréquemment et tend vers *p*. La distance est plus rapidement franchie entre *g* et *k*, *gaga* s'interrompant assez vite à *gak* et devenant vite *kaku*. On peut noter ensuite des *kya*, *tya*, *da*, *ta*, des *ghr* grassés, etc. J'arrête ici ces observations; elles suffisent pour montrer que le langage développe ses éléments suivant la loi générale, c.-à-d. en allant du simple au composé, en utilisant d'abord les organes extrêmes, la gorge et les lèvres, puis le palais et la langue, enfin les dents. Les voyelles longues précèdent les brèves, et les consonnes douces se produisent avant les fortes. Les groupements de consonnes ne sont que le résultat d'un long effort; et, à ce propos, il faut remarquer que les groupes *br*, *bl*, etc., sont d'une nature particulière qui fait dans une certaine mesure comprendre les *r*, *l*, *m*, *r* vocaliques admis par un nombre important de linguistes.

L'observation de toutes les langues, quelles qu'elles soient, permet de supposer qu'à leur période primitive elles étaient formées de monosyllabes très simples composés d'une voyelle simple, d'une voyelle et d'une consonne ou d'une consonne et d'une voyelle; ces monosyllabes, en très petit nombre, avaient une signification très vague que nous exprimons par un verbe à l'infinitif. Ainsi, les langues indo-européennes ont été ramenées à environ trois cents monosyllabes de ce genre, dont on peut encore réduire le nombre, et qui, par leurs significations, peuvent être classés sous trois grandes rubriques: bruire, presser sur, tendre vers. On a supposé par suite que l'indo-européen primitif se servait de ces mots rudimentaires en précisant leur signification par un geste, un mouvement, une intonation, une insistance variables suivant l'impression ressentie et manifestée. C'est la théorie des *racines*.

Les métaphysiciens ont dédaigneusement accueilli cette théorie; ils ont déclaré qu'on ne pouvait admettre dans la vie des langues une période de racines autrement que comme une hypothèse commode, un procédé empirique de reconnaissance et de classement, car, disent-ils, la pensée humaine se produit toujours et ne s'est jamais produite que sous la forme d'une proposition complète. La seule concession qu'ils consentent à faire, c'est que les racines, dont l'existence matérielle est certaine, sont le résumé, la réduction de propositions complexes d'une forme sonore polysyllabique. Cette objection est spécieuse, mais elle manque de portée, parce qu'elle part d'un a priori fort contestable, l'unité mentale des races humaines et le fonctionnement invariable de la pensée. Or, tout démontre que la pensée s'est développée parallèlement aux progrès physiques de l'espèce; que, à tous les points de vue, l'homme actuel est seulement le dernier terme d'une longue série d'êtres organisés; enfin, qu'entre lui et les animaux supérieurs ses congénères, il a dû exister des types intermédiaires, chez qui probablement le cri instinctif arrivait déjà à la variété et à la précision relative des racines monosyllabiques. Le cri spontané exprime la joie, la douleur, le désir, le besoin matériel; il varie suivant la race, le climat, l'altitude; arrive un moment où l'observation et l'imitation qui en résulte créent un langage sem-

blable chez les différents individus et leur permettent de communiquer entre eux. Ce qui se produit chez l'enfant a dû se produire au début des sociétés.

C'est pourquoi nous affirmons que le nombre des idiomes primitifs, des langues mères, comme disent les gens du monde, a dû être extrêmement considérable. Autant il y a eu de groupes humains, autant il a dû se former de langues. A mesure que les groupes se réunissaient en familles et en tribus, les langues se sont trouvées en contact, en lutte les unes contre les autres, et suivant la grande loi de la concurrence vitale, les plus défectueuses ont dû succomber devant les mieux organisées. Que d'idiomes, plus ou moins développés, dont les balbutiements rudimentaires n'ont laissé aucune trace! L'un des buts de la linguistique est de distinguer et de séparer autant que possible les éléments anciens, les racines d'origines diverses, dont se compose chacun des idiomes-types que l'on peut reconnaître aujourd'hui; travail éminemment difficile et délicat, qui ne saurait être entrepris sans une connaissance approfondie de l'histoire des langues. Il faut tout d'abord reconstituer l'état le plus ancien possible de la langue qu'on étudie, en établissant exactement le vocabulaire et l'expurger de tous les éléments étrangers, en rechercher les lois euphoniques et en déterminer avec exactitude les éléments sonores primitifs; alors, mais alors seulement, on pourra faire, avec quelque apparence de vraisemblance, des conjectures sur la mentalité de la race que cette langue caractérisait. L'analyse explicative des mots, qui sert de base à de pareilles conjectures, l'étymologie, pour l'appeler par son nom, est le dernier terme de toute étude linguistique; malheureusement, beaucoup trop d'amateurs veulent commencer par là, et, dans leur inconscience naïve ou leur ignorance prétextieuse, émettent des théories purement imaginaires, concluent à des parentés fantasmagoriques de races et font un mal énorme à la science; *langue* et *race* ne sont point d'ailleurs deux termes exactement corollaires. Les races changent de langues dans le cours souvent accidenté de leur vie historique.

Il y a aussi, dans la vie des langues, une période historique, relativement moderne, et une période préhistorique, ancienne et primitive. Comment s'opéra le passage de l'une à l'autre? Comment les distinguer? Evidemment, le mot « histoire » prend ici une signification plus large qu'à l'ordinaire; pour en concevoir la valeur, il convient d'examiner la manière dont se comporte dans le cours des âges une langue quelconque. Le langage ayant pour but l'expression de la pensée, le plus parfait sera celui qui rendra le mieux la pensée tout entière: or une pensée a toujours deux facteurs simultanés, l'un purement subjectif, la sensation, la conception, l'intuition qui est sa base et que nous appelons la *signification* propre; l'autre au contraire essentiellement objectif, la manière d'être actuelle, la modification immédiate, la direction momentanée de cette intuition, de cette conception ou de cette sensation, que nous appelons la *relation*. Le langage le plus parfait sera par conséquent celui qui exprimera avec le plus de précision et le plus rapidement, par l'émission sonore la plus simple possible, la signification et la relation. Dans les idiomes les plus anciens, ces deux facteurs inséparables de la pensée sont indiqués par deux sons juxtaposés, mais distincts, dont le second n'est peut-être que la réalisation phonique d'un geste corporel primitif. Quand la racine qui indique ainsi la relation tend à perdre son indépendance, quand on oublie son sens propre et originel, en un mot quand le son relatif se subordonne au son significatif, le premier devient naturellement moins résistant, plus altérable que le second, l'attention s'y porte moins, et la *grammaire* prend naissance avec l'apparition des *mots formels*, composés d'une partie significative et d'une partie indiquant les relations. On dit alors que la langue est faite; elle n'a plus qu'à développer ses formes grammaticales, qu'à les modifier par la fatigue de l'usage quotidien. Ces modifications aboutissent à des altérations de prononciation, à des contractions,

à des fusions d'élément d'abord distincts. Les mots usuels de la langue — c.-à-d. les racines significatives entourées d'éléments de relation, qui constituent les formes grammaticales — deviennent de plus en plus longs et complexes. Mais les éléments de relation dont on pouvait disposer se trouvent un jour insuffisants pour suivre l'évolution des idées et pour exprimer les nuances de plus en plus nombreuses de relations; la *dérivation* ne s'opère plus alors seulement par des éléments radicaux suffixés ou préfixés aux racines significatives, mais par des mots formels eux-mêmes, par *composition*. Avec le temps, la composition arrive à jouer un rôle prépondérant en même temps que les mots s'altèrent de plus en plus, et la langue en est alors à la période de *décadence formelle* caractérisée par la simplification des formes grammaticales, par le raccourcissement des mots, et par un retour apparent au monosyllabisme primitif : c'est ce qu'on nomme *métamorphose régressive* en histoire naturelle. Pour préciser par des exemples, l'hindoustani et l'anglais semblent parfois aujourd'hui monosyllabiques; ainsi on dira dans l'Hnde : *is mard sê pûtehkh-dô ki us tchîr kâ nâm kyâ hâi* « demandez donc à cet homme-ci quel est le nom de cette chose-là » : dans cette phrase tous les mots sont abrégés, et toutes les formes sont composées. On sait que c'est par la composition que les langues de l'Europe moderne ont remplacé la déclinaison classique dont le cadre était devenu trop étroit, et ont augmenté leurs conjugaisons de nuances temporelles et modales nombreuses.

Toutes les langues n'accomplissent pas cette évolution, et beaucoup arrivent à la décadence avant leur plein développement formel. Cet arrêt de développement se produit le plus souvent par l'intervention d'une langue étrangère : lorsqu'une peuplade inférieure subit l'invasion, le contact d'un peuple plus civilisé, sa langue est nécessairement influencée par celle des nouveaux venus : elle lui emprunte des mots, des tournures, des phrases, des éléments dérivatifs, et, dès ce moment, elle cesse de vivre comme elle faisait auparavant, elle n'a plus que le secours artificiel et extérieur de l'analogie, de l'imitation, de la composition. C'est alors que commence la période historique de la vie d'une langue; et pour savoir exactement ce qu'est cette langue, il faut pouvoir remonter au delà de cette période. La méthode convenable à cette étude est évidemment celle des sciences naturelles, car les langues fonctionnent comme des organismes naturels et sont soumises à toutes les lois, à tous les accidents, à tous les mouvements des êtres organisés.

Aussi la linguistique n'a point pour objet l'étude pratique d'une langue donnée; on peut être linguiste et ne connaître aucun autre idiome que sa langue maternelle; on peut au contraire parler plusieurs langues et ne rien comprendre à la linguistique. Une grammaire, pour nous, n'est plus l'art de parler et d'écrire correctement une langue donnée; c'est la recherche et l'étude des éléments du langage. Le langage est composé de *propositions*, les propositions sont formées de *mots*, les mots peuvent être considérés quant à leur signification toujours relative et quant à leur forme; enfin les mots et les racines qui les composent ne sont qu'un agrégat de sons et de bruits, de *voyelles* et de *consonnes*. De là, la division normale de toute bonne grammaire en quatre parties : la *phonétique* qui traite du matériel sonore, de l'alphabet, c.-à-d. de la représentation graphique des sons, enfin des rapports de ces sons entre eux, de leurs mutations, de leur euphonie; — la *morphologie* qui s'occupe des racines, des radicaux, des éléments de la déclinaison et de la conjugaison, de la dérivation et de la composition; — la *fonction* qui cherche l'histoire des variations de sens, des divers emplois des mots; — enfin la *syntaxe* qui découvre la manière dont se construisent les phrases et qui seule répond à la définition classique de la grammaire.

Lorsqu'on se propose d'étudier une langue quelconque, et surtout une langue peu ou mal connue, le mieux et le

plus simple est d'en faire soi-même la grammaire. On prend un texte, on l'examine, on relève avec soin sur des fiches ou sur des feuilles volantes tous les mots de ce texte qu'on compare, syllabe par syllabe ou même lettre par lettre, les uns avec les autres; on arrive ainsi à constater l'existence de deux séries de syllabes différentes dont l'une, formée le plus ordinairement des terminaisons des mots, est particulièrement affectée à l'expression des relations. Par la décomposition des mots, par le rapprochement des formes dialectales ou des formes historiques, on reconstitue autant que possible les formes anciennes, et l'on peut se rendre compte des sons et des bruits dont se sert uniquement l'idiome étudié. Pour mener à bonne fin un travail de ce genre, il faut ou consulter une traduction qu'on rapproche du texte choisi ou chercher un peu au hasard le sens de ce texte à l'aide d'un dictionnaire : on reconnaîtra d'abord quelle est la syntaxe, puis on déterminera les formes de dérivation, enfin on trouvera le nombre et la nature des éléments phonétiques. On pourra savoir alors si cet idiome est isolé ou apparenté à d'autres déjà connus, et, pour cela, il suffira de le rapprocher de chacun de ces derniers pris au même état d'analyse, de voir si la grammaire et la syntaxe sont analogues, si les racines significatives sont semblables. Nous devons répéter ici, une fois de plus, que l'étymologie a priori ne saurait rien prouver et que les ressemblances extérieures sont essentiellement trompeuses : « un » se dit par exemple en anglais *one* (prononcé *won*) et en malayala *onnu* (pron. *won*), et il est certain que ces ressemblances sont purement fortuites, car les langues dont il s'agit n'ont aucun rapport d'origine; par contre le grec *hédus* « doux » et le latin *suavis*, le grec *hélios*, le latin *sol* et le sanskrit *sûrya*; l'anglais *five* et le croate *pet* « cinq », viennent très certainement d'un seul et même prototype.

Hérodote rapporte (*Histoires*, I. II, § 2) que le roi d'Égypte Psammétique (630 av. J.-C.) voulut faire une expérience pour déterminer quel pouvait être le peuple le plus ancien du monde et quelle en était la langue. Il fit élever, dans l'isolement et loin de toute société humaine, deux enfants qui furent allaités par une chèvre. Il paraît qu'au bout de deux ans les enfants accueillirent un jour leur gardien, qui ne leur avait jamais parlé, par le cri répété de *békos* : il se trouva que ce mot signifiait « pain » en phrygien. On en conclut que les Phrygiens étaient antérieurs à tous les autres peuples du monde. Cette conclusion est parfaitement absurde; car il est impossible que des enfants abandonnés à eux-mêmes aient pu arriver à un langage existant. Qu'ils se soient fait un langage entre eux, qu'ils aient imité le bêlement de la chèvre qui les nourrissait, voilà tout ce qui était possible. D'ailleurs, l'observateur était-il compétent; a-t-il bien compris, bien saisi ce que disaient ces enfants? Pour peu qu'on ait fait de la linguistique, on sait combien de pareilles observations sont délicates, et quelles oreilles exercées elles exigent : les gens du peuple en sont absolument incapables; les gens du monde y sont tout aussi maladroits. C'est pourquoi il convient de se méfier toujours des relations des voyageurs, des promeneurs, des missionnaires, et de n'admettre que sons bénéficiés d'inventaire les vocabulaires, les textes de commande, les récits de Bretons ou de Basques conversant entre eux ou avec telle ou telle peuplade barbare de l'Afrique ou de l'Océanie.

Il faut de même repousser la théorie des langues mixtes; une langue mixte est absolument impossible. Le dictionnaire d'un idiome peut être composite, mais il y a toujours une langue qui a servi de base, qui a fourni les premiers mots, qui était déjà sortie de la période historique; et c'est la grammaire de cette langue qui demeurera celle de l'idiome définitif. L'hindoustani, par exemple, a été formé au XII^e et au XIII^e siècles de notre ère dans les camps militaires de l'armée persane; elle est née de l'*intercourse*, comme disent les Anglais, des soldats musulmans et des marchands ou manœuvres hindous : on y trouve des mots indiens,

turcs, arabes, persans, anglais, etc.; il y a même des formules grammaticales persanes; les déclinaisons et les conjugaisons y sont réduites à leur minimum, et cependant la grammaire est malgré tout incontestablement indienne. De même le basque a tellement emprunté de mots aux langues néo-latines qu'un fantaisiste a pu le classer parmi ces langues et en placer la formation au XI^e siècle de notre ère; la grammaire basque est néanmoins parfaitement originale et n'a rien de commun avec les grammaires espagnole, catalane, française, etc.

Pour des raisons de même nature, toute langue artificielle est condamnée à une mort presque immédiate, à moins qu'on ne la réduise à un expédient graphique. Tout au plus, quelque-une de ces amusettes peut-elle avoir, auprès de quelques amateurs, une sorte de succès éphémère; mais comme elle ne saurait reposer sur une convention entre un très petit nombre d'individus, elle devient un simple jouet d'une fragilité extrême. L'idée d'un langage universel ne peut venir qu'à des métaphysiciens ou des rêveurs inconscients de la marche et de la nature de la pensée, insoucieux de la différence des mœurs et des civilisations. En fait, d'ailleurs, certains idiomes sont en train de devenir véritablement universels, l'anglais en première ligne.

Mais, pour en revenir à l'expérience de Psammétique, il est vraisemblable que des êtres humains placés dans les conditions où il aurait fait élever les deux enfants dont Hérodote raconte l'inadmissible histoire, seraient muets ou en demeureraient toute leur vie à la période des cris instinctifs. L'imitation, l'éducation jouent un rôle capital dans la formation du langage, dans l'affection de tel ou tel son à telle ou telle signification. Les sourds-muets ne sont muets que parce qu'ils sont sourds; c'est ce qui a permis de substituer pour eux le système actuel d'enseignement au procédé mal commode et défectueux de l'abbé de l'Épée. Les véritables muets sont ceux qui ne peuvent parler par suite d'un défaut dans les organes vocaux ou d'une lésion dans la partie du cerveau qui commande, si cette expression n'est pas abusive, à la faculté du langage articulé.

Les travaux de la science moderne ont fait aboutir les tentatives entreprises, dès le siècle dernier, pour découvrir les localisations cérébrales des fonctions organiques. L'autopsie des aphasiques a démontré que l'aphasie correspond constamment à « une lésion très évidente de la moitié postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche ou droite », gauche dix-neuf fois sur vingt. La raison de cette suractivité du côté gauche du cerveau, c'est que les circonvolutions qui le composent sont plus précoces, plus puissantes que celles de l'hémisphère droit. Les membres droits du corps sont, on le sait, sous la dépendance de l'hémisphère gauche; c'est pourquoi la plupart des hommes sont droitiers. Ces faits ont été pleinement établis par Broca, Gratiolet, Baillarger, Adr. Proust, Mathias Duval et autres, et l'on peut affirmer avec eux que « l'exercice de la faculté du langage articulé est subordonné à l'intégrité d'une partie très circonscrite des hémisphères cérébraux et plus spécialement de l'hémisphère gauche. Cette partie est située sur le bord supérieur de la scissure de Sylvius, vis-à-vis de l'insula de Reil, et occupe la moitié postérieure, probablement même le tiers postérieur seulement, de la troisième circonvolution frontale ». Certains orateurs, Gambetta par exemple, avaient cette circonvolution très développée. On a étudié, depuis, les lésions du cerveau qui correspondent à tous les troubles de la parole et de l'écriture, et l'on a constaté que l'agraphie, c.-à-d. l'impossibilité ou l'oubli de l'écriture, est causée par une lésion du pied de la troisième circonvolution frontale; que la *mémoire des mots* est régie par la première circonvolution temporale, et que la *mémoire visuelle verbale*, qui permet la lecture, est sous la dépendance de la seconde circonvolution pariétale.

De toutes les parties de la grammaire, les deux premières sont les plus importantes parce qu'elles rendent compte de la formation du mot. La *phonétique* expose quel est le

matériel d'une langue donnée, quelles sont les affinités et les tendances des sons qui le composent et de quelles modifications ils sont susceptibles. Quand nous disons « sons », nous voulons dire sons et bruits, *voyelles* et *consonnes*. Les premières sont le résultat de la mise en jeu des cordes vocales du larynx par une colonne d'air qui change de forme suivant les positions différentes des organes de la bouche et dont la tonalité correspond à un nombre exact mais variable de vibrations acoustiques; les secondes sont produites par la résonance, qui ne correspond jamais à un nombre précis de vibrations, de l'air neutre expulsé des poumons et venant choquer l'une ou l'autre des parties de la bouche. Il y a des consonnes et des voyelles gutturales, palatales, dentales, labiales, linguales, nasales, etc. Il y a des consonnes et des voyelles composées, mixtes (diphongues), formées par la combinaison ou plutôt par la succession très rapide de deux mouvements. En outre, ces consonnes et ces voyelles sont appariées : longue et brève, dure et douce. Les consonnes du reste sont de deux sortes, *explosives* ou *continues* : les premières ne peuvent être prolongées sans être intégralement répétées, et leur articulation se fait par une espèce d'explosion (*k, t, p, tch, g, d, b, dj*, etc.); les secondes peuvent au contraire être prolongées sans effort nouveau (*n, m, ŋ, l, s, ch*, etc.). Il y a enfin les *semi-voyelles*, *y* et *w*, qui sont pour ainsi dire les intermédiaires entre *i* et *j*, *u* et *v*. Certaines langues ont des voyelles ou des consonnes qui leur sont propres; ainsi l'anglais a des *i* et des *e* spéciaux; ainsi encore les langues dravidiennes sont caractérisées par les consonnes cérébrales ou linguales (*t, d, n, r, l*, prononcées en repliant le bout de la langue vers le haut du palais); ainsi encore l'arabe seul connaît certaines explosives véritablement gutturales, car *k* et *g* ordinaires sont seulement des gutturo-palatales, etc. Ces consonnes et ces voyelles peuvent, suivant l'idiosyncrasie de la langue, permuer entre elles, se modifier ou s'altérer dans une limite fixée. L'étude de l'euphonie et des lois phonétiques est indispensable pour reconstituer la forme primitive des mots; la manière dont ont été traités les mots d'emprunt est à cet égard très instructive. Le basque par exemple n'admet au commencement des mots que les explosives douces *g, d, b*; le tamoul, au contraire, n'y admet que les dures *k, t, p*; l'un et l'autre ne peuvent supporter qu'un mot commence par *r*. D'autres idiomes ne veulent aucun redoublement, aucun groupement de consonnes. D'autres ont un tel besoin d'harmonie que la voyelle des suffixes doit varier pour assonner avec celle de la racine significative : ainsi le hongrois dit *ház-ak* « les maisons » et *testver-ek* « les frères » ou « les sœurs »; le télंगा dit *dammu-la-ku* « aux frères cadets » et *intî-ki* « à la maison ».

La *morphologie* recherche les racines primitives, distingue celles qui sont réduites au rôle secondaire de suffixes de relation, et rend compte de leur emploi. Les relations que l'on a à exprimer peuvent se ramener, en dernière analyse, à deux ordres d'idées principales, l'espace et le temps, correspondant à deux séries de formes grammaticales, la *déclinaison* et la *conjugaison*. La déclinaison, e.-à-d. l'ensemble des formes nominales, comprend un certain nombre de *eas* qui se divisent en deux grandes catégories, les *cas directs* qui font ou souffrent l'action ou l'état marqué par la racine; les *cas indirects* qui ne participent à cet état ou à cette action que d'une façon accessoire, secondaire. Il n'y a que deux cas directs, le *nominatif* et l'*accusatif*; le nombre des cas indirects est au contraire infini, mais on peut citer le *génitif* qui indique l'appartenance, le *datif* qui exprime le don ou le transfert, l'*instrumental* qui exprime la cause ou le moyen, le *localif* qui marque l'endroit, etc. Le *vocatif* n'est pas un cas. On comprend aisément comment toutes ces relations sont des relations d'espace. Parmi toutes celles qu'on peut avoir à rendre, il ne faut pas oublier l'élément personnel jouant le rôle du génitif, de l'adjectif possessif, de l'article, le rôle déterminant; comme dans le hongrois

atam « mon père », le lénapé *khittuk* « ton arbre » ou l'hébreu *rabbôni* « mon maître ».

La *conjugaison* est caractérisée par l'idée temporelle, et aussi parce qu'elle considère l'état ou l'action en soi et non plus quant à son objet; la racine significative y est prise avec son sens absolu. C'est pourquoi, dans beaucoup de langues, la distinction est à peu près nulle entre le verbe et le substantif. « Douleur » ou « souffrir » sont synonymes si on ne les prend que pour leur signification propre; « ma douleur » est une forme nominale parce qu'elle exprime le fait résultant de l'idée verbale et appliqué à une personne déterminée; « je souffre » est une forme verbale parce qu'elle exprime la situation actuelle d'une personne déterminée qui subit l'état indiqué par la racine verbale. On comprend aisément que si la racine est la même dans les deux cas, et si le pronom est de même forme, il puisse y avoir confusion. D'ailleurs, si dans « ma douleur » on fait de l'élément pronominal un nominatif et non plus un génitif, le nom devient verbe, « j'ai de la douleur »; et si dans « je souffre » on donne au verbe un sens moins immédiat et moins prépondérant, le verbe devient nom, « moi qui souffre ». Le verbe et le nom, pour nous résumer, peuvent être représentés par la formule mathématique suivante :

$$FR = r'et$$

où *r'* est le radical, c.-à-d. la racine déjà modifiée pour exprimer une nuance de signification intime et purement subjective; *e* et *t* indiquent les relations d'espace et de temps. *FR* est le mot formel, une fonction de la racine *r*.

Le verbe est d'ailleurs susceptible de relations que le nom ne saurait connaître. D'abord l'idée marquée par le radical peut être considérée, soit subjectivement comme dans « j'éclairer, je suis lumineux », forme intransitive neutre, ou « je marche, je mange » formes intransitives actives; soit objectivement comme dans « j'éclairer (le monde), je mange (une pomme) », formes transitives actives; c'est ce qu'on appelle la nuance vocale, la voix: il y a en outre des voix dérivées où intervient une considération extérieure, le *passif* qui est l'interversion du sens « je suis éclairé », le *causatif* qui marque une action forcée « je fais éclairer », etc. L'action ou l'état peut de plus être regardé comme ferme, précis, affirmé; comme subordonné, dépendant; ou comme éventuel, désiré, espéré; c'est alors la nuance modale: il n'y a que trois modes rationnels: l'*indicatif*, le *conjonctif* ou *subjonctif* et l'*optatif*, mais il y a des modes accessoires ou auxiliaires: *conditionnel*, *potentiel*, etc.; l'*impératif* n'est pas plus un mode que le vocatif n'est un cas. Si chaque voix peut avoir plusieurs modes, chaque mode peut avoir à rendre plusieurs nuances temporelles; il n'y a évidemment que trois TEMPS fondamentaux, *passé*, *présent* et *futur*, mais il peut y avoir plusieurs temps secondaires, *imparfait*, *aoriste*, etc.; il y a aussi, et cela se comprend fort bien, des idiomes où le *futur* manque absolument. Il convient enfin de préciser la PERSONNE intéressée dans l'action verbale; on sait qu'il y a trois personnes et que les personnes sont de plusieurs genres ou de plusieurs nombres, mais on a moins souvent observé que l'élément personnel peut être *sujet* ou *régime* et ce dernier *direct* ou *indirect*: il y a des langues où toutes ces nuances personnelles sont exprimées simultanément dans les expressions verbales.

L'élément personnel est évidemment une forme substantive, et c'est pour cela qu'il est susceptible de genre et de nombre. Les langues primitives ignorent ces distinctions: chez beaucoup d'idiomes encore vivants, il n'y a pas de genres ou plutôt tout est neutre, sauf quelques noms d'hommes et de femmes pour lesquels la sexualité s'imposait à l'observateur. A ce point de vue, il y aurait de singulières habitudes à signaler: ainsi beaucoup de peuples mettent les enfants dans le genre neutre; en télंगा, on fait de même pour les noms de femme au singulier, et ce n'est qu'au pluriel qu'on les traite aussi honorablement que les hommes. Quant aux nombres, il est très remar-

quable que les langues les plus anciennes ont un *duel* et un *pluriel*; il est vraisemblable que le *duel* a précédé le *pluriel*, car les tribus barbares et sauvages distinguent d'abord la seconde personne de la première, et ne savent compter que par un et deux; puis, au delà de deux, c'est la masse confuse, le *pluriel*. Plus tard, on a distingué *trois*: deux plus un, puis *quatre*: deux fois deux, etc. Il y a encore beaucoup de langues où l'on n'a pas de noms de nombre simples au delà de quatre; quelques-unes comptent par cinq, d'autres par vingt, le plus grand nombre par dix. Nous devons faire observer à ce propos que les généralisations sont inconnues aux vieilles langues: en basque, par exemple, chaque espèce d'arbre a son nom, mais il n'y a pas de mot original signifiant « arbre »; en tamoul, on ne peut pas dire « frère » ou « sœur », mais seulement « frère aîné, frère cadet » ou « sœur aînée, sœur cadette ».

Pour en revenir aux formes verbales, nous avons vu plus haut qu'on peut les décliner en prenant un élément personnel comme s'il était absolu et isolé. On se trouve également amené à exprimer les relations extérieures qu'expriment les conjonctions de nos langues modernes. Le mot peut alors être expliqué au moyen de la formule ci-après qui est un développement ou plutôt un cas particulier de la précédente :

$$FR^n = r'vmtpn$$

où *n* indiquera les relations extérieures, casuelles, conjonctives, etc. Ces formules d'ailleurs ne prétendent rien préjuger quant à la position respective des différents éléments de dérivation qui y sont figurés et qui peuvent être préfixés ou suffixés au radical, lequel est souvent déjà lui-même complexe. De sorte qu'en représentant par *R* la racine monosyllabique significative et par *r* les racines de relation, le mot, nom ou verbe, sera composé de la façon suivante :

$$\dots R + R + R + R + R \dots$$

Les langues de cette forme sont appelées *composantes*, *agglomérantes* ou *agglutinantes*; les mots y sont constitués par des agrégats de racines secondaires plus ou moins nombreuses et d'une racine principale. Il est parfois très facile, parfois presque impossible de reconnaître les racines de relation: ainsi, en basque, la première personne est souvent indiquée par un *t* final, dont l'origine est inconnue; en tamoul, au contraire, le locatif est marqué entre autres par la syllabe *il*: or le mot *il* existe dans le langage ordinaire avec le sens de « maison » de sorte que *malei-il* « dans la montagne » signifie proprement et originellement « montagne maison ».

Lorsque les langues usent ainsi uniquement, pour exprimer les relations, de racines dans leur forme inaltérée, intégrale, elles ont des mots ou des phrases, car c'est alors tout un, qu'on peut représenter par la série :

$$R + R + R + R \dots$$

Ces langues qui sont manifestement les plus simples, les plus imparfaites, les plus rudimentaires de toutes, sont désignées sous le nom d'*isolantes* ou mieux de *monosyllabiques*. On y distingue ce qu'on appelle les mots *pleins* (racines significatives) et les mots *vides* (racines de relation).

Mais il existe une troisième espèce d'idiomes, presque parfaits et réalisant en tout cas le but désirable qui est de rendre d'un seul coup, d'une seule émission vocale, la signification et la relation. On y est arrivé par ce qu'on a appelé la *flexion*, c.-à-d. par une modification de la voyelle et peut-être de la consonne radicale. En sanscrit et en grec, par exemple, *mī*, terminaison verbale, est le « je » actif, et *mai* le « je » moyen, intransitif; en hébreu, *qatal* veut dire « il tua » et *qitël* « il tua fortement, il massacra ». Dans les idiomes de ce groupe, on représente les mots flexibles par la formule: *R*^x.

Il est essentiel de faire remarquer que les langues flexionnelles sont en même temps toutes agglutinantes, que les langues agglutinantes ne diffèrent des isolantes que par

l'altération de la forme des racines ; aussi est-on en droit de conclure que tous les idiomes connus ont passé par les deux états plus simples s'ils sont à flexion, par l'un seulement s'ils sont agglutinants. Cela ne veut pas dire que toutes les langues doivent nécessairement passer par les trois états du monosyllabisme, de l'agglutination et de la flexion ; lorsque, par une cause extérieure quelconque, une langue entre dans la vie historique, elle cesse de se développer et s'arrête à l'un quelconque des deux premiers états. Beaucoup de langues en sont restées à l'agglutination, parce que ceux qui les parlaient se sont trouvés en contact avec des peuples dont l'idiome était indo-européen.

Quoi qu'il en soit, si l'on comprend comment les langues monosyllabiques ont pu devenir agglutinantes, on ne se rend pas compte de la manière dont la flexion a pris naissance. M. Fr. Müller suppose qu'il y a dans ces altérations de voyelles une fusion très intime de deux racines primitivement distinctes, en d'autres termes que c'est là un degré très avancé d'agglutination. D'autres attribuent ces modifications à des déplacements d'accents ou à des subordinations de racines dans le contexte vocal. Ces explications ne nous paraissent pas suffisantes ; elles ne sauraient faire comprendre les variations si nombreuses des voyelles dans les langues sémitiques où l'on a par exemple (en arabe) *qatala* « il a tué », *qatila* « il fut tué », *magtûl* « tué », *taqtula* « tu tues » ou « tu tueras », etc., et où l'on restitue la racine trilitère et sans voyelle QTL « tuer » (transitivement ou intransitivement). Aussi a-t-on distingué la flexion aryenne et la flexion sémitique, et a-t-on affirmé que, si l'aryen se réduit à des racines monosyllabiques à voyelle organique, le sémitique primitif avait des racines composées de trois consonnes muettes, pour employer le terme ordinaire mais inexact des grammairiens. Il nous paraît difficile d'admettre ces théories comme définitives ; l'examen comparé des racines sémitiques laisse entrevoir certaines affinités qui permettent de croire que les racines à trois lettres sont des radicaux secondaires se rattachant par des préfixes ou des suffixes à des racines plus simples, monosyllabiques, formées de deux consonnes séparées par une voyelle variable. Y a-t-il d'ailleurs une voyelle fondamentale correspondant au sens absolu de la racine ? C'est probable.

On a voulu aussi expliquer la flexion, au moins en ce qui concerne les racines indo-européennes, par une *infixation*, c.-à-d. par l'intercalation d'une racine secondaire au milieu des éléments sonores d'une racine significative, puis par la réduction du tout à une syllabe unique. Cela paraît d'autant moins admissible que les phénomènes dont il s'agit sont d'ordre purement phonétique et ne peuvent se produire que si la décadence formelle a commencé, pendant la vie historique par conséquent. C'est pour une raison de même nature que l'on ne peut consentir à la distinction parmi les langues agglutinantes d'une classe spéciale caractérisée par le *polysynthétisme*.

On désigne sous ce nom la réunion, la contraction avec altérations réciproques, de deux ou plusieurs mots en un seul, la composition indéfinie par syncope et par ellipse. A la réflexion, on se rend compte qu'il n'y a là que des phénomènes de décadence formelle, d'usage phonétique, et qu'on peut en trouver — comme on en trouve en effet — dans tous les idiomes historiques. Le Grœnlandais dit en un seul mot « il s'est hâté d'aller à la pêche » *autisariartorasuarpok*, de *autisar* « pêcher », *pearlor* « être à faire quelque chose », *pinnesuarpok* « il se hâte » ; l'algonquin *pilâpé* « célibataire » est formé de *pilsitt* « chaste » et *lénâpé* « homme » ; le basque dit *ortzan* « tonnerre » pour *ortz-azanz* « nuage bruit » ; le latin *a malo* pour *mavolo*, *magisvolo* ; l'anglais *lord* vient de l'anglo-saxon *hlâf-weard* « distributeur de pain », etc. Il ne faut pas confondre le polysynthétisme avec l'*incorporation* qui est seulement la réunion au verbe du régime soit nominal, soit surtout pronominal ; on a par exemple en hongrois *lâtlak* « je te vois », en basque *aitemo* « puisse-t-il le

lui donner ! », en algonquin *nadholidin* « amenez-nous le canot ». D'autres langues américaines peuvent ainsi dire en un seul mot : « Je me lave la figure », « je lave mes vêtements », « je mange du pain », « je mange du miel », etc., mais ces variations sont quelquefois exprimées par des mots tout à fait différents, et il n'y a là qu'une application d'un fait que nous avons signalé plus haut chez les peuples primitifs, l'absence d'idées générales et l'horreur de l'abstraction. Il faut attribuer à la même cause la richesse relative du vocabulaire des langues incultes : des détails insignifiants sont signalés par des mots spéciaux ; il y a aussi des expressions purement locales, soit qu'elles aient été créées sur place, soient qu'elles soient empruntées à d'autres idiomes, soit qu'elles représentent le parler primitif des diverses localités.

On pourrait se demander quel est le nombre exact des langues parlées sur la surface du globe ; mais cette question est insoluble, car on ne connaît point le nombre et le chiffre de population des tribus ; et beaucoup de langues sont si peu étudiées qu'on ne sait point encore au juste ce qu'elles sont et comment elles doivent être classées. Il y a, comme nous l'avons vu, trois grandes classes de langues. Nous allons les passer sommairement en revue, en indiquant leurs principales divisions et les caractères généraux qui les distinguent.

I. LANGUES MONOSYLLABIQUES OU ISOLANTES. — Ces langues sont formées de racines simples juxtaposées, mais indépendantes. La forme sonore et la signification de ces racines ont varié dans la suite des temps, quoiqu'elles aient vécu à l'état individuel et conservé leur individualité. La grammaire y est très complexe et la déclinaison ou la conjugaison est déterminée par un plus ou moins grand nombre de mots pleins ou vides et par leur place respective dans la phrase. Les mots, les racines, y ont souvent des significations très diverses, dues peut-être à des altérations de sens différents aboutissant à une homophonie fâcheuse ; on y remédie, soit par des intonations différentes, soit par le sens général de la phrase, soit par l'emploi simultané de deux mots ayant parmi leurs significations diverses un sens commun. En chinois par exemple, la racine *tao* a le sens de « ravir, atteindre, couvrir, drapeau, froment, mener, chemin » ; la racine *lu* signifie « détourner, véhicule, pierre précieuse, rosée, forger, chemin » ; de sorte que la réunion des deux mots *tao lu* désigne indubitablement un chemin. C'est évidemment surtout dans l'écriture qu'on a recours à ce procédé ; les langues monosyllabiques en sont encore à l'écriture figurative modifiée par l'usage courant d'une façon plus ou moins conventionnelle.

Les principales langues monosyllabiques connues, encore vivantes, sont le *chinois*, l'*annamite*, le *siamois*, le *birman*, le *tibétain* dont le nom indique la situation géographique et le *khasia* sur la frontière N.-E. de l'Inde.

Le *chinois* comprend trois principaux dialectes, celui de Canton, celui de Fou-kian, et la langue mandarine qui est parlée dans les provinces centrales, mais qui est la langue officielle écrite de tout l'empire. La grammaire chinoise est essentiellement syntactique ; nous avons fait voir tout à l'heure comment elle s'y prend pour fixer le sens d'un mot ; elle augmente son vocabulaire par un procédé analogue, qui consiste à juxtaposer deux racines de sens différent pour désigner un objet nouveau ou une idée abstraite : *montagne* et *arbre*, par exemple, feront *forêt* ; *œil* et *eau* feront *larmes* ; *oreille* et *porte* feront *entendre*. Sauf *eul* « deux » et « orcille », tous les monosyllabes chinois sont formés d'une consonne et d'une voyelle ; le *n* ou *ng* final des transcriptions européennes ne représente qu'une nasalisation de la voyelle : *Shanghai* doit donc être prononcé *Chan-hai* à la française. Le chinois possède une littérature très ancienne, très importante et très riche ; aussi son système d'écriture est-il extrêmement compliqué. Les caractères — il y en a, paraît-il, 50,000, dont 15,000 sont d'usage courant, mais dont 4,200 environ sont le minimum nécessaire, — ont été dérivés de vieux

idéogrammes figuratifs et sont combinés de façon à marquer à la fois le sens et la prononciation. Ils se classent d'après le nombre et la position respective des traits qui les composent et se ramènent à 214 caractères-types qu'on nomme *ctefs*. Il y a d'ailleurs plusieurs sortes d'écritures.

L'*annamite*, parlé dans l'Indo-Chine orientale, au Tonkin et en Cochinchine, est tout à fait distinct du chinois. Sa grammaire est de même nature que celle du chinois. Dans sa prononciation, les intonations — on en compte six — jouent un rôle prépondérant. Il a une écriture dérivée du chinois, mais modifiée et augmentée de signes spéciaux ; le chinois a prêté un grand nombre de mots à l'annamite.

Le *siamois*, dont le nom propre est *taï*, parlé non seulement par les Siamois, mais aussi par les *Laotiens*, les *Chams*, et d'autres peuplades incultes, s'écrit avec un alphabet dérivé de l'écriture indienne. On y compte cinq intonations.

Le *birman* est plus pauvre, à tous les points de vue, que le siamois et l'annamite.

Le *tibétain* offre cet intérêt qu'il emploie d'une façon courante certaines racines secondaires pour indiquer les relations ; il en fait pour ainsi dire de véritables enclitiques ; c'est une phase du monosyllabisme très rapprochée de l'agglutination. Le tibétain s'écrit avec un alphabet syllabique manifestement emprunté à l'Inde ; les mots écrits offrent cette particularité curieuse que certaines consonnes ne s'y prononcent pas dans des groupes et que plusieurs signes ont une prononciation variable ou du moins différente de la prononciation normale ; cela indique évidemment qu'une évolution phonétique assez importante s'est accomplie depuis quatorze siècles, depuis l'arrivée au Tibet des missionnaires bouddhistes hindous.

Sur la frontière N.-E. de l'Inde, on trouve plusieurs idiomes ethnographiquement de peu d'importance, mais certainement monosyllabiques, quoique avec une tendance très marquée vers l'agglutination. La plus intéressante à ce point de vue est le *khasia* où les mots sont des racines encore intactes, mais où celles qui expriment les relations n'ont plus d'autre emploi et se joignent déjà très étroitement aux racines purement significatives.

II. LANGUES AGGLUTINANTES. — Elles forment le second groupe morphologique des langues connues ; ce groupe comprend des idiomes où les racines subordonnées, exprimant les relations, ont presque toutes perdu leur valeur individuelle et, souvent extrêmement altérées dans leur forme sonore, ont été réduites au rôle de terminaisons, de suffixes ou de préfixes. On a dit même qu'il s'y présentait des exemples d'*infices*, c.-à-d. de racines significatives ayant reçu au lieu d'elles, dans leur corps sonore, des éléments étrangers, restes de racines de relations altérées ; mais il ne nous semble pas que le fait ait été prouvé, car on a pris trop souvent des phénomènes euphoniques pour des accidents de développement formel. Toutes les sciences ont le malheur d'avoir été étudiées par des esprits étroits chez qui les préjugés et les tendances prédominent sur la raison. De vieilles théories religieuses affirmaient l'unité de l'espèce humaine et par suite l'unité originelle de son langage ; et, malgré l'aventure de la tour de Babel, où du soir au matin les ouvriers ne surent plus se comprendre, il ne manque pas de travailleurs honnêtes et naïfs qui vont cherchant partout les débris de la langue humaine primitive et qui rêvent entre les peuples des parentés extraordinaires. La plus grande extravagance dans ce genre est la théorie des langues *touraniennes* : tous les idiomes agglutinants seraient, suivant les inventeurs de cette doctrine, les débris d'un seul et même idiome, jadis parlé par le peuple issu d'un certain patriarche Tour. Inutile de discuter ces rêveries, soutenues par des fantaisistes à grand renfort d'étymologies bizarres et aventurées.

Les langues agglutinantes sont parlées dans presque toute l'Afrique, dans l'Amérique et l'Océanie entière, dans les deux tiers de l'Asie et dans quelques régions de l'Eu-

rope. La seule observation générale qu'on puisse faire dans le sens de l'hypothèse dont nous venons de parler, c'est que ces langues semblent se présenter sous une forme de plus en plus compliquée, à mesure qu'on marche de l'Orient vers l'Occident et qu'on s'écarte des idiomes monosyllabiques occidentaux où, comme dans le *khasia* et le *tibétain*, la tendance à l'agglutination est incontestable.

En partant de la région du monosyllabisme, on trouve successivement : à l'O. les langues *dravidiennes*, *ouralo-altaïques*, le *basque*, les langues *américaines* ; à l'E. le *coréen*, le *japonais*, les idiomes *maléo-polynésiens*, ceux des *négres*, le *bantou*, le *poul*, le *nubien*. Simultanément, à une couche plus profonde pour ainsi dire, on rencontre le *kolarien*, les langues du *Caucase*, les idiomes *hyperboréens* à droite, ceux des *Papous*, des *Australiens*, des *Négritos*, des *Hottentots* à gauche. Il y aurait aussi à signaler quelques langues mortes, celles par exemple des inscriptions cunéiformes qui ne sont pas flexionnelles.

1° Les langues *dravidiennes*, parlées dans le tiers méridional de l'Inde, sont nettement agglutinantes, mais beaucoup de suffixes y ont gardé une signification propre et un rôle indépendant, et la plupart des autres sont traités d'une manière qui implique la reconnaissance certaine de leur fonction antérieure. Ainsi, quand en tamoul, du mot *val* « épée », on peut faire *vâten* ou *valinên* « j'ai une épée » en y ajoutant la suffixe *ên* de la première personne des verbes, ou quand à *carndây* « tu es arrivé », on peut ajouter la terminaison *ku* du datif et dire *carndâykkû* « à toi qui es arrivé » ; c'est qu'évidemment *ên* et *ây* sont regardés comme signifiant encore « moi » et « toi ». Les langues dravidiennes n'ont que deux nombres ; la distinction du masculin et du féminin du neutre général y est relativement récente ; elles comptent par dix ; leur déclinaison est infinie ; leur conjugaison est très simple : les trois temps y sont marqués par des suffixes spéciaux ; elles n'emploient pas de préfixes ; elles ne sont ni incorporantes, ni polysynthétiques. Les principales sont le *tamoul*, le *canara*, le *télinga*, le *malayâla*, le *tulu* ; elles étaient parlées dans l'Inde avant l'arrivée des Indo-Européens et ont étendu leur influence jusque dans les îles de la Malaisie.

2° Les langues *ouralo-altaïques* forment cinq groupes principaux, dont la parenté est extrêmement contestable : les groupes *tongouse*, *mongol*, *turc* ou *tatar*, *samoyède* et *ougro-finnois*. Tous ces idiomes sont incorporants, mais cette incorporation ne s'étend pas jusqu'au régime indirect. Un autre trait général commun à ces idiomes, c'est l'*harmonie des voyelles* : la voyelle du radical étant *a* ou *e*, celles des suffixes devront être assonantes à *a* et *e* suivant une loi constante.

Le groupe *tongouse* est formé du *mandchou*, du *tamoute* et du *tongouse*, dans la Sibérie centrale et au N.-E. de la Chine. Le groupe *mongol* comprend le *mongol*, le *kalmouk* et le *bouriate*, au N.-O. de la Chine et en Sibérie. Le groupe *tatar* se divise en cinq familles qui sont en allant de l'E. à l'O., depuis la Sibérie et le Turkestan jusqu'à l'Europe : le *yakout*, le *ouïgour*, le *noïaïque*, le *kirghiz* et le *turc* qui se subdivise en plusieurs dialectes dont le principal, l'*osmanli*, est la forme littéraire et la langue officielle de tout l'empire ottoman. Les dialectes *samoyèdes* sont parlés sur les côtes de l'océan Glacial vers les limites entre la Russie d'Europe et la Sibérie. Les idiomes *ougro-finnois* se partagent en deux rameaux, le *finnois* comprenant le *suomi* ou *finnois* en Finlande, le *vote*, le *live*, l'*esthonien*, le *vepse*, le *lapon*, le *tchérenisse*, le *mordvine*, le *syrène*, le *votiague* et le *permtien* dans la Courlande, la Livonie, sur les côtes de la Suède et de la Norvège, sur les rives de la Volga et en Sibérie ; et l'*ougrien* comprenant l'*ostiaïque* et le *vogoul* en Sibérie et le *hongrois* ou *magyar* en Europe.

3° La langue *basque*, parlée par 400 à 500,000 hommes à l'extrémité occidentale des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, est fort remarquable et a longtemps préoccupé les linguistes. On a voulu la rattacher à toutes les familles

linguistiques du monde. Elle a un verbe incorporant, c.-à-d. qui exprime le régime direct et le régime indirect, mais elle ne peut pas rendre l'idée active sans régime : elle ne peut pas dire : « je vois », elle doit dire : « je le vois » ; elle compte par vingt, disant *berrogoi* « deux fois vingt » pour « quarante », et elle offre des exemples de polysynthétisme, par exemple *sagarno* « cidre », de *sagar* « pomme » et *arno* « vin ».

4° Les langues autochtones de l'Amérique sont incorporantes et polysynthétiques dans toute la force des termes. On en compte vingt-huit familles principales ; nous citerons les suivantes, du N. au S. : l'*algonquin*, l'*iroquois*, le *dakota*, l'*apalache*, au Canada et aux États-Unis ; l'*aztek* ou *nahuatl*, au Mexique ; le *maya* dans le Yucatan ; le *carabé* et l'*aravaque* dans la Guyane ; le *guarani*, l'*arauca*, le *quichua*, dans diverses parties de l'Amérique du Sud.

5° Le *coréen* est fort peu connu ; on a eu pouvoir dire cependant, mais rien n'est moins certain, que c'est un dialecte du japonais. Son vocabulaire est largement envahi par le chinois.

6° Le *japonais* est aujourd'hui bien connu en Europe ; nettement agglutinant, il soumet aux règles de sa grammaire le grand nombre de mots chinois dont il est pénétré. Son système graphique est double : d'une part, il s'est fait avec des caractères chinois altérés d'un alphabet syllabique ; d'autre part, il utilise les idéogrammes chinois dont il précise la lecture par ce qu'on appelle le *complément phonétique* : c'est comme si, à côté d'un dessin représentant une montagne, on écrivait la syllabe *gne* pour indiquer qu'il faut lire « montagne » et non « mons, berg, monte, etc. ».

7° Les langues *maléo-polynésiennes* vont de l'île Formose à Madagascar et se partagent en trois groupes distincts : *malais*, *polynésien* et *mélansien*. Le premier se subdivise en deux branches : la branche *tagala*, dont font partie les idiomes originaux de Formose, des îles Philippines, des Mariannes et de Madagascar : le *malgache* est beaucoup plus pur d'éléments étrangers que ses congénères, ce qui montre l'antiquité de l'exode des populations qui l'ont apporté dans la grande île africaine ; et la branche *maléo-javanaise* subdivisée en *malais* fortement influencé par les langues dravidiennes et surtout par le tamoul, et en *javanais* fort important au point de vue littéraire et scientifique. Le javanais a un alphabet dérivé des antiques écritures hindoues ; le malais s'est adapté plus ou moins exactement l'incommode alphabet arabe.

8° Les langues du groupe *bantou*, parlées proprement par les Cafres et les nombreuses populations qui leur sont apparentées, c.-à-d. par un quart environ de la population de l'Afrique, forment une famille bien définie qui occupe tout le S. de la grande presque île et monte jusqu'à l'équateur ; on y distingue les idiomes du *Zambèze*, le *cafir-zoulou*, le *setchuana*, le *congolais*, les idiomes de la région des grands lacs dont le *suahili* est le type principal. Les langues de ce groupe opèrent la dérivation surtout à l'aide de préfixes, et elles ont une curieuse particularité phonétique : des groupes consonantiques initiaux, dont le premier élément est une nasale. Certains Cafres connaissent les consonnes claquantes dont nous parlerons tout à l'heure.

9° Les nègres de l'Afrique sus-équatoriale, c.-à-d. les populations de la côte occidentale moyenne et du centre, parlent des idiomes analogues les uns aux autres et qu'on a divisés en vingt-quatre familles. Les principales sont : le *wolof* au Sénégal, le *mandingue* au Sénégal et en Guinée, le *feloup* dans la même région, le *sonrai* sur le Niger moyen, le *haoussa*, langue commerciale d'une grande partie du Soudan, le *bornou* vers le lac Tchad et les idiomes du haut Nil : *chilouk*, *dinka*, *bari*, etc.

10° Le *poul* ou *foulah* est très distinct des précédents et leur sert de limite septentrionale.

11° Les langues *nubiennes*, dont le nom indique l'habitat, sont également différentes, mais d'une importance secondaire.

Nous avons maintenant à revenir sur nos pas pour dire quelques mots d'idiomes plus isolés et peut-être encore plus anciens. Ce sont :

12° Les langues des *Boschimans* et des *Hottentots* au S. de l'Afrique. Les mieux connues sont celles des *Hottentots*, le *kora* et le *nama* ; elles offrent la curieuse particularité d'user fréquemment de *claquements* ou consonnes claquantes dont l'articulation est fort difficile à expliquer et qui sont, à ce qu'il paraît, au nombre de quatre : une *dentale*, une *cérébrale*, une *palatale* et une *latérale*.

13° Les *Négritos* de Malacca, des îles Andaman et Nicobar et des Philippines, parlent des idiomes peu étudiés, mais certainement agglutinants.

14° Les *Papous* de la Nouvelle-Guinée ont également des idiomes particuliers auxquels se rattache le *canaque* de la Nouvelle-Calédonie.

15° Les *Australiens* ont des idiomes très rudimentaires (*kamilaroi*, *dippil*, *turrubul*, etc.) qui dérivent leurs formes grammaticales par suffixes, qui ne comptent pas au-dessus de quatre, dont le système phonétique est très simple et qui ne distinguent ni genre ni nombre.

16° Les langues *hyperboréennes*, parlées au N.-E. de la Sibérie, dans le Kamtchatka, les Kouriles, l'extrême N. de l'Amérique, ne semblent point apparentées les unes aux autres. Nous nommerons le *yukaghir* en Sibérie, le *kamtchadal* dans le Kamtchatka, l'idiome des *Aïnos* dans les Kouriles, l'*innuit* chez les Esquimaux et l'*aléoutien*. Quelques-unes de ces langues ont la numération vigésimale.

17° Cette numération se retrouve aussi chez les *Kolaris*, tribus sauvages du centre de l'Inde, à peu près sur la limite entre les langues dravidiennes et l'hindi qui leur a prêté son écriture et donné un grand nombre de mots. On compte une dizaine de dialectes ou d'idiomes, dont la parenté est indiscutable ; les principaux sont le *santali* et le *ho* ou *mundari*. Les formes verbales y sont très abondantes ; ils comptent par vingt, sont incorporants et ont le duel.

18° Les langues du Caucase (*lesghe*, *tcherkesse*, au N. ; *géorgien*, *suane*, *mingrélien*, *laze* au S.) forment des groupes très distincts ; elles ont aussi la numération vigésimale ; leur phonétique paraît très riche en consonnes, mais assez pauvre en voyelles.

19° Il conviendrait d'ajouter à cette liste un grand nombre de langues que nous connaissons fort peu ou qui ont disparu. Nous mentionnerons d'abord ces idiomes de l'Asie occidentale moyenne, qui ont laissé des monuments épigraphiques cunéiformes : le *mède*, le *sumérien*, le *vannique*, etc. ; puis l'*étrusque* de la vieille Italie qui a laissé un fort petit nombre d'inscriptions : la plus longue a été découverte il y a trois ans à Agram, écrite sur des bandelettes de toiles qui avaient enveloppé une momie égyptienne : on a pu la déchiffrer, mais elle n'a pu être expliquée encore.

III. LANGUES À FLEXION. — Les langues à flexion se divisent en deux familles tout à fait différentes, celle des langues *aryennes* ou *indo-européennes* et celle des langues *sémitiques* subdivisées elles-mêmes en *sémitiques* et *khamitiques*. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien ces deux dernières appellations sont défectueuses ; elles sont consacrées par l'usage, mais elles n'ont aucun sens précis, car la vieille légende qui en fait les langues des descendants d'un patriarche juif Noé ne répond pas à la réalité des faits. Il serait tout aussi absurde d'appeler *japhétiques* les langues aryennes. Nous repoussons également pour celles-ci le nom d'*indo-germanique* courant au delà du Rhin ; *indo-celtique* serait le nom propre. On devrait de même donner aux langues sémitiques le nom géographique de *syro-arabes*.

A. Les langues *sémitiques* ont été étudiées depuis longtemps ; malheureusement elles n'ont point été scientifiquement traitées, et à ce point de vue leur grammaire est encore presque uniquement envahie par l'empirisme et la logomachie. E. Renan n'a fait que l'histoire de ces langues

dans le premier volume, le seul qui ait paru, de sa *Grammaire comparée*, le meilleur travail d'ensemble est jusqu'à présent l'essai de Fr. Müller dans son admirable *Grundriss der Sprachwissenschaft*. On peut donner les indications suivantes sur le système général sémitique.

Comme nous l'avons vu plus haut, les racines sémitiques sont composées de trois consonnes fixes et de deux voyelles variables ; mais il est vraisemblable qu'un examen plus attentif ramènera ces racines à une forme monosyllabique (deux consonnes et une voyelle), fera retrouver la voyelle fondamentale et déterminera le rôle de chacune des voyelles variables dans la flexion qui est extrêmement importante dans la morphologie sémitique. La dérivation s'opère aussi par préfixes et même par suffixes ; l'emploi des suffixes paraît plus récent que celui des préfixes. Le nom avait les trois genres, mais le neutre a cessé de bonne heure d'être en usage ; le féminin est caractérisé par *at* final. Les trois nombres ont persisté : le pluriel paraît formé par un suffixe en *m* et le duel par un en *n*. Il n'y avait que trois cas distingués par *n* (nominatif), *i* (génitif) et *a* (accusatif). Les pronoms personnels, qui s'incorporaient aux substantifs (arabe, *kitâb-i* « mon livre ») et aux verbes (araméen, *sabaqtâ-ni* « tu m'as abandonné »), semblent avoir pour prototypes *nî, kî* ou *ék, hu* ; à la seconde et à la troisième personnes, il y a deux formes, l'une pour le masculin et l'autre pour le féminin. Le pronom interrogatif est en *m* (*Mi-kâ-el*, Michel, « qui est comme Dieu ? »). Le verbe avait treize formes ou voix dérivées actives : fondamentale, *QaTaLa* « il a écrit » ; intensive *QaTTaLa* « il a écrit énergiquement » ; causative *'aQTaLa* « il a fait écrire » ; réfléchie *TaQTaLa* « il a écrit à lui-même », etc., et treize voix dérivées moyennes ou passives correspondantes : *QuTaLa, QuTTaLa, 'uQTaLa*, etc. Il n'y a que deux temps : le *parfait* indiquant l'action accomplie et l'*auriste* (présent ou futur) indiquant l'action non accomplie ; ils se distinguent par la position du signe personnel sujet (cf. arabe *KaTab-Ta* « tu as écrit » et *Ta-KTaBa* « tu écris, tu écriras »). Deux traits grammaticaux à signaler sont : 1° les *pluriels brisés* de l'arabe qui sont une flexion compliquée : *TiFL* « enfant », pl. *aTFâL* ; 2° l'*état construit*, c.-à-d. qu'un mot écrit à la suite d'un autre en dépend, le qualifie, le détermine : dans *BiN-lâMiN* « le fils de la droite », Benjamin, le mot *îamin* est à l'état construit.

On suppose que la patrie originelle du sémitisme fut le N. et le centre de l'Arabie. Les langues sémitiques, qui diffèrent entre elles beaucoup moins, par exemple, que le grec du latin ou le gothique du sanscrit, forment trois groupes principaux : l'*araméen*, le *chanaanéen* et l'*arabe*.

L'*araméen* comprend deux langues vivantes : le *chaldéen* à l'E. et le *syriaque* à l'O., et une langue morte, l'*assyrien*. L'araméen est surtout un idiome populaire ; c'est celui que parlaient Jésus-Christ et ses adeptes ; les Juifs l'avaient rapporté de Babylone après leur captivité. Le chaldéen et le syriaque sont très importants au point de vue littéraire. L'assyrien, qui était l'idiome sémitique le plus septentrional et le plus oriental, nous a été conservé par de très nombreuses inscriptions cunéiformes ; l'écriture assyrienne, qui se lit de droite à gauche, est formée de signes idéographiques précisés parfois par des *compléments phonétiques* comme nous avons vu que c'est l'usage en japonais, et de signes syllabiques assez nombreux. On sait que les autres langues sémitiques ont une écriture dérivée des hiéroglyphes égyptiens ; les vingt-deux lettres de l'hébreu, par exemple, étaient primitivement des dessins représentant une tête de bœuf (*aleph*), une maison (*bêth*), un chameau (*gamel*), etc. ; on sait également que de cette écriture dite phénicienne viennent tous les alphabets de l'Inde et de l'Europe. Cette écriture avait le très grave défaut de ne pas transcrire les voyelles.

Le *chanaanéen* se subdivise en *hébreu* et *phénicien*. L'*hébreu*, vieille langue depuis longtemps connue et travaillée, qu'on appelait la langue sainte, la langue par excellence, est une des plus altérées de la famille ; le verbe

n'y a plus que cinq formes dérivées actives et cinq passives. C'était l'idiome national des Hébreux ; c'est encore la langue religieuse des Juifs. Le *phénicien*, dont un dialecte, le *punique*, fut longtemps parlé à Carthage et sans doute sur les côtes de l'Espagne, est très proche parent de l'hébreu.

Le groupe *arabe* comprend l'arabe proprement dit et divers idiomes de l'Arabie méridionale et de l'Abyssinie. L'arabe, dont il n'est pas besoin de rappeler la haute valeur littéraire, l'importance historique et géographique, est le mieux conservé de toute la famille. Grâce à la religion dont il est l'instrument, il s'est répandu et a porté son écriture et son vocabulaire depuis la Malaisie jusqu'au centre de l'Afrique. L'alphabet arabe, fabriqué sur celui de l'araméen, est fort mal commode et par l'omission régulière des voyelles et par la ressemblance de plusieurs signes différenciés par des points. On distingue l'*arabe littéral* et l'*arabe vulgaire*. Cette distinction est arbitraire, car l'arabe littéral, langue des livres, correspond à un état ancien de la langue. L'arabe vulgaire, où les formes grammaticales sont simplifiées et réduites, compte plusieurs dialectes peu différents les uns des autres, dont les principaux sont ceux d'Arabie, de Syrie, d'Égypte et de Barbarie (Tunis et Alger). On rapporte à l'arabe le *maltais*, qui est un jargon composite où le vocabulaire arabe entre pour une forte part ; le *mozarabe* d'Espagne était un patois du même genre.

Dans le S. de l'Arabie, on parlait anciennement un idiome particulier qui n'est plus connu que par les inscriptions et qu'on désigne par l'appellation d'*himyarite*. En Abyssinie, il y avait le *ghez* ou *éthiopien*, l'*amharique*, le *tigré*, le *harari* et quelques autres langues dont le vocabulaire semble avoir subi de graves altérations et effectué de nombreux emprunts.

B. On rattache généralement au sémitisme les idiomes du N. de l'Afrique qu'on a fort improprement appelés *khamitiques* ; on suppose que ces deux familles de langues dérivent d'un même prototype, que la séparation se fit de très bonne heure alors que l'idiome primitif était formellement peu développé, mais qu'il y a encore assez de traits généraux communs pour rendre cette parenté presque certaine. Nous croyons cependant qu'il convient d'apporter la plus grande prudence dans la question ; on ne pourra la résoudre définitivement que lorsqu'on aura analysé, étudié séparément et comparé toutes les langues sémitiques et khamitiques, et lorsqu'on aura pu reconstituer les types primitifs d'une façon assez exacte pour pouvoir les rapprocher l'un de l'autre.

Les langues khamitiques sont beaucoup moins flexionnelles que les langues sémitiques, et leur grammaire est beaucoup plus simple. Le féminin y est formé par un *t* préfixé, suffixé ou quelquefois préfixé et suffixé à la fois. Le duel est en usage. Le pluriel se termine en *m, n, i*. Les pronoms sont presque pareils à ceux du sémitisme. Il n'y a pas trace de déclinaison casuelle. Le verbe a plusieurs formes et deux temps seulement. La numération est décimale, mais on a cru trouver dans quelques dialectes les traces d'un système quinaire : six y serait cinq et un, sept cinq et deux, etc. On reconnaît trois groupes de langues khamitiques : le groupe *égyptien*, le groupe *libyen* et le groupe *éthiopien*. Le premier ne comprend que des langues mortes, l'*égyptien* antique dont on connaît les trois écritures *hiéroglyphique, hiératique* et *démotique*, et le *copte* qui en descendait et qui a vécu jusqu'à l'invasion musulmane. On écrivait le copte à l'aide d'un alphabet calqué sur l'alphabet grec ; il se partageait en trois dialectes, celui de Thèbes, celui de Memphis et celui du Nord.

Le groupe *libyen* ou *berbère* occupait tout le N. de l'Afrique à l'O. de l'Égypte. Son domaine a été réduit par le punique, le latin et l'arabe, mais il est encore représenté à Tripoli, à Tunis, en Algérie, au Maroc et jusqu'au fond du Sénégal. On y compte plusieurs dialectes : le *kabyte* d'Algérie, le *tamacheq* des Touaregs, le *zénaga* du Sénégal, etc. Le *ganaheq*, idiome des anciens habitants des

Canaries, s'y rattachait. Jugurtha, Massinissa et leurs congénères parlaient berbère.

Le groupe *éthiopien*, vivant encore au S. de l'Égypte et en Abyssinie, comprend le *somali*, le *galla*, le *bedja*, le *dankali*, le *saho*, l'*agaoua*.

C. Les langues *indo-européennes*, parlées comme leur nom l'indique depuis l'Inde jusqu'aux rives orientales de l'Atlantique, sont les plus connues et les mieux étudiées de toutes les langues. On a pu reconstituer d'une façon à peu près complète l'idiome original commun. Où était-il parlé ? On a longtemps admis que c'était dans le plateau central de l'Asie, vers la Perse actuelle et les régions qui l'entourent ; mais on ne regarde plus comme certaine cette hypothèse qui n'a pas été confirmée par les données de l'anthropologie. On tend à croire aujourd'hui que la patrie primitive des Indo-Européens se trouvait vers le bas Danube ou dans la Russie méridionale, c.-à-d. au S.-E. de l'Europe.

D'après les travaux les plus récents, la langue indo-européenne commune, que quelques linguistes ont appelée l'aryaque, formait ses mots surtout par suffixation. Il avait huit cas : nominatif, accusatif, ablatif, génitif, locatif, datif, premier et deuxième instrumental ; il distinguait les trois nombres et les trois genres. Les pronoms des deux premières personnes y étaient formés de radicaux en *m* et *t* ; le pronom interrogatif est en *k*. Le verbe n'a que deux voix : transitive et intransitive, différenciées par la flexion de la voyelle pronominale (*mi*, *si*, *ti* et *mai*, *sai*, *tai*) ; trois modes : indicatif, conjonctif dérivé par un *a* intercalaire, optatif par *ya* ; et quatre temps simples : présent, imparfait, aoriste et parfait ; les temps passés paraissent caractérisés par l'augment, le redoublement, etc. ; plus tard un futur a été formé par des auxiliaires variés. La numération était décimale. Quant à la phonétique, le système des voyelles aurait été très simple, selon les uns (*a*, *i*, *u*), très compliqué, selon les autres (*a*, *i*, *u*, *e*, *o*, *r*, *l*, *m*, *n*, etc.) ; les premiers disent que les consonnes employées n'étaient que les suivantes : *k*, *t*, *p* ; *g*, *d*, *b* ; *gh*, *dh*, *bh* ; *m*, *n* ; *r*, *s* ; *h*, et deux semi-voyelles, *y* et *w*, mais les seconds admettent un bien plus grand nombre de consonnes. On pourrait presque dire que ces appréciations différentes viennent d'une différence de méthode, les uns concluant à des suppressions locales variables, les autres, au contraire, à un développement postérieur. Peut-on dire que la vérité soit entre les deux opinions ? En tout cas, il y a une chose que nous pouvons affirmer, c'est que les sons ne s'empruntent pas. Ainsi on a dit et répété que la *jota* espagnole venait de l'arabe ; or elle ne se trouve pas dans des mots empruntés à l'arabe et n'est qu'une altération de *l* latin, devenu palatal (*filia*, *fille*), puis guttural (*hija*). On a ajouté que l'espagnol avait prêté cette lettre aux Basques, mais les dialectes espagnols qui sont en contact avec le basque ne l'ont pas. Tout le monde est d'accord que les racines indo-européennes sont monosyllabiques ; mais, suivant les uns, elles sont généralement composées d'une voyelle entre deux consonnes, tandis que pour les autres ce sont là des radicaux déjà dérivés par la dernière consonne qui représente un élément pronominal ; suivant d'autres encore, la racine type ne comprendrait que deux consonnes sans voyelle organique intermédiaire.

Il y a huit groupes de langues indo-européennes : *hindou*, *éranien*, *hellénique*, *italique*, *celtique*, *germanique*, *slave* et *littique*. On a voulu réunir ces groupes en trois ou quatre qui se résument en deux ou trois, mais ces classifications paraissent douteuses malgré l'affinité évidente du *celtique* pour l'*italique* entre autres. Nous ne pouvons qu'énumérer très rapidement ici les subdivisions de ces groupes :

a. Le groupe *hindou* est caractérisé par le *sanskrit*, qui paraît n'avoir été qu'un idiome littéraire dominant, si cette expression n'est pas excessive, beaucoup de dialectes parlés d'où procèdent directement les langues de l'Inde aryenne moderne : l'*hindi* au centre, l'*oriya*, le *bengali*, le *népalais* au N.-E., le *panjabi*, le *sinhi*, le *gudjarati*

et le *marathi* au N.-O. ; il faut ajouter le *singalais* ou *élou* dans la partie méridionale de Ceylan. Tous ces idiomes s'écrivent avec les caractères de l'alphabet *dévanagari*, qui est primitivement une adaptation du vieil alphabet sémitique de l'Asie. L'hindi, écrit en caractères arabopersans et fortement mélangé de mots arabes, persans, turcs et autres, est connu sous le nom d'*hindoustani*. Aux langues hindoues se rattache incontestablement le jargon des *Tsiganes* ou *Bohémiens*.

b. Le groupe *éranien* comprend quatre langues mortes qui ne se rattachent point les unes aux autres : le *xend*, le vieux *perse*, le *hurvarèche*, le *parsi*, et plusieurs langues modernes : le *persan*, le *kourde*, l'*ossète*, l'*arménien*, l'*afghan*, etc. Pourtant certains linguistes regardent l'arménien et l'afghan comme indépendants.

c. Le groupe *hellénique* se compose du *grec* ancien avec ses nombreux dialectes, et son dérivé le *grec* moderne ou *romain*.

d. Le groupe *italique* compte plusieurs langues mortes : le *latin*, l'*ombrien*, l'*osque* et leurs dialectes. Le latin parlé, apporté par les colons et les soldats dans toutes les parties de l'Empire, a donné naissance aux langues *néo* ou mieux *novo-latines* : le *français*, le *provençal*, l'*espagnol*, le *portugais*, l'*italien*, le *latin* ou *roumanche* et le *roumain*, avec de nombreux patois ou dialectes : picard, bourguignon, normand, etc. ; gascon, béarnais, etc. On les appelle quelquefois langues *romanes*. Renouard avait supposé, et son opinion a été quelque temps courante, qu'entre le latin et ses dérivés modernes, il y avait eu un intermédiaire, la langue *romane*, dont le vieux français et le provençal auraient été les moins éloignés. La vérité est que le vieux français et le provençal ont une histoire beaucoup plus intéressante que leurs congénères. On connaît la déclinaison française et la règle du *s* : nom. sing. *li cheval*, acc. *le cheval* ; nom. plur. *li cheval*, acc. *les cheval*. On sait aussi que la forme moderne des mots français vient de l'accusatif ; de là certains doublets, tels que : *pâtre* et *pasteur*, *sire* et *seigneur*, dérivés l'un du nominatif et l'autre de l'accusatif. On sait de plus quel rôle a joué l'accent latin dans la formation du français moderne et comment se sont produits les doublets pédantesques, *scandale*, *caneer*, *eumuler*, à côté de *esclandre*, *chancre* et *comblé*. De bons auteurs distinguent entre le français (langue d'oïl) et le provençal (langue d'oc) une zone franco-provençale qui se composerait des régions S.-E. de la France et des parties françaises de la Suisse.

e. Le groupe *celtique* se divise en deux rameaux, le *breton* et le *gaélique*, *gadgèlique* ou *hibernien*. Au premier se rattachent l'*irlandais*, l'*érse* ou écossais primitif, et les patois de l'île de Man parlés encore aujourd'hui ; le second comprend le *gallois* et le *breton* de France, qui vivent encore ; le *eornique* des Cornouailles qui s'est éteint il y a quelques années, et le *gaulois* ancien ; en Espagne, on parlait longtemps après l'arrivée des Romains un idiome celtique.

f. Le groupe *germanique* se partage en quatre branches parallèles : *gothique*, *scandinave*, *bas-allemand* et *haut-allemand*. Le premier n'a plus aucun représentant vivant ; c'était la langue des Goths qui est parvenue jusqu'à nous, grâce à une traduction de la Bible faite au IV^e siècle de notre ère par Vulfila, évêque de Mésie. Le *scandinave* comprend le *suédois*, le *danois*, le *norvégien* et l'*islandais*. Le bas-allemand se subdivise en *frison*, qui a persisté jusqu'à nos jours, et en *saxon*, qui s'est éteint après avoir produit, d'une part, l'*anglo-saxon*, qui est devenu l'*anglais* moderne sous l'influence du français, et, d'autre part, le *bas-allemand* contemporain et le *néerlandais* (hollandais ou flamand). Le *haut-allemand*, d'où descend l'allemand classique moderne, a eu trois périodes bien distinctes : ancienne, moyenne et moderne.

g. Le groupe *slave* se compose d'un idiome littéraire et religieux, l'*eslavon* ou *slave liturgique*, appelé aussi *vieux bulgare* ; de plusieurs langues mortes, notamment le *polabe* de la région de l'Elbe, et neuf langues vivantes

fort intéressantes à tous les points de vue : le russe, le ruthène ou petit-russe, le polonais, le tchèque et le slovaque de Bohême, le sorabé de Lusace, le serbo-croate, le slovène et le bulgare.

h. Le groupe *lettique* comprend trois divisions : le *vieux prussien*, mort depuis plus de deux cents ans, le *lette* et le *lithuanien* intéressant en ce qu'il paraît avoir gardé plus fidèlement que tous les idiomes de la famille les traits généraux de la langue primitive commune.

Pour être complet, le tableau précédent devrait comprendre un certain nombre d'idiomes morts, peu étudiés ou difficiles à classer ; ceux des Vandales, des Herules, des Burgondes, etc., qui étaient vraisemblablement germaniques ; le *dace*, dont on ne connaît que quelques mots et qui était peut-être celtique ; les dialectes *scythes* qu'on croit avoir été apparentés à l'éranien (cf. *Anagha-rehi* = *Anacharsis* « le sage sans faute », *rimaspou* « borge » (sans doute de *airima* « seul » et *spou* « œil ») ; le *carien*, le *lycien*, le *phrygien*, de l'Asie Mineure, connus seulement par de trop rares inscriptions et qu'on suppose intermédiaires entre l'éranien et l'hellénique ; *palbanais*, dont le vocabulaire, littéralement envahi par le latin, le grec, le slave, le turc, n'a pu encore être rattaché avec certitude à aucun des groupes indo-européens. Julien VINSON.

BIBL. : Nous ne pouvons donner ici la liste complète des ouvrages qui traitent de la linguistique générale ou qui sont relatifs à une famille spéciale, à un idiome particulier. Il serait extrêmement difficile de dresser, avec une exactitude suffisante, une pareille liste. Nous nous bornerons donc à indiquer quelques-uns des livres qu'on peut signaler à l'attention des amateurs ; nous n'avons en aucune façon la prétention de recommander ces ouvrages exclusivement : Th. BENFEY, *Geschichte der Sprachwissenschaft in Deutschland* ; Leipzig, 1859. — Max MÜLLER, *Lectures on the science of language* ; Londres, 1865. — ASCOLI, *Corsi di glottologia* ; Turin, 1870. — W. VON HUMBOLDT, *Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues* ; Berlin, 1875, 2 vol. — D. WHITNEY, *Language and the study of language* ; Londres, 1873, 3^e éd. — D. PEZZI, *Introduction à l'étude de la science du langage*, trad. par V. Nourrisson ; Paris, 1873. — Fr. MÜLLER, *Grundriss der Sprachwissenschaft* ; Vienne, 1876, 5 vol. — SAYCE, *Principles of comparative philology* ; Londres, 1878. — POWELL, *The Evolution of language* ; Washington, 1881. — Ab. HOVELACQUE, *la Linguistique* ; Paris, 1887, 4^e éd.

LINGUIZETTA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Pietra ; 644 hab.

LINGULE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Brachiopodes, de l'ordre des Garticulata et type de la famille des Lingulidæ. Les Lingules sont caractérisées surtout par un long pédicule musculieux qui les fixe aux corps sous-marins. Leur coquille est oblongue, comprimée, presque équivalente, à base quadrangulaire et un peu brillante au sommet. La surface en est lisse avec lignes concentriques souvent visibles. Cette coquille est remarquable par sa richesse en phosphate de chaux. L'animal a les bras disposés en cônes et ne pouvant que faiblement dépasser la coquille. Les lobes du manteau sont riches en vaisseaux et munis d'ampoules contractiles ; les glandes génitales sont renfermées dans la cavité viscérale ; l'intestin assez long présente plusieurs courbes. Les Lingules sont propres aux mers de l'Extrême-Orient et de l'archipel Indien. Parmi les espèces les plus connues se trouve la *L. anatina* Lam. des Moluques. A. JOBIN.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Lingula* se trouve déjà dans le cambrien. *L. ovata* et *L. prima* sont excessivement abondantes dans les Lingula-flags du pays de Galles et les grès de Potsdam. Les espèces très nombreuses dans le silurien (101) décroissent déjà dans le dévonien, le carbonifère et dans les formations plus modernes. Les formes les plus anciennes (cambrien) appartiennent au sous-genre LINGULELLA. E. TRT.

LINGULLELLA (Paléont.) (V. LINGULA).

LINGZITHANG. Hauts plateaux de l'O. du Tibet, dépendant politiquement du Cachemire. Ils s'étendent sur 18,000 kil. q. au N. du Karakoroum, prolongeant le Khatchi. C'est un désert à peu près dénué de végétation, ancien fond de lac salin.

LINIÈRE (François PAYOT DE), poète français, né à Paris en 1628, mort en 1704. Poète satirique et libertin, il est plus célèbre par les attaques grossières (*De Senlis le poète idiot*, etc.) que Boileau dirigea contre lui que par ses œuvres. Elles se composent de chansons et d'épigrammes éparées dans les recueils du temps et de *Poésies diverses ou Dialogues sur le fait du mariage* (s. l. n. d., in-12).

LINIÈRES-BOUTON. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Noyant ; 247 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat, ligne de Château-du-Loir à Saumur.

LINIERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars ; 426 hab.

LINIEZ. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 738 hab.

LINIMENT (Pharm.). Les liniments sont des médicaments pour usage externe, huileux, servant à oindre ou à frictionner la peau. Ils se confondent avec les *frictions*. On y fait entrer des huiles médicamenteuses, des liquides alcooliques, des matières grasses et aromatiques, des sels, du laudanum, etc. Ils sont ordinairement liquides, parfois leur consistance plus grande les rapproche des pommades, comme le baume Opodeldoch, qui n'est autre chose qu'un savon ammoniacal. On les applique sur la peau avec la main, un morceau d'étoffe, comme la flanelle. Voici les formules de ceux qui sont le plus souvent prescrits par les médecins :

Liniment calcaire

Huile d'amandes douces.....	100 gr.
Eau de chaux.....	900 —

On agite vivement les deux liquides, et on verse le tout dans un entonnoir à robinet. Après quelques minutes, on laisse écouler la partie aqueuse qui s'accumule à la partie inférieure, et on met à part la partie crémeuse qui est seule utilisée. C'est un véritable savon calcaire. Préparation très efficace contre les brûlures.

Liniment ammoniacal

Huile d'amandes douces.....	90 gr.
Ammoniaque liquide.....	10 —

Agiter vivement le mélange au moment du besoin. Ce médicament, qui est l'analogie de la pommade de Gondret, s'emploie en frictions sur les paupières à la manière d'un collyre. En remplaçant l'huile d'amandes douces par l'huile camphrée, on obtient le *liniment volatil camphré*.

Liniment de Rosen

Huile concrète de muscades.....	50 gr.
— volatile de girofles.....	50 —
— Alcoolat de genièvre.....	900 —

On triture dans un mortier l'huile essentielle avec le beurre de muscades, on ajoute peu à peu l'alcoolat de genièvre. Stimulant employé en frictions, surtout chez les enfants.

Liniment savonneux

Teinture de savon.....	50 gr.
Savon pulvérisé.....	5 —
Alcool à 90 %.....	45 —

Mélez par agitation. En remplaçant l'alcool ordinaire par l'alcool camphré, on obtient le *liniment savonneux camphré*.

LINK (Heinrich-Friedrich), botaniste allemand, né à Hildesheim le 2 févr. 1767, mort à Berlin le 4^{er} janv. 1854. Nommé en 1792 professeur de chimie et d'histoire naturelle à Rostock, il passa en 1814 à Breslau, puis en 1815 obtint à Berlin la chaire d'histoire naturelle et la direction du jardin botanique. Ses ouvrages sont très nombreux ; les principaux sont : *Elementa philosophiæ botanicæ* (Berlin, 1824 ; 2^e éd., 1837) ; *Ilortus reg. botanicus Berolinensis* (Berlin, 1827-33) ; *Ausgewählte anat.-bot. Abbildungen* (Berlin, 1839-42, 4 vol. av. 32 pl.) ; *Jahresber. üb. die Arbeit. f. physiol. Botanik in den J. 1840-45* (Berlin, 1842-46, 4 vol.) ; *Vorles.*

über die Kräuterkunde (Berlin, 1843-45); *Anat. der Pflanzen* (Berlin, 1843-47, 3 vol. av. 36 pl.); *Icones plantarum selectarum...* (Berlin, 1820-28, 10 vol. av. 60 pl. color.); *Icones plantar. rariorum* (1828-31, av. 48 pl. color.); continuée avec Klotzsch, 1841-44); avec le comte de Hoffmannsegg : *Flore portugaise* (Berlin, 1809-40, av. 109 pl. color.).

D^r L. HN.

LINKÉPING. Ville de Suède, ch.-l. du län d'Ostgotland (Ostrogothie), près de la rive gauche du Stångå; 11,500 hab. Elle est régulièrement bâtie dans une plaine fertile. Ses maisons sont en bois. La cathédrale, bâtie de 1150 à 1499 en styles roman et gothique, est très vaste; le clocher date de 1747-56. Le château épiscopal (du xv^e siècle) est d'aspect lourd. La bibliothèque est assez riche (1,500 manuscrits, 40,000 vol.). L'horticulture, la fabrication du tabac, les tanneries, tissages, le commerce des céréales sont les principales ressources. La navigation est active par le canal qui relie Linképing à la mer Baltique, et des services de vapeurs vont jusqu'à Stockholm. — C'est une des plus vieilles villes de Suède, ou se tinrent plusieurs diètes et un concile (1152). Le roi catholique Sigismond fut défait par son oncle, Charles de Sudermanie, au pont sur la Stångå (1598).

A.-M. B.

LINLEY (Les). Famille de musiciens anglais, dont le chef fut Thomas Linley, né à Wells (Somerset) vers 1725, mort à Londres le 19 nov. 1795. Après avoir été professeur de chant à Bath, il s'établit à Londres où il dirigea pendant quinze ans la partie musicale du théâtre de Drury Lane; il y donna plusieurs opéras et ballets qui étaient pour la plupart des arrangements d'œuvres d'autres compositeurs, tels que *Zémire et Azor* et *Richard Cœur de Lion*, de Grétry, avec adjonction de morceaux de Linley; ses airs, glee, élégies, lui valurent une vogue populaire.

Son fils aîné, Thomas, né à Bath en 1756, noyé accidentellement à Grimsthorpe (Lincoln) le 7 août 1778, était bon violoniste et avait donné des promesses comme compositeur par sa musique pour *The Tempest*, de Shakespeare, et son oratorio, *The Song of Moses*.

Le dernier fils de Thomas Linley, William, né à Bath en 1771, mort à Londres le 6 mai 1835, suivit la carrière administrative et fit un long séjour aux Indes. A son retour il publia des mélodies et des glee, et fut l'éditeur du recueil : *Shakespeare dramatic Songs*, en deux volumes (1816), contenant un choix de compositions d'auteurs anglais, depuis Purcell jusqu'à Linley lui-même.

M. BR.

LINLITHGOW. VILLE. — Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de ce nom, près d'un petit lac, non loin de la mer; 4,000 hab. Tanneries, cordonneries, distilleries, filatures. Bel hôtel de ville de 1618; vieilles maisons; église Saint-Michel du xv^e siècle en style gothique; curieuse fontaine du *Cross Well*. Sur un promontoire du lac sont les ruines de l'ancien château des rois d'Écosse, bâti en 1300 par Edouard I^{er}, souvent remanié, brûlé en 1746. C'est là que naquit Marie Stuart. C'est le plus beau château royal, le Versailles de l'Écosse.

COMTÉ. — Le comté de Linlithgow ou *Westlothian* a 314 kil. q. et 45,463 hab. Il s'étend au S. du golfe de Forth, entre les comtés de Stirling à l'O., Lanark au S.-O. et Edimbourg (Midlothian) au S. et au S.-E. C'est un pays de collines très accidenté, avec une dépression centrale où passent les routes. L'angle S.-O. est plat avec des landes et tourbières. Le sol est carbonifère et volcanique. Les mines de houille sont exploitées depuis l'époque romaine; l'argile réfractaire alimente d'importantes briqueteries. Les carrières ont fourni la pierre de taille des édifices d'Edimbourg et Glasgow. Citons enfin les mines de fer. Les établissements industriels sont les fonderies et forges, briqueteries, verreries, papeteries, etc. Les terres labourées occupent 52 %, les prairies 25 % de la superficie.

LINNÆA (Bot.). (V. LINNÉE).

LINNÉ (Charles de), célèbre naturaliste suédois, né à Råshult, dans le Småland, le 12 ou le 13 mai 1707, mort à Upsal le 10 janv. 1778. Ses commencements furent très

pénibles; son père le destinait à l'état ecclésiastique; il reçut l'instruction élémentaire à l'école de Wexiö (1717-27), mais fit si peu de progrès que son père se décida à le placer chez un cordonnier. Heureusement, le docteur Rothmann avait su apprécier son goût pour l'histoire naturelle et, grâce à lui, il fut admis, en 1727, à faire ses études médicales d'abord à Lund, où il eut pour maître Stobée, puis en 1728 à Upsal, où il eut pour maîtres et amis O. Rudbeck et O. Celsius. La lecture de la lettre de Burckhardt à Leibniz et de l'opuscule de Vaillant : *De Sexu plantarum*, attirèrent son attention sur les organes sexuels des plantes et, dès ce moment, à l'âge de vingt-quatre ans, il conçut le plan de sa célèbre classification des végétaux (V. BOTANIQUE, t. VII, p. 493); il l'exposa, en 1731, dans l'*Hortus Uplandicus*. L'année suivante, la Société royale des sciences de Suède le chargea d'une exploration scientifique en Laponie. Il entreprit ce voyage presque sans ressources et le mena à bien, rapportant de nombreuses collections. Aussitôt après son retour, il publia, dans les *Actes de la Société royale de Suède*, le prodrome de la flore laponne. Il fut chargé ensuite (1734) d'un voyage dans la Dalécarlie et fit à Falun des leçons sur la minéralogie. Pour échapper à de basses jalousies, il quitta la Suède en 1735 pour se rendre en Hollande, fut reçu docteur en médecine à Harlemerwijk en 1735, puis reçut un excellent accueil à Amsterdam de la part de Burmann et de Clifort. Ce dernier le chargea de la direction de son jardin de Hortecamp et lui fournit les moyens de visiter l'Angleterre et d'y faire la connaissance de Dillenius. C'est pendant son séjour à Hortecamp qu'il composa ses ouvrages les plus importants. En 1738, Linné résolut de rentrer en Suède; il visita la Belgique, puis vint à Paris, où il fut reçu avec empressement par les deux de Jussieu et herborisa sur les coteaux de Meudon et dans la forêt de Fontainebleau. Il gagna ensuite Rouen et s'y embarqua pour Stockholm où il voulut exercer la médecine; grâce à la jalousie de ses confrères, il n'y réussit pas, mais il fut nommé, en revanche, botaniste du roi et président de l'Académie de Stockholm. En 1740, il visita par ordre du gouvernement les îles d'œland et de Gotland et, l'année suivante, devint professeur de botanique à Upsal et directeur du jardin de cette ville. Linné était arrivé au comble de ses vœux; dans cette époque si troublée, il fut en quelque sorte le centre auquel venait aboutir presque tous les travaux importants d'histoire naturelle entrepris en Europe. Il déploya lui-même une activité immense et ne laissa aucune province des trois règnes de la nature sans l'explorer; partout, dans toutes les parties des sciences naturelles, on trouve des traces de son passage. Il fut un remarquable professeur et forma un grand nombre d'élèves. Anobli en 1762, il abandonna la forme latine de son nom. En 1764, il se fit suppléer par son fils dans son enseignement et se retira dans sa propriété d'Hammarby, achetée en 1758. Son importance, au point de vue des progrès de la botanique, est largement appréciée à l'art. BOTANIQUE; V. aussil'art. ZOOLOGIE. Parmi ses nombreuses publications, nous mentionnerons seulement : *Systema naturæ, sive regna tria naturæ systematicè proposita* (Leyde, 1735, 7 vol.; 12^e édit.; Stockholm, 1766-68, 3 vol.); *Hypothesis nova de febrium intermittentium causa* (Harlemerwijk, 1735, in-4); *Fundamenta botanica*, etc. (Amsterdam, 1736; 8 édit.); *Bibliotheca botanica recensens libros...* (Amsterdam, 1736, 3 édit.); *Flora lapponica* (Amsterdam, 1737, in-8; Londres, 1792, in-8); *Genera plantarum* (Leyde, 1737, in-8; 11 édit.); *Classes plantarum seu systemata plantarum omnia*, etc. (Leyde, 1738, in-8; Halle, 1747, in-8); *Critica botanica* (Leyde, 1737, in-8; trad. fr., Lyon, 1788); *Hortus Clifortianus* (Amsterdam, 1737, in-fol.); *Flora Suecica* (Stockholm, 1745, 1753, in-8); *Fauna Suecica* (Stockholm, 1746, 1800, in-8); *Flora Zeylanica* (Stockholm, 1747, in-8); *Hortus Upsaliensis* (Stockholm, 1748, in-8); *Materia medica regni vegetabilis* (Stockholm, 1749, in-8); *Materia medica regni animalis*

(Upsal, 1750); *Philosophia botanica* (Stockholm, 1751, in-8; 5^e édit., et trad. fr. par Quesné, Paris, 1788, in-8); *Materia medica regni lapidei* (Upsal, 1752); *Amantitates academicæ* (Stockholm et Leipzig, 1749-79, 7 vol. in-8; 3^e éd., Erlangen, 1787-90, 10 vol.); *Species plantarum* (Stockholm, 1753, 2 vol. in-8; 6^e éd., Berlin, 1831-33, 2 vol. in-8); *Mantissa plantarum* (Stockholm, 1767, 1771); *Systema vegetabilium* (13^e éd. par Murray du *Syst. naturæ*; Gættingue, 1774, in-8; 16^e éd. par Sprengel, Gættingue, 1825-28, 4 vol. in-8); *Systema plantarum*, réunissant le *Syst. vegetab.* et le *Species plantar.* (Francfort, 1779-80, 4 vol. in-8; autres éd. et trad. en plusieurs langues, entre autres en français; Paris, an VI, in-8; 2^e éd., 1810, 2 vol. in-8; Lyon, 1804, 5 vol. in-8; Montpellier, 1809, 5 vol. in-8); *Systema, Genera, Species plantarum un. volumine, Editio critica...* (Leipzig, 1835, in-4, av. index; 1840, in-4), puis des discours, des dissertations académiques (1743-76), des opuscules posthumes, des lettres, etc. D^r L. Hn.

BIBL. : STËNER, *Leben des Ritters K. von Linné*; Hambourg, 1792, 2 vol. — GISTEL, *Carolus Linnæus*; Francfort, 1872.

LINNÉ (Charles de), botaniste suédois, né à Falun le 20 janv. 1741, mort à Upsal le 1^{er} nov. 1783, fils du précédent. Nommé en 1760 administrateur au Jardin royal d'Upsal, en 1763 professeur de médecine et de botanique, il succéda à son père en 1778 et fit en 1781 et 1782 un voyage en Angleterre et en France. Il a publié plusieurs opuscules de botanique et de plus : *Supplem. plantarum systematis vegetabilium cd XIII, generum plantarum ed VI et specier. plantar. ed II* (Brunswick, 1781). Les vraies collections de son père se trouvent en la possession de la Linnean Society de Londres. D^r L. Hn.

LINNÉE (*Linnæa*) (Bot). Genre de plantes de la famille des Caprifoliacées, dont les fleurs, au nombre de deux, placées au sommet d'un pédoncule commun et accompagnées chacune de courtes bractées, sont organisées à peu près comme celles de certains Chèvrefeuilles; mais il n'y a que 4 étamines didynames, quoique le calice et la corolle soient pentamères. L'ovaire a 3 loges, dont 2 pluriovulées stériles, et une uniovulée fertile; le fruit est une baie, la graine renferme un embryon renversé entouré d'un albumen charnu. Les feuilles sont opposées, persistantes, pétiolées, presque ovales. — L'espèce type, *L. borealis* L., habite les forêts montagneuses des régions froides de l'hémisphère boreal, principalement en Suède, en Norvège et en Laponie. Sa tige et ses feuilles sont amères, sudorifiques, diurétiques et plus ou moins astringentes; on les emploie, en infusion théiforme, contre la goutte, les rhumatismes et la sciatique. D^r L. Hn.

LINNELL (John), artiste anglais, né à Londres le 16 juin 1792, mort le 20 janv. 1882. Élève de Varley, il cultiva également la peinture à l'huile, à l'aquarelle, sur émail et la gravure. Parmi ses portraits, on peut citer ceux de *Carlyle*, de *Malthus*, de *Moulready*, de *Sir Robert Peel*. Ses paysages fort estimés sont d'un sentiment juste et d'une exécution large (*Bâcherons*, *Moulin à vent*, à la National Gallery, etc.).

Ses fils, *J.-T. Thomas* et *William*, sont également des paysagistes connus.

LIN-NGAN-Fou ou LI-NGAN. Ville de Chine, prov. du Yunnan, à 40 kil. E. du lac Itchong, sur son déversoir. Beaux marbres. Mines de lignite. Papier commun.

LINNHE (Loch) (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 154).

LINNICHE. Ville de Prusse, district d'Aix-la-Chapelle, sur la Roer; 2,000 hab. Belle église. Fabrique de vitraux. Marché de chevaux.

LINNSTRÆM (Ihjalmar), bibliographe suédois, né à Stockholm le 18 juin 1836. Il entra, dès la fin de ses études secondaires, dans une librairie comme simple employé, et se trouvait déjà en 1871 à la tête de l'importante maison d'édition de L.-J. Hierta, qu'il dirigea jusqu'en 1884. Outre les éditions illustrées remarquables qu'il a

données de l'*Histoire de la littérature universelle* (1876), des *Contes et Récits d'Andersen* (1877), de l'*Histoire de la Suède des temps les plus anciens à nos jours* (1877-81, en 6 vol., avec plus de 2,000 illustrations, œuvre composée sous sa direction par de nombreux collaborateurs), on lui doit un *Dictionnaire bibliographique suédois de 1830 à 1865* (1867-84), d'une haute valeur par le nombre et l'exactitude des renseignements, ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent de littérature scandinave. Th. C.

LINO. Mesure de superficie usitée au Paraguay; elle vaut 48 ares 832.

LINO COUTINHO (José) (V. COUTINHO).

LINOGRAPHIE (Art indust.). Ce mot désigne une impression photographique sur toile ou sur calicot, mais on peut dire que toute impression sur toile, qu'elle soit photographique ou simplement graphique, c.-à-d. obtenue avec l'un des procédés quelconques d'impression, peut constituer une linographie. C'est un mot nouveau appliqué à un art industriel spécial, comme le mot oléographie est employé au lieu et place de chromolithographie et celui de paniconographie sert à désigner la gravure typographique sur zinc. La linographie consiste dans l'emploi d'un tissu blanc d'une force convenable suivant la dimension du sujet, sur lequel on transporte, après une préparation *ad hoc*, une image photographique monochrome que l'on y fixe; puis cette toile est rendue transparente à l'aide de vernis spéciaux, et l'on peint au dos de l'épreuve, avec des couleurs à l'huile. Le dessin et le modèle de l'image photographique ne sauraient être altérés puisqu'ils sont en avant de la couleur et l'on a, s'il s'agit d'un portrait, une image dont la ressemblance est absolument exacte. Quant au coloris et à la valeur artistique du portrait, cela dépend du peintre chargé de ce travail, mais il est rare qu'un artiste de talent se charge de cette œuvre de coloriage.

LINOIS (Charles-Alexandre-Léon DURAND, comte de), amiral français, né à Brest le 27 janv. 1761, mort à Versailles en 1848. Entré au service à quinze ans, il conquit dans la guerre d'Amérique le grade d'enseigne (1781), applaudit à la Révolution, s'illustra sous Villaret-Joyeuse en combattant les Anglais, devint capitaine de vaisseau (1794), contre-amiral (1799) et dut surtout sa réputation aux deux belles victoires qu'il remporta sur lord Cochrane dans la rade d'Algésiras (6-13 juil. 1801). Chargé, après la rupture de la paix d'Amiens, de commander une croisière dans la mer des Indes, il finit par être battu, fait prisonnier (14 mars 1806) et emmené en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1814. Il avait été créé comte en 1811. La première Restauration le fit gouverneur de la Guadeloupe (13 juin 1814); la seconde le mit à la retraite (18 avr. 1816). A. DEBIDOUR.

LINOLEUM (Indust.). On donne ce nom à une étoffe ayant l'aspect de la toile cirée, fabriquée en France (Seine), mais surtout en Angleterre à Kirkaldy, avec de l'huile de lin et des déchets de liège, et qui diffère du camptulicon en ce sens que le mélange dont elle est composée, comprimé ou passé au rouleau, repose sur une couche imperméable de toile grossière, et par conséquent présente une bien plus grande solidité. Le poids du linoléum, suivant qualité, est de 4^{kg}250 à 3^{kg}500 et même 4 kilogr. par mètre carré; on en fabrique différents genres de tapis, unis ou imprimés à la planche, des descentes d'escalier, devant de lavabos, parquets de bureaux, etc. Les produits de la compagnie l'Incrusta-Valton diffèrent de ceux-ci en ce que la sciure de bois remplace le liège en poudre dans la fabrication, et en ce que les articles sont en relief plein, au lieu d'être absolument plats. Tous ces genres de tentures sont imperméables; elles peuvent être lavées à grande eau et subir sans crainte les intempéries de la température; on ne les voit donc ni se tacher par l'humidité comme le papier et l'étoffe, ni se noircir comme les cuirs, ni se piquer par les insectes comme le bois, ou jouer sous l'influence des changements de température.

LINOMPLE (Archéol.). Tissu de lin ou de chanvre d'une grande finesse, dans le genre de la batiste, mais plus clair. Au xv^e siècle, les dames d'une grande élégance couchaient entre des draps de linomple ou linon. Plus tard, on en fit des rideaux et on s'en servit pour divers usages d'ameublement. Aujourd'hui on s'en sert surtout pour faire des écharpes, des mouchoirs, etc. Le centre de la fabrication du linomple est, aujourd'hui comme autrefois, le N. de la France (Noyon, Saint-Quentin, Cambrai, Arras, etc.) (V. BATISTE).

And. B.

LINON (Tiss.). Nom donné à un tissu de lin ou de coton, léger et très fin, comme la batiste, et employé ordinairement en blanc pour la confection d'objets de lingerie.

LINON (Le). Rivière de France (V. ILLE-ET-VILAINE, t. XX, p. 561).

LINOS (V. LINUS).

LINOSA. Petite île de la Méditerranée, dépendant politiquement de l'Italie, située à 424 kil. à l'O. de Malte, à 163 kil. de la côte de Sicile et à 165 kil. de la côte tunisienne, près de Lampedusa. Elle est formée de quatre montagnes volcaniques et dépourvue de sources. Son périmètre est de 48 kil. Elle compte seulement 200 hab.

LINOT ou **LINOTTE** (Ornith.). Les Linottes qui constituent le genre *Acanthis* de Bechstein (*Ornith. Taschenb.*, 1803, p. 425), le genre *Linaria* de Vieillot (*Analyse*, 1816, p. 30), sont de petits Passereaux de la famille des Fringillidés, que l'on rencontre surtout dans les régions septentrionales des deux mondes et qui par leurs mœurs et leurs régimes se rapprochent beaucoup des *Tarins* et des *Chardonnerets* (V. ces mots). On les reconnaît facilement à leur bec court, conique, avec les bords de la mandibule supérieure rentrants et ceux de la mandibule inférieure des-

sinant un angle obtus, à leurs ailes assez pointues, mais atteignant à peine, au repos, la moitié de la longueur de la queue, qui est toujours largement échancrée en arrière, à leur plumage brun, rousâtre et blanc, plus ou moins nuancé de rose vif chez les mâles, durant la saison des amours.



Acanthis cannabina L.

Pendant la belle saison, ces oiseaux se plaisent dans les contrées accidentées. Ils établissent sur des arbustes leurs nids qui sont un peu moins soignés que ceux des Chardonnerets et qui renferment des œufs d'un blanc légèrement grisâtre, marqués de petits points et de traits rouge brique ou brun foncé. Quand les petits sont élevés, les Linottes se réunissent en grandes bandes qui en hiver descendent dans les plaines pour trouver les graines nécessaires à leur nourriture. Pendant cette saison et déjà en automne on capture un grand nombre de ces jolis Passereaux qui sont très recherchés comme oiseaux de volière, les mâles surtout à cause de la douceur de leur chant.

Les principales espèces du genre *Acanthis* sont l'*A. flavirostris* L. ou *Linotte des montagnes* de Brisson (*Ornith.*, 1760, t. III, p. 445), l'*A. cannabina* L. ou *Linotte vulgaire* qui a été désignée aussi par Brisson (*op. cit.*, p. 135 et 146), par Daubenton (*Pl. enl.* de Buffon, pl. 483, fig. 1 et 151, fig. 1), et par Germain de Montbéliard (*Hist. nat.* de Buffon, *Oiseaux*, 1778, t. IV, p. 73), sous les noms de *Grande Linotte des vignes*, de *Linotte de Strasbourg* et de *Gyntel de Strasbourg*; l'*A. linaria* L. ou *Linaria borealis* V., qui a été appelée *Petite Linotte des vignes* par Brisson (*op. cit.*, t. III, p. 138) et *Sizerin boreal* par Degland et Gerbe (*Ornith. europ.*, t. I, p. 293, 2^e éd.), et l'*A. rufescens* V. ou *Cabaret* de Brisson

(*op. cit.*, t. III, p. 142) et de Daubenton (*Pl. enl.* de Buffon, pl. 485, fig. 2). La *Linotte* vulgaire est de passage régulier dans certaines parties de la France et séjourne durant toute l'année en Lorraine, dans l'Anjou, la Provence et en Bretagne. Les autres espèces que nous venons de citer appartiennent plutôt aux régions arctiques; toutefois elles se montrent aussi à certaines saisons dans l'Europe occidentale.

E. OUSTALET.

BIBL. : DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e éd., t. I, p. 287. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1888, t. XII, p. 235. — DRESSER, *A Hist. of the Birds of Europe*, 1877, t. IX, pl. 186 à 188.

LINSANG (Zool.) (V. CIVETTE, t. XI, p. 544).

LINSCHOOTEN (Jean-Hugues Van), voyageur hollandais, né à Haarlem en 1563, mort à Enkhuysen en 1614. Il suivit aux Indes Fonseca, archevêque de Goa. Rentré en Hollande, il publia une intéressante relation sous le titre de *Voyage aux Indes portugaises* (en holland., La Haye, 1591, in-4, souvent rééd. jusqu'en 1696); elle fut bientôt traduite en latin : *Navigatio ac Itinerarium in orientalem sive Lusitanorum Indiam* (id., in-fol.). Peu de temps après, Van Linschooten se joignit à l'expédition entreprise par Guill. Barentz à la recherche d'une route des Indes par le Nord, et qui aboutit à la découverte de la Novaïa-Zemlia (Nouvelle-Zemble) et des îles d'Orange. Il accompagna aussi la deuxième expédition qui passa à la Nouvelle-Zemble l'hiver de 1596.

BIBL. : G. LAUTS, *Biographie de J.-H. Van Linschooten* (en holland.); Amsterdam, 1845, in-8.

LINSCHOOTEN (Adrien Van), peintre hollandais, né à Delft en 1590, mort à Delft après 1678. Élève de Sprangjot, il vécut dans le Brabant, à La Haye et à Delft. On cite de lui : *Saint Pierre rendant le Christ*; *Repentir de Saint Pierre*; *Chimiste dans son laboratoire*, etc.

LINSELLES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Tourcoing; 4,647 hab. Filatures de lin et tissage mécanique.

LINSKILL (Mary), femme auteur anglaise, née à Whithy (Yorkshire) le 13 déc. 1840, morte à Whithy le 9 avr. 1891. Elle a donné des nouvelles où elle a témoigné d'un joli talent de description, mais la plupart sont empreintes d'une grande tristesse. Citons : *Tales of the North Riding* (1874, 2 vol.); *Between the Heather and the Northern Sea* (1884, 3 vol.); *The Haven under the Hill* (1886, 3 vol.); *In Exchange for a Soul* (1887, 3 vol.). Elle a usé du pseudonyme de *Stephen Yorke*.

LINT (Pierre Van), peintre belge, né à Anvers en 1609, mort à Anvers en 1690. Il se rendit en Italie où il fut protégé par le cardinal Jevasi (évêque d'Ostie), décora une chapelle de l'église de la Madonna del Popolo, etc.; revenu à Anvers, il travailla surtout pour Christian IV de Danemark. On cite ses trois tableaux d'autel de la cathédrale d'Ostie.

Son parent, *Hendrick Van Lint*, qui vécut en Italie dans la première moitié du xvii^e siècle, a peint et gravé de belles vues des environs de Rome.

LINTÉAIRE. C'est la courbe affectée par la section droite d'une enveloppe cylindrique flexible suspendue par deux de ses génératrices et remplie par un liquide pesant. La courbe lintéaire est une élastique.

LINTEAU (Constr.). Moreeau de pierre, pièce de bois ou solive de fer, posés sur les jambages ou sur les montants d'une baie pour en former la fermeture à la partie supérieure. Dans les constructions antiques, faites généralement de gros bloes de pierre, de granit ou de marbre, les linteaux étaient des plates-bandes monolithes portant par leurs extrémités sur les jambages des baies et ayant parfois leur lit supérieur taillé à double pente vers les extrémités, afin que, le sommet correspondant à l'axe du vide de la baie, le linteau se trouve avoir plus d'épaisseur et, par suite, plus de force de résistance en sa partie médiane. Mais la meilleure manière d'alléger ainsi la charge portant sur le linteau monolithique est le procédé employé surtout par les constructeurs de l'époque romane qui renforçaient parfois l'épaisseur du linteau dans l'axe de la baie;

mais qui, le plus souvent, soulageaient le linteau en élevant au-dessus de lui un arc en décharge portant, aux extrémités du linteau, sur les pieds-droits de la baie; le linteau ne supporte plus alors réellement que le remplissage entre lui et cet arc de décharge. Souvent à cette époque et surtout de nos jours ce remplissage est de faible épaisseur et recevait, sur sa face extérieure, un motif peint et sculpté ou faisait place à une verrière. Dans certains pays, des pierres dures ou des chaînes de briques, posées en triangle au-dessus du linteau, remplissent également cette mission d'arc de décharge; en outre, les linteaux monolithes sont souvent soulagés à leurs extrémités par des corbeaux saillants posés à la partie supérieure des pieds-droits et diminuant en cet endroit le vide de la baie et, par suite, la portée du linteau. Depuis la Renaissance et surtout de nos jours, l'usage s'est établi d'appareiller les plates-bandes en pierre servant de linteaux et de soulager et renforcer leurs claveaux par des bandes de fer carré ou méplat encastrées à leur partie inférieure et que l'on appelle aussi linteaux. Les linteaux en bois sont des pièces posées horizontalement et assemblées dans les poteaux d' huisseries au passage des baies de portes et de fenêtres; quelquefois, pour leur donner plus de force, au-dessus des baies de boutique, p. ex., on compose les linteaux de deux pièces de bois semblables reliées par de longues vis boulonnées ou par des plates-bandes en fer. Les linteaux en fer sont le plus souvent des barres ou solives de fer à double T, coupées de longueur, posées à plat sur des semelles ou des filets composés de deux de ses barres reliées par des vis boulonnées ou par des brides avec croisillons à l'intérieur. Ch. Lucas.

LINTH. Rivière de Suisse, qui prend sa source au pied du Tœdi, se précipite dans la vallée, traverse le cant. de Glaris du S. au N., entre dans le lac de Walenstadt, d'où elle sort pour aller se jeter dans celui de Zurich; son principal affluent est la Sernft. Jusqu'au commencement de ce siècle, la Linth coulait à l'E. du lac de Walenstadt, s'unissait au Maag qui lui sert de déversoir et se rendait directement dans le lac de Zurich, en inondant toute la contrée qui s'étend entre les deux bassins et en la couvrant des galets qu'elle emporte des montagnes, car la Linth est sur une grande partie de son cours un courant impétueux. En 1807, sur l'initiative de M. Escher, conseiller d'Etat zurichois, on entreprit une grande correction (achevée en 1811); la rivière fut dirigée, au moyen d'un canal de 6 kil., dans le lac de Walenstadt, où elle abandonne une grande quantité des matériaux qu'elle charrie, puis endiguée jusqu'à celui de Zurich (20 kil.). Les travaux d'assainissement ont rendu à la culture 10,000 hect. de terrains. Le 26 sept. 1811, les Français, commandés par Soult, forcèrent le passage de la Linth, défendu par le général autrichien Hotze, qui fut tué à Schänis.

LINTHELLES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Sézanne; 151 hab.

LINTHES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Sézanne; 149 hab. Stat. (Linthès-Pleurs) du chem. de fer de l'Est, ligne d'Épernay à Romilly et de Paris à Vitry-le-François.

LINTILHAC (Eugène), professeur français, né à Aurillac en 1834, où il fit ses premières études. Élève de la faculté de Paris, agrégé, puis docteur ès lettres (1888), il enseigna ensuite la rhétorique aux lycées de Périgueux et du Havre. Professeur de rhétorique à Paris au lycée Saint-Louis depuis 1881, il a successivement publié : *Beaumaréhaïs et ses œuvres* (in-8), ouvrage important; *Précis historique et critique de la littérature française depuis ses origines* (2 vol.); *Études sur les élastiques français* (en collab. avec M. Merlet); *Lesage*, portrait littéraire; enfin *les Fétibres*, dissertation et notes humoristiques publiées d'abord dans le *Temps* et dans la *Revue des Deux Mondes*. Il fait avec succès des conférences sur le théâtre, à l'Odéon, depuis 1888. P. MARIÉTON.

LINTON (William), peintre et graveur anglais, né à Liverpool en 1790, mort en 1876. D'abord commerçant,

il s'adonna sans succès à la peinture de genre. Puis, ayant voyagé en Suisse, en Italie, en Sicile, en Grèce, il réussit dans le paysage, qu'il exécuta dans l'ordonnance classique, d'une facture simple et large. Il a gravé avec talent, sur acier, un album des *Vues de la Grèce* (1836).

LINTON (William-James), graveur et écrivain anglais, né près de Londres en 1812. Il prit part au mouvement chartiste et porta, en 1848, les félicitations des ouvriers anglais au gouvernement de la République française. Il débuta comme graveur sur bois dans l'*Illustrated London News*. Écrivain de mérite en même temps qu'artiste de premier ordre, il fut un des fondateurs du *Leader* (1855), dirigea le *Pen and Pencil*, publia des ouvrages techniques (entre autres un *Manual of wood engraving*, 1884), donna des vers à *The Nation* et collabora à beaucoup d'autres publications périodiques. En 1867, il alla s'établir en Amérique, fonda à Newhaven (Connecticut) une grande école de xylographie dont l'influence fut considérable. C'est aussi un aquarelliste de mérite. Il a écrit : *Clarible and other poems* (1865); *Practical Hints on wood engraving* (1879); *History of wood engraving in America* (1882); une biographie de Th. Payne, etc.

Sa femme, *Elisabeth*, née LYNN, naquit à Derwentwater le 10 févr. 1822, l'épousa en 1858. Elle vécut en Italie et devint la fille adoptive du poète Landos. Elle a publié de nombreux romans : *Azeth the Egyptian* (1846); *Amy-mome* (1848); *The True History of Joshua Davidson* (1872), qui passe pour son chef-d'œuvre; *Jone* (1883); *Christopher Kirkland* (1885), etc. Elle s'est occupée de questions sociales et a combattu l'émancipation des femmes dans *Ourselves Essays on women* (1867); son ouvrage *The Girl of the period* (1883, 2 vol.) eut un vif succès.

LINTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 220 hab.

LINTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec; 577 hab.

LINTOT (Barnaby-Bernard), éditeur anglais, né à Southwater (Sussex) le 1^{er} déc. 1673, mort le 3 févr. 1736. Il eut une grande renommée au xviii^e siècle et publia notamment les poèmes de Pope, Gay, Parnell, Steele, etc. Son chef-d'œuvre est la traduction de l'*Iliade* par Pope (1715-20) et celle de l'*Odyssée* (1725-26). Pope eut des difficultés avec Lintot et le fit figurer dans sa *Dunciade*.

LINUS, personnage mythique de la Grèce antique qui semble personnifier une espèce de chants funéraires. On le dépeint comme un jeune prince ou berger qui périt de mort violente. Sa légende (qui pourrait bien être d'origine orientale) a été rapprochée de celles d'*Hyacinthe*, *Narcisse*, *Hylas*, *Glaucus*, *Adonis*, *Maneros* (V. ces noms), qui sont analogues, et l'on a proposé de voir dans ces mythes une allusion à la belle végétation du printemps que fait périr l'ardeur du soleil. On fit de Linus un fils d'Apollon et d'une Muse. Les principaux centres des légendes et du culte de Linus furent Argos et Thèbes. A Argos, on contait que sa mère, Psamathe, l'ayant exposé, il fut élevé par des bergers, puis déchiré par des chiens; le père de Psamathe la fit alors périr; Apollon les vengea par une peste et imposa aux Argiens, en expiation, une fête funéraire (*Arnis*) au cours de laquelle on chantait les hymnes dits *λῆνοι*. Les Thébains, au contraire, disaient que Linus avait été tué par Apollon qu'il avait défé dans un concours musical. Sur l'Hélicon, une grotte renfermait l'image de Linus et, avant de le sacrifier aux Muses, on lui offrait un sacrifice et on chantait des hymnes funéraires en son honneur. Après Chéronée, le roi Philippe emporta de Thèbes en Macédoine les reliques de Linus, mais les restitua sur un avertissement divin. Chaleis et Argos montraient aussi le tombeau de Linus. Pour concilier les mythes, on supposa qu'il y en avait eu deux : le premier, fils et élève d'Apollon, qui lui aurait donné la lyre à trois cordes; il aurait ensuite inventé le chant et le rythme; le second aurait été le maître d'Héraclès, tué par son élève qu'il avait puni. A l'époque de l'orphisme, on invoqua le nom de Linus et

on en fit un personnage historique comme *Musée et Orphée* (V. ces noms), lui attribuant des poèmes en l'honneur de Dionysos, une cosmogonie, etc. ; Diogène Laërce le dit fils d'Hermès et d'Uranie. A.-M. B.

BIBL. : AMBROSCH, *De Lino*; Berlin, 1829, in-4. — LA-SAULX, *Ueber die Linosklage*; Wurzburg, 1842, in-4. — BRUGSCH, *Die Adonisklage und das Linoslied*; Berlin, 1852.

LINXE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets; 4,363 hab.

LINY-DEVANT-DUN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse; 472 hab.

LINYANTI. Ville du centre de l'Afrique australe, sur la rive gauche du Jehobé ou Linyanti, affluent droit du Zambèze. Lors de la conquête de la région du Haut-Zambèze par les Makololos, elle fut la capitale du nouveau royaume fondé par eux et compta 6,000 à 7,000 hab. Depuis la destruction de cet empire par les Barotsés, elle a cessé d'être la capitale du pays et a perdu toute importance.

LINZ. Ville d'Autriche, ch.-l. de l'archiduché de Haute-Autriche (en deça de l'Enns), sur la r. dr. du Danube, à l'embouchure de la Traun, à 348 m. d'alt.; 47,685 hab. Evêché. Un pont de fer à piles de granit traverse le fleuve (238 m. de long), reliant la ville au bourg d'*Urfahr*. Linz comprend une vieille ville formée d'une longue rue et renfermant le château (auj. caserne), une ville neuve avec de belles places et promenades; deux faubourgs. Les principaux monuments sont la colonne de la Trinité (1720), la cathédrale (1670), l'église de la ville (1286, rebâtie en 1822), celle des Capucins (tombeau de Montecuculli), l'hôtel de ville (1562), le palais épiscopal, etc. — Grande manufacture impériale de tabac; fabrication de machines, wagons, lainages, fez, cirages, allumettes; constructions navales. Linz est un entrepôt du commerce danubien, exportant des objets métalliques, du sel, de la farine, important des denrées coloniales et des matières premières. Une grande foire, avec fête populaire, a lieu en septembre. Sa position au débouché des vallées de l'Inn, de la Traun, de l'Enns, de la Salzach, de la Krems, sur les voies ferrées qui l'unissent à Vienne, Salzbourg, Munich, Passau, Budweis et la Bohême, lui vaut une grande importance commerciale et stratégique. Elle avait été fortifiée par Maximilien d'Este (1830), selon un système spécial; il l'avait entourée de 32 tours; on les a démantelées, sauf celles du Pöstlingberg (537 m., au N. du Danube, pèlerinage). A l'O. de Linz est le *Freinberg* (séminaire, collège de jésuites). Les faubourgs extérieurs, très industriels, sont *Lustenau*, *Waldberg* et *Kleinmünchen* (cotonnades, tapis).

Linz est la *Lentia* des Romains. Léopold VI d'Autriche l'acquit des comtes de Haunsberg. Frédéric III la fortifia. Elle servit plusieurs fois de refuge aux Habsbourg. Le traité de Linz (24 août 1645) y fut signé entre Ferdinand III et Georges Rakoczy. Les Franco-Bavarois la prirent en 1741, la perdirent en 1742. Le 17 mai 1809 Bernadotte y défait les Autrichiens de Kolowrat. A.-M. B.

BIBL. : KRACKOWICZ, *Die Landeshauptstadt Linz*; Linz, 1875. — HIPTMAIR, *Gesch. des Bistums Linz*, 1835.

LINZ. Ville de Prusse, district de Coblenz, sur le Rhin; 3,500 hab. (catholiques). Beau viaduc du chem. de fer. Carrière de basalte; briques, tuiles; commerce de vins.

LINZEUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 442 hab.

LIOCHLÆNA (Nees) (Bot.). Genre de la famille des Jungermanniacées. Touffes compactes d'un vert foncé ou jaunâtre, tige couchée, redressée au sommet, garnie de nombreuses racicules, feuilles étalées, imbriquées, obliques, ovales et entières. Pas d'amphigastres. Frondes de l'involute dressées et amplexicaules, périanthe lisse, arqué et déprimé au sommet. L'espèce que l'on trouve aux environs de Paris, c'est le *Liochlaena lanceolata*; il est assez commun sur les bois pourris, les pierres humides du bord des ruisseaux et les marécages des forêts. A. VENDRYES.

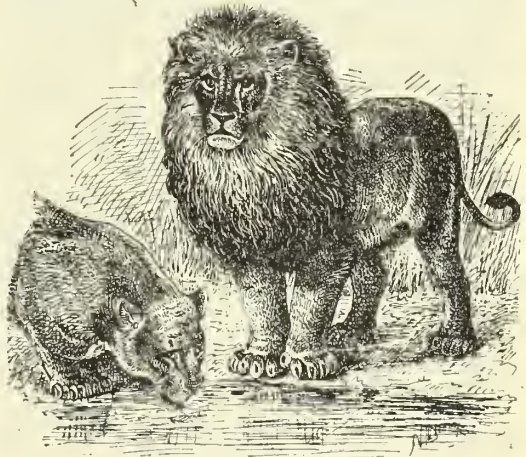
LIOMER. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy; 374 hab.

LION. I. Zoologie. — Le Lion, type du genre *Uncia* (Cope), est ordinairement considéré comme la plus grande et la plus puissante espèce du groupe des *Chats* (V. ce mot), bien que le *Tigre* (V. ce mot) le surpasse peut-être sous ce rapport. L'aspect imposant que donne au Lion la longue crinière qui couvre son cou, a dû contribuer beaucoup à lui faire donner le titre de « roi des animaux » dont les anciens l'ont décoré assez gratuitement. Comme l'espèce est répandue sur les régions de l'Asie occidentale et



Lion (variété indienne).

de l'Afrique septentrionale voisines de l'Europe qui ont été le berceau de la civilisation moderne, le Lion a été connu de toute antiquité : les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs et les Romains en parlent dans tous leurs écrits, et du temps de Pompée on en vit plus de six cents à la fois, amenés probablement d'Afrique, dans les arènes de Rome. — Tout le monde connaît le Lion et sait que le mâle adulte seul porte la crinière qui le caractérise : la *Lionne* et le jeune mâle jusqu'à l'âge de trois ans en sont dépourvus : cette



Lion et Lionne.

crinière n'est complètement poussée que vers cinq ou six ans. La couleur du pelage est un jaune brun uniforme et sans taches, mais la crinière est quelquefois plus foncée, d'un brun presque noir. L'extrémité de la queue est munie d'une touffe de longs poils : en outre les genoux portent souvent des touffes semblables, et certains individus présentent en dessous une longue frange qui semble prolonger la crinière sur la ligne médiane du ventre. Le jeune, à sa naissance, offre des taches brunes, pleines, plus ou moins distinctes, sur le fond fauve du pelage; ces taches dispa-

raissent bientôt. La taille chez le mâle atteint 3 m. et demi dont 1 m. pour la queue; la femelle est un peu plus petite.

Le Lion se plaît dans les plaines sablonneuses entrecoupées de prairies, de rochers et de buissons qui lui permettent de se mettre à l'affût près des cours d'eau où viennent boire les grands herbivores dont il fait sa nourriture. Bien qu'on le voie souvent pendant le jour, au moins dans les pays où il n'est pas inquiété par l'homme, c'est surtout la nuit ou au crépuscule qu'il se met en chasse. Ses rugissements, qui s'entendent de très loin, trahissent sa présence, surtout lorsque plusieurs bandes viennent boire à une même fontaine, et tous les voyageurs sont d'accord sur l'émotion involontaire qui s'empare du chasseur lorsqu'il entend ce formidable concert, à quelques pas de son campement, dans les solitudes de l'Afrique. La démarche ordinaire du Lion est un pas assez allongé pour franchir rapidement une grande distance; quelquefois il trotte, et son galop, qui n'est qu'une succession de bonds, égale celui d'un cheval, bien qu'il ne puisse être soutenu longtemps. Ordinairement le Lion attaque sa proie par surprise, à la manière du chat, en s'embusquant sur le passage de l'animal et s'élançant sur lui d'un seul bond. S'il a manqué son coup, il fait encore deux ou trois bonds, mais renonce ensuite à sa poursuite et revient à son affût. Buffles, antilopes, zèbres, girafes sont ses victimes ordinaires: il s'attaque même aux jeunes éléphants et rhinocéros. Dans les pays de culture, les troupeaux de bœufs, de moutons et les chevaux sont souvent attaqués par lui. Sa force est assez grande pour trainer un bœuf avec ses dents jusqu'à une grande distance du point où il l'a égorgé. Il est rare qu'il s'attaque à l'homme lorsqu'il n'est pas irrité ou inquiété par celui-ci, et il ne le fait jamais pour le seul plaisir de tuer. Souvent même il se contente du cadavre d'un animal abattu par l'homme, et dont la chair n'est plus fraîche, plutôt que de prendre la peine de chasser lui-même. Il faut donc en rabattre à la fois de la férocité, du courage et de la magnanimité que la légende a prêtés au Lion: comme tous les carnivores, hardi lorsqu'il est irrité ou poussé par la faim, le Lion devient prudent et pacifique lorsque son appétit est satisfait, laissant passer près de lui, ou même évitant l'homme désarmé qu'il rencontre à l'improviste. Ordinairement sa démarche n'a rien de majestueux, car il avance en tenant la tête basse, et c'est seulement lorsqu'il se trouve en présence de l'homme, qu'il se redresse pour l'observer, s'empressant d'ordinaire de battre en retraite avec un sourd rugissement.

Le Lion paraît monogame et reste avec la Lionne tant que les jeunes ont besoin d'être protégés, leur fournissant leur nourriture et les dressant à se la procurer eux-mêmes: il y a ordinairement par portée de deux à quatre petits, qui suivent les parents jusqu'à l'âge d'environ trois ans. On conçoit donc que l'on rencontre souvent des troupes plus ou moins nombreuses, renfermant même des adultes du même sexe qui semblent s'associer pour la chasse, mais qui se livrent aussi quelquefois de furieux combats, poussés par la jalousie ou par la faim. Le Lion se montre rarement dans les forêts et ne monte jamais aux arbres.

La distribution géographique du Lion est très remarquable. A l'époque actuelle, il habite toute l'Afrique, de l'Algérie à la colonie du Cap. En Asie, on le trouve en Syrie, en Arabie, en Mésopotamie, en Perse et dans le N.-O. de l'Inde. En Perse, il fréquente les vallées du Tigre et de l'Euphrate, le versant occidental des monts Zagros et la lisière des forêts de chênes, près de Chiraz, où les hordes nombreuses de sangliers lui fournissent une nourriture abondante. Dans l'Inde, il s'étendait autrefois jusque dans le centre: il est actuellement confiné aux districts de Kathiavar et de Radjpoutana. Nulle part dans l'Inde le Lion ne se rencontre avec le Tigre, et l'on conçoit sans peine que ces deux grandes espèces s'excluent mutuellement de leurs territoires de chasse. On sait aujourd'hui que le prétendu Lion de Guzerate, dont on a voulu faire une espèce à part, présente une crinière aussi fournie que celle des Lions

d'Afrique: il n'existe en réalité qu'une seule espèce de Lion (*Felis leo* ou *Uncia leo*), et la brièveté de la crinière est un caractère purement individuel qui n'est pas rare chez le Lion d'Afrique. En Algérie, le Lion est devenu rare, mais se trouve encore sur quelques points, notamment du côté de Guelma: en 1880, d'après le relevé officiel des primes, il a été tué dans toute l'Algérie seize lions et lionnes; puis six en 1881 et quatre seulement en 1882. On peut donc prévoir la disparition prochaine du Lion de notre colonie africaine. Le Lion existait encore en Europe à l'époque d'Hérodote et probablement beaucoup plus tard, dans la région qui s'étend au S. des Balkans jusqu'à l'isthme de Corinthe, à l'O. jusqu'à l'Achéloüs et la chaîne du Pinde. D'après Boyd Dawkins, c'est au commencement de l'ère chrétienne que le Lion aurait été exterminé en Europe.

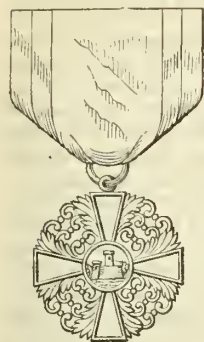
II. Paléontologie. — A une époque antérieure, le Lion a existé dans toute l'Europe centrale et jusque dans les îles Britanniques, comme le prouvent les nombreux débris de *Felis spelæus* que l'on rencontre partout dans les cavernes et les couches quaternaires de la France et de l'Europe. Les recherches les plus récentes ont démontré l'identité spécifique du *Felis spelæus*, ou Lion des cavernes, avec le Lion qui vit encore en Afrique et dans le S.-O. de l'Asie. Une espèce très voisine du Lion (*Felis atrox*) vivait aussi dans l'Amérique du Nord à l'époque quaternaire (V. CHAT). E. TROUSSERT.

III. Art héraldique. — Figure des corps naturels, très usitée en armoiries; le lion symbolise la force, le courage et la magnanimité; aussi le voit-on sur les blasons des familles les plus nobles et les plus anciennes. Il est d'ordinaire représenté rampant, c.-à-d. le haut du corps levé vers l'angle dextre supérieur de l'écu et ne posant que sur les pattes de derrière, la tête de profil, la langue sortie de la gueule et la queue haute, la houppe en dehors. Deux lions sur un écu conservent leur nom; au-dessus de deux ils prennent celui de lionceaux. Le lion a de nombreux attributs; il est: *accompagné* lorsqu'il ne meuble pas seul l'écu; *couronné* lorsqu'il porte une couronne sur la tête; *accroupi* lorsqu'il est représenté assis; *difflamé* lorsqu'il n'a point de queue; *dragonné* quand la partie inférieure de son corps se termine en queue de dragon; *issant* lorsqu'il semble sortir d'une fasce, d'une champagne et qu'il n'est représenté qu'à mi-corps; *lampassé* quand sa langue est d'un émail particulier; *léopardé* quand il semble marcher; *armé* quand les griffes sont d'un émail particulier; *mariné* lorsque la partie inférieure de son corps se termine en queue de poisson; *morné* quand il n'a ni langue ni griffes; *naissant* quand il ne paraît qu'à moitié sur le fond de l'écu.

ORDRE DU LION DE LIMBOURG-LUXEMBOURG DE HOLSTEIN. — Créé en 1768 dans le duché de Limbourg-Luxembourg et destiné à récompenser tous les genres de mérite, cet ordre fut aussi appelé ordre du Mérite. Il était accessible à toutes les classes sociales « par des moyens compatibles avec tous les gouvernements ». Les membres étaient divisés en trois classes: grands-croix, commandeurs et chevaliers. En 1818, un prince de la maison de Saxe en fut élu grand maître, mais le 4 déc. 1843, le conseil de l'ordre, appelé de nouveau à élire un chef ayant titre de lieutenant grand maître primicier protecteur suprême des ordres réunis des Quatre-Empereurs et du Mérite du Lion de Holstein-Limbourg-Luxembourg, nomma un certain Alexandre, se disant prince de Gonzaga Castiglione, duc de Mantoue, à cette dignité, mais ce prétendu prince ayant été condamné en France pour escroquerie, en 1853, l'ordre disparut. Ruban rouge liséré jaune d'or.

ORDRE DU LION DE ZEHRENGEN. — Créé dans le grand-duché de Bade, le 26 déc. 1812, par le grand-duc Louis-Frédéric le jour de la fête de la grande-duchesse Stéphanie-Louise-Adrienne, sa femme, et en mémoire de la maison grand-ducale. Son nom lui vient des armes de l'ancienne maison des ducs de Zehringen. Il est destiné à récompenser

le mérite, le talent, les vertus ou les services rendus à l'Etat. Les membres sont divisés



Croix du Lion de Zehringen.

en quatre classes : grands-croix, commandeurs de première classe, commandeurs de seconde classe et chevaliers. Le grand-duc de Bade est grand maître et chef souverain de l'ordre. Devise : *Fur chre und wahr heit* (pour l'honneur et la loyauté). Ruban vert, liséré orange.

ORDRE DU LION D'OR. — Créé en Hesse électorale le 14 août 1790 par le landgrave Frédéric II. Il était formé d'une seule classe de chevaliers ; mais, le 1^{er} janv. 1818, Guillaume 1^{er} en modifia les statuts et les membres furent divisés en quatre classes : grands-croix, commandeurs de première classe, commandeurs de seconde classe, che-



Croix de l'ordre du Lion d'or.

valiers. Pendant plus d'un demi-siècle, les choses demeurent en l'état, mais un décret du 28 juin 1876 réduisit toutes les classes à une seule, réservée aux membres de la maison du grand-duc de Hesse. La croix de l'ordre a été remplacée par un médaillon suspendu à un ruban rouge. Devise : *Virtute et fidelitate*.

ORDRE DU LION D'OR DE LA MAISON DE NASSAU. — Créé par le duc Alphonse de Nassau, concurrentement avec le roi des Pays-Bas, Guillaume III, les 29 janv. et 16 mars 1858, cet ordre fut aussi appelé ordre domestique de la

maison de Nassau. Les événements politiques qui survinrent en 1866 amenèrent des modifications aux statuts de l'ordre dont le duc de Nassau est aujourd'hui grand maître, en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, depuis la mort de Guillaume III, roi des Pays-Bas. L'ordre est destiné à récompenser les services civils et militaires et les belles actions. Il se compose de cinq classes de membres portant tous le titre de chevalier. Ruban orange liséré de bleu.

ORDRE DU LION DU PALATINAT. — Créé en Bavière le 1^{er} janv. 1768, par l'électeur palatin Charles-Théodore, qui le destina à récompenser les services civils et militaires. Il n'était conféré qu'aux nobles qui forment une seule classe de chevaliers. Il fut aboli par Maximilien-Joseph en 1808.



Croix de l'ordre du Lion et Soleil de Perse.

ORDRE DU LION ET DU SOLEIL DE PERSE. — Créé en Perse en 1808, en remplacement de l'ordre du Croissant, par le chah Feth Ali, dans le but de récompenser les étrangers qui rendent des services importants à la Perse et afin de donner une marque de satisfaction aux ambassadeurs et à leur personnel. Les Persans ne peuvent l'obtenir. Son fondateur le divisa en deux classes de membres, la première recevait une plaque, l'autre modifications importantes ont été introduites et, de nos jours, c'est un ordre de chevalerie semblable à ceux des autres nations. Les membres sont

divisés en cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. Ruban vert.

ORDRE DU LION NÉERLANDAIS. — Créé le 30 sept. 1815, par Guillaume 1^{er}, roi des Pays-Bas, dans le dessein de récompenser le mérite civil, les actions de courage, les services rendus à l'Etat ou à l'humanité. Les membres sont divisés en grands-croix, commandeurs et chevaliers, plus une classe de frères qui sont simplement agrégés à l'ordre. Le roi régnant des Pays-Bas est souverain grand maître. Devise : *Virtus nobilitat*. Ruban bleu de Nassau avec une raie orange sur chaque bord.

Il. GOURDON DE GENOUILLAC.

IV. Astronomie. — Cinquième signe du zodiaque, constellation boréale que le soleil parcourait autrefois pendant les chaleurs brûlantes de l'été. Cette grande constellation, dont les quatre plus belles étoiles forment un trapèze irrégulier dans la direction des Gardes de la Grande Ourse, entre la Vierge et l'Ecrevisse, renferme 95 étoiles dans le catalogue de Flamsteed.



Croix de l'ordre du Lion néerlandais.

PETIT LION. — Constellation formée par Hévélius de 53 étoiles, placée entre le Lion et la Grande Ourse. Elle faisait autrefois partie de celle du Jourdain qui a été supprimée et qui renfermait en outre les Léviériers.

V. Mœurs et coutumes (V. FASHION).

LION (Golfe du). Golfe des côtes françaises de la Méditerranée, le *sinus Gallicus* des Romains. Il s'étend du cap de Creus qui termine les Pyrénées à la presqu'île de Giens et aux îles d'Hyères, ayant 235 kil. d'ouverture et environ 450 kil. de côtes. Son rivage est sablonneux et bordé de lagunes à l'O. de l'embouchure du Rhône (Languedoc), rocheux et découpé à l'E. (Provence). L'inclinaison du fond est parfaitement régulière dans la première partie qui s'abaisse doucement à partir de la côte à 4 kil. ; la profondeur est de 20 m. ; le long de la Provence le fond tombe de suite à 50 m. Pour la salure (0,038), l'écart des marées (0,40), le golfe du Lion ne diffère pas du reste de la Méditerranée. Il n'a pas de récifs, mais est dangereux à cause des vents qui souvent se rencontrent et déterminent de violentes tempêtes ; normalement celui du S.-E. ou du large souffle pendant 120 jours, celui du N.-O. (*mistral* ou *cers*) pendant 240.

La configuration des rivages du golfo du Lion a beaucoup changé depuis l'époque historique, les alluvions empiétant sur la mer et rattachant au continent les anciens îlots de Leucate, Sainte-Lucie, la Clape, Agde, Giens, du cap Sèpet, transformant en étangs ou en lagunes d'anciennes baies, etc. On trouvera des détails dans les articles consacrés à chaque département. A.-M. B.

BIBL. : LENTHÉRIC, *les Villes mortes du golfe du Lion*.

LION-D'ANGERS. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Segré à Angers. Eglise (mon. hist.) du x^e siècle avec peintures murales du xv^e.

LION-DEVANT-DUN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse ; 427 hab.

LION-EN-BEAUCE. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. d'Artenay ; 206 hab.

LION-EN-SULLIAS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Sully ; 586 hab.

LION-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres, sur la Manche, en face des roches de Lion ; 4,060 hab. Stat. du chem. de fer de Caen à la mer. Fabrique de dentelles. Eglise des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Château de la Renaissance. Plage de sable fin ; bains de mer très fréquentés.

LIONE (Leoni), sculpteur italien (V. LEONI).

LIONNE (Ordre de la). Créé à Naples au milieu des dissensions qui se produisirent dans cette contrée, de 1386 à 1390, il devint le signe de ralliement d'un parti et cessa d'être conféré alors que les différends qui divisaient la noblesse napolitaine s'éteignirent. Il ne faut pas le confondre avec l'ordre du *Dévidoir* qui, fondé à la même époque, était l'insigne des partisans de la maison d'Anjou qui aspirait à posséder le trône de Naples, tandis que celui de la *Lionne* était porté par les amis de la maison d'Autriche.

G. DE G.

LIONNE (Hugues de), ministre d'Etat et diplomate français, né à Grenoble le 11 oct. 1611, mort à Paris le 1^{er} sept. 1674. Il était fils d'Artus de Lionne et d'Isabeau Servien. Son père était conseiller au parlement du Dauphiné; mais après la mort de sa femme, en 1612, il entra dans les ordres et devint dans la suite évêque de Gap. Hugues de Lionne fit ses premières armes diplomatiques auprès de son oncle, Abel de Servien. Quand celui-ci fut disgracié, il alla faire un voyage à Rome où il rencontra Mazarin, qui, séduit par ses brillantes qualités, l'emmena en 1641 à Munster en qualité de secrétaire d'ambassade. Devenu premier ministre, le cardinal le chargea, en 1642, d'aller en Italie pacifier un différend entre le pape Urbain VIII et le duc de Parme. Le jeune diplomate fit merveille, et un excellent discours qu'il prononça devant le Sénat de Venise couronna d'un plein succès sa mission. A son retour, il est nommé conseiller d'Etat (15 août 1643). En 1646, la reine le nomme secrétaire de ses commandements et, en 1651, elle le fait entrer dans le conseil de conscience. Il partage un instant la disgrâce de son protecteur. Le 28 févr. 1653, il est nommé prévôt et grand maître des ordres du roi. L'année suivante, il est envoyé comme ambassadeur à Rome et assiste au conclave qui élit Alexandre VII. En 1656, muni des pleins pouvoirs du roi, il est chargé de négocier avec l'Espagne et obtient pleine satisfaction, sauf sur un point relatif au mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse. En 1657, il est envoyé à la diète de Francfort et y contribue puissamment à la formation de la ligue du Rhin qui divisait l'Allemagne en deux parts et empêchait l'Autriche de porter secours aux Espagnols dans les Flandres. En récompense de ces services, il était nommé, le 23 juin 1659, ministre d'Etat. C'est en cette qualité qu'il collabora avec Mazarin à la conclusion de la paix des Pyrénées. Le cardinal mourant le désigne au roi comme son successeur dans la direction des affaires étrangères. Louis XIV ratifie ce choix, et pendant dix ans aucun succès n'est obtenu par notre diplomatie qui n'ait été préparé par le génie de Lionne. En oct. 1661, il obtient du roi d'Espagne réparation d'une insulte faite à Londres à notre représentant, le comte d'Estrade, par le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne. En 1662, c'est au pape lui-même qu'il impose des excuses pour les outrages commis par les Corses de sa garde contre le duc de Créquy. Cette même année, il négocie l'achat de Dunkerque aux Anglais et la cession de la Lorraine à la France après la mort du duc Charles IV. En 1663, il achète au comte de Brienne la charge de ministre des affaires étrangères dont il exerçait déjà les fonctions sous le titre de ministre d'Etat. Il signe le traité de Breda (27 janv. 1667), celui d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) et, l'année même de sa mort, il réussit à détacher l'Angleterre de la triple alliance qu'elle avait formée contre la France avec la Hollande et la Suède et à conclure avec Charles II une alliance offensive et défensive. Les dernières années de sa vie furent attristées par l'inconduite de sa femme, la trop célèbre M^{me} de Lionne, dont Bussy-Rabutin a raconté les aventures. Les armes de la famille de Lionne sont : *de gueules à la colonne d'argent au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or*. Devise : *Impavidus sursum vigilat*.

A. PRUDHOMME.

BIBL.: D^r U. CHEVALIER, *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV*,

précédées d'une notice historique sur la famille de Lionne; Valence, 1879, in-8. — J. VALFREY, *la Diplomatie française au XVIII^e siècle : Hugues de Lionne, ses ambassadeurs*; Paris, 1877-81, 2 vol. in-8. — On trouvera une bibliographie des écrits relatifs à Hugues de Lionne dans ROCHAS, *Biogr. du Dauphiné*; Paris, 1860, t. II, p. 87.

LIONNE (Artus de), missionnaire français, né à Rome en 1655, mort à Paris le 2 août 1713, fils du précédent. Destiné d'abord à la carrière des armes, il l'abandonna à la suite, dit-on, d'une passion malheureuse et entra dans les ordres. Pourvu de l'abbaye de Fécamp, il la cède à son frère et s'engage dans les missions étrangères. Evêque de Rosalie et vicaire apostolique de Sutchuen, il consacre désormais toute son activité à l'évangélisation de la Chine. Il prit part à la grande polémique qui s'éleva à cette époque au sujet des superstitions chinoises. En 1686, il accompagna à Versailles les ambassadeurs siamois qui vinrent saluer le roi Louis XIV et repartit avec eux pour le Céleste-Empire. Il n'en revint qu'en 1703 pour régler quelques affaires avec la cour de Rome. Vers la fin de sa vie, il se retira à Paris dans la maison des Missions étrangères.

BIBL.: DE BACKER, *Bibliographie des écrivains de Compagnie de Jésus*, II, 137.

LIONNÉ (Blas.). Attribut du léopard représenté rampant.

LIPISTHA (Paléont.). Genre de Mollusques Lamellibranches fossiles de la famille des *Anatines* (V. ce mot), caractérisée par ses crochets très proéminents recourbés l'un vers l'autre. Ce genre est commun dans le crétacé (*L. frequens*, type du sous-genre *Psilomya* Meck). Le type du genre est *Cardium elegantulum* Römer. 1

LIORAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde; 607 hab.

LIORAN (Le). Hamceau de la com. de Saint-Jacques-des-Blats (dép. du Cantal, cant. et arr. de Murat). Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Capdenac à Arvant. Le chemin de fer y passe sous un tunnel de 1,956 m.

COL DU LIORAN. — Dépression centrale du massif du Cantal, entre le Puy Griou et le Plomb du Cantal, reliant les vallées de la Cère et de l'Alagnon; l'altitude est de 1,276 m.

LIORAT (Georges DEGAS, dit Armand), auteur dramatique français, né à Secaux le 10 janv. 1837. Il fut longtemps fonctionnaire de l'administration de la préfecture de la Seine. Outre un recueil de *Chansons* (Paris, 1862, in-32), il a donné des opérettes comme *les Brioches du Doge* (1872); *le Valet de chambre de madame* (1872); *la Rosière d'Ici* (1873); *Mariés depuis midi* (1874); *Boum! Voilà!* (1876), dont quelques-unes ont obtenu facilement leur centième représentation. D'autres pièces plus importantes : *le Pont d'Avignon* (Bouffes, 1878); *les Poupées de l'Infante* (Folies-Dramatiques, 1881), *les Noces improvisées* (Bouffes, 1886); *le Bossu* (Gaité, 1888); *la Vénus d'Arles* (Nouveautés, 1889); *la Fille de Fanchon la Vieilleuse* (Folies-Dramatiques, 1891) et surtout *l'Amour mouillé* (Nouveautés, 1887), n'ont pas eu moins de succès.

LIORHYNCHUS (V. SPIROPTÈRE).

LIOTARD (Jean-Etienne), peintre et graveur suisse, dit *le Peintre lirc*, né à Genève en déc. 1702, mort à Genève en 1790. Il vint à Paris en 1725, puis il séjourna en Italie, à Constantinople, à Vienne, à Londres, et en Hollande, où il se maria. Entre autres portraits, il fit ceux du *Maréchal de Saxe* et de *Marie-Thérèse*. Son œuvre se compose surtout de pastels, de miniatures et d'émaux : ses eaux-fortes sont peu nombreuses.

LIOTARD (Jean-Michel), graveur suisse, né à Genève en déc. 1702, mort à Genève en 1760. Frère jumeau du précédent, il séjourna d'abord à Paris, où il fut l'élève de Benoit Audran, puis en Italie. Il a gravé, d'après Boucher, *la Bergère laborieuse* et *le Château de cartes*, et, d'après Watteau, *les Comédiens*, *la Conversation*, et *les Deux Cousins*, et *le Sommeil dangereux*.

LIOUBETCH. Ville de Russie, gouvernement de Tchernigov ; 2,000 hab. Elle joue un rôle considérable dans l'histoire de la Russie du ix^e au xii^e siècle. Un congrès de princes s'y tint en 1097.

LIOUBIMOV (Nicolas-Alexievitch), savant russe, né en 1828. Élève de l'université de Moscou, il y a été professeur. En 1882, il est devenu membre du conseil du ministère de l'instruction publique. Il a publié un grand nombre de travaux relatifs à l'histoire des sciences et de la philosophie, une vie de Lomonossov, une étude sur Katkov, une traduction avec commentaires du *Discours de la méthode*. Un recueil de ses articles a paru à Moscou sous ce titre singulier : *Ma Contribution* (1884-87).

LIOUBITSA RADOSAVLJEVITCHKA, princesse de Serbie, née à Srezióvtsi (Serbie) en 1788, morte à Neusatz (Hongrie) le 26 mai 1843. Elle épousa Miloch Obrénovitch, alors que celui-ci était encore un obscur paysan, et le seconda dans ses efforts pour affranchir la Serbie du joug turc. Sur le trône, elle conserva les mœurs primitives de ses premières années. Dans un accès de jalousie, elle tua d'un coup de pistolet une des maîtresses de son mari. De son propre aveu, elle participa aux intrigues politiques que ce dernier, dans la vie privée, observerait plus scrupuleusement ses devoirs de fidélité conjugale. Elle affaiblit ensuite l'autorité de son fils, le prince Michel, en cherchant à ramener Miloch au pouvoir, et contribua ainsi, involontairement, au renversement de la dynastie des Obrénovitch (1842).

A. GIRON.

LIOUBOSTINIA. Monastère de Serbie, situé sur la Lioubostinska Reka, petit affl. g. de la Morava occidentale, dans le voisinage de la ville de Trstenik. Ce monastère, édifié à la fin du xiv^e siècle par la reine Militsa, femme du dernier souverain serbe indépendant, est un des rares chefs-d'œuvre de l'art serbe du moyen âge qui aient survécu à la domination ottomane.

LIIOC. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac ; 78 hab.

LIOLU DE CHENEDOLLÉ (V. CHENEDOLLÉ).

LIORDES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu ; 519 hab.

LIOUTCHÉ. Rivière du centre de l'Afrique équatoriale, qui se jette dans la baie de Kiboué, sur la côte orientale du Tanganyika.

LIOUVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 318 hab.

LIOUVILLE (Félix-Sylvestre-Jean-Baptiste), avocat français, né à Toul le 31 oct. 1803, mort à Paris le 7 avr. 1860. Après de fortes études de droit, il débuta en 1829 au barreau de Paris, s'attacha surtout aux affaires civiles et acquit en peu d'années une grande réputation comme juriconsulte et comme orateur. Honoré du bâtonnat en 1856 et 1857, il se présenta sans succès comme candidat de l'opposition républicaine dans la troisième circonscription de la Seine en 1858. On a de lui : *Devoirs, honneurs, jouissances de la profession d'avocat* (1855, in-12) ; *Le Stage* (1858, in-4), etc. A. DEBBOUR.

LIOUVILLE (Joseph), géomètre français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 24 mars 1809, mort à Paris le 8 sept. 1882, frère du précédent. Entré à l'École polytechnique en 1825 et à l'École des ponts et chaussées en 1827, il renonça aussitôt ses études terminées, à la carrière d'ingénieur pour s'adonner aux sciences exactes et à leur enseignement, fut nommé professeur de mathématiques à l'École polytechnique en 1833, au Collège de France en 1839, et succéda la même année à Lalande, à l'âge de trente ans, comme membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. d'astronomie). Il fut également professeur de mécanique rationnelle à la Sorbonne et devint en 1862 membre titulaire du Bureau des longitudes. En 1848, les électeurs de la Meurthe l'avaient envoyé à l'Assemblée constituante, le deuxième sur onze ; il y avait voté avec le centre gauche modéré, n'avait pas été réélu en 1849 et ne s'était plus

occupé de politique. L'un des premiers géomètres et des plus brillants professeurs de mathématiques de ce siècle, Joseph Liouville a laissé d'admirables travaux sur les fonctions transcendentes, sur la théorie des nombres et sur la géométrie pure. Les résultats s'en trouvent exposés dans des mémoires originaux, au nombre de plusieurs centaines, insérés pour la plupart dans l'important recueil mensuel qu'il a fondé en 1836, pour remplacer les *Annales de Gergonne* : le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, plus communément connu sous le nom de *Journal de Liouville*. Il a conservé jusqu'en 1874 la direction effective de cette publication ; elle a passé ensuite à M.-H. Réisal (1875-84), puis à M. Camille Jordan. J. Liouville n'a rien fait paraître à part ; mais il a édité ou réédité les *Œuvres mathématiques* d'Év. Galois, les *Leçons d'analyse* de Navier (Paris, 1840, 2 vol. in-8), l'*Application de l'analyse à la géométrie* de Monge (Paris, 1850, in-4), etc. L. S.

BIBL. : *Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Paris*, année 1882, 2^e sem., t. XCV, pp. 167 et suiv. — Pour la liste des mémoires de J. Liouville, V. le *Catalogue of scientific papers* publié par la Société royale de Londres, t. IV, VIII et X.

LIOUVILLE (Henri), médecin et homme politique français, né à Paris le 17 août 1837, mort à Paris le 20 juin 1887, fils de Félix Liouville. Après une importante mission scientifique à l'étranger (1864), il se fit remarquer comme interne des hôpitaux par son dévouement pendant l'épidémie de choléra de 1866, servit avec distinction comme médecin dans la ville de Toul assiégée, puis dans l'armée de la Loire (1870-71) et fut en 1875 attaché comme agrégé à la faculté de médecine. Élu député de Commercy l'année suivante (20 févr. 1876), il fut un des membres les plus actifs de la gauche républicaine, fit partie des 363 pendant l'prise du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881, soutint la politique de Gambetta, puis celle de Jules Ferry, et obtint au scrutin de liste, en Meurthe-et-Moselle, le 4 oct. 1885, le renouvellement de son mandat.

LIOUVILLE (Dominique-Joseph-Louis-Lucien-Roger), mathématicien et ingénieur français, né à Saint-Aubin (Meuse) le 14 mars 1856, cousin du précédent. A sa sortie de l'École polytechnique (1876), il a choisi le service des poudres et salpêtres et a été promu ingénieur de deuxième classe en 1880. Il est attaché à ce titre au laboratoire central de Paris. Il est en outre depuis 1886 répétiteur d'analyse à l'École polytechnique. Il a produit des travaux de mathématiques très remarquables, notamment une série d'études sur les lignes géodésiques et sur les équations de la dynamique. Les résultats s'en trouvent consignés dans des mémoires publiés par les recueils spéciaux et dans des notes communiquées à l'Académie des sciences de Paris (années 1883 et suiv.). L. S.

LIoux. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Gordes ; 384 hab.

LIoux-LES-MONGES. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Auzance ; 271 hab. Le surnom de *Les-Monges* (c.-à-d. les nonnaies) vient de ce que l'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, appartenait aux religieuses bénédictines de Beaumont (Puy-de-Dôme). Au village de Monteil-au-Temple, ancienne commanderie de l'ordre du Temple, passée à l'ordre de Malte et réunie en dernier lieu à celle de Saint-Romain-en-Gal (Rhône). Ant. T.

LIOY (Diodato), juriste italien, né à Venosa le 17 févr. 1830. Docteur en droit, il fonda les journaux *L'Indipendenza italiana* (1860) et *Roma* (1862), professa à l'université de Naples et siégea au Parlement italien. Il a publié *Due Anni di vita politica o litteraria* (Naples, 1861) ; *Del Principio di Nazionalità* (1862) ; *Della Filosofia del Diritto*, grand ouvrage en deux volumes, qui fut traduit en plusieurs langues (trad. fr., 1887) ; *Principi di Scienza delle finanze* (1891), etc.

LIOY (Paolo), naturaliste et homme politique italien, né à Vicence en 1836. Journaliste à Padoue, il fut banni en févr. 1866 par le gouvernement autrichien ; élu député de

sa ville natale affranchie, il joua un rôle considérable au Parlement italien. Il a publié : *La Vita nell' universo* (Venise, 1859); *Di Una Stazione lacustre scoperta nel lago di Fimon* (Milan, 1864); *Le Abitazioni lacustri della eta della pietra* (Venise, 1865); *Sulle Condizioni fisiche ed economiche del Vicentino* (Milan, 1869); *Chi dura la vince* (Milan, 1871); *Racconti* (Milan, 1872, 3 vol.); *In Montagna* (Bologne, 1880); *La Luce negli animali* (1884), des biographies d'Agassiz (1887), de Darwin, etc. A.—M. B.

LIPA (Ceska) (V. BOHEMISCH-LEIPA).

LIPANY. Village de Bohême, près de Böhmisch Brod, célèbre par une bataille livrée en 1434 par les hussites. Un monument y a été élevé en 1834.

LIPARI. Ce nom s'applique à la fois à un groupe d'îles d'Italie, à la principale île du groupe et à la principale localité de cette dernière île; 11,677 hab. Les îles *Lipari* sont situées au S.-E. de la mer Tyrrhénienne, entre la presqu'île de Calabre et la Sicile. Les anciens les appelaient îles *Eoliennes* et en faisaient la demeure d'*Eole*, le dieu des vents. Elles sont volcaniques, et les phénomènes d'échauffement de l'air, produits par les éruptions, ne sont pas étrangers à la violence et aux brusques variations des courants atmosphériques. Le groupe se compose de sept îles : *Stromboli*, *Panaria*, *Salina*, *Filicudi*, *Alicudi*, *Vulcano* et *Lipari*, et de dix îlots plus petits. *Stromboli* et *Vulcano* ont chacune leur volcan, dont les éruptions n'ont pas cessé. Celui de *Lipari* au contraire semble éteint; une légende locale prétend que saint Calogère, patron de *Lipari*, aurait enfermé les diables de l'île dans les fournaises du volcan, ce qui ferait croire que l'activité volcanique aurait cessé dans cette île vers l'époque de la propagation du christianisme. Mais dans toutes les îles, les coulées de lave, qui remplissent les ravins comme autant d'avalanches, les amas de pierre ponce, les eaux thermales et souvent aussi les tremblements de terre, sont des manifestations de l'antique présence ou de la vitalité actuelle des volcans. L'olivier, la vigne, le figuier, le pêcher donnent des produits très estimés. D'après les plus vieilles traditions, le premier roi de ces îles, *Liparus*, aurait marié sa fille à *Eole*, dont les descendants auraient conquis la Sicile. Des Grecs venus de Cnide et de Rhodes, sous la conduite de l'héraclide *Pentathlos*, s'y établirent en 579 av. J.-C. Les pirates étrusques et les Carthaginois les ravagèrent à différentes reprises. Elles n'ont pas cessé de partager les destinées de la Sicile. — *Île de Lipari* est la plus étendue et la plus peuplée de tout le groupe. Elle a une superficie de 32 kil. q. Sa cime la plus élevée, le *Chirica*, se dresse à 602 m. — La ville de *Lipari* est au pied du mont *Sant'Angelo* où l'on voit un vieux castel, et le palais épiscopal. On a trouvé près de la des ruines de bains antiques, beaucoup de tombes grecques. La était le temple de Diane, et toute la plaine porte encore le nom de *Diana*. La ville de *Lipari* (*Lipara*, c.-à-d. la grasse) justifie l'origine de son nom. Son commerce de vin de Malvoisie, de raisins secs et d'huile, de pierre ponce, de soufre et d'alun, et la pêche très abondante sont des sources sérieuses de richesses. Mais l'eau manque, ce qui empêche la culture de l'oranger. Les habitants sont réduits à la consommation de l'eau de pluie précieusement recueillie dans des citernes. H. VAST.

LIPARINI (Lodovico), peintre italien, né à Bologne le 17 févr. 1800, mort à Venise le 19 mars 1856. Après avoir travaillé à l'Académie de Bologne, il alla poursuivre ses études à Rome et à Venise. C'est dans cette dernière ville qu'il exposa en 1827 le tableau qui fit connaître son nom, *Erigone*. Il se fixa à Venise et y fut, de 1838 à 1847, professeur à l'Académie des beaux-arts. On eut parmi ses œuvres : *le Serment des Horaces*, *la Mort de Botzaris*, *le Serment de lord Byron sur la tombe du nouveau Léonidas*, plusieurs batailles de l'Empire, et d'excellents portraits de *Pie VII*, d'*Antonio Basoli*, et de *Teodoro Matteini*, beau-père de l'artiste. Une de ses meilleures œuvres, *les Derniers Moments de Marino Faliero*, fait partie de la collection Giovannielli, à Venise. E. BERTAUX.

LIPARIS. I. BOTANIQUE. — (*Liparis* L.-C. Rich.). Genre d'Orchidacées-Epidendrées, caractérisé par les fleurs en grappe, avec 4 pollinies dans l'anthère et une colonne assez longue, parfois pourvue de deux ailes en haut, et par la tige souvent pseudo-bulbeuse avec une ou plusieurs feuilles contractées en bas en un pétiole engageant. On en connaît environ 100 espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées des deux mondes. On trouve en France le *L. Læselii* Rich. (*Orchis Læselii* L.), petite espèce propre aux lieux humides. D^r L. IIN.

II. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes Lépidoptères, sous-ordre des Bombycines, type d'une famille dite des Liparidés, fondé par Ochsenheimer. La famille des Liparidés se caractérise par les antennes courtes, dentées en scie ou en forme de double scie; trompe faible ou atrophiée; ailes supérieures à nervure dorsale non bifurquée, les inférieures ayant un frein et deux nervures marginales internes. Le genre *Liparis* se différencie des autres *Orygia*, *Dasychira*, etc., par les tibias postérieurs n'ayant qu'un seul éperon terminal; il renferme des papillons de taille moyenne dont les chenilles dévastent les arbres fruitiers ou d'avenues et vivent souvent en sociétés sous une tente soyeuse. Elles se chrysalident sur les arbres dans des cocons transparents d'un tissu lâche, attachés aux branches, entre les feuilles. *Liparis chrysolirha* Linn., vulgairement *Cul-brun*; blanc avec l'abdomen brun à l'extrémité garnie d'une forte houpe de poils dorés; envergure, 30 à 33 millim.; très commun en juillet et août; la chenille, brune avec des poils roux, dévaste toutes sortes d'arbres; très nuisible. Il faut brûler en hiver les nids de ces chenilles pendant les jours les plus froids pour qu'elles ne puissent sortir. *L. salicis* Linn., beaucoup plus grand, entièrement blanc, très commun. *L. dispar* Linn., vulgairement *Bombyx dispar* ou *Zigzag*; la femelle est beaucoup plus grosse et plus claire que le mâle brun varié et jaune d'ocre; la chenille ravage les arbres fruitiers. *L. monacha* Linn., vulgairement *la Nonne*, gris blanchâtre avec l'abdomen rosâtre encadré de noir, chenille très nuisible dans les forêts, etc. M. M.

LIPARITE (Geol.) (V. RHYOLITE).

LİPEZK. Ville de Russie, ch.-l. d'un cercle du gouvernement de Tambov, au confluent du Lipovka et du Lesnoi-Voronej; 18,000 hab. Huit églises; forges, distillerie, sucrerie, etc. Ses eaux minérales carbonatées calciques et ferrugineuses, employées contre les rhumatismes, les maladies nerveuses, la scrofule, etc., furent découvertes vers 1700. Pierre le Grand, qui avait créé à Lipezk une fonderie de fer, s'y bâtit un château (brûlé en 1806).

LİPIK. Station balnéaire d'Autriche, en Slavonie, sur la Pakra. Les eaux thermales (+ 51°), alcalines muriatiques iodiques, jaillissent d'un puits artésien de 205 m.

LİPINSKI (Charles), célèbre violoniste polonais, né à Radzyn en nov. 1790, mort à Ourlov (Galicie) le 16 déc. 1861. Il fut directeur musical du théâtre de Lemberg (1810-14), fit de 1817 à 1839 des tournées, rivalisant avec Paganini, à Plaisance et Varsovie (1829), et fut mis à la tête de la chapelle royale de Dresde (1839). Il était célèbre pour la sûreté et la puissance de son jeu. Son *Concerto militaire* passe pour un morceau d'une difficulté exceptionnelle d'exécution. Citons aussi sa collection de 169 chants populaires de la Galicie (1834, 2 vol.).

LİPNIK (en all. *Leipnik*). Ville d'Autriche, prov. de Moravie, sur la Ferdinand Nordbahn; 6,000 hab.

LİPNO. Ville de la Pologne russe, ch.-l. d'un cercle du gouv. de Plock, sur la r. g. du Mûin, affl. dr. de la Vistule; 8,000 hab. Marché agricole; commerce de céréales (avec la Prusse).

LİPOGRAMME. Composition littéraire d'où une ou plusieurs lettres de l'alphabet sont exclues, comme l'indique l'étymologie : λειπω, je laisse; γραμμα, lettre. Les Grecs se sont exercés dès les premiers temps à ce tour de force. Pindare avait composé une ode d'où la lettre ξ était bannie, et Lasos d'Hermione une ode et un hymne dépourvus

de ζ. Un grammairien grec du v^e ou du vi^e siècle, Thryphiodore, avait composé une *Odyssée* lipogrammatique dont le premier chant ne contenait pas la lettre α, le second chant la lettre β, et ainsi de suite, jusqu'au vingt-quatrième chant et à la vingt-quatrième lettre de l'alphabet grec. De la même manière, un grammairien latin de la même époque, Fabius Planciades Fulgentius, écrivit un traité *De Aetatibus mundi et hominis*, de chacun des vingt-trois chapitres duquel chaque lettre de l'alphabet était successivement exclue : il nous reste les quatorze premiers livres de cet ouvrage, qui n'a, d'ailleurs, pas d'autre mérite. On cite encore un recueil où Isidore de Robles, écrivain espagnol, répudia dans chacune des cinq premières pièces une des cinq voyelles, et dans la sixième n'en emploie qu'une seule. Ce haut fait excita plus tard l'émulation de lord Holland, qui, dans *The Keepsake* de 1836, inséra, sous le titre de « la Légende d'Eve » (*Eve's Legend*), trois pages in-8 où il n'admet que la voyelle e. En tête se trouvent ces distiques latins, en guise d'épigraphie explicative :

E servem lex est, legemque tenere necesse est?
Spes certe nec mens, me referente, deest;
Sed lege, et ecce Even nentemve gregemve tenentem
Perlege, nec me res edere rere leves.

L'Italien Orazio Fidele se livra aussi à ces futilités laborieuses; dans *L'R sbandito sopra la potenza d'amore*, il trouva le moyen d'écrire seize cents vers sans employer la lettre r. On sait l'aversion de Coëffeteau et de Gomberville pour le mot *car*, et que ce dernier se vantait d'en avoir garanti tout un roman de *Polexandre*, où on le trouve cependant trois fois. Nos vieux auteurs, ceux qu'on a appelés tantôt les grotesques, tantôt les oubliés et les ignorés du xvii^e siècle, les raffinés de sensualisme et de méverrie de la fin du xviii^e, les moyenâgeux et les amateurs de l'art pour l'art de la période romantique, les décadents, stylistes et esthètes de nos jours même, fourniraient des échantillons plus ou moins réussis de ces éliminations bizarres et puériles. Comme on l'a vu, l'ostracisme ne frappe pas uniquement des lettres isolées : l'un fait la guerre à *on*; l'autre chasse impitoyablement *si*; un troisième ne voudra pas laisser s'introduire *parce que*; aussi n'aura-t-il rien à répondre quand on lui demandera pourquoi. Mais s'attarder à dresser la liste de pareilles fantaisies serait faire, à la suite de leurs capricieux et, d'ordinaire, médiocres auteurs, besogne frivole et vaine.

B.-H. GAUSSEKON.

LIPOMÉ (Pathol.). On appelle *lipome* une tumeur constituée par le développement anormal du tissu graisseux. *Adipome*, *stéatome* sont synonymes.

Un lipome se compose : 1^o de vésicules adipeuses plus grosses qu'à l'état normal; 2^o d'un fin réseau de tissu conjonctif ou stroma. Le volume de cette tumeur peut être celui d'une noisette ou atteindre le poids de 20 kilogr. D'une façon générale, les lipomes sont arrondis et entourés d'une véritable capsule qui les isole des tissus ambiants; ils refoulent les vaisseaux et nerfs sans leur adhérer, se développent assez rapidement, surtout chez les hommes de trente-cinq à quarante-cinq ans, de préférence dans les régions riches en ganglions lymphatiques, et sont uniques ou multiples. Presque toujours sous-cutanés, ils sont quelquefois sous-aponévrotiques, parfois intra-musculaires, rarement intra-glandulaires ou sous-muqueux. Topographiquement, ils préfèrent les épaules, le tronc, les fesses, le cou, et subissent parfois, en évoluant, des transformations telles que la fonte graisseuse ou régression, l'infiltration calcaire, l'inflammation, l'ulcération, la nécrose, le déplacement. Les lipomes, trois fois plus fréquents chez la femme que chez l'homme, sont quelquefois congénitaux, le plus souvent acquis. Indépendants de l'état d'embonpoint des sujets, leurs causes sont inconnues. Ils se présentent sous forme de tumeur saillante, régulière, indolente au toucher, légèrement mobile, molle, lobulée comme une glande en grappe, et donnent la sensation de *fausse fluctuation*. Ils ne gênent que lorsqu'ils sont gros, produisant alors de la douleur, des paralysies par compression. Ces tumeurs,

bénignes par elles-mêmes, restent stationnaires dès qu'elles sont arrivées à leur période d'état, ou s'enflamment, ou se gangrènent. Le seul traitement des lipomes est l'extirpation par le bistouri, lorsque la tumeur est douloureuse, gênante ou qu'elle croît rapidement. D^r A. COUSTAN.

BIBL. : POULET et BOUSQUET, *Traité de pathologie externe*, 1893, 2^e éd.

LIPOPTÈNE (Entom.). Genre d'insectes Diptères parasites qui est la forme aptère des Ornithobies; celles-ci, ailées, vivent surtout sur les Oiseaux, tandis que les Lipoptènes vivent sur les Cerfs (V. ORNITHOBIE).

LIPOSTEY. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos; 333 hab.

LIPOTHYMIE (V. SYNCOPE).

LIPPARINI (Lodovico) (V. LIPARINI).

LIPPE. Rivière d'Allemagne, affl. dr. du Rhin, qui traverse la prov. de Westphalie. Il naît à l'O. du *Lippewald*, contrefort du Teutoburgerwald, coule vers l'O., arrosant Lippstadt, Hamm, Lunen, Haltern, Dorsen et finit à Wesel. La Lippe coule entre des rivages plats qu'elle inonde souvent. Elle a 255 kil. de long; elle est navigable sur 226, à partir de Lippstadt.

LIPPE. GÉOGRAPHIE. — Principauté d'Allemagne, un des Etats de l'Empire allemand, souvent appelée *Lippe-Detmold* pour la distinguer de la principauté de *Schaumbourg-Lippe*. Elle a 1,215 kil. q. et 128,495 hab. (au 1^{er} déc. 1890), soit 106 hab. par kil. q. Elle est comprise entre les provinces prussiennes de Westphalie (district de Munden) qui la bornent de trois côtés, de Cassel et de Hanovre et le comté de Waldeck. C'est un pays accidenté et boisé, traversé du S.-E. au N.-O. par le Teutoburgerwald ou Lippewald; le plus haut sommet est le Ketterberg (502 m.). Au N. de ces collines naissent des affluents du Weser, qui longe la principauté; au S., la Lippe et ses affluents. Le climat est assez rude. La population est surtout agricole; le sol est fertile en céréales et légumineuses; on élève beaucoup de bœufs, de porcs, de moutons. Les bois de chênes et de hêtres couvrent les 2/7 du sol et sont soigneusement aménagés. On y trouve beaucoup de cerfs et de daims. Il existe une saline à Salzdalen. Le pays comprend 7 villes et 204 villages. Les seules villes importantes sont *Detmold* et *Lemgo* (V. ces mots). Les terres des paysans et des chevaliers sont indivisibles, constituées en majorats au profit de l'aîné. Il en résulte une très forte émigration vers le reste de l'Allemagne et les pays scandinaves. La principauté est divisée en 5 districts administratifs. Les villes ont une sorte d'autonomie. La justice est soumise à la juridiction d'appel de Celle (Hanovre prussien). La population est presque entièrement protestante (évangélique). D'après la constitution du 6 juil. 1836 et la loi électorale du 3 juin 1876, tous les majeurs de vingt-cinq ans sont électeurs et se partagent d'après leur cens entre trois classes dont chacune élit 7 députés. Le budget se chiffrait pour 1894 par 1,038,659 mares de recettes et 1,158,372 de dépenses. La dette publique atteignait seulement 810,398 mares (à la fin de 1893).

HISTOIRE. — La principauté de Lippe est une partie de l'ancien territoire des Chérusques, puis des Saxons Westphaliens. Son nom provient d'une désignation géographique, empruntée à la rivière. Au xi^e siècle paraît Bernhard de Lippia; son neveu Bernhard II, lieutenant de Henri le Lion, édifia Lippstadt. Au xiv^e siècle, Simon 1^{er} achète le comté de Schwalenberg, Simon IV celui de Sternberg. Les luttes de ce siècle et du suivant amoindrissent le territoire qui fut réduit au xvi^e siècle à ses limites actuelles. Bernhard VIII (mort en 1563) embrassa la foi luthérienne (1536) et prit le titre de comte. Son fils Simon VI partagea ses Etats entre ses trois fils : Simon VII qui continua



Lipoptène.

la ligne principale, Otton qui fonda celle de *Brake* (éteinte en 1709) et Philippe qui acquit le comté de Schaumbourg et fonda la ligne de *Bückeberg*. En 1627 se détacha encore de la ligne principale celle de *Lippe-Biesterfeld*, de laquelle est issue celle de *Lippe-Weissenfeld*. — Les descendants de Simon VII obtinrent en 1720 le titre de prince. Pendant la minorité de Paul-Alexander-Leopold (1802-51), sa nièce Pauline sut conserver la principauté à travers les crises napoléoniennes, abolit le servage, les corvées, l'immovibilité des fonctionnaires, développa l'enseignement, promulgua une constitution parlementaire (1819); son fils en publia une autre en 1836. Les princes de Lippe furent fidèles à l'alliance prussienne.

Les comtes de Lippe-Biesterfeld descendent du huitième fils de Simon VII, Jobst, et prirent d'abord le titre de Sternberg-Schwalenberg. Les petits-fils de Jobst fondèrent les lignes de Biesterfeld et Weissenfeld (1762) et renoncèrent à leurs territoires en échange de rentes. Le comte Leopold de Lippe-Weissenfeld, né en 1815, fut ministre de la justice en Prusse dans le cabinet Hohenlohe (1862), énergique adversaire des libéraux et du parlementarisme. Il se retira en déc. 1867 et combattit Bismarck dans la Chambre des seigneurs.

A.-M. B.

BIBL. : FALKMANN, *Beiträge zur Gesch. des Fürstentums Lippe*; Detmold, 1847-52, 4 vol. — Du même, *Lippesche Regesten*; Lemgo, 1861-63, 2 vol.

LIPPE (Dép. de la). Ce département fut formé en 1810 du diocèse de Munster et de territoires empruntés aux principautés de Clèves et de Gueldre. Il avait pour ch.-l. Munster. Comme les autres départements formés à la même époque, il cessa d'exister en 1815.

LIPPE-SCHAUMBURG, général allemand (V. SCHAUMBURG).

LIPPI (Fra Filippo), peintre italien, né à Florence vers 1406, mort à Spolète le 9 oct. 1469. Resté orphelin à l'âge de deux ans, Filippo fut élevé par sa tante Lapaccia; comme celle-ci était fort pauvre, elle mit l'enfant, dès qu'il eut atteint huit ans, au couvent du Carmine, près duquel elle habitait. Il fut élevé par les moines et montra, dit-on, fort peu de dispositions pour les études, ne se servant guère des livres que pour y griffonner des croquis. A quinze ans, il reçut l'habit et, à seize, il prononça ses vœux (1421). La vocation artistique du jeune moine fut décidée par la venue de Masolino et de Masaccio, chargés de décorer la chapelle Brancacci, dans l'église des Carmes; peut-être même travailla-t-il sous leur direction, car dès 1430 son nom sur les registres du couvent est suivi de l'indication : *pittore*. Sa première œuvre fut une fresque en camaïeu vert, représentant un *Pape qui confirme la règle du Carmel*, dans le cloître attenant à l'église; il n'en reste aucune trace, non plus que du *Saint Martial* et du *Saint Jean-Baptiste* peints dans l'intérieur de l'église, et qui ont disparu dans l'incendie de 1771. Filippo devait bientôt sortir de la paix du couvent où il était entré avant l'âge de raison, et où son tempérament fougueux se trouvait durement contraint. Si l'on en croyait Vasari, une première aventure lui serait arrivée en 1431 dans un voyage à Ancône, entrepris sans doute avec licence de ses supérieurs : comme il s'était hasardé avec quelques amis dans une barque à quelque distance de la côte, il fut pris par des pirates barbaresques et emmené en esclavage. Il serait resté dix-huit mois en Barbarie et aurait été mis en liberté par son maître lui-même, charmé de son talent de peintre. De cette histoire romanesque, il n'y a aucune preuve, et de même il est très douteux que Fra Filippo ait été à Padoue en 1434. Tous les documents d'archives prouvent qu'il travailla toujours à Florence. Cosme de Médicis le distingua bientôt; il lui commanda pour sa chapelle privée cette charmante *Vierge avec l'Enfant porté par deux anges* qui se voit aujourd'hui aux Offices; pour la femme de Cosme, Filippo peignit une *Nativité* (Académie des beaux-arts); enfin quelques petits tableaux de lui furent envoyés en présent par Cosme au pape Eugène IV. Les particuliers, les fabriques

et les monastères, suivant l'exemple du chef de la cité, employaient à l'envi le talent du moine : en 1438 il travailla à un grand tableau, la *Vierge avec des anges et des saints*, destiné à Santo Spirito (aujourd'hui au Louvre; le gradin est à l'Académie des beaux-arts de Florence). En même temps il peignait pour Carlo Marsuppini un *Couronnement de la Vierge* qui se trouve maintenant au musée de Latran, où il a été misérablement repeint. En 1441, les religieuses de Sant' Ambrogio lui payent 1,200 livres un autre tableau du même sujet (Académie des beaux-arts). En 1447, il peint un *Saint Bernard* destiné au palais de la Seigneurie (National Gallery). En dépit de la vogue dont il jouissait, Filippo était toujours besogneux. La vérité est qu'il laissait traîner paresseusement l'exécution des commandes qui affluaient; trop souvent, lorsqu'il était pressé par l'acquéreur, il laissait terminer l'ouvrage par des élèves, et il arrivait même, comme en 1451, qu'il fut convaincu d'avoir fait peindre entièrement par un autre un tableau qui lui était demandé. Mais la détresse dont il se plaignait souvent avait une cause plus grave que sa paresse; la conduite de ce moine était plus relâchée que celle de beaucoup de peintres laïcs de son temps, Filippo était d'un tempérament ardent et voluptueux; son portrait dans le grand *Couronnement de la Vierge* de l'Académie des beaux-arts montre une tête ingrate, avec des yeux sans franchise et une bouche dure et vicieuse. Rien ne pouvait le retenir : pour le faire travailler, Cosme dut l'enfermer; mais Filippo fit une corde de ses draps et s'enfuit par la fenêtre. Par soif de l'argent, sans cesse dévoré par ses excès, il alla jusqu'à faire un faux (1450); il fut un moment emprisonné, et, quand Cosme l'eut fait mettre en liberté, l'affaire suivit son cours jusqu'au jour où le pape Calixte III destitua d'un rectorat qu'il possédait ce moine qui *plurima et nefanda scelera perpetravit*. Mais dès l'année suivante il mit le comble à ses scandales par un rapt de neuré célèbre. Il avait été appelé à Prato en 1452 par les magistrats de la Commune, qui, après un refus de Fra Angelico, l'avaient choisi comme le premier peintre de Florence pour lui confier la décoration du chœur de la cathédrale. Filippo se fixa dans une maison voisine du couvent de Santa Margherita, habitée par quelques augustines, et, à force d'intrigue et de protection, il put, malgré sa condamnation récente, être nommé chapelain du couvent en 1456. Au nombre des religieuses se trouvaient les deux jeunes filles d'un marchand de soie florentin, Spinetta et Lucrezia Buti. La seconde, qui avait alors vingt ans, inspira au moine une passion furieuse; profitant de ce que l'abbesse lui avait commandé un tableau d'autel, il obtint que Lucrezia posât pour la figure de la Vierge. A ses premiers aveux, la jeune fille, qui avait été mise au couvent contre son gré, résista faiblement. Le jour de la grande fête qui se célèbre à Prato en l'honneur de la ceinture miraculeuse de la Vierge, les religieuses de Santa Margherita avaient la permission de sortir sur la place pour voir la relique exposée du haut de la tribune qu'avaient sculptée Donatello et Michelozzo. Profitant du désordre et de la foule, Filippo entraîna chez lui Lucrezia et l'y garda; de leur union naquit celui qui devait être Filippino Lippi. Le scandale fut grand, d'autant que Spinetta suivit sa sœur et que trois autres religieuses s'enfuirent après elles du couvent. Après des condamnations, des amendes honorables et des récidives, Cosme de Médicis, qui avait « bien ri de la folie du frère » (lettre de Jean de Médicis du 27 mai 1458), et qui venait de lui commander un tableau pour le roi de Naples Alphonse d'Aragon, s'entremet lui-même auprès du pape Pie II, qui, dans son indulgence d'artiste et d'humaniste, délia les deux amants de leurs vœux et leur permit de s'unir en légitime mariage. Ils eurent en 1465 une fille qui fut nommée Alessandra. Avant cette aventure et au milieu même des scandales, Filippo avait beaucoup travaillé à Prato; il y peignit pour l'hôpital del Ceppo en 1453 une *Vierge avec des saints* (musée communal de Prato); pour la cathédrale, les *Funérailles de saint Jérôme*; pour Santa Margherita, une *Nativité* où l'on croit reconnaître

le portrait de Lucrezia (musée du Louvre) ; pour l'église dello Spirito Santo, une *Présentation au Temple*, fort mal conservée ; deux autres *Vierges avec des saints*, au musée communal de Prato. Enfin il mena à bonne fin sa grande œuvre, les peintures du chœur de la cathédrale, commencées dès 1452, terminées seulement en 1464. Sur la voûte sont les *Quatre Évangélistes* ; sur les parois, des *Scènes de la vie de saint Jean-Baptiste et de saint Etienne* ; le vitrail même de l'abside, peint par un prêtre, Lorenzo Pelago, fut dessiné par Filippo : il représente la *Vierge donnant la ceinture à saint Thomas entouré d'apôtres*. Lorsque ce vaste travail fut terminé, Filippo reçut, grâce à Pierre de Médicis, une commande presque aussi importante : la commune de Spolète l'appela pour décorer de fresques le chœur de la cathédrale. Le peintre exécuta lui-même la plus grande partie des deux compositions principales : la *Mort de la Vierge*, au fond de l'abside, et, au-dessus, sur la voûte, le *Couronnement de la Vierge* par le Père éternel, au milieu d'une foule d'anges, de patriarches, de prophètes, de femmes célèbres de la Bible, et de Sibylles. La main des élèves se reconnaît dans les deux compositions des parois latérales : *L'Annonciation* et la *Nativité*. En effet, Fra Filippo mourut à Spolète au bout d'un an de séjour, et nous savons que Fra Diamante, son élève et son ami, fut chargé d'assurer la fin du travail. Filippo Lippi fut enterré dans l'église même où il avait exécuté ses derniers chefs-d'œuvre, et Laurent de Médicis demanda vainement son corps au nom de Florence. Dix-huit ans plus tard, lorsqu'il fut au pouvoir, le Magnifique fit élever au peintre par son propre fils Filippino un somptueux monument de marbre dans la cathédrale de Spolète, et Ange Politien composa lui-même la solennelle inscription qui y fut gravée.

Outre les œuvres déjà citées, il s'est conservé beaucoup de tableaux de Filippo Lippi que l'on ne peut rapporter à une date précise. On peut citer parmi les plus importants : *L'Annonciation*, dans l'église San Lorenzo à Florence, avec une très fine prédelle représentant trois *Légendes de saint Nicolas* ; la *Vierge avec l'Enfant et des saints*, un *Saint Jérôme* (Académie des beaux-arts) ; *L'Annonciation*, petit tableau attribué autrefois à Masolino, une autre *Annonciation*, œuvre de jeunesse, et la *Vierge avec l'Enfant* dans un charmant paysage (Pinacothèque de Munich) ; la *Nativité*, la *Vierge et l'Enfant*, la *Vierge abritant sous son manteau des dévôts agenouillés* (musée de Berlin) ; la *Vierge et l'Enfant avec des Anges* (galerie de Chantilly). Nombre de tableaux dans les galeries publiques et privées sont attribués faussement à Filippo ; l'un des meilleurs est la *Vierge avec des Saints*, qui se trouve dans la galerie de l'hôpital Santa Maria la Nuova, à Florence. Les deux *Annonciations* de la galerie Doria et de la collection Mond, à Rome, sont sans doute des œuvres de Fra Diamante.

Vasari avait déjà vu combien importante est la place que tient Filippo Lippi dans l'histoire de la peinture florentine. Il fut sans doute le premier à peindre, en se souvenant des reliefs de Donatello, ces tableaux de forme ronde (*tondi*), où se grouper harmonieusement la Vierge et l'Enfant. Dans ces petits panneaux et dans ses nombreuses *Nativités*, il suivit pendant longtemps l'exemple de Masolino à qui il prit son dessin élégant, et de Fra Angelico, dont il imita la couleur claire et limpide. En même temps, il montrait un des premiers l'amour de ces paysages pleins d'arbres verts et d'oiseaux multicolores, que bientôt Benozzo Gozzoli allait déployer si magnifiquement sur les fonds de ses fresques. L'influence assez tardive des dessinateurs secs et précis comme Paolo Uccello et Andrea del Castagno, jointe à celle de la sculpture, ternit par la suite les couleurs d'abord si fraîches des tableaux de Filippo. Son grand *Couronnement de la Vierge* à l'Académie des beaux-arts est gris et presque triste ; d'autres tableaux ont un rellet dur et cuivré. D'ailleurs, en perdant la douceur caressante de Fra Angelico, Filippo n'atteignit jamais l'énergie farouche et superbe

d'Andrea del Castagno. Le type qu'il se complaisait à reproduire, c'est un visage de Florentine, au contour un peu mou et indécis, aux cheveux pâles, au nez fin et long, piquant par son irrégularité et déjà inquiet par sa nervosité. Le vêtement ajusté de ses Vierges, leur coiffe délicatement chiffonnée sont d'une élégance toute mondaine ; leur sourire coquet et leur douceur voluptueuse, d'un charme tout profane ; Buonfigli s'en souviendra, et Botticelli, qui fut élève de Fra Filippo, composera d'après ces premiers modèles ses draperies légères et ses visages délicats. Mais pour comprendre la grandeur de l'œuvre de Filippo, il faut quitter ses aimables tableaux d'autel ou d'oratoire, et regarder ses grandes fresques de Prato ou de Spolète, en s'efforçant de suppléer aux parties déjà ruinées et d'oublier les repeints. Filippo introduisit dans ses compositions de la vie et de la mort de saint Etienne une foule de portraits contemporains et entre autres ceux de tous les Médicis : l'innovation fit fortune et l'on aurait pour le prouver tous les grands ensembles de fresques du xv^e siècle, depuis le chœur de Santa Maria Novella jusqu'à la chapelle Sixtine. Enfin, par la merveilleuse diversité des qualités dont il fit preuve dans ses grandes compositions, Filippo, en se souvenant des fortes leçons des maîtres du passé, préparait d'admirables exemples. Si la *Danse d'Hérodiade* est surtout charmante par des détails gracieux et presque voluptueux, les *Funérailles de saint Etienne*, dans une architecture majestueuse et classique, sont d'une gravité digne de Giotto, et le grand *Couronnement de la Vierge* (à Spolète) est d'une harmonie délicieuse et d'une grandeur épique. Comme peintre *a tempera*, Filippo comble d'un coup la distance qui sépare un Fra Angelico d'un Botticelli ; comme peintre à fresque, il ménage la transition entre Masaccio et Ghirlandajo.

E. BERTHAUX.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della pittura in Italia* ; Florence, 1892, t. V et VI, in-8. — VASARI, éd. Milanese ; Florence, 1878, t. II, in-8. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance* ; les *Primitifs* ; Paris, 1889, in-4. — BALDANZI, *Relazione delle pitture di Fra Filippo Lippi nel coro della cattedrale di Prato* ; Prato, 1835, in-8. — G. MILANESI, *l'Art*, 30 déc. 1877, 6 et 20 janv. 1878.

LIPPI (Filippino), peintre italien, né à Prato en 1458, mort à Florence le 18 avr. 1505, fils du précédent. Il n'avait que dix ans à la mort de son père, et il fut élevé par Fra Diamante, d'abord à Spolète, puis à Prato ; le moine lui transmit les enseignements de Fra Filippo, dont il avait été l'élève docile et fidèle, puis il le laissa entrer dans l'atelier de Sandro Botticelli qui, jeune encore, passait, depuis la mort de Filippo, pour le premier peintre de Florence. La plus ancienne œuvre connue de Filippino est un coffret de mariage, dont les quatre panneaux peints sont conservés dans la galerie Torrigiani, à Florence : *l'Histoire d'Esther* y est représentée avec un coloris éclatant et déjà avec ce grand luxe de costumes et d'ornements où se complaira plus tard le peintre. Dès 1480, Filippino, à peine âgé de vingt-deux ans, a peint son chef-d'œuvre : *l'Apparition de la Vierge à saint Bernard*, aujourd'hui dans une chapelle de la Badia de Florence. La délicatesse élégante de la Vierge, la grâce naïve et espiègle des anges qui l'escortent, le ravissement du saint, la gravité du donateur agenouillé, messire Francesco del Pugliese, aussi bien que la fermeté du dessin et la franchise du coloris, en font peut-être le plus accompli des tableaux d'autel florentins. Désormais célèbre, le jeune peintre fut choisi pour terminer la décoration de la chapelle Brancacci, laissée inachevée par Masaccio. Il y peignit, sur les deux pilastres de l'entrée, *Saint Paul visitant saint Pierre dans sa prison* et la *Délivrance de saint Pierre* ; dans la chapelle même, sur la paroi de gauche, la *Résurrection du fils de l'empereur*, où Masaccio avait déjà indiqué un groupe, sur la paroi de droite *Saint Pierre et saint Paul devant le proconsul* et le *Crucifiement de saint Pierre*. Filippino s'assimila avec une aisance merveilleuse la manière du grand peintre dont il continuait l'œuvre : on croirait ces fresques antérieures au tableau de la Badia, tant les draperies y sont larges et simples, les

visages graves et mâles. C'est à peine si le souvenir des leçons de Botticelli se trahit dans le mouvement violent et les traits contournés des bourreaux qui crucifient saint Pierre. Filippino, comme son père l'avait fait dans le chœur de la cathédrale de Prato, a introduit dans ses compositions du Carmine un assez grand nombre de portraits. Dans *la Résurrection du fils de l'empereur*, Vasari reconnaît Tommaso Soderini, Pietro Guicciardini (père de l'historien), Francesco del Pugliese, le poète Luigi Pulci; l'enfant serait le jeune peintre Francesco Granacci; dans la scène du Crucifiement, l'un des spectateurs est Botticelli, visage osseux, au teint jaune, à l'air maussade; dans la scène du Jugement, on voit Antonio Pollajuolo, tête forte et impérieuse, et, dans le coin à droite, Filippino lui-même, pur Florentin, avec les pommettes saillantes, les joues plates, le menton carré, très brun, superbe de jeunesse et de vie. Il ne garda pas longtemps la gravité simple qu'il devait à l'exemple de Masaccio: dans le tableau des Offices, daté de 1485, *la Vierge avec saint Victor, saint Jean-Baptiste, saint Bernard et saint Zanobi*, l'influence de Botticelli triomphe définitivement; non seulement elle se trahit par l'ovale allongé du visage de la Vierge, la maigreur de ses bras, la légère crispation de ses doigts cfilés, par la sécheresse du saint Jean qui rappelle les solitaires parcheminés de Donatello, mais encore elle éclate dans la crudité de la couleur, bleus et rouges opposés hardiment, jaunes orangés francs et secs. Cette gamme aiguë, que Botticelli lui-même ne soutint que dans quelques tableaux isolés, Lippi en conserva toujours quelques notes, comme le carmin pur qui donne aux vêtements de ses personnages une rare magnificence. Mais il assourdit et assombrit la plupart des couleurs déjà dans les fresques qu'il fut chargé de peindre à Rome dans la chapelle Caraffa, à Santa Maria sopra Minerva. Parmi ces grandes compositions, *l'Assomption* a été défigurée par les repeints, mais le morceau capital, *le Triomphe de saint Thomas d'Aquin*, reste admirable. Les têtes de vieillards sont dessinées avec une énergie farouche et en même temps les enfants qui taquent un chien sont peints avec une douceur et un naturel qui rappellent le père de Filippino. Les groupements sont disposés avec une harmonie et une science que Filippino même n'avait pas connues. Mais ce qui frappe le plus dans ces fresques, c'est l'impression que les ruines de Rome ont produites sur Filippino: il se mit à imiter l'architecture antique, à la reproduire, à en inventer des variantes, avec la passion d'un Squarcione ou d'un Mantegna. Désormais il restera comme hanté par la vision du monde antique, et, non content de prodiguer dans l'encadrement d'un tableau d'autel, comme celui de la cathédrale de Prato (*la Vierge avec quatre saints*, 1498), des grotesques et des masques de théâtre, il cesse de vêtir ses personnages à la mode de ses contemporains; de plus, le souci de retrouver ou de recréer le passé l'amenaient naturellement à rechercher tout ce qui ne ressemblait pas à ce qu'il avait sous les yeux, et l'amour de l'antiquité se doubla pour lui de l'amour de l'exotisme. De là ces magnifiques costumes orientaux qu'il a déployés dans *l'Adoration des Mages* de 1496 (musée des Offices), ce tableau qui est le plus somptueux par l'ordonnance et la couleur des tableaux florentins du xv^e siècle, et qui, en rappelant pour la gravité Ghirlandajo lui-même, fait penser aux Vénitiens par la sombre magnificence des grands arbres verts et le miroitement nacré de la mer sous un ciel transparent. Il est probable que ce goût de l'ornement poussé jusqu'à la surcharge fut encore développé par la vue des gravures allemandes alors si répandues en Italie, car on ne peut guère expliquer sans une influence de ce genre certaines accumulations d'accessoires étranges et monstrueux qui répugnent à la délicatesse florentine. L'œuvre la plus extraordinaire de Filippino pour sa beauté aussi bien que pour sa richesse et sa bizarrerie fut la dernière, les fresques de la chapelle Strozzi à Santa Maria Novella. D'un côté, l'on voit *la Résurrection de Drusiana* et au-dessus *Saint Jean plongé dans l'huile bouillante*; de l'autre, *Saint Philippe fai-*

sant rentrer dans l'idole de Mars le démon qu'il vient de chasser du corps d'un jeune prince (sujet qui a été souvent indiqué d'une manière inexacte) et au-dessus *le Crucifiement de saint Philippe*. Sur la voûte sont *quatre Patriarches*; au fond une architecture en grisaille avec des figures allégoriques; enfin le vitrail d'une couleur si profonde et si moelleuse et d'un dessin si pur a été lui aussi composé par Filippino. La disposition est si habile qu'elle paraît théâtrale; les costumes et les accessoires sont de merveilleuses fantaisies archéologiques; les étendards à devises latines sont portés par des guerriers à plumets formidables ou à turbans impossibles, surchargés de ceintures voyantes, bizarrement chaussés de cordes tordues: c'est un éblouissement et un cauchemar. L'architecture qui forme le décor du fond n'est pas seulement couverte d'attributs romains; elle est contournée et tordue, soutenue par des cariatides difformes, hérissée de groupes à silhouettes grimaçantes: on sent déjà un siècle d'avance le penchant aux inventions illogiques et aux profils arrondis qui conduira à l'architecture baroque. Mais, d'autre part, le saint Philippe a un geste d'une dignité surhumaine qu'imite le saint Paul de Raphaël; l'Adam et le Jacob de la voûte, par l'attitude imposante, la force contenue et la profondeur de la méditation, ont été des modèles pour les Prophètes de la Sixtine; enfin les têtes de vieillard, ou la recherche du « caractère » atteint parfois la caricature, et les visages de femmes, moins maigres que ceux de Botticelli, mais pâles et mats, adoucis par la rêverie et comme attristés par la pensée, annoncent directement Léonard. Celui-ci connut Filippino en pleine gloire, et, au moment où lui-même travaillait au carton de *la Guerre de Pise*, il put suivre les obsèques solennelles que Florence voulut faire à l'un de ses peintres les plus hardis et les plus puissants.

Outre les tableaux de Filippino que nous avons cités avec ses fresques comme les plus caractéristiques, il reste à indiquer des œuvres intéressantes: *Saint Roch, saint Sébastien, saint Jérôme et sainte Hélène*, dans l'église San Michele, à Lucques; *la Sainte Famille*, dans l'église Santa Spirito, à Florence; *Saint Etienne et saint Jean-Baptiste*, au musée communal de Prato; une *Vierge* de 1498, au coin de la Via Santa Margherita, à Prato; *la Madone avec des saints*, datée de 1501, dans l'église San Domenico, à Pérouse; *Saint Sylvestre*, daté de 1503 (église San Teodoro, à Gènes). Dans la galerie d'Hamilton Palace (Glasgow) se trouve un petit tableau de la première manière de Filippino, *l'Adoration des Mages*; la Pinacothèque de Munich possède de sa main une belle *Apparition du Christ ressuscité à sa Mère*, et le musée de Cologne *la Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne*. Deux tableaux de l'Académie des beaux-arts, à Florence, *Saint Jean-Baptiste* (n° 39) et *Sainte Madeleine* (n° 89), attribués à Andrea del Castagno, sont sans doute de Filippino Lippi. Le prétendu portrait de Masaccio aux Offices est un dessin de Filippino, et, à ce qu'il semble, son propre portrait.

E. BERTAUX.

BIBL.: VASARI, éd. Milanese, t. II et III. — CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der Italienischen Malerei*; Leipzig, 1870, in-8, t. III. — RUMOHRE, *Italienische Forschungen*, t. II. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance, l'Age d'Or*; Paris, 1891, in-4. — Archivio storico dell'Arte, 1889. — G. LAFENESTRE, *la Peinture italienne*.

LIPPI (Roberto), peintre italien, fils du précédent. Vasari en parle comme d'un élève de Giovan Francesco Rustici, et raconte qu'il faisait partie de la joyeuse *Compagnia del Pajuolo*. — Giovanni Francesco, orfèvre italien, frère du précédent, est connu seulement par l'amitié que lui porta Benvenuto Cellini.

BIBL.: VASARI, éd. Milanese, t. III, p. 476.

LIPPI (Annibale), architecte romain du xvi^e siècle. C'est lui qui bâtit sur le Pincio en 1540, pour le cardinal Giovanni Ricci da Montepulciano, le palais qui fut ensuite acheté par Alexandre de Médicis et prit le nom de Villa Medici. Lippi construisit encore à la Lungara le palais Salviati, qui n'est plus connu que par une estampe de 1557.

LIPPI (Giacomo), dit *Giacomone da Budrio*, peintre italien, né à Budrio, près de Bologne, vers le milieu du XVI^e siècle. Il fut élève de Louis Carrache. On lui attribue une suite de *Scènes de la Vie de la Vierge* peintes à fresque sous le portique de l'église de l'Annunziata, près de Bologne.

BIBL. : GUALANDI, *Memorie originali riguardanti le belle arti* ; Bologne, 1840 et suiv., 6 vol. in-8.

LIPPI (Lorenzo), poète et peintre italien, né à Florence en 1606, mort à Florence en 1664. Il n'étudia la peinture qu'assez tard, et se rendit d'abord célèbre par un poème badin, *Il Malmantile acquistato*, histoire d'un vieux château de Toscane, devenue presque classique par la légèreté du style et la pureté de la langue, et citée à côté des *Satires* de Salvatore Rosa, dont Lippi était l'ami. Ce poème ne fut connu du vivant de l'auteur que par des centaines de copies qui s'en firent, et la première édition n'en parut qu'en 1688 à Florence. Lorsqu'il lui prit fantaisie de devenir peintre, il y réussit facilement, comme il était devenu un charmant écrivain, sans presque s'en douter. Matteo Rosselli, qu'il prit pour maître, fut si étonné de la rapidité de ses progrès, que, dit-on, il lui répétait sans cesse : *Lorenzo, tu ne sai più di me*. Ce dilettante, qui se bornait à signer ses œuvres d'un anagramme (*Perlon Zipoli*), eut assez de renom comme peintre pour que la princesse Claude de Bavière l'appelât à Innsbruck vers 1650, et l'y fit travailler un an et demi. On voit dans l'église des Capucins d'Innsbruck un grand tableau de Lippi, *la Vierge avec saint François et saint Antoine* ; un autre tableau, provenant de la même ville, *le Christ et la Samaritaine*, a passé au musée de Vienne. A Florence, les principales œuvres de Lorenzo Lippi sont : *le Christ en croix*, et le portrait de l'artiste par lui-même (musée des Offices) ; *Orphée ébrantant les rochers au son de la lyre* (palais Rucellai) ; *le Crucifix tombé dans la mer rendu à saint François-Xavier* (coll. Arrighi). Une *Scène de repas* par le même peintre se trouve à Venise, dans la salle capitulaire de la confrérie de San Benedetto. E. BERTAUX.

BIBL. : BALDINUCCI, *Notizie de' professori di disegno* ; Florence, 1681. — LANZI, *Storia pittorica dell'Italia*.

LIPPIA (*Lippia* L.) (Bot.). Genre de Verbénacées, très voisin des *Verbena* (V. ce mot), dont il diffère par le gynécée et par le fruit ; les *Lippia* ont dans l'ovaire une loge (sur deux) qui avorte, deux demi-loges antérieures uniovulées, et leur fruit se compose de 2 cavités séparables, monospermes, au lieu de 4 chez les *Verbena*. Ce sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées ou verticillées ; on en connaît environ 90 espèces tropicales, principalement américaines. — Le *L. citriodora* Kunth, originaire du Pérou, est fréquemment cultivé en Europe sous le nom de *Citronnelle*. Ses feuilles, très odorantes et douées de propriétés stimulantes (*Herba Aloysia* de la pharmacopée espagnole), sont employées, desséchées, pour préparer des infusions théiformes ou pour aromatiser les crèmes. Au Brésil, le *L. pseudo-thea* Schau., dans l'Amérique centrale le *L. medica* Fensl., au Mexique le *L. graveolens* Kunth, servent également à préparer des infusions excitantes et digestives. Le *L. nodiflora* Rich. se prescrit en infusion dans les affections catarrhales et dans les indigestions des enfants. D^r L. HN.

LIPPINCOTT (Sara-Jane CLARKE, femme), femme de lettres américaine, née à Pompey (Etat de New York, comté d'Onondaga) le 23 sept. 1823. Elle épousa en 1853, à Philadelphie, l'écrivain Leander Lippincott. Elle a écrit sous le pseudonyme de *Grace Greenwood*. Ses principales œuvres sont : *Greenwood Leaves* (Boston, 1850-52) ; *History of my pets* (1850) ; *Poems* (1851) ; *Recollections of my childhood* (1852) ; *Haps and mishaps of a tour in England* (1854), une série d'historiettes publiées dans *The Pilgrim*, journal pour les enfants, qu'elle fonda en 1854 et qui obtint un vif succès ; *New Life in new lands* (1873) ; *Stories for home-folks* (1885), etc. A.-M. B.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Hallerich (Luxembourg) le 16 août 1845. Il a été de 1868 à 1872

élève de l'Ecole normale supérieure, est allé passer ensuite trois années dans les grands laboratoires de chimie et de physique de l'Allemagne et en 1875 est revenu à Paris pour y soutenir une remarquable thèse de doctorat intitulée *Relation entre les phénomènes électriques et capillaires*. En 1883, il a succédé à Briot dans la chaire de calcul des probabilités et de physique mathématique de la faculté des sciences de Paris. Il l'a échangée trois ans après, en 1886, contre l'une de celles de physique expérimentale, et il a été élu la même année membre de l'Académie des sciences en remplacement de Desains. Habile expérimentateur et esprit éminemment sagace, il a produit, depuis sa sortie de l'Ecole normale, une série d'admirables travaux sur les phénomènes électrocapillaires, qu'il a découverts en 1873 (V. ELECTROCAPILLAIRES), sur la polarisation des électrodes, sur les mesures électriques, sur l'électromagnétisme, sur la théorie de la capillarité, sur la chaleur, etc. Il a notamment utilisé les propriétés capillaires du mercure au contact de l'eau acidulée pour réaliser le plus curieux et le plus précis des électromètres employés en électricité dynamique, *l'électromètre capillaire* (V. ELECTROCAPILLAIRES). Il a imaginé également un *moteur électrocapillaire* (*id.*), pour transformer une quantité indéfinie de travail électrique en travail mécanique ou inversement, un *galvanomètre à mercure* (*id.*), un *électrodynamomètre à mercure* (V. ELECTRODYNAMOMÈTRE). Il a proposé, pour séparer les effets de polarisation qui appartiennent à chacune des deux électrodes d'une pile, de prendre l'une très petite par rapport à l'autre. Il a donné une excellente méthode pour la mesure de la résistance des liquides, et il a démontré deux propositions importantes relatives au passage de l'électricité à travers l'électrolyte : l'eau chargée positivement au contact de l'électrode négative contient un excès d'hydrogène qui se dégage dès que la force électromotrice extérieure devient assez considérable ; de même l'eau chargée négativement autour de l'électrode positive contient un excès d'oxygène. Il a aussi démontré la formule de Laplace relative à l'équation de la surface capillaire (V. CAPILLARITE, t. IX, p. 184). Il a indiqué des méthodes nouvelles pour la détermination expérimentale de l'ohm et pour la mesure des résistances en valeur absolue. Il a mis le premier en lumière les belles conséquences du principe de la conservation de l'électricité : pouvoir inducteur spécifique des gaz, dilatation électrique du verre, électrisation des cristaux hémédres par compression, pyroélectricité des cristaux. Dans ces derniers temps, il s'est occupé de recherches, très curieusement suivies par le monde savant, sur la photographie des couleurs, et il a obtenu des résultats assez intéressants. Outre de nombreux mémoires et notes dans lesquels il a exposé ses travaux et qui ont paru principalement dans le *Journal de physique*, dans les *Annales de chimie et de physique* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, il a publié : *Cours de thermodynamique professé à la Sorbonne* (Paris, 1886 et 1888). — Il est le gendre de Victor Cherbuliez. L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. G. Lippmann* ; Paris, 1882, in-4 ; 3^e éd., 1886.

LIPPOVANS. Fraction de la seete russe des Philippons qui, sous le règne de Joseph II, s'établit en Bukovine autour de Bila ; on en compte 4,000.

LIPPSRINGE. Station balnéaire de Prusse, district de Minden, près de la source de la Lippe, à 9 kil. N.-E. de Paderborn ; 2,500 hab. L'eau de la source Arminius, découverte en 1832, est à une température de +21°, sulfureuse et calcaire. Vieux château des templiers, puis du chapitre de Paderborn.

LIPPSTADT. Ville de Prusse, district d'Arnsberg (Westphalie), sur la Lippe ; 40,000 hab. Fabriques d'instruments agricoles ; commerce actif. Fondée en 1150 par Bernhard II de Lippe, elle passa aux comtes de La Mark (1376) et devint ville hanséatique. Le Brandebourg l'acquit en 1666.

LIPSE (Johann-Heinrich), peintre-graveur suisse, né à Kloten, près de Zurich, le 29 avr. 1758, mort à Zurich le 5 mai 1817. D'abord destiné, comme son père, à être chirurgien, il travailla sous la direction de Lavater, et grava le *Martyre de saint Sébastien*, d'après Van Dyck, d'une façon si remarquable que cette pièce lui fut payée 600 florins. Il visita deux fois Rome, en 1783 et en 1786, et séjourna à Dusseldorf. Il abandonna la gravure pour la peinture, qu'il délaissa ensuite pour graver un très grand nombre de planches. J.-H. Lips se distingua dans la copie très exacte des maîtres anciens, qu'il interprétait d'une manière très personnelle, avec une prédilection marquée pour la tonalité grise. De 1789 à 1794, il devint professeur à l'Académie de Weimar, mais sa santé l'obligea à retourner à Zurich. On doit à son burin : *L'Adoration des Mages*, d'après Ann. Carrache; une *Bacchanale*, d'après Poussin; *Charlotte Corday*, d'après Bréa; les portraits de *Gathe*, *Wieland*, *Ludwig Hess*. Son œuvre gravé est considérable et se dénombre par 1447 pièces d'un très réel mérite.

Son fils, *Johann-Jakob*, graveur, né à Zurich en 1790, mort à Zurich en 1833, étudia à Munich et mit fin à ses jours à la suite de découragements. Le portrait du prince héritier *Louis de Bavière* et du poète *Hebel* comptent parmi ses meilleures planches. GALBRUN.

LIPSE (Juste ou Joest), philologue belge, né à Overysse, près de Bruxelles, le 18 oct. 1547, mort à Louvain le 23 avr. 1606. Il suivit au collège d'Ath, alors célèbre, les leçons de Torrensius et de Festuca, fréquenta ensuite le collège des jésuites de Cologne et fut même pendant quelque temps novice dans la Compagnie; mais son père s'opposa à son entrée en religion, et l'envoya à l'université de Louvain. Ses parents étant morts quelque temps après, Lipse se consacra à l'étude de l'antiquité et publia en 1569 son premier ouvrage : *Variarum Lectionum libri quatuor* (Anvers, in-8), collection de conjectures et de commentaires sur divers auteurs où il révèle déjà ses qualités maîtresses : la parfaite connaissance de la langue latine et la lucidité de sa méthode critique. Il dédia son livre à Granvelle, ce qui lui valut d'être nommé secrétaire du cardinal et de l'accompagner à Rome. Il y séjourna pendant deux ans, visitant les monuments et les bibliothèques et entrant en relations avec les savants les plus distingués de l'Italie, tels que Antoine Muret, Paul Manuce, Fulvio Ursino, Benciis, etc. Il visita ensuite les universités de Bole et de Vienne. Il accepta en 1572 les propositions du duc de Saxe-Weimar, et devint professeur d'histoire à l'université luthérienne d'Iéna. Son séjour dans cette ville ne fut pas exempt de contrariétés; il eut à subir de la part de collègues envieux des tracasseries et des vexations qui l'amènèrent à se retirer. Après son départ d'Iéna, il passa quelque temps à Cologne pour surveiller l'impression de deux ouvrages philologiques, une édition de Tacite (Anvers, 1574), où il éclaircit et fixe le sens d'innombrables passages jusque-là demeurés obscurs, et *Antiquarum Lectionum commentarius* (id., 1575), puis il se retira dans son domaine d'Overysse, décidé à y vivre dans une studieuse retraite. Ce projet fut contrarié par une nouvelle explosion des troubles civils. J. Lipse se réfugia à Anvers, puis à Leyde où il occupa en 1579 une chaire d'histoire; il y demeura pendant douze années qui furent pour lui pleines de succès; l'éclat de son enseignement attirait les élèves même de contrées lointaines, et chaque année un livre nouveau attestait sa puissante activité et accroissait sa gloire. C'est à Leyde qu'il publia ses plus beaux ouvrages, notamment son traité *De Constantia* (1584, in-4; plus de 80 rééd.; la dernière, Bruxelles, 1873, in-8), sa grande édition de *Tacite*, son *De Reeta Pronunciatione latinae linguae dialogus* (1586, in-4; 15 rééd.; la dernière, Wesel, 1675, in-8), et *Politico-rum sive civilis doctrinae libri sex* (1589, in-8; 78 rééd.; la dernière, Vienne, 1752, in-fol.). Ce dernier travail est un recueil des préceptes formulés par les historiens latins

eu matière de gouvernement; il fut accueilli avec faveur, et on le traduisit dans toutes les langues de l'Europe. Un des chapitres traite de la question religieuse; J. Lipse, sous le couvert des anciens, se prononçait en faveur de l'existence d'un seul culte. A son avis, la politique à suivre à l'égard des dissidents se résuimait en deux mots : *ure et seca*. Ce passage de son livre lui attira avec *Coornhert* (V. ce nom) une polémique qui eut un grand retentissement. Les calvinistes reprochèrent à J. Lipse d'être un apologiste de l'Inquisition et des persécutions ordonnées par Philippe II. L'illustre écrivain fut obligé de quitter l'université. Détail piquant, la doctrine que *Coornhert* trouvait trop intolérante ne parut pas assez rigoureuse à la congrégation de l'Index, et les *Politico-rum doctrinae* furent censurés. Dès que le départ de J. Lipse fut connu, les souverains s'empresèrent à l'envi de lui adresser de brillantes propositions pour l'attirer dans leurs Etats. Il déclina les instances du pape, de Henri IV, du Sénat de Venise, etc., et accepta la chaire que les Etats de Brabant lui faisaient offrir à Louvain. Un certificat d'orthodoxie fourni par le recteur des jésuites de Liège, et l'appui de ses amis lui procurèrent le pardon du roi pour son long séjour en pays hérétique et rebelle. Il rentra à Louvain en 1592 pour y terminer sa carrière en qualité de professeur d'histoire et de littérature latine au collège des Trois-Langues. Sa renommée ne fit que grandir, et il réunit autour de lui une foule de disciples qui s'appellèrent les *Lipsiens*. A cette époque, J. Lipse, qui venait d'achever son grand ouvrage *De Militia romana* (Anvers, 1595, in-4), élargit encore le cercle de ses travaux et conçut le projet de publier une vaste collection de chroniques belges inédites. Son *Lovanium* (Anvers, 1605; 4^e éd., Wesel, 1675, in-8) n'était dans sa pensée qu'une introduction à l'histoire générale du Brabant. C'est une histoire de la ville de Louvain avec une courte description de ses monuments, de ses couvents et de son université. Les dernières années de J. Lipse furent troublées par les attaques des protestants qui lui reprochèrent durement ses écrits d'apologétique en l'honneur de Notre-Dame-de-Hal. Cette question des opinions religieuses du professeur de Louvain a donné lieu à bien des discussions. F. Van der Haeghen (dans la *Bibliotheca belgica*, I, 120) nous semble avoir apprécié équitablement les variations religieuses du grand philologue brabançon. J. Lipse, dit-il, attachait plus d'importance aux croyances qui étaient communes aux différentes sectes chrétiennes qu'à celles qui les divisaient. Homme paisible, il avait en horreur les disputes théologiques et ne pouvait s'expliquer l'acharnement avec lequel les théologiens voulaient imposer leurs opinions. Sa religion, assez mal définie au point de vue dogmatique, était caractérisée par la grande place qu'y occupait la morale. A Iéna, il passa dans le camp luthérien; à Leyde, il professa le calvinisme. Il agissait ainsi sans conviction; il ne préférerait pas le dogme réformé au dogme luthérien; il ne voulait pas s'isoler de ses concitoyens pour quelques différences de doctrines, sans importance selon lui. Au bout de quelques années, toutefois, il s'opéra dans ses opinions une transformation lente qui l'amena à se rapprocher du catholicisme; l'influence de sa première éducation reprit peu à peu le dessus, à mesure que l'âge et la maladie affaiblirent ses forces physiques. Pendant longtemps il n'osa agir conformément à ses idées nouvelles. Il était retenu par la brillante position à laquelle il aurait dû renoncer à Leyde, et plus encore par l'incertitude de l'avenir qui l'attendait ailleurs. Sa polémique avec *Coornhert*, en menaçant son prestige en Hollande, mit fin à ses hésitations. Il alla se réconcilier avec Rome; sa conversion fut sincère; il était redevenu catholique comme au temps où il voulait entrer dans la Compagnie de Jésus. Quoi qu'en aient dit des détracteurs systématiques comme H. Estienne, Sagittarius et d'autres, les services rendus par J. Lipse à la philologie et à l'histoire sont immenses; il n'est presque pas de problème relatif aux antiquités romaines sur lequel sa critique

n'ait jeté une clarté durable, et la plupart de ses traités sont des modèles de profondeur et d'érudition auxquels on recourt encore aujourd'hui, et on ne saurait lui contester la gloire d'avoir imprimé aux études littéraires et historiques une impulsion féconde et durable. La commune d'Overysche a érigé un monument à J. Lipse, et la statue du savant professeur occupe une des niches de l'hôtel de ville de Louvain. La bibliographie complète de J. Lipse a été dressée avec un soin extrême par F. Van der Haeghen dans la *Bibliotheca belgica*. Indépendamment des ouvrages déjà cités et d'innombrables éditions critiques d'auteurs anciens, tels que Tacite, Tite-Live, Cicéron, César, Catulle, Martial, etc., voici ses travaux les plus célèbres : *De Amphitheatro liber* (Leyde et Anvers, 1584, in-8, 15^e rééd.) ; *Tractatus ad historiam romanam cognoscendam utilis* (Leyde et Anvers, 1592, in-8) ; *Manubutionis ad stoicam philosophiam libri tres* (Anvers, 1604, in-4 ; 7^e éd., Wesel, 1675, in-8) ; *Diva Virgo Hallensis, beneficia ejus et miracula, fide atque ordine descripta* (Anvers, 1604, in-8 ; 30^e éd., Malines, 1870, in-12) ; *Roma illustrata* (Leyde, 1645, in-12 ; 5^e éd., Londres, 1698, in-8). Nous citerons aussi son intéressante correspondance dont les lettres principales sont dans *Epistolarum centuriæ duæ* (Leyde, 1591, in-8). Il existe plusieurs éditions des œuvres complètes de J. Lipse, sous le titre de *J. Lipsii Opera omnia*. La meilleure a été publiée à Anvers en 1637, par Moretus, en 4 vol. in-fol. E. HUBERT.

BIBL. : P. BERGMANS, *Autobiographie de J. Lipse, traduite et annotée* ; Gand, 1849, in-8. — MIREUS, *Vita J. Lipsii* ; Anvers, 1609, in-8. — DE REIFFENBERG, *De Justo Lipsii vita et scriptis commentarius* ; Bruxelles, 1823, in-8. — C. NISARD, *le Triumvirat littéraire du XVI^e siècle*, J. Lipse, J. Scaliger et Casaubon ; Paris, 1852, in-8. — F. VAN DER HAEGHEN, *Bibliotheca belgica* ; Gand, 1850-95, 100 vol. in-12. — L. ROERSCH, *Biographie de J. Lipse*, dans la *Biographie nationale de Belgique*. — E. AMIEL, *les Publicistes du XVI^e siècle* : J. Lipse, 1881, in-12.

LIPSIUS (Richard-Adelbert), théologien et historien allemand, né à Gera le 44 fév. 1830, mort à Iéna le 19 août 1892. Il fut maître de conférences à Leipzig depuis 1855, passa comme professeur à Vienne en 1861, à Kiel en 1865, et à Iéna en 1871. C'est là qu'il fonda en 1875 avec Hase et qu'il dirigea jusqu'à sa mort les *Jahrbücher für protestantische Theologie*. D'abord partisan du juste milieu entre les diverses tendances théologiques, il subit l'influence des écrits de Baur et finit par se rattacher au néo-kantisme développé par A. Lange. Ses écrits se distinguent par une méthode rigoureuse et un profond sentiment religieux. Les plus importants sont : *Der Gnosticismus* (Leipzig, 1860) ; *Chronologie der römischen Bischöfe bis zur Mitte des 4. Jahrh.* (Kiel, 1869) ; *Die Quellen der ältesten Ketzergeschichte* (Leipzig, 1875) ; *Lehrbuch der evang.-protest. Dogmatik* (Brunswick, 1876) ; *Philosophie und Religion* (Leipzig, 1885) ; *Die Hauptpunkte der christl. Glaubenslehre* (Leipzig, 1889). En 1885, il a fondé l'importante revue annuelle et critique des publications théologiques, intitulé *Theologischer Jahresbericht* (Brunswick, 1885 et suiv.). F.-H. K.

LIPSIUS (Johann-Wilhelm-Konstantin), architecte allemand, né à Leipzig en 1832. Il étudia d'abord à l'École des beaux-arts de Leipzig, puis suivit les cours d'architecture à l'Académie de Dresde, et compléta son éducation artistique par des voyages à Berlin, Paris et Venise. On lui doit l'hôpital Saint-Jean et l'église Saint-Pierre à Leipzig, l'église Saint-Jean à Gera, et les places de la nouvelle Académie des beaux-arts de Dresde. Il a publié en 1880 une biographie de l'architecte allemand Semper. Directeur de l'École des beaux-arts de Leipzig en 1876, il est devenu professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts de Dresde, et porte le titre de conseiller royal d'architecture.

LIPTÓ. Comitat de Hongrie, touchant à la Galicie et limité par ceux d'Arva, de Zips, de Gemör et de Turóc ; 2,257 kil. q. ; 80,000 hab. La population est en grande majorité de langue slovaque, mais elle est à peu près également partagée entre le catholicisme romain et

le luthéranisme. La vallée du Vag, cours d'eau qui traverse ce comitat dans toute sa longueur, est resserrée étroitement entre les montagnes qui couvrent presque toute la superficie. Cette altitude considérable et la rigueur du climat limitent beaucoup la richesse agricole de cette région. Mais les eaux minérales, les métaux, surtout les forêts, offrent une compensation. Le chef-lieu est Liptó Szent Miklós, simple bourg de 2,000 hab.

LIQUATION (Métall.). Phénomène physique par lequel un alliage se décompose à une certaine température en deux parties, l'une plus fusible, qui s'écoule, et l'autre moins fusible, qui reste à l'état solide. C'est sur cette propriété des alliages qu'était fondée la désargenteration des cuivres impurs, en Allemagne et en Hongrie. On incorporait au cuivre du plomb, dont l'affinité pour l'argent est bien connue ; puis on soumettait ces pains de liquation à une chaleur modérée. Il se formait un alliage de plomb et d'argent renfermant très peu de cuivre, qui s'écoulait à l'état liquide, tandis qu'il restait dans le four des carcasses solides de cuivre désargenté et renfermant peu de plomb. Pour n'être pas toujours très bien reconnue, la liquation n'en joue par moins un rôle assez important en métallurgie. Dans le puddlage, les sulfures et phosphures de fer, qui se trouvaient plus ou moins intenses mélangés à la fonte, s'écoulaient en majeure partie, pendant la fusion, grâce à leur plus grande fusibilité et passent dans la scorie où une partie de leur soufre et de leur phosphore s'oxyde et se fixe à l'oxyde de fer. Dans certains alliages, les vibrations, accompagnées d'une faible élévation de température, peuvent également amener une liquation analogue à ce que produirait une température plus élevée. L. K.

LIQUÉFACTION. I. Physique (V. FROID).

II. Théologie. — Dans le langage mystique, on appelle liquéfaction une joie spirituelle, une douceur céleste qui ouvre le cœur, le dilate, le pénètre, de sorte qu'il en est comme inondé. L'âme, éprise des charmes de l'amour et de la bonté de Dieu, ressent un mouvement délicieux, qui la fait sortir d'elle-même, pour s'écouler, se fondre et s'abîmer en Dieu, océan de tout bien : *Mon âme s'est liquéfiée*, dit l'épouse du Cantique, *lorsque mon bien-aimé m'a parlé*. E.-H. V.

LIQUEUR. On trouvera aux articles consacrés à chacune des liqueurs les détails relatifs à sa composition, à sa préparation, etc. (V. CASSIS, CURAÇAO, RATAFIA, etc.). On sait d'ailleurs que le nombre des liqueurs dites de ménage est à peu près illimité. Nous nous bornerons ici à indiquer un procédé général de fabrication ménagère qui permet d'obtenir les liqueurs que l'industrie prépare par distillation. On trouve dans le commerce des extraits de plantes, des essences qu'il suffit de mélanger avec de l'alcool pur, du sucre, de la cannelle, pour obtenir des liqueurs très saines et présentant les plus grandes analogies avec la liqueur correspondante obtenue industriellement. Pour préparer ces essences, on fait macérer plusieurs heures les plantes dans un mélange d'alcool et de glycérine chimiquement pure, puis on disulle plusieurs fois. Cette adjonction de la glycérine sert à obtenir l'homogénéité dans le mélange des essences provenant de chaque plante, avant alors une essence unique parfaitement caractéristique. En mélangeant d'ailleurs les diverses essences, on en crée de nouvelles. La ménagère trouve donc dans le commerce l'essence correspondante à la liqueur qu'elle veut fabriquer. Veut-elle fabriquer du kummel ? Elle n'aura qu'à former le mélange suivant :

Essence de kummel.....	16 gr.
Alcool à 90°.....	4 litre
Sirop de sucre.....	600 gr. sucre
	600 — eau

On peut fabriquer ainsi une foule de liqueurs, anisette, abricotine, menthe, kummel, raspail, marasquin, etc. A noter d'ailleurs que le prix du litre de ces liqueurs revient à peu près à 3 fr., prix assez élevé, il est vrai, mais

compensé par la certitude d'avoir employé un alcool de bonne qualité.

LIQUIDAMBAR. I. BOTANIQUE. — (*Liquidambar* L.). Genre de plantes Dicotylédones, formant presque à lui seul le groupe des Styraciflées ou Liquidambarées (*Balsamifluæ* Blum., *Altingiaceæ* Lindl.), rapportées par Baillon, comme tête de série, à la famille des Saxifragacées. Ce sont des arbres à exudation balsamique, à feuilles alternes, stipulées, pétiolées, soit lobées comme celles des Platanes ou de certains Erables, soit simplement dentées sur les bords. Les fleurs, en épis ou en capitules, sont monoïques; l'axe de l'inflorescence mâle est souvent allongé; les fleurs mâles sont apérianthées, composées de nombreuses étamines agglomérées; les femelles apétales, réduites à un réceptacle concave dans le fond duquel s'insère un ovaire à deux loges multiovulées; les ovules, semi-anatropes, sont insérés sur deux rangs à l'angle interne de chaque loge; le style est formé de deux branches recourbées. Le fruit agrégé, globuleux, est formé de nombreuses capsules biloculaires s'ouvrant à la partie supérieure par déhiscence septicide et enfermées dans le réceptacle devenu ligneux. Les graines avortent pour la plupart; les fertiles sont albumineuses, souvent munies, vers leur extrémité, d'une aile membraneuse. — Les Liquidambars habitent les régions chaudes de l'Amérique du Nord, ainsi que l'Asie Mineure, les Indes orientales et la Malaisie. Originaires de l'extrême Nord, ils se sont répandus ensuite en Europe, en Asie, en Amérique, etc., comme le prouvent leurs restes fossiles trouvés dans les couches géologiques depuis l'éocène, et leurs formes actuelles dérivent de ces types ancestraux. On en connaît quatre espèces: 1° *L. Altingiana* Bl. (*L. Rosamala* Bl., *Altingia excelsa* Noronh., etc.) croit à Java et à la Nouvelle-Guinée; c'est un bel arbre de 60 m. de haut et dont le bois est très beau et très solide; il donne par incision une résine balsamique, dont on distingue deux sortes: l'une jaune et pâle qui découle des solutions de continuité de l'écorce; l'autre, plus foncée, qu'on obtient en incisant l'arbre et en chauffant les points entamés; c'est le *rosamalla*, *rosa mallas* ou *cottermija*, dont les indigènes utilisent les propriétés stimulantes, mais qui ne s'exporte guère. — 2° *L. orientalis* L. (*L. imberbe* Ait., *Platanus orientalis* Poc.). Ce bel arbre, qui rappelle le platane, forme de vastes forêts dans le S.-O. de l'Asie Mineure; son écorce bouillie dans l'eau, puis soumise à une forte pression, fournit le *Styrax liquide* du commerce (V. STYRAX). — 3° *L. styraciflua* L., ou *Copalme*, le *Sucet-Gum* des Américains. C'est un bel arbre, à grandes feuilles partagées en cinq lobes aigus, dont les bords sont régulièrement serrés. Il est répandu au Mexique et aux Etats-Unis; le tronc renferme de nombreux canaux sécrétieurs d'où découle naturellement, par les fissures de l'écorce, un suc balsamique et résineux, le *baume Copalme* ou *baume Liquidambar d'Amérique* ou *baume blanc* (*Ambra liquida* ou *Oleum Liquidambar* des pharmacopées américaines). On le recueille, par des incisions faites à l'arbre, directement dans des vases, puis on décante; il est de consistance huileuse, translucide, d'un jaune ambré, d'odeur très forte, de saveur aromatique, âcre et amère. On donne le nom de *Liquidambar mou* ou *blanc* soit au dépôt formé par le précédent au fond des vases, soit aux parties qui ont conlé sur l'écorce et se sont épaissies à l'air; il est opaque, blanchâtre, d'une odeur moins forte et d'une saveur douce, parfumée, un peu âcre. Ces deux baumes contiennent: essence, 7; substance molle soluble dans l'eau, 41,4; acide benzoïque, 1; substance cristallisable dans l'alcool et dans l'eau, 5,3; résine molle, 49; styracine, 24 (Bonastre); ils rougissent fortement la teinture de tournesol. — 4° *L. formosana* Hance. Arbre analogue à l'espèce précédente; il ne s'en distingue que par son fruit accompagné de longues épines qu'on considère comme les dents accrues du calice. Il donne en Chine une certaine quantité de résine balsamique qui n'est utilisée que dans le pays. D^r L. HN.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le liquidambar ou styrax liquide s'emploie à l'intérieur pour les mêmes usages que toutes les térébenthines, c.-à-d. comme diurétique, antibleunorrhagique et anticatarrhal en général. Il s'administre par la muqueuse pulmonaire et par les voies urinaires en modifiant au passage les sécrétions dont elles peuvent être le siège. Il n'est d'ailleurs guère usité aujourd'hui qu'en Chine et aux Indes; à l'extérieur on l'utilise dans les mêmes régions comme topique cicatrisant sur les plaies et en frictions contre les douleurs rhumatismales. Il fait partie de l'onguent styrax du Codex. D^r R. BLONDEL.

LIQUIDAMBARÉES (Bot.). Tribu de la famille des Saxifragacées (Baillon), dont les caractères généraux sont ceux du *Liquidambar* (V. ce mot); on y place en outre deux espèces des Indes et de l'archipel Indien réunies dans le genre *Bucklandia* (V. ce mot). D^r L. HN.

LIQUIDATION. I. Droit civil et commercial. — **LIQUIDATION JUDICIAIRE.** — D'une façon générale, on entend par *liquidation*, dans le langage du droit, l'action par laquelle on débrouille, on règle, on fixe ce qui était embarrassé, incertain, non liquidé dans une affaire. La liquidation a pour but de fixer les droits qui appartiennent, soit à des cohéritiers, soit à l'époux survivant, soit à des copropriétaires, dans une succession en communauté ou dans un objet possédé en commun, soit enfin à des coassociés dans une spéculation industrielle ou une entreprise commerciale.

D'une façon spéciale, on appelle *liquidation judiciaire* la réglementation de faveur que la loi du 4 mars 1889 a instituée, à côté de l'état de faillite, et réservée au débiteur malheureux et de bonne foi. Nous devons indiquer, tout d'abord, qu'un grand nombre de dispositions sont communes à la liquidation judiciaire et à la faillite: ce sont notamment, et en général, celles qui concernent le personnel de l'administration, la procédure préparatoire de la solution, les divers droits pouvant être revendiqués, la publicité des jugements, les voies de recours contre les jugements, les crimes et les délits possibles, la réhabilitation, les droits fiscaux applicables (V. BANQUEROUTE, FAILLITE, RÉHABILITATION COMMERCIALE, etc.).

Ouverture de la liquidation judiciaire. Depuis la loi du 4 mars 1889, peut, s'il y a lieu, obtenir d'être déclaré seulement en état de liquidation judiciaire tout commerçant qui cesse ses paiements (V. CESSATION DE PAYEMENTS et COMMERCANT). La condition stricte et absolue d'application de la liquidation judiciaire est que le commerçant qui a cessé ses paiements soit dans de certaines conditions faisant présumer sa bonne foi. Le tribunal compétent est le tribunal de commerce du domicile du débiteur (loi 1889, art. 2, § 1). La liquidation judiciaire ne peut être ordonnée que sur requête présentée au tribunal par le débiteur, dans les quinze jours de la cessation des paiements. Le droit de demander sa liquidation appartient au débiteur assigné en déclaration de faillite, pendant cette même période (art. 2, § 1). En tout cas, à la requête introductrice de l'instance doivent être joints le *bilan* (V. ce mot), ainsi qu'une liste indiquant le nom et le domicile de tous les créanciers, avec le montant des créances (art. 2, § 2). Les héritiers sont admis au bénéfice de la liquidation judiciaire de la succession de leur auteur, sous certaines conditions déterminées par l'art. 2. Dans l'hypothèse où c'est une société qui a cessé ses paiements, les conditions de présentation de la requête à fin de liquidation sont fixées par l'art. 3.

La liquidation est rendue officielle par un jugement dit « jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire ». Ce jugement est délibéré en chambre du conseil et prononcé en audience publique. Le débiteur doit être entendu en personne, à moins d'excuse reconnue valable par le tribunal. Si la requête est admise, le jugement nomme un des membres du tribunal juge-commissaire et un ou plusieurs liquidateurs provisoires (art. 4, § 1). Le jugement qui déclare ouverte la liquidation n'est susceptible d'aucun recours; cependant, si le tribunal est, en même temps,

saisi d'une requête en admission à la liquidation judiciaire et d'une assignation en déclaration de faillite, il statue sur le tout par un seul et même jugement, rendu dans la forme ordinaire, exécutoire par provision et susceptible d'appel dans tous les cas (art. 4, § 3).

Effets de l'ouverture de la liquidation judiciaire. Par le fait même du jugement d'ouverture de la liquidation, certains effets sont produits de plein droit : 1° le liquidé est maintenu à la tête de ses affaires; mais son droit d'agir par lui-même est soumis à certaines restrictions, et en ce sens il est, quant à l'administration de ses biens, atteint d'un dessaisissement partiel : il y a lieu de signaler, notamment, que le liquidé est placé sous une sorte de curatelle spéciale, confiée aux liquidateurs, et, d'autre part, que, sauf quelques cas exceptionnels, il ne peut contracter aucune nouvelle dette, ni aliéner tout ou partie de son actif (art. 5, § 2); 2° les créanciers ne peuvent plus exercer de poursuites individuelles contre le liquidé : les actions mobilières ou immobilières et toutes voies d'exécution sont suspendues, comme en matière de faillite; celles qui subsistent doivent être intentées ou suivies à la fois contre les liquidateurs et le débiteur (art. 5, § 1, modifié par la loi du 4 avr. 1890); 3° toutes les dettes non échues du liquidé deviennent exigibles (art. 8, § 1); 4° le cours des intérêts des créances non garanties par un privilège, un nantissement ou une hypothèque est arrêté à l'égard de la masse (art. 8, § 4); 5° la masse a une hypothèque sur les immeubles du liquidé (art. 4, § 1); 6° les créanciers ne peuvent plus prendre en leur nom personnel, sur les biens du liquidé, une inscription de privilège ou d'hypothèque au préjudice de la masse (art. 5, § 2); 7° le liquidé perd ses droits d'éligibilité à une fonction quelconque, mais simplement ceux-là (art. 21).

Liquidateurs judiciaires. Les agents d'administration spéciaux à la liquidation judiciaire sont les liquidateurs judiciaires. Le liquidateur est une sorte de curateur donné au liquidé; mais, à part sa mission essentielle d'assistance, il remplit aussi, dans l'intérêt des créanciers, une mission de surveillance. A la différence du syndic d'une faillite, il ne représente ni la masse ni le débiteur. Les liquidateurs n'ont pas les mêmes pouvoirs pendant toute la durée de la liquidation. Suivant les diverses périodes des opérations, on distingue : 1° les liquidateurs provisoires, nommés par le jugement d'ouverture de la liquidation (art. 4, § 1); 2° les liquidateurs définitifs, nommés par le tribunal, après avis des créanciers (art. 9); 3° les liquidateurs chargés de la réalisation de l'actif, dont le rôle apparaît en cas de concordat par abandon d'actif ou en cas d'échec de la tentative de concordat non suivi de déclaration de faillite (art. 15, § 2). Dans tous les cas, en ce qui concerne la révocation et le remplacement, le choix, le nombre, la responsabilité, etc., toutes les dispositions du code de commerce relatives aux syndics de faillite sont applicables aux liquidateurs. Le liquidateur d'une société, antérieurement nommé, peut être maintenu en fonctions, en même temps que le liquidateur judiciaire, et représenter la société dans les opérations de la liquidation judiciaire (art. 4, § 2).

Règles spéciales de la procédure préparatoire de la solution. Comme différences avec la procédure préparatoire de la solution de la faillite, il y a lieu de noter les points suivants : 1° il ne peut être question de l'arrestation du liquidé; 2° l'apposition des scellés n'est pas prescrite; 3° le liquidé lui-même, mais sous certaines conditions et restrictions, peut procéder à tous actes conservatoires, au recouvrement des effets et créances exigibles, à la vente de certains objets, à la continuation de l'exploitation de son commerce ou de son industrie, à tous actes de désistement, renonciation ou acquiescement, à toutes transactions (art. 6, 7 et 10, § 1); 4° des délais plus courts sont établis pour la première réunion des créanciers, pour la production des titres, pour la convocation de l'assemblée de vérification, pour l'affirmation des créances vérifiées (art. 9, 12 et 13).

Diverses solutions de la liquidation judiciaire. D'une façon générale, la liquidation peut recevoir les mêmes solutions que la faillite, à l'exception de celle de l'union, exclusivement propre à l'état de faillite (V. CLÔTURE, CONCORDAT, FAILLITE). D'autre part, dans certains cas spécialement prévus, le tribunal de commerce remplace la liquidation par la déclaration de faillite; mais une distinction est établie : 1° Tantôt la déclaration de faillite est *simplement facultative*. Il en est ainsi lorsqu'il est reconnu que la requête à fin de liquidation n'a pas été présentée dans les quinze jours de la cessation des paiements, ou lorsque le liquidé n'obtient pas de concordat (art. 19, §§ 1 à 3). 2° Tantôt la déclaration de faillite est *obligatoire*. Il en est ainsi : *a*, si, depuis la cessation des paiements ou dans les dix jours précédents, le débiteur a consenti l'un des actes mentionnés dans les art. 446 à 449 du C. com., mais dans le cas seulement où la nullité aura été prononcée par les tribunaux compétents ou reconnue par les parties; *b*, si le débiteur a dissimulé ou exagéré l'actif ou le passif, omis sciemment le nom d'un ou de plusieurs créanciers, ou commis une fraude quelconque; *c*, dans les cas d'annulation ou de résolution du concordat; *d*, si le liquidé a été condamné pour banqueroute simple ou frauduleuse (art. 19, §§ 3 à 8).

Dans tous les cas où l'état de faillite vient se substituer à l'état de liquidation, les opérations de la faillite sont suivies sur les derniers errements de la procédure de liquidation (art. 19, § 9).

LOUIS ANDRÉ.

II. Bourse. — Règlement des opérations à terme qui se fait à Paris chaque quinzaine ou chaque mois, suivant que le titre sur lequel on a opéré est soumis ou non à la double liquidation. On obtient ainsi, en titres et en sommes, la position des clients vis-à-vis des agents, puis des agents entre eux, et les livraisons de titres ou les paiements qui doivent être effectués (V. OPÉRATIONS DE BOURSE).

G. FRANÇOIS.

BIBL. : DROIT CIVIL ET COMMERCIAL. — LOUIS ANDRÉ, *Manuel pratique de la liquidation judiciaire et de la faillite* (commentaire d'ensemble de la loi du 4 mars 1889 et des lois antérieures). — CARPENTIER, *Loi du 4 mars 1889 portant modification à la légis. des faillites*. — COULON, *Législation nouv. des faillites*. — DUTRUC, *Comment. de la loi du 4 mars 1889*. — GOIRAND et PÉRIER, *Comment. de la loi du 4 mars 1889*. — MAX. LECOMTE, *Traité de la liquid. judic.* — LALUBIE, *Liquid. judic.* — ROUSSEAU et DEFERT, *Code annoté des faillites, banqueroutes et liquid. judic.*

LIQUIDE. I. Physique. — L'état liquide est caractérisé par une grande mobilité des molécules qui est suffisante pour que les liquides prennent la forme des vases qui les contiennent; il se distingue en cela des corps solides dont la cohésion est assez considérable pour que les corps solides gardent indéfiniment leurs formes. Certains corps peuvent être considérés comme intermédiaires entre les solides et les liquides, parce que, abandonnés à eux-mêmes, ils se déforment lentement sous l'action de la pesanteur. L'état liquide se distingue de l'état gazeux en ce que le volume d'un liquide est à peu près indépendant de la pression qu'il supporte; sa compressibilité est de l'ordre de celle des corps solides, tandis qu'il en est tout autrement pour les gaz. Les liquides et les gaz ont cependant certaines propriétés générales communes, et l'on désigne quelquefois sous le nom de fluides les liquides et les gaz, lorsqu'on les étudie à ce point de vue. C'est ainsi que certains principes de l'hydrostatique, le principe d'Archimède en particulier, s'appliquent aussi bien aux gaz qu'aux liquides. L'action de la pesanteur sur les liquides est étudiée en hydrostatique et en hydrodynamique. Bien que la cohésion des liquides soit faible comparée à celle des solides, elle n'est pas nulle cependant, et les phénomènes capillaires (V. CAPILLARITÉ, t. IX, pp. 174 et suiv.) sont produits par des actions mutuelles des molécules liquides; on peut même par certains artifices (V. LAMES LIQUIDES, t. XXI, p. 827, et COHÉSION, t. XI, p. 849) soustraire les molécules liquides à l'action de la pesanteur et voir les états d'équilibre que prennent alors

les liquides soumis aux seules actions moléculaires. Les phénomènes de *frottement* (V. ce mot, t. XVIII, p. 213) sont dus aussitôt à l'action mutuelle des molécules des liquides en mouvement.

A. JOANNIS.

DIFFUSION DES LIQUIDES (V. DIFFUSION et ENDOSMOSE).

DILATATION DES LIQUIDES (V. DILATATION).

DISSOLUTION DES LIQUIDES (V. DISSOLUTION).

EQUILIBRE DES LIQUIDES (V. HYDROSTATIQUE).

II. Grammaire. — CONSONNES LIQUIDES. — On a donné le nom de *liquides* à une catégorie de sons produits par l'organe vocal de la même manière que les voyelles proprement dites, mais dans la formation desquels intervient une articulation spéciale de la langue. Cette articulation est tantôt celle du bord antérieur de la langue, tantôt celle des deux bords latéraux, et l'on a ainsi respectivement les liquides *r* et *l*. De la manière dont sont produites les liquides résulte d'abord qu'il peut y avoir plusieurs espèces de *r* et de *l*, suivant la position de la langue par rapport au palais; ensuite que les liquides sont susceptibles de porter le ton, c.-à-d. de former syllabe avec d'autres consonnes, exactement comme les voyelles; ce phénomène existe dans le sanscrit, qui possède un *r* et un *l* voyelles (brefs et longs), et la linguistique en a constaté l'existence dans la langue indo-germanique. Les liquides sont encore appelées *trilles* ou *vibrantes*, à cause d'une manière particulière dont elles sont souvent prononcées, notamment *r*. L'air classé par les poumons produit comme une sorte de tremblement ou de vibration d'un organe vocal, par exemple la luette ou le bout de la langue, d'où les *r* dits *uvulaire* et *lingual*. Les liquides ont entre elles la plus grande affinité: les langues anciennes et modernes offrent de nombreux exemples de substitution de l'une à l'autre, non seulement d'idiome à idiome (skr. *prātas*, lat. *pletus*), mais dans une même langue (gr. *ροτλονος* et *κλιλονος*, lat. sulf. *aris*, *alis*). Un grand nombre de phénomènes de *dissimilation* (V. ce mot) par exemple, gr. *νεραλαργια*, à côté de *νεραλαργια*, et la prononciation enfantine *l* pour *r*, de même que la substitution de *l* à *r* dans les mots étrangers, chez les peuples qui n'ont pas cette dernière articulation, sont dus à cette affinité des liquides.

Mondry BEAUDOUIN.

LIQUIDITÉ (Matière de la) (Histoire des sciences). Dans les écrits alchimiques, le mot eau présente quatre significations: L'élément supposé, dont l'union avec les corps leur communiquerait l'état liquide, c.-à-d. l'élément liquide, à matière de la liquidité en général. — La matière particulière actuellement liquide ou liquéfiable, telle que l'eau, les métaux fusibles. — L'état actuel et statique de la substance en fusion. — Enfin l'acte dynamique de la liquéfaction en général, c.-à-d. la fusion même s'accomplissant, envisagée dans son évolution dynamique; idée congénère de la précédente. — Ces notions subtiles remontent jusqu'au *Timée* de Platon.

M. BERTHELOT.

LIQUOMÈTRE (Techn.). Instrument destiné à donner la richesse alcoolique des vins, et basé sur l'action de la capillarité. Proposé dès 1866 par M. Artur, il a été préconisé ensuite par MM. Mnsclus, Valson et Garcerie. Il est construit sur ce principe que, dans un tube capillaire, la colonne d'eau qui se forme en faisant affluer le liquide est beaucoup plus haute que celle de l'alcool pur. Dès lors, l'eau alcoolisée peut atteindre des hauteurs variables suivant les proportions relatives d'eau et d'alcool existant dans le mélange. L'opération se fait en aspirant le liquide, sans produire de bulles, et en plongeant l'appareil deux ou trois minutes dans l'eau à 45° avant de faire l'opération.

LIQUORISTE (Contrib. ind.). Les fabricants de liqueurs sont soumis aux obligations générales des fabricants de boissons, en ce qui concerne les droits de licence, de circulation, de consommation, d'entrée et de détail (V. Boissons). Ils prennent la licence de débitant ou celle de marchand en gros, suivant qu'ils préfèrent être assimilés à ceux qui exercent l'une ou l'autre de ces professions. Les liquoristes en gros, considérés comme entrepositaires, ne peuvent vendre de liqueurs en détail, ni exercer le com-

merce en gros des vins, cidres, poirés, que dans des magasins séparés de leurs ateliers de fabrication, et qui n'auront avec ceux-ci et avec les habitations voisines aucune communication que par la voie publique; mais ils peuvent faire des envois de liqueurs en toute quantité et à toute destination, au moyen d'expéditions prises au bureau de la régie. Il leur est interdit de se livrer dans leurs ateliers à la fabrication des eaux-de-vie; ils peuvent seulement rectifier les eaux-de-vie prises en charge à leur compte; ils ne peuvent faire sortir de leurs fabriques des eaux-de-vie ou esprits en nature, qu'en futailles contenant au moins 25 litres. Les liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et les eaux-de-vie existant dans leurs magasins doivent être rangés distinctement par degré et richesse alcoolique; en cas d'expédition, cette indication doit être mentionnée sur les acquits-à-caution, congés et passavants délivrés par la régie. Toute fausse indication, toute fausse déclaration relativement à la richesse alcoolique des liqueurs en bouteilles est passible d'une amende de 500 à 5,000 fr., indépendamment de la confiscation des boissons. L'introduction clandestine d'eaux-de-vie ou d'esprits chez les liquoristes donne lieu à l'application des mêmes pénalités, non seulement contre les liquoristes eux-mêmes, mais encore contre les individus qui auront sciemment fourni les eaux-de-vie et esprits. Les liquoristes marchands en gros seront tenus de payer immédiatement les droits spéciaux à l'alcool contenu dans les liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, pour toutes les quantités d'alcool reconnues manquantes dans leurs ateliers de fabrication, au delà des déductions allouées pour ouillage et coulage, lesquelles ont été fixées à 7 % par le décret du 4 déc. 1872. A Paris, la fabrication des liqueurs est libre; tous les droits de licence, de consommation, etc., sont représentés par une taxe unique de remplacement qui est de 486 fr. 25 pour l'alcool et les spiritueux.

M. CH.

BIBL.: Lois, décrets et ordonnances relatifs au régime des boissons.

LIRA (Monnaie) (V. LIVRE).

LIRA. Rivière de la région centrale de l'Afrique équatoriale, affluent de droite du haut Congo. Sa source est dans le N. du Manyima, à l'O. du Tanganyika.

LIRAC. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure; 402 hab.

LIRE (Art de). L'enseignement de la lecture est le point de départ de tous les autres, et il était naturel que l'attention des pédagogues fût appelée particulièrement sur la méthode qu'il convient d'y employer. Nous ne pouvons ici énumérer les théories diverses qui, depuis le xvii^e siècle, ont été expérimentées pour faciliter à l'enfant cette première initiation; elles se rapportent toutes à des types assez faciles à déterminer, et dont elles ne sont que des applications plus ou moins compliquées, soit qu'elles partent de la lettre pour aboutir au mot, soit qu'elles présentent d'abord le mot pour le décomposer en lettres, soit qu'elles confondent l'étude de l'écriture avec celle de la lecture. De nos jours, des perfectionnements nombreux ont été apportés à ces diverses méthodes, parmi lesquelles on conçoit aisément qu'il soit impossible de déterminer absolument la meilleure et qui, toutes, ne valent que par le plus ou moins d'habileté avec laquelle on les applique.

Il ne suffit pas d'apprendre à lire. Cette première difficulté matérielle une fois vaincue, il est indispensable d'apprendre à l'enfant comment il tirera parti de la science si modeste, mais si indispensable qu'il vient d'acquérir. Lire est un art, soit qu'on lise solitairement, soit qu'on lise à haute voix. — La pédagogie moderne s'est depuis longtemps préoccupée du bénéfice qui peut être tiré, pour le développement de l'intelligence, des lectures particulières; elle a mis en garde contre le danger des lectures hâtives, faites sans méthode, avec l'unique souci de connaître le dénouement d'une intrigue, sans cette réflexion volontaire qui force l'esprit du lecteur à suivre pas à pas la pensée de l'auteur, à en démêler l'enchaînement, à se l'approprier,

et qui lui permet seule de goûter, avec le charme du style, la rigueur du raisonnement ou la fidélité de l'analyse psychologique. L'inutilité, le danger même, de lectures mal faites, impliquent la nécessité pour les maîtres de la jeunesse de surviller très exactement et de diriger ces lectures, de telle sorte que l'enfant ne soit jamais exposé à lire des ouvrages qu'il ne peut comprendre et que, par conséquent, il lira mal. On est d'accord, d'autre part, sur le profit considérable que comportent des lectures faites avec soin, tant pour l'acquisition matérielle du savoir, ce qui n'a pas besoin d'être démontré, que pour la formation du jugement et du style. Au temps où l'étude du latin dominait, dans l'enseignement secondaire, celle du français et où le but principal proposé aux élèves était d'écrire en latin, le procédé le plus recommandé pour atteindre ce résultat était la lecture réfléchie, faite la plume à la main, du *Conciones*, et il est certain que ceux qui l'ont employée assidûment en ont tiré un très bon parti. Il n'est pas contestable que la même méthode ne puisse être appliquée, et avec un bénéfice plus rapide et plus appréciable, à l'enseignement du français, et il n'est pas nécessaire d'insister pour faire comprendre l'intérêt moral, et par suite social, qu'a une nation à développer non seulement la connaissance matérielle de la lecture, mais encore l'art de lire, c.-à-d. l'art d'en profiter.

Quant à la lecture à haute voix, elle a été pendant longtemps fort négligée, et c'est seulement depuis 1877, à la suite d'une série de conférences faites par M. Ernest Legouvé à l'École normale supérieure, qu'on s'est préoccupé de la diriger méthodiquement et d'en répandre le goût. Sans doute, quelques maîtres s'étaient jusqu'alors efforcés d'inculquer à leurs élèves combien il est nécessaire, quand on lit ou quand on récite, de montrer que l'on comprend la pensée de l'auteur; mais il n'y avait là que des exceptions, et l'élève qui se préoccupait d'observer cette judicieuse recommandation s'exposait trop souvent aux railleries de ses camarades, quelquefois au sourire de ses maîtres: presque partout la lecture et la récitation n'arrivaient, comme le disait François de Neufchâteau dans son *Discours sur la manière de lire les vers* (1774), qu'à

Dans les longs bâillements et les vapeurs mortelles
Ensevelir l'honneur des œuvres les plus belles.

Il y a là une très grosse erreur dont on est heureusement revenu, sans qu'en somme on soit encore arrivé à un résultat absolument satisfaisant. M. Ernest Legouvé n'a pas eu de peine à démontrer, — et ceux qui l'ont entendu faire lui-même la démonstration, l'ont compris mieux que personne, — qu'il est nécessaire de bien lire pour faire bien comprendre, et que souvent on comprend mieux quand on s'applique à bien lire. Dans l'enseignement, à tous ses degrés, l'art de lire est un auxiliaire dont on ne saurait se passer. Il comporte une véritable étude, même chez les natures exceptionnelles qui, inconsciemment, ont perfectionné par la réflexion leurs dons innés. Bien prononcer, articuler aussi nettement que possible, savoir respirer, observer scrupuleusement la ponctuation, faire ressortir le mot de valeur, celui qui résume l'idée d'un morceau, sont les principales règles que doit s'imposer quiconque veut bien lire; et tout le monde a besoin de bien lire. « L'étude de la lecture doit porter sur tout. Il ne s'agit pas de faire bien lire aux enfants un morceau détaché, dit M. Legouvé; il faut exiger d'eux, impérieusement, qu'ils ne récitent pas une page, qu'ils ne donnent pas une explication, qu'ils ne fassent pas une réponse, qu'ils ne lisent pas un devoir, sans observer les lois primitives de l'art de la lecture. » Il importe, en effet, de ne pas confondre la lecture, qui peut s'appliquer dans les circonstances les plus modestes de la vie du simple citoyen, et la déclamation; c'est précisément parce qu'au lieu de se borner à apprendre à lire, on a versé dans la déclamation, si facilement grotesque quand elle ne s'appuie pas sur un art exquis, qu'on a rencontré longtemps des incrédules au sujet de la nécessité d'apprendre à lire à haute voix. Ce dont il faut convaincre

les enfants, afin qu'ils conservent cette conviction toute leur vie, c'est de la clarté qui résulte d'une lecture bien faite. C'est donc un devoir pour les maîtres de lire aussi bien qu'il leur est possible, eux seuls pouvant faire la preuve de cette vérité. — L'obligation de bien lire se comprend encore mieux si l'on réfléchit au parti que l'on peut tirer des lectures à haute voix pour l'éducation populaire. Le gouvernement de 1848 l'avait bien compris lorsque, le 8 juin 1848, un arrêté d'Illipolyte Carnot institua à Paris les lectures publiques du soir, qui furent, au mois de décembre suivant, organisées aussi dans les départements. « Une lecture bien faite, disait la circulaire qui accompagnait l'arrêté, porte son commentaire avec soi. Bien lire est un mérite infiniment rare, et la part est assez belle de qui peut y atteindre. » Cette tentative mériterait d'être reprise, et au moment où la réorganisation des cours d'adultes est sur le point d'aboutir, il est à souhaiter qu'on fasse dans l'organisation nouvelle une part très large à la lecture des auteurs français de tout genre, soit que les maîtres lisent eux-mêmes, soit qu'après avoir donné l'exemple, ils fassent lire leurs élèves. On devine aisément par ces quelques considérations, qui pourraient être plus longuement développées, que l'art de lire présente plus de difficultés, et est de plus de conséquence qu'on n'est quelquefois porté à le croire. Jules GAUTIER.

BIBL. : Ernest LEGOUVÉ, *L'Art de la lecture*; Paris, 1877. — *Petit Traité de lecture à haute voix à l'usage des écoles primaires*. — *La Lecture en action*; Paris.

LIRÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux; 2,173 hab.

LIREUX (Auguste), publiciste français, né à Rouen vers 1810, mort à Bougival le 23 mars 1870. Il créa à Rouen un petit journal satirique, *l'Indiscret*, qui eut un fort grand succès et lui valut un certain nombre de duels. Il participa ensuite à la fondation de la *Patrie*, devint directeur de l'Odéon (1842), et, malgré une direction littéraire fort intelligente, déposa son bilan en 1845. Critique dramatique au *Courrier français*, au *Charivari*, au *Constitutionnel*, il se fit connaître par de virulentes attaques contre Louis-Napoléon dans la *Revue comique* et dans *l'Assemblée nationale comique* (Paris, 1850, in-4), illustrée par Cham. Arrêté le 2 déc. 1851, il fut condamné à la déportation, peine commuée, grâce à de hautes protections, en exil. Cet exil fut lui-même abrégé, et Lireux revenu en France ne s'occupa plus que d'affaires financières et dirigea le *Journal des chemins de fer* de Mirès.

LIREY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 162 hab.

LIRIODENDRON (Bot.) (V. TULIPER).

LIRIOPE (Zool.). Syn. de *Cryptoniscus*. Le nom de Liriopé, avant d'être donné à un genre de Crustacés Isopodes de la famille des Antoniscides, avait été appliqué par Lesson à un genre de Coelentérés.

LIRIOS (Ventura), peintre italien établi en Espagne au xvii^e siècle et dont le véritable nom est Bonaventura Ligli. Le duc de Béjar s'engoua de son habileté et l'amena d'Italie où il avait été l'élève de Luca Giordano. Il travailla surtout au palais de Béjar qu'il décora de fresques médiocres représentant des batailles et divers autres sujets héroïques. P. L.

LIRIS. Nom ancien du *Garigliano* (V. ce mot).

LIROCONITE (Minér.) (V. EUCHROÏTE).

LIRON. Rivière du dép. de l'Herault (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

LIRON (Dom Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Chartres le 14 nov. 1653, mort au Mans le 9 févr. 1749. On a de lui: *Singularités historiques et littéraires* (1734-40, 4 vol. in-12); *Bibliothèque chartraine* (1749, in-4); *les Aménités de la critique* (1747, 2 vol. in-12).

LIRONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 249 hab.

LIRONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 204 hab.

LIRUTI (Giovanni-Giuseppe), antiquaire italien, né à Villafreda (Frioul) vers 1740, mort en 1780. Il avait formé une collection de médailles qui était célèbre parmi ses contemporains. Ses principaux ouvrages sont : *Della Moneta propria e forestiera ch'ebbe corso nel ducato di Friuli* (Venise, 1749, in-4, réimprimée dans Argelati, *Collect. dissertat. de monetis Italiae*, t. II, p. 71); *De Servis medii ævi in Foro Julii* (Rome, 1752, in-8); *Notizie delle vite ed opere scritte da' letterati del Friuli* (Venise, 1760-80, 3 vol. in-4). M. P.

LIRY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 265 hab.

LIS. I. Botanique. — (*Lilium* Tourn.). Genre de Monocotylédones, type de la famille des Liliacées, caracté-



Lilium candidum L.

risé par un périanthe campanulé, à 6 divisions ovales-oblongues, rétrécies à leur base, par 6 étamines à filaments subulés et à anthères versatiles, par l'ovaire libre renfermant de nombreux ovules bisériés, surmonté d'un style cylindrique plus large que les étamines et terminé par un stigmate épais, trigone, enfin par le fruit, qui est une capsule trilobulaire, renfermant de nombreuses graines aplaties, marginées, ailées, albuminées. Ce sont de belles plantes herbacées, le plus souvent à bulbe cailleux, propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal. — Le *L. candidum* L. ou *Lis blanc*, originaire de l'Orient, est naturalisé dans le S. de l'Europe; on prépare avec ses fleurs une eau distillée très odorante, réputée antispasmodique; par macération avec l'huile d'olive, elles donnent l'huile de lis, préconisée contre les otalgies. Avec ses bulbes cuits sous la cendre et pilés, ou préparés des cataplasmes émoullissants et maturatifs. En Russie, on mange les bulbes du *L. Martagon* L. et au Kamtchatka ceux du *L. pomponium* L. ou *Lis Turban*. D^r L. ILX.

II. Horticulture. — Les lis se plaisent, en général, dans les bonnes terres siliceuses, perméables. Ils redoutent l'humidité prolongée autour de leurs bulbes. On les multiplie, à la fin de l'été et en automne, de caïeux détachés des bulbes, de bulbilles que produisent certaines espèces et qu'on plante à fleur de terre, de graines semées en terrines ou en pleine terre, suivant la rusticité de l'espèce, d'écaïlles séparées des bulbes et enfoncées jusqu'à leur pointe en terre un peu humide. On relève les bulbes tous les trois ou quatre ans, à la fin de l'été, et on les replante de suite à une profondeur de 40 à 20 centimètres. Plusieurs lis ont des exigences spéciales. Le *Lilium giganteum* Wall. demande une terre humide, légère, un peu tourbeuse, un léger ombrage. Les *L. superbum* Lam., *L. longiflorum* Thunb., préfèrent la terre de bruyère. Les espèces non entièrement rustiques sous le climat de Paris doivent être abritées sous une couche de feuilles. G. BOYER.

III. Archéologie. — La fleur des liliacées a été un motif de décoration très usité dès une haute antiquité, et

plusieurs fois dans l'histoire elle a reçu un caractère symbolique. C'est un motif d'ornementation fréquent dans les Indes; en Egypte, c'était le symbole de la résurrection et de la vie et l'attribut du dieu Horus; la fleur de lis est encore un motif assez fréquent dans les bronzes étrusques. Dans l'ornementation romane et au début de la période gothique, la fleur des liliacées et la fleur d'iris sont imitées dans les rinceaux sculptés, brodés et émaillés; la fleur d'iris se voit dans la volute de diverses crosses des XII^e et XIII^e siècles. La fleur de lis, interprétée architecturalement, donne les fleurons de couronnement des pyramides et pignons du XIII^e siècle; elle surmonte aussi les sceptres des rois et de la Vierge. Parfois, ces sceptres sont remplacés par un simple fleuron sans hampe tenu à la main. La vierge de Jeanne d'Evreux (orfèvrerie du XIV^e siècle) conservée au Louvre, tient même à la main une fleur de lis héraldique. Trois fleurs de lis de ce genre (rappelant celles des Étrusques) ont été déjà sculptées en 4120 sur les chapiteaux de la chapelle Saint-Aignan à Paris. Elles allaient devenir l'emblème des rois de France, lorsque vers 1280 l'usage des armoiries fut régularisé. Du blason, la fleur de lis repassa avec sa forme plus stylisée dans la décoration pure où le blason l'avait prise. Sous Louis VIII, les fleurs de lis de France et les tours de Castille disposées en alternance devinrent un motif de décoration que les artistes du temps de saint Louis reproduisirent à profusion, et ce motif plut tellement que l'usage en survécut longtemps à Blanche de Castille et à Louis IX. De même, sous Louis XII, on fit des semis alternés de fleurs de lis et de vair de Bretagne (châteaux de Blois et de Gaillon, etc.).

Chez les chrétiens, le lis, traité d'une façon plus naturaliste, symbolise la pureté. La vierge Marie l'a pour attribut; depuis le XIII^e siècle, et surtout au XV^e en France, en Italie et en Allemagne, un lis en fleur planté dans un vase élégant, figure près d'elle dans la scène de l'Annonciation. Ce symbolisme est d'origine hébraïque: il vient de la comparaison biblique *lilium inter spinas* qui a été appliquée à la mère du Christ. La *Légende dorée* rapporte que saint Joseph fut choisi pour époux de Marie parce que le bâton qu'il tenait s'était mis à se couvrir de fleurs miraculeusement; aussi les iconographes lui ont-ils donné pour attribut un bâton d'où naissent des fleurs. De nos jours, et par ignorance de cette légende, on l'a transformé en une tige de lis. D'autres saints, comme saint Antoine de Padoue et saint Stanislas Kotzka, ont reçu cet attribut exprimant leur pureté. C. ENLART.

IV. Art héraldique. — FLEUR DE LIS. — Figure artificielle, très connue en armoiries. Au point de vue héraldique, son emploi ne date que du XII^e siècle et, dans le suivant, il prend une extension considérable: chacun veut meubler sonécu d'une pièce empruntée à l'écu de France qui



Moyen âge.



XVII^e siècle.



XVIII^e et XIX^e siècles.

était alors d'azur, semé de fleurs de lis d'or; mais, après qu'en févr. 1376, le roi Charles V eut réglé que les rois de France porteraient désormais d'azur, à trois fleurs de lis d'or, cet emblème demeura à peu près à l'usage exclusif des souverains qui le concédèrent parfois à des membres de hautes et puissantes familles en possession du droit de haute justice; il devint aussi la marque de certains offices remplis auprès des rois, ou rappela des fonctions de haute judicature. Etre assis sur les fleurs de lis se disait, aux siècles passés, des membres des cours supérieures, parce que, avant la Révolution, leurs sièges étaient fleurdelisés, c.-à-d. couverts de fleurs de lis brodées sur la tapisserie. Plusieurs villes,

dités villes du domaine public, furent aussi autorisées à porter des fleurs de lis dans leurs armes : Saint-Quentin, par exemple ; d'autres telles que Perpignan, Béziers, Angoulême, Niort, Rochefort, reçurent, à titres divers, le droit de meubler leur écu d'une ou plusieurs armoiries ; enfin les cités qui avaient le privilège d'être représentées par leurs maires au sacre des rois de France portaient dans leurs armes un chef d'azur, à trois fleurs de lis d'or, ou semé de fleurs de lis d'or qu'on appelait chef de France. En 1821, on rendit ou accorda ce droit à quarante villes. Paris, en 1472, portait un chef semé de fleurs de lis. Par la suite des temps, nombre de familles, soit en raison d'une descendance plus ou moins fondée, soit par un motif quelconque, avaient fini par introduire une ou plu-



Contre-scel du sceau de Philippe III.



Variété de fleur de lis de 1250.

sieurs fleurs de lis dans leurs armes. Pour faire cesser cet abus, un arrêt du 5 mars 1697, défendit d'enregistrer à l'armorial des fleurs de lis d'or, sur fond d'azur, à moins que les demandeurs ne justifiasent de titres réels ou d'autorisations valables. Or les personnages qui en portaient se contentèrent de ne pas présenter leur écu à l'enregistrement, quelques autres surent se rendre les commissaires enregistreurs favorables et l'abus demeura. On rencontre un grand nombre d'écus en Angleterre et en Allemagne, avec fleurs de lis de couleurs diverses ; on en voit aussi, mais en plus petit nombre, en Autriche, en Hollande, en Espagne, en Portugal, en Suède, en Bavière, en Suisse et en Saxe. La forme de cette figure a souvent varié. Pendant tout le moyen âge, elle est mince et allongée ; dans la seconde moitié du xv^e siècle, sa partie supérieure a un peu la forme d'une arme de combat. Au xvii^e, le dessin en est élégant, mais au xviii^e, elle devient épaisse, lourde, ramassée ; c'est ce type qu'on retrouve sous la Restauration. Parfois elle est représentée seulement dans sa partie supérieure, le bas ne paraissant pas, on la dit alors : *fleur de lis au pied coupé* ou *au pied nourri* ; celle qui a des boutons entre ses pétales est *florencée*. Comme la plupart des autres pièces du blason, la fleur de lis peut être de métal ou d'émail ; elle est pièce principale ou d'accompagnement. On la voit souvent charger une autre pièce.

LIS DE JARDIN. — Figure des corps naturels qu'il ne faut pas confondre avec la fleur de lis ; c'est la plante ornée de sa fleur, telle qu'on la cultive dans les jardins.

ORDRE DU LIS. — Créé dans les Etats romains en 1546 par le pape Paul III, il était à la fois religieux et militaire, les membres s'engageant à défendre le patrimoine de Saint-Pierre contre les ennemis de l'Eglise. Son nom lui venait d'une fleur de lis qui figurait sur son insigne ; il fut confirmé en 1556 par le pape Paul IV, qui le plaça au premier rang des ordres de l'Italie, ce qui n'empêcha pas que quelques années plus tard, l'ordre du Lis avait disparu.

ORDRE DU LIS. — Le 2 mars 1814, le comte d'Artois fit distribuer à la garde nationale parisienne des rubans blancs moirés qu'on attachait sur la poitrine ; le 2 avr. suivant, on ajouta au ruban une fleur de lis d'argent, et un brevet était remis au titulaire de l'insigne. Le 9 mai, on autorisa les troupes passées en revue à surmonter la fleur de lis d'une couronne royale ; une ordonnance royale du 5 août 1814 prescrivit d'ajouter au ruban de la garde nationale un liséré bleu ; enfin le 15 avr. 1816, une ordonnance royale trans-

forma la décoration en ordre, et la fleur de lis fut remplacée par une croix émaillée de bleu et de blanc à cinq pointes ; elle se portait suspendue à un ruban partagé en trois parties : bleu, blanc et bleu. La révolution de 1830 abolit l'ordre.

II. GOURDON DE GENUILLAC.

V. Zoologie. — LIS DE MER (V. EUCRINOÏDES).

LISAGE. I. TISSAGE. — Le lisage est une opération préparatoire du montage des métiers à tisser travaillant au moyen de mécaniques Jacquard (V. ce mot) et qui consiste à exécuter à la main, d'après les données de la *mise en carte*, un rapport complet du tissu qui devra être exécuté. La chaîne dont on se sert est constituée par des cordes (petites ficelles fines et très solides), en nombre égal à celui des fils contenus dans le rapport chaîne (V. TISSAGE), et tendues les unes à côté des autres dans un châssis vertical. L'ouvrier liseur placé devant cette chaîne et ayant sous ses yeux la mise en carte, suit successivement chacune de ses lignes horizontales qui figurent les duites du tissu, et à mesure qu'il avance, recueille devant sa main gauche les cordes de cette chaîne (souvent appelée *semple*) qui représentent les fils qui devront être levés par-dessus la duite, tandis qu'il laisse échapper derrière cette même main celles que la mise en carte indique comme devant rester baissées sous cette duite ; il passe alors, dans l'ouverture que maintient sa main, une petite corde ou *embarbe* qui simule la duite. Lorsque toutes les duites du rapport trame ont été lues de cette manière, les unes après les autres, l'entrelacement des fils et des duites qui devra exister dans le tissu se trouve exactement reproduit dans le *semple*, qui est prêt à servir à effectuer le perçage ou *piquage* des cartons (V. JACQUARD). Les machines à piquer, telles qu'on les construit actuellement sous le nom de *piquages accélérés*, se composent essentiellement d'une matrice, constituée par une plaque horizontale d'acier, sur laquelle on peut placer un carton, dont la position se trouve exactement déterminée par des repères. Cette matrice est percée de tous les trous que comporte le carton qui devrait faire lever tous les crochets de la mécanique Jacquard ; elle est guidée par les bâtis de la machine et actionnée par un système de leviers, qui permet de la relever contre la face inférieure d'une boîte invariablement fixée aux bâtis. Sur cette face sont établis, en regard des trous qui devront exister dans tous les cartons (trous de repère et trous d'enlèvement), des poinçons fixes qui, lorsqu'on relève la matrice, pénètrent exactement dans ses trous ; les poinçons, au contraire, qui correspondent aux trous des aiguilles, sont mobiles dans la boîte, pouvant y être relevés, de manière à ce qu'ils ne dépassent pas la plaque qui forme le fond de cette boîte, ou bien être abaissés, et faire saillie au-dessous de cette plaque qui, pour cela, est percée de trous qui correspondent très exactement à la matrice. Un peigne, formé de lames qui traversent la boîte entre les rangées de poinçons, permet d'immobiliser tous ces poinçons à la fois dans l'une ou l'autre de leurs positions, les uns relevés et les autres abaissés. Au sommet de chacun de ces poinçons (dont le nombre est égal à celui des crochets de la mécanique Jacquard, et aussi à celui des cordes du *semple*), se trouve attachée une corde, qui, après avoir passé sur l'un des galets de renvoi que renferme un cadre (ou *cassin*) disposé vers le haut de la machine, se trouve chargée par un plomb, plus lourd que le poinçon, et dont l'action relève ainsi ce poinçon dans l'intérieur de la boîte. A chaque plomb se trouve en outre reliée une autre corde qui, après avoir passé sur un galet d'un second *cassin*, se termine par un crochet auquel on accroche l'une des cordes du *semple*. Si l'on vient à tirer cette corde on soulève le plomb, et le poinçon correspondant ne se trouvant plus équilibré s'abaisse et fait saillie sous la boîte, tandis qu'il se relève lorsque l'on cesse d'agir sur elle. Au moyen d'une disposition très ingénieuse l'on peut accrocher rapidement et sans crainte d'erreurs toutes les cordes du *semple* à ces différents crochets. Les choses étant ainsi disposées, on voit que chacune des cordes est directement en relation avec

l'un des poinçons de la boîte et cela dans un ordre bien déterminé ; si alors on tire à soi la première embarbe par ses deux extrémités on amène toutes les cordes qui la recouvrent ; en saisissant ces cordes et en les tirant toutes ensemble de haut en bas on oblige tous les poinçons qui leur correspondent à faire saillie sous la boîte, tandis que tous les autres restent relevés. Au moyen du peigne on immobilise tous les poinçons dans ces positions, et en plaçant alors un carton, préalablement coupé aux dimensions voulues, sur la matrice, il suffit de donner un coup de levier pour que ce carton se trouve percé à la fois, par les poinçons qui font saillie sous la boîte, de tous les trous qu'il comporte. Il faut deux ouvriers pour conduire la machine ; le premier, placé en arrière devant la semple, effectue le tirage des cordes, en enlevant chaque embarbe après qu'il s'en est servi ; il remplace le *livreur de lats* des anciens métiers ; le second ouvrier, devant la machine, y dispose les cartons, et manœuvre le peigne et les leviers.

Quelque compliquées que paraissent ces opérations, elles permettent d'agir beaucoup plus rapidement qu'on ne pourrait le faire en effectuant directement le percage des cartons. Dans bien des cas, du reste, des simplifications peuvent se présenter, comme pour les damas et damassés par exemple (V. TISSAGE), ou les entrelacements des fils sont produits par des lisses, et où la mécanique Jaesquard n'intervient que pour déterminer la forme et la répartition des dessins.

Plusieurs inventeurs se sont préoccupés de supprimer le lisage proprement dit, en établissant électriquement la relation entre les indications de la mise en carte et les poinçons de la machine à piquer, mais aucun de leurs procédés, quelque ingénieux qu'ils fussent, n'ont été adoptés par la pratique, qui a continué à trouver plus avantageux les procédés que nous venons de décrire. P. GOGUEL.

II. TEINTURE. — Opération qui consiste à poser par les deux bouts, sur les bords longitudinaux de la barque de teinture, les bâtons de lise qui soutiennent les matreaux de soie, à les faire aller et venir rapidement dans le bain, et à retourner la soie sur lesdits bâtons. Cette opération faite à la main ou à la mécanique est capitale. A la main, elle doit toujours être faite à fond, e.-à-d. qu'à chaque lisage, la partie inférieure plongée dans le bain doit devenir la partie supérieure ; à la mécanique, ce qui est le cas le plus rare, les soies doivent être tendues et étalées sur les cylindres liseurs, qui alors remplacent les bâtons. On peut dire que d'un mauvais lisage dépend la plus grande formation des bouts, facilitée d'ailleurs pour les nœuds des contremarques nécessaires pour distinguer les divers matreaux les uns des autres. C'est pour faciliter un bon lisage que, de temps en temps, il est indispensable de faire le dressage des soies ou arrangement des flottes dans un état convenable. L. K.

LISAINE. Rivière de France (V. SAÔNE [Haute-] et FRANCO-ALLEMANDE [Guerre], t. XVIII, p. 29).

LISANT. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de CIVRAY ; 778 hab.

LISBONINE ou MOEDA d'OR. Ancienne monnaie d'or du Portugal, pesant 10^{gr}73 au titre de 0,917, et valant 33 fr. 81.

LISBONNE (portugais *Lisboa*). Capitale du Portugal, ch.-l. de la prov. d'Estremadura, sur la r. dr. de l'estuaire du Tage ; 212,297 hab. Elle est située par 38°42'24" lat. N. et 14° 23'33" long. O., à 45 kil. de l'Océan, au point où l'estuaire, après s'être élargi jusqu'à 8 kil. pour former la rade de Lisbonne ou mer de Paille, se rétrécit en un canal de 2 à 3 kil. de large et de 30 m. de profondeur. C'est une des places maritimes les plus belles du globe. La ville se déploie sur une longueur de 5 kil. le long du littoral en amphithéâtre, escaladant les collines riveraines. On en compte trois grandes et quatre petites ; la plus haute s'appelle Estrella ou Buenos Ayres. Du haut de ces collines ou de la mer, l'aspect est comparable à celui de Constantinople ou de Naples. La ville se divise en trois quar-

tières (*bairros*) : la vieille ville (*Alfama*) à l'E., la ville neuve au centre, le quartier de l'O., dit *Alcantara* à cause du pont du ruisseau qui le sépare de Belem. Sur les collines du N. se développe le quartier haut (*Bairro alto*) ; enfin on en construit un autre sur la plage enlevée au fleuve derrière un nouveau quai. Lisbonne se complète par ses faubourgs dont deux sont très considérables, *Belem* et *Olivares*. Avec les faubourgs, le nombre des collines passe de sept à quatorze. L'aspect général est extrêmement pittoresque, grâce à l'admirable végétation des hauteurs environnantes, aux vieilles tours, aux palais, aux églises à coupoles, aux *azulejos*, plaques de faïence vernissée qui revêtent la plupart des maisons. Le centre de la ville est la terrasse du palais ou place du Commerce, bordée au S. par le Tage, des autres côtés par des arcades derrière lesquelles s'élèvent une série d'édifices publics : ministères de la justice, du commerce, des affaires étrangères, tribunal de commerce, bourse, etc. ; au milieu est la statue en bronze de José 1^{er} ; à l'entrée de la rue Auguste, un arc de triomphe achevé en 1873. Au N. de la place du Commerce s'étend le quartier neuf rebâti après le tremblement de terre de 1755 selon les ordres de Pombal, avec ses rues quadrangulaires. Quatre rues perpendiculaires au fleuve la réunissent au N. à la place do Rocio (statue de dom Pedro IV) ; en bordure de celle-ci, le théâtre de Dona Maria II a remplacé le palais de l'Inquisition. De ces quatre rues, les deux plus remarquables sont les rues Aurea et da Prata, avec leurs boutiques de bijoutiers. De la place do Rocio (près de laquelle est la place du Marché ou da Figueira) s'élève vers le N. une grande rue qui passe auprès des ruines de l'église de la Victoire (do Vencimento), prend le nom de Chiado, la promenade favorite des élégants, et aboutit au square (*largo*) de Camoens. — A l'E. de la place du Commerce s'étend le vieux Lisbonne avec ses rues étroites et irrégulières ; cette région du Monte di Castello a été épargnée par le tremblement de terre ; elle entoure la citadelle São Jorge ; on y retrouve les ruines de plusieurs palais et des vieilles fortifications. Une magnifique promenade conduit à Belem.

Les principaux monuments sont les couvents et les églises. Les couvents, aujourd'hui sécularisés, sont de massifs palais d'aspect imposant, couronnant les collines. La cathédrale ou église patriarcale a encore la façade et son chœur gothiques ; le reste est moderne ; l'église du Sacré-Cœur ou d'Estrella a une belle coupole de marbre blanc ; l'église São Roque renferme une chapelle (de João Baptista) construite à Rome (1746) et apportée ici ; elle contient aussi de superbes mosaïques italiennes ; l'église gothique do Carmo est en ruine ; l'église des Carmélites, en marbre blanc, a coûté plus de 30 millions de fr. ; l'église du couvent de Saint-Vincent de Flore renferme les sépultures de la maison royale de Bragança et de nombreuses illustrations ; dans le couvent contigu réside le cardinal-patriarche. Le couvent des hiéronymites de Belem fondé par Emmanuel le Grand (1499) est bâti en style gothique mélangé d'éléments mauresques et de la Renaissance ; il renferme un magnifique cloître. L'ancien couvent de Nossa Senhora das Necessidades est remarquable par ses œuvres d'art, ses jardins et ses fontaines. Au-dessus du faubourg de Belem s'élève le palais royal d'Ajuda, d'aspect imposant ; autour est un magnifique jardin botanique. L'ancien couvent de São Bento sert de palais aux Cortès et abrite les archives. Au bord du Tage et à l'extrémité O. du faubourg de Belem s'élèvent les constructions de la tour de Belem, carré massif de 35 m. de côté, flanqué aux angles de tourelles gothiques et abritant un télégraphe et une batterie qui défend l'entrée du port. Parmi les monuments, il convient de citer les aqueducs. Celui des Agoas Livres, construit de 1713 à 1732 et qui résista au tremblement de terre, amène de 18 kil. les eaux des sources de Bellas ; il franchit le val de l'Alcantara sur 33 arches, celle du milieu mesurant 75 m. de haut sur 35 d'ouverture. Le nouvel aqueduc (1880) amène les eaux de la source de l'Alirella,

La population est fort mélangée : beaucoup de nègres et | les gros travaux (porteurs d'eau, hommes de peine, etc.),
de gens de couleur, plus de 30,000 Galiciens qui font tous | des négociants anglais, français, espagnols, etc. L'indus-

LISBONNE



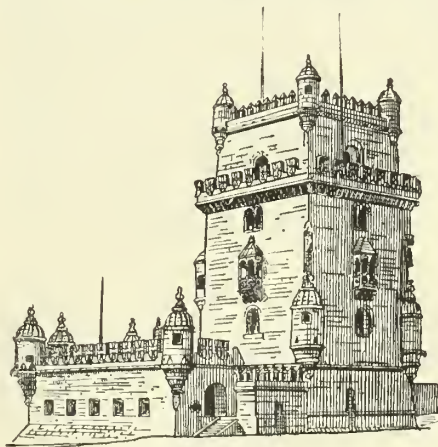
Arch. Archivo Real.
A.S. Académie des sciences.
B. Bourse. Douane.
Bi. Bibliothèque nationale.
C. La Camara, sur la Praça do Municipio.
C.G. Couvent de Graça.
C.S.J. Castello S. Jorge et fort d'Almada.

J.E. Jardin d'Estrella.
M. Intendance et arsenal de la Marine.
Mu. Musées (palais Pombal).
N. Palais des Necessidades.
P. Postes et télégraphes.
P.C. Praça do Commercio.
P.R. Praça dos Romulares.
S. La Sé (cathédrale).
S.A. Eglise Santo Antonio.

S.C. Eglise S. Cœur-de-Jésus.
S.L. — S. Louis.
S.R. — S. Roch.
T.D.M. Théâtre Dona Maria et Praça do Rocio.
T.P.R. Théâtre Principe Real.
Tr. Ave de Triomphe.
T.S.C. Théâtre S. Carlos.
T.Fr. — da Trindade.

trie est assez active pour les ouvrages de luxe en or et en argent, étoffes ou bijoux. Il existe aussi à Lisbonne et aux environs des filatures et tissages de coton, de laine, de chanvre et de soie, des forges, une raffinerie de sucre, des fabriques de produits chimiques, d'instruments de musique; on confectionne beaucoup de souliers et de chapeaux pour l'exportation, des savons, de la coutellerie, etc. L'arsenal de la marine et la corderie royale occupent un millier d'ouvriers; la manufacture de tabac près du double. Lisbonne est avant tout un port de mer, bien que son importance ait singulièrement diminué depuis le xvi^e siècle. Le mouvement y atteint 5 à 6,000 navires et 4 millions de tonnes (entrées et sorties). C'est une escale habituelle pour les navires qui vont d'Europe dans l'Amérique du Sud ou en Afrique. Les pavillons anglais, allemand, français sont plus représentés que le portugais. On importe des céréales, des cotonnades, du sucre, de la morue, de la houille, du bois, du tabac, du café, du pétrole pour 125 millions de fr.; on exporte pour 90 millions de vins, de poissons, de bétail, d'huile, de sel, de fruits, etc. Le transit a beaucoup décliné. Des services réguliers relient Lisbonne au Havre, à Bordeaux, Hambourg, Brême, Londres, Southampton. Liverpool, aux ports brésiliens, argentins, des colonies françaises et portugaises d'Afrique. Des chemins de fer l'unissent à Beja, Evora, Setubal, Oporto et à l'Espagne.

Lisbonne est le siège des principales autorités du Portugal : roi, parlement, tribunaux supérieurs, patriarche,



Tour hispano-arabe de Bélem.

chefs militaires et marins; de l'Académie des sciences, de la Société des beaux-arts, de l'Académie de géographie,

d'un observatoire, de cinq théâtres, d'un conservatoire musical et dramatique, d'une école navale, d'une école militaire, d'une école agronomique, d'une école de commerce, de deux écoles normales, d'une école polytechnique calquée sur celle de Paris et comptant 200 élèves, d'une école de médecine, d'une école des beaux-arts, etc. La bibliothèque renferme 150,000 volumes et 10,000 manuscrits, le cabinet des médailles 25,000 pièces. La ville est défendue par une ligne de forts.

HISTOIRE. — Lisbonne est l'antique *Olisippo*, capitale des Lusitaniens. Les érudits du moyen âge y retrouvèrent le nom d'Ulysse ou d'Elisa, petit-fils de Japhet, ou le Phénicien Alis-ubbo. Municipe romain, elle s'appela *Felicitas Julia*, redevint

sous les Goths *Olissipona*. Les Arabes l'appelèrent *Al Oshbana*. Au x^e siècle Ordono III de Léon la détruisit. Rebâtie, elle fut prise par Henri, repérée et définitivement conquise par Alphonse 1^{er} avec l'aide des croisés français (1147). Le pape Eugène III y établit un évêché. Au xiv^e siècle sa prospérité grandit malgré le tremblement de terre de 1344 et la peste de 1348. Henri II de Castille s'en empara en 1373, mais en 1384 elle repoussa les Castillans. Ce fut,

dans la première moitié du xvi^e siècle, la première place commerciale du monde. Elle déclina sous la domination espagnole, quand le duc d'Albe s'en fut rendu maître (1580), signalant la conquête par de cruelles exécutions. L'Armada en partit en 1588. En 1640, elle chassa les Espagnols et redevint capitale des Bragance auxquels le *traité de Lisbonne* (13 fevr. 1668) garantit leur royaume. Le 1^{er} janv. 1755 un effroyable tremblement de terre en démolit les deux tiers et fit périr 30,000 habitants. Pombal la fit rebâter. Les Français l'occupèrent en nov. 1807, mais le 30 août 1808 les Anglais y prirent pied et en firent le noyau des formidables retranchements qui arrêtèrent Masséna. Depuis, Lisbonne fut le théâtre des principaux événements de l'histoire du Portugal (V. cet art.). C'est la patrie d'Albuquerque, peut-être de Camoens, de F. Manuel de Melo, d'Ant. Vieira, des deux Almeida, de Manoel do Nascimento. A.-M. B.

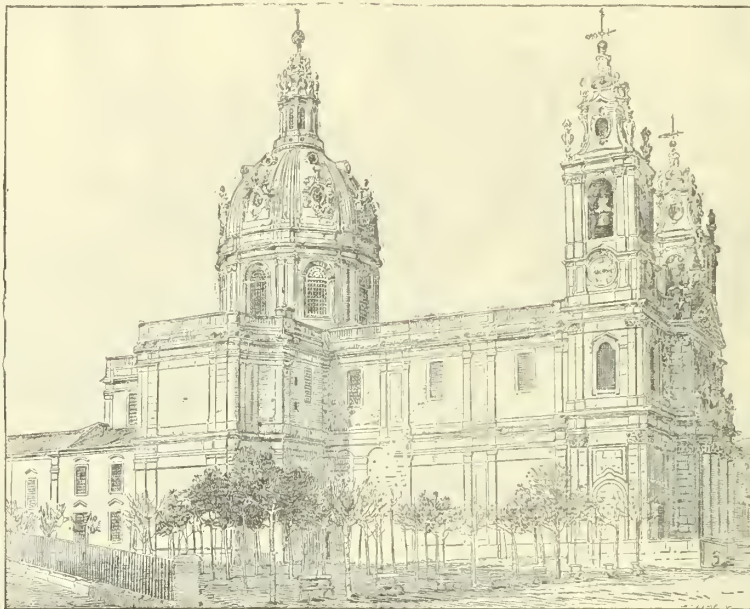
BIBL. : BAPTISTA DE CASTRO, *Mappa de Portugal*, t. II. — MACEDO, *Guide to Lisbon*; Londres, 1875.

LISBONNE (Eugène), homme politique français, né à Nyons (Drôme) le 2 août 1818, mort à Montpellier le 6 fevr. 1891. Avocat à Montpellier sous le gouvernement de Juillet, procureur de la République à Béziers après le 24 fevr., révoqué après le 10 déc. 1848, déporté sans jugement après le 2 déc. 1851, il reparut sous Napoléon III dans le ch.-l. de l'Hérault, y prit une part très active aux luttes du parti républicain contre l'Empire, fut préfet de ce département après la révolution du 4 sept. jusqu'au 23 avr. 1871, y lutta ensuite de toutes ses forces contre le gouvernement de l'ordre moral et fut, le 20 fevr.

1876, envoyé par la deuxième circonscription de Montpellier à la Chambre des députés, où il se signala comme un des chefs de l'Union républicaine. Réélu après la crise du 16 mai (14 oct. 1877), il soutint comme rapporteur et fit voter le projet de loi qui établit en France la liberté à peu près absolue de la presse (1881). Écarté de la vie publique par les élections du 21 août 1881, il y reentra comme sénateur de l'Hérault le 5 janv. 1888 et attacha son nom à un projet de loi restrictif de celui de 1881, qu'il fit adopter au Luxembourg, mais qui fut repoussé au Palais-Bourbon.

LISBONNE (Maxime), révolutionnaire français, né à Paris en 1839. Entré dans la marine comme novice à seize ans, il combattit en Crimée, passa dans les chasseurs à

pied, puis les zouaves, fit campagne en Italie et en Syrie; envoyé aux compagnies de discipline, il fut gracié pour s'être signalé par sa bravoure à l'incendie de l'hôpital d'Orléansville et fut libéré du service en 1864. Il dirigea, de 1865 à 1868, le petit théâtre des Folies-Saint-Antoine, devint courtier d'assurances. Lors du siège de Paris, il fut capitaine du 24^e bataillon de la garde nationale, puis lieutenant dans un bataillon de marche. Membre du Comité central de la



Eglise du Sacré-Cœur ou d'Estrela, à Lisbonne.

garde nationale, il prit une part active à l'insurrection du 18 mars 1871, s'empara de la caserne des Minimes le 21, fut nommé colonel, se battit vaillamment à Issy, à Vaugirard (18-20 mai), sur les barricades de la rue Vavin et du Château-d'Eau où il fut blessé. Le 3^e conseil de guerre le condamna à mort (5 dec. 1871); ce jugement fut cassé, mais le 5^e conseil de guerre condamna de nouveau Lisbonne à la peine de mort (5 juin 1872) qui fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité (18 sept.). A son retour de la Nouvelle-Calédonie, il dirigea les Bouffes-du-Nord, puis fonda successivement plusieurs cabarets humoristiques : la *Taverne du baigne*, les *Frites révolutionnaires*, le *Casino des concierges*, etc. A.-M. B.

LISBOURG. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Fernoise, cant. d'Heuchin; 912 hab.

LISCH (Georg-Christian-Friedrich), historien et archéologue allemand, né à Altstrelitz le 29 mars 1801, mort à Schwerin le 22 sept. 1883. Après avoir étudié à Rostock et à Berlin, il devint en 1834 archiviste à Schwerin, y fonda la société mecklembourgeoise d'histoire et d'archéologie, puis créa en 1848 l'association générale des sociétés allemandes du même genre, qui tint en 1852 sa première session à Dresde, et provoqua la fondation du Musée germanique de Nuremberg. Il fut alors nommé conservateur des monuments historiques et artistiques du Mecklembourg. Nous citerons parmi ses écrits : *Histoire des familles de Malsan* (Schwerin, 1842-53, 4 vol.), de *Hahn* (1844-56, 4 vol.), de *Wertzén* (1847-66, 3 vol.), de *Behr* (1860-68, 4 vol.), puis une *Histoire de l'im-*

primerie en Mecklembourg jusqu'en 1540 (1839), et un ouvrage sur les *Habitations palafittes* (1865-67, 2 part.) dans la même région. J. GOURDAULT.

LISCH (Jean-Juste-Gustave), architecte français, né à Alençon en 1828. Élève de Vaudoyer et de Henri Labrousse, M. Juste Lisch, qui fut de bonne heure attaché à la commission des monuments historiques, dont il est aujourd'hui inspecteur général, et à l'administration des édifices diocésains, dont il est aujourd'hui architecte pour le diocèse de Luçon, a dirigé pour ces deux services d'importants travaux parmi lesquels la restauration des églises de Benoit-sur-Loire, de Ferrières et de Germiny (Loiret); de la maison de Diane de Poitiers, à Orléans; de l'hôtel de ville de La Rochelle, de la cathédrale d'Amiens et du château de Pierrefonds (où il succéda à Viollet-le-Duc); du palais de justice de Dijon et des arènes de Lutèce (amphithéâtre gallo-romain de la rue Monge mis à jour et relevé par Ruprich-Robert), etc. On doit de plus à M. Lisch des travaux à l'évêché de Luçon, l'agrandissement du séminaire de ce diocèse et la sacristie de la cathédrale d'Angoulême, l'École normale d'Aurillac, la partie ancienne de l'École de commerce, avenue Trudaine, à Paris; les docks de la Chambre de commerce à la Douane, près du canal Saint-Martin, et la nouvelle façade de cette Chambre de commerce sur la rue Notre-Dame-des-Victoires; les couvents des Dames des Oiseaux à Issy et des Dames Augustines à Fontainebleau; la gare du Champ de Mars à Paris et la nouvelle gare du Havre pour la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et enfin les agrandissements considérables, les nouveaux bâtiments et la façade de la gare de l'Ouest sur la rue Saint-Lazare, ainsi que l'hôtel Terminus. M. Lisch est architecte des bâtiments civils pour l'hospice des Quinze-Vingts et membre du conseil général des bâtiments civils.

Son fils, *Antoine-Justin-Georges*, né à Bois-Guillaume (Seine-Inférieure) en 1869, est élève de 1^{re} classe de l'École des beaux-arts, et un de ses gendres, M. Lucien Lefort, est architecte en chef du dép. de la Seine-Inférieure où il a construit les Écoles normales de Rouen et restauré le magnifique palais de justice de cette ville. Ch. LUCAS.

LISCOW (Christian-Ludwig), écrivain satirique allemand, né à Wittenburg (Mecklembourg-Schwerin) le 29 avr. 1701, mort à Beig, près d'Eilenburg, le 30 oct. 1760. Fils d'un pasteur, il s'adonna à l'enseignement libre et se fit remarquer par ses satires contre Manzel, professeur à Rosstock (1726) et le magistrat clérical Sievers, à Lubbeck (1729 et suiv.). Il entra au service du duc Karl-Léopold de Mecklembourg, chassé de ses États, puis du comte Danekelmann, ambassadeur prussien à Francfort (1740) et du comte Brühl à Dresde (1744). Ses intrigues le firent partout congédier. Ses satires ne visent que des personnages secondaires et sont toujours individuelles, mais très vivantes, de style net et correct, et attestent une remarquable liberté de pensée; citons: *Ueber die Notwendigkeit etender Skribenten*; *Scudschreiben über eine gefrorne Fensterscheibe*; *Briantes der jüngere*. Il les a réunies (Hambourg, 1739); Muehler les a rééditées (Berlin, 1806, 3 vol.). A.-M. B.

BIBL. : HELBIG, C.-L. *Liscow*; Dresde, 1844. — LISCH, *Liscows Leben*; Schwerin, 1845. — LITZMANN, *Liscow in seiner litterarischen Laufbahn*; Hambourg, 1883.

LISERON (*Convolvulus* L.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, type de la famille des Convolvulacées, composé d'espèces herbacées ou sous-frutescentes, souvent sarmenteuses et grimpantes, répandues dans toutes les régions du globe. De l'ancien genre linnéen on a détaché un grand nombre d'espèces; tel qu'il est constitué aujourd'hui, il a pour caractères: sépales au nombre de 5; corolle campanulée; 5 étamines ordinairement incluses; 4 style surmonté de deux stigmates linéaires; ovaire biloculaire avec 2 ovules dans chaque loge; capsule biloculaire, indéhiscence, renfermant 1 à 2 graines. Les espèces principales sont: *C. Scammonia* L., répandu en Orient, Grèce et Syrie, et qui fournit la gomme-résine connue sous le nom de *Scammo-*

née (V. ce mot); *C. arvensis* L., ou *Petit Liseron*, *Clochette des champs*, abondant en Europe, dans les champs et sur le bord des chemins; sa racine est purgative; *C. althavoides* L., espèce méditerranéenne; la teinture alcoolique de sa racine est un purgatif doux (Loiselcur-Deslong-champs), etc. — Plusieurs autres espèces, la plupart médicinales, sont rapportées à d'autres genres: le *C. Batatas* L. et le *C. edulis* T. sont devenus le *Batatas edulis* Choisy; le *C. sepium* L. ou *Grand Liseron*, et le *C. Soldanella* L. ou *Chou de mer* font partie du genre *Calystegia* R. Br.; le *C. Nil* L., ou *Kaladana* est un *Pharbitis* Choisy; le *C. scoparius* L., qui fournit une partie du bois de Rhodes, est devenu le *Rhodoriza scoparia* Webb.; le *C. pennatus* Desp. est le *Quamoclit vulgaris* Choisy; le *C. corymbosus* L., *C. brasiliensis* L., *C. gemellus* Burm., *C. Jalapa* Schiede, *C. panduratus* L., *C. turpethum* L., etc., sont des *Ipomœa* L. ou des *Exogonium* Choisy (V. BATATAS, EXOGONIUM, IPOMŒA, CALYSTEGIA, JALAP, PHARBITIS, QUAMOCLIT, RHODORIZA). Dr L. Hn.

LISETTE (Entom.). Nom vulgaire par lequel les agriculteurs désignent plusieurs espèces de Charançons à long bec qui s'attaquent aux feuilles des arbres. Ce nom convient surtout aux Rhynchites.

LISEUR (V. LISAGE).

LISEUSE (Ameubl.). Petite table à plusieurs étages disposée de façon à recevoir les livres et à faciliter la lecture. On en connaît de l'époque de Louis XVI, qui se composent d'un petit plateau rond, supporté par une tige à crénaillère que l'on plaçait auprès du lit ou du foyer. — On appelle aussi *liseuses* des petites étagères portatives à plusieurs casiers, renfermant des volumes et pivotant sur une base triangulaire. — On donne également ce nom à un coupe-papier en bois, en ivoire ou en métal, muni d'un crochet pour marquer la page où le lecteur est resté.

LISFRANC (Jacques), chirurgien français, né à Saint-Paul (Loire) le 2 avr. 1790, mort à Paris le 13 mai 1847. Il entra au service de santé militaire en 1813, mais fut licencié en 1814 et revint à Paris faire des cours de chirurgie et de médecine opératoire. Nommé en 1818 chirurgien des hôpitaux, en 1824 agrégé à la faculté, il devint membre de l'Académie de médecine dès sa fondation. La chirurgie lui doit plusieurs procédés opératoires. D'un caractère très violent, il a eu une ardente polémique avec Dupuytren. — Ouvrages principaux: *Mémoire sur l'articulation du pied dans son articulation tarso-métatarsienne* (Paris, 1815, in-8); *Nouvelle Méthode opératoire pour l'amputation du pied* (Paris, 1815, in-8); *Clinique chirurgicale de l'hôpital de la Pitié* (Paris, 1841-43, 3 vol. in-8); *Précis de médecine opératoire* (Paris, 1846-47, 3 vol. in-8), etc., sans compter les mémoires sur la désarticulation scapulo-humérale, les désarticulations en général, l'ablation du cancer du rectum par un nouveau procédé, l'amputation du col de l'utérus, dont il a peut-être abusé, etc. Dr L. Hn.

LISIANTHE (*Lisianthus* Aubl.) (Bot.). Genre de Gentianacées, composé d'herbes ou d'arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale. Les Lisianthes ont les feuilles opposées, les fleurs généralement bleues ou rouges, formant des cymes lâches, dichotomes. Le calice a 5 divisions; la corolle est infundibuliforme ou hypocratéiforme et porte sur son tube 5 étamines; le fruit est une capsule biloculaire, formée de la soudure de 2 carpelles qui se séparent à maturité et s'ouvrent chacun par la suture ventrale. Ce sont des plantes amères comme les Gentianes. Les *L. alatus* Aubl., *L. purpurescens* Aubl. et *L. carulescens* Aubl., à la Guyane, et les *L. pendulus* Mart. et *L. amplissimus* Mart., au Brésil, servent à préparer des infusions apéritives et fébrifuges. Le *L. chenoloides* L. f. est préconisé comme un purgatif énergique. Dr L. Hn.

LISIÈRE. I. TISSAGE. — Pour pouvoir exécuter sur métier les tissus quels qu'ils soient, l'on est obligé de disposer sur les deux bords de la chaîne des fils plus forts afin qu'ils puissent résister à la plus grande fatigue qu'ils

éprouvent. Ils produisent, des deux côtés de l'étoffe tissée, des cordons qui restent visibles et auxquels on donne le nom de lisières. Suivant les cas, on les fait plus ou moins larges, ordinairement d'un demi à deux centim., et, pour qu'elles contribuent à rendre plus agréable l'aspect du tissu, on leur donne des couleurs différentes de celle du fond, avec souvent aussi une contexture spéciale. P. G.

II. FORTIFICATION (V. BERME).

LISIEUX. Ch.-l. d'arr. du dép. du Calvados, sur la rive droite de la Touques; 16.260 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Cherbourg, embranchements sur Trouville et La Trinité-de-Réville. Collège communal; bibliothèque; musée d'art et d'antiquités. Sociétés d'émulation, horticole, botanique, d'agriculture. Station d'étalons. Chambre d'agriculture; chambre consultative des arts et manufacture. Prison départementale. Hospice. Fabriques de toiles cretonnes. Filature de laines et importantes fabriques de drap. Fabriques de navettes, de peignes à tisser, de chaussures, de bonneterie, de noir animal. Ateliers de construction mécanique. Scieries, tanneries, corroiries, teintureres. Nombreuses pépinières. Commerce de laines et des fromages de la vallée d'Auge.

HISTOIRE. — Lisieux était, avant la conquête des Gaules, la capitale des *Lexovii* (V. ce nom) et portait le nom de *Noviomagus* qu'elle quitta pour celui du peuple. Détruite au IV^e siècle par les Saxons, elle fut relevée et fut, au VI^e siècle, le siège d'un évêché, dont le titulaire devint seigneur temporel de la ville. Pillée par les Normands en 877, elle fut comprise dans le duché de Normandie, lors de sa formation. En 1136, l'évêque Jean I^{er} ayant pris parti pour Etienne de Blois. Lisieux fut assiégée par Geoffroy Plantagenet, auquel elle fut livrée en 1141. Le mariage de Henri II et d'Éléonore de Guyenne fut célébré en 1152 dans la cathédrale. En 1203, Philippe-Auguste s'empara sans coup férir de la ville et, depuis lors, elle jouit d'une paix complète jusqu'à la guerre de Cent ans, au cours de laquelle elle passa d'un parti à l'autre: prise notamment par les Anglais en 1417 et reprise en 1448. Depuis lors, elle fut encore troublée par la guerre du Bien public et surtout par les guerres de religion. En 1562, les protestants, maîtres de la ville, pillèrent la cathédrale; toutefois, Lisieux échappa aux représailles et ne fut point souillée par les massacres de la Saint-Barthélemy. Plus tard, elle prit parti pour la Ligue; prise par Henri IV, reprise par les Ligueurs, elle tomba en 1589 aux mains de l'armée royale commandée par le duc de Montpensier. Au XVII^e siècle, Lisieux prit un moment parti pour la Fronde, mais se soumit bientôt au duc d'Harcourt.

ÉVÊQUES DE LISIEUX. — Malgré les prétentions de Lisieux à avoir eu un évêché dès le III^e siècle, on ne connaît pas d'évêque antérieur à Theudebaud, v. 538-v. 549; Æthérius, v. 560; Launebaud, 644; Ilinchon, v. 658; Leudebold, v. 662; Fréculf, v. 825-v. 850; Airard, v. 853-v. 880; Roger, v. 980-v. 1048; Robert, v. 1020; Herbert, 1022-1050; Hugues d'Eu, 1050-17 juil. 1077; Gilbert Maminot, 1077-août 1081; Foucher, juin 1102-

janv. 1103; Jean I^{er}, 1107-21 mai 1141; Arnoul, 1144-1181; Raoul de Varneville, 1182-1191 ou 1192; Guillaume I^{er} de Ruffière, 1192-1201; Jourdain du Houmet, 1202-1218; Guillaume II du Pont de l'Arche, 1218-16 mars 1250; Foulque d'Astin, 26 juin 1250-1267; Gui I^{er} du Merle, 21 août 1267-1285; Guillaume III d'Asnières, 1285-août 1298; Jean II de Samois, 1299-déc. 1362; Gui II d'Harcourt, févr. 1303-24 avr. 1336; Guillaume IV de Clermont, 8 déc. 1336-oct. 1349; Guillaume V Guitard, 1350-1358; Jean III de Dormans, chancelier de France, 1359-1361; Adhémar Robert, 1361-



Vieilles maisons, à Lisieux.

41 oct. 1368; Alphonse Chevrier, 1369-26 juil. 1377; Nicole Oresme, 26 janv. 1378-11 juil. 1382; Guillaume VI d'Estouteville, 1382-21 déc. 1414; Pierrefresnel, 28 janv. 1415-12 juin 1418; Mathieu du Bosc, 1418-1419; Brandu, cardinal de Castiglione, 7 sept. 1420-12 juin 1424; Zenon de Castiglione, 1424-30 ou 1432; Pierre II Cauchon, transféré de Beauvais, 8 août 1432-18 déc. 1442; Pasquier de Vaux, 28 janv. 1443-14 juil. 1447; Thomas Basin, 11 oct. 1447-1474; Antoine Rauguier, 10 janv. 1475-10 juin 1482; Etienne Blosset de Carrouges, 12 août 1482-18 juin 1505; Jean IV Le Veneur, cardinal de Tillières, 24 août 1505-août 1539; Jacques, cardinal d'Annebaut, 10 août 1539-7 juin 1558; Jean V Ilennuyer, 11 janv. 1561-12 mars 1578; Jean VI de Vassé, 3 mai 1580-16 mars 1583; Anne de Pérusse, cardinal des Cars, 28 janv. 1589-1598; François Rouxel de Médavy, 25 mars 1600-8 août 1617; Guillaume VII du Vair, 14 mars 1618-8 août 1621; Guillaume VIII Alleau, mars 1622-27 ou 29 août 1634; Philippe Cospeau, 25 juil. 1636-8 mai 1646; Léonor I^{er} Goyon de Matignon, août 1646-déc. 1674; Léonor II Goyon de Matignon, déc. 1674-14 juil. 1714; Henri-Ignace de Brancas, 15 août 1714-1^{er} avr. 1760; Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, 8 janv. 1761-21 sept. 1783; Jules-Basile Perron de La Ferronnays, 1783-1790. Supprimé en 1790, l'évêché ne fut pas rétabli par le concordat de 1801 qui réunit la moitié du diocèse à celui de Bayeux dont le titulaire porte le titre d'évêque de Bayeux et de Lisieux.

MONUMENTS. — De l'époque romaine, il ne subsiste que quelques vestiges d'un édifice qu'on croit avoir été un théâtre. Des anciennes fortifications, il reste quelques pans de mur et des tours du XVI^e siècle. L'église Saint-Pierre (mon. hist.), ancienne cathédrale, fut commencée par l'évêque Arnoul, au XII^e siècle, agrandie par la reconstruction du chœur en 1215, remaniée plus tard du XIII^e au XVI^e siècle. C'est la plus ancienne église gothique de Normandie: des chapelles se sont ajoutées aux bas côtés, un collatéral, flanqué de trois chapelles absidales, entoure le chœur. Elle est dominée par une tour-lanterne, élevée en 1452 sous le carré du transept. Deux autres tours s'élèvent sur la façade, dont l'une, surmontée d'une flèche de pierre dentelée, date de 1579. Nombreuses œuvres d'art, vitraux, stalles, tombeaux du XIII^e au XVII^e siècle, mais presque tous mutilés. L'ancien palais épiscopal est un édifice du XVIII^e siècle. L'église Saint-Jacques a été construite de 1496 à 1501 par l'architecte Guillemot de Samaison; elle

est surtout remarquable par des peintures murales du xvi^e siècle, de belles verrières de la Renaissance, des stalles de la même époque provenant du Val-Richer et d'autres



Église Saint-Jacques, à Lisieux.

œuvres d'art. Église de Saint-Désir, édifice du temps de Louis XV, ancienne église d'une abbaye de bénédictines, fondée en 1050 par une comtesse d'Eu et dont il subsiste quelques autres bâtiments des xvi^e et xviii^e siècles. Nombreuses et curieuses maisons anciennes du moyen âge et de la Renaissance; celles de la rue des Fèvres, classées parmi les monuments historiques, sont les plus intéressantes. L'hôtel de ville a été construit en 1793. Le séminaire est un bel édifice qui renferme une riche bibliothèque et une galerie de tableaux. Jardin public planté de beaux arbres derrière l'évêché.

COLLÈGE DE LISIEUX (V. FACULTÉ [Théol.]).

LISINSKI (Vatroslav), musicien croate, né à Agram en 1819, mort à Agram en 1854. Il étudia la musique au Conservatoire de Prague et a mis en musique des chansons slaves qui ont été très populaires; il a composé deux opéras : *Intrigue et Amour* et *Porin*. Ses œuvres sont restées populaires chez les Slaves méridionaux.

LISIO (Guglielmo MOFFA, comte de), patriote piémontais, né à Turin en 1791, mort à Turin le 23 déc. 1877. Élève du collège militaire de La Flèche, officier de cavalerie dans l'armée française, il se distingua dans la campagne de 1814, fut fait prisonnier à Troyes et envoyé en Hongrie. Entré dans l'armée sarde, en relations avec le prince de Carignan, il fut un des initiateurs du mouvement de 1821. Capitaine aux chevaux-légers du roi, en garnison à Pignerol, il les souleva, de concert avec *Sant'arosa* (V. ce nom), et les conduisit à Alexandrie où l'on venait de proclamer la constitution espagnole (10 mars). Après la défaite des constitutionnels à Novare (8 avr.), il dut émigrer et fut condamné à mort par contumace. Amnistié sous Charles-Albert (1833), il fut relégué à Bra. En 1848, député de Bra, il fut envoyé au camp, comme ministre résidant auprès du roi. Il siégeait à droite et prenait une part très active aux travaux de la Chambre, dont il fut vice-président. Après 1859, fatigué, il refusa d'entrer au Sénat. Le comte de Lisio, dont la grande fortune était au service de toutes les œuvres de bienfaisance, fut un des hommes qui firent le plus d'honneur au patriotisme monarchiste et libéral du Piémont.

F. II.

LISKA (Jean-Christoph), peintre tchèque, né à Breslau au xvii^e siècle, mort à Prague. On ignore la date de sa naissance et de sa mort, on sait qu'en 1697 il vivait encore à Prague. Il cultiva surtout la peinture religieuse; ses tableaux décorent un certain nombre d'églises et de convents. L'un d'entre eux, *la Tête de Pompée présentée à César*, est à Dresde. Quelques-uns ont été gravés par Fridrich à Augsbourg.

LISKE (Xavier), historien polonais, né à Szlaskovo (Posnanie) le 18 oct. 1838, professeur à l'université de Leopold (Lemberg) (1869). Il a publié de nombreux articles dans l'*Hist. Zeitschrift* de Sybel, l'*Archiv für Oester. Gesch.*, etc.; en polonais, des *Études sur l'histoire du xvi^e siècle* (Poznan, 1867); *Voyage à Poznan en 1510* (Cracovie, 1875); *Étrangers en Pologne* (Leopold, 1876), une collection d'actes du temps de la république polonaise, *Akta grodzkie i ziemskie* (Leopold, 1870-87, 12 vol.); en suédois, *Öfversigt af den polska litteraturen med særskildt af seende paden svenska historien* (Stockholm, 1879); en danois, *Af Utr. v. Verdens Rejsebeskrivelse 1673* (Copenhague, 1877); en espagnol, *Viajes de extranjerros por España y Portugal en los siglos xv, xvi, xvii* (Madrid, 1879); en allemand, *Polnische Diplomatie im Jahre 1526* (Leipzig, 1867); *Der türkisch-polnische Feldzug vom Jahre 1620* (Vienne, 1869); *Kaiser Maximilian gegenüber Preussen und Polen* (Munich, 1876), etc.

LISKEARD. Ville d'Angleterre, comté de Cornwall, à 5 kil. du port de Looe, auquel un canal la relie; 4,500 hab. Mines de zinc, de cuivre et de plomb, carrières de granite, etc.

LISKENNE (François-Charles), littérateur français, né à Nantes en 1797, mort à une date que nous ignorons. Principales œuvres : *Lettres à Palmyre sur l'Astronomie* (Paris, 1824, in-8); *Résumé de l'histoire des Jésuites* (1825, in-8); *Histoire de Louis XI* (1830, 2 vol. in-8); *Bibliothèque historique et militaire* (1839-62, 8 vol. gr. in-8, avec atlas), en collaboration avec Sauvan; *Atlas des principales batailles de la République et de l'Empire* (1853, in-4); *Crécy, Poitiers, Azincourt et Waterloo* (1855, in-8).

Son frère Louis, né à Nantes en 1799, mort en 1873, inspecteur de la salubrité de Paris, a donné, outre un grand nombre de bonnes éditions classiques d'auteurs grecs et latins : *Coup d'œil sur la ville d'Alger* (Paris, 1830, in-32); *Dictionnaire des rimes riches* (1834, in-12), en collaboration avec Parisot, etc.

L'ISLE (V. ISLE [L']).

LISLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, auprès de la belle source dite le Bouillidouir de Lisle; 1,255 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Périgueux à Ribérac. Commerce de truffes. Église romane primitivement à coupes, remaniée au xiii^e siècle et fortifiée au xv^e. Ruines du château du xiv^e siècle.

LISLE. Bourg du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée; 226 hab.

LISLE-D'ALBI. Ch.-l. de canton du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, sur le Tarn; 4,174 hab. Cette petite ville date du xiii^e siècle; sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, s'élevait au xi^e siècle le château de Montaignut, propriété d'une famille puissante; après avoir résisté à Montfort, la place est démantelée en vertu du traité de Paris de 1229, et le comte de Toulouse, Raimond VII, pour réparer cette perte, fonde peu après la bastide de Lisle; elle formait déjà une communauté ayant des consuls en 1249. La nouvelle ville est fortement éprouvée au temps des guerres anglaises et pillée en 1537 par les bandes du capitaine Montluc. Durant les guerres de religion, Lisle sert de boulevard aux catholiques; les protestants l'occupent une année entière (1577-78). En 1579, la chambre mi-partie ou chambre de l'Édit, créée par la paix de 1577, y prend séance et y siége jusqu'en 1585. Lisle est dès lors dévouée

au parti de la Ligue et ne reconnaît Henri IV qu'en 1596. Au xvii^e siècle la peste ravage la ville à plusieurs reprises. Lisle avait conservé l'usage des libertés jadis concédées par les comtes de Toulouse et confirmées par Philippe le Hardi; le roi y était seigneur unique et représenté par un bayle que mentionnent encore des actes du xv^e siècle; elle était un des sièges principaux de la jagerie d'Albigeois. Les consuls étaient au nombre de quatre, le mode de nomination de ces officiers changea plusieurs fois au cours des âges. — Siège d'une claverie ecclésiastique, la ville de Lisle avait le titre d'archiprêtre. La ville, dont les rues sont tirées au cordeau comme celles de beaucoup d'autres bastides méridionales, ne renferme que peu de monuments intéressants; citons toutefois la curieuse fontaine du Griffon, datant en partie du xiii^e siècle et de caractère assez naturaliste; l'église en briques est du xiii^e siècle, mais fort remaniée et sans grand caractère; curieux clocher. — Tout près de Lisle, curieuse église de Montaigut (xi^e ou xii^e siècle), avec crypte d'époque incertaine.

A. MOLINIER.

BIBL. : ROSSIGNOL. *Monographies communales du département du Tarn*, IV, 283-345, fig.

LISLE-EN-BARROIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubécourt; 340 hab.

LISLE-EN-RIGAUT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville; 723 hab. Papeteries.

LISLE ou L'ISLE (William), érudit anglais, né vers 1379, mort en 1437. Il a publié des ouvrages précieux pour l'histoire de la langue anglo-saxonne, notamment *A Saxon Treatise concerning the Old and New Testament*, by *Alfricus Abbas*, et des vers anglais assez médiocres, parmi lesquels des fragments traduits de la *Semaine* de du Bartas.

B.-H. G.

LISLE (John), parlementaire anglais, né vers 1610, mort le 11 août 1664. Membre du Parlement en mars 1640, il ne cessa de témoigner son-hostilité au roi; il prononça de violents discours contre lui, prit une part active à son jugement et vota sa mort. Le 8 févr. 1649, il fut nommé commissaire du grand sceau et membre du conseil d'Etat. Un des favoris de Cromwell, il fit partie de plusieurs Parlements. En juin 1654, il fut nommé président de la haute cour de justice, commissaire de l'Echiquier, puis, en 1660, commissaire de l'amirauté et de la marine. A la Restauration, il s'enfuit en Suisse et y resta jusqu'à sa mort.

R. S.

LISLET. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre; 482 hab.

LISMANN (Johann-Anton) (V. LEISMANN).

LISMORE. Ville d'Irlande, comté de Waterford, sur le Blackwater; 4,732 hab. Carrières d'ardoises. Siège d'un ancien évêché. Superbe château, fondé par le roi Jean en 1185. Patrie du philosophe Boyle.

LISMORE. Ile de la côte O. d'Ecosse, allongée le long du comté d'Argyle, au débouché du loch Linulhe; 45 kil. de long; 620 hab. (Gaëls).

LISOIR (Artill.). Entretenu en bois ou en fonte réunissant à l'avant les deux côtés des grands châssis sur lesquels sont montés certains affûts de place ou de côte. Elle est percée, en son milieu, d'un trou dans lequel s'engage le pivot fixe autour duquel le grand châssis peut tourner.

LISOLA (François-Paul, baron de), diplomate au service de l'Autriche, né à Salins en 1613, mort à Vienne en 1673. Avocat à Besançon, il fut expulsé en 1638 à la suite des manœuvres électorales déloyales, et entra au service de l'Autriche. Résident à Londres (1643), ambassadeur en Pologne, en Espagne, en Portugal, il prit part aux négociations de la paix d'Aix-la-Chapelle (1668). Il a publié contre la France un certain nombre de pamphlets politiques : *Bouclier d'Etat et de justice* (1667, in-12); *Dialogue sur les droits de la reine très chrétienne* (1667-68, in-12); *la Politique du temps ou le conseil fidèle sur les mouvements de la France pour servir d'introduction à la triple alliance* (1671-72, in-12);

Dénouement des intrigues du temps (1672, in-12); *la Sauce au verjus* (1674, in-12).

R. S.

BIBL. : PUBRAM, *Die Berichte des Kaiserlichen Gesandten Fr. von Lisola aus den Jahren 1655-1660*; Vienne, 1837. — GROSSMANN, *Der Kaiserliche Gesandte Fr. von Lisola im Haag, 1672-76*; Vienne, 1874.

LISON (Le). Rivière du dép. du Doubs (V. ce mot, t. XIV, p. 1005).

LISON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 342 hab. Stat. de chem. de fer de l'O., ligne de Paris à Cherbourg.

LISONNE. Rivière du dép. de la Charente (V. ce mot, t. X, p. 624).

LISORES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 454 hab.

LISORS. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 363 hab. Stat. de chem. de fer de l'Eure, ligne de Gisors à Pont-de-l'Arche. Fabrique de produits chimiques.

LISSA (Prusse) (V. LESZNO).

LISSA (Bataille de) (V. LEUTHEN).

LISSA (slave *Vis*). Ile de Dalmatie, située au N. du 43° lat. N., en avant de l'alignement général de l'archipel dalmate, ce qui lui donne une grande importance stratégique. Elle mesure 100 kil. q. et compte 8,000 hab. Très montagneuse (592 m. d'alt.), elle possède, à l'O., la rade de Comisa, au N.-E. l'excellent port militaire de Lissa, un des meilleurs de l'Adriatique. Son vin, son huile et surtout la pêche sont les principales ressources. — Dans les guerres de l'Empire, les Français occupèrent Lissa, mais les Anglais s'en emparèrent en 1810. Le 20 juil. 1866 y fut livrée une mémorable bataille navale gagnée par les Autrichiens sur les Italiens. L'amiral italien Persano, sorti d'Ancône avec 11 cuirassés, 4 frégates en bois, 3 corvettes, 4 canonnières, 4 avisos, parut le 18 devant l'île; il canonna San Giorgio; le 19, il fut renforcé par 2 frégates, un béliet et des troupes de débarquement. Le 20, à 10 h. du matin, la flotte autrichienne, sortie de Pola sous les ordres de l'amiral Tegetthof, sortit du brouillard; elle se composait de 7 frégates cuirassées en première ligne, 7 navires en bois (dont 1 vaisseau, 5 frégates et une corvette en 2^e ligne, 10 canonnières et un schooner en 3^e ligne). Tegetthof lança sa flotte à toute vapeur sur les Italiens. Persano lui opposa 10 cuirassés, 3 en première ligne, 4 au centre, 3 à l'arrière-garde. Tegetthof était monté sur la frégate cuirassée *Ferdinand-Max*, Persano avait quitté son vaisseau-amiral *Re d'Italia* pour l'*Affondatore*, cuirassé à tourelle. La supériorité des Autrichiens dans la manœuvre fut éclatante. Ils s'engagèrent entre la pointe et le centre ennemi et, dans la fumée du combat, engagèrent la lutte corps à corps. Le vaisseau de bois et trois frégates cuirassées durent se retirer dans le port, mais Tegetthof coula le *Re d'Italia* par le choc; le *Palestro* fut incendié et sauta. Les navires en bois italiens ne firent rien. Persano avait perdu deux cuirassés, deux autres étaient hors de combat. Il rassembla le reste à l'O. de l'île et se retira à Ancône. Le retentissement de cette bataille fut énorme; on l'invoqua pour prouver l'avantage du béliet et de l'attaque par le choc contre le canon.

A.-M. B.

BIBL. : V. PERSANO. — *Die Operationen der oesterr. Marine während des Kriegs von 1866*; Vienne, 1866.

LISSA-GOVA (La) (V. KARPATES).

LISSAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun; 270 hab.

LISSAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Larche; 663 hab.

LISSAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien; 613 hab.

LISSAC-ET-MOURET. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (O.) de Figeac; 998 hab.

LISSAGARAY (Prosper-Olivier), journaliste français, né à Auch (Gers) le 24 nov. 1838. Après avoir voyagé en Amérique, il créa les conférences de la rue de la Paix, la *Revue des cours littéraires*, écrivit dans l'*Avenir du*

Gers et la *Réforme*, fut poursuivi pour offenses au gouvernement impérial, blessé en duel par son cousin Paul de Cassagnac, condamné en mai 1870 à un an de prison pour des discours en réunion publique. Le gouvernement de la Défense nationale le chargea d'organiser les camps d'instruction avec le titre de général de division. Au moment de la Commune pour laquelle il se déclara, il publia l'*Action* et le *Tribun du peuple*, se prononçant pour les mesures les plus énergiques. Il réussit à passer en Angleterre; attaqué par M. de Pont-Jest, il le provoqua vainement (janv. 1873 et à son retour en juil. 1880). Rentré après l'amnistie de juil. 1880, il fonda la *Bataille* qui fut désavouée par les socialistes révolutionnaires, disparut en 1885, reparut en 1888 pour combattre le boulangisme. M. Lissagaray rivalisa de violences littéraires avec Roche fort et Cassagnac, fut blessé en duel par le premier (14 janv. 1889), condamné pour avoir diffamé le colonel Vincent. Il échoua aux élections à Neuilly et en Vaucluse. Il a publié : *Alfred de Musset devant la jeunesse* (1864); *Jacques Bonhomme* (1870); *les Huit Journées de mai derrière les barricades* (Bruxelles, 1871).

LISSAGE (Techn.). Dans l'industrie du tissage on donne le nom de lisse aux mailles dont sont munies les lames, et à travers lesquelles on fait passer les fils de la chaîne, ou aussi aux lames elles-mêmes. Suivant les contextures des tissus, les métiers doivent être armés d'un nombre plus ou moins grand de ces lames ou lisses dont l'agencement constitue le *lissage*. L'ensemble des lames prend le nom, suivant les régions, d'*équipage* ou *harnais* ou en patois du Nord *harnat*. P. G.

LISSAGE DE LA POUDRE (V. **POUDRE**).

LISSAJOUS (Jules-Antoine), physicien français, né à Versailles le 4 mars 1822, mort à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or) le 19 juin 1880. Entré en 1841 à l'École normale supérieure, reçu agrégé de physique en 1847 et docteur en sciences en 1850, il professa la physique au lycée Saint-Louis, à Paris, jusqu'en 1874, puis fut successivement recteur des académies de Chambéry (1874-75) et de Besançon (1875-79). Il fut élu en 1879 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Son œuvre la plus considérable est un travail couronné en 1873 par l'Institut (prix Lacaze) et intitulé *Etude optique des mouvements vibratoires*. Les belles expériences qui s'y trouvent décrites ont excité dans le monde entier un vif intérêt et sont tout de suite devenues classiques. Elles fournissent le moyen de reconnaître, par la seule observation d'un phénomène optique, si deux corps sonores rendent des sons ayant rigoureusement entre eux les rapports musicaux ordinaires : unisson, octave, tierce, quinte, etc. (V. **FIGURES ACOUSTIQUES**, t. XVII, pp. 437-439). Lissajous a publié antérieurement, soit dans les *Annales de chimie et de physique*, soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, beaucoup d'autres travaux de grande valeur : un mémoire sur les vibrations transversales des verges, une étude sur les intervalles des nœuds dans un tuyau long et étroit, plusieurs séries d'observations et de recherches sur les interférences des ondes liquides, sur l'interférence des mouvements émanés des parties contiguës des plaques en vibration, sur le phénomène des battements, sur la manière dont on peut employer des membranes armées de miroirs à mettre en évidence les mouvements vibratoires de l'air. Il a construit un comparateur optique, dont le microscope vibrant de Helmholtz n'est qu'une forme particulière, et une machine très ingénieuse qui permet de tracer exactement les courbes résultant de la combinaison de deux vibrations rectangulaires ayant des périodes et des différences de phases quelconques. C'est à lui également qu'est due l'idée première du *diapason normal*, adopté en 1859 à la suite d'une communication qu'il avait faite à la Société d'encouragement. Enfin il a indiqué une disposition nouvelle pour l'observation commode de la double réfraction conique, et, pendant le siège de Paris par les Allemands, il a imaginé le système de télégraphie optique, aujourd'hui adopté dans

l'armée. Il partit même en ballon de la capitale, le 1^{er} déc. 1870, pour aller l'installer aux armées de province. Il a achevé la publication de la grande édition des *Œuvres de Fresnel* et il a pris part à celle des *Œuvres de Foucault*.

Son fils, *Jules-Victor-Philibert*, né à Paris le 10 juil. 1854, est entré dans la presse après avoir été quelque temps officier d'infanterie. Il a collaboré à divers journaux, notamment à l'*Avenir militaire*, à l'*Indépendance tonkinoise*, et a fondé en 1890 le *Journal des colonies et protectorats*. Il est actuellement (1895) rédacteur au *Petit Journal*.

LÉON SAGNET.

BIBL. : A. TERQUEM, *Sur la Production en projection des courbes de Lissajous à l'aide de diapasons*; Lille, s. d., in-8. — A. HIMSTEDT, *Ueber Lissajous'sche Curven*; Fribourg, 1881, in-8.

LISSAY-LOCHY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levat; 338 hab. Staf. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Bourges à Dun-sur-Auron.

LISSÉ. I. **TISSAGE** (V. **TAPISSERIE**, **TISSAGE** et **MÉTIER A TISSER**).

II. **MARINE**. — Dans le tracé du plan d'un navire, pour bien déterminer les intersections des lignes d'eau et des couples, on coupe la carène par des plans perpendiculaires au plan vertical, obliques par rapport au longitudinal, et choisit de telle sorte que leurs traces soient normales au plus grand nombre possible de couples. Ce sont les intersections de ces plans avec la surface extérieure du navire qui se nomment lisses. — On appelle aussi lisses de plat bord une virure à plat débordant de chaque côté de la muraille, tout à fait en haut de la construction destinée à recouvrir les bouts des allonges des couples, et qui fait tout le tour du pont au-dessus des sommiers des sabords des gaillards. Son but est d'empêcher l'eau de pénétrer dans l'intérieur de la muraille.

LISSÉ (V. **GLAÇAGE**).

LISSÉ. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mezin; 338 hab. Produits résineux, bois et lièges.

LISSÉ. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François; 206 hab.

LISSÉS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 486 hab.

LISSETTE (Techn.). On donne ce nom aux baguettes de lisses ou lames, entre lesquelles sont tendues les mailles munies d'œillets ou de mailloons que traversent les fils de la chaîne tendus entre l'ensouple dérouleuse et la poitrine des métiers à tisser.

LISSEUIL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat; 288 hab.

LISSEWEGHE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Bruges, près de la mer du Nord; 2,000 hab. Staf. du ch. de fer de Bruges à Heyst. L'église de Notre-Dame est un édifice imposant du commencement du XII^e siècle; sa tour, bien qu'inachevée, se voit de plusieurs lieues à la ronde. Lisseweghe fut au moyen âge un des centres de l'industrie drapière. L'abbaye cistercienne de Tersdoest fut longtemps célèbre. Elle ne disparut qu'au commencement de ce siècle.

CANAL DE LISSEWEGHE. — Ce canal part de celui de Bruges à Ostende, à Krakeeltje, et finit à la digue du Comte-Jean, entre Blankenberghe et Heyst.

BIBL. : VAN HOLLEBEKE, *Lisseweghe, son église et son abbaye*; Bruges, 1863, in-4.

LISSEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers; 350 hab.

LISSIEU. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Limonest; 519 hab.

LISSOCHILUS (V. **NÉRITE**).

LISSOS. Petit fleuve côtier de l'ancienne Thrace, qui débouchait à l'O. de Mésembrie; on racontait que l'armée de Xerxès l'avait bu tout entier.

LISSOS. Ville maritime de la Crète antique sur la côte S., évêché du temps d'Héroclès; c'est probablement le lieu dit Haghio Kyrko. Ses monnaies portent l'effigie de Dictynna.

LISSUS. Ville maritime de l'ancienne Illyrie (auj.

Lesch), fondée par Denys l'Ancien à l'embouchure du Drilo.
LISSY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert; 149 hab.

LIST (Friedrich), publiciste allemand, né à Reutlingen le 6 août 1789, mort à Kufstein le 30 nov. 1846. Ce fut l'un des esprits les plus remarquables de l'Allemagne au XIX^e siècle, le précurseur par les idées de M. de Bismarck et, par suite, l'un des fondateurs de la nouvelle unité allemande, du nouvel Empire germanique. Après avoir débuté comme simple scribe à Tubingue, il y devint professeur d'économie politique (1818), entra au service de la grande Association commerciale allemande (1819), puis fut élu député aux Etats de Wurtemberg, par la ville de Reutlingen (1820). Il se lança alors dans le mouvement libéral de l'époque; ses protestations contre les abus administratifs le firent exclure du Parlement (1821); il fut condamné à dix mois de prison (1822), s'enfuit en Alsace, revint en 1825 subir sa peine, et fut autorisé à émigrer aux Etats-Unis où il acheta une propriété à Harrisburg. La découverte d'une mine de houille en Pennsylvanie, dans les montagnes Bleues, lui ayant procuré une belle aisance, il entra en Europe et séjourna successivement comme consul américain à Leipzig (1833), à Paris (1840) et à Augsbourg (1842). Il avait, dès 1830, installé un chemin de fer (de Tamaqua à Port Clinton) pour l'exploitation de sa mine et fut un des promoteurs du nouveau mode de transport. Il prit l'initiative de l'établissement des chemins de fer en Allemagne, de la fondation du Zollverein, par la double base de l'abolition des douanes particulières des Etats et de l'unité douanière avec des droits protecteurs, comme préliminaire à l'unité de l'Allemagne. Sous ces deux rapports, List a exercé sur l'Allemagne une influence de premier ordre. Il a développé ses idées dans divers ouvrages : *Outlines of a new System of political economy* (Philadelphie, 1827); *Das nationale System der Politischen economie* (Stuttgart, 1844, trad. en franç. par Richelot, 1851), grand ouvrage consulté encore avec profit; il y oppose aux idées d'Adam Smith sa théorie des forces productives d'après laquelle chaque pays doit en premier lieu développer ses propres forces avant de songer aux bénéfices que peuvent lui procurer des échanges; *Système des chemins de fer saxons comme base d'un système allemand*, avec un *Journal des Chemins de fer* (Leipzig, 1835), et une autre brochure (1844); *Pièces concernant l'association commerciale* (1818-20); *De la Nature, de l'importance des forces productives de l'industrie* (1839); *l'Unité nationale allemande* (1846), sans parler d'une foule de brochures. A tous les points de vue — unité de l'Allemagne, développement des chemins de fer, politique douanière nationale — l'œuvre de List a été réalisée. Il a opposé, comme Graslán au XVIII^e siècle, aux théories du libre-échange absolu le principe de la nationalité (V. ECONOMIE POLITIQUE). De son vivant List fut méconnu; il sollicita vainement un emploi en Wurtemberg, en Bavière, en Autriche; il négocia sans succès une entente anglo-allemande (1846). Découragé et malade, il se suicida. E. F. DE F.

BIBL. : GOLDSCHMIDT, *Fr. List, Deutschlands grosser Volkshirthe*. — Berlin, 1878. — *Fr. List ein Verlehenfer und ein Opfer für das Vaterland* (anonyme); Stuttgart, 1877.

LISTA. Cité de l'Italie centrale, probablement au monte di Lesta, à 5 kil. de Reate. C'aurait été la capitale des Aborigènes, quand ils habitaient ces parages (V. LATIUM ET ITALIE); les Sabins partis d'Anoternum s'en emparèrent et les habitants se réfugièrent à Reate.

LISTA Y ARAGON (Alberto), poète, critique, mathématicien et célèbre éducateur espagnol, né à Triana (faubourg de Séville) le 15 oct. 1775, mort à Séville le 5 oct. 1848. Professeur de mathématiques à quinze ans, dans une institution privée, et à vingt ans au collège naval de San Telmo, puis professeur d'éloquence et de poésie à l'université de Séville, il se compromit politiquement pendant l'invasion française et fut exilé en 1813, comme « afrancesado ». Gracié en 1817, il professa pendant trois ans les mathé-

matiques à la chambre de commerce de Bilbao, puis édita à Madrid la revue critique *El Censor*, dont l'influence devint considérable. Bientôt, de concert avec plusieurs intelligences d'élite, il y fonda le célèbre collège de San Mateo, dont il fut le directeur et qui joua un grand rôle dans la régénération de son pays. Le caractère libéral et progressiste de son enseignement le mit en butte aux tracasseries du gouvernement, et il fut fermé le jour même de l'entrée du duc d'Angoulême dans Madrid avec son armée (1823). Lista alla se fixer à Bayonne, on il dirigea un journal, puis à Paris et Londres. Rappelé en Espagne en 1833, il devint rédacteur en chef du journal officiel la *Gaceta de Madrid*. Il fut aussi un des fondateurs de l'*Ateneo*, université libre de la capitale, et dirigea jusqu'en 1840 un collège à Cadix. On peut dire qu'il fut l'éducateur de toute la génération libérale de son temps; la plupart des écrivains de renom et nombre de futurs généraux, diplomates et hommes d'Etat se formèrent auprès de lui. Poète élégant, parfois sublime même, ce fut aussi un critique marquant et un adversaire décidé du romantisme. On lui doit entre autres : *Poesias* (Madrid, 1822; 1837, 2 vol.); *Lecciones de literatura española* (1836); *Ensayos literarios y criticos* (Séville, 1844); *Tratado de matematicas puras y mixtas*, etc. Sa *Biografia*, suivie de poésies inédites, fut publiée après sa mort (1848, in-8, portr.). E. de Ochoa en a inséré une autre dans le t. LXVII de la *Biblioteca de Rivadeneyra* (1876). G. P.-I.

LISTAN (Vitic.). Le Listan est un cépage originaire d'Espagne où il est cultivé comme raisin de table et comme raisin de cuve. Il contribue par la richesse et la saveur de son moût à la célébrité des vins de Malaga, Xérès, etc. Ce cépage, à cause de sa bonne fertilité et du volume de ses fruits, doit être conduit à la taille courte. La grappe est grosse et allongée; les grains sont assez gros, sphériques, vert jaunâtre. La maturité est de deuxième époque.

LISTE CIVILE. C'est le nom qu'on a donné à l'ensemble des allocations et affectations attribuées au roi, parce que les sommes ainsi mises à la disposition du monarque étaient destinées non seulement aux frais de la maison royale, mais au paiement des dépenses de l'ordre civil, comme les traitements des membres du conseil de la couronne, du corps diplomatique, des pensions, etc. L'Assemblée constituante de 1789, qui établit la première liste civile en France, en avait emprunté l'idée à l'Angleterre où cette institution existait depuis 1688. Les décrets des 26 mai-4^e juin 1791 allouèrent 25 millions au roi, 4 millions à la reine, leur affectèrent des palais et domaines. La liste civile dut être votée au commencement de chaque règne et pour toute sa durée. Mais dès le 12 août 1792, la liste civile était supprimée : une simple somme de 50,000 livres fut accordée au roi pour les dépenses de sa maison; encore ne devait-elle lui être délivrée que par huitièmes. A la mort de Louis XVI, le mobilier des maisons royales fut vendu. La loi du 3 nivôse an IV aliéna la plus grande partie des bâtiments et domaines réservés au roi. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, qui constituait l'Empire, rétablit la liste civile telle qu'elle existait sous Louis XVI. Elle fut donc fixée à 25 millions, avec la jouissance de divers palais et domaines; mais bientôt le sénatus-consulte du 30 janv. 1810 augmentait considérablement la dotation de Napoléon, si considérablement qu'en 1818 le solde de sa liste civile laissait un actif de 117,495,420 fr. La liste civile était administrée par un intendant général et les grands fonctionnaires de la maison impériale (intendants généraux, Daru, comte de Fleury, duc de Cadore, comte de Montalivet). — La loi du 8 nov. 1814 régla ainsi la liste civile de Louis XVIII :

Liste civile proprement dite.....	25.000.000 fr.
Dotation des princes et princesses....	9.000.000 —
Revenus de la dotation immobilière de la couronne.....	4.000.000 —
	<hr/>
	38.000.000 fr.

Elle fut administrée par le ministre de la maison : Blacas d'Aups (1814), duc de Richelieu (1815), comte de Pradel (1815), Lauriston (1820), duc de Doudeauville (1825). Elle pourvut aux dépenses suivantes : traitements des charges de cour, service de la faculté, musique de la chapelle, chambre et cabinet du roi (peintres, graveurs, dessinateurs), maison des pages, bals, fêtes, spectacles, présents, table, lingerie, chevaux et voitures, sans compter les secours et pensions.

Charles X, dont la liste civile fut réglée par la loi du 15 janv. 1825, eut une dotation équivalente à celle de son prédécesseur ; la dotation des princes fut réduite pourtant de 2 millions. Elle fut administrée par le duc de Doudeauville (1825) et le baron de La Bouillerie (1827), qui y introduisit un ordre admirable. La liquidation opérée en 1838 laissa un actif de 12.422,820 fr.

La liste civile de Louis-Philippe fut réglée par la loi du 2 mars 1832, qui porte que « pendant toute la durée du règne, le roi jouira d'une dotation immobilière et d'une somme annuelle sur le Trésor public ». L'annuité fut fixée à 12 millions seulement, car déjà le Parlement se montrait peu disposé à allouer un crédit sur lequel il ne possédait point de contrôle, et Dupont de l'Eure notamment crut devoir protester « contre ces traitements patents ou secrets payés à une multitude d'agents de corruption et d'espionnage dont, sans doute, nos rois citoyens ne voudront pas accepter les honteux services ».

Louis-Philippe disposa donc de	42.000.000 fr.
Plus les revenus de la dotation immobilière et mobilière augmentée de l'ancien apanage d'Orléans, soit . . .	7.000.000 —

Au total 49.000.000 fr.

Mais il n'eut plus à payer, par exemple, la solde des compagnies des gardes du corps, supprimée, la gestion des théâtres royaux, les grands services de la cour, les grandes intendances administratives de l'ancienne maison du roi, etc., charges qui s'élevaient à environ 7 millions.

Le gouvernement provisoire rendait, le 26 févr. 1848, un décret par lequel tous les biens meubles et immeubles de la liste civile durent faire retour à l'Etat. Une liquidation générale fut opérée dans un grand esprit de justice et d'impartialité, et, le passif de 7 millions qu'on découvrit s'équilibrant à peu près par les accroissements du domaine privé, la tâche fut relativement aisée.

Le sénatus-consulte du 12 déc. 1852 rétablit pour Napoléon III le chiffre de 25 millions, mais les revenus de la dotation immobilière de la couronne furent de 2 millions moins élevés que ceux du règne précédent. L'empereur eut à sa disposition 30 millions qu'il dépensa sans compter, car, dès 1853, il existait un découvert de 7,277,642 fr., qui persista pendant plusieurs années et qui fut à peu près comblé par le maréchal Vaillant.

La liste civile disparut en 1870. Le décret du 6 sept. la supprima ; et, comme en 1848, une commission fut nommée pour opérer la liquidation ; cette commission ne déposa son rapport que le 21 oct. 1874.

Il en résulta que l'actif s'élevait à	9.585.536 ^{fr} 71
Le passif à	7.496.013 80
Les frais de liquidation ayant atteint . . .	944.935 73

L'actif se réduisit à 1,144,587 fr. 68, dont plus de la moitié fut obtenue grâce à l'aliénation d'immeubles et d'objets mobiliers (V. aussi BIENS DE LA COURONNE).

BIBL. : Alph. GAUTIER, *Etudes sur la liste civile en France* ; Paris, 1882, in-8.

LISTE ÉLECTORALE (V. ELECTION, t. XV, p. 738).

SCRUTIN DE LISTE (V. SCRUTIN).

LISTEAU (Mar.). Ce mot signifie petite *lisse* (V. ce mot). Ce sont de légères tringles qui servent à déterminer la hauteur à laquelle les baux doivent être fixés à l'intérieur d'un navire en construction. Par extension on appelle listeau toute tringle clouée à bord dans un but quelconque.

Exemple : les listeaux cloués derrière les bœufs dans les parcs, à leurs pieds, et destinés à les empêcher de tomber au roulis. On nomme encore listeau le morceau de bois qui, dans la confection d'un mât d'assemblage, servira comme remplissage à masquer les défauts dans l'épaisseur des pièces.

LISTEL. I. TECHNOLOGIE (V. CROISÉE).

II. COIFFURE (V. COIFFURE, t. XI, p. 864).

III. ART HERALDIQUE. — Ornement extérieur de l'écu, ayant l'aspect d'un petit ruban sur lequel on inscrit la devise de la maison et qui est placé au-dessous de l'armoire.

LISTENIUS (Nicolas), théoricien musical allemand, né à Brandebourg au commencement du xvi^e siècle. Il est l'auteur d'un petit traité, *Rudimenta musicæ*, dont plus de vingt éditions ont été publiées en divers lieux et sous divers titres de 1523 à 1600. Le *Dodecachordon* de Glaréan (1547) contient un fragment de composition à trois voix de Listenius.

LISTER (Sir Joseph), célèbre chirurgien anglais contemporain, né le 5 avr. 1827. Il prit ses premiers grades à Londres, puis en 1855 devint fellow du collège de chirurgie d'Edimbourg, peu après professeur de clinique chirurgicale à Glasgow, alla ensuite occuper la même chaire à Edimbourg, enfin succéda en 1877 à Will. Fergusson au King's College de Londres. Docteur honoraire des universités anglaises et écossaises, il a été créé baronnet en 1884. Les travaux de Lister ont été souvent couronnés par les sociétés savantes de la Grande-Bretagne et par l'Académie de médecine de Paris ; il s'est fait surtout connaître par l'introduction dans la chirurgie du pansement antiseptique qui porte son nom (V. PANSEMENT). Entre autres publications, signalons de lui les chapitres *Amputations* et *Anesthésiques* dans *Hobnel's System of Surgery*, et sa célèbre *Chirurgie antiseptique et Théorie des germes*, trad. franç. (Paris et Bruxelles, 1881, in-8). D^r L. ILL.

LISTER ET MANDAL. District (amt) de Norvège, formé des deux avoueries de Lister et de Mandal, dépendant de la province (stift) de Christianssand, qui occupait l'extrémité S. du pays, sur le Skager-Rak ; 7,264 kil. q. ; 76,213 hab., soit 10,5 hab. par kil. q. Cette région est rocheuse, peu élevée, coupée de longues vallées parallèles, de tourbières et de marais, parsemée des rochers et graviers d'anciennes moraines, de petits lacs séparés de la mer par des bancs de sable. Le littoral est très découpé, mais dénué d'écueils ; on y remarque les fjords de Manne d'As, de Trys, de Christianssand, le cap Lindesnaes, la péninsule et le fjord de Lister. La principale île est l'itere. Les terres des vallées sont fertiles. Il y a de belles forêts de chênes fournissant du bois et 1,750 tonnes de tan. L'avouerie de Mandal à l'E. est la plus petite et la plus fertile, celle de Lister au N. et à l'O. est plus montagneuse, sauf dans la presqu'île.

LISTERA (*Listera* R. Br.) (Bot.). Genre d'Orchidacées-Neottieés, voisin des *Neottia* (V. ce mot), dont il se distingue par ses deux grandes feuilles vertes presque opposées et par son grand labelle pendant et bilobé. Le *L. ovata* R. Br. (*Ophrys ovata* L.) est très commun dans nos régions.

LISTON, acteur anglais, né vers 1780. Après avoir fait de bonnes études au séminaire fameux de Soho Square, à Londres, il se livra à l'enseignement, qu'il quitta bientôt pour suivre son goût pour le théâtre. Mais, engagé à Dublin, il se trompa d'abord sur sa vocation en jouant les rôles tragiques qui ne convenaient ni à son physique ni à la nature de son talent. Ensuite il se tourna du côté de la comédie où il devait trouver les succès dont il était digne. Engagé dans la troupe de Stephen Kemble, qui parcourait les grandes villes du province, entre autres Newcastle, il s'y montra d'abord dans les pères nobles et les paysans, puis enfin l'emploi des bas comiques, dans lequel il acquit bientôt une grande renommée. Le 14 juin 1805, il débutait avec succès à Londres, au théâtre de Haymarket, dans *The Heir at Law* et dans *The Village Lawyer*, et le 15 oct. suivant passait à celui de Covent Garden. C'est là qu'il conquiert bientôt toutes les

favours du public, dont il excitait la joie et qui ne pouvait, sans éclater de rire, le voir seulement entrer en scène. Liston resta jusqu'en 1821 à Covent Garden, qu'il quitta pour entrer à Drury Lane, sous la direction d'Elliston. On citait, parmi les ouvrages où il se montrait le plus remarquable, *The Rivals* (de Sheridan), *Fortune's Frolics*, *She Stoops to conquer* (de Goldsmith), *Love, law and physic*, etc. Liston faisait partie de la troupe anglaise qui vint, en 1827 et 1828, donner des représentations à Paris et il y obtint un très grand succès.

LISTON (Robert), chirurgien écossais, né en 1794, mort à Londres le 7 déc. 1847. Nommé en 1815 chirurgien résident de l'infirmerie royale d'Edimbourg, il inaugura en 1817 des leçons d'anatomie et exerça avec succès la chirurgie; en 1834, il fut appelé à Londres par le Collège de l'université pour professer la chirurgie. Liston a surtout joui d'une grande réputation comme lithotomiste. Ouvrages principaux: *Elements of Surgery* (Edimbourg, 1831-32, 3 vol. in-8; 2^e éd., Londres, 1840, in-8); *Practical Surgery* (Londres, 1837, 1838, 1846, in-8).

LISTRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc; 2,235 hab. Vignobles.

LISTRAC-DE-DURÈZE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Pellegrue; 460 hab.

LISTRIODON (Paléont.) (V. PORC).

LISTROPHORUS (Zool.). Genre d'Acaricins, de la famille des Sarcoptides, devenu le type de la sous-famille des *Listrophorinae*, dont tous les représentants vivent en commensaux sur les animaux dont la peau est couverte de poils, c.-à-d. sur les Mammifères. On n'en a encore trouvé que sur les Rongeurs, les Didelphes, les Insectivores et quelques petits Carnivores. Ils se nourrissent exclusivement des débris résultant de la desquamation de l'épiderme et de la substance grasse sécrétée par le bulbe pileux. Leur bouche est conformée comme celle des autres Sarcoptides, mais le groupe est essentiellement caractérisé par les modifications spéciales des appendices locomoteurs qui permettent à ces animaux de se fixer solidement aux poils qu'ils embrassent à la manière d'un homme grimpant à un mat parfaitement lisse. Dans le genre type *Listrophorus* (Pagenstacker), l'adhérence est obtenue par un organe bivalve en forme de *pince d'abat-jour de bougie*, constituée par une dilatation de la lèvres inférieure transformée pour cet usage. Dans le genre *Campylochirus* (Trouessart), la lèvres est normale, mais les pattes antérieures sont recourbées en crochet pour embrasser le poil; dans une espèce (*Camp. adharens*), la pince bivalve se retrouve à la base de la première paire de pattes. Le genre *Chirodiscus* (V. ce mot) se rapproche de ce genre dont il exagère encore le caractère des pattes: il est probable que ce type, trouvé accidentellement sur un Oiseau, appartient en réalité aux Mammifères. Dans les genres *Myocoptes* (Claparède) et *Criniscansor* (Poppe), ce sont les pattes postérieures qui servent à embrasser le poil. Le *Listrophorus gibbus*, qui vit dans le pelage des Lièvres et des Lapins, a l'abdomen allongé et bifide chez le mâle, court et arrondi chez la femelle qui est comprimée. Le *L. mustela* vit sur la Belette, le Putois et le Furet. Les espèces du genre *Campylochirus* vivent sur les Rongeurs exotiques et les Didelphes (*C. chelopus*). Le *Myocoptes musculus* vit sur les Rats et les Souris et le *Criniscansor Criceti* sur le Hamster (V. SARCOPTIDES).

E. TROUSSERT.

BIBL. : E. TROUSSERT, *Note sur les Sarcopides pilicoles*, dans *Comptes rendus de la Société de Biologie*, 1^{er} juil. 1893.

LISZT (Franz), célèbre pianiste et compositeur hongrois, né à Raiding, près de Pest, le 22 oct. 1811, mort à Baireuth le 31 juil. 1886. Son père, Adam Liszt, était un employé du prince Esterhazy, doué d'un certain talent musical et lié avec Haydn. Il dirigea les premières études de son fils, mis au piano dès sa sixième année. L'enfant eut, à l'âge de neuf ans, un vil succès à un concert public

à Oedenburg. Les comtes Amadé et Szapary lui firent une pension pour son éducation musicale. Il fut à Vienne l'élève de Czerny et du compositeur Salieri. Au bout de dix-huit mois, il se produisit de la manière la plus brillante, vint à Paris (1823) donner des concerts à l'Opéra, mais sans pouvoir entrer au Conservatoire d'où Cherubini l'écarta comme étranger. La société parisienne n'en fut pas moins séduite par le petit prodige auquel son père imposait un sévère travail. Le 17 oct. 1825, il fit représenter un opéra, *Don Sanche*. Il laissa des tournées triomphales à Londres et dans les villes françaises. Il perdit son père à Boulogne (1827) et, devenu libre, il eut une crise de mysticisme et de dévotion, au terme de laquelle il redevint moudain. Il s'efforçait de varier son jeu, improvisant des fantaisies sur les plus célèbres ouvrages, tendance d'ailleurs déplorable dont il se dégaya ensuite. Après la révolution de Juillet, il composa une *Symphonie* révolutionnaire. En 1831, il entendit Paganini qui produisit sur lui une puissante impression et influença son développement ultérieur. En 1833-35, il vécut à Genève dans la retraite, puis revint à Paris où il fut en rivalité avec Thalberg. Il vécut en Italie, à Milan, Venise et Rome de 1837 à 1839, revint à Vienne et parcourut toutes les grandes villes de l'Europe centrale; en 1842-43, il fit un voyage en Russie ou on l'accueillit avec enthousiasme, parcourut l'Allemagne, l'Espagne (1844), etc. En 1848, il renonça à ses voyages et se fixa à Weimar où il dirigea la chapelle grand-ducale. Il fut entouré d'élèves auxquels il inculqua l'admiration de Wagner et de Berlioz; il fit représenter *Lohengrin*, *Tannhäuser* et créa un parti wagnérien. En 1859, il quitta ses fonctions et se rendit à Rome (1859); il y embrassa l'état ecclésiastique (1865) et se fit appeler l'abbé Liszt; mais il se brouilla avec le pape lors du concile du Vatican et retourna en Hongrie où il organisa à Pest l'Académie hongroise de musique (1875).

Liszt est le virtuose le plus extraordinaire de notre époque; pour le mécanisme, nul ne l'a égalé, sauf peut-être Paganini. Son habileté de déchiffrement, pour jouer à première vue, sa mémoire étaient prodigieuses. Comme compositeur, il a laissé plus de 650 œuvres. Il faut distinguer celles qu'il composa dans sa période de virtuosité et celles qui sont postérieures à 1848. Les premières sont des fantaisies sur le piano, pauvres d'invention et de goût douteux. Les autres attestent un effort pour orienter la musique dans de nouvelles directions et s'inspirent de Wagner et de Berlioz. Ses compositions pour l'orchestre, qu'il dénomma *Poèmes symphoniques*, sont remarquables, quoique trop laborieuses et surchargées: *Ce qu'on entend sur la montagne*, *le Tasse*, *les Préludes*, *Orphée*, *Prométhée*, *Mazepa*, *Festklänge*, *Héroïde funèbre*, *Hungaria*, *la Divine Comédie*, *l'Idéal*. Il faut aussi citer de remarquables compositions vocales de musique religieuse, des oratorios (*Sainte Elisabeth*, *le Christ*, etc.), une grande messe, etc. Ses autres œuvres sont des études, quinze rhapsodies hongroises, des paraphrases de concert, des partitions de piano, des transcriptions instrumentales ou pour le piano, etc. Comme écrivain, Liszt a publié de nombreux articles de journaux (français) et *De la Fondation Gæthe à Weimar* (Leipzig, 1851); *Lohengrin et Tannhäuser de R. Wagner* (1851); *F. Chopin* (Paris, 1852); *Des Bohémiens et de leur musique en Hongrie* (Paris, 1859); une biographie de Robert Franz (Leipzig, 1872). Il avait eu deux filles dont l'une fut la première femme d'Emile Ollivier, et l'autre celle de Wagner.

BIBL. : NOHL, *Beethoven, Liszt und Wagner*; Vienne, 1874.

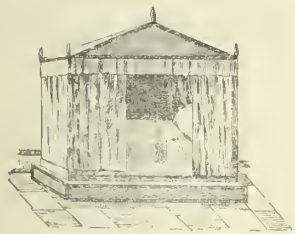
LIT. I. Archéologie. — LIT FUNÈBRE. — C'était le lit sur lequel on déposait le cadavre avant son inhumation ou son départ pour le bûcher. Cette coutume semble être venue de l'Asie, et un grand nombre de vases antiques corinthiens et de plaques estampées représentent l'exposition du mort sur un lit funèbre, entouré de pleurantes qui lui apportent les dernières offrandes dont il sera accompagné dans son tom-

beau. Des bas-reliefs sculptés et des vases provenant de Grèce retracent les mêmes scènes. Au moyen âge et pendant la Renaissance, on dressait des lits funéraires sur lesquels on plaçait une image en cire peinte, placée sur un char et revêtue des vêtements du roi ou du seigneur dont on célébrait les obsèques. Puis cet usage disparut, et il a été remplacé par les *catafalques* (V. ce mot) dont la disposition différait peu, si ce n'est dans les détails de la décoration, de ceux dont on se sert actuellement dans les cérémonies funéraires.

A. DE CH.

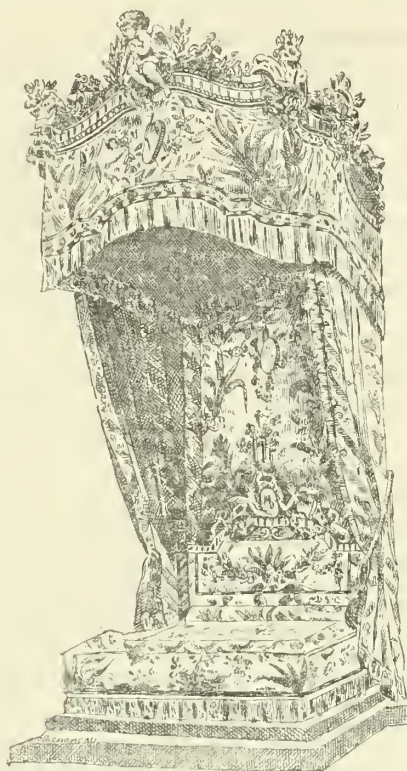
LIT A LA DAUPHINE (V. DAUPHINE).

II. Ameublement. — Le lit est une des principales pièces du mobilier, et son usage est aussi général que son aspect est variable. Chaque nation l'a disposé suivant son climat et sa civilisation spéciale, en lui donnant la forme et la décoration qui lui convenaient le mieux. Dans l'ancienne Égypte, le lit ne se composait que d'un bâti de bois, garni d'un fond sanglé de bandes de cuir, avec un chevet de bois ou d'ivoire pour laisser circuler l'air. En Grèce et en Campanie, c'était un meuble de bronze ciselé et incrusté; mais, si la matière en était précieuse, la garniture en était aussi peu confortable que celles de l'Assyrie et de l'Égypte. Il y avait également des lits destinés aux repas qui étaient généralement construits en maçonnerie. Le Nord n'avait pas à se défendre de la chaleur; il la recherchait au contraire; aussi ses appartements étaient-ils soigneusement calfeutrés et les lits formaient de petits réduits dont les courtines et les rideaux conservaient une douce tiédeur. Dans les contrées scandinaves et dans la Bretagne, les lits forment des placards dont les volets fermés arrêtent les courants d'air froid. Les lits de l'Europe centrale étaient clos moins hermétiquement. Ils étaient placés, au moyen âge et à la Renaissance, au milieu des chambres dont ils devenaient le principal motif d'ameublement. C'était une sorte de construction rectangulaire, dont les colonnes supportaient un baldaquin plat, entouré de courtines en étoffe et de rideaux qui venaient clore la couche. Cette dernière partie ou châlit formait une sorte de tombeau renfermant un sommier, des lits de plume et des matelas, ainsi qu'un traversin et des oreillers, sur lesquels était étendue une couverture de même étoffe que celle des rideaux. La couche des pauvres était taillée dans le

Lit de garde-robe à courtines (xvii^e siècle).

hêtre et tendue d'étoffes grossières; celle des riches bourgeois et des seigneurs était précieusement sculptée, tandis que le baldaquin et les rideaux étaient de velours brodé ou de tissus précieux. Vers la fin du xvii^e siècle, la mode abandonna les lits en bois sculpté. On devenait chaque jour moins sensible aux œuvres d'art pur pour rechercher tout ce qui portait le caractère du luxe et de la rareté. Les belles colonnes ciselées, les chevets à cartouches largement fouillés et composés par Ducerceau et par Sambin furent remplacés par des pentes de velours galonnés d'or avec des panaches de plumes surmontant les gouttières. Ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une exception devint une règle générale, et les gravures d'Abraham Bosse, ainsi que les tableaux hollandais, nous montrent une foule de spécimens de lits de la première moitié du xvii^e siècle tout tendus de tapisseries, de drap et d'étoffes diverses. Les dames se mettaient alors au lit pour recevoir leurs visites. Les lits du règne de Louis XIV devinrent moins étouffés et plus dégagés que les précédents; on en a conservé de beaux modèles dus à D. Marot. Le châlit est isolé et recouvert de riches broderies ou de tapisserie et les courtines sont soigneusement repliées vers la muraille, pour laisser au meuble

toute sa forme monumentale. C'était le type de la couche d'apparat dont le spécimen le plus complet existe à Versailles, dans la chambre à coucher du roi. Cette disposition persista jusqu'à la Révolution, et celle du lit de Marie-



Lit de la reine Marie-Antoinette (palais de Fontainebleau).

Antoinette, au château de Fontainebleau, est absolument la même, abstraction faite de quelques détails d'ornementation. La mode des lits destinés aux particuliers était moins heureuse. Si quelques-uns se distinguent par les délicates et gracieuses sculptures dont ils étaient ornés, on peut dire que les modèles composés par Ranson, par de Lalonde, par de Lafosse, par Roubo et par Boucher sont le plus souvent d'une forme mesquine. On trouve également dans leurs planches toutes les formes à la turque, à la polonoise, à la chinoise, à l'anglaise, à la dauphine, à l'impériale, etc., que les tapissiers et les ébénistes avaient mises à la mode. Percier dessina pendant le premier Empire des couches dites à bateau et des lits d'apparat pour la nouvelle cour, sur lesquels il plaçait des victoires en bas-relief, des cygnes, des attributs mythologiques et des souvenirs de la campagne d'Égypte. Ces meubles se recommandent sinon par leur style lourd, au moins par la bonne exécution de leur ébénisterie et par la dorure soignée de leurs bronzes. On est revenu de nos jours à des meubles plus simples, et le lit de notre appartement moderne est en bois d'acajou ou de palissandre, avec un encadrement à moulure, ou le bronze et la sculpture font défaut.

A. DE CH.

III. Armée. — LIT DE CAMP. — Sorte de tréteau qui sert de lit dans les corps de garde et les locaux de discipline, et que le service du génie est chargé de construire, d'entretenir et de renouveler. Il consiste en un certain nombre de planches inclinées, élevées de 0^m30 environ aux pieds et de 0^m70 à la tête. Sa longueur est de 2 m. et sa largeur est calculée de manière à réserver 0^m60 par homme à coucher. A la tête est fixée transversalement un madrier tenant lieu de traversin; à la partie inférieure, une traverse débordante sert de point d'appui aux pieds, pour empêcher les hommes de glisser.

LITS MILITAIRES. — Le service des lits militaires a pour objet de fournir aux militaires en station, logés dans les bâtiments de l'Etat, les effets de couchage et d'ameublement qui leur sont nécessaires, ainsi que le matériel des corps de garde qui n'est pas fourni par le service du génie. Ce service est géré à l'entreprise et d'après le règlement ministériel du couchage des troupes. Un marché de vingt ans, partant du 1^{er} avr. 1887, en a confié l'exécution à la Compagnie des lits militaires pour la France, et à un entrepreneur pour l'Algérie. Dans certaines places, l'Etat fournit à l'entrepreneur la jouissance de bâtiments, logements et magasins pour l'exécution du service, mais dans les conditions stipulées dans les marchés ; les traités conclus indiquent en outre, pour chaque place de garnison, la fixation du nombre de fournitures et de mobiliers de toute espèce à entretenir constamment en bon état. Le matériel se divise en deux catégories, dont la deuxième comprend le matériel appartenant à l'Etat, c.-à-d. les couchettes et les châlits de toute espèce, pour lesquels l'entrepreneur reçoit un abonnement d'entretien et de conservation. — La première catégorie, qui comprend tout le reste du matériel, notamment les ameublements de chambres d'officier ou d'adjudant, et les fournitures de literie, appartient à l'entrepreneur, qui est chargé de l'achat, de l'entretien et du remplacement de ce matériel moyennant : 1^o un loyer d'entretien pour tout le matériel compris dans la fixation à entretenir, à l'exception des mobiliers de corps de garde ; 2^o un loyer d'occupation, dû pour le nombre le plus élevé des objets occupés à la fois pendant le cours du même mois, et pendant le cours du trimestre pour le mobilier de corps de garde. Les effets qui ont cessé de remplir les conditions réglementaires peuvent être réformés par les sous-intendants militaires à toute époque de l'année ; ils le sont en principe lors de l'inventaire annuel de décembre, ou tout le matériel est l'objet d'un examen minutieux. — Certaines parties de ce matériel sont soumises à des manutentions périodiques, comprenant : la refection des matelas et traversins, le lavage et le foulonnage des couvertures, le blanchissage des draps de lit, des paillasses, des serviettes et des taies d'oreillers, le renouvellement de la paille des paillasses et des sacs à paille, etc. Les sous-intendants peuvent en outre ordonner des manutentions accidentelles lorsqu'il y a lieu.

IV. Orthopédie. — LIT ORTHOPÉDIQUE (V. ORTHOPÉDIE).

V. Chemin de fer. — LIT-TOILETTE (V. COUPÉ).

VI. Construction. — Surface horizontale ou légèrement inclinée suivant laquelle les pierres se succèdent par couches de différente dureté dans les carrières. Les pierres extraites et taillées, prêtes à être posées, en un mot, ont deux lits dont l'un, le *lit de dessus*, est plus tendre que le *lit de dessous*. C'est pourquoi, lorsque l'on emploie certaine pierre à couvrir une terrasse, on met le lit de dessous, le plus dur, à découvert, tandis qu'on laisse l'autre lit, celui qui est noyé dans la construction, seulement ébousiné et presque à l'état brut. Il y a un grand intérêt à poser, dans les constructions, les pierres conformément à leur stratification naturelle, c.-à-d. sur leur lit de carrière ; cependant, à toutes les époques, on a posé certaines pierres, dures, compactes et de composition très résistante, *en délit*, sans grand inconvénient ; dans cette position, le lit de carrière se trouve être vertical au lieu d'être horizontal. — Le mot lit s'emploie bien souvent en construction pour le mot couche, c'est ainsi qu'on dit un lit d'argile, un lit de béton, un lit de sable, un lit de mortier, etc. Ch. L.

VII. Histoire et législation. — LIT DE JUSTICE (V. PARLEMENT).

BIBL. : AMEUBLEMENT. — E. BONNAFFÉ, *le Meuble en France.* — DE CHAMPEAUX, *le Meuble.*

LIT. Rivière du dép. de la *Corrèze* (V. ce mot, t. XII, p. 1070).

LIT-ET-MIXE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets ; 1,741 hab. Produits résineux.

LITANIE. L'étymologie de ce mot, *λιτανεία*, le rend

applicable à tous les genres de prières ; mais, dans l'usage ecclésiastique, il désigne spécialement des invocations auxquelles les assistants s'associent par de courtes supplications. Primitivement, cette supplication était *Kyrie eleison* (V. ce mot). Sous cette forme, la litanie semble remonter à l'origine du culte chrétien. Elle ne s'adressait alors qu'à Dieu, et elle faisait partie du service eucharistique. Le développement de la liturgie l'a exclue de la messe. On ne s'en sert plus guère que dans les offices de l'après-midi et dans certaines cérémonies telles que la collation des ordres, la consécration des évêques, la dédicace des églises, la bénédiction des fonts baptismaux et dans les processions. A raison de la fréquence et de l'importance de ce dernier emploi, les anciens auteurs appellent *litanies* non seulement les supplications chantées dans les processions, mais ces processions elles-mêmes et les personnes qui en font partie. Les évolutions du catholicisme ont produit un changement plus important encore. Les litanies invoquent aujourd'hui, non seulement les personnes de la Trinité, par lesquelles elles commencent ordinairement, mais la Vierge, les saints et les saintes. — Par la constitution *Sanctissimus* (6 sept. 1601), Clément VIII a édicté des règles tendant à réprimer la multiplication des litanies et les abus qui en résultent : « Comme il n'est pas jusqu'aux simples particuliers qui, sous prétexte de dévotion, ne répandent journellement de nouvelles formules de litanies, au point qu'on ne peut presque plus les compter, et qu'on y a même admis des expressions inconvenantes, le saint-siège se voit dans l'obligation d'ordonner que l'on conserve les anciennes formules de litanies généralement adoptées, telles qu'on les trouve dans les *missels*, les *pontificaux*, les *rituels* et les *bréviaires* et celles de la *sainte Vierge* qu'on chante habituellement dans les églises de *Notre-Dame-de-Lorette*. Quiconque voudra publier d'autres litanies ou se servir des litanies déjà en usage, sera tenu de les soumettre à la congrégation des Rites. » Depuis ce décret, la congrégation des Rites a communément refusé d'approuver de nouvelles litanies. Cependant Pie IX (8 juin 1862) et Léon XIII (16 janv. et 27 févr. 1886) ont approuvé et enrichi d'indulgences les litanies du *saint nom de Jésus*. — L'Eglise luthérienne a conservé l'usage des litanies, en les adaptant au culte évangélique, notamment en supprimant dans les invocations les noms de la Vierge et des saints. — Dans l'Eglise anglicane, une litanie est chantée ou récitée, après les prières du matin, le dimanche, le mercredi et le samedi. — La plupart des autres Eglises protestantes ont rejeté toutes les formules de ce genre. E.-H. VOLLET.

LITCHÉ. Ville de l'Éthiopie méridionale, fondée par Ménélik avant son avènement au trône des négus et devenue alors la capitale du royaume de Choa. Elle est située à l'angle d'un plateau dominant les ravins de la Djamma qui se jette dans le Nil Bleu. C'est le point central du commerce du Choa.

LITCHFIELD. Ville des Etats-Unis (Illinois), dans la Prairie, à 70 kil. S. de Springfield ; 6,000 hab. Grand marché agricole ; minoterie ; mines de houille.

LITCHI (Bot.). Nom vernaculaire du *Nephelium Litchi* H. Bn (V. NEPHELIUM).

LITEAU. Petite latte que les menuisiers ou les ébénistes clouent ou disposent sur une crémaillère contre un mur afin de supporter l'about d'une tablette le long de ce mur, l'autre about faisant saillie dans le vide et toute la tablette étant soutenue par des tasseaux ou des consoles.

LITERIE (Archéol.). On comprend sous ce nom l'ensemble des matelas, des lits de plume, des traversins, des oreillers, des draps, des couvertures et des couvre-pieds qui garnissent le châlil. La disposition de ce mobilier spécial n'a pas varié sensiblement, et, sauf de légères différences dans l'étoffe dont ils se composent, les matelas et les draps actuels sont à peu près les mêmes que ceux dont on se servait au moyen âge. Les anciens inventaires décrivent parfois des garnitures de lit d'une richesse extraordinaire et

de nos jours encore, on voit certaines personnes pousser, jusqu'à l'exagération la plus coûteuse, le luxe de leurs couches.

LITERNUM. Petite ville de l'Italie ancienne, située près de l'embouchure du Liris dans la mer Tyrrhénienne et voisine de Minturne en Campanie. Scipion, le premier Africain, y possédait une villa où il mourut.

LITÉS (V. CLASSES SOCIALES, t. IX, pp. 561-62).

LITHAIRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits; 805 hab.

LITHARACHNIUM (*Litharachnium* Hæckel) (Zool.). Genre de Protozoaires Radiolaires, du groupe des Polycistines, qui renferme un petit nombre d'espèces marines, dont la mieux connue, *L. lentorium*, rappelle la forme d'une tente arrondie. La coquille est très régulièrement et finement réticulée, aux mailles quadrangulaires, soutenue par vingt côtes radiales plus fortes; elle mesure 35 μ de hauteur, et le diamètre de l'ouverture est de 80 μ . Habitat : Messine. R. Mz.

LITHARÆA (Paléont.) (V. PORITES).

LITHARGE (Indust.). Protoxyde de plomb obtenu en chauffant le métal à l'air, et en portant la masse à une assez haute température pour que l'oxyde formé fonde et cristallise par refroidissement; s'il n'a pas complètement subi cette fusion, il est alors mélangé d'une autre variété de protoxyde que l'on nomme massicot. On l'obtient lors de la coagulation de l'argent, par suite du traitement des plombs argentifères provenant du patinoirage. La litharge se présente sous forme de lamelles brillantes, hexaédriques, d'apparence légèrement vitreuse, de coloration jaune rougeâtre (litharge jaune, litharge d'argent), ou rouge vif (litharge rouge, litharge d'or), suivant que le produit s'est refroidi vite ou lentement. Elle est presque complètement insoluble dans l'eau; c'est un anhydride basique qui donne une double décomposition avec les acides, et permet ainsi d'obtenir des sels très stables. Chauffée dans des vases de terre, elle les troue, par suite de son union à l'alumine et à la silice des poteries, avec lesquelles elle forme des sels très fusibles et d'aspect vitreux; lorsqu'on la fond, elle absorbe de grandes quantités d'oxygène à l'air, mais laisse ensuite dégager ce gaz par refroidissement. On distingue dans le commerce trois sortes principales de litharges, d'après leur provenance : celles anglaises, françaises et allemandes ou de Hambourg. Les premières sont les plus estimées; elles viennent surtout de Liverpool et de Newcastle; elles ne contiennent que des traces de fer et de cuivre; celles allemandes, beaucoup plus impures, sont les moins chères de toutes.

La litharge faite avec un métal impur peut contenir du fer, du cuivre, de l'antimoine, du plomb, de l'oxyde d'argent, de la silice empruntée aux fourneaux; du minium, si la température de fusion a été trop élevée; de l'acide carbonique enlevé à l'air. Si l'on dissout de la litharge dans l'acide acétique, l'effervescence prouvera la présence du dernier corps; le plomb, la silice ne seront pas attaqués; en dissolvant une autre quantité de produit dans l'acide azotique étendu, on laissera l'antimoine sous forme d'acide antimonique; la liqueur pourra alors être débarrassée du plomb par l'addition d'acide sulfurique; en filtrant le liquide, on devra y rechercher le cuivre, le fer, par les réactifs spéciaux de ces métaux; une coloration jaune ou verdâtre serait un indice de leur présence. On falsifie quelquefois la litharge par l'addition d'ocre, de sable, de brique; la dissolution dans l'acide nitrique étendu laisserait ces corps sans les attaquer. Pour purifier la litharge et en séparer le cuivre qu'elle contient, on la laisse en contact avec une dissolution de carbonate d'ammonium qui forme avec le cuivre un carbonate, colorant le liquide en bleu. La litharge sert à préparer presque tous les sels de plomb, à faire les emplâtres, à rendre l'huile de lin plus siccativ, et surtout à fabriquer les belles couleurs jaunes connues sous les noms de jaune minéral, jaune de Turner, de Kassler ou de Cassel, de Paris, de Vérone, de Naples, jaune d'antimoine, etc. L. K.

LITHGOW. Ville d'Australie, dans la Nouvelle Galles du Sud, sur le Great Western Railway, qui la relie à Sydney (154 kil.); 4,000 hab. Elle se trouve dans une charmante vallée de l'O. des montagnes Bleues, ou la voie ferrée descend par le célèbre « Great Zigzag »; l'altitude est de 1,097 m. C'est un centre industriel fort important quoique récent : il y a huit charbonnages employant plus de 450 hommes et produisant annuellement 280,000 tonnes de houille estimées 1,275,000 fr. Une grande usine métallurgique, fabriquant notamment des rails, produit par an près de 3,500 tonnes de fer; le minerai abonde comme le charbon et la pierre de taille. D. BELLET.

LITHGOW (William), voyageur et écrivain anglais, né à Lanark en 1582, mort à Lanark vers 1645. Il passa sa vie à voyager et eut en Orient de nombreuses aventures dont il a donné le récit. Ses principaux écrits sont : *The Totall Discourse of the Rare Adventures and painfull Peregrinations of long nineteen Yeares* (Londres, 1632; in-4), livre extrêmement intéressant, mais très mal écrit; *The Present Surveigh of London with the several Fortifications thereof* (Londres, 1643, in-4). Il a laissé aussi des poésies. R. S.

LITHIASE (V. CALCUL, FOIE, GRAVELLE, REIN).

LITHINE (V. LITHIUM).

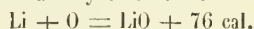
LITHISTHIDÉS (Paléont.) (V. ÉPONGE).

LITHIUM. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{Li} = 7. \\ \text{Poids atom.} \dots \text{Li} = 7. \end{array} \right.$

Le lithium se rencontre à l'état de silicates complexes dans les lépidolithes et le triphane et sous forme de phosphates doubles ou triples dans la triphylline et l'amblygonite. C'est un métal très répandu dans la nature, mais en faible quantité; il existe dans un très grand nombre de roches et d'eaux minérales et même dans l'eau de mer. La lithine a été découverte en 1807 par Arfvedson, et son métal le lithium a été isolé par Davy en décomposant la lithine par la pile. MM. Bunsen et Mathiessen, par l'électrolyse du chlorure de lithium, ont pu préparer d'assez grandes quantités de lithium pour étudier ses propriétés. M. Troost a repris son étude et complété quelques points de son histoire.

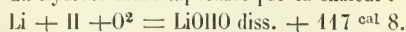
On retire aujourd'hui le lithium de l'amblygonite, phosphate double d'alumine et de lithine qui en contient environ 7 %; toute la lithine passe à l'état de sulfate quand on traite ce minéral par le sulfate de chaux; il suffit de transformer ensuite le sulfate en chlorure et de décomposer celui-ci par un courant électrique pour obtenir le métal.

Le lithium est un corps solide blanc, qui possède un éclat voisin de l'argent et le conserve à la température ordinaire dans l'air sec; il est mou et se laisse facilement rayer par le plomb. Sa densité est 0,59; c'est le plus léger de tous les solides connus. Il fond à 180°, puis se volatilise au rouge vif. Chauffé au rouge en présence de l'air, il brûle avec une flamme douée d'un grand éclat en dégageant 76 cal. et formant un oxyde de lithine :



Grâce à cet énorme dégagement de chaleur, le lithium décompose l'eau à la température ordinaire, mais ne s'enflamme pas à la surface. Le lithium possède une propriété hautement caractéristique : il colore la flamme en rouge carmin très vif et son spectre contient une raie rouge très brillante dont la longueur d'onde est 670,6, grâce à laquelle il est possible de reconnaître les moindres traces de lithium même en présence d'un grand excès d'autres métaux.

Oxyde. L'oxygène sec transforme le lithium à 200° en oxyde de lithium ou lithine, LiO, qui se dissout dans l'eau en formant un liquide alcalin susceptible d'absorber l'acide carbonique. La solution de lithine évaporée à l'abri de l'air donne un hydrate indécomposable par la chaleur :



Quoique les propriétés de la lithine la rapprochent de la potasse et de la soude, elle est cependant irréductible par le charbon, le fer et l'hydrogène, et devient comparable, à

ce point de vue, aux oxydes alcalino-terreux ; aussi ne peut-on songer à préparer le lithium par les procédés applicables au sodium et au potassium.

Sulfate de lithine. Le sulfate cristallise à la température ordinaire avec un équivalent d'eau en formant des cristaux appartenant au système clinorhombique qui perdent leur eau à 430°. Sa solubilité dans l'eau diminue quand la température s'élève.

Azotate de lithine. L'azotate cristallise en gros cristaux rhomboédriques de sel anhydre, décomposables totalement par la chaleur avec production de lithine anhydre.

Il y a une analogie frappante entre les sels de lithine et ceux de magnésie. Ainsi le carbonate de lithine, insoluble dans l'eau comme celui de magnésie, est, comme ce dernier, soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique. Il n'existe pas de bicarbonate de lithine analogue au bicarbonate de potasse ou de soude. Le chlorure et l'azotate de lithine sont déliquescents comme les composés correspondants du magnésium ; le phosphate de lithine est insoluble comme le phosphate de magnésie. Le sulfate ne forme pas de sulfate double avec les sels de la série magnésienne et ne donne pas d'alun avec celui d'alumine. Toutes ces propriétés assignent au lithium une place intermédiaire entre le groupe des métaux alcalins et celui des métaux alcalino-terreux. C. M.

LITHOBIUS (Paléont.) (V. MYRIAPODES).

LITHOBOLIE (V. DIVINATION).

LITHOCHROMATOGRAPHIE (V. CHROMOLITHOGRAPHIE).

LITHOCHROMIE (Indust.). Ce mot est impropre, car il semble vouloir dire lithographie coloriée, et le procédé qu'il désigne est absolument étranger à la lithographie. C'est un procédé d'imitation de la peinture à l'huile à l'aide de lithographies couvertes de couleurs au verso et collées sur toile. Le papier sur lequel on a tiré une épreuve de lithographie au crayon est imbibé de vernis gras et devient ainsi transparent. On étend ensuite, à l'envers, les couleurs par couches égales et très régulières et on colle la lithographie ainsi préparée sur toile. Lorsque la face extérieure du papier a été vernie, elle représente assez grossièrement un tableau peint à l'huile. La lithochromie n'a guère de valeur artistique ; néanmoins ce procédé mérite des encouragements parce qu'on lui doit la vulgarisation d'œuvres d'art qui ont ainsi pénétré dans des milieux où la peinture à l'huile fut restée inconnue, par suite de son prix élevé. C'est à ce point de vue qu'il offre de l'intérêt, car, malgré les perfectionnements apportés au procédé, les résultats ont toujours été médiocres, et les progrès de la chromolithographie et de la chromatographie amèneront d'ici peu la ruine de la lithochromie. L. K.

LITHOCHROMOGRAPHIE (V. CHROMOLITHOGRAPHIE).

LITHOCLASE (Géol.) (V. LEPTOCLASE).

LITHODES (Zool.). Genre de Crustacés Décapodes Brachyures, type d'une petite famille autrefois classée avec les Oxyrhynques, chez laquelle le corps est acuminé en avant avec un rostre frontal sur les côtés duquel sont placés les yeux dans des cavités profondes ; les pattes-mâchoires inférieures sont allongées ; la cinquième paire de pattes est rudimentaire ; le dernier anneau du thorax n'est pas soudé avec les précédents ; l'abdomen est large, sans fausses pattes. *L. antarctica*, de la mer du Nord. Les *Echinocerus* forment un autre genre de la famille. R. MONIZ.

LITHODOMUS (Malac.). Genre de Mollusques Lamellibranches établi par Cuvier en 1817. Coquille perforante, transverse, allongée, cylindrique, arrondie aux extrémités, épidermée ; charnière sans dents ; un ligament marginal interne. *L. lithophagus* L.

LITHOFELLIQUE (Acide).

Form. { Équiv. . . C⁴⁸H³⁶O³.H²O.
} Atom. . . C²⁰H³⁶O⁴.H²O.

L'acide lithofellique constitue la plus grande partie de certains bézoards orientaux qui se distinguent des bézoards riches en acide bézoardique par leur fusion facile et sans carbonisation. Jøbel l'obtint sous forme de prismes incolores

microscopiques, hexagonaux, fondant vers 205°. Sa solution alcoolique possède une réaction acide et dévie le plan de polarisation à droite ; les solutions de ses sels tournent dans le même sens. Chauffé avec le sucre et l'acide sulfurique, l'acide lithofellique donne une coloration violette ; l'acide chlorhydrique concentré et chaud fournit la même coloration. C. M.

LITHOFRACTEUR. Le lithofracteur est une dynamite plus lente et moins puissante que la dynamite ordinaire, qui remplace la poudre dans les cas où la grande puissance et la force brisante locale de la dynamite ne sont pas désirables, comme dans les usines de charbon et dans les carrières de granit. Le lithofracteur consiste en un mélange contenant au plus 55 parties de nitroglycérine et 45 parties d'une composition pulvérisée formée de 1 partie de charbon, de son et de sciure de bois, de 3,5 de kieselsgur, de 2,5 de nitrate de baryte ou de nitrate de potasse. Le nitrate surajouté permet de compléter la combustion, mais accroît la sensibilité.

On a donné aussi le nom de lithofracteur ou saxifragine à une poudre contenant de l'azotate de baryte et constituée dans les proportions suivantes :

Azotate de baryte	77
Charbon de bois	21
Azotate de potasse	2

LITHOGRAPHIE. L'art de reproduire sur le papier, au moyen de la presse, les dessins ou l'écriture tracés sur une certaine espèce de pierre préparée à cet effet, a été trouvé à Munich par Aloys Senefelder, dont les premiers essais remontent à 1793. Quelques années après (1802), un Français, Frédéric André, arrivait aux mêmes résultats par la découverte de procédés analogues, et prenait un brevet d'invention. Le premier atelier de lithographie digne de ce nom, fondé à Paris, le fut par Lasteyrie, qui s'était fait l'élève de Senefelder. Celui-ci vint lui-même se fixer à Paris, et y forma des ouvriers qui, comme Lemercier, devaient donner plus tard une forte impulsion à ce nouvel art graphique. A la même époque, Godefroy Engelmann (V. ce nom) créait à Mulhouse un atelier important, perfectionnait notablement l'invention de Senefelder et donnait décidément à la lithographie la valeur d'un nouveau procédé de gravure d'art. Il s'établit à Paris en 1816, et dès lors la lithographie artistique prit un essor qui dura sans faiblir plus de quarante ans. Les grands peintres de la première moitié de ce siècle, les deux Vernet, Géricault, Deveria, Boulanger, Prud'hon, Delacroix, Ingres, Isabey, Troyon, pour n'en citer que quelques-uns, firent reproduire leurs œuvres par des artistes lithographes comme Motte, Chevalier, Jobard, Sudre, Aubry-Lecomte, Deroy, Vernier, Bary, etc., quand ils n'interprétaient pas eux-mêmes directement leurs conceptions sur la pierre. Les lithographies de Lemud, de Charlet, de Raffet, de Bellanger, de Gavarni, de Daumier, etc., sont, pour la plupart, des petits chefs-d'œuvre qui réjouissent l'œil et que recherchent les amateurs.

La pierre lithographique est un calcaire particulier, d'un grain si fin et si serré que sa cassure est lisse au toucher, et dans la composition duquel le carbonate de chaux entre pour les 97 centièmes environ. La meilleure espèce se trouve à Solenhofen, près de Munich. Les environs de Châteaurox, Bellay, le dép. de l'Aube en fournissent aussi, mais de qualité inférieure. On en connaît des gisements en Irlande et en Algérie, qu'on commence à exploiter. Une des conditions principales d'une bonne pierre lithographique, c'est d'être parfaitement d'équerre, c.-à-d. que l'épaisseur en doit être absolument égale dans toutes ses parties. Pour arriver à ce résultat, on est obligé parfois de la doubler avec une plaque d'ardoise, dont une mince couche de plâtre fin assure l'adhérence. Avant de réussir le dessin, la pierre a à subir les opérations du dressage et du ponçage. On la dresse en la passant au grès très fin, jusqu'à ce qu'elle ne présente plus qu'une surface tout à fait polie ; cependant, si la lithographie doit s'exécuter au crayon, il est bon de la grainer, ce qui s'obtient en la frottant avec un sablu

moins finement broyé. Le ponçage a pour but d'enlever les stries ou rayures que des grains de grès trop durs ou trop gros auraient pu marquer sur la surface de la pierre. Soit qu'on aborde directement la pierre, soit qu'on fasse usage d'un calque sur gélatine ou papier végétal, on trace le dessin à l'aide d'un crayon gras, composé de savon, cire vierge, suif, gomme laque et noir de fumée, ou avec une plume d'acier très fine et très dure, trempée dans une encre lithographique dont les formules varient suivant les artistes et les fabricants. Les ingrédients qu'on y retrouve toujours sont le savon, la cire jaune, le suif de mouton, le noir de fumée, la gomme laque ou le mastic en larmes, additionnés quelquefois de térébenthine, et convenablement broyés et cuits dans de l'huile d'olive. Ces matières grasses, aux endroits où elles viennent en contact avec la pierre, la décomposent et forment une surface inattaquable, apte à recevoir l'encre. La pierre est ensuite lavée avec un mélange d'acide azotique et d'eau gommée, que l'on étend à l'aide d'une éponge ou d'un pinceau plat dit *queue de morue*; cette préparation décape la pierre aux endroits qui n'ont pas été touchés par le crayon ou l'encre, en donnant un léger relief à ceux-ci. Un nouveau lavage à l'acide nitrique ou à la térébenthine fait disparaître la couleur noire du dessin, sans détruire le corps gras qui en préserve le tracé. La pierre ainsi préparée est mise alors dans le chariot de la presse lithographique, où elle est maintenue par un système de vis; on l'humecte avec une éponge fine qui dépose une mince couche d'eau sur la surface gommée; puis avec un rouleau on étend l'encre à imprimer, composée de noir de fumée et d'huile de lin, qui adhère aux lignes du dessin ou de l'écriture, en respectant les parties humectées; on étend la feuille qui doit recevoir l'empreinte, en la recouvrant des garnitures nécessaires, et on fait manœuvrer la presse. Il y a aujourd'hui des presses à pédale et des machines lithographiques très perfectionnées, qui ont presque partout remplacé la vieille presse à bras.

On a tiré jusqu'à 6,000 épreuves sur une même pierre; mais ces tirages prolongés ne donnent plus que des tons indécis, irréguliers, sales, qui ne sont supportables que pour des dessins industriels au trait. Une pierre sur laquelle on a pris 700 ou 800 épreuves doit, au point de vue artistique, être considérée comme usée.

La lithographie, soit en une seule teinte, soit en couleurs (V. CHROMOLITHOGRAPHIE), a eu une période de décadence d'où elle paraît devoir sortir à bref délai. La grande vogue des affiches illustrées, telles que les comprennent et les exécutent des artistes comme Chéret, Willette, Anquetin et d'autres, lui donnent un renouveau piquant et inattendu. Des artistes comme Mauron et Robida y trouvent un moyen d'interprétation d'une grande puissance, souple, fin, franc et hardi, et en tirent des effets dignes des chefs-d'œuvre de leurs devanciers, tout en restant libres et personnels.

B.-H. GAUSSERON.

LITHOMANCIE (V. DIVINATION).

LITHOMANTIS (Paléont.) (V. NÉVROPTÈRES).

LITHOMYLACRIS (Paléont.) (V. ORTHOPTÈRES).

LITHONTRIPTIQUES. Médicaments tels que les coquilles d'œufs pilés, la chaux vive, etc., auxquelles on attribue à tort la propriété de dissoudre les calculs.

LITHOPHANIE. On donne ce nom à un procédé consistant à produire toutes sortes de dessins sur des plaques de porcelaine, de biscuit, non émaillées et qui éclairées par transparence donnent des ombres et des clairs. Les lithophanies sont coulées dans des moules, dans la fabrication desquels toute l'habileté de l'artiste consiste à bien graduer les épaisseurs, de manière à former des noirs et des blancs.

LITHOPHOTOGRAPHIE (V. PHOTOGRAPHIE).

LITHOPHYLLIA. I. ZOOLOGIE (V. MEANDRINA).

II. PALÉONTOLOGIE (V. ASTRÉES).

LITHOSPONGIÆ (V. SPONGIAIRES).

LITHOSTROTE. Pavage exécuté en mosaïque. Il fut

pour la première fois employé à Rome par Lépide pour le pavage de sa maison en l'an 78 av. J.-C. (V. MOSAÏQUE).

LITHOSTROTION (Paléont.) (V. ZOANTHAIRES).

LITHOTOMIE (Chir.) (V. TAILLE).

LITHOTRITIE (Chir.). On appelle *lithotritie* l'opération qui consiste à broyer des calculs dans la cavité de la vessie. Elle se pratique au moyen d'instruments désignés sous les noms de *lithotribes*, *lithoclastes*, *lithotriteurs*, *brise-pierres*. Deux branches, dont l'une, — branche mâle, — glisse dans une gouttière creusée sur l'autre, — branche femelle, — des mors terminant ces branches, tel est le principe de ces instruments qu'on introduit dans la vessie pour saisir et broyer les calculs. Le sujet est placé comme pour le cathétérisme, l'intestin vidé, la vessie pleine d'urine ou d'eau antiseptique (200 à 250 gr.), les instruments aseptisés. Le lithotribe est introduit en suivant les règles du cathétérisme avec les sondes à courbure brusque et conformément à une technique spéciale qui exige une grande habitude. Une fois dans la vessie, l'instrument est ouvert, les becs écartés, le calcul saisi et broyé en fragments assez petits pour qu'ils puissent traverser l'urètre. Puis l'instrument, fermé, est retiré selon les règles, et les graviers sont évacués au moyen d'injections répétées. Les séances de broiement doivent être très courtes et suffisamment espacées, si l'on ne veut pas s'exposer à de redoutables accidents.

Dr A. GOUSTAN.

BIBL.: CHAUVEL, *Opérations de chirurgie*; Paris, 1877.

LITHOTYPOGRAPHIE. Art de reporter sur pierre l'impression typographique et d'en tirer des fac-similés à l'aide de la presse lithographique. Ces reports se font de la même manière que dans l'*autographie* (V. ce mot); mais, pour le tirage, on se sert de papier de Chine, encollé ou non, de préférence au papier autographique. Ce procédé, qui a rendu bien des services pour la reproduction d'impressions rares, de vieux manuscrits et même de vieilles estampes, a beaucoup perdu de son utilité depuis les applications de la photographie à la gravure.

B.-H. G.

LITHUANIE. — Le nom de *Lithuanie* (slave *Litva*, all. *Litauen*) ne correspond plus aujourd'hui à une division politique. Il n'y a plus de nation lituanienne, et l'usage officiel du nom de Lithuanie a été pros crit par un ukase en 1840. Officiellement elle est une partie de la Prusse et de la Russie, et l'on trouvera dans ces deux articles ce qui concerne la géographie générale de ces régions. Cela dit, on entend par Lithuanie le pays habité par des populations d'origine lituanienne, ayant plus ou moins conservé leur langue, c.-à-d. une partie de la Prusse orientale et, dans la Russie occidentale, une partie des gouvernements de Kovno, Vilna, Grodno et Suwalki. La frontière du pays où l'on entend encore parler le lituanien serait une ligne partant de la Baltique, au S. de Libau, passant au-dessus de Birsen, puis redescendant jusqu'à Dünabourg et de là jusqu'au N. de Grodno, en laissant en dehors Vilna; puis, remontant sinueusement vers le N.-O., elle atteindrait le Kurisch-Haff, près de Labiau. Le nombre total des Lithuaniens peut s'élever à 1,700,000 environ, dont 1,500,000 habitent en Russie et 200,000 en Prusse.

Ils se subdivisent en Lithuaniens proprement dits (*Lietuviai*) et Samogitiens ou Jmoudes (*Zemaičiai*), division assez peu précise et qui, dans la bouche des habitants eux-mêmes, revêt diverses significations. En s'appuyant sur des différences dialectales, on considère comme étant des Samogitiens ceux des Lithuaniens qui habitent en Prusse, dans la région qui s'étend de Memel à Heidekrug; en Russie, dans le N.-O. du gouvernement de Kovno, avec Salanty, Vjekszy, Szavle, Telsz, Vosny pour principaux centres.

Au point de vue ethnographique, on rattache aux Lithuaniens, ou plutôt à la famille leto-lithuanienne: 1° les Prussiens ou Borussiens qui habitaient les côtes de la Baltique, entre la Prégel et la Vistule inférieure et qui, asservis de bonne heure par les tentoniques, avaient déjà perdu, il y a deux siècles, les derniers vestiges de leur nationalité;

2^o les Lettons (*Latvischi*) qui, au nombre d'environ un million, habitent en Russie la Courlande presque entière, la Livonie méridionale, le S.-E. du gouvernement de Vitepsk, quelques bourgs de la Lithuanie et en Prusse la Kurische Nehrung.

Des hypothèses parfois fantaisistes ont vu dans les Letto-Lithuaniens des descendants de colons grecs, latins ou troyens, ou les ont rattachés, ce qui était moins invraisemblable, aux Thraces, aux Sarmates ou aux Hérules. Puis, leur origine aryenne étant mise hors de doute, ils ont été longtemps considérés comme des Slaves plus ou moins mélangés d'éléments gothiques ou finnois, et parfois aussi rattachés aux peuples scandinaves. Mais, en dehors d'autres considérations et sans confondre l'idiome et la race, l'examen des langues slaves et lithuaniennes a prouvé qu'elles ont été parlées par des peuples formant deux branches, issues, il est vrai, de la même souche, mais s'étant séparées de bonne heure et ayant eu chacune un développement particulier.

Quand les Letto-Lithuaniens se sont-ils établis dans le bassin du Niémen où on les trouve dès le ix^e siècle? D'où venaient-ils, quelle route ont-ils suivie? Autant de questions auxquelles leur apparition tardive dans l'histoire ne permet pas de répondre autrement que par des hypothèses. Il est vraisemblable qu'ils émigrèrent en Europe à la même époque que les Slaves, marchant en avant, comme on peut le supposer d'après leur situation géographique, et qu'ils leur restèrent unis jusqu'à l'époque des guerres médiques. Séparés d'eux, se mêlant aux populations qui les avaient précédés sur leur territoire ou aux Goths nouveaux venus, ils devinrent de jour en jour plus étrangers aux Slaves. Les anciens ne font aucune mention de ce peuple. On a voulu le reconnaître, ainsi que les Slaves, dans les Cimmériens, et Schafarik, avec assez de vraisemblance, a cru le retrouver dans les Aestyi de Tacite. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'on puisse lui étendre aussi cette appellation très générale.

Au ix^e siècle ap. J.-C., les Letto-Lithuaniens occupaient en grande partie le bassin du Niémen. En dehors des Lithuaniens proprement dits, des Samogitiens et des latvages qui habitaient les deux rives du Niémen, on trouvait au N.-E., sur la rive gauche de la Duna, les Semigalles, et sur la rive droite les Lettons; au S., sur les bords de la Baltique, les Prussiens. Au xiii^e siècle, les Lithuaniens seuls demeuraient indépendants. Les Prussiens, les premiers, avaient été soumis par les chevaliers teutoniques, après une sanglante résistance; les survivants, assimilés à leurs vainqueurs, perdaient bientôt toute marque de leur nationalité. Les Lettes et les Semigalles, subjugués par les porte-glaive, conservaient cependant leurs mœurs et leur langue, et leurs descendants ont gardé en partie au moins cet héritage. Dans un pays où la plupart des habitants sont Lettes ou Finnois, la germanisation n'a jamais été complète. Aujourd'hui elle cède peu à peu devant l'influence russe qui, très active, bat en brèche les institutions allemandes. Beaucoup de Lettons même ont abjuré le protestantisme et se sont convertis au catholicisme grec. Les latvages ont aujourd'hui disparu.

Quant aux Lithuaniens, du jour où ils furent unis à la Pologne, ils en suivirent les destinées, et ils ont été répartis entre la Prusse et la Russie. Beaucoup s'étaient depuis longtemps déjà assimilés à leurs voisins slaves ou allemands; les autres étaient devenus Polonais sous bien des rapports, ne gardant de leur nationalité que la langue et certaines particularités dans les mœurs et le costume. Dans les nombreux changements politiques, à travers les dominations successives, ils semblent avoir perdu le souvenir de leur grandeur passée. Actuellement, ceux qui ne demeurent pas Polonais se germanisent ou se russifient, et, Lithuaniens russes et allemands deviennent de jour en jour plus étrangers les uns aux autres.

Pauvres, se contentant de peu, aimant les vêtements sombres, ils sont attachés à la terre. Ils sont pacifiques,

tiennent à leurs coutumes et sont doués d'une force de résignation exceptionnelle. A la division en Lithuaniens et Samogitiens correspondent certaines différences dans les mœurs, les goûts, le degré de civilisation, le costume. L'anthropologie a noté des différences physiques, non seulement entre les Lettes et les Lithuaniens, mais entre ces derniers et les Samogitiens qui, d'après Snigirev, seraient d'une taille plus élevée.

L'histoire religieuse des Lithuaniens se ressent aussi des secousses de leur histoire politique. Convertis officiellement au christianisme à plusieurs reprises (la première fois en 1252), ils conservèrent longtemps les pratiques païennes qui survécurent à la disparition de leurs prêtres, les Vaidelotes et le Krive-Krivéito. Plus tard, ils se plierent sans résistance au catholicisme romain, religion des Polonais. Aujourd'hui, en général, leur religion — protestantisme, catholicisme romain ou orthodoxe — concorde avec leur situation géographique.

M. ROGER.

ANTHROPOLOGIE. — Nous connaissons les caractères physiques des Lithuaniens seulement par les recherches toutes récentes de MM. Brennsohn (Dorpat, 1883), Wæber (Dorpat, 1883), Janezuk et surtout de M. Julien Talko-Ilryncewicz (Cracovie, 1893). Ce dernier observateur a opéré sur 583 Lithuaniens-Lettes pris dans différentes localités éloignées des frontières ethnographiques et des voies de communication.

La taille, dans le groupe entier, est moyenne. Mais les grandes tailles de plus de 1^m69 l'emportent sensiblement sur les petites tailles chez les Lithuaniens proprement dits. Dans plus de la moitié des cas, la peau est jaune, sauf chez les Samogitiens qui ont la peau blanche en grande majorité (63, 8 %). Cette différence et d'autres du même genre sont certainement dues à l'influence allemande et scandinave, les Samogitiens ayant subi la longue domination des chevaliers teutoniques. Ainsi les cheveux sont clairs 74 fois sur 100 chez les Lettes, 80 fois chez les Lithuaniens et plus de 87 fois chez les Samogitiens. Les yeux clairs (nuances bleues, vertes, grises et surtout gris bleu et gris vert) dominent dans une proportion encore un peu plus élevée. Les blonds purs, ou à peu près purs, c.-à-d. les individus ayant à la fois des yeux et des cheveux clairs, représentent 60 % de la population chez les Lithuaniens, 63,8 % chez les Lettes et 71,2 % chez les Samogitiens. Les bruns purs ne sont qu'en petite minorité partout, surtout chez les Samogitiens (4,2 %). Mais si l'on fait entrer en ligne de compte la coloration de la peau, en ne considérant comme types purs que ceux où la peau, les yeux et les cheveux sont de même nuance claire ou foncée, on s'aperçoit que la grande majorité de la population appartient à un type mixte (76 % chez les Lettes; 72,8 % chez les Lithuaniens; 65 % chez les Samogitiens) où le cas le plus fréquent est l'association d'yeux clairs avec des cheveux plus ou moins foncés. Chez les Samogitiens seuls le type clair pur représente plus du tiers (33,8 %) des habitants, alors qu'il ne représente pas un quart chez les Lithuaniens et pas un cinquième chez les Lettes. Le visage est le plus souvent allongé ou long, surtout chez les Lithuaniens (32,3 %). Le nez est le plus souvent droit, surtout chez les Lithuaniens, et, dans une proportion presque égale, retroussé, aquilin et plat.

Par le caractère dominant de leur conformation crânienne, les Lithuaniens sont Slaves ou ne se séparent pas des Slaves. J'avais signalé ce fait, il y a plusieurs années. Il ne peut plus être contesté aujourd'hui. Il n'est pas d'accord avec les premières observations qui assignaient aux crânes lithuaniens, réunis en nombre à Königsberg, une conformation plutôt allongée (dolichocéphalique) que ronde. Mais il nous est facile désormais d'expliquer cette discordance. Des crânes récemment découverts dans les anciennes sépultures latvages de la Podlachie seraient dolichocéphales (Lonis de Fleury). La dolichocéphalie fut donc dominante parmi les anciens Lithuaniens et il s'est opéré chez eux par les mélanges une transformation analogue à celle

observée chez bien d'autres peuples, à commencer par les Ossètes. Ce sont d'ailleurs les Lithuaniens purs qui seuls sont brachycéphales dans la proportion de 72 %. La pénétration des Slaves chez eux au cours même de l'histoire a été complète. Chez les Samogitiens, il y a des crânes très courts, peut-être par un effet de l'influence allemande ; il y en a aussi de très longs qui peuvent d'ailleurs être scandinaves. Chez les Lettes, la brachycéphalie ne domine pas encore, le sang finnois ou du peuple des Kourganes l'emportant sans doute parmi eux sur celui des Slaves. La façon dont les affinités de ces peuples se trouvent de la sorte définies est conforme à leur situation respective et aux données de l'histoire. Ils sont devenus ou sont en train de devenir Slaves, mais ils renferment en eux les derniers restes d'un peuple qui n'était slave ni par ses caractères physiques ni par sa langue. Il était d'origine, non pas germanique, comme on l'a soutenu, mais vraisemblablement sarmate et scythe, élément formé de blonds Européens dolichocephales, mêlés d'Asiatiques bruns brachycéphales à peau jaune. Z.

HISTOIRE. — I. *Jusqu'à la réunion de la Lithuanie avec la Pologne.* La situation géographique de la Lithuanie explique en partie son histoire ; resserrée entre les Slaves et les Allemands, et ne pouvant dans la lutte s'appuyer sur des frontières naturelles, placée à la limite des civilisations orientale et occidentale, du christianisme grec et de l'Église romaine, demeurée jusqu'au xvi^e siècle à un degré de culture qui, sans être aussi bas qu'on l'a prétendu, était pourtant inférieur à celui des peuples voisins, il est évident que la Lithuanie devait tôt ou tard disparaître politiquement. Pour elle, l'annexion était la dernière étape d'une assimilation, tantôt hésitante, tantôt rapide, à des races plus civilisées. Son union avec la Pologne n'a pas changé sa fortune ; elle n'a fait que modifier les influences subies et suspendre au moins pour les provinces russes la russification à laquelle celles-ci reviennent depuis le partage.

Ce qui a permis à la Lithuanie, malgré ces circonstances, non seulement de subsister, mais de grandir et d'étendre à un moment de son histoire sa domination jusqu'à la mer Noire, c'a été, en même temps que l'audace et le génie de quelques-uns de ses princes, la faiblesse de ses voisins qui, eux-mêmes dans leur période de formation, n'étaient pas en état d'entreprendre des conquêtes durables et dont les forces étaient paralysées par des ennemis plus puissants. C'a été aussi que les Lettes et les Prussiens, placés entre les moines allemands et les Lithuaniens, retardèrent le choc des deux ennemis jusqu'au jour où ces derniers furent assez forts pour y résister. Sans ces circonstances peut-être eût-elle subi le sort des Lettes qui, dès 1225, étaient soumis par les porte-glaive, et des Prussiens qui, dès la fin du xiii^e siècle, après une résistance héroïque, l'étaient définitivement par les teutoniques.

L'histoire de la Lithuanie n'est pas établie, et l'obscurité qui enveloppe les origines ne se dissipe guère avant le xiii^e siècle. Même à partir de cette époque, la chronologie est incertaine, et dans cette longue série de guerres où les mêmes adversaires se trouvent en présence, la mobilité des frontières, l'occupation et la perte plusieurs fois renouvelées des mêmes territoires, la distinction peu claire entre les États conquis ou seulement dominés font qu'il est impossible de dater tous les accroissements territoriaux des Lithuaniens et qu'en les attribuant à tel ou tel de leurs princes, on commet nécessairement des erreurs.

Avant de se grouper d'abord autour d'un petit nombre de chefs, puis d'un chef unique, les Lithuaniens vivaient par clans dans leurs forêts et leurs marécages, ayant une sorte d'organisation communale très simple, sans lois écrites, et n'éprouvant pas le besoin d'en avoir une autre, vivant des produits de la terre et entretenant des relations commerciales avec les Slaves et les Suédois. Divisés entre eux, ils ne s'unissaient que pour attaquer les Russes sur le territoire desquels ils faisaient de nombreuses incursions. La première mention qui soit faite des Lithuaniens dans l'histoire se trouve dans la *Chronique* de Nestor qui relate

les victoires remportées sur eux en 1040 et 1045 par le grand prince de Kiev, Jaroslav. Ces expéditions et surtout le besoin de défendre contre les Allemands leur indépendance et leur religion les groupèrent au commencement du xiii^e siècle ; il semble qu'alors leurs nombreuses principautés se soient fédérées. Ringold (1239), qui passe pour avoir été leur premier grand prince, remporta plusieurs victoires sur les Russes affaiblis par les invasions mongoles et étendit sa domination jusqu'à Polotsk, Vitepsk et Smolensk.

Après lui, Mindvog s'efforça par tous les moyens de faire l'unité lithuanienne. Maître de Grodno et de Novogrodek, il eut à lutter contre les Russes, les Polonais, contre ses neveux qui, mariés à des princesses russes, voulaient se détacher de la Lithuanie, contre les porte-glaive. Pour résister à ces derniers, il fit appel au pape et reçut le baptême en 1252. Mais, les moines allemands continuant les hostilités, Mindvog abjura en 1260 et souleva les peuples païens. Vainqueur en 1261, il mourut assassiné, en 1263, avant d'avoir achevé son œuvre, et la Lithuanie, ensanglantée par la lutte du fils de Mindvog contre les assassins de son père, retomba dans une anarchie complète qui dura vingt ans. Viten rétablit l'ordre. Son successeur et sans doute son frère, Gédimine (1315-40), chef de la dynastie des Jagellons, fut le véritable fondateur de la puissance lithuanienne. Bientôt battu avec son allié d'alors, le roi de Pologne, par les teutoniques, les porte-glaive et le roi de Bohême qui s'étaient croisés contre les païens de Lithuanie, il remporta de grands succès sur les Russes soutenus par les Tatares, occupa la Volhynie et s'avança jusqu'à Kiev dont il ne s'empara peut-être pas, contrairement à l'opinion la plus répandue.

A ce moment, la Lithuanie est à l'apogée de sa grandeur et peut être regardée par les Occidentaux comme une barrière opposée aux Mongols. Comprenant que la Lithuanie ne pouvait plus rester isolée, Gédimine noua des relations avec les différents peuples de l'Europe, organisa le pays, empruntant beaucoup aux Russes, y attira des artisans et des artistes étrangers et négocia avec les villes hanséatiques. Le pape put espérer un moment qu'il se convertirait. Demeuré païen, il permit du moins aux franciscains et aux dominicains allemands de prêcher et d'avoir leurs églises, concédant d'ailleurs les mêmes avantages à l'Église russe.

Après une période de troubles qui suivirent la mort de Gédimine, deux de ses fils, Olgerd (1345-77) et Keïstut, gouvernèrent ensemble. Le règne d'Olgerd est rempli par ses guerres contre les teutoniques, qui le vainquirent et s'avancèrent jusqu'à Vilna sans que ces succès eussent des résultats décisifs, contre les Polonais, contre les Tatares et les Moscovites. Vainqueur de ces derniers, il marcha trois fois sur Moscou, pénétra jusqu'en Crimée, et à sa mort la Lithuanie étendait sa domination de la Baltique à la mer Noire, du Bug aux sources du Donetz ; à l'intérieur, Olgerd favorisa le développement de l'influence russe qui, peu à peu, absorba l'élément lithuanien : sous son règne, l'Église orthodoxe fit de nombreux adeptes. Le mariage d'Hedwige, reine de Pologne, et de Jagellon, fils d'Olgerd, en réunissant la Lithuanie et la Pologne (1386), arrêta ce mouvement. Mais le mariage de Jagellon, sa conversion et celle des Lithuaniens baptisés officiellement ne marquent pas la fin de la nationalité lithuanienne. Jagellon dut laisser le gouvernement de la Lithuanie à Vitovt, dont il avait tué le père, Keïstut, le héros des guerres contre les teutoniques. Ce prince fit tous ses efforts pour sauvegarder l'indépendance de la Lithuanie, et ce n'est qu'après sa mort (1440) que les destinées des deux États furent véritablement unies. M. ROGER.

II. *Depuis la réunion de la Lithuanie à la Pologne.* En 1386, lors du mariage de Jagellon avec Hedwige de Pologne, la grande-principauté de Lithuanie comprenait : 1^o la Lithuanie proprement dite, e.-à-d. le bassin supérieur du Niémen et celui de son affluent, la Vilna, avec la capitale de Gédimine, Vilna. — 2^o La plus grande partie de la Samogitie ou pays des Jmoudes. — 3^o La Russie Blanche, e.-à-d. les anciennes principautés russes de Polotsk et de

Vitepsk. — 4° La Russie Noire, avec les villes de Tchernigov, de Perejaslavl, et l'ancienne métropole de la Russie, Kiev. — 5° La Volhynie, avec Loutsk, la haute vallée du Prypet, avec Brest *Lilovski*, c.-à-d. de Lithuanie et, dans la même région, les villes d'origine russe de Novogrodek et de Groduo. La Lithuanie était donc l'Etat le plus vaste de l'Europe de ce temps : de la Samogitie aux steppes du Sud, elle allait presque d'une mer à l'autre, comme plus tard la Pologne et la Russie. Il s'en fallait, du reste, qu'elle fût un Etat cohérent et solidement organisé. Elle n'avait pas d'unité nationale : les Lithuaniens proprement dits y étaient moins nombreux que les Russes. Elle n'avait pas d'unité religieuse ; une partie de la Lithuanie au centre et au N. était encore païenne ; à l'O. dominait le catholicisme importé de Pologne, à l'E. et au S. l'orthodoxie. Elle n'avait pas enfin de constitution politique ; le pouvoir y était héréditaire dans la famille de Gédimine, mais tous les princes issus de cette souche se le disputaient, et leurs disputes favorisaient l'éclosion d'une puissante aristocratie en partie lithuanienne, en partie russe.

Cet état disparate, fondé uniquement sur la conquête, ne pouvait durer qu'en adoptant les institutions de ses voisins plus civilisés, Russes ou Polonais. Toutes les probabilités étaient pour qu'il prit une forme russe. Déjà du temps de Gédimine, on avait vu les Lithuaniens adopter, pour leurs rapports avec les Etats voisins, la langue de leurs sujets russes, qui resta jusqu'au xvi^e siècle la langue officielle de leur chancellerie ; on avait vu les fils du prince embrasser l'orthodoxie, une Eglise orthodoxe s'élever à Vilna, un quartier russe s'y former. Toutes les ambitions lithuaniennes étaient tournées du côté de l'E., de Novgorod, de Tver, de Moscou ; à chaque nouvelle conquête de ce côté devait correspondre un pas de plus dans la russification des conquérants : il semblait que Vilna fût destinée à devenir la métropole d'une Russie occidentale, opposée à la Russie orientale formée autour de Moscou.

Le cours naturel de l'histoire fut interrompu par le mariage de Jagellon. Celui-ci, devenu catholique, s'efforça de faire de sa principauté un pays catholique et par conséquent polonais. L'orientation nouvelle subsista, même après que Jagellon, obligé de choisir entre ses deux couronnes, eût été forcé de laisser la Lithuanie à son cousin Vitovt. Les Lithuaniens prirent part, à côté des Polonais, à la grande campagne contre l'ordre teutonique, qui se termina par la victoire de Tannenberg (1410) : ils y gagnèrent la libération de la partie de la Samogitie, que les teutoniques avaient déjà conquise. D'autre part, les revers éprouvés par Vitovt dans ses entreprises orientales, et notamment sa défaite sur la Vorskla (1399) par les Tatares, lui enlevèrent toute chance d'agrandissements nouveaux dans les pays russes et contribuèrent, par conséquent, à rattacher davantage la grande-principauté au royaume de Pologne. Le catholicisme, jadis détesté des Lithuaniens, parce qu'il était la religion de leurs ennemis héréditaires, prit tout à coup, sous des influences de cour, une extension menaçante pour l'orthodoxie. Au congrès polonais et lithuanien de Horodlo (sur le Bug), en 1412, il fut établi que les Lithuaniens catholiques auraient accès à toutes les grandes charges du royaume de Pologne, mais que, par contre, les grandes charges de Lithuanie ne seraient plus accessibles qu'à des catholiques. Quelques années plus tard, la création d'un patriarcat orthodoxe à Kiev consuma la séparation de l'Eglise russe d'Occident d'avec celle d'Orient, toujours soumise à l'autorité du patriarche de Moscou.

Vitovt n'entendait pas, du reste, travailler à l'union de la Lithuanie avec la Pologne. Il aurait voulu faire de la grande-principauté un royaume égal en dignité au royaume de Pologne, libre de toute ingérence polonaise. Mais il échoua dans ses efforts pour se faire décerner par le pape et l'empereur le titre de roi, et, peu après sa mort (1430), une courte guerre civile qui mit au pouvoir le prince catholique Sigmund décida des destinées de la Lithuanie. Elle resta désormais une sorte de grande annexe du royaume

de Pologne, ayant tantôt le même souverain, tantôt un souverain particulier, mais toujours un descendant de Jagellon, comme en Pologne. Cette situation indéfinie dura jusqu'à la seconde moitié du xvi^e siècle. A ce moment, en Pologne, on put prévoir la prochaine extinction de la dynastie de Jagellon, c.-à-d. la disparition du seul lien politique des deux pays ; d'autre part, en Lithuanie, on était préoccupé de l'accroissement du pouvoir des princes de Moscou, de leurs prétentions sur les terres russes dépendantes de la grande-principauté. De ces préoccupations résulta, en 1565, la célèbre *Union de Lublin*.

La noblesse des deux pays y convint que les deux couronnes seraient désormais réunies sur la même tête, avec des droits égaux, qu'il n'y aurait plus qu'une seule diète et un seul sénat, qui siègeraient à Varsovie, devenu ainsi une sorte de capitale mixte, pour remplacer à la fois Cracovie et Vilna ; que la Pologne et la Lithuanie conserveraient chacune ses grands dignitaires, chancelier, vice-chancelier, maréchaux, hetmans, son armée particulière et ses lois. Un arrangement particulier rattacha à la Pologne la plus grande partie des provinces russes du Sud, précédemment annexées à la Lithuanie.

Il était évident qu'en dépit de toutes les précautions prises pour assurer l'autonomie de la Lithuanie, l'Union de Lublin en faisait en réalité une dépendance de la Pologne. Sa *polonisation* plus ou moins complète devenait dès lors inévitable. Déjà, sous les derniers princes, la cour de Vilna était devenue toute polonaise : les villes, dotées, comme les villes de Pologne, du *droit de Magdebourg*, étaient, comme elles, allemandes et juives. La grande noblesse, la seule qui comptât en Lithuanie, était passée presque tout entière au catholicisme ; quelques magnats étaient devenus calvinistes, comme les Radziwill. Dans un cas comme dans l'autre, la polonisation de l'immense majorité de la classe dirigeante était complète, dès le début du xvi^e siècle ; mais, en face de cette classe dirigeante, le peuple de la principauté restait orthodoxe. Cette dualité religieuse rendait singulièrement précaire l'union politique fondée à Lublin : aussi tous les efforts de la politique polonaise, aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, eurent-ils pour but la suppression totale de l'orthodoxie. Les principaux agents de cette politique, les jésuites, imaginèrent un compromis qui devait faciliter la propagande catholique : ce fut d'obtenir du clergé et du peuple russe leur soumission à l'autorité du saint-siège, tout en leur garantissant le maintien de la liturgie en slavon et des usages particuliers à l'Eglise orientale : c'est ce qu'on appela l'*Union* des deux Eglises, union qui, du reste, dans la pensée de ses auteurs, ne devait être qu'une transition à l'unité et même à l'uniformité complète. Quoi qu'il en fût, l'Union fit de rapides progrès, malgré la résistance du clergé orthodoxe, celle de quelques grandes familles encore fidèles à l'ancienne foi, et celle du peuple qui, dans plusieurs villes, et notamment à Vilna et à Vitepsk, se souleva contre le clergé *uniat*. En Petite-Russie, les troubles aboutirent à une révolte ouverte et à un recul des Polonais ; en Lithuanie, l'Union triompha, mais non sans que les Moseovites, appelés par les orthodoxes opprimés, eussent profité de l'occasion pour démembrer la grande-principauté.

En 1654, le second des Romanov, le tsar Alexis Mikhaïlovitch, prit successivement Polotsk, Vitepsk, Smolensk, Mohilev. L'année suivante, ce fut le tour de Grodno, de Kovno, de Vilna. Toute la Lithuanie se trouva au pouvoir des Moseovites, et le tsar put espérer un moment se faire proclamer grand-prince par les magnats : beaucoup d'entre eux, notamment ceux des palatinats orientaux, préférèrent sa domination à l'autorité, pourtant si légère, du roi de Varsovie. Mais le succès des Moseovites ne dura pas : après 1660, les Polonais reprirent la plupart des places perdues, et le tsar ne garda que Smolensk, à la trêve d'Androusovo, en 1667. La reprise, par le tsar, des terres russes d'Occident, était ajournée de plus d'un siècle.

Pendant ce siècle, la polonisation de la noblesse lithua-

nienne s'acheva, et l'Union continua à progresser, grâce à des violences qui provoquèrent, à maintes reprises, les ardentes protestations du clergé orthodoxe et les plaintes du représentant de la Russie à Varsovie. Cette situation, qui faisait envisager les Russes, par la majeure partie du peuple de la grande-principauté, comme les défenseurs de sa foi, facilita singulièrement les partages qui, au xviii^e siècle, transformèrent la Lithuanie presque entière en province russe. En 1772, au premier partage, la Russie n'acquît que la Livonie polonaise, avec Polotsk, et le reste de la Russie Blanche, avec Vitepsk et Mohilev; au second partage, en 1793, elle reçut Minsk, Sloutsk et Pinsk; au troisième, en 1795, le reste de la Lithuanie, moins les districts placés à l'O. du Niémen, qui devinrent prussiens, mais passèrent à leur tour, en 1807, sous la domination russe (traité de Tilsit : cession de la province de Bialystok à la Russie).

Depuis ce temps, la Lithuanie n'a plus subi de modification territoriale. Détruite politiquement, partagée entre les gouvernements russes de Vilna, Kovno, Grodno, Minsk, Mohilev et Vitepsk, elle redevint russe lentement, sous la pression, du reste intermittente, de l'administration. Les principales étapes de cette russification ont été le transfert de l'université de Vilna à Kiev, la persécution dirigée contre l'Union sous Nicolas I^{er}, et sa presque complète suppression dans les territoires de l'ancienne grande-principauté, la répression sanglante des tentatives de révolte, en 1831 et en 1863, l'exil et la confiscation des biens de beaucoup de propriétaires polonais. Ces mesures violentes ont peut-être moins fait pour la transformation de la Lithuanie que l'abolition du servage, qui a restreint l'autorité des seigneurs sur leurs paysans, et le dessèchement des marais de Pinsk, qui a accru la salubrité et la richesse du pays, ouvert de vastes territoires à la colonisation pacifique des paysans russes, et préparé, par la suppression complète des obstacles naturels qui avaient si longtemps isolé et protégé la race lithuanienne, sa complète assimilation à ses voisins de l'Est. E. HAUMANT.

LANGUE. — Le lithuanien appartient à la branche indo-européenne, et, dans celle-ci, au groupe letto-slave, comprenant à son tour les familles lette et slave. L'étroite parenté de ces deux dernières est incontestable, et longtemps, faute de tenir compte des différences phonétiques et morphologiques qui les séparent et accusent dans la structure du lette une conservation plus grande de l'état ancien, on a considéré les langues lettes comme des langues slaves. Il est admis aujourd'hui que ces deux familles de langues ont eu chacune leur développement particulier.

Quelle est la place de ce groupe par rapport à la langue indo-européenne primitive, par rapport aux autres langues de cette famille, en particulier au groupe germanique? Schleicher admettait un groupe letto-slavo-germanique qui aurait été le premier à se séparer des autres et à commencer son évolution propre. Se fondant sur certaines concordances dans le vocabulaire, certaines particularités communes d'une part au letto-slave et aux langues de l'Asie, de l'autre au letto-slave et aux autres langues de l'Europe, M. J. Schmidt regarde ce groupe comme l'intermédiaire entre les langues de l'Asie et celles de l'Europe. De plus, sans admettre un groupe letto-slavo-germanique, il reconstruit « que les Letto-Slaves sont plus proches parents des Germains que d'aucun autre peuple ». MM. Ascoli, Havet, Fick, Leskien ont démontré que ces particularités communes n'existaient pas et que des ressemblances dans le vocabulaire, soumis à des lois extérieures à la langue même, ne permettaient pas d'assigner au letto-slave une place à part dans les langues européennes. Quant au degré de parenté des groupes letto-slave et germanique, il semble bien en effet que la conclusion de M. J. Schmidt soit acceptable et que l'existence d'une parenté plus étroite des idiomes letto-slaves avec les langues germaniques qu'avec les autres puisse être admise.

Le groupe lette comprenait trois langues : le prussien,

qui a complètement disparu aujourd'hui; le letton et le lithuanien. Nous avons vu plus haut dans quelle région ces deux dernières langues sont encore parlées en Europe. Ajoutons que beaucoup de Lithuaniens ont émigré dans l'Amérique du Nord et qu'ils continuent à y parler leur langue dans laquelle se publient plusieurs journaux. Des trois langues, c'est le lithuanien qui est le mieux conservé dans ses sons et dans ses formes; le prussien ne présente un état plus antique que sur quelques points, et d'ailleurs il est trop mal conservé dans son aspect extérieur pour offrir des matériaux sûrs à la linguistique. Quant au lette, il est très rare qu'il se montre plus conservateur que le lithuanien dans les sons comme dans les flexions; il s'est, au contraire, beaucoup modifié, et il a perdu beaucoup des formes que le lithuanien a gardées. Il ne faudrait pas en conclure qu'il existe entre lui et le lette les mêmes rapports qu'entre le latin et l'italien, mais plutôt, comme le dit Bielenstein, ceux de sœur aînée à sœur cadette.

Le lithuanien comprend plusieurs dialectes ou plutôt plusieurs groupes de dialectes que l'on a classés de différentes manières. En se plaçant au point de vue du vocabulaire et des divisions politiques, on a distingué le lithuanien prussien, le lithuanien russe et le lithuanien polonais. Mais cette classification n'est que superficielle, et, si on la conserve pour sa commodité, il faut y introduire des additions qui la compliquent, par exemple distinguer dans le lithuanien prussien celui du Nord et celui du Sud. Schleicher a pris un principe de classification plus scientifique, fondé, non plus sur les frontières politiques, mais sur les différences phonétiques, et il a distingué le bas lithuanien ou samogitien où *tj*, *dj*, sont maintenus, et le haut lithuanien ou lithuanien proprement dit, où ils deviennent *cz*, *dz*. Nous avons vu plus haut à quoi correspondent géographiquement ces divisions dialectales. Ajoutons que l'étude des dialectes lithuaniens n'a pas été poussée assez loin pour permettre à l'intérieur de ces deux groupes des divisions rigoureuses, et que la langue écrite est le lithuanien prussien du Sud.

Bielenstein distingue dans le lette trois dialectes parlés respectivement : dans l'E. des pays de langue lette (gouvernement de Vitepsk, S.-E. de la Livonie, Courlande intérieure); dans le S.-O. (côtes de la Courlande); dans le centre (de Goldingen à Friedrichstadt et de Niederbartau à Wolmar).

Les Lithuaniens se servent en général des caractères latins. Les caractères allemands ne sont employés qu'en Prusse pour l'impression. Les Lettes se servent des uns et des autres. En Russie, beaucoup de textes lithuaniens ont été imprimés avec l'alphabet russe.

Le système vocalique du lithuanien a longtemps passé pour refléter d'une manière particulièrement exacte celui de l'indo-européen dont le sanscrit était considéré comme le type le plus pur; depuis que l'on a reconnu que la variété vocalique du grec se rapprochait beaucoup plus de l'état primitif que l'uniformité relative du vocalisme sanscrit, et que les *a*, si nombreux dans cette dernière langue et en lithuanien, étaient pour la plupart hystérogènes, le lithuanien a perdu de son prestige. Toutefois, parmi les idiomes letto-slaves, le lithuanien est à coup sûr le mieux conservé dans l'ensemble de sa phonétique et de sa morphologie, surtout si l'on tient compte de ce fait que l'absence de textes anciens empêche de comparer aux formes slaves du xi^e siècle les formes lithuaniennes contemporaines. Le lithuanien a perdu les explosives aspirées, et, par une simple coïncidence, il a traité les deux *k* de l'indo-européen comme le sanscrit, conservant l'un sans le labialiser, changeant l'autre en sifflante.

Pour l'accentuation aussi, c'est le lithuanien qui dans le groupe présente l'état le plus ancien, le lette accentuant tous les mots sur la première syllabe. (On ne sait rien sur l'accentuation des Prussiens.) À l'entente de ce qui se passe dans presque toutes les langues, l'accent lithuanien, qui est à la fois un accent d'intensité et de tonalité, a gardé

la mobilité de l'indo-européen. Mais cette mobilité même en rend l'étude très délicate et l'on ne peut encore donner les lois qui régissent la place et la nature des intonations en lithuanien, bien que les travaux de Kurschat, Leskien, Baranovski, Weber, Fortunatov, Bezzenberger et en dernier lieu ceux de M. de Saussure en aient fixé quelques-unes.

Le lithuanien a perdu le neutre, mais il a encore les formes du duel, tous les cas de l'indo-européen, sauf l'ablatif, et il présente les désinences dans un remarquable état de conservation. Il ne connaît pas l'article. La conjugaison est simplifiée ; il n'y a qu'une forme pour la troisième personne de chaque nombre ; les temps sont réduits à quatre : présent, futur, imparfait et prétérit ; les deux derniers sont des formations particulières. Il n'a comme modes que l'indicatif, l'optatif, l'impératif, l'infinitif, le participe. Il supplée à ce qui lui manque par des formations composées et forme le passif en ajoutant des pronoms à l'actif.

La morphologie du lette se rapproche beaucoup de celle du lithuanien ; mais des faits comme la perte du duel, par exemple, prouvent un état de conservation moins complet.

A travers l'évolution politique du peuple lithuanien, étant donné sa situation géographique et les contacts qui en sont résultés, la langue devait nécessairement subir des influences diverses : elles ont laissé des traces surtout dans le vocabulaire, mais la langue même n'a pas été sensiblement altérée. On peut, en général, reconnaître les termes empruntés aux peuples voisins, Russes, Allemands ou Polonais. De tous temps, les Lithuaniens entretenaient des relations avec les Russes. Les chroniques signalent de bonne heure la présence de marchands russes au milieu d'eux. De plus, bien avant que Nestor et les autres chroniqueurs en fassent mention, les deux peuples avaient été en guerre, et l'extension de la puissance des princes lithuaniens, l'occupation par eux de territoires russes ou au contraire celle de leur propre pays par des Russes, amenaient des emprunts réciproques. Enfin les nombreux mariages qui unirent des princes lithuaniens à des princesses russes introduisirent à la cour les mœurs et la langue russes ; et de la cour, les missions de propagande chrétienne aidant, beaucoup de mots pénétrèrent dans le peuple. Ces influences, et aussi les nécessités des relations entre États, firent que la langue officielle n'était pas le lithuanien. Sauf un petit nombre de chartes en langue lithuanienne, les documents de toute sorte sont écrits dans un mélange de slavon, de petit-russien et de polonais. Sous Olgerd, la langue de la cour comme celle de la justice était le russe. Pour correspondre avec les pays non slaves, les princes lithuaniens se servaient du latin ou de l'allemand. La première imprimerie établie à Vilna en 1523 n'imprimait que des livres russes ou slavons.

Après l'union politique de la Pologne et de la Lithuanie, l'influence des Polonais devient prépondérante, et malgré les efforts de Vitovt qui voit avec peine le lithuanien parlé seulement par le peuple, leur langue se répandant rapidement arriva à être considérée comme officielle. Pourtant on rend la justice en russe jusqu'en 1569. Mais, bien auparavant, le vocabulaire lithuanien avait fait au polonais des emprunts comme il en fait aussi, quoique en moins grand nombre, à l'allemand ; les chroniques ont conservé le souvenir de nombreuses guerres entre Lithuaniens et Polonais. Mindvog seul en avait entrepris neuf, ramenant jusqu'à 20,000 prisonniers qui, vivant en esclaves parmi les vainqueurs, leur apprirent nombre de mots nouveaux. Enfin, ce qui avait contribué aussi à répandre la langue polonaise, c'étaient les missions catholiques qui de bonne heure avaient profité de la tolérance lithuanienne, très grande en matière de religion. Placés entre les Russes et les Polonais qu'ils voyaient parvenus à un degré de civilisation très supérieur, beaucoup de Lithuaniens perdirent peu à peu l'usage de leur idiome national. Après la disparition du prussien, le lithuanien subit de nouveaux empiétements de l'allemand contre lequel rien ne le protégeait plus, et il lui em-

prunta directement après l'avoir fait par l'intermédiaire du lette et du slave. De nos jours, la langue continue à se charger d'éléments étrangers et à perdre du terrain. Ceux mêmes qui l'ont conservée sont forcés, pour la plupart, de parler, soit le russe, soit l'allemand, soit le polonais, nécessité peu faite pour rendre à la langue sa pureté et contre laquelle on essaierait en vain de lutter.

Le lette a subi de même l'influence de ses voisins et s'est modifié plus ou moins au contact du russe, de l'allemand, des dialectes finnois, esthoniens et live, enfin des langues scandinaves.

LITTÉRATURE. — Les Lithuaniens n'ont pas, à proprement parler, de littérature ; on comprend que les conditions politiques dans lesquelles ils se sont trouvés n'aient pas été favorables à l'écllosion d'œuvres littéraires ; de bonne heure, ceux auxquels elles auraient été destinées connaissaient mal la langue ou s'étaient accoutumés à considérer le polonais comme leur idiome national. Quand, après la réforme, le lithuanien a commencé à s'écrire, les dialectes étaient formés ; il n'y avait pas de langue générale, ce qui restreignait encore le public qui aurait pu le lire. Le plus ancien livre en lithuanien date de 1547 ; c'est un catéchisme traduit par un Allemand, et, jusqu'au xviii^e siècle, on n'a guère dans cette langue que des traductions de la Bible, des livres de prières et des ouvrages liturgiques. Alors se place le seul monument de la littérature lithuanienne, les poèmes de *Donalitis* (V. ce mot), qui emploie le dialecte lithuanien-prussien devenu celui de la langue écrite. Actuellement, il paraît chaque année un certain nombre de livres et de revues en lithuanien à Vilna, Tilsit, Memel, et en Amérique, à New York, à Plymouth (Pennsylvanie), où des Lithuaniens ont émigré ; et, si Mickiewicz, né sur le sol lithuanien, a écrit en polonais, certains littérateurs, comme Wolonczewski, par exemple (1804-75), ont employé à la fois le polonais et le lithuanien. Mais il ne semble pas qu'on puisse voir là l'indice d'un réveil capable de susciter des écrivains nationaux ; la littérature vraiment originale, il faut la chercher dans les *dainos* (V. ce mot), chansons lyriques où paraît le caractère tendre et doux du peuple lithuanien, sa conception très simple de la vie dont il accepte avec résignation les tristesses, son attachement aux mœurs patriarcales ; il faut la chercher aussi dans les contes, les proverbes, les devinettes qui fournissent une précieuse contribution à la connaissance des mœurs lithuaniennes et à l'étude des mythes indo-européens. Les chansons sont accompagnées de mélodies où M. Bourgault-Ducoudray a relevé l'emploi de modes variés, celui des gammes phrygienne, myxolidienne et hypodorique, l'irrégularité des rythmes et le mélange des différentes mesures dans une même chanson, particularités propres à la musique populaire.

Sans être très développée, la littérature lette l'est pourtant davantage, mais là aussi, ce qu'il y a de plus original, ce sont les chansons populaires dont des recueils ont été publiés par Sprogis, Volter, la Société d'anthropologie de Moscou, la Société littéraire lette ; elles conservent le souvenir de l'époque païenne, et rendent sous une forme expressive la haine contre les oppresseurs. Mais en dehors de la littérature orale, en dehors des ouvrages liturgiques dont le plus ancien, un *formulaire* pour le baptême, date de 1559 ; en dehors de traductions d'œuvres littéraires, il existe un certain nombre d'ouvrages originaux en lette, et les revues ou journaux réunissent un nombre considérable de lecteurs.

Du prussien il ne reste que deux catéchismes, datant de 1545, l'*Enchiridion* (1561) et un vocabulaire allemand-prussien du début du xv^e siècle. Ces textes ont été publiés et étudiés par Nesselmann.

L'étude scientifique du groupe letto-lithuanien date de ce siècle, mais bien avant il existait des grammaires et des dictionnaires des langues qui le composent. Citons pour le lithuanien : la grammaire de Daniel Klein (1633), la plus ancienne, et son *Compendium* (1654) ; la grammaire de

Ch. Sappuhn, publiée par Schultz (1673) ; les dictionnaires de Szyrwid (1713), de Ruhig (1747), de Mielcke (1800) ; pour le lette, les ouvrages d'Adolphi (1683) et surtout de Stender (1764 et 1783), les vocabulaires ou dictionnaires de Manelius (1638), d'Elger (1683), de Lange (1772-77), de Stender (1789). Pott, le premier, avait marqué la place du lithuanien dans la famille indo-européenne ; Fr. Kurschat (V. ce mot), étudiant le lithuanien en lui-même, donna avec ses *Beiträge zur Kunde der litauischen Sprache* (1843-49) le premier ouvrage scientifique consacré à cette langue. Puis vinrent les travaux de Schleicher qui aperçut, exagéra même l'importance linguistique du lithuanien ; son *Litauisches Handbuch* (1837) contient une grammaire qui, avec celle de Kurschat (1877), devront toujours être consultées. Comme dictionnaires, on a celui de Nesselmann (*lith.-all.*) où les mots sont rangés dans l'ordre étymologique, et celui de Kurschat (*all.-lith.* et *lith.-all.*) ; dans ce dernier, la partie allemande-lithuanienne est supérieure à l'autre. J. et A. Juskiewicz en avaient entrepris un en lithuanien-russe-polonais que la mort ne leur a pas permis d'achever.

Les progrès de la linguistique et de l'histoire, la curiosité toujours croissante pour tout ce qui intéresse l'ethnologie ont suscité de nombreux travaux parmi lesquels il faut signaler, pour le lithuanien, ceux de MM. Leskien et Bezenberger, qui a édité et étudié les anciens textes, et les articles très intéressants et très variés que la Société littéraire lithuanienne de Tilsit a insérés depuis 1880 dans son bulletin. Nous nous contenterons de renvoyer pour le prussien aux ouvrages de Nesselmann : *Die Sprache der alten Preussen* (1843) et *Thesaurus lingue Prussicæ* (1873), pour le lette aux nombreux mémoires publiés par la Société littéraire lette fondée en 1824 et aux importants ouvrages de Bielenstein, *Die lettische Sprache* et *Die lettische Grammatik*. Un dictionnaire lette-allemand et allemand-lette a été donné par Ullmann et Brasche (1872-80). M. ROGER.

MYTHOLOGIE. — Les indications de la linguistique toujours en aide aux recherches mythologiques, nous pouvons présumer — et les faits justifient ces hypothèses — 1° que la mythologie des Lithuaniens est congénère de celle des aryens ; 2° qu'elle apparaît encore aujourd'hui dans les croyances populaires sous des formes très anciennes, comme la langue ; et 3° qu'elle a une affinité très grande avec la mythologie slave. Toute mythologie ne faisant que répondre aux questions qu'on peut se poser sur l'origine, les causes, les relations et la destination des êtres et des choses, il est clair que dans la mythologie lithuanienne nous retrouverons ces réponses se présentant sous la forme d'idées primitives, souvent naïves ou enfantines, mais néanmoins nous donnant l'ensemble des notions primitives de la science et de la philosophie préhistorique chez ce peuple. Ces idées élémentaires ressemblent à celles de toutes les races primitives, spécialement à celles de la grande souche aryenne. Ce qu'on appelle l'animisme, c.-à-d. la personification de toutes les forces et de tous les phénomènes de la nature animée ou inerte, caractérise la mythologie lithuanienne aussi bien que les autres. Ainsi, par exemple, nous trouvons dans les chants du peuple lithuanien des strophes qui parlent du mariage de la Lune (*Mėnuo*, du genre masculin) avec le Soleil (*Saulius*, du genre féminin), de l'amour de la Lune pour l'Aurore (*Aušrinė*) et du courroux du Tonnerre (*Perkūnas*) qui, de son glaive, fend la Lune en lui disant : « Pourquoi te sépares-tu du Soleil et aimes-tu l'Aurore ! » Un autre chant des Lithuaniens modernes demande au Soleil, en l'appelant « fille de Dieu » (*Devo dukrytė*), pourquoi il se montre si tard et à quoi il répond : « J'enterrais les orphelins et je réchauffais les pauvres bergers. » Nous trouvons la quelques personifications ou, si l'on veut, quelques divinités adorées ou du moins connues des Lithuaniens : un Dieu, probablement le même Perkūnas qui punit le Soleil ; le Soleil, sous une forme féminine ; la Lune, sous une forme

masculine, et l'Aurore. Nous y voyons aussi une explication toute mythologique et vraiment primitive de la diminution du disque de la lune. Il y en a beaucoup de semblables dans les croyances des Lithuaniens modernes, pour l'origine, la forme, la couleur de tout ce que présente le monde visible. Ainsi les petits silex qu'on trouve dans lo sable, ce sont les mamelles de *Laūma*, sorte d'esprit malicieux puni autrefois par Dieu pour ses amours avec un beau jeune homme. L'arc-en-ciel n'est que la ceinture de cette même *Laūma* (*Laumes juosta*). Si une mère étouffe en dormant son nourrisson, c'est la faute des esprits nocturnes (féminin *naktinėia*). La mort n'est pas un phénomène naturel et nécessaire : c'est le méfait d'un esprit malicieux (*Giltinė*, pron. *Guilline*). La richesse n'est pas toujours le fruit d'une vie laborieuse et économe, mais elle est due souvent à l'aide d'un esprit domestique qui a la forme d'un serpent volant (*Aitvaras*, probablement du polonais *Owiana*) et apporte du blé, de l'argent, etc., à celui qui sait se le rendre favorable. L'étonnante vitalité du saule est expliquée par le mythe suivant : il y avait autrefois une femme appelée *Blinda* (le saule) qui avait des milliers d'enfants nés de ses mains, de ses jambes, de sa tête ; une fois, dans un marécage, ses pieds s'enfoncèrent si profondément qu'elle mourut et fut changée en saule. Ces traits du folklore lithuanien donnent une idée de la manière dont les phénomènes de la nature sont expliqués par la mythologie. L'animisme fondamental conduisit le peuple à prêter aux forces naturelles des formes plus précises et il arriva à les personnifier et à se créer des figures mythiques ayant un nom et un caractère propre. A celles que nous connaissons déjà, ajoutons en d'autres qui vivent encore aujourd'hui dans l'esprit des Lithuaniens. Ils parlent de petits esprits domestiques habitant sous terre, sortes de nains qu'ils appellent *Kaukai* (pron. *caoucaï*), et qui ressemblent tout à fait aux *Erdmännchen* des Allemands et aux *Krasnoludki* polonais. Ils connaissent le diable sous des formes diverses (*velnias*, *kipsras*, etc.) ; il est sans cesse persécuté par Perkūnas qui s'efforce de le trouver et de le foudroyer. Ils parlent d'une certaine *Laime* (ce mot signifie aussi bonheur, chance) qui, pendant le déluge, sauva les deux aïeux du genre humain, nageant dans une coquille et chassant la souris qui voulait la ronger. Ils parlent encore de *Sloga* (mot qui signifie aussi fardeau et rhume) qui tâche de suffoquer les gens pendant leur sommeil (c'est le cauchemar, le *night-mare* des Anglais).

Les annalistes et les historiens nous ont légué une multitude de noms de « divinités » lithuaniennes ; mais le plus grand nombre en est mal noté ou controuvé, et les anciennes sources de la mythologie lithuanienne n'ont pas encore été suffisamment épurées par la critique. Voici les plus importantes de ces sources : Vulfstan, les vies de saint Adalbert, Adam de Brème, Kadlubek, Henri le Lette, la Chronique lette, Jean Malala, Dlugosz et autres historiens polonais, Lasieki (*De Diis Samagitarum*), Hartknoch, Prætorius, Michalon, etc. Quelques écrivains modernes ont consacré à ce sujet d'assez grands travaux, comme Narbutt (en polonais), Veckenstedt (en allemand), Téobald von Rothkirch (en russe), etc. ; mais ces ouvrages pèchent ou par la critique, ou par une connaissance insuffisante du sujet, ou même par celle de la langue lithuanienne. Les meilleures recherches sont dues à Mierzynski, à Jucewicz et Dowojna, Sylwestrowicz (en polonais), à Mannhardt, Schleicher, Brugmann et Bruckner (en allemand). Mais on peut dire en général qu'une étude d'ensemble de la mythologie lithuanienne est encore à faire. Jean KARLOWICZ.

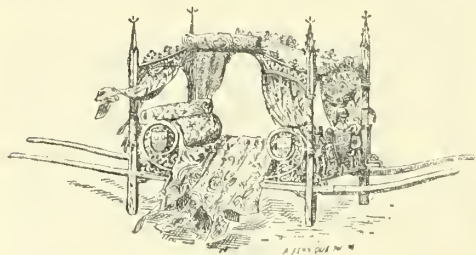
BIBL. : ETHNOGRAPHIE ET HISTOIRE. — WATSON, *Ueber den lettischen Volksstamm* ; Mitau, 1822. — VOIGT, *Geschichte Preussens* ; Königsberg, 1827. — KEPPEN, *Origine, langue et littérature des populations lithuaniennes* (russe) ; Saint-Petersbourg, 1827. — Du même, *le Peuple lithuanien* (russe) ; id., 1851. — JUCEWICZ, *la Lithuanie* (polonais) ; Vilna, 1846. — SCHAFARIK, *Antiquités slaves* (tchèque) ; Prague, 1836, et allemand ; Leipzig, 1843-44 (contient une bibliographie des ouvrages antérieurs). — KRASZEWSKI,

la Lithuanie (polonais); Varsovie, 1847-50. — LELEWELL, *Histoire de la Lithuanie*, trad. franc.; Paris, 1861. — GLAUGAU, *Litauen und die Litauer*; Tilsit, 1869. — WENER, *Preussen vor 500 Jahren*. — De TREITSCHKE, *Das Ordensland Preussen*, 1871. — EWALD, *Die Eroberung Preussens durch die Deutschen*, 1872-75. — ANTONOVIC, *Esquisse d'une histoire de la grande-principauté de Lithuanie* (russe); Kiev, 1878. — WAEBER, *Beiträge zur Anthropologie der Letten*; Dorpat, 1879. — BRENNSOHN, *Zur Anthropologie der Litauer*; Dorpat, 1883. — DORNETH, *Die Letten unter die Deutschen*, 1885. — RICHTER, *Geschichte der Baltischen Provinzen*. — LOHMEYER, *Geschichte von Ost und Westpreussen*; Gotha. — RITTICH, *les Provinces baltiques* (russe). — Pour les ouvrages de ROEPFEL et CARO, SCHEMANN, etc., V. la bibl. aux articles POLOGNE, PRUSSE, RUSSIE.

LANGUE ET LITTÉRATURE. — En dehors des ouvrages cités au cours de l'art., V. RUHIG, *Betrachtung der litauischen Sprache in ihrem Ursprunge, Wesen und Eigenschaften*, 1745. — POTT, *De Linguarum letticarum cum vicinis nexu commentatio*; Halle, 1841. — CARLOWICZ, *la Langue lithuanienne* (polonais), 1875. — GEITLER, *Litauische Studien*; Prague, 1875. — VÆLKE, *Die litischen Sprachreste auf der kurischen*; Nehrung, 1875. — LESKIEN, *Die Dectination in slavisch-litauischen und germanischen*; Leipzig, 1876. — *Der Ablaut der Wurzelsilben in Litauischen*; id., 1884. — *Die Bildung der nomina im Litauischen*; id., 1892. — BRÜCKNER, *Litu-slavische Studien*; Weimar, 1877. — BEZZENBERGER, *Beiträge zur Geschichte der litauischen Sprache*; Göttingue, 1877. — *Litauische Forschungen*, 1883. — PRELLWITZ, *Die deutschen Bestandtheile in den lettischen Sprachen*; Göttingue, 1891. — WEIDEMANN, *Das litauische Präteritum*; Strasbourg, 1891. — BIELENSTEIN, *Die Grenze des lettischen Volkstammes unter lettischen Sprache in der Gegenwart und im 13 Jahrhundert*; Saint-Petersbourg, 1892. — STANKIEWICZ, *Bibliographie lithuanienne, 1517 à 1701* (polonais); Cracovie, 1889. — De nombreux articles dans l'*Archiv für slavische Philologie* (à partir de 1881); *Beiträge zur Kunde der lit. Sprachen* (à partir de 1877); etc.; les *Mémoires de la Société historique de Moscou* (russe); de l'Académie de Saint-Petersbourg (russe), etc.

LITHUANIENS (V. LITHUANIE).

LITIÈRE. I. ARCHAËOLOGIE. — Lit portatif que l'on couvrait ou que l'on découvrait à volonté. Son usage était très fréquent au moyen âge dans les nombreux déplacements que s'imposaient les seigneurs; les dames et les personnes âgées ou malades s'en servaient pour éviter les fatigues du cheval alors que les routes étaient à peine tracées. Quelquefois les litières étaient à deux places en face l'une de l'autre. Elles étaient le plus souvent portées par deux chevaux que l'on attelait au milieu des bâtons de traverse; d'autres fois elles étaient soulevées sur les épaules de porteurs. De même que les impératrices romaines repo-



Litière de voyage.

saient dans les litières, les reines de France s'y essayaient quand elles faisaient leur entrée solennelle dans la capitale. Les litières qui figuraient dans ces cérémonies étaient largement ouvertes; celles au contraire qui étaient destinées au voyage étaient défendues par des rideaux ou par des fenêtres mobiles. Les peintres, les fourreurs, les tapissiers et les docteurs décoraient à l'envi ces meubles de luxe. La carrosserie moderne a fait de si grands progrès concernant le confortable que les litières sont aujourd'hui délaissées et qu'on ne les retrouve guère que dans les brancards qui servent à transporter les pauvres malades à l'hôpital. A. DE CH.

II. AGRICULTURE. — Les litières sont des substances végétales ou minérales qu'on place sous les animaux, dans le double but de leur procurer un couchage hygiénique et pour recueillir leurs excréments en vue de la confection du

fumier (V. ce mot). Les pailles de céréales constituent les litières les plus employées; on les préfère en raison de leur texture tubuleuse et de leur nature spongieuse qui fait qu'elles procurent un couchage moelleux et élastique et qu'elles absorbent bien les liquides; en outre, elles renferment une certaine proportion d'azote et d'acide phosphorique, qui ajoute encore à la valeur fertilisante des excréments. D'après Boussingault, 100 parties des pailles de céréales les plus employées renferment :

	FROMENT	AVOÏNE	ORGE	SEIGLE
Azote	0,24	0,28	0,23	0,17
Acide phosphorique.	0,23	0,21	0,20	0,15

Voici maintenant, les propriétés absorbantes des différentes pailles, comparées à quelques autres litières assez fréquemment employées :

DÉSIGNATION	NOMBRE	
	de litres d'eau absorbés par 100 kilogr. en 24 heures	NOMBRE de kilogr. pouvant absorber la même quantité d'eau que 100 kilogr. de paille de blé
Paille de blé	220 kilogr.	»
— d'orge	285 —	77 kilogr.
— d'avoine	228 —	96 —
— de colza	200 —	110 —
— de pois	280 —	80 —
Fougères	212 —	100 —
Genêts	111 —	200 —
Feuilles mortes	200 —	110 —
Tourbe	600 —	40 —
Bruyère	100 —	220 —
Sable	25 —	880 —
Terre végétale légère.	50 —	440 —

Les quantités de litière qu'on doit mettre sous les animaux sont nécessairement très variables, non seulement avec les litières elles-mêmes, mais encore avec les espèces de bétail; c'est ainsi qu'il en faudra davantage pour les bêtes bovines, dont les excréments sont très aqueux, que pour les chevaux et les moutons, dont les déjections sont plus sèches. La quantité de litière variera également avec l'alimentation et avec la saison. Toutefois, dans les conditions les plus ordinaires, on peut dire qu'il faut donner, pour vingt-quatre heures: 2 à 4 kilogr. de paille pour un cheval; 3 à 5 kilogr. pour un boeuf ou une vache; 1^{kg}5 à 3 kilogr. pour un porc; 0^{kg}5 à 0^{kg}6 pour un mouton.

Depuis quelques années, on a appliqué, dans certaines fermes, le bétail de la paille-litière, pratique basée sur ce fait que la trop grande longueur des brins entraîne à un gaspillage souvent onéreux. Des expériences comparatives, faites en Allemagne, ont permis de constater qu'au lieu de 4 kilogr. de litière en paille longue pour une bête bovine on pouvait suffire à toutes les exigences d'un bon couchage avec 2^{kg}500 de paille hachée. Au point de vue de la propreté également, la paille courte présente, sur la paille longue, une réelle supériorité. Enfin la paille courte absorbe mieux les déjections. Les fanes des plantes, autres que les céréales, sont assez souvent employées, surtout lorsque les pailles sont d'un prix élevé; ces litières absorbent moins et procurent un couchage inférieur; par contre, leur richesse en principes fertilisants est plus considérable que celle des pailles, comme le montrent les chiffres suivants :

	Azote	Ac. phosphor.	Potasse
Fanes de colza	0,50	0,27	0,97
— d'aillette	0,85	0,23	2,00
— de pommes de terre sèches.	0,50	0,40	0,30
— de vesce	1,05	2,28	»
— de fèves	1,63	0,41	2,00

Pour ces litières, les propriétés absorbantes étant

moindres que celles des pailles, il est indispensable, pour que le bétail ne soit pas couché dans l'humidité, d'en employer des quantités assez considérables. Les fougères, bruyères, genêts, roseaux et feuilles sèches sont rarement employés comme litière; il en est de même pour la mousse des forêts. On fait plus souvent usage, dans certaines régions, de litières pulvérentes, dont les plus communes sont la terre végétale, la tannée, la sciure de bois et surtout la tourbe; la terre qu'on extrait des fossés sur les routes est assez souvent utilisée comme litière dans le midi de la France, en Suisse et en Allemagne. Pour cela, on couvre le sol des étables, des bergeries, etc., avec une certaine quantité de cette terre sèche, qu'on recouvre chaque jour par une nouvelle couche. Les animaux accoutumés à cette litière se reposent très bien; de plus, les matières terreuses absorbent presque tous les gaz ammoniacaux qui se dégagent des déjections.

Le tan épuisé, ou tannée, est assez souvent employé comme litière dans les fermes situées à proximité d'une tannerie; cette substance, lorsqu'elle est sèche, a des propriétés absorbantes assez prononcées; de plus, elle constitue un couchage très doux. La sciure de bois, qui s'accumule près des scieries, est également utilisée dans ce but, car son prix est, en général, peu élevé. Au point de vue du couchage, la sciure, surtout si elle est sèche, est excellente, moelleuse, douce et chaude. Son pouvoir absorbant est supérieur à celui des pailles; par contre sa richesse en principes fertilisants est beaucoup moindre. L'entretien de la litière de sciure est plus facile que celui de la paille; il suffit d'enlever les déjections chaque jour, de donner un coup de râteau et de mettre une couche de sciure fraîche; on procède à l'enlèvement total, lorsque la masse commence à s'échauffer. La tourbe est très employée depuis quelques années, notamment dans les écuries de la Compagnie générale des omnibus de Paris. On sait que 100 kilogr. de cette substance retiennent 600 à 700 kilogr. de liquides; outre ce pouvoir absorbant considérable, la tourbe fixe encore les gaz ammoniacaux; enfin elle renferme, suivant sa provenance, de 1 à 2 % d'azote. La tourbe est d'un prix très peu élevé; aussi constitue-t-elle une des litières les plus économiques, car 4,000 kilogr. de tourbe remplacent très facilement 2,000 kilogr. de paille. On étend cette substance sous les chevaux, à la dose de 75 à 100 kilogr.; il faut remuer à la fourche au moins une fois par jour, pour avoir un mélange uniforme. En opérant ainsi, cette litière peut être conservée pendant quinze jours. Pour les moutons, on peut même aller un mois ou six semaines, surtout si on y ajoute une faible couche d'un centimètre d'épaisseur environ tous les deux ou trois jours. Pour les bêtes bovines la tourbe est employée à raison de 3 kilogr. par tête et par jour. A. LARIALÉTRIER.

LITIS CONTESTATIO (Dr. rom.). Phénomène de procédure qui partage, à Rome, chaque instance en deux phases et dont l'effet essentiel est de préciser les éléments du procès en même temps que de remplacer le droit déduit en justice par un droit nouveau d'obtenir une sentence. Il tire son nom, d'après Festus, de ce que l'instance, une fois organisée, les parties en prenaient les assistants à témoins. Et on dit communément, en rapportant le témoignage de Festus au temps des Actions de la loi, que la *litis contestatio* se produit : au temps des Actions de la loi, au moment où, après l'accomplissement de la *legis actio* et la nomination du juge, les parties prennent les assistants à témoins de ces actes; à l'époque de la procédure formulaire, au moment où le magistrat délivre la formule au demandeur, et à l'époque de la procédure extraordinaire, où les deux phases ayant lieu devant la même autorité se distinguent moins nettement, au moment où elles forment leurs conclusions définitives. Mais cette opinion commune a été récemment attaquée par de très bons arguments, soit pour la période formulaire, soit pour celle des Actions de la loi. Pour la période des Actions de la loi, il est arbitraire d'y rapporter le texte de Festus, car Valerius Flac-

cus, qui est la source de Festus et qui vivait après l'abrogation de cette procédure, parle au présent; en outre, il serait étrange qu'on appelât l'attention des assistants sur des faits qu'ils doivent rapporter au juge, non pas avant ces faits, mais après, trente jours après la *legis actio*, depuis que la loi Pinaria a mis un délai de trente jours entre son accomplissement et la nomination du juge. L'effet extinctif doit, sous ce système, avoir été produit non pas par la *litis contestatio*, qui, si elle avait lieu, devait se produire avant et non après l'action de la loi, mais par l'accomplissement de cette action de la loi elle-même en vertu de la règle : *bis de eadem re agi non potest*. Sous la procédure formulaire, la *litis contestatio*, aussi désignée par les textes comme le moment où *lis inchoata est*, où il y a *judicium acceptum*, a certainement lieu au moment de la délivrance de la formule; mais, tandis que la doctrine courante admet que cette délivrance est faite par le magistrat au demandeur, M. Wlassak paraît avoir démontré qu'elle est faite par le demandeur au défendeur. C'est ce qu'impliquent les textes qui parlent d'un *judicium acceptum* par le défendeur, et cela s'harmonise parfaitement avec le caractère contractuel attribué par les Romains à la *litis contestatio*. La *litis contestatio* donne ainsi son expression dernière à l'accord de volontés sans lequel le procès régulier ne peut se lier, si d'ailleurs le défendeur y est indirectement poussé par les voies de contrainte établies contre ceux qui refusent de se défendre.

Quant aux deux effets principaux de la *litis contestatio*, nous avons déjà expliqué au mot CHOSE JUGÉE comment l'effet extinctif de la *litis contestatio*, produit tantôt *ipso jure*, — quand l'action est une action personnelle, quand elle est une action *in jus* et quand l'instance est un *judicium legitimum*, — et tantôt *exceptionis ope*, — quand une de ces conditions fait défaut, — a conduit à un effet semblable de la chose jugée sur lequel on est arrivé progressivement à greffer l'idée moderne d'autorité positive de la chose jugée. Il suffira ici d'ajouter qu'on discute le point de savoir si l'effet extinctif de la *litis contestatio* qui, sous la procédure extraordinaire ou il n'y a plus de *judicia legitima*, se produisait toujours *exceptionis ope*, a été seulement restreint ou complètement anéanti par Justinien (qui notamment a permis de poursuivre successivement les débiteurs solidaires d'une même *res*, jusqu'à parfait paiement). Pour la détermination des éléments du procès, qui est aussi surtout importante à étudier sous le système de la procédure formulaire, la *litis contestatio* fixe entre qui et sur quoi porte l'instance. Au point de vue des personnes, elle fixe les personnes du juge et des parties, qui régulièrement, ne doivent plus changer : si un changement devient nécessaire, par exemple par suite de la mort du juge ou d'une des parties, de l'impossibilité où le juge se trouve de juger, il faudra demander au magistrat une formule rectifiée (*translatio judicii*) qu'il n'accordera qu'après examen des faits. Au point de vue du fond, la formule délivrée ne pourrait non plus être rectifiée que par une *restitutio in integrum*, afin de permettre au demandeur d'éviter les conséquences de la *plus petitio*, qu'il a commise en faisant une demande exagérée, ou au défendeur de faire insérer une exception qu'il a omise. Sans cela, le juge ne connaît que la formule, et c'est au moment où la *litis contestatio* a résulté de la remise de la formule qu'il doit se reporter pour statuer. Il ne condamnera pas, si le droit n'était pas fondé à ce moment, quand bien même il le serait devenu dans l'intervalle qui le sépare du jugement, ainsi au cas où le demandeur à la revendication est devenu propriétaire par usucapion au cours du procès. Il condamnera, si le droit était fondé alors, quand bien même il aurait cessé de l'être par la suite, par exemple par une usucapion achevée au profit du défendeur, par exemple par l'extinction d'une action temporaire, et il condamnera en principe à tout ce que le demandeur eût obtenu si le jugement avait été rendu à ce moment. P.-F. GIRARD.

BIBL. : La théorie de la *litis contestatio* est exposée

dans tous les traités généraux de droit romain français ou étrangers. Quant aux études spéciales, l'ouvrage exécutif fondamental est toujours celui de KELLER, *Ueber Litis contestatio und Urtheil*; Zurich, 1827, auquel on peut joindre surtout J. BEKKER, *Die processualische Consumption im classischen römischen Recht*; Berlin, 1853, et P. KRUGER, *Processualische Consumption und Rechtskraft des Erkenntnisses*; Leipzig, 1864. — V. en outre sur les formes de la *litis contestatio*, M. WLASSAK, *Die Litiscontestatio im Formularprozess*; Leipzig, 1889; sur les effets de la *litis contestatio* au temps de Justinien, ACCARIAS, *Précis de droit romain*, 1891, II, n° 785, 4^e éd., et en sens contraire, LABBÉ sur ORTOLAN, *Explication historique des Instituts*, 1883, III, pp. 908-914, 12^e éd.

LITISPENDANCE (V. EXCEPTION).

LITOLFF (Henry), pianiste et compositeur, né à Londres le 6 févr. 1818, mort à Bois-Colombes (Seine) le 4 août 1894. Elève de Moscheles (1832-37), il obtint de grands succès à Paris (1840), devint chef d'orchestre du théâtre de Varsovie (1841-44), épousa à Brunswick la veuve du libraire Meyer dont il continua les affaires (1845), divorça une quinzaine d'années après et revint à Paris. Ses quatre grandes symphonies pour piano et orchestre sont son principal titre de compositeur; il a aussi écrit d'élegants morceaux de musique de chambre, un opéra, *Die Braut vom Kynast*, une mauvaise opérette, *Héloïse et Abélard*, etc.

LITOMERICE (en all. *Leitmeritz*). Ville de Bohême, située sur l'Elbe et le chemin de fer dit de l'Elbe, chef-lieu de cercle et siège d'un évêché; 10,854 hab. Beau pont de fer de 530 m. sur l'Elbe. C'est à Litomerice que commence la navigation à vapeur. La vieille ville a gardé son enceinte qui la sépare de ses huit faubourgs. Cathédrale de 1671; hôtel de ville de 1535; belles archives. Grande exportation de fruits. Bière renommée (Elbschloss).

LITOMYSL (en all. *Leitomischel*). Ville de Bohême, sur la rivière Lauča et le chemin de fer local Chocen Litomyšl; 6,000 hab. Le nom de Litomyšl apparaît à la fin du x^e siècle. Elle fut érigée en évêché en 1344. Au xv^e siècle, elle devint un des centres de la secte des frères bohèmes qui y fondèrent une imprimerie en 1503. Beau château. Marché de grains; tissages de lin, de jute, de laine; cordonnerie, etc.

LITOTE. Figure de rhétorique, opposée à l'hyperbole; elle consiste à employer une expression qui atténue la pensée afin de faire entendre plus qu'on ne dit expressément. Un des exemples les plus célèbres est celui que Corneille met dans la bouche de Chimène s'adressant à Rodrigue: « Va, je ne te hais point », pour faire entendre qu'elle l'aime encore.

LITOVEL (all. *Littau*). Ville de Moravie, sur la Morava; 4,500 hab. Hôtel de ville, sucreries, papeteries, poteries, etc. Non loin sont le château de Neuschloss (aux Liechtenstein) et les grottes calcaires de Lautsch.

LITRE. I. Métrologie. — Synonyme de décimètre cube (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

II. Archéologie. — LITRE PATRONALE (en latin *vitta luqubris*; *zona funebris ligatura funebris litura*). Sorte de frise funéraire que l'on peignait intérieurement et extérieurement autour d'une église lorsque le seigneur patron de cette église mourait. On la laissait souvent subsister après le service funèbre, et on la renouvelait lorsque survenait un nouveau décès, de sorte que certaines églises étaient perpétuellement en deuil. La litre se composait d'une bande noire sur laquelle se détachaient de distance en distance les armoiries du seigneur et parfois divers emblèmes funéraires. Exceptionnellement, la litre pouvait être sculptée et non peinte, comme celle qui fut exécutée vers 1530 dans l'église d'Assier (Lot). Nous n'avons guère d'exemple de litres plus anciennes; l'usage de cette décoration paraît n'avoir pris naissance qu'à la fin du moyen âge et a subsisté jusqu'à la Révolution. Sur le droit de litre, V. les coutumes de Tours et de Loudun et article du baron de Girardot (*Annales archéol.*, t. II, p. 89). C. E.

Quoique le droit de litre, remontant au xii^e siècle, ait été aboli pendant la Révolution avec les autres droits seigneuriaux, il n'est pas rare de voir encore des traces de

cette sorte de décoration ayant un caractère funéraire sur d'anciennes églises de campagne. On emploie aussi ce mot de litre pour désigner, dans la peinture murale, les bandes d'ornementation séparant des motifs décoratifs et formant à ces motifs comme une sorte d'encadrement dans le sens vertical, le mot bordure étant alors plutôt réservé aux bandes horizontales placées à la partie supérieure et à la partie inférieure de ces mêmes motifs. Ch. L.

III. Liturgie. — Lisière ou bande noire, appelée aussi ceinture funèbre, placée autour d'une église, et sur laquelle sont représentées les armoiries des défunts dont on veut honorer la mémoire. Le droit de litre correspondait à un des honneurs majeurs de l'Eglise (V. DROITS HONORIFIQUES, t. XIV, p. 1104). E.-H. V.

LITRON. Ancienne mesure pour les matières sèches, équivalant à 8 déc. 13.

LITSEA (*Litsæa* Juss.) (Bot.). Genre de Lauracées, voisin des *Tetranthera* (V. ce mot) dont il se distingue essentiellement par les fleurs renfermées dans un bourgeon écaillé et par l'androécée qui n'est composé que de six étamines; le fruit est entouré à la base d'une dilatation du réceptacle. Il comprend des arbres aromatiques propres aux régions tropicales de l'Asie orientale et de l'Australie. Le *L. myrrha* Nees (*Laurus Myrrha* Lour.) est très répandu en Cochinchine. On retire par expression de ses fruits un suc résineux, rougeâtre, que les indigènes emploient comme diurétique, emménagogue et anthelminthique; il sert également comme vulnéraire et dans le traitement de la gale et des ulcères putrides. Le *L. glauca* Nees (*Camphora glauca* Dan.) fournit une huile camphrée très odorante. Le *L. sebifera* Blum, de Java, donne une sorte de cire. Quelquefois on rattache cette espèce ainsi que les *L. Thunbergi* Sieb. et *L. monopetala* Roxb. au genre *Tetranthera* Jacq. (V. ce mot). Le *L. Zeylanica* Juss. est le *Cannellier-Tambour*. Dr L. Hx.

LITTA. Noble famille milanaise dont les membres les plus connus sont: *Antonio*, né à Milan en 1748, mort à Vienne en mars 1836, fils du marquis Pompeo Litta et d'Elisabeth Visconti, exilé par Bonaparte en 1796, président de la députation que lui offrit la couronne de fer (1805); il reçut de l'empereur le titre de duc et une charge de grand chambellan que lui confirma l'empereur d'Autriche. — Son frère *Lorenzo*, né à Milan le 23 févr. 1756, mort le 1^{er} mai 1820, fut protonotaire apostolique, archevêque de Thèbes *in partibus*, nonce en Pologne (1794), favori de Pie VII qui le nomma cardinal (1801) et préfet de la congrégation de l'Index; il fut persécuté pour avoir refusé d'assister au mariage de Marie-Louise, devint préfet de la Propagande (1814); il a écrit *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France* (Paris, 1826, in-12, 4^e éd.). — Le comte *Pompeo*, né à Milan le 27 sept. 1781, mort à Milan le 17 août 1852, soldat de l'armée impériale (1804); il y devint lieutenant à Austerlitz, capitaine d'artillerie à Wagram, puis chef de bataillon. Il commanda en chef la garde nationale de Milan en 1848 et fut ministre de la guerre du gouvernement provisoire. Son principal titre est son grand ouvrage des *Famiglie celebre italiane* (Milan, 1819-82), ouvrage d'un grand luxe, achevé après sa mort, qui renferme en 183 livraisons l'histoire de 75 illustres familles italiennes; le style en est correct, l'exactitude historique scrupuleuse. Il n'a pas été mis dans le commerce. A.-M. B.

LITTA (Giulio, duc), compositeur italien, né à Milan en 1822, mort à Veduggio le 29 mai 1891. Fils du duc Pompeo Litta (V. ci-dessus), il reçut une solide éducation musicale, et fit représenter de 1843 à 1882 sur les théâtres de Turin, Milan et Gènes, dix opéras, parmi lesquels on remarqua *Sardanapale*, *Il Viandante*, d'après le *Passant* de Coppée (1873), et *Il Violina di Cremona*.

LITTEAU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 432 hab.

LITTÉRATURE. La littérature, c.-à-d. l'ensemble des productions littéraires d'un pays ou d'une époque, est une

des branches essentielles du savoir humain. On y classe à peu près tous les écrits, ne laissant guère en dehors que ceux qui par leur brièveté et leur forme exclusive de l'art ne relèvent que de l'archéologie (inscriptions, légendes des monnaies et médailles). On trouvera, à propos de chacun des genres littéraires et à propos de chacun des grands peuples ou des langues principales des civilisés, des études détaillées auxquelles nous nous bornons à renvoyer (V. POÉSIE, ÉPOPÉE, LYRIQUE, SATIRE, COMÉDIE, DRAME, TRAGÉDIE, HISTOIRE, ROMAN, CRITIQUE, etc.; ALLEMAGNE, AMÉRICAINE, ANGLETERRE, ARABE, ESPAGNE, FRANCE, HÉBREUX, GRÈCE, INDE, ITALIE, PERSE, ROME, etc. V. aussi l'art. BIBLIOGRAPHIE).

LITTERINI (Agostino), peintre italien, né à Venise en 1642, mort en 1727. Il fut élève de Pietro Vecchia. Deux tableaux de sa main, *Saint Joseph* et *Saint Jean de la Croix*, sont conservés à Vicence, dans l'église San Girolamo.

LITTERINI (Bartolommeo), peintre italien, né à Venise en 1669, fils du précédent. Ses principales œuvres sont la *Multiplication des pains* (1721) et *les Noces de Cana* (église San Pietro e Paolo) et la *Messe de saint Lorenzo Giustiniani* (cathédrale de Murano).

LITTERIS (Contrat) (V. EXPENSILATIO).

LITTLE FALLS. Ville des Etats-Unis (New York), sur le Mohawk et le canal Erie; 8,000 hab. Exportation de fourrages.

LITTLE ROCK. Ville des Etats-Unis, cap. de l'Arkansas, au bord de cette rivière; 45,000 hab. Fondée en 1820 sur le premier *bluff*, falaise verticale de 15 m. au-dessus des hautes eaux, que l'on rencontre en remontant le fleuve, c'est le marché central de l'Etat. Minoteries; fonderies.

LITTLEBOROUGH. Ville industrielle d'Angleterre, comté de Lancastre, dans la pittoresque vallée du Roch, au pied du Blackstone Edge, au milieu de la chaîne Pennine; 42,000 hab.

LITTLEHAMPTON. Ville maritime d'Angleterre, comté de Sussex, à l'embouchure de l'Arun; 4,000 hab. Station balnéaire; port de pêche et de commerce assez fréquent.

LITTLETON (Edward, lord), homme d'Etat anglais, né à Munslow (Shropshire) en 1589, mort à Oxford le 27 août 1645. Avocat en 1617, il devint premier président du North Wales en 1621. Membre du Parlement en 1625, il présida le comité des remontrances en 1628 et présenta à la Chambre le rapport sur lequel fut fondée la pétition des droits. Il parla éloquemment contre les taxes arbitraires. Remarqué par le roi, Littleton fut nommé magistrat de Londres le 7 déc. 1631, avocat général le 17 oct. 1634, premier président de la cour des Plaids communs le 27 janv. 1640, gardien du grand sceau le 18 janv. 1641. En février, il était créé lord Littleton de Munslow. Littleton refusa d'apposer le grand sceau sur l'ordre d'arrêter les cinq membres du Parlement en janv. 1642, mais il retrouva la faveur du roi en allant le rejoindre à York. En mars 1643, il fut nommé premier commissaire de la Trésorerie. R. S.

LITTORAL (Appareil) (Géol.) (V. APPAREIL, t. III, p. 390).

LITTORINA. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques Gastéropodes établi par Ferrussac en 1821. Coquille épaisse, ovale, turbinée, à dernier tour ventru; lisse ou sillonnée; ouverture arrondie, bord externe aigu; columelle élargie, aplatie; opercule corné, paucispire à nucleus excentrique. *L. littorea* L. (vulgo *Bigorneau*).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les espèces de Littorines fossiles sont difficiles à déterminer, en l'absence de l'animal, en raison de leur ressemblance avec les *Trochida* ou d'autres coquilles du même groupe. Les espèces paléozoïques se rapportent plutôt à des *Turbinine*. *Littorina clathrata* du lias appartient bien au genre actuel; d'autres, rangées par d'Orbigny dans le genre *Turbo*, sont jurassiques, crétacées et tertiaires. Les genres *Lacuna*, *Fossarus*, etc., sont également représentés à l'état fossile. E. TRT.

LITTRÉ. Village d'Algérie, dép. d'Alger, arr. de Miliana, cant. de Duperré; 1,543 hab., dont 142 Français. Stat. du chem. de fer d'Alger à Oran. Vignobles.

LITTRÉ (Alexis), anatomiste français, né à Cordes (Tarn-et-Garonne) le 21 juil. 1658, mort à Paris le 4 févr. 1726. Il fut successivement professeur libre d'anatomie à Paris pendant quinze ans, docteur de la Faculté (1691), membre de l'Académie des sciences (1699). Il disséqua un grand nombre de cadavres, et, comme on l'inquiéta, se réfugia au Temple où il put continuer ses travaux favoris grâce à la protection du grand prieur. On trouve de lui un grand nombre de mémoires dans les recueils de l'Académie des sciences.

LITTRÉ (Maximilien-Paul-Emile), philosophe français, né à Paris le 1^{er} févr. 1801, mort à Paris le 2 juin 1881. Médecin, érudit, philologue, homme politique, écrivain, penseur, Littré est un des plus solides esprits et des plus purs caractères dont s'honore la France; c'est surtout un des plus grands travailleurs qu'il y ait eus.

Sa vie n'offrant guère d'autres événements que ses travaux, sa biographie tient en quelques lignes. Après de très fortes études au lycée Louis-le-Grand, une luxation de l'épaule l'ayant empêché de se présenter à l'École polytechnique, il fut d'abord secrétaire du comte Daru, puis il se destina à la médecine et fut interne des hôpitaux; mais la mort de son père, vieux soldat de la République, devenu chef de bureau au ministère des finances, l'empêcha de pousser jusqu'au doctorat: il donna des leçons de langues vivantes et de mathématiques. Dès ce temps, il étudiait avec passion les langues anciennes, y compris le sanscrit avec Burnouf, et, dit-on, plusieurs langues orientales. Attaché dès le principe à la démocratie, il prend une part active à la révolution de 1830, collabore au *National* et se lie avec Armand Carrel, dont il éditera les œuvres en 1857. Dès 1839, il est membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vers le même temps, il connaît Auguste Comte, dont il épouse la doctrine, mais en gardant son indépendance, car il refuse de le suivre dans les rêves politiques et religieux où il se perd à partir de 1845, et, tout en ouvrant pour lui une souscription publique, il se montre un disciple si peu docile qu'il est comme renié par le maître (1852). Quelque temps membre du Conseil municipal de Paris en 1848, il rentre dans la vie privée et reste tout à ses études jusqu'en 1871. Il écrit dans le *Journal des Débats* à partir de 1854, est élu en 1858 associé libre de l'Académie de médecine. La fondation de la *Revue de philosophie positive* est de 1867 (elle lui survivra jusqu'en 1883). Réfugié à Bordeaux pendant le siège de Paris, que ses amis (non sans peine) l'avaient empêché d'affronter, il est, en janv. 1871, nommé par Gambetta professeur d'histoire et de géographie à l'École polytechnique, que rouvrait à Bordeaux le gouvernement de la Défense nationale, mais il n'y fit qu'une seule leçon. Le dép. de la Seine, par près de 88,000 voix, l'envoie siéger à l'Assemblée nationale (8 févr. 1871); la ville de Saint-Denis le nomme conseiller général (15 oct.), et le conseil général de la Seine le choisit pour vice-président. Le 30 déc. de la même année, l'Académie française, qui l'avait écarté huit ans auparavant sur la dénonciation violente de Dupanloup, lui donne le fauteuil de Villemain, malgré la protestation, vaine cette fois, de l'évêque d'Orléans qui donne avec éclat sa démission. La séance de réception eut lieu le 5 juin 1873, et l'on y vit Littré malmené par M. de Champagny. En déc. 1875, l'Assemblée nationale le nomme sénateur inamovible. Au Sénat, il fait partie de la gauche républicaine, et prend part, comme tel, à la résistance au Seize-Mai. Son horreur de la réaction cléricale l'avait décidé à se faire recevoir franc-maçon (1875), ce qui fut un événement, grâce surtout au discours qu'il prononça à cette occasion. Quand il mourut, six ans plus tard, il semble bien difficile d'admettre, quoi qu'on en ait dit, que ses convictions, alors si arrêtées, se fussent radicalement modifiées, d'autant qu'il en avait renouvelé et nullement affaibli l'expression dans ses derniers écrits (1880),

où il déclare que « la philosophie positive l'accompagne fidèlement en ses dernières épreuves ». Ce qui paraît très probable, c'est que, plein de reconnaissance pour sa femme et sa fille, dont le dévouement l'avait toujours entouré, et plein d'égard pour leurs croyances, il ne voulait prendre aucune disposition qui fût de nature à les attrister.

Énumérés dans l'ordre chronologique rigoureux, les travaux de Littré se trouveraient tout entremêlés, ayant été souvent menés de front. Il y aura plus de clarté à les grouper selon leur objet, en nous bornant d'ailleurs aux principaux, car le détail irait à l'infini.

En médecine, tout en renonçant de bonne heure à exercer (sauf pour les pauvres). Littré a collaboré au *Journal hebdomadaire de médecine*, fondé par Andral en 1828, puis à l'*Expérience*, autre recueil fondé en 1837 avec son ami Dezeimeris. Il publia en 1832 le *Choléra oriental* (in-8). Sa traduction des *Œuvres d'Hippocrate*, commencée en 1839, ne fut achevée qu'en 1861 (10 vol. in-8). Puis, avec le physiologiste Robin, il refondit et rédita le *Dictionnaire de médecine* de Nysten. C'est là que se trouve la célèbre définition de l'homme : « Animal mammifère de l'ordre des primates, famille des binanes », etc., qui excita si fort la colère de Dupanloup. Enfin, il donna *Médecine et Médecins* (1872, in-8).

Ses traductions de la *Vie de Jésus* de Strauss (1839-40), du *Manuel de physiologie* de Müller (1846), et de l'*Histoire naturelle* de Pline, dans la collection des classiques latins de Nisard (1848, 2 vol. in-8), sont à part. Elles témoignent de la variété de ses études et de ses goûts, le dernier de ces ouvrages montrait sa compétence de naturaliste à la fois et de latiniste, et les autres sa connaissance de l'allemand, son goût pour tout genre d'érudition, sa vaillance tranquille à affirmer ses convictions personnelles dans le grand conflit des opinions. Il est permis de croire que c'est de cela surtout que ses adversaires lui tinrent rigueur. A un pur naturaliste on eût pardonné la définition du primate binane; mais, en Littré, il y avait sous le savant un homme d'action. La science pure était chez lui on ne peut plus éloignée du dilettantisme et de l'indifférence pratique; témoin la très grande place qu'eut la politique dans sa vie.

Application de la philosophie positive au gouvernement des sociétés et en particulier à la crise actuelle (1849, in-8), *Conservation, Révolution et Positivisme* (1852, in-12), sont des écrits qui auraient suffi à le désigner aux suffrages de Paris en 1871, s'il n'était plutôt à croire que sa popularité fut l'œuvre de ses adversaires eux-mêmes, des polémiques qu'il n'avait ni recherchées ni redoutées et qui l'avaient assailli sans le troubler un instant dans ses études. A l'Assemblée nationale, son manque d'aptitude pour la parole limita beaucoup son action. Il soutint cependant la politique de M. Thiers, et, après le 24 mai, celle de Gambetta, avec une autorité morale qui ne fut pas un facteur négligeable dans l'établissement définitif de la République. Ce qu'il ne disait pas à la tribune, il l'écrivait dans sa *Revue de philosophie positive*, où certains de ses articles apparurent comme de magistrales consultations politiques et de grandes leçons de sagesse. Dans le même temps, M. Renouvier faisait œuvre analogue dans sa *Critique philosophique*. On eût pu souhaiter que les conseils des deux philosophes fussent encore plus écoutés, mais certainement l'un et l'autre influèrent sur les événements. Littré surtout, par Gambetta et Paul Bert, qui se proclamaient ses disciples et se flattaient de fonder la politique positive, contribua à assurer le trompement de la démocratie, puis à en orienter la marche. Il la voulait aussi modérée que ferme, dénonçant comme le plus grand péril depuis nos désastres la réaction aveugle vers les formes de gouvernement qui les avaient amenés, professant une égale aversion du césarisme et du royalisme clérical, mais montrant que le seul moyen de les éliminer définitivement l'un et l'autre était de fonder une république plus sage qu'eux, guérie de l'esprit révolutionnaire, res-

pectueuse et soucieuse de tous les intérêts légitimes que pouvaient représenter les anciens partis comme des droits qu'ils avaient foulés aux pieds. Telle est l'inspiration de tous ses écrits politiques, parmi lesquels il faut citer : *le Génie militaire de Bonaparte* (1872); *Restauration de la légitimité et de ses alliés* (1873, in-8); *Fragments de philosophie positive et de sociologie contemporaine* (1876, in-8); *De l'Etablissement de la troisième République* (1880).

La philosophie qui est à la base de cette politique est un positivisme un peu distinct de celui d'Auguste Comte, mieux informé peut-être de l'histoire des grandes civilisations, moins nourri de mathématiques et plus nourri de biologie. De là, semble-t-il, cette prédominance de l'idée d'évolution, cette foi dans les effets du développement graduel et des lentes transformations. Comte prit l'initiative de la rupture; mais le disciple s'était nettement séparé du maître du jour où il l'avait vu donner dans le mysticisme. On peut juger diversement cette dernière forme du comtisme, puisque M. Ravaisson, par exemple, y voit un progrès et un heureux repentir, et nous représente Aug. Comte « du haut de sa seconde philosophie jugeant la première ». Littré n'hésita pas à voir là une pure défaillance. Il appuya de son autorité la protestation de M^{me} Comte faisant défense aux exécuteurs testamentaires de publier les derniers écrits de son mari comme ne pouvant que nuire à sa mémoire. Peu ou point marquée dans son premier exposé de la *Philosophie positive* (1845, in-8), cette dissidence paraît discrètement d'abord, puis s'accroît dans les écrits suivants : *Sur la Mort d'Auguste Comte* (1857, in-8); *Paroles de philosophie positive* (1859, in-8); *Auguste Comte et la philosophie positive* (1863, in-8); *Ecole de la philosophie positive* (1876, in-8). — Les plus importants de ses articles de revue, ceux dans lesquels, non content de commenter le credo positiviste, il le développe pour son compte et fait avancer la doctrine, ont été recueillis par lui dans un volume qui plus que tout autre le qualifie comme philosophe : *la Science au point de vue philosophique* (1873, in-8). On y trouve notamment sa morale, fort élevée, en dépit du bruit fait autour de son article de janv. 1870, sur les *Origines organiques de la morale*. La notion de justice est ramenée à celle d'égalité, et déclaré de même ordre et de même valeur que les notions géométriques.

Mais c'est comme philologue que Littré a fait l'œuvre la plus puissante sans comparaison et la plus durable. Peu de savants, dans quelque genre et quelque langue que ce soit, ont laissé un monument aussi vaste et aussi solide que son *Dictionnaire de la langue française*, sans parler de son *Histoire de la langue française* (1862, 2 vol. in-8). Il y avait préludé en traduisant en langue d'oïl du xiii^e siècle le premier chant de l'*Iliade*, dans une étude sur *la Poésie homérique et l'Ancienne Poésie française* (*Rev. des Deux Mondes*, 1^{er} juil. 1847). D'ailleurs, sa longue collaboration à l'*Histoire littéraire de la France* dès 1844, et au *Journal des Savants*, ses *Etudes sur les Barbares et le moyen âge* (1867, in-8), tous ses écrits le montrent extraordinairement curieux et informé de nos origines et de notre histoire. Il n'est pas jusqu'à son discours de réception à l'Académie qui ne soit un éloge de notre vieille langue. Mais son œuvre, c'est le *Dictionnaire*, entrepris dès 1844 à l'instigation de son ami Ilachette, et dont la publication s'acheva en 1873 (4 vol. gr. in-4), avec supplément (1877-82). Ce dictionnaire, dit-il dans sa remarquable préface, « embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, afin de donner à l'usage présent toute la plénitude et la sûreté qu'il comporte ». Là est en effet la valeur singulière de cet ouvrage, qui semble, en cela surtout, n'avoir rien à craindre des progrès de la critique. Il donne l'histoire de la langue en même temps que son état. Point de théories sujettes à vieillir : des exemples et des faits sans nombre, dont toutes les théories pourront se servir et devront s'accommoder. On

pourra retoucher des étymologies (il est le premier à proposer comme douteuses celles qui le sont) ; on pourra scruter plus les origines, multiplier les découvertes ; mais il reste unique pour la genèse et la classification des sens divers et successifs d'un même mot. — Comment a-t-il pu mener à bien un tel labeur avec tant d'autres ? Il travaillait surtout la nuit, ne sortant ni ne recevant jamais le soir, se mettant à la besogne peu après son frugal dîner, qui avait lieu à six heures, et y restant au moins jusqu'à trois heures du matin, après quoi quelques mouvements doux lui procuraient un sommeil tranquille et régulier. Dans ses *Etudes et glanures* (1880), on peut lire des pages charmantes sur l'emploi de ses journées à sa petite campagne de Mesnil-le-Roi. Ses plus grandes distractions étaient de courts séjours au bord de la mer, à Saint-Quay.

En somme, Littré est une très grande et très noble figure ; excellent écrivain par la simplicité parfaite, la plénitude de la pensée, l'absence absolue de recherche ; philosophe sans invention, mais profond néanmoins, autant que le comportaient sa doctrine et la variété de ses travaux ; philosophe citoyen, d'autre part, mettant sa pensée au service de son pays, toujours préoccupé de faire servir la science à améliorer la vie ; homme de bien, enfin, jusqu'à avoir mérité d'être appelé « un saint laïque ». Il n'accepta jamais ni fonction salariée ni décoration. La France a lieu d'être d'autant plus fière de cette intelligence et de ce caractère qu'elle peut montrer en Littré précisément, et portées au degré le plus rare, toutes les qualités graves et fortes dont on lui reproche de manquer.

H. MARION.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Notice sur M. Littré, sa vie et ses travaux*, 1863 ; *Nouveaux Lundis*, t. V. — E. CARO, *Littré et le Positivisme*, Paris, 1883, in-12. — PASTEUR, Discours de réception à l'Acad. franç., où il succédait à Littré. — RENAN, Discours en réponse à celui de Pasteur, même séance, 1882. — D^r CABANÈS, *La Carrière médicale de Littré*, dans la *Chronique médicale*, 1^{er} janv. 1895. — BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, *Souvenirs personnels sur Littré*, même revue, même numéro.

LITTRÖW (Joseph-Johann von), astronome et mathématicien autrichien, né à Bischof-Teinitz (Bohême) le 13 mars 1784, mort à Vienne le 30 nov. 1840. Il étudia à l'université de Prague le droit, la médecine, la théologie, fonda en 1804 avec quelques condisciples une revue littéraire, *les Propylées*, dans laquelle il publia des articles de critique et d'esthétique, se plaça en 1803 comme précepteur chez le comte Renard, en Silésie, commença dès lors à délaisser la littérature pour les sciences, se passionna bientôt pour les mathématiques et la mécanique céleste, fut nommé en 1807 professeur d'astronomie à l'université de Cracovie, passa en 1810 à celle de Kasan et fut appelé en 1816 comme codirecteur à l'observatoire de Bude. Il devint en 1819 directeur de l'observatoire de Vienne, qu'il réorganisa complètement, et fut en même temps professeur d'astronomie à l'université de la même ville. Il fut anobli en 1837 par l'empereur Ferdinand IV. Il fut élu en 1838 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il faisait également partie de beaucoup d'autres sociétés savantes. Mathématicien de grand talent, excellent professeur et habile administrateur, il a contribué aux progrès de l'astronomie pratique par ses méthodes nouvelles, par son enseignement et par son activité organisatrice, plus encore que par ses découvertes et par ses observations personnelles. C'est d'après ses recherches théoriques que l'opticien Plössl a construit ses télescopes dialytiques. Il s'est aussi occupé de développer les institutions de prévoyance (pensions de retraite, assurances sur la vie, etc.) et d'en assurer le fonctionnement régulier. Il a fait paraître à part : *Theoretische und praktische Astronomie* (Vienne, 1824-27, 3 vol. in-8) ; *Höhenmessungen durch Barometer* (Vienne, 1823, in-4) ; *Kalendariographie* (Vienne, 1828) ; *Anleitung zur Berechnung der Leibrenten*, etc. (Vienne, 1829) ; *Vorlesungen über Astronomie* (Vienne, 1830, 2 vol. in-8) ; *Gnomonik* (Vienne, 1831, in-8 ; 2^e éd., 1839) ; *Ueber Lebensversicherungen* (Vienne, 1832) ; *Die Wunder des Him-*

mels (Stuttgart, 1834, in-8 ; 7^e éd., Berlin, 1886), l'un des meilleurs ouvrages d'astronomie populaire que l'on possède ; *Die Doppelsterne* (Vienne, 1833, in-8) ; *Atlas des gestirnten Himmels* (Stuttgart, 1839, in-4 ; 4^e éd., Berlin, 1886), etc. Il a publié en outre de nombreux mémoires d'astronomie dans les recueils de l'Académie de Saint-Petersbourg, dans la *Zeitschrift für Astronomie* de Lindenau, dans l'*Astron. Jahrbuch* de Bode, dans les *Astron. Nachrichten* de Schumacher, etc. Il a dirigé de 1824 à 1840 les *Annalen der wiener Sternwarte*. Quant à ses écrits littéraires et artistiques, ils ont été réunis après sa mort sous le titre : *Vermischte Schriften* (Vienne, 1846, 3 vol. in-8).

L. S.

BIBL. : Notice biographique sur J.-J. Littrow en tête des *Vermischte Schriften* (V. ci-dessus). — Pour la liste de ses mémoires, V. le t. IV du *Catalogue of scientific papers* publié par la Soc. roy. de Londres ou le t. I du *Biogr. liter. Handwörterbuch* de Poggenorff.

LITTRÖW (Karl-Ludwig von), astronome autrichien, né à Kasan (Russie) le 18 juil. 1811, mort à Venise le 16 nov. 1877, fils du précédent. Il fut adjoint à son père en 1831 comme sous-directeur de l'observatoire de Vienne et en 1842 il lui succéda tout à la fois comme directeur de cet établissement et de ses célèbres *Annalen* et comme professeur d'astronomie à l'université. En 1847, il représenta l'Autriche au congrès austro-russe de géodésie, et de 1862 à 1865 il participa aux travaux trigonométriques du général Baeyer (V. ce nom). En 1874, il fonda à Vienne un nouvel observatoire. Il mourut en Italie, où il était allé soigner sa santé. Il était membre de l'Académie des sciences de Vienne. On lui doit un nombre considérable d'observations astronomiques et météorologiques, d'importants travaux sur la révolution de Vénus et sur les éclipses, une excellente méthode pour la détermination des longitudes en mer, etc. Outre des mémoires et notes insérés dans les recueils de l'Académie de Vienne dans les *Annalen* de l'observatoire de cette ville et dans diverses revues scientifiques, il a publié : *Populäre Geometrie* (Stuttgart, 1839, in-8) ; *Kalender für alle Stände* (Vienne, 1842 et suiv.) ; *Verzeichniss geograph. Ortsbestimmungen* (Leipzig, 1844, in-8). Ce dernier ouvrage est un relevé très complet des positions géographiques directement déterminées par le calcul ; il parut d'abord dans une nouvelle édition du *Physikalisches Wörterbuch* de Gehler (t. X).

Un fils de K.-L. von Littrow, Otto, né en 1843, trouva le temps, bien que mort en 1864 à l'âge de vingt et un ans, d'inventer un nouvel héliostat (V. HÉLIOSTAT, t. XIX, p. 1033) et d'apporter divers perfectionnements aux appareils de spectroscopie.

L. S.

LITTRÖW (Heinrich von), marin et littérateur autrichien, né à Vienne le 26 janv. 1820, frère du précédent. Ancien élève et professeur de l'académie navale de Venise, officier supérieur de la marine autrichienne et inspecteur du port de Fiume, il a publié entre autres écrits estimés : *Handbuch der Seemannschaft* (Vienne, 1859) ; *Die Marine* (Fiume, 1882) ; *Fiume, seine Umgebungen und seine Geschichte* (Fiume, 1884). Il s'est fait en outre un nom dans la littérature par ses poésies, ses romans et ses pièces de théâtre. Enfin il a collaboré à plusieurs journaux politiques.

L. S.

LITTRY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 4,987 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (Le Molay-Littry), ligne de Caen à Cherbourg. Mines de houille de la concession de Litry. Eglise dont le chœur est du XIII^e siècle.

LITUITES (Paléont.) (V. NAUTILE).

LITUOLA. I. ZOOLOGIE. — Genre type d'une famille de Foraminifères, chez laquelle la coquille est formée de particules étrangères unies par un ciment organique ; la spire de ces coquilles est discoïde, formée d'un petit nombre de tours conjoincts dont le dernier se prolonge en ligne droite.

II. PALÉONTOLOGIE (V. FORAMINIFÈRES).

LITURGIE (Hist. relig.) (V. MESSE, OFFICE DIVIN).

Liturgie grecque. — Le nom de liturgie (λειτουργία) s'appliquait à Athènes à certains offices publics honorifiques dont des citoyens se chargeaient en prenant à leur compte les dépenses parfois très considérables qu'ils impliquaient. En général, les liturgies étaient relatives au culte; on les qualifiait d'εργαζόμενοι ordinaires; telles étaient la chorégie, la gymnasiarchie, l'archithéorie, etc. On y ajouta une liturgie extraordinaire, la triérarchie, fourniture de vaisseaux (trières) à l'Etat. L'institution des liturgies remonte au moins à Solon. Cette charge honorifique imposée aux riches fut d'abord corrélatrice de l'ensemble de leurs privilèges politiques; mais, lorsqu'ils furent dépouillés de ceux-ci, la démocratie conserva le système des liturgies qui est une des caractéristiques de la démocratie athénienne. En échange de satisfactions d'amour-propre, elle imposait aux riches des dépenses énormes, souvent ruineuses, d'autant que l'on ne pouvait, sans se déconsidérer, restreindre les frais au strict nécessaire. La chorégie, en particulier, par l'organisation des représentations théâtrales, était très onéreuse. De même la triérarchie, quoique répartie sur un bon nombre de têtes à la fois. Étaient passibles des liturgies tous les citoyens possédant plus de trois talents, à moins qu'ils n'eussent été dispensés par mesure spéciale en récompense de services personnels; au temps de Démosthène, on comptait une trentaine de ces dispensés auxquels on avait octroyé l'atélie comme trop pauvres (τῶν ἀναγκαζάν ἀτέλειαν ἔχοντες); les filles et les orphelins l'avaient de droit; mais les étrangers jouissant du droit de cité pouvaient se voir imposer les liturgies. Celles-ci étaient réparties entre les tribus ou phyles, selon un ordre fixé par une loi. Les désignations étaient faites par l'archonte, l'archonte-roi et les athlètes; on avait, il est vrai, la ressource, lorsqu'on se jugeait désigné à tort, d'indiquer un autre plus riche auquel on transmettait la charge, à moins qu'il n'acceptât l'échange des fortunes (ἀντιδοσις). Les métèques étaient assujettis à des liturgies spéciales. A.-M. B.

LITUUS. I. ARCHEOLOGIE. — Trompette d'airain, chez les Romains. C'était un tube droit, muni à son extrémité d'une articulation recourbée. On a trouvé un instrument de ce genre dans le lit de la rivière Witham, près de Tattershall, dans le Lincolnshire; il est en cuivre jadis doré, et mesure plus de quatre pieds. Les joueurs de *lituus* formaient la corporation des *litucines*. — On donne aussi le nom de *lituus* au bâton angrail qui lui ressemble par la forme, mais l'extrémité recourbée formait une spirale à plusieurs tours comme le montre la figure de l'art. *AUGURE* (t. IV, p. 644). Le *lituus* semble avoir servi de modèle à la crose épiscopale.

II. GÉOMÉTRIE. — Courbe qui a pour équation et coordonnées polaires $r^2 = \text{constante}$.

LITZ. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont; 266 hab. Papeterie.

LIUDGER (Saint), évêque de Munster, né vers 744, mort à Munster le 26 mars 809. Formé d'abord à l'école d'Utrecht (V. GRÉGOIRE d'UTRECHT), il alla en 767 à York où Alcuin le distingua. De 777 à 784, il fut prêtre à Dokkum, d'où il fut chassé par une invasion des Saxons. Il se rendit alors à Rome et au Mont-Cassin. En 787, Charlemagne, auquel Alcuin l'avait recommandé, l'envoya comme missionnaire en Frise; c'est de là qu'il implanta le christianisme à Helgoland. Entre 802 et 805, probablement vers 804, Liudger fut nommé évêque, et comme résidence Charlemagne lui assigna Mimigernaford, qui prit plus tard, du monastère que Liudger y éleva, son nom actuel de Munster en Westphalie. Pour des reliques rapportées de Rome, Liudger avait fondé dès 804 le couvent de Werden sur la Ruhr. Ce furent les premiers foyers de civilisation pour ces contrées. Le seul écrit que l'on possède de Liudger est une vie de son maître Grégoire (dans *les Acta sanctorum Boll., Aug., t. V, p. 254*). La légende fait de cet évêque un bénédictin et lui attribue le baptême de Widukind. F.-H. K.

BIBL. : W. DIEKAMP, *Vita S. Liudgri*; Munster, 1881.

LIUDOLF, duc de Souabe, né en 930, mort le 6 sept. 957, fils d'Otton I^{er} (V. ce nom et SOUABE).

LIURE (Mar.). C'est à proprement parler l'ensemble des tours de cordage qui réunissent l'un à l'autre deux objets. Toutefois, le mot liure est employé surtout pour désigner l'amarrage qui lie le beaupré au navire, la solidité de ce mât étant essentielle, car il est la clef de la mâture, les étais de misaine venant se raidir dessus, et les étais de la mâture haute arrière se fixant sur le mât de misaine. Aussi à bord des bâtiments ayant une mâture, y a-t-il en général deux liures de beaupré, l'une en filin, celle d'en dehors, et l'autre en chaîne. La première se fait avec du filin ayant déjà servi, de la grosseur d'une guinderesse d'hune. On commence par faire un nœud coulant sur le beaupré à toucher les taquets fixés sur ce mât, à l'extrémité duquel on aura suspendu une ancre, pour le rapprocher de la guibre, le plus possible. On passe ensuite le bout dans la mortaise de la guibre en allant de l'avant à l'arrière, et sur le beaupré de l'arrière à l'avant. A chaque tour on raidit au cabestan. On bride le tout par des demi-clefs. On recouvre la liure avec de la basane pour éviter les frottements et l'eau de mer. Pour la liure en chaîne, le dormant se fait sur un piton placé sur la guibre, les tours sont mis à joindre sans les croiser, et l'autre bout est arrêté à un piton placé aussi sur la guibre; on le raidit ensuite au moyen de deux cabrions placés tribord et babord sous le beaupré, qu'on rapproche ensuite par une *velture* (V. ce mot).

LIUTHARD, miniaturiste français du ix^e siècle. C'est un des deux calligraphes et enlumineurs qui ont exécuté en 870 pour Charles le Chauve le bel évangélaire aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Munich. Liuthard était probablement moine à Saint-Denis, car la pièce de vers qui nous donne la date de l'œuvre et les noms de ses auteurs *Liuthardus* et *Beringarius* nous apprend en même temps qu'elle fut exécutée dans cette abbaye. L'empereur Arnould donna ce manuscrit à saint Emmeran de Ratisbonne, d'où il est venu à Munich. On y admire six grandes miniatures représentant Charles le Chauve revêtu de ses insignes, assis sur un trône surmonté d'un ciborium, puis un Dieu de majesté entouré des quatre prophètes et des quatre évangélistes, enfin chacun de ceux-ci isolé. La figure de l'empereur est belle, les autres sont lourdes; ces peintures sont inférieures à celles de la bible de Charles le Chauve faite à Saint-Martin de Tours et conservée à la Bibliothèque nationale. Les couleurs sont vives et relevées de nombreuses dorures; le style est byzantin comme aussi le procédé de la peinture, où les clairs sont figurés par de larges empâtements de gouache bien appliqués.

LIUTPRAND ou **LUITPRAND**, roi des Lombards (712-744), le plus grand des souverains de ce peuple dont il fut le législateur. Il conquit Ravenne et l'Exarchat (728), mais fut arrêté par les instances du pape, aidé Charles-Martel contre les Arabes qu'il expulsa de Provence (739), soumit les ducs rebelles de Spolète et de Bénévent (V. ITALIE et GRÉGOIRE II).

LIUTPRAND DE CRÉMONE, historien italien, né vers 922, mort vers 972. D'une noble famille lombarde, il vécut à la cour du roi Hugues (945), puis de Bérenger, lequel l'envoya en ambassade à Constantinople (949). Brouillé avec Bérenger, il se rendit en Allemagne (955), suivit Otton dans son expédition et en reçut l'évêché de Crémone (961). Il prit part au concile de Rome (963), fut envoyé à Constantinople pour négocier le mariage du fils d'Otton à la princesse grecque Theophano et la cession formelle de l'Italie à l'empereur allemand, ce qu'il ne put obtenir. Il a écrit trois ouvrages, qui sont des œuvres historiques capitales pour la connaissance de son époque; pour les deux premières, nous possédons son manuscrit autographe : l'*Antapodosis*, sous couleur d'une justification de l'hostilité de Luitprand contre Bérenger et sa femme Willa, est une histoire, en six livres, des événements accomplis de 886 à 952; elle fut rédigée de 958 à 962; c'est un récit vivant plein

d'anecdotes, de citations classiques, qui fait connaître les événements, les mœurs et l'état d'esprit du x^e siècle en Alleinagne, dans l'empire grec et en Italie ; — *De Rebus gestis Ottonis Magni imperatores* (960-964) est un simple récit historique ; — *De Legatione Constantinopolitana*, récit de son ambassade, est une satire spirituelle et malveillante de la cour byzantine. Les œuvres de Liutprand ont été éditées par Pertz, au t. III des *Monumenta Germaniae* et séparément par Dummler (Berlin, 1879, 2^e éd.). A.-M. B.

BIBL. : Kœpke, *De Vita et scriptis Liutprandi*; Berlin, 1842.

LIUVA ou **LIUWA I^{er}**, roi visigoth d'Espagne, mort en 572. Il était gouverneur de la Gaule Narbonnaise sous le règne d'Athanagilde. Après les cinq mois de troubles qui suivirent la mort d'Athanagilde, les Visigoths le proclamèrent roi, à Narbonne (567). L'année suivante, Liuva partagea le pouvoir avec son frère Léovigilde ; il lui céda toute l'Espagne et ne se réservait que les provinces de la Gaule. A sa mort, Léovigilde devint seul roi des Visigoths.

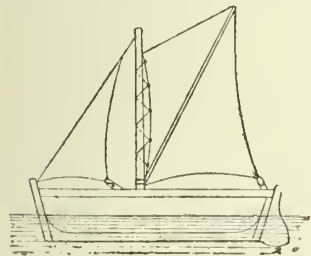
LIUVA ou **LIUWA II**, roi visigoth d'Espagne, assassiné en 603. Il succéda à son père Rékared, en 601, âgé d'environ vingt ans. Doux, pieux, d'une beauté remarquable, il périt après deux années de règne, renversé et tué par le Goth Witerik, auquel Rékared avait pardonné jadis.

LIVADIA. Localité de Crimée, sur la côte S., à 5 kil. S.-O. de Jalta, près de la source du Méganéro. Palais impérial qui est une des résidences préférées des souverains ; beau parc, ancienne chapelle, etc. Les environs sont couverts des villas de l'aristocratie russe.

LIVADIA. Ville de Grèce, ch.-l. d'une éparchie du nome d'Attique et Béotie, au pied de l'Hélicon, à l'O. du lac Copais ; 5,000 hab. C'est l'antique *Lebadée*. Connue dès le temps d'Homère sous le nom de *Midée*, elle dut sa notoriété à l'autre de Trophonius où se trouvait un oracle célèbre ; Praxitèle fit la statue du héros. Elle grandit durant la décadence hellénique et était sous l'Empire une des principales villes grecques. Au moyen âge cette importance se maintint à tel point que le nom de Livadie fut appliqué à toute la Grèce continentale. L'ancienne acropole est couronnée par les ruines d'un château des Catalans. Très pittoresque, la ville a été à peu près détruite dans la guerre de l'Indépendance.

LIVAIE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges ; 378 hab.

LIVARDE (Mar.). Nom d'une voile particulière employée pour les petites embarcations, pour les youyou. La voile à livarde a la forme d'un trapèze ; elle se transfile sur le mât, et s'établit au moyen d'une vergue diagonale appelée livarde ou baleston.



Voile à livarde.

LIVAROT. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, sur la rive droite de la Vie ; 4,831 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest.

ligne de Sainte-Gauburge au Mesnil-Manger. Centre de la fabrication du fromage dit de Livarot. Fabrication de fromage de Camembert. Eglise des xv^e et xvi^e siècles. Maisons anciennes. Manoir de La Pipardière (xv^e siècle).

LIVÊCHE (*Levisticum* Koch) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Umbellifères, dont l'unique espèce, *L. officinale* Koch (*Ligusticum levisticum* L.) ou *Ache des montagnes*, a pour caractères : calice presque nul ; pétales entiers ; fruit comprimé ; méricarpes à 5 côtes membranées ailées, les 3 dorsales égales et rapprochées, les 2 latérales plus distantes et plus largement ailées ; une bandelette résineuse dans les vallécules ; involucre et involu-

celles polyphylles. Sa tige, épaisse et fistuleuse, atteint de 1 m. à 1^m80 et est garnie à son sommet de rameaux opposés ou verticillés, portant des ombelles de 6-12 rayons, terminées par des ombellules denses à fleurs verdâtres. Les feuilles, grandes, bi ou tripinnatiséquées, sont d'un vert luisant. Elle est commune dans les Alpes, les Cèvennes, les Pyrénées, les Apennins et la Transylvanie ; on la cultive dans les jardins. Ses graines, très aromatiques, sont employées comme stimulantes, stomachiques et emménagogues et se prescrivent en infusion à la dose de 40 à 45 gr. par litre d'eau. Sa racine, d'une saveur aromatique, servait jadis dans l'ictère. D^r L. Hn.

LIVENNE (V. CHARENTE-INFÉRIEURE, t. X, p. 630, et GIRONDE, t. XVIII, p. 983).

LIVENS ou **LIEVENS** (Jean), peintre hollandais, né à Leyde le 21 oct. 1607, mort à Anvers en 1663. Élève de Van Schouten et de Pierre Latsman, il commença à peindre de très bonne heure, fut appelé en 1630, par Charles I^{er}, en Angleterre où il resta trois ans à peindre de nombreux portraits. De retour dans son pays natal, il se fixa à Anvers où il produisit un certain nombre de tableaux remarquables par la vigueur, l'éclat et l'harmonie des couleurs. On lui doit entre autres : *Scipion l'Africain* (hôtel de ville de Leyde) ; *la Visitation* (musée du Louvre), les portraits de *Tromp*, *Ruyter*, du peintre *Van den Vondel* (musée d'Amsterdam), etc. Berlin, Munich, Vienne, Dresde, Copenhague, Cassel, Stuttgart possèdent des œuvres de cet artiste.

LIVENZA. Fleuve d'Italie (Vénétie), qui naît près de Polcenigo (prov. d'Udine), finit dans l'Adriatique, près de Caorle. Il a 415 kil. dont 78 navigables.

LIVERANI (Francesco), prélat italien, né à Castel Bolognese en 1823. Filleul de Pie IX, il était prélat domestique du pape, auditeur de rote et protootaire apostolique quand il prit la défense du P. Passaglia, persécuté pour ses opinions sur le pouvoir temporel, et attaqua violemment la cour pontificale (1861). La même année, il publia à Florence son livre *Il Papato, l'Impero ed il Regno d'Italia*, adressé à Montalembert, dans lequel il se prononçait catégoriquement contre la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise et pour l'accord du pape avec le roi d'Italie. Pie IX lui enleva toutes ses dignités. Le chapitre de Sainte-Marie-Majeure, dont il était membre, le déclara déchu de son canonat, l'assignant d'ailleurs à comparaître dans les deux mois pour se rétracter. N'ayant pu obtenir d'être jugé d'après les règles canoniques, il se retira dans une honorable pauvreté, près du lac de Bracciano. De là il lança un nouvel écrit pour dévoiler tous les abus de l'administration d'Antonelli, et il écrivit au cardinal Marini pour l'engager à agir sur le pape dans le sens italien. Outre des travaux d'histoire ecclésiastique, il a donné des essais de linguistique, particulièrement sur la langue étrusque. Il a collaboré à la *Rivista Europea*. F. H.

LIVERATI (Carlo-Ernesto), peintre autrichien, né à Vienne en 1805, mort à Florence en 1844. Après avoir étudié en Angleterre sous Reinagle et Brigg, il s'établit à Florence, et y devint professeur à l'Académie des beaux-arts. Outre quelques tableaux d'histoire, tels que *Galilée devant le tribunal de l'Inquisition*, on lui doit des toiles de genre pleines de grâce : *Accouchée allant à l'église recevoir la bénédiction* ; *la Rempailleuse et ses enfants* ; *Enfants couronnant de fleurs le tabernacle de la Madone*.

LIVERDUN (*Liberdunum*, 894). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye, sur le ch. de fer de Paris à Strasbourg, la Moselle et le canal de la Marne au Rhin qui traverse la colline de Liverdun dans un souterrain de 500 m. de long ; 4,714 hab. Minerai de fer ; forges ; carrières la roche rouge dite de Liverdun ; église du xiii^e siècle avec le tombeau de saint Encaire et de belles stalles en style Renaissance ; de l'ancien château, rasé en 1457, ainsi que de l'enceinte fortifiée, il ne reste plus que quelques vestiges. Liverdun, autrefois ville fortifiée et chef-lieu d'une prévôté du temporel de l'évêché de Toul, était une résidence des évêques et avait

une collégiale sous le titre de Saint-Eucaire, fondée au XI^e siècle. Armoiries : *d'argent à la branche de chêne de sinople, glandée de gueules, l'écu surmonté d'une couronne murale ou tourée, environnée de deux fusils passés en sautoir sur un xplot ou trousse au derrière de l'écu.*

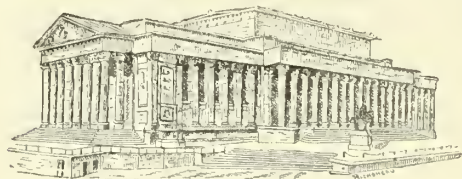
BIBL. : Charte d'affranchissement de Liverdun, dans Journ. d'archéol. lorraine; Nancy, 1890, XXXIX, 275-284.

LIVERDY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Tournay; 535 hab.

LIVERNON. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Figeac, sur le causse de Gramat; 772 hab. Eglise à clocher romain. Dolmen de Pierre-Martine (mon. hist.) à Cessac.

LIVERPOOL (celtique *Llŷrput*). Grande ville maritime de l'O. d'Angleterre, comté de Lancastre, sur la rive N. de l'estuaire de la Mersey, par 53° 24' 48" lat. N., 5° 20' 10" long. O. Elle compte 517,950 hab. (en 1891), ce qui en fait la seconde ville d'Angleterre, la troisième de la Grande-Bretagne (V. cet art.). La ville s'étend en amphithéâtre sur les pentes douces d'une colline de grès; la Mersey forme la corde de ce demi-cercle. Sur 10 kil., le fleuve est bordé des quais, des bassins, des docks du port. La Mersey est large ici de 700 m., mais en amont et en aval elle l'est davantage, jusqu'à 3 kil. Le bateau-phare le plus septentrional de la ville (Fornby light) est à 14 kil. de la mer d'Irlande. L'embouchure est obstruée par des bancs de sable entre lesquels serpentent les chenaux dont le principal est celui de Crosby. Autour de la ville se développent de grands faubourgs avec de nombreuses villas et des jardins. Des fortifications récemment aménagées défendent la ville du côté de la mer.

La vieille cité de Liverpool, avec ses rues étroites et ses masures, a disparu, et la cité moderne peut rivaliser d'élegance avec Londres. Ses édifices imitent le style de la Renaissance italienne. Cependant, à côté des larges rues Dale, Bold, Castle, Lord, Scotland road, se trouvent encore des ruelles étrangées et malpropres, des impasses et des cours dont souvent l'accès est voûté; 20,000 pauvres vivent dans les eaveaux. On regarde comme le centre de la ville la place irrégulière de Lime hill où s'élève Saint-George's hall, vaste



Saint-George's hall, à Liverpool.

édifice destiné aux réunions de toute nature; il fut bâti de 1841 à 1855 par Elmes, en forme de temple grec, et coûta 10 millions de fr.; il mesure 183 m. sur 52; le portique occidental est orné de seize colonnes corinthiennes de 14 m. de haut; au centre, la grande salle a 50 m. de long, 27 de large, 23 de haut. Au près sont les monuments de Stephenson, du prince Albert et de Victoria, la colonne de Wellington (41 m.). L'hôtel de ville (Town hall), édifié en 1754, a été rebâti en style corinthien par Foster (1795) avec portique corinthien et coupole de 32 m. de haut; la Bourse est coiffé et forme les trois autres côtés d'un carré. Elle est du style Renaissance avec coupole; entre ces deux palais est une place à arcades avec monument de Nelson. Le long de la rue Dale est le palais municipal (*Municipal offices*), avec sa tour de 61 m. L'hôtel des finances (*Revenue building*) dresse près des docks sa façade de 142 m. et sa coupole. Avenne des 150 églises de Liverpool n'a de valeur architecturale. La plus ancienne est Saint-Nicholas; Saint-Georg remplace le fort de Henri II, elle a été rebâtie en 1810. — De grands travaux ont été effectués pour approvisionner la population d'eau potable;

le premier aqueduc part de Rivington, à 32 kil. N.; le second du lac Bala (pays de Galles), aux sources du Vyrnwy, affl. de la Severn; il a 108 kil. de long, par Oswesfry et Prescot. Liverpool renferme une dizaine de théâtres, beaucoup de salles de concert et de bibliothèques, divers établisse-



Eglise Saint-Nicholas, à Liverpool.

ments d'enseignement secondaire et supérieur, notamment la *Royal Institution*, organisée par Roscoe; l'*University college* fondé en 1882. Les établissements d'assistance publique sont nombreux; le plus curieux est *Sailors home*, où l'on héberge à prix modique les matelots; l'hôpital des Enfants bleus remonte à 1708. On cite le cimetière Saint-James, ancienne carrière qui ressemble aux catacombes de Paris. Liverpool possède de beaux parcs: au S., celui de Sefton a 160 hect., celui de Toxteth presque autant, celui du Prince est plus petit, mais plus ancien; au N. est Stanley park, au centre Newsham park et un beau jardin botanique réuni à Wavertree park. Liverpool est une des villes les plus malsaines du Royaume-Uni, et c'est parmi les grandes villes du monde celle où la criminalité est la plus forte; il fut un temps où la moyenne annuelle des arrestations était d'une par dix habitants.

Liverpool est presque exclusivement une place commerciale. L'industrie principale est celle des constructions navales; la fabrication des machines et la métallurgie se sont développées à côté. La savonnerie et la poterie jadis florissantes ont disparu; l'horlogerie est en décadence; la corderie, la raffinerie de sucre, la brasserie sont prospères; on a vainement tenté d'y implanter des filatures de coton. Nous avons signalé dans l'art. GRANDE-BRETAGNE le rôle et la situation commerciale de Liverpool. C'est le grand port d'exportation de l'Angleterre, débouché des usines du Lancashire et du Yorkshire, e.-à-d. du district manufacturier le plus considérable de la terre. C'est aussi le port d'importation des produits de l'Irlande (viande, beurre, toile) et de ceux des Etats-Unis (coton, tabac, pétrole). Une série de lignes de paquebots relie le port de la Mersey à l'Amérique du Nord, à l'Europe méridionale, au Levant, à l'Afrique, à l'Inde, à la Chine, etc. Parmi ses compagnies de navigation, les plus célèbres sont Cunard, qui date de 1840, Inman (1850), Allan, White Star, Pacific, etc. En 1846, il n'avait que 1,461 navires (55 vapeurs) déplaçant 387,000 tonnes; en 1886, il en possédait 2,470 (874 vapeurs) déplaçant 1,864,000 tonnes. Cette flotte marchande est supérieure de plus de moitié à celle de la France. En 1886, les entrées atteignaient 7,566,000 tonnes (dont 5,018,000 de l'étranger). La valeur des exportations était en 1853 de 1,075 millions de fr.; en 1886 de 2,150 millions (cotonnades, 1,070; lainages, 235; métaux, 210; machines, 80; toiles, 75, etc.). L'importation atteignait en 1886 une valeur de 2,224 millions (14 millions de quintaux de coton, pour lequel Liverpool est le grand entrepôt européen; 73,270,000 livres de laine, 42 millions de livres de tabac, 4,600,000 quintaux de sucre brut, 810,000 hectol. de pétrole, 27 millions de quintaux de céréales, 2,650,000 quintaux de jambons et lard, 91,000 hec-

tol. de spiritueux et 67,400 de vin). Liverpool est le principal port d'émigration du Royaume-Uni.

Les docks ou bassins à flot sont les plus beaux du monde; le premier, creusé en 1709, est comblé; l'ensemble de ces bassins se poursuit sur une longueur de 10 kil.; ils ont 135 hect. d'eau, avec une longueur de 35 kil. de quais; sur la rive S. de la Mersey ceux de Birkenhead qui sont les plus profonds et pénètrent plus avant dans les terres, ont 64 hect. 1/2 et 14 kil. de quais. Ils sont administrés par une commission de 28 membres élus (sauf deux) par les contribuables des docks; les taxes sur les bateaux, les dépôts de marchandises, etc., produisent annuellement de 25 à 30 millions de fr. et ont permis d'en dépenser 500 pour l'aménagement du port. On y admire le grand quai flottant (*floating pier*) d'embarquement construit en 1837, refait en 1874, long de 630 m., large de 23 m., supporté par des pontons flottants, relié au bord par des ponts inclinés. Les magasins et entrepôts sont conçus dans des proportions aussi gigantesques. Un canal navigable pour de grands vaisseaux relie Liverpool à Manchester (V. ce mot pour les détails). D'autres vont à Leeds, Birmingham et aux salines du Cheshire. Des tramways à vapeur font communiquer le grand port avec toutes ses voisines. Un réseau ferré très complet l'unit aux autres parties de l'Angleterre. Les voies pénètrent dans la ville sous terre ou au-dessus des maisons; un tunnel de 3 kil. a été foré dans le grès rouge sous la Mersey (1879) pour aller à Birkenhead.

Autour de Liverpool s'étend une ceinture de faubourgs qui s'y rattachent de plus en plus: ce sont, de l'O. à l'E.: *Bootle, Waterloo, Walton, West Derby, Wavertree, Toxteth*; sur l'autre rive de la Mersey, *Birkenhead*. Avec ces faubourgs, l'agglomération compte plus de 700,000 âmes. La ville proprement dite est divisée en seize districts (*wards*) nommant chacun un alderman et trois conseillers municipaux. Elle est le siège d'un évêché anglican et d'un évêché catholique. Les Irlandais catholiques forment une grosse fraction de la population.

HISTOIRE. — Le nom de *Liverpul* ou *Litherpool* paraît pour la première fois en 1190 sous le règne de Richard 1^{er}. Jeu sans Terre, voyant le port de Chester s'ensaver, fonda ici un château, puis une ville à laquelle il donna une charte (1209). Henri III en fit un bourg ou ville libre (*borough*) en 1229. Elle ne grandit pas vite, car sous Edouard III on ne lui demandait, pour une flotte de 700 navires et 14,144 marins, qu'une barque avec six matelots. Elle passa aux mains de la maison de Lancastre et fut réunie à la couronne avec ses domaines. Sous Elisabeth, elle ne comptait encore que 4,500 hab. En 1644, les habitants, derrière leur mur de terre, résistèrent bravement aux royalistes du prince Robert qui les pillèrent. Vinrent ensuite la peste et la famine. La révolution de 1688 marque le début de la fortune de Liverpool. En 1699, quand on l'érige en diocèse distinct, elle avait déjà 5,000 hab. En 1709, Thomas Steer creuse le premier dock. Les traités d'Utrecht enrichissent la ville, qui devient le centre du commerce des esclaves. Les négriers de la Mersey font d'énormes bénéfices, ouvrant à leur commerce des débouchés pour le fer, l'acier, les lainages, qu'ils exportent; le rhum, le sucre, le tabac, qu'ils rapportent des Antilles; le bétail humain procure encore plus de profits: en onze années, ils transportent aux Antilles 304,000 noirs. En 1765, on comptait dans la ville 86 marchands négriers; en 1807, la traite y employait 185 vaisseaux transportant annuellement 45,750 esclaves. Les négociants furent assez habiles pour ne pas se borner à ce trafic, si bien que son interruption ne fut pas très préjudiciable à Liverpool, d'autant qu'il coïncida avec l'expansion des manufactures anglaises. Arrêtés vers l'Asie par le monopole de la Compagnie des Indes, les négociants se tournèrent vers les États-Unis; ils purent résister à la « famine du coton », qui résulta de la guerre de la Sécession, par des ventes d'armes et la contrebande avec les Confédérés. Le mouvement des entrées du port était en 1800 de 450,000 tonnes; il est aujourd'hui trente fois plus fort. La population a passé de

5,000 hab. en 1699, à 82,295 en 1801, à 375,955 en 1851 et 517,980 en 1891.

A.—M. B.

Comtes de Liverpool. — Le premier en titre est Charles JENKINSON, né à Winchester le 26 avr. 1727, mort à Londres le 17 déc. 1808, descendant d'une vieille famille du comté d'Oxford. Secrétaire particulier de lord Bute en 1760, il devenait dès 1761 sous-secrétaire d'Etat, et après s'être fait élire député d'Appleby à la Chambre des communes (1767), il fut le leader du parti des « amis du roi », lorsque lord Bute se fut retiré. Lord de l'amirauté dans le cabinet Grafton, lord de la Trésorerie en 1767, vice-trésorier d'Irlande en 1772, il fut nommé en 1775 gouverneur de la Monnaie. En 1778, il faisait partie du cabinet North avec le portefeuille de la guerre. Il jouissait d'une influence considérable à la cour, ce qui le mit au premier rang des hommes d'Etat de l'époque, d'autant plus que, pendant la guerre avec l'Amérique, son département ministériel fut de beaucoup le plus important. Il fut créé comte de Liverpool en 1796, et se retira alors presque tout à fait de la vie publique. On a de lui : *Verses on the Death of Frederick Prince of Wales* (1752); *Dissertation on the establishment of a natural and constitutional force in England independant of a standing army* (1756); *Discourse on the conduct of government respecting neutral Nations* (1758) et ses collections bien connues : *Collection of treaties between Great Britain and the Powers from 1648 to 1783* (1785) et *The Coins of the Realm* (1805).

Robert-Banks JENKINSON, second comte de Liverpool, né le 7 juin 1770, mort à Whitehall le 4 déc. 1828, fils du précédent. Il fit ses études avec Granville et Canning, vint en 1789 à Paris où il assista à la prise de la Bastille et, élu membre de la Chambre des communes par Appleby en 1790, fut un des plus habiles partisans de Pitt, dont il appuya à diverses reprises la politique par des discours qui firent sensation. Il fut notamment un des adversaires les plus décidés d'une négociation avec la France en 1792. Gouverneur de la Monnaie en 1799, il fut chargé en 1801 du département des affaires étrangères (ministère Addington) et négocia le traité d'Amiens. Il passa à l'intérieur en 1804 (ministère Pitt). Il avait été créé baron Hawkesbury en 1803. A l'avènement du ministère « de tous les talents », il devint le leader de l'opposition (1806), puis il reprit l'intérieur dans le cabinet Portland en 1807, combattit avec énergie l'émancipation des catholiques et fut de nouveau ministre en 1809, avec le portefeuille des affaires étrangères, et, de 1809 à 1812, avec celui de la guerre et des colonies. En 1812, après le meurtre de Peveral, il prenait, au refus de Grenville, Grey et Wellesley, la direction du ministère tory, qu'il devait conserver pendant près de quinze ans, fait qui ne s'est produit que trois fois dans l'histoire politique de l'Angleterre. La plus grande force de Liverpool fut l'appui de Wellington. Il eut à traiter les affaires les plus considérables du siècle: les traités de 1815, le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), l'intermède de Napoléon, la réfection des finances si fort compromises par les guerres de l'Empire. Mais il ne se maintint qu'en gouvernant avec un autoritarisme et une rigueur extrêmes, employant l'armée à la répression des émeutes ouvrières de 1817, suspendant *l'habeas corpus* et obtenant des Chambres la législation draconienne des « Dix-Actes » (1819). Il joua un assez triste rôle dans le procès de la reine Caroline. Brusquement frappé d'apoplexie le 17 févr. 1827, il démissionna et, durant les deux années qu'il vécut encore, il n'eut plus que quelques éclairs d'intelligence. Il ne laissait point d'enfants de ses deux mariages.

Charles-Cecil-Cope JENKINSON, troisième comte de Liverpool, né le 29 mai 1784, mort le 3 oct. 1854. Frère du précédent, il hérita de son titre à sa mort. Il avait servi dans la marine et dans la diplomatie. Membre du Parlement en 1807, il fut sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur la même année. C'était un des favoris de la princesse Victoria et de sa mère la duchesse de Kent. Il ne laissa point

d'enfant mâle et avec lui s'éteignit le titre de comte de Liverpool.

R. S.
BIBL. : BAINES, *History of the commerce and town Liverpool*; Liverpool, 1852. — PICTON, *Memorials of Liverpool*; Londres, 1876, 2 vol., 2^e éd. — ELLISON, *Cotton Trade of Great Britain including history of the Liverpool cotton market*; Liverpool, 1886.

COMTES DE LIVERPOOL. — YONGE, *Life and administration of earl Liverpool*; Londres, 1868, 3 vol. — *Memoirs of the second earl of Liverpool*, 1827.

LIVERPOOL (Ile). Ile de la côte E. du Grœnland, par 70° lat. N., en face de la terre de Scoresby; 2,800 kil. q.

LIVERPOOL. Fleuve de l'Australie du Nord qui se jette dans la baie d'Arafura; il a beaucoup d'eau.

LIVERPOOL. Ville d'Australie, un des premiers établissements officiels de la Nouvelle-Galles du Sud, situé sur la George's River, où commença la navigation de ce cours d'eau tributaire de Botany Bay; à 35 kil. S.-S.-O. de Sydney; 1,770 hab. Liverpool se trouve sur le chemin de fer Great Southern, qui le réunit à Sydney et à Melbourne. Cette ville s'enorgueillit d'un des plus vieux monuments du continent australien, l'église Saint-Luke, bâtie en 1819. L'industrie de la laiterie y est très développée; on y trouve la plus grande papeterie d'Australie employant plus de 100 ouvriers.

LIVERS-CAZELLES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 418 hab.

LIVES (V. LIVONIE).

LIVET. Rivière du dép. des Côtes-du-Nord (V. ce mot, t. XIII, p. 4).

LIVET. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron; 346 hab.

LIVET. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne; 176 hab.

LIVET-ET-GAVET. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans; 1,301 hab.

LIVET-SUR-AUTHOU. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 210 hab.

LIVET (Charles-Louis), érudit français, né à Châteaulla-Vallière le 10 janv. 1828. Il fut professeur libre à Nantes, puis vint à Paris et se voua à l'histoire littéraire. Il a collaboré régulièrement au *Moniteur* et au *Constitutionnel*, réimprimé le *Journal officiel* de la Commune (1871, in-18), donné d'excellentes éditions des œuvres de Saint-Amant, du *Dictionnaire des précieuses* de Saumaise (2 vol. in-16); de *la Fameuse Comédienne* (1876, in-18); d'*Étomire hypocondre* (1878, in-18); de *la Muse historique* de Lorez, de *l'Histoire de l'Académie* de Pellisson, des *Précieuses Ridicules* (1884, in-18). Il a rédigé des ouvrages fort intéressants sur l'histoire littéraire du xvi^e et du xvii^e siècle: *Cospeau, sa vie et ses ouvrages* (1854, in-12); *la Grammaire et les grammairiens au xvi^e siècle* (1859, in-8); *Précieux et Précieuses, caractères et mœurs littéraires au xvii^e siècle* (1859, in-8); *les Intrigues de Molière* (1877, gr. in-8); *Portraits du grand siècle* (1885, in-8), etc. — Son frère Eugène avait fondé à Nantes une remarquable école d'enseignement technique. Charles s'occupa lui-même de ces questions et fut en 1870 nommé inspecteur des écoles d'arts et métiers, puis en 1874 inspecteur des eaux de Vichy.

LIVET (Guillaume), littérateur français, né à Paris le 24 janv. 1856, fils du précédent. Collaborateur de divers journaux, le *Voltaire*, le *Figaro*, l'*Événement*, le *Gil Blas*, etc., il s'est fait connaître au théâtre par le *Mariage de Racine*, comédie en un acte, en vers, représentée à l'Odéon en 1883; *A Travers la porte*, savnète (1884, in-12); *les Petits Pois*, comédie (1884, in-12); *Théodora de Montluçon*, parodie (1885, in-12); *Il reviendra*, revue (1886, in-12), etc. Citons encore de lui: *les Récits de Jean Féru* (1885, in-12), nouvelles.

LIVIA (Gens). Célèbre famille plébéienne de Rome qui compta 8 consuls, 2 censors, une dictature, 3 triomphes (Suet., *Tib.*, 3). L'empereur Tibère appartenait à la gens Livia. Les noms de famille connus dans cette gens sont: *Denter*, *Drusus*, *Libo*, *Mucius* et *Satinator*.

Marcus Livius Denter, consul en 302, fut battu par les Éques; ce fut un des premiers plébéiens élus pontifes (299); accompagnant P. Decius, ce fut lui qui lui dicta la formule de son sacrifice volontaire. — *Marcus Livius Macalus* défendit Tarente contre Annibal de 214 à 209, se maintenant dans la citadelle, après la prise de la ville. Sur les Livius *Drusus* et *Salinator*, V. ces noms.

Livia, fille de M. Livius Drusus (consul en 112) et sœur du fameux tribun de la plèbe, épousa M. Porcius Cato et fut mère de Cato d'Utique; en secondes noces, elle épousa Q. Servilius Capio et en eut une fille, Servilia, mère de M. Brutus le meurtrier de César.

Livia Drusilla, femme d'Auguste, née en 55 av. J.-C., morte en 29 ap. J.-C., était fille de Livius Drusus Claudianus, descendant d'Appius Claudius Cæcus, entré par adoption dans la gens Livia. Mariée à Tiberius Claudius Nero, sa beauté séduisit Octavien, qu'elle vint implorer en 40, son mari étant compromis dans la guerre de Pérouse; en 38 le triumvir obligea son mari à divorcer et l'épousa. Elle avait alors un fils, Tibère, et était enceinte de six mois d'un autre qui fut nommé Drusus. Elle n'eut pas d'enfants de son nouvel époux, ce qui ne l'empêcha pas d'exercer sur lui une grande influence grâce à l'élégance de ses manières, à sa conduite irréprochable et à la finesse avec laquelle elle se pliait au caractère d'Auguste. Rompue aux intrigues, elle s'attacha à assurer à son fils la succession à l'Empire. On l'accusa de la mort prématurée des petits-fils d'Auguste et de la disgrâce des Julie. En 4, Tibère fut adopté. Par son testament, Auguste fit Livie et Tibère ses héritiers, laissant à sa femme le tiers de ses biens et la faisant entrer par adoption dans la gens Julia; elle prit le nom de Julia-Augusta. Tibère, une fois empereur, ne supporta pas le joug de sa mère. Au début, elle était presque associée à l'Empire, signant avec Tibère les actes publics. Mais bientôt il l'en exclut et pour échapper à son action se retira de Rome à Caprée. Quand elle mourut, il affecta l'indifférence, n'assista pas aux rites funéraires et interdit sa consécration qui n'eut lieu que sous le règne de Claude. Son arrière-petit-fils, Caius César (Caligula), prononça son oraison funèbre.

Livia ou Livilla, née en 12 av. J.-C., morte en 31 après J.-C., fille de Drusus l'aîné et d'Antonia, sœur de Germanicus et de l'empereur Claude, fut fiancée l'an 4 av. J.-C. à Caius César, héritier d'Auguste, épousa ensuite son cousin le jeune Drusus, fils de Tibère, qu'elle empoisonna à l'instigation de son amant Séjan (23 ap. J.-C.). À la chute de celui-ci, le crime fut révélé, et Tibère la fit tuer; d'après Dion Cassius, elle était déjà morte, et on ne put qu'abattre ses statues.

A.-M. B.

LIVIGNO. Vallée des Alpes des Grisons, dépendant de la Lombardie, répondant au cours supérieur du Spöl, affl. dr. de l'Inn; elle ouvre accès dans l'Engadine.

LIVIJN ou LIVIJN (Klas-Johan), écrivain et homme politique suédois, né à Skeninge en 1781, mort à Stockholm en 1844. Il étudia à Lund d'abord, puis à Upsal, et fut un des fondateurs de la Société des « Amis des belles-lettres », où l'on trouve les premières tendances qui caractérisent l'école romantique suédoise. En 1805, il fit son examen de droit et, en 1808, fut nommé auditeur au régiment de Skaraborg. Il accompagna son régiment en Allemagne en 1813-14, fut attaché en 1818 à la cour militaire de justice et fut nommé en 1835 directeur général des prisons du royaume. Un des collaborateurs principaux du *Potyphème* et autres journaux fondés par Askelæf (V. ce nom), il a pris une part active, sous le pseudonyme d'Olof Mollbergsson, à la mêlée romantique en Suède. Parmi ses œuvres littéraires, on peut citer les suivantes: *les Aventures de J.-D. Lidberg* (roman comique, 1810); *Axel Sigfridsson* (roman, 1817); *la Dame de pique, roman épistolaire* (1821, trad. en allem. en 1826 par de La Motte-Fouqué); *la Harpe du scalde* (nouvelles, 1824), etc. Comme écrivain politique, il publia en 1831, sous le pseudonyme de Jan Jansson, un pamphlet: *le Mi-*

nistère et l'Opposition en Suède, qui fit beaucoup de bruit. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1830 par A.-J. Arwidsson. Th. CART.

LIVILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam; 201 hab.

LIVIN MENUS, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1630, mort à Florence en 1691. Il eut une vie agitée; venu très jeune encore en Italie avec sa famille, il la suivit ensuite à Vienne: là le prince Mathias de Toscane s'intéressa à lui et l'envoya à Florence étudier dans l'atelier de Pietro da Cortona. Livin le quitta pour s'enrôler dans l'armée du duc de Savoie, Charles-Emmanuel II; il y resta trois ans, puis il revint à Florence, et se remit à la peinture. Avec l'aide de Stefano della Bella, il peignit la coupole de Santa Maria della Pace, à Florence. Son œuvre la plus connue est le *Sacrifice d'Abraham* du palais Pitti.

BIBL.: *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1856, art. de FÉTIS.

LIVINEN (V. LEVANTINE).

LIVINGSTON. Ville maritime du Guatemala, sur le golfe de Honduras, à l'embouchure du rio Dolce; 2,000 hab., Caraïbes originaires de l'île Saint-Vincent, parlant espagnol et anglais, bons pêcheurs et pilotes. Exportation de café, caoutchouc, cornes, sucre, salsepareille, bananes, etc.

LIVINGSTON (William), littérateur américain, né à Albany en nov. 1723, mort à Elizabethtown le 25 juill. 1790. Arrière-petit-fils du théologien écossais John Livingstone (1603-72), il forma la première collection des lois coloniales, se distingua comme journaliste, fut gouverneur du New Jersey de 1776 à 1790. Il a écrit de nombreuses poésies.

LIVINGSTON (Robert), homme politique américain, né à New York le 27 nov. 1746, mort le 26 mars 1813. Né d'une famille d'origine écossaise réfugiée en Amérique au xvii^e siècle, il avait dix frères et sœurs. Avocat, il fut membre du Congrès de Philadelphie et l'un des cinq membres chargés de rédiger la déclaration d'indépendance, devint ministre des affaires étrangères en 1780, puis chancelier de l'Etat de New York. En 1801, Jefferson l'envoya à Paris où il négocia la cession de la Louisiane. Il se lia à Paris avec Fulton; il fit beaucoup pour les progrès de l'agriculture aux Etats-Unis où il fut sénateur fédéral à partir de 1805. Il a écrit: *Examen du gouvernement d'Angleterre comparé aux institutions des Etats-Unis*, traduit en français avec notes de Dupont de Nemours, Condorcet et Gallois (Paris et Londres, 1789, in-8). A.-M. B.

LIVINGSTON (Edward), célèbre juriste américain, né à Clermont (New York) le 23 mai 1764, mort à Montgomery le 23 mai 1836. Avocat à New York (1785), il fut élu au congrès de 1794, devint l'un des plus ardents partisans de Jefferson, fut maire de New York (1801). Il s'établit à la Nouvelle-Orléans, rédigea le code civil de la Louisiane et y acquit une grande réputation d'avocat. Il seconda efficacement Jackson dans la défense de la Louisiane (1814-15), rédigea le code pénal de cet Etat et le fit précéder d'un magistral exposé de principes. Son *System of penal law for the State of Louisiana* (Philadelphie, 1833, trad. fr. par Davezac) est très remarquable. Il comprend quatre parties: délits et peines; procédure; discipline des prisons; preuves. Livingstone fut chargé de l'appliquer au district fédéral de Columbia. Elu sénateur des Etats-Unis (1829), il devint secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (1831), puis ministre plénipotentiaire en France (1833) où il négocia l'indemnité demandée par les citoyens américains qui avaient souffert des guerres de la Révolution et de l'Empire. A.-M. B.

BIBL.: MIGNET, *Notice à l'Ac. des Sc. mor.*, le 30 juin 1838.

LIVINGSTONE (David), explorateur anglais, né à Blantyre, dans le Lanarkshire (Ecosse), le 19 mars 1813, mort à Tchitamba, dans l'Ilala (Afrique centrale), le 1^{er} mai 1873. Placé dans une filature de coton pour se préparer au commerce, il commença seul le latin et put enfin faire ses études

de médecine et de théologie à l'université de Glasgow. Il entra alors dans la Société des missions de Londres et, en 1840, il partit pour l'Afrique australe. Il épousa la fille d'un autre missionnaire, le docteur Moffat, et se consacra d'abord tout entier à l'œuvre des missions. Quelques années plus tard, il conçut le projet d'entreprendre un voyage d'exploration. Il se mit en route le 4^{er} juin 1849 et découvrit le lac Ngami. En avr. 1850, il tenta, avec sa femme et ses enfants, une seconde expédition dans les mêmes régions, mais la mouche tsétsé l'obligea à rebrousser chemin. En 1851, il découvrit le Zambèze. Ce fut en 1852 qu'il entreprit son quatrième voyage qui fut le plus fécond en résultats et dura quatre années; cette fois, il traversa l'Afrique, de Saint-Paul de Loanda, à l'O., à Quilimane, à l'E. Les deux sociétés de géographie de Londres et de Paris lui décernèrent chacune une médaille d'or. Livingstone retourna en Afrique en 1858, et, dans un nouveau voyage, il reconut d'une façon plus précise le Zambèze inférieur, explora complètement le Chiré et retrouva le lac Nyassa auquel le Chiré sert de déversoir. Enfin, en 1865, Livingstone se remettait en route, se proposant d'achever la reconnaissance du Tanganyika et de porter ses explorations aussi loin que possible au N. et à l'O. Arrivé à la côte orientale d'Afrique en mars 1866, Livingstone remonta la Rovouma et passa au N. du lac Nyassa. En mars 1867, le bruit de sa mort se répandit. Pendant ce temps, Livingstone explorait la partie S. du Tanganyika auquel il rattachait l'origine du Nil, et il atteignait les lacs Bangouélo et Moéro. La nouvelle de sa mort courut encore, mais les lettres de son compagnon, le docteur Kirk, en 1871, apprirent que Livingstone venait de visiter Oudjiji et Manyema. C'est à ce moment que l'Américain Stanley s'était mis à sa recherche; il le rencontra en nov. 1871, près du lac Tanganyika. Après le départ de Stanley, Livingstone continua ses explorations vers les sources du Loualaba et dans la région située au S.-O. du Tanganyika. Il se dirigeait vers le lac Bangouélo, quand il succomba à la dysenterie, non loin de ce lac. Après le retour de Stanley, diverses expéditions avaient été organisées pour porter secours à Livingstone. Deux furent envoyées par la Société de géographie de Londres, l'une sous la conduite de Cameron (V. ce nom), l'autre commandée par le lieutenant Grandy; cette dernière échoua. Livingstone a laissé d'intéressantes relations. Sa traversée du continent africain est racontée sous ce titre: *Missionary Travels and Researches in South Africa* (Londres, 1857, in-8; 2^e éd., 1875, 2 vol.; traduit en français par M^{me} H. Loreau, Paris, 1858, gr. in-8; 2^e éd., 1873, in-8). Nous avons ensuite de lui: *Narrative of an Expedition to the Zambesi and its Tributaries and of the Discovery of the Lakes Schirwa and Nyassa* (Londres, 1865, in-8; traduit en français par M^{me} Loreau, Paris, 1866, gr. in-8). Enfin le dernier journal de Livingstone a été recueilli et publié: *The Last Journals of David Livingstone in central Africa, from 1865 to his death, published by Horace Waller* (Londres, 1874, 2 vol.; traduit en français par M^{me} Loreau, Paris, 1876, 2 vol. in-8). Gustave REGELSPERGER.

BIBL.: STANLEY, *How I found Livingstone*; Londres, 1872. — *Royal Geographical Society Proceedings, Obituary Notice* par sir Bartle FRERE, 1874, vol. XVIII. — ROBERTS, *Life and exploration of David Livingstone*; Londres, 1874. — VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *L'Année géographique*, année 1874, Paris, 1875, p. 66. — PETERMANN *Mittheilungen*, 1875, art. de BEHM. — Jabez MARRAT, *David Livingstone*; Londres, 1877, in-12. — D^r W. G. BLAIRIE, *The Personal Life of David Livingstone*; Londres, 1880, in-8. — SAMUEL MOOSMAN, *Livingstone*; Londres, 1882, in-8. — H.-H. JOHNSTON, *Livingstone, and the exploration of central Africa*; Londres, 1891, in-8. — THOMAS HUGUES, *David Livingstone*; Londres, 1891, in-8.

LIVINGSTONE (Charles), voyageur anglais, né à Blantyre, dans le Lanarkshire (Ecosse), le 28 févr. 1821, mort à Lagos le 28 oct. 1873, frère du précédent. Il fut employé dans la même filature de coton que son frère et, comme lui, consacra ses loisirs à l'étude. En 1840, il se rendit aux Etats-Unis et quelques années après il avait pris ses

grades en théologie. En avr. 1857, il se trouva en Angleterre avec son frère qui le détermina, non sans peine, à se joindre à son expédition au Zambèze. Il accompagna son frère jusqu'en 1863. En oct. 1864, il fut nommé consul à Fernando-Po. Il a visité le pays des Obriaks, tribu sauvage et cannibale.

G. R.

BIBL. : *Proceedings of the Royal Geographical Society*, 1874, t. XXXIII.

LIVINGSTONIA. Ancienne station de missionnaires anglais, sur une presqu'île, au S. du lac Nyassa, fondée en 1875, abandonnée à cause de son insalubrité pour Bandaoué (1883), à l'O. du lac.

BIBL. : YOUNG, *Nyassa*; Londres, 1877, in-8, av. cartes.

LIVINHAC-LE-HAUT. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Decazeville; 1,140 hab.

LIVINIÈRE (La). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac; 1,028 hab.

LIVISTONA. I. BOTANIQUE. — (*Livistona* R. Br.). Genre de Palmiers-Coryphinées, ayant pour caractères : plusieurs spathes incomplètes; fleurs hermaphrodites, presque sessiles; calice trifide, corolle tripartite, valvaire; 6 étamines à filets plus ou moins unis; ovaire tricarpellé, surmonté de styles filiformes et de stigmates capités plus ou moins adhérents; ovules solitaires et dressés; fruit bacciforme, ordinairement formé d'un seul carpelle mûr et contenant une seule graine à albumen corné et à embryon dorsal ou sub-basilaire; tige peu élevée, à feuilles terminales, engageantes, flabelliformes. On en connaît une douzaine d'espèces propres à l'Australie, à l'Inde, à la Cochinchine, etc. Les bourgeons du *L. inermis* R. Br. ou *Cabbage-palm*, de l'Australie, sont comestibles, et l'on se sert des jeunes feuilles pour tresser des chapeaux.

D^r L. Hs.

II. HORTICULTURE. — Les *Livistona* réclament la serre chaude ou la serre tempérée. On les cultive en pots ou en caisses, biens drainés, remplis d'un mélange de terre franche et de terre de bruyère. Ces magnifiques Palmiers viennent en pleine terre, à l'air libre, en Basse-Provence et en Algérie.

G. B.

LIVNY. Ville de Russie, eh.-l. de district du gouv. d'Orel, au confluent de la Livinka et de la Sosna; 25,000 hab. Grand marché agricole (grains, farine, bétail, chanvre). Fondée en 1585, elle eut une grande importance dans les luttes contre les Tatares.

LIVON ou LÉON. Nom de plusieurs rois d'Arménie.

LIVON I^{er}, de la dynastie des Rhoupéniens, petit-fils de Rhoupen ou Rupin, régna de 1123 à 1135, fut l'ennemi de Bohémond II d'Antioche, contre lequel il appela les Turcs; Jean Comnène le délivra; il mourut prisonnier à Constantinople.

LIVON II, 9^e roi de la dynastie des Rhoupéniens, régna de 1185 à 1219, succédant à son frère Rhoupen II; il favorisa la troisième croisade, s'empara de la personne de Bohémond d'Antioche et s'affranchit de la suzeraineté de ce prince qui devint son vassal; le pape et l'empereur lui octroyèrent la couronne royale (1198). Il guerroya contre Antioche et les templiers.

LIVON III, 13^e de la dynastie des Rhoupéniens, régna de 1269 à 1289. Fils et successeur d'Aitoun (Otton), il combattit les Egyptiens et fut l'allié des Mongols. Son fils Aitoun II lui succéda.

LIVON IV, 20^e de la dynastie des Rhoupéniens, régna de 1305 à 1308. Il succéda à son père Théodose III, sous la régence de son oncle Aitoun et fut tué par les Mongols, d'autres disent par les schismatiques.

LIVON V, dernier de la dynastie des Rhoupéniens, régna de 1320 à 1342, luttant contre les musulmans et implorant l'aide du pape et des rois occidentaux (croisade de 1333).

LIVON VI ou **LIONNET,** de la famille des Lusignan, fut le dernier roi d'Arménie (1365-75). Successeur de Constantin IV, battu en 1371, il fut pris par les musulmans en 1373, relâché en 1381 et s'établit près de la cour de

France, à Saint-Ouen. Il négocia la paix entre Charles VI et Richard II (1385).

A.-M. B.

LIVONECA (Zool.). Genre de Crustacés Isopodes, peu différents des *Cymothoa* (V. ce mot).

LIVONIE. Géographie (lat. *Livonia*, all. *Livland* ou *Liefland*). — Province de Russie, l'une des trois provinces baltiques, comprise entre le golfe de Riga à l'O., l'Ehstonie au N., les gouvernements de Saint-Petersbourg (dont la sépare le lac Peipous) et de Pskov à l'E., de Vitebsk au S.-E., la Courlande (dont la sépare la Duna) au S. Elle a une superficie de 47,028 kil. q. (dont 2,876 pour les îles d'Ësel, Moon, etc.); une population de 1,260,653 hab. (en 1891) soit 27 hab. par kil. q. C'est une vaste plaine, qui se relève un peu au N., vers le plateau d'Ehstonie; elle y atteint 120 m. Cette ligne de faite se divise vers le S. autour du lac de Wirzjærw en deux lignes de collines; celle de l'O., variant de 80 à 134 m., s'étend le long de l'Aa et jusqu'à Lemsal; celle de l'E. s'élève à plus de 200 m. et atteint 323 m. au Munna Mæggi, 288 au Wella Mæggi, 257 au Teufelsberg; elle rejoint près du lac de Marienburg (182 m.) le plateau qui sépare l'Aa de l'Ewst, où culminent le Nessaule-Kalns (284 m.) et le Gaising-Kalns (302 m.). Le N. de la Livonie et les îles sont de formation silurienne; le reste appartient au terrain dévonien, mais par endroits les érosions ont fait reparaître des bandes de silurien. La zone orientale est recouverte d'alluvions anciennes (diluvium) jusqu'à l'alt. de 120 m. Le silurien est représenté par ses assises moyennes et supérieures et constitué par de la dolomite, des calcaires, des grès. On distingue trois couches dévoniennes; la dernière est creusée de nombreuses grottes. Des blocs erratiques sont disséminés partout, jusque sur les plus hauts sommets. Le sol est peu fertile, généralement argileux, sablonneux vers les rivages. La région des collines est parfois pittoresque; la région maritime, les vallées lacustres et fluviales constituent de vastes dépressions marécageuses couvertes de forêts, de tourbières. — On compte plus de 1,000 lacs, dont 540 dans le seul cercle de Wenden (au centre) et 325 eours d'eau. Les plus grands sont : au S. la *Duna* grossie de l'Ewst, de l'Oger, du Grand et du Petit-Jegel; l'*Aa* qui draine le centre de la province; le *Swent*, le *Salis*, déversoir du lac Burtnek, la *Pernov* grossie du Nawast, du Silavalla, du Hallista; l'*Embach*, tributaire du lac Peipous, auquel elle porte les eaux du lac Wirzjærw; ceux que nous avons mis en italique sont navigables. — La côte, longue de 300 kil., n'a de ports qu'aux embouchures de la Pernov et de la Duna; des deux côtés de celle-ci sont des lagunes; citons à l'O. les lacs Babit et Kanger. — Le climat est rude, souvent nébuleux, les vents sont très variables; la température moyenne annuelle est de + 4° à Dorpat, + 6° à Riga. Les forêts couvrent d'immenses espaces, notamment sur le rivage et dans la vallée de l'Ewst. Les conifères dominent, puis les annes, les bouleaux, les chênes. Les ours, loups, renards, lièvres, chiens de mer, daims, abondent; les élans et les lynx sont assez rares; le gibier à plumes, terrestre et aquatique, pullule.

Au point de vue ethnographique on comptait en 1882 sur 1,000 hab. :

Lettes.....	427	Juifs.....	21
Ehstes.....	412	Polonais.....	5
Allemands.....	78	Divers (Tsiganes, etc.)	10
Russes.....	47		

Cette statistique affirme de la manière la plus nette l'originalité des provinces baltiques; mais leurs populations de race finnoise ou lithuanienne n'ont pas d'autonomie et sont disputées depuis des siècles entre la domination germanique et la domination russe. Les *Lives*, dont le nom est resté au pays, étaient un peuple finnois qui n'a plus de représentants distincts en Livonie. Il n'en reste que 2,400 dispersés en 12 villages du N. de la Courlande autour du cap Domesnas. Ils vivent de pêche. Eux-mêmes se nomment *Randalist*, gens du rivage. Ce sont des hommes de haute

taille, élancés, à cheveux généralement bruns, yeux gris ou bruns, tête large. Leur langue appartient à la famille ougro-finnoise et est parente de l'este. Sjøgren en a donné une grammaire (Saint-Petersbourg, 1861). Les coutumes de l'époque païenne subsistent encore en partie. Leur anthropologie a été étudiée par Waldhauer (Dorpat, 1879). — Au point de vue religieux, la Livonie compte 816 ‰ de protestants, 134 ‰ grecs, 24 ‰ juifs, 10 ‰ catholiques romains, 16 ‰ arméniens ou adhérents de diverses sectes.

Au point de vue de la géographie économique, les champs labourés occupent 18 1/2 ‰ de la superficie; les forêts 24 1/2 ‰, les prés et pâturages 41 1/2 ‰, les terrains incultes 16 1/2 ‰. Les richesses minérales sont médiocres: de l'argile, du plâtre, de la chaux, de la tourbe, du fer, une source sulfureuse (à Kemmern). L'agriculture produit en moyenne 2,200,000 hectol. de seigle, 2 millions d'hectol. d'avoine, 1,600,000 hectol. d'orge, 4 millions d'hectol. de pommes de terre. La Livonie possède 160,000 chevaux, 500,000 bœufs, 220,000 porcs, 450,000 moutons. La pêche est une ressource considérable, pêche maritime et pêche fluviale ou lacustre; la première fournit surtout des sardines (*Clupea sprattus*), des turbots; la seconde l'able ou Snitky (*Salmo eperlanus*), très goûté des Russes, l'éperlan (Korjuckky) et le lavaret (Ræpuschky), le saumon. — L'industrie est florissante; on compte près de 800 fabriques avec plus de 20,000 ouvriers et une production de plus de 100 millions de fr. Au premier rang sont la distillerie, puis la brasserie, la scierie de bois, la fonte du fer, l'huilerie, le tissage de la laine et de la toile, la papeterie, etc. — Le commerce est également actif surtout à Riga, et en seconde ligne à Pernov, Arensburg (dans l'île d'Œsel) et Dorpat. On exporte du pétrole, du crin, des tourteaux, des textiles, de la graine de lin, des céréales, du bois, etc.; on importe du sel, des harengs, de la houille, du vin, des denrées coloniales, des machines, etc. Le commerce avec l'intérieur se fait par la Duna et par le chemin de fer de Riga à Dunabourg qui remonte ce fleuve et par celui de Riga à Dorpat et Pskov, relié aux lignes qui aboutissent à Saint-Petersbourg. Riga est un grand centre financier. Le centre intellectuel est Dorpat dont l'université est considérable; Riga possède une grande école polytechnique. La Livonie forme un gouvernement dépendant du ministère de l'intérieur; elle a une cour d'appel dépendant du Sénat de Saint-Petersbourg. L'église luthérienne est divisée en trois consistoires (Livonie, Riga, Œsel). Les armoiries sont formées d'un griffon ailé sur champ rouge tenant un glaive nu dans sa griffe droite. Au point de vue administratif, le chef-lieu est Riga; la Livonie se divise en 9 cercles: Dorpat, Fellin, Œsel, Pernov, Riga, Walk, Wenden, Werro, Wolmar.

Histoire. — La Livonie a conservé le nom de ses premiers occupants de race finnoise, les Lives. Dès le IX^e siècle, les Lettes envahirent l'E., les Scandinaves prirent pied sur la côte. Au XI^e siècle, des négociants de Brême jetés par un naufrage à l'embouchure de la Duna (1159) nouèrent des relations avec les indigènes, remontèrent le fleuve; en 1186 s'éleva l'église d'Ykestola, bientôt flanquée d'un château; le pape nomma le moine constructeur Meinhard évêque de Livonie (1188). L'évêque Albert (1199-1229) réussit à convertir les Lives et fonda Riga (1201). Les croisades amenaient des immigrants allemands que l'évêque groupa en 1202 dans l'ordre des frères de la chevalerie du Christ, plus tard appelés porte-glaive; il lui céda le tiers de la Livonie (1207); mais, en même temps, l'ordre se faisait investir de la Livonie par l'empereur Philippe de Souabe (1206), la rattachant ainsi au Saint-Empire. En 1224, après de sanglantes guerres contre les indigènes et les Danois, les porte-glaive sont maîtres de l'Esthonie. En 1237, ils fusionnent avec le puissant ordre teutonique; on se contente de nommer un maître provincial pour la Livonie: le premier fut Hermann Balk. En 1232, l'ordre avait obtenu l'immédiateté. Il continuait ses conquêtes aux dépens des Coures, des Lithuaniens, des

Russes; en 1245 il est maître de la Courlande et du tiers de la Sémigalle que Frédéric II lui donne en fief, attribuant le reste à l'évêque de Riga; il avait aussi octroyé la Lithuanie aux chevaliers, mais ils ne purent s'en emparer; au contraire, ils furent menacés par les Lithuaniens quand vint la décadence de l'ordre teutonique. La Réforme introduite à Riga dès 1523 fut combattue par le grand maître Walter de Plettenberg (1494-1535). Cependant la diète de Wolmar accorda la liberté du culte protestant (1554). Vers cette époque, le tsar Jean II Vasilievitch infligea à l'ordre des défaites décisives; la Pologne et la Suède intervinrent à la demande de l'évêque de Riga. En 1561, Gotthard Ketteler, le dernier grand maître, n'avait plus que la Courlande et la Sémigalle qu'il sécularisa à titre de duc vassal de la Pologne. L'Esthonie devint suédoise, la Livonie polonaise, mais celle-ci fut disputée entre la Suède, la Russie et la Pologne. La paix d'Oliva (1660) la donna à la première; ce fut une époque de prospérité; avec l'Eglise protestante furent organisées des écoles, une justice et une administration régulières. En 1694, la vieille constitution locale fut abolie. Mais la Suède ne put garder que la Livonie. La Russie, qui voulait des débouchés sur la Baltique, la conquit; la paix de Nystadt la lui assura. Cependant l'autonomie provinciale fut garantie, spécialement celle de l'Eglise luthérienne. Jusqu'à l'époque contemporaine elle subsista; mais, sous l'influence des idées panslavistes et du zèle religieux, ces privilèges ont été entamés, d'autant qu'ils existaient au profit d'une faible minorité d'Allemands. En 1819, le servage fut aboli; en 1849, la condition des paysans fut améliorée. En 1835, la loi russe fut introduite et la langue russe déclarée officielle à côté de l'allemand. En 1845-48 on persuada à 140,000 paysans de passer à l'Eglise grecque, et on voulut les empêcher d'en ressortir. Cependant, en 1856, Alexandre II confirma les privilèges de la noblesse. La slavisation fut reprise à la fin de son règne et sous celui d'Alexandre III. Il poursuivit la fusion complète des provinces baltes avec les autres, s'appuyant contre l'aristocratie allemande sur la population lette et este. Le sénateur Manassein fit de grands efforts dans ce sens (1884). On nomma des fonctionnaires russes, imposant le russe comme seule langue officielle jusque dans les communes et dans toutes les écoles. Enfin on reprit la politique de conversion en masse, bannissant les pasteurs luthériens qui acceptaient les convertis revenus à leur ancienne foi; les biens de l'Eglise luthérienne furent placés sous la main du gouvernement. Les résistances des nobles et du clergé allemand n'ont pas arrêté cette transformation.

A.-M. B.

BIBL.: *Annuaire statistique de la Livonie* (en russe, à Dorpat depuis 1886). — KOHL, *Die deutsch-russischen Ostseeprovinzen*; Dresde, 1811-42, 2 vol. — KIENZIG, *24 Bücher der Gesch. Livlands*; Dorpat, 1847-49, 2 vol. — *Liv.-Esth.- und Kurländisches Urkundenbuch*; Riga, 1852-84, 8 vol. — WINCKELMANN, *Bibliotheca Livoniae historica*; Berlin, 1879, 2^e éd. — V. aussi les publications de l'*Estländische Litter. Gesellschaft* de Reval et du *Bureau statistique* de Riga.

LIVONNIÈRE (V. POCQUET DE LIVONNIÈRE).

LIVOURNE (ital. *Livorno*). I. VILLE. — Port de Toscane (Italie centrale), sur la mer Tyrrhénienne, à 75 kil. O.-S.-O. de Florence; 104,000 hab. Ville artificielle et relativement moderne, elle n'avait que 749 hab. en 1551. Elle a été construite sur des terrains marécageux où l'on a créé des îlots desséchés au milieu des lagunes, ce qui explique le nom de « petite Venise » qui lui a été quelquefois donné. Son port est, de même, créé de main d'homme. Le vieux port, abrité par une jetée dirigée vers le N.-E., était parfaitement abrité, mais il était devenu insuffisant. On a creusé en avant un nouveau port d'une profondeur de 8^m50 à 9^m50 qui peut donner accès aux plus gros navires, avec un brise-lames de forme circulaire. La population de Livourne est d'origine cosmopolite: des juifs espagnols et portugais et des maures chassés de la péninsule ibérique, des catholiques anglais persécutés, des négociants de Marseille fuyant les guerres religieuses y sont venus chercher un inviolable

asile. Livourne est donc bien, comme l'a dit Montesquieu, « le chef-d'œuvre de la dynastie des Médicis ». Elle a détrôné Pise ; elle est l'entrepôt naturel de la Toscane et de l'Arno. Un chemin de fer et un canal reliant à Pise le port de Livourne qui était, jusqu'à ces dernières années, le second port de l'Italie occidentale après Gènes. Naples occupe maintenant la seconde place et Livourne la troisième seulement. Le mouvement de son port (arrivées et départs réunis) a été pour l'année 1893 de 4,467 navires à voiles, jaugeant 232,142 tonnes ; de 3,332 vapeurs jaugeant 3,044,589 tonnes. Le commerce avec l'étranger tend à augmenter. Il est très actif avec Marseille, avec les ports anglais de Cardiff et de Newcastle, d'où arrivent les houilles consommées en Italie, et avec les États-Unis. Les principaux articles d'importation, outre le charbon, sont : le fer et les métaux, le sucre, les grains et farines, les peaux, les tissus de coton et de laine ; on exporte surtout les huiles, les chapeaux et les tresses de paille, le chanvre et les tissus de chanvre, l'acide borique, le marbre, l'albâtre, le corail. Livourne est ch.-l. de prov., siège d'un évêché, possède une académie navale ouverte en 1881, une chambre de commerce datant de 1801, une bibliothèque de plus de 40,000 volumes, une synagogue, la plus importante de toute l'Italie, un phare et la *Torre del Marzocco*, qui sert de signal aux navires. Au large de son port est la tour de la *Meloria*, qui rappelle la terrible bataille navale gagnée par les Pisans sur les Génois (1244). Le nom de Livourne est mentionné pour la première fois en 807 ; c'est au xiv^e siècle que les Pisans cherchèrent à y attirer la population. Le port fut créé par Ferdinand I^{er} de Médicis (1587-1609). En 1691, Livourne fut déclarée ville libre et neutre et le resta jusqu'à la création du royaume d'Italie. Elle est entourée d'un mur d'enceinte qui date de 1835.

II. PROVINCE. — La prov. de Livourne comprend deux circondari qui ont pour capitale Livourne et Portoferraio de l'île d'Elbe. Elle comprend une superficie de 344 kil. q. et une population très condensée, calculée au 31 déc. 1893, de 125,202 hab., soit 364 hab. au kil. q. II. VAST.

LIVRADOIS (Mons du) (V. FORÊZ).

LIVRAISON. I. LIBRAIRIE. — On appelle ainsi les différents numéros d'une publication périodique, ou les divisions d'un ouvrage mis en vente par portions séparées. L'idée de fragmenter un même ouvrage et d'en offrir au public les parties une à une et successivement, pour augmenter la vente en facilitant l'achat, date des premiers temps de l'imprimerie. Dès le xv^e siècle, des œuvres de l'antiquité classique furent publiées de cette façon. Aujourd'hui les grands travaux de science ou d'érudition, les encyclopédies, les dictionnaires, les atlas, les longues descriptions artistiques ou topographiques, se présentent, le plus souvent, sous la forme de livraisons. Les romans qui ont eu de la popularité, ou ceux que l'éditeur veut rendre populaires à force de bon marché, sont mis en vente par livraisons ornées de gravures sur bois, à 10 ou 15 cent. dont la première est généralement distribuée gratis à titre de réclame et de spécimen. — Pour les livres de science, d'art ou d'érudition, les mots *fascicule* et *partie* sont souvent pris comme synonymes de *livraison*. B.-H. G.

II. BOURSE. — Lorsqu'il s'agit d'opérations au comptant, sur des valeurs au porteur ou transmissibles par endossement, la livraison par l'agent vendeur doit être faite au plus tard avant la cinquième bourse qui suit celle de la négociation ; à son tour l'agent acheteur doit les tenir à la disposition du donneur d'ordre le jour de la huitième bourse. Pour les valeurs transmissibles par voie de transfert, les noms, prénoms ou acceptation doivent être déposés à l'agent vendeur avant la cinquième bourse, le dépôt pour transfert opéré au plus tard le surlendemain, et les titres livrés le lendemain de la consommation du transfert ; les délais sont prorogés de huit jours pour les actions des compagnies d'assurance. Pour les opérations à terme, la remise des titres se fait entre agents par l'entremise de la chambre syndicale, le dernier jour de la liquidation :

le lendemain, les agents remettent à leur tour les titres aux donneurs d'ordre. Si les titres sont nominatifs, la livraison a lieu à la quatrième bourse qui suit la clôture de la liquidation (V. OPÉRATIONS DE BOURSE). G. FRANÇOIS.

LIVRE. Historique. — ORIGINES. — L'histoire du livre est celle de la marche même de la civilisation. Dès qu'on fut parvenu à concevoir l'idée de fixer l'expression de la pensée au moyen d'une *écriture* (V. ce mot), on se trouva en mesure de le produire ; mais cette incubation fut longue, et on ne saurait déterminer même approximativement l'époque de la naissance du livre véritable. Sans aller jusqu'à la définition moderne, envisageant le livre comme un « assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, etc., manuscrits ou imprimés, formant un volume », on ne peut désigner, en effet, sous ce vocable que la reproduction d'un texte, d'un ensemble d'idées en un mot, destiné à la divulgation sous une forme portative. L'écriture, comme moyen de la propagation de la pensée, dut d'abord logiquement recevoir deux applications distinctes : dans l'ordre public, elle fut employée à la fixation des textes des lois ou des préceptes religieux ; dans l'ordre privé, qui n'apparut qu'en second lieu, à la rédaction des actes, des messages et autres besoins analogues de la vie journalière. Les textes d'intérêt public, social, furent d'abord portés à la connaissance générale par voie d'inscriptions (V. ÉPIGRAPHIE), et, afin d'en assurer la durée, on les exprimait au moyen de la *gravure* (V. ce mot), sur des matières dures, pierres et métaux surtout. Les Assyriens et les Babyloniens employaient à cet effet la terre cuite et émaillée, sous forme de plaques ou de cylindres. Les Grecs et les Étrusques se servaient aussi parfois de la même matière. Plus portatives, les tablettes de bois étaient, dès la plus haute antiquité, en usage chez les Égyptiens, les Hébreux et les divers peuples de l'Occident, notamment pour des besoins privés. Ce sont surtout les Romains qui en propagèrent l'emploi. Ces tablettes de bois, et parfois même d'ivoire, étaient couvertes d'un enduit mou, généralement pour des besoins privés. On y écrivait, ou plutôt on y gravait en creux, au moyen d'une pointe dure, d'un *stylet* (V. ce mot), non seulement des lettres, des comptes, des notes, etc., mais aussi des minutes des contrats, des testaments et autres documents semblables. On les disposait en diptyque ou en polyptyque, de sorte que leur réunion avait déjà la forme du livre, sans en avoir encore le caractère. Notons que les Chinois écrivaient au pinceau sur des tablettes de bois.

On se servit également pour les mêmes usages de feuilles de palmier, d'olivier, etc., et aussi de l'écorce des divers arbres, et la signification de « livre » donnée au mot latin *liber* (pellicule entre l'arbre et l'écorce) vient de cet usage d'une antiquité reculée. La pratique engendra d'autres idées. Les Égyptiens, qui écrivaient aussi sur de la toile, inventèrent enfin, il y a de cela plus de trente-cinq siècles, « le papier d'Égypte », le *papyrus* (V. ce mot), dont l'emploi devint général, bien longtemps avant l'ère actuelle. Parallèlement et depuis un temps immémorial, on écrivait dans les pays méditerranéens sur des peaux d'animaux préparées à cet effet. Lorsque les rois d'Égypte s'avisèrent de défendre l'exportation du papyrus, ceux de Pergame, leurs rivaux intellectuels, durent recourir exclusivement à la matière première animale pour constituer leur bibliothèque qu'ils voulaient former à l'imitation de celle des Ptolémées (iv^e-i^{er} siècles av. J.-C.). La manière de préparer ces peaux, de chèvre ou de mouton, ayant été perfectionnée à Pergame, cette substance reçut le nom de cette ville et fut appelée par les Romains *charta Pergamena*, d'où le nom français *parchemin*. La peau de veau a fourni le *vélin* (V. ces mots). L'emploi du papyrus se prolongea en France jusqu'au ix^e siècle, et à la cour papale jusqu'au milieu du xi^e siècle.

De même que la disette du papyrus amena l'usage fréquent du parchemin, la rareté de plus en plus grande de celui-ci conduisit à la généralisation de l'emploi du *papier* (V. ce mot), d'origine orientale, connu en Europe dès le xi^e siècle. Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, qui florissait

vers 1120, nous renseigne en ces termes sur le sujet qui nous occupe : « Les livres que nous lisons tous les jours sont faits de peaux de bœuf, ou de bouc, ou de veau, ou de plantes orientales, enfin de chiffons de drap, de linge. »

Le livre véritable ne naquit qu'avec l'invention du papyrus. Il se présenta sous deux formes : d'abord sous celle du rouleau, écrit d'un seul côté, et appelé *volumen* par les Latins (du verbe *volvere*, rouler); puis sous celle d'un recueil de feuillets, rectangulaires, réunis ensemble, et surnommé *codex*, dont la signification première est « tronc d'arbre, souche », ce qui rappelle l'origine végétale de la matière employée. Tout indique que cette forme de livre a été suggérée par l'aspect des tablettes de bois ou d'ivoire. Au temps de Cicéron et de Catulle, les *codices* étaient exclusivement réservés aux livres des comptes et d'administration, et leur emploi pour des ouvrages littéraires n'était pas encore très répandu à l'époque de Martial. L'introduction du mot *liber* est plus tardive. Au ⁱⁱe siècle, il désignait un *volumen*, et ce n'est qu'au ^{iv}e qu'il fut également appliqué au *codex*, forme définitive du livre, le rouleau ayant fini par n'être employé que pour les actes publics ou judiciaires.

INDUSTRIE DU LIVRE. — *Le livre manuscrit.* Nous renvoyons au mot MANUSCRIT pour l'histoire des différentes étapes du livre écrit à la main et les détails de sa confection, nous bornant à quelques indications générales. Les volumes avaient les dimensions les plus variées. D'habitude, les poésies et les lettres se publiaient en petits volumes, les ouvrages historiques ou scientifiques, en grand format. Les pages étaient souvent divisées en deux ou même en trois colonnes; elles n'étaient point numérotées à l'origine; en tout cas, on n'a pas trouvé à citer d'exemple de la pagination chez les anciens. Au moyen âge, on numérotait les feuillets, et non les pages. Pour aider le relieur dans l'assemblage des cahiers d'un livre, on inscrivait au bas de chaque cahier un ou plusieurs mots par lesquels commençait le suivant; c'est ce qu'on appelle les *réclames*. Les ouvrages étaient dépourvus d'un titre spécial, et rarement ils portaient l'indication du lieu ou de la date de leur exécution. En raison de la cherté du parchemin, le texte en était généralement criblé d'abréviations, sauf dans les livres de luxe. Le papier ne commença à être employé, concurremment avec le parchemin ou le vélin, qu'à partir du ^{xiii}e siècle. Les caractères de l'écriture ont varié considérablement selon les temps et les pays. Les volumes étaient plus ou moins enjolivés ou décorés, en raison de leur nature ou de leur destination. En tout cas, ils étaient toujours fort chers. C'est le monde religieux qui fut le premier fabricant de livres; les laïques n'y ont guère pris part avant le ^{xiii}e siècle. Pour constituer un manuscrit, il fallut le concours des industriels suivants : le parcheminier ou le fabricant de papier, le scribe, souvent le rubricateur ou l'enlumineur, enfin le *licteur* de livres ou brocheur. Le livre une fois terminé passait entre les mains du libraire, qui en opérant la vente, et on verra plus loin de combien de précautions, d'entraves même, était entouré l'exercice de ce commerce, surtout en France, et cela pendant une longue série de siècles.

Le livre imprimé. Une nouvelle civilisation déterminée par la renaissance des lettres apparaît au ^{xv}e siècle. Il lui faut un moyen d'expansion nouveau et rapide, et juste à point surgit l'invention de l'imprimerie que tous les contemporains ne peuvent s'empêcher de qualifier de divine. L'histoire de ses origines et de ses destinées immédiates a été esquissée ailleurs (V. IMPRIMERIE). Si, comme on l'a dit, elle sépare le monde ancien du monde moderne, par une poussée extraordinaire qu'elle imprima au progrès, elle unit aussi ces deux mondes, en faisant mieux connaître au second la vie intellectuelle du premier. Ce que l'ordre des bénédictins avait fait pour la civilisation du moyen âge, les imprimeurs le continuèrent depuis la Renaissance.

L'imprimerie, c.-à-d. la reproduction mécanique d'un texte à un grand nombre d'exemplaires identiques, débuta

par l'impression tabellaire, au moyen des planches entières gravées en relief sur bois. C'est ce qu'on appelle la *xylographie* (V. ce mot). Ce procédé, qui appartient plutôt au domaine de la gravure, ne produisait que des livres imprimés d'un seul côté d'un feuillet. De cette idée primordiale découla l'imprimerie proprement dite, ayant pour principe la mobilisation des caractères.

Le premier objectif de la xylographie et de la typographie a été l'imitation du livre manuscrit, au point de donner le change à l'acquéreur. On en copia successivement les différents caractères, et on fit passer dans les types mobiles les abréviations usitées par les scribes. En raison de la résistance opposée par ceux-ci et par les enlumineurs à l'invasion de l'art nouveau, et aussi de l'opinion ameutée du public, enclin à y voir un acte de sorcellerie, cette préoccupation de faire passer un livre imprimé pour un manuscrit persista pendant quelque temps, avec un caractère évident de supercherie, même après la proclamation officielle de la nouvelle invention. Cette proclamation eut lieu en 1457, dans la souscription finale du *Psautier* latin, imprimé à Mayence par Fust et Schoeffer, qui déclarent que ce livre (*codex*) fut exécuté « sans le secours de la plume, par un procédé ingénieux, au moyen des caractères et de l'impression » (*ad inventionem artificiosam imprimendi ac caracterizandi absque calami ulla exaratione sic effigiatum...*). Elle a été renouvelée, sous une autre forme, dans la souscription du *Catholicon*, de 1460, dont l'exécution est attribuée à Gutenberg lui-même : « ... ce livre (*liber*) a été imprimé et exécuté, non point à l'aide du roseau, du stylet ou de la plume, mais par l'accord merveilleux dans les rapports et le module des lettres au moyen de poinçons et de matrices » (*non calami, stili aut penne suffragio, sed mira patronarum formarumque concordia proporcione et modulo, impresus atque confectus est*).

La diffusion de l'art nouveau fut rapide, grâce surtout aux troubles survenus à Mayence en 1462 et 1463, à la suite desquels les nombreux initiés allèrent se réfugier dans les villes les plus importantes de l'Europe. Bamberg fut la seconde cité où l'imprimerie avait été établie avant cet événement mémorable. Elle pénétra ensuite immédiatement en Italie, d'abord à l'abbaye bénédictine de Subiaco (1465), puis à Rome (1467), qui cependant fut devancée par Strasbourg (v. 1465) et Cologne (1465-66). Viennent après : Eltville (1467), Augsbourg et le couvent de Marienthal (1468), Nuremberg (v. 1469), Beromunster, en Suisse (1470); et en Italie : Venise et Foligno (1469), Plaisance (1470). La France ne l'introduisit qu'à cette dernière date à Paris, et seulement en 1473 à Lyon. Cette même année elle s'intronisa à Alost et à Utrecht, dans les Pays-Bas, et à Bude, en Hongrie. Et dans l'intervalle, rien qu'en 1471, elle prit pied dans six nouvelles villes de l'Italie : Milan, Bologne, Pavie, Ferrare, Florence, Naples, ainsi qu'à Spire en Allemagne. On ne la vit s'établir en Espagne qu'en 1474, à Valence, et simultanément dans la capitale de la Pologne, à Cracovie, ainsi qu'à Louvain et à Bruges. L'Angleterre ne l'a connue qu'en 1475, à Westminster, en même temps que Saragosse et Séville. La typographie rayonnait de proche en proche, et, avant l'an 1500, plus de cent villes en Europe, dont quarante en France, la pratiquaient déjà. Ses destinées et ses progrès ont varié plus ou moins selon les pays ou elle fut implantée.

En ce qui concerne les types employés, ce furent les caractères anguleux dits gothiques, en usage alors en Allemagne, qui servirent de premiers modèles, et qui persistèrent longtemps dans les différentes contrées avec plus ou moins de variations. Le caractère rond, dit romain, usité en Italie dès le ^{xiv}e siècle, y fut adopté dans l'imprimerie dès le début, d'abord avec une certaine teinte de gothicisme, à Subiaco et à Rome par Sweynheim et Pannartz, puis avec pureté par Jean de Spire à Venise. Il fut amené à la perfection par Nicolas Jenson, établi dans cette dernière ville. Sa vogue fut grande, mais il mit du

temps à supplanter complètement le gothique, même dans l'extrême Occident. Cependant les premières productions de l'imprimerie parisienne sont en caractères romains, mais d'une forme un peu germanique.

Les *réclames* et les *chiffres de la pagination* passèrent des manuscrits dans les imprimés. Le premier livre où l'on rencontre des réclames est le *Tacite* imprimé à Venise par Vindelin de Spire, probablement en 1470. A ces points de repère destinés à guider le brocheur, on a substitué ensuite les *signatures*, placées au bas d'un ou de plusieurs feuillets de chaque cahier, et le premier livre ainsi fait est le *Preceptorium divina legis*, de J. Nyder (Cologne, Jean Koelhoff, 1472). Un autre imprimeur de Cologne, Arnold Ther Hoernen, passe pour avoir le premier paginé les feuillets en chiffres arabes, en 1470. Pendant longtemps, à l'exemple des manuscrits, les volumes sont dépourvus d'un titre spécial ; ils commencent directement par le texte de l'ouvrage. Lorsque le lieu d'impression et le nom du typographe sont indiqués, ce qui n'est point général au xv^e siècle, cette mention fait l'objet d'une souscription finale, appelée *colophon* en bibliographie. Très souvent cette mention est accompagnée de la *marque* (V. ce mot) de l'imprimeur. Le premier livre avec un titre complet, à la moderne, est le *Calendario* de Jean de Montereio, imprimé en 1476, à Venise (V. art. BIBLIOGRAPHIE). Deux formats furent d'abord en usage : l'in-folio, divisé généralement en deux colonnes, et l'in-quarto. L'in-octavo ne vint que beaucoup plus tard.

Ce qui est vraiment merveilleux, et unique dans l'espèce, c'est que l'imprimerie atteignit du premier coup à une haute perfection. Les matières premières qu'elle employait (le parchemin, le papier, l'encre) étaient d'une qualité excellente, le tirage était parfait, la disposition typographique était harmonieuse, les marges avaient une belle largeur, en un mot l'œil était satisfait. Il n'y a guère que la régularité, la beauté et la lisibilité des caractères qui laissaient souvent à désirer, mais ils allaient en se perfectionnant.

On estime à 43,000 le nombre d'ouvrages ou d'éditions publiées au xv^e siècle, sur lesquels les ouvrages de religion et de scolastique forment les 6/7, et les productions de littérature ancienne et moderne et de sciences seulement 1/7. Le premier livre en français est le *Recueil des histoires de Troyes*, par Raoul Le Fèvre, imprimé à Cologne par Ulrich Zell, en 1466 ou 1467, par ordre du duc de Bourgogne. Colard Mansion, imprimeur à Bruges, en éditait une série depuis 1476. En France, le plus ancien livre connu en langue nationale fut imprimé à Lyon, par Barthélemy Buyer, également en 1476 (la *Légende dorée*) tandis que Paris ne produisit ses *Grandes Chroniques de France*, exécutées par Pasquier Bonhomme, que neuf mois plus tard (16 janv. 1476 [1477, nouv. style]).

Bien que Paris se laissât devancer par douze villes pour l'introduction de l'imprimerie, il les distança rapidement toutes par le nombre, la qualité et l'intérêt de ses productions. Dès le début, il se mit à propager les œuvres de la littérature nationale, poésies ou romans de chevalerie, et durant tout le xv^e siècle, et bien au delà, il brilla dans le domaine du livre illustré (V. plus loin).

Pendant ce temps, l'Italie, la terre classique, sans négliger les œuvres de sa propre littérature, ne cessa de livrer au public celles des Romains, et la plupart des auteurs latins de l'antiquité qu'on connaissait alors furent publiés avant la fin du siècle. Ces éditions laissaient, il est vrai, beaucoup à désirer au point de vue de la correction des textes, car on n'était pas encore arrivé à la période de l'érudition et de critique philologique.

Le xvi^e siècle est la plus belle époque de la typographie avant le nôtre. Ce ne sont pas seulement d'habiles praticiens qui exercent alors cet art, mais des lettrés et des savants de marque. Le livre est soigné avec passion, tant au point de vue intrinsèque que matériel.

L'homme qui rendit à cet égard des services inappréciables, surtout comme initiateur du progrès, fut Alde

Manuce (V. ce nom), le plus grand imprimeur que l'Italie ait enfanté, et, en même temps, un humaniste éminent. L'un des plus ardents promoteurs des études grecques, il voua son existence à leur vulgarisation. Avant son entrée en scène (1494) à Venise, on n'avait publié qu'une dizaine de livres grecs, tous en Italie. Le premier fut la *Grammaire* de Lascaris, imprimée à Milan, en 1476, par Paravisini, avec les caractères gravés et fondus sous la direction de Démétrius de Crète. Venise prit rang en 1485, Florence et Vicence en 1488. Alde Manuce donna à ce courant initial une poussée formidable, et l'helléniste allait chez lui de pair avec le typographe. Il créa de nouveaux types grecs, veilla à la correction des textes et apporta aussi tous ses soins à la condition matérielle des volumes. Il ne négligea pas non plus la littérature latine, et, pour en faciliter la diffusion, il adopta le format petit in-octavo qu'on n'avait employé avant lui que pour des livres de messe. Cette innovation fut d'abord appliquée à son édition de Virgile de 1501, où apparut aussi pour la première fois le caractère italique, dit aussi *aldin*, du nom de son inventeur, qui en avait emprunté le modèle à la belle écriture de Pétrarque. L'œuvre d'Alde fut continuée avec zèle d'abord par son beau-père, André d'Asola, puis par son fils, Paul Manuce.

L'hellénisme typographique fut lent à se propager. De l'Italie, il pénétra d'abord en Allemagne, à Erfurt (1501), puis à Wittenberg (1511), à Strasbourg (1512), à Leipzig (1515), à Cologne (1517). Thierry Martens d'Alost l'introduisit à Louvain en 1513, et dès l'année suivante, on le vit s'installer en Espagne, à Alcalá. L'illustre imprimeur bâlois Froben s'y voua depuis 1516, avec la collaboration d'Erasmus. En France, Gilles de Gourmont, de Paris, fut le premier à imprimer des livres en grec à partir de 1507. Sur ces traces marchèrent ensuite Pierre Vidoue, Wechel, Vascosan, Tiletan, Néobar, Guillaume Morel, tous excellents imprimeurs, enfin les *Estienne* (V. ce nom). Dans la dynastie de ces derniers, c'est à Robert qu'on est le plus redevable sous ce rapport. Emule d'Alde, il imprima, depuis 1544, de fort beaux livres avec les admirables caractères grecs gravés par Garamond d'après l'écriture du célèbre calligraphe Ange Vergèce, par ordre même de François I^{er}. Les ouvrages latins et français, sortis de ses presses, ne sont pas moins remarquables, et, à tout prendre, c'est peut-être à lui qu'il faudrait décerner le titre du plus grand typographe du monde. Avant ou à côté de Robert Estienne, il ne manquait pas en France d'hommes habiles dans cet art, en dehors des imprimeurs pour le grec cités plus haut. Il suffira de mentionner, pour Paris : Josse Bade, Galliot du Pré, Geoffroy Tory, Simon de Colines, Gilles Corrozet, Adrien Turnèbe ; et, pour Lyon, Étienne Dolet, Jean de Tournes, Guillaume Roville, les Gryphe. Sous le règne de François I^{er}, protecteur éclairé des lettres et des arts, la librairie et l'imprimerie prirent un développement immense. La forme agréable des types, la qualité du papier et de l'encre, le goût dans l'arrangement typographique, l'élégance et la richesse des ornements accessoires, assurèrent aux éditions de Paris une supériorité incontestable sur celles des autres villes.

L'ascendant du goût français régna dorénavant sur l'étranger. C'est le Tourangeau Christophe Plantin (V. ce nom) qui l'implanta dans les Flandres, en créant, en 1555, à Anvers, une imprimerie et une librairie qui, vers la fin du siècle, fut la plus importante du monde, et lorsque au siècle suivant cette prééminence passa à la Hollande, grâce aux *Elzevier* (V. ce nom), c'est encore parce que ces grands négociants en livres se servaient des caractères gravés et fondus en France, puis imités des types français, et aussi de nos papiers d'Angoulême. Les Elzevier n'ont rien apporté de nouveau à l'art typographique, mais l'un d'eux, Abraham, fit une véritable révolution en librairie en introduisant le format in-douze, si agréable et si commode, et aussi en offrant les livres à bon marché.

Mais la race des grands typographes allait s'éteindre partout avec l'abaissement du goût artistique, et, dans la première moitié du xvii^e siècle, il n'y a à nommer en France qu'Antoine Vitré, qui fut aussi un important imprimeur en langues orientales. Ce fut alors le tour de l'initiative gouvernementale pour relever cet art à son déclin. L'imprimerie royale du Louvre, créée en 1640, sous l'inspiration du cardinal de Richelieu, et dirigée d'abord par l'habile Sébastien Cramoisy, devait servir de guide et de phare avertisseur, mais ensuite elle contribua elle-même à la décadence de l'art de la gravure de caractères, en se prêtant à des innovations fâcheuses. Le grand siècle littéraire fut en typographie d'une médiocrité navrante. Dans sa seconde moitié, on n'a à décerner des éloges qu'aux Anisson, de Lyon, dont la famille a fourni, après celle des Cramoisy, trois directeurs à l'imprimerie royale. Les types, qui constituaient l'âme de l'art typographique, s'avilissaient partout. John Baskerville, imprimeur de Londres, essaya de réagir contre le mauvais goût régnant, et il obtint un vif succès par son édition de Virgile (1757) et par celles d'autres auteurs latins. Les caractères gravés par lui sont élégants, bien qu'un peu trop maigres, et il apporta des améliorations dans l'apprêt du papier et dans la confection de l'encre.

Le réveil de l'art français au xviii^e siècle ne manqua pas, comme par le passé, d'exercer une influence bienfaisante sur les destinées du livre, mais du livre illustré seul, en dehors de la typographie, descendue presque à l'état de métier. Les imprimeurs Jombert, Coustelier, Barbou, font alors exception. Tout l'outillage d'ailleurs était à réformer. Cette tâche et cette gloire échurent au Français François-Ambroise Didot, à l'Anglais Bulmer dont Pierre Didot fut l'émule heureux, et à l'Italien Bodoni (V. ces noms).

Les perfectionnements apportés depuis à tout l'outillage de l'imprimerie, notamment aux presses typographiques (V. IMPRIMERIE), l'ont fait progresser dans le monde entier, et les Etats-Unis d'Amérique cherchent à dépasser les efforts de la vieille Europe.

Le livre illustré. Issu de l'estampe isolée, combinée avec un texte accessoire (V. GRAVURE), il se présente d'abord sous l'aspect d'un livre xylographique, qui prit naissance dans la première moitié du xv^e siècle. Sa patrie d'origine est les Pays-Bas, gouvernés alors par les ducs de Bourgogne, d'où il pénétra dans la proche contrée rhénane, notamment à Cologne, et il revêtit dès le début un réel cachet d'art, sous l'influence directe des Van Eyck et de leur école.

La gravure sur bois, ayant engendré l'impression tabulaire, devint naturellement la première auxiliaire de l'imprimerie proprement dite. Dans cette association, elle ne fut d'abord appelée qu'à un rôle très humble, à l'exécution des lettres ornées, qu'on réussit même à imprimer d'un seul coup à deux couleurs dans le *Psautier* de Mayence de 1457, au moyen d'un système d'emboitage de deux parties gravées et encrées séparément, ce qui constitue la première idée de *chromotypie* (V. ce mot). De ce rôle de décorateur, elle ne tarda pas à passer à celui d'illustrateur. Seulement, les imprimeurs, de même qu'auparavant les xylographes, ayant cherché pendant longtemps à donner aux acheteurs de leurs produits la sensation des manuscrits, les illustrations étaient généralement destinées à être enluminées à la main, surtout dans des livres de prières. C'est pourquoi on les faisait graver au simple trait. Certains éditeurs même en réservaient à l'impression la place en blanc, que des miniaturistes remplissaient avec des compositions originales. La partie purement décorative, lettres ornées, bordures de pages, était également exécutée à la main au début. Ce n'est que plus tard qu'on acquit la conviction que la gravure pouvait se suffire à elle-même, et l'initiative en est due à l'Italie.

Pfister, imprimeur de Bamberg, fut le premier à publier un livre orné de gravures (*Fables* de Boner, en allemand,

1461), puis d'autres volumes, dont certains, non datés, sont peut-être antérieurs au précédent. Les auteurs de ces gravures, étant de simples imagiers, n'ont produit que des œuvres grossières. L'Italie vient immédiatement après ces premières tentatives, et c'est à Rome que paraît l'édition des *Méditations* du cardinal Torquemada (1467), illustrée de 34 planches de style allemand, en raison de l'origine de leur graveur et imprimeur, Ulrich Hahn, mais d'un dessin un peu plus pur. D'autres villes en Europe prennent successivement rang dans le domaine du livre orné de gravures sur bois, dans l'ordre suivant : Augsbourg (v. 1470), Vérone (1472), Ulm (1473), Cologne (1474), Venise (1476), Louvain (1476), Lyon (v. 1477), Genève (1478), Foligno (1479), Utrecht (1480), Paris (1481), Gouda (1482), Bruges (1484), Haarlem (1484), Chambéry (1484), Anvers (1487), Abbeville (1487), Rouen (v. 1487), Troyes (v. 1492), Florence (1492), Nantes (1493), Saragosse (1494), Bâle (1494), Ferrare (1497), etc. Pendant longtemps, ces gravures sont assez rudimentaires, mais croissent cependant en progrès selon les contrées, donc selon la capacité des ouvriers ou des artistes chargés de leur exécution. C'est ainsi que le premier livre illustré ayant une réelle valeur d'art est l'ouvrage *De Re militari*, de Valturius (Vérone, 1472), avec figures d'après les dessins de Matteo Pasti, exécutées au simple trait, ce qui sera pendant longtemps le caractère distinctif des illustrations italiennes. Il y a d'ailleurs à remarquer qu'à cette date le graveur est le plus souvent de beaucoup inférieur au dessinateur. D'autres villes d'Italie suivirent bien lentement le mouvement, mais avec un succès grandissant. Venise entra dans la lice en 1476, par l'intermédiaire de l'imprimeur E. Ratdolt, d'Augsbourg, et de ses deux associés. Ce qui est caractéristique c'est qu'elle débuta par l'illustration purement décorative, par un encadrement de titre d'un dessin charmant (V. la reproduction à l'art. BIBLIOGRAPHIE). Elle a beaucoup cultivé ce genre, et les encadrements ou lettres ornées, à fond noir ou blanc, d'une variété et d'une fantaisie captivantes, qui ornent les livres sortis de ses presses, ont le charme pénétrant des œuvres d'art de la première Renaissance. Le *Poeticon Astronomicum* d'Hyginus (1482), du même imprimeur, constitue déjà une œuvre de style au point de vue des gravures à sujets. Le *Dante*, publié en 1491 par Pierre de Crémone, contient de fort jolies gravures dont les dessins sont attribués à Mantegna et qu'on a souvent copiées. Le *Fasciculo de medicina* par Ketham (1493) est enrichi de gravures d'un dessin élégant et comptées au nombre des plus belles du xv^e siècle. Jean Numeister, élève de Gutenberg, réédita à Foligno, en 1479, les *Méditations* de Torquemada avec de nouvelles et très curieuses illustrations rappelant les *nielles* (V. ce mot). Florence semble n'avoir débuté qu'en 1492 par l'illustration des écrits de Savonarole, et ces gravures, généralement en guise de nielles, sont excellentes. Ferrare a produit des œuvres remarquables, telles que l'édition des *Femmes célèbres* (en latin), par Jacques de Bergame, et les *Œuvres* de saint Jérôme (1497). Et c'est encore Venise, la plus féconde parmi les cités italiennes dans le domaine des livres à figures, qui produisit au déclin du siècle l'un des chefs-d'œuvre de la gravure sur bois, l'*Hypnerotomachia* ou *le Songe de Poliphile*, par Fr. Colonna, imprimé par Alde Manuce en 1499. L'Allemagne ne progressait pas aussi sûrement. Il s'y forma à la longue deux centres importants : Nuremberg, où Wohlgemuth illustra avec talent deux ouvrages : *Schatzbehalter* (1491) et la *Chronique* dite de Nuremberg (1493), mais dont les figures sont encore d'une exécution un peu rude, quoique avec plus de modelé que les imageries antérieures; puis Strasbourg, où l'éditeur Grüninger créa une véritable école d'illustrateurs, dont la main plus souple produisit des livres tels que *Térence* (1496), *Horace* (1499), *Virgile* (1502), etc., avec grand luxe de figures sur bois d'un style à part. La ville de Bâle représente encore une

école différente, bien préparée pour une transformation prochaine, comme en témoignent les gravures pleines d'originalité, de verve et de hardiesse d'exécution, qui ornent l'édition latine de 1497 de *la Nef des Fous* de S. Brandt. La métamorphose complète de la gravure sur bois va bientôt être opérée par Albert Dürer, dont l'influence bienfaisante s'étendra sur toutes les écoles (V. GRAVURE).

La France ne commença à produire des livres illustrés que plus de quinze ans après l'Allemagne et cinq ans après l'Italie, mais son développement fut rapide. C'est la ville de Lyon qui débuta la première, et, avec son activité industrielle, lança, depuis 1477 environ, dans la masse du grand public, une quantité de livres à figures, d'un art purement manufacturier, mais qui contribua puissamment au développement de la littérature nationale et à la diffusion des idées. Le premier livre français avec date orné de gravures semble être *le Miroir de la Rédemption*, imprimé par Mathieu Husz (1478). Ses concurrents dans cette voie sont Barth. Buyer, Guill. Le Roy, puis Jean Dupré. Mais ce n'est qu'à l'imprimeur Jean Trechsel qu'on doit un livre illustré vraiment remarquable, le *Térence*, en latin (1493), dont la gravure ne marque pas encore une grande habileté de main, mais qui séduit par la vérité, par l'expression, par une vie intense des personnages représentés. A Paris, la gravure apparut d'abord modestement en 1481, dans le *Missale Parisiense* imprimé par Jean Dupré (deux grandes planches très expressives), puis plus abondamment dans la traduction de Boccace, *Cas et ruines des nobles* (1483). Tout à coup, en 1485, l'imprimeur Guyot Marchant met au jour un livre illustré d'un mérite supérieur : *la Danse macabre*, reproduisant, croit-on, les peintures du *Charnier des Innocents*. Les figures, presque au trait, légèrement ombrées, d'un dessin expressif et correct et d'une exécution très fine, constituent un véritable monument de la gravure française à son origine. Quelques années plus tard, une autre *Danse macabre*, imprimée par Gillet Coustiau et Jehan Menart (1492), surpasse la première par une composition plus dramatique et plus nerveuse. Mais déjà la gravure sur bois parisienne s'était créé un domaine vaste et approprié à la finesse de son goût, celui des livres d'heures (V. ce mot), dans lequel elle n'eut pas de rivaux sérieux, notamment pour la partie décorative. Cela ne l'a pas empêché de s'étendre aux livres de tout genre et de s'y montrer tout aussi supérieure. Elle se développait d'une façon bien personnelle, et ne subit que partiellement les influences étrangères, de l'Allemagne d'abord et de l'Italie ensuite. Ne se manifestant presque pas, jusqu'à la seconde moitié du xvi^e siècle, sous la forme d'estampe isolée, elle se réfugia dans le livre illustré et créa des chefs-d'œuvre (V. les reproductions à l'art. HEURES).

Bien que la gravure en creux date du milieu du xv^e siècle, elle ne joua aucun rôle pendant environ cent années dans le domaine du livre illustré, en raison de sa nature particulière qui ne lui permet pas de se combiner directement, comme la gravure sur bois, avec une impression typographique, et exige un tirage spécial. Elle débuta à cet égard dans la patrie de *Finiquerra* (V. ce nom), à Florence, par deux essais : le *Monte Santo di Dio*, de Bettini (1477), et la *Divina Commedia*, de Dante (1481), ornés l'un et l'autre de vignettes gravées en creux par Baccio Baldini, d'après les compositions de Sandro Botticelli. Ces essais n'eurent pas de suite en Italie. Il n'y en eut qu'un en Allemagne, bien insignifiant, sous la forme de deux armoiries insérées dans le *Breviarium diocesis Herbipolensis* (Wurzburg, 1479), et un aussi en France, dans le livre des *Saintes Pègrinations à Jérusalem*, par B. de Breydenbach (Lyon, 1488), mais d'un caractère bien différent, car ce sont des planches (cartes et vues) tirées hors texte. Ainsi délaissée au début, la gravure en creux sur cuivre prendra sa revanche plus tard, et pour longtemps. Mais le métal lui-même fut utilisé de bonne heure pour la gravure en relief, d'abord par Bamler à

Augsbourg (1473), ensuite par Bonino de Boninis à Brescia (1487), enfin à Paris par Jean Dupré (1488, v. st.) et par d'autres éditeurs des livres d'heures (V. ce mot).

De même que pour la typographie, le xvi^e siècle est partout la plus belle époque pour la gravure sur bois, amenée à la perfection par le génie d'Albert Dürer et maintenue par l'influence de son école. La protection éclairée de l'empereur Maximilien I^{er} y est pour beaucoup aussi. Les beaux livres illustrés par Dürer, Hans Burgmaier, Schaufelein, Wechtlin, Brosamer, Lucas de Cranach, puis par Jost Amman, Tobie Stimmer, etc., suffisent amplement à la gloire de l'Allemagne. Cinq centres importants de production se formèrent à cet égard : Augsbourg, Nuremberg, Strasbourg, Wittenberg et Francfort. Cette dernière ville fut surtout féconde grâce à l'activité des éditeurs Feyerabend. D'autre part, la ville de Bâle, en Suisse, a conquis une place enviable, en la personne de Froben, éditeur des livres illustrés par le célèbre Hans Holbein.

En Italie, Venise, sous l'influence de l'école de Titien, sut conserver son beau rang, même jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Parmi ses illustrateurs, il faut citer Zoan Andrea et Luc. Ant. Junte, et, parmi les éditeurs de mérite, Fr. Marcolini et Giolito de' Ferrari. Milan, soumise à l'action de l'école de Léonard, a donné quelques livres illustrés d'un grand style. Les productions de Rome ne sont pas à dédaigner.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à celles des Pays-Bas, de l'Espagne ou de l'Angleterre. On y rencontre, par-ci par-là, quelques œuvres estimables, mais rien qui retienne l'attention au point de vue esthétique.

En France, Paris continuait à briller au premier rang. En dehors de ses livres d'heures qu'il fournissait à tout l'Occident, il inondait le marché de la librairie d'une foule d'ouvrages ornés avec plus ou moins d'art. *Vérard* (V. ce nom) fut sous ce rapport un producteur infatigable. Josse Bade et Galliot du Pré mirent au jour, en 1529, l'*Encomium trium Mariarum*, où une planche laisse apparaître le style des grands maîtres dans sa fermeté et sa pureté. La même année, Geoffroy Tory (V. ce nom) publia son célèbre *Champfleury*, illustré par lui-même. Ayant fait son éducation artistique en Italie, il lui emprunta diverses qualités dans une juste mesure, sans perdre son individualité propre, et fut un décorateur merveilleux. Sa planche représentant Macault lisant devant François I^{er} sa traduction de *Diodore de Sicile* (1535) marque l'apogée de l'illustration du livre avant l'invasion de l'art italien importé par les promoteurs de l'école de Fontainebleau. A côté de Tory, figurent avantageusement d'autres éditeurs : Christian Wechel, connu surtout par la publication des *Emblèmes* d'Alciat ; Simon de Colines, Denis Janot, Etienne Groulleau, Jacques Kerver, etc. A cette époque même la ville de Lyon attira l'attention sur elle ; l'éditeur Trechsel fut appelé à y publier les deux plus grands chefs-d'œuvre de la gravure sur bois : l'*Ancien Testament* et *la Danse des morts*, d'après Holbein (1538), que Frelon réédita ensuite à plusieurs reprises.

L'influence de l'école de Fontainebleau qui détourna l'art national de ses principes se fit sentir vers le milieu du siècle. A cette période, néanmoins, appartient de fort beaux livres. Paris en mit au jour une série dont l'illustration est attribuée à Jean Cousin (V. ce nom), tels que *le Songe de Poliphile* (1546), *Amours de Cupidon et de Psyché* (1546), *Apocalypse* (1547), *Entrée d'Henri II à Paris* (1549). Deux livres authentiques de cet artiste sont : *Livre de perspective* (1560) et *Livre de portraiture* (1593). Lyon, ville toujours rivale sous ce rapport, prend une belle place grâce au talent fin et agréable de l'illustrateur Bernard Salomon, dit le Petit Bernard, à qui l'on doit les *Emblèmes* d'Alciat, une *Bible*, les *Métamorphoses* d'Ovide, etc. Les éditeurs les plus en vogue sont : les de Tournes, Macé Bonhomme et G. Roville. A ce dernier nous devons l'*Entrée d'Henri II à Lyon* (1549), et le *Promptuaire des médailles* (1553), où l'on trouve de remarquables portraits des membres de la maison royale

d'après les dessins de *Cornelis* (V. ce nom) de La Haye.

Avec Holbein et Tory, la gravure sur bois avait atteint son point culminant; désormais elle ne fera que décroître pour disparaître presque complètement pendant plus de deux siècles. A sa place vient s'introniser partout la gravure en taille-douce, burin ou eau-forte. En France, elle s'infiltré dans le livre vers 1560 par la voie du portrait. Le graveur lorrain Woëriot et d'autres se mettent à la propager. Mais c'est Anvers qui devint le grand centre de production d'illustrations en creux, sous les auspices du grand éditeur Plantin (1555-89). Thomas de Leu et surtout l'infatigable Léonard Gaultier en généralisent l'emploi chez nous. Le règne des lourds frontispices allégoriques ou architectoniques commence (V. les gravures de l'art. BIBLIOGRAPHIE). L'immortel Callot réagit contre le courant par ses spirituelles petites eaux-fortes. Abraham Bosse se montre encore plus apte au rôle d'illustrateur. Puis on retombe dans une longue période d'affaissement.

Le livre devient solennel et ennuyeux comme tout l'art du règne de Louis XIV, bien que ce règne soit précisément celui de l'apogée de la gravure au burin. Il ne s'allège que grâce à Sébastien *Le Clerc* (V. ce nom), un nouveau Callot, qui montra un véritable tempérament de vignettiste. Il eut pour disciples ou imitateurs de talent Franç. Chauveau en France et Bernard Picart dans les Pays-Bas.

La Régence, pimpante et frivole, mais spirituelle et laissant un plus libre essor au génie de la race, exerça une influence bienfaisante sur l'art français. Ce fut une nouvelle renaissance, aussi gaie que la première, mais moins naïve et plus mièvre à force d'afféterie. Dans l'illustration du livre elle est déjà bien représentée par le peintre-aquarelliste Gillot, le maître de Watteau et l'auteur des meilleures vignettes des *Fables* de Houard de La Motte (1719). Il procéda de Calot et de *Le Clerc*, et on le regarde à son tour comme le père intellectuel des illustrateurs du XVIII^e siècle. Ceux-ci se dédoublent généralement : les dessinateurs d'un côté, les graveurs de l'autre. L. Cars interprète les dessins de Boucher, alors tout triomphant, dans le *Molière* de 1734. Cochin le fils, un véritable vignettiste, très fécond et décorateur brillant, donna le ton au livre illustré. Les gracieux frontispices ou titres gravés, les fleurons, les culs-de-lampe, les lettres ornées se multiplient. Le goût s'épure. Une dose inouïe d'imagination se dépense à créer une décoration originale et charmante, et, si la typographie avait été à la hauteur de l'illustration, ces ravissants volumes du XVIII^e siècle seraient sous tous les rapports des chefs-d'œuvre incomparables. Il suffit de citer le *Décameron* illustré par Gravelot (1757), les *Contes* de La Fontaine, dits *des Fermiers généraux*, illustrés par Eisen et Choffard (1762), les *Baisers* de Dorat, illustrés par Eisen et Marillier (1770), les *Grâces* (1769), les *Chansons* de Laborde (1773), le *Molière* de Bret (1773), *Monument du costume physique et moral* (1774-78), etc., avec les figures de Moreau le Jeune. Tout cet art charmant a sombré pendant la tourmente révolutionnaire, et les survivants de la belle époque, même Moreau, perdirent leurs anciennes inspirations. Le livre illustré fut au XVIII^e siècle l'apanage exclusif de la France. On peut cependant citer pour mémoire les productions de Chodowiecki en Allemagne et celles de Bartolozzi en Angleterre.

L'école néo-grecque de David enfanta les illustrateurs tels que Prud'hon, Gérard, Girodet-Trioson, qui se manifestèrent dans la célèbre édition de Racine, de Pierre Didot. Puis la gravure au burin, comme moyen d'illustration, descend lentement dans la tombe, et à sa place la gravure sur bois renaît de ses cendres (V. GRAVURE). Elle se met au service de la littérature romantique et autre, pour interpréter les compositions des frères Johannot, de Devéria, de Jean Gigoux, de Daumier, de Gavarni, de Grandville, puis de Meissonier et de Gustave Doré. Arrive ensuite la période contemporaine, qu'on connaît, où l'eau-forte se pose en rivale redoutable, et où tous les procédés mécaniques de la gravure, en noir et en couleurs, se font suc-

cessivement une place dans l'illustration du livre, qui envahit tout, même les dictionnaires de la langue.

COMMERCE DES LIVRES ET RÉGLEMENTATION. — *Antiquité*. Dès qu'il y eut des livres d'intérêt public, il devait y avoir des vendeurs de livres, qu'ils fussent en boutique ou non; mais on manque de renseignements à cet égard. Dans l'antiquité, le plus souvent le copiste des manuscrits en opérait lui-même le placement; le libraire proprement dit n'apparut que plus tard. Il y en eut à Athènes au moins cinq siècles avant notre ère, et ce commerce s'établit ensuite à Rome, avec la culture hellénique. Très florissant dès les derniers temps de la République, il se développa prodigieusement sous l'Empire et rayonna sur l'univers. Le mot *librarius* ne désignait d'abord que le copiste, puis il fut appliqué au libraire, qu'on appelait aussi *bibliopola*, à la grecque. Les libraires affichaient dans leur boutiques le catalogue des livres qu'ils avaient fait confectionner et qui étaient à vendre; comme moyen de publicité, ils faisaient faire des lectures publiques de toutes les nouveautés. Les écrivains latins nous ont transmis les noms de plusieurs négociants en livres ou libraires fameux, tels que : Pomponius Atticus, bibliophile et commerçant, ami de Cicéron; les deux frères Sosii, au temps d'Horace; Atræctus et Tryphon, immortalisés par Martial. Il y eut aussi des bouquinistes, revendeurs de seconde main, et on louait également des livres pour en prendre lecture ou copie. Les auteurs riches étaient souvent eux-mêmes leurs œuvres, par l'intermédiaire de leurs esclaves lettrés chargés des fonctions de scribes et de vendeurs. Les grands centres du commerce de livres furent, après Rome: Alexandrie, Lyon (où il y eut des libraires dès le I^{er} siècle de notre ère), Carthage, Antioche, Smyrne, Athènes, Milan, Marseille, etc.

Moyen âge. L'invasion des Barbares ayant été suivie de la disparition générale de la culture, le commerce des livres disparut également. L'instruction se confina pendant longtemps dans les couvents qui s'en firent un monopole. Les moines copiaient les manuscrits et en opéraient les échanges entre eux. Les laïques ne s'en occupèrent qu'au fur et à mesure de la création des grands centres d'enseignement, qui devinrent des universités. Celle de Paris, la plus ancienne, remonte au début du XIII^e siècle. Dès l'origine, elle soumit à son autorité et les auteurs et tous les participants à la confection matérielle du livre. Elle se constitua la gardienne de la moralité littéraire et de l'orthodoxie religieuse et devint ainsi en quelque sorte éditeur responsable devant la conscience publique. Comme il fallait des livres pour les étudiants, il se créa des *clercs en librairie* qui de suite se réunirent en une corporation comprenant tous les métiers de l'industrie du livre: les écrivains, les parcheminiers, les rubricateurs et enlumineurs, les relieurs et brocheurs, les courtiers en livres (*stationarii*) et les libraires proprement dits. Ils se mirent sous le patronage de saint Jean-Porte-Latine. Ces *clercs en librairie* furent ainsi les fonctionnaires, les *suppléants* de l'université. Ils dépendaient d'elle exclusivement, et ils jouissaient des mêmes privilèges, franchises et exemptions que les professeurs et les étudiants. Ils ont été soumis à une réglementation minutieuse et sévère. La haute police de l'université sur la librairie, reconnue par les rois de France, s'exerçait de deux manières: par la *censure* (V. ce mot) préalable des textes et par la surveillance de la vente des livres. Le plus ancien statut connu en la matière est celui du 6 déc. 1275. Il concernait plus particulièrement les vendeurs de livres, qui étaient tenus de prêter tous les ans ou tous les deux ans le serment de se conduire fidèlement et honnêtement dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne pouvaient prendre plus de 4 deniers de commission par livre de monnaie aux maîtres et écoliers, et plus de 6 aux étrangers. Les prix de vente des volumes étaient fixés alors par l'université. Cette taxation ne s'appliquait pas aux volumes de luxe, qui atteignaient de hauts prix, mais seulement aux ouvrages d'études. En 1303, les livres sco-

lares ne coûtaient que de 7 deniers à 10 sous. En 1292, il y avait à Paris 24 copistes, 8 libraires et 17 relieurs. Un statut plus complet fut édicté en 1323. Les *libraires cleres-jurés* devaient fournir une caution de 100 livres chacun. Ils subissaient préalablement un examen pour faire constater leur aptitude. La location des livres fut autorisée moyennant rétribution. La corporation comptait alors 29 libraires, dont 2 femmes. 4 d'entre eux, surnommés les *grands libraires*, étaient chargés de veiller à l'exécution des règlements et fournissaient une caution de 200 livres chacun. Les libraires non assermentés ne pouvaient vendre en boutique et seulement des volumes ne coûtant pas plus de 10 sous; c'étaient des étalagistes en plein vent. Il se trouve même dans ce statut un article singulier : tout libraire ou stationnaire était tenu de dénoncer à l'université quiconque avait violé ses règlements ou celui dont les affaires étaient en mauvais état. Les nombreuses fraudes commises à l'égard des maîtres et des écoliers déterminèrent l'autorité universitaire à édicter, en 1342, un règlement encore plus sévère. Les 4 grands libraires furent seuls autorisés à taxer les livres. Les autres avaient la faculté d'estimer la valeur de ceux que des particuliers voudraient revendre, et ceux-ci devaient en recevoir l'autorisation du recteur. Ils étaient tenus d'avoir des livres scolaires et d'afficher à la fenêtre de leur boutique le catalogue de tous les volumes qu'ils possédaient avec l'indication des prix de vente conformes à la taxe. En 1368, il se trouvait, dans le ressort de l'université de Paris, 14 libraires jurés, 11 écrivains, 14 parcheminiers, et 6 relieurs. La profession n'était pas alors bien lucrative, les libraires en cumulaient parfois les différentes spécialités; le plus souvent ils étaient en même temps relieurs. D'autres y joignaient des métiers d'ordre inférieur : ils se faisaient épiciers, ferrons, merciers, etc., et ils en furent, à plusieurs reprises, sévèrement admonestés. Au surplus, ils n'avaient pas le droit d'aliéner leur fonds sans l'autorisation de l'université. En échange de ces liens tyranniques, ils jouissaient de certains privilèges : ils avaient pour seul juge le prévôt de Paris; ils étaient exempts de tous péages, aides et impositions; ils furent dispensés du service du guet (garde nationale du temps) par ordonnance de Charles V de 1368, et, aux grandes fêtes de l'*Alma mater*, ils figuraient dans la procession générale avec tous les autres ordres du corps universitaire. Et, par une singulière association d'idées, ce sont eux qui étaient chargés d'allumer pour la nuit les chandelles des lanternes publiques, apparemment parce qu'ils contribuaient déjà à la diffusion des lumières dans l'ordre intellectuel.

On comprend qu'avec toutes ces entraves la situation de la librairie ne pouvait être bien prospère en France, et il en fut de même partout à l'étranger, où elle ne s'organisait tout d'abord qu'avec l'apparition des universités et sous leur autorité immédiate.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'au moyen âge le terme librairie s'appliquait spécialement aux *bibliothèques* (V. ce mot) qui ne reçurent cette dénomination grecque qu'à l'époque de la Renaissance.

Depuis l'invention de l'imprimerie. L'introduction de cet art ne changea d'abord rien à la réglementation de la librairie. Mais bientôt, les souverains, se rendant compte de cette force nouvelle, la prirent davantage sous leur protection, et plus tard aussi sous leur surveillance. Tous les premiers imprimeurs furent libraires en même temps : ils vendaient leurs livres directement ou par commissionnaires. Le chiffre habituel de tirage à cette époque était de 275 à 1,400 exemplaires. Paris, important centre intellectuel, fut aussi un grand centre commercial pour les livres, surtout en raison de l'affluence d'étudiants à son université. Jean Fust y vint en 1463 placer sa fameuse Bible de 1462, qu'il vendait 40 couronnes (environ 375 fr.) et au-dessus. Son associé Schoeffer continua à exploiter ce riche marché et y avait même un représentant attiré. D'autres imprimeurs de Venise, de Rome, etc., firent de même. Mais l'Allemagne ne resta pas inactive. Les célèbres foires

de Francfort (v. 1470), puis celles de Leipzig (v. 1493) attirèrent les négociants en livres de tous les pays. Nuremberg devint plus tard le centre du commerce allemand grâce aux éditeurs Koburger qui installèrent des succursales dans les principales villes de l'Europe. Il se forma à Leipzig, puis à Bâle, des associations d'imprimeurs en vue de certaines publications plus coûteuses. La librairie ne fut pendant longtemps que la vassale de l'imprimerie, pour la subordonner à elle plus tard.

Une activité prodigieuse se développa partout, notamment en France. Les imprimeurs furent réunis à l'université, et Charles VIII confirma leurs privilèges en 1488. Ils jouissaient d'une liberté complète pour la publication des livres, mais la faveur qu'ils trouvèrent auprès du public engendra vite la contrefaçon. Pour y obvier, ils recoururent de bonne heure à la protection de l'autorité souveraine et sollicitèrent des privilèges protégeant leurs droits de propriété pendant un laps de temps qui fut variable depuis deux jusqu'à dix ans et plus. En France, ces privilèges de librairie furent institués en 1507, mais ils ne s'étendaient pas à la protection des livres publiés à l'étranger.

Les rois de France pensèrent que l'imprimerie était destinée avant tout à rendre des services à la foi catholique et à la propagation des bonnes et saines doctrines. C'est dans ce sens que parle Louis XII dans son édit de 1513, par lequel il exempta les livres de tout impôt. François I^{er} affranchit la corporation des libraires (composée alors de 30 membres) de la contribution de l'octroi et impôt de 30,000 livres, ainsi que de tout service militaire dans Paris, hors le cas de péril imminent (1515). La propagation des doctrines de Luther amena une surveillance rigoureuse de l'impression et du commerce des livres. L'ordonnance de 1521 les soumit à l'examen préalable de l'université et de la faculté de théologie, et en plus à l'approbation du prévôt de Paris. Les sévérités redoublèrent encore. Par lettres patentes du 13 janv. 1534, François I^{er} frappa d'interdiction toute imprimerie : il défendit, sous peine de mort (*sur peine de la hart*), d'imprimer aucun livre en France. Le parlement ayant refusé d'enregistrer ces lettres et ayant même fait des remontrances au souverain, elles furent remplacées par d'autres (24 févr.) en vertu desquelles 12 imprimeurs choisis par le roi sur la liste de 24 présentée par le parlement auraient seuls le droit d'imprimer à Paris, et non ailleurs, livres approuvés et nécessaires pour le bien de la chose publique. Les censeurs royaux furent créés en 1537. D'autre part, un édit réglementa la police de l'imprimerie fut rendu en 1539. Henri II confirma toutes les rigueurs de son père en 1547 et 1554. Elles s'étendirent aux libraires, aux distributeurs de livres et aux particuliers. L'édit de 1551 les aggrava encore. Celui de 1553 accorda des encouragements au commerce de la librairie licite, mais les livres contre la religion ou les placards séditieux continuèrent à être poursuivis avec rigueur, cette fois avec approbation du parlement. Les successeurs de Henri II confirmèrent tous les édits antérieurs en les complétant par ceux de 1560, 1561, 1563. Ce dernier imposa pour la publication de tout livre, non seulement l'approbation de l'université, mais encore la permission du roi et lettres de privilège. L'ordonnance de 1566 adoucit les pénalités et supprima la peine de mort. L'édit de 1574, portant la « réformation de l'imprimerie », fut encore plus bienveillant. Les rigueurs contre la presse commencèrent à s'apaiser dès 1591.

Ce qui prouve l'énorme vitalité de la librairie française, c'est qu'en pleine guerre civile encore, en 1586, il se forma parmi les principaux libraires de Paris une association dite *Compagnie de la Grand'Navire* (à cause de la marque qu'elle employa), pour la publication des Pères de l'Eglise, association qui dura environ soixante ans. Des associations de ce genre furent assez fréquentes.

La communauté des imprimeurs et des libraires fit un coup d'Etat en 1618 : elle demanda et obtint la réforme de ses statuts sur de nouvelles bases. L'ancienne confrérie

fut dissoute et se forma en communauté composée exclusivement de libraires, d'imprimeurs et de relieurs. Le nombre de ses membres fut réduit à 24 : on exigea d'eux des preuves de capacité, la connaissance du latin, etc. A leur tête fut placé un syndicat élu, composé d'un syndic et de 4 adjoints renouvelés tous les deux ans; ils eurent les mêmes fonctions que les 4 grands libraires-jurés de l'université. Un règlement de 1626 étendit ces statuts à tout le royaume. La peine de mort y fut rétablie pour les auteurs, imprimeurs, libraires et distributeurs d'ouvrages « contre la religion et les affaires d'Etat ». L'ordonnance de 1629 transféra au chancelier et garde des sceaux l'examen des manuscrits en vue de la permission royale de les publier. En 1640, la communauté fut déchargée de l'obligation d'allumer les chandelles aux lanternes de la ville. L'abaissement continu de l'art typographique motiva l'édit de 1649, qui fut sanctionné malgré l'opposition de l'université et exerça une influence salutaire. Le nombre des imprimeurs fut fixé à 36. L'édit de 1686 réorganisa entièrement le commerce des livres : il réduisit à 24 les titulaires des librairies de Paris et institua 79 censeurs royaux. Un mois plus tard les maîtres relieurs et doreurs furent constitués en une communauté distincte. Enfin un règlement complet pour la librairie fut présenté par le chancelier d'Armenonville, arrêté en conseil du roi le 28 fév. 1723 et rendu obligatoire dans toute la France le 24 mars 1724. Il concernait aussi les colporteurs et les libraires forains. La peine de mort subsista jusqu'en 1728. Un arrêt du conseil du 31 mars 1739 fixa le nombre des imprimeurs à 250 pour toute la France, dont 36 pour Paris, et en supprima 47. Feydeau de Marville, lieutenant de police, fut chargé en 1744 de l'exécution des règlements sur la librairie. En 1757 la peine de mort fut rétablie, mais on ne l'appliqua plus.

En 1777, le chancelier Maupeou fit rendre par le conseil du roi six arrêts qui bouleversèrent complètement la librairie. Leur caractère était avant tout fiscal. Ils annulèrent tous les privilèges octroyés aux éditeurs sur leurs publications et en exigèrent le renouvellement moyennant finance. La taxe sur les permis d'imprimer fut considérablement augmentée. La *propriété littéraire* (V. ce mot) ne fut reconnue aux libraires qu'à titre temporaire; elle fut garantie aux auteurs à perpétuité, à condition de n'être point rétrocédée. Ces réformes protectrices en faveur des gens de lettres eurent les plus tristes conséquences pour la librairie. La concurrence des livres imprimés à l'étranger et introduits clandestinement en France devint formidable, et la détresse de plus en plus grande, ce qui n'empêcha point quelques entreprises hardies, celle de Pauckouke par exemple, qui se mit à éditer, en 1782, l'*Encyclopédie méthodique*, dont la publication dura juste un demi-siècle (167 vol. in-4, avec 6,439 planches). L'art typographique, comme on l'a vu, se perfectionnait en même temps, et la Révolution qui était déjà aux portes allait anéantir toute la réglementation de l'ancien régime, en proclamant l'abolition de tous les privilèges et entraves.

Aux siècles passés, la librairie était tout autant réglementée à l'étranger qu'en France. L'Etat défendait partout ses intérêts, et l'autorité ecclésiastique les siens. D'autre part, la contrefaçon, pratiquée dans tous les pays, tout en aidant à la diffusion des œuvres de l'esprit humain, pesait lourdement sur le développement de cette branche de commerce et restreignait la production originale. Cette situation persiste partiellement même aujourd'hui, la propriété littéraire et artistique n'étant pas encore reconnue partout. Cependant le commerce des livres, jouissant d'une liberté presque illimitée dans tout l'Occident, y a pris une extension énorme, grâce à une organisation meilleure, aux facilités de communication, à la suppression ou à l'atténuation des entraves internationales, au progrès de l'instruction publique et aussi à une vaste publicité. Cette organisation n'est pas la même dans tous les pays, mais il serait superflu d'en faire connaître les rouages

multiples qui n'intéressent que les spécialistes. Il suffit de constater que la création d'associations entre les participants à l'industrie et au commerce du livre, telles que le *Bersenverein* en Allemagne, et le *Cercle de la librairie et de l'imprimerie* en France, possédant un organe de publicité, a puissamment contribué à un prodigieux accroissement d'activité dans ce domaine. Pour se faire une idée de la masse énorme de livres jetés annuellement dans la circulation, on n'a qu'à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les bibliographies périodiques publiées dans les différents pays (V. BIBLIOGRAPHIE). La concurrence effrénée qui en résulte en a fait considérablement baisser les prix, souvent au préjudice de la qualité. La librairie s'est spécialisée de plus en plus, par genres principaux ou par branches du savoir humain. Les uns ne s'occupent que du commerce des livres anciens et modernes s'adressant aux bibliophiles; d'autres de la vente des livres modernes seuls; d'autres enfin de leur production : ce sont les libraires-éditeurs. Ces derniers sont souvent imprimeurs eux-mêmes, comme par le passé. En raison de l'élévation de la main-d'œuvre typographique à Paris, on recourt généralement à des imprimeurs de la province. Si l'on ajoute toutes les professions accessoires qui concourent à l'industrie du livre et à son commerce, on peut constater que cette branche de l'activité sociale joue dans l'ordre économique, pour ne parler que de celui-là, un rôle des plus considérables.

G. PAWLOWSKI.

Législation. — DIRECTION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE. — Jusqu'au 5 fév. 1810, il n'y a point eu de direction officielle de l'imprimerie et de la librairie, quoique le pouvoir exécutif ait mis dès l'origine une main sévère sur l'imprimerie et la librairie, ainsi que le constatent les ordonnances, lettres, patentes, édits ou règlements depuis juin 1513.

Celui du 28 fév. 1723, élaboré par le garde des sceaux d'Armenonville, formait sous l'ancien régime le véritable code de l'imprimerie et de la librairie. Il confirmait l'édit de 1629 et définissait nettement les franchises et immunités des imprimeurs et libraires. Les contraventions aux articles de ces règlements étaient déferées au lieutenant élire ni syndic, et, tous les ans, deux adjoints chargés de visiter les imprimeries et librairies, de dresser un procès-verbal mentionnant les titres des ouvrages et noms des auteurs et imprimeurs, de signaler ceux qui seraient contraires à la religion, aux mœurs, au bien ou au repos de l'Etat. Le syndic et ses adjoints avaient le droit de saisie et de confiscation. Les manuscrits devaient être soumis au garde des sceaux, sous peine de confiscation des exemplaires, amendes, clôture de boutiques et autres mesures plus rigoureuses. Le garde des sceaux déléguait à qui bon lui semblait la direction de la librairie, c.-à-d. la surveillance de l'impression et la censure des livres. Elle échet en 1750 à M. de Malesherbes qui en fit une sorte de ministère de la littérature, suivant l'expression de Voltaire. La place de directeur de la librairie n'était point commode. Les conflits soulevés par les gens de lettres étaient nombreux, les sollicitations, les plaintes et les récriminations très fréquentes. Il fallait un nombre personnel pour faire toute cette police. Aussi les 4 censeurs, désignés par les lettres patentes de 1624, étaient-ils devenus 82 en 1754 et 421 en 1763.

Le règlement de 1723, qui n'avait empêché de paraître ni l'*Encyclopédie* ni les livres ou libelles des philosophes, fut abrogé à la Révolution. Le 14 sept. 1791, l'art. 11 de la nouvelle constitution reconnut à tout citoyen le droit de parler, écrire, imprimer et publier ses pensées, sans que ces écrits pussent être soumis à aucune censure ni inspection, avant leur publication. L'art. 353 de la constitution de l'an III confirma cette liberté. Un décret du 12 messidor an VIII stipula que le préfet de police ferait exécuter les lois de police sur la librairie en tout ce qui concernait les offenses faites aux mœurs et à l'honnêteté

publique. L'imprimerie et la librairie furent soumises à un régime sévère de 1808 à 1810, que ne songea guère à adoucir la fameuse commission sénatoriale de la liberté de la presse, instituée avec l'Empire le 18 mai 1804. Ce régime fut officiellement régularisé par le décret du 5 févr. 1810. Le directeur général, le comte Portalis, avait sous ses ordres 6 auditeurs, 15 à 20 censeurs, des inspecteurs, des commissaires et des employés. Le brevet d'imprimeur était délivré par lui, sous l'approbation du ministre de l'intérieur. Ce brevet était enregistré au tribunal civil du lieu de l'impétrant, lequel prêtait serment de ne rien imprimer de contraire aux devoirs envers le souverain et envers l'Etat. Chaque imprimeur devait posséder un livre mentionnant les ouvrages qu'il imprimait. Ce livre était coté et parafé par le préfet. Les libraires étaient contraints, eux aussi, d'être brevetés et assermentés, sous peine des tribunaux.

Le directeur général pouvait ordonner l'examen de tout ouvrage, faire surseoir à l'impression, imposer des changements ou des suppressions à l'auteur, faire rompre les formes, saisir les feuilles déjà tirées, défendre la vente de l'ouvrage. Les peines prononcées par les tribunaux de police, sur sa réquisition, étaient la confiscation et l'amende. Tout imprimeur était forcé de déposer, à Paris à la préfecture de police, en vertu de la préfecture du département, cinq exemplaires de chaque ouvrage. Le dépôt légal, encore en vigueur aujourd'hui, était restreint à deux exemplaires. Il se fait actuellement au ministère de l'intérieur (section de la librairie).

Les inspecteurs de l'imprimerie et de la librairie, les officiers de police étaient chargés de constater les délits et contraventions. Le produit des amendes et des confiscations s'appliquait aux dépenses de la direction générale. A dater du 1^{er} janv. 1811, le nombre des imprimeurs devait être réduit dans chaque département, et celui des imprimeurs de Paris limité de 80 à 60. En résumé, le décret du 5 févr. 1810 armait le directeur général de pouvoirs absolus et soumettait l'imprimerie et la librairie à une surveillance étroite et à de sévères pénalités.

La charte des 4-10 juin 1814 accorda aux Français la liberté d'imprimer et de publier leurs opinions « en se conformant aux lois qui devaient réprimer les abus de cette liberté ». L'ordonnance des 23-25 oct. mit la direction générale de la librairie dans les attributions du chancelier de France; elle fut confiée, de 1815 à 1820, à Villemain. La loi du 24 oct. avait stipulé que le directeur général de la librairie à Paris et les préfets dans les départements pouvaient ordonner à l'égard des écrits de 20 feuilles et au-dessous, qu'ils leur fussent communiqués avant l'impression. Le directeur général confiait leur examen à des censeurs désignés par lui. Nul ne pouvait être imprimeur ou libraire qu'après avoir prêté serment et obtenu un brevet du roi. Les imprimeurs étaient astreints à la déclaration préalable des ouvrages qu'ils comptaient imprimer et au dépôt légal, sous des peines sévères. Les contraventions étaient constatées par les inspecteurs de la librairie et par les commissaires de police. Le brevet pouvait être retiré pour contravention aux lois et règlements, ce qui arriva entre autres à l'imprimeur Paul Dupont en 1823. Les imprimeries clandestines devaient être détruites.

Le décret des 24-26 mars 1815, fit disparaître les censeurs et la direction générale de l'imprimerie et de la librairie. Un autre décret, rendu à la même date, maintint provisoirement les lois et règlements concernant les imprimeurs et les libraires. Un décret des 11-15 mai 1815 supprima les 33 inspecteurs de la librairie et créa 9 commissaires spéciaux. L'ordonnance royale des 20-22 juil. 1815 retira au directeur de la librairie le pouvoir de surveiller la publication des ouvrages de 20 feuilles d'impression et au-dessous, déclarant que le roi se reposait sur le zèle des magistrats pour faire observer les lois. L'ordonnance du 30 sept. 1829 supprima les quatre inspecteurs de la librairie qui restaient encore, pour transférer leurs attributions aux commissaires de police.

La charte de 1830 consacra la liberté de la presse et abolit la censure. La constitution de 1848 confirma, elle aussi, cette liberté. Mais le décret du 22 mars 1852 y mit d'amples restrictions et confia la délivrance des brevets d'imprimeur et de libraire au ministre de la police générale. En 1853, ce ministère fut supprimé, et ses attributions furent reportées au ministère de l'intérieur. Les entraves, imposées à l'imprimerie et à la librairie pendant le second Empire, disparurent avec la République en 1870. Un décret, rendu par le gouvernement de la Défense nationale le 10 sept., accorda toute liberté aux imprimeurs et libraires, ne les obligeant qu'au dépôt légal au ministère de l'intérieur à Paris, ou au secrétariat de la préfecture dans les départements. Cette situation est encore la même aujourd'hui. Henri WELSCINGER.

En droit, le libraire est celui qui vend à domicile des imprimés. Le libraire est essentiellement sédentaire, et ainsi il se distingue du colporteur, qui est essentiellement ambulancier. Les libraires sont tous des commerçants : comme tels, ils sont tenus aux livres de commerce et à l'impôt de la patente. Actuellement, la librairie est absolument libre ; toutes les dispositions quelconques des lois antérieures sur la matière sont abrogées (loi 29 juil. 1881, art. 1 à 68). Toute personne peut exercer la profession de libraire sans autorisation administrative ni déclaration : même les femmes, même les étrangers ont cette faculté. De plus, tout libraire a le droit de mettre en vente un ouvrage quelconque, non périodique, sans être obligé de remplir aucune formalité préalable. Mais, en cas de vente d'imprimés délictueux, la responsabilité pénale des libraires est prévue, notamment, par l'art. 28 de la loi du 29 juil. 1884 ; d'autre part, lorsque la publication d'un livre tombe sous l'application des lois sur la presse, le libraire qui l'a édité est regardé comme auteur principal (même loi, art. 42), et il ne peut, d'ailleurs, être admis à prouver le défaut d'intention coupable. Louis ANDRÉ.

Pédagogie. — Le rôle du livre dans l'enseignement varie avec la nature des matières qui y sont traitées et avec le degré d'instruction de ceux qui sont appelés à s'en servir. Si les livres qui ne sont autre chose que des éditions de textes classiques, plus ou moins annotés, sont évidemment indispensables, on a pu discuter sur l'utilité du livre toutes les fois qu'il peut être remplacé par l'enseignement oral. Dans la pratique, il importe au moins que le maître ne laisse pas le livre se substituer à lui, et lui conserve le rôle d'auxiliaire. La méthode qui consistait à faire apprendre par cœur, dans des livres, l'histoire, la géographie, la grammaire, l'arithmétique est depuis longtemps condamnée, et le livre n'est plus considéré aujourd'hui que comme un moyen pour l'élève de retrouver sans autre aide la leçon du maître. Il est facile de comprendre, du reste, que le livre devient de moins en moins nécessaire à mesure que se développe l'intelligence de l'élève, et on conçoit parfaitement que certaines sciences, comme l'histoire ou la philosophie, puissent être enseignées oralement sans le secours d'aucun livre ; par contre, il serait très difficile de s'en passer dans l'enseignement élémentaire où l'enfant a constamment besoin d'être guidé.

De très nécessaires perfectionnements ont été apportés depuis vingt-cinq ans dans la rédaction et l'impression des livres scolaires, et particulièrement de ceux qui sont destinés à l'enseignement primaire. Outre que les matières y ont été disposées dans un ordre plus logique et qu'on s'est efforcé d'en faire disparaître les difficultés purement verbales, on a pris soin par une habile disposition typographique, notamment par l'emploi de caractères variés, par l'usage des vignettes ou des gravures, de retenir l'attention de l'enfant et de soulager sa mémoire. En même temps, on a ménagé sa vue trop souvent fatiguée par les lignes trop pressées, en caractères trop fins, des anciens livres scolaires. — Il n'est pas besoin d'insister sur le soin qui doit être apporté dans le choix des livres scolaires, dont le nombre s'est multiplié jusqu'à l'infini, grâce à la liberté laissée aux

maitres d'adopter ceux qui leur paraissent le mieux adaptés à leur enseignement. Depuis 1880, en effet, les instituteurs et institutrices de chaque canton, réunis en conférence spéciale, établissent la liste des livres qui peuvent être employés dans les écoles : cette liste, toujours ouverte, est ensuite visée par une commission spéciale que préside l'inspecteur d'académie. Dans l'enseignement secondaire, les professeurs désignent les livres dont il sera fait usage dans leurs classes ; ils ont été seulement invités à coordonner leurs choix, afin d'éviter aux familles ou aux établissements les dépenses excessives que causeraient des changements trop fréquents. Ou a par ces mesures libérales supprimé toutes les difficultés suscitées par la nécessité de l'approbation universitaire imposée jadis, sous diverses formes, aux ouvrages classiques. Le conseil supérieur conserve du reste son droit d'examen et son droit de veto sur tous les livres qui seraient contraires à la morale, à la constitution ou aux lois. — Il existe au ministère de l'instruction publique diverses commissions consultatives qui sont chargées d'examiner les livres, autres que les livres proprement classiques, dont les éditeurs sollicitent l'inscription sur divers catalogues établis à titre d'indication ; telles sont : la commission des bibliothèques scolaires et pédagogiques, la commission des bibliothèques populaires, la commission d'examen des livres pour les bibliothèques de professeurs et les bibliothèques des lycées et collèges, etc.

JULÉS GAUTIER.

Egyptologie. — LIVRE DES MORTS. — Formulaire de prières dont un exemplaire plus ou moins complet accompagnait la momie. Cette composition fut primitivement désignée par Champollion, puis par E. de Rougé sous le nom de *Rituel funéraire*, mais Lepsius l'a plus exactement dénommée *Livre des morts*, *Todtenbuch*, expression qui a l'avantage de la distinguer des véritables rituels ou recueils de préceptes liturgiques relatifs à l'ensevelissement, dont quelques spécimens nous sont parvenus. Le *Livre des morts* est une collection de prières en 165 chapitres : ces prières devaient être récitées par le mort pour sauvegarder son âme dans les épreuves d'outre-tombe et la purifier en vue du jugement final ; c'était pour secourir sa mémoire qu'un exemplaire était déposé dans son cercueil ; sous la XII^e dynastie, il était en partie écrit sur le sarcophage. L'exemplaire-type qu'en a publié Lepsius est la reproduction d'un manuscrit de Turin de la dernière époque pharaonique, mais la rédaction de quelques-uns des chapitres remonte aux plus anciens temps ; au reste, ils ne sont rangés ni dans l'ordre chronologique de leur composition ni dans leur ordre rationnel, mais d'après un canon dont on ne comprend pas bien l'esprit. Lepsius a recueilli en un volume spécial (*Elteste Texte des Todtenbuchs*) quelques-uns des anciens textes du *Livre des morts*, et M. E. Naville a publié récemment une édition critique des manuscrits thébains de la XVIII^e à la XX^e dynastie. M. P. Pierret a donné une traduction complète de cet important recueil, et M. Le Page-Renouf en fait actuellement paraître une interprétation en anglais dans les bulletins de la Société d'archéologie biblique de Londres.

Chaque chapitre débute par un titre à l'encre rouge, qui, illustré d'une vignette, en annonce l'objet, et se termine généralement par une rubrique, comme par exemple le chapitre xxx : « A dire sur un scarabée en pierre dure que l'on placera dans la poitrine de l'homme (le défunt). » On peut voir au Louvre, salle funéraire, vitrine G, quelques-uns de ces scarabées funéraires que l'on trouve en effet dans l'intérieur de la momie. — Le texte du *Livre des morts* étant condamné à l'ombre éternelle des hypogées était tracé avec une extrême négligence, ce qui explique les fautes innombrables relevées dans les exemplaires que nous possédons.

Paul PIERRET.

Histoire. — LIVRE DE LA CONQUÊTE. — Chronique française en prose, écrite entre 1333 et 1341, et racontant, après une courte introduction consacrée à la première et à la quatrième croisade, la conquête du Péloponèse par les

Francs et l'histoire de ce pays depuis 1205 jusqu'à 1304. Buchon, qui publia ce document en 1845 (*Recherches historiques sur la principauté française de Morée*, t. I), d'après l'unique manuscrit de Bruxelles, a essayé de démontrer que ce texte français représentait la forme originale de l'ouvrage, ayant servi de base à toutes les autres versions, grecque, espagnole et italienne, que l'on possède de la *Chronique de Morée*. Il semble prouvé aujourd'hui que ce rapport doit être renversé. Vers le commencement du XIV^e siècle, un écrivain anonyme, fort au courant des choses du Péloponèse, composa en grec et en vers politiques une *Chronique de Morée*, dont le récit s'arrête en 1292. Cet original, librement traduit en français et continué jusqu'en 1304, devint le *Livre de la conquête*. A la fin du XIV^e siècle, une traduction aragonaise fut faite, également sur le grec, dans laquelle le récit fut poussé jusqu'en 1377 ; il existe aussi une version italienne. Enfin, dans plusieurs manuscrits, l'original grec a été retouché et remanié dans un sens moins hostile à la nationalité grecque. L'auteur de la *Chronique de Morée*, quoiqu'il ait écrit en grec, est en effet de sentiments absolument favorables aux Francs, et très probablement il est de leur race ; pour les vaincus, il n'a que haine et mépris, et ces tendances nuisent parfois un peu à son impartialité. Mais il est assez proche des événements pour les bien connaître ; son style, rude et maladroit, est incapable, d'autre part, de travestir sérieusement l'aspect des faits ; aussi, bien que son récit doive être utilement complété et critiqué par ceux de Ramon Muntaner, de Bernard d'Esclot et de Marino Sanudo, il est fort curieux pour l'histoire des établissements francs de Morée ; il offre en outre un témoignage remarquable de la fusion qui, assez promptement, rapprocha les Grecs et les Francs et de l'influence qu'exercèrent l'une sur l'autre les deux langues et les deux civilisations. Le texte grec de la *Chronique de Morée*, dont le meilleur manuscrit est celui de Copenhague, a été publié par Buchon : *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII^e siècle* (Paris, 1841), d'après un manuscrit de Paris, et *Recherches historiques sur la principauté de Morée* (Paris, 1847, t. II), d'après le manuscrit de Copenhague ; le texte aragonais a été publié par Morel Fatio : *Chronique de Morée* (Genève, 1885). Ch. DIEHL.

LIVRES ROUGES. — Registres secrets des pensions payées sans brevet et sans titre public par le trésor royal, sous l'ancien régime. Il en fut question d'abord dans diverses remontrances du parlement et des notables, puis dans les journaux révolutionnaires, enfin dans la séance de l'Assemblée nationale du 28 nov. 1789, à propos d'un état financier signé par Dufresne au nom du ministère des finances, et produit par Anson. Cet état renfermait déjà beaucoup d'articles non justifiés, comme les mensualités destinées au payement des dettes du comte d'Artois. Mais Camus, Gouttes, Pison du Galand firent observer qu'il existait « aux finances un livre rouge », sans la connaissance duquel la nation ne pourrait savoir exactement le chiffre de ses dépenses, ni surtout en apprécier la nature. Il y avait en réalité un livre du même genre pour chaque département ministériel, et, cela, concurremment avec les ordonnances du comptant, c.-à-d. les mandats touchés par un simple *bon* du roi. Le 5 mars, l'Assemblée, sur le rapport de Camus, demanda nettement au roi de lui communiquer toutes pièces justificatives des pensions octroyées, et notamment le livre rouge. Six membres du *Comité des pensions* en prirent lecture le 15 mars, et firent leur rapport le 18 ; ils louèrent l'économie personnelle du roi, et s'indignèrent contre les « déprédations de ses ministres ». Le 1^{er} avr. parut un premier rapport pour les années 1779 et 1781 à 1787 : d'après ce compte, la moyenne annuelle des ordonnances de comptant ressortissait à une centaine de millions. Quant au livre rouge proprement dit, le total des sommes qui y étaient inscrites du 10 mai 1774 au 16 août 1789 s'élevait à 227,985,716 livres 10 sous 1 denier, dont plus du

dixième pour les deux frères du roi. Lo livre rouge comprenait aussi les dépenses de la police de sûreté, de l'espionnage militaire ou diplomatique, du *cabinet noir* (V. ce mot), etc. Beaucoup de ces dépenses, pour être secrètes, n'en étaient pas moins justifiables, ainsi que le fit observer le comte de Montmorin à propos du ch. VIII (12 avr. 1790). Il faut également tenir compte, pour rester juste, des *Observations* de Necker sur les ordonnances de comptant. — Servan dénonça à la Législative un autre livre rouge trouvé au ministère de la guerre et dont l'impression fut ordonnée. Elle décida aussi, sans tenir compte des ménagements de la Constituante pour l'aïeul de Louis XVI, la publication de la première partie du premier livre rouge, relative au règne de Louis XV. — Enfin un troisième livre rouge trouvé à Versailles dans un secrétaire de Louis XVI, fut signalé à la Convention le 28 févr. 1793 et imprimé à la suite des autres pièces du procès. H. MONIN.

Histoire religieuse. — LIVRE DE LA CRÉATION (V. CABAËLE JUIVE).

LIVRES PONTIFICAUX (V. LIBER PONTIFICALIS).

LIVRES SAINTS (V. BIBLE ET NOUVEAU TESTAMENT).

Ancien droit. — LIVRE DE JUSTICE ET DE PLET. — Bien que le *Livre de justice et de plet* soit depuis longtemps connu des érudits, qu'il ait été consulté par nos anciens juriconsultes tels que La Thaumassière et Laurière, qu'il ait été mis à profit par les glossographes français tels que Du Cange et Lacurne de Sainte-Palaye, il n'a cependant été publié qu'en 1850 par MM. Rapetti et Chabaille dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, in-4). Cet ouvrage est divisé en vingt livres, et se compose d'extraits des Pandectes, des Décrétales et du droit coutumier. C'est visiblement le droit romain qui domine pour la méthode comme pour le fond. Ainsi l'auteur a suivi dans son exposé l'ordre du Digeste et, sur 342 titres, en a emprunté 195 au droit romain. Quelques-uns sont littéralement traduits des Pandectes ; d'autres sont altérés par des contresens ou autrement, afin d'être mis en rapport avec les coutumes. Le même système a été employé pour le droit canonique qui forme le second élément du *Livre de justice et de plet*. Le droit coutumier et le droit féodal ne viennent qu'au troisième rang ; mais ils sont encore dans leur pleine pureté. L'auteur les a juxtaposés au droit romain et au droit canonique, mais ne les a pas altérés. La coutume qu'il expose est celle d'Orléans. Tel qu'il se présente, le *Livre de justice et de plet* paraît bien être l'œuvre d'un théoricien plutôt que celle d'un praticien. C'est peut-être un recueil de notes faites par un professeur pour son cours ou prises par un étudiant à un cours de l'université d'Orléans. Comme le *Livre de justice et de plet* rapporte l'ordonnance sur les baillis et sur les sénéchaux de 1254, et celle qui fut faite contre le duel judiciaire en 1260, il semble bien qu'il ait été écrit entre ces deux dates. La méthode est celle des glossateurs, et l'ouvrage mérite bien le reproche qu'on adressait déjà à cette époque à l'université d'Orléans, d'expliquer le droit romain en français et avec une grande hardiesse dans l'interprétation des textes. Le *Livre de justice et de plet* n'en offre pas moins un intérêt considérable ; il nous fait connaître le droit civil de ce temps et nous donne aussi des renseignements sur l'administration des communes, ainsi que sur le droit criminel. Enfin il nous montre le premier procédé qu'on a employé pour rapprocher le droit romain et le droit coutumier, procédé tout à fait grossier et qui consistait, comme on l'a dit plus haut, non pas dans une véritable fusion, mais dans une simple juxtaposition matérielle des textes. E. GLASSON.

LIVRE DE LA ROINE (V. FONTAINES [Pierre de]).

LIVRE DES DROIT ET DES COMMANDEMENS D'OFFICE DE JUSTICE. — Sous ce titre, un praticien du Poitou a composé un recueil de décisions des cours de ce pays et de quelques contrées environnantes, rendues pendant la seconde moitié du XIV^e siècle. Ces décisions portent sur toutes les branches du droit et sont rapportées par l'auteur

sans ordre ni méthode. Il est probable qu'il les a enregistrées à mesure qu'elles étaient rendues. Aussi ne faut-il s'étonner ni des lacunes ni des contradictions de ce recueil. Il est cependant fort utile, car il nous fait connaître les coutumes du Poitou à cette époque ; en outre, il est de toutes parts pénétré par le droit romain et nous voyons ainsi quel était dès ce temps l'influence de ce droit. L'auteur s'est aussi inspiré des *Etablissements de saint Louis* et de certaines coutumes de l'Anjou. Il a même parfois transcrit pour le Poitou des textes angevins qui se rapportaient à des usages différents de ceux du Poitou. Aussi ne doit-on consulter le *Livre des droitz et des commandemens* qu'avec beaucoup de prudence. Il a été publié par M. Beauteemps-Beaupré (Paris, 1865, 2 vol. in-8). E. GLASSON.

Droit canon (V. APPROBATION ET INDEX).

Droit civil. — LIVRES DOMESTIQUES. — Expression générale par laquelle on désigne, en droit, toutes écritures dans lesquelles une personne consigne le souvenir des faits ou actes qui se rattachent à sa vie privée et l'intéressent ou intéressent les siens. Les livres, registres ou papiers domestiques n'ont, en principe, de valeur que pour celui qui les a écrits. Cependant, dans certains cas, et faute de mieux, la loi leur reconnaît une force probante, même à l'égard des tiers. Ainsi, par exemple, l'art. 324 du C. civ. évis. les range parmi les écrits qui peuvent être considérés comme commencement de preuve par écrit autorisant la preuve testimoniale de la filiation. De même, l'art. 46, prévoyant le cas où il n'y a pas eu de registres de l'état civil, ou le cas dans lequel ces registres ont été perdus, permet de faire la preuve des naissances, mariages ou décès, à l'aide des livres et papiers émanés des pères et mères décédés. — De même encore la preuve des obligations peut résulter des livres domestiques. « Les registres et papiers domestiques, dit l'art. 1331, ne font point un titre pour celui qui les a écrits. Ils font loi contre lui : 1^o dans tous les cas où ils énoncent formellement un paiement reçu ; 2^o lorsqu'ils contiennent la mention expresse que la note a été faite pour suppléer le défaut du titre en faveur de celui au profit duquel ils énoncent une obligation. » — Enfin, en cas de succession échue aux époux pendant la communauté, la femme peut, si aucun inventaire n'a été dressé, faire preuve, par titres ou papiers domestiques, de la consistance et de la valeur du mobilier non inventorié, mais ce genre de preuve est interdit au mari (art. 1445).

Droit commercial. — LIVRES DE COMMERCE. — On désigne sous l'acception générale de livres de commerce tous les livres sur lesquels le commerçant relate les diverses opérations de son commerce. Indépendamment de l'intérêt propre et personnel que les commerçants ont à tenir des livres, ils y sont astreints par la loi, quelque peu important d'ailleurs que soit leur commerce. En matière de société commerciale et en dehors des livres sociaux, chaque associé tenu indéfiniment des dettes sociales est obligé d'avoir des livres personnels. Par contre les non-commerçants faisant accidentellement une opération commerciale ne sont pas tenus d'avoir des livres. Les livres que la loi déclare obligatoires sont : le livre journal, le copie de lettres et le livre d'inventaire. Le livre journal présente jour par jour les dettes actives et passives du commerçant, les opérations de son commerce, les négociations, acceptations ou endossements d'effets, et généralement tout ce qu'il reçoit et paye à quelque titre que ce soit ; il énonce en outre mois par mois les dépenses de sa maison. Le livre journal des marchands au détail ne mentionne pas toutes leurs ventes, mais seulement le total de leurs recettes journalières. Le livre journal est donc la base de toute comptabilité. Non seulement le négociant doit garder copie des lettres qu'il expédie, mais il doit encore conserver en liasse celles qu'il reçoit. Les contrats commerciaux se formant fréquemment par correspondance, l'utilité de cette prescription est évidente. Tous les ans, le commerçant doit faire un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers, de ses dettes actives et passives et le copier sur un registre spécial : c'est le livre

d'inventaire. Indépendamment de ces livres, les commerçants en tiennent d'autres qu'on nomme *facultatifs* ou *auxiliaires*. Les plus usités sont : le brouillard, le grand-livre, le livre de caisse, le livre d'achats et ventes, le livre des traites et billets. Afin d'assurer leur sincérité et d'éviter les fraudes, les livres de commerce sont soumis à certaines formalités. Ils doivent être constitués par des feuillets reliés ensemble et non par des feuillets volants. Ils doivent être cotés, c.-à-d. que les pages sont numérotées; et parafés, c.-à-d. qu'ils sont revêtus de la signature d'un officier public : juge au tribunal de commerce, maire ou adjoint. Cette formalité a lieu sans frais. Dans les livres, les écritures doivent être en langue française, sans qu'il soit nécessaire qu'elles soient de la main du marchand. Elles sont tenues par ordre de date, sans blancs, lacunes ni transports en marge; les erreurs et les omissions doivent être réparées par des écritures spéciales à la date où elles sont découvertes. Le livre journal et le livre des inventaires sont parafés et visés une fois par année. Ce visa constate où en sont les écritures à sa date et a pour but d'empêcher la confection après coup d'un registre s'appliquant à plusieurs années. Il n'a donc rien de commun avec le visa exigé avant que le livre ait été employé. Le commerçant est obligé de conserver ses livres pendant dix ans à compter de la date de la dernière écriture du livre. Si en fait il les conserve pendant plus longtemps, il peut demander ou être contraint de les produire en justice. L'exécution des prescriptions légales en ce qui concerne la tenue des livres est garantie par une double sanction. D'une part, les livres non tenus régulièrement ne peuvent être représentés ni faire foi en justice au profit des commerçants, mais les tiers peuvent toujours se prévaloir des mentions qui s'y trouvent; d'autre part, le commerçant failli qui n'a pas tenu de livres peut être déclaré banqueroutier simple. La première de ces sanctions serait sérieuse si les tribunaux observaient strictement les dispositions légales, mais la latitude qui leur est donnée dans l'appréciation des preuves en matière commerciale leur permet de considérer comme présomption de fait les mentions insérées sur des livres irrégulièrement tenus. Aussi les prescriptions légales en matière de tenue des livres tendent à tomber en désuétude. L'altération des livres de commerce est une des formes du faux en matière de commerce, que cette altération s'applique à des livres réguliers ou irréguliers. On peut consulter les livres de commerce par deux moyens, la *communication* et la *représentation*. La communication s'entend de la remise du registre avec faculté de le compulsier en entier. La représentation consiste dans l'exhibition des registres, à des endroits déterminés, sans dessaisissement. La communication peut être exigée pour les livres de tous les commerçants, même des agents de change. Mesure extrêmement dangereuse, elle n'est autorisée que dans des cas exceptionnels : affaires de succession, communauté, partage de sociétés, faillite. Dans ces hypothèses, il n'y a pas d'indiscrétion à craindre, parce que, ou bien le commerce est terminé, ou bien la communication est faite à des personnes qui n'ont pas d'intérêt à divulguer les secrets de la comptabilité. En matière de succession la communication peut être requise non seulement par les successeurs universels *ab intestat* ou testamentaires, mais encore par les légataires particuliers ou par les donataires. Ceux-ci ont intérêt à établir la consistance du patrimoine, quand on demande par exemple la réduction de leur legs ou de leur donation sous prétexte qu'elle excède la quotité disponible. La communication des livres en matière de communauté s'explique facilement; dans l'hypothèse même où le fonds de commerce reste propre à l'époux commerçant, les bénéfices tombent en communauté. Il est donc de toute nécessité pour la liquidation que les époux ou leurs héritiers puissent avoir communication des livres. En matière de société, le droit pour les associés de demander communication des livres ne s'applique, en principe, que dans les sociétés en nom collectif et en commandite

simple. Dans les sociétés anonymes et en commandite par actions, ce droit est exercé par les conseils d'administration ou de surveillance. Les actionnaires ont seulement le droit de se faire communiquer, à certaines époques, diverses pièces leur permettant de se renseigner sur la situation des affaires sociales. Cependant ils pourraient faire ordonner la communication par les tribunaux s'ils justifiaient d'un intérêt. En cas de faillite, le droit à la communication appartient non seulement aux syndics, cela va de soi, mais encore aux créanciers et autres intéressés. Indépendamment des cas fixés par le code de commerce, le droit d'exiger la communication appartient à ceux qui y sont autorisés en vertu d'une convention, soit expresse, soit même tacite. Ainsi c'est en vertu d'une convention tacite que le droit d'exiger communication des livres est reconnu aux employés auxquels leur patron a promis une part dans ses bénéfices et aux assurés sur la vie avec participation aux bénéfices. On peut évidemment renoncer à ce droit, et il y a presque toujours une clause tendant à ce but dans les polices d'assurance sur la vie. C'est aux juges qu'il appartient de régler la forme de la communication; elle s'opère en général par le dépôt du livre sur récépissé au greffe ou chez un tiers. Des lois spéciales prescrivent aussi la communication des livres pour la perception de certains impôts. En vertu des lois des 29 juin 1872 et 21 juin 1875, l'administration de l'enregistrement se considère comme fondée à exiger la communication à ses agents de tous les livres des commerçants, pour la perception des droits de timbre et d'enregistrement et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, sur les lots et primes attachés aux obligations. La représentation des livres de commerce peut être faite spontanément par la partie qui les a tenus, ou ordonnée par le juge, soit sur la demande de l'autre partie, soit d'office. Lorsque les livres à représenter sont dans un lieu éloigné du tribunal saisi de l'affaire les juges peuvent donner commission rogatoire au tribunal du lieu, ou déléguer un juge de paix pour en prendre connaissance. Le magistrat désigné dresse de son opération un procès-verbal dans lequel il constate l'état matériel du registre et fait figurer par extrait ce qui a trait au différend. On ne peut demander en principe que la représentation des livres obligatoires. Cependant le commerçant qui a des livres auxiliaires peut être autorisé ou tenu à les représenter. Dans l'usage, les tribunaux de commerce ordonnent souvent en dehors des cas prévus par la loi le dépôt des livres au greffe pour que les magistrats puissent en prendre communication. C'est là une violation de la loi qui présente de graves inconvénients. L'obligation de tenir des livres incombe à tous ceux qui exercent le commerce en France, alors même qu'ils n'y ont pas leur principal établissement. C'est la loi du pays où le commerçant a le siège de ses affaires qui doit être appliquée quand il s'agit d'ordonner la communication ou la représentation des livres et la loi du lieu du litige pour la forme dans laquelle il doit y être procédé.

LYONNEL DIDIERJEAN.

Administration. — LIVRES FONCIERS. — Registres publics sur lesquels sont inscrits les immeubles avec l'indication exacte de leur étendue et de leurs limites, et la mention de tous les droits qui les affectent de la part des tiers, la valeur des hypothèques et l'ordre de leur inscription. L'institution des livres fonciers a pour objet de rendre la propriété foncière plus facilement transmissible que par les moyens ordinaires, en simplifiant les formalités de transmission et en garantissant les derniers acquéreurs contre les risques d'éviction. En droit français, la transcription et l'inscription fournissent une publicité tout à fait insuffisante; la transcription est exigée en matière de vente, mais elle n'a pas lieu en cas de transmission héréditaire; de même, beaucoup d'hypothèques ne sont pas sujettes à inscription, notamment celle de la femme mariée et des mineurs. Dans l'état actuel de toutes les législations, disait sir Robert Torrens, registrar general dans l'Australie méridionale, tout homme peut vendre un cheval sans l'inter-

médiaire d'un homme d'affaires, et même un navire valant 40 et même 30,000 livres sterling; mais, dès qu'il s'agit d'un morceau de terre, il ne peut se passer de l'assistance d'un homme d'affaires, et souvent même la propriété qu'il a payée est tellement incertaine et grevée de charges qu'il ne peut pas savoir au juste s'il a acheté un acre de terre ou un procès. Torrens se demanda alors s'il n'était pas possible d'appliquer à la terre les procédés en usage pour la vente des navires et il imagina la réforme qui porte son nom (V. ACTE TORRENS).

De l'Australie méridionale, l'institution des livres fonciers est passée en 1861 dans le Queensland, en 1862 dans l'Etat de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, en 1874 dans l'Australie occidentale, la Colombie britannique, l'Etat d'Iowa et d'autres pays de colonisation anglaise. L'Angleterre même et l'Irlande les adoptèrent pour une certaine catégorie de propriétaires; mais la réforme ne s'y est pas généralisée; la propriété foncière, chez les Anglais, est encore un privilège que l'aristocratie ne veut pas abandonner; tout en faisant le sacrifice des avantages réels, au moyen d'hypothèques ou autrement, elle tient à conserver le domaine éminent. D'autres pays ont ouvert des livres fonciers comme en Australie, avec toutefois des différences d'application: la Russie, l'Autriche, la Dalmatie, le grand-duché de Bade, plusieurs cantons suisses, l'Espagne, la Suède, presque tous les Etats d'Allemagne, notamment la Prusse en 1872. A Brème, la mobilisation de la propriété terrienne au moyen des livres fonciers existe depuis plusieurs siècles; les propriétaires peuvent prendre hypothèque sur tout ou partie de leurs propres immeubles, pour une valeur déterminée, et engager ensuite cette hypothèque à des tiers; la dette payée, l'hypothèque, sans autres droits fiscaux, peut faire l'objet d'une nouvelle négociation.

La France n'a pas encore de livres fonciers, bien que de nombreux jurisconsultes, depuis plus de cent ans, en aient constamment préconisé l'usage; une loi de messidor an III avait imaginé la cédule hypothécaire, mais elle disparut avec les autres institutions révolutionnaires. Dans la pensée des partisans de la mobilisation des immeubles, l'avantage des livres fonciers serait de faire cesser l'incertitude des droits réels, de rendre les propriétés immobilières liquides et sûres, d'augmenter par suite leur valeur en diminuant les risques d'éviction et en donnant aux détenteurs la faculté d'en disposer plus librement. Mais il faut, pour obtenir ce résultat, trancher définitivement la question de propriété dans le passé; c'est facile en Australie, dans les pays de colonisation récente, où le propriétaire actuel peut presque toujours justifier son droit de possession; dangereux au contraire chez les peuples modernes, où la multiplicité des droits réels superposés, croisés, enchevêtrés de plus longue date, rend leur départ très difficile. Cette circonstance, autant que la routine, a jusqu'ici mis obstacle à l'introduction de l'Act Torrens dans la législation française. Ses dispositions principales ont cependant été appliquées par une loi du 5 juil. 1883, à la Tunisie, où il existait déjà des usages analogues. Comme en Australie, les propriétaires tunisiens peuvent requérir l'immatriculation de leurs immeubles sur un registre tenu par le conservateur des hypothèques; mais l'inscription n'a d'effet que pour l'avenir: au lieu que l'Act Torrens rend non recevable après les délais d'enquête et de publicité toute réclamation des tiers, la loi tunisienne interdit à l'agent de l'enregistrement de faire porter sa vérification « sur le fond même des contrats », de sorte que le droit antérieur de celui qui a demandé l'inscription pourrait donner lieu, le cas échéant, à des contestations. Le livre foncier tunisien contient « la description de l'immeuble avec ses tenants et aboutissants, sa contenance, les plantations et constructions qui s'y trouvent et l'inscription des droits réels immobiliers existant sur l'immeuble et des charges qui le grevent » (art. 14). Ces indications sont reproduites sur le titre remis au propriétaire; mais il n'y a pas conformité absolue entre les deux documents: le droit de propriété ne figure que sur

le titre, tandis que les autres droits réels d'usufruit, d'habitation et les servitudes sont portées en même temps sur le titre et le livre foncier.

M. CHARNAY.

BIBL. : HISTORIQUE. — En dehors des travaux cités aux articles : BIBLIOGRAPHIE, BIBLIOMANIE, BIBLIOPHILIE, GRAVURE, HEURES, ICONOGRAPHIE, IMPRIMERIE, on doit consulter les ouvrages spéciaux suivants : GERAUD, *Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains*; Paris, 1840, in-8. — H. GÖLL, *Ueber den Buchhandel bei Griechen und Römern*; Schleiz, 1865, in-8. — W. SCHMITZ, *Schriftsteller und Buchhändler in Athen*; Heidelberg, 1876, in-8. — Th. BIRT, *Das antike Buchwesen*; Berlin, 1882, gr. in-8. — L. HAENNY, *Schriftsteller und Buchhändler in Rom*; Halle, 1884, in-8. — A. KIRCHHOFF, *Die Handschriftenhändler des Mittelalters*; Leipzig, 1853, in-8, 2^e éd. — Du même, *Weitere Beiträge zur Geschichte der Handschriftenhändler des Mittelalters*; Halle, 1855, in-8. — METZ, *Geschichte des Buchhandels*; Darmstadt, 1834-36, 3 vol. in-8. — E. WERDET, *Histoire du livre en France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1860*; Paris, 1861-61, 5 vol. in-12 (ouvrage non terminé). — Ch. NISARD, *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage depuis le xv^e siècle*; Paris, 1854, 2 vol. in-8. — E. EGGER, *Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours*; Paris, 1880, in-12. — H. BOUCHOT, *Le Livre*; Paris, s. d. (1866), in-18 (principalement sur le livre illustré). — Baron R. PORTALIS, *les Dessinateurs d'illustrations au xviii^e siècle*; Paris, 1877, 2 vol. in-8. — H. COHEN, *Guide de l'amateur de livres à gravures du xviii^e siècle*; Paris, 1887, in-8, 5^e éd. — J. BRIVOIS, *Bibliographie des ouvrages illustrés du xix^e siècle*; Paris, 1883, in-8. — CHAMPFLEURY, *les Vignettes romantiques*; Paris, 1883, in-4, fig. — G. GRUYER, *les Illustrations des écrits de J. Savonarole publiés en Italie au xv^e et au xvii^e siècle*; Paris, 1879, in-4, fig. — F. LIPPMANN, *Der italienische Holzschnitt im XV. Jahrh.*; Berlin, 1885, in-fol., fig. (éd. anglaise, Londres, 1888). — Duc de RIVOLI, *Bibliographie des livres à figures vénitiens, de la fin du xv^e et du commencement du xvi^e siècle*; Paris, 1892, gr. in-8, fig. — MUTHER, *Die deutsche Bücherillustration der Gotik und Frührenaissance*; Munich, 1884, 2 vol. in-4. — A. KIRCHHOFF, *Beiträge zur Geschichte des deutschen Buchhandels*; Leipzig, 1851-53, 2 vol. in-8. — Du même et F. HERMANN-MEYER, *Geschichte des deutschen Buchhandels*; Leipzig, 1886, t. I, in-8.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE. — V. *Collection des anciennes lois françaises*. — *Archives de la Chambre syndicale de la librairie* (Bibl. nat.). — Article de M. Ferdinand BRUNETIERE (*Revue des Deux Mondes* du 1^{er} fév. 1852) sur la *Direction de la librairie sous M. de Malesherbes*. — DALLOZ, *Répertoire*, art. *Presse*, ch. I et II. — *Discussions sur la liberté de la Presse* [procès-verbaux du conseil d'Etat (1809 à 1815), réunis par LOCRÉ], 1819, in-8. — Eugène HATIN, *Manuel théorique et pratique de la liberté de la Presse*, 1868, 2 vol. in-8. — Henri WELCHINGER, *la Censure sous le premier Empire*, 1882, in-8, et, dans le *Livre* du mois de juin 1887, une étude sur la *Direction générale de l'imprimerie et de la librairie*, 1810-15. — Paul DUPONT, *Histoire de l'imprimerie*, 1814, 2 vol. in-8. — FABREGUETTES, *Traité des infractions de la parole, de l'écrit et de la presse, passim*. — BORIES et BONASSIES, *Diction. prat. de la presse*, v^o *Librairie*. — DUTRUC, *Explication prat. de la loi sur la presse, passim*. — FAIVRE et BENOÎT-LEVY, *Code manuel de la presse*, pp. 31 et 32.

LIVRE DE LA CONQUÊTE. — Bibliographie très complète dans KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Lit.*, 422-423.

LIVRES ROUGES. — *Réimpression du Moniteur*, t. II, pp. 255, 519; III, 200, 530, 641; IV, 53, 59, 81, 107, 130, 147, 162, 178, 209, 214, 232, 224; XI, 543, 565, 738; XV, 584. — *Le Livre rouge ou Liste des pensions secrètes*; Paris, 1790, in-8. — Comte de MONTMORIN, *Observ. sur le chap. VIII d'un imprimé ayant pour titre « Livre rouge »*; Paris, 1798, in-8. — V. LOUIS XVI et ORDONNANCE DE COMPTANT.

ANCIEN DROIT. — ANSCHÜTZ, dans la *Kritische Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung*, t. XXIII, p. 331. — Du même, *Observations à la fin du t. VI de l'Histoire du droit français de LAFERRIERE*. — VIOLLET, *Précis de l'histoire du droit français*, éd. de 1884, p. 152. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. IV, p. 131.

LIVRES DE COMMERCE. — BÉDARRIDE, *Des Commerçants, des livres de commerce*; Paris, 1872, in-8, 2^e éd. — BESLAY et LAURAS, *Commentaire théorique, pratique et critique du code de commerce*; Paris, 1867, t. I, in-8. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1890, gr. in-8, 4^e éd. — DEMASURE, *Traité du régime fiscal des sociétés*; Paris, 1884, in-8. — LYON-CAEN et RENAULT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1889, t. I, in-8. — NOUGUIER, *Traité des actes de commerce*; Paris, 1884, 2 vol. in-8.

LIVRES FONCIERS. — Fr. TROISFONTAINES, *Les Livres fonciers d'après l'Act Torrens et les lois allemandes*; Bruxelles, 1889. — G. GUNZERT, *Les Livres fonciers, d'après les projets de loi soumis à la délégation d'Alsace-Lorraine*; Strasbourg, 1885. — DAIN, *le Système Torrens et son application en Algérie et en Tunisie*. — Ch. GIDE, *Etude*

sur l'Act Torrens, *Bulletin de la Société de législation comparée*, avr. 1886. — Léon SAX, *Dictionnaire des finances*.

LIVRE. I. POIDS. — Poids en usage dans un grand nombre de pays, mais que l'adoption du système métrique a fait à peu près disparaître. Chez les Romains, la livre étant divisée d'abord en 10, puis ensuite en 12 onces, l'once en 24 scrupules (*scriptula*); la livre valait donc 288 scrupules; elle équivalait à un peu plus de 320 gr. (pour les détails, V. l'art. POIDS ET MESURES, § *Antiquité*). Charlemagne imposa dans tout son empire l'usage de la livre *poids de marc*; mais, tout en conservant le même nom et les mêmes subdivisions en 16 onces à 12 deniers, la livre variait suivant les localités; 100 livres de Paris égalaient 1163 de Lyon, 10616 de Lyon pour la soie, 118 livres de Toulouse, 12315 de Marseille, 963 de Rouen. L'ancienne livre poids de marc équivalait à 489^{gr}506. La livre est communément prise en France pour un demi-kilogr. Comme unité de poids, la livre existe encore en Angleterre, livre avoirdupois = 453^{gr}59 (subdivisée en 16 onces de 16 drachmes, chacune de celles-ci valant 3 scrupules de 12 grains chacun), et pour les métaux précieux et la pharmacie, la livre troy = 373^{gr}24 (elle se subdivise en 12 onces de 20 pennyweights de 24 grains chacun); en Russie, la livre = 409^{gr}51 (à 96 solotnik de 96 doli chacun), la livre médicale 338^{gr}32, la livre d'artillerie 489^{gr}14; en Suède, la livre (*Skalpund*) = 425^{gr}07; en Danemark, 469^{gr}94. La livre métrique allemande et autrichienne est égale à un demi-kilogr. Anciennement on avait encore, comme valeurs diverses de la livre en grammes : Aix-la-Chapelle, 467; Amsterdam, 494,4; livre troy, 492,16; à Augsbourg, 560; à Bade, 500; à Bahia, 459; à Bâle, 493,2 (livre forte), 486,45 (commerce de détail), 480,2 (épicerie), 467,7 (argent); à Barcelone, 416; en Bavière, 560; à Berlin, 467,7; à Berne, 520; en Bohême, 514; à Boston, 453,55; à Brême, 498; au Brésil, 459; à Brunswick, 467,5; à Bruxelles, 467,7, pour matières précieuses, 492,16; à Buenos Aires, 460; à Cadix, 460; à Christiania, 499,4; à Cologne, 467,7; à Copenhague, 499,4; à Dantzic, 467,7; à Darmstadt, 500; à Dresde, 467,5, pour les mines, 451,1, poids d'acier, 435,8, pour la boucherie, 504,2; à Drontheim, 499,4; en Espagne, 460; aux Etats-Unis, 453,55, pour l'or et l'argent, 373,2; en Algérie, 339,1; à Pernambouc, 457; à Florence, 339,55; à Francfort-sur-le-Main, 505,3 (livre forte), 467,9 (livre légère); en Gallicie, 420,1; à Saint-Gall, 577,55 (livre lourde), 465 (livre légère); à Gènes, 348,45 (livre lourde), 317 (livre légère, pour l'or et l'argent); à Genève, 550,7 (livre gros poids), 458,9 (livre petit poids); à Grenade, 499,75 (livre forte), 444,2 (livre faible); à Haïti, 489,5; à Hambourg, 484,4; à Hanoovre, 489,6; à Heidelberg, 467 (poids léger), 504,3 (poids fort); aux îles Ioniennes, la livre anglaise, 453,55, ou la livre lourde de Venise, 477,05, pour les métaux précieux (livre légère), 318,05; à Kiel, 476,6; à Leipzig, 467,5 (livres ordinaires), 451,1 (pour les mines), 435,8 (pour les métaux), 504,2 (pour la boucherie); à Léopol, 420,1; à Libau, 417,85; à Lima, 460; à Lisbonne, 459; à Livourne, 339,55; à Lubeck, 481,6; à Lucerne, 499,4; à Luques, 335 (livre *della grascia*), 341 (livre de commission); à Madère, 458,5; à Madrid, 460; à Majorque, 400; à Malte, 794,5 (rotolo), 316 (livre pour l'or et l'argent); à Mannheim, 467,95 (livre légère), 505,4 (livre forte); à Mantoue, 315,6; au Maroc, 538,2; dans le Mecklembourg-Schwerin, 484,4; à Messine, 320,76; à Milan, 326,8; à Modène, 340,2; à Mogador, 538,2; à Moscou, 409,4; à Munich, 560; à Naples, 891 (rotolo), 320,76 (marchandises précieuses); à la Nouvelle-Orléans, 453,55; à Nuremberg, 510,1, 477,1 (or et argent); à Palerme, 320,76; à Palma, 408; à Parme, 326,4; à Pérouse, 348,8; à Pise, 325,8; à Plaisance, 318; en Pologne, 405,5; à Presbourg, 558,25; à Ratisbonne, 566,9; à Riga, 418,05; à Rio de Janeiro, 459; à Rome, 339,4; à Rostock, 484,4; à Saragosse, 350; en Saxe, 467,5; à Saint-Sébastien, 488; en Sicile, 320,76 (livre légale),

317,55 (livre locale); à Stockholm, 425,54; à Stuttgart, 467,8; en Suède, 423,54 (livre ordinaire), 338,8 (livre d'entrepôt), 374,4 (livre de mine), 355,6 (poids de ville), 486,7 (poids de fer), 375,9 (poids de cuivre); à Trieste, 560; à Tunis, 503,65; à Turin, 368,85; en Tirol, 562,6; en Valachie, 320,7; à Venise, 477,05 (livre ordinaire), 301,5 (marchandises précieuses); à Vera Cruz, 460,5; à Zurich, 528,6 (livre locale). — Dans les pays allemands la livre se divisait en 30 ou 32 *lot*, ceux-ci en *quentchen*.

II. MONNAIE. — Le nom de livre vient du rapport des premières monnaies avec le poids du même nom. Les *as* de Numa, ceux plus perfectionnés de Servius Tullius, furent appelés livres. On les divisa ensuite en autant de parties qu'il y avait d'onces à la livre. Plus tard, la taille des monnaies d'or fut établie d'après la livre; les premiers sous d'or, qui datent de Constantin, furent fabriqués à la taille de 72 par livre. Les premiers rois de France firent de même, et fabriquèrent aussi des *livres* d'argent à la taille de 288 à la livre. Pépin le Bref y fit tailler 22 sous, mais Charlemagne n'en fit plus tailler que 20. Cette valeur fut conservée jusqu'à Louis VI; mais, à partir de cette époque, la taille se modifia suivant les besoins des monarques; la livre arriva à n'être plus que l'équivalent de 20 sous de cuivre (subdivisés en 12 deniers). Jusqu'en 1667, on distingua la livre tournois (livre de compte) et la livre parisien qui valait un quart en plus; la livre tournois demeura la seule livre de compte à partir de 1667; sa valeur était de 0^{fr}987. L'adoption du système métrique a fait remplacer la livre par le franc. La livre sterling existe encore en Angleterre comme monnaie de compte et monnaie réelle; elle se subdivise en 20 shillings ou 240 deniers (pence) et vaut au pair 25^{fr}22. La livre était en usage dans plusieurs contrées de l'Europe; vers le milieu de ce siècle on trouvait encore en circulation : en Italie la livre d'Autriche, valant 0^{fr}86, et la livre italienne, valant 1 fr.; on trouvait aussi en Lombardie et en Sardaigne la livre vieille de Milan, 0^{fr}77, la livre vieille de Venise, 0^{fr}55, et la livre de 20 sous de Gènes, 0^{fr}83; à Modène et à Parme, on employait quelquefois l'ancienne livre de Modène, 0^{fr}38, et la livre de Reggio, à 0^{fr}25; en Toscane, la livre florentine, 0^{fr}82; dans les Etats de l'Eglise, la livre (*papeto*), 1^{fr}10. En Suisse, la livre, remplacée depuis par le franc, valait 1^{fr}50. La livre de Cologne (d'argent fin) valait 54 livres tournois. En Espagne, les monnaies du nom de livre étaient extrêmement nombreuses; on peut mentionner parmi les principales : la livre d'Aragon, 5^{fr}07; la livre de Catalogne, 2^{fr}87; la livre d'Ivica, 0^{fr}20; la livre de Majorque, 3^{fr}57; la livre de Navarre, 0^{fr}84; la livre de Valence, 4^{fr}05. A Hambourg et à Amsterdam, on cotait quelquefois le change de quelques places et le prix des sucres en livres flamandes valant environ 12^{fr}60. Aujourd'hui le nom de livre (*lira*) est conservé à la monnaie italienne qui correspond à notre franc. G. FRANÇOIS.

LIVRÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Lillré; 1,699 hab.

LIVRÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gonthier, cant. de Craon; 1,246 hab.

LIVRÉE (Archéol.). L'usage de faire porter des vêtements de même teinte par tous les gens faisant partie de la maison d'un maître est fort ancienne, et l'origine doit en être recherchée, au moyen âge, dans les *couleurs* que portaient les chevaliers aux tournois et aux joutes. Ces couleurs étaient souvent celles des dames que servaient les tenants; et comme ils faisaient aussi porter ces couleurs à leurs quadrilles, cette mode demeura dans la domesticité. C'est de là que vinrent les couleurs des blasons; puis celles-ci ne s'étendirent plus aux livrées dont la disposition et la nuance demeurèrent au goût des maîtres, sans que ces dispositions et ces nuances rappelaient en quoi que ce fût les figures, les émaux ou les métaux de l'écu. Aux xvi^e et xvii^e siècles on entendait par *gens de couleurs* les laquais; *porter les couleurs* signifiait porter la livrée de valet. A ces époques on tendait de plus en plus à dif-

férencier la domesticité roturière de la domesticité noble, et la livrée de l'uniforme militaire. Mais toutes ces distinctions n'existaient pas au moyen âge où la livrée primitive était aux couleurs de la bannière, puis de la cotte ou saye d'armes du chevalier, et était portée par tous les gens de guerre qui combattaient autour d'un même maître. En temps de paix, tous, nobles ou roturiers, vivaient avec ce maître et portaient une robe, une dalmatique, un vêtement aux mêmes couleurs. Ainsi se transmit cette mode qui dure encore aujourd'hui.

Ces livrées eurent anciennement des couleurs vives et tranchées pour qu'on pût reconnaître de loin les gens, surtout dans la bataille. Et ces couleurs allaient de plus en plus en se différenciant de celles de l'écu, car celui-ci était la marque de la famille, la livrée pouvant avoir, au contraire, des couleurs différentes suivant chaque membre de cette famille. Ainsi les couleurs de la livrée demeuraient dans la tradition des tournois où chacun portait une écharpe, une manche ou une huque aux couleurs de sa dame. Cette mode persista dans l'armée jusqu'à l'apparition de l'uniforme réglementaire, car tous les soldats d'une même compagnie portaient habituellement une manche aux couleurs de leur capitaine, sans compter l'écharpe (V. ce mot).

Le vocable lui-même de la *livrée* a une origine particulière. Il se rapporte à ces déliyrances de vivres et d'objets que les grands seigneurs faisaient jadis à époques fixes aux gens de leurs maisons. Et les *livrées* de vêtements se faisant deux fois l'année, le mot de *livrée* s'appliqua bientôt aux hardes elles-mêmes portées par les bénéficiaires de ces dons dits *livrées de Noël* et *livrées de l'Assomption*. C'est ainsi que Louis IX faisait à ces époques des distributions de vêtements aux seigneurs de sa cour; c'était une habitude qu'aux cours dites plénières le roi devait habiller tous les officiers qui y assistaient, qu'ils fussent de sa maison, de celle de la reine ou de celle des princes; dès cette époque ces vêtements se nommaient *livrées*.

On remarquera que la livrée des gens de service garda toujours un caractère archaïque, une forme toujours plus ancienne que celle du costume civil en vigueur. Les pages notamment gardèrent jusqu'au xviii^e siècle une livrée qui était l'accoutrement du xvi^e siècle. Aujourd'hui encore les grandes livrées sont restées les costumes du xviii^e avec la culotte courte et la poudre; celles des suisses d'église et de loge ont un caractère aussi ancien. Mais avec le temps les couleurs vives et tranchées sont allées en diminuant de plus en plus, tirant vers les teintes sombres, et les couleurs des armoiries ne s'y retrouvent plus que dans les livrées des grandes maisons où on les voit encore brodées dans la trame même des galons. — On entendait par *grisons* tous les gens de livrée qui ne la portaient point quand ils allaient remplir quelque mission délicate, compromettante et qui demandait le mystère.

Maurice MAINDRON.

BIBL. : GODEFROY, *Cérémonial français*, xvii^e siècle — P. MENÉTRIER, *Traité des tournois*, xvii^e siècle. — DU CANGE, *Dissertation sur les tournois*.

LIVRET. I. Littérature et Beaux-Arts. — LIVRET D'OPÉRA (V. POÈME).

LIVRET DE SALON (V. EXPOSITION ET SALON).

II. Enseignement. — LIVRET SCOLAIRE. — Innovation introduite par la réforme de 1890 dans le régime du baccalauréat. Jusque-là on se plaignait que la part de l'*alca* fût trop grande pour les bons élèves dans cet examen, rien, en cas de défaillance accidentelle, ne mettant les juges à même de tenir compte du passé scolaire et de la qualité des études. Il fut alors décidé que tout candidat, à la condition de se présenter dans l'académie où il achève ses études, pourrait déposer au secrétariat de la faculté, en se faisant inscrire, un livret retraçant, année par année, sa vie d'écolier, portant le relevé de ses notes, de ses places, de ses succès, avec le témoignage, explicite au besoin, de ses divers maîtres. Naturellement, la faculté, en cas d'épreuves douteuses ou légèrement insuffisantes, n'hésite pas à faire état d'un bon livret, surtout signé de maîtres non suspects

de complaisance et provenant d'établissements où les études sont d'une valeur notoire. Par exemple, dans la pratique, la faculté des lettres de Paris accorde facilement le bénéfice de l'admissibilité aux candidats munis d'un bon ou d'un très bon livret, qui n'atteignent que la note 19 ou 18 au lieu de la moyenne 20 exigée pour la composition de philosophie, le maximum étant 40. On se réserve de les presser à l'oral. Mais les bons élèves auraient tort de s'y trop fier et de ne pas faire effort pour donner toute leur mesure. Car les professeurs de la faculté n'ont pas à juger sur dossiers ni à enregistrer simplement un jugement valable par lui seul : tant qu'on leur fera corriger des compositions, ils voudront qu'on traite convenablement le sujet donné, et ils ne pourront trouver suffisant ce qui serait trop loin de l'être. H. M.

III. Armée. — Le mot livret, ou petit livre, a d'abord servi à désigner les cahiers, contrôle, feuilles d'appel actuels. Ses principales acceptations militaires sont les suivantes.

LIVRET DE COMPTES COURANTS AVEC LE TRÉSOR. — Les fonds que les corps ont en excédent de leurs besoins sont déposés au Trésor, et les opérations qui résultent du dépôt ou du retrait de ces fonds sont inscrites sur ce livret, qui doit toujours rester dans la caisse du conseil d'administration, ainsi que les récépissés qui l'appuient.

LIVRETS OU CARNETS DE SECTION, DE PELOTON, etc. — Les livrets ou carnets des divers grades sont du même modèle; chacun d'eux comporte le nombre de feuillets nécessaire pour établir le contrôle du pied de paix et du pied de guerre de la fraction à laquelle il correspond. Chaque feuillet comporte des colonnes où sont indiqués, pour chaque homme, le numéro matricule, le nom, le grade, la profession, l'aptitude à la marche, au tir, à la nage, l'emploi de mobilisation, le chargement, le numéro de l'arme, et enfin, dans la colonne d'observations, des notes sur la conduite, les mutations, positions diverses, etc.

LIVRET DE SOLDE. — Livret sur lequel le payeur inscrit, sous sa responsabilité personnelle, toutes les sommes qu'il paye aux corps de troupes, aux officiers sans troupes ou employés militaires, ainsi qu'aux personnes autorisées à toucher une partie de la solde d'un officier. Ces livrets sont collectifs pour les corps ou établissements, et individuels pour les parties prenantes isolées.

LIVRET D'ORDINAIRE. — Ce registre annuel de la comptabilité de l'ordinaire est tenu par le sergent-major dans chaque unité administrative. Il est arrêté à la fin de chaque prêt (V. ce mot) qui comprend une page à gauche pour l'inscription des recettes et la balance de ces dernières avec les dépenses, et une page à droite pour l'inscription des dépenses. Le livret d'ordinaire est à la fois un bon de distribution des denrées, un compte préparatoire, un moyen de vérification et de comparaison, et, au besoin, un cahier de quittance des fournisseurs. En campagne, ce livret est remplacé par un *carnet* renouvelé chaque trimestre et contenant également un feuillet pour chaque période de prêt.

LIVRET INDIVIDUEL. — Petit carnet établi au nom de chaque homme porté sur les listes de recrutement cantonal et adressé par le commandant de recrutement au corps chargé de recevoir le jeune soldat : le livret porte l'état civil du soldat, son signalement, sa profession, la classe à laquelle il appartient; le sergent-major, sous la direction du commandant de compagnie, le tient à jour en ce qui concerne les nominations et les mutations, à l'exception toutefois des punitions et des condamnations. On y inscrit, autant que possible en présence du titulaire, les numéros des armes et des effets qui lui ont été délivrés, les récompenses obtenues dans les concours de tir, de gymnastique, etc. Le livret individuel doit toujours être dans les mains du soldat : quand il change de corps, il emporte son livret qu'il remet au sergent-major dès son arrivée, afin de permettre à ce sous-officier d'y inscrire son nouveau numéro matricule et son changement de position. Le livret renferme enfin les extraits des lois et règlements que le militaire doit avoir toujours sous les yeux, tels que les obli-

gations de l'homme rentré dans ses foyers et quelques extraits du code de justice militaire. Au moment de la libération du titulaire, on ajoute au livret un fascicule comprenant un ordre de route à exécuter en cas de mobilisation.

LIVRET MATRICULE. — C'est la copie du livret individuel, mais il mentionne, en plus, les condamnations et les punitions encourues par le soldat; il reste toujours dans les archives de la compagnie, et, au départ du titulaire, il est renvoyé, après avoir été toutefois arrêté et signé par le capitaine de compagnie, au commandant de recrutement duquel dépendra l'homme libéré. Les officiers ont tous également un livret matricule tenu par le major de leur corps : on y porte, comme sur celui des soldats, l'état civil, signalement, etc., ainsi que toutes les nominations et mutations les concernant. — Dans la cavalerie, chaque cheval possédait un livret matricule.

IV. Marine. — Petit livre relié en parchemin jaune, délivré gratuitement au marin à son entrée au service et l'accompagnant partout. Il contient de la page 2 à la page 64 une notice dont la connaissance est nécessaire au matelot, le renseignant sur les règlements divers le concernant au point de vue : engagement, inscription maritime, avancement, solde, retraite, etc. De la page 65 à 90, un extrait du registre matricule du rôle de levée, filiation, services antérieurs, instruction élémentaire. De la page 91 à 143, le compte courant de la solde et de l'habillement, établissant la situation de l'homme dans tous les cas. Enfin quand il quitte le service et entre dans la réserve, il est ajouté au livret un fascicule particulier.

V. Droit. — **LIVRET D'OUVRIER.** — Le livret obligatoire des ouvriers avait été établi par les lettres patentes du 12 sept. 1781, art. 4. Oublié pendant la Révolution, il fut restauré sous le Consulat par la loi du 22 germinal an XI (art. 12 et 13), mais cette loi se borna à poser le principe; les détails furent réglés par un arrêté consulaire du 9 frimaire an XII. Le livret était délivré à Paris par le préfet de police, à Lyon par le préfet du Rhône, ailleurs par les maires. En tête du livret on inscrivait les noms, âge, profession, lieu de naissance et signalement de l'ouvrier. Chaque patron successif y mentionnait ensuite les dates d'entrée et de sortie dans son atelier, avec quelques autres mentions accessoires, telles que les avances de salaires. Aucune annotation, favorable ou défavorable à l'ouvrier, ne pouvait y être inscrite.

Le livret avait un double caractère, à la fois politique et civil. D'une part, il permettait à la police d'exercer une surveillance sur les ouvriers; ses lettres patentes de 1781 l'avaient imaginé comme un moyen « d'entretenir la subordination parmi les ouvriers manufacturiers ». Le patron devait le faire viser dans les vingt-quatre heures par le commissaire de police après avoir embauché un ouvrier, et l'ouvrier qui voyageait sans livret pouvait être arrêté comme vagabond (arrêté de frimaire, art. 3). Ce fut surtout ce côté policier du livret qui le rendit impopulaire et qui devint la cause la plus active de sa ruine.

D'autre part, le livret avait un rôle à jouer dans le contrat de travail entre patrons et ouvriers. D'abord, il pouvait servir de preuve de l'engagement de l'ouvrier. A vrai dire, il ne constatait aucune des clauses particulières du contrat, comme le taux du salaire ou les conditions du travail: patrons et ouvriers ont d'excellentes raisons pour ne pas faire connaître aux tiers ces détails. Cependant, malgré son laconisme, le livret apparaissait comme un écrit d'une forme extraordinaire, utilisable comme preuve d'un contrat.

Cette première utilité du livret n'était que secondaire. Son effet principal dans les relations entre patrons et ouvriers était dû au système des *congés d'acquit*. D'après la loi de germinal, qui n'avait fait que renouveler sur ce point les prescriptions de 1781, aucun patron ne pouvait embaucher un nouvel ouvrier si celui-ci n'était pas porteur d'un certificat constatant qu'il avait rempli ses engagements chez son précédent patron; ce certificat devait être inscrit

sur le livret. Il y avait là un moyen de contrainte très énergique contre l'ouvrier; on le prenait par la lamine; tous les ateliers devaient lui être fermés. Toutefois le congé d'acquit n'aurait pas été efficace à lui seul, à cause de la brève durée des engagements, l'ouvrier étant libre de rompre le contrat en quelques jours (V. LOUAGE DE SERVICES). En combinant le congé d'acquit avec des *avances sur le salaire*, on réussissait à retenir l'ouvrier indéfiniment. Souvent à court d'argent, l'ouvrier se faisait remettre des acomptes; or, d'après l'art. 7 de l'arrêté de frimaire, il devait alors acquitter sa dette « par son travail ». C'était une dérogation extrêmement remarquable aux principes généraux du droit, d'après lesquels le débiteur tenu d'une obligation de faire ne peut jamais être obligé à exécuter son obligation en nature (C. civ. art. 1142); il doit être condamné seulement à des dommages-intérêts en argent. Ajoutez à cela que le livret était déposé entre les mains du patron qui avait ainsi toute facilité pour y inscrire les avances faites et pour refuser la restitution du livret, tant que l'ouvrier n'était pas libéré. C'était le *droit de détention du livret*. Dans certaines villes industrielles, les patrons abusaient systématiquement de ce procédé. En 1843 (*Moniteur* du 22 mai, p. 1379), le comte Beugnot signalait à la Chambre des pairs le cas d'ouvrières en dentelles qui gagnaient 0 fr. 40 par jour et qui avaient reçu des avances de 300 fr.

La loi du 8 mai 1831, relativement libérale, mit fin aux abus par une double mesure : 1° elle limita à 30 fr. le montant des avances qui pourraient être inscrites sur le livret; 2° elle décida que le livret ne pourrait plus être retenu par le patron et devrait être toujours restitué à l'ouvrier qui voulait partir.

Malheureusement l'excès du mal avait produit ses effets ordinaires. Les ouvriers se dispensaient du livret et beaucoup de patrons ne l'exigeaient plus. Le livret tombait peu à peu en désuétude. Il y avait bien une sanction dans la loi de germinal : l'ancien patron avait le droit de demander des dommages-intérêts à celui qui avait embauché l'ouvrier non pourvu de son certificat d'acquit; mais de très bonne heure les patrons avaient renoncé à se poursuivre l'un l'autre pour cette cause.

La loi du 22 juin 1834 essaya de rendre la vie à cette institution mourante. Les contraventions à la loi, notamment de la part de l'ouvrier qui se laissait embaucher sans livret, étaient punies de peines du simple police, amende et prison. On s'aperçut bientôt qu'on blessait par là le sentiment général, et les parquets reçurent l'ordre de s'abstenir de toute poursuite. Par certains côtés, cette même loi était cependant favorable à l'ouvrier; ainsi elle ordonnait que le livret ne serait plus déposé entre les mains du patron; il devait toujours rester aux mains de son titulaire.

Un peu plus tard, l'Empire accomplissant son évolution libérale fit préparer un projet de loi pour l'abolition du livret en 1868. Ce projet, approuvé en 1869 dans une séance du conseil d'Etat que présida l'empereur en personne, n'eut pas le temps d'aboutir; mais la question fut reprise en 1881 par M. Dautresme, et la loi du 2 juil. 1890 supprima le livret obligatoire des ouvriers, ne laissant subsister que certains livrets spéciaux en usage dans l'industrie lyonnaise. Les patrons ont vu disparaître sans trop de regrets leurs anciennes garanties; l'expérience leur avait appris qu'il y a souvent plus d'inconvénients que d'avantages à retenir un ouvrier malgré lui à l'atelier. Les ouvriers ont été ravis de se voir officiellement déchargés d'une obligation dont la loi de 1834, loi de défiance, avait de nouveau accentué le caractère policier. Cependant l'institution du livret avait du bon : ce petit carnet permanent, ou étaient inscrits les noms des patrons successifs et les dates des engagements, devenait un titre et une recommandation pour les ouvriers sérieux, qui restent longtemps dans la même maison. En 1868 et en 1890, il fut question d'organiser un *livret facultatif*, ayant un caractère purement privé et ne pouvant pas servir de

contrôle à la police. Cette idée n'a pas été adoptée, mais rien n'empêche les particuliers de créer d'eux-mêmes ce genre de livret, la loi de 1890 disant que le contrat de louage de travail se constate « dans les formes qu'il convient aux parties d'adopter ».

Marcel PLANIOL.

VI. Finances. — LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE (V. CAISSE D'ÉPARGNE).

VII. Chemins de fer. — LIVRET KILOMÉTRIQUE (V. BILLET).

BIBL. : DROIT. — GOMEL, *De la Suppression des livrets d'ouvriers*, dans *Journal des Economistes*, 1882. — Marc SAUZET, *le Livret obligatoire des ouvriers*, dans *Revue critique de législation*, 1890.

LIVRON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Loriol; 4,070 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Lyon à Avignon, embranchements sur La Voulte-sur-Rhône et sur Veynes. Vins estimés de Brezen et de La Rolière. Moulinages de soie et fileries de cocons. Fabrique d'instruments agricoles; scierie de marbre; tanneries; tuileries et briqueteries. Ruines de l'ancien château féodal et restes de fortifications. En déc. 1574, l'armée royale commandée par le maréchal de Bellegarde, vint assiéger dans Livron les protestants qui s'y étaient enfermés; Henri III vint l'y rejoindre et fut contraint de lever le siège après avoir deux fois tenté l'assaut.

LIVRON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq; 374 hab.

LIVRY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont; 4,140 hab.

LIVRY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes; 214 hab.

LIVRY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Pierre-le-Moutier; 4,609 hab.

LIVRY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun; 234 hab.

LIVRY (*Liberiacum*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy. Stat. du chem. de fer de l'Est (ligne de Bondy à Sevran); 3,238 hab. Lieu connu surtout par son abbaye fondée en 1186, et où vint souvent M^{me} de Sévigné, lorsque son ami l'abbé de Coulanges en était abbé commendataire. C'est aussi sur le territoire de cette paroisse qu'avait été construit au xvi^e siècle le célèbre château du Raincy (V. ce nom).

BIBL. : LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. II, pp. 584-98 de l'édit. de 1883.

LIVRY (Charles, marquis de), auteur dramatique français, né en 1802, mort en 1867. Il servit dans la garde royale. Il s'est fait un nom au théâtre par des comédies et des vaudevilles pleins de verve qu'il donna presque tous sous son prénom de « Charles », en collaboration avec Gabriel, Villeneuve, Rochefort, Masson, de Leuven et autres. Citons : aux Variétés, *les Osages* (1827); *l'École de nation* (1828); *l'Audience du juge de paix* (1829), etc.; au Palais-Royal, *Rabelais ou le Curé de Meudon* (1831); *Scaramouche* (1831); *le Bateau de blanchisseuses* (1832); *la Fille de Dominique* (1833), où Déjazet obtint un de ses plus brillants succès dans le rôle de Catherine Biancollelli; *Mademoiselle Danzeville* (1838), etc.

LIVRY (Emma), danseuse française, née vers 1840, morte à Neuilly (Seine) le 26 juil. 1863. Fille d'une danseuse distinguée, M^{lle} Emarot, qui avait appartenu à l'Opéra, elle reçut des leçons de Petipa et débuta elle-même à ce théâtre de la façon la plus brillante, en nov. 1858, dans *la Sylphide*. Bientôt elle créait avec beaucoup de succès le rôle principal d'un ballet nouveau, *le Papillon*, et tout faisait présager en elle un sujet de premier ordre, destiné à une carrière exceptionnelle, lorsqu'un accident terrible, qui émut tout Paris, vint terminer cette carrière de la façon la plus dramatique. Un soir, à une répétition générale de *la Muelle de Portici*, dont on préparait une reprise, M^{lle} Emma Livry s'étant, en dansant, trop approchée de la rampe, vit le feu prendre à ses jupes; elle fut horriblement brûlée avant que l'on pût la secourir et mourut après une agonie de huit mois.

A. P.

LIXARCH-HEN (V. LYWARCH-HEN).

LIX (Antoinette), écrivain français, née à Colmar le 31 mai 1839. Fille d'un ancien grenadier à cheval, elle fut élevée sous des habits masculins et exercée à tous les exercices des jeunes gens. Elle entra comme lieutenant dans une compagnie franche pendant la guerre de 1870 et prit part aux combats de l'armée de la Loire (6 oct.). Elle fut récompensée de sa valeur par une médaille d'or (janv. 1872) et un bureau de poste. Elle a depuis cette époque traduit divers ouvrages, en particulier Johany Ludlow (1879). M^{lle} Lix a publié encore un volume de souvenirs alsaciens sous le titre de *Tout pour la patrie*.

Ph. B.

LIXÆ. Valets de l'armée jouant le rôle de cantiniers et de soldats du train à la suite des légions romaines. On appellerait plutôt *calones* les soldats du train et *lixæ* les cantiniers (Festus, au mot *Calones*; César, *Bell. Gall.*, VI, 35; Liv., XXI, 63; XXIII, 16 et XXVII, 18; Nonius, aux mots *Elixum* et *Lixarum*; Végèce, III, 6 et *passim*).

LIXE (*Lixus*) (Entom.). Genre d'insectes Coléoptères, famille des Curculionidés, fondé par Fabricius pour des Charançons de la tribu des Cléoninés, remarquables par leur corps très allongé, cylindrique, recouvert d'une pruinosité fauve ou rougeâtre. Les *Lixus* se caractérisent par : rostre très long avec sillons antennaires prolongés en dessous; yeux ovalaires; pas d'écusson; hanches des pattes antérieures très courtes. Les nombreuses espèces connues, distribuées par tout le globe, sont abondantes surtout dans la région circuméditerranéenne ou on en compte plus de cent. Elles se développent dans diverses plantes dont les tiges abritent et nourrissent leurs larves. On accusait jadis une espèce commune, remarquable par ses élytres divergentes à l'extrémité (*Lixus paraplecticus* Linn.), de paralyser les chevaux qui l'avaient en broutant l'*Oenanthe aquatica*, plante des marais sur laquelle ce Charançon vit à tous ses états.

M. M.

LIXHEIM (*Linkesheim*, 1173). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg; 735 hab. Brasserie; fabrique de gants. Originellement Lixheim était un prieuré de bénédictins fondé en 1142 et transformé en abbaye au xiv^e siècle, que les religieux abandonnèrent vers le milieu du xvi^e siècle et que le pape Clément III céda en 1602 à Frédéric V, prince palatin. Celui-ci, en 1608, y fit construire une ville fortifiée, destinée à servir de refuge aux protestants expulsés des pays voisins. Mais déjà en 1627, Frédéric, dépourvu de ses États, dut vendre la ville au duc Henri II de Lorraine qui la donna en apanage à la princesse Henriette, épouse de Louis de Guise, prince de Phalsbourg. Pour combattre le protestantisme, Henriette appela des pères de l'Oratoire et des tiercelins; mais ils ne réussirent pas à l'extirper complètement. Les fortifications furent rasées pendant la guerre de Trente ans. Lixheim porte : *d'or au lion de gueules, couronné de même, la queue passée en sautoir, et tenant entre ses pattes trois roses feuillées, tigées au naturel*.

BIBL. : D. FISCHER, *Die ehemalige Abtei und die Stadt Lixheim*; Mulhouse, 1866. — Herm. KÜHN, *l'Ancienne Abbaye de Lixheim*; Nancy, 1868.

LIXIÈRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 284 hab.

LIXIVIATION (Techn.). Lavage à froid ou à chaud, soit des cendres, soit d'autres substances en poudre, pour en extraire les sels alcalins ou généralement les principes solubles. Les liquides dissolvants employés généralement sont l'eau, l'alcool, l'éther, les carbures d'hydrogène. La lixiviation se fait par filtration du liquide à travers la substance réduite en poudre plus ou moins grossière et disposée sur une claie en couche plus ou moins épaisse, dans un baquet ou dans des vases spéciaux percés d'une ouverture à la partie inférieure, à demi obstruée par quelques fragments de la substance, ou fermée par un bouchon de paille. On verse dessus le liquide qui filtre à travers la substance et s'écoule au dehors. On le remplace au fur et à mesure par du liquide nouveau, jusqu'à épaississement de

la matière. On opère à chaud lorsqu'on veut extraire tous les principes solubles avec le dissolvant employé. On opère à froid si l'on ne veut dissoudre que certains principes peu solubles et laisser les autres. Lorsque les principes à dissoudre ne cèdent que très lentement à l'action du dissolvant, on tient fermée l'ouverture inférieure du vase, et on laisse le liquide séjourner un certain temps en contact avec la substance avant de la faire écouler. Dans l'industrie, on pratique en grand la lixiviation pour enlever à des cendres les sels alcalins qu'elles contiennent et faire servir les eaux mères à la préparation de la soude artificielle, de la potasse, du salpêtre, de l'alun, du sulfate de fer, etc. En pharmacie, la lixiviation est employée dans la préparation des extraits, des teintures, des vins médicinaux, etc. L'opération du déplacement est une véritable lixiviation. La préparation du café à l'aide de filtres appropriés est une sorte de lixiviation par déplacement. Quand le dissolvant est volatil et d'un prix assez élevé, comme l'alcool et l'éther, la lixiviation se fait en vase clos, pour éviter la déperdition du liquide par évaporation. Les lavages méthodiques, employés dans le but d'épuiser complètement la matière de ses principes solubles, sont des lixiviations et des déplacements successifs, s'opérant dans des vases placés à la suite les uns des autres et où un liquide non saturé, en sortant d'un premier vase, se sature en passant dans un deuxième, dans un troisième, etc. L. KNAB.

LIXNAW (Baron) (V. FITZMAURICE).

LIXUS (*Lixos colonia*). Ancienne ville de la Maurétanie Tingitane dont les ruines couvrent de nos jours la colline boisée de Tchemmich, à environ 4 kil. à l'E. de la ville de Larache. Ce fut d'abord un simple comptoir phénicien destiné au commerce avec les naturels de cette partie de l'Afrique, les ancêtres des Berbères qui forment encore de nos jours le fond de la population marocaine, puis l'établissement dont la prospérité reposait sur l'admirable situation stratégique devint une des plus riches colonies puniques, ne le cédant ensuite qu'à Carthage et à Gadès. La ville était assise sur la colline située en face d'une des bouches que forme le Loukkos dans ses méandres avant son embouchure dans l'Océan. Les navires antiques trouvaient en tout temps un abri dans cet estuaire; ils venaient mouiller jusqu'au bas de la colline, en même temps que les détours du fleuve couvraient la place et l'empêchaient d'être aisément accessible par terre; en somme elle occupait une sorte de presqu'île dont deux des côtés étaient protégés par les courbes que ce cours d'eau dessinait dans la plaine. Lixos se divisait en deux parties distinctes: la ville haute, située sur le plateau très élevé que forme le massif septentrional de la colline, et la ville proprement dite dont on retrouve les vestiges sur les pentes qui font face au N.-E. et au S.; il exista aussi au N. de la colline et sur les bords du fleuve un faubourg assez considérable. La plus grande partie de l'aire de la cité antique offre un épais fourré de caroubiers, de myrtes, de lentisques et d'oliviers sauvages centenaires, qu'un lacis de ronces et de lianes achève de rendre impénétrable. Barthus est le premier Européen qui nous ait laissé une description de Tchemmich, puis Tissot de 1871 à 1876 y vint à plusieurs reprises et en établit une esquisse topographique; enfin, en 1888 et en 1889, des fouilles étendues et importantes ainsi qu'un lever à grande échelle y furent entrepris par M. de La Martinière. Les objets et inscriptions recueillies sont à Paris au musée du Louvre. Une partie des antiques murailles de l'acropole subsistent encore, conservant le caractère de la construction cyclopéenne des enceintes de Barrias, d'Eryx et de Motya. À l'époque romaine, la ville s'étendit davantage; ce fut sous le règne de Claude qu'elle parut atteindre sa plus grande prospérité, puis enfin, à l'époque byzantine, elle fut évidemment, à en juger par les remaniements considérables observés dans les constructions mises à jour, un des points où la domination du Bas-Empire subsista le plus longtemps. On appliquera à Tchemmich ce que Renan disait de Tyr: « C'est la ruine

d'une ville bâtie sur des ruines. » Quant à l'occupation arabe, elle y fut restreinte et de courte durée, car la ville fut saccagée et brûlée par les chrétiens simultanément avec Larache en 1291. Les monnaies de Lixus et aussi celles de Lemès dans lesquelles il est facile de retrouver celles de Tchemmich, ont été étudiées par Muller dans sa *Numismatique de l'ancienne Afrique*; Tissot a fait une remarquable étude descriptive de l'ensemble des ruines dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1878), enfin, M. de La Martinière a publié le résultat de ses recherches dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques du ministère de l'instruction publique (1890). H.-P. DE LA M.

LIXY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne; 426 hab.

LIZAC. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac; 577 hab.

LIZARD (Cap) (V. GRANDE-BRETAGNE).

LIZARGARATE (Pedro de), architecte espagnol, originaire des provinces basques, mort à Tolède en 1629. Il exerça en 1609 l'emploi d'*aparejador* à l'Alcazar de Madrid, au Pardo et à Aranjuez. En 1613, il était à Tolède ou, sous la direction de Monegro, il surveillait les travaux de construction de l'Alcazar. En 1620, il passa à l'Escurial sous les ordres de Juan-Baptista Crescencio, surintendant général; il dirigeait alors l'extraction des marbres et l'appareil des matériaux destinés à la construction du Panthéon des rois. P. L.

LIZERAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (N.) d'Issoudun; 325 hab.

LIZET (Pierre), premier président au parlement de Paris, né à Salers (Cantal), mort le 7 juin 1554. Il était avocat au parlement de Paris en 1509 et fut nommé successivement conseiller, puis avocat général à la même cour. Ce fut comme avocat général qu'il défendit avec beaucoup d'éloquence les droits du roi et de la couronne dans le procès que Louise de Savoie intenta en 1521 à Charles de Bourbon, connétable de France. François I^{er} le choisit en 1529 pour remplir la charge de premier président, qu'il conserva durant vingt ans. Comme tel il s'attira la haine de Théodore de Bèze, contre lequel il avait prononcé une condamnation. Bèze le ridiculisa sous le nom de Benoit Passavant dans un libelle intitulé *Epistola magistri Benedicti Passavanti* (1553). Le cardinal de Lorraine, irrité de ce que Lizet avait fait refuser dans le parlement le titre de prince à ceux de sa maison, l'obligea à se démettre de ses fonctions en 1550. Le roi nomma l'ancien président abbé de Saint-Victor, pour lui donner de quoi vivre. En 1532, Lizet avait fondé l'hôtel-Dieu de Salers, auquel il avait constitué de son vivant une rente importante. P. DE VAISSIÈRE.

BIBL. : DE LARFEUIL, *Etudes sur Pierre Lizet*, 1845. — BLANCHARD, *Eloges de tous les premiers présidents du Parlement de Paris*, 1645, in-fol. — CHABROL, *Coutume d'Auvergne*. — DE THOU, *Histoires*. — DERIBIER-DU-CHATELET, *Dictionnaire historique et statistique du Cantal, au mot Salers*.

LIZIER (Agric.). Le luzier, très employé en Suisse, surtout pour la fertilisation des prairies et pâturages, n'est autre chose qu'un mélange d'urines diverses qui s'écoule des fumiers, et que l'on recueille dans des citernes convenablement disposées. On lui donne le nom de *purin* (V. ce mot) dans les parties de la France qui en font usage.

LIZIÈRES (*Eglisières*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. du Grand-Bourg-de-Salagnat; 742 hab. L'église a été bâtie en 1493 par le chapitre de Limoges et érigée en paroisse distincte. Lizières dépendait auparavant de la paroisse du Grand-Bourg-de-Salagnat. Clâteau du xv^e siècle. Ant. T.

LIZINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 205 hab.

LIZINES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie; 425 hab.

LIZIO. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit; 4,078 hab.

LIZIO-BRUNO (Letterio), poète et littérateur sicilien, né à Messine le 22 avr. 1837. Il se fit remarquer de bonne heure par l'élégance de ses premiers écrits. On cite surtout de lui : *Annalena, Rimembranze* (1855); *Carmi* (1861); *Canti scelti del popolo siciliano posti in versi italiani* (1867); *Tocchi d'arpa* (1878); des traductions de la Bible, des discours et des conférences. Il a été successivement proviseur provincial des études à Catane, à Caltanissetta et à Catanzaro. Ph. B.

LIZOLLE (La). Com. du dép. de l'Allier, arr. de Ganat, cant. d'Ébreuil; 1,020 hab.

LIZOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 110 hab.

LIZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château; 242 hab.

LIZY-SUR-OURCQ. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux; 4,749 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est, ligne de Paris à Reims. Fonderies de nickel. Sucrieries.

LIZZARO (Guido), sculpteur italien du xvi^e siècle. Sa seule œuvre connue est la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, bas-relief de bronze au Baptistère de Padoue. On a voulu, sans preuves, en faire le père du sculpteur padouan Tiziano del Minio, un des bons élèves de Jacopo Sansovino.

LIZZIA (*Lizzia* Forb.) (Zool.). Genre d'Hydroméduses Tubulaires, de la famille des Eudendride, caractérisé par des colonies ramifiées, rampantes, dont les polypes n'offrent qu'un cycle de tentacules autour d'une trompe saillante. Les Méduses libres présentent des tentacules interradians ou touffes de tentacules entre les groupes de tentacules radiaux. — Espèces principales : *L. octopunctata* Forb., de Norvège, et *L. grata* Ag., de la baie de Massachusetts.

LJODÁHATT (V. FORNYRÐALAG).

LJÓSVETNINGA-SAGA ou **HISTORIA LJOSVATNENSIS**. Récit des hauts faits de Thorgeir entre autres et de ses fils. Thorgeir était *godé* (V. ce mot) du pays de Ljósvatn, territoire et lac d'Islande; il fut chargé vers l'an 1000 par l'assemblée populaire (*allting*) de juger entre les chrétiens et les païens, et décida que les Islandais devaient adopter le christianisme. Th. C.

LJUNGGREN (Gustaf-Håkan-Jordan), historien et critique suédois, né à Lund le 6 mars 1823. Il fit ses études dans sa ville natale et y fut reçu docteur en 1844. Trois ans plus tard, il fut appelé à l'université comme professeur agrégé d'esthétique à la suite d'une dissertation sur la *Médecine d'Euripide comparée à l'Othello de Shakespeare*. Il fit ensuite un assez long voyage d'étude en France et en Allemagne et, à son retour, fut nommé professeur d'allemand à l'université (1850); il le resta jusqu'en 1859, date de sa nomination à la chaire d'esthétique et d'histoire littéraire qu'il occupa pendant trente ans (1889). Il a été recteur de l'université de 1875 à 1885 et fait depuis 1885 partie de l'Académie suédoise, qui, en 1856 déjà, avait honoré du grand prix sa *Comparaison entre Ehrensverld et Winckelmann, comme esthéticiens*. Son œuvre principale est l'*Histoire des lettres en Suède après la mort de Gustave III* (Svenska vitterhetens häfder efter Gustaf III : s. dod), encore inachevée et qui a commencé à paraître dès 1873; c'est là un travail d'une haute valeur qui, dépassant de beaucoup tout ce qui a été écrit antérieurement sur la matière même par Atterbom ou Malmström, place Ljunggren à la tête des historiens de la littérature de son pays. Les autres et très nombreux travaux du savant professeur de Lund ont jeté un jour nouveau sur bien des périodes ou des points encore obscurs de l'histoire littéraire de Suède; tels sont : *le Drame suédois jusqu'à la fin du xvii^e siècle* (1864); *les Épîtres de Bellman et de Fredman* (1867); *Opuscules* (Smarre skrifter, 1872-81); *Histoire de l'Académie suédoise, 1786-1886* (1886, 2 vol.), etc. Il faut ajouter aux écrits publiés en volumes des articles divers (sur *Sjöberg, Frøse*, etc.), qui ont paru dans les *Comptes rendus de l'Académie suédoise* (Llandingar), dans des programmes universitaires ou dans des revues. En dehors du domaine

de l'histoire littéraire proprement dite, Ljunggren a fait imprimer un *Exposé des principaux systèmes d'esthétique* (1856-60; 2^e éd., 1869-83) et a écrit le texte des six volumes des *Châteaux de Seanie* (1852-63). Th. C.

LJUNGO THOMASSON, écrivain finnois, né à Limingo à une date inconnue, mort à Nyköping en 1611. Pasteur à Pyhäjoki en 1576, à Salo en 1581 et à Kalajoki en 1592, il est connu surtout par sa traduction en finnois des lois suédoises; cette traduction, approuvée par Charles IX de Suède, ne fut cependant publiée (sauf une feuille imprimée déjà en 1610) qu'en 1852 par les soins de la Société scientifique de Finlande. Pendant la guerre des maillots en Finlande (Klubbe-Kriget), Ljungo Thomasson prit parti pour les paysans; il a laissé de cette guerre un récit publié dans les *Urkunder* de Grønblad. Th. C.

LJUNGSTEDT (Aurora-Lovisa, née HORT), romancière suédoise, connue sous le nom de *Claude Gérard*, née à Karlskrona le 2 sept. 1821. Elle passa son enfance et sa jeunesse en Ostrogothie, dans une belle propriété, au milieu d'une nature sauvage et romantique, où son imagination se développa librement. En 1846, elle épousa un chef de bureau de l'administration des prisons et, dès les années qui suivirent son mariage, publia dans les journaux *le Soir* et *Bore*, sous divers pseudonymes, des nouvelles et récits qui eurent du succès. A partir de 1857, elle écrivit sous le nom d'un personnage de roman d'Eugène Sue (Claude Gérard dans *Martin*) et réussit assez bien jusqu'en 1870 à tenir caché son nom véritable, ce qui contribua sans doute à augmenter la vogue de ses romans, où l'on rencontre à côté d'une observation souvent très exacte les aventures les plus invraisemblables : rapt d'enfants, enlèvements, etc. Voici les titres de ses œuvres les plus connues, dont plusieurs ont paru en feuilletons dans divers journaux de Stockholm : *Flâneries et Réveries* (1857); *Histoires d'un chasseur* (1861); *Enigmes psychologiques* (1869); *l'Album de Vonone Benjamin* (1870); *Types modernes* (1872); *la Vie de tous les jours* (1877), etc. Les *Œuvres* de Claude Gérard ont été publiées en 9 vol. (1872-82). Th. C.

LJUSNE-ELF. Fleuve du N. de la Suède qui naît au S. du Illegsjøll sur la frontière de Norvège, traverse le Illejeådal et le Illesingland. Sa vallée est extrêmement pittoresque; il forme de nombreux lacs séparés par des rapides et des cascades. Il finit près de Sæderhamn dans le golfe de Botnie son cours de 400 kil. Son bassin mesure 20,000 kil. q.

LLAGONNE (La). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Montlouis; 411 hab.

LLAMAS (Francisco), peintre espagnol. Il fut chargé au commencement du xviii^e siècle de décorer à fresque la voûte du passage qui relie, à l'Escorial, les cloîtres du rez-de-chaussée. Comme Luca Giordano qu'il a la préoccupation d'imiter, Llamas s'est abandonné dans cette décoration à un goût excessif pour le mouvement, la manière et le fracas. Autour de la Sainte Trinité, motif principal de la fresque, il a entassé les saints docteurs, les philosophes célèbres de l'antiquité et tout un monde d'allégories figurant les sciences, les éléments, les vices, les vertus, etc. La médiocrité de cet ouvrage n'a d'égal que celle des peintures exécutées par le même artiste dans un ermitage situé près de Talavera et à la chapelle de saint Segundo dans la cathédrale d'Avila. P. L.

LLANBERRIS. Ville d'Angleterre, comté de Caernarvon (pays de Galles), au pied septentrional du Snowdon, sur l'Ogwen; 3,000 hab. Mines de cuivre; à 6 kil. S.-E. est le col de Llanberris au N. de la montagne dans un site très pittoresque avec les lacs on llyn Peris et Padarn, etc.

LLANBRYNMAIR. Village d'Angleterre, comté de Montgomery (pays de Galles), sur le chem. de fer de Shrewsbury à Machynlleth. Mines de plomb, nombreux monuments mégalithiques.

LLANDAFF. Ville d'Angleterre, comté de Glamorgan (pays de Galles), sur le Taff, à 3 kil. de Cardiff; 2,000 hab.

Ancien évêché fondé au v^e siècle. Belle cathédrale gothique du xiii^e siècle, restaurée en 1861.

LLANDILO-FAWR. Ville d'Angleterre, comté de Caermarthen (pays de Galles), sur le Towy; 6,000 hab. Mines de houille et de fer; tanneries, flanelles. Beaux paysages, belles ruines.

LLANDOVERY. Ville d'Angleterre, comté de Caermarthen (pays de Galles), sur le Brane, affl. du Towy; beaux paysages, château ruiné.

LLANDUDNO. Ville d'Angleterre, comté de Caernarvon (pays de Galles) à l'embouchure du Conway, sur la langue de terre reliant à la terre le promontoire d'Ormes head (230 m.); 5,000 hab. Station balnéaire très fréquentée. Cromlech; mines de cuivre d'Ormes head. Elle a été fondée en 1848.

LLANDWROG. Ville d'Angleterre, comté de Caernarvon (pays de Galles), sur le détroit de Menai. Cuivre, ardoises.

LLANELLY. Nom de deux villes anglaises du pays de Galles : 1^o Comté de Brecknort, sur l'Usk; 7,000 hab. Houille, fer. — 2^o Comté de Caermarthen, sur la baie de Burry; 20,000 hab. Port de cabotage assez prospère (commerce, 4 millions de fr.). Mines de houille; fondries de fer et de cuivre.

LLANES. Ville maritime d'Espagne, prov. des Asturies; 1,500 hab. Cabotage.

LLANGOLLEN-TRAJAN. Ville d'Angleterre, comté de Denbigh (pays de Galles), sur la Dee; 6,000 hab. Houille, fer, forges, draps, flanelle. Vieille église de Saint-Gollen, vieux pont de quatre arches ogivales sur la Dee, ruines du *Castell Dinas Bra* (camp celtique) et de l'abbaye de *Vâlle Crucis*, sécularisée en 1538. Curieux monument dit *Pilier d'Eliseg*.

LLANIDLOES. Ville d'Angleterre, comté de Montgomery (pays de Galles), sur le haut Severn; 5,000 hab. Très vicille église. Plomb, laines, flanelle.

LLANOS. Ce nom désigne, dans les pays de langue espagnole, de vastes savanes ou plaines sans arbres. Les plus importantes sont celles du N. de l'Amérique du Sud, particulièrement du bassin de l'Orénoque (V. AMÉRIQUE DU SUD, BRÉSIL, COLOMBIE, GUYANE, VENEZUELA).

Llano estacado (*Staked plain*). — Vaste désert pierreux de l'O. du *Texas* (V. ce mot et ETATS-UNIS), d'une alt. de 1,000 à 1,400 m. Il s'abaisse en pente douce à l'E. et au S., à pic sur le rio Pecos et la rivière Canadienne à l'O. et au N. Son nom lui vient des poteaux (*stakes*) qui signalent les quelques trous où se trouve de l'eau.

Llanos de Manzo. — Région centrale du *Gran Chaco* (V. ce mot), entre le Vermejo et le Pilcomayo, affl. dr. du Paraguay. Le nom de ces llanos vient de celui du capitaine Manzo; les chapitres de Santa-Cruz et de Chuquisaca lui avaient concédé ces terres pour la colonisation.

LLANOS (Los). Ville de la côte O. de l'île Palma (des Canaries); 6,000 hab. Soieries, poteries.

LLANOS Y VALDÉS (Sébastien de), peintre espagnol. Elève de Herrera le Vieux, il travailla à Séville durant la majeure partie du xvii^e siècle. Il fut blessé à la suite d'un duel qu'il eut avec Alonso Cano. Ayant pris une grande part en 1660 à la création de l'Académie de peinture dont Murillo était président, Llanos occupa dans l'administration de cet établissement les fonctions de vice-président, puis de président à la suite de la démission de Valdés Leal. Il déploya beaucoup de zèle et d'intelligence dans ces diverses charges et contribua largement de ses deniers à soutenir l'Académie. Ses principaux ouvrages sont : à Séville, une *Vierge du rosaire*, entourée d'un chœur d'anges, avec, à ses genoux, de jeunes étudiants, quise trouve dans l'église Saint-Thomas et à Madrid, aux Récollets, une *Madeleine repentante*. Ses tableaux de chevalet étaient recherchés des connaisseurs, et les collections particulières à Séville en conservaient encore des spécimens remarquables au commencement du siècle. P. L.

LLANQUIHUE. Province maritime du Chili méridional; 20,260 kil. q.; 78,820 hab. Comprise entre l'île de Chi-

loé au S., la prov. de Valdivia ou N., elle s'étend de la mer à la Cordillère. Elle doit son nom au beau lac Llanquihue (585 kil. q.), au pied du volcan d'Osorno (2,257 m.). On y trouve une dizaine d'autres grands lacs allongés dans les vallées des Andes. Le S. est découpé par des fjords. Dans le golfe de Reloncavi est l'excellent havre de Puerto Montt. Les forêts vierges sont magnifiques, le sol fertile en céréales, le climat sain quoique humide. Le chef-lieu est Puerto Montt. La province se divise en trois départements : Llanquihue, Carelmapu, Osorno. Les gens de Chilié et les immigrants allemands sont assez nombreux.

LLANRWST. Ville d'Angleterre, comté de Denbigh (pays de Galles), à 28 kil. O.-S.-O. de Denbigh, sur le Conway; 5,247 hab. Stat. du chemin de fer de Holyhead à Caernarvon. Bonneterie. Eglise du xv^e siècle. À quelque distance de la ville s'élève le superbe château de Carreg-y-Gwalch.

LLANSAMLET. Ville d'Angleterre, comté de Glamorgan (pays de Galles), sur le Tarve; 9,000 hab. Houille, cuivre, onderies de zinc et d'étain.

LLATA. Ville du Pérou, dép. et à 80 kil. N.-O. de Huancaco, près du Marañon, à 3,428 m. d'alt.; 2,400 hab. Ruines de fortifications élevées par les Incas pour commander la vallée du fleuve. Mines d'or.

LLAURO. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir; 350 hab.

LLERA ZEMBRANO (Alonso de), peintre espagnol du xvii^e siècle. Son nom se trouve sur un reçu daté de 1639 et conservé aux archives des Indes, mentionnant que la somme de 1,400 réaux lui a été payée pour la peinture de bannières destinées aux vaisseaux de la flotte, ainsi que pour l'exécution de figures religieuses pour les oratoires de ces mêmes vaisseaux. P. L.

LLERENA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Badajoz (Estrémadure), dans une vallée de la sierra Morena; 6,000 hab. Un chem. de fer la relie à Mérida. Elle exporte des grains, de la laine, de la soie. C'est l'ancienne *Regina Turdulorum*.

LLIVIA. Bourgade espagnole de la prov. de Girone (Catalogne), enclavée dans le territoire français. Cette enclave de 12 kil. q. fut conservée par l'Espagne après le traité des Pyrénées, sous prétexte que celui-ci stipulait seulement la cession de trente-trois villages de la Cerdagne, alors que Livia avait rang de ville. Ruines d'un château démoli par Louis XI. Livia est l'ancienne ville romaine de *Julia Livia* et fut capitale de la *Ceretana Julia* (Cerdagne).

LLO. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse; 431 hab. Amiante. Filons de cuivre. Sources thermales. Fontaine intermittente de Cavella. Ruines d'un donjon féodal sur le rocher de Saint-Félice.

LLOBREGAT (ancien *Rubricatus*). Fleuve côtier d'Espagne, prov. de Barcelone, qui descend du col de Tosa dans la sierra de Cadi, coule vers le S., longe le Montserrat, reçoit à droite le Cardoner et le Noya, à gauche le Marlès, le Gavarresa et le Calder, et se jette dans la Méditerranée à 6 kil. S. de Barcelone. Il a 150 kil. de long; il n'est pas navigable; ses eaux assez abondantes sont utilisées pour l'irrigation. — Un autre Llobregat, au N. de la prov. de Girone, est affluent du Muga.

LLORENS (Cristobal), peintre espagnol, que l'on croit avoir été élève de Juan de Joanès. Des peintures de lui, datées de 1597, d'un bon dessin et d'un excellent coloris, subsistaient encore au commencement du siècle. Elles formaient les deux retables des chapelles de Saint-Sébastien et de Sainte-Marie-Madeleine dans l'église du couvent de Saint-Michel-des-Rois-hors-des-Murs de Valence. P. L.

LLORENTE (Bernard GERMAN DE) (V. GERMAN).

LLORENTE ou **LORENTE** (Félix), peintre espagnol, né à Valence en 1712, mort à Valence en 1787. Il fut pour maître Evaristo Muñoz. D'abord peintre de portraits, il s'adonna ensuite à la peinture d'histoire. En 1754, il se présentait devant l'Académie établie à Valence, avec une composition empruntée à la fable de Télémaque. Il fut

nommé en 1777 membre de l'Académie de San Carlos, et l'Inquisition le choisissait comme censeur des ouvrages de peinture. Quelques-uns de ses tableaux subsistent dans l'église de Saint-Augustin où ils forment les retables des chapelles de Notre-Dame de la Soledad et de Saint-Nicolas Tolentino. On voit aussi une *Pieta*, copiée d'après un original de Ribalta, dans l'église de San Juan del Mercado.

LLORENTE (Juan-Antonio), historien espagnol, né à Rincon del Soto, près de Calahorra (Aragon), le 30 mars 1756, mort à Madrid le 5 févr. 1823. Élève de l'université de Saragosse, il fut ordonné prêtre en 1779, devint en 1752 vicaire général à Calahorra, et secrétaire général du tribunal de l'Inquisition en 1789. Un projet de réforme à introduire dans cette institution, qu'il élabora en 1794 et qui n'aboutit pas par suite de la chute du ministère libéral de Jovellanos (1798), lui valut plus tard d'être révoqué de ses fonctions. Sa disgrâce ne prit fin qu'en 1806, où il fut nommé chanoine de l'église de Tolède, puis chancelier de l'université de cette ville. En 1808, il se rendit à Bayonne par ordre de Murat pour prendre part à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour l'Espagne. Après l'abolition du Saint-Office en 1809, il fut chargé d'en examiner les archives et aussi d'assurer l'exécution du décret supprimant les ordres monastiques ; enfin, il devint directeur général des biens nationaux, puis dispensateur des aumônes royales. Il suivit le roi Joseph en France et se fixa à Paris, d'où il fut expulsé en 1822, après la publication de ses *Portraits politiques des papes* (2 vol.). Son ouvrage principal est sa *Historia crítica de la inquisición de España* (Madrid [Paris], 1822, 10 vol. in-12 ; trad. en franç. par A. Pellier ; Paris, 1817-18, 4 vol. in-8), précieux au point de vue documentaire. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Noticias históricas de las tres provincias vascongadas* (Madrid, 1806-8, 5 vol. in-4) ; *Memorias para la historia de la revolución española* (Paris, 1814-16, 3 vol. in-8 ; trad. franç., 1815-19), sous l'anagramme de Nelleroto ; son autobiographie : *Noticia biográfica* (Paris, 1818, in-12) ; enfin ses *Observations critiques* sur le *Gil Blas* de Lesage, où il soutint que ce roman avait été tiré du *Bachelier de Salamanque* d'Ant. de Solis, alors inédit. Ce travail a été publié en réponse au comte de Neufchâteau, dans deux rédactions différentes : d'abord en espagnol (Madrid, 1822, pet. in-8), puis en français (Paris, 1822, in-8). Il était membre de l'Académie de l'histoire. Sa biographie complète a été donnée par R. Buron, dans son *Compendio de la Historia crítica de la inquisición de España* (Paris, 1823, 2 vol. in-12 ; en franç., 1823). G. PAWLOWSKI.

LLOYD. Edward Lloyd, propriétaire d'un café de la Cité de Londres à la fin du xvii^e siècle, fonda pour l'usage de ses clients un journal hebdomadaire du commerce, *Lloyd's News* (1696). Ses tendances politiques le firent supprimer. Il reparut en 1726 sous le titre de *Lloyd's List*. Il était consacré surtout à la navigation et plus particulièrement aux assurances maritimes. On sait que les cafés étaient alors le lieu de réunion des gens d'affaires ; celles des assurances maritimes se concentrèrent dans le café Lloyd, si bien qu'il se forma une société qui prit le nom de *New Lloyd* ; en 1771 elle s'établit sur le côté oriental de la Bourse. Elle a reçu en 1871 des droits corporatifs : elle publie un journal, *Shipping and mercantile Gazette and Lloyd's List*, qui renferme des nouvelles de tous les ports du monde. Chaque semaine paraît un index qui mentionne les dates de voyage et des renseignements concernant les navires engagés dans les voyages transatlantiques. En 1834, la société a créé un institut nautique : *Lloyd's Register of british and foreign shipping*. — A l'image de celui-ci, s'est fondé à Rostock, en 1868, le *Germanische Lloyd*, transféré depuis à Berlin. Il existe encore un Lloyd français à Paris, russe à Saint-Petersbourg, américain, rhénan et westphalien à Munchen-Gladbach. Ce nom a été adopté également par des compagnies de navigation : le *Norddeutsche Lloyd* de Brême (1857)

qui dessert la mer du Nord, l'Angleterre, l'Amérique du Nord et du Sud ; l'*Oesterreichisch-Ungarische Lloyd* de Trieste (1836), d'abord simple compagnie d'assurances (1833), qui dessert l'Adriatique, la Méditerranée orientale et l'Océan Indien, et va jusqu'à Hong-Kong. A.-M. B.

LLOYD (David), écrivain anglais, né à Berthwyd (Montgomeryshire) en 1597, mort à Ruthin (Denbighshire) le 7 sept. 1663. Il était entré dans les ordres ; emprisonné par le Long Parlement, il recouvra ses biens à la Restauration. Son livre, *Legend of Captain Jones* (Londres, 1631, in-4), eut de nombreuses éditions ; c'est une histoire fantastique et burlesque qui jouit encore d'une grande popularité. R. S.

LLOYD (William), prêtre anglais, né à Tilehurst le 18 août 1627, mort à Ilartlebury (Worcestershire) le 30 août 1717. Ordonné prêtre en 1656, il devint aumônier du roi en 1666. Il fut nommé grand aumônier de la princesse Marie lors de son mariage avec Guillaume d'Orange (1677). Le 3 oct. 1680, il reçut l'évêché de Saint-Asaph. Le roi ayant ordonné le 4 mai 1688 que la seconde déclaration d'Indulgence fût envoyée dans tous les diocèses, Lloyd, dont les tendances étaient fortement puritaines, se réunit à plusieurs évêques et signa une pétition pour le rappel de cet ordre ; emprisonnés, ils furent acquittés le 29 juin. Partisan dévoué de la Révolution, il assista au couronnement de Guillaume d'Orange et de Marie et devint leur grand aumônier. Il fut promu au siège épiscopal de Lichfield et Coventry en 1695 et à celui de Worcester en 1700. Il aida Burnet dans : *The History of the Reformation of the Church of England*, et Wilkins dans *An Essay towards a Real Character and a Philosophical Language* (Londres, 1688, in-fol.). Il traduisit du grec *The Life, Martyrdom and Miracles of Saint-George*, et publia anonymement *A Seasonable Discourse, shewing the necessity of maintaining the Established Religion in opposition to Popery* (Londres, 1673, in-4) et *Papists no Catholics, and Popery no Christianity* (Londres, 1677) ; *An Historical Account of Church Government, as it was in Great Britain and Ireland, when they first received the Christian Religion* (Londres, 1684, in-8).

LLOYD (David), écrivain anglais, né à Pant Mawr (Merionethshire) le 28 sept. 1635, mort à Pant Mawr le 16 févr. 1692. Il était entré dans les ordres en 1658 ; à sa mort, il était curé de Llandulas (Denbighshire). Ses principaux ouvrages sont : *The Statesmen and Favourites of England since the Reformation* (Londres, 1665 et 1670, in-8) ; *Modern Policy* (Londres, 1660, in-8) ; *True Portraiture of his Sacred Majesty Charles the II* (Londres, 1660, 3 vol. in-8) ; *The Worthies of the World*, abrégé de Plutarque (Londres, 1665, in-8) ; *A Treatise of Moderation* (1674). R. S.

LLOYD (Henri-Humphrey-Evans), écrivain anglais, né vers 1720, mort à Huy (Belgique) le 19 juin 1783. Il prit part à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745) dans l'armée écossaise. En 1747, il était dans l'armée française et se distinguait au siège de Berg-op-Zoom ; il devint lieutenant-colonel et servit ensuite en Autriche et en Russie. Il a écrit : *History of the war between the Empress of Germany and her Allies*, qui fut traduite en allemand (Londres, 1782, 2 vol.) et *A Political and Military Rhapsody on the Defence of Great Britain* (Londres, 1779) qui eut de nombreuses éditions et traductions. R. S.

LLOYD (Robert), poète anglais, né à Westminster en 1733, mort le 15 déc. 1764. Grand ami de Churchill, il publia : *The Actor* (Londres, 1760, in-4), anonyme ; *The Tears and Triumphs of Parnassus* (1760, in-4) ; *An Epistle to Charles Churchill, author of the Rosciad* (Londres, 1761, in-4) ; *Aradia, or the Shepherd's Wedding*, pastorale dramatique qui fut représentée à Drury Lane en 1761 ; *The Death of Adam*, tragédie tirée de Klopstock (Londres, 1763, in-12), anonyme ; *The Capricious Lovers*, opéra-comique (Londres, 1764) ; sa traduction des contes moraux de Marmontel (Londres, 1764, 3 vol. in-12) obtint plusieurs éditions. R. S.

LLOYD (Bartholomew), savant anglais, né à New Ross (comté de Wexford) le 5 févr. 1772, mort à Dublin le 24 nov. 1837. Il fit ses études et prit ses degrés au Trinity College de Dublin, entra dans les ordres, professa les mathématiques (1813), puis la physique (1822) au Trinity College, et devint proviseur de ce célèbre établissement, qu'il pourvut d'un observatoire magnétique. Il fut président de la Royal Irish Academy et de la British Association, dont il avait été l'un des fondateurs. Il a publié, outre beaucoup de mémoires et de notes : *Treatise on Analytic Geometry* (Londres, 1819); *Discourses* (Londres, 1822); *Treatise on Mechanical Philosophy* (Dublin, 1826), etc. L. S.

BIBL. : *Dublin Univers. Magaz.*, t. XI, pp. 111-121.

LLOYD (Charles), poète anglais, né à Birmingham le 12 févr. 1775, mort à Chailott, près de Paris, le 16 janv. 1839. Ami de Coleridge et de Lamb avec qui il collabora. On l'a comparé à Rousseau pour son talent descriptif et son grand amour de la nature, mais son style est souvent très faible et ses vers dénués de toute harmonie. Il traduisit les *Métamorphoses* d'Ovide, les œuvres d'Alfieri, et écrivit de nombreux poèmes : *Nugæ Canoræ* (1821); *Desultory Thoughts in London, and other Poems* (1822); *Poetical Essays on the Character of Pope* (1822). R. S.

LLOYD (Humphrey), physicien anglais, né à Dublin le 16 avr. 1800, mort à Dublin le 17 janv. 1881, fils de Bartholomew Lloyd. Il succéda à son père en 1831 comme professeur de physique au Trinity College et en 1838 comme directeur de l'observatoire de cet établissement, dont il devint proviseur en 1867. Comme son père également, il fut président de la Royal Irish Academy et de la British Association. Il était membre, en outre, de la Société royale de Londres. Il est l'auteur de remarquables travaux sur le magnétisme terrestre et sur l'optique. On lui doit notamment une méthode, fondée sur l'emploi d'un phénomène d'influence, pour la mesure de l'inclinaison à l'aide du théodolite magnétique, et un ingénieux appareil pour l'étude expérimentale de la double réfraction conique. Outre des mémoires insérés dans les recueils de diverses académies, il a publié : *A Treatise on Light and vision* (Londres, 1831, in-8); *Elements of Optics* (Londres, 1850, in-8; 2^e éd., 1869); *Elementary Treatise on the Wave Theory of Light* (Londres, 1857, in-8; 3^e éd., 1873); *Magnetical and Meteorological Observations* (Londres, 1865-69, 2 vol. in-4); *A Treatise on Magnetism* (Londres, 1874, in-8); *Miscellaneous Papers* (Londres, 1878, in-8), etc. L. S.

LLOYD (Charles-Dalton-Clifford), homme politique anglais, né à Portsmouth le 13 janv. 1844, mort à Erzeroum (Arménie) le 7 juin 1894. D'abord inspecteur général de la police en Birmanie, il fut nommé, en 1874, magistrat résident du comté de Down en Irlande, et gouverna avec une grande énergie. En 1883, Lloyd entra au service du khédive d'Égypte et devint sous-secrétaire d'État à l'intérieur; mais, ayant mécontenté par ses réformes les autorités égyptiennes et même anglaises, il dut démissionner en mai 1884. Il fut nommé consul au Kourdistan le 15 sept. 1889. Il a écrit : *Ireland under the Land League; a narrative of personal Experiences* (Londres, 1892, in-8).

LLOYD (Marie JOLLY, dite), actrice française. Elle fit ses études au Conservatoire et débuta à la Comédie-Française le 23 févr. 1863, dans le rôle de Céliène du *Misanthrope*, où tout d'abord sa beauté fit sensation. M^{lle} Lloyd tint avec une certaine distinction l'emploi des grandes coquettes, qu'elle échangea peu à peu plus tard pour celui des rôles marqués et des mères nobles. On la vit alors dans Philaminte des *Femmes savantes*, dans la Reine d'*Hamlet*, dans la marquise de Villemor, dans Jocaste d'*Œdipe roi*, etc. Cette artiste estimable, qui avait été reçue sociétaire le 1^{er} janv. 1881, a pris sa retraite en 1892. M^{lle} Lloyd a épousé un peintre, M. Vibert.

LLUCH. Célèbre pèlerinage (de la Vierge) de l'île de

Majorque (Baléares), à 525 m. d'alt. au N. d'Inca. Hospice. Magnifiques gorges du Pareis.

LLUCHMAYOR. Ville de l'île de Majorque (Baléares), à 24 kil. S.-E. de Palma; 9,000 hab. Tissage de laine. Audessus s'élève le puig de Randa couronné par trois chapelles très fréquentées des pèlerins.

LLUCIA (François-Xavier de), homme politique français, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 2 déc. 1752, mort à Paris le 25 mai 1794. Procureur syndic du tiers état à l'assemblée provinciale du Roussillon, il fut élu, le 23 mai 1790, procureur général syndic du dép. des Pyrénées-Orientales, et, le 30 août 1791, député de ce même département à l'Assemblée législative. Il s'affilia aux Girondins, devint maire de Perpignan en 1795 et montra la plus ferme attitude envers les Espagnols qui menaçaient nos frontières.

LLULLAILLACO. Volcan des Andes (6,473 m.), à la frontière du Chili et de Bolivie, par 24°32' lat. S., dominant la saline de Punta Negra.

LLUPIA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir; 308 hab.

LLYWELYN, prince de Galles (V. cet art., t. XVIII, pp. 397 et suiv.).

LOA. Fleuve du Chili qui formait jadis la frontière entre le Pérou et la Bolivie; il coule au N. du désert d'Atacama et n'a presque pas d'eau.

LOANDA. Ville capitale du pays d'Angola et des provinces de la Guinée méridionale portugaise, située au fond d'une baie que couvre une île sablonneuse; 20,000 hab. environ. Trois forts, d'origine très ancienne, la défendent du côté de la mer. La ville se divise en deux parties, la ville haute et la ville basse; elle a une cour d'appel et est le siège d'un évêché. Le port est bien abrité, mais ne cesse de s'envaser. On ne trouve aujourd'hui dans le fond de la baie que des profondeurs de 1 ou 2 m. et le mouillage n'a plus lieu qu'à 2 kil. de la terre. Le climat a une grande réputation d'insalubrité.

DR ROUIRE.

LOANGO. Pays de la côte occidentale de l'Afrique équatoriale. On désigne sous ce nom la partie basse du versant maritime de la chaîne appelée par les Portugais *serra do Cristal* dont les contreforts sont distants de 50 à 65 kil. de la côte. Le Loango est compris entre l'embouchure du Congo et les anciennes limites du Gabon. La région littorale est formée de dépôts d'alluvions, derrière lesquels apparaissent des terrains tertiaires, des masses de latérite, quartzite, de grès quartzeux, etc.; la ligne des côtes est échancrée par places et présente les baies de Cabinda et de Loango. Au delà de la côte le pays s'élève lentement en longues terrasses que traversent de nombreuses rivières, dont la principale est le Quillou. Les monts schisteux de l'E. sont revêtus de forêts vierges. La végétation est des plus variées : parmi ces végétaux les plus remarquables on peut citer le baobab, le palmier à vin, le palmier à huile, le palmier éventail, le cotonnier, le papyrus, le manguiier, le papayer, l'oranger et le citronnier. Les indigènes cultivent l'arachide, le tabac, le manioc, la canne à sucre. La faune est représentée par l'hippopotame, le chimpanzé, le gorille, le crocodile; les serpents sont communs et dangereux. Les indigènes de Loango sont bien faits, assez grands, ont la peau d'un brun variable et le crâne fort épais, très dolichocéphales, souvent barbus. Ils s'appellent eux-mêmes *Bafote*. Ils croient aux fétiches, n'obéissent pas à un pouvoir central et sont dispersés dans de petits villages. Par suite des traités de 1885 entre la France, le Portugal et l'Association internationale africaine, le Loango a été partagé entre le Portugal, la France et l'État du Congo. Il est compris dans la zone de liberté commerciale du bassin du Congo. — L'ancien royaume de Loango dépendait du grand empire du Congo; il s'en affranchit au xvi^e siècle et tomba en dissolution après 1750. La ville de Loango, qui eut jadis 15,000 hab., est réduite aux factoreries européennes.

DR ROUIRE.

BIBL. : GÜSSFELDT, FALKENSTEIN, etc., *Die deutsche Loango expedition 1873-76*; Leipzig, 1879-82, 3 vol.

LOANGO-LUCE (V. TCHILANGO).

LOANGO. Rivière de la région centrale de l'Afrique australe, affluent gauche du moyen Zambèze. Sa source est sur le versant méridional des montagnes qui forment le partage des eaux du Zambèze et du haut Congo, au mont Ichitané, entre le lac Nyassa et le lac Bangouélo.

LOANO. Port d'Italie, sur le golfe de Gènes, à 8 kil. N.-E. d'Albenga, port de cabotage, climat insalubre à cause des marécages voisins; 3,977 hab. Un couvent (mont Carmel) et une église à coupole dodécagonale, tous deux bâtis par les Doria, sont les deux seules curiosités de la ville. Enceinte bastionnée. Victoire des Français sur les Austro-Sardes le 23 nov. 1795.

LOARTE (Alexandro), peintre espagnol, élève du Greco, et qui travaillait à Tolède au commencement du XVII^e siècle. A la date de 1622, il exécutait pour le réfectoire du couvent des Minimes une grande toile : *le Miracle des pains et des poissons*, dont on s'accordait à louer le beau coloris vénitien. Loarte peignait excellemment la nature morte, et Cean Bermudez signale de lui deux peintures existant de son temps dans les collections Vargas et Iriarte et représentant l'une du gibier, l'autre des poules et des poussins.

LOASA (*Loasa* Adans.) (Bot.). Genre de Loasacées, caractérisé par le réceptacle tubuleux, logeant l'ovaire infère et portant sur les bords 5 sépales, 5 pétales, cucullés ou saciformes, imbriqués, parfois connivents en corolle campanuliforme. Il y a 3-5 placentas pariétaux, multiovulés. Le fruit s'ouvre par 3-10 valves. Les fleurs sont axillaires ou latérales, souvent disposées en grappes ou en cymes plus ou moins composées. On cultive dans nos jardins botaniques les *Loasa*, tous originaires des régions chaudes de l'Amérique. D^r L. Hn.

LOASACÉES (*Loasaceæ* Lindl., *Loasceæ* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, assez voisine des Cucurbitacées, composée d'herbes dressées ou volubiles, souvent couvertes de soies brûlantes, à feuilles simples opposées ou alternes, sans stipules. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières; la corolle en général est dialypétale, pentamère ou tétramère, à préfloraison valvaire; les étamines, très nombreuses, sont superposées aux pétales par groupes alternant avec des groupes de staminodes. L'ovaire est infère, uniloculaire, à placentation pariétale; les ovules sont nombreux, pendants, anatropes. Le fruit, tantôt capsulaire, droit (*Loasa*), ou tordu en hélice (*Cajophora*), tantôt bacciforme (*Klaprothia*), renferme des graines nombreuses, à embryon droit occupant l'axe d'un albumen charnu. Les genres principaux sont : *Loasa* Adans., *Cajophora* Presl., *Blumenbachia* Schrad., *Mentzelia* L., *Bartonia* Sim., etc. D^r L. Hn.

LOAYSA (Garcia de), homme d'Etat et cardinal espagnol, né à Talavera (Castille) vers 1479, mort à Madrid le 24 avr. 1546. Religieux dominicain en 1495, il fut successivement professeur, régent des études, recteur, prieur des couvents d'Avila et de Valladolid, provincial d'Espagne et général de son ordre. Devenu confesseur de Charles-Quint, puis évêque d'Osma, il fut membre du conseil privé puis président du conseil des Indes. Elevé au cardinalat en 1530, il reçut la même année d'abord l'évêché de Sigüenza, puis l'archevêché de Séville. Politiquement avisé, il avait conseillé la mise en liberté sans condition de François I^{er}. Son importante correspondance avec Charles-Quint, trouvée aux archives d'Etat à Simancas par G. Heine, a été publiée par lui avec une traduction (*Briefve*; Berlin, 1848, in-8), puis rééditée dans le t. XIV (1849) de la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*. G. P.-1.

LOBANOV-ROSTOVSKY (Dmitri-Ivanovitch, prince), général russe, né en 1758, mort en 1838. Il accompagna Potemkine dans la campagne de Crimée et fut blessé au siège d'Otchakov (1788). Il servit ensuite sous les ordres de Souvorov et fut de nouveau blessé au siège d'Ismaïl. Il gagna le titre de brigadier dans la campagne de Pologne. Il reçut en 1806 le commandement d'une division et fut chargé de négocier la paix de Tilsit avec Napoléon. Il devint

en 1808 gouverneur militaire de Saint-Petersbourg et en 1810 gouverneur général des provinces de Livonie, Ehstonie et Courlande. Il prit part à l'organisation de la défense nationale en 1812. De 1817 à 1827, il fut ministre de la justice.

LOBANOV-ROSTOVSKY ou **LABANOFF** DE ROSTOV (Alexandre-Iakovlevitch, prince), bibliophile russe, né en 1788, mort à Saint-Petersbourg en 1866. Il servit d'abord dans l'armée et se retira avec le grade de général-major. Il avait rassemblé une admirable collection de livres et de portraits et fut membre de la Société des bibliophiles français. Passionné pour la mémoire de Marie Stuart, il lui a consacré un certain nombre d'ouvrages écrits en français et qui sont encore aujourd'hui consultés avec intérêt : *Notice sur la collection des portraits de Marie Stuart, précédée d'un résumé chronologique* (Paris, 1860, 2^e éd.); *Lettres inédites de Marie Stuart* (Paris, 1839); *Lettres, Instructions et Mémoires de Marie Stuart* (Paris, 1844). On doit encore au prince Lobanov : *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne, épouse de Henri I^{er}* (Paris, 1825); *Lettre à M. le Rédacteur du Globe au sujet de la prétendue ambassade en Russie de Charles de Talleyrand* (id., 1827) et un catalogue des *Cartes* de sa bibliothèque (id., 1833).

LOBANOV-ROSTOVSKY (Alexis-Borisovitch, prince), diplomate russe, né le 30 déc. 1825. D'une des plus vieilles familles princières de Russie, il fit ses études à Saint-Petersbourg et entra au ministère des affaires étrangères (1844). Secrétaire à Berlin (1850), il devint en 1856 conseiller d'ambassade à Constantinople, puis de 1859 à 1863 ambassadeur de Russie dans cette ville. Il quitta le service diplomatique en 1863, après avoir enlevé la femme d'un secrétaire d'ambassade français qu'il ne pouvait épouser, vécut à Nice jusqu'à la mort de sa maîtresse (1866), rentra en Russie, devint gouverneur de la province d'Orel (1866), puis fut adjoint au ministre de l'intérieur; il rentra dans la diplomatie en 1877, et représenta tour à tour la Russie à Constantinople (1878), à Londres (1879) et à Vienne (1882). En 1893, il prit la succession de M. de Giers au ministère des affaires étrangères.

LOBATCHEFSKY (Nicolaï-Ivanovitch), mathématicien russe, né à Nijni-Novgorod en 1793, mort à Kasan le 24 févr. 1856. Fils d'un paysan, il fut élevé à Kasan où dès 1811 il donnait des répétitions de mathématiques. Professeur adjoint à l'université en 1814, il devint titulaire en 1816 et occupa la chaire de mathématiques pendant quarante ans, tout en faisant parfois des cours de physique et d'astronomie. Pendant dix-neuf ans, il fut recteur de l'université. Il a publié en russe divers articles dans les *Mémoires* de Kasan, notamment sur l'éclipse du soleil du 8 juin 1842; en allemand : *Ueber die Principien der Geometrie* (Kasan, 1829-30); *Untersuchungen zur Theorie der Parallelinien* (Berlin, 1840). Son ouvrage capital et le plus célèbre est sa *Pangéométrie* ou *Précis de géométrie fondée sur une théorie générale et rigoureuse des parallèles* (Kasan, 1855). Il a enfin fourni au *Journal de Crelle* des mémoires sur la géométrie imaginaire (1837) et sur la probabilité des résultats moyens d'observations répétées. Lobatchefsky doit être considéré comme l'un des plus grands génies mathématiques qu'ait produits la Russie. Un monument lui a été élevé, grâce à une souscription provoquée par M. Vassiliev, président de la Société physico-mathématique de Kasan, souscription à laquelle ont pris part les mathématiciens du monde entier.

LOBATTO (Rehuel), mathématicien hollandais, né à Amsterdam le 6 juin 1797. Il fut d'abord attaché au service des poids et mesures (1827-42), puis professa les mathématiques transcendentes à l'Académie des ingénieurs de Delft. Il était membre de l'Institut néerlandais et de l'Académie des sciences d'Amsterdam. Outre d'importants et nombreux mémoires d'analyse et de géométrie, parus dans les recueils de ces sociétés, dans le *Journal* de Crelle et de Liouville, il a publié : *Recherches sur la sommation*

tion de quelques séries trigonométriques, en franç. (Amsterdam, 1827, in-4); *Recherches sur la distinction des racines réelles et imaginaires dans les équations linéaires*, en franç. (Amsterdam, 1843, in-4); *Leçons d'algèbre supérieure*, en holl. (Amsterdam, 1845, in-8); *Leçons de calcul différentiel et intégral*, en holl. (Amsterdam, 1852, 2 vol. in-8), etc. L. S.

LOBAU. Ile du Danube, à 12 kil. en aval de Vienne. Elle a joué un rôle considérable dans les opérations militaires de Napoléon au mois de mai 1809, notamment lors de la bataille d'Essling. C'est à cette occasion que le général Georges Mouton fut fait comte de Lobau.

LOBAU (Georges MOUTON, comte de) (V. MOUTON).

LOBAWA (all. *Lobau*). Ville de Prusse, district de Marienwerder (Prusse occidentale), sur la Sandella; 5,000 hab. Château; couvent de bernardins (sécularisé en 1820). Elle recu une charte urbaine en 1270.

LOBBES. Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Thuin, sur la Sambre; 3,000 hab. Stat. du chem. de fer de Cologne à Paris. Exploitations de carrières; savonneries, clouteries. On y voit les ruines de l'ancienne et célèbre abbaye de Lobbes, fondée au vi^e siècle par saint Landelin, et qui devint une des plus opulentes de la Belgique. Elle fut incendiée par les Français en 1794. E. H.

BIBL.: J. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*; Louvain, 1865, 2 vol. in-8.

LOBE. I. ANATOMIE (V. ENCÉPHALE, CERVEAU, OREILLE).

II. ARCHITECTURE. — Fragments d'arcs curvilignes faisant comme une découpe souvent ornée de fleurons le long de l'encadrement d'une baie ou formant des compartiments enchevêtrés les uns dans les autres à l'intérieur de cette baie. Ce mode de décoration a été très employé au moyen âge aussi bien en Occident pendant les diverses périodes du style gothique qu'en Orient dans les divers styles musulmans. Dans les églises, le fenestrage des grandes baies offre souvent des meneaux s'élançant verticalement jusqu'à la naissance de l'ogive fermant la baie et, à partir de cette naissance, ces meneaux se terminent en courbes formant des rosaces composées de lobes et analogues à celles qui décorent la partie supérieure des portails de ces églises.

Charles LUCAS.

LOBE (Johann-Christian), écrivain musical allemand, né à Weimar le 30 mai 1797, mort à Leipzig le 27 juil. 1881. Médiocre compositeur, il est réputé pour ses ouvrages théoriques: *Lehrbuch der musikalischen Composition* (Leipzig, 1850-67, 4 vol.; 5^e éd. par Kretzschmar, 1884 et suiv.); *Katechismus der Musik* (2^e éd., 1883), etc.

LOBECK (Christian-August), philologue allemand, né à Naumbourg le 5 juin 1781, mort à Königsberg le 25 août 1860. Il professa à Wittenberg (1802) et à l'université de Königsberg (1814). Parmi ses écrits qui ont fait progresser l'étude de la grammaire grecque, nous citerons: *Phrynichi sophistæ eclogæ nominum et verborum atticorum* (Leipzig, 1820); *Paralipomena grammaticæ græcæ* (1837, 2 vol.); *Pathologiæ sermonis græci prolegomena* (1843); *Rhematicon sive verborum græcorum et nominum verbalium technologia* (Königsberg, 1846); *Pathologiæ linguæ græcæ elementa* (1853-62, 2 vol.), une excellente édition de l'*Ajax* de Sophocle (1810; 3^e éd., Berlin, 1866); enfin son *Aglaophamus seu de theologiæ mysticæ Græcorum causis* (Königsberg, 1829, 2 vol.), encore précieux pour l'étude des *Mystères* (V. ce mot) et de l'orphisme. A.-M. B.

BIBL.: FRIEDLENDER, *Mitteilungen aus Lobecks Briefwechsel*; Leipzig, 1861.

LOBEIRA (Vasco de), romancier portugais, né à Porto vers 1365, mort à 1405. Il s'attacha à la fortune du futur Jean I^{er} et fut armé chevalier par ce souverain peu de temps avant la célèbre bataille d'Aljubarotta (1385). Il est certainement l'auteur d'une rédaction en portugais, ou plutôt en dialecte galicien, du célèbre roman de chevalerie *Amadis de Gaule* (V. ce mot), dont la vogue fut si grande. L'original de cette rédaction, qui n'a jamais été publiée,

se trouvait à la fin du xvi^e siècle dans la bibliothèque des ducs d'Aveiro à Lisbonne, où l'on croit qu'il périt dans l'incendie de 1753. A son défaut, une discussion passionnée s'engagea sur la question de savoir si l'œuvre de Lobeira constituait le prototype de ce roman, ou s'il n'y a pas eu une rédaction antérieure, en espagnol, imitée des trouvères français et dont celle de Garcia *Ordoñez de Montalvo* (V. ce nom), écrite vers 1465, ne serait qu'un remaniement littéraire. La plus ancienne édition imprimée de celle-ci, découverte seulement en 1871, est celle de Saragosse (1508). Les arguments en faveur de l'origine espagnole du roman d'*Amadis* ne sont pas absolument convaincants, de sorte que la question reste encore ouverte G. PAWLOWSKI.

LOBÉLIACÉES (*Lobeliaceæ* J.) (Bot.). Groupe de plantes Dicotylédones, dont on a fait longtemps une famille distincte, quoique très voisine des Campanulacées. Baillon (*Hist. des Pl.*, t. VIII, 328, 348) les rattache à cette dernière famille dont elles ne forment plus qu'une série, celle des Lobéliées, caractérisée comme il suit: « Fleurs irrégulières, parfois résupinées. Corolle valvaire, gamopétale ou dialypétale. Etamines insérées sur le réceptacle ou sur la corolle, à anthères souvent unies en tube par les bords. Ovaire infère ou en partie supère, à deux loges multiovulées ou uniloculaires, à deux placentas pariétaux. Fruit sec ou charnu. Feuilles plus souvent alternes, fleurs solitaires, axillaires ou à grappes terminales. » D^r L. H.

LOBÉLIE. I. BOTANIQUE. — (*Lobelia* L.). Genre de plantes Dicotylédones, type du groupe des Lobéliées, caractérisé par les fleurs irrégulières, hermaphrodites et résupinées; le réceptacle concave portant un gynécée en partie infère, un calice gamosépale à 5 divisions presque égales et une corolle gamopétale pentamère, ordinairement allongée et tubuleuse, irrégulière; le tube est d'ordinaire fendu jusqu'à la base du côté antérieur; le limbe forme 2 lèvres, l'antérieure composée de 2 lobes, la postérieure de 3 lobes; 5 étamines alternent avec les lobes de la corolle sur laquelle elles ne s'insèrent pas; les anthères biloculaires, introrses, sont très souvent réunies en une sorte de tube qui entoure le style. L'ovaire est surmonté d'un style à extrémité stigmatique plus ou moins bilobée ou déprimée en forme de sac; il se compose d'ordinaire de 2 loges renfermant chacune dans son angle interne un gros placenta chargé d'un nombre indéfini d'ovules anatropes. Le fruit est une capsule loculicide à déhiscence souvent incomplète. Les graines, nombreuses, renferment un albumen charnu dont l'axe est occupé par un embryon à cotylédons courts. — Les Lobéliées sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles simples, à inflorescence en grappe ou en épi, gorgées d'un suc laiteux, âcre et caustique; elles sont répandues surtout dans les régions chaudes du globe, particulièrement



Lobélie.

dans l'Amérique équinoxiale. — Le *L. urens* L., espèce européenne, assez commune dans les marais tourbeux du centre et de l'O. de la France, est réputée toxique. Le *L. cardinalis* L., répandu dans les contrées méridionales de l'Amérique du Nord, est fréquemment cultivé en Europe comme plante d'ornement. Le *L. syphilitica* L., qu'on trouve dans les forêts marécageuses de l'Amérique septentrionale, depuis la Nouvelle-Orléans et la Caroline jusqu'au Canada, doit son nom à ses prétendues propriétés anti-

syphilitiques. Enfin, le *L. inflata* L., commun aux États-Unis, dans les champs et sur les bords des routes, est le plus usité en médecine; c'est l'*indian tobacco* des Américains et l'*asthma wood* ou *emetie wood* des Anglais. Les espèces de l'Amérique équinoxiale jouissent de propriétés analogues. D^r L. Hn.

II. THÉRAPEUTIQUE. — La *Lobélie enflée* (*Lobelia inflata*) a seule pénétré dans la thérapeutique européenne au détriment peut-être du *Lobelia urens* de nos campagnes. Elle est très active, vénéneuse à petite dose, vomitive et cathartique aux doses moyennes, et ses propriétés se rapprochent de celles du tabac. Aux doses de 0^{sr}25 à 2 gr., les feuilles donnent de la sécheresse au pharynx, de l'irrégularité des battements du cœur, de la céphalée avec tendance au sommeil, de la dilatation pupillaire, des nausées avec hypersécrétion bronchique et crises sudorales. La lobélie paralyse les nerfs moteurs en respectant le muscle ainsi que les nerfs sensitifs. Sa principale indication est la dyspnée, en particulier celle des asthmatiques. Dans l'asthme cardiaque, elle calme les crises de suffocation et en prévient momentanément le retour. Barriatier l'a employée contre la dyspnée des phtisiques. On la prescrit sous forme de teinture, à la dose de 2 gr. par jour, chez les asthmatiques, seule ou associée, comme l'a recommandé Dujardin-Beaumetz, à l'iodure de potassium. Le sulfate de lobéline, pris en injection hypodermique, excite comme l'apomorphine et provoque le vomissement. — Le *Lobelia syphilitica* a été surnommé au Canada le mercure végétal: il n'a d'autre propriété sur la syphilis que celle de tous les purgatifs et dépuratifs. — Le *Lobelia Delisseana* est employé au Mexique comme expectorant. Crescentio a récemment recommandé sa racine contre la pneumonie, la bronchite, la toux et la dyspnée. D^r R. BLONDEL.

LOBÉLINE (Chim.). La lobéline a été découverte par W. Bastick dans les feuilles du *Lobelia inflata*; son étude a été reprise depuis par Lewis. Elle forme une substance jaune présentant la consistance du miel; l'eau, l'alcool, l'éther et la plupart des principaux dissolvants organiques la dissolvent en quantité considérable. Les alcalis et les acides décomposent la lobéline et donnent des sucres à la suite d'une ébullition prolongée. La lobéline forme des sels bien cristallisés. C. M.

LOBEMBA. Pays de l'Afrique équatoriale compris entre les lacs Tanganyika, Nyassa, Moëro et Bangouélo.

LOBERA ou LLOBERA DE AVILA (Luis), médecin espagnol du XVI^e siècle. Il pratiqua d'abord son art à Ariza, puis devint le premier médecin de Charles-Quint, qu'il suivit dans tous ses voyages. Il a publié entre autres: *Remedios de cuerpos humanos...* (Alcalá de Henarés, 1542, in-fol.; dans le premier livre est intercalé un chapitre de Guy de Chauliac): *Libro de las quatro enfermedades cortesanas...* (Tolède, 1544, in-fol.; trad. ital., Venise, 1558, in-8), ouvrage renfermant un chapitre remarquable sur la syphilis. D^r L. Hn.

LOBIN (Jules-Léopold), peintre verrier français, né à Tours en 1837. Son père, Lucien-Léopold Lobin, élève d'Illypolyte Flandrin et de Steuben (1814-64), avait fondé à Tours une manufacture de vitraux d'où sont sortis de nombreux travaux destinés aux églises et des sujets représentant des scènes historiques ou épisodiques. Il fut remplacé à sa mort par son fils, Jules-Léopold, qui donna une plus grande extension à la manufacture de la rue des Ursulines, à Tours. Pendant une période de près de trente années, il n'a cessé de produire des verrières nombreuses pour les églises de La Flèche, du Sacré-Cœur à Issoudun, de Montargis, de Saint-Servan à Saint-Malo, d'Angoulême, de Châteaurenault, de Sens-Beaujeu (Cher), de Saint-Sauveur de Rennes, de la cathédrale de Bourges, de Saint-Étienne de Chinon, de Saint-Aignan à Orléans, de Notre-Dame à Châteauroux. La plupart de ses compositions ont figuré aux expositions annuelles des beaux-arts (1859-84). La clientèle de M. Lobin se recrute principalement dans les églises et dans les maisons religieuses du centre de la France qui avoisinent Tours.

LOBINEAU (Guy-Alexis, dom), érudit et historien français, religieux de la congrégation de Saint-Maur, né à Rennes en 1666, mort à l'abbaye de Saint-Jacut, près de Saint-Malo, le 3 juin 1727. Bénédictin à dix-sept ans, il séjourna longtemps à Paris et ne passa dans sa province que la fin de sa laborieuse existence. Outre divers mémoires, il a publié: *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux depuis l'année 458 jusqu'en l'année 1532...* (Paris [Rennes], 1707, 2 vol. in-fol.; cette histoire avait été commencée par le P. Legallois); *Histoire des saints de la province de Bretagne...* (Paris [Reunes], 1723, 2 vol. in-fol. et 1724, in-fol.); les trois derniers volumes (preuves) de l'*Histoire de la ville de Paris, composée par D. Michel Félibien...* (Paris, 1725, 5 vol. in-fol.). Du grec, il a traduit le théâtre d'Aristophane (inédit) et les *Ruses de guerre de Polyen* (Paris, 1739-43, 2 vol. in-12); et de l'espagnol, l'*Histoire des deux conquêtes de l'Espagne par les Maures, etc.*, de Miguel de Luna (Paris, 1708, in-42). H. MONIN.

LOBIPÈDE (Ornith.) (V. PHALAROPE).

LOBITES (Paléont.) (V. ARCESTES).

LOBITO. Baie de la côte O. d'Afrique, par 12^o 20' lat. S., dans la colonie portugaise. Presque inuisible au large, elle fut découverte en 1840. C'est un excellent mouillage, mais totalement privé d'eau douce.

LOBKOWITZ (en tchèque *Lobkovic*). Grande famille de Bohême. D'abord dénommée *Ujezd*, elle prit au XV^e siècle le nom du village de Lobkovic. Elle se divisa en branches de *Popel* et de *Hassenstein* (éteinte en 1789); de la première sont issues les branches de *Bilin* (éteinte en 1722) et *Chlumetz*, qui recut de Maximilien II la dignité princière. Ses membres les plus remarquables ont été:

Nicolas qui acheta en 1409 le château de Lobkovic et fut grand greffier du royaume de Bohême.

Jean de Hassenstein de Lobkowitz, né en 1450, mort en 1517. Il joua un certain rôle politique et fit un pèlerinage en Terre sainte. Il a laissé deux ouvrages: *Voyage à Jérusalem en 1493* (publié en 1834 par Celakovsky); *Note sur l'éducation pour mon fils Jaroslav* (publié à Prague, 1796 et 1851).

Bohuslav-Hasstevnski, frère du précédent, né en 1462, mort en 1540, fut un humaniste fort distingué. Il fonda dans son château de Hassenstein une bibliothèque considérable et publia de remarquables poésies.

Georges-Popel, grand juge du royaume et grand maître de la cour, conspira contre l'empereur qui le fit décapiter en 1606.

Zdenek-Votjeh fut, de 1599 à 1618, grand chancelier du royaume de Bohême. Il mourut en 1626.

Vasclav-Eusebe, prince de Lobkowitz (branche de Chlumetz), né le 20 juin 1609, mort à Roudnia (Kaudwitz) le 22 avr. 1677, servit dans la guerre de Trente ans, devint feld-maréchal en 1647, négocia l'élection impériale de Léopold I^{er} (1658) dont il devint ministre à la chute d'Auersperg (1669). Il prit modèle sur Louis XIV, étouffa dans le sang l'insurrection hongroise de 1670 et voulut abolir la constitution hongroise. Ses sympathies pour la France le firent accuser de haute trahison (13 oct. 1673) et interner à Roudnia.

Jean Georges-Christian, né le 10 août 1686, mort à Vienne le 4 oct. 1755, fut gouverneur de Sicile (1732) où il signa la capitulation de Messine (1733), puis de Transylvanie (1739). Il commandait en 1742, en Bohême, un corps qui fut battu par de Broglie et Belle-Isle. Renforcé par le prince Charles, il rejeta les Français au delà de la Moldava et assiégea Belle-Isle dans Prague; mais il ne put empêcher sa retraite sur Eger. Il passa en Italie et reprit Rimini aux Espagnols (1743).

Auguste-Longin, né le 15 mars 1797, mort à Vienne le 17 mars 1842, fut gouverneur de Galicie (1826-32) organisa la Monnaie de Vienne.

Bibl.: CORNOVA, *Der Grosse Böhme Bohustaw Lobkowitz*; Prague, 1808.

LOB-NOR (Lac) (V. ASIE, t. IV, pp. 98 et 106).

LOBO (Francisco-Rodrigues), poète portugais, né à Leiria vers 1575, mort accidentellement dans le Tage entre 1623 et 1627. Gentilhomme et riche, il reçut une brillante éducation, mais vécut retiré. Il débuta par des *Romances* (Coimbre, 1596, 2 vol. in-12; Lisbonne, 1654, in-8), puis écrivit l'une des meilleures pastorales qui existent : *A Primavera*, continuée par le *Pastor Peregrino* et *O Descanso* (Lisbonne, 1604, 1608, 1614, 3 vol. in-4). Il aborda ensuite le genre épique dans son *O Condestabre de Portugal* (1610, in-4), poème consacré à la gloire du célèbre Nuno Alvarès Pereira, le héros qui contribua à la fondation de la dynastie d'Avis par Jean I^{er}. Ses *Eclogas pastoris* (1615) confirmèrent sa réputation. Il se montra grand prosateur dans la *Corte da aldeia*, *o Noites de inverno* (1619), dialogues philosophiques et littéraires où l'on sent l'imitation de Cicéron. Ses œuvres ont été réunies plusieurs fois, notamment en 1723 (in-4) et en 1774 (4 vol. pet. in-8). G. P-1.

LOBO (Le P. Jronimo), voyageur portugais, né à Lisbonne vers 1595, mort le 29 janv. 1678. Fils d'un gouverneur du Cap-Vert, il entra dans la Compagnie de Jésus, fut missionnaire aux Indes et fit ensuite un voyage en Abyssinie, devenu fameux. La relation n'en fut publiée que bien tardivement : *Historia de Ethiopia* (Coimbre, 1659, in-fol.). Traduite en français (*Relation de l'empire des Abyssins et des sources du Nil*; Paris, 1674, in-fol.), elle fut continuée et augmentée par l'abbé Le Grand : *Voyage historique d'Abyssinie* (Paris, 1728, gr. in-4, et Amsterdam, 1728, 2 vol. in-12). G. P-1.

LOBO (Eugenio-Gerardo), poète espagnol, né en 1679, mort en 1750. Officier avant tout, il faisait des vers pour son plaisir, sous des formes les plus variées, où le genre lyrique prédomine (*Selva de las musas*; Cadix, 1717, in-8). Mais il appartient à l'école de Gongora et ne brille pas par un goût parfait. Néanmoins ses poésies furent souvent réimprimées (*Obras poeticas*; Pampelune, 1724, in-4; Madrid, 1738, in-4, puis 1758 et 1769, 2 vol. in-4), et on fit insérer les meilleures dans le t. LXI de la *Biblioteca de Rivadeneira* (1869). Il s'essaya aussi dans le drame et produisit, entre autres : *El mas justo Rey de Grecia*, qui eut plusieurs éditions. G. P-1.

LOBODON (Zool.) (V. PHOQUE).

LOBOMBO. Chaîne de montagnes de l'Afrique australe qui marque la frontière entre le Transvaal à l'O. et les possessions portugaises de Sofala et d'Inhambane à l'E. Elle se continue ensuite au S., sépare le pays des Swazis du pays des Amatongas, pénètre dans le Zoulouland et va se terminer sur la rive de l'Oumlatouzi.

LOBOPHORA (*Lobophora* Ag.) (Zool.). Genre d'Echinodermes, de la classe des Echinoïdes, ordre des Clypeastéroïdes, famille des Scutellidés. Les *Lobophora* se distinguent des autres Scutellidés par un test très aplati à bord antérieur arrondi, tandis que le bord postérieur tronqué présente deux échancrures ou entailles tantôt ouvertes, tantôt fermées au bord et affectant la forme de boutonnière. L'étoile ambulacraire est très petite par rapport à la longueur du test et les pétales n'atteignent guère que la moitié du rayon. Les pores génitaux, au nombre de quatre, s'ouvrent à l'extrémité de la rosette apicale. La bouche est centrale, l'anus circulaire. L'intestin très grêle n'est pas séparé de l'appareil masticatoire par une cloison; il décrit avant d'arriver à l'anus un repli assez profond dans l'aire ambulacraire antérieure droite. Les mâchoires sont remarquablement aplaties et peu développées; les auricules qui les soutiennent s'articulent avec elles au fond d'une rosette appelée naviculaire. — Les espèces peu nombreuses sont principalement propres aux mers de la côte d'Afrique et de Madagascar : *Lobophora bifora* Ag. (Madagascar), *L. aurita* (mer Rouge), *L. bifissa* (mer Rouge), etc. A. JOBIN.

LOBOS. Îlots de la côte du Pérou, connus par leurs gisements de guano (V. ce mot). On distingue *Lobos de Tierra*, par 6°56'43" lat. S., et *Lobos de Afuera*, plus au S.

LOBOSITZ ou LOBOSICE. Ville de Bohême (cercle de Leitmeritz), sur l'Elbe et la ligne Prague-Bodenbach; 5,000 hab. Cette ville est célèbre par une bataille livrée le 1^{er} oct. 1756 : Frédéric le Grand, à la tête de 33,000 hommes, défit les Autrichiens au nombre de 70,000 commandés par le feld-maréchal Browne qui s'avançaient au secours des Saxons bloqués à Pirna.

LOBRICHON (Timoléon), peintre de genre français, né à Cornod (Jura) le 26 avr. 1831. Elève de Picot, il s'est fait une célébrité avec ses scènes et ses portraits d'enfants. Il débuta au Salon de 1859 par une *Vision d'Ézéchiel* qui est au musée de Lons-le-Saunier et par la *Courte Paille*. Puis venaient entre autres : en 1863, *Après le bain* (coll. de M. Pomey); en 1864, *La Leçon de lecture*, au musée de Châlons-sur-Marne; en 1865, *En Pénitence*, au musée de Linoges; en 1866, *Un Coin du jardin de Luxembourg*; en 1867, *l'Embuscade*, offerte par Napoléon III à l'empereur de Russie; en 1869, *Vol avec escalade*; en 1872, *Premières Amours*; en 1874, *le Bagage de Croquemitaine* (coll. de M. Morgan à New York); en 1878, *Une Couvée*, au musée de Melbourne; en 1880, *Devant Guignol*; en 1881, *la Boîte aux lettres* (coll. de M. A. Dreyfus); en 1884, *Gazouillements*; en 1886, *Une Halte*; en 1889, *Poucet*; en 1893, *Hébé et Un Événement*; en 1894, *le Coup de fion et Noël*; en 1895, *le Pesage aux Enfants assistés et Portrait de jeune fille*. Etienne BRICON.

LOC-BREVALAIRE. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Plabennec; 205 hab.

LOC-EGUINER. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudiry; 703 hab.

LOC-EGUINER. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Saint-Thégonnec; 645 hab.

LOCALISATION. I. Psychologie. — LOCALISATION DES SENSATIONS (V. SENSATION).

II. Physiologie. — LOCALISATIONS CÉRÉBRALES (V. CERVEAU).

LOCANA. Bourg de la prov. de Turin (Italie septentr.), à 35 kil. O. d'Ivrée, sur l'Orco, affl. de la rive g. du Pô; 5,987 hab.

LOCARN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix; 1,678 hab.

LOCARNO (all. *Luggarus*). Ville de Suisse, dans le cant. du Tésin; 3,142 hab. Elle est située sur la rive droite du lac *Majeur* (V. ce mot) et s'étend en gradins vers les contreforts des Alpes. La température très douce permet d'y cultiver les fruits du Midi et fait de Locarno une rivale des stations sanitaires de la Riviera. On y remarque le château, qui remonte aux Lombards; l'église San Francesco; le rocher voisin, qui porte le pèlerinage de la *Madonna del Sasso*. Locarno fut jusqu'en 1881 une des trois capitales du cant. du Tésin. Locarno, qui était une ville très prospère et le centre d'une industrie considérable, a perdu son importance par suite du fanatisme confessionnel; l'intolérance des cantons catholiques força les familles protestantes à s'expatrier et celles-ci allèrent établir à Zurich les fabriques de soieries et autres industries qu'elles exploitaient. Locarno fut une ville italienne alliée, puis sujette de Milan; en 1513, Maximilien Sforza la céda aux Suisses qui y établirent un bailli.

LOCATELLI (Lodovico), médecin et alchimiste italien du xvii^e siècle, natif de Bergame, mort à Gênes en 1657. Il exerça la médecine avec succès à Milan et inventa plusieurs remèdes, entre autres le *baume de Locatel* (V. BAUME, t. V, p. 898). Il s'occupa aussi de la transmutation des métaux. Il fut emporté, encore jeune, par une épidémie de peste, qu'il était allé soigner. On a de lui : *Theatrum arcanorum chymicorum* (Milan, 1648, et Francfort, 1656). L. S.

LOCATELLI ou LOCATELLI (Pietro), peintre italien, né à Rome vers 1630, mort après 1700. Il eut pour maître Pietro da Cortona, suivant les uns, Ciro Ferri, suivant les autres. En 1690, il fut nommé membre de l'Académie de

Saint-Luc. Des œuvres de ce peintre sont conservées à Rome, dans l'église Sant' Agostino et au palais Colonna, et à Sienne, dans l'église San Francesco et à l'hôpital della Scala. Il dut avoir en son temps quelque réputation, car on connaît des gravures d'après des tableaux de lui par J. Roulot, B. Farjat, N. Dorigny, B. Audenaert et A. van Westerhout. Guarienti affirme sans preuves que Locatelli lui-même a gravé.

BIBL. : LANZI, *Storia pittorica dell' Italia* ; Milan, t. II.

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Andrea), peintre italien, né à Rome en 1660, mort en 1741. Il fut, croit-on, élève de Paolo Anesi, et il peignit surtout des paysages d'un coloris fin et clair dans la manière de Zuccarelli. On connaît des tableaux de sa main au palais Spada, à Rome, au palais épiscopal de Milan, au musée du Louvre, etc.

LOCATIF. Cas de la déclinaison indo-germanique dont la fonction était d'exprimer le lieu où une chose se passe. Les suffixes qui servaient à le former étaient au singulier *i* bref, ce qui explique comment le datif s'est confondu avec lui, et au pluriel *su*, qui, en grec (σι), est devenu le signe du datif pluriel des thèmes à consonnes, et dans la poésie homérique des thèmes à voyelles. En latin, le locatif a disparu au pluriel ; au singulier, il s'est confondu soit avec le génitif, soit avec l'ablatif. Les formes d'infinifit grec en $\mu\epsilon\nu$ et les terminaisons adverbiales en *et* sont des restes de ce cas, qui, par suite de confusions et de phénomènes d'analogie, n'est reconnaissable en grec et en latin qu'à l'analyse linguistique (V. DATIF). Mondry BEAUDOUIN.

LOCATION (V. BAIL).

LOCAUX (Art milit.). C'est l'ensemble des logements des officiers, des sous-officiers et de la troupe, ainsi que des magasins, écuries et autres accessoires du casernement. L'art. 24 du règlement du 30 juin 1856, sur le casernement des troupes, en donne le tableau de répartition, auquel il y a lieu de se conformer autant que les localités le permettent, ainsi que les conditions générales à remplir par les divers locaux. En temps de paix et dans les places ouvertes, ces derniers peuvent être disséminés et plus spacieux (V. CASERNE). Mais, dans les forteresses, on a dû prévoir l'installation des locaux dans l'intérieur des forts, c.-à-d. dans un espace aussi restreint que possible et à l'épreuve des projectiles (V. CASEMATE). Dans ces derniers cas, on les distingue en locaux et accessoires du casernement, en locaux et magasins du service de l'artillerie, des services administratifs, du service du génie et du service de santé. On dispose ordinairement les casernements de façon que les façades soient tournées du côté de la place. Les locaux sans façade sont installés sous les parties disponibles des parados ou dans les sous-sols. Les forts isolés doivent posséder des locaux plus complets et plus développés que ceux des forts détachés, car il faut une garnison et des approvisionnements plus considérables ; en outre, on ne peut, en cas de destruction, compter sur les forts en arrière ou sur le noyau central. On les dispose alors de préférence sous les parados, autant que possible sur deux lignes parallèles se faisant face, ou bien sous le parapet, les façades étant dans tous les cas bien couvertes par les parados opposé.

Depuis l'apparition des obus-torpilles, on a dû adopter des dispositions nouvelles pour mettre les locaux à l'abri de ces nouveaux projectiles. Tout d'abord, on raison de la difficulté d'obtenir ce résultat, on a réduit le plus possible le nombre des locaux, ce qui est facilité par la diminution du nombre des bouches à feu du fort et de l'effectif de la garnison ; on se borne, en outre, à n'abriter que les deux tiers de cette dernière. L'autre tiers se trouvant de service et logé dans des postes. L'ensemble des abris constitue une caserne de guerre placée à l'arrière du fort, avec façade du côté de la gorge ; on les organise quelquefois sous le parapet. Cette caserne se compose d'une série de voûtes accolées (fig. 1), de 3 à 5 m. de portée, avec une profondeur de 10 à 18 m. et une hauteur de 2^m50 à 2^m75 pour les lits de camp à un étage, et de 3^m50 à 4 m. pour ceux à deux

étages, et généralement un corridor de circulation de 1^m50 à 2^m50 de largeur le long du mur de fond. Toutes les faces de la caserne sont recouvertes d'un mantelet en béton de ciment de 2^m50 d'épaisseur, sauf pour la façade non exposée

aux coups, qui n'a que 1^m50 environ et forme le plus souvent mur d'escarpe du côté de la gorge. La partie supérieure recoit de plus une couche de terre végétale de 0^m50 d'épaisseur environ. Enfin, on prend les dispositions nécessaires pour que les parties verticales exposées aux coups directs soient soustraites aux affouillements et suffisamment protégées. L'air et la lumière arrivent par des ouvertures restreintes, munies de volets métalliques et souvent organisées en forme de éréaux placés aussi haut que possible. On complète l'aération, dans certains ouvrages, par des cheminées cylindriques percées vers l'arrière de la casemate. Les magasins et locaux accessoires sont absolument réduits au minimum indispensable et, par suite, faciles à organiser.

Dans les nouvelles enceintes, on ne créera qu'un petit nombre d'abris pour le personnel et le matériel. Ils seront

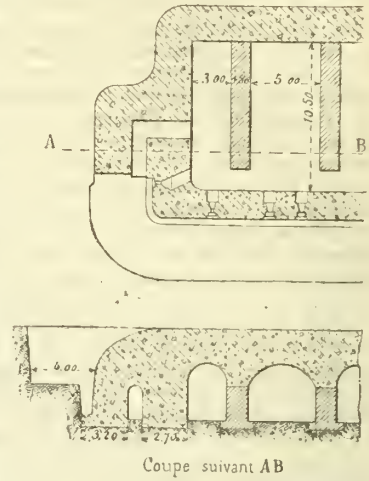


Fig. 1.

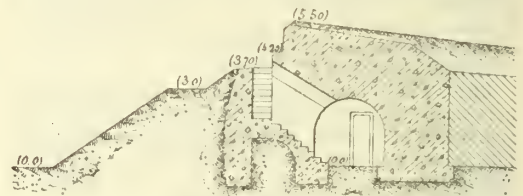


Fig. 2.

construits à l'épreuve et disposés sous la plongée durcie des flancs. Afin de protéger, pendant le feu violent d'artillerie, les hommes de garde, les servants, les pièces et les munitions qui se trouvent sur le rempart, on a organisé, aussi bien pour les forts, des parties de parapets durcies, avec plongée et plate-forme en béton, dans lesquels sont ménagés, parallèlement à la crête, des abris voûtés à l'épreuve (fig. 2). Des communications communes doivent permettre au personnel et au matériel de déboucher rapidement en cas d'alerte.

Dans les forts d'arrêt de nouvelle création, les locaux et magasins nécessaires devront être aménagés sous une vaste carapace en béton de ciment, qui se trouvera au milieu du polygone formé par les crêtes. Leur éclairage et leur aération se feront artificiellement et des communications bétonnées les relieront entre eux et avec tous les points nécessaires.

En terrain rocheux, les casemates bétonnées seront économiquement remplacées par des abris-cavernes (fig. 3) au-dessus desquels il suffit d'une

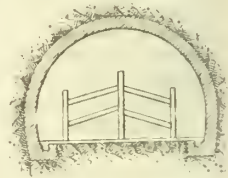


Fig. 3.

épaisseur de 5 à 6 m. de roc vierge. Ces casemates-cavernes sont formées de tronçons de tunnels, de 3^m50 à 5 et même 7 m., dont la hauteur varie entre 3 et 5 m. Elles sont en général construites avec façade sur la gorge de l'ouvrage ou sur une cour intérieure de la fortification, mais on les a quelquefois placées avec le glacis ou dans le voisinage de l'ouvrage auquel une communication souterraine les relie. On peut également avoir à disposer des casemates-cavernes à l'extérieur de la fortification, afin de donner abri soit au complément de la garnison des ouvrages, soit aux réserves de secteur opérant dans les intervalles des forts. Elles sont alors installées en arrière de la ligne des forts, sur les parties du terrain présentant une déclivité vers la place et assez en contre-bas de cette déclivité (de 10 à 20 m. environ) pour être garanties contre les vues et contre les coups.

La transformation des locaux dans les forts existants (antérieurs à 1885) présentait un grand intérêt ; elle a été résolue de la manière suivante par ceux de ces locaux qu'il est nécessaire de conserver, car la réduction de la garnison et de l'armement rend un grand nombre de ces locaux uniquement utilisables dans leur ancien état pour loger le plus grand nombre de troupes possible pendant la période d'investissement. Une première disposition employée pour mettre à l'épreuve les anciens abris et locaux consista à recouvrir l'ancienne maçonnerie d'un matelas de sable de 1 m. d'épaisseur destiné à amortir les vibrations, sur lequel on ajoute une carapace en béton de ciment de 2^m50 d'épaisseur, dont la surface supérieure est garantie contre les intempéries et dissimulée aux vues par une couche de 0^m50 de terre végétale (fig. 4). La carapace, qui enve-

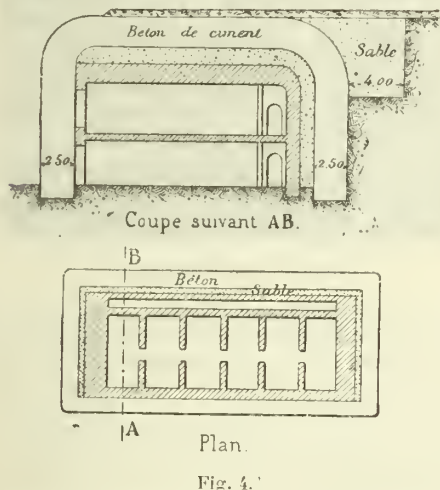


Fig. 4.

loppe même la façade, est percée seulement de quelques ouvertures sur cette dernière, laissant pénétrer peu d'air et de lumière, mais offrant toute sécurité. Dans le cas de locaux se faisant face, il est préférable de couvrir la cour qui les sépare en prolongeant les voûtes et les pieds-droits, puis en les recouvrant de sable et de béton comme il vient d'être dit. Pour donner accès dans les casemates ainsi transformées, on perce dans la nouvelle façade quelques portes correspondant aux pieds-droits des casemates en arrière. La ventilation et l'éclairage sont alors obtenus artificiellement. — Une autre disposition consiste dans une enveloppe laissant des ouvertures ménagées plus largement dans la façade, de façon à permettre l'accès de l'air et de la lumière ; on substitue ainsi, au mur plein en avant de l'ancienne façade, une série d'arcades adossées à celles-ci et formant visière en avant de chaque casemate (fig. 5). La sécurité, quoique suffisante, est moindre que dans le cas précédent. Lorsque la résistance des anciennes voûtes est insuffisante pour supporter la surcharge résultant de la carapace en béton, on les renforce intérieurement. Pour le flanquement

des intervalles, les coupoles pourraient être remplacées économiquement par des casemates bétonnées et à orillon, mais à champ de tir plus restreint. Les magasins pour

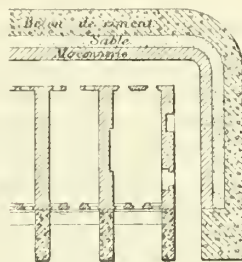


Fig. 5.

munitions que l'on ne pourrait installer dans le fort, de manière à présenter une sécurité complète, seront organisés sous le glacis, en les reliant au fort par une communication souterraine.

Dans les nouveaux ouvrages intermédiaires, on a établi à la gorge un abri en béton à un étage pouvant contenir les deux tiers de la garnison. Il se compose de trois chambres de 3 à 5 m. de largeur, de 8 m. de longueur, avec une hauteur intérieure de 4 m. ; il est recouvert d'une épaisseur de béton de 2^m50 et d'une couche de terre de 0^m50. Une épaisseur de 4 m. de sable, précédée de 8 m. de terre, précède ce massif en avant et sur les flancs.

Enfin, dans la transformation des anciens forts d'arrêt, on renforcera tous les logements, magasins ou casemates comme il a été indiqué plus haut. On enveloppera sous la carapace la cour existant entre les deux corps de caserne qui se font face et on complètera au besoin les locaux par des abris-cavernes.

LOCCENIUS (Johan), historien et juriste suédois, né à Itzehoe (Holstein) en 1598, mort à Upsal en 1677. Après avoir étudié à Helmstedt, à Rostock et à Leyde où il fut promu docteur en droit en 1625, il se vit appeler la même année à occuper la chaire d'histoire auprès de l'université d'Upsal. Il y joignit en 1628 celle d'« éloquence et de droit constitutionnel » que venait de fonder Johan Skytte (V. ce nom), passa en 1634 à la faculté de droit, et quitta en 1648 sa chaire de droit romain pour la place de bibliothécaire en chef. La reine Christine le nomma dans le même temps historiographe du royaume. — Doué d'une rare puissance de travail et pourvu d'un savoir encyclopédique, Loecnius a publié et laissé de très nombreux écrits. Son édition de Quinte-Curce n'a pas eu moins de dix-neuf éditions à l'étranger. Il a été surtout un initiateur en matière d'histoire et de droit. Le premier en Suède, il a su, dans son grand ouvrage intitulé *Rerum suecicarum historia* et paru en 1634, utiliser les sources et en critiquer le témoignage ; il a publié également un estimable recueil d'antiquités suédoises (*Antiquitatum sveo-gothicarum libri tres*, 1647). Le domaine du droit suédois était, avant lui, en friche ; Loecnius l'a ouvert à la culture, mettant entre les mains des étudiants deux instruments précieux : un manuel (*Synopsis juris svio gothici*, 1648) et un lexique des vieilles lois suédoises (*Lexicon juris svio gothici*, 1647). G. L.

LOCH. I. GÉOGRAPHIE (V. Fjord et Ecosse).

II. MARINE (V. BATEAU, t. V, p. 713).

LOCHABER (Hache de). Ancienne arme de combat des Écossais; hache à long manche souvent surmontée d'une pointe recourbée en crochet.

LOCHE. I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire servant à désigner plusieurs genres de Poissons osseux (Téléostéens) dont le principal est le genre *Cobitis*, de l'ordre des Physostomes,



Loche de rivière (*Cobitis taenia*).

de la famille des Cyprinidæ, quatorzième section des *Cobitina*, dans la classification de Günther. Les Loches ont la corps très allongé, nu ou couvert d'écaillés petites ou rudimentaires; la bouche est toujours ornée de barbillons; les lèvres sont épaisses, les dents pharyngiennes disposées en une seule série; la vessie natatoire est en tout ou partie contenue dans une capsule osseuse formée aux dépens de la première vertèbre. Le type est la *Loche de rivière*, le *Cobitis taenia*. La teinte générale est d'un brun verdâtre ou jaunâtre sablé de brun foncé et de taches régulièrement distribuées de même couleur; les nageoires sont mouche-tées de brun noirâtre. Cette forme habite les eaux douces de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Russie. Elle préfère les eaux courantes où elle se tient cachée dans les cailloux et les graviers. Des deux autres formes propres à nos rivières, la *Loche franche* appartient au genre *Nemachilus* et la *Loche d'étang* au genre *Misgurnus* (V. ces mots). Le genre *Acanthopsis* (V. ce mot) appartient à l'Inde tropicale.

ROCHER.

II. PÊCHE. — Nous avons en France trois espèces de Loches, la Loche de rivière, la Loche d'étang et la Loche franche. La première de ces espèces, qui fraye au printemps, en avril et en mai, ne sert guère que d'appât pour les poissons carnassiers, à cause de sa petite taille; sa chair est en outre peu estimée; le poisson se tient d'habitude caché dans le sable. La Loche d'étang, plus rare que les deux autres espèces, peut atteindre 20 cent. de long; elle ne sert également que d'appât. Il n'en est pas de même de la Loche franche, dont la chair est fort délicate, bien que ce poisson n'atteigne guère que 40 cent.; cette Loche, qui fraye en mars et en avril, se trouve dans les ruisseaux coulant sur fond pierreux. On pêche les Loches avec de petits filets ou avec des paniers placés en travers du courant et qu'on remonte en raclant le fond.

III. ART CULINAIRE. — La chair de la loche franche, grasse et délicate, est excellente vers la fin de l'automne et surtout au printemps. On la mange en friture. Quelques personnes prétendent que ce poisson acquiert plus de délicatesse en le faisant mourir dans du lait ou dans du vin.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

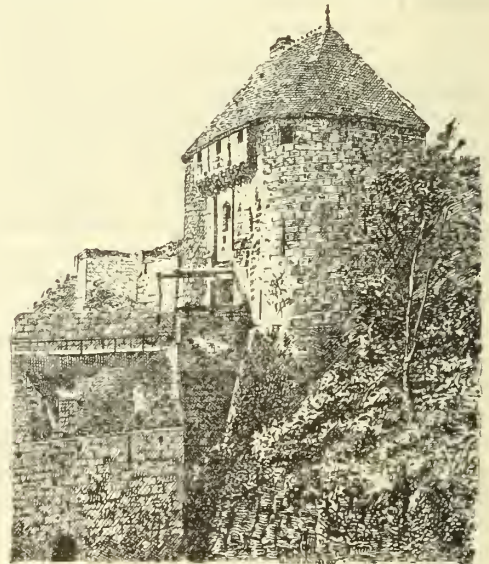
LOCHE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor; 4,164 hab.

LOCHE (*Lopchiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Mâcon, sur la Petite-Grosne; 207 hab. Moulin. Trouvailles d'antiquités romaines, inscriptions, armes, poteries, monnaies. Eglise du XII^e siècle à clocher octogonal.

LOCHES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 4,449 hab.

LOCHES (*Lucca*). Ch.-l. d'arr. du dép. d'Indre-et-Loire, sur l'Indre; 5,432 hab. Stat. des chem. de fer de Tours à Montluçon et de Ligueil à Montrésor. — Sur le domaine gallo-romain de ce nom une paroisse fut fondée vers 450; puis saint Ours établit à côté un monastère protégé, au VI^e siècle, par une forteresse qu'en 742 Carloman et Pépin démolièrent. Ce domaine passa plus tard aux comtes d'Anjou

et au roi d'Angleterre, mais, à partir de 1249, resta attaché à la couronne de France. — Une vaste enceinte formant le château renferme le donjon rebâti au X^e siècle, et, à l'opposé, le logis du roi bâti au XIII^e et agrandi au XV^e, notamment de la tour ronde et de la tour du Mantelet. Sous ces tours sont des cachots où furent détenus de célèbres personnages, tels que le cardinal Baluzé; à côté est l'oratoire d'Anne de Bretagne et la tour contenant le tombeau d'Agnès Sorel; ce logis du roi est aujourd'hui la sous-préfecture. — La collégiale, fondée en 962 par Geoffroy Grisegonelle et reconstruite vers 1168 par le prieur Thomas Pactus, est devenue, après la destruction de l'église Saint-Ours au moment de la Révolution, l'église paroissiale actuelle: elle a sa nef couverte par des voûtes pyramidales en pierre, obscures au sommet et servant de toiture à l'extérieur. — Le collège fondé en 1575 est, depuis 1863,



Vue du château de Loches.

une école normale primaire d'instituteurs. Un hospice fut fondé en 1620. Signalons l'hôtel de ville, la chancellerie, la tour Saint-Antoine, édifices construits au milieu du XVI^e siècle. Les armoiries, qui ont varié, sont d'après d'Hozière: *de sinople à cinq loches de sable*.

L. LRUILLIER.

BIBL. : ED. GAUTHIER, *Histoire du donjon de Loches*; Châteauroix, in-8. — BARDET, *L'Église collégiale de N.-D. du château de Loches*; Tours, 1862, in-12. — BAILLARGE, *Notice sur la Citadelle du château de Loches*, in-8. — DE PIERRES, *Tablettes chronologiques du château et de la ville de Loches*; Paris, in-4.

LOCHEUR (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 322 hab.

LOCHIES (Pathol.). On a donné le nom de lochies aux liquides qui s'écoulent de la vulve depuis l'instant de la délivrance jusqu'à l'involution complète de l'utérus. Dans les vingt-quatre premières heures, cet écoulement est composé de sang pur, d'un rouge clair au début, puis d'une coloration plus foncée. Comme ce sang coule principalement des sinus utérins mis à découvert par le décollement du placenta, il est souvent mêlé de caillots plus ou moins volumineux. A mesure que cesse l'hémorragie proprement dite, la sécrétion devient plus muqueuse, d'un brun rougeâtre, sans odeur d'abord, mais, vers le troisième jour, prend une odeur pénétrante bien caractéristique.

Du troisième au sixième jour, l'utérus se rétractant de plus en plus, les lochies deviennent sanguinolentes; bien que l'organe laisse encore de temps en temps écouler du sang en nature, l'écoulement se décolore, s'épaissit et prend peu à peu l'aspect laiteux ou purulent. C'est alors la phase

des lochies muco-purulentes, blanches, dont la teinte a fait croire au public que c'est du lait qui s'écoule par la voie génitale. Les lochies blanches vont en diminuant d'abondance et disparaissent entièrement, plus tôt chez les femmes qui allaient, un peu plus tard chez celles qui s'abstiennent. L'abondance de l'écoulement lochial est sujet à de grandes variations individuelles. Il paraît être plus abondant chez les parturientes pléthoriques qui ont habituellement des règles profuses et chez les femmes faibles disposées aux écoulements muqueux des voies génitales, chez lesquelles l'involution utérine se produit lentement. D'un autre côté, on observe quelquefois la disparition des lochies au bout de huit à dix jours chez des femmes bien portantes, des primipares surtout, sans qu'il résulte aucun dommage de cette disparition hâtive. Dr Duxon.

LOCHIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne-en-Valromay ; 243 hab.

LOCHMAN (V. LAMANAGE).

LOCHS (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, pp. 153 et 154).

LOCHY. Fleuve de la Grande-Bretagne (V. ce mot, t. XIX, p. 158).

LOCI THEOLOGICI (V. MELANCHTHON).

LOCKE (John), célèbre philosophe anglais, né à Wrington, près de Bristol, en 1632, mort à Londres en 1704. Il peut être considéré comme le fondateur de l'empirisme moderne et l'initiateur de la psychologie expérimentale. Il fit ses études d'abord à Westminster, puis à l'université d'Oxford. A vingt-sept ans, il lut pour la première fois Descartes et en reçut une très vive impression. Il renonça dès lors à l'état ecclésiastique auquel il se destinait et résolut d'être médecin. C'est en cette qualité qu'il s'attacha à lord Ashley, plus tard comte de Shaftesbury et chancelier d'Angleterre. De 1672 à 1679, il voyagea en France et demeura quelque temps à Montpellier. De retour en Angleterre, il partagea la disgrâce de son protecteur, devint suspect aux Stuarts et se réfugia en Hollande où il demeura jusqu'à la révolution de 1688. Guillaume d'Orange le nomma commissaire royal du commerce et des colonies. Bien que malade de la phtisie dès sa jeunesse, Locke mourut à soixante-douze ans. — Ses principaux ouvrages sont : *An Essay concerning human Understanding (Essai sur l'entendement humain)* (Londres, 1690 ; trad. fr. par Coste, Amsterdam, 1700 ; en latin par Burrige, Londres, 1701, etc.) ; deux *Traité du gouvernement civil* (1690) ; *Lettre sur la tolérance*, d'abord en latin (1685-90-92) ; *Pensées sur l'éducation* (Londres, 1693) ; *Reasonableness of Christianity* (Londres, 1695).

Locke a été très sévèrement jugé par Leibniz qui n'en écrivit pas moins les *Nouveaux Essais* pour répondre à l'*Essai sur l'entendement humain*. « M. Locke, dit-il, avait de la subtilité et de l'adresse, et quelque espèce de métaphysique superficielle qu'il savait relever », et il traite sa philosophie de *paupertina philosophia*. Cependant Locke tient une place importante dans l'histoire de la philosophie moderne. C'est qu'il inaugure une nouvelle manière de philosopher : avec lui se fonde une nouvelle école, l'école empirique, qui représente, en somme, une tendance légitime de l'esprit humain ; avec lui commence une réaction contre l'idéalisme cartésien qui, poursuivie pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle, en Angleterre et en France, exerce encore son influence sur notre philosophie contemporaine. Il y a eu parmi les modernes de plus grands philosophes que lui (non seulement Descartes et Leibniz, mais encore Malebranche, Spinoza, Berkeley, Hume, etc.) ; il y en a peu qui aient exercé sur le développement de la philosophie moderne une action aussi décisive et aussi durable.

Cependant Locke a subi l'influence de Descartes bien plus profondément que celle de Bacon ou de Hobbes : lui-même proclamait hautement le plaisir et le profit qu'il avait trouvés à lire, le regret qu'il avait de ne pas avoir connu plus tôt un tel guide. « Il est hors de doute, dit M. Marion, que Descartes le fit penser, le réconcilia avec la philosophie (dont les scolastiques l'avaient dégoûté), et, par ses

témérités mêmes, aiguillonna sa curiosité en provoquant ses critiques. » Comme Descartes, Locke se réfère sans cesse à la règle de l'évidence ou des idées claires et distinctes ; il admet la distinction de l'étendue et de la pensée ; il voit dans la pensée l'attribut constitutif de l'âme ; mais il se sépare de lui sur la question capitale de l'origine et de la valeur de la connaissance humaine, qu'il fait dériver tout entière de l'expérience.

Par cela même, il substitue à la métaphysique l'étude des facultés de l'esprit humain, et on a pu voir en lui le fondateur de la psychologie expérimentale ou tout au moins de la *idéologie* qui, au XVIII^e siècle, devient dans l'école empirique la philosophie spéculative presque tout entière. Il peut même être considéré, en un sens, comme le précurseur de Kant. Le problème qu'il s'est posé dans l'*Essai* est, à peu de chose près, celui qui fait aussi l'objet de la *Critique de la raison pure* : à savoir « étudier l'origine, la certitude et l'étendue de la connaissance humaine, montrer par quels moyens notre entendement vient à se former les idées qu'il a des choses, marquer les bornes de la certitude, définir les limites qui séparent l'opinion de la connaissance, examiner quelles règles il faut observer pour déterminer exactement les degrés de notre persuasion à l'égard des choses dont nous n'avons pas une connaissance certaine. » Kant lui-même l'a bien vu. « On a pu croire un instant, dit-il, que dans les temps modernes le célèbre Locke, par sa physiologie de l'esprit humain, avait dû mettre fin à toutes les querelles des dogmatiques et des sceptiques et faire à chaque prétention sa part. »

L'*Essai sur l'entendement humain* se compose de quatre livres. Dans le premier, qui fut certainement écrit après les trois autres, Locke fait la critique de la théorie cartésienne de l'innéité : il s'efforce de démontrer qu'il n'y a point d'idées innées. Dans le second, il montre que l'expérience est l'origine de toutes les idées. Le troisième traite des mots dans leurs rapports avec la pensée. Le quatrième a pour objet la connaissance.

« Il est remarquable, dit M. Marion, que Locke n'est pas parti d'une négation, comme l'ordre actuel de son livre le ferait croire. Il n'a pas commencé par nier à la légère les idées innées de Descartes, se condamnant ainsi à expliquer sans elles, bon gré mal gré, toute la connaissance. C'est la marche inverse qu'il a suivie. Esprit positif, au sens propre du mot, il a, de son point de vue exclusivement empirique, lentement analysé l'esprit humain et compté, pièce à pièce, les éléments de la connaissance ; après quoi, se croyant en mesure d'expliquer par l'expérience seule la formation de toutes nos pensées, il tint pour bonne son hypothèse (jusque-là provisoire) de la *table rase*. Il ne se mit en devoir de ruiner expressément le rationalisme cartésien qu'après avoir acquis la conviction qu'il était possible de s'en passer. »

Locke entend, d'ailleurs, la théorie cartésienne de l'innéité dans un sens tout à fait littéral, comme s'il s'agissait de notions et de vérités imprimées dans l'âme dès la naissance ; et il n'a pas de peine à démontrer qu'il n'en existe point de telles. S'il y avait des idées innées, l'âme en aurait toujours conscience ; elles seraient connues de tous les hommes ; on n'aurait pas besoin de les acquérir ou de les apprendre. Or toutes ces conséquences sont démenties par les faits. Les enfants, les idiots, les sauvages ignorent les prétendues vérités innées ; le consentement universel qu'on allègue en leur faveur n'existe point. Du reste, ce consentement, s'il existait, ne serait même pas une preuve ; car il s'expliquerait par une expérience commune à toute l'espèce humaine. L'hypothèse de l'innéité est une excuse à la paresse et un prétexte à l'arbitraire des philosophes, qui se dispensent ainsi de chercher ou de donner des explications.

D'où viennent donc toutes nos idées ? De l'expérience, qui est double : *sensation* et *réflexion*. Par la sensation, nous connaissons les objets extérieurs ; par la réflexion, les opérations intérieures de notre âme. Ces idées sont simples et complexes. Les idées simples sont celles que l'esprit reçoit

passivement ou de la sensation seule : idées des couleurs, sons, saveurs, etc. ; idées de l'espace, de la figure, du repos et du mouvement, qui sont communes à plusieurs sens ; ou de la réflexion seule : idées de la perception, de la volition, du plaisir ou de la peine ; enfin de la sensation et de la réflexion à la fois : idées de la puissance, de l'existence, de l'unité et de la succession. — Les idées complexes sont celles que l'esprit forme lui-même par la combinaison des idées simples, et elles sont de trois sortes : idées de modes, de substances et de relations.

Il s'ensuit que l'esprit ne connaît, à proprement parler, que des qualités ou phénomènes dont l'expérience seule lui montre la liaison. Ainsi, l'idée de la substance n'est que « l'idée de *je ne sais* quel sujet qu'on suppose être le soutien des qualités qui produisent dans notre âme des idées simples ». Tout ce qu'il y a de réel dans la substance, c'est donc la combinaison de qualités ou d'idées inséparablement unies que nous lui attribuons. — De même, l'idée de l'infini se forme en additionnant toujours une quantité finie à elle-même.

Telle étant l'origine de notre connaissance, elle a nécessairement pour bornes les bornes mêmes de notre expérience. Ainsi, nous ne pouvons rien savoir de la nature interne des choses, ni, par exemple, si la matière est capable de penser. — Locke professe donc une sorte de scepticisme à l'égard de la métaphysique, dont les problèmes lui semblent insolubles par cela même qu'ils dépassent la portée de notre expérience et, du même coup, celle de nos facultés intellectuelles ; mais ce scepticisme ne va pas jusqu'à mettre en doute l'existence de l'âme ou celle de Dieu. Tout au contraire, dit M. Marion, « l'existence de Dieu lui semble, à lui si franc dans la critique, si réservé dans l'affirmation, non un objet de foi, mais une vérité scientifiquement démontrée. Comme tous les grands penseurs de son siècle, il est théologien en même temps que philosophe. Comme Leibniz, il admet que certaines vérités peuvent passer notre raison ; mais non qu'il y ait des vérités contre la raison. La raison, selon lui, peut prouver que Dieu existe ; ce qui passe nos forces, c'est de le comprendre entièrement ; ce qui est insensé, c'est la prétention d'en prendre une connaissance adéquate, ou, inversement, de le nier parce que nous ne comprenons pas son mode d'action. »

En politique, Locke se sépare de Hobbes, qui avait fait la théorie du despotisme. Il défend, au contraire, la théorie du libéralisme moderne, qu'il a formulée le premier. L'état de nature n'est pas l'état de guerre. L'homme a des droits naturels, antérieurs à la société, que la société doit non seulement respecter, mais protéger : droit de liberté personnelle ; droit de propriété ; droit de légitime défense. En entrant dans la société, l'individu ne renonce à aucun de ses droits ; il remet seulement au pouvoir social l'exercice de son droit de légitime défense, qui se transforme ainsi en droit de punir.

Le souverain est le mandataire de la nation, qui peut toujours lui reprendre le pouvoir s'il en abuse. L'État doit la tolérance à toutes les croyances et à tous les cultes (sauf à l'athéisme, que Locke regarde comme une doctrine antisociale, et au « papisme » qu'il tient pour incompatible avec la liberté). Aux nuances près, on peut dire que toute la philosophie sociale et politique du xviii^e siècle s'inspire de ces principes. En particulier, J.-J. Rousseau empruntera à Locke ses deux théories de l'*État de nature* et du *Contrat social*, non sans en forcer et en fausser un peu le sens. De même, les *Pensées sur l'éducation* ont fourni à l'*Emile* de Rousseau ce qu'il contient de plus solide. Locke ne sépare pas plus l'instruction de l'éducation morale que celle-ci de l'éducation physique, et de même que toutes ses prescriptions touchant l'éducation physique n'ont pour objet que de faire du corps « un instrument docile, aussi apte que possible à exécuter les ordres de l'esprit », de même, tout ce qu'il écrit sur les moyens de façonner l'intelligence et le caractère n'a qu'un but : « former des esprits droits, disposés en toute

occasion à ne rien faire que de conforme à la dignité et à l'excellence d'une créature raisonnable ». Locke a exercé sur l'éducation anglaise une influence qu'il serait difficile d'exagérer.

C'est surtout Voltaire qui contribua à faire connaître Locke, « le sage Locke », sur le continent. « Descartes, dit-il, a écrit le roman de l'âme ; Locke en a écrit l'histoire. » On sait comment Condillac s'assimila en la simplifiant la doctrine de l'*Essai sur l'entendement humain*.

D'autre part, comme le fait remarquer M. Marion, Berkeley n'était pas possible avant Locke, ni Hume avant Locke et Berkeley ; et, comme il est notoire que Kant, à son tour, procède de Hume, il s'ensuit que cette humble philosophie de Locke a en, en métaphysique, infiniment plus d'importance qu'on ne lui en reconnaît communément. « C'est d'elle que part cette branche si forte et si vivace de la spéculation moderne qui, par l'idéalisme de Berkeley et le phénoménisme de Hume, aboutit à la *Critique de la raison pure* et au criticisme contemporain. »

Nous pouvons donc conclure, avec l'historien français de notre philosophie, que, « même dans l'ordre purement spéculatif où il a été si fort dépassé, Locke a joué, sciemment ou non, un rôle capital, nécessaire, historiquement immense ; tandis que, par sa philosophie pratique, la partie de son œuvre la plus vivante et la moins vieillie, il est tout à fait au premier rang parmi les penseurs modernes et les promoteurs de l'esprit nouveau. » E. BOIRAC.

BIBL. : Les œuvres de Locke ont été rassemblées pour la première fois à Londres en 1714, avec complément en 1720. Une édition complète en 9 vol. a paru à Londres en 1835, et une édition des œuvres philosophiques en 2 vol. par Saint-John, *id.*, 1854. On trouvera la bibliographie complète, pour l'Angleterre, dans FOX-BOURNE, *The Life of J. Locke* ; Londres, 1876, 2 vol., in-8, ouvrage qui donne plusieurs morceaux inédits. Il faut ajouter : THOMAS FOWLER, *Locke*, 1880.

J. LECLERC, *Eloge historique de feu M. Locke*, dans le t. I de ses *Œuvres diverses*. — LEIBNIZ, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. — TENNEMANN, *Dissertation sur l'empirisme en philosophie*, spécialement dans la doctrine de Locke, t. III de la trad. allem. de l'*Essai*. — SCHULZE, *Exposition et examen du système sensualiste de Locke*, dans la *Critique de la philosophie spéculative*, t. I, p. 11, t. II, p. 1. — LORD SHAFTESBURY, *Lettres écrites par un membre de la noblesse à un jeune homme de l'université* ; Londres, 1716. — HENRY LEE, *l'Antiscepticisme ou Remarques sur chaque chapitre de l'Essai de M. Locke* ; Londres, 1702, in-fol. — V. COUSIN, *Philosophie de Locke*, cours de 1830 ; 6^e éd., 1873. — DAMIRON, *Essai sur l'histoire de la philosophie au xviii^e siècle*, t. III, art. *Locke*. — II. MARION, *J. Locke, sa vie et son œuvre* ; Paris, 1878.

En Allemagne, outre les traductions et les études biographiques, il y a quantité de dissertations sur la philosophie de Locke, sa politique, sa pédagogie et principalement sur les rapports de sa doctrine avec celle de Descartes, de Leibniz, de Spinoza, de Hume, de Kant. On en trouvera la liste détaillée dans UEBERWEG, *Gesch. der Philos. der Neuzeit*, 7^e éd., pp. 115-116, ainsi que l'indication des principales études sur Locke publiées en Italie, en Hollande, etc.

LOCKE (Samuel), architecte et écrivain d'art allemand, né à Moritzburg en 1710, mort après 1788. Directeur des bâtiments en Saxe (1752), il construisit, entre autres édifices, l'hôtel de Pologne, l'église réformée, la maison du comte Walewizisch à Dresde, puis le château d'Hubertsbourg. Il est l'auteur d'un ouvrage en trois parties et orné de 60 gravures sur cuivre, *Die Verbindung und Ueber-einanderstellung der Säulen*, paru en 1783.

LOCKE (Joseph), ingénieur anglais, né à Attercliffe, près de Sheffield, le 9 août 1803, mort à Moffat, près de Dumfries, le 18 sept. 1860. Il entra en 1823 dans les ateliers de G. Stephenson, à Newcastle, l'aïda dans la construction du chemin de fer de Manchester à Liverpool (1830), puis s'établit à son propre compte et fut bientôt l'un des plus célèbres ingénieurs de la Grande-Bretagne. En 1838, il fut élu membre de la Société royale de Londres et à partir de 1847 il représenta la circonscription de Honiton à la Chambre des communes. Parmi les lignes de chemins de fer, en nombre considérable, qu'il a construites en Angleterre et à l'étranger, nous citerons seulement celles

de Londres à Southampton (1836-40), de Paris à Rouen et au Havre (1841-43), de Barcelone à Mattaro (1848), de Mantes à Caen et à Cherbourg (1852). Une statue lui a été élevée dans le *Locke Park*, à Barnsley. L. S.

BIBL. : *The Times*, 21 sept. 1860, p. 10. — E. FLACHAT, *Notice nécrologique sur Locke*; Paris, 1861, in-8. — DEVEX, *Life of J. Locke*; Londres, 1862.

LOCKER (Edward-Hawke), publiciste anglais, né le 9 oct. 1777, mort à Uxbridge le 16 oct. 1849. Il entra au ministère de la marine comme second secrétaire en 1793, puis, secrétaire civil de sir Edward Pellew, il le suivit aux Indes. Locker était l'ami de Walter Scott; grand amateur de peinture, et artiste lui-même, il contribua à l'établissement d'un musée de peinture navale à Greenwich. Il publia : *Popular Lectures on the Bible and Liturgy* (1821, in-8); *Views in Spain* (1824, in-4); *Memoirs of celebrated Naval commanders* (1832, in-8) et coopéra à la publication de la revue : *The Plain Englishman*.

LOCKER (Arthur), littérateur anglais, né à Greenwich le 2 juil. 1828, mort le 23 juin 1893. Employé de commerce, il voyagea en Australie et dans l'Inde, et, à son retour à Londres (1861), il se consacra entièrement à la littérature. Critique littéraire du *Times* (1856-70), il prit la direction du *Graphic* en 1870 et la garda jusqu'à sa mort. Outre un grand nombre d'articles donnés aux revues et aux journaux, il a laissé des romans intéressants, entre autres : *Sir Goodwin's Folly* (1864); *Sweet Seventeen* (1866); *Stephen Seadamore* (1868); *On a Coral Reef* (1869); *The Village Surgeon* (1874).

LOCKERBIE. Ville d'Écosse, comté de Dumfries, dans le val d'Annan; 2,000 hab. Célèbres foires de moutons, les plus fréquentées de l'Écosse.

LOCKHART (Sir William), diplomate anglais, né en 1621, mort le 20 mars 1676. D'abord volontaire dans l'armée française, il retourna en Écosse et devint lieutenant-colonel. A la bataille de Newmark (1646), il fut fait chevalier par Charles I^{er}; fait prisonnier après la bataille de Preston, il fut envoyé à Newcastle, mais se libéra par une rançon. En 1650, il était général de cavalerie. Le 18 mai 1652, Cromwell le nomma commissaire pour l'administration de la justice en Écosse, et membre du conseil privé écossais. Il devint membre du Parlement en 1653 et se maria avec une nièce de Cromwell. Nommé ambassadeur à Paris en déc. 1655, il négocia l'alliance de la France contre l'Espagne par un traité offensif et défensif le 23 mars 1657. Il prit part au siège de Dunkerque contre les Espagnols. Pendant la République anglaise, il resta ambassadeur, prit part aux négociations du traité des Pyrénées, et, sur l'avis de Monck, refusa l'entrée de Dunkerque à Charles II. Il se retira de la vie politique à la Restauration, et n'y reparut qu'en 1671, en qualité de négociateur près les États de Brandebourg et Lunbourg, afin de s'assurer de leur neutralité ou de leur coopération au moment de la guerre entre la France et la Hollande. Il mourut ambassadeur en France. R. S.

LOCKHART (George), homme politique et écrivain écossais, né en 1673, mort en 1731. De bonne heure en possession d'une grande fortune (1689), il embrassa avec ardeur la cause des Stuarts. Envoyé au Parlement, tantôt par Edimbourg, tantôt par Wigton, il fut un des commissaires chargés de préparer l'union de l'Écosse à l'Angleterre (1706) et travailla sous main à faire échouer le projet. Plus tard, il sembla se rapprocher du gouvernement de la reine Anne, mais il n'en fut pas moins compromis dans le mouvement de 1715 et deux fois arrêté. Agent confidentiel du chevalier, dernier représentant des Stuarts, il ne dut qu'au duc d'Argyll et à Duncan Forbes d'être laissé en liberté. A partir de 1728, il cessa de s'occuper de politique, mais il n'avait pas calmé l'ardeur de son tempérament, et, à la suite d'une querelle, il fut tué en duel. On a de lui quelques écrits politiques et historiques; les deux volumes intitulés *Lockhart's Papers on the Affairs of Scotland* (1817) sont très précieux pour l'histoire du temps. B.-H. G.

LOCKHART (John-Gibson), littérateur anglais, né en Écosse le 14 juil. 1794, mort à Abbotsford le 25 nov. 1854. Il fut l'ami de Hopes, d'Hamilton et surtout de Walter Scott, dont il devint le gendre; il traduisit les lectures de Schlegel sur l'histoire de la littérature, de concert avec Blackwood, écrivit de nombreux articles pour le *Blackwood's Magazine*, édita la *Quarterly Review*, et rédigea la partie historique de l'*Edinburgh Annual Register*. Citons parmi ses œuvres : *Peters Letters to his Kinsfolk*, publiées sous le pseudonyme de Peter Morris (1819); *Ancient Spanish Ballads, Historical and Romantic, translated with Notes* (1823); *Life of Robert Burns* (1828); *History of Napoleon Buonaparte* (1829); *History of the late War, with Sketches of Nelson, Wellington and Napoleon* (1832); *Memoirs of the Life of sir Walter Scott* (1836-38, 7 vol.), son chef-d'œuvre.

LOCKHART (Laurence-William-Maxwell), écrivain anglais, né en 1831, mort à Menton le 23 mars 1882. Enseigne d'un régiment écossais en 1855, il servit à Gibraltar, combattit à Balaklava, passa aux Indes en 1862 et reçut le grade de capitaine le 19 janv. 1864. Retiré de l'armée en 1865, il y reentra en 1870 et devint lieutenant-colonel le 8 avr. 1877. Il fut correspondant du *Times* pendant la guerre franco-allemande. Il collabora au *Blackwood's Magazine* où il donna une série de nouvelles fort goûtées.

LOCKHAVEN. Ville des États-Unis (Pennsylvanie), sur la Susquehanna occidentale; 6,000 hab. Scieries, exportation de bois.

LOCKMAN (V. LOKMAN).

LOCKMAN (John), écrivain anglais, né en 1698, mort le 2 févr. 1771. Il collabora au *General Dictionary*, traduisit plusieurs ouvrages français, entre autres : *le Siècle de Louis XIV*, de Voltaire; *Pharamond*, de Marivaux; *le Bachelier de Salamanque*, de Lesage. Ses principales œuvres sont : *The Charms of Dishabille* (1733); *David's Lamentation of Saul and Jonathan*, poème lyrique (Londres, 1736, in-4); *Rosalinda*, opéra (Londres, 1740, in-4); *The Shetland Herring and Peruvian Gold-mine*, conte (1751, in-4); *A History of the Cruel Sufferings of the Protestants and others by Papish Persecutions in Various Countries* (Londres, 1760, in-8); *A Faithful Narrative of the late pretended Gunpowder Plot* (1755, in-8). R. S.

LOCKPORT. Ville des États-Unis (New York), entre le lac Érié et la Tonawanda; 15,000 hab. Cinq écluses y font passer au canal de l'Hudson à l'Érié la ligne de faite; on utilise cette force motrice pour des minoteries, scieries, filatures de coton et de laine, etc. Célèbres carrières de pierre de taille.

LOCKROY (Joseph-Philippe SIMON, dit), auteur dramatique français, né à Turin le 17 févr. 1803, mort à Paris le 19 janv. 1891. Il reçut une éducation brillante et littéraire et fut de bonne heure attiré par le théâtre. Il commença par jouer la comédie et le drame pendant quelque temps; il débuta avec succès à l'Odéon en 1827 dans *les Vêpres siciliennes*, passa peu après à la Porte-Saint-Martin où il jouait les œuvres des jeunes littérateurs, et entra à la Comédie-Française dont il devint un des acteurs les plus en vue; en avr. 1840, il renonça à la scène et se consacra tout à fait à la littérature. Il écrivit un grand nombre de pièces diverses, drames, comédies, vaudevilles, opéras; son imagination très vive et son habileté scénique sont remarquables. Dès 1827, il avait collaboré avec Scribe à *la Marseillaise*; *Catherine II* (1831) se joua à l'Odéon avec succès. Le public accueillit avec une faveur marquée les drames qu'il composait en collaboration avec Anicet Bourgeois. Dans cet ordre, il a donné : *Perrinet Leclere* (1832); *les Jours gras sous Charles IX, l'Impératrice et la Juive* (1834); *Karl ou le Châtiment* (1835); *la Vieillesse d'un grand roi* (1837); *Marie Rémond* (1839); *la Jeunesse dorée* (1849). — Il a donné à l'Opéra-Comique un grand nombre de pièces, parmi lesquels nous citerons : *le Bon Garçon* (1837); *Bonsoir, Monsieur Pantalon*

(1834); *la Croix de Marie* (1832); *le Chien du jardinier* (1835); *les Dragons de Vitlars* (1836). — Il fit jouer sur les scènes de genre : *Pourquoi ?* (1833); *C'est encore du bonheur* (1834); *le Frère de Piron* (1836); *Passé minuit* (1839), un de ses meilleurs vaudevilles, où Arnal jouait avec éclat; *les Trois Epiciers* (1840); *le Chevalier du Guet* (1840); *Chartot et le Maître d'école* (1841), un des succès les plus brillants des Variétés; *l'Excuse* (1845); *Irène* (1847), etc. On attribue à Lockroy une part importante de collaboration à *Conscience*, drame d'A. Dumas (1855). Depuis cette époque, il a fait jouer, au Théâtre-Lyrique, *la Fée Carabosse* (1859) et *Ondine* (1863), et à l'Opéra-Comique, *Suzanne* (1879). Un grand nombre de ses pièces ont eu un vif succès : *Passé minuit*, *les Trois Epiciers* et *le Maître d'école*, dans le genre comique, sont peut-être les plus achevés.

LOCKROY (Edouard-Etienne-Antoine SIMON, dit), littérateur et homme politique français, né à Paris le 18 juil. 1840, fils du précédent. Il fit ses études à Paris et, se sentant du goût pour la peinture, suivit les cours de l'École des beaux-arts et fut élève de Eug. Guiraud. En 1860, il manifesta ses sentiments démocratiques en allant rejoindre Garibaldi et servir sous ses ordres dans la célèbre expédition de Sicile. De retour en France à la fin de la même année, il accompagna, à titre de secrétaire, Ernest Renan dans son voyage archéologique en Judée et en Phénicie (1860-64), voyage dont sa santé eut à souffrir. Revenu à Paris, il entra dans le journalisme où son esprit prime-sautier et mordant le fit de suite remarquer; il devint un des plus brillants collaborateurs du *Figaro* à côté de Rochefort; tous deux attachés aux idées républicaines, ils faisaient une guerre d'esprit à l'empire. M. Lockroy collabora vers le même temps au pamphlet hebdomadaire *le Diable à quatre*. En 1869, il entra au *Rappel*, où il mena une polémique très ardente : un de ses articles le fit même condamner à quatre mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

Après la révolution du 4 sept. 1870, il fut nommé chef du bataillon de l'octroi, bataillon de la garde nationale de Paris que l'on licencia après l'armistice. Le 8 févr. 1871, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le quinzième sur quarante-trois, par 434,583 voix sur 328,970 votants; il vota contre les préliminaires de paix, et, le 1^{er} mars, pour la déchéance de l'empire. Lors du 18 mars, M. Lockroy tenta d'empêcher la guerre civile; il signa la proclamation des députés de la Seine et des maires de Paris (demandant le maintien de l'ordre et consentant aux élections municipales fixées au 26 mars par le comité central). Quand, le 2 avr., la guerre civile commença, il donna sa démission de député et devint un des organisateurs de la Ligue républicaine des droits de Paris; mais tous ses efforts se trouvant inutiles, il sortit de Paris le 15 avr.; arrêté sur la route de Vanves par un peloton de cavalerie, il fut mené à Versailles, puis emprisonné à Chartres jusqu'au mois de juin. Remis en liberté sans jugement à cette époque, il fut nommé le 23 juil. conseiller municipal du XI^e arrondissement de Paris (quartier de la Roquette). Il fut un des fondateurs de la *Municipalité*, journal hebdomadaire destiné à relier entre eux les conseils municipaux de France, et signa le projet demandant la levée de l'état de siège et l'armistie. En mai 1872, il prit la direction du *Peuple souverain*, journal politique populaire; poursuivi et acquitté en juin pour un article intitulé *Mort aux traîtres*, il fut condamné ainsi que Paul de Cassagnac à huit jours de prison (juil. 1872) pour un duel retentissant où ils s'étaient rencontrés le 4^{er} juin. Peu de temps après, un nouvel article, *la Libération du territoire*, le fit condamner à un mois de prison et 500 fr. d'amende (27 mars 1873); il proposa le 29 mars au Conseil municipal de voter un crédit de 50,000 fr. destiné à envoyer des ouvriers à l'Exposition universelle de Vienne. Le 27 avr., il se présenta comme démocrate radical dans les Bouches-du-Rhône à une élection partielle et fut élu représentant à l'Assemblée nationale par 55,830 voix. A

la même époque, il fonda avec M. d'Alton-Shée un journal républicain, *le Suffrage universel*, qui dura peu; il reprit alors sa collaboration au *Rappel*. Par la mort de son oncle, l'ingénieur Jullien, il était entré en possession d'une fortune relativement considérable.

Il siégea à l'extrême gauche dans l'Assemblée nationale; lors de la discussion du budget de 1874, il prononça un discours qui fut violemment interrompu; il vota l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles; en oct. 1875, il prononça à Aix un discours politique qui eut un retentissement considérable. Après la dissolution de l'Assemblée, il se présenta dans le XVII^e arrondissement de Paris et dans la première circonscription d'Aix aux élections générales du 20 févr. 1876. Élu à Paris au premier tour par 40,171 voix, à une énorme majorité, et le 5 mars au scrutin de ballottage à Aix par 5,396 voix, il opta pour Aix. Le 3 avr. suivant, il épousa la veuve de Charles Hugo. A la Chambre, il reprit sa place à l'extrême gauche, vota pour l'amnistie pleine et entière, la suppression du traitement des aumôniers militaires, contre les menées cléricales, enfin toutes les mesures radicales. Le 18 mai 1877, il fut un des protestataires contre le message du président de la République; le 19 juin, il vota l'ordre du jour des 363 contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu à Aix le 14 oct. 1877 par 7,544 voix contre 4,921 obtenues par M. Rigaud, candidat officiel et bonapartiste. Dans une réunion générale des gauches, il fut désigné comme membre du comité des Dix-huit, qui devait diriger la résistance des républicains contre le cabinet Rochebouët. Il réclama de nouveau l'amnistie entière, et après le vote sur l'amnistie partielle en réclama la plus large application (mai 1879); il vota la mise en accusation des ministres du Seize-Mai et interpella le ministère sur les agissements du clergé en présence du projet de loi Ferry sur l'enseignement.

Aux élections du 21 août 1881, M. Lockroy se présenta dans la nouvelle 2^e circonscription du XI^e arr. de Paris et dans la 1^{re} circonscription d'Aix. Il fut élu à Paris par 8,501 voix contre 5,975 que se partageaient les deux candidats socialistes et à Aix par 5,285 voix contre 2,614 obtenues par le candidat de l'union républicaine. Il opta pour Paris. Toujours à l'extrême gauche, il demanda la révision illimitée, intervint dans la délibération de loi sur les syndicats professionnels et combattit la politique coloniale de Jules Ferry; en même temps, il s'occupa beaucoup de toutes les questions relatives aux beaux-arts et aux lettres. Aux élections générales du 4 oct. 1885 qui se firent au scrutin de liste, M. Edouard Lockroy fut le seul des candidats de la Seine accepté par tous les comités et porté sur toutes les listes républicaines : il fut élu au premier tour le premier sur la liste par 272,680 voix sur 433,990 votants.

Dans les débats passionnés du début de la session sur la politique coloniale, il fut presque le seul député de la Seine à voter les crédits demandés par le cabinet Brisson pour le Tonkin et Madagascar, ne voulant pas après la conquête demander l'évacuation. Le 7 janv. 1886, M. de Freycinet lui confia le portefeuille du commerce et de l'industrie dans son cabinet de concentration républicaine : sur sa demande, on avait transféré à son ministère les syndicats ouvriers. Il conserva le même ministère dans le cabinet Goblet (11 déc. 1886), jusqu'à la chute du cabinet (30 mai 1887). Il déposa un projet d'arbitrage entre patrons et ouvriers et un projet sur les accidents du travail; il dirigea la première organisation de l'exposition universelle de 1889 et décida de la construction du Palais des machines, de celui des arts libéraux et de l'érection de la tour Eiffel : il répondit le 14 févr. par une lettre très spirituelle aux protestations des artistes contre la tour. L'année suivante, il devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet Floquet (3 avr. 1888). Dans son passage aux affaires, il prononça au concours général (30 juil.) un discours très remarqué sur la réforme de l'enseignement se-

condaire ; il préparait une réforme du programme des écoles de droit quand le ministère Floquet fut renversé (22 févr. 1889). Aux élections du 22 sept. 1889, faites au scrutin uninominal, M. Lockroy se porta dans la 2^e circonscription du XI^e arr. de Paris et fut nommé au ballottage par 7,911 voix contre 5,320 obtenues par M. Massard, candidat boulangiste. Enfin aux élections générales du 20 avr. 1893, il a été réélu au premier tour de scrutin par 6,688 voix contre 3,431 obtenues par M. Ravvier, socialiste allemand, 2,852 par M. Raymond, socialiste révolutionnaire ; pendant la période électorale, il a été l'objet d'une tentative d'assassinat ; le cocher-poète Moore, que Victor Hugo avait honoré de quelques attentions bienveillantes, crut avoir à se plaindre de M. Lockroy et lui tira un coup de revolver dans la poitrine : la balle fut heureusement amortie et M. Lockroy ne fut blessé que légèrement. En 1894, il a été élu vice-président de la Chambre et réélu en 1895. Pendant les dernières législatures, il s'est particulièrement attaché à l'administration de la marine dont il a signalé avec une extrême énergie les faiblesses et les abus ; il a prononcé à diverses reprises lors de la discussion du budget de cette administration, en dernier lieu en mars 1895, des discours très étudiés dont l'éloquence émue et pénétrante a fait une profonde impression. Par suite de la disparition des principaux chefs de partis, écartés du pouvoir après le boulangisme et le Panama, ou battus aux élections générales, M. Lockroy se trouve aujourd'hui (1895) avec M. Brisson à la tête du parti radical.

M. Edouard Lockroy a publié plusieurs ouvrages littéraires intéressants. Nous citerons : *la Petite Guerre, le Sénatus-consulte* (1869) ; *les Aigles du Capitole* (1869) ; *A bas le progrès* (1870) ; *la Commune et l'Assemblée* (1871) ; ces livres se composent en grande partie de ses articles de journaux, et l'on y retrouve cet esprit vif et charmant qu'il a conservé depuis ses débuts dans les lettres. Dans un autre ordre, il a publié les souvenirs de l'expédition de Sicile : *l'Île révoltée* (1877), puis une étude très vivante et curieuse sur la Syrie et l'Égypte au xviii^e siècle, *Ahmed le Boucher* (1888) ; enfin un commentaire des mémoires de M. de Moltke (campagne de France) : *M. de Moltke, les Mémoires de la guerre future*. Quelques années auparavant, en 1881, il avait édité une série de lettres intimes de sa grand'mère maternelle, M^{me} Jullien, femme du conventionnel, sous le titre de *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution 1794-1793* ; il a publié encore en 1892 *Une Mission en Vendée*, journal de son grand-père, Jullien, pendant la guerre civile de l'Ouest. Ph. B.

LOCKYER (Joseph-Norman), astronome anglais, né à Rugby (Warwick) le 17 mai 1836. Il est entré comme employé en 1857 dans les bureaux du ministère de la guerre. Il s'est ensuite occupé d'astronomie et a publié sur la constitution physique des planètes et sur la nature des protubérances solaires une série de remarquables travaux qui l'ont fait élire membre de la *Royal Astronomical Society* en 1866 et membre de la Société royale de Londres en 1869. Il est en outre depuis 1875 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a été chargé de nombreuses missions à l'étranger ; il a dirigé notamment les *Eclipse Expeditions* envoyées par le gouvernement anglais en Sicile, en 1870, et aux Indes, en 1874. Il a consigné les résultats de ses importantes recherches dans de nombreux mémoires communiqués à la Société royale et à la Société astronomique et insérés dans leurs recueils. Il a en outre donné à part : *Lessons in Astronomy* (Londres, 1868, in-18 ; nouv. éd., 1878) ; *The Spectroscope and its applications* (Londres, 1873, in-8) ; *Contributions to Solar physics* (Londres, 1874, in-8) ; *Primer of Astronomy* (Londres, 1875, in-18) ; *Researches in Spectrum analysis* (Londres, 1882, in-4) ; *The Chemistry of the Sun* (Londres, 1887, in-8) ; *The Movements of the Earth* (Londres, 1887, in-8) ; *Recherches sur les spectres des météorites*, trad. par M^{lle} D. Klumpke (Paris, 1889, in-8) ; *The Meteoritic Hypothesis* (Londres, 1890, in-8), etc. L. S.

LOCLE (Le). Ville de Suisse, cant. de Neuchâtel ; 11,226 hab. Elle est située dans la région que l'on appelle les montagnes neuchâteloises et fait suite au plateau sur lequel se trouve la *Chaux-de-Fonds* (V. ce mot), quoique à une altitude moindre ; aussi son climat est-il moins rude. Le Locle est un des centres les plus importants de la fabrication horlogère ; on y établit essentiellement l'horlogerie fine et de précision. La ville, qui a été incendiée en grande partie en 1833, a été bien reconstruite et renferme de beaux bâtiments. On y remarque une statue en bronze de Daniel Jeanrichard, modeste forgeron qui introduisit l'industrie de la montre dans le pays ; ce monument est dû au ciseau du sculpteur suisse Iguel.

LOCLE (Du) (V. Du COMMUN).

LOCMALO. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Guémené-sur-Scorff ; 1,360 hab.

LOCMAN (V. LANANAGE).

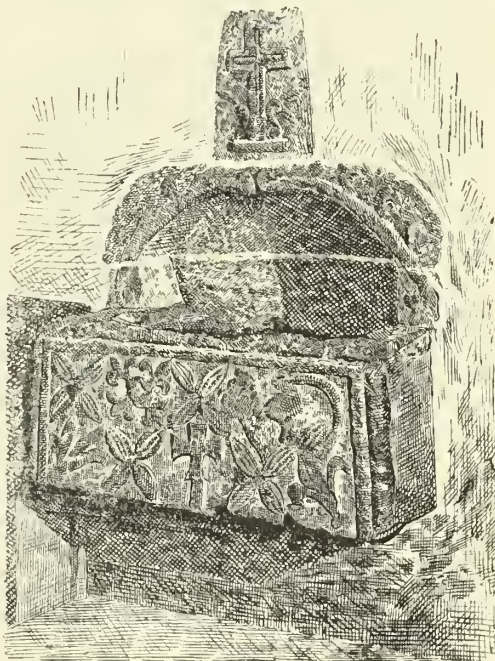
LOCMARIA. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Belle-Isle-en-Mer ; 1,810 hab. Minoteries.

LOCMARIA-BERRIEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. d'Huelgoat ; 842 hab.

LOCMARIA-PLOUZANÉ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Saint-Renan ; 1,294 hab.

LOCMARIA (Noël-Marie-Victor du PARC, comte de), littérateur français, né à Lorient en 1791, mort à Tours le 23 déc. 1881. Ancien officier de la garde royale et chevalier de Saint-Louis, il a laissé un certain nombre d'ouvrages militaires et historiques parmi lesquels nous citerons : *De l'Etat militaire en France, avant et après la révolution de 1830* (Paris, 1831, in-8) ; *Henri IV à Amiens* (1818, in-8) ; *Des Devoirs et des intérêts des légitimistes* (1834, in-8) ; *les Guérillas* (1834, 2 vol. in-8) ; *Souvenirs des voyages du duc de Bordeaux en Italie, Allemagne, Autriche* (1846, 2 vol. in-8) ; *Histoire du règne de Louis XIV* (1853, 2 vol. in-8) ; *Marie-Thérèse en Hongrie* (1861, in-8) ; *la Chapelle Bertrand* (1863, in-12) ; *la Raison des faits* (1873, in-12).

LOCMARIAQUER. Com. du dép. du Morbihan, arr. de



Bénitier dans l'église paroissiale de Locmariaquer (d'après une photographie).

Lorient, cant. d'Auray, sur le littoral O. du golfe du Morbihan ; 2,008 hab. Petit port protégé par une jetée. Os-

tréculture. Plusieurs archéologues placent à Locmariaquer la capitale des Vénètes, *Dariorigum* ou *Darioritum*, et on y a, en effet, trouvé d'assez nombreux vestiges de constructions romaines. La chapelle Saint-Michel qui domine le village est construite sur des débris romains nommés par les habitants Er Chastel. L'église paroissiale est en grande partie romane. Mais la célébrité de Locmariaquer est due aux monuments mégalithiques, presque tous classés aujourd'hui parmi les monuments historiques, épars sur son territoire. Il s'y trouve notamment cinq dolmens dont trois de dimensions colossales : le *Mané-Lud* (montagne de la Cendre), en partie souterrain, dont les pierres sont revêtues de signes analogues à ceux de Gavrinis ; le *Dol-er-Groh*, dans un long tumulus, et dont la table est brisée ; le *Dol-ar-Merch'ant* (table des Marchands), dont le support principal porte également des sculptures ; le *Mané-Ruthual*, immense dolmen récemment restauré ; le *Mané-H'roek* (montagne de la Fée), haut tumulus recouvrant un dolmen dont les pierres portent également des lignes sinuées de dessins variés. Parmi les nombreux menhirs, il faut signaler le *Men-er-H'roek* (Pierre de la Fée), brisé en quatre morceaux par la foudre au XVIII^e siècle, qui n'avait pas moins de 23 m. de haut et dont l'un des débris atteint encore 12 m.

LOCMÉLAR. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Sizun ; 1,054 hab.

LOCMINE. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy ; 2,051 hab. Minerai de fer. Cuirs. Fabrique de paillons. Commerce de bestiaux. Eglise du XVI^e siècle, flanquée d'une chapelle de même époque dédiée à saint Colomban qui aurait fondé en ce lieu un monastère au VI^e siècle. Belles verrières de la Renaissance dont l'une représente l'histoire de saint Colomban. Chapelle Notre-Dame de style gothique flamboyant. Maisons des XVI^e et XVII^e siècles.

LOC-NANH. Rivière du Tonkin, affl. g. du Song-kao qu'elle rejoint au lieu dit les Sept-Pagodes. Sa vallée fut remontée en févr. 1885 par la colonne française qui marcha sur Lang-son.

LOCOAL-MENDON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Belz ; 2,211 hab.

LOCOMOBILE (Méc.). Moteur monté sur roues, qui peut être déplacé facilement sous un effort extérieur, mais qui travaille à demeure comme une machine fixe. Les locomobiles sont particulièrement appropriées aux travaux temporaires qui doivent être exécutés en des points différents, comme ceux des exploitations agricoles, par exemple ; aussi les rencontre-t-on fréquemment dans les grandes fermes, où elles servent aux travaux les plus divers et permettent ainsi de remplacer, avec avantage, la main-d'œuvre devenue si rare aujourd'hui dans nos campagnes. En été, elles actionnent les machines à battre le blé et aussi les faucheuses et les moissonneuses ; plus tard elles effectuent les labourages à vapeur, commandant les différentes machines intérieures, hache-paille, coupe-racines, barates, etc., et servent même, au besoin, pour arroser les prairies, en actionnant les pompes aspirant les eaux d'irrigation. Les locomobiles à vapeur sont construites, en général, avec des chaudières horizontales tubulaires, sur un type analogue à celui des locomotives, ou quelquefois sur le type Field ; elles ne présentent pas de particularité intéressante au point de vue mécanique. Il importe, avant tout, de les munir d'organes simples et robustes, capables de supporter sans rupture des chocs et des résistances exceptionnelles, d'un entretien et d'une réparation faciles ; ces machines doivent être confiées, en effet, à des ouvriers de ferme, souvent peu expérimentés, et la manœuvre doit en être tout à fait simple et facile à saisir. Généralement le mécanisme est installé sur la chaudière et forme un tout qui peut s'en séparer pour faciliter les réparations. Les foyers sont appropriés habituellement à la combustion du charbon ; on a construit également des foyers disposés pour la combustion de matières autres, telles que le bois, la paille, etc. Il

est essentiel, avec ces derniers foyers, d'éviter l'entraînement des flammèches légères qui pourraient provoquer des incendies, et les cheminées doivent toujours être munies de grillages spéciaux pour les arrêter. La paille est entraînée par un mécanisme spécial commandé par une courroie. Quelques types de locomobiles possèdent une distribution compound qui a l'inconvénient d'exiger des organes un peu délicats. Les locomobiles sont souvent munies d'un mécanisme commandant un essieu moteur qui leur permet de se remorquer elles-mêmes ; elles constituent, dans ce cas, de véritables locomotives routières ; seulement une disposition spéciale du débrayage convenable permet d'isoler l'essieu et d'actionner une poulie de transmission quand on veut travailler sur place. Outre les locomobiles fondées sur l'emploi de la vapeur, on construit également des types différents, utilisant d'autres forces motrices comme ceux des machines fixes. Citons, par exemple, les locomobiles électriques recueillant le courant fourni par des machines fixes ou plutôt par des accumulateurs ; ces machines paraissent particulièrement indiquées pour les applications des locomobiles et elles recevront un grand développement quand on disposera de petits moteurs électriques préparés à ce point de vue. La construction des petits moteurs a fait d'ailleurs de grands progrès en ces dernières années et elle a entraîné, par suite, des perfectionnements analogues pour les locomobiles qui ne sont en définitive que des moteurs montés sur roues. L. KNAB.

LOCOMOTION. I. Physiologie. — La plupart des animaux sont organisés pour exécuter des mouvements de translation d'un point à un autre. Ces mouvements de translation constituent la locomotion ; on conçoit quelles diversités profondes on rencontre dans le règne animal quand on étudie les différents modes de locomotion. Chez les êtres les plus simples, le mouvement du corps ne se manifeste que par des changements graduels de forme, déterminés par le protoplasma contractile. L'amibe émet un prolongement qui, se fixant par son extrémité, attire graduellement le corps vers le point où il est attaché. Puis les cellules se différencient et des organes destinés spécialement aux mouvements apparaissent. Les plus simples sont les cils vibratiles, quelquefois recouvrant toute la surface du corps comme chez les Turbellariées, d'autres fois groupés systématiquement comme chez les Rotifères. Puis enfin apparaît le tissu musculaire, agent principal désormais des mouvements et qui cherche des points d'appui sur des pièces plus ou moins fixes ou tout au moins plus ou moins véritables : couche tégumentaire ; anneaux chitineux ; squelette cartilagineux ou osseux externe ou interne. Nous ne pouvons évidemment suivre ici les progrès successifs de l'appareil locomoteur.

La complication du système musculaire est en connexion étroite avec le développement des organes de soutien, tous deux constituant un appareil unique de mouvement dans lequel le squelette ne joue qu'un rôle passif (Gegenbaur).

L'étude exacte des mouvements du corps est de date toute récente. Ce sont les travaux de Marey surtout, grâce aux perfectionnements apportés par ce savant aux méthodes graphiques et photographiques, qui ont permis d'avoir des données précises sur toute la locomotion.

Les appareils enregistreurs de Marey consistent en une *chaussure exploratrice* qui sert à enregistrer la pression du talon et de la pointe du pied sur le sol, au moyen de deux chambres à air qu'on fait communiquer avec un tambour inscripteur ; un *explorateur des excursions verticales*, un tambour à levier, horizontal, dont le levier porte une petite masse de plomb : quand le corps s'élève, la masse tend, par son inertie, à résister, et à peser plus sur le tambour, et le contraire a lieu quand le corps s'abaisse brusquement : un tambour enregistreur communique avec cet explorateur ; et enfin les indications de ces deux instruments s'inscrivent sur un cylindre enregistreur portatif, que le coureur ou marcheur porte à la main ou sur un *odographe*, autre appareil enregistreur. Enfin, pour photographier l'homme dans les différentes attitudes de la

course ou de la marche, etc., M. Marey a eu recours d'abord à un fusil photographique pouvant prendre douze images par seconde, puis il s'est servi d'un procédé différent consistant à prendre, sur une même plaque, la photographie d'un marcheur ou d'un coureur, à intervalles connus (50, 70 ou plus par seconde), en simplifiant la photographie pour que celle-ci ne soit point confuse, par exemple en habillant le coureur de blanc du côté opposé à l'objectif et de noir de l'autre côté, ou, mieux encore, en l'habillant tout en noir et ne photographiant que des raies blanches tracées sur le bras et la jambe.

En perfectionnant toujours la méthode chromophotographique, Marey a pu étendre cette étude à tous les mouvements des êtres animés, prendre ainsi les transformations successives par lesquelles passent : un corpuscule blanc du sang quand il traverse la paroi d'un vaisseau dans le phénomène de la diapédèse, une étoile de mer se retournant quand on l'a mise sur la face dorsale, un oiseau au vol, ou un cheval au galop. Au nom de Marey, il est juste d'ajouter celui de Muybridge qui a tant fait pour la chromophotographie. Nous résumerons simplement les données acquises sur la marche de l'homme.

Le pied pose sur le sol d'abord par le talon, et c'est par la pointe qu'il le quitte : le temps qui s'écoule entre le moment où le talon pose sur le sol et celui où la pointe le quitte (après le talon) s'appelle une *foulée* ou un temps d'appui, et Carlet a bien montré que la pression du pied qui se pose sur le sol est plus forte (de 20 kilogr. au plus) que celle du pied durant la station. Marey a constaté que le pas est plus long quand le tronc s'abaisse plus et pour les jambes longues : pour faire un grand pas, il faut en effet abaisser le tronc ; en même temps l'appui de la pointe augmente d'intensité ; elle presse plus fort sur le sol. Comme l'avait dit Weber, le pas est d'autant plus long que la vitesse est plus grande : tous deux croissent et diminuent en même temps. Par contre, la *durée* est en raison inverse de la longueur et de la vitesse : aussi la durée des pas diminue à mesure que s'accroît la vitesse ; mais en aucun cas un pied ne se détache du sol avant que l'autre s'y soit posé. En examinant ce qui se passe du côté des jambes, on constate que la jambe active (celle qui est en avant) se redresse peu à peu de façon à devenir droite, tandis que l'autre, étendue en arrière, allongée, touche le sol par la pointe étendue et pousse le corps en avant, se détache, oscille en avant en se fléchissant, puis s'allonge de nouveau et aborde le sol par le talon sur lequel elle tombe. Mais ce mouvement est uniforme pendant sa durée : il n'a pas le caractère d'une oscillation de pendule, comme le croyait Weber ; ce n'est pas un acte purement passif ; il est d'autant plus actif que la marche est plus rapide, et chacun peut s'en assurer en se livrant au pas accéléré : s'il n'y est point accoutumé, il ressentira une fatigue spéciale de la cuisse due au travail plus considérable des muscles qui fléchissent celle-ci sur le bassin. Pendant la course, les phénomènes sont similaires, avec cette différence qu'il y a un temps durant lequel le corps ne touche plus le sol, grâce au saut exécuté sous l'influence d'une poussée plus forte de la jambe d'arrière qui est aussitôt après tirée avec force en avant pour recevoir le poids du corps au pas suivant.

L'étude de la locomotion n'est pas simplement spéculative ; elle peut conduire à des déductions pratiques importantes. C'est ainsi qu'en étudiant la locomotion aquatique, Marey montre que tous les genres de propulseurs que l'homme eût pu imaginer pour naviguer : voiles, rames, godilles, se trouvent à un haut degré de perfectionnement dans les organes locomoteurs des animaux aquatiques, et si l'hélice en tant que mouvement rotatif ne s'observe pas dans la nature organisée, du moins y trouve-t-on certains mouvements ondulatoires du corps et de la queue des poissons qui, au point de vue de leur fonction, ont certaines analogies avec l'action de l'hélice. En outre, chez ces animaux, on découvre de nombreux moyens de propulsion que

l'homme n'a jamais employés et dont l'imitation pourra être tentée avec avantage (Marey). C'est par l'étude méthodique de l'aviation, e.-à-d. du mouvement de propulsion des oiseaux dans l'air, qu'on élucidera un jour le problème de la navigation aérienne.

D^r P. LANGLOIS.

II. AÉROSTATIQUE. — LOCOMOTION AÉRIENNE (V. NAVIGATION AÉRIENNE).

BIBL. : PHYSIOLOGIE. — MAREY, *la Machine animale*. — *Le Vol des oiseaux*, 1889. — *La Méthode graphique*, 1884. — *La Chromophotographie*, 1891. — DEMENY, *Mécanisme du saut*.

LOCOMOTIVE. Machine destinée à se transporter elle-même, soit seule, soit en remorquant un train de véhicules. Il existe des locomotives à vapeur, à air comprimé, électriques : une locomotive peut être disposée pour circuler sur des rails, sur un chemin à crémaillère, sur une route ordinaire. Le terme de locomotive, employé seul, s'entend toujours de la locomotive à vapeur, telle qu'elle est appliquée au service des chemins de fer.

HISTORIQUE. — La locomotive, qui était appelée à devenir l'instrument le plus puissant des relations économiques et sociales dans le monde entier, est la dernière en date des grandes applications de la vapeur. Déjà, avant le commencement de ce siècle, la machine fixe, créée de toutes pièces par le génie de Watt, et amenée par lui presque à sa perfection, distribuait la force motrice à de nombreuses usines en Angleterre et sur le continent. Dès 1807, les grands et beaux bateaux à vapeur, construits par Fulton, battaient de leurs roues les fleuves d'Amérique. A cette même époque les essais de locomotion terrestre étaient à peine à leurs débuts, et un quart de siècle devait encore s'écouler avant que la locomotive, sortant des mains de George Stephenson, fit, dans une expérience mémorable, éblouir aux yeux du monde entier ses qualités merveilleuses de puissance et de vitesse.

C'est à Trewitick qu'appartient l'honneur d'avoir, en 1804, agencé la première machine qui, sous l'impulsion de la vapeur, parvint à remorquer, sur les chemins de fer miniers, quelques tonnes de chargement. Cette machine, lourde et compliquée, prenait son point d'appui sur le sol au moyen d'engrenages et d'une crémaillère. L'imagination des inventeurs, mise en éveil, produisit bientôt des modèles nouveaux : parmi eux-ci fut la machine à jambes, dont l'appareil de propulsion consistait en leviers actionnant des patins articulés. Mieux inspiré par une intuition profonde des conditions vraies du problème, George Stephenson, alors simple ouvrier aux mines de Killingworth, s'attacha à perfectionner la machine de Trewitick en la simplifiant. La grande difficulté était d'activer la production de la chaudière qui, de dimensions nécessairement restreintes et de forme encore grossière, ne pouvait qu'à grand-peine, malgré le secours d'une forte soufflerie, fournir la quantité de vapeur nécessaire pour la marche. Stephenson résolut le problème en lançant à l'intérieur de la cheminée la vapeur d'échappement des cylindres : solution merveilleusement simple et efficace, qui devait, on peut le dire, donner la vie à la locomotive. Renonçant en même temps à l'emploi compliqué de la crémaillère, Stephenson demanda à la simple adhérence du rail le point d'appui nécessaire à la propulsion de sa machine. Le mécanisme est ramené à une grande simplicité : deux cylindres, placés latéralement, actionnent directement l'essieu moteur au moyen de bielles. Un dernier perfectionnement restait à introduire pour amener la locomotive à sa forme définitive et la mettre en pleine possession de son énergie motrice : l'emploi de la chaudière tubulaire. La description du système tubulaire avait été donnée par Séguin, ingénieur français, en 1828. Presque à la même date, Stephenson, soit qu'il ait pressenti lui-même la solution du problème, soit qu'il ait simplement suivi les idées de Séguin, en faisait l'application la plus heureuse dans la construction de sa locomotive *la Fusée* (the Rocket), dont le nom glorieux ne devait pas tarder à remplir le monde.

En 1829 se place un des plus grands événements de

l'histoire de la civilisation. Une société venait de se former pour relier les deux grands centres de l'industrie et du commerce de l'Angleterre, Manchester et Liverpool, au moyen d'un chemin de fer. La concession en avait été obtenue, après de solennels débats, au Parlement britannique. Mais les promoteurs mêmes de l'entreprise étaient encore hésitants sur le mode de traction à adopter. L'emploi de la locomotive à vapeur, malgré le succès partiel de quelques essais antérieurs, semblait encore à la plupart des hommes spéciaux une témérité, presque une folie. Pourtant, l'esprit d'initiative l'emportant, un concours fut ouvert par la compagnie (avr. 1829). Le programme comportait une machine d'un poids de 4 à 6 tonnes, portée sur deux ou trois essieux, avec suspension à ressorts, et capable de trainer, sur une voie de niveau, un poids de 20 tonnes à la vitesse de 40 milles (environ 18 kil.) à l'heure.

Cinq machines furent présentées au concours : l'une d'elles était la *Fusée* de Stephenson. L'épreuve eut lieu le 9 oct. 1829, dans la plaine de Rainhill. Tous les concurrents de Stephenson furent obligés, pour des motifs divers, d'abandonner la lutte. La *Fusée* remplit aisément les conditions imposées : elle traîna une charge de 12 tonnes à la vitesse de 14 milles ; ensuite, s'élançant en liberté, elle atteignit la vitesse, inouïe pour cette époque, de 35 milles (plus de 60 kil.) à l'heure.

Le succès magnifique de la *Fusée* décida de l'avenir des chemins de fer d'abord en Angleterre, et bientôt après dans le monde entier. Dès l'année 1830, la ligne de Manchester à Liverpool était ouverte au service des voyageurs, avec

huit locomotives sortant de l'usine que Stephenson avait fondée à Newcastle. L'accroissement du trafic ne tarda pas

Chaudière de la *Fusée*

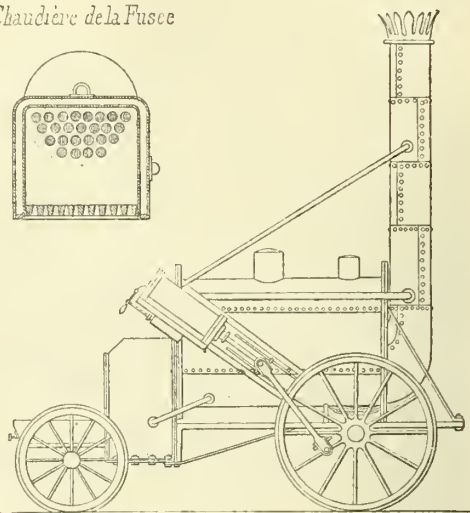


Fig. 1.

à exiger des machines plus puissantes. Les grands constructeurs anglais Sharp et Roberts, Stephenson lui-même

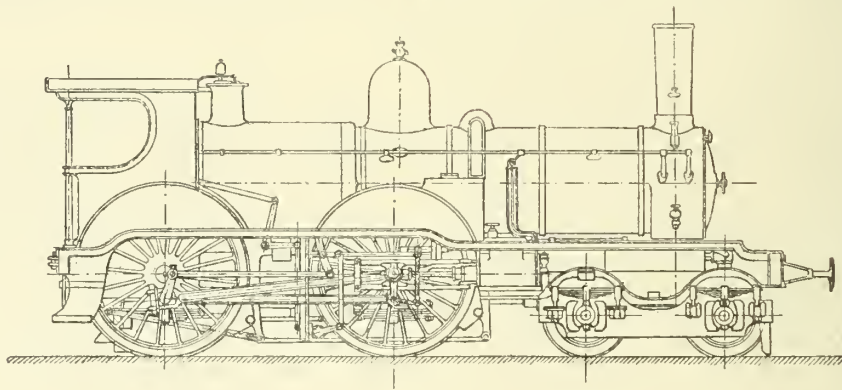


Fig. 2.

et son fils Robert initié par lui à ses travaux, créent des machines appropriées aux besoins nouveaux, mais sans avoir à s'écarter de la conception primitive de la *Fusée*, qui restera, on peut le dire, jusqu'à nos jours, le type et le modèle de la machine locomotive (fig. 1). Le nombre des essieux est porté à trois, l'essieu moteur placé au milieu. Les dimensions de la chaudière et celles de la machine s'accroissent en proportion. Le poids, qui était de 4 tonnes pour la *Fusée*, s'élève à 14 tonnes pour la machine de Sharp et Roberts en 1840, à 20 tonnes pour celles que Stephenson construisit en 1845.

La France, après avoir témoigné d'une certaine réserve pendant les premiers essais des chemins de fer en Angleterre, entre résolument dans le mouvement vers 1840 : ses ingénieurs déploient alors autant d'activité créatrice qu'ils ont apporté dans l'étude du problème de prudence et de réflexion. Au début, l'insuffisance de l'outillage national nous rend tributaires de l'Angleterre pour la construction des locomotives. Mais les grandes usines françaises ne tardent pas à se mettre à la hauteur de l'industrie d'outre-Manche. Les machines construites par Cail, par Buddicom, par Polonceau, font preuve de qualités si solides

en service que, parvenues aujourd'hui à l'extrême limite de leur existence, elles pourraient encore, à bien des titres, servir de modèles. Il faut citer encore la machine Crampton, d'origine anglaise, mais adoptée spécialement en Belgique et sur divers réseaux français, où elle est restée jusqu'à ces derniers temps, grâce à ses qualités exceptionnelles de stabilité, de douceur et de vitesse, le type des locomotives d'express.

La première partie de ce siècle a assisté à l'enfantement et au développement de la machine locomotive. Dans la deuxième moitié, nous la voyons parvenue à sa maturité, accroître encore ses moyens d'action, s'adapter aux besoins nouveaux et aux exigences de plus en plus grandes d'un trafic énormément accru. C'est ainsi que la machine d'express, qui à l'origine ne devait traîner que des trains peu lourds, est bientôt obligée d'accepter les plus fortes charges, sans rien sacrifier de la vitesse dont les exigences deviennent au contraire de plus en plus élevées. De là les types nouveaux des machines à grandes roues accouplées (fig. 2), dont Forquenot a été l'initiateur en France, et dont les proportions et la puissance tendent encore chaque jour à s'accroître. Le poids des machines s'élève successivement de 30

à 40 et jusqu'à 50 tonnes ; en même temps, les progrès réalisés dans la construction des chaudières et dans la distribution de la vapeur viennent en accroître l'utilisation. Mais ces perfectionnements, quelle qu'en soit l'importance, n'ont pas effacé le caractère primitif de la locomotive qui, dans son économie générale et dans l'harmonie de ses éléments, reste encore aujourd'hui la machine de Stephenson.

PRINCIPE DU FONCTIONNEMENT DES LOCOMOTIVES. — *Adhérence*. Dans la locomotive, l'effort exercé par la vapeur sur les pistons moteurs est transmis par l'intermédiaire de bielles aux deux roues d'un essieu dit *moteur*, auxquelles il communique un mouvement de rotation : ce mouvement, par la réaction du rail, se transforme en un roulement, d'où résulte la translation de l'axe de l'essieu et l'entraînement du train tout entier. C'est l'inverse de ce qui se produit dans le cas des véhicules ordinaires où la rotation des roues est l'effet, et non la cause, de la translation imprimée à l'ensemble.

La transformation du mouvement de rotation des roues motrices en roulement est subordonnée à une condition fondamentale : c'est que la résistance du rail au glissement, en d'autres termes le frottement exercé au contact des roues, soit plus grand que l'effort transmis par le moteur à la circonférence de ces mêmes roues ; dans le cas contraire les roues tourneraient sur place sans entraîner le véhicule dans leur mouvement ; il y aurait patinage.

Le frottement entre les roues motrices et le rail, qui fournit ici en quelque sorte au levier moteur son point d'appui, est ce qu'on nomme l'adhérence. Sa valeur, comme on vient de le voir, détermine la limite supérieure de l'effort qu'il est possible de transmettre aux roues motrices et au train entier.

Suivant les lois connues du frottement, l'adhérence est égale au produit du poids appliqué au contact du rail et des roues motrices par un coefficient de frottement qui dépend de la nature et de l'état extérieur des surfaces en contact.

Le poids appliqué aux roues motrices est désigné par l'expression abrégée de poids adhérent ; on doit d'ailleurs entendre ici par roues motrices, non seulement celles qui reçoivent directement l'action des pistons moteurs, mais aussi celles qui sont reliées aux précédentes au moyen d'une transmission mécanique, telle que bielles ou chaînes, de telle manière que les unes ne puissent tourner sans entraîner la rotation des autres. Lorsque les roues de différents essieux sont ainsi reliées entre elles, ces essieux sont dits *accouplés*, et le poids adhérent est égal à la charge totale qu'ils transmettent au rail. S'il existe, d'autre part, un ou plusieurs essieux non accouplés avec le moteur, ces essieux sont dits simplement *porteurs* ; la fraction du poids total qui leur est appliquée ne contribue pas à l'adhérence de la machine et, par suite, ne devra pas entrer dans le calcul de l'effort transmissible.

Le coefficient de frottement des roues sur le rail, ou coefficient d'adhérence, dépend de la nature des métaux en contact (fer ou acier), de l'état du poli de leurs surfaces, et, dans une mesure beaucoup plus importante, des circonstances atmosphériques. Lorsque le rail est sec ou franchement lavé par une pluie abondante, le coefficient d'adhérence peut s'élever jusqu'à $1/4$, c.-à-d. que si l'on a, par exemple, un poids adhérent de 40,000 kilogr. réparti sur un nombre quelconque d'essieux, il sera possible de transmettre un effort moteur de $40,000 \times 1/4 = 10,000$ kilogr. Au contraire, par temps de brouillard ou en cas de pluie fine formant avec les poussières une sorte d'enduit sur le rail, l'adhérence peut s'abaisser à $1/10$; de sorte qu'avec le même poids adhérent on ne pourra plus compter que sur la transmission d'un effort de 4,000 kilogr. ; l'application d'une force plus grande ne pourrait avoir pour effet que de produire le patinage.

On admet ordinairement, pour le calcul des locomotives, un coefficient intermédiaire entre ces deux chiffres extrêmes, le plus souvent $1/7$, c.-à-d. que les proportions de la

machine motrice sont établies en vue d'un effort maximum égal au $1/7$ du poids adhérent. Une machine construite suivant ces données pourra, dans les circonstances atmosphériques habituelles, utiliser la totalité de son effort moteur ; mais, par certains temps, il sera nécessaire de réduire cet effort pour n'avoir pas à craindre le patinage.

Dans les anciennes machines qui n'avaient à remorquer que de faibles charges, et principalement pour la traction des trains de voyageurs ou express, un seul essieu moteur chargé de 8 à 10 tonnes pouvait suffire pour l'adhérence. Le service des marchandises n'a pas tardé à exiger l'accouplement de deux essieux, voire même des trois ou quatre essieux qui supportent ordinairement le poids entier de la machine, c.-à-d. qu'on a réalisé pour ces machines l'adhérence totale. Le poids des grosses locomotives à marchandises s'étant élevé jusqu'à 50 tonnes, on a pu atteindre un effort moteur de 7,000 à 8,000 kilogr. Pour les machines à voyageurs, l'accroissement de l'effort moteur a été obtenu d'abord par l'augmentation de la charge des roues, qui a été portée jusqu'à 12 et même jusqu'à 15 tonnes. On a pu ainsi conserver pendant longtemps, pour le service des express, des machines à roues libres, telles que celles de Polonceau et de Crampton. L'usage de ces machines existe même encore aujourd'hui en Angleterre, où les trains express ont des charges modérées. Toutefois, et notamment en France, il a paru nécessaire, pour assurer le service de plus en plus rigoureux demandé aux trains express, d'accoupler deux essieux, ce qui fournit immédiatement, avec les proportions actuelles des machines, 25 à 30 tonnes de poids adhérent, correspondant à un effort moteur de 4,000 à 5,000 kilogr.

Pour combattre le défaut d'adhérence qui se produit parfois inopinément dans certains états de l'atmosphère, on a depuis longtemps fait usage d'un jet de sable fin projeté sur le rail, en avant de la roue motrice, et dont l'action mordante relève le coefficient du frottement. L'emploi du sable, un peu aléatoire lorsqu'il est projeté en quelque sorte au hasard, a été perfectionné récemment par sa combinaison avec un courant de vapeur (appareil Gresham) qui assure la direction du jet bien au contact de la roue motrice avec le rail ; on obtient ainsi un accroissement sensible de l'adhérence naturelle.

L'adhérence des rails lisses, ou adhérence par simple frottement, ne peut évidemment suffire, dans quelques conditions favorables qu'elle soit utilisée, que jusqu'à une certaine valeur limite de l'effort de traction : en particulier elle ne saurait être appliquée à la remorque sur les plans inclinés, c.-à-d. sur les chemins de fer à très fortes pentes, que l'on construit aujourd'hui assez fréquemment pour gravir, par le trajet le plus court, des montagnes ou des coteaux élevés. Il est clair que, sur un plan incliné à la pente de $1/7$, une locomotive à adhérence totale parviendrait tout juste à se remorquer elle-même (en supposant que sa résistance propre soit négligeable), et que, pour remorquer une charge égale seulement au poids de la machine, on ne pourrait admettre une inclinaison plus grande que $1/14$, soit environ 70 millim. par mètre. En fait, on peut considérer comme limite des rampes compatibles avec l'emploi de l'adhérence simple : $1/20$ ou 50 millim. par mètre. Dans l'application on ne dépasse généralement pas 35 millim. par mètre.

Pour la traction sur les très fortes rampes, deux solutions sont en présence. Ou bien on abandonne le principe de la locomotive, c.-à-d. du moteur se transportant lui-même, et on fait remorquer les trains, d'un point extérieur, au moyen de câbles commandés par des machines fixes : c'est le principe des chemins de fer funiculaires ; ou bien on revient à la forme originelle de la locomotive, qui se trouve, dans le cas actuel, parfaitement justifiée, à la traction par crémaillère. La crémaillère, en opposant un obstacle absolu au recul des roues, fournit une adhérence pour ainsi dire illimitée. Elle permet de gravir des montagnes avec une pente de $1/3$ ou même $1/2$: elle n'exclut

pas les tracés en courbes, et peut même se combiner, suivant les conditions du profil, avec l'adhérence simple. Sous cette forme, bien que toute spéciale, se manifeste encore l'admirable souplesse de la locomotive.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA LOCOMOTIVE. — Toute locomotive se compose essentiellement de trois parties : 1° un générateur ou *chaudière*, destiné à transformer, par le développement d'une certaine quantité de calorique, l'eau en vapeur sous pression ; 2° une *machine motrice* qui recueille le travail d'expansion de la vapeur et le transforme en énergie mécanique ; 3° un *véhicule*, monté sur roues, qui doit à la fois supporter le poids de la chaudière et de la machine motrice, recevoir de celle-ci l'effort de propulsion, et transmettre cet effort au train remorqué. Examinons séparément ces différentes parties.

Chaudière. La chaudière d'une locomotive doit satisfaire aux conditions générales exigées d'un générateur à vapeur ; mais elle présente en outre un caractère particulier : portée et entraînée par le train même auquel elle fournit la force motrice, il est nécessaire qu'elle présente, sous un poids réduit et avec des dimensions limitées, une cohésion parfaite de ses parties et en même temps une très grande puissance de production, sans pouvoir, comme les appareils à terre, utiliser les carreaux en maçonnerie ni emprunter son tirage à l'appel d'une haute cheminée. On sait comment ces conditions multiples, et que pendant

longtemps on a pu croire inconciliables, ont été réunies par Stephenson dans la construction de sa locomotive *la Fusée*. Depuis cette époque, le poids et les dimensions des générateurs ont été accrues dans de grandes proportions, mais presque sans altération du type créé par Stephenson.

La chaudière d'une locomotive est formée d'une enveloppe ou corps en tôle, solidement assemblée et rigoureusement étanche, contenant l'eau et la vapeur dégagée sous pression ; elle renferme intérieurement un foyer que l'eau environne de toutes parts et un faisceau de tubes longs et étroits à travers lesquels circulent les gaz de la combustion, mis ainsi en contact intime avec la masse d'eau à échauffer (fig. 3).

Le foyer proprement dit est une chambre de forme à peu près cubique, entièrement fermée à sa partie supérieure et sur ses faces latérales et ouverte à la partie inférieure pour recevoir la grille, formée de plusieurs rangées de barreaux parallèles. Dans la face arrière du foyer, à quelque hauteur au-dessus de la grille, est percée une ouverture ovale ou porte pour le chargement du combustible : la paroi antérieure est percée dans sa partie haute d'une série de trous circulaires, régulièrement disposés par rangs alternés, destinés à recevoir l'emmanchement des tubes ; elle est appelée pour cette raison *plaque tubulaire*.

La partie supérieure dite ciel du foyer et les deux faces latérales sont ordinairement formées d'une seule feuille de

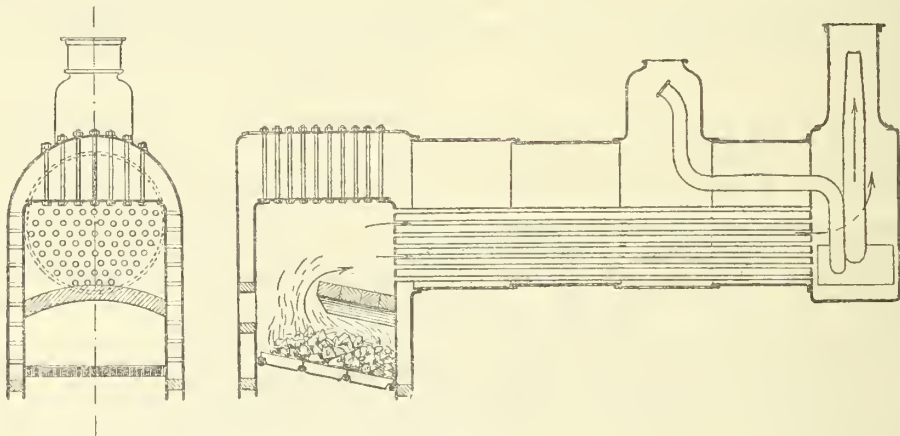


Fig. 3.

tôle, ployée deux fois à angle droit ; la face arrière a ses bords rabattus d'équerre pour l'assemblage avec les faces latérales et le ciel ; la plaque tubulaire, également assemblée au moyen de pinces rabattues, est d'épaisseur plus forte afin de bien assurer l'emmanchement et l'étanchéité des tubes.

Les foyers de locomotive sont ordinairement construits en cuivre ; ce métal est considéré comme résistant mieux que le fer à l'action directe de la flamme. Toutefois l'emploi de l'acier, général en Amérique, tend à prendre aussi en Europe une certaine extension.

Le foyer est environné de toutes parts (sauf à sa partie inférieure qui reste ouverte pour l'accès de l'air à la grille) par une enveloppe à peu près de même forme appelée ordinairement *boîte à feu*, par opposition avec la partie qui entoure les tubes et qu'on désignera sous le nom de *corps tubulaire*. L'enveloppe du foyer a ses faces latérales, antérieure et postérieure, exactement parallèles à celles du foyer lui-même, en sorte qu'il reste entre les deux surfaces métalliques une mince lame d'eau. La partie supérieure de la boîte à feu est quelquefois horizontale (foyer *Belpaire*), mais plus souvent en forme demi-cylindrique : elle laisse toujours au-dessus du ciel du foyer une certaine

hauteur occupée par l'eau (qui doit constamment couvrir le ciel) et par la vapeur produite dans cette région en grande abondance. La partie arrière de l'enveloppe présente une ouverture correspondante à celle du foyer lui-même pour le chargement du combustible ; cette ouverture se ferme par une porte à charnière. La paroi avant de l'enveloppe présente un vaste évidement, de forme circulaire, avec bords rabattus, au moyen desquels elle se relie avec le corps tubulaire qui est formé lui-même de viroles cylindriques en tôle, assemblées bout à bout.

Le foyer et son enveloppe sont énergiquement reliés entre eux dans toutes leurs parties, de manière à pouvoir supporter la pression de la vapeur qui, agissant sur leurs surfaces planes, tendrait à les déformer et même à en produire la rupture. La liaison des faces latérales se fait au moyen d'entretoises, traversant la lame d'eau, taraudées dans les deux épaisseurs de tôle et rivées extérieurement. A la partie inférieure et autour de la porte du foyer, la liaison est obtenue au moyen d'un cadre rivé. A la partie supérieure, des tirants réunissent l'enveloppe au ciel du foyer, consolidé lui-même par des poutres ou armatures rigides.

Le faisceau tubulaire est formé d'un nombre très grand

de tubes, longs de 3 à 5 m., d'un diamètre de 40 millim. environ, disposés parallèlement et à intervalles très rapprochés. Ces tubes sont complètement enveloppés par le corps cylindrique dont ils occupent la moitié inférieure; ils s'emmanchent à l'arrière dans la plaque de tête du foyer, à l'avant dans une autre plaque transversale qui termine le corps cylindrique. Cette plaque, qui sépare la chaudière proprement dite de la capacité extérieure dans laquelle se réunissent les gaz et les résidus de la combustion, avant de s'échapper par la cheminée, est appelé *plaque tubulaire* de boîte à fumée.

Les tubes sont soit en fer, soit en laiton, le plus souvent terminés à leurs extrémités par une partie en cuivre rouge; ils sont énergiquement appliqués contre l'ouverture de la plaque tubulaire par pression intérieure, au moyen d'une sorte de mandrin avec rouleaux (appareil Dudjeon). La liaison est ordinairement complétée par des bagues ou viroles chassées à l'intérieur des tubes.

En général les tubes sont cylindriques intérieurement comme extérieurement. Depuis quelque temps, on fait usage de tubes présentant à l'intérieur une série de nervures diamétrales, destinées à rendre plus intime le contact de la flamme avec les parois dont le rôle est de transmettre par conductibilité leur chaleur à l'eau d'alimentation.

Le niveau de l'eau dans le corps cylindrique doit se trouver toujours au-dessus de la rangée la plus élevée des tubes; la région supérieure est occupée par la vapeur. Le corps cylindrique est ordinairement surmonté d'un dôme de vapeur, capacité assez spacieuse, ayant elle-même la forme d'un cylindre à axe vertical, solidement relié par sa base avec l'ouverture correspondante de la chaudière. C'est dans cette capacité, soustraite à l'agitation superficielle produite par l'ébullition, que débouche le tuyau de prise de vapeur, destiné à alimenter les cylindres de la machine motrice. Une valve ou tiroir, manœuvré du poste du mécanicien au moyen d'un levier nommé *régulateur*, ouvre ou ferme la communication de vapeur.

La chaudière est complétée par la boîte à fumée, capacité cylindrique placée à l'avant du corps tubulaire dont elle continue les formes extérieures, et qui s'ouvre à l'extrémité antérieure de la locomotive par une porte à un ou deux vantaux. La boîte à fumée est surmontée par la cheminée, de forme cylindrique ou légèrement conique, dans laquelle s'échappent les produits gazeux ou pulvérulents de la combustion (fumée), tandis que les particules plus lourdes, entraînées par le tirage (escarbilles) se déposent à la partie inférieure. Dans la boîte à fumée débouchent également les tuyaux d'évacuation de la vapeur des deux cylindres qui viennent se réunir à la base de la cheminée pour aboutir à une buse commune d'échappement.

On sait que l'échappement a, dans l'économie générale du service des locomotives et dans le développement de leur puissance, un rôle très important. De nombreuses dispositions ont été étudiées pour permettre de le modérer à volonté ou de lui donner par la vivacité du jet de vapeur la plus grande énergie possible. Le système le plus répandu consiste en une buse formée de deux valves articulées qu'on peut faire converger plus ou moins, de manière à rétrécir ou à élargir l'orifice d'écoulement. L'échappement est dit *variable* lorsqu'on peut ainsi en modifier à volonté les conditions géométriques d'établissement; il est *fixe* lorsque les proportions de l'orifice ont été établies une fois pour toutes.

Accessoires de la chaudière. La chaudière locomotive, comme tous les autres générateurs à vapeur, comporte un certain nombre d'organes accessoires indispensables à son fonctionnement et à sa sécurité. Les principaux sont : les soupapes de sûreté, le manomètre, le tube de niveau, les robinets de jauge, le plomb fusible, le sifflet à vapeur, enfin les appareils d'alimentation.

Les soupapes de sûreté, appelées aussi balances, sont généralement doubles sur la locomotive et parfois même en plus grand nombre. Elles consistent, comme on sait, en un

obturateur mobile, chargé d'un poids calculé à l'avance, et dont l'ouverture éventuelle empêche la pression intérieure de dépasser une limite fixée par le timbre de la chaudière. Sur les locomotives, à cause de la trépidation en marche, la charge des soupapes est toujours réglée non avec des poids, mais avec des ressorts à pression graduée. Des dispositions spéciales sont prises pour qu'en aucun cas, par malveillance ou par imprudence, la charge des soupapes ne puisse être augmentée.

Le manomètre, placé à l'arrière du foyer, sous les yeux du mécanicien, est du modèle connu dit métallique; il permet d'apprécier les variations momentanées de la pression, très fréquentes dans le service discontinu qui est imposé aux locomotives, et d'apprécier ainsi le moment convenable pour le chargement du feu et la mise en jeu ou l'arrêt des appareils alimentaires.

Le tube de niveau est un appareil dont les indications doivent être aussi à tout instant consultées par le mécanicien; en effet, dans une locomotive dont la vaporisation est extrêmement énergique, et où le travail à accomplir varie entre des limites étendues, la dépense d'eau ne peut être maintenue constamment en rapport avec l'alimentation : celle-ci même doit être parfois supprimée pour obtenir pendant quelques minutes un maximum de puissance active. D'autre part, les variations mêmes du profil de la ligne et les forces d'inertie développées dans la marche déterminent le transport d'une partie de l'eau de la chaudière soit en arrière, soit en avant. Dans ces conditions, le niveau doit être surveillé avec un soin constant, pour éviter qu'il s'abaisse à l'arrière jusqu'à découvrir, même pendant quelques instants, le ciel du foyer, ce qui suffirait pour entraîner une avarie grave, sinon une catastrophe. Des robinets de jauge, ou de contrôle, étagés sur la paroi arrière du foyer, dans la région moyenne du niveau de l'eau, permettent de contrôler ou de suppléer, en cas de rupture, les indications du niveau d'eau.

Une mesure de sûreté aussi simple qu'efficace appliquée à toutes les locomotives est l'emploi du plomb fusible; dans le ciel du foyer est encastré un bouchon dont la partie centrale, évidée, est remplie de plomb. Si par imprévoyance ou par une circonstance de force majeure, le ciel du foyer s'est trouvé partiellement découvert et commence, par suite, à acquérir une température élevée, le plomb fond, donnant passage à une fuite d'eau qui éteint le feu avant que la température des tôles ait atteint un degré dangereux.

Il convient de mentionner, après ces divers appareils de sécurité, le sifflet à vapeur qui n'a d'ailleurs de commun avec la chaudière que la source de son énergie; son rôle de sécurité s'applique, non à la conduite de la machine, mais à la direction et à la protection des trains.

L'alimentation d'eau de la chaudière-locomotive se faisait primitivement au moyen de pompes aspirantes et foulantes mues par la machine elle-même. Cette disposition présentait, en particulier, l'inconvénient de ne pas permettre d'alimenter au repos. Aujourd'hui, on fait usage universellement des appareils dits *injecteurs*, dont le principe et la forme première ont été donnés par Giffard, et dont il existe actuellement un grand nombre de variantes (injecteurs Friedmann, Sellers, etc.). L'eau est aspirée dans les caisses d'approvisionnement placées, soit sur un véhicule spécial nommé tender (qui contient également l'approvisionnement de charbon), soit sur les côtés de la machine elle-même (locomotive-tender). Le tuyau de refoulement aboutit à l'intérieur de la chaudière, de préférence vers l'avant et à la partie supérieure.

L'eau d'alimentation amène toujours avec elle des matières, soit dissoutes, soit en suspension, qui, à la longue, se déposent sur les parois intérieures de la chaudière, formant tantôt une simple boue peu adhérente, tantôt de véritables incrustations capables d'acquies un extrême degré de dureté. Les dépôts de toute nature ont pour effet de diminuer la conductibilité des surfaces échaulées et, par

suite, d'affaiblir la production des chaudières et d'en altérer le métal. Lorsqu'on les laisse se produire en grande abondance, ils arrivent à former de véritables cloisons entre les tubes, ou à obstruer totalement les lames d'eau. Un pareil état de choses pourrait compromettre même la sécurité et provoquer des explosions. Les eaux d'alimentation pour les locomotives sont toujours choisies aussi pures que possible, et souvent soumises, avant leur emploi, à des procédés d'épuration mécaniques ou chimiques. En outre, des dispositions sont prises pour procéder très fréquemment à un lavage complet de l'intérieur des chaudières ; à cet effet, des bouches de lavage ou autoclaves sont ménagées sur les parois de la chaudière en des points choisis ; ces ouvertures permettent de diriger, à l'intérieur de la chaudière préalablement vidée, un jet d'eau d'une grande force qui entraînerait les dépôts boueux ou pulvérulents avant qu'ils aient eu le temps de prendre une trop grande adhérence.

Machine motrice. La machine motrice des locomotives est du type ordinaire des appareils à haute pression, sans condensation, avec bielle directe et généralement avec distribution par simple tiroir : elle est toujours double, c.-à-d. qu'elle se compose de deux appareils conjugués, placés de part et d'autre du plan diamétral et agissant sur le même essieu, mais avec leurs manivelles calées dans des plans différents, généralement à angle droit. Cette disposition est obligatoire pour régulariser d'une manière au moins approximative l'action de l'effort moteur en l'absence du volant qui dans les machines fixes remplit cette fonction.

Les cylindres, qui dans la *Fusée* de Stephenson avaient une position inclinée, sont dans les machines modernes généralement horizontaux, toujours placés en avant de l'essieu moteur, et dans la plupart des cas sur l'avant même de la locomotive. Ils sont très solidement fixés contre les *longerons*, pièces métalliques de fortes dimensions qui, entretoisées elles-mêmes par une série de pièces transversales, forment le châssis rigide de la locomotive. Les cylindres sont d'ailleurs tantôt extérieurs aux longerons et par conséquent visibles au dehors, tantôt intérieurs. La disposition des cylindres intérieurs est considérée comme plus favorable au point de vue de la stabilité générale ; ils ont l'inconvénient d'exiger l'emploi d'essieux coudés qu'on évite avec les cylindres extérieurs dont les manivelles sont formées par les rayons mêmes des roues.

Chaque cylindre a du côté avant un fond mobile pour l'introduction du piston ; du côté arrière, il présente une ouverture centrale de moindre diamètre formant presse-étoupe pour le passage de la tige du piston.

Les pistons sont du type ordinaire, avec garniture ou segments élastiques en fonte. Les tiges de pistons sont guidées dans leur course par deux glissières : l'une supérieure, l'autre inférieure, reliées aux longerons. La tête ou crosse de la tige du piston porte, en même temps que les patins de glissières, l'articulation de la bielle motrice. Cette bielle est articulée, à son autre extrémité, soit à un bouton de manivelle encastré dans un renflement de l'un des rayons de la roue motrice (cylindres extérieurs), soit sur le tourillon d'un essieu à double coude (cylindres intérieurs). L'accouplement des essieux, lorsqu'il existe, se fait au moyen de bielles dites *d'accouplement*, articulées sur deux rayons parallèles des roues correspondantes.

La distribution de la vapeur se fait, en général, au moyen de tiroirs plans (tiroirs à coquille), animés d'un mouvement rectiligne alternatif, en rapport avec celui des pistons moteurs, et qui leur est communiqué par un système d'excentriques montés sur l'essieu moteur : ce système se compose, pour chacun des côtés de la machine et pour chaque sens de la marche (en avant ou en arrière) : 1° d'un plateau d'excentrique, calé sur l'essieu moteur, dans une position telle que son centre se trouve à une certaine distance de l'axe de l'essieu : cette distance est ce qu'on nomme le rayon d'excentrique ; 2° d'une bielle d'excentrique avec collier en deux pièces embrassant le plateau ; le mouvement

de cette bielle est le même que si elle était simplement articulée sur une manivelle de longueur égale au rayon d'excentrique ; par son extrémité opposée, la bielle se relie, comme on va le voir, avec la tige de commande du tiroir.

On se rend compte aisément que, dans la distribution ordinaire par tiroir à coquille, le mouvement du tiroir doit précéder d'une certaine quantité celui du piston, de manière que l'orifice de vapeur, d'abord recouvert par les barrettes du tiroir, commence à s'ouvrir au moment où le piston, ayant terminé sa course rétrograde, va commencer son mouvement en avant. On obtient ce résultat en donnant à la manivelle d'excentrique un angle d'avance qui, dans le cas actuel, est toujours plus grand que 90° ; cet angle est dit *l'angle de calage* de l'excentrique (fig. 4).

On reconnaît facilement que la locomotive étant appelée à marcher soit en avant, soit en arrière, il doit exister pour chaque cylindre deux mécanismes différents donnant la même distribution de vapeur, lorsque l'essieu qui commande cette distribution tourne en sens inverse. Il y a donc, pour chaque côté de la locomotive, deux excentriques, l'un de marche en avant, l'autre de marche en arrière, tous deux calés sur l'essieu moteur, mais sous un angle différent ; on reconnaît que, pour la position initiale du piston à l'un de ses bouts de course, les deux excentriques doivent se trouver symétriquement placés l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'axe, en sorte que les deux mouvements de rotation inverse donneront le même mouvement alternatif au tiroir ; en d'autres termes, les deux excentriques de marche avant et marche arrière ont, par rapport à la manivelle motrice, des angles de calage égaux et de sens contraire.

Le tiroir, ainsi que nous l'avons dit, est généralement du type plan, à coquille ; il se meut sur une table dressée ou glace, venue de fonte avec le cylindre ; il est enfermé dans une boîte où pénètre la vapeur d'admission, qui, par sa pression, appuie le tiroir sur sa glace ; la tige de commande du tiroir sort à l'arrière de la boîte par un presse-étoupe pour se relier aux bielles d'excentrique ; la liaison de la tige avec le tiroir lui-même consiste ordinairement en un cadre rectangulaire qui embrasse le tiroir, mais lui permet de se soulever un peu sur sa glace (précaution nécessaire pour permettre l'échappement de l'eau condensée). Le tiroir peut être placé au-dessus du cylindre, sur le côté ou en dessous. Tantôt il est, comme le cylindre lui-même, extérieur aux roues, ainsi que tout son mouvement de commande ; tantôt il est, avec le cylindre lui-même, placé à l'intérieur des longerons ; les bielles d'accouplement sont alors la seule partie apparente du mécanisme. Enfin, il existe des machines à cylindres extérieurs avec tiroirs intérieurs et d'autres avec cylindres intérieurs et tiroirs extérieurs.

Changement de marche. Coulisse. Le caractère essentiel de la locomotive, au point de vue du mécanisme, est la faculté qu'elle doit avoir de passer, sur un simple commandement, et d'une manière pour ainsi dire instantanée, de la marche en avant à la marche en arrière. A cette condition s'en ajoute une autre, non moins importante en service courant, celle de pouvoir régler la marche, suivant la charge et les accidents du profil qui comportent, à des intervalles de temps souvent très rapprochés, de très grandes variations dans la valeur de l'effort moteur. — Un appareil d'une admirable simplicité et auquel est resté attaché le nom glorieux de Stephenson satisfait à toutes ces conditions réunies : cet appareil est la coulisse.

Nous avons vu que pour obtenir, avec un même tiroir,

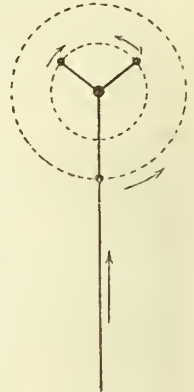


Fig. 4.

la distribution de la vapeur pour la marche en avant et pour la marche en arrière, il fallait deux excentriques distincts, la bielle de l'un ou de l'autre devant, suivant les cas, actionner le tiroir. On peut obtenir ce résultat (et c'est ainsi qu'on opérât dans les anciennes machines marines)

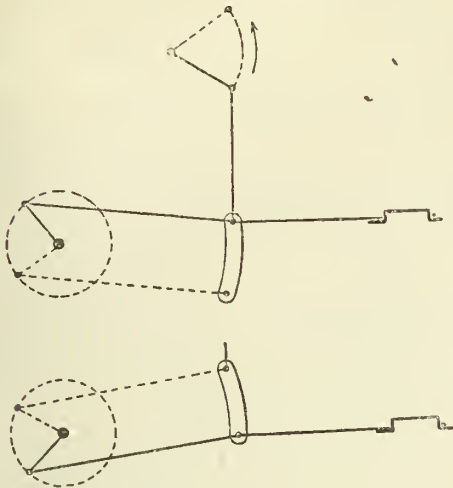


Fig. 5.

au moyen d'un enclanchement : mais ce genre de manœuvre, difficile et peu sûr, est pour ainsi dire inapplicable lorsqu'il s'agit, comme pour les locomotives, de changer la marche en pleine vitesse. Dans le changement de marche à coulisse, les deux bielles d'excentrique sont reliées d'une manière permanente, non avec la tige du tiroir elle-même, mais avec les deux extrémités d'une pièce évidée, à l'intérieur de laquelle peut glisser un galet ou coulisseau sur lequel est fixée l'articulation de la tige ou bielle du tiroir ; cette dernière est d'ailleurs guidée de manière à ne pouvoir prendre qu'un mouvement sensiblement rectiligne ; la coulisse elle-même est suspendue au moyen d'une bielle qui permet de la relever ou de l'abaisser, de manière à mettre, soit son extrémité supérieure, soit son extrémité inférieure, en face de la bielle de commande du tiroir (fig. 5). On reconnaît aisément que, pour l'une de ces positions extrêmes, le tiroir est commandé géométriquement comme si sa tige était directement articulée à la bielle d'excentrique avant, et, pour l'autre, comme s'il était commandé par la bielle d'excentrique arrière : en sorte qu'il suffit au mécanicien d'opérer, au moyen d'une commande spéciale, le relevage ou l'abaissement de la coulisse, pour passer immédiatement, et sans aucune discontinuité, de la marche en avant à la marche en arrière ou réciproquement. La première des conditions fondamentales que nous avons indiquées est donc résolue de la manière la plus heureuse. Mais, en même temps, comme nous l'avons dit et sans addition d'aucun élément nouveau, la coulisse donne une solution pour ainsi dire irréprochable de la question si importante du réglage de l'effort moteur, en d'autres termes de la détente.

Détente par la coulisse. On sait que pour obtenir, avec des dimensions données des cylindres et un certain régime de la pression, un effort moteur plus ou moins réduit, et économiser en même temps la vapeur et le combustible, on limite à une fraction plus ou moins faible de la course la période d'introduction, la vapeur travaillant ensuite par détente et sans dépense nouvelle. On conçoit aisément que la période d'introduction, toutes choses égales d'ailleurs, sera d'autant plus courte que le tiroir aura une course plus faible de part et d'autre de sa position moyenne, qui correspond à la fermeture complète des orifices. On reconnaît, par une simple construction géométrique, que si la coulisse, au lieu d'être relevée ou abaissée à l'une de ses positions extrêmes,

est placée dans une position intermédiaire, elle communiquera au tiroir un mouvement alternatif d'amplitude réduite et dont le minimum correspond évidemment à la position moyenne de la coulisse ; pour cette dernière position, il pourra arriver (suivant la grandeur des recouvrements du tiroir) que les orifices restent fermés pendant toute la course : tout au moins la période d'admission sera-t-elle extrêmement réduite.

De part et d'autre de cette position moyenne, désignée sous le nom de *point mort*, on obtient, soit du côté de la marche en avant, soit du côté de la marche en arrière, des admissions croissantes et par suite des efforts moteurs de plus en plus grands, jusqu'à la position dite à *fond de course*, à laquelle correspond une admission d'environ 75 %.

On voit qu'en résumé le mécanicien, pour augmenter ou pour réduire la valeur de l'effort moteur suivant les conditions de la marche, ou pour changer brusquement le sens de cet effort, en présence d'un signal ou d'un danger, n'a d'autre manœuvre à effectuer que de relever ou d'abaisser plus ou moins la tige de suspension de la coulisse. Le relevage de la coulisse s'effectuait anciennement au moyen d'un levier guidé par un secteur circulaire garni d'un certain nombre de crans d'arrêt, correspondant aux divers degrés de détente. Aujourd'hui on emploie généralement une commande à vis, manœuvrée par un volant appelé volant de changement de marche.

Différents constructeurs ont apporté à la forme primitive de la coulisse des variantes qui ne portent que sur des détails purement géométriques. On conçoit, par exemple, qu'au lieu de relever ou d'abaisser la coulisse elle-même, il revient au même, la coulisse restant à hauteur fixe, d'abaisser ou de relever d'une quantité égale la bielle de commande du tiroir ; ou bien encore on peut, au moyen d'un balancier, combiner ensemble ces deux mouvements. Tel est le principe des appareils de distribution dits *coulisse de Gooch et d'Allan*. Dans le premier de ces appareils, la coulisse est en forme de secteur circulaire, comme celle de Stephenson, mais à l'inverse de celle-ci elle présente sa convexité du côté de l'essieu moteur ; dans l'appareil d'Allan la coulisse est rectiligne.

Un appareil de distribution qui s'éloigne un peu plus de la combinaison primitive de Stephenson, et qui jouit aujourd'hui d'une assez grande faveur, est la coulisse de Walschaerts. Dans ce dispositif, le mouvement du tiroir est commandé par un levier relié d'une part avec la tige du piston, de l'autre avec une bielle dont l'extrémité opposée s'articule en un point variable de la coulisse ; cette dernière, qui joue le rôle d'un simple balancier oscillant autour de son point milieu, est commandée par un excentrique ou manivelle unique. Le renversement de la marche et la détente variable sont obtenus, comme dans la coulisse de Gooch, en relevant ou abaissant la bielle de commande du tiroir.

Châssis de la locomotive. Le châssis ou véhicule de la locomotive est essentiellement constitué par deux fortes pièces longitudinales ou longerons, fortement entretoisées au moyen de traverses à leurs extrémités et en différents points de leur longueur. Chacun des longerons est découpé au droit des essieux et embrasse, au moyen de glissières rapportées, les boîtes à huile ou pénètrent les fusées d'essieu. Les traverses extrêmes du châssis sont particulièrement robustes ; celle d'arrière, formée de tôles et cornières assemblées, transmet, au moyen d'un boulon vertical d'attelage, l'effort de traction au train entier. A l'avant, la liaison des longerons est formé par un caissonnement rigide destiné à fournir des points d'attache aux cylindres s'ils sont extérieurs. Si le mécanisme est intérieur, ce sont les cylindres eux-mêmes qui relient les deux côtés du châssis. La traverse extérieure en bois, montée sur l'avant, n'est qu'une pièce rapportée, sur laquelle sont fixés les tampons de choc.

A l'arrière de la locomotive existent également des tampons et une barre de traction avec tendeur, pour la liaison avec le tender.

Les longerons et la charge qu'ils supportent reposent sur les fusées d'essieu par l'intermédiaire de ressorts placés soit au-dessus, soit au-dessous des boîtes, suivant les difficultés locales ; ces ressorts doivent avoir une grande rigidité, au moins en ce qui concerne les essieux moteurs et accouplés, pour que le système géométrique de la machine ne subisse pas de déformation appréciable.

Les roues motrices, accouplées ou porteuses, sont généralement en fer, estampées, avec des essieux en fer ou en acier sur lesquels elles sont calées à la presse hydraulique sous un très grand effort. Les roues motrices et accouplées présentent vers leur partie extérieure un renfort de matière dit *contrepoids*, à l'opposé des manivelles, qui est destiné à équilibrer dans une certaine mesure la charge variable transmise par celles-ci sous l'action des forces d'inertie.

La partie extérieure de la roue, nommée bandage, est, comme on le sait, toujours rapportée, de même que pour les voitures et wagons ; elle porte, du côté de l'intérieur du rail, une saillie nommée mentonnet ou boudin, qui doit protéger la roue contre le déraillement. Les bandages, ordinairement en acier, sont rapportés à chaud sur les jantes des roues, préalablement tournées ; le serrage se fait par refroidissement : la liaison est complétée par des vis ou rivets.

Les parties fixes de la machine, cylindres, glissières, axes de suspension, sont reliées au châssis par des attaches rigides, boulons ou rivets. Le corps de la chaudière est également attaché par des patins rivés à sa partie avant ; mais la partie arrière repose simplement sur des parties dressées, dites *plaques de dilatation*, par rapport auxquelles elle peut prendre un faible déplacement longitudinal : cette disposition est nécessaire par la dilatation que subit le corps de la chaudière sous l'action de la chaleur du foyer, et à laquelle les longerons ne participent pas.

PUISSANCE ET EFFORT MOTEUR DES LOCOMOTIVES. — Puissance. La puissance d'une locomotive, comme de tout autre moteur, est la quantité d'énergie que ce moteur est capable de fournir, sous une forme quelconque, d'une manière continue ; elle se mesure en chevaux-vapeur. On peut considérer soit la puissance développée par la vapeur sur les pistons moteurs (et à laquelle on donne le nom de puissance indiquée, parce qu'elle se mesure au moyen de l'indicateur de Watt), soit la puissance effective, recueillie au contact des roues et du rail et, par suite, utilisée pour la traction. La différence entre la puissance indiquée et la puissance effective correspond au travail des résistances passives de la machine, qui peut être estimée à 40 ou 45 % du travail total. Dans ce qui suit, nous considérerons plus spécialement la puissance effective dont l'évaluation est la plus certaine et qui correspond directement au travail utile de traction.

La puissance d'une locomotive, comme de toute autre machine à feu, a pour caractéristique, sinon pour mesure exacte, la quantité de combustible dont l'énergie calorifique peut être, en un temps donné, transformée en énergie mécanique. Si l'on admet que la combustion d'un kilogramme de charbon donne pour toutes les machines la même quantité de chaleur, et que la même fraction de cette quantité totale soit recueillie par la chaudière et finalement transformée en travail, on pourra dire que la puissance est proportionnelle : 1^o à la surface de la grille sur laquelle est étendu le combustible ; 2^o à l'activité de la combustion ou à la quantité d'air qui traverse cette grille dans un temps donné et dont l'oxygène est utilisé au profit de la combustion. L'activité du tirage dépendant de conditions spéciales qu'on peut faire varier à volonté, on arrive à cette conclusion que la puissance d'une machine est caractérisée, a priori, simplement par sa surface de grille.

Ce mode rationnel d'appréciation de la puissance des machines est aujourd'hui assez généralement accepté : anciennement on considérait de préférence la surface de chauffe : mode d'évaluation qui revient évidemment au

précéder si les divers éléments de la construction sont géométriquement semblables, mais qui donne trop d'importance, par exemple, à l'allongement plus ou moins grand du corps tubulaire.

La puissance d'une locomotive peut être estimée pratiquement à 250 chevaux effectifs par mètre carré de surface de grille, pour les conditions normales de service, et à 300 chevaux en cas de marche à outrance, le tirage étant porté au plus haut degré d'énergie.

Dans la pratique actuelle des chemins de fer, la surface de grille est d'environ 4^m15 pour les machines du service ordinaire, et de 2 m. q. pour les grandes machines d'express et pour les fortes machines à marchandises. — On doit donc compter, pour les machines ordinaires, une puissance de 300 à 400 chevaux, et, pour les machines de force exceptionnelle, de 500 à 600 chevaux effectifs.

La puissance d'une locomotive peut être augmentée, mais seulement pendant un court intervalle de temps, en supprimant l'alimentation d'eau froide, et en utilisant seulement pour la production de vapeur l'eau déjà échauffée dans la chaudière ; on peut ainsi arriver à un développement de puissance de 700 à 800 chevaux, mais qui, même avec les chaudières les plus vastes, ne peut être maintenu pendant plus de quelques minutes.

Effort moteur. L'effort moteur d'une locomotive dépend, non plus comme la puissance, de l'activité du générateur, mais seulement du chiffre de la pression et des éléments géométriques de l'appareil mécanique. Pour une même puissance et avec les mêmes proportions du générateur, cet effort peut varier entre des limites étendues, caractérisant ainsi des types de machines très différents dans leur emploi. Soient P la pression de la vapeur dans la chaudière, exprimée en kilogr. par centim. q. ; d le diamètre intérieur des cylindres, en centim. q. ; l la course des pistons ; D le diamètre des roues motrices. Si on suppose d'abord que la pression de la chaudière s'exerce intégralement à l'intérieur des cylindres, pendant toute la course, et qu'on applique le théorème du travail, en désignant par F l'effort recueilli au contact du rail, on aura, pour un tour de roue :

$$\pi D \times F = 2 \times \frac{\pi d^2}{4} \times 2l \times P$$

$$\text{d'où} \quad F = \frac{Pd^2l}{D}$$

La valeur de F ainsi calculée est ce qu'on nomme ordinairement l'effort théorique de la machine.

La pression moyenne à l'intérieur des cylindres, pour la course entière, est inférieure à la pression P de la chaudière : la valeur de cette dernière doit donc être affectée d'un coefficient K. La valeur de l'effort réel F₁ sera représentée par la formule

$$F_1 = \frac{Kpd^2l}{D}$$

Le coefficient K est ordinairement évalué à 2/3, ou en fraction décimale à 0,65 ; cette estimation est trop faible, si on veut désigner par F₁ la valeur maximum de l'effort effectivement disponible. L'expérience montre que le coefficient K atteint dans les cas ordinaires 0,80 et s'élève avec certaines machines (tiroirs cylindriques) jusqu'à 0,85.

Si on veut parler, au contraire, de l'effort moyen que doit développer la machine pour travailler économiquement, on doit admettre pour K une valeur de 1/3 à 1/2, correspondant à une admission de vapeur comprise entre 20 et 35 %.

CLASSIFICATION DES MACHINES LOCOMOTIVES. — Machines à voyageurs. Machines à marchandises. Les machines locomotives sont, dans l'exploitation des chemins de fer, appliquées à deux services essentiellement distincts : elles doivent remorquer des trains de voyageurs, et notamment des trains express, d'une composition relativement réduite, à des vitesses très grandes ; elles doivent d'autre part

transporter à des vitesses modérées de grandes quantités de marchandises réunies en trains généralement très longs et très lourds : de là deux types généraux de locomotives dont nous avons à définir ici les caractères essentiels.

A priori, il n'y a pas de motifs d'attribuer une puissance plus grande aux machines affectées à l'une ou l'autre catégorie de transports. Si on tient compte de ce que la puissance est, comme nous l'avons vu, proportionnelle à la quantité de charbon brûlé sur la grille dans un temps donné, on arrive à cette conclusion qu'il convient, dans un cas comme dans l'autre, d'utiliser la somme de travail physique que peut fournir le chauffeur, et par conséquent de donner aux machines à voyageurs ou à marchandises sensiblement la même puissance. Conséquemment le poids et les proportions de la chaudière seront sensiblement les mêmes. Mais l'effort moteur devra être plus grand dans le cas de trains de marchandises, tandis que la vitesse de progression sur le rail sera plus faible.

La formule trouvée plus haut montre que, pour un même régime de pression, l'effort moteur est directement proportionnel au diamètre et à la course des pistons, en d'autres termes au volume des cylindres et inversement proportionnel au diamètre des roues motrices. On utilise de préférence cette dernière propriété en donnant à toutes les machines des dimensions de cylindres à peu près les mêmes, mais un diamètre de roues différent, suivant la nature du leur service. On conçoit qu'en donnant aux machines à marchandises des roues de fort diamètre, on obtiendra, sans être obligé d'exagérer les proportions du mécanisme, un effort moteur relativement élevé. D'autre part, la vitesse de progression devant toujours être modérée, on n'aura pas à craindre un mouvement trop rapide des pièces du mécanisme. Aux machines à voyageurs on donnera, au contraire, avec des cylindres à peu près les mêmes, un grand diamètre des roues motrices. L'effort se trouvera limité à une valeur modérée, qui convient au service de ces machines : d'autre part, la vitesse de progression, bien que très élevée, ne produira pas, grâce au grand diamètre des roues, un mouvement trop rapide des pièces du mécanisme.

Tel est, en résumé, le caractère constant par lequel se distinguent, dans toutes les exploitations de chemins de fer, les machines à voyageurs et les machines à marchandises. Les premières ont un diamètre des roues motrices d'environ 2 m., atteignant parfois 2^m30. Les machines à marchandises ont un diamètre de roues de 1^m30 à 1^m50 au maximum. — A ce caractère distinctif s'en rattache ordinairement un autre, celui du nombre d'essieux couplés. Les machines à voyageurs auront parfois un essieu moteur libre, le plus souvent deux essieux accouplés, mais jamais plus ; les essieux simplement porteurs, placés soit à l'avant soit à l'arrière des essieux accouplés, ont des roues de diamètre réduit. Les machines à marchandises ont tous leurs essieux, au nombre de 3 ou de 4, accouplés : l'adhérence totale est en effet nécessaire pour utiliser le grand effort moteur que possèdent ces machines en raison même du faible diamètre de leurs roues.

En dehors des deux catégories bien tranchées : machines à voyageurs et machines à marchandises, les compagnies possèdent en général des machines mixtes, participant des caractères de l'une et de l'autre. L'emploi des machines mixtes se justifie pour les lignes dont le trafic n'est pas assez important pour se décomposer normalement en voyageurs et marchandises, ou pour celles qui, présentant de fortes déclivités, exigent, même avec de faibles charges, un effort de traction assez élevé.

DIFFÉRENTS TYPES DE LOCOMOTIVES. — Dans chacune des catégories de machines : voyageurs, marchandises ou mixtes, il existe un assez grand nombre de variétés caractérisées plutôt par le groupement des organes que par les conditions essentielles de leur fonctionnement, et qui distinguent entre elles, soit les machines des différentes nations, soit, dans un même pays, celles des principales compagnies d'exploitation.

La différence d'aspect extérieur est surtout sensible pour les machines à voyageurs. C'est ainsi qu'en France nous trouvons comme principaux types : la *machine PO*, qui présente, en vue longitudinale, deux grandes roues accouplées, placées toutes deux en avant du foyer, et deux roues porteuses, l'une tout à l'avant de la machine, l'autre en arrière du foyer. Les cylindres sont extérieurs aux longerons, et placés à l'avant du châssis ; les tiroirs placés au-dessus et un peu sur le côté des cylindres ont également tout leur appareil de commande extérieur. Cette disposition, qui rend visible et accessible tout le mécanisme, est celle qui donne le maximum de facilité pour la surveillance et les soins à donner à la machine en cours de route.

La *machine PLM* présente le même groupement des roues que la précédente : elle s'en distingue surtout par les dimensions plus grandes des cylindres, par la forme parallélépipédique de la boîte à feu (système Belpaire) et par la position des tiroirs, placés sur les côtés des cylindres intérieurement aux longerons, ce qui fait que tout le mécanisme de commande en est dissimulé à la vue.

La *machine du Nord* a ses deux essieux couplés, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière du foyer (fig. 2). Jusqu'à ces dernières années la base de sustentation de la machine était complétée par un essieu porteur à l'avant. L'accroissement de force et de poids exigé pour le service des express a conduit à faire supporter la partie avant, non plus par un simple essieu, mais par un truck à deux essieux, nommé *bogie*, disposition empruntée au matériel américain. L'avant de la machine repose sur le bogie par l'intermédiaire d'un pivot qui lui permet de prendre un déplacement angulaire, disposition considérée comme favorable à la circulation dans les courbes. Les cylindres sont intérieurs ; grâce à la position des roues motrices, on a pu les placer plus sur l'arrière que dans les machines PO et PLM : cette disposition présente certains avantages au point de vue de la stabilité d'allure. Le mouvement des tiroirs est extérieur.

Les chemins de fer de l'Est, du Midi, et en dernier lieu de l'Ouest, ont adopté pour la position des essieux accouplés la même solution que le Nord. Les machines du Midi et de l'Est ont les cylindres extérieurs, ainsi que les tiroirs. La nouvelle machine de l'Ouest a tout son mouvement intérieur : elle a en outre adopté le bogie à l'avant. Tout récemment l'Est et le PLM ont également adopté l'emploi du bogie, qui tend de plus en plus à se généraliser en France. Les dernières machines de l'Est présentent, comme disposition particulièrement remarquable, un système de chaudière à deux corps superposés, le corps inférieur entièrement rempli par les tubes, et le corps supérieur, de diamètre moindre, formant réservoir d'eau et de vapeur.

Les machines des chemins de fer de l'Etat présentent la disposition générale de la machine d'Orléans. Elles en diffèrent par un système spécial de distribution, à déclie, dont il sera parlé plus loin.

Les machines des nations étrangères présentent, par rapport aux types que nous venons de décrire, des différences, au fond, peu tranchées.

Les locomotives anglaises se font ordinairement remarquer par une certaine légèreté relative : le mouvement est entièrement à l'intérieur des longerons, ce qui leur donne un aspect de simplicité, d'ailleurs purement apparente ; cette disposition se prête également à un certain luxe extérieur de peinture et de décoration. Quelques-unes des locomotives d'express sont encore à roues libres : elles conviennent pour la conduite de trains très rapides, mais peu chargés ; la roue motrice est au milieu ; les roues porteuses à l'avant et à l'arrière de la machine. D'autres locomotives ont, comme en France, deux essieux accouplés. Un certain nombre ont adopté le bogie à l'avant.

Les machines belges présentent pour la plupart un aspect particulièrement robuste avec un très grand fini de détails. Le foyer est très vaste, de forme cubique, le corps tubulaire assez court et surélevé, la cheminée courte et large, quelquefois à section carrée.

Les locomotives des autres nations du continent, dont un assez grand nombre d'ailleurs sortent des usines anglaises, belges ou françaises, se rapprochent plus ou moins des divers types que nous venons de décrire.

La locomotive américaine, construite pour des besoins tout spéciaux, présente certaines dispositions extérieures caractéristiques, telles que la vaste et confortable cabine d'arrière, les chasse-bœufs, et le gigantesque fanal d'avant.

Pour les machines à fortes charges ou à marchandises, les différences de types, d'une nation ou d'une compagnie à l'autre, sont beaucoup moins accentuées. Trois ou quatre essieux à roues de faible diamètre, tous accouplés, des cylindres ordinairement extérieurs et placés tout à fait en avant, donnent à ces machines un aspect à peu près uniforme. — Nous ne parlons pas de quelques machines de dimensions tout à fait exceptionnelles et auxquelles on a donné jusqu'à cinq ou six essieux. Ces machines se rapportent à des types relativement anciens, que l'expérience a fait définitivement abandonner (type Cantal PO; ancienne machine du Nord à quatre cylindres).

VITESSE DES LOCOMOTIVES. — La vitesse est de toutes les qualités de la locomotive la plus merveilleuse et la plus essentielle, celle qui a exercé la plus profonde influence sur le rapprochement social et économique entre les peuples. Cette qualité s'est révélée d'une manière éclatante quand, au concours de Liverpool, la *Fusée* de Stephenson atteignit, de prime saut, une vitesse de plus de 60 kil. à l'heure. Dès les premières années de l'exploitation des chemins de fer, les vitesses de 80 et de 90 kil. à l'heure furent courageusement réalisées par les machines d'express.

Il peut paraître étonnant que ces vitesses ne soient guère dépassées aujourd'hui, du moins en ce qui concerne la marche normale des trains d'exploitation. Cela résulte d'un ensemble de faits dans lesquels la locomotive elle-même est entièrement hors de cause. La locomotive à vapeur, sous sa forme actuelle, est incontestablement capable de fournir des vitesses bien supérieures à celles qui lui sont demandées en service. Nous possédons à cet égard, grâce à l'initiative prise par la compagnie P.-L.-M., à la suite de l'exposition de 1889, un ensemble de documents d'une autorité indiscutable. — Dans une série d'essais, entre Sens et Montereau, auxquels prirent part les machines à voyageurs de toutes les compagnies françaises et plusieurs locomotives étrangères, toutes ces machines atteignirent et soutinrent, pendant un assez long parcours en palier, et dans des conditions de marche irréprochable, des vitesses de 125 à 140 kil. : le chiffre le plus élevé, 143 kil., fut atteint par une des anciennes machines Crampton de la compagnie de l'Est.

La difficulté d'augmenter les vitesses admises aujourd'hui sur nos chemins de fer ne provient donc pas de la locomotive elle-même. Ce n'est ni l'effort disponible, ni le mécanisme de la locomotive, ni même sa stabilité qui se trouvent en défaut. Mais l'accroissement de la vitesse, combiné avec celui de la charge, donne lieu à une augmentation très rapide du travail de traction à réaliser dans un temps donné : et c'est la puissance, en d'autres termes la production de la chaudière, qui, ne pouvant croître au delà de certaines limites, impose un maximum à la vitesse des trains.

RENDEMENT ÉCONOMIQUE DES MACHINES LOCOMOTIVES. — La locomotive a été considérée pendant longtemps comme une machine médiocrement avantageuse au point de vue de l'économie de combustible : cette appréciation reposait sur une mesure inexacte du travail qu'elle est appelée à effectuer. Des expériences récentes ont nettement établi que, malgré la simplicité de sa construction et particulièrement de son système de distribution et de détente, la locomotive ne le cède en rien, pour le rendement économique, aux moteurs d'atelier et de navigation : elle leur est même en réalité supérieure.

Des expériences très soignées ont montré qu'une loco-

tive à voyageurs du type ordinaire, à distribution par coulisse et marchant à un régime convenable (soit à une admission de 20 à 30 %), ne consomme pas plus de 11 à 12 litres d'eau, soit 13 à 14 kilogr. de houille par cheval effectif et par heure. Des résultats aussi favorables n'ont jamais été atteints par les machines d'atelier ou les machines marines à distribution par simples tiroirs. — Quant aux distributions perfectionnées, mais plus ou moins compliquées qui ont été appliquées, depuis un certain temps, soit aux appareils de navigation, soit aux machines fixes, elles sont, comme nous le voyons, applicables à la locomotive elle-même, et avec les mêmes avantages.

Les excellents résultats économiques fournis par la locomotive, comparativement aux machines similaires, sont dus aux bonnes proportions des cylindres, à la vitesse de rotation modérée, mais toutefois assez grande pour éviter les condensations à l'intérieur des cylindres, enfin et surtout à l'emploi général de la coulisse, qui n'est pas seulement un appareil de manœuvre d'une extrême simplicité, mais en même temps, entre certaines limites, un excellent système de détente variable.

SERVICE DES LOCOMOTIVES. — Dans une exploitation de chemins de fer, les locomotives destinées à assurer la traction sur le réseau tout entier, sont généralement réparties entre un certain nombre de dépôts établis, soit aux points terminus des grandes lignes, soit dans les principales gares de bifurcation. Chaque dépôt comporte, comme installation principale, un vaste bâtiment de forme tantôt circulaire (*rotonde*), tantôt rectangulaire destiné à abriter les machines en stationnement ou arrêtées pour les travaux d'entretien, de visite ou de nettoyage. Un ensemble de voies spécialement combinées avec pont tournant facilite l'entrée et la sortie des machines. Le dépôt comporte, comme installations accessoires, un atelier pour les petites réparations, des appareils de prises d'eau (souvent nommées grues hydrauliques) et un parc à combustible pour l'approvisionnement des machines.

Un chef de dépôt dirige tout le service et règle la répartition des machines entre les différents mécaniciens, ainsi que l'ordre ou roulement suivant lequel les agents et les machines doivent se succéder pour assurer la totalité des trains demandés par le service de l'exploitation. Les roulements sont établis de manière que chaque machine, après avoir fait un certain nombre de trains dans diverses directions, rentre au dépôt, après un parcours qui ne doit pas excéder 1,500 à 2,000 kil., pour y subir l'opération du lavage, indispensable, comme on le sait, à la conservation des chaudières.

Chaque locomotive est confiée, pour le service de route, à deux agents, un mécanicien et un chauffeur, qui, en général, et du moins suivant la pratique des chemins de fer français, restent attachés à la même machine, sauf circonstances de force majeure. Cette manière de procéder fait que le mécanicien connaît mieux sa machine, lui donne des soins plus suivis et plus attentifs, et arrive ainsi à réaliser, soit sur l'entretien, soit sur le combustible, des économies auxquelles il est d'ailleurs ordinairement intéressé.

Toute machine qui est appelée, suivant l'ordre du roulement, à partir en service, a d'abord son feu allumé par les soins du dépôt : on a fait préalablement le plein de la chaudière. L'allumage s'effectue au moyen de menu bois (fagots), de chiffons gras, etc., auxquels on ajoute progressivement et par petite quantité la houille qui servira seule de combustible en cours de route. Cette houille est tantôt du charbon tout venant, tantôt elle consiste en briquettes agglomérées. L'allumage d'une machine froide est d'abord assez lent, faute de tirage : aussitôt que la vapeur fournie a dépassé la pression atmosphérique, on active la combustion en envoyant dans la cheminée, au moyen d'un tuyau appelé *souffleur*, un jet de vapeur vive : la montée en pression se fait alors très rapidement.

On ne procède d'ailleurs à un allumage complet que

lorsque la machine sort de réparation ou de lavage. Pour les machines qui n'ont à faire, entre deux trains, qu'un séjour de quelques heures au dépôt, on conserve sur la grille une petite quantité de combustible allumé et couvert (feu en réserve). Pour se préparer au départ, il suffit d'éteindre le feu, puis de le recharger légèrement, afin de faire remonter la pression, opération qui se fait rapidement au moyen du souffleur.

La machine une fois en pression, visitée et graissée dans toutes ses parties, quitte le dépôt, sous la conduite de son mécanicien, pour aller se mettre en tête du train qu'elle doit conduire. L'attelage se fait par le personnel de la gare et est vérifié par le mécanicien qui, à partir de ce moment, se tient prêt à obéir au signal de départ. S'il s'agit d'un train de voyageurs muni du frein continu, il fait, sur l'ordre qui lui en est donné, la manœuvre de vérification du frein.

Le signal de départ une fois donné, le mécanicien est maître de la marche de son train et il en a l'entière responsabilité. Sa première obligation consiste à atteindre la prochaine gare d'arrêt, puis toutes celles qui suivront, exactement dans le temps qui lui est alloué par le tableau de marche, tout en portant constamment son attention sur les signaux de la voie, sur ceux qui peuvent lui être faits à la main, enfin sur les obstacles ou dangers de toutes sortes qui peuvent surgir inopinément. En même temps qu'il veille à la sécurité, et sans que son attention doive être jamais distraite, même pendant un instant, il lui incombe d'entretenir constamment sa machine en état. Il surveille la pression de la chaudière, qui doit se maintenir sensiblement à la charge des soupapes, et le niveau de l'eau qui ne doit jamais s'abaisser au-dessous d'un certain repère. Suivant les cas, il fait signe au chauffeur, soit de charger le feu (opération qui se renouvelle en moyenne toutes les trois ou quatre minutes, avec 30 ou 40 kilogr. de charbon jetés sur la grille), soit de faire fonctionner ou d'arrêter les appareils d'alimentation. Lui-même, la main sur le régulateur ou sur le volant de changement de marche, règle le degré d'admission de vapeur, suivant la charge du train, la rampe à franchir et la vitesse à réaliser. Dans les descentes, il modère la marche en fermant le régulateur et en faisant intervenir, s'il est nécessaire, l'action des freins. A l'approche des arrêts prescrits, il manœuvre le frein continu ou fait appel, au moyen du sifflet, aux freins serrés à la main, de manière à faire stopper le train exactement au point voulu, soit pour le service des voyageurs et des bagages, soit pour renouveler l'approvisionnement de son tender au moyen de la prise d'eau placée le long de la voie.

Pendant l'arrêt, le mécanicien descendu à terre fait le tour de sa machine et passe en revue, dans un examen rapide, mais méthodique, toutes les pièces du mouvement pour s'assurer qu'aucune d'elles ne tend à chauffer et pour renouveler le graissage partout où il est nécessaire. Au sifflet de départ, tout doit être en ordre pour fournir une nouvelle carrière.

On conçoit aisément quelles qualités de sang-froid, de vigilance, d'habileté technique, d'initiative personnelle, exige la fonction du mécanicien conducteur de locomotive. Aussi cette classe d'agents forme-t-elle une sorte d'aristocratie du travail, composée d'hommes profondément pénétrés du sentiment de leur devoir et de leur responsabilité. La lutte avec l'imprévu, l'obligation de ne pas se laisser détourner, même un instant, du soin et de la sauvegarde des vies qui leur sont confiées, imprime à leur esprit un caractère particulier de gravité.

Parfois le devoir professionnel se présente sous une forme encore plus austère : malgré les règles de sécurité prescrites, malgré la vigilance de chacun, un accident fortuit ou une de ces défaillances auxquelles aucun homme n'est certain d'échapper, va provoquer soit un déraillement, soit une collision. Le mécanicien, le chauffeur, ont acquis la certitude du danger dont ils peuvent être les premières

victimes. A cet instant, ils ont présent à l'esprit cette simple prescription de leur règlement : « Le mécanicien et le chauffeur ne doivent en aucune circonstance, même en cas de danger personnel, abandonner leur machine. » Pendant les quelques secondes qui restent jusqu'à l'événement fatal, toutes les forces de leur corps et de leur intelligence seront appliquées à protéger, autant qu'il sera possible, les vies humaines dont ils ont la charge. — Enfin la catastrophe s'est produite : la machine, le tender gisent, renversés, au milieu d'un amoncellement de débris. Le mécanicien peut-être a été foudroyé par la mort : son compagnon, blessé lui-même, entend encore la voix du devoir professionnel. On a vu de ces hommes, écrasés sous le poids de leur machine, détourner ceux qui les entouraient de tenter un sauvetage inutile, et donner avec calme des indications pour éteindre ou pour étouffer le feu qui continue à brûler sur la grille, afin d'éviter qu'une explosion vienne augmenter le nombre des victimes.

D'aussi terribles circonstances sont rares, heureusement, dans le service des chemins de fer. Des mesures de sécurité étudiées avec le plus grand soin et chaque jour perfectionnées, surtout le puissant secours que donne au mécanicien, pour l'arrêt de son train, l'emploi du frein continu, permettent à d'innombrables voyageurs de confier chaque jour, en toute tranquillité, leur vie à la locomotive. Mais ils ne sauraient oublier que leur sécurité est faite, pour une grande part, de la vigilance, du sang-froid et du dévouement des deux travailleurs auxquels obéit la puissante et rapide machine.

STATISTIQUE DES LOCOMOTIVES. — Le nombre des locomotives existant aujourd'hui dans le monde entier est supérieur à 120,000. Dans ce nombre, la France compte environ 12,000 machines ; l'Angleterre et ses colonies, 20,000 ; l'Allemagne, 15,000 ; l'Autriche-Hongrie, 6,000 ; la Russie, 8,000 ; les Etats-Unis d'Amérique, 30,000.

Si on imagine que les locomotives des divers pays soient alignées, bout à bout, avec leurs tenders, on trouve qu'elles occuperaient : pour la France, la distance entre Dunkerque et Nice ; pour l'Allemagne, la distance du Rhin à la frontière russe ; pour l'Angleterre, en double voie, la longueur N.-S. de la Grande-Bretagne ; pour les Etats-Unis, la moitié de la distance de New York à San Francisco ; pour l'univers entier le tiers environ du cercle équatorial.

Le prix d'une machine locomotive est d'environ 60,000 fr. On voit que le matériel existant en France représente une valeur de 600 à 700 millions. Pour le monde entier cette valeur atteint 7 ou 8 milliards.

Chaque machine locomotive effectue en moyenne 100 kil. de parcours journalier. Pour la France seule le parcours des locomotives, en une journée, s'élève à plus de 1 million de kilomètres, ou 25 fois le tour du monde. Pour l'univers entier, il est de 250 à 300 fois le tour du monde.

Une locomotive consomme environ 12 kilogr. de combustible par kilomètre de parcours. C'est donc pour la France une dépense journalière de 12,000 tonnes, pour tout l'univers de plus de 120,000 tonnes.

La dépense, en argent, de 1 kil. de parcours d'une locomotive, est d'environ 0 fr. 50. On voit que la traction des trains de chemins de fer représente, pour la France, une dépense journalière de 500 à 600,000 fr. et, pour le monde entier, de 6 à 7 millions. Ces chiffres suffisent à donner une idée de l'énorme importance économique du rôle des chemins de fer.

PERFECTIONNEMENTS RÉCENTS DE LA LOCOMOTIVE. — Pendant la première période des chemins de fer, les constructeurs de locomotives se préoccupaient plus d'atteindre la vitesse et l'effort de traction exigés que d'obtenir du kilogr. de combustible le maximum de rendement économique. Les études théoriques entreprises à une époque assez récente sur les lois de la transformation du calorique en travail mécanique ont conduit à la recherche de moteurs réali-

sant d'une manière aussi parfaite que possible les conditions indiquées par la théorie. De cette étude sont sorties deux solutions assez dissemblables par leur forme, sinon pour le but poursuivi : l'emploi de la détente multiple ou système compound, qui est devenu d'un usage général pour les appareils de navigation ; et celui des distributions à tiroirs distincts et à mouvement rapide, ordinairement désignées sous le nom générique de système Corliss. Chacun de ces deux types de moteurs fit preuve de qualités spéciales et réalisa, par rapport aux moteurs anciens, une notable économie de combustible.

Les chemins de fer ne pouvaient rester indifférents à cet ordre de progrès. Vers 1879, M. Mallet faisait, en France, la première application du système compound aux locomotives. Des ingénieurs éminents, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, Webb, von Borries, Borodine, dirigeaient bientôt leurs études dans la même voie. Plus récemment, les grandes compagnies françaises y sont elles-mêmes entrées largement. Le chemin de fer du Nord a créé pour le service de ses grands express un type fort remarquable et très puissant de machine compound à quatre cylindres : deux cylindres d'admission directe placés à l'extérieur des longerons, et deux cylindres de détente placés intérieurement, actionnent deux essieux différents, l'un placé à l'arrière, l'autre à l'avant du foyer, et accouplés entre eux. Ce type de machine, dont les résultats en service ont été excellents, tend aujourd'hui à prendre une grande extension (V. fig. 2).

Dans l'emploi des distributions à tiroirs multiples, il convient de citer les essais du chemin de fer d'Orléans et les nouvelles locomotives du chemin de fer de l'État français (système Bonfond). Dans ces dernières, on trouve l'application intégrale du système Corliss, avec commande des tiroirs par délié, disposition qui n'avait été appliquée jusqu'ici qu'à des machines ayant un mouvement de rotation peu rapide : ces locomotives ont montré d'excellentes qualités en service et donné, comme la machine compound, des résultats économiques remarquables.

L'esprit d'innovation ne s'est pas arrêté à ces perfectionnements. On s'est demandé si la locomotive à vapeur n'était pas arrivée au terme de sa carrière, et ne devait pas, à une époque prochaine, céder la place à l'agent merveilleux de tant de découvertes récentes, à l'électricité. Il n'est évidemment permis de rien préjuger de l'avenir, et les magnifiques progrès de la science électrique permettent de penser que la grande industrie des transports, comme tant d'autres, bénéficiera un jour de cette forme précieuse de l'énergie.

Mais dans l'état actuel des procédés industriels, l'emploi de l'électricité n'apparaît pas comme devant donner plus que la locomotive à vapeur. Aussi longtemps que le développement de l'énergie électrique sera demandé à un générateur et à un moteur thermique, il y aura bénéfice de force et de dépense à faire l'application directe du travail mécanique ainsi développé. On a vu avec quelle souplesse la locomotive se prête à cette application, et quelles qualités de puissance et de vitesse elle tient encore en réserve pour les applications futures. E. DESNOIRS.

Locomotive à air comprimé (V. AIR, t. I, p. 1052).

LOCON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 1,255 hab.

LOCENVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 166 hab.

LOCQUeltas. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Grand-Champ ; 713 hab.

LOCQUÉNOLE. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Taulé ; 766 hab.

LOCQUENVEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Quingamp, cant. de Belle-Isle-en-Terre ; 372 hab.

LOCQUIGNOL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (E.) du Quesnoy ; 653 hab.

LOCQUIREC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur. Petit port sur la Manche, à

l'extrémité N.-O. de la baie de Toul-an-Iléry, embouchure du Douron ; 960 hab. Exploitation des dalles schisteuses, dites de Locquirec. Eglise du XII^e siècle, clocher de 1691.

LOCRES (Λοκροί, Ἐπιεζούροι). Ancienne cité grecque de la côte S. du Bruttium (Calabre actuelle) dont les ruines se voient près de *Gerace* (V. ce mot). C'était l'une des plus considérables colonies de cette région, près de la pointe S.-O. de l'Italie. Elle avait été fondée par les Locriens ; on s'accordait à l'attribuer aux Locriens Opuntiens, bien que Strabon ait soutenu l'opinion, peu vraisemblable, qu'elle était une colonie des Locriens Ozoles. La tradition voulait que les fondateurs fussent une bande d'esclaves qui avaient enlevé leurs maîtres. La fondation un peu postérieure à celle de Crotona eut lieu entre 710 et 673 av. J.-C. La ville, d'abord établie au cap Zéphyrien (di Bruzzano), fut ensuite transférée à 15 milles au N. L'histoire primitive de Locres est ignorée. Nous savons seulement qu'elle fut la première cité grecque qui eut un code écrit, celui que rédigea *Zaleucus* (V. ce nom) et qui resta en vigueur jusqu'à l'époque romaine. Les Locriens y restèrent fermement attachés, et leur État était regardé en Grèce comme un modèle. La législation de Zaleucus est placée par Eusèbe vers 660 av. J.-C. Le gouvernement était aristocratique, principalement exercé par cent familles présumées descendantes des fondateurs et où la succession se faisait en ligne féminine, ce qui a probablement donné lieu à la légende que nous avons indiquée. Les institutions de Locres nous sont d'ailleurs peu connues. Un événement, dont la date est incertaine, est la bataille du Sagras, où 40,000 Locriens avaient battu 410,000 Crotoniates ; ce récit devint légendaire en Grèce par les exagérations auxquelles il prêta ; cependant il est possible que les Locriens n'eussent mis en ligne que des citoyens, tandis que l'armée crotoniate aurait été grossie des troupes humaines des paysans italiens vassaux. Locres fonda sur la côte N. du Bruttium les colonies d'Hiipponium et de Medma. En constante hostilité avec Rhegium, elle fut l'alliée de Syracuse, notamment au temps des tyrans Anaxilas et Hiéron, et lors de l'expédition de Sicile (415). Denys l'Ancien épousa Doris, fille du noble Locrien Xenctus, donna aux Locriens les territoires de Caulonia (389), d'Hiipponium (388) ; celui-ci leur fut enlevé par les Carthaginois (379). Denys le Jeune, expulsé de Syracuse (356), se réfugia à Locres, s'empara de la citadelle et exerça un pouvoir despotique ; on ne put s'en débarrasser qu'au bout de six années. Ils eurent aussi beaucoup à souffrir des progrès des Bruttians, et pour leur résister acceptèrent le protectorat de Rome et une garnison romaine. Ils l'expulsèrent à l'arrivée de Pyrrhus ; mais les mercenaires du roi d'Épire se conduisirent si mal qu'ils les chassèrent aussi, ce qui donna prétexte à Pyrrhus revenant de Sicile de piller les trésors du fameux temple de Proserpine. Les Locriens restèrent fidèles à Rome jusqu'à la bataille de Cannes, après laquelle ils s'allièrent à Carthage (216). Ils repoussèrent le consul romain Crispinus (208), mais Scipion prit la ville par trahison (205) ; son légat Q. Pleminius les opprima et pillait tellement qu'ils s'insurgèrent ; le sénat romain leur donna raison, leur rendit leurs libertés et restitua les trésors du temple de Proserpine. La décadence de Locres continua : peu importante sous l'empire romain, elle dut être détruite au VI^e siècle par les Sarrasins. On en retrouve les ruines près de Gerace, sur la rive gauche du ruisseau de Sant'Illario ; les plus considérables sont celles d'un temple dorique. On cite, parmi les natifs de Locres, les poètes Xenocrite, Erasippe, la poétesse Théo, les pythagoriciens Timée, Echérate, Acrion, le maître de Platon, le musicien Eunomus, l'athlète Euthymus. A.-M. B.

LOCRIDE. Pays de la Grèce antique. Les Locriens, que l'on considérait comme descendants des Lélèges, avaient occupé la zone montagneuse entre les golfes Maliaque et de Corinthe ; l'invasion des Phocidiens et des Doriens les avait coupés en trois tronçons : *Locriens orientaux*, *Epichémidiens* et *Opuntiens* sur la mer d'Eubée, Lo-

criens Ozoles sur le golfe de Crisa. Les premiers habitaient une étroite bande de terre, le long du rivage, entre le défilé des Thermopyles et l'embouchure du Céphise. Les Epicnémidiens établis au pied du mont Cnemis qui les séparait de la Phocide (vallée du Céphise) possédaient Alpenus, Nicee, Scarphée, Thronium, Cnemis, et vers l'intérieur, Tarphé, Augeia; le territoire phocidien de Daphnus les séparait des Opuntiens ayant pour cités, dans l'intérieur, Calliarus, Naryx, Corseia; sur le rivage, Alope, Cynus, Opus (ou Oponte), Halæ, Larynna, cette dernière plus tard conquise par les Bèotiens; dans le golfe Opuntien était la petite île d'Atalante. Nous ne voyons pas que jamais on ait fait de distinction politique entre les Locriens Epicnémidiens et Opuntiens. Ils formaient un peuple unique. Dans l'*Iliade*, ils ont pour chef Ajax, fils d'Oïlée; ils auraient amené sur 40 navires les contingents des cités de Cynus, Opus, Calliarus, Besa, Scarphée, Augeia, Tarphé, Thronium. Plus tard Opus fut leur capitale commune. Dans la guerre médique ils armèrent sept vaisseaux et combattirent aux Thermopyles; dans celles du Péloponèse, ils furent alliés de Sparte.

Les *Locriens Ozoles* ou occidentaux habitaient, le long du golfe de Corinthe entre l'Étolie et la Phocide, un territoire sauvage et improductif couvert par les contreforts du Parnasse et du Corax depuis Crisa jusqu'au promontoire Antirrhium. C'était un peuple barbare, comme les Étoliens, et qui ne joua aucun rôle dans l'histoire. Leur seule ville était Amphissa, sans compter Naupacte qui leur fut enlevée de bonne heure; leurs autres bourgades étaient Molycreia, Oëneon, Anticyra, Eupalium, Erythrae, Tolophon, Hëssus, Ipnus, Chaleum, Oëanthe, Egilium, Crocyleum, Olpe, Hyle, Myonia, etc. Leur nom d'Ozoles paraît signifier « puants »; on l'attribue soit à une source où le centaure Nessus aurait été brûlé, soit aux asphodèles qui pullulent dans le pays, soit aux peaux de bêtes non travaillées dont se vêtirent les Locriens occidentaux.

Aujourd'hui le nom de Locride (Lokris) est donné à une éparchie (arrondissement) de la province de Phthiotide et Phocide; elle correspond à peu près à l'ancien territoire des Locriens orientaux, comprenant, outre Atalante, son chef-lieu, Larynna, Naepelli, Daphnis, Thronion, Thermopylae, Drymia, Elatia. Elle s'étend jusque dans la vallée du Céphise (Mavronero) et au lac Copais. A.-M. B.

DIALÈTE LOCRIEN. — D'après les récents travaux de la linguistique, le dialecte locrien ne rentre ni dans le groupe ionien-attique, ni dans le groupe dorien; il est rangé dans le groupe assez artificiel des dialectes du N.-O. de la Grèce, qui comprend, en outre, les dialectes de la Phocide, de l'Étolie, de l'Acarnanie, de la Phthiotide et de l'Épire. Le locrien mérite l'attention à cause de deux remarquables documents du v^e siècle, écrits sur des tables de bronze, et trouvés tous deux à Galaxidi (ancienne Oëanthe), dans la Locride Ozole. Ces textes présentent comme caractères spéciaux l'expression dans l'écriture du digamma (F) et de l'esprit rude (H), un emploi très étendu du *koppa* (V. ce mot), et l'usage de la voyelle α non seulement dans les mêmes cas que les dialectes non ioniens, mais aussi pour ϵ , devant ρ , dans des mots où aucun autre dialecte ne le connaît (*αμάρα, ἀμρόταροι, πατάρα = ημέρα, ἀμρότεροι, πατέρα*), sauf l'éleén, qui offre aussi cette particularité dans quelques mots. Mondry BEAUDOUIN.

LOCRONAN. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Châteaulin; 759 hab. Fabriques de toiles à voiles. Son église (mon. hist.) est un vaste édifice du xv^e siècle (fig. ci-contre). Grosse tour carrée; chaire du xviii^e siècle, calice du xvi^e siècle, aux armes de Navarre et de Foix. La chapelle du Péniti, adjointe à l'église, a été fondée en 1530 par Renée de France; sarcophage de saint Ronan avec sa statue. Pèlerinage annuel et pardon septennal appelé la Grande Troménie. Aux environs, monuments mégalithiques, ancien camp.

BIBL.: DOM PLAINE, *le Tombeau monumental et le Pèlerinage de saint Ronan*, 1880.

LOCTUDY. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à l'embouchure de la rivière de Pont-l'Abbé. Petit port à 1 kil. du village, à la pointe vis-à-vis de l'île Tudy, distante de 360 m. et communiquant par un bac; 2,154 hab. Fanal. Culture et exportation de pommes de terre pour l'Angleterre; minoteries; céréales; bestiaux. Un monastère avait été fondé en ce lieu au vi^e siècle par les religieux de l'île Tudy. Des templiers l'occupèrent de 1127 à 1308. Église de la fin du xii^e siècle (mon. hist.). C'est l'un des plus curieux spécimens de l'architecture romane en Bretagne; statue de saint Tudy du xiv^e. Dans le cimetière, chapelle du xii^e siècle et menhir portant une croix. C. DEL.

BIBL.: DE MINAC, *Notice sur le port de Loctudy, dans Ports marit. de Fr.*, 1879, t. IV.

LOCULAR (Bot.). Variété culturale du Blé ordinaire, encore appelé *Engrain* (*T. monococcum* L.) (V. BLÉ).

LOCUNOLÉ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. d'Arzano; 1,224 hab.

LOCUSTE. I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes Orthoptères, groupe des Sauterelles, type de la famille des *Locus-tidés* ou Sauterelles, fondé par Linné et ainsi caractérisé: tête comprimée à son extrémité, deux épines au prothorax et un mésothorax, élytres à large nervulation; tibias antérieurs à trois rangées de piquants. Les Locustes sont des Sauterelles de grande taille, de formes élégantes et allongées, de mœurs carnassières. La Sauterelle verte (*Locusta viridissima* Linn.), commune en nos pays pendant la belle saison, mesure jusqu'à 50 millim. de long; elle est entièrement d'un beau vert tendre, tendant vers le jaunâtre; c'est la *Cigale* de La Fontaine; elle stridule très haut et très longtemps, surtout le soir; *Locusta caudata* Charp., plus petite, plus grêle; son chant est un ronflement sans note isolée; *Locusta cantans* Fuss., beaucoup plus petite encore et plus verte; cette dernière espèce est plus méridionale. M. M.

II. PALÉONTOLOGIE (V. ORTHOPTÈRES).

III. BOTANIQUE (V. INFLORESCENCE).



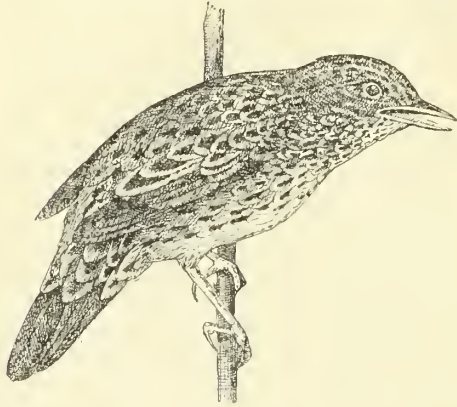
Eglise de Locronan.

LOCUSTE (plus exactement *Lucusta*), célèbre empoisonneuse romaine employée par Agrippine contre Claude et par Néron contre Britannicus; Néron, impatienté de voir que le poison fourni par Locuste était trop lent, lui fit

préparer en sa présence un poison foudroyant ; il la récompense largement, mais, plus tard, Galba la fit exécuter.

BIBL. : TACITE, *Ann.*, XII, 66 ; XIII, 15. — SÜETONE, *Nero*, 33. — JUVENAL, I, 71 et schol. — DION CASSIUS, LX, 34 ; LXIV, 3.

LOCUSTELLE (Ornith.). Les Locustelles (*Locustella* Kaup., *Nat. Syst.*, 1829, p. 415) sont des *Fauvettes*



Locustella.

(V. ce mot) qui ont le corps élancé, haut sur pattes, les doigts longs, armés d'ongles grêles, le bec pointu, élargi à la base et un peu échancré vers l'extrémité de la mandibule supérieure, les ailes de grandeur médiocre, mais assez aigües, la queue étagée et formée de plumes larges au milieu et rétrécies au bout, le plumage serré, coloré en brun verdâtre ou jaunâtre et en gris avec des taches allongées. Elles fréquentent tantôt les endroits humides, au bord des rivières et des marais, tantôt les coteaux secs, couverts de bruyères et genêts, nichent près de terre dans les buissons et cherchent principalement sous le sol leur nourriture qui consiste en Vers et en petits Insectes. Leur vol est lourd et peu soutenu, et leur chant, aux notes stridentes, rappelle le chant des Grillons et des Sauterelles. On rencontre dans le centre et le midi de l'Europe, au moins pendant la belle saison, trois espèces de ce genre. La plus répandue chez nous est la Locustelle tachetée (*Locustella naevia* Bodd.), vulgairement connue sous les noms de Crécelle ou de Longue-Haleine. Son nid, construit sans art, renferme quatre ou cinq œufs gris nuancés parfois de rougeâtre et marqués de taches brunes. E. Ousr.

BIBL. : DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e éd., t. I, p. 528. — DUSSER, *A History of Birds of Europe*, 1874, part. XXXI.

LODDES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. du Donjon ; 733 hab.

LODDIGES. Célèbre famille d'horticulteurs anglais établis à Hackney, près de Londres, le premier vivant à la fin du XVIII^e siècle ; ses fils, *William* (1776-1849) et *George* (1784-1846), continuèrent la réputation de cette maison.

LODDON. Rivière d'Australie, colonie de Victoria, affl. g. du Murray ; il a 250 kil. de long, dans un pays de pâturages.

LODEINOÏÉ-POÏÉ. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouv. d'Olonetz, sur le Svir (entre les lacs Ouega et Ladoga) ; 4,200 hab. Pierre le Grand y établit en 1702 des chantiers de constructions navales d'où sortirent les galères qui prirent Schlüsselbourg et portèrent le pavillon russe sur la Baltique. En 1830, ces chantiers furent fermés. — Le district a 40,487 kil. q.

LODELINSART. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi ; 8,000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Givet et d'Anvers à Charleroi. Exploitations charbonnières importantes, verreries, clouteries.

LODES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cmt. de Saint-Gaudens ; 513 hab.

LODÈVE (*Luteva*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Hérault, au confluent de la Lergue et de la Souloudre ; 9,060 hab. Importantes fabriques de draps, utilisant les laines du Larzac ; presque toutes ces fabriques emploient la force hydraulique. Elles remontent à Louis XIV et travaillent surtout pour l'armée. Citons encore la fabrication de produits chimiques, d'alcool, de bougies, de savons, la chapellerie, le commerce de bois, de vin et d'eau-de-vie, de draps, de toiles, etc.

L'ancienne cathédrale dédiée à Saint-Genès date des XIII^e-XIV^e siècles ; façade avec tour carrée ; le portail principal a été refait au XV^e siècle. A l'intérieur, nef flanquée d'un seul collatéral complet, l'autre est resté inachevé. Au bas de la nef, chapelle latérale, crypte ancienne. Tombeau de Plantavit de La Pause. Cloître en partie roman, restauré au XVII^e siècle. Evêché du XVII^e siècle, vieux pont sur la Souloudre. Ruines du château de Montbrun. — Le cardinal Fleury est né à Lodève.

Ville très ancienne, citée par Pline dans sa liste des cités de droit latin de la province romaine, elle s'appelait aussi *Forum Neronis*, mais le nom ancien a persisté. Vers l'an 400, elle est nommée par la *Notitia* sous le nom de *civitas Lutevensium*. Vers 462, elle tombe avec toute la Narbonnaise première au pouvoir des Visigoths ; conservée par eux après Vouillé, elle est conquise et occupée par les Francs de Théodoric, roi de Metz (533) ; réoccupée par les Goths sous Léovigilde, elle fait de nouveau partie intégrante de la monarchie de Tolède jusqu'au début du VIII^e siècle. Réunie sous Pépin le Bref au royaume franc, Lodève devient chef-lieu d'un comté, qui fait partie de la Septimanie ou marquisat de Gothie, puis du royaume carolingien d'Aquitaine. Vers la fin du IX^e et au début du X^e siècle, ce comté est réuni au titre de marquis de Gothie ; à la fin du XI^e siècle, le titre de comte de Lodève est porté par le comte de Toulouse, Guillaume, frère de Raimond de Saint-Gilles. Aux comtes se sont substitués, en Lodévois, des vicomtes, dont la famille s'est fondue dans celle des vicomtes de Carlat en Auvergne ; ces derniers deviennent à la fin du XI^e siècle comtes particuliers de Rodez et vicomtes de Millau et tiennent leurs domaines du comte de Toulouse, duc de Narbonne. Cette famille de Rodez a bientôt à lutter contre l'influence des évêques de Lodève qui parviennent à l'expulser du pays ; dès 1167, la moitié de l'ancien château vicomtal des Montbrun appartient au prélat ; toujours besogneux, le vicomte s'endette vis-à-vis de son compétiteur et en 1186 il vend à l'évêque Raimond tous ses droits et possessions dans le pays pour la somme de 60,000 sous. Dès le début du XIII^e siècle, l'évêque de Lodève est maître incontesté du territoire, et la plupart des châteaux et seigneuries relèvent de lui ; les rois de France lui ont concédé le droit de battre monnaie et d'exercer les droits régaliens. On a même quelques spécimens de la monnaie épiscopale au type de saint Fulcran, évêque au X^e siècle. La ville de Lodève ne jouit jamais de libertés bien étendues ; en 1207, dans une révolte des habitants, amenée par le retrait d'une charte précédemment consentie, l'évêque Pierre III est tué ; sa mort est cruellement vengée par le seigneur de Clermont, qui rétablit dans toute son étendue l'autorité ecclésiastique. En 1261, des statuts municipaux sont rédigés par les soins de Gui Foucois, plus tard pape sous le nom de Clément IV ; sans recevoir le droit d'élire des consuls, les habitants obtiennent celui de déléguer pour chaque affaire des syndics provisoires, désignés en assemblée générale et chargés de défendre les intérêts de la communauté. Ce droit bien minime est supprimé en 1314 par Louis X à la requête de l'évêque Guillaume II.

L'histoire de Lodève pendant la guerre de Cent ans est assez obscure, mais le pays prend naturellement sa part de tous les maux que souffre le Languedoc. Un acte du début du XV^e siècle (1405) nous apprend qu'à cette date on avait rétabli le consulat et que les consuls avaient le droit de désigner le capitaine de la ville que l'évêque nommait. En 1562, une première tentative des protestants pour s'emparer

de la place est heureusement repoussée par l'évêque Claude Briçonnet, mais onze ans plus tard, en 1573, les calvinistes emportent la ville et la saccagent; les églises sont pillées, les reliques profanées; Lodève reste en leur pouvoir jusqu'en 1577; mais, dès lors, les deux partis se partagent l'autorité et en 1582 on parle de deux consuls, l'un catholique, l'autre protestant. En 1585, le duc de Montmorency prend la ville, occupée par les ligueurs; plus tard, en 1632, Lodève se rallie à la cause de Gaston d'Orléans; les habitants obtiennent peu après leur pardon du roi; mais l'évêque, le célèbre Plantavit de La Pause, poursuivi criminellement, échappe à grand-peine au châtiement.

L'église de Lodève peut dater du iv^e siècle, mais on ne connaît ses évêques qu'à dater du début du vi^e (concile d'Agde de 506); c'est du moins à cette date que paraît le premier prélat dont l'existence soit sûre. Voici une liste de ces prélats, dressée d'après les travaux de Bernard Gui au xiv^e siècle, de Plantavit de La Pause au xvii^e et le *Gallia Christiana*: saint Flour, sur lequel on ne sait rien; Maternus, 516; Dentère, 535; Agrippin, 569; Léontien ou Léonce; Anatolius, 633-638; Firmin, 652; Ausemond, 683; lacune, jusqu'à Sisemond, 817; Totila, 844; saint Georges; Macaire, 884-887; Autgaire, 906-909; Thierry, 910-949; saint Fulcrand, d'une noble famille du pays, élu en 949 (il répare et dédie la cathédrale, fonde le monastère de Saint-Sauveur, restaure le monastère de Joncels, meurt le 13 fév. 1006; par son testament [987], il avait considérablement augmenté le patrimoine de son église); Matfred, à la fois évêque de Béziers et de Lodève, 1006-1013; Olimbel, 1033; Bernard II, 1042-1049 ou 1050; Rostaing, 1054; Bernard de Provençères, 1068-1097; Déodat de Caylus, prélat simoniaque; Pierre Raimond, 1099-1154; Pierre de Posquières, 1155-1161; Gancelin Raimond de Montpeyroux, abbé d'Aniane, 1162-1187; Raimond-Guillaume de Montpellier, abbé d'Aniane, 1187-1201; Pierre Froitier, 1201-1207, assassiné par les habitants; Pierre de Lodève, 1207-1237; Bertrand de Mornas, 1237-1244; Guillaume de Casoule, 1244-1259; Raimond Bellin, 1259-1262; Raimond Astulf de Roquessels, 1263-1279; Bérenger de Boussagues, 1279-1284; Bérenger-Guitard, 1285-1290; Bertrand de Poitiers, 1290; Gancelin de La Garde, 1290-1296; Itier, frère mineur, 1296-1302; Déodat de Boussagues, 1302-1312; Bernard, 1313; Guillaume du Puy, 1314-1316; Guillaume de Mandagout, 1316-1317; Gui, 1317; Jacques de Concosse, 1317-1321; Jean de La Tisserenderie, 1322-1324; Bernard Gui, célèbre historien et érudit, 1324-1334; Bertrand du Mas, 1332; Robert, 1348-1356; Gilbert ou Gaubert, 1357-1361; Aimeri Hugues, 1361-1370; Gui de Malsec, 1370-1374; Jean, 1372-1374; Ferri Castinell, 1374-1382; Pierre Giraud, 1382-1385; Clément de Grammont, 1385-1392; Guillaume de Grimoard, 1392-1398; Jean de La Vergne de Tressan, 1393-1413; Michel Lebeuf, 1413-1430; Pierre de La Trillerie, 1430-1444; Jacques de Gaujat, 1441-1450; Guillaume d'Estouteville, 1450-1453; Bernard de Cazilhac, 1453; Jean de Corguilleray, 1462-1488; Guillaume Briçonnet, 1489-1516; Denis Briçonnet, frère du précédent, 1516-1520; René du Puy, 1520-1524; Jean Mathieu, 1526; Laurent Toscano, 1528; Lelio Orsino Cerchi, 1530-1545; Guidone-Ascanio Sforza, 1546-1547; Dominique de Gabre, 1547-1557; Bernard del Bene, 1558-1560; Michel Briçonnet, 1560-1564; Claude Briçonnet, neveu du précédent, 1564-1566; Pierre Barrault, cousin du précédent, 1566-1569; Alfonso Verceili, 1570-1573; René de Birague, chancelier de France, 1574-1580; Christophe de Lestang, 1580-1602; Charles de Lévis, 1604-1607; Gérard de Robin, 1607-1611; François de Lévis-Ventadour, 1612-1624; Jean de Plantavit de La Pause (V. ce nom), 1624-1648; François Bosquet, érudit célèbre, 1648-1656; Roger de Harlay-Cézy, 1657-1669; Jean-Armand de Rotondis de Biscarras, 1669-1671; Charles-Antoine de La Garde de

Chambonas, 1671-1690; Jacques-Antoine Philipeaux du Verger, 1690-1732; Jean-Georges de Souillac, 1732-1749; Jean-Félix-Henri de Fumel, 1750-1790. A cette dernière date, le siège épiscopal de Lodève est supprimé.

Outre l'église cathédrale, Lodève renfermait les établissements religieux suivants: cordeliers (fond. dès 1227), carmes (vers 1240), dominicains (1321), récollets (1607), ursulines (1650), collège de doctrinaires (1650). Enfin l'abbaye de Saint-Sauveur, fondée, semble-t-il, par saint Fulcrand, soumise quelques années, à dater de 1365, à Saint-Victor de Marseille, détruite au xi^e siècle, rétablie au xvii^e.

A. MOLINIER.

BIBL.: *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., *passim*. — PLANTAVIT DE LA PAUSE, *Chronotopia præsulum. Lodovensium*, 1634 in-4 (l'auteur a utilisé un inventaire de 1498 et les débris du grand cartulaire dressé par Bernard Gui). — RENOUVIER, *Anc. Dioc. du Bas-Languedoc*, 1839, in-4.

LOGGE (William), graveur anglais, né à Leeds le 4 juil. 1649, mort à Leeds le 27 août 1689. Avant accompagné à Venise l'ambassadeur lord Thomas Belasis, au retour il publia un tour pittoresque en Italie, traduit d'un ouvrage de Barri, et illustré de sa main (1679). On connaît aussi de lui des séries de vues d'Angleterre et des portraits, notamment celui de *Cromwell avec un page*. Il n'a gravé que ses propres compositions, d'une pointe fine, spirituelle, un peu sèche.

LOGGE (Edmund), biographe anglais, né en 1756, mort en 1839. Après avoir servi dans l'armée en qualité de cornette, il entra dans le collège des hérauts d'armes et y atteignit le haut poste de *clarenceux* (1838). On lui doit, entre autres publications, *Illustrations of British History* (1791, 3 vol. in-4); une *Vie*, anonyme, de Jules César (1810), *The Genealogy of the existing British Peers* (1832), mais surtout *Portraits of Illustrious Personages of Great Britain*, dont l'édition originale se compose de 40 fascicules in-fol. avec des portraits gravés d'après des tableaux authentiques.

B.-H. G.

LODI. Ancienne tribu afghane, parente des Ghilgis, qui fournit la dynastie régnante à Delhi, du milieu du xv^e siècle à 1526.

LODI. Ville de la Lombardie (Italie septentrion.), ch.-l. de circondario, à 30 kil. S.-E. de Milan, sur l'Adda; 18,689 hab. Evêché. Filatures de soie; toiles; majolique; centre de la fabrication des fromages dits de *Parmesan* et *Stracchino*. L'hôtel de ville orné d'une élégante loggia, le château des Visconti (auj. caserne), la cathédrale romanogothique du xi^e siècle et l'église de l'*Incoronata*, bâtie en 1476 par Bramante et ornée de fresques par Calisto Piazza, élève du Titien, sont les principaux monuments de la ville. Lodi est situé à 7 kil. E. de distance de l'emplacement de *Lodi Vecchio*, qui fut à l'origine une colonie romaine appelée *Lavis Pompeia*. Ce fut au moyen âge une cité gibeline, rivale acharnée de Milan qui la détruisit en 1158. Frédéric Barberousse la rebâtit sur l'Adda, près du château de Montegryzono. Elle fut souvent ravagée dans les guerres civiles étrangères, sous la domination des Visconti, des Vénitiens, des Français et des Espagnols. Le 10 mai 1796, Bonaparte remporta une éclatante victoire au pont de Lodi sur le général autrichien Beaulieu.

LODI. Village d'Algérie, dép. d'Alger, arr. de Médéa, à 94 kil. d'Alger; 3,429 hab., dont 254 Français, 47 étrangers et le reste indigènes. Stat. du chem. de fer Ouest-Algérien. On y cultive des céréales, et la vigne y donne des produits renommés.

LODI ou LODIGIANO (Albertino da), peintre milanais, qui travaillait en 1460 à Milan, à la cour de Francesco Sforza. Lomazzo vante sa science de la perspective.

LODI (Ermenegildo), peintre italien, né à Crémone à la fin du xvi^e siècle. Il eut pour maître le Malosso, et il paraît qu'il imita sa manière au point de faire illusion aux connaisseurs. Son frère *Manfredi* est également connu comme peintre.

LODOICEA (*Lodoicea* Labill.) (Bot.). Genre de plantes Monocotylédones, de la famille des Palmiers, tribu

des Borassinées, très voisin des *Borassus* (V. ce mot), dont il se distingue surtout par les étamines plus nombreuses (24-36). La seule espèce connue, *L. Secheyllarum* Labill. (*L. maldivica* Pers.), habite l'île Praslin, une des Seychelles, et les îles Maldives, ou elle devient, paraît-il, de plus en plus rare; elle a été introduite par Sonnerat à l'île Maurice. C'est un bel arbre qui peut atteindre jusqu'à 30 m. de hauteur. Son fruit, à 4-3 lobes, souvent bilobé (*cul-de-négresse*), à noyau 2-6 lobé, à graine pourvue d'un albumen corné et creux, est une énorme drupe, pesant parfois plus de 20 kilogr.; on l'appelle encore *coco de mer*. Les naturels se servent des noyaux pour faire des vases solides, de diverses formes. L'amande est comestible et passe pour être aphrodisiaque et astringente. On se sert des fibres de cet arbre pour tisser un grand nombre d'objets de luxe, d'une grande finesse. D^r L. ILL.

LODOLI (Carlo CONTI DE), archéologue italien, né à Venise en 1690, mort à Venise en 1761. Ayant fait profession religieuse dans l'ordre de Saint-François, le P. Lodoli fonda à Venise un établissement d'éducation pour les jeunes patriciens et y donna place à l'enseignement des beaux-arts. C'est même dans ce but qu'il composa une série d'ouvrages sur les arts du dessin, depuis les commencements de la Renaissance jusqu'à son époque, et un traité des éléments de l'architecture qui, publié à Rome en 1786, fut réfuté l'année suivante par l'auteur anonyme des *Apologhi immaginati*. Le P. Lodoli est aussi l'auteur de trois catalogues de livres suspects. Ch. LUCAS.

LODOMÉRIE. Nom latinisé de l'ancienne principauté de Vladimir en Volhynie. Elle eut au temps d'André II de Hongrie (1206) le titre de royaume. Lors du partage de la Pologne en 1772, la Lodomérie, comprenant avec une partie de la principauté de Vladimir presque toute celle de Haliez, fut attribuée à l'Autriche. Le royaume de Galicie et Lodomérie forme depuis une partie de l'empire d'Autriche.

LODS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans, sur la rive droite de la Loue; 939 hab. Rochers de Jobourg, gouffre de Gourrou, grotte de la Grande-Baume, où se trouvent deux salles avec de belles stalactites et stalagmites. Centre de la petite région vignoble des sources de la Loue; fabrique de kirsch; village industriel: scieries, forges et autres établissements travaillant le fer. Il subsiste quelques maisons anciennes.

LODS ET VENTES. Droits qui étaient dus au seigneur direct, de qui relevait un héritage en censive, acquis par contrat de vente ou autre acte équipollent à vente. Ils s'appliquaient aux biens de roture; mais, dans un certain nombre de coutumes, on donne indistinctement le nom de lods et ventes aux droits seigneuriaux dus tant pour la vente des fiefs que pour celle des biens roturiers. On disait encore, suivant les provinces, plaids, souffertes, ventes et issues, ventes et honneurs, ventes et venteroles, ventes et vins, d'où est venu le pot-de-vin ou présent que l'acquéreur donnait aux proxénètes ou entremetteurs et qui n'augmentait pas, dit la coutume de Paris, le prix du marché sur lequel étaient perçus les lods; enfin, ventes et gants. Quelques coutumes distinguaient les lods des ventes, et faisaient payer les lods par l'acquéreur, les ventes par l'aliénateur; les deux droits se confondent à partir du xiii^e siècle. Quant à leur quotité, elle était aussi très variable, et allait d'une année entière de revenu, au cinquième (droit de quint), au douzième et même au « treizième », nom que le droit de lods et ventes avait pris dans l'État de Normandie. Il fut aboli dans toute la France par les lois de la Révolution (V. FÉODALITÉ, DROITS FÉODAUX). M. CH.

LODS (Paul-Armand), littérateur français, né à Hériscourt le 17 sept. 1834. Docteur en droit, avocat au barreau de Lure, il devint, en 1889, membre du Consistoire de la confession d'Augsbourg. On lui doit des études historiques et d'importants travaux relatifs au protestantisme. Citons : *la Législation des cultes protestants* (Paris, 1887, in-8); *Un Chapitre de l'histoire de la caricature*

politique en France : André Gill (1887, in-12), en collaboration avec Vêga; *le Mariage des prêtres devant la loi civile* (1888, in-8); *Du Droit électoral dans les Eglises protestantes* (1888, in-8); *Un Conventionnel en mission* : Bernard de Saintes (1888, gr. in-8); *l'Eglise réformée à Paris de la Révocation à la Révolution* (1889, gr. in-8); *l'Eglise réformée à Paris pendant la Révolution* (1889, gr. in-8); *Etude critique du décret de la comptabilité des conseils presbytéraux* (1893, in-8).

LODUR (Mythol. scandinave). Nom d'une des divinités qui, avec Odin et Hœnir, formait l'une des trinités du Nord. Dans la création de l'homme, Lodur lui donna le sang. Il a souvent été confondu avec Loke. En rapprochant le nom de Lodur du verbe *lodern*, flamber, on a voulu voir en cette divinité le dieu du feu; il est peut-être plus exact de faire un rapprochement avec la divinité Vritra des Hindous.

LODZ. Ville de la Pologne russe, chef-lieu de cercle du gouv. de Piotrkow, sur la Lodka, afl. dr. du Ncr (tribunaire de la Warta, afl. de l'Oder); 136,091 hab. (plus du double avec les faubourgs). C'est le centre de la fabrication des cotonnades en Pologne, grande cité industrielle, formée d'une rue de 10 kil. de long bordée de centaines de filatures, tissages, teintureriers, etc. En 1821 elle n'avait que 800 hab.; ce sont des fabricants allemands qui ont créé son industrie (à partir de 1815). Un embranchement la relie à la ligne de Varsovie à Vienne.

LOEB (Isidore), écrivain français, né à Soultzmatt (Haut-Rhin) le 1^{er} juil. 1839, mort à Paris le 2 juin 1892. Il obtint en 1862 le diplôme de grand rabbin, fut rabbin à Saint-Etienne (1865), puis secrétaire de l'*Alliance israélite universelle* (1869), professeur d'histoire juive au séminaire israélite de Paris et fit un cours de judaïsme rabbinique à l'École des hautes études (à partir de 1880). Il a rédigé le bulletin semestriel de l'*Alliance israélite* et un grand nombre d'articles dans la *Revue des Etudes juives* et dans la *Grande Encyclopédie*. Parmi ses principaux travaux, nous citerons : *la Situation des israélites en Turquie, en Serbie et en Roumanie* (1877, anon.); *les Doggoutoun* (1881); *la Controverse sur le Talmud sous saint Louis* (1881); *Statuts des juifs d'Avignon; la Correspondance des juifs d'Espagne avec ceux de Constantinople* (1888); *Tables du calendrier juif* (1886); l'art. *Juifs* du dict. de Vivien de Saint-Martin, les art. *Babylonie juive*, *Calendrier juif de la Grande Encyclopédie*, etc. A.-M. B.

LŒBAU. 1^o Ville de Prusse (V. LŒBAWA). — 2^o Ville de Saxe (wende Lœbje), cercle de Bautzen, sur une rivière et au pied d'une montagne du même nom; 7,000 hab. Bel hôtel de ville. Sucre, toiles, lainages, cotonnades, papiers, teintureriers. C'est la plus ancienne des six villes de la Lusace.

BIBL. : KNOTHE, *Urkundenbuch der stædte Kamenz und Lobau*; Leipzig, 1883.

LŒBELL (Johann-Wilhelm), historien allemand, né à Berlin le 15 sept. 1786, mort à Bonn le 12 juil. 1863. Elève de Wolf et Bœckh, professeur à l'université de Bonn (1829); il réédita l'histoire universelle de Becker (1836-38, 44 vol., 7^e éd.) et publia une remarquable *Weltgeschichte in Umrissen und Ausführungen* (t. 1 seul paru, 1846); *Gregor von Tours und seine Zeit* (Leipzig, 1839); *Grundzüge einer Methodik der geschichtlichen Unterrichts* (1847); *Entwicklung der deutschen Poesie von Klopslock bis zu Goethes Tod* (Brunswick, 1856-58, 2 vol; rééd. en 3 vol. par Koberstein, 1865); *Historische Briefe* (contre les catholiques ultramontains, Francfort, 1861). A.-M. B.

BIBL. : BERNHARDT et NOORDEN, *Zur Würdigung Lœbells*; Brunswick, 1864.

LŒCSE (all. *Leutschau*). Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Szepes (Zips); 7,000 hab., Allemands ou Slovaques. Église Saint-Jacques du xiii^e siècle (beaux orgues). Fondée en 1243 par des colons allemands, elle resta ville

libre et impériale jusqu'en 1876. Ses cultures maraichères et fruitières sont importantes.

LÆFFLER (Ludwig), peintre et lithographe allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1819. Il étudia à l'Académie de Berlin, puis à Paris, et parcourut en 1844 l'Italie. Outre de nombreuses illustrations, entre autres pour le *Voyage sentimental* de Sterne, on lui doit plusieurs tableaux historiques : *Cromwell assistant à l'exécution de Charles I^{er}*, *Charles IX dans la nuit de la Saint-Barthélemy*.

LÆFFLER (August), peintre paysagiste et graveur allemand, né à Munich le 5 mai 1822, mort à Munich le 19 janv. 1866. Elève de H. Adam et de Rottmann, il débuta par son carton de *la Chasse sauvage*, et, après avoir voyagé dans la Haute-Italie (1846 et 1856) et en Orient (1849 et 1853), il s'établit à Berlin. Parmi ses œuvres très nombreuses, nous citerons : *Jérusalem et la source du Lykus sur le Liban*, *la Forêt de palmiers du Caire*, *Une Trombe de sable dans le Désert*, vues de Damas, de Bethlém et de Delphes, *Golfe de Navarin*, *Lac de Gènesareth*, *Athènes*, *Route d'Eleusis*, *Temple à Baalbek*, *Paysage du Nil*, *Lac de Kochel*, *Bethanie*, *Athènes vue du bois de Colone* (1863), *Jérusalem vue du mont des Oliviers*, et deux cartons : *Moïse découvert*, *Dieu apparaissant à Elie*.

LÆFFLER-RADIMNO (Léopold), peintre galicien, né à Leimberg en 1830. Elève à Vienne de Waldmüller, on lui doit plusieurs tableaux d'histoire et de genre : *la Mort du général polonais Czarnicke*, *le Retour de captivité*, *le Brevage*, *le Présent*, *Retour inespéré*, *le Maître d'école*.

LÆFFTZ (Ludwig), peintre allemand, né à Darmstadt le 21 juin 1845. Il étudia d'abord à Darmstadt, à Nuremberg, puis (1870) à Munich, où il entra dans l'atelier de W. Diez, et où il devint professeur. Parmi ses tableaux d'histoire et de genre, nous citerons : *la Promenade* (exposition universelle de Vienne, 1873); *Cardinal jouant de l'orgue* (1876), et surtout *Avarice et Amour* (exposition de Munich, 1879), puis *la Pitié* (*id.*, 1883).

LÆFGREN (Nils-Isak), archéologue suédois, né à Hagsby en 1797, mort en 1881. Après avoir fait ses études de théologie à Lund, il fut nommé pasteur en second à la cathédrale de Kalmar, puis occupa divers postes dans ce même diocèse. Il s'est occupé avec succès de l'histoire de l'île d'OEland et a publié sur le diocèse de Kalmar des études définitives : *Kalmar et son diocèse en Småland* (1828-30); *Clerus calmaricensis* (3 fasc., 1836, 1839 et 1841), etc.

LÆFGREN (Erik-Johan), peintre finlandais, né à Åbo en 1815, mort à Åbo en 1884. Il étudia à Stockholm et à Dusseldorf de 1842 à 1857, revint ensuite dans son pays, qu'il quitta de nouveau en 1862, puis en 1879, pour compléter ses études par des séjours à Paris et à Munich. Ses tableaux, dont on loue le coloris et la composition, sont, pour le dessin, souvent défectueux; les plus connus sont : *Agar au désert*, *Erik XIV et Karin Månsdotter* (Paris, 1862-63); *la Transfiguration du Christ*, etc. Il a peint aussi un grand nombre de portraits. Th. C.

LÆFGRUND. Ile suédoise du golfe de Botnie, près de Gelle; sur un de ses rochers Celsius et Linné tracèrent un repère en 1731 et constatèrent en 1744 un soulèvement de 0^m18; en 1849, il atteignit 0^m915.

LÆFSTEDT (Nor-Einar-Ansgarius), helléniste suédois, né à Hernösand en 1834, mort à Upsal en 1889. Ayant fait son doctorat à Upsal en 1860, il fut chargé l'année suivante d'un cours de grec à l'université, puis fut nommé professeur adjoint en 1870 et professeur ordinaire en 1874. Parmi ses travaux, citons les suivants : *In illa Demosthenis et Aeschinis de Philocratea pace contentione utrum melioribus rationibus impugnavit* (1861); *Plan de conférences sur la critique philologique* (1871); *Grammaire grecque* (1885, 3^e éd.), etc.

LÆFVENSKIÖLD (Henrik-Anders), poète suédois, né à Eggeby en 1699, mort à Karlskrona en 1765. Secrétaire d'ambassade en Russie, chargé de diverses missions diplo-

matiques, puis conseiller de l'amirauté de 1747 à sa fin, il a laissé un nom surtout comme poète écrivant en latin. Une partie de ses œuvres a été publiée dans *Salvii : Lärda tidningar*. On cite comme particulièrement remarquables ses poèmes : *Sueogothia excultans circa coronationem* (1751) et *Ad magnum ducatum Finlandiæ* (1752).

LÆHE (Johann-Conrad-Wilhelm), théologien luthérien, né à Furth le 21 févr. 1808, mort à Neuendettelsau (Bavière) le 2 janv. 1872. C'est en 1837 qu'il devint pasteur du village de Neuendettelsau, où il resta jusqu'à sa mort, et d'où son influence s'étendit bien au delà des limites de l'Eglise luthérienne de Bavière. Il fut un des principaux chefs du « réveil » luthérien et a été considéré comme un des plus grands prédicateurs de son temps; on venait de tous les pays protestants pour l'entendre et le connaître. Il forma dans son village une école de théologie pour former des pasteurs luthériens pour les Etats-Unis, et un *Verein für weibliche Diaconie*, qui devint une œuvre de diaconesses (V. ce mot) très florissante. Il réforma la liturgie de son Eglise et publia un rituel pour les Eglises luthériennes et d'autres ouvrages liturgiques; aussi l'a-t-on souvent accusé de tendances catholiques. Loehe a publié deux volumes de sermons : *Evangelien und Epistelpredigten*; *Drei Bücher von der Kirche* (Stuttgart, 1845), et de nombreux ouvrages d'édification. Ch. PFENDER.

BIBL. : JOH. DEINZER, *Wilhelm Loehe's Leben*, 1874-77, 3 vol. — PH. MOOK, *Guillaume Loehe, sa vie et ses écrits*; Paris, 1879 (liste complète des écrits de Loehe).

LÆHER (Franz de), historien allemand, né à Paderborn le 15 oct. 1818. Il voyagea au Canada et aux Etats-Unis (1846-47), devint professeur à l'université de Munich (1855), directeur des archives bavaroises (1865) et fit partie de l'entourage des rois Max et Louis II qui le firent voyager en Italie, en Grèce, à Crète, à Chypre, aux îles Canaries. Outre les récits de ces voyages, il a écrit : *Land und Leute in der alten und neuen Welt* (Göttingue, 1854-59, 3 vol.); *Jakobæ von Bayern* (Nordlingue, 1862-69, 2 vol.); *Das Erwürgen der deutschen Nationalität in Ungarn* (Munich, 1874), etc. Il publie l'*Archivische Zeitung* (Stuttgart, 1876 et suiv.).

LÆLLINGITE (Minér.). Arséniure de fer de la formule Fe As² qui se présente en petits cristaux prismés, d'un gris d'acier appartenant au système rhombique. *Rapport des axes cristallographiques* = 0,658 : 1 : 1,284. *mm* = 113° 18'; *e²c³* = 433° 50'. *Densité*, 7 à 7,2. *Dureté*, 5 à 5,5. Difficilement fusible au chalumeau, sa poussière gris noirâtre donne dans le tube un sublimé d'arsenic. *Etym.* : Lölling en Carinthie. On en distingue, sous le nom de *leucopyrite*, un arséniure isomorphe plus riche en arsenic (Fe²As³) et de coloration plus claire tirant sur le blanc d'argent. Tous deux se rencontrent dans les minerais de fer carbonatés et la serpentine. Ch. V.

LOEN (Johann-Michael de), théologien allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1695, mort en 1776. Il étudia le droit à Marbourg, mais se mêla un peu de tout, en particulier de théologie; son érudition était aussi étendue que superficielle. Les écrits de Fénelon exercèrent quelque influence sur lui; il traduisit une partie de ses œuvres spirituelles. Lœn se proposa pour but de réunir en une seule les diverses Eglises chrétiennes, en essayant de prouver que ce qui les sépare est insignifiant. Il prétend instituer la véritable religion du Christ, fondée sur l'unique commandement de l'amour. Il remet tout pouvoir dans l'Eglise à l'autorité civile, et veut, malgré cela, rétablir, dans le protestantisme, la hiérarchie catholique. Tout cela se ressent de l'insuffisance de ses connaissances historiques et théologiques. Son principal ouvrage, dédié à Frédéric II de Prusse, parut sans nom d'auteur : *Die einzige, wahre Religion, allgemein in ihren Grundsätzen, verwirrt durch die Zankereien der Schriftgelehrten, zertheilt in allerhand Sekten, vereinigt in Christo* (1750, 2 vol.). Il eut trois éditions en moins d'un an, et fut traduit en français. Ch. PFENDER.

LOENBOM (Samuel), historien suédois, né à Vestra Ryd en 1725, mort à Stockholm en 1776. Reçu philosophie magister à Upsal à la suite d'une thèse intitulée *Observationes philologicae in linguam Sviogothicam versionis scripturae canonicae veteris testamenti* (19 mars 1755), il fut attaché en 1759 au service de la bibliothèque royale et, en 1762, à celui de l'historiographe du royaume (amanuens hos Rikshistoriographen). Il mourut très pauvre, dans cette modeste position d'où n'avait pu le tirer le grand mérite d'ouvrages dont voici les principaux : *Actes relatifs à l'histoire du roi Charles XI* (15 coll., 1763-74); *Faits historiques mémorables* (4 part., 1768 et 2^e éd. 1775); *Eclaircissements de divers points de l'histoire de Suède* (4 part., 1771; 2^e éd. 1774); *Anecdotes relatives à des Suédois célèbres* (3 part. 1775); *Archives historiques* (1776); *Vie de Magnus Stenbock* (4 part., 1757-65); *Esquisse d'une histoire des traductions suédoises de la Bible* (1774), etc. Il a traduit aussi ou édité divers ouvrages tels que la relation de *Tornæus* (V. ce nom) sur les Lapons, etc. Th. C.

LOENING (Edgar), juriconsulte allemand, né à Strasbourg en 1843. Il a été professeur de droit à Dorpat et à Strasbourg. Œuvres principales : *Geschichte des deutschen Kirchenrechts* (Strasbourg, 1878, 2 vol. in-8; le premier volume de cet ouvrage contient l'histoire du droit ecclésiastique en Gaule depuis Constantin jusqu'à Clovis; le second traite du même objet dans l'empire des Mérovingiens); *Handbuch des Kirchenrechts* (1886).

LOENNROT (Elias), le plus grand des poètes finnois et le fondateur de la Société de littérature finnoise, né à Sammatti (Karis-Lojo) en 1802, mort à Sammatti en 1884. Fils d'un petit tailleur de campagne, ce n'est pas sans grandes difficultés pécuniaires qu'il put faire à Åbo ses études de médecine. Reçu candidat en philosophie en 1827 avec une thèse latine intitulée *De Vainuvaine priscorum Fennorum numine* où déjà se dessine sa théorie de l'unité du Kalevala, il se fit recevoir licencié en médecine et docteur en 1832, à la suite d'une dissertation en suédois *Sur la Médecine magique des Finnois*. En 1833, il alla vivre comme médecin à Kajana et y demeura vingt ans, jusqu'au moment où, ayant publié une dissertation *Sur la Langue des Tehoudes du Nord* (1853), il fut appelé à Helsingfors pour succéder à Castrén dans la chaire universitaire de langue et de littérature finnoises. L'influence qu'il exerça pendant cette période sur ses contemporains et la jeunesse fut considérable. Il prit sa retraite en 1862, et vécut dès lors presque sans interruption à Sammatti, où il continua à travailler activement au développement de la littérature qu'il avait vraiment fondée en lui révélant les richesses du *Kalevala* (1835). Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la publication et la composition de ce poème épique, ni sur les nombreuses excursions — facilitées par de généreux compatriotes — que fit à partir de 1828 Lœnnrot dans les parties orientales et septentrionales de la Finlande; on pourra consulter à ce sujet l'art. *KALEVALA* qui, mieux que tout autre commentaire, fera comprendre la valeur du poète finnois et le rôle qu'il a joué dans son pays. Outre le *Kalevala* et les deux thèses citées plus haut, Lœnnrot avait publié, dès 1829, sous le titre de *Kantele*, plusieurs runes finnoises anciennes et modernes. En 1840, parut le *Kanteletar* (V. ce nom), puis, en 1842, un recueil de proverbes finnois, intitulé *Sananlaskut* et, en 1844, des énigmes : *Arvoituksat*. Les années suivantes furent consacrées surtout à des révisions et des remaniements des œuvres antérieures. En 1872, Lœnnrot publia un recueil de psaumes finnois : *Virsikirja* (1883, 2^e éd. augm.) et, en 1880, de nouvelles runes magiques finnoises : *Suomen kansan loitsurunot*, qui sont d'un précieux secours pour l'étude des idées cosmogoniques des chamanistes. La même année, il acheva son *Lexique suédois-finnois* qui avait commencé à paraître en 1866. On fête en 1882 en Finlande avec enthousiasme le quatre-vingtième anniversaire de l'illustre poète national. Th. CART.

BIBL. : A. AHLQVIST, *E. Lœnnrot*; Helsingfors, 1884. — E. NERVANDER, *Från E. Lœnnrot ungdomstid på Laukko*; Helsingfors, 1891. — COMPARETTI, *Der Kalevala*; Halle, 1892. — E.-G. PALMEN, *L'Œuvre demi-séculaire de la Société de littérature finnoise*; Helsingfors et Paris, 1882.

LOENROTH (Arvid-Fredrik), peintre suédois, né à Gøteborg en 1823, mort à Söderkulla en 1880. Etant élève à l'école de guerre de Karlberg, il montra de telles dispositions pour la peinture que le roi Oscar I^{er} résolut de lui faciliter ses études artistiques, et l'envoya en 1852, à l'académie des beaux-arts de Stockholm. Il continua ses études à Dusseldorf, à Berlin et à Dresde, restant d'ailleurs officier suédois, passa capitaine en 1864 et ne prit sa retraite, avec le grade de major, qu'un an avant de mourir. Il a beaucoup produit comme peintre et l'on cite parmi ses tableaux les plus remarquables les suivants : *Valet à cheval conduisant deux chevaux de chasse* (musée de Stockholm); *Chevaux à l'écurie*, *Chevaux attaqués par des loups*, *Après la chasse*, *Incendie dans une écurie*, etc. Th. C.

LOESLIA (*Lœselia* L.) (Bot.). Genre de Polémoniacées, voisin des *Polémoïnes* (V. ce mot) dont il se distingue par les étamines nues et déclinées, le calice à 5 angles avec des bractées épineuses, la corolle à limbe irrégulièrement étalée et les loges renfermant de 2 ovules à un nombre indéfini. Ce sont des plantes herbacées à feuilles alternes, dentées, à fleurs axillaires ou en épis terminaux, répandues dans les deux Amériques. On en cultive 6 à 7 espèces dans nos jardins. Dr L. Hn.

LOESS. Les dépôts pléistocènes d'atterrissement, quand ils ne sont pas d'origine glaciaire, comprennent en dehors des alluvions de sables ou de graviers qualifiés de *diluvium gris*, et le plus souvent les recouvrant, une série très étendue de limons, dans lesquels on peut distinguer deux couches : l'une, supérieure, d'un brun rougeâtre foncé, très argileuse, constituant sous le nom de *lehm* ou *limon* proprement dit (*loam*), la *terre à brique* et la *terre à betterave*; l'autre, inférieure, jaunâtre, de coloration toujours plus claire, d'aspect terreux, souvent chargée de petites concrétions calcaires et spécialement désignée sous le nom de *loess*. Au point de vue de la composition, ces deux couches ne diffèrent que par la disparition complète de l'élément calcaire dans celle du haut qui doit également à un état d'oxydation plus avancé du fer contenu sa couleur brune caractéristique. Dans ces conditions, on ne peut méconnaître que ce limon doit être considéré comme un produit d'altération superficielle du loess calcaire sous-jacent, loess dont la partie supérieure directement soumise à l'action tout à la fois oxydante et dissolvante des eaux d'infiltration, toujours chargées, comme on sait, d'oxygène et d'acide carbonique, doit nécessairement, sous cette double influence, perdre son calcaire et présenter ses sels ferreux suroxydés. C'est de même à la persistance de cette action que le lehm, après une longue exposition à l'air, doit d'être complètement privé de coquilles terrestres, alors qu'elles sont souvent nombreuses dans le dépôt normal, et de se montrer garni à la surface d'une zone rouge, irrégulière d'allure, au point de sembler le raviner : circonstance qui tient tout simplement à la marche irrégulière d'un phénomène dont l'action rubéfiante suit en profondeur les points fissurés où l'air et l'eau ont un plus libre accès.

Quand ce facies d'altération, bien développé comme sur les plateaux crayeux du N. de la France, s'étend aux points où dans le loess se présentent disposés par lits des cailloutis de silex empruntés à la craie, ces silex, au milieu du *lehm rouge*, apparaissent fendillés, divisés par fragments anguleux, revêtus d'une patine blanche qui devient à son tour un indice des plus certains de l'action prolongée des eaux d'infiltration. Mais alors la présence de ces silex éclatés réclame, comme l'a si justement fait remarquer, dans son intéressant travail sur l'origine du loess, M. S.-V. Wood (*Geolog. Magazine*, 1882, p. 339), l'im-

tervention de variations brusques de température qui seules peuvent réduire les roches en fragments anguleux ; et dans ce cas ce sont des alternatives de gelée et de dégel s'exerçant sur la partie supérieure de ce dépôt, pendant cette dernière phase de la période quaternaire ou le sol était gelé en profondeur, comme cela se passe encore de nos jours en Sibérie, qui ont produit ce résultat.

Structure et composition du loess. Reconnu sans conteste comme un produit semblable à de la boue, le loess, essentiellement constitué par une association intime de fines particules d'argile ferrugineuse et de calcaire, se signale par une grande uniformité de structure et de composition. C'est ainsi que partout, quelle que soit la nature du terrain qu'il recouvre, on l'observe à cet état de boue argileuse calcaireuse, mélangée de petits grains de quartz toujours anguleux et de fines paillettes de mica distribuées d'une façon quelconque dans une masse jaunâtre dépourvue de toute trace de stratification. Le fer contenu est en majeure partie à l'état de peroxyde, ainsi qu'en témoigne la couleur jaune du dépôt, et la proportion du calcaire peut s'y élever à 25 %.

Cette richesse en carbonate de chaux qui empêche qu'on puisse l'employer pour les briqueteries, mais le fait rechercher comme excellente terre d'amendement (d'autant plus que le loess est toujours imprégné de sels alcalins), se traduit alors extérieurement sous deux formes bien expressives : c'est, d'une part, la concentration en certains points, notamment dans les parties basses du dépôt, de cet élément, à l'état de concrétions de forme bizarre appelées *poupées du loess* (*loesspuppen* dans la vallée du Rhin, *loess kindeln* dans celle du Danube) ; puis tout un réseau de veines minces ramifiées, incrustées de carbonate de chaux, disposées verticalement et de plus en plus accentuées à mesure qu'on se rapproche de la surface où ces veines blanches dessinent une sorte de *structure capillaire* qui se retrouve, du reste, également au sommet du limon brun (*lehm*) terminal. Il est alors facile de se rendre compte, en ce point où on arrive en contact avec la terre végétale, que toutes ces ramifications ne sont autres que des traces de racines sur le trajet desquelles les eaux d'infiltration sont venues déposer cet enduit blanc de calcaire qui, seul maintenant, marque la place de la matière organique disparue.

La nature essentiellement limoneuse du loess jointe à la parfaite adhérence des éléments fins, *non orientés*, qui le composent, fait que cette masse, avec son masque brun d'altération du sommet, se signale, dans tous ses affleurements, par la raideur des parois verticales ou même surplombantes qui la décompartiment parfois sur toute sa hauteur, en la montrant traversée par de multiples cassures verticales prenant tous les caractères de fentes de retrait. C'est de la sorte que les ravinnements, au travers d'un pareil dépôt quand il s'étale en nappes puissantes, uniformes, capables d'atteindre 500 à 600 m. d'épaisseur comme en Chine et dans le Nebraska, prennent le caractère de véritables *cañons*, c.-à-d. de gorges profondes dont les parois tombant à pic sur des centaines de mètres de haut sont à peine distantes à la base d'une dizaine de mètres ; si bien qu'il est bien rare qu'on puisse du fond apercevoir le ciel. Pour la même raison, dans toute l'étendue du bassin du Hoang-ho où règne sans partage la *terre jaune* (*Hoang tou*), la ténacité de ce loess chinois devient telle que toutes les habitations y sont creusées au plein cœur d'escarpements dont les sommets découpés par pans verticaux pren-

nent un caractère ruiniforme achevé ; les villages étagés sur la paroi jaunâtre sont reliés par de longues galeries souterraines ou bien se tiennent en communication à de plus longues distances par d'étroites et profondes tranchées faisant office de routes poudreuses et labyrinthiformes à l'excès. C'est sur des centaines de kilomètres que se poursuivent ces fossés dans l'intérieur en ne livrant passage qu'à un seul véhicule à la fois, si bien que dans ce long parcours, où l'on ne peut s'aventurer sans guide, les garages, sous la forme de cavités creusées de part et d'autre dans la masse même du limon, sont multiples. Non moins riche en alcalis que le loess d'Europe, cette terre jaune constitue un sol à ce point fertile que, même sous le ciel inclément du haut Chansi, d'immenses champs de céréales aux horizons sans fin peuvent s'y élever de terrasses en terrasses jusqu'à 2,000 m. ; aussi est-ce pour ne pas se priver du moindre espace d'un terrain aussi précieux que les Chinois s'y sont creusés des habitations dans le dessous de leurs propres champs. (De Richtofen.)

Distribution du loess.

A l'inverse de ce qui se passe pour les autres formations sédimentaires, la distribution du loess n'obéit à aucune règle. Non seulement on l'observe aux altitudes les plus diverses (depuis le niveau de la mer en Europe jusqu'à 1,500 m. [Karpathes], alors que

en Mongolie chinoise, il peut atteindre 3,500 m.), mais partout on le remarque étalé en nappes uniformes, aussi bien sur les plateaux que sur les plaines basses, on bien en couches fortement inclinées à l'état de placage sur le flanc des vallées. Souvent aussi, dans les pays accidentés, entre deux crêtes, il remplit l'intervalle en offrant une surface concave, et son allure normale dans l'une ou l'autre de ces conditions, c'est de se mouler sur les ondulations du terrain en venant recouvrir les formations les plus diverses sans que sa composition subisse de changement appréciable. Les seules différences, c'est que, sur les plateaux où son altération superficielle donne naissance à une formation très étendue de *limon des plateaux*, ses éléments, à grain impalpable, sont d'une finesse absolue ; des accidents de coloration interrompent seuls et bien rarement l'uniformité du dépôt, et sa masse apparaît, sinon privée, du moins très pauvre en traces de corps organisés fossiles. Inversement, dans les couches inclinées du loess des pentes, des coquilles terrestres aussi bien que des ossements de mammifères deviennent fréquentes ; ce qui l'est encore plus, ce sont des petites veines de petits fragments anguleux empruntés au sol sous-jacent et formant des couches, d'abord inclinées à la jonction du loess avec les versants, puis devenant bientôt horizontales au bas de la pente d'où elles se poursuivent ensuite sous le même aspect, en s'atténuant de plus en plus dans le loess de la plaine. C'est ce qu'on peut bien observer dans les environs immédiats de Paris, au Bas-Meudon, et mieux encore dans la vallée de la Seine sur le versant E. du plateau de Villejuif, où un puissant manteau de loess s'étendant, en augmentant successivement d'épaisseur depuis ce sommet jusque sur la nappe d'alluvions anciennes qui recouvre le fond plat de la vallée, ne se montre complètement dépourvu de fragments anguleux que sur le plateau dès qu'il se présente horizontalement étalé sur la plate-forme terminale faite de meuliers de Brie. Autre remarque : sur les plateaux, chaque fois que s'y présente une saillie un peu prononcée, c'est contre elle et tendant à la niveler, dans la direction des vents dominants, que s'observent les plus fortes accumulations de limon.

Quant aux meilleurs exemples de cailloutis dans le loess

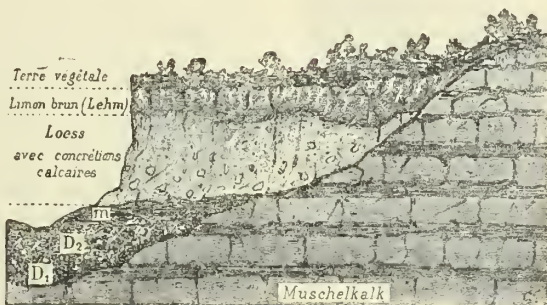


Fig. 1. — Le loess aux environs de Lunéville (Vosges).

des pentes, c'est principalement au pied du versant des collines crayeuses qu'il faut venir les chercher, et dans ce cas ce sont les silex si répandus comme on sait par cordons alignés dans la craie qui en fourrissent les éléments. Tels sont dans la vallée de l'Oise, entre Noailles et Boran, le grand talus de loess chargé de silex anguleux qui flanque le pied d'une longue falaise crayeuse limitant au N.-E. le pays de Thelle, plus au N. ceux qui bordent le flanc S. des coteaux de la vallée de Dieppe, enfin et surtout le puissant dépôt de même nature qui, près de Calais, à Sandgatte, borde la plage en venant s'adosser contre l'ancienne falaise crayeuse du littoral (fig. 2). En ce point, souvent cité, le loess, fort



Fig. 2. — Talus de loess sur la plage de Sandgatte.

épais (20 à 25 m.) et largement découvert sur une grande longueur, apparaît à ce point mélangé de veines très inclinées de gros silex, résultant de la destruction de la crête crayeuse, que la couche superficielle d'altération qui le recouvre en est tout entière formée, les pluies s'étant chargées d'enlever à la surface toutes les parties meubles, limoneuses qui les encaissaient.

En d'autres points, quand ce sont des formations tertiaires qui servent de support au loess suivant la prédominance des calcaires ou des sédiments arénacés, les cailloutis sont faits de fragments de calcaires ou de grès, et, dans ce dernier cas, le limon peut lui-même devenir sableux, comme cela peut s'observer dans toute l'étendue des grandes plaines du Nord qui se développent depuis Saint-Quentin jusqu'en Belgique. Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, prouvent jusqu'à l'évidence combien est étroite la liaison entre la nature des éléments à grain discernable du loess et celle des terrains avoisinants; combien aussi il est facile partout de reconnaître le caractère franchement local de cette formation. De ce premier fait, toute théorie relative à son origine devra donc en tenir compte, ainsi que de la forme toujours anguleuse de ces débris qui nécessairement exclut toute idée de transport lointain. C'est l'enseignement qu'on peut encore tirer de l'examen des fragiles coquilles de mollusques terrestres incluses qui, malgré leur extrême délicatesse quand il s'agit notamment des *Pupa* et des *Clausilias*, ne portent aucune trace d'altération, ou bien encore des ossements et des diverses parties de squelette de mammifères qu'on rencontre toujours dans un parfait état de conservation dans ce limon qui a dû certainement se faire à l'air libre, en prenant tous les caractères d'un sédiment *subaérien*.

Origine du loess. Que le loess ne soit une boue semblable au limon de débordement des rivières ou mieux encore à celui qui trouble les eaux de ruissellement et se dépose au pied de la pente dès qu'elles cessent de couler, personne n'en doute; mais il en est tout autrement pour ce qui est de la cause qui a pu lui donner, avec l'extension considérable qu'on lui connaît, son épaisseur énorme en Asie, et sa situation pour ainsi dire culminante quand, dans les régions montagneuses, il s'étale à des hauteurs de 4,000 m. et plus sur des plateaux que rien ne domine. Pour fournir une explication de ces différents faits, les hypothèses les plus diverses ont été invoquées; il est, en effet, peu de formations dont l'origine ait été aussi discutée.

Tantôt ce sont, avec Lyell, des *phénomènes diluviens*, c.-à-d. des inondations gigantesques, qui, s'adressant à la masse totale du continent, seraient devenus les agents principaux de la formation; et, dans ce cas, on n'hésitait pas à voir, dans les apparences de ravinement qui marquent la

base du limon brun superficiel, la preuve que ces énormes masses d'eau avaient dû être animées de mouvements tourbillonnants. Tantôt en présence de ces grandes nappes limoneuses largement étalées par couches régulières dans les plaines comme celle du Rhin, c'est l'*action lacustre* qui aurait déterminé cette remarquable uniformité; et dans le cas particulier du Rhin, c'est un barrage glaciaire situé dans le couloir célèbre de Bingen qui, motivant l'arrêt en arrière des eaux sous une forme lacustre, aurait motivé la grande accumulation du loess dans la partie moyenne de la vallée. Or cette intervention des eaux lacustres se trouve écartée par ce seul fait que le loess ne contient en fait de coquilles que des espèces *terrestres* ou bien amphibies comme les *Succinées*. A son tour, l'absence complète de cailloux roulés dans ce dépôt montre qu'il ne peut avoir rien de fluvial dans sa distribution.

Nombreux sont aussi ceux qui, s'emparant d'un fait observé dans une région déterminée, ont cru devoir, bien à tort, le généraliser en l'appliquant à l'ensemble de la formation. Certains auteurs, par exemple, en voyant apparaître dans le loess, au voisinage des massifs volcaniques, aussi bien dans les provinces rhénanes, l'Eifel, qu'en Transylvanie et beaucoup d'autres points, des éléments de cet ordre, en particulier de fines scories basaltiques, au lieu d'en tirer parti pour montrer combien partout ce dépôt avait un caractère franchement local, n'ont pas craint d'en déduire cette conclusion d'une fausseté rare que l'origine première de ce limon devait être cherchée dans des chutes de cendres volcaniques. Plus nombreux sont ensuite ceux qui lui ont attribué une origine *glaciaire* en le considérant comme un élément constitutif des formations erratiques que les grands glaciers pléistocènes ont abandonné sur de si vastes espaces dans leur mouvement de retraite. Mais cette conception manque absolument de base; sans doute le dernier terme de la trituration qu'exercent les glaciers sur les roches de leur lit, c'est de la boue, mais cette *boue glaciaire*, essentiellement argileuse, dépourvue de calcaire et marquée d'une coloration bleuâtre attestant qu'elle s'est produite à l'abri de l'influence oxydante de l'air, est aussi éloignée du loess que possible: à ce point même qu'elle n'a pu, dans aucun cas, lui donner naissance sous une action postérieure des eaux fluviales, comme certains auteurs l'ont pensé.

On sait ensuite que M. de Richtofeu, en présence des immenses accumulations du loess chinois et surtout après avoir constaté qu'en Asie centrale les vents d'orage soulèvent des tourbillons de poussière capables d'obscurcir la lumière du soleil pendant plusieurs jours, puis d'amener, après leur chute, la formation d'amas parfois très épais, a cru devoir faire de ce dépôt un produit *éolien* en attribuant au vent une part prépondérante dans son mode actuel de distribution. D'après lui, les éléments de ce dépôt seraient de fines particules, produites par la désagrégation du sol des déserts voisins, que les vents auraient amené en Chine en venant les répandre sur de grandes dépressions à fond plat alors occupées par une puissante végétation de graminées qui en feraient des steppes. Retenues dans les interstices de ces hautes herbes et remaniées par la pluie, ces poussières se seraient progressivement accumulées d'une manière uniforme, en relevant peu à peu le sol du steppe, si bien que finalement dans cette masse sa *structure capillaire*, c.-à-d. les petits canaux ramifiés qui nombreux la traversent ne seraient autre que les traces laissées par les herbes disparues. Il est bien certain que, si de pareils phénomènes ont pu contribuer à la formation de certaines accumulations de loess, c'est encore une exception; et que vouloir les généraliser en faisant du vent, de la pluie et de la végétation des steppes les principaux agents de sa formation, c'est de nouveau tirer d'un fait local une explication qui, dans la plus grande majorité des cas, serait pleinement en défaut.

Tout autre est celle très ingénieuse plus récemment proposée par M. de Lapparent et qui, prenant cette fois pour

base un phénomène d'ordre tout à fait général, le *ruissellement*, trouve partout son application directe. Toutes les fois, en effet, que des eaux pluviales ruissellent le long d'une pente capable de fournir par sa dégradation des boues fines, ces boues, entraînées avec les petites pierres arrachées au sol, se déposent, dès que la vitesse s'amortit, dans toutes les parties plates ou faiblement inclinées en s'y appliquant exactement comme un placage superficiel qui prend avec la composition tous les caractères du loess. Dans ce dépôt, constitué au contact direct de l'air, par suite oxydé et marqué de la même teinte ocreuse caractéristique, les mêmes veines caillouteuses s'y observent à la base en couches inclinées près de sa jonction avec la pente sur laquelle les eaux boueuses ont coulé, en ne présentant qu'exceptionnellement un volume et une vitesse suffisante pour que les coquilles terrestres entraînées soient brisées. De plus, dans ce mouvement de descente qui les amène à des niveaux de plus en plus bas, ces boues pluviales finissent, dans le fond des vallées, par venir se raccorder et se fondre avec les *limons de débordement* des rivières. Or c'est précisément ce qui arrive, comme nous l'avons vu, pour le loess, quand il s'étale en nappes régulières dans les vallées, si bien qu'entre cette véritable *boue de ruissellement* et les limons que les cours d'eau déversent sur leurs rives dans leurs phases d'inondation, il n'y a pas de limites tranchées.

Nulle formation d'ailleurs ne porte mieux l'empreinte de l'action pluviale, et, si sur certains plateaux, largement découverts, qu'aucune hauteur capable d'en avoir fourni ces éléments ne domine, on doit invoquer des influences éoliennes pour expliquer sa présence, c'est encore la pluie qui, remaniant ces poussières soulevées par les vents, a déterminé leur transformation en loess, puis finalement leur couche d'altération superficielle du *limon des plateaux*.

En résumé, s'il est possible que le vent ait joué dans les hautes régions un certain rôle dans la dissémination des éléments du loess, cette action ne semble pas s'être jamais exercée à grande distance et c'est avant tout le *ruissellement à l'air libre* qui a été, par excellence, l'agent de sa formation. (De Lapparent.)

Origine des éléments du loess. Dans ces conditions, son point de départ devant être cherché dans ces alternatives de froid et de chaud, de sécheresse et d'humidité, qui se chargent de déliter les roches en menus fragments que le moindre effort peut transporter, partout où ces matériaux sont devenus susceptibles de fournir sous cette action des éléments fins, argileux et calcaires, à grain impalpable, le loess a pu se produire et s'accumuler en nappes dont l'étendue aussi bien que la puissance reste toujours en fonction de l'activité plus ou moins grande des précipitations atmosphériques. Beaucoup de formations sans doute peuvent fournir un pareil résultat, mais les plus aptes à fournir une pareille boue sont, avec les marnes et calcaires marneux, la craie, les schistes argileux et surtout les sables quand ils contiennent un peu d'argile. Il en est ainsi dans le bassin de Paris où M. de Lapparent, après avoir mis en pleine évidence combien la distribution de ce limon était complètement indépendante du parcours actuel des grands cours d'eau qui le drainent, a montré que ses relations étaient des plus étroites avec l'ancienne distribution des dépôts argilo-sableux de l'époque tertiaire. Faisant complètement défaut de part et d'autre de la vallée de la Loire, aussi bien que sous la forêt d'Orléans, on commence à le rencontrer sur le plateau de la Beauce sous la forme d'une couche mince qui devient sensiblement plus épaisse en Normandie dans tous les points où la surface crayeuse était autrefois recouverte par les sables sparnaciens de l'argile plastique et surtout en Picardie, où s'étendaient de même très largement ces sables à lignites, ainsi que ceux inférieurs glauconieux dits de Bracheux. Sur la Champagne pouilleuse, qui n'a pas été atteinte par de pareils dépôts, on n'en trouve pas trace; il reparait ensuite sur la Champagne rémoise dès que se présentent à l'état de témoins de leur ancienne ex-

tension quelques buttes de pareils sables; puis progressivement son épaisseur s'accroît vers le N. où elle parvient à atteindre sur la craie un maximum d'une quinzaine de mètres dans la plate contrée qui s'étend entre Saint-Quentin, la Flandre et le Hainaut. Dans cette direction son extension jalonne le parcours de l'ancien détroit qui mettait en communication facile le golfe tertiaire parisien avec la mer largement étendue en Belgique. Dès lors, étant donné que dans le bassin de Paris les surfaces où s'étend largement cette formation limoneuse sont précisément celles qui anciennement étaient occupées par des sédiments tertiaires argilo-sableux, on est en droit de penser, avec le savant observateur à qui nous empruntons ces détails, que sur ces hauteurs où certainement l'action fluviale ne s'est pas exercée, le limon des plateaux, avec son soubassement de loess, n'est autre que le résidu final d'une érosion atmosphérique qui s'est exercée sur ces sédiments meubles depuis leur émergence, c.-à-d. depuis la fin de l'époque aquitaine. A cette date, ces sables, portés presque partout dans le N. à de grandes altitudes à la suite du mouvement qui avait déversé au S.-O. dans la direction de la Loire les eaux du grand lac de la Beauce, se sont trouvés livrés sans défense à l'action des agents extérieurs, et bientôt, par suite, condamnés à disparaître en ne laissant sur place qu'un résidu limoneux qui vraisemblablement n'a reçu sa forme actuelle, c.-à-d. la transformation progressive du loess jaune et calcaire initial en un limon brun superficiel décalcifié, qu'à l'époque des grandes pluies quaternaires.

Age du loess. De tous ces faits, il résulte que l'âge précis d'une pareille formation est bien difficile à fixer. Se poursuivant encore actuellement sous nos yeux, il est bien certain que la boue de ruissellement, loin d'être le privilège d'une époque déterminée, a dû se produire dès qu'un régime suivi de grandes pluies a pu s'établir sur des régions constituées non seulement de façon à pouvoir en fournir les éléments, mais à présenter des conditions topographiques favorables à l'étalement des eaux boueuses. C'est de la sorte que, depuis longtemps, Credner a fait connaître qu'en Croatie on pouvait constater l'existence d'un loess miocène contemporain de cette phase terminale dite pontienne pendant laquelle la Méditerranée émergée était couverte de grands lacs, entourée d'une riche végétation peuplée d'herbivores où des pluies abondantes entretenaient la plus belle parure de plantes que la terre ait jamais portée; et cela, en signalant sa présence à l'état de couches intercalées dans les marnes à congeries. D'autre part, dans nos vallées picardes, on peut voir un loess très récent s'étaler en nappes régulières sur la tourbe.

Disposition des dépôts pléistocènes dans le nord de la France (d'après M. LADRIÈRE).

- | | | |
|-------------------|---|--|
| III. | { | 11. <i>Limon brun supérieur (terre à brique) décalcifié.</i> |
| | | 10. <i>Loess calcaire jaunâtre (ergeron), à concrétions calcaires.</i> |
| | | 9. <i>Cailloutis</i> , représenté le plus souvent par un simple lit de petits silex éclatés. |
| | | 8. <i>Limon gris cendré</i> , riche en matières organiques avec débris végétaux (ancienne terre végétale). |
| | | 7. <i>Limon fendille</i> , nettement divisé en petits fragments avec fissures revêtues d'oxyde de fer brun rougeâtre. |
| II. | { | 6. <i>Limon jaunâtre</i> , chargé de points charbonneux, puis <i>panaché de gris</i> et de jaune avec concrétions ferrugineuses (<i>Loess ancien</i>). |
| | | 5. <i>Cailloutis</i> , formé de silex éclatés et de fragments de roches tertiaires peu roulés. |
| I (Oligium gris). | { | 4. <i>Limon noirâtre</i> tourbeux, avec Succinées. |
| | | 3. <i>Marne grise</i> ou <i>verdâtre</i> , avec concrétions : Hélices et Succinées. |
| | | 2. <i>Sables gras</i> , avec fines veines de gravier à stratifications inclinées. |
| | | 1. <i>Sables et graviers de fond</i> , à ossements d' <i>Elephas primigenius</i> et de <i>Rhinoceros tichorhynchus</i> , avec silex paléolithiques du type chelléen. |

Quoi qu'il en soit, la plus grande masse, toujours superposée dans nos régions aux alluvions anciennes des rivières (*diluvium gris*), reste pléistocène et vraisemblablement comprise entre cette dernière phase d'extension des glaces

qui correspond au principal développement du mammoth (*Elephas primigenius*) et l'établissement final du régime sec et froid de l'âge du reime. Là encore, malgré la durée relativement courte de cet intervalle, il s'en faut de beaucoup que la formation du loess s'y soit faite d'une façon continue; certains indices, notamment dans le N. de la France et de la Belgique, la division de ce dépôt en trois assises bien différenciées, dont les plus élevées (II et III), correspondant chacune à une phase de recrudescence, permettent de constater que les phénomènes de ruissellement qui lui ont donné naissance se sont renouvelés à plusieurs reprises en passant par des maximums d'intensité qui, chaque fois, ont fait naître successivement un cailloutis, du loess, puis une couche supérieure d'altération prenant tous les caractères d'un ancien sol. Très différente, l'assise inférieure (I), avec ses sables et ses graviers, est d'origine fluviale, et le limon tourbeux du sommet n'est autre qu'un loess de débordement.

Faune du loess. Il est, du reste, un élément qui permet d'introduire dans la stratigraphie du loess pléistocène des données plus précises, c'est celui fourni par un examen attentif de la manière ou s'y fait la distribution des ossements de mammifères. Sans doute, cette boue fine reste toujours le plus riche gisement du mammoth (*E. primigenius*) et le *Rhinoceros tichorhynchus*, si bien que c'est elle qui devient le lieu de prédilection d'où ont été extraits leurs squelettes entiers maintenant dressés dans les galeries des muséums; mais, quand on examine ce qui se passe dans les nappes de cette nature si largement étalées sur les plateaux des environs de Lyon et des Dombes, on voit apparaître à la base directement appliquée sur les formations glaciaires pléistocènes les plus anciennes, un autre éléphant, *Elephas intermedius*, bien voisin, mais différent, comme race, de celui qui, sous le nom d'*antiquus*, se tient spécialement dans les niveaux glaciaires inférieurs et devient l'espèce caractéristique de la première et plus grande phase d'extension des glaciers. Dans l'Allemagne du Nord, le loess également très développé et directement de même appliqué sur un erratique ancien renfermant dans les boues glaciaires intercalées des espèces qui se tiennent actuellement dans les plaines glacées des toundras sibériennes (lièvre des glaces, *Lepus glacialis*; l'harfang ou grande chouette des neiges, *Nyctea nivea*, et surtout de nombreux lemmings, *Myodes Lemmus*, *M. torquatus*), présente ensuite à son sommet une faune très différenciée dont le caractère, ainsi que l'a bien mis en évidence M. Nehring (*Neues Jahrb.*, 1889, I, p. 66) est de renfermer des espèces et des genres qui, de nos jours, peuplent encore les steppes du S.-E. de la Russie et de la Sibérie; de ce nombre sont de nombreuses gerboises, *Alactaga jaculus*, le porcurne des steppes orientaux, *Hystrix hirsutirostris*, le lièvre des neiges, *Lagomys*, ainsi que des *Spermophyllus* et des *Cricetus* variés. Or, la présence de cette faune des steppes dans les parties élevées du loess n'est pas un fait spécial à l'Allemagne du Nord: en Suisse, dans un abri sous roche célèbre, celui de Schweizersbild, près de Schaffhouse, on l'a rencontrée dans des conditions qui permettent de bien fixer sa place dans les formations pléistocènes; elle s'y présente, en effet, avec ses rongeurs caractéristiques, dans un loess placé comme d'habitude sur des graviers fluviaux, provenant en ce point du remaniement des dernières moraines glaciaires et directement recouvertes par une brèche à ossements de l'âge du renne. Depuis longtemps aussi en France, Desnoyers a signalé l'existence des genres *Spermophyllus* et *Lagomys* dans un pareil limon qui remplit aux environs immédiats de Paris les fentes du gypse à Montmorency. Leur présence ensuite en pleine Auvergne, au Puy-de-Dôme, celle du porcurne dans le Jura, atteste que ces animaux trouvaient aussi à cette date dans notre pays des conditions d'existence favorables, soit un climat froid et continental.

C'est aussi une faune froide, celle des bas niveaux dans les graviers des rivières et des couches inférieures des cavernes à ossements, qui se tient sous cette faune des steppes dans la masse principale du loess. Avec l'*Elephas primigenius*

et le *Rhinoceros tichorhynchus* dominant, on y rencontre, toujours dans un parfait état de conservation, étant données les conditions de tranquillité spéciale du dépôt, des restes d'espèces émigrées, aujourd'hui retirées dans les hautes régions plus froides des Pyrénées ou des Alpes, telles que le chamois (*Antilope rupicapra*), la marmotte (*Arctomys marmotta*), le harfang des neiges (*Nyctea nivea*), ou bien en grande partie disparues comme l'aurochs (*Bos primigenius*), dont les derniers représentants se tiennent dans les forêts de l'Europe orientale. Très nombreux sont aussi, notamment dans les riches gisements du Lyonnais, de grandes espèces de chevaux (*Equus caballus*), de bisons (*Bison priscus*), de cerfs (*Megaceros hibernicus*, *Cervus elaphus*), ainsi que des carnassiers, le grand ours (*Ursus spelæus*) et l'hyène (*Hyena spelæa*) des cavernes. Enfin on peut clore cette liste avec le renne (*Cervus tarandus*), qui contribue lui aussi, par sa présence, à donner à cette faune du loess son véritable caractère, celui d'une faune froide postglaciaire, très riche en herbivores.

Dans cet ensemble, les mollusques ne manquent pas, mais ne sont représentés que par des coquilles presque exclusivement terrestres. Ainsi, dans le loess du Rhin, sur 211,968 coquilles examinées par Braun, il ne s'est rencontré qu'un nombre infime (35 limnées ou planorbies) d'espèces lacustres, tandis que celles terrestres, réparties dans les genres *Helix*, *Pupa*, *Clausilia*, *Bulinus*, *Limax vitrina*, figurent dans la proportion de 413,434; 98,502 espèces de *Succinées*, par suite d'un genre amphibie reconnu pour habiter les lieux humides, forment ensuite le reste de cette remarquable faune de mollusques (Braun, *Deutsch. Zeits. für die Gesam. Naturwiss.*; Halle, XI, p. 45). Partout il en est de même, cette prédominance marquée d'espèces forestières parmi les mammifères, et terrestres chez les mollusques ayant maintes fois été observée aussi bien dans la vallée du Danube et dans le bassin du Mississippi que dans les puissantes accumulations du loess chinois. En Europe, les mollusques dominants sont: *Pupa muscorum*, *Helix hispida*, *Succinea elongata*.

Répartition du loess. Très répandu en Europe, le loess couvre de vastes espaces dans les vallées moyennes du Rhin, du Danube et de leurs affluents, ainsi que, plus à l'E., dans celles supérieures de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule, où il atteint une alt. de 400 m. alors que dans les parties basses de cette même vallée, quand elle s'élargit, en Pologne, il descend à 30 m. D'après Lyell (*Antiquity of man*, p. 376), sa limite N., coïncidant à peu près avec le 57° parallèle de latitude, passe par Cassel, Courtrai, Louvain et Cologne. Au S. de cette ligne, aussi bien dans les plaines basses que sur les flancs des vallées de la Westphalie, du pays flamand et du N. de la France, son développement est tel qu'il parvient à individualiser des régions naturelles comme la Hesbaye, qui passe avec raison pour être une des plus fertiles de la Belgique; s'il en est de mieux cultivées, il en est peu en effet où le sol limoneux soit plus fécond. Et même dans ces régions, quand son épaisseur peut atteindre, comme en Flandre, une quinzaine de mètres, des chemins creux, aux parois verticales, entaillés dans ce limon hesbayen, reproduisent, aux dimensions près, les particularités du célèbre loess de la Chine. Son extension est encore plus grande en Autriche, dans les plaines fertiles de la Moravie, surtout de la Croatie, ainsi que dans le bassin plat de la Hongrie. Plus à l'O., la Moldavie, sur le revers occidental des Alpes, n'est pas moins bien partagée, mais, par contre, on n'en trouve plus de traces appréciables en Russie aussi bien que sur les bords de la Baltique et de la mer du Nord, tandis que, de l'autre côté des Alpes, sur leur versant oriental, on sait combien redeviennent immenses les espaces qu'il occupe dans la partie moyenne de la vallée du Rhône, en particulier sur les vastes plaines des Dombes et des environs de Lyon. Il est loin de manquer aussi dans les Pyrénées. En somme, en Europe, c'est au voisinage des massifs accidentés que se fait son

principal développement, en offrant cette particularité que sur la bordure des régions alpines ou pyrénéennes, son support est fait de dépôts glaciaires, si bien que le plus souvent il résulte du remaniement par les plaies des anciennes moraines, tandis que, dans les plaines et vallées du Nord où de pareilles formations font défaut, c'est sur les alluvions postglaciaires du diluvium gris qu'il repose.

En *Asie*, c'est principalement dans les provinces du Honan et du Chansi que se fait le développement de la terre jaune ainsi qu'en Mongolie où le P. David a depuis longtemps signalé son extension et, comme en Europe, son étendue reste toujours en relation étroite avec l'importance des massifs montagneux de la région.

Dans l'*Amérique du Sud*, c'est aussi le loess qui recouvre d'un épais manteau toute la zone des grandes prairies ou *Pampas* de la Plata, où on le remarque renfermant les restes, admirablement conservés, d'une faune étrange spécialement constituée, avec le célèbre *Glyptodon*, par des édentés, des chevaux, des tapirs, des mastodontes et des singes gigantesques. Il n'est pas moins étendu en pleine *Amérique du Nord*, dans le bassin du Mississippi et surtout dans le Nebraska où on le retrouve sous des épaisseurs de 300 à 400 m. offrant de nouveau toutes les particularités du loess chinois. Or, comme ici encore, son développement reste intimement lié avec celui des parties montagneuses de la région, nulle preuve n'est plus en faveur de l'*origine éolienne* de cette puissante formation. CH. VÉLAIN.

BIBL. : FRESTWICH, *Loess and quaternary beds of France and England*, dans *Philos. Transact.*, 1864, p. 301. — D'ACY, *le Limon des plateaux du N. de la France*: Paris, 1878. — SEARLES V. WOOD, *On the Origine of the loess*, dans *Geological Magazine*, 1882, pp. 339, 411. — H. HOWOTH, *Traces of a Great Post-Glacial, the evidence of the loess*, dans *Geolog. Magaz.*, 1882, pp. 9, 69. — DE RICHTOFEN, *On the Mode of origine of the loess*, dans *Geolog. Magaz.*, 1882, p. 293. — Du même, *Führer für forschungsreisende*: Berlin, 1886, pp. 477 à 486. — NEHRING, *Loess de l'Allemagne du Nord*, dans *Archiv. für antropol.*, 1877 et 1878; *Geolog. Magaz.*, 1883, p. 51; *Neues Jahrb.*, 1889, p. 66. — DE LAPPARENT, *Sur le Loess et le limon des plateaux*, dans *Ann. de la Soc. scientif. de Bruxelles*, 1886, 10^e année.

LŒUVILLEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey; 140 hab.

LŒUVILLY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 571 hab. Stat. du chem. de fer du N., ligne d'Amiens à Beauvais.

LOËVE-VELMARS (Adolphe), littérateur français, né à Paris le 26 avr. 1801, mort à Paris le 7 nov. 1854, d'une famille d'origine allemande. D'abord employé de commerce à Hambourg, il s'établit bientôt à Paris pour se livrer entièrement à la littérature. Collaborateur de la *Revue encyclopédique*, du *Figaro*, de la *Revue de Paris*, il conquit une grande notoriété en rédigeant le feuilleton théâtral du *Temps* (1830). En 1833, il entra à la *Revue des Deux Mondes* où, jusqu'en 1839, il donna la chronique politique de la quinzaine et où il inséra des articles de fonds, très remarquables, sur les hommes d'Etat français et sur la politique étrangère. En 1835, il fut associé à Duponchel dans la direction de l'Opéra, puis (1836) fut chargé par M. Thiers, qui le prisait fort, d'une mission en Russie. Il demeura dans la diplomatie et fut successivement consul à Bagdad, et consul général à Caracas. Il a rendu de grands services au public français, en attirant son attention sur la littérature allemande dont il fit connaître les principaux représentants, soit par des articles critiques, soit par de bonnes traductions. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Précis de l'histoire des libéraux secrets dans le nord de l'Allemagne* (Paris, 1824, in-8); *Scènes contemporaines et scènes historiques* (1827-30, 2 vol. in-8); *le Népenthès* (1833, 2 vol. in-8); ses traductions de Wieland (1824 et suiv.), d'Hoffmann (1829 et suiv.), de Henri Heine (1832) etc.

LŒVENDAL (Ulrik-Frederik-Valdemar, comte), homme de guerre danois et général français, né en 1700, mort en 1753. Fils d'un général danois (*Valdemar Lavendal*

[1660-1740]), il entra tout jeune dans la carrière des armes et vers quinze ans déjà était capitaine. En 1716, il se rendit en Hongrie, où il se distingua à Temesvar et à Belgrade dans la lutte contre les Turcs. On le trouve peu après en Sicile et en Sardaigne guerroyant contre l'Espagne, puis en Saxe où il est nommé feld-maréchal en 1728. Après la mort d'Auguste II (1733), il passe au service de la Russie, combat de nouveau les Turcs et, en 1742, prend part à l'expédition de Finlande. L'année suivante, il entre dans l'armée française avec le grade de général et joue un rôle marqué dans la guerre de succession d'Autriche, soit à Fontenoy (1745), soit dans les Pays-Bas, à Audenarde, à Bergen, à Zoon. Il fut élevé au rang de maréchal après la prise de cette dernière place forte. Son courage et ses qualités militaires étaient remarquables et on l'a souvent comparé à son illustre cousin, Maurice de Saxe.

Son fils, *François-Xavier-Josef* (1746[?]-1808), officier danois et maréchal de camp français, fut fait comte danois, sous le nom de *Danneskjold-Løvendal*, en 1806.

LŒVENCERN (Paul), amiral danois, né à Copenhague en 1751, mort en 1826. Lieutenant de marine en 1776, il entra en 1778 au service de la France dans la guerre contre les Anglais et ne revint qu'en 1782 dans son pays. En 1786, il fut chargé par son gouvernement d'une expédition scientifique sur les côtes du Grønland et, en 1791, d'une ambassade au Maroc pour conclure un traité de commerce. Il fut nommé en 1810 chef de la 3^e division maritime, et en 1816 chef de la 1^{re} division; il était contre-amiral depuis 1812. Ses travaux consistent surtout en cartes marines et en descriptions très exactes : *Côtes de l'Islande et de ses ports* (4 fasc., 1788-1822); *Kattegat* (1800; 6^e éd., 1816, trad. en angl. et en all., 1816); *Mer du Nord* (1816, trad. en all. en 1817); *Canal entre la France et l'Angleterre* (1817); *Côtes de l'Espagne et du Portugal* (1818), etc. Membre correspondant de l'Institut de France, il a publié lui-même en français dans les *Annales maritimes et coloniales* de 1823; *Extrait de la relation d'un voyage fait par ordre de S. M. Danoise, pendant l'année 1786, pour la découverte de la côte orientale du Grønland et des lieux où l'on supposait qu'avaient été formés des établissements des Européens qui ont abordé les premiers dans ce pays.* Th. C.

LŒVENSKIOLD. Nom d'une famille norvégienne, originaire de Brème, et qui vint, au milieu du xvii^e siècle, s'établir à Christiania; anoblie, elle changea son nom primitif de *Leopoldus* pour celui de *Løvenskiold*.

LŒVENSKIOLD (Severin), homme d'Etat norvégien, né à Porsgrund en 1777, mort à Fossum en 1856. Fils d'un grand propriétaire foncier, il alla d'abord étudier la métallurgie en Silésie et en Saxe (1793), puis le droit à l'université de Copenhague, ce qui lui permit d'entrer au ministère des finances (1796). Il en sortit en 1802 pour aller diriger les forges de Fossum, propriété de son père. Nommé en 1803 intendant du bailliage de Bratsberg, chambellan en 1804, il fut en 1807 surpris en Danemark par le coup de main des Anglais sur Copenhague, traversa au péril de ses jours les lignes ennemies pour regagner la Norvège, et sut mettre les côtes de son bailliage en état de repousser une attaque et de supporter un blocus. En 1813 il se démit de ses fonctions d'intendant et fut choisi comme premier représentant du bailliage de Bratsberg au congrès d'Eidsvold, où il siégea parmi les partisans du comte Wedel dans la question de l'union de la Norvège avec la Suède. Nommé conseiller d'Etat en 1814, il dut se rendre à Stockholm, puis à Copenhague en qualité de commissaire norvégien. Les deux royaumes unis l'envoyèrent ensuite comme ministre à Madrid (1816-17). De retour en Norvège, il renonça à sa charge de conseiller d'Etat et vécut retiré à Fossum (1817-28) jusqu'au jour où il fut nommé ministre d'Etat norvégien résidant à Stockholm (1828). Il quitta ce dernier poste en 1844 pour être investi dans son pays de la plus haute fonction : celle de gouverneur

de Norvège; il l'exerça quinze années durant (1841-56), et venait de prendre sa retraite quand il mourut.

Son fils, *Otto-Joachim*, homme politique, né en 1811, mort en 1882, fut de 1874 à 1879 membre du Storting norvégien ou il siégea à l'extrême-droite. G. L.

LÖVENSKIOLD (Ilerman-Severin, baron), compositeur norvégien, né à Hølden (diocèse de Chistiansand) en 1815, mort en 1870. Nommé en 1841 « musicien de la chambre » royale de Danemark, il devint ensuite organiste à l'église du palais de Christiansborg à Copenhague (1851). Il a composé des ballets : *la Sylphide* (1836); *Le Printemps à Athènes* (1849); des opéras : *Sara* (1836); *Turandot* (1851) ; une *Marche de fête*, *Trois Feuilles d'album* pour piano, des morceaux de chant, etc.

LÖWE. Célèbre famille d'acteurs allemands. Les premiers furent *Johann-Karl*, né à Dresde en 1734, mort à Lubeck en 1708, acteur comique et directeur du théâtre de Schwedt, et sa femme *Katharina-Magdalena*, née *Ling*, qui jouait les soubrettes. — Leur fils *Johann-Heinrich*, né à Berlin en 1766, mort après 1835, fut un violoniste et chef d'orchestre renommé, bon compositeur. Le frère de celui-ci, *Friedrich-August-Leopold*, né à Schwedt en 1767, mort à Lubeck en 1816, fut un chanteur et acteur célèbre; son opérette, *Die Insel der Verführung*, eut du succès; il dirigea le théâtre de Lubeck. — Le fils de *Johann-Heinrich*, *Ferdinand*, né à Mansfeld en 1787, mort à Vienne le 13 mai 1832, brilla comme tragédien. — Ferdinand eut un fils et deux filles célèbres, *Franz-Ludwig-Feodor*, né à Cassel le 5 juil. 1816, fut un des plus fameux acteurs tragiques de son temps, fixé à Stuttgart à partir de 1841; il a écrit des poèmes très appréciés (*Gedichte*, 1854; *Neue Gedichte*, 1875), notamment des poèmes maçonniques (*Den Brüdern*, 2^e éd., 1874; *Zwischen den drei Säulen*, 1884, etc.). Sa sœur *Johanna-Sophie*, née à Oldenbourg le 24 mars 1815, morte à Pest le 29 nov. 1866, s'illustra comme cantatrice; élève de Ciccimara à Vienne, elle chanta et joua avec une égale virtuosité en allemand, italien et français; elle fit des tournées dans toute l'Allemagne et l'Italie, à Paris et à Londres (1841-43), créa à Venise *Elvire* dans l'*Ernani* de Verdi. En 1848, elle épousa le prince Fr. de Liechtenstein. Leur sœur cadette, *Lilia*, née en 1817, joua avec grand succès les ingénues, à Mannheim et Saint-Petersbourg et s'y maria au baron de Küster. — *Julie-Sophie*, fille de *Friedrich-August-Leopold*, née en 1786, morte à Vienne le 11 sept. 1852, eut les plus grands succès à Vienne (théâtre de Hofburg, 1813-42) dans la haute comédie. Son frère, *Johann-Daniel-Ludwig*, né à Rinteln le 29 janv. 1795, mort à Vienne le 7 mars 1874, joua sur presque toutes les scènes allemandes et se fixa à la Hofburg de Vienne (1826); il débuta par les bas comiques, pour s'élever ensuite au rôle d'amoureux et de héros, représentant à merveille les gens du monde et tous les rôles qui exigeaient une étude psychologique. — La fille de ce dernier, *Anna* ou *Nina*, née à Cassel en 1824, morte le 27 avr. 1884, se distingua dans les jeunes amoureuses et les grands rôles tragiques, à la Hofburg (1833-49), puis à Léopol où elle épousa un comte Potocki. A.-M. B.

LÖWE (*Johann-Karl-Gottfried*), compositeur allemand, né à Løbejun, près de Halle, le 30 nov. 1796, mort à Kiel le 20 avr. 1869. Douzième enfant d'un maître d'école, il montra de bonne heure tant de dispositions musicales que le roi Jérôme de Westphalie lui accorda une petite pension. Ses premières ballades, publiées vers 1818, firent connaître son originalité d'invention. Nommé directeur de musique à Stettin, il occupa ce poste modeste pendant plus de quarante ans jusqu'en 1866. Il fit exécuter en cette ville, puis à Berlin, l'ena et Mayence, plusieurs oratorios et cantates. Ses nombreuses ballades sur des poésies de Uhland, Herder, Goethe, Kœner, qu'il interprétait quelquefois lui-même dans des tournées de concerts, rendirent surtout son nom populaire en Allemagne. Le nombre total de ses œuvres atteint 145. Il a publié une méthode de chant. M. Bt.

BIBL. : WELLMER, K. *Löwe, ein deutscher Tonmeister*; Leipzig, 1887, in-8.

LÖWE (Louis), philologue anglais, né en Silésie en 1809, mort le 5 nov. 1888. Il acquit en Allemagne puis en Angleterre une renommée considérable par ses études linguistiques, et entreprit, grâce au concours du duc de Sussex et de l'amiral Sidney Smith, un grand voyage en Orient, afin de se perfectionner dans les langues. Il accompagna ensuite la mission Montefiore en Terre sainte et devint en 1868 directeur du *Judith Theological College*, à Ramsgate. Löwe écrivit : *Diaries of Sir Moses and Lady Montefiore* (1840, 2 vol. in-8); *Observations on a unique Cufic Gold Coin, issued by Mustali, tenth Caliph of the Fatimite Dynasty* (Londres, 1849, in-8) et *A Dictionary of the Circassian Language* (Londres, 1854, in-8).

LÖWE (Wilhelm), homme politique allemand, né à Olvenstedt, près de Magdebourg, le 14 nov. 1814, mort à Merau le 2 nov. 1886. Médecin à Kalbe, il siégea au parlement de Francfort, en devint vice-président (1849), puis président quand il se retira à Stuttgart. Il fut, pour ces faits, après un double acquittement, condamné à la prison perpétuelle, se réfugia en Suisse, puis à New York (1853-61), en revint après l'amnistie du 12 janv. 1864, fut élu à la Chambre prussienne, puis au Reichstag par la circonscription de Bochum (1867-81); son éloquence déclamatoire en fit un des chefs du parti progressiste qu'il abandonna en avr. 1874.

LÖWE (Ludwig), industriel allemand, né à Heiligenstadt le 20 nov. 1837, mort à Berlin le 11 sept. 1886. Il introduisit en Allemagne (après 1870) les machines-outils de l'Amérique du Nord pour la fabrication des machines, des armes, etc. Il fut élu par Berlin à la Chambre prussienne (1876) et au Reichstag (1878) et siégea parmi les progressistes.

LÖWEN ou **LEWEN** (Elias von), médecin et astronome allemand, mort à Pitschen (Silésie) le 27 avr. 1661. Il pratiqua d'abord la médecine à Pitschen, épousa en 1630 la célèbre astronome *Maria Cunitz* (V. ce nom) et partagea dès lors ses travaux. Lui-même a publié : *Horologium zodiacale* (Breslau, 1626). L. S.

LÖWENBERG. Ville de Prusse, district de Neuzittich (Silésie), sur le Bober; 4,800 hab. Eglise du xiii^e siècle; à 6 kil. au N., château de *Holenstein*, bâti en 1513; en amont sur le Bober est le champ de bataille de Plagwitz (combats des 19, 21 et 29 août 1813).

LÖWENHJELM. Nom d'une vieille famille de Suède qui tire son origine d'un Wallon émigré, et qui s'appelait d'abord *Nordberg*; la noblesse fut conférée, avec ce nouveau nom, à l'un de ses membres, en 1725.

LÖWENHJELM (*Gustaf-Karl-Fredrik*, comte), diplomate et officier suédois, né à Stockholm en 1771, mort à Stockholm en 1856. Son père, *Fredrik-Adolf*, fut ministre de Suède à Dresde, à Madrid, à Hambourg, puis à La Haye d'où il fut rappelé en 1805 quand le roi Gustave IV rompit ses relations avec Napoléon. Sa mère était nièce du comte de Fersen, colonel du Royal-Suédois sous Louis XVI. — Après avoir étudié à l'université de Strasbourg (1784-87), ou il eut pour camarades le prince de Metternich, les ambassadeurs russes Stroganov et Stackelberg, le maréchal Beresford, etc., Löwenhjelm servit dans les guerres de Gustave III et de Gustave IV, et se distingua dans les campagnes de Poméranie (1807) et surtout de Finlande (1788-90 et 1808). Mais c'est seulement l'arrivée de Bernadotte en Suède et l'élevation de celui-ci au rang de prince héritier qui permirent à Löwenhjelm de faire paraître ses talents. Employé aux importantes et délicates missions qui précédèrent la chute de Napoléon, il fut plusieurs fois chargé d'aller porter le message du prince royal au tsar Alexandre. Il était présent aux conférences de Trachenberg (1813), ou fut établi le plan de guerre contre Napoléon, et il fit en qualité d'adjudant général les campagnes d'Allemagne et de France, de Danemark et de Norvège (1813-14). Après la conclusion de

la paix, il fut nommé ministre de Suède et Norvège d'abord à Vienne (1816-17), puis à Paris (1818). Il occupa ce dernier poste pendant trente-huit ans et y déploya beaucoup de tact et d'habileté : sous les différents régimes et dans les crises que traversa la France de 1818 à 1856, il sut sauvegarder les intérêts et veiller sur l'honneur de ses nationaux. Le maréchal Sébastiani, ministre de la marine en France, ayant, dans un débat devant les Chambres, rangé la Suède au nombre des puissances de troisième ordre, Løwenhjelm releva le gant et envoya un cartel au ministre : celui-ci dut faire des excuses. Rappelé en 1856, Løwenhjelm quitta son poste à contre-cœur et mourut tôt après son retour. — Pendant le temps de son ambassade, il obtenait régulièrement des congés pour assister aux sessions du Riksdag à Stockholm : il y prenait une part active. Une brochure sur l'Organisation du gouvernement (1830) contribua à l'établissement des départements ministériels. Enfin, il s'était fait également un nom en Suède comme chef des théâtres royaux de 1812 à 1818. Gaston Lévy.

LØWENHJELM (Karl-Axel, comte), homme d'Etat et officier suédois, né à Stockholm en 1772, mort à Stockholm en 1864. Frère du précédent, il suivit comme lui et à ses côtés la carrière des armes, en même temps qu'il débutait dans la diplomatie en qualité de gentilhomme de légation à Constantinople (1791-93). Envoyé à Saint-Petersbourg de 1812 à 1818, il y conclut le traité du 5 avr. 1812 qui garantissait la Norvège à la Suède. Il suivit ensuite le tsar Alexandre dans toutes les campagnes de 1812 à 1814, en Russie, en Allemagne, en France, et représenta la Suède aux congrès de Châtillon (1814) et de Vienne (1814-15). Après l'avènement de Charles XIV Jean, il entra dans la carrière administrative, fut président du conseil de la guerre en 1819 et conseiller d'Etat de 1822 à 1839, président du comité des prisons en 1825-26, président de la *Tabell Kommission* de 1838 jusqu'à sa mort. — Très capable et très dévoué à l'Etat, Løwenhjelm était en politique un conservateur religieux, avec un fort penchant au mysticisme. Gaston Lévy.

LØWENKLAU (Johann) (en latin *Leuclavius*), linguiste, historien et jurisconsulte allemand, né à Almesbeuren (Westphalie) en 1533, mort à Vienne en 1593. Il vécut d'abord en Livonie, puis entra au service du général impérial Suenidi. Ensuite il s'attacha au baron de Zerotin et l'accompagna dans divers pays de l'Europe. En 1582, il suivit à Constantinople l'ambassadeur impérial Lichtenstein, apprit la langue turque, visita la Turquie et vint se fixer à Vienne. Comme linguiste, il a laissé des traductions du grec et du latin qui se font remarquer par leur exactitude. Il a traduit, entre autres ouvrages grecs, les œuvres de Xénophon (Bâle, 1568 et 1577; Paris, 1625, in-fol.), celles de saint Grégoire de Nazianze (Bâle, 1571, 3 vol. in-fol.), l'histoire de Zozime (Bâle, 1579, in-fol.), etc. On lui doit aussi une édition latine des *Annales sultanorum Othmanidorum a Joanne Gaudier e turco germanice translati* (Francfort, 1588, in-4; Løwenklaus a ajouté à l'original turc, qui s'arrêtait en 1550, une suite jusqu'en 1588). Outre ces traductions, ses œuvres en tant qu'historien comprennent : *Historia Musulmanica Libri XVIII, usque ad Suleimanem II* (Francfort, 1595, in-fol.); *Commentarius de Moscovitarum bellis adversus finitimos gestis* (inséré dans les *Commentaria Rerum Moscovitarum* de Heberstein et dans les *Scriptores Polinici* de Pistorius). Comme jurisconsulte, Løwenklaus a publié : *LX Librorum Basilicon Synopsis* (Bâle, 1575, in-fol.; Leyde, 1617, in-8); *Juris Græcorum, tam canonici quam civilis, Tomi duo, Græce et latine* (Francfort, 1596, 2 vol. in-fol.). G. R.

¹ BIBL. : NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*; Paris, 1734, t. XXVI, p. 293. — ALPHONSE RIVIER, *Introduction historique au droit romain*; Bruxelles et Paris, 1872, pp. 439, 447, 519.

LØWENSTEIN (Christian-Ludwig, baron de), juriste, peintre et dessinateur allemand, né à Darmstadt en 1702, mort en 1754. Après avoir étudié aux universités de Gießen et de Strasbourg, il apprit tout seul la peinture, fut d'abord assesseur de régence à Darmstadt, puis (1727) gentilhomme de la cour, et ne quitta les charges publiques qu'à la mort de son père. On lui doit des dessins, des tableaux de bataille, des études de cheval, des portraits (notamment celui de la princesse *Madelaine-Sibylle de Hesse*).

LØWIG (Karl-Jacob), chimiste allemand, né à Kreuznach (Prusse rhénane) le 17 mars 1803, mort à Breslau le 27 mars 1890. Il fut d'abord pharmacien, puis étudia les sciences naturelles et la chimie à Heidelberg et à Berlin, et professa la chimie à l'université de Zurich à partir de 1833, à celle de Breslau, où il succéda à Bunsen, à partir de 1853. On lui doit de belles recherches sur les radicaux organo-métalliques; il a décrit notamment l'antimoine-éthyle et le zinc-éthyle. Outre de nombreux mémoires insérés pour la plupart dans les *Annalen* de Pogendorff, dans celles de Liebig ou dans le *Journal d'Erdmann*, il a publié : *Das Brom und seine chem. Verhältnisse* (Heidelberg, 1829, in-8); *Lehrbuch der Chemie* (id., 1832, in-8); *Chemische Untersuchungen des Mineralwassers zu Seewen* (Zurich, 1834, in-8); *Theoretische Betrachtungen ueber die sauren und basischen Eigenschaften der nicht metallischen Körper* (id., 1834, in-8); *Die Mineralquellen von Baden in Aargau* (id., 1837, in-8); *Chemie der organischen Verbindungen* (id., 1839-40, 2 vol. in-8; 2^e éd., Brunswick, 1847); *Repertorium für organische Chemie* (id., 1841-43, in-8); *Ueber Bildung und Zusammensetzung der organischen Verbindungen* (id., 1843, in-4); *Grundriss der organischen Chemie* (Brunswick, 1852, in-8), etc. L. S.

LØWEY (Maurice), astronome français, d'origine autrichienne, né à Vienne (Autriche) le 15 avr. 1833. Il fit à l'observatoire de sa ville natale de brillantes études d'astronomie; mais, tenu à l'écart comme israélite, il vint, sur les conseils de Le Verrier, en France, où l'avait précédé le bruit de ses premières recherches et où il se fit naturaliser en 1864. Nommé la même année astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, il est depuis 1878 sous-directeur de cet établissement. Il est en outre depuis 1872 membre du Bureau des longitudes et il a été élu en 1873 membre de l'Académie des sciences en remplacement de Delaunay. Il fait aussi partie des académies de Vienne et de Saint-Petersbourg, de la Société royale de Londres, etc. Son œuvre principale est la détermination, par une méthode nouvelle, des différences de longitude entre Paris et Marseille, Marseille et Alger, Paris et Berlin. On lui doit en outre de multiples travaux, d'une haute portée scientifique, sur les orbites des comètes et des planètes, sur les étoiles filantes, sur la photosphère du soleil, etc. Il en a consigné les résultats dans des mémoires et notes communiqués pour la plupart aux académies des sciences de Paris et de Vienne et parus tant dans leurs recueils que dans les *Annales de l'Observatoire*. Enfin, il a doté l'*Annuaire du Bureau des longitudes* et la *Connaissances des Temps* d'un grand nombre de tables et de documents nouveaux. C'est sous sa direction et d'après un projet qu'il avait élaboré dès 1869 qu'a été construite en 1883 la grande lunette équatoriale de l'Observatoire de Paris. L. S.

BIBL. : *Notice scientifique sur les travaux de M. Løwey*; Paris, 1872, in-4.

LOEX (Les). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Jullien, cant. d'Annemasse; 430 hab.

LOF (Mar.). Dans un bâtiment sans voiles, le côté sur lequel le vent souffle est le lof de ce navire, ou le côté du lof. On appelle aussi lofs des basses voiles les cargues-points des basses voiles, qu'on lève quand on vire de bord, au moment où l'officier de quart commande : Les lofs!

Loffer c'est l'action de venir au lof ou de se rapprocher de la direction du vent. Virer lof pour lof, c'est offrir successivement au vent et sous la même incidence les deux

côtés du navire, en passant par le vent arrière. C'est le virement de bord employé par mauvais temps, par grosse mer, ou bien quand on a beaucoup d'espace devant soi.

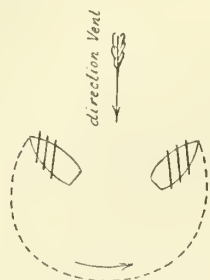


Fig. 1. — Virement lof pour lof.

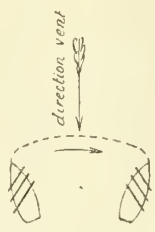


Fig. 2. — Virement vent devant.

Quand on louvoie, on emploie au contraire le virement de bord, vent devant, le navire franchissant le lit du vent en lui présentant l'avant (fig. 1 et fig. 2).

LOFFICIAL (Louis-Prosper), homme politique français, né à Montigné (Maine-et-Loire) le 28 nov. 1751, mort à Paris le 10 juil. 1815. Lieutenant général du bailliage de Vouvent (Vendée), député du tiers état de la sénéchaussée du Poitou aux États généraux (27 mars 1789), juge au tribunal de Parthenay (1791), il fut nommé, le 7 sept. 1792, député des Deux-Sèvres à la Convention. Membre du parti modéré, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement et ne joua un rôle actif qu'après la Terreur. Le 3 brumaire an III (24 oct. 1794), il fit adopter le décret d'organisation des Archives nationales. Envoyé en mission dans les dép. de l'Ouest, il contribua à la pacification des esprits et fut rappelé le 29 prairial an III (17 juin 1795). Elu, le 27 vendémiaire an IV (19 oct. 1795), député au Conseil des Cinq-Cents par les dép. de l'Eure, de la Marne et de la Somme, il en sortit en l'an VII. Il devint juge au tribunal d'Angers (1804), puis conseiller à la cour (2 avr. 1811).

Etienne CHARAVAY.

LOFFRE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Douai; 222 hab.

LOFFT (Capell), écrivain anglais, né à Londres le 14 nov. 1751, mort en Italie le 26 mai 1824. D'abord avocat, il étudia la politique et prit parti contre l'esclavagisme et contre la guerre de l'indépendance américaine; c'était un chaud partisan de la réforme parlementaire. Lofft était l'ami de Fox, de Clarkson, de Cartwright, d'Howard, d'Arthur Young, et un défenseur dévoué de Napoléon. Citons parmi ses ouvrages : *The Praises of Poetry*, poème (Londres, 1775, in-8); *Three Letters on the Question of Regency* (1788, in-8); *An History of the Corporation and Test Acts, with an Investigation of their Importance* (1790, in-8); *Remarks on Burke's letter upon the French revolution* (1790, in-8); *The First and second Georgie of Virgile attempted in blank verse* (Londres, 1803, in-12); *On the Revivat of the Cause of the Reform in the Representation of the Commons in Parliament* (Londres, 1809, in-8); *Lawra, or an Anthology of sonnets and elegiac quatorzains english, italian, spanish, portuguese, french and german* (Londres, 1814, 5 vol. in-8).

R. S.

LOFN (Mythol. scandin.). Divinité subalterne qui a reçu d'Alfader et de Frigg la mission d'unir hommes et femmes malgré tous les obstacles. Elle est plus particulièrement une des suivantes de Frigg. Son nom signifie amour, engagement.

LOFÆ. Ile du lac Mælær, à 11 kil. de Stockholm; c'est le séjour d'été préféré des habitants de la capitale; le roi y possède le château de Drottningholm.

LOFOTEN (Iles). Archipel de la côte N.-O. de Norvège, dans l'Océan glacial arctique, entre 67°40' et 69°21' lat. N., 9°30' et 14°15' long. E. Elles occupent 5,820 kil. q. et comptent 36,000 hab. Elles sont séparées du

continent par le Vestfjord, détroit de 140 kil. de long, large de 80 kil. au S., et se rétrécissant à 12 kil. vers le N. On y distingue deux groupes, les *Lofoten* proprement dites au S. et les *Vesteraalen* au N.; entre les deux est le Hadséfjord. Les Lofoten comprennent : le petit archipel de Røest, Værø, Mosken et Moskenes (210 kil. q.) entre lesquelles se forme le tourbillon du *Matstrøm* (V. ce mot), Flagstad (106 kil. q.), Vest-Vaåge (427 kil. q.), Gimsøe (48 kil. q.), Ost-Vaåge (728 kil. q.), Ulføe ou Hadseløe (103 kil. q.). Le groupe des Vesteraalen comprend les grandes îles de Hindøe (2,193 kil. q.), Langøe (888 kil. q.) et Andøe (594 kil. q.). Ces îles sont extrêmement montagneuses et rocheuses; les arêtes découpées en dent de scie sont si tranchantes que souvent on n'y peut marcher; le rivage sablonneux et tourbeux est frangé de galets noirs; dans les grandes îles s'étendent de vastes marais. Le gneiss granitoïde forme la plus grande partie du sol. Les plus hauts sommets sont : celui de l'île Hindøe (1,300 m. ?) et le Vaagekallan (942 m.) dans Ost-Vaåge. On trouve un peu de houille à Andøe. Les vrais arbres sont rares, des arbrisseaux nombreux jusqu'à 200 m., quelques pins, des bouleaux, des aunes, des saules, des sorbiers, des cornouillers, des aïrelles, des myrtilles, etc. Les graminées forment un épais tapis jusqu'à 400 m. L'île la plus fertile est Ulføe. La température moyenne annuelle est de + 3°,6; elle est plus douce en hiver que celle de la Norvège, supérieure à zéro même en janvier. Le vent souffle du N. en été, du S.-O. en hiver. La chute d'eau annuelle dépasse 1 m. — On cultive un peu d'orge et de pommes de terre. On élève beaucoup de moutons qui vivent en liberté et sont très farouches; mais le soleil d'été brûle l'herbe, et l'hiver il faut nourrir le bétail de géoméon et de débris de poisson. La pêche est la grande ressource. En hiver, de janvier au 15 avr., on pêche la morue, en juillet et août le sey et le bragde. Le Vestfjord, abrité des tempêtes océaniques, est un lieu favori des poissons pour le frat; ils y abondent toujours. Les pêcheries se divisent en deux groupes séparés par les îlots d'Herningsvæi au S.-O. d'Ost-Vaåge, celui d'*Ost-Lofoten* (pêcheries de Hopen, Øersnøes, Øersvaag, Storaag, Kabelvaag, Svølvar, Skraavar, etc.), et celui de *Vest-Lofoten* (pêcheries de Søervaag, Reine, Balstad, Ure, Steve, Stamund, etc.). On pêche environ 25 millions de morues par an, d'une valeur totale de plus de 10 millions de fr.; en 1887, la pêche monta à 32 millions de morues, mais la valeur s'abassa à 6 millions de fr. On fait sur place l'huile de foie de morue; le résidu est envoyé à Trondhjem comme engrais, la vessie natatoire à La Havane comme aliment ou pour faire de la colle; la chair est exportée en Espagne, Hollande, Belgique. La pêche est libre depuis 1857. Elle occupe 6,000 barques et 36.000 pêcheurs. Le chômage est obligatoire du samedi soir au dimanche soir.

A.-M. B.

BIBL. : V. NORVEGE.

LOFOU. Rivière de la région centrale de l'Afrique équatoriale, tributaire du lac Tanganyika. Elle a sa source au S. du lac, puis décrit un grand circuit vers l'O. et vient se jeter au fond d'une baie sur la côte S.-O. du Tanganyika.

LOFTUS. Ville d'Angleterre, comté d'York, district de Cleveland; 6,500 hab..

LOFTUS (Augustus-William-Frederik-Spencer, lord), diplomate anglais, né le 4 oct. 1817, quatrième fils du deuxième marquis d'Ely. Elevé à Eton et Cambridge, il fut attaché à l'ambassade de Berlin (1837), accompagna sir Stratford Canning dans ses missions (1848-52), secrétaire, puis conseiller d'ambassade à Stuttgart, Berlin, Vienne, Munich, ambassadeur près la confédération de l'Allemagne du Nord (1866), puis à Saint-Petersbourg (1871), gouverneur des Nouvelles-Galles du S. (1879).

LOFTUS (William-Kennett), archéologue anglais, né à Dye vers 1820, mort en mer entre l'Inde et l'Angleterre en 1858. Elevé à Cambridge, il explora le bassin du Tigre et de l'Euphrate, découvrit la nécropole de Ouarka, enrichit le British Museum de sculptures antiques. Il a publié :

Travels and researches in Chaldea and Susiana (1857, av. pl.).

LOFTUSIA (Paléont.) (V. PARKERIA et FORAMINIFÈRES).

LOGAÉDIQUE (Métr.). Ce mot, composé de *λόγος* (discours) et de *αἰδιή* (chant), désigne la combinaison du dactyle, pied essentiel de la poésie épique, avec le trochée, pied le plus ordinaire en prose avec l'iambe. On appelait logaédiques tous les vers dactyliques terminés par un ou deux trochées. Les vers logaédiques pouvaient être catalectiques ou non, précédés ou non d'une base, avec ou sans anacrusse; ils pouvaient aussi avoir un ou plusieurs dactyles. Aussi le nombre des vers logaédiques, employés par les lyriques grecs et latins est-il très nombreux; les plus usités sont: avec un dactyle, l'adonique, l'aristophanien, le phéeracrien, le glyconique, le phalécien, le saphique, l'alcaïque; avec deux dactyles, l'asclepiade, le grand saphique. Il faut noter d'ailleurs que plusieurs de ces formes peuvent être aussi rangées parmi les vers choriambiques.

LOGAN (James), écrivain américain, né à Surgan (Irlande) le 20 oct. 1674, mort à Stenton, près de Philadelphie, le 31 oct. 1751. Membre de la société des Amis, il accompagna Penn en Amérique (1699), fut un des organisateurs de la colonie de Pennsylvanie, qu'il gouverna de 1736 à 1738. Il a publié *Experimenta et Moletemata de plantarum generatione* (Leyde, 1739) et une traduction anglaise du *De Senectute* de Cicéron, éditée par Franklin, qui fut le premier ouvrage de l'antiquité classique imprimé aux Etats-Unis.

LOGAN (John), poète écossais, né près d'Edimbourg en 1748, mort à Londres le 28 déc. 1788. Pasteur à Leith (1773), il s'adonna à la littérature et démissionna. Il a publié une édition falsifiée des poèmes de M. Bruce (1770), des hymnes qui partent du recueil de l'Eglise d'Ecosse, une *Ôde to the Cuckoo* (1770), très remarquable; un volume de *Poems* (1781; 2^e éd., 1805, av. biographie); une tragédie, *Runnamede* (1783), etc.

LOGAN (William-Edmond), célèbre géologue anglo-canadien, né à Montréal le 23 avr. 1798, mort à Londres le 22 juin 1875. Il fit son éducation en Europe, entreprit vers 1840 l'exploration géologique de sa patrie, et dirigea ce service de 1843 à 1871. En 1862, il publia une géologie du Canada, trad. en fr. par Darey (Montréal, 1864-65). Ses travaux sont renfermés dans les *Reports of Geological Survey of Canada* et dans la carte qu'il prépara avec J. Hall (V. les publications de la Soc. géol. de Londres et le *Journ. of science and arts* d'Amérique). C'est sur ces recherches qu'est fondée la connaissance des formations paléozoïques du Canada, spécialement des Laurentides. Il fut anobli en 1856.

BIBL.: HARRINGTON, *Life of sir W. E. Logan*; Londres, 1883.

LOGANIACÉES (*Loganiaceæ* Lindl., *Strychnaceæ* Blum) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, représentées par des herbes ou des arbustes à feuilles opposées et à fleurs en cymes, qui pour H. Baillon ne constitue plus qu'une série de ses Solanacées, sous le nom de Loganiées, et se caractérise comme il suit: « fleurs régulières (dites résupinées), hermaphrodites ou unisexuées, à corolle imbriquée; androcée isostémoné; fruit capsulaire; embryon droit ». Le genre unique est *Logania* R. Br., dont on connaît une vingtaine d'espèces en Australie et en Nouvelle-Zélande. D^r L. Hn.

LOGANSPORT. Ville des Etats-Unis, Indiana, sur le Wabash; 42,000 hab. Grand commerce de bois, de céréales et de viande de porc; ateliers de chemins de fer.

LOGAU (Friedrich, baron de), écrivain satirique allemand, né à Brockut, près de Nimptsch (Silésie), en janv. 1605, mort à Liegnitz le 24 juil. 1655. Il a publié ses épigrammes sous le pseudonyme de *Salomon de Golaw* (Breslau, 1638); une seconde série qui fut intitulée *Deutscher Sinngedichte Drey Tausend* (Breslau, 1654) est une rareté bibliographique. C'est un élève d'Opitz; ses épigrammes sont bien frappées; il s'attaque surtout à la

démoralisation de son époque, à la vie de cour, aux modes étrangères, réclame la liberté de conscience. Ramler et Lessing ont publié une anthologie annotée de ses *Sinngedichte* (Leipzig, 1759). Eitner a donné l'édition complète de ses œuvres (Stuttgart, 1872).

LOGARITHMES. Si l'on pose

$$y = a^x$$

x est ce que l'on appelle le logarithme de y pris dans la base a , en sorte que ce logarithme étant désigné par la notation $\log_a y$, on a l'identité

$$(1) \quad y = a^{\log_a y}$$

Les propriétés des logarithmes découlent immédiatement de celles des exponentielles et l'on a

$$\log_a ABC\dots = \log_a A + \log_a B + \log_a C + \dots$$

$$\log_a \frac{B}{A} = \log_a B - \log_a A$$

$$(2) \quad \log_a A^x = x \log_a A, \text{ etc.}$$

Si l'on prend les logarithmes des deux membres de (1) dans la base b , on a en vertu de (2)

$$(3) \quad \log_b y = \log_a y \cdot \log_b a$$

ce qui montre que, pour avoir les logarithmes des nombres pris dans la base b , il suffit de connaître les logarithmes des nombres dans une base quelconque a et de les multiplier par le même nombre $\log_b a$ qui est aussi égal à $\frac{1}{\log_a b}$, ce dont on se convainc en fixant $y = b$ dans (3) et en observant que $\log_b b = 1$, puisque $b = b^1$.

Les logarithmes que l'on considère le plus souvent dans les spéculations théoriques, ont pour base

$$e = \lim \left(1 + \frac{1}{m} \right)^m = 1 + \frac{1}{1} + \frac{1}{1 \cdot 2} + \frac{1}{1 \cdot 2 \cdot 3} \dots = 2,718281828 \dots$$

On leur donne le nom de logarithmes naturels, hyperboliques ou népériens, parce qu'ils se présentent plus naturellement en analyse et sous la forme $\int_1^x \frac{dx}{x}$, et comme donnant une évaluation simple de l'aire de l'hyperbole $y = \frac{1}{x}$.

On donne le nom de logarithmes vulgaires à ceux dont la base est 10: les tables les plus étendues et les plus utiles que l'on possède sont construites dans ce système.

Les propriétés des logarithmes en font un précieux auxiliaire dans les calculs numériques; il suffit, en effet, pour calculer le produit AB, d'ajouter les logarithmes de A et de B et de chercher dans la table quel est le nombre qui a pour logarithme la somme trouvée. Ainsi une table de logarithmes suffisamment étendue permet de remplacer dans les calculs les multiplications par des additions, les divisions par des soustractions, etc. L'avantage des tables de logarithmes dont la base est 10 est de fournir les logarithmes de tous les nombres entiers dès que l'on a ceux des nombres compris entre 1,000 et 10,000 ou entre 10,000 et 100,000, etc. Tous les nombres qui sont composés des mêmes chiffres pris dans le même ordre ont, en effet, des logarithmes vulgaires qui ne diffèrent entre eux que par la partie entière ou *caractéristique*, laquelle est égale au nombre des chiffres entiers moins un, si le nombre dont on veut le logarithme est plus grand que 1, et qui est négative et égale en valeur absolue au rang du premier chiffre significatif qui suit la virgule. Comme on voit, on a l'habitude d'écrire les logarithmes vulgaires, de telle sorte que s'ils sont négatifs ils prennent la forme $-N + f$, N étant un entier et f une fraction positive proprement dite. L'avantage que l'on trouve dans cette notation est: 1° de faciliter les soustractions; 2° de faire en sorte que les nombres composés des mêmes chiffres aient leurs logarithmes composés des mêmes chiffres décimaux.

Pour construire une table de logarithmes vulgaires, on fait usage de la formule

$$1(1+x) = x - \frac{x^2}{2} + \frac{x^3}{3} - \dots \pm \frac{x^n}{n} \dots$$

où 1 désigne un logarithme népérien et où x est moindre que 1 en valeur absolue; on la combine avec la suivante

$$1(1-x) = -x - \frac{x^2}{2} - \frac{x^3}{3} \dots - \frac{x^n}{n} \dots$$

ce qui donne

$$1 \frac{1+x}{1-x} = 2 \left(x + \frac{x^3}{3} + \frac{x^5}{5} + \dots \right)$$

on pose alors

$$\frac{1+x}{1-x} = \frac{n-1}{n} \text{ d'où } x = \frac{1}{2n+1}$$

on a alors

$$(A) \quad 1 \left(\frac{n+1}{n} \right) = 1(n+1) - \ln$$

$$= 2 \left[\frac{1}{2n+1} + \frac{1}{3(2n+1)^3} + \frac{1}{5(2n+1)^5} \dots \right]$$

Cette formule fait connaître $1(n+1)$ quand on connaît \ln et

$$(B) \quad \log \text{ vulg } (n+1) = \log \text{ vulg } n$$

$$+ 2 \log \text{ vulg } e \left[\frac{1}{2n+1} + \frac{1}{3(2n+1)^3} + \dots \right]$$

Dans la formule (A) on fait $n=1$, et l'on a

$$12 = 2 \left[\frac{1}{3} + \frac{1}{3 \cdot 3^3} + \frac{1}{5 \cdot 3^5} + \dots \right]$$

On a ensuite $18 = 3 \cdot 12$ et (A) donne pour $n=8$

$$19 = 18 + 2 \left[\frac{1}{17} + \frac{1}{3 \cdot 17^3} + \dots \right]$$

puis

$$110 = 19 + 2 \left[\frac{1}{49} + \frac{1}{3 \cdot 49^3} + \dots \right]$$

enfin, on a $\log \text{ vulg } e = \frac{1}{110}$.

On fait alors, par exemple, $n=1000$ dans la formule B et l'on a

$$\log \text{ vulg } 1001 = 3$$

$$+ 2 \log \text{ vulg } e \left[\frac{1}{2001} + \frac{1}{3 \cdot 2001^3} + \dots \right]$$

connaissant le logarithme de 1001 on calcule celui de 1002, etc., et l'on a des vérifications en observant que avant $12, 13 = 110 - 12$, on connaît tous les logarithmes des puissances de 2 et de 5.

On attribue généralement l'invention des logarithmes à Neper ou Napier, baron écossais, qui publia la première table en 1614 dans un livre intitulé *Mirifici Logarithmorum canonicis descriptio*. Ses logarithmes étaient naturels, et c'est Briggs qui, dans un livre intitulé *Arithmetica Logarithmica*, a construit la première table de logarithmes vulgaires vers 1619. Mais la propriété fondamentale des logarithmes avait déjà été remarquée avant Neper par Michel Stieffel, et des tables antérieures à celles de Neper avaient été dressées par Juste Byrge; malheureusement ces tables n'ont jamais été publiées.

La conception de Neper différait de la conception moderne: il imaginait un mobile parcourant des espaces variant en progression géométrique quand le temps variait en progression arithmétique; les espaces étaient alors pour lui les logarithmes des temps. Pour montrer la coïncidence de la définition de Neper avec la nôtre, nous observerons que, si α est très petit, on peut poser

$$N = (1 + \alpha)^x$$

et que l'on aura

$$\log N = x \log (1 + \alpha) = x \left(\alpha + \frac{\alpha^2}{2} + \dots \right)$$

c.-à-d. à peu près $\log N = \alpha x$, ce qui a permis de dresser

les premières tables. Du reste, si les nombres $a, b = a^9, c = a^{9^2} \dots$ sont en progression géométrique, leurs logarithmes $\log a, \log a + \log 9, \log a + 2 \log 9 \dots$ sont bien en progression arithmétique.

H. LAURENT.

BIBL.: Pour la théorie, voir les traités d'algèbre et de calcul infinitésimal. — Pour les tables, à citer les tables de NEPER et de BRIGGS, dont il a été fait mention dans le texte. — Les tables de VLACCQ, de GARDINIER, de DEPARCIEUX, intéressantes au point de vue historique. — Les tables de CALLER, de DRUTIS et surtout celles de SCHRÖN dont la correction est parfaite et qui sont très commodes; ces tables sont à sept décimales; il y en a à cinq plus portatives dues à MARIE. La manière de faire usage des tables est décrite dans l'introduction.

LOGARITHMIQUE. C'est la courbe qui a pour équation

$$y = a^x \text{ ou } x = \frac{\log y}{\log a}$$

La sous-tangente s est donnée par la formule

$$s = - \frac{y}{\left(\frac{dy}{dx} \right)}$$

On voit qu'elle est constante.

SPIRALE LOGARITHMIQUE (V. SPIRALE).

LOGE. I. ARCHITECTURE. — Galerie, portique ou salle largement ouverte, située tantôt à rez-de-chaussée, tantôt à l'un des étages d'un édifice public ou privé. Quoique ce mot loge semble venir de l'italien *loggia* et que, dans le midi de la France, des loges aient toujours dû exister comme dans les villes romaines, car, dans le Nord, les *parloirs* (V. ce mot), qui semblent assez bien correspondre aux loges d'Italie, devant être clos une partie de l'année, n'étaient que des salles plus ou moins vastes; il n'en est pas moins vrai que de Caumont et Viollet-le-Duc ont pu citer de véritables loges élevés autrefois en France, dès le XIII^e siècle, dans la région au N. de la Loire. La fig. 1 montre bien l'aspect que pouvaient présenter ces loges placés parfois un peu

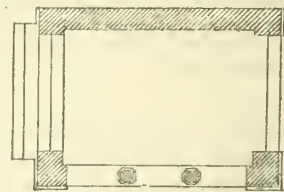
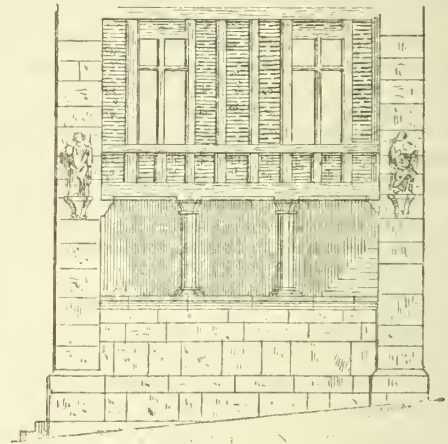


Fig. 1. — Petite loge dans une maison, à Vire (Calvados).

au-dessus de la voie publique, à proximité d'un marché et où les marchands venaient traiter de leurs affaires à l'abri du soleil et de la pluie. Rien de plus simple, de mieux conçu au point de vue de la construction de l'ensemble de la maison, et qui réponde aussi bien au programme modeste

d'un abri élevé sans grands frais, que cette loge de Vire encore aujourd'hui existante. On pouvait voir une autre loge, qui a été démolie récemment à Laon, dans une petite maison dépendant du chapitre, loge couverte en appentis à la hauteur du deuxième étage de la maison et formant une petite galerie reliant deux tourelles d'angle renfermant des escaliers. Dans l'ancienne Chambre des comptes, à Paris, se voyait également, à l'arrivée de l'escalier, un vestibule ouvert, se composant de deux travées sur la cour de la Sainte-Chapelle, vestibule richement décoré dans le style de la première Renaissance et pouvant passer à juste titre pour une loge. Mais une des loges, la plus curieuse, par les vicissitudes qu'elle a éprouvées, qui ait existé à Paris, était celle composée de deux arcades de face et en

retour, élevée par Pierre Les-cot et par Jean Gonjon à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers et qui, modifiée, augmentée d'une quatrième travée et déplacée, est aujourd'hui devenue la fontaine des Innocents, tandis qu'à l'origine un simple robinet d'eau était installé dans le soubassement de l'arcade en retour sur la rue aux Fers. De toutes les loges italiennes, celle

qui peut passer pour un des plus anciens types des dispositions de ce genre est la *Loggia dei Lanzi* ou *Loge des lansquenets*, à Florence (fig. 2 et 3), portique ouvert, édifié en

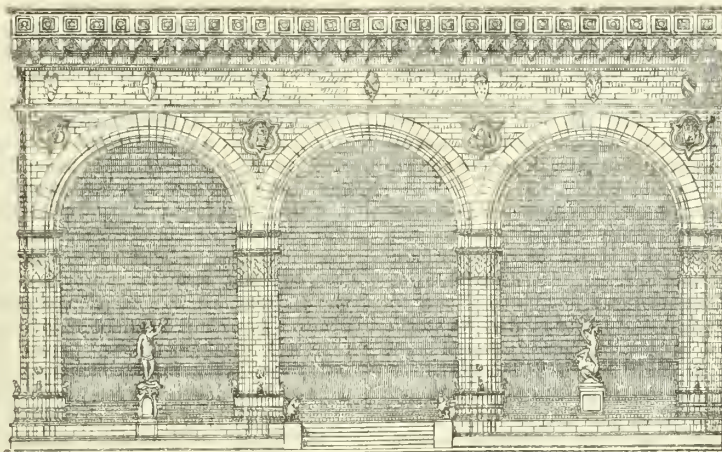


Fig. 2. — Loge des Lanzi, à Florence (façade).



Fig. 3. — Loge des Lanzi, à Florence (plan).

1375 sur la place du palais de la Seigneurie et d'après les dessins d'Andrea de Cione, dit Orcagna, à la suite d'un concours public. Cette loge, destinée à abriter le peuple dans certaines cérémonies officielles, telles que la proclamation des lois ou l'installation du gonfalonier, marque dès la fin du XIV^e siècle, par son arcade plein cintre substituée à l'ogive qui florissait encore à cette époque dans l'architecture du N. de l'Italie, une des premières étapes de l'art de la Renaissance dans cette contrée. Les Italiens donnent au reste ce même nom de *loges* aux galeries ou aux suites de portiques placées sur les façades extérieures ou intérieures des édifices, comme par exemple les loges du Vatican qui ont été décorées de peintures par les plus grands maîtres et imitées de nos jours, construction et décoration, dans la cour intérieure couverte qui précède l'hémicycle à l'École des beaux-arts de Paris. Les deux théâtres de la place du Châtelet, édifiés vers 1865 par G. Davioud, et le Théâtre national de l'Opéra, œuvre de M. Ch. Garnier et dont le gros œuvre date de 1867, sont les exemples les plus récents de ces loges imitées de l'Italie, que l'on voit à Paris.

Charles Lucas.

II. THÉÂTRE. — Il y a, dans chaque théâtre, deux sortes

de loges : les loges de la salle, occupées par les spectateurs, et les loges des artistes, dans lesquelles ceux-ci viennent s'habiller et échanger leurs vêtements de ville pour le costume du personnage qu'ils doivent représenter.

On sait ce que sont les loges de la salle : des espèces de petits cabinets contigus les uns aux autres, séparés seulement par une mince cloison, et qui, aux divers étages, forment une rangée qui fait tout le tour de la salle. Selon la façon dont celle-ci est construite, ces loges sont de différents aspects, couvertes ou découvertes, et de différentes capacités, contenant trois, quatre, cinq, six ou huit places. Selon aussi la situation qu'elles occupent, on les désigne sous les noms de loges du rez-de-chaussée (qu'on appelle

souvent baignoires ou loges de pourtour), puis premières, deuxième, troisième, quatrième loges, voire même loges du cintre, comme à l'Opéra, qui sont les plus élevées. Il y a aussi les loges d'avant-scène, qui occupent les deux côtés de la scène, en dehors et séparées des rangées régulières. Suivant les théâtres et la structure de chaque salle, on leur donne encore des dénominations particulières : loges grillées, loges de

face, loges de côté, loges de foyer, loges de balcon, loges de galeries, loges à salon, etc. Les loges, d'ailleurs, ne sont pas toujours les meilleures places, surtout dans certains théâtres construits d'une façon si défectueuse que les personnes placées derrière peuvent à peine voir une partie de la scène, mais elles offrent cet avantage qu'on y est en quelque sorte chez soi, qu'on n'y a point à redouter un voisinage incommode ou fâcheux, et qu'on y est libre de ses mouvements.

Les loges d'artistes sont, en réalité, des chambres dans lesquelles chaque acteur ou actrice vient procéder à sa toilette de théâtre. Situées derrière la scène ou sur ses côtés, elles occupent les divers étages des escaliers de l'administration. Chacun des principaux sujets a sa loge spéciale, à lui seul réservée, dans laquelle il est absolument chez lui ; les acteurs secondaires sont volontiers groupés deux ou trois dans une même loge, naturellement plus spacieuse ; quant aux choristes, aux figurants, aux comparses, aux danseurs ou danseuses du corps de ballet, il y a pour ceux-là des loges communes de dix, quinze, vingt personnes et plus. Dans les grands théâtres, la loge d'un artiste en renom forme parfois tout un petit appartement avec anti-chambre, pièce principale, cabinet de toilette, etc. Les femmes font souvent de ces loges de petits réduits charmants et pleins de coquetterie, meublés et décorés avec le goût qui les distingue ; les hommes, de leur côté, s'y font parfois comme de véritables petits musées, dont la fantaisie ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt. Le comédien passant dans sa loge une bonne partie de son temps, on comprend qu'il cherche à se la rendre aussi agréable que possible. En ce qui concerne le mobilier professionnel, à part les portemanteaux, qui sont toujours garnis des costumes dont l'artiste a besoin pour le spectacle du soir, le meuble essentiel de la loge est la toilette avec la glace indis-

pensable, glace dûment et soigneusement éclairée. Il va sans dire que, selon le sexe, chaque artiste a à sa disposition un habilleur ou une habilleuse spécialement attaché à sa personne et qui est chargé de l'aider à se costumer.

Pour donner une idée de ce que peuvent être les loges dans un grand théâtre, on peut prendre pour exemple l'Opéra, avec son personnel immense. Là, on trouve, réparties dans l'étendue de deux étages, 80 loges destinées aux sujets du chant et de la danse, loges qui comprennent toutes une petite antichambre, la loge proprement dite et un cabinet de toilette. En dehors de ces loges spéciales, il y a une loge de 60 places pour les choristes hommes, chacun ayant son armoire; une loge de 50 places pour les choristes femmes, avec une toilette pour chacune; une loge de 12 places pour les élèves du chant; une loge de 34 places avec autant d'armoires pour le corps de ballet (hommes); une loge de 20 places avec autant de toilettes pour les danseuses coryphées; deux loges de 20 toilettes chacune pour les danseuses du premier et du deuxième quadrille; deux loges de 20 toilettes chacune pour les danseuses élèves et pour les marcheuses; enfin, une loge de 190 places pour les comparses. C'est donc un total de 538 personnes pour lesquelles sont organisés le local et le service de l'habillement.

Le nom de loge servait encore à désigner, au siècle dernier, les petits théâtres de genre secondaire qui se groupaient si nombreux dans les enclos des grandes foires parisiennes, les foires Saint-Germain, Saint-Laurent, Saint-Ovide, etc. Le mot de théâtre semblait trop noble pour ces établissements, auxquels on donnait administrativement le nom de « spectacles », et, pour désigner le bâtiment même qu'ils occupaient, on ne disait point le théâtre d'Audinot, le théâtre de Nicolet ou le théâtre de Lalauze, mais la *loge* de Lalauze, celle de Nicolet ou celle d'Audinot. Les grands théâtres se seraient crus déshonorés de partager cette appellation avec leurs indignes confrères, qui parfois leur fournissaient pourtant des sujets distingués. A. PUGIN.

III. FRANC-MAÇONNERIE (V. FRANC-MAÇONNERIE).

IV. ADMINISTRATION FORESTIÈRE. — Est considérée comme loge aux termes de la jurisprudence toute construction qui ne saurait être propre à une habitation sérieuse, soit en raison de ses dimensions, soit parce qu'elle ne possède aucune des aisances indispensables à la vie, qu'elle ne renferme aucun ustensile ni meuble nécessaires à tous les instants, qu'elle n'est en somme autre chose qu'un abri. L'ordonnance de 1669 (tit. XXVII, art. 17) prescrivait la démolition immédiate de toutes maisons bâties sur perches dans l'enceinte, aux reins et à demi-lieue des forêts, par des vagabonds et inutiles; elle leur faisait défense d'en bâtir à l'avenir dans la distance de 2 lieues des bois et forêts sous peine de punition corporelle. Un avis du conseil d'Etat, approuvé le 22 brumaire an XIV, avait restreint cette distance à 2 kil. (demi-lieue). L'ordonnance de 1669 ne parlait que des maisons bâties sur perches par des vagabonds et gens inutiles; le code forestier (art. 452) étend la prohibition à toute loge, baraque et hangar, sans distinction de personnes, mais il réduit la distance à 1 kil. Il ne pourra être établi sans l'autorisation du gouvernement, sous quelque prétexte que ce soit, aucune maison sur perches, loge, baraque ou hangar dans l'enceinte et à moins de 1 kil. des bois et forêts, sous peine de 50 fr. d'amende et de la démolition dans le mois, à dater du jour du jugement qui l'aura ordonné.

MARTINET.

BIBL. : ARCHITECTURE. — J. GAILHABAUD, *Monuments anciens et modernes*; Paris, 1850, in-4, t. I, pl. — VIOLETTE-DUC, *Dict. de l'architecture*; Paris, 1868, t. VI, in-8, fig.

LOGE ou LOGI (Mythol. scand.), fils du géant Forniot. Il est la personnification du feu, de la flamme dévorante, et sort vainqueur de la lutte de gloutonnerie qu'il engage avec Loki, parce qu'il dévore non seulement la même quantité de viande que le dieu, mais aussi les os et même l'aute qui contient la viande.

LOGÉ ou LOGGE. Fleuve de la côte O. de l'Afrique

australe. Il naît sur le versant O des montagnes qui séparent son bassin de celui du Congo, se dirige vers l'O., traverse la province d'Angola dans presque toute sa largeur et se perd dans l'océan Atlantique, un peu au N. d'Ambriz.

LOGE (La). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hesdiu; 220 hab.

LOGE-AUX-CHÈVRES (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendevre; 176 hab.

LOGE-FOUGEREUSE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie; 623 hab. Filature de laine cardée et fabrique de flanelle.

LOGE-POMBAIN (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 177 hab.

LOGELBACH (Le). Village industriel de la Haute-Alsace, annexe mi-partie de la com. de Winzenheim et de la ville de Colmar, sur la Fecht, le canal du Logelbach, le chem. de fer de Colmar à Metzlar et la ligne de tramway de Colmar à Lapoutroie. Filatures et tissages de coton et de soie; ateliers de teinture; feulerie; vins; cité ouvrière; hospice.

LOGEMENT. I. Architecture. — Tout en étant souvent synonyme d'*appartement* (V. ce mot), le mot *logement*, qui désigne à proprement parler l'ensemble des pièces destinées à l'habitation par opposition à celles réservées au commerce ou à l'industrie, s'emploie parfois dans un sens plus général: par exemple, le *logement des troupes*, dans une forteresse, le *logement des maîtres*, dans un collège, etc. Mais, surtout de nos jours, ce mot *logement* prend un sens plus restreint, car si on dit que les hôtels et les maisons importantes renferment des appartements richement décorés, on désigne sous le nom de logements, dans des maisons moins importantes, des locaux composés seulement de deux ou trois pièces et même parfois d'une seule chambre; c'est ainsi que l'on dit un logement de garçon. Ch. L.

II. Droit. — LOGEMENTS INSALUBRES (V. BÂTIMENT, t. V, p. 769).

III. Administration civile. — Les administrations publiques accordent à certains fonctionnaires la faveur d'un logement dans les bâtiments de l'Etat, des départements, des communes. Certains abus dans l'octroi de cette faveur, toujours justifiée par « les besoins du service », ont à mainte reprise attiré l'attention du législateur. Ainsi la loi de finances du 15 sept. 1874 (art. 27) a stipulé que « les ministres, sous-secrétaires d'Etat, secrétaires généraux, chefs de service et autres fonctionnaires ou employés des ministères qui sont logés aux frais de l'Etat, cesseront, à partir du 1^{er} janv. 1872, de jouir de ces logements et des avantages qui y sont attachés ». Mais ces dispositions n'ont jamais été rigoureusement appliquées. Les ministres se contentent de publier, dans les tableaux annexes des budgets de leurs ministères, l'état des logements affectés aux fonctionnaires de leurs départements, avec l'indication des motifs qui ont fait accorder le logement.

IV. Administration militaire (V. ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, t. I, p. 604).

BILLET DE LOGEMENT (V. BILLET, t. VI, p. 865).

V. Art militaire. — LOGEMENT DES MINES (V. GUERRE SOUTERRAINE).

LOGEROT (François-Auguste), général français, né à Noyers (Loir-et-Cher) le 1^{er} févr. 1823. Elève de l'École de Saint-Cyr, il fut nommé sous-lieutenant d'infanterie en 1844. Capitaine en 1853, M. Logerot fit la campagne de Crimée et fut blessé à la prise de Sébastopol. Chef de bataillon depuis 1864, il était en Afrique au début de la guerre de 1870. Nommé lieutenant-colonel le 18 sept. de la même année, il fit brillamment la campagne à l'armée de la Loire, blessé à Coulmiers et nommé colonel. Général de brigade en 1875, il rendit de grands services au début de l'expédition de Tunisie qu'il lui valut, en 1881, le grade de général de division. Il était commandant de corps d'armée à Bourges quand il accepta, dans le ministère Tirard, le portefeuille de la guerre (déc. 1887 au 3 avr. 1888). Il est passé dans la réserve en 1890. E. BERNARD.

LOGEROTTE (Jules-Benoit), homme politique français, né à Chalon-sur-Saône le 19 févr. 1823, mort à Louhans le 9 avr. 1884. Avocat à Louhans, il fut élu député de cet arrondissement le 20 févr. 1876. Membre de la gauche républicaine, il fit partie des 363, fut réélu avec eux en 1877 et de nouveau en 1881. Il appuya en toute circonstance la politique opportuniste, fut rapporteur du budget des beaux-arts en 1882. Le 10 août 1882, il entra dans le cabinet Duclerc avec le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et démissionna avec le cabinet le 28 janv. 1883. Il a écrit : *Six Mois en Italie, de Palerme à Turin* (Paris, 1864, in-12).

LOGES (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aulnay-sur-Odon ; 241 hab.

LOGES (Les). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot ; 272 hab.

LOGES (Les). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp ; 1,448 hab.

LOGES (Les). Hameau de la com. de Saint-Germain-en-Laye, dép. de Seine-et-Oise ; 200 hab. Maison d'éducation de la *Légion d'honneur* (V. ce mot).

LOGES-EN-JOSAS (Les). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (S.) de Versailles ; 373 hab.

LOGES-MARCHIS (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harconet ; 1,422 hab.

LOGES-MARGUERON (Les). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 318 hab.

LOGES-SAULCES (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 213 hab.

LOGES-SUR-BRECEY (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brecey ; 363 hab.

LOGETTE (Archéol.). Cellule de petites dimensions, servant au logement d'un reclus. Saint Antoine, patriarche de la Thèbaïde, s'était fait enfermer dans un ancien tombeau. A son exemple, divers solitaires se firent emmurer dans d'étroites logettes. Les canons des conciles de Vannes (465) et d'Agde (506), de Tolède (646) et de Francfort-sur-le-Main (794), contiennent des dispositions concernant les reclus, et, en 816, le prêtre Grimlaïc rédigea une règle à l'usage des moines qui se vouaient à la reclusion. La logette du prêtre reclus est contiguë au chœur de l'église ; une petite ouverture permet au solitaire d'entendre la messe, et, s'il est prêtre, il peut la dire dans un oratoire consacré attenant à sa logette. Il peut disposer d'un petit jardin. S'il y a deux reclus, leurs cellules sont contiguës. La porte doit être scellée par l'évêque si elle est intérieure à l'abbaye, et murée si elle est extérieure ; la petite fenêtre a un rideau qui empêche le reclus de voir au dehors et d'être vu. Des logettes de reclus pouvaient aussi être annexées à des églises non monastiques. Avant la Révolution on voyait à l'église Saint-Etienne de Corbie le reclusoir où sainte Colette (1380-1447) avait passé plusieurs années de sa vie. C'était un petit bâtiment analogue à une sacristie, attenant dans l'angle du chœur et du transept de l'église. — L'église de Marquise (Pas-de-Calais) possède une logette voutée où l'on accède par un escalier en vis, et qui a vue sur l'autel par une étroite meurtrière (xv^e siècle). Un réduit semblable existe à l'église de Saint-Nicolas, près de Girgenti (Sicile, xiii^e siècle) et communiquait avec le premier étage de l'abbaye. La première de ces logettes peut être une salle de trésor et la seconde un cachot, mais ce peuvent être aussi des reclusoirs. Il est presque impossible de distinguer d'une façon certaine les logettes qui ont servi à cet usage et ont pu souvent en recevoir d'autres par la suite. C. ENLART.

BIBL. : DOM PIOLIN, *Notes sur la reclusion religieuse*, dans *Bulletin monumental*, 1879-80.

LOGEUR (Législ.) (V. GARNI).

LOGGAN (David), graveur et dessinateur, né à Dantzic vers 1630, mort en 1693 en Angleterre où il s'était fixé à l'époque de la Restauration. En outre de très fins portraits

à la mine de plomb, il en a peint quelques-uns à l'huile, notamment celui de l'*Archevêque de Canterbury* (collection de lord Home). Son illustration de l'*Histoire des plantes*, son album de 44 planches sur l'université d'Oxford et celui sur Cambridge, qui lui fit perdre la vue, sont ses œuvres capitales en gravure.

LOGGIA (Archit.) (V. LOGE).

LOGH ou **LOGHO**. Ville du pays des Somalis, dans la vallée du Djomba, au N. de Bardera. Centre de commerce où les Somalis échangent l'ivoire, le café, le nitrate de soude contre le fer, le cuivre et les cotonnades importés de la côte.

LOGIQUE. Ce sont les stoïciens qui ont donné à la logique le nom qu'elle porte, *λογική*, ou science du raisonnement. Les épicuriens lui donnaient le nom de *Canonique*, et Aristote, qui a donné à la logique la forme scientifique qu'elle a gardée depuis, avait appelé *Analytiques* les parties de son cours où il exposait la théorie du raisonnement. Si nous voulons maintenant nous faire une idée nette de l'objet de la logique, il faut faire d'abord quelques observations. Quand nous lisons l'énoncé d'un théorème, cet énoncé se propose à notre acception, mais il ne s'impose pas à notre esprit. Il y a donc quelque chose qui fait que l'énoncé, au lieu de demeurer simplement *proposé* à l'esprit, finit par *s'imposer nécessairement* ; ce quelque chose, c'est la *démonstration* ou la *preuve*. Avant la preuve, l'énoncé est une proposition qui peut être vraie ou fausse et par conséquent n'est pas scientifique ; après la preuve, la proposition ne peut pas ne pas être vraie : elle est alors scientifique. C'est donc la preuve qui est la condition nécessaire et suffisante du caractère scientifique des propositions qui ne sont pas évidentes par elles-mêmes. La logique est la science des conditions nécessaires et suffisantes de la preuve, ou, plus brièvement, la science de la preuve. Par conséquent, puisqu'il n'y a science que là où il y a preuve, toutes les sciences relèvent de la logique, et on s'explique alors qu'on l'ait appelée la science des sciences. Puisque toute preuve prend en s'énonçant la forme d'un raisonnement, on comprend qu'on puisse appeler la logique la science du raisonnement, et comme, pour établir les lois de la preuve, la logique est obligée de rechercher non seulement les lois du raisonnement, mais aussi celles du jugement et enfin les lois les plus abstraites de la pensée, on voit pourquoi Hamilton et Kant l'ont pu définir : la science de la pensée en tant que pensée, c.-à-d. de la pensée non en tant qu'elle représente tel ou tel objet, mais en tant seulement qu'elle satisfait aux conditions nécessaires et suffisantes de la pensée.

La logique ne saurait entrer dans le détail des preuves qui donnent aux propositions leur caractère scientifique sans se confondre et faire double emploi avec toutes les sciences diverses ; par conséquent, pour se distinguer des autres sciences, elle a besoin de considérer dans la preuve autre chose que ce que ces sciences y considèrent. Or, on peut distinguer dans une preuve deux choses : 1^o les vérités scientifiques, objets et moyens de la preuve ; ces vérités varient d'une science à l'autre et même dans une science d'une preuve à l'autre ; elles constituent la *matière* de la science ; 2^o ce qui fait que la preuve est prouvée en dehors de ce qui est prouvé et de ce par quoi on prouve, c'est ce qui constitue la *forme* de la science. C'est cette forme qui est l'objet propre de la logique.

La logique est donc avant tout une science formelle ; elle comprend autant de parties essentielles que la preuve contient d'éléments distincts. Or, la preuve est un raisonnement qui est composé de jugements, lesquels sont à leur tour constitués par des idées ; il y aura donc trois choses à considérer dans la logique formelle, la logique de l'idée ou du concept, la logique du jugement et la logique du raisonnement. Ce sont les trois parties que considéraient les anciens logiciens et qui correspondaient aux trois opérations de l'esprit : concevoir, juger, raisonner. La logique, telle que les modernes la conçoivent, s'occupe encore de

la manière dont la matière de la science doit être fournie pour être susceptible d'entrer dans la preuve. A été de la logique formelle exclusivement déductive, on admet donc une logique matérielle consacrée à l'induction (V. ce mot) et à la théorie des méthodes dans les divers ordres de sciences.

Nous l'avons dit, Aristote est le premier philosophe qui ait donné à la logique une forme rigoureusement scientifique. Après lui les stoïciens développèrent la théorie du jugement et du sorite. Boèce transmit à l'Occident latin la *Logique* d'Aristote. L'École la réduisit en formules, la simplifia, l'appauvrit en la réduisant à la seule considération de l'*extension* (V. ce mot). Au XVI^e siècle, avec Léonard de Vinci, Galilée, F. Bacon, la logique matérielle et inductive commença à s'établir. En même temps une vive réaction se fait sentir contre la logique déductive. On insiste sur les abus du syllogisme. La *Logique de Port-Royal* prétend réduire à un petit nombre de principes et de préceptes toutes les règles de la logique où elle ne voit plus que l'art de penser. Leibniz prend la défense du syllogisme. Condillae ramène toute la logique à l'analyse. Avec le XIX^e siècle, la logique déductive mieux comprise revient en faveur. Hamilton (*Lectures on Logic*) et Kant (*Logique*) reconnaissent en elle une science incontestable; Hegel (*Logique*) veut l'absorber dans la métaphysique, Auguste Comte (*Cours de philosophie positive, Logique subjective*) lui refuse une existence distincte des sciences, mais Stuart Mill (*Logique inductive et déductive*), Bain (*Logique*), reconnaissent son importance. Hamilton avait cherché à introduire une rigueur et une simplicité plus grandes dans la *Logique traditionnelle*. Plusieurs logiciens anglais (V. Liard, *les Logiciens anglais contemporains*, 1878) ont essayé de ramener la logique déductive aux mathématiques. M. Delbœuf (*Algorithmie de la logique, dans Revue philosophique*, 1876) a fait des tentatives du même genre. Citons encore les traités de Lotze (*Logik*, 2^e éd., 1880), Wundt (*Logik, eine Untersuchung der Principien der Erkenntniss*; Stuttgart, 1879-83, 2 vol.) et Harms (*Logik*; Leipzig, 1886). En France, M. Lachelier (*De Natura syllogismi*, in-8; *Théorie du syllogisme*, dans *Revue philosophique*, 1876) a émis des vues originales et profondes sur les figures du syllogisme. Citons encore parmi les travaux des logiciens français la *Logique* du P. Gratry, *Essais de logique* de M. Renouvier, les *Leçons de logique* par M. Rabier. M. Franck a publié un *Abrégé de l'histoire de la logique*. Mais le travail historique le plus important est celui de Prantl (*Gesch. der Logik im Abendland*; Munich, 1855-61, 2 vol.) qui n'a pas été traduit en français.

G. FONSEGRIVE.

LOGIS (Arehit.). Le mot logis, qui s'employait autrefois dans le sens général d'habitation pour indiquer aussi bien une simple maison ou une hôtellerie qu'une résidence seigneuriale, désigne encore, mais sous le terme plus défini *corps de logis*, une partie d'habitation, quelquefois la plus importante comme le bâtiment central, mais quelquefois aussi une partie détachée de ce bâtiment principal, un pavillon ou une aile donnant sur la cour, sur le jardin, sur les communs, etc.

Ch. L.

LOGISMOGRAPHIE (V. COMPTABILITÉ, t. XIII, p. 232, et JOURNAL).

LOGISTIQUE (Math.). Les Grecs désignaient sous ce nom la technique du calcul numérique, en la distinguant soigneusement de l'arithmétique, science théorique. Nous savons qu'il y a eu, dans l'antiquité, des traités spéciaux de logistiquè. Mais il n'en reste aucune trace, et tout ce que l'on peut dire sur les procédés de calcul de cette époque repose sur des divinations, non sur des documents précis. Viète, qui affecte de ne pas se servir du terme barbare d'algèbre, avait repris celui de logistiquè en lui donnant un sens très général; il distingue la logistiquè *numerosa*, celle où les calculs algébriques sont faits sur des données numériques et où les quantités inconnues seules sont repré-

sentées par des symboles (comme chez Diophante); la logistiquè *speciosa*, dont il est l'inventeur et où chaque quantité connue ou inconnue est spécialement représentée par un symbole. Il conçoit d'ailleurs la logistiquè comme s'appliquant aux trois branches de l'*analytique*: la *zététique*, qui concerne la mise en équation; la *poristique*, relative à l'analyse d'une proposition théorétique, et l'*exégetique*, dont l'objet est la solution des équations. T.

L'expression *logistique* est synonyme de logarithmique. On appelle logarithme logistique d'un nombre de secondes la différence entre ce logarithme et le logarithme de 3,600 secondes (soit 1^{er}). Enfin on a quelquefois appelé l'algèbre *logistique specieuse*. II. L.

LOGNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 277 hab.

LOGNY-BOGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny; 299 hab.

LOGNY-LÈS-AUBENTON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 490 hab.

LOGNY-LEZ-CHAUMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien; 430 hab.

LOGO. Petit pays du Sénégal, situé sur la rive gauche du Sénégal, près du fort de Médine. Les habitants ne sont pas plus de 5,000. Ce sont presque tous des Malinkés. Le Logo forme une belle plaine éminemment propre à la culture des arachides.

LOGOCYCLIQUE (Math.). Nom donné par quelques auteurs à la *strophoïde* (V. ce mot).

LOGOGRAPHE. I. ANTIQUITÉ. — On nomme ainsi, d'après Thucydide (I, 21), les écrivains grecs qui reproduisirent en prose nue et sans ornements les traditions orales, légendes relatives surtout à l'origine des villes, des peuples, des princes, des temples. Ce sont les principales sources de l'histoire qui commence avec Hérodote. Ils furent tous Ioniens, sauf Acusilaos d'Argos. Les principaux sont Cadmos et Dionysios de Milet, Hellanieos de Mytilène, Hécatee de Milet, Damastes de Sigée et Charon de Lampsaque. Les derniers furent Phérécyde de Léros et Acusilaos d'Argos. Il ne reste d'eux que des fragments, recueillis dans les *Fragmenta historicorum Græcorum* de C. et Th. Muller (1844, t. I).

II. HISTOIRE (V. BEAUDOUIN, t. V, p. 875).

LOGOGRIPE. Sorte d'énigme dont le mot est tel que les lettres qui le composent puissent fournir plusieurs autres mots. On ne se contente pas de diviser le mot en plusieurs parties formant chacune un mot comme dans la charade (orange = or, ange); mais on en forme de nouveaux en combinant autrement les lettres du mot (d'orange on tire or, orge, organe, etc.). L'antiquité romaine, le XVIII^e siècle français pratiquèrent assidûment le jeu des logogripes. Apulée en traita dans son *Liber ludicrorum et gryphorum* qui est perdu; le *Mercur de France* en proposa régulièrement à ses lecteurs depuis 1727 et composa un traité sur ce genre en 1758.

Parmi les plus connus on peut citer :

Je brille avec six pieds, avec cinq je te couvre.

Le mot est *toile* (six lettres), *toile*.

Par quatre pieds j'entends, et par trois je réponds.

Le mot est *ouïe*, *oui*.

Je suis fort triste avec ma tête
Et souvent fort gai sans ma tête.
Je te détruis avec ma tête
Et je te nourris sans ma tête.
On me fait tous les jours sans tête
Et qu'une fois avec ma tête.

Le mot est *trépas* qui, en ôtant le t initial, donne *repas*.

LOGÔNÉ. Pays du Soudan, sur le Logôn, afl. g. du Châri, à deux jours de marche du lac Tchad, entre le Baghirmi et le Bornou, tributaire de ce dernier. C'est un pays plat, fertile et peuplé de Makaris.

LOGONNA-DAOULAS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Daoulas; 2,033 hab. Minoterie. Carrières de Kersanton; porphyre jaune, dont l'exploitation

est abandonnée. Pêche. Eglise de 1710. Près de la chapelle Sainte-Marguerite, à Rungléo, ancien menhir avec bas-reliefs.

C. DEL.

LOGONNA-QUIMERCH. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. du Faou; 263 hab.

LOGOPLÉGIE (V. APHASIE NOTRICE).

LOGOS (Phil. et Théol.) (V. VERBE et ALEXANDRIE [Ecole d']).

LOGOTHÈTE (Administration byzantine). Au temps de Justinien, le terme de logothète désignait d'une façon générale les hauts fonctionnaires de l'administration financière, et correspondait assez exactement au mot latin *rationalis*. Mais peu à peu, au lieu d'être employé dans ce sens assez vague, le titre se précisa par l'addition d'un certain nombre de désignations particulières. On rencontre alors dans la hiérarchie byzantine un assez grand nombre de logothètes, de rang et d'importance d'ailleurs fort divers. C'est d'abord le *logothète du Drome* ou *de la Course* (λογοθέτης; τοῦ δρόμου), originairement chargé de la direction du service des postes, mais dont l'importance s'accrut promptement, assez pour que dès le x^e siècle on le désignât sous le nom de *grand logothète*. Il était à ce moment le grand chancelier de l'Empire, le ministre de la police, l'intermédiaire entre le basileus et les agents de l'administration civile, son porte-parole vis-à-vis des ambassadeurs étrangers; plus tard, il semble même être devenu, aux dépens du *scellarius*, le grand trésorier de l'Empire; c'était, en tout cas, un des plus hauts dignitaires de la monarchie, un véritable ministre d'Etat. A côté de lui le *logothète du Trésor public* (λ. τοῦ γενικοῦ) administrait les finances de l'Etat; il avait dans son service, entre autres choses, les aqueducs, les mines, les douanes et surtout la perception des impôts; le *logothète du militaire* (λ. τοῦ στρατιωτικοῦ) était le grand trésorier de l'armée, chargé en outre du recrutement, des étapes, de l'intendance; le *logothète des troupes* (τῶν ἀγελῶν) qui, plus tard, semble avoir partagé son service avec le *logothète de la fortune privée* (λ. τῶν οἰκειακῶν, assez analogue sans doute au fonctionnaire jadis nommé ὁ ἐπὶ τοῦ εἰδικοῦ), gouvernait le patrimoine du prince. C'étaient là, semble-t-il, les quatre logothètes par excellence, dont chacun était, dans sa direction ou λογοθεσιον, assisté par un nombreux personnel de chartulaires, notaires, etc. Audessous d'eux, on rencontrait d'autres logothètes: celui des eaux, qui dépendait du λ. τοῦ γενικοῦ; celui du prétoire, attaché au préfet de la ville. Dans les divers bureaux de l'administration (σεκρέτια), certains employés portaient également le titre de logothète (λ. τῶν σεκρέτων). Enfin, on en rencontrait aussi dans les administrations ecclésiastiques, par exemple dans le service des fondations pieuses (λ. τῶν εὐχολῶν). D'une manière générale, tous ces personnages étaient chargés des soins de l'administration financière.

Ch. DIEHL.

CHRONIQUE DU LOGOTHÈTE (V. GEORGES LE MOINE, t. XVIII, p. 817).

LOGOTYPIE (V. COMPOSITION).

LOGRIAN. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sauve; 260 hab.

LOGRON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun; 724 hab.

LOGRONO. VILLE. — Ville d'Espagne, chef-lieu de la province de ce nom, sur la r. dr. de l'Ebre; 15,000 hab. Elle s'est élevée à 2 kil. à l'O. de l'ancienne cité romaine de *Varia*; elle renferme de belles églises: l'une avec une flèche de 60 m. remonte au temps des Goths; l'autre est remarquable par sa nef sans piliers; citons encore un pont du xi^e siècle (12 arches, 200 m. de long). On y fabrique des lainages, des machines, de la sellerie, etc. Prise au viii^e siècle par les musulmans, Logroño (*Lucronius*) fut bientôt affranchie.

PROVINCE. — La prov. de Logroño, appelée aussi la *Rioja* (corruption du nom romain de *Variéta*), faisait partie de la Vieille-Castille. Elle a 5,044 kil. q. et 432,165 hab. (en 1895). Comprise entre les prov. d'Alava au N.,

de Navarre au N.-E. et à l'E., de Soria au S., de Burgos à l'O., elle s'étend sur le bassin supérieur de l'Ebre; le centre est formé de la vallée du fleuve, plaine chaude et fertile; le N., des collines adossées aux monts navarrais, collines de la Rioja, pays de vignes et de pâturages; le S. est couvert par les montagnes qui séparent les bassins de l'Ebre et du Douro, sierra de la Demanda (2,305 m.), pics de Urbion (2,252 m.), sierra Cebollera (2,176 m.), sierra de Camero Nuevo, sierra Viejo; ces pentes, malheureusement déboisées, sont des pays de pâturage, arrosés par les affluents de droite de l'Ebre: Oja, grossi du Tiron, Najerilla, Tregua, Leza, grossi du Jubera, Cidacos, Alhama, grossi du Linares. — Les principaux produits sont les céréales, le vin, les fruits, l'huile d'olive, le lin, la laine, du plâtre, du sel, du plomb argentifère, du fer. L'industrie se développe (lainages, poteries, cuirs). La principale route est le chemin de fer de Tudela à Bilbao, le long de l'Ebre. La province se divise en 9 districts (*partidos*): Logroño, Alfaro, Arnedo, Calahorra, Cervera de rio Alhama, Haro, Najera, Santo Domingo de la Calzada, Torrecilla de Cameros. Elle a été formée en 1833 aux dépens des provinces de Burgos et de Soria.

LOGROSAN. Ville d'Espagne, prov. de Caceres (Estrémadure), sur le Pollares (all. dr. du Rucacas, tributaire du Guadiana), au pied de la sierra Guadalupe; 4,000 hab. Gisements de phosphate de chaux qu'on exporte en Angleterre.

LOGUIVY-LEZ-LANNION. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Lannion; 352 hab.

LOGUIVY-PLOURAS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plouaret; 2,969 hab.

LOHÂNI. Tribu afghane, parente de Ghildji, qui mène la vie pastorale et fait le commerce entre l'Inde, Caboul, Candahar et le Turkestan; leur centre est Deraband dans le Daman; ils ont essaimé dans le Sindh, le Guzerate et le Radjpoutana.

LOHDE (Max), peintre allemand, né à Berlin le 13 févr. 1845, mort à Naples le 18 déc. 1868. Ce fut le dernier élève de Cornelius. Il s'adonna à la peinture de *Sgraffito* (V. ce mot), inventa un procédé qui rendait la chaux plus solide, les tons plus chauds, décora le gymnase Sophie, à Berlin, de quatre peintures murales dont les sujets étaient empruntés au cycle troyen (1867). Le succès en fut très vif; il reçut d'autres commandes pour le frontispice du manège du ministère de la guerre et des particuliers. Il fut chargé d'une mission en Italie, au cours de laquelle il mourut.

LOHEAC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Pipriac; 600 hab.

LOHÉAC (A. DE MONTFORT DE LAVAL DE) (V. LAVAL).

LOHEIYA. Ville maritime d'Arabie, sur une presqu'île du Yemen, par 15° 41' lat. N.; 10,000 hab. Elle est fortifiée; son port est étroit, mais sans profondeur. Les navires mouillent au N. de l'île Ilamrik.

LOHENGRIN. Héros d'un poème allemand (dialecte moyen haut-allemand) de la fin du xiii^e siècle dont le sujet est emprunté au cycle breton d'Arthur. Lohengrin, fils de Parsifal, un des chevaliers du saint Graal, est envoyé par le roi Arthur (Artus), dans un char aérien traîné par un cygne, au secours d'Elsa (Belaye), fille du duc de Brabant. Il combat son ennemi Telramund à Mayence en présence de l'empereur Henri, en triomphe et épouse Elsa. Il combat ensuite pour l'empereur contre les Hongrois et pour le pape contre les Sarrasins. Rentré à Mayence, sa femme l'interroge sur son origine, bien qu'il le lui eût interdit; dix fois il refuse de répondre; la troisième fois, il la révèle et retourne avec son cygne auprès du saint Graal. Ce poème, édité par Glöckle (avec introduction de Gærres, Heidelberg, 1813) et définitivement par Rückert (Quedlinburg, 1837), forme une continuation du *Parzival* (Parsifal) de Wolfram, dans lequel le héros porte le nom de *Loherangrin* (Garin le Loherain ou Lorrain); son autre source est la chronique de Regow. Au xv^e siècle,

il fut prolongé et remanié sous le titre de *Lorenzel* (éd. par Steinmayer dans le t. XV de *Zeitschrift für deutsche Altertum* de Haupt). R. Wagner y puisa le sujet d'un de ses drames lyriques.

A.-M. B.

BIBL. : SYBEL, *Gesch. des ersten Kreuzzugs*, p. 263; DUSSELDORF, 1841. — ELSTER, *Beiträge zur Kritik des Lohengrin*; Halle, 1884.

LOHENSTEIN (Daniel-Kaspar de), poète allemand, né à Nimptsch (Silésie) le 23 janv. 1635, mort à Breslau le 28 avr. 1683. C'est un des chefs de la seconde école de Silésie (V. ALLEMAGNE, § *Littérature*, t. II, p. 321). Il étudia à Leipzig et à Breslau, voyagea en Italie, épousa une riche héritière (1657), devint conseiller impérial et syndic de la ville de Breslau. Il a laissé des poésies lyriques (*Blumen*), six tragédies (*Ibrahim Bassa*, *Agrippina*, *Ibrahim Sultan*, *Epicharis*, *Kleopatra*, *Sophonisbe*) et un colossal roman historique (*Grossmütiger Feldherr Arminius*) qui, bien qu'inachevé, occupe 7,452 pages in-fol. Ses poésies sont d'une platitude extrême; le style des tragédies, lourd, déclamatoire et boursoufflé au delà de tout ce qu'on peut imaginer, sans parler de la grossièreté et de la malpropreté des descriptions; son roman, dont le succès fut considérable, est, en effet, mieux écrit. Ses poésies complètes parurent sous le titre de *Trauer und Lustgedichte* (Breslau, 1680-89; Leipzig, 1732).

BIBL. : PASSOW, *D. K. von Lohenstein seine Trauerspiele und seine Sprache*; Meiningen, 1852. — KERCKHOFF, *Lohenstein Trauerspiele*; Paderborn, 1877. — KONRAD MÜLLER, *Beiträge zum Leben und Dichten D. K. von Lohensteins*; Breslau, 1882.

LOHIT (Rivière rouge). Rivière de l'Asie, affl. du Brahmapoutra. Elle vient de la province tibétaine de Kham, ou sa vallée malsaine est un lieu d'exil redouté, coule parallèlement à la Salouen et se joint au fleuve dans l'Assam.

LOHITA. Nom collectif de peuplades sauvages du N.-O. de l'Indo-Chine, parentes des Birmans. On y rattache les Naga, Kouki, Kotch, Mikri, etc. (V. ASIE ET INDE).

LOHITZUN-OUYERCO. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 383 hab.

LOHUEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Callac; 4,413 hab.

LOI. I. Philosophie générale. — Quelle que soit l'étymologie du mot *loi*, le sens au moins n'en est pas douteux, et il reste le même au fond dans les acceptions en apparence les plus diverses. Ce qu'exprime ce mot, dans tous les cas, c'est toujours l'idée de lien, l'idée d'un rapport nécessaire, ou du moins général et constant. Les *lois logiques* expriment le rapport nécessaire de deux ou plusieurs concepts, de deux ou plusieurs propositions; les *lois physiques* expriment le rapport général et constant, donc pratiquement nécessaire de deux ou plusieurs faits naturels; les *lois morales* expriment le rapport de subordination de la volonté à la raison. Toutes les lois, semble-t-il, se rattachent à l'un de ces trois types. Les lois civiles, par exemple, ressemblent aux lois morales en ce qu'elles s'adressent à la volonté et l'obligent, elles se rapprochent des lois physiques en ce qu'elles contraignent, au besoin. Ces dernières comprennent les lois de la chimie, de la biologie, de la mécanique (auxquelles peut-être elles se réduisent); et celles de la psychologie n'en diffèrent pas en nature, quand même les faits de conscience dont elles énoncent la relation seraient irréductibles aux phénomènes physiques. Quant aux lois métaphysiques, dont on parle quelquefois, et qui seraient les lois de l'être, quelque portée objective qu'on leur prête, il faut bien reconnaître qu'elles ne sont pas autre chose que les principes mêmes de la raison, c.-à-d. les exigences fondamentales de notre esprit, ce qui les fait singulièrement analogues aux lois logiques. Logique de la pensée pure, logique de la raison pratique, logique des choses, c.-à-d. de la raison immanente à l'univers, qu'elles régissent la spéculation, le langage, l'action ou le monde, les lois sont toujours l'expression du Logos en nous et hors de nous. Elles répondent au besoin essentiel de l'esprit, car par elles seulement les choses ont de l'unité et sont intelligibles. Découvrir les lois, et des lois

de plus en plus compréhensives, trouver, par delà les lois de simple coexistence ou de succession empirique, les lois causales, c.-à-d. les relations vraiment nécessaires, non seulement le comment, mais le pourquoi, les raisons génératrices des choses, c'est là l'objet, unique au fond, de toutes les sciences et de la philosophie, qui ne sont que des degrés et des noms différents de la curiosité humaine. H. M.

II. Physique. — On appelle loi physique une relation entre deux circonstances d'un même phénomène, relation qui peut être exprimée en langage ordinaire ou représentée par une formule mathématique. Le volume d'une certaine masse de gaz dépend à la fois de sa température et de sa pression. L'observation de ce volume dans des conditions diverses de température et de pression donnerait des résultats compliqués; toutefois, en représentant graphiquement les résultats à l'aide de coordonnées dans l'espace, on obtiendrait pour surface représentative du phénomène un cylindre hyperbolique. L'équation de cette surface écrite à l'aide des trois variables : volume, température, pression, sera l'expression algébrique du phénomène. Si au lieu de se contenter d'observations on fait des expériences, c.-à-d. si au lieu d'observer les phénomènes naturels, ici les variations de volume produites par les variations de température et de pression de l'atmosphère, on s'arrange pour que ces phénomènes se présentent dans des conditions particulières de simplicité, par exemple en rendant la température constante et ne faisant varier que la pression ou bien en rendant la pression constante et en faisant varier seulement la température, on arrive alors à des lois plus simples, plus faciles à énoncer en langage ordinaire et se traduisant en langage algébrique par des équations moins compliquées. On cherche donc, étant donné un phénomène complexe à déterminer par l'expérience les variations d'une des propriétés d'un corps quand on en fait varier une autre, toutes les autres circonstances restant d'ailleurs les mêmes. On peut toutefois, grâce à la représentation par les surfaces dans l'espace, se faire une idée de la façon dont varie une propriété en même temps que deux autres facteurs dont elle dépend. La section de cette surface par des plans parallèles aux plans de coordonnées indique comment varient l'une par rapport à l'autre deux des propriétés, le corps restant dans le même état par rapport à la troisième.

Supposons maintenant que l'on ne considère que deux facteurs et que l'on veuille exprimer la loi qui relie deux grandeurs. Supposons encore qu'il s'agisse de la loi de Mariotte et que l'on se propose de trouver la loi qui permet de connaître le volume d'une masse de gaz, connaissant sa pression. On déterminera par l'expérience la valeur de ce volume pour un certain nombre de pressions connues, puis l'on cherchera si une relation simple apparaît entre les nombres ainsi déterminés. Si l'on n'en trouve pas, on représentera par une courbe les résultats obtenus à l'aide de deux axes rectangulaires. En portant sur l'un d'eux les pressions et sur l'autre les volumes, il sera facile de représenter par une série de points les divers états de la masse de gaz considéré. Ainsi la pression étant p , on a trouvé que le gaz occupait le volume V . On prendra sur l'axe des volumes une longueur proportionnelle au volume V ; par ce point, on mènera une parallèle à l'axe des pressions; de même sur l'axe des pressions on prendra une longueur proportionnelle à la pression p et par ce point on mènera une parallèle à l'axe des volumes. Le point de rencontre de ces deux droites a pour coordonnées le volume V et la pression p : il peut donc représenter l'état du gaz. Une série d'expériences donnera une série de points de ce genre que l'on cherchera à relier les uns aux autres par une courbe régulière; certains points devront rester en dehors de la courbe pour qu'elle conserve sa forme régulière. De même, si l'on a trouvé une expression simple de la loi, si l'on a remarqué par exemple pour le cas considéré que les volumes sont en raison inverse des pressions, on trouvera que certaines déterminations ne satisfont pas tout à fait à la loi énoncée. Devra-t-on attribuer ces écarts à ce que la loi

est fautive ou à l'imperfection des expériences ? Pour décider cela, il faut par une discussion approfondie des expériences chercher la nature et l'importance des causes d'erreur, multiplier les expériences et déterminer l'erreur maximum, c.-à-d. une quantité que l'on sait être plus grande que les erreurs que l'on peut commettre avec les instruments que l'on emploie. Si les écarts trouvés entre les nombres fournis par l'expérience et ceux calculés en supposant la loi exacte sont plus petits que cette erreur maxima, on pourra dire que la loi énoncée est expérimentalement vraie ; il pourra d'ailleurs arriver qu'une loi reconnue expérimentalement vraie à un moment donné ne le soit plus après, les méthodes et les appareils ayant été assez perfectionnés pour abaisser la valeur de l'erreur maximum. C'est justement ce qui est arrivé pour la loi de Mariotte, expérimentalement vraie du temps de Mariotte ; plus tard Dulong a observé des écarts du même ordre que les erreurs qu'il pouvait commettre et il a hésité à attribuer ces écarts uniquement à l'expérience. Plus tard avec les expériences si précises de Regnault, il n'était plus permis d'hésiter, les écarts observés dépassaient très notablement les erreurs que l'on pouvait commettre ; la loi de Mariotte ne pouvait plus être considérée que comme une loi approchée ; elle continue à être employée dans un très grand nombre de cas, les formules plus exactes mais plus compliquées qui la remplacent ne donnant de résultats différents de ceux qu'elle indique que lorsqu'on atteint une grande précision ou que l'on opère sur les gaz à des températures voisines de leur point de liquéfaction.

Une loi physique n'a donc pas le caractère absolu que semble lui donner ce mot de loi ; c'est une relation établie entre des variables et vérifiée dans les limites d'erreurs des expériences.

A. JOANNIS.

III. Sociologie. — Les lois sociales civiles ou politiques sont les règles de conduite des sociétés humaines déterminant les relations de leurs membres les uns avec les autres. On a beaucoup discuté sur la définition, le caractère, l'origine des lois et de la notion de loi. Les deux principaux points de vue ont été ceux de l'école anglaise et de l'école allemande. Les Anglais, juristes et moralistes, épris de définitions précises et de solutions positives, se sont attachés à l'analyse de la notion de loi telle que nous la connaissons dans l'Etat moderne de civilisation européenne ; ils envisagent la loi, en elle-même, comme un fait donné, et leur raisonnement implique qu'elle est un produit de la volonté des individus. Les Allemands, historiens et métaphysiciens, se sont attachés au problème des origines, abordant surtout la notion de relation légale (*Rechtsverhältnisse*) ; ils ont considéré la loi comme un produit de la vie sociale, au même titre que les mœurs ou le langage, constatant qu'à aucun moment elle n'est fixée, mais en constante évolution et transformation. Dans l'école anglaise, les plus grands noms sont ceux de Hobbes, Blackstone, Austin, Bentham ; dans l'école allemande, Savigny eut une influence prépondérante.

Les travaux des deux écoles se complètent les uns par les autres ; ils ont d'ailleurs été dépassés au XIX^e siècle grâce aux sociologues qui ont élargi le terrain du débat. La prétention des juristes anglais d'analyser les lois positives actuelles, sans rechercher leur origine, n'est plus admissible, puisqu'il existe actuellement des sociétés humaines aux divers stades de l'évolution historique, dont le présent est plus arriéré que notre passé historique ; les analyses d'Austin ne s'appliqueraient exactement qu'à quelques Etats civilisés de l'Europe contemporaine. On trouvera dans l'art. ETAT une esquisse de l'évolution politique et sociale de l'humanité et de la manière dont se sont formées les lois dans les sociétés humaines. Dans l'art. DROIT, on trouvera l'indication de la matière des lois, des principaux groupes entre lesquels elles se divisent : droit public et privé, constitutionnel, pénal, civil, procédure, etc. Nous nous bornerons donc ici à examiner ce que c'est qu'une loi, à quels caractères elle répond aux yeux du philosophe et du sociologue.

Les sociétés humaines, malgré les différences de temps,

de lieux, de circonstances, de races, de mœurs, d'organisation, admettent toutes un certain nombre de règles qui régissent les relations de leurs membres entre eux. Chaque société a son système de lois. Une loi ne doit pas être envisagée isolément, mais simultanément avec le système général du peuple qu'elle régit. La méthode comparative est ici capitale ; car si l'on peut profiter de l'expérience du voisin pour lui emprunter des améliorations législatives, on ne doit jamais perdre de vue la différence des organismes sociaux auxquels les lois s'appliquent. Celles-ci répondent, d'autre part, à un certain nombre de conditions générales, qui semblent essentielles à l'idée de loi, mais il ne faut pas oublier que ces conditions, découvertes par notre analyse, demeurent aussi ignorées de la plupart des hommes que la structure intime de leur corps physique et les lois de leur physiologie. C'est seulement en Grèce que l'idée de loi s'est précisée, et elle n'a été bien analysée que depuis deux siècles à peine.

La distinction entre les lois physiques et les lois sociales a été établie plus haut ; les premières ont un caractère d'universalité et une autorité absolue qui manque aux secondes ; cependant la confusion a été faite, notamment par les théologiens ; on regardait au XVII^e siècle les lois de la nature comme des commandements de Dieu, assimilant la gravitation à un acte du Parlement, comme dit plaisamment Austin. Aujourd'hui encore les deux notions sont confondues dans ce qu'on appelle improprement les lois de l'économie politique.

Une loi est un ordre du souverain obligeant les membres de la société sous peine d'une sanction. Cette définition comprend les idées de souveraineté, de commandement, d'obligation, de sanction et de faute (ou crime). La sanction implique : 1^o la responsabilité ; 2^o le droit du sujet, selon qu'elle s'exerce à son détriment ou à son profit ; lorsqu'il agit conformément à la loi, il a droit à la protection du pouvoir public contre celui qui la transgresse. Le souverain peut être individuel ou collectif, mais la notion de loi suppose que la communauté a l'habitude d'obéir à un individu ou à un corps défini. Tout commandement du souverain n'est pas une loi ; il faut à celle-ci un caractère général. La loi a pu ne pas être à son origine un commandement émané du souverain, mais elle ne conserve présentement son caractère que parce qu'elle est envisagée comme telle, l'appareil judiciaire et la force de l'Etat étant mis à son service. Le caractère impératif des lois a parfois été méconnu par les théoriciens, soit parce qu'on s'attachait à leur libellé, qui souvent n'est pas impératif dans la forme, soit qu'on contestât ce caractère à certains groupes, par exemple aux lois de procédure ; celles-ci ne sont pas, en effet, des lois complètes se supportant elles-mêmes, mais plutôt des règles d'interprétation, offrant une certaine analogie de principe avec les décisions de jurisprudence et tout le canon d'interprétation des lois ; mais elles impliquent un commandement et précisent la sanction.

La notion de loi étant inséparable de celles d'ordre et de sanction, elle ne s'applique qu'aux règlements intérieurs d'un Etat ; il n'y a pas de lois internationales, c'est un fait qu'Austin a vigoureusement démontré ; le droit international est formé d'un ensemble de conventions entre Etats autonomes, aucun pouvoir souverain n'intervenant pour les dicter ou en assurer la sanction. En revanche, des règlements que nous ne sommes pas accoutumés à qualifier de lois ont parfaitement ce caractère, par exemple les règlements intérieurs d'un club ou d'une corporation. La loi ecclésiastique répond à la même analyse : l'Eglise est un corps organisé, avec un gouvernement visible ; quiconque est hors d'elle se trouve privé de la grâce divine ; elle a le droit d'exclure de la communauté religieuse en privant de la communion ceux qui lui désobéissent, puis de les réadmettre s'ils se repentent ; il y a donc là la base d'une juridiction spirituelle complète. En pratique, l'Eglise ne se contente pas de ses sanctions propres et fait appel à celles de l'Etat (V. PART. ETAT, t. XVI, p. 482).

Il existe des lois qui n'énoncent pas de règles générales, mais édictent des mesures particulières prises par l'Etat dans l'intérêt commun; tel est l'établissement d'un chemin de fer dont on fixe le prix, le tracé, le mode de construction.

La loi est l'expression permanente de la volonté nationale; comme tout le gouvernement elle ne fait que traduire l'opinion publique (V. ETAT, t. XVI, p. 469); ce qui peut tromper à ce sujet, c'est qu'une société se composant de plus de morts que de vivants, c'est l'opinion des morts qui est condensée dans la plupart des lois, et elles ne répondent souvent qu'imparfaitement à l'opinion actuelle. Il peut sembler aussi que l'opinion publique ne soit pas l'élément essentiel, car on assiste journellement à des désaccords entre elle et les actes du pouvoir souverain, surtout d'un souverain individuel. Mais la souveraineté, absolue en droit, est limitée en fait. On ne peut violer les principes élémentaires de l'organisation sociale et de la moralité courante de la société dans laquelle on vit. Bien que ces principes soient, comme le reste, soumis à l'évolution, ils apparaissent aux contemporains comme des conditions vitales; ils ne conçoivent pas qu'on cesse de s'y conformer, et une décision du souverain qui n'en tiendrait pas compte resterait lettre morte. Nous nous sommes expliqués à cet égard dans le paragraphe de l'art. ETAT, auquel nous renvoyons ci-dessus. Ces constatations ont donné lieu à la théorie du droit naturel, appuyée soit sur la théologie, soit sur la philosophie et formulée dans les *Déclarations des droits* (V. cet article, CONSTITUTION et DROIT). Ses partisans professent qu'il existe un ensemble de droits inhérents à la personne humaine et de règles en dehors desquelles nulle société ne peut subsister; le législateur ne fait que les constater, mais ne peut les modifier. Ils sont la base commune de tous les systèmes législatifs de tous les peuples. Sous cette forme, la théorie est fautive, parce que contraire à l'expérience positive; les lois morales dont on parle ici n'ont pas ce caractère d'universalité, et les deux ou trois conditions essentielles de la vie sociale aboutissent, selon les différences de lieux et de mœurs, à des actes et à des coutumes ou lois radicalement différentes d'un pays à l'autre. Ce débat a cependant une grande importance, et il faut en retenir cette vérité que le législateur souverain ne crée pas la loi, mais se borne à la constater; elle est un produit naturel de la vie sociale bien plus qu'une décision volontaire. Nous sommes ainsi conduits à examiner l'origine des lois.

Nous laisserons de côté les débats sur « l'état de nature », très à la mode au XVIII^e siècle, l'examen de cette fiction n'ayant pas d'intérêt. Les travaux des ethnographes et des sociologues en ont établi la puérité, et récemment M. Lézoulet démontrait, en des pages admirables, que toute la mentalité individuelle est un produit de la vie sociale et qu'il est contradictoire de vouloir raisonner sur l'individu en soi pour analyser ses droits et ses devoirs. Aujourd'hui, dans les Etats civilisés, les sources de la législation sont : la coutume, les actes législatifs du souverain, les commentaires des juriconsultes, les décisions du pouvoir judiciaire. De ces sources, la plus importante de beaucoup et la plus ancienne est la coutume. Nous avons indiqué au mot ETAT comment s'élabore et se modifie la coutume. La volonté réfléchie n'y a pas beaucoup plus de part que dans la formation du langage, et dans chaque société la volonté des vivants n'en peut changer que faiblement les données fondamentales. Il faut pourtant observer que les habitudes générales ne prennent le caractère légal que lorsqu'elles sont imposées, soit parce que leur transgression fait du transgresseur un objet de mépris ou d'horreur, soit parce que celui-ci semble mettre en péril la communauté, par exemple en lui attirant l'hostilité des puissances surnaturelles; les craintes religieuses sont à la racine de la plupart des prescriptions légales des peuples sauvages et de leur formalisme parfois si compliqué (V. ETAT, t. XVI, p. 474). Le caractère impératif des coutumes chez les non civilisés résulte presque toujours d'une idée religieuse.

La coutume ne devient tout à fait une loi que lorsqu'elle est rédigée; ce travail marque une étape importante de la cristallisation des sociétés : en Grèce vers le VI^e siècle, à Rome au V^e, chez les peuples germaniques mille ans plus tard. C'est le moment où l'Etat exerce son influence unitaire sur les groupes qui le composent; l'unification du droit civil est le terme d'une évolution qui commence le jour où la protection des personnes et des propriétés entraîne l'Etat à garantir les contrats et par suite la coutume dont ils sont le reflet. Dans un grand nombre de pays, même dans les plus puissantes monarchies asiatiques, l'Etat est le plus souvent superposé à des groupes dont il respecte la diversité de coutumes, laissant les autorités locales (souvent limitées au cadre du village) régler les affaires civiles et même pénales. L'antiquité gréco-romaine pratiqua cette vie municipale, longtemps conservée sous l'unité politique de l'empire romain. Au-dessous de quelques lois générales valables pour le groupe entier, persiste une extrême variété de lois ou coutumes locales. Ceci est le fait de tous les Etats composés, et on retrouve dans toute nation de quelque étendue des vestiges de cet état de choses. La distinction de la loi et de la coutume est secondaire dans le droit privé; dans ce domaine et particulièrement dans les règles imposées aux contrats, l'Etat se borne, en théorie, à libeller l'usage général, afin d'assurer l'interprétation légale de la volonté présumée des contractants; eux-ci savent que, quand ils achètent ou louent une maison, ils acceptent implicitement une série de dispositions légales à moins qu'ils n'y aient dérogé par des clauses spéciales. Toutefois, dans le détail, les juriconsultes ont une influence prépondérante par la coordination logique des règles ou la déduction de leurs conséquences. On sait que le droit romain est à cet égard un modèle imité par les législateurs et juriconsultes de bien des peuples. Mais la législation rationnelle modifie la coutume moins profondément que beaucoup ne l'ont cru. Dans les pays orientaux, l'exemple de Runjet-Singh, roi des Sikhs, cité par Maine, peut être généralisé : les despotes les plus absolus s'abstiennent de toucher aux coutumes et de légiférer; beaucoup regardent les décrets du souverain, les concessions octroyées par lui, comme des actes personnels valables seulement de son vivant; ce fut le principe aux premiers siècles de l'empire romain, où les actes impériaux ne gardaient leur validité après la fin du règne que s'ils étaient ratifiés postérieurement. Nous avons cité dans l'art. ETAT les exemples d'Aménophis IV, roi d'Egypte, et des souverains du Dahomey. On peut ajouter celui de Charlemagne; ses modestes tentatives pour modifier ces lois par des *capitulaires* (V. ce mot) demeurèrent en général vaines; ces additions, malgré l'intervention des assemblées du peuple, tombèrent bientôt en désuétude.

Dans une partie du monde, les législations générales, superposées aux coutumes locales, émanent de réformateurs religieux; la confusion entre la loi et la morale, très marquée dans les coutumes des sociétés primitives, y devient presque complète. Le Coran, les lois de Manou sont autant des recueils de préceptes moraux que de lois proprement dites et ne répondent ni aux définitions d'Austin sur la loi des Etats modernes, ni à celles du droit coutumier; cependant, pour une fraction considérable de l'humanité, ces livres sont la source principale du droit; à vrai dire, les juriconsultes en ont extrait une législation positive.

Le cas des pays conquis par les Arabes est celui où les lois imposées d'en haut par le souverain ont le plus profondément pénétré au détriment des coutumes antérieures; on peut encore invoquer dans cet ordre d'idées l'influence du droit romain que la plupart des pays européens subissent à cause de son caractère rationnel. Mais l'élément dominant de toutes les législations demeure la coutume, et les bonnes lois sont celles qui en sanctionnent les transformations plutôt que celles qui veulent les diriger. Il faut néanmoins observer que, dans les Etats modernes, la vie politique et administrative, domaine propre des lois déléguées, prend une importance grandissante. Les progrès

de la centralisation augmentent sans cesse le rôle de la loi, décision réfléchie du souverain. On verra ci-dessous comment s'élaborent les lois dans les Etats civilisés (V. aussi l'art. CONSTITUTION); mais, nous en tenant au point de vue technique, le seul que nous ayons abordé ici, nous devons noter que l'organisation actuelle du pouvoir législatif paraît mauvaise. Les lois sont très mal faites; elles portent la trace des débats dans des assemblées nombreuses et incohérentes, de compromis entre deux Chambres, de coalitions d'intérêts privés, etc. Il ne paraît pas que le système parlementaire assure à la démocratie souveraine l'expression sincère et clairement formulée de ses volontés.

A.-M. B.

IV. Théologie. — Selon les théologiens, la loi est la volonté de Dieu, intimée aux créatures intelligentes et leur imposant une obligation sanctionnée toujours par une menace de punition, parfois aussi par une promesse de récompense. De cette définition il résulte que, sans l'idée d'un Dieu et d'une providence, il n'y a point de loi ni d'obligation morale proprement dite. Il est vrai que par analogie on appelle *lois* les volontés des hommes qui ont autorité et puissance pour commander, punir et récompenser; mais, si cette autorité et cette puissance ne venaient point de Dieu, si elles n'étaient pas un effet de sa volonté suprême, elles seraient illégitimes et nulles: se réduisant à la force, elles pourraient exercer une contrainte et imposer une nécessité physique, mais elles ne produiraient pas une obligation morale. Il n'y a pas de morale indépendante de la religion. — La loi divine est *naturelle* ou *positive*. La loi naturelle peut être considérée, soit en Dieu, qui la fait, soit dans les créatures, pour lesquelles elle est faite. Dans le premier cas on l'appelle loi *éternelle*, dans le second elle retient spécialement le nom de loi *naturelle*. Saint Augustin enseigne que la loi *éternelle* est la volonté suprême de Dieu pourvoyant à la conservation de l'ordre établi dans la création et imposant aux créatures des règles conformes à leur nature et nécessaires à leurs besoins essentiels. Elle n'est pas autre chose que l'idée pratique suivant laquelle Dieu dirige toutes choses à leurs fins convenables. C'est d'elle que provient tout ce qu'il y a de juste dans les lois humaines. Chez l'homme, la loi *naturelle* est une communication de la loi éternelle, gravée dans son cœur; elle parle dans sa conscience, pour lui faire discerner le bien d'avec le mal. Les dispositions de cette loi sont universelles et indispensables. Aucune considération de lieu ou de temps ne permet ni de les changer ni d'en dispenser: Dieu lui-même ne le pourrait sans se contredire, dit saint Paul, parce qu'il a imprimé ses lois dans le cœur de tous les hommes. — La loi *positive* est celle qui, n'étant point gravée dans la conscience et n'étant point indiquée par la lumière naturelle, est édictée par la volonté libre d'un législateur. Quoique la promulgation ne soit point de l'essence d'une loi, elle est néanmoins nécessaire pour qu'une loi positive oblige. Les lois divines positives ont Dieu pour auteur. On les distingue en loi *ancienne* et en loi *nouvelle*. La loi *ancienne*, contenue dans l'Ancien Testament et donnée aux Israélites par le ministère de Moïse, renferme trois sortes de préceptes: *moraux*, *cérémoniaux*, *judiciaires*. La loi *nouvelle*, à laquelle on donne aussi le nom de loi *évangélique* et de loi *de grâce*, se trouve dans le Nouveau Testament. Naturellement, l'Eglise catholique y ajoute ses propres ordonnances et ce qu'elle appelle la tradition. Selon saint Augustin, la crainte et l'amour font la différence des deux lois. L'ancienne était fondée sur la crainte, la nouvelle l'est sur l'amour. V. CANON (Droit) (t. IX, p. 57); COMMANDEMENTS DE DIEU, COMMANDEMENTS DE L'EGLISE (t. XII, pp. 30-31).

E.-H. VOLLET.

V. Droit romain. — La loi, *lex*, est l'ensemble des préceptes de droit qui sont obligatoires pour tous les citoyens. Telle est la loi publique, *publica*. Mais le mot *lex* a en latin un sens plus général. Il est employé pour désigner toute disposition obligatoire, et c'est ainsi qu'on appelle

lex une convention entre particuliers, *lex privata*, et même une des clauses particulières de cette convention. Ces deux acceptions doivent être envisagées isolément.

1^o Dans les principes constitutionnels de l'ancienne Rome, la loi publique est envisagée comme un engagement de tous envers l'Etat représenté par le magistrat qui publie le projet, *promulgare legem*, et le propose ensuite au vote, *rogare legem*. C'est une convention par conséquent, mais qui lie tous les citoyens, *communis reipublicæ sponsio*, comme la définit Papmien. Sous la République, la loi est toujours l'œuvre des assemblées populaires. Aussi son mode de votation a-t-il suivi les vicissitudes de la constitution politique. D'abord votée par le *populus* réuni dans les comices curiates, *lex curiata*, elle le fut ensuite par l'assemblée patricio-plebéienne des centuries, *lex centuriata*. Enfin, plus tard, les lois centuriates furent supplantées par le plébiscite qui ayant fini par obtenir un caractère obligatoire général usurpa la place de la *lex* et même son nom. Une loi votée est la règle des relations juridiques. Mais ce que la volonté populaire a fait peut être défait par elle. La loi nouvelle peut abroger, *abrogare*, la loi ancienne, ou y apporter des modifications de diverse nature que les Romains expriment avec toutes leurs variétés, par les mots: *derogare*, *subrogare*, *abrogare*. La sanction des lois n'était pas toujours identique. Tantôt elle ne prononçait aucune peine contre le contrevenant, *lex imperfecta*, tantôt elle prononçait une peine, mais sans annuler l'acte, *lex minus quam perfecta*, tantôt enfin elle ordonnait la nullité de l'acte et une peine, *lex plus quam perfecta*. A partir du principat, le rôle des assemblées populaires est fini. On cite encore dans les débuts des *leges rogatæ* assez importantes. Puis, peu à peu, les empereurs par leurs *edicta*, le Sénat par ses sénatus-consultes, mettent fin au rôle de la *lex* proprement dite. Un moment vint où la toute-puissance législative ayant passé aux mains des empereurs, toute décision émanée d'eux, si elle a un caractère général, est appelée *lex*. Au Bas-Empire, on appelle volontiers de ce nom, *leges*, les dispositions générales émanées des constitutions impériales les plus récentes. Le droit antérieur, quelle que soit l'autorité qui l'a établi, et alors même qu'il provient d'une loi proprement dite, est qualifié *jus*. Une variété de la *lex* proprement dite est ce que les sources appellent *lex data* par opposition à *lex rogata*. On entend par là un règlement général destiné à organiser une ville, une province, une colonie et qui était institué par le magistrat délégué à cet effet et chargé d'organiser l'établissement politique nouveau. Comme exemple de ces *leges datæ* on peut citer la loi d'Osuna, *lex colonie Genetivæ*, les lois de Salpensa et Malaga, *lex Salpensana* et *Malacitana*, et un certain nombre d'autres lois de date plus ancienne destinées à organiser des provinces nouvellement conquises.

2^o Dans la seconde acception signalée au début de cet article, le mot *lex* est employé pour désigner l'ensemble des clauses d'une mancipation, *lex mancipii*, ou d'une vente, *lex venditionis*, ou d'une location, *lex locationis*, ou d'un travail à effectuer par un entrepreneur, *lex operis locandi*, ou du mandat donné par un *exercitor navis* ou armateur à son capitaine, *lex præpositionis*. Telle ou telle clause particulière d'un acte, une charge imposée par l'un des contractants à l'autre partie, prennent aussi le nom de *lex*. Ainsi des pactes adjoints *in continenti* à un contrat, les juriconsultes disent: *legem dant contractui* (7, § 5, Dig., *De Pact.*, I, 14), d'une convention spéciale modifiant les effets habituels d'un contrat, ils disent qu'elle est la loi du contrat, *contractus legem ex conventionione accipiunt* (1, § 6, Dig., *Deposit.*, XVI, 3). Le pacte commissaire ajouté à une vente est appelé *lex commissoria*, et il en est de même du pacte commissaire adjoint à une constitution de gage (Dig., *De Lege commiss.*, XVIII, 3; 3, Code, *De Pact. pign.*, VIII, 35). Gaston MAY.

LOI DES XII TABLES (V. TABLES).

VI. Ancien droit. — LOIS ABOLITIVES (V. FÉODALITÉ, t. XVII, p. 228).

LOI SALIQUE (V. SALIQUE).

VII. Droit actuel.— On ne donne pas aujourd'hui le nom de lois qu'aux textes régulièrement votés par le Parlement et promulgués conformément à la constitution. On les distingue en lois constitutionnelles (V. CONSTITUTION), lois organiques qui développent un principe constitutionnel et lois ordinaires. Toute loi avant d'être exécutoire a dû être présentée, discutée, votée, puis promulguée. En vertu des art. 3 de la loi constitutionnelle du 24 juil. 1875, et 8 de la loi constitutionnelle du 25 févr. 1875, l'initiative de la présentation des lois est partagée entre le président de la République et les membres de chacune des deux Chambres. L'usage fait distinguer en projets et propositions de lois les textes soumis à la discussion suivant qu'ils émanent de l'initiative gouvernementale ou parlementaire. Aucun examen préalable par le conseil d'Etat n'en est plus aujourd'hui exigé; néanmoins l'Etat et les Chambres ont la faculté de les lui soumettre, et il est alors statué en assemblée générale après que la section compétente a délibéré sur le projet. Dans tous les cas, le texte présenté au Parlement et déposé sur le bureau de l'une des Chambres est imprimé et distribué à tous les membres, puis, tandis que les projets de lois sont immédiatement transmis aux bureaux de la Chambre chargés d'élire la commission qui les examinera, les propositions sont d'abord soumises à la commission d'initiative parlementaire et ne sont renvoyés à la commission spéciale qu'après ce premier examen. A l'exception des lois ayant un caractère financier, budget, demandes de crédits, etc., et des projets d'intérêt local, toute loi doit être l'objet de deux délibérations successives dans chacune des deux Chambres. Pour abrégé cette procédure, le règlement intérieur des Chambres permet, par la déclaration d'urgence, de voter définitivement un texte après une seule délibération. La loi ainsi adoptée par le Sénat et la Chambre des députés est transmise au gouvernement chargé de la promulguer. C'est au président de la République que l'art. 3 de la loi constitutionnelle du 25 févr. 1875 confie le soin de promulguer les lois. Cette promulgation doit avoir lieu (art. 7 de la loi constitutionnelle du 16 juil. 1875) dans le mois qui suit la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée, à moins que, par un vote exprès de l'une et l'autre Chambre, la promulgation ait été déclarée urgente. Le délai dans ce cas est réduit à trois jours. Toutefois, le président de la République n'est pas tenu de promulguer toutes les lois votées par le Parlement. Il peut, dans le délai fixé pour la promulgation, et par un message motivé, demander aux Chambres une nouvelle délibération qui ne peut être refusée. Ce droit ne peut être exercé qu'une seule fois. Le mode de promulgation a été réglé par le décret du 5 nov. 1870, qui stipule qu'elle résultera de l'insertion du texte de la loi au *Journal officiel* de la République française. Ce texte est encadré de la formule suivante, arrêtée par le décret du 6 avr. 1876: « Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté; le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit (suit le texte de la loi). La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat. — Fait à... le... ». La signature du Président de la République et le contresigné d'un ministre terminent la promulgation. — La loi ainsi promulguée ne devient obligatoire que par l'expiration du délai fixé par le décret du 5 nov. 1870 à un jour franc après la promulgation pour Paris et partout ailleurs, dans l'étendue de chaque arrondissement, un jour franc après que le *Journal officiel* qui contient la loi sera parvenu au chef-lieu de cet arrondissement. La réception du *Journal officiel* est constatée à l'aide d'un registre spécial, ouvert et tenu conformément aux circulaires du ministre de l'intérieur des 2 oct. 1871 et 14 juin 1878, qui enjoignent aux préfets et sous-préfets de faire inscrire régulièrement et chaque jour la date exacte à laquelle leur parviendra le *Journal officiel*, ou le *Bulletin des lois*, avec la mention des lois qui y sont contenues. Le décret du 5 nov. 1870

laisse au gouvernement la faculté de promulguer les lois par leur insertion au *Bulletin des lois*. Dans ce cas, le délai que l'ordonnance du 25 nov. 1816 et l'art. 1^{er} du C. civ. fixent, pour que les lois deviennent applicables, et qui est pour le dép. de la Seine un jour franc après la promulgation, et dans chacun des autres départements ce délai augmenté d'un jour franc par 10 myriamètres entre la ville où la promulgation est faite et le chef-lieu du département suivant le tableau annexé à l'arrêté du 25 thermidor an XI, ce délai peut être réduit par simple décret du gouvernement, décidant que les lois insérées au *Bulletin* seront exécutoires du jour où le *Bulletin* sera parvenu au préfet du département. L'expiration du délai ainsi imparti va rendre la loi parfaite, et dès ce moment elle sera obligatoire pour tous; nul ne pourra arguer de son ignorance pour excuser une infraction par lui commise, car « nul n'est censé ignorer la loi ». Mais, bien que régulièrement promulguée, affichée et publiée par les préfets en conformité de l'ordonnance du 18 janv. 1816 et du décret du 27 nov. 1816, la loi devenue obligatoire pour l'avenir ne sera pas immédiatement applicable. Tous les litiges, dans lesquels elle pourrait trouver son application et qui seront nés avant le moment où elle est devenue obligatoire, ou basés sur des actes, des conventions antérieurs à cette date, seront jugés d'après l'ancienne loi que le nouveau texte abroge ou modifie. C'est ce que l'art. 2 du C. civ. exprime en disant que « la loi n'a pas d'effet rétroactif, elle ne dispose que pour l'avenir ». Cette règle ne souffre que deux exceptions: les lois de procédure, c.-à-d. touchant à l'instruction des affaires en déterminant la forme et la juridiction, sont toujours applicables dès le moment où elles sont exécutoires. Il en est de même des lois pénales qui abaissent le quantum d'une peine. Une loi augmentant ce quantum ne serait pas applicable aux délits antérieurs à sa promulgation.

Toute loi régulièrement votée et promulguée reste en vigueur jusqu'à son abrogation, c.-à-d. sa suppression, son annulation ou son remplacement par une loi postérieure. Le nouveau texte abroge formellement ou tacitement l'ancien, suivant qu'il renfermera une mention formelle, portant que le texte antérieur est et demeure abrogé, ou qu'il édictera des dispositions incompatibles, inconciliables et contraires à celles de la loi qu'il est destiné à remplacer, mais sans énoncer expressément que celle-ci est abrogée. Cette suppression d'une loi par une autre loi est la seule dont les tribunaux puissent tenir compte. Il leur est interdit et ils ne pourraient refuser d'appliquer un texte non régulièrement abrogé sous le prétexte qu'il est tombé en désuétude, ou contraire à un usage, même général et immémorial. D'autre part, il est à noter que l'abrogation d'une loi fait revivre les lois antérieures qu'elle avait elle-même abrogées et qui redeviennent en vigueur par le fait même de la disparition du texte qui les avait supprimées, à moins que leur abrogation formelle ou tacite ne résulte du nouveau texte abrogeant la loi par laquelle elles avaient elles-mêmes été supprimées (V. ACTE, ARTICLE, BULLETIN, CONSTITUTION).

Charles STRAUSS.

BÉNÉFICE DE LA LOI (V. BÉNÉFICE).

LOIS DES PAUVRES (V. PAUVRES, ASSISTANCE).

LOI MARTIALE (V. MARTIALE).

INTERPRÉTATION DES LOIS (V. INTERPRÉTATION).

VIII. Finances.— LOI DE FINANCES. — On appelle ainsi le budget voté et tel qu'il doit être promulgué. La loi de finances comprend donc le budget des dépenses (crédits ouverts aux ministres), le tableau des impôts et revenus autorisés, les budgets annexes, les moyens de service et dispositions diverses, enfin des *Etats annexés* donnant le détail des dépenses par chapitre pour la France, — le tableau des dépenses pour l'Algérie, — le tableau des contributions directes, — le tableau de fixation des contingents, en principal, de chaque département pour la contribution foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, — le tableau des taxes assimilées aux contributions

directes, — le tableau des contributions directes (Algérie), — celui des taxes assimilées (Algérie), — celui des contributions arabes, — le tableau des droits, produits et revenus dont les rôles sont établis au profit des départements, communes, établissements publics et communautés d'habitants, dument autorisées, — le tableau des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée au profit de l'État, des départements, des communes, établissements publics, communautés d'habitants, — le tableau des voies et moyens (France), — le même (Algérie), — le tableau des recettes et des dépenses des budgets annexes, — la nomenclature des services pouvant seuls donner lieu à ouverture de crédits supplémentaire, par décrets, pendant la prorogation des Chambres, — le tableau indiquant le minimum et le maximum des approvisionnements que le ministre de la marine est autorisé à entretenir, — le tableau indicatif des renseignements à fournir aux Chambres par les différents ministères, — la liste des constructions neuves que le ministre de la marine est autorisé à continuer ou à entreprendre.

On voit par ce bref exposé que les précautions sont prises pour que les dépenses soient nettement spécialisées et facilement contrôlées. Il faut remarquer aussi que depuis plusieurs années une série de réformes (soit dégrevements, soit impôts nouveaux, soit mesures administratives générales) ont été réalisées par la voie de la loi de finances.

Le ministère des finances publie depuis 1831 un *Recueil des lois de finances* (Paris, I. N., in-8) qui contient les lois, décrets et arrêtés concernant les finances (V. BUDGET).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — I, Dig., *De Legib.*, I, 3. — DIRKSEN, *Manuale latinatis*; Berlin, 1837, v° *Lex*, in-4. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886-91, t. I, n° 10-15, 28, 29; t. II, n° 613; t. I, n° 483. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, t. I, introduction, n° 114-117, 174, 234, 235; 103, notes 11, 12; 107, note 2. — CUQ, *les Instit. jurid. des Rom.*; Paris, 1891, pp. 143, 457, 462, in-8. — MISPOULET, *les Instit. polit. des Romains*; Paris, 1882-83, t. I, §§ 50, 51, 52, 56; t. II, § 92. — SCHULIN, *Lehrbuch der Geschichte des römischen Rechts*; Stuttgart, 1889, §§ 29, 31, 33, in-8. — MOMMSEN et MARQUARDT, *Manuel des antiq. romaines*, par Krueger (trad. Brissaud); Paris, 1894, pp. 4, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 109, in-8.

LOIGNE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier; 858 hab.

LOIGNY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères; 508 hab.

LOING. Rivière de France (V. LOIRET, SEINE-ET-MARNE, YONNE).

LOIR (lat. *Lidericus*). Rivière de France, affl. de la Sarthe, qui donne son nom à deux départements français. Sur les 310 kil. de son cours, 114 sont navigables. On trouvera des détails sur son cours et son bassin dans les art. consacrés aux départements qu'elle traverse (V. EURE-ET-LOIR, LOIR-ET-CHER, SARTHE, MAINE-ET-LOIRE).

LOIR (Nicolas), peintre-graveur français, né à Paris en 1624, mort à Paris le 3 mars 1679. Elève de Vouet, Bourdon, Lebrun et du Poussin, qu'il imitait à s'y méprendre, il fut reçu de l'Académie en 1663, avec une allégorie des *Progrès de la peinture et de la sculpture sous le règne de Louis XIV*, peignit de nombreux plafonds pour les Tuileries et à Versailles, figurant le roi avec les attributs du soleil. Citons encore le *Mariage mystique de Sainte Catherine*, *Ctèobis et Biton tirant le char de leur mère*, des cartons de Chasses pour les Gobelins. Il avait une extrême facilité, dessinait et composait bien; mais ses œuvres, plus brillantes que solides, sont d'une faible exécution. On connaît 143 estampes de lui.

Son frère, *Alexis*, né à Paris en 1640, mort à Paris en 1743, fut orfèvre comme leur père, et graveur. Il a gravé une belle série de *Nouveaux Dessins d'ornement*, des tableaux de son frère, de Lebrun, Mignard, etc.

LOIR (*Myoxus*) (Zool.). Genre de Mammifères rongeurs, type d'une famille intermédiaire par ses caractères aux Rats et aux Eureuils. Ce sont de petits rongeurs arboricoles assez semblables aux Rats, mais à formes plus élégantes, ayant une longue queue poilue, les yeux et les

oreilles bien développés et les pattes antérieures assez courtes. L'intestin est dépourvu de cæcum. Les dents sont au nombre de quatre paires à chaque mâchoire, par suite de la présence d'une prémolaire qui manque aux Rats, et présentent des replis transverses d'émail; ces dents sont pourvues de racines distinctes. Les genres ou sous-genres *Myoxus*, *Eliomys*, *Graphiurus*, *Muscardinus* et *Bifa* constituent cette famille. Tous sont propres à l'ancien continent et plus particulièrement aux régions paléarctique (Eurasie) et éthiopienne (Afrique). — Le LOIR (*Myoxus glis*), type de cette famille, est un animal de la taille du Rat noir, à queue distique, presque aussi longue que le



Loir Muscardin et son nid (grandeur naturelle).

corps, à pelage d'un gris élégant, blanc en dessous. Il habite l'Europe centrale et méridionale et n'est pas très rare en France, surtout dans le S.-E., où il se tient dans les forêts de chênes et de hêtres, se nourrissant de glands, de faines et de noisettes. Il fait son nid dans le creux d'un arbre et y entasse des provisions pour l'automne: pendant l'hiver, il s'engourdit. Au sortir de son sommeil hivernal, il s'accouple, et les petits naissent en mai-juin. A la fin de l'automne, le Loir est très gras: les Romains recherchaient sa chair, et on le mange encore dans certains pays. On le prend facilement pendant le sommeil hivernal. — Le LÉROT (*Eliomys nitela* ou *quercinus*) est plus petit que le Loir; son pelage est d'un gris roussâtre avec une bande noire sur les joues; la queue n'est distique qu'à son extrémité et garnie de poils courts à sa base. Il est plus commun que

le Loir et se trouve par toute la France, dans les jardins et les vergers où il détruit beaucoup de fruits (pêches, abricots, prunes, poires, et, à défaut des précédents, les noix et les noisettes); il dévaste les nids des petits oiseaux, dont il dévore les œufs et les petits. On en trouve souvent plusieurs ensemble, endormis dans le même nid, cachés dans un tronc d'arbre, un trou de mur ou le toit d'une grange. Le sommeil hivernal est peu profond. A la fin de mai, les petits naissent nus et aveugles dans un vieux nid d'Écureuil ou de Corbeau réparé par la mère. Ils croissent rapidement. — Le MUSCARDIN (*Muscardinus avellanarius*) est une gracieuse espèce, de la taille d'une souris, à pelage doré avec la queue faiblement distique, presque ronde, plus touffue à son extrémité. Il habite toute la France, se tenant sur la lisière des taillis bordés de hêtres et de coudriers; ses mouvements sont pleins d'aisance et rappellent ceux de l'Écureuil; dans les branches, il déploie une agilité comparable à celle des Singes. Son cri est un sifflement aigu. Il se nourrit de noisettes, de faines, de glands, de bourgeons, de fruits, surtout de ceux du sorbier dont il est friand. Il est nocturne, dormant le jour dans son nid formé des branches basses d'un noisetier entrelacées avec des herbes et moelleusement rembourré de mousse et de feuilles mortes. Pour l'hiver, il construit un nid très différent, sphérique, formé d'une boule serrée de petites branches, de feuilles, de mousse et d'herbe dont l'animal occupe le centre; son sommeil est si profond que l'on peut ouvrir le nid et manier l'animal sans le réveiller. Ce nid est à proximité du magasin où le Muscardin a soin d'entasser des provisions de noisettes et de fruits qui lui servent à son réveil, qui n'a lieu qu'assez tard au printemps. Il s'accouple rarement avant le mois de juillet; les petits naissent nus et aveugles, mais un mois après sont en état de suivre les parents. Dès le mois d'octobre, ils construisent leur nid d'hiver et s'endorment pour six ou sept mois. Ils construisent même ce nid en captivité. — Les espèces exotiques ont, à peu de choses près, les mœurs de nos espèces indigènes: *Myoxus nitidula* représente notre Loir dans l'E. de l'Europe et en Asie, et *Myoxus elegans* le remplace au Japon. Les *Eliomys* sont plus nombreux, surtout en Afrique, et une espèce s'étend jusqu'en Palestine. Le genre *Claviglis* (Jentink) n'en diffère pas. Le genre *Graphiurus*, qui en diffère peu, est propre à l'Afrique. Le *Bifa lerolina* (Lataste) est une petite espèce assez semblable au Léroty et qui habite l'Algérie. — Des rongeurs du genre *Myoxus* ont vécu en Europe depuis l'époque éocène (*Myoxus parisiensis* des plâtres de Montmartre, *M. sansaniensis*, etc.). Le genre *Brachymys*, du miocène d'Allemagne, appartient à la même famille.

E. TROUSSERT.

BIBL. : C.-L. REUVENS, *Die Myoxidae oder Schlofer* (dissertation inaugurale); Leyde, 1890.

LOIRE (Liger). Grand fleuve de la France centrale, le plus long de notre pays et celui dont le bassin est le plus vaste. Il naît à 4,375 m. d'alt. sur les pentes du mont Gerbier-de-Jonc, dans le massif volcanique du Mézenc (monts du Vivarais), descend vers le S., puis tourne au N., traverse les basaltes du Velay, le petit bassin du Puy (alt. 600 m.), la plaine du Forez, la plaine de Roanne (alt. 275 m.), séparées par des défilés; il s'incline ensuite vers le N.-O., au pied du Morvan, et après Orléans vers le S.-O., entre la Beauce et la Sologne, déroule ses sinuosités vers l'O. à partir de Blois, et se perd dans l'océan Atlantique en face de Saint-Nazaire, entre les pointes de Chemoulin et de Saint-Gildas, après un cours de 980 kil. Il draine un bassin de 421,000 kil. q. Les inégalités de son régime hydrographique sont redoutables pour les riverains. En été, on a vu son débit s'abaisser à 11 m. c. par seconde avant le confluent de l'Allier, à 24 m. c. à Orléans, 427 m. c. en aval du confluent de la Maine. Sa portée moyenne est de 436 m. c. au Bec d'Allier, 985 à Chalonnes. En temps de crue, il roule plus de 6,500 m. c. par seconde dans l'Orléanais. Son lit

devient alors trop étroit entre les deux rangées de digues qui le contiennent, et des inondations comme celle de 1856 ont causé de terribles désastres.

On trouvera les indications générales dans l'art. FRANCE, t. XVII, pp. 976 et suiv.; des détails complets sur la Loire et ses affluents dans les articles consacrés aux départements qu'ils arrosent; V. en particulier ARDÈCHE, LOIRE [Haute-], LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, ALLIER, NIÈVRE, CHER, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, MAINE-ET-LOIRE, LOIRE-INFÉRIEURE; V. aussi l'art. DIGUE, t. XIV, pp. 556 et 557. La navigation fluviale, gênée par l'irrégularité du débit, commence à Roanne et n'a d'importance que grâce au canal de Roanne à Digoin (56 kil., tirant d'eau 4^m50) et au canal latéral à la Loire (497 kil., tirant d'eau 4^m60) qui va de Digoin à Briare. La navigation maritime est paralysée par les bancs de sable, ce qui explique que Saint-Nazaire ait supplanté Nantes (V. ces mots) et qu'on projette un canal reliant ce dernier port à l'Océan.

Armée de la Loire (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]).

LOIRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (N.) de Rochefort-sur-Mer; 479 hab.

LOIRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 594 hab.

LOIRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Candé; 4,635 hab.

CONCILE DE LOIRE, *concilium apud Lauriacum* (843). Canons excommuniant ceux qui n'obéissent point au roi. Sirmond en attribue le motif à la rébellion de Lambert, comte de Nantes.

LOIRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu; 1,174 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Lyon au Teil et Nîmes.

LOIRE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.**

— Le dép. de la Loire doit son nom au grand fleuve qui le traverse du S. au N. Il est situé dans la région centrale de la France, séparé de la frontière S.-E. (Italie) par deux départements, l'Isère et la Savoie. Son chef-lieu, Saint-Etienne, est à 385 kil. de Paris à vol d'oiseau et à 502 kil. par ch. de fer. Le dép. de la Loire est compris entre ceux de la Haute-Loire et de l'Ardèche au S., de l'Isère au S.-E., du Rhône à l'E., de Saône-et-Loire au N., de l'Allier et du Puy-de-Dôme à l'O. Il est compris entre 45°44' et 46°17' lat. N., entre 4°21' et 2°25' long. E. Il n'a de limites naturelles que sur la moindre portion de son périmètre. Au S.-E., le Rhône le sépare de l'Isère pendant 42 kil.; au S.-O. l'Ance le sépare du Puy-de-Dôme pendant 9 kil. et de la Haute-Loire pendant 4 kil. La crête des monts du Forez sert de limite à l'O. entre les dép. de la Loire et du Puy-de-Dôme sur une longueur de près de 30 kil.; la crête des monts de la Madeleine sépare les dép. de la Loire et de l'Allier sur une longueur égale.

La superficie de la Loire est de 475,962 hect., ce qui le classe au 78° rang parmi les départements français. Elle est inférieure du quart à la superficie moyenne des départements français. La plus grande longueur du dép. de la Loire, du N. au S., est de 402 kil. entre les vallons de l'Urbise et de l'Andrable; le diamètre entre les extrémités N.-O. et S.-E. atteint 425 kil., la plus grande largeur, du Rhône à l'E. à l'Ance à l'O. est de 70 kil. Le périmètre est de 420 kil. sans tenir compte des petites sinuosités. La forme est celle d'un rectangle fort irrégulier.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. de la Loire comprend essentiellement une vallée longue et large encadrée entre deux chaînes de montagnes à l'E. et à l'O.; à l'angle S.-E. s'y ajoute un petit coin de la vallée du Rhône. Les alt. extrêmes sont 1,640 m. au mont Pierre-sur-Haute et 438 m. au point où le Rhône quitte le département; l'alt. de la vallée de la Loire varie de 44 à 250 m., celle de la vallée du Rhône de 140 à 438 m. La différence avec les montagnes, étant de 1,200 à 1,500 m., suffit pour créer plusieurs zones de climats et de productions fort différentes.

La plaine du Forez et la vallée de la Loire, dont elle est la partie la plus large, occupent le centre du département; du S. au N. s'allongent à l'E. et à l'O. deux séries de montagnes, de sorte que le dép. de la Loire se divise en trois bandes longitudinales. La région haute orientale dépend des petites montagnes qu'on groupe sous le nom de Cévennes septentrionales, et qui séparent les bassins de la Loire et du Rhône. Notre département ne les possède en toute leur largeur que dans sa région méridionale, où s'élève le massif du *mont Pilat*, sorte de bastion septentrional des Grandes-Cévennes. Il atteint 1,434 m. à son point culminant, le Crêt de la Perdrix; 1,381 au pic voisin, 1,209 au pic des Trois-Dents. Au S. le Bois-Panère, dominant Bourg-Argental, atteint encore 1,346 m. De courts et rapides torrents descendent de tous les côtés du mont Pilat. Au N. de la profonde coupure des vallées du Gier et du Furens commencent les monts du *Lyonnais*, mais le dép. de la Loire n'en possède que les contreforts occidentaux, atteignant 760 m. à Saint-Héand. Il n'a de même que le versant occidental des *monts de Tarare*, mais leur point culminant, le mont de Boussière (1,004 m.), est sur son territoire. La limite s'incurve ensuite vers l'O., laissant au dép. du Rhône les pentes supérieures des monts du Beaujolais, mais la pointe N.-E. du département formée par le cant. de Belmont s'étend jusqu'à la ligne de faite et renferme le mont Pinay (881 m.).

La région montagneuse occidentale est plus large et de ce côté le département monte régulièrement (sauf au S.-O.) jusqu'à la ligne des crêtes qui séparent les bassins de la Loire et de l'Allier. Elles sont d'ailleurs plus hautes que celles de la région orientale. Au S., entre la Loire et l'Ance, sont les derniers contreforts des monts du Velay et du Mégal, d'une alt. de 800 à 900 m. Les monts du Forez dressent à l'O. leurs escarpements boisés dont l'Ance contourne la partie méridionale. La seule route carrossable qui les traverse, de Montbrison à Saint-Anthème, s'élève à 1,166 m. Au N. on rencontre successivement la Grande-Pierre-Bassanite (1,399 m.), la Roche-Gourgon (1,426 m.), Pierre-sur-Haute (1,640 m.), masse de terre et de rochers dénudés que couronne un bloc de granit en forme de table; le Pic de Proher (1,543 m.), le Puy Gros (1,434 m.), la Pirouse (1,387 m.) d'où découle le Lignon du Nord. Au N. du Signal de Vimont se creuse la dépression de Noirétale (vallées de l'Auzou et de la Durole), qui limite au N. les monts du Forez et où passe le ch. de fer de Clermont à Montbrison. — De l'autre côté surgissent les Bois-Noirs, monts revêtus de forêts de hêtres, de chênes et de sapins et dominés par le plateau circulaire du Puy de Montoncelle (1,292 m.) entre les trois dép. de la Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Au N. de ce belvédère et par delà les vallées de l'Aix et de la Besbre et une ligne de fracture des terrains granitiques qui constituent toutes ces montagnes, le massif prend le nom de monts de la Madeleine (V. ALLIER); il s'abaisse rapidement vers le N.; ses pentes et ses ravins boisés sont très pittoresques. L'alt. est de 1,100 m. à la latitude de Roanne; elle s'abaisse à moins de 500 vers Saint-Martin-d'Estréaux, au-dessus du tunnel du ch. de fer de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne; les taillis et les bois de cette région sont dominés par le Signal de Pierrefitte et la Croix du Sud (811 m.).

Entre les deux massifs granitiques que nous venons de décrire s'étend la vallée de la Loire, formant la plaine du Forez, ancien lit d'un lac de 20 kil. de large sur 40 de long qui commençait vers Chambles et finissait au pied des coteaux de Néronde devant le barrage d'orthophyres et de porphyrites qui sépare le Forez proprement dit de la plaine de Roanne. La Loire traverse ces épanchements plutoniques, d'une alt. de 400 à 600 m., par des gorges assez resserrées, au débouché desquelles se trouve Roanne; une plaine alluviale s'élargit ensuite vers le N. La plaine du Forez est encore maintenant drainée, semée d'étangs et marais qu'on s'efforce de frayer à l'aide du canal du

Forez. Une trentaine de cônes volcaniques émergent dans cette plaine : mont d'Uzore (340 m.) entre le Vizezy et le Lignon; butte de Montverdun, butte de Saint-Romain-le-Puy (à 7 kil. S.-E. de Montbrison), etc.

Géologie. — La géologie du dép. de la Loire est compliquée; il renferme des régions très différentes les unes des autres et des échantillons de la plupart des terrains depuis le gneiss jusqu'aux alluvions les plus récentes, depuis le granite jusqu'aux basaltes quaternaires. Le centre du département est la plaine du Forez, ancien lac tertiaire de l'époque oligocène; elle est encadrée entre des terrains primitifs et granitiques à l'E. (monts du Lyonnais), granitiques à l'O. (monts du Forez), carbonifères au S. (bassin de Saint-Etienne, cuvette de terrains houillers enveloppés de micaschistes), et au N. (plateau de grès carbonifères et tufs du culm, entouré d'une bordure de phyllades); celui-ci sépare la plaine tertiaire du Forez de la plaine tertiaire de Roanne, bordée de montagnes granitiques et microgranulitiques à l'E. et à l'O. La *plaine du Forez*, de formation oligocène, s'étend sur 40 à 45 kil. de long du S. au N. et 20 à 25 kil. de large de l'E. à l'O. Elle commence sur la Loire entre Saint-Victor et Saint-Just; elle finit vers Balbigny et Nervieux, à la limite de l'arr. de Roanne, mais s'étend à l'O. du fleuve, au delà de l'Aix, jusqu'à la forêt de Bas. Du côté de l'E., elle est bornée par une ligne passant à peu près par Saint-Galmier, Bellegarde, Saint-Cyr-les-Vignes, Civens, au pied des monts du Lyonnais; cette bande de 6 à 10 kil. à l'E. du fleuve est en grande partie recouverte d'alluvions quaternaires; à l'O. du fleuve la vallée est plus large; les sédiments tertiaires s'étendent jusqu'à Boisset-Saint-Priest, Montbrison, Boën, Saint-Germain-Laval, Amions. Il faut signaler quelques îlots d'alluvions quaternaires entre la Loire et la Muire, vers Sainte-Foy-Saint-Sulpice, etc.; et aussi de nombreuses buttes basaltiques entre le Lignon et la Muire. — Les *monts du Lyonnais* sont essentiellement formés d'une voûte de gneiss granitoïde à cordillère, laquelle semble buter au S. contre une grande faille qui ramène au jour des chloritoschistes plus ou moins feldspathisés, le long du bassin de Saint-Etienne; une ligne menée de Saint-Héand jusqu'au N. de Givors marque à peu près la limite des deux formations. Une bande granitique de 2 à 3 kil. de large sépare à l'O. les gneiss de la plaine forézienne; elle est interrompue dans la vallée de la Brèvenne par une bande de chloritoschistes (enveloppant le bassin houiller de Sainte-Foy-l'Argentière), orientée du N.-E. au S.-O.; au delà de ces schistes nous trouvons des granites injectés de microgranulites, de porphyres pétrosiliceux et globulaires, etc.; autour de Panissières et du mont de Boussière reparaissent les assises cambriennes et les schistes, puis, vers Bussières et Néronde, les terrains carbonifères; toute cette région des monts de Tarare est très bouleversée; les terrains paléozoïques et secondaires y sont mélangés de formations éruptives contemporaines. La même remarque peut d'ailleurs s'appliquer à toute la zone montagneuse entre Loire et Rhône, depuis Roanne et Firminy jusqu'à Mâcon et Vienne, où se sont déposés les assises houillères de Saint-Etienne, de Sainte-Foy, et les grès et tufs carbonifères si largement développés depuis les défilés de la Loire jusqu'à Cluny. On trouvera plus bas des détails sur ces formations; V. aussi l'art. RHÔNE. — Les *monts du Forez*, complètement granitiques, sont délimités par une grande faille orientée au N.-O. de Montbrison à Saint-Thurin, Saint-Romain-d'Urfé et Saint-Priest-la-Prugne; elle sépare le granite des terrains paléozoïques (cambriens et schistes micacés) situés à l'E.; ceux-ci commencent à 4 kil. S. du Lignon et de Boën, s'étendant à l'E. jusqu'à Boën, Saint-Germain-Laval, Saint-Polgueux au N. jusqu'au mont Groussot; mais, au N. du Lignon, ils ont été percés par le granite qui reparaît jusqu'à Souterron. A l'O. aussi ils ont été profondément altérés par le granite. Celui-ci forme les *monts de la Madeleine*, mais il y est criblé de filons de granulite, de microgranulite et

de porphyre. Il en est de même de l'autre côté de la plaine de Roanne dans les *monts du Charolais*, lesquels sont surtout dans la partie méridionale (qui intéresse seule notre département) formés de microgranulite. — Le *bassin houiller de Saint-Etienne* correspond à peu près à l'arrondissement, si l'on excepte la zone granitique du S. du mont Pilat qui forme sur 10 kil. de large tout l'angle S.-E. du département. De ce côté le synclinal de Mallevall sépare les terrains gneissiques et granitiques; au N. de la voûte granitique du Pilat, vient le synclinal de Saint-Etienne orienté à l'E.-N.-E. dans lequel s'est déposé le bassin houiller; au voisinage de la Loire le prolongement de ce synclinal est marqué par le granite, à moins qu'il n'ait tourné au delà de Firminy pour prendre la direction N.-S., changement de direction qui s'observe dans les filons de granulite. Le fond et le bord de la cuvette houillère sont constitués tout autour par des micaschistes chloriteux et sériciteux qui sont injectés de granite et de granulite et passent au gneiss dans les gorges de la Loire. On trouvera plus bas la description détaillée des assises houillères (V. aussi l'art. *BASSINS HOUILLERS*, t. V, p. 632 et suiv.). — Le plateau carbonifère du S. de l'arr. de Roanne s'étend sur une largeur de 20 à 25 kil. entre les anciens lacs du Forez et de Roanne; il commence à l'O. vers Saint-Germain-Laval, Saint-Polgueux et le mont Groussot, s'étend sur la Loire entre Balbigny et le saut du Perron, à l'Est du fleuve; ses limites sont à peu près, du côté méridional, celles de l'arr. de Roanne, du côté septentrional le vallon du Rhédon; au N. et au S. du plateau sont des schistes argileux et des calcaires du carbonifère inférieur, mais la grande masse du plateau est d'origine éruptive, constituée par des tufs de l'époque du culm; cette formation est particulièrement visible dans les défilés de la Loire. — La plaine de Roanne est formée de terrains tertiaires recouverts en grande partie par les alluvions de la Loire et de ses affluents. L'oligocène paraît dans les vallées du Sornin et de la Teissonne, le pliocène sur les deux côtés de la plaine. Celle-ci a une quinzaine de kilomètres de large au S. et s'élargit progressivement vers le N. Du côté oriental, le terrain jurassique émerge le long du fleuve au N. du Sornin et forme une frange d'un à deux kilomètres entre le sol pliocène de la plaine et le sol microgranulitique des montagnes.

Au point de vue *stratigraphique*, nous avons signalé les synclinaux de gneiss et micaschistes séparés par des voûtes granitiques; celui de Mallevall au S.-E., celui de Saint-Etienne (V. les §§ *Géologie* des art. *LOIRE* [*Haute-*] et *RUONE*). Dans le Forez on peut distinguer trois directions principales de fracture; la direction N. 40° à 60° E., suivie par beaucoup de filons de granulite; la direction N. 45° O., suivie par presque tous les grands filons porphyriques; la direction N. 45° O., suivie par de nombreux filons de quartz triasique. A cette dernière appartient le plus grand accident géologique de la région, la faille du Forez, entre les terrains paléozoïques et granitiques; elle est suivie par un filon de quartz, parfois avec galène et pyrite, d'ou sourdent, à son croisement avec un faisceau de fractures N.-E. les eaux minérales de Sail-sous-Couzan; celles de Saint-Galmier sont dans une situation analogue sur un filon de quartz parallèle et à peu près sur le prolongement. Les buttes basaltiques s'échelonnent aussi sur les fractures de ce système et s'accompagnent d'eaux minérales à Saint-Romain et à Montrond. Les mouvements qui ont déterminé le relief actuel sont postérieurs au dépôt du miocène; souvent ils ont rouvert d'anciennes fractures; ce phénomène est mis en évidence par l'association de filons de quartz triasique avec les sources minérales actuelles et les éruptions basaltiques. Dans le N. du département une faille limite à l'O. le bassin tertiaire de Roanne; elle est jalonnée de sources minérales (sources bicarbonatées de Saut-Alban et Renaison, source silicatée de Sails-Bains).

Description des terrains. Au S.-E. nous trouvons la

voûte de gneiss granitoïde du Lyonnais; les gneiss forment aussi de puissants massifs dans les monts du Lyonnais et dans les monts du Forez; dans ceux-ci ils se relient au granite par une zone intermédiaire qui présente trois facies différents: 1° gneiss injecté à cordiérite; 2° granite à peine rubané; 3° granite à lambeaux de gneiss. Cet étage contient dans la chaîne du Forez des lentilles de pyroxénite grenue avec lits de hornblende intercalée. — Les micaschistes chloriteux et sériciteux sont bien développés autour des bassins houillers de Saint-Etienne et de Sainte-Foy (Rhône); dans le premier on trouve deux zones bien tranchées: zone inférieure à quartzite; zone supérieure à micaschistes. Dans les gorges de la Loire, les schistes granitisés ou granulitisés offrent parfois tous les caractères des gneiss les plus anciens, mais on observe par endroits (par exemple sur la route de Chambles) des lambeaux de chloritoschistes qui ont échappés à la gneissification. L'injection granitique a souvent aussi donné naissance à la cordiérite par résorption du mica ou de la chlorite; on l'observe près de Saint-Victor. Les micaschistes sériciteux avec intercalation de lits minces d'amphibolite à hornblende se montrent dans les monts du Lyonnais. Près de Bellegarde, ils paraissent remplacés par des micaschistes chloriteux entremêlés intimement avec des amphibolites à actinotes. Ils sont percés de quelques filons de diorite. Vient ensuite un étage schisteux qui semble placé au niveau des phyllades de Saint-Lô et qui est percé de filons et de dykes de granulite aplitique à grain très fin. Ces schistes micacés et phyllades vertes à chlorites et actinotes, forment une ceinture au plateau carbonifère du N.; tout le long de la taille du Forez, de Marcilly à Champoly, ils sont disloqués par le granite et intimement mélangés avec lui. Ils passent aux cornes vertes compactes; vers Panissières et Chambost, celles-ci représentent des schistes silicifiés par l'action du granite ou de la granulite; au mont d'Urfé on trouve un autre type de corne verte ou les schistes à actinotes alternent avec des lits d'épidote grenue. Ces cornes sont associées à des roches vertes présentant une structure qui varie depuis la diorite jusqu'aux porphyrites aplatiques. On trouve des porphyrites pyroxéniques de divers types près de Saint-Julien et de Souternon, à la base du carbonifère. Dans la région de Saint-Just-en-Chevalet, ce sont surtout des cornes vertes qui représentent les terrains inférieurs; elles y couvrent des étendues considérables et forment, à la base des premiers contreforts des monts de la Madeleine, de grands rochers souvent coupés par des dykes de microgranulite. Les schistes micacés et les cornes vertes se retrouvent en lambeaux minuscules très nombreux, au milieu du granite, principalement à la lisière du bassin carbonifère entre le granite et la grande coulée de microgranulite.

Le terrain carbonifère et les roches qui lui sont associées couvrent plus du cinquième du département. Au S. est le bassin houiller de Saint-Etienne; on en trouvera la description au point de vue industriel dans l'art. *BASSINS HOUILLERS* (t. V, p. 636). Vers le S.-O., près de Saint-Paul-en-Cornillon, le terrain houiller bute par failles contre les terrains cristallophylliens; le bord O. entre Unioux et La Fouillouse n'est pas faillé; au N.-O. les dépôts houillers disparaissent sous les alluvions pliocènes; mais la faible largeur de cette bande houillère ne permet pas de croire qu'elle se prolonge bien loin. Le système dit de Rive-de-Gier, qui est le plus ancien, n'existe que dans la moitié orientale, ce qui prouve que le dépôt des couches houillères de Rive-de-Gier était achevé quand commença le remplissage du lac de Saint-Etienne.

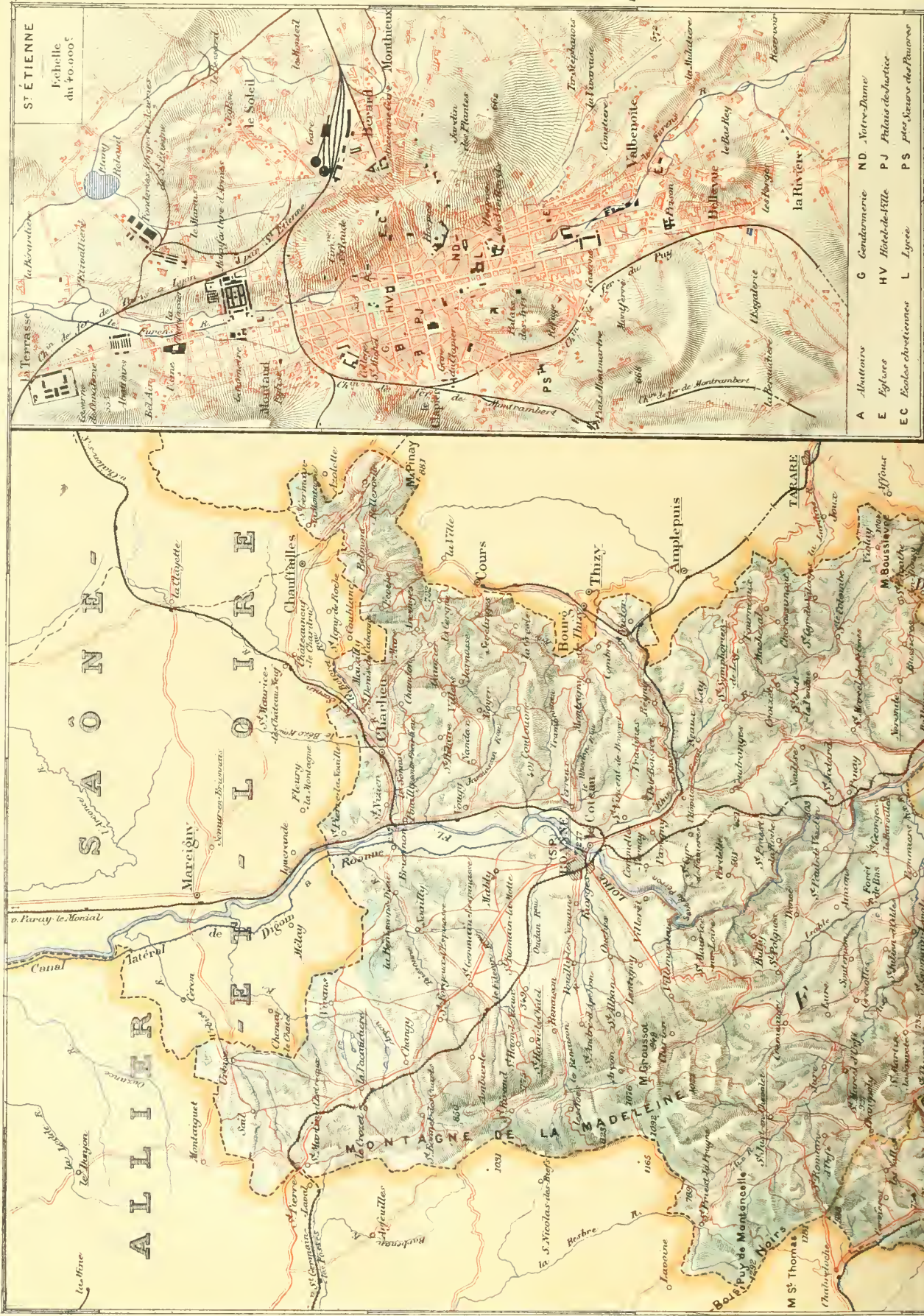
Le système de Rive-de-Gier est représenté à Chapoulet, entre La Fouillouse et Saint-Iléand, par des grès stériles à *Lepidodendron Stenbergii*. Le système stérile dit de Saint-Chamond comprend des grès et poudingues, parfois silicifiés par l'action de geysers; sur le bord S. (Fraise) de la brèche à galets granulitiques; à l'O. (La Fouillouse) de la brèche d'éboulement, à éléments gigantesques; ses

1° 30'

2°

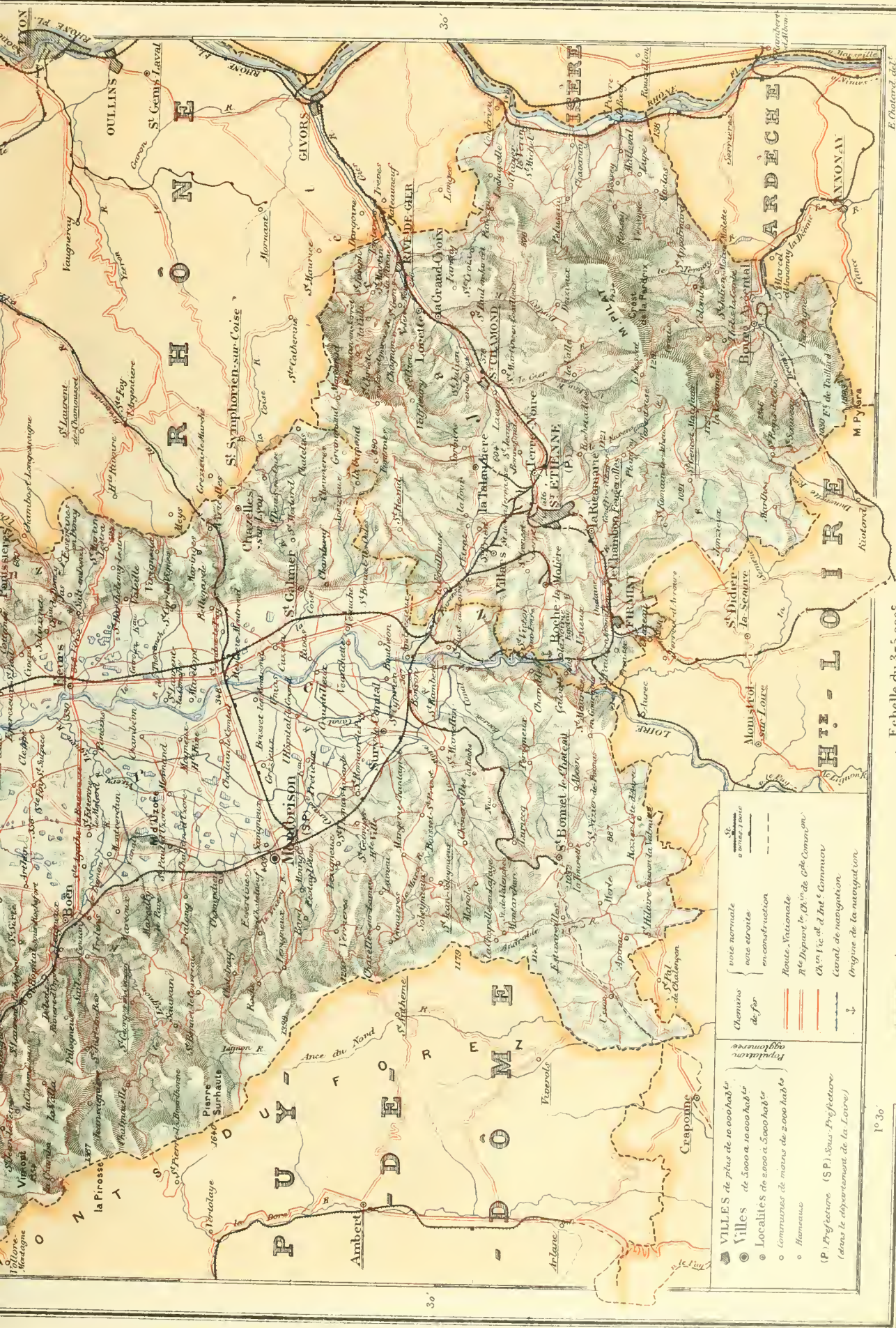
46°

40°



ST ÉTIENNE
 Echelle
 au 40.000.

- A Abattoirs
- E Eglises
- EC Écoles chrétiennes
- G Genârmerie
- HV Hôtel-de-Ville
- ND Notre-Dame
- P J Palais de Justice
- PS places Sœurs des Pauvres



VILLES de plus de 10 000 hab^{es}
 ● Villes de 5000 à 10 000 hab^{es}
 ○ Localités de 2000 à 5000 hab^{es}
 ○ Communes de moins de 2 000 hab^{es}
 ○ Hameaux

(P) Préfecture (SP) Sous-Préfecture
 (dans le département de la Loire)

Populations

Chemins
 de fer

Voie normale
 voie étroite
 en construction

Route Nationale
 R^e Département de 1^{er} et 2^e Commun.
 Chem. Vic. et Loc. Commun.
 Canal de navigation
 (origine de la navigation)

Echelle du 37,5 000^e

0 5 10 20 30 40 Kilom

rare veinules de houille sont inexploitable. Parmi les fossiles on signale : *Cordaites*, *Sphenophyllum*, *Asterophyllites*, *Annularia*, *Pecopteris oreopteridia* et *Plucken*, *Alethopteris Grandini*, etc. L'étage inférieur de Saint-Etienne (groupe de la treizième couche) a une puissance de 450 m. Il est caractérisé par la prédominance des *Cordaites*, *Alethopteris Grandini*, *Odontopteris Reichiana*, *Pecopteris cyathea* et *oreopteridia*, etc. L'étage moyen de Saint-Etienne (groupe de la huitième couche), d'une épaisseur de 400 m., est caractérisé par *Pecopteris cyathea* et *pylomorpha*, *Odontopteris Reichiana*, beaucoup de *Cordaites* et d'*Alethopteris*. L'étage supérieur de Saint-Etienne (groupe de la troisième couche), épais de 200 à 250 m., renferme l'*Alethopteris Grandini* et *ovata*, beaucoup de *Calamodendron*, etc. L'étage d'Avazie, bien développé à Montrambert, est d'une puissance de 700 m.; il renferme *Pecopteris Schlottheimi*, *rigida* et *rectinervis*, *Odontopteris minor*, moins d'*Annularia*, d'*Alethopteris* et de *Sphenophyllum*. Au Jardin des plantes de Saint-Etienne, à Pativa, à Gidrol (près du Chambon), on voit des grès et poudingues de couleur lie de vin, couronnant la formation houillère, que Grand'Eury rapporte d'après leur flore au permien inférieur. — Dans le centre et le N. du département, le carbonifère comprend deux étages principaux : l'étage inférieur ou des schistes argileux; l'étage supérieur correspondant au culm. L'étage inférieur est composé de schistes argileux gris ou noirs se reliant au suivant par des schistes plus ou moins silicifiés ou gréseux, témoins du changement de régime et du commencement des phénomènes éruptifs. Il contient à Néronde, à Saint-Julien, à Régnay, etc., de puissants récifs de calcaire carbonifère non cristallin, pleins de tiges d'encrines, de *Productus*, etc. Quelquefois, comme à Grésolles, le carbonifère semble concordant avec le cambrien, et le passage se fait par des schistes chloriteux de plus en plus cristallins; on trouve aussi dans ces schistes de petits gisements de calcaires spathiques. Ailleurs, comme à Boeu et Violay, il y a discordance nette; les couches plus redressées du cambrien ont leurs tranches recouvertes par des schistes silicifiés ou des quartzites dont on retrouve les galets dans le carbonifère inférieur. Au N.-E., le bassin carbonifère s'élargit et comprend plusieurs plus; le long de la bordure septentrionale, entre Coutouvre, Guinzier et Ranchal, les plis se resserrent et on voit percer dans leur axe quelques lambeaux des assises inférieures. Sur la rive gauche de la Loire, l'étage carbonifère inférieur paraît moins développé; le calcaire lui manque; on trouve dans le petit bassin de la Prugne, parallélogramme limité par des failles, des schistes argileux et des grauwackes probablement carbonifères; mais plus à l'O., dans le petit bassin de Ferrières (Allier), l'étage carbonifère inférieur fait défaut, les poudingues du culm recouvrant directement les schistes maëlières. Pour terminer la description de cet étage, il faut mentionner les porphyres dont il est criblé. — L'étage carbonifère supérieur, correspondant au culm, est constitué surtout par des grès feldspathiques ou micacés et des tufs d'orthophyre, lesquels passent à des roches franchement éruptives. Ces tufs du culm ont, nous l'avons dit, un très grand développement; ils se composent de fragments anguleux de quartz corrodés et de feldspath, de lamelles déchirées de mica entre lesquels circulent de petits filons de pâte pétrosilicieuse ou calcédonieuse; tantôt la structure est bréchoïde et on y distingue des fragments de la même roche ressoudée; tantôt elle est vaguement stratifiée, et les tufs ressemblent à une arkose grossière. Vers l'O. (plateau des Moulins, forêt de Crèmeaux), on retrouve sur ces tufs les débris de coulées d'orthophyre, à grands cristaux d'orthose rougeâtre, noyés dans une pâte brune, fluide, ponctuée d'oxyde de fer. Dans l'E., du côté où les éruptions de microgranulite sont les plus abondantes, les orthophyres manquent, les tufs sont plus riches en quartz, et leur formation correspond peut-être au début des éruptions acides. Une autre variété de

roches éruptives se trouve en coulées sur quelques points au-dessous des tufs, c'est un orthophyre à augite de couleur gris clair.

Les terrains jurassiques n'affleurent qu'au N.-O. du département, le long des monts du Charolais. Tous plongent vers la Loire et occupent une zone dont la direction générale est N.-N.-E.; mais elle est traversée par de nombreuses failles et séparée le plus souvent de la région granitique de l'E. par une série de failles orientées N.-S. et E.-O. qui se croisent et se rejettent; une seconde ligne de failles, parallèle à la première, fait reparaître le granite à la base des coteaux de Saint-Bonnet-le-Cray ou se retrouve de nouveau toute la série jurassique plongeant vers l'O. Le lias est représenté par ses étages moyen et supérieur. Le premier repose souvent sur le granite (ainsi entre Tancon et Châteauneuf, à Boyer); ailleurs il passe vers la base à des grès ordinairement peu épais (exploités à Mazilly) qui sont probablement un faciès littoral. Le lias supérieur comprend : 1° à la base deux bancs de calcaire, le premier à *Gryphaea obliqua* exploité comme pierre à chaux; on le trouve le long de la vallée du Sornin et au bord de la Loire, entre Pouilly et Vougy; le second banc de calcaire est jaune à *Gryphaea cymbiana*; au-dessus sont : 2° des calcaires marneux grisâtres riches en bélemnites et *Ammonites margaritatus*; 3° des marnes à plicatules; 4° des marnes toarciennes avec rognons de pyrite et bancs ligniteux; elles sont rarement visibles, mais forment le sous-sol des prairies au flanc de tous les coteaux du bassin du Sornin; elles fournissent de nombreuses *Ammonites* (*bifrons*, *radians*, *insignis*, etc.). — Les calcaires jaunes à entroques du bajocien forment un banc épais de 50 m. exploité pour pierre de taille, en particulier en aval de Pouilly sur les deux rives de la Loire. — Le bathonien est représenté en quelques points par des calcaires blancs en plaquettes que l'on aperçoit au sommet des carrières oolithiques (Chandon, Iguerande, etc.).

Les différents étages tertiaires forment dans la plaine du Forez des zones successives plongeant vers le centre de la plaine, tronquées à l'E. par une faille qui ramène le terrain primitif avec quelques lambeaux isolés de tertiaire inférieur exploités pour tuileries. A la base de l'oligocène se trouvent des poudingues granitiques, puis des sables feldspathiques tongriens; au sommet de ceux-ci, de puissantes couches d'argile plastique correspondent à la zone marécageuse de la plaine qui se développe sur la rive gauche, de Sury-le-Comtal à Pommiers; les étangs de la rive droite reposent au contraire sur la glaise verte de l'étage supérieur (lauze). Dans son ensemble, le terrain de la plaine du Forez se compose d'alternances d'argiles et de sables plus ou moins agglomérés passant au grès; l'étage oligocène supérieur (aquitainien) comprend à la base des lentilles de calcaire siliceux bien développés à Sury-le-Comtal, puis des grès quartzeux grossiers visibles sur les berges de la Loire à Veauche, sur la falaise de Nervieux, etc.; au-dessus de ceux-ci et dans l'intérieur de la cuvette qu'ils dessinent, une zone de sables quartzeux fins (Chambéon, Meylieu); enfin, au centre de la plaine, autour de Mont-rond, des marnes feuilletées vertes ou grises de *Cypris faba*. Dans la plaine de Roanne, les terrains oligocènes ont une légère pente vers le N.-O.; du côté occidental, le bassin est tronqué par une grande faille qui suit toute la côte d'Ambierle et qui a relevé le granite d'au moins 500 m. Les arkoses et sables feldspathiques occupent la plus grande partie de la plaine; ils alternent avec des argiles exploitées pour tuileries. Dans la partie O. de la plaine, à Saint-Germain-Lespinasse et Saint-Romain-la-Motte, se voient des marnes grises et des lentilles de calcaire à phryganes. Cet étage est recouvert partiellement de sables grossiers, correspondant peut-être à la partie supérieure de l'oligocène, mais qu'on ne peut guère distinguer du pliocène superposé. Celui-ci ne se sépare pas non plus nettement des alluvions quaternaires. Les alluvions de la Loire et de ses affluents ont depuis longtemps

recouvert une partie de la plaine et des coteaux foréziens et la plus grande partie de la plaine de Roanne. Dans le Forez, sur la rive droite de la Loire, les alluvions anciennes apportées par les affluents recouvrent presque entièrement le tertiaire; elles contiennent des dépôts d'argile maigre provenant apparemment du reniement des argiles tongriennes soulevées à l'E. par la faille qui limite le bassin tertiaire. Entre les alluvions et le tertiaire sous-jacent, se trouve du mâchefer composé de cailloux quartzueux agglomérés par un ciment d'oxyde de fer et de manganèse qui paraît se former encore de nos jours. Des cailloutis pliocènes ou dominent les galets de quartz forment une ceinture autour de la plaine (alt. 400 à 500 m.); au-dessous sont des cailloutis à galets granitiques et porphyriques qui couronnent toutes les collines de la plaine; les galets de basalte deviennent de plus en plus fréquents à mesure qu'on s'abaisse; ce sont eux qui remplissent le lit de la Loire. Tous les massifs élevés des monts du Forez sont entourés d'éboulis; les parties supérieures des vallées y sont tapissées de dépôts tourbeux. — Dans la plaine de Roanne, on trouve à l'E. et sur les coteaux de la rive droite du fleuve des nappes de silex provenant de la destruction du bathonien et des étages jurassiques supérieurs; au-dessus des affleurements oolithiques, ces silex se présentent en gros blocs anguleux, ou même (Saint-Denis-de-Cabanne) en dalles juxtaposées, restes d'une décalification sur place; ailleurs, se sont des amas de silex arrondis, plus petits; ce dernier genre de dépôts s'étend sur une aire très large et ne commence guère qu'à 80 ou 100 m. au-dessus du niveau actuel de la Loire, ce qui le date d'une époque où la vallée était moins creusée qu'aujourd'hui. Sur les coteaux liasiens, le revêtement moderne se compose d'argiles. A l'O., la plaine est dominée par les monts granitiques de la Madeleine qu'a relevés la grande faille; au pied de ceux-ci s'étend une zone d'éboulis, de blocage d'argile et de fragments anguleux de microgranulite. Dans cette région, les cailloutis des plateaux renferment peu ou point de silex, presque exclusivement des galets quartzueux et granitiques.

Les terrains éruptifs, si l'on y comprend les tufs du culm, s'étendent sur près de la moitié du département. De cette surface, la majeure partie revient au granite. Il forme le S. du massif du Pilat (où il est à grain moyen souvent gneissique), les monts du Forez et quelques massifs généralement délimités par des failles, dans les monts du Lyonnais; il y a percé les gneiss et disloqué les phylades dont il enveloppe les lambeaux. Surtout dans le N. il contient de nombreux lambeaux de gneiss, des traînées et des massifs de granulite qui forment souvent la charpente des principaux contreforts. La chaîne granitique de la Madeleine présente un autre aspect; elle est ébréchée de filons de porphyre, de microgranulite et de granulite, de sorte que le granite y est le plus souvent désagrégé, sauf dans les endroits où il contient des fragments de schistes anciens (par exemple à Cadollon, près de Belmont) et dans ceux où il paraît influencé par des éruptions porphyriques (variété microgranulitique, près d'Ambierle). Dans les monts du Charolais, il présente les mêmes caractères et disparaît sous les coulées de microgranulite, au voisinage desquelles il devient méconnaissable. — La granulite abonde dans tous les terrains anciens; les grandes masses à grain moyen et à deux micas se trouvent surtout dans les gneiss ou à leur contact avec le granite; elles forment comme un manteau à la chaîne granitique du Forez; quelques-unes, à grain très gros, se relient insensiblement au granite et sont percées de filons de granulite ordinaire. Dans le N., la granulite, très pauvre en mica, forme des faisceaux de filons minces à grain très fin, des dykes épais et quelques grands massifs.

Nous avons parlé, en même temps que des terrains métamorphiques cambriens et carbonifères, des roches éruptives qui y sont mélangées. Postérieurement au culm, il s'est produit de puissantes éruptions qui ont percé les

assises carbonifères. Dans cette série, le terme le plus ancien semble être la kersantite (microgranulite micacée à pyroxène); elle forme de nombreux pointements entre Boën et Saint-Thurin; sur les plateaux elle est en plusieurs lieux recouverte par la microgranulite ou le porphyre globulaire; elle constitue de grands massifs autour de Saint-Just-en-Chevalet; à l'O., elle recouvre les schistes carbonifères redressés, plus loin le granite; elle s'entoure de tufs où la pâte porphyrique englobe des fragments de schistes pétris de mica secondaire; il est souvent malaisé de distinguer ces tufs de ceux du culm. — Deux grands faisceaux de porphyre globulaire perçant le granite encadrent la plaine du Forez, et l'un d'eux se poursuit dans le carbonifère le long du défilé de la Loire (rive droite); des porphyres analogues s'étalent sur le plateau entre Boën et Saint-Germain-Laval. — La microgranulite ordinaire, à pâte entièrement cristalline, forme de grands massifs au milieu et sur les bords du carbonifère. Elle couvre notamment une large bande sur toute la lisière N. du plateau septentrional. Cette formation se présente comme une grande coulée intrusive reposant sur le granite et injectant d'apophyses nombreuses lesschistes et les tufs du culm qui semblent la recouvrir; sur une grande partie de son parcours, elle s'est pour ainsi dire substituée à l'étage inférieur du carbonifère, dont il ne reste plus que quelques lambeaux enveloppés par la roche éruptive. Cette coulée forme les principaux sommets de la Madeleine. Dans la vallée de la Loire, elle est rejetée à un niveau beaucoup plus bas par la faille de la côte, puis elle se relève graduellement sur la rive droite jusqu'au mont Chelu et au Dun. D'autres massifs puissants se rencontrent surtout à la séparation des deux étages (Saint-Polgues, Crèmeaux, Favières). Au centre du bassin, la microgranulite affecte la forme de coulées recouvrant les tufs du culm; sa structure est alors euritique et se rapproche plus ou moins de celle du porphyre globulaire. Toutes ces masses sont reliées par un réseau de filons et de dykes, d'orientations diverses (la plus fréquente est au N.-N.-O.), qui se confondent parfois avec les tufs dans lesquels ils sont injectés. Vers l'E. les massifs de microgranulite se multiplient, se rejoignent, formant une bande à peu près continue de coulées puissantes qui coupe transversalement le bassin carbonifère du mont Pinay au Sauvage. Au N. de cette région, le granite est percé d'innombrables faisceaux de porphyre globulaire et de microgranulite (orientés presque tous au N.-N.-O.). Au S., du côté de Saint-Romain-d'Urfé et de Boën, la microgranulite est, à sa base, bréchoïde, empâtant des éléments arrachés au granite et se relie insensiblement à des granites altérés par la pénétration microgranulitique. — Des buttes nombreuses de basalte labradorique se rencontrent dans la plaine du Forez tout le long de l'affleurement O. du tongrien inférieur, et dans les monts granitiques du Forez le long d'une bande parallèle à la limite tertiaire. Bien que l'éruption de ce basalte soit certainement postérieure au miocène, il ne perce que rarement les étages supérieurs où l'on ne trouve que quelques pointements de pépérites.

Régime des eaux. — Le dép. de la Loire se partage entre deux bassins différents, celui du Rhône et celui de la Loire; le premier emporte à la Méditerranée les eaux de l'angle sud-oriental, correspondant à l'ancien Lyonnais; il draine environ 60,000 hect. Tout le reste, soit les sept huitièmes du dép. de la Loire, porte ses eaux au fleuve dont il a reçu le nom.

Le Rhône côtoie le département pendant une douzaine de kilomètres; il n'y baigne que des villages parmi lesquels on peut nommer Saint-Pierre-de-Bauf et n'y reçoit que quelques petits torrents descendus du Pilat; mais au N. et au S. de cette montagne deux affluents plus notables prennent leur source et appartiennent au dép. de la Loire par leur cours supérieur: Le Gier (45 kil. dont les deux tiers dans le département) descend du Pilat, forme la belle cascade du Saut-de-Gier (30 m. de haut), et tournant

vers le N.-E. alimente les usines d'Izieux, Saint-Chamond, Saint-Julien-en-Jarrêt, La Grand-Croix, Rive-de-Gier, puis entre dans le dép. du Rhône. En temps de hautes eaux, il roule jusqu'à 300 m. c. par seconde ; mais, à l'étiage, son débit s'abaisse à 300 litres ; pour le soutenir on a établi un barrage-réservoir de 2 millions de m. c. sur son affluent, le Ban. Il reçoit encore à gauche le Janan, né près de Rochetaillée et dont le chem. de fer emprunte la vallée ; le Dorlay (dr.) qui passe à Doizieux et Saint-Paul-en-Jarrêt. — La Déôme naît au Bois-Panère, coule vers l'E. par Bourg-Argental et reçoit du Pilat le Ternay sur lequel un barrage-réservoir de 2,800,000 m. c. alimente les usines d'Annonay ; c'est, en effet, dans cette ville que la Déôme joint ses eaux à celles de la Cance qui les mène au Rhône.

La Loire entre dans le département à 416 m. d'alt. et y parcourt 423 kil. En temps de crue, elle roule à Roanne plus de 7,000 m. c. par seconde ; à l'étiage seulement 7 m. c. Elle passe au pied du château de Saint-Paul-en-Cornillon, aux usines d'Unieux, sous le beau pont du Pertuiset, franchit les gorges de Saint-Victor d'où elle sort entre Saint-Just et Saint-Rambert, à 369 m. d'alt., pour entrer dans la plaine du Forez ; elle y baigne Andrézieux, Yeauce, Meylieu-Montrond ; les ruines imposantes du château de Montrond, Feurs, Balbigny, et pénètre à l'alt. de 306 m. dans les gorges dont le plus bel étranglement est le Saut-de-Pinay, passe devant Saint-Godard, Saint-Priest-la-Roche, forme le rapide du Saut-du-Perron et débouche dans la plaine de Roanne (alt., 270 m.). La navigation commence officiellement à La Noirie, dans les gorges de Saint-Victor, pratiquement à Roanne, grâce au canal latéral. La Loire passe ensuite devant Perreux, Vougy, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Nizier, Saint-Pierre-la-Noaille et entre dans le dép. de Saône-et-Loire à 250 m. d'alt.

Elle reçoit dans le département un grand nombre de petites rivières, mais aucune n'est considérable. Les principales sont l'Ondaine (dr.), le Bonsou (g.), le Furens (dr.), la Mare (g.), la Coise (dr.), la Thoranche (dr.), le Garolet (dr.), l'Oise (dr.), le Lignon du Nord (g.), l'Aix (g.), le Renaison (g.), le Rhin (dr.), le Trombouzan (dr.), le ruisseau de Jarnessin (dr.), le Sorniu (dr.), la Teissonne (g.). L'Ondaine (20 kil.) vient du Pilat et arrose une vallée qui, comme celles du Gier et du Furens, n'est qu'une longue rue d'usines ; elle passe à La Ricamarie, au Chambon-Féugeolles, à Firminy, finit à Unieux. — Le Bonsou (25 kil.) vient des hauteurs de Saint-Bonnet-le-Château, par Périgneux. — Le Furens (40 kil.) a sa source au Pilat ; on a accumulé les eaux de ce torrent inconstant derrière les barrages-réservoirs du Gouffre-d'Enfer et du Pas-du-Riot, afin de subvenir aux besoins des usines de Saint-Etienne ; avant de traverser cette grande cité, il passe à Rochetaillée ; en aval, à La Fouillouse ; il finit à Andrézieux. — La Mare (43 kil.) découle des monts du Forez vers l'E. par une vallée sinueuse, étroite et encaissée dans la montagne ; elle passe à Soleymieux, Saint-Marcellin, entre dans la plaine du Forez et se dirige au N., par Sury-le-Comtal, L'Hôpital-le-Grand et Boisset-lès-Montrond. — La Coise (45 kil.) vient des monts du Lyonnais dans le dép. du Rhône, serpente au fond de gorges profondes, passe à Saint-Denis, Saint-Médard, Saint-Galmier ou elle entre en plaine, à Cuzieu et finit à Meylieu. — La Thoranche (30 kil.), le Garolet et l'Oise sont des ruisseaux insignifiants, sortis des monts du Lyonnais. — Le Lignon du Nord ou du Forez (50 kil.) doit sa réputation aux romanciers du XVII^e siècle qui prirent sa vallée pour théâtre de leurs bergeries. Ce nom de Lignon s'applique d'ailleurs à tous les cours d'eau de son petit bassin comme celui de Couze à ceux des monts Dore et ceux de Neste ou de Gave dans certaines parties des Pyrénées. Il recueille les eaux de Pierre-sur-Haute et du Forez septentrional, passe près de Saint-Georges-en-Couzau, des vastes ruines du château de Couzan, à Sail-sous-Couzau, à Boën, entre Montverdun et Saint-Etienne-Molard à Poncins. Il reçoit à dr. le Vizey (40 kil.)

venu de La Roche-Gourgon, qui arrose Montbrison et Mornand ; à g. l'Auzon (30 kil.), venu de Noirétable, qui passe près de l'ancien château de Rochefort, à Saint-Didier-sur-Rochefort, L'Hôpital-sous-Rochefort et Débats-Rivière et finit à Leigneux. — L'Aix (50 kil.) vient des Bois-Noirs, passe à Saint-Just-en-Chevalet, au pied du château d'Urfé, à Saint-Germain-Laval et reçoit à g. l'Isable (28 kil.). — Le Renaison (30 kil.) descend des monts de la Madeleine, passe à Pouilly-les-Nonains et près du château de Boisy. — Le Rhin ou Rhins (55 kil.) naît dans le dép. du Rhône, au pied méridional du mont Pinay ; il n'a dans le dép. de la Loire que la seconde moitié de son cours, suivi par le ch. de fer de Lyon à Roanne, baignant Saint-Victor, Régny, Pradines. Il reçoit à g. le Gand qui passe à Saint-Symphorien-de-Lay. — Le Trombouzan, le Jarnessin sont des ruisseaux venus des monts du Beaujolais, de même que le Sorniu qui n'a dans le dép. de la Loire que ses 8 ou 9 derniers kilomètres ; il y baigne Charlieu et reçoit à g. le Chandonet. — La Teissonne (30 kil.) descend des monts de la Madeleine, passe à Saint-Bonnet-des-Quarts et près des ruines de l'abbaye de La Bénissons-Dieu.

Une partie des eaux du département vont à la Loire par des rivières qui joignent le fleuve avant son entrée ou après sa sortie ; telles sont : l'Ance du Nord (g.) qui ne fait que l'affleurer, mais en reçoit l'Andrable ; — la Semène (dr.), descendue du Pilat près de Saint-Genest-Malifaux, qui passe dans la Haute-Loire ; — l'Arçon et l'Urbise (g.), nés près de La Pacaudière, au N. de la Teissonne, qui finissent dans le dép. de l'Allier ; — la Besbre qui naît dans le dép. de la Loire au Puy de Montoncelle, le quitte à Saint-Priest-la-Prugne au bout de 4 kil. pour passer dans l'Allier, et en reçoit le Barbenan qui a sa source vers Saint-Martin d'Estréaux ; enfin il faut mentionner la Durolle, affl. de la Dore (qui par l'Allier est tributaire de la Loire) ; elle naît au N. de Noirétable.

Climat. — Le climat du dép. de la Loire est continental ; il est, comme celui de la région du Plateau central à laquelle il appartient (V. FRANCE), très variable selon les altitudes et l'orientation des vallées ; etaud dans la vallée du Rhône, froid sur les cimes de Pierre-sur-Haute, il est doux dans la vallée bien abritée de la Loire, mais un peu insalubre dans la plaine marécageuse du Forez. La chute d'eau annuelle est de 4 m. dans les monts du Forez et au N. du Pilat (val du Gier), de 800 millim. dans la plaine du Forez, 730 à Saint-Etienne, 630 à Roanne.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore* ; FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Loire fut formé en 1793 par la subdivision du dép. de Rhône-et-Loire créé en 1790. Il a été prélevé sur la province du Lyonnais et plus particulièrement sur trois des pays qui y étaient réunis : le Forez, qui a fourni plus des deux tiers du département, la partie occidentale et centrale ; le Lyonnais au S.-E. auquel on a pris plus de 40,000 hect. ; le Beaujolais au N.-E. qui en a donné plus de 60,000. Les patois locaux sont dits *foréziens* ; ils sont intermédiaires entre les langues d'oïl et d'oc, la première dominant dans la région de Roanne, la seconde dans le reste du département ; ces patois ont une littérature poétique intéressante et ont été fort étudiés. La Loire est un pays de grandes fortunes territoriales et industrielles, où les passions et les luttes entre cléricaux et libéraux, ouvriers et propriétaires, sont parfois très violentes. La Révolution française rencontra de vives résistances qui furent brisées en même temps que celles de Lyon. La fortune du département se développa, grâce aux mines, depuis le début du siècle. Le canal de Roanne à Digoin (1832), les chemins de fer y contribuèrent beaucoup. Le premier chemin de fer du continent européen fut celui de Lyon à Saint-Etienne (1827). En 1855, le chef-lieu du département fut transféré de Montbrison à Saint-Etienne. Signalons encore la grève de La Ricamarie et les massacres auxquels elle donna lieu

(1869) et les troubles de 1874 au cours desquels le préfet de l'Espée fut tué à l'hôtel de ville.

Les personuages célèbres nés dans la Loire au XIX^e siècle (pour la période antérieure, V. LYONNAIS et FOREZ) sont : de Champagny, homme d'Etat (1756-1834), né à Roanne; Galle (André), graveur en médailles (1761-1844), né à Saint-Etienne; Fauriel (Claude), célèbre érudit (1772-1844), né à Saint-Etienne; Dugas-Montbel, helléniste (1776-1834), né à Saint-Chamond; Combes (Michel), colonel (1787-1837), né à Feurs; de Chantelauze, homme d'Etat (1787-1859), né à Montbrison; Lisfranc (Jacques), chirurgien (1790-1847), né à Saint-Paul-en-Jarrét; Foyatier (Denis), sculpteur (1793-1863), né à Besons, près de Feurs; Janin (Jules), littérateur (1804-74), né à Saint-Etienne; Fialin de Persigny, homme politique (1808-72), né à Saint-Germain-l'Espinasse; Bonnassieux, sculpteur (1810-92), né à Panissières; Laprade (Victor de), poète (1812-83), né à Montbrison; Garnier (Francis), explorateur (1839-73), né à Saint-Etienne.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Loire comprend trois arrondissements: Saint-Etienne, Montbrison, Roanne. Voici leurs superficies respectives d'après la *Statistique de la France* en 1886 ou les *Résultats du dénombrement de 1891*: Saint-Etienne, 403,445 hect.; Montbrison, 494,055 hect.; Roanne, 471,693 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements du dép. de la Loire sont subdivisés en 30 cantons et 332 communes. On compte 41 cantons et 80 communes pour l'arr. de Saint-Etienne; 9 cant. et 139 com. pour l'arr. de Montbrison; 40 cant. et 143 com. pour l'arr. de Roanne. En voici la liste: Bourg-Argental, Le Chambon-Feugerolles, Pélussin, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, les 4 cant. de Saint-Etienne, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Iléand; — Boën, Feurs, Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Galmier, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Rambert; — Belmont, Charlieu, Néronde, La Pacaudière, Perreux, Roanne, Saint-Germain-Laval, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Symphorien-de-Lay.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Loire ressortit à la cour d'appel de Lyon. La ville de Montbrison est le siège de la cour d'assises. Il y a 3 tribunaux de première instance. Un par chef-lieu d'arrondissement; celui de Saint-Etienne a 3 chambres; celui de Montbrison en a 2. Il y a 2 tribunaux de commerce, à Saint-Etienne et Roanne. Le nombre des justices de paix est de 30, une par chef-lieu de canton. — Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 240 gendarmes, 14 commissaires de police, 176 agents de police, 341 gardes champêtres, 393 gardes particuliers assermentés, 37 gardes forestiers, 50 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 5,032 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 4 directeurs et 2 inspecteurs à Saint-Etienne, 2 sous-directeurs à Montbrison et Roanne, 1 receveur principal à Saint-Etienne, 2 receveurs principaux entreposeurs à Montbrison et Roanne, 1 entreposeur à Saint-Etienne. Le service des *contributions directes* comporte 4 directeurs et 1 inspecteur à Saint-Etienne. Il y a un trésorier-payeur général à Saint-Etienne. 2 receveurs principaux à Montbrison et Roanne, 7 percepteurs (5 à Saint-Etienne, 4 à Montbrison, 4 à Roanne). L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 4 directeurs et 4 inspecteurs à Saint-Etienne et 4 sous-inspecteurs.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Lyon. L'inspecteur d'académie réside à Saint-Etienne. Il y a 6 inspecteurs de l'instruction primaire, 2 à Saint-Etienne, 2 à Montbrison, 2 à Roanne. L'instruction secondaire se donne aux lycées de garçons de Saint-Etienne et de filles de Roanne. Il existe à Montbrison une école normale primaire d'instituteurs et à Saint-Etienne une école normale primaire d'institutrices.

CULTES. — Le département fait partie du diocèse de Lyon (V. RHÔNE). Il compte 34 curés, 326 desservants, 203 vicaires. — Le culte réformé possède une église consistoriale à Saint-Etienne, avec 2 pasteurs.

ARMÉE. — La Loire appartient au 43^e corps d'armée (Clermont-Ferrand); elle se divise entre les subdivisions de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne. La 25^e division d'infanterie et la 49^e brigade ont leur siège à Saint-Etienne. La compagnie de gendarmerie appartient à la 43^e légion bis.

DIVERS. — La Loire fait partie de la 6^e inspection des ponts et chaussées, de la 14^e conservation des forêts (Grenoble), de l'inspection des mines du Centre, de l'arrondissement minéralogique de Saint-Etienne et de la 40^e région agricole (Est central). Il existe une station agronomique à Saint-Etienne.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Loire une population de 616,227 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	290.903	1856.....	505.260
1806.....	317.053	1861.....	517.603
1821.....	343.454	1866.....	537.408
1826.....	369.298	1872.....	550.614
1831.....	391.216	1876.....	590.613
1836.....	412.497	1881.....	599.836
1841.....	434.085	1886.....	603.384
1846.....	453.786	1891.....	616.227
1854.....	472.588		

Il résulte de ce tableau que l'accroissement de la population a été considérable, au point de n'être que ralenti, mais non suspendu, par les épreuves de la guerre de 1870-71. Il s'est manifesté régulièrement à chaque recensement. Il n'y a en France que quatre départements où l'accroissement ait été plus rapide (Seine, Rhône, Nord et Bouches-du-Rhône); il est dû comme dans ceux-ci au développement de l'industrie concentrée particulièrement dans une grande ville et dans ses environs. Cinq départements seulement ont des densités supérieures à celles de la Loire (129,4); ce sont la Seine, le Nord, le Rhône, la Seine-Inférieure et le Pas-de-Calais (plus le territoire de Belfort). Il vient à cet égard au 6^e rang sur les 86 départements. En 1801, il n'occupait que le 16^e. Au point de vue de la rapidité d'accroissement, seuls la Seine, le Nord et le Rhône le dépassent.

Le mouvement de la population n'a pas été tout à fait le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Saint-Etienne...	97.141	312.826	215.249	93,2	302,4	209,2
Montbrison....	97.659	141.091	43.432	50,3	72,7	22,4
Roanne.....	95.667	162.310	66.643	53,5	91	37,5
Total.....	290.903	616.227	325.324	61	129,4	68,4

L'arr. de Saint-Etienne possède aujourd'hui plus de la moitié de la population totale, tandis qu'en 1801 les trois arrondissements atteignaient à peu près au même chiffre. Celui de Montbrison qui était le premier est maintenant le moins peuplé; il n'a augmenté que de 2/5, alors que celui de Roanne augmentait de 2/3 et que celui de Saint-Etienne faisait plus que tripler. Il n'y a que six arrondissements, en France, qui aient plus augmenté (les trois de la Seine, ceux de Marseille, Lille et Lyon). Au point de vue de la population, Saint-Etienne est la 7^e ville de France et est entourée des cités ouvrières des vals du Furens et du Gier.

— L'arr. de Roanne doit aussi ses progrès à l'industrie développée dans et autour de son chef-lieu. Il est bon d'observer que même celui de Montbrison, le plus rural, accuse encore une augmentation relative de densité, légèrement supérieure à la moyenne générale de la France (21,6). La régularité parfaite que nous avons signalée dans les progrès de la population sur l'ensemble du département ne se retrouve pas tout à fait dans chacun des arrondissements.

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Saint-Etienne	Montbrison	Roanne	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.118	1.080	1.080	1.096
1821.....	1.235	1.180	1.126	1.166
1826.....	1.402	1.222	1.200	1.241
1831.....	1.539	1.233	1.274	1.331
1836.....	1.685	1.280	1.307	1.407
1841.....	1.853	1.299	1.339	1.480
1846.....	1.910	1.351	1.403	1.541
1851.....	2.116	1.362	1.414	1.613
1856.....	2.391	1.340	1.477	1.711
1861.....	2.469	1.361	1.531	1.779
1866.....	2.598	1.380	1.570	1.850
1872.....	2.755	1.358	1.572	1.882
1876.....	3.072	1.393	1.627	2.007
1881.....	3.122	1.413	1.613	2.062
1886.....	3.060	1.469	1.690	2.081
1891.....	3.200	1.444	1.696	2.216

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Saint-Etienne..	268.917	299.803	304.665	298.389	312.826
Montbrison....	131.719	135.422	138.039	143.271	141.091
Roanne.....	149.975	155.388	157.132	161.724	162.310
Total.....	550.611	590.613	599.836	603.384	616.227

La population des chefs-lieux d'arrondissement, en 1891, se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	S. E-tienne	Montbrison	Roanne
Agglomérée.....	117.462	6.022	29.360
Éparse.....	10.671	204	384
Comptée à part.....	5.307	860	1.636
Totale.....	133.443	7.086	31.380

La proportion de la population éparse est de 40 %, un peu supérieure à la moyenne (36,6 %), ce qui tient au caractère montagnoux du pays, lequel compense la grande importance des agglomérations urbaines.

On voit que dans la période 1881-86, l'arr. de Saint-Etienne subit une crise et rétrograda, mais qu'un accroissement plus marqué dans l'arr. de Roanne et dans celui de Montbrison compensa et au delà le déficit. Sauf cette crise momentanée, l'arr. de Saint-Etienne a toujours progressé plus vite que les autres. Dès la période 1801-6, il prenait la tête et depuis il a généralement eu deux fois plus vite que l'ensemble du département. La différence entre ceux de Roanne et de Montbrison est moins accentuée, quoique le premier ait presque toujours progressé davantage; le second a rétrogradé après les guerres de Crimée (période 1851-56) et de 1870-71, lesquelles n'ont pas enrayé l'accroissement des centres industriels des arr. de Saint-Etienne et de Roanne.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Loire dans chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

	POPULATION au 31 décembre 1881	POPULATION au 31 mai 1886
Urbaine.....	292.356	299.347
Rurale.....	307.280	304.037
Total....	599.836	603.384

Le nombre des communes rurales de la Loire était de 303 en 1886, leur superficie totale de 438,664 hect., leur population totale de 304,037 hab., la superficie moyenne de 1,437 hect., la population moyenne de 1,010 hab. par commune, et la densité moyenne de 69,5 hab. par kilomètre carré dans les communes rurales. On comptait 29 communes urbaines d'une superficie totale de 37,298 hect., peuplées de 299,347 hab., soit 4,283 hect. et 10,291 hab. par commune en moyenne, et une densité urbaine de 805 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 127 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 1,435 hect. et 1,822 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine... .	37,14	42,47	49,68
— rurale . . .	62,86	57,53	50,32

Les progrès de l'élément urbain sont donc constants.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 33,402 naissances contre 28,578 décès. L'excédent des naissances était de 6,524, proportion favorable; car, malgré l'émigration de 267, il y eut encore augmentation de la population urbaine. Dans la population rurale, il y eut 38,564 naissances et 28,261 décès, soit un excédent de 10,303 naissances; mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 13,546 personnes, soit un déchet de 3,243 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 73,666 naissances, 56,839 décès; soit un excédent de 16,827 naissances, et, quoique l'émigration l'emporte de 13,279 têtes sur l'immigration, il y eu accroissement de la population.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 332 communes du département : 1 com. de 101 à 200 hab.; 15 com. de 201 à 300 hab.; 22 com. de 301 à 400 hab.; 30 com. de 401 à 500 hab.; 119 com. de 501 à 1,000 hab.; 61 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 28 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 18 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 80 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 4 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 5 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 5 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 9 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 3 com. de 10,001 à 20 000 hab.; (Firminy, Rive-de-Gier, Saint-Chamond); 2 com. de plus de 20,000 hab. (Roanne, Saint-Etienne).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab.

ARRONDISSEMENT DE MONTRISON (9 cant., 139 com., 493,035 hect.; 141,091 hab.). — *Cant. de Boën* (22 com., 28,284 hect.; 16,575 hab.): Boën, 2,558 hab.; Marcilly-le-Pavé, 1,446 hab.; Nervieux, 1,260 hab.; Saint-Sixte, 1,004 hab. — *Cant. de Feurs* (18 com.; 23,532 hect.; 21,297 hab.): Cottance, 1,214 hab.; Feurs, 3,492 hab.; Montchal, 1,435 hab.; Panissières, 4,869 hab.; Pouilly-lès-Feurs, 4,159 hab.; Rozier-en-Donzy, 1,353 hab.; Saint-Cyr-les-Vignes, 1,096 hab.; Saint-Martin-Lestra, 1,276 hab. — *Cant. de Montbrison* (20 com.; 28,899 hect.; 20,417 hab.): Champdicu, 1,262 hab.; Lézigneux, 1,171 hab.; Moingt, 1,208 hab.; Montbrison, 7,086 hab.; Verrières, 1,270 hab.

— *Cant. de Noirétable* (10 com.; 15,727 hect.; 8,344 hab.): Noirétable, 2,119 hab.; Saint-Didier-sur-Rochefort, 1,565 hab.; Les Salles, 1,006 hab. — *Cant. de Saint-Bonnet-le-Château* (11 com.; 19,787 hect.; 14,378 hab.): Estivareilles, 1,284 hab.; Rozier-Côtes-d'Aurec, 1,143 hab.; Saint-Bonnet-le-Château, 2,311 hab.; Saint-Maurice-en-Gourgois, 1,925 hab.; Usson, 3,149 hab. — *Cant. de Saint-Galmier* (24 com.; 22,546 hect.; 24,069 hab.): Aveizieux, 1,004 hab.; Bellegarde, 1,533 hab.; Chazelles-sur-Lyon, 5,461 hab.; Chevières, 1,413 hab.; Saint-Galmier, 3,257 hab.; Veauche, 1,885 hab. — *Cant. de Saint-Georges-en-Couzan* (9 com.; 20,028 hect.; 8,445 hab.): Chalmazelle, 1,257 hab.; Sail-sous-Couzan, 1,070 hab.; Saint-Bonnet-le-Courreau, 1,916 hab.; Saint-Georges-en-Couzan, 1,457 hab.; Saint-Just-en-Bas, 1,045 hab. — *Cant. de Saint-Jean-Soleymieux* (14 com.; 15,062 hect.; 9,787 hab.): Luriecq, 1,226 hab.; Saint-Jean-Soleymieux, 1,218 hab. — *Cant. de Saint-Rambert* (14 com.; 24,370 hect.; 17,779 hab.): Andrézieux, 1,209 hab.; Périgneux, 2,428 hab.; Saint-Just-sur-Loire, 2,429 hab.; Saint-Marcellin, 1,979 hab.; Saint-Rambert, 2,989 hab.; Saint-Romain-le-Puy, 1,207 hab.; Sury-le-Comtal, 2,863 hab.

ARRONDISSEMENT DE ROANNE (40 cant.; 142 com.; 178,566 hect.; 162,310 hab.). — *Cant. de Belmont* (9 com.; 9,901 hect.; 42,696 hab.): Belmont, 3,550 hab.; Cuinzier, 1,148 hab.; Ecoche, 1,566 hab.; La Gresle, 2,348 hab.; Sevelinges, 1,043 hab. — *Cant. de Charlieu* (14 com.; 14,508 hect.; 18,478 hab.): Chandon, 1,406 hab.; Charlieu, 5,247 hab.; Jarnosse, 1,323 hab.; Mars, 1,429 hab.; Pouilly-sous-Charlieu, 1,653 hab.; Mars, 1,429 hab.; Pouilly-sous-Charlieu, 1,653 hab.; Saint-Denis-de-Cabanne, 1,378 hab.; Saint-Nizier, 1,249 hab.; Vougy, 1,454 hab. — *Cant. de Néorche* (10 com.; 13,192 hect.; 12,494 hab.): Balbigny, 1,692 hab.; Bussières, 2,130 hab.; Néronde, 1,379 hab.; Sainte-Colombe, 1,285 hab.; Saint-Marcel-de-Félines, 1,539 hab.; Violay, 1,959 hab. — *Cant. de La Pacaudière* (9 com.; 18,757 hect.; 9,506 hab.): Changy, 1,052 hab.; La Pacaudière, 1,967 hab.; Saint-Bonnet-des-Quarts, 1,308 hab.; Saint-Martin-d'Estréaux, 1,742 hab. — *Cant. de Perreux* (9 com.; 13,209 hect.; 11,279 hab.): Le Coteau, 3,092 hab.; Coutouvre, 1,704 hab.; Montagny, 2,053 hab.; Perreux, 2,233 hab. — *Cant. de Roanne* (11 com.; 18,548 hect.; 42,741 hab.): Briennon, 1,319 hab.; Mably, 1,464 hab.; Riorges, 1,772 hab.; Roanne, 31,380 hab.; Saint-Maurice-sur-Loire, 1,400 hab.; Villemontais, 1,234 hab.; Villeret, 1,270 hab. — *Cant. de Saint-Germain-Laval* (15 com.; 20,403 hect.; 11,346 hab.): Bully, 1,144 hab.; Saint-Germain-Laval, 2,090 hab.; Saint-Martin-la-Sauveté, 1,675 hab. — *Cant. de Saint-Haon-le-Châtel* (12 com.; 21,789 hect.; 14,624 hab.): Ambierle, 2,563 hab.; Renaison, 2,825 hab.; Saint-André-d'Apchon, 1,659 hab.; Saint-Germain-l'Espinasse, 1,072 hab.; Saint-Haon-le-Vieux, 1,101 hab.; Saint-Romain-la-Motte, 1,056 hab. — *Cant. de Saint-Just-en-Chevalet* (8 com.; 23,453 hect.; 9,947 hab.): Cherier, 1,147 hab.; Cremeaux, 1,604 hab.; Saint-Just-en-Chevalet, 2,536 hab.; Saint-Priest-la-Prugne, 1,061 hab.; Saint-Romain-d'Urfe, 1,369 hab. — *Cant. de Saint-Symphorien-de-Lay* (16 com.; 25,106 hect.; 10,559 hab.): Cordelle, 1,490 hab.; Lay, 1,004 hab.; Neulise, 2,219 hab.; Régnay, 1,899 hab.; Saint-Just-la-Pendue, 2,726 hab.; Saint-Symphorien-de-Lay, 2,650 hab.; Saint-Victor, 1,405 hab.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE (14 cant.; 80 com.; 103,728 hect.; 312,826 hab.). — *Cant. de Bourg-Argental* (8 com.; 14,698 hect.; 12,449 hab.): Bourg-Argental, 4,560 hab.; Burdigne, 1,219 hab.; Saint-Julien-Molm-Molette, 2,076 hab.; Saint-Sauveur, 2,238 hab. — *Cant. du Chambon-Feugerolles* (11 com.; 11,065 hect.; 47,543 hab.): Le Chambon-Feugerolles, 9,016 hab.; Firminy, 14,541 hab.; Fraisse, 1,784 hab.; La Ricamarie,

7,044 hab.; Roche-la-Molière, 4,386 hab.; Saint-Genest-Lerpt, 3,959 hab.; Saint-Victor-sur-Loire, 1,122 hab.; Unieux, 4,150 hab. — *Cant. de Pélussin* (14 com.; 11,363 hect.; 12,542 hab.): Chavanay, 1,637 hab.; Maclas, 1,174 hab.; Pélussin, 3,244 hab.; Saint-Pierre-de-Bœuf, 1,171 hab. — *Cant. de Rive-de-Gier* (17 com.; 14,103 hect.; 34,621 hab.): Cellieu, 1,080 hab.; La Grand-Croix, 4,535 hab.; Lorette, 4,114 hab.; Rive-de-Gier, 13,134 hab.; Saint-Genis-Terre-Noire, 1,740 hab.; Saint-Martin-la-Plaine, 1,682 hab.; Saint-Paul-en-Jarrêt, 3,368 hab.; Saint-Romain-en-Jarrêt, 1,018 hab. — *Cant. de Saint-Chamond* (8 com.; 44,743 hect.; 35,678 hab.): Doizieux, 2,219 hab.; Izieux, 6,441 hab.; Saint-Chamond, 14,963 hab.; Saint-Julien-en-Jarrêt, 6,340 hab.; Saint-Martin-en-Coailleux, 2,948 hab.; La Valla, 1,883 hab. — *Cant. de Saint-Etienne* [1^{er}] (4 com.; 6,262 hect.; 47,821 hab.): Saint-Etienne, 35,464 hab.; Saint-Jean-Bonnefonds, 4,167 hab.; La Talaudière, 3,246 hab.; Terre-Noire, 4,944 hab. — *Cant. de Saint-Etienne* [2^e] (1 com.; 26,552 hab.). — *Cant. de Saint-Etienne* [3^e] (2 com.; 43,306 hab.). — *Cant. de Saint-Etienne* [4^e] (1 com.; 29,024 hab.). — *Cant. de Saint-Genest-Malifaux* (7 com.; 14,998 hect.; 8,342 hab.): Jonzieux, 1,137 hab.; Marthes, 1,891 hab.; Saint-Genest-Malifaux, 2,633 hab. — *Cant. de Saint-Héand* (10 com.; 12,428 hect.; 14,948 hab.): La Fouillouse, 2,213 hab.; Saint-Christo-en-Jarrêt, 1,357 hab.; Saint-Héand, 2,762 hab.; Saint-Priest, 1,637 hab.; Sorbiers, 2,017 hab.; Villars, 2,512 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements d'après le dénombrement: la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. FRANCE.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était, en 1886, dans la Loire, de 89,074, dont 87,378 occupées en tout ou en partie et 1,693 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 28,409 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 40,299 un seul étage; 14,230 deux étages; 3,986 trois étages; 2,147 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 163,228 appartements ou logements distincts, dont 158,354 occupés et 4,874 vacants; en outre, 18,891 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

État des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 14,292 individus isolés et 143,868 familles, plus 194 établissements comptés à part, soit un total de 158,354 ménages. Il y a 14,292 ménages composés d'une seule personne; 26,695 de deux personnes; 37,496 de trois personnes; 30,749 de quatre personnes; 23,459 de cinq personnes; 25,769 de six personnes ou davantage. La population résidente comportait 603,384 personnes, dont 586,298 résidents présents; 6,454 résidents absents; 10,632 personnes comptées à part. La population présente comportait 596,930 résidents et 4,101 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 601,031. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Loire se divisait en: Français et naturalisés nés dans la commune ou ils habitent, 341,835; nés dans une autre commune du département, 144,603; nés dans un autre département ou dans une colonie, 110,440; nés à l'étranger, 1,358. Soit un total de 598,236. Il y faut ajouter: 1,314 étrangers nés dans la commune où ils habitent; 259 nés dans une autre commune du département; 263 nés dans un département ou dans une colonie; 959 nés à l'étranger; soit un total de 2,795 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (601,031), comprend donc 343,149 hab. nés dans leur commune; 144,862 dans une autre commune du département; 110,703 dans un autre département ou dans une colonie; 2,317 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population de la Loire compte, en 1886, 598,236 Français dont 598,033 nés de parents français, et 203 naturalisés; et 2,795 étrangers se décomposant en 69 Anglais, Ecossais ou Irlandais; 12 Américains du Nord ou du Sud; 303 Allemands; 44 Austro-Hongrois; 77 Belges; 3 Hollandais ou Luxembourgeois; 1,845 Italiens; 82 Espagnols; 1 Portugais; 309 Suisses; 30 Russes; 6 Turcs ou Africains; 1 Chinois; 7 d'autres nationalités et 6 de nationalité inconnue.

Il y a 21,128 familles de gens mariés sans enfant vivant; 20,560 avec un enfant; 16,765 avec deux enfants; 12,267 avec trois; 10,781 avec quatre; 8,264 avec cinq; 5,439 avec six; 4,073 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants: 34,834 familles sans enfant vivant; 31,979 en ayant un; 22,092 deux; 16,976 trois; 14,005 quatre; 10,400 cinq; 6,657 six; 5,190 sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Loire se décompose, par professions, de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance: agriculture, 248,178; industries manufacturières, 219,159; transports, 10,998; commerce, 65,645; force publique, 5,589; administration publique, 9,263; professions libérales, 11,416; personnes vivant exclusivement de leur revenu, 16,762; enfin 3,558 gens sans profession; 9,376 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), et 1,087 de profession inconnue.

Voici le détail pour chaque catégorie en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitation, employés et ouvriers, familles, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 139,337 personnes, à savoir: patrons, 28,967 (7,744 femmes); employés et ouvriers, 45,295 (22,616 femmes); familles, 57,572; domestiques, 7,503. — Fermiers, métayers ou colons, 75,642 personnes, à savoir: patrons, 13,626 (2,738 femmes); employés et ouvriers, 25,798 (12,117 femmes); familles, 31,896; domestiques, 5,322. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraichers, 30,462 personnes, à savoir: patrons, 6,887 (1,461 femmes); employés et ouvriers, 4,950 (638 femmes); familles, 16,826; domestiques, 1,799. — Bûcherons, charbonniers, 1,747 personnes, à savoir: patrons, 184; ouvriers, 481; familles, 1,066; domestiques, 6.

Industrie. Industrie textile, 93,517 personnes dont 13,691 patrons (4,426 femmes); 36,433 employés et ouvriers (21,833 femmes). — Industrie extractive, 48,882 personnes, dont 302 patrons; 21,715 employés et ouvriers (3,572 femmes); familles, 26,540; domestiques, 325. — Industrie métallurgique (production des métaux), 27,037 personnes, dont 164 patrons et 11,806 employés et ouvriers. — Fabrication d'objets en métal, 16,122 personnes, dont 4,052 patrons et 6,592 employés et ouvriers (2,895 femmes). — Industrie du cuir, 3,198 personnes, dont 603 patrons et 1,008 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 3,356 personnes, dont 526 patrons et 1,412 employés et ouvriers. — Céramique, 5,513 personnes, dont 288 patrons et 2,565 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 110 personnes, dont 8 patrons et 41 employés et ouvriers. — Industrie du bâtiment, 7,263 personnes, dont 736 patrons; 3,055 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 609 personnes, dont 12 patrons; 315 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 1,595 personnes, dont 296 patrons et 462 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 6,076 personnes, dont 4,385 patrons (681 femmes); 2,476 employés et ouvriers (1,374 femmes). — Alimentation, 3,790 personnes, dont 1,041 patrons et 790 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres

(imprimerie et papeterie, etc.), 4,044 personnes, dont 42 patrons et 446 employés et ouvriers. — Industrie de luxe, 691 personnes, dont 107 patrons et 209 employés et ouvriers. — Etablissements de l'Etat (tapis, porcelaines, poudres, tabacs, armes, etc.), 356 personnes, dont 30 patrons et 115 employés et ouvriers.

Transports. Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 237 personnes, dont 11 patrons et 49 ouvriers. — Transports par routes, 2,519 personnes, dont 134 patrons et 497 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 7,139 personnes dont 3,017 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 1,103 personnes, dont 333 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers, 534 personnes, dont 38 patrons, 119 employés. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros, 8,085 personnes, dont 709 patrons, 2,259 employés et ouvriers. — Hôteliers, cabarettiers, 21,563 personnes, dont 5,777 patrons (1,029 femmes); et 859 employés et ouvriers (586 femmes). — Alimentation: marchands au détail, 23,607 personnes, dont 6,442 patrons (2,488 femmes); 1,852 employés et ouvriers (806 femmes). — Ameublement (détail), 2,445 personnes, dont 423 patrons, 253 employés et ouvriers (25 femmes). — Habillement (détail), 4,756 personnes, dont 956 patrons (230 femmes); 4,336 employés et ouvriers (578 femmes). — Divers marchands au détail, 4,655 personnes, dont 4,322 patrons (346 femmes); 348 employés et ouvriers (154 femmes).

Force publique. Armée de terre, 3,834, dont 3,726 militaires. — Armée de mer, 8 personnes dont 2 militaires. — Gendarmerie et police, 4,747, dont 375 exerçant la profession, soit 4,303 agents de la force publique, plus 1,286 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 6,183 personnes, dont 870 fonctionnaires (131 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 3,080 personnes, dont 993 fonctionnaires (243 femmes).

Professions libérales. — Clergé catholique séculier, 838 personnes, dont 482 prêtres. — Clergé catholique régulier (communautés religieuses), 2,024 personnes, dont 550 moines et 1,479 religieuses. — Autres cultes, 42 personnes, dont 6 ministres du culte. — Tribunaux, 631 personnes, dont 100 du personnel judiciaire. — Avocats-agrèés, 371 personnes, dont 51 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 1,122 personnes, dont 232 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 231 personnes, dont 45 agents. — Médecins, 492 personnes, dont 125 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 460 personnes, dont 103 exercent la profession (5 femmes). — Dentistes, oculistes, pédicures, 52 personnes, dont 46 exercent. — Sages-femmes, 598 personnes, dont 252 exerçant la profession. — Enseignement public, 2,738 personnes, dont 1,322 enseignant (565 femmes). — Enseignement privé, 495 personnes, dont 253 enseignant (149 femmes). — Musique, danse, escrime, 134 personnes, dont 51 enseignant (19 femmes). — Sciences, arts et lettres, publicistes, 104 personnes, dont 19 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs, 652 personnes, dont 132 exercent la profession. — Artistes, 361 personnes, dont 91 exercent la profession (18 femmes). — Artistes lyriques et dramatiques, 71 personnes, dont 38 exercent la profession (17 femmes).

Personnes vivant exclusivement de leur revenu. Propriétaires qui ne travaillent pas, 12,379 personnes, dont 6,217 patrons (2,725 femmes) et 2,118 domestiques (1,720 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 4,383 personnes, dont 1,985 patrons (578 femmes) et 519 domestiques (377 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 3,358 (2,106 femmes). — **Non classés** (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.), 9,376 (5,040 femmes).

Profession inconnue, 4,087 (765 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ.
— L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Loire 143,490 propriétés imposables, savoir : 126,754 appartenant à la petite propriété, 15,777 à la moyenne propriété et 959 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de 0 à 10 ares.....	29.084	1.022
— de 10 à 20 ares.....	12.212	1.825
— de 20 à 50 —.....	22.791	7.754
— de 50 ares à 1 hect.....	20.453	14.714
— de 1 à 2 hect.....	19.208	27.582
— de 2 à 3 —.....	9.560	23.507
— de 3 à 4 —.....	6.105	21.175
— de 4 à 5 —.....	4.222	18.870
— de 5 à 6 —.....	3.089	16.966
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2.391	15.491
— de 7 à 8 —.....	1.958	15.524
— de 8 à 9 —.....	1.506	12.545
— de 9 à 10 —.....	1.228	11.435
— de 10 à 20 —.....	5.689	79.090
— de 20 à 30 —.....	1.750	42.079
— de 30 à 40 —.....	807	26.649
— de 40 à 50 —.....	418	20.014
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	441	26.470
— de 75 à 100 —.....	183	15.562
— de 100 à 200 —.....	234	32.455
Au-dessus de 200 —.....	161	30.515
Total.....	143.490	460.244

La petite propriété occupe donc 133,415 hect., la moyenne 221,827 hect. et la grande 105,002 hect.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

Nombre.....	Maisons	Usines
	103.541	2.692
Valeur locative réelle..	Francs	Francs
	29.407.461	5.516.697
Revenu net total.....	22.055.596	3.677.798
Valeur vénale.....	604.858.774	81.069.561

Il faut y ajouter 884 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.) d'une valeur locative de 208,740 fr. non passibles de la contribution. Ces chiffres indiquent que le dép. de la Loire est riche et que l'industrie y est développée. Sa part dans la valeur de la propriété bâtie sur sol français représente le 1/72 de la valeur totale ; pour les usines sa part est même de 1/39.

AGRICULTURE. — Le dép. de la Loire n'est pas un département agricole puisque la proportion des habitants vivant de l'agriculture n'atteint pas le tiers du total (32,2 % en 1891); seuls la Seine, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, le Nord, la Seine-Inférieure, Meurthe-et-Moselle et les Ardennes ont une moindre proportion de personnes vivant de l'agriculture. La moyenne générale en France est de 46 %. Celle-ci a cependant une réelle importance. Les plaines du Forez et de Roanne sont très fertiles. Les terres labourées occupent 252,000 hect., les prés et herbages 70,000, les bois 66,000, les vignes 15,000, les cultures diverses 21,500, les landes, pâtis et terrains incultes 31,000.

Au point de vue agricole, la distinction essentielle est celle de la plaine et de la montagne. La plaine est cultivée en céréales, froment, avoine, orge, seigle, qui d'ailleurs ne suffisent pas aux besoins des grandes agglomérations ouvrières. La montagne renferme de vastes forêts sur les pentes du Pilat, des monts du Forez et surtout des Bois-Noirs; on y trouve des pins magnifiques arrivant à 35 m.

de haut, des sapins, des hêtres, des chênes. On reboise certaines parties, afin de tempérer le régime des torrents, par exemple à Arcon, à Rochetaillée; il existe à Chantegrillet (Saint-Etienne) une grande pépinière à cet effet. Les mines absorbent pour leurs boisages de grandes quantités de bois. Le pin s'exploite pour la térébenthine; le Forez renferme de belles châtaigneraies fournissant les « marrons de Lyon ». Les plantes médicinales, en particulier la mélisse, sont exploitées au Pilat et dans les autres monts. Sur les pentes et dans les vallées sont de magnifiques pâturages nourrissant d'excellents animaux de boucherie, bœufs, moutons, pores, etc. Le lait de vache et de chèvre sert à faire de bons fromages. Les vins sont de qualité moyenne. Les meilleurs sont, pour les vins rouges, ceux de Chavanay, Chuynes, Luppé, Renaison, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-Bœuf, La Courbine (com. de Boën); pour les vins blancs, ceux de Chuynes et la Chapelle; près de Saint-Thomas-la-Garde, on produit des vins du Beaujolais. Citons enfin la piquette fabriquée avec le fruit sauvage appelé raisin d'ours ou de montagne.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	55.821	753.209 Quintaux 582.213
Méteil.....	1.775	Hectolitres 19.181
Seigle.....	53.670	813.764
Orge.....	1.990	30.148
Sarrasin.....	618	9.246
Avoine.....	20.567	390.457
Mais.....	175	2.253
		Quintaux
Pommes de terre.....	34.191	2.409.116
Betteraves fourragères...	2.020	286.329
Trèfle.....	10.745	196.839
Luzerne.....	1.689	42.492
Sainfoin.....	1.023	18.000
Prés naturels.....	78.591	1.229.285
Colza.....	2.036	15.049
Navette.....	9	64
Chanvre.....	76	Filasse 388 Graine 228
Châtaignes.....	»	10.261
Noix.....	»	29.407
Pommes à cidre.....	»	60.525
Prunes.....	»	1.740
Mûriers.....	»	Feuilles 2.000
Vin.....	17.529	Hectolitres 490.677

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 707,000 hectol., celle du seigle de 850,000, de l'avoine de 410,000. Celle du cidre n'était que de 1,300 hectol.; en 1893, elle approche de 9,000. La même année, on évaluait à près de 14,400,000 fr. la valeur des vins produits dans la Loire, celle du froment à 14 millions de fr., du seigle à 10,500,000 fr., des pommes de terre à 12,500,000 fr., des fourrages à plus de 19,300,000 fr.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1891 était :

Espèce chevaline.....	14.182
— mulassière.....	544
— asine.....	3.010
— bovine.....	151.597
— ovine.....	72.070
— porcine.....	57.229
— caprine.....	34.512

La production du lait fut de 976,559 hectol., valant 15,171,678 fr. Celle de la laine, de 1,113 quintaux, valant 229,398 fr. Les volailles sont au nombre d'environ 340,000. On comptait 10,388 ruches en activité qui donnèrent 39,883 kilogr. de miel et 15,402 de cire d'une valeur de

96,204 fr. L'élevage des vers à soie produisit 2,690 kilogr. de coque, pour 135 onces de graines mises en incubation.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre près de la moitié de la population totale ; en 1891, la proportion était de 46,4 % supérieure à celle de tout autre département ; dans le Nord qui vient ensuite, elle n'atteint que 45 % ; dans la Seine que 43,8 ; dans l'ensemble de la France que 23 %. Ces chiffres indiquent que la Loire et plus spécialement la région de Saint-Étienne (Roanne formant un centre secondaire) sont un des centres industriels les plus actifs de France et d'Europe. Cette prospérité est due aux mines de houille.

Mines et carrières. Le bassin houiller de Saint-Étienne qui s'étend sur la Loire et le Rhône, mais n'est exploité qu'ici, sera l'objet d'un article spécial auquel nous renvoyons pour les détails techniques. La production de ce bassin, dit aussi bassin de la Loire, a été en 1892 de 3,493,000 tonnes, ce qui le classe au troisième rang des départements français, après le Pas-de-Calais et le Nord ; elle a atteint 3,775,000 en 1891, 3,590,000 en 1883 et s'était abaissée à 2,785,000 en 1886. Ce sont des houilles de toutes sortes, excepté l'antracite, mais la qualité dominante est la houille grasse à longue flamme. Le prix moyen (en 1892) est de 14 fr. 79, le nombre des ouvriers de 17,631 ; leurs salaires se montaient à 22,395,195 fr. On exploitait 44 concessions, 63 puits en activité, plus 5 en fonçage et 73 affectés à d'autres services ; les plus profonds avaient 650 m., la moyenne des étages d'exploitation était de 228 m., le nombre des couches exploitées de 1 à 14 selon les lieux, leur épaisseur moyenne de 3 m. ; quelques-unes atteignent 30 m., comme celles de la *Grande Masse* à Montrambert. Ajoutons que dans le Roannais un petit bassin fournit 7 à 800 tonnes d'antracite. La houille du bassin de Saint-Étienne (et Rive-de-Gier) est consommée dans la Loire (1,319,000 tonnes), le Rhône (1,039,300), l'Isère (293,900), Saône-et-Loire (154,200), l'Ain (101,700) ; l'Ardèche (74,000), la Drôme (56,600), la Côte-d'Or (41,400), la Savoie (41,200), la Haute-Savoie (28,300), le Doubs (26,900), la Haute-Loire (26,900), etc. Mais dans le département lui-même, on brûle environ 82,000 tonnes de charbon venant des bassins du Creusot et de Blanzay (32,700 tonnes) de La Chapelle-sous-Dun (17,900), de Sainte-Foy-l'Argentière (8,600), Commentry (5,000), Bert (4,000), etc. Le haut prix des transports par voie ferrée limite l'exportation des houilles de Saint-Étienne aux départements contigus. C'est regrettable, car son charbon de forge est de qualité exceptionnelle, et celui de Montrambert et la Malafolie est un charbon à gaz très riche en principes volatils. On a beaucoup développé la fabrication du coke par calcination en vase clos, l'extraction des goudrons pour obtenir les matières colorantes, sels ammoniacaux, produits phéniques, etc. Les résultats financiers de l'exploitation des mines représentent une valeur de 51,600,000 fr. ; pour 25, le revenu net imposé était de 9,744,000 fr. ; pour 20 autres, le déficit global était estimé à 4,629,000 fr.

Il y a 5 concessions de mines de fer d'une superficie de 2,543 hect. mais dont l'exploitation est abandonnée. Il en est de même de celles de plomb et de cuivre de Juré ; la mine d'antimoine sulfuré de Violay occupe une vingtaine d'ouvriers et produit 56 tonnes d'antimoine d'une valeur de 9,000 fr. — On compte environ 290 carrières en activité occupant 4,075 ouvriers. On en tire du granite, du porphyre, du quartz, du grès, des matériaux d'empierrement, de l'argile, de la chaux, du sable, etc. — Les eaux minérales représentent une grande richesse. La plus célèbre est celle de *Saint-Galmier* (V. ce mot), froide, bicarbonatée calcique gazeuse, la plus répandue des eaux de table, dont les 12 sources fournissent 1,478,400 litres par jour. Il s'en expédie 16 millions de bouteilles par an ; ces bouteilles légères, à fond plat, d'un type assez goûté, donnent lieu à une affaire de verrerie aussi importante que l'opération principale. Les eaux de Saint-Alban, froides, ferrugineuses bicarbonatées gazeuses (3 sources, 460,000 litres par

jour) s'emploient en bains et boisson ; on en exporte 2 millions de bouteilles annuellement. Celles de Montrond, découvertes par M. Laur à 502 m. de profondeur, ont jailli en geyser (1881-83) ; elles sont bicarbonatées sodiques gazeuses, utilisées en bains et boisson ; le débit est de 240,000 litres par jour, l'exportation de 200,000 bouteilles. Les eaux de Sail-les-Bains (6 sources) sont thermales bicarbonatées mixtes, ou sulfureuses (+ 34° à + 23°), ou ferrugineuses bicarbonatées ; elles s'emploient en boisson et bains. Celles de Sail-sous-Couzan, exploitées depuis 1612, sont froides, bicarbonatées mixtes ou ferrugineuses gazeuses, et il s'en exporte 4 millions de bouteilles annuellement. Celles de Saint-Romain-le-Puy donnent lieu à une exportation de 1,500,000 bouteilles. Signalons encore les eaux de Feurs (fontaine des Quatre, ferrugineuse), du Duiron (près de Crémeaux, ferrugineuse gazeuse), de Juré (2 sources sulfureuses et 2 gazeuses), de Moingt, de Montrabron (au bord du Vizezy, sources de l'Hôpital, de la Romaine et de la Rivière, froides, bicarbonatées sodiques gazeuses), de Pélussin (ferrugineuse), de Renaison, Cordelle, Roanne, Salt-en-Donzy, Saint-Priest-la-Roche et Verrières.

Industries manufacturières. Il existait, dans le dép. de la Loire (1892), 806 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils au nombre de 1,246 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force égale à 47,745 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

955 machines fixes d'une force de 43.334 chevaux-vapeur	
141 — mi-fixes —	3.093 —
139 — locomobiles —	996 —
11 — locomotives —	322 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	23.598	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques.....	14.368	—
Agriculture.....	475	—
Industries alimentaires.....	785	—
— chimiques.....	327	—
Tissus et vêtements.....	3.734	—
Papeterie, objets mobiliers, instruments.....	269	—
Bâtiments et travaux.....	1.164	—
Services publics de l'Etat....	3.025	—

Ce tableau montre l'importance de l'exploitation minière ; seul le Pas-de-Calais y emploie plus de force de vapeur ; les industries métallurgiques sont également très considérables ; seuls les dép. de Meurthe-et-Moselle, du Nord, de Saône-et-Loire et de la Seine dépassent celui de la Loire. On compte 26 usines à fer en activité (en 1892). Les hauts fourneaux établis en grand nombre depuis le début du siècle ont été successivement éteints, et il ne reste plus que celui des aciéries de Firminy qui fait de la fonte au coke ; mais il faut ajouter les deux de Givors (Rhône) et les deux de Chasse (Isère) qui travaillent pour le dép. de la Loire. Celle-ci compte, pour la fabrication du fer et de la tôle, 45 fours à puddler et 116 fours à réchauffer ; pour celle de l'acier, 20 fours Siemens-Martin et autres, 1 foyer d'affinerie, 13 fours de cémentation, 22 fourneaux de fusion au creuset et 354 creusets, 72 fours de chaudière. Il emploie, pour l'étrépage du fer et de l'acier, 31 marteaux et martinets, 14 marteaux à vapeur, 48 trains de laminaires. A la force de 11,379 chevaux-vapeur, les usines à fer et acier ajoutent une force hydraulique de 302 chevaux. Les minerais français, algériens et espagnols d'un poids de 42,100 tonnes fournissent 21,468 tonnes de fonte d'affinage valant 1,460,000 fr. La production de fonte de deuxième fusion est de 14,350 tonnes, valant 3,376,000 fr. La production totale du fer ouvré est de 33,528 tonnes valant 10,042,000 fr., savoir : 24,944 de fers marchands et spéciaux et 8,684 de tôles (y compris les blindages, ce qui porte la valeur à 4,767,000 fr.). On

utilise pour cette production (42,987 tonnes) des fontes du département, de l'Ardèche, du Rhône, de l'Isère, etc., plus 6,053 tonnes de vieux fers et riblons. La production de l'acier est beaucoup plus considérable, atteignant 58,150 tonnes d'une valeur de 32,105,000 fr., à savoir : 270 tonnes de rails valant 51,500 fr. ; 46,270 tonnes d'aciers marchands et spéciaux valant 26,915,000 fr. ; 11,610 de toles, blindages, moulages, pièces de machines, artillerie, ressorts, valant 5,168,000 fr. Tous les procédés sont mis en œuvre, mais surtout les fours Siemens-Martin et la fusion au creuset. La valeur totale de la production métallurgique ressort donc à 47 millions de fr. Elle emploie 15,000 ouvriers. Elle a subi une transformation complète remplaçant par la production de l'acier celle de la fonte, à laquelle il a fallu renoncer à cause du manque de minerais dans le voisinage. Elle fabrique surtout de grosses pièces de forge, plaques de blindage, arbres et pièces de machines, etc. Pour l'acier ouvré, la Loire fournit le sixième de la production française, n'étant surpassée que par Saône-et-Loire. Les principaux établissements sont : les forges et aciéries de la marine et des chemins de fer (Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Assailly) ; les aciéries et forges de Firminy ; les fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne, les aciéries d'Unieux ; les forges de la Loire et du Midi (Rive-de-Gier).

La fabrication des armes est une des plus grandes industries de Saint-Etienne depuis des siècles. Elle fut organisée pour les arquebuses et les mousquets par François I^{er}. En 1764, l'Etat créa une manufacture d'armes dont l'importance est devenue de plus en plus grande. Elle occupe 10,000 ouvriers et a produit jusqu'à 500,000 fusils par an. L'industrie privée fabrique des fusils de guerre pour l'étranger, des armes de chasse et de luxe, principalement à la mécanique ; elle occupe 4,000 ouvriers. — La quincaillerie fait vivre environ 5,000 ouvriers à Saint-Etienne, au Chambon, à Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Martin-la-Plaine ; la concurrence anglaise et allemande lui a beaucoup nuï ; elle fournit surtout des boulons et des limes, puis de la grosse ferronnerie, de la serrurerie, de la tailleurie (marteaux, pelles, fourches, clous, rivets, fils de fer, etc.). Sa fabrication représente 15 millions de fr. dont un tiers est exporté.

La verrerie n'est plus concentrée à Rive-de-Gier (où elle remonte à 1787) ; à côté de ce centre (35 millions de bouteilles, 6 millions de caisses de vitres, gobeletterie, etc.), il faut citer Saint-Galmier (14 millions de bouteilles), Saint-Etienne (6,000 caisses de vitres et de la gobeletterie), Andrézieux (vitraux peints et vitres), Saint-Just-sur-Loire (vitres), La Ricamarie (gobeletterie). La valeur totale des produits approche de 8 millions de fr.

Les industries textiles sont aussi florissantes. La spécialité du pays est le ruban, dont il produit pour une valeur de plus de 100 millions de fr. On emploie près de 1,500,000 kilogr. de soie provenant surtout de Chine et du Japon. Une centaine de fabricants y emploient près de 70,000 ouvriers et 22,000 métiers, dont 5,000 installés dans les usines et le reste à domicile ; les passementiers travaillent en effet chez eux : cette industrie a gardé un caractère patriarcal. Ses centres sont Saint-Etienne et Saint-Chamond, auxquels il faut ajouter Saint-Didier-la-Seaue qui est dans le département voisin de la Haute-Loire. — La soierie se développe à l'image de Lyon, particulièrement à Saint-Etienne (velours), Saint-Paul-en-Cornillon, dans les hameaux du cant. de Bourg-Argental, Saint-Galmier, Feurs, Nèronde, Saint-Symphorien-de-Lay, Perreux et Belmont. A Saint-Chamond et un peu à Saint-Etienne on confectionne des lacets et des tresses de soie (14 millions), de laine et mohair (14 millions), ce qui donne du travail à 650 ouvriers et 6,500 ouvrières maniant 4,200,000 fuseaux. — Autour de Roanne le tissage des cotonnades dites *de ménage* a pris une grande extension et a été porté à un haut degré de perfection pour la qualité du tissu et de la teinture. On en fabrique pour plus de

20 millions de fr. par an et pour 15 millions de mousselines et tissus écrus destinés à la fabrique lyonnaise. Dans l'arr. de Montrbrison et particulièrement à Panissières, on fabrique de la toile et du linge de table ; dans le cant. de Saint-Bonnet-le-Château les femmes font des dentelles de fil, genre valenciennes, et des dentelles noires ; Saint-Germain-Laval se consacre à la fabrication des guinées ; Pelussin au moulinage de la soie. Des industries secondaires se sont développées à côté de celles des textiles : fabrication des métiers, apprêtage, teinturerie. La dernière occupe 3,500 ouvriers à Saint-Etienne et Saint-Chamond ; on prépare surtout les noirs à Saint-Chamond, les couleurs à Saint-Etienne. Ces deux villes fabriquent pour 2 millions et demi de tissus de caoutchouc (400 métiers dans les usines). La chapellerie occupe près de 4,800 ouvriers à Chazelles-sur-Lyon, dont c'est une ancienne spécialité, et produit 4,500,000 chapeaux dont les trois quarts sont exportés. — La serrurerie est très développée dans le Forez, notamment à Saint-Bonnet-le-Château. — On peut encore citer quelques papeteries à Bourg-Argental, des ateliers de céramique, des tanneries (Roanne), des moulins (surtout à Montrbrison), des chantiers de construction fluviale à Saint-Rambert, etc.

Le département comptait en 1888, 3,897 bouilleurs de cru et 10 distillateurs de profession ; il produisait 50 hectol. d'alcool de vin, 1,211 d'alcool de cidre, de mares et de fruits, 652 de mélasse, farineux et divers, soit un total de 4,913 hectol., dont 4,205 (alcool de mares et de fruits) produit par les bouilleurs de cru. La quantité d'alcool entreposé fut de 47,734 hectol., soit une consommation moyenne de 2 l. 9 par tête. — La consommation du tabac atteignit 440,789 kilogr. de tabac à fumer et 88,552 kilogr. de tabac en poudre. — Il existait en 1890, dans le dép. de la Loire, 21 syndicats patronaux, 55 syndicats ouvriers et 5 syndicats agricoles.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est assez actif dans le dép. de la Loire ; il nourrit 8,3 % de la population, sans compter 2,4 % qui vivent de l'industrie des transports. Ces chiffres sont cependant inférieurs à la moyenne générale de la France (10,3 et 3 %). On exporte de la houille, des eaux minérales, des châtaignes (marrons de Lyon), des bois de construction, des planches, des fromages, du bétail, des produits métallurgiques de toutes sortes, des armes, de la serrurerie, de la quincaillerie, des bouteilles, des rubans, des lacets, des toiles communes et fixes (mousselines dites de Tarare), des broderies, peluches, tricots, etc. En échange de ces produits industriels, il importe des céréales, des objets d'alimentation et des matières premières, des départements limitrophes, du fer en barres, du coton, de la soie, des cuirs bruts, des fils, puis de l'épicerie, des articles de modes, de nouveauté, de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Loire avait, en 1888, 339^{kil}919 de routes nationales, sur lesquelles la circulation (350^{col}9 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 82,896,362 tonnes ; en tonnage utile 33,586,722 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 91,767 tonnes kilométriques. — Il possédait 501^{kil}052 de routes départementales. 498^{kil}693 de chemins vicinaux de grande communication, 2,584^{kil}843 de chemins vicinaux d'intérêt commun, 3,280^{kil}313 de chemins ordinaires.

Il était desservi, en 1895, par treize voies ferrées auxquelles il faut ajouter quelques petits embranchements industriels. La longueur totale atteignait 414 kil. En voici la liste : 1^o le chemin de fer de Paris à Lyon par Roanne et Tarare parcourt 56 kil. dans le département ; il y entre avant Saint-Martin-d'Estréaux, franchit le viaduc des Sapins et le tunnel de Crozet, dessert La Pacaudière, Saint-Germain-l'Espérance, Roanne, Le Coteau ou il passe la Loire, remonte la vallée du Rhins par L'Hôpital et Régnay et entre dans le dép. du Rhône près de Saint-Victor-Thizy. — 2^o Le chemin de fer de Roanne à Lyon par Saint-Etienne

qui parcourt 99 kil. dans le département, se détache du précédent au Coteau, remonte la rive droite de la Loire, la vallée du Furens et descend celle du Gier pour passer dans le dép. du Rhône au delà de Rive-de-Gier, après avoir desservi Le Coteau, Saint-Cyr-de-Favières, Vendranges-Saint-Priest, Saint-Jodard, Balbigny, Feurs, Montbrison, Saint-Galmier-Veauche, La Renardière, Saint-Just, La Fouillouse, Villars-la-Terrasse, Saint-Etienne, Terre-Noire, Saint-Chamond, Grand-Croix, Lorette et Rive-de-Gier. — 3° Le chemin de fer de Clermont à Saint-Etienne parcourt dans le dép. de la Loire 74 kil.; il y entre au delà de Chabreloche (Puy-de-Dôme), dessert Noirétable, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Thurin, L'Hôpital-sous-Rochefort, Sail-sous-Couzan, Boën, Marcilly-le-Pavé, Champdieu, Montbrison, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Bonson, Andrézieux, Saint-Just, et rejoint la ligne de Roanne. — 4° Le chemin de fer de Saint-Etienne au Puy parcourt 21 kil. dans le département: remontant la vallée de la Loire, il dessert Le Clapier, Bellevue, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraise-Union et Le Peruiset, puis entre dans la Haute-Loire, près de Saint-Paul-en-Cornillon. — 5° Le chemin de fer de Bonson à Saint-Bonnet-le-Château (27 kil.) dessert Saint-Marcellin, La Roche, Périgneux, Nus, Luriecq, Valenches et Saint-Bonnet. — 6° Le chemin de fer de Lyon à Montbrison parcourt 28 kil. dans le département; il y entre au sortir de celui du Rhône, près de Chazelles, passe en tunnel de la vallée de la Brèvenne dans celle de l'Anzieux, croise la ligne de Roanne à Saint-Etienne, franchit la Loire, puis se raccorde avec la ligne de Boën à Saint-Etienne. Il dessert Viricelles-Chazelles, Bellegarde-Saint-Galmier, Montbrison, Boisset-le-Cérizet, Grèzieux-le-Frontental et Montbrison. — 7° La ligne de Lyon à Nîmes parcourt 41 kil. dans le département au delà de la station de Condrieu, y dessert Chavanay et Saint-Pierre-du-Boeuf, et passe dans l'Ar-dèche. — 8° Le chemin de fer de Roanne à Paray-le-Monial parcourt 25 kil. dans le département et y dessert Le Coteau, Vougy, Pouilly-sous-Charlieu avant de passer en Saône-et-Loire. — 9° La ligne de Roanne à Cluny se détache de la précédente à Pouilly et parcourt 40 kil. dans le département où elle dessert Charlieu et Saint-Denis-de-Cabanne, avant de passer en Saône-et-Loire. — 10° L'embranchement de Saint-Victor à Cours (Rhône) n'a que 3 kil. dans le département. — 11° Celui de Saint-Victor à Thizy-ville (Rhône) n'en a que 2. — 12° La ligne de Saint-Just à Fraise-Union, longue de 43 kil., remonte la rive droite de la Loire, reliant les lignes du Bourbonnais et du Puy par Saint-Victor-sur-Loire. — 13° La ligne de Firminy à Annonay parcourt 23 kil. dans le département où elle dessert Saint-Sauveur et Bourg-Argental.

De petits embranchements d'une longueur totale de 35 kil. relient aux voies principales le port d'Andrézieux, les mines de Cluzel et Villars, les usines du Marais, du Grand-Treuil, de Saint-Mathieu, d'Assailly, de La Péronnière, de La Comberigol, joignent Sorbiers à Saint-Etienne, Le Clapier à Montrambert, La Terrasse à Pont-de-l'An, etc.

Les voies navigables ont une longueur totale de 165 kil.; mais, sur les 134 kil. attribués aux rivières, le quart seulement est réellement utilisé, la Loire n'étant navigable en pratique que depuis Roanne (tonnage moyen, 227 tonnes). Le Rhône a dans la partie où il touche au département un tonnage kilométrique moyen de 244,600 tonnes. Le canal de Roanne à Digoïn a un tonnage moyen de 248,500 tonnes; celui de Rive-de-Gier à Givrois n'atteint que 4,265 tonnes.

Les 15 bureaux de poste, 2 bureaux télégraphiques et 48 bureaux auxiliaires mixtes du dép. de la Loire ont donné lieu en 1888 à un mouvement postal de 12,301,370 timbres-poste, 30,280 cartes-lettres, 337,720 cartes postales, 409,300 enveloppes timbrées, 70,800 bandes timbrées représentant un produit net de 1,484,079 fr. 74; à un mouvement télégraphique de 206,926 dépêches intérieures,

et 7,086 dépêches internationales représentant un produit net de 185,715 fr. 33.

FINANCES. — Le dép. de la Loire a fourni en 1888 28,909,949 fr. 45, au budget ordinaire et 5,944,115 fr. 17 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 34,854,064 fr. 62. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	6.216.069 ^{fr} 67
Enregistrement.....	5.498.773 40
Timbre.....	1.052.209 12
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	404.910 41
Contributions indirectes.....	7.235.417 74
Sucres.....	46.644 39
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	7.923.497 65
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).....	135.778 42
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	418.218 68
Recettes d'ordre.....	308.730 27

Les revenus départementaux ont été en 1888 de 3,260,820 fr. 78 se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux.....	2.023.742 ^{fr} 12
Revenu du patrimoine départemental.....	5.956 25
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	747.563 46
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés.....	513.559 25

La dette se montait à 9,469,231 fr. 74. Il y a eu 28°99 portant sur les quatre contributions, dont 12 ordinaires et 16°99 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 26,557 fr.; le produit du centime départemental était de 46,907 fr.

Les 332 communes du département avaient, en 1889, un revenu de 5,440,041 fr.; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 24,688 (17,980 ordinaires et 3,708 extraordinaires); le nombre moyen des centimes par communes atteignait 65. Il y avait 44 communes imposées de 15 à 30 cent.; 83 de 31 à 50 cent.; 216 de 51 à 10 cent. et 22 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 15; le produit des octrois montait à 3,408,650 fr. de taxes ordinaires et 297,000 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance atteignait 283,375 fr.

État intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Loire est dans la moyenne de la France. En 1890, sur 4,977 conscrits examinés, 375 ne savaient ni lire ni écrire. Cette proportion de 75 illettrés pour 1,000 place le dép. de la Loire au 52° rang parmi les 90 départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 33° rang, avec un coefficient de 892 sur 1,000 (en 1888) ayant signé leur acte de mariage. La proportion parmi les hommes est de 948 sur 1,000.

Le dép. de la Loire comptait, dans l'année scolaire de 1890-91, 128 écoles maternelles, dont 66 publiques (47 laïques) et 62 privées (2 laïques), lesquelles avaient un personnel enseignant de 239 maitresses, dont 142 publiques (107 laïques) et 97 privées (94 congréganistes). Elles recevaient un total de 41,259 élèves, dont 5,724 garçons et 5,535 filles. 8,657 étaient inscrits dans les écoles laïques et 9,507 dans les écoles congréganistes. Les écoles maternelles publiques avaient 4,488 garçons et 4,084 filles. — A la même époque, il y avait dans ce département 796 écoles primaires élémentaires publiques, dont 554 laïques et 242 congréganistes, à savoir : 316 écoles laïques de garçons, 442 de filles et 96 mixtes, contre 33 écoles congréganistes de garçons, 184 de filles et 25 mixtes; d'autre part : 280 écoles privées, dont 37 laïques et 243 congréganistes, à savoir 8 écoles laïques de garçons, 28 écoles laïques de

filles et 1 mixte, contre 86 écoles congréganistes de garçons, 154 de filles et 3 mixtes. Le personnel enseignant comprenait dans les écoles publiques 690 instituteurs laïques, 78 instituteurs congréganistes, 410 institutrices laïques, 341 institutrices congréganistes; pour les écoles privées, 15 instituteurs et 49 institutrices laïques, 316 instituteurs et 551 institutrices congréganistes, soit un total de 2,450 maîtres dans les écoles primaires, publiques et privées. Le nombre des classes était de 2,356. Le nombre des élèves était : écoles publiques, 35,824 garçons et 30,554 filles; total, 66,378; écoles privées: 28,086 dont 12,913 garçons et 15,173 filles. Total général, 94,464 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques, garçons, 30,466; filles, 14,220; écoles privées laïques, garçons, 374; filles, 750; écoles publiques congréganistes, garçons, 5,358; filles, 16,334; écoles privées congréganistes, garçons, 12,542; filles, 14,423; soit un total de 31,216 garçons et 44,970 filles recevant l'enseignement laïque contre 17,900 garçons et 30,757 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le nombre des élèves de l'enseignement congréganiste l'emporte donc sur celui des élèves de l'enseignement laïque; il y a quelques années, c'était le cas même pour les garçons; aujourd'hui encore, plus des deux tiers des filles sont élevées par des congréganistes. Il n'y a que dans quelques départements de la région bretonne où la laïcisation soit moins avancée. — Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles maternelles et les écoles primaires était en 1890-91 de 90,859.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 1,143 élèves, dont 375 filles dans les écoles et 74 garçons dans les cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs de Montbrison, fondée en 1833, comptait (en 1891-92) 79 élèves-maîtres; l'école normale d'institutrices de Saint-Etienne, fondée en 1881, comptait 60 élèves-maîtresses. Ces écoles dépensaient, dans l'année 1890, une somme de 127,907 fr.

Il y eut (en 1891) 1,722 garçons et 1,702 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires; sur ces 3,424, 2,819 l'obtinrent : 1,367 garçons et 1,452 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 9 garçons et 11 filles, obtenu par 9 garçons et 6 filles. Il se présenta pour le brevet de capacité élémentaire 201 aspirants, dont 97 furent admis, et 323 aspirantes, dont 179 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 38 candidats et 22 admissions; 46 candidates et 29 admissions.

Il existait 97 caisses d'épargne scolaires, avec 4,542 livrets représentant une somme totale de 51,744 fr. Les 7 caisses des écoles avaient, en 1891, fait 2,510 fr. de recettes, 2,510 fr. de dépenses et ne possédaient aucune encaisse. La société de secours mutuels des instituteurs du département comprenait 434 sociétaires et possédait un actif de 118,092 fr. — Le total des ressources de l'enseignement primaire était en 1890 de 2,682,986 fr. 54.

L'enseignement secondaire se donnait en 1888 dans 1 lycée et 1 collège communal, comptant (en 1888-89) 557 élèves, dont 148 internes (25 boursiers), 62 demi-pensionnaires (35 boursières) et 377 externes (42 boursiers); 65 suivaient l'enseignement primaire, 354 l'enseignement classique, 139 l'enseignement moderne ou spécial. Il y avait 1 lycée de filles qui comptait 405 élèves.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 50 condamnations en cour d'assises dont 19 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 2,212 affaires et 2,842 prévenus, dont 230 furent acquittés, 45 mineurs remis à leurs parents, et 17 envoyés en correction, 1,066 prévenus condamnés seulement à des amendes, 27 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 35 récidivistes devant la cour d'assises et 1,076 en police correctionnelle; 143 furent condamnés à la rélegation; il y eut 3,870 contra-

ventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 101.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 257 en 1888, seconrurent 24,434 personnes sur une population de 542,495 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 372,402 fr., dont 132,071 fr. provenaient de leurs revenus propres, 160,146 fr. des subventions, 45,544 fr. de la charité privée et 34,641 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 354,553 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 97,929 fr.; en immeubles, 47,368 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 112,861 fr. On comptait 38 hospices et hôpitaux avec 2,931 lits, dont 94 affectés aux malades civils, 188 aux militaires, 1,135 aux vieillards, infirmes, etc., 192 aux enfants assistés, 475 au personnel des établissements, 1,680,623 fr. de recettes et 1,638,410 fr. de dépenses, et un personnel composé de 42 médecins et chirurgiens, 252 religieuses, 60 employés et 173 servants. Il y a eu un nombre total de 146,564 journées de présence pour 4,481 hommes; de 90,791 pour 2,092 femmes et 14,036 pour 354 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 597 enfants à l'hospice et 602 enfants à domicile et dépensé 190,752 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 3,574 versements se montant à 76,230 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1854), 49,975 versements se montant à 1,843,602 fr. 49. Il y avait 4,498 rentes en cours, pour une somme de 150,962 fr.

Les 6 caisses d'épargne de la Loire avaient, au 1^{er} janv. 1888, 94,612 livrets et au 31 déc. 99,167 livrets valant 44,839,955 fr. 50 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 471 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 8,811 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 525,445 fr. 51. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 113, dont 97 approuvées et 16 autorisées, avec 14,587 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 525,457 fr. pour les sociétés approuvées et de 88,223 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont bien développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 345,893 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 24 donations aux établissements religieux, représentant 43,975 fr.; 19 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 229,028 fr.; 4 donations aux communes ou au département, représentant 72,870 fr.

A.-M. B.

BIBL. : V. LYONNAIS et FOREZ. — *Annuaire de la Loire*, in-12 (depuis 1846). — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de la Loire*; Paris, 1893, in-16. — H. de LATOUR-DULAC, *Précis historique et statistique du dép. de la Loire*, 1807, 2 vol. in-8. — Ch. OGIER, *la France par cantons et communes*; dép. de la Loire; Lyon, 1856, 3 vol. in-8. — GRUNER, *Description géologique et minéralogique du dép. de la Loire*; Paris, 1857. — G. DE LA TOUR DE VARAN, *Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne* (bibliographie du Forez et du dép. de la Loire); Roanne, 1864, in-8. — *Mém. et documents sur l'histoire du Forez*, publiés par la Société de la Drana, à Montbrison (depuis 1873). — *Annales de la Soc. d'agriculture de Saint-Etienne* (depuis 1856).

LOIRE (HAUTE-). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Haute-Loire doit son nom au grand fleuve qui le traverse du S.-E. au N.-E., dans la partie supérieure de son cours. Il est situé dans la région centrale de la France, séparée de la frontière S.-E. (Italie) par trois départements (Ardèche, Isère, Savoie) et de la mer Méditerranée par deux (Ardèche, Gard). Son chef-lieu, Le Puy, est à 450 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 566 kil. par ch. de fer. Le dép. de la Haute-Loire est compris entre ceux de la Loire au N.-E., du Puy-de-Dôme au N., du Cantal à l'O., de la Lozère au S., de l'Ardèche au S.-E. et à l'E. Il est compris entre 44° 45' 12" et 45° 25' 29" lat. N., entre 0° 44' 42" et 2° 9' 25" long. E. Il n'a de limites

naturelles que sur peu de points : le ruisseau d'Auzon au N., la Bave au N.-O., le Cétoux à l'O., l'Allier au S.-O. pendant 21 kil., la Mejane et le ruisseau de Rimande au S.-E. ; la limite entre la Haute-Loire et le Cantal suit quelque temps la ligne de faite des monts de la Margeride ; de même, entre la Haute-Loire et l'Ardèche, elle coïncide avec la crête des Cévennes au mont Mézenc.

La superficie de la Haute-Loire est de 496,225 hect., ce qui le classe au 76^e rang parmi les départements français. Elle est inférieure du quart à la superficie moyenne des départements français. La plus grande longueur du dép. de la Haute-Loire est de 110 kil. de l'E. à l'O., entre les monts Pyfara ou Grand-Felletin et la com. de Saint-Etienne-sur-Blesle ; la plus grande largeur, du N.-O. au S., est de 87 kil., de l'entrée à la sortie de l'Allier. Le périmètre est extrêmement sinueux et irrégulier. La forme générale du département est celle d'un triangle ayant sa base au N., son sommet au S. sur l'Allier.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, la Haute-Loire est un pays de montagnes d'une alt. moyenne de 900 m. ; le point le plus élevé est le sommet du Mézenc, à 1,754 m. d'alt. ; le plus bas, celui où l'Allier passe dans le dép. du Puy-de-Dôme, à 390 m. d'alt. ; la différence est de 1,364 m., suffisante pour créer une sensible variété de climats. Elle serait plus grande si les vallées avaient de l'étendue et formaient une zone de plaines ; mais il n'en est pas ainsi, sauf du côté de Brioude où commence la Limagne (V. Puy-de-Dôme) ; excepté dans ce coin du val de l'Allier, les cours d'eau sont resserrés entre les montagnes et souvent encaissés dans de véritables gorges, même la Loire et l'Allier supérieur. Le sol est formé de roches primitives au-dessus desquelles s'élèvent d'assez peu une multitude de buttes ou de cratères volcaniques qui les ont recouvertes de leurs laves, en grande partie balayées par les eaux météoriques. Dans ce chaos de petites montagnes, on ne discerne pas de division bien tranchée. On les groupe en monts du Vivarais à l'E. de la Loire, du Velay entre la Loire et l'Allier, de la Margeride à l'O. de l'Allier.

Les monts du Vivarais appartiennent aux grandes Cévennes ; ils en renferment le point culminant, le mont Mézenc (1,754 m.), dont le double sommet trachytique ne domine que de 400 m. le village des Estables (1,347 m.). Ses pentes, qu'on reboise, sont abruptes, sauf à l'O., où des fermes enclous de hauts murs s'étagent sur les terrasses successives par où les pâturages des bêtes à cornes. Le Mézenc fut jadis un formidable volcan. Ses déjections s'épanchèrent sur les plateaux de gneiss et de granite dans trois directions ; au S. sur les monts du Tanargue, au N. sur les Boutières, au N.-O. sur la région du Mègal. Ces phonolites semblent avoir été très fluides et s'être étalés rapidement sur le plateau, de sorte que les cônes volcaniques n'ont pas, relativement à celui-ci, une grande élévation. Les sols éruptifs ont été inégalement déblayés par les eaux, de sorte qu'ils se présentent aujourd'hui sous l'aspect d'une série de cônes volcaniques distincts recouverts d'un sol blanchâtre boisé de chênes et de sapins. Du sommet du Mézenc, d'où l'on aperçoit le mont Blanc, on voit se développer jusqu'au Rhône la chaîne des Boutières avec ses profondes gorges abruptes déchirant le sol granitique. « Aux pieds de l'observateur, écrit M. Bertrand Roux, s'élançant, du fond des abîmes, des rocs aigus, des crêtes tranchantes, des pics inaccessibles affectant dans leur décrépitude les formes les plus étranges. Les Boutières, qui font partie de la grande chaîne de partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée, vont du massif du Mézenc à celui du Pilat ; on a commencé à les reboiser ; leur alt. est de 1,000 à 1,200 m. : les principaux sommets sont, au N., le Grand-Felletin ou Fultin (1,399 m.) et le Pyfara (1,383 m.). — La vallée du Lignon du S. sépare les Boutières de la région volcanique du Mègal ou Meygal. Celle-ci a été comparée aux Pyrénées pour l'apreté de sa silhouette. Vos du Puy, ses pics, en dents de scie, contras-

sent avec lesroupes des monts du Velay. Ils représentent ce qui reste d'une colossale coulée de laves phonolithiques et basaltiques, la plus considérable de la France, qui s'étendit sur 60 kil. de long, 10 kil. de large, 150 m. d'épaisseur moyenne depuis le Mézenc jusqu'à La Chaise-Dieu. Elle a été presque entièrement déblayée dans sa partie septentrionale, où reparait le sous-sol granitique et même dans la partie centrale où les cratères et cônes subsistants émergent du fond de l'ancien lac du Velay. Au N. de la Loire elle ne revêt plus que le pic voisin des ruines de Roche-en-Régner, le mont Miaune (1,069 m.) et quelques sommets autour de Beauzac. Le fleuve, entaillant le socle granitique, a creusé une gorge de 550 m. de profondeur entre les phonolithes du Miaune et du Gerbizon. Sur la rive droite de la Loire, les cônes volcaniques sont plus nombreux, mais le revêtement n'est continu qu'à l'E. de la route du Puy à Yssingeaux. Dans cette pittoresque région, les sommets principaux sont : le Mègal ou Testoire (1,438 m.) ; à l'E. le pic de Lizieux (1,391 m.) au-dessus de Saint-Voy ; à l'O. le mont Chanis (1,234 m.), le mont Plaux (1,033 m.), le Peylene (923 m.) et le Doue (835 m.) ; le mont Saint-Maurice (832 m.), au confluent de la Gagne et de la Loire ; le roc de Bouzols au-dessus de Coubron ; plus au S., au delà du Monastier, les cimes du bois de Breyse se raccordant aux monts occidentaux du Mézenc (Roche du Bachat, 1,423 m. ; Roche Tourte, 1,536 m., et mont d'Alambre, 1,695 m.) ; au N.-O., rocher d'Aiglet, 1,419 m.). Au N. du Mègal et de la Sumène, le mont Rand (1,266 m.), le Suc du Pertuis (1,100 m.), les monts Pidgier (1,075 m.), Loségal (1,130 m.), Jaurence (1,189 m.), Gros (1,178 m.), Gerbizon (1,049 m.) ; à l'O. de cet alignement et plus près du fleuve, des cônes un peu moins hauts (800 à 900 m.) dominant de 200 à 300 m. le fond de l'ancien lac ; le principal est le mont Serre (915 m.), séparé par la Sumène du plateau méridional de La Chaux-le-Fay (789 m.) qu'il recouvrit jadis de ses laves.

Les monts du Velay entre la Loire et l'Allier ont la même origine volcanique que ceux du Mézenc et du Mègal, mais l'aspect en est tout à fait différent. Les gneiss et les granites du sous-sol sont recouverts d'un revêtement basaltique sur une longueur de 60 kil. ; on y distingue plus de 150 cratères ou cônes de scories marquant la place des anciennes bouches éruptives depuis Pradelles jusqu'à Paulhaguet et Allègre ; les diverses coulées se sont soudées entre elles, et les monts du Velay offrent l'aspect d'un haut plateau mamelonné, d'une remarquable uniformité ; les cônes avec leurs roches noires sont à peine plus élevés ; ils sont d'ailleurs mal conservés. Cette région, malgré la longue durée de l'hiver (il gèle souvent en juin), est très fertile. Les principaux sommets des monts du Velay sont, du S. au N., les monts de Pradelles (1,300 m.), de Tartas (1,348 m.), la Croix de la Chèvre (1,242 m.), au N.-O. de laquelle s'étend le lac du Bouchet ; ce lac circulaire (2,850 m. de tour, 900 m. de diamètre, 32 m. de profondeur), très régulier, occupe à 1,208 m. d'alt. soit un ancien cratère, soit le vide formé par une énorme bulle gazeuse ; au S. est une cime de 1,302 m., à l'O. le mont Farnier (1,329 m.), au N. un sommet de 1,400 m. et le Bois de l'Hôpital (1,423 m.) ; continuant vers le N., on trouve le volcan de Bizac (1,436 m.), la Durande (1,300 m.), dominant le petit lac de Limagne ; le mont Denise (890 m.), au N.-O. du Puy, et le mont d'Ours (887 m.), au S.-E. de cette ville ; les monts de Siangues-Saint-Romain (1,045 m.), de Fix-Saint-Geney (1,194 m.), de Saint-Geney (1,111 m.), le Courant de Vlaye (1,087 m.), le long de la Loire ; enfin au N. le beau cratère de Bar (1,167 m.), le mieux conservé et peut-être le plus récent des monts du Velay, jadis occupé par un lac aujourd'hui desséché. Plus au N., il faut encore signaler les hauteurs granitiques de La Chaise-Dieu (1,116 m.), auxquelles se rattache à l'O. l'alignement du Roc de Berbezit (1,198 m.). Au N.-O. de ceux-ci, on trouve encore, sur la rive droite du Douzon, des cônes volca-

niques dont l'un, au S.-E. de Champagnac, atteint 958 m.

Les monts de la Margeride, séparant les bassins de la Gironde (Lot) et de la Loire (Allier), forment la partie supérieure de l'îlot granitique du Gévaudan, demeuré intact entre les coulées trachytiques phonolithiques et basaltiques du Cantal, de l'Aubrac et du Velay qui se sont arrêtées au pied. Cette « chaîne au profil tranquille à plus de croupes que de dômes, et plus de dômes que de pics. Vue de loin, c'est une longue ligne noire dans le ciel de la France centrale, une espèce de sombre muraille sans créneaux, sans tours et sans clochers. » (Redus.) Du sommet aux vallons de la base, dont quelques-uns s'étranglent en défilés d'une sauvage beauté, la Margeride est noire de forêts de chênes, de hêtres, de sapins. Elle s'étend sur le dép. de la Lozère, du Cantal et de la Haute-Loire. Dans ce dernier, les points les plus élevés sont, du S. au N. : la Croix de la Gourdelles (1,337 m.), le sommet d'où découle la Seuge (1,492 m.) à l'O. de Chanaleilles, le mont Chanvet (1,486 m.), le mont Mouchet (1,465 m.) et la croupe voisine qui s'élève au S.-O. de celui-ci à 1,497 m. — A l'angle N.-O. du département, sur les rives de l'Alagnon, les contreforts du Lagnet (V. PUY-DE-DÔME) s'élèvent à 1,034 m.

Géologie. — Le sol du dép. de la Haute-Loire est constitué essentiellement par des terrains primitifs, gneiss et granites, recouverts presque entièrement dans le S. du département par des éruptions postérieures de phouolithes et de basaltes de l'époque tertiaire et même quaternaire. Les roches sédimentaires ne sont représentées que par les anciens fonds de lacs de la Loire et de l'Allier, les seuls importants étant ceux du Puy et de Brioude. La première division géologique correspond à la division historique de l'Auvergne et du Languedoc ; d'un côté les gneiss de la Basse-Auvergne forment le sol de l'arr. de Brioude ; de l'autre les granites du Velay forment le sol recouvert ou non de roches éruptives des arr. du Puy et d'Yssingaux. On distingue deux massifs granitiques séparés par la vallée de l'Allier à fond de gneiss : à l'E. celui du Velay, à l'O. celui du Gévaudan ou de la Margeride. La limite entre le gneiss et le granite est marquée à peu près par une ligne tirée de La Chaise-Dieu à Saint-Didier-d'Allier ; on retrouve ensuite le granite dans le val de la grande rivière autour d'Alleyras, puis dans l'angle méridional du département, à Pradelles ; il ne dépasse pas au S.-O. le bassin de la Desge et la frontière de l'arr. de Brioude, au S. duquel commencent avec l'arr. du Puy les granites de la Margeride. — Les limites du massif granitique du Velay coïncident avec celles du département au S.-O. ; il les dépasse au N.-O. Dans la partie septentrionale, embrassant à peu près tout l'arr. d'Yssingaux et le cant. de Craponne, le granite affleure, les éruptions ayant été peu nombreuses et peu abondantes ; mais, dans la partie méridionale, il est recouvert par les roches éruptives plus récentes. Toutefois, entre les deux grands foyers du Mézenc et du Velay, la zone intermédiaire où serpente la Loire a été déblayée par ce fleuve et ses affluents qui ont creusé jusqu'au granite, de sorte que, soit sur ce socle, soit dans l'ancien lac du Puy, il ne subsiste que des îlots volcaniques, il est vrai nombreux et étendus. D'autre part, le sol granitique a été remanié par le travail des forces souterraines, et les filons de granulite et microgranulite y sont fréquents dans la zone septentrionale. Ils ne le sont pas moins dans les monts de la Margeride, lesquels ne renferment par contre que des cônes volcaniques insignifiants, dans le bassin de la Seuge. — Près de Langeac et de Brassac sont deux petits bassins houillers du carbonifère supérieur. — Les dépôts oligocènes de la région du Puy ont été bouleversés par la réouverture des anciennes failles et en grande partie déblayés par les cours d'eau, la Loire et ses affluents creusant jusqu'au sous-sol granitique ; les sédiments tertiaires n'apparaissent que sur la pente occidentale de la vallée du fleuve, dans celle de la Borne et surtout à l'O. de la Loire dans l'espace compris depuis la Colanse au S. jusqu'au Ramet au N.-E., entre le fleuve et l'alignement basaltique du Mègal ; ils sont parsemés de

cônes de scories et d'anciens cratères ou plateaux basaltiques dont les principaux ont été énumérés. Au N. et à l'O. de la Loire on retrouve quelques lambeaux tertiaires ; les dépôts pliocènes sont assez développés au fond des vallées. Dans le bassin de l'Allier, nous avons signalé le petit dépôt alluvial de Langeac, la plaine oligocène et alluviale de Brioude ; il faut ajouter le petit bassin éocène et oligocène de Paulhaguet, sur la Senoure.

Les roches éruptives se sont déversées dans toute l'étendue du département à diverses époques géologiques, mais surtout pendant les âges tertiaires. On rencontre aussi bien les roches acides que les roches basiques et les intermédiaires. Nous en donnerons tout à l'heure la nomenclature. Les grandes coulées sont, nous l'avons dit, phonolithiques et basaltiques ; elles se répartissent entre deux groupes géographiques principaux : celui du Mézenc et du Mègal et celui du Velay, l'un et l'autre ayant recouvert le granite jusqu'à La Chaise-Dieu au N. ; ces coulées sont maintenant séparées par la vallée de la Loire, et leurs parties septentrionales ont été presque totalement entraînées, tandis que dans leurs parties méridionales elles recouvrent encore le sol de dépôts fort épais. Les laves des monts du Velay se sont étalées au delà de la zone granitique sur le gneiss ; Brioude est entourée à une douzaine de kilomètres d'un demi-cercle de cônes phonolithiques et basaltiques.

En résumé, le centre et le S. du département sont occupés par de puissantes coulées volcaniques des monts du Mézenc, du Mègal et du Velay, séparées par la vallée granitique et tertiaire de la Loire ; les granites parsemés de filons éruptifs et de cônes basaltiques et phonolithiques occupent l'angle S.-O. (Margeride) et l'angle N.-E. du département (ou d'Yssingaux) ; le gneiss, également parsemé de filons éruptifs et de dépôts volcaniques plus récents, forme le sol du N.-O. (arr. de Brioude).

Au point de vue stratigraphique, le dép. de la Haute-Loire continue celui de la Loire. Le centre du département correspond au grand anticlinal granitique des monts du Forez ; sur les bords sont deux synclinaux de gneiss dirigés en moyenne N.-S. Ces plis sont fort anciens, antérieurs au houiller. Le synclinal de La Chaise-Dieu et d'Arzac est très important parce qu'il sépare les régions du Velay et de la Basse-Auvergne dont les gneiss sont de structure différente de l'un et l'autre côté du pli. La vallée supérieure de l'Allier se rattache à la région orientale. La vallée inférieure (en aval de Chanteuges) correspond à une faille antérieure à l'époque carbonifère et dans laquelle se sont déposés les sédiments houillers et tertiaires. De ce côté, un second mouvement du sol eut lieu postérieurement à la formation du calcaire miocène ; au lieu d'une faille brusque à bords abrupts, il se produisit un affaissement général de la vallée vers laquelle les couches calcaires s'inclinèrent en pente douce. Ce dernier mouvement est antérieur à toutes les éruptions volcaniques, car partout la pente des coulées andésitiques ou basaltiques, ainsi que celle des lits de cinérite, est conforme à la configuration actuelle du terrain ; les dislocations dans les assises volcaniques sont tout à fait locales et dues à des causes accidentelles. Dans le centre et l'E. du département la chronologie des phénomènes est à peu près la même : plissements antérieurs à la venue granulitique ; plissements postgranulitiques et antéhouillers préparant les synclinaux ou se déposèrent les houilles de Saint-Etienne ; resserrement des synclinaux et cassures nombreuses durant les époques houillère et permienne ; jeu des anciennes failles à la fin de l'époque miocène déterminant un resserrement et un morcellement par tassement inégal des bassins oligocènes ; sur les voûtes l'érosion a fait disparaître ces dépôts, tandis qu'ils sont demeurés continus et fort épais dans les compartiments enfoncés (Le Puy, l'Emblavés).

Description des terrains. Les gneiss et micaschistes occupent une vaste région à l'O. du synclinal de La Chaise-Dieu, sur les deux rives de l'Allier, se prolongeant jusqu'au centre du Cézallier (V. PUY-DE-DÔME) et au N. du Cantal.

Le gneiss est bien plus abondant que le micaschiste; en aucun point il n'est granitoïde; en général, il est très feuilleté, modifié par la granulite qui s'intercale en lit très mince entre ses assises et l'imprègne de minéraux accessoires. Enfin on le trouve souvent alternant avec des lits d'amphibolite de quelques millimètres. L'un et l'autre sont utilisés pour la fabrication des tuiles. Ces alternances permettent de ranger les gneiss de l'Auvergne dans la partie supérieure de l'étage constitué par ces roches. Ils ont une direction à peu près constante E.-O.; le plongement est parfois vers le N., plus souvent vers le S. et presque toujours très marqué. La vallée de Blesle est remarquable au point de vue du développement des gneiss amphiboliques. — A l'E. du synclinal de La Chaise-Dieu, l'on trouve des gneiss feuilletés presque toujours granulitiques ou granitiques, se rapprochant du type de la grande voûte de gneiss granitoïde à cordiérite du Lyonnais. Les gneiss de la vallée supérieure de l'Allier forment une bande importante dirigée N. 20° O., prolongement du synclinal de La Chaise-Dieu; le type dominant est rubané ou glanduleux, gris ou rose, avec mica noir et blanc. Les amphibolites et gneiss amphiboliques manquent à peu près complètement. Les minéraux accessoires les plus répandus sont le grenat et la tourmaline, plus rarement la cordiérite. — L'étage des micaschistes chloritiques et sériciteux est puissamment développé le long du synclinal d'Arzac, comme autour du bassin de Saint-Étienne; vers le S., notamment dans la région de Fix-Saint-Genès, il se prolonge par des micaschistes granulitiques qu'il est malaisé de séparer des gneiss sous-jacents; il en est de même dans les gorges de la Loire, près du Pertuiset (V. LOIRE). Les gneiss de l'E. du département ont été rongés par le granite, mais à l'O., où ils subsistent, ils s'élèvent à d'assez grandes altitudes, 4,000 m. autour de la vallée de l'Allier, tandis qu'ils s'abaissent à 500 m. au voisinage de la rivière.

Le terrain houiller est représenté par les petits bassins de Langeac et de Brassac, à gauche de l'Allier, le premier perpendiculaire à la rivière, le second entre elle et son affluent l'Alagnon. Le terrain houiller y est constitué par des bancs de grès et de schistes micacés, avec lits de houille intercalés; il repose sur le gneiss. Dans sa partie orientale le bassin de Langeac est traversé par des éruptions de basalte et au N. il plonge sous les alluvions modernes de l'Allier. Le bassin de Brassac est recouvert au S. par les assises tertiaires au-dessous desquelles une faille le fait plonger à une grande profondeur; entre Brassac et Saut-de-Loup, la terminaison supérieure est un conglomérat avec galets microgranulitiques; le terrain houiller apparaît encore en lambeaux sur la rive droite de l'Allier.

L'étage éocène est représenté par les arkoses du Velay où alternent des grès plus ou moins grossiers et des conglomérats bien développés aux environs du Puy, à Anteyrae, Blavosy et Brives. La flore fossile de ces arkoses est rapportée par M. de Saporta à l'éocène moyen; il la rapproche de celle de la partie supérieure du calcaire grossier de Paris. Dans la vallée de l'Allier, l'éocène est représenté par des sables quartzeux et feldspathiques sans fossiles. Près de Paulhaguet et de Lempdes, on en exploite les parties argileuses pour fabriquer des briques et des tuiles. Ils sont recouverts par les assises oligocènes. Celles-ci constituent un puissant étage de sables feldspathiques, d'argiles sableuses bigarrées et de marnes avec lits de calcaire marneux, dont l'épaisseur dépasse 200 m.; formé de sables grossiers à galets granitiques, alternant avec les argiles blanches, rouges et vertes, il représente le fond des anciens lacs du Velay, de Brioude, etc. Aux environs du Puy, quelques bancs de gypse avec marnes sont intercalés dans les argiles sableuses; les bancs calcaires sont bien développés à Ronzon. Les gypses renferment plusieurs espèces de Palæotherium, et les calcaires de Ronzon une belle faune de mammifères des genres *Acrotherium*, *Hippopotamus*, *Entelodon*, *Praotherium*, *Hyænodon*, *Cy-*

nodon, etc.); des oiseaux, des poissons, des insectes, des mollusques (*Limnea longiscata*, *Nystia Duchasteli*, etc.). On peut placer les argiles sableuses et les gypses sur l'horizon des marnes blanches et vertes du bassin de Paris, et les calcaires de Ronzon au niveau du calcaire de Brie; l'ensemble constitue l'infracongrien. Au-dessus des calcaires de Ronzon sont des lits alternants d'argiles et de marnes presque sans fossiles qui peut-être correspondent au tongrien. — Au miocène se rattachent les argiles plus ou moins sableuses et les sables quartzeux avec morceaux de calcaire siliceux et chailles jurassiques que l'on trouve aux environs du Monastier. Ce terrain, coupé et dénivélé par les failles tertiaires, ne renferme pas de fossiles; à l'O. il repose sur les argiles oligocènes, tandis qu'à l'E. il recouvre directement le granite. Il est analogue aux sables miocènes du Cantal. — Au miocène supérieur se rapportent des dépôts fluviaux de sables quartzeux alternant avec des argiles et des lignites et contemporains des premières éruptions volcaniques du Mézenc et du Mégal; postérieurs aux grands mouvements orogéniques, ces dépôts sont caractérisés par de nombreuses empreintes végétales, et se relie aux alluvions sous-basaltiques des Coirons qui renferment la faune des mammifères de Pikermi. Les principaux gisements sont au Monastier, L'Aubépin, Saint-Clément, entre 980 et 1,050 m. d'alt. — Le pliocène inférieur est caractérisé en Auvergne par un vaste dépôt de cinérite provenant d'éruptions andésitiques. Il se trouve aussi localement en petits lits bien stratifiés dans les bass-fonds. Le pliocène moyen se rencontre très développé aux environs du Puy où ses alluvions ont comblé le lit de la Loire; ce sont des cailloux roulés de toutes les roches volcaniques du Mézenc, des sables grossiers et surtout des sables fins très ferrugineux. Il y a aussi des argiles et des dépôts très fins avec diatomées, empreintes de plantes et de lignites (à Ceyssac, La Roche-Lambert, etc.). Ces sables à mastodontes sont très riches en ossements de mammifères: *Mastodon arvernensis* et *Borsoni*, *Tapirus arvernensis*, *Rhinoceros etruscus*, *Cervus pardinensis*, etc. Cette flore est contemporaine de celle de la cinérite d'Auvergne ou un peu plus récente. — Le pliocène supérieur comprend des alluvions situées dans la vallée de la Loire et au sommet des plateaux, tantôt sous le basalte du pliocène supérieur (à Ceyssac), tantôt au-dessus. Elles sont très différentes des alluvions du pliocène moyen; leurs éléments sont bien plus volumineux; dans le dépôt détritique de Saiuzelles, entre Saint-Vidal et Polignac, formé aux dépens des brèches basaltiques du volcan de Sainte-Anne, on a trouvé une riche faune de mammifères: *Elephas meridionalis*, *Rhinoceros etruscus*, *Hippopotamus major*, *Equus stenonis*, *Machairodus*, etc. Dans la vallée de l'Allier (Alleyras, Monistrol), des alluvions sous-basaltiques du même âge se rencontrent à un niveau relativement peu élevé au-dessus du thalweg, parce que l'ensemblement de la vallée de l'Allier est plus ancien que celui de la vallée de la Loire.

Des alluvions et dépôts d'atterrissement à Solilhac, près de Blanzac (au N. du Puy), renferment une faune intermédiaire entre celle du pliocène supérieur et celle des alluvions pléistocènes; ces dépôts forment un énorme placage sur le flanc du mont Courant et de la côte de l'Oulette; les fossiles sont analogues à ceux du *forest-bed* anglais: éléphant voisin de l'*Elephas meridionalis*, *Rhinoceros Merckii*, *Hippopotamus amphibius*, plusieurs cervidés. — Les alluvions anciennes ou pléistocènes sont assez développées dans les deux grandes vallées, notamment près d'Espaly et de Langeac; dans celle de l'Alagnon elles proviennent des glaciers du Cantal; aux Rivaux, non loin d'Espaly et tout près du thalweg actuel, on a trouvé l'*Elephas primigenius*, le *Rhinoceros tichorhinus*, l'*Ursus spelæus*, le *Cervus tarandus*, etc. — Les alluvions modernes ne sont guère abondantes, dans le bassin de la Loire, qu'aux points où elles sont déposées par les grandes inondations, et dans celui de l'Allier qu'aux environs de Lan-

geac ; elles sont formées de sables, de cailloux roulés et de lits argilo-sableux. Sur les hauts plateaux granitiques, elles sont fréquemment tourbeuses.

Roches éruptives. Le granite est porphyroïde dans le massif de la Margeride, à grain moyen dans le Velay et riche en biotite, parfois en cordiérite et presque toujours très chargé de débris de gneiss. Dans le S. et le S.-E., il est tout à fait gneissique, et la cordiérite abonde. Dans le grand dyke de La Chaise-Dieu, au milieu des micaschistes, il est porphyroïde. — La granulite est très fréquente à l'état de filons, injectée dans le granite et le gneiss, souvent interstratifiée dans le gneiss, orientée au N.-N.-E. ou quelquefois au N.-N.-O. Elle est à deux micas, blanche, rose ou jaune paille, parfois riche en tourmaline. Elle forme des dykes dans le granite près de Lavoute-sur-Loire, Saint-Bonnet-le-Château, et plusieurs massifs extravasés dans le granite, particulièrement dans les monts de la Margeride. Dans le synclinal de La Chaise-Dieu, les gneiss et les micaschistes sont presque partout imprégnés de granulite. Elle est antérieure au carbonifère, mais les plis ou celui-ci se déposa étaient déjà dessinés lors de sa venue. La granulite est employée pour empierrer les routes. — On trouve encore dans le granite quelques filons de microgranulite, roche à grain fin vers Allègre, mais largement cristallisée vers Lapte, entre Yssingaux et Montfaucon, passant à l'euryte près de Félines. On trouve un amas de lherzolithe dans le granite près de Saint-Romain-le-Chalm, de la serpentine en petits massifs ou dykes rudimentaires dans le gneiss (au Bouchet), de la kersantite près de Charraix, etc.

Les roches éruptives, contemporaines du tertiaire, se succèdent dans l'ordre suivant : Basalte miocène compact, feldspathique, avec tufs rougeâtres intercalés apparaissant en quelques points sous les trachytes (Queyrières) ; il a fourni des galets aux sédiments miocènes de Fay-le-Froid. — Trachytes inférieurs, remarquables par l'abondance de l'apatite, l'absence d'haiyne, le nombre et la grandeur des cristaux d'hornblende, la couleur grise de l'augite ; l'aspect est celui d'une pâte poreuse et rugueuse ; quelquefois il devient phonolithique. La teinte claire distingue à première vue ces trachytes de ceux dits supérieurs ; les coulées sont nettes au mont Eyme, à Vérines, Queyrières, etc. — Basalte porphyroïde inférieur formant une épaisse coulée au Cros, dans le cirque de Cuzet. — Andésites et labradorites ; roches d'acidité intermédiaire, renfermant environ 50 % de silice, micacées et fortement augitiques, à hornblende, généralement dénuées d'olivine ; en certains endroits des nappes de vrais basaltes compacts s'intercalent dans cette formation. On observe tous les passages entre un type strictement andésitique (Raffly, mont Eyme, Saint-Clément, Mercurel, plateau à l'O. de Vérines) et un type riche en microlithes du labrador (Chandeyrolles, La Ribette, Pralapos, Artiac, Bois de Vaux) ; le premier domine au Mègal et au mont Eyme, le second au Mézenc. Au S. de celui-ci, les nappes basaltiques sont de plus en plus abondantes à mesure qu'on s'écarte du volcan, jusqu'à persister seules. L'aspect extérieur des andésites et labradorites est analogue à celui du basalte, mais la pâte est moins noire ; altérée, elle devient grise ; elle tend à se diviser en tables. Ces roches forment d'énormes coulées au Mézenc, divergeant du cirque de Cuzet ; les coulées du Mègal, des monts Eyme et Orcher sont plus restreintes. — Les basaltes compacts sont des roches noires ou grises, à grain très fin et à cassure esquilleuse, ne montrant à l'œil nu ni périclase, ni augite, ni vaeoles ; elles alternent avec des coulées de scories rouges, très altérées parfois jusqu'à être transformées en une sorte d'ocre rouge homogène. Au microscope, l'olivine paraît très abondante en cristaux décomposés ; les microlithes feldspathiques dominent sur ceux de l'augite. Dans la vallée de la Gazeille, aux Estables, on voit nettement la superposition de ces basaltes aux andésites ; eux-mêmes sont recouverts par ceux du pliocène moyen. L'ordre de succession est le même du côté de Fay-le-Froid. Au S. et au S.-E. du Mézenc, vers Bonnefoy et

Borée (Ardèche), il semble, avons-nous dit, que les basaltes compacts remplacent les labradorites à mesure qu'on s'éloigne du volcan. A Villelonge, au N. de Vastre, ils les ont précédés. En somme, dans l'ensemble, l'éruption des basaltes compacts est contemporaine de celle des andésites et labradorites : ils ont été vomis, non par le grand volcan, mais par une série de cônes disposés tout autour de lui. On les retrouve au pied du pic de Lizieux ; enfin ils forment beaucoup de sucres isolés. — Le basalte porphyroïde supérieur, à grands cristaux d'augite et d'olivine, forme de grandes coulées au S. du Mézenc, au-dessus des basaltes compacts et au-dessous des trachytes supérieurs. On le retrouve au Mègal, au mont Eyme, au mont Orcher, etc. — Les trachytes supérieurs sont des roches augitiques, plus ou moins andésitiques, à microlithes très fins, renfermant beaucoup de verre ; leurs coulées, peu épaisses, sont nettement intercalées tout autour du Mézenc entre celles des andésites et labradorites et celles des phonolites. — Les phonolites sont des roches orthoclasiques ou anorthosiques, à pyroxène originique et à sphène (souvent visible à l'œil nu), avec haiyne le plus souvent ultramicroscopique ; parfois l'œgyrine remplace le pyroxène (Mègal, Chambusclade) ; la naphéline est fréquente, l'hornblende rare. Les phonolites forment des coulées massives au Mézenc, au Lizieux, au Mègal, au Losegal, au mont Plaux, au mont Orcher, à la Madeleine, au Midune, et des dykes puissants. Les bouches phonolithiques s'alignaient de Mèzilhae à Retournae sur une bande d'une faible largeur dirigée vers le N.-N.-O. Près du Pertuis, on observe de véritables tufs ; sous Saint-Pierre-Eynac, les phonolites ont traversé les argiles oligocènes développant de l'opale hyalitique et des feldspaths. — Les basaltes du pliocène moyen sont des roches de composition variable intercalées dans les sables à mastodontes autour de Denise, Coeyssac, Vals, Pranlary, Taulliac, formant les brèches des rochers Corneille et Saint-Michel, de ceux de Polignac et d'Espaly ; on rapporte au même âge les basaltes supérieurs semi-porphyroïdes de la région du Mézenc (plateau de Champclaux). — Les basaltes du pliocène supérieur, dits aussi basaltes des plateaux, sont très développés dans le département. Ils couronnent la plupart des plateaux qui environnent Le Puy et reposent sur les alluvions à mastodontes du pliocène moyen. Ces éruptions basaltiques des monts du Velay (qui commencèrent au temps du pliocène moyen) constituent, nous l'avons indiqué plus haut, une traînée de 60 kil. de long, comprenant plus de 150 cratères ou cônes de scories, restes des anciennes bouches éruptives ; soudées entre elles, ces coulées constituent un revêtement uniforme. Sur le versant oriental, du côté de la vallée de la Loire, elles se tiennent au sommet des plateaux ; mais, sur le versant occidental, elles descendent souvent très bas dans la vallée de l'Allier ; cette différence résulte de ce que le creusement de la vallée de la Loire ne remonte pas au delà du pliocène supérieur, tandis que celui de la vallée de l'Allier est plus ancien. La roche se distingue aisément à l'œil nu des basaltes plus anciens ; elle est moins compacte, de couleur plus claire ; le périclase, visible à l'œil nu, est très abondant ; les microlithes feldspathiques sont bien développés. La plupart des volcans sont très oblitérés ; le cratère du mont de Bar fait exception par sa parfaite conservation. — Une autre série de coulées basaltiques plus récentes date de la fin du pliocène supérieur et sont postérieures au creusement des vallées sur les flancs desquelles elles forment des terrasses à diverses hauteurs au-dessus du thalweg (à Denise, Cladrac, Collandre) ; dans la région du Mézenc, les volcans de Goudet, Borée, Saut-Martial, sont de cette période. — Les basaltes quaternaires sont représentés en premier lieu sur les pentes des vallées par des tufs, des cônes de scories et d'épaisses coulées qui suivirent fidèlement les vallées de l'Auvergne et du Vivarais ; l'érosion les a en grande partie déblayées depuis. Les basaltes des environs de Langeac appartiennent à cette période ; ils reposent sur un lit de galets quaternaires

formés de débris de gneiss, de granite, de granulite et de basalte des plateaux. Les basaltes du fond des vallées actuelles, que l'on trouve à Denise, Saint-Vidal, Clauzel, La Terrasse, sont plus récents que les précédents, quoique antérieurs à la faune à *Elephas primigenius*.

Géologie agricole. Le pays est en général froid et pauvre, particulièrement dans la Margeride. On ne peut cultiver la vigne que dans le bassin du Puy et la vallée de l'Allier. Sur les plateaux granitiques et gneissiques croissent des forêts de pins, du seigle, des pommes de terre, des prairies; mais il y a beaucoup de rochers et de terres incultes dans les ravins étroits qui entaillent profondément ces plateaux. Les laves portent des prairies, des champs de seigle et de pommes de terre. Les sols argileux et calcaires du bassin du Puy, de la vallée de l'Allier et du voisinage sont favorables aux céréales.

Régime des eaux. — Le dép. de la Haute-Loire envoie à peu près toutes ses eaux à la Loire; les monts qui le limitent, Cévennes et Margeride, séparent le bassin de ce fleuve de ceux du Rhône et de la Gironde. Le premier recueille les eaux de quelques centaines d'hectares drainés au N. du Mézenc, près de Fay-le-Froid, par le ruisseau de Rimande, affl. de l'Érieux, et au S. de Saint-Bonnet-le-Froid, par le Doux. Le département se partage entre le bassin de la Loire et celui de son grand affluent de gauche, l'Allier, séparés par les monts du Velay.

La Loire, née à 1,373 m. d'alt., sur la pente du Gerbier de Jonc dans le dép. de l'Ardèche, pénètre dans celui de la Haute-Loire à Lafarre, à 26 kil. de sa source et à l'alt. de 891 m.; elle en sort en aval d'Aurec, à 444 m. d'alt., après y avoir parcouru 102 kil. et descendu une pente de 477 m. A sa sortie du département elle débite 4 m. c. par seconde aux basses eaux, 30 aux eaux moyennes, plus de 1,500 en temps de crue. Son cours est très sinueux et très pittoresque: au pied de roches basaltiques que séparent de fraîches prairies, les petites plaines ou dominent les lacs alternant avec les défilés crenés à travers leurs anciens barrages. Elle passe près de Salettes, Vielprat, Arlempdes, Goudet, Solignac, Cussac. Sa vallée s'élargit; c'est le commencement de l'ancien lac tertiaire du Velay, formé derrière les barrages basaltiques et phonolithiques et vidé lorsque la Loire les eut rongés. Elle arrose Coubon, Brives, laisse Le Puy à gauche; à partir du pied des rocs de Peyredeyre (confluent de la Sumène), elle est longée par le chemin de fer du Puy à Saint-Étienne, ouvert au prix de grands travaux d'art dans le défilé fluvial entre les escarpements volcaniques; le long de la Loire, on remarque Lavoûte et son château, dans une presqu'île, parmi de belles gorges boisées qui s'élargissent un moment, dans le petit bassin de l'Emblavès, en face de Beaulieu et de l'établissement minéral de Serville et du château de Geneuil, pour se rétrécir de nouveau à Vorey où le fleuve tourne vers l'E. pour franchir entre les monts Gerbizon et Miaune le défilé de Chamalières, dominé par une falaise abrupte que couronnent les ruines du château d'Artias; élargie à Retournac et près du château de Vaux, resserrée de nouveau à Pont-de-Lignon, la vallée reprend la direction du N.; à Bas, le confluent de l'Ance du N. forme une petite plaine de 2 kil. de large; le fleuve enveloppe la grande île de la Garenne, puis il s'engage dans de nouveaux défilés an sortir desquels il débouchera dans la plaine laestru de Forez (V. LOIRE [Dép.]). — Les affluents recueillis par la Loire dans le département sont: le ruisseau d'Orcheval (dr.) qui forme la frontière avec le dép. de l'Ardèche; — l'Engonole (g.) qui vient de l'Ardèche et n'a que 5 kil. dans le département; — la Méjeanne qui vient de l'Ardèche, passe à Montbel, Saint-Arcons-de-Barges, finit à Arlempdes; — les ruisseaux des Fouragettes (g.), d'Holme (dr.), de Béthe (g.); — la Colanse ou Recoumène (dr., 25 kil.) qui passe près du Monastier, et reçoit à droite la Gazeille, descendue du Mézenc; — l'Ourzie (g.) qui passe au Brignon et forme la cascade de la Banne (30 m.); — la Gagne de Cayres (g.) qui vient de Cayres et finit près de Solignac;

— la Laussonne (dr.) qui passe à Laussonne et Coubon; — la Magnore (dr.); — la Gagne de Saint-Front (dr., 25 kil.) qui sort du joli lac circulaire de Saint-Front ou d'Arcône (50 hect., 3 kil. de tour, 10 m. de profondeur, à 1,232 m. d'alt., nombreuses truites et tanches), reçoit à gauche l'Aubépin, passe près de Lantriac et longe le pic basaltique de Servissac et le dyke de la Roche-Rouge, obélisque isolé de 30 m. de haut. — La Borne (g., 48 kil.) est un affluent plus considérable; elle se forme au N. des monts du Velay par l'union de la Borne orientale, née à Félines, et de la Borne occidentale, née à Varennes; entre les deux sont le mont de Bar et Allègre; la Borne passe ensuite au château de La Roche-Lambert, à Borne, où elle reçoit à gauche le ruisseau de Bourbouillou (qui passe près de Saint-Geney et Saint-Paulien), à Chazeau où elle reçoit à droite le ruisseau des Loudes, à Saint-Vidal, dans la gorge des Estreys, reçoit le ruisseau de Vourzac, longe les Orgues et les rochers d'Espaly, la ville du Puy et finit à 4 kil. en aval, après avoir reçu la Dolaison (g.), charmant ruisseau qui vient de Saint-Christophe par une fraîche vallée où il forme la cascade de la Roche. — La Sumène (dr., 26 kil.) naît au N. du Mégal, passe près de Queyrières, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Pierre-Eynac, au pied des magnifiques basaltes du Peyrenc, dans les gorges de Blavozy, et finit au pied des rochers de Peyredeyre. — Le ruisseau de Chalon (g.), venu de Saint-Paulien, finit au S. de Lavoûte; — le Beaulieu ou Suissesse (dr.), que remonte le chemin de fer de Lavoûte à Yssingaux, passe à Rosières et Beaulieu et reçoit à gauche les ruisseaux de Roudesse et de Courbeyre; — le Rang (dr.) et le Ramet (g.) débouchent en amont de Vorey. — L'Arzon (g., 43 kil.) naît dans le Puy-de-Dôme, coule du N. au S., entre dans la Haute-Loire, passe près de Cra-ponne, à Beaune, Chomelix, traverse de profonds défilés et finit à Vorey. — Le Ramel ou Terrasse (dr.) naît au N. du Mégal, près de Queyrières, passe à Bessamoret, Beaux, traverse des gorges étroites et finit en amont de Pont-de-Lignon. — Le Lignon du S. (dr., 84 kil.) descend du versant septentrional du Mézenc, passe à Fay-le-Froid, reçoit à gauche le ruisseau des Merles, passe au Chambon, reçoit à gauche le ruisseau de la Chêze (qui baigne Saint-Voy), passe à Tence, reçoit à droite la Sérigoule et le Trifoulon, à gauche l'Auze (qui passe à Araules), la Sialume (qui passe près d'Yssingaux), à droite la Dumière, formée par la jonction du Riotord et du Gournier; ce dernier affluent et le cours inférieur du Lignon serpentent dans des gorges sauvages très pittoresques.

L'Ance du N. partage ses 65 kil. entre les dép. du Puy-de-Dôme où elle commence et de la Haute-Loire où elle finit; le long de ses gorges boisées sont le château de Chalançon, les villages de Saint-Julien-d'Ance, Saint-André-de-Chalançon, Solignac-sous-Roche; son affluent de g., l'Andrable, vient du dép. du Puy-de-Dôme et serpente dans de profonds défilés. — Le Piat (dr.) passe à Monistrol-sur-Loire. — La Semène (dr., 43 kil.) vient du Pilat (dép. de la Loire), entre dans la Haute-Loire, passe à Saint-Didier-la-Séauve, au Pont-Salomon et à Saint-Ferrol-d'Auroure, finit en aval d'Aurec; sa vallée est d'une beauté sauvage, bien que l'industrie s'y développe, utilisant la force motrice du torrent.

L'Allier, dont la source est plus méridionale que celle de la Loire, traverse du S. au N.-O. le dép. de la Haute-Loire. Il naît à 1,373 m. d'alt. dans le dép. de la Lozère, entre dans la Haute-Loire au bout de 40 kil., à une alt. de 722 m. et en sort à une alt. de 390 m. après y avoir parcouru 105 kil. sur les 375 de son cours total. Il roule aux basses eaux 2^me 1/2 par seconde, aux eaux moyennes 21, en crue 570. Il a plus d'eau que la Loire à son entrée dans le département, mais moins à la sortie, parce que son bassin, comprimé entre les monts du Velay et de la Margeride, est plus étroit. Les gorges qu'il a creusées ont un aspect plus complètement sauvage. Sa vallée est antérieure à celle de la Loire, mais elle fut comblée par les basaltes des cratères du Velay qui refoulèrent le cours d'eau sur les pentes de

la Margeride; mais il n'entama pas ses roches compactes et revint vers son lit primitif, rongant les laves qui l'obstruaient; ce travail se continue sous nos yeux, et en plusieurs endroits la rivière a mis à nu de superbes colonnades basaltiques, par exemple entre Monistrol et Langeac. Depuis Langogne où l'Allier entre dans le département jusqu'à Langeac, sa vallée n'est qu'un long défilé, profond parfois de 500 m. entre des parois à pic, au fond duquel le torrent serpente en contournant les roches.

Ce défilé est suivi aujourd'hui par le chemin de fer de Paris à Nîmes et constitue la voie de pénétration directe de la France centrale vers le Languedoc, voie ouverte par des travaux d'art admirables : ponts, déblais, remblais, tunnels, etc. Les habitations n'ont pu se grouper en villages et bourgs le long de cette âpre coupure; elles sont bâties au débouché des vallons latéraux des petits affluents : Saint-Etienne-du-Vigan, Vabres, Alleyras, Saint-Didier-d'Allier, Monistrol-d'Allier, Prades, Saint-Julien-des-Chazes, Saint-Areons, Chantegues. Il traverse le petit bassin de Langeac, où fut un lac, passe à Chilhac, Lavoute-Chilhac où il abandonne la direction N.-N.-O. pour descendre droit au N. par Blaissac, Saint-Ipize, Vieille-Brioude où il sort de ce second couloir pour déboucher dans la petite plaine de Brioude; il passe à Fontannes à 4,500 m. E. de Brioude, à Vézézoux et entre dans le Puy-de-Dôme entre ce village et Brassac. Flottable à partir de Saint-Areons, il est navigable à partir de Fontannes.

Les principaux affluents de l'Allier dans le dép. de la Haute-Loire sont : le ruisseau d'Arquéjols (dr.) grossi de la Combe; — le ruisseau des Empèzes (dr.) qui passe à Raurct; — le Chapeauroux (g.) qui n'y a que son embouchure, car son cours est dans la *Lozère* (V. ce mot); — le ruisseau de Malaval (dr.), à Alleyras; — l'Ance du S. (40 kil.) qui vient de la Margeride (dép. de la Lozère), baigne dans la Haute-Loire Saint-Préjet-d'Allier, y reçoit à gauche le Panis (qui baigne Vazeilles et Croissance), le Verdierange ou Virlange (qui baigne Chanaleilles). — La Seuge (g., 33 kil.) qui naît dans la Margeride, traverse de belles forêts, passe à Saugues où elle reçoit à gauche le ruisseau de Pontajou, saute la cascade de Luchadou et finit à Prades. — La Fioule (dr.) vient des hauteurs basaltiques boisées de sapins de Fix-Saint-Geney, reçoit par le ruisseau de Siaugues-Saint-Romain les eaux du lac de Limagne, traverse les gorges de Vissac et finit à Saint-Areons. — La Desges (g., 38 kil.) creuse sa profonde vallée au N. de la Margeride depuis sa source à l'O. du mont Chauvet (dép. de la Lozère); elle arrose la Besseyre-Saint-Mary, Nozeyrolles, Desges où elle reçoit à gauche la Gourgoueyre, Chazelles, Pébrac et finit à Chantegues. — Le ruisseau de Tailhac (g.) finit à Langeac; — la Ramade ou Peyrusse (g.) vient de Pinols par de belles gorges; — de même la Gronce (g.), profondément encaissée, qui naît à la lisière du dép. du Cantal, contourne la forêt de Combenevre, finit à Lavoute-Chilhac; — l'Avesne ou Davine (g.) passe à Saint-Austremoine, se grossit de la Serre et de la Routière; — le Céloux (g.) naît à la limite du Cantal, passe près de Mercœur, serpente au fond de profonds ravins, passe à Saint-Just, finit à Vieille-Brioude. — La Senouire (dr., 56 kil.) naît au pied oriental du mont de La Chaise-Dieu (4,090 m.), le contourne par le N., descend au S. par La Chapelle-Geneste, Saint-Pal-des-Murs, longeant le Roc de Berbezit, baignant Saint-Etienne-près-Allègre, Mazeyrat, puis elle tourne au N.-O. par Paulhaguet, Domeyrat, Frugères-le-Pin, Lavaudieu et finit en aval de Vieille-Brioude; son principal tributaire est le Boulon (dr., 36 kil.) qui vient du dép. du Puy-de-Dôme (V. ce mot), passe à Saint-Vert, Laval, Saint-Didier, Vals-le-Chastel et se grossit à gauche de la Prades. — La Vendage (g.) passe à Paulhac, Beaumont, Saint-Ferréol-de-Cohade; — le ruisseau d'Auzon (dr.) arrose ce bourg; — l'Estantole (dr.) vient du dép. du Puy-de-Dôme; — la Leuge (g.) passe à Bournoncle, Saint-Géron, Vergongheon. — En dehors du dép., l'Allier reçoit l'Alagnon (g.,

86 kil., dont 18 dans la Haute-Loire, 2^me 4/2 par seconde aux basses eaux, 550 en crue) descendu du Cantal; il entre dans la Haute-Loire en amont de Grenier-Montgon, passe à Blesle, Torsiaie, Léotoing, Lempdes; sa vallée est très fraîche et tantôt verdoyante, tantôt rocheuse, toujours pittoresque; il reçoit dans le département le ruisseau de Montgon (dr.), la Sionne (g., 30 kil.), venu de Cézallier (dép. du Cantal), la Vaucenge (g.) qui passe à Saint-Etienne et à Blesle, la Bave (g.), l'Auze (dr.). — La Dore, affluent droit de l'Allier, n'a que sa source dans la Haute-Loire et en reçoit à droite la Dorette, née à l'E. de La Chaise-Dieu, près de Bonneval.

Climat. — Le climat du dép. de la Haute-Loire est continental; il est comme celui de la région du massif central à laquelle il appartient (V. FRANCE, t. XVII, p. 979), très variable selon les altitudes et les expositions; d'une manière générale, les vallées sont ouvertes au N., ce qui n'est pas une condition très favorable, et le vent qui balaye les plateaux (vent blanc), venant des hautes Cévennes, est orageux et ravage les champs. L'altitude moyenne est considérable (900 m.), et durant la moitié de l'année la neige séjourne sur les hauteurs, amoncelée par les tourbillons dans les dépressions, empêchant les communications. Les orages et pluies torrentielles s'abattent sur les sommets, enflant les torrents qui vont dévaster les vallées. La chute d'eau annuelle est de 600 millim. dans la plaine de Brioude, 660 au Puy, 800 à Yssingeaux et s'accroît jusqu'à 4,800 à mesure qu'on se rapproche du Mézenc, point culminant et centre de condensation des eaux. En somme, le climat est rude, sauf dans les petites plaines bien abritées qui forment comme des oasis à température douce; les principales sont celles de Brioude et du Puy, puis les vallons de Cussac, Coubon, l'Emblavès, Retournae, Bas et Aurce sur la Loire, Prades et Langeac sur l'Allier.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore*; FRANCE ET EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Haute-Loire a été formé en 1790 de territoires appartenant aux gouvernements ou provinces du Languedoc, du Lyonnais et de l'Auvergne. Il comprend des territoires de trois pays du Languedoc, le Velay tout entier, une partie du Gévaudan et du Vivarais, formant ensemble 291,688 hect. répartis entre 437 communes des arr. d'Yssingeaux et du Puy. Le premier a reçu 35 communes du Velay, le second 76 du Velay, 41 du Vivarais et 44 du Gévaudan. Au Lyonnais on a pris seulement quelques paroisses du Forez, soit 8 communes et 20,400 hect. (le N. de l'arr. d'Yssingeaux). Enfin l'Auvergne ou plus exactement la Basse-Auvergne a fourni 149 communes et 184,137 hect., à savoir tout l'arr. de Brioude et 13 communes de celui du Puy. En somme, on retrouve, dans les anciennes divisions historiques, la distinction des deux moitiés du département, bassin de la Loire et bassin de l'Allier, que nous avons constatée dans la géographie physique et la géologie.

Au point de vue linguistique, le département n'a pas non plus d'unité. La partie méridionale et orientale, c.-à-d. l'arr. du Puy et, dans celui d'Yssingeaux, la vallée de la Loire jusqu'à Bas, parle un idiome voisin du languedocien; le N.-E. se rapproche du forezien; à l'O., l'arr. de Brioude presque entier parle auvergnat. Mais ces patois se sont fondus ensemble, ne laissant subsister de différences apparentes que dans les finales, le ton, la prononciation; celles-ci sont si variées que chaque canton et, dans plusieurs cantons, chaque commune ont leur jargon distinct.

L'histoire antérieure à la Révolution se trouve aux art. LANGUEDOC, AUVERGNE, VELAY, VIVARAIS, FOREZ, etc. Depuis 1789, il n'y a guère à signaler que la formation du camp royaliste de Jalès (1790-92), près du Puy.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés sur le territoire de la Haute-Loire sont : le marquis de Lafayette, célèbre homme politique, né au château de Chavagnac (1757-1834); Barthélemy (Régis), baron Mouton-Duvernet, né au Puy (1769-1816); Lacoste (André-Bruno-Frévol),

général, né à Pradelles (1775-1809); Rullière (Joseph-Marcellin), général, ministre de la guerre, né à Saint-Didier-la-Séauve (1787-1863); Crozatier (Charles), sculpteur, né au Puy (1794-1835); Barrande (Joachim), géologue, né à Sangués (1799-1883); Vallés (Jules), littérateur, né au Puy (1832-1883); Dupuy (Charles), homme politique, né au Puy en 1851.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Haute-Loire comprend trois arrondissements : Brioude, Le Puy, Yssingeaux. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France*) : Brioude, 157,002 hect.; Le Puy, 223,637 hect.; Yssingeaux, 115,496 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements du dép. de la Haute-Loire sont subdivisés en 28 cantons et 264 communes. On compte 14 cant. et 114 com. pour l'arr. du Puy; 8 cant. et 107 com. pour l'arr. de Brioude; 6 cant. et 43 com. pour l'arr. d'Yssingeaux. En voici la liste : Allègre, Cayres, Craponne, Fay-le-Froid, Loudes, Le Monastier, Pradelles, les deux cant. du Puy, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Paulien, Sangués, Solignac-sur-Loire, Vorey; — Auzon, Blesle, Brioude, La Chaise-Dieu, Langeac, Lavoute-Chillac, Paulhaguet, Pinols; — Bas, Monistrol-sur-Loire, Montfaucon, Saint-Didier-la-Séauve, Tenac, Yssingeaux.

JUSTICE. POLICE. — Le dép. de la Haute-Loire ressortit à la cour d'appel de Riom. La ville du Puy est le siège de la cour d'assises. Il y a 3 tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement; celui du Puy a 2 chambres. Il y a 2 tribunaux de commerce, à Brioude et au Puy. Le nombre des justices de paix est de 28, une par canton. — Le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 198 gendarmes, 4 commissaires de police, 15 agents de police, 250 gardes champêtres, 320 gardes particuliers assermentés, 41 gardes forestiers, 29 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 2,485 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 1 inspecteur au Puy, 1 receveur principal entreposeur au Puy, 2 receveurs-entreposeurs à Brioude et Yssingeaux. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur au Puy. Il y a un trésorier-payeur général au Puy. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 4 inspecteur au Puy.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Clermont. L'inspecteur d'académie réside au Puy. Il y a trois inspecteurs de l'instruction primaire, au Puy, à Brioude et à Yssingeaux. Il existe des écoles primaires supérieures à Craponne et à Saint-Didier-la-Séauve. L'instruction secondaire se donne aux lycées de garçons et de filles du Puy, au collège communal de garçons de Brioude et dans deux petits séminaires. Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices sont au Puy.

CULTES. — Le département forme le diocèse épiscopal du Puy, suffragant de Bourges. Il comptait, au 1^{er} juil. 1890, 1 évêque, 2 vicaires généraux, 7 chanoines, 33 curés, 243 desservants, 214 vicaires de paroisse et desservants de chapelle, 92 prêtres habitués, 36 aumôniers. Le nombre des ordinations dans l'année avait été de 44 prêtres, 16 diacones et 12 sous-diacones. — Le culte réformé possède une église consistoriale (Saint-Voy), avec 6 pasteurs.

ARMÉE. — La Haute-Loire appartient au 13^e corps d'armée (Clermont-Ferrand) et en forme les 4^e et 5^e subdivisions. La compagnie de gendarmerie appartient à la 13^e légion bis.

DIVERS. — La Haute-Loire fait partie de la 16^e inspection des ponts et chaussées, de la 28^e conservation des forêts (Aurillac), de l'inspection des mines du Centre, de l'arrondissement minéralogique de Saint-Étienne et de la 9^e région agricole (S.-E.). Il y a une ferme-école au Puy.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Haute-Loire une population totale de 316,735 hab. Voici depuis

le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	229.773	1856.....	300.994
1806.....	268.120	1861.....	305.521
1821.....	276.830	1866.....	312.661
1826.....	285.673	1872.....	308.732
1831.....	292.078	1876.....	313.721
1836.....	295.384	1881.....	346.461
1841.....	298.137	1886.....	320.063
1846.....	307.461	1891.....	316.735
1851.....	304.615		

L'accroissement a été lent, si l'on excepte l'excédent des chiffres de 1806 sur ceux de 1801, explicable par une erreur ou des omissions dans le premier recensement. Nous insistons sur cette constatation parce qu'elle s'applique à toutes les autres comparaisons pour lesquelles nous sommes forcés de conserver pourtant ce terme initial, parce que c'est celui qui est adopté pour tous les autres départements dans les statistiques officielles. Les crises intérieures de 1846-51, la guerre de Crimée, la guerre franco-allemande, enfin la période 1886-91 (la plus défavorable du siècle au point de vue du progrès numérique de la population) ont marqué des reculs. En fin de compte, l'augmentation de 1806 à 1891 est de moins d'un cinquième; par rapport aux chiffres de 1801, elle serait de près de deux cinquièmes.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Le Puy.....	93.911	146.938	53.027	42,0	65,7	+23,7
Brioude.....	71.362	78.055	6.693	45,4	49,6	+21,1
Yssingeaux...	64.500	91.742	27.242	55,9	79	+23,1
Total.....	229.773	316.735	86.962	46,3	63,8	+17,5

On voit que l'arr. de Brioude où la densité est beaucoup plus faible que dans les deux autres, spécialement que dans celui d'Yssingeaux, est demeuré presque stationnaire, tandis que les arr. du Puy et d'Yssingeaux, gagnaient, l'un plus de 50 %, l'autre plus de 40 %; en partant de 1806,

ANNÉES	Le Puy	Brioude	Yssingeaux	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.240	1.064	1.173	1.164
1821.....	1.314	1.095	1.174	1.201
1826.....	1.357	1.119	1.215	1.240
1831.....	1.382	1.123	1.266	1.266
1836.....	1.396	1.160	1.267	1.282
1841.....	1.412	1.166	1.285	1.298
1846.....	1.448	1.180	1.353	1.327
1851.....	1.432	1.165	1.354	1.322
1856.....	1.425	1.140	1.333	1.303
1861.....	1.457	1.136	1.361	1.326
1866.....	1.520	1.137	1.385	1.349
1872.....	1.521	1.117	1.341	1.340
1876.....	1.546	1.120	1.381	1.362
1881.....	1.552	1.122	1.449	1.374
1886.....	1.577	1.122	1.421	1.395
1891.....	1.565	1.094	1.422	1.379

l'écart est moindre; Brioude progresse de 3 %, Le Puy de 26 % et Yssingeaux de 21 %. Au point de vue de la densité de la population, l'arr. d'Yssingeaux dépasse la moyenne (72,3), celui du Puy en approche, celui de Brioude est très au-dessous. En somme, la densité décroît

à mesure qu'on s'éloigne de l'E. (région lyonnaise) vers l'O. (Auvergne). Ces divergences tendent à s'accroître. On s'en rendra compte par le tableau suivant.

Le tableau précédent (p. 451) indique quelle a été de 1804 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population. L'arr. de Brioude, après avoir progressé presque autant que les autres jusqu'en 1846, est entré depuis dans une période de décroissance à peine suspendue de 1872 à 1891. Des deux autres, l'arr. du Puy avance un peu plus vite, et a été moins éprouvé que celui d'Yssingeaux par les époques de guerre. — Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Le Puy.....	142.747	144.973	145.603	148.058	146.938
Brioude.....	79.598	80.221	79.976	80.141	78.055
Yssingeaux.....	86.387	88.527	90.882	91.804	91.742
Total.....	308.732	313.721	316.461	320.063	316.735

Les habitants de la Haute-Loire se répartissent, pour la population rurale et urbaine, en 1881 et 1886, comme suit :

POPULATION au 31 déc. 1881		POPULATION au 31 mai 1886	
Urbaine.....	55.846	Urbaine.....	56.688
Rurale.....	260.615	Rurale.....	263.375
Total.....	316.461	Total.....	320.063

Ces chiffres accusent une énorme prépondérance de la population rurale (82,34 %), alors que la moyenne française était de 64 %.

Le nombre des communes rurales de la Haute-Loire était de 255 en 1886, leur superficie totale de 466,868 hect., leur population totale de 263,375 hab., la superficie moyenne de 1,830 hect., la population moyenne de 1,033 hab. par commune, et la densité moyenne de 56,4 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 9 communes urbaines d'une superficie totale de 29,357 hect. peuplées de 56,688 hab., soit 3,262 hect. et 6,300 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 241 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 64,5 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 1,880 hect. et 1,212 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine...	43.77	47.03	47.66	48.1
— rurale.....	86.23	82.97	82.34	84.9

La population rurale conserve toujours son énorme prépondérance numérique, bien qu'elle subisse presque seule la diminution.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine, de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 6,058 naissances contre 6,307 décès. L'excédent des décès était de 249, proportion défavorable ; comme la population urbaine a augmenté, il a fallu une immigration de 4,091 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 31,267 naissances et 24,814 décès, soit un excédent de 6,456 naissances ; malgré l'excédent de l'émigration sur l'immigration, il y eut encore augmentation de la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 37,325 naissances, 31,418 décès, soit un excédent de 6,207 naissances ; malgré l'excédent de 2,605 têtes de l'émigration sur l'immigration, il y eut une augmentation de 3,602 personnes dans l'ensemble du département.

De 1886 à 1891 la diminution résulte uniquement de l'excédent d'émigration de la population rurale.

Au point de vue du groupement de la population, il faut noter que la population éparsée est beaucoup plus

nombreuse que la population agglomérée ; elle forme 60 % du total (moyenne générale de la France 36,6 %). Cela tient au caractère montagnard et agricole du département.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 264 communes du département : 7 com. de 101 à 200 hab. ; 12 com. de 201 à 300 hab. ; 18 com. de 301 à 400 hab. ; 29 com. de 401 à 500 hab. ; 92 com. de 501 à 1,000 hab. ; 45 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 25 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 8 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 14 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 2 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 3 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 6 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 2 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 1 com. de plus de 20,000 hab. (Le Puy).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 4,000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE (8 cant., 107 com., 156,566 hect., 78,055 hab.). — *Cant. d'Auzon* (12 com., 16,570 hect., 12,426 hab.) : Auzon, 1,572 hab. ; Lempdes, 1,644 hab. ; Sainte-Florine, 2,837 hab. ; Vergongheon, 1,309 hab. — *Cant. de Besle* (10 com., 14,770 hect., 4,984 hab.) : Besle, 1,534 hab. — *Cant. de Brioude* (15 com., 23,700 hect., 14,146 hab.) : Bournonele, 1,033 hab. ; Brioude, 4,928 hab. ; Saint-Just-près-Brioude, 1,480 hab. ; Vieille-Brioude, 1,563 hab. — *Cant. de La Chaise-Dieu* (13 com., 21,407 hect., 9,658 hab.) : La Chaise-Dieu, 1,634 hab. ; Fêlines, 1,007 hab. — *Cant. de Langeac* (15 com., 21,893 hect., 13,518 hab.) : Langeac, 4,318 hab. ; Siauxes-Saint-Romain, 1,734 hab. — *Cant. de Lavoûte-Chilhac* (13 com., 18,412 hect., 7,882 hab.) : aucune commune de 1,000 hab. — *Cant. de Paulhaguet* (20 com., 22,499 hect., 10,985 hab.) : Paulhaguet, 1,503 hab. ; Saint-Didier-sur-Doulon, 1,449 hab. — *Cant. de Pinols* (9 com., 17,315 hect., 4,456 hab.) : aucune com. de 1,000 hab.

ARRONDISSEMENT DU PUY (14 cant., 114 com., 224,610 hect., 146,938 hab.). — *Cant. d'Allègre* (7 com., 16,306 hect., 8,451 hab.) : Allègre, 1,851 hab. ; Céaux-d'Allègre, 1,410 hab. ; Monlet, 1,544 hab. ; Saint-Just-près-Chomelix, 1,810 hab. ; Vernassal, 1,427 hab. — *Cant. de Cayres* (7 com., 13,529 hect., 5,342 hab.) : Cayres, 1,574 hab. ; Saint-Jean-la-Chalm, 1,087 hab. — *Cant. de Craponne* (6 com., 12,858 hect., 8,303 hab.) : Chomelix, 1,325 hab. ; Craponne, 3,530 hab. — *Cant. de Fay-le-Froid* (6 com., 17,079 hect., 7,677 hab.) : Champclaux, 1,087 hab. ; Les Estables, 1,054 hab. ; Fay-le-Froid, 1,219 hab. ; Saint-Front, 2,504 hab. ; Les Vestres, 1,442 hab. — *Cant. de Loudes* (9 com., 15,147 hect., 8,273 hab.) : Loudes, 1,638 hab. ; Saint-Jean-de-Nay, 1,503 hab. ; Saint-Privat-d'Allier, 1,579 hab. ; Sanssac-l'Église, 1,042 hab. — *Cant. du Monastier* (11 com., 19,062 hect., 13,676 hab.) : Laussonne, 1,996 hab. ; Le Monastier, 3,759 hab. ; Présailles, 1,083 hab. ; Saint-Martin-de-Fugères, 1,456 hab. ; Sallettes, 1,497 hab. — *Cant. de Pradelles* (12 com., 20,507 hect., 10,439 hab.) : Landos, 1,274 hab. ; Pradelles, 1,882 hab. ; Saint-Ilaon, 1,559 hab. ; Saint-Paul-de-Tartas, 1,199 hab. — *Cant. du Puy* [1^{er}] (9 com., 9,122 hect., 19,429 hab.) : Espaly-Saint-Marcel, 2,107 hab. ; Malrevers, 1,405 hab. ; Polignac, 2,683 hab. ; Le Puy, 11,249 hab. — *Cant. du Puy* [2^e] (7 com., 9,112 hect., 17,874 hab.) : Brives-Charensac, 1,448 hab. ; Coubon, 2,530 hab. ; Le Puy, 9,059 hab. ; Saint-Germain-la-Prade, 2,689 hab. ; Vals-près-le-Puy, 1,120 hab. — *Cant. de Saint-Julien-Chapteuil* (8 com., 13,667 hect., 11,731 hab.) : Lantriac, 1,614 hab. ; Le Pertuis, 1,119 hab. ; Queyrières, 1,078 hab. ; Saint-Etienne-Lardeyrol, 1,059 hab. ; Saint-Hostien, 1,310 hab. ; Saint-Julieu-Chapteuil, 3,168 hab. ; Saint-Pierre-Eynac, 1,655 hab. — *Cant. de Saint-Paulien* (7 com., 11,300 hect., 7,062 hab.) : Saint-Paulien, 2,770 hab. ; Saint-Vincent, 1,293 hab. — *Cant. de Saugues* (14 com., 36,347 hect.,

11,687 hab.) : Monistrol-d'Allier, 1,082 hab., Saugues, 3,720 hab.; Thoras, 1,041 hab.; Venteuges, 1,152 hab. — *Cant. de Solignac-sur-Loire* (5 com., 13,416 hect., 6,145 hab.) : Bains, 1,362 hab.; Le Brignon, 1,825 hab.; Solignac-sur-Loire, 1,293 hab. — *Cant. de Vorey* (7 com., 17,188 hect., 11,149 hab.) : Beaufieu, 1,484 hab.; Chamalières, 1,050 hab.; Roche-en-Régnier, 1,810 hab.; Rosières, 2,396 hab.; Saint-Pierre-du-Champ, 1,622 hab.; Vorey, 2,271 hab.

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX (6 cant., 43 com., 415,053 hect., 91,742 hab.). — *Cant. de Bas* (8 com., 18,224 hect.; 11,968 hab.) : Bas, 3,040 hab.; Malvalette, 1,101 hab.; Saint-André-de-Chalençon, 1,068 hab.; Saint-Pal-de-Chalençon, 2,277 hab.; Tiranges, 1,692 hab.; Valprivas, 1,244 hab. — *Cant. de Monistrol-sur-Loire* (6 com., 16,760 hect., 15,320 hab.) : Beauzac, 2,586 hab.; Monistrol-sur-Loire, 4,719 hab.; Sainte-Sigolène, 4,124 hab.; Saint-Maurice-de-Lignon, 2,177 hab.; Les Villettes, 1,103 hab. — *Cant. de Montfaucon* (7 com., 19,254 hect., 11,955 hab.) : Dumières, 2,882 hab.; Montfaucon, 1,190 hab.; Montregard, 1,865 hab.; Raucoules, 1,382 hab.; Riotord, 2,880 hab.; Saint-Julien-Molhesabate, 1,050 hab. — *Cant. de Saint-Didier-la-Séauve* (8 com., 16,287 hect., 17,234 hab.) : Aurec, 2,511 hab.; Le Pont-Salomon, 1,346 hab.; Saint-Didier-la-Séauve, 5,346 hab.; Saint-Just-Malmont, 2,632 hab.; Saint-Pal-de-Mons, 2,322 hab.; Saint-Romain-la-Chalm, 1,204 hab. — *Cant. de Tence* (6 com., 19,483 hect., 13,905 hab.) : Le Chambon, 2,327 hab.; Saint-Jeures, 2,593 hab.; Saint-Voy, 2,697 hab.; Tence, 4,814 hab. — *Cant. d'Yssingaux* (8 com., 25,043 hect., 21,360 hab.) : Araules, 2,163 hab.; Beaux, 1,291 hab.; Grazac, 1,656 hab.; Lapte, 2,766 hab.; Retournaux, 4,013 hab.; Saint-Julien-du-Pinet, 1,032 hab.; Yssingaux, 7,859 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était en 1886, dans la Haute-Loire, de 68,327, dont 66,965 occupées en tout ou en partie et 1,362 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 16,211 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 37,983, un seul étage; 11,021, deux étages; 2,630, trois étages; 482, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 84,489 appartements ou logements distincts, dont 77,359 occupés et 7,130 vacants; en outre 5,370 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 7,858 individus isolés et 69,377 familles, plus 124 établissements à part, soit un total de 77,559 ménages. Il y a 7,858 ménages composés d'une seule personne; 7,541 de deux personnes; 10,503 de trois personnes; 18,521 de quatre personnes; 17,692 de cinq personnes; 15,120 de six personnes ou davantage.

La population résidente comportait 320,063 personnes, dont 309,302 résidents présents; 5,235 résidents absents; 5,526 personnes comptées à part. La population présente comportait 314,828 résidents et 1,705 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 316,533. La population présente est donc inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Haute-Loire se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 244,053; nés dans une autre commune du département, 52,537; nés dans un autre département ou dans une colonie, 19,536; nés à l'étranger, 59, soit un total de 316,185. Il y faut ajouter : 97 étrangers nés dans la commune où ils habitent; 24 nés dans une autre commune du département; 60 nés dans un autre département ou dans une colonie; 167 nés à l'étranger, soit un total de 348 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (316,533), comprend donc 244,150 hab. nés dans leur commune; 52,561 nés dans une autre commune du département; 19,596 nés dans un autre département ou dans une colonie; 226 nés hors du territoire français. Classée par nationalité, la population de la Haute-Loire compte, en 1886, 316,185 Français,

dont 316,148 nés de parents français et 37 naturalisés; et 348 étrangers se décomposant en : 17 Anglais; 72 Allemands; 42 Austro-Hongrois; 12 Belges; 123 Italiens; 33 Espagnols; 48 Suisses; 4 d'autre nationalité.

Il y a 6,960 familles de gens mariés sans enfant vivant; 18,216 avec un enfant; 15,697 avec deux; 8,296 avec trois; 4,726 avec quatre; 3,336 avec cinq; 2,442 avec six; 1,056 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants : 14,827 familles sans enfant vivant; 27,006 en ayant un; 19,570, deux; 10,507, trois; 6,121, quatre; 4,079, cinq; 2,758, six; 1,414, sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Haute-Loire se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 226,050; industries manufacturières, 42,154; transports, 2,669; commerce, 18,846; force publique, 1,861; administration publique, 3,415; professions libérales, 6,303; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 9,532; enfin 455 gens sans profession; 3,484 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.) et 1,764 de profession inconnue.

Voici le détail pour chaque catégorie, en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitations, employés ou ouvriers, familles, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 197,931 personnes, à savoir : patrons, 43,215 (6,373 femmes); employés et ouvriers, 3,771 (251 femmes); familles, 139,976; domestiques, 10,969. — Fermiers, métayers ou colons, 16,643 personnes, à savoir : patrons, 3,084 (317 femmes); employés et ouvriers, 551 (22 femmes); familles, 11,503; domestiques, 1,505. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraichers, 10,596 personnes, à savoir : patrons, 1,997 (229 femmes); ouvriers, 579 (10 femmes); familles, 7,410; domestiques, 610. — Bûcherons, charbonniers, 880 personnes, à savoir : patrons, 130; ouvriers, 63; familles, 669; domestiques, 48.

Industrie. Industrie textile, 5,446 personnes, dont 1,404 patrons et 1,487 employés et ouvriers (963 femmes). — Industrie extractive, 4,567 personnes, dont 43 patrons; 1,597 employés et ouvriers (50 femmes); familles, 2,898; domestiques, 29. — Industrie métallurgique (production des métaux), 138 personnes, dont 27 patrons et 18 ouvriers (tous hommes). — Fabrication d'objets en métal, 2,197 personnes, dont 384 patrons et 144 employés et ouvriers. — Industrie du cuir, 303 personnes, dont 21 patrons et 68 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 3,154 personnes, dont 597 patrons et 245 employés et ouvriers. — Industrie céramique, 1,738 personnes, dont 83 patrons et 370 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 15 personnes, dont 3 patrons et 1 employé. — Industrie du bâtiment, 13,920 personnes, dont 1,003 patrons, 2,918 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 71 personnes, dont 3 patrons et 22 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 875 personnes, dont 126 patrons et 41 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 8,432 personnes, dont 1,030 patrons (246 femmes); 3,729 employés et ouvriers (1,783 femmes). — Alimentation, 298 personnes, dont 6 patrons et 65 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres (imprimerie, papeterie, etc.), 780 personnes, dont 25 patrons; 252 employés et ouvriers. — Industries de luxe, 220 personnes, dont 51 patrons et 8 employés et ouvriers.

Transports. Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 12 personnes, dont 3 patrons. — Transports par routes, 337 personnes, dont 71 patrons et 48 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 1,715 personnes, dont 641 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 605 personnes, dont 208 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers, 416 personnes, dont 49 patrons et 19 employés et ouvriers. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros, 655 personnes, dont 150 patrons, 74 employés et ouvriers. — Hôtelière, cabaretiers, 7,902 personnes, dont 1,915 patrons (312 femmes) et 185 employés et ouvriers (58 femmes). — Alimentation (marchands au détail), 3,201 personnes, dont 1,028 patrons (253 femmes); 88 employés et ouvriers (10 femmes). — Ameublement (détail), 363 personnes, dont 96 patrons et 22 ouvriers. — Habillement (détail), 5,036 personnes, dont 1,502 patrons (824 femmes), 1,613 employés et ouvriers (1,229 femmes). — Divers marchands au détail, 1,573 personnes, dont 550 patrons (138 femmes), 469 employés et ouvriers (146 femmes).

Force publique. Armée de terre, 4,305 personnes, dont 1,178 militaires. — Gendarmerie et police, 556 personnes, dont 196 exerçant la profession, soit 4,374 agents de la force publique, plus 487 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 1,547 personnes, dont 393 fonctionnaires (36 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 4,868 personnes, dont 544 fonctionnaires (tous hommes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier, 954 personnes, dont 556 prêtres. — Clergé catholique régulier, 1,717 personnes, dont 89 moines et 1,498 religieuses. — Autres cultes, 41 personnes dont 5 ministres du culte. — Tribunaux, 186 personnes, dont 51 du personnel judiciaire. — Avocats, agréés, 472 personnes, dont 29 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 709 personnes, dont 130 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 121 personnes, dont 26 agents. — Médecins, 237 personnes, dont 50 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 134 personnes, dont 29 exerçant la profession. — Dentistes, oculistes, pédicures, 2 personnes, dont 1 patron. — Sages-femmes, 78 personnes, dont 40 exerçant la profession. — Enseignement public, 1,233 personnes, dont 724 enseignant (233 femmes). — Enseignement privé, 549 personnes, dont 378 cuseignant (323 femmes). — Musique, danse, escrime, etc., 20 personnes, dont 7 enseignant (2 femmes). — Architectes, ingénieurs, 36 personnes, dont 12 exerçant la profession. — Artistes, 144 personnes, dont 46 exerçant la profession.

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas, 8,318 personnes, dont 3,444 patrons (1,520 femmes) et 1,690 domestiques (1,289 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 1,214 personnes, dont 352 patrons (41 femmes) et 371 domestiques (354 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 455 personnes (317 femmes). — *Non classés* (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.), 3,484 (2,115 femmes). — *Profession inconnue*, 1,764 (1,321 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Haute-Loire, 147,466 propriétés imposables, savoir : 128,646 appartenant à la petite propriété, 17,996 à la moyenne propriété et 821 à la grande propriété (V. le tableau ci-après).

La petite propriété occupe donc 157,709 hect., la moyenne 248,395 hect., et la grande 73,714 hect.

La propriété, est morcelée dans la montagne, et il y a peu de départements français où la part de la grande propriété soit plus faible.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre.....	79.000	1.820
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	7.002.167	584.335
Revenu net total.....	5.251.626	389.557
Valeur vénale.....	161.889.795	10.205.080

Il faut y ajouter 786 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfecture, etc.) d'une valeur locative réelle de 91,320 fr. Ces chiffres indiquent que le dép. de la Haute-

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 0 à 10 ares.....	18.780	663
— de 10 à 20 ares.....	11.330	1.709
— de 20 à 50 —.....	25.003	8.492
— de 50 ares à 1 hect.....	23.860	16.610
— de 1 à 2 hect.....	22.430	32.273
— de 2 à 3 —.....	11.775	28.891
— de 3 à 4 —.....	7.315	25.301
— de 4 à 5 —.....	5.216	23.361
— de 5 à 6 —.....	3.737	20.429
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2.854	18.536
— de 7 à 8 —.....	2.248	16.805
— de 8 à 9 —.....	1.788	15.145
— de 9 à 10 —.....	1.432	13.550
— de 10 à 20 —.....	6.434	88.993
— de 20 à 30 —.....	2.000	48.636
— de 30 à 40 —.....	847	29.066
— de 40 à 50 —.....	396	17.664
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	470	28.124
— de 75 à 100 —.....	156	13.424
— de 100 à 200 —.....	161	21.281
Au-dessus de 200 —.....	34	10.885
TOTAL.....	147.466	479.818

Loire est pauvre et que l'industrie y est encore peu développée. Sa part dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente moins de 1/300 de la valeur totale.

AGRICULTURE. — Le dép. de la Haute-Loire est essentiellement agricole. Plus des deux tiers (68 1/2 %) des habitants vivent de l'agriculture (moyenne générale française, 46 %). Les aptitudes particulières de chaque sol ont été indiquées dans le § *Géologie*. Les terres labourées occupent les 2/5 de la superficie totale, environ 222,000 hect.; les prés s'étendent sur 65,000, les herbages sur 30,000, les bois sur 90,000, les vignes sur 9,000; il reste 60,000 hect. de landes, pâtis, terres incultes, routes, etc. On cultive les céréales dans toutes les parties du département; la principale culture est celle du seigle, auquel on mélange le froment; sur les plateaux on cultive l'avoine; partout la pomme de terre; les prairies artificielles alternent avec les terres labourées dans les vallées, selon le système de l'assolement triennal. Les herbages du Mézenec et des plateaux volcaniques voisins sont d'une qualité exceptionnelle. Parmi les légumes, les principaux sont la fève des marais, dans le bassin du Puy, les pois et haricots dans les vignes, les lentilles, les raves, etc. Les vins sont médiocres, sauf à Brioude, Lavoute et Monistrol.

Le tableau de la page suivante indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893.

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 220,000 hectol., celle du méteil de 141,000, celle du seigle de 1,070,000, celle de l'orge de 425,000, celle de l'avoine de 400,000 environ. Celle du cidre est insignifiante (moins d'un millier d'hectol.). En 1893, on évaluait à 3,800,000 fr. la valeur de la récolte de froment, à 1,440,000 fr. celle du méteil, à 22,670,000 fr. celle du seigle, à 6,860,000 fr. celle de l'orge, à 4,560,000 fr. celle de l'avoine, à 9,200,000 fr. celle des pommes de terre, à plus de 29,200,000 fr. celle des fourrages.

Les forêts ont en grande partie disparu depuis la Révolution par suite du morcellement des propriétés. Il n'y en a plus guère de grandes : celles de Miaune, Ceyroux, Mozun, Crozillae sont les plus étendues. Les bois couvrent cepen-

dant le sixième de la superficie totale et fournissent plus de 150,000 stères par an. Les principales essences sont le pin, le sapin, le hêtre, le chêne. Comme dans nos autres montagnes, le reboisement s'impose. L'Etat l'a entrepris méthodiquement dans le Mézenc (1,135 hect.), le Mégat (1,440 hect.), les bassins de la Gazeillo (569 hect.), de la Laussonne et de la Gagne (319 hect.), de l'Holme (71 hect.), de la Sumène (466 hect.), des ruisseaux de Mézères et Bichaix (75 hect.), de Terrasse (287 hect.), de la Méjeanne (53 hect.), de l'Engoniole (119 hect.), les monts du Bouchet et de Sèneujols (801 hect.), de Pradelles et

CULTURES	SUPERFICIE Hectares	PRODUCTION	
		Hectolitres	Quintaux
Froment.....	15.500	230.950	179.490
Méteil.....	6.400	102.400	
Seigle.....	71.300	1.790.630	
Orge.....	21.000	600.000	
Sarrasin.....	32	518	
Avoine.....	19.200	499.200	
Pommes de terre.....	19.500	1.327.500	
Betteraves fourragères ..	1.715	260.680	
Trefle.....	7.800	226.200	
Luzerne.....	1.180	36.700	
Sainfoin.....	1.070	34.270	
Prés naturels.....	70.466	2.316.000	
Colza.....	592	7.800	
Navette.....	18	200	
Chanvre.....	75	312	609
Betteraves à sucre.....	2	300	
Châtaignes.....	»	135	
Noix.....	»	7.360	
Pommes à cidre.....	»	2.800	
Prunes.....	»	1.120	
Vin.....	7.195	37.500	

Saint-Paul-de-Tartas (289 hect.), de la Durande (164 hect.), d'Aunac (102 hect.), les bassins du Lignon, de la Borne, de l'Arzon et de l'Ance (3,000 hect.). — Les plantes aromatiques et pharmaceutiques se récoltent en quantité dans le massif du Mézenc.

La grande richesse de la Haute-Loire est l'élevage des animaux de boucherie, surtout l'engraissement des bœufs. On élève trois espèces de bœufs : La forte race du Mézenc qui s'exporte dans le Vivarais, le Forez, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc; la race de Salers; la race forézienne. Les gens du Mézenc s'approvisionnent aux foires de l'Aveyron, surtout à la Canonrue. On élève quelques mulets. Les moutons ne passent dans les monts de la Haute-Loire que la saison d'été; on distingue le bizet qui provient de la Lozère et de la Margeride; le ravat, originaire du Forez et du Cantal; le quercy, originaire du Cantal et de l'Aveyron; on cite les fromages de Saugues (à Pradelles) et de Sainte-Sigolène. Les riverains de l'Allier engraisent beaucoup de dindons.

Le nombre des animaux de ferme existant en 1891 était :

Espèce chevaline.....	12.524
— mulassière.....	432
— asine.....	711
— bovine.....	178.859
— ovine.....	376.622
— porcine.....	93.617
— caprine.....	9.403

La production totale du lait fut de 4,045,062 hectol., valant 13,585,806 fr. Celle de la laine de 4,941 quintaux, valant 513,864 fr. En outre, il y avait 8,213 ruches en activité, produisant 24,639 kilogr. de miel et 8,213 kilogr. de cire, d'une valeur globale de 33,495 fr.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 17,3 % de la population de la Haute-Loire (moyenne générale, 25 %); cette proportion est plus forte que dans les départements auvergnats, à cause de la proximité de la région de Lyon et de la Loire qui a déterminé un certain développement industriel.

Mines et carrières. La Haute-Loire produit un peu de houille: en 1893, l'extraction fut de 203,363 tonnes, valant sur le carreau de la mine 2,734,136 fr. et occupant 1,383 ouvriers, dont 862 à l'intérieur. Il y avait 6 concessions exploitées. Le bassin houiller de Brassac, limitrophe du Puy-de-Dôme, appartient presque entièrement à la Haute-Loire; il s'étend sur 34 kil. q., entre l'Allier et l'Allagnon jusqu'à Bournoncle-la-Roche, sur les com. d'Auzon, Beaumont, Chaniat, Fontannes, Frugères-les-Mines, Lamothie, Lempdes, Sainte-Florine (mines de Grosmesnil, Vergongheon (mines de Barthes). On en retire toutes sortes de houilles, mais surtout de la houille grasse à longue flamme. — Le petit bassin houiller de Langeac a produit 12,920 tonnes de houille grasse à longue flamme; il s'étend au S. de Langeac, dans la vallée de Moranges, à Charléde, Tailhac. La moitié du charbon de Brassac est consommée dans le département, l'autre dans le Puy-de-Dôme, l'Allier, etc. Celui de Langeac est employé dans les dép. du Gard, de la Haute-Loire, etc. D'autre part, la Haute-Loire importe du charbon de Saint-Etienne (26,100 tonnes), d'Aubin et d'Alais. Mais sa consommation (151,000 tonnes) est inférieure à sa production. — Le département a des mines de fer à Navogne (com. de Valprivas et Bas-en-Basset), mais elles ne sont pas exploitées. Il renferme trois exploitations d'antimoine sulfuré et oxydé, produisant 4,000 tonnes de minerai; outre les mines de La Chirèze et de La Fage (Saint-Etienne-sur-Blesle), l'antimoine se trouve à Ally, Blesle, Chanteuges, Chastel, Chazelles, Langeac, Lavoute-Chilhac, Lubilhac, Mercœur, Pébrac, Saint-Just (près de Brioude), Tailhac. Travaillé à Brioude et Blesle, le minerai donne 875 tonnes de métal valant 54,000 fr. — On trouve du cuivre à Azérat et Agnat; du zinc à Mazemblar (com. d'Alleyras) et Lavoute-sur-Loire; du plomb argentifère à La Besseyre-Saint-Mary, Chanteuges, Chazelles, Desges, Jax, Langeac, Lubilhac, Mazeyrat-Aurouze, Mercœur, Monistrol-d'Allier, Pébrac, Saint-Etienne-près-Allègre, Saint-Just, Saint-Privat-d'Allier, Varennes-Saint-Honorat; du plomb et zinc argentifères à Pinols; du plomb sulfuré à Chambonnet (près d'Yssingeaux); de l'arsenic aux Espeluches (com. de Saint-Hilaire). — On trouve du zircon hyalin et du corindon-saphir bleu dans le lit du Riou-Pézeiloux. — Les 9 carrières souterraines de spath fluor et de sulfate de baryte occupent 34 ouvriers; on trouve le spath fluor à Langeac; la baryte à Chilhac, Jax, Jozat, Lavoute-sur-Loire, Mazeyrat-Crispinhac, Paulhaguet, Saint-Etienne-près-Allègre, Saint-Georges-d'Aurac, Saint-Germain-Laprade, Salzuit, Vèzezoux; on la prépare à Barbançon (près d'Aurouze), Brioude et Mercœur. Il existe 15 carrières à ciel ouvert d'arkose et 747 de pierres diverses (basalte, granit, gneiss, grès, phonolithe, etc.) en activité, occupant 908 ouvriers. Citons les trachytes d'Araules et de La Pradette (com. de Montusclat); le grès blanc de Blavosy; les pierres de taille calcaires d'Antrac, tégulaires de Chaudeyrolles, les grès de Beaumont, pierres de menles à aiguiser de Jahon, pierres basaltiques de Retournac, pierres meulières de Saint-Germain-Laprade. Les fours à chaux du Puy alimentent les arrondissements orientaux, ceux de Bournoncle, l'arr. de Brioude. Il y a une grande carrière à plâtre au Cormail (com. d'Espaly). — Les eaux minérales sont nombreuses, mais de médiocre importance, gazeuses à Andreujs (com. de Saugues), Prades, Laprat (près de Saint-Julien-d'Ance), Fay-le-Froid, Paulhac; sulfatées calciques à Anzon; ferrugineuses à Bas-en-Basset, Langeac, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1893, dans le dép. de la Haute-Loire, 407 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 67 (non compris les machines des chemins

de fer), d'une force égale à 2,821 chevaux-vapeur, se décomposait ainsi :

54 machines fixes d'une force de 2,280 chevaux-vapeur.	
20 — mi-fixes —	19½ —
50 — locomobiles —	299 —
4 — locomotives —	48 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	2,172 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques	20 —
Agriculture	203 —
Industries alimentaires	64 —
Industries chimiques	23 —
Tissus et vêtements	74 —
Papeteries, objets mobiliers, instruments	34 —
Bâtiments et travaux	231 —

Ce tableau montre que seules les industries extractives font un large usage de la vapeur, que l'agriculture ne l'emploie guère et que les autres industries sont de minime importance. Il y a une forge à Pay-le-Froid; on fait des faucilles à Pont-Salomon et Yssingaux; de la serrurerie à Monistrol-sur-Loire. — Les seules industries actives sont les textiles; la fabrication des dentelles et blondes en fils de laine, de lin, de coton, de soie, d'or, d'argent, et la passementerie occupent la majorité des femmes du Velay; dans les plus petits hameaux, elles se réunissent en assemblée, souvent l'hiver chez la *béate* (V. ce mot), gardeuse d'enfants, infirmière et institutrice jadis quand elle savait lire; ce travail à domicile n'a plus la prospérité d'autrefois. On file la laine à Brives-Charensac, Pay-le-Froid, Monastier, Saugues; on la carde au Babory (com. de Blesle); on fait des draps à Blesle, Espaly, Le Puy, Saugues; des rubans et des taffetas autour d'Yssingaux, Saint-Didier, Monistrol-sur-Loire; on mouline la soie à Dunières, Tence et Saint-Didier; on travaille le caoutchouc à Saint-Didier et Monistrol-sur-Loire; ce coin du département se rattache au groupe de Saint-Etienne (V. LOIRE). — On peut encore citer un millier de moulins à farine; 450 moulins à foulons, 90 scieries, à Brioude, Craponne, Dunières, Monastier, La Séauve, Villeneuve-d'Allier; les tanneries et mégisseries de Craponne, Monistrol-sur-Loire, le Puy; les huileries de Blesle, Langeac, Monistrol-sur-Loire; la fabrication des sabots; les papeteries de Monistrol-sur-Loire, Pébrac, Prades, Saint-Didier et Tence; les brasseries de Brioude, Espaly, Le Puy; les poteries d'Alleyras et Brives-Charensac; les verreries de Clamblard (com. de La Besseyre-Saint-Mary), Mège-Coste, Notre-Dame-du-Port, Nozeyrolles, Vézézoux; les imprimeries de Brioude, Le Puy et Yssingaux, etc.

Le département comptait, en 1888, 735 bouilleurs de cru et 46 distillateurs de profession. Il produisait 120 hectol. d'alcool (75 par les bouilleurs de cru) provenant de la distillation des fruits; la consommation d'alcool était assez faible, 48 par hab. La quantité soumise à l'entrepôt fut de 5,780 hectol. — La consommation du tabac fut de 446,789 kilogr. de tabac à fumer et de 36,093 kilogr. de tabac en poudre. — On constatait dans la Haute-Loire, en l'année 1890, l'existence de 3 syndicats patronaux et d'un syndicat ouvrier.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est peu actif dans ces rudes montagnes. Il ne fait vivre que 4,8 % de la population (moyenne générale de la France 10,3 %) et seuls cinq départements accusent une proportion plus faible. L'industrie des transports ne nourrit que 0,8 % de la population (moyenne générale 3 %), seuls les Landes et le Lot accusent une proportion plus faible. La Haute-Loire exporte des animaux de boucherie, des chevaux, des mulets, de la laine, des céréales, des légumes, des plantes aromatiques et pharmaceutiques, de la houille, des dentelles, etc. Elle importe des bestiaux destinés à l'engrais, des farines

d'Auvergne et de Bourgogne, de la houille, de la chaux du Teil (Ardèche), des outils, du fil pour les dentelles, des étoffes, des meubles, des objets de mode, de la bijouterie, des vins et liqueurs, du sucre, du café, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Haute-Loire avait, en 1888, 356^{kil}705 de routes nationales, sur lesquelles la circulation (233^{col}2 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 35,086,224 tonnes; en tonnage utile 16,170,978 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 44,183 tonnes kilométriques. Il possédait 467^{kil}497 de routes départementales, 438^{kil}120 de chemins vicinaux de grande communication, 553^{kil}932 de chemins vicinaux d'intérêt commun, 4,010^{kil}781 de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1895 par cinq voies ferrées d'un développement total de 292 kil.; les quatre premières (269 kil.) dépendent de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. la cinquième est un chemin de fer départemental : 1° Le chemin de fer de Paris à Nîmes par Clermont-Ferrand parcourt 400 kil. dans la Haute-Loire. Il y entre à 2 kil. au delà de Brassac (Puy-de-Dôme), remonte la petite vallée de la Selige, dessert *Arvant*, *Brioude*, passe à droite de l'Allier, remonte la vallée de la Senouire par Frugères-le-Pin, Paulhagnat, *Saint-Georges-d'Aurac*, pour rejoindre ensuite l'Allier dont il suit le cours entre les escarpements du Velay et de la Margeride; c'est un des plus beaux chemins de fer de France au point de vue de l'art de l'ingénieur, qui remonte ces gorges pittoresques par de nombreux viaducs, tunnels, franchissant de fortes courbes; il dessert *Langeac*, Chanteuges, Prades-Saint-Julien, Monistrol-d'Allier, Alleyras, entre dans le dép. de la Lozère avant Chapeauroux, repasse dans la Haute-Loire en franchissant l'Allier et y dessert Jonchères avant d'entrer définitivement en Lozère, près de Langogne. — 2° La ligne de Paris à Perpignan se détache de la précédente à Arvant et parcourt 49 kil. dans le département; elle remonte la vallée de l'Alagnon par Lempdes et Blesle et entre dans le dép. du Cantal. — 3° La ligne de Saint-Georges-d'Aurac à Saint-Etienne parcourt 116 kil. dans le département; elle dessert Rougeac, La Chaud, Fix-Saint-Geney, Darsac, descend la vallée de la Borne, passant à Borne et au *Puy*, puis la vallée de la Loire, passant à Lavoûte-sur-Loire, Saint-Vincent, Vorey, Chamalières, Retournac, Pont-de-Lignon, Bas-Monistrol, Aurec, avant d'entrer dans le dép. de la Loire. — 4° La ligne de Saint-Rambert-d'Albon à Firminy parcourt 34 kil. dans le département, ou elle entre après Saint-Sauveur, dessert Riotord, Dunières-Montfaucon, Saint-Pal, Saint-Romain, *Saint-Didier-la-Séauve*, Pont-Salomon, et le quitte avant Firminy (Loire). — 5° Le chemin de fer de Lavoûte-sur-Loire à Yssingaux parcourt 23 kil. et dessert Beaulieu, Rosières et Bessamoret.

La seule voie navigable est l'Allier, à partir de Fontannes, soit 17 kil.; le trafic y est insignifiant.

Les 17 bureaux de poste, 32 bureaux auxiliaires mixtes du dép. de la Haute-Loire ont donné lieu en 1888 à un mouvement postal de 2,426,005 timbres-poste, 45,556 cartes-lettres, 79,060 cartes postales, 412,700 enveloppes timbrées, 23,100 bandes timbrées représentant un produit net de 387,849 fr. 81 : à un mouvement télégraphique de 58,782 dépêches intérieures et 444 dépêches internationales représentant un produit net de 43,573 fr. 85.

FINANCES. — Le dép. de la Haute-Loire a fourni en 1888 8,995,810 fr. 22 au budget ordinaire et 2,562,650 fr. 25 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 11,558,460 fr. 47. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	2.001.382 ^{fr} 06
Enregistrement	2.276.686 89
Timbre	449.466 07
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières	42.539 42
Contributions indirectes	4.171.981 41

Sucres.....	995 04
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	2.255.584 40
Domaines de l'Etat (y compris les forêts)	4.931 94
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	104.439 37
Recettes d'ordre.....	472.201 62

Les revenus départementaux ont été, en 1888, de 4,740,586 fr. 45 se décomposant comme suit :

Produit des centimes départementaux .	1.085.770 ^r 83
Revenu du patrimoine départemental .	27 »
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	313.035 45
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés.....	341.753 17

La dette se montait à 4,873,540 fr. 40. Il y a eu 43^e33 portant sur les quatre contributions, dont 12 cent. ordinaires et 31^e33 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat, était de 13,397 fr. Le produit du centime départemental était de 17,328 fr.

Les 264 communes du département avaient en 1889 un revenu de 661,659 fr. Le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 10,803 (8,929 ordinaires et 1,874 extraordinaires). Le nombre moyen de centimes par commune atteignait 41. Il y avait 1 commune imposée de moins de 15 cent., 68 de 15 à 30 cent., 135 de 31 à 50 cent. et 60 de 51 à 100 cent. Le nombre de communes à octroi était de 5; le produit des octrois montait à 294,405 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance était de 58,311 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Haute-Loire est au-dessous de la moyenne. En 1890, sur 2,505 conscrits examinés, 248 ne savaient pas lire. Cette proportion de 87 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77^o/₁₀₀) place le dép. de la Haute-Loire au 62^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 60^e rang (sur 87 dép.) avec 797 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 895.

Le dép. de la Haute-Loire comptait, dans l'année scolaire 1890-91, 68 écoles maternelles, dont 16 publiques (6 laïques) et 52 privées (toutes congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 77 maîtresses, dont 24 publiques (8 laïques) et 56 privées (congréganistes), et recevaient un total de 3,842 élèves, dont 1,827 garçons et 2,015 filles, 390 inscrits dans les écoles laïques et 3,452 dans les écoles congréganistes; 804 garçons et 767 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 711 écoles primaires élémentaires publiques, dont 684 laïques et 27 congréganistes, à savoir : 257 écoles laïques de garçons, 184 de filles et 243 mixtes, contre 9 écoles congréganistes de garçons, 12 de filles et 6 mixtes. D'autre part, 214 écoles privées, toutes congréganistes, à savoir : 42 écoles de garçons, 167 de filles et 2 mixtes. Au total : 922 écoles, 308 de garçons, 363 de filles et 251 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 453 instituteurs publics laïques, 25 instituteurs publics congréganistes, 349 institutrices publiques laïques, 25 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 852 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 147 instituteurs congréganistes, 456 institutrices congréganistes, soit un total de 603 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,455 personnes. — Le nombre des classes était de 1,388. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 20,387 garçons et 11,662 filles; en tout, 32,049; écoles privées : 6,338 garçons et 10,634 filles; en tout 16,972. Total général, 49,021 élèves.

Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 18,877 garçons, 10,669 filles; écoles publiques congréganistes : 1,510 garçons, 993 filles; écoles privées congréganistes : 6,338 garçons, 10,634 filles; soit un total de 18,877 garçons et 10,669 filles recevant l'enseignement laïque contre 7,848 garçons et 11,627 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 34,348, sur 41,722 constatés au dernier recensement.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 76 élèves (aucune fille); il n'existait pas de cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs du Puy (fondée en 1832) comptait 35 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices du Puy (fondée en 1882) comptait 44 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890), 88,302 fr. — Il y eut, en 1891, 875 garçons et 756 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 1,631 candidats, 1,399 l'obtinrent : 749 garçons et 650 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 7 garçons et 7 filles, qui tous l'obtinrent. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 204 aspirants, dont 97 furent admis, et par 323 aspirantes, dont 179 furent admises. Pour le brevet supérieur il y eut 16 candidats et 10 admissions; 31 candidates et 20 admissions.

Il existait 120 caisses d'épargne scolaires, avec 1,035 livrets représentant une somme totale de 46,502 fr. Les 37 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 5,553 fr. de recettes, 3,337 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 2,216 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 960,361 fr. 69.

L'enseignement secondaire se donne dans un lycée et un collège communal de garçons. Ils comptaient en 1890 un total de 296 élèves, dont 100 internes (47 boursiers), 31 demi-pensionnaires (17 boursiers) et 165 externes. Sur ces élèves, 25 suivaient l'enseignement primaire, 174 l'enseignement classique et 97 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 17 condamnations en cour d'assises dont 4 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 1,118 affaires et 1,368 prévenus, dont 75 furent acquittés, 22 mineurs remis à leurs parents, et 5 envoyés en correction, 858 prévenus condamnés seulement à des amendes, 10 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 11 récidivistes devant la cour d'assises et 391 en police correctionnelle; 4 furent condamnés à la relégation; il y eut 2,170 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 13.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 59 en 1888, secoururent 4,395 personnes sur une population de 133,053 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 60,494 fr., dont 31,865 fr. provenaient de leurs revenus propres, 9,096 fr. des subventions, 20,860 fr. de la charité privée et 17,792 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 57,866 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 23,361 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 60,494 fr. On comptait 19 hospices et hôpitaux avec 1,234 lits, dont 274 affectés aux malades civils, 83 aux militaires, 651 aux vieillards, infirmes, etc., 43 aux enfants assistés, 183 au personnel des établissements, 271,145 fr. de recettes et 274,844 fr. de dépenses, et un personnel composé de 15 médecins et chirurgiens, 125 religieuses, 27 employés et 45 servants. Il y a eu un nombre total de 36,636 journées de présence pour 832 hommes; de 17,731 pour 304 femmes et 7,808 pour 140 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 77 enfants à l'hospice et 330 enfants à domicile et dépensé 43,167 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 4,740 versements se montant à 24,816 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1854), 33,418 versements se montant à 416,342 fr. 30. Il y avait 310 rentes en cours, pour une somme de 20,983 fr.

Les 3 caisses d'épargne de la Haute-Loire avaient, au 1^{er} janv. 1888, 45,394 livrets et au 31 déc. 45,745 livrets valant 8,563,625 fr. 41 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 567 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 4,836 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 223,639 fr. 38. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 9 approuvées avec 405 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 13,315 fr. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont médiocrement développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 43,200 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 2 donations aux établissements religieux, représentant 4,000 fr. ; 8 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 39,200 fr. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. LANGUEDOC, VELAY, PUY (Le), AUVERGNE, BRIOUDE, etc. — *Annuaire de la Haute-Loire*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de la Haute-Loire*, in-16. — DEBRIER DE CHEYSSAC, *Dict. statistique du dép. de la Haute-Loire*, 1820, in-8. — *Description statistique du dép. de la Haute-Loire*, 1821, in-8. — MALÉGUE, *Guide de l'étranger dans la Haute-Loire*; Le Puy, 1866, in-12. — Du même, *Éléments de statistique générale du dép. de la Haute-Loire*; Paris, 1872, in-8. — TOURNACRE, *Constitution géologique du dép. de la Haute-Loire* (avec carte), dans *Bull. Soc. géol.*, 1868-69.

LOIRE-INFÉRIEURE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Loire-Inférieure doit son nom au fleuve qui y termine son cours, le traversant de l'E. à l'O., avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Il est situé dans la région O. de la France, dite armoricaine. Son ch.-l., Nantes, est à 340 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 396 kil. par ch. de fer. C'est un département maritime, bordé à l'O. par l'Océan. Des autres côtés, ses limites sont artificielles. Il touche au N.-O. au dép. du Morbihan, au N. à celui d'Ille-et-Vilaine dont la Vilaine le sépare sur une longueur de 33 kil.; la frontière suit ensuite son affluent la Chère pendant 42 kil., l'Aron pendant 40 kil., et à l'extrémité septentrionale, le cours du Sennon sur 40 kil.; à l'E., la Loire-Inférieure confine au Maine-et-Loire; la ligne frontière est très irrégulière; elle suit la Loire sur une longueur de 36 kil. environ, puis son affluent la Divatte sur une quinzaine, la Sanguèze sur une dizaine, le Moine sur 5 ou 6; vers le S., la Loire-Inférieure touche à la Vendée; la frontière, également très irrégulière, suit la Sèvre-Nantaise sur une douzaine de kilomètres, la Maine sur 2 ou 3, l'Issoire sur 7 kil., la Boulogne sur 12, le Falleron sur une dizaine, puis un bras de ce petit fleuve, l'Étier du Dain, sur 5 ou 6 kil. Le pourtour, extrêmement sinueux, mesure 562 kil., en négligeant les détours secondaires; le développement des côtes atteignant 423 kil., on voit que la moitié environ des limites sont naturelles, l'autre moitié purement conventionnelle.

La superficie de la Loire-Inférieure est de 687,456 hect., ce qui la classe au vingt-quatrième rang parmi les départements français. Sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., entre l'entrée de la Loire dans le département et la pointe du Castelli, près de Piriac, est de 122 kil. Sa plus grande largeur, du N. au S., entre Soulvache (sur le Sennon) et Légé, est de 403 kil.

Relief du sol. — Le sol du dép. de la Loire-Inférieure est presque plat et son relief peu accusé. Il occupe la partie orientale du plateau méridional de Bretagne (V. ci-dessous le § *Géologie* et les art. ARMORIQUE, ILLE-ET-VILAINE et MORBIHAN); l'altitude en est sensiblement moindre que dans les départements limitrophes, mais l'aspect est analogue: de bas plateaux faiblement ondulés, revêtus de bois ou de landes; leur alt. oscille entre 50

et 80 m.; le point culminant est la colline de la Bretèche (145 m.) à l'E. de Fercé, dans l'angle septentrional du département. Le principal accident orographique est la longue colline qu'on appelle le Sillon de Bretagne; elle s'étend sur une cinquantaine de kil. de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., dans l'alignement général du plateau méridional de Bretagne, depuis Pontchâteau jusqu'à Nantes, séparant le plateau pliocène du N. des prairies alluviales des bords de la Loire; sa hauteur au-dessus du niveau marin est de 60 à 80 m.; le point culminant au S.-E. du Temple atteint 94 m. Au S. de la Loire, l'altitude est encore moindre; une colline atteint une centaine de mètres aux confins de Maine-et-Loire, à l'O. de la Divatte. La plaine de la Loire n'atteint quelque largeur qu'en aval de Nantes, après Couëron et Le Pellerin; d'une colline à l'autre, elle mesure 40 kil. environ, elle s'élargit vers le N.-O., à mesure que le Sillon de Bretagne s'écarte du fleuve et aboutit aux vastes tourbières de la *Grande-Brière*. De la Loire presque jusqu'à la Vilaine, entre le Sillon à l'E. et les hauteurs de Guérande (alt. 50 m.), se développe cette plaine marécageuse qu'on désigne sous le nom local de *Brière*; les habitants sont dénommés Briérons ou tourbiers; au N.-O. de Montoir, la *Grande-Brière*, qui a 15 kil. de long sur 40 de large, est la partie centrale et la plus basse de ces marécages qui offrent tour à tour l'aspect d'étang, de prairie et de tourbière. Les habitants sont établis sur de petits monticules qui sont d'anciens îlots ou presqu'îles. C'est un ancien golfe de l'époque pliocène; M. de Kersabiec et E. Desjardins ont même soutenu qu'il existait encore à l'époque romaine, relié à l'estuaire de la Loire par l'Étier de Méan ou Brivé et à l'Océan au N. de Guérande par un détroit qui serait le *Brivales Portus* de Ptolémée; les étangs déversés par le ruisseau de Mes ou de Pont-d'Armes sont le vestige de cet ancien détroit; mais le comblement du golfe de la Grande-Brière paraît plus ancien que ne le voudraient les érudits dont nous citons l'opinion. C'est une tourbière comme celles de l'Irlande; son niveau moyen est à 3 m. au-dessus de celui de l'Océan et ce sont des plantes spongieuses d'eau douce qui ont peu à peu comblé ce fond; elles ont étouffé les forêts qui s'y étaient développées; les troncs se retrouvent carbonisés sous les sphaignes; ils sont tombés dans le sens du S.-O. au N.-O., direction du vent dominant; leur bois noirci est exploité pour l'ébenisterie. On a proposé de creuser un grand port de refuge dans la dépression de la Grande-Brière. — Au S. du fleuve, on trouve une dépression analogue, occupée encore par les eaux lacustres, celle de l'étang ou lac de Graudliou. Comme dans la Grande-Brière, l'eau de la Loire peut y refluer lors des grandes marées; le niveau fluvial est supérieur de 1 m. à celui du lac à marée haute. Une légende veut que ce lac occupe l'emplacement de la cité d'*Herbadilla* (Herbage), qu'une grande marée aurait submergée au 1^{er} siècle; ceci peut tout au plus s'appliquer à un élargissement du lac, car celui-ci dut être, bien avant l'époque historique, rempli par les ruisseaux qui y aboutissent. Actuellement il a 7,000 hect. de superficie, 9 kil. de long, 7 de large, mais sa profondeur est minime, nulle part plus de 2 m., en général 1 m. à peine; il a noyé une ancienne forêt dont on aperçoit les troncs dans la vase, mais à l'O., il recule devant les alluvions des ruisseaux. Il est question de le dessécher, ce qui gagnerait d'excellentes terres à la culture.

Côtes. — La Loire-Inférieure est un des vingt-quatre départements maritimes de la France; riveraine de l'océan Atlantique, elle possède 423 kil. de côtes, en négligeant les petites indentations du littoral. Celui-ci commence au N. à la baie ou Trait de Penné (ou Penbaic) dont le rivage septentrional dépend du dép. du Morbihan. On rencontre ensuite le long d'une côte rocheuse et découpée le petit port de pêche de Piriac, la pointe du Castelli, au N.-O. de laquelle est à 6 kil. l'île Dumet; cet îlot de 2 kil. de tour nourrit des chevaux à demi sauvages et a été fortifié pour couvrir l'embouchure de la Vilaine. Entre la pointe du Castelli et celle du Croisic se creuse la rade semi-

circulaire du Croisic, bordée de rochers au N., puis au centre d'une belle plage de sable où s'élève La Turballe; derrière ces sables sont les vastes marais salants de Guérande; ils communiquent avec l'Océan par le golfe du Grand-Trait qu'un étroit chenal relie à la rade du Croisic. Au S. de ce chenal et des marais salants s'allonge du N.-O. au S.-E. une ligne de hauteurs dominant la mer de 15 m. environ et formant le rivage actuel; sur son versant septentrional, au bord de la rade, est le port du Croisic, enrichi par la vente du sel, la pêche de la sardine et plus encore par ses bains de mer. A 6 kil. O. de la pointe du Croisic est l'écueil du Four dont le phare domine un plateau sous-marin. Le rivage de la pointe du Croisic à celle de Painchâteau représente une ancienne île ou une chaîne d'îlots rattachés au rivage par le comblement du golfe de Guérande; au centre se trouve Le Bourg-de-Batz. Au S.-O. cet alignement est prolongé par des rochers et des récifs tels que celui de Leven, derrière lesquels la mer a creusé un golfe offrant de belles plages sablonneuses qu'utilisent les baigneurs du Pouliguen et de Poruichet. Ces sables ont été amoncelés par le vent du S.-O. en dunes atteignant 53 m. à Escoublac; elles sont aujourd'hui fixées par des bois de pins, après avoir cheminé vers l'intérieur et englouti en 1779 le vieux village d'Escoublac. A l'O. de Pornichet se trouve la pointe de Chemoulin qui marque le N. de l'estuaire de la Loire. Au large, à une dizaine de kilomètres du littoral actuel, les écueils de la Banche, de la Lambarde sur le même alignement que celui du Four et que la pointe Saint-Gildas, indiquent la place d'un rivage de l'époque éocène rongé par les îlots (V. ARMORIQUE). Au N. de ces écueils est le chenal du Nord, au S. le chenal du Sud, par lesquels les navires accèdent aux ports de la Loire maritime; celle-ci finit entre Saint-Nazaire et le fort Mindin (com. de Saint-Brévin); son estuaire est délimité par les pointes de Chemoulin au N. et de Saint-Gildas au S. Cette dernière sépare l'estuaire de la Loire de la baie de Bourgneuf; tous deux ont environ 10 kil. de large; mais, tandis que la mer creuse encore le rivage du côté du fleuve, elle comble la baie méridionale. Celle-ci s'enfonçait récemment encore à 16 kil. plus avant dans les terres, comme l'attestent les organeaux du château de la Garnache. Bourgneuf-en-Retz était au bord de la mer en 1622; aujourd'hui la distance est de 2 kil.; chaque année les lais de mer forment une couche de 0^m005, soit 1 m. tous les deux siècles. Ils découvrent fort loin à marée basse.

Le S. de la baie de Bourgneuf et l'île de Noirmoutier appartiennent au dép. de la Vendée. Sur la partie qui dépend de celui de la Loire-Inférieure sont les belles plages de Sainte-Marie, Pornic et La Bernerie; au S. des Moutiers commencent les marais salants de Bourgneuf.

Géologie. — On trouvera dans l'art. ARMORIQUE une histoire géologique de la Bretagne et des terrains qui forment le sol du dép. de Loire-Inférieure. Nous nous bornerons donc ici à indiquer la manière dont ils se partagent le territoire départemental en ajoutant quelques détails.

Le dép. de la Loire-Inférieure appartient au plateau méridional de Bretagne. L'extrémité S.-E. de ce plateau se raccorde sur son territoire avec la région du Bocage vendéen, laquelle en constitue le prolongement. Les mers éocène et pliocène ont entamé ces terrains cristallins et paléozoïques et déposé leurs sédiments au fond des golfes qui pénétrèrent assez avant dans le continent. Puis se déposa un revêtement pliocène qui masque en grande partie les formations antérieures. Enfin les érosions et alluvions fluviales et maritimes continuent de remanier les contours de ces vieilles terres.

Le plateau méridional de Bretagne se compose d'une série de plis et de rides alignés de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E.; ces alignements se prolongent à travers tout le département, mais sont en grande partie recouverts par les dépôts argilo-sableux de l'époque pliocène. Les micaschistes qui représentent un des éléments fondamentaux s'étendent à partir de La Roche-Bernard jusqu'à Champcoceaux; au S.

est une bande de gneiss, puis reparaissent les schistes disloqués par le soulèvement granitique du Sillon de Bretagne que continue vers Aigrefeuille et Clisson le vaste épanchement granitique du Bocage occupant presque tout le bassin de la Sèvre-Nantaise; au S. encore des micaschistes sur le prolongement de ceux de la presqu'île de Sarzeau; ils encadrent l'embouchure de la Loire, le bassin de l'Acheneau et du lac de Grandlieu. Des deux côtés de ces bandes de terrains cristallins s'allongent parallèlement les dépôts cambriens. Au S., les schistes micacés s'étendent entre Saint-Père-en-Retz et la baie de Bourgneuf, le long de la côte et de l'ancien rivage depuis la pointe Saint-Gildas jusqu'à Saint-Même (au N.-E. de Machecoul). Au N. du fleuve il faut signaler les îlots granitiques de Batz, du Croisic, de Guérande, etc.; le plus vaste est celui de Guérande et Escoublac, adossé à un plateau de schistes cristallins et paléozoïques s'étendant de Piriac à Saint-Nazaire, borné à l'E. et au N. par la Grande-Brière et le Trait de Mesquer, entre lesquels il se prolonge vers Herbignac et La Roche-Bernard. Les schistes paléozoïques paraissent encore au S. du Sillon de Bretagne vers Saint-Etienne-de-Montluc et forment le sol de Nantes, du Louroux-Bottereau, de Vallet. On retrouve également, bien que partiellement recouverte de dépôts pliocènes, une autre bande de Drefféac-Saint-Gildas à Blain, Nort, Ligné. Une ligne passant par ces points et aboutissant à l'E. d'Anceus marque la limite septentrionale des schistes cristallins et cambriens et des massifs granitiques qui les ont soulevés. Ces terrains primitifs occupent à peu près les deux tiers du sol dans la partie méridionale du département qu'on peut rattacher au Bocage vendéen. Le reste est formé de sédiments tertiaires et alluviaux. La partie septentrionale, ou plus exactement N.-E. du département, est formée de terrains paléozoïques, prolongeant ceux de l'intérieur de la Bretagne. Ces terrains siluriens, dévonien et carbonifères sont disposés en masses continues à couches parallèles, relevées et plissées à l'époque de l'éruption granitique du Sillon de Bretagne, de telle sorte qu'ils se présentent avec une inclinaison presque verticale. Ils sont presque entièrement masqués par les argiles et sables pliocènes entre la vallée de l'Isac (canal de Nantes à Brest) et celle du Don; mais, dans l'arr. d'Anceus, ils sont à découvert. Ces strates paléozoïques sont ridées suivant six plis synclinaux qui sont du S. au N. ceux d'Anceus, du Teillé, de la forêt d'Anceus, de Candé, de Saint-Sulpice-des-Landes et de Saint-Julien-de-Vouvantes. Les trois premiers appartiennent au bassin d'Anceus, les trois autres au bassin d'Angers. Des failles s'étendent du N.-O. au S.-E. (Mé-sanger, Pouillé, La Rouxière). Le terrain silurien est le plus développé, le dévonien est très morcelé, rejeté sur le bord S. du bassin d'Anceus et le bord N. du bassin d'Angers; il n'y a d'exception que pour le dévonien supérieur de Copchoux déposé au N. du pli d'Anceus le long d'un rivage de grès armoricain. Les plissements ont commencé dès l'époque des terrains cristallins et se sont continués jusqu'après le dépôt du carbonifère moyen de Teillé, dont les strates sont redressées. — Le silurien offre, comme dans le reste de la Bretagne, plusieurs étages: étage inférieur formé de grès blancs, généralement quartzeux, caractérisés par les bilobites, scolithes, lamellibranches; dans les bandes méridionales, ce grès armoricain alterne avec des schistes également perforés de scolithes. Le grès armoricain, plus résistant que les roches de l'étage suivant, forme aujourd'hui les crêtes des collines.

L'étage supérieur (silurien moyen) est formé de schistes passant aux schistes ardoisiers de l'Anjou qu'ils continuent; ils sont riches en trilobites: *Calymene Tristani* et *Arago*, *Dalmanites Edwardsi*, *Ogygia Brongniarti*, etc.; ils forment plusieurs bandes: celles de la Iluau dière (schistes à nodules); au N. de Saint-Julien-de-Vouvantes, du Grand-Auverné, de Villeneuve, prolongeant les schistes (pierre verte) de Nozay. Le silurien supérieur est représenté par les grès de la forêt d'Anceus contenant le *Calymenella*

Bayani, des orthocères, bellérophons, lamellibranches, sco-lithes. Au sommet sont des ampélites avec phthanites. Dans le bassin d'Angers, cet étage, plissé en plusieurs synclinaux, comprend des grès blancs à ampélites, surmontés de sphéroïdes à orthocères, puis de schistes gris, jaunes, rouges et verts avec phthanites. Dans le bassin d'Ancenis, l'étage des phthanites occupe le pli de Teillé où il est très développé; il l'est peu dans le pli d'Ancenis. Des calcaires marbrés bleus ou roses sont intercalés en lentilles dans les schistes.

Le dévonien déposé après le silurien et soulevé en même temps que lui forme deux bassins; celui de Saint-Julien-de-Vouvantes présente l'étage inférieur de calcaire marbre renfermant beaucoup de fossiles du silurien supérieur; celui d'Ancenis s'étend de Nort à Ingrandes et se prolonge en Maine-et-Loire; il offre les principales couches du dévonien: zone inférieure de schistes argileux avec intercalation de calcaire passant au marbre (calcaire de Brulis); calcaire de l'Ecochère (près d'Ancenis) rose ou noir dans des feuilletés schisteux, avec fossiles du dévonien moyen: *Stringocephalus Burtini*, *Uncites Galloisi*, *Pentamerus Davyi*, etc.; le dévonien supérieur est formé de grès argileux, de schistes à *Dechenella*; dans ses grauwackes s'intercale en stratification parallèle le calcaire de Copchoux (com. de Mouzeil). Ce dépôt est renversé, plongeant au N., se trouvant ainsi recouvert par le grès armoricain qui lui formait rivage à l'époque de la mer dévonienne; il est d'ordinaire bleuâtre, renferme *Rhynchonella cuboidea*, *pugnis* et *rhomboidea*, *Productus subaculeatus*, etc.

Le carbonifère est représenté par des veines de houille avec psammites, des schistes charbonneux, des poudingues quartzeux. Signalons deux bassins houillers d'origine lacustre à l'Effetierie, près du lac de Grandlieu, et à Malabrit, près de Vieilleveigne. Les couches successives du carbonifère sont: 1° schistes à lamellibranches reposant en stratification transgressive sur le dévonien moyen de l'Ecochère; 2° le poudingue d'Ingrandes (formé d'une pâte de grauwacke avec galets de schistes cristallins, grès armoricain et calcaire marbre) et la grauwacke à plantes appartenant au sous-étage du culm et correspondant à celle de Thann; elle se compose de schistes et grès argileux verts ou rouges avec *Stigmaria ficoides*, *Bornia transitionis*, *Lepidodendron Veltheimianum*, *Rhodesia patentissima*; 3° le sous-étage correspondant à la grauwacke du culm et aux schistes d'Ostrau (Moravie) est ici mieux développé que nulle part en France; il forme une bande longue de 100 kil. (dont la moitié en Loire-Inférieure, à partir des schistes métamorphiques de Languin près de Nort), particulièrement développée dans le synclinal de Mouzeil et de la Loire entre Ingrandes et Chaudfonds (Maine-et-Loire); il repose en stratification concordante sur la grauwacke à plantes; les roches de ce niveau sont la houille, le psammitite, le schiste argileux, la pierre carrée, etc.; la houille, le plus souvent maigre, est employée pour faire de la chaux avec les fossiles suivants: *Bornia transitionis*, *Sigillaria minima*, *Stigmaria ficoides*, *Calymnothea Stan-geri*, *Dubuissonis divaricata* et *moravica*, *Nemopteris antecedens*, etc.; la pierre carrée est un tuf porphyrique jaunâtre à fossiles végétaux; 4° les schistes, grès argileux et poudingues de Teillé et de Rochefort-sur-Loire (Maine-et-Loire), représentent la partie inférieure du carbonifère moyen avec la flore de *Cordaites borassifolius*, *Goldenbergianus* et *principalis*, *Sphenopteris furcata*, *Haidingeri* et *stipulata*, *Asterophyllites longifolia*, etc.

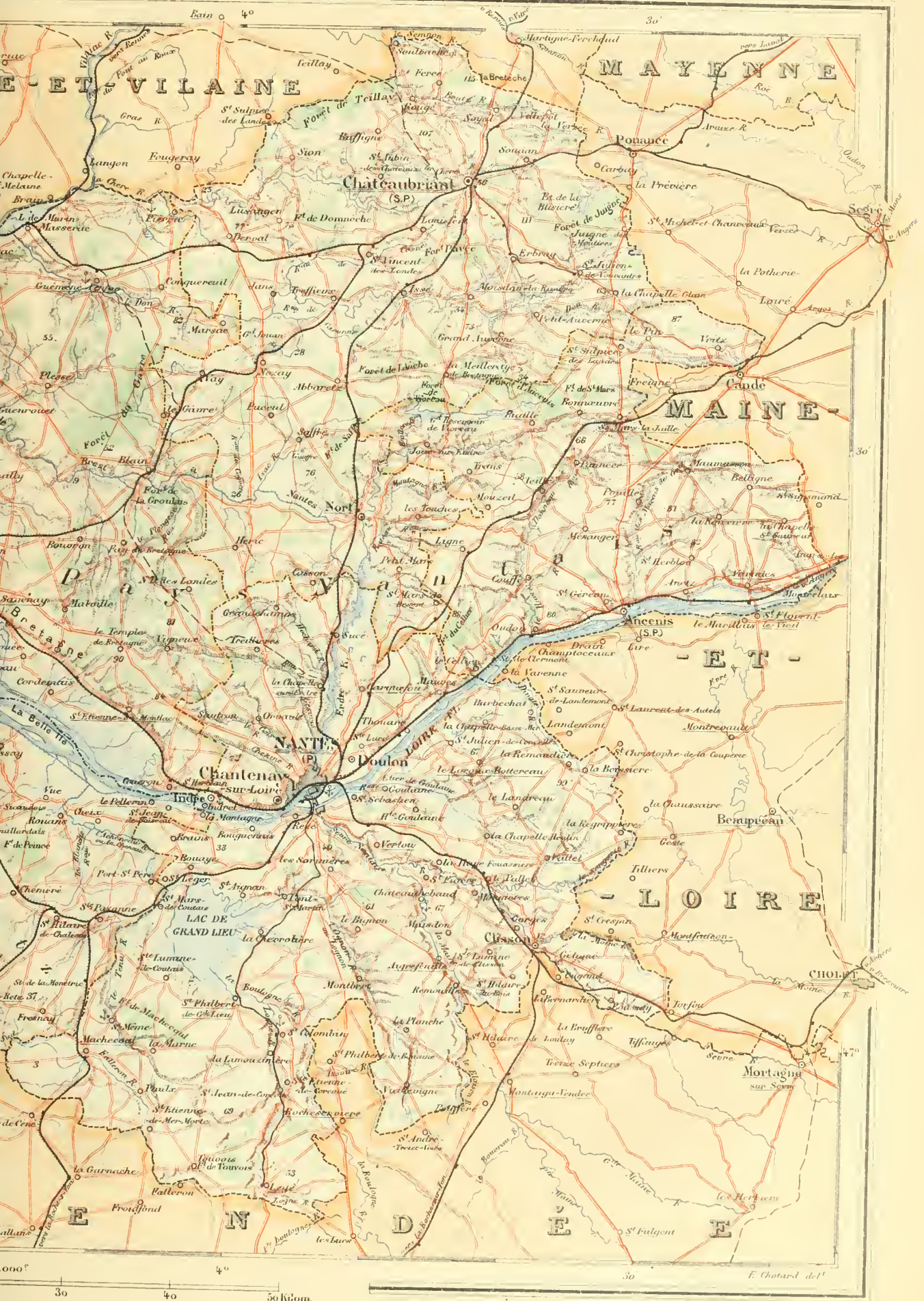
Le permien, le trias, le jurassique font défaut, la Bretagne étant émergée durant les périodes où ils se déposèrent. Le crétacé n'est représenté que par le calcaire de la forêt de Touvois, à l'extrémité méridionale du département, le long du Falleron.

À l'époque tertiaire, la mer envahit de nouveau le pays. Nous avons indiqué à l'art. ARMORIQUE les limites probables des golfes des mers éocène et miocène et reproduit les cartes dressées par M. Vasseur. Au S. de la Loire, un fjord

s'enfonçait jusqu'à Arthon; au N., un autre occupait la dépression de la Grande-Brière, par le détroit de Pontchâteau, au N. du Sillon de Bretagne, formant des baies à Saint-Gildas et Campbon et s'enfonçant jusqu'à Saffré (au N.-E. de Nort). À l'époque miocène, la mer aurait été plus profonde (45 m.) et les golfes plus vastes; entre celui de la vallée de la Vilaine (fjord de Rennes) et celui de la vallée du Don qui baignait Fougeray au N., Iléric au S., Saffré à l'E., plusieurs bras isolaient les îles de l'archipel de Guéméné et Nozay. Il ne reste plus grand'chose des terrains déposés à cette époque; ils ont été depuis longtemps exploités pour en retirer le calcaire; en bien des points on aperçoit les déblais à côté des trous des anciennes carrières au fond desquels crouissent des marais; dans ceux-ci parfois des madriers retrouvés dans la vase ont donné lieu à des légendes de villes englouties. Le calcaire grossier de l'époque éocène ne se trouve qu'au voisinage des côtes: à l'embouchure de la Loire (banes sous-marins du Four, de Guérande, de la Banche), sur la rive droite à Saint-Gildas et Campbon et près de Saffré; sur la rive gauche, à Arthon, Chénérec, Machecoul, dans les roches de Bouin. Il repose sur les terrains cristallins ou paléozoïques et est presque toujours directement recouvert par des alluvions quaternaires, sauf à Saffré où il l'est par les argiles et calcaires oligocènes. Ce calcaire grossier passe fréquemment à la dolomie terreuse; on exploite près de Campbon des banes coquilliers d'eau douce, les uns marneux, les autres siliceux. Notons encore la présence à Campbon de sables et grès calcaires à cérites.

On voit sur quelques points des grès éocènes à sabalites, identiques à ceux de l'Anjou; recherchés pour rocailles, ils deviennent très rares. L'oligocène se trouve à Bréhain, Saffré, Nort, etc.; il est représenté par des calcaires marins ou lacustres et des argiles. — Les faluns miocènes s'élèvent à une plus grande altitude et se rencontrent en un grand nombre de points (près du Loroux-Bottreau, de La Chapelle-Heulin, de Vertou, de La Limouzinière, etc.), mais nulle part n'occupent de surface étendue; ils donnent une chaux impure, mais utile à l'agriculture. À Noyal, les faluns ou sables calcaires avec débris de mollusques, d'halietheriums, de squalidés, etc., aux environs d'Aigrefeuille et aux Cléons (à l'O. de La Chapelle-Heulin), ils sont formés de débris de madrépores et de coquilles; les fossiles sont analogues à ceux des faluns de l'Anjou (*Pecten solarium*, *Hinnites Dubuissonis*, *Terebratula perforata*, etc.). Les faluns des environs de Vieilleveigne sont semblables à ceux de la Touraine (V. INDRE-ET-LOIRE). À La Dixmerie (com. de Saint-Julien-de-Concelles), le dépôt des faluns, regardé comme typique, a 3^m50 d'épaisseur; il est constitué par un sable jaune et rougeâtre, quartzeux et grenatifère, plus ou moins argileux et grossier, passant à sa partie inférieure à un conglomérat à gros éléments; ces sables, quelquefois en lits très fins, sont pleins de coquilles entières ou brisées (*Cardita striatissima*, *Voluta Lambertii*, *Arca Dubuissonis*, etc.). — Moins intéressants que les dépôts éocènes et miocènes, mais beaucoup plus étendus sont ceux de l'époque pliocène. Une grande partie du département est recouverte de dépôts argilo-sableux, sables rouges plus ou moins grossiers, argile mélangée de graviers; ils renferment des minerais de fer hydraté; on n'y trouve pas de fossile, mais la connexion intime qui existe entre ces couches et celles de l'argile de Redon (bleue ou jaune) à *Nassa mutabilis* et *prismatica*, autorise à les rapporter au pliocène. — Pour nous résumer, voici quel est, d'après M. Vasseur, la succession des divers étages tertiaires dans le dép. de la Loire-Inférieure. Il admet l'ordre suivant: 1° les grès calcaires et sables à *Nummulites Brongnarti* et *Ostrea flabella* (Le Four), calcaire coquillier à *Cerithium giganteum* d'Arthon, calcaire à miliolites et orbitolites d'Arthon et Saint-Gildas; cette première série est contemporaine des couches à nummulites, miliolites et echinolampas des bassins de Paris et de la Gironde; — 2° les sables coquilliers du Boisgouet à





Cerithium angulatum, les calcaires à cérîtes et grès du Boisgouet et les calcaires saumâtres et lacustres de Campbon correspondant aux couches semblables du bassin parisien et au calcaire de Bourg; — 3° les grès à *Sabalites andegavensis*, correspondant aux sables de Beauchamp; — 4° les calcaires à archiacines et argiles à *Natica angustata*, correspondant aux sables de Fontainebleau et aux calcaires à astéries de Bourg; — 5° les calcaires lacustres de Saffré, correspondant aux calcaires de Beauce; — 6° les sables argileux à *Terebratula perforata* de La Dixnerie; — 7° les argiles de Redon; — 8° les sables rouges et argiles à graviers, sans fossiles, correspondant peut-être au sable des Landes.

Les terrains quaternaires sont représentés par : 1° les alluvions anciennes forment des amas de cailloux sur les pentes des vallées; elles sont médiocrement développées dans celle de la Loire; 2° les alluvions modernes au fond des vallées ont une assez grande extension dans la vallée du fleuve, particulièrement sur la rive gauche en amont de Nantes et sur la rive droite en aval de Couëron, au pied du Sillon de Bretagne; 3° les tourbes s'étendent sur de vastes espaces dans la Grande-Brière, le bassin de Saint-Gildas et la vallée de l'Erdre; 4° les dunes; 5° les alluvions marines de la baie de Bourgneuf et des marais salants de Guérande.

Les terrains du dép. de la Loire-Inférieure se divisent donc en deux groupes: terrains cristallins, schistes et grès paléozoïques jusqu'à l'époque houillère, soulevés et plissés par de fortes pressions du S. au N. dont la cause est dans les éruptions granitiques et granulitiques; dépôts tertiaires dans les dépressions des terrains précédents ou par-dessus; ces derniers, les dépôts pliocènes ou diluviens, très étendus, ont donné au sol son relief actuel en nivelant les vallées dues au soulèvement des terrains primaires; c'est à cette époque qu'on peut placer le tracé des vallées du fleuve et de ses affluents. Néanmoins l'influence des terrains les plus vieux reste prédominante, et c'est elle qui donne aux diverses parties du département leur caractère. La division essentielle est celle que nous retrouvons dans toute la Bretagne entre le rebord du plateau formé de gneiss, granites, micaschistes, et les sédiments siluriens ou dévoniens qui se sont déposés à l'intérieur.

Bureau décrit comme suit l'aspect géologique de la Loire-Inférieure. Le S. du département offre des collines peu élevées, disposées sans ordre apparent, séparées par des vallées étroites et peu profondes ou coulent de faibles ruisseaux qui tarissent facilement. C'est la région du Bocage qui se prolonge au N. de la Loire jusqu'à une ligne menée d'Oudon à Pontchâteau. Jusqu'à cette limite se continue l'aspect particulier du Bocage avec son sol granitique et ses vignes. Au N. on voit les molles et irrégulières ondulations du terrain cristallin faire place à de grandes lignes courant de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. Ces collines parallèles sont formées par les plissements du terrain silurien. En même temps, la culture de la vigne disparaît pour faire place à celle du sarrasin et du pommier; les ajoncs et les bruyères décèlent une terre maigre et inféconde. C'est la Bretagne avec son aspect sévère. La culture de la vigne, très développée au S., a pour limite septentrionale la bande ardoisière de La Meilleraye, au N. de laquelle commence la zone des pommiers à cidre et des forêts. Les alluvions de la Loire sont propices aux prairies et aux céréales. Le sol presque partout siliceux est cultivé en blé, avoine, sarrasin, etc.

Régime des eaux. — Toutes les eaux du dép. de la Loire-Inférieure vont à l'océan Atlantique, la plus grande partie par la Loire; cependant, des deux côtés de l'embouchure, quelques ruisseaux aboutissent directement à la mer, et le N. du département dépend du bassin de la Vilaine; celui-ci occupe à peu près tout l'arr. de Châteaubriant (moins le cant. de Nort) et la moitié de celui de Saint-Nazaire (cant. de Blain, Saint-Gildas, Saint-Nicolas et Guéméné), soit un peu plus de 200,000 hect. Celui de la Loire

en occupe environ 450,000, les petits bassins côtiers à peine 40,000.

La Loire déroule les 85 derniers kil. de son cours dans le dép. de la Loire-Inférieure et auparavant le sépare de celui de Maine-et-Loire pendant 35 kil. ou la rive septentrionale seule dépend de notre département. Elle l'atteint en aval du Frêne d'Ingrandes, y baigne Montrelais, Varades, La Meilleraye (dans une île en face de Saint-Florent), Ancenis, Oudon (en face de Champtoceaux), le château de Clermont, Le Cellier et y pénètre entièrement après le confluent de la Divate. Dans cette première partie elle a une largeur de 400 à 1,000 m., mais est presque partout (sauf à Oudon ou les collines des deux rives sont très rapprochées) coupée en plusieurs bras par des îles. Cet aspect demeure le même jusqu'en aval de Nantes ou l'on place entre Couëron et Le Pellerin le commencement de la Loire maritime. Elle passe entre Mauves (dr.), Thouaré (dr.), Saint-Sébastien (g.), Nantes (dr.), ou elle est divisée en quatre bras principaux et d'autres plus petits. Chantenay (dr.), Rezé (g.), les grandes usines de la Haute et de la Basse-Indre et d'Indret (dans une île). Après Couëron et Le Pellerin, elle s'élargit entre des rives marécageuses, formant les grandes îles de Bois, Belle-Ile, Carnay, etc. Entre Donges et Paimbœuf son lit mesure 2,500 à 3,000 m. de large; il atteint 4,000 m., puis se resserre entre Saint-Nazaire et Mindin où il n'a que 2,000 m. Dans cette dernière partie, en aval de Paimbœuf, il n'y a plus d'îles. Le fleuve débite à son entrée dans la Loire-Inférieure une centaine de mètres cubes d'eau par seconde à l'étiage; à Nantes ce chiffre est septuplé par la marée. La navigation de la Loire maritime est gênée par le manque de profondeur. Celle-ci est insuffisante dans la zone comprise entre La Martinière (en aval du Pellerin) et l'île de Carnay, à l'origine du bras du Petit-Carnet (qui finit vers Paimbœuf). On projette la construction d'un canal latéral permettant d'éviter ce parcours; en amont de La Martinière les digues et les dragages maintiennent une profondeur de 5^m50; en aval de l'île de Carnay le tirant d'eau est suffisant.

Les affluents de la Loire dans le dép. de la Loire-Inférieure sont: le ruisseau des marais de Grée (dr., 25 kil.); — le Havre ou Donneau (dr., 26 kil.) qui naît à Pannece, passe à Couffé, finit à Oudon; — la Divate (g., 20 kil.), qui naît en Maine-et-Loire, puis sépare les deux départements, arrosant dans le nôtre La Renaudière et Barbechat; elle s'unit à un bras du fleuve dénommé la Boire d'Anjou; — l'Etier de Goulaine (g., 22 kil.) passe dans les marais de La Chapelle et à Basse-Goulaine. — L'Erdre (dr., 100 kil. dont 67 dans le département) naît en Maine-et-Loire, coule vers l'O., entre en Loire-Inférieure avant Saint-Mars-la-Jaille, passe à Bonnœuvre, au S. de la forêt d'Ancenis, à Riailé, au Haut-Rocher, à Joué-sur-Erdre, elle tourne alors vers le S. et devient navigable; en aval de Nort, elle s'élargit aux proportions d'un véritable fleuve, emplissant le fond d'un ancien fjord de 250 à 800 m. de large, coupé de lacs allongés (plaine de la Poupière et plaine de Mazerolles); cet aspect est analogue à celui des rivières de Suède; elle passe à Sueé, au château de La Gâcherie, près de La Chapelle-sur-Erdre et se joint au fleuve dans la ville de Nantes, sous le nom de rivière de Barbin; nne écluse retient ses eaux pour l'abriter de la marée; le canal de Nantes à Brest emprunte son lit depuis Nantes jusqu'à 6 kil. en aval de Nort. Elle reçoit de petits ruisseaux: le Nandy (dr.) qui passe à Vritz; le Baillon (dr.), déversoir de l'étang de Vioreau, grand réservoir du canal (212 hect., 8 millions de m. c.); le Râteau ou ruisseau de Montagne (g.) qui passe aux Touches; le Cens ou Aulxence (dr.), qui passe à Orvault. — La Sèvre-Nantaise (g., 135 kil., dont 45 le long du ou dans le département) sépare la Loire-Inférieure de la Vendée en aval de Tiffauges et y pénètre complètement à Clisson; elle coule dans une fente du sol, profondément encaissée entre des rives escarpées (où s'élevaient les villages du Pallet et de Saint-Fiacre), n'ayant de vallée qu'en aval de Vertou; elle finit à Pont-

Rousseau, faubourg de Nantes. Elle reçoit la Moine (dr., 65 kil., dont 9 dans le département) qui aboutit au vallon de Clisson; la Sanguèze (dr., 30 kil.), qui vient également de Maine-et-Loire et est comme les rivières précédentes encaissée et sinuose; la Maine (g., 70 kil., dont 48 dans le département) vient de la Vendée, arrose Remouillé, Aigrefeuille, Châteaunébaud. — La Chésine (dr.) est un ruisseau qui longe le S. du Sillon de Bretagne et aboutit à Nantes. — L'Acheneau (g., 22 kil.) est un canal navigable régularisé en 1713 par les moines de Buzay pour servir de déversoir à l'étang de Grandlieu; la marée renverse le courant; il passe à Port-Saint-Père et Cheix et finit sous le nom d'Étier de Buzay. L'étang dont nous avons parlé plus haut est alimenté par la Boulogne et l'Ognon: la Boulogne (70 kil.), qui vient de la Vendée et arrose Saint-Philibert, se grossit de l'Issou (dr.) et de la Logne (g.) qui passe à Legé, Saint-Jean et Saint-Etienne-de-Corcoué, La Linouzinière et Saint-Colombin. L'Ognon (45 kil.) passe à Vieilleveigne, La Planche, Montbert-le-Bignon, Pont-Saint-Martin. Après sa sortie du lac, l'Acheneau reçoit le Tenu (g., 35 kil.), qui traverse la forêt de Macheoul, et passe à Sainte-Pazanne. — L'Étier de Méan (dr., 50 kil.) naît près du canal de Nantes à Brest, à Guenrouet, sous le nom de Brive, traverse les marais qui bornent à l'O. le Sillon de Bretagne, devient navigable à Catiho, passe à Pontchâteau, longe la Grande-Brière et finit à Méan, à 3 kil. N.-E. de Saint-Nazaire.

La Vilaine n'appartient au département que par une de ses rives, le séparant durant 35 kil. de ceux de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan; elle y arrose Saint-Nicolas-de-Redon. De ses affluents, ceux qui appartiennent à la Loire-Inférieure sont: le Semnon, qui la sépare sur quelques kilomètres de l'Ille-et-Vilaine, et le Brutz, tributaire de celui-ci, qui passe près de Rougé; — la Chère (45 kil.), qui naît près de Châteaubriant, passe à Mouais, au N. de Derval et de Pierric; — le Don (85 kil.), qui forme l'étang de la Forge-Neuve, passe à Moïsson, Issé, Treffieux, Jans, Marsac, Conquereuil, Guéméné-Penfao, avant Avesnac et Massérac, et forme l'étang de Murin; — l'Isac (70 kil.), venu de la forêt de l'Arche, par Saffré où il reçoit les eaux du profond abîme de l'Elfondreau, se confond avec le canal de Nantes à Brest, passe à Blain et Guenrouet.

Les ruisseaux qui vont directement à la mer sont: au N. de la Loire, celui de Pont-d'Armes qui aboutit au Trait de Mesquer; — au S. de la Loire, le Boivre qui arrose Saint-Père-en-Retz; — la Haute-Perche ou rivière de Pornic, alimentée par le marais de Pèvres-en-Arthon; — le Faillon (50 kil.), qui vient de Vendée, arrose Paulx, Macheoul, se divise en deux bras qui entourent l'île Bouin; de ceux-ci, l'Étier du Sud finit près de Bourgneuf; l'Étier du Dain, au S. du précédent, dans le goulet de Fromentine (en Vendée).

Climat. — Le climat du dép. de la Loire-Inférieure est maritime; il est comme celui de la région armoricaine à laquelle il appartient et de la région grondine à laquelle il confine (V. FRANCE, t. XVII, pp. 978-9), humide, à température modérée, assez égale, douce et sans variations trop brusques. La température moyenne annuelle est à Nantes de 12°.6, supérieure de deux degrés à celle de Paris. La chute d'eau annuelle est assez faible, bien inférieure à celle du reste de la Bretagne, 650 millim. par an à Nantes ou l'on compte cent vingt-deux jours de pluie. Le climat n'est malsain que près des marécages et surtout des marais salants.

Flore et faune naturelles (V. FRANCE, § Flore; FRANCE et EUROPE, § Faune).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Loire-Inférieure a été formée, en 1790, de la partie méridionale de la Bretagne, comprenant au S. de la Loire l'ancien pays de Retz ou Rais. Pour la période antérieure, V. BRETAGNE et NANTES. — La Révolution française trouva de chauds partisans dans les villes; lorsque les campagnes, plus réfractaires aux idées nouvelles, s'associèrent à l'insurrection de

la Vendée (V. cet article), les villes leur résistèrent vaillamment. La cruauté de Carrier ne modifia pas ces sentiments. Ce fut devant Nantes que périt Cathelineau. Plus tard ce fut à Savenay que Kleber et Marceau achevèrent la destruction de la grande armée vendéenne (23 déc. 1793). L'échauffourée de la duchesse de Berry trouva peu d'écho, bien que la population soit demeurée, jusqu'à l'époque contemporaine, attachée au parti légitimiste et aux idées cléricales. Au point de vue de l'histoire économique, le XIX^e siècle a vu la décadence de Nantes, coïncidant avec celle des plantations des Antilles. La perte de Saint-Domingue lui porta un coup terrible. Depuis lors, l'ensablement de la Loire, de moins en moins accessible aux navires, dont le tirant d'eau s'accroît, a transféré au port de Saint-Nazaire (créé en 1845) la grande navigation. En 1868, on a transféré dans cette ville le chef-lieu de l'arrondissement placé auparavant à Savenay.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle (pour la période antérieure, V. BRETAGNE) nés sur le territoire de la Loire-Inférieure sont: Fouché, célèbre homme politique, né au Pellerin (1754-1820); Boulay-Paty, juriconsulte, né à Abbaretz (1763-1830); Cambronne, général, né à Saint-Sébastien (1770-1842); Ouvrard, financier, né à Clisson (1770-1846); d'Orbigny (Aleïde), naturaliste, né à Couëron (1792-1837); M^{me} de Waldor, femme de lettres, née à Nantes (1796-1872); Mellinet, général, né à Nantes (1798-1894); Budeau, général, né à Guérande (1804-63); Du Commun du Locle, sculpteur, né à Nantes (1804-84); Lamorieière, général, né à Nantes (1806-63); Mercœur (Elisa), femme de lettres, née à Nantes (1809-35); Dupré (Jules), peintre, né à Nantes (1812-89); Debay, peintre, né à Nantes (1816-63); Luminais, peintre, né à Nantes en 1821; Monselet (Charles), littérateur, né à Nantes (1825-88); Verne (Jules), littérateur, né à Nantes en 1828; De-launay, peintre, né à Nantes (1828-91); Touhnoche, peintre, né à Nantes (1829-90), etc.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Loire-Inférieure comprend cinq arrondissements: Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Saint-Nazaire. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France* et les *Résultats du dénombrement de 1891*): Nantes, 174,011 hect.; Ancenis, 79,413 hect.; Châteaubriant, 439,571 hect.; Paimbœuf, 76,870 hect.; Saint-Nazaire, 217,891 hect.

CANTONS. — Les cinq arrondissements du dép. de la Loire-Inférieure sont subdivisés en 45 cantons et 217 communes. On compte 17 cant. et 71 com. pour l'arr. de Nantes; 5 cant. et 27 com. pour l'arr. d'Ancenis; 7 cant. et 37 com. pour l'arr. de Châteaubriant; 5 cant. et 27 com. pour l'arr. de Paimbœuf; 41 cant. et 55 com. pour l'arr. de Saint-Nazaire. En voici la liste: Aigrefeuille, Bouaye, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Clisson, Legé, Le Loroux-Bottereau, Macheoul, les six cant. de Nantes, Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, Vallet, Vertou; — Ancenis, Ligné, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille, Varades; — Châteaubriant, Derval, Moïsson-la-Rivière, Nort, Nozay, Rougé, Saint-Julien-de-Vouvantes; — Bourgneuf-en-Retz, Paimbœuf, Le Pellerin, Pornic, Saint-Pierre-de-Retz; — Blain, Le Croisic, Guéméné-Penfao, Guérande, Herbignac, Pontchâteau, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nazaire, Saint-Nicolas-de-Redon, Savenay.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Loire-Inférieure ressortit à la cour d'appel de Rennes. La ville de Nantes est le siège de la cour d'assises. Il y a cinq tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement; celui de Nantes a 2 chambres. Il y a un tribunal de commerce à Nantes. Le nombre des justices de paix est de 45, une par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 287 gendarmes, 12 commissaires de police, 148 agents de police, 126 gardes champêtres, 481 gardes particuliers assermentés, 12 gardes forestiers, 41 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 6,006 plaintes et procès-verbaux.]

FINANCES. — Pour les contributions indirectes, il y a 1 directeur, 2 inspecteurs et 1 inspecteur sédentaire à Nantes; 1 sous-directeur à Saint-Nazaire, 1 receveur principal à Nantes, 1 receveur principal entreposeur à Saint-Nazaire, 3 receveurs-entreposeurs à Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, 1 entreposeur à Nantes. Le service des contributions directes comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Nantes. Il y a un trésorier-payeur général à Nantes; l'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Nantes.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'Académie de Rennes. L'inspecteur d'académie réside à Nantes. Il y a 6 inspecteurs de l'instruction primaire, 2 à Nantes, 1 à Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Saint-Nazaire. Il existe à Nantes une école de plein exercice de médecine et pharmacie et une école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. L'enseignement secondaire se donne au lycée et au petit collège annexe de garçons de Nantes, au lycée de filles de Nantes, au collège communal de garçons de Saint-Nazaire. Il existe à Savenay une école normale d'instituteurs et à Nantes une école normale d'institutrices.

CULTES. — Le département forme le diocèse épiscopal de Nantes, suffragant de l'archevêché de Tours. Il comptait au 1^{er} juil. 1890 : 1 évêque, 2 vicaires généraux, 7 chanoines, 52 curés, 208 desservants, 304 vicaires de paroisse et desservants de chapelle, 130 prêtres habitués, 54 aumôniers. Le nombre des ordinations dans l'année avait été de 30 prêtres, 35 diacres et 39 sous-diacres. — Le culte réformé possède une église consistoriale (Nantes), avec 2 pasteurs.

ARMÉE. — La Loire-Inférieure fait partie du XI^e corps d'armée dont le chef-lieu est à Nantes; cette ville est également le siège de la 21^e division et de la 42^e brigade d'infanterie, de la 11^e brigade de cavalerie. La compagnie de gendarmerie appartient à la 11^e légion.

DIVERS. — La Loire-Inférieure fait partie du 3^e arrondissement maritime (Lorient), de la 13^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation forestière (Tours), de l'inspection des mines du Centre, de l'arrondissement minéralogique de Nantes, de la 2^e région agricole (Ouest). Il existe une station agronomique à Nantes.

Démographie. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Le recensement du 12 avr. 1891 a constaté dans le dép. de la Loire-Inférieure une population totale de 645,263 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	369.305	1836.....	555.996
1806.....	417.124	1861.....	580.207
1821.....	433.815	1866.....	598.598
1826.....	457.090	1872.....	602.206
1831.....	470.093	1876.....	612.972
1836.....	470.768	1881.....	623.625
1841.....	486.806	1886.....	643.884
1846.....	517.265	1891.....	645.263
1851.....	535.664		

Il résulte de ce tableau que l'accroissement de la population a été considérable et relativement régulier. La grande différence entre les chiffres de 1801 et 1806 peut tenir à des omissions dans le premier recensement, mais s'explique aussi par le grand essor rendu au port de Nantes par le Consulat, au moment où, après la paix d'Amiens, Bonaparte entreprit une politique coloniale. Les guerres qui suivirent arrêterent cette prospérité renaissante. Il est remarquable que même la guerre de 1870-71 n'a fait que ralentir l'accroissement de la population, sans se traduire par un recul, comme dans la plupart des autres régions de la France. Les périodes 1831-36 et 1886-91 marquent des crises économiques où le progrès est très ralenti. L'accroissement est sensiblement supérieur à la moyenne de la France : 756 habitants pour 1,000 en 1801, la moyenne étant de 425 %.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891 arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Nantes.....	160.663	281.772	124.109	92,2	163,5	71,3
Ancenis.....	37.955	51.777	13.822	47,8	65,4	17,6
Châteaubriant...	47.211	82.491	35.250	34,2	59,1	24,9
Paimbœuf.....	32.241	49.255	17.014	42,2	61	21,8
Saint-Nazaire...	91.202	176.965	85.763	42,0	81,2	39,2
Total.....	339.305	645.263	275.958	53,8	93,8	40

La prépondérance des deux grands arrondissements (Nantes, Saint-Nazaire) s'est accentuée, la part des agglomérations urbaines devenant de plus en plus forte. Celle de Saint-Nazaire est de date relativement récente, dans un arrondissement jusqu'alors tout à fait rural; c'est à elle qu'est due la progression la plus rapide, puisque cet arrondissement a presque doublé sa population depuis le début du siècle. L'augmentation relative est presque aussi forte à Nantes, un peu moins à Châteaubriant, plus faible à Paimbœuf et surtout à Ancenis.

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Nantes	Ancenis	Châteaubriant	Paimbœuf	St-Nazaire	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.209	1.071	1.050	1.138	1.050	1.121
1821.....	1.159	1.184	1.210	1.209	1.146	1.177
1826.....	1.230	1.262	1.281	1.295	1.193	1.235
1831.....	1.279	1.221	1.325	1.308	1.241	1.266
1836.....	1.280	1.190	1.326	1.320	1.250	1.267
1841.....	1.350	1.204	1.361	1.348	1.281	1.323
1846.....	1.455	1.243	1.461	1.403	1.352	1.409
1851.....	1.514	1.264	1.524	1.458	1.411	1.450
1856.....	1.599	1.282	1.542	1.508	1.432	1.510
1861.....	1.668	1.315	1.600	1.491	1.556	1.581
1866.....	1.701	1.333	1.639	1.487	1.702	1.634
1872.....	1.718	1.329	1.641	1.462	1.696	1.637
1876.....	1.747	1.391	1.681	1.462	1.711	1.680
1881.....	1.760	1.389	1.714	1.479	1.776	1.705
1886.....	1.800	1.395	1.741	1.515	1.888	1.744
1891.....	1.772	1.364	1.746	1.528	1.939	1.756

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Nantes.....	272.659	278.020	282.591	288.056	284.772
Ancenis.....	50.773	52.782	52.669	52.879	51.777
Châteaubriant...	77.140	79.150	80.876	82.349	82.491
Paimbœuf.....	47.024	47.025	47.644	48.852	49.255
Saint-Nazaire..	154.610	155.995	161.812	171.754	176.965
Total.....	602.206	612.972	625.625	643.884	645.263

On voit se dessiner quelques différences entre les arrondissements. Celui d'Ancenis, qui progresse le plus lentement, a été particulièrement éprouvé par les crises de 1831-36, 1886-91 (qui paraissent avoir déterminé une assez forte émigration) et par la guerre franco-allemande. Celui de Nantes a en deux périodes de déficit : celle des guerres de l'Empire dont il n'était pas encore relevé en 1821 et la dernière. Dans l'arr. de Savenay ou Saint-Nazaire, le progrès est un peu plus lent que dans l'ensemble du département jusqu'en 1846; il devient bien plus rapide ensuite, grâce au développement du nouveau

port de Saint-Nazaire; seule la guerre de 1870-71 cause un recul. L'arr. de Châteaubriant a progressé régulièrement et sans interruption. Celui de Paimbœuf avait fait de même jusqu'en 1836, puis on constate un déficit dû à la décadence du port du chef-lieu. Après 1876, le progrès recommence.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Loire-Inférieure entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

	POPULATION au 31 décembre 1881	POPULATION au 31 mai 1886
Urbaine.....	197.634	200.502
Rurale.....	427.991	443.382
Total.....	625.625	643.884

La population des chefs-lieux d'arrondissement, en 1891, se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Nantes	Ancoenis	Châteaubriant	Paimbœuf	Saint-Nazaire
Agglomérée.....	106.591	3.507	5.349	2.180	24.732
Éparse.....	7.142	603	1.051	»	4.174
Comptée à part.....	9.017	1.031	120	»	1.729
Totale.....	122.750	5.141	6.523	2.180	30.935

La proportion de la population éparse dans la Loire-Inférieure est de 36,5 %, très supérieure à la moyenne française (36,6 %). C'est le fait général pour les départements bretons et de l'Ouest de notre pays, où la population vit dans des fermes ou des hameaux isolés.

Le nombre des communes rurales de la Loire-Inférieure était de 206 en 1886, leur superficie totale de 637,666 hect., leur population totale de 443,382 hab., la superficie moyenne de 3,189 hect., la population moyenne de 2,150 hab. par commune, et la densité moyenne de 67,6 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 11 communes urbaines d'une superficie totale de 29,790 hect. peuplées de 200,502 hab., soit 2,700 hect. et 18,499 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 675 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 93,7 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 3,170 hect. et 2,969 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine....	25,75	28,92	31,17
— rurale.....	74,25	71,08	68,83

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine, de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 46,708 naissances contre 17,842 décès. L'excédent des décès était donc de 1,134 décès, proportion défavorable; comme la population urbaine a augmenté il a fallu une immigration de 4,002 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 53,460 naissances et 39,128 décès, soit un excédent de 14,332 naissances; de plus, l'excédent de l'immigration sur l'émigration, 1,059 personnes.

Pour l'ensemble du département, il y a eu 70,468 naissances et 56,970 décès, soit un excédent de 13,498 naissances, et l'immigration l'emporta de 5,061 têtes sur l'émigration. Ces mouvements se sont modifiés dans la période suivante (1886-94) où l'émigration l'a emporté de 42,800 têtes sur l'immigration.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886, pour les 217 communes du département : 1 com. de 401 à 500 hab.; 20 com. de

501 à 1,000 hab.; 49 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 51 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 27 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 22 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 13 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 10 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 11 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 10 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 1 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Chantenay) et 2 com. de plus de 20,000 hab. (Saint-Nazaire et Nantes).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT D'ANCOENIS (5 cant., 27 com., 79,044 hect., 51,777 hab.). — *Cant. d'Ancoenis* (7 com., 17,696 hect., 45,294 hab.) : Ancoenis, 5,444 hab.; Mésanger, 2,884 hab.; Oudon, 1,700 hab.; Saint-Géron, 1,034 hab.; Saint-Herblon, 2,954 hab. — *Cant. de Ligné* (4 com., 14,027 hect., 8,814 hab.) : Le Cellier, 2,586 hab.; Couffe, 2,103 hab.; Ligné, 2,719 hab.; Mouzel, 1,406 hab. — *Cant. de Riaillé* (3 com., 48,613 hect., 9,694 hab.) : Joué-sur-Erdre, 2,901 hab.; Pannecé, 1,613 hab.; Riaillé, 2,370 hab.; Teillé, 1,710 hab.; Trans, 1,400 hab. — *Cant. de Saint-Mars-la-Jaille* (6 com., 14,704 hect., 8,658 hab.) : Maumusson, 1,414 hab.; Le Pin, 1,380 hab.; Saint-Mars-la-Jaille, 1,947 hab.; Saint-Sulpice-des-Landes, 1,355 hab.; Vritz, 1,664 hab. — *Cant. de Varades* (5 com., 14,004 hect., 9,320 hab.) : Belligné, 2,464 hab.; La Chapelle-Saint-Sauveur, 1,415 hab.; Montrelais, 1,636 hab.; La Rouxière, 1,200 hab.; Varades, 3,205 hab.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT (7 cant., 37 com., 139,551 hect., 82,494 hab.). — *Cant. de Châteaubriant* (4 com., 16,839 hect., 12,892 hab.) : Châteaubriant, 6,523 hab.; Ruffigné, 1,204 hab.; Saint-Aubin-des-Châteaux, 2,403 hab.; Soudan, 2,762 hab. — *Cant. de Derval* (6 com., 22,959 hect., 12,828 hab.) : Derval, 3,257 hab.; Jans, 1,741 hab.; Lusanger, 1,705 hab.; Saint-Vincent-des-Landes, 2,085 hab.; Sion, 3,456 hab. — *Cant. de Moisdon-la-Rivière* (5 com., 46,926 hect., 9,539 hab.) : Grand-Auverné, 1,764 hab.; Issé, 2,527 hab.; La Meilleraye-de-Bretagne, 1,790 hab.; Moisdon-la-Rivière, 2,577 hab. — *Cant. de Nort* (6 com., 26,074 hect., 15,963 hab.) : Casson, 1,165 hab.; Héric, 4,048 hab.; Nort, 5,346 hab.; Petit-Mars, 1,374 hab.; Saint-Mars-du-Désert, 1,944 hab.; Les Touches, 2,086 hab. — *Cant. de Nozay* (6 com., 28,423 hect., 16,993 hab.) : Abbaretz, 2,775 hab.; Nozay, 4,170 hab.; Puceul, 1,797 hab.; Sallré, 3,664 hab.; Treffieux, 1,253 hab.; Vay, 3,334 hab. — *Cant. de Rougé* (5 com., 41,789 hect., 6,074 hab.) : Rougé, 2,785 hab.; Villepôt, 1,200 hab. — *Cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes* (5 com., 16,541 hect., 8,205 hab.) : La Chapelle-Glain, 1,555 hab.; Erbray, 2,897 hab.; Petit-Auverné, 1,009 hab.; Saint-Julien-de-Vouvantes, 1,834 hab.

ARRONDISSEMENT DE NANTES (17 cant., 71 com., 476,761 hect., 284,772 hab.). — *Cant. d'Aigrefeuille* (7 com., 20,086 hect., 14,230 hab.) : Aigrefeuille, 1,385 hab.; Le Bignon, 1,823 hab.; Maisdon, 1,943 hab.; Montbert, 2,631 hab.; La Planche, 1,858 hab.; Remouillé, 1,135 hab.; Vieillevigne, 3,455 hab. — *Cant. de Bouaye* (7 com., 12,425 hect., 17,476 hab.) : Bouaye, 1,420 hab.; Bonguenais, 3,897 hab.; Brains, 1,159 hab.; Pont-Saint-Martin, 1,694 hab.; Rezé, 7,431 hab.; Saint-Aignan, 1,334 hab. — *Cant. de Carquefou* (5 com., 9,391 hect., 12,002 hab.) : Carquefou, 2,902 hab.; Doulon, 5,521 hab.; Mauves, 1,392 hab.; Sainte-Luce, 1,133 hab.; Thouaré, 1,054 hab. — *Cant. de La Chapelle-sur-Erdre* (6 com., 47,831 hect., 11,941 hab.) : La Chapelle-sur-Erdre, 2,504 hab.; Grandchamps, 1,885 hab.; Orvault, 1,960 hab.; Sautron, 1,067 hab.; Sucé, 2,522 hab.; Treillières, 2,003 hab. — *Cant. de Clisson* (7 com., 12,169 hect., 12,472 hab.) : Bousay, 2,062 hab.; Clisson, 2,916 hab.; Gétigné, 2,195 hab.; Gorges, 1,801 hab.; Saint-Hilaire-du-Bois, 1,277 hab.; Saint-Lumine-de-Clisson, 1,263 hab. — *Cant. de Legé* (4 com., 14,822 hect., 9,566 hab.) : Legé, 4,523 hab.; Saint-Etienne-de-Corcoué, 1,430 hab.;

Saint-Jean-de-Corcoué, 4,487 hab. ; Touvois, 2,416 hab. — *Cant. du Loroux-Bottereau* (7 com., 45,720 hect., 45,322 hab.) : La Chapelle-Basse-Mer, 3,046 hab. ; Le Landreau, 2,016 hab. ; Le Loroux-Bottereau, 3,809 hab. ; La Remaudière, 1,086 hab. ; Saint-Julien-de-Concelles, 3,602 hab. — *Cant. de Macheoul* (6 com., 20,049 hect., 41,424 hab.) : Macheoul, 3,954 hab. ; La Marne, 1,427 hab. ; Paulx, 1,917 hab. ; Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 1,399 hab. ; Saint-Mars-de-Coutais, 1,665 hab. ; Saint-Même, 1,062 hab. — *Cant. de Nantes* [1^{er}] (4 com., 24,420 hab.) : Nantes, 24,420 hab. — *Cant. de Nantes* [2^e] (1 com., 25,813 hab.) — *Cant. de Nantes* [3^e] (1 com., 45,408 hab.) — *Cant. de Nantes* [4^e] (2 com., 24,702 hab.) : Nantes, 22,262 hab. ; Saint-Sébastien, 2,440 hab. — *Cant. de Nantes* [5^e] (1 com., 48,461 hab.) — *Cant. de Nantes* [6^e] (4 com., 37,325) : Chantenay-sur-Loire, 44,139 hab. ; Indre, 3,517 hab. ; Nantes, 46,986 hab. ; Saint-Herblain, 2,683 hab. — *Cant. de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu* (5 com., 21,326 hect., 41,498 hab.) : La Chevrolière, 2,089 hab. ; La Limouzinière, 1,575 hab. ; Saint-Colombin, 2,309 hab. ; Saint-Lumine-de-Coutais, 1,278 hab. ; Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 3,947 hab. — *Cant. de Vallet* (5 com., 44,539 hect., 40,498 hab.) : La Chapelle-Heulin, 1,350 hab. ; Mouzillon, 4,477 hab. ; Le Pallet, 1,461 hab. ; La Regrippière, 1,309 hab. ; Vallet, 4,904 hab. — *Cant. de Vertou* (7 com., 44,590 hect., 43,444 hab.) : Basse-Goulaine, 1,234 hab. ; Châteauthébaud, 1,594 hab. ; La Haie-Fouassière, 1,589 hab. ; Haute-Goulaine, 1,656 hab. ; Les Sorinières, 1,209 hab. ; Vertou, 5,602 hab.

ARRONDISSEMENT DE PAIMBOEUF (5 cant., 27 com., 77,484 hect., 49,255 hab.) — *Cant. de Bourgneuf-en-Retz* (6 com., 46,881 hect., 8,542 hab.) : La Bernerie, 1,085 hab. ; Bourgneuf-en-Retz, 2,944 hab. ; Chéméré, 1,351 hab. ; Saint-Hilaire-de-Chaleons, 1,550 hab. — *Cant. de Paimboeuf* (3 com., 4,988 hect., 4,594 hab.) : Corsept, 1,063 hab. ; Paimboeuf, 2,480 hab. ; Saint-Brevin, 1,348 hab. — *Cant. du Pellerin* (8 com., 18,531 hect., 45,048 hab.) : La Montagne, 2,404 hab. ; Le Pellerin, 2,241 hab. ; Port-Saint-Père, 1,812 hab. ; Saint-Jean-de-Boiseau, 2,003 hab. ; Sainte-Pazanne, 2,576 hab. ; Rouans, 2,265 hab. ; Vue, 1,327 hab. — *Cant. de Pornic* (6 com., 47,906 hect., 14,459 hab.) : Arthon-en-Retz, 2,349 hab. ; Le Clion, 2,347 hab. ; La Plame, 4,600 hab. ; Pornic, 1,980 hab. ; Saint-Michel-Chef-Chef, 1,498 hab. ; Sainte-Marie, 1,745 hab. — *Cant. de Saint-Père-en-Retz* (4 com., 49,475 hect., 9,915 hab.) : Chauvé, 1,791 hab. ; Frossay, 3,390 hab. ; Saint-Père-en-Retz, 3,024 hab. ; Saint-Viaud, 1,740 hab.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE (11 cant., 55 com., 221,423 hect., 176,965 hab.) — *Cant. de Blain* (5 com., 30,654 hect., 16,860 hab.) : Blain, 6,787 hab. ; Bouvron, 3,177 hab. ; Fay-de-Bretagne, 3,464 hab. ; Le Gâvre, 1,548 hab. ; Notre-Dame-des-Landes, 1,914 hab. — *Cant. du Croisic* (3 com., 4,724 hect., 6,209 hab.) : Batz, 2,569 hab. ; Le Croisic, 2,448 hab. ; Le Poulignen, 1,222 hab. — *Cant. de Guéméné-Penfao* (5 com., 21,210 hect., 42,744 hab.) : Conquereuil, 1,505 hab. ; Guéméné-Penfao, 6,812 hab. ; Marsac, 1,702 hab. ; Massérac, 1,017 hab. ; Pierric, 1,708 hab. — *Cant. de Guérande* (7 com., 23,272 hect., 47,446 hab.) : Escoubiac, 1,648 hab. ; Guérande, 7,020 hab. ; Mesquer, 1,513 hab. ; Priae, 1,277 hab. ; Saint-André-des-Eaux, 4,682 hab. ; Saint-Molt, 1,293 hab. ; La Turballe, 2,683 hab. — *Cant. d'Herbignac* (4 com., 47,375 hect., 40,226 hab.) : Assérac, 1,817 hab. ; La Chapelle-des-Marais, 2,164 hab. ; Herbignac, 4,219 hab. ; Saut-Lyphard, 2,026 hab. — *Cant. de Pontchâteau* (5 com., 20,477 hect., 13,350 hab.) : Besné, 1,259 hab. ; Crossac, 4,669 hab. ; Pontchâteau, 4,632 hab. ; Saint-Jacques, 4,705 hab. ; Sainte-Reine, 1,085 hab. — *Cant. de Saint-Etienne-de-Montluc* (5 com., 20,400 hect., 15,949 hab.) : Cordemais, 2,261 hab. ; Conéron, 5,377 hab. ; Saint-Etienne-de-

Montluc, 4,322 hab. ; Vigneux, 3,390 hab. — *Cant. de Saint-Gildas-des-Bois* (5 com., 20,044 hect., 42,920 hab.) : Guenronet, 3,924 hab. ; Missillac, 3,876 hab. ; Saint-Gildas-des-Bois, 2,596 hab. ; Sévécac, 1,596 hab. — *Cant. de Saint-Nazaire* (3 com., 47,420 hect., 40,810 hab.) : Donéges, 2,933 hab. ; Montoir-de-Bretagne, 6,942 hab. ; Saint-Nazaire, 30,935 hab. — *Cant. de Saint-Nicolas-de-Redon* (4 com., 24,638 hect., 14,484 hab.) : Avesnac, 3,616 hab. ; Fégréac, 3,073 hab. ; Plessé, 5,529 hab. ; Saint-Nicolas-de-Redon, 2,263 hab. — *Cant. de Savenay* (9 com., 24,242 hect., 46,330 hab.) : Campbon, 3,794 hab. ; La Chapelle-Launay, 1,544 hab. ; Malville, 1,655 hab. ; Prinquiau, 1,581 hab. ; Quilly, 1,271 hab. ; Sainte-Anne, 1,556 hab. ; Savenay, 3,272 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était en 1886, dans la Loire-Inférieure, de 420,479, dont 417,517 occupées en tout ou en partie et 2,962 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 85,226 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 28,496, un seul étage ; 3,699, deux étages ; 1,564, trois étages ; 4,494, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 165,592 appartements ou logements distincts, dont 159,479 occupés et 6,413 vacants ; en outre 47,998 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 48,370 individus isolés et 440,663 familles, plus 446 établissements à part, soit un total de 159,479 ménages. Il y a 48,370 ménages composés d'une seule personne ; 28,265 de deux personnes ; 29,682, de trois personnes ; 27,206, de quatre personnes ; 23,013, de cinq personnes ; 32,497, de six personnes ou davantage.

La population résidente comportait 643,844 personnes, dont 622,357 résidents présents ; 6,429 résidents absents ; 15,398 personnes comptées à part. La population présente comportait 637,755 résidents et 3,259 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 641,014. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Loire-Inférieure se divisait en : Français et naturalisés dans la commune ou ils habitent, 448,397 ; nés dans une autre commune du département, 129,265 ; nés dans un autre département ou dans une colonie, 61,641 ; nés à l'étranger, 303. Soit un total de 639,606. Il faut ajouter : 445 étrangers nés dans la commune ou ils habitent ; 78 nés dans une autre commune du département ; 420 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 4,065 nés à l'étranger ; soit un total de 1,408 étrangers.

La population présente envisagée dans son ensemble (641,014) comprend donc 448,342 hab. nés dans leur commune ; 129,343 dans une autre commune du département ; 61,761 dans un autre département ou dans une colonie ; 4,364 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population de la Loire-Inférieure compte, en 1886, 639,606 Français dont 639,486 nés de parents français et 120 naturalisés ; et 1,408 étrangers se décomposant en : 286 Anglais, Écossais ou Irlandais ; 37 Américains du Nord ou du Sud ; 89 Allemands ; 40 Austro-Hongrois ; 259 Belges ; 42 Hollandais ou Luxembourgeois ; 24 Italiens ; 419 Espagnols ; 4 Portugais ; 418 Suisses ; 27 Russes ; 82 Suédois, Norvégiens ou Danois ; 43 d'autres nationalités ; 21 de nationalité inconnue.

Il y a 44,037 familles de gens mariés sans enfant vivant ; 23,915 avec un enfant ; 23,758 avec deux enfants ; 48,962 avec trois ; 44,544 avec quatre ; 8,440 avec cinq ; 6,613 avec six ; 4,609 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants : 24,203 familles sans enfant vivant ; 33,414 en ayant un ; 32,424, deux ; 25,421, trois ; 48,840, quatre ; 10,604, cinq ; 8,039, six ; 5,846, sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Loire-Inférieure se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 363,291 ; industries manufacturières, 421,226 ; transports, 25,155 ; commerce, 53,776 ; Force publique, 6,083 ; administration publique, 9,063 ; professions libérales, 15,874 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 30,676 ; enfin 5,228 gens sans profession ; 6,016 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loué de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.), et 4,536 de professions inconnues.

Voici le détail pour chaque catégorie en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitation, employés ou ouvriers, famille, domestiques attachés à la personne :

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 160,445 personnes, à savoir : patrons, 44,214 (10,416 femmes) ; employés et ouvriers, 13,432 (6,063 femmes) ; familles, 94,403 ; domestiques, 8,366. — Fermiers, métayers ou colons, 190,380 personnes, à savoir : patrons, 38,163 (8,475 femmes) ; employés et ouvriers, 26,929 (14,422 femmes) ; familles, 114,419 ; domestiques, 11,167. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers, 6,986 personnes, à savoir : patrons, 1,344 (389 femmes) ; employés et ouvriers, 2,273 (950 femmes) ; familles, 2,916 ; domestiques, 453. — Bûcherons, charbonniers, 5,540 personnes, à savoir : patrons, 977 ; employés et ouvriers, 672 ; familles, 3,723 ; domestiques, 138.

Industrie. Industrie textile, 4,237 personnes, dont 638 patrons ; 1,047 employés et ouvriers (774 femmes). — Industrie extractive, 12,557 personnes, dont 760 patrons ; 2,972 employés et ouvriers (257 femmes) ; 8,708 familles ; 112 domestiques. — Industrie métallurgique (production des métaux), 5,855 personnes, dont 44 patrons et 2,211 employés et ouvriers (tous hommes). — Fabrication d'objets en métal, 13,538 personnes, dont 1,412 patrons et 3,582 employés et ouvriers (170 femmes). — Industrie du cuir, 6,763 personnes, dont 670 patrons et 2,340 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 18,280 personnes, dont 1,657 patrons et 5,220 employés et ouvriers. — Céramique, 1,455 personnes, dont 87 patrons et 277 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 1,416 personnes, dont 34 patrons et 481 employés et ouvriers. — Industrie du bâtiment, 23,328 personnes, dont 1,611 patrons et 6,982 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 1,689 personnes, dont 30 patrons et 510 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 6,489 personnes, dont 465 patrons et 3,604 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 12,330 personnes, dont 2,245 patrons (1,648 femmes) et 5,091 employés et ouvriers (4,863 femmes). — Alimentation, 9,898 personnes, dont 1,096 patrons et 4,320 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres (imprimerie, papeterie, etc.), 1,224 personnes, dont 50 patrons et 600 employés et ouvriers. — Industries de luxe, 1,063 personnes, dont 168 patrons et 256 ouvriers. — Etablissements de l'Etat (tapis, porcelaines, poudres, tabacs, armes, etc.), 1,404 personnes dont 34 patrons et 716 employés et ouvriers.

Transports. Transports maritimes (cabotage, long cours, pêche, etc.), 14,980 personnes, dont 350 patrons et 5,514 employés et ouvriers. — Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 2,733 personnes, dont 204 patrons et 465 employés et ouvriers. — Transports par routes, 2,238 personnes, dont 163 patrons et 572 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 4,322 personnes, dont 1,283 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 882 personnes dont 230 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers, 1,022 personnes, dont 29 patrons et 193 employés et ouvriers. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros, 5,565 personnes, dont 445 patrons et

1,480 employés et ouvriers. — Hôteliers, cabaretiers, 16,616 personnes, dont 6,452 patrons (4,665 femmes) ; 1,307 employés et ouvriers (659 femmes). — Alimentation (marchands au détail), 15,819 personnes, dont 5,052 patrons (2,002 femmes), 1,210 employés et ouvriers (433 femmes). — Ameublement (détail), 814 personnes, dont 170 patrons et 93 employés et ouvriers. — Habillement (détail), 4,017 personnes, dont 956 patrons (320 femmes), 640 employés et ouvriers (322 femmes). — Divers marchands au détail, 9,923 personnes, dont 3,176 patrons (1,030 femmes), 840 employés et ouvriers (318 femmes).

Force publique. Armée de terre, 4,719 personnes, dont 4,387 militaires. — Armée de mer, 6 personnes, dont 1 militaire. — Gendarmerie et police, 1,358 personnes, dont 371 exerçant la profession ; soit 4,759 agents de la force publique, plus 1,324 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administrations publiques. Fonctionnaires de l'Etat, 6,439 personnes, dont 1,635 fonctionnaires (46 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 2,924 personnes, dont 738 fonctionnaires (32 femmes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier, 1,312 personnes, dont 561 prêtres. — Clergé catholique régulier (communautés religieuses), 3,811 personnes, dont 289 moines et 2,351 religieuses. — Autres cultes, 32 personnes, dont 4 ministres du culte. — Tribunaux, 415 personnes, dont 90 du personnel judiciaire. — Avocats, agrégés, 423 personnes, dont 95 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 1,378 personnes, dont 249 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 554 personnes, dont 25 agents. — Médecins, 972 personnes, dont 230 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 555 personnes, dont 97 exerçant la profession. — Dentistes, oculistes, pédicures, 420 personnes, dont 22 exercent. — Sages-femmes, 424 personnes, dont 204 exerçant la profession. — Enseignement public, 2,298 personnes, dont 1,033 enseignent (493 femmes). — Enseignement privé, 1,434 personnes, dont 761 enseignent (557 femmes). — Musique, danse, escrime, 589 personnes, dont 116 enseignent (49 femmes). — Sciences, lettres et art, publicistes, 172 personnes, dont 28 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs, 519 personnes, dont 84 exercent la profession. — Artistes, 674 personnes, dont 186 exercent la profession (50 femmes). — Artistes lyriques et dramatiques, 192 personnes, dont 63 exercent la profession.

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas, 21,288 personnes, dont 6,901 patrons (2,758 femmes), 5,529 domestiques (4,364 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 9,388 personnes, dont 3,982 patrons (1,368 femmes), 1,333 domestiques (1,029 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 5,228 personnes (3,590 femmes). — Non classés (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.), 6,106 personnes (2,992 femmes). — Profession inconnue, 4,536 personnes (2,031 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Loire-Inférieure, 200,619 propriétés imposables, savoir : 180,946 appartenant à la petite propriété, 17,952 à la moyenne propriété et 1,721 à la grande propriété (V. tableau, p. 467, col. 1). La petite propriété occupe donc 179,587 hect., la moyenne 254,714 hect. et la grande 208,301 hect.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

Nombre.....	Maisons	Usines
	152.908	2.362
	Francs	Francs
Valeur locative réelle...	30.245.563	2.771.497
Revenu net total.....	22.684.866	1.847.467
Valeur vénale.....	498.168.511	37.478.546

Il y faut ajouter 862 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.) d'une valeur locative de 280,438 fr., non passibles de la contribution. Ces chiffres indiquent que

DÉSIGNATION	NOMBRE de cotes	SUPERFICIE en hectares
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de 0 à 10 ares.....	43.207	1.848
— de 10 à 20 —.....	21.001	3.069
— de 20 à 50 —.....	32.656	10.997
— de 50 à 1 hect.....	27.502	19.830
— de 1 à 2 —.....	25.860	37.226
— de 2 à 3 —.....	13.209	32.437
— de 3 à 4 —.....	8.049	27.914
— de 4 à 5 —.....	5.499	24.570
— de 5 à 6 —.....	3.963	21.696
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	3.010	19.517
— de 7 à 8 —.....	2.253	16.873
— de 8 à 9 —.....	1.765	14.998
— de 9 à 10 —.....	1.359	12.955
— de 10 à 20 —.....	6.066	83.720
— de 20 à 30 —.....	1.950	47.008
— de 30 à 40 —.....	961	33.385
— de 40 à 50 —.....	585	26.258
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	777	46.897
— de 75 à 100 —.....	316	27.391
— de 100 à 200 —.....	437	59.965
— au-dessus de 200 hect.....	191	74.018
Total.....	200.619	642.602

la Loire-Inférieure est un département assez riche, avec un certain développement industriel. Sa part dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente le 1/9² de la valeur totale.

AGRICULTURE. — Le dép. de la Loire-Inférieure est un département agricole puisque la proportion des habitants vivant de l'agriculture atteint 52,6 %, soit plus de la moitié du total. La moyenne générale de la France n'est que de 46 %. C'est un pays de petite et de moyenne culture où l'industrie humaine a beaucoup amélioré les rendements d'un sol naturellement peu fécond. Nous en avons indiqué dans le § *Géologie* les qualités. L'École d'agriculture de Grand-Jouan, fondée en 1830 dans une lande de la com. de Nozay, transférée en oct. 1893 auprès de Rennes, a exercé une bonne influence, en particulier sur le défrichement des landes dont plus de 10,000 hect. ont été mis en culture dans le seul cant. de Nozay ; on a également gagné des terrains à l'agriculture par le dessèchement des marais. L'emploi méthodique des engrais, goémons ou varechs, chaux, noir animal (que l'on fabrique à Rozet [au N. de Montoir] avec de la poussière de tourbe) a joué un rôle capital dans l'enrichissement des terres. Actuellement, sur les 687,000 hect. du département, on compte 305,000 hect. de terres labourées, 114,000 de prés et herbages, 31,000 de vignes, 47,000 de bois ; il reste encore 130,000 hect. de landes, pâtis et terres incultes, et 60,000 hect. de sol non agricole, parcs, lacs, étangs, tourbières, surfaces bâties, etc.

Le tableau ci-contre (col. 2) indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893.

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 2,280,000 hectol., celle du méteil de 26,000, celle du seigle de 69,000, celle de l'orge de 85,000, celle de l'avoine de 480,000 environ, celle du cidre de 270,000. En 1893, on évaluait à 23,700,000 la valeur de la récolte de froment, à 220,000 fr. celle du méteil, à 470,000 fr. celle du seigle, à 570,000 fr. celle du sarrasin, à 2,950,000 fr. celle de l'orge, à 3,050,000 fr. celle de l'avoine, à 8,600,000 fr. celle des pommes de terre, à plus de 14,200,000 fr. celle des

fourrages, à 810,000 fr. celle du chanvre, à 43,860,000 fr. celle du vin et à 4,200,000 fr. celle du cidre.

Les principales cultures sont, on le voit, celle des céréales et de la vigne. Même en tenant compte de ce que l'année 1893 fut exceptionnelle pour le vin (comme pour le cidre) et au-dessous de la moyenne pour le blé, on voit que la valeur de la production viticole égale celle de la récolte de froment. Parmi les céréales, celui-ci domine, puis viennent l'avoine et le sarrasin. Les rendements sont médiocres, généralement très inférieurs à la moyenne générale de la France : 40 hectol. à l'hectare pour le froment au lieu de 13,8 ; 40 quintaux pour les pommes de terre au lieu de 77,4. Il faut excepter la vigne dont la production est abondante.

Les céréales sont cultivées dans toute l'étendue du département, le chanvre et le lin dans les îles et le val de la Loire ; la culture maraîchère y est aussi développée, surtout près de Nantes. Les principaux arbres fruitiers sont les châtaigniers, les cerisiers, les pommiers, poiriers et corniers servant à faire du cidre. Le sol pauvre ne permet guère la venue du noyer. La vigne croit sur les coteaux du S. et des bords de la Loire, dans les cantons de Vallet, Le Loroux-Bottereau, Verton, Saint-Père-en-Retz, Clisson, Varades, Ancenis. On ne fait guère que du vin blanc, sauf à Couëron qui produit le vin rouge de Berligout. — Les forêts ne sont pas très étendues, mais sont fort belles ; les chênes, les hêtres, les châtaigniers dominent dans l'intérieur, les pins et sapins près des côtes. L'Etat n'en possède que 4,561 hect. Comprenant la forêt du Gâvre (4,479 hect.), citons ensuite celles de Saint-Gildas, la Bretèche, Teillé, Juigné, Pavée, Larché, Vioreau, Saffré, Ancenis (au N. de Riaillé), Javardon, Domenèche, Saint-Mars, Le Cellier, Macheoul. — Les prairies naturelles se trouvent dans la vallée du fleuve, dans les dépressions de Saint-Gildas, de Grand-lieu, de Macheoul, etc. On y distingue les prés-champoux ou prairies hautes, les prés-vallées ou prairies basses et les marais. Les prés-vallées sont souvent inondés, particulièrement en hiver, et donnent d'excellents foins, puis forment des herbages de regains ; dans la région nantaise, on a l'habitude après la coupe de les livrer à la vaine pâture ;

CULTURES	SUPERFICIE		PRODUCTION
	Hectares		
Froment.....	153.500		Hectolitres 1.535.000
			Quintaux 1.166.600
			Hectolitres 16.500
Méteil.....	1.500		41.000
Seigle.....	4.000		52.500
Orge.....	5.000		270.000
Sarrasin.....	27.000		315.000
Avoine.....	22.500		4.500
Mais.....	300		9.600
Millet.....	800		860.000
Pommes de terre.....	21.500		1.800.000
Betteraves fourragères.....	10.000		180.000
Trèfle.....	18.000		18.000
Luzerne.....	1.000		7.500
Sainfoin.....	500		660.000
Prés naturels.....	110.000		2.000
Colza.....	200		Filasse 9.000
Chanvre.....	1.000		7.200
Lin.....	1.200		5.000
Châtaignes.....	»		1.400.000
Pommes à cidre.....	»		9.000
Prunus.....	»		Hectolitres 2.580.000
Vin.....	31.000		

c'est là qu'on élève les chevaux et qu'on engraisse les bœufs. Dans la plaine de Macheoul, les prés alluviaux conquis sur la mer sont coupés de douves où les herbagers navigent en hiver ; en été, ces fossés sont fort gênants et l'insuffisance des pouts oblige à les sauter à l'aide de perches.

Le nombre des animaux de ferme (en 1893) était :

Espèce chevalne.....	46.500
— mulassière.....	50
— asine.....	700
— bovine.....	283.500
— ovine.....	88.800
— porcine.....	102.200
— caprine.....	3.500

On élève de beaux chevaux d'armes et de luxe auprès de Nantes et de Machecoul; ailleurs ils sont petits, mais très vifs. Les bœufs sont de la race de Cholet; on les engraisse pour la boucherie à Machecoul et dans le val de la Loire. Le lait est aussi une grande ressource, la production de 1893 fut de 4,660,000 hectol. évalués à 26,500,000 fr. Le beurre du canton de Saint-Etienne est renommé et s'expédie à Paris. Les moutons sont petits, sauf dans les brières desséchées de Montoir et sur la côte ou l'on élève d'excellents présales. La tonte de 60,000 animaux a fourni 1,250 quintaux de laine, valant 300,000 fr. Les volailles sont assez abondantes et de bonne qualité. On comptait en 1893 environ 38,000 ruches qui donneront 185,000 kilogr. de miel et 39,000 de cire, d'une valeur totale de 365,000 fr.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre à peu près un cinquième de la population totale: en 1891 la proportion était exactement de 20,6 %, un peu inférieure à la moyenne générale française (25 %). L'industrie est concentrée sur les bords de la Loire, à Nantes, Saint-Nazaire, et dans les alentours.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques sont secondaires. Il y a sur la bande carbonifère trois concessions de mines de houille, occupant 15,207 hect., à Montrelais et Mouzeil. On en a extrait, en 1892, 11,740 tonnes d'anthracite, d'une valeur totale de 156,000 fr., consommées par les fours à chaux du voisinage. Les usines de la Loire-Inférieure sont principalement alimentées par les houilles anglaises: sur une consommation totale de 518,300 tonnes de combustibles minéraux valant 13,475,000 fr., l'Angleterre en fournit 474,700. — On trouve du minerai de fer à Rougé, dans la forêt de Larche, à La Meilleraye; on en exploite seulement à La Haute-Noc (com. de Sion), pour le haut fourneau de La Ille-audière. On extrait à Cressac du plomb sulfuré; à Piriac existe une mine d'étain non exploitée. La production de la tourbe atteint 25,656 tonnes valant 505,000 fr. On compte 4,825 exploitations distinctes dans les tourbières communales. Les principales sont celles de la Grande-Brière qui alimentent le chauffage domestique non seulement des villages voisins, mais de Nantes. L'extraction faite jadis sans méthode a criblé le sol d'excavations irrégulières; aujourd'hui elle est limitée à neuf jours du mois d'août pour les dix-sept communes entre lesquelles la tourbière est indivise. Il faut ajouter que le curage des canaux qui sillonnent la brière, et que parcourent les briérons (barques à fond plat) donne environ 10,000 m. c. de terres noires que l'on pulvérise et emploie à amender les terres et à falsifier le noir animal. — Les marais salants n'ont plus leur ancienne importance. Ils sont divisés entre 1,889 propriétaires dont 1,609 au N. du fleuve (entre Guérande et Le Croisic), 280 au S. (vers Bourgneuf). L'exploitation est faite par des colons. On compte 250 marais salants en activité, occupant 1,700 hect.; dans beaucoup d'autres les œillets sont abandonnés à cause de la baisse des prix. Ceux qui sont exploités emploient 2,000 sauniers qui livrent au commerce 70,000 tonnes de sel brut, valant 1,420,000 fr. Indépendamment de leurs salaires (800,000 fr.), les ouvriers jouissent de divers privilèges, notamment la pêche dans les fossés et canaux attenants aux marais. Un œillet produit en moyenne 1,200 kilogr. de sel gris et 80 de sel blanc; on les obtient en 40 jours de saumaison en été, de juin à septembre. On raffine le sel au Croisic et au Pouliguen.

Les carrières à ciel ouvert sont au nombre de 281 permanentes et 715 temporaires, occupant respectivement

1,235 et 4,325 ouvriers. On exploite l'ardoise dans les cinq chaînes de collines schisteuses, à Vritz, Grand-Auverné, Moisdon, Conquereuil; au Jarrier (près de Treffieu), à Juigné, Derval, Cavareux, à La Guérisais, près de Rougé, enfin à Noyal; on retire environ 5,000 milliers d'ardoises valant 30,000 fr. Le banc de Saint-Julien-de-Vouvantes donne d'excellent calcaire marbre et alimente des fours à chaux. On produit annuellement 60,000 m. c. de chaux. Le granit à gros grain avec quartz gris, feldspath bleuâtre et mica foncé forme des bancs faciles à exploiter; les plus belles carrières sont celles de Miséry (à Nantes), de Lavau (près de Savenay) et d'Aigrefeuille. On retire des environs d'Ancenis des eurites pour empierrer les routes. Il y a encore des carrières de quartz, de schistes, de sable et de gravier. — Les sources minérales ont peu de notoriété; celles de Préfaillies ou Quirouard (+ 15°, ferrugineuse arsenicale), qui jaillit au-dessous du niveau des grandes marées; du Puits-Saint-Père (à Frossay), de Montard (à Camphon), de La Bozillère (au Loroux-Botteau), de Cramaguet (à Guérande), de Saint-Léger (à Marsac), du Haut-Rocher (à Riaillé), de La Viauderie (à Saint-Michel-Chef-Chef).

Industrie manufacturière. Il existait en Loire-Inférieure (en 1892), 866 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils au nombre de 1,144 (non compris les appareils des chemins de fer), d'une force totale de 13,978 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

340 machines fixes d'une force de	6.980	chevaux-vapeur
309 — mi-fixes —	4.033	—
482 — locomobiles —	2.680	—
12 — locomotives —	285	—

Cette force se répartissait de la manière suivante :

Mines et carrières.....	724	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques.....	5.847	—
Agriculture.....	1.920	—
Industries alimentaires.....	1.927	—
— chimiques.....	398	—
Tissus et vêtements.....	395	—
Papeterie, objets mobiliers, instruments.....	200	—
Bâtiments et travaux.....	1.455	—
Services publics de l'Etat.....	1.142	—

Ces chiffres attestent la prépondérance de l'industrie métallurgique, facilitée par les transports maritimes et dont l'objectif principal est la construction de machines destinées à la marine. Une mention spéciale est due aux grands établissements d'Indret qui travaillent pour la marine de l'Etat, et aux forges de La Basse-Indre; ce groupe a été décrit dans l'art. INDRÉ (t. XX, pp. 726-7). Viennent ensuite les ateliers de la Compagnie transatlantique à Saint-Nazaire, alimentés par les hauts fourneaux de Trignac. A Couvron principalement, on traite les galènes argentifères de Pontpéan (Ille-et-Vilaine) (10,800 tonnes), d'Espagne et d'Amérique (6,500 tonnes), le plomb argentifère d'Espagne (4,500 tonnes). On en retire pour 6,090,000 fr. d'argent et 1,936,000 fr. de plomb. D'autre part, le traitement des minerais de cuivre de Bolivie fournit pour 265,000 fr. de cuivre. Il y a encore des hauts fourneaux, forges et fonderies à Nantes (la Prairie-au-Duc), Chantenay, Bellion (com. de Fégéac), La Jahotière (com. d'Abbaretz), Moisdon, Saint-Philbert, Sion; le haut fourneau de La Ille-audière travaille pour La Basse-Indre; Saint-Mars-la-Jaille et Saint-Sulpice-des-Landes ont des taillanderies, Nantes tréfile le laiton, fait de la grosse chaudronnerie et de la ferblanterie. La production de la fonte (au coke) atteint 64,000 tonnes valant 4,275,000 fr.; on consomme des minerais locaux (36,400 tonnes) et étrangers (Espagne et Grèce, 488,600 tonnes). On produit de fonte moulée en deuxième fusion 12,800 tonnes valant 1,950,000 fr. La production du fer ouvré, alimentée par le puddlage et le réchauffage des vieux fers atteint 10,000 tonnes valant 1,830,000 fr.; celle de la tôle 535 tonnes; celle de l'acier se chiffre par 28,000 tonnes d'acier ouvré valant

6,220,000 fr. et 6,675 tonnes de tôle valant 1,670,000 fr. — Il existe des chantiers de constructions navales à Nantes, Saint-Nazaire, Trentemoult, Chantenay, Méan, Le Croisic, Saint-Nicolas-de-Redon.

La fabrication des conserves alimentaires est une grande industrie de Nantes, dont les usines ont des succursales à La Turballe, au Croisic, à Belle-Ile, Concarneau, Port-Louis. On prépare aussi la sardine à Chantenay, Guérande, Piriaë, Le Pouliguen, Vertou. Nantes possède encore d'importantes raffineries de sucre, créées à l'occasion de son commerce avec les Antilles. Leur production atteint 20 millions de francs. Citons encore les minoteries de Nantes, Saint-Nazaire, Aigrefeuille, Clisson, Joué-sur-Erdre, Legé, Paimbœuf, Le Pallet, Le Pouliguen, Sautron; les brasseries d'Ancenis et Nantes, les fabriques de vinaigre de Nantes, les pâtisseries (fouace) de La Haye-Fouassière qui sont une célébrité locale. — L'industrie textile est représentée par les filatures de chanvre et de lin (Nantes), de coton (Nantes, Clisson), de laine (Nantes, Clisson), la bonneterie (Nantes, Saint-Paul-en-Rezè), les coutils (La Planche, Vieilleville), les cotonnades (Nantes), etc. On fait à Nantes des toiles cirées, des chapeaux, des chaussures, des voitures, des billards, du caoutchouc, des orgues, des pompes, de la porcelaine, des vitraux peints, de la papeterie, des cordes, etc.; il y a des tanneries et corroiries à Ancenis, Châteaubriant, Clisson et Nantes, une verrerie au Couéron, des scieries à Ancenis, Nantes, Saint-Nazaire, des fabriques de machines agricoles à Nantes et Châteaubriant, des imprimeries dans les chefs-lieux d'arrondissement et à Savenay, etc. — L'Etat possède à Nantes une grande manufacture de tabac occupant 1,800 ouvriers. — Le département comptait en 1889, 1,025 bouilleurs de cru et 18 distillateurs de profession. Ils distillaient du vin et du cidre et en ont retiré 617 hectol. d'alcool. La consommation d'alcool était de 3^{lit},8 par tête d'habitant, c.-à-d. égale à la moyenne française. La quantité entreposée fut de 24,135 hectol. (en 1888). — La consommation du tabac fut de 294,667 kilogr. de tabac à fumer et 125,824 kilogr. de tabac en poudre. On constatait en Loire-Inférieure, en l'année 1890, l'existence de 23 syndicats patronaux, 24 syndicats ouvriers, 2 mixtes et 1 syndicat agricole.

PÊCHE. — La pêche fait vivre la population du littoral. Les bateaux sont généralement la propriété des armateurs nantais, lesquels ne le cèdent en importance qu'à ceux de Marseille.

Le département, dépendant de l'arr. maritime de Lorient, comprend les quartiers de pêche du Croisic, de Saint-Nazaire, de Nantes et de Paimbœuf. En 1888, la statistique accusait les chiffres suivants :

QUARTIERS	PÊCHEURS	BATEAUX	VALEUR totale de la pêche
Le Croisic.....	3.439	315	4.568.848
Saint-Nazaire.....	397	68	81.256
Nantes.....	1.195	837	2.122.270
Paimbœuf.....	1.050	93	121.795
Totat.....	6.084	1.343	6.894.169

Le tonnage des bateaux atteignait 3,816 tonnes. Le quartier du Croisic pêche surtout la sardine (43,300,000 en 1888). Un peu de hareng, de morue et des poissons divers; les autres ne pêchent que cette dernière catégorie. Le Croisic récolte aussi des huîtres, des monles et coquillages divers, honards, langoustes, crevettes, crabes, etc.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est fort actif dans le dép. de Loire-Inférieure; il fait vivre 9,7 % de la population, plus 4,7 % vivant des transports, proportions analogues à celles de la moyenne générale de la France (10,3 et 3 %). Il se fait principalement par la voie maritime et les ports de Nantes et Saint-Nazaire (V. ces

mots); le premier est fort déchu, tombé au 11^e rang, mais le second a hérité d'une forte partie de son trafic. Celui-ci se fait avec les Antilles, l'Angleterre, les Pays Bas, les pays scandinaves. Ce qui manque, c'est le fret de sortie pour faire la contre-partie des importations encombrantes de houille, de bois, etc. Les voyageurs s'embarquent à Saint-Nazaire, tête de ligne ou escale des paquebots transatlantiques pour les Antilles, l'Amérique centrale et le Mexique, et d'un service pour Londres. La valeur des échanges est de 125 millions pour Nantes et 500 millions pour Saint-Nazaire; le mouvement du commerce général fut en 1889 de 180.000 tonnes pour Nantes et 1,100,000 pour Saint-Nazaire. Dans les articles consacrés à ces villes, on trouvera de plus amples détails.

La Loire-Inférieure exporte des vins, du sel, des viandes salées, poissons marinés, des céréales, de la farine, des fruits, des légumes, du beurre, des bestiaux, de la mélasse, du sucre raffiné, des tourteaux, du cuir, des peaux (pour la ganterie), de la tourbe, du fer ouvré, des machines, des toiles, des indiennes, des serges et lainages, etc. Nantes est le grand entrepôt de denrées coloniales pour les départements voisins. — On importe de la houille d'Angleterre, des minerais de fer et de plomb, de la fonte brute, du fer en barres, des engrais (en grandes quantités), des bois de Norvège pour les constructions navales, des bois d'ébénisterie et de teinture, du café, du cacao, du poivre, du riz, de l'huile d'olive, des liqueurs et eaux-de-vie, des planches, brais, résines et goudrons des Landes, des parfums de Provence, des savons de Marseille, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Loire-Inférieure avait, en 1888, 573^{kil}347 de routes nationales, sur lesquelles la circulation (242^{voit}018 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 59,127,666 tonnes; en tonnage utile 31,437,816 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 85,076 tonnes kilométriques. Il possédait 528^{kil}962 de routes départementales, 2,866^{kil}669 de chemins vicinaux de grande communication, 883^{kil}408 de chemins vicinaux d'intérêt commun, 4,089^{kil}504 de chemins ordinaires.

Il était desservi (en 1895) par douze voies ferrées formant un total de 652 kil. de chemin de fer. Ce réseau comprend les lignes suivantes : 1^o Le chemin de fer de Paris à Nantes et à Saint-Nazaire parcourt 118 kil. dans la Loire-Inférieure; il y pénètre en quittant la gare d'Ingrandes (Maine-et-Loire). Il y dessert les stations de Varades, Anetz, Ancenis, Oudon, Clermont, du Cellier, de Mauves, Thouaré, Sainte-Luce, Nantes (2 gares), Chantenay, Basse-Indre, Couéron, Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Savenay, Donges, Montoir et Saint-Nazaire. — 2^o Le chemin de fer de Nantes à Châteaubriant parcourt 61 kil. dans le département ou il dessert Doulon, Saint-Joseph, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé, Nort, Abbaretz, Issé et Châteaubriant, avant d'entrer dans le dép. de Maine-et-Loire. — 3^o Le chemin de fer de Nantes à La Roche-sur-Yon n'a que 25 kil. dans le département; il traverse les bras et les îles de la Loire, dessert Vertou, La Haye-Fouassière, Le Pallet, Gorges, croise la Sèvre-Nantaise, puis, au delà de Clisson, entre dans le dép. de la Vendée. — 4^o Le chemin de fer de Nantes à Segré parcourt 51 kil. en Loire-Inférieure et y dessert Doulon, Carquefou, Saint-Mars-du-Désert, Ligné, Teillé-Mouzeil, Teillé, Pannecé-Riallé, Saint-Mars-la-Jaille, avant d'entrer en Maine-et-Loire. — 5^o Le chemin de fer de Segré à Saint-Nazaire parcourt 94 kil. en Loire-Inférieure et y dessert Soudan, Châteaubriant, Lonisfert, Saint-Vincent-des-Landes, où se détache à dr. la ligne de Redon, Treffieux, Nozay, Vay, Le Gâvre, Blain, Bouvron, Campon, Besné où il croise la ligne de Nantes à Brest, et qu'un embranchement de 4 kil. relie à Pontchâteau, Montoir où il rejoint le chemin de fer de Nantes, et Saint-Nazaire. — 6^o Le chemin de fer de Cholet à Clisson ne parcourt que 6 kil. dans la Loire-Inférieure, ou il dessert Cugand. — 7^o Le chemin de fer de Nantes à Pornie (57 kil.), avec embranchement sur

Challans et Paimbœuf, parcourt 105 kil. et dessert Pont-Rousseau, Les Landes, Bouguenais, Bouaye, Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Bourgneuf, Les Moutiers, La Bernerie, Le Clion et l'Ornic. L'embranchement de Challans se détache à Sainte-Pazanne, passe à Machecoul, puis entre dans le dép. de la Vendée au bout de 16 kil. La ligne de Paimbœuf (32 kil.) se détache à Saint-Hilaire-de-Chaléons, pour desservir Chéméré, La Feuillardais, Saint-Père-en-Retz, Saint-Viaud et Paimbœuf. — 8° Le chemin de fer de Nantes à Brest (par Landerneau), se détachant à Savenay de la ligne de Saint-Nazaire, parcourt 42 kil. dans le département ou il dessert Pontchâteau, Drefféac, Saint-Gildas-des-Bois, Sevérac et entre en Ille-et-Vilaine à Redon. — 9° Le chemin de fer de Redon à Rennes parcourt 19 kil. en Loire-Inférieure et y dessert Avesnac, Massérac et Bleslé. — 40° Le chemin de fer de Châteaubriant à Redon, long de 46 kil., se détache de la ligne de Saint-Nazaire à Saint-Vincent-des-Landes et dessert Lusanger, Derval, Conquereuil, Guéméné-Penfao, rejoignant à Massérac la ligne de Redon à Rennes. — 11° Le chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande a 36 kil.; il dessert Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen; l'embranchement de Guérande se détache à Escoublac. — 42° Le chemin de fer à voie étroite de Nantes à Legé, long de 45 kil., dessert Pontrousseau, Les Sorinières, Pont-Saint-Martin, La Chevrolière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, La Limouzinière, Saint-Jean et Saint-Etienne-de-Corcoué.

De ces lignes, celles du N. de la Loire appartiennent à la compagnie d'Orléans, celles du S. du fleuve au réseau de l'Etat, sauf celle de Nantes à Legé qui est un chemin de fer départemental.

Les voies navigables ont une certaine importance : leur développement total est de 338 kil., dont 243 pour les cours d'eau et 95 pour les canaux. En premier lieu vient la Loire pour 110 kil., puis ses affluents l'Acheneau pour 22, le lac de Grandlieu pour 13, la Boulogne depuis Saint-Philbert pour 2, le Tenu depuis Bellevue pour 16, le Brivet (Étier de Méan) depuis Pontchâteau pour 23, la Sèvre-Nantaise depuis La Rochelle pour 22, la Vilaine pour 35. Le canal de Nantes à Brest (V. cet art.) a ses 95 premiers kilomètres en Loire-Inférieure (jusqu'à Redon). Le tonnage moyen est sur la Loire en amont de Nantes de 69,000 tonnes; sur l'Acheneau, de 10,000; sur le Brivé, de 3,800; sur le canal de Nantes à Brest, de 123,000 (en 1888). On peut encore mentionner les petits canaux de Gonlaire reliant Montreuil com. de La Chapelle-Heulin à la Loire (Gourdeau) à travers les marais de Gonlaire; de la Boullaie (10 kil.) à travers la Grande-Brière, reliant au Brivé La Chapelle-des-Marais, de La Taillée, du Brivé à la Loire, de Nyon (9 kil.) entre le Brivé et la Loire, de Buzay (sur l'Acheneau), de la Haute-Perche. Ils n'ont pas à proprement parler de trafic, mais facilitent les communications locales.

Les 11 bureaux de poste, 26 bureaux télégraphiques, 78 bureaux auxiliaires mixtes du dép. de la Loire-Inférieure ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 11,950,995 timbres-poste, 46,048 cartes-lettres, 282,940 cartes postales, 217,800 enveloppes timbrées, 246,000 bandes timbrées, représentant un produit net de 4,432,334 fr. 99; à un mouvement télégraphique de 316,794 dépêches intérieures et 19,864 dépêches extérieures, représentant un produit net de 313,490 fr. 40.

FINANCES. — Le dép. de la Loire-Inférieure a fourni, en 1888, 54,291,740 fr. 56 au budget ordinaire et 5,770,597 fr. 91 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 60,062,338 fr. 47.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	5.302.012 ^{fr} 87
Enregistrement.....	5.986.859 73
Timbre.....	4.305.914 78
Impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières.....	401.770 23

Douanes.....	41.482.360 ^{fr} 15
Contributions indirectes.....	7.381.621 03
Sucres.....	14.557.548 52
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	6.884.501 56
Domaine de l'Etat (y compris les forêts)	319.647 13
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	519.992 35
Recettes d'ordre.....	449.515 21

Les revenus départementaux ont été, en 1888, de 3,441,229 fr. 19 se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux	2.735.009 91
Revenu du patrimoine départemental.	19.642 87
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	634.531 49
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés	52.044 92

La dette se montait à 5,700,837 fr. 24. Il y a eu 46²⁵ portant sur les quatre contributions, dont 12 centimes ordinaires et 34²⁵ extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 27,449 fr., le produit du centime départemental était de 44,298 fr.

Les 217 communes du département avaient en 1889 un revenu de 4,007,654 fr. Le nombre de centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 8,121 (5,317 ordinaires et 2,804 extraordinaires); le nombre moyen de centimes par commune atteignait 37. Il y avait 4 communes imposées de moins de 15 cent.; 57 de 15 à 30 cent.; 131 de 31 à 50 cent.; 25 de 51 à 100 cent. Le nombre de communes à octroi était de 12, le produit des octrois montait à 2,772,840 fr. de taxes ordinaires et 234,000 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance était de 285,199 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Loire-Inférieure est au-dessous de la moyenne. En 1890, sur 5,054 conscrits examinés, 515 ne savaient pas lire. Cette proportion de 102 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77 ‰) place la Loire-Inférieure au 71^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 64^e rang (sur 87 dép.), avec 773 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 841.

Le dép. de la Loire-Inférieure comptait durant l'année scolaire 1890-91, 54 écoles maternelles, dont 24 publiques (12 laïques) et 30 privées (23 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 82 maitresses, dont 39 publiques (20 laïques) et 43 privées (31 congréganistes) et recevaient un total de 6,897 élèves, dont 3,598 garçons et 3,299 filles, 2,228 inscrits dans les écoles laïques et 4,669 dans les écoles congréganistes; 2,115 garçons et 1,754 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 491 écoles primaires élémentaires publiques, dont 390 laïques et 101 congréganistes, à savoir : 244 écoles laïques de garçons, 134 de filles et 12 mixtes, contre 17 écoles congréganistes de garçons, 83 de filles et 1 mixte. D'autre part, 247 écoles privées, dont 41 laïques et 206 congréganistes, à savoir : 6 écoles laïques de garçons, 33 de filles et 2 mixtes, contre 51 écoles congréganistes de garçons, 155 de filles. Au total : 738 écoles, 318 de garçons, 405 de filles et 15 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 497 instituteurs publics laïques, 43 instituteurs publics congréganistes, 262 institutrices publiques laïques, 225 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 1,027 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 38 instituteurs laïques et 172 congréganistes, 63 institutrices laïques et 534 congréganistes, soit un total de 809 maitres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était

donc de 4,836 personnes. — Le nombre des classes était de 1,770. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 34,885 garçons et 22,799 filles ; en tout 57,684 ; écoles privées : 10,683 garçons et 21,606 filles ; en tout, 32,289. Total général, 89,973 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques 31,973 garçons, 10,443 filles ; écoles privées laïques : 1,041 garçons, 1,046 filles ; écoles publiques congréganistes : 2,912 garçons, 12,356 filles ; écoles privées congréganistes : 9,642 garçons, 20,660 filles ; soit un total de 33,014 garçons et 41,487 filles recevant l'enseignement laïque, contre 12,554 garçons et 32,916 filles recevant l'enseignement congréganiste. Ces chiffres témoignent la prépondérance de l'enseignement congréganiste ; près des trois quarts des filles lui reviennent. Cependant cette prépondérance est moins accusée que dans les départements voisins d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 80,888, sur 86,293 constatés au dernier recensement.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 471 élèves (187 filles) dont 81 (30 filles) dans les cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs de Savenay (fondée en 1872) comptait 67 élèves-maitres. L'école normale d'institutrices de Nantes (fondée en 1883) comptait 40 élèves-maitresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 98,942 fr. — Il y eut, en 1891, 2,332 garçons et 1,939 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 4,471 aspirants, 3,660 l'obtinrent : 2,018 garçons et 1,642 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 69 garçons et 2 filles, obtenu par 33 garçons et 1 fille. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 130 aspirants, dont 87 furent admis, et par 182 aspirantes, dont 114 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 19 candidats et 11 admissions ; 38 candidates et 20 admissions.

Il existait 150 caisses d'épargne scolaires, avec 4,361 livrets représentant une somme totale de 464,445 fr. Les 116 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 36,125 fr. de recettes, 33,185 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 2,540 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,197,487 fr. 33.

L'enseignement secondaire se donne dans un lycée et un collège communal de garçons. Ils comptaient, en 1890, un total de 663 élèves, dont 100 internes (31 boursiers), 56 demi-pensionnaires (12 boursiers) et 507 externes. Sur ces élèves, 117 suivaient l'enseignement primaire, 446 l'enseignement classique et 100 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 47 condamnations en cour d'assises dont 26 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 5 tribunaux correctionnels examinèrent 2,307 affaires et 2,791 prévenus, dont 71 furent acquittés, 67 mineurs remis à leurs parents et 36 envoyés en correction, 745 prévenus condamnés seulement à des amendes, 49 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 32 récidivistes devant la cour d'assises et 846 en police correctionnelle ; 18 furent condamnés à la rélegation ; il y eut 6,838 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 83.

Les bureaux de bienfaisance au nombre de 121 en 1888 secoururent 20,384 personnes sur une population de 476,088 comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 334,337 fr. dont 123,666 fr. provenaient de leurs revenus propres, 93,868 fr. de subventions, 57,315 fr. de la charité privée et 57,488 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 342,452 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 189,293 fr. ; en immeubles 7,029 fr. ;

les fonds libres reportés sur l'exercice courant 174,930 fr. On comptait 18 hospices et hôpitaux avec 4,338 lits, dont 2,290 affectés aux malades civils. 197 aux militaires, 870 aux vieillards, infirmes, etc., 341 aux enfants assistés, 640 au personnel des établissements, 1,658,498 fr. de recettes et 1,615,533 fr. de dépenses, et un personnel composé de 38 médecins et chirurgiens, 499 religieuses, 43 employés et 357 servants. Il y a eu un nombre total de 149,854 journées de présence pour 4,450 hommes ; de 86,903 pour 1,833 femmes et 25,788 pour 464 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 1,317 enfants à l'hospice et 522 à domicile et dépensé 206,653 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 4,709 versements se montant à 195,441 fr. Elle avait reçu depuis son origine (1851), 133,195 versements se montant à 7,041,893 fr. 34. Il y avait 1,712 rentes en cours pour une somme de 452,959 fr.

Les 7 caisses d'épargne de la Loire-Inférieure avaient au 1^{er} janv. 1888, 58,418 livrets et au 31 déc. 60,965 livrets valant 27,173,963 fr. 74 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 481 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 17,428 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 644,836 fr. 12.

— Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 110, dont 85 approuvées et 25 autorisées, avec 15,052 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 330,779 fr. pour les sociétés approuvées et de 89,683 fr. pour les sociétés autorisées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 336,488 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 19 donations aux établissements religieux, représentant 81,577 fr. ; 17 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 112,834 fr. ; 2 donations aux communes ou au département, représentant 142,180 fr.

A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : *Annuaire de la Loire-Inférieure*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de la Loire-Inférieure*, in-16. — HUET DE COETLIZAN, *Statistique de la Loire-Inférieure* 1802, in-8. — Ed. RICHER, *Voyage pittoresque dans le dép. de la Loire-Inférieure*, 1820-23, 2 vol. in-1. — GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Dictionnaire géographique de toutes les communes de la Loire-Inférieure*, 1829, in-8. — PINSON, *Dictionnaire des lieux habités du dép. de la Loire-Inférieure*, 1857, in-8. — AUDIGANNE, *La Région du bas de la Loire*, dans la *Revue des Deux Mondes*, nov. 1868. — E. LORIEUX, *Ressources minéralogiques et salicoles de la Loire-Inférieure*, 1875, in-8. — V. aussi les *Mem. de la Soc. académique de la Loire-Inférieure* ; la *Revue de Bretagne et de Vendée* (Nantes, depuis 1856, revue mensuelle) et les art. ARMORIQUE, BRETAGNE, NANTES, etc.

LOIRET (Riv.) (V. LOIRET [Dép. du]).

LOIRET (Dép.). Situation, limites, superficie. — Le dép. du Loiret doit son nom à la rivière du Loiret, affluent de la Loire, voisin de son chef-lieu Orléans. Il est situé dans la région centrale de la France, entre le centre géométrique (dép. du Cher) et la capitale. Son chef-lieu Orléans est situé à 100 kil. de Paris à vol d'oiseau et 121 k l. par chemin de fer. Le dép. du Loiret est situé entre ceux de Seine-et-Oise au N., de Seine-et-Marne au N.-E., de l'Yonne à l'E., de la Nièvre au S.-E., du Cher au S., de Loir-et-Cher au S.-O., d'Eure-et-Loir au N.-O. Il est compris entre 47°28'45" et 48°20'50" lat. N., entre 0°47'43" long. E. et 0°49' long. O. de Paris, dont le méridien traverse le département. Il n'a de limites naturelles en aucun point ; elles sont purement conventionnelles, tracées à travers champs.

La superficie du Loiret est de 677,119 hect., ce qui le classe au 28^e rang parmi les départements français. Sa plus grande longueur du N.-O. au S.-E. entre Villamblain et Faverelles est de 120 kil. ; sa plus grande largeur du N. au S. le long du méridien de Paris est de 80 kil. Son périmètre, assez irrégulier, mesure environ 400 kil.

Relief du sol. — Le Loiret est un pays de plaine, dont le relief est presque insignifiant. L'écart entre le point le

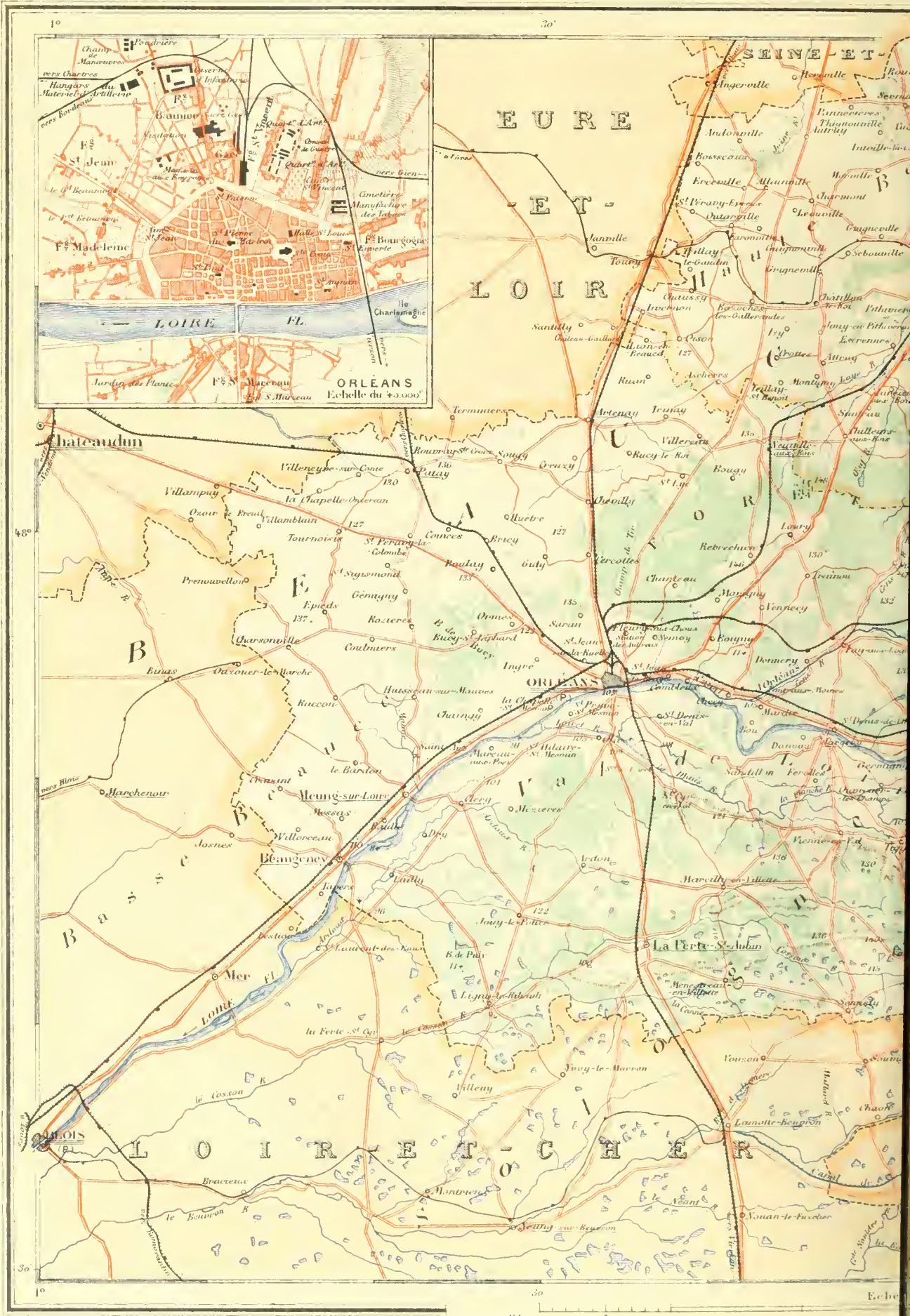
plus élevé, un mamelon de Sologne montant à 275 m., et le plus bas à la sortie du Loing (68 m.), n'est que de 207 m., insuffisant pour donner lieu à des pentes bien fortes. Cependant les mouvements de terrain suffisent pour différencier nettement les diverses régions du département. Au milieu de la *val de Loire*, dont l'alt. varie de 136 m. (à l'entrée du fleuve dans le département) à 80 m. (à sa sortie), atteignant 104 m. à Châteauneuf-sur-Loire, 93 à Orléans, creuse une large et belle plaine alluviale entre le plateau de *Sologne* au S., les collines du *Gâtinais* et de la *forêt d'Orléans* au N.-E., le plateau de *Beauce* au N.-O. Ce sont là les régions naturelles entre lesquelles se partage le sol du Loiret.

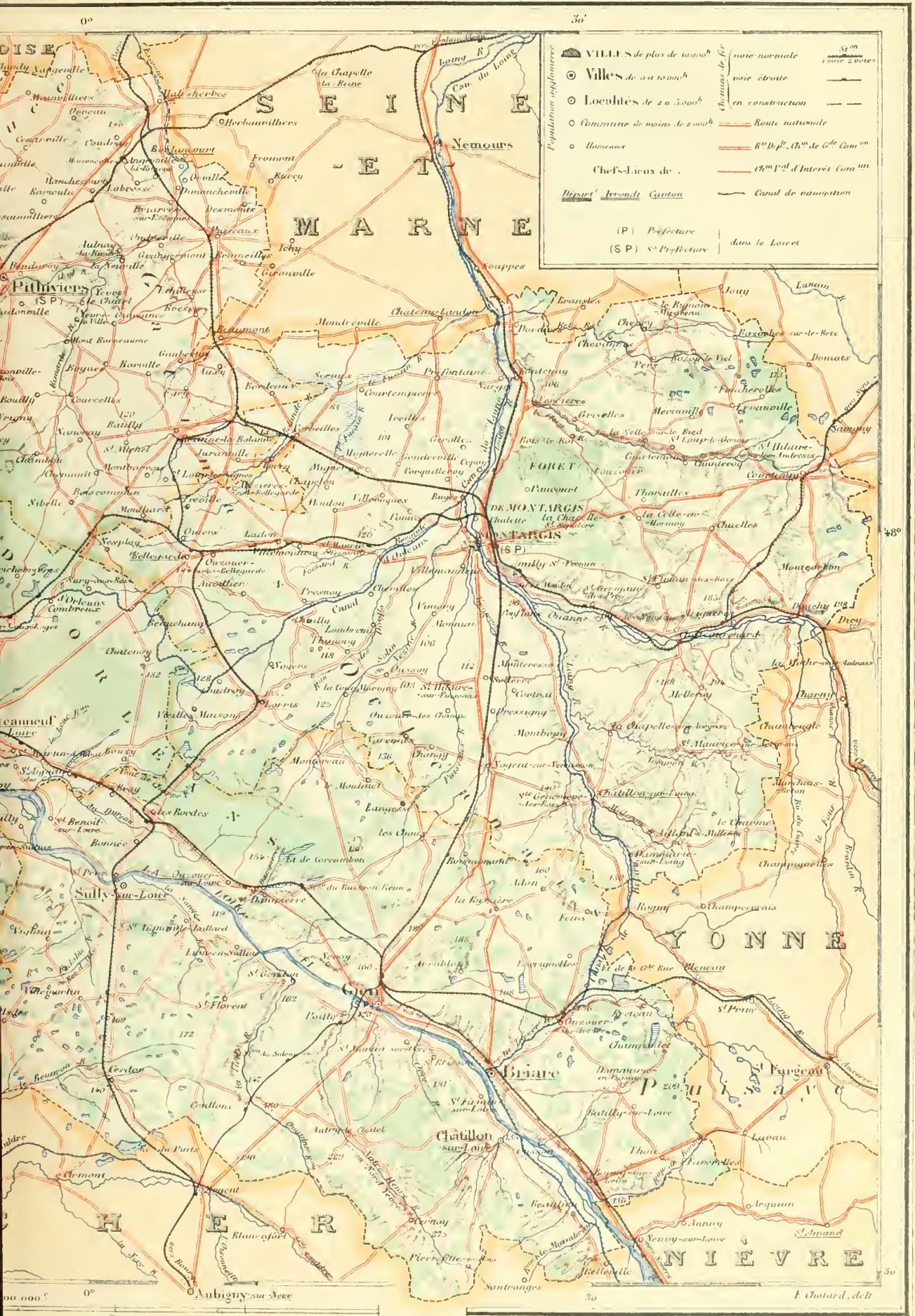
Le val de Loire, qu'enrichissent ses fertiles prairies et les vignobles de ses coteaux, qu'embellissent ses allées d'arbres, ses châteaux, est la partie la plus prospère, celle où se pressent les villes évoquant des souvenirs historiques. La vallée, assez resserrée d'abord entre la Sologne et les collines du Gâtinais, s'élargit vers Ouzouer-sur-Loire et Lion-en-Sullias, au N. du fleuve jusqu'à Châteauneuf, puis au S. jusqu'à 12 à 15 kil. ; en aval d'Orléans elle se rétrécit à 4 ou 5 kil. entre la Beauce et la Sologne. D'une manière générale, le fleuve coule assez loin des pentes de Sologne, sauf entre Châtillon et Lion-en-Sullias, tandis que les collines du N. le bordent d'assez près, sauf entre Ouzouer et Châteauneuf. — La Sologne qui s'étend sur le S. du Loiret, le S.-E. du Loir-et-Cher et le N. du Cher est un plateau bas dont l'alt. oscille entre 110 m. au N. le long du fleuve et 160 m. ; il s'élève progressivement de l'O. à l'E., mesurant 129 m. au N. de La Ferté-Saint-Aubin, 150 m. à la limite des arr. d'Orléans et de Gien, 160 près de Coullons. A l'E. du chem. de fer de Gien à Argenteuil commencent les collines du Berry; elles ont 220 m. près d'Autry-le-Châtel, 244 à l'O. de Châtillon-sur-Loire, enfin 275 m. entre Cernoy et Pierrefite-ès-Bois. L'imperméabilité du sol argileux avait fait de la Sologne un désert fiévreux, marécageux en hiver, desséché en été. L'assainissement a été obtenu par le dessèchement des étangs et les plantations de pins maritimes et de pins de Riga. Malgré des désastres comme ceux de l'hiver de 1879 qui gela les pins sur de vastes étendues, d'immenses progrès ont été accomplis ; un nouveau sol végétal se créera ainsi ; la fièvre disparaît et la race solognote a vu presque doubler la durée de sa vie moyenne ; l'agriculture gagne sans cesse par le drainage des vallons et des étangs où se créent des prés et des champs, par l'irrigation des sols trop secs, par le marnage, le chaulage, le plâtrage qui améliorent ces terres froides d'argile et ces sables infertiles. — Le Gâtinais, qui s'étend sur les dép. de Seine-et-Marne jusqu'à Nemours et du Loiret jusqu'à Gien, se divise en Gâtinais français au N. et Gâtinais orléanais ; ce dernier occupe près du tiers du département (arr. de Montargis et de Gien). C'est un pays assez accidenté et bien arrosé, qui doit son nom aux *gâtines*, terres froides noyées lors des pluies d'hiver ; malgré l'abondance des ruisseaux, il reste beaucoup d'eaux dormantes, marais ou étangs, annonçant le voisinage de la Sologne. On y trouve de belles forêts, des prairies fertiles, des vignes, des champs de blé ; Montargis est le centre où convergent les vallées du Gâtinais dont le Loing emporte les eaux. Les sommets atteignent 135 m. à Lorris, 187 au N. de Gien, 188 et 176 au S. et au N. de Châteauneuf. Au S. du Gâtinais on y peut rattacher la Puisaye (cant. de Briare et de Gien), pays de bocages et d'étangs qui se continue dans le dép. de l'Yonne et où le Signal de Montifaux atteint 221 m. à l'E. de Batilly sur la frontière départementale. — Au N. du coude de la Loire se développent les sables de l'Orléanais que couvrent les taillis de l'immense forêt d'Orléans, la plus vaste de France ; les points culminants atteignent 180 m. (182 m. près de l'angle des trois arrondissements), les dépressions, 130 à 140 m. (canal d'Orléans, chemins de fer). — D'une structure géologique tout autre est la Beauce, qui s'étend au N. et à l'O. de la forêt d'Orléans sur le quart du départe-

ment, se prolongeant sur l'Eure-et-Loir et sur le Loir-et-Cher. Elle contraste avec les autres régions dont nous venons de parler par le manque d'eau ; les lits des ruisseaux sont desséchés, les fontaines tarissent en été ; ni rivières, ni collines, ni bois : une plaine uniforme couverte de champs de blé que coupent à peine quelques haies, des fossés, des routes plantées d'arbres chétifs. La perméabilité absolue du sol en assure la fécondité. L'alt. de ce grenier de la France est de 126 à 140 m.

Géologie. — La géologie rend compte des grandes différences d'aspect qui se présentent entre les diverses parties du Loiret, sur un sol d'un relief en apparence uniforme. Il est constitué presque entièrement (sauf affleurements crétacés sur les pentes S. du val de Loire, près de Gien et dans toute la vallée du Loing) par des terrains tertiaires et quaternaires. Il est situé au S.-E. de la cuvette du grand bassin tertiaire parisien. Une ligne suivant à peu près le chemin de fer d'Argenteuil à Gien, de Gien à Montargis et les crêtes occidentales de la vallée du Loing, indique la limite occidentale des terrains éocènes du Berry, de la Puisaye et du Gâtinais ; au-dessous de ceux-ci, dans tout le val du Loing, sur les pentes des coteaux de la Loire et en quelques lieux de la Puisaye, l'assise crétacée est mise à nu. A l'O. du rebord éocène d'argile à silex, de calcaire lacustre et de travertin, on trouve les dépôts oligocènes du calcaire lacustre de Beauce formant les sommets des collines du Gâtinais occidental, puis, à l'O. de la vallée de l'Essonne, le plateau de Beauce ; celui-ci est borné au S. par les sables de l'Orléanais, massif argilo-sableux dont la frontière coïncide généralement, jusque dans les sinuosités, avec celles de la forêt d'Orléans, depuis le chemin de fer de Gien à Montargis jusqu'au vallon de la Mauve (au N. de Meung), passait au N. de Lorris, de Bellegarde, à Neuville-aux-Bois. Au S. du val de Loire sont les sables et argiles de la Sologne ; quant au val lui-même, il est rempli par les alluvions anciennes et modernes. L'argile à silex recouvre le terrain crétacé en stratification discordante ; elle repose au N. de la Loire sur la craie blanche, au S. sur les marnes à ostracées ; ses silex paraissent provenir en majeure partie de la craie blanche. Les plissements et failles orientées à peu près N.-S., qui ont suivi le dépôt du calcaire (éocène) de Briare et produit le soulèvement du Sancerrois, ont surélevé l'argile à silex à l'E. d'une ligne tirée de Châtillon à la Chapelle-d'Angillon (Cher). Cette région soulevée a servi de barrière aux dépôts de l'époque miocène (calcaires et marnes de Beauce, sables et argiles de Sologne) ; cette barrière paraît n'avoir été rompue par la Loire qu'à une époque récente. Dans le centre du département, les assises miocènes sont concordantes et reposent en stratification transgressive sur l'argile à silex ; dans le S.-O. du Gâtinais, l'argile à silex offre une surface ondulée, dans les dépressions de laquelle se sont déposées des marnes qui correspondent au calcaire de Beauce supérieur. Aux environs d'Orléans il y a discordance entre le calcaire de Beauce supérieur et les sables de l'Orléanais ; ceux-ci ont raviné les calcaires et se trouvent sur plusieurs points à une altitude inférieure à ces derniers.

Description des étages sédimentaires. Les terrains les plus anciens qui affleurent dans le Loiret appartiennent au crétacé supérieur. La craie glauconieuse affleure à l'état de craie proprement dite sur les bords de la Loire ; elle change de nature quand on se dirige vers l'E. ; la silice se substitue au calcaire à l'état de silex (Cernoy) et plus loin à l'état de gaize (sables de la Puisaye, développés aux environs de Vailly, dans le dép. du Cher). Les marnes à ostracées sont très développées (au-dessous de l'argile à silex) ; c'est une craie argileuse, souvent verdâtre, caractérisée par l'*Exogyra columba* ; vers Châtillon elle est entièrement formée de marnes calcaires. — La craie marneuse se montre au-dessous de la craie à silex dans les environs de Châtillon-sur-Loire, dans la vallée de Notre-Heure (près d'Autry), dans la vallée de la Tielles au S. de Coullons ; elle





VILLES de plus de 10 000^h (noie normale)

○ Villes de 5 000^h (voie étroit)

○ Localités de 2 à 5 000^h (en construction)

○ Commune de moins de 2 000^h (Route nationale)

○ Mairie (R^{te} D^{pt}, Ch^{te} de G^{de} Com^m)

○ Chef-Lieu de (Ch^{te} d^{pt} d'Intérêt Com^m)

Dep^{ar}! Arrond^{is} Canton (Canal de navigation)

(P) Préfecture (dans le Loiret)

(S P) S^{te} Préfecture

est blanchâtre, grossière, assez dure, sans silex, caractérisée par la *Rhynchonella Cuvieri* et l'*Inoceramus labiatus*. — La craie noduleuse à silex affleure sur les deux rives de la Loire, de Châtillon à Gien, dans la vallée de la Tielle, près de Coullons, dans toute la vallée du Loing et dans celles de ses affluents, le Vernisson, l'Ouanne, etc. C'est presque toujours une craie dure, dépourvue de fossiles ; sur quelques points (Cepoy) elle semble avoir été durcie par des sources d'eau minérale ; à Gien, on l'emploie à fabriquer le blanc d'Espagne ; à Saint-Aignan-le-Jaillard on a trouvé le *Micraster contestularium*. — La craie blanche se montre sur les flancs et au fond de la vallée du Loing ; ses assises supérieures sont très dures, jaunes, souvent rosées, ressemblant à un travertin. — Le relief de cette formation est très accentué, notamment autour de Château-Landon.

Les terrains tertiaires débutent par l'argile à silex, qui limite dans le Gâtinais les calcaires lacustres. Elle se compose de silex non roulés empâtés dans une argile blanchâtre, mêlée d'une proportion variable de sable quartzeux ; en certains points la masse a été solidifiée par des imprégnations de silice, et elle se présente sous la forme d'un poudingue siliceux extrêmement dur, analogue aux ladères du pays chartrain. Cette formation, quoique constituant une couche à peu près régulière, ne présente pas d'indices de stratification ; elle a tous les caractères d'un dépôt produit par des actions chimiques. L'argile à silex paraît avoir été remaniée par places, postérieurement à son dépôt ; les silex sont alors tout à fait roulés et quelquefois associés à des sables. Ces remaniements peuvent être attribués aux cours d'eau qui se jetaient dans les lagunes ou se déposait la formation des lignites du Soissonnais. Il n'est pas rare de rencontrer parmi les silex les fossiles caractéristiques de la craie blanche (*Micraster*, *Ananchites*). Les silex sont exploités partout pour l'empierrement des routes. On rencontre au N.-E. de Montargis des dépôts peu importants de minerais de fer en grains qui se rattachent peut-être à la formation des minerais de fer en grains du Berry. — Le calcaire lacustre de Briare se rattache par ses propriétés physiques et sa faune au calcaire de Brie. Les calcaires de Briare et de Château-Landon sont de ce côté les seuls terrains qui fournissent de la pierre de taille.

Les assises oligocènes appartiennent au tongrien et à l'aquitainien. Le premier n'est guère représenté qu'à Préfontaines, au S. de la vallée du Fusain (aux environs de Château-Landon) (V. SEINE-ET-MARNE). L'aquitainien comprend la grande formation du calcaire de Beauce. On trouvera des détails à son sujet dans les art. Eure-et-Loir et Loir-et-Cher. Nous les complétons ici. Le calcaire de Beauce se compose de plusieurs assises distinctes. La partie inférieure de l'étage est relativement homogène ; elle comprend des calcaires blanchâtres peu cohérents, à structure irrégulière, associés à des marnes blanches. Dans le voisinage de l'argile à silex, les calcaires et les marnes empâtent fréquemment des silex rougeâtres arrachés à cette formation. Dans l'Orléanais, les calcaires inférieurs sont plus solides et fréquemment chargés de silice ; ils représentent le prolongement des couches désignées au S. de Paris sous le nom de meulières de Beauce. Dans les environs d'Orléans, ces couches sont souvent fissurées et présentent des vides irréguliers eaverneux ; il paraît probable que le Loiret provient d'une dérivation souterraine des eaux de la Loire au travers de vides de cette nature. Les calcaires inférieurs sont fossilifères à Saint-Marc, aux portes d'Orléans (*Helix aurelianensis*, *Moroguesi* et *Tristani*, *Planorbis solidus*, *Limnea Noueli* et *dilatata*). La partie supérieure offre deux faciès sensiblement différents à l'E. et à l'O. Dans l'Orléanais on observe une couche de marne verdâtre, qu'on suit jusqu'aux environs de Pithiviers, et sur laquelle repose des bancs d'un calcaire compact, souvent noirâtre et bréchiforme, associés à des couches marnenses. Ces couches sont très fossilifères, riches en gastéropodes et surtout en hélices (*Helix Raimondi*,

Tristani et *Defranci*, *Limnea Noueli*) ; à quelques kilomètres à l'O. d'Orléans, à Montabazard, ces calcaires ont fourni des débris de mammifères (*Rhinoceros*, *Hyæmoschus crassus*, *Anchitherium aurelianense*). Dans le N. du département, vers Malesherbes, Pithiviers, Outarville, on observe successivement une assise de travertin, calcaire parfois siliceux, rempli de fossiles d'eau douce, avec quelques parties bitumineuses, et, dans le haut, des pisolithes et rognons calcaires aplatis ; à cette assise se superposent un lit marneux jaune ou verdâtre, puis les couches à hélices, qui parfois contiennent d'énormes quantités de fossiles (à Pithiviers, par exemple).

Les sables de l'Orléanais (miocène) proprement dits sont bien développés dans la forêt d'Orléans jusqu'à Nançray, Chilleux-aux-Bois, Nenville-aux-Bois ; ils se retrouvent en filots au-dessus du calcaire de Beauce, près de Ruan, Outarville, Méréville, etc. ; ce sont des sables grisâtres, beaucoup plus purs et moins argileux que ceux de la Sologne dont ils diffèrent encore par la présence de l'élément calcaire ; ce dernier est quelquefois assez abondant pour les consolider à l'état de grès ; on y a trouvé de nombreux débris de mammifères (*Amphicyon giganteus*, *Anthrocotherium onoideum*, *Mastodon tapiroides*, *pyrenaicum* et *angustidens*, *Dinotherium Cuvieri*, *Sus Lockharti*, *Rhinoceros*). Dans toute cette région les sables de l'Orléanais ont les caractères d'un dépôt éolien fluvio-lacustre. Quand on s'avance vers l'E., dans le Gâtinais, la composition minéralogique de l'étage change ; les sables deviennent plus argileux et l'on voit apparaître des couches d'argiles, exploitées pour la fabrication des tuiles ; en même temps les ossements fossiles disparaissent complètement, ce qui indique que l'on s'éloigne du rivage. — Les marnes de l'Orléanais forment une couche continue entre les sables de l'Orléanais et ceux de la Sologne ; elles sont très irrégulièrement bariolées de parties vertes argileuses et de parties blanches calcaires, tantôt noduleuses, tantôt farineuses ; elles sont exploitées pour l'agriculture dans toute l'étendue de leurs affleurements. — Les sables et argiles de la Sologne ne se montrent pas seulement sur la rive gauche de la Loire, dans la Sologne ; sur la rive droite, ils concourent à former avec les sables de l'Orléanais le renflement qui sépare les bassins de la Loire et de la Seine. Cette formation comprend des sables quartzeux et des argiles mêlés d'une proportion variable de sable quartzeux grossier. Ces deux éléments, argile et quartz, qui entrent dans la composition de chaque assise, diffèrent considérablement par leur volume et leur densité, et leur mélange ne présente aucun indice du classement mécanique qui serait résulté de leur suspension dans une masse d'eau un peu considérable ; leurs caractères sont ceux d'un dépôt boneux. Au point de vue minéralogique, ils offrent les plus grandes analogies avec les sables kaoliniques de l'Eure, et si l'on ajoute que les argiles et sables de la Sologne n'ont jamais présenté trace de corps organisés, on voit que leur origine éruptive est au moins probable. Toutes les assises de cette formation, totalement privée de calcaire, sont imperméables ; quelques couches d'argile sont assez pures de sable pour pouvoir servir à la fabrication des tuiles.

Le limon des plateaux (plioène) se présente en plusieurs endroits au N. du val de Loire, au-dessus du calcaire de Beauce ; il paraît avoir été formé aux dépens des sables et argiles de la Sologne et de l'Orléanais. — Les dépôts caillouteux des terrasses ont une grande extension sur les rives de la Loire et du Loing ; ils sont constitués par des sables quartzeux et des galets roulés de gravier et de silex. Les dépôts situés au N. de Briare paraissent se relier à d'autres de même nature qui se voient dans la vallée du Vernisson et témoignent de l'existence d'un ancien cours d'eau important.

Les alluvions anciennes généralement caillouteuses sont bien développées aux environs de Gien, sur les bords de la Loire, mais sont difficiles à séparer des alluvions modernes dont elles ont la composition (sables siliceux, galets

de quartz, silex et roches diverses du Plateau central); elles sont également bien développées dans la vallée du Loing, aux environs de Montargis. — Les alluvions modernes sont limoneuses dans la vallée du Loing; dans celle de la Loire ou elles forment la plaine basse et fertile du Val, leur composition est très variable selon la vitesse du courant qui les déposa. On peut discerner des limons argileux et sableux, des sables, des graviers; ces deux derniers dépôts sont formés surtout de fragments arrondis de quartz et de silex, parmi lesquels se rencontrent des débris de porphyre, de basalte et des minéraux provenant de la destruction de ces roches (fer titané, olivine, grenat, zircon, corindon). Outre les dépôts alluviaux des deux grandes vallées, il faut signaler celui de Sceaux, où le Fusain et ses affluents ont comblé un ancien lac. — Les dépôts meubles sur les pentes forment un revêtement presque continu sur les flancs des collines sableuses; leur composition est d'ailleurs peu différente, sauf que l'argile plus légère a été entraînée par les eaux pluviales. Ces dépôts sont également considérables sur les flancs des collines couronnées par l'argile à silex.

Hydrographie. Les calcaires de Beauce, de Briare, de Château-Landon sont perméables; l'argile à silex, les marnes de Beauce et de l'Orléanais, les sables argileux de l'Orléanais et de Sologne ne le sont pas. Les niveaux d'eau profonds ne se rencontrent que dans les formations perméables, dans la craie au niveau du fond des vallées, dans le calcaire de Beauce, à ce niveau ou au-dessus de l'argile à silex. Toutes les formations imperméables donnent lieu à des niveaux d'eau superficiels lorsque la pente du sol est faible ou lorsque ces formations sont recouvertes d'un terrain de remaniement un peu important (pliocène ou alluvial). Il paraît à peu près impossible de forer à travers l'argile à silex pour chercher au-dessous les nappes artésiennes qui existent dans les sables de la Puisaye et les sables verts (V. NIÈVRE). La perméabilité des assises calcaires qui forment le sous-sol de la Beauce et du plateau élevé du Gâtinais y produit la sécheresse extrême du sol; dans les villages, les marais exposés sur des lits de marne intercalés entre ces assises; mais les habitants sont forcés de creuser des puits profonds allant chercher les nappes aquifères du calcaire de Brie ou du niveau supérieur de l'argile plastique.

Géologie agricole. Les affleurements crétacés donnent un sol très varié, propre à toutes les cultures; des parties humides sont réservées aux plantes fourragères. Les sables argileux de la Sologne et l'argile à silex dénués de calcaire sont réservés aux cultures forestières auxquelles ils sont très favorables dès que l'écoulement des eaux est assuré; les défrichements ne sont possibles que dans le voisinage des marnières. Les sables et l'argile de l'Orléanais et les molasses du Gâtinais donnent un sol humide et profond qui est propre à toutes les cultures. Le calcaire de Beauce, presque toujours assez fortement mélangé de marne, est éminemment propre à la culture des céréales; le safran y est cultivé en quelques endroits; la vigne réussit bien sur les pentes exposées à l'E. ou au S. Dans le Gâtinais, les parties plates et limoneuses sont cultivées en céréales, les fonds en prairies, les coteaux calcaires en vignes. Dans le val de Loire, les sols limoneux donnent d'excellentes terres à blé; quand le sol est sableux, il convient particulièrement au seigle et au chanvre.

Régime des eaux. — Les eaux du dép. du Loiret se partagent entre le bassin de la Loire et celui de la Seine, à peu près par moitié: le premier draine les arr. de Gien et d'Orléans presque entiers; le second, ceux de Pithiviers et de Montargis, avec quelques milliers d'hectares du N.-E. des deux autres.

La Loire parcourt 130 kil. dans le département; elle y entre à sa sortie de la Nièvre et du Cher, à 136 m. d'alt., passe entre Bonny et Beaulieu, baigne Châtillon-sur-Loire (g.), Saint-Firmin-Briare (dr.), Saint-Martin-sur-Ocre, Gien (dr.), Poilly, Saint-Gondon, Lion-en-Sullias, passe entre Saint-Aignan-le-Jaillard et Ouzouer-sur-Loire, entre

Sully (g.) et Saint-Père, près du célèbre monastère de Saint-Benoit-sur-Loire, à Sigloy, Châteauneuf-sur-Loire (dr.), Jargeau (g.), Chécy, Combleux, Saint-Jean-de-Braye, forme l'île Charlemagne, arrose Orléans (dr.) qu'elle sépare de son faubourg Saint-Marceau, passe à Saint-Pryé-Saint-Mesmin, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Ay, près de Cléry (g.), Meung-sur-Loire (dr.), Baule, Baugency (dr.), Tavers et pénètre dans le dép. de Loir-et-Cher. Son débit est descendu à Orléans à 24 m. c. par seconde et s'est élevé en temps de crue à 9,000; la navigation y est difficile, gênée par les banes de sable et le déplacement fréquent du chenal; mais ce lit, trop large en été, ne peut contenir le fleuve en temps de crue, même entre les digues ou levées dont la double rangée est distante d'un peu moins de 400 m. Aucun des grands affluents de la Loire ne lui apporte son tribut dans le Loiret, dont les terrains sont de plus peu favorables à l'alimentation de cours d'eau abondants. Ceux qu'elle recueille durant la traversée du département sont: le ruisseau de Bonny (dr., 23 kil.), venu de l'Yonne par Dammari-en-Puisaye; le Trézé (dr., 37 kil.) venu de l'Yonne par Ouzouer-sur-Trézé, finit à Briare; il reçoit les eaux de plusieurs étangs, en forme lui-même et prête son cours au canal de Briare. — La Notre-Heure ou Nord-Yèvre (g., 38 kil.) vient du Cher, passe à Pierrefitte-ès-Bois, Cernoy, Antry et aboutit en face de Gien. — La Tielle, Thiel ou Théone (g., 33 kil.), naît à l'O. d'Antry sous le nom de Quaulne, passe à Coullons, finit à Saint-Gondon. — Le ru de Dampierre (dr.) finit près d'Ouzouer. — Le Loue (dr., 26 kil.), issu de l'étang de Ravoir, dans la forêt d'Orléans, passe à Germigny-des-Près, se termine en aval de Châteauneuf. — Le Cens (dr., 32 kil.) traverse la forêt d'Orléans et prête sa vallée au canal d'Orléans; il passe à Fay-aux-Loges et à Donnery. — Le Loiret (g., 12 kil.) est célèbre malgré la brièveté de son cours. Il naît à 4 kil. S. d'Orléans, dans le pare de la Source, par deux sources, le Bouillon et l'Abîme, distantes de 417 m., et débitant ensemble un peu moins d'un mètre cube par seconde (42 par minute); il est ensuite grossi par de belles fontaines; ses eaux, d'une admirable limpidité, coulent entre des rives ombreuses où se pressent les villas, les parcs, les jardins de l'Orléanais; il passe à Olivet, Saint-Ililaire-le-Mesmin, actionne d'importantes usines, alimente d'eau la ville d'Orléans. Le Loiret emprunte ses eaux à la Loire et représente le cours superficiel d'un bras du fleuve d'abord souterrain; ses crues suivent celles du fleuve à 24 ou 48 heures d'intervalle. Ces eaux s'enfoncent dans les sables, pénètrent dans les fissures du sol sous-jacent formé du calcaire de Beauce et reparaissent dans le pare de la Source. Un bras du Loiret s'engloutit d'ailleurs dans un gouffre voisin du Bouillon et de l'Abîme, la Gève, trou poissonneux, demi-circulaire, de 44 m. de profondeur; celui-ci engloutit en même temps un gros ruisseau, la Dève ou Dhuis, venu des marais de Tigy, par Saint-Cyr-en-Val; ici c'est le cas inverse du Loiret, un affluent de la Loire, dont la partie inférieure est souterraine; en temps de crue, le fleuve refoule les eaux qui rejaillissent par la Gève au lieu de s'y enfoncer. — La Mauve ou Trois-Mauves (dr.) vient de Beauce et actionne les usines de Meung. — Une autre Mauve (dr.) débouche à Baugency. — Le ru de Tavers (dr.), né près de la Pierre-Tournante (monument celtique), reçoit les eaux de la fontaine incrustante de Bouture. — Il nous reste à mentionner les affluents de la Loire qui n'ont que leur origine ou une partie de leur cours supérieur dans le dép. du Loiret. Au N., la Conie, sous-affluent de dr. (par le Loir et la Maine), naît au N. de la forêt d'Orléans et déroule sa vallée sèche près de Chevilly, Bricy, Coinces, Patay; son affluent, le Nan (dr.), passe à Artenay. — Au S., le Beuvron, né dans le Cher, près d'Argent, passe à Cerdon avant de s'engager dans le Loir-et-Cher; le Cosson naît à Vannes, passe à La Ferté-Saint-Aubin et Ligny-le-Ribaut; l'Ardoux, autre rivière solonote, descend dans le val de Loire, arrose Cléry.

La Esenne ne passe pas dans le Loiret, mais elle en reçoit deux de ses affluents de gauche, le Loing et l'Essonne. — Le Loing, long de 150 kil., en parcourt 65 dans le département. Né dans celui de l'Yonne, il y pénètre à 130 m. d'alt. en amont de Dammarie, passe à Châtillon-sur-Loing, à Montbouy, Montcresson, Montargis, Châlette, Buges, Cepoy, Fontenay, et entre en Seine-et-Marne à l'E. de Château-Landon, à l'alt. de 68 m. Il est longé sur tout ce parcours par le canal de Braire, qui prend à Montargis le nom de canal du Loing. Ses principaux affluents dans le dép. du Loiret sont : le Milleron (dr.) qui passe à Aillant; le Feins (g.) qui passe à Sainte-Geneviève-des-Bois; l'Avéron (dr., 23 kil.) qui passe à Saint-Maurice; — l'Ouanne (dr., 30 kil. dans le département); aussi abondante que lui, qui vient du dép. de l'Yonne (V. cet art.), passe à Charny, Châteaurenard, Changy, Saint-Germain-des-Prés, Conflans; — le Vernisson (g., 40 kil.), sorti d'un étang de la Puisaye, passant à Nogent-sur-Vernisson, Pressigny, Mormant et se grossissant du Puisieux (g., 32 kil.) qui arrose Ouzouer-des-Champs, et Saint-Hilaire-de-Puisseaux; — le Solin ou Vezine (g., 35 kil.), descendu de la forêt d'Orléans par La Cour-Marigny; — le Moulon ou Bézonde (g., 35 kil.) que suit le canal d'Orléans et qui reçoit le Fessard (g.) et le Doigt (dr.); — le Cléry ou Biez (dr., 45 kil.), qui vient de l'Yonne, parcourt une ravissante vallée où sont Courtenay, Chanteaui, La Selle-sur-le-Bied, Griselles, Ferrières; — le Bez (dr.), venu également de l'Yonne; — enfin, à son entrée en Seine-et-Marne, le Loing recueille le Fusain (g., 42 kil.) qui a presque tout son cours dans le Loiret, y passe à Seeaux, se grossit de la Rolande (dr.) qui passe à Beaune-la-Rolande et reçoit le ruisseau de Maurepas.

L'Essonne est, comme le Loing, limpide et abondante; elle est formée à Aulnay-la-Rivière par la fusion de la Rimarde et de l'Ouÿ, parcourt ensuite 25 kil. dans le Loiret, 50 en Seine-et-Oise; elle arrose Briarres-sur-Essonne, Augerville-la-Rivière et Malesherbes, sert de limite entre le Loiret et Seine-et-Marne sur une dizaine de kilomètres. L'Ouÿ (g., 35 kil.) naît dans la forêt d'Orléans près de Chilleurs-aux-Bois, passe à Mareau-aux-Bois, Eserennac, Pithiviers; la Rimarde (dr., 30 kil.) descendue aussi de la forêt d'Orléans, passe à Nancray, Yèvre-la-Ville; traversant la Beauce, l'Essonne n'en reçoit pas de ruisseaux; toutefois son principal affluent, la Juine (60 kil.) a sa source dans le Loiret, où elle parcourt 6 kil., près d'Autrui, avant de passer en Seine-et-Oise (à Méréville).

Climat. — Le dép. du Loiret n'a pas d'inégalités de relief capables de créer des différences de climat entre ses régions; toutefois, celui du val de Loire et de la Beauce est plus chaud que celui des terres froides du Gâtinais et de la Sologne, imperméables, humides et boisées. Le Loiret jouit du climat séquanais (V. FRANCE, t. XVII, p. 978); la température moyenne annuelle d'Orléans est de + 10°, légèrement supérieure à celle de Paris. Le nombre des jours de pluie est de 115 à 120 par an, mais la chute d'eau est faible, 470 millim. par an à Gien, 580 à Orléans, 650 à 700 en Sologne.

Flore et Faune naturelles. — La flore et la faune n'ont rien de particulier qui les distingue de celles des contrées avoisinantes. Nous renvoyons pour leur description au § *Flore* de l'art. FRANCE et aux §§ *Faune* des art. FRANCE et EUROPE.

Histoire depuis 1789. — Pour l'époque antérieure, V. ORLÉANS, ORLÉANAIS. Le dép. du Loiret a été formé en 1790 aux dépens de la province de l'Orléanais, recevant la plus grande partie des pays de Gâtinais orléanais (228,534 hect.) et de l'Orléanais (132,944 hect.) et une partie du Dunois (10,910 hect.), trois pays qui appartenaient à ce gouvernement ou province; on y adjoignit quelques parcelles de l'Ile-de-France et du Berry. Mais l'union administrative de portions de la Beauce, de la Sologne et du Gâtinais, physiquement et historiquement distincts, est un fait antérieur à la Révolution. La ville d'Orléans

resta assez attachée à l'ancien régime; en 1791, on l'avait désignée comme siège de la haute cour qui devait juger les procès politiques. Plus tard, les complots des monarchistes furent réprimés par Barère et Collot d'Herbois. Orléans a joué un rôle dans les événements militaires du XIX^e siècle. En 1815, les Prussiens l'occupèrent lorsque l'armée française eut été confinée au delà de la Loire; les Cosaques pillèrent Pithiviers. En 1870-71, l'Orléanais fut le théâtre d'événements décisifs de la seconde partie de la guerre franco-allemande (V. cet art.); le 11 oct. 1870, les Prussiens prirent Orléans, incendiant le faubourg des Aydes, pillant les faubourgs Saint-Jean et Bannier. Le 10 nov., la victoire de Coulmiers les en chassa; le 5 déc., ils y reentraient après les batailles de Beaune-la-Rolande, Loigny, Artenay, Patay, etc.

Les personnages célèbres nés sur le territoire du Loiret au XIX^e siècle (pour la période antérieure, V. ORLÉANAIS), sont : Bigot, baron de Morogues, agronome (1776-1841); Poisson (Denis-Siméon), mathématicien, né à Pithiviers (1781-1840); Bequerel, physicien, né à Châtillon-sur-Loing (1788-1878); Stanislas Julien, orientaliste (1799-1873); de Triqueti (Henri), sculpteur, né à Conflans (1802-74); Veuillot (Louis), écrivain, né à Boynes (1813-83); Duchalais, archéologue, né à Beaugency (1814-54); Loiseleur (Jules), érudit, né en 1816; Antigna, peintre (1817-78); Fournier, érudit (1819-80); Loison (Hyacinthe), prédicateur, né en 1827.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. du Loiret comprend quatre arrondissements : Orléans, Gien, Montargis, Pithiviers. Voici leurs superficies respectives d'après la *Statistique de la France ou les Résultats du dénombrement de 1891* : Orléans, 242,057 hect.; Gien, 147,159 hect.; Montargis, 167,659 hect.; Pithiviers, 120,244 hect.

CANTONS. — Les quatre arrondissements du dép. du Loiret sont subdivisés en 31 cantons et 349 communes. On compte 44 cantons et 107 communes pour l'arr. d'Orléans; 5 cantons et 49 communes pour l'arr. de Gien; 7 cantons et 93 communes pour l'arr. de Montargis; 5 cantons et 98 communes pour l'arr. de Pithiviers. En voici la liste : Artenay, Beaugency, Châteauneuf-sur-Loire, Cléry, La Ferté-Saint-Aubin, Jargeau, Meung, Neuville-aux-Bois, Orléans [E.], Orléans [O.], Orléans [N.-E.], Orléans [N.-O.], Orléans [S.], Patay; — Briare, Châtillon-sur-Loire, Gien, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire; — Bellegarde, Châteaurenard, Châtillon-sur-Loing, Courtenay, Ferrières, Lorris, Montargis; — Beaune-la-Rolande, Malesherbes, Ouarville, Pithiviers, Puisieux.

JUSTICE. POLICE. — Le dép. du Loiret ressortit à la cour d'appel d'Orléans. La ville d'Orléans est le siège de la cour d'assises. Il y a une cour d'appel à Orléans dont le ressort comprend le Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, 4 tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement. Il y a 2 tribunaux de commerce à Orléans et Montargis. Le nombre des justices de paix est de 31, une par canton. — Le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 236 gendarmes, 42 commissaires de police, 148 agents de police, 426 gardes champêtres, 481 gardes particuliers assermentés, 12 gardes forestiers, 41 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 3,681 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 2 inspecteurs à Orléans, 1 sous-directeur à Montargis, 2 receveurs principaux entreposeurs à Orléans et Montargis, 2 receveurs-entreposeurs à Gien et à Pithiviers. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Orléans. Il y a un trésorier-payeur général à Orléans. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Orléans.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Paris. L'inspecteur d'académie réside à Orléans. Il y a 5 inspecteurs de l'instruction primaire, à Orléans (2), Gien, Montargis, Pithiviers.

L'instruction secondaire se donne au lycée de garçons d'Orléans, au collège communal de Montargis. Il existe 2 écoles primaires supérieures de garçons et une de filles. Il y a une école normale d'instituteurs et une d'institutrices à Orléans. Mentionnons l'École forestière secondaire nationale des Barres, près de Nogent-sur-Vernisson. Il y a une station agronomique à Orléans.

CULTES. — Le département forme le diocèse d'Orléans, suffragant de l'archevêché de Paris. Il compte (en 1890) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 41 curés, 250 desservants, 65 vicaires de paroisse ou desservants de chapelle, 62 prêtres habitués, 30 aumôniers. On a ordonné dans l'année 16 prêtres, 22 diacres et 14 sous-diacres. Le culte réformé possède une église consistoriale à Orléans, avec 5 pasteurs.

ARMÉE. — Le Loiret fait partie du 5^e corps d'armée dont le siège est à Orléans, de même que celui de la 40^e division d'infanterie et de la 5^e brigade d'artillerie. La compagnie de gendarmerie appartient à la 5^e légion.

DIVERS. — Le Loiret fait partie de la 14^e inspection des ponts et chaussées, de la 49^e conservation forestière (Tours), de l'inspection des mines du N.-O., de l'arrondissement minéralogique de Paris, sous-arrondissement de Versailles, de la 5^e région agricole (Centre).

Démographie. — Le recensement de 1891 a constaté dans le Loiret une population totale de 377,748 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	286,050
1806.....	285,315
1821.....	291,294
1826.....	304,228
1831.....	305,276
1836.....	316,489
1841.....	319,452
1846.....	331,633
1851.....	341,029
1856.....	345,445
1861.....	352,757
1866.....	357,110
1872.....	353,021
1876.....	360,903
1881.....	368,526
1886.....	374,875
1891.....	377,748

On constate donc que la population s'est accrue régulièrement, quoique lentement, depuis le début du siècle. La période napoléonienne fut peu favorable, signalée d'abord par une légère diminution; depuis, le progrès n'a été interrompu que pendant la période de la guerre de 1870-71, qui pesa lourdement sur le département.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Orléans.....	131,465	174,321	42,856	54,4	72	17,7
Gien.....	37,398	62,650	25,252	25,4	42,5	17,1
Montargis.....	61,906	82,703	20,797	36,9	49,3	12,4
Pithiviers.....	55,281	58,011	2,730	45,9	47,2	2,3
Total.....	286,050	377,718	91,668	42,8	55,8	13,5

Le tableau ci-après indique quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population.

ANNÉES	Orléans	Gien	Montargis	Pithiviers	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.010	982	981	986	990
1821.....	1.015	1.039	998	1.050	1.020
1826.....	1.050	1.080	1.052	1.101	1.035
1831.....	1.051	1.103	1.065	1.081	1.036
1836.....	1.081	1.180	1.132	1.092	1.063
1841.....	1.100	1.192	1.134	1.081	1.070
1846.....	1.149	1.252	1.201	1.084	1.116
1851.....	1.179	1.325	1.235	1.100	1.141
1856.....	1.189	1.354	1.245	1.108	1.170
1861.....	1.216	1.415	1.277	1.116	1.200
1866.....	1.217	1.476	1.306	1.118	1.208
1872.....	1.209	1.504	1.284	1.073	1.201
1876.....	1.235	1.555	1.309	1.082	1.226
1881.....	1.275	1.595	1.327	1.069	1.287
1886.....	1.316	1.629	1.331	1.070	1.308
1891.....	1.326	1.675	1.336	1.050	1.320

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Orléans.....	158.613	162.289	167.739	172.668	174.321
Gien.....	55.529	57.482	59.513	60.616	62.650
Montargis.....	79.305	81.229	82.149	82.575	82.703
Pithiviers.....	59.574	59.903	59.125	59.016	58.041
Total.....	353.021	360.903	368.526	374.875	377.718

Il résulte de ces tableaux un contraste frappant entre l'arr. de Pithiviers et les autres, plus particulièrement celui de Gien. Le premier, après avoir accru sa population plus lentement, il est vrai, que les autres, a subi comme eux l'effet de la crise de 1870-71; mais, tandis qu'ils s'en relevaient, lui a recommencé à décliner à partir de 1876 et est redescendu au chiffre de 1821. Son cas est celui, du reste, de la Beauce et de la Normandie, pays agricoles, riches, dont la population est stationnaire ou diminue. L'arr. de Gien, au contraire, grâce à l'assainissement et à la mise en valeur de la Sologne, a gagné proportionnellement deux fois plus que l'ensemble du département, ne rétrogradant même pas après la guerre de 1870-71, par laquelle il fut d'ailleurs moins éprouvé. Les arr. d'Orléans et de Montargis occupent une situation intermédiaire; le premier, qui comprend une partie de la Sologne et un coin de la Beauce, avait progressé plus lentement jusqu'en 1866; depuis 1872, il avance plus vite, tandis que dans celui de Montargis la population n'augmente plus guère.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants du Loiret entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

	POPULATION au 31 décembre 1881	POPULATION au 31 mai 1886
Urbaine.....	407.597	411.952
Rurale.....	260.929	262.923
Total....	368.526	374.875

On voit que la population urbaine augmente plus que la population rurale, mais que celle-ci ne diminue pas.

Le tableau de la p. 477 indique comment se décomposait, en 1891, la population des chefs-lieux d'arrondissement.

Le nombre des communes rurales du Loiret était de 338 en 1886, leur superficie totale de 642,472 hect., leur population totale de 262,923 hab., la superficie moyenne de 1,899 hect., la population moyenne de 776 hab. par commune et la densité moyenne de 41 hab. par kil. carré dans les communes rurales. On comptait 41 communes

urbaines d'une superficie totale de 34,647 hect. peuplées de 111,952 hab., soit 3,140 hect. et 10,110 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 323 hab.

POPULATION	Orléans	Gien	Montargis	Pithiviers
Agglomérée.....	54.270	6.867	9.789	5.115
Éparse.....	2.632	1.450	»	91
Comptée à part.....	6.803	202	1.811	274
Totale.....	63.705	8.519	11.600	5.480

par kil. carré. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 55,3 hab. par kil. carré, la commune ayant en moyenne 1,940 hect. et 1,073 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine.....	23,64	24,96	29,80
— rurale.....	76,36	75,04	70,20

On remarquera la proportion assez forte de la population urbaine qui tient à l'importance déjà ancienne des villes et bourgs du val de Loire.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1884 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 13,465 naissances contre 13,191 décès. L'excédent des naissances était de 274, proportion défavorable ; comme la population urbaine a augmenté, il a fallu une immigration de 4,081 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 25,887 naissances, 19,884 décès, soit un excédent de 6,003 naissances ; d'autre part, l'émigration de 4,009 personnes.

Pour l'ensemble du département, il y a eu 39,352 naissances, 33,075 décès, soit un excédent de 6,277 naissances ; de plus, comme l'immigration l'emporte de 72 têtes sur l'émigration, il y eut un accroissement assez sensible de la population.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 349 communes du département : 18 com. de 101 à 200 hab. ; 39 com. de 201 à 300 hab. ; 46 com. de 301 à 400 hab. ; 34 com. de 401 à 500 hab. ; 115 com. de 501 à 1,000 hab. ; 48 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 24 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 4 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 10 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 4 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 1 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 1 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 3 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 1 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Montargis) ; 1 com. de plus de 20,000 hab. (Orléans).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab..

ARRONDISSEMENT DE GIEN (5 cant., 49 com., 144,139 hect., 62,650 hab.). — *Cant. de Briare* (14 com., 32,392 hect., 16,141 hab.) : Bonny-sur-Loire, 2,310 hab. ; Briare, 6,684 hab. ; La Bussière, 1,039 hab. ; Ouzouer-sur-Trézée, 2,094 hab. — *Cant. de Châtillon-sur-Loire* (6 com., 22,273 hect., 10,967 hab.) : Antryle-Châtel, 1,666 hab. ; Beanlieu, 2,717 hab. ; Cernoy, 1,203 hab. ; Châtillon-sur-Loire, 3,424 hab. ; Pierrefites-Bois, 1,038 hab. — *Cant. de Gien* (12 com., 35,958 hect., 18,473 hab.) : Coullons, 2,950 hab. ; Gien, 8,519 hab. ; Poilly, 1,420 hab. ; Saint-Brissson, 1,411 hab. ; Saint-Gondon, 1,088 hab. — *Cant. d'Ouzouer-sur-Loire* (7 com., 20,808 hect., 6,905 hab.) : Dampierre, 1,062 hab. ; Montereau, 1,051 hab. ; Ouzouer-sur-Loire, 1,138 hab. ; Saint-Benoît-sur-Loire, 1,548. — *Cant. de Sully-sur-Loire* (10 com., 32,708 hect., 10,164 hab.) : Cer-

don, 1,642 hab. ; Isdes, 1,016 hab. ; Sully-sur-Loire, 2,651 hab.

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS (7 cant., 95 com., 167,637 hect., 82,703 hab.). — *Cant. de Bellegarde* (12 com., 14,930 hect., 7,554 hab.) : Bellegarde, 1,209 hab. ; Ladon, 1,303 hab. — *Cant. de Chateaurenard* (10 com., 26,603 hect., 11,606 hab.) : Châteaurenard, 2,529 hab. ; Chuelles, 1,504 hab. ; Douchy, 1,184 hab. ; Saint-Germain-des-Près, 1,324 hab. ; Triguères, 1,588 hab. — *Cant. de Châtillon-sur-Loing* (13 com., 34,450 hect., 12,527 hab.) : Châtillon-sur-Loing, 2,351 hab. ; Montresson, 1,021 hab. ; Nogent-sur-Vernisson, 1,730 hab. ; Sainte-Geneviève-des-Bois, 1,324 hab. ; Saint-Maurice-sur-Aveyron, 1,680 hab. — *Cant. de Courtenay* (15 com., 22,335 hect., 8,384 hab.) : Courtenay, 2,809 hab. ; La Selle-sur-le-Bied, 1,004 hab. — *Cant. de Ferrières* (17 com., 27,356 hect., 10,976 hab.) : Corbeilles, 1,379 hab. ; Ferrières, 1,629 hab. ; Seceaux, 1,033 hab. — *Cant. de Lorris* (13 com., 22,480 hect., 8,308 hab.) : Lorris, 2,247 hab. ; Varennes, 1,138 hab. — *Cant. de Montargis* (15 com., 22,503 hect., 23,348 hab.) : Amilly, 2,374 hab. ; Cepoy, 1,021 hab. ; Chalette, 1,950 hab. ; Montargis, 11,600 hab. ; Pannes, 1,078 hab.

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS (14 cant., 107 com., 241,500 hect., 174,321 hab.). — *Cant. d'Artenay* (11 com., 19,632 hect., 6,647 hab.) : Artenay, 1,063 hab. ; Chevilly, 1,464 hab. — *Cant. de Beaugency* (7 com., 14,375 hect., 11,683 hab.) : Baule, 1,515 hab. ; Beaugency, 4,313 hab. ; Cravant, 1,253 hab. ; Lailly, 1,942 hab. ; Tavers, 1,237 hab. — *Cant. de Châteauneuf-sur-Loire* (12 com., 31,593 hect., 12,810 hab.) : Châteauneuf-sur-Loire, 3,453 hab. ; Fay-aux-Loges, 1,810 hab. ; Saint-Denis-de-l'Hôtel, 1,048 hab. ; Saint-Martin-d'Abbat, 1,006 hab. ; Sury-aux-Bois, 1,042 hab. ; Vitry-aux-Loges, 1,585 hab. — *Cant. de Cléry* (5 com., 13,298 hect., 6,043 hab.) : Cléry, 2,745 hab. ; Mareau-aux-Près, 1,101 hab. — *Cant. de La Ferté-Saint-Aubin* (7 com., 39,938 hect., 9,793 hab.) : La Ferté-Saint-Aubin, 3,341 hab. ; Ligny-le-Ribault, 1,350 hab. ; Marcilly-en-Villette, 1,604 hab. ; Ménéstreau-en-Villette, 1,078 hab. — *Cant. de Jargeau* (9 com., 20,844 hect., 10,261 hab.) : Jargeau, 2,522 hab. ; Sandillon, 1,756 hab. ; Tigy, 1,638 hab. ; Vienne-en-Val, 1,034 hab. — *Cant. de Meung-sur-Loire* (9 com., 19,951 hect., 10,018 hab.) : Epieds, 1,315 hab. ; Huisseau-sur-Mauves, 1,282 hab. ; Meung-sur-Loire, 3,373 hab. ; Saint-Ay, 1,031 hab. — *Cant. de Neuville-aux-Bois* (10 com., 21,178 hect., 8,706 hab.) : Loury, 1,356 hab. ; Neuville-aux-Bois, 2,513 hab. — *Cant. d'Orléans (E.)* : section de la com. d'Orléans, 18,619 hab. — *Cant. d'Orléans (O.)* : section de la com. d'Orléans, 14,337 hab. — *Cant. d'Orléans (N.-E.)* (10 com., 9,981 hect., 16,666 hab.) : Chécy, 1,851 hab. ; Orléans, 9,130 hab. ; Saint-Jean-de-Braye, 1,911 hab. — *Cant. d'Orléans (N.-O.)* (9 com., 12,854 hect., 26,708 hab.) : Chaingy, 1,512 hab. ; La Chapelle-Saint-Mesmin, 1,822 hab. ; Fleury-aux-Choux, 1,733 hab. ; Ingré, 2,441 hab. ; Orléans, 15,699 hab. ; Saint-Jean-de-la-Ruelle, 1,360 hab. ; Saran, 1,426 hab. — *Cant. d'Orléans (S.)* (7 com., 12,095 hect., 15,088 hab.) : Olivet, 3,705 hab. ; Orléans, 5,740 hab. ; Saint-Cyr-en-Val, 1,086 hab. ; Saint-Denis-en-Val, 1,106 hab. ; Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, 1,196 hab. ; Saint-Jean-le-Blanc, 1,426 hab. — *Cant. de Patay* (13 com., 20,569 hect., 6,973 hab.) : Patay, 1,454 hab.

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS (5 cant., 98 com., 120,248 hect., 58,044 hab.). — *Cant. de Beaune-la-Rolande* (19 com., 22,484 hect., 13,595 hab.) : Auxe, 1,242 hab. ; Beaune-la-Rolande, 1,792 hab. ; Boiscommun, 1,122 hab. ; Nibelle, 1,263 hab. — *Cant. de Malesherbes* (18 com., 20,998 hect., 7,899 hab.) : Malesherbes, 2,093 hab. — *Cant. d'Outarville* (25 com., 30,460 hect., 11,483 hab.) : Aschères, 1,374 hab. ; Bazoches-les-Gallerandes, 1,192 hab. — *Cant. de Pithi-*

viens (23 com., 34,306 hect., 18,032 hab.) : Boynes, 4,267 hab. ; Chilleurs-aux-Bois, 4,616 hab. ; Pithiviers, 5,480 hab. — *Cant. de Puiseaux* (13 com., 12,300 hect., 7,035 hab.) : Puiseaux, 4,981 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne concordent pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements. La raison de ces divergences entre chiffres empruntés à des publications différentes a été expliquée à l'art. FRANCE, t. XVII, p. 999.

HABITATIONS. — Le nombre des hameaux, villages ou sections de communes était, en 1891, dans le Loiret, de 7,610. Il y existait 83,813 maisons d'habitation, dont 81,483 occupées en tout ou en partie, et 2,632 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 64,328 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 14,140 un seul étage; 4,431 deux étages; 1,414 trois étages; 105 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 112,422 appartements ou logements distincts, dont 108,843 occupés et 3,577 vacants; en outre, 14,321 locaux servant de magasins ou de boutiques.

État des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 16,744 individus isolés et 91,996 familles, plus 105 établissements comptés à part, soit un total de 108,843 ménages. Il y a 16,744 ménages composés d'une seule personne; 26,227 de deux personnes; 22,501 de trois personnes; 17,085 de quatre personnes; 14,031 de cinq personnes; 6,336 de six personnes; 8,616 de sept ou davantage. — La population résidente comportait 377,718 personnes, dont 360,261 résidents présents; 6,643 résidents absents; 10,814 personnes comptées à part. La population présente comportait 371,075 résidents et 6,158 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 377,233. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Loiret se divisait en: Français nés dans la commune où ils habitent, 194,259; nés dans une autre commune du département, 119,637; nés dans un autre département, 61,588; nés en Algérie ou dans une colonie, 51; nés à l'étranger, 163. Soit un total de 375,698. Naturalisés nés en France, 93; nés à l'étranger, 214, soit un total de 307. Il y faut ajouter: 288 étrangers nés dans la commune où ils habitent; 96 nés dans une autre commune du département; 203 nés dans un autre département ou dans une colonie; 641 nés à l'étranger; soit un total de 4,228 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (377,233), comprend donc 494,572 hab. nés dans leur commune; 119,740 dans une autre commune du département; 61,903 dans un autre département ou dans une colonie; 1,016 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population du Loiret compte, en 1891, 376,005 Français, dont 375,698 nés de parents français, et 307 naturalisés; et 4,228 étrangers se décomposant en 111 Anglais, Écossais ou Irlandais; 37 Américains du Nord ou du Sud; 165 Allemands; 45 Austro-Hongrois; 384 Belges; 4 Hollandais; 25 Luxembourgeois; 165 Italiens; 37 Espagnols; 203 Suisses; 40 Russes; 2 Suédois; 1 Grec; 9 d'autres nationalités.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 187,594 hommes et 189,639 femmes. C'est une proportion de 1,011 femmes pour 1,000 hommes, voisine de la moyenne générale française (1014).

La population classée par état civil se répartit en 73,813 individus du sexe masculin, célibataires mineurs; 23,899 célibataires de 21 à 90 ans, aucun plus âgé, soit un total de 97,714 célibataires; 19 hommes mariés mineurs, 80,336 de 21 à 90 ans, 45 de plus de 90 ans. Il y avait en outre 9,413 veufs (dont 61 de plus de 90 ans), et 97 divorcés. Parmi les femmes, on compte 70,775 filles mineures, 20,178 de 21 à 90 ans et 9 de plus de 90 ans, soit un total de 91,062 célibataires; 4,235 femmes mariées mineures, 78,736 de 21 à 90 ans et 6 de plus de

90 ans; ajoutez 18,597 veuves (dont 119 de plus de 90 ans) et 103 divorcées.

Le nombre des enfants légitimes vivants par famille (de gens mariés, veufs ou divorcés) donne les chiffres suivants: 17,334 familles sans enfant vivant; 24,426 en ayant un; 22,397 deux; 16,637 trois; 10,998 quatre; 7,079 cinq; 4,136 six; 3,447 sept ou davantage. Pour 2,303 le nombre est inconnu.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Loiret se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance: agriculture, 187,579; industries manufacturières, 69,482; transports, 11,350; commerce, 46,890; force publique, 8,082; administration publique, 6,899; professions libérales, 8,006; personnes vivant exclusivement de leur revenu, 28,042.

Au point de vue de la condition sociale, on comptait 83,975 patrons, dont 48,171 femmes; 8,690 employés, dont 2,994 femmes; 58,621 ouvriers, dont 20,394 femmes. A côté de cette population active, la famille des précédents comptait 205,509 personnes dont 137,438 du sexe féminin; il y faut ajouter 9,535 domestiques attachés à la personne, dont 6,489 femmes.

État économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. du Loiret, 155,585 propriétés imposables, savoir: 140,610 appartenant à la petite propriété, 12,959 à la moyenne, et 2,016 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE de cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 0 à 10 ares.....	30,502	1,391
— de 10 à 20 ares.....	19,088	2,777
— de 20 à 50 —.....	23,129	9,258
— de 50 ares à 1 hect.....	20,319	11,598
— de 1 à 2 hect.....	18,851	27,152
— de 2 à 3 —.....	10,117	24,953
— de 3 à 4 —.....	6,299	21,721
— de 4 à 5 —.....	4,294	19,147
— de 5 à 6 —.....	2,981	16,381
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2,220	14,369
— de 7 à 8 —.....	1,692	12,541
— de 8 à 9 —.....	1,276	10,822
— de 9 à 10 —.....	976	9,298
— de 10 à 20 —.....	4,389	60,490
— de 20 à 30 —.....	1,356	32,750
— de 30 à 40 —.....	621	21,431
— de 40 à 50 —.....	429	18,524
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	603	37,117
— de 75 à 100 —.....	385	33,118
— de 100 à 200 —.....	641	89,899
Au-dessus de 200 —.....	387	136,178
TOTAL.....	155,585	613,921

La petite propriété occupe donc 137,384 hect., la moyenne 180,225 hect., et la grande 296,312 hect.

Ces chiffres font ressortir la prépondérance de la grande propriété, tant du côté des exploitations rurales de la Beauce, que des forêts ou des fermages de la Sologne et de l'Orléanais.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre.....	89,474	4,202
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	21,982,592	4,395,525
Revenu net total.....	16,486,944	930,350
Valeur vénale.....	420,026,626	22,117,455

Il faut y ajouter 4,095 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures), d'une valeur locative réelle de 298,365 fr. Ces chiffres indiquent que le département est assez riche. Sa part dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1,112^e de la valeur totale, ce qui est presque la proportion de sa population au chiffre total.

AGRICULTURE. — Le Loiret est un département agricole ; la proportion de la population vivant de l'agriculture y atteint 50,3 % ce qui dépasse la moyenne générale de la France (46 %). Il y faudrait ajouter une partie des 7,4 % qui vivent exclusivement de leurs revenus. Les progrès des cultures ont beaucoup contribué à l'enrichissement du département. Il compte environ 433,000 hect., 23,000 de prés et vergers, 18,000 de vignes, 125,000 de bois, 5,000 de pacages, 75,000 de terres incultes et non cultivables (surfaces bâties, routes, etc.). Ce qui frappe au premier abord c'est la faible étendue des herbages ; on y supplée par les prairies artificielles, qui alternent avec les céréales et les cultures industrielles selon le système de l'assolement triennal. Nous avons indiqué dans le § *Géologie* les qualités des différents sols. Les bois occupent encore une étendue considérable. Sur leurs 425,574 hect., l'Etat en possède 38,346. Ils revêtent une grande partie de la Sologne. La forêt d'Orléans couvre 40,300 hect. de ses chênes, de ses charmes et de ses bouleaux ; celle de Montargis a 8,500 hect. des mêmes essences. En dehors des pins maritimes ou de Riga qui dominent en Sologne, on rencontre des hêtres, des trembles, des peupliers et des aunes le long des ruisseaux. Le gros gibier (cerfs, chevreuils, renards, loups) abonde dans les deux grandes forêts. Les vergers sont fort beaux dans le val de la Loire et l'arr. de Montargis ; on y cultive tous les produits des pays tempérés : poiriers, pommiers, cognassiers, pruniers, etc. ; des pépinières réputées existent à Orléans. Les légumes viennent aussi en quantité dans les nombreux jardins, parmi les vignes ou sur les rives de la Loire ; les asperges et les navets sont particulièrement estimés. Mais la fortune du département tient à ses champs. Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 (année bonne pour le vin, mauvaise pour les céréales).

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
		Hectolitres
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	86.918	956.098 Quintaux 745.756
Méteil.....	12.902	129.020
Seigle.....	25.362	278.982
Orge.....	15.513	186.156
Sarrasin.....	1.464	8.052
Avoine.....	101.380	1.317.940
Pommes de terre.....	18.529	648.515
Betteraves fourragères.....	8.171	817.100
Trefle.....	16.312	99.032
Luzerne.....	20.913	179.852
Sainfoin.....	21.833	177.284
Prés naturels.....	17.653	105.347
Colza.....	246	Hectolitres 4.317
Chanvre.....	31	Quintaux 83
Betteraves à sucre.....	4.115	Graine 538.850
Châtaignes.....	»	Filasse 171
Noix.....	»	1.833
Prunes.....	»	2.521
Pommes à cidre.....	»	32.053
Cidre.....	»	Hectolitres 45.600
Vin.....	17.733	260.298

Dans la dernière période décennale (1884-93), la récolte moyenne fut pour le froment de 1,370,000 hectol. ;

pour l'avoine de 2,400,000 ; pour le méteil de 210,000 ; pour le seigle de 405,000 ; pour l'orge de 365,000. La valeur de la récolte du froment en 1893 fut de 15,776,000 fr. ; celle de l'avoine de 12,000,000 de fr. ; celle des fourrages de 13,600,000 fr. ; celle du vin de 7,800,000 fr. La récolte de céréales dépasse les besoins de la consommation, mais Orléans, étant un des grands marchés de blé, en achète dans tout le centre de la France, Beauce, Anjou, Poitou, Auvergne, et le revend au loin. Le froment de Beauce est le plus fameux ; celui du Gâtinais et du val de Loire est aussi de bonne qualité. Le méteil se cultive surtout dans le Gâtinais (arr. de Montargis), le seigle dans la Sologne (arr. de Gien et d'Orléans) ; la culture de l'avoine accompagne celle du froment. Les prairies naturelles du Gâtinais et du val de Loire sont fort belles, mais peu étendues. Les prairies artificielles beaucoup plus importantes succèdent tous les deux ans aux céréales. Le safran est cultivé dans le Gâtinais ; c'est un produit assez aléatoire, mais lucratif ; le plus estimé est celui de Pithiviers. Les vins des coteaux de la Loire, du Loing et de l'Essonne ne sont ni très abondants ni de haute qualité ; on cite les crus de Guignes, de la côte de Saint-Jean-de-Bray, de Saint-Jean-le-Blanc et de Beaugency. L'élevage du bétail se fait particulièrement en Beauce. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline.....	40.659
— mulassière.....	50
— asine.....	4.751
— bovine.....	429.072
— ovine.....	270.834
— porcine.....	37.195
— caprine.....	3.770

Les bœufs sont de race normande, durham et hollandaise ; on ne les emploie pas au travail, les élevant seulement pour la boucherie et le laitage. Les moutons sont en partie de race mérinos ; les animaux de boucherie dominent ; les porcs sont croisés de races françaises et d'Yorkshire. On a obtenu (en 1893) 4,014,000 hectol. de lait valant 18,090,000 fr. La tonte de 223,000 moutons a fourni 6,701 quintaux de laine valant 945,000 fr. La volaille est nombreuse, particulièrement les oies et les dindons. On s'occupe avec soin des abeilles, les portant dans les sarrasins et les bruyères moyennant une redevance de 0,50 par ruche ; on a retiré, de 38,000 ruches, 185,000 kilogr. de miel et 39,000 kilogr. de cire, d'une valeur totale de 365,000 fr.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 18,4 % de la population totale ; cette proportion est moindre que dans l'ensemble de la France (25 %) ; mais analogue à celle des départements voisins (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Yonne). Elle indique que les industries manufacturières ont un certain développement.

Mines et carrières. Le Loiret n'extrait pas de combustibles minéraux. Il en consomme 204,600 tonnes (en 1892) fournis par les bassins de Valenciennes (61,600), de Commeny (60,300), d'Alan (18,400), d'Anbin (13,800), du Creusot (10,400), la Belgique (21,500), etc. ; ils valent sur le lieu de consommation 23 fr. 69 la tonne, soit un total de 4,784,600 fr. — Il n'existe aucune mine, mais de nombreuses carrières souterraines (174) ou à ciel ouvert (274) de pierre à bâtir, de chaux, de grès, de marne, d'argile, de glaise, de sable, etc., employant environ 600 ouvriers. On exploite la pierre à bâtir (valeur annuelle, 250,000 fr.) à Châtillon-sur-Loire, Epiéds, Fay-aux-Loges, Briare, La Chapelle-Saint-Mesmin, Meung, Pithiviers, etc. ; la pierre à chaux (valeur annuelle, 180,000 fr.), à Chevilly, Fay-aux-Loges, Mareau-aux-Prés, Loury, Meung ; un beau grès de pavage à Mallesherbes ; la craie à Gien ; l'argile (100,000 fr.) à Bellegarde, Lorris, Saran ; le sable et la marne (240,000 fr.) un peu partout. Il jaillit des sources minérales sulfatées ferrugineuses magnésiennes et calciques à Segrain (près de Pithiviers-le-Viel).

Industries manufacturières. Il existait, en 1893, dans le dép. du Loiret, 496 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 840 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force égale à 7,184 chevaux-vapour, se décomposaient ainsi :

416 machines fixes d'une force de 1,747 chevaux-vapour.	
229 — mi-fixes —	1,342 —
103 — locomobiles —	3,845 —
2 — locomotives —	230 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	190 chevaux-vapour.
Usines métallurgiques.....	263 —
Agriculture.....	3,612 —
Industries alimentaires.....	1,092 —
Industries chimiques.....	644 —
Tissus et vêtements.....	656 —
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	224 —
Bâtiments et travaux.....	471 —
Services publics de l'Etat.....	32 —

Ce tableau montre que c'est de beaucoup l'agriculture qui fait le plus large usage des moteurs à vapeur : puis viennent les industries alimentaires, qui en dépendent ; la part des industries extractives est minime, de même que celle des industries métallurgiques ; chacune des autres branches est un peu développée. Il faut aussi tenir compte de la force empruntée aux cours d'eau, le Loiret, le Loing, la Mauve, etc. Les principales usines métallurgiques sont : les fonderies de fer et de cuivre d'Orléans ; la fonderie de cloches de Saint-Jean-de-Braye, les fabriques d'épingles, de pointes et de clous, de limes, de chandeliers, d'âtrilles d'Orléans ; celles d'instruments agricoles d'Orléans et de Pithiviers ; de charrues de Saint-Denis-de-l'Hôtel. La production de la fonte moulée en deuxième fusion a été de 1,035 tonnes valant 237,000 fr. On compte à Orléans, Briare, etc., une soixantaine de poteries, 420 tuileries, 68 fours à chaux et 29 à plâtre. La fabrication des poteries et faïences produit 3,500,000 fr. de faïence et 3 millions de porcelaine opaque. La manufacture de faïences de Gien est universellement célèbre et occupe un millier d'ouvriers. Il existe encore à Gien une manufacture de carreaux fins et deux autres poteries. Briare possède une grande manufacture (1,500 ouvriers) de boutons, de perles et de jais fabriqués avec du feldspath et du lait ; on y fait aussi des mosaïques artistiques. A Loury une grande usine fait de la chaux, des tuiles et des tuyaux de drainage. — Les moulins à farine sont au nombre d'un millier ; Meung, Olivet, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ont les plus considérables. Le vinaigre d'Orléans, dont la réputation est immense, se fait (en principe avec les vins blancs du Loiret) à Orléans, Beaugency, Beaune-la-Rolande, Bonny, Châteauneuf-sur-Loire, Fleury-aux-Choux, Givraines, Ingré, Malesherbes, Meung, Olivet, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saran, etc. — Les tanneries de Meung, Beaugency, Ferrières, Châtillon-sur-Loing, Gien, Malesherbes, Montargis préparent des cuirs d'excellente qualité, qu'on exporte jusqu'en Italie. Il se trouve des corroiries et des mégisseries à Orléans, Montargis, Pithiviers, Malesherbes ; Pithiviers-le-Vieil possède une belle sucrerie ; Orléans une blanchisserie de cire ; Orléans et Patay des minoteries à vapeur ; Saint-Pryvé et Montargis, des papeteries ; Beaugency, Malesherbes, Montargis, Orléans, des distilleries ; Langlé (com. de Châlette), une grande fabrique de caoutchouc ; Orléans des scieries mécaniques, fabriques de meubles, de billards, de parapluies. Il existe 10 filatures de laine employant 800 ouvriers, une filature de bourre de soie, à Amilly (300 ouvriers) ; on fait des serges à Châtillon-sur-Loing, des couvertures de laine à Orléans. Dans l'ordre de l'alimentation on ne peut omettre les pâtés d'alouettes et les gâteaux d'anandes de Pithiviers, les fromages des environs de

Saint-Benoit, de Jargeau et d'Orléans. — Le département comptait (en 1888) 373 bouilleurs de cru et 26 distillateurs de profession ; les premiers produisaient 75 hectol. d'alcool de marcs et fruits, les autres 397 hectol. d'alcool de marcs et fruits, 6,803 hectol. d'alcool de betteraves et 2,840 d'autres substances, soit une production globale de 10,085 hectol. d'alcool. La quantité soumise à l'entrepôt fut de 12,400 hectol. ; la consommation de 313 par tête. — La consommation du tabac fut de 224,000 kilogr. de tabac à fumer et de 75,430 en poudre. — On constatait dans le Loiret, en l'année 1890, l'existence de 18 syndicats patronaux, 8 syndicats ouvriers, 2 mixtes et 12 syndicats agricoles.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est très actif ; il fait vivre 12,4 % de la population, proportion supérieure à la moyenne française (10,3 %) et qui n'est dépassée que dans la Seine, le Nord, le Rhône, la Seine-Inférieure, la Gironde, l'Ilérault, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes ; autrement dit, le Loiret est le département le plus commerçant relativement, de tout l'intérieur de la France. Ajoutez que 3 % des habitants vivent de l'industrie des transports. L'élément fondamental de ce commerce est l'exportation des céréales et des denrées alimentaires. Orléans concentre les blés du centre et les expédie par Etampes et Corbeil vers Paris. Le Loiret exporte encore le safran du Gâtinais, des légumes, le vinaigre d'Orléans, du vin, des animaux de boucherie, du miel, de la cire, du fromage, des volailles, du bois, du charbon de bois, du chocolat, des confitures, des liqueurs, des conserves alimentaires, du papier, des cuirs, des faïences et poteries, etc. — Il importe de la houille, du fer, des ardoises, des denrées coloniales et épices, des meubles, des nouveautés et articles de modes, de la librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. du Loiret avait, en 1888, 436^{ki1575} de routes nationales sur lesquelles la circulation (49^{co115} par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 35,380,854 tonnes ; en tonnage utile 16,643,386 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 45,474 tonnes kilométriques. Il possédait 523^{ki1941} de routes départementales, 1,416^{ki142} de chemins vicinaux de grande communication, 668^{ki1954} de chemins vicinaux d'intérêt commun et 3,330^{ki1950} de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1893 par 14 voies ferrées d'un développement total de 584 kil. : 1° Le chemin de fer de Paris à Bordeaux par Orléans, artère centrale du réseau de la Compagnie d'Orléans, parcourt 60 kil. dans le Loiret ; il en longe d'abord la limite O., y pénètre durant 2 kil. près de Boisseaux, repasse en Eure-et-Loir, rentre durant 3 kil. dans le Loiret à Tivernon, et, après un nouveau trajet en Eure-et-Loir, entre définitivement dans notre département après Châteauneuf-Gaillard ; il y dessert Artenay, Chevilly, Cercottes, Les Aubrais, d'où un train spécial mène à Orléans, distant de 2 kil., La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Ay, Meung, franchit les Mauves sur un beau viaduc, passe à Beaugency, et, après le viaduc de Tavers, entre dans le Loir-et-Cher. — 2° Le chemin de fer d'Orléans à Vierzon, qui relie à Paris la France centrale (par Limoges-Agen et Bourges-Montluçon-Toulouse), se détache du précédent aux Aubrais et parcourt 29 kil. dans le Loiret ; il passe la Loire à l'E. d'Orléans, dessert Saint-Cyr-en-Val et La Ferté-Saint-Aubin avant d'entrer en Loir-et-Cher. — 3° Le chemin de fer de Paris à Lyon et Marseille par le Bourbonnais (Nevers, Saint-Germain-des-Fossés, Clermont-Ferrand, Nîmes), la seconde artère principale du réseau de la Compagnie de P.-L.-M., parcourt 78 kil. dans le Loiret ; remontant la vallée du Loing, il y pénètre au delà de Souppes, dessert Ferrières-Fontenay, Cepoy, Montargis, Solterre, Nogent-sur-Vernisson, Les Choux-Boismorand, Briare, Châtillon-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, et passe dans le dép. de la Nièvre. — 4° Le chemin de fer de Paris à Montargis par Corbeil (Compagnie du P.-L.-M.) parcourt 43 kil. dans le Loiret ; il y entre avant

Malesherbes, dessert ensuite La Brosse, Puiseaux, Beaumont, Beaune-la-Rolande, Lorey, Mignères. Les grandes lignes des Compagnies d'Orléans et du P.-L.-M. sont reliées par des voies secondaires. — 5° Le chemin de fer de Malesherbes à Orléans (Compagnie d'Orléans), long de 58 kil., dessert Maisoneelles, Manchecourt, Marinville, Pithiviers, Eserennes, La Brosse-Santeau, Chilleurs-Montigny, Neuville-aux-Bois, Loury-Rébréehien, Marigny, La Foulonnerie et rejoint la grande ligne avant Les Aubrais. — 5° bis Le chemin de fer de Malesherbes à Bourbon (Compagnie du P.-L.-M.) continue le précédent; il n'a que 3 kil. dans le Loiret avant de franchir l'Essonne et d'entrer en Seine-et-Marne. — 6° Le chemin de fer d'Orléans à Montargis (Compagnie d'Orléans), long de 76 kil., dessert Les Aubrais, Semoy, Venecy, Donnery, Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Combreaux, Nesploy, Boiscommun-Nibelles, Montliard, Bellegarde-Quiers, Ladon, Saint-Maurice-sur-Fessard et Pannes. — 7° Le chemin de fer de Montargis à Sens (Compagnie du P.-L.-M.), sur le prolongement du précédent, parcourt 38 kil. dans le Loiret et y dessert La Chaussée, Amilly, Saint-Germain-des-Près, Châteaurenard, Triguères, Cluuelles, Courtenay, avant de passer dans l'Yonne. — 8° Le chemin de fer de Triguères à Clamecy (Compagnie du P.-L.-M.), qui se détache du précédent, parcourt 9 kil. dans le département et y dessert Douchy, avant de passer dans l'Yonne. — 9° Le chemin de fer d'Orléans à Gien (Compagnie d'Orléans), long de 53 kil., remonte la Loire, desservant Rue-d'Ambert, Saint-Jean-de-Braye, Le Godet, Chécy-Mardié, Saint-Denis-Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire, Saint-Martin-d'Abbat, Saint-Benoit-sur-Loire, Bray, Les Bordes, Ouzouer-Dampierre, Buisson-Réau. — 10° Le chemin de fer de Gien à Auxerre (Compagnie du P.-L.-M.) parcourt 23 kil. dans le département et y dessert Ouzouer-sur-Trézé et Breteau, avant d'entrer dans l'Yonne. — 11° Le chemin de fer de Gien à Argent parcourt 19 kil. dans le Loiret et y dessert Poilly, Les Salons et Coullons, avant d'entrer dans le Cher. — 12° Le chemin de fer de Beaune-la-Rolande à Bourges, par Argent (Compagnie d'Orléans), parcourt 67 kil. dans le Loiret, desservant Beaune-la-Rolande (ville), Saint-Loup-des-Vignes, Bellegarde-Quiers (où il croise la ligne d'Orléans à Montargis), Beauchamps, Lorris, le garage de la forêt d'Orléans, Les Bordes (où il croise le chemin de fer d'Orléans à Gien), Sully-sur-Loire, Villemaurin, Cerdon. — 13° Le chemin de fer d'Orléans à Chartres (réseau de l'Etat) parcourt 23 kil. dans le Loiret, desservant Villeneuve-d'Ingré, Bricy, Coinees et Patay, avant de passer en Eure-et-Loir. — 14° Le chemin de fer de Patay à Châteaudun (réseau de l'Etat) se détache du précédent et n'a que 6 kil. dans le Loiret avant son passage en Eure-et-Loir.

Il faut ajouter à ces voies ferrées un chemin de fer à voie étroite d'une longueur de 32 kil. qui relie Pithiviers à Toury (Eure-et-Loir), desservant Guigneville, Guignonville, Grigneville, Bazoches-les-Gallerandes et Outarville.

Les voies navigables du dép. du Loiret ont un développement total de 279 kil. dont 130 kil. pour la Loire (tonnage moyen, 3,150 tonnes) et 149 pour les canaux. Ceux-ci relient la Loire à la Seine; le canal de Briare (59 kil.) a un tonnage moyen de 488,600 tonnes; celui d'Orléans qui le rejoint à Buges (74 kil.) a un tonnage moyen de 43,264 tonnes; celui du Loing, à partir de Buges (50 kil. dont 16 dans le département) a un tonnage moyen de 540,000 tonnes. Ces chiffres font ressortir la grande importance conservée par les canaux du Loing et de Briare qui relient la région parisienne à la France centrale. Ils constituent le vrai prolongement vers le N., du canal latéral à la Loire, qui finit à Briare (10 kil. dans le Loiret), et a un tonnage moyen de 550,000 tonnes, tandis que le fleuve n'en conserve qu'un insignifiant. — Le canal de Sologne (V. Part. LOIR-ET-CHER) aura une grande partie de son parcours dans le dép. du Loiret.

Les 17 bureaux de poste, 5 bureaux télégraphiques et 65 bureaux auxiliaires mixtes du dép. du Loiret ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de

9,185,910 timbres-poste, 52,280 cartes-lettres, 296,340 cartes postales, 177,400 enveloppes timbrées, 165,000 bandes timbrées, représentant un produit net de 1,419,478 fr. 65; à un mouvement télégraphique de 129,783 dépêches intérieures et 3,617 dépêches internationales, représentant un produit net de 108,573 fr. 83.

FINANCES. — Le dép. du Loiret a fourni, en 1888, 20,923,385 fr. 92 au budget ordinaire et 4,896,090 fr. 72 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 25,819,476 fr. 64.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	4.344.995 ^{fr} 27
Enregistrement.....	4.443.483 92
Timbre.....	946.432 36
Impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières.....	48.404 74
Contributions indirectes.....	4.430.453 67
Sucres.....	287.073 56
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	4.893.502 54
Domaine de l'Etat (y compris les forêts)	970.236 ^{fr} 56
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	396.465 42
Recettes d'ordre.....	256.538 21

Les revenus départementaux ont été, en 1888, de 2,319,265 fr. 85 se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux.....	1.914.363 ^{fr} 60
Revenu du patrimoine départemental.....	9.702 40
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	363.743 08
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés.....	34.456 77

La dette se montait à 3,499,586 fr. 40. Il y a eu 32 cent. portant sur les quatre contributions dont 12 cent. ordinaires et 20 cent. extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat, était de 27,790 fr. Le produit du centime départemental était de 38,413 fr.

Les 349 communes du département avaient, en 1889, un revenu de 2,464,335 fr. Le nombre de centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 26,856 (20,344 ordinaires et 6,512 extraordinaires). Le nombre moyen des centimes par commune atteignait 77. Il y avait 5 communes imposées de moins de 15 cent., 6 de 15 à 30 cent., 44 de 31 à 50 cent., 219 de 51 à 100 cent., 75 au-dessus de 100 cent. Le nombre de communes à octroi était de 13; le produit des octrois montait à 1,212,250 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance était de 218,992 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le Loiret est dans la moyenne de la France. En 1890, sur 2,902 conscrits, 468 ne savaient pas lire. Cette proportion de 58 illettrés sur 1,000 place le Loiret au 35° rang sur les 90 départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 36° (sur 87) avec un coefficient de 887 femmes sur 1,000 ayant signé leur acte de mariage; parmi les hommes, la proportion est de 916 sur 1,000.

Le dép. du Loiret comptait, dans l'année scolaire de 1890-91, 83 écoles maternelles, dont 34 publiques (19 laïques) et 49 privées (1 laïque), lesquelles avaient un personnel enseignant de 410 maîtresses, dont 49 publiques (32 laïques) et 61 privées (59 congréganistes). Les écoles publiques recevaient un total de 4,372 élèves, dont 2,353 garçons et 2,019 filles. 2,303 étaient inscrits dans les écoles laïques et 2,069 dans les écoles congréganistes. Les écoles maternelles privées (congréganistes, excepté pour 14 garçons) avaient 1,690 garçons et 1,787 filles. — A la même époque, il y avait dans ce département 590 écoles primaires élémentaires publiques, dont 526 laïques et 64 congréganistes, à savoir : 235 écoles laïques de garçons, 165 de filles et 126 mixtes, contre 1 école congréganiste de garçons, 61 de filles et 2 mixtes; d'autre

part: 149 écoles privées, dont 23 laïques et 96 congréganistes, à savoir 5 écoles laïques de garçons, 17 écoles laïques de filles et 1 mixte, contre 11 écoles congréganistes de garçons, 84 de filles et 1 mixte. Le personnel enseignant comprenait dans les écoles publiques 503 instituteurs laïques, 43 institutrices congréganistes, 279 institutrices laïques, 117 institutrices congréganistes; pour les écoles privées, 7 instituteurs et 14 institutrices laïques, 60 instituteurs et 222 institutrices congréganistes, soit un total de 4,253 maîtres dans les écoles primaires, publiques et privées. Le nombre des classes était de 1,206. Le nombre des élèves était: écoles publiques, 26,015 garçons et 21,759 filles; total, 47,774; écoles privées: 9,902, dont 2,146 garçons et 7,756 filles. Total général, 57,676 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste: écoles publiques laïques, garçons, 25,590; filles, 15,388; écoles privées laïques, garçons, 281; filles, 1,051; écoles publiques congréganistes, garçons, 425; filles, 6,374; écoles privées congréganistes, garçons, 4,865; filles, 6,705; soit un total de 25,871 garçons et 16,439 filles recevant l'enseignement laïque contre 2,290 garçons et 13,076 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le nombre des élèves de l'enseignement congréganiste est donc très inférieur à celui des élèves de l'enseignement laïque; cependant près de la moitié des filles sont aujourd'hui encore élevées par des congréganistes. — Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles maternelles et les écoles primaires était en 1890-91 de 48,616, légèrement supérieur à celui des enfants de cet âge accusé par le dernier recensement (1886).

L'enseignement primaire supérieur public comptait 356 élèves dont 127 filles dans les écoles, et 153 dont 65 filles dans les cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs d'Orléans fondée en 1822 comptait (en 1891-92) 48 élèves-maîtres; l'école normale d'institutrices d'Orléans, fondée en 1843, comptait 39 élèves-maîtresses. Ces écoles dépensaient dans l'année 1890 une somme de 105,859 fr.

Il y eut (en 1891) 4,266 garçons et 1,065 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires; sur ces 2,331, 1,905 l'obtinrent: 4,029 garçons et 876 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 30 garçons et 78 filles, obtenu par 10 garçons et 2 filles. Il se présenta pour le brevet de capacité élémentaire 53 aspirants, dont 23 furent admis, et 96 aspirantes, dont 56 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 24 candidats et 17 admissions; 30 candidates et 16 admissions.

Il existait 82 caisses d'épargne scolaires, avec 2,171 livrets représentant une somme totale de 47,937 fr. Les 254 caisses des écoles avaient, en 1891, fait 86,413 fr. de recettes, 67,523 fr. de dépenses et possédaient une caisse de 18,890 fr. La société de secours mutuels des instituteurs du département comprenait 1,449 sociétaires et possédait un actif de 139,242 fr. — Le total des ressources de l'enseignement primaire était en 1890 de 4,356,787 fr. 85.

L'enseignement secondaire se donnait en 1888 dans 1 lycée et 1 collège communal, comptant (en 1888-89) 516 élèves, dont 169 internes (22 boursiers), 74 demi-pensionnaires (16 boursiers) et 276 externes; 74 suivaient l'enseignement primaire, 330 l'enseignement classique, 112 l'enseignement moderne ou spécial.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 47 condamnations en cour d'assises dont 15 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 4,438 affaires et 1,675 prévenus, dont 97 furent acquittés, 19 mineurs remis à leurs parents, et 23 envoyés en correction, 525 prévenus condamnés seulement à des amendes, 10 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 32 récidivistes devant la cour d'assises et 814 en police correctionnelle; 48 furent condamnés à la rélegation; il y eut 2,069 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 109.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 126 en 1888,

secoururent 14,444 personnes sur une population de 242,757 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 262,572 fr., dont 169,719 provenaient de leurs revenus propres, 25,938 fr. des subventions, 52,667 fr. de la charité privée et 44,248 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 245,416 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 34,134 fr.; en immeubles, 454 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 87,523 fr. On comptait 23 hospices et hôpitaux avec 2,081 lits, dont 614 affectés aux malades civils, 154 aux militaires, 731 aux vieillards, infirmes, etc., 243 aux enfants assistés, 339 au personnel des établissements, 1,066,070 fr. de recettes et 1,440,692 fr. de dépenses et un personnel composé de 38 médecins et chirurgiens, 144 religieuses, 54 employés et 169 servants. Il y a eu un nombre total de 88,757 journées de présence pour 2,790 hommes; de 59,604 pour 1,253 femmes et 45,817 pour 515 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 383 enfants à l'hospice et 782 enfants à domicile et dépensé 155,417 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 3,187 versements se montant à 181,581 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 105,443 versements se montant à 9,041,879 fr. 64. Il y avait 2,930 reutes en cours, pour une somme de 509,406 fr.

Les 5 caisses d'épargne du Loiret avaient, au 1^{er} janv. 1888, 422,635 livrets et au 31 déc. 125,861 livrets valant 74,482,593 fr. 10 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 587 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 7,008 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 233,852 fr. 50. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 73, dont 58 approuvées et 15 autorisées, avec 7,650 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 304,304 fr. pour les sociétés approuvées et de 47,834 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont moyennement développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 155,185 fr. Ce chiffre se décompose comme suit: 3 donations aux établissements religieux, représentant 28,235 fr.; 10 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 91,400 fr.; une de 200 fr. à un établissement de prévoyance; 8 donations aux communes ou au département, représentant 35,350 fr. A.-M. B.

BIBL. : V. ORLÉANS ET ORLÉANAIS. — *Annuaire du Loiret*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie du Loiret*, Paris, 1895, in-16. — Carte géologique de France au 80,000^e, feuilles d'Orléans, Beaugency, Gien, Fontainebleau, Auxerre. — VERGNAUD-ROMANES, *Album du dép. du Loiret*, 1820-28, 2 vol. in-fol. — Du même, *Table alphabétique, historique et descriptive des communes du dép. du Loiret*, in-8. — Du même, *Archeologie du dép. du Loiret*, 1836, in-8. — Du même, *Dictionnaire historique... des communes du Loiret*; Orléans, 1872, in-8. — PATRON, *Recherches historiques sur l'Orléanais*, 1870-73, 2 vol. in-8. — *Repertoire archéologique du dép. du Loiret*, publié par la Soc. archéol. de l'Orléanais depuis 1875. — Mém. de cette société, de la Soc. d'agric., sc., lettres et arts d'Orléans et de l'Ac. de Sainte-Croix.

LOIR-ET-CHER. Situation, limites, superficie. — Le dép. du Loir-et-Cher doit son nom aux deux rivières qui le traversent, l'une au N., l'autre au S., et dont les vallées encadrent celle de la Loire qui traverse le centre du département. Il est situé dans la région centrale de la France. Son chef-lieu, Blois, est à 162 kil. de Paris, à vol d'oiseau, et à 178 par chemin de fer. Le dép. de Loir-et-Cher est compris entre ceux d'Eure-et-Loir au N., Loiret au N.-E., Cher à l'E., Indre au S., Indre-et-Loire au S.-O., Sarthe au N.-O. Il est compris entre 47°10'44" et 48°8'12" lat. N., 0°6'7" et 1°45'48" long. O. de Paris. Ses limites sont en majeure partie conventionnelles, tracées à travers champs, mais sur certains points elles sont marquées par des rivières: la Loire sert de frontière vis-à-vis du Loiret pendant 6 ou 7 kil., le Beuvron vis-à-vis du dép. du Cher pendant 10 kil., le Cher vis-à-vis du dép. de l'Indre

pendant 40 kil., la Loire et la Braye vis-à-vis du dép. de la Sarthe pendant une vingtaine de kilomètres.

La superficie du Loir-et-Cher est de 635,092 hect., ce qui le classe au 31^e rang parmi les départements français, avec une surface à peu près égale à la moyenne. La plus grande longueur, du N.-O. au S.-E., est de 125 kil. entre Le Plessis-Dorin et Orçay; la largeur est de 40 à 50 kil., le pourtour est d'environ 400 kil. en négligeant les sinuosités secondaires.

Relief du sol. — Le Loir-et-Cher est entièrement compris dans les plaines de la France centrale, et son relief est très peu accentué. Du point culminant du département (colline de 256 m. au N.), jusqu'au point le plus bas (56 m. à la sortie du Loir), l'écart n'est que de 200 m., insuffisant pour donner lieu à des pentes assez fortes pour déterminer de véritables hauteurs. On qualifie cependant de plateaux de Beauce et de Sologne par opposition aux vallées qui les limitent. Celles-ci et les différences de constitution entre les divers sols créent des régions naturelles entre lesquelles se partage le département. Elles ne lui appartiennent pas entièrement, mais se prolongent sur les départements limitrophes.

Au S., entre le Cher et la Loire, s'étend la Sologne; au centre, entre la Loire et le Loir, la Beauce; au N.-O., au delà du Loir, le Maine ou Perche vendômois. Ces trois régions et les vallées qui les bornent offrent des caractères assez distincts. La vallée du Cher dont le fond s'abaisse de 89 à 58 m. entre son entrée et sa sortie du département est encastrée entre des collines à pentes crayeuses qui la dominent de 40 à 70 m. Vers Saint-Aignan, elles atteignent 139 m.; ces coteaux rocheux s'escarpent en véritables falaises, surtout à l'O., vers Thézée, Monthou-sur-Cher, Bourré; dans leur tuffeau les habitants ont creusé des habitations; les carrières de Bourré alimentent depuis des siècles de pierre à bâtir tout le pays de Blois à Tours. — Au N. du Cher s'étend la Sologne, dont l'alt. moyenne varie de 75 m. dans les vallées à 139 m.; elle couvre environ 300,000 hect., à peu près tout l'arr. de Romorantin et une partie de celui de Blois. C'est une plaine à peine ondulée où se traitent de paresseuses rivières insuffisantes à écouler ses eaux qui s'accumulent dans les moindres dépressions du sol imperméable. Le déboisement avait aggravé le mal et l'on comptait jusqu'à 4,000 étangs dans le seul arr. de Romorantin. La fièvre intermittente décimait la population dont la vie moyenne n'atteignait qu'une vingtaine d'années; le sol était stérile, alternativement desséché et marécageux. Depuis le milieu du siècle on a méthodiquement assaini la Sologne par l'écoulement de ses eaux stagnantes (il y reste à peine 200 étangs) et par le reboisement qui la transforme en une immense forêt de pins, en même temps qu'ailleurs les amendements calcaires remplaçaient les bruyères par des champs. — Le val de Loire est beaucoup plus étroit dans le Loir-et-Cher qu'en amont et en aval dans le Loiret et l'Indre-et-Loire; resserré entre les pentes de la Beauce et de la Sologne, il n'a guère que 3 kil. de large; l'alt. du fond varie de 80 m. au point d'entrée du fleuve dans le département, à 60 m. au point de sortie; toutefois, la nature géologique des terrains des deux côtés de la Loire en aval de Blois les différencie de la Sologne et de la Beauce pour les rapprocher de la Touraine; nous indiquons dans le § *Géologie* les limites de ce pays du Blaisois que la structure du sol permet de rattacher au val de Loire. — La Beauce, dont notre département possède la partie méridionale, séparée du reste par le plateau sablonneux de la forêt de Marchenoir (149 m.), a une alt. moyenne de 130 m., analogue à celle de la Sologne; c'est une plaine monotone, sans eaux courantes, sans bois ni bosquets, sans prés; il semble que le dessèchement y fasse des progrès et que les sources jaillissent dans les vallons plus bas que jadis. — Le val du Loir, sinueux et resserré entre des coteaux crayeux et chauds semblables à ceux du val du Cher, descend de 94 à 56 m. dans la traversée du département; il déroule ses fraîches

prairies au pied de collines plantées de vignes; en plusieurs endroits s'élèvent de vraies falaises; aux Roches, au-dessus de Montoire, à Troô, en aval, des villages entiers sont creusés dans le roc. — Le Maine est une région toute différente de la Beauce à laquelle il confine; la géologie rend compte de ces différences qui s'aperçoivent à première vue. Ce n'est pas exactement le cours du Loir qui marque la frontière naturelle, car, au-dessous de Vendôme, les collines du Maine dépassent la rivière et s'étendent au delà des limites du département jusqu'à la forêt de Châteaurenault (Indre-et-Loire). On donne souvent à cette région le nom de Perche vendômois, la rattachant aux collines du Perche (prolongement de celles du Maine); c'est la partie accidentée du dép. de Loir-et-Cher, analogue à celle que l'arr. de Nogent-le-Rotrou occupe en Eure-et-Loir: pays de collines boisées séparant des vallées aux prairies bien arrosées; aux forêts comme celles de Fréteval et de Vendôme s'ajoutent les haies vivaces couronnant les levées de terre qui séparent les champs; l'aspect est déjà celui de l'Armorique avec ses chemins creux et ses pommiers à cidre. Le long du Loir, les collines n'ont guère que 130 à 160 m.; ils s'élèvent vers l'O. et le N.; on trouve au S. du Loir près d'Artins un sommet de 240 m.; un de 217 au Temple au S. de Mondoubleau, un autre de 248 m. à l'angle septentrional, près du Plessis-Dorin; non loin de là, au Gault, une colline de 234 m., enfin au S.-E. de Droué près de Fontaine-Raoul, le Haut-Cormont s'élève à 256 m.; nous avons signalé ce point comme le plus haut du Loir-et-Cher.

Géologie. — Le dép. de Loir-et-Cher est situé au S.-O. du bassin tertiaire parisien, proche de sa limite. Il comprend trois divisions géologiques bien distinctes: la Beauce (calcaire), au N. de la Loire; la Sologne (argile et sables), au S. du fleuve; enveloppant celles-ci, à l'O. et au S., la vaste formation d'argile à silex (écène) qui sépare leurs dépôts miocènes et oligocènes du fond et du rebord jurassique du bassin parisien; cette zone d'argile à silex occupe au S. du département une bande séparée de la Sologne par la Rère et la Sauldre; au N.-O. elle forme le plateau du Maine, coupé par le Loir; enfin à l'O. elle se rattache au plateau de Touraine, dont le Blaisois représente une annexe orientale. En somme, on peut distinguer en Loir-et-Cher les régions suivantes:

La Beauce couvre de ses calcaires l'espace compris entre le Loir et la Loire; c'est la région de la Basse-Beauce, coupée par le plateau sablonneux de la forêt de Marchenoir, petite Sologne septentrionale, qui la sépare de la Beauce septentrionale; vers l'O., la Beauce s'arrête à la crête qui domine la vallée du Loir, puis, au S. de Vendôme, à une ligne passant à peu près à Villiers-faux, Ambloy, Saint-Amand, Villeporcher, Saint-Cyr-du-Gault, Herbault, Blois; au S., elle s'arrête à la crête du val de Loire. Le principal accident stratigraphique est le soulèvement septentrional, qui marque la limite de la Basse-Beauce; c'est un axe anticlinal, orienté du N.-O. au S.-E., dit anticlinal de Fontaine-Raoul; il se manifeste au S. de Droué, passe par Fontaine-Raoul, Saint-Claude, Moisy, Autainville, coïncidant avec la lisière N. de la forêt de Marchenoir, et vient s'effacer à Beaugency. Sur le flanc N., la voûte de cet anticlinal est rompue par une faille qui ramène les couches à l'horizontale; mais au S. toutes les couches s'abaissent régulièrement. A Ouzouer-le-Marché, s'observe un pointement d'argile à silex, qu'entourent des marnes calcaires farineuses; son axe est aussi dirigé du N.-O. au S.-E. La vallée de l'Aigre dessine un pli synclinal. On en trouve un autre plus méridional qui passe par Ménars. Toutes ces ondulations se superposent à un lent relèvement général des assises inférieures vers le N.-O., qu'accroît au S. leur plongement rapide sous la Sologne.

La Sologne s'étend en Loir-et-Cher depuis la Loire jusqu'aux vallées du Cher, de la Sauldre et de la Rère, sur presque tout l'arr. de Romorantin et le tiers de celui de Blois; elle est bornée à l'O. par une ligne sinueuse passant près de Blois, Vineuil, le long des vallées inférieures

du Cosson, du Beuvron et de la Bièvre, entre lesquelles s'avance le promontoire sablonneux de la forêt de Russy, puis par Cheverny, Fougères-sur-Bièvre, le S. de la forêt de Sudais, Pontlevoy, Monthou-sur-Cher; au Midi elle s'arrête avec le plateau qui domine la vallée du Cher; la limite suit ensuite le N. de la vallée de la Sauldre et approximativement le cours de la Rère; la Sologne dépasse vers l'E. les frontières du département, s'étendant jusqu'à Neuvy-sur-Barangeon (Cher), Ménétréol-sur-Sauldre (Cher), Argent (Cher) et Gien (Loiret). La limite occidentale des sables et argiles de la Sologne se trouve à Pontlevoy; cependant ils semblent s'étendre jusqu'au N. de la Loire, à l'O. de Blois. Au S. de cette formation caractéristique de la Sologne, la vallée du Cher appartient au Berry (V. Cher et Indre); dans cette longue bande méridionale du Loir-et-Cher, nous avons à signaler les mouvements d'exhaussement de la craie entre le dépôt de l'argile à silex et celui du calcaire de Beauce; ils semblent contemporains du soulèvement du Sancerrois; celui du massif de la Grande-Brosse a ramené la craie-tuffeau au N. de la ligne normale (Monthou-Romorantin) des affleurements de la craie noduleuse; celui du massif de la forêt de Blois a fait affleurer la craie de Villedieu dans la vallée de la Cisse.

Nous voici à la région du *Blaisois* dont nous avons dessiné la frontière géologique (Herbault, Blois, Cheverny, Pontlevoy); elle se rattache, a-t-il été dit, à la Touraine, et on peut considérer comme en dépendant tout le val de Loire, dont la bande sépare les calcaires de Beauce des sables de la Sologne. La formation caractéristique est ici celle des sables et des marnes de l'Orléanais; elle constitue une bande étroite qui suit la vallée de la Loire, de Beaugency à Suèvres, puis s'infléchit vers le S. en s'élargissant progressivement vers Mont, Cour-Cheverny et Contres; les sables forment là une sorte de bassin qui vient s'appuyer au S. contre l'argile à silex à Choussy et à Thenay, tandis que son bord occidental passe à Pontlevoy, Sambin et Les Montils; vers ce village, ils traversent la Loire, contournant le massif de la forêt de Blois pour rejoindre entre Santenay et Mesland un gisement des sables à *Mastodontes*. Les faluns de la Touraine sont bien développés aux environs de Contres et on en trouve des traces depuis Chémery au S., jusqu'à Villebarou au N. de Blois. L'argile à silex forme les massifs de la Grande-Brosse, près de Contres et de la forêt de Blois, isolés dans le bassin tertiaire, et couronne les plateaux de la lisière occidentale du département au N. comme au S. de la Loire.

Le *Maine* comprend géologiquement les deux tiers de l'arr. de Vendôme, au N.-O. du Loir, puis au S. de cette rivière, jusqu'à la ligne (que nous venons d'indiquer) tracée de Vendôme à la forêt de Châteaurenault, par Saint-Amand et Villeporcher. C'est un vaste plateau d'argile à silex primitive ou remaniée, coupé par le Loir et ses affluents; dans les vallées l'érosion a mis à nu les sables du Perchie et les diverses couches de la craie; par contre, dans le S., des dépôts de limon, de calcaire lacustre ou de grès tertiaire ont recouvert l'argile.

D'une manière générale, dans les vallées du Loir-et-Cher, le sol est creusé jusqu'à la craie, qui apparaît sur les flancs, le fond étant alluvial. C'est le cas non seulement pour les grands cours d'eau (Loir, Loire, Cher), mais pour la partie inférieure des vallons de leurs affluents. Ces vallées sont d'ailleurs assez étroites, même celle du fleuve, bien plus resserrée que dans le Loiret ou l'Indre-et-Loire. — Les diverses régions géologiques entre lesquelles se partage le dép. de Loir-et-Cher peuvent toutes être considérées comme le prolongement de régions appartenant aux départements voisins et étudiées dans les articles qui leur sont consacrés. Nous nous contenterons donc ici d'une description générale et renvoyons, notamment pour le détail de la composition des terrains qui se retrouvent à côté, aux art. *EURE-ET-LOIR* (Beauce), *LOIRET* (Beauce et Sologne), *INDRE* (Berry), *INDRE-ET-LOIRE* (Touraine, val de Loire et Blaisois), *SARTHE* (Maine).

L'argile à silex recouvre en stratification discordante la craie à laquelle elle a emprunté ses silex. Un long intervalle s'écoula ensuite entre le dépôt de l'argile à silex et celui du calcaire de Beauce; pendant ce temps le premier fut soumis à des remaniements plus ou moins considérables et à des influences atmosphériques; c'est dans cette couche superficielle que l'abbé Bourgeois a recueilli ses silex craquelés et éclatés qu'il suppose taillés par un homme tertiaire et que Mortillet attribue à un singe anthropoïde. Le calcaire de Beauce fut à son tour raviné par les sables de l'Orléanais qui reposent sur lui en stratification discordante. Même discordance à la base des faluns.

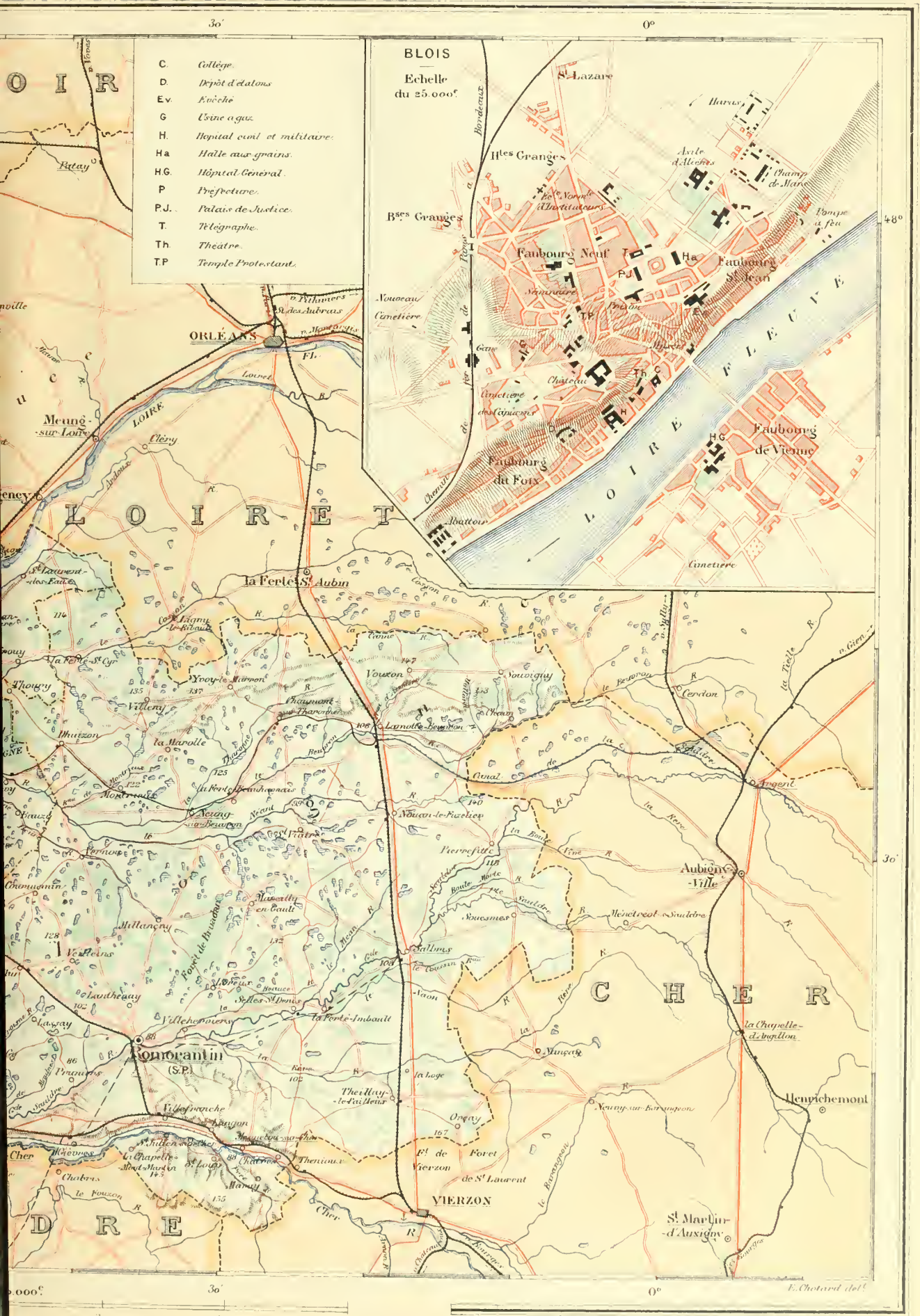
Description des terrains. Le plus ancien étage affleurant en Loir-et-Cher est celui de la craie glauconieuse de Bouffry, correspondant aux grès du Mans (cénonien inférieur); elle n'affleure qu'au pied du massif de Fontaine-Raoul; c'est un grès glauconieux calcaire, peu résistant, d'un gris verdâtre, qui roussit à l'air; on y a reconnu *Pecten laminosus*, *Ostrea columba*, etc. Les sables du Perche, correspondant au cénonien supérieur, se rencontrent près Fontaine-Raoul sur la lèvre élevée de la faille; ce sont des sables roux, demi-fins, uniformes, sans fossiles, employés pour les constructions. — Vient ensuite l'étage de la craie turonienne, dite aussi *craie-tuffeau*; à la base, on trouve dans les coteaux de la rive droite du Cher, vers Montrichard et Bourré, une craie blanche ou jaunâtre, légèrement micacée, avec silex noirs, très pauvre en fossiles. Au-dessus, la partie moyenne (d'une puissance de 40 m.) est représentée par le tuffeau, craie tendre, sableuse, légèrement verdâtre; les couches inférieures, très homogènes et dépourvues de silex, fournissent une excellente pierre de construction, tendre, durcissant à l'air, très facile à travailler; elle est exploitée sur une épaisseur de 15 m. dans beaucoup de carrières souterraines de la rive droite du Cher, sous le nom de *bille de Bourré*; c'est le niveau des grandes ammonites (*peramplus*, *papalis*, *Deveria*, etc.). Ces couches reparaissent dans le massif de la Grande-Brosse. Les assises supérieures de l'étage de la craie-tuffeau sont formées de couches gréseuses et noduleuses, blanchâtres ou verdâtres avec *Callianassa Archiaci*, *Serpula flosa*, petites huîtres, grandes *Exogyra columba*; elles affleurent sur la rive droite du Cher et la rive gauche de la Loire, entre Rilly et Amboise.

On observe cette craie marneuse dans la vallée du Loir, sur la rive gauche, entre Saint-Claude et Saint-Hilaire, puis à Fontaine-Raoul, au N. de la Ville-aux-Cleres et à Bouffry; on l'a atteinte, comme les précédentes, dans le forage de Vendôme, ce qui a permis de constater le relèvement de ces couches vers le N.; à Vendôme, leur alt. est de 78 m.; à Fontaine-Raoul, distant de 22 kil., elle atteint 250 m. Elle forme entre Montoire et Château-du-Loir (Sarthe) les escarpements qui donnent une physionomie si curieuse à cette partie de la vallée du Loir où le coteau souvent abrupt déjà a été taillé de main d'homme et où il a été creusé de caves et de grottes souterraines. Dans le Maine, cet étage atteint une puissance de 50 m. et comprend les niveaux suivants: grès grossier ferrugineux ou calcaire à *Ostrea columba* et *Rhynchonella Cuvieri*; craie glauconieuse à *Terebratella Carentonensis*; craie marneuse à silex noirs disséminés ou en bancs, formant près de Vendôme des bancs solides avec *Ammonites peramplus* et nombreux bryozoaires; craie sableuse micacée à *Callianassa Archiaci*. — L'étage de la craie noduleuse débute à sa partie inférieure par des couches dures¹ souvent cristallines et dolomitiques, quelquefois gréseuses, très pauvres en fossiles (*Ostrea proboscidea*), qui paraissent représenter le prolongement de l'assise caractérisée dans la Sarthe par *Acteonella crassa* et *Ellipsosmia Bourgeoisii*; leur épaisseur est de 15 m.; elles couronnent les collines de la rive droite du Cher, jusqu'à Monthou, étant ordinairement recouvertes par l'argile à silex, et reparaissent auprès de Romorantin. Au-dessus s'étendent les bancs de la craie compacte, noduleuse, sans silex,



<p> ■ VILLES de plus de 10,000^h ● Villes de 5 à 10,000^h ○ Localités de 2 à 5,000^h ○ Communes de moins de 2,000^h ○ Hamlets — Chefs-Lieux de Départ^l Arr^l Canton — Origine de la navigation </p>	<p> — Ch^l de 1^{re} à 3^{es} voies — 4^e à route — 4^e à voie étroite — 4^e en construction — Route Nationale — Rte Dép^l Ch^l de C^l et Com^l — Ch^l Vic^l d'Int^l et Com^l </p>
--	--

(P.) Préfecture
(S.P.) S^l Préfecture dans Loir-et-Cher



- C. Collège.
- D. Dépôt d'artillerie.
- Ev. Evêché.
- G. Usine à gaz.
- H. Hôpital civil et militaire.
- Ha. Halle aux grains.
- HG. Hôpital Général.
- P. Préfecture.
- P.J. Palais de Justice.
- T. Télégraphe.
- Th. Théâtre.
- TP. Temple Protestant.

BLOIS
Echelle
du 25.000^e

fréquemment piquée de glauconie, qu'on appelle *eraie de Villedieu* et dont les dépôts supérieurs renferment une faune très riche (*Ammonites Bourgeoisi*, *Spondylus truneatus*, *Exogyra Matheroni*, *Ostrea santonensis*, *Rhynchonella vespertilio*, *Micraster turonensis*, etc.). Ces couches affleurent dans la vallée de la Cisse à l'E. et au S. de l'Orchaise, sur la rive droite de la Loire à Cangey (Indre-et-Loire), sur la rive gauche au-dessus de Mosnes (Indre-et-Loire) et dans le vallon de Vallières; elles disparaissent au S. sous l'argile à silex pour reparaître plus loin dans le vallon de Thenay. Au-dessus de la craie de Villedieu (qu'on trouve également dans les escarpements des bords du Loir et de ses affluents) se trouve l'assise de la *eraie de Chaumont*, d'une épaisseur de 20 à 25 m.; c'est une craie blanche et dure avec de nombreux silex et spongiaires siliceux, peu de fossiles (*Spondylus spinosus*), dont l'affleurement principal est sur les deux rives de la Loire, près du château de Chaumont, entre Blois et Rilly; elle reparait dans la vallée de l'Amasse, entre Vallières et Pontlevoy. La craie blanche est rarement visible dans la vallée du Loir, sous le revêtement d'argile à silex et de limon des plateaux; on peut l'étudier dans les hautes berges: on l'exploite en puits pour le marnage des champs: certains bancs plus durs donnent une médiocre pierre de taille.

L'argile à silex est la grande formation éocène qui constitue le fond et la ceinture du bassin tertiaire. Son épaisseur dépasse rarement 30 m. Elle se compose de silex de la craie non roulés et empâtés dans une argile blanchâtre, quelquefois veinée de rouge et mêlée de grains de quartz; dans le Maine elle est verte ou grise à la base, rouge au sommet. Sur certains points on y rencontre des masses minérales affectant l'allure de filons; ce sont tantôt des sables kaolineux et des argiles pures marbrées (à Petit-Pont, en aval de Blois), tantôt des argiles dures siliceuses avec nodules ferrugineux (pente au S. des Montils); ces roches offrent de grandes analogies avec certains dépôts sidérolithiques des environs de Vierzon et d'Argenton. L'argile à silex pénètre dans la craie en poches irrégulières plus ou moins profondes, toujours terminées en pointe vers la base; elle forme sur les plateaux du Maine une nappe qui atteint 12 m. de puissance; sur les pentes elle a souvent encore 4 m. On n'y signale pas de fossiles propres, mais ceux de la faune crétacée locale. Elle est surmontée par les couches tertiaires, calcaire de la Chappe, calcaire de la Beauce et par les sables de la Sologne; dans l'O. elle passe au sommet au limon à silex, par une constitution moins argileuse et des débris siliceux moins volumineux. — On classe encore dans les sédiments éocènes le calcaire de la Chappe, très différent de celui de la Beauce; on peut l'assimiler à un calcaire du Maine, classé au niveau du calcaire de Saint-Ouen; il forme à la Chappe, près de Vendôme, une roche blanche disposée en bancs massifs très durs, mêlés de marnes sèches, plongeant nettement à l'O., reposant sur l'argile à silex et butant par faille contre la craie s'il ne se prolonge pas à plus de 4 kil. au S.

A l'époque oligocène se rapporte la grande formation du calcaire de Beauce. C'est dans la Basse-Beauce un calcaire jaune ou grisâtre, dur, stratifié horizontalement, fragmenté au sommet, qui peut donner à la fois de la pierre à chaux ordinaire et de bons matériaux de construction; souvent celluleux, ses interstices sont remplis de concrétions calcaires; il renferme aussi des bancs marneux durcis remplis de débris calcaires polyédriques ou d'inclusions marneuses. Il est parfois rempli de cailloux siliceux peu roulés et pétri d'*Helix*, notamment à l'O., près de Villermoin, Villetrun, Brévainville, Ozoir-le-Breuil (Eure-et-Loir). On le voit reposer normalement sur l'argile à silex dans toute la vallée de la Cisse; il se termine en biseau, toujours horizontal, au voisinage des affleurements crétacés; il est intéressé par la faille de Fontaine-Raoul; il disparaît profondément en Sologne sous les sables. Les principaux fossiles sont: *Helix aureliana*, *Noueti*, *Defrancei* et *Moroquesti*, *Tristani*, *Limnædilitata* et *Noueti*, *Planorbis cornu* et *declivis*, *Bithinia*

Brongnarti, etc. Dans la partie méridionale, sur les rives de la Loire, on a établi une distinction entre deux étages dits inférieur et supérieur. Le calcaire de Beauce inférieur, d'une épaisseur de 20 à 30 m., se caractérise par sa couleur blanche à peine jaunâtre, et par la fréquence de l'élément siliceux; la partie inférieure est constituée par des calcaires solides, exploités pour pierre de taille sur un grand nombre de points; souvent ces couches sont imprégnées de calcédoine (plus rarement d'opale) et transformées en meulrières qu'on exploite pour l'empierrement; à la partie supérieure on trouve des marnes blanchâtres avec rognons d'opale (Saint-Sulpice, Chambord, Nouan). Le calcaire de Beauce inférieur présente la faune des calcaires de la Limagne et de Saint-Gérand-le-Puy, bien observée surtout au S. entre Billy et Selles-sur-Cher: *Dreomtherium Feignouxi*, *Amphitragulus elegans*, *Tapirus Poivriési*, *Acerotherium*. — Le calcaire de Beauce supérieur d'une épaisseur de 20 m., caractérisé par sa couleur grise, plus ou moins foncée, et sa texture souvent bréchiforme, est le prolongement des calcaires à hélices de l'Orléanais. Il couronne les plateaux du N. de Blois et ne présente guère qu'un lambeau sur la rive gauche de la Loire. On l'exploite pour pierre de taille. A cet étage se rattachent les marnes dites de la Beauce, parfois confondues avec celles de l'Orléanais; cette formation intermédiaire est bien développée le long de la Loire entre Beaugency et Mer, à Saint-Laurent-des-Eaux, etc. A la base, ces marnes sont de plus en plus calcaires; au milieu, elles sont noduleuses et farincuses, de teinte grise, verte ou blanchâtre; au sommet elles se changent en bancs calcaires. — Les sables de l'Orléanais sont souvent assez difficiles à distinguer des sables de la Sologne (V. l'art. LOIRET). Ils sont peu développés en Loir-et-Cher; on les rencontre dans la vallée de la Loire et entre Cheverny et Contres dans cette sorte de bassin que nous avons décrit plus haut. Leur épaisseur très variable peut atteindre 8 m.; ils sont très riches en ossements de mammifères; partout ce dépôt est recouvert par un lit de marne de 2 à 3 m. d'épaisseur qui le déborde surtout vers l'E.; ces marnes reposent directement sur les marnes de la Beauce, il est malaisé de les en distinguer. Elles changent de nature vers le centre du bassin, présentant à Cheverny des nodules calcaires grisâtres, entre Chitenay et Chevenelles un banc de calcaire compact grisâtre à *Meliana Aquitana*. — Les sables et argiles de la Sologne couvrent plus du tiers du dép. de Loir-et-Cher. On en trouvera la description dans l'art. LOIRET. Ils diffèrent des sables de l'Orléanais par leur grain plus gros (du volume d'un grain de riz), leur nature granitique, l'absence totale de stratification, la teinte grise ou rouge, le manque absolu de fossiles. Dans les rares coupes où les deux formations sont visibles, ils surmontent toujours les sables de l'Orléanais; ils reposent normalement sur les marnes de l'Orléanais, mais aussi sur le calcaire de Beauce qu'ils ravinent profondément et, par stratification transgressive, sur l'argile à silex. L'épaisseur de la formation atteint 40 m. Les couches argileuses sont propres à la fabrication des tuiles; quelques argiles relativement pures sont exploitées près de Romorantin comme terre à foulon. Les sables et argiles de Sologne s'étendent au N. de la Loire; ils forment le plateau de la forêt de Marchenoir; on les voit également au S. de Vendôme. Les faluns de Touraine ont été décrits dans l'art. INDRE-ET-LOIRE; ils sont surtout développés en Loir-et-Cher dans la région de Contres où leur épaisseur atteint 20 m. Ils sont constitués par des sables grossiers, un peu calcarifères avec petits fragments de coquilles, surtout de bryozoaires; souvent consolidés à l'état de grès, ils fournissent alors des moellons. Les couches inférieures, à Pontlevoy, sont remarquables par la belle conservation des coquilles marines (*Ostrea crassissima* et *sacellus*, *Cardita crassa*, *Cerithium crassum* et *papaveracum*, divers *Pleurotoma*, *Murex turonensis*, etc.), auxquelles sont associées des coquilles d'eau douce (*Unio*, *Melania*

Aquitana), saumâtres (*Luricula*) et terrestres (*Helix turonensis*); puis viennent un lit caractérisé par *Amphiope bioculata*, un banc d'*Ostrea crassissima* marquant la limite supérieure des sables et une couche peu épaisse de marnes noduleuses, soit blanches, soit verdâtres, quelquefois associées à des sables fins limoneux à *Helix turonensis*. Ces faluns recouvrent transgressivement les terrains antérieurs, sables de la Sologne, sables de l'Orléanais, calcaire de Beauce, argile à silex (dans la forêt de Choussy et à Thenay); à leur contact, le calcaire de Beauce est presque toujours perforé par des pholades. Ils ont été énergiquement dénudés depuis leur dépôt.

On classe dans les terrains pliocènes : 1° les hauts graviers de la Sologne, dépôts caillouteux qui se trouvent à 430 m. d'alt. et sont formés de débris volumineux, surtout des silex crétacés fossilifères; 2° les dépôts des terrasses qui correspondent à la période de creusement des vallées et seraient contemporains des graviers de Chagny (Saône-et-Loire) et des alluvions ponceuses de Perrier (Puy-de-Dôme); principalement sableux et caillouteux sur le bord des grandes vallées, ils deviennent entièrement limoneux sur les plateaux; dans la zone intermédiaire, on observe à la base des dépôts limoneux ou argilo-sableux de la surface une couche plus ou moins épaisse de cailloutis siliceux, fréquemment cimentés par de l'oxyde de fer impur; on n'y a recueilli ni fossiles ni silex taillés; 3° le limon des plateaux ou loess, peu épais sur le calcaire de Beauce, manque dans la Sologne; il devient important dans la région crétacée, se charge de silex et passe à l'argile à silex par transition insensible; il est plus épais, accumulé par ruissellement dans les vallons naissants; on l'exploite dans le massif de Marchenoir comme terre à brique en y mêlant parfois les sables granitiques.

Les alluvions anciennes (*diluvium*) recouvrent de leurs cailloux roulés les parties planes de la Sologne, formant une vaste terrasse qui en certains points plonge sous le val de Loire. Elles y ont été remaniées ou recouvertes par les alluvions modernes, ce qui est une conséquence du régime torrentiel du fleuve, et n'ont été conservées que dans les vallées secondaires où elle se relie aux dépôts meubles des pentes. On a rencontré dans la brèche osseuse de Vallières des silex taillés du type *moustérien* et des ossements de *Rhinoceros tichorhinus*; dans les dépôts meubles superficiels de Pontlevoy et Cheverny des silex taillés du type chelléen. Les dépôts stratifiés de cette période ne se rencontrent que dans le fond des vallées, ce qui semble prouver que celles-ci étaient à peu près complètement creusées au début de l'époque quaternaire. Ces graviers, jadis qualifiés de diluviens, sont très développés dans les vallées du Loir et de la Bray. — Les alluvions modernes remplissent le fond de la vallée de la Loire, sur une largeur de 2,400 à 3,200 m.; elles sont composées de cailloux roulés appartenant aux roches dures du bassin supérieur du fleuve : granite, basalte, silex du jurassique ou du crétacé, calcaire de Beauce, etc.; ces débris, principalement siliceux, sont classés par lits souvent obliques, d'après leur poids; ils sont limoneux, fins et souvent micacés au sommet; c'est la couche limoneuse qui donne au val de Loire sa grande fertilité. Dans les vallées secondaires, les dépôts sont surtout limoneux. On trouve encore les alluvions modernes dans les vallées du Cher et du Loir (où elles sont très développées), dans celles de l'Aigre, à partir de Tripleville, de la Cisse depuis Maves, de la Mauve depuis Montpipeau, dans les fonds de Mer, dans la vallée de la Bray, etc. Les cours d'eau de Sologne, comme le Cosson, roulent des sables blancs et des limons argileux grisâtres. — Les dépôts meubles sont très fréquents sur les pentes des collines sableuses de la Sologne qu'ils recouvrent d'un manteau presque continu; ils ont la même composition que le sol, mais sont un peu plus sableux et perméables et peuvent donner lieu à des sources. Le faible relief de la Beauce ôte toute importance aux éboulis sur les pentes; toutefois, dans les nombreuses vallées sèches qui traversent

ce plateau, on trouve des débris du calcaire et des silex noyés dans un limon de lavage peu épais. Sur les flancs des collines couronnées par l'argile à silex, les dépôts meubles prennent, au contraire, une grande importance; ils sont parfois exclusivement sableux, par suite de l'entraînement par les eaux pluviales de l'élément argileux plus léger.

Géologie agricole. Le niveau d'eau le plus important est celui qui se rencontre au fond des vallées crayeuses et qui constitue la nappe d'infiltration, mais on ne peut guère l'utiliser pour les puits artésiens, car les affleurements des couches perméables de la craie inférieure sont seulement à l'alt. de 88 m. dans la vallée du Cher, près de Menetou; c'est donc seulement dans la vallée de la Loire qu'elles pourraient donner lieu à des eaux jaillissantes. Les sols perméables des faluns et des calcaires sont privés d'eaux courantes; au contraire, les sables de Sologne et les argiles à silex, étant imperméables, n'admettent que des niveaux d'eau superficiels; on sait que les étangs furent le fléau de la Sologne; toutefois, il arrive que les terrains de remaniement ou dépôts superficiels pliocènes ou quaternaires soient assez importants pour donner lieu à des sources.

Les sables argileux de la Sologne et l'argile à silex, formations totalement dénuées de calcaire, sont de préférence réservées aux cultures forestières (pin, chêne, etc.); outre les bois qu'on a multipliés en Sologne, il faut citer sur les sables de la Sologne les forêts de Chambord, de Boulogne, de Russy et celle de Marchenoir. Sur le plateau d'argile à silex on trouve celles de Blois, de Vendôme, de Fréteval, etc. Les défrichements de l'argile à silex ont souvent donné lieu à des mécomptes, et les champs de céréales qu'on y a établis sont peu productifs. C'est l'emploi des amendements calcaires et surtout phosphatés qui permet d'introduire dans ces sols, et particulièrement en Sologne, la culture des céréales; mais on a à lutter contre l'excès d'humidité du sol on, au contraire, contre son excès de sécheresse lorsque les dépôts meubles sableux ont une épaisseur un peu considérable. L'écoulement des eaux, les cultures méthodiques à l'aide d'engrais ont beaucoup amélioré l'état de la Sologne où les bois alternent maintenant avec les champs et les prairies. Le chaulage est essentiel, et, en creusant des puits, on trouve les marnes de l'Orléanais ou la craie blanche. Les mêmes pratiques réussissent dans la région des sables de l'Orléanais, d'autant que ceux-ci renferment par eux-mêmes assez d'argile et de calcaire pour donner des sols de bonne qualité. Dans les faluns, la perméabilité du sol est souvent corrigée par la présence de limon superficiel. Les pentes crayeuses plus ou moins recouvertes d'éboulis d'argile à silex sont cultivées en vignes surtout quand l'exposition est au midi. Les fonds alluviaux des vallées fraîches et du val de Loire renferment de belles prairies et des cultures maraichères. Les graviers des terrasses riveraines (alluvions anciennes) sont cultivées en graminées, parfois en vignes; dans le Maine, ils portent des landes, des bois de pin, des châtaigniers, des pommes de terre. Le calcaire de Beauce est très propice aux céréales, surtout dans les parties où il est recouvert de limon; on y fait aussi des plantes industrielles et des prairies artificielles.

Régime des eaux. — Le dép. du Loir-et-Cher appartient entièrement au bassin de la Loire. Ce fleuve y parcourt 60 kil. Il commence à le longer sur la rive gauche en aval de Beaugency et y pénètre tout à fait à Lestiau, baigne ensuite Avaray, Nonan-sur-Loire, Muides, Saint-Dyé, Suèvres, Cour, Ménars et son château, Saint-Denis, La Chaussée-Saint-Victor, passe entre Blois et son faubourg de Vienne, à Chouzy, devant Candé, le château de Chaumont, entre Veuves et Rilly, et pénètre en Indre-et-Loire. A l'étiage, la Loire ne roule guère à Blois que 25 m. c. d'eau par seconde; en temps de crue son débit monte jusqu'à 9,000 et même 15,000. Son lit devient alors trop étroit malgré la largeur d'environ 400 m. entre la double ligne des levées ou digues qui protègent la vallée. En été, de minces filets d'eau serpentent au milieu des bancs de

sable du lit fluvial; on a peine à maintenir un chenal de quelque profondeur. Dans le département, la Loire ne reçoit que des rivières de peu d'importance; c'est en dehors qu'elle recueille les eaux des deux autres grands cours d'eau, le Cher et le Loir. Dans toute cette partie moyenne de son cours, la Loire est escortée par des affluents qui coulent dans sa vallée, parallèlement au fleuve, à 1 ou 2 kil. de lui, séparés de son lit par un simple renflement des alluvions (Ardoux, Tronne, Cosson, Cisse, etc.). Les affluents qui ont leur terminaison en Loir-et-Cher sont : l'Ardoux (g., 40 kil. dont 10 en Loir-et-Cher) qui achève son cours dans le val de Loire, parallèlement au fleuve, et passe à Saint-Laurent-des-Eaux; il roule à l'étiage 414 litres par seconde; — la Tronne (dr., 13 kil.) qui baigne Mer et Suèvres, à presque tout son cours dans la vallée; elle roule aux eaux moyennes 665 lit. par seconde; — la Noue (g., 10 kil.) qui naît à Montlivault et coule dans le val de Loire; — le Cosson (g., 100 kil. dont 48 en Loir-et-Cher) draine les eaux de 75,000 hect. du département où il entre au sortir de celui du Loiret, baigne La Ferté-Saint-Cyr, Crouy, Chambord, longe la forêt de Boulogne, passe à Huisseau et Vineuil, devant Blois, au pied de la forêt de Russy, à Chailles et Candé; il longe le fleuve à une distance d'un kilomètre et finit par se partager en deux bras dont l'un rejoint la Loire et l'autre le Beuvron; il est grossi par le ruisseau d'Arignan et la Noue; — le Beuvron (g., 125 kil. dont 94 en Loir-et-Cher) atteint le département au sortir du Loiret, le sépare quelque temps de celui du Cher, baigne Chaon, Lamotte-Beuvron, La Ferté-Beauharnais, Neung-sur-Beuvron, Neuvy, côtoie le S. des forêts de Boulogne et de Russy, par Bracieux, le château de Villesavin, Tour-en-Sologne, le château de Beaugard, Cellettes, Seur, Les Montils et Candé; il reçoit dans notre département, où il draine 146,000 hect. de la Sologne, le Mallard (dr.), le ruisseau d'Azenière (dr.), la Tharonne (dr., 24 kil.) qui passe à Chaumont-sur-Tharonne, le Néant (g., 48 kil.) qui passe à Nouan-le-Fuzelier, le ruisseau de Montrieux-Villeneuve (dr.), la Bonne-Heure (g., 30 kil.) qui passe à Vernon et Bouzy, le ruisseau de Cour-Cheverny (g., 18 kil.), la Bièvre (g., 20 kil.) qui passe à Contres, Fougères, Monthon-sur-Bièvre; — la Masse (g., 22 kil. dont 10 en Loir-et-Cher) naît dans le département, y baigne Vallières-les-Grandes et passe en Indre-et-Loire, où elle finit à Amboise; — la Cisse (dr., 90 kil. dont 60 en Loir-et-Cher, où elle draine 60,000 hect.) se forme à Saint-Bohaire par l'union de deux ruisseaux beaucerons tous deux dénommés Cisse; l'un, issu des marais de Pontijoux (com. de Maves), passe à Averdon et reçoit le Vaux-Profond; l'autre, né à Lancôme, passe à Landes et à La Chapelle-Vendômoise; la Cisse reçoit ensuite le ruisseau de Saint-Bohaire (dr.), passe à Saint-Lubin-en-Vergonnois, contourne la forêt de Blois par Orchaize, Saint-Secondin, Chambon, Coulanges, entre dans le val de Loire, mais n'envoie directement au fleuve que la moindre partie de ses eaux; le reste coule parallèlement pendant plus de 40 kil. à une distance de 800 à 2,000 m.; après avoir arrosé Onzain et Monteaux, elle passe en Indre-et-Loire; son étiage à Chouzy est de 470 litres par seconde. Elle reçoit du Loir-et-Cher (à Vouvray en Indre-et-Loire) la Brenne (dr., 54 kil. dont 20 en Loir-et-Cher) qui passe à Saint-Amand, Longpré et Villechauve avant d'entrer en Indre-et-Loire.

Le Cher (g., 320 kil. dont 80 en Loir-et-Cher), né dans la Creuse, entre dans le département au sortir de celui du Cher; il y recueille les eaux de 150,000 hect.; sa largeur moyenne dépasse 100 m.; assez pauvre en été, il a des crues peu redoutables, ne montant guère que de 4^m50; il baigne Châtres, Menetou, Saint-Loup, Langon, Saint-Julien, Villefranche, La Chapelle-Montmartin, Chabris, Gièvres, Selles, Châtillon, Couffly, Seigy, Noyers, Saint-Aignan, Mareuil, Pouillé, Thézée, Angé-Monthiou, Bourré, Montrichard, Chissay, Saint-Georges, passe en Indre-et-Loire; il est longé jusqu'à Noyers par le canal du Berry au N. de son lit; en aval, il est canalisé; il reçoit dans le

département : la Prée (g.), la Saultre (162 kil. dont 80 en Loir-et-Cher) qui draine 90,000 hect. du département; elle a 20 m. de large, roule à l'étiage 3,400 litres; c'est une des rivières de la Sologne; elle se forme en amont de Salbris par l'union de la Grande et de la Petite-Saultre (étiage 650 litres), venues du dép. du Cher, la première par Pierrefitte, la seconde par Souesmes; elle baigne ensuite La Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis, Villeherviers, Romorantin, Pruniers; elle reçoit (outre la Boule-Morte, affluent de dr. de la Petite-Saultre) : le Mean (dr.); le Naon (g., étiage 168 litres) grossi du Coussin (dr.); la Rère (g., étiage 614 litres) née dans le Cher; la Beauce (dr.), le Morantin (dr.), le ruisseau des Maulnes (dr.), la Croisne (dr.) qui passe à Gy. — Le Cher reçoit ensuite le Fouzon (g., 8 kil. en Loir-et-Cher), venu de l'Indre, qui baigne Meusnes; le Modon (g., 32 kil. dont 3 en Loir-et-Cher), les ruisseaux de Châteauvieux (g.), Saint-Aignan (g.), Saint-Romain (dr.), Monthon (dr.), Faverolles (g.).

Le Loir (310 kil. dont 91 en Loir-et-Cher) porte ses eaux à la Loire par l'intermédiaire de la Sarthe et de la Maine; il draine 163,000 hect. du département; né en Eure-et-Loir, il y pénètre en aval de Cloyes, baigne Saint-Jean-Froidmantel, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Morée, Fréteval, Pezou, Lisle, Saint-Firmin, Meslay, Arcimes, Vendôme, Naveil, Villiers, Thoré, Les Roches, Villavard, les pittoresques ruines du château de Lavardin, Montoire, Saint-Quentin, Saint-Jacques-des-Guérets, Troô, Artins, Couture, Tréhet; il passe ensuite dans le dép. de la Sarthe. Sa largeur varie de 36 à 45 m.; son débit varie de 5 à 300 m. c. par seconde; malgré quelques affluents venus du Perche, cette rivière beauceronne a peu d'eau, mais limpide et pure; elle est assez profonde et roule lentement au milieu de prairies verdoyantes. Elle reçoit à Cloyes (Eure-et-Loir) le Droué (dr., 20 kil.) qui coule en Loir-et-Cher, y arrose Droué, Roan et Villebont; puis le Gratteloup (dr., 18 kil.) qui passe le long de la forêt de Fréteval à La Ville-aux-Clercs et Busloup; le Réveillon (g.) qui passe à La Chapelle-Enchérie; la Houzée (g., 15 kil.) qui naît à Selommes; le Boulon (dr., 22 kil.) qui a 5 kil. de cours souterrain entre le gouffre de Danzé et la source d'Azé; la Brisse (g., 13 kil.) née à Huisseau-en-Beauce; les ruisseaux de Lunay (dr.), Saint-Rimay (g.), Sasmières (g.), Saint-Arnoult (g.), Saint-Martin-des-Bois (g.), Fontaine-en-Beauce (dr.), la Gouffrande (dr.), la Cendrine (g., 13 kil.) qui passe à Ternay; enfin, à Couture, le Loir reçoit la Brayé (dr., 72 kil.) qui sur une longue étendue sépare le Loir-et-Cher de la Sarthe; il y touche où le traverse pendant 45 kil. et en draine 34,000 hect., baignant Sargé, Savigny, Cellé, Bonneveau, Pont-de-Braye, recevant du département : le Coitron (g., 16 kil., étiage 140 litres par seconde) qui passe à Arville et Oigny, et la Grenne (gr., 30 kil.) qui passe à Boursay, Choue, Mondoubleau, Cormenon.

Climat. — Le climat du dép. de Loir-et-Cher est celui de la région séquanienne (V. FRANCE, t. XVII, p. 978), c.-à-d. doux et tempéré; il varie des terres froides et humides de la Sologne aux terres chaudes et sèches de la Beauce, bien que l'insalubrité des premières soit fort atténuée; la température moyenne annuelle de Blois varie de 11° à 14° 5, supérieure de plus d'un demi-degré à celle de Paris. La chute d'eau annuelle est un peu inférieure à la moyenne française (770 millim.); elle augmente vers l'O., étant à Selles-sur-Cher de 505 millim., à Contres de 513, à Romorantin de 607, à Blois de 646, à Vernon de 739, à Saint-Aignan de 754, à Cheverny de 785, à Montrichard et Pontlevoy de 872.

Flore et faune naturelles. — La flore et la faune n'ont rien de particulier et sont celles de la région (V. FRANCE, § *Flore*; FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. du Loir-et-Cher a été formé en 1790 aux dépens de l'ancienne province d'Orléanais qui lui a fourni plus de 600,000 hect. empruntés à trois de ses pays, l'Orléanais proprement dit, le Blaisois et le Dunois; le reste, soit 26,700 hect., fut pris à la

Touraine. On trouvera aux art. ORLÉANAIS, BLOIS, VENDÔME, l'histoire de ces contrées avant la Révolution. Depuis lors, il y a peu de faits à signaler. En 1796, la haute cour qui jugea Babeuf siégea à Vendôme. Le 2 avr. 1814, avant l'abdication de Napoléon, sa cour se réfugia à Blois et tenta d'y organiser une régence au nom du roi de Rome. En 1815, ce fut à Blois qu'on licencia l'armée de la Loire. En décembre 1870, le dép. de Loir-et-Cher fut le théâtre de la lutte de Chanzy contre l'armée allemande victorieuse; il s'appuya successivement sur la forêt de Marchenoir et la ligne du Loir (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]).

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de Loir-et-Cher comprend trois arrondissements : Blois, Romorantin, Vendôme. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France* en 1886 et les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891*) : Blois, 253,224 hect.; Romorantin, 210,175 hect.; Vendôme, 174,693 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements du dép. de Loir-et-Cher sont subdivisés en 24 cantons et 297 communes. On compte 10 cantons et 139 communes pour l'arr. de Blois; 6 cant. et 49 com. pour l'arr. de Romorantin et 8 cant. et 109 com. pour l'arr. de Vendôme. En voici la liste : les deux cantons de Blois, Bracieux, Contres, Herbault, Marchenoir, Mer, Montrichard, Ouzouer-le-Marché, Saint-Aignan; — Lamotte-Beuvron, Mennetou-sur-Cher; Neung-sur-Beuvron, Romorantin, Salbris, Selles-sur-Cher; — Droué, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Saint-Amand, Savigny-sur-Braye, Selommes, Vendôme.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de Loir-et-Cher ressortit à la cour d'appel d'Orléans. La ville de Blois est le siège de la cour d'assises. Il y a 3 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement; 2 tribunaux de commerce, à Blois et Romorantin. Le nombre des justices de paix est de 24, une par chef-lieu de canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 168 gendarmes, 5 commissaires de police, 20 agents de police, 256 gardes champêtres, 1,019 gardes particuliers assermentés, 44 gardes forestiers, 58 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 2,974 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 1 inspecteur à Blois, 1 receveur principal entreposeur à Blois, 2 receveurs-entreposeurs à Romorantin et Vendôme. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Blois. Il y a 1 trésorier-payeur général à Blois, 2 receveurs particuliers à Romorantin et Vendôme, 3 percepteurs à Blois, Vendôme et Romorantin. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Blois et 3 sous-inspecteurs. Il y a 1 conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Paris. L'inspecteur d'académie réside à Blois. Il y a 3 inspecteurs de l'enseignement primaire à Blois, Romorantin, Vendôme. L'instruction secondaire se donne au lycée de garçons de Vendôme et au collège communal de garçons de Blois. Il existe à Blois une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Blois est le siège d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Paris. Il compte 2 vicaires généraux, 6 chanoines, 27 curés, 213 desservants, 25 vicaires de paroisse ou desservants de chapelle, 21 prêtres habitués, 42 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 7 prêtres, 6 diacres et 11 sous-diacres. Le *culte réformé* possède une église consistoriale à Blois avec 3 pasteurs.

ARMÉE. — Le Loir-et-Cher appartient au 5^e corps d'armée (Orléans) et en forme la subdivision de Blois. La 20^e brigade d'infanterie réside à Blois et la 5^e de cavalerie à Vendôme. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 5^e légion.

DIVERS. — Le Loir-et-Cher fait partie de la 44^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation des

forêts (Tours), de l'inspection des mines du Centre, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers et de la 5^e région agricole (Centre). Il existe une station agronomique à Blois.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté, dans le dép. du Loir-et-Cher, une population totale de 280,358 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	209.957	1856.....	264.043
1806.....	218.740	1861.....	269.029
1821.....	227.527	1866.....	275.757
1826.....	230.666	1872.....	268.801
1831.....	235.750	1876.....	272.634
1836.....	244.043	1881.....	275.713
1841.....	249.462	1886.....	279.244
1846.....	256.833	1891.....	280.358
1851.....	261.892		

Il résulte de ce tableau que l'augmentation de la population a été tout à fait régulière, sauf pendant la période de la guerre de 1870-71, qui a très lourdement pesé sur le dép. de Loir-et-Cher et dont il a fallu une douzaine d'années pour réparer les pertes. L'augmentation relative a été du tiers de la population de 1801, soit un peu inférieure à l'augmentation moyenne en France durant cette période. La régularité du mouvement est due au fait que la population de Loir-et-Cher est surtout rurale et que son accroissement provient surtout de l'assainissement et de la mise en valeur de la Sologne.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1881 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Blois.....	103.225	141.435	38.210	40,8	55,8	15
Romorantin.....	38.761	61.084	22.323	18,4	29	10,6
Vendôme.....	67.971	77.839	9.868	39,6	13,3	5,7
Total.....	209.957	280.358	70.401	33,0	44,1	11,1

Tandis que l'arr. de Vendôme, qui s'étend sur la Beauce, n'a augmenté que d'un huitième, celui de Blois gagne trois huitièmes et celui de Romorantin plus de moitié. Ce mouvement ne s'est pas produit d'une manière constante et uniforme.

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Blois	Romorantin	Vendôme	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.030	1.049	1.061	1.032
1821.....	1.079	1.119	1.070	1.079
1826.....	1.079	1.146	1.101	1.094
1831.....	1.111	1.152	1.129	1.111
1836.....	1.152	1.240	1.145	1.157
1841.....	1.196	1.202	1.170	1.181
1846.....	1.251	1.262	1.162	1.219
1851.....	1.282	1.303	1.169	1.245
1856.....	1.296	1.324	1.167	1.255
1861.....	1.340	1.325	1.165	1.282
1866.....	1.354	1.415	1.180	1.314
1872.....	1.338	1.416	1.128	1.281
1876.....	1.343	1.485	1.131	1.300
1881.....	1.350	1.513	1.143	1.314
1886.....	1.370	1.541	1.152	1.330
1891.....	1.370	1.576	1.145	1.335

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Blois.....	137.298	138.283	139.350	141.415	141.435
Romorantin....	55.297	57.116	58.681	59.572	61.084
Vendôme.....	76.206	76.935	77.682	78.227	77.839
Total.....	268.801	272.634	275.713	279.214	280.358

L'arr. de Vendôme a progressé à peu près aussi vite que les autres jusqu'en 1841; il est ensuite resté stationnaire jusqu'en 1876 et n'a pas réparé le déficit dû à la guerre franco-allemande. Dans l'arr. de Romorantin la progression a été constante, mais surtout rapide de 1861 à 1866 et de 1872 à 1876. Dans l'arr. de Blois elle s'est faite de même, quoique plus lentement.

Au point de vue de la population totale, le dép. de Loir-et-Cher était en 1891 le 70^e (sur 86) au point de vue de la densité, le 80^e avec 31,4 hab. de moins par kil. q. que l'ensemble de la France. C'est surtout l'arr. de Romorantin (29 hab. par kil. q.) qui abaisse la moyenne départementale. Les plaines de la Sologne sont, en effet, une des régions les moins peuplées de la France, quoique depuis 1801 elles aient sensiblement gagné.

La population des chefs-lieux d'arrondissement en 1891 se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Blois	Romorantin	Vendôme
Agglomérée.....	17.567	6.473	6.882
Éparse.....	2.216	763	1.674
Comptée à part...	3.674	576	982
Totale.....	23.457	7.812	9.538

La population éparse forme exactement la moitié de la population totale, proportion supérieure à la moyenne de la France (36,6 %), mais analogue à celle des autres départements du centre.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants du Loir-et-Cher entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

POPULATION au 31 décembre 1881		POPULATION au 31 mai 1886	
Urbaine.....	57.217	Urbaine.....	57.494
Rurale.....	218.496	Rurale.....	221.720
Total.....	275.713	Total.....	279.214

Le nombre des communes rurales du Loir-et-Cher était de 289 en 1886, leur superficie totale de 617,990 hect., leur population totale de 221,720 hab., la superficie moyenne de 2,141 hect., la population moyenne de 767 hab. par commune, et la densité moyenne de 35,8 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 8 communes urbaines d'une superficie totale de 17,402 hect., peuplées de 57,494 hab., soit 2,438 hect. et 7,173 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 336 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 44 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 2,140 hect. et 939 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine....	20,83	20,41	20,60
— rurale.....	79,17	79,59	79,40

Le dép. de Loir-et-Cher est un des rares départements français où la proportion de la population rurale reste la même et même augmente légèrement depuis 1856. La population rurale est relativement plus nombreuse que dans

l'ensemble de la France, puisqu'elle forme ici les quatre cinquièmes du total au lieu de 64 % qui est la moyenne générale des départements français.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 6,936 naissances contre 7,488 décès. L'excédent des décès était de 552, proportion défavorable; comme la population urbaine a augmenté, il a fallu une immigration de 829 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 21,153 naissances et 15,897 décès, soit un excédent de 5,256 naissances; l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 2,032, ce qui réduisit l'augmentation à 3,224 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 28,089 naissances, 23,385 décès, soit un excédent de 4,704 naissances, et, malgré l'excédent de l'émigration sur l'immigration, 1,203 têtes, il y eut accroissement de la population, 3,501 têtes.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 297 communes du département : 11 com. de 101 à 200 hab.; 33 com. de 201 à 300 hab.; 34 com. de 301 à 400 hab.; 28 com. de 401 à 500 hab.; 108 com. de 501 à 1,000 hab.; 49 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 17 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 5 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 3 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 4 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 2 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 2 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 1 com. de plus de 20,000 hab. (Blois).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE BLOIS (10 cant.; 439 com.; 235,224 hect., 141,435 hab.). — *Cant. de Blois* (E.) (8 com., 42,314 hect., 16,150 hab.) : Blois, 9,380 hab.; Saint-Claude-de-Diray, 1,438 hab.; Vineuil, 1,830 hab. — *Cant. de Blois* (O.) (9 com.; 10,829 hect.; 18,843 hab.) : Blois, 14,077 hab.; Cellettes, 1,076 hab. — *Cant. de Braeixeu* (14 com., 34,666 hect., 11,625 hab.) : Braeixeu, 1,126 hab.; Huisseau-sur-Cosson, 1,409 hab.; Mont, 1,357 hab.; Saint-Laurent-des-Eaux, 1,484 hab. — *Cant. de Contres* (17 com., 28,350 hect., 15,121 hab.) : Cheverny, 1,179 hab.; Contres, 2,591 hab.; Cour-Cheverny, 2,338 hab. — *Cant. d'Herbault* (21 com., 37,306 hect., 14,421 hab.) : Chouzy, 1,469 hab.; Onzain, 2,476 hab. — *Cant. de Marchenoir* (18 com.; 26,714 hect.; 9,991 hab.) : Josnes, 1,525 hab.; Oucques, 1,515 hab.; Saint-Léonard, 1,175 hab. — *Cant. de Mer* (11 com., 18,690 hect., 11,451 hab.) : La Chapelle-Saint-Martin, 1,012 hab.; Mer, 4,029 hab.; Sèves, 1,995 hab. — *Cant. de Montrichard* (13 com., 26,581 hect., 16,874 hab.) : Bourré, 1,059 hab.; Chaumont-sur-Loire, 1,136 hab.; Chissay, 1,017 hab.; Monthon-sur-Cher, 1,491 hab.; Montrichard, 2,998 hab.; Pontlevoy, 2,435 hab.; Saint-Georges-sur-Cher, 2,233 hab.; Thenay, 1,119 hab.; Vallières-les-Grandes, 1,083 hab. — *Cant. d'Ouzouer-le-Marché* (14 com., 27,066 hect., 8,744 hab.) : Binas, 1,141 hab.; Ouzouer-le-Marché, 1,519 hab. — *Cant. de Saint-Aignan* (15 com., 32,708 hect., 18,245 hab.) : Châteaueuvrier, 1,400 hab.; Châtillon, 1,677 hab.; Chémery, 1,331 hab.; Mareuil, 1,135 hab.; Meunes, 1,057 hab.; Noyers, 1,832 hab.; Saint-Aignan, 3,301 hab.; Saint-Romain, 1,520 hab.; Thézée, 1,385 hab.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN (6 cant., 49 com., 209,936 hect., 61,084 hab.). — *Cant. de Lamothe-Beuvron* (7 com., 39,551 hect., 9,172 hab.) : Chaumont-sur-Tharonne, 1,397 hab.; Lamotte-Beuvron, 2,202 hab.; Nouan-le-Fuzelier, 1,837 hab.; Vouzon, 1,540 hab. — *Cant. de Mennetou-sur-Cher* (8 com., 18,333 hect., 6,874 hab.) : Châtres, 1,280 hab.; Mennetou-sur-Cher, 1,060 hab.; Villefranche, 1,735 hab. — *Cant. de Neuigny-sur-Beuvron* (8 com., 28,240 hect., 6,771 hab.) : Dhuison, 1,161 hab.; La Ferté-Saint-Cyr, 1,066 hab.; Neung-sur-Beuvron, 1,321 hab. — *Cant. de Romorantin*

(9 com., 34,379 hect., 15,460 hab.): Lanthenay, 2,350 hab.; Millançay, 1,050 hab.; Romorantin, 7,812 hab. — *Cant. de Salbris* (9 com., 65,219 hect., 12,417 hab.); La Ferté-Imbault, 1,019 hab.; Mareilly-en-Gault, 1,020 hab.; Pierrefite, 1,586 hab.; Saint-Viatre, 1,742 hab.; Salbris, 2,249 hab.; Selles-Saint-Denis, 1,214 hab.; Souesmes, 1,467 hab.; Theillay, 1,803 hab. — *Cant. de Selles-sur-Cher* (8 com., 24,214 hect., 10,393 hab.); Billy, 1,043 hab.; Gièvres, 1,265 hab.; Mur, 1,120 hab.; Selles-sur-Cher, 4,502 hab.; Soings, 1,231 hab.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME (8 cant., 109 com., 171,695 hect., 77,839 hab.). — *Cant. de Droué* (12 com., 22,615 hect., 7,265 hab.); Droué, 1,419 hab.; Le Gault, 1,053 hab. — *Cant. de Mondoubleau* (14 com., 24,786 hect., 10,384 hab.); Choue, 1,034 hab.; Mondoubleau, 1,714 hab.; Sargé, 1,625 hab.; Souday, 1,240 hab. — *Cant. de Montoire-sur-le-Loir* (19 com., 23,238 hect., 12,557 hab.); Montoire-sur-le-Loir, 3,319 hab.; Saint-Martin-des-Bois, 1,016 hab. — *Cant. de Moré* (13 com., 24,955 hect., 10,009 hab.); Danzé, 1,059 hab.; Fréteval, 1,012 hab.; Moré, 1,354 hab.; Pezon, 1,076 hab.; La Ville-aux-Cleres, 1,053 hab. — *Cant. de Saint-Amand* (14 com., 21,745 hect., 6,713 hab.); Authon, 1,103 hab. — *Cant. de Savigny-sur-Braye* (8 com., 19,777 hect., 8,408 hab.); Lunay, 1,644 hab.; Savigny-sur-Braye, 2,855 hab.; Sougé, 1,047 hab. — *Cant. de Selommes* (16 com., 17,336 hect., 5,548 hab.): pas de commune au-dessus de 1,000 hab. — *Cant. de Vendôme* (13 com., 17,243 hect., 16,955 hab.); Mazangé, 1,141 hab.; Naveil, 1,024 hab.; Vendôme, 9,538 hab.; Villiers, 1,138 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement; la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. FRANCE.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était en 1886, dans le Loir-et-Cher, de 70,406, dont 68,818 occupées en tout ou en partie et 1,588 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 60,509 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 7,832 un seul étage; 1,532 deux étages; 380 trois étages; 93 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 81,781 appartements ou logements distincts, dont 80,018 occupés et 1,763 vacants; en outre 8,889 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 8,428 individus isolés et 71,529 familles, plus 61 établissements comptés à part, soit un total de 80,018 ménages. Il y a 8,428 ménages composés d'une seule personne; 17,667 de deux personnes; 17,975 de trois personnes; 14,855 de quatre personnes; 10,528 de cinq personnes; 10,504 de six personnes et davantage.

La population résidente comptait 279,214 personnes, dont 270,469 résidents présents; 3,455 résidents absents; 5,290 personnes comptées à part. La population présente comportait 275,739 résidents et 3,459 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 279,218. La population présente

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Loir-et-Cher se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 158,332; nés dans une autre commune du département, 81,646; nés dans un autre département ou dans une colonie, 38,237; nés à l'étranger, 192. Soit un total de 278,607. Il y faut ajouter : 144 étrangers nés dans la commune où ils habitent; 48 nés dans une autre commune du département; 73 nés dans un autre département ou dans une colonie; 346 nés à l'étranger; soit un total de 614 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (279,218), comprend donc 158,676 hab. nés dans leur commune; 81,694 nés dans une autre commune du département; 38,310 dans un autre département

ou dans une colonie; 538 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population du Loir-et-Cher comptait, en 1886, 278,607 Français dont 278,483 nés de parents français et 124 naturalisés; et 611 étrangers se décomposant en : 82 Anglais, Ecossais ou Irlandais; 6 Américains du Nord ou du Sud; 77 Allemands; 19 Austro-Hongrois; 203 Belges; 21 Hollandais ou Luxembourgeois; 81 Italiens; 27 Espagnols; 69 Suisses; 8 Russes; 17 d'autres nationalités et 1 de nationalité inconnue.

Il y a 12,536 familles de gens mariés sans enfant vivant; 16,228 avec un enfant; 14,739 avec deux enfants; 10,068 avec trois; 6,169 avec quatre; 3,068 avec cinq; 1,696 avec six; 1,450 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants : 17,500 familles sans enfant vivant; 21,924 en ayant un; 19,567 deux; 13,387 trois; 7,875 quatre; 3,976 cinq; 2,178 six; 1,667 sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Loir-et-Cher se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 176,852; industries manufacturières, 43,630; transports, 4,373; commerce, 21,640; force publique, 3,157; administration publique, 4,710; professions libérales, 5,540; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 15,900; enfin 240 gens sans profession; 2,742 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.), et 434 de profession inconnue. Voici le détail pour chaque catégorie en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitation, employés ou ouvriers, famille, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 94,604 personnes, à savoir : 23,962 patrons (3,934 femmes); employés et ouvriers, 15,182 (6,834 femmes); familles, 53,720; domestiques, 1,560. — Fermiers, métayers ou colons, 59,700 personnes, à savoir : patrons, 10,495 (2,105 femmes); employés et ouvriers, 20,079 (9,411 femmes); familles, 26,979; domestiques, 2,147. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers, 6,471 personnes, à savoir : patrons, 1,421; employés et ouvriers, 1,164; familles, 3,794; domestiques, 92. — Bûcherons, charbonniers, 16,077 personnes, à savoir : patrons, 1,578; employés et ouvriers, 3,536; familles, 10,907; domestiques, 56.

Industrie. Industrie textile, 3,202 personnes, dont 198 patrons et 1,336 employés et ouvriers (664 femmes). — Industrie extractive, 1,349 personnes, dont 277 patrons (4 femmes); employés et ouvriers, 580 (14 femmes); familles, 490; domestiques, 2. — Industrie métallurgique (production des métaux), 784 personnes, dont 84 patrons et 227 employés et ouvriers (tous hommes). — Fabrication d'objets en métal, 4,950 personnes, dont 857 patrons et 770 employés et ouvriers (138 femmes). — Industrie du cuir, 3,538 personnes, dont 561 patrons et 955 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 4,758 personnes, dont 888 patrons et 952 employés et ouvriers. — Céramique, 1,527 personnes, dont 171 patrons et 551 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 93 personnes, dont 12 patrons et 15 employés et ouvriers (tous hommes). — Industrie du bâtiment, 10,675 personnes, dont 1,830 patrons et 2,105 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 98 personnes. — Industrie de l'ameublement, 1,557 personnes, dont 357 patrons et 177 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 6,162 personnes, dont 2,167 patrons (1,615 femmes); 1,742 employés et ouvriers (1,376 femmes). — Alimentation, 4,071 personnes, dont 824 patrons et 688 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres (imprimerie, papeterie, etc.), 398 personnes, dont 41 patrons et 127 employés et ouvriers. — Industries de luxe, 388 personnes,

dont 98 patrons et 104 employés et ouvriers. — Etablissements de l'Etat (tapis, porcelaines, poudres, tabacs, armes, etc.), 80 personnes, dont 21 patrons et 41 employés.

Transports. Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 173 personnes, dont 30 patrons et 43 employés et ouvriers. — Transports par routes, 1,017 personnes, dont 146 patrons et 172 employés et ouvriers (tous hommes). — Chemins de fer, 2,222 personnes, dont 119 patrons et 641 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 861 personnes, dont 161 patrons et 260 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers, 226 personnes, dont 23 patrons et 28 employés. — Courtiers, eommissionnaires, négociants en gros, 1,430 personnes, dont 240 patrons et 318 employés et ouvriers. — Hôteliars, cabaretiers, 7,665 personnes, dont 2,962 patrons (525 femmes); 232 employés et ouvriers (106 femmes). — Alimentation, marchands au détail, 3,707 personnes, dont 1,033 patrons (335 femmes); 654 employés et ouvriers. — Ameublement (détail), 821 personnes, dont 180 patrons et 127 employés et ouvriers. — Habillement (détail), 2,280 personnes, dont 695 patrons (282 femmes); 478 employés et ouvriers (233 femmes). — Divers marchands au détail, 5,511 personnes, dont 558 patrons (286 femmes); 1,165 employés et ouvriers (565 femmes).

Force publique. Armée de terre, 2,215 personnes, dont 1,991 militaires. — Gendarmerie et police, 942 personnes, dont 265 exerçant la profession, soit 2,256 agents de la force publique, plus 901 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 2,782 personnes, dont 968 fonctionnaires (35 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 1,928 personnes, dont 508 fonctionnaires (32 femmes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier, 677 personnes, dont 293 prêtres. — Clergé catholique régulier (communautés religieuses), 388 personnes, dont 44 moines et 248 religieuses. — Autres cultes, 15 personnes, dont 3 ministres du culte. — Tribunaux, 188 personnes, dont 56 du personnel judiciaire. — Avocats, agréés, 70 personnes, dont 34 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 830 personnes, dont 110 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 121 personnes, dont 30 agents. — Médecins, 423 personnes, dont 91 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 91 personnes, dont 26 exerçant la profession (1 femme). — Dentistes, oculistes, pédicures, 39 personnes, dont 12 exercent. — Sages-femmes, 156 personnes, dont 90 exerçant la profession. — Enseignement public, 1,589 personnes, dont 708 enseignent (246 femmes). — Enseignement privé, 515 personnes, dont 235 enseignent (154 femmes). — Musique, danse, esérime, 69 personnes, dont 17 enseignent (3 femmes). — Sciences, lettres et arts, publicistes, 6 personnes dont 5 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs, 120 personnes, dont 20 exercent la profession. — Artistes, 243 personnes, dont 61 exercent la profession (5 femmes).

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas, 10,104 personnes, dont 4,948 patrons (2,310 femmes) et 1,517 domestiques (1,008 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 5,796 personnes, dont 3,171 patrons (1,557 femmes) et 866 domestiques (487 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 240 (190 femmes). — **Non classés** (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.), 2,742 (1,526 femmes).

Profession inconnue, 434 (275 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. du Loir-et-Cher, 134,022 propriétés imposables, savoir : 121,027 appartenant à la petite propriété; 11,122 à la moyenne propriété et 1,873 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de 0 à 10 ares.....	22.150	1.107
— de 10 à 20 —.....	16.056	2.377
— de 20 à 50 —.....	25.410	8.338
— de 50 ares à 1 hect.....	19.560	13.957
— de 1 à 2 heect.....	17.292	24.807
— de 2 à 3 —.....	9 050	22.101
— de 3 à 4 —.....	5.430	18.883
— de 4 à 5 —.....	3.601	16.160
— de 5 à 6 —.....	2.478	13.767
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 heect.....	1.907	12.321
— de 7 à 8 —.....	1.416	10.574
— de 8 à 9 —.....	1.090	9.111
— de 9 à 10 —.....	893	8.157
— de 10 à 20 —.....	3.611	50.353
— de 20 à 30 —.....	1.173	28.630
— de 30 à 40 —.....	633	21.956
— de 40 à 50 —.....	369	16.583
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 heect.....	567	34.091
— de 75 à 100 —.....	305	27.487
— de 100 à 200 —.....	539	74.479
Au-dessus de 200 —.....	462	189.962
Total.....	134.022	605.204

La petite propriété occupe donc 121,500 hect.; la moyenne 137,685 hect. et la grande 326,019 hect.

Ces chiffres font ressortir la prépondérance complète de la grande propriété aussi bien en Beauce qu'en Sologne.

AGRICULTURE. — Le Loir-et-Cher est un département essentiellement agricole; l'agriculture y fait vivre 616 hab. sur 1,000, proportion qui n'est guère dépassée que dans les montagnes des Alpes et du Massif central. La moyenne pour la France entière est de 450 $\frac{1}{100}$. Sur les 635,000 hect. du Loir-et-Cher, les champs labourables en occupent 330,000, les prés 26,000, les vignes 40,000, les bois 130,000, les pâturages et pacages 11,000; les terrains incultes et le territoire non agricole comprennent encore près de 100,000 hect. Nous avons indiqué dans le § *Géologie* les qualités des sols des diverses régions du Loir-et-Cher et rappelé le contraste entre la Beauce, terre calcaire sans eau, riche et fertile, et les sables argileux de la Sologne, imperméables, constellés d'étangs marécageux. La Sologne a été assainie par le drainage, l'irrigation, l'assèchement des eaux stagnantes, le reboisement; elle s'est couverte de bois de pins, souvent associés aux chênes et aux bouleaux. Les champs y ont acquis une certaine fertilité par le marnage et le chaulage; pour leur apporter les engrais on emploie les canaux du Berry, de la Saunre et de la Sologne. Aux anciennes cultures du sarrasin et des pommes de terre s'ajoutent maintenant celles du froment, du seigle, de l'avoine et de l'orge. La Beauce cultive surtout l'avoine, le froment, les prairies artificielles qui alternent annuellement. Les coteaux des grandes vallées sont couverts de vignes; on distingue quatre groupes: vignobles du Cher, de Sologne, du Blaisois et du Vendômois. Les vins de Sologne sont blancs et de qualité ordinaire, sauf à Cour-Cheverny; ceux du Blaisois sont classés en blancs, rouges et noirs; à l'aide de ces derniers, on teint les blancs, à moins qu'on ne préfère les distiller. Le vin rouge du Vendômois est de bonne qualité. Les prairies naturelles sont très belles dans les vallées. On cultive de bonnes asperges à Romorantin et Vendôme. Les arbres fruitiers abondent le long des trois grands cours d'eau, manquant presque totalement en Beauce et en Sologne. Il y a des pépinières à Areines, Chouzy, Saint-Gervais, Ménars, Songé. On récolte des plantes médicinales à Montoire. Les bois sont très étendus au S. de la Loire et autour du Loir; en Sologne il subsiste, à côté des plantations de ce siècle,

quelques-unes des anciennes forêts dont la destruction avait ruiné le pays : celles de Bruadan au N. de Romorantin, de Grosbois au N. du Cher, de Russy (3,200 hect.) et de Boulogne (4,000 hect.) au S. de Blois entre le Cosson et le Beuvron ; à l'O. de la ville la forêt de Blois (2,800 hect.) entre la Loire et la Cisse ; nous avons parlé de la forêt de Marchenoir en travers de la Beauce ; citons encore celles de Fréteval et de Vendôme.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 (année médiocre pour les céréales et les fourrages, très bonne pour la vigne) :

CULTURES	SUPERFICIE		PRODUCTION	
	Hectares		Hectolitres	
Froment.....	75.000		675.000	Quintaux 516.000
Méteil.....	6.500		58.000	Hectolitres
Seigle.....	23.000		230.000	
Orge.....	10.500		85.000	
Sarrasin.....	5.600		34.000	
Avoine.....	88.000		880.000	Quintaux
Pommes de terre.....	13.600		680.000	
Betteraves fourragères.....	3.800		364.000	
Trefle.....	18.000		128.000	
Luzerne.....	9.000		90.000	
Sainfoin.....	8.000		70.000	
Prés naturels.....	26.500		240.000	
Betterave à sucre.....	55		11.000	Hectolitres
Cidre.....	»		45.000	
Vin.....	40.300		987.000	

La production moyenne dans la période décennale 1884-93 avait atteint 1,136,000 hect. de froment, 128,000 de méteil, 360,000 de seigle, 232,000 d'orge, 1,527,000 d'avoine. La valeur de la récolte de 1893 se chiffrait ainsi : froment, 11,450,000 fr. ; seigle, 2,500,000 fr. ; orge, 900,000 fr. ; avoine, 8,500,000 fr. ; fourrages, 7,350,000 fr. ; vin, 23,200,000 fr. Ces chiffres s'appliquent à une année où la vigne donna beaucoup et les céréales fort peu ; ils font néanmoins ressortir l'importance des vignobles et la faiblesse relative de la production des prairies naturelles et artificielles. Le Loir-et-Cher n'est pas un pays d'élevage.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce	chevaline.....	35.110
—	mulassière.....	410
—	asine.....	5.400
—	bovine.....	69.400
—	ovine.....	201.900
—	porcine.....	44.600
—	caprine.....	19.400

On n'emploie guère que des chevaux pour les travaux des champs : au N. la race percheronne, au S. la race solognote de mauvaise conformation. Les bêtes à cornes, élevées pour le lait et la boucherie, proviennent de croisement entre les races mancelle, nivernaise, choletaise et bretonne. Les moutons sont, en Beauce, de race mérinos ; en Sologne, de race solognote qu'on améliore par croisement avec la race southdown. La production du lait fut, en 1893, de 518,000 hectol. valant 9,600,000 fr., celle de la laine pour 453,000 moutons tondu fut de 7,150 quintaux valant 786,000 fr. Les volailles sont assez nombreuses. On retire des étangs de Sologne beaucoup de sangsues grises. En Sologne on élève beaucoup d'abeilles ; 14,400 ruches donnèrent 44,000 kilogr. de miel et 12,000 de cire, d'une valeur totale de 93,000 fr. Le centre de l'apiculture est la com. de Nouan-le-Fuzelier dont les vastes bruyères et les champs de sarrasin reçoivent, à l'époque de la floraison, près de 2,000 ruches d'éle-

veurs du Cher et du Loiret moyennant une redevance de 0 fr. 50 par ruche.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 168 hab. sur 1,000 (moyenne française 250). Elle est donc médiocrement développée en Loir-et-Cher.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques sont faibles. Le département n'a pas de mines. On trouve de la tourbe en Sologne. Les combustibles minéraux sont importés de Commeny, Valenciennes, du Creuzot, d'Angleterre ; on en consomme 50,000 tonnes valant 1,570,000 fr., soit un prix moyen de 31 fr. 29 la tonne sur le lieu de consommation. Ces chiffres indiquent l'absence de grande industrie. Les carrières sont assez nombreuses ; on en compte (temporaires ou permanentes) 85 souterraines occupant 240 ouvriers, et 685 à ciel ouvert, occupant 780 ouvriers. On en retire du calcaire d'eau douce, de la craie-tuffeau employée comme pierre à bâtir, de la meulière, de la marne, du sable, de l'argile ; le silex alimente la France et même l'étranger de pierre à fusil ; mais celle-ci n'a plus son ancienne importance ; elle est rouge, jaune ou blonde et s'exploite à Chamberlin, Couffy, Meusnes, Noyers, Saint-Aignan. Pontlevoy et les environs ont de vastes falunières. Il y a des eaux minérales non utilisées à Saint-Denis, près de Blois (fontaine Médicis), et à Saint-Mandé (com. de Viévyle-Rayé) ; elles ont leur célébrité quand la cour royale résidait à Blois ; ce sont des eaux froides (+ 12° à 14°), gazeuses, ferrugineuses, avec un peu d'iode alcalin. Nous avons signalé l'importance exceptionnelle des carrières de Bourré dont la craie-tuffeau, pierre tendre facile à tailler et durcissant à l'air, a servi à bâtir les villes de Blois, Tours, Bléré, Montrichard, les châteaux de Chenonceaux et de Chambord, et s'exportent aujourd'hui jusqu'à Orléans et Nantes.

Industries manufacturières. Il existait, en 1892, dans le dép. de Loir-et-Cher, 249 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 337 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force totale de 2,956 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

48	machines fixes d'une force de	1,267	chevaux-vapeur.
79	—	mi-fixes	— 516 —
208	—	locomobiles	— 1,043 —
2	—	locomotives	— 130 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	406	chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	78	—
Agriculture.....	1,043	—
Industries alimentaires.....	367	—
— chimiques.....	186	—
Tissus et vêtements.....	701	—
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	123	—
Bâtiments et travaux.....	350	—

Ce tableau montre que l'agriculture fait un assez large usage de la vapeur et que seules les industries textiles ont quelque extension. — L'industrie métallurgique est représentée par 5 usines à fer ayant occupé 100 ouvriers et produit 2,000 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion, valant 550,000 fr. — Les industries alimentaires sont : les vinaigreries de Blois, Cheverny, Contres, Ménars, Saint-Claude et Saint-Dyé-sur-Loire ; les chocolateries de Blois et Bracieux ; les féculeries de Saint-Dyé et Selles-Saint-Denis ; la fabrication du tapioca et de la réglisse à Blois ; les distilleries agricoles de Beauce et vinicoles de Sologne ; les minoteries de Billy, Blois, Chouzy, auxquelles il faut ajouter une centaine de moulins à Romorantin, Vineuil, Illisseau-sur-Cosson, Maves, Mer, Saint-Georges, Villexanton, etc. ; les huileries des Montils, de Montoire, Montrichard, Les Roches, Saint-Aignan ; les brasseries de Blois et Vendôme. — On fait de belles faïences artistiques à Blois, des objets de verre, particulièrement des instruments

de physique et de chimie à Rougemont (com. de Saint-Jean-Froidmental) et au Plessis-Dorin; des vitraux d'église à Vendôme; des poteries à Blois, Contres, Saint-Aignan, Saint-Avit et Vouzon; des tonneaux à Saint-Georges principalement. Il y a des soieries à Blois et à Braecieux, des papeteries à Romorantin, Courcelles, Fréteval, Vendôme (papier de journaux), des tanneries, corroiries, mégisseries à Blois, Cormenon, Mer, Mondoubleau, Montoire, Montrichard, Romorantin, Vendôme; on fait du parchemin à Romorantin, des gants (pour l'armée) à Vendôme dont les broderies ont presque disparu; des chaussures à Blois, des tapisseries à Blois; des draps à Romorantin qui est le principal centre industriel du département, à Fontaine-Raoul et Oucques; des toiles à Mondoubleau et Oucques; des meubles à Blois; des meules de moulins, des billards à Blois; de la carrosserie à Montrichard et Vendôme; des pianos à Vendôme. Citons encore les imprimeries de Blois, Romorantin, Vendôme; de nombreuses saboteries; les fours à chaux de Celle-sur-Braye, Huisseau-sur-Cosson, Lunay, Mer, Millançay, Montrichard, Sargé, Villefranche, Vouzon, etc.

Le département comptait (en 1888) 1,541 bouilleurs de cru et 3 distillateurs de profession; il produisait 23 hectol. d'aleool de vin, 508 d'aleool de eide et de fruits, 235 de betterave et 143 de substances diverses, soit un total de 931 heetol. La consommation était de 2¹¹/₆ par tête, inférieure du tiers à la moyenne française (3¹¹/₉); la quantité soumise à l'entrepôt, de 7,407 heetol. Il avait été vendu 131,721 kilogr. de tabac à fumer et 57,436 de tabac en poudre. Il existait, en 1890, en Loir-et-Cher, 7 syndicats patronaux, 1 mixte et 22 syndicats agricoles.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est peu actif; il ne fait vivre que 63 personnes sur 1,000 (moyenne de la France, 123 ‰); l'industrie des transports ne fait vivre que 15 ‰ (moyenne de la France, 30 ‰). Le montant des opérations de la sucresaria de Blois de la Banque de France n'était que de 15,508,900 fr. (sur un total de 13,450,135,800 fr.). — Le Loir-et-Cher exporte des produits agricoles, céréales, fourrages, betail, vin, eaux-de-vie et vinaigres dits d'Orléans, du bois de châtaignier et de pin, de la cire, des sangsues, des draps de troupe de Romorantin, des laines, des cuirs, des légumes, des faïences, etc. — Il importe de la houille, de la carpe, des engrais, de l'épicerie, des articles de luxe et de modes, vêtements, meubles, livres, etc.

Voies de communication. Le dép. du Loir-et-Cher avait en 1888, 305^{ki}630 de routes nationales sur lesquelles la circulation (157⁰⁰15 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 19,493,160 tonnes; en tonnage utile 9,171,228 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 25,058 tonnes kilométriques. — Il possédait 594^{ki}530 de routes départementales, 667^{ki}217 de ehemins vicinaux de grande communication, 1,625^{ki}246 de ehemins vicinaux d'intérêt commun, 3,239^{ki}322 de ehemins ordinaires.

Le département est traversé par dix lignes de ehemins de fer, d'une longueur totale de 525 kil.; les 5 premières appartiennent à la Compagnie d'Orléans, les 3 suivantes à l'Etat; les deux dernières à celle des tramways de Loir-et-Cher: 1° Le ch. de fer de Paris à Bordeaux par Orléans, artère principale du réseau d'Orléans, parcourt 49 kil. dans le département, longeant la rive N. de la Loire et desservant Mer, Suvères, Ménars, Blois, Chouzy, Onzain et Veuves-Montaux avant de passer en Indre-et-Loire. — 2° Le ch. de fer de Paris à Tours par Vendôme parcourt 55 kil. dans le département, suivant longtemps la vallée du Loir; il y entre après Cloyes (Eure-et-Loire), dessert Morée-Saint-Hilaire, Fréteval, Pezon, Vendôme, Saint-Amand, Villechauve et passe en Indre-et-Loire avant Châteaurenault. — 3° Le ch. de fer d'Orléans à Vierzon parcourt 44 kil. dans le département; elle y entre au S. de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) et le quitte avant Vierzon (Cher) après avoir desservi Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Salbris et Theillay. — 4° Le ch. de fer de Tours à Vier-

zon remonte la vallée du Cher, au N. de la rivière, et parcourt 65 kil. dans le département; il y entre après Chenonceaux (Indre-et-Loire), dessert Montrichard, Bourré, Thève, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Chabris-Gièvres, Villefranche-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher et passe dans le dép. du Cher. — 5° Le ch. de fer de Villefranche-sur-Cher à Blois, long de 57 kil., dessert Romorantin, Mur-de-Sologne, Fontaine-Soings, Cour-Cheverny, Mont-près-Chambord, Vineuil-Saint-Claude, La Chaussée-Saint-Victor. — 6° La ligne de Paris à Bordeaux par Chartres et Sanmur, artère principale du réseau de l'Etat, parcourt 38 kil. dans le Loir-et-Cher, à sa limite N.-O.; elle y entre après Courtalain (Eure-et-Loir), dessert Droué, Boursay-Saint-Agil, Mondoubleau, Sargé, Savigny-sur-Braye, passe dans le dép. de la Sarthe, rentre en Loir-et-Cher à Pont-de-Braye et repasse dans la Sarthe. — 7° Le ch. de fer de Pont-de-Braye à Blois, long de 67 kil., dessert Sougé-sur-Braye, Trôo, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Rimay, Thoré-la-Rochette, Mondétour, Vendôme (empruntant pendant 3 kil. la voie du ch. de fer de Paris à Tours), Villetrun-Coulommiers, Selonnes, Villemardy, Villefrancœur, La Chapelle-Vendômoise, Fossé-Marolles. — 8° Le ch. de fer de Sargé à Châteaurenault parcourt 42 kil. dans le département, desservant Savigny-la-Brunellière, Les Fosses, Fontaine-en-Beauce, Montoire, Saint-Arnoult, Prunay-Cassereau, Authon-Methodon. — 9° Le ch. de fer de Blois à Lamotte-Beuvron, long de 62 kil., dessert Saint-Gervais, Vineuil, Croix-Rouge, Chiteau, Mont, Ponts-d'Arian, Braecieux-Chambord, Neuvy, Dhuizon, Montrieux, Le Ragot, Neung-sur-Beuvron, La Ferté-Beauharnais, Chaumont-sur-Tharonne et Chantefin. — 10° Le ch. de fer de Blois à Ouzouer-le-Marché, long de 49 kil., dessert Villebarou, Jarday, Marolles, Malakoff, Villiers-Mézières, Villetard, Maves-Pontijon, Boisseau, Villeneuve-Frouville, Oucques, Sigogne, Marchenoir-Saint-Léon, Antainville, Binas, Boussy-Ablainville.

Les voies navigables du Loir-et-Cher ont un développement total de 150 kil. dont 80 pour les rivières navigables et 191 pour les canaux. La Loire (60 kil.) n'a qu'un mouvement insignifiant (tonnage moyen, 3,150 tonnes) à cause de l'irrégularité de son débit et du peu de profondeur de son chenal, lequel se déplace souvent. Le Cher est navigable depuis Noyers, étant canalisé sur ce parcours de 20 kil.; son tonnage moyen est de 12,450 tonnes. Le canal du Berry (V. ce nom), achevé en 1839, réunit la haute et basse Loire, du bec d'Allier à Tours. Il suit la vallée du Cher et parcourt dans le département, jusqu'à Noyers où il se termine, une soixantaine de kilomètres; son tonnage moyen est de 152,000 tonnes. Le canal de la Saultre, reliant Lamotte-Beuvron à Launay, n'a qu'une dizaine de kilomètres en Loir-et-Cher. Creusé de 1848 à 1868 pour apporter en Sologne les marnes de Blancfort, il est alimenté par la Grande-Saultre et, près d'Argent, par les étangs Neuf et du Puits. On travaille au canal de la Sologne qui aura 148 kil. de long, sur 10 m. de large au plafond et reliera la Loire au Cher, partant de Châtillon-sur-Loire (Loiret), aboutissant à Monthou-sur-Cher, après avoir longé le fleuve jusqu'à Sully, franchi le Beuvron, croisé le canal de la Saultre au Coudray.

Les 16 bureaux de poste, 2 bureaux télégraphiques et 48 bureaux auxiliaires mixtes du dép. du Loir-et-Cher ont donné lieu, en 1888 à un mouvement postal de 5,174,600 timbres-poste, 43,104 cartes-lettres, 161,110 cartes postales, 81,900 enveloppes timbrées et 60,000 bandes timbrées représentant un produit net de 660,827 fr. 87; à un mouvement télégraphique de 68,469 dépêches intérieures, et 380 dépêches internationales représentant un produit net de 54,963 fr. 30.

FINANCES. — Le dép. du Loir-et-Cher a fourni, en 1888, 12,505,677 fr. 79 au budget ordinaire et 5,789,183 fr. 25 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 18,294,861 fr. 04.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	2.688.523 ^{fr} 14
---------------------	----------------------------

Enregistrement.....	2.959.239 ^{fr} 93
Timbre.....	631.882 07
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	12.539 12
Contributions indirectes.....	2.248.701 66
Sucres.....	7.026 84
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	3.014.531 16
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).....	595.865 07
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	179.644 15
Recettes d'ordre.....	170.704 63

Les revenus départementaux ont été en 1888 de 3,999,210 fr. 56 se décomposant ainsi :

Produits des centimes départementaux.....	1.445.689 ^{fr} 26
Revenu du patrimoine départemental.....	4.731 65
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	400.214 57
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés.....	2.178.575 08

La dette se montait à 7,354,854 fr. 92. Il y a eu 40^e60 portant sur les quatre contributions dont 42 centimes ordinaires et 28^e60 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 18,455 fr. ; le produit du centime départemental était de 23,505 fr.

Les 297 communes du département avaient en 1889 un revenu de 944,479 fr. ; le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 20,762 (15,342 ordinaires et 5,420 extraordinaires) ; le nombre moyen de centimes par commune atteignait 70. Il y avait 2 communes imposées de moins de 15 cent., 18 de 15 à 30 cent., 54 de 31 à 50 cent., 179 de 51 à 100 cent. 44 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 5, le produit des octrois montait à 537,450 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance atteignait 197, 623 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de Loir-et-Cher est au-dessous de la moyenne. En 1890, sur 2,316 conscrits examinés, 206 ne savaient pas lire. Cette proportion de 96 illettrés sur 1,000 place le Loir-et-Cher au 67^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 46^e rang (sur 87 dép.), avec 846 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 886.

Le dép. de Loir-et-Cher comptait, durant l'année scolaire 1890-91, 53 écoles maternelles, dont 12 publiques (11 laïques) et 41 privées (39 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 65 maitresses, dont 21 publiques (20 laïques) et 44 privées (44 congréganistes) et recevaient un total de 4,460 élèves, dont 2,035 garçons et 2,075 filles, 1,467 inscrits dans les écoles laïques et 2,693 dans les écoles congréganistes ; 810 garçons et 638 filles dans les écoles publiques. — A la même époque il y avait dans le département 514 écoles primaires élémentaires publiques, dont 492 laïques et 22 congréganistes, à savoir : 207 écoles laïques de garçons, 164 de filles et 121 mixtes, contre 21 écoles congréganistes de filles et 1 mixte. D'autre part, 132 écoles privées, dont 11 laïques et 121 congréganistes, à savoir, 2 écoles laïques de garçons et 9 de filles, contre 6 écoles congréganistes de garçons, 114 de filles et 1 mixte. Au total : 646 écoles, 215 de garçons, 308 de filles et 123 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 432 instituteurs publics laïques, 277 institutrices publiques laïques, 32 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 741 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 3 instituteurs laïques et 20 congréganistes, 20 institutrices laïques et 218 congréganistes, soit un total de 261 maitres dans les écoles privées. L'ensemble du

personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,002 personnes. — Le nombre des classes était de 963. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 20,123 garçons et 14,584 filles ; en tout 34,707 ; écoles privées 901 garçons et 6,783 filles ; en tout 7,684. Total général, 42,391 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 20,121 garçons, 12,739 filles ; écoles privées laïques : 414 garçons, 353 filles ; écoles publiques congréganistes : 2 garçons, 1,845 filles ; écoles privées congréganistes : 790 garçons, 6,430 filles, soit un total de 20,232 garçons et 13,092 filles recevant l'enseignement laïque contre 792 garçons et 8,275 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 35,720.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 196 élèves (61 filles) dans les écoles primaires supérieures et 44 élèves (19 filles) dans les cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Blois (fondée en 1834) comptait 26 élèves-maitres. L'école normale d'institutrices de Blois (fondée en 1880) comptait 26 élèves-maitresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 79,149 fr. — Il y eut, en 1891, 1,132 garçons et 899 filles candidats au certificat d'études primaires. Sur ces 2,051, 1,730 l'obtinrent : 969 garçons et 761 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 22 garçons et 7 filles, et obtenu par 18 garçons et 7 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 23 aspirants, dont 19 furent admis, et par 74 aspirantes, dont 36 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 8 candidats et 7 admissions ; 28 candidates et 13 admissions.

L'instruction élémentaire était facilitée par les bibliothèques populaires des écoles. Il existait 109 caisses d'épargne scolaires avec 4,896 livrets représentant une somme totale de 47,518 fr. Les 261 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 87,387 fr. de recettes, 72,520 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 14,867 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 977,700 fr. 89.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1889, aux garçons dans un lycée et 2 collèges communaux, comptant 431 élèves dont 135 internes (67 boursiers), 39 demi-pensionnaires (5 boursiers) et 237 externes (3 boursiers) ; 77 suivaient l'enseignement primaire, 207 l'enseignement secondaire classique et 147 l'enseignement spécial.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 37 condamnations en cour d'assises dont 12 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 1,220 affaires et 1,442 prévenus, dont 102 furent acquittés, 14 mineurs rendus à leurs parents ou envoyés en correction, 621 condamnés seulement à des amendes, 12 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 21 récidivistes devant la cour d'assises et 733 en police correctionnelle ; 8 furent condamnés à la relégation ; il y eut 1,363 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 83.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 177 en 1888, secoururent 7,229 personnes sur une population de 212,856, comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 192,638 fr., dont 123,193 fr. provenaient de leurs revenus propres, 24,189 fr. des subventionnés, 22,993 fr. de la charité privée et 22,283 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 196,825 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 63,838 fr. ; en immeubles, 51,296 fr. ; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 112,372 fr. On comptait 12 hospices et hôpitaux avec 1,250 lits, 490,555 fr. de recettes et 521,511 fr. de dépenses et un personnel composé de 20 médecins et chirurgiens, 64 religieuses, 58 employés et 61 servants. Il y a eu un nombre total de 50,088 journées de présence pour 1,606 hommes ; de 34,297 pour 563 femmes, et 18,565 pour

240 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 252 enfants à l'hospice et 546 enfants à domicile et dépensé 94,270 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 2,371 versements se montant à 121,940 fr. Elle avait reçu depuis son origine (1851), 38,638 versements se montant à 6,746,361 fr. 09. Il y avait 1,765 rentes en cours, pour une somme de 362,719 fr.

Les 3 caisses d'épargne du Loir-et-Cher avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 44,832 livrets et au 31 déc. 45,607 livrets valant 24,432,691 fr. 23 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 557 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 9,383 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 366,924 fr. 94 — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 106 dont 72 approuvées et 34 autorisées, avec 9,506 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 262,109 fr. pour les sociétés approuvées et de 92,857 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance y sont bien développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 25,726 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 12 donations aux établissements religieux, représentant 21,326 fr. ; 2 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 400 fr. ; 2 donations aux communes ou au département, représentant 4,000 fr. A.-M. B.

BIBL. : V. BLOIS, ORLÉANAIS, SOLOGNE et VENDÔME. — *Annuaire du Loir-et-Cher*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — Ad. JOANNE, *Géographie du Loir-et-Cher*, in-12. — PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique du dép. de Loir-et-Cher*, 1816, in-4. — *Voyage historique, statistique... dans le dép. de Loir-et-Cher*, 1835, in-8. — GENEVOIX, *Chorographie du dép. de Loir-et-Cher*, 1844, in-18.

LOIRON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval; 1,056 hab.

LOISACH. Rivière d'Allemagne, affl. g. de l'Isar, qui sort à 4,658 m. d'alt. des lacs Noirs du Tirol, contourne à l'O. la Zugspitze, passe en Bavière, reçoit la Partnach, franchit le défilé d'Eschenlohe, longe à l'E. le marais de Murnau, le lac Kùchel, traverse les tourbières de Hasel et finit à Wolftratshausen (alt. 557 m.), après un cours de 120 kil.

LOISAIL. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne; 270 hab.

LOISEAU (Jean-François), homme politique français, né à Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir) le 23 janv. 1751, mort à Paris le 16 déc. 1822. Maître de poste, juge de paix de Châteauneuf (1790), député d'Emre-et-Loir à la Convention (6 sept. 1792), il siégea parmi les Montagnards et vota la mort de Louis XVI. Il rendit les plus grands services en assurant l'approvisionnement de la capitale pendant la famine de 1793. Commissaire extraordinaire du Directoire dans le dép. d'Eure-et-Loir, Loiseau dispersa les chauffeurs. Etienne CHARAVAY.

LOISEAU (Jeanne), femme auteur française, née à Paris en 1860. Sous le pseudonyme de *Daniel Lesueur*, elle a donné des poésies et surtout des romans qui ont eu un grand succès. Citons : *Fleurs d'avril* (Paris, 1882, in-12); *le Mariage de Gabrielle* (1882, in-12); *l'Amant de Geneviève* (1883, in-12); *Marcelle* (1885, in-12); *Un Mystérieux Amour* (1886, in-12); *Rêves et Visions* (1889, in-12); *Une Vie tragique* (1890, in-12); *Névrose* (1890, in-12); *Passion slave* (1892, in-12); *Justice de femme* (1893, in-12); *Haine d'amour* (1894, in-12).

LOISEL (Antoine), juriconsulte et magistrat français, né à Beauvais en 1536, mort à Paris en 1617. Il fut élève de Cujas et étudia à Toulouse, Cahors, Bourges et Valence. En févr. 1560, Loisel se fit inscrire comme avocat au parlement de Paris; il fut le conseiller de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou. En 1581, il alla en Guyenne comme avocat du roi en la chambre de justice accordée par

Henri III aux protestants. Plus tard, ayant atteint déjà un âge avancé, il lut nommé procureur général à Limoges. Ses *Mémoires du pays de Beauvoisis* (Paris, 1617, in-4) constituent une œuvre historique importante. Les *Institutes coutumières* (1607) contiennent, sous la forme de sentences abrégées, la substance du droit coutumier. L'ouvrage a été souvent imprimé. De Laurière lui a donné de l'intérêt par ses annotations (1710, 2 vol. in-12). Dupin et Laboulaye en ont publié une nouvelle édition (1846, 2 vol. in-12). Une autre œuvre importante de Loisel est : *Pasquier ou Dialogue des avocats du parlement de Paris*, où il a mis à profit de longues recherches sur l'histoire des avocats au parlement de Paris. Il a écrit aussi : *Traité de l'université de Paris* (Paris, 1587, in-8) et laissé des *Poésies latines* (Paris, 1610, in-8). G. R.

BIBL. : JOLLY, *Vie de Loisel*, 1613, in-8. — TRUNET, *Eloge*, 1852, in-8. — H. LOUËRS, *Quid de forensi eloquentia senserit Ant. Loysellus*; Paris, 1873, in-8 (thèse de doctorat es lettres). — DEMAZURE, *Antoine Loisel*; Paris, 1876, in-8. — ERN. CHARVER, *les Dernières Années d'Ant. Loisel*, dans *Mémoires de la Soc. académique du dép. de l'Oise*, t. XI, 1^{re} partie, pp. 237-259. — PAUL VIOLLET, *Histoire du droit civil français*.

LOISELEUR (Jules), littérateur français, né à Orléans le 4 oct. 1816. Conseiller municipal d'Orléans, bibliothécaire de cette ville, il a donné des articles remarqués au *Temps*, à la *Revue historique* et autres périodiques, et publié entre autres : *Résidences royales de la Loire* (Paris, 1863, in-12); *les Crimes et les Peines dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1863, in-12); *Problèmes historiques* (1867, in-12), où il traite la question du mariage d'Anne d'Autriche et de Mazarin et celle de l'empoisonnement de Gabrielle d'Estrées; *la Doctrine secrète des Templiers* (1871, in-8); *le Masque de fer devant la critique moderne* (1868, in-8); *un Dernier Mot sur le Masque de fer* (1869, in-8); *Ravalliac et ses complices* (1873, in-12); *la Mort du second prince de Condé* (1876, in-8); *les Points obscurs de la vie de Molière* (1877, in-8); *Trois Enigmes historiques* (1882, in-12), où il reprend la question du Masque de fer et traite celles de la Saint-Barthélemy et des poisons; *les Larcins de Libri à la bibliothèque d'Orléans* (1884, in-8); *Molière* (1886, in-12); *l'Université d'Orléans* (1886, in-8).

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Augustin), botaniste français, né à Dreux le 24 mars 1775, mort à Paris en mai 1849. Reçu docteur en médecine à Paris en 1805, il entra à l'Académie de médecine dès sa réorganisation en 1821. Il étudia particulièrement la flore de France et les applications à la thérapeutique des plantes indigènes. Ouvrages principaux : *Flora Gallica* (Paris, 1806-7, 2 vol. in-12, pl.; 1828, in-8); *Manuel des plantes usuelles indigènes...* (Paris, 1819, 2 vol. in-8); *Herbier général de l'amateur...* (Paris, 1817-20, 8 vol. in-8); *Flore générale de la France* (Paris, 1828, in-8, pl.); *Histoire médicale des succédanés de l'ipécacuanha, du séné, du jalap, de l'opium etc.* (Paris, 1830, in-8); *Nouvel Herbier...* (Paris, 1830-32, in-8 et in-4, fig.), etc. D^r L. Hn.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (Auguste-Louis-Armand), orientaliste français, né à Paris le 14 août 1805, mort le 10 janv. 1840, fils du précédent. Il publia le recueil des lois de Manou, *Manava-dharma-sastra* (Paris, 1832-33, 2 vol. in-8); une édition des *Mille et une Nuits* (1838); un *Essai sur les fables indiennes* (1838, in-12) et le *Vocabulaire d'Amarasinha ou Amarakocha* (1839-45, 2 vol. in-8).

LOISEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 504 hab.

LOISIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Sauvage, cant. de Saint-Amour; 505 hab.

LOISIEUX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Yenne; 439 hab.

LOISIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine; 744 hab.

LOISON. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt; 360 hab.

LOISON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 324 hab.

LOISON-SOUS-LENS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens; 876 hab. Stat. du chem. de fer du N., ligne de Lens à Armentières.

LOISON (Louis-Henri, comte), général français, né à Damvilliers (Meuse) le 16 mai 1771, mort près de Liège le 30 déc. 1816. Sous-lieutenant dans le bataillon des volontaires de la Meuse en 1791, il quitta l'infanterie pour entrer comme capitaine dans les hussards de la légion du Nord. Général de brigade en 1795, puis de division en 1799, il avait justifié cet avancement rapide en servant avec distinction en Suisse sous Masséna, ensuite avec Bonaparte à l'armée d'Italie. Ce fut la division Loison qui effectua le transport de l'artillerie pendant la traversée du mont Saint-Bernard. Il commandait en 1801 le camp de Montreuil quand il fut appelé en 1805 à faire partie de la grande armée; il assista aux batailles d'Elchingen, de Guntzbourg et d'Austerlitz où il déploya la plus grande bravoure. Passé à l'armée de Portugal sous Junot, il rendit de grands services à la bataille de Vimieiro et au combat de Santarem et fut, en récompense de ses talents militaires, créé comte de l'Empire. Rappelé en France à l'occasion de la campagne de 1812, le général Loison, pendant la désastreuse retraite de Russie, négligea de se mettre à la tête de la division qu'il devait couvrir de Königsberg à Vilna; il en eut à ce sujet un blâme très sévère de Napoléon. Il fut mis à la retraite en 1813.

E. BERNARD.

LOISON (Pierre), sculpteur français, né à Mer en 1821, mort à Cannes le 2 fév. 1886. Élève de David d'Angers, il débuta brillamment au Salon de 1845 avec *Psyché* et *Jésus parmi les docteurs*; il exposa depuis *Héro* (1850); *le Printemps* (1853); *Nymphe* (1855); *Pénélope* et *Sapho* (1859); *Phryné* (1865); *Daphnis et Chloé* (1866), etc., travailla à la décoration du Louvre, des Tuileries, du palais de Compiègne, etc.

LOISSET ou LOYSET. Nom de toute une famille d'éboueurs qui depuis longtemps est fameuse en France, où elle est aussi connue que celles des Franeoni, des Loyal, des Lejeurs et des Lalanne. Il y a un demi-siècle que deux frères Loisset appartenaient au personnel de l'ancien Cirque-Olympique, en même temps que les Loyal. Le plus jeune mourut à vingt ans, des suites d'une chute de cheval; l'aîné, éboueur élégant et voltigeur intrépide, épousa sa camarade Caroline Loyo, et peu de temps après partit avec elle pour l'étranger. Une sœur de ces deux artistes parut aussi quelque temps au Cirque, mais sans grand succès. Ce sont, croyons-nous, deux jeunes filles de l'aîné des Loisset, remarquables l'une et l'autre par leur grâce, leur talent et leur beauté, qui, il y a une vingtaine d'années, se montrèrent aussi au Cirque avec succès. L'aînée épousa un prince allemand de la famille de Reuss et quitta sa profession; la plus jeune, Emilie, particulièrement distinguée, était, comme elle, sur le point de faire un brillant mariage à l'étranger, lorsqu'elle fit, au Cirque, une chute terrible, à laquelle elle succomba au bout de peu de jours. A. P.

LOISY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 283 hab.

LOISY (*Loxiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuiseaux, sur la Seille; 4,053 hab. Moulins. Nombreux tumulus, dont quelques-uns fouillés en 1814 et 1821 renfermaient des armes mêlées aux ossements. Église du xvi^e siècle avec chœur du xii^e (clocher intéressant, tombes anciennes). Château féodal construit en 1150 par Hugues de Brancion, rebâti en 1748 par La Michaudière. L.-X.

LOISY-EN-BRIE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus; 337 hab.

LOISY-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François; 662 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Nancy et Avricourt.

LOITZ. Ville de Prusse, district de Stralsund (Pomé-

ranie), sur la Peene; 4,000 hab. Église du début du xii^e siècle. Loitz reçut une charte urbaine en 1245.

LOIVRE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 4,384 hab. Stat. du chem. de fer du N., ligne de Reims à Laon. Verrerie à bouteilles.

LOIX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. d'Ars-en-Ré; 993 hab.

LOIZÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 457 hab.

LOIZEAU DE GRANDMAISON (V. GRANDMAISON).

LOIZILLON (Julien-Léon), général français, né à Paris le 15 janv. 1829. Élève de l'École de Saint-Cyr (1847), il servit dans les cuirassiers, fit la campagne de Crimée où il passa capitaine au 7^e dragons. Pendant la campagne franco-allemande, il organisa le 9^e dragons de marche. Général de brigade en 1875, il occupa les fonctions de directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, puis de commandant de la cavalerie en Algérie. Promu général de division (1886), il fut mis à la tête de la 2^e division (Lunéville), puis du 1^{er} corps. Le 11 janv. 1893, il entra dans le deuxième cabinet Ribot avec le portefeuille de la guerre; il fit encore partie du cabinet Charles Dupuy du 4 avr. 1893 et démissionna avec lui le 25 nov. Il fait partie de la deuxième section de l'état-major général.

LOJA (*Loxa*). Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Grenade, sur le Jenil (Xenil), entre deux gorges profondes de ce fleuve (*Infernos de Loja*); 20,000 hab. Toiles, minoterie. Située sur le ch. de fer de Grenade à Malaga et Cordoue, Loja est très pittoresque avec ses ruelles étroites. La plaine voisine cultive beaucoup de chanvre et de lin. C'est l'antique *Ilipula magna* et la patrie de Narvaez. Le tremblement de terre de janv. 1885 la renversa.

LOJA. Ville de la république de l'Équateur (Écuador), ch.-l. de la prov. du même nom, dans le val de Canbamba, à 2,073 m. d'alt.; 40,000 hab. Tissage de la laine et teinturerie. — La province a 18,800 kil. q. et 100,000 h.; elle s'étend de la Cordillère orientale au rivage et renferme les variétés les plus réputées de cinchona; elle élève d'excellents bœufs et mulets et tisse la laine.

LOJKO (Félix), historien polonais, né en 1747, mort en 1779. Il servit à la cour des rois Auguste III et Stanislas-Auguste, fut chargé d'une mission à Paris en 1766 et fit partie de la confédération de Bar. Il publia à Varsovie en 1773 un important ouvrage sur le droit historique de la Pologne (*Recueil de déclarations*); il y discute les prétentions des trois puissances qui venaient de prendre part au premier partage de la Pologne. Lojko laissa une importante collection de manuscrits dont la plus grande partie est aujourd'hui à Saint-Petersbourg.

LOKAKALA (Hist. ind.). Le *lokakala* ou *comput du monde* est un comput d'origine ancienne et demeuré en usage au Cachemire et dans les pays limitrophes au S.-E. de la vallée, entre le Chenab et la Jumna. Il a pour point de départ l'ascension au ciel des *Sept Richis* qui formèrent les sept étoiles de la Grande Ourse; la tradition fixe cet événement à l'an 26 du *Kali-youga* (V. ce mot) = 3076/77 av. J.-C. Des interprétations divergentes assignent cette époque à l'an 3376/77 ou à l'an 4076/77 av. J.-C. Le *lokakala* est un cycle de 2700 ans, constitué par 27 périodes centennales; la constellation des Sept Richis (la Grande Ourse) passe pour demeurer un siècle tour à tour dans chacun des 27 astérismes qui forment le zodiaque lunaire. Le siècle se trouve être ainsi l'unité de temps; les dates ne sont exprimées que par le chiffre des dizaines et des unités; on imagine aisément les difficultés d'une chronologie fondée sur un tel système. Le témoignage des écrivains grecs et latins prouve cependant l'antiquité de ce *comput du monde*; les Indiens, d'après eux, compaient 6451 ans et trois mois entre Bacchus et l'invasion d'Alexandre (326 av. J.-C.), 6451 + 326 donnent pour point de départ 6777/76 av. J.-C. Le calendrier du type luni-solaire (V. CALENDRIER INDIEN) fait commencer

l'année au premier jour de la quinzaine claire du mois Chaitra.

Sylvain Lévi.

BIBL. : BÜHLER, *Rep. on Kasmir*, p. 59. — CUNNINGHAM, *Book of Indian Eras*, 1883. — FLEET, *Indian Antiquary*, XVII, 213.

LO-KAO (Chim. indust.) (V. VERT).

LOKAYATAS (Philos. ind.). Les Lokayatas ou Charvakas sont les matérialistes de l'Inde; l'orthodoxie brahmanique les classe au dernier rang des réprouvés, au-dessous même des bouddhistes et des jâinas. Les ouvrages ou les docteurs de cette école avaient exposé leur système ne sont pas parvenus jusqu'à nous; nous sommes obligés de nous adresser aux adversaires qui les ont réfutés avec passion pour nous faire une idée de leur doctrine; mais, à travers les citations tronquées et les controverses perfides, on devine encore un système solidement construit, original et vigoureux, hostile à tous les dogmes, à tous les préjugés, à toutes les superstitions, et mêlant aux subtilités du raisonnement une verve ironique. Selon les Lokayatas, les quatre éléments sont les principes originaux; ils forment le corps et l'intelligence. L'âme n'existe pas. La seule fin humaine est le plaisir des sens; la fonction de l'intelligence est d'éclairer leur choix. Il n'y a d'autre enfer que les peines terrestres, d'autre libération que la dissolution du corps. Le raisonnement n'est qu'un instrument illusoire ou décevant; il se fonde sur un empirisme insuffisant et ne saurait établir de lois; la perception ne donne qu'une série de phénomènes isolés; l'inférence a besoin pour s'établir d'autres inférences qui reculent à l'infini; le témoignage n'est qu'une forme de l'inférence; la comparaison est une simple relation de mots. L'expérience, seul moyen de connaissance, est impuissante à atteindre l'universalité. Les choses sont ce qu'elles sont par leur propre nature. Voici quelques aphorismes de Brihaspati, la vieille divinité sacerdotale ironiquement choisie comme patron de la doctrine: « Il n'y a ni ciel, ni libération finale, ni âmes dans l'autre monde. Le sacrifice de l'agnihotra, les trois Védas, le triple bâton des ascètes, les frictions de cendres sur le corps, ont été faits par la nature pour servir de gagne-pain à ceux qui n'ont ni science ni virilité. — Si une bête tuée dans le sacrifice du *jyostishtoma* va au ciel, pourquoi est-ce que le sacrifiant ne choisit pas comme offrande son propre père? — Une fois que le corps est devenu cendres, comment peut-il revenir? Les trois auteurs des Védas étaient des bouffons, des coquins et des démons. »

L'école des Lokayatas est certainement très ancienne. L'auteur du *Ramayana*, Valmiki, s'est amusé à les bafouer et à les rendre odieux en introduisant un de leurs adeptes dans un épisode du poème. Les bouddhistes n'ont pas eu plus de tendresse pour ces auxiliaires dangereux, qui ruinaient leur théorie de la connaissance aussi bien que le dogme brahmanique; ils les définissent comme « une secte de maîtres qui maltraitaient leurs élèves et répondent à des actes aimables par des paroles grossières ». Les pèlerins chinois qui visitèrent l'Inde au vi^e siècle ap. J.-C. attestent l'existence des Lokayatas jusqu'à cette époque; mais leur caractère s'était apparemment altéré; les adeptes de la secte passent pour des magiciens en possession d'herbes et de remèdes merveilleux pour prolonger la vie, et même les empereurs de Chine sollicitent respectueusement leurs faveurs enviables.

Sylvain Lévi.

LOKE ou LOKI (Mythol. scandin.). Il forme avec *Oden* et *Hæne* une sorte de trinité scandinave et préside avec ceux-ci à la création de l'homme. Il semble n'être cependant ni dieu ni géant, ou plutôt il est tantôt l'un, tantôt l'autre. A la fois bienfaisant et malaisant, il rend aux dieux, qui ne peuvent se passer de lui, toutes sortes de services ou leur joue les tours les plus désagréables. Il est beau comme *Lucifer* (et Bugge dérive de *Lucifer* le nom même de Loke), et souvent il est effrayant. Le plus fidèle des compagnons, il est pourtant un traître parfois. Il aime à se déguiser et volontiers prend la figure de femme ou celle d'animal. Les anecdotes dont il est le héros sont innom-

brables, et les traditions à son endroit sont très diverses et contradictoires. Les hommes ne lui élèvent aucun autel, ils ne l'adorent point, mais ils le craignent. — Son père est en *Farbauti*, le géant, et sa mère *Laufey* (ou Nal). Ses frères s'appellent *Bylest* et *Helblinde*. Il a épousé *Sigyn*, qui lui est toute dévouée: c'est elle qui, lorsque le venin d'un serpent coule en punition d'un crime sur le visage de son époux, recueille dans une coupe ce venin et diminue ainsi les souffrances de Loke; quelques gouttes cependant tombent parfois sur Loke qui s'agite furieusement et cause ainsi les tremblements de terre. De *Sigyn*, Loke a deux fils, *Narfvé* et *Val*; il en a trois, selon une version ancienne, de la géante *Angerboda*: le *Loup Fenris*, le *Serpent du Midgård* et *Hel*, la divinité de la mort. — Il semble bien que le nom de Loke vienne de *lukta*, fermer, mais on a pu le rapprocher aussi de celui de *Loge* (V. ce nom), la flamme, avec lequel il a plus d'un rapport, car il règne, lui aussi, sur le feu, l'élément utile et destructeur.

Th. CART.

BIBL. : WEINHOLD, *Die Sage von Loki*, 1849. — TH. WISEN, *Oden och Loke*; Stockholm, 1873. — WISLICE-
NUS, *Loki*; Zurich, 1867. — H. PAUL, *Grundriss der germ. Phil.*; Strasbourg, 1891, I, pp. 1081 et suiv. — GRIMM, *Deutsche Mythologie*. — BUGGE, *Götter und Heldensagen*; Munich, 1889. — F. KAUFFMANN, *Deutsche Mythol.*; Stuttgart, 1890. — PETERSEN, *Nordisk Mythologi*, 1869, etc.

LOKEREN. Ville de Belgique, prov. de Flandre orientale, ch.-l. de cant. de l'arr. admin. de Saint-Nicolas, arr. judic. de Termonde, sur la Durme; 20,000 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Anvers-Waes. Fabriques de tissus de coton et de laine, de chapeaux, de tabac, d'étoupes, de toiles; grand commerce agricole. On y remarque une belle église du xviii^e siècle. La ville de Lokeren fut saccagée par les Normands vers 886; elle fut prise en 1605 par les Espagnols, et en 1790 par l'armée des Patriotes. E. H.

LOKHVITSA. Ville de Russie, ch.-l. de district du gov. de Poltava, au confluent de la Soula (affl. g. du Dniepr) et de la Lohkvitsa; 10,000 hab. (un tiers de juifs). Commerce de chevaux, bœufs, tabacs; fabrication de sucre et de draps.

LOKI (V. LOKE).

LOKIEC. Mesure polonaise de longueur valant 0^m576.

LOKMAN LE SAGE, auteur arabe légendaire auquel on attribue un recueil de fables devenues populaires même en Occident; il est cité dans le Coran. J. Derenbourg l'a identifié avec Balaam (nom hébreu dont Lokman serait une traduction arabe). Ses fables sont imitées des œuvres grecques de Syntipas et d'Esopé.

BIBL. : J. DERENBOURG, *les Fables de Lokman*.

LOKO. Ile fluviale de la Bénoué. C'est un des points où les caravanes venues du Bornou et du Sokoto franchissent la Bénoué pour de là se répandre dans l'Adamaoua et les pays voisins.

LOKODJA. Station de la Compagnie royale du Niger, à 4 kil. en amont du confluent du Niger et de la Bénoué. Fondée en 1865 au pied du mont Lokodja, la ville dut à sa position géographique exceptionnelle de se développer rapidement et de devenir le centre du commerce de tous les pays arrosés par le Niger et la Bénoué, Adamaoua, Bachama, Mouri, Sokoto, Noupe, Gando et Bornou. La Compagnie royale du Niger y a établi un résident et une garnison. La population serait d'environ 3,000 âmes. D^r ROURE.

LOKTEVSKII-ZAVOD. Cité industrielle de Sibérie, prov. de Tomsk, sur l'Aléi, affl. g. de l'Ob, à 310 kil. S.-O. de Biisk; 6,000 hab. Mines de cuivre et de plomb argentifère, qu'on travaille sur place.

LOLA MONTEZ (Marie-Dolores-Elisa-Rosanna GILBERT, dite), célèbre aventurière, née à Limerick en 1818, morte à New York le 17 janv. 1861. Fille d'un officier anglais, elle reçut une assez bonne éducation. En 1837, elle se fit enlever par le capitaine Thomas James qu'elle épousa. Ce mariage aboutit en 1842 à un divorce éclatant. Marie Gilbert se tourna vers la scène et elle débutait en 1843 au théâtre de Sa Majesté (à Londres), sous le nom de Lola Montez, danseuse

espagnole. Elle fut assez mal accueillie, mais à Dresde et à Berlin, où elle fut aussitôt engagée, elle obtint un succès considérable. Elle alla danser à Varsovie, se jeta dans la politique et, expulsée pour ce fait, elle se rendit à Saint-Petersbourg où le tsar Nicolas lui fit le plus aimable accueil. On la retrouve ensuite à Paris. Maîtresse de Dujarier, rédacteur en chef de la *Presse*, elle est cause d'un duel où Beauvallon tua son amant (1845). Elle fuit devant le scandale, et à Munich elle séduit le vieux roi de Bavière, Louis-Charles-Auguste. Il lui donne des lettres de naturalisation (1847), les titres de baronne de Rosenthal, de comtesse de Lansfeld, une grosse pension, un hôtel. Elle est entourée d'une véritable cour et gouverne le royaume. Elle appuie le parti des étudiants libéraux, les « Alemannen », combattu par un autre parti d'étudiants conservateurs. Après de nombreux conflits, les deux partis en viennent aux mains le 19 fevr. 1848, et Lola court danger de mort. L'université est fermée; une insurrection éclate. Finalement Lola est bannie et le roi forcé d'abdiquer (21 mars). Lola s'établit d'abord à Berne, puis elle revient en Angleterre où elle épouse (1849) George Trafford leald, à peine majeur. Menacée d'un procès en bigamie, elle passe en Espagne, puis en Amérique où elle reparait sur la scène et où elle joue même son propre personnage dans le drame de Ware : *Lola Montez en Bavière* (1852). A San Francisco, elle épouse en 1853 le journaliste Hull dont elle se sépare bientôt. De 1855 à 1858, elle joue en Australie, en Amérique, fait des conférences sur ses aventures, publie des livres dont l'un, *The Art of Beauty* (New York, 1858), est traduit en français sous le titre de *l'Art de la beauté ou Secrets de la toilette des dames* (Paris, 1862, avec son portrait; on le réédite encore). Elle fait aussi imprimer ses conférences : *Autobiography and lectures of Lola Montez* (Londres, 1858); *Lectures of Lola Montez* (1858). En 1859, elle s'établit définitivement à New York où elle passe le reste de sa vie dans des pratiques édifiantes. R. S.

BIBL. : COTTINGER, *Lola Montez, oder Tanz und Weltgeschichte*; Leipzig, 1847, in-8. — ERDMANN, *Lola Montez und die Jesuiten*; Hamburg, 1847, in-8. — VENEDEY, *Die Spanische Tänzerin und die deutsche Freiheit*; Paris, 1847, in-32. — *Anfang und Ende der Lola Montez in Bayern*; Munich, 1848. — AUG. PAPON, *Lola Montez, Mémoires accompagnés de lettres intimes de S. M. le roi de B. et de Lola Montez*; Genève, 1849, in-8. — E. DE MIRECOURT, *Lola Montez*; Paris, 1870.

LOLI (Lorenzo), dit *Lorenzino del signor Guido*, peintre et graveur italien, né à Bologne en 1612 (?), mort en 1691. Il dut son surnom à l'affection que lui porta son maître Guido Reni. Il est surtout connu par ses estampes, signées d'ordinaire *L. Lollius*, quelquefois *Laur. Lol.*, et dont trente-deux sont cataloguées. Plusieurs sont dessinées d'après des compositions de Guido Reni.

BIBL. : BARTSCH, *le Peintre-Graveur*, t. XIX. — GANDELINI, *Notizie degli intagliatori*; Sienne, 1813, t. XII, in-8.

LOLIÉE (Frédérie), littérateur français, né à Paris le 14 oct. 1856. Il collabora à l'*Histoire de la littérature française* en 10 volumes, publiée sous le nom de *Frédérie Godefroy*, et à diverses revues françaises et étrangères. Il a publié en 1887 : *Nos Gens de lettres, leur vie intérieure, leurs rivalités, leur condition*, étude sociale, a dit Edmond Schérer, plutôt que littéraire, qui montre les auteurs de toutes catégories dans l'exercice de leur état et dans la réalité de leur vie de chaque jour. En 1888, M. Loliée a fait paraître une monographie du *Paradoxe* (1890, in-16), *les Immoraux* (1892, 3^e éd.), série de tableaux et de situations, dans le genre libre des romans du jour, et divers ouvrages d'enseignement classique, entre autres : le *Dictionnaire universel des littérateurs*, publié avec la collaboration de Charles Gidel, et un *Précis de littérature universelle comparée* (1896, in-8).

LOLIF. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly; 844 hab.

LOLIGO (Malac.) (vulgo *Calmar*). Genre de Mollusques

Céphalopodes Acétabulifères établi par Lamark. Animal allongé, à corps cylindrique, muni d'une tête courte, pourvue d'yeux libres et saillants, recouverts par une expansion transparente de la peau. Bras sessiles subulés, portant deux rangs de eupules; les bras de la troisième paire réunis par une membrane à ceux de la quatrième; les tentaculaires en partie rétractiles, cylindriques, munis de quatre rangs de cupules. Un osselet interne (*gladius*), lancéolé, mince, aussi long que le corps. *L. vulgaris* L.

LOLIGOPSIS (Malac.). Genre de Mollusques Céphalopodes Acétabulifères, établi en 1812. Animal à corps ovoïde-oblong, atténué en arrière, yeux pédonculés sans paupières; tête large et déprimée; bras sessiles, courts, portant deux rangées de eupules pédonculées munies de cercles cornés. Bras tentaculaires très longs, non rétractiles. Tube locomoteur allongé sans valvules.

LOLIOLUS (Malac.). Genre de Mollusques Céphalopodes Acétabulifères, établi par Steenstrup en 1856. Animal à corps cylindrique peu atténué aux extrémités; nageoires caudales larges, arrondies, réunies en arrière; yeux sessiles, gros; tête courte; bras sessiles courts, munis de deux rangs de cupules à cercles cornés, bras tentaculaires filiformes. *L. typus* St. J. MARELLE.

LOLIUM (Bot.) (V. VRAIE).

LOLLARDS ou LOLLHARDS. Confrérie religieuse qui soignait les malades et ensevelissait les morts. Elle paraît vers 1300 dans les Pays-Bas, sous le nom d'*Alexiens*, emprunté à son patron saint Alexis; celui de Lollards vient du verbe allemand *lollen*, chanter à voix basse. Les Lollards se confondirent avec les *Bégards* (V. ce nom), poursuivis comme eux par l'Eglise qui les taxait d'hérésie. En Angleterre leur nom fut appliqué aux partisans de *Wyeliff* (V. ce nom).

LOLLIA (Gens). Famille plébéienne de Rome, d'origine samnite probablement; elle est mentionnée à partir du 1^{er} siècle av. J.-C. Ses membres les plus connus furent : *Marcus Lollius*, mort en 3 ap. J.-C.; légat en Gaule en 16, il eut à combattre une invasion de Sicambres, Usipètes et Tenctères; après un succès, il fut défait et perdit l'aigle de la 5^e légion. Auguste vint en Gaule réparer ce désastre. Il continua sa faveur à Lollius et en fit le gouverneur de son petit-fils Caius Caesar; ennemi de Tibère, Lollius a été flétri par l'historien Velleius Paterculus qui l'accuse de vénalité et de corruption; disgracié, il se suicida. — Sa petite-fille, *Lollia Paulina*, héritière des énormes richesses amassées par lui en Asie, éblouit Rome de son luxe, portant à une fête plus de 10 millions de fr. de bijoux (V. sa toilette dans Pline, *Hist. nat.*, IX, 58). Caligula l'enleva à son mari pour l'épouser, mais divorça bientôt. Elle se mit ensuite sur les rangs pour épouser Claude; Agrippine, l'ayant emportée, la fit exiler, puis tuer.

LOLLINI (Aloisio), littérateur italien, né dans l'île de Candie en 1557, mort à Bellune en 1625. C'était un patricien de Venise versé dans la langue grecque; il forma une collection de manuscrits qu'il donna au Vatican; Urbain VIII le fit évêque de Bellune (1595). On a conservé de lui une vie d'Audré Morosini (Padoue, 1619), un recueil de lettres (Bellune, 1642, in-4), etc.

LOLLIO (Alberto), littérateur italien, né à Florence en 1508, mort à Ferrare le 15 nov. 1568. D'une famille de Ferrare, il passa sa vie dans cette ville, eut de brillants succès oratoires. On cite son *Arctusa*, comédie pastorale (1563), son épître en l'honneur de la vie champêtre, etc.

BIBL. : BAROTTI, *Mem. de lett. ferraresi*, t. I.

LOLME. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Montpazier; 209 hab.

LOLME (Jean-Louis de), juriste anglo-génois, né à Genève en 1740, mort à Scween, cant. de Schwyz (Suisse), le 16 juil. 1806. Devenu avocat, il dut quitter sa ville natale à vingt-six ans pour avoir publié une brochure politique. C'est à Londres qu'il se retira; il y étudia à fond les institutions anglaises. En 1775, il revint à Genève e.

entra au conseil des Deux-Cents. Son principal ouvrage, qui a eu cinq éditions françaises à Amsterdam, Genève et Paris et un grand nombre d'éditions anglaises, est intitulé *la Constitution de l'Angleterre, ou l'Etat du gouvernement anglais, comparé à la fois avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe* (Amsterdam, 1771). Citons encore parmi ses œuvres écrites en anglais : *The History of the Flagellants* (Londres, 1777).

LOLMO (Giovanni-Paolo), peintre italien, né à Bergame, mort après 1595. On connaît de lui un tableau d'autel de 1587, représentant *Saint Roch et saint Sébastien*, dans l'église Santa Maria Maggiore, à Bergame, et une *Madone* signée au musée de Berlin.

LOLO. Groupe de peuplades du S.-O. de la Chine, prov. du Sse-tchouen, du Kouei-tchéou et du Yunnan; ils n'y subsistent plus qu'à l'état de tribus isolées dans les montagnes, notamment dans celles du Taliang-chañ et au N.-E. de la ville de Yunnan-fou. On a indiqué aux art. ASIE (t. IV, p. 121) et CAÏNE (t. XI, p. 90) leur position ethnographique. Eux-mêmes se qualifient d'autochtones (Toukia). On les divise en *Hei* (noirs) et *Pei* (blancs), ce qui est une division politique, mais non ethnique, les premiers étant plus civilisés et disposés à se soumettre aux Chinois. Les Lolo sont grands, vigoureux, à teinte foncée, larges épaules, muscles en relief, visage ovale, à profil droit, nez droit, parfois busqué, yeux horizontaux profondément enfoncés dans l'orbite, front droit à bosses accusées, barbe noire frisée, assez abondante, menton assez large et proéminent; les femmes sont grandes et fortes, avec la taille très marquée, le teint plus clair que les hommes; elles travaillent aux champs, sont gaies, coquettes, nullement timides; la coiffure varie selon qu'elles sont filles, épouses, mères. Elles ont une grande place dans la société; sauf les chefs, les Lolo sont monogames. Ils ont une écriture spéciale.

BIBL.: Voyages de Fr. GARNIER, DUPUIS, ROCHER, COLBORNE, BABER, COLGHOON, etc. — V. la bibl. des art. ASIE, CHINE et MIAO-TSE.

LOM. Nom de deux affluents de droite du Danube, en Bulgarie. — Le *Lom oriental* est formé par la réunion du Lom blanc (*Ak Lom* ou *Bieli Lom*) et du Lom noir (*Kara Lom* ou *Tserni Lom*) qui descendent du versant N. du Balkan. Il se jette dans le Danube après un cours de 25 kil. dans la direction du S.-E. au N.-O. — Le *Lom occidental*, l'*Almeus* des anciens, descend du massif du Sveti Nikolas et tombe dans le Danube près de Lom Palanka, au-dessous de Widdin.

LOM PALANKA. Ville de Bulgarie, ch.-l. de district, sur la rive droite du Danube, au confluent du Lom occidental; 7,000 hab. Station importante de bateaux à vapeur, entrepôt du commerce de la Bulgarie du N.-O.

LOMA (Monts). Chaîne de hauteurs de l'Afrique occidentale qui sépare, d'après les derniers traités (10 août 1889), la colonie de Sierra-Leone de nos possessions françaises du Soudan. Une de ces hauteurs, à Tembi-ounda, donne naissance aux sources du Niger.

LOMAGNE (*Leomania*). Ancien pays de France, ayant titre de vicomté, qui forme une partie des dép. actuels du Gers, de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne. Le chef-lieu était Lectoure, qui devint la capitale des comtes d'Armagnac, lorsque ces princes furent maîtres du pays. Dès le XII^e siècle, la Lomagne fut unie à la vicomté d'Auvillar. Au siècle dernier, le pays formait une élection dépendant de la généralité d'Auch, et, au point de vue judiciaire, était dans le ressort du parlement de Toulouse. Au point de vue ecclésiastique, l'archiprêtré de Lomagne était un des quatre archiprêtrés du diocèse de Lectoure; il comprenait dans son ressort 52 églises paroissiales ou annexes, dont Mauroux était le chef-lieu. Une faible partie de la Lomagne, dont Lavit était la ville principale, dépendait du diocèse de Montauban.

HISTOIRE. — Au temps de César, la Lomagne était habitée par les Lactorates; sous Honorius, elle fit partie de la

Novempopulanie; de la domination romaine, elle passa sous celle des Visigoths et finit par dépendre du duché de Gascogne. Vers 960, la Lomagne eut des vicomtes particuliers; Odoat est le premier dont on ait mention; il fut père de Raymond-Arnaud, vicomte de Lomagne en 990, qui eut pour fils Arnaud, vicomte en 1011. Celui-ci eut pour fils et successeur Arnaud II, qui ne laissa qu'une fille. Après lui, on trouve pour vicomtes Odon 1^{er} ou Eudes vers 1065, Vesian (1103) et Eudes II (1137-48). Ce dernier ne laissa que deux filles de sa femme Adélaïde; l'aînée, nommée Azeline, porta la vicomté de Lomagne dans la maison d'Armagnac, par son mariage vers 1135 avec Gérard, comte d'Armagnac, et eut de ce dernier deux fils: le second, Othon, fut vicomte de Lomagne après son aïeul maternel. Othon III, vicomte de Lomagne en 1148, se démit de sa vicomté en faveur de son fils aîné, Vesian, en 1180. Vesian II (1180-1221) eut pour successeurs Othon II, puis Arnaud-Othon, que sa seconde femme, Marie de Sanve, rendit père de Vesian, troisième du nom, mort sans postérité en 1280, et de Philippe, devenue par la mort de son frère vicomtesse de Lomagne et d'Auvillar; elle était femme d'Hélie Taleyrand, comte de Périgord, auquel elle fit donation de ses terres en 1286. Celui-ci céda la vicomté de Lomagne à Philippe le Bel qui en fit don en 1305 à Arnaud-Garçie de Goth; la petite-fille de ce dernier, Régine de Goth, la laissa par testament en 1325 à Jean II, comte d'Armagnac, son mari, qui la réunit, avec la vicomté d'Auvillar, à ses domaines. Depuis, la Lomagne fit partie intégrante du comté d'Armagnac; les aînés de la famille portèrent le titre de vicomtes de Lomagne. H. COURTEAULT.

BIBL.: CHAZOT DE NANTIGNY, *Abrégé de la généalogie des vicomtes de Lomagne*; Paris, 1757, in-12. — D. VAISSETE, *Histoire de Languedoc*, passim. — DAUX, *Notes historiques sur l'archiprêtré de Lomagne*, dans la *Revue de Gascogne*; Auch, 1886, t. XXVII, in-8.

LOMAGNE (De) (V. SOUBIES).

LOMAMI. Rivière du Congo (V. ce mot).

LOMAS BAJAS. Petit village du Chili septentrional qui ne doit son importance qu'à ses mines; 600 hab. Il se trouve dans la province d'Atacama, dans des montagnes de 2,252 m. d'alt.; il est à 55 kil. S.-E. de Copiapó et fait partie de ce département. Onze mines d'argent l'entourent (Carmen, Diana, Jarellon, etc.), produisant près de 2,000 tonnes de minerai.

LOMAZZO (Giovanni-Paolo), peintre et littérateur italien, né à Milan en 1538, mort en 1588. Elève de Gandenzio Ferrari (dont il était peut-être le neveu) et de J.-B. della Cerva, il a peint *l'Histoire de Melchisédech* dans l'église des Rocchettiui (à l'huile, sur mur), une *Piété* dans l'église des Capucins, à Milan; une fresque burlesque (*Nourriture du carême*) dans le réfectoire de Saint-Augustin, à Plaisance, etc. On loue la hardiesse du dessin, la vivacité du coloris. Devenu aveugle à trente-trois ans, il rédigea des traités théoriques dont la vogue fut considérable: *Trattato dell'arte della pittura* (Milan, 1584); *Idea del tempio della pittura* (1589), etc.

BIBL.: GUALANDI, *Memorie originali di belle arti*. — FIORILLO, *Hist. de la peinture italienne*.

LOMBAIRE (Région) (Anat.). La région lombarde ou région des lombes correspond sur le squelette aux cinq vertèbres lombaires. Elle est intermédiaire aux régions dorsale et sacrée dans le sens longitudinal, intermédiaire aux régions latérales de l'abdomen dans le sens transversal. Comme limites, on peut lui accorder: en haut, la douzième côte; en bas, la moitié postérieure de la crête iliaque; latéralement, soit, avec Blandin, le bord externe du muscle sacro-lombaire, soit, avec Tillaux, le bord postérieur du muscle grand oblique de l'abdomen. Les deux régions, droite et gauche, réunies sur la ligne médiane, peuvent être envisagées comme une région impaire, médiane et symétrique, étendue en profondeur de la peau au péritoine.

La forme de cette région est la suivante: sur la ligne médiane, une gouttière étroite au fond de laquelle on sent la crête formée par les apophyses épineuses des vertèbres

des lombes; sur les côtés, deux saillies arrondies formées par la masse commune des muscles spinaux; en dehors de ces saillies, un méplat correspondant au bord externe du muscle carré des lombes. Comme forme générale, elle est concave de haut en bas, convexe de dehors en dedans. La concavité forme la *cambrure des reins*; elle est en relation directe avec la courbure lombaire de la colonne vertébrale et varie avec les races, les individus et le sexe. La région lombaire a une structure complexe. Elle comprend les couches suivantes, de la superficie à la profondeur: 1° la peau, épaisse et peu mobile, douée d'une sensibilité relativement restreinte; 2° le tissu cellulo-graisseux sous-cutané, dense et peu chargé de graisse; 3° l'aponévrose lombaire, lame fibreuse nacrée et très épaisse, de forme losangique, s'attachant sur la crête des vertèbres lombaires, et donnant insertion par ses bords supérieurs aux fibres du muscle grand dorsal, par ses bords inférieurs aux fibres du grand fessier, et de plus aux aponévroses du petit dentelé inférieur, du petit oblique et du feuillet superficiel du transverse de l'abdomen; entre cette aponévrose, le bord postérieur du muscle grand dorsal et la crête iliaque est un petit espace triangulaire, où la paroi abdominale est affaiblie; c'est le triangle de J.-L. Petit, par lequel se fait la hernie lombaire; 4° la masse musculaire sacro-lombaire, origine des muscles spinaux, insérée à l'aponévrose lombaire et au squelette environnant; 5° les apophyses transverses des vertèbres lombaires, réunies entre elles par les muscles intertransversaires et prolongées en dehors par une lame fibreuse qui s'attache à leur sommet et provient du feuillet superficiel ou postérieur de l'aponévrose du muscle transverse de l'abdomen; 6° le muscle carré des lombes, inséré en haut à la douzième côte et en bas à la crête iliaque, et le ligament ilio-lombaire étendu de l'apophyse transverse de la cinquième vertèbre lombaire au tiers postérieur de la crête iliaque; 7° un mince feuillet fibreux, l'aponévrose profonde ou antérieure du muscle transverse, qui s'attache au corps des vertèbres, au niveau de la base des apophyses transverses; 8° le rein dans la moitié supérieure de la région, le colon lombaire dans la moitié inférieure; le rein est entouré d'une atmosphère graisseuse (capsule cellulo-adipeuse du rein); 9° le péritoine.

VAISSEAUX ET NERFS LOMBAIRES. — Les *artères lombaires*, au nombre de quatre à cinq de chaque côté, naissent des parties latérales de l'aorte abdominale et continuent la série des intercostales. Elles ont un rameau dorso-spinal et un rameau ventral qui irrigue les parois abdominales en s'anastomosant avec l'épigastrique, la mammaire interne, l'ilio-lombaire et la sous-cutanée abdominale.

Les *veines lombaires* correspondent aux artères lombaires et se jettent dans la veine cave inférieure, en communiquant d'ordinaire par un canal avec la veine azygos en haut, la veine ilio-lombaire en bas. A gauche, elles passent derrière l'aorte.

Les *vaisseaux lymphatiques* de la région lombaire sont superficiels et profonds; les premiers se rendent aux ganglions de l'aîne, les seconds aux ganglions lombaires. Ces derniers constituent une chaîne qui avoisine l'aorte et la veine cave inférieure.

Les *nerfs lombaires*, au nombre de cinq, continuent la série métamérique des nerfs spinaux. Le premier passe entre les deux premières vertèbres lombaires, le dernier entre la dernière vertèbre lombaire et le sacrum.

Le *plexus lombaire*, plexus nerveux situé dans l'épaisseur même du muscle psoas, est formé par l'anastomose des branches antérieures des quatre premiers nerfs lombaires. Le premier nerf reçoit une anastomose du dernier nerf dorsal, tandis que le dernier, réuni à une partie du quatrième, se jette dans le plexus sacré sous le nom de nerf lombo-sacré. Chaque nerf lombaire reçoit enfin une branche des deux ganglions du grand sympathique les plus voisins. Le plexus lombaire fournit quatre branches collatérales destinées aux téguments et aux muscles de l'abdomen, à la peau des organes génitaux, de la fesse et de la

région antéro-externe de la cuisse (*nerf grand abdomino-génital, nerf petit abdomino-génital, nerf fémoreo-cutané, nerf génulo-crural*), et trois branches terminales destinées aux muscles psoas-iliaque et obturateur externe, à tous les muscles des régions antérieure et interne de la cuisse et à la peau des régions interne et antérieure de la cuisse, antérieure du genou, interne de la jambe et du pied (*nerf crural, nerf obturateur*).

CARRÉ LOMBAIRE. Muscle de la paroi postérieure de l'abdomen (*ilio-costal* de Chaussier); il est expirateur. — **CITERNE LOMBAIRE** ou de PECQUET (V. LYMPHATIQUE). — **COLON LOMBAIRE** (V. COLON). — **VERTÈBRES LOMBAIRES** (V. VERTÈBRE). — **RENFLEMENT LOMBAIRE** (V. MOELLE ÉPINIÈRE). — **NÉURALGIE LOMBAIRE.** Névralgie occupant le trajet des nerfs du plexus lombaire. Ch. DEBIÈRE.

LOMBARD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey; 209 hab.

LOMBARD. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières; 270 hab.

LOMBARD (Lambert), peintre et architecte flamand, né à Liège en 1506, mort à Liège en avr. 1566. Élève d'Arnould de Beer et à Middelbourg de Jan Gossaert, il fut protégé par l'évêque de Liège, Erard de La Marck, qui l'envoya à Rome d'où il revint en 1539. D'une famille de banquiers italiens, il paraît cependant n'avoir jamais été riche, bien qu'il se soit formé une très belle collection d'antiques qui à sa mort fut achetée par l'empereur Rodolphe pour le cabinet de Vienne. Lambert Lombard était très versé dans les sciences mathématiques et il avait une grande réputation comme poète latin. Il voyagea en France où il dessina avec un grand goût du pittoresque beaucoup de croquis de châteaux en ruine, et en Italie où il subit l'influence nouvelle. Il rapporta à Liège le goût de la Renaissance et il forma à son école Hubert Goltzius, Franz Floris, Willem Key. Aujourd'hui ses tableaux sont rares. On voit de lui : à Liège, *les Israélites s'appêtant à sacrifier l'agneau pascal*; à Bruxelles, *les Calamités humaines*, deux volets avec un fond de Rome; à Vienne, *l'Adoration des Bergers*; à Berlin, une *Madone*; à Hanovre, *Résurrection de Lazare*; à Florence, *Descente de croix*; et, dans une collection particulière à Bruxelles, *la Pêche miraculeuse*, et de nombreux dessins. Balthasar Bos a gravé plusieurs de ses œuvres : *la Cène* (1551); *Moïse frappant le rocher, Esther et Assuérus*. Comme architecte, Lambert Lombard avait aussi grandement profité de son séjour en Italie, et il construisit en Flandre d'importants monuments dans le style de la Renaissance, tels le portail de *Saint-Jacques* (1558) à Liège. — Il a été confondu par Sandrart avec Lambert Suavius, qui fut son beau-frère, qui a gravé une *Charité* de lui et de qui l'on voit au musée de Naples un *Jésus au calvaire*. On l'a quelquefois confondu aussi avec Lambert Suterman.

Étienne BRICON.

BIBL. : Dominique LAMPSONIUS, *Lamberti Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita*; Bruges, 1565. — C. VAN MANDER, *le Livre des peintres*, trad. HYNANS, t. I. — *Étude sur Lambert Lombard, peintre liégeois*; Liège, 1858. — ISAAC BULLART, *Académie des sciences et des arts*, t. II. — AUG. SCHOY, *les Grands Architectes de la Renaissance aux Pays-Bas*; Lambert Lombard; Bruxelles, 1876.

LOMBARD (Claude-Antoine), chirurgien militaire français, né à Dole en 1741, mort à Paris le 15 avr. 1814. Il se fit enlever la maîtrise à Besançon, puis revint à Dole comme chirurgien en chef des hôpitaux civils et militaires et, après avoir servi dans les armées, vint à Strasbourg comme médecin en chef de l'hôpital militaire. Parmi ses nombreuses publications, citons : *Cours de chirurgie pratique sur les maladies vénériennes* (Strasbourg, 1790, 2 vol. in-8); *Clinique chirurgicale des plaies faites par armes à feu*, etc. (Lyon, Strasbourg et Paris, 1804, in-8), etc.

D^r L. HX.

LOMBARD (Charles-Pierre), apiculteur français, né en 1743, mort en 1824. Ancien procureur au parlement de Paris, il collabora de 1790 à 1792 à des journaux royalistes,

subit une détention prolongée sous la Terreur, puis s'adonna à l'apiculture et fit des cours sur ce sujet de 1818 à 1823. On lui doit : *Manuel des propriétaires d'abeilles* (Paris, 1825, in-8, 6^e éd., pl.) ; *Etat de nos connaissances sur les abeilles* (Paris, 1805, in-8), etc. Dr L. Hn.

LOMBARD (Vincent), dit *Lombard de Langres*, littérateur français, né à Langres en 1765, mort à Paris en 1830. Clerc de procureur à Paris, il occupait ses loisirs à la confection de pièces de théâtre qui furent représentées sur la scène Montansier. En 1795, il entra dans l'administration départementale de Chaumont, fut en 1797 nommé juge au tribunal de cassation par le dép. de la Haute-Marne. En 1798-99, il fut envoyé en Hollande comme ambassadeur extraordinaire et obtint une amnistie générale pour les délits politiques. Rentré dans la vie privée en 1800, il se consacra tout entier à la littérature. Parmi ses nombreux ouvrages citons : *le Banquier ou le Négociant de Genève* (1794, in-8), comédie en trois actes en vers ; *les Tombeaux* (Langres, 1796, in-12) ; *le Journaliste ou l'Ami des mœurs* (1797, in-8), comédie ; *le Mcunier de Sans-Souci* (1798, in-8), vaudeville ; *Nestlé* (1798, in-12), poème en huit chants ; *le Dix-huit Brumaire* (1799, in-8), qu'on attribua à Rœderer ; *Joseph* (1807, in-12), poème en huit chants ; *Berthe* (1807, in-12) ; *Contes militaires* (1810, in-8) ; *l'Athée* (1818, in-8), drame en cinq actes en vers ; *le Souvenir* (1819, in-8) ; *Mémoires d'un sot* (1820, in-8) ; *Mémoires anecdotiques* (1823, 2 vol. in-8) ; *Mémoires de l'exécutur des hautes œuvres* (1830, in-8), publiés sous le pseudonyme de *Grégoire* ; *Œuvres* (1801, in-8).

LOMBARD (Alexandre), philanthrope suisse, né à Genève le 23 avr. 1810, mort à Genève le 28 mai 1887. Après de bonnes études, il devint un des chefs d'une importante maison de banque. Cavour le choisit en 1851 pour négocier l'emprunt anglo-sarde. Il s'occupa également d'histoire et écrivit entre autres : *Isabeau Menet, prisonnière à la Tour de Constance* (1873) ; *Pauliciens, Bulgares et Bons-Hommes* (1879), un livre de *Souvenirs d'Angleterre et d'Écosse*, mais sa principale préoccupation fut le repos du dimanche pour lequel il composa quantité de brochures. La société qu'il fonda dans ce but en 1861 est devenue une société suisse en 1866, et en 1876 une fédération internationale. Elle a déjà obtenu de grands résultats en faisant inscrire dans certaines lois le droit au repos hebdomadaire pour les employés des postes et chemins de fer. Lombard s'était tellement dépensé dans ce but qu'on l'appelait *Lombard du dimanche*. E. KUHNE.

LOMBARD (Henri-Edouard), sculpteur français, né à Marseille le 22 janv. 1855. Élève de Cavalier, il a remporté le prix de Rome en 1883 avec le sujet de *la Mort de Diagoras*. Parmi ses envois très remarqués aux Salons, on citera : *Sainte Cécile*, bas-relief, et *Judith* (1883) ; *Apollon et Marsyas*, bas-relief (1886) ; *Samson et Dalila* (1892) ; *Diane chasseresse* (1894) ; *Diane* (1895).

LOMBARDE. I. ARCHITECTURE (V. ITALIE [Beaux-Arts]).

II. MUSIQUE (V. NOTATION).

LOMBARDELLI (Gregorio), hagiographe italien, né à Sienne, mort à Sienne le 21 mai 1613. Moine dominicain, il fut visiteur général et conseiller du Saint-Office. Il a écrit les vies de *Nera Tolomei* (1583), *Aldebrandesca Ponzi de Bellanti* (1584), *G. B. Tolomei* (1584), *Franco da Siena Bonaventura Tolomei* (1593), *San Marziale* (1595), *Di Molti Beati dell'ordine degli Eremiti Agostiniani*, etc.

LOMBARDELLI DELLA MARCA (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Montonovo en 1532, mort à Montonovo en 1587. Il eut pour maître, à Faenza, Marco Marucci, puis il vint à Rome, où il prit pour modèle Raffaellino da Reggio. Il existe des tableaux de cet artiste à Rome, à Pérouse et à Montonovo.

LOMBARDI (Les). Famille d'architectes et de sculpteurs vénitiens, qui comprend :

Martino, qui commença en 1485 la Scuola di San Marco et sans doute aussi l'église de San Zaccaria ; ces deux édi-

fices sont remarquables par l'effort que le constructeur y a tenté pour unir les souvenirs de la brillante architecture byzantine en marbres polychromes avec les principes sévères de l'architecture classique qu'avaient retrouvés les Florentins. Il est possible que Martino Lombardi ait construit la chapelle du doge Cristoforo Moro à San Giobbe (avant 1471), faussement attribuée à son fils Pietro.

Pietro, fils du précédent, mort en 1515. Il bâtit quelques-uns des édifices les plus élégants et les plus célèbres de Venise, le palais Vendramin-Calergi (1481), l'église Santa Maria de' Miracoli (1482-89), la tour de l'Horloge (1496). Il fut préposé en 1496 à la construction des *Procuratie Vecchie*, et en 1498 il dirigea la construction de la cour du palais ducal, commencée par Riccio en 1464. Pietro bâtit en 1502 la nouvelle cathédrale de Cividale ; enfin il est l'architecte de plusieurs églises aujourd'hui détruites ou rebâties, telles que Sant' Andrea, dans l'île de la Certosa, et San Cristoforo, à Murano. D'ailleurs, il est plus connu encore comme sculpteur que comme architecte. Il éleva le tombeau du doge *Moccnigo* (1478), à San Giovanni et Paolo, avec l'aide de ses fils *Tullio*, *Antonio* et *Giulio*. En 1481 Bernardo Bembo, gouverneur de Ravenne, le fit venir pour sculpter le *Saint Apollinaire* et le *Lion de Saint Marc*, destinés à être placés sur les colonnes de la place qui porte aujourd'hui le nom de Victor-Emmanuel ; Pietro exécuta en même temps un bas-relief très sec et très froid pour le tombeau de *Dante*. De retour à Venise, il commença en 1483 la décoration de Santa Maria de' Miracoli, en même temps qu'il en poursuivait la construction. Dès ce moment il a formé autour de lui et de ses fils un groupe d'artistes qui pendant près d'un demi-siècle auront comme le monopole des décorations plastiques à Venise : aussi est-il très difficile de faire la part du maître et des différents élèves dans cette profusion de figurines et de bas-reliefs qui font de Santa Maria de' Miracoli le pendant de la Chartreuse de Pavie : beaucoup sont d'une extrême délicatesse de travail et l'une douceur d'expression qui rappelle les œuvres des peintres vénitiens contemporains. Pietro lui-même sculpta deux tombeaux à Trévise, celui de l'évêque *Giovanni Zanetti*, dans la cathédrale, et du sénateur *Onigo*, dans l'église San Niccolò. En 1495, il fut appelé à Mantoue par le marquis de Gonzague pour décorer une chapelle élevée en mémoire de la victoire de Fornoue, mais le travail resta inachevé. Enfin, dans les dernières années de sa vie, Pietro termina la chapelle et le tombeau du cardinal *Zeno* à Saint-Marc, qui avaient été commencés par Leopardi et son élève Pier Zuano.

Antonio, fils du précédent, mort à Ferrare en 1516. Il travailla à la plupart des œuvres de son père. Le seul morceau qu'il ait signé est le grand bas-relief de 1509, dans la chapelle du Santo, à Padoue, représentant le *Miracle de l'enfant* que saint Antoine fait parler pour défendre l'honneur de sa mère. L'imitation de l'antiquité s'y montre nettement dans la beauté conventionnelle des formes et le calme glacé des visages. On attribue encore à Antonio la statue de *Saint Thomas d'Aquin* placée près du tombeau de Trevisano à San Giovanni e Paolo.

Tullio, frère du précédent, mort en 1559, fut « le plus occupé et le moins doué des membres de la famille ». Le seul ouvrage d'architecture qu'on lui attribue avec certitude est la construction d'une partie de l'église San Salvador a Mare. Il collabora avec son père et son frère Antonio à une foule de travaux de décoration, et, avec Leopardi, au tombeau du doge *Vendramin* (église San Giovanni e Paolo). Ses œuvres authentiques sont *les Quatre Anges à genoux* (1484) de l'église San Martino ; *le Couronnement de la Vierge*, à San Giovanni Crisostomo, et deux bas-reliefs de la chapelle du Santo à Padoue (achevés en 1525) ; *Saint Antoine remettant le pied d'un jeune homme qui se l'était coupé* et *Saint Antoine trouvant dans le cadavre d'un avaré une pierre à la place du cœur*. On peut lui attribuer encore le bas-relief placé dans le tympan de la porte, à la Scuola di San Marco, qui serait son œuvre la

plus délicate et la plus élégante; la *Pietà* de Santa Maria della Salute; enfin les deux bas-reliefs datés de 1505, qui faisaient partie de la collection Spitzer, et ont été vendus avec cette collection en 1893; ils représentent la *Forge de Vulcain* et la *Dispute de Minerve et de Neptune*. Tullio a poussé à l'excès les défauts de son père et de son frère, auxquels il a longtemps survécu; par le poli trop précieux de ses œuvres, la rondeur molle des formes, la finesse des draperies à plis parallèles, la raideur guindée et la noblesse théâtrale des attitudes, il semble déjà appartenir à la Renaissance artificielle de la fin du xvii^e siècle; il est l'ancêtre du Vénitien Canova.

Giulio, frère du précédent, ne fut qu'un praticien obscur.

Sante, fils de Giulio, né en 1504, mort en 1580, dont on ne connaît aucun travail de sculpture, dessina le somptueux escalier de la Scuola di San Rocco. E. BERTAUX.

BIBL. : *Archivio storico dell' Arte*, 1888. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, t. II. — SELVATICO, *Sulla Architettura e sulla scultura in Venezia dal medio evo sin' ai nostri giorni*; Venise, 1847, in-8. — TEMANZA, *Vite dei più celebri architetti e scultori veneziani, che fiorirono nel secolo decimosesto*; Venise, 1778, in-4. — PERKINS, *les Sculpteurs italiens*, trad. Ch. HAUSSOULLIER; Paris, t. II, 2 vol. in-8. — BURCKHARDT, *Le Cicerone*, trad. GÉRARD; Paris, 1892, in-12. — E. MUNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance; l'Age d'or*; Paris, 1891, in-4.

LOMBARDI (Giovanni-Domenico), dit l'*Omino*, peintre italien, né à Lucques en 1682, mort à Lucques en 1752. Il eut pour maître Pietro Paolino de Lucques, et dut étudier les Bolognais, car Lanzi remarque une grande ressemblance entre ses œuvres et celles de Guercin. Ses tableaux connus sont une grande composition conservée dans l'église des Olivétani, à Lucques, *Saint Bernard soignant les pestiférés*, et deux autres, dans l'église San Romano.

LOMBARDIE. GÉOGRAPHIE. — Grande région de l'Italie du Nord, qui touche à la Suisse et à l'Autriche, au N. et au N.-E. Elle est limitée à l'E. par le Mincio qui la sépare de la Vénétie, au S. par le Pô, qui la sépare de l'Emilie et par l'Apennin depuis les sources de la Trebbia jusqu'à celles du Cuxone, qui la sépare de la Ligurie; à l'O. par le Cuxone et la Sesia. Sa superficie est de 24,317 kil. q. et sa popul. de 3,982,412 hab. (en 1893), soit 164 hab. au kil. q.

La Lombardie est une grande plaine quaternaire, formée en majeure partie par les alluvions du Pô; au N. du fleuve, ces dépôts sont surtout de nature cristalline, parce qu'ils proviennent des gneiss et granits des Alpes. Au S. du Pô, leur composition est surtout argileuse et calcaire, parce qu'ils appartiennent aux Apennins. Le relief de la Lombardie n'est accentué que dans la petite enclave située au S. du Pô, où se développent les plateaux et hauteurs de la Stradella et surtout dans toute la portion septentrionale, où se ramifient des chaînes détachées des grandes Alpes. Le massif *della Disgrazia* (3,680 m.), détaché du Bernina, couvre tout le district de Sondrio. Plus au S. le *Monte Genecro* sépare les lacs de Lugano et de Côme; le plateau de la *Brianza* écarte les deux pointes méridionales du lac de Côme: les *Alpes de la Valteline* isolent le cours supérieur de l'Adda de ses affluents; elles culminent au massif de la *Redorta* (3,037 m.) et ont leur meilleur passage au col d'Edolo, où passe la route qui aboutit à Tirano; elles détachent les *Alpes du Bergamasque* entre le Brembo et le Serio. Les puissants massifs de l'*Ortler*, du *Tonale* ou du *Trentin* et de l'*Adamello* séparent la Lombardie du Tirol autrichien: celui du *Tonale* envoie vers le S. les rameaux du *Camonica* et du *Brescian* de chaque côté de l'Oglio; l'*Adamello* détache les *Alpes du Chiese* et le *Monte Baldo* de chaque côté du lac de Garde. Les routes principales qui franchissent la frontière sont celles du *Tonale* et du *Stelvio*, qui mènent en Autriche, de la *Bernina*, de la *Maloggia* et du *Splügen* qui mènent en Suisse: la seule voie ferrée à travers les montagnes est celle de Milan au Saint-Gothard, qui sort de la Lombardie à *Chiasso* (douane italienne), pour pénétrer en Suisse à *Mendrisio*. Le Pô arrose la Lombardie depuis le

confluent de la Sesia à l'O., jusqu'au village de *Quetrelle* au S. de Mantoue; il y forme des îles nombreuses. Son lit s'exhaussant continuellement par le dépôt progressif des alluvions, il a fallu l'enfermer dans un réseau multiple de digues. Elles commencent à Valenza et deviennent permanentes à partir de Crémone. Les principaux affluents de la rive droite du Pô traversent la Lombardie: c'est le *Tésin* qui forme le lac *Majeur* ou *Verbano*; le *Lambro*, accru de l'*Olonà*, qui tous deux enserrment Milan; l'*Adda*, qui court d'abord dans la Valteline, se purifie dans le lac de Côme, s'en échappe par la branche de *Lecco* et se grossit du *Brembo* et du *Serio*; l'*Oglio* qui coule dans le val *Camonica*, traverse le petit lac d'*Isco* et reçoit la *Mella* (*val Trompia*) et le *Chiese* (*val Sabbia* et lac d'*Idro*); enfin le *Mincio* qui sort du lac de *Garde*. Sur la rive droite, le Pô ne reçoit en Lombardie que la *Staffora*; les sources de la *Trebbia* sont aussi dans cette province. Beaucoup de canaux complètent ce système hydrographique: ils sont destinés soit à l'irrigation, soit à la navigation; ceux qui sont destinés à la navigation ont été commencés d'après les plans du peintre Léonard de Vinci qui était aussi un grand ingénieur. Le *Naviglio grande* part du Tésin à *Tornavento* et le longe jusqu'à Pavie; à *Abbiate grasso* une branche se détache vers Milan et atteint l'Adda à *Cassano*, sous le nom de *Muzza*; c'est le canal le plus abondant de l'Europe. Le canal de la *Martesana* est également détaché de l'Adda. Le *Naviglio di Cremona* relie *Calcio* sur l'Oglio à Crémone sur le Pô; beaucoup d'autres canaux d'irrigation opèrent des saignées régulières du Pô et de ses principaux affluents et contribuent à accroître la fécondité de l'admirable plaine lombarde. L'air de la Lombardie est très humide et cependant le climat n'est pas très égal: la quantité d'eau déversée à Milan est de 1,004 en moyenne par an, autant qu'en Irlande; cependant l'on y constate un écart de 23°,8 entre la température moyenne du mois le plus chaud et celle du mois le plus froid de l'année. Dans les parties les plus élevées de la Valteline le thermomètre monte jusqu'à 32° de chaleur et descend parfois presque autant au-dessous de zéro. Dans les parties basses, l'atmosphère est malsaine et fiévreuse, surtout dans les rizières de la *Lomellina*, aux environs de Pavie. Le sol de la Lombardie est riche en productions variées: point de houille, mais quelques gisements de lignite, du fer et du marbre dans les prov. de Côme, de Bergame et de Brescia; des eaux minérales dans la Valteline, à *Bovegno*, près de Brescia, à *Tressore*, près de Bergame, etc. La principale richesse consiste dans l'agriculture. La plaine lombarde apparaît du haut du clocher de la belle cathédrale de Milan comme un véritable océan de verdure où les céréales alternent avec les prairies, les cultures potagères et les arbres fruitiers. La *Brianza* (entre Côme et Lecco) est toute couverte de mûriers et alimente les nombreuses magnaneries de la région environnante. Le *Lomellina* est une rizière de premier ordre, grâce au sol toujours inondé. Dans les montagnes, les pâturages alpestres dominent les forêts. Cependant le paysan lombard n'est pas riche. La culture a lieu soit par le système du *métayage*, surtout dans la région ondulée du Nord, soit par l'intermédiaire de fermiers qui se disputent à prix d'argent les terres basses possédées par de gros propriétaires. L'entretien des canaux exige de gros capitaux et exclut la petite propriété. Ainsi, comme le fait observer très justement M. E. Reclus, le cultivateur ne possède rien, et c'est dans la région la plus riche de l'Italie que le paysan est le plus misérable. L'industrie se développe sans atteindre encore toute la prospérité qui lui est réservée: la fabrication du beurre, des fromages, des pâtes alimentaires occupe un grand nombre de bras dans les plus grandes villes. L'industrie de la soie est la plus prospère: de Côme à Milan, tout le pays est couvert de filatures; on exporte la soie grège surtout en France, en Suisse et en Allemagne. — La Lombardie comprend les huit provinces de *Bergame*, *Brescia*, *Côme*, *Crémone*, *Mantoue*, *Milan*, *Pavie* et *Sondrio*. Sa capitale est Milan, d'où le nom de

Milan sous lequel elle est souvent désignée (V. MILAN). Les autres grandes villes sont les chefs-lieux des provinces et portent le même nom. H. VASR.

HISTOIRE (V. ITALIE ET MILAN).

LOMBARDINI (Giuseppe LOMBARDO, dit), compositeur et professeur de chant italien, né à Palerme en 1820, mort à Naples en 1892. Élève de Pixis et de Raimondi, il se fit de bonne heure une spécialité de l'enseignement du chant, et ouvrit à Naples une école privée qui fut très fréquentée. Il a publié : *Guida all'arte del canto* (1851) ; *Studio di perfetta inloazione* (1873), et a fait représenter à Naples plusieurs opéras italiens.

LOMBARDO (Antonio), peintre italien, né à Parme dans la première moitié du xvii^e siècle. Il fut élève de Giovanni-Maria Conti, et travailla avec son maître à la décoration de l'église Sant' Ilario et de l'oratoire de Santa Croce (vers 1665).

LOMBARDO-VÉNITIEN (ROYAUME). Dénomination donnée par l'Autriche, en 1815, à ses possessions italiennes, auxquelles elle semblait ainsi accorder une certaine autonomie. Le royaume lombardo-vénitien était divisé en deux gouvernements, Milan et Venise, subdivisés le premier en neuf délégations et le second en huit, qui portaient le nom de leurs chefs-lieux. Une commission provinciale, nommée par l'empereur dans chaque gouvernement, avait un droit de remontrance, mais sans aucune liberté pour l'exercer. L'archiduc Antoine, premier vice-roi, ne s'étant pas montré assez docile aux ordres du cabinet de Vienne, fut remplacé par l'archiduc Renier (1817) qui resta à Milan jusqu'aux événements de 1848. Après le rétablissement de la domination autrichienne, le feld-maréchal Radetzky fut nommé gouverneur général et commandant militaire de tout le royaume lombardo-vénitien. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1856. L'archiduc Maximilien, qui lui succéda, s'efforça vainement de réconcilier les populations avec l'Autriche. Celle-ci perdit la Lombardie en 1859 et la Vénétie en 1866 (V. ITALIE, § *Histoire contemporaine*). F. H.

LOMBARDS. HISTOIRE (V. ITALIE, t. XX, p. 1067).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — Le nom générique de Lombards a été appliqué au moyen âge, comme parfois le mot Provençaux et peut-être celui de *Cahorsins* (V. ce mot), à tous les commerçants italiens. Par suite même du développement remarquable de leur commerce dès les xi^e et xii^e siècles en Europe et en Asie, ces commerçants sont devenus des financiers, et pendant de longues années l'administration des finances a été presque exclusivement dans leurs mains. Grâce à leur système d'associations, ils font d'abord office de banquiers des croisades ; ils sont par là en mesure d'avancer aux croisés en 1191 des sommes considérables. Ils ont en Égypte, à Chypre, en Syrie, des succursales de leurs maisons de banque de Gênes, de Florence ou de Sienne ; les Pisans en possédèrent jusqu'en Arménie. Les actes qu'ils faisaient souscrire aux chevaliers étaient le plus souvent des billets à ordre pour lesquels ils demandaient généralement la signature de quatre témoins et généralement aussi la garantie du suzerain, avec l'obligation pour le débiteur d'abandonner ses biens en cas de non-paiement. Les princes avaient ainsi à cause de leurs hommes d'armes des comptes ouverts très étendus chez leurs banquiers attirés. Autorisés par saint Louis, ses banquiers d'Orient payent à qui de droit sur reçu. La lettre de change est encore rare alors, mais la lettre de crédit est commune.

Établis en France, dans le Midi, dès le commencement du xi^e siècle, ils affluèrent ensuite à Paris où ils fondèrent même un collège. Le droit de tenir leurs tables, c.-à-d. leurs banques ou bureaux de change, leur était concédé moyennant une redevance plus ou moins élevée. Moins détestés que les juifs, ils exigent d'ailleurs des privilèges pour s'installer dans un pays. Si en 1269, 1274, 1277, 1291, ils sont expulsés, c'est sans doute en tant qu'ils font l'usure et parce que la royauté cherche dans la confiscation

des biens de ces étrangers, en qui le peuple voit des spoliateurs. Ils source de revenus. Ils reviennent toujours nombreux et en 1295 Philippe le Bel les autorise à demeurer dans toutes les villes du royaume après y avoir acheté le droit de bourgeoisie ; il a pour banquiers les frères Biche et Monche ou Mouchet Guidi, Florentins, qui jouent sous son règne un rôle très important et, à la même époque, Gandouille d'Arcelles prête sans cesse aux villes comme aux grands seigneurs. En 1406, un grand nombre de banquiers ou prêteurs sur gages italiens se fixent dans différentes villes avec privilèges du roi et accaparent tout le commerce de l'argent. Dino Rapondi, marchand lucquois de Paris, a été « le confident financier, la providence » des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Sous Charles VI, des Italiens ont reçu en gage la couronne. En Angleterre, pareillement, après que Henri III avait chassé les Lombards, des sommes considérables sont prêtées à Édouard I^{er} par les Cerchi, à Édouard III par les Frescobaldi, les Scali, et surtout les Bardi et les Peruzzi, tous de Florence, et les nobles confient leur argent à ces compagnies pour le faire fructifier. La Monnaie (*Exchange*) de Londres était placée en partie sous la direction de marchands de Lucques. Mal remboursés, ils se bornent ensuite à être les négociateurs des lettres de change. Cependant, au xv^e siècle, Henri VI leur emprunte encore.

Les Lombards font aussi office de receveurs. Banquiers de l'Église et protégés par les papes dont ils sont les changeurs, ils sont, en Angleterre, les collecteurs de leurs revenus ; aux foires de Nîmes et de Champagne, ils sont chargés de la perception des impôts frappés sur leurs compatriotes ; ils perçoivent encore les dîmes et impôts sur la frappe de la monnaie à Paris et souvent en province. Une ordonnance de 1323 défendit de les employer comme receveurs. Ils sont enfin monnayeurs. En 1305, les Peruzzi frappent la monnaie d'or pour Philippe le Bel ; Betin Cassnel est maître des monnaies de ce roi. Ce sont eux qui enseignent aux monétaires français les secrets de leur art. En Palestine, ils avaient frappé des monnaies arabes. Il ne faut pas croire que, comme banquiers et changeurs, les Lombards ne rendirent plus de services à partir du xvi^e siècle ; la fameuse banque des Médicis à Lyon est plus importante que jamais sous François I^{er}.

Leur mérite a été en somme d'être des initiateurs ; les banques de Venise, de Gênes, de Florence sont les plus anciennes du moyen âge. S'ils n'ont rien inventé, à proprement parler, ils ont appliqué sur une plus vaste échelle les procédés financiers connus ; ils ont fait faire d'immenses progrès au système des transactions ; ils ont facilité les relations par leurs billets, leurs lettres de change ; ils pratiquaient les chèques, les virements de compte, et aussi l'escompte qu'ils comprenaient tacitement dans l'intérêt perçu à titre de change, de même qu'ils faisaient d'une façon détournée l'usure en stipulant une indemnité pour le retard apporté aux paiements. Les opérations d'emprunts d'Etat ont été dirigées par eux. Les principales maisons des Lombards étaient organisées en sociétés commerciales qui prenaient ordinairement le nom de leurs fondateurs ; ces grandes maisons se constituèrent jusqu'au xvi^e siècle sans aucune intervention du pouvoir, les banquiers formant alors des corporations absolument libres. On a noté que malheureusement l'extension prise par le commerce du change et par la haute banque en Italie ne profita pas au crédit populaire, du moins au moyen âge qui ne paraît pas avoir connu les monts-de-piété. M. BARROUX.

BIBL. : JUNCA, *Du Commerce des marchands et usuriers lombards...*, dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1855. — *Biblioth. de l'École des chartes*, 1856, pp. 161-65. — H. LAVOIX, *Monnaies frappées en Syrie par les croisés* ; Paris, 1877, in-8 (cf. *Journal officiel*, 1875, 11 juin et 5 juil.). — Cl. JANNET, *le Crédit populaire et les banques en Italie...* ; Paris, 1885, in-8. — F. LIONTI, *Le Società dei Bardi, dei Peruzzi... in Sicilia*, dans *Archiv. stor. sicil.*, 1889, t. XIV, pp. 189-230. — W. CUNNINGHAM, *The Growth of English industry... during the early and middle ages* ; Cambridge, 1890, in-8. — M. HEINS, *les Emprunts des pouvoirs publics aux xiii^e et xiv^e siècles*, dans *Messenger des sciences*

historiques, 1891, pp. 13-34 et 211-22. — C. PITON, *les Lombards en France et à Paris*; Paris, 1892-93, 2 vol. in-8 (cf. *Rev. crit. d'hist.*, 1893, t. 1, pp. 126-8). — L. GADDI, *Per la Storia della legislazione e delle istituzioni mercantili lombarde*, dans *Archiv. stor. lomb.*, 1893, pp. 265, 612 et 919.

LOMBART (Jean-Antoine (V. BRUSQUER).

LOMBERS (*Lumbarium*). Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont, sur le ch. de fer d'Albi à Castres; 4,304 hab. Autrefois fief tenu des vicomtes d'Albi par la famille de Boissezon. Au XII^e siècle, l'hérésie albigeoise y fait de grands progrès; en 1165, un concile s'y tient pour excommunier les sectaires, mais les chevaliers du pays ne cessent de les protéger, et en 1204 la place était le refuge des principaux ministres de la nouvelle croyance. Terrifiés par l'exemple de Béziers, ils se soumettent à Simon de Montfort en 1209; dès l'année suivante, ils font défection et quittent la place à l'approche du conquérant. En 1224, Lombers est assiégé et réoccupé par le jeune Trencavel, fils du dernier vicomte d'Albi. La terre de Lombers avait été donnée par Simon à Lambert de Thury. La veuve de ce Lambert, Briande de Montil-Adhémar, épouse en secondes noces Gui de Montfort, fils de Simon, et de ce mariage naît un autre Gui, qui devient seigneur de Lombers. Ce Gui meurt en Terre sainte durant la croisade de saint Louis; Lombers revient alors à son oncle maternel Lambert de Montil, qui le transmet à ses descendants. Philippe le Hardi passe et séjourne à Lombers en 1272. Au début du XIV^e siècle, Eléonore de Comminges, dame de Castres, réclame la seigneurie comme représentant la maison de Montfort. Le procès dure près de cent ans; cependant Lombers a entre autres seigneurs Gui de Comminges, qui s'intitule seigneur de la Terre-Basse d'Albigeois; en 1314, la baronnie est mise sous la main du roi. En 1332, par arrêt du parlement, Eléonore obtient les cinq sixièmes de la seigneurie, et le reste est donné aux agnats de cette dame; Lombers et le Lomberois deviennent donc en grande partie la propriété des seigneurs, puis comtes de Castres et sont réunis au domaine royal au XVI^e siècle. Aliéné ensuite aux Castelnau-Clermont, puis au vicomte de Panat, Lombers est racheté par le diocèse d'Albi en 1615. Place très forte, Lombers est pendant les guerres de religion plusieurs fois occupé par les religionnaires et les catholiques; repris définitivement par le duc de Vendôme en 1622, il est démantelé en 1632, par ordre du roi. Autrefois chef-lieu de châtellenie et paroisse du diocèse d'Albi. — Débris romains retrouvés en 1865. A. MOLNIER.

BIBL.: D. VAISSETTE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., passim. — *Congrès archéologique*, XXX^e session, pp. 530-587. — *Bulletin monumental*, 1865, pp. 107-109.

LOMBÈS (V. ЛОМБИКЕ).

LOMBEZ (*Lumbarium*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Gers, sur la Save; 4,625 hab. Un acte attribué à l'an 793 cite déjà cette localité; cet acte, au nom d'un certain Raymond Raphinel, duc d'Aquitaine, est la donation du lieu de *Lumbarium* à l'abbaye de Saint-Thibéry, du diocèse d'Agde. Par malheur, l'acte est faux de tout point, et le lieu de Lomez n'est pas mentionné avant le règne du roi Robert. C'était alors une abbaye dont on connaît mal l'origine, mais qui se trouvait déjà en pleine décadence. En 1125, l'abbé Arnaud, qui, malgré son titre, était marié et avait des enfants, cède ses droits au chapitre cathédral de Toulouse en se réservant toutefois l'usufruit du bénéfice à titre viager. Durant deux siècles, jusqu'au début du XIV^e, l'abbaye de Lomez dépend de ce chapitre, et tous les abbés sont des chanoines de Saint-Étienne de Toulouse; à la règle de Saint-Benoît s'est substituée celle de Saint-Augustin. L'abbé possède la seigneurie de la ville et du territoire, et ses droits sont reconnus en 1284 par le comte de Comminges. En 1347, le pape Jean XXII, voulant diminuer l'étendue de l'archevêché de Toulouse, en détache la partie occidentale (environ 100 paroisses), et érige Lomez en cité épiscopale. Le nouveau chapitre cathédral reste comme par le passé composé de chanoines soumis à la règle de Saint-Augustin. L'histoire de cette petite ville est d'ailleurs assez obscure; à dater de 1469,

elle cesse de faire partie du Languedoc et est rattachée à la Guyenne. Le diocèse ecclésiastique s'étendait dans les départements actuels de la Haute-Garonne et du Gers. Au XVI^e siècle, la ville a fort à souffrir des guerres civiles; elle est notamment occupée par Montgomery. — Église cathédrale du XIV^e siècle, avec voûtes curieuses; le chœur date du XVI^e; vitraux du XV^e. Curieuse cuve baptismale en plomb, peut-être du XII^e siècle; deux chapiteaux romans en marbre servent de bénitiers. — Voici la liste des évêques de Lomez de 1347 à 1790, date de la suppression du siège: Arnaud-Roger de Comminges, dernier abbé, premier évêque, 1347-28; Jacques Colonna, 1328-44, prend une part active aux querelles entre la papauté et Louis de Bavière; Antoine, abbé de Fontfroide, 1344-48; Bertrand, 1348-51; Roger, 1353-60; Guillaume, des frères prêcheurs, 1360; Jean, 1363; Guillaume, 1363-75, s'accorde en 1367 avec le comte de Comminges touchant la juridiction de la ville de Lomez; Arnaud, 1379-83; Pierre de Paris, 1386; Jean, théologien connu, 1389-vers 1410; Raymond de Bretennes, 1416; Arnaud de Mirepoix, 1447; Pierre de Foix, cardinal de Saint-Étienne *in Celio monte*, administrateur apostolique, 1425-vers 1460; Gérard Garsias de Charne, 1430-50; Gérard d'Aure, vers 1456-60; Sanche Garsias, 1466-72; Jean de Villiers de La Groselaye, 1473-99; Denis de Villiers, neveu du précédent, 1499-1510; Savari d'Ornézan, 1513-28; Bernard d'Ornézan, abbé de Nizors, 1528-52; Antoine Olivier, frère du chancelier de France, 1555; Pierre de Lancrau, 1564-98; Jean Daffis, coadjuteur du précédent, 1598-1614; Bernard Daffis, 1614-28; Jean Daffis, neveu du précédent, 1628-55; Nicolas Le Maistre, docteur de Sorbonne, 1664; Jean-Jacques Séguier de La Verrière, 1662-78; Côme Roger, prédicateur estimé, 1671-1710; Antoine Fagon, fils du médecin de Louis XIV, 1714-19; Charles-Guillaume de Maupeou, 1721-32; Jacques Richier de Cerizy, 1754-71; Louis-François-Ferdinand de La Mothe-Fénelon, 1771-87; Alexandre-Henri de Chauvigny de Blot, 1787-90. A. MOLNIER.

BIBL.: *Société archéol. du Midi de la France*, Mémoires, t. VIII, 387-399. — *Rev. de Gascogne*, XXIII, 406-410.

LOMBIA. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas; 278 hab.

LOMBLEM ou LOMBATTA. Ile de Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, à l'E. de Florès; elle a 1,393 kil. q. et 420,000 hab. Assez plate, elle est dominée au N.-E. par le volcan actif de Lobetola (1,490 m.); elle dépend du groupe des îles Solor situées entre elle et Florès.

LOMBOK (malais *Tanah-Sassak*). Ile de la Malaisie, à l'E. de l'archipel de la Sonde, entre Bali à l'O. et Sumbana à l'E., séparée de la première par le détroit de Lombok, de la seconde par celui d'Allas. Elle a 5,435 kil. q. et plus de 400,000 hab. De forme carrée, elle renferme au S. une chaîne de collines sédimentaires de 300 m. d'alt.; au N. une chaîne volcanique dominée par le Rendjani, le massif le plus élevé de la Malaisie. Le Sangkaredjan y atteint 3,542 m.; au centre le mont Api fume sans cesse. L'île est très bien arrosée; la côte O. offre d'excellents mouillages, Karang, Rejak et surtout Labouan-Tring toujours accessible aux grands navires; de même la côte E., ceux de Pidjou, Labouan-hadji et Lombok; celles du N. et du S.-E. sont accores. La grande île est entourée d'îlots coralliaires inhabités. — Lombok marque la limite dans l'Océanie entre la région asiatique et la région australienne. La flore et la faune diffèrent profondément de celle de l'île voisine de Bali qui continue Java et l'Indo-Chine. Lombok n'a ni le palmier areng, ni le lontar (*Borassus flabelliformis*), ni le tek, peu d'orchidées, de fougères, de mousses, pas de tigres ni de félins javanais; le loriot de Malaisie, l'étourneau de Java manquent aussi. En revanche, on trouve le cacaotès, les méliphagides australiens. — La population se compose d'indigènes Sassaks de race malaise et de religion musulmane, soumis à quelques milliers de Balinais qui professent l'hindouisme; ceux-ci ont conquis l'île vers le

début du xviii^e siècle. Le principal radjah est celui de Mataram (sur le fleuve Diangkok, près de la côte occidentale). En 1894 une insurrection mit en péril la suzeraineté néerlandaise établie depuis 1840. Les produits de l'île sont : le riz, le maïs, le coton, le tabac, l'indigo, le café, le buffle, le bœuf, le cheval, le porc, les étoffes de lin, de bambou tressé. On exporte beaucoup de riz, du bétail, de la viande séchée; on importe du sel, du sucre, de l'huile, de l'opium, des métaux, des objets européens. A.-M. B.

LOMBRAY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 50 hab.

LOMBRÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent-de-Nesle; 135 hab.

LOMBRES ou **LUMBRES** (Antoine de), seigneur de Herbingen, Loos et La Claye, diplomate français du xvii^e siècle. Il appartenait à la famille de Fiennes. Président de la juridiction du grenier à sel de Montrenil, il fut, en 1633, envoyé auprès de l'électeur de Trèves, puis auprès du prince-évêque de Liège de 1646 à 1650. Il résidait à Berlin depuis 1654 lorsque sa connaissance des affaires des cours du Nord le fit désigner en 1656 pour ambassadeur extraordinaire en Pologne. Il devait y négocier la paix entre les différentes nations du Nord. Ces négociations, où il déploya beaucoup d'habileté, aboutirent à la paix d'Oliva (3 mai 1660). Lombres demeura en Pologne comme ambassadeur ordinaire pour y régler la succession de Jean-Kasimir au profit d'un prince français, le duc d'Enghien. On lui envoya en 1663 un pouvoir pour traiter du mariage de ce prince avec la Palatine. Lombres ne quitta Varsovie que le 14 juin 1665, et rentra, semble-t-il, dans la vie privée. R. S.

BIBL. : Louis FARGES, *Instructions données aux ambassadeurs* (Pologne); Paris, 1888, 2 vol. in-8.

LOMBREUIL. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis; 259 hab.

LOMBRICAL (Anat.). Les muscles lombriques de la main et du pied sont de petits muscles vermiformes annexés aux tendons des muscles fléchisseurs des doigts et des orteils. A la main comme au pied, il y en a quatre. A la main, ils s'attachent en haut, le premier sur le bord externe du tendon du fléchisseur profond de l'index; les trois autres sur les deux tendons entre lesquels ils sont placés, et en bas sur le côté externe de la base des premières phalanges du médium, de l'annulaire, de l'auriculaire, et sur le tendon de l'extenseur commun des doigts. Au pied, ils s'attachent de la même façon sur les tendons du long fléchisseur commun des orteils, et en bas sur le tubercule interne de la base des premières phalanges des quatre derniers orteils et sur le côté correspondant du tendon de l'extenseur des orteils. Ces petits muscles sont fléchisseurs de la première phalange, et, par l'intermédiaire du tendon extenseur, ils redressent les deux dernières phalanges. Ch. DEBIERRE.

LOMBRICIENS (Zool.). Famille d'Annélides, sous-classe des Chétopodes, ordre des Oligochètes, sous-ordre des Terrioles. Vers terrestres cylindriques, plus ou moins allongés, généralement gros, contractiles, à tégument résistant, distinctement annelé; soies rétractiles simples en nombre variable disposées le plus fréquemment en quatre faisceaux par anneau formant dans leur ensemble quatre séries longitudinales; bouche antérieure, toujours privée de mâchoires et sans trompe distincte; anus terminal; jamais de ventouses; dépourvus d'yeux. Sang rouge; vaisseau dorsal sans caeums ramifiés et n'émettant au plus qu'une branche périgastrique par anneau; des touffes de vaisseaux entourent les organes segmentaires d'excrétion. Hermaphrodites; canaux déférents réunis de chaque côté en un tube simple avant d'aboutir à l'orifice extérieur; pondent plusieurs petits œufs entourés d'albumine dans un cocon commun formé de mucosités dures et qui se sépare du corps de la même manière que chez les Sangsues.

Cette famille comprend les genres suivants : *Megascolex*, *Echinodrilus*, *Hypogæon*, *Titanus*, *Heslopia*, *Uro-*

chaeta, *Lumbricus*, *Helodrilus*, *Ceodrilus*, *Acanthodrilus*, *Moniligaster*, *Digaster*, *Typhæus*, *Antæus*, *Eudrilus*, *Geogenia*, *Plutellus*, *Ponlodrilus*, *Trilogenia*, *Phreoryctes*, *Pontoscolex*. VIGNES.

LOMBRON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort; 1,367 hab. Distilleries, fabriques de draps et feutres, filatures de lin.

LOMBROSO (Cesare), médecin et anthropologiste italien, né à Venise en nov. 1836. Il étudia à Turin et s'engagea, comme médecin, dans l'armée italienne en 1859. Nommé en 1862 professeur de maladies mentales à l'université de Pavie, il y fonda un musée de psychiatrie; il passa ensuite à la direction de l'asile d'aliénés de Pesaro et de là à l'université de Turin comme professeur de médecine légale et de psychiatrie; là il entreprit ses célèbres recherches sur l'aliénation mentale et la criminalité. Ses théories ingénieuses, mais trop absolues, sur les relations fatales entre l'organisation physique et la criminalité, très applaudies en Italie, ont trouvé une assez vive opposition à l'étranger et surtout en France. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur le *Génie* et la *Folie* (1864); *les Maladies mentales* (1865); *les Diagnoses psychiatriques-légales* (1867); *la Folie pellagreuse* (1868); *la Folie criminelle* (1872); *la Microcéphalie* (1873); *la Médecine légale de l'aliénation* (1873); *l'Homme criminel* (1875; 4^e édit., 1886; trad. fr., 1887; son ouvrage capital, celui où il expose sa théorie des « criminels-nés », *l'Homme de génie* (1888; trad. fr., 1889); *l'Anthropologie criminelle* (1890), etc. D^r L. ILL.

LOMÈCHUSE (*Lomechusa*) (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, famille des Staphylinidés, tribu des Aléochariniens, fondé par Gravenhorst pour des Staphylins singuliers qui vivent dans les fourmilères. Les Loméchuses sont de petite taille, à corps épais et élargi, à corselet large, à abdomen rebordé, plat en dessous avec des bouquets de poils latéraux; les élytres recouvrent des ailes. Ces Staphylins sont les hôtes de fourmis de diverses espèces qui les nourrissent à la bequée et les soignent pour profiter à leur tour de la sécrétion des poils de leur abdomen, substance dont elles sont très friandes. — L'espèce type du genre, *Lomechusa paradoxa* Steph., demeure avec nos fourmis rouges *Formica rubra* et *F. rufa*; d'autres espèces, toujours rares, habitent l'Europe. Des formes encore plus extraordinaires, mais voisines, sont les *Spirachtha* et *Corotoca* des régions tropicales, à abdomen extraordinairement dilaté et qui vivent avec les Termites. M. M.

LOMELLINA. Région de l'Italie du N. (Lombardie), située entre la Sesia, le Pô et le Tesin, arrosée par les abondants torrents de l'*Agogna*, du *Terdoppio* et de l'*Arbogna*, toujours humide et marécageuse, malsaine par conséquent, mais qui convient très bien à la culture du riz. L'argile de la Lomellina sert à fabriquer d'excellentes tuiles. Mortara est la ville la plus importante de cette région et le chef-lieu du circondario. H. V.

LOMENI (Ignazio), agronome italien, né à Milan le 20 sept. 1779, mort à Magenta le 10 nov. 1838. Il fut attaché à l'hôpital de sa ville natale et membre de l'Institut de Lombardie. On a de lui : *La Politica del medico*, etc. (Milan, 1826, in-8), et une série d'ouvrages en italien : *Sur la Fabrication du vin* (1829); *l'Ecole du Magnanier* (1832); *Mélanges d'agriculture* (1834-35), *le Mûrier des îles Philippines* (1837); *le Maïs* (1838), etc. Il a dirigé les *Annales de l'agric. italienne*. D^r L. ILL.

LOMÉNIE (Famille de). Famille noble du Limousin, dont les titres remontent au milieu du xv^e siècle et qui tire son nom du mas et tènement de Loménie, près de Flavignac (Haute-Vienne). — *Martial* de Loménie, le premier à noter historiquement, était au xv^e siècle seigneur de Versailles. Il fut égorgé en 1572, par le comte de Retz et par Tanchou, le jour de la Saint-Barthélemy. — *Antoine* de Loménie (1560-1638), son fils, fut secrétaire des commandements, ambassadeur et secrétaire d'Etat sous Henri IV. — Armes : d'or, à l'orme de sinople, au

chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent (alias : le tron chargé d'un tourteau de sable). H. MONIN.

BIBL. : P. DE COURCY, *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit* (continuation du P. Anselme); Paris, 1890, in-4.

LOMÉNIE (Henri-Auguste de), comte de Brienne, homme politique français, né à Paris en 1595, mort à Paris le 5 nov. 1666. Il était fils d'Antoine de Loménie, seigneur de La Ville-aux-Clercs et fut connu sous ce dernier nom jusqu'en 1638. Sa précoce expérience le fit distinguer par Henri IV (1609) parmi les membres de son conseil; en 1614, sous la régence de Marie de Médicis, il sut faire nommer un président des Etats généraux bien vu de la cour. Ambassadeur en Angleterre, il négocia le mariage d'Henriette de France et du prince de Galles (1624). Il fut secrétaire d'Etat en titre en 1638; après une courte éclipse (1643), il entra en faveur auprès d'Anne d'Autriche qui l'appela et, malgré Mazarin, le maintint au secrétariat des affaires extérieures. Il traversa honnêtement la Fronde. En 1663, il eut pour successeur Hugues de Lionne. Très désintéressé, il avait dû vendre au roi, pour 40,000 livres, la collection de manuscrits commencée par son père, ordonnée par P. Dupuy, et qui forme actuellement à la Bibliothèque nationale la collection Brienne (360 vol. in-fol.). Il publia de son vivant des *Observations sur les mémoires de M. de La Châtre* (Cologne, 1664, in-12), afin de défendre la mémoire d'Anne d'Autriche. Il a laissé pour l'instruction de ses enfants des *Mémoires* très réservés sur les secrets d'Etat et sur ses propres négociations. Le seul texte conforme au manuscrit a été donné dans la collection Michaud et Poujoulat.

H. MONIN.

LOMÉNIE (Henri-Louis de), comte de Brienne, secrétaire d'Etat, oratorien et homme de lettres, né à Paris en 1635, mort à l'abbaye de Château-Landon le 14 avr. 1698, fils du précédent. De 1651 à 1663, il exerça par survivance de son père la charge de secrétaire d'Etat; il assista même, à ce titre, au mariage de Louis XIV. On ignore quelle cause secrète le poussa en 1664 à entrer à l'Oratoire, où il devint sous-diacre en 1667; il est probable qu'il y fut obligé par un ordre royal, dont on ne connaît pas la raison. Après un temps de ferveur vraie ou fausse, il s'éprit de passion pour une femme de lettres, quitta l'Oratoire et mena en Allemagne une vie dissipée et scandaleuse, de 1670 à 1673. Rappelé sévèrement à Paris, il fut enfermé successivement à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Benoit-sur-Loire, à Saint-Lazare (1674-92) où il passa pour fou jusqu'à la sentence obtenue enfin par lui le 17 juin 1692, du lieutenant civil Lecamus. Deux ans avant sa mort, une lettre de cachet l'envoya à l'abbaye de Saint-Séverin à Château-Landon. Il a laissé de nombreux écrits sur ses voyages, sur sa collection de tableaux, sur la versification française; on a aussi de lui des *Poésies chrétiennes* (Paris, 1671, 3 vol. in-12), dont La Fontaine composa la dédicace en l'honneur du prince de Conti. Ses *Mémoires* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12), ses *Mémoires inédits* (éd. Barrière, Paris, 1828, 2 vol. in-8), et plus encore le *Roman véritable, ou l'histoire secrète du jansénisme, dialogues...* (inédit), sont d'un esprit pen équilibré, mais non d'un fou.

H. MONIN.

LOMÉNIE (Etienne-Charles de), plus connu sous le nom de LOMÉNIE DE BRIENNE ou BRIENNE, archevêque, cardinal et homme politique français, né à Paris le 9 oct. 1727, mort à Sens le 16 févr. 1794. Après ses études classiques, il entra dans les ordres par pure ambition; malgré une thèse qui parut peu orthodoxe à des prêtres éclairés (30 oct. 1751), il fut reçu docteur en théologie, devint grand vicaire de l'archevêque de Rouen en 1752, évêque de Condom en 1760, archevêque de Toulouse en 1763, académicien en 1770 par la protection de Voltaire et de d'Alembert. Il se gardait de paraître philosophe dans son diocèse, et n'adhérait qu'à Paris les idées à la mode. Il fut élu trois fois chef du bureau de juridiction à l'Assemblée générale du clergé (1763, 1770, 1773). Tout en protestant contre les projets favorables aux dissidents, il flatta

Turgot aussi longtemps qu'il le vit influent et lui envoya force mémoires. Il visait au ministère. A la tête de la première *Assemblée des notables* (V. ce mot), il attaqua violemment Calonne, auquel il succéda comme chef du conseil des finances (1^{er} mai 1787). Il ne fit que modifier légèrement le plan de réformes de son prédécesseur, et réussit à se faire donner carte blanche par les notables (25 mai). Il fit enregistrer par le parlement les édits sur le commerce des grains, sur les assemblées provinciales, et sur la corvée (juin 1787); ceux du timbre et de la subvention territoriale furent accueillis par des remontrances dont eut raison le lit de justice du 6 août. Le 15, le parlement était relégué à Troyes. Il transigea avec le parlement, en lui proposant son rappel et le retrait des deux édits, moyennant la prorogation pour deux ans du second vingtième (19 sept.). Deux mois après (19 nov.), dans une séance royale, il présentait à l'enregistrement parlementaire 420 millions d'emprunts échelonnés sur cinq ans en même temps que l'édit qui rendait l'état civil aux protestants. Sabatier de Castres et Fréteau furent alors arrêtés par ordre du roi, à cause de la vivacité de leurs protestations. La lutte entre le ministère et le parlement remplit tout l'hiver 1787-88. Les édits du 8 mai furent alors préparés par le garde des sceaux Lamoignon (V. ce nom). Mais le parlement sut s'en procurer les épreuves, et, dès le 3 mai, il essaya de parer le coup en réclamant la convocation des Etats généraux. Il n'enregistra pas moins, cinq jours après, à Versailles, sa propre destruction. Partout éclata l'opposition; les émeutes commencèrent à Paris et en province, tandis que Brienne, nommé entre temps archevêque de Sens, repétait: « J'ai tout prévu, même la guerre civile. » Mais le clergé lui-même l'abandonna (15 juin), et il fallut, le 8 août, suspendre l'établissement de la cour plénière et promettre les Etats généraux. Quant au trésor, il demeurait vide, malgré les virements et les détournements commis par le ministre. La fureur fut à son comble, et Brienne dut se retirer le 25 août. Le 15 déc. il obtenait le chapeau de cardinal. Après avoir voyagé près de deux ans en Italie, il revint en France en 1790, prêta serment à la constitution civile et dut, après avoir essayé de se justifier auprès de Pie VI, renvoyer la barrette (26 mars 1791). Il n'en resta pas moins détesté et suspect à cause même de ces honteuses palinodies. Arrêté à Sens le 9 nov. 1793, et détenu chez lui, il aurait, suivant les uns, succombé à l'apoplexie; suivant les autres, le poison lui aurait évité l'échafaud. Il a laissé: *Oraison funèbre du Dauphin* (Paris, 1766, in-4); *Compte rendu au roi* (Paris, mars 1788, in-4); et, en collaboration avec Turgot, *le Conciliateur* (Rome [Paris], 1754, in-8).

H. MONIN.

LOMÉNIE (Athanasie-Louis-Marie de), comte de Brienne, né à Paris en 1730, exécuté à Paris le 10 mai 1794, frère du précédent. Lieutenant général des armées du roi, il fut secrétaire d'Etat de la guerre de Louis XVI, pendant le ministère de son frère (1787-88).

LOMÉNIE (Louis-Léonard de), littérateur français, né à Saint-Yrieix le 3 déc. 1815, mort à Menton le 2 avr. 1878. Il débuta par une série de piquantes études biographiques: *Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien* (1840-47, 10 vol. in-12), qui fit grand bruit et obtint un fort grand succès. En 1845, il était nommé suppléant d'Ampère dans la chaire de littérature du Collège de France, dont il devenait titulaire en 1864. Il fut aussi répétiteur (1849) et professeur (1862), de littérature à l'Ecole polytechnique. Le 30 déc. 1871, il était élu membre de l'Académie française en remplacement de Mérimée. Il a collaboré à la *Presse* et à diverses revues, entre autres la *Revue des Deux Mondes* et laissé: une traduction, avec étude biographique et critique étendue, de l'ouvrage de Gans, *Histoire du droit de succession en France, au moyen âge* (1845, in-12); *Beaumarchais et son temps* (1855, 2 vol. in-8); *la Comtesse de Rochefort et ses amis* (1870, in-8); *Esquisses*

historiques et littéraires (1879, in-12); *les Mirabeau* (1879 et suiv., 5 vol. in-8), ouvrage continué par son fils Charles.

R. S.

BIBL. : J. SANDEAU, *Discours de réception à l'Académie française*, 1874. — TAINÉ, *Discours de réception*, 1878.

LOMET (Antoine-François), baron des Foucaux, ingénieur et officier français, né à Château-Thierry (Aisne) le 6 nov. 1759, mort à Paris le 10 nov. 1826. Fils d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, il entra lui-même à l'école de Péronnet en 1777, fut nommé en 1782 ingénieur à Agen, servit durant les guerres de la République sous les ordres du général Servan, dont il fut aide de camp, fit en 1794 un cours de mécanique et de topographie à l'École des travaux publics, professa ensuite à l'École centrale de Lot-et-Garonne, puis reprit du service, devint sous-chef d'état-major de l'armée d'Allemagne et reçut de l'empereur, après Austerlitz, le titre de baron. Il prit sa retraite en 1810. C'est lui qui a fait connaître en France la lithographie, qu'il s'est employé à perfectionner. Il a d'autre part inventé plusieurs instruments et appareils de précision, entre autres un nouveau sextant. Outre quelques mémoires insérés dans le *Journal de l'École polytechnique*, dans le *Journal de physique*, etc., il a publié : *Eaux minérales et établissements thermaux des Pyrénées* (Paris, 1795, in-8); *Théorie et pratique du nivellement* (s. l. n. d.); *Traité de la construction... des machines de théâtre*, trad. en trois langues (Paris, 1819, in-fol.), etc. Enfin il a laissé de nombreux manuscrits demeurés inédits, parmi lesquels un excellent *Traité du baraquement des troupes*, conservé au Dépôt de la guerre.

L. S.

LOMI (Les). Famille de peintres italiens, qui comprend : Baccio, né à Pise, mort après 1585. Il fut élève de Taddeo Zuccheri. La seule œuvre qui lui soit attribuée avec certitude est une *Assomption*, dans la salle capitulaire de l'« Opera del Duomo », à Pise.

Aurelio, neveu du précédent, né à Pise en 1556, mort en 1622 ou 1636. Il eut d'abord pour maître son père Giovanni-Baptista, sur lequel on ne sait rien de précis, et son oncle Baccio, il reçut ensuite les leçons de Bronzino et de Lodovico Cardi. Aurelio Lomi acquit une grande réputation : on voit des tableaux de sa main à Florence (*la Visitation*, dans l'église du Carmine, et *Nicodème soutenant le corps du Christ*, à l'Académie des beaux-arts); à Pistoja (*le Repos en Egypte*, dans l'église San Francesco); à Modène (*le Christ au Jardin des Oliviers*, dans l'église San Bartolommeo). Mais il a surtout exercé son activité dans sa ville natale et à Gènes où il séjourna plusieurs années. A Pise on peut citer : *l'Adoration des Mages* et *la Multiplication des pains*, dans la cathédrale; *les Noces de Cana*, au Baptistère; *Saint Jérôme* (1595), dans la chapelle du Campo Santo; *le Martyre de Sainte Catherine*, à Santa Caterina; *la Purification*, à San Michele in Borgo, etc. A Gènes est l'œuvre capitale d'Aurelio Lomi, le grand *Jugement dernier* de Santa Maria di Carignano. Le tableau de l'Académie des beaux-arts de Florence, autrefois dans l'église del Chiostrò Nuovo, a été gravé par Gregori.

E. BERTAUX.

De la même famille sont Orazio et Artemisia, dits *Gentileschi* (V. ce nom).

BIBL. : MORONA, *Pisa illustrata*. — BALDINUCCI, *Notizie de' professori di disegno*. — LANZI, *Storia pittorica dell'Italia*.

LOMME. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. d'Haubourdin; 5,245 hab. Fabrique et blanchisserie de toiles, filature de lin, teintureries. Eglise du xv^e siècle, but de pèlerinage où l'on vient vénérer Notre-Dame-de-la-Barrière, statue de la Vierge du xvi^e siècle. Château de la Mairie des xv^e et xvi^e siècles. Ferme du Temple, ancienne commanderie.

LOMMEL (Eugen), physicien allemand, né à Edenkoben (Palatinat) le 19 mars 1837. Il a fait ses études à l'université de Munich (1854-58), puis a professé successivement à l'école cantonale de Schwyz, en Suisse (1860-65), à l'université de Zurich (1865-68), à celles d'Erlangen

(1868-86), à celle de Munich, où il est encore titulaire de la chaire de physique (1895). Il est en outre membre de l'Académie des sciences de cette ville et conservateur des collections scientifiques de la Bavière. Ses travaux les plus importants ont trait à la phosphorescence, à la fluorescence et à la théorie de la lumière. Outre de nombreux mémoires, parus principalement dans les *Annalen de Poggendorff*, il a publié : *Studien ueber die Bessel'schen Funktionen* (Leipzig, 1868); *Wind und Wetter* (Munich, 1873; 2^e éd., 1880); *Das Wesen des Lichts* (Leipzig, 1874); *Ueber die Interferenz des gebogenen Lichts* (Erlangen, 1875); *Lexicon der Physik und Meteorologie* (Leipzig, 1882); *Die Beugungsercheinungen einer kreisförmigen Oeffnung* (Munich, 1884); *Die Beugungsercheinungen geradlinig begrenzter Schirme* (Munich, 1886), etc.

L. S.

BIBL. : K. HOLLENFREUND, *Die Gesetze Lichtbewegung nach der Lommel'schen Reibungstheorie*; Dresde, 1883.

LOMMEY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 407 hab.

LOMNÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de La Barthe-de-Neste; 209 hab.

LOMNICKY (Simon), écrivain tchèque, né en 1552, mort vers 1632. Il s'appelait de son vrai nom Zbrak et prit le nom de sa ville natale Lomnice, aux environs de Budweiss. Il fut d'abord maître d'école. En 1581, il vint chercher fortune à Prague. Il y publia divers écrits en prose et en vers assez plats dédiés à de grands personnages dont il sollicitait les libéralités. Il se concilia la faveur de l'empereur Rodolphe qui l'anoblit. Il adhéra cependant à la révolte de 1618 et célébra les mérites du roi Frédéric le Palatin. Après sa défaite, il se retourna du côté des vainqueurs. On ne sait ce qu'il devint. On doit considérer comme apocryphe la légende qui le représente mendiant au bout du pont de Prague. Ses contemporains se sont beaucoup exagéré ses mérites. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Instructions pour un jeune homme* (1586) et *la Vie philosophique* (1591).

L. L.

BIBL. : J. JIREZEK, *Manuel de littérature tchèque* (en tchèque); Prague, 1875.

LOMNICZ (Pointe de). Principal sommet du Haut-Tatra ou des Karpates centrales. Son sommet dénudé, à 2,635 m. d'alt., est d'une nature granitique. Autrefois double, il a été réduit à une cime unique par le tremblement de 1662, qui a rempli d'éboulements le Kohlbacherthal. Depuis quelques années, la pointe de Lomnitz est fréquemment visitée par les touristes et les géologues.

BIBL. : A. Travers *la Hongrie*, n^o 127, 128, 129, de *l'Europe illustrée* d'Orell Füssli.

LOMON (Charles), littérateur français, né à Blagnac en 1852. Il débuta brillamment au théâtre par *Jean Dacier*, drame en cinq actes en vers donné à la Comédie-Française en 1877. Depuis, il a fait jouer à l'Odéon : *le Marquis de Kénilis* (1875), drame, et écrit le livret de *Djebna*, opéra de Ch. Lefebvre, représenté le 23 mai 1894. Citons encore de lui des romans : *Rénovation* (1877, in-12); *la Régina* (1884, in-12); *l'Amirale* (1884, in-12); *l'Affaire de Malpel* (1884, in-12); *Amour sans nom* (1889, in-12).

LOMOND. Célèbre lac d'Ecosse (comté de Dumbarton et de Stirling) dominé à l'E. par le Ben Lomond (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, pp. 449 et 458).

LOMOND, mécanicien français de la seconde moitié du xviii^e siècle. Il vivait à Paris. Arthur Young, qui le visita durant son voyage en France, lui attribue la découverte de la télégraphie électrique. Il décrit même son appareil, qu'il vit fonctionner chez lui en 1787. « Dans un étui cylindrique, au haut duquel est une petite balle de moelle de plume, tourne une machine; un fil d'archal est joint à un pareil cylindre et électriseur dans un appartement éloigné; aux divers mouvements de la balle correspondent des lettres de l'alphabet. » Toujours d'après Arthur Young, Lomond réalisa beaucoup d'autres inventions et améliora la machine à filer le coton.

L. S.

BIBL. : A. YOUNG, *Voyages en France*, t. I, p. 212.

LOMONOSSOV (Michel-Vassilievitch), philologue, poète et savant russe, né à Denisovka, près de Kolmogory (gouv. d'Arkhangelsk), en 1711, mort à Saint-Petersbourg le 4 avr. 1765. Fils d'un simple pêcheur dont il partagea dès son enfance les rudes travaux, il apprit à lire et à écrire durant les longues veillées d'hiver, s'intéressa beaucoup à la grammaire slave, qu'il sut bientôt par cœur, mais fut surtout ravi par une traduction des *Psaumes* de David et résolut de se rendre à Moscou, où il avait entendu dire qu'on enseignait à faire des vers. En 1730, il s'enfuit secrètement de la maison paternelle, gagna la grande cité en se cachant dans un convoi de poissons, se fit admettre dans une école claustrale et, au bout de quatre ans, fut envoyé à l'Académie de Kiev, puis à celle de Saint-Petersbourg. Il se rendit ensuite en Allemagne (1737), étudia les mathématiques et la chimie à Marbourg, l'art des mines à Freiberg, tomba malheureusement, au cours d'une excursion minéralogique dans le Brunswick, entre les mains d'enrôleurs prussiens et fut incorporé de force dans un régiment. Il ne parvint à s'échapper qu'au prix de mille dangers, rentra par la Hollande à Saint-Petersbourg (1741) et fut nommé aussitôt membre adjoint de l'Académie des sciences et directeur de son cabinet de minéralogie. Il devint par la suite professeur de chimie (1745), membre titulaire de l'Académie (1751), directeur du gymnase et de l'université (1760), conseiller d'Etat (1764). Catherine II lui fit des funérailles magnifiques, et son corps fut inhumé dans l'église Saint-Alexandre-Nevisky, ou Voronov lui a fait construire un tombeau. Un autre monument lui a été élevé à Arkhangelsk en 1838. Il a eu parmi ses contemporains la réputation d'un illustre savant, et Euler a parlé dans les termes les plus enthousiastes de ses travaux sur la physique, la chimie, la minéralogie et la métallurgie. Mais il a été plus admiré encore comme écrivain. Le « père de la littérature russe moderne », comme on l'a surnommé, a réalisé une véritable évolution de la langue russe, qu'il a à la fois polie et considérablement enrichie. Ses célèbres poésies comprennent : deux volumes d'odes, parmi lesquelles on remarque surtout ses *Méditations du soir et du matin sur la grandeur de Dieu*, qui ont été traduites en français, un poème épique en deux chants sur Pierre I^{er}, la *Pétriade*, deux tragédies dans le genre français, des hymnes religieux, des cantiques, des chants profanes, etc. On lui doit en outre une *Histoire de la Russie* (Paris, 1768, in-8; trad. fr., Dijon, 1769); une *Chronologie russe*, une bonne *Grammaire russe*, traduite en allemand (Leipzig, 1764), toutes de grande valeur; un *Cours de rhétorique*, etc. Quant à ses dissertations scientifiques, elles ont paru dans les *Commentarii* de l'Académie de Saint-Petersbourg. Une édition nouvelle de ses œuvres a été donnée par Smirdine (Saint-Petersbourg, 1847, 3 vol.). L. S.

BIBL. : Les meilleures biographies de M.-V. Lomonossov ont été données par BILIARSKY; Saint-Petersbourg, 1865, et par PERARSKY dans son *Histoire de l'Acad. des sc. de Saint-Petersbourg*; Saint-Petersbourg, 1873, 2 vol. — V. aussi celles, moins récentes, écrites par l'amiral SCHICHKOV, par POLEVOI, et les diverses histoires de la littérature russe.

LOMONT. Une des crêtes parallèles du Jura qui s'étend de l'extrémité orientale du district de Porrentruy, en Suisse, jusqu'en France dans la direction de Pont-de-Roide.

LOMONT. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames; 230 hab.

LOMONT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt; 674 hab. Moulins, tissages, tuileries. Carrières de pierre de taille. Maisons du xvii^e siècle; église du xviii^e. L'ancien château a disparu peu avant la Révolution. La seigneurie a successivement appartenu aux de Lomont, d'Orsans, de Cléron et du Châtelet. L.-x.

LOMONT (Comte de) (V. CHATELET [Claude du]).

LOMOUÉ. Peuplade de l'Afrique orientale vivant sur la rive méridionale du Lour, entre la côte de l'océan Indien et le lac Kiroua. Le pays des Lomoué est représenté comme

la partie la plus riche du Mozambique au N. du Zambèze. Les habitants, industriels, paisibles, savent travailler le fer.

LOMPNAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis; 324 hab.

LOMPNES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Hauteville; 429 hab. Fromagerie.

LOMPNIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne-en-Valromay; 326 hab.

LOMPRET. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Quesnoy-sur-Deûle; 759 hab.

LOMZA ou **LOMJA.** Ville de la Pologne russe, ch.-l. de gouvernement, sur la rive gauche du Narev, à 128 kil. N. de Varsovie; 15,000 hab. Vieilles églises. Jadis importante, elle fut ruinée par les Suédois au xvii^e siècle.

Le gouvernement de Lomza a 12,087 kil. q. et 643,795 hab. (en 1891). Il est compris entre la Prusse au N., les gouv. de Suvalki au N.-E., Grodno à l'E., Siedlee et Varsovie au S., Plock à l'O.; il est formé de terrains éocènes, arrosé par le Narev, le Boug au S., le Bobr à l'E., le long desquels s'étendent de vastes marais. La population est en majorité polonaise et catholique; puis viennent les juifs et les Allemands protestants. Dans les forêts autour de la ville de Lomza vivent les *Kourpie*, peuplade métisse issue des Masuriens et des Latvages. — Le sol est fertile, produit beaucoup de froment et de légumineuses, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre : les industries principales sont la meunerie et la distillerie. — Le gouvernement se divise en huit districts : Lomza, Szezuczyn, Ostrolenka, Kolno, Makov, Ostrov, Poulitusk, Mazovesk. A.-M. B.

LONAR. Ville de l'Inde anglaise, prov. de Bérar, au N. du Purna; c'est un des lieux célèbres dans la mythologie hindoue : le petit lac de Lonar, dans une cuvette basaltique de 5 kil. de tour, est entouré de temples et de monuments en partie ruinés; les pèlerins viennent visiter l'autre du démon Lonasour que vainquit Vichnou. On exporte les sels de soude extraits des eaux du lac, les employant pour teindre les cotonnades.

LONATO. Petite ville d'Italie, prov. de Brescia, située à 3 kil. de la rive S.-O. du lac de Garde; 2,006 hab. Célèbre par deux victoires des Français, l'une en 1706 de Vendôme sur les Autrichiens; l'autre en 1796 de Masséna, lieutenant de Bonaparte, sur Quasdanovitch, lieutenant du général autrichien Wurmser.

LONCHAMPS (Charles de), auteur dramatique français, né à la Réunion en 1768, mort à Louviers en 1832. Il fut chambellan de Murat à Naples et surintendant des théâtres jusqu'en 1811. Parmi les pièces de théâtre qu'il a laissées, mentionnons : *Ma Tante Aurore* (1803), opéra bouffe; *le Séducteur amoureux* (1803), comédie qui obtint un grand succès; *A-t-il perdu?* (1819), comédie; *l'Egoïsme par régime* (1826), vaudeville. On a de lui aussi des *Poésies fugitives* (1811, 2 vol. in-12) qui l'ont fait jadis, bien à tort, mettre au même rang que Parny.

LONCHÈRES (Zool.) (V. ECHINYS).

LONCHOGLOSSA (Zool.) (V. PHYLLOSTOME).

LONCHOPTERIS (*Lonchopteris* Brgt) (Paléont. vég.). Genre de Fougères de l'époque paléozoïque qui rentre dans le groupe des *Pécoptrides* (V. ce mot).

LONÇON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq; 212 hab.

LONDE (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf; 1,439 hab. Stat. du ch. de fer de l'O., ligne de Rouen à Chartres.

LONDE (Charles), médecin français, né à Caen en 1795, mort à Paris le 18 oct. 1862. Il étudia à Paris et s'y établit; une importante monographie : *Gymnastique médicale ou l'Exercice appliqué aux organes de l'homme...* (Paris, 1821, in-8) lui ouvrit les portes de l'Académie de médecine à l'âge de trente ans. Disciple d'Esquirol et de Gall, partisan de Broussais, il s'intéressa beaucoup à la physiologie et à la psychologie d'une part, à l'hygiène du cerveau et des facultés intellectuelles de l'autre. Il exposa

ses idées dans : *Nouveaux Eléments d'hygiène...* (Paris, 1827, 1837, 1847, 2 vol. in-8). En 1831, il alla étudier le choléra en Pologne, comme président d'une commission spéciale. Peu après, il publia : *De l'Urétrite et de ses principales variétés* (Paris, 1833, in-8). D^r L. ILL.

LONDERSEEL ou **LONDERZEEL**. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles; 4,700 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Cologne. Distilleries, fabriques d'huile, grand commerce agricole.

LONDERSEEL (Assuérus Van), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam vers 1550, mort après 1599. On lui doit de bons paysages, mais il est surtout connu comme un excellent graveur sur bois, ce dont témoignent les illustrations, d'après les dessins de P. Van der Borcht, du *Nouveau Testament* (Anvers, 1573, in-16), des *Voyages en Turquie* de Nic. de Nicolay (Anvers, 1577, pet. in-4), et une série d'estampes.

LONDERSEEL (Jans Van), graveur flamand, né à Bruges en 1582. Elève de Nic. de Bruyn, il burina avec talent une centaine d'estampes, sujets bibliques et paysages, d'après H. Arts, Winckenboons et G. de Coninxloo, ainsi que le portrait du célèbre *Dirck Coornherl*, d'après C. Cornelisz. G. P.-1.

LONDESBOROUGH (V. DENISON [Albert]).

LONDIGNY. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan; 547 hab.

LONDINIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, sur l'Eaulne; 4,125 hab. Monlins. Eglise des XVI^e et XVII^e siècles. Au hameau de *Boissay*, église de la Renaissance dans le portail de laquelle figurent le buste de François I^{er} et deux salamandres.

LONDON (V. LONDRES).

LONDON. Ville du Canada, prov. d'Ontario, au confluent de l'Eastern et du Northern Thames; 25,000 hab. Belles rues et maisons, *Western* Université. Raffineries de pétrole; minoteries, etc. Source sulfureuse.

LONDONDERRY. VILLE. — Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom, dans une situation pittoresque, sur le Foyle qui la sépare de son faubourg de *Waterside* et lui sert de port; 29,000 hab. Elle est enveloppée d'une enceinte bastionnée. Cathédrale protestante d'aspect imposant. Evêchés protestant et catholique. Tannerie, tissage du lin, chemiserie, distillerie, brasserie, constructions navales. L'exportation est insignifiante; l'importation se monte à une douzaine de millions de francs. Fondée en 1612 par les douze corporations de la Cité de Londres auxquelles Jacques I^{er} avait donné ce terrain, elle fut le boulevard de la domination anglaise. En 1689, elle soutint contre Jacques II un siège de 107 jours, que rappelle une colonne commémorative.

COMTÉ. — Le comté de Derry, devenu Londonderry, est situé au N. de l'Irlande, dans la prov. d'Ulster, sur l'Océan, entre le lough Foyle et le Bann; il mesure 2,114 kil. q. et compte 152,009 hab. (en 1891); les catholiques représentent environ 44 % du total. Le comté est divisé par les collines de Carnogher (341 m. au White mountain), prolongées à l'O. par le Sperrin (583 m. au Sawel). A l'E. de ces hauteurs coule le Bann, à l'O., le Roe, le Faughan, le Foyle. Les collines sont sauvages, les vallées fertiles. Les champs occupent 31 %, les pâturages 49 %, les bois 4 %, les bruyères et tourbières 16 % de l'étendue totale. On n'exploite pas le fer assez abondant. A.-M. B.

LONDONDERRY (Marquis de) (V. STEWART).

LONDONDERRY (Comtes de) (V. RIDGEWAY).

LONDONDERRY (Henry-Robert STEWART, marquis de) (V. CASTLERAEGH).

LONDONIO (Francesco), peintre et graveur italien, né à Milan en 1723, mort en 1783. Il apprit la peinture dans sa ville natale avec Ferdinando Porta; ses tableaux sont des paysages avec personnages et animaux. Ce ne fut qu'en 1769, lors d'un voyage à Naples, qu'il apprit la gravure à l'eau-forte, avec Benigno Bossi. Ses estampes, qui représentent comme ses tableaux des scènes champêtres, souvent sur

papier bleu avec des rehants blancs au pinceau, sont exécutées avec finesse et avec esprit et fort recherchées. Elles ont été publiées par suites de 6, 10, 12 ou 16 feuilles, ou séparément; on en connaît en tout quatre-vingt-quatorze.

LONDOS (André), général grec, né à Vostizza, suicidé à Athènes en oct. 1846. Il se distingua dans la guerre de l'indépendance à partir de 1821, combattit Condouriotis en 1824, fut ministre de la guerre en 1843 dans le cabinet Metaxas et de l'intérieur en 1844 dans le cabinet Mavrocordato.

LONDRES (anglais *London*). **Généralités**. — Capitale de l'Angleterre et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, résidence de la reine, siège du Parlement, des ministères et des grands corps de l'Etat, située sur les deux rives de la Tamise à environ 90 kil. de la mer du Nord. Le point central, la cathédrale Saint-Paul, est situé par 51°30'48" lat. N. et 2°25' long. O. de Paris. Elle s'étend sur quatre comtés, Middlesex, Essex, Surrey et Kent. Cette ville colossale, qui est de beaucoup la plus grande agglomération humaine de la terre, n'a pas de limites précises; celles-ci varient selon les administrations qu'on envisage: police, état civil, travaux publics, circonscriptions électorales, etc. Nous les examinerons plus loin. On admet communément les limites du registre général des listes de décès définies par les *Bills of Mortality*. Ceci donne à Londres 305 kil. q. (un peu plus du quadruple de la superficie de Paris) dont 127 dans le comté de Middlesex, 91 dans le Surrey, 87 dans le Kent. La ville a 26 kil. de l'E. à l'O., 49 kil. du N. au S.

Elle est bâtie des deux côtés de la Tamise au centre d'un bassin tertiaire, sur le terrain appelé argile de Londres (*London clay*); mais celui-ci a été recouvert par les sables et les graviers du fleuve (jadis plus considérable); ceux-ci s'étendent à environ 3 kil. sur chacune des rives; mais en plusieurs endroits se trouvent sur les rivages des dépôts alluviaux avoisinant des terrasses ou digues artificielles ou naturelles. Les alluvions forment au S. du fleuve le sol des marais desséchés on est construit le quartier de Southwark; au N. celui du quartier de Westminster, les rives de la Lea, depuis Stoke Newington (faubourgs de Stratford, Bow, West ham, Plaistow, etc.) et l'île des Chiens (*Isle of Dogs*) dessinée par des travaux d'art en face de Greenwich. Les sables et graviers s'étendent ensuite jusqu'au parc de Battersea au S.-O., Regents park au N.-O., Victoria park au N.-E.; la terre à briques occupe de vastes surfaces entre Victoria park et Stoke Newington, à Cheapside (dans la Cité), Fenchurch et Battersea; l'argile de Londres s'étend au N. du fleuve à partir des jardins de Kensington, jusqu'à Hrlington, puis au N. de Highbury et Stoke Newington; au S. du fleuve, au delà d'une ligne irrégulière passant par Wandsworth, Clapham, Camberwell, Deptford. Les assises tertiaires inférieures émergent un peu au delà, à Greenwich, Dulwich, Lewisham, Blackheath (sables de Thanet, couches de Wolwich, Reading et Blackheath); enfin le sous-sol calcaire qui forme le fond du bassin géologique de Londres et le principal niveau d'eau souterraine n'est visible qu'à Greenwich. On s'explique ainsi que, bâtie sur le sable et l'argile, Londres soit construite en briques.

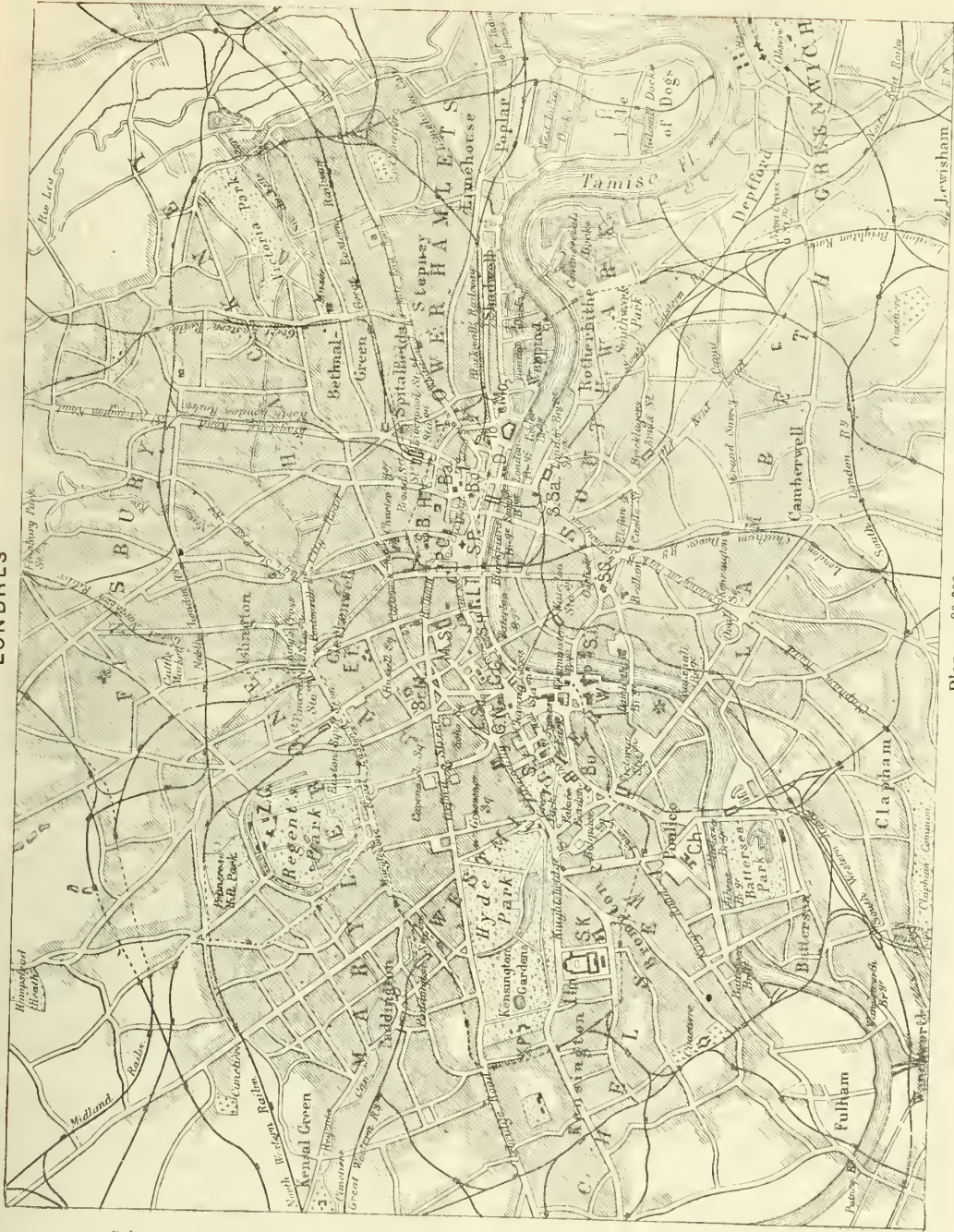
CLIMAT. — Le climat est humide, mais sain, surtout depuis que l'établissement d'une vaste canalisation souterraine a nettoyé le sol; la mortalité a beaucoup décliné depuis l'achèvement de ce réseau d'égouts. La température moyenne annuelle est de + 10°,25, équivalente à celle de Paris; en hiver la moyenne est de + 3°,6; en été de + 16°,6. On ne voit que bien rarement de la glace sur la Tamise; la neige même est peu commune. La pluie se répartit à peu près également entre les quatre saisons; la chute d'eau totale est de 654 millim. par an. Mais le climat est gâté par les fameux brouillards de Londres, brouillards jaunes qui, s'élevant de la Tamise, absorbent les fumées de la ville qui les colorent et empruntent aux gaz une odeur particulièrement désagréable.

Topographie. — **RELIEF DU SOL.** — Le relief primitif du sol londonien a été fort altéré au cours des siècles par les travaux humains ; cependant on peut le retrouver. La ville occupe la vallée de la Tamise qui serpente à travers une plaine marécageuse et reçoit du N. la Lea. Jadis le fleuve s'épandait sur les bas-fonds entre Lambeth et Limehouse, errant à travers les marécages où s'élève le quartier actuel de Southwark : ceux-ci s'étendaient au S. jusqu'au pied des collines du Surrey qui se développent de Clapham à Greenwich ; les principales sont Brixton hill, Tulse hill, Heine hill, Champion hill, Denmark hill, Blackheath ; en arrière de cette première rangée, la colline de Sydenham atteint 112 m. — Au N. de la Tamise le sol est plus accidenté, et l'on ne retrouve de vastes marais qu'à l'E. de la Lea et dans la région de l'île des Chiens où se confondaient autrefois les eaux du fleuve et de son affluent. Une ligne de collines se développe au N.-O., atteignant 134 m. à Hampstead, 129 à Highgate, 46 à Highbury. Entre ces hauteurs et la Tamise, on discerne encore l'emplacement de plusieurs monticules. La ville primitive, la Cité actuelle, fut édifiée sur un de ces monticules, dont l'église Saint Paul occupe le sommet et que coupait jadis le ravin de Walbrook ; au N. et à l'E. de ce renflement était une fondrière dont le nom du quartier actuel de Finsbury évoque le souvenir. A l'E., le ruisseau dit Fleet river descendait des bruyères de Hampstead vers le S.-E. par Kings cross et Clerkenwell, prenant dans sa partie inférieure le nom de Holebourne ou Hollowburn, à cause de l'escarpement de ses bords. A l'O. de ce ruisseau une autre élévation un peu plus accusée comprend les districts des Inns of Court, de Bloomsbury et Soho, se prolongeant par Marylebone jusqu'à la colline de Tyburn à l'O. (près de Swiss cottage) que bornait le bas-fond de Westbourne ; au S. et à l'O. de ces hauteurs s'étendait jusqu'au fleuve la dépression marécageuse où se sont construits les quartiers de Westminster, Piccadilly, Chelsea et Kensington. A l'O. de ces fonds, le terrain se relève formant les collines de Notting hill (à l'O. de Kensington), Primrose hill (au N. de Regents park), autrefois occupées par une forêt, qui étaient intermédiaires entre les monticules des bords de la Tamise et les hauteurs les plus considérables du N. (Hampstead et Highgate).

LES DIFFÉRENTS QUARTIERS. — La ville de Londres a pour noyau la Cité qui en occupe encore aujourd'hui le centre. Elle est située au N. de la Tamise, le long de son coude septentrional ; elle a une superficie de 269 hect. ; autour se développent les autres quartiers, enveloppés eux-mêmes par une ceinture de faubourgs mêlés d'une quantité de jardins publics et privés. La Cité est le cœur du vaste Londres, le centre du grand commerce qui y développe pendant la journée une activité incomparable. Les quartiers de l'Est, qu'on réunit sous l'appellation d'East end, sont ceux du travail, le port le long du fleuve et les usines. Ceux de l'Ouest, du West end, sont ceux de l'aristocratie, du monde politique et de l'élégance. Au S. de la Tamise sont des quartiers ouvriers et manufacturiers. Des anciens bourgs parlementaires, sept étaient au N. du fleuve et trois au S. Nous décrirons la ville en suivant l'ordre de ces dix régions, et en indiquant tous les quartiers et faubourgs. La première est la Cité sur laquelle nous reviendrons plus en détail tout à l'heure. — A l'E. de la Cité, le long de la Tamise, s'étendent, à partir de la Tour, les rues de *Tower Hamlets* ; on y distingue, sur le fleuve, dans une sorte de boucle, le quartier du *Wapping*, celui des marins par excellence, et, du côté de l'intérieur, les bouges de *White chapel*, le quartier de la misère et de la prostitution, en grande partie peuplé d'Allemands, travaillant dans les raffineries de sucre de *Goodmens field* aux limites de la Cité. Dans *White chapel* s'entassent 8,000 maisons entre lesquelles serpentent des allées tortueuses, des cours sans jour, ou croupissent des mares fétides ; les points les plus saillants sont, de ce côté, la rue des Bouchers, aussi sanglante et malpropre qu'au moyen âge, et, dans le *Houndsditch*, la partie contiguë de la Cité (quartier juif), la foire

aux chiffons (*rag fair*). En se rapprochant de la Lea, on trouve les quartiers de *Stepney*, *Mile end*, *Old town*, *Bow*, *Bromley*, *Limehouse*, *Poplar* et *Blackwall*, au S. desquels se développent les bassins et les docks de l'île des Chiens (*Iste of Dogs*). — Au N. de la région de *Tower Hamlets* est celle de *Hackney* qui en a été séparée en 1867 : elle rayonne à partir de la Cité jusqu'à la Lea ; ses principaux quartiers sont : contigu à la Cité, *Spitalfields* où les émigrés français protestants installèrent l'industrie de la soie ; puis *Shoreditch*, *Bethnal green*, peuplé de tisserands irlandais et renfermant encore bien des maisons en planches, et *Globe town*, qu'égal le voisinage de *Victoria park*, qui sépare le quartier d'*Oldford* de ceux de *Hackney* et *Hackneywick* ; au N.-O. de ceux-ci sont ceux de *Homerton*, *Clapton* et *Shacklewell* ; plus loin encore, *Stamford hill* et *Tottenham* ; à l'O. de *Bethnal green* et de *Hackney*, ceux de *Haggerstone* et de *Dalstone*. — A l'E. de la Lea, les faubourgs de *Plaistow*, *West ham*, *Stratford*, *Leyton*, *Walthams town* ne sont pas encore confondus avec l'agglomération centrale. — La région de *Finsbury* commence au N. de la moitié occidentale de la Cité ; on y trouve les quartiers de *Hoxton*, *Clerkenwell*, peuplé de bijoutiers, d'horlogers, de mécaniciens, mais dont les ruelles ignobles sont encore un des repaires de la misère et du vice ; *Kings cross*, *Pentonville*, *Islington*, *Canonbury*, au pied de la colline d'*Highbury* ; à l'E. de celle-ci, *Kingstand* et *Stoke Newington*, contigu à *Clapton* ; au N.-O. d'*Highbury* s'étend *Holloway*, dominé à l'O. par la hauteur de *Highgate*. — La région de *Marylebone* est celle de *Regents park*, qu'entourent les maisons monumentales d'*York*, *Cumberland* et *Cornwall terrace*. Les résidences princières de ce quartier, bâties au début du XVIII^e siècle, ont été abandonnées depuis à la petite bourgeoisie. Cependant les environs de *Cavendish square* continuent de loger les célébrités médicales, quelques légistes et gros négociants. Cette région de *Marylebone* emprunte son nom à la grande rue qui longe le S. du parc ; on y rattache à l'E. de celui-ci *Saint Pancras* ; au N.-E., *Camden town*, *Kentish town* ; au N., *Haverstock hill* au pied de la colline de *Hampstead* ; au N.-O., *Primrose hill*, *Portland town*, *Belsize park*, *Kilburn* ; à l'O., *Saint Johnswood*, avec ses villas de petits négociants, auxquelles le monde galant dispute la place, et le vaste quartier de *Paddington*, prolongé à l'O. par *Westbourne* et *Kensal green* ; au S.-O. par *Bayswater* et *Notting hill* ; au S. du parc est le quartier proprement dit de *Marylebone*, séparé de la Cité par celui de *Bloomsbury* et de *Hyde park* par l'élégant quartier neuf de *Tyburnia*. Ce coin de *Soho* et *Leicester square* est le quartier étranger, peuplé de Français, de Belges, d'Italiens, de Polonais, d'Allemands. — La région de *Westminster*, qui est la partie la plus élégante de Londres, est séparée de la précédente par *Oxford street* et ses prolongements jusqu'aux jardins de *Kensington* et s'étend à l'O. jusqu'à *Sloane street* et à l'hôpital de *Chelsea* ; elle entoure d'admirables parcs dont les pelouses et les pièces d'eau s'étendent presque du fleuve à la banlieue : *Saint James park*, *Green park*, *Buckingham palace*, *Hyde park*, *Kensington gardens*. Le long de la Cité se trouve d'abord le quartier judiciaire (*Inns of Court*) ; puis, au voisinage de *Charing cross* et de *Trafalgar square* qui constituent le centre du West end, le quartier des clubs, *Saint James* ; les affaires et la misère ont envahi celui de *Saint Giles* auprès de *Leicester square* ; il contraste avec l'élégance de ceux de *Mayfair*, des environs de *Grosvenor square* et de *Belgravia* au S. de *Hyde park*. Les riches habitants de *Belgravia*, quartier silencieux aux larges rues et aux maisons solennelles, donnent du travail et sont nourris par une ceinture de quartiers commerçants. Au S. de *Green park* est celui de *Piccadilly* qui va jusqu'à la Tamise. — La région de *Chelsea* est au S. de la précédente, embrassant, outre *Chelsea*, riverain du fleuve, *Brompton* au S. de *Hyde park*, *Kensington* au S.-O. des jardins de ce nom ; au S. de ceux-ci, *Walham green* ; plus loin, dans un coude méridional de la Tamise, *Fulham* ;

LONDRES



Plan au 90 000^e

PLACES ET MONUMENTS

- P.C. Poste centrale.
- Ba. Banque d'Angleterre.
- Bo. Bourse (Royal Exchange).
- D. Douane.
- G.N. Galerie nationale et colonne de Nelson, à Trafalgar square.
- H.V. Hôtel de ville (Guildhall).
- M. Le Monument.
- Mo. Monnaie.
- J. Court of Justice.
- C.N. Collège naval, à Greenwich.

ÉGLISES

- T. Temple.
- S.P. Cathédrale de S. Paul
- S.Sa. S. Sauveur.
- S.G. S. George.

PALAIS

- W. Abbaye de Westminster.
- L.To. Tour de Londres.
- S.J. S. James (parc et palais).
- Ba. Buckingham palace.
- S.H. Somerset house.
- K.P. Kensington palace.

HÔPITAUX ET HOSPICES

- Ch. Hôpital de Chelsea.
- E.T. Enfants trouvés (Foundling hospital).
- S.B. Hôpital S. Barthélémy.
- S.T. —

MUSÉES

- Br.M. British Museum.
- S.K. South Kensington Museum.
- M.S. Musée Soane.
- .Im. Institut imperial (avec Albert hall).

THÉÂTRE

- C.G. Théâtre de Covent garden.

tout à l'O., vers la campagne, *Hammersmith* et *Shepherds bush*. — Si nous passons le fleuve, nous rencontrons d'abord la région de *Southwark*, au S. de la Cité; à l'E. se trouvent les bassins et les docks de *Rotherhithe*, centre du commerce des bois de construction; à l'O. de ce quartier, ceux de *Horsleydown*, *Bermondsey*, ou le travail de la laine répand une odeur intolérable; *Saint Saviour* et *Saint Olave*. *Southwark* est le quartier des brasseries, *Bermondsey* celui des tanneries. — La région de *Lambeth*, au S. de la précédente, emprunte son nom au quartier de *Lambeth* qui fait face à *Westminster*, au S.-O. de *Southwark*; il renferme beaucoup de briqueteries, poteries et usines de produits chimiques; la région comprend ensuite, au S. de ce premier quartier, *Vauxhall* et *Kennington*, puis *South Lambeth*, *Stockwell*, *Walworth*, *Camberwell*, peuplé de riches commerçants allemands; *Peckham*, *New cross*; au S. s'étend une nouvelle série d'anciens villages incorporés où se réfugie la petite bourgeoisie: *Wandsworth*, *Battersea*, *Clapham*, *Brixton*, *Dulwich*, etc. — La région de *Greenwich* occupe le S.-E. de Londres avec les anciennes villes ou villages de *Deptford* (docks du gouvernement), *Greenwich*, *Blackheath*, *Lewisham*; *Woolwich* plus à l'E. fait également partie de Londres.

« Londres, écrit Ewin Ritchie, est un ensemble de villes juxtaposées. Promenez-vous dans *Regent street*; vous êtes dans une ville de magasins somptueux; dirigez-vous vers le *West end*, vous entrez dans une cité de parcs et de palais; traversez *Saint Giles*, vous ne voyez que boue et tavernes. A *Belgravia*, tout est monumental et grandiose; à *Pimlico*, les demeures sont mesquines et prétentieuses; autour de *Russel square*, elles sont confortables; à *Islington*, modestes, et dans tous ces quartiers les habitants ressemblent à leurs maisons. L'agent d'affaires, qui réside à *Clapham*, n'a, pendant de longues années, jamais mis le pied dans une seule rue autre que celles qui conduisent de la Bourse à sa villa. Le clerc d'avoué, qui demeure à *Pimlico*, ne dépasse jamais dans ses courses *John street*, *Bedford row*. Les habitants d'*Islington* et de *Holloway* vont à la Cité tous les matins et reviennent tous les soirs à leur faubourg par une même route invariable. Les races sont aussi distinctes que les quartiers. Les élégants du *Pare*, les meniers de *Mark lane*, les juifs de *Hounds-litch* et de *Holywell street*, les adolescents pâles et malades de la Cité, les matelots de *Deptford* et de *Wapping*, les confiseurs allemands de *White chapel* sont autant de races d'hommes parfaitement tranchées. »

PONTS. — Les communications entre les deux rives de la Tamise sont assurées par 19 ponts et 3 tunnels; de ces ponts, 6 sont réservés aux chemins de fer; 4 sont en pierre, 8 en pierre et fer, 3 en fer, 4 sont des ponts suspendus. Ils ne correspondent qu'à la moitié occidentale de Londres, la région orientale étant occupée par le port dont un pont entraverait la navigation. Le plus important de ces ponts, resté jusqu'à nos jours le plus avancé vers la mer, est aussi le plus ancien: c'est le fameux pont de Londres, à la limite supérieure du port; il relie la Cité et *Southwark*; il remonte au XII^e siècle, mais il a été refait en 1825-31, sur les plans de J. Rennie, en granite d'Ecosse; il a 283 m. de long (avec les approches), 15 m. de large et se compose de 5 arches, celle du centre ayant une portée de 46^m3. Il y passe journellement près de 25,000 voitures et de 200,000 piétons. Il fut le seul de la Cité jusqu'en 1769 où l'on construisit celui de *Blackfriars*, refait par Page, en 1869, en fer portant sur des piles de granite; il a 281 m. de long; entre les deux est le pont de *Southwark* (215^m8 de long), édifié en 1815-19 sur les dessins de Rennie; il est formé de trois belles arches en fer reposant sur des piles de granite; l'arche centrale a 73^m2 de portée. Un pont de chemin de fer (*gare de Cannon street*) passe entre les ponts de Londres et de *Southwark*; un autre (*Alexandra bridge*, 317 m. de long), à l'E. de celui de *Blackfriars*. Enfin on vient de construire un pont suspendu de piétons, complété par un pont inférieur à bascule,

à l'E. de la Tour (1894). Ces cinq ponts sont compris dans la Cité. A *Westminster* correspondent les suivants: le pont de *Waterloo*, chef-d'œuvre de Rennie, fut bâti de 1811 à 1817, avec neuf arches semi-elliptiques de 36^m5 de portée et 10^m5 de haut; il a 444 m.; il est en granite d'Ecosse et les piles sont décorées chacune de deux colonnes doriques supportant un entablement de style grec au-dessus duquel règne une balustrade. Le pont en fer de *Hungerford* dessert la gare de *Charing cross*. Le pont de *Westminster*, construit par Page en 1862, en fer et pierre, a 352^m6 de long et 25^m9 de large, sept arches, celle du centre ayant une portée de 36^m5; il a remplacé le vieux pont de *Westminster* édifié de 1739 à 1750 par un architecte suisse. Viennent ensuite ceux de *Lambeth* (1862), *Vauxhall* (1811-16), le pont suspendu de *Chelsea* (1838, 299 m. de long, arches de 105^m8), le pont suspendu d'*Albert* (1873), le vieux pont de bois de *Battersea* récemment refait, celui de *Wandsworth* et le pittoresque vieux pont de *Putney* bâti en 1729 (refait également). Tous ces ponts, à l'exception de ceux de la Cité et de *Westminster*, étaient grevés de péages dont le rachat fut décrété en 1877 et consommé en 1881. En aval de celui de *Chelsea*, entre ceux de *Battersea* et *Wandsworth* et en aval de celui de *Putney*, passent des ponts de chemins de fer.

Pour compléter les communications entre les deux rives, il existe aussi 3 tunnels; le plus ancien et le plus célèbre fut construit par Brunel entre le *Wapping* et *Rotherhithe*; déplorable affaire commerciale, malgré l'admiration qu'il excita (V. TUNNEL), il sert aujourd'hui à un chemin de fer; un petit tube de fer de 2 m. de diamètre forme une route souterraine (*subway*) à l'O. de la Tour; enfin on en a établi un autre plus vaste entre *Blackwall* et *Greenwich*.

QUAIS. — Un des travaux les plus remarquables de Londres a été la construction des quais de la Tamise. Avant 1860, il n'en existait pas: c'étaient des deux côtés du fleuve un amas de constructions horribles, des wharfs ou dépôts de marchandises bâtis sur pilotis, auxquels conduisaient d'ignobles ruelles sinueuses. La commission métropolitaine a consacré 75 millions de fr. (dont la plus grande part fournie par les droits sur les charbons et les vins dans la Cité) à l'édification des quais (*embankments*) qui forment aujourd'hui la plus belle promenade de Londres. Le quai *Victoria* (1864-70) s'étend entre les ponts de *Blackfriars* et de *Westminster*; il a 30 m. de large, est bordé par le palais *Somerset*, orné d'un obélisque, l'*Aiguille de Cléopâtre*. Le quai *Albert* (1865-68) s'étend sur la rive méridionale du pont de *Westminster* au pont de *Vauxhall*; le long sont l'hôpital *Saint Thomas* et le palais de *Lambeth*; le quai de *Chelsea* (1871-74), du pont de *Vauxhall* à l'hôpital de *Chelsea* et de là au pont de *Battersea*, n'a pas l'élégance des deux autres. La ligne des quais est interrompue en amont du pont de *Westminster* par la façade monumentale du palais du Parlement qui baigne dans le fleuve.

RUES ET PLACES. — Aspect général. La ville de Londres se composant de la réunion d'une quarantaine de villes qui eurent longtemps leurs administrations distinctes, il n'y a aucune espèce de plan d'ensemble dans le réseau des rues; d'autant plus que celui-ci rayonne autour de la Cité ou la confusion est inextricable; Wren avait proposé de profiter du grand incendie de 1666 pour construire une capitale modèle avec des alignements méthodiques; ce plan fut écarté, et l'on rebâtit au hasard. Il en fut de même dans l'immense zone des quartiers extérieurs et des faubourgs. Une des caractéristiques de Londres est l'espace occupé par les cottages de la classe moyenne, chacun ayant sa petite maison et son jardinet; les ouvriers s'entassent dans les quartiers de l'E. et du S.; la Cité où grouillent des centaines de milliers d'hommes dans la journée est déserte le soir; les trains ont emporté au loin négociants et artisans; le monde aristocratique occupe ceux de l'O., égayés par de vastes squares, la plupart propriété privée; au cœur des plus beaux quartiers se voient encore des rues misérables peuplées de prolétaires; ce contraste est un des traits les

plus curieux de la vie anglaise. On ne trouve de rues larges et droites comparables à celles de Paris que dans le West end. Dans le quartier de Regents park, on a beaucoup construit en style gréco-romain au commencement du XIX^e siècle, accolant parfois un fronton unique ou la même colonnade à plusieurs maisons. Puis vint la vogue du style gothique; puis celle du style dit de *la reine Anne*, dont les maisons en briques rouges, à toits et pignons pointus, entrée étroite à porche surbaissé posé à angle droit avec la façade, pullulent dans les faubourgs bourgeois, notamment à Kensington; leurs petits carreaux enchâssés dans d'énormes boiseries sont particulièrement absurdes dans la cité du bromillard. Le grand avantage de celle-ci a été de pouvoir s'étaler à son aise dans tous les sens, aucune enceinte ne limitant son extension. Les bourgeois ont donc pu continuer à habiter chacun sa maison; le type en est très uniforme: un sous-sol, un rez-de-chaussée, deux étages, rarement plus; autour, un petit fossé éclairant le sous-sol et protégé par une grille en fer; sous le trottoir, la cave à charbon; le tout offre l'aspect d'un cube de briques noircies par la fumée, sans ornements, parfois badigeonné de couleurs criardes. La monotonie en est extrême. Ces maisons, n'appartenant pas à l'habitant qui les construit, à cause du régime anglais de propriété foncière (V. GRANDE-BRETAGNE), sont bâties de façon à durer juste autant que le bail. Cette question de propriété a naturellement contribué, tout autant que la confusion administrative et le morcellement des autorités locales, à empêcher l'adoption d'un plan d'ensemble pour la voirie londonienne. Un simple coup d'œil jeté sur le plan permet de constater cette absence de direction. L'impression est bien celle d'une série de villes juxtaposées. Les principales voies sont encore les anciennes chaussées aboutissant à la Cité; mais elles sont devenues insuffisantes pour l'énormité de la circulation, et, d'autre part, d'importants centres d'affaires sont privés de communications directes. La multiplicité des voies ferrées atténué, il est vrai, ces inconvénients. On compte à Londres plus de 11,000 rues d'un développement total de 8,500 kil.; elles sont en général munies de bons trottoirs et macadamisées; une partie sont pavées en granite, d'autres en bois, quelques-unes asphaltées.

On peut considérer comme point central de Londres soit la cathédrale de Saint Paul dont la masse imposante domine la Cité, soit plutôt, un peu à l'E., la place de Mansion house, autour de laquelle se groupent non seulement le palais du lord-maire, mais la Banque d'Angleterre et la Bourse du commerce (*Royal exchange*). Tout auprès se trouve dans *Capel court* la Bourse des valeurs (*Stock exchange*). C'est donc bien là le cœur de la métropole commerciale et financière du Royaume-Uni, on pourrait dire du monde entier. L'artère la plus importante est celle qui va de ce centre commercial à la ville politique de Westminster, résidence de la cour, du Parlement, de la puissante aristocratie britannique. Elle porte d'abord, de la banque à la cathédrale de Saint Paul, le nom de *Poultry* (élargie en 1874), puis celui de *Cheapside*, rue du commerce, remplie de bijoutiers, d'horlogers, de selliers; à droite s'embranchent King street qui aboutit au Guildhall, l'hôtel de ville de la Cité de Londres; en face, à gauche, Queens street mène au pont de Southwark. Les rues autour de Cheapside renferment les grandes maisons de tissus qui s'approvisionnent à Manchester. Contournant Saint Paul, la grande artère continue sous le nom de Ludgate hill, sur laquelle s'embranchent à droite la rue d'Old Bailey, où siège la cour d'assises criminelles, atteint la place de Ludgate, au croisement de la rue New bridge qui mène au pont de Blackfriars; elle prend ensuite le nom de *Fleet street*; celle-ci est la rue des journaux; le *Standard*, le *Daily Telegraph* y ont élevé de véritables palais; de là aussi partent le *Daily News*, le *Punch*, etc.; les bureaux du *Times* sont à côté dans le square de Printing house; Fleet street arrive ensuite à Temple bar, ancienne porte de la Cité, démolie en 1878 et dont une colonne surmontée

d'un griffon marque la place, entre les constructions du Temple au S. et le Palais de justice au N. Nous voici au *Strand*, bordé de belles boutiques, de restaurants et de théâtres, Lyceum, Adelphi; c'est le quartier des théâtres; toutefois les plus célèbres, Drury lane, Covent garden, sont dans des rues latérales; celles-ci sont peuplées de costumiers, perruquiers, libraires, etc. Le Strand aboutit à *Trafalgar square*, le centre du quartier de Westminster; c'est une large place trapézoïde bordée au N. par le palais de la



Trafalgar square.

Galerie nationale, à l'O. par un club, à l'E. par un hôtel, ouverte au S.; aux quatre angles, quatre statues; au milieu, une colonne porte la statue de Nelson; derrière sont deux fontaines; le tout est d'une architecture médiocre et sans proportions; au S. de cette place s'ouvrent sur le carrefour de *Charing cross*, qui a donné son nom à la grande gare voisine, au S.-E. l'avenue de Northumberland plantée d'arbres qui mène au quai Victoria, et au S. celle de *Charing cross* prolongée par celle de Whitehall le long du palais de ce nom; celle-ci, toute bordée d'édifices publics, amirauté, ministères, etc., mène au palais de Westminster; passant entre le palais du Parlement à gauche et l'abbaye à droite, elle se prolonge jusqu'au pont de Vauxhall. De Trafalgar square on peut encore prendre au S.-O. le Mall qui passe entre le parc de Saint James d'un côté, et de l'autre les palais Marlborough et Saint James, et débouche en face du palais Buckingham; au S.-O. de ce dernier, une rue qui lui emprunte son nom conduit au pont de Chelsea. Au N. du Mall et parallèlement est le Pall Mall, bordé d'édifices en style grec ou italien parmi lesquels les clubs les plus considérables de la capitale : Carlton club, centre du parti conservateur; Reform club, centre du parti libéral. A l'entrée de Pall Mall donne la rue de *Haymarket* qui renferme deux grands théâtres et quelques-uns des plus fameux restaurants; à l'autre extrémité, la rue Saint James, également occupée par les clubs, est comme *Haymarket* (et Regent street) une voie transversale entre Pall Mall et *Piccadilly*; par l'un ou l'autre de ces coudes se continue la route vers l'O.; *Piccadilly* fut et demeure l'un des principaux lieux où l'on se rend pour sortir de la ville; on passe au S. de Hyde park par les rues *Knights bridge*, *Kensington* et de *Hammersmith* qui continuent jusqu'à la banlieue et à la ville de Brentford la grande voie de communication entre la région de la Tamise supérieure et la Cité.

Revenant à la place de la Banque, nous trouvons qu'il s'en détache vers l'O. une seconde grande voie, *Queen Victoria street*, qui mène au pont de Blackfriars et se continue par le quai Victoria jusqu'au palais de Westminster. — Une troisième se détache de Cheapside et va droit à l'O. par la rue *Newgate*, longeant la célèbre prison de *Newgate*, où se font les exécutions capitales; elle franchit la vallée de la *Fleet* sur le viaduc d'*Holborn*, construit en 1869. Elle prend ensuite le nom d'*Holborn*, puis d'*Oxford street*. *Oxford street* est relié à *Holborn* par une voie récente, *New Oxford street*, qui date de 1847; on a jeté bas pour la percer une partie du quartier Saint Giles, repaire de dangereux criminels; *Oxford street*, qui fut une route de campagne allant de Londres à Oxford, est le quartier de la riche bourgeoisie; c'est l'une des deux rues les plus

belles de Londres, et la place Oxford où elle croise l'autre, Regent street, est le centre du luxe; c'est la région où se trouvent de jolies et gaies boutiques, comme celles des boulevards parisiens; à droite est *Cavendish square*; à gauche *Hanover square*; en avançant vers l'O., du côté de Hyde park, les boutiques font place aux riches maisons d'habitation; rien n'évoque le sinistre souvenir du gibet de Tyburn, ou conduisait cette route dont elle porta d'abord le nom; Tyburn même est au lieu dénommé Cumberland gate, à l'entrée de Hyde park. La voie se continue à peu près en ligne droite par les rues Bayswater et Uxbridge jusque hors de Londres. A l'entrée de Hyde park s'embranchent la route du N.-O., Edgware road, longue de plus de 2 lieues.

Les deux grandes voies que nous venons de décrire, Strand-Piccadilly et Holborn-Oxford street, sont reliées par des rues transversales dirigées du N. au S.; les principales sont: Farringdon street qui passe sous le viaduc d'Holborn et mène au pont de Blackfriars; Chancery lane qui traverse le quartier judiciaire situé entre Holborn et le Strand autour des arbres et des pelouses de Lincoln inn; Dmry lane qui va de New Oxford street au Strand; Saint Martin street qui passe devant Leicester square ou s'élève l'Alhambra, le quartier général de la prostitution élégante; Regent street qui va de Regents park (elle commence sous le nom de Portland street) à la place Waterloo à l'O. de Trafalgar square, sur le Pall Mall; elle fut bâtie en 1813 sur un plan uniforme d'après les plans de Nash; Bond street, qui est parallèle et va d'Oxford street à Piccadilly, renferme des boutiques non moins fréquentées du monde élégant; enfin Park lane, le long du côté oriental de Hyde park. Entre Park lane et Regent street sont les hôtels aristocratiques, groupés autour de Hanover square, Berkeley square, Grosvenor square, etc.; il y faut ajouter les squares Saint James (entre Pall Mall et Piccadilly) et Belgrave (à l'O. des jardins de Buckingham palace).

Les grandes artères transversales O.-E. ne s'arrêtent pas à la Cité; elles se continuent aussi bien vers l'E. de la ville; mais ces quartiers ouvriers n'offrent pas une variété comparable à celle du West end. De la place de Mansion house, une double voie mène à l'ancienne sortie d'Aldgate. Le long du Royal exchange passe la rue de Cornhill, continuée par Leadenhall; au S., Lombard street, continuée par Fenchurch street; toutes ont un formidable mouvement d'affaires; Lombard street est restée depuis le moyen âge la rue des banquiers, le centre du commerce de l'argent. Au sortir de la Cité, les deux voies réunies à Aldgate bifurquent de nouveau; l'une au N.-E. par White chapel, dont les boges doivent à Jack the ripper une sinistre renommée, et par la rue de Mile end (d'où se détachent dans la direction de Clapton la route de Cambridge) gagne Bow et Stratford; l'autre à l'E. prend le nom de Commercial road, puis d'East India road et mène aux grands docks. Plus près de la Tamise, Cannon street va de Saint Paul au débouché du pont de Londres; la rue de la Tamise (*Upper* et *Lower Thames street*), du pont de Blackfriars à la Tour. A l'E. de celle-ci on gagne les docks par la chaussée de Ratcliff ou par les rues du Wapping et du Shadwell, le long du fleuve.

Les principales routes qui de la Cité se dirigent vers le N. sont: à partir du pont de Londres, King William street qui mène à la Banque, y prend le nom de Princess street, puis de Moorgate street, passe devant la place et le square de Finsbury, puis sous le nom de City road tourne vers le N.-O.; elle se bifurque dans la dépression du Regents canal, détache vers l'O. la route de Pentonville, Euston, Marylebone qui va passer au S. de Regents park, vers le N., à travers le quartier d'Islington, rues d'Essex, de Holloway, de Calédonie, d'York, etc. — Du pont de Londres se dirige droit vers le N. une autre voie qui porte successivement les noms de Gracechurch, Bishopsgate, Shoreditch, Kingsland, Stoke Newington. — D'Holborn part une autre ligne qui sous le nom de Gray's inn road gagne le carrefour des gares de Saint Pancras et Kings

cross: c'est la route directe des quartiers du N.-O. à la Cité. — Dans les quartiers du S. de la Tamise, la distribution des grandes rues est beaucoup plus simple. Des six ponts centraux (London bridge Southwark, Blackfriars, Waterloo, Westminster et Lambeth), elles convergent vers une place centrale où se trouvent un obélisque et la taverne de l'Elephant et du Château; de là elles rayonnent: la route du Kent vers Greenwich au S.-E.; celle de Walworth, Camberwell et Denmark hill vers le S. où elle mène à Sydenham et au palais de Cristal (Crystal palace); celle de Kennington au S.-O. bifurque en routes de Brixton et de Clapham; plus près de la Tamise, celle de Wandsworth remonte la vallée du fleuve.

Squares et parcs. La mer de maisons de Londres est égayée par de nombreuses îles de verdure, une quantité de squares plantés et de plus vastes étendues d'arbres et de gazons, auxquelles on réserve le nom de parcs. La plupart des squares sont des propriétés privées, jardins clos au public et réservés aux habitants des maisons environnantes. Quelques-uns pourtant sont publics: tels que ceux de Leicester, de Soho (au S. d'Oxford street) et du Parlement (le long des palais de Westminster). Nous avons cité les plus importants des autres au cours de la description topographique; les plus beaux sont: Belgrave square, Eaton square (au S. du précédent), Russel square (près du British Museum, au N. de Holborn), et surtout Lincoln's inn fields, magnifiques jardins tracés en 1619 par l'architecte Inigo Jones. En revanche, Trafalgar square ne comporte pas de plantations. La place de Smithfield, au N. de la Cité et du viaduc d'Holborn, mérite une mention, car ce fut jadis un lieu de tournois et aussi d'exécutions.

La ville possède 42 parcs ou jardins publics d'une étendue totale de 1,817 hect. Les plus beaux sont les parcs royaux du West end. A l'E. et au N. nul effort ne fut tenté pour préserver de l'invasion des maisons et des usines quelque parcelle des jolies prairies, des épaisses forêts ou même des landes qui entouraient la vieille ville; une seule fois, sous Henri VIII, les habitants firent une émeute pour empêcher d'enclôser les terrains. Au contraire, à l'O. de la ville, les souverains et les grands ménagèrent autour de leurs châteaux de vastes parcs qui ont été en grande partie conservés. En premier lieu se place la série qui s'étend depuis le voisinage de Charing cross jusqu'au faubourg de Kensington; elle occupe 319 hect. et comprend: le parc *Saint James* (32 hect.), marécage transformé sous Henri VIII en boulingrin et cour de tennis, agrandi par Charles II, redessiné par Nash (1827-29); les arbres s'y marient merveilleusement avec l'eau d'un lac central; *Green park* (28 hect.), entre le premier et Piccadilly, est un jardin populaire qui n'a rien de remarquable; *Hyde park* (157 hect.) est de l'autre côté de Piccadilly; l'angle où les deux parcs se touchent s'appelle le Corner. Hyde park est l'ancien manoir de Hyde qui dépendait de l'abbaye de Westminster, dont la sécularisation le fit passer aux mains de Henri VIII. En 1632, il fut vendu pour 17,068 livres sterling; mais, devenu le grand rendez-vous du monde élégant, de la *fashion*, il fut racheté par la couronne dès 1660. Hyde park a neuf portes, dont les plus belles sont: à l'angle S.-E. celle du Hyde park Corner, dessinée par Decimus Burton et formée d'une élégante colonnade reliant trois arches que décorent des bas-reliefs copiés sur ceux du Parthénon; à l'angle N.-E., sur Oxford street, le *Marble arch*, arc de triomphe en marbre blanc qui décorait jadis l'entrée du palais de Buckingham et qui fut porté ici en 1851. L'entrée de Hyde park est interdite aux fiacres; les cavaliers s'y pressent vers neuf heures du matin, de midi à deux heures dans l'allée dite *Rotten row* (route du roi); vers cinq heures, c'est le défile des voitures de maître. Le parc est traversé par une délicieuse rivière, la Serpentine, élargie en un lac au milieu de pelouses d'une incomparable verdure, d'arbres et de parterres fleuris, entretenus avec l'habileté si renommée des jardiniers anglais. Il est regrettable que des monuments statuaire d'une rare laideur

déparent cet ensemble : le grotesque bronze qu'on appelle *Achille*, un piteux *Byron*, une vilaine flèche gothique de 55 m. de haut abritant la statue dorée du *Prince Albert*. Aux xvii^e et xviii^e siècles, Hyde park fut le rendez-vous favori des duellistes ; au xix^e, les meetings populaires en ont forcé la porte et y déroulent de temps à autre leurs formidables processions. A l'O. s'étendent les jardins de Kensington, séparés du parc par une grille et un fossé. Ils occupent 144 hect., le jardin propre du palais ayant été agrandi sous Georges II de près de 120 hect. enlevés à Hyde park ; leurs plantations sont plus drues que celles du parc, et les arbres sont de toute beauté.

Au N. de Marylebone, *Regents park* s'étend sur 491 hect. empruntés à l'ancien parc de Marylebone où l'on chassait au temps d'Elisabeth ; il fut aménagé sous Georges III par le prince régent qui voulait s'y bâtir un palais, et dessiné par Nash. Il renferme le Jardin botanique, la ménagerie de la Société zoologique et quelques villas particulières. Au S.-E. est un beau lac en Y, entouré de beaux bois. Délaissé par la haute société, *Regents park* est abandonné aux prédicateurs en plein vent. Au N., il touche à la colline de 70 m. couronnée par le joli parc de Primrose hill (28 hect.). — Les autres parcs de Londres sont : au S., ceux de *Battersea* (72 hect.) aménagé de 1852 à 1858, au bord de la Tamise, avec de vastes pelouses pour les jeux (cricket, etc.), un jardin tropical ; de *Kennington* (10 hect.), de *Southwark* (25 hect.), de *Greenwich* (70 hect.) renfermant le célèbre Observatoire ; — à l'E. de la ville, on a créé en 1842, agrandi en 1872, le *Victoria park* (120 hect.) ; aux limites de la ville est celui de *West ham* (32 hect.) ; une propriété privée a fourni le terrain du *Finsbury park* (47 hect.) du côté septentrional. — On peut encore ajouter à cette liste les jardins des quais de la Tamise et ceux du Temple, et sur la lisière de Londres un certain nombre d'anciens pâturages communaux qui ont été sauvegardés : *Hampstead heath* au N.-O., *Clapham common* au S.-E., *Black heath* au S. de *Greenwich*, etc. On a aussi transformé en jardins plusieurs anciens cimetières. Tous les parcs renferment des emplacements réservés aux jeux athlétiques ; plusieurs des bains.

MONUMENTS. — Malgré son antiquité et sa prodigieuse richesse, Londres ne renferme pas beaucoup de monuments d'une réelle valeur artistique. Les souvenirs du passé ont été effacés, à mesure qu'ils gênaient la vie du présent, ou dévorés par les incendies. La Cité avait été sept fois brûlée avant la catastrophe de 1666 qui consuma 89 églises et 13,000 maisons. De l'époque romaine, il ne reste que des vestiges insignifiants. L'enceinte bâtie en 306 est visible dans la rue *London Wall* près de *Saint Alplage*, à *Blomfield street*, *Saint Martin's court* et au S. de *Ludgate hill* ; on a encastré en face de la station de *Canon street*, dans le mur de *Saint Swithun*, une pierre milliaire, dite *London stone* ; une piscine romaine subsiste dans le *Strand*. De la cité anglo-saxonne brûlée en 831 et 886, rien ne reste. Les principaux monuments du moyen âge sont la Tour et l'abbaye de *Westminster*.

La *Tour de Londres* est située sur une butte au bord de la Tamise, au S.-E. de la Cité. Elle fut construite par Guillaume le Conquérant pour servir de citadelle et de palais royal ; ce fut ensuite une prison d'Etat ; actuellement, elle sert de caserne et d'arsenal. Le dernier roi qui l'habita fut Jacques I^{er} dont la ménagerie de lions fut conservée jusqu'en 1834. Les gardiens de la Tour portent encore la casaque et le chapeau des yeomen de la garde de Henri VIII et des pantalons bleu foncé à liséré rouge ; leur surnom de *bee-eaters* est une corruption du mot buffetier. Parmi les plus fameux prisonniers politiques de la Tour, il faut citer le premier évêque de *Durham* en 1400, le dernier, sir F. *Burdett* en 1820, et dans l'intervalle les enfants d'Edouard IV, le roi de France Jean, Charles d'Orléans, Thomas *Morus*, Anne de *Boleyn*, Catherine Howard, reines d'Angleterre, Jane Grey, la grande Elisabeth, *Raleigh*, *Bacon*, *Strafford*, *Jellreys*, les jacobites écossais, etc.

La tour Blanche fut construite par Guillaume le Conquérant à la place d'une partie des murs de la Cité emportés par une inondation de la Tamise ; commencée en 1078,



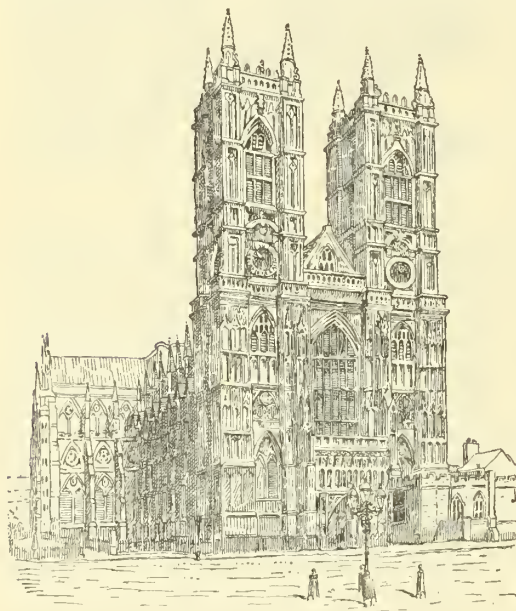
Vieux plan de la Tour.

elle fut achevée en 1098 sous Guillaume le Roux qui y ajouta la tour de *Saint Thomas* et la porte du *Traître*. Elle fut agrandie d'autres édifices, notamment par Henri III qui y résida souvent ; elle occupe actuellement un peu plus de 5 hect., entourés d'une double ligne de fortifications et d'un fossé creusé en 1490. Derrière cette double enceinte sont plusieurs tours que domine l'énorme masse carrée de la tour Blanche avec ses arcs et ses fenêtres de style normand et les quatre tourelles à clochetons pointus qui flanquent ses angles. La chapelle *Saint John* à l'intérieur est un délicat spécimen d'architecture normande. C'est dans la grande cour, sur la butte dite *Tower hill*, qu'avaient lieu les exécutions capitales ; on ensevelissait les corps dans la chapelle de *Saint Pierre in Vincula*. Aujourd'hui on conserve à la Tour les bijoux de la couronne, les trophées de *Waterloo*, de belles collections d'armes et d'instruments de torture.

Parmi les autres tours, celles qui évoquent des souvenirs historiques sont : la tour *Beauchamp*, du xii^e siècle, où furent enfermés les deux *Warwick* ; la tour *Sanglante* où furent étouffés les enfants d'Edouard IV ; la *Brick tower*, prison de *Jane Grey* ; la *Record tower* où furent les archives. Les appartements royaux qu'habita Anne de *Boleyn* ont été démolis en 1688. La nouvelle caserne a remplacé la prison.

L'abbaye de *Westminster*, où l'on couronne les souverains d'Angleterre depuis le roi *Harold*, occupe l'emplacement d'une chapelle bâtie par *Siebert* en l'honneur de *Saint Pierre* sur une butte émergeant d'un marais riverain du fleuve. Le roi Edouard y bâtit vers 980 une grande église que les Danois démolièrent et qu'Edouard le Confesseur remplaça par une abbaye et une église en style normand achevées en 1065 et dont il ne reste que le côté méridional du cloître, les constructions du réfectoire et le ciborium au S. de l'abbaye. Le nom de *Westminster*, monastère occidental, la distingue de *Saint Paul* quelquefois appelé *Eastminster*. La reconstruction fut entreprise sous Henri III en 1220 ; il fit le chœur et les transepts, et une chapelle de la Vierge démolie depuis. Edouard I^{er} acheva l'édifice (1307), mais Henri VII le remania ; une grande partie de la nef et de son extrémité occidentale, le doyen, la chambre de *Jérusalem*, une partie du cloître datent de ce roi ; les deux tours inachevées de la façade occidentale furent refaites par *Wren* au xviii^e siècle. La forme générale est celle d'une croix latine, longue de 161^m3, large de 61^m86 aux transepts, haute de 31^m08 dans la nef centrale ; la tour qui devait s'élever au centre des transepts n'a pas été continuée. Sauf les tours (hautes de 68^m6) de *Wren* qui sont une fâcheuse combinaison des styles gothique et grec et qui jurent avec l'élégance et la finesse du reste de l'édifice, celui-ci est magnifique, surtout à l'intérieur ; les proportions sont soigneusement calculées ; la hauteur

des vaisseaux, des fenêtres et des diverses parties est toujours triple de leur largeur ; ainsi la nef centrale a 10^m36 de large et 31^m08 de haut ; cependant les deux branches de la croix sont de largeur inégale, et l'abside est prolongée par la chapelle de Henri VII, dont l'addition donne aux deux parties de la nef la même longueur. La nef, dont les proportions accusent la hauteur, est soutenue par des faisceaux de colonnes, au-dessus desquelles sont le triforium et une rangée de fenêtres. L'édifice est encombré de statues et de monuments de styles variés dont l'effet est peu esthétique,

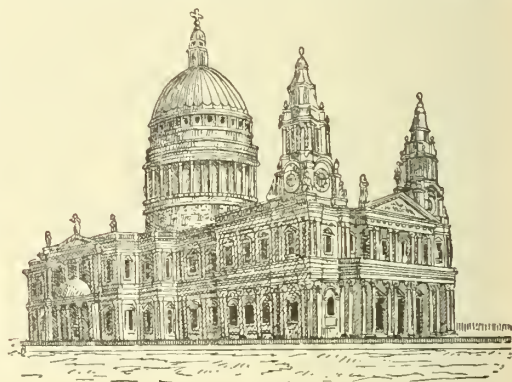


Abbaye de Westminster.

en raison de la médiocrité de la plupart. Les boiseries du chœur, l'autel, l'orgue sont modernes. Derrière l'autel est la chapelle d'Edouard le Confesseur avec son tombeau et ceux des rois Henri III, Edouard I^{er}, Eléonore, Philippa, Richard II et sa femme, Henri V, etc. Une vieille mosaïque de 1269 forme le pavé. On y voit aussi le trône du couronnement des rois d'Angleterre, et la pierre de Scone sur laquelle on couronnait ceux d'Ecosse. Le chœur où se célèbre la cérémonie du couronnement royal est un beau modèle de la primitive architecture gothique avec des décorations ajoutées au xiv^e siècle. L'abside est entourée d'une couronne de chapelles, parmi lesquelles celle de Henri VII forme comme une petite église ; c'est un chef-d'œuvre du gothique de transition (1503-22), véritable orfèvrerie ou dentelle de pierre ; la nef est portée par une double rangée de colonnes dont les bases sont masquées par les stalles des Chevaliers de l'Ordre du Bain ; le toit est fouillé avec un art extrême ; trente-trois fenêtres éclairent cette chapelle. Dans sa nef centrale est le tombeau de Henri VII entouré d'un merveilleux grillage ; dans les bas côtés, ceux de Marie Stuart et d'Elisabeth. Parmi les autres, il faut citer celles de Saint Benoît, Saint Edmond, Saint Nicolas, Saint Jean, Saint Michel, Saint André. La célébrité de l'abbaye de Westminster tient en grande partie à l'usage qui y accumule les sépultures des grands hommes britanniques ; la quantité en est énorme, et nous n'en pouvons donner ici la liste ; malheureusement la plupart des tombeaux sont de mince valeur artistique ; on peut noter à divers titres, dans le chœur ceux de Siebert, roi d'Essex ; d'Anne de Clèves, d'Edmond Crouchback, comte de Leicester ; dans le transept septentrional reposent les hommes d'Etat et les généraux, Pitt et Fox, côte à côte ; les acteurs Kemble et M^{me} Siddons, le chimiste Davy, Canning, Castle-

reagh, Grattan, Palmerston, Peel, Warren Hastings, lord Mansfield (dont Flaxman a sculpté le beau monument) ; dans la nef, Herschel, Newton, Livingstone, Lyell, Congreve, Wordsworth, Ben Jonson, lord Holland, etc. ; dans le transept méridional est le *coin des poètes* où dorment Chaucer, Spenser, Gray, Dryden, Shadwell, Handel, Macpherson, Goldsmith, Sheridan, S. Johnson, Addison, Macaulay, Garriek, Thackeray, Dickens, Gay, Thomson, Southey ; un cénotaphe a été élevé à Shakespeare ; un buste à Milton ; dans les chapelles sont les tombeaux de nobles seigneurs, moins connus, mais souvent mieux sculptés ; ceux de sir Francis Vere et de lady Nightingale, œuvres de Roubiliae, de la duchesse de Somerset, femme du Protecteur, de Guillaume de Valence, etc. Les cloîtres attenants à l'église ont été restaurés soigneusement ; on y trouve la vieille chambre du Pyx (éliborium) où dans une cassette figurent les exemplaires de toutes les monnaies frappées en Angleterre. De la nef on accède par un passage au Chapitre, construction octogone dont un pilori central en marbre supporte le toit ; il date de 1250 et a été restauré en 1866. On y célèbre l'office divin le dimanche. Westminster qui fut un évêché n'est plus qu'un doyenné, mais le doyen, nommé par la couronne, est autonome. C'est dans cet édifice du doyenné ou chapitre que siège d'abord la Chambre des communes, transférée ultérieurement dans la chapelle Saint Etienne. La chambre de Jérusalem, bâtie de 1376 à 1386, vit naître Edouard V et mourir Henri IV. L'abbaye était jadis lieu d'asile et offrit deux fois un refuge à la femme d'Edouard IV. Les autres épisodes de son histoire sont la mêlée sanglante qui marqua le couronnement de Guillaume le Conquérant, le massacre des juifs à celui de Richard Cœur de Lion (1189), la fondation du doyenne par Elisabeth, l'expulsion de la reine Caroline au sacre de Georges IV (1821). Au xvii^e et au xviii^e siècle, l'abbaye de Westminster était tombée dans un grand délabrement qui motiva de nombreuses restaurations au xix^e siècle.

L'église de *Saint Paul*, cathédrale de Londres, est le troisième des grands monuments de la capitale, chef-d'œuvre de sir Christopher Wren. De nulle part on n'en peut avoir une vue d'ensemble, à cause des maisons qui l'enveloppent



Cathédrale de Saint Paul.

et de l'étroitesse des rues. La cathédrale remplace une église bâtie par Ethelbert en 610, brûlée en 1087, rebâtie en style normand en quarante ans ; on y ajouta un chœur gothique (1240), une tour (achevée en 1315) ; elle avait alors 720 pieds de long, 130 de large, un clocher de 320 pieds. En 1561, elle fut foudroyée et incendiée ; restaurée par Inigo Jones, elle brûla en 1666. La croix de Saint Paul, située à l'angle N.-E., disparut en 1643 et fut remplacée par une fontaine ; en cet endroit eurent lieu de grandes controverses religieuses, furent prêchés des sermons devant la cour et promulgués des bulles pontificales. L'église actuelle de Saint Paul fut construite de 1675 à

1697 sur les dessins de Wren, terminée en 1710. Elle coûta 747,954 livres sterling. La forme d'une croix latine de 500 pieds (152^m4) de long, 250 pieds (76^m2) de large au transept, 125 au chœur et à la nef; au milieu s'élève une coupole haute de 365 pieds ou 404 (111^m25) à la pointe de la croix. Elle est imitée de celle de Saint-Pierre de Rome. La façade est formée d'un portique supporté par six paires de colonnes corinthiennes de 12^m2 de haut, au-dessus desquelles quatre paires de colonnes d'ordre composite soutiennent le fronton orné d'un bas-relief figurant *la Conversion de saint Paul*. Sur les côtés de la façade, deux clochers pointus de 220 pieds (67^m7) de haut. La décoration projetée par Wren n'a pas été exécutée. L'intérieur est nu malgré les stalles sculptées par Gibbons et les fresques de F. Leighton et de Thornhill. La crypte renferme les tombeaux de nombreux grands hommes : Wellington, Nelson, Collingwood, Reynolds, Lawrence, Rennie, Wren, etc.

Les autres églises de Londres n'offrent qu'un intérêt secondaire. Autrefois il n'en était pas ainsi. A l'époque de la Réforme, les monuments ecclésiastiques couvraient les deux tiers du sol de la Cité; tous les évêques et grands abbés anglais avaient dans la capitale des châteaux. Henri VIII par sa sécularisation fit disparaître la plupart de ces édifices, tandis que subsistaient les fort laides églises paroissiales. Le grand incendie de 1666, sur 125 églises citées par Stow, en détruisit 89 dont 45 furent rebâties. Elles le furent par Wren ou ses élèves, ce qui donne à l'architecture religieuse de la Cité une grande monotonie. Le principal élément de décoration extérieure est le clocher; l'intérieur est nu, tant à cause de la préoccupation dominante de l'ensemble que de l'économie à laquelle l'architecte fut astreint. Les principales sont Saint Bride's dans Fleet street, Saint Dunstan's in the East, Saint James de Piccadilly, Saint Mary le Bow (crypte normande, beau clocher de 71^m5). — Parmi les églises antérieures, les plus curieuses sont : Saint Bartholomew the great, à l'O. de Smithfield, fondée par Rahere, menestrel de Henri I^{er}, souvent brûlée, restaurée en 1865-69, possède encore son chœur et son transept du XII^e siècle, sa vieille façade et son toit de charpente en caissons; l'église ronde du Temple consacrée en 1185 par Héraclius, patriarche de Jérusalem, restaurée en 1844, comprend une rotonde à laquelle fut ajoutée plus tard une nef gothique; elle appartient aux deux sociétés du Temple (avocats). Saint Saviour, dans Southwark, qui dépendait du prieuré de Sainte-Marie-Majeure, conserve son chœur et son transept du XII^e siècle en style gothique primitif; des additions l'ont défigurée. Austin Friar, édifée en 1354, fut donnée en 1550 à la communauté néerlandaise. L'ancienne chapelle royale de Savoie, construite par Henri VII, à la place du palais de Savoie, auprès de l'hôpital de Saint Jean Baptiste, fut de 1564 à 1717 l'église paroissiale de Saint Mary le Strand, redevint chapelle royale (1773), fut restaurée par Gibbs (1717) et de nouveau après un incendie en 1865. Saint Andrew Undershaft, bâtie de 1520 à 1532 en style « perpendiculaire », a une tour curieuse, de beaux vitraux, la tombe du chroniqueur Stow. Saint Giles Cripplegate, fondée en 1090, rebâtie, après incendie, en style gothique en 1545, vit le mariage de Cromwell. Milton y fut enseveli; un joli clocher y fut ajouté en 1660. Saint Margaret de Westminster remonte à Edouard le Confesseur, fut reconstruite sous Edouard I^{er}, fréquemment remaniée et est menacée de démolition parce qu'elle masque la grande abbaye. Saint Olave, dans Hart street (Southwark), en style gothique du XV^e siècle, a été défigurée par les restaurations. L'église de Paul à Covent garden est l'œuvre d'Inigo Jones (1645), mais fut rebâtie en 1795 après incendie. Saint Martin, près de Trafalgar square, avec un portique corinthien, est celle de Gibbs (1724-26); Saint George (Manover square) celle de James (1724) qui l'orna d'un portique classique; elle a la spécialité des mariages aristocratiques. La jolie église de Saint Dunstan du Strand est l'œuvre de Shaw (1830-33).

Saint George, dans Lambeth, est la cathédrale catholique érigée de 1840 à 1849 par A.-W. Pugin. En somme, sur les 1,451 églises ou chapelles, il n'y en a pas plus de 25 antérieures à la Réforme, et 2 seulement sont réellement de belles œuvres. De ce total, 554 appartiennent au culte anglican, 514 aux protestants dissidents, 66 aux catholiques, 17 aux juifs.

Les *palais royaux* sont nombreux, mais aucun n'est réellement beau. Le plus ancien, situé dans la Vieille Juiverie, habité encore par Henri VI, a disparu depuis le XVII^e siècle. Celui de *Westminster*, qui remonte à Canut, fut rebâti sous Edouard le Confesseur auquel remontent la « chambre peinte » et celle où siègea plus tard la Chambre des lords; il fut agrandi par Guillaume le Conquérant et Guillaume le Roux; ce dernier bâtit en 1097 la grande salle. Il fut brûlé en 1263, 1299 et 1512; à la suite de cet incendie, il cessa d'être la résidence royale. La grande salle continua d'être affectée aux réunions du Parlement jusqu'en 1835 ou eut lieu un nouvel incendie. La Chambre des communes se réunissait dans la belle chapelle Saint Etienne (Stephen). La grande salle qui a seule échappé à toutes ces vicissitudes sert aujourd'hui de vestibule au palais du Parlement; c'est une superbe nef de 73^m2 de long sur 20^m5 de large et 12^m7 de haut avec un toit de bois; elle date de 1397-99; au-dessous, un escalier mène à la crypte de Saint Etienne (1290-1345). Le nouveau *palais du Parlement* a été élevé de 1840 à 1867 sur les plans de Barry et a coûté 75 millions de fr.; il est en style gothique de l'époque des Tudors, couvre 32,400 m. q., et renferme 1,400 chambres. Du côté du fleuve, sa façade de 287 m. est un peu monotone, malgré ses deux ailes en saillie, les arabesques et sculptures hiéraldiques des fenêtres, les statues royales placées dans des niches et les clochetons du toit. La façade occidentale offre plus de variété.

A l'angle N.-O. est la tour de l'Horloge, haute de 98 m. et renfermant la plus grosse cloche de l'île; à l'angle S.-O., la tour Victoria, haute de 102^m4, la plus grande tour carrée du monde; par son portail de 19^m8 le souverain entre pour ouvrir la session du Parlement. Au milieu est une tour plus légère, de 91 m. de haut. A l'intérieur, on pénètre (après la grande salle de Westminster hall) dans celle de Saint Etienne, puis dans la salle centrale, octogone de 18^m28 de diamètre et 24 m. de haut. A gauche est la Chambre des communes, à droite la Chambre des lords, resplendissante de dorures. — Il a été question du palais de la Tour. Après l'incendie de Westminster en 1512, le roi se logea au château de Baynard qui ne tarda pas à brûler; puis à Bridewell; Henri VIII y fit édifier un beau palais. Cependant, lorsque la disgrâce de Wolsey eut fait passer dans ses mains celui d'York house, résidence des archevêques d'York depuis 1248, il s'y installa; le nom de *Whitehall* fut adopté pour ce palais, entièrement reconstruit alors et décoré par Holbein. Il périt dans les incendies de 1691 et 1697 et il n'en subsista que la salle à manger refaite en 1615; les plans d'Inigo Jones pour transformer Whitehall n'eurent pas de suite. La salle du XVII^e siècle dont Georges I^{er} fit une chapelle est un joli modèle de l'architecture de Palladio; des peintures allégoriques de Rubens ornent le plafond. On sait que Whitehall vit l'exécution de Charles I^{er} et que Cromwell y acheva ses jours. — Après la destruction de ce palais, les rois se transportèrent à *Saint James* que Henri VIII avait fait construire comme maison de campagne (afin de remplacer celle de Kennington) à la place d'une ancienne léproserie du XII^e siècle. Ce palais brûla à son tour en 1809. Il n'en subsista que la chapelle, la porte et la chambre de présentation. Maintenant la reine Victoria a pour palais de ville celui de *Buckingham*, acheté par Georges III en 1761. Il avait été bâti en 1703 par le duc, mais l'édifice actuel date de 1825-35 et a été exécuté par Nash en style classique; Blom a ajouté une façade en style de la Renaissance allemande (1846). On cite la salle du trône tendue de satin rouge, la salle de bal achevée en

1836 et la galerie des tableaux hollandais. Les présentations se font toujours à Saint James. Le palais de *Kensington* qui date de Guillaume III fut préféré par plusieurs



Palais de Saint James.

de ses successeurs et sert encore à la famille royale. Le prince de Galles habite depuis 1863 *Marlborough house*, construit par Wren (1709-40) pour le grand duc de Marlborough, acquis par la couronne en 1817.

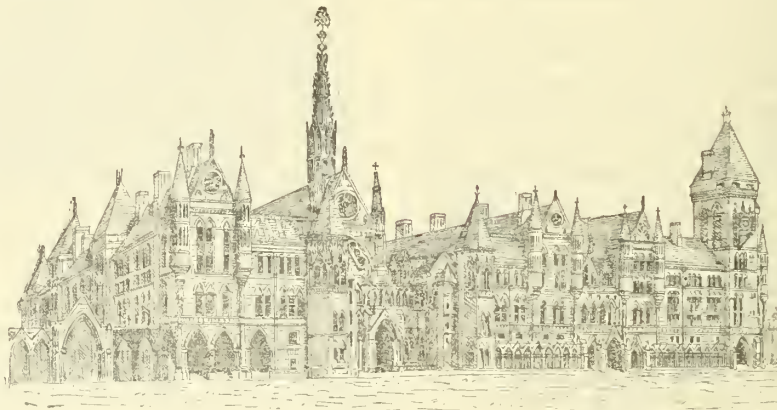
Parmi les palais particuliers, il faut mentionner celui de Lambeth, sur la rive droite de la Tamise, où résident les archevêques de Canterbury depuis 1197. La chapelle remonte à 1244-

70: la tour des Lollards, où furent enfermés les partisans de Wyclif, date de 1434; la grande salle, de 1663; les appartements actuels, de 1828-48. Dans la Cité, le palais gothique de Crosby (1546) sert de restaurant. A *Stallford house* (près du parc Saint James) réside le duc de Sutherland; à *Apsley house* (près de Hyde Park Corner), le duc de Wellington; à *Grosvenor house* (à l'E. de Hyde Park), le duc de Westminster. Tous renferment de précieux objets d'art. Citons encore *Bridgewater house* (sur le Green Park), *Holland house* (à l'O. des jardins de Kensington), etc. Au point de vue architectural, les clubs ne peuvent être omis.

Les palais officiels des ministères et des grands services publics sont en grande partie groupés dans la rue de *Whitehall*. On y a élevé de 1868 à 1874 une grande bâtisse en style italien pour les ministères de l'intérieur, des colonies, de l'Inde et des affaires étrangères; la façade mesure 96^m7, et les dépendances vont jusqu'à Saint James park; au dehors et dans les cours, quantité de mauvaises sculptures. La largeur seule de *Downing street* sépare cet édifice de celui de la Trésorerie où sont les bureaux du premier ministre, de l'office du commerce et du conseil secret; sur ce dernier, Barry (1846-47) a plaqué une façade de 90 m. Derrière est le ministère des finances. Continuant dans *Whitehall*, nous trouvons les deux *Horse guards* à cheval qui gardent l'entrée du palais du général en chef de l'armée, pittoresque construction du XVIII^e siècle

(tour de l'Horloge). Au N. viennent de s'élever les ministères de la guerre et de la marine. Dans le Strand, près du pont de Waterloo, est *Somerset house*; le palais commencé par le protecteur Somerset, où vécut Elisabeth, a été remplacé par celui de W. Chambers (1776-1827) dans le style palladien; il a une façade de 183 m. sur le fleuve et une belle cour intérieure; il renferme les services des contributions (Exchequer, Audit office, Inland revenue, Registrar general), etc. — Le *Record office*, archives publiques, est logé derrière *Fleet street*, dans un palais gothique de 1836. Au N. de Saint Paul, Smirke a construit (1825-29), à la place de l'abbaye Saint Martin le Grand, la Poste (façade de 407 m. avec portique ionien); en face, on a élevé en 1874 le Télégraphe; 3,000 employés s'entassent dans ce double édifice. A *Trinity house*, près de la Tour, se tient le service des phares; dans la rue *Queen Victoria*, un palais de 1683, œuvre de Wren, loge le collègue des hérauts d'armes, l'autorité en matière de noblesse et d'armoiries. Le *Palais de justice*, achevé en 1882 sur les plans de Street pour loger les autorités judiciaires supérieures du Royaume-Uni, développe sur le Strand une façade de 152 m., au milieu du quartier des avocats et des *Inns of Court*; ces derniers sont depuis des siècles le siège de la jurisprudence anglaise; ils appartiennent aux quatre grandes sociétés d'avocats, et la plupart de ceux-ci

y ont leurs bureaux. Le plus fameux de ces inns est le *Temple* où les templiers résidèrent de 1184 à 1313; il passa ensuite aux chevaliers de Saint-Jean, qui le louèrent à une compagnie de juriconsultes. Les constructions du Temple vont du fleuve à *Fleet street* et comprennent, outre



Palais de justice.

l'église ronde (indiquée ci-dessus), deux halls ou salles communes de réunion, une bibliothèque, beaucoup de demeures privées. *Lincoln inn* possède une chapelle bâtie par *Inigo Jones* et une belle salle en style gothique du XV^e siècle. Plus au N., au delà de *Holborn*, *Gray's inn* a une chapelle de 1560 dont Henri VIII fit cadeau aux gens de loi.

Le principal édifice municipal est le *Guildhall*, le vieil hôtel de ville de la Cité, bâti en 1411, mais très modifié par les restaurations successives, particulièrement en 1709, 1865-67; l'entrée en gothique moderne est laide; au dedans on admire la grande salle longue de 46^m8, large de 15^m2, haute de 46^m8, avec ses jolis faisceaux de colonnes et les délicates boiseries de ses panneaux. A une extrémité sont les énormes statues grotesques des géants légendaires Gog et Magog. Cette salle sert pour les banquets. Une bibliothèque et un musée sont compris dans le *Guildhall*. — *Mansion house*, le palais du lord-maire, est une lourde bâtisse en pierre de Portland, précédée d'un portique et de colonnades grecques; l'intérieur est très riche, les salles de réception sont des plus luxueuses: salle vénitienne, salle égyptienne, salle de bal et grand salon. — La Banque d'Angleterre n'a pas de caractère architectural, nulle fenêtre extérieure ne percant ses murs, sur lesquels est plaquée l'inévitable colonnade grecque. On la retrouve encore devant le *Stock exchange*, dont Tite a tracé le plan (1844); l'intérieur est une simple cour pavée, entourée d'un porche.

Pour compléter cette liste, on peut nommer l'hôpital des invalides de Chelsea; celui de Greenwich, occupé maintenant par l'Académie navale; celui de Saint Thomas sur la Tamise, en face du Parlement; celui de Bethlehem avec une coupole; le Musée *britannique* (V. cet art., t. VIII, p. 71); Burlington house, hôtel en style italien ou se tiennent la Société royale et diverses autres; l'Université de Londres, en style palladien; le musée de South Kensington; le palais de cristal de Sydenham; les grandes gares, dont la plus belle est celle du Midland (213 m. de long, 73 m. de large); le marché de viande de Smithfield; le théâtre de Covent garden; l'Albert hall à Hyde park, salle de concert ovale (97^m5 de long, 83^m3 de large) bâtie en 1871 pour 5,266 auditeurs et 1,000 exécutants, etc.

Enfin il existe un certain nombre de monuments commémoratifs de divers événements et personnages. On en compte 81, dont 4 colonnes, 5 obélisques, 63 statues, 7 bustes, etc., honorant 23 princes du sang, 14 militaires, 15 hommes d'Etat, 5 écrivains, 4 savants, 2 peintres, etc. Le plus remarquable, qu'on appelle simplement le *Monument*, est une colonnade dorique de 61 m. de haut élevée dans la Cité de 1671 à 1677 en souvenir de l'incendie de 1666. Elle est placée à 60 m. de Pudding lane, où il s'alluma, et surmontée d'une flamme dorée. Nous avons parlé de la colonne de Nelson (59 m.) dans Trafalgar square, maladroite imitation du temple de Mars Ultor qu'érigea Raiton (1841); au pied sont quatre lions de bronze, œuvre de Landseer, au sommet la statue du marin par Barry. Nous avons également cité le monument du prince Albert, le Griffon du Temple bar, l'Aiguille de Cléopâtre, obélisque de 21 m. apporté en 1878.

Administration. — La définition administrative de Londres varie selon le service qu'on envisage. Le Registrar general lui alloue 305,1 kil. q.; c'est la circonscription de l'état civil; l'autorité du Bureau des travaux publics s'étend sur 305,3 kil. q. Les bourgs politiques n'en comprennent que 185. En revanche, le district de police embrasse 1,786,8 kil. q.; c'est ce qu'on dénomme le grand Londres (*Greater London*); il ajoute à la ville les faubourgs de l'E. de la Lea comme West ham et ceux qui s'agrandissent tout autour dans un rayon de 20 à 24 kil. de la Cité. Nous reviendrons sur ces distinctions quand il s'agira de la population. Pour l'instant, il faut retenir que Londres n'est pas une commune, comme Paris. Malgré les efforts vers l'unification et la centralisation, qui se sont traduits par l'institution d'un *Conseil de comté* métropolitain, investi d'une assez grande autorité sur l'agglomération londonienne ainsi constituée en groupe à part, les divisions subsistent. Leur complication défie l'analyse. En 1855, on énumérait 300 assemblées composées de 10,448 membres. Le fait essentiel est que, d'une part, la Cité conserve son organisation municipale antique et que, d'autre part, les paroisses successivement incorporées dans la ville ou créées ont gardé également leurs institutions et leurs conseils, auxquels il a fallu superposer pour les divers grands services des conseils spéciaux investis d'une autorité collective sur la ville entière. Nous décrirons d'abord l'administration de la Cité, puis celle de la ville actuelle.

La Cité de Londres (*City of London*) n'a que 668 acres, moins de 270 hect., soit à peine la 140^e partie de Londres, la 660^e du district de police; cependant elle exerce encore par le prestige de son passé et par sa richesse une influence considérable. L'origine de sa constitution municipale est inconnue; elle ressemblait plus à celle d'un comté que d'une ville; mais, dès le milieu du moyen âge, l'importance prépondérante de la capitale s'affirmait. Au temps de Henri 1^{er} la juridiction était indépendante; ses citoyens étaient exemptés du *danegeld*, d'impôts prélevés sur tout le royaume et possédaient seuls les droits d'héritage et de teurre. Au xiii^e siècle, la résidence dans le bourg est la base du droit de citoyen. Les chartes successives confirment les privilèges sans les entamer. En 1855 fut votée une loi organique: elle conserva la municipalité de la Cité,

y adjoignit un bureau métropolitain des travaux publics et 38 conseils (*vestry*) entre lesquels fut partagée la juridiction sur le reste de Londres. — La Cité forme un comté, auquel on assimile le bourg de Southwark. Elle est gouvernée par un *lord-maire*, 26 *aldermen* et 228 membres (y compris les *aldermen* du Conseil commun. Elle est divisée en 26 *wards* et 207 *precincts*. Annuellement les habitants de chaque *precinct* se réunissent et choisissent des candidats au Conseil commun et à l'inspection (des viandes, etc.). Le choix définitif est fait par le *wardmote* on ne siègent que les francs-bourgeois (*freemen*); le suffrage est refusé aux enfants, aux apprentis, accordé aux négociants étrangers moyennant une taxe. Les *aldermen* sont élus aussi chacun par son *wardmote*, mais à vie. Le 29 sept. de chaque année les *aldermen* nomment un *lord-maire*, d'habitude le plus ancien *alderman*; il prête serment le 8 nov., fait le lendemain son entrée solennelle devant la cour suprême ou il jure fidélité à la couronne; le soir, grand banquet à Guildhall. Il a de nombreux privilèges honorifiques, habite à Mansion house et dépense en frais de représentation environ le double de son traitement de 10,000 livres sterling. La Cité élit un *sheriff* de Londres et un *sheriff* de Middlesex, deux juges (*recorder*, *common serjeant*), un trésorier (*chamberlain*), etc. Ces choix sont faits par les *aldermen*, le Conseil commun ou par la *livery*. Celle-ci est formée des corporations de la Cité (*City companies*) au nombre de 79, dont seulement 74 font partie de la *livery* et sont représentées dans la salle commune. Leur rang est fixé légalement. On distingue les 12 premières: *merciers* (soierie), *grocers* (épiciers), *drapers*, *fishmongers* (poissonniers), *goldsmiths* (orfèvres), *skinners* (peaussiers), *merchant taylors* (tailleurs), *haberdashers* (merciers), *salters* (sauniers), *ironmongers* (marchands de fer), *vintners* (cabaretiers), *clothworkers* (tisserands), puis viennent les six suivantes: apothicaires, armuriers, barbiers, cordonniers, selliers, papetiers. La dernière des 79 corporations ou *guildes* est celle des porteurs d'eau. Cette organisation fut arrêtée sous Edouard III, quand on subordonna le droit de cité à l'inscription dans l'une des corporations. Les principaux privilèges de la Cité sont: la juridiction civile exclusive dans son territoire, le monopole des marchés dans un rayon de 7 milles, des redevances sur le charbon et le vin, etc. Elle a de grandes propriétés: la plus curieuse est celle de la ville de Londonderry (Irlande); son budget atteint 30 millions de fr. — En dehors de la Cité fonctionnent 38 vestries ou bureaux municipaux de quartiers; une soixantaine de vestries paroissiales qui conservent quelques attributions sont enchevêtrées avec les précédentes; 30 autres commissions (*boards of guardians*) se partagent la gestion du fonds des pauvres et de ce qui les concerne; il existe un comité d'hygiène; un bureau métropolitain des travaux (*board of works*) institué en 1855 et qui a beaucoup fait pour assainir la ville et régulariser ses rues; un *school board*, commission scolaire qui admet les femmes, la commission de la Tamise, celle de la Lea, les conseils de paroisse, le chapitre de Westminster ont gardé certains droits, même au civil; par-dessus ces conseils ayant chacun leur budget alimenté par des taxes spéciales, et la foule de leurs employés, fonctionne un conseil de comté. Il faut enfin tenir grand compte de l'influence des propriétaires du sol qui, par leurs hommes d'affaires, sont le plus souvent les vrais maîtres des assemblées locales. Le quartier de Marylebone, par exemple, appartient au duc de Portland. L'ensemble des revenus de la ville dépasse 150 millions, la dette 800 millions de fr., chiffres bien inférieurs à ceux de Paris. Les pompiers sont subordonnés au bureau des travaux; la police, forte de plus de 14,000 agents, dépend du ministère de l'intérieur; la ville paye la moitié des dépenses; mais la Cité a sa police propre de 900 hommes.

La juridiction inférieure est exercée par 15 tribunaux de police dont 2 dans la Cité. La juridiction civile par les

juges de paix des comtés; par les deux tribunaux urbains de Guildhall et les douze cours de comtés; la juridiction criminelle par la cour centrale d'Old Bailey ou le juge royal préside, assisté de deux juges municipaux. Londres a 8 prisons, dont 4 pour les convicts ou forçats.

Les travaux publics sont assez bien gérés. Le pavage remonte au xiv^e siècle dans le Strand; les trottoirs à 1614. Londres est alimenté d'eau, qu'une canalisation de plus de 4,000 kil. distribue à domicile. Cette eau est fournie pour moitié par la Tamise supérieure. Au xiii^e siècle, on se contentait de l'eau des ruisseaux d'Holywell, Clerkenwell, Saint Clement; en 1285 fut posée la première conduite; en 1582, le Hollandais Moris commence à élever (au pont de Londres) celles de la Tamise pour les distribuer. En 1609, Myddleton amène les sources de Ware (Herts). Depuis le xvii^e siècle, les compagnies des eaux se sont multipliées, mais ne suffisent pas encore aux besoins. — L'éclairage des rues était imposé aux gens de la Cité dès 1416; en 1684, Heming l'assura à l'aide de ses lampes à huile; en 1810, l'éclairage au gaz fut autorisé, et il se généralisa à partir de 1817. Trois compagnies livrent plus de 600 millions de m. c. et ont posé plus de 4,000 kil. de conduites; l'administration surveille la qualité du gaz et, dès que les dividendes aux actionnaires atteignent 10 %, le prix doit être abaissé. — Le grand travail de l'époque contemporaine a été celui des égouts (*sewers*) accompli à partir de 1859. Déjà Henri VIII s'était préoccupé de ces problèmes et avait institué une commission des égouts (1531) par les soins de laquelle la Fleet fut couverte (1637). La Tamise était infectée par les immondices de la ville, transformée en boue liquide des plus malsaines, que le flux et le remous des bateaux agitaient sans cesse. On a creusé 4,000 kil. d'égouts aboutissant à trois collecteurs au N. et trois autres au S.; ils convergent vers un double canal qui longe le fleuve des deux côtés et va déverser près de l'embouchure les déjections de la capitale.

On interdit depuis 1845 l'inhumation dans les cimetières à moins de 2 milles de la ville; on en a établi de très grands à Kensal green, Brompton, Hampstead, Highgate, Abney park, Nunhead et Norwood. Déjà les maisons les enveloppent à leur tour.

Les moyens de communication sont plus perfectionnés à Londres que dans toute autre grande capitale européenne. Le long de la Tamise on emploie les bateaux dont il existe une quantité de services réguliers. Beaucoup de marchandises viennent par canal. Les fiacres parurent vers 1625; il y en avait alors une vingtaine; en 1652 on en limita le nombre à 200, chiffre progressivement porté à 1,200 (en 1799); en 1882 on abolit toute restriction, et le nombre dépasse 10,000 dont deux tiers de cabs à deux roues. Les omnibus ont été introduits en 1829; dans la plupart des grandes rues circulent des tramways, moins usités toutefois dans le S. de Londres que les omnibus. La grande circulation est assurée par les chemins de fer. Les grandes compagnies ont leurs gares centrales ou tout au moins des embranchements dans la ville centrale. Les plus fréquentées sont les gares de Charing cross, Kings cross et Cannon street. Une quantité de voies transversales relient les voies principales et font communiquer les faubourgs entre eux. Les voies ferrées sont en partie souterraines dans l'intérieur de la ville; c'est surtout le cas pour le Métropolitain qui décrit un anneau fermé de Charing cross à Victoria station, autour de Kensington, revenant par Paddington, le long de Marylebone, de Farrington street au Temple et de là à Charing cross. D'autres lignes forment une sorte de ceinture extérieure. Le développement total des chemins de fer londoniens dépasse 300 kil. Rien que pour 88 kil. de lignes locales, le mouvement des voyageurs dépassait (en 1886) 150 millions de personnes; sur 205 kil. de tramways on en avait transporté 125 millions et autant dans les 4,200 omnibus. Ces chiffres donnent une faible idée de l'intensité de la circulation.

En dehors de Londres, parmi les faubourgs compris

presque tous dans le district de police, il faut mentionner les villes de *West ham, Leyton, Walthamstow*, dans l'Essex; *Tottenham, Hornsey, Highgate, Willesden, Acton, Chiswick, Ealing, Hanwell, Brentford*, dans le Middlesex; *Kew, Richmond, Kingston, Wimbledon, Croydon*, dans le Surrey; *Beckenham, Bromley, Dartford*, dans le Kent. Les promenades des Londoniens sont au N.-E. la forêt d'Epping et les taillis des *Burnham beeches*; au S.-O. les prés de Wimbledon, les parcs de Kew, Richmond et Hampton court.

L'assistance publique est assurée en premier lieu par les bureaux des pauvres qui entretiennent 38 maisons de travail (*workhouse*), 20 hôpitaux, 11 écoles, 24 asiles de nuit. On compte en outre 3 asiles d'aliénés, 7 hôpitaux pour maladies épidémiques dépendant de l'*Asylum board*; d'autre part, 10 hospices d'aliénés dont 2 de fondations (Bethlehem, Saint Lucas) et 8 entretenus par la ville et les comtés à frais communs. La quantité de fondations dues à la charité privée surpasse de beaucoup ces chiffres de la charité officielle; on lui doit 190 hôpitaux dont 54 hospices d'incurables ou de convalescents et 5 maternités; les principaux sont : le London hospital (800 lits) fondé en 1710; le Guy's hospital (710 lits) fondé en 1721; Saint Bartholomew (676 lits) fondé en 1123, et Saint Thomas fondé en 1363. On compte 94 maisons de secours, beaucoup datant du moyen âge, telles sont : Sainte Catherine (fondée en 1448) à Regents park; Whittington college, fondé par un lord-maire en 1521. Citons encore 56 orphelinats, 26 hospices d'aveugles, 8 de sourds-muets, etc. Il n'y a pas moins d'une centaine de missions disposant d'un budget de 40 millions de fr.

Population. — Londres est la ville la plus peuplée du monde, même sans y comprendre la zone extérieure qu'embrasse le district de police. Cette population s'accroît très rapidement, sans qu'on puisse prévoir à quel chiffre elle s'arrêtera. L'origine de cette prospérité fut la conquête normande qui activa les relations avec le continent. On ignore les chiffres dans cette période, car celui que Fitzstephen donne sous Etienne I^{er} (80,000 hab.) est certainement trop fort, celui de Pierre de Blois sous Henri II (40,000 hab.) certainement trop faible; on peut admettre que ce dernier ne s'applique qu'aux adultes. En 1349, on inhuma, dit Stow, dans le cimetière de Spitalfields 50,000 Londoniens morts de la peste, ce qui suppose une population à peu près double. Après les pestes de 1361 et 1369 on ne retrouve plus en 1377 que 34,977 hab. sur les rôles des subsides. En 1400, l'empereur grec Manuel qui visite Londres déclare que c'est la plus peuplée et la plus riche ville de l'Europe occidentale. Elisabeth lit de vains efforts pour arrêter ses progrès. En 1592, on commence à tenir note des décès (*bills of mortality*); en 1604 le noyan primitif de la Cité s'accroît de Saint Bartholomew the great, Bridewell, Trinity in the Minories, Saint Clément Danes, Saint Giles in the fields, Saint James (Clerkenwell), Sainte Catherine (Tour), Saint Leonard (Shoreditch), Saint Mary in White chapel, Saint-Martin in the fields, Saint Mary Magdalen (Bermondsey). En 1606, on annexe Saint Mary at the Savoy et, en 1626, Westminster longtemps rival de la Cité de Londres. En 1636, on y ajoute les paroisses de Hackney, Islington, Lambeth, Newington, Rotherhithe, lesquelles pourtant demeurent villages isolés jusqu'au milieu du xviii^e siècle. Le recensement de 1631 n'accuse encore que 130,200 hab.; celui de 1661 en dénombre 179,000; il ne s'agit que de la Cité, car pour la limite des registres de décès on compte plus de 460,000 âmes, et l'on admet qu'au début du siècle il n'y en avait pas 200,000; on voit que des cette époque l'accroissement se faisait surtout à la périphérie. La population totale est encore un peu au-dessous de celle de Paris. Mais elle ne tarde pas à la dépasser. W. Petty en 1683 l'évalue à 696,000 hab. (avec Westminster et Southwark). Le chiffre de Gregory King ramène pour 1694 à 530,000. Dès ce moment, Londres est la première ville de l'Europe. Dans la

première moitié du XVIII^e siècle, les progrès sont assez lents. Mais après la guerre de Sept ans ils s'accroissent. Jusqu'à alors Mayfair est encore isolé à l'E. de Hyde park; à partir de 1780, l'aristocratie s'y installe, abandonnant les quartiers à l'O. de Soho et Covent garden. Ceux de Hoxton, Bethnal green, Stepney sont soudés à la ville, Islington est encore séparé. Le recensement de 1801 comprend : Saint Pancras, Marylebone, Paddington, Kensington et Chelsea; mais Paddington et Westbourne sont encore des hameaux, Kensington un mince faubourg, Chelsea un village solitaire. En 1820, on bâtit autour de Regents park; puis se créent Belgravia, Tyburnia, des deux côtés de Hyde park, tandis que Lambeth rejoint Greenwich. Ce mouvement continue, changeant les hameaux en populeux faubourgs, et ceux-ci en quartiers submergés par le flot montant indéfiniment de cette mer de maisons. En 1350, Londres avait 100,000 hab. et 4 % de la population anglaise; en 1600, on en compte 180,000, soit 3 1/4 % des Anglais; en 1700, 550,000, soit 9 % des Anglais; en 1750, 600,000, la proportion restant la même; en 1801, les chiffres s'élèvent à 864,035 et 9,72; en 1821, à 1,227,590 et 10,23; en 1841, à 1,872,365 et 11,78; en 1861, à 2,803,989 et 14,33; en 1881, à 3,814,771 et 14,69; enfin en 1891, le total est de 4,211,056, et la proportion à la population anglaise de 14,52 %. En y comprenant tout le territoire du district de police, la population s'élève à 4,766,661 hab. en 1881, et à 5,633,332 en 1891, et les proportions à la population anglaise à 18,3 % en 1881, et 19,4 % en 1891. Il est intéressant de constater comment se répartit le progrès. On en jugera par le tableau suivant :

DÉSIGNATION	SUPERFICIE en acres	POPULATION		
		en 1801	en 1841	en 1881
Cité de Londres à l'intérieur des anciens murs..	380	63.832	54.626	50.256
Cité entière.....	668	128.269	123.563	228.932
Westminster....	2.539	153.272	222.242	221.876
Southwark.....	611	66.638	99.456	221.876
Limites du XVIII ^e siècle.....	21.587	746.233	1.353.345	2.098.461
Limites de 1801..	30.002	864.035	1.713.458	2.847.797
Limites de 1851..	75.362	958.863	1.948.417	3.814.571

En 1891, la population domiciliée de nuit dans la Cité s'abaisse à 37,694 hab., alors que celle du jour monte à 301,384 (contre 261,061 en 1881). D'autre part, la population de la banlieue comprise dans le district de police passait de 951,417 hab. pour 1881 à 1,422,276 hab. pour 1891. Si l'on envisage trois cercles concentriques formés le premier des quartiers du centre, le second des quartiers extérieurs de la ville, le troisième de cet anneau périphérique, on constate que, de 1874 à 1881, le centre a perdu 4,6 %, de 1881 à 1891, nouveau déchet de 7,2 %, alors que de 1871 à 1881 l'anneau intermédiaire gagnait 29,3 %, et de 1881 à 1891 encore 17,5 %; et qu'enfin l'anneau périphérique, complétant le *Greater London*, gagnait 50,5 % de 1874 à 1881 et 1881 et 49,5 % de 1881 à 1891.

Ces chiffres sont significatifs. On voit que la Cité a perdu depuis un demi-siècle les 3/4 de ses habitants. Les négociants n'y gardent que leurs bureaux, et la nuit elle est presque déserte, tandis que le jour il s'y entasse on y passe plus de 700,000 personnes. A Westminster, la population est maintenant stationnaire. A Southwark, elle a continué d'augmenter. Les quartiers qui enveloppent le noyau primitif ont continué d'augmenter leur population qui a triplé depuis le début du siècle; mais l'accroissement se ralentit, tandis que dans la zone suivante elle a sextuplé et dans celle qui a été annexée au cours de ce siècle la population a passé de 85,000 hab. en 1801 à 235,000

en 1841 et 967,000 en 1881; elle a plus que décuplé. Enfin, si nous étudions la région extérieure, que comprend le district de police, nous constatons que c'est elle qui augmente le plus vite; en vingt années (1874-94) elle triple, alors que les quartiers extérieurs n'augmentent que de 52 % et que le centre perd près de 12 % de ses habitants.

Les constatations démographiques sont très favorables. En 1886, sur 1,000 personnes il y eut 20,9 décès et 33,7 naissances. La situation sanitaire est bonne, malgré le brouillard, et s'est améliorée; en 1840-50, il y avait 24,8 décès %; en 1870-80, seulement 22,5. La proportion des femmes l'emporte de beaucoup sur celle des hommes; elles sont 1,123 pour 1,000 hommes. On compte, sur 1,000 personnes, 336 enfants de moins de 15 ans, 197,5 adolescents de 15 à 25 ans; 291,5 personnes de 24 à 45 ans; 388 de 45 à 65 ans, et seulement 37 de plus de 65 ans. Sur les adultes de plus de 15 ans, il y a 482 % d'hommes mariés et 470 % de femmes mariées. L'industrie occupe 237 % de la population, le commerce 68 %. Au point de vue de l'origine, sur 1,000 Londoniens, il y en avait, en 1881, 629 nés à Londres, proportion bien plus forte qu'à Paris, 307 nés dans le reste de l'Angleterre, 13 en Ecosse, 27 en Irlande, 8 dans les colonies britanniques, 21 à l'étranger. Au point de vue de la race, il y a au moins 300,000 Irlandais, 150,000 Ecossais et plus de 200,000 étrangers. Parmi ceux-ci 30,000 Français, 60,000 Allemands, 15,000 Hollandais, 10,000 Italiens, 12,000 Polonais. Le quartier étranger par excellence est celui de Soho; puis vient celui de Ratcliffe, près de la Tamise, le long de la rue Saint George. On compte près de 50,000 juifs, concentrés surtout près de Houndsditch (White chapel) et d'Aldgate. — En 1881, on comptait 486,186 maisons, ce qui fait moins de 8 hab. par maison et 12,599 hab. par kilomètre carré. Le surpeuplement diminue; il existe encore dans certains quartiers; ainsi à Clerkenwell en 1885 on trouvait encore beaucoup de chambres où vivaient jusqu'à douze personnes à la fois. — Au point de vue religieux, on recensait, en 1881, environ 138,000 catholiques, 430,000 protestants dissidents; mais on ne peut attribuer le surplus à l'Eglise anglicane, car on ne trouvait à l'office du dimanche que 460,000 le matin et 410,000 le soir; la grande majorité se compose donc d'indifférents. — Le caractère des Londoniens est moins tranché que celui des Parisiens ou des Berlinoises. Il y a naturellement une aristocratie intellectuelle très cultivée, la capitale tendant à concentrer l'élite de la nation; et, à l'opposé de la société, des milliers d'ivrognes abrutis dénués de toute culture. L'hostilité envers l'étranger diminue, surtout depuis l'exposition de 1851. L'esprit municipal manque à cette agglomération, et elle ne joue qu'un rôle très effacé dans la vie politique de l'Angleterre, malgré son coefficient numérique. Par un phénomène assez curieux, l'élément conservateur y a pris le dessus aux élections, même dans les quartiers pauvres. Les grands mouvements politiques sont partis de villes de province.

L'instruction publique a reçu de grands développements dans la période contemporaine. Depuis 1870, les contribuables élisent une commission scolaire (*school board*). Vers 1886, les écoles officielles dépensent environ 60 millions de fr., dont le 20^e seulement payé par les parents des élèves et le 10^e fourni par l'Etat. Elles avaient 8,000 maîtres et près de 400,000 enfants; environ 250,000 visitent les écoles reconnues et subventionnées par l'Etat, celles de la *National society* qui sont confessionnelles, celles de la *British and foreign school society* qui sont laïques. L'enseignement secondaire est abandonné aux institutions privées qui sont insuffisantes. On compte 6 grandes écoles et 33 *grammar schools*, alimentées presque toutes par des fondations. Les plus célèbres sont : Saint Paul, fondé en 1512 par Colet et qui prépare à la carrière militaire; — Saint Peter, fondé en 1560; — *Christ's hospital* (*Blue coat school*), fondé en 1553 par Edouard VI à la place du couvent de Greyfriars;

l'enseignement y est principalement commerciale; — *Merchant tailors school*, fondée en 1561; — *Dulwich college* (1619); et enfin l'école de la Cité de Londres, fondée en 1834, et les gymnases annexés à *Kings college* et à *University college*. Celui-ci, fondé par le parti libéral, s'oppose à l'institut cléricale de *Kings college*. L'université de Londres est une commission d'examen qui tend à se transformer en établissement d'enseignement. Il existe en outre 12 collèges de théologie, 11 écoles de médecine unies aux hôpitaux, 2 écoles vétérinaires, 11 écoles normales, 4 de musique, une école royale des mines, une académie navale à Greenwich, une académie militaire à Woolwich, des écoles d'art à Kensington et à l'Académie royale, etc. De puissantes associations se vouent à l'enseignement populaire: *Polytechnic young men christian association*, *Working men college*, *Birkbeck institution*, *Peoples palace*. Outre ce dernier édifice ouvert en 1887, on compte de nombreuses bibliothèques populaires.

En fait de musées, Londres possède trois établissements de première ordre qui sont étudiés ailleurs: le *British Museum* ou *Musée britannique* (V. *et aet.*, t. VIII, p. 71); le musée d'art industriel de *South Kensington* et la *National gallery*, avec sa merveilleuse collection de 1,200 tableaux. On peut ajouter de nombreuses galeries particulières, le musée de peinture de Dulwich, le musée géologique de Jermyn street, le musée anatomique du collège des chirurgiens, celui d'histoire naturelle, celui de marine à Greenwich, etc. L'observatoire de Greenwich, le jardin botanique de Kew, et même le Jardin zoologique de Regents park ont une réputation universelle.

Les sociétés scientifiques, littéraires et artistiques abondent: outre la Société royale fondée en 1652 et l'Académie royale fondée en 1768 dont on trouvera l'histoire à l'*aet. ACADEMIE* (t. I, p. 239), il faut indiquer la *Royal institution*, fondée en 1800, où Faraday fit ses découvertes, les sociétés de zoologie, de géographie, de zoologie linnéenne, d'astronomie, de statistique, d'archéologie asiatique, 12 sociétés de médecine, 8 d'art, etc. Beaucoup ont de belles bibliothèques spéciales.

Les lieux de plaisir abondent à Londres. Au N. de la ville, l'Alexandra palace, au S., le Palais de cristal, au milieu de magnifiques jardins, sont sans égaux. Le palais Albert à Battersea, l'Aquarium et son Jardin d'hiver à Westminster offrent des distractions analogues. On pourrait énumérer une cinquantaine de théâtres; aucun n'est subventionné. Le plus ancien est *Drury lane* (1663, rebâti en 1812); l'Opéra de Covent garden date de 1733, son édifice de 1856; celui de Haymarket (*Her majesty's*) vit en 1705 la première opéra italien joué à Londres. Parmi les salles de concert, on peut citer l'Albeet hall au S. de Hyde park, Exeter hall dans le Strand (concerts de la *Sacred harmonic society*), Olympia dans Kensington, etc. — Londres a environ 200 clubs, comptant plus de 100,000 membres; beaucoup sont très somptueux; les plus intéressants sont: l'*Athenæum*, les clubs militaires *United service* et *Army and navy*, *Travellers club*, réservé aux voyageurs, *Reform* et *National liberal club*, où se réunissent les libéraux; *Carlton*, *Constitutional* et *Conservative club* où se groupent les conservateurs; les clubs de dames Alexandra, Somerville; une cinquantaine de clubs ouvriers, destinés à neutraliser l'action du cabaret.

Industrie et Commerce. — Londres est le plus grand centre industriel et commercial du monde. Bien que son importance extraordinaire soit due surtout au commerce, Londres est aussi au premier rang pour l'industrie. Dans telle ou telle spécialité elle peut être surpassée par d'autres cités britanniques, mais pour l'ensemble aucune ne rivalise avec cette énorme fourmière humaine. Elle compte près de 30,000 ouvriers imprimeurs, 25,000 travaillant à l'ameublement, 20,000 à la construction des machines, 5,000 à celle des navires, 4,000 à la soierie, 70,000 tailleuses, 80,000 couturiers, 30,000 chemisiers,

40,000 coedonniers, près de 5,000 chapeliers, en tout plus d'un million d'ouvriers des deux sexes. Les usines se groupent au voisinage de la Tamise qui charrie les matières premières: les constructions navales à l'île des Chiens et à Chelsea; on fait surtout des yachts et des baques; les machines se font à Lambeth et Millwall, les poteries et verreries à Lambeth, Whitefriars, Southwark, les tanneries à Bermondsey, les industries chimiques le long de la Lea, les sucreries à White chapel, etc.

Londres est avant tout une métropole commerciale. Elle eut ce caractère dès l'époque romaine; au XIII^e siècle la Hanse y forma de grands établissements; elle concentra l'exportation de la laine qui avait commencé dès le VIII^e siècle. Le marché de Londres rivalisait avec Bruges (V. *COMMERCE ET HANSE*). Quand les privilèges des Hanséates établis à la *Cour d'acier* (*Steelyard*) leur furent ôtés, leur commerce passa à la puissante compagnie des *Merchant adventurers*. En 1566, l'exportation de la laine et des draps sur la Flandre était évaluée à 2 millions de livres sterling. La fondation de la Bourse du commerce (*Royal exchange*) par Geesham en 1566 et la destruction d'Anvers (1585) consacraient la prééminence commerciale de Londres. L'expulsion des Hanséates (1597) mit toutes les affaires aux mains des nationaux; puis vint au XVII^e siècle l'époque des grandes compagnies coloniales. Sur tous ces faits on trouvera des détails dans l'*aet. COMMERCE*. (V. aussi sur l'état actuel l'*aet. GRANDE-BRETAGNE*). Londres est le premier port du monde pour le tonnage et pour la valeur des échanges. C'est le marché régulateur des denrées coloniales: thé, café, épices, etc., des laines d'Amérique et d'Océanie; seul le port de Liverpool peut rivaliser avec celui de Londres; il l'emporte pour les exportations, mais reste fort au-dessous pour les importations. Londres a presque le monopole du commerce britannique avec l'Extrême-Orient et même l'Inde; une grande partie de ce trafic transite par Southampton, Folkestone, Newhaven, Douvres, Harwich qui sont des avant-ports de Londres; les denrées importent six fois plus qu'ils n'exportent. Le commerce avec la France est concentré à Londres: l'importation des denrées alimentaires aussi bien que des objets manufacturés; de même les importations des pays de la Baltique. Dans le commerce de la Méditerranée et celui de l'Amérique, Londres a aussi une grande part. La flotte commerciale du port de la Tamise était en 1833 de 3,365 navires, jaugeant 792,672 tonnes; en 1886, de 2,610 navires jaugeant 4,188,917 tonnes. Cette année, il entra 50,641 navires jaugeant 11,988,127 tonnes (dont 40,306 navires et 5,177,480 tonnes pour le cabotage). L'importation extérieure représentait 128 millions de livres sterling, l'exportation 80 et demi, soit un total de plus de 5 milliards de francs. Dans le commerce total du Royaume-Uni, toute l'importation du thé, les quatre cinquièmes de celle de la laine, près de la moitié des peaux, les sept huitièmes du café, près des deux tiers du vin, le quart du blé arrivent par Londres.

Cette ville est le plus grand marché de capitaux de la terre; les banquiers de Lombard street ont conservé leur suprématie; les entreprises coloniales, l'Amérique du Sud y puisent sans cesse. Il est peu de gouvernements qui n'y aient eu recours. Les grandes institutions financières de Londres sont le centre de ces affaires. La *Banque d'Angleterre* (V. *et art.* t. V, p. 265), fondée en 1694, règle le taux de l'escompte; la Bourse (*Stock exchange*) est toujours la première du monde. Dans celle du commerce (*Royal exchange*) siège au premier étage le Lloyd, centre incontesté des informations maritimes du monde entier. Nous ne parlons pas des bourses spéciales du charbon dans la rue basse de la Tamise, du blé dans Mark lane, de la laine dans Coleman street, etc. Les négociants se réunissent dans des cafés; au *Baltic* ceux qui commercent avec la Russie et l'Europe septentrionale; au *Jerusalem*, ceux qui font affaire avec l'Orient et l'Australie; au *Jamaica* ceux qui commercent avec les Antilles.

Le port de Londres s'étend officiellement sur tout l'estuaire de la Tamise à partir du pont de Londres où la marée monte à 5^m3; on appelle *Pool* la partie urbaine voisine du pont : en fait, la Tamise, où les vaisseaux se pressent de plus en plus à mesure qu'on s'y enfonce en venant de la mer, offre l'aspect d'une véritable rue de navires. Des aménagements colossaux sont devenus nécessaires. A la fin du xviii^e siècle, il n'y avait de quais légalement classés que sur 445 m. de long et 13 m. de large entre la Tour et Billingsgate; les autres quais n'étaient que tolérés; le défaut de place paralysait la surveillance; les vols dépassaient annuellement 12 millions sur les quais et les navires mouillés le long. Imitant leurs rivaux de Liverpool, les mareyeurs de Londres créèrent des *docks*, bassins fermés entourés d'entrepôts. Les premiers furent creusés à partir de 1800 dans l'île des Chiens, où les navires dépassant 7 à 8 m. peuvent entrer directement. Aux docks des Indes occidentales s'ajoutèrent ceux des Indes orientales, à Blackwall, puis ceux de Londres dans le Wapping avec de vastes magasins de riz, de vin, d'eau-de-vie; ouverts en 1805, les *London docks* ont 37 hect. dont 14 de bassins; ceux des Indes occidentales et orientales en mesurent près de 140 dont plus de 55 de bassins. En amont de ceux de Londres furent creusés les docks de *Saint Katherine*; dans le S. de l'île aux Chiens, en 1868, ceux de *Millwall* (95 hect.); en face, sur le rivage méridional, on refit en 1807 les *Commercial docks* datant de 1696; en 1812 on y ajouta ceux de Surrey. Sur la rive N. en face de Woolwich, plus près de la mer, furent établis les *Victoria docks* (en 1850, 260 hect.) et *Albert* (en 1880). L'ensemble des docks occupe près de 300 hect. de bassins et de 800 de magasins. Les compagnies qui les ont construits réalisent de gros bénéfices. Les grands entrepôts sont tous au N. de la rivière; ceux du S. ne servent guère que pour les grains et les bois.

Les marchés locaux destinés à l'alimentation journalière prennent ici de grandes proportions, mais il n'existe rien de comparable aux Halles centrales de Paris. Leur réglementation date du xiv^e siècle, et le monopole en fut donné à la Cité. Actuellement, il existe une quinzaine de marchés où les détaillants viennent s'approvisionner : celui de la viande et volaille à Smithfield desservi par une gare souterraine; celui du poisson à Billingsgate sur le fleuve; le marché aux fleurs et fruits de Covent garden sont les plus remarquables. On n'a pu en organiser de grands pour les quartiers ouvriers; la population pauvre préfère acheter aux colporteurs, aux *costermongers* qui promènent leurs charrettes et improvisent le long des trottoirs des marchés en plein vent.

Histoire. — La première mention historique de Londres se trouve dans Tacite à l'année 61 ap. J.-C. On admet cependant en général que le nom (*Londinium*, *Lon* ou *Lhong dun*) est celtique. Il semble probable qu'il dut y avoir de bonne heure une ville en cet endroit qui est le point de partage entre la navigation maritime et fluviale, halte toute désignée pour les bateaux. Le site était d'ailleurs bien défendu par la nature : au N.-E. une épaisse forêt dont celle d'Epping est un débris et où les lauzes pullulaient encore au xii^e siècle; puis les marais de la Lea, de Finsbury et de la Fleet rejoignaient ceux de la Tamise. Ceux-ci étaient très vastes et inondés par la mer; le fleuve a été en effet régularisé par des digues qui ont conquis à la terre des terrains très étendus; on attribue ces digues aux Romains; d'autres les font remonter à l'époque bretonne ou, au contraire, descendre jusqu'au règne de Henri VI. Tout cela est bien incertain; mais on peut admettre qu'au moins sur l'emplacement de Londres on s'arrangea bientôt de manière à empêcher la marée de submerger les fonds sur une largeur d'un kilomètre. Quoi qu'il en soit, Londres n'égalait pas en 61 l'importance de Camulodunum ou de Verulamium. Dans la campagne de 61, Paullinus Metonius l'abandonna aux attaques de Boadicea qui la détruisit complètement. Elle se releva, devint une colonie romaine et,

grâce à sa situation, la ville principale de l'île. Sept des quinze voies décrites dans l'Itinéraire d'Antonin y aboutissent. Ce doit être par erreur que Ptolémée la place au S. de la Tamise, les monticules de Saint Paul et de la Tour ayant certainement porté la ville primitive. L'usurpateur Allectus la pillait; mais Constance le surprit sous ses murs. Théodose y vint en 368 sous le règne de Valentinien; elle avait alors le titre d'*Augusta*. On attribue l'enceinte romaine à Théodose ou Constantin. Les fouilles ont révélé beaucoup sur la cité romaine. Il y avait des cimetières à Cheapside, Newgate, Saint Paul, lieux d'abord situés hors les murs, mais enclous dans la dernière muraille de l'époque impériale. Celle-ci partait de la butte de la Tour, passait par Aldgate, Houndsditch, Bishopsgate, Falcon square, Aldersgate, Ludgate, d'où elle rejoignait la Tamise. La bande comprise entre le fleuve et la rue de la Tamise fut conquis par un endiguement. Le tracé des rues principales paraît être celui de l'époque romaine; la place de Mansion house correspondrait à l'ancien forum. Un faubourg relié à la ville par un pont existait dès lors à Southwark. Il est probable que ce pont occupait la place du « pont de Londres ».

Lorsque les légions eurent évacué l'île, les Saxons ne purent, malgré leur hostilité pour les villes, se passer de Londres. Dès 604 elle était la capitale des Saxons orientaux (Essex). Ethelbert, roi de Kent, donna à Mellitus l'évêché de Londres, chez son neveu et vassal Siebert, roi d'Essex (604); il y fit bâtir l'église Saint Paul. Les soldes remparts de Londres bravèrent les assauts des Danois. En 851, ils la prirent; on les y retrouve en 872. En 886, Alfred le Grand restaure ses murs et la relève; en 896, les Londoniens battent les Danois. Plus tard ceux-ci se fortifient dans Southwark; en 994 et 1009 ils assiègent vainement la ville. En 1016, Edmund se maintient à Londres contre Canut, qui n'est reconnu roi qu'après la mort de son compétiteur. Londres paye alors un tribut de 40,500 livres, le septième de ce que paye toute l'Angleterre. Edouard le Confesseur fonde l'abbaye de Westminster (d'abord appelé Thorney island). C'est à Alfred le Grand qu'on fait remonter l'origine des institutions municipales; à partir de ce moment les baillis de Londres jouent un rôle notable; le principal était celui du port. En même temps on signale depuis le viii^e siècle la présence de plusieurs communautés d'étrangers.

Au moment de la conquête franco-normande, l'évêque de Londres, Guillaume Stigand, était Normand, et il existait dans la ville un parti favorable à l'envahisseur. Cependant, après la bataille d'Hastings, une fraction des vaincus se retira à Londres et proclama roi Edgar Atheling. Guillaume le Conquérant marcha sur Londres, et sa cavalerie eut l'avantage dans un sanglant combat à Southwark. Il différa néanmoins le siège et se rendit à Berkhamstead où bientôt l'archevêque Eldred, Edgar, les comtes Edwin et Morkere et les notables de Londres vinrent lui jurer fidélité. Il fut couronné roi dans l'abbaye de Westminster (1066). Guillaume le Conquérant donna à la Cité une charte qui est encore la base de ses droits (1067). Elle est adressée à l'évêque Guillaume et au *portreeve* (bailli du port) Godefroi et « à tous les bourgeois de Londres, Français et Anglais », leur garantissant les lois du temps du roi Edouard. Le roi bâtit d'ailleurs la Tour pour s'assurer de la ville. De l'autre côté, à l'O., le Normand Baynard éleva un second château fort (à l'E. de l'endroit où s'élève aujourd'hui le pont de Blackfriars). En 1077, la ville brûla une fois de plus; c'était une calamité à peu près périodique; en 1090, un ouragan abat 600 maisons et plusieurs églises. Guillaume le Roux bâtit beaucoup; le mur de la Tour, le pont de Londres, Westminster hall. Le roi Etienne gagna l'appui des citadins par de larges concessions (1139); Mathilde veut les soumettre à la juridiction du comte d'Essex, et ils lui font échec. Henri II rétablit la sécurité fort compromise par le brigandage et refait en pierre le pont de Londres (1176-1209). Il subsista jusqu'au xix^e siècle; il avait 20 arches, une porte à chaque extrémité et une chapelle au milieu. Un

tableau de Londres à cette époque a été tracé par Fitzstephen, moine de Canterbury. Il vante son opulence, sa beauté, la limpidité de ses fontaines, la fraîcheur des jardins, l'abondance des moulins à eau, parle de la sombre forêt du Middlesex et du marais qui baignait la ville au N. et servait en hiver au patinage. Vainement une ordonnance de Richard I^{er} interdit de construire les maisons en bois. Il est curieux aussi de signaler la résistance des bourgeois contre l'emploi du charbon de terre, craignant qu'il n'altérât la blancheur de leurs habitations. En 1189, le titre de portreeve fait place à celui de maire (mayor) ; le premier fut Henri Fitz Alwin qui exerça la fonction jusqu'en 1212. Richard Cœur de Lion confirma moyennant 1,500 livres les prétentions des bourgeois à la juridiction sur la Tamise. Jean sans Terre donna plusieurs chartes à la Cité, dont la Grande Charte garantit expressément les privilèges. Elle n'en prit pas moins le parti des barons contre lui ; on rebâtit la porte d'Aldgate en pierre de Caen et briques de Flandre avec les fonds enlevés aux monastères ; les maisons des juifs furent démolies pour fournir des matériaux. Sous les premiers rois normands, une série de fondations religieuses avaient été faites à Londres. Au xiii^e siècle s'y établirent les ordres monastiques : les dominicains ou frères prêcheurs noirs furent d'abord (1221) à Holborn (au lieu ou sera Lincoln's inn), puis auprès du château Baynard (1276) ; les franciscains ou frères gris s'installèrent au quartier de Farringdon (1224) ; les carmélites ou frères blancs (1241) entre le Strand et Fleet street au lieu qui garde encore leur nom (White friars) ; les augustins (Austin ou Eremit friars) en 1233 dans Broad street ; les Crutched ou Crossed friars, en 1298, furent les derniers. Sous les Plantagenets, les deux tiers de Londres se trouvèrent ainsi occupés par les églises, convents et hospices. En 1245, Pierre, comte de Savoie, et Richmond, oncle d'Éléonore, femme de Henri III, édifia le palais de Savoie ; près de celui de Durlham s'établirent les frères de Sainte-Marie de Arena (au lieu dit maintenant Adelphi) ; W. Marshal, comte de Pembroke, fonda l'hôpital et le couvent de Saint Mary Rouncivale au village de Charing ; ainsi se bâtissait peu à peu la route qui reliait Londres à Westminster. De ce côté, vers le commencement du xv^e siècle, la Cité annexe le faubourg de Fleet street et du Temple, reportant sa limite à Temple bar. Le palais de Westminster était enveloppé d'une enceinte fortifiée. La place de Smithfield (exactement Smoothfield), au N. de la Cité, servait de marché aux chevaux et de lieu d'exécution ; Wallace, Mortimer y furent suppliciés. En 1290, Edouard I^{er} ayant perdu sa femme Éléonore de Castille fit élever en son honneur deux croix de pierre aux points où le cerceau s'était arrêté ; l'une à Cheapside, l'autre à Charing. A la même époque, on expulsa les juifs ; quand ils revinrent, plusieurs siècles plus tard, ils ne réoccupèrent pas le quartier de la Vieille Juiverie où ils vivaient depuis Guillaume le Conquérant, mais les environs d'Aldgate.

Le règne d'Edouard I^{er} marque une date importante dans l'histoire de Londres. Le maire ayant offensé le roi par ses prétentions (1285), Edouard priva la ville de ses franchises et la fit gouverner par son trésorier, John de Kirkeby. En 1297, il lui restitua le droit d'élire un maire. A cette époque fut fixée l'organisation municipale avec le conseil des aldermen, le conseil commun, la division en 22 quartiers. En 1313, la suppression des templiers fit passer leur vaste enclos au comte de Pembroke, puis aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, lesquels louèrent la partie intérieure et le milieu aux étudiants. En 1314-17 se place une famine comparable à celle de 1238 qui avait fait périr 20,000 Londoniens. La première moitié du xiv^e siècle fut pourtant une époque de prospérité ; les grandes fêtes qu'y célébraient les rois, les processions déroulées à travers les rues, les tournois à Smithfield avaient un grand éclat. Edouard III concède au maire le titre de lord ; il donne aux gens de Londres le bourg de Southwark, repaire de dangereux malfaiteurs. La grande épidémie de

peste noire fit mourir la moitié de la population ; le cimetière remplacé par Charter house reçut alors 50,000 corps. En 1361, nouvelle épidémie qui emporta 2,000 personnes en deux jours. En 1381, les paysans insurgés sont amenés à Londres par Wat Tyler. Ils entrent à Southwark, rasent les maisons des gens de justice, brûlent le palais archiépiscopal à Lambeth. Le lendemain (14 juin), les bourgeois n'osant résister leur ouvrent la Cité où ils brûlent le palais de Savoie, le Temple, le prieuré de Saint-Jean de Jérusalem, décapitent le trésorier Robert Hales et l'archevêque de Canterbury, lord chancelier, Simon Sidbury. Quand ils se sont retirés, le lord-maire de Londres, W. Walworth, assassine Wat Tyler dans son entrevue avec le jeune roi Richard II sur la place de Smithfield. La prospérité de la ville à cette époque est attestée par l'achèvement du Guildhall (1419), par les avances faites aux souverains pour leurs guerres ; on raconte que le lord-maire Richard Whittington brûla les reconnaissances de 60,000 livres sterling qu'il avait prêtées au roi Henri V. On mit en meilleur état les fortifications de Londres ; on laissa pourtant entrer les paysans de Jack Cade, mais on se battit dans la Cité et finalement les Londoniens eurent l'avantage. En 1471, Thomas Nevill, fils de lord Fauconberg, attaque la ville par terre et par eau et, malgré des assauts répétés, il échoue complètement. Quand le duc de Gloucester (Richard III) voulut prendre la couronne, il s'assura l'appui du lord-maire Edmund Shaw ; il se logea à Crosby hall, près de Bishopgate, au milieu du peuple qui aimait beaucoup l'usurpateur.

De l'époque des Tudors datent les premiers plans de Londres qui se soient conservés. Ce fut sous les règnes de Henri VII et de Henri VIII un temps de magnifiques parades, alternant avec de meurtrières épidémies de suette et de peste. En 1497, la capitale arrêta l'attaque de Perkins Warbeck qui campe à Blackheath. La sécularisation des monastères accumulés par les dynasties des Normands et des Plantagenets fut un changement complet, puisque les moines et clercs formaient le tiers de la population et occupaient les deux tiers du sol. Il fallut longtemps pour donner de nouvelles affectations à tous ces bâtiments ; le premier Parlement d'Edouard II les attribua au roi ; les bourgeois en rachetèrent beaucoup ; des fondations charitables, hospices, écoles, etc. A la mort d'Edouard VI, Jane Grey fut proclamée reine à la Tour, mais le lord-maire et les aldermen proclamèrent Marie à Cheapside. Toutefois, lorsqu'elle voulut épouser Philippe d'Espagne, le mécontentement fut grand. Les bourgeois ne se rallièrent pourtant pas à l'insurrection de Thomas Wyatt. Il prit Southwark, mais trouva le pont fermé ; il passa la Tamise à Kingston, défit à Charing cross la troupe de Gage, mais ne put forcer l'entrée de Ludgate et se retira. Les bûchers de Smithfield s'allumèrent pour les protestants. Ceux-ci reprirent le dessus avec Elisabeth. Elle ne fut pas très favorable à l'entassement des habitants dans une grande ville. Son ordonnance de 1580 interdit d'élever de nouvelles maisons dans un rayon de trois milles autour de ses portes (même d'achever celles qui sont en construction), de loger plus d'une famille par maison. D'autre part, elle refuse d'interdire les représentations théâtrales que le lord-maire voulait faire cesser, invoquant à la fois le danger des épidémies et des scrupules puritains.

A la fin du xvi^e siècle, malgré le danger des épidémies et des ordonnances restrictives, Londres continuait de grandir. Contre l'Armada espagnole, il put fournir 20,000 combattants et 38 vaisseaux. On avait drainé le marais du N. (Moorfields) ; cependant Piccadilly était encore une route de campagne (vers Reading) comme celle d'Oxford, Saint Giles un village dans les champs, Covent garden un jardin ouvert : on allait à la campagne à Bloomsbury et Holborn ; les maisons nobles s'élevaient du Strand à la Tamise. Les courtisanes, suivant l'exemple de la reine, se bâtissaient des châteaux dans les comtés voisins.

L'époque des Stuarts vit de grands changements. L'avènement de Jacques I^{er} fut sauvé par une peste qui tua

30,000 personnes, celui de Charles I^{er} par une autre qui en tua 45,000. Le règne de Charles I^{er} est le commencement du Londres moderne dont la crainte justifiée des souverains tentait inutilement de paralyser l'accroissement, interdisant les constructions, le séjour à la ville des propriétaires campagnards durant l'été. En 1632, Inigo Jones dessine la place de Covent garden après les jardins de Lincoln inn. L'aristocratie énigra de la Cité au N. de Westminster. Quand éclata la guerre civile, Londres fut le boulevard des parlementaires. Un fort rempart de terre bastionné enveloppa la Cité, Westminster et Southwark ; elle atteignait Grosvenor square. L'emplacement du jeu de paume (Pall Mall) fut construit ; un autre mail fut aménagé au N. du parc Saint James, Piccadilly également. En 1650, Cromwell autorisa le retour des juifs qui se logèrent autour d'Aldgate. En déc. 1664 commença la grande peste de Londres qui fut à son apogée de mai à oct. 1665, où la mortalité monta à 7,400 têtes par semaine, et ne prit fin qu'en janv. 1666. Les registres officiels accusent 68,950 décès ; le total dut approcher de 100,000. Le 2 sept. 1666, à une heure du matin, éclata, dans une maison de Pudding lane appartenant au boulanger royal Farringer, un incendie qui, favorisé par un fort vent d'E., se propagea rapidement dans les maisons de bois à toits de chaume et ne put être isolé que le 5 au soir ; les rues étroites n'avaient pu l'arrêter et le brasier embrassa presque toute la Cité ; on ne l'arrêta qu'en faisant sauter des rangées de maisons. De la Tour au Temple et à Holborn, sur 436 acres (175 hect.), tout était détruit ; il ne restait debout que 75 acres (30 hect.), une partie de 8 quartiers sur 26 ; les flammes avaient dévoré 400 rues, 13,200 maisons, 89 églises, la plupart des monuments. On y gagna la disparition de la peste, grâce à celle des ignobles ruelles et bouges qui leur servaient de foyer. On rebâtit en briques sous la surveillance de l'architecte Hooke ; mais on n'adopta ni son plan, ni ceux d'Evelyn ou de Wren pour la reconstitution méthodique de la capitale, avec de larges rues, de 10 à 30 m., de vastes places et des quais le long de la Tamise. La résistance de la grande corporation des charpentiers avait jusqu'alors perpétué les constructions en bois ; il fallut un acte du Parlement pour les prohiber. La physionomie actuelle de Londres date de ce moment. — Charles II dirigea une attaque contre les franchises de la Cité de Londres. En 1683, sous prétexte que son conseil commun avait levé des taxes de marché sans autorisation et fait imprimer une pétition réclamant le retour du Parlement, il rendit un mandat *quo warranto* contre la corporation de la Cité et fit déclarer par la Cour du Banc du roi sa charte forfaite, puis il nomma des aldermen, un lord-maire et des sheriffs. Les libertés ne furent restaurées qu'en 1690 par Guillaume d'Orange. Il faut mentionner l'hiver de 1683-84, si rigoureux que sur la Tamise gelée à 41 pouces de profondeur on put tenir une foire : il gela 43 semaines, depuis la mi-novembre jusqu'à la mi-février. La révocation de l'édit de Nantes accrut la population de Londres d'une quantité de réfugiés protestants français qui s'établirent à l'E., créant notamment les manufactures de soie de Spitalfields. Ce fut un précieux appoint ; dans la seule année 1687, Londres en naturalisa 43,500. Guillaume III, que la fumée de la ville rendait malade, se logea à Kensington, hameau qui prit ainsi de l'importance. Dans la nuit du 26 au 27 nov. 1703, un ouragan fit d'effroyables dégâts ; dans la Cité seule on les évalua à 30 millions de fr. : 60 navires coulèrent. En 1710 fut décidée l'érection de 50 églises pour les faubourgs septentrionaux.

Sous le règne de Georges I^{er}, l'immoralité de la cour se généralisa dans toute la société. Londres prit alors un aspect de brutale indécence qui a persisté depuis, et dont Hogarth a été le peintre implacable. Au xviii^e siècle se fit une autre grande modification. Jusqu'alors la tendance avait été de s'agrandir le long du fleuve qui favorisait les transports ; les palais s'alignaient sur les rives. A partir de ce siècle

les voitures prirent le dessus sur les bateaux ; l'on construisit du côté de la campagne. En premier lieu dans le West end ; le comte de Burlington donna l'exemple (1716), le quartier entre Bond street et Marylebone fut bâti l'année suivante ; en 1725 celui de Hanover square. Le N. restait encore vide ; en 1736 une ferme occupait l'emplacement actuel du British Museum. A l'E. on couvre de maisons l'espace entre White chapel et Shadwell, Stepney et Goodman fields. Au S. les ponts se multiplient et les quartiers de la rive droite prennent une rapide extension. On démolit les maisons qui rétrécissaient le passage sur le vieux pont de Londres, les portes de la Cité sont supprimées en 1760-62. Les frères Adam eurent une grande influence sur l'aspect de Londres en inventant la combinaison qui groupe plusieurs maisons en un seul ensemble architectural.

Les principaux événements accomplis à Londres au xviii^e siècle se confondent avec l'histoire générale de l'Angleterre. Rappelons seulement les conférences du 18 juin 1718 ou fut conclue contre l'Espagne la Quadruple Alliance ; le traité du 16 juin 1756 entre l'Angleterre et la Prusse contre la France et l'Autriche ; en 1780 les émeutes suscitées le 2 juin 1780 par la pétition de lord G. Gordon contre les concessions accordées aux catholiques ; les prisons furent forcées, on pilla et brûla ; il fallut l'intervention de l'armée pour sauver la ville.

Au xix^e siècle continuèrent les agrandissements dont nous avons tracé le tableau précédemment, Londres fournit 12,000 volontaires pour combattre la France, et après la reprise des hostilités les enrôlements spontanés furent encore plus nombreux. Même l'agitation chartiste ne provoqua que des troubles sans importance. Les événements les plus marquants furent les fêtes pacifiques des expositions universelles de 1851 et 1862 et des négociations diplomatiques ; les conférences de Londres de 1829 et 1832 qui réglèrent le sort de la Grèce ; celle de 1830-31 et 1839 qui statuèrent sur celui de la Belgique ; le congrès de 1850 qui régla par le protocole du 8 mai la question des duchés (Slesvig-Holstein) et la succession danoise. Nouvelles conférences en 1863 pour choisir un roi de Grèce ; en 1864 (avril-juin) à l'occasion de la guerre du Danemark ; en 1871 pour la révision du traité de Paris de 1856. Quant à la vie intérieure de la ville, le fait capital est le dépeuplement de la Cité et l'habitude introduite par les chemins de fer de n'avoir au centre que des bureaux où l'on se rend de ses habitations situées dans la périphérie. A.-M. B.

BIBL. : On trouvera des catalogues d'une grande partie des ouvrages relatifs à Londres dans LOWND, *Bibliographers Manual*, 1860, et ANDERSON, *Book of british topography*, 1881. — CUNNINGHAM a donné en 1849 un précieux *Handbook of London*. Parmi les ouvrages usuels il faut citer : DICKENS, *Dictionary of London*, souvent réédité. — La première grande étude sur Londres est celle de STOW, *A Survey of London*, 1598-1603, qui imprima la description de Fitzstephen. Cet ouvrage fut continué par ANT. MUNDAY et d'autres (1618, 1633), puis par J. STRYPE (1720, 2 vol. in-fol. ; 1754-55, 2 vol. in-fol.). — HATTON, *New View of London*, 1708. — NEWCOURT, *Repertorium ecclesiasticum parochiale londinense* (1708-10), très utile. — MAITLAND, *History of London*, 1739, in-fol. ; rééd. souvent, en 1775 par ENTICK en 2 vol. in-fol. — *A New and complete History and survey of the cities of London and Westminster* parut en 1770 sous la direction de CHAMBERLAIN ; en 1781 sous celle de THORNTON. — PENNANT, *London* (1790) eut une très grande vogue et fut souvent réédité. — SMITH, *Antiquities of London and its environs*, 1790-91. — Du même, *Antiquities of the City of Westminster*, 1807 ; 2^e éd., 1834, in-1. — Du même, *Ancient Topography of London*, 1815 ; *Vagabondiana*, 1815-17 ; *Cries of London*, 1839. — MALCOLM, *Londinium redivivum*, 1803-7. — Th. ALLEN, *History and antiquities of London*, 1827-29, 4 vol., excellent ouvrage. — KNIGHT, *London*, 1841-44 ; rééd. par WALFORD, 1875-77 ; intéressant, mais incomplet. — NORTON, *History, Constitution... of the City of London*, 3^e éd., 1869. — ARUNDELL, *Historical Reminiscences of the City of London*, 1869. — THORNBURY et WALFORD, *Old and new London*, 1873-78, 6 vol. in-8, illustrés. — JESSE, *London*, 3^e éd., 1874, 3 vol. — DORAN, *London in the jacobite times*, 1877, 2 vol. — WALFORD, *Greater London*, 1883-84, 2 vol. — LORTIE, *History of London*, 2^e éd., 1881, 2 vol. — Du même, *Round about London*, 4^e éd., 1880. — HARE, *Walks in London* ; 5^e éd., 1883,

2 vol. — BECKER, *Scientific London*, 1876. — FIRTH, *Municipal London*, 1876. — HUTTON, *Literary landmarks of London*, 1885. — BAUMANN, *Londinismen* (langue populaire); Berlin, 1886. — L. ENAULT, *Londres*, illustré par G. Doré; Paris, in-4. — HIGHMORE, *Pietas londinensis*, 1814 (œuvres de charité). — GODWIN, *The Churches to London*, 1839. — W. HERBERT, *History of the twelve great livery companies of London*, 1837. — Du même, *Antiquities of the Inns of court and chancery*, 1861. — GRAUNT, *Observations on the bills of mortality*, 1876. — HEPWORTH DIXON, *London prisons*. — BRAYLEY, *Theaters of London*, 1826. — STANLEY, *Historical Memorials of Westminster Abbey*, 1882, 5^e éd. — TIMB, *Clubs and club life in London*, 1873. — Frederick CRACE a dressé un *Catalogue of maps, plans and views of London*, 1878, in-8. Le plus ancien plan est celui de VAN DEN WYNGAERDE (1550), puis vinrent ceux d'AGGUS, de BRAUN et HAGENBERG (1572-73), de NORDEN (1593), etc.

LONDRIEN. Sorte de drap fabriqué d'abord en Angleterre, puis ensuite en Provence, en Languedoc et dans le Dauphiné, surtout destiné à l'exportation dans le Levant.

LONG (Ile). L'une des îles *Malouines* (V. ce mot), devant la baie de l'Aventure.

LONG (Déroit de). Déroit de 425 kil. de large, dans l'Océan Glacial arctique, entre la Sibérie et la terre de Wrangel.

LONG. Nom de beaucoup de lacs du Canada; les principaux sont : celui que forme la Qu'appelle, affl. dr. de l'Assiniboine (65 kil. de long); celui de la prov. d'Ontario, long de 85 kil. sur 800 à 6,500 m. de large, qui s'écoule par la Kinogami vers la baie d'Hudson; celui de la prov. de Québec (20 kil. sur 1 1/2) près de la frontière des Etats-Unis (Maine) d'où sort le Cabano.

LONG (Mont). Volcan éteint de 750 m. d'alt. au S. de la terre de Wrangel.

LONG BRANCH. Ville maritime des Etats-Unis, New Jersey; 4,000 hab. Station balnéaire on fut assassiné le président Garfield en 1881. C'est une belle plage de sable très aimée des gens de New York; auprès est le champ de course de Monmouth et l'élevage de tortues de la baie Pleasure. — Il y a dans le Texas, sur deux affluents de la Sabine, une autre ville de ce nom.

LONG ISLAND. Ile des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, sur la côte de l'Océan Atlantique; elle s'allonge du S.-O. au N.-E. parallèlement au rivage devant la baie de New York; elle mesure 192 kil. de long, 32 de large, 3,780 kil. q. Un cordon littoral isolé de l'Océan des lagunes; au N.-E. les baies Gardiner et Pekonie découpent de minces presqu'îles; au S.-O. sont une quantité de baies très poissonneuses; à l'angle S.-O. est la grande ville de Brooklyn, dépendance de *New York* (V. cet art.). Les indigènes appelaient cette île *Paumanok*.

LONG ISLAND. Ile volcanique du N.-E. de la Nouvelle-Guinée, près de la Nouvelle-Bretagne; 600 kil. q.

LONG ISLAND ou **YUMA**, l'une des îles *Bahama* (V. ce mot), au centre de l'archipel, sur le tropique du Cancer; 110 kil. de long sur 2 à 3 de large; 2,500 hab.

LONG-SUR-SOMME (*Longum*). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, sur la rive droite de la Somme; 4,205 hab. Chef-lieu d'une seigneurie qui appartenait au XII^e siècle à la famille de Fontaines, et qui passa plus tard à celles de Crésèques (1318), de Croy (1489), de Boulainvilliers (v. 1628), de Montigny (v. 1656), de Buissey (1698) et de Boubers (1789). Elle paraît avoir eu une charte de commune dès le XII^e ou le XIII^e siècle, ladite commune rétablie en 1379. Eglise moderne avec clocher gothique à flèche de pierre de la fin du XVI^e siècle ou du commencement du XVII^e.

BIBL. : DELGOVE, *Notice sur Long et Longpré-les-Corps-Saints et sur leur commune seigneurie*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*; Paris et Amiens, 1860, t. XVII, p. 331, in-8. — PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*; Paris et Abbeville, 1867, 4^e partie, t. I, p. 549, in-12.

LONG (Jacques Le), historien français (V. LELONG).

LONG (Edward), écrivain anglais, né dans le comté de Cornwall le 23 août 1734, mort le 43 mars 1813. Secrétaire particulier du gouverneur de la Jamaïque, il devint juge de vice-amirauté. Il quitta l'île en 1769 et revint

en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *History of Jamaica* (1774, 3 vol., anonyme); *The Anti-Gallican, or the History and Adventures of Harry Cobham, esq.*, dédiée à Louis XV (1737, anon.), *Candid Reflections upon the Judgments of the Court of King's bench on what is commonly called the Negre Cause, by a Planter* (1772); *Letters on the Colonies* (1775); *English Humanity no Paradox* (1778, anon.), en réponse aux critiques de Voltaire et de Rousseau. Il éditait les *Memoirs of the Reign of Bossa Ahadee, King of Dahomy, de Robert Norris* (1789), qui fut traduit en français.

LONG (Chaillé) (V. CHAILLÉ-LONG).

LONG (George-Washington DE), explorateur nord-américain, né à New York en 1844, mort en juin 1881. Après un voyage polaire à la recherche de la *Polaris* (1873), il dirigea en 1879 l'expédition de la *Jeannette* qui tenta d'atteindre le pôle nord par le détroit de Bering. Son navire approvisionné pour trois ans fut broyé par les glaces le 13 juin 1881 vers 78° lat. N. et 155° long. E. L'équipage s'embarqua sur trois canots pour atteindre la côte sibérienne; De Long périt avec presque tous ses compagnons.

LONGA (Marie-Laurence) (V. CAPUCINES).

LONGACRUCÉ (Jean de) (V. LANGIECRUCS).

LONGAGES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne; 4,053 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Bayonne.

LONGAILLES (Tonn.). On nomme longailles les douves destinées à construire le corps des tonneaux. Le bois est travaillé en forêt alors qu'il est encore vert, ce qui le rend plus facile à débiter; les longailles sont prises dans le tronc de l'arbre, entre le corps de celui-ci et en suivant les mailles avec le contre ou la cognée. Les limites des longueurs sont de 20 centim. à 3 m., et celles des largeurs de 8 à 25 centim.; quant aux épaisseurs, elles flottent entre 2 et 11 centim. Le chêne est par excellence le bois employé.

LONGAULNAY. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac; 679 hab.

LONGAVESNE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel; 223 hab.

LONGCHAMP. Abbaye de clarisses située entre le bois de Boulogne et la rive droite de la Seine (emplacement actuel de l'hippodrome établi par la ville de Paris en 1861), fondée par Isabelle de France, sœur de Louis IX, qui vint y mourir en 1269. Blanche, fille de Philippe V, et Jeanne de Navarre y firent également leurs vœux; Philippe V y mourut en venant voir sa fille. Les « sœurs mineures » de Longchamp étaient astreintes à la règle de Saint-François. Leurs mœurs se relâchèrent au XVI^e siècle. Elles se mirent à porter bijoux et toilettes mondaines, à sortir, à recevoir librement les jeunes gens. Le prétendu miracle arrivé en 1637 dans cette « abbaye de perdition » n'empêcha point saint Vincent de Paul, dans une lettre en latin au cardinal de La Rochefoucauld, de demander, non sans de bonnes raisons, la réforme des religieuses. Peine inutile : le désordre moral et la mondanité ne firent que se développer jusqu'à la Révolution. L'office des Ténébres pendant la semaine sainte attirait en foule à Longchamp les princes, les seigneurs, les gens à la mode, « les impures » en grand équipage et, à leur suite, les bourgeois en sacre, les hommes du peuple en carriole. On venait entendre chanter M^{lle} Lemanre, qui y avait fait profession, et même les chœurs de l'Opera convoqués pour la circonstance. L'archevêque de Paris s'étant opposé à ce scandale, l'on n'entra plus dans l'église, mais la promenade à Longchamp resta dans les mœurs jusqu'en 1792; peu après, l'église fut démolie. En 1796, autour des bâtiments restés vides, la jeunesse dorée rétablit le singulier pèlerinage qui a lieu encore annuellement dans la grande avenue des Champs-Élysées. Autrefois, la file de voitures sortait par la porte Maillot, traversait le bois de Boulogne jusqu'à Longchamp et rentrait en ville par une autre porte. H. MOUÏX.

BIBL. : *Lettre de saint Vincent de Paul au cardinal de*

La Rochefoucauld... en latin, avec la traduction française et des notes par J. L.; Paris, 1827, in-8.

LONGCHAMP. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 750 hab.

LONGCHAMP. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis; 628 hab. Faïencerie.

LONGCHAMP. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Épinal; 248 hab.

LONGCHAMP-LÈS-MILLIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 177 hab.

LONGCHAMP-SOUS-CHÂTENOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 420 hab.

LONGCHAMP (Guillaume de); chancelier d'Angleterre, mort en 1197. Il s'attacha au service de Richard d'Aquitaine, qui le fit évêque d'Ely et chancelier d'Angleterre dès son avènement (1189). Laid, difforme, dur, de basse origine, ce favori normand, qui ne savait pas l'anglais, fut très impopulaire. *Justiciarius*, il élimina son collègue, l'évêque de Durham, et fut investi pendant l'absence du roi d'une vice-royauté sans contrôle. Le pape Clément III le nomma, en outre, son légat, mais ses ennemis se groupèrent autour de Jean sans Terre; assiégé dans la Tour, il capitula et vida le pays. En 1193, il rejoignit en Allemagne le roi Richard, qui le chargea de missions en Angleterre, en France et en Normandie. Il reparut à Londres, en avr. 1194, aux côtés de son maître, en qualité de chancelier. Il mourut à Poitiers, sur le chemin de Rome, où Richard l'avait envoyé pour protester contre l'interdit dont l'archevêque de Rouen avait puni la construction du Château-Gaillard. « Guillaume de Longchamp était, dit W. de Newburgh, un tyran. » — « C'était, dit Richard de Devizes, un grand esprit. » Il fut toujours le premier ministre, le diplomate et le confident préféré de Richard Cœur de Lion.

LONGCHAMPS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Ver vins, cant. de Guise; 466 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Saint-Quentin à Guise.

LONGCHAMPS. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrépnagny; 589 hab.

LONGCHAMPS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 381 hab.

LONGCHAMPS (Gohierre de) (V. GOHIERRE).

LONGCOCHON. Com. du dép. du Jura, arr. de Polignay, cant. de Nozeray; 415 hab.

LONGEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres; 369 hab.

LONGEAULT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis; 230 hab.

LONGEAUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 235 hab.

LONGECHAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel; 400 hab.

LONGECHENAL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps; 610 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Vienne à Charavines.

LONGECOMBE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Hauteville; 384 hab.

LONGECOURT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis; 605 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Dijon à Saint-Amour.

LONGECOURT-LÈS-CULÈTRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 443 hab.

LONGECOURT (Sienr de) (V. BAISSÉY [Antoine de]).

LONGÉFOY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Modiers, cant. d'Aïme; 361 hab.

LONGEMAISSON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel; 223 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Besançon au Locle, par Morteau.

LONGEPIERRE (*Longa Petra*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Verdun, sur le Doubs; 562 hab. Moulin. Baronnie des ducs de Bourgogne, par eux acquise de la maison de Vienne en 1291. Elle passa ensuite aux familles de Longwy, de Chanvircy, du Fay, de Pontoux, de Bellefond, de Chabot, de Requeleyne,

d'Anthez, etc. Longepierre a été chef-lieu de canton sous la Révolution.

L-X.

LONGEPIERRE (Hilaire-Bernard de REQUELEYNE, baron de), littérateur français, né à Dijon le 18 oct. 1659, mort à Paris le 30 mars 1721. Précepteur du comte de Toulouse et du duc de Chartres, secrétaire des commandements du duc et de la duchesse de Berry, gentilhomme ordinaire du Régent, il a laissé un certain nombre d'ouvrages, d'un intérêt médiocre, quoique fort érudits, écrits d'un style froid et solennel peu fait pour lui attirer des lecteurs. Citons : *les Odes d'Anacréon et de Sapho en vers français* (Paris, 1684, in-12); *Idylles de Bion et de Moschus* (1686, in-12); *Parallèle de Corneille et de Racine* (1686), qui fit grand bruit en son temps; *Discours sur les anciens* (1687, in-12), dirigé contre Perrault; *Idylles nouvelles* (1690, in-12); *Médée* (1694, in-12), tragédie qui d'abord tomba à plat, mais qui, reprise en 1728, obtint un succès considérable; *Sésostris* (1695) et *Electre* (1730), tragédies.

LONGERICH. Commune rurale de Prusse, district et au N. de Cologne dont c'est un faubourg; 25,000 hab. Jardin zoologique et botanique de Cologne.

LONGERON. I. CONSTRUCTION. — On appelle *longrons* les maîtresses pièces d'un pont en charpente, celles qui, posées parallèlement à l'axe de ce pont, supportent, outre le poids constant du tablier, les charges variables des passants et des fardeaux. Les *sous-longérons* sont de petites pièces, placées sous les longerons pour les soutenir et les renforcer et qui sont assemblées dans le chapeau couvrant la palée et recevant les têtes des pieux. Charles LUCAS.

II. CHEMIN DE FER. — Pièces longitudinales, constituant les parties principales de l'ossature métallique d'une locomotive; les longerons supportent la chaudière et le mécanisme dont ils reportent le poids sur les essieux. On donne aussi le nom de longerons aux poutrelles en fer établies entre les entretoises d'un tablier métallique pour voie ferrée. Les longerons sont placés sous l'aplomb des rails qu'ils supportent par l'intermédiaire de longrines ou de traverses en bois. L. K.

LONGERON (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon; 1,684 hab. Filature et tissage de laine et de coton.

LONGES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu; 768 hab.

LONGESSAIGNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset; 921 hab.

LONGET (François-Achille), physiologiste français, né à Saint-Germain-en-Laye le 25 mai 1814, mort à Bordeaux le 20 avr. 1871. Reçu docteur à Paris en 1835, il se consacra à la physiologie expérimentale et, pendant dix ans, fit un cours sur ce sujet à l'École pratique; le système nerveux attira particulièrement son attention, et en 1841 il publia un travail important : *Recherches sur les propriétés et les fonctions des faisceaux de la moelle épinière et des racines des nerfs rachidiens*, suivi de travaux sur le larynx et la phonation et du *Traité d'anatomie et de physiologie du système nerveux de l'homme et des animaux vertébrés* (Paris, 1842, in-8), couronné du prix Monthyon par l'Académie des sciences; il devint en 1844 membre de l'Académie de médecine. Il publia ensuite : *Traité de physiologie* (Paris, 1850-52; 4^e éd., 1873, 3 vol. in-8). Il mit encore au jour un grand nombre de travaux sur la physiologie du système nerveux qui ne contribuèrent pas peu aux progrès de cette partie de la science. Enfin Longet fut longtemps médecin en chef des maisons de Saint-Denis et d'Écouen. D^r L. HX.

LONGEVILLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 63 hab.

LONGEVILLE (*Longa Villa*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 281 hab. Moulin. Eglise du xiv^e siècle, avec chapelle du xvii^e et clocher du xviii^e; dalles tumulaires. Restes de l'ancien château féodal. La seigneurie a appartenu successivement aux familles de Dale, de Vy, de Gilley et du Châtelet.

LONGEVILLE-SUR-LE-DOUBS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de L'Isle-sur-le-Doubs; 372 hab.

LONGÈVES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Marans; 510 hab.

LONGÈVES. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de Fontenay-le-Comte; 681 hab.

LONGEVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 405 hab.

LONGEVILLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 302 hab.

LONGEVILLE (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit; 733 hab.

LONGEVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Montier-en-Der; 774 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Nancy.

LONGEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Bar-le-Duc; 4,038 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Nancy.

LONGEVILLE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont; 4,791 hab.

LONGEVILLE-LEZ-METZ (*Longevilla*, 910). Com. de la Lorraine allemande, arr. et cant. de Metz, au pied du mont Saint-Quentin, sur la ligne de tramway de Metz à à Moulin; 779 hab. Autrefois Trois-Evêchés.

LONGEVILLE-LEZ-SAINT-AVOLD (*Glanderia*, 992, *Vittelonge*, XI^e siècle, en allem., *Lubeln*). Com. de la Lorraine allem., arr. de Boulay, cant. de Faulquemont; 4,636 hab. Mines de plomb; féculeries; distilleries. Longeville avant 1793 possédait une célèbre abbaye de bénédictins, La Glandière, fondée probablement par Louis le Pieux, incendiée en 1552 par les troupes d'Albert de Brandebourg et reconstruite au XVIII^e siècle. Sur son emplacement s'éleva un château qui domine la vallée de la Rosselle.

BIBL. : R. DUPRIEZ, *les Abbés régents du monastère de Longeville-lès-Saint-Avold*; Metz, 1877. — KRAUS, *Kunst und Alterth. in E.-Lothr.*, III, 287.

LONGEVILLES (Les). Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 503 hab.

LONGÉVITÉ (Biol.) (V. Vie).

LONGFELLOW (Henry-Wadsworth), célèbre poète nord-américain, né à Portland (Maine) le 27 fevr. 1807, mort à Cambridge (Massachusetts) le 24 mars 1882. Elève du Bowdoin college, il y fut nommé dès 1826 professeur de langues modernes et vint faire son instruction en Europe. Il succéda à Ticknor à l'université Harvard (1835) et y professa jusqu'en 1854. Il débuta par une traduction de l'ode espagnole *Coplas de Manrique* à laquelle il joignit une étude sur la poésie religieuse espagnole (1833). Puis vinrent *Outremer* (1835) ou il exposa le résultat de son voyage d'Europe; *Hyperion* (1835), roman dont la scène est placée en Allemagne et qui abonde en remarques historiques, artistiques et littéraires; *Voices of the night* (1835), recueil de poésies originales ou traduites; là figurait une pièce qui le rendit célèbre : *A Psalm of life*. Il fit paraître ensuite : *Ballads and other poems* (1841); *Poems on slavery* (1842); donna au théâtre *The Spanish Student* (1842); puis *The Poets and poetry of Europe* (1845), gros ouvrage de critique et d'histoire littéraire; *The Belfry of Bruges and other poems* (1847); *Evangeline*, idylle canadienne (1847); *Kavanagh*, nouvelle sur les mœurs de la Nouvelle-Angleterre; *Seaside and fireside* (1849); *The Golden Legend*, d'après Hartmann von Aue (1851); *The Song of Hiawatha*, légende indienne d'allure épique (1855). Le succès de ces dernières œuvres fut colossal. Longfellow produisit ensuite *The Courtship of Miles Standish* (1858), poème sur les puritains américains; *Tales of a Wayside inn* (1863); *Flower de luce and other poems* (1866); *New England tragedies* (1869); *Divine Tragedy* (1871), sur la passion du Christ; *Three Books of song* (1872); *Aftermath* (1873); *The Mask of Pandora* (1875); *Keramos* (1878); *Ultima Thule* (1880); *Michel Angelo* (1882). Il a en outre donné

une traduction de Dante et un grand recueil en 34 volumes, *The Poems of places*. En 1869, il fit en Europe un voyage triomphal. Ce fut avec Bryant le meilleur poète des États-Unis, et il eut le mérite d'y faire connaître les littératures étrangères. Il a un sentiment délicat, l'amour de la nature, un fonds de religiosité. Marmier a traduit plusieurs de ses œuvres.

A.-M. B.

BIBL. : Ses principales biographies sont celles de ROOSEVELT (New York, 1882); UNDERWOOD (Boston, 1882); AUSTIN (Boston, 1883); SAM. LONGFELLOW, *Life of H.-W. Longfellow, extracts from his journal and correspondence*, 1886, 2 vol., suivie en 1887 des *Finals Memoirs of H.-W. Longfellow*.

LONGFORD. Ville d'Irlande, ch.-l. de comté, sur le Camlin; 4,200 hab. Résidence de l'évêque catholique d'Armagh. — Le comté, situé dans la prov. de Leinster, à l'E. du Shannon, a 1,090 kil. q. et 52,647 hab. (en 1891). Il est arrosé par le Camlin et l'Inny, affl. du fleuve; son point culminant est le Carn Clonlugh (278 m.) au N. Les champs y occupent 25 %, les prés 49 %, les bois 1 1/2 %, les tourbières et landes 16 %. L'industrie est nulle.

LONGFOSSÉ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 519 hab.

LONGHECRUCIUS (Jean de) (V. LANGHECRUYS).

LONGHENA (Baldassare), architecte et sculpteur vénitien, mort après 1680. La seule œuvre de sculpture dont il ait dirigé l'exécution, le *Mausolée du doge Giovanni Pesaro*, aux Frari (1659), est le modèle achevé de ces tombeaux pompeux et pesants qui encombrèrent les églises vénitienes. L'église des Scalzi, bâtie vers 1680, offre un mélange bizarre des vieilles incrustations polychromes avec les formes tourmentées du baroque. Pourtant Longhena fut un des architectes qui surent le mieux trouver la grandeur de l'effet à défaut de la pureté des proportions. Les palais Pesaro, Rezzonica et Battagia, sur le grand canal, rappellent encore les demeures solennelles élevées par Sansovino; l'église Santa Maria della Salute, dont Longhena semble avoir seulement bâti la coupole, est une des églises les plus imposantes de Venise, et, quant au grand escalier de l'église San Giorgio Maggiore, il a été admiré par les critiques les plus sévères pour les édifices du XVII^e siècle. E. Bx.

LONGHI, Famille d'architectes (V. LUNGI).

LONGHI ou LUNGI (Luca), peintre italien, né à Ravenne en 1507, mort à Ravenne en 1580. On ne sait pas quel a été son maître; sa manière légèrement archaisante se rapprocherait de celle d'Innocenzo da Imola. Bien qu'il n'ait pas travaillé hors de sa ville natale, Luca Longhi passa même à Florence pour un des premiers artistes de son temps, et Vasari, qui lui rendit visite à Ravenne, le cite avec de grands éloges. Son œuvre la plus importante est la grande fresque des *Noces de Cana* qu'il peignit dans la dernière année de sa vie et qui fut achevée par son fils Francesco (réfectoire de l'ancien convent des Camaldules, aujourd'hui annexe du musée municipal). Par la majesté de l'ordonnance, la richesse des costumes modernes, le nombre des portraits, comme aussi par la douceur et la franchise du coloris, ce chef-d'œuvre est digne d'être placé à côté des grands tableaux vénitiens du même temps. Les autres tableaux de Luca Longhi à Ravenne sont : *la Vierge avec quatre Saints*, à San Vitale; *l'Invention de la Sainte Croix* et *les Mystères du Rosaire*, à San Domenico; une *Madone*, au palais Lovatelli; *la Descente de Croix* et *l'Adoration des bergers*, à l'Académie des beaux-arts. L'église San Benedetto, à Ferrare, possède une *Circoncision* peinte par lui. E. Bx.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese, t. VII. — LANZI, *Storia pittorica dell' Italia*, t. V. — BURCKHARDT, *Le Cicerone*, trad. GERARD, 1892, in-18.

LONGHI ou LUNGI (Francesco), peintre italien, mort après 1610, fils du précédent. Il est surtout connu par sa participation à la grande fresque des *Noces de Cana* peinte par son père en 1580. On connaît encore de lui deux tableaux d'autel, à San Vitale et à San Giovanni Battista.

Sa sœur Barbara est citée par Vasari comme peintre de talent.

LONGHI (Pietro), peintre italien, né à Venise en 1702, mort en 1762. Il eut pour maîtres, à Venise, Antonio Balestra, puis, à Bologne, Giuseppe Crespi. Il a surtout peint des tableaux de petite dimension représentant des mascarades, des danses, des scènes d'intérieur, avec un coloris clair et fin, une gaieté toute vénitienne et une grâce qui fait penser aux chefs-d'œuvre des peintres français contemporains; on peut en voir une suite charmante au musée Correr. Pietro Longhi s'est essayé une fois, sans trop de bonheur, dans la grande peinture décorative, et il a peint la *Chute des Titans* sur un plafond du palais Sagredo (1734). E. Bx.

BIBL. : ZANETTI, *Della Pittura Veneziana*; Venise, 1771, in-8. — Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les Ecoles; Ecole vénitienne* (Appendice).

LONGHI (Alessandro), graveur italien, né à Venise en 1726, mort en 1813, fils du précédent. Il eut pour maître le peintre de portraits Giuseppe Nogari et peignit lui-même quelques tableaux; mais il est surtout connu comme graveur. En 1763, il publia un *Compendio delle Vile dei famosi pittori Veneziani di questo seculo* (in-fol.), avec des portraits exécutés par lui, le sien en tête. On connaît encore sept estampes gravées par Alessandro Longhi, dont deux d'après des compositions de son père; l'une d'elles porte la légende *P. Longhi inv. et pinx. ejus filius incid.*

BIBL. : GANDINELLI, *Notizie degli intagliatori*; Sienna, 1813, t. XII.

LONGHI (Giuseppe), écrivain d'art et graveur italien, né à Monza le 13 oct. 1766, mort à Milan le 2 janv. 1834. Il montra dans son enfance de remarquables dispositions pour le dessin, et, après avoir longtemps lutté pour vaincre la résistance de ses parents, il obtint d'entrer en 1790 dans l'école de gravure fondée à la Brera de Milan par Vincenzo Vangelisti; en même temps il apprit la peinture avec Giuliano Travallesi. Enfin il alla passer quelque temps à Rome, où il se lia d'une étroite amitié avec Raphaël Morgen. Dans cette ville, il laissa un moment les travaux de gravure pour suivre le cours d'anatomie de Cervi et copier en d'admirables dessins des figures des *Stanze* de Raphaël. Quand il se scrita en possession de tous ses moyens, il attaqua une grande planche, *le Génie de la musique* (1794), d'après un tableau de Guido Reni, au palais Chigi, qui fit connaître son nom. Revenu à Milan, il obtint en 1797, à la mort de son maître Vangelisti, la place de professeur à la Brera, et son enseignement y forma d'excellents élèves. Longhi fut nommé membre de l'Institut lombard et des académies des beaux-arts en Italie, en Allemagne et en France. Pour la pureté du dessin et l'habile variété des travaux, ses gravures sont encore estimées parmi les meilleures de ce siècle. On peut citer parmi les principales : *le Général Bonaparte, Napoléon, roi d'Italie* (1807); *le Prince Eugène* (1814); *Michel-Ange, Andrea Appiani* (1828); *Le Spozalizio* (1808-1820), *la Vision d'Ézéchiel, la Vierge au voile*, d'après Raphaël; *le Bon Samaritain* (1808), *les Deux Philosophes*, d'après les tableaux de Rembrandt au Louvre; *La Madonna del Lago* (1825), d'après Léonard de Vinci (ou plutôt Marco da Oggiano); *la Madeleine* (1809), d'après le tableau du Corrège au musée de Dresde; *Galathée* (1813), d'après un tableau de l'Albane faisant partie de la collection du graveur lui-même; *Mater pulchra dilectionis*, d'après Carlo Dolci; *Bonaparte à la bataille d'Areole*, d'après Gros; *le Triomphe de Napoléon*, six compositions d'après Andrea Appiani. Longhi a également travaillé aux sept planches de l'ouvrage de Bossi : *Del Cenacolo di Leonardo da Vinci libri IV* (Milan, 1810, in-4). Une grande gravure du *Jugement dernier* de Michel-Ange, qu'il avait entreprise en 1827, est restée inachevée; il existe des épreuves du premier état. Giuseppe Longhi, qui était un lettré délicat en même temps qu'un artiste savant, a écrit quelques ouvrages intéressants sur les beaux-arts : *Discorsi accademici intorno alla pittura*, publiés, l'un en 1807, l'autre en 1814; *Vita di Michel-Angelo* (Milan, 1816, in-8); *Orazione panegirica di Andrea Appiani* (Milan, 1826, in-8). La première partie d'un mémoire sur l'art

de la gravure qu'il avait lu à l'Institut lombard a été publiée à Milan en 1830, sous ce titre : *La Calcografia di G. Longhi*, et traduite en allemand par Barth (*Die Kupferstecherei oder die Kunst in Kupfer zu stechen oder zuätzen*; Hildburghausen, 1837-38, in-8). E. Bx.

BIBL. : FRANCESCO LONGHENA, *Notizie biografiche di G. Longhi*; Milan, 1831, in-8. — Defendente SACCHI, *Biografia di G. Longhi. Con un cenno dei funerali celebrati ed il Catalogo delle sue incisioni*; Milan, 1831, in-8. — Giovanni BERRETTA, *Commentario della vita, delle opere ed opinioni del Cavaliere G. Longhi*; Milan, 1837, in-8. — ITALDO, *Biogr. degli Italiani illustri*; Venise, 1836, t. III, in-8.

LONGIÈRE (Archéol.) (V. NAPPE).

LONGIN (Cassius), philosophe et rhéteur néo-platonicien, né vers 213 ap. J.-C. à Palmyre, Emèse ou Athènes, décapité en 273. Élève d'Ammos Sakkas, et maître de Porphyre, il devint le conseiller de la célèbre Zénobie, ce qui décida Aurélien à le faire périr. On n'a conservé de ses nombreux écrits qu'un ouvrage de rhétorique sur le *Sublime* (Περὶ ὑψους) qui est un petit chef-d'œuvre de critique littéraire; on lui en a d'ailleurs contesté la paternité. On cite de lui une *Rhétorique*, des commentaires sur la *Rhétorique* d'Hermogène, la *Midienne* de Démosthène, des *Philologion ὀμιλίζι*, etc. Les meilleures éditions du traité du *Sublime* sont celles de Toup (Oxford, 1778, 1806), Weiske (Leipzig, 1809), Egger (Paris, 1837), Sprengel (au t. I des *Rhetores graeci*; Leipzig, 1853), Jahn (Bonn, 2^e éd., 1887). Boileau l'a traduit en 1674; Vaucher en 1854.

BIBL. : RUHNKEN, *De Vita et scriptis Longini*; Leyde, 1776. — VAUCHER, *Etudes critiques sur le traité du Sublime et sur les écrits de Longin*; Genève, 1854. — EGGER, *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*; Paris, 1849.

LONGINE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, (arr. de Lure, cant. de Faucogney; 639 hab.

LONGINOV (Michel-Nikolaïévitch), bibliographe russe, né en 1823, mort en 1875. Il fut gouverneur d'Orel et directeur de la presse. Il a publié un grand nombre d'études bibliographiques, littéraires, historiques, d'un haut intérêt. Son travail le plus important est une étude sur *Novikov et les martinistes de Moscou*.

LONGIPENNES (Ornith.). Les Longipennes ou Macroptères de Duméril (*Zoologie analytique*, 1806, p. 71) constituent, dans l'ordre des Palmipèdes (V. ce mot), une section très naturelle dont tous les membres sont caractérisés par des ailes très longues et très effilées, dépassant généralement, au repos, l'extrémité de la queue, par des pattes rejetées en arrière (moins cependant que chez certains Canards et surtout que chez les Grèbes) et terminées tantôt par quatre doigts, tantôt par trois doigts seulement, le pouce, quand il existe, étant constamment libre, dirigé en arrière, et ne reposant pas sur le sol. Ce groupe comprend deux familles : les Procellariés (Pétrels, Albatros, etc.) et les Loricés (Mouettes, Sternes, etc.).

LONGIROSTRES (Ornith.) (V. ECLASSEURS).

LONGITUDE. I. **Astronomie**. — La longitude d'un lieu est l'arc d'équateur compris entre le méridien de ce lieu et un premier méridien pris arbitrairement pour origine. Elle est orientale ou occidentale suivant que le lieu est à l'E. ou à l'O. du premier méridien. On la compte de 0° à 480° ou de 0^h à 42^h. Les astronomes la mesurent en prenant la différence de temps des passages au méridien d'un astre déterminé : deux observateurs se trouvent installés avec une lunette méridienne et une pendule sidérale aux deux lieux dont on cherche la différence de longitude. La longitude d'un astre est l'arc d'écliptique compris entre le méridien de ce lieu et le point γ. La longitude d'un astre A est l'arc γα, d'écliptique, que l'on compte de 0° à 360°. La longitude héliocentrique d'une planète est l'arc γα₁, vu du soleil (V. LATITUDE). — La longitude géocentrique est le même arc vu du centre de la terre. L. BARRE.

BUREAU DES LONGITUDES (V. BUREAU, t. VIII, p. 456).

II. **Marine**. — C'est la seconde coordonnée dont la connaissance est nécessaire, avec la latitude, pour tracer sur la carte la position du navire : le point. La longitude est l'arc de l'équateur, compris entre le méridien du lieu ou

On se trouve et un autre méridien de convention, pris arbitrairement, qui se nomme le premier méridien. Pour la France, c'est le méridien de Paris; pour l'Angleterre, celui de Greenwich (de 2°20' à l'O. de Paris); pour l'Espagne, c'est Tolède, pour la Suède, Upsal, etc. La longitude se compte de 0° à 180° à partir du premier méridien, vers l'E. ou vers l'O., suivant que

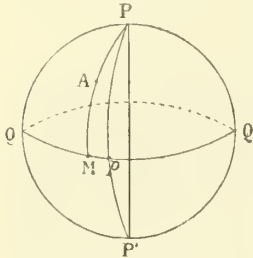


Fig. 1.

le lieu considéré est à l'E. ou à l'O. Ainsi soit QQ' l'équateur, PpP' le premier méridien, la longitude du lieu A sera pM (fig. 1). On démontre en astronomie que la différence des angles horaires d'un même astre, au même instant, dans deux lieux différents, est précisément égale à la différence de longitude des deux lieux. C'est sur cette démonstration qu'est fondée la détermination de la longitude pour les marins. A l'aide de montres extrêmement précises, appelées chronomètres, on emporte au départ l'heure de Paris. Inutile de dire qu'à chaque relâche du navire, cette heure est vérifiée par le calcul et les observations astronomiques. Tous les jours, à la mer, matin et soir, on prend des hauteurs du soleil, ou, à défaut, des hauteurs d'étoiles, de planètes, de la lune. A l'aide de ces hauteurs, on fait un calcul appelé calcul d'angle horaire qui indique l'heure exacte du lieu au moment de l'observation. Au moyen de la *marche* du chronomètre et de son état absolu (V. CHRONOMÈTRE), on calcule aussi l'heure exacte de Paris au même instant : la comparaison de ces deux heures donne la longitude. Telle est la méthode esquissée à grands traits : disons en passant qu'une erreur de quatre secondes de temps donne une erreur de 1 mille marin, près de 2 kil. Il faut donc une précision extrême.

La détermination de la longitude repose donc entièrement sur un calcul d'angle horaire, et ce calcul s'appuie sur la formule suivante appelée formule de Borda :

$$\sin 1/2 P = \frac{\sqrt{\cos S, \sin (S - H)}}{\cos L, \sin \Delta}$$

dans laquelle P est l'angle au pôle, H la hauteur observée, corrigée, Δ distance au pôle de l'astre observé, L la latitude estimée, S = H + Δ + L.

Tous ces éléments sont compris dans le fameux triangle de position, base de tous les calculs nautiques, marqué en

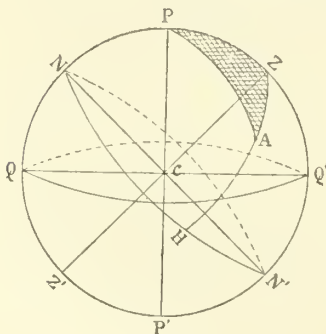


Fig. 2.

quadrillé sur la fig. 2. Soit c le centre de la terre et de la sphère céleste, PP' la ligne des pôles, ZZ' le zénith du lieu d'observation, NN' l'horizon vrai, A un astre, le soleil par exemple. Traçons le cercle de déclinaison de cet astre PA, son vertical ZA, nous avons un triangle sphérique ZPA dans lequel ZA est la distance zénithale, ou le complément à 90° de la hauteur observée AH, PZ la colatitude ou complément à 90° de la latit. ZQ'; PA la distance polaire ou complément à 90° de la déclinaison, et ZPA l'angle horaire qu'il faut calculer. Or, dans la formule précédente, on connaît H, hauteur observée, L latitude estimée, Δ par

la connaissance des temps où l'on trouve la déclinaison du soleil : on peut donc calculer P.

La longitude se détermine de plusieurs façons, ou du moins plusieurs calculs sont employés pour la détermination. Ils reposent tous sur des calculs d'angle horaire; nous en reparlerons au mot POINT. Cependant nous dirons quelques mots de la détermination de la longitude par les distances lunaires. Ce procédé est surtout employé dans le cas où un navire serait dénué de ses chronomètres par suite d'un combat ou d'un accident de mer, etc. La méthode consiste à observer la distance vraie, géocentrique, du centre d'une étoile ou du soleil à la lune. Elle est d'autant plus délicate que toute erreur commise sur l'observation peut occasionner sur la longitude une erreur trente fois plus grande. Avec de l'habitude, on arrive cependant à avoir une longitude à 7 ou 8 milles près. Ce résultat est fort appréciable, surtout quand on n'a aucun autre moyen à sa disposition. Trois observateurs sont nécessaires : un prend la hauteur de la lune, un second la hauteur du deuxième astre, et le troisième, la distance du bord des deux astres. On calcule l'heure approchée de Paris au moyen de la longitude estimée et on prend dans le livre de la *Connaissance des temps* les éléments nécessaires au calcul. Les corrections de parallaxe ainsi que les accourcissements des demi-diamètres doivent être calculés avec une exactitude rigoureuse. On applique la méthode dite de Borda ou celle de MM. Bœuf et Perrin, officiers de marine, qui ont beaucoup simplifié les calculs. KERLERO DU CRANO.

LONGITUDINAL (Mar.). On appelle plan diamétral longitudinal ou plan de symétrie, un plan vertical partageant le navire dans le sens de sa longueur en deux parties symétriques. C'est dans ce plan que sont placés les axes de la quille, des mâts, de la cheminée.

LONGJUMEAU (Nongemellum). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, sur l'Yvette; stat. du chem. de fer sur route de Paris à Arpajon et du chem. de fer de grande ceinture; foires et marchés importants; 2,331 hab. L'origine de ce bourg n'est pas connue, et son nom n'a pu être expliqué par les philologues, qui se bornent à constater qu'il y a eu dissimilation de l'N initial en L. Outre l'église dédiée à saint Martin et qui est un bel édifice de la fin du xv^e siècle, il y a eu à Longjumeau une maladrerie où Edouard III, roi d'Angleterre, s'arrêta en 1359 pour une négociation de paix qui n'aboutit à aucun résultat, et un prieuré dit de Saint-Eloi, dont le célèbre Cinq-Mars fut prieur commendataire. L'industrie est aujourd'hui moins prospère à Longjumeau qu'elle ne le fut jadis, et l'abandon de la grande route d'Orléans par suite de la construction du chemin de fer ne fut pas sans nuire à son commerce; elle est devenue plutôt un centre de villégiature calme et fort agréable, grâce à son joli site.

BIBL. : LEBEUR, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, pp. 72-79 de l'édit. de 1883. — PINARD, *Histoire, archéologie, biographie du cant. de Longjumeau*; Paris, 1861, in-8.

LONGMAN (Thomas), publiciste anglais, né à Bristol en 1699, mort à Londres le 18 juin 1755. Il fonda une importante maison d'édition connue dans le monde entier, et qui publia notamment l'*Encyclopédie* de Chambers. Ses descendants la dirigent encore.

BIBL. : ESPINASSE, *Hist. of the House of Longman*, 1860. **LONGMESNIL.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges; 130 hab.

LONGMORE (Thomas), chirurgien anglais, né à Londres le 16 oct. 1816. Il servit dans l'armée, prit part entre autres à la campagne de Crimée, puis en 1860 devint professeur à l'Army Medical School de Chatham, transférée depuis à Netley, enfin fut nommé en 1872 inspecteur général de santé et prit sa retraite en 1876 tout en conservant sa chaire. Il a publié un grand nombre d'ouvrages et d'articles sur la médecine militaire, la chirurgie opératoire, le transport des blessés, le service des ambulances, etc. D^r L. Hx.

LONGMYND. Nom de deux sommets de la chaîne qui se trouve aux confins du Shropshire et du pays de Galles.

Le premier, qui a 490 m. d'altit., est un massif de très anciennes roches siluriennes. Le second, à l'extrémité N., n'a que 405 m.

LONGNES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Loué; 340 hab.

LONGNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houдан; 740 hab.

LONGNI. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, sur la Corbione, atl. g. de l'Iluisne; 2,143 hab. Haut fourneau; tanneries. Le château de Longni a été construit au xvii^e siècle sur l'emplacement d'un autre beaucoup plus ancien qui avait été incendié en 1662; l'église, en grande partie de la Renaissance avec une nef voûtée en bois, est accompagnée d'une haute tour carrée, terminée par une pyramide, et ornée de belles statues. La chapelle de Notre-Dame-de-la-Pitié date également de la Renaissance, et présente dans tous ses détails un travail extrêmement délicat; les sculptures de la porte d'entrée, et les vitraux, du xvi^e siècle, méritent une attention particulière.

LONGO. Poste du Soudan oriental, sur la rive droite d'un petit affluent du Dembo (bassin du Nil), que visita Schweinfurt en 1871.

LONGOBARDI (Niccolò), missionnaire jésuite, né à Caltagirone en 1565, mort à Pékin le 11 déc. 1655. De noble famille, il entra à dix-sept ans dans la Compagnie de Jésus, fut envoyé en Chine en 1596, et de 1610 à 1622 y remplit l'office de supérieur général. L'empereur qui l'affectionnait lui fit faire de belles funérailles. Il a publié: *Libellus precum*, écrit en latin avec des caractères chinois; *Traité sur quelques points de la religion des Chinois* (Paris, 1701), etc.

LONGOBARDIÉ (Thème de). Un des thèmes européens de l'empire byzantin, constitué à la fin du ix^e siècle, lorsque Basile I^{er} reconquit la Terre de Bari et la Capitanate et réoccupa fortement la Terre d'Otrante. Ses limites variaient selon les vicissitudes des guerres que les Grecs durent soutenir contre les Sarrasins, les empereurs allemands, les princes lombards et les conquérants normands; à la fin du x^e siècle, au moment de sa plus grande extension, il atteignait au N. de l'Ofanto jusqu'au promontoire du Monte Gargano et aux premiers gradins de l'Apennin, et à l'O. il comprenait une grande partie de la Basilicate. La capitale du thème était Bari, où résidait le gouverneur général ou *catapan* de Longobardie. Ch. DIEHL.

LONGOBUCCO. Petite ville d'Italie, prov. de Cosenza, à 15 kil. S. de Rossano; 3,410 hab. Territoire riche en ardoises et en minerai de plomb, avec un peu de houille, tout cela non encore exploité.

LONGOMONTANUS (Christian-Severin), astronome danois, né à Lumborg le 4 oct. 1562, mort à Copenhague le 8 oct. 1647. Son véritable nom de famille est Severin; celui sous lequel il est connu désigne de fait le village où il naquit d'une famille de laboureurs; il quitta secrètement ses parents en 1577, se rendit à Viborg où il parvint à subvenir à ses besoins tout en suivant les cours de l'université. En 1589, il s'attacha à Tycho-Brahé, qui le garda comme aide et qu'il suivit un moment en Allemagne (1599). Il devint ensuite recteur de l'école de Viborg, puis professeur de mathématiques à l'université de Copenhague. Son *Astronomia Danica* (Amsterdam, 1622), composée d'après les observations de Tycho, a eu deux rééditions. Longomontanus resta d'ailleurs fidèle au système de son maître, aussi bien qu'aux croyances astrologiques; il a publié une quinzaine d'autres volumes, dont une demi-douzaine sont philosophiques ou chronologiques, et autant se rapportent à la quadrature du cercle, qu'il prétendit avoir découverte dès 1612, ce qu'il soutint jusqu'en 1646.

LONGOS (V. CHALCIDIQUE).

LONGOTTE (Tissu). Tissu de coton, qui n'est autre qu'un calicot plus gros et plus lourd que les calicots ordinaires et qui forme une sorte d'intermédiaire entre la toile de coton et les tissus destinés à l'impression. On le fabrique surtout à Rouen, en largeurs de 70 à 90 centim. Il se tisse, comme le calicot, par l'armure taffetas.

LONGOUR. Hameau de la com. d'Argental (V. ce mot) où l'on a trouvé de nombreuses antiquités romaines; sur la colline de Monceaux fut un camp romain.

LONGPÉRIER (V. PRÉVOST DE LONGPÉRIER).

LONGPERRIER. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin; 371 hab.

LONGPONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, sur la Savières; 308 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Villers-Cotterets à Soissons. Carrières. Ruines (mon. hist.) de l'abbaye cistercienne de Longpont, fondée en 1154 par le comte de Crépy, Raoul IV, pour expier un meurtre. De l'église, construite au début du xiii^e siècle, il subsiste les soubassements du chœur, des restes du transept, une partie des murs et des piliers de la nef, et surtout la façade à cinq portes surmontées d'une grande rose. A droite, une construction du xiii^e siècle, ancien cellier de l'abbaye, a été convertie en église paroissiale. Il s'y conserve un curieux trésor provenant de l'abbaye, les châsses du chef de saint Denis et du bienheureux Jean de Montmirail, moine de l'abbaye au début du xiii^e siècle, un arbre de Jessé en ivoire du xiii^e siècle, etc. Un autre bâtiment conventuel, élevé au xvii^e siècle, est devenu un château; il renferme une belle collection d'objets d'art provenant en partie de l'abbaye. Une porte fortifiée à tourelles, du xiii^e siècle, s'élève à l'une des entrées du village.

LONGPONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau, sur la rive g. de l'Orge; 756 hab. Restes (mon. hist.) de l'ancienne abbaye de Longpont, fondée vers l'an 1000 par le seigneur de Montlhéry, Guy Troussel, et qui devint plus tard un prieuré de Cluny. De l'église romane, élevée à la fin du xi^e siècle, remaniée aux xii^e et xiii^e siècles, il subsiste la nef, la tour et le portail, orné de statues et de sculptures en haut-relief, restauré par Charles VIII et Anne de Bretagne dont les monogrammes y figurent. Le reste de l'édifice a été refait de nos jours pour convertir ces ruines en église paroissiale. Derrière le maître autel, statue de Notre-Dame de la Bonne-Garde, vénérée par de nombreux pèlerins. Riche trésor, mais dont la plupart des pièces ne sont pas antérieures au xvii^e siècle. — Château moderne de Lormoy.

LONGPRÉ. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 236 hab.

LONGPRÉ. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand; 148 hab.

LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS (*Longum Pratum*). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt, sur la rive gauche de la Somme; 1,727 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Calais, à l'embranchement de la ligne d'Arras au Tréport. La seigneurie de Longpré, après avoir appartenu aux xii^e et xiii^e siècles à la famille de Fontaines, passa en 1318 à celle de Grèseeques, puis aux familles de Croy (1489), de Boullainvilliers (v. 1628), de Montigny (v. 1636), de Buissy (1698) et de Louvencourt (1773). Longpré doit son qualificatif et la célébrité qu'il eut jadis dans la région aux nombreuses reliques qu'Aléaune de Fontaines, seigneur du lieu, y avait envoyées de Constantinople en 1203, pour enrichir la collégiale qu'il y avait fondée sous le vocable de Notre-Dame, avant de partir pour la croisade, en 1190, et qui subsista jusqu'à la Révolution. Dans cette église, qui sert aujourd'hui de paroisse à Longpré, il y a encore un portail qui doit remonter à sa fondation (fin xii^e-comm. xiii^e siècle) et sur le tympan duquel sont sculptés la mort, l'assomption et le couronnement de la Vierge; on y conserve aussi quelques reliquaires, statues, tombeaux et autres antiquités. G. D.

BIBL. : DELGOVE, *Notice sur Long et Longpré-les-Corps-Saints et sur leur commune seigneurie*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*; Paris et Amiens, 1860, t. XVII, p. 331, in-8. — PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*; Paris et Abbeville, 1861, 1^{re} partie, p. 333, in-12.

LONGPRÉ (Alexandre de), auteur dramatique français, né le 17 juil. 1795, mort à Chaumes (Seine-et-Marne) le

5 oct. 1836. Citons de lui : *1760 ou une Matinée de grand seigneur* (1831), comédie qui s'est jouée souvent au Théâtre-Français; *les Rendez-vous* (1833); *l'Alibi* (1833); *la Saint-Hubert* (1833), comédies représentées aussi au Théâtre-Français; *Trois Œufs dans un panier* (Vaudeville, 1841); *la Famille Cauchois* (Odéon, 1844).

LONGRAYE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont; 340 hab.

LONGRÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan; 514 hab.

LONGRINE ou LONGUERINE. I. CONSTRUCTION. — Terme d'architecture hydraulique désignant une sorte de *lierne* (V. ce mot) disposée au-dessus des pieux formant un pilotis pour la construction d'un pont ou d'un batardeau et dans le sens de la longueur de ces pieux. Les longrines sont mortaisées en queue d'aronde, dans le sens de leur largeur, afin de recevoir l'assemblage des pieux et des traverses, et elles portent en outre, sur leur longueur, une rainure destinée à recevoir les bordages. Charles LUCAS.

II. MARINE. — Les longrines sont de longues pièces de bois de fort équarrissage, établies dans le sens de la longueur des cales de construction des navires, croisées à angle droit avec d'autres pièces nommées traversins, formant le grillage des assemblages de charpente (V. CALE, BER, LANCEMENT).

III. CHEMINS DE FER. — Pièce longitudinale placée sous les rails qu'elle supporte, dans certains cas, soit sur les tabliers métalliques, soit en bordure des fosses à piquer le feu. Les longrines ont été jadis utilisées pour porter directement les rails, dans la pose en voie courante; cette disposition, qui n'assurait pas suffisamment un écartement rigoureux entre les deux files de rails, est aujourd'hui complètement abandonnée. On donne aussi le nom de longrines aux pièces de bois placées, dans certains appareils de voie, sous les traverses, à l'aplomb des rails et portant, en divers points, des tasseaux en bois donnant des points d'appui, indépendamment de ceux fournis par les traverses. L. K.

IV. GÉNIE MILITAIRE. — Poutrelle de 8 à 9 m. de long et de 0^m15 à 0^m20 d'équarrissage ou de diamètre, munie d'une cheville d'arrêt à une extrémité et de quatre ou cinq bras à l'autre. On emploie deux longrines pour mettre en place les chevalets dans la construction des ponts par la méthode dite *des longrines*. On procède alors comme il suit : on amène le chevalet, les pieds en l'air sur les deux longrines disposées parallèlement à l'axe du pont, à 4 m. ou 1^m20 à droite et à gauche de cet axe; on le fait basculer et on le porte à l'emplacement qu'il doit occuper, en faisant avancer les longrines sur des rouleaux; il ne reste plus alors qu'à disposer les poutrelles de travée et à poser le tablier du pont.

Lorsque le chevalet a de fortes dimensions, on le met à l'eau en aval de la culée; on le conduit en tête du travail en le faisant flotter, et on engage alors les longrines sous le chapeau. Cette méthode est expéditive, mais peu praticable quand le courant est rapide; en outre, le premier chevalet est difficile à poser, si la rive de départ est fortement en pente.

LONGROY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 517 hab. Stat. (Longroy-Gamaches) du chem. de fer du Nord, ligne de Saint-Omer à Eu.

LONGS PEAK. Sommet granitique des montagnes Rocheuses (V. ÉTATS-UNIS, t. XVI, p. 537), État du Colorado, à 80 kil. N.-O. de Denver; 4,350 m.

LONGSOLS. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt; 197 hab.

LONG-TCHÉOU (V. LONG-TCHÉOU).

LONGTON. Ville d'Angleterre, comté de Stafford, au S.-E. de Stoke; 20,000 hab. Mines de houille et de fer. Poteries; porcelaines (manufacture de *Dresden*).

LONGUE. I. MUSIQUE ANCIENNE (V. NOTATION).

II. PROSODIE. — *Syllabe longue* (V. QUANTITÉ).

LONGUÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, sur la rive g. du Lathan; 4,362 hab. Stat. du

chem. de fer d'Orléans, ligne de La Flèche à Saumur. Li-guite. Fonderie de cuivre; minoteries; élevage de sangsues. Église moderne. Château d'Avoir, belle construction de la Renaissance convertie en ferme. Manoir de la Cirottièrre (xv^e s.) avec chapelle du xiii^e siècle. Ruines du château féodal de Montils (xii^e s.).

LONGUEAU (*Longa Aqua*). Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (N.-E.) d'Amiens, sur la rive gauche de l'Avre; 848 hab. Stat. importante du chem. de fer du Nord, à l'embranchement des lignes de Paris à Calais et de Paris à Lille.

LONGUEFUYE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné; 434 hab.

LONGUEIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville; 644 hab.

LONGUEIL-SAINTE-MARIE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis; 966 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Liège. Sucreries. Sources ferrugineuses.

LONGUEIL-SOUS-THOROTTE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt; 593 hab.

LONGUEIL (Richard-Olivier de), prélat français, né vers 1410, mort à Pérouse le 15 août 1470. Il appartenait à une illustre famille de Normandie et était fils de Guillaume III, tué à la bataille d'Azincourt, et de sa seconde femme, Catherine de Bourquenobles. Richard-Olivier était en 1449 official de la cathédrale de Rouen et prit cette année une part considérable aux négociations qui amenèrent la reddition de cette ville à Charles VII, dont il devint dès lors un des principaux serviteurs. Archidiaque d'Eu, puis évêque de Coutances en 1453, il entra en 1454 au conseil et y siégea dès lors assidûment. Le 20 août 1454, l'évêque de Coutances partait à la tête d'une ambassade chargée de se rendre en Allemagne pour conclure une alliance avec Ladislas, roi de Hongrie, contre les Turcs. Désigné en 1455 par le pape pour présider en qualité de commissaire avec Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, et Guillaume Chartier, évêque de Paris, à la révision du procès de Jeanne d'Arc, il apporta beaucoup de zèle à la réhabilitation de la mémoire de l'héroïne : il reçut en récompense, l'année suivante, le chapeau de cardinal. Par dévouement aux intérêts de l'Église, il eut la hardiesse d'attaquer publiquement en plein parlement la Pragmatique Sanction, et encourut de ce fait une amende de 10,000 livres. Le roi ne lui en garda pas rancune. En 1458, Richard-Olivier fut appelé à siéger dans le procès du duc d'Alençon. En déc. 1459, Charles VII confiait une ambassade auprès du duc de Bourgogne à l'évêque de Coutances, qui prononça à cette occasion un de ses plus beaux discours, ou il examina quelle devait être la conduite du duc envers son suzerain. Conseiller intime de Charles VII, lorsque ce dernier tomba malade, il entra immédiatement en relations avec Louis XI et ne fut pas disgracié à l'avènement de celui-ci. Appelé le 6 août 1461 à la présidence de la chambre des comptes, il assista au sacre de Louis XI et fut chargé quelque temps après, avec Jean Jouffroy, cardinal d'Arras, de réclamer auprès du pape l'investiture de la Sicile en faveur du duc d'Anjou. Il échoua complètement dans les démarches qu'il fit à ce sujet à Rome, et, plutôt que de s'exposer au ressentiment de son maître, il resta à Rome où on le traita avec les plus grands égards. Pie II lui donna les évêchés de Porto et de Sainte-Ruffine, ainsi que la légation de l'Ombrie, et le fit archiprêtre de la basilique de Saint-Pierre. A sa mort, survenue en 1470, il fut inhumé dans cette basilique, à laquelle il légua par son testament des sommes considérables. Henri COURTEAULT.

BIBL. : UGHELLI, *Italia sacra*. — *Gallia Christiana*. — QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, dans *Soc. de l'hist. de France*. — G. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1881-91, in-8.

LONGUEIL (Christophe de), dit *Longolius*, humaniste français, né à Malines (Belgique) en 1490, mort à Padoue le 11 sept. 1522. Fils naturel d'Antoine de Longueil, évêque de Léon, chancelier d'Anne de Bretagne, il étudia le droit à Valence, fut avocat (1511) et conseiller (1513) au parlement

de Paris, s'adonna aux études classiques, voyagea en Europe et se fixa à Padoue (1548). Ce fut un des cicéroniens les plus achevés. Ses principaux écrits sont : *Perduellionis reidensiones duæ* (Venise, 1518); *Epistolarum libri IV* (Florence, 1524; Polus y ajouta la biographie de l'auteur).

LONGUEIL (René de), marquis de Maisons, magistrat et financier français, né à Saint-Germain-en-Laye, mort à Paris le 4^{er} sept. 1677. Il fut président à mortier au parlement de Paris en même temps que président à la cour des aides et il fut nommé en 1645 gouverneur du château royal de Saint-Germain. A la mort de Particelli d'Eméri, le cardinal Mazarin le fit nommer à sa place surintendant des finances (25 août 1650). Il eut seul la charge des finances, le comte d'Avaux, collègue de d'Eméri, s'étant aussitôt retiré. Longueil, qui était une créature des Frondeurs, ne sut pas mieux que son prédécesseur restaurer les finances. On dit qu'il augmenta sa fortune durant son administration. Il ne la conserva pas longtemps, car, en sept. 1651, à la déclaration de la majorité de Louis XIV, il fut remplacé par le marquis de La Vieuville. Qu'il y ait eu ou non disgrâce, toujours est-il que Longueil conserva l'entrée au conseil, avec le titre de ministre d'Etat et qu'en 1658 le roi érigea en marquisat sa terre de Maisons-sur-Seine, où il alla passer plus tard une journée le 10 avr. 1671. Longueil avait fait bâtir par Mansard à Maisons un château splendide, devenu par la suite la propriété du financier Lafitte.

Son fils, *Claude*, lui succéda au parlement. G. R.
BIBL. : *Mémoires de GOURVILLE* et du cardinal DE RETZ. — *VOLTAIRE, Siècle de Louis XIV.*

LONGUELUNE (Zacharie), architecte français, né à Paris en 1669, mort à Dresde en 1748. Élève de Lepautre et entré d'abord au service de Frédéric 1^{er} de Prusse, Longuelune devint ensuite architecte du roi de Saxe et de Pologne, Auguste II, et fit élever de nombreux édifices parmi lesquels le pavillon du Jardin saxon et les bains du château Lazienki, à Varsovie; le palais japonais de Dresde (en collaboration avec Poepelmann et peut-être de Bodt), l'Académie des Chevaliers, aujourd'hui l'École d'architecture, et peut-être le *Blockhaus*, grande halle carrée ayant cinq arcades sur chaque côté et que devait surmonter un haut obélisque qui ne fut jamais exécuté. CHARLES LUCAS.

LONGUEMAR (Alphonse-Pierre-François LE TOUZÉ DE), antiquaire, géologue et officier français, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 3 oct. 1803, mort à Poitiers le 22 févr. 1881. Officier du corps d'état-major, il fit en 1830 la campagne d'Alger, fut promu capitaine en 1834, démissionna en 1836 et s'occupa dès lors exclusivement de géologie et d'études archéologiques. Pendant la guerre de 1870, il reprit du service et commanda, avec le grade de général de brigade à titre auxiliaire, les trois légions de mobiles de la Vienne. Il était membre de la Société géologique de France et président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Quelques-uns de ses nombreux ouvrages méritent une mention spéciale : *Etude géologique de la rive gauche de l'Yonne* (Auxerre, 1843-44, in-8); *Chroniques populaires du Poitou, des Gaulois à l'an 1000* (Poitiers, 1851, in-8); *Essai historique sur l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers* (id., 1857, in-8); *Album historique de Poitiers* (id., 1862, in-8); *Recherches archéologiques sur l'ancien pays du Poitou* (Paris, 1863, in-8); *Épigraphie du Haut-Poitou* (Poitiers, 1864, in-8); *Études géologiques et agronomiques sur le dép. de la Vienne* (Paris, 1873, 2 vol. in-8). L. S.

LONGUENESSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (S.) de Saint-Omer; 1,419 hab. Sucrierie; pépinières. Vaste plateau de bruyères servant à des manœuvres militaires. Source fournissant l'eau à Saint-Omer. Ruines d'un convent de chartreux. Château des Bruyères.

LONGUENOË. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 219 hab.

LONGUERUE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Bucliy; 233 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Monterolier à Rouen.

LONGUEUE (Louis DU FOUR DE), érudit français, né à Charleville le 6 janv. 1651, mort à Paris le 22 nov. 1733. Ordonné prêtre, abbé de Saint-Jean-du-Jard et de Sept-Fontaines, il mena une vie de bénédictin et laissa de nombreux ouvrages d'érudition, entre autres : *Dissertationes de variis epochis et anni forma veterum orientaliū* (Leipzig, 1751, in-4); *Annales Arsacidarum* (1732, in-4); *Description historique et géographique de la France ancienne* (1722, in-fol.); *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France* (1766, 2 vol. in-12); *Traité des Annales* (1712, in-12); *Opusculs fugitives* (1784, 2 vol. in-12). Nicolas Desmarests a publié des *Longueruana* (1754, in-12). L'abbé de Longuerue, qui jouissait d'une réputation considérable, refusa de faire partie de l'Académie des inscriptions.

LONGUES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 657 hab.

LONGUESSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 212 hab. Féculerie.

LONGUET (Charles-Félix-César), publiciste français, né à Caen en 1840. Dès 1864, il fonda dans le quartier latin des journaux dont l'un, *la Rive Gauche*, eut une certaine notoriété et fut supprimé par le gouvernement. Orateur de réunions publiques, Longuet participa à divers congrès ouvriers où ses attaques contre l'Empire lui valurent à plusieurs reprises l'internement à Sainte-Pélagie. Il collabora à la *Rue*, au *Peuple*, prit possession du Luxembourg le 18 mars 1871 et devint rédacteur en chef du *Journal officiel*. Le 46 avr. il était élu membre de la Commune par le XVI^e arrondissement. Il fit preuve en ces fonctions d'une certaine modération et après la victoire du gouvernement il passa en Angleterre où il enseigna le français. De retour en France, après l'amnistie, il collabora à la *Justice*, à l'*Egalité*, et fut élu conseiller municipal de Paris par le quartier de la Roquette (1886). Il est actuellement (1895) inspecteur de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires du dép. de la Seine.

LONGUEUR. I. Géométrie. — La longueur est, suivant une locution vicieuse, une des trois dimensions de l'espace; je me place ici, bien entendu, à un point de vue purement mathématique (V. l'art. DIMENSION). La longueur d'une ligne se trouve définie à l'art. LIGNE. II. L.

II. Physique. — **MESURE DES LONGUEURS.** — Mesurer une longueur, c'est la comparer à une autre de même espèce prise pour unité. Le système adopté maintenant par la plupart des nations est le système C.G.S. (centimètre, masse du gramme, seconde). Le centimètre est l'unité de longueur. Pour mesurer la distance de deux points, on place une règle divisée le long de la droite imaginaire qui joint ces deux points, lorsque cela est possible, de façon que l'un des points corresponde à une division; l'autre point se trouve alors entre deux traits de la règle divisée; en prenant, soit l'un, soit l'autre de ces traits, on a la mesure de la longueur à une division près de la règle (par excès ou par défaut). On peut apprécier à l'œil ou à l'aide d'un *vernier* (V. ce mot) la fraction de division qu'il faudrait ajouter à la lecture par défaut pour avoir une mesure plus exacte. Quand il s'agit d'évaluer la distance verticale de deux points, on se sert d'un *cathétomètre* (V. ce mot). Pour mesurer la distance de deux points situés sur une règle ou pour comparer deux longueurs que l'on cherche à rendre égales, on se sert de *comparateurs* (V. ce mot). La *machine à diviser* (V. ce mot) permet aussi de mesurer avec une assez grande exactitude la distance de deux points, grâce à la vis micrométrique qui la fait mouvoir. Pour mesurer l'épaisseur d'un objet, on se sert du *sphéromètre* ou de la vis *micrométrique* (V. ces mots). Enfin une méthode d'une précision extrême consiste à comparer les petites longueurs aux longueurs d'ondes lumineuses. On peut employer pour cela la méthode imaginée par M. Fizeau pour mesurer la dilatation linéaire des cristaux (V. ANNEAU, t. III, p. 44). A. JOANNIS.

LONGUEVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 354 hab.

LONGUEVAL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles; 409 hab.

LONGUEVAL (Charles-Bonaventure de) (V. Bucquoi [Comte de]).

LONGUEVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine; 296 hab.

LONGUEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 587 hab.

LONGUEVILLE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande; 338 hab.

LONGUEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 423 hab.

LONGUEVILLE (La). Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavay; 1,174 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Valenciennes à Maubeuge.

LONGUEVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 145 hab.

LONGUEVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, sur la Scie; 696 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Rouen à Dieppe. Filature de coton; briqueterie. Vestiges du château féodal des sires de Longueville, élevé au XI^e siècle et souvent remanié depuis; possédé par Du Guesclin au XIV^e siècle, puis par Dunois qui devint la tige des comtes puis ducs de Longueville (V. ci-dessous LONGUEVILLE [Famille de]). Eglise romane avec des remaniements du XVI^e siècle.

LONGUEVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 359 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Tourbières.

LONGUEVILLE (Famille de). Branche de la maison royale de France, issue du célèbre comte de Dunois, fils naturel de Louis I^{er}, duc d'Orléans. Son neveu, le roi Charles VII, lui donna en 1443 le comté de Longueville, au pays de Caux, qui, après avoir été confisqué sur les rois de Navarre, avait été donné à Bertrand Du Guesclin, et cédé à Charles VI par Olivier Du Grand en 1391. *Dunois* (V. ce nom) eut, de son mariage avec Marie d'Harcourt, *François*, comte de Longueville (1447-91), grand chambellan, gouverneur de Normandie, qui prit part à la révolte de son cousin Louis d'Orléans contre Charles VIII. Il eut pour fils : 1^o *François* (1470-1512), duc de Longueville en mai 1505; 2^o *Louis*, (1472-1516), duc à la mort de son frère; il épousa Jeanne de Bade-Ilochberg, marquise de Rothelin ou plutôt Rotelen (près de Bale), comtesse de Neuchâtel, dont il eut : 1^o *Claude*, duc en 1516, tué au siège de Pavie (1524); 2^o *Louis II* (1510-37), duc de Longueville et prince de Neuchâtel; 3^o *François* (1514-48), marquis de Rothelin, qui épousa Jacqueline de Rohan (1520-1587), princesse de Châtelaillon, zèle protestante. Un bâtard de ce marquis de Rothelin, *François*, a été la tige de la branche des marquis de Rothelin, éteinte le 15 mai 1761 avec *Alexandre*, lieutenant général, qui ne laissa que deux filles; à cette branche appartient l'abbé *Charles* de Rothelin, numismatiste et académicien; elle a formé un rameau, éteint en 1728, dont les membres portèrent les titres de comtes de Néaule et de Rothelin.

Louis II eut, de sa femme Marie de Lorraine, *François III*, duc, mort en 1551, sans postérité. Le marquis de Rothelin avait eu de Jacqueline de Rohan : 1^o *Léonor* (1540-73), duc en 1551, à la mort de son cousin, gouverneur de Picardie, grand chambellan, déclaré prince du sang le 5 avr. 1574, et marié en 1563 à Marie de Bourbon-Condé, comtesse d'Estouteville, duchesse de Saint-Pol, veuve du comte d'Enghien et, en seconde noces, du duc de Nevers (morte en 1601); 2^o une fille, mariée à Louis I^{er}, prince de Condé.

Léonor eut pour fils : 1^o *Henri*, duc de Longueville et d'Estouteville, prince de Neuchâtel et de Valengin, chevalier des ordres, gouverneur de Picardie (1555-95); il épousa Catherine de Gonzague, qui bâtit la magnifique château de Coulommiers; il battit les ligueurs à Senlis en

mai 1589; 2^o *François*, mort en 1631, comte de Saint-Pol, gouverneur de Blois et de Tours, chevalier du Saint-Esprit en 1595, duc de Fronsac et pair en 1608; il avait épousé M^{lle} de Caumont, veuve du prince de Carency, dont il eut un fils, tué au siège de Montpellier (1622); 3^o deux filles, mariées l'une à Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, l'autre au comte de Torigny.

Le duc Henri (1^{er}) de Longueville eut pour fils *Henri II*, duc de Longueville, etc., duc de Coulommiers en 1656 (par lettres qui ne furent pas enregistrées), né le 27 avr. 1595, mort le 11 mai 1663, gouverneur de Picardie, puis de Normandie, chevalier des ordres, etc. Le 30 avr. 1617, il épousa Louise de Bourbon-Soissons (morte le 9 sept. 1637), sœur du dernier comte de Soissons. Après avoir pris part à la conspiration de 1626 contre Richelieu, il se distingua dans les guerres d'Italie et d'Allemagne. Le 2 juin 1642, il se maria à Anne-Geneviève de Bourbon-Condé (V. ci-dessous). Sous la Régence, il fut fait ministre d'Etat; en 1645, il fut nommé l'un des plénipotentiaires du roi au congrès de Munster; il y arriva en juin 1645; il parait y avoir eu surtout un rôle d'apparat à côté de négociateurs tels que d'Avaux et Servien. Sa femme et le coadjuteur de Paris, Paul de Gondy, l'entraînèrent à prendre part aux troubles de la Fronde; il avait reçu en 1647 le gouvernement de Caen; il demandait encore Pont-de-l'Arche et Le Havre (nov. 1848), comme s'il rêvait une souveraineté quasi indépendante en Normandie. Quittant Saint-Germain le 9 janv. 1649, il vint, avec Conti et Marsillac, rejoindre la duchesse à Paris. De là, il alla en Normandie organiser la révolte; il prit Rouen, mais le comte d'Harcourt le réduisit à se tenir sur la défensive. A la paix, il ne put obtenir Pont-de-l'Arche; sa femme ayant continué ses intrigues et ayant même décidé Condé à s'y arrêter, Mazarin fit arrêter, le 18 janv. 1650, Condé, Conti et Longueville, qui furent emprisonnés au Havre. Remis en liberté, Longueville, irrité de l'orgueil de Condé et fort mécontent de la conduite de sa femme, ne tarda pas à se détacher des rebelles; celle-ci ne reprit la vie commune avec lui qu'à la fin de 1654. Le duc passa le reste de sa vie dans son gouvernement de Normandie.

Sa seconde femme est la fameuse duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, fille de Henri, prince de Condé, et de Charlotte de Montmorency, née le 27 août 1619, morte le 15 avr. 1679. Elle fut connue de bonne heure pour sa beauté, son esprit, son goût littéraire et sa coquetterie. Son esprit d'intrigue et son ambition se donnèrent libre carrière après son mariage avec le duc de Longueville et pendant les troubles de la régence d'Anne d'Autriche. Ses querelles avec la duchesse de Montbazou, qui l'accusait, non sans vraisemblance, d'être la maîtresse du comte de Coligny, occupèrent et divisèrent la cour; elles eurent pour résultat le duel de Guise et de Coligny, et l'arrestation du duc de Beaufort, amant de M^{me} de Montbazou (déc. 1643). En juil. 1646, elle alla rejoindre son mari à Munster; accompagnée de Joly, elle fit une excursion en Hollande; elle partit pour la France le 27 mars 1647. Dès l'origine des troubles de la Fronde, elle manifesta ses prétentions, d'accord avec son mari, le coadjuteur de Paris, Conti, son frère, le prince de Marsillac, son amant, etc.; elle réclamait les gouvernements du Havre et de Pont-de-l'Arche pour son mari, le chapeau de cardinal pour son frère, et, quand la cour se rendit à Saint-Germain, elle alléguait sa grossesse pour rester à Paris; avec Gondy, elle fut l'âme des intrigues qui de l'opposition parlementaire firent une révolte; elle fit choisir Conti pour généralissime, et envoya Gourville à Saint-Germain chercher Longueville, Marsillac et Conti, qui furent accueillis avec enthousiasme et suivis d'un grand nombre de seigneurs (9 janv. 1649). Elle se rendit à l'Hôtel de Ville pour y demeurer, sous le prétexte de témoigner sa confiance aux Parisiens, et leur servant en même temps d'otage; c'est là qu'elle accoucha d'un fils qui eut la ville de Paris pour marraine. Après la paix de Rueil, qui fut loin de satisfaire ses prétentions,

elle continua ses intrigues; elle chercha partout des appuis, gagna le duc de Richelieu, gouverneur du Havre, en le mariant avec M^{me} de Pons, et ourdit une conspiration avec Condé et Conti. Lorsque ces deux princes et Longueville furent arrêtés (18 janv. 1650), la duchesse échappa au même sort par une fuite rapide; avec Marsillac elle se rendit en Normandie; elle ne put réussir à séduire Dieppe, et s'enfuit de cette ville à l'approche des troupes royales; par une nuit terrible, elle se jeta, à l'insu de Gourville, dans une barque (9 févr.), et gagna un navire hollandais qui la conduisit à Rotterdam. Elle rejoignit Turenne à Stenay; elle fut l'âme de la réunion rebelle qui s'y fit, et où ses intrigues politiques et ses coquetteries avaient beau jeu; elle entretenait partout des correspondances; elle conclut avec l'Espagne un traité d'alliance (30 avr.). Elle fut déclarée criminelle de lèse-majesté (9 mai). Quand Paris fut de nouveau au pouvoir des frondeurs, elle y rentra; l'orgueil qu'elle affecta alors l'y rendit odieuse. « Les plus grands seigneurs venaient à l'adoration chez elle. » (M^{me} de Motteville.) On sait combien l'union des rebelles fut troublée: la Palatine qui, sous l'inspiration de Mazarin, travaillait à semer la discussion entre eux, trouva un allié inconscient en M^{me} de Longueville, qui décida son frère Conti à rompre son mariage projeté avec M^{lle} de Chevreuse (15 avr. 1651). Cette rupture, que les relations de la fiancée avec le coadjuteur eussent largement justifiée, mais qui n'eurent d'autre cause que des rivalités de femmes, entraîna la rupture de la vieille et de la nouvelle Fronde. M^{me} de Longueville fut bientôt réduite à chercher un asile en Berry, puis à Bordeaux (oct. 1651) avec Conti et Nemours. A Bordeaux, sa conduite fut plus criminelle encore qu'elle ne l'avait été à Paris: elle s'allia à la populace, à la faction de l'Ormée dont la tyrannie et les désordres devinrent de plus en plus insupportables et qui commit tous les excès.

Après la soumission de Bordeaux, la duchesse se retira à Montreuil-Bellay, puis près de sa tante, la pieuse duchesse de Montmorency (oct. 1653). Les marques de repentir qu'elle donna depuis lors ne peuvent laisser de doute sur la sincérité de sa conversion. A la fin de 1654, elle rejoignit son mari en Normandie; à la mort du duc, elle vint se loger près des Carmélites de la rue Saint-Jacques, et passa le reste de ses jours dans des exercices de piété. La mort de son fils, tué au passage du Rhin en 1672, fut pour elle un coup terrible, dont M^{me} de Sévigné, dans une lettre restée célèbre, nous a transmis l'impression. Cette princesse avait, paraît-il, autant de charme que de beauté, et elle a exercé ce charme au delà du tombeau; on a pu dire que M. Cousin, son biographe, l'avait éprouvé. On ne saurait oublier que ses intrigues ne s'excusent par aucune pensée patriotique ni désintéressée; elle aimait les conspirations et la révolte pour elles-mêmes, et la couleur romanesque qu'elle leur donna ne peut suffire à lui faire pardonner par l'histoire la grande part qu'elle a prise aux désordres de Paris et aux crimes de Bordeaux. Comme son mari, elle protégea les gens de lettres: ils le lui ont bien rendu près de la postérité.

De son mariage avec elle, le duc de Longueville eut: 1^o Jean-Louis-Charles, comte de Dunois, né le 12 janv. 1646, mort le 4 févr. 1694, duc de Longueville en 1663; d'une intelligence plus que médiocre, il entra chez les jésuites à Rome en 1666; il céda ses droits à son frère en 1669, se fit prêtre et fut connu dès lors sous le nom d'abbé d'Orléans; enfermé comme fou en 1672, il survécut à son père et à sa mère; il fit néanmoins des testaments qui donnèrent lieu à de longs procès (V. plus bas); par le dernier il légua ses biens au prince de Conti; 2^o Charles-Paris, né le 29 janv. 1649 à l'Hôtel de Ville, mort le 12 juin 1672, comte de Saint-Pol, prince de Neuchâtel en 1668, duc de Longueville en 1669; il passa pour fils du prince de Marsillac (plus tard duc de La Rochefoucauld). Il se distingua par sa bravoure dans les campagnes de Flandre et de Franche-Comté. Il mena au secours de Candie (1669) cent gentilshommes. « On ne vit point d'homme si

aimé, si considéré, si applaudi dans cette jeunesse, plus instruit de tout et d'une plus grande réputation de valeur. » (Saint-Simon.) Un fort parti se forma en Pologne pour le porter au trône; le roi Michel était disposé à abdiquer; Sobieski appuyait la candidature de Longueville, et celui-ci avait envoyé en Pologne Callières, qui répandait du succès. Louis XIV ne favorisait qu'à regret ces projets que la mort du duc anéantit. Sa bouillante valeur l'entraîna au passage du Rhin (12 juin 1672) à se jeter un des premiers dans le fleuve; il fut une des rares victimes de cette journée. Il laissait un fils adultérin de ses relations avec la maréchale de La Ferté: Charles-Louis, bâtard d'Orléans, légitimé par lettres du roi en 1672 (sans qu'on nommât la mère) sous le titre de chevalier de Longueville, et tué au siège de Philipsbourg en 1692.

Du premier mariage de leur père, les deux derniers Longueville avaient une sœur: Marie, née le 5 mars 1625, morte le 16 juin 1707. En 1645, il avait été question de son mariage avec le roi Wladislas VII de Pologne. L'année suivante, elle accompagna sa belle-mère à Munster. Elle ne joua qu'un rôle effacé dans les troubles. En 1657, elle épousa Henri de Savoie, duc de Nemours, né en 1625, qui mourut le 14 janv. 1659. C'était, dit Saint-Simon, une « femme fort haute, extraordinaire, de beaucoup d'esprit, qui se tenait fort chez elle, à l'hôtel de Soissons, où elle ne voyait pas trop bonne compagnie; riche immensément et vivant très magnifiquement ». A la mort de son frère l'abbé (1694), elle contesta la validité du testament fait par celui-ci en faveur du prince de Conti, en invoquant la démente du testateur; elle alla prendre possession de Neuchâtel (18 mars 1694), fit prendre les titres de prince de Neuchâtel et comte de Dunois à un bâtard de son oncle, le comte de Soissons, qu'elle déclara son héritier. Après de longues procédures, l'arrêt fut, sur les conclusions de Daguesseau, rendu en faveur du prince de Conti; d'ailleurs ce fut définitivement au roi de Prusse que, sans aucun droit, échut Neuchâtel, quoiqu'il ne descendit pas des anciens princes (V. NEUCHÂTEL). La duchesse de Nemours a laissé des *Mémoires* (publiés en 1709, à Cologne, et compris dans la collection Petitot et dans celle de Michaud et Poujoulat). L. DELAVALD.

BIBL.: P. ANSELME, *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. I. — Sur la marquise de Rothelin: TAILLANDIER, *Histoire du château de Blandy*, 1854. — M^{me} DE PERROT, *Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin*; Neuchâtel, 1884. — Sur le duc Henri et sa femme: V. COUSIN, *la Jeunesse de M^{me} de Longueville*. — Du même, *M^{me} de Longueville durant la Fronde*. — CHÉREUL, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. — Les mémoires de RETZ, LA ROCHEFOUCAULD, D'ORMESSON, GOURVILLE, MADEMOISELLE, LENET, M^{me} de MOTTEVILLE, JOLY, etc., etc. — Les histoires de LA BARBE et de PRIOLO. — Les lettres de GROTIUS. — C^{te} de COGNAC, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, etc. — Sur leur voyage à Munster: les histoires du Congrès de Westphalie; le *Journal d'Ogier*, publié par A. BOPPE, 1893. — JOLY, *Voyage de Munster*, 1671. — KINSCHOTT, *Poemata*; La Haye, 1685. — Sur les troubles de Normandie: DU PLESSIS-BESANÇON, *Mémoires*, publiés par le comte HORRIG DE BEAUCAIRE, 1892, pp. 66 et suiv. — FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*. — A. JAL, *Du Quesne*, I, 183. — Sur la candidature du duc Charles-Paris en Pologne et sur sa mort: SALVANDY, *Histoire de Sobieski*. — POMPONE, *Mémoires*. — MADAME, *Lettres*. — M^{me} DE SÉVIGNÉ, *Lettres*, I, 108, 135. — Sur l'héritage du dernier Longueville: DAGUESSEAU, *Œuvres*, III, 249. — SAINT-SIMON, II, 225; III, 5, 5, 376; VI, 105. — BOURGEOIS, *Neuchâtel et la politique prussienne*, 1887.

LONGUEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens; 216 hab.

LONGUE-VUE (V. LUNETTE).

LONGUEYROUX. Rivière du dép. de la Corrèze (V. ce mot, t. XII, p. 4074).

LONGUS, auteur grec, né probablement à Lesbos, et qui vivait dans le iv^e ou le v^e siècle ap. J.-C. Nous avons de lui un roman pastoral sur les amours de Daphnis et Chloé (Ἰσομενικά τὰ κατὰ Δάφνην καὶ Χλόην) en quatre livres. La pureté relative et le naturel du style, la vivacité du récit, en font le meilleur roman de l'antiquité; il a été souvent imité en particulier par Gessner. Il a été traduit par Anyot, dont la version plus agréable qu'exacte a été

remaniée heureusement par P.-L. Courier. Celui-ci avait, en 1810, retrouvé le fameux passage qui manquait dans les éditions antérieures (V. COURIER [P.-L.]). Cette traduction a paru dans la collection des romans grecs, publiés par Merlin en 1825, et fut souvent réimprimée. A. W.

BIBL. : LONGUS, texte, dans les *Erotici Scriptores* de HIRSCHIG, avec trad. latine, col. F. Didot, 1856. — A. CHASSANG, *Histoire du roman*, etc., 1862. — F. ROHDE, *Der Griechische Roman*, 1876.

LONGUYON (*Longagio*, 634). Ch.-I. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, au confluent de la Crusne et de la Chièrs, sur le chem. de fer de Mézières à Thionville avec embranchements sur Arlon et sur Conflans; 2,618 hab. Fonlonnerie, autrefois industrie métallurgique; couvent des sœurs de Sainte-Chrétienne; église du XII^e siècle; ruines du château de Mussy; du VI^e siècle jusqu'en 1790 il y existait une collégiale, fondée par un comte de Chiny. Longuyon, ville du Barois, fut mise sous la loi de Beaumont en 1270 et érigée en bailliage en 1751; elle portait : *d'azur, à deux barbeaux adossés d'or, costoyés de deux croix de Lorraine de même, et deux croix treflées au pied fiché d'argent, une en chef, l'autre en pointe*. Patrie d'Alexandre-Nicolas Courtois, publiciste, né le 24 nov. 1758, décapité à Paris le 12 janv. 1794.

BIBL. : *La Paroisse de Longuyon et son église collégiale Sainte-Agathe*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Mos.*, sect. de Briey; Briey, 1888.

LONGVIC. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (O.) de Dijon; 575 hab.

LONGVILLERS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 366 hab.

LONGVILLERS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Étaples; 357 hab.

LONGVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu; 320 hab.

LONGVILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan; 384 hab.

LONGWÉ. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers; 415 hab.

LONGWOOD (V. SAINTE-HELÈNE).

LONGWY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chemin; 741 hab.

LONGWY (*Lonwich*, 633). Ch.-I. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, sur la Chièrs et le chem. de fer de Longuyon à Arlon avec embranchement sur Villerupt; 6,978 hab. Mines de fer, hauts fourneaux; faïencerie; église de 1690; hôtel de ville de 1730; hôpital et collège. Longwy est divisée en ville basse (Longwy-Bas) et en ville haute (Longwy-Haut), cette dernière s'élevant sur un rocher escarpé et fortifié dès la plus haute antiquité. On suppose qu'un château y fut construit en 680, par un seigneur austrasien, pour remplacer le *Titelberg*, ancien camp romain, situé sur une hauteur à 5 kil. à l'E. de Longwy, où l'on a découvert des antiquités et des substructions gallo-romaines. Longwy fut au moyen âge le siège d'un comté indépendant que la princesse Mathilde porta dans la maison de Luxembourg; elle appartint plus tard aux comtes de Bar, puis aux ducs de Lorraine. Louis XIV, en 1670, s'empara de la ville, la fit fortifier par Vauban et y établit en 1685 un bailliage qui fut compris dans la province des Trois-Évêchés. La place de Longwy, assiégée et bombardée par les Prussiens en 1792 et en 1815, fut cernée par les Allemands pendant la guerre de 1870, dès le mois de novembre, mais ne capitula que le 25 janv. 1871 après un long bombardement et une résistance héroïque. Armoiries : *d'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de deux croix treflées au pied fiché, l'une en chef, l'autre en pointe, et costoyées de deux autres croix de même, le tout d'argent*. Patrie du général Mercy (1590-1645); de Renaud-Oscar d'Adelsward, homme politique, né en 1814; et du sculpteur Jean-Paul Aubé, né en 1837. L. WILL.

BIBL. : C [LAUTEAUX], *Essai sur l'hist. de Longwy*; Metz, 1829.

LONG-XUYEN. Ville de la Cochinchine française, ch.-I. d'arr. de la circonscription de Bassac, à 140 kil. O. de Saigon, sur la r. d. de la rivière de Bassac.

LONICER (Johann), humaniste allemand, né à Artern (comté de Mansfeld) en 1499, mort à Marbourg le 20 juin 1569. Il enseigna l'hébreu, le grec, la théologie à Marbourg (1527), fut lié avec Mélanchthon et Luther, publia divers ouvrages de controverse théologique et de philologie.

LONICERA (Bot.) (V. CHEVREFFEUILLE).

LONICÉRÉES (Bot.) (V. CAPRIFOLIACÉES).

LONIGO. Ville d'Italie, prov. de Vicence, sur le Gua; 4,100 hab. Beaux palais; deux tours du moyen âge.

LONLAI-L'ABBAYE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Domfront, sur l'Égrenne, affl. dr. de la Varenne, dont le nom s'écrivait autrefois Long-Lay; 2,840 hab. L'abbaye de Notre-Dame-des-Déserts de Lonlai, de l'ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, avait été fondée, vers 1026, par Guillaume Talvas, comte de Bellême; très riche jusqu'au XVII^e siècle, appauvrie à partir de cette époque, elle était tombée dans une décadence complète dès 1768; elle disparut en 1790. L'église de Lonlai est tout ce qu'il en reste; une partie est du XVI^e siècle; le portail beaucoup plus ancien conserve des ornements sculptés très curieux, qui sont du XI^e siècle. J. GAUTIER.

LONLAI-LE-TESSON. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé; 523 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Briauze à Couterne.

LONLAY (Eugène, marquis de), littérateur français, né à Argentan le 6 mars 1815, mort à Argentan en mai 1866. Auteur d'un grand nombre de romances et de poésies lyriques qui ont rendu son nom populaire, il a donné aussi des poésies et des romans, entre autres : *Simple Amours*, poésies (Paris, 1844, in-32); *Chastes Paroles*, poésies (1846, in-32); *Larmes de bonheur*, poésies (1847, in-32); *Anecdotes piquantes* (1863, in-16); *Ce que vierge ne doit lire* (1863, 10 vol. in-12); *la Chasse aux maris* (1864, in-16); *la Chasse aux jupons* (1858, in-16); *Hymnes et chants nationaux de tous les pays* (1863, in-16); *Premier Roman d'une jeune femme* (1863, in-16); *Anacréon, sa vie et ses œuvres* (1868, in-12); *Argentan, son histoire et ses légendes* (1873, in-12); *l'Enlèvement* (1867, in-16); *Mes Visites académiques* (1869, in-16); *les Séductions de la femme* (1867, in-12); *Contes et monologues* (1881, in-12); *les Gouttes de rosée*, poésies (1876, in-12), etc., et diverses traductions du russe, entre autres de Lermontov et de Pouchkine. Il a usé, entre autres pseudonymes, de ceux de *Max d'Apraval* et de *Dan. Leylo*.

LONNES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle; 321 hab.

LONNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 462 hab. Stat. (Lonny-Renwez) du chem. de fer de l'Est, ligne de Hirson à Mézières.

LONRAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (O.) d'Alençon; 480 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne d'Alençon à Domfront. Beau château de la Renaissance.

LONS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lesear; 881 hab.

LONS-LE-SAUMIER (*Lcdo*, d'où le nom de Lédoniens donné aux habitants). Ch.-I. du dép. du Jura, sur la Vallière; 42,610 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Bourg à Mouchard, embranchement sur Chalons et Champagnole. Lycée, collège de filles, bibliothèque, musée. Sociétés d'émulation, d'agriculture. Prison cellulaire. Hôpital civil et militaire, hospice de vieillards, trois orphelins. Vins blancs champagnisés; importante culture de melons. Sel gemme et sources salées (concession de Montmorot); source minérale du Puits-Salé; fabrication de fromages de gruyère; commerce de chevaux, de bestiaux, de bois, de vins, de fromages, de grains, etc. Brasseries, carrosseries, fabriques de chaussures, distilleries, fonderie, ateliers de construction mécanique, tanneries, corroiries, teintureries.

La ville a dû son origine aux salines exploitées depuis une antiquité fort reculée; au moyen âge elle fut possédée par les sires de Chalon. En 1364, Lons-le-Saumier fut incendiée par des routiers anglais; elle fut encore livrée aux flammes en 1595 par le baron d'Arsonville, lieutenant de Henri IV, et en 1637 par le duc de Longueville.

MONUMENTS. — Eglise Saint-Désiré, conservant une vaste crypte romane (mon. hist.) à trois nefs et trois absides qui renfermait jadis le chef de saint Désiré, archevêque de Besançon au v^e siècle; l'édifice qui la surmonte est des xii^e et xv^e siècles, mais fort mutilé. Eglise des Cordeliers du xiii^e siècle avec des remaniements du xv^e; belles boiseries provenant de l'ancienne abbaye de Gigny; sépultures des seigneurs de la maison de Chalon. Statues de Rouget de l'Isle par Bartholdi, du général Leourbe par Etx; bustes de Bichat et du sculpteur Perraud. Musée riche, surtout en objets antiques. Promenade de la Chevalerie. Établissement de bains, bel édifice surmonté d'un dôme renfermant deux piscines et vingt-huit cabinets de bains; il est entouré d'un beau parc.

LONSDALE (Comtes de) (V. LOWTHER).

LONSDALEIA (Paléont.) (V. ZOANTHAÏRES).

LONYAY (Melchior, comte), économiste et homme d'Etat hongrois, né le 6 janv. 1822, mort le 3 nov. 1884. Dès 1843, il débutait dans la vie parlementaire comme député du comitat de Beregh. Ses succès dans les rangs de l'opposition le désignèrent pour faire partie du ministère de 1848 comme sous-secrétaire d'Etat des finances. Banni par la réaction, il vécut quelque temps à Londres et à Paris. Rentré dès 1850, non sans subir encore quelques vexations, il se consacra au relèvement de sa patrie par la voie des réformes économiques, s'occupant à la fois de la régularisation du cours de la Theiss et de la fondation des établissements de crédit. Membre de la Diète de 1865, il eut parmi ceux qui jetaient les bases de l'accord avec l'Autriche. Aussi devint-il en 1867 ministre des finances hongroises, et en 1870 ministre des finances communes aux deux parties de la monarchie. C'est alors qu'il fut élevé à la dignité de comte. De nov. 1871 à nov. 1872, il présida le ministère transleithan, situation que les attaques de la gauche l'empêchèrent de conserver longtemps. On lui doit plusieurs publications d'économie politique et de finances en langue magyare, et ses *Discours parlementaires* (Pest, 1873).

LONZAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac; 324 hab.

LONZAC (Le). Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Treignac; 2,769 hab.

LOO. Village de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arr. de Dixmude, cant. de Rousbrugge-Haringhe, sur le canal de Loo à Plasschendale; 1,765 hab. Ancienne abbaye.

LOO (Jakob Van), peintre d'histoire et de portraits, né à Sluis (Hollande) en 1614, mort à Paris le 26 nov. 1670. Fils et élève de Jan Van Loo, né à Sluis en 1585 et qui a peint une *Réunion de buveurs et de joueurs* gravée par Honbraken. Il travailla à Amsterdam de 1642 à 1662, vint ensuite à Paris, s'y fit naturaliser Français et fut reçu à l'Académie le 6 janv. 1663. Son morceau de réception : *Portrait de Michel Corneille le père, peintre et recteur de l'Académie royale*, est au musée du Louvre ainsi qu'une *Etude de femme nue*. Le musée d'Amsterdam a de lui : la *Distribution d'aliments aux pauvres*; le musée de Berlin : *Diane et ses nymphes à la chasse*; le musée de Dresde : *Pâris et Oenone*. Il a peint aussi le *Coucher à l'italienne*, connu par la gravure de Porporati et quelques figures dans les paysages d'Hobbema et de Wynants.

Son fils, Louis, né à Amsterdam vers 1641, mourut en 1713. Il fut un habile peintre de fresques. Il vint en France avant son père; mais, à la suite d'un duel malheureux où il tua son adversaire, il se retira à Nice; plus tard il se maria à Aix. E. B.

LOO (Jean-Baptiste Van), peintre français, né à Aix le

11 janv. 1684, mort à Aix le 19 sept. 1745, fils de Louis (V. ci-dessus). Il se familiarisa avec l'art à Aix même en fréquentant le cabinet Boyer d'Aiguilles qui venait d'être formé, puis il alla à Toulon étudier Puget et il y épousa M^{lle} Lebrun qui fut une miniaturiste assez distinguée. Là il peignit des portraits; mais, lors du siège de Toulon (1707), il revint à Aix où il travailla pour plusieurs églises. En 1712, il rejoignit son père à Nice; ensuite il part pour l'Italie, va à Gênes, à Rome où il demande des conseils à Benedetto Luti, à Turin où il est reçu chez le duc de Savoie. En 1719, il vient à Paris, et le prince de Carignan qui l'a connu chez le duc de Savoie, son beau-père, le loge dans son hôtel de Soissons et le présente au Régent. Ruiné par Law, il fait alors des portraits qu'on lui paye très cher, entre autres celui de Louis XV préparé de mémoire et pour lequel le roi voulut bien poser une fois. Le 23 janv. 1731, il est reçu à l'Académie : son morceau de réception, *Diane et Endymion*, est au Louvre et a été gravé plus tard par Le Vasseur pour sa propre réception à l'Académie en 1771. Il restaure avec son fils Michel et son frère Carle la galerie du Primatice à Fontainebleau et il retourne en Provence en 1735. Mais il revient bientôt à Paris, va à Londres (1738), et il en repart malade pour la Provence où il travailla jusqu'à sa mort. On voit de lui, au Louvre : *Institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III dans l'église du couvent des Grands-Augustins le 31 décembre 1578*, qui provient du couvent des Grands-Augustins, et *Diane et Endymion*; au musée de Bruxelles : une réduction de *Diane et Endymion*; au musée de Dresde : une répétition du portrait de Louis XV. Il avait peint pour Saint-Germain-des-Prés : *Saint Pierre délivré de prison*; pour Saint-Martin-des-Champs : *Entrée de Jésus dans Jérusalem*; pour Santa Maria della Scala à Rome : la *Flagellation*. De nombreux portraits de lui existent en Provence, en Piémont et en Angleterre.

Van Loo a eu pour élèves son frère Carle et ses trois fils : Louis-Michel, né à Toulon en 1707, mort à Paris le 20 mars 1771; prix de Rome en 1725 avec *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, reçu à l'Académie le 25 avr. 1733 avec *Apollon poursuivant Daphné* qui est au Louvre, premier peintre du roi d'Espagne (1736), il était un peintre de portraits à la mode : *Portrait du duc de Choiseul*; *Michel Van Loo et sa sœur*; *Portrait de femme* (1736) à M^{lle} Félix Faure, arrière-petite-fille du peintre. — François, mort à vingt-deux ans d'une chute de cheval à Turin où il passait en revenant de Rome avec son oncle Carle. — Charles-Amédée-Philippe, né à Turin vers 1715, mort à une date inconnue : il exposait encore au Salon de 1785; il fut reçu à l'Académie le 30 déc. 1747 et nommé premier peintre du roi de Prusse. Etienne Buxon.

LOO (Charles-André, dit Carle Van), peintre français, né à Nice le 15 févr. 1705, mort à Paris le 15 juil. 1765, frère du précédent. On a l'habitude d'écrire le nom des Van Loo d'après son orthographe primitive, mais Carle, sans doute pour franciser son nom, signait d'un seul mot : *Vanloo*. Carle, qui fut avec Boucher le peintre le plus admiré du xviii^e siècle, dès l'âge de neuf ans fut emmené en Italie par son frère qui lui fit suivre à Rome les leçons du peintre Benedetto Luti; il y prit aussi des leçons du sculpteur Legros, mort à Rome en 1719. Venu à Paris avec son frère, il y fut logé avec lui chez le prince de Carignan à l'hôtel de Soissons. Carle fréquenta l'Opéra et y peignit des décors; il travailla aussi avec son père à Paris et à Fontainebleau à la restauration de la galerie du Primatice. En 1724, il a le prix de Rome avec le sujet de *Jacob purifiant sa maison pour offrir un sacrifice à Dieu*; il part pour l'Italie; il y retrouve Boucher qui a en le prix en 1723, et son neveu Michel, qui a le prix en 1725, vient l'y rejoindre. En rentrant en France, il s'arrête à Turin, y travaille pour le duc de Savoie et y épouse la cantatrice Christine Somis qui va introduire en France la méthode italienne du chant. Il revient à Paris en 1734 et il est reçu à l'Académie le 30 juil. 1735 : son

meur de réception, *Apollon faisant écarter Marsyas*, est au Louvre ; en 1750, il est fait chevalier de Saint-Michel ; en 1762, il est nommé premier peintre du roi avec 6,000 livres d'appointements, et il devient directeur de l'Académie le 25 juin 1763. Carle a beaucoup de commandes, il travaille beaucoup, il fait d'admirables esquisses ; il peint à l'huile, en détrempe, à la fresque, à l'encaustique ; très consciencieux, quand un tableau ne le satisfait pas il le détruit ; peut-être est-ce par sa conscience que ce peintre léger et fantaisiste passa auprès de ses contemporains pour avoir gardé les traditions ; mais, quand l'école de David retrouva les traditions égarées, elle fit contre Carle Van Loo une réaction sans pitié et sans justice. Carle fut non seulement célèbre, mais populaire. Il était d'un naturel bizarre, restant muet pendant des semaines. Il faisait partie du dîner des artistes chez M^{me} Geoffrin, et on l'y considérait comme très intelligent ; on l'appelait ce bon Van Loo : il ne savait ni lire ni écrire. Il mourut en 1765 et l'on fit au Salon de 1767 une brillante exposition de ses dernières œuvres. Carle Van Loo, qui a peint les tableaux religieux avec autant de succès que les légèretés du xviii^e siècle, a eu pour élèves Lépicié, Lagrenée l'aîné, Doyen. Il a été gravé par Lépicié, Desplaces, Le Bas, Ravenel, Drevet, etc.

Son œuvre a été très considérable. On voit de lui : à Notre-Dame : *Saint Charles donnant la communion aux pestiférés de Milan* ; à Saint-Sulpice, à la chapelle de la Vierge : *la Naissance de la Vierge, l'Annonciation, la Visitation et la Présentation au Temple* ; à Saint-Merri : *la Vierge tenant l'Enfant Jésus et Saint Charles Borromée* ; à Notre-Dame-des-Victoires : *le Vau de Louis XIII, la Dispute de saint Augustin avec les donatistes et la Prédication devant Valère* ; aux Missions étrangères : *l'Adoration des Mages* ; au musée du Louvre : *le Mariage de la Vierge*, acheté 4,000 fr. à la vente Tolozan en 1801 ; *Enée portant Anchise au milieu de l'incendie de Troie* (1729), payée à la vente du prince de Conti, en 1777, 7,225 livres ; *Une Halte de chasse* (1737), exécutée pour Fontainebleau ; le portrait de la *Reine Marie-Leszczyńska* (1747), dont la tête a été faite d'après le pastel de La Tour pour éviter à la reine de poser ; au musée de Versailles : le portrait de *Louis XV et Carle Van Loo et sa famille* ; au musée de Berlin : des dessins. Carle Van Loo avait peint beaucoup de trumeaux et de dessus de portes, entre autres à Bellevue chez la Pompadour ; au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, on voit de lui trois panneaux : *Psyché conduite par l'Hymen, l'Invention de la flûte, les Trois Protecteurs des Muses*. On connaît encore : le portrait de *Marivaux*, à la Comédie-Française ; portrait de *Pâris-Duverney* (coll. d'Haussonville) ; portrait de la *Comtesse de Mun* (coll. de Mun) ; portrait du *Marquis de Lamignon de Basville* (1760) (coll. Lamignon) ; portrait de la *Marquise de Mirabeau*, mère de l'Ami des hommes (coll. Jeanron) ; portraits du *Marquis* et de la *Marquise de Saint-Paul* (coll. Valori) ; *la Nativité* (coll. Lavallard). Il avait peint aussi : *l'Offrande à l'Amour* pour M^{me} Geoffrin ; *Vénus à sa toilette, Mars et Vénus, Castor et Pollux*, pour l'hôtel de Soubise ; le portrait de *M^{lle} Clairon en Médée*, gravé par Laurent Cars et Beauvallet ; *Auguste fait fermer le temple de Janus*, un de ses premiers tableaux ; *Bacha faisant pendre une de ses femmes*, célèbre par la gravure de Lépicié. Il existe un portrait de Carle Van Loo par M^{me} Vigée Le Brun (coll. Proust) et un autre par Lépicié (coll. Delaroché). Etienne BRICON.

BIBL. : Les Salons de DIDEROT. — ARSÈNE HOUSSEY, *l'Art au XVIII^e siècle*. — De GONCOURT, *l'Art au XVIII^e siècle*.

LOOBERGHE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bourbourg ; 1,443 hab.

LOOCH (Pharm.). Autrefois les pharmacologistes donnaient ce nom à des médicaments ayant une consistance de miel et qu'on appliquait sur les parties malades à l'aide d'un pinceau ; ce sont les *éclegmes* des anciens médecins. Aujourd'hui le mot *looch* s'applique à des potions émulsionnées.

Les deux plus importants, servant souvent de véhicules à des médicaments actifs, sont le looch huileux et le looch blanc.

Looch huileux

Huile d'amandes douces.....	15 gr.
Gomme arabique pulvérisée....	15 —
Sirop de gomme arabique.....	30 —
Eau distillée de fleurs d'oranger	15 —
Eau filtrée.....	100 —

On fait dans un mortier de marbre un mélange avec la gomme arabique et le double de son poids d'eau ; on ajoute l'huile par petites parties, puis successivement le reste du liquide, de manière à obtenir un produit parfaitement homogène.

Looch blanc du Codex

Amandes douces mondées.....	30 gr.
— amères —.....	2 —
Sucre blanc.....	30 —
Gomme arabique pulvérisée....	0 ^{sr} 50
Eau distillée de fleurs d'oranger.	40 gr.
Eau ordinaire.....	120 —

Le mode opératoire est le suivant : on fait une émulsion simple avec les amandes, l'eau et la presque totalité du sucre, et on passe ; on triture dans un mortier la gomme arabique avec le reste du sucre, et, avec un peu d'émulsion, on fait un mucilage auquel on ajoute peu à peu le reste des liquides. Lorsque, en hiver, le praticien doit préparer journellement un grand nombre de loochs, il y a avantage à se servir d'une *pâte à looch*, ainsi composée :

Amandes amères.....	60 gr.
— douces.....	450 —
Sucre blanc.....	600 —
Eau de fleurs d'oranger.....	200 —

On monde les amandes, on les pile dans un mortier avec le sucre et l'eau de fleurs d'oranger et on broie le tout finement sur une pierre à chocolat. 50 gr. de ce produit fournissent un looch qu'on prépare comme le précédent. Ed. B.

LOOCHRISTY. Com. de Belgique, ch.-l. de cant. de la Flandre orientale, arr. de Gand ; 4,500 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvers à Gand par le pays de Waes. Fabriques d'huile, de chicorée, grand commerce agricole.

LOOD (Gros). Nom donné en Hollande au décagramme. Le lood, ancien poids, valait 1/32^e de livre.

LOOF ou LOF. Mesure de capacité pour grains employée en Russie, variable suivant les localités. On estimait le lof égal à 63^{lit}83 à Arenbourg, 68^{lit}65 à Courlande et Libau, 63^{lit}32 à Pernaut, 68^{lit}29 à Riga, 62^{lit}64 à Windau, 39^{lit}43 à Revel. A Riga on donne aussi le nom de lof à un poids équivalent à 41^{kg}8.

LOOKOUT. Cap de la côte E. des Etats-Unis, Caroline du Nord, par 34°37'16" lat. N. et 78°51'37" long. O., entre le cap Hatteras et le cap Fear, au saillant de la flèche sablonneuse qui ferme la lagune de Pamplieo et sépare les baies Raleigh et Onslow ; ces parages sont très redoutés des navires. Phare.

LOOKOUT (Monts). Nom de deux chaînes de montagnes des Etats-Unis : l'une, au S.-O. des Alleghany dans l'Alabama, domine le chem. de fer de Chattanooga à la Nouvelle-Orléans et fut le théâtre de sanglants combats dans la guerre de la Sécession ; l'autre est au S. de la rivière Humboldt dans l'Etat de Nevada.

LOOMIS (Elias), mathématicien et physicien américain, né à Tolland (Connecticut) le 6 août 1811, mort à New Haven le 16 août 1889. Il fit ses études à l'Yale College, vint les compléter à Paris, puis fut professeur de mathématiques et de physique au Western Reserve College de l'Ohio (1836-44), à l'université de New York (1844-60) et, à partir de 1866, au Yale College. On lui doit de nombreux travaux de mathématiques et de physique, la détermination de la vitesse du courant électrique qui suit un fil télégraphique, des observations astronomiques et météorologiques, le calcul des différences de longitude entre New

York et plusieurs villes des Etats-Unis. Outre des mémoires et articles épars dans divers recueils et journaux scientifiques, il a publié : *Analytical Geometry* (New York, 1850, in-8); *Recent Progress of Astronomy* (New York, 1850, in-8; 2^e éd., 1856); *An Introduction to practical Astronomy* (New York, 1855, in-8); *Treatise on Meteorology* (New York, 1856, in-8), etc. Ses *Mémoires de météorologie dynamique* ont été traduits en français par H. Brocard (Paris, 1880, in-8). L. S.

LOON. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Gravelines; 2,170 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Calais à Dunkerque. Distillerie de betteraves. Fabriques de chicorée.

LOON (Théodore Van), peintre flamand, de qui la vie est très mal connue. On croit qu'il est né à Bruxelles vers 1629 et mort vers 1678. On l'a fait naître aussi à Louvain en 1595, mais la première date concorde mieux avec ce qu'on sait de son voyage en Italie. Il voyagea en Italie où il se lia avec Carlo Maratta et prit à l'école romaine décadente sa manière et sa couleur bitumineuse. On voit de lui : à Malines, *l'Adoration des Mages* et *la Visitation de la Vierge* à l'église du Grand-Béguinage; au musée d'Anvers, *l'Assomption*; au musée de Bruxelles, une autre *Assomption*, ancien retable du Grand-Béguinage, et *l'Adoration des bergers* provenant de l'église des Capucins. Quelques tableaux de Van Loon sont aussi à Rome.

LOOPER. Mesure pour les grains, en usage à Groningue et dans le reste de la Frise.

LOOS. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin; 7,924 hab. (dont 5,537 agglomérés). Ancienne abbaye cistercienne fondée en 1140 par le comte de Flandre Thierry d'Alsace; les bâtiments reconstruits en 1732 abritent une colonie pénitentiaire et une maison centrale de détention. Pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. — Carrières de pierre à chaux. Brasseries, distilleries; filatures de lin, de coton, d'étoupes; fabriques de produits chimiques, etc.

LOOS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens; 3,206 hab.

LOOS (Daniel-Friedrich), médaille allemand, né à Altenburg le 15 janv. 1735, mort à Berlin le 1^{er} oct. 1819. Elève de Stiefler, puis de Ludwig à Leipzig, il devint en 1786 graveur de médailles à Magdebourg, et, plus tard, médaille à Berlin. On lui doit un grand nombre de médailles commémoratives, frappées tant à l'occasion de la paix de Teschen (1779) que du jubilé du collège supérieur de médecine à Berlin (1789) et des victoires de 1814.

Il eut pour collaborateur son fils aîné, *Friedrich*. Son deuxième fils, *Gottfried-Bernhard*, né à Berlin le 6 août 1774, mort le 29 juil. 1813, fut, de 1806 à 1812, maître de la Monnaie à Berlin, et créa un établissement d'où sont sorties de nombreuses médailles relatives aux hommes ou aux événements considérables de l'époque.

LOOSJES (Adrien), littérateur hollandais, né à Haarlem le 13 mai 1761, mort à Haarlem le 28 févr. 1818. Il écrivit beaucoup d'ouvrages en vers et en prose et réussit aussi bien comme auteur dramatique que comme romancier; il excelle surtout dans le roman moral et historique; toutes ses œuvres sont en langue hollandaise; en voici les principales : 1^o théâtre : *la Bataille de Nieuport*, drame (1786); *Amélie de Nassau*, tragédie; 2^o romans : *François de Borsseten* et *Jacqueline de Bavière* (1790); *Charlotte de Bourbon* (1792); *Louise de Coligny* (1803); *Jean de Witt* (1805).

LOOSTRÆM (Carl-Ludvig), littérateur suédois, né en 1818. Il a fait ses études à Upsal où il défendit, en 1875, une thèse *Sur l'Art dramatique en Suède à l'époque de Gustave III et de Gustave IV, jusqu'en 1800*. Attaché en 1880 au musée national en qualité d'« amanuens », il a été nommé en 1891 secrétaire de l'Académie des beaux-arts. Il a publié une *Vie d'Olof Johan Södermark* (1879); une *Description des collections artistiques de Stæfstaeholm* (1882); *l'Académie des beaux-arts sué-*

doise pendant le premier siècle de son existence, 1735-1835 (Stockholm, 1887-91). Th. C.

LOOZ (en flamand *Borgloon*). Com. de Belgique, ch.-l. de cant. de la prov. de Limbourg, arr. de Tongres, sur la Herck; 2,500 hab. Stat. du chem. de fer de Tirlemont à Tongres. On y remarque un beau château du xvii^e siècle qui fut habité par Guillaume III d'Angleterre. Loos était autrefois le chef-lieu d'un comté considérable, qui fut donné à la principauté de Liège par Arnold II en 1014.

LOOZ-CORSWAREM. Famille noble de Belgique, descendant des comtes de Hainaut, qui remonte au x^e siècle. Son premier ancêtre est Ragier, qui figure dans une chartre d'Otton I^{er}. Arnold II de Los ou de Loos vivait vers 1082. La famille se divisa vers 1107 en sept branches, dont une seule subsiste, dont les représentants devinrent seigneurs de Choër et de Corswarem vers 1140, de Niel vers 1300, de Hierges, vers 1500, ducs de Loos-Corswarem en 1734, etc. Ils acquirent le titre ducal et tous les droits des princes d'Empire siégeant à la Diète allemande; ils portent en Autriche et en Prusse le titre d'altesse sérénissime.

LOOZE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny; 381 hab.

LOPATKA ou **KAPOURY.** Cap méridional du Kamtchatka, par 51° 0'15" lat. N. et 154° 22'30" long. E. Il est formé de rochers que la mer recouvre souvent de sables.

LOPÉ. Village du Congo français (Afrique occidentale), sur la rive méridionale de l'Ogooué. Centre de commerce important du pays des Okandas.

LOPE DE RUEDA (V. RUEDA).

LOPE DE VEGA (V. VEGA).

LOPÉPÉ. Station de l'Afrique australe, dans le pays des Bakala-Laris, près du Bamangato méridional.

LOPÉRÉ. Contrée de l'Afrique équatoriale, entre le lac Moëro et le lac Tanganyik.

LOPÉREC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. du Faou; 1,892 hab.

LOPERHET. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Daoulas; 1,398 hab.

LOPES (Fernão), historien portugais, né vers 1380, mort en 1451. Chevalier de la maison de l'Infant Henri et secrétaire de son frère Ferdinand, le Saint Infant, tous deux fils du roi Jean I^{er}, il fut l'un des premiers gardes généraux des archives du royaume. Chargé en 1434, par le roi Edouard, d'écrire une chronique de ses prédécesseurs, il fut le véritable fondateur de la science de l'histoire en Portugal. Il rédigea une chronique générale, mais il n'en subsiste que trois parties intactes, consacrées aux règnes de Pierre I^{er}, de Ferdinand et de Jean I^{er}. Tout le reste a été dénaturé, à force de changements et d'interpolations, par des écrivains postérieurs qui s'approprièrent ainsi l'œuvre de Lopès et en publièrent les différentes portions sous leurs propres noms. Danião de Goes (V. ce nom), dans sa *Chronica de D. Manuel*, fut le premier à restituer, par un procédé critique, à leur véritable auteur, les chroniques depuis le fondateur de la monarchie jusqu'au règne d'Edouard. Lopès fit preuve de toutes les qualités de l'historien : il apprécie les événements avec justesse et impartialité, il peint les hommes de son temps en traits vigoureux et fidèles, il expose les faits d'une façon vivante et extrêmement dramatique, en une langue pure et expressive. Le critique Th. Braga dit que seul l'esprit de Froissart évoqué par Montaigne donnerait l'équivalent de la supériorité de l'œuvre de Lopès dans la civilisation du xv^e siècle, et que ses chroniques constituent de parfaits documents ethnologiques. La *Chronica del rey João I* fut publiée la première (Lisbonne, 1644, 2 t. en 4 vol. in-fol.). Celles des règnes de Pierre I^{er} et de Ferdinand l'ont été par Correa de Serra, dans le t. IV de la *Collecção de livros inéditos de historia portugueza* (1816). G. PAWLOWSKI.

LOPEZ (Cap). Promontoire de la côte O. d'Afrique, dans la colonie du Gabon, par 0° 36' lat. S. Ce cap n'est en réalité que la pointe septentrionale de l'île la plus occidentale

qui se trouve dans l'estuaire du fleuve Ogoué. Brazza y fonda un établissement en 1883.

LOPEZ (Diego), peintre espagnol des xv^e-xvi^e siècles. Élève d'Antonio del Rincon, il fut surtout un décorateur, peignant dans le style *mudejar*, c.-à-d. à la moresque, des plafonds, des corniches, des parois et rehaussant les ornements en relief de tons appropriés. C'est dans ces données que Lopez décora les voûtes du cloître de la cathédrale de Tolède en 1495 ; en 1509, le plafond et les frises de la salle capitulaire, et, en 1519, en collaboration d'Alonso Sanchez, le théâtre ou *paranymphe* de l'université d'Alcalá de Henarès. P. L.

LOPEZ (Bartolomé), sculpteur espagnol du xvi^e siècle. Il exécuta en 1522 la décoration ornementale de la porte du Pardon à la cathédrale de Séville. L'artiste a employé pour cette décoration la méthode arabe consistant à composer une sorte de stuc qui ne tardait pas à acquérir la dureté de la pierre ou du marbre, mais qu'il sculptait aisément au moment de l'application. P. L.

LOPEZ (Alfonso), médecin espagnol, né à Corella (Navarre) au début du xvi^e siècle. Il fut professeur de médecine à Tarragone. Arabiste passionné dans ses premiers ouvrages, il modifia ensuite ses opinions. On lui doit, entre autres : *Enchiridion medicinarum* (Saragosse, 1549, in-8 ; Valence, 1581) ; *Annotat. in omnia Galeni opera* (Saragosse, 1565, in-fol. ; Madrid, 1582, in-4) ; *De Morbo... Tabardillo...* (Saragosse, 1574, in-4 ; Valence, 1581).

LOPEZ (Juan), sculpteur espagnol du xvi^e siècle, élève d'Antonio de Palencia. à Séville. En 1554, il exécutait quelques-unes des figures de saints qui décorent les côtés du grand retable de la cathédrale. Il commençait en 1568 les statues de pierre de la porte latérale de la chapelle de l'Antigua, mais il ne put terminer entièrement cette dernière œuvre, étant mort en 1571 : ce furent son fils et son gendre qui l'achevèrent. P. L.

LOPEZ (Alonzo), poète et critique espagnol, né à Valladolid (d'où son surnom latin *El Pinciano*) dans la seconde moitié du xvi^e siècle, mort vers 1610. Il fut médecin de la cour et attaché auprès de la fille de Charles-Quint. Dans sa *Philosophia antiqua poetica* (Madrid, 1596, pet. in-4 ; 1778, 2 vol. in-8), il commente, avec beaucoup d'érudition et de finesse, les doctrines des anciens maîtres, notamment d'Aristote, sur les diverses formes de la composition poétique, et il est le premier des écrivains modernes qui en ait étudié le côté philosophique. Il y critique avec vigueur les nouvelles formes du drame introduites par Lope de Vega et son école. Son poème héroïque *El Pelayo* (Madrid, 1605), en l'honneur du Pélagé, œuvre de jeunesse, est une faible imitation du Tasse. G. P.-I.

LOPEZ (Francisco), peintre espagnol des xvi^e-xvii^e siècles, élève de Bartolomé Carducci qu'il aida dans ses travaux à l'Escorial. En 1603, Philippe III le nommait son peintre et le choisissait pour exécuter au Pardo une décoration à fresque dont les sujets principaux représentaient les victoires de Charles-Quint. Les peintures qu'il avait faites en collaboration avec son maître pour l'église de San Felipe el Real ont péri dans un incendie. Une toile représentant *Saint Antoine, abbé*, portant la signature de l'artiste et la date de 1588, se trouve dans l'église Saint-Martin à Madrid. Condisciple et ami de Vicente Carducho, Lopez a gravé, pour le livre que celui-ci publia sous le titre de *Dialogos de la pintura*, diverses eaux-fortes portant sa signature.

LOPEZ (Pedro), peintre espagnol des xvi^e-xvii^e siècles, élève du Greco, à Tolède. En 1608, il exécutait pour le couvent des Trinitaires une très bonne peinture représentant *L'adoration des Rois*, qui portait sa signature. P. L.

LOPEZ (Josef), peintre espagnol du xvii^e siècle, élève de Murillo dont il imita le style assez heureusement. Cean Bermudez en donne pour preuve une peinture représentant *Saint Philippe*, jadis au couvent des Pères de la Merci, mais qui a disparu depuis longtemps. P. L.

LOPEZ ou LOBO (V. Lobo).

LOPEZ (Gasparo), surnommé *da Fiori*, peintre de

fleurs, né à Naples vers 1677, assassiné à Florence en 1732. Élève de J.-B. du Buisson et d'A. Belvedere, il vécut à Florence. Plusieurs de ses œuvres sont à Vienne (musée du Belvédère).

LOPEZ (Cristobal), peintre espagnol qui travailla à Séville pendant la première moitié du xviii^e siècle. Il était élève de José Lopez, son père, qui avait eu pour maître Bartolomé Murillo. Habile praticien, Cristobal s'était fait le pourvoyeur des tableaux que les pacotilleurs envoyaient en Amérique. Cean Bermudez cite comme ses meilleurs ouvrages le *Saint Christophe* gigantesque et une *Cène* qui décoraient l'église d'Omnium Sanctorum. P. L.

LOPEZ (Pedro), comte de Lerena, homme d'Etat espagnol, né à Valde-Moro (Nouvelle-Castille) le 6 avr. 1734, mort à Madrid le 2 janv. 1792. Fils d'un cabaretier, il devint petit employé à Cuenca, on le se lia avec l'avocat Monino, depuis comte de Florida-Blanca et ministre tout-puissant. Grâce à la protection de celui-ci, Lopez fut chargé successivement de plusieurs fonctions importantes et reçut, en 1783, le portefeuille des finances et, par intérim, celui de la guerre. Il géra avec talent les finances de l'Etat jusqu'au 18 oct. 1791, où il donna sa démission. Charles IV le créa comte de Lerena. G. P.-I.

LOPEZ (Carlos-Antonio), président de la république du Paraguay, né à l'Assomption le 4 nov. 1790, mort le 10 sept. 1862. Après la mort du dictateur Francia, son oncle, il fut élu deuxième consul (12 mai 1841), et, en mars 1844, il reçut du Congrès, pour dix années, le titre de président de la république et hérita de l'omnipotence de son prédécesseur. Homme d'Etat véritable, il conclut des traités de commerce avec plusieurs puissances étrangères, ouvrit le Paraguay à la navigation, fit construire un chemin de fer, créa un trésor public, organisa l'enseignement primaire, établit un arsenal de constructions militaires et maritimes. Au surplus, il décréta la dissolution des Missions du Paraguay, qui étaient soumises au régime de la communauté, et accorda aux Indiens le titre de citoyens. Réélu en 1854 pour dix nouvelles années, il appela, avant de mourir, son fils à la vice-présidence, le désignant ainsi pour successeur en vertu d'un droit que lui conférait la constitution.

LOPEZ (Narcisse), aventurier américain, né à Caracas en 1799, mort à La Havane le 1^{er} sept. 1851. Après avoir gagné dans l'armée espagnole en combattant les insurgés du Venezuela le grade de colonel, il alla s'établir à La Havane, passa plus tard en Espagne, servit après la mort de Ferdinand VII (1833) dans les troupes constitutionnelles, devint gouverneur de Madrid, sénateur, mais repartit au bout de quelques années pour l'île de Cuba, qu'il rêva dès lors d'émanciper. Il y exerça quelques emplois, s'occupa quelque temps de travaux industriels et, en 1849, se rendit aux Etats-Unis où il employa sa fortune à organiser successivement trois expéditions contre le gouvernement de La Havane. A la troisième, il fut pris par les autorités espagnoles et, condamné à mort, subit, du reste avec le plus grand courage, le supplice de la *garrotte*. A. DEBIDOUR.

LOPEZ (Joachim-Marie), homme d'Etat espagnol, né à Villena en 1802, mort en 1855. Proscrit en 1823 pour avoir servi dans l'armée constitutionnelle, il vécut quelque temps à Montpellier, se fit connaître comme avocat après sa rentrée en Espagne (1825) et fut, après la mort de Ferdinand VII, envoyé par la province d'Alicante (1834) aux Cortès, où il eut de grands succès oratoires. Membre influent du parti avancé, il fut chargé du portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Calatrava (1836-1837), présida le conseil des ministres en 1842 et fut quelque temps chef du gouvernement provisoire après la chute d'Espartero en 1843. Il reprit dans ses dernières années sa place au barreau, où sa réputation ne fit que grandir. A. DEBIDOUR.

LOPEZ (Bernard), auteur dramatique français, né à Paris vers 1815. Il a donné seul ou en collaboration avec Th. Gautier, Gérard de Nerval, Méry et autres, des pièces qui ont eu leur heure de succès. Citons : *le Tribut des*

Cent Vierges (1859), drame; *Regardez-moi, n'y touchez pas* (1842); *les Filles sans dot* (1852), comédies; *L'Imagier de Harlem* (1852), drame; *L'Amour et un Enfant* (1866); *le Vœu inutile* (1876); *les Ricochets du divorce* (1880), comédies, etc.

LOPEZ (Francisco-Solano), président du Paraguay, né à l'Assomption le 24 juil. 1827, tué à Aquidaban le 4^{er} mars 1870. Il devint général en 1845, fut envoyé en Europe en 1854 comme ministre plénipotentiaire pour conclure des traités de commerce, et fut nommé ensuite ministre de la guerre et de la marine. Confirmé par le Congrès dans ses fonctions de président de la république (26 oct. 1862), il s'attacha à développer le mouvement ascensionnel de son pays vers le progrès. L'agriculture et l'industrie prirent un essor considérable, et une ère de prospérité jusqu'alors inconnue s'ouvrit pour le Paraguay. Des jeunes gens d'élite étaient envoyés périodiquement en France pour s'y former à toutes les carrières publiques, ainsi qu'à l'industrie et au commerce. Une guerre longue et sanglante que le Paraguay eut à soutenir (depuis 1864) contre le Brésil, la République Argentine et l'Uruguay, vint l'arrêter dans son développement. Lopez, nommé maréchal par le Congrès et appuyé par le pays entier, soutint cette guerre avec une énergie indomptable. Ecrasé à plusieurs reprises par le nombre, il ne voulut jamais se soumettre aux envahisseurs. Réduit à une petite troupe de quelques milliers d'hommes, il fut cerné et périt héroïquement avec elle sur les rives d'Aquidaban. G. PAWLOWSKI.

LOPEZ CABALLERO (Andrés), peintre espagnol, élève de José Antolinez dont il imita la manière. Cean Bermudez cite de lui une peinture appartenant à une collection particulière et représentant *Jésus au tombeau, entouré des Maries*. Un tableau, signé Andrés Lopez, sans date, et représentant *la Vierge avec les apôtres et les Maries*, existe au musée du Pomento. P. L.

LOPEZ CARO (Francisco), peintre espagnol, né à Séville en 1598, mort à Madrid en 1622. Il était l'élève du *clerigo* Roelas. On ne connaît actuellement aucun ouvrage authentique de sa main, pas plus à Madrid qu'à Séville. Tout ce que ses contemporains rapportent de son talent se borne à ceci : qu'il peignait assez bien le portrait, mais que ses compositions, d'un style maniéré, n'étaient guère goûtées. P. L.

LOPEZ DE AYALA (V. AYALA).

LOPEZ DE GOMARA (V. GOMARA).

LOPEZ DE LEGAZPI (Miguel), conquérant espagnol, né à Zubarraga (Guipuzcoa), au commencement du xvi^e siècle, mort à Manille en mai 1572. Fixé au Mexique dès 1545, il fut mis, en 1563, à la tête d'une expédition chargée de conquérir les Philippines; il s'empara d'abord de l'île Zebu (1565), découvrit d'autres îles, et avec une troupe de 280 hommes, il soumit le rajah des Philippines et fonda la ville de Manille. Son caractère pacifique et humain contribua puissamment au développement commercial de cette nouvelle colonie espagnole, qui avait reçu son nom en l'honneur de Philippe II. G. P-1.

LOPEZ DE MENDOZA, marquis de *Santillana* (V. ce nom).

LOPEZ DE SEDANO (V. SEDANO).

LOPEZ DE SEGURA (Ruy), savant espagnol du xvi^e siècle, curé de Zafra (Éstrémadure). C'est un des fondateurs du jeu moderne d'*échees* (V. ce mot). Il a exposé ses théories dans un livre paru en 1561 à Alcalá. Une des ouvertures classiques du jeu d'échees conserve son nom.

LOPEZ DE VILLALOBOS (V. VILLALOBOS).

LOPEZ DE ZARATE (V. ZARATE).

LOPEZ DOMINGUEZ (Don José) (V. DOMINGUEZ).

LOPEZ PALOMINO (Francisco), peintre espagnol, qui travaillait à Madrid au xviii^e siècle. On ne connaît actuellement aucun de ses ouvrages, bien que l'artiste ait appartenu dès 1759 à l'Académie de San Fernando. P. L.

LOPEZ Y PORTANA (Vicente), peintre espagnol, né à Valence en 1772, mort à Madrid en 1850. Fils et neveu de peintres, il reçut d'eux les premiers principes de l'art, puis il eut pour maîtres le moine franciscain Villanueva et

ensuite Maella. Pensionné par l'Académie de sa ville natale à la suite d'un concours, Lopez entra à Madrid dans l'atelier de ce dernier qui professait alors à l'Académie de San Fernando. Il revint ensuite à Valence où l'Académie de San Carlos se l'attacha comme membre, puis comme directeur de ses cours. En 1802, Charles IV le nomma son peintre, charge qui lui fut conservée sous Ferdinand VII; en 1814, il faisait partie de l'Académie de San Fernando dont il dirigeait les cours en 1817, et qui le nommait enfin son directeur général en 1822. Parmi ses trop nombreux ouvrages, car Lopez n'est rien moins qu'un coloriste, et son dessin est outrageusement affecté de manière, nous nous bornerons à citer ses peintures à fresque dans deux salles du palais royal, représentant *le Triomphe de la Religion* et *Charles III en adoration devant la Vierge*. Un plafond qu'il peignit à l'huile pour le Casino et qui figure *la Reine Isabelle de Bragance accueillant l'hommage de la ville de Madril*, a été détaché en 1867 et replacé dans la salle de repos du musée du Prado. Le même musée conserve le portrait de *Goya*, peint en quelques heures par Lopez, en 1827, et qui est à notre avis le meilleur ouvrage qu'il ait produit. P. L.

LOPEZIA (*Lopezia* Cav.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Onagrariacées et du groupe des Cîrécées, caractérisé par le réceptacle concave logeant l'ovaire infère et portant à sa périphérie 4 sépales et 4 pétales épigynes; il y a 2 étamines dont une fertile à anthère biloculaire, l'autre, l'antérieure, transformée en pétale. L'ovaire est composé de 4 loges pluri-ovulées; le fruit est localicide. Les *Lopezia* sont des herbes à fleurs en grappes, répandues au Mexique et au Guatemala; on en connaît sept à huit espèces dont plusieurs, telles que *L. macrophylla* et *L. racemosa* Cav., sont cultivées dans nos jardins. D^r L. H.

LOPHINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{42}H^{16}Az^4. \\ \text{Atom... } C^{24}H^{16}Az^2. \end{array} \right.$

La lophine est une base que Laurent a obtenue pour la première fois par la distillation sèche de l'hydrobenzamide et qu'on a obtenue depuis dans un certain nombre de réactions. On la prépare surtout en partant de l'hydrobenzamide; la distillation de ce composé abandonne un résidu de lophine. Cette base forme de jolies aiguilles soyeuses, groupées en aigrettes, qui fondent à 265°; ses solutions alcooliques présentent la fluorescence des sels de quinine. La lophine est une base faible dont les sels sont dissociables par l'eau. C. M.

BIBL.: LAURENT, *Revue scientifique*, t. XVIII, p. 172.

LOPHIOCÉPHALE (*Lophiocephalus* Costa) (Zool.). Genre d'Annélides, ordre des Polychètes, sous-ordre des Sédentaires (Tubicoles), famille des Pherusides. Tête très distincte, très allongée, portant des tentacules en arrière des branchies; cage céphalique formée par un petit nombre de soies, mais très longues, portées par les deux anneaux antérieurs; soies des autres anneaux très petites; branchies portées par un long pédicule membraneux; les premiers pieds biramés, les autres uniramés. — Espèces principales: *Lophiocephalus Edwardsii*, golfe de Naples; *L. grandis*, Coquimbo.

LOPHIODON (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles, type de la sous-famille des *Lophodontinae* qui se rattache à la famille des Tapirs (*Tapiridae*). Ces Ongulés, très nombreux en Europe à l'époque tertiaire, devaient avoir des formes peu différentes de celles des Tapirs actuels, mais leurs prémolaires étaient plus petites et plus simples que les molaires, et la dernière vraie molaire inférieure avait un talon ou troisième lobe. La taille des espèces varie de celle du Lapin à celle du Rhinocéros. Les genres *Lophiodon*, *Heptodon*, *Helatetes*, *Colodon*, propres à l'Europe et à l'Amérique du Nord, constituent cette sous-famille. Le genre *Lophiodon* a la même formule dentaire que le *Tapir* (V. ce mot), sauf une prémolaire en moins à la mâchoire supérieure; les collines des molaires supérieures sont en croissant. Ce genre a vécu en France et

dans la plus grande partie de l'Europe, de l'éocène inférieur à l'éocène moyen, époque où les véritables Tapirs (*Palaeotapirus*) lui succèdent. Les formes les plus anciennes sont des lignites du Soissonnais (*L. remense* et *L. Larteti*). Des espèces plus nombreuses se trouvent dans l'éocène moyen (molasse) d'Issel, de Lautrec, etc., dans le S. de la France (*L. isselense*, *L. occitanicum*, *L. tapirotherium*), le calcaire grossier des environs de Paris (*L. parisiense*) et le calcaire d'eau douce de Sezanne (*L. giganteum*). Les genres *Helateles* (Marsh) et *Heplodon* (Cope) comprennent les Lophiodontes de l'Amérique du Nord. Une espèce d'*Helateles* (*L. Cartieri*) est signalée par Rutimeyer à Egerkingen; ce genre a la formule dentaire des Tapirs actuels. E. TROUSSART.

LOPHIOMERYX (Paléont.) (V. DICHODON).

LOPHIOMYS (Zool.). Genre de Mammifères Rongeurs créé par A. Milne Edwards (1867) pour un singulier Rongeur qui présente des dents peu différentes de celles des Hamsters (*Cricetinae*), mais s'éloigne assez de ces animaux et des Rats en général par le reste de son organisation, pour constituer une famille à part (*Lophiomyidae*). Les pattes sont terminées par des mains qui rappellent celles des Sarigues, et il existe des clavicles rudimentaires. Le pelage est long et rude et forme une crête sur le milieu du dos et le long de la queue qui est touffue, et les poils



Lophiomyx Imhausii.

présentent une structure toute spéciale. Le crâne, vu en dessus, paraît très large par suite des expansions osseuses qui forment une voûte au-dessus de la fosse temporale, comme chez les tortues; cependant la cavité crânienne est très petite. L'intestin porte un grand appendice pylorique en forme de cæcum, et l'estomac est muni d'une gouttière allant du cardia vers le pylore et rappelant la gouttière œsophagienne des Ruminants; il existe encore d'autres particularités anatomiques tout à fait spéciales. Le *Lophiomyx Imhausii*, dont les habitudes sont arboricoles, habite la côte africaine de la mer Rouge. Son pelage est brun, varié de blanc par grandes bandes longitudinales sur les flancs, le front et à l'extrémité de la queue. E. TRT.

BIBL. : A. MILNE EDWARDS, Sur le Type d'une nouvelle famille de l'ordre des Rongeurs, dans *Nouv. Arch. du Muséum*, 1867, III, p. 81, av. 5 pl.

☞ LOPHIRA (*Lophira* Banks) (Bot.). Genre de la famille des Diptérocarpées, type de la série des *Lophirées* (Baillon), et essentiellement caractérisé par le réceptacle convexe et l'ovaire supère, uniloculaire et pluriovulé. L'espèce unique, *L. alata* Banks, est un bel arbre à feuilles alternes, parallèles, et à fleurs disposées en grappes composées, répandu dans l'Afrique tropicale occidentale.

LOPHIUS (Ichtyol.) (V. BAUDROIE).

LOPHOBDELLA (Zool.). Ce genre, fondé en 1884 par Poirier et Trémcau de Rochebrune, renferme, dit R. Blanchard, des sangsues à trompe exsertile qui, par la présence d'appendices membraneux de chaque côté du corps, se rapprochent à première vue des Branchellions. La seule espèce connue, *L. Quatrejagesi*, vit au Sénégal sur la muqueuse buccale de plusieurs Crocodiles, sur les papilles linguales de *Cynmoplax agyptiacus* et dans la poche des Pélicans.

LOPHOBANCHII (Ichtyol.). Ordre de Poissons osseux (Téléostéens) ayant les branchies disposées en houppes et formées de lobes supportés par des pédoncules courts et

arrondis disposés en double série sur les arcs; les opercules réduits à une seule plaque sont fixés à la ceinture scapulaire par une membrane qui soutient de chaque côté deux ou trois rayons branchiostéges. La vessie nataoire est privée de canal pneumatophore; le corps, au lieu d'écaillés, est revêtu d'écussons minces disposés en anneaux plus ou moins nombreux donnant un aspect polygonal. Les couleurs ne sont jamais vives; le brun, le jaune, quelquefois le rougeâtre, sont disposés diversement; les yeux sont latéraux et, dans certains groupes, peuvent se mouvoir d'une manière indépendante; la bouche est très petite, située à l'extrémité d'un museau plus ou moins long; la mâchoire inférieure peut s'abaisser, permettant ainsi l'agrandissement de la bouche; les côtes sont absolument défectives; quelques formes ont la queue prenante, les dorsales au nombre de deux, et les ventrales bien développées; il n'y a pas d'appendices au pylore. Les *Lophobranchii* sont tous marins; chez beaucoup de types, le mâle conserve les œufs dans une poche sous-caudale ou sous-ventrale; ils sont donc chargés de l'incubation, fait signalé par Aristote. Plusieurs familles et genres composent cet ordre de Poissons; ils seront étudiés à leur place. ROCHER.

LOPHOCEROS (Ornith.). Le genre *Lophoceros* d'Emmrich et Ehrenberg (*Symb. phys.*, *Avis*, 1828, fol. 2, note 8) a pour type le *Calao à bec noir du Sénégal* de Brisson (*Ornith.*, 1760, t. IV, p. 573) ou *Calao nasique* de Levaillant (*Oiseaux d'Afrique*, 1806, t. V, p. 120) ou *Buceros nasutus* de Linné. Ce groupe renferme quelques espèces africaines de *Calaos* (V. ce mot) qui sont toutes de petite taille et qui ont le bec de grandeur médiocre, un peu recourbé, dépourvu de casque ou surmonté seulement d'une faible protubérance, la gorge plus ou moins dénudée sur les côtés, la tête ornée d'une petite touffe de plumes retombantes, le plumage coloré en brun roux, en gris foncé ou en noir sur les parties supérieures, en blanc plus ou moins pur sur les parties inférieures du corps. E. OUST.

BIBL. : D.-G. ELLIOT, *Monogr. Bucerotidae*, 1880, pl. 49-59.

LOPHOCOLEA Dum. (Bot.). Genre de la famille des Jungermanniacées. Touffes très lâches, d'un vert pâle ou jaunâtre. Tige couchée, flexueuse, simple et peu ramcuse. Feuilles étalées, imbriquées ovales triangulaires, divisées au sommet en deux lobes aigus; amphigastres nombreux; frondes de l'involucre ovales et longuement acuminées; périanthe cylindrique, trigone et trilobé au sommet. L'espèce que l'on rencontre communément aux environs de Paris, c'est le *Lophocolea bidentata*. On le trouve en avril-mai dans les bois, au bord des sentiers, au pied des arbres, sur les touffes des mousses et dans les haies. A. VENDRYES.

LOPHOHELIA (Coelent.) (V. OCULINE).

LOPHOGASTER (Zool.). Genre de Crustacés du sous-ordre des Schizopodes, type d'une famille qui comprend encore le genre remarquable *Gnathopansia*. Les Lophogaster ont la carapace tridentée en avant avec les dents latérales plus développées, les pédoncules oculaires sont complètement cachées par la saillie frontale de la carapace; les pédoncules des antennes sont remarquablement larges et aplatis, leur fouet interne est petit, l'externe bien développé; le telson est fort large et beaucoup plus long que les uropodes; le bouclier céphalothoracique est fortement échancré au bord postérieur, de sorte que les deux anneaux postérieurs du thorax restent libres. Toutes les pattes, chez les femelles, ont des lamelles qui forment une cavité incubatrice. *L. typicus*, Norvège, Irlande, Cap-Breton, Messine, Cap de Bonne-Espérance. R. MONIEZ.

LOPHOPHORE (Ornith.). Les Lophophores (*Lophophorus* Temminck, *Hist. nat. des Pigeons et des Gallinacés*, 1813, t. II, p. 355) sont de magnifiques Gallinacés, de la famille des Faisans (V. ce mot), qui habitent la chaîne de l'Himalaya et les montagnes du Tibet, du Setchuan et du Koukou-nor. Ils sont de taille plus forte et de formes plus ramassées que les Faisans ordinaires; leur queue, formée de dix-huit pennes, n'est jamais très allongée et paraît un peu arrondie en arrière, les pennes

latérales restant plus courtes que les autres ; leur bec est robuste, et leurs pattes ont le tarse plus court que le doigt médian et armé d'un éperon obtus chez les mâles. Ceux-ci ont la tête ornée soit d'un bouquet de plumes élégamment découpées, soit d'une touffe de plumes frisées ou recourbées en arrière ; à l'âge adulte, ils étalent sur leur plumage des couleurs métalliques d'un éclat incomparable, du vert doré, du rouge cuivre, du violet pourpré, tandis que les femelles portent une livrée avec teintes sombres.

On connaît actuellement plusieurs espèces de ce groupe, savoir : le Lophophore resplendissant (*Lophophorus resplendens* Gould) ou *Monaul*, qui se trouve dans l'Himalaya, depuis l'Afghanistan jusqu'au Boutan occidental ; le Lophophore d'Impey (*L. impeyanus* Lath. ou *L. chamberanus* Marsh.), qui habite la partie méridionale du Cachemire, le Lophophore de Drouyn de l'Huys (*L. L'huysii* Verr. et G. Saint-Hil.) de Moupin et du Koukou-nor, le Lophophore de Selater (*L. sclateri* Jerd.), du N.-E. de l'Assam, le Lophophore de Mantou (*L. mantoui* Oust.), etc. — Le *Monaul*, que l'on voit assez communément en Europe et qui s'est reproduit à diverses reprises au Jardin zoologique de Londres, au Jardin d'acclimatation et au Jardin



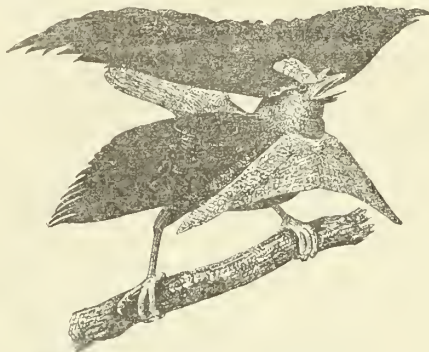
Lophophorus resplendens Gould.

des plantes de Paris, vit à l'état sauvage à une alt. de 2 à 3,000 m. et se nourrit de racines, de baies sauvages, de graines, de vers et d'insectes. Il pond des œufs d'un blanc sale, tachetés de brun. E. OUSTALET.

BIBL. : D.-G. ELLIOT, *A Monograph of the Phasianidae*, 1872, t. I, pl. 18, 19 et 20. — DAVID et OUSTALET, *Oiseaux de la Chine*, 1877, p. 403 et pl. 110. — OGILVIE-GRANT, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1892, t. XVII, p. 277.

LOPHORHINE (Ornith.). Le genre Lophorhine (*Lophorhina* Vieillot, *Analyse*, 1816, p. 35) a pour type une espèce de *Paradisier* (V. ce mot) fort anciennement connu, le *Manucode noir de la Nouvelle-Guinée* ou *Superbe* de Guéneau de Montbéliard (*Hist. nat. des oiseaux* du Buffon, 1774, t. III, p. 197). Cette espèce, qui a été décrite et figurée également par Sonnerat (*Voyage à la Nouvelle-Guinée*, 1776, p. 457 et pl. 96) sous le nom d'*Oiseau de Paradis à gorge violette*, par Vieillot (*Oiseaux dorés*, *Oiseaux de Paradis*, 1802, pl. VII) et par Levaillant (*Oiseaux de Paradis*, 1806, pl. 14 et 15), sous le nom de *Superbe*, est appelée maintenant *Lophorhina superba* Penn. A l'âge adulte, le mâle, qui est à peu près de la taille d'un Merle, porte une livrée d'un noir de velours, glacée de violet sombre et rehaussée par un bandeau pectoral d'un vert métallique éclatant. Son front est orné d'une double crête de plumes divergentes et de sa nuque descend un camail dont le bord postérieur s'élargit et se recourbe un peu de chaque côté et qui est susceptible de se redresser quand l'oiseau fait la roue. La femelle et le

jeune mâle n'ont point de camail et portent un eastume brun et fauve, avec des raies transversales noires vers les parties supérieures du corps. La *Lophorhina superba* habite les forêts des monts Arfak, dans la partie septentrionale de



Lophorhina superba Penn.

la Nouvelle-Guinée ; elle est représentée dans le S.-E. de ce continent par une espèce ou une race de plus petite taille, *Lophorhina minor* Rams. E. OUSTALET.

BIBL. : D.-G. ELLIOT, *A Monograph of the Paradiseidae*, 1873, pl. 11. — T. SALVADORI, *Ornit. della Papuaasia*, 1887, t. II, p. 524, et *Suppl.*, p. 150.

LOPHOSERIS (Paléont.) (V. ZOANTHAIRES).

LOPHOSTOMA (Zool.) (V. PHYLLOSTOME).

LOPHYRE (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères Térébrants, famille des Tenthredinides, fondé par Latreille et ainsi caractérisé : antennes deutelées, à vingt-deux articles, pectinées chez les mâles ; ailes ayant une cellule radiale et quatre cubitales. Les Lophyres (*Lophyrus*) sont de taille moyenne, à corps épais, leurs larves ont onze paires de pattes. *Lophyrus pini* Linn., très nuisible aux pins dont ses larves dévorent les aiguilles. M. M.

LOPIGNA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Sari-d'Orcino ; 546 hab.

LOPOUKHINE. Nom d'une famille noble russe qui reçut en 1799 le titre de prince ; elle tire son origine de *Vassili* Lopoukhi, descendant du prince des Kossoghi, Rededia ou Redeghi, vaincu en 1022 par le prince de Tmourakhan, Mstislav. Cette famille a donné à la Russie une foule d'hommes d'Etat et de guerre dont les plus célèbres sont : *Théodore-Hilarion-Abramovitch*, père de la tsarine Eudoxie, première femme de Pierre le Grand, né en 1637, boyard en 1689, mort en 1713. — *Vassili-Abramovitch*, neveu de la tsarine Eudoxie, né en 1711, guerroya en Turquie sous le règne d'Anna Ivanovna, contre les Suédois de 1742 à 1743, repoussa vaillamment l'attaque des Prussiens à Gross-Jügersdorf ou il fut tué (1757). — *Vladimir-Ivanovitch*, cousin d'Eudoxie, né en 1703, servit d'abord dans la flotte et prit part à l'expédition de Cadix en 1724 ; puis il passa dans l'armée de terre, se battit en Pologne et à la tête d'un petit détachement entra le premier à Varsovie ou il délivra les ministres étrangers, prisonniers des partisans de Stanislas Leszczynski, prit part à l'expédition de Finlande et mourut en 1797. — *Ivan-Vladimirovitch*, né en 1756, mort en 1816, se passionna pour les encyclopédistes, surtout pour d'Holbach et son système de la nature ; mais la lecture d'œuvres mystiques telles que le *Vrai Christianisme* d'Arndt, le poussèrent à entrer dans la franc-maçonnerie russe, dirigée alors par Novikov et Schwarz ; il publia en 1780 ses *Réflexions sur l'abus de la Raison chez quelques écrivains modernes*. Il devint bientôt grand maître de la doctrine et écrivit le *Catéchisme moral des vrais F.-Maçons*, le *Chevalier spirituel*, s'efforçant d'initier le public russe aux problèmes de la maçonnerie et de la défendre contre les nombreuses attaques dont elle était l'objet. Il voyait dans la franc-maçonnerie une doctrine très élevée, pénétrée de l'esprit de miséricorde, d'abnégation et de charité chrétienne. Il sut mettre sa vie

en parfait accord avec ses principes ; il servit d'abord dans l'armée, puis à la cour pénale de Moscou où il fut conseiller et ensuite président. L'empereur Paul I^{er} sut apprécier son mérite et le nomma secrétaire d'Etat en 1797 et sénateur à Moscou. Il a laissé des Mémoires édités par Bodiansky en 1860 et dans l'*Archive russe* en 1884. — *Pierre-Vasilievitch*, prince, homme d'Etat sous Alexandre I^{er}, né en 1741, servit au régiment Préobrajensky, gouverneur de Moscou en 1784, puis d'Iaroslav et de Vologda ; il fut ministre de la justice de 1803 à 1810, et en 1816 devint président du conseil d'Etat et du comité des ministres. M.

LOQMAN (V. LOKMAN).

LOQUE (Apic.). La loque est une maladie du *couvain* (V. ce mot) qui entraîne la mort des larves et des nymphes d'abeilles, souvent même de ces insectes eux-mêmes. La décomposition des cadavres fait, avec la cire, une masse molle, noirâtre, d'odeur infecte comparable à celle de la viande gâtée ; de là le nom de *pourriture* qu'on donne encore à cette affection. Elle reconnaît pour cause les colonies mal logées ou trop faibles et se déclare surtout au printemps ou en automne. La loque est d'ailleurs transmissible d'une colonie à l'autre et occasionne parfois de graves dégâts. — Divers remèdes ont été proposés, mais peu sont efficaces. Cependant, M. de Layens a obtenu de bons résultats en changeant au printemps, et dès le début de l'affection, la colonie de ruche, puis en distribuant chaque soir aux abeilles 1 kilogramme de sucre dissous dans un litre d'eau, mélange additionné de 10 gr. d'acide salicylique dissous dans 30 gr. d'alcool. — Il va sans dire que les ruches atteintes doivent être isolées. Alb. L.

LOQUEFFRET. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Pleyben ; 4,129 hab. Seigle ; sabots. A Saint-Herbot, cascade de 70 m., formée par l'Ellez ; chapelle gothique du XVI^e siècle : haute tour carrée ; beau jubé. Pardon annuel où l'on remarque les offres bizarres de queues de vache et de bœuf au saint, patron des bêtes à cornes. Dans le voisinage, moulin et château du Rusquec, aux ruines pittoresques (XVI^e siècle). Chapelle de Grâce (1522). Mottes et tombelles. Ch. D.

LOQUET. I. TECHNOLOGIE. — Petite barre de fer plat qui retombe par son propre poids lorsqu'elle a été soulevée, et qui sert à ouvrir et fermer une porte sans serrure. On donne aussi le nom de loquet à une pincée de fibres que l'on courbe en forme d'U, et qu'on introduit par le milieu de la courbure dans la monture d'une brosse.

II. ARTILLERIE. — Pièce du mécanisme de fermeture des canons de *Banque* (V. ce nom, t. V, p. 237).

LOQUETEAU (Serrur.). Petit loquet servant, suivant sa disposition, à la fermeture des persiennes, des battants d'armoire ou des châssis, et se composant d'un battant monté sur une platine et que fait aller un ressort à boudin mis en action par une queue ou par un cordon de tirage. Il y a de nombreuses variétés de loqueteaux dont les plus employés sont les loqueteaux à pompe, à panneton, à queue droite, à queue condée, à pincette, à coulisse, etc. Quelques modèles de loqueteaux doivent au travail de ciseler que reçoivent certaines de leurs pièces, et notamment la platine, de ne pas déparer les menuiseries d'art ou les meubles les mieux traités. Charles Lucas.

LOQUEYSSIE (Joseph-Eugène-Albert LACHAUD DE), homme politique français, né à Montauhan le 4^{er} oct. 1848. Il fit la campagne de 1870 dans les mobiles des Basses-Alpes avec le grade de capitaine et fut blessé à Dijon. Le 23 avr. 1876, il échoua aux élections législatives à Montauban contre M. Pagès, mais le 14 oct. 1877 il était élu par la même circonscription avec un programme bonapartiste. Il échoua aux élections de 1881 contre son ancien concurrent Pagès et, se lançant dans le journalisme, prit la direction politique du *Pays*, ce qui amena la démission de M. Paul de Cassagnac (28 nov. 1885). M. de Loqueyssie abandonna ensuite ce journal à M. Lenglé. Il posséda aussi pendant quelques années la propriété du *Constitutionnel*.

LOQUIN (Anatole), musicographe français, né à Orléans le 21 févr. 1834. Il vit à Bordeaux où il a publié : *Essai philosophique sur la tonalité moderne* (1864-69) ; *Tableau de tous les effets harmoniques d'une à cinq notes*, etc. Il a collaboré efficacement au *Dictionnaire* de Littré, à la *Biographie universelle* de Fétis, au journal *la Gironde*, et publié, depuis 1887, *la Musique à Bordeaux*, revue mensuelle.

LOR. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâteau ; 240 hab.

LORA. Rivière qui naît dans l'Afghanistan au S. des monts Soleiman, dans le district de Pichin, coule vers le S.-O., et aboutit dans le Bélouchistan au bas-fond marécageux appelé Hamoun Lora. Elle est formée par l'union du Barchor Lora venu du plateau de Toba, du Sourkhab et du Chalkot Lora venu du pays de Ketta ; sa vallée centrale s'appelle Choravak (80 kil. de long sur 20 de large, à 990 m. d'alt.).

BIBL. : BIDDULPH, *The Valley of Pishin and the basin of the Loras*, dans *Proceed. roy. geogr. Soc.*, 1880. — Major CAMPBELL, *The Shorawah Valley*, id.

LORA. Plateau de la Vieille-Castille (prov. de Santander et Burgos), à dr. de l'Èbre, au S.-O. des monts de la Oca.

LORA DEL RIO. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Séville, sur la r. dr. du Guadalquivir, et le chem. de fer de Madrid à Cadix ; 8,000 hab. Phosphate de chaux ; oliviers, orangers, mûriers. C'est la Flavia (*Municipium Flavium Axatitanum*) des Romains. A 40 kil. est le pèlerinage de *Sete Filas* (chapelle de la Vierge).

LORAIN (Paul), professeur français, né à Paris le 5 févr. 1799, mort en 1861. Elève de l'Ecole normale (promotion de 1817), il enseigna la rhétorique en province et devint maître de conférences à l'Ecole normale en 1828, professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres (1830), proviseur du lycée Saint-Louis (1837) et termina sa carrière comme recteur de l'Académie de Lyon. Outre divers ouvrages pédagogiques, il a donné : *Tableau de l'Instruction primaire en France* (Paris, 1837, in-8) ; *Mémoire sur l'Université d'Oxford* (1850, in-8) ; *Origine et fondation des Etats-Unis d'Amérique* (1853, in-16). Il a dirigé la traduction de la collection des romans de Dickens et de Bulwer de la librairie Hachette.

LORAIN (Paul-Joseph), médecin français, né à Paris en 1828, mort à Paris le 24 oct. 1875. Il commença ses études à Lyon, fut reçu agrégé à la faculté de médecine de Paris en 1860, médecin des hôpitaux en 1864. Sa thèse inaugurale (*De la Fièvre puerpérale chez la femme, le fœtus et le nouveau-né*; Paris, 1855, in-4) se distinguait par une grande originalité ; sa thèse de concours d'agrégation, sur l'*Albuminurie*, est le meilleur travail qui ait été publié à cette époque sur le sujet. Du reste, Lorain était de ceux qui attendent pour écrire qu'ils aient quelque chose à dire, des recherches personnelles à faire connaître ; il poursuivait avec prédilection l'application de la méthode graphique à l'analyse des phénomènes morbides. Ses études cliniques sur : *le Choléra observé à l'hôpital Saint-Antoine* (Paris, 1868, in-8) ; *le Poulx, ses variations et ses formes diverses dans les maladies* (Paris, 1870, in-8) ; *De la Température du corps humain et de ses variations dans les diverses maladies* (Paris, 1877, 2 vol. in-8 ; posthume), s'inspirent du même principe. On lui doit en outre une édition de la *Pathologie* de Valleix, puis : *De la Réforme des études médicales par les laboratoires* (Paris, 1868, in-8) ; *Jenner et la vaccine* (Paris, 1870, in-8) ; des articles dans le *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*. Deux années avant sa mort, Lorain avait été nommé professeur d'histoire de la médecine à la faculté de Paris. D^r L. ILS.

LORAIN (Jean-Baptiste-Paul), architecte français, né à Troyes le 15 avr. 1835. Elève de Questel et de la première classe de l'Ecole des beaux-arts, M. Lorain, longtemps attaché au service des travaux de la ville de Paris comme inspecteur de la mairie du IV^e arrondissement, de

l'église de la Trinité, de l'asile Sainte-Anne et de la reconstruction de la préfecture de police, est l'architecte de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie et du musée des Arts décoratifs. Il a dirigé, en cette qualité, toutes les expositions de cette société. M. Lorain est de plus professeur de dessin géométrique et de composition d'ornements à l'École nationale des arts décoratifs (section des jeunes filles). Charles LUCAS.

LORANGE (Anders-Jund), archéologue norvégien, né en 1847, mort à Bergen en 1888. Conservateur du musée de Bergen (1873). Œuvres, outre de nombreux articles dans des revues spéciales : *Relations archéologiques* (*Antikvariske Efterretninger*; Christiania, 1869-70); *Traces de la civilisation romaine en Norvège à l'époque du premier âge de fer* (1874); *la Collection des antiquités norvégiennes du musée de Bergen* (Bergen, 1875); *les Temps préhistoriques en Norvège, communication au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* (en franç.; Christiania, 1874); *l'Épée au 2^e âge de fer, contribution à l'histoire et à la technologie de l'époque des Vikings* (éd. par Ch. Delgobe, après la mort de l'auteur, et suivi d'un résumé français très détaillé, planches, in-fol.; Bergen, 1889), etc.

LORANTHACÉES (*Loranthaceæ* Lindl.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, représentée par des arbrisseaux parasites, à rameaux noués, souvent articulés, à feuilles le plus souvent opposées, rarement alternes ou verticillées, sans stipules. Les fleurs sont ordinairement dioïques; le calice est entouré à sa base d'une sorte de calicule constitué par un renflement du pédoncule floral; la corolle manque généralement. Les étamines sont fixées sur les divisions du calice et portent des anthères introrses, généralement biloculaires. L'ovaire est infère, uniloculaire, à placenta basilaire, ne portant qu'un ovule orthotrope, réduit au sac embryonnaire. Le fruit, drupacé, renferme une seule graine albuminée. — Baillon réunit à cette famille, comme simples tribus, les Olacées, les Santalacées, les Styracées, les *Ampélidacées* (V. ce mot) sous le nom de Vitées, de Visécées, etc. — Comme genres principaux citons : *Olax* L., *Opilia* Roxb., *Styrax* T., *Santalum* L., *Osyris* L., *Thesium* L., *Vitis* T., *Loranthus* L., *Viscum* T. (V. Guv.), *Tupeia* Cham., etc. Dr L. IIx.

LORANTHUS (*Loranthus* L.) (Bot.). Genre de Loranthacées, dont les représentants sont des arbrustes parasites ou rarement terrestres, à fleurs hermaphrodites ou unisexués; le périanthe peut être double; les étamines sont au nombre de 4-6. On connaît environ huit cents espèces de *Loranthus* répandues dans toutes les régions chaudes du globe, rares dans les contrées tempérées et particulièrement en Europe. Dr L. IIx.

LORAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 539 hab.

LORBÈS. Localité de Tunisie, à 16 kil. S.-E. du Kef; vastes ruines romaines et byzantines.

LORBRIE. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de Fontenay-le-Comte; 561 hab.

LORCH. Village d'Autriche, prov. de Haute-Autriche, près d'Enns, à dr. du Danube. Église du xiii^e siècle. Lorch s'élève au lieu où fut la ville romaine de *Lauriacum* (forteresse et manufacture d'armes du Norique, quartier général de la 2^e légion et station de la flottille du Danube), détruite au vi^e siècle par les Avars.

LORCH. Ville de Prusse, district de Wiesbaden, sur la r. dr. du Rhin; 2,200 hab. Belle église gothique du xiv^e siècle; hôtel de ville du moyen âge. Vignoble réputé. Connue depuis 832, ce fut au moyen âge une place forte importante; l'industrie du tissage de la laine qui l'avait enrichie a disparu. — Au près sont les châteaux ruinés de *Nollich* et *Rheinberg*.

LORCH. Ville du Wurtemberg, cercle de Jagst, sur la Rens et le chem. de fer de Cannstatt à Nordlingen; 2,000 hab. Sur le *Marienberg* (312 m.), qui domine la ville, fut fondée en 1108, par Frédéric de Hohenstaufen, la

fameuse abbaye bénédictine de Lorch, sécularisée en 1563. L'église renferme plusieurs tombeaux des Hohenstaufen.

LORCIÈRES. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines; 205 hab.

LORCK (Karl-Julius), peintre norvégien, né à Trondhjem en 1829, mort à Christiania en 1882. Élève de Tide-mand à Dusseldorf, il choisit, ainsi que son maître, avec prédilection, des scènes de la vie campagnarde norvégienne comme sujets de ses tableaux. Parmi ses toiles les plus connues il faut citer : *Colporteur juif à bord* (à Christiania), *la Politique au village* (1865, à Stockholm), *les Chasseurs d'élan* (1872), etc.

LORCY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 722 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Paris à Montargis.

LORD. Titre anglais des pairs et particulièrement des barons. Le sens est seigneur; le mot est dérivé de l'anglo-saxon *hláford*, seigneur du pain. Par extension ce titre se donne aux fils des ducs et marquis et aux fils aînés des comtes; on les qualifie de *lords by courtesy* (par politesse). Les véritables lords ne joignent à cette appellation que leur nom de famille ou la qualification locale qui en tient lieu (lord Derby, lord Kelvin), alors que les autres intercalent leur prénom (lord John Russell). D'autre part, le titre de lord est lié à certains grands offices; on appelle lords de l'amirauté, lords de la trésorerie, les membres des conseils supérieurs de la marine et des finances. En Écosse (où l'ancienne orthographe est *laird*), on appelle lords les juges des cours supérieures; en Angleterre et en Irlande on leur donne ce titre quand on s'adresse à eux dans l'exercice de leurs fonctions. Le titre de *lord-mayor* (lord-maire) est donné aux maires de la Cité de Londres (V. cet art.), de Dublin et d'Edimbourg. On sait enfin que, pour désigner Dieu, l'expression de Lord est usuelle; la Cène est dite *Lords supper*; la prière du *Pater noster* est appelée *the Lords prayer*.

LORD HOWE. Ile de l'océan Pacifique, par 31°33'54" lat. S. et 156°30' à 157° long. E.; voisine de l'île Norfolk, elle dépend géologiquement et administrativement de la Nouvelle-Zélande. Elle n'a que 830 hect., 9 kil. de long sur 1 kil. de large. Son origine est volcanique; le mont Glover y atteint 862 m. La flore et la faune (oiseaux) sont australiennes. Elle sert de point de relâche aux baleiniers. Le capitaine Bale la découvrit en 1788.

BIBL. : WILSON, *Report on... Lord Howe island*; Sydney, 1882, in-4.

LORD (Henry), voyageur anglais, né dans le comté d'Oxford en 1563. Il était chapelain de la factorerie anglaise de Surate; il étudia les langues de l'Hindoustan et de la Perse et les coutumes des habitants. Il publia *A Display of two forraigne sects in the East Indies* (Londres, 1630, 2 vol. in-4) qui fut traduit en français par le P. Briot (Paris, 1667). R. S.

LORDAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes; 173 hab.

LORDAT (Jacques), médecin français, né à Tournay, près de Tarbes, le 11 févr. 1773, mort à Montpellier le 25 avr. 1870. Il était sur le point d'entrer dans les ordres lorsque arriva la Révolution; il se consacra alors à la médecine et fut reçu docteur à Montpellier en 1797; il y occupa successivement la chaire de médecine opératoire (1811), celle d'anatomie (1813) et prit sa retraite en 1845. Ouvrages principaux : *Traité des hémorrhagies* (Paris, 1808, in-8); *Consultation de médecine de P.-J. Barthez* (Paris, 1810, 2 vol. in-8); *De la Perpétuité de la médecine...* (Montpellier, 1836, in-8); *Preuve de l'inséance du sens intime de l'homme* (Montpellier, 1845), etc.

LORDON (Pierre-Jérôme), peintre français, né à la Guadeloupe le 9 févr. 1780, mort à Paris le 27 juil. 1838. Élève de l'École polytechnique, il abandonna la carrière des armes pour se livrer à la peinture. Élève et ami de Prud'hon, il professa le dessin à l'École polytechnique. Il composa des dessins pour *l'Odyssee*, *Télémaque* et d'autres

ouvrages, exposa en 1808 la *Communion d'Atala*, qui fit partie de la collection de Sommariva, puis la *Délivrance de Cimon* (1810); *Hylas attiré par les Nymphes* (1812); *Agar renvoyée par Abraham* (1812); *Agar dans le désert* (1814); *L'Annonciation* (1817), placée dans l'église de Saint-Gervais, à Paris; *Saint Marc l'Évangéliste* (1819); *la Mort de Sémiramis* (1824), qu'on donna au musée de Dijon; *le Retour du petit Savoyard* (1824); *Henri IV à Libourne, après la bataille de Coutras* (1827), etc.

Son fils, *Jean-Abel*, né à Paris en 1802, a peint quelques bons tableaux. CHALLAMEL.

LORDOSE (V. RACHIS).

LORÉ (Blas.). Attribut d'un poisson dont les nageoires sont d'un émail particulier.

LORÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Andaine; 439 hab.

LORÉ (Ambroise de), célèbre capitaine français du xv^e siècle, né au château de Loré (arr. de Domfront) en 1396, mort le 24 mai 1446. Fils d'un simple écuyer, il s'éleva par son seul mérite à la fortune et à la gloire. Après avoir échappé à la défaite d'Azincourt (1415) il ne cessa de guerroyer contre les Anglais, devenus maîtres de la Normandie en 1417. Il prit part à la défense d'Orléans, suivit le duc d'Alençon, fidèle compagnon de Jeanne d'Arc, et se distingua notamment à la bataille de Patay (juin 1429). C'est surtout aux environs de Saint-Céneri (cant. d'Alençon) qu'il s'illustra dans une lutte opiniâtre contre les Anglais (1430-34). Il battit et prit, près de Vivoin (1431) le fameux Math. Gough (Matagou) et eut l'audace d'aller faire une razzia jusque sous les murs de Caen (1432). Pris en 1433, dans une nouvelle incursion en Normandie, il fut échangé contre Talbot. Quatre fois il repoussa les Anglais qui s'acharnaient contre sa forteresse de Saint-Céneri, et il fallut un déploiement de forces extraordinaire pour la réduire à capituler. Il aida encore le bâtard d'Orléans à battre les Anglais près de Meulan (1435) et le connétable de Richemont à les chasser de Paris (1436). Le connétable, qui avait eu souvent l'occasion d'apprécier les talents de Loré, le fit nommer prévôt de Paris (févr. 1437), puis juge commissaire spécial des crimes commis par les malfaiteurs dans le royaume (1438). Charles VII récompensa ses services par le don de plusieurs seigneuries. Par son mariage avec Catherine de Mareilly, Loré était devenu baron d'Ivry. S'il fallait en croire le *Bourgeois de Paris*, dont le témoignage est souvent suspect, il aurait mené une vie fort dissolue et acquis ainsi « une mauvaise renommée ». Ce qui est certain, c'est qu'il fut un des plus vaillants capitaines de l'époque et que son uom est encore populaire dans le Maine. E. COSNEAU.

BIBL. : Les chroniques du temps. — Articles de J. LE FIZELIER et de R. TRIGER, dans la *Revue hist. du Maine*, t. III, pp. 279 et suiv., t. VI, pp. 322 et suiv. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, t. VI, 561. — E. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, p. 687. — *Pièces origin.*, t. 1746, dossier 4537 (à la Bibl. nat.).

LORÉDAN LARCHEY (V. LARCHEY).

LOREDANO (Leonardo), 76^e doge de Venise, né en 1438, mort le 22 janv. 1521. D'une famille patricienne, il fut élu doge le 3 oct. 1501, succédant à Agostino Barbarigo; il dut subir l'institution par le Grand Conseil du tribunal des trois inquisiteurs d'Etat. Il traita avec les Turcs, sanctionnant la perte de Modon, Durazzo et Corfou, mal compensée par l'acquisition de Céphalonie. La conquête de Faenza et de Rimini le brouilla avec le pape Jules II qui forma contre Venise la ligue de Blois (1504), puis celle de Cambrai (1508). La république résista à cette coalition avec ses seules forces, puis avec l'appui du pape (1510), et enfin de la France (1513), et le traité de Bruxelles sauvegarda ses intérêts. A.-M. B.

LOREDANO (Pietro), 85^e doge de Venise, né en 1481, mort le 5 mai 1570. Il succéda le 26 nov. 1567 à G. Priuli, et fut occupé par sa lutte contre le pape Pie V.

LOREDANO (Giovanni-Francesco). Nom de deux litté-

rateurs italiens. Le premier, auteur comique, né à Venise, mort à Venise en oct. 1590, eut un petit-fils, *Sebastiano Loredano*, auteur tragique. Le second, *Giovanni-Francesco*, né à Venise le 28 févr. 1606, mort à Peschiera le 13 août 1661, était de la famille des doges. Il loucha et protégea l'Académie degli *Incogniti*. Ses principales œuvres sont : *Gli Scherzi geniali* (Venise, 1632, in-4), recueil de concetti dont le succès fut extraordinaire dans toute l'Europe; *Vita di Alessandro III* (pape) (1627, in-8); *Vita di Adamo* (1640, in-12); *Bizzarrie accademische* (Crémone, 1640, in-12); *Dianca* (1636), recueil de nouvelles galantes; *Istoria di re Lusignani* (Cologne, 1647, in-4); sous le pseudonyme de Henri Giblet; *Il Cimiterio cioè epitalaffi gioeosi* (1654, in-12); *L'Iliade gioeosa* (1654, in-12); *Lettere* (1665, in-12, 5^e éd.), etc. Ses principales œuvres furent réunies en 6 vol. in-12 (Venise, 1653).

LOREDANO (Francesco), 117^e doge de Venise, ne régna que du 18 mars au 20 mai 1752.

LORELEI ou LURLEI. Célèbre roeuer de la rive droite du Rhin, entre Saint-Goar et Oberwesel; la falaise perpendiculaire domine le fleuve de 132 m. (200 m. au-dessus de la mer); formée de selistes déclinées, sur lesquels brise le courant, elle était redoutée des marins. Son écho contribua à sa renommée légendaire. On racontait qu'une sirène (*Nixe*) attirait par ses chants les bateliers sur l'écueil pour les y faire naufrager. On a contesté l'antiquité de cette légende popularisée par un lied de Heine que Silcher a mis en musique. Cependant dès le xiii^e siècle il est question d'un mont Lorle où était enfoui le trésor des Nibelungen. Au xv^e siècle, la falaise de Lorelei passait pour hantée. Un tunnel, creusé en 1861, la traverse. A.-M. B.

LORENCEZ (Charles-Ferdinand LATRILLE, comte de), général français, né le 23 mai 1814, mort à Laas (Basses-Pyrénées) le 24 avr. 1892. Ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, il gagna dans les campagnes d'Afrique (de 1832 à 1852) ses premiers grades, jusqu'à celui de colonel inclusivement, eonquit en Crimée celui de général de brigade (1855), fut chargé en janv. 1862 du commandement du corps expéditionnaire du Mexique et nommé peu après (20 mars) général de division, mais échoua dans l'attaque de Puebla (mai) et revint en France au mois de décembre de la même année. Il fit plus tard, à la tête d'une division du 4^e corps, la campagne de 1870 et fut admis dans le cadre de réserve en 1879. A. DEBIBOUR.

LORENS (Jacques De) (V. DU LORENS).

LORENTE (Félix) (V. LLORENTE).

LORENTINO d'ANGELO DA AREZZO, peintre italien du xv^e siècle. Vasari le donne tantôt comme élève de Piero della Francesca, tantôt comme élève de dom Bartolommeo della Gatta, peintre d'Arezzo, dont l'existence est aujourd'hui révoquée en doute. Les peintures que Lorentino avait exécutées dans l'église de la Madonna delle Grazie et dans le Palazzo de' Priori, à Arezzo, ont disparu depuis longtemps.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese, t. II, p. 499. — CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der italienischen Malerei*; Leipzig, 1870, t. III, p. 324.

LORENTZEN (Kristian-August), peintre danois, né à Sønderborg en 1749, mort en 1828. Elève de l'Académie des beaux-arts de Copenhague où plus tard il fut professeur, il se consacra surtout à la peinture historique et aux portraits. Ses œuvres les plus connues sont : *Combat dans la rade*, et, surtout, *la Galerie de Holberg*, série d'illustrations des comédies du grand poète national danois.

LORENZ (Otto-Henri), bibliographe français, né à Leipzig le 8 juin 1831, mort à Paris le 26 mars 1895. D'origine allemande, il se fit naturaliser français en 1861, et fonda une maison de commission en librairie. Il occupa une place honorable en bibliographie comme auteur d'un *Catalogue général de la librairie française*, embrassant la période de 1840 à 1885 et faisant suite aux bibliographies analogues de Quérard et de Louandre et Bourquelot. Son ouvrage est divisé en trois séries, ayant chacune une table méthodique des matières (Paris, 1867-88, 11 vol. in-8). Il a été continué,

pour la période 1886 à 1890, par M. D. Jordell, attaché à la librairie Per Lam (1891-94, in-8). G. P.-I.

LORENZ (Ottokar), historien autrichien, né à Iglau en 1832. Employé aux archives publiques (1857-65) d'où il fut révoqué après un procès politique, professeur à l'université de Vienne (1860), puis à celle d'Iéna (1885). Parmi ses écrits nous citerons : *Gesch. Ottokars II von Böhmen* (Vienne, 1866); *Deutsche Gesch. im 13^{ten} und 14^{ten} Jahrh.* (1863-67, 2 vol.); *Deutschlands Geschichtsquellen im spätern Mittelalter* (Berlin, 1870; 3^e éd., 1886, 2 vol.); *Gesch. des Elsasses* (avec W. Scherer; 1871; 3^e éd., 1886); *Die Geschichtswissenschaft* (1886), etc. A.-M. B.

LORENZANA (Villanueva de). Bourg d'Espagne, prov. de Lugo (Galice), sur le Baos, affl. du Masma, à 8 kil. N.-E. de Mondonedo. Célèbre couvent de bénédictins fondé au x^e siècle; on y voit le tombeau du fondateur, le comte Osorio Gutierrez, mais l'église a été rebâtie en 1733. — On appelle sierra de Lorenzana (850 m.) le massif qui sépare le Minho du Masma et de l'Éo.

LORENZANA (Francisco-Antonio de), cardinal et savant espagnol, né à Léon le 22 sept. 1722, mort à Rome le 17 avr. 1804. Evêque de Palencia en 1765, archevêque de Mexico en 1766, archevêque de Tolède en 1772, cardinal en 1789, démissionnaire en 1800. Il publia deux volumes sur les conciles provinciaux de Mexico au xvi^e siècle (Mexico, 1769-70, pet. in-fol.); *Historia de Nueva-España* (Mexico, 1770, in-4), recueil de lettres et relations de Fernan Cortès; les œuvres des saints pères de l'église de Tolède : *SS. Patrum toletanorum quotquot extant opera* (Madrid, 1782-93, in-fol.), comprenant aussi les travaux historiques de Rodrigue Ximènes de Rada, etc.; enfin une nouvelle édition du *Missale* selon le rituel mozarabique, alors encore en usage dans le diocèse de Tolède (Rome, 1804, in-fol., fig.).

LORENZANI (Paul), compositeur italien, né à Rome, mort à Rome en oct. 1703. Maître de chapelle du Gesù de Rome, puis de la cathédrale de Messine et enfin du Vatican, il vint à Versailles; ses motets plurent à Louis XIV qui le chargea de lui amener d'Italie quelques chanteurs en soprano. Lorenzani en amena cinq (1679). Il publia un livre du motets à quatre voix (Paris, 1679) et des *Magnificat* à neuf voix en deux chœurs (Rome, 1690).

LORENZEN (Hans-Rudolf-Hjort), généalogiste danois, né à Haderslev le 16 août 1832. Fils du patriote danois Peder-Hjort Lorenzen (1791-1845), qui un des premiers (avec *Nils Lorenzen*) osa parler danois à l'Assemblée des États, il fut pendant plusieurs années rédacteur principal des *Dannevirke*. En 1875, condamné à huit mois de forteresse à Magdebourg pour un article de journal, il fut, au sortir de prison, expulsé du Slesvig. Il se rendit à Copenhague, où il dirigea le *National*. Il a publié en danois un *Annuaire de la noblesse danoise* (1884 et suiv.), et, en français, un *Annuaire généalogique des maisons princières régnant en Europe depuis le xix^e siècle* (1882 et suiv.).

LORENZETTI (Ambrogio), peintre siennois, un des artistes les plus importants du xiv^e siècle. Il est probable qu'il naquit vers la fin du xiii^e siècle, et qu'il mourut de la peste en 1348. Vasari cite un assez grand nombre d'œuvres qui lui étaient attribuées; presque toutes ont disparu. Il aurait travaillé à Sienne, au Spedale Grande, chez les Frati de Sant'Agostino; et aussi à Volterra, à Massa, à Orvieto, à Florence. MM. Crowe et Cavalcaselle ont attribué à Ambrogio et à Pietro Lorenzetti les fresques du Campo Santo de Pise qui étaient attribuées à Orcagna. L'œuvre capitale d'Ambrogio Lorenzetti est une série de trois fresques, aujourd'hui fort détériorées, exécutées entre 1337 et 1343 dans la salle de la Paix du Palais public à Sienne; elles représentent la *Commune de Sienne*, le *Bon Gouvernement* et le *Mauvais Gouvernement*.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*. — MÜNTZ, *les Précurseurs de la Renaissance*.

LORENZETTI (Pietro), peintre siennois, mort probablement en 1348, frère du précédent. Il travaillait déjà en

1305. Au Campo Santo de Pise on voit encore sa grande fresque des *Pères du désert*. Parmi ses autres œuvres, on peut citer la *Vierge glorieuse*, à l'Académie de Sienne (1329) et une *Naissance de la Vierge* (1342), à la cathédrale de Sienne.

LORENZETTO (LORENZO, dit), sculpteur italien, né à Florence en 1490, mort à Rome en 1541. Il a travaillé souvent sous la direction de Raphaël. D'après les esquisses du maître, il a exécuté une statue de *Jonas*, et un bas-relief en bronze, le *Christ et la Samaritaine*, à l'église Santa Maria del Popolo, à Rome. Parmi ses œuvres plus personnelles, on peut citer une statue de *Saint Pierre*. En 1514, il termina une statue de la *Charité*, pour le tombeau du cardinal N. Forteguerri, à Saint-Jacques de Pistoie, laissée inachevée par Verrocchio.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanese.

LORENZI (Giovanni-Battista), sculpteur italien, né à Florence en 1528, mort à Florence en 1594. Élève de Baccio Bandinelli, il a fait la statue de la *Peinture* pour le tombeau de Michel-Ange à Santa Croce, dont Vasari avait fourni les plans (1570). Il a fourni aussi le modèle du lustre de la cathédrale de Pise (1585).

BIBL. : BURCKHARDT, *Cicerone*. — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III.

LORENZI (Stoldo di Gino), peintre et sculpteur italien, né à Settignano en 1537, mort à Florence en 1583, élève de Tribolo. Il fut chargé de diriger la décoration du Dôme de Pise. Il a travaillé à Florence (*Fontaine*, avec statue de *Neptune*) et à Milan (*Annunciation*, façade de Saint-Celse).

BIBL. : BURCKHARDT, *Cicerone*, éd. rev. par W. BODE.

LORENZINI (Giovanni-Antonio), dit *Fra Antonio*, peintre et graveur italien, né à Bologne en 1665, mort à Bologne en 1740. Il eut pour maître Lorenzo Pasinelli. Comme il peignait un tableau pour les franciscains de Bologne, il fut si touché de leur vie qu'il abandonna le monde et reçut l'habit religieux dans leur abonto. Il ne cessa point du reste de pratiquer les arts du dessin, et il se fit surtout connaître comme graveur. On connaît de lui soixante-quatorze planches, pour la plupart d'après Guerchin, Guido Reni, Cigoli, Tittien, Tintoret, Paul Véronèse et Rubens. Il a également exécuté deux suites de gravures, l'une pour la *Pompe funèbre de l'empereur Léopold II à Florence* (1705, in-fol.), l'autre pour le *Commentaire des Pan-dectes de Thomas Dempster* (Florence, 1713, in-fol.).

BIBL. : BARTSCH, *le Peintre-Graveur*, t. XX.

LORENZINI (Francesco-Maria), poète italien, né à Rome le 11 oct. 1680, mort à Rome le 14 juin 1743. Il fut avocat, présida l'Académie des Arcades et fut pensionné par le cardinal Borghèse. On cite, outre ses vers d'une élégante correction et d'accent vigoureux, ses satires, des drames bibliques (en latin), etc.

LORENZINO (V. LOLI).

LORENZO (FIORENZO DI) (V. FIORENZO).

LORENZO DA VITERBO, peintre italien, né à Viterbe en 1444, un des meilleurs élèves de Benozzo Gozzoli. Son œuvre la plus importante est une série de fresques : *Scènes de la vie de la Vierge*, dans la chapelle Mazzatozza, à l'église della Verità, à Viterbe (1469).

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*.

LORENZO DI BICCI, peintre de l'école florentine, né vers 1350, mort en 1427. Il est l'ancêtre de toute une famille de peintres qui restèrent fidèles au style gothique longtemps après la victoire du naturalisme et de la Renaissance. On peut citer parmi ses œuvres : *Scènes de la vie de saint Benoît*, fresques du cloître de Saint-Bernard à Arezzo (terminées par un de ses élèves, Marco di Monte Pulciano); *Marie, Mère des grâces* (Pinacothèque d'Arezzo); *Apôtres et Saints* (cathédrale de Florence). Lorenzo di Bicci a fait également quelques sculptures; on lui attribue un *Couronnement de la Vierge*, en terre cuite, à Santa Maria Nuova. JEAN-J. MARQUET DE VASSELLOT.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*. — BURCKHARDT, *Cicerone*. — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. I.

LORENZO DI CREDI (V. CREDI).

LORENZO DI PIETRO, dit *Vecchietta* (V. ce nom).

LORENZO MONREO (Don) (V. MONREO).

LORET (Jean), écrivain français, né à Carentan au commencement du XVII^e siècle, mort à Paris en avr. 1665. Presque sans instruction, il vint tenter fortune à Paris, réussit à s'insinuer près de quelques grands seigneurs et obtint du cardinal Mazarin une pension de 200 écus. En 1646, il publia des *Poésies burlesques contenant plusieurs épîtres à diverses personnes de la cour*. Il eut l'idée de créer une chronique périodique dans laquelle il relatait, sous une forme légère et piquante, les petits faits de nature à intéresser la cour. Chaque dimanche, du 4 mars 1650 au 28 mars 1665, il adressa à M^{me} de Longueville cette gazette en vers *burlesques*, c.-à-d. en vers de huit syllabes. La lecture en était faite chez la duchesse. Distribuée d'abord en copies manuscrites, la chronique de Loret fut imprimée à un petit nombre d'exemplaires à partir du 30 sept. 1652. Pour éviter les contrefaçons, il demanda un privilège qu'il obtint en avr. 1655; son journal fut réimprimé à partir du premier numéro sous le nom de *Muze historique*. La collection complète comprend 750 numéros et environ 400,000 vers. Cette œuvre considérable donne une idée de la fécondité et de la verve de Loret. Chacune des lettres s'ouvre par la dédicace et se termine par la date rimée. Le style en est sans prétention, mais facile. C'est le plus précieux recueil de renseignements pour tous les petits faits de la cour et de la ville pendant quinze ans. « Tout y passe, la politique, le théâtre, la littérature, les divertissements de la cour, les événements de la rue, etc. Loret est généralement exact parce qu'il est sans passion. On l'invitait aux fêtes dont on désirait qu'il rendit compte. » (V. Fournel.) Il fut ainsi le fondateur d'un genre de littérature qui a eu une brillante carrière. — Il avait reçu une pension de M^{me} de Longueville et une de Fouquet, auquel il fut fidèle lors de sa disgrâce. — La *Muze historique* a été réimprimée (1857-78, 4 vol.), le t. I par les soins de MM. Ravenel et V. de La Pelouze, les trois suivants par ceux de M. Ch.-L. Livet, mais la publication demeure inachevée pour les notes, le glossaire, etc. Le baron James de Rothschild publia 2 vol. inédits des *Continuateurs de Loret* : La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, etc. (Paris, 1881-83). L. DEL.

BIBL. : PEZET, *Recherches sur l'origine des journaux et esquisses historiques sur Loret*; Bayeux, 1849, in-8. — MOREAU, *Bibliographie des Mazarinades*, 1850.

LORET. Famille belge de facteurs d'orgues, originaire de Termonde. Elle comprend : *Jean-Joseph* (1757-1847); ses fils, *François-Bernard* (1808-77) et *Hippolyte* (né en 1810), et le fils du dernier, *Clément* (né en 1833), qui a enseigné dans l'école de musique religieuse de Niedermeyer et composé de nombreux morceaux pour orgue.

LORETO. Ville d'Italie (V. LORETTE).

LORETO. Département intérieur du Pérou; 448,165 hect.; 60,000 à 70,000 hab. (non compris les Indiens sauvages). Il s'étend à l'E. des Andes sur les plaines du bassin de l'Amazone, arrosées par le Marañon, l'Ucayali, le Hualaga. Le climat est humide et chaud, fiévreux dans les vallées; le sol est fertile. La population est formée en partie des Indiens Mayna, jadis groupés par les jésuites autour de leurs missions des Pampas del Sacramento, à l'O. de l'Ucayali. Le chef-lieu est Moyobamba.

LORETO-DI-CASINCA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Vescovato; 939 hab.

LORETO-DI-TALLANG. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Sainte-Lucie-di-Tallano; 249 hab.

LORETTE. Nom appliqué à Paris, vers 1850-60, à des courtisanes de moyenne volée qui étaient sur la rive droite l'équivalent de la grisette du quartier latin, avec des mœurs plus vénales et des toilettes plus soignées. On fait dériver cette appellation de l'église Notre-Dame-de-Lorette, autour de laquelle vivaient les femmes galantes (quartier Bréda); cependant on l'a signalée dès le XVI^e siècle. Alphonse Karr la mit à la mode et Gavarni l'immortalisa; c'est dans ses

dessins qu'il faut chercher ce type très modifié depuis. Le mot est tombé en désuétude.

LORETTE. Ville d'Italie, prov. d'Ancône, à 20 kil. S.-E. de cette ville; 4,200 hab. avec son faubourg de Montereale. Evêché. La ville, mal bâtie et peuplée surtout de marchands d'objets de piété et de mendiants, n'a d'autre importance que son pèlerinage, qui attire annuellement près d'un demi-million de pèlerins. Le centre de la ville est la place de la Madone, à gauche de laquelle s'élève le beau palais bâti par Bramante; à droite est l'église.

LÉGENDE ET PÉLERINAGE DE LORETTE. — Le culte de Notre-Dame de Lorette est institué sur une des plus merveilleuses ou des plus audacieuses légendes, la plus lucrative peut-être : sainte Hélène, mère de Constantin, avait fait construire à Nazareth une église recouvrant la maisonnette de la Sainte Vierge. Les Sarrasins renversèrent l'église et se préparaient à détruire la maisonnette (*Santa Casa*). Dans la nuit du 12 mai 1291, des anges la portèrent en Dalmatie, sur les côtes de l'Adriatique, entre Tarsatz et Fiume, dans une localité appelée Rauniza. Le 2 déc. 1294, ils la reprirent et la déposèrent en Italie, près de Recanati, dans un bois où se trouvait anciennement un temple païen, entouré de lauriers. De là, suivant plusieurs auteurs, le nom de *Loreto*. Cependant d'autres, pareillement sérieux, affirment que ce nom vient de Lauretta, une veuve à qui le terrain appartenait. Mais à cause des brigands qui infestaient la forêt voisine, ce qui devait gêner fortement le pèlerinage, la *Santa Casa* fut transportée, toujours miraculeusement, dans le domaine des frères *Antici*. Malheureusement, la grâce dont ils avaient été privilégiés ne fit qu'enflammer la convoitise de ces frères : non seulement ils s'emparaient des offrandes des pèlerins, mais ils se querellaient et se battaient pour se les approprier. La *Santa Casa* se déplaça une quatrième fois et élut station définitive sur la grande route de Recanati à la mer, dans le lieu où s'élève le splendide monument qui l'abrite aujourd'hui.

Le corps de l'édifice, commencé en 1464, fut achevé en 1513, par Bramante, sous le pontificat de Jules II. Mais ce fut seulement sous Clément VII (1523-1534) que la coupole fut élevée; la façade fut terminée en 1587. Elle est ornée d'une statue de la Vierge par Girolamo Lombardi. Les portes sont en bronze, avec des bas-reliefs exécutés par les fils de Lombardi, Calcagni, Giacometti, Sebastiani et Tiburcio Vercelli. Les dessins du magnifique revêtement en marbre qui enveloppe la *Santa Casa* sont l'œuvre de Bramante. Andrea Contucci de Sansovino, Raffa de Montelupo, Fra de San Gallo et Tribolo y ont sculpté les principaux faits de l'histoire et de la légende de la sainte Vierge et les miraculeuses pérégrinations de la *Santa Casa*. Cette relique, longue de 40^m60, large de 4^m36, haute de 6^m20, est située sous la coupole; elle n'a pas de toit; les murs sont formés de petites pierres quadrangulaires. Dans le lieu où se trouvait le foyer s'élève un autel surmonté de la statue de la sainte Vierge portant l'enfant Jésus. Cette statue, attribuée à saint Luc, portraitiste ordinaire de la reine des anges, est en bois de cèdre, recouverte, à l'exception de la tête et des mains, d'un manteau chargé de pierres. Vis-à-vis de l'autel on voit la fenêtre par laquelle l'ange Gabriel entra pour l'annonciation; au-dessous de la cheminée, dans une cavité du mur, le plat dans lequel Marie mangeait. On y dépose les objets qu'on veut faire bénir. — A la fin du siècle dernier, le trésor de Notre-Dame de Lorette était évalué à 25 millions de fr.; il comprenait, outre les lampes et les ornements de la Vierge, sept grandes armoires et vingt-quatre coffres remplis d'or et de bijoux. En 1797, Pie VI en prit une partie, pour satisfaire aux conditions du traité de Tolentino. La guerre ayant recommencé, les Français s'emparèrent de Lorette, l'année suivante, et ils expédièrent à Paris la statue miraculeuse de la sainte Vierge, qui fut déposée, au cabinet des médailles de la Bibliothèque, au-dessus d'une momie. Bonaparte la rendit au pape en 1802.

L'opulence du trésor de Notre-Dame de Lorette et la

magnificence des édifices construits et des œuvres d'art exécutées en ces lieux attestent le nombre et la foi des pèlerins qui visitent le sanctuaire. Paul II l'a gratifié d'indulgences insignes, et Jules II d'un boulet qui aurait pu le tuer au siège de la Mirandole; en 1822, le roi de Saxe y laissa sa veste et sa culotte couleur chair. Les offices qui s'y récitent proclament qu'il est la maison de Dieu et la porte du ciel, le tabernacle de Dieu avec les hommes : *Verè non est hic aliud, nisi Domus Dei et Porta Cæli... Ecce tabernaculum Dei cum hominibus...* Il s'y opère d'ailleurs d'innombrables miracles. En 1698, Innocent XII a institué une congrégation cardinale pour s'occuper de tout ce qui concerne Notre-Dame de Lorette. Néanmoins, pour établir les rapports de la légende avec l'histoire, il convient de constater ici, non seulement qu'aucun document contemporain n'indique la construction d'une église élevée par l'impératrice Hélène au-dessus de la maison de la sainte Vierge, mais que des témoignages précis d'auteurs catholiques prouvent que cette maison n'existait plus au iv^e siècle. D'autre part, au couvent latin de Nazareth, on montre encore une bâtisse qu'on prétend être la véritable maison de la sainte Vierge. — Pour protéger la *Santa Casa* et ses trésors, l'ensemble des constructions a reçu la forme d'une forteresse. En outre, Paul III institua un ordre des *Chevaliers de Notre-Dame de Lorette*, destiné à repousser les attaques des brigands, des corsaires et des mahométans. Leurs fils aînés portaient le titre de *Comites lauretani*, les cadets celui d'*Equites aurati*. Supprimé par Grégoire XIII, cet ordre fut rétabli par Sixte V (1586, bulle *Postquam divina clementia*). En 1656, Alexandre VII lui accordait encore des faveurs. Toutefois, il s'éteignit dans le courant du xviii^e siècle.

E.-H. VOLLET.

SACRÉE CONGRÉGATION DE LORETTE (V. CONGRÉGATIONS ROMAINES).

BIBL. : MARTORELLI, *Teatro istorico della Santa Casa*; Rome, 1732-35, 3 vol. — M. LEOPARDI, *La Santa Casa*; Lugano, 1841.

LORETTE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier; 4,114 hab. Ancien hameau dépendant de Saint-Genis-Terrenoire et qui n'a été érigé en commune qu'en 1847. Sa situation sur le canal de Givors l'a fait participer à la fortune de Rive-de-Gier, dont elle est un faubourg industriel. Nombreux établissements métallurgiques et hauts fourneaux.

M. D.

LOREUR (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 274 hab.

LOREUX. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin; 413 hab.

LOREY (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lanvaclin; 969 hab.

LOREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 205 hab.

LORGÉ (Jean-Thomas-Guillaume, baron de), général français, né à Caen le 22 nov. 1767, mort le 28 nov. 1826. Il s'enrôla à dix-sept ans dans un régiment de cavalerie où il devint sous-lieutenant en 1792. Ses qualités militaires et le courage qu'il déploya à l'armée du Nord le firent nommer général de brigade en 1793. Après s'être distingué sous Kleber à l'armée du Rhin, il fut envoyé comme général de division à l'armée de Masséna, en Helvétie, où il contribua pour une large part à la victoire de Zurich en chargeant les Russes jusque dans l'intérieur de la ville. Sous l'Empire, il fit les campagnes de Prusse et d'Allemagne. Napoléon le créa baron de l'Empire en 1808.

LORGERIL (Hippolyte-Louis, vicomte de), homme politique français, né à Trébedan (Côtes-du-Nord) le 28 mai 1811, mort à Trébedan le 5 juil. 1888. Après quelques élucubrations poétiques et une collaboration assez active à diverses feuilles légitimistes, il fut envoyé le 8 févr. 1874 par le dép. des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, où il se fit remarquer par une ardeur réactionnaire qui rappelait celle des *ultras* de la Chambre introuvable. Il réclama l'observation du repos du dimanche, la suppression

de l'École normale, de l'École des hautes études, de l'École d'Athènes, contribua de tout son pouvoir à la chute de Thiers (1873), soutint le gouvernement de l'*Ordre moral*, fut élu sénateur inamovible (15 nov. 1875), fut un des plus chauds partisans du ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai (1877) et fut au Luxembourg jusqu'à sa mort un des orateurs les plus bruyants — sinon les plus écoutés — du parti royaliste.

A. DEBIDOUR.

LORGES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 585 hab.

LORGES (Jacques de MONTGOMERY, seigneur de) (V. MONTGOMERY [Jacques de]).

LORGES (V. DURFORT).

LORGIES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Laventie; 1,312 hab.

LORNA (Antonio-Maria), mathématicien et physicien italien, né à Vérone en 1736, mort à Vérone le 28 juin 1796. Colonel du génie, il quitta le service pour aller professer les mathématiques à l'école militaire de Vérone, et devint gouverneur de cet établissement. Il fut le fondateur (1782) et le premier président de la célèbre *Società italiana*. Il a publié dans son recueil et dans ceux des académies de Turin et de Saint-Petersbourg une série de remarquables mémoires sur les équations différentielles, sur les variations finies, sur les séries convergentes, sur le mouvement des ondes, sur les projections cartographiques, sur les orbites planétaires, sur la phosphorescence de la mer, sur les nitrières artificielles. Il a donné à part : *Della Graduazione de' termometri* (Vérone, 1765, in-4); *Opuscula mathematica et physica* (Vérone, 1770, in-4); *Saggi di statica e meccanica applicata alle arti* (Vérone, 1782, in-8); *Principj di geografia astronomico-geometrica* (Vérone, 1789, in-8), etc.

BIBL. : L. PASCANI, A.-M. Lorna, dans les *Memorie della Soc. Ital.*, t. VIII, p. 1.

LORNETTE. Petite lunette d'approche; celles qui sont à deux branches et dont on se sert au spectacle, aux courses, et généralement pour mieux distinguer les objets qui ne sont pas fort éloignés, prennent le nom de jumelles. La fabrication des verres de jumelles présente des difficultés spéciales. Une jumelle sert en même temps pour les deux yeux; il est donc nécessaire que ses deux parties soient aussi semblables que possible. Les plus petites différences que présentent les verres dans leur effet optique se traduisent par une difficulté d'accommodement de la vue, d'abord insensible, mais qui devient bientôt fatigante. De là des précautions minutieuses et la nécessité d'être toujours attentif au choix et à l'appareillage des verres. De nombreux instruments très délicats ont été inventés pour permettre d'obtenir cette identité des objectifs et afin d'étudier les différences qu'ils peuvent présenter, soit au point de vue de la matière employée, soit au point de vue du travail et des résultats cherchés. Le grossissement des jumelles est limité par d'autres considérations que celles qui dominent dans les instruments monoculaires. Il est limité d'abord par les dimensions des objectifs dont la distance des centres est forcément égale à l'écartement des yeux, et aussi par le système optique de l'oculaire concave, dit de Galilée, qui fait voir les images droites et non renversées. Le diamètre d'un objectif est nécessairement moindre que l'écart des yeux; il est d'environ 67 millim. Mais à ces dimensions-là même, la jumelle est lourde et embarrassante, de sorte qu'on ne peut guère avoir des objectifs dépassant 40 à 45 millim. De même, l'oculaire concave, pour maintenir les images droites et afin de conserver un champ assez étendu, ne peut pas donner un fort grossissement qui fatiguerait trop la vue. On ne doit donc pas demander à une bonne jumelle de grossir plus de cinq à sept fois les objets. La clarté des objectifs dépend du bon affinage, de la limpidité des verres employés, crown ou flint, et également du travail soigné des surfaces réfringentes, de l'achromatisme aussi parfait que possible des surfaces, puis des montures, barillets, bonnettes, etc.,

qui doivent être parfaitement appropriés aux verres et ne jamais déranger les axes optiques.

Avant de commencer le travail d'un verre, comprenant le rodage, le doucissage et le polissage (V. LENTILLE), il est nécessaire de s'assurer que ce verre n'est pas trempé. Un verre fortement trempé ne supportera pas les efforts du travail, et, s'il ne présente qu'une trempe faible, il ne formera qu'un mauvais objectif. Pour étudier la trempe d'un morceau de verre, on se sert d'une propriété des rayons polarisés. Un rayon polarisé peut traverser sans modification un corps transparent quelconque ; mais, si ce corps transparent par sa structure intime change les directions des plans de polarisation, le rayon polarisé sera à la sortie différent de ce qu'il était à l'entrée. Pour savoir si un verre est trempé, il suffit de l'interposer dans le passage d'un rayon polarisé. Avant l'interposition du verre trempé, le rayon polarisé avait un certain aspect ; il était par exemple éteint. Dès qu'il est mis sur le passage du rayon, l'aspect change, le rayon devient visible, blanchâtre et quelquefois coloré. L'appareil employé se compose de deux prismes de Nichol, entre lesquels on place le verre à étudier. Le premier nichol polarise la lumière, le second l'analyse ; on fait tourner celui-ci jusqu'à ce que les plans de polarisation soient contrariés et qu'il ne passe aucun rayon du premier nichol à travers le second. Pour peu que le verre interposé présente quelques points de trempe, ces points seront aussitôt éclairés par le rayon polarisé. Une disposition plus commode consiste à se servir du procédé de Nuremberg et de polariser le rayon par réflexion sur une glace transparente. Le rayon venant horizontalement est rendu vertical par cette réflexion ; il traverse le corps à étudier, se réfléchit sur un miroir horizontal, traverse une seconde fois le corps à étudier et vient s'analyser dans un prisme de Nichol. Ce procédé a l'avantage d'être très sensible, puisque le corps à examiner est traversé deux fois par la lumière polarisée. L. K.

LORGUES. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Draguignan, entre l'Argens et la Floriège, au pied de la colline de Saint-Ferréol qui domine un ermitage ; 3,494 hab. Stat. du chem. de fer de Meyrargues à Nice. Carrières de marbre ; fabriques de toiles de chanvre ; briqueteries. Porte fortifiée du XIV^e siècle. Dans l'église, *Vierge* de Puget. Chapelle N.-D. des Salettes, décorée de peintures à fresque du XIV^e siècle. Fontaine monumentale érigée en l'honneur de Louis II, roi de Naples et comte de Provence, qui avait accordé à la ville une charte communale en 1402. Ecole primaire supérieure de garçons. J. M.

BIBL. : F. CORDOUAN, *Hist. de la commune de Lorgues*, 1864, in-8. — OCT. TEISSIER, *Lorgues et Toulon*, 1864, in-8.

LORI (Ornith.). Les Loris (*Lorius* Vigors, *Zool. Journ.*, 1825, t. II, p. 400) sont des *Perroquets* (V. ce mot) de petite taille ou de taille moyenne, qui sont répandus sur la Nouvelle-Guinée et sur les différentes îles comprises entre les Moluques et les îles Salomon. Ils constituent, avec les *Perroquets* des genres *Eos*, *Chalcopsittacus*, *Calliptilus*, *Vini*, *Coriphilus*, *Trichoglossus*, *Psittentetes*, *Glossopsittacus*, *Charmosyna*, *Charmosynopsis*, etc., une famille naturelle, celle des Loriidés ou des Trichoglossidés dont les représentants habitent la Papouasie, l'Australie et la Polynésie et se distinguent par la conformation de leur langue terminée par une sorte de brosse. Leur bec, comprimé latéralement, est muni en dessus d'une carène arrondie et recouvert à la base d'une cire qui s'étale en dessus et se rétrécit sur les côtés ; leur queue est arrondie ou étagée et généralement plus courte que les ailes qui sont toujours aiguës, et leur plumage offre le plus souvent des couleurs vives, du rouge, du vert, du bleu d'outremer, du jaune d'or, parfois associés à du noir ou à du bleu sombre ou violacé. Ces *Perroquets* sont assez recherchés comme oiseaux de volière, mais ils ne supportent pas longtemps la captivité, et, quoiqu'ils soient susceptibles d'une certaine éducation et que plusieurs d'entre eux apprennent à répéter des mots, ils n'ont point la vivacité et l'intelligence

des *Perroquets* gris, des *Amazones* ou des *Perruches*. Leurs mœurs, à l'état sauvage, sont encore fort mal connues ; on sait seulement qu'ils se rencontrent par couples ou en petites troupes, tantôt dans le voisinage des côtes, tantôt sur les montagnes ; qu'ils se trouvent les uns sur les buissons, les autres sur les arbres élevés et qu'ils se nourrissent de graines et de fruits. Parmi les très nombreuses espèces de la famille des Loriidés, nous citerons seulement le Lori ordinaire (*Lorius lory* L.) ou *Lory à scapulaire bleu* de Levaillant (*Hist. des Perroquets*, 1801, pl. 123 et 124), le Lori des dames (*Lorius domicella* L.), le Lori rouge (*Eos rubra* Gm.) ou *Perruche écarlate* de Levaillant (*op. cit.*, pl. 44), le Lori noir (*Chalcopsittacus atu*), le Lori fringillaire (*Vini australis* ou *fringillaceus*), l'*Arimanon* ou Petit Lori bleu de Tahiti (*Coriphilus taitianus* Gm.), la *Charmosyne* papouane (*Charmosyna papuensis* Gm. ou *Petit Lory papou* de Sonnerat (*Voy. à la Nouvelle-Guinée*, 1776, p. 475 et pl. 444), dont les plumes rouges et jaunes sont employées comme ornement par les Papous de Dorcy ; le *Trichoglosse* Masséna (*Trichoglossus Massena*), qui est commun à la Nouvelle-Calédonie aussi bien qu'en Nouvelle-Guinée, et le *Trichoglosse* de la Nouvelle-Hollande (*Trichoglossus Novæ-Hollandiæ* Gm.).



Lorius domicella L.

E. OUSTALET.
BIBL. : LEVAILLANT, *Histoire naturelle des Perroquets*, 1801. — BOERJOT SAINT-HILAIRE, *Histoire naturelle des Perroquets* (suite de l'ouvrage de Levaillant), 1837-38. — FINSCH, *Papageien*, 1868. — SALVADORI, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1891, t. XX, p. 31.

LORI (Gabriel) (V. LORY).

LORIA (Roger de) (V. ROGER DE LORIA).

LORICA. Ville de Colombie (Etat de Bolivar), sur le Sinu, à 140 kil. S. de Cartagena et 30 kil. de la mer ; on y embarque les produits de la vallée du Sinu : cuirs, bétail, viande sèche ou salée. Le climat est très insalubre.

LORICARIA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des Siluridæ Protéropodes, section des Ilypostomatina, dans la classification de Gunther. Ils ont pour caractères un corps très allongé, la queue longue, déprimée ; le corps et la tête sont complètement cuirassés ; la dorsale est courte, l'anale très avancée, la tête déprimée ; le museau plus ou moins allongé est en forme de spatule ; la bouche s'ouvre en dessous du museau ; les lèvres épaisses sont parfois frangées ; un court barbillon existe à l'angle de la mâchoire ; chez le mâle le museau est garni de soies plus ou moins rudes. Le *Loricaria cataphracta*, l'une des formes de ce genre, a le corps très déprimé, la tête plate avec les bords tranchants ; les carènes des pièces écailleuses dont le corps est revêtu forment de chaque côté des angles saillants hérissés, se réunissant en un seul sur les côtés de la queue ; le lobe de la caudale est légèrement échancré et terminé par un filet de la longueur du corps. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

LORICATA (Paléont.) (V. TAROU).

LORICHON (Antoine-Louis-Constant), graveur français, né à Paris le 20 oct. 1800. Elève de Forster, il remporta le grand prix de Rome en 1820. Durant son séjour en Italie, il envoya à Paris un *Ecce homo*, d'après le Titien, et

le Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie, d'après le Corrège (1823-27). Ajoutons *le Couronnement d'épines*, d'après le Titien; *la Vierge du palais Bridgewater*, *la Vierge du palais Pitti*, et *la Bénédiction*, d'après Raphaël.

LORIENT. Ch.-l. d'arr. du dép. du Morbihan; 42,416 hab. Ch.-l. du 3^e arr. maritime; port militaire (à l'E. de la ville) sur la rive dr. du Scorff, au confluent des estuaires de cette rivière et du Blavet, près de leurs embouchures dans la rade; port de commerce, à la partie opposée de la ville, côté S.-O. Stat. du chem. de fer de Savenay à Landerneau. Place de guerre. Préfecture maritime; bibliothèque du port; services des cartes, chronométrique, météorologique; écoles d'hydrographie, de gymnastique pour la marine; tribunal maritime, tribunal et chambre de commerce, consulats divers; service des douanes. Compagnie générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord (escale); Compagnie de bateaux à vapeur de Bordeaux à Lorient; services locaux de bateaux à vapeur. Prison départementale; hospice civil et militaire; lycée (avec cours spécial pour la marine); bibliothèque de la ville; théâtre. Chambre consultative d'agriculture; sociétés d'horticulture, ostréicole, Société bretonne de géographie, etc.

L'industrie est surtout représentée par les ateliers de l'arsenal. L'industrie privée consiste en : construction de navires à vapeur et réparations, scierie, bonneterie. La principale est la pêche, à laquelle se rattachent : la fabrication de boîtes à sardines, des conserves de sardines à l'huile et salées et d'autres poissons salés; la conservation de crustacés (homards et langoustes) dans des viviers (à Lomener, à Kéroman); l'ostréiculture. On peut citer, comme petites industries, les conserves de cèpes et les gâteaux dits lorientais. Un beau granit bleu y est employé aux constructions.

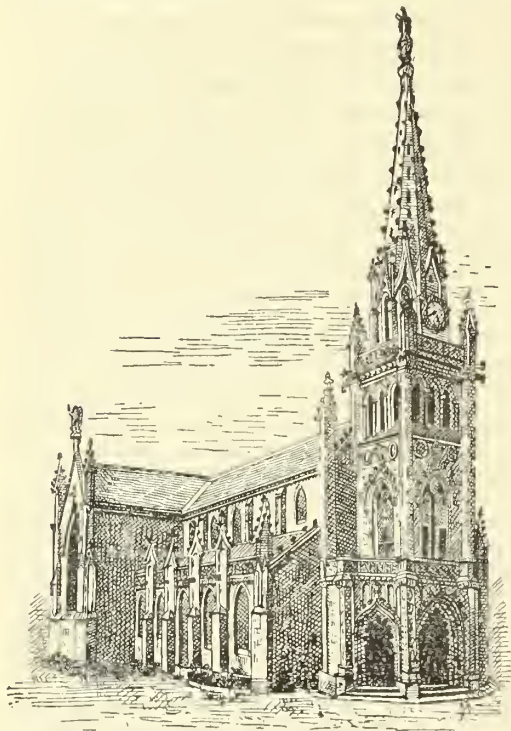
Lorient est la ville la plus commerçante du département. Il y a deux foires annuelles importantes. Un embranchement du chemin de fer vient jusque sur les quais du port de commerce. Services par bateau à vapeur, de Lorient à Port-Louis, Groix et Belle-Isle; entre Lorient et la pointe de Penmané. Le port de commerce, commencé en 1766, est établi sur l'emplacement d'un canal qui servait d'issue à l'étang du Faouëdic; bassin à flot; havre d'échouage; digue de 600 m. On exporte de Lorient des bois de pin du pays, des sardines en conserves; des céréales, farine, bestiaux; on y importe du charbon de terre, des vins, du bois du Nord, des poteaux de mines, des matériaux de construction, de la roque, de l'huile d'olive nécessaire aux conserves de poissons. Mentionnons encore : cire et miel, beurre, ardoises et les produits frais de la pêche.

L'importance et le nombre des constructions navales de la marine nationale en France distinguent le port militaire de Lorient. Ses édifices sont pour la plupart situés sur la rive dr. du Scorff, où se trouve l'entrée principale de l'arsenal. Une première enceinte, accessible au public, renferme : l'inscription maritime; les deux pavillons de la préfecture, construits par la Compagnie des Indes en 1733, séparés par un square : celui de l'E. est l'hôtel du préfet maritime; la place d'armes. Trois grilles donnent accès dans la seconde enceinte. On y remarque : le magasin général (1733), divers ateliers; le magasin des cordages; la tour des signaux, dite de la Découverte, bâtie sur un mamelon (1737), foudroyée à trois reprises, reconstruite en dernier lieu en 1786; l'observatoire (1822), édifié sur le même plateau; l'atelier des mécanismes percuteurs des projectiles; des presses hydrauliques. Le quai du Péristyle conduit aux bâtiments grandioses de l'ancienne cour des ventes de la Compagnie (escaliers remarquables), convertis en casernes pour les équipages de la flotte, et près desquelles sont mouillées trois frégates recevant provisoirement 1,900 marins; le vaisseau-amiral *l'Avant-Garde*; la salle d'armes; le parc d'artillerie, qui peut contenir 2,000 bouches à feu; l'ancien baigneur, occupé par l'artillerie de marine; la batterie de la Tourmente; le bassin de radoub n° 4; la cale

couverte (1817-20) où se réparent les torpilleurs; la grande grue (120 tonnes) qui sert à mâter les cuirassés et à y placer les canons (les grands cuirassés achèvent leur armement à Brest); 3 cales non couvertes; la chapelle; les ateliers consacrés au travail du bois, ceux de la ponlerie, de la sculpture; la corderie (1678), de 333 m. de long; les ateliers de la direction d'artillerie; les caves, magasins et ateliers des subsistances (biscuit, salaisons); les ateliers à métaux, comprenant la fonderie, l'ajustage, la serrurerie, les forges; sur le quai, la machine à mâter; la nouvelle forme ou bassin n° 2 (1857-61), de 155 m. Au N., dans la Prée aux Vases : les ateliers de la mâture, des chaloupes et canots; la grande scierie à vapeur avec hangars pour les bois exotiques. Par un pont flottant, on passe sur la rive gauche, dans une presqu'île formée par le confluent du Scorff et du Blavet (157,000 m. q.). C'est là que sont les chantiers de Caudan, fondés par la Compagnie des Indes (1755), mais augmentés depuis. 44 cales de construction, ateliers des bâtiments en fer (1838); forges; 3 fosses d'immersion pour mâts et bois de chêne. A l'extrémité S. est le champ de manœuvres. — En dehors du port se trouve le polygone (1782), utilisé surtout par la Guerre, à 4 kil. au S.-O. de la ville, au S. de Merville, où se construisent actuellement de vastes casernes pour l'artillerie de marine; les exercices de tir à longue portée se font, sur des bâtiments en mer, des forts de Ben Gâvre et de Loqueltas; la commission de Gâvre fait ses expériences pour canons et plaques de blindage sur la plage de ce nom, de 42 kil. Le château de Tréfaven, dont il reste une tour du xv^e siècle, sert de poudrière depuis 1805; plus au N., en amont près du Scorff, sont trois autres poudrières et un dépôt de dynamite. — Une sorte d'avant-rade précède la rade de Lorient, comme un entonnoir, mais profondément échancrée à l'E. par une petite mer intérieure, l'Étel. Son ouverture est au S.-S.-O., large de 2,400 m., entre le fort de Loqueltas et les batteries de Gâvre. La profondeur de la baie est de 2 kil. environ jusqu'à la rade proprement dite. Celle-ci s'ouvre entre la citadelle de Port-Louis à l'E., et le fort abandonné de Kernével à l'O., distants de 600 m. Orientée au S.-S.-O dans sa profondeur de 3,500 m., elle a une largeur moyenne de 1,500 m. En son milieu est l'île Saint-Michel, qui la subdivise elle-même en rade de Lorient propre ou de Penmané au N., rade de Port-Louis ou de Kerso au S., en la faisant communiquer par deux passes, de l'E. et de l'O., cette dernière seule pratiquée par les gros navires. L'île Saint-Michel est fortifiée. Il s'y trouve une poudrière et une fabrique d'explosifs. La mer pénètre dans le Scorff jusqu'à 42 kil. à Pont-Scorff et dans le Blavet à 43 kil., soit au-dessus d'Hennebont. Le fond est de vase, le brassage de 5 à 9 m. (rade de Lorient), de 5 à 20 m. (rade de Port-Louis). La rade est de nos jours, avec les gros cuirassés, peu accessible; elle est insuffisante; d'ailleurs, l'on n'y a à craindre que les vents violents de S.-O., dont les deux ports sont abrités. Elle est signalée par des phares et fanaux, feux fixes établis sur le clocher de l'église Saint-Louis, sur le bout de l'apportement du port marchand, le coteau de la Perrière (au S.-O.), dans l'anse de Kéroman, à l'embouchure du Ter, à la pointe de Kernével, à l'extrémité de la jetée de Port-Louis, à l'extrémité du bastion S. de sa citadelle.

MONUMENTS. — Lorient est la plus grande ville du dép. du Morbihan. Elle forme un coin enclavé entre ses deux ports convergents; au S.-O., au delà du port de commerce, est un agrandissement, la Nouvelle-Ville, non entourée de murs, sorte de faubourg, où se construit actuellement (1895) une église; au N.-O. est le faubourg de Kerantrech, extra-muros, séparé par la ligne ferrée. Lorient est entouré de remparts entre ses deux ports; ses rues sont tirées au cordeau. On y remarque son église Saint-Louis, dont la tour carrée supporte un phare; la statue en bronze de Bisson, sur une colonne de granit (1833); la statue de Victor Massé, sur le cours de la Bove; une fontaine en

Pierre ornée d'un Neptune; le square Brizeux, avec sa statue dans la Nouvelle-Ville; le musée Dousdebès. Dans le cimetière, le tombeau de Brizeux, par Etex; sur le Scorff, beau pont suspendu de Kerantrech, de 200 m., et, en aval, le pont-viaduc du chemin de fer (358 m.). A Kerantrech, belle église moderne (1849-54); la chapelle Saint-



Eglise de Kerantrech, à Lorient.

Christophe (xvi^e siècle). Les promenades sont : la Bove, les places d'Armes et d'Alsace-Lorraine; extra-muros : l'avenue de Merville, les allées de Carnel, le cors Chazelles, le bois et la pointe de Kéroman (établissement de pisciculture et d'ostréiculture; vieux château), la Perrière (bains de mer, parcs d'huîtres; chantiers).

HISTOIRE. — Lorient est une ville récente, dont l'histoire se rattache à celle de la Compagnie des Indes, et qui présente cette particularité que ses progrès ont été constants et indépendants des vicissitudes de cette compagnie et de la fortune de la France, devenant alternativement, suivant les événements, port commercial ou militaire, toujours florissant. De nos jours, elle ne pourrait se réfugier exclusivement dans le commerce comme jadis, et la question de la diminution des ports d'armement ou de la spécialisation des arsenaux de la marine, encore pendante, menace son prestige et ses intérêts. Des traces de voies romaines et des débris y indiquent la présence des Romains. La presque île lorientaise resta, jusqu'à l'arrivée des compagnies commerciales, une lande inculte, occupée par le petit village de Kervérot. Cette lande dépendait de la seigneurie de Faouëdic-Lisivy, relevant du fief de Tréfaven, possédé par un Rohan-Guéméné; cependant une partie des terrains était vague et appartenait à la couronne. La troisième Compagnie des Indes orientales dite encore de Madagascar ou de La Meilleraie, fit arriver (1656) ses navires sur la rade du Blavet, à laquelle on donna le nom de Port-Louis. Mais elle céda ses droits à une autre que Colbert organisa et qui fut établie par ordonnance royale (août 1664). Elle fixa son siège à Port-Louis. Le Faouëdic devait servir à l'établissement des chantiers de construction. L'ordonnance de

concession du Scorff et du Faouëdic, titre originaire de Lorient, fut signée par Louis XIV le 24 juin 1666. Dès l'année suivante, on avait construit deux frégates en ce lieu, dit *d'Orient* ou *l'Orient*, du nom des contrées où se faisait le négoce; sa prospérité et son agrandissement furent rapides; le plan en fut tracé en 1670. Lors de la guerre de Hollande en 1671, la Compagnie y concentra ses établissements d'une manière définitive. Bientôt la marine de guerre commença à s'y établir côte à côte avec celle de la Compagnie. Puis, en janv. 1690, le lieu d'Orient devint un port de guerre. En même temps, la population augmentait; elle était de plus de 6,000 âmes en 1708, et l'église fut construite. Cependant à la mort de Louis XIV (1715), laissant la France ruinée, force fut au gouvernement d'abandonner les chantiers du Faouëdic à la Compagnie des Indes orientales (V. COMPAGNIE, t. XII, pp. 157-163). Sous l'impulsion de la Compagnie des Indes, de Law, qui lui succéda, une nouvelle ère commença (1720) pour le lieu d'Orient, que l'on appela désormais la ville de *Lorient*. En 1738, elle possédait 14,000 hab. et fut érigée en ville royale; des armes lui furent octroyées le 20 mai 1744; elle fut entourée de murailles. Elle repoussa une attaque des Anglais (7 oct. 1746). Le 26 avr. 1770 eut lieu la cession à l'Etat de toutes ses propriétés, au nombre desquelles l'arsenal de Lorient (estimé 13 millions). La famille de Rohan, comme ancienne propriétaire du terrain, fut désintéressée par Louis XVI pour un million et demi de francs.

Lorient redevint ainsi pour la seconde fois port militaire, et acquit comme tel un développement constant. Un arrêté du 4 mai 1784 en fit un port franc. Une nouvelle Compagnie des Indes fut créée en 1783. Son mouvement commercial fut encore assez grand pour que les ventes dans les anciens magasins atteignissent, en 1790, 24 millions par an. Cette même année, la franchise fut abolie, mais Lorient resta port de retour pour les marchandises de l'Inde. Ce dernier privilège ne tarda pas à être supprimé sous la Révolution, dont les Lorientais adoptèrent d'ailleurs les principes avec enthousiasme. Désormais, Lorient est un grand port militaire dont l'histoire générale se fonde dans l'histoire de France. Patrie de l'architecte Mazonis (1783-1826); de M^{me} Ulliac-Trémadeur (1794-1862); du poète national des Bretons, Brizeux (1803-58); du compositeur Victor Massé (1822-84); de Jules Simon.

ARMOIRIES. *De gueules à un vaisseau d'argent, voguant sur une mer de sinople, et à un soleil d'or se levant derrière des montagnes d'argent posées au flanc droit; au franc canton d'hermine; au chef d'azur semé de besans d'or.* Ch. DELAVALD.

BIBL. : B. APPERT, *Voyage aux bagnes de Brest, Lorient et Rochefort*, 1828. — MANCEL, *Chronique lorientaise*, 1859. — HEBERT, *le Port de Lorient*, dans *Rev. marit. et coloniale*, 1866, t. XVIII, pp. 5 et 346. — JÉGOU, *Histoire de la fondation de Lorient*, 1870. — Les archives de la marine au port de Lorient. Les archives de la ville de Lorient. — LECOQ-KERNEVEN, *Nouvelles Etudes sur les origines de Lorient*, 1877. — HAUSSER, *Notice sur le port de Lorient*, dans *Ports marit. de France*, 1879, t. IV. — *Arsenaux maritimes*, par un officier de marine, dans la *Nouvelle Revue* du 15 févr. 1882, t. XIV, p. 743. — Cartes hydrographiques, 132 et 2697.

LORIGES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain; 497 hab.

LORIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis; 1,024 hab. Moulins à huile et à blé. Eglise du xi^e siècle. Ruines importantes du château féodal de Bardine ou Haut-Tirac (xii^e siècle); château de Tirac (xviii^e siècle). Manoirs de Poupot et du Dagueau. Monuments mégalithiques.

LORIGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Sauzé-Vaussais; 810 hab.

LORIMER (James), écrivain anglais, né à Aberdalgie (Perthshire) le 4 nov. 1818, mort à Edimbourg le 13 févr. 1890. Ses écrits traitent de la réforme des universités et de la philosophie des lois. Il fut un des fondateurs de l'Institute of International Law (1873) et parla sur ce sujet dans plusieurs congrès européens; sa méthode de jurisprudence fut

très appréciée en France et en Allemagne. Lorimer publica : *Political Progress not necessarily Democratic* (1857); *Constitutionalism of the Future* (1863); *Institutes of the Law* (1872), traduit en français par M. Nys (Bruxelles, 1890); *Institutes of the Law of Nations : a treatise of the general Relations of separate Politic Communities* (1883-84). Ses nombreux articles de revues et de journaux sur les réformes politiques furent réunis et publiés après sa mort sous le titre de *Studies national and international* (1890).

LORIOU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Valence; 3,506 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Lyon à Avignon. Filature de soie; scieries, tuileries, moulins. Pont de pierre sur la Drôme. Château de la Gardette (xviii^e siècle).

LORIOU. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (N.) de Carpentras; 546 hab.

LORIOU (Daniel de), général hollandais, né à Etoy (pays de Vaud) en 1720, mort en 1788. Il appartenait à une ancienne famille de la Bresse, émigrée pour cause de religion. Après avoir fait ses études à l'académie de Genève, il se voua à la carrière des armes et servit en Sardaigne d'abord (1742-46), puis en Hollande. Entré avec le grade de capitaine, il devint aide de camp du prince de Waldeck et parvint au grade de général-major en 1779.

LORIOU (Ornith.). Les Loriois (*Oriolus* L.) sont de jolis Passereaux, de la grosseur d'un Merle ou d'un Etourneau, ayant le bec allongé, légèrement déprimé à la base et un peu comprimé vers la pointe qui est faiblement recourbée et précédée d'une petite échancrure, les narines ovales, percées dans une membrane, près du front, les ailes un peu arrondies, la queue de longueur moyenne, assez ample, tantôt échancrée, tantôt arrondie, les tarses garnis de scutelles, plus courts que le doigt médian, le pouce armé d'un ongle robuste. Le plumage de ces oiseaux est presque toujours chez les mâles adultes d'un jaune vif, plus ou moins rehaussé de noir, plus rarement d'un rouge vineux chez les jeunes, et chez les femelles d'un brun verdâtre ou d'un vert jaunâtre en dessus et d'un blanc sale rayé longitudinalement de brun.

Le genre *Oriolus* renferme une trentaine d'espèces qui habitent l'Europe, à l'exception des régions arctiques, toute l'Afrique, l'Asie centrale et méridionale, la Malaisie et l'Australie. Une seule espèce se trouve en France et encore seulement pendant la belle saison : c'est le Loriois vulgaire (*Oriolus galbula* L.) qui arrive dans nos contrées vers

la fin de mai ou au commencement de juin (ce qui lui a valu en Allemagne le nom d'*Oiseau de Pentecôte*) et qui émigre en automne vers la terre d'Afrique. Dans cette espèce, le mâle est d'un jaune vif avec du noir sur les ailes, sur la queue et dans le voisinage du bec, et la femelle est d'un vert jaunâtre ou olivâtre, varié de gris et rayé de brun. Les Loriois vul-



Oriolus galbula L.

gaires suspendent aux branches des ormes, des chênes, des merisiers leurs nids artistement tressés en forme de coupe et y déposent des œufs blancs, ponctés de brun noirâtre.

Ils se nourrissent d'insectes et de fruits, notamment de cerises. Ce sont des oiseaux querelleurs et farouches, qui supportent difficilement la captivité. Pendant la saison des amours, les mâles font entendre au lever et au coucher du soleil, ainsi qu'au milieu du jour, un chant aux notes sonores et harmonieuses.

E. OUSTALET.

BIBL. : DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 392, 2^e éd. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1877, t. III, p. 188.

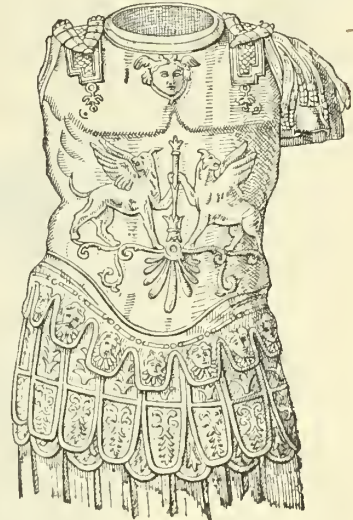
LORIOU (Antoine-Joseph), mécanicien et inventeur français, né à Bannans (Doubs) en 1716, mort à Paris le 9 déc. 1782. Venu à Paris comme simple ouvrier, il réalisa un nombre considérable d'inventions et de perfectionnements intéressant l'industrie et les arts. On lui doit notamment des procédés nouveaux d'émaillage, de fabrication du fer-blanc, de râpage des tabacs, d'étamage des glaces, un métier à rubans, une machine élevant l'eau automatiquement, une machine à battre. Mais il est surtout connu par son invention du mortier hydraulique, longtemps appelé, de son nom, *mortier Loriois*. Il a publié : *Mémoire sur une découverte dans l'art de bâtir* (Paris, 1774, in-8); *L'Art de fixer la peinture au pastel* (Paris, 1780, in-4), etc.

L. S.

BIBL. : PATTE, *Description des inventions de Loriois*, dans le *Mercur de France*, févr. 1778.

LORIOU (Charles-Joseph), homme politique français, né le 27 mars 1850. Ancien magistrat, il fut élu député de Pont-Audemer aux élections générales de 1889, avec un programme républicain, contre M. de La Ferrière, député sortant, conservateur. Il a été réélu en 1893.

LORIQUE ou **LORICA**. Cuirasse des légionnaires romains (V. ARME), formée de courroies (*lora*) de cuir revêtues de métal (fer ou bronze), rapprochées de manière à former une protection continue; elle était complétée par deux pièces couvrant les épaules, tandis qu'une plaque métallique d'environ 0^m24 de côté couvrait le cœur. La cotte de mailles s'appelait *lorica hamata*, la cuirasse imbriquée *lorica squamata*. A côté du type classique, figuré notamment sur l'arc de Septime Sévère, on trouve une lorique à corps



Lorique, d'après une statue.

formé de lames d'acier ou de bronze imbriquées, avec des lambrequins de cuir munis de plaques de métal, retombant jusqu'à mi-cuisses, devant et derrière, pour faire office de braconnière. Le même système existe dans les armures japonaises encore en usage il y a vingt ans. Maurice MAINDROX.

LORIQUEU (Jean-Nicolas), pédagogue français, né à Epernay le 5 août 1760, mort à Paris le 9 avr. 1845. Entré dans la Société de Jésus, il professa quelque temps au petit séminaire de Largentière, devint à la Restauration directeur de la maison d'éducation des jésuites à Aix, puis directeur du collège de Saint-Acheul, auquel il donna une extension considérable et qui forma la plupart des fonctionnaires de la Restauration. Mais, en dépit de son habileté professionnelle, le P. Loriqueu est surtout connu par ses nombreux manuels scolaires, publiés à des centaines de milliers d'exemplaires. Il y prenait d'étranges libertés avec l'histoire; mais,

comme il arrive d'ordinaire, on lui a prêté plus d'erreurs voulues qu'il n'en a réellement commises : celle entre autres d'avoir présenté Napoléon I^{er} comme le marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées du roi. Citons de lui : *Histoire ancienne des Egyptiens, des Babyloniens, des Médés, des Perses, des Grecs et des Carthaginois* (Lyon, 1833, in-18); *Histoire de France* (1843, 2 vol. in-18); *Histoire romaine* (1833, in-18); *Souvenirs de Saint-Acheul* (1829, in-18); *Traité de l'élégance et de la versification latine* (1822, in-12).

R. S.

BIBL. : *Vie du R. P. Loriqueu*; Paris, 1845, in-12. — *Le R. P. Loriqueu, sa vie et ses écrits*; Paris, 1847, in-8.

LORIS (Zool.). Genre de Mammifères de l'ordre des Lémuriens, type de la sous-famille des *Lorisiinae* (ou *Nycticebinae*) qui est propre à la Malaisie, à l'Indo-Chine et à l'Afrique occidentale. Les dents sont en même nombre que chez les Makis (V. LÉMURIENS). Les deux paires de membres sont à peu près égales; l'index est très court, rudimentaire et dépourvu d'ongle; le tarse est médiocrement allongé. Le pouce et le gros orteil peuvent s'écarter beaucoup des autres doigts; ce dernier surtout peut se diriger presque en arrière. La queue est courte et rudimentaire. Il y a deux mamelles pectorales. Les Loris sont nocturnes et très lents dans leurs mouvements, ne quittant jamais les arbres où ils grimpent de branche en branche sans jamais sauter. Leur tête est arrondie avec de gros yeux ronds, des oreilles courtes; leur pelage est épais, court et soyeux. Ils se nourrissent non seulement de matières végétales, mais aussi d'insectes, d'œufs et de petits oiseaux. Les artères de leurs membres se divisent presque immédiatement en un grand nombre de branches parallèles, comme chez les paresseux, ce qui explique la lenteur de leurs mouvements. On en distingue deux genres (*Loris* et *Nycticebus*), et le genre africain *Perodicticus* s'en rapproche assez pour qu'on le place dans la même sous-famille.

Les *Loris* proprement dits, dont on ne connaît qu'une espèce, le *LORI GRÈLE* (*Loris gracilis*), ont des membres



Loris gracilis.

très minces et se distinguent par leurs incisives supérieures égales et très petites. L'espèce habite le S. de l'Inde et Ceylan. C'est un animal étrange de la taille de l'Écureuil et sans queue, dont la minceur est bien celle d'un « spectre » (*Lenur*), dont Linné lui donnait le nom en le prenant pour type de ce genre. Le pelage est d'un brun jaunâtre. Le Loris dort tout le jour, ramassé en boule, la tête entre ses jambes, serrant une branche entre ses bras. — Les NYCTICÈBES (*Nycticebus*) ont des formes moins grêles; la première incisive supérieure est plus grande que la seconde qui est caduque. On en connaît trois espèces :

le *N. tardigradus* de Malacca, Sumatra et Bornéo, qui ressemble beaucoup au précédent; le *N. javanicus* de Java et le *N. cinereus* de Cochinchine. Ces animaux vivent dans les forêts des montagnes, se cachent le jour et cherchent leur nourriture pendant la nuit. — Le PÉRODICTIQUE ou POTRO (*Perodicticus potto*), qui représente les Loris en Afrique, est muni d'une queue assez développée. L'index est réduit à un petit tubercule. Son pelage est fauve, varié de gris et de brun. Il habite la Guinée et le Gabon, est entièrement nocturne et encore plus lent dans ses mouvements que les *Nycticebes*, dont il a les mœurs. Il atteint la taille d'un chat. Une seconde espèce plus petite (*P. calabarensis*) est le type du genre *Arctocebus*; ses formes sont plus grêles et sa queue est rudimentaire. Elle habite le Vieux-Calabar.

E. TROCESSART.

LORIS-MÉLIKOV (Michael-Tariélovitch-Tainov, comte), général russe, né à Tiflis (Transcaucasie) le 1^{er} janv. 1826, mort à Nice le 23 déc. 1888. Fils d'un négociant arménien de famille noble, il fut élevé à l'École des cadets de la garde, à Saint-Pétersbourg, entra dans les hussards comme cornette (1843), devint aide de camp du général Voronzov dans l'armée du Caucase (1847); il se distingua dans cette guerre. En 1854, il était colonel au siège de Kars dont il fut nommé gouverneur. En 1863, il fut nommé lieutenant général, puis adjudant général (1865) et enfin général de cavalerie (1875). On l'attacha au grand-duc Michel. Dans la guerre russo-turque, il reçut le commandement de l'armée d'Arménie, franchit la frontière (24 avr. 1877), bloqua Kars et pénétra jusqu'à Erzeroum. Battu à Sevin par Moukhtar Pacha (25 juin), il dut lever le siège de Kars. Après deux nouveaux échecs subis les 18 et 25 août (à Bachkadiklar), Loris-Mélikov reprit l'offensive; vainqueur au mont Aladja (15 oct.), il prit Kars d'assaut (18 nov.) et gagna la bataille de Deveboyoun (4 déc.). Il fut récompensé de ces succès par le titre de comte (29 avr. 1878) et le gouvernement des pays de la Volga inférieure où il eut à lutter contre une épidémie de peste. On lui confia alors le gouvernement général de Khar'kov (20 avr. 1879). Sa conduite à la fois prudente et énergique dans la répression du mouvement nihiliste lui valut la présidence de la commission exécutive constituée à ce moment (24 févr. 1880), avec des pouvoirs dictatoriaux. Il échappa à un attentat nihiliste (3 mars), ce qui doubla sa popularité. Il fut nommé ministre de l'intérieur (août 1880) et décida Alexandre II à convoquer une assemblée représentative; mais le tsar ayant été assassiné sur ces entrefaites (13 mars 1881), la politique conservatrice du parti moscovite prévalut alors et Loris-Mélikov dut se retirer (10 mai 1881). Il acheva sa vie dans la retraite.

A.-M. B.

LORITI (Heinrich) (V. GLARÉAN).

LORLANGUES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Blesle; 507 hab.

LORLEAU. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 268 hab.

LORM (V. LANDESMAN [Henri]).

LORMAISON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru; 393 hab.

LORMAYE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent; 429 hab.

LORME (FRÉVILLE DE) (V. FRÉVILLE).

L'ORME (Philibert de) (V. DE L'ORME).

LORME (Marion de) (V. DELORME).

LORMES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy; 2,979 hab. Stat. du ch. de fer de P.-L.-M. Carrières de granit; mégisserie. Situé sur le penchant d'une montagne au pied de laquelle coulent le Goulot et le Cornillat dont la réunion forme la rivière d'Auxois, affluent de l'Yonne, Lormes paraît avoir obtenu une charge de franchise vers 1223. C'était le chef-lieu d'une baronnie relevant du comté de Nevers, partagée en 1355 entre Gautier IV de Brienne, duc d'Athènes, et Jean III de Chalon. Restes de deux châteaux et des fortifications. Château des Aubus du x^v siècle. Église moderne de style roman,

construite de 1865 à 1867 sur le mont Saint-Alban. Armes : *d'or à l'orme arraché de sinople*. M. P.

LORMONT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. du Carbon-Blanc, sur la rive droite de la Garonne; 3,236 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Libourne à Bordeaux. Vignobles. Chantiers de construction de navires; fabriques d'outils et de chaises. Ancien château des archevêques de Bordeaux. Ermitage de Sainte-Catherine, chapelle ruinée du ^{xvi}^e siècle.

LORN (Firth de) (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 154).

LORNAISON (Clément de), directeur de théâtre de la fin du ^{xviii}^e siècle. En 1787, il fondait, sur le boulevard du Temple, un petit spectacle auquel il donnait le nom de *Bleuettes comiques et lyriques* et qui n'eut qu'une courte existence. C'est dans le local de ce petit établissement qu'on vit en 1791 un autre théâtre éphémère, celui des *Elèves de Thalie*, qui était un spectacle d'enfants. En 1790, Lornaison, associé avec un nommé Desnoyers, faisait construire sur l'emplacement des anciennes Variétés-Amusantes, à l'angle des rues de Bondy et de Lanery, un nouveau théâtre qu'il appela Théâtre-Français comique et lyrique, et qu'il inaugura le 21 juin 1790. La salle était charmante, et, qui mieux est, la troupe était excellente; aussi, dès le commencement, le public s'y porta-t-il en foule. Parmi les acteurs, on remarquait Juliet qui, pendant vingt ans, fit la joie de l'Opéra-Comique; Rafale, qui fut plus tard une des gloires de l'Ambigu, et quelques autres comédiens habiles tels que Bourdais, Després, Gamard, M^{mes} Lacaille, Beaupré, Lévêque, etc. On jouait à ce théâtre la comédie, le vaudeville et l'opéra-comique. C'est là que parut pour la première fois l'une des pièces les plus curieuses du Cousin Jacques (Belfroy de Reigny), *Nicodème dans la Lune ou la Révolution pacifique*, qui fit courir tout Paris et dont le succès fut tel qu'elle obtint plus de trois cents représentations. Juliet s'y montrait d'une niaiserie immense, et ce *Nicodème* enfanta bientôt une foule d'imitations, comme avait fait Jeannot, comme plus tard firent Joerisse et Cadet-Rousselle. Toutefois, et malgré ce succès et quelques autres, la fortune du Théâtre-Français comique et lyrique ne fut pas de longue durée, et il dut fermer ses portes dans le courant de 1793. C'est dans sa salle que vint s'établir, quelques années plus tard, le gentil théâtre des Jeunes-Artistes. Quant à son fondateur, Clément de Lornaison, qui ne fit jamais autrement parler de lui, on ne sait ce qu'il devint à partir de cette époque. Arthur Pougin.

LORNAY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 460 hab.

LORNAY (Guillaume de), prince-évêque de Genève, mort à Genève le 31 oct. 1408. Cet ecclésiastique était archidiacre de Carpentras, chapelain et camérier papal, lorsque l'antipape Clément VII, Robert de Genève, l'appela le 12 oct. 1388 à succéder à Adhémar Fabri, évêque de Genève. Il accorda en 1390 à Amédée VII, comte de Savoie, l'autorisation de séjourner à Genève, et fut mêlé à toutes les querelles que suscita l'extinction de la maison des comtes de Genevois (V. ce nom) et l'attribution de leurs biens. Il fut le premier évêque de Genève qui prit le titre de prince déjà accordé en 1154 par Frédéric Barberousse.

LORNE (Marquis de). Titre porté par le fils aîné et héritier présomptif du duc d'Argyll. Le marquis actuel de Lorne (né le 6 août 1845) a épousé, le 21 mars 1871, la princesse Louisa (née le 18 mars 1848), quatrième fille de la reine Victoria. Il a publié un récit de voyage (*A Trip to the tropics*, 1867), des vers (*Guido and Lita*, 1875, et une trad. des psaumes, 1878). Elu au Parlement en 1866 pour le comté d'Argyll, il fut de 1878 à 1883 gouverneur général du Canada.

LORO-MONTZEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 283 hab.

LOROIS (Edouard-Louis), administrateur français, né en 1792, mort en 1863. Sous-préfet de Châteaubriant pendant les Cent-Jours, il fut banni par la Restauration. Il s'établit comme avocat à Bruxelles où il épousa la fille de

l'ancien ministre des finances, Bancel. Il entra en France à l'avènement du gouvernement de Juillet, obtint le poste de préfet du Morbihan, puis entra au conseil d'Etat.

Son fils *Edouard*, né à Laeken le 8 juin 1819, mort à Paris le 18 déc. 1885, occupa divers postes dans l'administration préfectorale sous le gouvernement de Juillet, fut notamment sous-préfet de Savenay (1845-48). La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Elu en 1876 député de Vannes, il appuya le gouvernement du 16 mai, fut réélu avec l'estampille officielle en 1877 et de nouveau en 1881 et 1885.

Paul-Emile, frère du précédent, né à Vannes le 29 sept. 1831, avocat au barreau de Paris, fut préfet de l'Aude, de Loir-et-Cher, de la Dordogne, de la Lozère, de la Creuse, de l'Aveyron jusqu'en 1877. Il fonda ensuite l'Association départementale de la presse catholique et monarchiste et succéda à son frère comme député du Morbihan le 14 mars 1886. Membre de la droite royaliste, il appuya le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893.

Léon-Paul, cousin des précédents, né à Paris le 13 oct. 1837, fut employé au ministère des affaires étrangères de 1860 à 1877. Elu député de Quimper le 14 oct. 1877, il fut invalidé et échoua à la réélection du 5 mai 1878. Après un nouvel échec aux élections de 1881, il fut élu député du Finistère à celles de 1885, fit partie de la droite monarchiste et fut partisan du boulangisme. Il ne se représenta pas en 1889.

LOROUX (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.) de Fougères; 890 hab.

LOROUX-BOTTEAU (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes; 3,809 hab. Commerce de vins. Dignes préservant les prairies traversées par la Loire. Tannerie; taillanderie. Chapelle romane servant de mairie; ruines d'un château féodal du ^{xv}^e siècle.

LORQUIN (*Lorchingens*, 1128, en allem. *Lærchingen*). Ch.-l. de cant. de la Lorraine allemande, arr. de Sarrebourg, au confluent de la Sarre Blanche et de la Sarre Rouge, sur le chemin de fer de Sarrebourg à Alberschwiller; 799 hab. Broderies. Antiquités préhistoriques, gallo-romaines et du moyen âge. Lorquin, siège d'une ancienne baronnie, possédait un prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de Senones et un château de plaisance des ducs de Lorraine, ruiné pendant la guerre de Trente ans. — Patrie du juriconsulte Edouard Bonvalot, né en 1825, et du docteur Jules-Nicolas Crevaux (1847-82), explorateur français.

LÖRRACH. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, chef-lieu de cercle, sur la Wiese et le chem. de fer de Bâle à Zell; 7,000 hab. Impression de tissus de laine et de coton (1,400 ouvriers); fabriques de toiles, de soieries, de chocolat, etc. Grande exportation de tissus imprimés, de vins et de fruits. Auprès est le château de *Raxlehn*, ancienne résidence des margraves de Hochberg, détruit en 1678 par les Français, restauré en 1867. — Le cercle de Lörrach a 960 kil. q. et 95,143 hab.

BIBL. : HEGHSTETTER, *Die Stadt Lörrach*; Lörrach, 1883.

LORRAIN (Claude GELÉE, dit *Claude*), peintre français, né au château de Chamagne, près de Mirecourt, en 1600, mort à Rome en 1682. D'une famille très pauvre et le troisième de cinq enfants, s'étant de plus trouvé orphelin de bonne heure, il passa son enfance à courir les bois, les champs, les collines, et c'est là que se fit toute son éducation. Il grandit donc, dépourvu de toute instruction et de toute culture, et n'en sut pas moins rendre, par la suite, des impressions d'une poésie qui vaut celle de Virgile. Un de ses frères aînés, établi graveur à Fribourg, l'appela d'abord auprès de lui et l'initia aux éléments de son art, puis un autre parent, nommé Baldinucci, marchand de dentelles, le conduisit à Rome. Là, Claude, tout jeune encore, tomba en admiration devant la chapelle Sixtine, le Vatican, devant toutes les œuvres antiques ou récentes qui faisaient la gloire de la ville éternelle, et, impatient de marcher sur les traces de Raphaël et de Michel-Ange, il se mit à peindre

tout seul. A dix-huit ans, il se rendit à Naples, à l'atelier du paysagiste Godefroy Walss, qui se prit de sympathie pour ce grand jeune homme à la figure fine et distinguée, et lui apprit les règles de l'architecture et de la perspective; au bout de deux années, Claude revint à Rome, puis, en 1625, entra en Lorraine, par Venise, l'Allemagne, Munich où il laissa deux tableaux, et Nancy, où il fit la connaissance du peintre Claude de Ruet et fut chargé de travaux pour l'église des Carmélites. Mais la nostalgie de Rome le gagna et, en 1627, il y revenait pour toujours. On dit qu'il fut alors l'élève, et aussi, un peu, le serviteur du peintre Auguste Tassi, de même que, d'après une tradition, peu fondée du reste, il aurait été, dans son enfance, aide chez un pâtissier. La grande pauvreté de Claude Lorrain a rendu vraisemblables bien des propos qui ne sont peut-être pas vrais. Mais, peu après son retour définitif à Rome, il y rencontra le peintre français Poussin, plus âgé que lui de quelques années et qui arrivait précédé déjà d'une réputation considérable. Les deux compatriotes, logés tous les deux à la Trinité du Mont, se lièrent vite d'une grande amitié et, dès lors, se partagèrent tout leur temps. La peinture et la gravure les a souvent représentés peignant ensemble dans la Campagne romaine, le Poussin, avec sa réelle autorité, donnant des conseils à son ami. On croit en effet que le peintre d'histoire exerça une sérieuse influence sur Claude. Cette influence, peut-être vraie pour le dessin et la composition, n'apparaît guère, du moins dans le coloris, si l'on compare aujourd'hui la couleur désagréable des toiles du Poussin avec les puissants effets de soleil que le paysagiste a su rendre. Claude Lorraine fut, du reste, longtemps considéré comme le premier des paysagistes. Il n'en reste pas moins le grand ancêtre, le véritable créateur du genre; car, avant lui, les Primitifs, avec une gaucherie qui a son charme, et, après eux, les peintres de la Renaissance avaient pu reproduire exactement des arbres, des maisons, des collines, mais aucun n'avait réussi, n'avait même cherché à rendre ce qui est la grande séduction de la nature et ce dont Claude Lorrain avait trouvé le secret, l'air et le soleil. Il ne copiait pas la nature, trop ému devant elle; il ne peignait pas d'après elle, mais il l'étudiait, s'en pénétrait sans prononcer une parole, et, de retour à l'atelier, jetait sur la toile les tons de lumière dont son œil ébloui restait longuement imprégné. Tantôt levant, tantôt couchant, l'astre radieux enflamme ses tableaux d'un rayonnement de rose ou d'or, qui miroite sur les flots, qui noie d'un poudroisement lumineux les quais, les vaisseaux, les palais, les colonnades. Car Claude Lorrain a surtout peint des ports de mer, ports fantaisistes qu'il n'a jamais vus que dans son imagination, mais où des monuments superbes, inspirés par ceux qu'il avait contemplés à Rome et à Venise, se succèdent en perspective, enserrant des bassins et baignent leur pied dans l'eau. Parfois — et c'est là que l'influence du Poussin se fait le plus sentir — des personnages, au premier plan, représentent une scène historique : *Débarquement de Cléopâtre à Tarse*, *Ulysse remet Chryséïs à son père*, etc.; mais ces sujets sont loin d'être le charme principal de l'œuvre; et, d'ailleurs, sous ces noms antiques, ce sont souvent des types contemporains qu'a reproduits le peintre : marchands de Venise, Turcs et Indous, capitaines de navire en chapeau de feutre et la rapière au flanc. D'autres fois, ce sont des troupeaux qui passent, ou une fête villageoise dans des campagnes où se dresse toujours quelque colonnade ou quelque ruine. Enfin, le grand paysagiste a peint quelques petites batailles de son temps : *le Siège de La Rochelle*, *le Pas de Suse*, ou du moins les personnages sont exacts, ayant été vus. Claude Lorrain, avec de pareils chefs-d'œuvre, ne tarda pas à conquérir une grande réputation, à s'attirer d'importantes commandes de visiteurs tels que le roi d'Espagne en personne; et, vendant ses œuvres mieux que le Poussin lui-même, il acheva très heureux sa vie, et s'éteignit dans un âge avancé. Le Louvre possède une quinzaine de ses tableaux, entre autres la *Vue du Campo Vaccino* et les toiles citées dans le cours de cet article.

Gaston ARMELIN.

BIBL. : Comte DE LEPEL, *Œuvres de Claude Gellée, dit le Lorrain*; Dresde, 1806. — M^{me} MARK-PATISSON, *Claude Lorrain, sa vie et ses œuvres, d'après des documents nouveaux*; Paris, 1881.

LORRAIN (Le) ou LELORRAIN (Robert), sculpteur français, né à Paris en 1666, mort en 1743. Élève d'abord de Lemonnier, puis de Girardon, il n'avait pas vingt ans que ce dernier maître le chargeait d'exécuter une partie du mausolée du *Cardinal de Richelieu*. En 1689, ayant remporté le grand prix de sculpture, il partit pour Rome, où il étudia spécialement les œuvres du Bernin. Mais une maladie de langueur nécessita son retour en France, et presque aussitôt il reçut, à Marseille, la mission difficile de terminer des œuvres laissées inachevées par le grand Pierre Puget. En 1702, une statue de *Galathée* le fit élire membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et, seize ans plus tard, il en était nommé d'abord professeur et, peu après, recteur. Ses œuvres ont orné divers palais et jardins : *Jésus devant Caïphe* à Versailles, une *Vierge* à Marly, *Saint Emilien* aux Invalides. G. A.

LORRAIN (Jean-Louis-Auguste), architecte français, né à Paris le 25 sept. 1825. Élève de Constant-Dufeux et de l'École des beaux-arts, M. Lorrain, après avoir dirigé comme architecte en chef la construction des travaux d'art de la ligne des chemins de fer d'Italie par la vallée du Simplon, se fixa à Dieppe où, nommé architecte de la ville, il fit élever de nombreux édifices publics et privés, tant à Dieppe que dans les environs de cette ville. Charles LUCAS.

LORRAIN (Eugène-Jérôme), chanteur scénique français, né à Limonest (Rhône) le 21 avr. 1856. Élève, au Conservatoire, de Henri Potier et d'Obin, il y obtint, aux concours de 1878, les deux premiers prix de chant d'opéra. Engagé aussitôt à l'Opéra, il débuta à ce théâtre le 15 janv. 1879, dans le rôle de Saint-Bris des *Huquenots*, et y resta jusqu'en 1884. Il passa ensuite plusieurs années en Italie, puis vint débiter à l'Opéra-Comique le 8 oct. 1890, dans le rôle de Lothario de *Mignon*, se montra dans quelques autres ouvrages du répertoire et fit deux créations, dans *le Rêve* et dans *Kassya*. Depuis 1893, il a quitté l'Opéra-Comique.

LORRAINE. Géographie. — Ancienne province de la France, comprise entre la Champagne à l'O., la Franche-Comté au S., l'Alsace à l'E., l'Allemagne et les Pays-Bas au N.-O. Elle représente un débris de l'ancienne Lotharingie, royaume de Lothaire (V. ci-après le § *Histoire*), dont elle a conservé le nom. Au point de vue de la géographie physique, elle s'étend des Vosges à l'Argonne occidentale sur le bassin supérieur de la Moselle dont elle dépasse les limites au S. et surtout à l'O., où elle comprend une partie du bassin supérieur de la Meuse. Ses limites étaient d'ailleurs artificielles et ont varié. A l'O., on ne peut guère séparer de la Lorraine le Barrois (V. ce mot) et les *Trois-Evêchés* (V. cet art.); de ceux-ci, Metz était enclavé en Lorraine, Toul et Verdun compris entre elle et le Barrois. La Lorraine a formé en 1790 le dép. des Vosges, la plus grande partie de celui de la Meurthe, l'E. et une partie du centre de celui de la Moselle, et fourni quelques fragments à celui de la Meuse; en général, on embrasse aussi sous le nom de Lorraine le Barrois et les Trois-Evêchés, et on lui attribue les quatre départements dont nous venons de parler. En 1815, on détacha, pour l'annexer à la Prusse, le fragment septentrional comprenant Sarrelouis. En 1871, le démembrement fut plus désastreux. L'Allemagne s'empara de tout le N. de l'ancienne province et du Luxembourg français (Thionville) qui y avait été rattaché. Ces douloureux événements sont retracés dans l'art. ALSACE-LORRAINE où l'on trouvera le tracé de la nouvelle frontière.

Tout ce qui concerne la géographie de la Lorraine demeurée française se trouve aux art. MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE et VOSGES. Quant à la *Lorraine allemande*, qui forme un des trois districts de l'Alsace-Lorraine, on trouvera dans l'art. ALSACE-LORRAINE tout ce qui concerne sa géographie politique, administrative et économique. Nous n'avons donc à indiquer ici que sa géographie physique.

La Lorraine allemande occupe 622,443 hect., compris entre le dép. français de Meurthe-et-Moselle au S. et à l'O., le Luxembourg au N.-O., la Prusse rhénane au N., la Basse-Alsace (ancien dép. du Bas-Rhin) à l'E. Le relief du sol est assez accidenté. Le plateau lorrain qui s'étend des Vosges à l'Ardenne est creusé par les vallées de la Sarre, de la Nied et de la Moselle. Les points les plus élevés du district sont naturellement les plus voisins des Vosges : le mont Donon, sur la frontière, atteint 1,008 m.; plus au N., le Rosskopf, 803 m. Au pied se creuse la large vallée de la Sarre, à l'O. de laquelle le plateau n'atteint que rarement 400 m.; citons une colline de 412 m. à l'E. de Boulay, et, à l'O. de la Moselle, le fort Saint-Quentin, près de Metz (357 m.), et le Ketschenberg (427 m.), sur la frontière luxembourgeoise.

Un point de vue géologique, la région vosgienne et la partie orientale et centrale du plateau appartiennent au trias; il est recouvert par les formations jurassiques à partir de 20 kil. E. de la Moselle; le fond de la vallée de cette rivière est alluvial. Les Vosges proprement dites sont formées de puissantes assises de grès bigarré; le plateau lorrain appartient aux couches supérieures de ce terrain, caractérisées par la voltzine, au muschelkalk (gréseux dans ses couches inférieures) et au keuper, dont le gypse et le sel gemme s'exploitent à Dieuze, Vic, Château-Salins. Plus à l'O., on rencontre le lias, et enfin, à l'O. de la Moselle, le dogger (jurassique moyen). Vers la frontière septentrionale, autour de Saint-Avold, le muschelkalk et le grès bigarré se montrent, attestant le relèvement des couches au voisinage du bassin houiller de la Sarre. A Sierck, sur la Moselle, apparaissent des quartzites dévonniennes.

L'hydrographie est assez simple : toutes les eaux (sauf celles du vallon supérieur de la Zorn, affluent direct du Rhin) vont à la Moselle; celle-ci coule à l'O. du district, du S. au N., par Novéant, Ars, Metz, Thionville, Cattenom et Sierck, et sort de la Lorraine allemande après y avoir parcouru 60 kil. Elle y reçoit : à droite, la Seille, venue de France et finissant à Metz; à gauche, l'Orne de Wœvre, qui est aussi presque entièrement française; à gauche, la Fentsch, qui baigne Hayange. Le reste des eaux de la Lorraine allemande est apporté à la Moselle par la Sarre (lat. *Saravus*, all. *Saar*). Celle-ci, qui est maintenant entièrement allemande, est formée à Hellingingen par l'union de la Sarre Blanche, qui sourd au pied du Donon, et de la Sarre Rouge, née au N.-E. de la première; elle arrose Sarrebourg, Fenestrangé, traverse la Basse-Alsace où elle baigne Saarunion, forme la limite de la Lorraine vers Sarre-lès-Bains, et rentre un peu avant Sarreguemines, et passe dans la Prusse rhénane après avoir formé la frontière sur 40 kil. environ. Son cours est très sinueux; la partie lorraine et alsacienne représente environ 137 kil. Elle reçoit de Lorraine ses principaux affluents de gauche : la Naubach, l'Albe, la Rossel, la Biste, la Nied; cette dernière, qui coule vers le N. pendant 45 kil., est formée de la Nied française (50 kil.) et de la Nied allemande (45 kil.) qui coulent vers le N.-O.

Le climat est continental et assez rude; sur le plateau les arbres fruitiers fleurissent quinze jours plus tard que dans le val de la Moselle. La température s'abaisse en hiver à -20° , monte en été à $+32^{\circ}$. La chute d'eau est de 700 millim. par an à Metz. La vigne monte à 350 m., le blé jusqu'à 800 m. A.-M. B.

Histoire. — PÉRIODE PRÉHISTORIQUE. — Durant l'âge de pierre, la Lorraine, surtout à cause des phénomènes géologiques qui s'y produisent, semble avoir été très peu peuplée. Les traces de l'apparition de l'homme, fort peu nombreuses à l'époque paléolithique, ne deviennent abondantes qu'au début de la période néolithique. Les stations se multiplient, de préférence sur le bord des plateaux élevés, sur le revers des collines qui surplombent les cours d'eau; et leur répartition géographique sur le sol lorrain nous les montre de plus en plus rares à mesure qu'on va de l'O. à l'E., ou l'activité glaciaire persiste. Elles se

présentent surtout sur les flancs de la longue dépression qui, de la forêt de Darney à Metz, par le Madon et la Moselle, sillonne la Lorraine du S. au N. Elles tapissent particulièrement les hauteurs des environs de Toul, le centre géographique et stratégique de la Lorraine. Chercher à les classer suivant les différentes périodes de l'âge de pierre est une entreprise et comme un jeu où les patients et laborieux archéologues lorrains sont loin de s'entendre. Période paléolithique et néolithique se pénètrent trop étroitement pour qu'il soit possible de les distinguer. Près de Toul, à Pierre-la-Treiche, dans la fissure dite *Trou des Celles* et dans la caverne du *Trou Sainte-Reine*; près de Saint-Mihiel, au *Trou du Diable*, on a découvert quelques spécimens de l'art rudimentaire de ces âges reculés : haches, lances, flèches, couteaux, grattoirs, raclours et poinçons, le tout en pierre éclatée ou polie. Aux mêmes endroits et à Cumières (Meuse), on a mis au jour des crânes et des ossements plus ou moins bien conservés. Les crânes sont généralement arrondis et annoncent une race de petite taille, qui se rattache au type de Furfooz; quelques-uns sont dolichocephales; on n'a rencontré jusqu'ici qu'un seul type de la race de Cro-Magnon, si répandue dans le S. de la France.

Avec l'âge des métaux, l'homme quitte les hauteurs pour les plaines et les vallées. Nombreuses sont les sépultures de cette époque et plus nombreux encore les objets de tous genres en bronze, produits d'un art qui va se perfectionnant. Telle est la découverte faite à Frouard (1870) d'une série de pièces, des plus curieuses, composant le harnachement d'un cheval. Morville-lès-Vic a enrichi la belle collection de l'abbé Merciol. Rosières-aux-Salines (1729-1884) a fourni une quantité considérable de pointes de flèches, de coins, et treize ou quatorze bracelets fort bien conservés. A Villey-Saint-Etienne (1886), riche station funéraire, des corps étaient inhumés avec leurs ornements; les jambes et les bras portaient des anneaux. Villey date de la fin de l'âge de bronze; de même Domèvre-en-Haye (1886), ou, au milieu d'ossements et d'objets divers, on a mis la main sur une petite statuette d'enfant ayant au cou, en guise de collier, un fil de bronze enroulé. C'est le premier essai de représentation humaine découvert en Lorraine. Des stations funéraires de cette époque finale de l'âge de bronze sont aussi contemporaines les premières stations funéraires sous *tumuli*. Ceux-ci appartiennent surtout, en effet, à la période de *Hallstatt* (V. ce mot et AGE DU BRONZE); on les rencontre en assez grand nombre dans la forêt de Haye et dans le dép. des Vosges (arr. de Mirecourt et de Neufchâteau). Les corps y sont inhumés. Plus tard, les Gaulois romanisés y déposèrent les cendres de leurs morts : de là la coexistence de ces deux systèmes d'inhumation, qui a souvent embarrassé les archéologues. Les objets en bronze abondent; le fer fait son apparition comme bijou. Quelques tumuli d'une période un peu postérieure, dite de *la Tène*, nous montrent les progrès du fer comme métal ouvré; l'épée en bronze disparaît. La plupart des archéologues font aussi dater de ces époques préromaines les camps et retranchements qui couronnent certaines collines du pays : le mur de la Fourasse, l'enceinte de Malzéville (près de Nancy), le camp d'Afrique (S. du plateau de Haye), les stations fortifiées de Lessy, de Delme, de Tinercy (pays messin). On y a vu aussi avec moins de raison l'ouvrage des Romains. — Mais l'aurore de l'histoire est proche, et déjà nous avons sur les peuples, qui sont ensevelis sous ces tumuli, des indications certaines. Ils faisaient partie d'un immense empire de race celtique ou gauloise, qui couvrait une large portion de l'Europe centrale. Venu de l'E., ils avaient soumis les Germains en deçà du Rhin et, d'autre part, leur civilisation avancée gagnait sans cesse du terrain, vers l'O., sur la civilisation primitive, encore vouée à la barbarie de l'âge de pierre. Les Germains se révoltent, à une époque indéterminée, contre leurs conquérants; les Gaulois sont en partie refoulés entre Seine et Garonne, où ils fixent définitivement leur empire. Ceux qui restent dans les

contrées rhénanes se fondent avec les Germains pour former une population de sang mêlé, qui est la population lorraine et alsacienne. L'élément celtique y domina pourtant le germanique, et le Lorrain d'aujourd'hui est brachycéphale comme son ancêtre gaulois. De nombreuses tribus, sans liens entre elles, remplacèrent le solide empire des Celtes. Quand les Romains commenceront leurs conquêtes avec César, la Lorraine formera une partie de la *Gallia comata*.

PÉRIODE ROMAINE. — La domination romaine s'y établit facilement et sans luttes sanglantes. Un seul peuple, celui des *Treveri*, opposa quelque résistance. César sut d'ailleurs en venir à bout, moins par la force que par des ménagements. A trois reprises, dans la suite, les *Treveri* essayeront de secouer le joug des Romains : en 29, en 21 av. J.-C. avec Julius Florus, en 69-70 ap. J.-C. Ces divers mouvements seront sans résultats (V. TRÈVES). Administrativement, les pays mosellans, d'après la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* (postérieure à 375), constituent une des dix-sept provinces de la Gaule, la *Belgica prima*. Cette province comprend les quatre *civitates* des *Treveri* (Trèves), des *Mediomatrici* (Metz), des *Leuci* (Toul) et des *Verodunenses* (Verdun). — Ces contrées sont l'objet d'une romanisation profonde dont le centre est Trèves (*Augusta Treverorum*). Trèves n'apparaît qu'avec Auguste; mais elle devient promptement une grande cité, d'où se répand en tous sens l'influence romaine. C'est d'abord la capitale des pays mosellans, puis, dès l'époque de la tétrarchie, celle de la Gaule (V. TRÈVES). Metz ne rivalise point encore avec elle; néanmoins de nombreux vestiges de palais, de thermes, d'amphithéâtre, d'aqueduc, qui y conduisaient les eaux de Gorze, témoignent de son importance. Verdun, Toul étaient peu considérables. De grands centres d'habitation, fort peuplés alors, ne sont plus aujourd'hui que de tout petits hameaux : quelques-uns n'offrent plus que des ruines. Scarponne (Charpeigne ou Serpaigne, com. de Dieulouard [Meurthe-et-Moselle]) était une station importante; on y a trouvé de nombreux objets : bras et jambes de Vénus (?), tombeaux, borne milliaire, qui ont enrichi le musée de Nancy. Grand, dans le dép. des Vosges, paraît avoir été une cité fort étendue; des fouilles ont mis au jour des restes de temples, d'aqueducs, de piscines, « enfin de tous les établissements importants que devait posséder une ville dont l'amphithéâtre pouvait contenir plus de 20,000 personnes ». Ces villes étaient reliées par des voies, dont le point d'attache à l'O. se trouvait à Reims. De là se dirigeaient vers l'E. quatre voies principales, qui sillonnaient la Lorraine en éventail : la voie de Reims à Mayence par Trèves; la voie de Reims à Strasbourg par *Verodunum* (Verdun), *Divodurum* (Metz) et *Decempagi* (entre Hellimer et Petit-Tenquin [Alsace-Lorraine]); celle de Reims à Toul par *Nasium* (Naix), *Fines* (dans les bois de Saint-Germain, com. de Saint-Germain-sur-Meuse [Meuse]); enfin celle de Reims à Besauçon, par Langres, elleurait la Lorraine au S. Une grande voie coupait les précédentes et les mettait en communication; elle suivait la dépression du Madon et de la Moselle et joignait les villes rhénanes de Cologne et de Trèves, par la vallée de la Saône et du Rhône, à Lyon et aux villes méditerranéennes. Elle passait en Lorraine à *Noviomagus* (Nijon, [Vosges]), *Solimariaca* (près de Rébeville [Vosges]), *Solicia* (Soulosse), *Tullum* (Toul), *Scarpona*, *Divodurum*, laissait à l'O. Grand et à l'E. Laneray, centre d'habitation important du dép. des Vosges. Une route traversait les Vosges au mont Donon; une autre longeait la Moselle, qui elle-même était une grande voie de trafic, que Lucius Vêrus, au rapport de Tacite, aurait voulu rattacher par un canal à la Saône. Les Romains ne semblent pas avoir exploité beaucoup les richesses naturelles de la Lorraine; toutefois ils connaissaient et appréciaient ses eaux minérales : Contrexéville, Plombières avaient déjà des visiteurs.

Au commencement du 1^{er} siècle, le christianisme se répandit dans la Belgique première. En 250, saint Euchaïre évangélise Trèves, dont il est le premier évêque. La pri-

mitive histoire religieuse de Metz est peu connue; on ne possède guère que les noms de ses premiers évêques : saint Clément, saint Cèleste, saint Félix et saint Patient. Saint Saintin évangélise Verdun; saint Mansuy, Toul († 375). La première Belgique ne fut pas à l'abri des persécutions; nombreux furent les martyrs à Trèves, à Toul. Au 1^{er} siècle commencent les invasions germaniques. Contre les barbares, qui font de continuelles incursions en pays mosellans, les villes se fortifient. En 406, la grande poussée de Radagaise rompt les frontières romaines. Trèves et Metz sont pillées. Ce premier flot de barbares ne fit toutefois que passer en pays mosellans.

PÉRIODE FRANQUE. — Un autre, composé de Francs Ripuaires, s'arrêta à Trèves; un troisième, formé de Burgondes, de Vandales et d'Alains, se fixa en 413 dans la *Germania prima*. Les pays mosellans se trouvent ainsi serrés entre deux envahisseurs et exposés aux ravages des Huns (sac de Metz en 451). Le patriciat d'Aétius les débarrasse des Burgondes, qui vont fonder leur second royaume dans les montagnes de Savoie; mais les Ripuaires prennent aussitôt leur place et poussent jusqu'à la Meuse. Ce fut l'influence des Francs Saliens de Clovis qui prévalut. Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, l'histoire des pays mosellans se confond avec celle de l'Austrasie dont ils forment le cœur (V. AUSTRASIE, MÉROVINGIENS, CAROLINGIENS). Sous la dynastie carolingienne, les pays mosellans ont joué un grand rôle; ils ont été le centre du royaume d'Austrasie, qui lui-même était l'État prépondérant de l'Europe occidentale. Metz surtout prospère. Le pays se relève très vite des ravages causés par les invasions, et son sol se couvre de monastères. Saint Colomban fonde au S. ceux d'Angeray, de Luxeuil et de Fontaines (fin du 6^e siècle); Romaric établit Remiremont. Cinq monastères fameux, formant une sorte de croix mystique, s'élèvent à Bonmoutier (près de Badonviller), à Joinvures (Saint-Dié), à Etival, à Senones, et enfin à Moyenmoutier, le monastère du milieu, fondé par saint Hildulf (620-707). Au diocèse de Verdun, nous trouvons les abbayes de Saint-Mihiel (709), de Saint-Vanne et de Beaulieu; au diocèse de Metz, celles de Saint-Clement, de Saint-Symphorien, de Gorze, etc.

LA LOTHARINGIE. — La dynastie carolingienne affectionne particulièrement les pays mosellans, d'où elle est issue. Les destinées de ces contrées, très calmes sous Charlemagne, sont plus tourmentées sous Louis le Pieux; en même temps la portion de l'Austrasie, qui comprend la future Lorraine, s'affirme comme pays, et sa personnalité géographique se dégage des nombreux partages de l'empire carolingien. La division de 817 laisse l'Austrasie à Louis le Pieux et à Lothaire, associé au trône. Quand le partage de 829 a déchainé la guerre civile, l'Austrasie reste fidèle à Louis. Un des auteurs de son rétablissement en 834 est Drogon, « archevêque » de Metz et frère de l'empereur. Le partage, dit de 835 (?), créait trois royaumes et faisait entrer l'Austrasie dans celui de Bavière; il n'eut pas d'effets et fut remanié en 837 et 839. Deux empires furent constitués, séparés par la Meuse : l'Austrasie, détachée de la Bavière, revint à Lothaire, qui l'ajouta à l'Italie. Au partage de 843, Lothaire obtint un empire qui s'étendit tout en longueur, de la mer du Nord à la Méditerranée. L'Austrasie y entre fort amoindrie; mais la portion, qui y est incluse, correspond plus précisément à la future Lorraine. Du côté de l'E., la frontière suit la ligne des Vosges et du Haardt, laissant à la Germanie l'Alsace, les diocèses de Worms et de Spire, puis elle est formée par le Rhin, qu'elle dépasse au N., s'étendant sur la Frise jusqu'à l'Éms. Enfin, en 855, Lothaire II, un des trois fils de Lothaire 1^{er}, reçoit les États paternels compris entre la mer du Nord et le Jura, quelques comtés suisses cédés en 859 à son frère Louis II, les deux comtés de Belley et de Tarentaise laissés en 858 à son autre frère Charles. La Lorraine, dès lors, existe dans sa plus grande extension. C'est un pays peu fait pour être un royaume, sans frontières fixes, sans unité ethnique, comprenant des gens de langue française et de



4°30'

5°



langue germanique, naturellement et historiquement lié à la France. Le hasard des partages le rendra presque indépendant, et ce sera un éternel sujet de discordes entre la France et l'Allemagne. Il conserve le nom de Lotharingie (*Lotharii regnum*) qui lui est régulièrement appliqué à partir du x^e siècle.

Son premier roi, Lothaire II (855-869), lui donne peu d'éclat. A sa mort, Charles le Chauve se fait couronner roi de Lorraine à Metz. Le pape Adrien intervient et Charles doit, à regret, partager sa nouvelle acquisition avec Louis le Germanique, oncle de Lothaire. Il ne garde que la partie S. avec Toul et Verdun (traité de Meerssen, 870). Le roi Louis meurt en 876; Charles accapare ses biens qu'il restitue pourtant bientôt à Louis de Saxe, un des trois fils de Louis le Germanique (partage de Salefeld, 877). Louis de Saxe occupe même toute la Lorraine et ne rend la part de Charles à Louis le Bègue qu'au traité de Fouron (878). Il se la fait d'ailleurs céder de nouveau, quelque temps après, par l'une des deux factions, qui se disputaient le pouvoir à la mort de Louis le Bègue (879). Au su de la mort de Louis de Saxe (882), les grands de Lorraine s'offrent à Louis III de France, qui refuse leur soumission; ils restent donc à Charles le Gros. Sous cet empereur eut lieu en Lorraine une curieuse tentative de restauration royale, due à Hugues, fils de Lothaire II. Hugues compromit sa cause par des excès de cruauté; il fut pris et privé de la vie en 884. Quand, après Charles le Gros (888), les royaumes qui lui avaient obéi se donnèrent des rois particuliers, Rodolphe, roi de la Bourgogne supérieure, travailla la Lorraine et tenta de s'en emparer. Il dut y renoncer devant l'hostilité d'Arnoul, roi d'Allemagne, qui, en 895, à Worms, la donna à son fils Zwentibold (895-900). Un parti français se forma contre ce nouveau roi; il a à sa tête Rénier, comte de Hainaut, possesseur de nombreux liefs et monastères du diocèse de Liège, qui appelle Charles le Simple en Lorraine. Mais Charles y agit si mollement que les Lorrains déçus, après s'être débarrassés de leur roi, reconnaissent le successeur d'Arnoul, Louis III. Le parti français subsistait pourtant, dirigé par le fils aîné de Rénier, Gislebert. Et soit que, par loyalisme, ils préférassent Charles le Simple, légitime héritier de Charlemagne, à Louis III, soit plutôt qu'ils espérassent jouir sous les rois de France d'une plus large indépendance, les seigneurs lorrains se donnèrent à Charles. Par le traité de Bonn (924), *Henri I^{er}* (V. ce nom) cède la Lorraine à Charles le Simple. Cependant, dès ce moment, les cantons voisins de l'Alsace et la Frise se détachent pour être définitivement incorporés au royaume de Germanie. — Au cours de cette période, la Lorraine avait passé par deux phases fort différentes: l'une de prospérité au début, l'autre de calamité dès le milieu du ix^e siècle. La Lorraine fut d'abord un foyer intense de vie religieuse (V. ci-dessous § *Sciences, lettres et arts*); puis les temps s'assombrirent. Les guerres ruinèrent le commerce et l'industrie, dépeuplèrent les villes. Par surcroît, les Hongrois (910, 917, 926 et 927) et les Normands accoururent à la curée et dévastèrent le pays. Remiremont se releva difficilement des ravages commis par les Hongrois, dans « la nuit piteuse » du 20 août 917.

LE GRAND DUCHÉ DE LORRAINE. ANNEXION À L'ALLEMAGNE. SCISSON DE LA HAUTE ET DE LA BASSE-LORRAINE. LA FÉODALITÉ. — Le premier qui porta le nom de duc ne fut point Rénier, mais son fils Gislebert (916). L'histoire de ce duché est extrêmement confuse, à cause de l'absence de pouvoir précis. La France a sur le duché une autorité nominale, l'Allemagne des prétentions, les ducs un pouvoir effectif: il y a à la fois éléments, dont il est difficile de fixer l'importance, qui sont sans cesse en lutte et empêchent tout gouvernement fort de se constituer. L'absence d'hérédité, dans la transmission du pouvoir, rend encore plus précaire l'existence du duché. Le roi de Germanie profite de la ruine de Charles le Simple pour soumettre Gislebert et son duché (925), puis il se l'attache en lui donnant sa fille. La Lotharingie devenait ainsi un duché allemand, mais encore

plus autonome que les autres. Mais *Gislebert* (V. ce nom) ne sut pas s'y consolider. Il flotta des rois des Francs orientaux, Henri I^{er} et Otton, à ceux des Francs occidentaux, Raoul, Louis IV. Otton I^{er} le vainquit malgré son alliance avec le duc de Franconie (939) et s'assura la possession de la Lorraine par un traité avec Louis IV qui avait épousé la veuve de Gislebert. Après la mort du duc Henri, fils de ce dernier (944), Otton donna le duché à son gendre *Conrad le Roux* (V. cet art., t. XII, p. 458), puis (954) à son frère Bruno, archevêque de Cologne, qui s'intitula archevêque de Lorraine. Mais celui-ci ne put en demeurer seul maître. Menacé par un Rénier le Jeune, dans les pays des bouches de la Meuse et du Rhin, il dut partager le titre ducal avec Frédéric, comte de Bar et de Verdun. Celui-ci appartenait à une famille d'Ardenne, remontant à Wigeric, cité en 916 comme comte du palais de Charles le Simple. Frédéric, comte de *Bar* (V. ce mot), était gendre d'Hugues le Grand et neveu d'Otton I^{er}. A ce moment (959) probablement se fit un partage territorial, que le roi Otton confirma après la mort de Bruno; une tentative qu'il fit pour s'approprier le duché n'aboutit pas et il le divisa entre Frédéric et un duc Godefroi. Le premier reçut le duché de Haute-Lorraine, correspondant au bassin de la Moselle, s'intitulant *dux Mosellanorum*, soit encore duc de Metz ou de Bar; Godefroi fut duc de Basse-Lorraine ou des Ripuaires (*Ripuariorum*); ce duché reçut encore parfois des dénominations plus locales, et on le trouve qualifié duché de Louvain, de Brabant, de Bouillon ou de Limbourg. La corruption du mot latin Lotharingie donne naissance aux mots de Lorraine et de Lothier (forme wallonne usitée dans la partie française de la Basse-Lorraine). Le duché de Haute-Lorraine est celui auquel le nom est demeuré jusqu'à nos jours. Bien qu'il fût plus étendu que la Lorraine actuelle, comprenant toute la vallée de la Moselle, ses limites se rapprochent de ce qu'elles sont aujourd'hui. La Basse-Lorraine comprenait les régions qui formèrent depuis le Brabant, le Hainaut, le Luxembourg, les pays de Liège et de Namur et toutes les contrées sises entre les cours inférieurs du Rhin et de la Meuse. *Cologne, Utrecht, Liège, Trèves, Metz, Toul et Verdun* (V. ces mots) se dégagèrent de ces duchés. Leurs évêques devinrent peu à peu indépendants et obtinrent l'immédiateté de l'empereur au même titre que les ducs de Lorraine. Ils augmentèrent sans cesse leur temporel, qui ira plaquant en tous sens la carte du pays. Le domaine de l'évêque de Metz comprenait plus de 250 paroisses au xi^e siècle; celui de Toul embrassait une zone de quatre lieues autour de la ville et plusieurs châtellenies; Verdun, plus pauvre, n'avait que 150 paroisses. L'archevêque de Trèves, qui s'approprie la vallée inférieure de la Moselle, aura une autorité temporelle et spirituelle plus grande encore (V. TRÈVES).

La division de 959 avait été précédée et fut suivie d'autres morcellements. Dès 954, le Barrois forme un comté sous Frédéric I^{er} qui devient, nous l'avons vu, duc de Haute-Lorraine. Le Barrois sera érigé en duché sous Charles IV (1354). La puissante maison d'Ardenne ne fournit pas seulement un comte et un duc, en la personne de Frédéric I^{er}. Sigefroi, autre fils de Wigeric, est comte de Luxembourg dès 963 (V. LUXEMBOURG). Le neveu de Frédéric I^{er}, Godefroi le Vieux, est comte de Metz et de Verdun (vers 950), gouverneur du Hainaut; il domine vraiment en Basse-Lorraine, malgré la rivalité de Lambert de Louvain et de son frère Rénier. Enfin, d'autres comtés se constituèrent dans la suite; le comté de Saintois (vers 1070); celui de Salm (1104).

Les deux Lorraines jouent un grand rôle dans l'histoire du x^e siècle. La Mosellane surtout fut très disputée entre la France et l'Allemagne. La maison d'Ardenne s'efforce d'y maintenir sa prépondérance, en se rapprochant de l'Allemagne et en combattant l'influence française. D'autre part Otton II installe en Basse-Lorraine, en 977, le Carolingien Charles, frère du roi Lothaire. Le roi de France commence la lutte en 978, dès qu'il est dégagé de la tutelle

allemande. Il entre à Aix-la-Chapelle et va assiéger Metz (978). Il échoue, et Otton II, par représailles, envahit la France ; il y subit un demi-échec, qui laisse la question de Lorraine indécise. Malheureusement, au traité de Margut-sur-Chiers (juil. 980), Lothaire, menacé par le duc Hugues de France, revient à l'alliance allemande et renonce à la Lorraine. Cinq ans après il y reparaît pourtant, encouragé par la jeunesse d'Otton III et les avances de Henri de Bavière, compétiteur d'Otton au trône impérial. La maison d'Ardenne, aidée par le parti rémois (Adalbéron et Gerbert), organise la résistance contre Lothaire. Celui-ci s'empare de Verdun, puis la perd, enfin la reprend (mars 985) et fait prisonniers les principaux seigneurs lorrains : *Thierry II*, fils de Frédéric I^{er}, duc de Haute-Lorraine (983-1024), Godefroi le Vieux, etc. Ce dernier, le plus ardent ennemi de l'influence française, ne fut remis en liberté qu'à l'avènement de Hugues Capet (987). Lothaire ne profita pas de sa victoire ; il se détourna bientôt de la Haute-Lorraine, pour porter ses vues sur la Basse-Lorraine. Il avait essayé mais en vain, de tirer vengeance de l'hostilité du parti rémois, en faisant juger Adalbéron, archevêque de Reims et frère de Godefroi le Vieux, par une assemblée réunie à Compiègne. L'assemblée avait été dispersée par Hugues Capet.

L'arrivée des Capétiens au trône de France mit momentanément fin à la lutte. Les premiers Capétiens ne combattirent plus les armes à la main pour la Lorraine, non qu'ils en aient fait remise à l'Allemagne, afin de la payer de prétendus services rendus en 987 ; mais, occupés à consolider leur jeune monarchie à l'intérieur, ils ne pouvaient songer à faire des entreprises lointaines. Les deux Lorraines, même après le triomphe de Hugues Capet sur le duc Charles de Basse-Lorraine (991), restèrent au Saint-Empire romain germanique. Le fils de Charles de Lorraine, *Otton*, succéda à son père dans le duché de Basse-Lorraine et fut un vassal dévoué de l'empereur Otton III. A sa mort (vers 1004), il laissa deux filles qui épousèrent les comtes de Louvain et de Namur. La maison d'Ardenne domina de nouveau la Basse-Lorraine. *Godefroi I^{er}*, fils de Godefroi le Vieux, fut nommé duc par l'empereur Henri II, à la recommandation de Gérard, évêque de Cambrai, et combattit les comtes de Louvain, Namur, Luxembourg et Hollande. A Godefroi I^{er} succéda, vers 1023, son frère *Gothelon* ou *Gozelo*, margrave d'Anvers. Quand la lignée masculine de Frédéric I^{er} se fut éteinte en la personne de *Frédéric II*, duc de Haute-Lorraine (1024-28), Gothelon obtint de l'empereur Conrad, avec la tutelle des deux filles de Frédéric II, le duché de Haute-Lorraine (1033-1043). Gothelon soutint Conrad dans sa lutte contre le comté de Champagne, Eudes, qui fut battu par le duc, le jour de la Saint-Clément (23 nov. 1037), en un lieu indéterminé, que Jean de Bayon appelle Honol. Les deux fils de Gothelon I^{er} devaient avoir : l'un, Godefroi, la Haute-Lorraine ; l'autre, Gothelon II, la Basse-Lorraine (1043), la politique impériale renouvelant la séparation des deux duchés. Mais Gothelon II mourut bientôt sans enfant, et son frère, Godefroi II le Barbu, revendiqua sa succession, se coalisant contre l'empereur Henri III avec le roi de France, Henri I^{er}, et le comte de Flandre, *Beaudouin V*. L'empereur donna alors la Basse-Lorraine à Frédéric de Luxembourg et, en Haute-Lorraine, fit duc *Adalbert*, puis le neveu de celui-ci, *Gérard* (1048), de la riche famille d'Elsenz. Godefroi le Barbu, qui fut un des personnages les plus considérables du XI^e siècle (*V. HENRI III et HENRI IV*), conserva une part d'autorité dans ses duchés, surtout après la mort de Frédéric de Luxembourg (1065) ; mais il les délaissa souvent pour la Toscane et Spolète dont il s'assurait par un mariage avec *Béatrice*, veuve du marquis Boniface. A sa mort (21 déc. 1069), son fils, Godefroi III le Bossu, époux de la fameuse comtesse *Mathilde* (fille du marquis Boniface et de *Béatrice*), hérita du duché de Basse-Lorraine ; ce fut un fidèle serviteur de Henri IV, dont sa mort prépara la défaite ; il fut assassiné par un émissaire du comte de Hollande (26 févr. 1076).

L'empereur donna alors le titre ducal à son jeune fils Conrad, puis en 1088 à *Godefroi IV de Bouillon* (*V. cette biographie*), neveu de Godefroi III ; il était fils d'Eustache de Boulogne et d'Ida, fille de Godefroi le Barbu. Quand il fut mort en Terre sainte, le duché passa à Henri de Limbourg auquel Henri V substitua Godefroi V, descendant de la première maison ducal qu'avait évincée Otton I^{er}. Mais il eut à combattre Walram, fils de Henri de Limbourg. A sa mort (1139), son fils Godefroi VI prit le titre de duc de Basse-Lorraine, mais en pratique celui de duc de Brabant prévalut dans sa descendance ; le duché de Basse-Lorraine s'était morcelé en principautés féodales dont les deux principales qui conservèrent le titre ducal furent le Limbourg, possédé par la maison d'Ardenne et les descendants des comtes de Verdun, le Brabant ou Louvain aux mains des descendants des comtes de Hainaut. Entre ces duchés, les comtés de Luxembourg, de Namur, de Hollande, de Juliers, les évêchés de Liège et d'Utrecht, l'archevêché de Cologne, se partagèrent la Basse-Lorraine. La suite de son histoire se trouvera dans les articles consacrés à ces principautés et au mot PAYS-BAS.

Dans le duché de Haute-Lorraine, la maison d'Alsace ou d'Elsenz persiste, débarrassée par la mort de Godefroi II et Godefroi III de concurrents redoutables. La scission est consommée et la nouvelle dynastie consolidée en 1070. Elle possédait des biens immenses dans les contrées mosellanes, et semblait très capable par suite de donner naissance à une puissante maison ducal indigène. Ses ducs ne purent réussir à faire de la Lorraine un grand pays. La situation de prince intermédiaire leur rendit l'existence trop difficile ; s'ils parvinrent à desserrer les liens qui les attachaient à l'Allemagne, ce fut pour retomber sous l'hégémonie de la France. Puis, à l'intérieur, ils n'eurent pas assez d'énergie pour étouffer la luxuriante végétation des pouvoirs féodaux ou, comme leurs voisins les rois de France, faire servir ces pouvoirs domptés à leur fortune. Le fils de Gérard, *Thierry II le Vaillant* (1070-1115), dut même céder à son oncle le Saintois, où Vaudémont devint une redoutable citadelle féodale. Au surplus, les premiers successeurs de Gérard, occupés à servir les empereurs, négligèrent la Lorraine, ou ils guerroyèrent péniblement contre leurs vassaux. La lutte contre Bar et la Champagne remplit successivement les règnes de Simon (1115-39), *Mathieu I^{er}* (1139-76), *Simon II* (1176-1205), *Ferri I^{er}* et *Ferri II* (1205-13), *Thibaut I^{er}* (1213-20), *Mathieu II* (1220-51) ; la période critique en est sous *Thibaut I^{er}*. Le duc venait de se brouiller avec l'empereur Frédéric II, au sujet de Rosheim en Alsace, quand il eut la malencontreuse idée de se mêler à la querelle de succession, qui divisait alors la Champagne. Il y soutenait Erard de Brienne contre *Thibaut IV* et la régente, *Blanche de Navarre*. Celle-ci forma une terrible coalition contre le duc, qui comprenait l'empereur, le duc de Bourgogne, le comte de Bar. *Thibaut I^{er}* s'enferma dans Amance. Attaqué par l'empereur, il dut souscrire au traité du 1^{er} juin 1218, par lequel il se reconnaissait vassal de la Champagne. Ce traité devait avoir de funestes effets dès *Mathieu II*, qui fut obligé d'épouser les querelles de la Champagne et de soutenir une guerre ruineuse contre le comte de Bar, devenu l'ennemi des Champenois.

PÉRIODE COMMUNALE. — Le long gouvernement de *Ferri III* (1251-1304) fut rempli par de continuelles guerres contre Metz, ou sont mêlés les principaux seigneurs féodaux de Lorraine. Rien de plus insipide que l'histoire fort embrouillée de ces luttes interminables. Elles eurent pourtant une influence notable sur le mouvement communal que *Ferri* favorisa pour faire pièce à la noblesse conjurée contre lui. Les chartes communales de Lorraine procèdent en général de la charte type de *Beaumont-en-Argonne* (*V. ce mot*). Cette charte plus ou moins modifiée pénétra d'abord dans le Barrois ; elle eut quelques difficultés à s'implanter en Lorraine, ou elle rencontra une très vive hostilité de la part des seigneurs qui, en 1234, arrachèrent même à Frédéric II

l'abolition des premières concessions. Avant Ferri III ce sont les comtes de Champagne qui s'efforcent de provoquer en Lorraine des mouvements communaux : ils espèrent ainsi se concilier le menu peuple et accaparer la Lorraine par la reconnaissance. A l'instigation de Thibaut IV de Champagne, Neufchâteau, en 1231, s'était soulevé contre Mathieu II et avait obtenu une charte, copie de celle de Troyes. La charte de Beaumont fait son apparition sous Ferri III, qui l'accorde à La Neuveville (1257), Frouard et Pompey (1263), Arches, Châtenois, Bruyères et Montfort (1263), Dompierre (1264), Amance, Gerbéviller, Lunéville, Saint-Nicolas et Nancy (1265), etc. L'élan une fois donné, quelques seigneurs, pour conserver la fidélité de leurs villes, imitent le duc, et la charte de Beaumont se propage dans la sirie de Dun et d'Apremont, sous les Gobert et les Geoffroy, et surtout dans le Saintois. Les seigneurs ecclésiastiques furent, en général, moins rebelles à l'émancipation communale que les laïques. Pierre de Brixey, évêque de Toul, avait accordé, dès 1178, une charte à Liverdun; un grand nombre de villages de ce ressort épiscopal obtinrent aussi des libertés, sans toutefois posséder jamais de chartes à la façon de Beaumont. Il en fut de même pour le ressort de Metz. Celui de Verdun est au contraire la terre classique de la charte de Beaumont, qui y devint droit commun sous les évêques Henri d'Apremont (1312-49), Guillaume d'Haraucourt (1456-1500) et Louis de Lorraine (1508-22). Abbayes, prieurés, etc., accordent aussi des franchises ou des chartes à la mode de Beaumont. Ce mouvement communal donna une vive impulsion à la vie économique lorraine. Le duché, qui avait beaucoup souffert au x^e siècle de la guerre civile et étrangère, répara ces maux au xi^e, xii^e et xiii^e siècles. Le commerce et l'industrie progressent, grâce aux corporations naissantes; des agglomérations nouvelles de population se forment, d'où sortiront des villages et des villes : ainsi apparait Nancy, issu sans doute d'un domaine carolingien (V. NANCY), qui devient résidence ducale sous Mathieu I^{er}. La découverte récente (1895) d'une station mérovingienne, aux portes de Nancy, tendrait toutefois à attribuer à cette ville une origine sensiblement antérieure.

Avec une capitale fortifiée, des sujets reconnaissants et fidèles, les successeurs de Ferri III n'eurent pas, à l'intérieur, un gouvernement sans prestige. Mais, à l'extérieur, ils furent sans cesse dominés par les rois de France. Le traité d'Amance les avait créés vassaux de la Champagne; cette dépendance devint absorbante quand Philippe le Bel eut épousé l'héritière de ce comté. A l'influence allemande se substitue en Lorraine l'influence française. Thibaut II (1304-12) suit son souverain à Courtrai (1302), à Mons-en-Puelle (1304). Il en fut assez mal récompensé : Philippe nourrissait des prétentions sur la Lorraine, et Pierre du Bois lui indiquait les mesures à suivre pour l'assujettir; en attendant, il prenait position contre le duc au début de démêlés, qui devaient s'éterniser, avec les habitants de Neufchâteau. Le fils et le petit-fils de Thibaut, Ferri IV (1312-28), Raoul (1328-46), supportèrent patiemment le joug de la France et moururent tous deux à son service; le premier à Cassel (1328), le second à Crécy (1346). Ils avaient couru les aventures à l'étranger, laissant vivre la Lorraine d'une vie organique qui n'avait pas été sans prospérité. Jean I^{er} (1346-90) alla aussi guerroyer au loin, en Prusse et en Bretagne. Au retour il trouva la Lorraine ravagée par les *routiers*; il en vint difficilement à bout, car Henri de Vaudémont et Metz se ligèrent tour à tour avec ces bandes. Puis la question de Neufchâteau reparut sur le tapis. Jean voulut percevoir dans la ville certains droits, que les bourgeois refusèrent de payer. Il s'empara de la ville; mais aussitôt le roi de France, Charles VI, la fit occuper. Déjà Philippe VI avait acquis de Jean de Joinville la châtellenie de Vaucouleurs (13 août 1335) : Neufchâteau et Vaucouleurs furent pour la France deux sentinelles avancées en pays lorrain.

L'affaire de Neufchâteau occasionna un procès où le

parlement donna tort au nouveau duc Charles II (1390-1431). De là un vif ressentiment, qui poussa Charles à favoriser des chevauchées de brigands lorrains en Champagne. Sur cette querelle un peu spéciale vinrent bientôt se greffer des dissensions plus sérieuses. En 1400, l'empereur Wenceslas avait été déposé au profit de l'électeur palatin, Robert de Bavière. Or le duc Charles, gendre de Robert, fut un des plus longueux partisans du nouvel empereur qui trouva au contraire d'ardents adversaires en Lorraine et en France. Le duc d'Orléans parvint à grouper ces ennemis de Robert contre Charles II. Le duc de Bar, les évêques de Toul et de Verdun, les comtes de Salm, etc., se trouvèrent réunis en 1407 sous les murs de Nancy. Charles tailla en pièces leur armée. L'assassinat du duc d'Orléans, les troubles de France laissèrent le duc jouir en paix de sa victoire. Il en profita pour se venger cruellement des « Jacques » de Neufchâteau (févr. 1410), puis il se lança à corps perdu dans le parti bourguignon. Il vint à Paris braver l'arrêt du parlement; mais il se heurta à des conseillers inébranlables, et le duc dut prier le roi « bien humblement qu'il luy voulust pardonner », ajoutant « qu'il le servirait loyaument » (Jouv. des Ursins). Le parti bourguignon, arrivé au pouvoir, créa le duc connétable. Toutefois ce ne fut plus un militant, et le parti angevin ne tarda pas à le ramener à la France. Charles II n'avait pas d'enfants mâles, et le vieux duc de Bar, Louis, cardinal-évêque de Châlons, se mourait aussi sans héritier direct. La petite-nièce de Louis, Yolande, épouse de Louis II d'Anjou, désirait vivement Bar pour son plus jeune fils, René. Elle persuada à son grand-oncle de le choisir comme héritier. Louis y consentit et demanda pour René la main d'Isabelle, fille de Charles II. Ce dernier vit là une excellente occasion de réunir Bar à la Lorraine et de mettre fin à une lutte séculaire. Le mariage fut arrêté à Foug (20 mars 1419) et célébré dix-huit mois après. Le duc Charles se rapprochait en même temps de la France; son gendre René fit campagne contre les Anglais avec Jeanne d'Arc, qu'une longue tradition peut nous excuser d'appeler encore « la bonne Lorraine », puis avec le vieux capitaine Barbazan.

PÉRIODE ANGEVINE. — En juin 1430 mourut Louis de Bar; le 23 janv. 1431 décéda Charles II. René prit possession de Bar, et, conformément à la déclaration des assises (13 déc. 1425) approuvée par les Etats généraux (1431), qui reconnaissait la féminité du fief de Lorraine, administra ce duché au nom de sa femme Isabelle. Mais la branche cadette de Lorraine, représentée par Antoine de Vaudémont, s'opposa à cette transmission de pouvoir et trouva un allié précieux dans la Bourgogne. René, de son côté, obtint du roi Charles VII un corps de troupes avec Barbazan pour chef. La querelle se vida à Sandocourt (Vosges); c'est la bataille dite de *Bulgnéville* (30 juin 1431). Battu et pris, René ne recouvra sa liberté définitive qu'en 1436. Cette éclatante victoire d'Antoine n'eut pas les conséquences qu'on pourrait supposer; l'armée lorraine se refit vite et, par représailles, emporta assez facilement la place forte de Vézelize dans le Saintois. Antoine signa une trêve avec Isabelle; la guerre reprit bientôt et ne se termina qu'en 1444 par le mariage de Ferri, fils d'Antoine, avec Yolande, fille de René et d'Isabelle, d'où naîtra René II. Durant la captivité de René, les *Ecorcheurs* firent de terribles ravages en Lorraine, et le duc, une fois délivré, ne songea pas à les réparer. Il partit aussitôt pour la conquête chimérique de la couronne de Naples, non sans avoir encore arraché des subsides à la Lorraine à demi ruinée. Il revint en 1444; ce fut pour se faire accompagner par Charles VII qui méditait de s'emparer des Trois-Évêchés. Metz se sauva à prix d'argent; mais Epinal réussit à se soustraire à l'obéissance de l'évêque de Metz et se donna au roi (1444). Après ce rôle peu brillant, René quitta définitivement la Lorraine; il avait nommé son fils, Jean, lieutenant-gouverneur. Ce dernier, à la mort d'Isabelle (27 févr. 1457), obtint le duché de

Lorraine; René gardait le Barrois. Jean II (1453-70) était un prince indigène que ses sujets aimaient et dont ils attendaient beaucoup. Il trahit leurs espérances et délaissa la Lorraine pour courir les aventures. Son fils Nicolas (1470-73) abandonna l'alliance française pour la bourguignonne; son court règne est signalé par la curieuse entreprise contre Metz dirigée par l'aventurier Berthold Krantz.

La période argevine fut sans profits extérieurs pour les duchés lorrains; elle les intéressa à trop de questions lointaines et chimériques. Mais on ne saurait trop marquer son heureuse influence à l'intérieur. Pendant que ses ducs combattaient à l'étranger, la Lorraine, pourvue de régents nés dans le pays, les évêques de Metz et de Verdun, les sires du Châtelet, de Fenétrange, de Lenoncourt, prit vraiment conscience d'elle-même. Ses institutions fonctionnent normalement. C'est l'âge d'or des puissantes corporations, nées aux XIII^e et XIV^e siècles. Celle des verriers, toute locale, reçoit avec sa charte de 1448 d'importants privilèges qui assimilent sensiblement ses membres aux anoblis.

MAISON CADETTE DE LORRAINE. — René II (1473-1508) inaugure brillamment la série des ducs de cette maison, qui, avant tout occupés à bien gouverner, sont presque tous des hommes remarquables, à caractère franchement national. L'ambition de Charles le Téméraire, qui voulait reconstruire à son profit le royaume d'Austrasie dans sa plus grande extension et avec un autre centre, faisait alors courir de sérieux dangers au duché de Lorraine. René fit à Charles une guerre implacable. S'il ne réussit pas à empêcher le Téméraire de prendre Nancy (1475), il ébranla sa fortune en Suisse (V. CHARLES LE TÉMÉRAIRE) et la brisa enfin sous Nancy, où Charles trouva la mort (fév. 1477). Victoire de très grande portée, le Bouvines de la Lorraine. Le duché a dès lors, avec raison, le sentiment d'être un grand pays; sa personnalité s'affirme: l'usage de la *double croix* lorraine commence, déformation de la croix de Saint-André argevine; de même celui du *chardon*, symbole de la résistance contre le Téméraire, qui devait se restreindre plus tard aux armoiries de Nancy et, d'emblème national, devenir blason communal. Une infructueuse expédition en Italie guérit définitivement René du goût pour les courses lointaines, qu'il tenait du sang argevin, et sa politique fut des plus profitables au duché. Louis XI, à la mort de René d'Anjou, s'était emparé de Bar; Charles VIII le céda à René II en 1484. Ce dernier parvint à mettre les évêchés lorrains au pouvoir de sa famille. Le siège de Metz passa à Henri de Vaudémont, puis à Jean, troisième fils de René; celui de Verdun à son quatrième fils, Louis; celui de Toul à son grand-oncle, Olry de Blâmont. En même temps il arrondissait ses domaines, acquérait d'Olry le comté de Blâmont, de Henri de Vaudémont Epinal, qui n'avait appartenu que vingt-deux ans à la France, enfin Sarrebourg. Surtout il consacrait l'unité de la Lorraine et du Barrois, en ordonnant que les enfants puînés de la famille ducale n'hériteraient que des fiefs situés en dehors de ces pays. Les cadets de Lorraine iront dès lors chercher fortune à l'étranger (V. les biographies ci-après). La Lorraine recueillit surtout les fruits de cette politique pratique sous Antoine le Bon (1508-44). Ce duc, bon administrateur, sut au dehors si bien louvoyer entre la France et l'Allemagne qu'il s'attira les bonnes grâces de François I^{er} et de Charles-Quint. Par une transaction passée avec le corps germanique à Nuremberg (1542), le duché de Lorraine est déclaré indépendant, *non incorporabilis ducatus*. Il ne relève plus de l'empereur que pour le marquisat de Pont-à-Mousson, celui de Nomény, le comté de Blâmont, le marquisat d'Hattonchâtel, la garde de Toul, l'avouerie de Remiremont et le droit de monnayage.

Si la Lorraine se détache ainsi de l'Allemagne, c'est pour lier plus intimement encore ses destinées à celles de la France. Par les Guises, ses oncles, le duc Charles le Grand (1543-1608) est activement mêlé à la politique française. Encore enfant, Henri II l'avait arraché à la régence de sa mère, mené en France et marié à sa fille

Claude (1559); Henri avait pu à l'aise s'emparer des trois évêchés souverains de Metz, Toul et Verdun. Précieuses acquisitions, situées en plein cœur de la Lorraine, d'où le roi pouvait faire rayonner son influence sur le duché. La faiblesse du pouvoir royal en France, d'autre part la protection des Guises sauveurent la Lorraine d'une annexion immédiate. Le duc Charles, devenu grand, réagit contre l'étroite tutelle où l'avait tenu la France, en patronnant la Ligue. Grâce à lui, les ligueurs s'emparent de Toul, Mézières, Verdun et Metz, etc.; les protestants, de leur côté, portent la guerre en Lorraine, ravagent le pays; mais aucune bataille décisive ne fut livrée. Charles escomptait pour son fils le trône de France; après la mort de Henri III et du Balafre (1588), le jeune Henri de Guise se montra peu disposé à favoriser ces vues. Aussi le duc se sépara-t-il peu à peu du parti, tout en conservant ses prétentions. Aux Etats de janv. 1593, Bassompierre faisait distribuer un manifeste, dû à Thierry Alix, président de la chambre des comptes de Nancy, où les droits de la maison de Lorraine au trône étaient énergiquement défendus. Toutefois le duc ne tarla pas à faire sa paix avec Henri IV (Folembray, 1595). Des conquêtes faites pendant la Ligue, il conserva Dun et Stenay. Après le règne tout pacifique de Henri II (1608-24), le duché passa, à la suite d'un coup d'Etat, au neveu de Henri, Charles, époux de Nicole, fille du duc. Henri avait stipulé qu'après sa mort le duché appartiendrait conjointement à Nicole et à Charles. Une habile comédie politique éluda ses dernières volontés. Charles abdiqua; son père se fit proclamer sous le nom de François II, puis abdiqua à son tour en faveur de son fils. Celui-ci se trouva ainsi seul duc. Les Etats approuvèrent; le duc ne leur en sut pas gré d'ailleurs et cessa de les convoquer (1625).

L'époque que nous venons de parcourir fut glorieuse pour la vie nationale lorraine. Le duché compte environ 400.000 hab. (base d'estimation: liste d'imposables de 1538). La forêt et la montagne de l'E. et du S. se peuplent, grâce aux cessions de terres sous forme d'« ascensement ». Le commerce et l'industrie prospèrent: les foires de Pont-à-Mousson, établies par Charles le Grand, et celles de Toul sont très fréquentées; celles de Saint-Nicolas-du-Port ont une réputation européenne. La Lorraine s'ouvre en même temps aux choses de l'esprit. La Réforme y fait des adeptes: Metz reçoit des prédicateurs dès 1523. Le mouvement démocratique, suscité en Alsace par les idées nouvelles, menaça un instant la Lorraine. Les *Rustauds* furent heureusement battus à Saverne et à Scherwiller (1525) par le duc Antoine. Pour parer aux progrès de la Réforme, le clergé lorrain s'amenda: dom Didier opéra une réforme des plus heureuses chez les bénédictins; le P. Servais Lairreux chez les prémontrés. Le bienheureux Pierre Fourier tenta celle des chanoines réguliers. L'université de Pont-à-Mousson fut fondée par Charles III (1572).

PREMIÈRES OCCUPATIONS FRANÇAISES. — Une série de guerres allait compromettre cette prospérité. Le duc Charles devait son élévation à une comédie que la France, qui tenait pour les droits de Nicole, refusa d'approuver; il ne sut pas assez ménager sa puissante voisine. A deux reprises, il donna asile à Gaston d'Orléans et en fit même son beau-frère; puis il s'allia aux ennemis de la France. Une guerre, que cette dernière désirait de tous ses vœux, éclata. Devant les armées françaises, Charles se soumit aux traités de Vie (1632) et de Liverdun (*id.*), promettant d'abandonner ses alliés et de laisser libre passage à la France en Lorraine. Le duc était débordé: il abdiqua en faveur de son frère, le cardinal Nicolas (1633). La France refusa de reconnaître le nouveau duc qui, pour légitimer son pouvoir, épousa Claude, sœur de Nicole. Richelieu fit saisir les deux époux; on les enferma au palais ducale de Nancy (1634). Ils s'échappèrent, à la suite de péripéties pittoresques et dramatiques. Leur évasion servait beaucoup la politique de Richelieu, qu'elle laissait maître en Lorraine. Il remplaça les officiers de Charles IV par des gouverneurs français,

mit garnison dans les villes et érèa à Nancy une *cour souveraine* où la noblesse, malmenée par Charles, entra volontiers. Quant à Nicole, il n'en fut pas question, et la malheureuse reine, abandonnée de tout le monde, vint se réfugier à Paris.

Charles avait du caractère ; il ne se résigna pas sans combattre à perdre son duché et, au service des alliés, nous fit une rude guerre de 1634 à 1644 (V. CHARLES IV). Il eut pourtant la faiblesse, à Saint-Germain, en 1642, de signer un traité qui le rendait duc client de la France. Son amour-propre ne s'accommoda pas longtemps de cette humiliante situation, et il abandonna une seconde fois la Lorraine. Alors la France garda moins de réserve à l'égard du duché ; elle y installa un intendant et brisa les dernières résistances indigènes en s'emparant des châteaux de la Mothe et de Longwy. Mis hors des traités de Westphalie, Charles ne recouvra ses États qu'au traité des Pyrénées (1659) ; mais il les recouvra fort amoindris, car la France gardait le Barrois, le Clermontois, les villes de Steuay, Dun et Jametz. Les fortifications de Nancy devaient, de plus, être démolies. La convention de Vincennes (28 févr. 1661) confirma le traité en le modifiant sur un point : le Barrois était rendu à Charles. C'était un singulier composé d'énergie et de faiblesse que ce prince, qui possédait plutôt les brillantes qualités d'aventurier des ducs du XII^e siècle que la sagesse et le caractère pratique de ses ancêtres directs. Il va jusqu'à promettre, par le scandaleux traité de Montmartre (5 févr. 1662), la cession du duché à la France, après sa mort. Et pourtant on ne saurait s'empêcher de le plaindre, à le voir se débattre sous la main puissante de Louis XIV. La France désirait Marsal ; elle s'en empara malgré le duc, qui dut céder la ville au traité de Nomény (31 août 1663). Louis XIV n'était point assez sûr de la Lorraine au début de la guerre de Hollande ; il l'envahit et, en quelques semaines, le duché tombait entre ses mains (1670). La cour souveraine fut supprimée et son ressort réuni à celui du parlement de Metz, érèe en 1633. Charles s'était enfiu pour aller se mettre au service des ennemis de la France ; il mourut peu après. Epinal avait seule opposé une résistance sérieuse aux Français.

Le fils de Nicolas, Charles V, prit le titre de duc (1673-1690) ; mais Louis XIV continua à occuper la Lorraine, que la chambre de réunion de Metz (1679) réunit d'ailleurs presque entièrement à la France. Le traité de Nimègue offrit au duc l'alternative ou de souscrire au traité des Pyrénées ou de céder Nancy, Longwy et le terrain nécessaire à l'établissement de routes militaires françaises. Charles n'accepta aucune de ces deux propositions. Son fils Léopold (1697-1729) trouva à Ryswick des conditions plus favorables. Bar et la Lorraine lui furent restitués ; mais des articles du traité ordonnaient la démolition des remparts de la nouvelle ville de Nancy, laissaient au roi Sarrelouis et sa banlieue, la ville et prévôté de Longwy avec la faculté de pouvoir faire traverser la Lorraine à ses troupes. Le roi promettait au duc des compensations, à déterminer, dans le temporel des évêchés. Forcée par les circonstances d'abandonner la Lorraine, la France prenait ainsi ses précautions. Ces soixante-dix années de guerres et d'occupations étrangères avaient été funestes. La peste, la disette, les levées d'impôts, les passages de troupes avaient dépeuplé le pays. L'administration se trouvait bouleversée. En vain Bissy, gouverneur militaire pour la France, et Jacques Charuel, intendant, avaient essayé d'apporter, de 1673 à 1697, quelques remèdes aux maux dont souffrait la Lorraine.

LES DERNIERS DUCS. — Il était réservé à Léopold (1697-1729) de tenter l'œuvre de reconstitution du duché. On ne saurait nier qu'il n'ait pris tout un ensemble de mesures économiques et sociales, libéralement conçues en général ; mais elles portent presque toutes la marque française. Son code, par exemple, œuvre de Léonard Bourcier, n'est qu'une compilation des ordonnances de Louis XIV. La tradition nationale lorraine ne l'inspira jamais et, incon-

sciemment sans doute, il travailla à assimiler la Lorraine à une province française. Surtout il eut le grand tort de suivre les pratiques financières de la France : il abandonna le vieux budget des ducs, pour adopter la *subvention*, impôt direct, d'importation française, y ajouter un instant la *capitation* (1711) et, à l'instar de la France, grossir ses baux des fermes à chaque renouvellement. Pourtant, vers 1710, la politique intérieure du duc avait porté de bons fruits : Nancy doublait sa population, qui passait de 7,580 hab. (1698) à 14,820 hab. (1709) ; on savait grè à du duc de protéger les arts et les lettres. Mais il ne voulut pas s'en tenir là ; il se lança dans les créations inutiles, les fêtes fastueuses et les orgies de construction. Il eut recours aux expédients financiers du juif Samuel Lévy (1716), aux spéculations véreuses des compagnies de commerce (1723-24), à la fixation arbitraire de la valeur des monnaies. Bref, il compromit la restauration de la Lorraine. Louis XIV en avait usé à son aise à l'égard du duc. Au traité de Londres (1699), il avait disposé en maître du sort de la Lorraine ; en 1702, pour mettre la France à l'abri d'une invasion vers l'E., il occupa le duché et installa à Nancy une garnison, qui n'en devait sortir qu'en 1714. Léopold avait abandonné Nancy pour Lunéville, sans protester beaucoup contre cette mainmise de la France. Une telle docilité méritait récompense. Louis XIV lui rend (1707) Commercy, qu'il détenait illégalement depuis 1702 ; en 1718 la France lui donne les équivalents promis au traité de 1697 : la prévôté de Longwy, moins le chef-lieu et quelques villages, en échange desquels elle offre Rambervillers et ses dépendances ; elle donne également Saint-Illippolyte et reconnaît le droit de souveraineté de Léopold sur Nomény, Saint-Avold, Hombourg, Commercy et l'abbaye de Riéval. Dix ans après, Louis XV, par acte authentique, déclarait la Lorraine neutre. Simple trompe-l'œil ; car, en retour, Léopold s'engageait par édit secret à laisser violer cette neutralité, « en cas de nécessité absolue, comme il arrive dans presque toutes les guerres ». Le jeune fils de Léopold, François III (1729-56), était absent de Lorraine à la mort de son père (1729) ; ce fut sa mère, Elisabeth-Charlotte, qui gouverna. François se désintéressa toujours de la Lorraine. L'empereur Charles VII avait élevé à sa cour et le destinait à sa fille Marie-Thérèse. Or, l'empereur venait de s'engager imprudemment dans la guerre de succession de Pologne, pour y soutenir Auguste de Saxe, qui reconnaissait sa pragmatique. Son candidat allait succomber ; il accepta les propositions des préliminaires de Vienne. Auguste devenait roi de Pologne ; mais son concurrent, Stanislas Leszczynski, recevait les duchés de Lorraine et de Bar qui, à sa mort, devaient revenir à la France. A François III était réservé, comme indemnité, le grand-duché de Toscane ; il remettait immédiatement le Barrois à Stanislas et conservait la Lorraine jusqu'à la mort attendue du grand-duc (3 oct. 1735). Cependant le comté de Falkenstein, acquis en 1724, était cédé à l'Autriche, et les seigneurs lorrains conservaient leur droit de siéger aux diètes de l'empire d'Allemagne. La perspective d'être un jour empereur rendit léger à François III le sacrifice de ses États héréditaires. Il épousa Marie-Thérèse (12 févr. 1736) et consentit même à la cession immédiate du duché de Lorraine à Stanislas, moyennant une pension promise par la France au duc, jusqu'à la mort du grand-duc de Toscane (28 août 1736).

Stanislas (1736-66) ne fut en réalité que le régisseur des duchés lorrains. La France se réserva la direction du gouvernement, l'administration financière, le droit d'imposer des subsides et de désigner les fonctionnaires au choix du duc (convention secrète du 30 sept. 1736). Elle donna à Stanislas, comme premier ministre, le beau-frère d'Orry, Chaumont de La Galazière, intendant de Soissons, qui reçut la charge de chancelier-garde des sceaux de Lorraine et le titre d'intendant (édit de Meudon, 18 janv. 1737). Le duc de Fleury eut le commandement des troupes françaises, avec le titre de gouverneur des duchés (4 oct. 1737).

Tout acheva de prendre une tournure française : finances, administration forestière, pénalités (galères), maréchaussée, levées de troupes (milice). Les Lorrains assistaient, sans protester beaucoup, à cette pénétration définitive du duché par les institutions françaises. Si La Galazière avait toujours agi avec tact et modération, peut-être aurait-il amené sans résistance aucune les Lorrains à la France. Mais parfois il allait trop loin. Ce fut évidemment une faute que de raser les vieux châteaux et les vieux édifices, tout pleins de souvenirs nationaux, de faire enlever les bustes des ducs de Lorraine et leurs armes du palais ducal et des portes de Nancy. Puis les nouvelles constructions déplaisaient parfois : le jour de l'inauguration de la statue de Louis XV, sur la place Royale (26 juil. 1755), des Nancéiens intraitables firent une contre-manifestation. Néanmoins jamais ces protestations ne devinrent insurrections. Elles furent surtout vives parmi les membres de la cour souveraine et de la chambre des comptes, par suite des exigences fiscales et militaires de l'intendant, au cours de la guerre de Sept ans. Exilée à Lunéville, pour avoir protesté contre le deuxième vingtième (28 avr. 1757), la cour souveraine réussit pourtant à faire échouer l'établissement d'un troisième vingtième en 1760. Ce sont là des oppositions de cabinet que ne généralisa ni n'envenima la question d'indépendance. En 1744, Marie-Thérèse avait fait répandre en Lorraine un manifeste, promettant aux habitants que son époux, François, se mettrait à leur tête si les Autrichiens étaient victorieux. Il y eut quelques feux allumés la nuit, sur les hauteurs, pour indiquer le chemin aux impériaux, maîtres de Wissembourg, mais pas un Lorrain ne bougea. D'ailleurs, si l'intendant était détesté, Stanislas savait se faire aimer. Bon, affable, il attirait la noblesse à sa cour, protégeait magnifiquement les arts, les lettres et les sciences. Surtout il était « Stanislas le Bien-faisant », et ses fondations, ses aumônes rendaient cher aux Lorrains un régime qui devait leur enlever l'indépendance.

PÉRIODE FRANÇAISE. — A la mort de Stanislas (23 févr. 1766), la France prit la Lorraine, comme elle aurait cueilli un fruit mûr. La Galazière fils (1758-77), Thiroux de Crosne (1777) et La Porte de Meslay (1778-89) y furent successivement intendants. Leur administration ne rencontra point de difficultés ; elle n'innovait d'ailleurs en rien et continuait celle des derniers ducs. En 1789, la Lorraine et le Barrois non mouvant formaient, avec trente-six bailliages, une généralité ou intendance, qui coexistait à côté de celle des Trois-Évêchés : elles s'achevaient l'une dans l'autre. Ces deux généralités ne formaient qu'un gouvernement militaire dont le siège se trouvait à Nancy. La Lorraine était une province d'étranger effectif, e-à-d. qui ne commerçait pas librement avec la France. Durival en estimait la population, en 1778, à 804,275 hab. ; en 1789, à la veille des élections aux Etats, on l'évaluait à 934,860 hab. Nancy devenait une capitale importante, éclipsant Lunéville et Metz. En 1768, l'université de Pont-à-Mousson y est transférée ; un évêché y est créé en 1779. Nancy ne réussit pas à accaparer le parlement de Metz ; mais sa cour souveraine fut érigée en parlement en 1775. La Lorraine, malgré sa soumission silencieuse, n'oubliait pas son indépendance et ses privilèges perdus. Nulle autre province, sous Louis XVI, n'embrassa avec plus d'ardeur les idées de liberté et de réforme qui travaillaient la France. L'assemblée provinciale, établie par Loménie de Brienne (8 juil. 1787), donna au instant l'illusion d'un gouvernement indigène ; illusion de courte durée, que les tentatives de réforme parlementaire vinrent bientôt dissiper (mai 1788). Enfin Louis XVI se décida à convoquer les Etats généraux. La Lorraine reçut la nouvelle avec enthousiasme et d'importantes réunions préparatoires se tinrent à Nancy, dans l'espérance que des Etats provinciaux précéderaient les Etats généraux. Il n'en fut point ainsi, et le 7 févr. 1789 parut le règlement spécial à la Lorraine pour les élections. A la suite de nombreux scrutins et éliminations, 36 députés furent élus : 9 du clergé et 9 de la noblesse,

18 du tiers. Les Lorrains applaudirent dans la suite au mouvement révolutionnaire ; il y eut quelques désordres à Nancy. Les Suisses de Châteauvieux, insurgés contre leurs chefs et soutenus par les habitants, furent soumis par le marquis de Bouillé après un conflit sanglant, que le dévouement de Désilles ne put éviter. Aux assemblées, de grands orateurs lorrains se faisaient entendre : Grégoire, curé d'Emberménil, etc. ; d'illustres généraux combattaient dans les guerres révolutionnaires et du premier Empire : Drouot, Duroc, Oudinot, etc. La Lorraine reçut alors vraiment le baptême du sang, qui la faisait française. La Convention avait découpé quatre départements dans la Lorraine : Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges ; Bar avait été réparti entre cinq départements : Haute-Marne, Vosges, Meuse, Meurthe, Moselle. Cette disposition territoriale ne devait être malheureusement modifiée, à notre détriment, que de nos jours. Le traité de Francfort (10 mai 1871) a enlevé à la Lorraine les arr. de Metz, Thionville et Sarreguemines (Moselle), ceux de Sarrebourg et Château-Salins (Meurthe), les cant. de Saales et Schirmeck (Vosges). Les débris des dép. de la Meurthe et de la Moselle ont été réunis pour former le dép. de Meurthe-et-Moselle.

Institutions et administration lorraines. — Elles participaient, en général, et de celles de France et de celles d'Empire. Le duc possédait un pouvoir constitutionnel, limité par les assises et les Etats généraux. Les assises, assemblées de membres de l'ancienne chevalerie ayant fait leurs preuves de noblesse, étaient investies de la juridiction souveraine dans les trois bailliages primitifs de Vosge, d'Allemagne et de Nancy. Elles avaient aussi part au pouvoir législatif et formaient une commission permanente dans l'intervalle des sessions des Etats. Leur origine se perd dans la nuit des temps ; elles siègent périodiquement dès le xiii^e siècle. L'importance de l'ancienne chevalerie, comme corps d'Etat, diminua au xvi^e siècle, à la suite des créations d'anoblis et des progrès des *Etats généraux*. Au début, eux-ci se confondent avec les assises ; mais, au xiv^e et au xv^e siècle, des membres du tiers entrent dans les Etats, qui se distinguent ainsi peu à peu des assises. Ils ne laissent plus à ces dernières que le pouvoir judiciaire et étendent leur compétence à tout ce qui regarde les questions de succession et de tutelle, les lois, les privilèges, les impôts ; ils formulent des griefs et font des remontrances. Leur esprit d'ailleurs resta aristocratique, car la noblesse y fut toujours prépondérante. Les ducs ne cessèrent de subir à contre-cœur ces limitations de pouvoirs ; Charles IV, plus hardi, s'en débarrassa. En 1627, il supprima dans le bailliage de Vosge la juridiction des assises, qu'il remplaça par un tribunal de gradués ; après 1625, les Etats ne sont plus convoqués. Bientôt la cour souveraine devait se substituer aux assises et aux *Grands Jours de saint Mihiel*, analogues d'abord pour le Barrois non mouvant aux assises et transformés, dès 1571, en tribunal de magistrats. — Le duc a auprès de lui un conseil, formé d'abord d'hommes de confiance ; au xv^e siècle, il devient institution d'Etat et est organisé par Charles III. On y distingue très probablement le conseil privé et le conseil d'Etat. Celui-ci est divisé, par Léopold (31 août 1698), en quatre sections, qui se répartissent les deux duchés. La Galazière fut chef des conseils (1737). — La cour était organisée à la française avec tous les offices que nous trouvons en France : les plus importants, ceux de maréchaux et de sénéchaux, furent supprimés sous Stanislas. — Des baillis et des prévôts représentaient le duc dans les divisions administratives des duchés. Ils avaient les mêmes attributions qu'en France. Primitivement il n'y eut que les trois bailliages, cités plus haut ; trois nouveaux furent créés au xv^e siècle : Epinal, Vaudémont, Châtel-sur-Moselle ; ce nombre fut porté à 8 (xvi^e siècle), à 11 par Léopold (1698), puis à 32 (1751). En 1698, le Barrois en possédait 5. — Au point de vue judiciaire, il faut signaler, à côté de l'institution originale des assises, le tribunal des échevins de Nancy, simples juges en matières civiles dans le bailliage, mais dont la

juridiction s'étendait, en matières criminelles, dans tout le duché de Lorraine et même sur les membres de l'ancienne chevalerie. — Les finances des ducs de Lorraine, jusqu'au xvii^e siècle, étaient toutes féodales; les revenus principaux se tiraient du domaine, des droits d'avoûerie, des salines, des bois et des mines. Les États votaient les aides ordinaires et extraordinaires et en surveillaient la perception. L'administration financière n'est organisée qu'au xvi^e siècle par les ordonnances des ducs Antoine et Charles III. Deux chambres des comptes vérifiaient la comptabilité des officiers de finance : l'une à Bar, l'autre à Nancy. Elles subsistèrent après 1766. — Les ducs n'avaient pas d'armée permanente et régulière. En temps de guerre, l'armée se composait : 1^o de l'artillerie; 2^o des hommes d'armes des vassaux; 3^o des bannières des prévôtés; 4^o d'arbalétriers et d'arquebusiers, qui existaient en certains endroits; 5^o des garnisons des villes et des châteaux; 6^o de mercenaires; 7^o de la « bande » du prévôt des maréchaux et de la garde ducale. Charles IV remania cette organisation, fit des armements extraordinaires; peu après le système militaire français pénétrait en Lorraine avec Stanislas. — Grâce aux progrès de la charte de Beaumont, la vie municipale est active en Lorraine : presque partout nous trouvons des corps élus, mais les officiers du duc y dominent. Léopold supprima les élections et les remplaça par des offices municipaux héréditaires et perpétuels. Quant aux communautés rurales, elles sont presque indépendantes sous la direction du seigneur, puis la tutelle des officiers du duc et enfin celle de l'intendant après 1737.

Sciences, lettres et arts. — Les lettres fleurissent dans la première Belgique, à Trèves, et postérieurement trouvent asile dans les écoles monastiques, qui s'ouvrent, à partir du vi^e siècle, à Verdun, Toul, Metz, Ivoy et Tholey et brillent d'un vif éclat sous les Carolingiens. C'est l'époque de Chrodegand, évêque de Metz (742-766), l'auteur de la règle des chanoines; son successeur Angilram fut aumônier de Charlemagne. Longue serait la liste des savants prélats lorrains; mais il faut citer entre tous : Frotaire, évêque de Toul (813-846), dont nous avons des lettres intéressantes; Hilduin, évêque de Verdun (829); Smaragde, abbé de Saint-Mihiel (805). Grands bâtisseurs, ils réparent ou élevent des églises et des palais; ils favorisent les écoles, dont les plus prospères sont celles de Metz, de Gorze et de Saint-Mihiel. Saint-Martin-de-Metz possède une école de calligraphie à laquelle on a attribué à tort les évangiles de Lothaire et la bible dite de Charles le Chauve. Nos premières annales furent composées dans le bassin de la Meuse et de la Moselle : *Annales Moselani*; les *Annales de Metz* sont postérieures (xi^e siècle) et il n'est pas sûr qu'elles aient été rédigées à Metz. Paul Diacre, lors de son premier séjour en France (784), compose les *Gesta episcoporum Mettensium*; un siècle après, à la prière de l'évêque Dadon, le moine Berthaire écrit les *Gesta episcoporum Verdunensium*, qui renferment des indications précieuses sur la Lorraine. Après une éclipse aux ix^e et x^e siècles, les lettres reparaissent aux siècles suivants : hagiographes, chroniqueurs, annalistes abondent. On chercherait en vain quelque intérêt historique dans les cinq échantillons du cycle des *Lorrains*, qui racontent des luttes imaginaires entre Lorrains et Bordelais; on consulte avec plus de fruit les deux livres *De Diversitate Temporum* d'Alpert, moine à Saint-Symphorien de Metz (xi^e siècle), *l'Histoire des évêques de Verdun* par Laurent de Liège, moine de Saint-Vanne (xii^e siècle), la *Chronique de Senones* par Richier (xiii^e siècle) et celle de Moyemoutier par Jean de Bayon (xiv^e siècle). Hugues Metel (xi^e siècle), chanoine de Saint-Léon de Toul, a laissé des poésies et des lettres latines estimées. La Lorraine se couvre en même temps d'églises dont il reste malheureusement peu de chose : l'architecte Pierre Perrat travaille aux cathédrales de Verdun et de Toul et à celle de Metz (xiv^e siècle); les Jacquemin Rogier de Commercy (père et fils) dirigent les travaux de la cathédrale de Toul, de l'église

Saint-Martin de Pont-à-Mousson (xv^e siècle). — La période angevine et celle de la maison cadette de Lorraine sont de brillantes époques littéraires et artistiques. L'imprimerie fait sa première apparition sous René II; les presses de Pierre Jacobi, établi à Saint-Nicolas, impriment, dès 1501, des ordonnances sur les monnaies. La bibliothèque de Nancy possède un exemplaire des *Hore Virginis Maric ad us. Tullens. ecclesie*, imprimées par Jacobi en 1503. La lutte de René II contre le Téméraire crée une littérature nationale, dont les deux monuments principaux sont : la *Chronique de Lorraine*, due, selon Lepage, à un secrétaire de René II, Chrétien de Châteinois; la *Nancéide*, l'épopée nationale lorraine, œuvre du chanoine Pierre de Blarru (1437-1540). Laurent Pillart (1503-71) chantera dans sa *Rusticiade* les guerres du duc Antoine contre les Rustauds. René et ses successeurs protègent les savants et les artistes, les appellent à leur cour. Les humanistes lorrains et alsaciens trouvent un centre de réunion au gymnase de Saint-Dié, fondé sous les auspices de René II. C'est là que fleurit une école de géographie dont l'œuvre principale est la *Cosmographie introductio* de Waldsee-müller (1507).

Le passé déjà glorieux de la Lorraine compte des historiens, dont le réel labeur s'égare malheureusement en de fantastiques recherches généalogiques : le Lyonnais Symphorien Champier, médecin du duc Antoine, Richard de Wassebourg, Edmond du Boulay, le P. Jean d'Aulcy et François de Rosières. D'autres s'attachent à raconter des épisodes d'histoire contemporaine, et leurs récits sont plus intéressants : Nicolas Wolquoy et le secrétaire de René II, Jean Lud, Edmond du Boulay lui-même, Nicolas Remy, Balthasar Guillerme et le fécond juriconsulte et historien Thierry Alix. Le poète Pierre Gringore n'est sans doute pas Lorrain de naissance, mais il vécut longtemps et mourut en Lorraine (vers 1538); Pierre Humbert fut un poète estimable de la fin du xvi^e siècle. Les sciences citent avec honneur les noms de Jean Lhoste († 1631), mathématicien, des Le Pois, dont le plus illustre est le médecin Charles Le Pois († 1633). La fondation de l'université de Pont-à-Mousson (1572) vint donner une vive impulsion aux études surtout juridiques, théologiques et médicales; l'histoire et les lettres devront beaucoup de leur côté à la réforme bénédictine de dom Didier. De René II date vraiment enfin l'art lorrain. Sous ce prince, il est appliqué aux constructions religieuses, dont les deux types furent la basilique de Saint-Nicolas-du-Port et l'église des Cordeliers à Nancy, aux constructions civiles, dont le palais ducal, réédifié à partir de 1502, est le modèle accompli. L'admirable porterie du palais est due au sculpteur Mansuy Gauvin; le style en est tout local et consiste en « un mélange des grandes lignes du gothique indigène avec des motifs empruntés à l'ornementation italienne ». Le xvi^e siècle est l'époque de la grande sculpture; le nom de Ligier Richier, de Saint-Mihiel, la domine. La gravure, dont la Lorraine fut le berceau en France, est cultivée par Beatrizet, né à Lunéville, par les Woeriot et les Briot. — Le xvii^e siècle, au point de vue littéraire, ne produit pas d'œuvres considérables. Au milieu des événements malheureux, qui assaillent la Lorraine, les écrivains sacrifient surtout à l'actualité et aux pièces de circonstance. Dom Cassien Bidot, Claude Guillemain, le chancelier Jacques le Moleur nous ont laissé des journaux et des mémoires précieux pour l'histoire lorraine. La convention de Vincennes (1661) exerça la verve indignée de nombreux pamphlétaires; un anonyme déplora en un poème latin, *l'Illias lotharinnica*, la démolition des remparts de Nancy. Dom Mathieu Petitdidier, de la congrégation de Saint-Vanne, fut un polémiste vigoureux, qui battait tour à tour pour le jansénisme et la bulle *Unigenitus*. Le xvii^e siècle est, en art, l'époque classique de la gravure et de la peinture, de Jacques Callot et Israël Sylvestre, de Claude Gellée (Claude Lorrain). La sculpture tient encore un rang honorable avec les Drouin et Tous-saint Bagard. — Léopold et Stanislas, par leur protection

généreuse et par d'utiles créations, surent donner cet éclat incomparable aux lettres et aux arts qui fait réellement du XVII^e siècle la période par excellence de l'activité intellectuelle lorraine. Les études historiques, reprises avec la scrupuleuse méthode de l'érudition bénédictine, font enfin un peu de lumière sur le passé si obscur et si mal connu du duché. Léopold confia successivement le soin de rédiger une *Histoire de Lorraine* au P. Benoit Picart, capucin, puis au P. Ilugo, abbé d'Étival, et à dom Calmet, bénédictin, abbé de Senones. Dom Calmet publia la première édition de son histoire (3 vol. in-fol.) en 1728; la seconde édition paraît (7 vol. in-fol.) de 1745 à 1757. Dom Ambroise Pelletier, aussi abbé de Senones, commence la rédaction du *Nobiliaire de Lorraine*, que la mort empêche de terminer. Ces deux œuvres considérables provoquèrent de violentes polémiques; Chevrier entreprit de réfuter l'histoire de dom Calmet. Ces querelles historiques montrent l'intérêt passionné qu'excitaient alors les questions locales. Stanislas erut qu'il serait bon de donner aux savants les moyens de les débattre pacifiquement: le 28 déc. 1750, il fonda une bibliothèque publique, sur laquelle vint se greffer bientôt une société royale des sciences et belles-lettres (aujourd'hui Académie de Stanislas). Mais l'histoire de Lorraine gagna peu à cette fondation dueale; jusqu'à la Révolution, il ne sortit rien d'intéressant des travaux de la société. — Une semblable sollicitude du duc Léopold pour la peinture avait été aussi sans grands résultats. La création de l'Académie de peinture (8 févr. 1702) ne fit que donner aux artistes lorrains un certain talent d'uniformité: Claude Charles et son élève Girardet, Claudot sont les meilleurs peintres lorrains du XVIII^e siècle, qui est surtout l'époque des architectes et des décorateurs. La cathédrale de Nancy s'élève assez pieusement de 1703 à 1747, calquée sur l'église Saint-André du Val de Rome, sans grâce et sans style. Plus remarquables sont les embellissements faits à Nancy, Lunéville et Commercy. Le merveilleux ensemble architectural et décoratif de la place Stanislas et de la place de la Carrière, à Nancy, a mis hors de pair les noms de l'architecte Héré et du maître serrurier Jean Lamour. Les grilles en fer forgé (V. la fig. 1 de l'art. GRILLE, t. XIX, p. 423), qui sont aux quatre coins de la place Stanislas, œuvres de Jean Lamour, témoignent d'un art délicat et savant qui n'a pas encore été dépassé. La gloire de ces deux maîtres a laissé un peu dans l'ombre les qualités pourtant solides de leurs collaborateurs, des sculpteurs Guibal et Cyfflé. Ce dernier est l'auteur du groupe de la fontaine qui se trouve place d'Alliance. Le XVIII^e siècle lorrain mérite à bon droit d'être appelé le *Siècle de Stanislas*. Le duc ne se contenta pas d'encourager les artistes, en les faisant travailler à Nancy ou à Lunéville; il appelle à sa cour les savants et les poètes: Schœpflin, Montesquieu, Mauptertuis, Helvétius et Voltaire. Il fonde en 1751 le Collège royal de médecine; quatre ans après est inauguré le théâtre de Nancy. Sa protection s'étend à tous les domaines de l'activité intellectuelle. Après sa mort, les arts déclinent; mais les lettres continuent à prospérer. Durival l'aîné dresse l'état géographique de la Lorraine; Rogéville établit son précieux dictionnaire des ordonnances; à la veille de la Révolution, Mory d'Elvange, pour donner des armes aux réformateurs lorrains, étudie l'histoire constitutionnelle du duché.

Armoiries. — Les ducs de la maison cadette portaient: *coupé de quatre royaumes* (Hongrie, Deux-Siciles, Jérusalem, Aragon) *soutenus de quatre duchés* (Anjou, Gueldre, Juliers, Bar), et brochant sur le tout: *d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; qui était de Lorraine simple, ou primitive*. Les armoiries imposées à la province, à la suite de l'édit de Louis XIV du 20 nov. 1696, étaient: *de sable, à une croix d'or cantonnée de quatre alérions de même* (d'après Lapaix, *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine*, etc., 1877, 2^e éd.). E. BEAULIEU.

BIBL.: PÉRIODES PRÉHISTORIQUE ET ROMAINE. — DE

BEAULIEU, *Archéologie de la Lorraine*, 1840-43, 2 vol. — GODRON, diverses publications dans: *Mémoires de l'Acad. de Stanislas* (1861-64-67-78); *Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine* (1874); *Bulletin de la Soc. des sciences de Nancy* (1878). — GUÉRIN, *Matériaux quaternaires du musée de Nancy*, 1873. — Du même, *Essai sur la distribution géographique des populations primitives de la Moselle et de la Meurthe*, 1873. — Dr B. EICHER, *Nancy avant l'histoire*, dans *Mém. Acad. de Stanislas*, 1883. — Du même, *Géologie et archéologie préromaines des environs de Nancy*, 1886. — Du même et COURNAULT, *Etude comparée des temps préhistoriques de l'Alsace et de la Lorraine*, 1885. — Ch. PIGISTER, *les Tumuli d'Alsace et de Lorraine*, dans *Revue alsacienne*, 1886. — F. BARTHÉLEMY, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, 1889. — V., pour les antiquités romaines, aux mots MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, VOSGES, les ouvrages spéciaux pour chaque département. — V. aussi, ci-dessous, les histoires générales de Lorraine. — LONGNON, *Atlas historique de la France*, texte et cartes, 1884 et suiv. — KRAUS, *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen* (statistique descriptive de la Lorraine allemande), 1892, 3 vol.

PÉRIODES HISTORIQUES. — SYMPHORIEN CHAMPIER, *Recueil ou chronique des histoires des royaumes d'Austrasie*, etc.; Lyon, 1505; Nancy, 1510. — Richard de WASSEBOURG, *le Premier et le second Volumes des antiquités de la Gaule Belgique... Austrasie et Lorraine*, avec l'*Origine des duchés et comtés de... Lorraine...*, 1549. — E. DU BOULAY, *Dialogues des trois Etats de Lorraine...*; avec la *Généalogie de tous les rois et ducs d'Austrasie, dite Lorraine*, 1543. — CHANTEREAU-LEFEVRE, *Questions historiques: si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appelées terres d'Empire*, 1641. — Du même, *Mémoire sur l'origine des maisons et duché de Lorraine*, 1642. — Le P. BENOT, *l'Origine de la très illustre maison de Lorraine*, 1704. — Le P. L.-Ch. HUGO d'ÉTIVAL [DE BALEICOURT], *Traité historique... sur l'origine... de la maison de Lorraine*, 1711. — Jean MUSSEY, *la Lorraine ancienne et moderne ou l'ancien duché de Mosellane*, 1712. — DOM CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, etc., 1728, 3 vol.; 2^e éd., 1745-57, 7 vol. (t. IV, bibliothèque lorraine). — Du même, *Notice... de la Lorraine*, 1756, 2 vol.; 2^e éd., 1840. — DOISY, *le Royaume de France et les Etats de Lorraine*, 1743. — CHEVRIER, *Histoire... de Lorraine et de Bar*, 1754 et suiv., 9 vol. (t. VI et VII non parus). — BILLSTEIN, *Essai sur les duchés de Lorraine et de Bar*, 1762. — HENRIQUEZ, *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, 1775, 2 vol. — DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*, 1778-83, 4 vol. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale des duchés de Lorraine et de Bar, 1788. — BEGIN, *Histoire des duchés de Lorraine et de Bar*, etc., 1833, 2 vol. — D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 1854-59, 4 vol.; 2^e éd., 1860. — A. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, 1856, 6 vol.; 2^e éd., 1879-80. — LE PAGE, *la Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne (1768-1871)*, 1873. — HUHN, *Geschichte Lothringens*; Berlin, 1877, 2 vol. — L'abbé MATHIEU, *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et de Barrois*, 1879. — BONVALOT, *le Tiers Etat d'après la charte de Beaumont*, 1884. — V. bibl. du mot AUSTRASIE.

INSTITUTIONS. — Recueil des édits, ordonnances, etc. (de LÉOPOLD et de ses deux successeurs), 1733-82, 13 vol. — THIBAUT, *Histoire des lois et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, 1763. — BERGMANN, *Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et la noblesse de Lorraine*, 1763. — G. DE ROGEVILLE, *Dictionnaire historique des ordonnances*, etc., 1777, 2 vol. — F. DE NEUFCHÂTEAU, *Recueil authentique des anciennes ordonnances*, etc., 1784. — RISTON, *Analyse des coutumes sous le ressort du parlement de Lorraine*, 1782. — MORY d'ELVANGE, *Etats, droits et usages en Lorraine*, 1788. — NOËL, *Des Domaines et de l'Etat constitutionnel en Lorraine*, 1830. — F. SCHÜTZ, *Tableau de l'histoire constitutionnelle et législative du peuple lorrain*, 1843. — BEAUPRÉ, *Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes*, etc., 1845. — A. DIGOT, *Mémoire sur les Etats généraux de Lorraine*, dans *Mém. Acad. de Stanislas*, 1854. — LE PAGE, *les Offices du duché de Lorraine et de Bar*, 1869. — Du même, *De l'organisation et des institutions militaires de la Lorraine*, 1884. — MEAUME, *les Assises de l'ancienne chevalerie de Lorraine*, 1874.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS. — DOM CALMET, *Bibliothèque lorraine* (t. IV de son histoire, 2^e éd.). — CHEVRIER, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, 1754. — MEAUME, *Recherches sur quelques artistes lorrains*, 1852; et autres recherches postérieures du même. — LE PAGE, *Quelques Notes sur des peintres lorrains des XV^e, XVI^e, XVII^e siècles*, 1853. — Du même, *le Palais ducal de Nancy*, 1861. — René MÉNARD, *l'Art en Alsace-Lorraine*, 1876. — L'abbé MARTIN, *l'Université de Pont-à-Mousson*, 1891.

LORRAINE (Maison de). La maison de Lorraine qu'une tradition, exploitée par elle, fait descendre à la fois des Mérovingiens et des Carolingiens, a joué un rôle considérable en dehors même de son duché. Elle a passé sur le

trône d'Autriche (V. ci-dessus l'art. LORRAINE) ; elle a produit un grand nombre de familles princières issus de cadets de la maison régnante ; la plus célèbre est celle des ducs de *Guise*, dont on trouvera ci-après les biographies. Parmi les autres, nous citerons celles des ducs d'Armaignac, d'Aumale, de Chevreuse, d'Elbeuf, d'Ilarcourt, de Mayenne, de Mercœur, des marquis de Beduez, de Moy, des comtes de Lillebonne, de Marsan, de Vaudémont, des seigneurs de Cusac et de Felzins. — L'aîné de la famille ducale portait le titre de comte de Vaudémont, et, une fois marié, celui de duc de Bar.

LORRAINE (Claude de), comte, puis duc de Guise, le cinquième des enfants de René II, duc de Lorraine et de Bar, et de Philippe de Gueldre, né le 20 oct. 1496, mort le 12 avr. 1550. Son père l'avait de bonne heure destiné à lui succéder dans ses domaines de France (comtés de Guise et d'Aumale, baronnie de Joinville, seigneuries de Mayenne, d'Elbeuf, etc.). Il reçut, en 1506, des lettres de grande naturalisation et partit sur-le-champ pour la cour du prince qu'il était désormais appelé à servir. « Aussitôt veu, aussitôt plut », dit un chroniqueur. Il avait ce don de séduction suprême qui devait contribuer pour une forte part à porter si haut la fortune de sa postérité. On démêle également dans certains de ses actes des traces de cet orgueil indomptable, de cette ambition effrénée que deux de ses petits-fils payeront de leur vie. Aussi bien les siens ne purent se réclamer de son exemple lorsqu'ils entrèrent dans la voie de la rébellion. Il fut toujours sujet fidèle autant que brave soldat et habile capitaine. Il n'est aucune des campagnes du règne de François I^{er} où il n'ait figuré avec éclat. A Marignan (1515), il rétablit l'action un instant compromise par la furieuse attaque des Suisses et, percé de vingt-deux blessures, faillit être compté parmi les morts. C'était un glorieux baptême du feu : le reste de sa vie y répondit dignement. Il contribua à la prise de Fontarabie (1521), défit les Anglais devant Hesdin (1522), protégea, en 1536, la Champagne contre l'invasion des Impériaux, se signala par son activité dans la campagne de 1542 en Luxembourg comme aussi dans la défense de Landrecies (1543).

Par une sorte de prescience qui l'honore, François I^{er} hésitait toujours, en ce qui le concernait, entre la gratitude et la méfiance. Le certain est qu'il ne lui laissa prendre aucune influence au conseil ; les faveurs de pure étiquette, telles que l'érection en duché-pairie du comté de Guise et en marquisat de la seigneurie de Mayenne (1544), lui semblaient moins dangereuses ; encore avait-il le souci constant qu'il n'en pût prendre avantage pour se dérober à sa jalouse surveillance. Il ne put cependant s'empêcher de lui conférer le gouvernement de la Bourgogne, à contre-cœur, du reste, si bien qu'à son lit de mort sa dernière recommandation à son héritier fut de tenir à l'écart le duc de Guise, ainsi que ses enfants. Henri II prit le contre-pied de ce conseil, dont la suite prouva la sagesse. Toutefois, la personnalité propre de Claude de Lorraine ne profita pas de ce revirement. Elle s'efface entièrement à dater de ce jour devant celle de son fils aîné, François (V. l'art. suivant). Il vécut trois ans encore, assez pour voir s'élever l'édifice de grandeur dont il avait jeté les fondements.

Antoinette de Bourbon, fille aînée du comte de Vendôme, qu'il avait épousée le 28 avr. 1513, lui avait donné douze enfants dont les plus marquants sont : *Marie*, née le 22 nov. 1515, mariée le 4 avr. 1534 à Louis II d'Orléans, comte de Longueville, et, en 1530, à Jacques V, roi d'Ecosse, dont elle eut *Marie Stuart* (V. ce nom) ; — *François* et *Charles* (V. ci-dessous) ; — *Claude*, duc d'Aumale, qui parut avec distinction aux sièges de Lantz et Vulpiano (1551), à la bataille de Renti (1554), à l'assaut de Valença (1558), à la reprise de Calais (1558) et fut tué d'un boulet de canon au siège de La Rochelle (1573), laissant de sa femme Louise de Brezé, fille de Diane de Poitiers, onze enfants parmi lesquels il faut citer : *Charles*, duc d'Aumale après lui, et *Claude*, chevalier de Malte, dit *le chevalier d'Aumale*,

tous deux forcenés ligueurs (le premier, battu à Senlis [1589], à Dieppe, à Arques, à Ivry, se soumit de mauvaise grâce en 1594 et s'étant trouvé compromis en 1597 dans les intrigues qui rendirent Amiens aux Espagnols fut condamné à mort par effigie ; il mourut exilé en 1634 ; le second fut tué, à l'âge de vingt-sept ans, à la surprise de Saint-Denis, le 3 janv. 1591) ; — *Catherine*, mariée en 1569 à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont et par suite belle-mère de *Louise de Lorraine* (V. ce nom) ; — *Louis* (V. ci-dessous) ; — *François*, chevalier, puis grand prieur de Malte et général des galères de France, né en 1534, qui combattit à Metz (1552), à Renti (1554), à Rhodes (1557), et contracta à la bataille de Dreux (19 nov. 1562) le germe de la maladie mortelle dont il mourut peu après (1563) ; — *René*, marquis d'Elbeuf, né en 1536, mort en 1566, après avoir paru à la défense de Metz (1552), à la bataille de Renti et à la reprise de Calais. C'est par ses descendants que la maison de Guise s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Claude de Lorraine, premier duc de Guise, eut aussi un fils naturel, *Claude*, dit *le bâtard de Guise*, qui fut abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis de Cluny, et mourut en 1612.

LÉON MARLET.

LORRAINE (François de), deuxième duc de Guise, né le 17 févr. 1519, mort le 15 févr. 1563, fils aîné du précédent. Il porta d'abord le titre de comte d'Aumale. Entré très jeune dans les armées du roi, il faillit périr, en 1545, pendant les opérations sous Boulogne, dans une sortie des assiégés, victime de son impétueuse valeur ; il guérit cependant et ne garda comme souvenir de sa blessure qu'une large cicatrice au front, à laquelle il dut le surnom de *Balafré*. Il prit part, en 1551, à ce « voyage d'Allemagne » qui donna à la France Metz, Toul et Verdun. L'année suivante, quand la première de ces places fut attaquée par les troupes de Charles-Quint, commandées par l'empereur en personne, il fut chargé de la défense ; on sait avec quel glorieux bonheur il s'acquitta de sa tâche. En 1554, il soutint sa réputation à la journée de Renti, et à cette occasion se brouilla avec l'amiral de Coligny, jusque-là son intime ami, malgré les attaches de famille et d'intérêt de ce dernier avec les Montmorency, rivaux d'influence des Guises dès ce temps-là.

La trêve de six ans, signée à Vaucelles en 1556 entre les couronnes de France et d'Espagne et qui fut suivie de bref intervalle de la retraite de Charles-Quint à Saint-Yuste et de l'élévation de Philippe II au trône des rois catholiques, parut mettre un terme à sa carrière. Elle en marque, au contraire, le début pour ainsi dire ; tous ses exploits antérieurs pâlisent auprès de ceux des années 1557 et 1558, bien qu'ils aient pour point de départ un acte de déloyauté, provoqué peut-être par le désir caché qu'il avait, ainsi que tous les siens (comparer le titre de cardinal d'Angers pris un moment par son frère Charles [V. l'art. suivant] après qu'il eut reçu la pourpre romaine, 1547 ; V. aussi ci-après HENRI DE LORRAINE, cinquième duc de Guise) de faire valoir certaines prétentions des princes de Lorraine, comme descendants de la maison d'Anjou, sur le royaume de Naples, ou, en tout cas, sur l'impatience d'une inaction qui ruinait son crédit ; je veux parler de l'alliance de la France et du saint-siège, ce dernier très menacé dans ses intérêts temporels par la politique du roi d'Espagne, alliance conclue à son instigation ; il reçut aussitôt le commandement de l'armée destinée à secourir le protégé de Henri II (le mot *protégé* est seul juste dans un contrat où des deux associés l'un apporte tout et l'autre rien). La guerre se ralluma ainsi sans déclaration de guerre. Les succès du duc de Guise furent rapides. Arrivé le 9 janv. 1558 en Piémont, alors province française, le 17 il bloquait Valença, dans le Milanais, et le 23 il en était maître au premier assaut. Il traverse ensuite l'Italie sans coup férir, et, quoique déçu dans son attente par le manque du concours sur lequel il comptait de la part des petits princes de la péninsule et du pape même, le 17 avr. il signale, par la prise de Campli (États napolitains), le commencement véritable de la campagne. Le 24, il investit

Civitella. Cependant, après vingt-deux jours de lutte opiniâtre, inquiet des maladies contagieuses qui décimaient ses effectifs, malade lui-même et menacé d'être pris en flanc par le duc d'Albe, vice-roi de Naples, qui s'avancait à la tête de forces considérables, il dut abandonner cette entreprise et se replier sur Rome. Livré à ses propres forces et par son souverain et par ses clients italiens, le duc se tint quelque temps sur la défensive. Étant enfin parvenu, à force de démarches et de subsides, à grossir notablement sa petite armée, il se disposait à rouvrir les hostilités quand l'ordre du roi lui arriva de rallier Paris sur-le-champ; un grand désastre nécessitait sa présence: le connétable de Montmorency avait été écrasé en marchant au secours de Saint-Quentin attaqué par les Espagnols (10 août); entre la capitale et l'ennemi s'interposaient seuls cette place dont la résistance ne pouvait durer et les débris de l'armée vaincue.

Le duc arriva à la cour le 20 oct.; Saint-Quentin avait succombé le 23 août. Ce simple rapprochement de date interdit de saluer en Guise le sauveur de la France, comme l'ont fait ses panégyristes. La France dut son salut, d'abord à l'admirable défense de Saint-Quentin par l'amiral de Coligny, grâce à laquelle le pays eut le temps de se ressaisir, et beaucoup aussi au manque de sagacité militaire de Philippe II, qui n'osa, au lendemain de son double succès, ordonner à ses troupes la marche sur Paris. La légende suivant laquelle la survenance du duc de Guise l'arrêta vient de ce que le duc fut investi le jour même de son arrivée de la dignité de lieutenant général du royaume, qui lui substituait temporairement la presque totalité de l'autorité souveraine. Aussi bien sa volonté ni son talent ont-ils eu la moindre part à sa plus mémorable entreprise, le siège de Calais (1^{er}-8 janv. 1558); Coligny en avait dressé les plans après la conclusion de la trêve de Vaucelles, et, en partant pour la frontière de Picardie, les avait laissés à son château de Châtillon-sur-Loing, où Henri II les envoya chercher; mais, quand il les eut entre les mains, il fallut son ordre exprès pour que le duc se décidât à les utiliser. Nous tenons ces curieux détails de Brantôme, grand admirateur des Guises (*Oeuvres complètes*, éd. Lalanne, t. IV, pp. 213-215; cf. La Place, *Commentaires de l'état de la République*). Si François de Lorraine ne fut donc victorieux dans la circonstance que par force majeure, il sut du moins user habilement de la victoire. Le 21 janv., il emporta Guines, après huit jours de tranchées ouvertes; le 23 juin, il s'empara de Thionville; le 2 juil., d'Arlon; il fallut la défaite du maréchal de Thermes à Gravelines pour l'empêcher d'attaquer Luxembourg à son tour. Les conférences de Cercamp commencèrent sur ces entrefaites; elles aboutirent en févr. 1559 au traité de Cateau-Cambrésis. Guise, dont il contrariait les belliqueux projets propres à grandir son influence, se répandit en récriminations, qui ont trouvé assez injustement un écho dans le chauvinisme malavisé de la postérité. N'eût-elle pas été un acte de saine politique (V. HENRI II), la signature de la paix aurait été justifiée rétroactivement par le désespoir qu'il en ressentit. Il est certain que Henri II agit en cela contre le lieutenant général du royaume autant que dans l'intérêt du connétable, et beaucoup plus assurément par une sage conception d'homme d'État. Il se souvenait enfin des recommandations suprêmes de François 1^{er}, et une disgrâce complète était dans l'air, quand le coup de lance de Montgomery déplaça une seconde fois les situations.

Sous le nouveau roi, François II, leur neveu par alliance, le duc de Guise et son frère le cardinal Charles furent tout-puissants (V. FRANÇOIS II); mais cette omnipotence ne dura que les seize mois de règne du jeune prince. Écarté du pouvoir à l'avènement de Charles IX, le duc fonda avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André une association, dite *le Triumvirat*, destinée en secret à contrecarrer les concessions de la régente Catherine de Médicis en faveur des protestants. Le 1^{er} mars 1562, sa présence au milieu d'une échauffourée à Wassy, sinon son ordre formel (la chose est demeurée incertaine),

donna le signal de la guerre civile. Dès lors son rôle redevenit prépondérant. Du 25 sept. au 26 oct., il dirigea le siège de Rouen, qui finit par tomber en son pouvoir; le 19 déc., il bat les huguenots en bataille rangée aux environs de Dreux; du 1^{er} févr. au 18 mars 1563, il serre Orléans de si près que sa chute n'était plus qu'une question de jours; mais, le 9 févr., il fut mortellement blessé d'une pistolade par le protestant Jean Poltrot de Méré, qui passa alors sans preuves pour un émissaire de l'amiral; six jours plus tard, il rendait le dernier soupir.

François de Lorraine avait la plupart des qualités qui font les grands hommes. La cruauté qu'on put parfois lui reprocher trouve quelque excuse dans les mœurs impitoyables de son époque et surtout dans l'ascendant qu'exerçait sur lui son frère, le fourbe et sanguinaire cardinal de Lorraine (V. l'art. suivant). — Il avait épousé, le 4 déc. 1549, Anne d'Este, fille du duc de Ferrare, dont il eut : *Henri*, dont l'article suivra ceux de ses oncles les cardinaux de Lorraine et de Guise; — *Catherine*, née en 1552, qui épousa le 4 févr. 1570 le duc de Montpensier, fut l'âme de la Ligue, arma Jacques Clément, l'assassin de Henri III, et mourut sans enfant le 8 mai 1596; — *Charles*, duc de Mayenne, dont l'article suivra celui de son frère Henri, duc de Guise; — *Louis*, né le 6 juil. 1555, archevêque de Reims en 1574, au décès de son oncle le cardinal de Lorraine (V. l'art. suivant), reçut lui-même la pourpre cardinalice en 1578, à la recommandation de Henri III; il lui en témoigna sa reconnaissance en se jetant tête baissée dans la Ligue à la suite de ses frères et de sa sœur; il partagea le sort du duc Henri (1588) comme il avait partagé son insolente et ingrate rébellion. LÉON MARLET.

LORRAINE (Charles de), né le 17 févr. 1525, mort le 26 déc. 1574, frère du précédent. Il fut nommé archevêque de Reims en 1538 et cardinal en 1547; on l'appela *le cardinal de Guise* jusqu'en 1550, époque où son oncle paternel, le cardinal Jean, étant mort, il prit le titre de *cardinal de Lorraine* que ce dernier avait porté et sous lequel il est connu dans l'histoire. Tout jeune, il avait montré une intelligence extrêmement brillante et solide à la fois; la protection dont il honora Rabelais et Ronsard témoigne qu'elle était également fort comprehensive, qu'elle savait s'écarter de son arène favorite : la politique. Le premier pas qu'il y fit fut pour dissuader Henri II en 1551 de réunir à la France le duché de Lorraine sous de faux prétextes couvrant le véritable, savoir que ce duché appartenait au chef originaire de la maison. On ne saurait rêver un sentiment plus exact de ce qu'il devait au roi, son maître et bienfaiteur. A l'occasion du siège de Metz, l'année suivante, il donna une preuve curieuse de sa sagacité en annonçant à son frère, contre toutes les apparences, que l'empereur ne s'attarderait pas longtemps à cette néfaste entreprise. Fanatique à froid, il fut à maintes reprises en coquetterie réglée avec les princes luthériens d'Allemagne, ce qui ne l'empêcha pas, en 1558, de s'efforcer (en vain, du reste) de naturaliser en France les tribunaux d'Inquisition. Cruel et lâche, il assume devant l'histoire la responsabilité des scènes atroces qui suivirent la répression du *tumulte d'Amboise* (1560), avec celle d'avoir amené le soulèvement par son despotisme. Il fut également pour beaucoup dans l'explosion des guerres civiles. Le colloque de Poissy (1561), dont il provoqua la réunion, soi-disant pour étouffer les ferments de discorde couvait depuis le *tumulte d'Amboise*, fut le moyen dont il se servit pour rendre la parole au canon et par conséquent l'influence à son frère le duc François, éloigné, comme lui — mais plus que lui encore — de la direction du gouvernement après la mort de François II. Tant qu'il fut appuyé par l'épée du duc, il soutint son crédit victorieusement. Devenu de fait le chef de la famille par son assassinat (le chef de nom, le duc Henri, n'ayant que douze ans, V. ci-après l'art. HENRI DE LORRAINE, troisième duc de Guise), il passa tout son temps à se lancer follement dans des rodomontades inutiles et à battre précipitam-

ment en retraite, apeuré, dès que la résistance de ses adversaires lui faisait craindre pour ses jours ; son outrecuidance et sa couraïdise se manifestèrent notamment en 1565 dans une rixe entre sa suite et celle du maréchal de Montmorency ; elles firent rire à ses dépens jusqu'aux Parisiens, déjà très enclins à la partialité à l'endroit des Guises. Il n'avait pas moins indisposé la cour. En peu de mois, il tomba deux fois en disgrâce, la première pour avoir poussé son neveu aîné, le duc Henri de Guise, à briguer la main de Marguerite de Valois, sœur du roi (1570), la seconde pour avoir fait, de dépit, manquer le mariage de la princesse avec le roi de Portugal (1571). Il essaya de regagner la faveur souveraine en allant négocier en cour de Rome le consentement du saint-siège à l'union de Marguerite et du prince de Navarre ; mais, à son retour (commencement de 1573), il vit qu'il avait manqué son but. L'accueil du roi et de la reine mère fut si froid qu'il se retira dans son diocèse. Dès lors il fut en correspondance suivie avec le roi d'Espagne, lui livrant les secrets ressorts de la politique française de la même plume qui se répandait en protestations de fidélité envers Charles IX. Il mourut l'année d'après d'une pleurésie contractée en se mêlant pieds nus à une procession afin de faire sa cour au nouveau roi Henri III. Très licencieux, quoique d'une façon un peu moins apparente que son frère le cardinal Louis (V. art. suivant), il avait eu une fille, *Anne d'Aruc*, qui, après la Saint-Barthélemy, épousa Besme en manière de récompense du meurtre de l'amiral de Coligny. LÉON MARLET.

LORRAINE (Louis de), né le 21 oct. 1527, mort le 29 mai 1578, frère des précédents. Il devint évêque de Troyes en 1545, puis d'Albi en 1550, cardinal en 1553 et dit dès lors *le cardinal de Guise*, pour le distinguer de son frère Charles (*le cardinal de Lorraine*), archevêque de Sens en 1561. « C'étoit, dit L'Estoile, un bon homme, peu remuant ; on l'appeloit *le cardinal des bouteilles*, parce qu'il les aimoit fort et ne se mêloit guère d'autres affaires que de celles de cuisine. » Il y a quelque chose d'excessif dans ce jugement. Brantôme (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 279) est plus près de la vérité dans le portrait qu'il a tracé de lui. « Il avoit contre l'opinion vulgaire — celle justement que nous a conservée L'Estoile — aussi bon jugement et solide que son frère. Avec sa lenteur et songearde façon, il avoit d'aussi bons avis qu'aucun qui fût parmi les conseils du roy. » Brantôme toutefois limite son appréciation à la vieillesse du cardinal. Selon lui, alors seulement « il se mit aux affaires », après avoir « employé sa jeunesse en plaisirs et délices de cour ». Sur ce point, il fait fausse route. Louis de Lorraine toucha toujours à la politique, par nécessité de famille et par dons naturels, mais toujours de loin par paresse d'esprit. Quant à ses mœurs, elles furent déplorables en effet, et l'âge ne les modifia que superficiellement. Lorsque les infirmités l'obligèrent à renoncer à la pratique de la débauche, il en prolongea l'exercice par la correspondance avec le duc de Nemours, son ancien compagnon de fêtes, lui aussi fort éprouvé du côté de la santé. Il se plaisait à y raconter avec infiniment de verve et force détails grivois tous les scandales dont il était témoin ou qui lui venaient aux oreilles. Cette correspondance est conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale (fonds fr., vol. 3231). LÉON MARLET.

LORRAINE (Henri 1^{er} de), prince de Joinville, puis (1563) troisième duc de Guise, né le 31 déc. 1550, mort le 25 déc. 1588, fils de François (V. ci-dessus). Il fit ses premières armes en juil. 1566, au service de l'empereur, dans une campagne contre les Turcs, et signala ensuite son courage à l'encontre des protestants aux batailles de Saint-Denis (1567), Jarnac, Moncontour et à la défense de Poitiers (1569). Très en faveur à la cour, autant que son oncle le cardinal de Lorraine l'était peu (V. l'avant-dernier article), sa prétention d'épouser la princesse Marguerite le brouilla un instant complètement avec le roi, mais il rentra bientôt dans les bonnes grâces de Charles IX, par son mariage rapidement conclu à cette cause avec sa mai-

tresse, Catherine de Clèves, veuve du prince de Porcien (1570). Peu après (1572), il fut un des plus actifs coopérateurs de la *Saint-Barthélemy* (V. ce mot). A cette date, il semble n'avoir été encore poussé que par le zèle religieux et par l'esprit de vengeance, principalement lorsqu'il dirigea en personne l'assassinat de Coligny, chef des protestants et soupçonné à tort par beaucoup d'avoir conduit la main du meurtrier de son père. Mais le factieux ne tarda pas à faire son apparition. Une pistolade qu'il reçut à la joue au combat de Dormans (10 oct. 1573), en repoussant les reîtres alliés des huguenots, et qui lui permit de prendre, comme le duc François, le surnom de *Balafré*, acheva l'œuvre de son grand nom : il devint l'idole du peuple de Paris, et le pays entier s'empressa, à son ordinaire, d'adopter la sympathie de la capitale, coutumière, elle aussi, de l'enthousiasme irréflectif. « La France étoit folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire : amoureuse », rapporte un contemporain. Il exploita habilement la situation. On a le devoir de saluer ou plutôt de maudire en lui l'inventeur de cette réclame éhontée qui d'un homme sans talents extraordinaires fait un héros et un sauveur. Non seulement les libellistes à ses gages multiplièrent les satires contre la personne de Henri III et les généalogies fantaisistes proclamant l'illégitimité de la dynastie des Valois, occupant le trône de France, tandis que ses vrais possesseurs étoient les descendants de Charlemagne, e.-à-d. les princes de la maison de Lorraine ; mais on célébra comme d'éclatants triomphes de méchants avantages d'avant-postes livrés par le duc de Guise (combat d'Auneau, 24 nov. 1587), mais on chanta ses succès alors qu'il étoit battu (combat de Vimory, 26 oct. 1587). A l'issue de cette campagne de 1587, où Guise n'avait réellement fait que poursuivre des fuyards, Henri III lui enjoignit de rester dans son gouvernement de Champagne. Le 9 avr. 1588, il rompit son ban, vint à Paris. L'émeute qui grondait sourdement depuis des années éclata sur-le-champ, et le roi dut chercher son salut dans une promptie fuite. Le *Balafré* étoit à cette heure maître de « son » royaume, s'il avait eu l'audace nécessaire pour pousser à fond l'usurpation. Elle lui manqua et ce fut sa perte. Les trois ordres de la nation étoient réunis à Blois. Invité par le roi à s'y rendre, il y courut afin de se faire décerner par eux une sorte de souveraineté occulte semblable à celle que l'aïeul et le bisaïeul de Charles agneavaient exercée sous les rois fainéants du vi^e siècle. Ces souvenirs de sa chimérique ascendance lui furent funestes. Le 25 déc., il fut poignardé par les derniers fidèles du prince qu'il avait osé braver jusqu'en son palais. — De sa femme Catherine de Clèves, il avait eu quatorze enfants dont cinq survécurent et parmi lesquels ont seuls marqué : *Charles*, dont l'article suit celui de son oncle le duc de Mayenne ; *Claude*, né le 5 juin 1578, qui porta d'abord le titre de prince de Joinville, sous lequel il se signala aux sièges de La Fère (1596) et d'Amiens (1598) et fut mêlé à de sottes intrigues de compte à demi avec Henriette d'Entragues, sa maîtresse, devenue celle du roi, mais qui, créé duc de Chevreuse, puis chevalier du Saint-Esprit (1619), se réhabilita sous cette nouvelle incarnation par sa bravoure et son mérite aux sièges de Saint-Jean-d'Angély, Clérea, Montauban (1621), Nègrepelisse, Saint-Antoine, Montpellier (1622), et mourut en 1657 sans laisser d'enfant de Marie de Rohan, la belle et intrigante M^{me} de Chevreuse des démêlés entre Anne d'Autriche et Richelieu ; *Louis*, né en 1575, cardinal en 1615 et dit dès lors *le cardinal de Guise*, tristement connu par sa liaison avec Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, dont il eut deux bâtards après qu'elle eut cessé d'être la maîtresse de Henri IV (V. ESSARTS [Charlotte des]). LÉON MARLET.

LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne, né le 26 mars 1554, mort en 1611, frère du précédent. Il fit ses premières armes aux côtés de son frère aîné, et parut également comme lui avec éclat à la défense de Poitiers, puis seul à la bataille de Moncontour et surtout à la prise de Brouage. Il n'eut toutefois pas grand relief tant que vécut le *Balafré*.

Il apprit sa mort et celle du cardinal de Guise à Lyon ; il partit aussitôt pour Paris. Sa sœur M^{me} de Montpensier le pressait de prendre la couronne. Moins brillant, mais doué de plus de bon sens qu'elle et leurs défunts frères, il jugea le moment inopportun et se contenta de donner à la Ligue une organisation qu'elle n'avait jamais eue, après avoir réservé l'avenir en faisant proclamer roi le cardinal de Bourbon, un vieillard sans puissance — car il était prisonnier de son neveu — et sans espoir — car il était engagé par des serments éternels — et en se faisant adjuger à lui la lieutenance générale du royaume. Battu à Arques et à Ivry, sans qu'il y eût de sa faute, de l'aveu même de Henri IV, il sut priver ce dernier du fruit de ses victoires. En 1593, après la mort du cardinal de Bourbon (le Charles X des ligueurs), il convoqua les États généraux pour l'élection d'un souverain. Seulement, voyant que le choix ne tomberait pas sur lui, parce qu'il était marié et que les patriotes parisiens voulaient un souverain qui pût épouser l'infante d'Espagne, il détourna adroitement la discussion et se fit simplement confirmer dans la lieutenance générale du royaume. La réduction de Paris (1594), l'issue inattendue du combat de Fontaine-Française, sur lequel il avait beaucoup compté pour rétablir les affaires de la Ligue, lui firent abandonner les chimères dont l'atavisme l'avait bercé. Il fit sa soumission au roi en 1596, et fut dès lors sujet inébranlablement fidèle, inaccessable aux intrigues des jésuites et de Biron ou de ses complices. — De sa femme, Henriette de Savoie, il avait eu quatre enfants, dont trois lui survécurent : l'un d'eux était un fils, *Henri*, d'abord titré duc d'Aiguillon, né en 1578, qui fut mêlé aux troubles de la minorité de Louis XIII, et périt au siège de Montauban (1621), sans avoir contracté d'alliance. LÉON MARLET.

LORRAINE (Charles de), quatrième duc de Guise, né le 20 août 1571, mort le 30 sept. 1640, fils aîné de Henri (V. ci-dessus). Arrêté à Blois le jour de l'assassinat de son père, et enfermé au donjon de Tours (auj. enclavé dans la caserne), d'où il s'échappa en 1591, il posa en 1593 sa candidature au trône de France ; évincé par suite des intrigues de son oncle Mayenne (V. l'art. précédent), de dépit il rentra dans le devoir. C'est à lui que fut confiée la tâche de soumettre les places du Midi que le duc d'Épernon tenait pour la Ligue. Il eut en 1617 le commandement d'une des armées destinées à combattre celle dite *des Princes*. En 1622, il remporta plusieurs avantages sur les protestants. Il se retira en 1631 en Italie et y mourut obscurément neuf ans plus tard. — De sa femme, Henriette-Catherine de Joyeuse, il avait eu dix enfants, dont un lui succéda au titre de duc de Guise et un autre continua la descendance. L. M.

LORRAINE (Henri II de), cinquième duc de Guise, né en 1614, mort en 1664, second fils du précédent. D'abord destiné à l'Église et archevêque de Reims, il jeta le froc aux orties à la mort de son frère aîné François (1639) ; l'année suivante, celle de son père le mit en possession du titre illustre de duc de Guise, qu'il rendit célèbre par ses extravagances. Sa vie est un vrai roman d'aventures. En 1641, le dépit de voir ses relations avec Anne de Gonzague traversées par Richelieu le jette dans le parti du comte de Soissons. Emigré à Cologne pour sauver sa tête proscrite, il se rend à Bruxelles pour se mettre à la tête des troupes austro-espagnoles armées contre la France. Il en profite pour faire agréer ses hommages à Honorée de Berghes, veuve du comte de Bossut, sans reculer même devant la nécessité de lui donner son nom pour prix des faveurs de la belle ; mais, dès 1643, ayant fait la paix avec la cour et s'étant épris de M^{lle} de Pons, son mariage se prend à lui peser, et il part pour Rome, afin d'en négocier l'annulation (1647). La révolte du peuple napolitain sous les ordres de Masaniello lui inspira soudain le rêve de faire revivre les prétentions de sa famille sur le royaume des Deux-Siciles. Il fut acclamé par les révoltés ; de nouvelles amourettes ne tardèrent pas toutefois à le desservir près d'eux. Mollement secondé, sinon trahi, il vit « sa capitale » reprise par les Espagnols, et tomba lui-même en leur pouvoir. Déhivé, il tenta en 1654

une tentative infructueuse pour ressaisir la couronne de « ses ancêtres », et ne pensa plus désormais qu'à la galanterie sur le brillant théâtre de Paris où il avait déjà par passades donné libre carrière à ses goûts d'élégante débauche. Il ne laissait pas d'enfants. Son titre passa après lui à son neveu *Louis-Joseph* qui mourut en 1649, puis au fils de celui-ci, *François-Joseph*, né le 8 août 1670, qui ne lui survécut que quatre ans (16 mars 1675) et en qui s'éteignit le nom des ducs de Guise. LÉON MARLET.

LORRAINE (Charles, duc de) (V. CHARLES DE LORRAINE).

LORRAINE (Isabelle de) (V. ISABELLE DE LORRAINE).

LORRAINE (Louise de), reine de France (V. LOUISE).

LORRAINE (Maison de) (V. ELBEUF).

LORRAINE (Louise-Marguerite de) (V. CONTI).

LORRAINE (Henri de) (V. HARCOURT).

LORREZ-LE-BOCAGE, Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau ; 984 hab. Stat. du chem. de fer de Montereau à Château-Landon.

LORRIS (*Lauriacum*, *Lorriacum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, près du Casseau ; 2,247 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Lorris, situé dans le *pagus Wastinensis*, le Gâtinais, fit retour avec ce comté au domaine royal en 1066. La position de ce lieu sur la lisière de la forêt d'Orléans détermina les rois à y établir une de leurs résidences ; c'était comme un rendez-vous de chasse. Ce bourg était fortifié en 1202. L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire y possédait, dès le XI^e siècle, un prieuré. L'église paroissiale fut donnée par Louis VII à la même abbaye. Louis IX y bâtit une chapelle royale sous l'invocation de sainte Madeleine. Au XIV^e siècle, Lorris fut érigé en châtellenie. Pendant l'hiver de 1338-39, cette ville fut occupée par les Anglais ; les compagnies la ravagèrent à plusieurs reprises et spécialement en 1383. A la fin du XVI^e siècle, la châtellenie passa dans les mains d'engagistes jusqu'en 1749 où elle devint la propriété des ducs d'Orléans. L'église, dédiée à Notre-Dame, est en grande partie de la fin du XII^e siècle ; plan en croix latine ; nef à chevet plat avec deux collatéraux ; sur la croisée, clocher à flèche aiguë ; voûtes sur croisées d'ogives ; arcs retombant sur des colonnes engagées terminées par des culs-de-lampe ; triforium composé d'arcatures aveugles percées d'une baie par travée ; clocher carré placé en avant de la nef ; dans le chœur, stalles du XVI^e siècle ; buffet d'orgues du XVI^e siècle. Hôtel de ville établi dans une maison de la Renaissance. Lorris a donné son nom à Guillaume de Lorris, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*.

La ville de Lorris est surtout célèbre dans l'histoire du droit par sa charte de privilèges connue sous le nom de *Coutumes de Lorris*. Les habitants de Lorris obtinrent de Louis VI une charte de coutumes, c.-à-d. une charte réglant leurs relations vis-à-vis du roi, leur seigneur, et déterminant les *coutumes*, c.-à-d. les redevances auxquelles ils seraient tenus. Cette charte est perdue. La plus ancienne rédaction des coutumes de Lorris qui nous soit parvenue remonte à 1155. Les articles dont elle se compose se réfèrent aux points suivants : 1^o *Administration* : la ville est régie par un prévôt royal ; les habitants n'ont aucune part à l'administration. 2^o *Condition des personnes* : les habitants ne sont soumis ni à la mainmorte, ni à la taille, ni à la poursuite ; les étrangers acquièrent le droit de bourgeoisie par résidence d'an et jour. 3^o *Droits seigneuriaux* : une seule corvée subsiste ; les bourgeois sont dispensés du guet ; la durée du service d'host et chevauchée est réduite à un jour ; la taille est supprimée, ainsi que les aides aux quatre cas ; le taux du cens est fixé à six deniers pour une maison et un arpent de terre. 4^o *Privilèges commerciaux* : le droit de banvin est limité ; le temps du crédit seigneurial est réduit à quinze jours ; le forage et le minage ne sont pas perçus à l'occasion des récoltes des habitants ; un sauf-conduit est accordé aux marchands ; la saisie extra-judiciaire est interdite les jours de marché ; les bourgeois sont dispensés de tout péage jusqu'à Etampes, Orléans, Milly et Melun ; ils ne

payent pas de tonlieu à Ferrières, Château-Landon, Puisieux et Nibelle; les droits perçus aux portes d'Orléans sont réduits en leur faveur. 5° *Justice et procédure* : les bourgeois ne sont tenus de répondre que devant le tribunal du prévôt; pour que le prévôt se saisisse d'une cause, il doit y avoir claim de la part d'un particulier; l'accord est permis entre les parties après l'engagement du procès; l'emprisonnement préventif est supprimé dans le cas où l'accusé peut fournir caution; la rigueur du duel judiciaire est tempérée. 6° *Pénalité* : la coutume du Gâtinais reste applicable à la punition des crimes de haute justice; le retrait de la tenure n'a lieu que dans le cas de forfait commis contre le roi ou l'un de ses hôtes; l'amende de 60 sols réduite à 5, et celle de 5 sols à 12 deniers.

La charte de Lorris ou des chartes rédigées sur son modèle ont été accordées, au cours des xii^e et xiii^e siècles, à un grand nombre de villes et villages soit par les rois, soit par des seigneurs et spécialement par les archevêques de Sens, les seigneurs de Courtenay, les comtes de Sancerre et les comtes de Champagne. Voici la liste alphabétique des localités qui ont obtenu les privilèges de Lorris ou des privilèges similaires : Amilly, Angy, Arconville, Aubigny, Barlieu, Barville, Batilly, Bicherau, Blois, Bois-commun, Bois-Girard, Bois-le-Roi, Bourg-Neuf-de-la-Brosse, *Bratellos*, *Bricoviltare*, Chalou-la-Reine, Chaourec, Chapelle-d'Angillon (La), Chapelle-Champigny (La), Chapelle-la-Reine (La), Château-Landon, Châteauneuf-sur-Cher, Chaumont-en-Bassigny, Chaumont-sur-Yonne, Chemin (Le), Chéroy, Cléry, Clos-le-Roi (Le), Cortevaix, Courcelles-le-Roi, Diant, Dixmont, Dollot, Ery, Etang-le-Comte (L'), Ferrières, Ferrottes, Ferté-Loupière (La), Flagy, Fouchères, Gaubertin, Gisy, Goi (l'aleu de), Graçay, Isdes, Lixy, Lorrez-le-Bocage, Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville, Maraye-en-Othe, Marchenoir, Mehun-sur-Yèvre, Ménétréol-sous-Sancerre, Montargis, Montceaux-le-Comte, *Montes-Estue*, Moulinet (Le), Molineux, Nonette-en-Auvergne, Pont-sur-Yonne, Préaux, Rousson, Saint-André-le-Désert, Saint-Brissson, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Laurent-sur-Barenjon, Saint-Loup (la baillie de), Saint-Mards Sainte-Marguerite en la paroisse de Saint-Michel, Salornay, Sancerre, Sancoins, Sceaux-en-Gâtinais, Selles (La) en-Berry, Sennely, Vauchassis, Vermenton, Villeblevin, Villemanoche, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-le-Roi, *Virgutellum*, Voisines, Voulx, Yèvre-le-Châtel.

Il ne faut pas confondre les *Coutumes de Lorris* de 1155 avec la *Coutume de Lorris* rédigée en 1494 et réformée en 1531. Il n'y a entre ces deux textes qu'une similitude de nom. La charte de 1155 est une suite de dérogations au droit commun du Gâtinais. La coutume du xv^e siècle est, au contraire, la consignation du droit commun du Gâtinais. Mais la plupart des villages qui avaient obtenu les privilèges de Lorris ont adopté toutes les autres coutumes pratiquées à Lorris, qui étaient celles du Gâtinais, ce qui explique comment le nom de Lorris s'est attaché à la coutume de cette région. M. Prou.

BIBL. : DOM MORIN, *Histoire du Gâtinais*, p. 166; éd. 1889, t. III, *passim*. — TARBE, *Atmanachs de Sens de 1786 et 1787*. — L'abbé PATRON, *Recherches historiques sur l'Orléanais*, t. II, p. 209. — E. MICHEL, *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, pp. 68, 70, 203, 294, 300. — L'abbé BERNOIS, *la Ville de Lorris au moyen âge*, dans *l'Indépendant de Montargis* du 29 août 1891 (supplément). — PROU, *les Coutumes de Lorris et leur propagation*; Paris, 1881, in-8. — A. TARDIF, *Coutumes de Lorris publiées d'après le registre original du Parlement de Paris*; Paris, 1885, in-8.

LORRIS (Guillaume de) (V. GUILLAUME DE LORRIS).

LORRY (Anne-Charles), médecin français, né à Crosne le 10 oct. 1726, mort à Bourbonne-les-Bains le 18 sept. 1783. Élève d'Astruc et de Ferrière, il fut reçu docteur en 1748 et ne tarda pas à jouir d'une immense réputation comme praticien et comme écrivain. Il toucha avec un égal succès à toutes les parties de la médecine et publia : *Essai sur les aliments...* (Paris, 1753, in-12, et autres édit.);

De Melanholia (Paris, 1765, 2 vol. in-8), ouvrage célèbre; *Tractatus de morbis cutaneis* (Paris, 1777, in-4), son chef-d'œuvre, etc. D^r L. HN.

LORSCH. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, prov. de Starkenburg, sur le chemin de fer de Bensheim à Worms; 3.800 hab. Cigares. Elle doit son origine à la célèbre abbaye princière de Lorsch ou *Laurissa*, fondée en 774 par les bénédictins, réformée par les prémontrés en 1340, brûlée en 1621. Le vestibule qui date de 876-882 sert de chapelle mortuaire et renferme les tombes de Louis le Germanique et de son fils Louis. La légende place à Lorsch celle du Siegfried des Nibelungen.

BIBL. : FALK, *Gesch. des ehemaligen Klosters Lorsch*; Mayence, 1866.

LORTA (Jean-François), sculpteur français, né en 1759, mort en 1819. Élève de Bridan. On doit à cet artiste, qui, en 1808, obtint un prix avec sa statue de la *Liberté*, une statue en bronze d'*Hercule*, un buste d'*Helvétius*, un buste de *Caton*, pour la salle des Consuls; une figure allégorique de *l'Union, Vénus et l'Amour*; *Diane au bain*; *Corrège* (buste); *Vénus couronnant l'Amour*; buste de *Louis XIV*, pour l'orangerie de Versailles; la *Chimie*, bas-relief pour la fontaine de la Vestale.

LORTET (Pierre), médecin et littérateur français, né à Lyon le 4 juin 1792, mort à Oullins le 12 mars 1868. Il étudia à Lyon et à Paris, fut reçu docteur en 1819, puis participa à la rédaction du *Précurseur* et de *l'Indépendant*, journaux de Lyon. Secrétaire du comité philhellénique de cette ville, il déploya beaucoup d'activité pour la cause grecque, puis, en 1836, devint administrateur des hôpitaux de Lyon et fut appelé en 1848 au commandement de la garde nationale de cette ville; membre de l'Assemblée constituante, il se démit bientôt de son mandat pour se livrer exclusivement à des travaux scientifiques. Il fonda à Lyon, en 1834, la Société protectrice des animaux. Il a collaboré à la *Bibliothèque allemande* et à la *Revue germanique*, au *Journal de minéralogie* de Heidelberg, à la *Revue du Lyonnais*, aux *Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, etc. D^r L. HN.

LORTET (Louis), naturaliste français, né à Oullins (Rhône) le 22 août 1836, fils du précédent. Il étudia à Lyon et à Paris, fut reçu docteur en médecine à Paris en 1861, puis, en 1867, docteur à la faculté des sciences de Lyon où il entra comme chargé de cours. Il devint professeur de zoologie en 1874 et, lors de la création de la faculté de médecine de Lyon, en 1876, y obtint la chaire de zoologie et d'anatomie comparée, puis la direction du Muséum d'histoire naturelle; il fut nommé en 1877 doyen de la faculté de médecine, et il a été réélu en 1894. Il a fait en 1866 deux ascensions scientifiques au mont Blanc et a été chargé de missions spéciales en Grèce (1873) et en Syrie (1875 et 1880). Outre de nombreux mémoires dans les *Archives du Muséum de Lyon* et la *Revue des cours scientifiques*, il a publié : *Essai monographique sur le prétendu cancroïde labial* (th. de Paris, 1861, in-4); *Recherches sur la vitesse du sang dans les artères du cheval...* (Paris, 1867, in-4); *Mémoire sur la fécondation des Preissia commutata* (1868); *Deux Ascensions au mont Blanc en 1869; recherches physiologiques sur le mat des montagnes* (Paris, 1869, in-8); *Pénétration des leucocytes à travers les membranes organiques* (1869); *Études paléontologiques dans le bassin du Rhône* (1873), avec E. Chantre; *la Syrie d'aujourd'hui; voyages dans la Phénicie, le Liban et la Judée* (1883, gr. in-4, av. 9 cartes), etc. D^r L. HN.

LORTHET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de La Barthe-de-Neste; 416 hab.

LORTZING (Gustav-Albert), compositeur allemand, né à Berlin le 23 oct. 1803, mort à Berlin le 21 janv. 1851. Il débuta tout enfant dans des troupes de comédie dont ses parents faisaient partie, et continua jusqu'à 1844 la carrière de chanteur sur différentes scènes allemandes,

tout en faisant représenter des opéras-comiques dont il écrivait souvent le livret en même temps que la musique. A partir de 1844 il échangea les fonctions de ténor contre celles de chef d'orchestre, qu'il remplit successivement à Leipzig, Vienne et Berlin. Lortzing vécut et mourut dans la pauvreté, après avoir charmé deux générations et avoir enrichi théâtres et éditeurs par des œuvres dont la propriété lui était payée, une fois pour toutes, 40 ou 42 frédérées d'or. Les opéras-comiques de Lortzing, écrits d'une plume légère, aimable et gaie, rendirent son nom populaire dans toute l'Allemagne. Le succès de quelques-uns d'entre eux ne s'est pas encore effacé. Le plus célèbre de tous, *Czar und Zimmermann*, écrit d'après la comédie *le Bourgmestre de Saardam*, donné à Leipzig le 22 déc. 1837, fut traduit et représenté en Russie, en Danemark, en Hollande et en Belgique. On doit citer encore *Hans Sachs* (Leipzig, 23 juin 1840); *Der Wildschütz*, d'après un roman de Kotzebue, joué à Leipzig le 31 déc. 1842, regardé par quelques critiques comme le meilleur opéra de Lortzing. M. Br.

BIBL.: DÜRINGER, *Lortzing*; Leipzig, 1851, in-8. — NEUMANN, *Die Componisten der neue Zeit Lortzing*, in-8. C. MAYER, *Notice sur Lortzing*, extr. du *Nécrologe universel du XIX^e siècle*. — WITTMANN, *Lortzing*, in-16.

LORY (Gabriel), peintre et graveur suisse, né en 1760, mort en 1836. Il se consacra au paysage, soit à l'aquarelle, soit en gravure, et donna un grand nombre de vues de la Suisse et, en outre, un *Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon*. Il eut presque toute sa vie pour collaborateur son fils *Georges* (1785-1847), également peintre et graveur, à un tel point que l'œuvre des deux artistes se confond entièrement.

LORY (Charles), géologue français, né à Nantes le 30 juil. 1823, mort à Grenoble le 1^{er} mai 1889. Admis en 1840 à l'École normale supérieure, reçu docteur ès sciences en 1847, il professa d'abord la physique dans plusieurs lycées de province. En 1852, il obtint la chaire de géologie de la faculté de Grenoble, dont il devint doyen en 1871, et, en 1884, il fut appelé à Paris comme maître de conférences de géologie à l'École normale supérieure. Il prit sa retraite en 1883. Il était depuis 1877 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Outre une centaine de mémoires et de notes sur la constitution géologique du Jura, sur les terrains secondaires et tertiaires des chaînes alpines et subalpines, sur le rôle prédominant des failles dans la structure des Alpes, sur la structure des massifs de schistes cristallins, sur les roches éruptives, etc., parus dans le *Bulletin de la Société géologique de Paris* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, il a publié: *Essai géologique sur le groupe de la Grande-Chartreuse* (Grenoble, 1833, in-8); *Carte géologique du Dauphiné au 1/250.000^e* (1858); *Description géologique du Dauphiné* (Grenoble, 1860-64, 3 vol. in-8); *Essai sur l'orographie des Alpes occidentales* (Paris, 1878, in-8), etc. L. S.

BIBL.: *Notice sur les travaux scientifiques de Ch. Lory*; Grenoble, 1878 et 1881, in-4. — *Catalogue of scientific papers* (Soc. roy. de Londres), t. IV, VIII et X.

LORZE, Rivière de Suisse, qui sort du lac d'Egeri, entre dans celui de Zoug, puis en ressort et se jette dans la *Reuss* (V. ce mot). Son cours très sinueux a été redressé au moyen d'une belle correction.

LOS (Iles de). Groupe d'îles de la côte O. d'Afrique, situées en face de l'embouchure de la Dubréka et de la presqu'île de Tumbo, dépendances de notre colonie du Sénégal. Toutefois ces îles appartiennent à l'Angleterre d'après le traité du 10 août 1889. Elles sont au nombre de quatre: Tamara, Crawford, Los et Tumbo, et comptent 1,500 hab. environ.

LOSADA (CASTELLANOS DE) (V. CASTELLANOS [Basilio]).

LOSANA (Matteo), naturaliste et théologien italien, né à Vigone (Piémont) en 1738, mort à Lambiasco le 2 déc. 1833. Reçu docteur en théologie en 1782, il se contenta du petit presbytère de Lambiasco qu'il transforma en une

sorte d'école d'agriculture et de ferme modèle. Enfermé pendant plusieurs mois pour ses sympathies françaises, il fut de 1800 à 1803 chargé d'enseigner le dogme à l'université de Turin, puis, sa chaire ayant été supprimée, il retourna dans sa paroisse. Ouvrages principaux: *Recherches entomologiques...* (Turin, 1810); *Della Malattia del grano in erba...* (Turin, 1811, in-8; trad. en plusieurs langues); *Breviario del fedele* (Turin, 1816, in-12); une série d'articles importants sur la zoologie et l'anatomie comparée dans *Actes de l'Académie des sciences de Turin*, dont il faisait partie. Enfin il traduisit en italien des cantiques latins, en conservant le mètre prosodique, ce qui lui valut une médaille d'or du pape Léon XII. D^r L. Hx.

LOSANGE. I. GÉOMÉTRIE. — Le losange est un quadrilatère qui a ses quatre côtés égaux. C'est un cas particulier du parallélogramme, puisque les côtés opposés sont égaux et parallèles. Les angles opposés sont donc égaux, et deux angles consécutifs sont supplémentaires. Les diagonales du losange se coupent en leur milieu, mais elles présentent cette propriété particulière au losange d'être perpendiculaires l'une sur l'autre. Réciproquement, un parallélogramme dont les diagonales sont perpendiculaires est un losange.

II. AMEUBLEMENT. — Figure géométrique fréquemment employée pour la décoration des diverses pièces du mobilier. On en trouve de nombreux spécimens dans les manuscrits du moyen âge où ils forment le fond des compositions, derrière les personnages des miniatures. Dans les baies des fenêtres ils servent de fond aux armoiries et aux figures des peintres verriers. Les orfèvres gravèrent également des losanges sur leurs coupes et leurs aiguières en y inscrivant des fleurs de lis ou d'autres emblèmes. Cette figure a toujours été l'un des principaux moyens de décoration dont les architectes se sont servis.

III. ART HÉRALDIQUE. — Pièce héraldique ordinaire à quatre côtés égaux, deux angles aigus et deux angles obtus, qui symbolise le fer de lance. Les losanges peuvent atteindre le nombre de seize sur un écu; passé ce chiffre, l'écu est dit losangé. L'écu des filles est en forme de losange.

LOSANGÉ (Blas.). Couvert de losanges alternativement de métal et d'émail; on blasonne en commençant par l'émail du premier losange de l'angle dextre du chef; les pièces couvrant le losangé sont toujours droites; si la pointe incline à droite, on dit alors losangé en bande. G. DE G.

LOSCHI (Jacopo), peintre italien, né à Parme en 1459, mort à Carpi en 1504. En 1488 il peignit une bannière pour l'église San Giovanni à Parme, qui a aujourd'hui disparu, aussi bien que son tableau de la *Madonna delle Grazie* dans l'église Santa Maria de' Servi, à Carpi.

BIBL.: TRABACCHI, *Biblioteca Modenese*; Modène, 1781, t. I. — CAMPORI, *Gli Artisti negli Stati Estensi*; Modène, 1855, in-8.

LOSCHI (Bernardino), peintre italien, né à Parme, mort à Carpi en 1540, fils du précédent. Il fut un des artistes favoris du générique Alberto Pio, qui réunit à sa petite cour tant d'hommes éminents, et fit de Carpi comme une rivale d'Urbino. On ne connaît de lui que deux tableaux signés, un *Saint Roch*, dans la cathédrale de Carpi, et une *Madone avec saint Nicolas et saint Augustin*, datée de 1515, à la Galerie de Modène.

LOSCHWITZ, Faubourg de Dresde, sur la r. dr. de l'Elbe, en amont de la ville; 4,000 hab. Lieu de villégiature fréquenté.

BIBL.: POHLE, *Chronik von Dresden*; Dresde, 1887.

LOSCOUET-SUR-MEU. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac; 1,217 hab.

LOSENKO (Antoine-Paylovitch), peintre russe, né à Gloukhovo en 1737, mort en 1773. Il étudia la peinture à Pétersbourg où il fut élève d'Argonov, puis à Paris où il reçut les leçons de Vien. Il devint professeur et directeur de l'Académie de Pétersbourg. Le musée de l'Ermitage et l'Académie des beaux-arts possèdent quelques-uns de ses tableaux. On cite parmi les principaux: *l'Apôtre Pierre lançant ses filets*, *Vladimir et Rognitch*, *le Sacrifice d'Abraham*, *les Marchands chassés du temple*, *Portrait*

de Soumarokov, etc. Losenko est un des fondateurs de l'école russe. L. L.

LOS HERREROS (BRETON DE) (V. BRETON DE LOS HERREROS).

LOSITO. Rivière de la région centrale de l'Afrique équatoriale, affluent de gauche du Zambèze. Sa source est sur le versant oriental des monts Boila, se dirige de l'O. à l'E. et se jette dans le Zambèze, en amont du confluent du Kafoné.

LOS-MASOS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades; 396 hab.

LOSNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne; 1,122 hab.

LOSONCZ. Ville de Hongrie, comitat de Nograd. Ses 5,000 hab. sont pour la plupart Magyars et réformés. D'importantes fabriques de draps et de papier en occupent un grand nombre. Cette ville très ancienne a eu beaucoup à souffrir des événements militaires, du xv^e au xvii^e siècle, surtout en 1849, époque où l'armée russe l'incendia, détruisant ainsi une église qui datait du xi^e siècle.

LOS RIOS (Ricardo de), peintre et graveur espagnol contemporain, né à Valladolid, élève de Pils. Parmi les peintures qu'il a exposées à Paris nous citerons une *Nature morte*; *Costumes, toiles et armes* (1867) et *Après le duel* (1868). Comme graveur, l'artiste a pris part, à Paris, à tous les Salons annuels depuis 1869. P. L.

LOSS. Ile volcanique du S.-O. de la mer Caspienne, en face du cap Pirsagat, au N. de l'embouchure du Kour.

BIBL. : *Bulletin de la Soc. géogr. russe* (section du Caucase), 1876, IV, 3.

LOSSE (Techn.). Outil de tonnelier servant à percer les bondes; il est formé d'un fer acéré, tranchant, en demi-cône, évidé et emmanché comme une vrille (V. BONDE, t. VII, p. 278).

LOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 1,481 hab.

LOSSE. Rivière du dép. du Gers (V. ce mot, t. XVIII, p. 866).

LOSSIUS (Johann-Christian), philosophe allemand, né à Liebstedt, dans la Saxe-Weimar, le 22 avr. 1743, mort à Erfurt le 8 janv. 1813. Il fit ses études à Iéna et devint en 1770 professeur de philosophie à Erfurt. Il appartenait au groupe des wolliens éclectiques qui cherchaient à se rapprocher de l'école anglaise du déisme et du sens commun. Dès son premier ouvrage, *Physische Ursachen des Wahren* (1775), il se posa en adversaire de la métaphysique. Son *Unterricht der gesunden Vernunft* (1777, 2 vol.) est un cours complet de logique et de psychologie. Mais c'était surtout un esprit critique. Pendant six années, il se livra à l'examen des nouvelles publications philosophiques (*Neueste philos. Litteratur*, 1778-82, 7 fasc.; *Uebersicht der neuesten Litteratur der Philosophie*, 1884, 3 fasc.). Puis il défendit contre Kant la valeur démonstrative du principe de raison suffisante (*Etwas über die kant. Philosophie in Hinricht des Beweises vom Daseyn Gottes* (1789); enfin, il publia son plus important ouvrage: *Neues philos. allgem. Real-Lexikon* (1803, 4 vol.), où il analyse les notions et les termes de la philosophie suivant l'ordre alphabétique. Cet ouvrage témoigne d'une vaste érudition, mais trahit chez l'auteur une préoccupation constante de battre en brèche la philosophie kantienne. Th. RUYSEN.

BIBL. : HAMBERGER-MEUSEL, *Das gelehrte Deutschland*, t. IV, p. 514; t. XIV, p. 459.

LOSSOW (Arnold-Hermann), sculpteur allemand, né à Brème le 24 oct. 1805, mort à Munich le 3 févr. 1874. Élève favori de Schwanthaler, qu'il aida dans ses travaux à partir de 1853, il a laissé des œuvres d'un goût correct et d'un faire habile, parmi lesquelles nous citerons: statue de *Madone*, statues de *Canova*, de *Thorvaldsen*, de *Schwanthaler*, de *Gibson*, et divers ouvrages à la façade de la Glyptothèque de Munich, à la Ruhmeshalle et à la Wallalla de Ratisbonne.

LOSSOW (Karl), peintre allemand, né à Munich le 6 août 1833, mort à Rome le 12 mars 1864. Après avoir étudié dans sa ville natale et parcouru l'Italie, il fut appelé à Meiningen, et y exécuta dans la villa Carlotta, appartenant au prince Georges, plusieurs peintures ou cartons représentant des épisodes tirés de *Gudrun*, de la *Kapelle* de Uhland, du *Königskind* de Henri Heine, et d'un *Lied* de chasse. Sa dernière œuvre, un carton plein d'énergie et de mouvement, est la *Conquête de la ville des Malliens* par *Alexandre le Grand*.

LOSTALOT DE BACHOUÉ (Alfred de), critique d'art contemporain, né à Paris en 1837. Il a été rédacteur en chef et gérant de la *Gazette des Beaux-Arts*. Collaborateur, pour la partie artistique, à l'*Illustration*, à l'*Opinion nationale*, au *Courrier français*, au *Bien public*, au *Correo de Ultramar*, il fonda les *Beaux-Arts illustrés* qu'il dirigea pendant trois ans en collaboration avec Duranty. Il a publié: *les Procédés de la gravure*, pour la Bibliothèque de l'Enseignement, et l'*Ecole française, de Delacroix à Regnauld* (Degaux) dans la collection des chefs-d'œuvre du xix^e siècle. P. L.

LOSTANGES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 514 hab.

LOSTORF. Village de Suisse, cant. de Soleure; 1,244 hab. Sources minérales et sulfureuses qui sont utilisées dans un établissement de bains situé dans une gorge sauvage et pittoresque.

LOT. Ancienne mesure de capacité, en usage dans la Picardie, l'Artois et la Flandre. Le lot valait $\frac{1}{4}$ pintes.

LOT. Rivière de France, affluent de la rive droite de la Garonne (en latin *Oltis*, *Oldus* ou *Lotus*); 481 kil. de long. Il draine un bassin de 41,250 kil. q. Il prend sa source dans les Cévennes, vers 4,200 m. d'alt., dans le mont du Goulet, près du village de Blaynard, passe à Mende, Espalion, Cahors, Villeneuve-sur-Lot, et se jette dans la Garonne près d'Aiguillon. Il est officiellement navigable pendant 343 kil. (297 en tenant compte des sections d'isthmes) à partir du moulin d'Olt, en amont d'Entraigues; à la remonte, la navigation se fait seulement sur 184 kil., de l'embouchure à Bouziès, grâce à soixante-treize écluses qui utilisent les nombreuses sinuosités de la rivière. Le débit au confluent varie de 10 à 4,000 m. c. par seconde. Les départements qu'il arrose sont: la *Lozère*, l'*Aveyron*, le *Lot* et le *Lot-et-Garonne* (pour les détails, V. ces art.).

LOT (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Lot doit son nom à la rivière qui le traverse de l'E. à l'O. Il est situé dans le S.-O. de la France, aux confins de la région centrale, séparé de l'Océan Atlantique par deux départements (Lot-et-Garonne, Gironde); de la Méditerranée par deux (Aveyron, Hérault); de l'Espagne par deux (Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne). Son chef-lieu, Cahors, est à 500 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 658 par ch. de fer. — Le dép. du Lot est compris entre ceux de la Corrèze au N., de la Dordogne et du Lot-et-Garonne à l'O., du Tarn-et-Garonne au S., de l'Aveyron et du Cantal à l'E. Il s'étend du 44° 12' 50" au 45° 3' lat. N. et du 0° 10' 23" au 1° 21' 43" long. O. Il n'a de limites naturelles que sur la moindre portion de son périmètre: au S.-E. le cours du Lot le sépare du dép. de l'Aveyron pendant 75 kil.; au S. l'embouche forme limite sur une douzaine de kilomètres; au N.-E. la Cère sépare les dép. de la Corrèze et du Lot pendant une dizaine de kilomètres; à l'E. la Veyre sépare le Cantal du Lot pendant 25 kil. environ. Sur les autres points la limite est purement conventionnelle.

La superficie du Lot est de 521,174 hect., ce qui le classe au 74^e rang parmi les départements français; cette étendue relativement faible, inférieure de 90,000 hect. à la moyenne de nos départements, s'explique par le démembrement subi en 1808 lorsqu'on enleva au Lot une partie de son territoire pour contribuer à la formation du nouveau dép. de Tarn-et-Garonne. La forme du Lot est celle

d'un parallélogramme irrégulier dont les côtés sont orientés N.-E., S.-E., S.-O. et N.-O. La plus grande longueur du N.-E. au S.-O., entre Lamativie et Montlaurun, est d'un peu plus de 100 kil. ; la plus grande largeur, de Gignac à l'entrée du Lot dans le département, est d'environ 75 kil. ; la plus petite, entre Cajarc et Léobard, atteint 50 kil. Le pourtour, en négligeant les sinuosités secondaires, est de 450 kil.

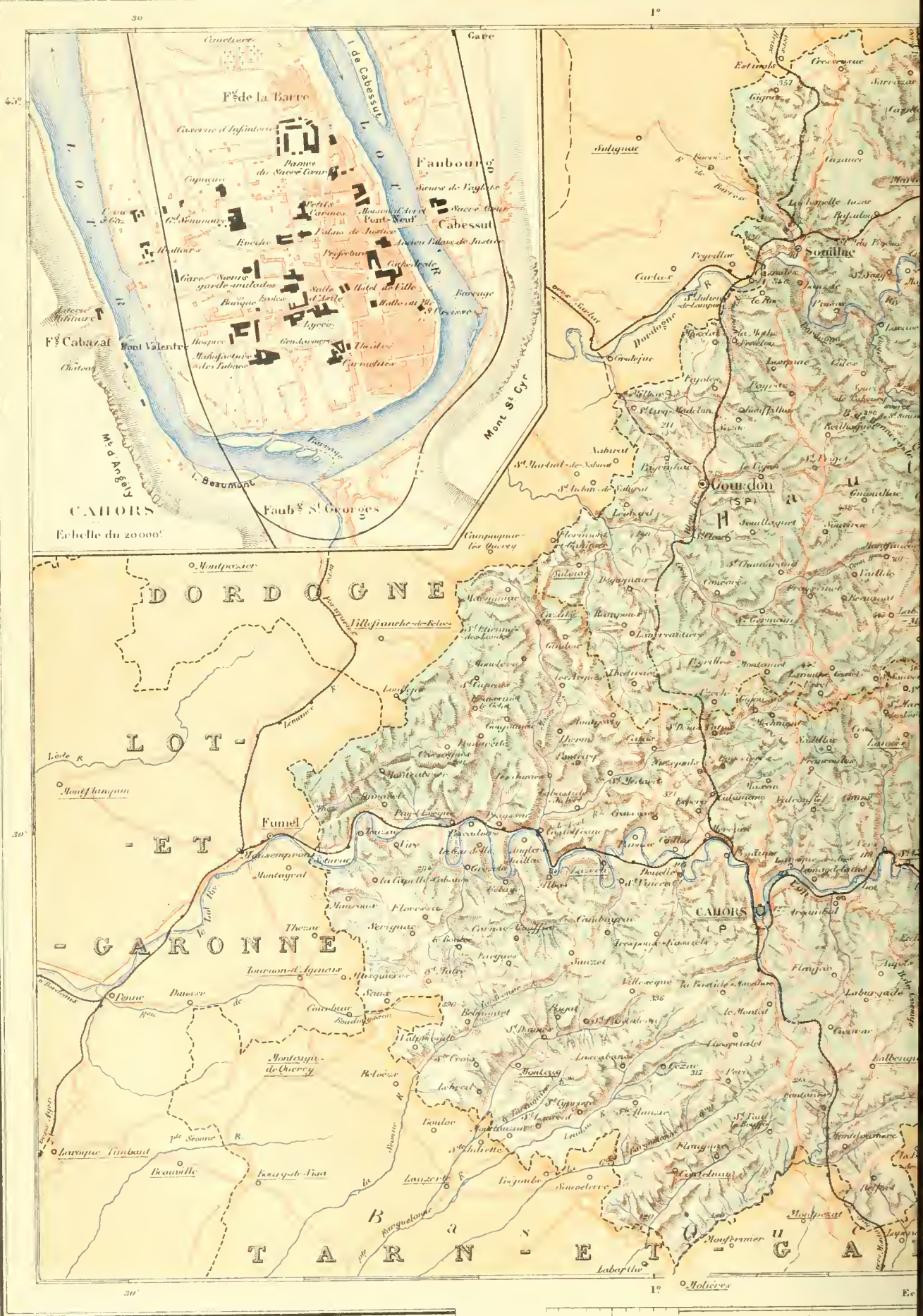
Relief du sol. — Le dép. du Lot appartient à la région méridionale du plateau ou massif central ; il est situé au S.-O., au point où les sédiments jurassiques adossés à ce massif de terrains primaires forment le rebord du bassin aquitain. Au point de vue orographique, la disposition générale est très simple : c'est celle d'un plateau sans relief bien accentué, s'inclinant de l'E. à l'O., depuis l'alt. de 750 m. jusqu'à celle de 250 m. On ne trouve pas de montagne, de sommet dominant de bien haut le niveau de ce plan incliné ; mais il y existe des dénivellations profondes, les sillons creusés par les vallées très sinueuses, dont les principales suivent la direction générale de la pente, de l'E. vers l'O. (Lot, Célé, Cèon, Ouyse, Bave, Dordogne) ; quelques-unes plus petites sont perpendiculaires. Les vallées sont à une alt. inférieure de 150 à 400 m. à celle du plateau, présentant souvent l'aspect de coupures entre des parois à pic ; vers la limite du département, elles débouchent dans la plaine d'Aquitaine, à laquelle appartient un seul canton du Lot, celui de Puy-l'Évêque, et dont l'alt. s'abaisse à moins de 100 m. Sauf cette petite région, à l'angle occidental, et les vallées très encaissées, tout le département appartient au plateau et constitue une sorte de glacis du massif central conduisant aux hauteurs du *Cantal* (V. ce mot).

Le point culminant du dép. du Lot est celui où s'élève le village de La Bastide-du-Haut-Mont, sur la lisière du dép. du Cantal ; il atteint 781 m. ; le point le plus bas est celui où le Lot quitte le département, à 65 m. d'alt., ce qui accuse une différence de 716 m. entre les extrêmes. La zone haute coïncide à peu près avec le cant. de La Tronquière ; le sol schisteux, gneissique et granitique, offre tantôt des ravins où coule abondamment une eau limpide, tantôt des plateaux marécageux, où s'endorment les ruisseaux ; les végétaux, les animaux, les hommes y sont petits et chétifs. Les hauteurs de 700 m., entre les bassins du Lot et de la Dordogne, s'abaissent rapidement lorsqu'on avance vers l'O. On arrive à la région du causse, la plus étendue et la plus caractéristique du département.

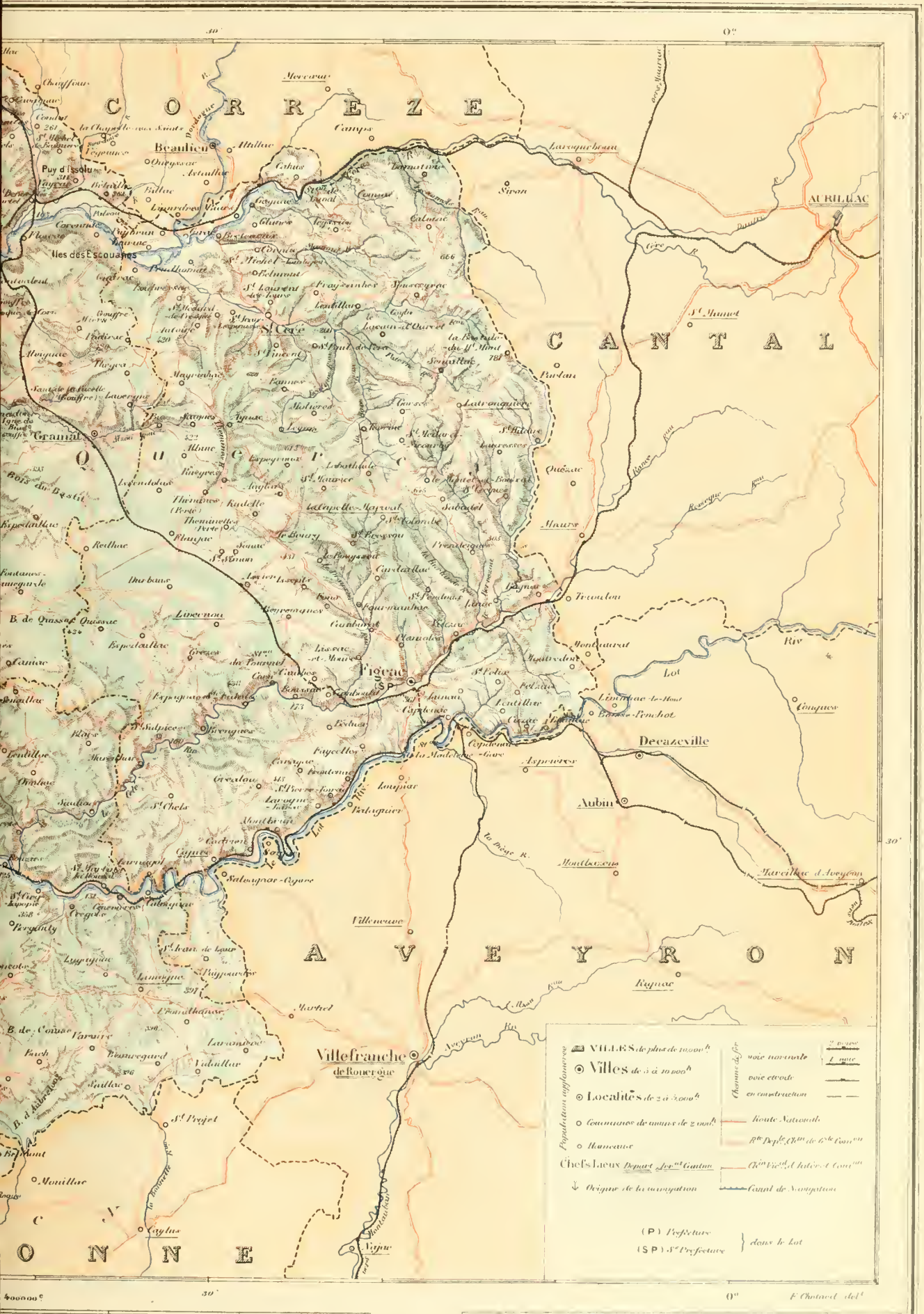
Les causses du Quercy occupent tout le dép. du Lot, exception faite pour l'E. et le S.-O. ; ils s'étendent en particulier sûr toute la zone centrale ; on les divise en trois : causse de Martel, au N. de la Dordogne ; causse de Gramat ou de Rocamadour, entre la Dordogne et le Lot ; causse de Cahors ou de Limogne au S. du Lot. Comme l'indique l'étymologie, les *causses* (V. ce mot) sont des plateaux calcaires ; ceux du Quercy, séparés de ceux du bassin supérieur du Tarn par les granites et les gneiss du Rouergue (V. *AVEYRON*), sont situés à une altitude bien inférieure ; ils présentent les mêmes phénomènes, sur une échelle moindre ; leur aspect est analogue : un plateau calcaire dénudé et sans eau ; les fissures dont il est criblé, puits naturels creusés par l'action chimique, englobent toutes les eaux pluviales ; les vallons de la surface sont à sec, sauf après de longues pluies ou d'abondants orages ; mais à l'intérieur du causse les eaux absorbées par les trous de la surface forment des ruisseaux, des rivières souterraines qui coulent sur les couches imperméables jusqu'à ce que celles-ci affleurent, reparaissant alors en fontaines ou sources magnifiques. Les puits ou abîmes où se perdent les eaux du causse sont dénommés *igues* ou *cloups*. Ses principaux ont été explorés par M. Martel dont les études révèlent l'hydrographie souterraine de cette région. — Le causse de Martel ou de Cressensac, au N. de la Dordogne, d'une alt. moyenne de 340 m. dominant de 200 à 250 m. la vallée de la Dordogne, a pour principal gouffre celui de

Blagour, non loin duquel jaillit la source de Boulay (au N. de Souillac) ; à l'E. de ce causse, isolé entre la Tourmente et le Maumont, s'élève le puits d'Issolu (314 m.), forteresse naturelle que les archéologues identifient avec la célèbre *Uxellodunum*. — Le causse du Gramat comprend tout le centre du département ; son alt. varie de 440 à 320 m. ; vers les sources de l'Ouyse, sur la bande liasique intermédiaire entre l'oolithe et les terrains primaires, l'alt. atteint 449 m. ; Lacapelle-Marival est à 417 m. ; mais la plus grande partie du causse a un peu moins de 400 m. ; cependant à Labastide-Murat s'offre un renflement (465 m.) qui domine d'une centaine de mètres le niveau moyen du reste du causse. Les vallées sont à 200 m. au-dessous des falaises qui les encaissent ; à Cajarc les niveaux de la vallée et du plateau sont respectivement 145 et 391 m. ; à Figeac 200 et 395 m. ; à Cahors 122 et 301 m. ; près de Souillac 80 et 300 m. Les principaux accidents sont : le puits de Padirac (35 m. de diam., 76 de profondeur), exploré en 1889, conduisant à une rivière souterraine qui débouche dans le lit de la Dordogne vers Gintrac, après avoir parcouru une galerie qui atteint 50 m. de haut, formé 8 petits lacs, 32 rapides ; la Roque de Corn où s'enfonce le ruisseau de Miers ; le gouffre du Limon à l'O. du précédent ; puis ceux qui alimentent les belles sources de l'Ouyse : le Saut de la Pucelle, grotte de 3 à 6 m. où s'enfonce le ruisseau de Rignac qui ressort au moulin de Tournefeuille et au moulin du Saut, à 4 kil. de là ; l'igue de Biau au S.-E. de Rocamadour ; le Réveillon, à l'E. de cette ville, porche de 80 m. de haut dont la voûte affleure ; plus à l'E., au S. de Gramat, le gouffre de Bèdes, au fond duquel ont poussé des noyers dans un petit champ ; le cloup qui dévore la Thémises et les trois où disparaît la Thémisette. La multiplicité de ces abîmes explique l'abondance des sources de l'Ouyse (V. ci-dessous le § *Hydrographie*). — Le causse de Limogne ou de Cahors, au S. du Lot, alimente les sources qui jaillissent dans le lit de la rivière ou tout auprès ; signalons au S. de Cajarc les gouffres de Loule et de Lantouy, et la source de Divonne, en face de Cahors. — A l'O. du causse de Gramat, les calcaires jurassiques (plus récents à mesure qu'on avance vers l'O.) admettent des nappes aquifères donnant naissance à des ruisseaux superficiels ; ceux-ci découpent de profonds vallons dominés par des coteaux dont l'alt. s'abaisse progressivement de 380 m. (au S. de Saint-Germain) ou même de 465 (au S. de Labastide-Murat), à 170 m. (à Cazals) ou 160 m. (à Salviac) à mesure qu'on approche de la plaine d'Aquitaine. Au-dessus de Luzech (103 m.) la colline atteint 280 m. ; Gourdon s'élève à 258 m. — Au S.-O. du causse de Cahors l'aspect est un peu différent ; on trouve les terrains oligocènes de l'Aquitaine, plissés assez régulièrement ; vallées et coteaux s'allongent parallèlement du N.-E. vers le S.-O. ; les chaînons ont de 310 à 250 m. d'alt. ; les vallées sont à 100 ou 150 m. plus bas. C'est seulement à l'angle occidental, vers la sortie du Lot, que le département atteint la plaine.

Géologie. — Le sol du dép. du Lot offre une certaine variété de composition puisqu'il renferme des terrains des principales périodes géologiques, depuis les gneiss jusqu'aux alluvions modernes, en passant par les sédiments carbonifères, jurassiques, éocènes et oligocènes. Ces terrains se succèdent suivant un ordre régulier que nous avons indiqué : à l'E. le rebord du massif central, le long duquel se sont déposés successivement des sédiments marins de plus en plus récents, chacun avançant moins loin vers l'E. que le précédent, à mesure que le golfe d'Aquitaine se rétrécissait et se comblait. — Les micaschistes forment une bande étroite à l'extrémité orientale, bande de 2 à 3 kil. de large depuis la Cère jusqu'au Lot ; ils sont masqués au N. vers Calviac et autour de La Tronquière par des massifs de granule. — A l'O. des micaschistes s'étend une zone de gneiss et de leptynites d'une largeur de 15 à 20 kil. vers la latitude de La Tronquière ; elle est limitée vers l'O. par une ligne passant à peu près à Gugnac, à l'E. de Saint-



Grand et Imp. par E. H. Frères - 1896



Céré, à Lacapelle-Marival, Cardaillac, à l'E. de Figeac et de Capdenac. Les assises successives sont les suivantes : gneiss granulitiques glanduleux, roches gneissiques avec gros noyaux ou lits irréguliers de feldspath passant latéralement aux gneiss ordinaires et inférieurement aux leptynites ; leptynites granulitisées ayant perdu leur disposition assise et souvent leur schistosité, fragmentées, très altérables, kaolinisées ; elles ne forment au S. de la Dordogne qu'une bande étroite, mais continue. Les leptynites se présentent en roches compactes, aux assises nettes, en petits bancs passant inférieurement à des roches plus micacées, schisteuses, roses, en bancs massifs. Des gneiss feuilletés, schisteux, très micacés, de teinte grise, sont parfois associés aux micaschistes ou alternent avec les leptynites. On trouve des serpentines entre la Dordogne et la Cère. L'amphibolite, toujours schisteuse, en couches minces et étendues, est fréquente dans les gneiss et leptynites normales et s'exploite pour l'empierrement. On trouve des amphibolites massives, roches granitoides à cristaux de quartz, hornblende, labrador, anorthite et mica noir à Saint-Céré et Bannes, vers la base des micaschistes ; quelques couches de schistes amphiboliques dans les micaschistes. Nous avons signalé les massifs granulitiques du S. de la Cère et de La Tronquière ; la granulite paraît en filons abondants dans les micaschistes et les amphibolites au S. de Saint-Céré.

D'une manière générale, les terrains cristallins forment une zone plissée suivant un anticlinal dirigé du N.-N.-O. au S.-S.-E., très aplati au S. ; ce plissement, concordant avec la faille de Beaulieu, est antérieur au dépôt du houiller supérieur. Les terrains sédimentaires forment une région d'affaissements avec fractures ; les couches ont un plongement général vers le S.-O., très accentué sur les pentes du massif cristallin dont elles sont séparées par des failles. Les grès permo-houillers discordants sur le terrain cristallin présentent des dislocations nombreuses et accentuées ; on sait qu'ils forment au massif central une sorte de ceinture discontinue ; dans le dép. du Lot, ils sont représentés par le petit bassin de Saint-Perdoux, au N. du Célé. Le trias ne l'est que par un petit affleurement à l'E. de Capdenac ; ses grès quartzeux micacés reposent en discordance sur les grès houillers et les terrains cristallins. Le lias repose en concordance, mais transgressivement, sur le trias ; les régions jurassiques oolithiques ont été plissées légèrement. Le crétacé repose en discordance sur ses couches plissées.

Les différentes assises jurassiques sont largement représentées et occupent les trois quarts du département. Le lias forme une bande le long des gneiss, sauf entre Paldirae et la Dordogne où il n'affleure pas ; la limite du lias est plus occidentale dans le centre que dans les vallées du S. ; elle suit à peu près une ligne passant par Figeac, Camboulit, Pourcel, Thémènes, Saignes, Alviçnae, Miers, Padirac, Saint-Vincent ; c'est au sortir du lias que les ruissaux se perdent dans les fissures du sol oolithique. Voici dans quel ordre se succèdent les couches : étage des grès et sables blancs formé à la base d'argiles sableuses, sur lesquelles reposent des grès quartzeux à gros grains gris ou jaunâtres ; — bancs à argiles vertes ou alternent les calcaires dolomitiques jaunes et des argiles rouges, vertes ou noires ; — calcaires marneux blanchâtres qui se présentent à la base sous forme de cargneules subcristallines, puis en bancs réguliers qui passent dans la partie supérieure aux calcaires de l'étage sinémurien ; on les exploite pour pierre de taille ; — calcaires lithographiques, durs, à grain fin, cassure lithographique conchoïde, gris ou blanchâtres, en bancs réguliers, séparés par des lits minces de marnes feuilletées passant supérieurement aux calcaires liasiens ; on les exploite pour moellons ; — calcaires à *Ammonites normannianus*, sublithographiques, bleuâtres, très durs, séparés par des marnes schisteuses ; — argiles à *Ammonites sinuosus*, grises ou noirâtres, schisteuses, alternant avec quelques bancs de calcaires

bleus, marneux, très développés vers Saint-Céré ; à la partie inférieure, zone à *Ammonites Jamesoni* ; à la partie supérieure, zone à *Ammonites Daveti* ; — marnes à *Ammonites margaritatus* et *Gryphaea cymbium*, gréseuses et schisteuses, très développées vers Alviçnae et Saint-Céré, moins dans la vallée de la Tourmente ; — calcaires à *Ammonites spiratus*, gréseux jaunes, contenant à la base, vers Saint-Céré, un banc ferrugineux rouge ; ils renferment la faune caractérisée par le *Pecten æquivalvis* et sont exploitées pour pierre de taille et moellons ; — argiles à *Ammonites bifrons* noires ou grises, schisteuses, alternant avec quelques bancs de calcaires bleus ; elles renferment la faune d'ammonites du toarcien, et se répartissent en quatre niveaux caractérisés respectivement par *Ammonites Hollandæi*, *serpentinus*, *bifrons* et des Gastropodes. — Calcaires à *Ostrea Beaumonti*, grossiers, sableux, de teinte jaune, rose ou bleu foncé, passant graduellement aux calcaires oolithiques qui les surmontent ; à la base est une importante nappe aquifère ; la faune est celle du niveau à *Ammonites opalinus* ; dans la partie supérieure un banc à *Ostrea Beaumonti*.

Le jurassique inférieur (bathonien et bajocien) débute par les calcaires oolithiques à *Pecten primilus* ; ce sont des calcaires blancs, durs ou tendres, parfois cargneuliformes à la base, ou passant aux dolomies ; on les exploite pour la pierre à chaux. Au-dessus sont des calcaires lithographiques, durs, gris, en bancs réguliers, séparés par des lits de marnes feuilletées ; les fossiles typiques sont, vers le milieu : *Anisocardia Dieulaufæi* et *Pseudodiadema subcomplanatum* ; au-dessus, *Waldheimia ornithocephala* ; au sommet, *Ostrea costata* et *Nérinées* ; on exploite ces calcaires pour moellons et empierrements. — L'étage de la brèche et du calcaire à *Rhynchonella elegantula* comprend à la base un calcaire lacustre fossilifère ; à la partie inférieure une épaisse assise est sous forme de brèche ; au-dessus, les calcaires blancs, subrayeux, grumeleux ou oolithiques, avec polypiers roulés, forment des bancs épais. Ce sont ces terrains jurassiques inférieurs qui forment presque tout le causse de Martel, le N. et l'E. de celui de Gramat (sauf le pointement liasique d'Alviçnae) et l'E. de celui de Limogne. Le jurassique moyen forme une bande à l'O. de la précédente ; enfin le jurassique supérieur s'étend au S. de la Dordogne sur les cant. de Paynac, Gourdon, Salviae, Saint-Germain, Labastide-Murat, Lauzès, Catus, Luzech, Cahors. Les étages principaux sont : 1° celui des calcaires de Borrèze, blancs, grumeleux ou oolithiques, en bancs épais, massifs à polypiers, avec au-dessus et au-dessous des calcaires subrayeux ; la faune comprend *Nerinea Elsgandæ* et *subcylindrica*, *Ostrea solitaria*, *Terebratula subsella* et *biappendiculata*, *Rhynchonella Thurmanni*, etc. ; on les exploite pour pierre de taille ; — 2° l'étage des calcaires à *Ostrea virgula* où se succèdent des couches lithographiques affectant souvent la forme de brèche, des marnes schisteuses, des calcaires lacustres fossilifères, des bancs de calcaires lithographiques durs, siliceux, alternant avec des marnes feuilletées, etc. ; les principaux fossiles sont *Ostrea virgula*, *solitaria*, *bruntrutrana* et *pulligera*, *Terebratula subsella*, *Ceromya excentrica*, *Pseudodiadema ovifera*, etc.

Le crétacé n'apparaît qu'à la limite occidentale du département : à l'O. de Gourdon et de La Féolle, à l'O. du val de la Masse, dans le bassin de la Thèze ; encore de ce côté les sommets sont-elles revêtues de dépôts éocènes. Les assises crétacées sont : calcaires à caprines (earentonien), d'une épaisseur de 2 m. au plus, calcaires grossiers en lambeaux disséminés ; on les trouve à Lamothe-Fénelon, à Loupiac ; ils reposent sur les lignites du Sarladais qui n'affleurent que dans le dép. de la Dordogne. — Le ligérien est représenté par des bancs à ammonites de 12 m. d'épaisseur ; ce sont des calcaires blancs, gélifs, durs, reposant transgressivement sur les calcaires à caprines ou en discordance sur les calcaires jurassiques faiblement plissés ; on y trouve les fossiles suivants : *Ammonites peramplus*

et *Rochebrunci*, *Inoceramus labiatus*, *Ostrea carinata* et *columba*, etc. — L'angoumien est représenté par un étage de 50 m. d'épaisseur de calcaires blancs, gélifs, à grains fins, renfermant *Radiolites angulosus*, *Sphaerulites saligriacensis* et *pansionis*, *Hippurites Toucasi* et *inferus*, *Arca Noueli*, *Linthia oblonga*, etc. — Au provencien correspondent des couches à Hippurites d'une épaisseur de 10 à 25 m., formées de grès ferrugineux et calcairifères passant parfois au sable. Les calcaires jaunes du Sarladais correspondant au coniacien, ont une épaisseur de 50 m., puis viennent des calcaires arénacés à *Ammonites tescanus*, des marnes à *Ostrea vesicularis* et des sables et calcaires à *Hippurites dilatatus*, qui représentent les diverses couches du santonien.

Les terrains tertiaires occupent le S.-O. de l'arr. de Cahors, surtout les cant. de Montcuq, Castelnaud et presque tout celui de Lalbenque; les dépôts oligocènes couronnent les plateaux crétacés le long de la Thèze et alleurent au S.-O. du causse de Cahors entre le jurassique et l'oligocène, surtout vers Lalbenque; les bassins des petits tributaires de la Garonne, Barguelonne, Séoune, sont creusés dans les terrains oligocènes. Les étages essentiels du tertiaire sont dans le Lot ceux de l'Aquitaine orientale: 1^o la molasse inférieure de l'Albigeois, continuant les sables du Périgord, avec intercalation de quelques calcaires d'eau douce; on y trouve le *Lophiodon Isselense* et *occitanum*, le *Propalæotherium Isselanum*, le *Trionyx Dodunii*, le *Crocodylus Dodunii*, etc.; les sables du Périgord sont des sables argileux ou des argiles et grès ferrugineux non stratifiés emplissant des poches irrégulières à la surface des calcaires; — 2^o le calcaire d'eau douce blanc du Périgord et de l'Albigeois, reposant sur la molasse et s'y liant intimement; c'est une grande lentille calcaire de 10 à 15 m. d'épaisseur moyenne renfermant le *Planorbis rotundus*, la *Lymnæa longiscata*, etc.; — 3^o la molasse moyenne de l'Agenais, représentée par des argiles et des marnes vertes; — 4^o le calcaire de l'Agenais, calcaire d'eau douce gris, qui tend ici à devenir blanc, plus compact et moins fossilifère que dans le dép. de Lot-et-Garonne (V. cet art.).

Les alluvions n'ont quelque étendue que dans la vallée de la Dordogne, surtout entre les confluents de la Bave et de la Tourmente; elles y atteignent jusqu'à 90 m. au-dessus de la plaine; aux niveaux supérieurs sont des couches sableuses avec galets de quartz empruntés probablement aux sables du Périgord; aux niveaux moyens est un limon rouge avec graviers et galets de quartz, granite, gneiss; aux niveaux inférieurs, c.-à-d. jusqu'à 15 à 20 m. au-dessus de la plaine, sont des graviers à galets de gneiss, granite et basalte. — Les alluvions modernes abondantes dans la vallée de la Dordogne, plus que dans celle du Lot, sont formées des mêmes galets et de sable fin micacé. Les éboulis sur les pentes ont peu d'importance.

Hydrographie et géologie agricole. Les principaux niveaux aquifères sont de haut en bas ceux des marnes à ostracées, des marnes coniaciennes, des brèches oolithiques et des argiles du lias; ce dernier est le plus important. Sur les gneiss et schistes primitifs croissent des prairies et des châtaigneraies; le lias donne un sol fertile bien arrosé et bien cultivé; les causses, des pâturages et des taillis; les sables argileux ferrugineux portent des champs; les sables santonien et les sables graveleux du Périgord, des châtaigneraies; les pentes rocheuses du crétacé, des taillis; la truffe vient sur le calcaire oolithique des causses retenant un peu de sable tertiaire; la vigne prospère sur les pentes calcaires.

Régime des eaux. — La totalité du dép. du Lot appartient au bassin de la Gironde; les eaux y vont par des affluents du Tarn, des affluents directs de la Garonne, dont le principal est le Lot, et par la Dordogne.

Les affluents du Tarn n'ont que leur source dans le dép. du Lot; ce sont: la Bonnette (tributaire de l'Aveyron), qui s'alimente des eaux englouties sur le causse de Limogne,

qui rejaillissent dans le dép. de Tarn-et-Garonne; le Lère ou Candé (tributaire de l'Aveyron) qui sépare pendant 4 ou 5 kil. les dép. du Lot et de Tarn-et-Garonne; l'Emboulas ou Lemboulas, ruisseau de 55 kil., qui naît près de Lalbenque, forme la frontière départementale pendant 15 kil.; un des affluents de celui-ci, la Lutte, a sa naissance et son cours supérieur dans le Lot où il passe près de Castelnaud. — La Barguelonne (75 kil. de long, dont 20 dans le dép. du Lot) est un affluent direct de la Garonne qui coule parallèlement aux précédents, du N.-E. au S.-O., dans un pli du sol tertiaire; elle reçoit à droite la Petite Barguelonne, grossie (à g.) du Lendon; toutes ces rivières achèvent leur cours dans le Tarn-et-Garonne; la Petite Barguelonne passe à Montcuq. — La Séoune ou Saoune (75 kil. de long, dont 20 dans le dép. du Lot) naît près de Sauzet, coule vers le S.-O. et passe en Tarn-et-Garonne.

Le Lot (480 kil., dont 170 dans le département) traverse de l'E. à l'O. le département qui lui emprunte son nom; il l'atteint à l'alt. de 167 m. Après avoir séparé les dép. du Cantal et de l'Aveyron, il sépare ceux de l'Aveyron et du Lot; pendant 45 kil. il n'appartient au second que par sa rive droite septentrionale, le long de laquelle sont Capdenac, La Madeleine, Toirac, Monbrun, Cajarc; en aval de cette ville, il entre complètement dans le territoire du dép. du Lot où il parcourt au moins 125 kil. avant d'en ressortir, à l'alt. de 65 m., pour passer en Tarn-et-Garonne; le cours du Lot est extrêmement sinueux; il s'est creusé à travers le causse une profonde vallée qui serpente autour de chaque promontoire rocheux; les petits défilés très encaissés alternent avec de petits bassins plus largement évadés; on rencontre successivement Calvignac, Saint-Martin-Labouval, Saint-Cirq-Lapopie, Bouziès ou commence, après le confluent du Célé, la navigation réelle, Saint-Géry, Vers, Arcambal, La Magdeleine, Cahors, bâtie sur une presqu'île dont l'isthme a moins de 700 m. de large, tandis que la rivière décrit une courbe de 5 kil.; son alt. à l'étiage est ici de 110 m.; elle passe ensuite à Pradines, au pied du beau château de Mercuès, à Douelle, décrit autour de Luzech une courbe de 5 kil. dont l'isthme n'a que 100 m. de large; au S. se trouve Saint-Vincent-Rive-d'Ôlt. Le Lot passe ensuite devant Albas, Castelfranc, Prayssac, à Puy-l'Évêque où sa courbe est de 7 kil. pour un isthme de 700 m.; il entre alors en plaine, passe près de Duravel, à Touzac, près des ruines de la ville d'Orgueil et sort du département. — Les principaux alluents recueillis par le Lot dans la traversée du département sont: le Lantouy (g., 3 kil.) qui jaillit d'un gouffre alimenté par les eaux du causse de Limogne et se grossit de celles que vomit le gouffre de Loule; ce ruisseau, puis le Lantouy, séparent les dép. du Lot et de l'Aveyron; leur débit est à peu près constant. — Le Célé (dr., 105 kil., dont 75 dans le département) vient du plateau cristallin du Cantal, entre dans le dép. du Lot, à 239 m. d'alt., près de Bagnac ou Capelle-Bauzac, parcourt une étroite vallée que suit le chemin de fer d'Aurillac à Figeac, recueillant d'abondants ruisseaux qui viennent du sol cristallin de l'E. du département; à Figeac, 4 kil. seulement le séparent du Lot, mais il coule parallèlement à travers le causse; dès qu'il y pénètre, son vallon s'encaisse et les sinuosités s'accroissent; le long, nous trouvons Camboulit, Corn, Sainte-Eulalie-d'Espagnac, Brengues, Saint-Sulpice, Marcillac-du-Lot, Sauliac, Cabrerets; plusieurs de ces villages ont une partie de leurs habitations creusées dans le roc: tels Corn, Sauliac, etc.; le confluent du Célé et du Lot est à 125 m. d'alt.; les principaux affluents de cette rivière sont, dans le dép. du Lot, la Veyre (dr., 35 kil.), ruisseau descendu de La Bastide-du-Haut-Mont, qui sépare les dép. du Lot et du Cantal; le Berzevou (dr., 25 kil.), venu de La Tronquière, et grossi à droite de la Burlande; le Drauzou (dr., 24 kil.), venu des environs de La Capelle-Marival, et baignant Cardaillac. — Le Vers (dr., 25 kil.) naît à Labastide-Murat et descend droit au S. vers le Lot; il passe au pied du plateau de Mursens, où l'on a voulu placer Uxellodunum,

reçoit la source de Polémie, dont les Romains dérivèrent l'eau vers Cahors par un aqueduc et passe à l'O. de Lauzès. — La Divonne (g.) n'a que 200 m. de cours, jaillissant en face de Cahors, près du pont de Valentré, mais elle fournit, même en été, plus de 4,000 litres par seconde; après les pluies, c'est un véritable torrent qui grossit beaucoup le Lot; le gouffre d'où elle sort, au pied d'un rocher surplombant, est de profondeur inconnue; ses eaux viennent du causse de Cahors. — Le Vert (dr., 35 kil.) vient de La Mothe-Cassel, descend vers le S.-O., passe à Catus et Labastide-du-Vert, et finit à Castelfranc; il reçoit du N. la Masse (dr., 25 kil.) qui passe à Cazals et aux Junies. — La fontaine de Leygues (dr.) sort d'un gouffre au S. de Touzac et apporte au Lot un appoint considérable. — La Thèze (dr., 28 kil.) coule dans la région crétacée de l'O., baignant Montcabrier; elle ne joint le Lot qu'en Tarn-et-Garonne.

La Dordogne parcourt 55 à 60 kil. dans le dép. du Lot dont la partie septentrionale lui envoie ses eaux; elle y pénètre au sortir du dép. de la Corrèze, à l'alt. de 435 m. au moment où elle adopte la direction de l'E. à l'O. en atteignant la zone des causses; son cours est très sinueux, dans une vallée alternativement large et très droite entre les parois abruptes du plateau calcaire; elle a de 150 à 200 m. de large, de belles eaux vives, claires, abondantes, mais beaucoup de seuils rocheux qui gênent la navigation. Elle passe entre Puybrun et Bretenoux, forme les îles des Escouanes, passe à Gintrac, Carennac, au pied de la haute colline du puy d'Issolu (Uxellodunum), sous le pont de Floirac, dans un admirable cirque, au pied de Montvalent, dont le chem. de fer de Paris à Toulouse gravit la rampe, à Creysse, Saint-Sozy, Mayronne, au pied de Pinsac, devant Souillac, et quitte le dép. du Lot pour celui de la Dordogne à l'alt. de 78 m. au-dessus de l'Océan. — Ses affluents dans notre département sont : la Cère (g., 400 kil. dont 25 le long ou dans le dép. du Lot), abondante rivière venue du Cantal par de profonds défilés au sortir desquels elle débouche dans la plaine de Bretenoux et joint la Dordogne à Girac; elle reçoit sur la gauche l'Escoumets et, à Bretenoux, un bras du Mamoul. — Le Mamoul (g., 25 kil.) coule dans un profond vallon de gneiss, puis d'oolithe, et baigne le coteau qui porte les ruines de Castelnaud-de-Bretenoux (com. de Prudhomat). — La Bave (g., 45 kil.) naît au N. de La Capelle-Marival dans le massif gneissique, coule vers le N., puis vers l'O. après s'être grossie (à dr.) de la Talerne et du Cayla, originaires de La Bastide-du-Haut-Mont, arrose Saint-Céré, reçoit la Négrie, le ruisseau d'Autoire (cascade de 30 m.), passe devant Loubressac et joint la Dordogne en amont de Gintrac; son vallon est fort joli. — Le Palsou (dr.) vient de la Corrèze et arrose Be-taille. — La Sourdoire (dr., 32 kil. dont 7 dans le dép. du Lot), venue de la Corrèze, passe près de Vayrac. — De l'autre côté du puy d'Issolu coule la Tourmente (dr., 30 kil. dont 10 dans le Lot) qui vient aussi de la Corrèze, baigne la colline de Cavagnac et se divise en deux bras à Saint-Denis-près-Martel; sa vallée est suivie par le chem. de fer de Paris à Toulouse qui franchit au confluent le pont de Floirac. — L'Ouyse (gr., 12 kil.) sort des gouffres de Saint-Sauveur et de Cabouy; le premier est un lac bleu de 30 m. de profondeur situé au pied de la colline boisée de Bonnecoste; le débit de son émissaire est beaucoup plus faible en été qu'en hiver; le Cabouy, qui est à 4,500 m. à l'E., n'a d'eau qu'après les pluies; en temps de sécheresse, c'est un lagon insignifiant; une autre source jaillit après les pluies de la caverne de Pomoysin, d'autres dans le fond du lit herbeux de l'Ouyse, si bien que, même à l'étiage, elle peut alimenter de grandes usines; au moulin de La Peyre, elle reçoit l'Alzou, pittoresque ruisseau du causse de Gramat, qui souvent se trouve entièrement à sec; l'Alzou naît à la limite de la région liasique, s'enfonce dans le causse de Gramat, devant la ville de ce nom, franchit une cascade de 10 m. au moulin du Saut, et passe au pied des admirables rochers de Rocamadour.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXII.

L'Ouyse finit à Lacave par deux bras. — La Borrèze (dr., 8 kil. dans le dép. du Lot) venue du dép. de la Dordogne, s'unit au Boulet ou Boulay, et au ruisseau de Blagour, sorti d'un gouffre de 9 m. de profondeur près de La Chapelle-Auzac, grossi par plusieurs sources, dont celle du Gourguillon; il alimente les usines de Souillac; par un phénomène assez remarquable, le Boulet et le Blagour alternent leurs crues; le premier grossit vite après les pluies et forme un torrent, alors que son voisin a peu d'eau; puis il décroît et tarit, tandis que le Blagour grossit. — La Fénolle (g., 15 kil.) naît près de Payrac, passe devant Lamothe-Fénelon, et sépare sur 3 kil. les dép. du Lot et de la Dordogne. — Le Céou (g., 60 kil., dont 38 dans le Lot) naît à Montfaucon, passe à Saint-Chamand, Saint-Germain, Concorès, reçoit sur la droite le Bleu, rivière de Gourdon, sur la gauche, à Pont-Carral, un ruisseau qui passe devant Salviac; le Céou pénètre ensuite dans le dép. de la Dordogne, à 430 m. d'alt.

Climat. — Le dép. du Lot appartient, au point de vue du climat, à la région du Plateau central et à la région girondine. La différence résulte en premier lieu des alt. qui décroissent de 784 à 65 m.; il y a place pour plusieurs zones de température; ajoutons que la partie orientale, la plus élevée, de 500 à 700 m., est formée de roches cristallines et imperméables, constituant des « terres froides »; les prairies marécageuses et les étangs donnent lieu à des brouillards. La région des causses, formée de « terres chaudes », sans humidité, a une température bien supérieure; mais elle est balayée par les vents et sujette à des changements brusques. Les vallées, au contraire, profondes, bien abritées, ont un climat très doux; c'est le cas à Cahors et Puy-l'Evêque comme à Souillac. La chute d'eau moyenne annuelle est de 810 millim.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore*, FRANCE ET EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. du Lot fut formé en 1790 aux dépens de la prov. de Guyenne et plus précisément du pays de Quercy. On trouvera aux art. QUERCY, CAHORS et GUYENNE l'indication de son histoire jusqu'à la Révolution française. Depuis, il ne s'y est produit aucun événement historique de quelque importance. Il faut seulement mentionner en 1808 le démembrement de la partie S.-O. du département, opérée pour constituer le nouveau dép. de *Tarn-et-Garonne* (V. cet art.). L'arr. de Montauban et le cant. de Caylus (de l'arr. de Cahors) lui furent cédés.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle (pour la période antérieure, V. GUYENNE et QUERCY), originaires du Lot, sont : Antoine, baron Dubois, médecin de Napoléon I^{er} (1756-1837), né à Gramat; Cavaignac (Jean-Baptiste), conventionnel (1762-1829), né à Gourdon; Ramel, général (1768-1815), né à Cahors; Bessières (Jean-Baptiste), duc d'Istrie, maréchal de France (1768-1813), né à Prayssac; Agar (Jean-Antoine-Michel), comte de Mosbourg, ministre de Murat (1774-1844), né à Mercuès; Murat (Joachim), roi de Naples (1774-1815), né à La Bastide-Fortunière (auj. La Bastide-Murat); Calmon (Jean), administrateur (1774-1857), né à Carluet; Dunoyer, économiste (1786-1862), né à Carennac; Champollion dit *L'Ané* ou *Figeac*, archéologue (1778-1867), né à Figeac; Champollion, dit le *Jeune*, qui interpréta les hiéroglyphes (1790-1832), né à Figeac; Lacabane (Jean-Léon), paléographe (1798-1884), né à Fons; Canrobert, maréchal de France (1809-1895), né à Saint-Céré; Dufour (Emile), érudit (1815-72), né à Cahors; Gambetta (Léon), célèbre homme politique (1838-82), né à Cahors.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. du Lot comprend trois arrondissements : Cahors, Figeac, Gourdon. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France* en 1886 ou les *Résultats du dénombrement de 1891*) : Cahors, 216,398 hect.; Figeac, 156,468 hect.; Gourdon, 146,608 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements du Lot sont subdivisés en 29 cantons et 325 communes. On compte 42 cantons et 432 communes pour l'arr. de Cahors; 8 cant. et 115 com. pour l'arr. de Figeac; 9 cant. et 78 com. pour l'arr. de Gourdon. En voici la liste: Cahors (N.), Cahors (S.), Castelnau, Catus, Cazals, Lalbenque, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq, Puy-l'Evêque, Saint-Géry; — Bretenoux, Cajarc, La Capelle-Marival, Figeac (E.), Figeac (O.), Livernon, Saint-Céré, La Tronquière; — La Bastide-Murat, Gourdou, Gramat, Martel, Payrac, Saint-Germain, Salviac, Souillac, Vayrac.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. du Lot ressortit à la cour d'appel d'Agen. La ville de Cahors est le siège de la cour d'assises; il y a 3 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement. Il y a 4 tribunaux de commerce (Cahors). Le nombre des justices de paix est de 29, une par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et les délits était, en 1888, de 161 gendarmes, 4 commissaires de police, 18 agents de police, 107 gardes champêtres, 149 gardes particuliers assermentés, 98 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 2,274 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les contributions indirectes, il y a 1 directeur, 1 inspecteur et 1 receveur principal entreposeur à Cahors, 2 receveurs-entreposeurs à Souillac et Figeac. Le service des contributions directes comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Cahors. Il y a 1 trésorier-payeur général à Cahors, 2 receveurs particuliers à Gourdon et Figeac. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Cahors et 3 sous-inspecteurs. Il y a 4 conservateurs des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Toulouse. L'inspecteur d'académie réside à Cahors. Il y a 4 inspecteurs de l'instruction primaire dont 2 à Cahors, 1 à Figeac, 1 à Gourdon. L'instruction secondaire se donne au lycée de Cahors et aux collèges communaux de Figeac (garçons) et de Cahors (filles). Il existe à Cahors une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Le département forme le diocèse de Cahors, suffragant de l'archevêché d'Albi. Il compte (en 1890) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 33 curés, 449 desservants, 77 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles annexes, etc., 63 prêtres habitués et 47 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 19 prêtres, 16 diacones et 6 sous-diacones.

ARMÉE. — Le Lot appartient au 17^e corps d'armée (Toulouse). La compagnie de gendarmerie fait partie de la 17^e légion (bis) (Agen).

DIVERS. — Le Lot fait partie de la 45^e inspection des ponts et chaussées, de la 28^e conservation des forêts (Aurillac), de l'inspection des mines du S.-O., de l'arr. miérolologique de Rodez et de la 8^e région agricole (S.). Il y a une ferme-école à Cahors.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. du Lot une population totale de 253,885 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	262.151	1856.....	293.733
1806.....	268.149	1861.....	295.542
1821.....	275.296	1866.....	288.949
1826.....	280.515	1872.....	281.404
1831.....	284.545	1876.....	276.312
1836.....	287.003	1881.....	280.269
1841.....	287.739	1886.....	271.514
1846.....	294.566	1891.....	253.885
1851.....	296.224		

Ces chiffres sont établis en faisant abstraction dès 1801 de la portion de territoire cédée ultérieurement au Tarn-et-Garonne. Ils sont très défavorables, puisque aujourd'hui

la population du Lot est moindre qu'au début du siècle. Nous analysons plus bas les causes de cette situation : émigration et faible natalité. Jusqu'en 1851 il y avait eu progression, très lente, il est vrai; depuis lors le Lot participe à la décadence des régions du bassin central de la Garonne; le déchet causé par la guerre de Crimée n'est pas complètement réparé en 1861 et depuis lors le déclin n'est interrompu que de 1876 à 1881. Il a été particulièrement rapide de 1886 à 1891, ensuite de la crise agricole déterminant un fort exode; dans cette dernière période quinquennale, le Lot est le département français qui a le plus perdu d'habitants.

Le mouvement de la population n'a pas été tout à fait le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1881 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Variation	Densité en 1801	Densité en 1891	Variation
Cahors.....	106.767	100.488	- 6.279	49,3	46,5	- 2,8
Figeac.....	89.163	81.682	+ 1.519	51,3	52,1	+ 0,8
Gourdon.....	75.221	71.715	- 3.506	50,6	48,3	- 2,3
Total.....	262.151	253.885	- 8.226	50,3	48,7	- 1,6

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Cahors	Figeac	Gourdon	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.007	1.072	997	1.026
1821.....	1.055	1.069	1.022	1.047
1826.....	1.080	1.079	1.046	1.069
1831.....	1.089	1.105	1.064	1.091
1836.....	1.096	1.122	1.066	1.105
1841.....	1.097	1.118	1.080	1.105
1846.....	1.111	1.162	1.101	1.125
1851.....	1.108	1.178	1.111	1.147
1856.....	1.100	1.159	1.108	1.111
1861.....	1.104	1.177	1.109	1.122
1866.....	1.098	1.132	1.080	1.107
1872.....	1.077	1.103	1.040	1.070
1876.....	1.050	1.088	1.030	1.049
1881.....	1.073	1.089	1.043	1.069
1886.....	999	1.087	1.036	1.037
1891.....	941	1.019	953	968

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Cahors.....	115.067	112.168	114.644	106.446	100.488
Figeac.....	88.275	87.022	87.251	87.239	81.682
Gourdon.....	78.062	77.322	78.374	77.829	71.715
Total.....	281.404	276.512	280.269	271.514	253.885

Ces tableaux montrent que le mouvement a été analogue dans les différentes parties du département; cependant l'arr. de Figeac, qui avait un peu plus gagné que les autres (ayant toujours eu une densité légèrement supérieure), n'est pas encore retombé au-dessous du chiffre de 1801. Pour l'arr. de Cahors, cela s'était produit dès 1886; le grand recul ayant eu lieu de 1881 à 1886 (perte 7 1/2 %); pour celui de Gourdon et celui de Figeac, il s'est produit dans la période suivante (1886-91), atteignant à peu près 7 % dans chacun.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants du Lot entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine.....	35.370	Urbaine.....	33.633
Rurale.....	236.144	Rurale.....	220.232
Total.....	271.514	Total.....	253.865

La population des chefs-lieux d'arrondissement en 1891 se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Cahors	Figeac	Gourdon
Agglomérée.....	10.956	4.918	2.639
Éparse.....	1.918	1.610	2.173
Comptée à part.....	2.495	152	17
Totale.....	15.369	6.680	4.831

Au point de vue du groupement de la population, il faut noter que la population éparse sur le territoire des communes (153,631) est beaucoup plus nombreuse que la population agglomérée (95,510); elle forme 60,9 % du total. Dans l'ensemble du territoire français, la proportion n'est que de 36,6 %.

Le nombre des communes rurales du Lot était, en 1886, de 319; leur superficie totale de 498,600 hect.; leur population totale de 236,144 hab.; la superficie moyenne de 1,561 hect.; la population moyenne de 739 hab., et la densité moyenne de 47,3 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 5 communes urbaines, d'une superficie totale de 22,574 hect., peuplées de 35,370 hab., soit 4,365 hect. et 7,074 hab. par commune en moyenne, et une densité urbaine de 157 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait à cette époque à 52,1 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 1,604 hect. et 838 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1891 :

	1856	1872	1891
Population urbaine....	40,45	42,29	42,01
— rurale.....	89,55	87,71	87,99

Il n'y a que six départements où la proportion de l'élément rural soit un peu plus forte; la moyenne générale de France n'est que de 62,6 %.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine, du 30 mai 1886 au 12 avr. 1891, en un peu moins de cinq ans, il y eut 2,844 naissances et 3,910 décès, soit un excédent de 1,066 décès; en outre l'excédent d'émigration enleva 631 personnes, soit un déchet total de 1,717 têtes. Dans la population rurale, il y eut 20,329 naissances et 22,733 décès, soit un excédent de 2,404 décès; l'émigration enleva 13,508 personnes, portant le déficit à 15,912 têtes. Dans l'ensemble du département on constate 23,173 naissances, 26,643 décès, soit un excédent de 3,470 décès, et l'émigration l'emporte de 14,159 têtes sur l'immigration; le déficit total est donc de 17,629 hab.

Le dép. du Lot participe du double caractère des régions du Plateau central et du bassin de la Garonne; on sait que les premières essaient et que les secondes ont une natalité très faible et insuffisante pour compenser la mortalité; le Lot a, comme le Lot-et-Garonne et le Gers, un excédent de mortalité, et comme la Dordogne, l'Aveyron et la Lozère, un grand excédent d'émigration. Il a donc le peu enviable privilège d'être le département français qui a perdu le plus grand nombre d'habitants pendant la dernière période quinquennale; la proportion est de 6 %; dans aucun autre elle ne dépasse 4 1/2 %.

La population rurale conserve son énorme prépondérance, mais celle-ci est cependant un peu moindre qu'il y a un demi-siècle. Il n'existe d'ailleurs guère de véritables agglomérations urbaines, la seule importante, Cahors, ayant moins de 11,000 hab. agglomérés.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1891 pour les 325 communes du département : 7 com. de 151 à 200 hab.; 23 com. de 201 à 300 hab.; 30 com. de 301 à 400 hab.; 50 com. de 401 à 500 hab.; 159 com. de 501 à 1,000 hab.; 30 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 17 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 2 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 2 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 2 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 2 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 1 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 1 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 1 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Cahors).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS (12 cant., 432 com., 216,398 hect., 400,488 hab.). — *Cant. de Cahors* (N.) (7 com., 9,305 hect., 12,243 hab.) : Cahors, 15,369 hab. — *Cant. de Cahors* (S.) (5 com., 12,846 hect., 9,149 hab.) : section de Cahors. — *Cant. de Castelnaud* (7 com., 49,357 hect., 6,770 hab.) : Castelnaud, 3,206 hab. — *Cant. de Catus* (16 com., 19,214 hect., 8,889 hab.) : Catus, 1,328 hab. — *Cant. de Cazals* (10 com., 14,605 hect., 6,593 hab.) : Marnimiac, 1,008 hab. — *Cant. de Lalbenque* (13 com., 27,360 hect., 8,962 hab.) : Belfort, 1,480 hab.; Lalbenque, 1,690 hab. — *Cant. de Lauzès* (12 com., 20,931 hect., 6,412 hab.). — *Cant. de Limogne* (12 com., 21,735 hect., 8,311 hab.) : Limogne, 1,348 hab. — *Cant. de Luzech* (13 com., 47,439 hect., 9,707 hab.) : Albas, 1,308 hab.; Douelle, 1,032 hab.; Luzech, 1,549 hab. — *Cant. de Montcuq* (16 com., 22,233 hect., 8,407 hab.) : Montcuq, 1,977 hab. — *Cant. de Puy-l'Évêque* (14 com., 20,060 hect., 10,948 hab.) : Duravel, 1,516 hab.; Prayssac, 1,725 hab.; Puy-l'Évêque, 2,208 hab. — *Cant. de Saint-Géry* (8 com., 12,650 hect., 4,697 hab.) : Saint-Cirq-Lapopie, 1,312 hab.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC (8 cant., 115 com., 156,168 hect., 81,682 hab.). — *Cant. de Bretenoux* (16 com., 16,639 hect., 10,912 hab.) : Cornac, 1,509 hab.; Gagnac, 1,440 hab. — *Cant. de Cajarc* (14 com., 19,915 hect., 7,180 hab.) : Cajarc, 1,818 hab. — *Cant. de Figeac* (E.) (12 com., 45,974 hect., 11,663 hab.) : Bagnac, 1,869 hab.; Figeac, 6,680 hab. — *Cant. de Figeac* (O.) (10 com., 12,045 hect., 9,868 hab.) : Bédour, 1,123 hab.; Capdenac, 1,082 hab.; Faycelles, 1,077 hab.; section de Figeac. — *Cant. de La Capelle-Marival* (19 com., 21,661 hect., 12,451 hab.) : Aynac, 1,140 hab.; Cardaillac, 1,126 hab.; La Capelle-Marival, 1,468 hab.; Leyme, 1,207 hab. — *Cant. de La Tronquière* (13 com., 27,469 hect., 10,467 hab.) : Gorses, 1,161 hab.; Laurettes, 1,023 hab.; Saint-Cirgues, 1,307 hab.; Sousceyiac, 1,880 hab.; Terrou, 1,022 hab. — *Cant. de Livernon* (17 com., 25,964 hect., 7,777 hab.). — *Cant. de Saint-Céré* (15 com., 17,365 hect., 11,664 hab.) : Loubressac, 1,403 hab.; Saint-Céré, 3,552 hab.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON (9 cant., 78 com., 148,608 hect., 71,715 hab.). — *Cant. de Gourdon* (10 com., 16,620 hect., 10,647 hab.) : Gourdon, 4,834 hab.; Le Vigan, 1,574 hab. — *Cant. de Gramat* (10 com., 23,689 hect., 9,964 hab.) : Gramat, 3,867 hab.; Rocamadour, 1,388 hab. — *Cant. de La Bastide-Murat* (9 com., 17,447 hect., 6,593 hab.) : La Bastide-Murat, 1,520 hab.; Montfaucon, 1,611 hab. — *Cant. de Martel* (10 com., 20,740 hect., 10,490 hab.) : Cazillac, 1,281 hab.; Crescenac, 1,097 hab.; Guzance, 1,041 hab.; Martel, 2,397 hab.; Sarrazac, 1,096 hab. — *Cant. de Payrac* (8 com., 12,845 hect., 5,418 hab.) : Payrac, 1,136 hab. — *Cant. de Saint-Germain* (10 com., 15,001 hect., 6,694 hab.) :

Concorès, 1,108 hab.; Peyrilles, 1,047 hab.; Saint-Germain, 1,023 hab. — *Cant. de Salviac* (6 com., 11,514 hect., 5,722 hab.): Dégagnac, 1,703 hab.; Salviac, 1,867 hab. — *Cant. de Souillac* (8 com., 18,020 hect., 9,249 hab.): Gignac, 1,508 hab.; Saint-Sozy, 4,011 hab.; Souillac, 3,218 hab. — *Cant. de Vayrac* (7 com., 8,393 hect., 6,938 hab.): Betaille, 1,525 hab.; Vayrac, 1,795 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des hameaux, villages ou sections de communes était en 1891, dans le Lot, de 7,310; celui des maisons d'habitation de 65,814, dont 62,478 occupées en tout ou en partie et 3,336 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 27,267 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 28,407 un seul étage; 6,970 deux étages; 2,361 trois étages; 799 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 73,160 appartements ou logements distincts, dont 69,652 occupés et 3,508 vacants; en outre 4,938 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — Ou a recensé, en 1891, 7,902 individus isolés et 61,276 familles, plus 474 établissements comptés à part, soit un total de 69,652 ménages. Il y a 7,902 ménages composés d'une seule personne; 44,356 de deux personnes; 15,118 de trois personnes; 42,072 de quatre personnes; 10,175 de cinq personnes; 5,476 de six personnes; 3,479 de sept personnes et davantage.

La population résidente comptait 253,885 personnes, dont 244,044 résidents présents, 5,097 résidents absents, 4,744 personnes comptées à part. La population présente comportait 248,748 résidents et 3,477 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 252,265. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas ordinaire.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Lot se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 175,095; nés dans une autre commune du département, 60,442; nés dans un autre département, 16,356; nés en Algérie ou dans une colonie, 44; nés à l'étranger, aucun (ce qui est un cas unique parmi les départements français). Soit un total de 251,937. Il y faut ajouter : 26 naturalisés et 302 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (252,265), comprend 175,217 habitants nés dans leur commune; 60,487 nés dans une autre commune du département; 16,416 dans un autre département ou dans une colonie; 143 hors du territoire français. Par contre, on a recensé dans le reste de la France 45,026 originaires du Lot, ce qui confirme notre remarque antérieure sur la prédominance de l'émigration.

Classée par nationalité, la population du Lot compte, en 1891, 251,963 Français dont 251,937 nés de parents français et 26 naturalisés; et 302 étrangers se décomposant en : 2 Anglais, Écossais ou Irlandais; 15 Allemands; 41 Austro-Hongrois; 12 Belges; 70 Italiens; 158 Espagnols; 2 Portugais; 44 Suisses; 47 individus d'autre nationalité.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 124,845 hommes et 127,420 femmes. C'est une proportion de 1,014 femmes pour 1,000 hommes, exactement égale à la moyenne générale de la France.

La population classée par état civil se répartit en 40,919 individus du sexe masculin, célibataires mineurs; 48,504 célibataires de 21 à 90 ans et 21 de plus de 90 ans, soit un total de 59,444 célibataires; 437 hommes mariés mineurs, 54,348 de 21 à 90 ans, 57 de plus de 90 ans. Il y a, en outre, 10,846 veufs (dont 22 de plus de 90 ans) et 43 divorcés. Parmi les femmes, on compte 39,782 filles mineures, 46,999 de 21 à 90 ans et 5 de plus de 90 ans, soit un total de 55,706 célibataires; 1,991 femmes mariées de moins de 21 ans; 55,010 de 21 à 90 ans et 24 de plus de 90 ans; ajoutez 14,666 veuves (dont 34 de plus de 90 ans) et 23 divorcées. — L'âge moyen de la population est de 34 ans 8 mois 10 jours,

supérieur à la moyenne de la France (32 ans 1 mois).

Le nombre des enfants légitimes vivants, par famille (de gens mariés, veufs ou divorcés), donne les chiffres suivants : 13,848 familles sans enfant vivant; 21,113 en ayant un; 19,921 deux; 12,479 trois; 6,702 quatre; 3,098 cinq; 1,547 six; 751 sept ou davantage; pour 608 le nombre est inconnu. — La moyenne est de 194 enfants vivants pour 100 familles, chiffre faible et inférieur à la moyenne de la France (210).

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Lot se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 194,943; industries manufacturières, 20,276; transports, 1,791; commerce, 11,599; représentants de la force publique, 2,624; administration publique, 3,993; professions libérales, 6,236; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 5,149.

Le Lot est le département de France où la proportion de population agricole est la plus élevée (77 %), celui où la proportion de population vivant de transports est la plus faible.

Au point de vue de la condition sociale, on comptait 62,545 patrons, dont 15,667 femmes; 903 employés, dont 429 femmes; 21,723 ouvriers, dont 9,135 femmes. A côté de cette population active de 85,474 têtes, la famille des précédents comprenait 145,776 personnes, dont 90,844 du sexe féminin; il y faut ajouter 15,664 domestiques, dont 8,100 femmes.

Deux départements seulement (Hautes-Alpes, Creuse) ont moins d'employés; dans un seul (Creuse) la proportion est plus faible.

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. du Lot, 154,010 propriétés imposables, savoir : 132,842 appartenant à la petite propriété; 20,535 à la moyenne et 633 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 10 ares.....	15.565	536
— de 10 à 20 ares.....	10.439	1.562
— de 20 à 50 —.....	21.502	8.353
— de 50 ares à 1 hect.....	24.314	17.602
— de 1 à 2 hect.....	25.179	36.076
— de 2 à 3 —.....	13.488	33.223
— de 3 à 4 —.....	8.702	30.192
— de 4 à 5 —.....	6.079	27.109
— de 5 à 6 —.....	4.514	24.869
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	3.442	22.305
— de 7 à 8 —.....	2.700	20.081
— de 8 à 9 —.....	2.260	18.881
— de 9 à 10 —.....	1.868	17.071
— de 10 à 20 —.....	7.289	101.313
— de 20 à 30 —.....	1.917	46.311
— de 30 à 40 —.....	744	24.888
— de 40 à 50 —.....	315	11.053
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	349	21.159
— de 75 à 100 —.....	101	8.874
— de 100 à 200 —.....	139	18.841
Au-dessus de 200 —.....	44	13.223
Total.....	154.010	506.522

La petite propriété occupe donc 179,522 hect., la moyenne 264,903 hect. et la grande 62,097 hect. Ces chiffres font ressortir la prépondérance de la moyenne propriété et le peu d'importance de la grande, fait normal dans ce pays de montagnes.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

Nombre.....	Maisons	Usines
	79.026	4.388
	Francs	Francs
Valeur locative réelle...	5.820.664	462.467
Revenu net total.....	4.365.496	308.311
Valeur vénale.....	416.922.905	7.630.945

Il faut y ajouter 933 bâtiments publics (tels qu'asiles, presbytères, préfectures, etc.) d'une valeur locative réelle de 129,981 fr. Ces chiffres indiquent que le dép. du Lot est relativement pauvre. Sa part dans la propriété bâtie représente 1/421^e de la valeur totale, alors que sa population forme le 1/153^e de la population totale; elle est donc près de trois fois moins riche que la moyenne.

AGRICULTURE. — Le Lot est un département essentiellement agricole; nous avons observé que la proportion de la population vivant de l'agriculture atteint 77 %, ce qui dépasse de beaucoup la moyenne générale de la France (46 %) et qu'aucun autre département n'a une aussi forte proportion d'agriculteurs. — Nous retrouvons, au point de vue agricole, la division que nous avons indiquée entre les diverses régions du département. A l'E. la région des schistes et gneiss, couverte de prairies marécageuses, de châtaigneraies, de champs de seigle ou de sarrasin, est pauvre; les habitants y sont malingres, plus petits que ceux de la zone calcaire; le contraste est grand entre les gens du cant. de La Tronquière et ceux du cant. de Livernon. Les causses du Quercy n'ont pas l'aspect sauvage et désert de ceux du bassin supérieur du Tarn; la terre végétale y est peu épaisse, la couche dépassant rarement un décimètre; mais les cultures sont variées (froment, maïs, pommes de terre, fruits à pépins), les produits de bonne qualité; les petits bois alternant avec les pâturages à moutons nourrissent beaucoup d'excellent gibier. Entre les gneiss et les causses, le lias forme des terrains fertiles et bien cultivés. A l'O. du département les terrains crétacés sont de fertilité moyenne; on en peut dire autant des sols tertiaires du S.-O. où croissent les pruniers. La seule région agricole réellement riche est la vallée du Lot, grâce à ses vignobles. Dans son ensemble, le département compte environ 280,000 hect. de terres labourées, 35,000 de prairies naturelles, 45,000 de pâtis, 34,000 de vignes, 90,000 de bois, 25,000 de terrains incultes, 17,000 de superficies bâties, routes, etc. Les bois sont étendus, mais il n'y a pas de forêt proprement dite. Les essences dominantes sont le hêtre et le châtaignier. Après du premier on trouve sur le causse beaucoup de truffes qui prennent le nom de truffes du Périgord; les principaux lieux de vente sont Cahors et Cressensac. La châtaigne joue un rôle dans l'alimentation des habitants de l'E. du département.

Les noix, les prunes (dites d'Agen), les cerises, les pêches se récoltent à l'O.; on y voit aussi quelques mûriers. Le tabac est, surtout autour de Cahors, une ressource considérable. Parmi les vignobles qui ont réparé les désastres causés par le phylloxera, les meilleurs sont ceux des bords du Lot, dont les sinuosités découpent le long du plateau des pentes favorablement exposées. De Cajarc à Duravel on récolte le « vin de Cahors ». On en distingue trois classes: vins noirs, vendus à Bordeaux pour les compages; vins rosés légers, consommés sur place ou dans les départements voisins; vins blancs qui ont le même usage. Les crus les plus appréciés sont ceux de Savagnac, Saint-Henri, Mel, Lagarde, Parnac, Saint-Vincent, La Pistoule, Le Montat, Larroque, Camy, Albas, Prayssac, Castelfranc, Premiac, Grézels. Les vins du reste du département sont ordinaires.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des diverses cultures en 1893.

L'année 1893, bonne pour le vin, fut mauvaise pour les céréales. La période moyenne de la production dans la pé-

riode décennale 1884-93 fut, pour le froment, de 825,688 hectol.; pour le seigle, de 241,581; pour l'avoine, de

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	en 1893	en 1893
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	78.000	741.000 Quintaux 592.800
Méteil.....	2.150	Hectolitres 25.800
Seigle.....	12.800	144.000
Orge.....	2.500	29.375
Sarrasin.....	12.325	289.637
Avoine.....	20.100	206.025
Maïs.....	24.130	313.690
Millet.....	75	900
Pommes de terre.....	11.030	Quintaux 595.620
Betteraves fourragères.....	2.910	883.580
Trèfle.....	5.250	60.375
Luzerne.....	4.530	45.300
Sainfoin.....	15.000	112.500
Prés naturels.....	31.370	577.710
Chanvre.....	150	Quintaux Graine 525 Filsse 1.650
Lin.....	9	Graine 18 Filsse 76
Tabac.....	2.052	21.259
Châtaignes.....	»	130.250
Noix.....	»	136.420
Prunes.....	»	2.150
Pommes à cidre.....	»	2.710
Mûriers (feuilles).....	»	61
Cidre.....	»	Hectolitres 9.939
Vin.....	33.580	135.054

239,877. La valeur de la récolte de froment de 1893 était de 12,700,000 fr.; celle du seigle de 1,870,000 fr.; celle de l'avoine de 1,590,000 fr.; celle des pommes de terre de 2,380,000 fr.; des betteraves fourragères, 2,160,000 fr.; des fourrages, de près de 11 millions; celle du vin de 4,730,000 fr.; celle du tabac de 2,300,000 fr., etc.

L'élevage du bétail se fait sur les plateaux et dans la plaine. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline.....	9.305
— mulassière.....	1.367
— asine.....	5.314
— bovine.....	72.320
— ovine.....	514.740
— porcine.....	55.500
— caprine.....	46.390

Il y a peu de chevaux; ils sont de race limousine, petits et ne payant pas de mine, mais agiles; les bœufs sont assez beaux en plaine; ceux des plateaux sont de la race de Salers. La production du lait est insignifiante: 22,500 hectol. valant 450,000 fr. L'élevage principal est celui du mouton, sur les causses; la tonte de 356,420 bêtes a fourni 10,532 quintaux de laine, évalués 1,685,000 fr. La volaille est abondante, surtout les oies et les dindons. Il y avait, en 1893, environ 9,000 ruches en activité qui fournirent 9,500 kilogr. de miel et 7,000 kilogr. de cire, d'une valeur totale d'environ 28,000 fr. Les gibiers les plus estimés sont le lièvre et la bartavelle.

INDUSTRIE. — L'industrie ne fait vivre que 8 % de la population totale; cette population est très inférieure à celle de l'ensemble de la France (25 %), et deux départements seulement (Pyrénées-Orientales, Basses-Alpes) en accusent une plus faible.

Mines et carrières. Le Lot (en 1892) extrait seulement 2,500 tonnes de combustibles minéraux provenant des mines de houille de Saint-Perdoux. Il en consomme 28,700 tonnes, fournies pour le complément par les mines d'Aubin; la valeur sur le lieu de consommation est de 21 fr. 47 la tonne. La houille existe aussi à Bourg, La

Capelle-Marival, Cardailiac, etc. On trouve le minerai de fer hydroxydé oolithique dans les cant. de Catus, Cazals, Gourdon, Puy-l'Evêque, Salviac, Souillac ; on a extrait des neuf exploitations minières un peu plus de 3,600 tonnes de minerai valant 2 fr. la tonne. On trouve aussi du minerai de plomb à Cuzac. Les carrières souterraines ou à ciel ouvert fournissent, outre le fer, du phosphate de chaux exploité aux environs de Cahors où les gisements ont une richesse de 70 à 92 % ; du marbre sur les bords du Célé, notamment du marbre vert à Catus ; des pierres meulières à Cabreret et Saint-Cirq ; de la pierre à chaux un peu partout dans la région calcaire ; des argiles dans les cant. de Catus et Cazals ; du ciment, de la pierre à bâtir, etc. — Il jaillit des sources minérales froides sulfatées sodiques à Miers (au N. d'Alvignac), d'autres à Gramat, l'Hôpital, Lagarde, Livernon, Reyrevignes, Ruyeres.

Industries manufacturières. Il existait en 1893 dans le dép. du Lot 156 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 162, non compris ceux des chemins de fer et des bateaux, d'une force égale à 831 chevaux, se décomposaient ainsi :

9 machines fixes d'une force de 89 chevaux-vapeur.	
21 — mi-fixes —	488 —
132 — locomobiles —	544 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	80 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	44 —
Agriculture.....	554 —
Industries alimentaires.....	38 —
— chimiques.....	40 —
Tissus et vêtements.....	42 —
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	21 —
Bâtiments et travaux.....	72 —

Ce tableau démontre l'absence presque complète de l'industrie manufacturière déjà attestée par la minime consommation de houille. Non seulement la principale force mécanique est celle des 1,400 moulins à vent ou à eau qu'emploie l'agriculture, mais celle-ci utilise les deux tiers de la force empruntée à la vapeur. Les seules industries ayant quelque activité sont liées à l'agriculture : on travaille la laine des moutons des causses dans les filatures, tissages et carderies de Bagnac, Cahors, Catus, Figeac, Gourdon, Saint-Céré, Souillac ; on en fait des draps à Saint-Céré ; à Figeac se tissent des cotonnades et des toiles. Le Lot ne produit pas de fonte en première fusion ; à peine une centaine de tonnes en deuxième fusion ; il a des forges à Bourzollès, Reyrevignes, Souillac ; des fabriques d'instruments aratoires à Bourg et Figeac ; des tanneries à Cahors, Cajarc, Figeac, Gourdon, Gramat, Saint-Céré, Souillac ; des corroiers à Castelnaud-de-Montlatier et Puy-l'Evêque ; des huileries à Gourdon, Gramat, Saint-Céré ; des brasseries à Cahors, Figeac, Saint-Céré, Souillac ; on fait des chapeaux de paille à Gramat ; des horloges à Salviac ; il y a des imprimeries à Cahors, Figeac et Gourdon. — Le département comptait en 1889 1,058 bouilleurs de cru et aucun distillateur de profession. Ils distillaient des vins et des mares et en ont retiré 79 hect. d'alcool. La consommation de l'alcool était de 4¹⁵ par tête d'habitant, c.-à-d. inférieure à la moyenne française (3¹⁹). La quantité entreposée fut de 4,287 hectol. — La consommation du tabac fut de 91,294 kilogr. de tabac à fumer et 31,284 kilogr. de tabac en poudre. — On constatait dans le Lot, en l'année 1890, l'existence de 4 syndicats patronal, 1 syndicat ouvrier et 7 syndicats agricoles.

Commerce et circulation. — Le commerce est très peu développé, il ne fait vivre que 4,2 % de la population, proportion fort inférieure à la moyenne française (10,3 %).

L'industrie des transports ne fait vivre que 0,7 % des

habitants, et le Lot est à cet égard au dernier rang des départements français. Il exporte des grains et farines, des bestiaux pour la boucherie, des vins, un peu d'eau-de-vie, des noix et de l'huile de noix, des truffes noires, des pruneaux, du bois de chêne, du merrain, des cuirs, des laines, du tabac, du chauxre et du lin, des phosphates de chaux, etc. — Il importe de la houille, du fer, du sel, du sucre, de l'huile d'olive, des épices et denrées coloniales, des draps, étoffes de nouveautés, articles de modes, de mercerie, d'ameublement, de la verrerie, des porcelaines, de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. du Lot avait, en 1888, 277^{kil}874 de routes nationales, sur lesquelles la circulation (174⁰¹⁸ par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 15,344,916 tonnes ; en tonnage utile, 8,759,478 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 23,933 tonnes kilométriques. Il possédait 586^{kil}202 de routes départementales, 1,620^{kil}618 de chemins vicinaux de grande communication, 4,418^{kil}021 de chemins vicinaux d'intérêt commun et 3,443^{kil}943 de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1895 par six voies ferrées d'un développement total de 367 kil. ; toutes appartiennent à la Compagnie d'Orléans : 1° le chem. de fer de Paris à Montauban par Brive parcourt 106 kil. dans le dép. du Lot ; il y pénètre au sortir de celui de la Corrèze, dessert Gignac-Cressensac, Souillac, Cazouls (Dordogne), empruntant sur 5 kil. la voie du Buisson à Saint-Denis, puis Lamotte-Fénelon, Nozac, Gourdon, Saint-Clair, Dégagnac, Thedirac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, Cahors, Sept-Ponts, Cienrac, Lalbenque et passe dans le dép. de Tarn-et-Garonne avant Montpezat. — 2° Le chem. de fer de Paris à Toulouse par Nexon parcourt 78 kil. dans le département ; il y pénètre au delà de Turenne (Corrèze), dessert Quatre-Routes, Saint-Denis, Montvalent, Rocamadour, Gramat, Assier, Le Pournel, Figeac et, franchissant le Lot, passe dans le dép. de l'Aveyron. — 3° Le chem. de fer du Buisson à Saint-Denis-Martel parcourt ses 22 derniers kil. dans le dép. du Lot ; il y pénètre après Cazouls (Dordogne), dessert Souillac, Le Pigeon et Martel. — 4° Le chem. de fer de Saint-Denis à Aurillac, partant de la ligne de Paris à Toulouse, parcourt 37 kil. dans le dép. du Lot où il dessert Vayrac, Bétaille, Puybrun, Bretenoux-Biars, Pont-de-Gagnac, Laval-de-Cère, Lamativie avant de passer dans le dép. du Cantal. — 5° Le chem. de fer de Monsempron-Libos à Capdenac parcourt 115 kil. dans le département ; il y entre au sortir du Lot-et-Garonne et remonte la vallée du Lot, desservant Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzech, Parnac, Mercenès, Cahors, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Martin-Labouval, Calvignac, Cajarc, Montbrun, Toirac, La Madeleine. — 6° Le chem. de fer de Figeac à Aurillac et à Arvant parcourt 44 kil. dans le dép. du Lot et y dessert La Capelle-Bagnac avant de franchir le Célé et d'entrer dans le dép. du Cantal.

Les voies navigables ont une longueur totale de 225 kil. dont 55 pour la Dordogne et 170 pour le Lot ; mais ce dernier n'est réellement navigable qu'à partir de Bouziès, au confluent du Célé. Son tonnage moyen est de 4,500 tonnes (houilles de l'Aveyron, bois, vin, etc.). Celui de la Dordogne ne dépasse guère 700 tonnes.

Les 14 bureaux de poste, 37 bureaux auxiliaires mixtes du dép. du Lot ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 2,779,000 timbres-poste, 10,240 cartes-lettres, 48,000 cartes postales, 63,750 enveloppes timbrées, 23,400 bandes timbrées, représentant un produit net de 350,441 fr. 85, à un mouvement télégraphique de 54,013 dépêches intérieures et 208 dépêches internationales, représentant un produit net de 40,764 fr. 25.

FINANCES. — Le dép. du Lot a fourni, en 1888, 7,790,559 fr. 73 au budget ordinaire et 2,401,077 fr. 26 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 10,191,636 fr. 99.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	2.141.288 ^{fr} 27
Enregistrement.....	4.891.503 34
Timbre.....	375.773 57
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	8.094 30
Contributions indirectes.....	4.163.759 92
Sucres.....	4.178 22
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	1.944.845 19
Domaines de l'Etat (y compris les forêts). . .	9.177 33
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	127.317 62
Recettes d'ordre.....	457.621 95
Les revenus départementaux ont été en 1888 de 4,630,242 fr. 99 se décomposant comme suit :	
Produits des centimes départementaux.....	996.130 13
Revenu du patrimoine départemental... . .	4.168 25
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	351.244 ^{fr} 58
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénation de propriétés. . .	281.700 »

La dette se montait à 4,293,064 fr. 84. Il y a eu 31^e50 portant sur les quatre contributions dont 12 centimes ordinaires et 19^e50 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 15,851 fr.; le produit du centime départemental était de 49,043 fr.

Les 324 communes du département avaient en 1889 un revenu de 491,238 fr. Le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 11,873 (9,046 ordinaires et 2,827 extraordinaires), le nombre moyen de centimes par commune atteignait 37. Il y avait 6 communes imposées de moins de 15 cent., 91 de 15 à 30 cent., 196 de 31 à 50 cent. et 31 de 51 à 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 10, le produit des octrois montait à 299,850 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance était de 86,593 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Lot est un peu au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 1,994 conscrits examinés, 128 ne savaient pas lire. Cette proportion de 64 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77 ‰) place le Lot au 43^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 69^e rang (sur 87 dép.), avec 760 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 785.

Le dép. du Lot comptait, durant l'année scolaire 1890-91, 17 écoles maternelles, dont 8 publiques (4 laïques) et 9 privées (toutes congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 20 maitresses, dont 11 publiques (5 laïques) et 9 privées (9 congréganistes) et recevaient un total de 1,490 élèves, dont 710 garçons et 780 filles, 329 inscrits dans les écoles laïques et 1,161 dans les écoles congréganistes. — A la même époque, il y avait dans le département 718 écoles primaires élémentaires publiques dont 577 laïques et 141 congréganistes, à savoir : 299 écoles laïques de garçons, 162 de filles et 146 mixtes, contre 6 écoles congréganistes de garçons, 127 de filles et 8 mixtes. D'autre part, 91 écoles privées, dont 43 laïques et 78 congréganistes, à savoir : 7 écoles laïques de filles et 6 mixtes, contre 9 écoles congréganistes de garçons, 62 de filles et 7 mixtes. Au total : 809 écoles, 31⁴ de garçons, 338 de filles et 137 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 429 instituteurs publics laïques, 14 instituteurs publics congréganistes, 271 institutrices publiques laïques, 161 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 875 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 36 institu-

teurs congréganistes, 14 institutrices laïques et 164 congréganistes, soit un total de 214 maitres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,089 personnes. — Le nombre des classes était de 1,059. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 16,905 garçons et 14,444 filles; en tout 31,349; écoles privées : 1,420 garçons et 3,573 filles; en tout 4,993. Total général : 36,342 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 16,416 garçons, 7,468 filles; écoles privées laïques : 50 garçons, 195 filles; écoles publiques congréganistes : 789 garçons, 6,976 filles; écoles privées congréganistes : 1,370 garçons, 3,378 filles; soit un total de 16,466 garçons et 7,663 filles recevant l'enseignement laïque contre 2,159 garçons et 10,354 filles recevant l'enseignement congréganiste. On voit que les congréganistes ont encore sous leur direction la majorité des filles et que la laïcisation des écoles publiques de filles est peu avancée. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 28,243, sur 31,456 constatés au dernier recensement.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 266 élèves (83 filles); il n'existait pas de cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Cahors (fondée en 1885) comptait 26 élèves-maitres. L'école normale d'institutrices de Cahors (fondée en 1887) comptait 26 élèves-maitresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 76,852 fr. — Il y eut, en 1891, 744 garçons et 498 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 1,212, 924 l'obtinrent : 533 garçons et 391 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 12 garçons et 10 filles et obtenu par 9 garçons et 6 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 47 aspirants, dont 27 furent admis, et par 74 aspirantes, dont 40 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 15 candidats et 11 admissions; 24 candidates et 14 admissions.

Il existait 112 caisses d'épargne scolaire, avec 1,545 livrets représentant une somme totale de 17,539 fr. Les 25 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 1,455 fr. de recettes, 1,237 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 498 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 938,471 fr. 46.

L'enseignement secondaire se donne dans un lycée de garçons (Cahors) et au collège communal. Ils comptaient en 1890 un total de 460 élèves, dont 163 internes (44 boursiers), 15 demi-pensionnaires (8 boursiers) et 286 externes. Sur ces élèves, 47 suivaient l'enseignement primaire, 301 l'enseignement classique et 112 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 8 condamnations en cour d'assises dont 5 pour crimes contre les personnes on l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 853 affaires et 971 prévenus, dont 36 furent acquittés, 6 mineurs remis à leurs parents, et 4 envoyés en correction, 603 prévenus condamnés seulement à des amendes, 5 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 5 récidivistes devant la cour d'assises et 342 en police correctionnelle; 3 furent condamnés à la relégation; il y eut 943 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 17.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 138 en 1888, secoururent 6,744 personnes sur une population de 459,280 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 132,196 fr., dont 86,406 fr. provenaient de leurs revenus propres, 9,502 fr. des subventions, 25,772 fr. de la charité privée et 40,516 des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 104,017 fr. dont 22,426 de frais d'administration et 81,895 de secours. Les placements des bureaux en rentes représentaient 271,366 fr.; en immeubles, 52,932 fr.

les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 50,051 fr. On comptait 12 hospices et hôpitaux avec 740 lits, dont 211 affectés aux malades civils, 61 aux militaires, 263 aux vieillards, infirmes, etc., 145 aux enfants assistés, 90 au personnel des établissements, 178,947 fr. de recettes et 193,696 fr. de dépenses, et un personnel composé de 12 médecins et chirurgiens, 55 religieuses, 10 employés et 39 servants. Il y a eu un nombre total de 19,679 journées de présence pour 769 hommes ; de 11,656 pour 74 femmes et 6,415 pour 45 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 145 enfants à l'hospice et 90 enfants à domicile et dépensé 30,322 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 2,500 versements se montant à 28,333 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 51,297 versements se montant à 724,623 fr. 07. Il y avait 521 rentes en cours, pour une somme de 49,377 fr.

Les 4 caisses d'épargne du Lot avaient, au 1^{er} janv. 1888, 12,522 livrets et au 31 déc. 12,833 livrets valant 4,926,482 fr. 76 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 384 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 5,536 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 90,905 fr. 15. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 25, dont 24 approuvées et 1 autorisée, avec 3,333 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 76,689 fr. pour les sociétés approuvées et de 2,116 fr. pour la société autorisée. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont peu développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 75,657 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 37 donations aux établissements religieux, représentant 43,758 fr. ; 18 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 30,899 fr. ; 1 donation aux communes ou au département, représentant 1,600 fr. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. GUYENNE, QUERCY, CAHORS. — *Annuaire du Lot*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — FLIOL, *Recherches sur les phosphates du Quercy*, 1877, in-8. — JOANNE, *Géographie du Lot*, Paris, 1890.

LOTA (Ichtvol.) (V. LOTTE).

LOTA BAJA. Port de mer de la côte S. du Chili, à 8 kil. plus bas que Coronel, dans la prov. de Concepcion et dans le dép. de Lantaro; 4,700 hab. La richesse du pays provient de la houille et du lignite qu'on y trouve et du minerai de cuivre qu'on y traite : les mines, découvertes en 1852, occupent plus de 3,000 ouvriers et produisent annuellement près de 5 millions et demi de quintaux métriques de charbon. Pour profiter de cette abondance du combustible on a établi à Lota des fonderies de cuivre traitant plus de 41 millions de kilogr. de minerai. Le port possède un môle d'accostage en fer. Ne pas confondre avec *Lota Alta*, petit village voisin. D. BELLET.

LOTBINIÈRE. Ville du Canada, prov. de Québec, sur la rive droite du Saint-Laurent, à 72 kil. de Québec; 2,500 hab. Moulins, scieries, fonderies.

LOTEBOUA. Rivière de la région centrale de l'Afrique équatoriale. Elle a sa source au lac Dilolo, se dirige au S. et va se jeter dans la Liba, affluent gauche du Zambèze.

LOTEN ou LOOTEN (Jakob), paysagiste hollandais du xvii^e siècle, mort à Londres vers 1681. Il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre et a peint surtout des orages et des natures tourmentées. Sa manière se rapproche de celle d'Everdingen, et peut-être fut-il élève de Wynants. On voit de lui un paysage à Londres, à la National Gallery. Il a peint une série de vues des Alpes.

LOTENSCHILD (Oto-Christian), archéologue et juriste allemand, d'origine suédoise, né à Kiel en 1729, mort à Tubingue en 1761. Précepteur de plusieurs princes allemands, il termina sa carrière comme professeur d'histoire et de jurisprudence à Tubingue. Il a écrit plusieurs dissertations historiques parmi lesquelles nous ne citerons que : *Dissertatio de investituris episcoporum*

(Tubingue, 1750, in-4) et *Die Floribus tygris vulgo Lilia vocatis, regni Galliar insignibus* (Tubingue, 1758, in-4).

LOTTERIE. I. Historique. — L'idée de faire déterminer par le sort celui à qui doit appartenir un objet quelconque a dû se présenter bien des siècles avant notre ère, et, dans l'antiquité, nous trouvons des exemples de loteries analogues à celles qui se pratiquent de nos jours. Comme des Hébreux et des Egyptiens, la loterie fut surtout pratiquée à Rome. Après les jeux du cirque, on jetait au peuple des tablettes carrées donnant droit à des dons provenant de la munificence consulaire ou impériale; les festins d'Auguste étaient aussi suivis de loteries, portant sur des objets de valeur inégale. Néron, Domitien continuèrent et augmentèrent l'usage de ces loteries. Elles disparaissent ensuite pendant une longue période; on ne les retrouve en Italie que dans le xv^e siècle sous le nom de *blanques*, de *bianca carta*, carte blanche, le jeu comprenant des cartes blanches et noires, dont les premières seules gagnaient. Les marchands vénitiens et génois employaient les loteries pour se débarrasser de leurs vieilles marchandises. Ce furent des Italiens qui, en 1533, introduisirent la loterie en France; six ans plus tard, François 1^{er} octroyait à Jean Laurent le privilège d'établir des loteries, à charge de payer annuellement 2,000 livres tournois. Cependant le parlement résistait, et, en 1604, faisait saisir à Soissons une *blanque* qui venait d'y être ouverte; mais il ne put enrayer le mouvement, tous les prétextes étant bons pour arriver au résultat. Même avant l'introduction officielle, des loteries de bienfaisance avaient été organisées en France à l'imitation de celle de Malines, en 1519, « en faveur de la grande confrérie de Monsieur-Saint-Georges et de l'église de Saint-Pierre ». On en trouve une à Lille en 1527, dite de l'église Saint-Etienne; d'autres encore sont relevées dans le cours du xvi^e siècle. En 1658, une loterie servit à l'exécution de l'Hôpital général de Paris; en 1701, les vingt-quatre quartiers furent de la même manière dotés de pompes à incendie; plus tard arrivent les loteries de l'Hôtel de Ville (1741), des Enfants trouvés (1754), de Piété (1762), des communautés religieuses (1757), de l'Ecole royale militaire (1757). Enfin, en 1776, la loterie royale est fondée.

Le goût des loteries s'était de plus en plus répandu en France, et, n'y trouvant pas les combinaisons qu'ils désiraient, les joueurs s'adressaient à l'étranger. C'est en partie pour arrêter l'exportation des capitaux qui en résultait que fut créée la loterie royale; mais, toutefois, le profit qui devait en résulter ne fut pas étranger non plus à cette détermination. Les combinaisons proposées étaient au nombre de sept : 1^o sur un seul numéro (extrait simple); 2^o sur un numéro dont l'ordre de sortie était désigné (extrait déterminé); 3^o sur une suite de deux numéros (ambe); 4^o sur une suite de deux numéros liés ensemble et dont l'ordre de sortie était indiqué (ambe déterminé); 5^o sur trois numéros liés ensemble (terne); 6^o sur quatre numéros liés ensemble (quaterne); 7^o sur cinq numéros liés ensemble (quine). Le joueur favorisé par le sort recevait : dans le premier cas 15 fois sa mise; dans le second 70 fois; dans le troisième 270 fois; dans le quatrième 5,200 fois; dans le cinquième 49,000 fois; dans le sixième 70,000 fois; et enfin dans le septième 1 million de fois. Chacun pouvait s'intéresser comme il le voulait et choisir dans les 40 numéros; tous les quinze jours on en tirait cinq qui pouvaient donner lieu aux combinaisons ci-dessus indiquées. L'arrêt qui portait création de la loterie royale avait stipulé qu'elle serait dirigée, sous les ordres du contrôleur général des finances, par un intendant et douze administrateurs assujettis à cautionnement; un fonds de réserve de 1 million devait être créé pour assurer le paiement des loteries. En 1777, l'intendant fut supprimé, le nombre des administrateurs ramené à six, et le fonds de réserve porté à 2 millions. L'arrêt du 28 vendémiaire an II, qui avait supprimé les loteries privées, avait laissé subsister la loterie d'Etat, mais elle fut supprimée par l'arrêt du 25 brumaire an II. Toutefois elle fut rétablie par la loi du 9 vendémiaire an VI

La loterie continua alors avec de légères modifications, quant au minimum des mises, au nombre des tirages mensuels, à l'admission ou non des chances du quine, apportant au Trésor une recette de 8 à 9 millions. Toutefois elle avait donné lieu à des critiques aussi violentes que méritées. Une ordonnance royale du 24 févr. 1829 supprimait la loterie dans vingt-huit départements et décidait qu'elle ne pourrait pas être établie dans les huit départements où elle ne fonctionnait pas encore; puis la loi du 21 avr. 1832 prescrivait au ministre de l'abolir graduellement, et le 1^{er} janv. 1836, la loterie royale cessait de fonctionner.

On trouvera ci-après l'indication des mesures légales prises à l'encontre des loteries et de la tolérance accordée à quelques-unes. Très restreint jusqu'en 1849, le nombre des loteries augmenta rapidement depuis cette époque; le mouvement s'accéléra encore après 1870. Il suffit de rappeler la loterie nationale de l'Exposition de 1878, la loterie franco-espagnole, la loterie nationale algérienne, les loteries des Artistes dramatiques, de la Société des gens de lettres, de la ville de Lille, de l'Union centrale des arts décoratifs, tunisienne, lorraine, de l'Association des journalistes républicains, de la ville de Nice, des Artistes musiciens, coloniale française, de l'Exposition de 1889, etc. Dans son livre *la Loterie*, M. Henri Avenel relève, en huit ans, 77,452,000 billets de loteries autorisées, en dehors de quelques loteries étrangères exceptionnellement autorisées en France. Il faut tenir compte aussi que nombre d'emprunts (Ville ou Crédit foncier), dont les titres sont remboursables au pair, mais un certain nombre avec des primes plus ou moins élevées, se rattachent aux loteries. Plus semblables encore sont les émissions de bons à lots (bons de la Presse, bons de liquidation de diverses loteries, bons des Sauterelles, bons de l'Exposition de 1889, lots du Congo, etc.), émis en ces dernières années.

Bien avant qu'elles fussent établies en France, les loteries, et même les loteries d'Etat, fonctionnaient à l'étranger. L'Angleterre emprunta à la Hollande son système des loteries d'Etat, et, dès 1694, avait recours à des emprunts-loteries où les emprunteurs recevaient sous forme d'annuités terminables des sommes équivalentes à celles qu'ils avaient versées. On eut fréquemment recours aux loteries dans le courant du xviii^e siècle; de nombreuses loteries partielles s'établissaient également, donnant lieu à des abus tels qu'en 1823 toute loterie, quelle qu'elle fût, était rigoureusement interdite, disposition actuellement encore en vigueur. Aux Etats-Unis, les valeurs à lots sont également interdites de la façon la plus formelle; mais, dans les autres Etats, la circulation des valeurs à lots est au moins admise. Il est bon de remarquer que des loteries d'Etat existent encore actuellement. En Italie, la loterie est pour le gouvernement une importante source de revenus, pouvant atteindre annuellement de 25 à 30 millions; en Espagne, en Autriche-Hongrie, en Hollande, les bénéfices obtenus ainsi grossissent également les ressources budgétaires. En Allemagne, de nombreuses villes ont des loteries; la plus connue est la loterie de Hambourg, grâce à son immense publicité. Il y a aussi une loterie d'Etat en Prusse, donnant un bénéfice annuel d'environ 5 millions de fr. A l'étranger existent également de nombreuses valeurs remboursables avec primes; mais leur négociation en France ne peut avoir lieu qu'après autorisation. La Bourse ne cote que les lots d'Autriche et les bons du Congo; mais, en outre, et par une tolérance de l'Administration, on négocie couramment en banque des lots turcs, serbes, etc., et des obligations à lots de villes étrangères. G. FRANÇOIS.

II. Mathématiques. — En général, si une loterie se compose de n numéros, et si l'on en tire successivement m au hasard, la probabilité de gagner, en désignant α numéros sortants à l'avance, est :

$$C_n^{m-\alpha} : C_n^m = \frac{(m-\alpha) \dots (m-\alpha-n+1)}{1.2.3 \dots (n-\alpha)} \\ \cdot \frac{m(m-1) \dots (m-n+1)}{1.2.3 \dots n}$$

et, si on spécifie l'ordre dans lequel sortiront ces numéros,

$$A_{n-\alpha}^{m-\alpha} : A_n^m = \frac{(m-\alpha) \dots (m-\alpha-n+1)}{m(m-1) \dots (m-n+1)}$$

H. LAURENT.

III. Législation. — Par la loi du 21 avr. 1832 (art. 48) la loterie fut abolie dans toute la France à partir du 1^{er} janv. 1836. Une loi du 21 mai 1836 encore aujourd'hui en vigueur régla définitivement la matière. D'après l'art. 2 de la loi de 1836, sont réputées loteries et interdites comme telles les ventes d'immeubles, de meubles ou de marchandises effectuées par la voie du sort ou auxquelles auraient été décernés des primes ou autres bénéfices dus au hasard et généralement toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort. Cette prohibition s'applique aux loteries françaises et aussi aux loteries étrangères.

Les obligations ou valeurs à lots sont considérées comme une loterie; il faut, pour qu'elles puissent être émises, qu'une loi spéciale autorise cette émission. Sont également interdites les loteries ou tombolas organisées par les commerçants dans un but de réclame, lors même que les billets sont offerts aux clients à titre gratuit (circ. préf. de police janv. 1883). L'art. 4 (§ 2) de la loi de 1836 punit des peines portées en l'art. 411 du C. pén. « ceux qui par des avis, annonces, affiches ou par tout autre moyen de publications, auront fait connaître l'existence de ces loteries (prohibées) ou facilité l'émission des billets ». C'est la matérialité même de l'annonce qui est punie; peu importe la bonne ou la mauvaise foi du prévenu. Le même article punit des mêmes peines ceux qui auront colporté ou distribué des billets de loteries prohibées.

Certaines exceptions sont faites cependant au principe de la prohibition des loteries. L'art. 5 de la loi de 1836 décide que « sont exceptées des dispositions des art. 1 et 2 les loteries d'objet mobilier exclusivement destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts lorsqu'elles auront été autorisées dans les formes qui seront déterminées par des règlements d'administration publique ». Une ordonnance du 29 mai 1844 a fixé les conditions exigées pour obtenir l'autorisation de créer ces loteries. Une circulaire du ministre de l'intérieur en date du 22 déc. 1845 a posé les règles que doivent observer les agents administratifs pour accorder les autorisations demandées. Les loteries de bienfaisance ne doivent être autorisées que pour venir en aide à une infortune générale et non à une misère particulière. Les loteries destinées à l'encouragement des arts peuvent avoir lieu, au contraire, au profit d'un seul artiste. C'est le préfet de police, dans le dép. de la Seine, les préfets, sur la proposition des maires, dans les autres départements, qui délivrent les autorisations pour les loteries dont le capital est supérieur à 2,000 fr.; il doit en prévenir le ministre; il ne peut accorder d'autorisation sans en référer au ministre si la mise de la loterie dépasse 5,000 fr. Les loteries dont le capital ne dépasse pas 2,000 fr. sont autorisées par les sous-préfets (décr. 13 avr. 1861, art. 6, § 5). Les tirages doivent se faire sous l'inspection de l'autorité municipale.

L'art. 3 de la loi de 1836 punit ceux qui ont contrevenu à la prohibition qu'elle édicte des peines portées à l'art. 410 du C. pén. (emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus, amende de 100 à 6,000 fr.); il pourra de plus être prononcé à l'égard des coupables une interdiction des droits civiques, civils et de famille mentionnés à l'art. 42 du C. pén. pendant une durée de cinq à dix ans. Tous les fonds ou effets qui se seront trouvés mis à la loterie seront confisqués. En cas de seconde condamnation, l'emprisonnement et l'amende portés en l'art. 410 du C. pén. pourront être élevés au double du maximum. L'art. 475 (§ 5) du C. pén. punit d'une peine non reproduite par la loi de 1836 ceux qui tiennent dans les lieux publics des jeux de loterie. Il résulte de la discussion de la loi de 1836 que cette disposition a été maintenue. Raoul Bloch.

LOT-ET-GARONNE. — Situation, limites, super-

ficie. — Le dép. du Lot-et-Garonne doit son nom aux deux principaux cours d'eau qui le traversent, la Garonne et son affluent de droite, le Lot. Il est situé dans la région S.-O. de la France; un département (Landes) le sépare de l'Océan Atlantique à l'O.; deux départements (Gers, Hautes-Pyrénées) le séparent de la frontière de l'Espagne au S. — Son chef-lieu, Agen, est situé à 520 kil. de Paris à vol d'oiseau, et à 651 kil. par ch. de fer. Il est compris entre 43° 48' 48" et 44° 46' 48" lat. N., 1° 13' 2" et 2° 28' 2" long. O. Il est borné au N. par le dép. de la Dordogne, à l'E. par celui du Lot, au S.-E. par le Tarn-et-Garonne, au S. par le Gers, au S.-O. par les Landes, à l'O. par la Gironde. Il n'a de limites naturelles en presque aucun point; sauf pendant quelques kilomètres où elles suivent de gros ruisseaux, l'Aurouze au S.-E., la Gueyze au S.-O., le Lisis et la Dropt à l'O., elles sont purement conventionnelles.

La superficie du Lot-et-Garonne est de 535,396 hect., ce qui le classe au 66^e rang parmi les départements français. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier au pourtour très sinueux; son plus grand diamètre est de 105 kil. du N.-E. au S.-O., entre les com. de Sauveterre et d'Allons; celui du N.-O. au S.-E. est de 89 kil.; de l'E. à l'O., la largeur minima est de 70 kil.; du N. au S., elle est de 68 kil.

Relief du sol. — Le Lot-et-Garonne est un pays de plaine à relief peu accusé. Il appartient au centre du bassin d'Aquitaine qui correspond au S. du Massif central. L'écart entre le point culminant du département, le coteau de Bel-Air (273 m.), situé au N.-E. sur la limite du dép. de la Dordogne, et le point le plus bas, qui est celui où la Garonne quitte le département (alt. 41 m.), n'est que de 262 m., insuffisant pour donner lieu à des pentes bien fortes. Cependant les mouvements de terrain suffisent à différencier nettement les diverses régions du département. Le *val de la Garonne* forme une plaine alluviale de 96,000 hect., de 20 à 50 m. d'alt., entourée de collines à pentes abruptes, couvertes de vignes et de vergers qui la dominent d'au moins une centaine de mètres, parfois du double; elles longent de près la rive droite jusqu'au confluent du Lot, puis s'écartent, laissant au val une largeur de 7 à 8 kil.; il n'en a que 5 à Agen, 4 à Port-Sainte-Marie. C'est un beau et riche pays qui mérite autant que la Touraine le surnom de jardin de la France. Les principales collines riveraines, d'où l'on a d'admirables points de vue, sont le pech Joly (132 m.) au S. de Layrac, la côte de l'Ermitage (161 m.) au-dessus d'Agén, celle de Port-Sainte-Marie (215 m.). La *vallée du Lot* offre les mêmes caractères; assez étroite jusqu'à Penne, elle s'élargit ensuite, mesurant de 5 à 6 kil.; sa fertilité est célèbre surtout près du confluent, autour de Clairac; elle occupe environ 48,500 hect. dans le département; parmi les collines riveraines qui dominent la plaine de 150 m. environ, on cite celles de Castelmoron (194 m.), de Laparade, et de Nicolé ou pech de Beyre (165 m.) au N. du confluent du Lot et de la Garonne. — Entre ces deux cours d'eau, le plateau raviné par de nombreux ruisseaux ou rivières ne dépasse guère 245 m. et ne s'abaisse guère au-dessous de 180 m.; les pentes sont très favorables à la culture du premier et de la vigne. — Au N. du Lot, la nature est plus âpre vers l'E., sur la frontière du dép. de la Dordogne; à l'angle N.-E. du département, l'alt. est de 220 m.; le point culminant, la colline du Bel-Air, atteint 273 m.; près du Lot, celle de Monséjour en a 232. Les vallons sont étroits, à pente rapide; le calcaire ou la craie y sont à nu; la sinueuse vallée de la Lède est très pittoresque, au milieu de ses rochers, de ses bois de chênes, de hêtres, de châtaigniers. Cette partie du dép. du Lot-et-Garonne prolonge les collines du Périgord. Au N., l'étroite vallée du Dropt offre des sites gracieux au pied du château de Duras. Le plateau qui sépare le Lot du Dropt n'atteint 200 m. qu'en un ou deux points au N. et à l'O. de Monflanquin; il s'abaisse à 190 autour du val du Tolzat, puis à 130 ou

140 dans la région de Marmande. Au N. du Dropt l'altitude décroît à mesure qu'on avance vers l'O.; on est à 204 m. près de Tourliac, à 179 m. à Saint-Astier, à 125 m. près de Villeneuve-de-Duras. — La région S.-O. du Lot-et-Garonne, située sur la rive gauche du fleuve, représente le bas du glacis du plateau de Lanmezan et de l'Armagnac décrit dans l'art. GERS; le point le plus élevé est la colline de Laplume (215 m.); le long du val de la Garonne et de la Baïse, l'alt. varie de 190 à 130 m. Au delà du cours de la Gelise commence la région des Landes qui s'étend sur environ 65,000 hect. du Lot-et-Garonne; c'est un plateau ondulé de 120 à 150 m. avec des mamelons de 175 m. et 172 m. au S.-E. et au N. de Caubeyres; les caractères sont les mêmes que ceux de la grande lande décrits dans l'art. LANDES, et tout ce pays se transforme en une immense forêt de pins encadrant quelques frais vallons, aux vertes prairies et quelques fonds marécageux. Au S. de Marmande, le bassin inférieur de l'Avance se rattache à la région du Bazadais (V. GIROUXE). En somme, la partie la plus caractéristique du Lot-et-Garonne est l'Agenais proprement dit, val de Garonne, val du Lot et plateau intermédiaire; le reste du département se rattache aux régions voisines qui s'y prolongent: Périgord, Bazadais, Landes, Armagnac (V. DORDOGNE, GIROUXE, LANDES, GERS [Dép.]).

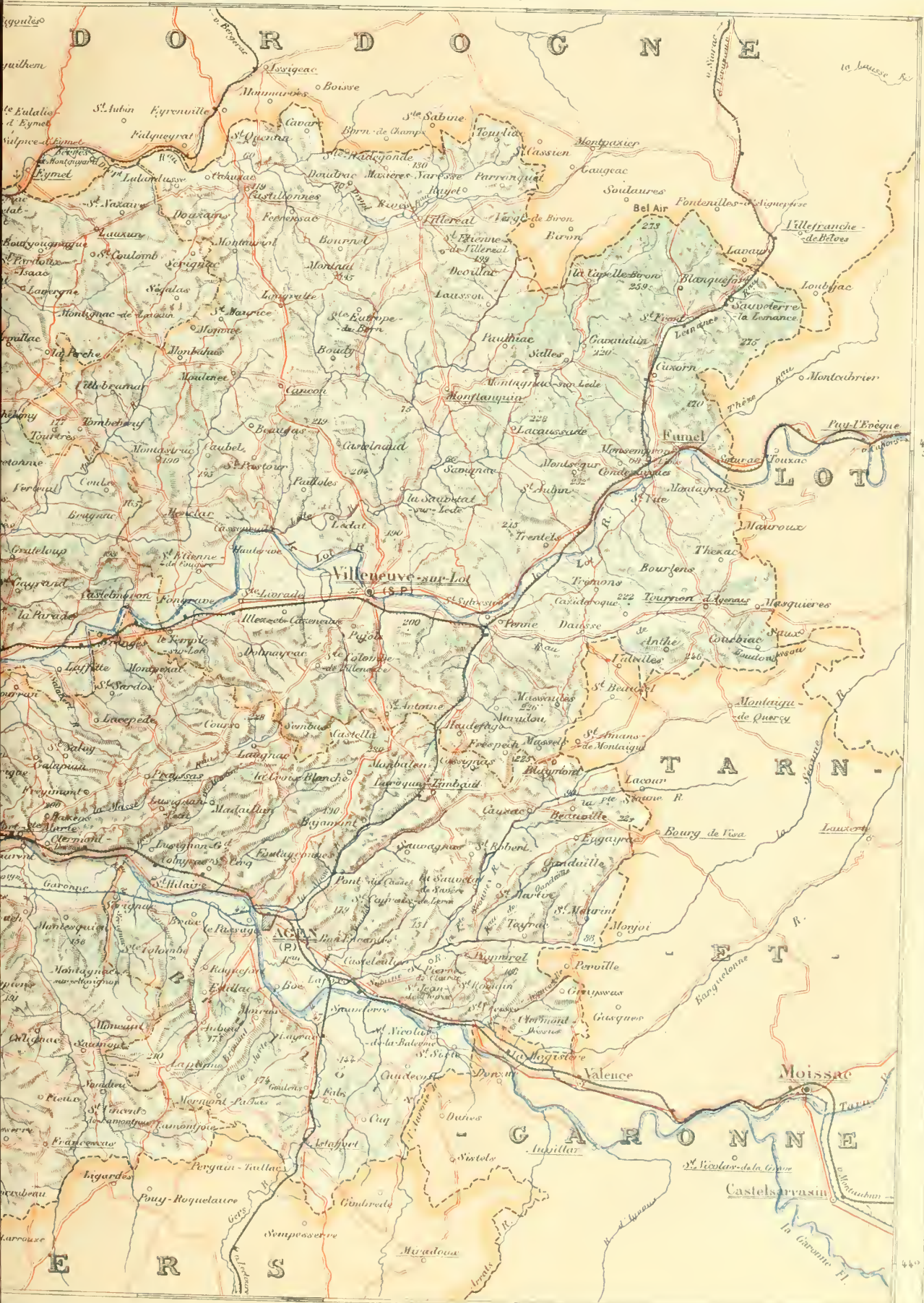
Géologie. — Le dép. du Lot-et-Garonne appartient au bassin tertiaire d'Aquitaine. Son sol est constitué exclusivement par des terrains sédimentaires dont les plus anciens ne remontent pas au delà du jurassique supérieur. Ceux-ci n'affleurent qu'à l'angle oriental, entre le Lot et la Lémance. Les terrains crétacés s'étendent un peu plus loin vers l'O. constituant le sol du petit bassin de la Lémance et le fond du vallon supérieur de la Lède. Les pentes supérieures et le plateau sont dans cette région des terrains éocènes. Ceux-ci forment la vallée du Dropt jusqu'au confluent de la Dourdène; au S. ils ne dépassent guère une ligne menée de Monflanquin à Tournon-d'Agenais. Le plateau de la rive droite de la Garonne, l'arête de celui de la rive gauche et les pentes des vallées de ce côté appartiennent aux dépôts oligocènes, caractéristiques de l'Agenais. Les plateaux méridionaux sont revêtus de calcaires miocènes de l'Armagnac (à l'E. de la Baïse) ou de sables pliocènes des Landes. Les alluvions quaternaires occupent, outre le val de la Garonne et celui du Lot, le fond de ceux de la Grande et de la Petite-Séoune et de l'Avance depuis Casteljaloux et quelques kilomètres carrés au confluent des deux bras du Tolzat.

Le calcaire jurassique supérieur de l'étage kimméridgien forme le fond du lit du Lot jusqu'au barrage de Funel, les berges, le sous-sol de la plaine et la base des coteaux septentrionaux; ses roches sont divisées en lames parallèles de 0^m30 à 0^m50 d'épaisseur, à stratification arquée et ondulée; elles ont dû se déposer au fond d'une mer agitée: la partie supérieure contient des bancs de ciment qu'on exploite à Condat et Sauveterre; les fossiles caractéristiques sont: *Exogyra virgula*, *Terebratula subsella* et *sella*, *Ammonites longispina*, *decipiens* et *Lallicri*, *Ceromya excentrica*, etc. Le terrain jurassique plonge suivant un plan incliné à 16° et orienté O. 20° N.

Le terrain crétacé repose directement sur le jurassique supérieur; il n'affleure qu'à l'E., ne dépassant pas au S. le Boudouysson; il forme la base des collines du cant. de Funel et du N.-E. de ceux de Monflanquin et Tournon. Les étages représentés sont ceux du crétacé supérieur: céno-manien, turonien, sénonien. Le céno-manien (craie glauconieuse) forme les berges du Lot jusqu'à Saint-Vite; il débute par un banc argilo-sableux à lignites (entre Funel et Libos) et est constitué par un calcaire plus ou moins marneux et sablonneux et par un grès grossier, friable, glauconieux; ses fossiles sont: *Ostrea Colimba* et *flabellata*, *Pterodonta inflata*, *Ammonites Mantellii*, *Goniopygus major*, des nétrunes, etc. — Le turonien (craie marneuse), qui repose sur le précédent, affleure dans la partie



1°30'



E. Chotard del

moyenne des collines riveraines du Lot et à la base de celles du cant. de Montlancin, dans les vallons du Lausou et de la Lède (gorges de Gavaudou); il se compose d'une craie jaunâtre micacée à grains fins, à cassure saccharoïde; du côté de Fumel, elle se divise en minces feuillets et est employée à couvrir les maisons; on y trouve des rognons siliceux particulièrement abondants vers Sauveterre; ses fossiles sont : *Hippurites sulcata* et *organisans*, *Micraster brevis*, des radiolites, des astrées, etc. — Le senonien (craie blanche) n'affleure qu'au sommet du pech del Trel, au N.-E. de Condat, et dans le vallon de Lasparières, au N. de Montagnac; on y discerne trois assises : l'inférieure, de craie pulvérulente à grains assez gros, jaunée par l'oxyde de fer; la moyenne, blanche, dure, à grains fins; la supérieure, de calcaire jaunâtre, en plaques minces; on trouve, surtout vers la base, des silix concrétionnés, gris ou noirs, à cassure conchoïde; les fossiles principaux sont : les débris de polypiers, puis *Ostrea Santonensis*, *vespertilio* et *vesicularis*, des cidaris, astrées, hemiaster, etc.

Le terrain tertiaire, qui forme la plus grande partie du département, est essentiellement d'origine lacustre, à facies variable, avec alternance régulière des grès, marnes et calcaires. Le terrain éocène débute par des argiles et sables ferrugineux où le minerai se présente en rognons et géodes; cette assise couronne les coteaux crétaqués de l'E. du département; ses minerais sont surtout exploités à Blanquefort et Cuzorn. — Au-dessus se trouvent une couche de sable blanc correspondant à l'étage des sables marins inférieurs du Soissonnais, puis des anses d'argile plastique, souvent colorée par l'oxyde de fer; la couche sablonneuse se développe aux dépens de l'argile plastique et reste seule vers l'O.; elle se transforme en un grès ferrugineux très dur qui forme le fond du lit du Lot depuis le barrage des Ondes jusqu'à Casseneuil et de celui de la Garonne depuis son entrée dans le département jusqu'à Saint-Hilaire. L'argile plastique disparaît à droite du Lot vers Ladignac et est remplacée par une couche argilo-marneuse, de 5 à 10 m. de puissance, qui forme le sous-sol de la plaine de la Garonne jusqu'à Port-Sainte-Marie. Au-dessus de cette argile ou de ces marnes est un banc de sable gris ou verdâtre, quartzeux, faiblement micacé; il s'agglutine et forme un grès; ce grès, alternant parfois avec des marnes, constitue les berges du Lot, de Lustrac à Aiguillon, et celles de la Garonne depuis Aiguillon jusqu'à la sortie du département; de Laspeyre à Port-Sainte-Marie, ce grès est à l'état sableux à la base des coteaux qui bordent le fleuve. — Sur ce banc de grès repose une couche de marne de quelques mètres formée d'une pâte argileuse englobant des lentilles calcaires; ces dernières forment au barrage des Ondes un véritable banc de calcaire lacustre; on y trouve des débris de *Palaotherium*, d'*Anthracotherium*, de limnées, planorbes, etc. — L'étage du calcaire grossier (éocène moyen) est supporté par une assise de grès importante. A la base sont des marnes blanches, puis des sables glauconieux et enfin un banc de grès blanc terrenx, quartzeux et micacé, qui sert de base aux plateaux des deux côtés du Lot et constitue la partie moyenne des coteaux de la Garonne en amont d'Aiguillon et la partie inférieure en aval; dans la vallée du Lot, surtout au confluent de la Lède, ce grès est très dur et donne de beaux matériaux; dans celle de la Garonne, après Tonneins, il est peu agglutiné et facile à scier (carrière de Gontaud, Lauzun, Saint-Pierre-de-Nogaret, etc.); au S. du Lot et de la Garonne, il est friable (sable de renard). — Au-dessus de ces grès ou sables, on trouve un banc de calcaire lacustre, le calcaire grossier de l'Agenais, qu'on a rapproché de celui du Périgord; il est marneux à l'E. de la Lède où il détermine dans la région orientale les crêtes des vallées; à l'O. de la Lède, il n'est souvent plus visible, remplacé par des marnes roses très calcaires; il reparait dans l'arr. de Marmande depuis le Tolzat sur la rive droite de la Garonne et depuis le cours de l'Avance sur la rive gauche; il est exploité pour

la chaux; on le retrouve aussi le long de la Baise, à Nérac, Lavardac, dans les carrières de Vianne, etc. Au S. du Lot, ce calcaire grossier est remplacé par des marnes très dures. L'alt. de l'étage du calcaire grossier de l'Agenais varie de 122 à 95 m. au N. du fleuve, de 80 à 45 m. au S.; il détermine l'arête des collines qui bordent immédiatement les grandes vallées du Lot et de la Garonne.

L'oligocène débute par un banc de grès qui correspond à l'étage des grès et sables de Fontainebleau. Ce banc repose directement sur le calcaire grossier ou les marnes correspondantes. Il débute par un dépôt de sables marneux à *Ostrea longirostris* et *Natica*; puis viennent une assise sableuse peu micacée, à grains de quartz blanc très fins, extrêmement coquillier (turitelles, *Lucina*, *Cardium*, *Pecten*, dents de squal, etc.); elle est bien visible à l'O. du département dans la vallée du Lisos et près de Beau-puy; puis un grès qui est compact, très dur, non coquillier dans le N.-E. du Lot-et-Garonne, à l'état de sable de renard dans le reste du département; son alt. est de 136 m. à Condezaigues (près de Fumel), de 95 m. à Beau-puy. — Au-dessus de ces grès et sables est l'assise du calcaire siliceux de Devillac, d'une puissance de 10 à 15 m.; elle n'est bien développée qu'à l'E. du cant. de Villereál; ailleurs la silice s'est isolée du carbonate de chaux, formant des rognons dans une masse argileuse; ces silix sont exploités pour l'empierrement sur la rive droite du Lot; l'alt. de cette assise varie de 185 à 130 m. — Le calcaire blanc de l'Agenais, qui est séparé du précédent par un banc de grès sableux, a une grande importance dans le Lot-et-Garonne; il y détermine les arêtes des collines riveraines de la Garonne en amont du Lot et de la Baise et de celles qui bordent les vallées secondaires; il ne remonte le Lot au S. que jusqu'à Montpezat, et n'est représenté au N. de cette rivière que par des lentilles calcaires dont les plus orientales se rencontrent au sommet des collines de Montlancin, Pauthiac et Moulhières, sur la rive gauche de la Garonne, recouvert par les alluvions anciennes. Il est blanchâtre, quelquefois jauni par l'oxyde de fer, devient marneux à l'extrémité des vallées; il renferme surtout des planorbes, limnées, *Helix*, etc.; il plonge sensiblement vers le S.-O.; son alt. varie sur la rive droite du fleuve de 160 à 110 m.; elle est de 100 m. en moyenne sur la rive gauche.

L'étage du calcaire gris de l'Agenais est un des meilleurs horizons géognostiques de l'Aquitaine; c'est un système de grès à coquilles marines et de calcaires lacustres à coquilles d'eau douce. On rencontre successivement au-dessus de l'étage du calcaire blanc : 1° un banc de grès à fossiles de mammifères (hyène, éléphant) et de squalides, très dur aux environs de Villeneuve-sur-Lot, où il couronne les pechs de Montfabès, de la Calvetie, de Pecharneau, etc.; 2° une assise calcaire très épaisse le long du Lot et du Bondouysson, couronnant les pechs de Lestelle, Saint-Martin, Monségur, Tournon; dans l'arr. de Villeneuve, ce calcaire est assez compact, grisâtre, peu fossilifère; dans celui d'Agen il est à une altitude moindre, moins compact, très fossilifère (planorbes, limnées); mouillé ou fraîchement cassé, il répand une odeur bitumineuse due aux matières organiques déposées au fond du lac avec le carbonate de chaux; parmi les carrières où on peut le mieux l'étudier, citons celles du pech de Bère, près de Nicole, et de Monségur, près de Tournon. A sa partie supérieure, il contient du silix. Au-dessus on trouve une courbe argileuse renfermant plusieurs bancs d'huîtres (*Ostrea longirostris* et *crassissima*), notamment vers Prayssas et Port-Sainte-Marie.

Le terrain miocène est représenté par le calcaire jaune de l'Armagnac qui a été décrit dans l'art. Gers auquel nous renvoyons, le calcaire lacustre de l'Armagnac; il dépasse la Garonne en quelques points (Beauville, Laroque-Timbaut, Laugnac), atteignant la limite de l'arr. d'Agen; sur la rive gauche il couronne les coteaux à l'E. de la Baise,

notamment ceux qui portent Francescas, Fieux, Moncaut, Montagnac-sur-Auvignon, Laplume; il donne de bonne chaux hydraulique. Les pentes des vallons et la lisière du plateau le long du val de la Garonne sont formés par les calcaires oligocènes de l'Agenais.

Le terrain pliocène est représenté par le sable des *Landes* (V. ce mot) qui s'étend à l'E. jusqu'à la Baise, au N. jusqu'à la plaine de la Garonne, couronnant les plateaux au-dessus des pentes oligocènes; le cant. d'Iloueuillès appartient tout à fait à la lande.

Le terrain quaternaire, qui occupe environ le quart du département, comprend les alluvions anciennes et les alluvions modernes. Dans les premières, les géologues locaux distinguent le diluvium gris qui domine le long des plaines du Lot et de la Garonne et a comblé de ses graviers ou de ses limons les cavernes à ossements si nombreux dans ces parages. Sa faune est très riche : *Cervus megaceros*, *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Bos primigenius*, *Hyæna spelæa*, renne, bouquetin, aurochs, chien, loup, renard, cheval, etc. Le pays au N. du Lot, de Soturac à Monsempron, les vallons de la Thèze, de la Lémance, de la Lède, paraissent avoir été parmi les lieux les plus anciennement habités par l'homme. Au-dessus du diluvium gris s'est déposé le *löss* qui recouvre des coteaux de la rive droite du fleuve, puis le diluvium rouge, rare sur la rive droite, très abondant sur la rive gauche ou ses graviers et argiles rougeâtres revêtent de nombreuses collines. — Les alluvions modernes se sont déposées au fond des vallées; elles sont calcaires et argilo-sableuses, ce qui explique leur extrême fertilité.

Régime des eaux. — Tout le dép. du Lot-et-Garonne est compris dans le bassin de la Garonne. Celle-ci y parcourt 112 kil. Elle y pénètre au sortir du Tarn-et-Garonne, et le traverse du S.-E. au N.-O., passant près de Clermont-Dessus, à Saint-Nicolas-de-la-Balme, Sauveterre, Lafox, Boé, Roquefort, Agen, Saint-Hilaire, Clermont-Dessous, entre Port-Sainte-Marie et Saint-Laurent, à Thouars, près de Saint-Léger, à Aiguillon où elle aborde le Lot, à Nicole, Monheurt, Tonneins où elle s'élargit beaucoup, serpente dans la plaine du Mas-d'Agenais, baigne Taillebourg, laisse à gauche Caumont et Fourques, passe à Marmande, Couthures, forme l'île Gridon, baigne Meilhan, en face de la presqu'île de Sainte-Bazeille et entre dans le dép. de la Gironde. Son débit moyen est de 660 m. c. par seconde; l'étiage est de 102 m. c., mais on l'a vu tomber à 37 m. c.; en temps de crue, elle roule jusqu'à 12,000 m. c. par seconde. Comme elle coule à plein bord aux eaux moyennes, elle inonde sa riche vallée en temps de crue. Voici ceux de ses affluents qui appartiennent au Lot-et-Garonne : le ruisseau de Nèguevielle (dr.) qui passe près de Gravssas et finit près de Clermont-Dessus. — L'Aurone (g., 76 kil. dont 15 dans le département) vient du Gers, sépare pendant 10 kil. le Tarn-et-Garonne du Lot-et-Garonne avant d'appartenir complètement à ce dernier. — L'Estressot (g., 20 kil.) passe à Cuy et finit à Sauveterre. — La Sèoune (dr., 75 kil. dont 22 dans le dép.) sépare quelque temps le Tarn-et-Garonne du Lot-et-Garonne, pénètre dans celui-ci, passe près de Tayrac et de Puymirol, à Saint-Pierre-de-Clairec, au pied des coteaux de Castelclenier, et finit à Lafox; elle se grossit du ruisseau de Gandaille (dr.), et de la Petite-Sèoune (dr., 45 kil.) venue du Tarn-et-Garonne par Beauville, Cazac et La Sauvetat-de-Savères. — Le Gers (g., 185 kil. dont 48 dans le département) entre en Lot-et-Garonne à 60 m. d'alt. au sortir du dép. du Gers, passe à Astaffort et Layrac, où il finit à 42 m. d'alt. — La Jorle (g.) et le Brimont (g.) qui naît à Laplume sont deux ruisseaux d'une dizaine de kilomètres. — Le ruisseau de Mondot (dr., 15 kil.) passe à Bon-Encontre. — La Masse ou ruisseau d'Agen (dr., 20 kil.) vient de Laroque-Timbaud, passe à Pont-du-Casse et finit à Agen. — Citons le ruisseau d'Aubiach (g.); celui de Saint-Hilaire (dr., 20 kil.), qui passe à Madaillan; la Bagneaugue (g.), le ruisseau de Saint-Martin (dr.) qui passe entre Grand et Petit-

Lusignan; celui de Sérignac (g.); la Masse (dr., 30 kil.), née à Sembas, passant près de Prayssas. — L'Anvignon (g., 58 kil.) vient du dép. du Gers, passe près de Francescas et à Bruch où elle sort de son étroite vallée pour déboucher dans le val du fleuve. — La Baise (174 kil. dont 43 dans le département) entre en Lot-et-Garonne au sortir du dép. du Gers à 60 m. d'alt., passe près de Moncrabeau, du château de Lasserre, à Nérac, Pont-de-Bordes (viaduc), Lavardac, Vianne, Feugarolles, Larderet (pont-viaduc du canal latéral à la Garonne), Buzet (écluses reliant la Baise au canal) et s'unit au fleuve à Saint-Léger. Elle reçoit à gauche, près de Lavardac, la Gélise, également venue du Gers; celle-ci est une jolie rivière de 92 kil. dont 7 le long de notre département qu'elle sépare de celui du Gers et 35 à l'intérieur; elle baigne Sos, Poudenas, Mézin, Barbaste dont elle actionne le beau moulin et se grossit à gauche de jolis ruisseaux landais, aux eaux abondantes, à droite de longs et maigres ruisseaux de l'Armagnac; parmi les premiers, on doit citer la Gueyze qui passe à Meylan et le ruisseau de Barbaste; parmi les seconds, l'Auzoue (72 kil.), la Losse (120 kil.). — La Gauhèze (g.) passe près de Damazan.

Le Lot (dr., 480 kil., dont 84 dans le département) pénètre en Lot-et-Garonne à 132 m. d'alt. et déroule ses sinuosités suivant la direction de l'E. à l'O.; il passe à Fumel, Libos, Saint-Vite, Saint-Sylvestre, Penne, Ville-neuve-sur-Lot, Casseneuil, Hauterive, Sainte-Livrade, Fongrave, Le Temple, Castelmoron, Granges, Laparade, Clairac, et décrit une boucle vers le S. avant de s'unir à la Garonne par 22 m. d'alt. Il reçoit la Thèze (dr.) venue du dép. du Lot; — la Lémance (dr., 36 kil.) née dans le dép. de la Dordogne, qui passe à Sauveterre, Saint-Front, Cuzorn, Monsempron et dont le chem. de fer de Périgueux à Agen descend la vallée; — le Boudouyssou (g., 30 kil.) qui vient du Tarn-et-Garonne, arrose Tournon-d'Agenais; — la Lède (dr., 55 kil.), née près du château de Biron, aux limites du dép. de la Dordogne, qui passe à Gavaudun, Montflanquin; le ruisseau de Salabert (g.) qui passe à Lacépède et Lafitte.

L'Orbise ou Loubrise (g., 26 kil.) vient des landes de Saint-Julien, passe à Villefranche-du-Queyran et se divise en deux bras pour s'unir à la Garonne. — Le Tolzat (dr., 36 kil.) est formé par deux rivières qui se joignent près de Varès; celui de l'E. naît près de Cancon, passe près de Moulinet, Monclar-d'Agenais et Brugnac; celui de l'O. passe près de Monviel, Villebramar, Tombebeuf, Vertheuil; le Tolzat se grossit à gauche de la Torque venue des collines de Laparade. — Le Tree (dr., 20 kil.) descend de la colline de la Toupinerie, passe à Seyches et Saint-Pardeux; il se grossit de la Canaule (g., 20 kil.) qui passe à Saint-Pierre-de-Nogaret. — L'Avance (g., 58 kil.) est une rivière landaise; née à Durance, elle franchit les landes du Tillet, disparaît dans les sables de la Réunion, ressort aux belles sources de Neuffons, recueille de nombreux ruisseaux, arrose Casteljaloux, passe devant Bouglon, actionne les minoteries de Cantecourt et de Dupont et finit par deux bras en aval de Marmande. — La Gupie (dr.) passe à Saint-Avit, Castelnaud, Lagupie, reçoit à droite le Caubon. — Le Dropt ou Drot (dr., 128 kil.) n'a dans le Lot-et-Garonne ni son origine ni sa terminaison; il naît dans le dép. de la Dordogne, entre dans le nôtre, coule au N. de Villeréal, Castillonès, Cahuzac, sépare un moment le Lot-et-Garonne de la Dordogne où il repasse tout à fait durant quelques kilomètres, près d'Eymet, revient au Lot-et-Garonne, arrose La Sauvetat-du-Dropt, Moustier, passe au ried de Duras et s'engage dans le dép. de la Gironde; c'est un gros ruisseau limpide, sans autre affluent notable que la Dourdeze (près de Duras), dont la vallée n'a qu'un millier de mètres de large; il manque d'eau malgré les retenues des moulins et n'est navigable que grâce à 21 écluses. — Le Ciron (g., 90 kil. dont 15 en Lot-et-Garonne) est une abondante et limpide rivière landaise; sortie de la lagune de Lubbon (dép. des Landes) elle traverse le cant. d'Iloueuillès avant de passer dans le dép. de la Gironde.

Climat. — Le Lot-et-Garonne est soumis au climat girondin (V. FRANCE); la température moyenne annuelle est un peu plus chaude dans les vallées que sur le plateau, mais la différence des niveaux extrêmes n'atteignant que 261 m. ne peut donner lieu à des différences de climat. La température moyenne annuelle d'Agen est de + 13°7, supérieur de 3°1 à celle de Paris; elle est en hiver de + 6°2; en été de + 22°42; au printemps de + 13°87; en automne de + 12°38. — La zone landaise participe au climat des Landes. La chute d'eau annuelle moyenne est à Agen de 650 à 800 millim. Il pleut un peu plus au printemps et à l'automne.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore*; FRANCE ET EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789 (pour la période antérieure, V. AGEN, AGENAIS, GUYENNE, GASCOGNE). — Le dép. du Lot-et-Garonne a été formé en 1790 dans la province ou gouvernement de Guyenne et Gascogne, aux dépens de deux pays de la Guyenne, l'Agenais et le Bazadais; du premier il conserve 388,000 hect.; du second 116,600; on y ajouta des portions de deux pays de la Gascogne, le Condomois auquel il prit 13,600 hect. et la Lomagne auquel il en prit 11,400. Aucun fait historique notable ne s'est accompli depuis lors dans ce département. Il faut seulement signaler son amoindrissement en 1808, quand on constitua le Tarn-et-Garonne; il lui céda l'arr. de Moissac et un fragment de celui d'Agen, soit environ 46,000 âmes. L'année précédente on avait agrandi des cant. de Casteljaloux et Damazan l'arr. de Nérac aux dépens de celui de Marmande.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés sur le territoire du Lot-et-Garonne (pour la période antérieure, V. AGENAIS, etc.) sont : le comte de Cessac-Lacué, général et homme politique (1752-1841), né dans la com. de Hantefages; le comte de Lacépède, célèbre naturaliste (1750-1825), né à Agen; M^{me} Cottin, romancière (1770-1807), née à Tonneins; Bory de Saint-Vincent, naturaliste (1780-1846), né à Agen; Marcellus, homme politique (1776-1841), et son fils Marcellus, érudit et diplomate (1795-1861), né au château de Marcellus; Serres (Étienne), anatomiste (1787-1868), né à Clairac; Boé (Jacques), dit Jasmin, poète (1798-1864), né à Agen; Solacroup, financier (1821-80), né à Bazeraac; de Lacaze-Duthiers, zoologiste, né à Moutpezat en 1821; Tamizey de Laroque, érudit, né à Goutaud en 1828.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. du Lot-et-Garonne comprend quatre arrondissements : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot. Voici leurs superficies respectives d'après l'*Annuaire statistique de la France* ou les *Résultats du dénombrement de 1891* : Agen, 101,203 hect.; Marmande, 140,907 hect.; Nérac, 138,820 hect.; Villeneuve-sur-Lot, 154,466 hect.

CANTONS. — Les quatre arrondissements du dép. du Lot-et-Garonne sont subdivisés en 35 cantons et 326 communes. On compte 9 cantons et 72 communes pour l'arr. d'Agen; 9 cant. et 102 com. pour l'arr. de Marmande; 7 cant. et 62 com. pour l'arr. de Nérac; 10 cant. et 90 com. pour l'arr. de Villeneuve-sur-Lot. En voici la liste : Agen (1^{er}), Agen (2^e), Astaffort, Beauville, La-plume, Laroque-Timbaud, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Puymirol; — Bouglon, Castelmoron, Duras, Lauzun, Marmande, Le Mas d'Agenais, Meilhan, Seyches, Tonneins; — Casteljaloux, Damazan, Francescas, Boueillès, Lavardac, Mézin, Nérac; — Cancon, Castillonès, Fumet, Monclar, Monflanquin, Penne, Sainte-Livrade, Tournon-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Villercal.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de Lot-et-Garonne ressortit à la cour d'appel d'Agen. La ville d'Agen est le siège de la cour d'assises. Il y a quatre tribunaux de première instance, quatre tribunaux de commerce dans les mêmes villes. Le nombre des justices de paix est de 35, une par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les

crimes et délits était en 1888 de 219 gendarmes, 14 commissaires de police, 48 agents de police, 126 gardes champêtres, 70 gardes particuliers assermentés, 33 gardes forestiers, 43 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 2,967 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 1 inspecteur à Agen, 1 sous-directeur à Tonneins, 2 receveurs principaux entreposeurs à Agen et Tonneins, 2 receveurs-entreposeurs à Nérac et Villeneuve. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Agen. Il y a 1 trésorier-payeur général à Agen, des receveurs particuliers à Marmande, Nérac, Villeneuve, et des percepteurs dans chaque chef-lieu d'arrondissement. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 4 inspecteur à Agen. Il y a 4 conservateurs des hypothèques à Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Bordeaux. L'inspecteur d'académie réside à Agen. Il y a 4 inspecteurs de l'instruction primaire à Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve. L'instruction secondaire se donne pour les garçons au lycée d'Agen et aux collèges communaux de Marmande, Mézin et Villeneuve; pour les filles, au lycée d'Agen. Il existe à Agen une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Agen est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux et dont le diocèse correspond au département. Il compte 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 46 curés, 363 desservants, 36 vicaires de paroisse et desservants de chapelle, 38 prêtres habitués, 14 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 10 prêtres, 14 diacres et 17 sous-diacres. — *Le culte réformé* possède 5 églises consistoriales, à Castelmoron, Clairac, Lafitte, Nérac, Tonneins, et compte 16 pasteurs.

ARMÉE. — Le dép. de Lot-et-Garonne appartient au 17^e corps d'armée (Toulouse) et en forme une partie des 1^e, 2^e et 3^e subdivisions. La 65^e brigade d'infanterie a son siège à Agen. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 17^e légion (*bis*) (Agen).

DIVERS. — Le Lot-et-Garonne fait partie de la 15^e inspection des ponts et chaussées, de la 29^e conservation des forêts (Bordeaux), de l'inspection des mines du Sud-Ouest, de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, de la 8^e région agricole (Sud-Ouest).

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de Lot-et-Garonne une population de 295,360 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	323.940	1856.....	340.041
1806.....	352.444	1861.....	332.065
1821.....	330.121	1866.....	327.962
1826.....	336.886	1872.....	319.289
1831.....	346.885	1876.....	316.920
1836.....	346.400	1881.....	312.081
1841.....	347.073	1886.....	307.437
1846.....	346.260	1891.....	295.360
1851.....	341.345		

Pour apprécier ces chiffres, il faut se souvenir qu'en 1808 le Lot-et-Garonne a perdu environ 46,000 hab. attribués au nouveau dép. de Tarn-et-Garonne, qui reçut l'arr. de Moissac et un lambeau de celui d'Agen (V. FRANCE, t. XVII, p. 999). Si l'on tient compte de ces territoires, on constate que l'accroissement de la population a été régulier et assez rapide jusqu'en 1834; la population resta à peu près stationnaire jusqu'en 1846; depuis lors elle diminue rapidement, ayant perdu plus du septième de son effectif. La cause de ce phénomène est d'ordre social et psychologique; il est commun aux pays agricoles riches ou la propriété est bien répartie; la natalité volontairement limitée ne compense plus la mortalité.

Le mouvement de la population n'est pas tout à fait le même dans les différentes parties du département; voici

les chiffres des recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Variation	Densité en 1801	Densité en 1891	Variation
Agen.....	98.428	75.023	-23.425	» 74	»	»
Marmande.....	101.646	85.687	-15.959	» 60,7	»	»
Nérac.....	40.239	55.255	+15.016	» 40	»	»
Villeneuve.....	83.627	79.425	-4.202	54,2	51,5	-2,7
Total.....	323.940	295.360	-28.580	»	55,2	»

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Agen	Marmande	Nérac	Villeneuve	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.070	1.088	1.047	1.120	1.080
1821.....	810	979	1.439	1.110	1.019
1826.....	824	997	1.455	1.141	1.039
1831.....	855	1.035	1.511	1.166	1.069
1836.....	852	1.036	1.517	1.160	1.068
1841.....	860	1.053	1.520	1.164	1.070
1846.....	861	1.026	1.523	1.160	1.070
1851.....	851	993	1.515	1.139	1.050
1856.....	852	988	1.509	1.135	1.045
1861.....	815	981	1.489	1.102	1.025
1866.....	810	967	1.500	1.071	1.009
1872.....	788	938	1.475	1.040	990
1876.....	779	909	1.470	1.037	979
1881.....	774	906	1.449	1.021	964
1886.....	773	885	1.440	1.003	949
1891.....	762	843	1.375	950	912

A la simple inspection de ce tableau il semble que l'arr. de Nérac fasse un heureux contraste avec les autres, puisqu'il aurait gagné un tiers tandis que les autres diminuaient ; mais, pour que la comparaison soit possible, il faut tenir compte de deux faits : 1° l'amointrissement territorial de l'arr. d'Agen en 1808 ; pour celui-ci il faut donc prendre pour base le recensement de 1821 ; 2° il en est de même pour ceux de Marmande et de Nérac, car en 1807 on enleva au premier les cant. de Casteljaloux et Damazan pour les transférer au second ; ramené à ses limites de 1801, l'arr. de Marmande compterait aujourd'hui 101,048 hab., soit les 994/1000^e de sa population d'alors, et Nérac en compterait 39,864, soit les 991/1000^e du chiffre de 1801 ; dans celles de 1821, l'arr. d'Agen aurait maintenant les 935/1000^e de la population qu'il eut au temps de la Restauration ; en partant de cette même date, on constate que c'est l'arr. de Villeneuve-sur-Lot qui a le plus diminué, perdant près du 1/7^e de ses habitants ; celui de Marmande en perd le 1/8^e ; celui d'Agen n'en perd que le 1/17^e ; celui de Nérac le 1/22^e. La partie septentrionale du département est donc beaucoup plus éprouvée que la partie méridionale ; Nérac et Agen continuent d'augmenter jusqu'en 1846, tandis que Marmande diminue depuis 1836-41, et Villeneuve depuis 1831-36.

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Agen.....	77.822	76.926	76.211	76.170	75.023
Marmande.....	91.907	93.805	92.228	89.407	85.687
Nérac.....	59.309	59.202	58.250	57.909	55.225
Villeneuve.....	87.251	86.987	85.392	83.891	79.425
Total.....	319.289	316.920	312.081	307.437	295.360

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants du Lot-et-Garonne entre chaque catégorie de population urbaine et rurale, nous constatons les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

POPULATION au 31 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine.....	73.161	Urbaine.....	72.279
Rurale.....	234.276	Rurale.....	223.081
Total....	307.437	Total....	295.360

Voici comment se décomposait, en 1891, la population des chels-lieux d'arrondissement :

POPULATION	Agen	Marmande	Nérac	Villeneuve
Agglomérée.....	18.463	6.297	4.254	8.489
Éparse.....	1.918	3.012	2.524	4.459
Comptée à part.....	2.853	1.032	131	850
Totale.....	23.234	10.341	6.909	13.798

Au point de vue du groupement de la population, il faut noter que la population éparse sur le territoire des communes est beaucoup plus nombreuse que la population agglomérée ; elle forme 59,6 % du total, proportion bien supérieure à la moyenne (36,6 %).

Le nombre des communes rurales du Lot-et-Garonne était de 318 en 1886, leur superficie totale de 498,600 hect., leur population totale de 236,144 hab., la superficie moyenne de 1,570 hect., la population moyenne de 733 hab. par commune, et la densité moyenne de 46,6 hab. par kilomètre carré dans les communes rurales. On comptait 8 communes urbaines d'une superficie totale de 33,871 hect., peuplées de 73,161 hab., soit 4,234 hect. et 9,142 hab. par commune en moyenne, et une densité urbaine de 216 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 57,2 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 1,645 hect. et 943 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1891 :

	1856	1872	1891
Population urbaine.....	17,41	21,35	24,5
— rurale.....	82,89	78,65	77,5

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1886 à 1891, en quatre ans et dix mois, il y eut 7,051 naissances contre 9,936 décès. L'excédent des décès était de 2,885, proportion défavorable ; comme la population urbaine n'a diminué que de 882 têtes, il s'est produit une immigration de 2,003 personnes. Dans la population rurale, il y eut 15,214 naissances et 20,995 décès, soit un excédent de 5,784 ; mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva en outre 5,411 personnes, soit un déchet total de 11,495 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 22,262 naissances, 30,931 décès ; soit un excédent de 8,669 décès, aggravé parce que l'émigration l'emporte de 3,408 têtes sur l'immigration, ce qui porte le déficit total à 12,077 personnes.

La population rurale conserve la prépondérance, mais celle-ci est cependant bien moindre qu'il y a un demi-siècle ; le mouvement est à peu près le même que dans l'ensemble de la France, bien que le Lot-et-Garonne conserve sa physiologie de département rural.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a doué en 1891 pour les 326 communes du département : 5 com. de 151 à 200 hab. ; 31 com. de 201 à 300 hab. ; 55 com. de 301 à 400 hab. ; 49 com. de 401 à 500 hab. ; 168 com. de 501 à 1,000 hab. ; 35 com.

de 1,001 à 1,500 hab. ; 13 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 4 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 6 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 2 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 3 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 2 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 2 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Marmande, Villeneuve-sur-Lot) ; 1 com. de plus de 20,000 hab. (Agen).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT D'AGEN (9 cant., 72 com., 99,470 hect., 75,023 hab.). — *Cant. d'Agen* (1^{er}) (5 com., 7,838 hect., 12,746 hab.) : Agen, 23,234 hab. ; Colayrac-Saint-Cirq, 1,603 hab. ; Foulayronnes, 1,045 hab. ; Le Passage, 2,010 hab. — *Cant. d'Agen* (2^e) (5 com., 7,626 hect., 19,503 hab.) : section d'Agen, Boé, 1,162 hab. ; Bon-Encontre, 1,279 hab. — *Cant. d'Asstaffort* (8 com., 12,113 hect., 7,812 hab.) : Astaffort, 2,194 hab. ; Layrac, 2,609 hab. — *Cant. de Beauville* (8 com., 13,083 hect., 4,818 hab.) : Beauville, 1,128 hab. ; Saint-Maurin, 1,059 hab. — *Cant. de Laplume* (9 com., 12,147 hect., 5,296 hab.) : Laplume, 1,413 hab. — *Cant. de Laroque-Timbaul* (8 com., 9,475 hect., 3,878 hab.) : Laroque-Timbaul, 1,479 hab. — *Cant. de Port-Sainte-Marie* (11 com., 13,550 hect., 9,659 hab.) : Aiguillon, 3,419 hab. ; Port-Sainte-Marie, 2,203 hab. — *Cant. de Prayssas* (9 com., 12,698 hect., 5,963 hab.) : Prayssas, 1,293 hab. — *Cant. de Puymirol* (10 com., 11,000 hect., 5,348 hab.) : Puymirol, 1,219 hab.

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE (9 cant., 102 com., 131,101 hect., 85,687 hab.). — *Cant. de Bouglon* (10 com., 12,863 hect., 4,683 hab.). — *Cant. de Castelmoron* (8 com., 13,900 hect., 5,744 hab.) : Castelmoron, 1,759 hab. ; Verteuil, 1,012 hab. — *Cant. de Duras* (15 com., 17,479 hect., 7,874 hab.) : Duras, 1,556 hab. — *Cant. de Lauzun* (17 com., 17,383 hect., 10,371 hab.) : Lauzun, 1,243 hab. ; Miramont, 2,002 hab. — *Cant. de Marmande* (14 com., 17,394 hect., 19,414 hab.) : Gontaud, 1,257 hab. ; Marmande, 10,341 hab. ; Sainte-Bazaille, 2,508 hab. ; Virazeil, 1,020 hab. — *Cant. du Mas-d'Agenais* (8 com., 11,933 hect., 8,020 hab.) : Fourques, 1,031 hab. ; Le Mas-d'Agenais, 1,958 hab. ; Samazan, 1,023 hab. — *Cant. de Meilhan* (8 com., 10,688 hect., 7,122 hab.) : Cocumont, 1,435 hab. ; Meilhan, 1,898 hab. — *Cant. de Seyches* (17 com., 18,404 hect., 9,378 hab.) : Lévi-gnac, 1,410 hab. ; Seyches, 1,162 hab. — *Cant. de Tonneins* (5 com., 11,050 hect., 13,412 hab.) : Clairac, 3,562 hab. ; Tonneins, 7,090 hab.

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC (7 cant., 62 com., 132,128 hect., 55,225 hab.). — *Cant. de Casteljaloux* (7 com., 16,649 hect., 7,339 hab.) : Casteljaloux, 3,716 hab. — *Cant. de Damazan* (11 com., 17,164 hect., 8,022 hab.) : Buzet, 1,535 hab. ; Damazan, 1,648 hab. ; Puch, 1,512 hab. — *Cant. de Francesean* (7 com., 13,747 hect., 5,227 hab.) : Moncrebeau, 1,828 hab. — *Cant. de Houcillès* (7 com., 27,829 hect., 4,590 hab.) : Houcillès, 1,252 hab. — *Cant. de Lavardac* (11 com., 17,475 hect., 10,585 hab.) : Barbaste, 1,922 hab. ; Feugarolles, 1,215 hab. ; Lavardac, 2,470 hab. — *Cant. de Mézin* (11 com., 26,630 hect., 8,826 hab.) : Mézin, 2,610 hab. ; Sos, 1,198 hab. — *Cant. de Nérac* (8 com., 16,036 hect., 11,880 hab.) : Nérac, 6,909 hab.

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT (10 cant., 90 com., 151,009 hect., 79,425 hab.). — *Cant. de Cancon* (10 com., 16,040 hect., 7,202 hab.) : Cancon, 1,341 hab. ; Casseneuil, 1,750 hab. ; Monbahus, 1,338 hab. — *Cant. de Castillonnès* (9 com., 10,132 hect., 5,640 hab.) : Castillonnès, 1,936 hab. — *Cant. de Fumet* (7 com., 15,319 hect., 9,444 hab.) : Blanquefort, 1,238 hab. ; Cuzorn, 1,451 hab. ; Fumet, 3,629 hab. ; Monsempron, 1,021 hab. ; Sauveterre-la-Lémance, 1,122 hab. — *Cant. de Monclar* (10 com., 13,634 hect.,

6,247 hab.) : Monclar, 1,467 hab. — *Cant. de Monflanquin* (12 com., 22,619 hect., 9,517 hab.) : Monflanquin, 3,172 hab. — *Cant. de Penne* (10 com., 26,531 hect., 7,636 hab.) : Penne, 2,517 hab. ; Saint-Sylvestre, 1,305 hab. — *Cant. de Sainte-Livrade* (4 com., 8,299 hect., 4,761 hab.) : Sainte-Livrade, 2,644 hab. — *Cant. de Tournon-d'Agenais* (9 com., 14,925 hect., 5,648 hab.) : Montayral, 1,060 hab. ; Saint-Vite, 1,062 hab. ; Tournon-d'Agenais, 1,455 hab. — *Cant. de Villeneuve-sur-Lot* (6 com., 17,154 hect., 16,691 hab.) : Pujols, 1,008 hab. ; Villeneuve-sur-Lot, 13,798 hab. — *Cant. de Villeréal* (13 com., 16,356 hect., 6,642 hab.) : Saint-Eutrope-de-Born, 1,174 hab. ; Villeréal, 1,560 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués précédemment pour le total des arrondissements. La raison de ces divergences entre chiffres empruntés à des publications différentes a été expliquée à l'art. FRANCE, t. XVII, p. 999.

HABITATIONS. — Le nombre des hameaux, villages ou sections de communes était, en 1891, dans le Lot-et-Garonne, de 5,053. Il y existait 83,053 maisons d'habitation, dont 75,677 occupées en tout ou en partie, et 7,376 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 52,720 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 22,802 un seul étage ; 6,544 deux étages ; 986 trois étages ; seulement 4 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 96,408 appartements ou logements distincts, dont 85,815 occupés et 10,593 vacants ; en outre, 9,639 locaux servant de magasins ou de boutiques.

État des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 11,090 individus isolés et 74,602 familles, plus 123 établissements comptés à part, soit un total de 85,815 ménages. Il y a 11,090 ménages composés d'une seule personne ; 18,114 de deux personnes ; 18,890 de trois personnes ; 16,864 de quatre personnes ; 10,683 de cinq personnes ; 6,472 de six personnes ; 3,552 de sept ou davantage. — La population résidente comportait 295,360 personnes, dont 285,145 résidents présents, 4,533 résidents absents, 5,682 personnes comptées à part. La population présente comportait 290,827 résidents et 2,189 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 293,016. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Lot-et-Garonne se divisait en : Français nés dans la commune où ils habitent, 140,440 ; nés dans une autre commune du département, 107,119 ; nés dans un autre département, 38,337 ; nés en Algérie ou dans une colonie, 64 ; nés à l'étranger, 110. Soit un total de 286,070. Naturalisés nés en France, 136 ; nés à l'étranger, 71, soit un total de 207. Il y faut ajouter : 1,733 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 832 nés dans une autre commune du département ; 560 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 3,614 nés à l'étranger ; soit un total de 6,739 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (293,016), comprend donc 142,248 hab. nés dans la commune où ils ont été recensés ; 107,996 dans une autre commune du département ; 38,977 dans un autre département ou dans une colonie ; 3,795 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population du Lot-et-Garonne compte, en 1891, 286,277 Français, dont 286,070 nés de parents français, et 207 naturalisés ; et 6,739 étrangers se décomposant en 27 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 15 Américains du Nord ou du Sud ; 44 Allemands ; 15 Austro-Hongrois ; 26 Belges ; 1 Hollandais ; 2 Luxembourgeois ; 120 Italiens ; 6,267 Espagnols ; 52 Portugais ; 106 Suisses ; 15 Russes ; 1 Suédois ; 27 d'autres nationalités ; 21 de nationalité inconnue.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 145,663 hommes et 147,353 femmes. C'est une proportion de 1,014 femmes pour 1,000 hommes,

exactement égale à la moyenne générale française (1,014).

La population classée par état civil se répartit en 42,916 individus du sexe masculin, célibataires mineurs; 17,446 célibataires de 21 à 90 ans, 5 plus âgés, soit un total de 60,367 célibataires; 52 hommes mariés mineurs, 73,339 de 21 à 90 ans, 21 de plus de 90 ans. Il y avait en outre 11,502 veufs (dont 69 de plus de 90 ans) et 412 divorcés. Parmi les femmes, on compte 40,552 filles mineures, 12,969 de 21 à 90 ans et 16 de plus de 90 ans, soit un total de 52,539 célibataires; 2,415 femmes mariées mineures, 71,312 de 21 à 90 ans et 34 de plus de 90 ans; ajoutez 20,960 veuves (dont 23 mineures et 96 de plus de 90 ans, parmi lesquelles une centenaire) et 96 divorcées.

Le nombre des enfants légitimes vivants, par familles (de gens mariés, veufs ou divorcés), donne les chiffres suivants: 20,359 familles sans enfant vivant; 35,607 en ayant un; 25,466 deux; 14,415 trois; 6,222 quatre; 2,690 cinq; 1,145 six; 395 sept ou davantage. Pour 17 le nombre est inconnu.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Lot-et-Garonne se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance: agriculture, 181,987; industries manufacturières, 45,345; transports, 6,549; commerce, 20,840; force publique, 3,253; administration publique, 5,394; professions libérales, 8,671; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 43,164.

Au point de vue de la condition sociale, on comptait 74,023 patrons, dont 14,483 femmes; 3,673 employés, dont 928 femmes; 36,472 ouvriers, dont 14,483 femmes. A côté de cette population active de 113,868 têtes, la famille des précédents comptait 459,476 personnes dont 106,529 du sexe féminin; il y faut ajouter 12,159 domestiques attachés à la personne, dont 7,224 femmes.

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. du Lot-et-Garonne, 151,934 propriétés imposables, savoir: 431,879 appartenant à la petite propriété, 49,058 à la moyenne, et 997 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 0 à 10 ares.....	26.530	890
— de 10 à 20 ares.....	12.150	1.816
— de 20 à 50 —.....	24.691	8.376
— de 50 ares à 1 hect.....	21.520	15.599
— de 1 à 2 hect.....	20.693	30.154
— de 2 à 3 —.....	10.864	26.713
— de 3 à 4 —.....	6.843	23.619
— de 4 à 5 —.....	4.684	21.009
— de 5 à 6 —.....	3.631	19.884
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2.789	18.044
— de 7 à 8 —.....	2.370	17.826
— de 8 à 9 —.....	1.828	15.475
— de 9 à 10 —.....	1.566	14.777
— de 10 à 20 —.....	7.050	98.166
— de 20 à 30 —.....	2.200	53.133
— de 30 à 40 —.....	856	29.128
— de 40 à 50 —.....	399	17.447
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	479	29.470
— de 75 à 100 hect.....	216	18.695
— de 100 à 200 —.....	213	28.607
Au-dessus de 200.....	89	31.580
Total.....	151.934	520.408

La petite propriété occupe 148,060 hect., la moyenne 263,996 hect., et la grande 108,352 hect.

Ces chiffres font ressortir la prépondérance de la moyenne propriété, ce qui est le fait général en France, particulièrement dans les plaines bien cultivées. Le contenu de la petite propriété surpasse celui de la grande, ce qui est plus rare.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre.....	105.406	4.411
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	12.400.850	727.290
Revenu net total.....	9.300.638	484.860
Valeur vénale.....	281.431.782	43.321.918

Il faut y ajouter 958 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures), d'une valeur locative réelle de 177,436 fr. Ces chiffres indiquent que, si le département est riche, sa fortune est surtout agricole. Sa part dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/166^e de la valeur totale, ce qui est une proportion inférieure à celle de sa population au chiffre total.

AGRICULTURE. — Le Lot-et-Garonne est un département agricole; la proportion de la population vivant de l'agriculture y atteint 62 %, ce qui dépasse la moyenne générale de la France (46 %). Il y faudrait ajouter une partie des 4,5 % qui vivent exclusivement de leurs revenus. Le département compte environ 300,000 hect. de champs labourés, 40,000 de prés et vergers, 45,000 de vignes, 74,000 de bois, 4,000 de pacages, 56,000 de terres incultes et environ 20,000 de territoire non agricole (surfaces bâties, routes, cimetières, étangs, etc.). Les bois n'occupent une étendue considérable que du côté des Landes. Sur leurs 73,953 hect., l'Etat ne possède rien; tous appartiennent aux communes ou aux particuliers. Ses principales essences sont les pins et chênes-lièges.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 (année bonne pour le vin, mauvaise pour les céréales).

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	164.000	2.419.000
		Quintaux
		1.886.000
		Hectolitres
Seigle.....	12.500	115.625
Avoine.....	16.800	285.600
Maïs.....	41.200	795.600
		Quintaux
Pommes de terre.....	18.500	832.500
Betteraves fourragères...	4.400	704.090
Trefle.....	20.000	340.000
Luzerne.....	9.000	315.000
Sainfoin.....	4.700	61.100
Prés naturels.....	40.000	320.000
		Hectolitres
Colza.....	400	4.500
		Quintaux
Chanvre.....	360	1.665
Lin.....	150	250
Tabac.....	3.278	27.010
Prunes.....	»	560.000
Pommes à cidre.....	»	»
		Hectolitres
Cidre.....	»	1.100
Vin.....	45.320	607.600

Dans la dernière période décennale (1884-93), la récolte moyenne fut pour le froment de 2,510,000 hectol.; pour l'avoine de 280,000; pour le seigle de 150,000; pour les prunes de 180,000 quintaux. La valeur de la récolte du froment en 1893 fut de 39,453,000 fr.; celle de l'avoine de 2,970,000 fr.; celle des fourrages de 8,800,000 fr.; celle du vin de 43,975,000 fr.; celle des maïs de 11,218,000 fr.; celle du tabac de 2,432,000 fr., celle des prunes de 14,000,000 fr.

Il résulte de ces chiffres que le Lot-et-Garonne est un

département producteur de blé; il vient vers le 15^e rang, et seul dans le S.-O. celui de la Dordogne le dépasse un peu à cet égard. En revanche, il est presque le seul à ne pas récolter d'orge. Sa production d'avoine est très faible. Les prairies n'occupent que le treizième de la superficie agricole, mais on recolle beaucoup de betteraves fourragères, de maïs à l'état de fourrage sec, de trèfle, de luzerne, etc. La région des grandes vallées est extrêmement fertile, particulièrement la partie inférieure de celle du Lot. La culture maraîchère a une certaine extension, surtout autour des villes. La seule culture industrielle importante est celle du tabac qui alimente la manufacture de Tonneins. Les vignobles ont beaucoup perdu par suite du phylloxera; leur surface est réduite de plus de 30,000 hect. entre 1885 et 1893, malgré les plantations nouvelles. Les vignes s'étagent au flanc des vallées; le vin est de qualité ordinaire, rouge ou blanc; toutefois deux crus donnent des vins blancs de qualité renommée: le clairac et le buzet. Le clairac est de bouquet très fin, surtout quand il a vieilli; on prépare surtout du vin liquoreux, dit « vin pourri », à l'aide de raisins parvenus à l'extrême maturité. Autour de Clairac, particulièrement à Pujols, on prépare des vins blancs doux, fort appréciés. Le buzet est un vin du même genre, fabriqué à Buzet, Saint-Léon, Damazan, Vianne, Montgaillard et vendu à Bordeaux. La grande richesse du Lot-et-Garonne, qui lui est particulière, tient à ses arbres fruitiers; parmi ceux-ci le prunier vient au premier rang; le prunier d'ente est particulièrement cultivé autour de Clairac, Castelmoron, Le Temple, Sainte-Livrade, Monclar, Monbahus; les arbres taillés en forme de gobelet évasé sont plantés en lignes distantes de 12 à 15 m. au milieu des vignes; leurs fruits s'exportent sous la forme de pruneaux d'Agen dans le monde entier. Villeneuve-sur-Lot est le plus grand marché. Les abricots, récoltés surtout autour de Nicole, se vendent dans le N. de la France et l'Angleterre; de même les pêches, figues, poires, amandes, etc. Il y a beaucoup de noyers dans les vallées supérieures, des châtaigniers dans le cauc. de Fumel.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline.....	26.500
— mulassière.....	500
— asine.....	3.800
— bovine.....	245.400
— ovine.....	408.100
— porcine.....	66.000
— caprine.....	4.700

La proportion de bœufs est considérable, ce qui s'explique par leur emploi pour les labours; leur nombre s'est accru depuis une quinzaine d'années; de même celui des chevaux et même des moutons qui sont de race locale pour la plupart.

On a obtenu (en 1893) 70,000 hectol. de lait valant 4,750,000 fr. La tonte de 59,400 moutons a fourni 1,010 quintaux de laine valant 202,000 fr. La volaille est nombreuse: poulets, canards, oies, din lions, pintades. On a retiré de 48,600 ruches, 64,750 kilogr. de miel et 21,300 kilogr. de cire, d'une valeur totale de 144,000 fr.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 15,4 % de la population totale; cette proportion est moindre que dans l'ensemble de la France (25 %), mais analogue à la moyenne des départements voisins du bassin de la Garonne où les industries manufacturières ont un médiocre développement.

Mines et carrières. Le Lot-et-Garonne n'extrait pas de combustibles minéraux. Il en consomme 66,600 tonnes (en 1891) fournis par les bassins d'Aubin (35,100), d'Alun (8,400), de Carmaux (12,500), etc.; ils valent sur le lieu de consommation 27 fr. 84 la tonne, soit un total de 4,844,800 fr. — Il n'existe aucune mine, mais des carrières souterraines (10) ou à ciel ouvert (331) de pierre à bâtir, de chaux, de phosphate de chaux, de ci-

ment castine, de sable, d'argile réfractaire. On extrait de quatre minières 52,500 tonnes de minerai de fer hydroxydé.

On trouve du marbre nankin et janne rosé à Thézac, de la pierre à bâtir à Mauvezin. On fabrique du plâtre à Agen, Castillonès, Mézin, Sainte-Livrade, Saint-Pé-Saint-Simon, Tonneins, Villeréal; de la chaux à Casteljaloux, Puymiroi, Villeneuve-sur-Lot, Xaintrailles, du ciment hydraulique à Condat, Grèze, Libos, Sauveterre, Trentels. — Les sources minérales n'ont d'importance qu'à Casteljaloux (froides, bicarbonatées sodiques, ferrugineuses); citons encore celles de Fontfrède (près de Castelmoron) et de Gnarou (près de Lasserre).

Industries manufacturières. Il existait, en 1893, dans le dép. du Lot-et-Garonne, 455 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 184 (non compris les machiues des chemins de fer et bateaux), d'une force égale à 4,368 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

40 machines fixes d'une force de	690 chevaux-vapeur.
42 — mi-fixes —	525 —
56 — locomobiles —	403 —
1 — locomotive —	50 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	82 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	201 —
Agriculture.....	234 —
Industries alimentaires.....	251 —
Industries chimiques.....	43 —
Tissus et vêtements.....	478 —
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	60 —
Bâtiments et travaux.....	284 —
Services publics de l'Etat.....	35 —

Ces chiffres indiquent le manque de grande industrie; la proportion d'habitants vivant d'occupations industrielles s'explique par ce fait que la production agricole entretient une foule de petites industries donnant lieu à d'actives transactions locales.

Les industries métallurgiques sont alimentées par le minerai de fer du département; en 1893 on y a fabriqué 47,760 tonnes de fonte brute et moulée en première fusion, valant 1,720,000 fr.; 8 usines ont produit 9,500 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion, valant 4,330,000 fr.; 2 usines mues par la force hydraulique et la vapeur ont produit 350 tonnes de fer ouvré, valant moins de 100,000 fr. et préparés par le réchauffage de massiaux au bois. C'est à Fumel que sont les hauts fourneaux et les fonderies importantes, alimentant de fers l'artillerie, la marine, les chemins de fer. On trouve des forges à Cuzorn, Gavandun, Monsenpron, Sauveterre; une fonderie de poids et mesures à Tonneins; deux fabriques de chaudières et de grosse chaudronnerie à Agen, des constructions mécaniques à Agen, Aignillon, Marmande, Villeneuve-sur-Lot. — On fait des briques et tuiles à Agen, Argenton, Bouglon, Castelmoron, Duras, Lauzun, Layrac, Labastide, Mézin, Monclar, Poussignac, Puymiroi, Ruffiac, Sainte-Livrade, Villeneuve-sur-Lot; des poteries à Aiguillon, Fumel, Marmande, Le Mas-d'Agenais, Puymiclan, Saint-Barthélemy, des tuyaux de drainage à Pompage. — Les industries alimentaires sont représentées par la préparation des pruneaux et autres fruits secs à Agen, Castelmoron, Castillonès, Clairac, Clermont-Dessous (chasselas), Lafitte, Lauzun, Marmande, Miramont, Port-Sainte-Marie, Saint-Barthélemy, Sainte-Livrade, Saint-Pastour, La Sauvetat-de-Savères, Seyches, Villeneuve-sur-Lot, etc.; les confiseries d'Agen, Castillonès, Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot; les fabriques de comestibles (conserves, cèpes, truffes, pâtés de foie gras, de canard, de gibier) d'Agen, Castelmoron, Lauzun, Nérac, Villeneuve-sur-Lot; la grande brasserie de Nérac, celles d'Agen, Marmande, Tonneins et

Villeneuve-sur-Lot; les distilleries d'eau-de vie d'Agen, Aiguillon, Nérac, Sainte-Bazeille, Seyches, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot; les fabriques de liqueurs de Nérac; les moulins et minoteries sur tous les principaux cours d'eau; la plus considérable est celle du moulin de Gajac à Villeneuve-sur-Lot. — Les industries textiles sont peu développées; citons les filatures de laine d'Agen, Libos, Mézin, Tonneins, Villeréal; les fabriques de drap de Casse-neuil; de droguet de Nérac, Mézin et Saint-Pé-Saint-Simon; de cotonnades et toiles de Port-Sainte-Marie; les corderies d'Agen, Marmande, Saint-Hilaire, Tonneins. — Il y a des moulins à huile de colza et de lin à Coeuont, Marmande, Pont-du-Casse, Sainte-Bazeille; des papeteries, dont 5 importantes, dans l'arr. de Villeneuve, fabriquent du papier d'emballage ou du papier blanc; des tanneries à Agen, Astafort, Casteljaloux, Granges, Sainte-Bazeille, Sauverterre, Villeneuve-sur-Lot; des teintureries à Agen, Casseneuil, Casteljaloux, Libos, Nérac, Port-Sainte-Marie, Saint-Pé-Saint-Simon, Villeneuve-sur-Lot, Villeréal; des fabriques de produits résineux à Casteljaloux; des seieries mécaniques à Agen, Passage-d'Agen, Houeilles, Marmande, Pont-de-Bordes, Port-Sainte-Marie; des saboteries à Agen, Casteljaloux, Castelmorou, Clairac, Marmande, Miramont, Montar, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Puymirol, Saut-Barthélemy, Saint-Pé-Saint-Simon, Tonneins; des fabriques de peignes à tisser à Bourlon et Villeneuve-sur-Lot; d'instruments agricoles à Agen, Aiguillon, Villeneuve-sur-Lot; d'objets en liège et de bouchon à Mézin, puis à Agen, Barbaste, Lavardac, Nérac, Pont-de-Bordes, Saint-Pé-Saint-Simon, Xaintrailles; de balais de sorgho à Agen; de boutons de nacre à Meilhan et Villeneuve-sur-Lot; la construction de bateaux au Passage-d'Agen; les cordonneries de Villeneuve-sur-Lot; les chapelleries de feutre ou de paille de Clairac, Mézin, Villeneuve-sur-Lot; la fabrique de billards de Clairac; les fabriques de bougies, cierges ou chandelles d'Agen, Casteljaloux, Marmande et Villeneuve-sur-Lot; les imprimeries d'Agen, Nérac, Villeneuve-sur-Lot; les usines à gaz des quatre chefs-lieux d'arr. et de Tonneins; enfin la grande manufacture publique de tabacs de Tonneins.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est assez développé; il fait vivre 7,4 % de la population, proportion cependant inférieure à la moyenne française (10,3 %). Il faut ajouter 2,7% vivant de l'industrie des transports. Le Lot-et-Garonne exporte des fruits secs, des vins, des céréales, des farines, des légumes secs, des volailles, du liège brut ou travaillé, du tabac, des poteries, etc. — Il importe de la houille, des métaux, de la viande de boucherie, de l'huile d'olive, des épices (par Bordeaux), des objets d'habillement, de toilette, de luxe, etc.

Voies de communication. Le dép. du Lot-et-Garonne avait en 1888 366^{ki}348 de routes nationales sur lesquelles la circulation (182^{vo}018 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 18,581,820 tonnes; en tonnage utile 5,951,526 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 16,261 tonnes kilométriques. Il possédait 456^{ki}190 de routes départementales, 840^{ki}113 de chemins vicinaux de grande communication, 990^{ki}306 de chemins vicinaux d'intérêt commun et 5,730^{ki}963 de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1893 par 9 voies ferrées, d'un développement total de 379 kil. qui se partage entre les Compagnies d'Orléans et du Midi: 4° Le chemin de fer de Bordeaux à Cette, artère principale de la Compagnie du Midi, parcourt 85 kil. dans le département qu'il traverse en remontant la vallée de la Garonne sur la rive droite; il dessert Sainte-Bazeille, Marmande, Fauguerolles, Tonneins, Nicole, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Foutrie, Saint-Hilaire, Colayrac, Agen, Bon-Encontre, Lafox et Saint-Nicolas-de-la-Balmerne et passe en Tarn-et-Garonne. Au N. de cette grande ligne s'étend le réseau d'Orléans, au S. celui du Midi. — 2° Le chemin de fer de Paris (par Périgueux) à Agen, parcourt 61 kil. dans le Lot-et-Garonne, ou il dessert Sau-

verterre, Saint-Front, Cuzorn, Monsempron-Lioos, Trentels-Ladignac, Penne, Laroque-Timbaud, Pont-du-Casse. — 3° Le chemin de fer de Monsempron-Libos à Capdenac, qui remonte la vallée du Lot, parcourt 7 kil. dans le département et y dessert Fumel. — 4° Le chemin de fer de Penne à Tonneins, qui descend la vallée du Lot, mesure 43 kil. et dessert Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade, Fongrave, Castelmoron, Granges-Lafitte, Clairac. — 5° Le chemin de fer de Marmande à Bergerac parcourt 32 kil. en Lot-et-Garonne, desservant Virazeil, La Gazelle, Seyches, Miramont et La Sauvetat, entrant dans le dép. de la Dordogne près d'Eymet. — 6° Le chemin de fer de Marmande à Mont-de-Marsan parcourt 43 kil. dans le département et y dessert Montponillan, Samazan, Bonglon, Labastide-Pousignac, Casteljaloux, Pompoigne-Pindères, Houeilles avant de passer dans le dép. des Landes. — 7° Le chemin de fer de Port-Sainte-Marie à Eauze parcourt 34 kil. en Lot-et-Garonne et y dessert Feugarolles, Vianne, Lavardac, Nérac, Labarthe, Lasserre et Monerabeau. — 8° L'embranchement de Nérac à Mézin (15 kil.), qui se détache du précédent, dessert Andiran. — 9° Le chemin de fer d'Agen à Tarbes (Compagnie du Midi) parcourt 16 kil. dans le Lot-et-Garonne avant de passer dans le dép. du Gers; il se détache de la grande ligne à Bon-Encontre, dessert Layrac, Goulens, Astafort.

Les voies navigables ont une certaine importance; ce sont le canal latéral à la Garonne qui traverse le Lot-et-Garonne sur une longueur de 92 kil.; le Lot (81 kil.) et la Baise (43 kil.), navigables sur toute la partie comprise dans le département. Sur le canal latéral à la Garonne le tonnage moyen est de 90,000 tonnes, sur la Garonne de 35,000, sur le Lot de 4,500, sur la Baise de 40,000.

Les 4 bureaux de poste, 1 bureau télégraphique, 69 bureaux auxiliaires mixtes du dép. de Lot-et-Garonne ont donné lieu en 1888 à un mouvement postal de 6,194,210 timbres-poste, 23,204 cartes-lettres, 136,090 cartes postales, 129,900 enveloppes timbrées, 84,300 bandes timbrées représentant un produit net de 730,959 fr. 39; à un mouvement télégraphique de 15,810 dépêches intérieures et 1,760 dépêches internationales, représentant un produit net de 97,356 fr. 25.

FINANCES. — Le dép. du Lot-et-Garonne a fourni en 1888 13,215,551 fr. 61 au budget ordinaire et 3,295,451 fr. 75 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 16,511,003 fr. 36.

Ces chiffres se composent comme suit :

Impôts directs.....	3.066.218 ^{fr} 26
Enregistrement.....	2.971.679 56
Timbre.....	630.426 86
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	15.332 09
Contributions indirectes.....	1.870.445 83
Sucres.....	6.393 60
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	3.414.828 87
Domaine de l'Etat (y compris les forêts).....	26.984 21
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	391.226 44
Recettes d'ordre.....	222.015 89

Les revenus départementaux ont été en 1888 de 2,013,820 fr. 87, se composant comme suit :

Produit des centimes départementaux..	1.439.017 30
Revenu du patrimoine départemental...	6.692 82
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	468.056 75
Revenus extraordinaires, produit d'emprunts, aliénation de propriétés....	100.054 »

La dette se montait à 3,800,808 fr. Il y a eu 24 cent. portant sur les quatre contributions dont 12 cent. ordinaires et 12 cent. extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution per-

sonnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 26,475 fr. Le produit du centime départemental était de 32,382 fr.

Les 326 communes du dép. avaient en 1889 un revenu de 1,497,200 fr. Le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 9,380 (5,206 ordinaires et 4,174 extraordinaires). Le nombre moyen des centimes par commune atteignait 29. Il y avait 10 communes imposées de moins de 15 cent., 487 de 15 à 30 cent., 125 de 31 à 50 cent., 4 de 51 à 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 45, le produit des octrois montait à 635,576 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance était de 184,457 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Lot-et-Garonne est un peu au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 1,929 conscrits examinés, 115 ne savaient pas lire. Cette proportion de 60 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77¹⁰⁰%) place le dép. du Lot-et-Garonne au 37^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 56^e rang (sur 87 dép.), avec 806 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 858.

Le dép. du Lot-et-Garonne comptait, dans l'année scolaire 1890-91, 40 écoles maternelles, dont 42 publiques (41 laïques) et 28 privées (27 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 54 maîtresses, dont 49 publiques (17 laïques) et 35 privées (34 congréganistes) et recevaient un total de 3,003 élèves, dont 1,429 garçons et 1,574 filles, 1,025 inscrits dans les écoles laïques et 1,978 dans les écoles congréganistes; 474 garçons et 514 filles dans les écoles publiques. — A la même époque il y avait dans le département 597 écoles primaires élémentaires publiques, dont 588 laïques et 9 congréganistes, à savoir : 228 écoles laïques de garçons, 243 de filles et 147 mixtes, contre 9 écoles congréganistes de filles. D'autre part, 458 écoles privées, dont 435 congréganistes, à savoir : 4 écoles laïques de garçons, 48 de filles et 1 mixte, 17 écoles congréganistes de garçons, 167 de filles, et 2 mixtes. Au total : 755 écoles, 249 de garçons, 356 de filles et 450 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 458 instituteurs publics laïques, 342 institutrices publiques laïques, 40 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 840 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 9 instituteurs laïques, 47 instituteurs congréganistes, 37 institutrices laïques et 245 institutrices congréganistes, soit un total de 338 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,148 personnes. — Le nombre des classes était de 1,121. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 15,109 garçons et 11,064 filles; en tout 26,170; écoles privées : 2,031 garçons et 6,394 filles; en tout, 8,425. Total général, 34,595 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 15,109 garçons, 10,657 filles; écoles privées laïques : 205 garçons et 556 filles; écoles publiques congréganistes : 404 filles; écoles privées congréganistes : 1,826 garçons, 5,838 filles; soit un total de 15,314 garçons et 11,213 filles recevant l'enseignement laïque, contre 1,826 garçons et 6,242 filles recevant l'enseignement congréganiste. La prépondérance de l'enseignement laïque est complète, même pour les filles, et la laïcisation des écoles publiques est à peu près achevée. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 28,243, sur 31,246 constatés au dernier recensement.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 314 élèves (42 filles) dont 103 (42 filles) dans les cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs d'Agen (fondée en 1878) comptait 31 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices d'Agen (fondée en 1883) comptait

34 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 183,334 fr. — Il y eut, en 1891, 678 garçons et 445 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 1,123 aspirants, 964 l'obtinrent : 584 garçons et 380 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 8 garçons et 1 fille, obtenu par 5 garçons. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 38 aspirants, dont 17 furent admis, et par 78 aspirantes, dont 44 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 15 candidats et 14 admissions; 31 candidates et 19 admissions.

Il existait 444 caisses d'épargne scolaires, avec 4,653 livrets représentant une somme totale de 20,443 fr. Les 43 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 3,803 fr. de recettes, 3,803 fr. de dépenses. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,018,306 fr. 53.

L'enseignement secondaire se donne dans 1 lycée et 3 collèges communaux de garçons. Ils comptaient, en 1890, un total de 630 élèves, dont 254 internes (42 boursiers), 40 demi-pensionnaires (4 boursiers) et 333 externes. Sur ces élèves, 71 suivaient l'enseignement primaire, 367 l'enseignement classique et 192 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 24 condamnations en cour d'assises dont 3 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1,068 affaires et 1,209 prévenus, dont 75 furent acquittés, 40 mineurs remis à leurs parents et 2 envoyés en correction, 573 prévenus condamnés seulement à des amendes, 16 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 43 récidivistes devant la cour d'assises et 464 en police correctionnelle; 6 furent condamnés à la rélegation; il y eut 4,268 contraventions de simple police (contre 1,588 inculpés). Le nombre des suicides s'éleva à 41.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 204 en 1888, secoururent 6,946 personnes sur une population de 242,837 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 202,088 fr., dont 143,944 fr. provenaient de leurs revenus propres, 9,502 fr. des subventions, 24,316 fr. de la charité privée et 24,326 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 204,538 fr., dont 32,942 fr. de frais d'administration et 171,596 fr. de secours. Les placements des bureaux en rentes représentaient 365,286 fr.; en immeubles, 20,594 fr.; les fonds libres-reportés sur l'exercice courant, 108,428 fr. On comptait 24 hospices et hôpitaux avec 1,033 lits, dont 293 affectés aux malades civils, 167 aux militaires, 301 aux vieillards, infirmes, etc., 125 aux enfants assistés, 447 au personnel des établissements, 303,599 fr. de recettes et 301,516 fr. de dépenses, et un personnel composé de 34 médecins et chirurgiens, 95 religieuses, 27 employés et 55 servants. Il y a eu un nombre total de 45,893 journées de présence pour 1,246 hommes; de 41,694 pour 424 femmes et 4,974 pour 68 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 246 enfants à l'hospice et 357 enfants à domicile et dépensé 67,844 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 3,094 versements se montant à 50,695 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 93,091 versements se montant à 1,531,046 fr. 88. Il y avait 4,224 rentes en cours pour une somme de 425,866 fr.

Les 8 caisses d'épargne du Lot-et-Garonne avaient, au 1^{er} janv. 1888, 24,975 livrets et au 31 déc. 25,793 livrets valant 9,745,046 fr. 86 (au 4^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 410 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 11,317 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 437,479 fr. 45. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 110, dont 66 approuvées et 44 autorisées, avec 9,365 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 553,530 fr. pour les sociétés approuvées et de 278,296 fr.

pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont bien développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 126,903 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 25 donations aux établissements religieux, représentant 83,339 fr. ; 12 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 30,300 fr. ; 1 donation aux communes ou au département, représentant 41,266 fr.

A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. AGEN, AGENAIS, GUYENNE, MARMANDE, NÉRAC. — *Annuaire du Lot-et-Garonne*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie du Lot-et-Garonne*, in-16. — BOUDON DE SAINT-AMANS, *Description abrégée du dép. de Lot-et-Garonne*, 1800, in-8. — LAFONT DE CUGALA, *Annuaire du dép. de Lot-et-Garonne*, 1806, in-8. — PEUCHET ET CHANLAIRE, *Statistique de Lot-et-Garonne*, 1809. — Du même, *Flore agénaise*, 1820, et *Histoire ancienne et moderne du dép. de Lot-et-Garonne*, 1859, 2^e éd. — BARRÈRE, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* ; Paris, 1856, 2 vol. — DUPEYRON, *Esquisse géologique du dép. de Lot-et-Garonne*, 1870. — *Revue de l'Agénais*, à partir de 1874. — Publications de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, depuis 1804.

LOTH. Poids anciennement usité en Allemagne, en Suède, en Pologne, en Russie, et maintenant encore en Danemark. Variable suivant les localités, le loth était toujours équivalent à 1/2 once, soit 1/3^{2e} de livre ou 1/16^e de marc. Le loth vaut maintenant en Danemark 15^{gr}625. Le titre de l'argent ouvré s'indiquait aussi par loths (1/16 du marc fin), divisé en 18 grains. en Allemagne, en Danemark et en Suède. A Augsbourg, Nuremberg et Francfort-sur-le-Main, le loth se divisait en 64 quertchen = 256 pfening.

G. FRANÇOIS.

LOTH, neveu d'Abraham. Il suivit son oncle dans son exode et recnt en partage, sur son désir, la plaine du Jourdain. Miraculeusement échappé à la destruction de Sodome et de Gomorrhe, il devint, par des relations incestueuses avec ses filles, père des Moabites et des Ammonites. Sa femme, cependant, était changée en statue de sel.

BIBL. : VERNES, *Précis d'hist. juive*, 1889, pp. 27-30 et 31-37.

LOTH (Johann-Karl), surnommé *Carlotto*, peintre allemand, né à Munich en 1632, mort à Venise en 1698. Il reçut les premières leçons de son père, le peintre Johann-Ulrich Loth, et alla terminer ses études artistiques en Italie. Il est impossible, comme on l'a prétendu, qu'il ait été l'élève de Caravage (mort en 1609), mais il est certain qu'il subit fortement l'influence des œuvres de ce maître, auquel il emprunta l'effet de ses ombres noires. Loth se fixa au bout de peu d'années à Venise, où autrefois son père avait été envoyé pour un séjour prolongé par le prince-électeur Maximilien. L'empereur Léopold lui commanda plusieurs tableaux, et de son vivant il passa pour l'égal des premiers peintres d'Italie. Loth fut enterré à Venise, et sur sa tombe on grava cette curieuse inscription : « J.-C. Loth, suorum temporum Apelles... umbram mortis depingere cepit, 1698. » Les œuvres de ce peintre sont très nombreuses, tant en Allemagne qu'en Italie. On peut citer parmi les plus importantes : *l'Assomption* (cathédrale de Wasserbourg) ; *Saint Dominique*, *Vision de la Trinité*, *Agrippine abondant après le naufrage* (Pinacothèque de Munich) ; *Job et ses amis*, *les Filles de Loth*, *le Couronnement d'épines* (musée de Dresde) ; *Mercuré assis*, *Jupiter lançant le tonnerre*, *le Retour de l'enfant prodigue* (musée de Cassel) ; *Sainte Famille*, *la Mort de Sénèque* (galerie de Schleichheim) ; *Jacob bénissant les enfants de Joseph*, *Jupiter et Mercuré chez Philémon et Baucis* (musée de Vienne) ; *Adam pleurant la mort d'Abel*, portrait de l'artiste par lui-même (musée des Offices, à Florence).

E. B-x.

LOTH (Julien), érudit français, né à Lille en 1837. Entré dans les ordres, il fut professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Rouen de 1871 à 1885 et devint curé de Saint-Maclou de Rouen. Citons de lui : *Un*

Confesseur de la foi à Rouen en 1794, l'abbé d'Aufernet de Bure (1865, in-8) ; *les Communautés religieuses de femmes pendant la Révolution* (1872, in-8) ; *Farin, historien de Rouen* (1876, in-8) ; *la Cathédrale de Rouen, son histoire* (1879, in-8) ; *l'histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges* (1882-86, 3 vol. in-8) ; *les Conventionnels de Seine-Inférieure* (1884, in-8) ; *Sainte Thérèse, son siècle, sa vie, son œuvre* (1883, in-8) ; *Fénelon orateur* (1890, in-12) ; *Histoire du cardinal de La Rochefoucauld* (1894, gr. in-8).

LOTH (Arthur), érudit français, né à Lille en 1842, frère du précédent. Archiviste-paléographe, il fit longtemps partie de la rédaction de *l'Univers* et devint directeur de la *Vérité* (1893). Citons de lui : *la Cause d'Honorius* (1874, in-4) ; *Saint Vincent de Poul et sa mission sociale* (1879, in-4) ; *le Chant de la Marseillaise et son véritable auteur* (1886, in-8) ; *Sœur Rose, sa vie et son œuvre* (1890, in-12).

LOTH (Joseph), philologue français, né à Guéméné en 1847. Il professa le cours de critique à la faculté des lettres de Rennes, dont il est actuellement (1895) doyen. Citons de lui : *Essai sur le verbe néo-celtique en irlandais ancien et dans les dialectes modernes* (1882, in-8) ; *l'Emigration bretonne en Armorique du v^e au vi^e siècle* (1883, in-8) ; *Vocabulaire vieux breton* (1884, in-8) ; *Chrestomathie bretonne* (1890, in-8) ; *les Mabinogions* (1889, 2 vol. in-8). dans le *Cours de littérature celtique* d'Arbois de Jubainville ; *les Mots latins dans les langues britanniques* (1892, in-8).

LOTHAIRE 1^{er}, empereur d'Occident, né en 795, mort dans l'abbaye de Prüm le 28 sept. 855. Fils aîné de Louis le Pieux et de sa première femme Ermengarde, il fut associé à l'Empire lors du premier partage que fit l'empereur de ses Etats à Aix-la-Chapelle, en 817, et couronné empereur par le pape Pascal 1^{er}, le jour de Pâques, 5 avr. de l'an 823. Révolté contre son père avec ses frères Pépin et Louis, à la suite de l'attribution d'une nouvelle part à leur jeune frère Charles, en 829, il fut quelque temps seul empereur après la déposition de Louis. Lorsque celui-ci eut été rétabli sur le trône avec l'aide de Pépin et de Louis, Lothaire fut disgracié et relégué en Italie où il continua à régner, sans cependant que le nouveau partage de 835 lui eût fait aucune part ; mais, après la mort de Pépin (838), la révolte de Louis rapprocha de l'empereur son fils aîné, et le partage, promulgué à Worms en 839, attribua de nouveau à celui-ci la partie orientale de l'Empire avec l'Italie. La mort de Louis le Pieux, survenue le 20 juin 840, remit tout en question. Lothaire prétendit comme empereur réduire ses frères au rang de vassaux, et la fortune sembla d'abord le favoriser ; victorieux de Charles le Chauve, il lui imposa un traité ; mais bientôt Louis et Charles s'allièrent contre lui et le vainquirent dans la sanglante bataille de Fontenoy en Puisaye (25 juin 841). Lothaire essaya encore de continuer quelque temps les hostilités, mais bientôt, abandonné de la plupart de ses fidèles, il dut se résigner à négocier. Le traité conclu à Verdun (V. ce mot) au mois d'août 843 lui laissait le titre d'empereur, mais sans lui donner aucune autorité en dehors des Etats qui lui étaient attribués et qui étaient constitués par une longue bande de territoires s'étendant entre les royaumes de ses deux frères, depuis la mer du Nord jusqu'à l'Italie, et comprenant les deux capitales de l'Empire : Rome et Aix-la-Chapelle. Les années suivantes se passèrent en alternatives de querelles et de réconciliations entre les trois frères qui ne cessèrent de se trahir et de violer les engagements qu'ils prenaient les uns vis-à-vis des autres. En 844, Lothaire abandonna à son fils Louis le royaume d'Italie et, en 850, il le fit couronner empereur à Rome. Lui-même, en 855, se sentant près de sa fin, fit un dernier partage de ses Etats ; confirmant à Louis l'Empire et le royaume d'Italie, il attribua à Lothaire le royaume qui devait prendre son nom, et à son plus jeune fils, Charles, la Provence et une partie de la Bourgogne. En-

suite il se fit tonsurer, revêtit la robe de moine et mourut quelques jours après. Il avait épousé en 821 Ermengarde, fille du comte Hugues de Tours.

BIBL. : Sources : *Annales Fuldenses, Annales Bertiniani, Reginonis Chronicon*. — BEHMER-MÜHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, t. I, pp. 373-137. — E. DÜMMLER, *Geschichte der Ostfränkischen Reiches*, t. I : 2^e éd., 1887.

LOTHAIRE, roi de Lorraine, né vers 825, mort à Plaisance le 8 août 869. Second fils du précédent, il reçut de son père quelques jours avant sa mort en 855, avec le titre de roi, la partie de ses Etats comprise entre la mer du Nord et le Jura, et en plus les diocèses de Genève, Lausanne, Sion, Belley et Tarentaise. L'événement le plus saillant de son règne fut l'affaire de son divorce qui agita toute la chrétienté. Il avait épousé en 856 une princesse de la race carolingienne, nommée Theutberge, qu'il voulut répudier bientôt pour épouser sa concubine Waldrade. En 858, Theutberge, accusée d'inceste avec son frère Hubert, dut se justifier publiquement par l'épreuve de l'eau bouillante. Lothaire ne la fit pas moins citer deux ans plus tard devant une assemblée ecclésiastique à Aix-la-Chapelle où elle dut faire une confession publique de sa faute et fut condamnée à une pénitence publique et à être enfermée dans un couvent (9 janvier 860). Retirée à la cour de Charles le Chauve, elle vit la sentence qui l'avait frappée approuvée successivement par deux conciles tenus également à Aix-la-Chapelle, son divorce approuvé, et Lothaire, autorisé à contracter un nouveau mariage, épouser solennellement Waldrade et la faire couronner reine. Theutberge en ayant appelé au pape Nicolas 1^{er}, protestant que l'aveu de son crime n'avait été obtenu que par des menaces, celui-ci envoya en Gaule deux légats qui réunirent à Metz un nouveau concile (juin 863) où furent approuvées les décisions des assemblées précédentes. Sur les pressantes instances de Theutberge, le pape cassa les actes du concile de Metz, déposa les légats et les prélats qui s'étaient laissés corrompre, et envoya en Gaule un nouveau légat qui somma Lothaire de reprendre Theutberge; le roi ayant résisté fut excommunié ainsi que Waldrade (3 août 865). Cependant Hubert, le frère de Theutberge, qui à la tête d'un assez grand nombre de fidèles ravageait les terres de Lorraine, fut vaincu et mis à mort par le comte Conrad. En 866, Lothaire, à la tête d'une armée, descendit en Italie sous prétexte de secourir son frère l'empereur Louis II contre les Sarrazins, en réalité pour obtenir du pape son pardon. En 869, il se rendit auprès d'Adrien II, au Mont-Cassin, et sur l'assurance qu'il lui avait donné d'avoir exécuté tout ce que le pape Nicolas II avait prescrit relativement à son mariage, il reçut la communion. Il revenait dans ses Etats lorsqu'il fut saisi par la fièvre à Lucques et ne tarda pas à succomber à Plaisance. Theutberge se retira dans l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz dont elle devint abbesse; elle vivait encore en 876; Waldrade imita son exemple, et devint abbesse de Remiremont. Son fils Hugues, considéré comme bâtard, ne recueillit pas l'héritage de son père.

BIBL. : Les sources contemporaines, *Annales Fuldenses, Bertiniani*, etc. — BEHMER-MÜHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, t. I, pp. 476-507. — E. DÜMMLER, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, t. I et II; 2^e éd., 1887. — V. la bibliographie de l'art LORRAINE.

LOTHAIRE, roi de France, né à Laon à la fin de 944, mort à Compiègne le 2 mars 986. Fils aîné de Louis d'Outremer et de Gerberge, il succéda à son père, mort le 10 sept. 954; il fut élu, couronné et sacré roi de France à Reims le 12 nov. 954. Hugues le Grand, auquel il devait la couronne, reçut de lui les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine, puis l'emmena à Paris et le conduisit ensuite combattre Guillaume III, duc d'Aquitaine, et conquérir son duché. Le règne de Lothaire se passa tout entier, comme il avait commencé, en expéditions militaires : en Lorraine contre Renier au Long-Col qu'il força de restituer à la reine Gerberge les biens qu'il lui avait ravés en Bourgogne, en Nor-

mandie, en Flandre, etc. L'empereur Otton II, ayant en 977 nommé duc de Lorraine le jeune frère de Lothaire, celui-ci se résolut à faire une nouvelle campagne pour s'emparer du duché et, au printemps de 978, il marcha brusquement sur Aix-la-Chapelle où se trouvait Otton II qui s'enfuit précipitamment à Cologne en abandonnant les insignes impériaux, mais ne tarda pas à prendre sa revanche. Après avoir rassemblé une armée considérable, il envahit la France au mois d'oct. 978, dévasta le pays et vint camper devant Paris entre Montmartre et le fleuve. Hugues Capet, qui occupait la ville, put arrêter l'ennemi pendant que Lothaire rassemblait une armée en Anjou et en Bourgogne. Devant ces forces nouvelles, voyant du reste la maladie et la disette décimer ses troupes et l'hiver approcher, Otton II se résolut à la retraite; il partit vers le 30 nov., poursuivi par l'armée de Lothaire et de Hugues Capet, qui rejoignit à Soissons l'arrière-garde des troupes impériales et l'extermina en s'emparant des bagages. Pour écarter les prétentions au trône de son frère Charles, soutenu par l'empereur, Lothaire associa à la couronne son fils Louis, qui fut sacré à Reims le 8 juin 979, et cet acte fut suivi de nouvelles libéralités en faveur de Hugues Capet; celui-ci cependant ne tarda pas à devenir suspect à Lothaire qui se résigna à traiter en secret avec Otton II. Dans une entrevue qui eut lieu au début de juil. 980, l'empereur et le roi se rencontrèrent à Margut-sur-Chiers et se jurèrent amitié et alliance; Lothaire renouça solennellement à toutes ses prétentions sur la Lorraine. Indigné de n'avoir pas été prévenu, Hugues Capet entama à son tour des négociations avec l'empereur et commença contre le roi de France une guerre qui dura plusieurs mois et dont le résultat le plus clair fut de dévaster le pays. En 982, Lothaire fit épouser à son fils Louis la fille du plus puissant seigneur de l'Aquitaine, Etienne, comte de Gévaudan, comptant sur ce mariage pour amener la soumission des Aquitains toujours indociles et espérant en outre enfermer ainsi les possessions de Hugues Capet entre les domaines de la royauté. Mais son espoir fut déçu; deux ans ne s'étaient pas écoulés que la nouvelle épouse quittait son mari et s'enfuyait en Provence pour épouser le comte d'Arles; Louis, de son côté, avait dissipé toutes ses ressources au point de ne plus pouvoir entretenir de troupes, et Lothaire devait aller le chercher à Brioude. La mort d'Otton II, survenue en Italie le 7 déc. 983, réveilla bientôt l'ambition du roi de France; allié à Henri de Bavière, il entreprit une fois encore de conquérir la Lorraine; malgré les intrigues et les trahisons de l'archevêque de Reims, Adalbéron, et de Gerbert, il avait cependant obtenu quelques succès lorsqu'il fut arrêté par la mort. Il avait épousé, en 965 ou 966, Emma, fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari Lothaire, roi d'Italie.

BIBL. : F. LOT, *les Derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (951-991)*; Paris, 1891, in-8. L'introduction de cet ouvrage comprend une étude critique de toutes les sources et des livres relatifs à l'histoire de Lothaire.

LOTHAIRE DE SUPPLINBURG, empereur d'Allemagne (1125-37), né vers 1060, mort à Breitenwang, près de Reutte (Tyrol), le 4 déc. 1137. Fils du comte Gebhard de Querfurt, tué à la bataille de l'Instrut (1075), Lothaire de Supplinburg épousa, en 1100, Richenza, petite-fille d'Otton de Nordheim, ce qui en fit un des plus puissants seigneurs saxons. En 1105, il s'associa à la rébellion de Henri V contre son père et reçut en récompense le duché de Saxe resté vacant par la mort de Magnus, dernier rejeton de la famille des Billungs (août 1106). Toutefois, un conflit relatif à la marche du Nord (Nordmark) le brouilla bientôt avec l'empereur qui lui retira le duché de Saxe, l'attribuant au comte Otton le Riche de Ballenstätt (l'ancêtre de la maison d'Anhalt); l'année suivante, Lothaire se soumit et recouvra son duché. Bientôt l'opposition des Saxons contre les empereurs issus de l'Allemagne méridionale, fomentée par le légat pontifical, reparut quand Henri V voulut s'emparer de l'héritage de la maison d'Or-

lamunde, revendiqué par Albert de Ballenstædt, son fils. Le comte palatin du Rhin Siegfried, etc. Les insurgés furent battus à Warnstædt (21 févr. 1113); Lothaire implora sa grâce au mariage de Henri V (7 janv. 1114), mais reprit les armes six mois après; l'habile général des impériaux, Hoyer de Mansfeld, fut tué à la bataille de Wellsholze (11 févr. 1115). Enrichi par l'héritage des biens de Bruno, Lothaire prend l'avantage. La guerre continua jusqu'à la trêve de juin 1121. Le pacte de Wurzburg et le concordat de Worms ne purent l'apaiser. La sœur de Lothaire, Gertrude, gouvernait le comté de Hollande pendant la minorité de son fils Thiéri VI et refusait le serment à l'empereur. En 1123, le duc de Saxe se sent assez fort pour disposer des marches de l'Elbe; il donne la Misnie à Conrad de Wettin, l'Ostmark à Wigbert et Albert de Stade, repousse les ducs Otton de Moravie et Vladislav de Bohême appelés par l'empereur. Quand la mort de Henri V laisse le trône vacant, l'élévation à l'Empire du duc de Saxe parut la conclusion naturelle de la lutte soutenue par lui contre la maison de Franconie.

L'élection eut lieu à Mayence le 30 août 1125; le successeur désigné de Henri V paraissait être son plus proche parent, Frédéric, duc de Souabe, de la maison des Hohenstaufen; la théorie de l'élection libre prévalut. L'archevêque de Mayence présenta quatre candidats dont Lothaire et Frédéric et leur demanda de jurer de reconnaître celui qui serait choisi. Frédéric refusa de mettre son droit en question et se retira. Lothaire fut désigné; son rival lui prêta serment et le couronnement eut lieu quinze jours après. C'était le triomphe de l'idée féodale et ecclésiastique sur l'idée monarchique défendue par les Franconiens et les Souabes. Lothaire promit de renoncer à toute intervention dans les élections ecclésiastiques, s'engageant à donner l'investiture temporelle à tous ceux à qui le pape aurait donné l'investiture canonique. Il promit également de cesser toute revendication des fiefs tombés en désuétude.

Ces concessions plus ou moins sincères ne purent lui assurer un règne tranquille. Il fut occupé par la lutte contre les Hohenstaufen. Afin de les affaiblir il leur réclama les fiefs impériaux que ses prédécesseurs les empereurs franconiens avaient réunis à leurs biens héréditaires. Frédéric ne se présenta pas aux diètes de Ratisbonne et de Strasbourg qui prononcèrent que ces biens appartenaient à la couronne; il fut mis au ban de l'Empire. Lothaire, qui venait d'imposer la reconnaissance de sa suzeraineté au duc Sobeslav de Bohême, s'allia contre les Hohenstaufen aux *Welfs* (V. ce nom et FRÉDÉRIC 1^{er}). Le lien familial entre les Welfs et les Hohenstaufen était dénoué à Pavement en Bavière de Henri le Superbe. Lothaire fit épouser au jeune duc sa fille unique Gertrude, héritière des biens des maisons de Supplinburg, de Brunswick et de Nordheim.

Malgré cette coalition des forces de la Bavière et de la Saxe, l'empereur et son gendre échouèrent devant Nuremberg et Spire. Ils s'allièrent alors aux *Zähringen* (V. ce nom), investissant Reinhold III de la Haute-Bourgogne (plus tard Franche-Comté), ce qui fit de cette puissante famille jusqu'alors alliée à celle de Franconie et de Souabe leur adversaire acharné (1127). Sur ces entrefaites, le frère de Frédéric de Hohenstaufen, Conrad de Franconie, prit le titre de roi (déc. 1127) et se fit reconnaître en Italie où il reçut la couronne de fer malgré l'excommunication du pape; mais il ne put entrer à Rome, et dut repasser les Alpes. La guerre prenait en Allemagne une tournure meilleure pour Lothaire; son candidat au duché de Basse-Lorraine, Walram de Limbourg, battu le duc Godefroi de Louvain. Spire fut prise (déc. 1129), puis Nuremberg (oct. 1130); le landgrave de Thuringe fut remplacé, Conrad consolidé en Misnie, puis en Basse-Lusace, Albert l'Ours dans le Nordmark (V. BRANDEBOURG). En Italie, le pape Honorius était mort; Innocent II et Anaclet II se disputaient la tiare; Anaclet, descendant de riches juifs du ghetto, prévalut à Rome, fut sacré à Saint-Pierre, tan-

dis qu'Innocent se réfugiait à Clairvaux. Les deux rivaux s'adressèrent à Lothaire; il se prononça pour Innocent II à la diète de Wurzburg (oct. 1130); une entrevue eut lieu à Liège, en présence de saint Bernard (mars 1131). Après avoir pacifié la marche danoise et l'archevêché de Trèves on fut établi le prelat français Adalbéron, l'empereur passa les Alpes, laissant Henri de Bavière continuer la guerre contre les Hohenstaufen. Il tint sa diète à Roncalia, sans pouvoir se faire reconnaître par les grandes villes de Milan et Vérone, et campa devant Rome avec 2,000 chevaliers, profitant des embarras de Roger, roi de Sicile, le protecteur d'Anaclet. Cependant il ne put qu'occuper l'Aventin et se faire couronner à la basilique de Latran; le reste de la ville demeurait au pouvoir d'Anaclet II. Lothaire se retira en Toscane où il reconnut le droit du saint-siège sur les biens de la comtesse Mathilde, mais en se les faisant concéder en fief à lui et à son gendre par Innocent II qui se réfugiait à Pise. Son échec en Italie fut compensé en Allemagne par la réconciliation avec les Hohenstaufen. Après la prise d'Ulm par Henri de Bavière (août 1134), le duc de Souabe (à Bamberg le 18 mars 1135), puis son frère (à Mulhouse le 30 sept. 1135) firent leur soumission et recouvrèrent leurs terres. Au N.-E. de l'Allemagne des succès considérables avaient été remportés sur les Obotrites et les Liutizes (1131). Le prince danois Magnus; le duc Boleslav de Pologne prêta serment de vassalité pour la Poméranie et Rugen (1134) et Eric de Slesvig reçut à la diète de Magdebourg la couronne de Danemark en qualité de vassal (juin 1135). Il semblait donc qu'en Allemagne le règne de l'empereur saxon s'annonçât glorieux. Il redescendit alors en Italie à la tête d'une grande armée on figuraient Conrad de Hohenstaufen, Henri de Bavière, Albert l'Ours. Il négociait pour assurer sa succession impériale à son gendre. La prise de Garda et Gualtalla préluda à la brillante diète de nov. 1136, tenue à Roncalia; les cités rebelles furent domptées: Pavie, Verceil, Turin, Plaisance, Bologne, et Lothaire hiverna à Ravenne. De là il marcha, appuyé par la flotte vénitienne, contre le roi Roger et parvint à Bari, tandis que Henri de Bavière conduisait le pape dans le Latium et s'avancait jusqu'à Bénévent. Les succès de l'empereur furent arrêtés par une mutinerie des troupes qui refusèrent de se prêter à une expédition en Sicile, et par la brouille avec Innocent II; elle eut pour objet la suzeraineté de l'Apulie, contestée entre l'empereur et le pape; pour ajourner le différend, ils conférèrent simultanément l'investiture à Rainulf d'Alifia (18 août 1137). Lothaire revint sans avoir pris Rome; malade il voulut regagner l'Allemagne et mourut en route au hameau de Breitenwang, entre l'Inn et le Lech. Avant de mourir, il conféra le duché de Saxe à son gendre et lui transmit les ornements impériaux. Son corps fut ramené en Saxe et enseveli au couvent de Lutter (Brunswick) qu'il avait fondé. *Conrad* (V. ce nom) lui succéda.

A.-M. B.

BIBL.: JAFFÉ, *Geschichte des deutschen Reichs unter Lothar dem Sachsen*; Berlin, 1813. — BERNHARDI, *Jahrbücher der deutschen Reichs unter Lothar von Supplinburg*; Leipzig, 1879.

LOTHAKANI ou LOTLACANI. Station de l'Afrique australe, dans le royaume de Khamar, sur la rive droite du Mokoko, affluent méridional du Botlelé.

LOTHEY-LANDREMEL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Pleyben; 990 hab.

LOTHIAN (*Lothene, Laodonia*). Région d'Ecosse, au S. du Forth, actuellement divisée en trois comtés: Eastlothian ou *Habbington*, Midlothian ou *Edimbourg*, Westlothian ou *Lindlithgow* (V. ces mots). A l'origine elle était plus vaste, s'étendant du Forth à la Tweed; le premier la séparait du royaume celtique d'Albania, la seconde de la Bernicie (Bryneich). Elle fut conquise par les Anglo-Saxons du Northumberland (V. Ecosse, t. XV, p. 505). Quand, au ix^e siècle, s'accusa la décadence de la Northumbrie, les rois de Wessex ne purent cependant occuper solidement le Lothian que se disputèrent les Ecossois du royaume de Scone,

les Danois et les comtes de Northumbrie. Les premiers finirent par en rester maîtres au début du XI^e siècle. Dès lors cette région anglo-saxonne joua un rôle capital dans l'histoire d'Écosse. Au point de vue ecclésiastique, cette contrée avait dépendu de l'évêché de Lindisfarne, mais quand il eut été transféré à Durham, on la rattacha à celui de Saint-André, divisant la plaine au S. du golfe du Forth en trois doyennés : Merse, Haddington, Linlithgow, réunis dans l'archidoyenné de Lothian. Cette division existait au commencement du XIII^e siècle. Quand se fit la division de l'Écosse en comtés, on découpa dans le Lothian les comtés de Merse (marche frontière), Roxburgh et Edimbourg ; ce dernier, auquel on finit par réserver le nom de Lothian, comprenait les subdivisions de Haddington et Linlithgow ultérieurement érigées en comtés distincts. A.-M. B.

LOTHIAN (Comtes et marquis de). Ancienne famille écossaise dont les principaux membres sont :

Mark KERR, premier comte de Lothian, maître des requêtes en 1577, lord Newbattle en 1591, chancelier d'Écosse en 1604 en l'absence du comte de Montrose, qui joua un grand rôle dans les affaires financières de son temps. Il fut créé comte en 1606 et mourut le 8 avr. 1609.

William KERR, troisième comte, né vers 1605, mort en 1675. Il accompagna Buckingham pendant l'expédition de l'île de Ré et fut témoin de son assassinat par Fulton (1628). Il participa à diverses autres expéditions, fut gouverneur de Newcastle après la bataille de Newbury. En 1642, il fut chargé d'une mission en France et, à son retour, il fut emprisonné à Bristol sous l'accusation de s'être laissé entraîner à des indiscrétions préjudiciables à la royauté. Il trempa dans les intrigues du duc d'Argyll. En 1649, il essayait de rejoindre Charles II en Hollande, lorsqu'il fut arrêté par ordre de Cromwell. Remis en liberté, il fut mis en 1650 par les Écossais à la tête de toutes les troupes levées pour la cause du roi ; mais, après le triomphe du Parlement, il se tint, dans la vie privée, à la suite, dit-on, d'un accord secret avec le Protecteur. Aussi la Restauration lui témoigna-t-elle une extrême défiance.

Robert KERR, quatrième comte, né en 1636, mort en 1703, fils du précédent, fut créé marquis de Lothian en 1701. — Son fils, **William**, né vers 1662, mort en 1722, major général de l'armée, laissa une grande réputation de bravoure. — **William-Henry**, quatrième marquis, mort en 1775, servit aussi dans l'armée et mourut général. — Le représentant actuel de la pairie est le neuvième marquis, **Schomberg-Henry**, né en 1833, qui servit dans la diplomatie et fut garde du grand sceau d'Écosse de 1887 à 1892. R. S.

LOTHIER. Nom wallon de la *Lorraine* (V. ce mot).

LOTHIERS. Hameau de la com. du Tendu (dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux). Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Toulouse.

LOTI (Pierre VIAUD, dit), littérateur français (V. VIAUD).

LOTIER (Bot.) (V. LOTUS).

LOTION (Pharm.). Comme le nom l'indique, les lotions sont des préparations pour usage externe, servant à faver, à nettoyer les diverses parties du corps. Elles diffèrent des *fomentations* en ce que les liquides ne séjournent pas sur la peau, et des *embrocations* en ce que ces dernières renferment des corps gras. On les applique au moyen de linges, de compresses, d'éponges. On y fait entrer les médicaments les plus variés, comme des sels, des alcoolats, du camphre, des eaux distillées, etc. Voici les plus employées :

Lotion alcaline

Carbonate de potassium.....	50 gr.
Eau distillée.....	1.000 —

On fait dissoudre le sel dans l'eau et on filtre. Très efficace dans certaines maladies de la peau.

Lotion sulfurée

Trisulfure de potassium solide	20 gr.
Eau distillée.....	1.000 —

On fait dissoudre et on filtre.

Lotion de Goulard

Sous-acétate de plomb liquide..	20 gr.
Eau de rivière.....	900 —
Alcoolat vulnéraire.....	80 —

On fait dissoudre le sel dans l'eau et on ajoute l'alcoolat.

Cette préparation, qu'on désigne sous les noms d'*eau blanche*, de *lotion à l'acétate de plomb*, d'*eau végétominérale*, est très usitée en fomentations et en lotions comme un excellent dessiccatif et résolutif.

Lotion de Gowland

Amandes amères mondées.....	90 gr.
Sublimé corrosif.....	1 —
Sel ammoniac.....	2 —
Alcool ordinaire.....	45 —
Eau distillée de laurier-cerise..	15 —
Eau distillée.....	500 —

On fait avec les amandes et l'eau une émulsion, qu'on passe au travers d'une étamine ; on fait dissoudre les sels dans l'eau de laurier-cerise et dans l'alcool, puis on mêle les deux solutions. Cette lotion jouit depuis un siècle d'une grande réputation en Angleterre, comme médicament et comme cosmétique. On agite vivement la bouteille avant d'en imprégner des compresses ou des éponges. Il faut l'étendre d'eau pour la toilette. E. Bourcoix.

LOTITI. Village d'Afrique, dans le Souaziland, à peu près au centre de ce pays, à 5 kil. N.-E. de la rive gauche du Mapouta qui se jette dans la partie S. de la baie de Delagoa.

LOTO. Jeu de société qui est un diminutif de la *loterie* (V. ce mot). Il se joue avec un certain nombre de cartons, 24 au plus, portant chacun 15 numéros distribués sur trois rangs. Chaque joueur reçoit un ou plusieurs cartons ; les chiffres inscrits sont l'un des 90 premiers chiffres ; ils correspondent à des boules numérotées que l'on tire d'un sac une à une. A mesure qu'on les appelle, chaque joueur marque sur son carton, en y posant un jeton, ceux des numéros appelés qui se trouvent sur son carton. Le gagnant est le premier qui marque un quine, c.-à-d. une série de cinq numéros placés sur le même rang. Cependant on a aussi varié le jeu en attribuant un enjeu au premier ambe, au premier terne et au premier quaterne (ce qui constituait le *loto dauphin*) ou bien on l'a prolongé en exigeant que l'on remplit entièrement le carton de 15 numéros. L'enjeu est une poule formée par les mises de tous les joueurs. Le loto fut à la mode au XVIII^e siècle à la cour de Louis XVI et à celle de Catherine II ; la duchesse d'Angoulême en avait gardé la passion. Il paraît généralement assez monotone.

LOTOPHAGES. Peuple légendaire de la côte septentrionale d'Afrique, voisins des Syrtis. Homère (*Od.*, IX, 84 et suiv.) conte qu'Ulysse parvint sur la côte des Lotophages, où il fut délaissé par ses compagnons qui, séduits par le goût exquis du lotus, refusèrent de quitter ce pays. A l'époque historique, les Grecs identifièrent avec les Lotophages mythiques une peuplade de la côte des Syrtis (auj. Tripolitaine) qui se nourrissait d'une plante qu'on suppose être le lotus homérique. Il s'agit du *Zizyphus Lotus* ou *Rhamnus Lotus*, arbre à jujube, que les Arabes nomment *Sédra*.

LOTOS (Bot.). Nom dans Plinie du *Celtis australis* L. (V. CELTIS). — Le *Lotos aquatique* est le *Nymphaea Lotus* L. (V. NÉNUPHAR).

LOTTE. I. ICHTYOLOGIE. — (*Lota* Art.). Genre de Poissons osseux (Téleostéens), de l'ordre des *Anacanthini Gadoides* et de la famille des *Gadidae* ; ils ont pour caractères un corps allongé couvert de très petites écailles, deux dorsales, l'une courte, l'autre très allongée, l'anale fort développée, les ventrales courtes ayant de six à sept rayons, la caudale libre, les mâchoires et le vomer garnis de petites dents. La *Lota vulgaris* (*Lotte* des pêcheurs) a le corps jaunâtre, marbré de brun ou des taches noires plus ou

moins nombreuses. Elle habite toute l'Europe centrale et l'Europe du Nord; d'après Gunther, elle existerait dans l'Amérique du Nord. Est-ce bien la même forme? De tous les Gadidae, c'est le seul genre propre aux eaux douces.

II. PÊCHE. — La Lotte commune ou de rivière est abondante dans le Léman et dans le lac du Bourget; la chair de cette espèce est très estimée. Très vorace, la Lotte se tient habituellement au fond de l'eau, blottie sous de grosses pierres; elle fraye en décembre, janvier, sur fond de sable, à peu de distance du rivage. La pêche se fait à la ligne de fond ou au moyen d'un engin dit *galeroux*, consistant en fascines que l'on descend au fond de l'eau.

III. ART CULINAIRE. — La chair de la lotte est blanche, fine et de très bon goût; dans certaines localités, elle est aussi recherchée que celle de la truite. Ce poisson se prépare comme l'*anguille* (V. ce mot), avec cette différence qu'au lieu de l'écorcher on le limone, c.-à-d. qu'on l'échaude dans l'eau presque bouillante pour enlever le limon ou la peau qui le recouvre. Le foie, très volumineux et fort estimé des gourmets, est employé comme garniture de ragoût ou de vol-au-vent.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

LOTTERI (Angelo-Luigi), mathématicien italien, né à Bollate, près de Milan, le 2^e nov. 1760, mort à Milan le 23 janv. 1840. Répétiteur (1787-1800), puis professeur de mathématiques (1800-30) à l'université de Pavie, dont il fut deux fois recteur, il a laissé d'intéressants ouvrages sur les séries, sur les courbes parallèles, sur les cercles et les sphères inscrits, sur le calcul des annuités. On cite surtout ses *Principj fondamentali del calcolo differenziale-integrale appoggiato alla dottrina dei limiti* (Pavie, 1788, in-8), l'un des meilleurs traités sur la matière qu'ait jusque-là produits l'Italie, et son *Trattato delle serie e delle equazioni* (Paris, 1809, in-8; 2^e éd., 1822). L. S.

LOTTI (Cosimo), architecte et ingénieur italien, né à Florence, mort à Madrid dans la première moitié du xvii^e siècle. Plus connu par son habileté à inventer d'ingénieuses machines que par sa science d'architecte, il fut appelé en 1628 par le roi d'Espagne Philippe IV pour construire le théâtre du palais de Buen Retiro.

LOTTI (Antonio), célèbre compositeur italien, né à Hanovre en 1667, mort à Venise le 5 janv. 1740. D'une famille vénitienne, son père Matteo était maître de chapelle de l'électeur de Hanovre; lui-même revint à Venise dès sa jeunesse, y fut l'élève de Legrenzi et devint organiste (août 1704), puis maître de chapelle (avr. 1736) de Saint-Marc. Parmi ses élèves, on cite Santelli, Pescetti, B. Galuppi, etc. Il a écrit dix-neuf opéras (de 1683 à 1748) et beaucoup de musique religieuse; il en publia une collection en 1705 (*Duetti, terzetti e madrigali*), comprenant le madrigal à 5 voix avec basse continue, *In una siepe ombrosa*, que voulut s'attribuer Bononcini (V. ce nom). Il a encore publié d'autres compositions, messes, *Miserere* (en ré mineur) *Crucifixus* à 6 et 8 voix, etc., qui justifient sa réputation. Beaucoup d'autres sont conservés aux archives de Saint-Marc. Son style est clair, simple; ses opéras manquent de vivacité et ne valent pas ses madrigaux d'une grâce incomparable et sa musique d'église qui est de premier ordre. A.-M. B.

LOTTIN (Augustin-Martin), littérateur français, né à Paris le 8 août 1726, mort à Paris le 6 juin 1793. Imprimeur à Paris, il eut le brevet de libraire du dauphin. Parmi ses nombreuses publications, on peut citer : la suite qu'il a donnée au fameux *Voyage à Saint-Cloud* de Neel : *Retour de Saint-Cloud par terre et par mer* (Paris, 1753, in-42, nomb. éd.); *Coup d'œil éclairé d'une bibliothèque* (1773, in-8); *Recueil de chansons faites par un original* (1781-83, 2 vol. in-8); *Catalogue chronologique des libraires et libraires-imprimeurs de Paris depuis 1470* (1789, 2 vol. in-8).

Son frère, Antoine-Prospér, aussi libraire et auteur de divers ouvrages comme : *Relation de la cérémonie de*

la rosière de Salency (1777, in-8); *Essai sur la mendicité* (1779, in-8); *Coup d'œil sur les courses de chevaux en Angleterre* (1796, in-8), etc., fut assassiné à Paris le 25 nov. 1812.

LOTTIN (Victor-Charles), navigateur français, né à Paris le 26 oct. 1795, mort à Versailles le 18 fevr. 1858. Entré tout jeune dans la marine de guerre, il parvint au grade de capitaine de frégate. Il prit part en 1826, avec Dumont d'Urville, au voyage de l'*Astrolabe*, et en 1838, avec Martins et Bravais, à l'expédition scientifique du N. de l'Europe. En 1852, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris (section de géographie). Il a publié, dans les *Comptes rendus* de cette compagnie et dans les *Annales maritimes*, des notes et articles d'une grande valeur sur les variations magnétiques et sur les météores. Il a collaboré à la rédaction du *Voyage de la Commission scientifique du Nord* (Paris, 1843 et suiv.). L. S.

LOTTIN DE LAVAL (Pierre-Victorien), littérateur français, né à Orbéc-en-Auge le 19 sept. 1810. Il est surtout connu par ses voyages en Orient et par les moulages, exécutés d'après un procédé spécial, qu'il rapporta de l'Asie occidentale, de l'Égypte et du Sinaï (1814-47). Son procédé, la lottinoplastique, fut acheté par le gouvernement français. Citons de lui : *Benjamin Constant aux Champs-Élysées* (Paris, 1830, in-8); *les Massacres du 29 juillet* (1830, in-8); *les Triands et Enguerrand de Marigny* (1882, in-8); *Marguerite de Navarre et Clément Marot* (1832, in-8), comédie-vaudeville; *Marie de Médicis* (1834, 2 vol. in-8); *Robert le Magnifique* (1835, 2 vol. in-8); *Un An sur les chemins* (1837, 2 vol. in-8), récit de ses voyages en Sicile, Italie, Autriche, Illyrie, Grèce, Constantinople, Asie Mineure; *Le Comte de Nely* (1838, 2 vol. in-8); *les Galaneries du maréchal de Bassompierre* (1839, 4 vol. in-8); *les Comtes de Montgommery* (1842, 2 vol. in-8), roman historique; *Manuel complet de lottinoplastique* (1857, in-32); *Voyage dans la Péninsule arabique du Sinaï et l'Égypte moyenne* (1857-59, in-4); *Bernay et son arrondissement* (1890, in-8).

LOTTINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 511 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Boulogne à Saint-Omer.

LOTTINOPLASTIQUE. Procédé de moulage inventé, en 1835, par Lottin de Laval (V. ci-dessus), qui consiste à prendre des empreintes d'inscriptions à l'aide de feuilles de papier humide et superposées que l'on applique successivement l'une sur l'autre à l'aide d'une brosse (V. EPICRAPHIE, t. XVI, p. 70). Ce procédé offre le très grand avantage de permettre d'obtenir facilement une empreinte d'un poids insignifiant et d'un transport aisé pour le voyageur.

LOTTO (Lorenzo), peintre de l'école vénitienne, né à Venise vers 1480, mort à Lorette vers 1555 ou 1556. Il changea aussi souvent de résidence que de manière, et il fit alterner les leçons de son premier maître, Jean Bellin, avec celles de Giorgione, du Titien, de Palma et même du Corrège. On peut citer parmi ses œuvres les plus importantes : *la Vierge entre saint Omufre et un évêque* (1508), dans la galerie Borghèse, à Rome; *les Trois Âges de l'homme*, au palais Pitti, attribué à Giorgione par Morelli et à Morto da Feltre par M. Berenson; le *Saint Jérôme* du musée du Louvre; *la Vierge entourée de saints*, à l'église San Bernardino de Bergame (1521); le *Saint Antoine* de l'église San Giovanni e Paolo à Venise; la grande *Assomption*, imitée du Titien, à la Pinacothèque d'Ancone; enfin un grand nombre de portraits, dont les plus beaux sont peut-être ceux du musée Brera à Milan. Ses premiers tableaux ont toute la fermeté des quattrocentistes; ses derniers, toute la morbidesse d'un art déjà parvenu à son apogée. Jean-J. MARQUET DE VASSELOT.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*. — BURCKHARDT, *le Cicerone*, 6^e éd. revue par W. Bode. — MUNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III. — B. BERENSON, *Lorenzo Lotto*.

LOTUS. I. BOTANIQUE. — (*Lotus L.*). Genre de Légum-

mîneuses-Papilionacées, dont les représentants sont des herbes ou des arbustes à feuilles souvent quinquéfoliolées, trois des folioles étant apicales, les deux autres, tout en bas du rachis, simulant des stipules; les fleurs sont solitaires ou plus souvent en ombelles pédonculées. Les sépales sont presque égaux ou l'inférieur plus long; le tube est plus court que les parties libres; la corolle possède une carène terminée en bec; l'androcée est formé de dix étamines diadelphes (9-1); l'ovaire est multiovulé, le fruit est une gousse linéaire ou oblongue, arrondie ou plane, droite ou arquée; les graines sont dépourvues d'arille et d'albumen et renferment un embryon épais à radicule infléchie. Les Lotus habitent les régions tempérées du globe entier; on en connaît environ 400 espèces. — Le *L. corniculatus* L., connu sous le nom de Pied de pigeon, Trèfle cornu, etc., et très répandu dans les prés, les champs, le bord des chemins et des



Lotus corniculatus L.

bois, sert dans les campagnes comme vulnéraire. Le *L. major* Sm. (*L. uliginosus* Schr.) et le *L. tenuifolius* Poll. passent pour avoir la même vertu. Le *L. hispidus* L. est employé, dans le midi de la France, pour guérir les hémorroïdes. Les fleurs du *L. tetragonolobus* L. (*Tetragonolobus siliquosus* Roth) servent à faire des infusions ophtalmiques. Il a des graines comestibles, de même que le *L. purpureus* L., le *L. edulis* L., de la région méditerranéenne, et le *L. Gebelia* Vent., ou Koué des Arabes, propre à l'Arabie et aux environs d'Alep. — *L. odorant*. C'est le *Melilotus caerulea* (V. MÉLILOT). — *L. blanc* ou *L. d'Égypte* (V. NÉNUPHAR). — *L. sacré* (V. NÉLOMBO).

men et renferment un embryon épais à radicule infléchie. Les Lotus habitent les régions tempérées du globe entier; on en connaît environ 400 espèces. — Le *L. corniculatus* L., connu sous le nom de Pied de pigeon, Trèfle cornu, etc., et très répandu dans les prés, les champs, le bord des chemins et des

II. ARCHÉOLOGIE. — Le lotus joue un rôle considérable dans les mythologies indoue, égyptienne, grecque et boud-

dhique, où il est un symbole de la génération. Il est probable que le lotus doit ce sens symbolique à son origine aquatique, l'eau étant considérée comme le symbole de la fécondité. Dans l'Inde on faisait naître du lotus certaines divinités. Il y était et y est encore employé à l'ornementation des pagodes. On sait quelle place tenait le lotus dans l'ornementation égyptienne. Les statues de reine en portent ordinairement une fleur dans leur main. La plupart des chapiteaux de style égyptien présentent l'as-



Fleurs et feuilles de lotus employées dans la décoration.

pect d'une fleur de lotus tronquée et renflée à la partie inférieure, ou d'un calice décoré de lobes convexes représentant les pétales du lotus. On retrouve cette fleur sur les monnaies et les vases peints des Grecs.

pect d'une fleur de lotus tronquée et renflée à la partie inférieure, ou d'un calice décoré de lobes convexes représentant les pétales du lotus. On retrouve cette fleur sur les monnaies et les vases peints des Grecs.

LOTZE (Rudolf-Hermann), philosophe allemand, né à Bautzen le 21 mai 1817, mort à Berlin le 1^{er} juil. 1881. Il fit ses premières études au gymnase de Zittau, et, en 1834, entra à l'université de Leipzig où il fit des études médicales complètes en même temps qu'il suivait avec ardeur l'enseignement philosophique de E.-H. Weber, de Volkman, de Fechner et surtout de Chr.-H. Weisse. Docteur en médecine et en philosophie la même année (1838), il devint presque aussitôt privat-docent à l'université de Leipzig dans les deux facultés de médecine et de philosophie. Il publia en 1841 sa *Metaphysik* (Leipzig) et en 1843 sa *Logik* (*id.*) dans lesquelles il n'arrive pas encore au point de vue définitif de sa philosophie. Dans l'interval, il avait publié une *Allgemeine Pathologie und Therapie als mechan. Naturwissenschaften* (Leipzig, 1842; 2^e éd., 1848) et, en 1842, avait été nommé professeur extraordinaire de philosophie sans cesser d'enseigner la médecine à titre de privat-docent. En 1844, l'université de Göttingue l'appela à succéder à Herbart. C'est alors qu'il collabora au *Manuel de Physiologie* de Rud. Wagner pour lequel il écrivit des articles très importants: *Leben und Lebenskraft* (1843); *Instinct* (1844); *Seele und Seelenleben* (1846). C'est à Göttingue qu'il écrivit successivement: *Ueber den Begriff der Schönheit* (1845); *Ueber Bedingungen der Kunstschnheit* (1847); *Allgem. Physiologie des körperl. Lebens* (1851); *Medizin. Psychologie oder Physiologie des Seele* (1852); *Mikrokosmos, Ideen zur Naturgesch. und Gesch. der Menschheit* (Leipzig, 1856-64, 3 vol.; 2^e éd., 1869-72; 3^e éd., 1876-80), ouvrage qui attira sur Lotze l'attention de tout le public cultivé; *Geschichte der Aesthetik in Deutschland* (Munich, 1868). C'est alors qu'il donna à ses idées philosophiques, mûries depuis longtemps, leur forme définitive en publiant son *System der Philosophie*. I. *Drei Bücher der Logik* (Leipzig, 1874; 2^e éd., 1881); II. *Drei Bücher der Metaphysik* (Leipzig, 1879). Il ne put achever la troisième partie, qui devait comprendre l'éthique, l'esthétique et la philosophie de la religion. En 1881, après une longue résistance, il céda aux instances de l'université de Berlin qui lui offrait une chaire; mais il mourut quelques semaines après son arrivée. Après sa mort, ses élèves publièrent une partie de ses cours (Leipzig, 1881-84, 8 fasc.), et quelques opuscules, *Kleine Schriften* (Leipzig, 1885-86, 2 vol.).

En philosophie, Lotze est voisin de Spinoza, de Leibniz et de Herbart. Mais son originalité est d'être à la fois un savant de premier ordre et un idéaliste, de vouloir concilier la science et le sentiment. Il accorde que le mécanisme domine non seulement dans le monde inorganique, mais même dans le monde des vivants; cependant il ne lui reconnaît qu'un rôle secondaire dans l'ensemble de l'univers. Dans cet univers, toute chose nous apparaît en relation avec d'autres choses. A un changement donné de l'une correspond une modification des autres, et cela non pas en vertu d'un lien qui unirait momentanément des choses distinctes, mais grâce à la communauté substantielle des choses. Unités finies, les choses sont les parties d'une substance infinie, l'absolu, qui les embrasse toutes. Cette communauté d'action et de passion au sein d'un même être ne peut exister qu'entre des êtres conscients, des monades spirituelles; toute réalité est spirituelle. Par suite, l'espace et le temps ne sont ni des choses ni des propriétés des choses, mais des rapports, des états, qui apparaissent en chaque substance à l'occasion des modifications subies par les autres; ces rapports, soumis aux lois fixes du mécanisme, sont l'objet de la science positive. La connaissance s'explique également par les rapports réciproques des substances. Seulement une substance n'est connaissable que par les modifications qu'elle subit et

auxquelles elle imprime d'ailleurs un caractère particulier qui distingue ces modifications de celles des autres substances. Si au-dessous de ces apparences des choses nous admettons l'existence de principes d'ordre et de constance, c'est en vertu de la réaction spontanée de l'esprit qui croit retrouver dans les choses ses propres lois. Naturellement, l'âme et le corps sont homogènes, mais l'une est une substance unique et l'autre un groupe de substances. — Les idées morales sont indépendantes de l'expérience, qui n'est que la condition occasionnelle de leur apparition; elles ont leur origine dans notre conscience et se présentent avec un caractère d'obligation absolue. D'ailleurs, le bien et le bon ne sont point toujours exclusifs l'un de l'autre, mais tous deux sollicitent différemment le sentiment, et, quand ils s'opposent, la libre volonté choisit. L'obligation morale exige d'ailleurs que le monde tende vers une fin absolument bonne et la réalisation de laquelle contribue l'accomplissement de la loi morale. Pour démontrer l'existence de Dieu, Lotze développe cette preuve que la plus grande réalité doit exister, sous peine de n'être plus la plus grande réalité. Cette démonstration n'a d'ailleurs à ses yeux qu'une valeur subjective. Quant aux attributs personnels de Dieu, les exigences du sentiment nous permettent seules de les concevoir. TH. RUYSSSEN.

BIBL. : H. SOMMER, *Die Lotzesche Philos. und ihre Bedeut. für das geist. Leben der Gegenw.*, dans *Preuss. Jahrb.*, 1875 et 1881. — E. REINHARD, *H. Lotze, sa vie et ses écrits*, dans la *Rev. philos.*, t. XII. — G. FONSEGRIVE, *la Logique de Lotze*, id., t. XXI. — A. PENJON, *la Métaph. de Lotze*, id., t. XXI. — T.-M. LINDSAY, *H. Lotze; Mind*, 1876. — E. PFELEIDERER, *Lotzes philosoph. Weltanschauung nach ihren Grundzügen*; Berlin, 1882; 2^e éd., 1884. — O. CASPARI, *H. Lotze in seiner Stelle zu der neuest. Gesch. der Philos.*; Breslau, 1883. — M. NATH, *Die Psychol. H. Lotzes in ihrem Verhältn. zu Herbart*; Berlin, 1887. — JOH. WOLFF, *Ueb. Lotzes Metaph.*, dans *Philos. Jahrb. der Gœrregelehensch.*; Fulda, 1892, t. IV et V.

LOU-DU-LAC (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Montauban; 206 hab.

LOUAGE. I. Droit romain. — LOUAGE DE SERVICES. — Le louage de services, *locatio conductio operarum*, se distingue du louage d'ouvrage (V. ce mot) en ce que les services promis, *operæ*, ne doivent pas s'exercer nécessairement sur une matière ou chose remise par l'employeur à l'employé. Celui-ci, mettant ses services à la disposition du maître pour un temps et une nature de travaux déterminés, est le *locator*. Le maître qui les reçoit pour en tirer parti est le *conductor*. L'analogie avec le contrat de louage de choses n'en existe pas moins; la chose louée est ici fournie par le *locator* au *conductor*, obligé de son côté à payer une *merces*. Mais ce qu'il y a de particulier ici c'est que la prestation fournie par le *locator* ne consiste pas en une chose matérielle, mais qu'elle a pour objet l'activité, le travail de l'individu qui a promis ses services. Tous les services ne sont pas d'ailleurs de nature à donner lieu à un contrat de louage. Ceux qui ont ce caractère sont des *operæ mercenariæ*. Les autres, *operæ liberales* : services du professeur, du médecin, de l'agrimensor, ne peuvent pas être loués. Le salaire promis à ces personnes s'appelle *honorarium* et au lieu d'être poursuivi par l'action *locati* donne ouverture à une *persecutio extra ordinem*. Le louage de services prend fin par l'arrivée du terme ou par la mort de l'ouvrier. Si par cas fortuit le travail cesse de pouvoir être fourni, le *locator* doit néanmoins recevoir sa *merces*, si du moins il n'a pas trouvé moyen de se placer ailleurs.

LOUAGE D'OUVRAGE. — Il emprunte une grande part de ses règles au louage de choses, *locatio conductio rerum*, qui, plus ancien sans doute que celui-ci, lui a servi de modèle. Or, dans le louage de choses, le *locator* s'oblige à remettre à un *conductor* une chose pour en user et en jouir. Cette remise matérielle d'une chose fut considérée par les Romains comme caractéristique du louage. On en conclut que, si une personne promet un ouvrage à autrui, cette promesse ne devient un louage d'ouvrage que si les services promis consistent dans un travail à accomplir sur une chose livrée effectivement

par le maître qui commande le travail, *locator*, à celui qui doit effectuer ce travail, *conductor*. Ce genre de louage s'appelle *locatio conductio operis faciendi*. Tel est le cas où on livre à quelqu'un un terrain ou, *area*, pour y élever une construction quelconque, un pont, une digue, ou des marchandises pour les transporter, *merces vehendas locare*. Les effets du louage d'ouvrage se résument dans les deux propositions suivantes : 1^o le *conductor* doit accomplir le travail; 2^o le *locator* doit en payer le prix, *merces*, le tout conformément à la convention. Le contrat prend fin régulièrement par l'achèvement de l'ouvrage. Si le travail commencé vient à périr par cas fortuit avant son entier achèvement, le contrat prend évidemment fin pour l'avenir. Alors se pose la question de savoir si la *merces* reste due au *conductor* pour les portions d'ouvrage déjà faites. La solution que lui donnent les sources semble être la suivante : le prix devra être payé pour toute la partie de l'ouvrage qui a été reçue et approuvée par le maître; il n'est pas dû pour le surplus. G. MAY.

II. Droit civil actuel. — LOUAGE DE SERVICES OU LOUAGE DE TRAVAIL. — Contrat par lequel une personne s'engage à travailler pour une autre moyennant un prix appelé *salaire* et calculé à raison de l'unité de temps; le contrat peut être fait avec ou sans détermination de durée. L'expression *louage de services* est la plus ancienne des deux; c'est d'elle que se servait Pothier; elle a le tort de rappeler trop exclusivement le louage des domestiques et autres serviteurs attachés à la personne. L'expression *louage de travail*, qui tend à prévaloir de nos jours, est préférable parce qu'elle est plus générale. On dit aussi « contrat de travail », ce qui a l'inconvénient de ne pas préciser la nature du contrat.

Le louage de travail, dont les anciens jurisconsultes s'occupaient à peine, est aujourd'hui au premier rang dans les préoccupations des peuples et des parlements. C'est l'effet du grand changement qui s'est accompli dans le régime du travail à la fin du siècle dernier. Tant que l'industrie a vécu sous le régime des corporations et des manufactures privilégiées, le prix de la main-d'œuvre a été fixé d'une manière à peu près invariable par la coutume, par les statuts des corporations, par les ordonnances royales, par les règlements des cours de justice ou de la police. Dans cet état de stabilité, le contrat qui liait le compagnon au maître passait à peu près inaperçu, parce qu'il n'y avait rien à discuter. Le jour où ce régime s'est écroulé, il a laissé les individus libres de débattre à leur gré leurs intérêts et notamment le taux du salaire. Alors sont nées toutes sortes de débats et de conflits, sur les conditions du contrat, sur sa nature, sur ses effets. Cette convention à peine connue et mal étudiée est devenue un des actes les plus importants de la vie juridique, car c'est par elle que vivent la plupart des hommes.

L'ouvrier moderne travaille donc sous un régime *contractuel*, et le contrat a un caractère *individuel*. Un avenir prochain nous réserve peut-être de nouveaux changements. La puissance croissante des syndicats ouvriers va transformer profondément la condition des travailleurs. Des conventions collectives, discutées à forces égales par les patrons et les ouvriers, remplaceront ces engagements isolés; des règles générales, douées d'une certaine fixité, ensermeront de nouveau le monde industriel, et le régime des contrats individuels, où les constituants de 1791 avaient cru trouver le port définitif, n'aura été qu'un court passage entre deux régimes fondés sur des bases différentes.

Etat de la législation. Le code Napoléon était à peu près muet sur le louage de travail. En dehors des art. 1740 et 1779, qui ne contiennent que des définitions et des classifications, on ne trouve que deux dispositions positives : l'art. 1780, qui interdit les engagements perpétuels, et l'art. 1781, qui admettait un mode exceptionnel de preuve. Ce dernier ayant été abrogé en 1868, on pouvait dire qu'il n'y avait rien dans la loi sur le louage de

travail. Des discussions se sont engagées, il y a quelques années, sur ce silence du code : les uns le croyaient volontaire et prétendaient que le droit commun sullit pour tout régler. D'autres faisaient remarquer que toute la partie du code qui concerne les obligations a été copiée dans Pothier et que Pothier ne disant à peu près rien, le code a fait comme lui. D'ailleurs, au moment où le code fut discuté au conseil d'Etat, le monde industriel venait de recevoir, dans la loi du 22 germinal an XI, sa petite charte particulière. Le titre II de cette loi (art. 6-8), sur la police des manufactures, interdisait les coalitions; le titre III (art. 9-15) réglait les « obligations des ouvriers et de ceux qui les emploient ». Il n'y avait donc pas lieu d'insérer dans le code des dispositions sur le louage des ouvriers qui eussent abrogé une loi toute fraîche ou fait double emploi avec elle. On était habitué de longue date à considérer les affaires concernant les ouvriers comme affaires de police beaucoup plus que de droit. Il y avait donc un véritable dualisme dans la législation : d'une part, le code civil faisant au louage de services une place dans l'ensemble des contrats, mais sans le réglementer; d'autre part, la loi de germinal, loi administrative et policière, complétée par des arrêtés et ordonnances de police.

Depuis quelques années, les Chambres se sont mises à légiférer avec ardeur sur les questions ouvrières, et le louage de travail a eu sa part. La loi du 9 juil. 1889 (art. 15) renvoie à l'usage des lieux pour la durée du louage des domestiques et ouvriers ruraux. La loi du 2 juil. 1890, qui a supprimé le livret obligatoire des ouvriers, porte dans son art. 2 que le louage d'ouvrage est soumis aux règles du droit commun et peut être constaté dans les formes qu'il convient aux parties d'adopter. Enfin la loi du 27 déc. 1890 a ajouté à l'art. 1780 du C. civ. quatre alinéas nouveaux qui contiennent des dispositions sur la résiliation du contrat. Tout cela est encore insuffisant, et une réglementation légale un peu détaillée, comme il y en a pour la société ou le mandat, supprimerait bien des incertitudes et bien des contestations.

À l'étranger, quelques pays possèdent des lois sur le louage de travail. La loi allemande sur l'industrie (*Gewerbe Ordnung* du 21 juin 1869) contient d'assez longs détails sur ce contrat et sur les rapports qui en découlent. Elle a été modifiée sur ce point par la loi du 17 juil. 1878 (Soc. de législation comparée, *Annuaire étranger*, t. VIII, p. 102), et un nouveau projet de réforme est encore à l'étude (Bellom, *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1891, t. XX, pp. 177-183). En Russie, on peut signaler la loi du 3 juin 1886 et celle du 42 juin 1886 (*Annuaire étranger*, t. XVI, pp. 635-647; *Rapport sur les conditions du travail en Russie*, Paris, 1890, p. 30). Mais il est à remarquer que le code civil italien voté en 1865 et par suite antérieur au grand mouvement d'opinion qui a marqué les quinze dernières années s'est borné à reproduire les dispositions du code français (art. 1627 et 1628 ital.).

Nature du contrat. Le contrat qui lie le patron et l'ouvrier est bien un louage. La force de travail dont dispose chaque ouvrier ou employé fait l'objet d'une location comme pourrait le faire la force industrielle d'une machine. Le trait caractéristique du contrat est le procédé employé pour déterminer la rémunération du travailleur : son salaire est *proportionnel au temps*, comme dans le louage de choses. La somme à payer s'obtient en multipliant le prix convenu pour l'heure, la journée ou le mois, par le nombre total des unités de temps qu'a duré l'exécution du contrat. C'est par là que le travail en location diffère du travail à l'entreprise (V. LOUAGE D'OUVRAGE).

La nature du contrat ne varie pas, quel que soit le genre de travail. Les travaux d'ordre intellectuel, comme ceux des secrétaires, précepteurs, etc., peuvent faire l'objet d'un louage de travail, aussi bien que les travaux manuels, quand ils sont rémunérés en proportion du temps. L'opinion contraire est impuissante à fixer avec certitude

la nature du contrat qui intervient alors, et elle n'est qu'un reste des vieux préjugés de l'antiquité liés de la distinction du travail servile et des professions libérales (V. l'exposé de ces opinions divergentes dans Aubry et Rau, *Cours de droit civil*, t. IV, p. 512, 4^e éd.). Il n'y a pas non plus à tenir compte de la qualité économique des personnes. Le travail peut s'accomplir au profit d'un consommateur, qui en absorbe le produit en jouissances personnelles, comme le maître servi par son domestique, comme le propriétaire d'un jardin ou le locataire d'un appartement qui le fait entretenir ou réparer; il peut aussi s'accomplir au profit d'un producteur qui spéculé sur le résultat et met en circulation le produit du travail, comme un industriel qui emploie ses ouvriers à fabriquer des articles pour la vente, ou un commerçant qui emploie les siens à transporter, à emmagasiner et à débiter ses marchandises; le même moule juridique sullit à tout; il accepte indifféremment toutes les conditions, tous les rôles économiques.

Il importait de préciser la véritable nature juridique du contrat, parce que les économistes, analysant les faits à leur point de vue, ont naguère lancé dans la presse une définition pseudo-juridique qui risque d'égarer l'opinion. Remarquant que l'ouvrier et le patron sont des collaborateurs dans l'œuvre de la production, et que l'ouvrier ne participe pas aux risques de l'opération, ils ont qualifié leur convention de *société à forfait*. La formule est ingénieuse, mais elle cache un non-sens juridique. L'essence de la société est la participation de tous aux gains et aux pertes; la mesure de cette participation peut varier d'un associé à un autre, mais le risque ne peut jamais disparaître totalement (C. civ., art. 1855). Une société à forfait, c.-à-d. sans risques, n'est pas plus une société qu'une vente sans prix ne serait une vente. L'analyse complète des rapports qui s'établissent entre patrons et ouvriers a déjà été donnée avec une entière exactitude par M. Beauregard dans son ouvrage sur le salaire : l'ouvrier devient le collaborateur de son patron à une double condition; il faut : 1^o que le patron le garantisse contre les risques de l'entreprise en lui promettant que son travail aura une rémunération certaine; 2^o que le patron lui fasse l'avance de cette rémunération, car l'ouvrier, qui a peu ou point de capitaux devant lui, ne peut pas attendre que les produits aient été fabriqués et vendus. Il y a donc là un mélange d'association, d'assurance et d'avance de fonds qui a fait penser à un nouveau type de société, mais la fixité de la part réservée à l'ouvrier est destructive de la notion de société; d'autre part, le droit réalise directement et du premier coup cette combinaison compliquée par l'application des règles du louage à la force de travail dont dispose l'ouvrier.

L'adjonction d'une clause de participation aux bénéfices ne changerait même pas la nature du contrat. Il n'y a pas société, parce qu'il n'y a pas participation de l'ouvrier aux pertes. L'augmentation possible du salaire n'est qu'un accessoire qui n'empêche pas la rémunération de l'ouvrier d'être, dans sa partie principale, proportionnelle au temps. C'est une forme perfectionnée du salaire, un moyen d'encourager l'ouvrier soit à travailler davantage dans le même temps, soit à éviter le gaspillage des matières premières et du matériel. La participation aux bénéfices n'est du reste pas la seule forme du salaire variable; il y a aussi le salaire avec primes et le salaire progressif, qui laissent comme elle subsister le caractère essentiel du contrat.

Capacité des parties. Le silence des textes laissant ce contrat sous l'empire du droit commun, il en résulte que le mineur non émancipé et la femme mariée non séparée de corps ne peuvent valablement louer leur travail sans autorisation. Le mineur émancipé peut le faire, ayant la disposition de sa personne et la jouissance de ses revenus (C. civ., art. 408 et 481). Il en est de même pour la femme séparée de corps depuis la loi du 6 févr. 1893 (C. civ. modifié, art. 311). Il serait à souhaiter que la loi autorisât toute personne qui a besoin de gagner sa

vie, et qui est en état de le faire, à passer le contrat sans lequel elle serait condamnée à mourir de faim. On pourrait toutefois réserver au mari, ainsi qu'au père ou au tuteur, une sorte de *veto*, car il ne s'agit pas d'un acte juridique isolé, mais bien plutôt d'un *état* à entreprendre : ou se fait *ouvrier*, de même qu'on s'établit commerçant. La pratique est déjà très tolérante et très éloignée du droit théorique ; comme il s'agit d'un fait visible et permanent, qui n'a pu rester ignoré du mari ou du père, il suffit qu'il laisse faire ; on se contente ainsi d'un consentement tacite et dénué de toute forme, ce qui est contraire à l'art. 217 du C. civ. qui exige le concours du mari dans l'acte ou son consentement par écrit.

Formation et preuve du contrat. Il n'existe actuellement aucune règle spéciale pour la formation de ce contrat. La loi du 2 juil. 1890 renvoie expressément aux règles générales du droit. C'est dire qu'il est purement consensuel. Il n'est pas d'usage de dresser un écrit pour constater les conventions particulières qui interviennent souvent entre patrons et ouvriers, entre maîtres et domestiques. Toutefois l'institution des règlements d'atelier donne au contrat un mode de formation spécial : le règlement contient le détail des clauses sur l'exécution du travail, les heures d'ouverture et de fermeture de l'atelier, le paiement des salaires, etc. ; il est affiché, et l'ouvrier qui accepte le travail est réputé se soumettre à toutes les clauses du règlement qui devient ainsi la *lex contractus*. Ce mode de formation tacite d'un contrat d'après un type déterminé au préalable est parfaitement conforme aux principes généraux du droit.

Pour la preuve, l'art. 1781 établissait autrefois un mode particulier, voulant que le maître fût cru sur son serment quand il y avait contestation sur la quotité des gages ou sur les paiements déjà effectués. On a quelquefois voulu voir là une marque des tendances autoritaires du premier consul et des hommes qui le servaient ; cette disposition était pourtant traditionnelle dans notre droit ; elle a été prise dans Pothier, qui l'appliquait spécialement aux domestiques, comme le prouve l'emploi du mot *gages*. L'Empire, qui cherchait par tous les moyens possibles à se concilier la faveur des ouvriers, fit abroger cet article qui établissait un privilège de classe pour les patrons (loi du 2 août 1868). Comme on n'a rien mis à la place, le juge ou la partie sont souvent obligés, faute de preuves, de déférer le serment, ce qui ramène au système du code, avec cette différence, toutefois, que ce n'est plus nécessairement le maître qui jure. Il eût mieux valu permettre ici la preuve par témoins ou par présomptions comme en matière commerciale (C. com., art. 109). — On peut voir au mot LIVRET D'OUVRIER que le livret jouait aussi un rôle utile dans la preuve du contrat de travail.

Exécution du contrat par l'ouvrier : prestation du travail. Les habitudes industrielles du XIX^e siècle ont complètement pris au dépourvu les jurisconsultes et les législateurs. Les auteurs de la loi du 22 germinal an XI et du code Napoléon ont fait comme Pothier : ils n'ont prévu que le louage des ouvriers fait pour une durée assez longue. Témoins de l'immobilité qu'avait engendrée la corporation, ils n'ont songé qu'à limiter la durée du louage ; ils ont prohibé les engagements perpétuels (C. civ., art. 1780) et limité à un an la durée de l'engagement des simples ouvriers autres que les contremaîtres (loi de germinal, art. 15). Ce n'est pas sous cette forme quasi permanente que contractent les ouvriers modernes ; ils ne s'engagent que pour un temps très court, à la semaine, à la journée, quelquefois à l'heure. De plus, ils ne se gênent pas, même quand ils ont contracté pour une durée déterminée, pour rompre le contrat avant terme. C'est ainsi qu'en cas de grève ils désertent l'atelier subitement et sans préavis. Comme les ouvriers sont tenus d'une obligation de faire, résoluble en dommages et intérêts, les patrons ne peuvent compter, pour l'exécution du travail, que sur une adhésion purement volontaire de leurs ouvriers,

et, comme ceux-ci ne présentent ordinairement aucune solvabilité, les patrons perdraient leur temps à leur demander une indemnité. Cependant certains patrons français avaient trouvé dans l'institution du livret un moyen très remarquable et assez énergique pour contraindre leurs ouvriers à l'exécution effective du travail (V. LIVRET D'OUVRIER). Depuis que ce moyen leur a été enlevé, on peut presque dire que le louage des ouvriers est devenu un *contrat réel* qui ne se forme définitivement que par l'accomplissement du travail et au fur et à mesure de cet accomplissement.

S'ils sont dépourvus de moyens de contrainte pour obtenir l'exécution forcée du contrat, les patrons ont du moins un moyen légal d'obtenir la bonne exécution du contrat : c'est le système des *amendes*. Les amendes sont ordinairement tarifées par le règlement d'atelier ; toutefois, dans beaucoup de maisons secondaires, les patrons les prononcent arbitrairement. Au fond, l'amende n'est qu'une clause pénale, et elle est licite en vertu de l'art. 1226 du C. civ. Elle correspond à une inexécution partielle, à une mauvaise exécution ou à un manquement à quelque obligation accessoire ; elle représente une indemnité pour le patron et doit tomber dans sa caisse. Malheureusement, des abus indéniables, des amendes excessives dans leur chiffre ou trop nombreuses, ont soulevé contre ce système la colère d'un grand nombre d'ouvriers ; le nom même d'*amendes* a trompé sur la nature véritable de l'institution, et on est allé jusqu'à accuser les patrons d'avoir rétabli à leur profit des justices patronales, fondées sur la possession de l'outil industriel, comme les justices seigneuriales l'étaient autrefois sur la possession de la terre, et de s'être établis de leur propre autorité tout à la fois législateurs, juges et percepteurs d'impôts ! Ce sont de bien grands mots pour le simple usage d'une faculté qui est de droit commun dans tous les contrats. Mais l'attention des législateurs a été attirée sur ce point ; une réglementation restrictive du système des amendes est à l'étude en France et dans divers pays. On propose comme dispositions principales de fixer un maximum pour les amendes et d'obliger le patron à en employer le produit au profit des ouvriers, en secours, retraites ou indemnités.

Obligations du patron. Les effets que le contrat produit à la charge de l'employeur sont très diversement appréciés. Il est certain que le patron est tenu de payer le salaire ; mais beaucoup de personnes veulent qu'il soit en outre : 1^o obligé par le contrat de procurer la sécurité de ceux qu'il emploie, et 2^o tenu envers eux de diverses obligations de patronage.

A. *Du salaire.* Actuellement la fixation conventionnelle du salaire est libre, mais il n'en a pas toujours été de même. Jadis les ordonnances royales et les statuts des corporations, toujours favorables aux maîtres, fixaient le maximum des salaires ; on exigeait des ouvriers les plus longues journées possibles tout en leur accordant les plus bas salaires possibles. De nos jours, la question de la réglementation légale du salaire revient sur le tapis, mais dans un autre sens : les ouvriers demandent la fixation d'un minimum de salaire. La fameuse formule des *Trois-Huit*, qui est venue d'Angleterre, comprenait dans son pays d'origine un quatrième huit : *Eight schillings to day*. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer la théorie économique du *salaire* (V. ce mot) ; disons seulement que dans l'encyclopédie *De Conditione opificum*, le pape Léon XIII fait aux patrons un devoir moral de payer à leurs ouvriers un salaire suffisant pour permettre à l'ouvrier sobre et honnête de subsister, lui et sa famille. Rappelons les efforts couronnés de succès du Conseil municipal de Paris pour amener une hausse artificielle des salaires dans l'industrie du bâtiment au moyen de la série officielle des prix.

Le mode de paiement des salaires ne devrait donner lieu à aucune difficulté : le salaire doit être payé en argent. Mais ici encore des abus se sont produits. Certains patrons ont imaginé des moyens pour régler autrement leurs ouvriers. Les

uns les payent en jetons, qui sont reçus comme monnaie par des marchands et fournisseurs de la ville ; d'autres ont annexé à leur usine des *économats*, espèces de bazars où les ouvriers sont plus ou moins libres de prendre leurs fournitures ; à la fin du mois ou de la quinzaine, on délaque du salaire le prix des achats faits par l'ouvrier. C'est le *Truck System* (système du troc) qui a exercé en Angleterre de véritables ravages. Il ruine l'ouvrier qui a souvent besoin d'argent pour autre chose, et qui se trouve réduit, soit à vendre ses jetons à perte, soit à acheter dans les magasins du patron des marchandises dont il n'a nul besoin pour les revendre immédiatement et en faire argent. On a vu des patrons faire de plus gros bénéfices avec leur économat qu'avec leur usine. Voyez sur quel ton amer les écrivains socialistes parlaient de ces économats institués sous couleur de philanthropie (Eug. Fournière, *Revue socialiste*, t. II, p. 829 ; t. III, p. 434). Diverses propositions ayant été faites pour interdire tout mode de règlement du salaire autrement qu'en argent, la loi du 12 janv. 1895 (*Journal officiel* du 20) a, dans son art. 4, limité à un dixième du salaire la retenue que le patron peut opérer à titre de compensation.

La capacité nécessaire pour toucher le salaire soulève également des questions intéressantes pour les femmes mariées et pour les mineurs non émancipés. Le mari a également le droit de toucher le salaire gagné par sa femme ou par son enfant et d'aller le dépenser au cabaret, car la plupart des ouvriers sont mariés sans contrat, et leurs enfants ne sont presque jamais régulièrement émancipés. Il serait sage de réserver le salaire à celui qui le gagne. Une réforme en ce sens pourrait, dit-on, détourner les ouvriers du mariage ; mais on ne réfléchit pas que le droit actuel est de nature à en détourner les femmes.

Les époques de paiement du salaire sont déterminées par la coutume et souvent par la seule volonté du patron. Quand les jours de paye sont trop espacés, les ouvriers se plaignent avec raison ; ils sont obligés de prendre à crédit chez leurs fournisseurs, et ils subissent de ce chef un renchérissement sensible de la vie. Le paiement à la quinzaine paraît le mode préférable. On objecte que dans les grandes industries le salaire dû à chaque ouvrier entraîne souvent des comptes compliqués qui ne peuvent être établis qu'à la fin du mois. Mais il est possible de tourner la difficulté en faisant des avances calculées d'après la moyenne et légèrement inférieures, sauf règlement final au bout du mois. On pourrait même par ce moyen payer les ouvriers à la fin de chaque semaine. Une loi belge du 16 août 1887 (art. 5) veut que les salaires fixés à la journée soient payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle. On évite ainsi les reproches des écrivains socialistes qui disent, d'après Karl Marx et avec quelque apparence de raison, que les ouvriers font crédit à leurs patrons et leur font l'avance de leur travail, ce qui est le renversement des rôles.

Pour obtenir le paiement de leurs salaires quand le patron est insolvable, les ouvriers jouissent de garanties diverses : un *privilège* pour trois mois de salaires (art 549 C. com. modifié en 1889) et d'une *action directe* contre l'Etat, les départements et les communes quand ils ont été employés à des travaux publics (décret du 26 pluviôse an II et loi du 25 juil. 1891).

La jurisprudence avait garanti les ouvriers contre leur propre insolvabilité en déclarant le salaire *insaisissable* quand il a le caractère alimentaire, c.-à-d. quand il est nécessaire à leur subsistance (Cass., 10 avr. 1860 ; 29 mai 1878). La loi précitée du 12 janv. 1895 a rendu insaisissables jusqu'à concurrence des neuf dixièmes les salaires des ouvriers et gens de service, quel qu'en soit le montant (art. 1). Elle a en outre déclaré ces salaires cessibles seulement pour un dixième, qui ne se confond pas avec celui que les créanciers peuvent saisir (art. 2). Une réforme analogue a déjà été faite en Belgique (loi du 18 août 1887).

B. *De la sécurité des ouvriers.* Dans ces derniers

temps, on a essayé de donner une origine contractuelle à l'obligation qui pèse sur le patron d'éviter autant que possible les causes d'accidents (Sauzet, *Responsabilité des patrons dans les accidents industriels*, *Revue critique de législation*, 1883 ; Saintelette, *Responsabilité et garantie, Accidents de travail*, etc.). Le motif était le désir d'améliorer la position des ouvriers victimes d'accidents industriels. D'après la jurisprudence française, quand un accident survient par la faute du patron, l'obligation d'indemniser la victime naît *quasi ex delicto*. On applique donc aux parties l'art. 1382 du C. civ., et c'est à l'ouvrier à prouver la faute du patron, ce qui lui est presque toujours impossible. Des propositions étaient faites devant le Parlement français pour arriver au « renversement de la preuve », c.-à-d. pour établir contre le patron une présomption de faute et pour l'obliger, s'il voulait dégager sa responsabilité, à prouver que l'accident a eu pour cause un cas fortuit ou une faute de l'ouvrier. MM. Sauzet et Saintelette voulurent faire l'économie de cette réforme en déclarant le patron tenu, par le contrat, d'une obligation spéciale ayant pour objet la sécurité de ceux qu'il emploie. Il suffirait alors à l'ouvrier de prouver son contrat et l'accident, ce qui lui serait facile, et ce serait au patron à se libérer de cette obligation contractuelle. — Il suffit pour réfuter ce système de faire une observation. Un même accident indivisible peut faire deux sortes de victimes, parmi les ouvriers du patron et parmi les étrangers, des passants par exemple. Le patron est tenu à la fois d'indemniser les uns et les autres, s'il est en faute. Donc son obligation est indépendante du contrat ; elle est préexistante et dérive de la loi. Or une obligation aussi grave que celle de ne pas compromettre par négligence la vie d'autrui ne devient pas contractuelle par cela seul qu'on la verse dans un contrat. Elle est supérieure à toute convention ; la jurisprudence française est donc dans le vrai en persistant à appliquer l'art. 1382 du C. civ. et en obligeant l'ouvrier à rapporter la preuve d'une faute du patron. Cette situation est, à la vérité, très dure pour l'ouvrier ; on en sortira par l'établissement du *risque professionnel*.

On appelle ainsi la création d'un risque nouveau pour les entrepreneurs d'industrie, qui consiste à faire retomber sur eux les pertes résultant d'accidents de personnes. Le patron serait obligé d'indemniser l'ouvrier de tout accident fortuit, et même de certains accidents dus à une faute légère de l'ouvrier, considérée comme inévitable dans la monotonie du travail. On ne ferait d'exception que pour les fautes lourdes et les mutilations volontaires. Ce risque nouveau, qui viendrait s'ajouter aux autres, est accepté d'avance par les patrons ; seulement, si on ne veut pas écraser les entreprises industrielles sous un poids trop lourd, il faut compléter le système par l'organisation de l'assurance obligatoire. — Le jour où ce risque sera créé, il sera vrai de dire que le louage de travail met à la charge du patron, à côté du salaire, une seconde dette dont l'objet est purement éventuel.

C. *Du patronage.* On semble parfois rattacher au louage de travail l'obligation, au moins morale, pour le patron d'améliorer la condition de ses ouvriers par des institutions de bienfaisance, caisses de retraites, de secours, etc., cours professionnels, salles d'asile, orphelinats, en un mot tout ce qu'on désigne sous le nom générique d'*institutions de patronage*. Mais en réalité ce devoir, en admettant qu'il existe, est bien plutôt un devoir des classes riches qu'un devoir des industriels, car les patrons pauvres n'en sont évidemment pas tenus, tandis que les rentiers ou les propriétaires peuvent avoir les mêmes obligations envers les parties moins aisées de la population. C'est pour cela qu'il vaudrait mieux abandonner l'ancienne dénomination de *patron*, qui provient d'un état social disparu, et s'en tenir à celle d'*employeur* qui fait tout naturellement antithèse à celle d'*employé*.

Résiliation du contrat. Quand l'engagement est contracté pour une durée déterminée ou pour une entreprise

particulière, aucune des deux parties ne joint du droit de résilier. Tout congé, donné par l'une ou l'autre, est une rupture irrégulière du contrat et peut donner lieu à des dommages et intérêts. Mais, quand le louage est fait sans détermination de durée, chacune des deux parties a le droit de donner congé à l'autre à tout moment, sauf à respecter le délai d'usage, qui est ordinairement de huitaine, entre le congé et le départ. Telle est la situation de l'immense majorité des ouvriers employés et domestiques. Le contrat est essentiellement fragile ; le droit favorise ici ce fleau des temps modernes que Le Play a appelé *l'instabilité des ateliers*. Cette faculté mutuelle de résiliation a été de tout temps sous-entendue ; elle se trouve aujourd'hui expressément consacrée par le nouvel art. 1780 du C. civ. (loi du 27 déc. 1890). Toutefois, cette loi ajoute que la résiliation peut donner lieu à des dommages-intérêts, sans dire ni quand ni pourquoi. Cette disposition obscure a donné lieu aux plus grosses difficultés. On a peine à comprendre comment l'usage d'un droit peut engager la responsabilité de celui qui s'en sert, étant donné que la partie qui résilie n'a pas besoin de donner un motif à l'autre et peut se borner à dire : « Il ne me plaît plus de continuer. » L'interprétation la plus vraisemblable est que la loi a voulu diminuer ici le droit de résiliation arbitraire dont jouissaient les parties et n'admettre le congé que pour des motifs légitimes. La loi de 1890 a pour origine une pétition des agents de chemins de fer, qui se plaignaient, en 1872, d'être privés de leurs droits à la retraite en cas de renvoi et qui demandaient à discuter avec les compagnies les motifs des congés. Dès le vote de la loi, ils l'ont interprétée comme leur donnant satisfaction. Cependant la jurisprudence ne paraît pas jusqu'ici disposée à accorder des indemnités, et bien des membres du Parlement, parmi ceux qui ont pris une part active aux discussions, se défendent d'avoir voulu modifier aussi gravement le code civil. Alors à quoi sert ce texte menaçant et quelle est cette cause énigmatique d'indemnité ?

LOUAGE D'OUVRAGE. — Contrat par lequel une personne s'oblige à faire pour une autre un ouvrage déterminé moyennant un prix convenu. Le code civil s'occupe du louage d'ouvrage dans les art. 1787 à 1799, qui ne forment guère que des règles d'importance secondaire. Les principales concernent les risques en cas de perte de la matière et la responsabilité des fautes (pour les détails, V. les traités de droit civil, notamment Guillonard, *Traité du louage*, t. II, pp. 296 et suiv., et Paul Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle*, pp. 455 et suiv.). — En réalité, le prétendu louage d'ouvrage n'est pas un louage, puisque le salaire n'y est pas proportionnel au temps : c'est un *travail à l'entreprise*, parfaitement distinct du *travail en location*. Ce qui empêche d'en apercevoir la véritable nature, c'est ce que nous sommes habitués à réserver le nom d'entreprise aux grandes entreprises patronales qui exigent le concours d'ouvriers nombreux ; mais l'importance matérielle du travail et la quantité de main-d'œuvre qu'il réclame ne font rien pour la nature juridique du contrat. L'ouvrier qui travaille *aux pièces* est un véritable entrepreneur, puisque sa rémunération ne variera pas, quelle que soit la difficulté du travail et quelque temps qu'il mette à l'achever. Les risques sont pour lui ; il entend chaque article à forfait.

Quand le salaire est calculé d'après le résultat effectif du travail, au lieu de l'être d'après sa durée, le contrat change donc de nature ; il devient une entreprise et cesse d'être un louage. Néanmoins la condition sociale du travailleur ne change pas : c'est toujours d'un ouvrier qu'il s'agit. Par suite, toutes les dispositions législatives établies en considération de la qualité de l'ouvrier lui sont applicables, par exemple le privilège qui garantit le paiement du salaire, l'insaisissabilité du salaire, les lois projetées sur les époques et le mode de paiement du salaire, sur les accidents, la responsabilité des patrons et les assurances, sur les caisses de retraites, sur les règlements d'atelier, etc.

Le travail à prix fait s'accomplit souvent hors des ateliers du patron. Beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières à façon travaillent chez eux, en chambre. C'est sur ce genre de travailleurs que sévit particulièrement la baisse des salaires. De pauvres femmes, qui ne peuvent trouver un travail régulier dans un atelier, acceptent de faire chez elle, pour des prix infimes, des travaux de couture ou autres qui leur font gagner quelques sous par jour en échange d'un labeur excessif. Ce procédé permet à des magasins de confection de livrer certaines marchandises à des prix étonnants de bon marché, et on a souvent appelé la commiseration publique sur ces malheureuses qui, poussées par la nécessité, se soumettent d'elles-mêmes et sans contrainte à un travail accablant par sa longueur qui eût révolté les esclaves de l'antiquité. Marcel PLANIOL.

III. Droit coutumier (V. BAIL).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — *Louage de services.* — ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1886-91, t. II, n° 619-621, 5^e éd. — MAINZ, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, t. II, § 218, 4^e éd. — Inscription donnant un type de *locatio conductio operarum*, dans BRUNS, *Fontes juris romani antiqui* ; Leipzig, 1893, n° 137, in-8, 6^e éd.

Louage d'ouvrage. — ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1886-91, t. II, n° 619, 620, 621, 4^e éd. — MAINZ, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, t. II, § 218, 4^e éd. — Inscription contenant les clauses d'une *locat. cond. operis* relative à une digue à Pouzsoles : *lex parieti faciendae Puteolana*, dans BRUNS, *Fontes juris romani antiqui* ; Leipzig, 1893, n° 142, in-8, 6^e éd.

DROIT ACTUEL. — *Louage de services.* — GUILLOUARD, *Traité du contrat de louage*, t. II. — Paul PIC, *Traité élémentaire de législation industrielle*, pp. 314 et suiv. — Georges BRY, *Cours de législation industrielle*, pp. 48 et suiv. — DALLOZ, *Répertoire et Supplément*, v° *Louage d'ouvrage et d'industrie.* — DALLOZ, *Recueil d'arrêts*, 92, 1, 585 ; 92, 2, 489 et 93, 2, 377. — GLASSON, *le Code civil et la Question ouvrière* ; Paris, 1891 (Mémoire lu à l'Académie des sciences morales, les 27 mars et 3 avr. 1886).

LOUAILLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Sablé ; 372 hab.

LOUALABA (V. AFRIQUE, t. I, p. 728).

LOUAMA (Louamo). Rivière de la région centrale de l'Afrique équatoriale, affluent de droite du haut Congo. Elle a sa source non loin de la rive O. du lac Tanganyika.

LOUAN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 317 hab.

LOUAN-ILLO. Fleuve de Chine (V. LAN-NO).

LOUANDRE (François-César), historien français, né à Abbeville le 10 janv. 1787, mort à Abbeville le 20 nov. 1862. Il fut conservateur de la bibliothèque communale de sa ville natale de 1831 à 1860. Son principal ouvrage est une *Histoire d'Abbeville*, qui eut trois éditions (1834, in-8 ; 1844, 2 vol. in-8 ; 1853, 2 vol. in-8). Antérieurement, il avait fait paraître une *Biographie d'Abbeville et de ses environs* (1829, in-8). Il fit en outre le *Catalogue de la bibliothèque communale d'Abbeville* (1836-37, 2 vol. in-8) et un ouvrage intitulé *les Evêques d'Amiens depuis saint Firmin jusqu'à nos jours* (1850, in-8). On a enfin de lui plusieurs travaux dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, etc.

BIBL. : Armand BOUCHER DE CREVECEUR, *Notices sur la vie et les œuvres des membres résidents de la Société d'émulation d'Abbeville*, dans *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, t. XVII (I), p. 430, in-8.

LOUANDRE (Charles), littérateur français, né à Abbeville le 15 mai 1812, fils du précédent. Il est connu par les bonnes éditions qu'il a données des classiques, celles entre autres de La Fontaine, de Molière, de Racine, de Pascal ; par sa collaboration à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue de Paris* et autres périodiques, et la rédaction, avec Bourquelot, d'une partie du recueil bibliographique : la *Littérature française contemporaine* (1846-48). Citons encore de lui : *Absence et Souvenirs* (1838, in-8) ; *la Sorcellerie* (1853, in-12) ; *les Arts somptuaires* (1857, 4 vol. in-4) ; *Dictionnaire usuel d'histoire et de géographie* (1859, in-12) ; *les Idées subversives de notre temps* (1873, in-12) ; *Chefs-d'œuvre des conteurs français* (1873-74, 3 vol. in-12) ; *la Noblesse française sous l'ancienne monarchie* (1880, in-12). Il a été long-

temps rédacteur en chef du *Journal de l'instruction publique*. R. S.

LOUANG-PHABANG (V. LUANG-PHABANG).

LOUANNEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, canton de Perros-Guirec; 1,504 hab.

LOUANS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, canton de Ligueil; 621 hab.

LOUAOUÉ. Fleuve de la côte E. de l'Afrique australe, à l'O. du delta du Zambèze. C'est une sorte de marigot sans courant qui s'enfonce dans l'intérieur des terres jusqu'à une profondeur de 110 kil.

LOUAPOULA. Rivière de l'Afrique occidentale (V. Congo, t. XII, p. 109).

LOUARGAT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Belle-Isle-en-Terre; 4,375 hab.

LOUATRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets; 324 hab.

LOUBA. Pays de la région centrale de l'Afrique équatoriale. Sa capitale, qu'a visitée Wissmann, est Louboukou, près de la rive gauche du Loulona, affluent droit du kassar. Cet Etat s'est rendu indépendant du Mouata-Yamva.

LOUBAJAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Saint-Pé-de-Bigorre; 406 hab.

LOUBARESE. Com. du dép. de l'Ardeche, arr. de Largentière, cant. de Valgorge; 781 hab.

LOUBARESE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines; 841 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

LOUBAT (Joseph-Florimond, duc de), littérateur et mécène américain, né à New York le 21 janv. 1831. Il fit ses études en France. Secrétaire de l'ambassade extraordinaire de G.-V. Fox en Russie en 1866, il fit paraître une narration à New York en 1873 sous le titre de *Fox Mission to Russia in 1866*. En 1878, M. Loubat publia un grand ouvrage intitulé *Medallie History of the United States of America 1776-1876*, qu'il présenta à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Comme le concours ne comportait pas d'ouvrages relatifs à l'Amérique, il fonda un prix de 3,000 fr., nommé prix Loubat, décerné tous les trois ans, pour encourager les études américaines. M. Loubat a fondé des prix analogues à Berlin, Stockholm, Madrid et New York. Créé comte pontifical en 1888, il fut élevé à la dignité ducal en 1893 à l'occasion du jubilé pontifical de Léon XIII. Depuis cette époque, le duc de Loubat a continué son œuvre et a provoqué la fondation de la *Société des Américanistes de Paris*.

LOUBAUT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil; 84 hab.

LOUBEDAT. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 278 hab.

LOUBÉJAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès; 680 hab. Eglise du XII^e siècle; ruines du château de Sermet.

LOUBENS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilles; 439 hab. Pierre à chaux hydraulique.

LOUBENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Caraman; 543 hab.

LOUBENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Reole; 349 hab.

LOUBÈRE (La) (V. LA LOUBÈRE).

LOUBERS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 188 hab.

LOUBERSAN-LACASSAIGNE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 342 hab.

LOUBERT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud; 799 hab. Motte féodale recouvrant de vastes souterrains.

LOUBÈS-BERNAC. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras; 673 hab.

LOUBET (Eulie), homme politique français, né à Marianne le 31 déc. 1838. Avocat au barreau de Montélimar, il fut élu député de la Drôme le 20 févr. 1876, fit partie des 363 et fut réélu avec eux le 14 oct. 1877. Réélu en

1881, il appuya la politique opportuniste et se fit remarquer dans les questions de finances par la clarté de ses vues. Devenu le 25 janv. 1885 sénateur de la Drôme, réélu au renouvellement de 1894, il siégea à la gauche républicaine et fut président de ce groupe aussi bien au Sénat qu'à la Chambre. Il ne tarda pas à acquérir une influence considérable dans la haute assemblée. Le 12 déc. 1887, il entra, avec le portefeuille des travaux publics, dans le cabinet Tirard. Démissionnaire le 30 mars 1888, il fit à la tribune quelques mois après un discours remarqué sur la nécessité de signer de nouvelles conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer afin de rendre moins lourd pour le budget le chapitre des garanties d'intérêts. Le 28 févr. 1892, M. Loubet prenait la présidence du conseil et le portefeuille de l'intérieur à la suite de la crise ministérielle, conséquence de la chute du quatrième cabinet Freycinet. Il arrivait au pouvoir à une des périodes les plus difficiles qu'ait traversées la République (attentats anarchistes, expédition du Dahomey, congrès socialistes, troubles des mines de Lens et Liévin, grève de Carmaux, etc.), et il tomba finalement, au début de la triste affaire du Panama et pour avoir refusé de faire procéder à l'autopsie du cadavre du baron de Reinach. M. Loubet conserva l'intérieur dans le cabinet Ribot (6 déc. 1892), puis ayant été l'objet de vives critiques dans la presse pour avoir défendu la réputation de M. Rouvier et regretté les poursuites votées contre lui par la Chambre, il démissionna le 10 janv. 1893, causant ainsi un remaniement de tout le ministère. Le Sénat lui donna la présidence de sa commission des finances, puis, en remplacement de Jules Ferry, celle de la grande commission des douanes.

LOUBEYRAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Manzat; 1,225 hab.

LOUBIENG. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 664 hab.

LOUBIÈRE. Rivière de France (V. CHER, t. X, p. 1088).

LOUBIÈRE (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Bozouls; 553 hab.

LOUBIÈRES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 123 hab.

LOUBIGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 273 hab.

LOUBILACH. Rivière de la région centrale de l'Afrique équatoriale, affluent de gauche du haut Congo. Dans sa partie inférieure le Loubilach prend le nom de Sankourou.

LOBILLÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 803 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Niort à Ruffec.

LOUBINE (Ichtjol.) (V. PERCHE).

LOUBLANDE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre; 562 hab.

LOUBNY. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Poltava, sur la Soula, aff. g. du Dniepr; 10,000 hab. Tanneries. — Bataille de 1107 entre les Russes et les Polovtsi.

LOUBON (Charles-Emile-Joseph), peintre français, né à Aix le 12 janv. 1809, mort à Marseille en 1863. Élève de Granet qu'il suivit en Italie (1829), il devint directeur de l'école de dessin de Marseille. Il a peint d'abord des intérieurs de monuments archéologiques, puis des paysages. Il rend bien le ciel provençal; ses sujets sont gais, souvent avec une nuance satirique; citons : *Jésus et la Samaritaine*; *les Génois à la fontaine* (1840); *Episode du choléra* (musée de Montpellier); *Levée du camp du Midi*, *Muletier du Var*, *Fermière de Soumabre* (1855); *Souvenir de la campagne de Rome* (1859); *Soirée dans les marais Pontins, Après-Midi d'automne* (1863).

LOUBRESSAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 1,405 hab. Marbre rouge; château du XVI^e siècle.

LOUCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Écouché; 136 hab.

LOUCELLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 469 hab.

LOUCENDA. Nom que portait la capitale du pays du *Cazembé* (V. ce mot) à la fin du XVIII^e siècle, s'il faut en croire le docteur Lacerda qui mourut, en 1798, de la fièvre près de cette ville. Ce nom n'a pas été retrouvé par les explorateurs modernes.

LOUCHAÏ. Peuple du N.-O. de l'Indo-Chine, entre l'Inde et la Birmanie, dans les montagnes situées au N. de Tchitagong, à l'O. de la Kyen-douen, au S. des Nagas. Les principales tribus sont les *Kouki* (V. ce mot), civilisés par les Anglais, les *Koiréing* au N. du Manipour, les *Kou-pou* dans le Manipour, les *Louchai* au S. du Katchar, les *Ilaoulong* et les *Sylou* au N. de Tchitagong. C'est une belle race; taille moyenne, 1^m69 pour les hommes; 1^m62 pour les femmes; teint brun, yeux petits en amande, pommettes saillantes, barbe rare, nez épaté aux narines dilatées, lèvres épaisses. Ils se vêtent d'une chemise de coton grossier, maintenue par une courroie portant un sac de peau qui renferme leurs couteaux, leurs pipes, leur tabac, etc.; ils s'ornent la tête de plumes, le cou de colliers. Ils adorent la chasse, fabriquent eux-mêmes une médiocre poudre, pratiquent le brigandage, durement réprimé en 1874-72 par une expédition anglaise. Leurs villages sont bâtis sur les sommets; les maisons ont en général 6 m. sur 4; leurs animaux domestiques sont le *meïua*, de race bovine, le porc et la chèvre blanche à longs poils; ils cultivent le blé, le riz qu'ils distillent, le tabac, le poivre, le coton qu'ils tissent, etc. A.-M. B.

BIBL.: *The Lushai Expedition*, dans *Proceed. Roy. Geogr. Soc.*, 1873, pp. 42-55.

LOUCHATS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Saint-Symphorien; 786 hab.

LOUCHAZÉ. Contrée de l'Afrique australe, à l'extrémité S.-O. de la province portugaise d'Angola. Ce pays occupe les vallées supérieures du *Conango*, du *Couito*, du *Couimé* et du *Couibo*, affluents du *Tchobé* ou du *Zambeze*. L'altitude générale du pays se maintient environ à 4,500 m.; la région est accidentée et couverte de forêts. Dr ROME.

LOUCHES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 792 hab.

LOUCHET (Techn.). Sorte de bêche à fer long et étroit dont on se sert pour extraire la tourbe quand elle présente une consistance suffisante pour ne pas exiger l'emploi de la drague. Il y en a de deux sortes, qui servent suivant que la tourbe est ou n'est pas inondée. Le petit louchet s'emploie quand la tourbe est à sec. Il se compose d'un manche en bois d'un peu plus de 1 m. de longueur, solidement adapté à un outil comptant de 30 centim. de long et d'environ 10 de large, muni d'un aileron sur l'un de ses côtés. On s'en sert un peu obliquement pour tirer des pointes de tourbe d'un peu moins de 1 décim. q. de section, et de 25 à 30 centim. de longueur. Le grand louchet s'emploie quand la tourbe est submergée; son manche, qu'on rallonge souvent avec un morceau de sapin plus ou moins long, est une perche de chêne construite avec grand soin, d'une longueur d'environ 5 m. Il se compose d'une première partie à section circulaire, comme la rallonge en sapin qu'on y adapte par une frette, et d'une seconde partie, dont la section d'abord carrée s'amincit en conservant la même largeur, de façon à se terminer en biseau. L'outil en fer qu'on adapte au bout de ce manche se termine par un palier de 10 sur 30 centim., analogue à celui de petit louchet; ce palier est muni d'un grand aileron à l'extrémité d'un de ses côtés et d'un faux aileron au milieu de l'autre côté. Ces deux ailerons se prolongent chacun par une longue lamette, et ces deux lamettes sont reliées entre elles et avec le manche du louchet par deux carrés en fer et par un faux carré, situé à la hauteur du palier. Le faux carré et le carré le plus voisin portent chacun un ressort destiné à presser la tourbe et à la maintenir dans le louchet. Cet outil s'enfonce verticalement, et on tire avec lui de longs morceaux de tourbe qui ont un peu plus de 1 décim.

carré de section, et qu'on coupe en 4 ou 5 pointes de 25 à 30 centim. L. K.

On l'emploie aussi, dans les travaux de terrassement, pour couper et lever les gazons, retailler les talus, etc.

LOUCHETTE (Archéol.). Cuiller ronde moins grande que la louche dont elle avait la forme. Elle servait à puiser dans les drageoirs et dans les hanaps, et ne dépassait guère la dimension de nos cuillers à café. Elle était généralement d'or ou d'argent et accompagnait les drageoirs.

LOUCHY-MONTFAND. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain; 608 hab.

LOUCRUP. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 402 hab.

LOUDD. Ville de Palestine, à 36 kil. O.-N.-O. de Jérusalem, près de la r. g. de l'oued Soleiman, branche meridionale du *Nahr-el-Aoudjeh*; 8,000 hab., dont 2,000 orthodoxes. Territoire fertile (le « Paradis de la Palestine »). Passage des caravanes de Damas à Jérusalem. C'est l'ancienne *Lydda*, brûlée sous Néron, rebâtie sous le nom de *Diospolis*, et siège d'une école juive célèbre. Les croisés en firent un siège épiscopal sous le nom de Saint-Georges qui y serait né. Détruite en 1191 et en 1271. Ruines de l'église romane de Saint-Georges (XII^e siècle); une partie a été restaurée par les Grecs, le reste transformé en mosquée. L. DEL.

BIBL.: Marquis de Vogüé, *Eglises de Terre sainte*.

LOUDEAC (*Loudecum*, *Bréhan-Loudeac*). Ch.-l. d'arr. du dép. des Côtes-du-Nord, entre l'Oust et la Larlion, qui le sépare de la forêt de Loudéac; 5,913 hab. Stat. du chem. de fer de Saint-Brieuc à Pontivy; tête de ligne de l'embranchement vers Carhaix. Hospice, prison; ferme-école au Plessis-Boudet; chambre et société d'agriculture; minerais de fer, céréales, fourrages, bois, beurre. Centre d'une fabrication de toiles, dites de Bretagne. Loudéac fut au moyen âge une châtellenie, appartenant aux comtes de Porhoët et ensuite à la maison de Rohan. A la fin du XV^e siècle, on comptait une trentaine de forges dans la forêt. En 1567, des Flamands, chassés par les cruautés du duc d'Albe, s'y établirent et fondèrent l'industrie de la toile, qui prit un rapide développement, le mouvement des affaires sur le marché de Loudéac étant, avant la Révolution, de 5,200,000 fr. En 1591, les ligueurs et les royaux se livrèrent un combat devant les murs de Loudéac. Église Saint-Nicolas (1728-59); haut clocher du XVII^e siècle. Chapelle Notre-Dame-des-Vertus (1693); chapelle de Saint-Maurice. Ruines du château de La Ville-Audrain et de celui de La Feuillée. Butte Cojean, enceinte fortifiée. Retranchement gallo-romain. Ch. DEL.

LOUDEVIELLE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères; 414 hab.

LOUDERVELLE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères; 446 hab.

LOUDES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy; 4,638 hab. Ancienne baronnie du Velay, relevant de la vicomté de Polignac. — Château seigneurial de Charrouil, restauré; grotte, lac de Cèreise.

LOUDET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau; 367 hab.

LODIANA ou **LOUHDIANA.** Ville de l'Inde anglaise, prov. de Pendjab, sur la r. g. du Sutledj et le ch. de fer de Delhi à Lahore; 40,000 hab., en majorité musulmans. Fabrication de cachemires, châles de laine fine, écharpes, cotonnades, meubles, etc. Marché de céréales. Climat insalubre. Elle a été fondée par un prince de la famille des Lodis en 1480. On y signale, outre la citadelle au N., un tombeau de saint musulman, pèlerinage fréquenté.

LOUDON ou **LAUDON** (Gideon-Ernst, baron de), célèbre général autrichien, né à Tootzen (Livonie) le 2 févr. 1716, mort à Neuttschein le 14 juil. 1790. D'une famille d'origine écossaise, il entra au service de la Russie (1732), prit part au siège de Dantzic (1734), aux campagnes du Rhin (1735) et du Dniepr (1736-39). Mécon-

tent, il demanda du service à Frédéric II qui refusa, et entra à celui de l'Autriche (1742) comme capitaine dans le corps franc slave de Trenck; impliqué dans le procès de ce dernier il se justifia et fut promu major; il se maria et se convertit au catholicisme. Au début de la guerre de Sept ans, Neipperg dédaigna ses services; mais Kaunitz l'envoya avec un détachement croate et le titre de lieutenant supérieur en Bohême auprès du feld-maréchal Browne. Un succès à Tetschen dans la retraite de Saxe et sa conduite à l'attaque de Hirschfeld lui valurent le grade de colonel (févr. 1757). Après la bataille de Kollin, il infligea de graves pertes à Keith et mena avec tant de succès la petite guerre sur les rives de l'Elbe qu'il fut préposé aux troupes légères qu'on adjoignit à l'armée impériale (août 1757). Il figura donc à Rossbach. L'enlèvement d'un convoi prussien dans le défilé de Domstadt (près d'Olmütz), le 30 juin 1758, lui valut le grade de lieutenant feld-maréchal; sa conduite à Hochkirch fut récompensée par une baronnie. En 1759, on lui confia 18,000 hommes sur la frontière de Silésie, et il sut opérer la jonction avec les Russes; il décida la victoire de Kunnersdorf (12 août 1759) et ramena ses forces en Moravie. En 1760, il envahit la Silésie avec 36,000 hommes, battit Fouqué à Landeshut (23 juin), prit Glatz, mais échoua devant Breslau et fut battu à Leignitz (15 août) par la faute de Daun et de Lacy. En mars 1761 il opéra en Silésie avec 60,000 hommes, fit sa jonction avec les Russes, mais fut tenu en échec par Frédéric devant le camp de Bunzelwitz et ne put que prendre Schweidnitz. Par suite des intrigues de ses rivaux, on ne lui donna plus de commandement, et il ne fut promu feld-maréchal qu'en 1778. Cette année on l'opposa en Bohême au prince Henri de Prusse. En 1788, il commandait en Croatie, vainquit les Turcs à Dubitza, prit cette place et celle de Novi; en 1789, après avoir enlevé Gradisca, il reçut le commandement en chef, s'empara de Belgrade (8 oct.) et de Semendria et termina glorieusement la guerre. En 1790, il commanda l'armée rassemblée contre la Prusse. — Sa famille s'est éteinte en la personne de son neveu Alexis, officier supérieur autrichien, né à Riga en 1762, mort le 22 nov. 1822. A.-M. B.

BIBL.: JANKO, *Leben des Feldmarschalls von Loudon*; Vienne, 1869. — Du même, *Loudon im Gedicht und Lied seiner Zeitgenossen*, 1880.

LOUDON (John-Claudius), agronome anglais, né à Cambuslang (Lanarkshire) le 8 avr. 1783, mort à Bayswater (Londres) le 14 déc. 1843. Fils d'un fermier écossais, il fit de bonnes études scientifiques à Edimbourg, fut quelque temps jardinier à Londres (1803-6), puis exploita le grand domaine de Tew Park dans le comté d'Oxford (1806-42) et, après un long voyage d'études sur le continent, retourna en Angleterre, où il s'acquit une grande popularité par ses nombreuses et importantes publications, fréquemment réimprimées, sur les différentes branches de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture : *Country Residences* (Londres, 1806, 2 vol. in-4); *Encyclopædia of Gardening* (Londres, 1822, in-8); *Encyclopædia of Agriculture* (Londres, 1823, in-8); *Encyclopædia of Plants* (Londres, 1829, in-8); *Encyclopædia of cottage, farm and villa Architecture* (Londres, 1832, in-8); *Arboretum et fruticetum britannicum* (Londres, 1838, 8 vol. in-8); *Self-Improvement for Gardeners* (Londres, 1843, in-8), etc. Il dirigea en outre plusieurs recueils spéciaux : *The Gardener's Magazine* (1826-43); *The Magazine of natural history* (1828-40); *The Architectural Magazine* (1834-39); *The Suburban Gardener* (1837-40), tous quatre fondés par lui. L. S.

BIBL.: *Loudon Gentlem. Magaz.*, févr. 1844, p. 206. — Mrs. Loudon, J.-C. Loudon, en tête du *Self-Improvement* (V. ci-dessus).

LOUDON (Jane), femme auteur anglaise, née près de Birmingham en 1807, morte à Bayswater le 13 juil. 1858, femme du précédent. Ses principales œuvres sont : *The Mummy; a tale of the twenty-second century* (1827,

in-12); *Stories of a Bride* (1829, in-42); *The Young Naturalist's Journey* (1840, in-16); *The Lady's Companion to the Flower Garden* (1844, in-4), son plus grand succès; *The First Book of Botany* (1841, in-12); *British wild flowers* (1844-45, in-4) et de nombreux traités de botanique, d'horticulture, d'histoire naturelle à l'usage des femmes et des enfants. R. S.

LOUDOUN (Comtes de) (V. CAMPBELL).

LOUDUN. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Vienne, à la source de la Petite-Maine; 4,652 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat, ligne de Tours à Niort, embranchement sur Montreuil-Bellay et Châtelleraut. Collège communal, école préparatoire vétérinaire, bibliothèque publique; prison départementale, hôpital, orphelinat de filles. Commerce de graines, de vins, d'eau-de-vie, de truffes, de chanvre, de fruits cuits, de farines, d'œufs, etc. Fabriques de passementerie, d'instruments agricoles, de dentelles, de tulles; imprimeries, teintureries, tannerie, scierie mécanique.

MONUMENTS. — Ville pittoresque dont les rues tortueuses sont encore bordées çà et là de curieuses maisons de bois des xv^e et xvi^e siècles, ou d'anciens hôtels en pierre. Elle est dominée par un très beau donjon carré à contreforts du xi^e siècle (mon. hist.); autour du donjon sont les vestiges du château des comtes d'Anjou, un croissillon de la chapelle de Saint-Léger servant de musée archéologique et quelques ruines du prieuré de Notre-Dame du Château (xv^e siècle). Des anciens remparts de la ville il ne subsiste que la porte du Martray (xv^e siècle) avec deux tours rondes. L'église Saint-Pierre-du-Marché, des xii^e-xvi^e siècles, a conservé un magnifique portail Renaissance. Saint-Pierre-du-Martray (xiv^e-xv^e s.) conserve un tableau attribué au peintre Coppin Delf; Sainte-Croix (xii^e-xvi^e siècle) conserve un déambulatoire roman. Il subsiste aussi une curieuse salle capitulaire (xv^e s.) de l'ancien couvent des carmes et des restes d'un hôpital du xv^e siècle.

HISTOIRE. — Bien que le nom de Loudun fasse présumer une origine gauloise, la ville n'est pas connue avant l'époque féodale; elle appartenait au début du xi^e siècle aux comtes d'Anjou, et, depuis 1154, aux rois d'Angleterre. Confisqués en 1202 par Philippe-Auguste, le château, la ville et la châtellenie furent concédés en 1370 à Louis de France, duc d'Anjou. Henri III, en 1579, en fit don à Françoise de Rohan, et Henri IV, qui s'en empara en 1589, l'érigea en duché le 10 avr. 1591. Le 3 mai 1616 fut signé à Loudun, après de nombreuses conférences, un traité de la reine Marie de Médicis avec le prince de Condé, les ducs de Longueville et de Mayenne et les autres seigneurs qui avaient pris les armes. En 1619 et 1620, les protestants tinrent à Loudun des assemblées menaçantes dont la dernière fut dissoute par le roi. Loudun fut surtout célèbre au xvii^e siècle par la fameuse histoire de la prétendue possession des religieuses ursulines et par le procès du curé Urbain Grandier (V. ce nom), qui y fut brûlé vif en 1634.

Loudun a vu naître le poète latin Salmon, dit Macrin, l'« Horace français » (1490-1557), Théophraste Renaudot, auquel une statue, due à Alf. Charron, a été érigée en 1894, les Sainte-Marthe, l'érudite Jules-César Boulenger (1558-1628) et le littérateur Urbain Chevreau (1613-1701).

BIBL.: DUMOSTIER DE LA FOND, *Essai sur l'histoire de Loudun*; Paris, 1778, 2 vol. in-8.

LOUE. Nom de plusieurs rivières de France (V. Donogne, Doubs, Jura, Loiret, etc.).

LOUÛ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans; 1,830 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Sillé-le-Guillaume à Sablé. Patrie de Germain Pilon.

LOUÛCHE (en all. *Leuk*). Village de Suisse, cant. du Valais, sur la rive droite du Rhône; 4,552 hab. A 10 kil. au N., dans la vallée étroite de la Dala qui aboutit à la Gemmi (V. ce mot), *Louèche-les-Bains*, très renommé par la vertu de ses eaux. Les malades prennent leurs bains en commun dans de grands bassins.

Eaux minérales. — Ces eaux, hyperthermales, sulfatées calciques moyennes, azotées et carboniques faibles, sont diurétiques et excitantes et produisent des poussées à la peau. Elles s'emploient en boisson, bains, douches et injections dans les dermatoses, les affections des voies respiratoires, les rhumatismes, les paralysies, la scrofule, les névralgies, les névroses, etc. Dr L. Hn.

LOUER. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort; 496 hab.

LOUERRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Gennez; 570 hab.

LOUESME. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube; 290 hab.

LOUESME. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Bléneau; 230 hab.

LOUESTAULT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi; 41½ hab.

LOUEUSE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 274 hab.

LOUEY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 513 hab.

LOUFIDJI (V. AFRIQUE, t. I, p. 730).

LOUFIRA. Affluent du Congo (V. ce mot, t. XII, p. 409).

LOUGA. Fleuve de Russie qui se jette dans le golfe de Finlande après avoir traversé le gouvernement de Saint-Petersbourg. Une de ses branches, le Rosson, va joindre la Narova. Elle a 240 kil. de long, un bassin de 44,600 kil. q., est navigable depuis Lambourg, reçoit à dr. l'Orédj, à g. la Saba et la Dolgaia.

LOUGA. Village important du Sénégal, arr. de Saint-Louis, Stat. du chem. de fer de Saint-Louis à Dakar.

LOUGAN. Ville de Russie, gouvernement de lékatérinoslav, au confluent du Lougan (aff. du Donetz) et de l'Olkhovaia; 16,000 hab. Grand commerce de blé, de bestiaux et d'objets manufacturés, grâce à sa situation entre la mer d'Azov et la Petite-Russie. Mines de houille et de fer. Etablissements métallurgiques, créés en 1793, par Gascoyne pour la marine officielle, affectés aujourd'hui à la construction de machines à vapeur; 5,000 ouvriers y travaillent.

LOUGANSKY (V. ДАИ. [Vladimir]).

LOUGE (La) (V. GARONNE, t. XVIII, p. 554).

LOUGÉ-SUR-MAIRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 636 hab.

LOUGH (John-Graham), sculpteur anglais, né vers 1804, mort en 1876. Fils d'un pauvre cultivateur, ses facultés artistiques furent découvertes par un propriétaire du pays qui lui ouvrit son cabinet de médailles et d'estampes. Entré à Londres dans l'atelier de Haydon, il se consacra à l'étude approfondie des marbres du Parthénon, au British Museum. En 1827 il exposa un *Milon* colossal en plâtre, dont le bronze lui fut commandé par Wellington, puis il alla visiter l'Italie. Parmi ses œuvres nombreuses, dont une collection de moulages est réunie au Palais de Cristal, on cite un *Combat de chevaux*, *Saint Michel terrassant le dragon* et de gracieuses fantaisies shakespeariennes : *Puck*, *Oebron*, *Titania*, *Ariel*. Devant la Bourse de Londres, on voit de lui une statue de la *Reine*.

LOUGHBOROUGH. Ville d'Angleterre, comté de Leicester, sur le Soar, affluent du Trent, à 15 kil. N.-N.-O. de Leicester. Stat. du chem. de fer de Leicester à Sheffield; 15,932 hab. Bonneterie et fabriques de tulle.

LOUGHBOROUGH (Lords) (V. HASTINGS et ROSSLYN).

LOUGRATTE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Castillonès; 807 hab.

LOUGRE (Mar.). Petit navire de l'Océan servant au cabotage, portant deux mâts verticaux avec voiles à bourcet, *amurées* en abord, plus un foc et un tapeuil. Ils ont parfois des huniers se hissant par-dessus les basses voiles. La lougre ne diffère du chasse-marée que par la position du point d'amure des basses voiles qui, dans ce dernier, sont fixées au pied du mât; il se manœuvre très facilement. Ce type n'existe plus dans la marine de guerre, où

il servait autrefois de garde-côte, de garde-pêche, et portait jusqu'à six et huit petites pièces de canon. Sous le premier Empire, beaucoup de corsaires de Saint-Malo étaient grées en lougre, à cause précisément de la facilité de manœuvre de la voilure.

LOUGRES (Ruisseau de) (V. DOUBS, t. XIV, p. 1005).

LOUGRES. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard; 233 hab.

LOUHANS (*Lovincum*, *Lovingum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de Saône-et-Loire, sur la Seille, le Solnan et la Vallière; 4,348 hab. Stat. des lignes de Dijon à Saint-Amour, et de Saint-Germain-du-Plain à Lons-le-Saunier. Moulins, huileries, manufactures de chapeaux, briqueteries, tuileries, fours à chaux. On a trouvé à Louhans, en 1746, des statuettes gallo-romaines en bronze qui permettent de faire remonter la ville à cette époque; tout autour on a découvert également et à plusieurs reprises des vases et des monnaies antiques. Au moyen âge les seigneurs bâtirent un château fort sur les bords de la Seille, à l'une des extrémités de la ville, laquelle fut d'ailleurs entourée d'une ceinture de murailles percée de trois portes. Elle fut prise et brûlée par les grandes compagnies en 1370, assiégée plusieurs fois pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, occupée par les Impériaux qui en furent aussitôt délogés par Baudricourt en 1496, attaquée encore par Poncenac à la tête d'une armée de 4,000 Suisses en 1562. Elle était restée fidèle au roi pendant les troubles de la Ligue; aussi le duc de Nemours, frère du duc de Mayenne, y conduisit-il ses troupes en 1591 et la prit-il; peu après, le maréchal d'Autmont la lui reprit, mais, la même année, le marquis de Trefort l'en chassa avec l'aide des barons de Thianges, de Lux et d'Uxelles. Ceux-ci démolièrent le château et commencèrent le démantèlement de la ville; l'année suivante les ligueurs y revinrent et l'occupèrent encore quelque temps. La conquête de la Franche-Comté ne fut pas non plus sans entraîner des désastres pour Louhans. Les habitants avaient été affranchis en 1269 par Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, qui appartenait à une branche cadette de la maison de Vienne à laquelle la seigneurie de Louhans avait pu être donnée en apanage par les comtes de Bourgogne. Rodolphe de Hochberg, époux de Marguerite de Vienne, vendit la terre à Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, en 1467. Mais les Hochberg y rentrèrent peu après, car Jeanne de Hochberg, marquise de Rothelin et comtesse de Neuchâtel, l'apporta en 1506 à Louis d'Orléans, duc de Longueville. Avec sa fille, Françoise d'Orléans, elle passa à Louis de Bourbon-Condé, à son fils, à son petit-fils et à Marie d'Orléans, femme de Henri de Savoie, dont la fille, duchesse de Nemours, la vendit en 1709 à François Guyet, ancien intendant des finances, pour qui elle fut érigée en comté en 1724. Sa fille, Philiberte-Thérèse Guyet, veuve de Jérôme de Chamillard, maréchal des camps et armées du roi, eut pour héritier son neveu, Antoine-Jean Gagne, comte de Périgny, lequel légua ses terres à M. Legoux de Saint-Seine, premier président au parlement de Bourgogne, et à ses enfants, à qui elles appartenaient encore à la Révolution. Il reste quelques morceaux du mur de ville, avec deux anciennes tours en brique (xvi^e siècle). La rue principale est entièrement bâtie sur arcades dont les plus anciennes paraissent remonter au xv^e siècle; on y remarque plusieurs maisons de style, une notamment de la Renaissance (hôtel du Commerce) qui a des poutres curieusement sculptées. L'église paroissiale Saint-Pierre, dont la nef a dû être relevée après l'incendie de 1370, et dont le reste date du xv^e siècle, avait déjà besoin d'être reconstruite à la fin du siècle dernier; on vient seulement d'en réédifier, sur le modèle primitif, le clocher surmonté d'une galerie dont la pierre découpée à jour reproduit les premiers mots de l'*Ave Maria*, et la chapelle de Notre-Dame dite du *Seigneur*. Hôpital (xvii^e siècle), dont la pharmacie est ancienne. Collège (xvii^e siècle). Couvent de cordeliers (xvii^e siècle), supprimé à la Révolution. Hôtel de ville (xvii^e siècle).

Bibliothèque, musée, théâtre. — Armes : *de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir accompagnées en chef d'une fleur de lis d'or.* LEX.

BIBL. : L. GUILLEMAUT, *Histoire de la Bresse Louhannaise. Les temps anciens et le moyen âge*; Louhans, s. d. (1892), in-8.

LOUHI (Myth. finn.), héroïne du Kalevala, la « mère de famille » de Pohjola, la terre des Lapons. Lorsque Lemminkäinen vient à Pohjola pour demander à Louhi la main de sa fille aînée, la mère impose trois épreuves au jeune héros, qui succombe dans la troisième. Plus tard, elle agréa la demande du vieux Väinämöinen, mais sa fille préfère Ilmarinen, le forgeron du Sampo, et l'épouse après que celui-ci a labouré un champ plein de serpents, a muselé l'ours de Tuoni et le loup de Manala et a pris le brochet infernal du fleuve noir de Tuoni. Au bout de quelques années, la lutte éclate violente entre Louhi et les héros du Kalevala, qui veulent lui enlever le Sampo. Malgré tous ses sortilèges, Louhi, la plus puissante des sorcières, est vaincue et elle doit abandonner les débris du Sampo à ses puissants ennemis. — Louhi, la femme noire, édentée, est en général malfaisante; elle peut cependant être bonne et on l'invoque parfois. On a rapproché son nom de celui de *Loki*; il semble plus exact de le tirer du verbe finnois *louhia*, mordre, ronger.

Th. C.

LOUHOSSOA. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Espelette; 502 hab.

LOUI. Pays du centre de l'Afrique australe. Le Loui comprend la haute vallée du Zambèze au N. de la première région des cataractes. Il forme la région N. du royaume actuel des Barotsés, et occupe une surface dont on évalue la longueur à 350 kil. sur une largeur de 60 kil. Aux pluies, toute la vallée est inondée; seuls quelques plissements de terrain et quelques mamelons, où se réfugient les Barotsés, surnagent. Le Loui est compris aujourd'hui dans la sphère d'influence anglaise.

LOUI-BANDA. Pays de la partie centrale de l'Afrique australe, limité par le royaume des Barotsés au S., le Lovale à l'O., la région du Cazembé à l'E. et le Muata-Yambo au N. Il occupe la vallée supérieure du Liba et celle du Kabompo, branches maîtresses du haut Zambèze.

LOUCHE-DESFONTAINES (V. DESFONTAINES).

LOUIHAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Avén; 642 hab.

LOUIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Saint-Loup; 4,118 hab.

LOUINA. Peuple de l'Afrique australe, habitant le Loui ou vallée du haut Zambèze. Autrefois tributaires des Makololos, ils réussirent à en secouer le joug et à se donner un roi. Leur pays a été, par suite des derniers traités conclus entre l'Angleterre et le Portugal, rangé dans la sphère d'influence britannique.

LOUIS. I. Métrologie. — Monnaies d'or ou d'argent, dont les premières furent frappées sous Louis XIII, et qui prirent ce nom de l'empreinte dont elles étaient revêtues. Bien qu'on ait frappé en 1641 et en 1720 des pièces valant d'abord 60 sous et désignées sous le nom de *louis d'argent*, ce nom de *louis* fut réservé aux seules monnaies d'or. Les Louis frappés sous Louis XIII avaient cours pour 10 livres; ceux frappés sous Louis XIV et Louis XV eurent cours pour 16 livres 10 sous, 15 livres 40 sous, 30 livres, 27 livres, enfin 24 livres, cours qui leur fut conservé jusqu'à la Révolution, le poids et le titre des pièces n'étant pas toujours en parité avec la différence des cours. On frappa alors des pièces de 24 livres, remplacées par les pièces de 20 fr. qui sont les *louis* d'or actuels. Il y avait aussi des doubles louis. On trouve à Malte une monnaie d'or du nom de *louis* valant 24 fr. 10; à Brème le louis d'or était un monnaie de compte valant 5 thalers.

G. FRANÇOIS.

II. Ordres. — **ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.** — Créé en France en avr. 1693 par le roi Louis XIV qui le destina à récompenser exclusivement les officiers de son armée pratiquant la religion catholique et qui, en outre, se

distinguaient par leurs vertus, leur mérite et les services rendus. Il fut confirmé par Louis XV, en 1719; Louis XVI le déclara jusqu'à la Révolution de 1789 qui le supprima. La Restauration le rétablit et Louis XVIII signa le 30 mai 1816 des lettres patentes à cet effet; il subsista jusqu'à 1830 et, depuis cette seconde révolution, il disparut définitivement. Les membres de l'ordre étaient divisés en trois classes : grands-eroix, eommandeurs et chevaliers. Le roi était grand maître. Ruban rouge feu.

G. DE G.

ORDRE DE LOUIS DE HESSE. — Créé en Hesse grand-ducale le 23 août 1807, par le grand-duc Louis 1^{er} qui le destina à récompenser les services civils et militaires ainsi que le mérite et les actions d'éclat, et lui donna le nom d'ordre du Mérite de la maison de Hesse. Les statuts furent modifiés le 14 déc. 1831 par le grand-duc Louis II, fils du fondateur; il donna à l'ordre le nom de Louis, qui était celui de son père et le sien. Les membres sont divisés en cinq classes : grands-croix, commandeurs de première et de seconde classe, chevaliers de première et de seconde classe. Devise : *Gott Ehre Vaterland* (Dieu, Honneur et Patrie). Le grand-duc régnant est chef souverain et grand maître de l'ordre. Ruban noir avec liséré rouge sur chaque bord.

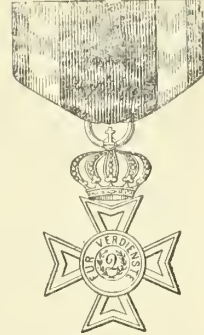
G. DE G.

ORDRE ROYAL DE LOUIS DE BAVIÈRE. — Créé en Bavière par le roi Louis, le 23 août 1827, à l'occasion de sa fête et dans le dessein de récompenser les personnes qui, à ce jour, avaient accompli leur cinquantième année de service soit à l'armée, soit dans l'Église, soit dans les administrations civiles. Les membres ne forment qu'une seule classe de chevaliers; néanmoins, les officiers et les fonctionnaires civils ou ecclésiastiques, ayant rang de conseiller, portent une eroix d'or, les autres une médaille. Le roi de Bavière régnant en souverain chef est grand maître de l'ordre. Ruban rouge liséré de bleu.

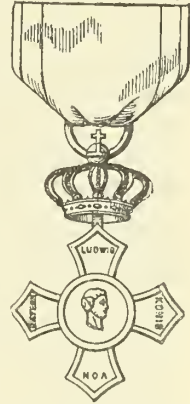
G. DE G.

LOUIS. *Nous avons classé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : les chefs du Saint-Empire romain-germanique ou empereurs d'Allemagne; les rois et princes classés par pays selon l'ordre alphabétique; sous chacune de ces rubriques on trouvera d'abord les rois, puis les princes des pays compris dans leur royaume. — Pour les personnages princiers dont on ne trouvera pas la biographie ci-dessous, il suffira de se reporter à l'article consacré à la principauté. — Enfin à la suite seront placés les personnages divers.*

LOUIS 1^{er} le Pieux, empereur d'Occident, né à Chasseneuil (Vienne) en 778, mort près d'Ingelheim le 20 juin 840. Fils de Charlemagne et d'Hildegarde, il fut à trois ans couronné roi d'Aquitaine à Rome, par le pape Adrien 1^{er} (15 avr. 781); seul survivant de ses frères légitimes, il fut associé officiellement à l'Empire à Aix-la-Chapelle, au mois d'août 813, et succéda le 28 janv. 814 à son père. Il avait alors trente-sept ans, avait épousé en 798 Irmengarde, fille d'un duc de Hasbain et en avait eu trois fils, Lothaire, Pépin et Louis. Bien qu'il eût participé à plusieurs



Insigne de l'Ordre de Louis de Hesse.



Insigne de l'Ordre royal de Louis de Bavière.

Ruban rouge liséré de bleu.

grandes expéditions contre les Saxons, les Lombards, les Gascons et les Arabes, qu'il fût d'un tempérament robuste et cavalier consommé, il semble n'avoir montré ni goût pour la guerre, ni talent militaire. Dans le gouvernement de son royaume d'Aquitaine, il parait ne s'être intéressé qu'à la réforme du clergé et aux affaires ecclésiastiques. L'un de ses premiers actes fut de congédier de la cour d'abord ses frères illégitimes, ses sœurs et ses nièces, qui se retirèrent dans des monastères, puis les ministres même de l'Empire, Wala, Leidrade et Adalhard. Ensuite il amnistia les Saxons et les Frisons et leur rendit l'usage de leurs lois ; et enfin s'adonna à son œuvre de prédilection, l'administration de l'Église. Sur ces entrefaites, le pape Étienne IV, qui venait de succéder à Léon III, vint en France apporter au nouvel empereur la couronne impériale. Louis le Pieux vint à sa rencontre à Reims en oct. 816, et fut solennellement couronné ainsi que l'impératrice dans la cathédrale.

Un accident où l'empereur faillit perdre la vie fut un prétexte pour le provoquer à régler sa succession ; en 817, dans un plaid solennel tenu à Aix-la-Chapelle, l'aîné de ses fils, Lothaire, fut associé à l'Empire et chacun des deux autres recut un royaume, Pépin l'Aquitaine, Louis la Bavière, qu'ils devaient gouverner sous la tutelle de l'empereur. Il semblait que de cette façon on pouvait concilier les anciens principes des partages germaniques avec la doctrine nouvelle de l'unité de l'Empire. Une révolte du roi d'Italie, Bernard, le petit-fils de Charlemagne, dont ce nouveau partage semblait ébranler l'indépendance, fut durement réprimée ; Bernard, en dépit d'un sauf-conduit, fut condamné à mort, peine que Louis commua en celle de l'aveuglement, cruel supplice auquel le malheureux ne survécut pas ; ses complices furent exécutés de même, tués ou aveuglés, et son royaume fit retour à l'Empire. Les décisions du plaid d'Aix et la répression de la révolte d'Italie avaient été une revanche de l'ancien parti impérial ; toutefois les anciens ministres de Charlemagne restaient encore dans l'exil. Les remords de Louis le Pieux, habilement exploités, allaient bientôt leur fournir une occasion de revenir au pouvoir. En 822, dans une assemblée solennelle tenue à Attigny, Louis, conseillé par les évêques, fit dans l'église confession de ses péchés, déclara se soumettre à une pénitence publique pour avoir fait tonsurer ses frères, avoir exilé Adalhard et Wala, et avoir livré Bernard aux bourreaux. Adalhard et Wala rentrèrent à la cour tête haute ; l'empereur était irrémédiablement courbé désormais sous le joug du parti ecclésiastique. La première femme de Louis le Pieux, Irmingarde, étant morte en 818, Louis avait épousé l'année suivante la fille du comte Welf de Bavière, Judith. Il en eut en 823 un fils qui devait être Charles le Chauve. Faire une part à ce nouveau venu dans l'héritage de l'Empire allait être dès lors la principale préoccupation de sa mère. Contre les grands qui ne voulaient tolérer aucune atteinte au partage de 817, elle usa de toute son influence : les comtes Hugues et Matfried, coupables d'avoir trop mollement aidé le duc Bernard de Septimanie dans sa lutte contre les Arabes, furent condamnés par un plaid tenu en 828 à Aix-la-Chapelle ; elle s'appliqua ensuite à contre-carrier l'influence de Wala. En 829, au plaid de Worms, elle obtint de Louis le Pieux la création d'un nouveau royaume, celui d'Alamannie pour le jeune Charles, auquel elle fit donner pour tuteur le duc Bernard, élevé au rang de comte du palais. Celui-ci devint à ce moment le second personnage de l'Empire ; tous les anciens conseillers de Louis furent écartés, et ses créatures furent pourvues de tous les offices du palais. L'abbé Wala, retiré dans son monastère de Corbie, en fit le centre des mécontents. Avec la complicité des fils de l'empereur, Lothaire et Pépin, il réussit dès 830 à soulever toute l'aristocratie franque contre le favori de l'empereur, en l'accusant d'adultère avec l'impératrice, de sorcelleries, et surtout en prétendant qu'il tramait un complot contre la vie de Louis. Les conjurés, réunis par le troisième fils de l'empereur, réussirent à

s'assurer de la personne de celui-ci ainsi que de Judith. Bernard s'enfuit à Barcelone ; l'impératrice prit le voile au monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers, et le malheureux empereur, résigné à toutes les humiliations, enfermé dans Compiègne, y attendait la proclamation de sa déchéance pour se faire moine. La division de ses adversaires le sauva : Pépin et Louis avaient tout lieu d'être mécontents de leur frère aîné, Lothaire, qui semblait devoir recueillir tous les fruits de la révolution, et le tinrent en échec : toute décision fut ajournée jusqu'à l'assemblée d'automne qui se tint à Nimègue, en pays germanique dévoué à Louis le Pieux. Lothaire, assuré d'un échec, n'hésita pas à trahir ses partisans et, au moment même où l'action allait s'engager, il se présenta à son père comme un fils repentant, et tous deux se montrèrent ensemble au peuple sur le balcon du palais.

Louis le Pieux retrouvait sa couronne, mais non le prestige impérial. Au plaid réuni à Aix en févr. 834, les complices de Lothaire furent jugés et condamnés : lui-même dut retourner en Italie privé du titre impérial et après avoir prêté serment de ne plus rien entreprendre sans la volonté de son père. Judith fut rétablie dans son titre et ses droits d'épouse, et Bernard de Septimanie lui-même, revenu à la cour, fut admis à se justifier au plaid d'automne tenu à Thionville. Ce dernier toutefois ne recouvra plus le pouvoir qu'il avait exercé et, quittant brusquement la cour, il alla dans son duché de Septimanie essayer de se constituer une domination indépendante. Au palais, les intrigues reprirent leur cours : Pépin manifesta le premier sa mauvaise humeur en se retirant dans son royaume d'Aquitaine et en faisant alliance avec Bernard ; Louis envahit le royaume d'Alamannie maintenu à son jeune frère Charles. Grâce à l'appui des Germains, celui-ci put se maintenir et regut de plus tout le royaume d'Aquitaine que l'empereur s'était résolu à enlever à Pépin, pour le punir. Ce fut le commencement de la guerre civile. Pépin réussit à tenir en échec son père et son frère ; Lothaire, de son côté, s'agitait en Italie et, au nom du principe de l'unité de l'Empire, dont il se prétendait le représentant, il réussit à décider le pape Grégoire IV à intervenir dans la querelle. Tous deux, Lothaire et Grégoire, se mirent en route pour aller trouver l'empereur ; en Alsace, ils furent rejoints par Pépin et Louis ; l'empereur, disait-on, s'avancait à leur rencontre avec une armée puissante : ils l'attendirent entre Bâle et Colmar. Les deux armées se trouvèrent en présence le 24 juin 833 ; au lieu de combattre on négocia : Louis refusa énergiquement d'abandonner sa femme et de déposséder son jeune fils ; mais c'était moins sur lui qu'on avait voulu agir que sur son entourage ; il avait commis l'imprudence de recevoir le pape dans son camp ; quand il fut décidé à rompre les négociations pour confier sa fortune au sort des armes, il était abandonné ; son immense armée s'était évanouie. Réduit à demander protection à ses fils, il se rendit avec Judith dans leur camp ; Lothaire déclara que son père avait perdu la couronne impériale et prit lui-même le titre d'empereur ; Judith fut reléguée en Italie, à Tortone, le jeune Charles à Prüm, et Louis le Pieux dans le monastère de Saint-Médard de Soissons. Bientôt un mouvement de réaction contre Lothaire se produisit, comme la première fois. Pour rendre définitive la chute de son père, il imagina de faire proclamer officiellement sa déchéance dans un synode. L'archevêque de Reims Ebbon se résigna à lui servir d'instrument ; condamné par les prélats, Louis le Pieux renouvela à Saint-Médard de Soissons la scène d'Attigny ; prosterné à terre, couvert d'un cilice, il fit une confession publique et demanda humblement l'absolution : après quoi il fut solennellement dégradé. L'effet fut diamétralement opposé à celui que Lothaire s'était promis, à ce point qu'il ne sentit plus son prisonnier en sûreté à Soissons. De crainte qu'il ne fût délivré, il l'emmena avec lui à Compiègne, puis à Aix-la-Chapelle. Les deux frères cadets de l'empereur ne tardèrent pas à se rapprocher de leur père. Alliés une seconde fois contre Lothaire, ils soulevèrent les grands contre lui.

Trainant toujours son père à sa suite, celui-ci vint d'Aix à Paris et s'établit quelque temps dans l'abbaye de Saint-Denis ; mais, à l'approche des armées de ses frères, sentant ses forces insuffisantes, il se dérocha et s'enfuit jusqu'en Provence. Louis le Pieux, rétabli une seconde fois sur le trône impérial, refusa de profiter du rassemblement armé pour poursuivre Lothaire et ses partisans ; il se contenta de le sommer de se retirer en Italie. Lui-même, après avoir tenu un plaid à Quierzy et licencié l'armée, se rendit dans la capitale de l'Empire, à Aix, où il retrouva Judith et Charles, auxquels, à la nouvelle des événements, leurs gardiens avaient laissé la liberté. Lothaire cependant n'avait pas désarmé et bientôt même il faisait contre l'empereur un retour offensif ; vainqueur à Chalons-sur-Saône, il arrivait jusqu'à Orléans et à Laval. Louis le Pieux dut rassembler de nouveau l'armée et marcher contre son fils qu'il joignit à Blois ; vaincu sans avoir combattu, Lothaire dut retourner en Italie : il y emmena tous les hommes qui avaient été ses partisans, Wala, Hugues, Matfried, Lambert, les archevêques de Lyon, de Narbonne et de Vienne. Au mois de lévr. 835, dans le synode de Thionville, la couronne impériale fut solennellement replacée sur la tête de Louis le Pieux. C'était son quatrième couronnement comme empereur. Le premier usage qu'il fit du pouvoir qu'il venait de recouvrer fut de remanier encore au profit de son plus jeune fils la division de l'Empire. Au plaid de Crémieux, en juin 835, les royaumes de Pépin et de Louis étaient notablement augmentés et Charles joignait à son ancien apanage d'Alamannie, la Gothie, la Provence, et tous les comtés restés libres de la Bourgogne, de la Neustrie et de l'Australie. L'Italie était laissée à Lothaire. Malgré la belle part faite à son fils, Judith n'était pas satisfaite : elle pensait ne pouvoir compter sur l'avenir que si son fils trouvait après la mort de son père un allié sûr dans un de ses frères. Dans ce but elle se mit à négocier avec Lothaire : Wala fut dans ce but rappelé à la cour, mais malheureusement il ne tarda pas à mourir et les négociations furent rompues. Ayant échoué avec Lothaire, Judith se tourna du côté de Pépin ; d'accord avec lui le partage de Crémieux fut remanié à l'assemblée d'Aix en 837. Charles devenait roi de la partie de la Gaule située au N. de la Loire et Pépin de la Gaule méridionale. Louis s'es songea à renouer avec Lothaire et tous deux eurent une entrevue à Trente ; cité à Nimègue, Louis s'y vit dépouiller de tous ses domaines de Germanie. Il semblait dès lors à Judith que le sort de son fils fut assuré ; dans une assemblée tenue à Quierzy en sept. 838, on lui ceignit solennellement l'épée en présence de son frère Pépin. Mais bientôt la mort de celui-ci allait tout remettre en question en même temps qu'une révolte ouverte de Louis appelait l'empereur en Germanie ; Judith songea de nouveau à Lothaire. Elle lui ménagea une entrevue avec son père qui eut lieu à Worms, au mois de mai 839 ; Lothaire s'y humilia, confessa ses torts, demanda grâce : trois jours après, un nouveau partage était décidé : Charles gardait la Gaule, et Lothaire, outre son royaume d'Italie, recevait tous les pays de l'Empire situés à l'E. de la Meuse, à l'exception de la Bavière qui demeurait l'apanage de Louis. Le fils de Pépin se trouvait ainsi frustré de l'héritage paternel ; il était trop jeune pour rien entreprendre par lui-même, mais les grands et en particulier le comte de Poitiers, Ermenon, provoquèrent une révolte des Aquitains. Louis le Pieux marcha contre eux et malgré quelques succès ne parvint pas à les soumettre : il hivernait à Poitiers avec l'intention de recommencer la campagne au printemps lorsqu'il reçut la nouvelle que Louis s'était de son côté révolté. Vieux et malade, il reprit une fois encore le chemin de la Germanie et arriva jusqu'à Aix-la-Chapelle, où sa présence rallia les grands de Germanie ; Louis dut fuir de nouveau dans son royaume de Bavière. L'empereur s'achemina vers Worms où devait se tenir l'assemblée du printemps, mais, à bout de forces, il dut s'arrêter et mourut dans une île du Rhin en face d'Ingelheim, entre les bras de son frère naturel Drogon,

l'évêque de Metz, qu'il chargea de l'exécution de ces dernières volontés et par les soins duquel il fut enterré à Metz dans l'abbaye de Saint-Arnoul. Avec lui descendit dans la tombe le fantôme de l'unité de l'Empire. Plein de bonnes intentions, préoccupé de justice, appliqué aux affaires publiques, pieux et bon, mais dépourvu de toute énergie, plein d'irrésolution et de faiblesse, il laissait ses États en proie aux dissensions civiles. Vingt-cinq ans de troubles avaient suffi à détruire l'ordre établi par Charlemagne. Épuisée par les guerres, en proie de toutes parts aux brigandages et à de nouvelles invasions, l'Europe occidentale allait retomber dans la barbarie pour plus de trois siècles.

BIBL. : SOURCES : ANONYME connu sous le nom de l'ASTRONOME, *Vita Hludowici imperatoris*. — THEGAN, *Vita Hludowici imperatoris*. — ERMOLDUS NIGELLUS, *In honorem Hludowici Cæsaris Augusti*. — PASCHASS RATBERT, *Vita Wala* ; *Vita Adalhardi*. — *Chronicon Moissiacense*. — NITHARD, *Historiæ*. — *Annales Sangallenses, Lauvisenses, Nantenses, Fuldenses, Mettenses, Bertiniani*, etc. — *Chronicon Fontanellense*. — AGOBARD, *Liber apologeticus pro filiis Hludowici*. — *Apologeticum Ebbonis archiep. Remensis*. — *Capitulaires*, éd. Boretius et Krause, dans les *Monum. germ. hist.* — *Poetae latini avi Karolini*, éd. Dümmler et Traube, id. — DIPLOMES : BÖHMER-MÜLLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 751-918*, 1889, t. 1.

OUVRAGES : SIMSON, *Jahrbücher des Fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen* ; Berlin, 1862-65, 2 vol. in-8. — HILLY, *Wala et Louis le Débonnaire* ; Paris, 1849, in-8.

LOUIS II, roi d'Italie (844-875), empereur romain d'Occident (855-875), né en 825, mort à Brescia le 12 août 875, fils aîné de Lothaire I^{er}. Son père, qui résidait à Aix-la-Chapelle, le chargea de régir l'Italie ; il fut couronné roi des Lombards par le pape Sergius le 15 juin 844, empereur romain par le pape Léon IV le 6 avr. 850. Lors de l'abdication de son père, il reçut au partage de 855 le royaume d'Italie. Ce fut un prince très faible, sous lequel la dignité impériale ne fut plus qu'un vain titre ; la prééminence conservée par son père sur les autres rois francs disparut. A l'entrevue d'Orbe (856), il revendiqua, outre l'Italie, le tiers de la part attribuée à ses frères ; seule l'intervention des vassaux prévint un conflit armé. En 863, à la mort de son frère Charles, il partagea son héritage avec Lothaire II et étendit son royaume jusqu'au Rhône. Mais quand Lothaire II mourut à son tour (869), il ne put, malgré l'appui décidé du pape Adrien, disputer la Lotharingie et la Bourgogne septentrionale à ses oncles et ne put dépasser au N. les évêchés de Valence, Grenoble, Tarentaise et Genève (870). L'antagonisme entre la papauté et l'Empire, qui résultait de la force des choses, fut porté à l'état aigu sous le règne du faible Louis II, peu capable de mater l'énergique Nicolas I^{er}. Il ne put empêcher celui-ci d'imposer sa suprématie au siège de Ravène (862). L'empereur prit parti pour son frère dans la grosse affaire du divorce de Theutberge. Il occupa Rome, mais, effrayé par les profanations que commirent ses soldats, il se retira (864). Il n'osa pas non plus, malgré l'appel de Photius, profiter de la rupture entre le pape et l'empereur et l'Église d'Orient pour ratifier la déposition de son adversaire (867). Quand la mort l'en eut délivré, les grandes affaires de son règne furent la guerre contre les Sarrasins et la querelle avec l'empereur d'Orient Basile. Il s'était allié à celui-ci contre les musulmans, et avait reconquis Bari (871) après un siège de trois ans et détruit une armée ennemie devant Capoue. Mais les Grecs s'approprièrent les conquêtes, et leur empereur refusa de reconnaître à Louis le titre d'*Imperator Augustus* ; l'empereur franc répliqua vertement, mais l'alliance fut rompue. Non seulement les Sarrasins se maintinrent en Calabre et en Sicile, mais les grands vassaux de l'Italie méridionale se soulevèrent ; le duc de Bénévent retint même Louis II prisonnier pendant quelque temps. Il ne put venger cet affront et rentra dans sa capitale de Pavie pour s'occuper des monastères fondés par sa femme et lui. Il mourut sur le territoire de Brescia et fut enseveli à Milan dans l'église Saint-Ambroise. Sa femme *Engelberge*, fille de Louis le Germanique, ne lui avait pas donné de fils, mais elle fit ensuite les plus grands

efforts pour assurer l'héritage de Louis II à *Boson* (V. ce nom), mari de leur fille unique *Irmengarde*. A.-M. B.

LOUIS III, dit *l'Aveugle*, roi de Bourgogne (887-924) et d'Italie (900), empereur romain d'Occident (de 901 à 905 ou à 924), né en 880, mort à Arles en 924. Fils de Boson et d'Irmengarde (fille de Louis II), il hérita du royaume paternel de Basse-Bourgogne, de Provence ou d'Arles, sous la tutelle de sa mère et la suzeraineté de Charles le Gros; celui-ci reçut son hommage à Kirchheim et l'adopta pour fils. Louis reconnut ensuite la suzeraineté d'Arnulf. Menacés par les Hongrois qui avaient écrasé l'armée de Bérenger sur la Brenta, les Italiens appelèrent le jeune roi qui reçut la couronne de fer (900), puis la couronne impériale à Rome, des mains du pape Benoît IV (févr. 901). Mais l'empereur se brouilla avec Adalbert, marquis de Toscane, et plusieurs de ceux qui l'avaient appelé, jaloux maintenant de la faveur qu'il témoignait à Sigebert, comte palatin, qu'il avait créé marquis de Vérone et de Frioul; Louis III, ayant été rappelé en Provence, Bérenger prit Pollensive, s'empara de Pavie et de Vérone. Louis III le refoula au delà de l'Adige et s'installa à Vérone; mais il y fut surpris une nuit par son rival qui lui fit crever les yeux (905) et le renvoya dans son royaume de Bourgogne où il languit encore vingt-trois ans, laissant le pouvoir à son cousin *Hugues* (V. ce nom), fils du comte de Provence, Théobald, et de Waldrade, fille de Lothaire II. Le fils de Louis III, Charles-Constantin, fut privé de l'héritage paternel. A.-M. B.

LOUIS IV DE BAVIÈRE, empereur (1314-47), né en 1282, mort à Fürstfeld, près de Munich, le 11 oct. 1347. Fils du duc de Haute-Bavière et comte palatin, Louis II le Sévère, et de Mathilde de Habsbourg (fille de l'empereur Rodolphe, morte en 1304), il fut élevé à Vienne avec les fils du duc d'Autriche Albert; en 1294, la mort de son père, le fidèle allié des Habsbourg, transmit son héritage à Louis et à son frère aîné Rodolphe (né en 1274); il s'ensuivit des querelles qui finirent par une convention aux termes de laquelle les deux frères gouvernaient en commun le duché, l'aîné gardant le suffrage électoral. Puis survint un conflit avec l'Autriche à propos de la tutelle des jeunes ducs de Basse-Bavière; leur cousin Louis la réclama d'accord avec les villes, tandis que les nobles appelaient Frédéric le Beau, duc d'Autriche; Louis l'emporta à la bataille de Gammelsdorf (9 nov. 1313).

Le trône impérial se trouvait vacant, et les princes allemands, hostiles à la maison de Habsbourg, à laquelle ils avaient opposé Adolphe de Nassau et Henri de Luxembourg, jetèrent les yeux sur le jeune duc de Bavière. L'archevêque de Mayence, Peter Aspelt, lui rallia les voix de l'archevêque de Trèves, de Waldemar de Brandebourg et du jeune roi de Bohême Jean; il fut donc élu à Francfort par quatre électeurs le 20 oct. 1314. La veille, les trois autres, l'archevêque de Cologne, le duc de Saxe et le comte palatin Rodolphe, frère de Louis, avaient élu Frédéric d'Autriche. Louis fut couronné à Aix-la-Chapelle; Frédéric à Bonn. Aucun des élus, n'ayant réuni l'unanimité finale, n'était légitime; l'épée décida. Les villes appuyèrent résolument Louis, tandis que la noblesse penchait pour son rival. Il réussit d'abord à vaincre son frère (1316) et le força de lui céder ses possessions contre une rente (26 févr. 1317); d'autre part, la lutte contre les Suisses affaiblit les Habsbourg, surtout après le désastre de Morgarten (13 août 1315) et Louis s'empressa de confirmer leurs libertés (29 mars 1316). La bataille décisive eut lieu à Mühldorf, près d'Amberg, sur l'Inn. Frédéric accepta le combat sans attendre son frère Léopold; le roi de Bohême qui commandait l'armée bavaroise défit complètement les Autrichiens; leur champion fut pris par le burgrave de Nuremberg, Frédéric IV. Léopold continua la guerre, et l'empereur se brouilla avec Jean de Bohême en s'emparant de l'électorat de Brandebourg vacant par l'extinction de la dynastie ascanienne (juil. 1320); il en investit son jeune fils Louis (mars 1323). Les Wittelsbach acquéraient ainsi une puissance territoriale équiva-

lente à celle des maisons de Habsbourg et de Luxembourg.

En Italie, Louis de Bavière entra en lutte avec le pape Jean XXII en soutenant contre lui les Visconti. Le pontife le somma de déposer le titre royal tant qu'il ne l'aurait pas confirmé. L'empereur refusa, fort de l'appui de son peuple et des moines mineurs; il fut excommunié et déposé par Jean XXII (23 mars et 11 juil. 1324). Ce dernier destinait la couronne impériale au roi de France, Charles V. Léopold d'Autriche promit son concours à l'entrevue de Bar-sur-Aube, mais les électeurs ecclésiastiques le refusèrent. Louis se sentant menacé s'entendit alors à Traunitz avec son prisonnier Frédéric d'Autriche; celui-ci renonça au trône et promit son alliance; mais, désavoué par son frère et le pape, il revint se constituer prisonnier; les amis d'enfance se réconcilièrent complètement, partageant la table et le lit et, par un nouveau traité (3 sept. 1325), le gouvernement de l'Empire sur un pied d'égalité. Louis devait passer en Italie avec Léopold pour le couronnement impérial, tandis que Frédéric administrerait l'Allemagne. La mort de Léopold (28 févr. 1326), puis de Henri de Habsbourg (févr. 1327) acheva d'écartier le danger. Frédéric de Habsbourg se confina dans ses domaines où il eut à combattre son plus jeune frère, Otton; il mourut d'ailleurs peu après (janv. 1330).

Louis IV était descendu en Italie, appelé par les tyrans gibelins Cane della Scala (Vérone), Visconti (Milan), margraves d'Este (Ferrare), Passerino (Mantoue) et par les moines minorites ou franciscains, ennemis déclarés du pape; de brillants théologiens, Michel de Cèsène, G. Oecam, Bonagratia de Bergame, Ubertino de Casale, Marsile Raymondini de Padoue, Jean Jandunus de Pérouse menaient une active campagne littéraire en faveur de l'empereur. Celui-ci prit à Milan la couronne de fer des Lombards; mais il eut l'imprudence de rompre avec les Visconti et de les emprisonner (1327); accompagné par Castruccio Castracani, il soumit Pise et entra à Rome où le peuple et les Colonna l'appelaient; il y fut couronné avec sa femme qui y accoucha d'un fils (janv. 1328); il prononça la déposition du pape et en fit élire un autre, le minorite Pierre Rainalucci de Corbara, qui prit le nom de Nicolas V (2 mai 1328). Ce fut son dernier succès; brouillé avec Castruccio Castracani, menacé par le roi de Naples Robert, il dut quitter Rome; les chefs gibelins se tournèrent contre lui; battu devant Milan (sept. 1329), il repassa les Alpes sans armée, raillé et méprisé; son pape dut abdiquer. Vainement lui-même tentait d'apaiser Jean XXII par d'humiliantes démarches.

En Allemagne, Louis IV ne se maintenait que grâce à l'antagonisme des maisons de Luxembourg et de Habsbourg; il avait fini par s'entendre avec la dernière, inquiétée par les prétentions de Jean de Bohême à l'héritage du duc de Carinthie et de Tirol (1330). Louis, découragé par l'hostilité du pape, songea à abdiquer, comme l'exigeait cet obstiné vieillard; on négocia l'élévation de Henri de Basse-Bavière et la cession au roi de France, à titre de gage, de tout le royaume d'Arles (1333-34); la mort de Jean XXII mit fin à ces projets. L'héritage carinthien s'ouvrit sur ces entrefaites, scellant l'entente des Wittelsbach et des Habsbourg contre le roi de Bohême; mais celui-ci conserva à son fils Jean, époux de Marguerite Maultasch, le comté de Tirol convoité par Louis de Bavière, tandis que le reste (Carinthie, Carniole, marche wende) allait aux Habsbourg (oct. 1336). Les électeurs, irrités des prétentions du pape, s'assemblaient à Rense, jurant de sauvegarder les droits et honneurs de l'Empire et affirmant qu'un roi des Romains élu par eux n'avait nul besoin de la confirmation du saint-siège pour prendre le titre royal et gouverner l'Allemagne (V. SAINT-EMPIRE). L'excommunication et l'interdit furent levés comme illégaux. D'autre part, le pape étant regardé comme un instrument du roi de France, l'empereur s'alliait au roi d'Angleterre contre Philippe VI; à la diète de Coblenz où assista Edouard III, le roi de France fut déclaré ennemi de l'Empire, son rival vicairé impérial pour

les pays de la rive gauche du Rhin (sept. 4338). L'attitude de Louis IV demeura vacillante et sans énergie; il renonça à l'alliance anglaise et s'entendit avec Philippe VI par le traité de Vilshofen (janv. 4341), dans l'espoir, toujours trompé, d'une réconciliation avec le pape. Il sut cependant profiter de la mort de son cousin Henri II de Basse-Bavière (4339) et de son jeune fils (déc. 4340), pour annexer ses États (janv. 4341), réunissant toute la Bavière en ses mains. Il avait antérieurement réglé avec ses neveux, les fils de Rodolphe, par le traité de Pavie (4 août 4329), la situation respective des deux branches, l'une gardant le Palatinat rhénan et le Nordgau (notre Haut-Palatinat), l'autre la Bavière; chacun s'engageait à ne rien aliéner de ses domaines qui devaient revenir à l'autre en cas d'extinction; ce pacte fut capital dans l'histoire des Wittelsbach. Enfin Louis saisit l'occasion offerte par la rupture entre le jeune comte Jean et sa femme Marguerite Maultaseh pour marier l'héritière du Tirol à son fils le jeune margrave de Brandebourg (10 févr. 4342).

Trois ans plus tard, la mort de Guillaume IV de Hollande lui permit d'investir sa femme, l'impératrice Marguerite, sœur aînée du comte, de tout son héritage (15 janv. 4346), c.-à-d. la Hollande, la Zélande, la Frise occidentale, le Hainaut. Cette nouvelle acquisition territoriale acheva d'exaspérer ses adversaires. Les électeurs, tout en maintenant leurs droits contre le pape aux nouvelles diètes de Francfort et de Rense (4344), étaient disposés à abandonner Louis; cinq d'entre eux, les trois électeurs ecclésiastiques, Jean de Bohême et Rodolphe de Saxe, se réunirent à Rense le 11 juil. 4346, et élurent roi des Romains Charles, fils de Jean de Bohême (V. CHARLES IV). La neutralité des Habsbourg retarda l'issue jusqu'au jour où Louis IV succomba à une attaque d'apoplexie durant une partie de chasse. Il fut enseveli à Munich. — L'événement capital du règne de ce faible prince fut son conflit avec les papes d'Avignon qui acheva de dénouer les liens entre le Saint-Empire romain germanique et le saint-siège. A.-M. B.

Bibl. : MANNERT, *Kaiser Ludwig IV*; Landshut, 1812. — A. FISCHER, *Ludwig IV der Bayer*, 1862. — WELCH, *Kaiser Ludwig IV und König Johann von Böhmen*; Munich, 1860. — RIETZLER, *Die litterarischen Widersacher der Papste zur Zeit Ludwigs des Bayern*; Leipzig, 1874. — PREGER, *Der kirchenpolitische Kampf unter Ludwig dem Bayern*; Munich, 1878. — K. MÜLLER, *Der Kampf Ludwigs des Bayern mit der Kurie*; Tübingue, 1878-80, 2 vol. — ALTMANN, *Der Römer zug Ludwigs des Bayern*; Berlin, 1886. — CHROUST, *Beitrag zur Geschichte Ludwigs des Bayern*; Gotha, 1887 et suiv.

ROIS ET PRINCES

Allemagne

LOUIS I^{er} LE GERMANIQUE, roi des Francs orientaux ou de Germanie (840-875), né en 804, mort à Francfort-sur-le-Main le 28 août 875. Troisième fils de Louis le Pieux et d'Ermenгарde, lors du partage de 817 ou lui attribua le royaume de Bavière. Il s'y installa vers 820 à Ratisbonne. Il prit part au soulèvement de 830 contre son père, mais se rallia bientôt à lui contre Lothaire dont les plans menaçaient l'autonomie de son royaume; quand l'assemblée de Nimègue eut restanté Louis le Pieux, le projet de partage de 831 promit à Louis, outre la Bavière, la Thuringe, la Saxe, la Frise, les pays des Ripnaires et des Saliens au N. de la Gaule, c.-à-d. la majeure partie des pays germaniques, mais ce projet ne fut pas réalisé; de nouveau irrité de la préférence de son père pour son dernier-né Charles, le roi de Bavière se révolta de nouveau; en mars 832, il envahit l'Alamannie, mais fut vaincu et dut implorer son pardon. Il s'associa à ses frères quand Lothaire vint avec le pape camper en Alsace, au Rothfeld. Le partage de 833, qui suivit la déposition de Louis le Pieux, valut au roi de Bavière la Souabe, l'Alsace, la France orientale ou Franconie, plus Worms et Spire, la Thuringe et la Saxe; c'était la Germanie. L'antagonisme de Pépin et de Louis de Bavière contre leur aîné l'empereur Lothaire se manifesta de nouveau et ils prirent les armes pour délivrer leur père (mars 834). Lorsqu'en 837

celui-ci constitua pour Charles un grand royaume de Neustrie qui s'étendit jusqu'au Weser, le roi de Bavière se crut menacé et s'entendit avec Lothaire (conférence de Trente, mars 838); son père l'en punit en réduisant sa part à la Bavière (assemblée de Nimègue, juin 838); il s'insurgea, mais fut abandonné par les Francs et les Alamans et contraint de se soumettre (839). Le partage de juin 839, qui suivit la mort de Pépin, le confina en Bavière, tout le reste de la Germanie étant attribué à Lothaire. De nouveau il entra en campagne et fut refoulé dans son royaume; la mort de son père interrompit la campagne. Lothaire la reprit; mais, quand les armées furent en présence sur le Main, il n'osa combattre. L'année suivante, Louis et Charles s'entendirent: le roi de Bavière défit au Riesgau, sur la frontière de la Francia, de la Bavière et de l'Alamannie, l'armée impériale dont le chef, l'évêque Adalbert de Metz, fut tué (13 mai 841), et fit sa jonction avec Charles le Chauve; ensemble ils gagnèrent la bataille de Fontenoy (25 juin 841). Leur alliance confirmée par le serment de Strasbourg (févr. 842) contraignit Lothaire à céder; à l'entrevue du 15 juin 842, près de Mâcon, les trois frères arrêtèrent les bases d'un partage de la monarchie carolingienne qui fut consommé à Verdun (août 843). Dans l'intervalle, Louis domptait les paysans saxons que Lothaire avait favorisés contre les nobles, et exterminait les chefs de leur société de la « Stellinga ». Le traité de Verdun donnait à Louis la Bavière, la France orientale avec les diocèses de Worms, Spire, Mayence, l'Alamannie, la Saxe, soit un royaume germanique compact; la Frise, l'Austrasie centrale restaient à Lothaire avec le royaume de Bourgogne presque entier et l'Italie.

Louis le Germanique dont le royaume était plus homogène que ceux de ses frères, malgré la persistance des antagonismes nationaux entre Saxons, Bavares, Alamans et Francs, s'occupa de l'organiser. Il s'appuya à la fois sur les Bavares et les Francs, résidant de préférence à Ratisbonne et à Francfort. L'anarchie y était moindre que dans les autres; il rétablit l'entente de l'aristocratie ecclésiastique avec les seigneurs laïques; les grands conciles nationaux de Mayence (oct. 847, oct. 848, oct. 852), convoqués par Raban Maure, eurent une grande influence. D'allures simples, Louis siégeait lui-même au tribunal, lent à punir, mais n'ayant pas la faiblesse de pardonner aux grands infidèles. Il était pieux et dévoué à l'Église comme les princes de sa famille, prodiguant les donations, fondant des monastères, favorisant les missions chez les Slaves païens de la frontière, levant même une taxe pour secourir les chrétiens de Palestine. Ses principaux serviteurs furent le comte palatin Thimo, qui tenait son tribunal à Freising; les chanceliers Gozbold, Ratleik, Grimold et Linbert, l'archevêque de Mayence. Ses trois filles prirent le voile, ce qui évita les difficultés qu'eussent pu susciter de grands vassaux devenant gendres du roi. Contre les ennemis du dehors, Louis ne cessa de combattre à partir de 825: Bulgares au S.-E., Sorbes, Bohèmes, Moraves, Abodrites à l'E., Normands au N. Ce fut une lutte d'escarmouches et de razzias sans fait militaire considérable. Les adversaires les plus redoutables furent les Moraves, dont le roi Rastislav rompit sans cesse le serment de vasselage imposé en 846; il finit par être pris et aveuglé en 870, mais son neveu Svatopluk (Zwentibold) qui l'avait livré reprit les hostilités et infligea de sanglantes défaites aux Bavares (871 et 872).

La préoccupation dominante de Louis, comme de ses frères, fut d'agrandir sa part. Tout d'abord ils essayèrent de s'entendre; les réunions fraternelles de Thionville (844), Mersen (847), Péronne (849), Mersen (851) attestèrent la persistance de l'unité de la monarchie franque. Louis le Germanique rompit l'accord en tentant de s'emparer de l'Aquitaine; il y envoya son fils Louis qui pilla le pays et fut expulsé. Puis il échoya à l'archevêché de Mayence Charles d'Aquitaine, fils de Pépin (856). Il fit ensuite une tentative pour dépouiller Charles le Chauve de son royaume de

France occidentale; tandis que son frère assiégeait les Normands dans l'île d'Oïssel, il envahit la Champagne; trahi à Brienne-sur-Aube, par son armée, Charles le Chauve s'enfuit en Bourgogne, et Louis le Germanique prit possession de ses Etats (nov. 858). Mais il fut bientôt délaissé, et, lorsque Charles reprit l'offensive, il dut repasser le Rhin (859). Le congrès de Coblenz réconcilia les frères (juin 860), consacrant la scission définitive des royaumes des Francs occidentaux et orientaux. Louis était menacé dans son propre royaume par le puissant margrave Ernest de Bavière, beau-père de Carloman, fils aîné du roi (861). A l'entrevue de Sablonnières (près de Toul), il renouvela l'accord avec son père et son neveu Lothaire (nov. 862); à Thousey, en 865, Charles le Chauve et Louis le Germanique se jurèrent assistance réciproque pour garantir leur succession à leurs fils. Louis le Germanique procéda alors à un partage anticipé entre ses fils: l'aîné, Carloman, eut la Bavière avec ses dépendances slaves; le second, Louis, la Franconie, la Thuringe et la Saxe; le troisième, Charles le Gros, l'Alamannie avec la Rhétie (marche de Coire); le père conservait durant sa vie une autorité prééminente, ne donnant pas encore à ses fils le titre et le pouvoir royal (865). Il s'ensuivit d'incessantes rébellions des fils aspirant à l'indépendance complète: Carloman avait donné l'exemple (864); puis ce fut Louis (866), puis Louis et Charles (874 et 875). A la fin de son règne, Louis le Germanique se retrouva en conflit avec Charles le Chauve pour le partage de l'héritage de Lothaire. A la mort de Lothaire II, le roi des Francs occidentaux s'empara de la Lotharingie (869), tandis qu'une grave maladie immobilisait Louis à Ratisbonne, mais il fut contraint d'en céder la moitié à son père par le traité de Mersen (mai 870); Louis le Germanique acquit le pays jusqu'à la Meuse et au Jura: la Frise, le pays des Ripuaires, l'archevêché de Cologne, moins le diocèse de Liège, mais plus celui d'Utrecht, les pays mosellans, Aix-la-Chapelle, Trèves et Metz, l'Alsace, le diocèse de Bâle; ainsi presque tous les pays de langue germanique se trouvaient réunis. Quand mourut l'empereur Louis II, le droit héréditaire eût attribué la couronne impériale à Louis le Germanique, mais son cadet le gagna de vitesse et se la fit donner à Rome par le pape (Noël 875). Une incursion de Louis dans le royaume occidental demeura sans effet et il mourut peu après. Il fut enseveli à Lorsch. Il avait épousé en 819 Emma, sœur de Judith, la femme de son père, et fille du comte bavarois Welf; elle mourut à Ratisbonne en 876 après lui avoir donné trois fils, *Carloman*, *Louis* et *Charles*, et trois filles, dont deux, *Hildegarde* et *Berthe*, furent successivement abbesses de Zurich. A.-M. B.

BIBL.: V. ALLEMAGNE, CAROLINGIENS, les ouvrages cités dans les bibliographies de WATTENBACH et de WAITZ, et notamment DÜMMLER, *Gesch. des ostfränkischen Reichs*; Leipzig, 1887, 2^e éd. — BUCHNER, *Gesch. von Baiern*, 1820-55, 10 vol.

LOUIS II LE JEUNE, roi des Francs orientaux ou d'Allemagne (876-82), mort à Francfort le 20 janv. 882. Fils du précédent, il dirigea l'expédition d'Aquitaine (854), assista à la réunion de Thousey (865), reçut dans le partage de 865 l'Allemagne du Nord (Franconie, Thuringe, Saxe), guerroya sur l'Elbe contre les Slaves, se rebella contre son père, puis fit avec lui la campagne de 876. Charles le Chauve essaya de profiter de la mort de Louis le Germanique pour étendre sa domination jusqu'au Rhin et subordonner ses neveux; Louis le Jeune le battit à Anderuach (8 oct. 876). Puis eut lieu un partage avec ses frères; Carloman garda la Bavière et ses dépendances (Marche orientale ou de Pannonie, Carinthie, suzeraineté sur les Slaves); Louis, à la Franconie, la Saxe, la Thuringe et la Frise, ajouta la moitié de la Lotharingie, laissant l'autre à Charles le Gros, roi d'Alamannie. Quand fut mort Louis le Bègue, le chancelier Gozlin et le comte de Paris Conrad appelèrent en Neustrie le roi des Francs orientaux (879); celui-ci se fit céder la Lotharingie occidentale, puis courut s'emparer du royaume de Carloman atteint d'une maladie mortelle et paralysé; il ne laissa au fils bâtard

de ce dernier, Arnulf, que la Carinthie; quant à l'Italie, il la céda à son frère, Charles le Gros. Mais lui-même tomba malade en 880 et s'éteignit un an et demi après. Le fils qu'il avait eu de Luitgarde, la fille du duc de Saxe, Ludolf, était tombé par une fenêtre et mort en 879. Louis II le Jeune fut enseveli au monastère de Lorsch.

LOUIS III L'ENFANT, roi des Francs orientaux ou d'Allemagne (900-41), né à Oettingen en 893, mort en sept. 914, le dernier des Carolingiens d'Allemagne, fils de l'empereur Arnulf et d'Ota. Il succéda à son père et fut proclamé roi à l'assemblée de Forchheim à l'instigation de l'archevêque Hatto, de Mayence (janv. 900); celui-ci gouverna sous son nom, mais sans pouvoir enlever l'anarchie; les duchés nationaux de Saxe, d'Alamannie, de Bavière se reconstituèrent, la Lotharingie se sépara; les Francs orientaux se divisèrent entre les puissantes familles des quatre frères Conradins et des trois frères Babenberg, les fils de Poppo, comte de la Marche sorbe; ce fut une guerre d'extermination terminée en sept. 906 par l'intervention royale et l'exécution du dernier des Babenberg. Conrad resta duc des Francs, comme Otton duc de Saxe, Luitpold, puis Arnulf duc de Bavière, Burkhard duc d'Alamannie. Ce royaume divisé était la proie des Hongrois, auxquels il dut payer un tribut annuel; ducs, évêques, comtes se détachaient de la communauté, chacun pourvoyant à sa propre sûreté. Le jeune roi mourut avant l'âge d'homme et fut enseveli auprès de son père à Ratisbonne. A.-M. B.

On trouvera dans l'art. BAVIÈRE la biographie des ducs du nom de Louis et les événements politiques du règne des rois Louis I^{er} et Louis II dont nous complétons ici la biographie personnelle.

LOUIS I^{er} (Charles-Auguste), roi de Bavière (1825-48), né à Strasbourg le 25 août 1786, mort à Nice le 29 févr. 1868, fils aîné du roi Maximilien-Joseph et de sa première femme, Augusta de Hesse-Darmstadt. Il fut élevé dans l'exil, à Mannheim, et reçut une instruction remarquable. Quand son père devint électeur de Bavière (1799), il alla étudier à l'université de Landshut et composa de mauvais vers; très patriote, il détestait Napoléon dans l'armée duquel il commanda une division bavaroise en 1807 et 1809. Il s'occupa surtout d'art jusqu'à son avènement (12 oct. 1825) et débuta par des réformes libérales; sa grande préoccupation fut l'embellissement de Munich (V. ce mot) par des constructions que décorèrent Cornelius, Schnorr, Kaulbach, Schwantlhaler, appelés par lui. Il avait prêté son concours actif aux Grecs et leur fit donner son fils, Otton, pour roi. Devenu réactionnaire, il appela au pouvoir l'ultramontain Abel (1837-47), le renvoya pour plaire à sa maîtresse, *Lola Montès* (V. ce nom), entra en conflit avec ses sujets et abdiqua au moment de la révolution de 1848, le 20 mars. Il consacra alors tout son temps et sa fortune aux constructions et à la formation de collections d'art. Il a écrit quatre volumes de poésies (1829-47), *Walhallas Genossen* (1843), et une amusante comédie tirée de l'espagnol: *Rezept gegen Schwiegermütter* (Berlin, 1866). Sa femme, Thérèse de Saxe-Hildburghausen (1792-1854), épousée en 1810, lui donna quatre fils: *Maximilien*, son successeur; *Otton*, roi de Grèce; *Luitpold*, régent de Bavière (V. ces noms), Adalbert (mort en 1875), et quatre filles. A.-M. B.

BIBL.: Biographies de SEPP (Schaffhouse, 1869), HETGEL (Leipzig, 1872), REIDELBACH (Munich, 1887).

LOUIS II (Otton-Frédéric-Guillaume), roi de Bavière (1864-86), né à Nymphenburg le 25 août 1845, noyé dans le lac de Starnberg le 13 juin 1886. Fils de Maximilien II et de la princesse Marie de Prusse, il monta sur le trône à dix-huit ans (10 mars 1864). Bien qu'il eût une très haute idée de sa dignité royale et se donna Louis XIV pour modèle, il ne prit pas une part active au gouvernement; il s'en remit à ses ministres, n'intervenant que pour les défendre contre la majorité cléricale ultramontaine du Parlement, ripostant à son vote de défiance contre le minis-

tère Pretzschner en assurant celui-ci de sa complète confiance (1875). Lui-même évitait le plus possible tout contact avec le monde. Il s'enfermait dans ses châteaux de Berg en hiver, de Linderhof et Hohen Schwangau en été ; il afficha sa passion pour Richard Wagner qu'il combla de cadeaux et d'honneurs, mais dont il se lassa bientôt (1866) ; il sortit un moment de sa retraite pour se fiancer à la duchesse Sophie de Bavière (depuis duchesse d'Alençon), mais rompit ces fiançailles et revint à ses amours masculines. En 1870, il eut un rôle important, par la décision avec laquelle il se rangea sur-le-champ du côté de la Prusse ; ce fut lui qui offrit l'empire au roi Guillaume, mais il ne vint pas à Versailles et évita jalousement tout rapport personnel avec la nouvelle maison impériale dont la prééminence l'offusquait. Sa misanthropie croissant avec les années, il en arrivait à ne plus voir que ses domestiques et ses ordonnances, ne communiquant avec ses ministres que par écrit. Il s'abandonnait sans réserves à sa passion pour les constructions, embellissant ses châteaux, en édifiant de nouveau Neuschwanstein au-dessus de Hohen Schwangau, un autre, reproduction du palais de Versailles, à Herrenchiemsee. Les dépenses finirent par tellement enterrer la liste civile qu'une crise devint inévitable ; Louis II révoquait les ministres qui osaient lui faire des représentations ; en 1884, celui des finances, Riedel, améliora la situation par un emprunt ; mais le roi redoubla de prodigalités, et, en 1886, il fallut s'arrêter. Louis II, qui était arrivé à la folie, donna l'ordre d'emprisonner ses ministres ; on résolut d'en finir ; les médecins aliénistes attestèrent la folie (8 juin) ; son oncle, le prince Luitpold, prit la régence (10 juin), le frère cadet du roi, Otton, étant également fou ; Louis II fut attiré au château de Berg ; dès le 13 juin, on le trouva noyé dans le lac de Starnberg avec son médecin Gudden, en un lieu où l'on a pied. Le mystère de cette mort n'a pas été complètement éclairci, bien que le suicide soit vraisemblable. On fit l'autopsie et l'examen du cerveau révéla des lésions caractéristiques de la démence. A.-M. B.

Les biographies des princes régnants allemands du nom de Louis, grands-ducs de Hesse, comtes de Nassau, électeurs palatins, landgraves de Thuringe, etc., se trouvent dans l'article consacré à leur principauté (V. BADE, HESSE, NASSAU, PALATINAT, THURINGE, etc.).

LOUIS (Frédéric-Chrétien ou Ferdinand, dit le Prince), prince prussien, né le 18 nov. 1772, tué à Saalfeld le 10 oct. 1806. Fils du prince Ferdinand, frère de Frédéric II, il reçut une éducation française, se fit remarquer par son intelligence, ses aventures galantes et sa bravoure, notamment au siège de Mayence (1793) ; sa dissipation le fit incarcérer en 1800 ; mais, amené à Berlin, il gagna tous les cœurs ; il insista pour une alliance austro-prussienne contre la France ; en 1806, on lui confia l'avant-garde de l'armée du prince de Hohenlohe, campé à Saalfeld avec 8,000 hommes, il avait l'ordre d'éviter le combat ; il l'accepta néanmoins et fit écraser son corps ; il périt dans la mêlée. Les deux enfants qu'il avait eus de sa maîtresse, Henriette From, furent anoblis sous le nom de *Wildenbruch* en 1810. A.-M. B.

BIBL. : BÜCHNER, *Ludwig-Ferdinand, Prinz von Preussen, Briefe an Pauline Wiesel*, Leipzig, 1865.

LOUIS-JOSEPH-ANTOINE, archiduc d'Autriche, né à Florence le 13 déc. 1784, mort le 21 déc. 1864. Frère cadet de François I^{er}, il entra dans l'armée, fut battu par Napoléon I^{er} à Abensberg (20 avr. 1809), fit des voyages scientifiques avec son frère l'archiduc Jean ; en 1822, il devint directeur général de l'artillerie et prit part au gouvernement, surtout sous l'empereur Ferdinand, quand il présida le conseil intime formé de l'archiduc François-Charles, de Metternich et Kolowrat (1835-48).

LOUIS-SALVATOR DE TOSCANE, archiduc d'Autriche, né à Florence le 4 août 1847. Fils du grand-duc de Toscane, Léopold II, il s'est fait connaître par ses voyages et ses

écrits ; ses principales publications sont : *Levkosia* (1873) ; *Eine Iachtreise in die Syrien* (Prague, 1874) ; *Los Angeles in Südkalifornien* (Wurzbourg, 1885, 2^e éd.) ; *Die Balcaeren* (Leipzig, 1879-85, t. I à V), superbe ouvrage de luxe ; *Um die Welt ohne zu wollen* (Wurzbourg, 1886, 1^e éd.).

LOUIS-GUILLAUME, margrave de Bade, né à Paris le 8 avr. 1655, mort à Rastatt le 4 janv. 1707. Fils du prince héritier Ferdinand-Maximilien de Baden-Baden, et de Louise-Christiane de Savoie qui vivait à Paris, loin de son époux, il fut élevé à Bade, fit ses premières armes contre la France sous Montecucculi et le duc de Lorraine, succéda au margrave son grand-père en 1677, entra au service de l'empereur contre les Turcs ; en 1689, il commanda en chef l'armée de Hongrie, gagna la bataille de Nissa (24 sept.), prit Nissa et Widin ; en 1690, il défit Tököly en Transylvanie ; en 1691, il gagna la bataille de Salankemen (19 août), prit Lippa, Grosswardein, Brod, Gradisca. En 1693, il commanda l'armée impériale du Rhin, reprit Heidelbergl et se tint dans les lignes de Stollhofen les années suivantes. Il fut candidat au trône de Pologne en 1696. En 1702, il prit Landau ; le 2 juil. 1704, la victoire du Schellenberg lui valut le grade de feld-maréchal ; en 1706, il essaya des revers. A.-M. B.

BIBL. : RÖDER VON DIESBURG, *Der Markgraf Ludwig-Wilhelm von Bade Feldzüge wider die Turken* ; Karlsruhe, 1839-42, 5 vol. — Du même, *Kriegs und Staatschriften des Markgrafen Ludwig-Wilhelm von Baden*, 1850, 2 vol.

Espagne

LOUIS I^{er}, roi d'Espagne, né à Madrid le 25 août 1707, mort le 31 août 1724. Fils aîné de Philippe V et de Marguerite-Louise-Gabrielle de Savoie, il fut reconnu, en 1709, héritier présomptif de la couronne par les Etats assemblés, Marié, le 21 janv. 1722, avec M^{lle} de Montpensier, qui n'avait que douze ans, il fut appelé au trône le 17 janv. 1724, par suite de l'abdication de son père. L'Espagne fondait sur lui de grandes espérances, mais il fut enlevé par la petite vérole, sans avoir signalé son court règne par un acte digne d'être retenu. Son père reprit alors de nouveau le sceptre. G. P.-1.

France

LOUIS I^{er} (V. ci-dessus LOUIS LE PIEUX).

LOUIS II, dit *le Bègue*, roi de France, né le 1^{er} nov. 846, mort à Compiègne le 10 avr. 879. Fils de Charles le Chauve et d'Ermentrude, il fut d'abord roi d'Aquitaine et couronné en cette qualité en mars 867. A la mort de son père, survenue le 6 oct. 877, il lui succéda au trône de France, fut couronné le 8 déc. suivant à Compiègne, par l'archevêque Hincmar, cérémonie qui fut renouvelée le 7 sept. 878 au concile de Troyes, par le pape Jean VIII. Dès 862, il avait épousé à l'insu de son père Ansgarde, sœur d'Eudes, comte de Bourgogne ; Charles le Chauve, le contraignit à rompre cette alliance et lui fit épouser une femme du nom d'Adélaïde dont on ignore l'origine et que le pape Jean VIII se refusa à couronner. Le court règne de ce prince ne marque qu'une étape dans la dissolution de l'empire carolingien ; ses nombreuses distributions de bénéfices contribuèrent à restreindre le domaine royal sans lui assurer la fidélité des seigneurs. Il était en route pour aller réprimer la révolte du marquis de Septimanie, Bernard, lorsqu'il tomba malade et se fit transporter à Compiègne où il mourut. Ansgarde lui avait donné deux fils, *Louis III* et *Carloman* qui se partagèrent le royaume ; il laissait Adélaïde enceinte d'un troisième fils, qui fut *Charles le Simple*.

BIBL. : V. CHARLES LE CHAUVÉ.

LOUIS III, roi de France, né en 863 ou 864, mort à Saint-Denis le 5 août 882. Fils de Louis II et d'Ansgarde, il succéda à son père à sa mort, le 10 avr. 879, non sans contestation toutefois. En effet un parti puissant, à la tête duquel se trouvaient l'abbé Gozlin de Saint-Denis et le comte Conrad, qui ne reconnaissaient pas Louis et Carloman pour fils légitimes de Louis II, voulaient donner la

couronne au roi Louis III de Germanie. Grâce au duc Boso, Louis et Carloman purent être couronnés par l'archevêque de Sens, Ansegise, dans l'abbaye de Ferrières en Gâtinais, au commencement de l'année 880. Des négociations s'engagèrent à Metz, par l'intermédiaire de Wautier, évêque d'Orléans, avec Louis de Germanie, qui consentit à se désister de ses prétentions au trône de France, moyennant l'abandon de la Lorraine. Après une entrevue avec Charles le Gros, les deux rois firent une expédition heureuse contre les Normands de la Loire, puis, en mars 880, ils partagèrent la monarchie. Louis eut la partie de la France qui avait appartenu à Charles le Chauve et la Neustrie. Ce partage fait, alliés à Louis de Germanie et à Charles le Gros, ils allèrent combattre Hugues, bâtard de Lothaire, qui revendiquait la Lorraine, puis Boso, qui s'était fait proclamer roi au concile de Mantaille. Ils s'emparèrent de Macon, mais l'assiégèrent vainement dans Vienne. Forcé de quitter le siège pour repousser les incursions des Normands, Louis III tailla en pièces ceux de la Somme, à Sancourt en Vimeu, au mois de juil. 881, puis se dirigea sur ceux de la Loire et réussit à les chasser du royaume. Malheureusement ce fut le terme de ses exploits; une maladie mystérieuse l'enleva dans l'abbaye de Saint-Denis ou il s'était retiré.

LOUIS IV, dit *d'Outremer*, roi de France, né en 921, mort à Reims le 10 sept. 954. Fils de Charles le Simple et d'Ogive, il fut enmené par sa mère en Angleterre, lorsque son père eut été fait prisonnier en 923 par le comte de Vermandois, et y fut élevé à la cour de son oncle, le roi Athelstan. Lorsque le roi Raoul fut mort, le 15 janv. 836, quelques seigneurs songèrent à ce jeune prince de la race carolingienne et envoyèrent Guillaume, archevêque de Sens, le chercher en Angleterre. Revenu en France, il y fut couronné à Laon, le 19 juin 836, par l'archevêque Guillaume, puis une seconde fois à Reims par l'archevêque Artaud. Les invasions des Hongrois et des Normands, une ligue des seigneurs mécontents qui ne trouvaient pas le nouveau roi aussi docile qu'ils l'avaient espéré, et à la tête desquels se plaçait le puissant duc des Francs, Hugues le Grand, signalèrent les débuts du règne. Cependant les Lorrains toujours indociles se révoltaient contre leur souverain, Otton I^{er}, et plusieurs d'entre eux songeaient à lui opposer le roi de France. Celui-ci, pour assurer ses droits sur ce pays, épousa Gerberge, veuve du duc Gislebert et sœur d'Otton, puis il envahit le pays et pénétra jusqu'en Alsace, mais il y fut vaincu par son rival. Pendant son absence, la confédération des seigneurs s'était affermie et les revers du roi l'eahardirent; en 940, les rebelles réussirent à s'emparer de Reims; l'année suivante Hugues le Grand et Herbert de Vermandois vainquirent à Laon Louis IV, qui dut s'enfuir et alla chercher un asile jusqu'à Vienne dans les Etats de Charles-Constantin. Là il chercha à rallier ses fidèles, les Aquitains d'abord, dans le royaume desquels il se rendit, puis il fit appel aux bons offices du pape Etienne VIII, au duc de Normandie Guillaume I^{er}, et, grâce à eux, put obtenir la soumission de Hugues le Grand et de Herbert et rentrer dans ses Etats. La paix, toutefois, ne fut pas de longue durée. La mort du duc Guillaume I^{er} (17 déc. 943) parut à Louis IV une occasion favorable pour remettre la main sur la Normandie, mais les Normands furent secourus par le roi de Danemark et, à la suite d'un guet-apens de ceux-ci, le roi de France fut fait prisonnier.

Contre otages et garanties, les Normands consentirent à lui rendre la liberté, mais ce fut à Hugues le Grand qu'ils le remirent et jusqu'en 946 celui-ci retint le roi comme prisonnier sous la garde de Thibaut I^{er}, comte de Blois. Comme rançon le roi dut céder sa capitale, Laon, et la ville de Reims. Redevenu libre, il forma avec Otton I^{er}, Conrad, roi de Provence, et le comte de Flandre, Arnoul, une alliance pour combattre Hugues le Grand et le duc Richard; il put ainsi reprendre Reims, où il rétablit l'archevêque Artaud, Laon, Amiens, Saint-Quentin, mais les alliés

échouèrent devant Senlis et devant Rouen et furent obligés de battre en retraite. Après cet échec, Louis IV essaya d'avoir recours à l'opinion; il fit citer Hugues le Grand devant le concile d'Ingelheim qui, le 7 juin 948, déclara Hugues excommunié s'il refusait de se soumettre à son légitime souverain. La guerre recommença avec des fortunes diverses et dura jusqu'à ce que les deux partis, lassés, se résignèrent à traiter au commencement de 950. Hugues le Grand dut rendre au roi la forteresse de Laon. L'année suivante une expédition en Bourgogne parut affermir le trône de Louis IV; Charles-Constantin et le comte Létald durent reconnaître sa suzeraineté. Les années suivantes furent signalées par de nouvelles invasions de Hongrois. Au commencement de sept. 954, Louis se rendant de Laon à Reims fit une chute de cheval qui ne tarda pas à amener sa mort. De sa femme Gerberge il avait eu cinq enfants, dont deux seulement survécurent à leur père: *Lothaire*, qui lui succéda, et *Charles* qui fut plus tard duc de Basse-Lorraine.

LOUIS V, roi de France, né vers 967, mort le 21 mai 987. Fils de Lothaire et d'Emma, il fut, à peine âgé de treize ans, associé par son père à la couronne et sacré par l'archevêque de Reims le 8 juin 979. Deux ans plus tard, il épousa Adélaïde, veuve d'Etienne, comte de Gévaudan, le plus puissant seigneur de l'Aquitaine, et sœur du comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle. Il semblait que ce mariage devait consolider l'autorité des Carolingiens sur la Gaule méridionale; il n'en fut rien. Louis V semble s'être abandonné aux plaisirs; dans tous les cas, il dissipa toutes les ressources dont il pouvait disposer au point de ne pouvoir ni entretenir une armée, ni même pourvoir à ses besoins personnels, tandis que sa femme, prise d'aversion pour lui, s'enfuyait en Provence, ou elle épousa bientôt le comte d'Arles Guillaume I^{er}. Lothaire dut aller chercher son fils à Brioude deux ans après l'y avoir établi. A la mort de son père, le 2 mars 986, Hugues Capet et les grands du royaume laissèrent Louis V lui succéder, persuadés que ce jeune homme de dix-neuf ans, connu pour sa légèreté et son indécision, ne saurait leur porter ombrage. La cour devint bientôt un centre d'intrigues où le roi fut tiraillé entre l'influence de l'Empire et celle de Hugues Capet. L'un de ses premiers actes, motivé par le violent ressentiment que lui avaient causé les trahisons de l'archevêque Adalbéron, fut d'aller mettre le siège devant Reims; Hugues Capet dut y suivre le roi. Mais, après un premier assaut qu'il réussit à repousser, le rusé archevêque réussit à se soustraire à la vengeance royale en acceptant d'aller se justifier à Compiègne. Toutefois, le siège levé, il crut prudent de se réfugier dans la partie de son diocèse qui relevait de l'Empire. D'autres intrigues, pendant ce temps, se nouaient au palais; les accusations de Charles de Lorraine réussirent à envenimer les rapports de Louis V avec sa mère qui fut chassée de la cour et se réfugia auprès de Hugues Capet: en même temps, Louis V négociait avec l'Empire. L'archevêque Adalbéron, accusé de haute trahison, devait être jugé dans une grande assemblée convoquée à Compiègne au mois de mai 987, mais à peine était-elle réunie qu'elle apprit la mort du roi Louis V, suite d'un accident de chasse, dans la forêt de Compiègne. Il ne laissait point d'enfants, et fut le dernier souverain français de la dynastie carolingienne.

BIBL.: F. Lot, *les Derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine*; Paris, 1891, in-8.

LOUIS VI, roi de France, dit *le Gros* et parfois aussi *le Batailleur*, né très probablement à Paris à la fin de 1081, mort à Paris le 4^{er} août 1137. Fils de Philippe I^{er} et de Berthe de Hollande, il fut élevé dans l'abbaye de Saint-Denis jusqu'en 1092 ou 1093 et paraît avoir été délaissé de tous, à la suite de la répudiation de sa mère, lorsque Philippe, le plaçant à la tête de son armée, le chargea de défendre le Vexin contre le roi d'Angleterre (1097). Ne disposant que de forces bien inférieures, il sut éviter les engagements sérieux et empêcher les Anglais néanmoins de

s'emparer des villes qu'ils revendiquaient ; mais, peu après, sans doute déjà en lutte avec le parti de sa belle-mère Bertrade, qui s'opposait à sa nomination de chevalier et par suite à son association à la couronne, il se retira dans le comté de Ponthieu. Il fut élu roi à une date comprise entre le 24 mai 1098, jour où la chevalerie lui fut conférée par le comte de Ponthieu, et le 25 déc. 1100, où il parut comme roi à la cour d'Angleterre. En 1101, avec l'aide du comte de Flandre, de la comtesse de Blois et d'un seigneur de Montfort, il fit une expédition contre les seigneurs de Montmorency, de Beaumont et de Mouchy pour sauvegarder les droits des abbés de Saint-Denis. Pendant les huit années qui précédèrent son avènement définitif, il eut ses officiers et ses conseillers particuliers et dut se défendre tout ce temps contre Bertrade. D'après Ordéric Vital, celle-ci aurait essayé de le faire retenir prisonnier par le roi d'Angleterre, puis, n'ayant pas pu davantage le faire assassiner, aurait réussi à l'empoisonner et il aurait gardé de cet empoisonnement auquel il survécut un teint livide. Mais, en 1103, la lutte prit fin, à la prière de Philippe, et Louis reçut en signe de réconciliation Pontoise avec tout le Vexin.

En 1104, il accepta la fiancée que lui présentait son père, Lucienne, fille de Gui le Rouge, seigneur de Rochefort, sénéchal de France et en cette qualité sorte de vice-roi ; mais sous prétexte de consanguinité l'union ainsi conclue fut déclarée nulle en 1107 par le pape Pascal II au concile de Troyes, grâce aux intrigues des Garlande, ennemis des Rochefort. Louis s'empara de Gournay sur Gui le Rouge qui avait pris les armes et battit le comte de Blois Thibaud allié de Gui. Philippe étant mort en 1108, le roi jusque-là désigné, comme on disait, fut sacré en toute hâte le 3 août à Orléans.

Le nouveau roi avait une belle figure et une prestance qui ne tarda pas à se changer en obésité ; gourmand, sensuel, cupide, il était d'autre part doué d'assez grandes qualités pour que ses contemporains aient tous vanté sa douceur et sa bonhomie qu'ils appelaient simplicité, et il se montra surtout très bon fils, sans aller cependant jusqu'à s'effacer devant son père plus que son titre de roi ne lui en donnait le droit. Toujours singulièrement respectueux des lois de la féodalité, d'un caractère chevaleresque, il fut surtout un homme de guerre qui combattit sans relâche jusqu'à sa mort ; véritable athlète, il se battait corps à corps dans les mêlées et il proposa au roi d'Angleterre Henri I^{er} de vider leurs différends par un combat singulier. En revanche, il n'eut pas les qualités de l'homme politique. Mais il voulut posséder une autorité réelle, alors que les premiers Capétiens avaient eu seulement des prérogatives. Dès son élection de roi il s'était fait le défenseur des biens de l'Église ; presque toutes ses expéditions ont été entreprises pour donner satisfaction aux plaintes d'un évêque ou d'un abbé, et il se trouvait heureusement que presque toujours les intérêts du clergé et ceux de la royauté étaient les mêmes.

Son œuvre militaire est remarquable. Déjà en 1102, au profit des établissements ecclésiastiques de Beauvais, il avait incendié le château de Mouchy, pris ensuite sur le comte de Beaumont le donjon de Luzarches et menacé celui de Chambly ; puis, au profit des églises de Reims et de Laon, mis à feu et à sang les possessions d'Éble de Rouci ; il avait en 1103 délivré l'évêque d'Orléans des prétentions des seigneurs de Meung-sur-Loire ; et en juil. 1108, peu de temps avant de remplacer son père, il venait de s'emparer du seigneur de Sainte-Sévère dans le Berry, sans doute pour servir les droits des moines de Saint-Denis qui possédaient un prieuré à La Chapelle-Aude. Louis VI comprit la nécessité pour la royauté de se rendre maîtres des donjons hostiles dressés sur son territoire. Hugues du Puiset, dont le château fut pris et brûlé trois fois, fut fait prisonnier seulement en 1118 ; mais, dès 1112, une forteresse royale s'éleva à Janville en face du Puiset. Hugues n'était du reste qu'un « baron dévastateur ». Thomas de Marle fut un adversaire autrement important. Il était sire du fameux château de Coucy. Guibert de Nogent a fait le por-

trait de ce seigneur, dont la cruauté raffinée étonnait son époque. Une véritable croisade fut organisée contre lui en 1114 par le légat du pape, et Louis le Gros en eut la direction. Thomas perdit deux de ses châteaux et paya des indemnités, mais recommença ses brigandages ; il ne fut pris qu'en 1130, dans une nouvelle expédition conduite par le roi ; en 1132, enfin, le Laonnois put être pacifié après une expédition dirigée contre Euguerrand de Coucy, fils de Thomas de Marle. La seigneurie de Péronne avait été restituée en 1109 aux parents que le roi avait en Vermandois. En 1117 la tour d'Amiens fut détruite et Euguerrand de Coucy perdit le comté d'Amiens. Du côté de la Normandie, Louis reprit Mantès à son frère adultérin Philippe (1109), et vers la même époque, les gens du Vexin ayant demandé son secours contre Guillaume de La Roche-Guyon qui avait fait assassiner son beau-fils, il fit infliger à l'assassin le dernier supplice. Sur la rive gauche de la Seine il eut à lutter pendant plus de vingt ans. Les seigneurs de Rochefort-Montlhéry possédaient presque toutes les forteresses qui commandaient les routes de Paris à Etampes, Orléans et Melun, résidences royales ; mais ils étaient divisés par des querelles de famille dont le roi sut profiter. Tandis que Gui le Rouge et Hugues de Crécy, son fils, se mettaient à la tête de toutes les coalitions et de tous les complots dirigés contre lui, il protégeait leurs parents Milon de Brai et Eudes de Corbeil. Cette lutte fut marquée d'abord par la prise de La Ferté-Alais (1108), de Châtres (Arpajon) et de Montlhéry (1109), dont le roi s'empara. A la suite de la mort dramatique de Milon, étranglé à Châteaufort, Hugues, abandonné de tous, fut réduit à se jeter aux pieds de Louis VI (1118). Les biens de la maison de Montlhéry furent confisqués et enrichirent les uns le domaine royal, les autres celui de la maison de Garlande. En Gâtinais, Louis contraignit le vicomte du lieu à ne plus inquiéter les moines de Fleury (1112) et à lui vendre plusieurs châteaux. Douze ans plus tard, il achevait son œuvre de ce côté par la destruction de la forteresse de Château-Renard qui relevait du comte de Blois. Vers 1120, il détruisit le château de Pierre, seigneur de Manle. Dans sa dernière campagne, à la fin de 1133, il brûla le château de Saint-Brisson-sur-Loire dont le seigneur détroussait les marchands, et rendit ainsi la sécurité à la fois au commerce de la Loire et à l'abbaye de Fleury. A une date indéterminée, il avait détruit de fond en comble le château de Quierzy-sur-Oise, objet de terreur surtout pour le chapitre de Notre-Dame de Noyon.

Si Louis VI mit tous ses efforts à dompter la petite féodalité de l'ancien duché de France, il ne s'immisça presque pas dans les affaires de la haute féodalité. Le comte de Blois-Champagne, Thibaud IV, n'en fut pas moins « le mauvais génie » de Louis le Gros. Sa situation était considérable. Ayant pris parti pour la maison de Rochefort-Montlhéry, et battu près de Gournay (1107), il parut se soumettre et en 1109 amena son contingent au roi, mais, de 1111 à 1135, Louis VI le trouva partout en face de lui ; il fut particulièrement l'allié de son oncle Henri I^{er} d'Angleterre. Au concile de Reims (1119), devant le pape, Louis l'accusa de tenir prisonnier depuis quatre ans le comte de Nevers, et cette même année Chartres, capitale du comte, que le roi voulait incendier, ne dut son salut qu'aux supplications du chapitre de Notre-Dame. Interrompue par le péril national en 1124, cette guerre féodale reprit lorsque le comte de Blois devint comte de Champagne (1125). Thibaud soutint Etienne de Garlande et Amanry de Montfort disgraciés qui entretenaient la guerre civile de 1128 à 1130 ; le roi vint assiéger Livry et détruit la place complètement (1128) ; en 1130, comme il assiégeait Cosne dont le seigneur avait des démêlés avec le comte de Nevers, il dut sans doute battre en retraite devant les secours envoyés par Thibaud ; deux ans après, on le voit brûler Bonneval (Eure-et-Loir), puis détruire Château-Renard (Loiret). Enfin en 1135, Louis VI, affaibli par la maladie ou songeant à assurer à son fils sa succes-

sion, et Thibaud, qui nourrissait l'espoir de devenir duc de Normandie et peut-être roi d'Angleterre, se rapprochèrent; avec Raoul de Vermandois, le comte de Champagne fut désigné pour servir de tuteur au prince héritier. — En Flandre, dont les comtes étaient ses fidèles alliés, Louis intervint pour venger l'assassinat de Charles le Bon et surtout pour s'assujettir les Flamands en choisissant leur comte; son candidat Guillaume Cliton, entré par mariage dans la famille capétienne et auquel il avait donné tout le Vexin, fut élu; installé à Arras, le roi de France gouverna en réalité quelque temps la Flandre; le prétendant, Guillaume d'Ypres, fut emprisonné et les meurtriers de Charles suppliciés. Mais lorsque son protecteur eut quitté Bruges (mai 1127), Guillaume Cliton ne sut pas se maintenir, et Louis, occupé par d'autres intérêts, ne recut des bourgeois de Bruges, auxquels il avait écrit, qu'une réponse hautaine et dut se contenter d'abord de faire jeter l'interdit sur les églises flamandes et excommunier le nouveau comte Thierry d'Alsace, avant de venir assiéger celui-ci dans Lille; au bout de six jours même il leva le siège et abandonna Guillaume (mai 1128).

Avec l'Anjou il resta en paix, parce que cette maison était l'ennemie naturelle de la puissance anglo-normande. — Avec les autres grands fiefs, les rapports de Louis VI ont été intermittents ou accidentels. S'il marcha à deux reprises contre le comte d'Auvergne, Guillaume VI, ce fut pour l'empêcher de persécuter l'évêché de Clermont, diocèse royal; vers 1120, secondé par les comtes d'Anjou, de Bretagne et de Nevers, il prend Pont-du-Château sur l'Ahier, s'empare de Clermont et fait rentrer l'évêque en possession de son domaine; en 1126, le comte n'ayant pas respecté le traité conclu, il brûle Montferrand, soumet l'Auvergne et accepte les otages que lui offre le duc d'Aquitaine, suzerain. En 1108 ou 1109, il était intervenu en faveur du neveu d'Aimon II, seigneur de Bourbon, et avait obtenu que ce seigneur se rendit à lui à discrétion. En 1137, le mariage du fils de Louis le Gros avec l'héritier du duc d'Aquitaine doubla le domaine capétien sans augmenter beaucoup immédiatement la puissance royale.

Avec la monarchie anglo-saxonne la guerre fut presque permanente de 1109 à 1128. Louis avait eu le grand tort, en 1107, de donner son approbation, malgré les avis de Philippe I^{er}, à la conquête de la Normandie par Henri I^{er} d'Angleterre. Henri ayant été sommé de rendre le château de Gisors dont il s'était emparé, puis de comparaître judiciairement, les hostilités commencèrent (févr. ou mars 1109). Le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Blois et de Nevers prêtèrent leur appui au roi de France. Après une entrevue infructueuse aux Planches de Néauffle sur les bords de l'Epte (Eure) entre le roi d'Angleterre et une députation de seigneurs français, un premier engagement ou les Normands ont le dessous a lieu aux portes de Gisors (21 mars ou avr.); pendant deux ans les gens de la Flandre, du Ponthieu et du Vexin ne cessent de ravager les frontières du duché de Normandie. Louis prend d'assaut la capitale du comte de Meulan (1110); mais, l'année suivante, peut-être le 12 mars, Robert de Meulan tente un coup de main sur Paris. Louis accouru de Melun manque d'être pris et c'est alors qu'il aurait dit en fendant la tête à un chevalier ennemi: « Ce n'est pas seulement aux échecs, qu'il est interdit de prendre le roi. » Peu après, Henri, débarqué en Normandie, inquiète le comte d'Anjou.

En 1112, dans sa seconde guerre contre le seigneur du Puiset, Louis est défait près de Toury (Eure-et-Loir) par les troupes alliées de ses adversaires, renforcées d'une armée normande. Le 4 nov. de la même année, le roi d'Angleterre fait saisir Robert de Bellême chargé par Louis le Gros d'une ambassade auprès de lui. Aux termes de la paix de Gisors, il acquit la suzeraineté de la seigneurie de Bellême et des comtés du Maine et de Bretagne (fin de mars 1113); la Normandie devint une puissance continentale à peu près indépendante. Les hostilités entre Louis le Gros et le comte Thibaud amenèrent le renouvellement de la guerre

(1116). En 1117, Louis, qui était entré en Normandie, se retire devant l'armée anglaise; au commencement de l'année suivante, il fait attaquer Henri de tous les côtés, il s'empare de Gasny (Eure) et assiège le château de Malassis; d'après un document il aurait ravagé la Normandie jusqu'à Rouen; il occupe Laigle en septembre, puis Les Andelys qu'on lui livre au printemps de 1119, et investit Dangu et Châteauneuf-sur-Epte dont il abandonne le siège, à la nouvelle que les Anglais ont brûlé Evreux. Le 20 août a lieu la bataille de Bremule (Eure), où Louis le Gros, ayant engagé l'action malgré les efforts de Bouchard de Montmorency, est complètement défait, perd son étendard et son cheval de guerre que le roi d'Angleterre lui renvoya, et ne rentre aux Andelys qu'après s'être égaré dans une forêt. En septembre, il brûle Ivry-la-Bataille, mais échoue au siège de Breteuil. Le pape Calixte II, oncle du roi, voulut bien s'entremettre enfin, mais non pas condamner Henri. Par la paix qui fut signée, Louis recevait, pour la Normandie, l'hommage de l'héritier présomptif d'Angleterre (1120). A la mort de ce prince, Louis VI poussa en avant comme prétendant Guillaume Cliton, fils de Robert Courteuse. Mais Henri s'entendit avec son gendre, l'empereur d'Allemagne Henri V. Le roi de France organisa une levée en masse; l'empereur recula (1124). Pendant ce temps, Amaury de Montfort défendait victorieusement le Vexin contre Henri. Le roi d'Angleterre maria sa fille au comte d'Anjou en 1129 et remporta ainsi un succès diplomatique.

Allié de la papauté réfugiée presque toujours en France, Louis VI eut à choisir, au moment du schisme de 1130, entre Innocent II et Anaclet; il convoqua un concile à Etampes et le premier reconnut pour pape Innocent II. L'alliance plusieurs fois sur le point d'être rompue, notamment dans l'affaire de la primatie de l'archevêché de Lyon (1124), subsista à l'avantage des deux pouvoirs. La royauté capétienne conserva sous ce règne son caractère ecclésiastique; les deux premiers ministres de Louis VI ont été Etienne de Garlande, un archidiacre, et Suger, un abbé. Tous les ordres nouveaux fondés de son temps reçurent de lui des gages de sympathie, mais principalement la communauté de Saint-Victor de Paris et l'abbaye de filles de Montmartre; il intervient sans cesse dans les affaires de l'Eglise; il veut être le maître de son clergé et s'attribue le droit de prononcer sur les différends des ecclésiastiques. En 1110, l'évêque de Laon, Gaudry, complice d'un meurtre, est banni. En 1101, le roi avait juré que, lui vivant, Galon ne serait jamais installé sur le siège de Beauvais: celui-ci ne put entrer en possession de son évêché; un véritable traité de paix fut signé entre Louis et le chapitre de Beauvais (1104); Galon fut transféré au siège de Paris. Raoul, archevêque de Reims, fut reconnu par Louis comme archevêque à la condition de jurer fidélité au roi (1108). Louis soutient énergiquement ses candidats. A Morigny, à Auxerre, à Tours, à Arras, il intervient. Il se fâche de n'avoir pas été consulté même pour l'élection de Suger en qualité d'abbé de Saint-Denis (1122). Partisan de l'indépendance gallicane, il lutte contre l'esprit réformiste et malmené Yves de Chartres, Hildebert de Lavardin, Etienne de Senlis, ce dernier, évêque de Paris; l'interdit qu'Etienne avait jeté sur son diocèse fut levé par le pape à la demande du roi (1129).

Les rapports de Louis le Gros avec les classes populaires sont curieux. Pour ce qui est des serfs, il s'est montré fort soucieux de conserver intact son patrimoine, et les affranchissements de serfs royaux faits par lui furent assez peu nombreux. S'il accorde des privilèges aux habitants de localités rurales, c'est surtout par suite du désir d'être agréable au clergé. On lui a donné longtemps, bien à tort, le titre de père des communes. Beaucoup de chartes communales ont été octroyées par lui, mais de préférence en dehors de son domaine. Il encourageait l'établissement des communes chez ses voisins par les mêmes raisons qui le rendaient peu favorable à l'organisation de ces pouvoirs

sur ses terres. On n'a que trois des chartes de commune directement émanées de lui, celles de Laon et de Saint-Omer principalement. Par des parages, il étendit encore sa domination sur des villes appartenant à des seigneuries particulières et fonda en cela également une tradition monarchique. Sa bienveillance à l'égard des classes inférieures et malheureuses de la société le porta à s'occuper beaucoup des hôpitaux et maladreries. Il n'y a donc pas à s'étonner que l'imagination populaire ait pu aller jusqu'à en faire un thaumaturge. Il fut surnommé aussi par le peuple le Justicier.

Il avait épousé, en 1115, Alix ou Adélaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne ou de Savoie, femme de mérite qui prit sur lui une heureuse influence et combattit le crédit exagéré d'Étienne de Garlande, à la fois chancelier et sénéchal. La disgrâce de ce favori qui avait voulu disposer de sa charge de sénéchal, sans l'assentiment préalable du roi, mit fin aux difficultés soulevées par la question de l'hérédité des grands offices. En cela encore Louis le Gros établit une tradition. A partir de 1128, la direction de la politique royale appartint à deux personnages restés jusque-là au second plan, le comte Raoul de Vermandois et Suger. Pour la première fois sous Louis VI, un personnel de serviteurs intelligents et dévoués apporta au souverain un concours qui permet de dater de ce règne la fondation du gouvernement capétien. Quand il mourut, Louis VI était depuis des années très affaibli, souffrant de ses blessures et envahi par un embonpoint qui l'empêchait presque de se mouvoir, mais il se trouvait toujours rempli de vigueur morale.

Il eut de son mariage sept fils : *Philippe*, roi désigné dès 1125, couronné le 14 avr. 1129 et mort d'une chute de cheval le 13 oct. 1131; puis *Louis*, associé à la couronne le 25 oct. suivant; *Henri*, archevêque de Reims; *Robert de Dreux*; *Pierre* de Courtenay; *Philippe*, archidiacre de Paris, et *Hugues* qui fut peut-être moine à Tiron; et une fille *Constance*, qui épousa Eustache, comte de Boulogne, et en secondes noces Raymond V, comte de Toulouse. De Lucienne de Rochefort il avait eu une fille, *Isabelle*, femme de Guillaume, sire de Chamont. M. BARROUX.

BIBL. : 1° Sources : Avec les documents diplomatiques, les sources à consulter pour ce règne sont principalement : la *Vie de Louis le Gros* par SUGER; l'*Histoire ecclésiastique* d'Ordéric VITAL et la *Chronique de Morigny*; puis le *De Vita sua* de Guibert de Nogent; la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif* par CLARIUS; l'*Histoire de la restauration de Saint-Martin-de-Tournay*, par HERMANN; la *Vie de Charles le Bon*, par GAUTIER DE TEROUANNE; la *Passion* du même comte, par GALBERT DE BRUGES, et les *Lettres* d'Yves de CHARTRES, et celles de Lambert d'ARRAS; le *De Majoratu et senescallia Francie*, attribué à Hugues de Clères, est certainement un document fabriqué.

2° Ouvrages : A. LUCHAIRE, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, Paris, 1890, in-8. — Du même, *Les Communes françaises*, Paris, 1890, in-8. — Du même, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, Paris, 1891, 2 vol. in-8, 2^e éd. — E. VAGANDARD, *Saint Bernard et la royauté française*, I. *Saint Bernard et Louis le Gros*, dans *Revue des questions historiques*, 1891, XLIX, pp. 359-69. — U. ROBERT, *Hist. du pape Calixte II*, Paris, 1891, in-8.

LOUIS VII, roi de France, dit le *Jeune*, né (on ignore le lieu de sa naissance) en 1121 plutôt qu'en 1119 ou 1122, mort à Paris le 18 sept. 1180. Fils de Louis le Gros et d'Alix, il fut associé au trône et sacré à Reims par Innocent II dès 1131. En 1137, il épousa à Bordeaux Éléonore ou Aliénor, héritière du duc d'Aquitaine, conformément au testament du duc et avec l'assentiment des barons du duché. Il apprit à Poitiers, comme il revenait, la mort de son père (1^{er} août 1137) et, couronné duc d'Aquitaine à Poitiers le 8, il joignit désormais à son titre de roi celui de duc. Il commença son règne en réprimant d'une façon sévère une sédition qui avait éclaté à Orléans pour l'établissement d'une commune, mais peu après il accorda aux bourgeois de cette ville une charte de privilèges. Le 25 déc., il se faisait couronner roi de France à Bourges. Avec Suger, son ministre, il parcourut ensuite les provinces de l'Est. De 1138 à 1141, il alla châtier une révolte

de Poitiers constituée aussi en commune, mais par sa élémence il sut attacher la ville à la cause royale (oct. 1138); puis il réprima de même la turbulence des barons du Poitou et de la Saintonge. C'est au cours de cette campagne qu'un seigneur de Lezay tenta de s'emparer par surprise de la personne du roi dans son château de Talmont. Comme l'héritage du comte de Poitiers lui donnait des droits prétendus sur la ville de Toulouse, Louis VII voulut les faire valoir, mais son expédition n'eut pas de résultat (1141). Avec le pape il eut bientôt des démêlés sérieux. Innocent II avait envoyé le pallium, malgré l'opposition du roi, à son neveu Pierre de La Châtre, élu archevêque de Bourges; Louis refusa l'investiture temporelle et déclina à Pierre d'entrer sur aucune de ses terres. Le pape jeta l'interdit sur les terres du roi.

Thibaut, comte de Champagne, jusque-là allié du roi, prit les armes pour soutenir l'archevêque et venger sa nièce dont le mariage avec Raoul de Vermandois, cousin du roi, avait été cassé sous prétexte de parenté, afin que Raoul pût épouser une sœur d'Éléonore d'Aquitaine. Malgré les efforts de saint Bernard, la guerre fut longue et une foule nombreuse périt dans l'incendie de l'église de Vitry allumé par les troupes du roi (janv. 1143). Une grande assemblée fut tenue à Corbeil, puis à Saint-Denis pour la paix qui se rétablit enfin, grâce à des concessions réciproques (1144). Pour séparer l'Angleterre et la Normandie, Louis VII aida Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, à s'emparer de ce duché. Après la prise d'Edesse par les infidèles (1144), il se laissa facilement convaincre par des ambassadeurs venus de Terre sainte de l'utilité d'une croisade qui lui permettrait de s'acquitter d'un vœu fait au moment de la mort de son frère Philippe et serait d'ailleurs un moyen pour lui de pacifier le royaume et d'expier l'incendie de Vitry. Suger ne put le détourner de son dessein qu'il rendit public dans la cour plénière de Bourges en 1145; sa résolution y fut accueillie très froidement.

A Vézelay, le jour de Pâques de l'année suivante (31 mars), il prit la croix avec l'approbation du pape et fixa comme date de départ l'année 1147. Ce fut la première croisade monarchique. Louis désigna pour l'accompagner une partie de ses vassaux les plus turbulents. Une dernière assemblée générale fut tenue à Etampes (févr. 1147), et on leva des taxes extraordinaires qui provoquèrent des soulèvements à Sens et dans plusieurs autres localités; les réclamations vinrent des religieux aussi bien que des villes; les domaines royaux furent hypothéqués ou engagés. La régence fut laissée à Suger, le comte de Nevers qui devait lui être associé s'étant retiré dans un monastère. Le 8 juin 1147, le roi se rendit à l'abbaye de Saint-Denis où il reçut du pape Eugène III l'oriflamme, la panetière et le bourdon. Les croisés ayant choisi la route de terre, le rendez-vous général des Français était à Metz où Louis prit aussi le commandement des Italiens et des nations qui ne dépendaient pas de l'Empire (juin 1147). Par Worms, où ses troupes se querellèrent avec les habitants, Ratisbonne, où les ambassadeurs de l'empereur grec vinrent le trouver, et la Hongrie et la Bulgarie, il atteignit Constantinople (4 oct.). En Asie Mineure, après Ephèse, son armée rencontra les Turcs, près de Laodicée, et, victorieuse brillamment une première fois au passage du Méandre, dut livrer une série de combats difficiles dans lesquels il risqua un jour d'être pris (7 janv. 1148). Les perplexités devinrent telles qu'il résigna le commandement aux mains d'un simple chevalier, Gilbert, qui parvint à conduire l'armée à Satalieh (févr. 1148). Là il s'embarqua pour la Palestine et arriva à Antioche au mois de mars. A Jérusalem, il fut accueilli comme un libérateur. Ses troupes réunies à celles de l'empereur d'Allemagne, Conrad, assiégèrent Damas (juillet), mais sans succès. Pour prolonger son séjour en Terre sainte jusqu'au printemps de 1149, il fit un emprunt aux templiers.

A la nouvelle de l'échec de la croisade, quelques

manifestations eurent lieu autour de Paris. Ayant déjà renvoyé en France son chancelier Baudouin, il quitta enfin la Terre sainte (avril), sur les instances de Suger qui, pendant son absence, avait déjoué une tentative faite par Robert de Dreux, frère du roi, pour s'emparer du pouvoir (1149), amené à composition le vicomte de Gabardan qui avait mis le siège devant la ville royale de Dax, et promis son concours sous certaines conditions au comte d'Anjou qui revendiquait de nouveau le trône d'Angleterre. Il n'est sans doute pas exact que Louis VII ait été pris par les Grecs et délivré par les Siciliens. Débarqué en Calabre le 29 juil. 1149, il visita le roi d'Apulie et le pape qui le retint deux jours, passa la journée du 12 oct. à Rome et rentra dans ses Etats à une date indéterminée (oct.-nov. 1149). C'est avec l'appui royal que, de 1148 à 1152, Geoffroy Plantagenet conquit la Normandie sur le roi Etienne. Le 21 mars 1152, dans un concile de prélats réunis à Beaugency, et peut-être sur le conseil de saint Bernard, Louis VII fit prononcer son divorce avec Eléonore, à cause d'une parenté éloignée et en réalité par suite de la mésintelligence qui existait entre eux depuis leur séjour en Palestine. N'ayant pu empêcher le mariage d'Eléonore avec Henri Plantagenet, qui devenait ainsi un vassal trop puissant (mai 1152), il forma une ligue avec le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et d'autres seigneurs contre Henri qui avait refusé de comparaître devant son suzerain pour répondre de sa conduite; Henri avait épousé, en effet, sans le consentement du roi, une de ses vassales. Louis VII entra en Normandie pour soutenir les prétentions d'Eustache, fils d'Etienne, et s'empara de Vernon (juil. 1153), mais la guerre n'aboutit pas; il dut se contenter d'obtenir le paiement de ses frais de guerre et l'on constate qu'il cessa précisément à cette époque de prendre le titre de duc d'Aquitaine (août 1154).

Vers le même temps, il vit sa puissance augmenter par le mariage de sa sœur Constance avec le comte de Toulouse, Raymond V, dans le comté duquel son influence devint en peu de temps envahissante, et il fit un pèlerinage en Espagne, à Saint-Jacques-de-Compostelle (1154-55). Devenu roi d'Angleterre (1154), Henri Plantagenet chercha à se réconcilier avec le roi de France et, dans une conférence tenue à Gisors (1158), il sollicita la faveur de fiancer son fils aîné à une fille que Louis VII venait d'avoir de son mariage (1154) avec sa seconde femme, Constance, fille du roi de Castille Alphonse VII. Henri prétendant avoir des droits sur le comté de Toulouse, Louis reconnut formellement ceux de la maison de Saint-Gilles. Le roi d'Angleterre marcha sur Toulouse (1159), mais Louis s'y jeta pendant qu'il envoyait le comte de Dreux et l'archevêque de Reims attaquer la Normandie. Pour ne pas faire la guerre à son suzerain, qui à cette époque se remaria en troisièmes noces (1160) avec Adèle ou Alix de Champagne, princesse de la maison de Blois, l'ennemie de la maison d'Anjou, Henri laissa seulement son chancelier continuer à Cahors la lutte contre Raymond de Saint-Gilles. Par la médiation de l'Eglise une trêve intervint en déc. 1159, puis un traité de paix fut conclu au mois de mai de l'année suivante et ratifié en octobre. Le Vexin normand serait donné en dot à Marguerite, fille du roi de France, qui devait épouser Henri, fils du roi d'Angleterre. Les deux rois n'en armèrent pas moins l'un contre l'autre dès 1161.

A la même époque, Louis VII, que le pape dut détourner en 1159 d'entreprendre une nouvelle croisade contre les Maures d'Espagne, faisait, pour assurer l'ordre public, une série de petites expéditions militaires; en 1155, il contraignit le comte de Nevers à rétablir l'abbé de Vézelay dans ses droits et abolit la commune que le comte avait organisée dans cette ville. Une trêve de dix ans, jurée par le roi et les principaux vassaux, fut instituée par le concile de Soissons. En 1160, au concile de Beauvais, Louis VII fit connaître la décision prise par l'Eglise de France en faveur de la légitimité de l'élection d'Alexandre III,

décision que le concile de Toulouse confirma peu après; il donna asile à ce pape en France, et à Chouzy-sur-Loire, réuni à Henri II d'Angleterre, il lui fit une réception solennelle (sept. 1162). En 1164, il donna également asile à Thomas Becket, primat d'Angleterre, qui avait refusé de jurer l'acceptation des statuts de Clarendon attentatoires aux libertés de l'Eglise; il se porta même pour médiateur, fit conclure la trêve de Montmirail (janv. 1169) et organisa à Amboise (12 oct. 1170) une conférence entre le roi Henri et Becket; là ce ne fut pas seulement avec l'archevêque que Henri se réconcilia, mais avec les comtes de La Marche, d'Angoulême et de Lusignan et tous ceux de ses seigneurs qui s'étaient révoltés; là encore il renouvela l'hommage qu'il devait au roi de France, et ses trois fils, auxquels il abandonnait ses provinces du continent, firent de même hommage. Quand ces princes prirent les armes contre leur père, Louis les soutint (1173-74); mais Verneuil qu'il assiégea fut dégagé, comme ensuite Rouen, et il n'empêcha ni la prise de Dol, de Saintes et de Taillebourg, ni la dévastation du Poitou et de l'Anjou. La paix fut faite à Montlouis (sept. 1174); elle donna en somme satisfaction aux jeunes princes.

Louis intervenait en même temps en faveur des seigneuries ecclésiastiques, marchant tantôt contre les comtes d'Auvergne et du Puy ou du Velay (1163 et 1169) et le vicomte de Polignac (1163-73), tantôt contre le comte de Chalonsur-Saône, persécuteur de l'église de Cluny (1166). En 1164, il intervint aussi en faveur du chapitre de Saint-Martin de Tours contre les bourgeois de Châteauneuf et signa d'autre part vers la même date, avec Frédéric Barberousse, un traité aux termes duquel les deux princes s'engageaient à ne plus souffrir dans leurs Etats les routiers connus sous le nom de Brabançons ou Cotereaux. En 1177, il marcha sur Laon dont l'évêque avait détruit la commune du Laonnois, fondée avec son assentiment, s'empara des territoires épiscopaux et ne s'arrêta que devant les démonstrations hostiles du comte de Hainaut. Mais en 1179 le jeune Philippe-Auguste épousa la fille de ce comte et la commune du Laonnois disparut. Après un pèlerinage au tombeau de Thomas Becket à Canterbury (août 1179), Louis, atteint de paralysie, fit célébrer à Reims le couronnement de son fils (1^{er} nov. de la même année). Il fut inhumé dans l'abbaye de Barbeaux qu'il avait fondée.

Louis VII était un prince assez intelligent, mais faible et d'une piété exagérée, à l'exemple de son ancêtre Robert. Il semble qu'il a déployé plus d'énergie avant sa croisade. Jusqu'à un certain point on peut dire que le développement du pouvoir royal a été retardé sous son règne. L'œuvre de Louis VI fut cependant complétée; par des expéditions militaires ou des arrêts de condamnation, Louis VII s'assura l'obéissance de tous ses vassaux immédiats. C'est ainsi que des mesures furent prises contre Gaucher de Montjay (1137), Geoffroy de Donzy (1153), Etienne, comte de Sancerre (1157), Nivelon, sire de Pierrefonds, Dreux de Mouchy (vers 1160), le sire de L'Isle-Adam (1167). On constate aussi les progrès que l'autorité royale a réalisés par le grand nombre de petits seigneurs ou d'avoués qui se rendent aux citations de la cour du roi. Cette autorité se fit sentir, d'autre part, pour la première fois dans les pays éloignés du siège principal de la royauté, en Bourgogne et en Languedoc. Par les églises, l'action du roi s'étendit non seulement jusqu'à Reims ou son frère était archevêque et à Châlons-sur-Marne, mais jusqu'à Téroouanne, Arras, Tournai et Cambrai. Il ne faut pas exagérer le manque de décision de Louis VII. Vis-à-vis des Plantagenets, il sut user de politique. Il fit entrer dans son alliance et même dans sa parenté la Champagne qu'il n'aurait pu réduire. Il affaiblit la maison de Bourgogne en favorisant ses divisions. Pour résister à la féodalité impérialiste du Méconnais et du Chalonnais, il s'assura la fidélité de celle du Forez, du Beaujolais et du Lyonnais. Des pays qui dépendaient de l'Empire, la Bresse, le Bugey, le Dauphiné et même le Vivarais, commencèrent à entrer en relations avec le roi de France.

Ce fut son pèlerinage à la Grande-Chartreuse (1162-63) qui forma le point de départ de ses relations avec les seigneurs ecclésiastiques ou laïques de cette région. Il cherchait aussi à influencer autant que possible sur les élections archiepiscopales de Lyon et, comme en 1157 l'empereur avait conféré au prélat lyonnais tout le corps de la cité de Lyon et les droits de régale sur toute une partie du diocèse, Louis VII demanda à ce prince une entrevue; des circonstances diverses les empêchèrent de se rendre en personne au lieu fixé. Par les immunités que Louis VII leur accorda, les évêques du Languedoc devinrent autant de petits souverains qui ne reconnurent plus, avec l'autorité du pape, que celle du roi. Cette intervention royale, qui se produisit ainsi le plus souvent, sans violence, par l'intermédiaire ecclésiastique, fit aimer la royauté. Louis VII a fait par là œuvre très utile. Animé d'une grande sympathie à l'égard de tous les déshérités du monde féodal, on le vit accorder sa protection même aux juifs, prodiguer les concessions de chartes bourgeoises et favoriser l'établissement des villes neuves; en dépit de ses sentiments fort religieux, il a servi très souvent la cause des libertés communales contre lesquelles s'élevait l'Eglise, et fondé lui-même des communes, parce qu'il se rendit sans doute mieux compte que son prédécesseur de l'intérêt que ce développement d'associations libres avait pour le pouvoir royal. En somme, avec Louis VII la royauté a conservé son prestige.

D'Éléonore d'Aquitaine Louis VII eut deux filles : *Marie*, femme de Henri I^{er}, comte de Champagne, et *Alix*, femme de Thibaut le Bon, comte de Blois; de Constance, deux filles : *Marguerite*, qui épousa Henri, prince héritier d'Angleterre, puis Bela III, roi de Hongrie, et *Alix*, morte en bas âge; de sa troisième femme, Adèle : *Philippe-Auguste*, *Alix*, fiancée d'abord à Richard Cœur de Lion, puis mariée à Guillaume II, comte de Ponthieu, et *Agnès*, successivement femme d'Alexis le Jeune et d'Andronic Comnène, empereurs d'Orient, puis de Théodore Branas. M. BARROUX.

BIBL. : 1° Sources : Il faut mentionner au moins l'*Histoire du roi Louis VII* de SUGER; ODON DE DEUIL; JEAN DE SALISBURY et les *Lettres* de saint BERNARD.

2° Ouvrages : Abbé LEBLUF, *Eclaircissements sur la chronologie des règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune*, dans *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, 1761, t. XXVII, pp. 184-190. — DE BURGNY, *Mémoire sur le retour de Louis le Jeune, roi de France, de sa croisade*, id., 1780, t. XLI, pp. 615-621. — DE BRÉQUIGNY, *Observations sur un traité de paix conclu en 1160...*, id., 1786, t. XLIII, pp. 368-401. — G.-H. GAILLARD, *Examen de la conduite des Templiers au sujet des places du Vexin normand en 1160*, id., pp. 402-420. — DE PASTORET, *Louis VII dit le Jeune*, dans *Hist. titl. de la Fr.*, 1817, t. XIV, pp. 41-88. — DOM BRIAL, *Examen critique des historiens qui ont parlé du différend survenu l'an 1141 entre le roi Louis le Jeune et le pape Innocent II*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1822, t. VI, pp. 560-602. — H. GERAUD, *les Routiers au XI^e siècle*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1841-42, t. III, pp. 125-147. — L. DE BASTARD, *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelay*, id., 1851, t. XI, pp. 339-365. — A. HUGUENIN, *Etude sur l'abbé Suger*, Paris, 1855, in-8. — B. KUGLER, *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, Stuttgart, 1866, in-8. — *Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, t. III, 1872, et VI, 1879. — B. KUGLER, *Analekten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, Tubingue, 1878-83, 2 vol. in-8. — E. BERGER, *la Formule « Rex Francorum et dux Aquilanorum » dans les actes de Louis VII*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1881, t. XLV, pp. 305-313. — A. LUCHAIRE, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, in-4. — A. COVILLE, *Observations sur deux sources du règne de Louis VII*, dans *Rev. hist.*, 1885, t. XXVII, pp. 351-57. — E. VACANDARI, *Saint Bernard et la seconde croisade*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1885, t. XXXVIII, pp. 398-457. — E. PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne...*, Paris, 1888, t. II, in-8. — A. LUCHAIRE, *les Communes françaises...*, Paris, 1890, in-8. — E. VACANDARI, *le Divorce de Louis le Jeune*, dans *Revue des quest. hist.*, 1890, t. XLVII, pp. 408-432. — Du même, *Saint Bernard et la royauté française*, id., 1891, t. XLIX, pp. 353-409. — A. LUCHAIRE, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2^e éd., Paris, 1891, 2 vol. in-8. — R. HIRSCH, *Studien zur Geschichte König L. VII von Frankreich (1119-1160)*, Leipzig, 1892, in-8 (cf. C. r. dans *le Moyen Age*, 1893, pp. 85-88).

LOUIS VIII, roi de France, fils de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut, né à Paris le 5 sept. 1187, mort à

Montpensier, en Auvergne, le 8 nov. 1226. Ce prince eut une carrière courte, mais remplie d'événements importants. Ce continuateur si fidèle de la politique de Philippe-Auguste ne ressemblait en rien à Philippe-Auguste. Sa taille était petite; son visage pâle et maigre respirait l'austérité; il était d'un caractère placide et froid, parfois seulement capable de longues colères; sobre et chaste, il laissa la réputation d'un saint; mais son éducation fit de lui un guerrier et un politique ambitieux, et l'histoire lui a laissé le surnom de Lion que lui décernait le chantre pédant de ses exploits, Nicolas de Brai. Toutes les questions qui intéressaient alors l'avenir de la monarchie, il a travaillé avec vaillance à les résoudre au profit de sa dynastie.

En 1213, Philippe-Auguste, organisant sur la demande du pape une expédition contre Jean sans Terre, destina la couronne d'Angleterre à son fils; la soumission de Jean au saint-siège et le revirement de la politique pontificale mirent à néant ce projet. Philippe-Auguste tourna alors ses armes contre le comte Ferrand, et Louis dirigea une campagne en Flandre. En 1214, pendant que le roi gagnait la bataille de Bouvines, son fils contenait en Poitou Jean sans Terre, qui n'osa point engager la lutte avec lui; l'affaire de La Roche-au-Moine fut une victoire sans combat. L'année suivante, après la violation de la Grande Charte, la majorité du baronnage anglais offrit la couronne à Louis, qui avait épousé en 1200 Blanche de Castille, petite-fille de Henri II Plantagenet. Louis fit rédiger un manifeste où il se présentait comme le légitime héritier du trône d'Angleterre et prétendait faussement que Jean avait été condamné à mort par ses pairs après le meurtre d'Arthur; puis, après de longs préparatifs secrètement favorisés par son père, il s'embarqua avec douze cents chevaliers et aborda le 21 mai 1216 dans l'île de Thanet.

Il fut reçu avec enthousiasme à Londres et conquit rapidement les comtés de l'Est et du Nord; Jean sans Terre mourut misérablement le 19 oct., laissant au jeune Henri III un trône qui semblait près de s'effondrer. Mais Louis avait des ennemis acharnés : le vieux Guillaume le Maréchal, les routiers étrangers que Jean avait attachés à sa cause, et surtout le légat du pape, Galou de Beccaria, qui dès la première heure avait excommunié les Français et les barons rebelles. Les conseillers de Henri III offrirent à la plupart des partisans de Louis l'amnistie et la confirmation de la Grande Charte; de plus, les rebelles furent battus à Lincoln. Philippe-Auguste renonça à soutenir son fils, et les secours que Blanche de Castille avait réunis à grand-peine furent anéantis dans une bataille navale. Louis se résigna à conclure le traité de Lambeth; il renonça à ses prétentions, non sans exiger une forte indemnité de guerre (sept. 1217).

Ce prince fit aussi, pendant le règne de son père, deux expéditions peu fructueuses en Albigeois (1215 et 1219); la seconde eut pour principal épisode l'affreux sac de Marmande. Enfin Louis figura parmi les conseillers de Philippe-Auguste et administra l'Artois, qu'Isabelle de Hainaut avait apporté en dot. Philippe-Auguste étant mort le 4 juil. 1223, Louis VIII lui succéda sans contestation et se fit sacrer à Reims le 6 août. Profitant de l'anarchie qui désolait le Poitou, il s'empara de La Rochelle et enleva tout le pays situé entre la Loire et la Garonne à la domination des Plantagenets (1224). Il ne put cependant conquérir la Gascogne, comme il en avait l'intention. D'autres soins occupèrent la fin de son règne. Depuis la mort de Simon de Montfort, la cause de l'orthodoxie semblait perdue dans le Midi; après de longues négociations, le pape Honorius III fit accepter par le roi la direction d'une croisade nouvelle qui eut lieu en 1226. Avant même que Louis VIII eût quitté l'île, ses seigneurs et les communes du Languedoc commencèrent à faire leur soumission. Avignon, cité impériale, ferma ses portes aux croisés, mais fut assiégée et prise au bout de trois mois. Louis VIII

pourtant s'arrêta dans sa marche triomphale et remit le siège de Toulouse à l'année suivante; au retour, il périt victime d'une épidémie de dysenterie qui décimait son armée. Louis VIII observa fidèlement dans son gouvernement les principes suivis par son père. Il accrut le domaine par des conquêtes et par des acquisitions de détail, et maintint si haut le pouvoir royal qu'une réaction féodale suivit immédiatement sa mort. Louis eut de Blanche de Castille au moins douze enfants. Une fille née en 1205, *Philipppe*, né en 1209, et deux jumeaux, nés en 1213, étaient morts lorsque leur père monta sur le trône. A ce moment Louis VIII avait cinq enfants : *Louis*, né en 1214, qui fut Louis IX; *Robert*, né en 1216, auquel Louis donna l'Artois en apanage par son testament de 1225; *Jean*, né en 1219, auquel était destiné l'Anjou; *Alphonse*, né en 1220, qui devait avoir le comté de Poitiers et l'Auvergne; *Philipppe*, né en 1222, auquel son père réservait la carrière ecclésiastique. Enfin Blanche de Castille accoucha pendant le règne de son mari d'une fille, *Isabelle*, et d'un fils, *Etienne*. *Charles*, plus tard comte d'Anjou, fut peut-être un fils posthume.

Ch. PETIT-DUTAILLIS.

BIBL. : Ch. PETIT-DUTAILLIS, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*; Paris, 1894, in-8.

LOUIS IX, roi de France, dit *saint Louis*, né le 25 avr. 1214, très probablement à Poissy et non à La Neuville-en-Ile, mort à Tunis le 25 août 1270. Il fut baptisé à Poissy et signa parfois du nom de Louis de Poissy les lettres qu'il écrivait à ses familiers. Fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, il avait été élevé sévèrement par sa mère, qui prétendit un jour qu'elle aurait mieux aimé le voir mourir que commettre un seul péché mortel, et il montra dès l'enfance un caractère sérieux; l'instruction qu'il reçut fut solide. Comme il était mineur à la mort de Louis VIII (1226), la régence appartint à la reine mère pendant environ dix ans. Blanche commença par faire sacrer le jeune prince à Reims le 29 nov., en présence des comtes de Breux, de Blois et de Bar. Appuyée sur le légat du saint-siège et sur le comte Thibaut IV de Champagne, qu'elle détacha du parti de ses adversaires, elle put résister à la coalition formée par le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, qui soutenait un prétendant à la régence et peut-être au trône, Philippe Hurepel, bâtard de Philippe-Auguste, et voulait l'indépendance des seigneurs. Les comtes de la Marche et de Bretagne consentirent à un arrangement avec la reine à Vendôme en mars 1227, à des conditions avantageuses à la fois pour eux et pour le gouvernement royal.

A la fin de la même année, elle déjoua le complot qui avait pour objet de s'emparer de la personne du jeune roi et s'enfuit d'Orléans à Montlhéry. Les gens de Paris sortirent en armes pour protéger et ramener triomphalement dans la capitale le roi et la régente. Une nouvelle ligue se forma dans le but de briser l'épée de la régence en mettant la main sur Thibaut; grâce aux chevaliers de celui-ci, la rébellion de Hurepel fut écrasée dans le château fort de Bel-lème. Mais, en juil. 1229, la Champagne fut envahie par le comte de Boulogne, le duc de Bourgogne et la majorité des barons du Nord et ravagée; Pierre Mauclerc s'alliait ensuite au roi d'Angleterre qui débarquait (mars 1230). Cependant la campagne n'avançant pas, les seigneurs préférèrent traiter et finalement, par la médiation du pape, une trêve de trois ans fut conclue à Saint-Aubin-du-Cormier (4 juil. 1231); trois ans plus tard, Thibaut en venait à vendre à la couronne l'hommage des comtés de Blois, de Sancerre et de Chartres et de la vicomté de Châteaudun. Le traité du 12 avr. 1229, préparé par les conférences de Meaux, mit fin d'autre part à la guerre des Albigeois, à des conditions très avantageuses cette fois pour la couronne : le roi acquiesçait les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, laissant au comte de Toulouse le reste de ses États, mais il était stipulé que la fille du comte épouserait Alphonse de Poitiers, fils de Louis VIII. Blanche eut également à vaincre la turbulence de l'Université de Paris, dont les maîtres

durent se disperser à la suite de difficultés amenées par une rixe que les écoliers avaient provoquée, et dut lutter contre l'indépendance orgueilleuse des évêques. La régence ne se termina pas sans que Pierre Mauclerc, qui avait repris les armes, fût définitivement vaincu (1234); en 1236, Thibaut, enorgueilli par son nouveau titre de roi de Navarre, fut à son tour humilié; ayant voulu reconstituer à son profit la ligue des barons, il fut contraint de venir implorer son pardon à Vincennes.

Louis IX avait épousé sa cousine Marguerite, fille du comte de Provence, à Sens, à la fin de mai 1234. Vers cette date, en 1235 ou seulement en 1236, aussitôt qu'il put être réputé majeur, la régence dut prendre fin; mais on ne peut dire que Blanche remit à son fils l'autorité suprême à un moment donné : la transition fut sans doute insensible. Dès 1137, Louis IX reçoit en arbitre tout-puissant les ambassadeurs de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident. A l'empereur Jean de Brienne il acheta, par échange de cadeaux, la couronne d'épines de Jésus-Christ, et, pour le secourir, il facilita la formation d'une armée de croisés anglais et français qui partit en 1239; quelques années après, l'empereur de Constantinople lui céda d'autres reliques. A Frédéric II, qui le pria de venir à une conférence où aurait été traitée la question d'enfermer dans de justes limites la compétence du pape, il répondit qu'il n'y viendrait qu'avec une escorte de deux mille chevaliers, craignant que cette invitation ne fût un piège. S'étant interposé sans succès entre Frédéric et Grégoire IX, il décida de garder une neutralité absolue à l'égard des deux adversaires, mais il dut la faire respecter par les armes. Frédéric II et le comte Raymond VII de Toulouse protégeaient les exilés albigeois, sous la conduite de Raymond Trencavel, firent, en 1240, la conquête de la sénéchaussée de Carcassonne; Jean de Beaumont, chambellan du roi, accourut et dirigea la répression de telle manière que toute la petite noblesse de ces pays en fut décimée. Le comte de Toulouse et le vicomte de Narbonne eurent à prêter un nouveau serment de fidélité. Cette même année, le pape offrit à Robert d'Artois la couronne impériale; Louis refusa, au nom de son frère. Mais, lorsque l'empereur eut fait jeter dans les cachots de Naples les pères du concile que le pape avait convoqué à Latran, Louis réclama par une lettre fort belle. Frédéric, qui fit relâcher les prisonniers un an après seulement, sollicita ensuite une fois encore l'alliance du roi contre l'invasion tatare (1241).

En 1244, les révoltes seigneuriales recommencèrent au Sud-Ouest, appuyées par le roi d'Angleterre. Aussitôt après les fêtes magnifiques, au milieu desquelles Alphonse de Poitiers venait de recevoir à Saumur l'investiture de son apanage, le comte de la Marche, qui n'avait pas osé refuser l'hommage prêté à Poitiers par tous les vassaux d'Alphonse, organisa un vaste soulèvement dans lequel entrèrent Raymond de Toulouse et tous les ennemis du roi de France, y compris les rois de Castille et d'Aragon que la guerre contre les Maures retint chez eux. Promptement Louis réunit à Chinon une armée nombreuse (avr. 1242), qui, après avoir vaincu la coalition en Poitou, se rencontra au pont de Taillebourg avec les troupes du roi d'Angleterre Henri III, venu au secours du comte de la Marche, son beau-père. Henri faillit être pris en personne dans la bataille célèbre qui s'y livra (21 juil. 1242) et, le lendemain, fut vaincu de nouveau devant Saintes. Le comte de la Marche signa la paix à Pons (commencement d'août), pendant que le roi d'Angleterre s'enfermait dans Bordeaux, et joignit ses troupes à celles de Louis, pour marcher contre le comte de Toulouse. Le traité de Lorris, signé par celui-ci, marque la fin des troubles féodaux sous ce règne (janv. 1243). Le 7 avr., Louis accorda une trêve de cinq ans au roi d'Angleterre qui continuait à guerroyer sans espoir.

En 1244, à Cluny, le roi de France promit de défendre l'Église et la papauté contre leurs ennemis; mais il n'acquiesça pas à la demande du nouveau pape Innocent IV,

qui voulait venir présider à Reims un concile général pour régler ses démêlés avec Frédéric, et il n'accepta pas la décision du concile de Lyon, ou fut déposé l'empereur, ne reconnaissant pas à la papauté le droit de disposer des couronnes. Il approuva même la ligue formée, en 1246, par des barons de France pour combattre les prétentions ecclésiastiques. Choisi comme arbitre par les prétendants à la succession éventuelle de la comtesse Marguerite de Flandre, il partagea l'héritage en deux parts et disjoignit ce grand fief en donnant au Hainaut qui dépendait de l'Empire sa dynastie particulière. Dans les affaires de Provence où il s'agissait de la succession du comte Raymond-Bérenger (1245), Louis intervint en faisant épouser la quatrième fille du comte, désignée par lui comme héritière, à son frère Charles d'Anjou (janv. 1246), après entente avec le pape et conformément aux vœux des Provençaux. Pendant huit jours, il avait eu à Cluny avec Innocent IV, en présence de sa mère, une série de conférences secrètes (nov. 1245). En juin 1247, se trouvant à Pontigny, il empêcha par sa protection un coup de main dirigé contre le pape par l'empereur. En tout cela, il était surtout préoccupé d'assurer la paix avant de partir pour la conquête de la Terre sainte. Dès 1244, il avait pris la croix, pendant une maladie dangereuse qu'il fit à Pontoise, et sa résolution qui consterna les siens et ses conseillers provoqua en Orient un enthousiasme extraordinaire. Mais il semble que le saint roi eut quelque peine à grouper autour de lui environ 40,000 hommes. La septième croisade fut presque exclusivement son œuvre, qu'il mit quatre ans à préparer. Thibaut de Bar et Imbert de Beaujeu furent chargés d'acheter des provisions en Sicile et en Italie et de les expédier dans l'île de Chypre. La flotte louée aux Génois dut se réunir dans le port nouvellement créé d'Aigues-Mortes. D'autre part, il ne voulut pas se mettre en route avant d'avoir fait justice aux réclamations de tous ses sujets. Les baillis reçurent l'ordre en 1247 de provoquer les plaintes publiques, et des commissions de moines furent nommées pour les recueillir. Le pape promit de maintenir la trêve ; les barons jurèrent de garder fidélité au fils du roi, et la reine névra devint, pour la seconde fois, régente. En 1248, après avoir pris l'oriflamme à Saint-Denis, le vendredi 12 juin, jour de la Rédemption, saint Louis traversa Paris pieds nus, de Notre-Dame à l'abbaye de Saint-Antoine, et se dirigea sur Aigues-Mortes à petites journées par la Bourgogne, par Lyon, où le pape bénit encore les croisés, et par la vallée du Rhône, s'arrêtant pour régler, au préjudice des droits royaux, les difficultés que la couronne avait avec des églises ou des abbayes. Le 28 août, il prit la mer ; beaucoup de seigneurs s'embarquèrent à Marseille. Vingt jours après, le roi arrivait à Limisso en Chypre. Malgré son avis, on commit la faute d'hiverner dans l'île où les chevaliers se prirent plusieurs fois de querelle, si bien que Louis IX eut à continuer la comme en France son rôle de conciliateur. Installé à Nicosie, il reçut les ambassadeurs du khan des Tatares qui se prétendait chrétien, et l'impératrice de Constantinople qui demandait des secours contre les Grecs schismatiques. Le printemps arrivé, le roi dut prendre à son service plusieurs chevaliers qui n'avaient plus d'argent et voulaient retourner chez eux. Pour retenir la flotte, il fallut la payer un prix exorbitant. Le 22 mai 1249, les croisés partirent au nombre de près de 50,000 peut-être et arrivèrent devant Damiette le 5 juin, non sans avoir essayé une tempête. Les Sarrasins abandonnèrent la ville où les croisés entrèrent le 6 juin, et recommencèrent dans l'inaction leurs querelles. Le 20 nov. seulement, renforcés des troupes d'Alphonse de Poitiers, ils s'avancèrent sur Mansourah et n'engagèrent que tardivement la bataille décisive ; elle fut très confuse ; l'avant-garde y fit des prouesses inutiles, le roi faillit être fait prisonnier, Robert d'Artois fut tué (8 févr. 1250). Le 11, les chrétiens furent attaqués à leur tour dans le camp dont ils s'étaient emparés et eurent difficilement la victoire. Le scorbut, puis la famine se déclarèrent et, à la fin de mars, les croisés n'étaient plus que 6,000 ; **saint** Louis,

malade, ordonna la retraite ; arrivée à Minieh—Abou-Abdallah, l'arrière-garde où se trouvait le roi se rendit (6 avr.) ; Louis et ses deux frères furent ramenés à Mansourah, et les prisonniers qui n'étaient pas riches, massacrés ; le reste de l'armée fut capturé ou détruit près de Damiette. Pendant sa captivité, le roi de France sut inspirer le respect aux Sarrasins par sa noblesse, et il venait d'être ramené près de Damiette (28 avr.), après être convenu pour sa rançon et celle des autres croisés du paiement d'un million de besants d'or (environ 10,000,000 de fr.) et de la reddition de Damiette, quand le sultan fut assassiné. Saint Louis et ses compagnons coururent alors de grands dangers et, Damiette une fois livrée, furent ramenés vers Le Caire ; enfin, la moitié de la rançon fut payée ; on laissa des otages et le roi et ses barons délivrés (8 mai) se rendirent à Saint-Jean-d'Acre où était déjà la reine Marguerite. Malgré les lettres de sa mère, malgré le conseil de presque tous ses barons, il voulut demeurer encore en Terre sainte pour travailler à la délivrance de ceux qui étaient restés captifs, mais il renvoya en France ses deux frères (août 1250). Il profita des discordes survenues entre les Sarrasins pour obtenir cette délivrance et améliorer la défense des possessions franques de Palestine, à Acre, à Césarée, à Jaffa, à Sidon ; il reçut des envoyés du Vieux de la Montagne, puis une ambassade de l'empereur de Trébizonde, et un premier résultat de l'alliance qu'il conclut avec les émirs d'Égypte contre le sultan (avr. 1252) fut la remise de ce qui lui restait à payer de sa rançon. Sa petite armée s'étant trouvée renforcée, il livra quelques combats et accompplit le pèlerinage de Nazareth, pieds nus, mais ne se fit pas autoriser à visiter Jérusalem qu'il n'avait pas su délivrer.

La mort de Blanche de Castille le contraignit à retourner en France où venait d'éclater la révolte mystique de paysans connue sous le nom de soulèvement des pastoureaux et où les hostilités avec l'Angleterre allaient recommencer. Il partit d'Acre le 25 avr. 1254 et sa traversée avait été marquée par plusieurs périls, notamment près de Chypre et près de la Sicile, lorsqu'il débarqua le 17 juil. au port d'Hyères. Son voyage à travers la France par Beaucuire, Clermont et Saint-Benoît-sur-Loire fut triomphal.

Il put se consacrer des lors à la seconde partie de l'œuvre qu'il s'était proposée : l'organisation de ses États. De 1254 à 1269 s'étend la période législative de son règne. Il signa en 1258 avec le roi d'Angleterre à Paris (28 mai) un traité, fort diversement apprécié, par lequel il restituait le Limousin, le Quercy et l'Agénois, en échange de l'abandon des droits des Anglais sur la Normandie, et avec le roi d'Aragon à Corbeil (en mai également) un traité analogue par lequel il abandonnait toute prétention de suzeraineté sur la marche de Barcelone, moyennant la renonciation faite par ce dernier roi à toute réclamation touchant le comté de Foix et le Languedoc, à l'exception de Narbonne. Il intervint de nouveau avec succès en Flandre et en Provence. Il donna d'autres preuves éclatantes de son respect pour la légitimité féodale en soutenant le comte de Savoie contre ses vassaux révoltés, en refusant pour lui-même le royaume des Deux-Siciles que le pape offrait à l'un de ses frères, au détriment des héritiers de Frédéric II, et en tranchant en faveur du roi Henri III, quand il eut été choisi pour arbitre, le différend existant entre ce prince et ses barons qui voulaient lui imposer l'observance de la Grande Charte et les innovations politiques du Parlement d'Oxford. Soucieux de faire respecter les droits de la féodalité laïque, il ne souffrit jamais ses excès et défendit les guerres privées, les tournois et le duel judiciaire comme abus très graves que voulait empêcher l'Église. Vis-à-vis de la féodalité ecclésiastique et de la papauté, sa fermeté fut aussi grande, et la Pragmatique Sauction qu'on lui a long-temps attribuée à tort renferme des dispositions gallicanes bien conformes à la politique qu'il suivit. À l'égard des communes, Louis IX attribua à la royauté une sorte de tutelle par une ordonnance rendue vers 1256 ;

les maires durent rendre compte chaque année de leur gestion, ce qui assimila à peu près les communes aux villes prévôtales. Des bourgeois furent admis dans le conseil du roi. Saint Louis seul essaya d'améliorer par des réformes la situation financière des communes. Par la grande ordonnance de déc. 1254, relative à la conduite des agents du roi dans les provinces et très minutieuse, il se proposa d'assurer la moralité et la justice dans l'exercice des fonctions publiques et, pour rendre plus certaine l'application exacte de cette ordonnance, il institua ensuite des enquêteurs chargés d'inspecter avec un pouvoir propre de décision. La charge du prévôt de Paris, qui était devenue vénale, fut rachetée par lui vers 1258. Des parlements furent en outre régulièrement tenus à partir de 1254 et un règlement capital dont le texte est perdu fut sans doute publié pour la cour judiciaire. Par des ordonnances encore Louis IX améliora le régime des amortissements. S'inspirant des décisions du droit canonique, il édicta les mesures les plus sévères contre les juifs, les usuriers et les blasphémateurs; il brûla le livre du Talmud et par une ordonnance de 1269 obligea les juifs à porter comme signes distinctifs sur la poitrine et sur le dos une rouelle de drap jaune. En 1268, tous les usuriers furent expulsés du royaume. Des règlements somptuaires furent pris aussi sous son règne. Le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, prévôt de Paris, est le code industriel de la ville de Paris formé de la réunion de tous les textes qui étaient en vigueur. Quant au recueil trop célèbre connu sous le nom d'*Etablissements de saint Louis*, ce n'est que l'œuvre privée d'un compilateur. L'administration financière de la royauté fut alors particulièrement remarquable; la réforme monétaire a été dès l'origine considérée certainement comme un des principaux titres de gloire de Louis IX; l'ordonnance de 1262 sur les monnaies fut depuis rééditée bien des fois.

Le saint roi n'oubliait cependant pas la Terre sainte; les événements d'Orient le déterminèrent à entreprendre une nouvelle croisade. En mars 1267, dans un parlement solennel à Paris, il reprit la croix, à la consternation du pape qui ne croyait pas au succès de l'expédition. Les préparatifs durèrent trois ans. La régence fut confiée à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle. Très vraisemblablement par l'influence de Charles d'Anjou qui cherchait la satisfaction de ses intérêts, la croisade fut dirigée contre le sultan de Tunis. Louis quitta Paris le 16 mars 1270 et, arrivé à Aigues-Mortes, ne put mettre à la voile que le 1^{er} juil., la concentration des troupes s'étant faite lentement. Le 17 eut lieu le débarquement. Après quelques succès secondaires, les croisés furent là encore décimés par l'épidémie, pendant que des secours arrivaient à l'ennemi de tous côtés. Saint Louis fut atteint à son tour, comme le prince héritier Philippe, ayant déjà vu mourir Tristan, son enfant préféré. Il s'éteignit bientôt sur un lit de cendres, non sans avoir remis à Philippe son testament politique qu'on a appelé les *Enseignements de saint Louis*. Cette mort causa dans tout l'Occident la plus grande douleur et les restes de Louis IX furent rapportés pieusement, déjà comme des reliques, à travers la Sicile, l'Italie, la France, et déposés enfin très solennellement à Saint-Denis. De nombreux miracles s'opèrent aussitôt par son intercession. Sa sainteté ne fut cependant proclamée qu'en 1297, après vingt-sept ans de procédures et quatre enquêtes. Philippe le Bel fit don à la Sainte-Chapelle de fragments du chef de son aïeul; d'autres églises passent pour en posséder des reliques. Le peuple ne vit pas seulement en lui un saint, mais le modèle du roi des anciens temps, et, si la légende de saint Louis ne se fixa pas dans un chef-d'œuvre littéraire, elle n'en est pas moins restée vivace à travers les siècles.

De haute taille et bien fait, il avait, dit le moine italien Salimbene, une figure angélique. D'un caractère franc, affable et gai, quoique modeste et réservé, il observait dans les choses du monde une mesure exacte; sa piété seulement, exagérée et confinant au fanatisme, le poussa envers

les impies à une cruauté tout à fait indigne de lui; il s'astreignait à des pratiques monastiques très rigoureuses, se levant la nuit pour se rendre aux matines et à prime et assistant à tous les autres offices; il pratiquait plus volontiers encore l'assiduité aux sermons; il voulait que tout son entourage assistât à ces exercices, et il se plaisait à sermonner lui-même; il recevait fréquemment la discipline des mains de ses moines; pendant sa vie cette dévotion absorbante fut souvent jugée avec sévérité, et une anecdote montre qu'il arriva à des gens du peuple de s'en étonner. D'une humilité extrême, il aurait même songé à abdiquer pour entrer dans la milice des ordres mendiants. Il prodiguait ses soins aux pauvres et aux malades et désirait qu'on suivit son exemple. L'établissement charitable des Quinze-Vingts reçut de lui son organisation. Sa douceur n'excluait du reste pas l'énergie. Sa justice fut même parfois sévère. On sait comme il aimait à juger lui-même, assis dans le bois de Vincennes ou dans son jardin à Paris. D'un esprit droit, il aimait aussi à prendre l'avis des autres. Ses principaux conseillers et familiers furent Jean de Soisy, Geoffroi de Sargines, Joinville, Imbert de Beaujeu, Jean de Valéri, Jean de Beaumont, Pierre le Hildeu de Chamblé, Gille Le Brun de Trasignies, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, Robert de Sorbon. Par crainte de la flatterie, il acceptait jusqu'aux remontrances, et Joinville raconte comment, faisant la leçon à son roi, il lui montra l'inconvénient qui existait pour un juge à recevoir quelque chose de l'une des parties. Il n'eut point à proprement parler de favori ni même de ministre. Sans le savoir, il réalisa le type du *prud'homme*, son idéal, c.-à-d. le type de l'homme pieux et fermement attaché à ses devoirs. S'il fut la principale figure du temps, et si l'on a pu appeler son siècle le siècle de saint Louis, son nom n'est pas lié étroitement au mouvement de renaissance qui se produisit alors dans les arts et dans les lettres. Il n'encouragea vraiment que la théologie et l'éloquence sacrée; encore sa foi garda-t-elle le cachet d'une grande simplicité; il évita toujours les subtilités, et, s'il intervint au profit des réguliers dans les différends nés entre l'université de Paris et les ordres mendiants, ce fut par une rare exception. Il envoya en Tatarie le moine Rubruquis (1253), mais pour prêcher l'Évangile et nouer des relations avec les Mongols. Au moins réunit-il de très beaux manuscrits et fit-il déposer dans une dépendance de la Sainte-Chapelle les archives de la couronne; il confirma la fondation de la Sorbonne en 1257. Il paraît s'être intéressé à l'architecture: de cette époque datent les nefs d'Amiens et de Saint-Denis, le cœur de Beauvais, la Sainte-Chapelle, etc. Mais il ne put assurément deviner la gloire que les arts plastiques jetteraient sur son siècle. Le saint roi a été bien des fois représenté par l'art, depuis le vitrail de la Sainte-Chapelle qui est sans doute du xiii^e siècle même et le tympan de la porte Rouge de Notre-Dame de Paris jusqu'à la statue de M. Guillaume et au tableau de M. Olivier Merson qui ornent la grande salle de la Cour de cassation (V. aussi fig., t. VI, p. 4015).

Louis IX eut onze enfants: *Louis*, mort en 1260; *Philippe*, qui lui succéda; *Jean*, mort en 1248; *Jean-Tristan*, comte de Nevers; *Pierre*, comte d'Alençon; *Robert*, comte de Clermont, marié à Béatrix de Bourbon; *Isabelle*, qui épousa Thibaut le Jeune, roi de Navarre; *Blanche*, morte en 1243; *Blanche*, femme de Ferdinand de La Cerda, infant de Castille; *Marguerite*, femme de Jean 1^{er}, duc de Brabant; *Agnès*, femme de Robert II, duc de Bourgogne.

M. BARROUX.

BIBL.: 1^o Sources: Il faut citer principalement, en plus des sources diplomatiques: l'*Histoire de saint Louis* par JOINVILLE; les récits de deux confesseurs du roi, Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres; la *Vie de saint Louis* par le confesseur anonyme de la reine Marguerite de Provence; les *Gestes de Louis IX*, par Guillaume de NANGIS et PRIMAT; les *Chroniques* de Mathieu PARIS, RYSHANGER et SALIMBENE.

2^o Ouvrages: On peut mentionner ici seulement: DU CANGE, *De la Rançon de saint Louis*, dans *Glossarium*

mediæ et infimæ latinilatis, éd. Favre, t. X, pp. 65-66. — A.-A. BEUGNOT, *Essai sur les institutions de saint Louis*; Paris, 1821, in-8. — F.-A. MIGNET, *De la Féodalité, des institutions de saint Louis et de la législation de ce prince*; Paris, 1822, in-8. — DAUNOU, *Louis IX*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, 1838, t. XIX, pp. 143-171. — *Hist. de Fr.*, t. XX à XXIII, 1840-76, particulièrement *Itinéraire de saint Louis et Dissertation sur les dépenses et les recettes ordinaires de saint Louis*, dans t. XXI. — LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*, éd. de Gaulte; Paris, 1847-51, 6 vol. in-8. — Th. LABORDE, *De l'Institution des baillis sous saint Louis*, dans *Pos. des th. de l'Éc. des ch.*; Paris, 1854, pp. 17-19, in-8. — G. SERVOIS, *Emprunts de saint Louis en Palestine et en Afrique*, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1858, t. XIX, pp. 113-131. — F. FAURE, *Histoire de saint Louis*; Paris, 1865, 2 vol. in-8. — N. DE WAILLY, *Mémoire sur la date et le lieu de naissance de saint Louis*, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1866, t. XXVII, pp. 105-127, ou *Mém. de l'Ac. des inscr.*, 1867, t. XXVI, pp. 173-202. — E. BOUTARIC, *Saint Louis et Alfonso de Poitiers*; Paris, 1870, in-8. — A. CASTAN, *Probabilités d'un voyage de saint Louis à Besançon en 1259*, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1873, t. XXXIV, pp. 387-396. — N. DE WAILLY, *Résumé chronologique des récits de Joinville*, dans son éd. de ce chroniqueur; Paris, 1874, pp. 503-509, gr. in-8. — P. VIOLLET, *les Enseignements de saint Louis à son fils*, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1874, t. XXXV, pp. 5-56. — A. LECOY DE LA MARCHE, *Saint Louis, sa famille et sa cour, d'après les anecdotes contemporaines*, dans *Rev. des Quest. hist.*, 1877, t. XXII, pp. 465-481. — H. WALLON, *Saint Louis*; Tours, 1878, in-4. — A. MOLINIER, *Étude sur l'administration de Louis IX...*, dans *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Privat, 1879, t. VII, pp. 462-570. — P. FOURNIER, dans *Rev. des Quest. hist.*, 1880, t. XXVII, pp. 38-47, et 1886, t. XXXIX, pp. 471-474. — A. LONGNON, *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*; Paris, 1882, in-8. — A. LECOY DE LA MARCHE, *Études sur le gouvernement de saint Louis*, dans le *Contemporain*, n°s de juin-déc. 1883. — B. ZELLER, *Saint Louis, Extraits...*; Paris, 1884, in-16. — Ch.-V. LA GLOIS, *Saint Louis*; Paris, 1887, in-12. — M. SCHWANN, *L. der Heilige von Frankreich und seine Beziehungen zu Kaiser und Paps*, dans *Zeitschrift für allgemeine Geschichte*, 1887, t. IV. — P. GUILHERMOZ, *Saint Louis, les gages de bataille et la procédure civile*, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1887, XLVIII, pp. 111-120. — E.-J. TARDIF, *la Date et le caractère de l'ordonnance de saint Louis sur le duel judiciaire*; Paris, 1887, in-8. — H.-F. DELABORDE, *Instructions d'un ambassadeur envoyé par saint Louis à Alexandre IV (1258)*; Nogent-le-Rotrou, 1889, in-8 (extr. de la *Bibl. de l'Éc. des ch.*). — L. DELSLE, *Fragment d'un registre des enquêteurs de saint Louis*; Paris, 1890, in-8 (extr. des *C. r. de l'Acad. des inscr.*). — A. LECOY DE LA MARCHE, *Saint Louis*; Tours, 1891, gr. in-8. — E. PETIT, *Hist. des ducs de Bourgogne*; Paris, 1891, in-16. — t. IV et V, in-8. — H. SCHUERMANS, *la Pragmatique Sanction de saint Louis*; Bruxelles, 1892, in-8 (extr. de la *Belgique judiciaire*). — A. LECOY DE LA MARCHE, *la France sous saint Louis*; Paris [1893], in-8. — Ch. BÉMONT, *la Campagne du Poitou, 1242-43*, dans *Annales du Midi*, 1893, t. V, pp. 289-314. — E. BERGER, *Saint Louis et Innocent IV*; Paris, 1893, in-8. — Du même, *Histoire de Blanche de Castille*; Paris, 1895, in-8.

LOUIS X, roi de France, dit le *Hutin*, né à Paris le 4 oct. 1289, mort à Vincennes le 5 juin 1316. Son surnom lui vint de son caractère querelleur. Fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, il prit le titre de roi de Navarre et de comte de Champagne à la mort de sa mère (2 avr. 1305) et fut sacré à Pampelune en 1307. Il succéda à son père le 29 nov. 1314 et fut couronné à Reims en août 1315. Comme il se trouvait en Navarre à la mort de Philippe le Bel, ce fut son oncle Charles de Valois qui gouverna jusqu'à son arrivée. Le mécontentement de toutes les classes de la société était alors à son comble, provoqué par la fiscalité de Philippe, le fait que le clergé avait à supporter des charges énormes, les lois somptuaires et autres mesures de ce genre qui blessaient particulièrement la noblesse, la misère générale du peuple. Les provinces se soulevèrent, les nobles, le clergé et le tiers état organisant des ligues pour obtenir le rétablissement des bonnes coutumes. Les ligues, formées presque toutes avant l'avènement de Louis X, devaient avoir des assemblées annuelles et des commissions correspondant entre elles, qui surveilleraient les empiétements des agents royaux; la ligue de Bourgogne était entre toutes importante. Le clergé régulier même prit une grande part à ce mouvement. Mais les confédérés agirent séparément et n'obtinrent peut-être pas suffisamment l'appui des communes. La tactique de la royauté, conseillée surtout par Charles de Valois, consista

à faire immédiatement aux ligueurs le plus de concessions possibles afin de dissoudre les ligues. Des commissaires furent envoyés partout avec ordre de réunir des assemblées provinciales et de donner satisfaction pour tous les griefs, en réservant certains cas pour le roi et son conseil; les frais des réformes furent seulement à la charge de ceux qui en profitaient, et la royauté favorisa plus volontiers les prétentions de la petite noblesse que celles des grands feudataires. Louis X dut prendre des dispositions contre les officiers royaux qui étaient l'objet de plaintes universelles; les seigneurs reconquirent leurs droits de haute et basse justice et autres privilèges. Louis concéda des chartes à la Normandie, à la Bourgogne, à la Champagne, à la Picardie, au Languedoc, à l'Auvergne, à la Bretagne et jusqu'à l'université de Paris. Aux nobles, comme aux ecclésiastiques et aux clercs, il accorda des garanties; mais, la réaction ne se maintenant pas dans de justes limites, les duels judiciaires et les guerres privées reparurent; à l'occasion de la succession du comte d'Artois, les nobles de plusieurs provinces s'armèrent. Les principaux ministres de Philippe le Bel furent éloignés ou poursuivis, Charles de Valois et les princes du sang voulant se venger d'avoir été écartés des affaires par les légistes et les favoris. Charles priva d'abord Pierre de Latilly de sa charge de chancelier, qu'il attribua à Etienne de Mornay, son chambellan, et le fit ensuite jeter en prison avec Raoul de Presles, avocat principal au parlement, les accusant de crimes imaginaires. Poursuivi par la haine populaire, et plus encore par la haine de Charles de Valois, Enguerrand de Marigny, qui avait été tout-puissant sous Philippe le Bel, fut pendu à Montfaucou (30 avr. 1315); mais l'iniquité de la condamnation a été ensuite démontree; une partie des biens d'Enguerrand fut rendue par le roi à ses fils. Louis X s'occupa alors de préparer une expédition en Flandre. Robert de Béthune, qui se refusait sous différents prétextes à exécuter le traité de 1312, y fut condamné par arrêt de la cour des pairs. Ayant besoin d'argent, le roi octroya des privilèges moyennant finance à des marchands italiens et juifs, contracta un emprunt en hypothéquant le revenu de plusieurs sénéchaussées, obtint de la ville de Paris une subvention et promulgua surtout le célèbre édit du 3 juil. 1313, par lequel il vendit la liberté aux serfs de ses domaines. Puis il marcha contre la Flandre vers le milieu du mois d'août de la même année. Malgré les conventions signées avec le llainaut, le Brabant, l'Angleterre, il ne put la bloquer complètement. Entre Lille et la Lys, les inondations et les maladies le contraignirent à s'arrêter et il revint sans avoir combattu. L'année 1315 fut marquée par des intempéries et une disette terribles. En décembre, Louis X rendit une ordonnance de réforme qui sanctionna les privilèges du clergé. Cette même année, il nomma des commissaires enquêteurs chargés, sur les plaintes de la municipalité de La Rochelle, de réformer les abus des agents royaux. Subitement il mourut pour avoir bu du vin glacé, après s'être échauffé au jeu de paume, et fut enterré à Saint-Denis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, fut accusée d'avoir empoisonné le roi pour faciliter à ses enfants l'accès du trône de France. Il est difficile de juger un prince aussi jeune dont le règne a été si court; mais, comme son gouvernement fut avant tout le gouvernement de Charles de Valois, au moins peut-on dire qu'il ne semble pas avoir fait preuve des qualités d'un souverain. L'œuvre de Philippe le Bel fut compromise par son fils. Il avait été marié deux fois: le 23 sept. 1305 avec la légendaire Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, qui mourut prisonnière au Château-Gaillard des Andelys, étouffée, disait-on, par ordre de son mari ou de Charles de Valois, et dont il avait eu une fille, *Jeanne*, femme de Philippe d'Evreux, roi de Navarre, et le 19 août 1315, avec Clémence, fille de Charles-Martel, roi de Hongrie. Il laissait sa seconde femme enceinte d'un enfant qui fut le roi Jean 1^{er}.

M. BARROUX.

BIBL. : P. ANSELME, *Hist. général. de la maison de*

France; Paris, 1726, t. I, pp. 91, 92, in-4. — *Hist. de Fr.*, 1810-76, t. XX à XXIII, et notamment *l'itinéraire de Louis X*, dans t. XXI, pp. 464-66. — L. LACABANE, *Dissertations sur l'histoire de France au XIV^e siècle*, dans *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1841-42, t. III, pp. 1-16. — *Hist. litt. de la Fr.*, 1862, t. XXIV, pp. 157-59, et 1893, t. XXXI, pp. 36-37. — GUY DU PONTAÏVE, *la Réaction féodale sous Louis X*, dans *Pos. des th. de l'Éc. des ch.*; Paris, 1863, pp. 71-75, in-8. — B. ZELLER et A. LUCHAIRE, *Phil. le Bel et ses trois fils. Les rois administrateurs. Extraits...*; Paris, 1885, in-16. — *Hist. générale du Languedoc*; éd. Privat, 1886, t. IX. — J.-M. RICHARD, *Une Petite-Nièce de saint Louis, Mahaul...*; Paris, 1887, in-8. — Ch.-V. LANGLOIS, *Formulaires de lettres*; Paris, 1890, in-4 (extr. des *Nol. et extr. des manusc. de la Bibl. nat.*).

LOUIS XI, roi de France, né à Bourges le 3 juil. 1423, mort à Plessis-lez-Tours le 30 août 1483. Fils aîné de Charles VII et de Marie d'Anjou, il passa son enfance auprès de sa mère et eut pour gouverneurs Amanry d'Estissac et Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, pour premier écuyer Joachim Rouault, pour précepteur Jean d'Arcouville. Son éducation différa sensiblement de celle des jeunes seigneurs de son temps et sa jeunesse fut studieuse. D'Arcouville lui apprit le latin et Jean Majoris les bonnes lettres, et il semble qu'il ait bien profité de leurs leçons : d'un esprit naturellement mûr et réfléchi, il donna des preuves d'un jugement précoce et d'une raison au-dessus de son âge. Dès 1436, on le voit paraître aux côtés de son père, dans un voyage en Lyonnais, en Dauphiné et en Languedoc; cette même année, bien qu'il n'eût que treize ans, il fut marié à la jeune princesse d'Écosse, Marguerite; union convenue depuis déjà huit ans. Trois ans plus tard, Charles VII crut pouvoir lui confier la délicate mission de soumettre plusieurs seigneurs récalcitrants du Poitou, qui opprimaient le pays par abus de leur titre seigneurial, et d'obliger les officiers de finances à rendre compte des deniers publics : le jeune dauphin justifia par un plein succès la confiance de son père qui, l'année suivante, en 1440, le chargea d'aller en son nom rétablir l'autorité royale en Guyenne et en Languedoc. Ces pays étaient désolés, moins peut-être par la guerre anglaise que par des bandes de routiers, rebelles à la grande ordonnance de 1438 et qui, sous prétexte de servir les intérêts de grands seigneurs méridionaux, tels que les comtes d'Armagnac et de Comminges, ravageaient et pillaient à qui mieux mieux. Le futur Louis XI, après une solennelle entrée dans Toulouse (25 mai), prit des mesures sages et énergiques : il pourvut à la défense de la province contre l'invasion anglaise qui tentait à ce moment un nouvel effort, se posa en arbitre entre les comtes de Comminges et d'Armagnac, et fit rentrer dans l'ordre les routiers. Mais, rappelé contre son gré par son père, il ne put continuer son œuvre de pacification. Jusque-là, il s'était conduit en fils soumis et respectueux de l'autorité paternelle : il n'allait pas tarder à prendre la première place parmi les rebelles et à adopter cette nouvelle attitude dont il ne devait pour ainsi dire pas se départir jusqu'à son avènement au trône.

Au lendemain de la reprise de Paris sur les Anglais, les princes du sang, désireux de conserver une indépendance que leur avaient assurée les guerres civile et étrangère, avaient recommencé à s'agiter : un premier complot échoua. En 1440, ils renouvelèrent leurs menées et réussirent à y associer le dauphin Louis, alors âgé de dix-sept ans. Déjà tourmenté par une soif jalouse du pouvoir et désireux de la satisfaire, le jeune prince n'hésita pas à s'allier aux ducs de Bourbon et d'Alençon, aux comtes de Vendôme et de Dunois et aux autres chefs des révoltés, et, sous le prétexte de venger sa mère, dédaignée pour une favorite, à prendre les armes contre le roi. Ce fut cette prise d'armes, courte d'ailleurs et aisément réprimée, que les contemporains surnommèrent *Praguerie* (V. ce mot). Charles VII, par une marche rapide en Poitou, en Auvergne, en Bourbonnais, fit tomber les principaux remparts des révoltés qui s'empressèrent de faire amende honorable ; le dauphin dut à son tour implorer sa grâce et fut relégué dans son apanage du Dauphiné. Il s'y tint plus de quinze ans,

se conduisant en souverain indépendant, instituant un parlement à Grenoble et une université à Valence, épousant, sans l'aveu de son père et pour se faire un allié, la fille du duc de Savoie, Charlotte, qui n'était encore qu'un enfant. A de rares intervalles, il apparaissait à la cour ou il intriguait à l'écart et ralliait autour de lui les mécontents. Il n'avait toutefois pas encore perdu complètement la confiance de Charles VII, qui en 1444, le mit à la tête de l'expédition chargée d'aller guerroyer contre les Suisses au secours du roi des Romains, Frédéric III ; en envoyant une armée sur les bords du Rhin, le roi voyait surtout là un moyen de débarrasser la France des bandes de routiers qui y continuaient encore leurs ravages, et, suivant la forte expression du président Fauchet, d'« oster le mauvais sang qui si longtemps avoit altéré le corps du royaume ». Le dauphin sut maintenir d'aussi redoutables combattants et mener habilement la campagne, qui fut marquée par la bataille de Saint-Jacques (26 août), l'occupation de l'Alsace et les conférences d'Ensisheim. Légèrement blessé au siège de Lambach, le jeune prince vint rejoindre son père à Nancy, mais se tint à l'écart des fêtes splendides qui furent données en 1444 et 1445 à Nancy et à Châlons ; c'est à ce moment-là que mourut d'une mort restée mystérieuse sa première femme, Marguerite d'Écosse ; il ne l'aimait pas et cette mort le laissa indifférent. Retiré des lors définitivement en Dauphiné, il harcèle son père de plaintes continuelles, fait conclure contre son gré le mariage d'Amédée, prince de Piémont, avec sa sœur Yolande de France, et, par ses menées avec le duc de Savoie, oblige Charles VII à diriger une expédition contre ce prince. Au commencement de 1452, il se voit privé de sa pension et peu après des quatre châtellenies de Rouergue que le roi rend au comte d'Armagnac ; à une offre qu'il fait à son père à la fin de cette année de venir le servir contre les Anglais en Guyenne, Charles VII déliant répond par un refus. Dès lors, ne dissimulant plus, le dauphin poursuit ses préparatifs de guerre, réunit la noblesse du Dauphiné, fortifie ses places et n'attend qu'un prétexte pour se tourner contre son beau-père le duc de Savoie, réconcilié avec le roi, et l'attaquer à main armée. Mais Charles VII surveille très étroitement son fils et dans ce but s'avance en personne jusqu'en Bourbonnais. Après de longues négociations où le dauphin ne cherche qu'à faire traîner les choses en longueur, il se voit obligé, par l'énergique attitude de son père, à quitter son apanage du Dauphiné, qui est peu après occupé au nom du roi par Dammartin, et à se réfugier d'abord à Saint-Claude en Franche-Comté, puis dans les États du duc de Bourgogne (août 1456) ; il finit par s'installer au château de Genappe, près de Bruxelles, que Philippe le Bon lui assigne pour résidence.

Louis resta à Genappe de 1457 à 1461 : il y mena joyeuse vie ; c'est là qu'avec le concours d'une pléiade de beaux esprits entretenus à prix d'or, furent composés ces contes licencieux restés célèbres sous le titre de *Cent Nouvelles nouvelles*. Largement pensionné par le duc de Bourgogne, entretenant des intelligences à la cour de France, avec la maîtresse même du roi, il attendit patiemment la mort de son père qui survint le 22 juil. 1461. Louis XI, que cette mort faisait roi, ne dissimula guère sa joie. Comme il craignait quelque tentative de la part de son jeune frère Charles, à qui Charles VII avait un moment songé à transférer la couronne, il dépêcha à ses bonnes villes l'ordre de se bien garder, puis il rentra en toute hâte dans ses États, se dirigeant sur Reims. Le duc de Bourgogne l'accompagnait avec une forte escorte et en prenant des allures de protecteur ; il éclipsa son nouveau suzerain par sa magnificence, lui conféra l'ordre de chevalerie et à l'entrée solennelle dans Paris (31 août), ainsi qu'au sacre, parut être le vrai roi. En apparence, l'avènement de Louis XI semblait un triomphe pour la féodalité, dont la puissance territoriale était considérable encore à la mort de Charles VII : le nouveau roi était l'ancien chef de la Praguerie ; on pensait qu'il allait ruiner toute l'œuvre

du dernier règne, et de fait ses premiers actes purent en faire concevoir l'espérance au parti féodal. Il donne le Berry en apanage à son jeune frère, le gouvernement de Normandie au comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, un commandement sur la Loire au duc de Bretagne; il signe le pardon du duc d'Alençon et celui du comte d'Armagnac, qu'il charge tout aussitôt d'une ambassade en Espagne. Il éloigne et disgracie les plus anciens serviteurs de son père, Chabannes, Des Ursins, Brezé, Gaston de Foix et s'entoure d'auxiliaires aptes à seconder ses desseins, les choisissant de préférence parmi les gens de moyen état : Jean Baluc, Pierre Doriote, Jean Bourré, Jean de Doyat, Jean du Lude deviennent ses conseillers, et, dans un ordre inférieur, le prévôt Tristan Lermite, le barbier Olivier le Dain, le médecin Coictier. Le monde féodal lui fournit aussi de précieuses auxiliaires : Lescun, Jean Joulroy, Communes, Crèveœur, presque tous vassaux d'autrui, qui, en venant à lui, se compromettent sans retour envers leurs anciens maîtres.

Bien que servie par des instruments nouveaux, la politique royale resta, quant à son but, la même que sous Charles VII; avec moins de patience et de scrupules, Louis XI poursuivit les mêmes desseins que son père. Il importait surtout d'abattre et de détruire la grande puissance bourguignonne, de plus en plus forte et compacte, de plus en plus menaçante pour l'unité de la monarchie française. Aussi Louis XI, comme Charles VII, subordonna-t-il à cette entreprise le sens de ses alliances extérieures. En Lorraine, tout en renonçant à Epinal, il essaye sournoisement de placer Metz sous sa dépendance (1464). Au delà du Rhin, il entretient de son mieux la défiance des Allemands à l'égard de la Bourgogne et conclut de nouveaux traités avec les seigneurs de la Haute-Allemagne. En Italie, par une action exclusivement diplomatique, il prépare l'intervention armée de ses successeurs : s'il abandonne son protectorat sur Gênes, s'il ne soutient qu'en paroles les projets de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, il arrache le duc de Milan à l'alliance bourguignonne, surveille étroitement le duc de Savoie, son beau-frère, réconcilie Florence avec le pape Sixte IV (1478), use à l'égard du saint-siège tour à tour de concessions ou de menaces et se fait proclamer protecteur de la ligue contre les Turcs (1467). En Espagne, ses ambitions sont d'abord très vastes; il rêve de faire valoir les droits qu'il tient de sa mère et de son aïeule sur l'Aragon, encourage secrètement à la révolte les Catalans soulevés contre leur roi et médite d'accaparer en Navarre la succession du prince de Viane, don Carlos. Mais, jugeant bientôt l'entreprise hasardeuse, il soutient les prétentions du comte de Foix dans ce dernier royaume et en prépare pour plus tard, sinon l'annexion, du moins le protectorat en faisant épouser au fils aîné de ce grand seigneur sa sœur Madeleine de France. En même temps, il conclut avec le roi d'Aragon Jean II le traité de Bayonne (mai 1462), par lequel il reçoit le Roussillon et la Cerdagne en gage de 300,000 écus que son allié promet de lui payer en retour de son aide contre les Catalans révoltés; une armée française, sous les ordres du comte de Foix et du maréchal de Comminges, soumet en partie la Catalogne, entre dans Saragosse et occupe ensuite la Navarre. Nommé arbitre entre les rois d'Aragon et de Castille, Louis XI, les dupant tous deux, réussit à garder le Roussillon et la Cerdagne (traité de Fontarabie, avr. 1463). — En Angleterre, où se poursuit la guerre des Deux-Roses, Louis XI, sans se prononcer ouvertement, soutient la Rose rouge, surtout depuis que le duc de Bourgogne prend fait et cause pour la Rose blanche, et réussit un moment à se faire promettre, en échange de faibles secours accordés aux Lancastre, la rétrocession de Calais.

Mais à l'intérieur, dès le début du règne, la féodalité, déçue dans ses espérances, organise un formidable soulèvement. Les deux chefs du parti féodal étaient François II, duc de Bretagne, et le comte de Charolais : le premier

peu redoutable, d'un tempérament faible, à peine susceptible d'apporter à ses alliés le concours de diversions, presque toujours inopportunes; le second, au contraire, orgueilleux et ambitieux à outrance, ne cherchant qu'à élargir de tous côtés les frontières de l'Etat bourguignon, rêvant de faire du « grand duché d'Occident » un royaume et justifiant par l'audace de son caractère ce surnom de Téméraire que ses contemporains lui ont donné. Contre les deux, Louis XI ne tarde pas à prendre indirectement l'offensive. Il revendique du duc de Bretagne l'hommage-lige à la couronne et l'exercice du droit de régale sur les évêchés bretons. Il opère, malgré le duc de Bourgogne, le rachat des villes de la Somme, cédées au traité d'Arras, et prépare la rétrocession dans la Flandre française de Lille, Douai et Orchies; il retire enfin au comte de Charolais le gouvernement de la Normandie (1464). Il s'ensuit alors une prise d'armes féodale, couverte du beau nom de ligue du *Bien public* (V. ce mot), qui, sous prétexte de soulager le pauvre peuple, n'avait pour but que de satisfaire les ambitions et les intérêts des grands seigneurs. Toute la grande noblesse de France y prit part, à l'exception du roi René et du comte de Foix qui ne pouvaient être ni l'un ni l'autre d'un grand secours au souverain menacé. Quelques mois à peine après avoir protesté de leur soumission à l'assemblée de Tours (1464), les seigneurs, le duc de Berry à leur tête, se révoltaient ouvertement. On sait quelle fut l'issue de cette guerre, marquée par la bataille de Montlhéry (16 juil. 1465) : la signature des traités humiliants de Conflans et de Saint-Maur (octobre), la Normandie livrée en apanage héréditaire au frère du roi, les villes de la Somme, les comtés de Guines et de Bourgogne au comte de Charolais, la garde de Toul et de Verdun au duc de Lorraine, la connétablie au comte de Saint-Pol; à tous les autres des places fortes ou des pensions. L'exécution de ces traités ramenait la monarchie au temps des premiers Capétiens : Louis XI s'appliqua immédiatement à annuler une à une les concessions qu'on venait de lui arracher. Il comprit la nécessité d'abandonner la violence pour la ruse, de gagner la petite noblesse, jusque-là sacrifiée par les grands feudataires, de s'attacher sérieusement quelques puissantes maisons pour mieux abattre les autres. Jean de Calabre, fils du roi René, reçut 120,000 livres; le duc de Bourbon obtint le gouvernement d'une grande partie de la France du Centre et du Midi; Chabannes, dont les talents militaires étaient fort appréciés du roi, fut ramené par des promesses et des dons; les Parisiens furent flattés par l'organisation de leurs corps de métiers en une immense armée bourgeoise. Les villes turbulentes de Gand, Dinant et Liège furent soulevées contre le Téméraire, qui dut passer une année entière à les réduire et n'en était pas encore venu à bout quand la mort de Philippe le Bon le fit duc de Bourgogne (1467). Le principal danger était la Normandie : tant qu'elle serait aux mains de Charles de France, le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne pourraient unir leurs troupes contre le roi, et la porte restait ouverte aux Anglais, pour une descente sur le continent : « un royaume à deux têtes, un roi de Rouen et un roi de Paris, c'était l'enterrement de la France » (Michelet). Louis XI profita d'une brouille entre son frère et François II pour envahir la province sans déclaration de guerre et la reprendre en quelques semaines (1466); 120,000 écus d'or envoyés à propos avaient rendu immobile le prince breton, et le Téméraire, trop occupé en Flandre, n'était pas à craindre. Charles de France, expulsé de Normandie, s'enfuit auprès du duc de Bourgogne, réclamant son appui; vainqueur des Liégeois, ce dernier redevint menaçant. Le roi d'Angleterre Edouard IV obtenait de l'argent de son Parlement pour reprendre la guerre contre la France. Une nouvelle ligne féodale se formait. Louis XI réunit à Tours les députés de soixante villes, qui, dans un simulacre d'Etats généraux, proclamèrent l'inaliénabilité de la Normandie (avr. 1468). Fort de leur décision, Louis acheva la conquête de cette province, obligea son

frère à se contenter d'une pension de 60,000 livres, puis, avec 40,000 hommes, marcha contre le duc de Bretagne. François II n'osa pas combattre et signa le traité d'Ancenis (septembre), par lequel il renonçait à toute autre alliance que celle du roi et s'engageait à le servir envers et contre tous. En même temps, Louis envoyait à Liège des émissaires pour provoquer un nouveau soulèvement contre Charles le Téméraire et brouillait le comte de Warwick, le célèbre « faiseur de rois », avec Edouard IV, qu'il cherchait à renverser. Le roi aurait pu alors se retourner contre le duc de Bourgogne qui restait isolé et prendre une offensive hardie ; Chabannes le lui conseillait. Mais il s'imagina que, dans une entrevue personnelle avec Charles, il saurait mieux que tout autre débattre avec le duc les conditions d'une trêve ; contre le gré de ses conseillers et du cardinal Balue lui-même, qu'on a représenté à tort comme le principal instigateur de l'entrevue de Péronne, il se rendit donc dans cette dernière ville, muni d'un sauf-conduit et accompagné d'une faible escorte (octobre). Deux jours s'étaient écoulés en pourparlers qui paraissaient devoir aboutir, lorsque Charles apprit une nouvelle révolte des Liégeois, fomentée, disait-on, par des agents royaux. Il entra aussitôt dans une violente fureur et jura de faire payer à Louis XI sa perfidie ; il le logea et le retint prisonnier dans une grosse tour près de celle où jadis un comte de Vermandois avait fait mourir Charles le Simple. Un moment il put songer à détrôner le roi et à le remplacer par son frère Charles de France ; mais, cette combinaison présentant de sérieux dangers, il préféra lier son captif par de nouvelles et plus dures conditions. D'ailleurs Louis XI, tout prisonnier qu'il fût, intrigait auprès des conseillers du duc et essayait de les gagner à force d'argent et de promesses ; d'autre part, Chabannes, avec 40,000 hommes, faisait des démonstrations sur les frontières de la Picardie et se garda bien de licencier ses troupes, quoiqu'il en eût reçu l'ordre du roi, contraint par Charles le Téméraire ; le comte de Foix, à la tête d'une armée, campait entre Meaux et Paris. Le duc se résigna donc à n'imposer au roi qu'un traité onéreux : Louis dut abandonner à son frère Charles la Champagne, au lieu de la Normandie, laisser au Téméraire la Picardie en toute propriété, l'affranchir de l'hommage féodal et le suivre sous les murs de Liège, la croix de Bourgogne au chapeau, pour assister en personne au châtimement de ses alliés. L'humiliation était grande ; Louis XI la subit allègrement et à son retour fut accueilli par les moqueries des Parisiens et de leurs « oiseaux parleurs ».

Mais il était déjà décidé à ne rien exécuter de ce qu'il avait signé. La Champagne aux mains de Charles de France ouvrait aux armées du Téméraire la route libre de Paris ; Louis XI fit accepter à son frère, au lieu de la Champagne, la lointaine Guyenne (avr. 1469). Pour forcer le duc de Bretagne à se prononcer, il lui offrit le collier de l'ordre de Saint-Michel qu'il venait de créer et dont tous les membres faisaient le serment de ne jamais s'armer contre le roi ; François II refusa cet honneur, ne voulant pas contracter des engagements qu'il savait ne pas pouvoir tenir. Le roi le menaça alors d'une invasion et le contraignit à signer le traité d'Angers. En Angleterre, il provoqua contre le roi Edouard IV, allié du Bourguignon, une restauration, d'ailleurs éphémère, de la Rose rouge. Quand il eut ainsi isolé Charles le Téméraire, il ne craignit pas de le sommer de comparaître en personne devant le parlement, et convoqua à Tours une assemblée de notables (1470) qui annula le traité de Péronne. La guerre recommença : l'armée royale, commandée par Chabannes et le connétable de Saint-Pol, s'empara aussitôt des villes de la Somme, Roye, Montdidier, Amiens, Saint-Quentin, où le roi avait eu soin de pratiquer à l'avance des menées secrètes (1471). Ce fut au tour du duc de solliciter une trêve (avril) pour travailler à reconstituer ses alliances. Il y réussit un moment : Edouard IV venait de reconquérir la couronne ; il avait fait périr Henri VI à la Tour de

Londres et retenait en captivité Marguerite d'Anjou. Une troisième ligue se forma contre Louis XI : les ducs de Bourgogne et de Bretagne en firent naturellement partie ; le duc de Guyenne, qui n'était plus l'héritier du trône depuis la naissance d'un dauphin, en devint le chef nominal. On y voyait figurer encore le duc de Lorraine, le comte d'Armagnac, le comte de Foix lui-même, jusque-là le fidèle allié du roi, mais que ce dernier avait mécontenté en lui suscitant des ennemis en Navarre. Il était question du mariage de Charles de Guyenne, tantôt avec la fille du Téméraire, tantôt avec Eléonore de Foix : c'eût été un égal danger pour Louis XI. Il arrêta le duc de Bourgogne par des négociations, demanda au pape de refuser les dispenses pour le mariage de Marie de Bourgogne avec son frère et marcha contre ce dernier qui menaçait de soulever tout le Midi. Mais déjà le duc de Guyenne était malade ; il mourut le 24 mai 1472, et sa mort jeta le désarroi parmi les ligueurs. Louis XI, que ses ennemis accusèrent sans preuve de l'avoir provoquée, se retourna alors contre ses deux principaux adversaires. Le duc de Bourgogne était entré en campagne sur la Somme, s'était jeté en furieux sur Nesles, où tout fut massacré et brûlé, avait pris Roye et Montdidier, mais s'était vu arrêter par l'héroïque résistance de Beauvais. Il eut beau lancer ses bandes en Normandie, jusqu'aux portes de Dieppe et de Rouen, il ne put donner la main aux Bretons, dont Louis XI surveillait lui-même la frontière. François II, après avoir perdu Ancenis, Machecoul et Chantocé, dut mettre bas les armes et signer une paix que Louis XI fit à dessein avantagense. Peu après, il obligeait le Téméraire, à qui il avait enlevé son conseiller Commynes, à signer la trêve de Senlis (nov. 1472). En même temps, il punissait sévèrement les autres rebelles : le duc d'Alençon, déjà condamné sous Charles VII, encourut la peine de mort et vit la sentence commuée en une prison perpétuelle, avec confiscation de ses biens. Le comte d'Armagnac, Jean V, dont la conduite privée était particulièrement odieuse (il avait jadis épousé sa propre sœur), fut assiégé dans Lectoure et massacré. Le duc de Nemours, son cousin, fut enfermé au château de Pierre-Encise, condamné à mort et exécuté (1475). Le comte de Foix, rendu prudent par la terrible exécution du comte d'Armagnac, son gendre, se tint tranquille dans ses terres et, malade depuis plusieurs mois, mourut au moment de passer en Navarre (juil. 1472) ; Louis XI, dont la sœur devenait régente des États de Foix et de Béarn, s'empressa d'intervenir dans les affaires de la succession. Le roi d'Aragon, Jean II, ayant tenté de reprendre le Roussillon et la Cerdagne, dut rendre Perpignan à l'armée du roi de France. Tout le Midi était donc pacifié.

Une quatrième ligue se forma contre le roi. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne comptaient sur l'appui des rois d'Aragon et d'Angleterre ; mais le roi d'Aragon fut forcé d'abandonner tous ses droits sur le Roussillon. Charles le Téméraire s'acharna au siège de Neuss qui le retint dix mois (1474-75), au lieu d'attaquer son véritable adversaire. Aussi, quand le roi Edouard IV débarqua à Calais, dans l'espoir de reconquérir « ces duchés de Normandie et de Guyenne », il ne trouva aucun des secours qu'on lui avait promis. Toutes les villes lui fermèrent leurs portes, même Saint-Quentin, où commandait cependant le traître Saint-Pol. Charles le Téméraire, qui était venu presque seul au camp anglais, se hâta de prendre le chemin de l'Allemagne. Edouard IV se laissa facilement arrêter par les promesses de Louis XI, qui lui paya sans compter sa retraite et pensionna grassement ses conseillers (traité de Picquigny, août 1475). Le duc de Bourgogne enfin fut obligé de renouveler pour neuf ans, à Soleure, les trêves des années précédentes (septembre) et de livrer au roi Saint-Pol qui fut décapité. Dès lors Louis XI, tout en observant avec une certaine ostentation de fidélité les conventions conclues avec son rival, ne cessa d'agir par-dessous main contre lui et d'encourager les résistances qui

devaient amener sa chute à bref délai. Au moment où le Téméraire est sur le point d'obtenir de l'empereur Frédéric III la reconnaissance d'un royaume de la Gaule Belgique et de marier sa fille à l'héritier de l'Empire, Maximilien, Louis XI met en défiance l'empereur qui s'esquive l'avant-veille du jour où le duc de Bourgogne allait être proclamé roi. Les Suisses, secrètement soutenus par l'argent du roi de France, intelligent au duc de Bourgogne allié de Granson et de Morat, et au moment où le duc de Lorraine rentre dans Nancy, sa capitale, le Téméraire, parti en campagne pour s'y opposer, succombe sous les murs de la ville (6 janv. 1477).

Son héritage revenait à une jeune fille de vingt et un ans, Marie de Bourgogne. Il comprenait en partie des terres françaises et parmi elles des apanages revenant dès lors à la couronne, et des biens patrimoniaux n'impliquant que l'hommage. Un mariage pouvait seul les mettre aux mains de Louis XI, qui songea à unir Marie avec le dauphin, bien que celui-ci n'eût que huit ans et fût déjà fiancé à une princesse anglaise. Mais c'eût été trop longtemps attendre, et Louis XI crut devoir agir immédiatement. Malgré les protestations de la jeune héritière, il se fit reconnaître comme souverain dans le duché de Bourgogne et ses annexes. La Franche-Comté, dominée par le prince d'Orange, accepta provisoirement l'occupation française. Mais, l'année suivante, les exactions des officiers royaux suscitérent une révolte. Les Comtois, aidés des Suisses, reprirent toutes leurs villes, poussèrent jusqu'à Dijon et, en 1478 et 1479, Chaumont d'Amboise dut délivrer la Bourgogne et reconquérir la Comté; il y réussit et Louis XI vint à Dijon jurer de maintenir les franchises du duché. Au N., il acheta les villes de la Somme à leurs gouverneurs, remit la main sur les comtés de Boulogne et de Ponthieu, poussa jusqu'en Artois et en Hainaut. Les Gantois, se croyant trahis par les principaux conseillers de leur souveraine, Hugonet et d'Himbercourt, les firent mettre à mort sous ses yeux (avr. 1477). Marie, se voyant abandonnée de tous, chercha un protecteur : elle songea à son ancien fiancé, l'archiduc Maximilien d'Autriche, le plus pauvre prince d'Allemagne, et l'épousa à Gand (août). Une guerre fut la conséquence de ce mariage : elle fut marquée par le combat indecis d'Enguinegatte (août 1479), où le sire d'Esquerdes et le maréchal de Gié ne purent empêcher les pillages et la fuite des francs-archers. La guerre languit pendant quatre ans, entrecoupée par les trêves de Lens, d'Arras et de Douai, suspendue par des négociations peu sincères, jusqu'à la mort soudaine et prématurée de Marie de Bourgogne, à la suite d'une chute de cheval (mars 1482). Louis XI, déjà vieux, en profita pour conclure la paix. Marie laissait deux enfants, Philippe et Marguerite. A l'instigation du roi de France, les Flamands forcèrent leur nouveau comte à conclure une transaction que scellèrent les fiançailles de la jeune Marguerite avec le dauphin Charles de France : Louis XI gardait le duché de Bourgogne, plus, comme dot de la princesse, l'Artois et la Franche-Comté (traité d'Arras, 1482). Ce traité, s'il portait en germe la lutte future entre les maisons de France et d'Autriche, reculait pour le moment d'une façon inespérée la frontière française.

Cette guerre de la succession de Bourgogne n'avait pas empêché Louis XI de poursuivre d'autres annexions. Le roi René, qui avait perdu en 1470 son fils Jean de Calabre, avait disposé du duché de Bar en faveur du fils de sa fille, le duc de Lorraine René II, de l'Anjou et de la Provence en faveur de son neveu Charles, comte du Maine. Louis XI, exaspéré d'être exclus, se saisit du Barrois et de l'Anjou (1474), et, par des flatteries à l'égard de son oncle, s'en assura la possession éventuelle. Les morts successives du vieux roi (juil. 1480) et du comte du Maine lui permirent de recueillir presque intégralement la succession d'Anjou. Il héritait en outre de prétentions sur le royaume de Naples qu'il n'eut ni le temps ni la volonté de faire valoir et qu'il légua à ses successeurs. — Le duc Jean II de Bour-

bon, comblé de bienfaits après la guerre du Bien public, fut réduit à l'impuissance, et, s'il esquissa une attitude hostile lors des affaires de la succession de Bourgogne, il en fut puni par le châtement de ses conseillers. Le cadet de la maison, Pierre de Beaujeu, mari de la fille aînée de Louis XI, recueillit les faveurs royales. Le chef de la maison d'Orléans, Louis, âgé de quatorze ans, fut lié par un mariage : il dut épouser la seconde fille du roi, Jeanne la Boiteuse, et montra jusqu'à l'avènement de Charles VIII la plus entière soumission. Des anciens ennemis de la France, il ne restait plus que la Bretagne : ce devait être l'œuvre d'Anne de Beaujeu, l'enfant préférée de Louis XI, de réunir cette province au domaine royal. Partout ailleurs la féodalité, si puissante au début du règne, était abattue : il restait bien dans le Midi la grande maison de Foix qui allait bientôt s'unir à celle d'Albret; mais, absorbée par une grande querelle intestine, préoccupée aussi d'établir sa domination en Navarre, elle n'était pas un danger pour le pouvoir du roi de France. En résumé, Louis XI avait augmenté le domaine royal de huit grandes provinces : Picardie, Bourgogne, Franche-Comté, Artois, Anjou, Maine et Provence, Roussillon et Cerdagne, sans compter une multitude de fiefs moins importants. Il avait rattaché à la royauté par des mariages les puissantes maisons de Bourbon et d'Orléans. Il avait forcé les rois d'Angleterre et d'Aragon à déposer les armes : il était l'allié des Suisses, des Vénitiens, des Sforza, des Médicis, du pape; il était le prince le plus puissant de la chrétienté.

Au cours de tout son règne, il n'avait cessé de consolider l'autorité royale, suivant en cela les traditions de Charles VII; son pouvoir devient personnel et absolu. Il s'entoure de petites gens et éloigne de son conseil les princes et les puissants seigneurs. Il ne réunit qu'une seule fois les Etats généraux et les remplace ensuite par des assemblées de notables. L'armée, la justice, les finances, tout est centralisé en sa main. L'armée est augmentée et disciplinée : les ordonnances de 1467 et 1469 réorganisent les compagnies d'ordonnance, et la milice des francs-archers qui, n'ayant pas rendu les services qu'on attendait d'elle, est supprimée en 1480 et remplacée par des mercenaires étrangers, principalement des Suisses et des Ecoisais. L'artillerie est perfectionnée. Le roi songe à créer une marine; il étend les privilèges des tribunaux maritimes, et notamment dans la guerre de 1479 ses flottes rendent de réels services. Louis XI chercha aussi à faire de la justice un des instruments de son gouvernement; il brisa les résistances du parlement de Paris, chaque fois que celui-ci voulut user du droit de renoncances, et, pour diminuer l'étendue de sa juridiction, créa les parlements de Grenoble (1453), de Bordeaux (1463), de Dijon (1479), qui furent toujours dociles à la volonté royale. Mais Louis XI eut le tort, dans tous les grands procès politiques, de substituer aux juges ordinaires des commissions spéciales, présidées généralement par Tristan Lermite, et ne se fit jamais scrupule de partager d'avance les biens de l'accusé entre les juges pour forcer la condamnation. Au point de vue financier, Louis XI fut un grand dépensier : nul roi ne puisa peut-être davantage dans la bourse de ses sujets; il jetait l'argent sans compter lorsqu'il s'agissait du succès d'un dessein politique, et le seul impôt de la taille fut sous son règne accru de près de 3 millions de livres. — Depuis l'établissement de la *Pragmaticque Sanction* (V. ce mot) de Bourges, la France était en quelque sorte constituée en Eglise autonome. Cette indépendance déplaisait à la fois au roi qui ne pouvait plus disposer des élections, et au pape qui ne touchait plus rien des anciennes taxes. Louis XI déclara la Pragmaticque abolie (1461) et, après un rétablissement passager, força le parlement à enregistrer la bulle papale qui confirmait cette abolition (1467). L'ancienne constitution fut remplacée par une sorte de concordat, aux termes duquel le pape s'engageait à ne nommer que des Français et à tenir compte de la recommandation du roi. — Avant Colbert, Louis XI organisa en faveur

de l'industrie nationale un véritable système protecteur et conçut plus d'une réforme réalisée après lui : il désirait l'unité des poids et mesures dans tout le royaume, la suppression des péages intérieurs reportés aux frontières; il voulait que le commerce ne fût point une cause de dérogation pour la noblesse; il tenta même, sous le couvert des immunités diplomatiques, une exposition des produits de l'industrie française en Angleterre. Il conclut des traités de commerce avec Venise et la Hanse. C'est à lui qu'est dû l'établissement des postes; mais elles furent, il est vrai, exclusivement réservées à son service et étaient destinées dans le principe à faire sentir partout l'action du pouvoir royal. Sous ce règne le nombre des universités s'accrut; celles de Valence, Bourges et Bordeaux furent créées, pendant que François II de Bretagne et le roi René instituaient celles de Nantes et d'Angers. — Une dernière fois, la querelle des nominalistes et des réalistes fut agitée sur les bancs universitaires et assez vivement pour que Louis XI lui-même intervint, en prohibant pendant plusieurs années les livres des premiers. Il accueillit en France quelques-uns des savants grecs chassés de Constantinople. Enfin c'est en 1469 que pour la première fois l'imprimerie vint à Paris des bords du Rhin. Trois des auxiliaires de Jean Furst, Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Freiburger, appelés par le recteur de l'université, Guillaume Fichet, établirent un atelier dans le collège de Sorbonne et publièrent un certain nombre d'ouvrages religieux ou classiques. Louis XI les exempta du droit d'aubaine, et très rapidement les imprimeries se multiplièrent à Paris et dans les autres villes de France.

Louis XI mourut au château de Plessis-lez-Tours, où il s'était de plus en plus confiné, s'adonnant aux pratiques d'une dévotion exagérée et superstitieuse, entouré de quelques rares familiers, parmi lesquels Tristan Lermite, Olivier le Dain et le médecin Coictier, dont il avait porté les appointements à un taux excessif pour stimuler son zèle. Perdu sans ressources, mais espérant toujours prolonger son existence, il fit venir de Reims la sainte ampoule et d'Italie le saint ermite François de Paule, pour obtenir par ses prières quelques jours de plus à vivre; mais « le tout n'y faisait rien et falloir qu'il passât par là ou tous les autres sont passés ». — On ne saurait sans doute souscrire au jugement de Commynes qui déclare qu'il fut celui des princes de son temps dont il y eut le plus de bien et le moins de mal à dire. Il est impossible d'oublier que ses principaux moyens d'action furent l'achat des consciences, la violation des serments et parfois aussi les vengeances cruelles; que, s'il fut brave, il le fut sans loyauté chevaleresque; que, s'il fut habile, sa fertilité en ruses fut parfois malheureuse; qu'il eut toujours les allures et les mœurs d'un tyran; qu'en un mot, il ne fut ni un esprit élevé, ni un grand caractère. Mais on doit reconnaître aussi, et c'est là sa gloire, qu'en combattant la féodalité et la réduisant à l'impuissance, il travailla à fonder l'unité française et qu'il y réussit; l'œuvre d'agrandissement territorial de la France, qu'il poursuivit toute sa vie, fut immense; en ce sens, aucun de ses prédécesseurs, aucun même de ses successeurs ne lui peut être comparé.

De son mariage avec Charlotte de Savoie, Louis XI eut six enfants, trois fils et trois filles; trois seulement lui survécurent : le dauphin Charles, qui lui succéda sous le nom de Charles VIII; Anne, mariée au sire de Beaujeu, et Jeanne la Boiteuse, mariée au duc d'Orléans, plus tard Louis XII.

Henri COURTEAULT.

BIBL. : Les chroniqueurs et historiens contemporains : COMMYNES, Jean de ROYE (*Chronique scandaleuse*), THOMAS BASIN, CHASTELLAIN, Olivier de LA MARCHE, DU CLERCQ, LESEUR, GAGUIN, etc. — *Lettres de Louis XI*, publiées par CHARAVAY et VAESSEN (1883-95, 5 vol. parus). — TRISTAN L'HERMITE DE SOLIERS, *le Cabinet du roi Louis XI*; Paris, 1661, in-12. — P. RAYMOND, *Correspondance inédite de Louis XI avec le duc de Bretagne (1463-64)*, dans l'Ann. Bull. de la Soc. Hist. de France, 1867, t. V, pp. 161-197. — Abbé J. LK GRAND, *Histoire de Louis XI* (en ms. à la-Bibl. nat., fonds fr. n° 6960-6990). — P. MATTHIEU, *Histoire de Louis XI*; Paris, 1628, in-1.

— DUCLOS, *Histoire de Louis XI*; Paris, 1745, 1 vol. in-12. — VARILLAS, *Histoire de Louis XI*; Paris, 1686, 2 vol. in-4. — LEGEAY, *Histoire de Louis XI*; Paris, 1874, 2 vol. in-8. — MICHELET, *Louis XI et Charles le Téméraire* (t. VI de son *Histoire de France*). — Abel DESJARDINS, *Louis XI, sa politique extérieure, ses rapports avec l'Italie*; Paris, 1874, in-4. — HULLIARD-BRÉBOLLES, *Louis XI protecteur de la confédération italienne*, dans *Revue des Soc. savantes*, 1861. — B. DE MANDROT, *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses*; Paris, 1881, in-8. — DE MAULDE, *Louis XI et son projet d'exposition en 1470*, dans *Revue historique*, juil. 1889. — J. KAULEK, *Louis XI est-il l'auteur du Rosier des guerres?* id., mars 1883. — DE REIFFENBERG, *Memoire sur le séjour de Louis XI aux Pays-Bas de 1456 à 1461*; Bruxelles, 1829, in-4. — Ch. DE BEAUREPAIRE, *Notes sur six voyages de Louis XI à Rouen*; Rouen, 1857, in-8. — T. BOUTHOT, *Louis XI et la ville d'Arras*; Troyes, 1867, in-8. — A.-J. PARIS, *Louis XI et la ville d'Arras*; Arras, 1868, in-8. — A. DESPLANGES, *Louis XI et la ville d'Arras (1477-83)*, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1869. — CHAZAUD, *Une Campagne de Louis XI, la lique du Bien public en Bourbonnais*; Moulins, s. d., gr. in-8. — G. DUPONT, *Louis XI et la Basse-Normandie*, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1880. — A. LEBRU, *Louis XI et Colette de Chambes*; Angers, 1882, in-8. — Ch. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *la Marine française sous Louis XI*, dans les *Positions de thèses de l'École des chartes*, 1892. — SEE, *Louis XI et les villes*; Paris, 1893, in-8. — On pourra consulter en outre un certain nombre de monographies spéciales ayant trait au règne de Louis XI : A. LUCHAIRE, *Alain le Grand, sire d'Albret*; Paris, 1877, in-8. — B. DE MANDROT, *Ymbert de Batarnay*; Paris, 1886, in-8. — Du même, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*; Paris, 1888, in-8. — Du même, *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*; Paris, 1890, in-8. — FIÉVILLE, *le Cardinal Jean Jouffroy*; Paris, 1873, in-8. — G. BRICARD, *Un Serviteur et compère de Louis XI, Jean Bourré*; Paris, 1893, in-8. — DE REILHAC, *Jean de Reilhac*; Paris, 1886-88, 2 vol. in-4. — H. FORGEOT, *le Cardinal d'Angers, Jean Baluc*; Paris, 1895, in-8. — C. ANCHIER, *Charles de Melun, dans le Moyen Age*, 1892. — H. COURTEAULT, *Gaston IV, comte de Foix, prince de Navarre*; Toulouse, 1895, in-8.

LOUIS XII, né le 27 juin 1462, roi de France le 8 avr. 1499, mort le 1^{er} janv. 1515. Fils de Charles d'Orléans, le prisonnier d'Azincourt, et de Marie de Clèves, petit-fils de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, il était connu avant son avènement sous le titre de duc d'Orléans. Marié trois fois : 1^o à Jeanne de France, fille de Louis XI, d'avec laquelle il divorce dès son avènement pour cause de mariage non consenti et non consommé, et de stérilité; 2^o à Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur Charles VIII (mariage tout politique et qu'il faut dégager de toute légende romanesque et amoureuse), d'ou deux filles : Claude de France, fiancée en 1505 à Charles d'Autriche (Charles-Quint), devenue ensuite femme de François de Valois-Angoulême, héritier de la couronne (François I^{er}), et Renée de France, devenue duchesse de Ferrare par son mariage avec Alphonse d'Este; 3^o à Marie d'Angleterre dont l'ardeur fut fatale à l'apaisement de sa cinquante-troisième année et le tua en six semaines. — Etant devenu le plus proche héritier de la couronne par la mort du dauphin Charles Orland, il succéda sans difficulté à son cousin Charles VIII, le duc de Bourbon et Anne de Beaujeu n'ayant (contre l'opinion courante en Italie) fait aucune opposition, au moins extérieure, à son avènement. Louis XII se hâta d'ailleurs de désintéresser ses rivaux éventuels et de désarmer tous les fauteurs possibles de ces troubles et de ces intrigues dont la « guerre folle » leur avait donné l'expérience : il épouse Anne de Bretagne, achète l'hommage du duc de Lorraine, désintéresse les Bourbons en autorisant le mariage de Suzanne, fille unique d'Anne de Beaujeu, avec Charles, comte de Montpensier (le connétable de Bourbon), et en renonçant aux droits stipulés par Louis XI pour la réunion des domaines de la maison de Bourbon à la couronne, dans le cas (qui se présentait) ou Anne et son mari n'auraient pas d'enfants mâles; apaise la noblesse et les personnages influents du règne précédent en leur conservant leurs emplois, notamment au maréchal de Gié, à l'amiral de Graville, au chancelier Rochefort, au sieur du Bouchaige, Ymbert de Batarnay, au sénéchal de Beaucaire, Etienne de Vesc. Mais il se garda contre leurs routines en donnant l'influence prépondérante dans le conseil à son

ancien compagnon et ami, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, puis cardinal et légat perpétuel en France. Enfin il s'assura la tranquillité intérieure par une série de réformes : abolition d'impôts, réglementation des privilèges de l'université de Paris, ordonnance pour la réformation de la justice, répression de la rapacité des huissiers et procureurs, création du parlement de Provence, remplacement en Normandie de l'*échiquier* par un parlement ; il s'assura la tranquillité extérieure en renouvelant les traités et en consolidant ses bonnes relations avec le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon, l'archiduc Philippe, le roi de Hongrie ; il obtint même de Maximilien, empereur d'Allemagne, malgré les intrigues de Ludovic Sforza, duc de Milan, et après une courte campagne en Franche-Comté et en Bourgogne, une trêve de six mois renouvelable.

Son gouvernement ainsi constitué et paisible, Louis XII ne songea plus qu'à l'accomplissement de ce qui avait été la grande pensée de toute sa vie, de ce qui allait faire tour à tour la gloire et la misère de son règne : l'établissement de la domination française en Italie. Depuis le règne de Philippe le Bel, pour ne pas remonter plus haut, une tradition constante, ressouvenir instinctif et inconscient de l'époque carolingienne, aspiration confuse et malhabile à la reprise de la Lotharingie, poussait la France vers l'Italie comme vers le Rhin ; déjà, sous Louis XI et Charles VIII, une suite de guerres et d'affaires de succession avaient rattaché à la couronne les provinces dépendant des successions de Bourgogne et de Provence. Louis XII allait tenter à son tour, comme héritier de son aïeule Valentine Visconti, la conquête de la Lombardie ; comme héritier substitué au droit des princes de la maison d'Anjou, la conquête du royaume de Naples ; comme continuateur de la tradition politique française, le rétablissement d'un protectorat moral sur tous les Etats d'Italie et d'alliances particulières avec quelques-uns. Mais l'exécution de ce grand programme politique, si légitime et si grandiose, se heurta à des ambitions non moins nettes dans leur programme et plus habiles dans leurs procédés : celle de Ferdinand d'Aragon, celle du pape Jules II, celle de la République de Venise. De là, une longue suite d'alliances formées et renversées, de traités conclus et déchirés, de guerres, enfin, qui remplissent tout le règne de Louis XII.

La première de ces guerres est l'expédition contre le Milanais (d'août 1499 à avr. 1500). Ludovic Sforza, tout-puissant en Italie, depuis la retraite de Charles VIII et le traité de Verceil, presque aussi influent en Allemagne où il était le banquier ordinaire et souvent mis à contribution de Maximilien *pochi danari*, était le premier et le plus redoutable ennemi de la France en 1499. Louis XII ne s'engagea qu'à bon escient dans une guerre décisive contre lui, après s'être assuré la neutralité de la plupart des princes italiens (le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, les républiques toscanes), celle plus bienveillante de Florence, l'adhésion des Etats subalpins et l'alliance de la république de Venise et du Saint-Siège, alors occupé par Alexandre VI, qu'il gagna : celui-ci par la promesse d'un *établissement* pour son fils César Borgia, celle-là par la cession de Crémone ; il ne laissa à Ludovic Sforza, avec l'alliance impuissante du roi de Naples, que quelques contingents de la république de Bologne et de la comtesse de Forli. Après quinze mois de campagne diplomatique et de préparatifs militaires, l'occupation du Milanais ne prit que six semaines et la conquête totale s'en fit en huit mois. La première campagne marquée par la prise et le sac de la Rocca d'Arezzo, d'Annona, l'occupation sans coup ferir des places de l'Ofra Po, la retraite des Sforzesques sur Alexandrie d'abord, puis sur Pavie, la prise d'Alexandrie, enfin la débandade des Sforzesques et le départ, non impromptu, mais précipité du duc, avec son frère Ascanio et ses fils Maximilien, prince de Pavie, et François, pour l'Allemagne, livra le territoire aux Français ; la clef de la domination en Milanais, le Castello de Milan, leur fut abandonnée par la trahison de Bernardino da Corte. Mais,

trois mois plus tard, Ludovic Sforza lit un retour offensif victorieux, bloqua le Castello, chassa les Français de Milan, fit reculer Trivulce jusqu'à Mortara, s'empara de Novare. Déconcertés, les Français se ressaisirent bientôt : la seconde campagne — marquée par le sanglant épisode du sac de Tortone par les Gascons d'Yves d'Alègre — se joua autour de Novare, qui fut perdue et reprise par les Français commandés par La Trémoille. Le duc Sforza fut, le 40 avr. 1500, trahi par les Suisses, et, livré à Louis XII, fut enfermé dans le donjon de Loches. Sa famille fut dispersée, exilée ou réduite à l'impuissance. Milan fut accablée par la clémence royale et le poids d'une énorme rançon. L'administration française, créée dès le mois d'oct. 1499, représentée par un gouverneur (J.-J. Trivulce, puis Chaumont d'Amboise) et par un sénat sous la présidence de l'évêque Sacierges (puis Etienne Poncher), commença à fonctionner régulièrement. Guelfes et Gibelins furent également soumis et écrasés. Telle fut la conquête du Milanais. A cette guerre se rattachent quelques menues expéditions : la campagne de Beaumont comme auxiliaire des Florentins contre Pise, qui échoua (1500) ; la campagne d'Yves d'Alègre comme auxiliaire de César Borgia contre Catherine Sforza, qui se termina par la conquête de Forli et d'Imola (1499-1500). La cession de Crémone aux Vénitiens s'opéra sans difficultés (1500).

Une seconde guerre eut pour but la conquête du royaume de Naples, pour résultat l'occupation du royaume, puis l'expulsion de l'armée française et la perte définitive de cette conquête si facilement faite deux fois et plus facilement perdue. — Si puissant qu'il fût dès lors en Italie, Louis XII n'osa pas attaquer seul le roi de Naples, et il s'entendit pour une conquête à frais communs avec le roi Ferdinand d'Aragon, comme il s'était précédemment entendu avec les Vénitiens pour la conquête et le partage de la Venétie. Le traité de Grenade (11 nov. 1500) donna à Ferdinand les duchés de Pouille et de Calabre, à Louis XII les autres provinces avec le titre de roi. La campagne, conduite pour la France par d'Aubigny, pour l'Espagne par le *grand capitaine* Gonzalve de Cordoue, fut rapidement achevée : le sac de Capoue la souilla, la trahison de Gonzalve la déshonora. Frédéric, réfugié à Ischia, tenta de négocier avec d'Aubigny, mais dut se rendre à discrétion à Philippe de Ravenstein, commandant de la flotte française, et fut mené en France où Louis XII lui accorda une honorable retraite. Les Espagnols et les Français se partagèrent le royaume. Mais la guerre, commencée contre les Napolitains, recommença bientôt contre les Espagnols (juin 1502) au sujet de la Capitanate et de la Basilicate, revendiquées par les deux anciens alliés. Ce fut une longue guerre d'escarmouches et de surprises, où les Français perdirent leurs avantages, à cause des discords de leurs chefs et aussi de leur incapacité : la Pouille et la Calabre furent d'abord occupées entièrement, moins cinq places, par les Français, et Gonzalve réduit à s'enfermer dans Barletta, mais il sut tromper le duc de Nemours par de longues négociations et donna ainsi aux renforts d'Espagne le temps d'arriver. Il reprit l'offensive en avr. 1503, battit d'Aubigny à Seminara et reprit la Calabre, fit La Palice prisonnier, vainquit à Cérignoles le duc de Nemours qui y fut tué (28 avr.), obligea d'Aubigny à se rendre et Naples à capituler. Bientôt il ne resta aux Français que Venosa et Gaète où se défendaient vigoureusement Louis d'Ars et le marquis de Saluces. Une armée de renfort, amenée aux Français par La Trémoille, ne put dépasser le Garigliano et resta deux mois dans les marais, décimée par la maladie, puis fut poursuivie par les Espagnols dans sa retraite et prise en grande partie avec son artillerie (27 déc. 1503). Le reste capitula dans Gaète. Seul Louis d'Ars continua la guerre et rentra glorieusement en France. Une diversion tentée contre les Espagnols en Roussillon échoua également (dans l'attaque de Salces).

La diplomatie n'avait pas mieux réussi à Louis XII que la guerre dans ces années ; Ferdinand lui avait envoyé son

gendre Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, sous prétexte d'élucider les difficultés du traité de Grenade, en réalité pour gagner du temps. Philippe le Beau réussit aisément dans sa mission, et Louis XII promet même, pour assurer la paix et à l'instigation de Anne de Bretagne « qui n'avait nullement l'humeur française », de marier sa fille Claude à Charles, fils de l'archiduc (3 avr. 1503) : ce mariage aurait été désastreux pour la France. La mort d'Alexandre VI (18 août 1503) fut l'occasion d'un autre échec : le cardinal d'Amboise espérait le remplacer, mais trahit par Julien de La Rovère et le parti espagnol du conclave, que César Borgia malade ne put diriger, il dut s'effacer devant un candidat inoffensif, le cardinal Piccolomini (Pie III), puis, après le très court pontificat de ce vieillard malade, devant Julien de La Rovère lui-même, ancien protégé de Louis XII, qui fut élu comme ami de la France, et devint, sous le nom de Jules II, son pire ennemi. Ces revers, tant diplomatiques que militaires, consternèrent la France. On croyait déjà Gonzalve en marche pour conquérir toute l'Italie. Louis XII n'y avait plus d'autre allié que Florence ; les Suisses et les Vénitiens commençaient à être mécontents de lui. Dégoûté pour le moment de l'Italie, Louis XII conclut une trêve avec Ferdinand, désireux lui-même de la paix pour assurer sa domination à Naples. Cette trêve fut suivie de négociations pour donner le royaume de Naples, sous la tutelle de l'archiduc, à Charles d'Autriche et à Claude de France. Ferdinand refusa son consentement.

C'est alors que, par un renversement d'alliances comme ce règne en vit tant, Louis XII, l'empereur et l'archiduc, irrités contre Ferdinand le Catholique, le pape, jaloux de son influence grandissante en Italie et voulant punir les Vénitiens de leur semi-trahison en sa faveur, signent les trois traités de Blois (22 sept. 1504), également désastreux pour la France, tant pour son intégrité territoriale que pour son influence en Italie. Par le premier, Louis XII et Maximilien font alliance, sur le conseil du pape, « pour punir les iniquités des Vénitiens qui ont fait grand préjudice à l'Église romaine, au saint-empire et au roi très chrétien en s'emparant sur eux de plusieurs villes et provinces ». Par le second, l'empereur accorde à Louis XII définitivement l'investiture du Milanais pour lui, ses enfants mâles et, à leur défaut, Claude de France : ces deux traités limitaient le développement moral et matériel de la France outre-monts. Par le troisième, Louis XII constituait en dot à sa fille Claude, mais en s'en conservant la jouissance sa vie durant, ses possessions italiennes (Milan, Gênes, Asti), les duchés de Bretagne, de Blois, et, à défaut d'enfants mâles, de Bretagne. Ces traités furent complétés par une convention non moins funeste (12 oct. 1505) : la cession de tous les droits de la France sur le royaume de Naples à Ferdinand le Catholique, moyennant le mariage de celui-ci avec la mère de Louis XII, Germaine de Foix. C'était l'abandon de toute la politique du début de son règne, si conforme à la tradition nationale. Elle était sacrifiée à des intérêts purement familiaux, qui étaient mêmes contraires à ceux de la dynastie : Anne de Bretagne favorisait et faisait favoriser sa fille exclue du trône aux dépens de l'héritier présomptif. Louis XII fut ému des plaintes et des réclamations unanimes que soulevèrent ces maladroites diplomatiques. Il se décida à faire appel à la nation et réunit les États généraux à Tours en 1506. C'est la seule convocation, pendant la durée de l'ancienne monarchie, qui ait eu pour motif les affaires extérieures et diplomatiques du pays : les États demandèrent la suppression en fait du troisième traité en réclamant le mariage de Claude avec François d'Angoulême. Louis XII se rendit très volontiers au vœu de la nation et déclara à Philippe qu'il renonçait au troisième traité « comme contrevenant au premier serment solennel fait par lui à Reims qui est de faire toute chose que connoitra être au bien, sûreté et conservation du royaume, sans consentir ni permettre la diminution d'icelui ». La mort de Philippe, que cette rupture avait disposé à la guerre,

débarrassa inopinément, mais à propos, Louis XII d'une réelle difficulté.

Une troisième guerre vint renouveler le prestige de la France en Italie : la république de Gênes, qui avait accepté la domination française en 1499, se révolta en 1507, sous prétexte d'oppression administrative et financière, mais à l'instigation du pape et des Vénitiens, et se plaça sous la protection de l'empereur. Cette révolte fut accueillie par tous les princes italiens comme un prodrome de la libération de l'Italie. Jules II déclara que le moment était venu pour elle de reconquérir son indépendance, et Maximilien se prépara à appuyer ce mouvement malgré la paix conclue à Blois avec la France. Louis XII comprit la grandeur et l'imminence du danger, qui dépassait de haut l'horizon dénudé des montagnes de Ligurie : une armée considérable marcha rapidement sur Gênes qui, n'ayant pu l'arrêter au passage des Apennins, dut se rendre à discrétion (29 avr.). Louis XII réprima cruellement la révolte (le doge de l'insurrection, Paolo di Novi, fut décapité) et abolit la constitution républicaine et prononça la réunion de Gênes au domaine royal. Cette victoire épouvanta l'Italie. Jules II se rejeta vers l'alliance française : au lieu de commencer par les Français la mise en exécution de son programme *fuori barbari*, c'est par eux qu'il se résignait à finir. Ferdinand d'Aragon eut avec Louis XII, à Savone, une entrevue célèbre, parce qu'elle est restée fort mystérieuse, mais qui n'a eu aucun résultat appréciable sur les événements ultérieurs. Le seul Maximilien continua ses armements.

Alors se produisit un nouveau revirement diplomatique. Maximilien proposa aux Vénitiens une alliance en vue du partage du Milanais, en leur communiquant le traité de Blois où Louis XII les avait abandonnés en principe. Les Vénitiens repoussèrent cette proposition. Leur alliance avec Louis XII sembla s'en renforcer : il leur garantit leurs conquêtes. La guerre commença entre Maximilien et la République, mais, par une de ses lubies ordinaires, l'empereur abandonna son armée sur la frontière, pour aller réunir des renforts et des subsides. Sur quoi les Vénitiens prirent l'offensive et voulurent attaquer Trente de concert avec les Français, mais Louis XII refusa de rompre son traité avec l'Allemagne : Venise conclut alors (7 juin 1507) une trêve de trois ans avec Maximilien sans y comprendre la France. Cette violation du traité de 1499, qui moralement avait été violé tant de fois, mit Louis XII en fureur. Il voulut se venger de Venise. Maximilien lui proposa l'exécution du premier traité de Blois : le cardinal d'Amboise et Marguerite d'Autriche signèrent, avec l'adhésion du pape, du roi d'Aragon, du duc de Ferrare, le 10 déc. 1508, la ligue de Cambrai « pour faire cesser les dommages, injures, rapines et maux que les Vénitiens ont faits tant au saint-siège apostolique qu'au saint-empire romain, etc. ». Les raisons véritables de cette ligue étaient la prospérité de la République, l'étendue de son commerce, la richesse de son industrie, l'extension incessante de son domaine de *Terra firma*. Une quatrième guerre commença au printemps de 1509 : Jules II avait sous main prévenu la République du danger qu'elle allait courir, voulant non point sa ruine, mais la restitution des conquêtes faites au détriment de l'Église. Louis XII passa l'Adda le 8 mai et rencontra les Vénitiens, commandés par Pitigliano et B. d'Alviano, à Treviso : un habile mouvement les obligea à se jeter sur Vailate et Agnadello où l'infanterie française les bloqua dans les marais et les battit complètement. La victoire livra aux Français par capitulation Brescia, Crema et Bergamo. Peschiera fut prise et pillée. Les autres alliés se jetèrent alors sur le lion de Saint-Mare blessé : le pape, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, Ferdinand reconquirent les territoires et places détenus par Venise. Maximilien, après quelques succès, fut honteusement battu et obligé de lever le siège de Padoue (15 sept.-3 oct. 1498). Mais la République avait fait appel à la diplomatie et commençait à désunir la ligue de ses

ennemis victorieux. Après le retour de Louis XII en France, Jules II l'abandonna et, se rapprochant de Venise qui lui abandonnait ses conquêtes, reprit l'exécution, momentanément interrompue, de son plan d'expulsion des Français. Il s'allia avec elle, avec les Suisses, mécontents de l'économie de Louis XII, et de Ferdinand, en lui abandonnant l'investiture de Naples. Louis XII resta sans autre alliés que Maximilien et le duc de Ferrare. Cependant cette cinquième guerre commença heureusement pour lui (échec de la flotte vénitienne à Gènes, incursion inutile des Suisses dans le Milanais, défaite des Vénitiens au siège de Vérone) et il tenta, avec l'appui du concile national de Tours, de porter la guerre contre Jules II dans le domaine spirituel. Mais le pape prit l'offensive au temporel : il obligea Chaumont à lever le siège de Bologne, entra par la brèche dans la Mirandole (janv. 1511), mais il fut repoussé sur Ravenne par Bayard. Au congrès de Mantoue, convoqué par Maximilien pour la pacification de l'Italie, Jules II réussit à faire repousser les propositions fort modérées de Louis XII. Louis XII lui répondit en convoquant un concile général à Pise. Trivulce alla l'attaquer dans Bologne, d'où la population soulevée l'obligea à s'enfuir (21 mai 1511). Mais Louis XII n'osa point profiter de sa victoire ; il laissa le pape rentrer tranquillement dans Rome, intriguer avec Henri VIII et Maximilien contre lui, mettre Pise en interdit, l'obliger à transférer son concile à Milan et à convoquer lui-même un concile à Latran.

Le système des alliances lut de nouveau modifié par le génie obstiné de Jules II et l'accumulation de maladresses de Louis XII à qui manquait son conseiller d'Amboise. Le 5 oct. 1511, la *Sainte Ligue* se forma entre Venise, le pape, Ferdinand, Henri VIII (qui conclut un traité particulier avec Ferdinand pour la rétrocession de la Guyenne à l'Angleterre et celle de la Navarre à l'Aragon), les Suisses, et avec l'adhésion de Maximilien. Une sixième guerre commence ; Louis XII a pour général en Italie, son neveu, Gaston de Foix, duc de Nemours, heureux général à vingt-deux ans. Cerné entre l'armée vénitienne, 46,000 Suisses qui descendaient les Alpes, l'armée espagnole qui venait sur Imola, il réussit à disperser ou à acheter les Suisses, à entrer dans Bologne assiégée par l'armée de la ligue et à la délivrer (7 fév. 1512), à battre les Vénitiens, à aller en neuf jours de Bologne à Brescia, à enlever Brescia d'assaut et à la mettre à sac (19 fév. 1512), puis à revenir sur Modène, avec 4,600 lances, 48,000 hommes de pied et l'artillerie de Ferrare, contre Raymond de Cardoua, et enfin à livrer et gagner la sanglante bataille de Ravenne ou il mourut. Sa mort rendit inutile cette belle victoire. La Païce ne sut que ramener l'armée en Milanais. Toute l'Italie se souleva contre les Français. Maximilien envoya le fils de Ludovic le More reconquérir le Milanais avec une armée de Vénitiens et de Suisses. Bologne fut reprise, Gènes se souleva, les Médicis furent imposés à Florence. Il ne restait plus aux Français que les citadelles de Milan, Novare, Crémone, et Gènes. Maximilien Sforza fut rétabli comme duc dans le Milanais démembré par ses alliés. La France fut attaquée sur son propre territoire ; Henri VIII envoya 10,000 hommes en Espagne pour attaquer les Pyrénées et la Guyenne (4 fév. 1512) ; Marguerite d'Autriche voulait enlever la Picardie ; les Suisses entraient en Bourgogne. Ferdinand enleva la Navarre à Jean d'Albret. La mort de Jules II (21 fév. 1513) ne fut qu'une heure de répit pour la France dans cette mêlée furieuse de haines et d'intrigues. L'alliance renouvelée avec Venise ne lui valut que l'illusion d'un retour de fortune (24 mars 1513) ; le duché de Milan fut en effet occupé par La Trémoille et Trivulce, et Maximilien s'enferma dans Novare, comme son père l'avait fait quatorze ans auparavant. Mais les Suisses réparèrent leur trahison d'alors en obligeant La Trémoille à battre en retraite et en le vainquant à la Riotta (6 juin), tandis que Raymond de Cardoua ravageait le Milanais. L'Italie était perdue définitivement.

La France était attaquée sur toutes ses frontières : en Bourgogne, sur les Pyrénées, à Calais. Henri VIII assiégea Thérouane et gagna la bataille d'Eslinguegatte ou Journée des Eperons (16 août), mais il se brouilla avec son allié Maximilien et retourna en Angleterre. La Trémoille se débarrassa par « un traité merveilleusement étrange » des Suisses qui assiégeaient Dijon. Léon X se contenta du désaveu du concile de Milan et de l'abandon du Milanais à Maximilien Sforza pour traiter avec Louis XII (13 mars 1514). Alors les autres alliés firent leur paix et, pour la sceller, Louis XII épousa Marie, sœur de Henri VIII, âgée de seize ans, tandis que lui-même en avait cinquante-trois. Il mourut le 1^{er} janv. 1515. Après avoir fait la guerre pour le succès d'une tradition nationale, et l'avoir faite heureusement, il avait été amené à la continuer par des passions personnelles de vengeance ou d'ambition, et enfin il avait dû la soutenir, avec des chances de moins en moins favorables, par nécessité et pour sa propre défense. Son terrain d'action, d'abord nettement circonscrit, s'était agrandi peu à peu, et il avait vu s'écrouler successivement toutes les parties de l'œuvre diplomatique des quinze premiers mois de son règne : il laissait la France dans la même situation diplomatique qu'il l'avait trouvée. Toutes ses guerres, si malheureuses en somme qu'elles eussent été, avaient d'ailleurs laissé la France assez prospère matériellement : l'agriculture s'était beaucoup développée, « bien la tierce partie du royaume avait été défrichée en douze ans ». L'influence des arts et des mœurs de l'Italie grandit à ce perpétuel contact des deux peuples. La guerre contre Jules II et l'opposition populaire favorisée par Louis XII contre son ennemi contribuèrent à précipiter en France le mouvement d'idées de la Renaissance.

LÉON-G. PÉLISSIER.

BIBL. : MONOD, *Bibliographie des sources de l'histoire de France* (pour les sources contemporaines). — Parmi les travaux modernes, les plus récents : DE MAULDE, *Histoire de Louis XII*, en cours de publication ; *la Diplomatie au temps de Machiavel*, 3 vol. in-8 ; *la Conquête du Tessin par les Suisses*, in-8 ; *Procédures politiques de Berry de Louis XII*, in-1 ; *Jeanne de France, duchesse de Berry*, in-8. — YRIARTE, *César Borgia*, 2 vol. in-8. — PÉLISSIER, *Documents sur la première année du règne de Louis XII* ; *Documents pour l'histoire de l'administration française dans le Milanais* (1499-1513) ; *Documents pour l'histoire de la domination française à Gènes* (1499-1500) ; *les Sources milanaises de l'histoire de Louis XII* ; *la Politique de Trivulce en 1499* ; *la Politique du marquis de Mantoue*. — FORMENTINI, *Il Ducato di Milano*. — BOISSONNADE, *Réunion de la Navarre à la Castille*. — FILIPPI, *Il Convegno di Savona*, etc.

LOUIS XIII, roi de France, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Paris le 14 mai 1601, mort à Paris le 14 mai 1643. Ses premières années sont bien connues, grâce au journal de son médecin Héroard. C'était un enfant silencieux et peu rieur ; son père s'occupait beaucoup de son éducation (nou sans le fouetter souvent), et lui inspira de bonne heure la haine de l'Espagne. Il devint roi en 1610, sous la régence de sa mère. Celle-ci, qui désirait garder toujours le pouvoir, lui imposa un régime très dur, et montra bientôt une préférence marquée pour son second fils Gaston ; l'enfance du jeune roi fut triste, son instruction systématiquement négligée. On lui imposa le mariage avec Anne d'Autriche ; Louis XIII, qui détestait d'avance en elle une infante espagnole, n'aima jamais sa femme ; celle-ci, rebutée par la froideur de son mari, fut bientôt irritée par sa politique. Quant à Gaston d'Orléans, il devint le chef de tous les mécontents. Ainsi le roi, ne trouvant qu'antipathie chez les siens, mena une existence de plus en plus sombre et solitaire ; cette vie retirée augmenta sa timidité naturelle, timidité d'autant plus grande qu'il avait de la peine à s'exprimer. Sa santé fut ruinée par la médecine du temps ; on a constaté qu'en une seule année son médecin Bouvard le fit saigner 47 fois, lui fit prendre 212 drogues et 245 lavements. Louis XIII avait eu en horreur les mœurs licencieuses et brutales de la cour de Henri IV. Chaste et peu sensuel, il rechercha une amitié féminine sûre ; après avoir cru la trouver chez M^{me} de Hautefort, il faillit s'oprendre de M^{lle} de La Fayette, qui se retira bientôt

dans un couvent. En somme, ainsi que l'écrivait le nonce Corsini en 1623, le monarque avait concentré tous ses plaisirs dans la chasse. Louis XIII était de taille moyenne; il fut un des premiers au XVII^e siècle à porter une abondante perruque; il portait aussi, avec la moustache, une petite barbe noire taillée en pointe, la « royale ».

La politique de la régente après 1610 fut contraire à celle du feu roi. Elle se rapprocha de l'Espagne en mariant Louis XIII avec Anne d'Autriche, et sa sœur Elisabeth avec le prince des Asturies; les contrats furent signés dès 1612. A l'intérieur, Sully fut renvoyé, l'influence de Concini grandit, les prétentions des nobles se réveillèrent. Enfin Condé, premier prince du sang, mécontent d'être tenu à l'écart, se révolta sous prétexte de défendre la politique de Henri IV; on le désarma en lui prodiguant pensions et faveurs au traité de Sainte-Menehould (1614). Pour enlever tout motif à une nouvelle guerre civile, la régente convoqua les Etats généraux à Paris (1614); les querelles entre les trois ordres empêchèrent cette assemblée de faire œuvre utile, et Condé, qui n'avait pas réussi à la diriger selon ses vœux, reprit les armes avec l'aide des protestants pour empêcher le mariage du roi. Marie de Médicis alla quand même à la frontière espagnole chercher l'infante; le mariage fut célébré à Bordeaux (1615), puis on signa le traité de Loudun avec les révoltés (1616). Concini se trouvait alors à son apogée: Richelieu entra au conseil, Condé toujours turbulent fut mis à la Bastille. Personne ne s'inquiétait du petit roi, sans cesse occupé à chasser avec quelques compagnons dont le principal était Luynes; mais tout à coup éclata le complot préparé par celui-ci. Le maréchal d'Ancre fut assassiné (1617), Marie de Médicis reléguée à Blois, et le roi sortit de la demi-captivité où il était si longtemps demeuré.

Bien qu'on eût dit que Louis XIII allait gouverner par lui-même, ce fut Luynes qui dirigea les affaires. Il montra plus de patriotisme et de décision que le précédent favori; mais ses embarras étaient grands. Les nobles s'insurgèrent deux fois au nom de la reine mère: la première révolte se termina par le traité d'Angoulême (1619); dans la seconde le roi, vainqueur aux Ponts-de-Cé, obligea ses ennemis à se soumettre par le traité d'Angers (1620), et Richelieu menaça la réconciliation de Marie de Médicis avec Louis XIII. Mais une lutte plus sérieuse commença contre les protestants; ceux-ci, commandés par le duc de Rohan, saisirent pour motif de rébellion le rétablissement du culte catholique dans le Béarn. La guerre débuta par des succès brillants pour le roi, surtout la prise de Saint-Jean-d'Angély; mais il échoua devant Montauban, à la grande douleur de Luynes, devenu connétable, qui mourut peu après dans les Cévennes (1621).

Louis XIII avait montré dans ces guerres un ardeur digne du Béarnais; c'était lui qui avait dirigé le brillant combat des Ponts-de-Cé, le siège des places du Poitou. Après la mort de Luynes, cette activité parut s'étendre aussi au gouvernement; on le vit présider souvent le conseil, faire preuve de justesse et de pénétration. Mais ceux qui connaissaient le roi savaient que ce réveil serait court, et que sa défiance de lui-même, le sentiment de son ignorance lui feraient accepter un nouveau ministre dirigeant. D'ailleurs, la situation était grave; il fallait en finir avec les huguenots et secourir les Grisons contre l'Espagne qui leur avait enlevé la Valtelline. Deux influences rivales se disputèrent le roi, celle de sa mère et celle de Condé. Celui-ci parut l'emporter d'abord, mais se montra parfaitement incapable; bientôt Marie de Médicis recouvra son crédit et fit conclure avec les protestants, malgré Condé, le traité de Montpellier (1622) qui leur enlevait quelques places fortes. Elle réussit à faire nommer Richelieu cardinal; cependant le roi, qui avait deviné son ambition, hésitait à lui donner le pouvoir. Enfin, après de nombreuses intrigues de cour, Richelieu entra au conseil en 1624, et ne tarda pas à y devenir le maître, pour le rester jusqu'à sa mort.

C'est une question intéressante que celle des rapports

qui existèrent pendant dix-huit ans entre le roi et son ministre. Les contemporains de Louis XIII ont expliqué la puissance du cardinal d'une manière bizarre. Le monarque, d'après eux, haïssait Richelieu, jalousait son génie; à plusieurs reprises il résolut de se délivrer de lui; mais chaque fois, vaincu au moment décisif par une sorte d'ascendant mystérieux, il courbait la tête devant son adversaire. Celui-ci, profitant de son pouvoir en maître arrogant et impérieux, tenait Louis XIII à l'écart des affaires, et lui laissait à peine un rôle de parade. Telle a été longtemps l'opinion consacrée, popularisée par le roman et le drame, acceptée par les historiens. La publication, par MM. Avenel et Marius Topin, des lettres échangées entre le roi et le ministre a détruit cette légende; elle confirme en partie l'hommage, d'ailleurs exagéré, que Saint-Simon a rendu à Louis XIII dans un ouvrage longtemps inédit, *le Parallèle des trois rois Bourbons*. Le fils de Henri IV avait un sentiment élevé de sa mission; écraser au dedans les rebelles qui avaient tant de fois troublé son royaume, combattre au dehors cette Espagne qu'il abhorrait, voilà la tâche qui lui parut nécessaire; se reconnaissant incapable de la réaliser lui-même, il accepta et soutint dans Richelieu l'homme pourvu des qualités qui lui faisaient défaut. Le cardinal, de son côté, ne manqua jamais de traiter Louis XIII en roi, de le consulter sur les grandes comme sur les petites choses; lorsqu'ils étaient séparés, des secrétaires voyageaient continuellement entre les deux résidences pour informer le prince des affaires courantes et lui faire connaître l'avis du ministre; cet avis, toujours présenté sous une forme respectueuse, Louis le suivait toujours. Comme l'a dit M. Avenel, « Richelieu ne heurtait pas la volonté du roi, mais il la lui faisait ». A la guerre, c'était le cardinal qui inspirait les grandes décisions; le monarque, en surveillant l'exécution, donnait libre carrière à son goût pour les choses militaires. Qu'il y ait eu entre eux affection profonde, comme le soutient M. Marius Topin, cela paraît exagéré; mais il y avait estime réciproque, entente commune pour le plus noble des buts. Et pourtant Richelieu fut toujours inquiet; il dit avec amertume que les quatre pieds carrés du cabinet du roi lui donnaient plus de peine que l'Europe entière; c'est qu'il voyait Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans, les courtisans, tous ses ennemis groupés autour de Louis XIII, le harcelant sans cesse; une défaillance du roi suffisait pour tout perdre. En somme, Richelieu garde l'honneur des grandes choses faites sous son ministère, mais on ne doit pas oublier que Louis XIII y participa.

Au début, les plus redoutables ennemis de Richelieu furent les protestants. Profitant des embarras du ministre en Valtelline, ils prirent les armes dès 1625; une première guerre leur fut défavorable, mais le cardinal, très menacé à la cour, leur accorda un traité (1626). Les excitations de Buckingham décidèrent les huguenots à entamer (1627) une seconde lutte qui fut décisive. La Rochelle, malgré trois tentatives des Anglais, malgré l'héroïsme de son maire Guiton, fut contrainte par la famine à se rendre (1628); puis, après une expédition vers les Alpes, l'armée royale marcha contre Rohan dans les Cévennes, et l'édit de grâce d'Alais (1629), en confirmant toutes les clauses religieuses de l'édit de Nantes, mit fin à l'existence politique du parti réformé.

Les nobles firent une plus longue résistance. Ils commencèrent par les complots de cour. Chalais, qui voulait assassiner le cardinal, fut exécuté (1626); même sort échu à Montmorency-Bouteville et à Des Chapelles (1627), qui avaient transgressé l'édit sur le duel. En 1630, Marie de Médicis, brouillée avec son ancien protégé parce qu'il refusait de lui obéir, s'efforça de le faire disgracier; un instant elle eut pour cause gagnée; les nobles chantèrent victoire; mais Richelieu reparut plus puissant que jamais et frappa tous ses adversaires; ce fut la journée des Dupes. La reine mère dut quitter la France, et Louis XIII ne paraît pas l'avoir jamais regrettée. Vaincus à la cour, les

mécontents prirent les armes, toujours à l'instigation du triste prince qui n'avait pour lui que son titre de frère du roi. La révolte du Languedoc (1632), réprimée après le combat de Castelnaudary, coûta la vie au duc de Montmorency. Enfin les seigneurs s'allièrent avec les ennemis de la France : le comte de Soissons périt à La Marfée (1641) en conduisant une armée espagnole; Cinq-Mars, un instant favori de Louis XIII, fut sacrifié par le roi (1642) dès que Richelieu se fut procuré le texte de son traité avec l'Espagne.

Ainsi les rebelles étaient domptés par la force. Les gouverneurs de province virent s'installer peu à peu dans toutes les généralités des intendants qui furent les agents dévoués du pouvoir central; la destruction de tous les châteaux forts inutiles à la défense des frontières, la suppression des charges de connétable et de grand amiral achevèrent d'affaiblir la noblesse. Le parlement de Paris, qui voulait aussi faire de l'opposition, dut renoncer à présenter des remontrances, et les principaux ennemis du ministre, au lieu d'être jugés selon les règles, furent arbitrairement livrés à des commissions extraordinaires. L'absolutisme était donc triomphant; Richelieu tâcha de le rendre populaire en convoquant des assemblées de notables, et plus tard en s'adressant à l'opinion publique par des gazettes officielles : la principale fut la *Gazette de France*, fondée par Renaudot (1634). L'organe le plus important de l'administration nouvelle était le conseil d'Etat, réorganisé en 1630; c'est de là que partaient les ordres pour les intendants. On prépara aussi une codification des lois, mais elle ne put aboutir.

La politique extérieure, dirigée dès le début contre l'Espagne, fut d'abord défensive, ce qui n'excluait pas les résolutions énergiques. Les troupes françaises allèrent brusquement enlever la Valteline aux régiments pontificaux introduits par l'Espagne; cette affaire se termina par une transaction, au traité de Monzon (1626). La coalition de l'Autriche, de l'Espagne et de la Savoie contre le duc de Nevers, prince français, devenu duc de Mantoue, amena Louis XIII et Richelieu vers les Alpes (1629); c'est là que le roi montra son éclatante valeur contre les Piémontais, en forçant un passage réputé imprenable, le Pas de Suse. Cette guerre traîna quelque temps; enfin les négociations de Ratisbonne, Casale et Cherasco, assurèrent Mantoue au duc de Nevers et Pignerol au roi de France (1630-31).

Après 1630, la situation intérieure étant moins difficile, la politique de Richelieu devint plus entreprenante. L'intervention de la France dans la guerre de Trente ans avait été assez timide jusque-là : Luynes essaya de localiser la lutte en Bohême (1619); le cardinal envoya quelque argent à Christian de Danemark. Au contraire, ce fut la France qui attira Gustave-Adolphe en Allemagne par un traité formel (1631), et qui, après Lutzen, empêcha les princes protestants de faire la paix. Enfin elle entra en lice elle-même; les longues négociations de Richelieu et du père Joseph avec les Provinces-Unies, la Suède, les princes luthériens d'Allemagne, les princes catholiques d'Italie, permirent de grouper tous les ennemis de la maison d'Autriche, et la guerre fut déclarée à l'Espagne en 1635. Le succès demeura longtemps incertain, grâce à l'union étroite des cours de Vienne et de Madrid : la victoire d'Avein aux Pays-Bas n'eut pas de résultats (1635); en 1636, deux armées envahirent le royaume et s'avancèrent, l'une par l'E. jusqu'à Saint-Jean-de-Losne, l'autre par le N. jusqu'au delà de Corbie. Cette dernière invasion épouvanta Paris, et Richelieu lui-même eut un instant d'effroi; ce fut Louis XIII, toujours excité par l'approche du danger, qui lui rendit courage et provoqua dans la capitale un grand élan patriotique; l'ennemi se retira. Il n'y avait d'avantage sérieux qu'en Alsace, où Brisach fut pris par Bernard de Saxe-Weimar. En 1640, tout changea : dans l'espace de quelques mois, la double révolte du Portugal et de la Catalogne contre l'Espagne, la conquête de l'Artois, les victoires du comte d'Harcourt en Piémont firent

pencher la balance du côté français. Bientôt le Roussillon fut soumis; en Allemagne l'armée weimarienne fit des prodiges sous son nouveau chef Guébriant; l'armée des Pays-Bas était seule malheureuse au moment où Richelieu mourut (1642). En même temps la marine française commençait à se développer sous l'impulsion énergique du cardinal : des ports militaires s'élevaient, surtout à Brest, et la flotte avait déjà combattu honorablement sous les ordres de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Le gouvernement s'occupait aussi des colonies et protégeait Champlain au Canada; mais le ministre ne réussit pas à créer de grandes compagnies commerciales.

En apprenant la mort de Richelieu, Louis XIII dit bien haut : « Les ennemis de la France n'en tireront aucun avantage; tout ce qui est commencé se continuera. » Aussi actif qu'après la mort de Luynes, il ne tarda pas à faire entrer au conseil Mazarin, le collaborateur et l'ami du ministre défunt. Sentant sa fin prochaine, le roi prit toutes les mesures nécessaires pour que le nouveau gouvernement fût d'accord avec l'ancien. Gaston d'Orléans fut exclu du pouvoir; Anne d'Autriche, quoique mieux traitée par son mari depuis la naissance du dauphin en 1638, se vit imposer un conseil de régence où dominaient les partisans du cardinal. Les récits des valets de chambre du roi, surtout celui d'Antoine, montrent quelle fermeté il déploya pendant sa dernière maladie; la question de la régence résolue, il se consacra tout entier à ses devoirs religieux; cependant le 10 mai, neuf jours avant la bataille de Rocroi, une singulière vision lui fit annoncer que le duc d'Enghien avait battu les Espagnols. Il expira le 14 mai 1643, jour anniversaire de sa naissance. Louis XIII avait été surnommé *le Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la Balance.

L'œuvre accomplie par la royauté sous Louis XIII fut considérable; mais, pour comprendre la grandeur de ce règne, il ne suffit pas de se rappeler la conquête de l'Alsace ou la création des intendants : la vie n'était pas concentrée tout entière au Palais-Cardinal, comme elle le fut plus tard au château de Versailles. Ces trente années sont une époque féconde pendant laquelle la nation française, sortie des guerres de religion, guérie de ses blessures par Henri IV, porta son activité créatrice dans les domaines les plus divers.

C'est sous Louis XIII que s'opéra la grande réforme du clergé français. Le concile de Trente l'avait prescrite depuis un demi-siècle, mais les guerres civiles, et les défiances gallicanes contre tout ce qui venait d'Italie retardèrent l'exécution de ces décrets; la réforme ne réussit que lorsqu'elle fut faite en France et par des Français. Déjà saint François de Sales avait ouvert les voies en prêchant, après la Saint-Barthélemy et la Ligue, une religion d'amour et de paix; sous sa direction, M^{me} de Chantal fonda l'ordre des visitandines. Mais, ce qui manquait le plus au clergé, c'était d'une part l'instruction, de l'autre l'habitude de l'action lamulière et charitable auprès des masses. Deux hommes remarquables, Bérulle et saint Vincent de Paul, pourvurent à ces besoins. Bérulle institua la congrégation de l'Oratoire (approuvée par le pape en 1613), qui fut une pépinière de clercs instruits. Vincent, homme d'action avant tout, voulut rapprendre le christianisme au petit peuple; la congrégation de la Mission ou des lazaristes (1625-32) forma des prêtres pour aller évangéliser les campagnes, et, comprenant que c'était surtout par des améliorations sociales que l'Eglise pouvait recouvrer son empire, Vincent organisa bientôt pour soigner les malades son autre grande milice, les sœurs de la Charité (1634). En même temps, Bourdoise créa Saint-Nicolas du-Charbonnet (1618), où les prêtres se préparaient à leur mission par la vie en commun; Olier prépara dès 1642 la fondation de Saint-Sulpice, qui devint le modèle des séminaires. La réforme du clergé régulier réussit également, surtout quand les bénédictins eurent tous accepté les règlements nouveaux de Saint-Maur (1621). Tout

cela se faisait avec le concours ou la sympathie des laïques, des gens du monde, qui souvent prirent l'initiative de ces innovations; ainsi fut préparé un clergé instruit et de mœurs pures, qui avait une foi véritable sans mépriser la raison. Le clergé séculier allait produire les Fénelon et les Bossuet; l'ordre de Saint-Maur allait donner à la France Mabillon et tout le groupe savant de Saint-Germain-des-Prés. C'est de ce même grand mouvement religieux que naquit Port-Royal. La mère Angélique Arnaud avait réformé le couvent des religieuses dont elle était abbesse; sa rencontre avec l'abbé de Saint-Cyran, l'ami de Jansénius, eut des conséquences très grandes; c'est sous Louis XIII que se forma, en même temps que le clergé orthodoxe et gallican du xvii^e siècle, le groupe de penseurs et de théologiens qui allait remuer si profondément la bourgeoisie française et tenir tête aux jésuites. Saint-Cyran excita déjà les craintes de Richelieu qui le fit mettre un instant à la Bastille (1638); mais cela n'arrêta pas les progrès des solitaires de Port-Royal.

Bérulle et Vincent de Paul eurent pour contemporains Descartes et Gassendi. La philosophie française, malgré Ramus, n'était pas encore affranchie de la scolastique. Aristote régnait en maître dans les facultés; c'est du règne de Louis XIII que date en France le triomphe de l'esprit moderne. Le *Discours de la Méthode* (1637) est le manifeste le plus éclatant du rationalisme; c'était aussi le premier ouvrage important où les grandes questions philosophiques fussent traitées en français, mises à la portée de tous. Descartes éleva sur cette base un système spiritualiste qui rencontra un ardent contradicteur chez Gassendi, le disciple d'Epicure et le précurseur de Locke; mais Gassendi se trouvait d'accord avec Descartes par sa révolte contre le joug péripatéticien, par ses satires contre l'alchimie et l'astrologie. Ces philosophes, loin de se borner à la métaphysique et à la psychologie, étaient aussi des savants: Descartes, à la fois géomètre, astronome, physicien, anatomiste, essaya pour la première fois, par son hypothèse des tourbillons, de donner une explication purement mécanique de l'univers; Gassendi, qui entretenait une correspondance avec Kepler et Galilée, s'occupa beaucoup d'astronomie. Enfin, le jeune Pascal, inconnu comme écrivain sous Louis XIII, avait acquis déjà une grande notoriété scientifique. Tous ces penseurs, même Gassendi, étaient des chrétiens sincères, pratiquants, tant la religion avait alors d'empire sur les âmes. Aussi la science n'excitait-elle aucune crainte chez les gouvernants; Richelieu, pour sa part, l'encouragea par la création du Jardin des plantes.

C'était l'esprit français qui inspirait toutes ces œuvres religieuses et philosophiques. En littérature, il subissait encore l'action de l'Italie et de l'Espagne; mais peu à peu, durant le règne de Louis XIII, l'influence étrangère baissa et l'originalité nationale parvint à se dégager. La langue fut épurée, peut-être à l'excès, par l'hôtel de Rambouillet; l'Académie française, constituée par le cardinal en 1635, devint une sorte de tribunal littéraire suprême; le Dictionnaire de l'Académie servit à fixer le vocabulaire de notre idiome, tandis que Vaugelas se préparait à en donner la grammaire; des stylistes comme Balzac et Voiture avaient poli l'instrument nécessaire pour exprimer les grandes idées. Tout était prêt pour les génies créateurs, lorsque parut Corneille; le *Cid* (1636) et les tragédies qui le suivirent donnèrent à cette génération les chefs-d'œuvre qui avaient manqué à celle de Ronsard. Pendant ce temps, l'érudition brillait d'un vif éclat; et, comme si la France prenait de plus en plus conscience d'elle-même, les chercheurs, au lieu de s'appliquer uniquement, comme la plupart de leurs devanciers, à l'histoire grecque ou romaine, se portaient de préférence vers les antiquités nationales; Jérôme Bignon et les Valois y consacrèrent leurs études. L'art français prenait un caractère grave et solennel, sans être déjà soumis à des modèles consacrés, à une tradition académique immuable. Les architectes, auxquels Richelieu

fit appel pour élever la Sorbonne et le Palais-Cardinal, savaient encore faire preuve d'une originalité heureuse, par exemple à Saint-Etienne-du-Mont. En peinture, Poussin donna le modèle d'un art classique, qui parlait plus à l'esprit qu'aux yeux; c'est au sentiment religieux que s'adressaient Le Sueur et Philippe de Champagne, le peintre janséniste; le réalisme et le coloris triomphaient avec Callot et Claude Gellée en Lorraine, mais cette province n'était pas française.

On a cru trop longtemps, par la faute de Voltaire, que le xvii^e siècle était uniquement le siècle de Louis XIV. L'époque de Louis XIII, moins achevée, moins *reposée*, pour ainsi dire, que celle qui a suivi, présente peut-être une variété plus grande, une activité plus générale; la cour n'a pas encore absorbé toutes les forces vives de la nation. Les personnages de toutes les classes possèdent une individualité très forte, sans caractère uniforme: les héros de Tallemant des Réaux vivent à côté de la mère Angélique ou de saint Vincent de Paul; Scudéri et Desmarests de Saint-Sorlin sont aussi renommés que Gassendi et Corneille. Cependant le trait principal de cette génération, c'est la puissance de plus en plus grande de la *raison*, raison saine et haute, douée de puissance créatrice, mais qui s'accommode fort bien d'une soumission complète au dogme religieux; rien de pareil à ce que les philosophes du xviii^e siècle entendront par ce mot. C'est cette raison que Richelieu porte dans la politique, Descartes dans la philosophie, Corneille dans la poésie, Poussin dans la peinture. Partout se développe cet esprit d'ordre, de régularité, d'unité, qui, après une réaction passagère sous Mazarin, sera porté jusqu'à ses dernières limites sous Louis XIV.

Les premières études sérieuses sur le règne de Louis XIII ont été celles du P. Griffet, au milieu du xviii^e siècle. Le xix^e siècle a consacré de nombreux travaux au ministère de Richelieu, et, depuis quelques années surtout, plusieurs historiens y sont revenus avec une faveur marquée. C'est aujourd'hui une des périodes les mieux connues de l'histoire de France.

Georges WEILL.

BIBL.: MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France*, n^o 3631 à 3819. — HANOTAUX, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 1893, t. I. — FAGNIEZ, *Le Père Joseph et Richelieu*, 1894. — LEMONNIER, *L'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, 1893.

LOUIS XIV, roi de France, surnommé *le Grand*, baptisé sous les noms de *Louis-Dieudonné*, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 sept. 1638, mort à Versailles le 1^{er} sept. 1715, fils aîné de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Il n'avait pas cinq ans lorsque la mort de son père l'appela au trône (14 mai 1643). En dépit du testament du feu roi, *Anne d'Autriche* (V. ce nom) se fit déclarer par le parlement « régente pour en avoir la pleine autorité », e.-à-d. sans être obligée de régler ses actes de gouvernement sur les décisions d'un conseil que la prudente méfiance de Louis XIII avait prétendu lui imposer. Elle s'empressa d'ailleurs d'échapper à la cabale de ses anciens amis, les Importans, pour accorder tout pouvoir sur l'État comme sur son cœur au cardinal *Mazarin* (V. ce nom), désigné par Richelieu comme le plus capable de conduire à bien les affaires extérieures. Bien que le jeune roi ait été déclaré majeur aussitôt entré dans sa quatorzième année (1651), la première partie de son règne, jusqu'en 1661, se confond avec le ministère de Mazarin, qui termina la guerre de Trente ans, conclut le traité de Westphalie, vint à bout de la Fronde, et obligea l'Espagne à signer le traité des Pyrénées. Il n'est pas exact de prétendre que le cardinal ait négligé l'éducation du roi, qui le considérait « comme un père » (Voltaire). Mais cette éducation ne fut point « livresque ». Le roi fut progressivement initié à la connaissance des hommes, au maniement des affaires. Il sut à qui il pouvait se fier, quels intrigants et quels ambitieux il devait écarter. Son mariage avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, par les droits ou prétentions qui devaient en découler (1659), avait comme fixé à l'avance l'orientation de sa politique extérieure. Mazarin

avait d'ailleurs reconnu dans son royal élève « l'étoffe de deux rois et d'un honnête homme ». Il avait contribué à lui inspirer la plus haute idée de ses droits et de ses devoirs de souverain. Cependant le goût excessif qu'il témoignait pour la chasse et pour la danse, pour les fêtes et pour les plaisirs, comme l'emportement de ses premières amours (V. MANDIN) portaient à croire que Mazarin aurait un successeur, et la reine mère elle-même se livrait à cette illusion, même après que le roi eut annoncé au chancelier P. Séguier et à ses principaux conseillers sa résolution de gouverner par lui-même : « Monsieur, je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'Etat, pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par M. le cardinal. Je serai à l'avenir mon premier ministre. Vous m'aidez de vos conseils lorsque je vous les demanderai. Je vous prie, Monsieur le chancelier, de ne rien sceller que par mes ordres, et vous, mes secrétaires d'Etat, de ne rien faire que par mon commandement. » Ce ne furent point de vaines paroles : la disgrâce et le procès criminel du surintendant *Fouquet* (V. ce nom) prouvèrent bientôt à tous que le nouveau maître ne le céderait à personne ni en vigueur de caractère, ni en lucidité d'esprit, ni en force de dissimulation. Mais il ne se contenta point de gouverner par intermittence : « de m'imposai pour loi, écrit-il lui-même, de travailler régulièrement deux fois par jour, et deux ou trois heures chaque fois, avec diverses personnes, sans compter les heures que je passais seul en particulier, ni le temps que je pourrais donner extraordinairement aux affaires extraordinaires s'il en survenait, n'y ayant pas un moment où il ne fût permis de m'en parler, pour peu qu'elles fussent pressées. » Ce gouvernement personnel, l'évolution de notre histoire depuis deux siècles environ en fit un gouvernement absolu et de droit divin. Louis XIV en expose ainsi les principes à son petit-fils : « La France est un Etat monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi. Par conséquent, toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit... La nation ne fait pas corps en France; elle réside tout entière dans la personne du roi. » La propriété des biens fonciers ou même mobiliers ne dérive que d'une concession gracieuse du roi à ses sujets. « Tout ce qui est dans le royaume vous appartient au même titre — dit-il à son héritier présomptif — et l'argent de votre cassette, et celui que vous voulez bien laisser dans le commerce de vos sujets. » La puissance royale vient de Dieu, et ne dépend que de Dieu seul, sans nul intermédiaire, pas même le pape. « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul d'examiner leur conduite. La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. » Le for intérieur de la conscience religieuse n'est pas à l'abri des atteintes de cet universel despotisme qui valut à Louis XIV, de la part des Anglais et des Hollandais, le surnom de « Grand Tare très chrétien ». En théorie, et telle que Bossuet l'a doctrinalement décrite dans la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, la monarchie de Louis XIV rappelle la monarchie de l'ancienne Perse, le Bas-Empire, les tsars, les sultans, mais avec beaucoup plus de raisonnements, d'argumentation politique et religieuse pour l'imposer, pour la faire valoir aux yeux d'une nation que son caractère et son histoire ne destinaient pas à la subir bien longtemps : surtout si la gloire, commune au roi et à la nation, venait à lui faire défaut. Aussi, en fait, l'absolutisme et la foi en l'absolutisme ont-ils, sous le règne de Louis XIV, suivi l'apogée ou le déclin de la force des armes, « qui sont journalières » (M^{me} de Sévigné). Mais l'orgueil du roi ne l'a jamais abandonné. Il était tel, dit Saint-Simon, que « sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs ».

Aucun souverain n'a réussi à faire passer aussi aisément, devant ses contemporains et devant certaine histoire, les scandales de sa vie privée et les excès de sa politique. Sa pleine et tranquille assurance pénétrait d'une majesté singulière ses actes et ses discours les plus insignifiants ou les plus ordinaires. « Il n'avait ni la grâce chevaleresque de François I^{er}, ni la séduisante familiarité de Henri IV. » Mais il était toujours roi, à toute heure et dans les moindres choses : « jetant sa canne par la fenêtre pour n'en point frapper un gentilhomme, supportant avec une égale dignité la joie, la colère, la douleur physique même, échappant par cette inaltérable majesté aux faiblesses de la nature humaine, il fut parfois odieux sans jamais être ridicule » (Prévost-Paradol). « Au milieu de tous les hommes — dit Saint-Simon qui tremblait au moment de lui parler — sa taille, son port, les grâces, la beauté et la grande mine qui succéda à la beauté, jusqu'au ton de la voix et à l'adresse et à la grâce naturelle et majestueuse de sa personne, le faisaient distinguer jusqu'à la mort comme le roi des abeilles. » — « Il paraissait avec ce même air de grandeur et de majesté en robe de chambre jusqu'à n'en pouvoir soutenir les regards, comme dans la parure des fêtes et des cérémonies ou à cheval à la tête de ses troupes. » Le développement de la *cour*, les minuties de l'*étiquette*, enfin la création de *Versailles* (V. ces mots), ce temple de l'absolutisme, furent les conséquences naturelles de l'idée en quelque sorte religieuse que Louis XIV se fit de son pouvoir et de sa personne. Ce qui le met à part de la foule des despotes, c'est que, malgré son orgueil, il conserva le bon sens, la faculté « d'emprunter à autrui sans imitation et sans gêne », le tact et l'urbanité dans le choix et le maniement des hommes : toutefois c'est aux recommandations supérieures de Mazarin qu'il dut en partie, ne l'oublions pas, la collaboration des ministres éminents qui formèrent son premier conseil, entre autres le diplomate Hugues de *Lionne* et le financier, ou plutôt le ministre universel Jean-Baptiste *Colbert*. Aux articles qui leur sont consacrés, ainsi qu'à *Le Tellier* (François-Michel), *Louvois* (François-Michel Le Tellier, marquis de), fils du précédent, *Vauban* (Sébastien Le Prestre de), *Pouchchartrain*, *Desmarets*, l'on trouvera les détails qui concernent : 1^o les négociations jusqu'en 1671 ; 2^o les finances, la chambre de justice tenue contre les concessionnaires et prévaricateurs de 1661 à 1669, la réforme des impôts, la création du contrôle général (1665), la protection de l'agriculture, l'établissement des manufactures royales, le système industriel surnommé système protecteur ou colbertisme, la réduction des douanes intérieures, la prohibition du commerce sous pavillon étranger par le moyen du droit de fret et des tarifs de 1664 et de 1667, le développement des colonies par le moyen des *compagnies* maritimes (V. ces mots, et CAVEAUX DE LA SALLE), les travaux publics, routes et canaux, la marine militaire recrutée par classes (1665 et 1668), la fondation des *Académies* (V. ce mot), la codification progressive des lois et coutumes par l'ordonnance sur la procédure civile ou *Code Louis* (1667), ordonnance des eaux et forêts (1669), l'ordonnance criminelle (1670), l'ordonnance du commerce (1673), l'ordonnance de la marine (1681), le *Code des colonies* ou *Code noir* (1685), qui ne parut que deux ans après la mort de Colbert, mais fut préparé par ses soins ; 3^o la réforme de l'armée, la répression des passe-volants, la création en 1688 des *milices provinciales* (V. ce mot), le casernement, le service des munitions, approvisionnements et ambulances, l'armement, les exercices, l'uniforme ; 4^o le génie militaire, attaque et défense des places fortes, le système général des fortifications au xvii^e siècle ; 5^o l'établissement des nouveaux impôts de la *capitation* et du *dièmer* (V. ces mots) et le funeste développement des emprunts. La politique générale, les guerres et traités, la vie privée de Louis XIV, tel sera surtout l'objet de cet article.

1. La France, qui paraissait ruinée et épuisée par les troubles de la Fronde et par la guerre contre l'Espagne,

se releva beaucoup plus vite que les autres Etats de l'Europe continentale. Tout en conservant d'abord la paix avec ses voisins, Louis XIV se plut à leur faire sentir sa suprématie. Il humilia le roi d'Espagne Philippe IV et le pape Alexandre VII qui avaient voulu contester à ses ambassadeurs des privilèges de présence (1661). Il affecta de se déclarer le protecteur de la chrétienté en envoyant une armée au secours de l'empereur Léopold, un des ennemis naturels de la France, alors gravement menacé par les Turcs. On ne manqua point d'exagérer beaucoup à la cour la part sans doute fort brillante que prirent 6.000 Français à la victoire de Saint-Gothard, qui sauva Vienne. Dans le même temps, le roi rachetait Dunkerque aux Anglais (1662) et, sur-le-champ, employait toute une armée d'ouvriers aux travaux des fortifications et du port. Richelieu, en temps de paix, n'entretenait guère qu'une dizaine de mille hommes sous les armes. Louis XIV en eut 60.000. Aucune puissance ne pouvait faire un tel effort. Aussi toutes attendaient avec inquiétude le moment où le jeune roi mettrait en œuvre ses ressources en hommes et en argent. La Suède et les princes allemands de la ligue du Rhin restaient à la solde du gouvernement français plutôt comme mercenaires que comme alliés. La Hollande, malgré une guerre de tarifs, et l'Espagne s'épuisaient en protestations d'amitié, l'une parce que son gouvernement était essentiellement pacifique, l'autre par conscience de sa faiblesse. Louis XIV avait déjà résolu de démembrer la monarchie espagnole lorsque la guerre de la Hollande et de l'Angleterre (1674-1667) vint à la fois retarder ses projets et favoriser sa politique générale. Allié des Pays-Bas, il s'excusa sur le dépérissement de sa marine pour ne les défendre que sur terre contre l'évêque de Munster. Quant à sa flotte, déjà en partie reconstituée, il l'avait envoyée, dans la Méditerranée, châtier les pirates barbaresques. Pendant que la marine anglaise et la marine hollandaise se ruinaient réciproquement, il faisait construire à la fois soixante grands bâtiments, s'appropriant à recueillir ce double héritage. Toutefois, il mit tous ses soins à maintenir la guerre anglo-hollandaise dans ses premières limites, afin de ne pas diviser de nouveau l'Europe en deux ligues générales, ce qui l'eût gêné dans ses revendications particulières. Arrivé à son but grâce à l'habileté de Lionne, dès que fut mort son beau-père Philippe IV (1665), il invoqua contre son beau-frère Charles II, roi d'Espagne, la coutume civile des Pays-Bas méridionaux qui dans une succession donnait la préférence à la sœur née d'un premier mariage du père (c'était le cas de Marie-Thérèse, sa femme) sur le frère issu d'un second mariage (c'était le cas de Charles II). Ce droit de *dévolution* (V. ce mot) ne pouvait évidemment s'appliquer à une souveraineté politique, à un domaine d'Etat, et Louis XIV a reconnu lui-même plus tard qu'il fut poussé à la guerre par le désir de s'agrandir, par l'impatience belliqueuse de sa noblesse, plutôt que par la nécessité de revendiquer les « droits de la reine ». Il avait la meilleure armée et les plus grands généraux de l'Europe. Il marcha en personne à la tête de 35.000 hommes contre les Pays-Bas espagnols qui n'avaient qu'une garnison totale de 8.000 hommes, non soldés. Lille ne soutint le siège que pendant neuf jours. Les autres villes de Flandre ou de Hainaut ne se défendirent même pas (mai-sept. 1667). Ce fut une prise de possession plutôt qu'une conquête. Bientôt, on apprit que le roi faisait de nouveaux préparatifs plus considérables que pour la première campagne, pendant la saison même ou l'usage constant était de faire entrer les troupes dans leurs quartiers d'hiver. L'orage allait-il tomber sur l'Allemagne? Sur l'Italie? Plus prudent, le roi ne songeait qu'à la Franche-Comté alors espagnole, complètement naturel de la Bourgogne, dont le grand Condé, rentré en grâce, avait le gouvernement. Philippe IV avait abandonné la Franche-Comté à ses propres forces, non seulement par impuissance, mais surtout parce que cette province, très attachée à ses coutumes et privilèges et horriblement traitée par les Suédois alliés à la France

sous Louis XIII, avait plusieurs fois arrêté d'elle-même l'invasion française. Mais, devant l'immense supériorité de Louis XIV, toute idée de résistance devait s'évanouir (V. FRANCHE-COMTÉ, t. XVII, p. 1165). Des conquêtes aussi importantes, faites aussi rapidement, stupéfièrent l'Europe. La Hollande s'empressa de signer avec l'Angleterre la paix de Bréda; l'Angleterre s'interposa entre l'Espagne et le Portugal, en guerre depuis vingt-huit ans, et le traité fut conclu malgré Louis XIV, envers qui le Portugal s'était engagé à ne point faire de paix séparée. Plusieurs princes allemands pensionnaires de la France, entre autres le grand-électeur de Brandebourg, envoyèrent offrir leurs secours à Léopold. La Suède elle-même se sépara de Louis XIV, espérant obtenir de la Hollande des subsides plus considérables. Bref, trois Etats protestants, Hollande, Angleterre et Suède, s'armèrent et se concertèrent (Triple Alliance) pour défendre le roi très catholique contre le roi très chrétien : curieux événement, qui montre la distance parcourue depuis le XVI^e siècle et même depuis la guerre de Trente ans. Mais Louis XIV s'était subordonné secrètement Charles II d'Angleterre, en lui promettant l'argent que son Parlement lui refusait, et dont il comptait se servir pour corrompre ce Parlement même et rétablir, malgré l'opinion anglaise, le pouvoir absolu. Quant à Léopold, il fut apaisé par un traité éventuel de partage de toute la monarchie espagnole que Louis XIV lui faisait proposer et qui était tout à son avantage. Aussi abandonna-t-il l'intérêt de l'équilibre européen pour le sien propre. La Triple Alliance se rompit comme d'elle-même par suite de la rapidité des négociations de la France avec l'Espagne, et de la modération relative du vainqueur : au traité d'Aix-la-Chapelle (1668), il restitua la Franche-Comté et garda dans les Pays-Bas la Flandre dite française : Lille, Douai (que nous avons conservées), Charleroi, Ath, Tournai, Audenarde, Courtrai, Furnes (actuellement en Belgique).

II. Les Hollandais avaient espéré que Louis XIV préférerait la Franche-Comté. Ils se crurent avec raison menacés par l'établissement si voisin de la puissance française. Beaucoup plus que leur orgueil national — dont on a fort exagéré les démonstrations — leur supériorité commerciale et leur esprit républicain et protestant ne pouvaient qu'irriter au vif le roi de France : chose presque unique, contre la Hollande, Colbert et Louvois étaient d'accord. Mais Louvois était le plus zélé : « Le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols est d'abaisser les Hollandais, de les anéantir s'il est possible. » Le grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, avait répondu à nos tarifs protecteurs de 1667 par les tarifs presque prohibitifs de 1670. Tout en essayant de maintenir la subordination de l'armée et du stathouderat au pouvoir civil, il fit tous ses efforts auprès des sept Etats pour fortifier l'armée de terre, trop longtemps négligée, depuis 1650, pendant la longue minorité du stathouder Guillaume d'Orange. De son côté, Louis XIV, par ses promesses et par ses subsides, acheta, contre la Hollande, le roi d'Angleterre et le roi de Suède ; il prend à sa solde quelques princes allemands, entre autres l'évêque de Munster, l'ennemi implacable des Hollandais. L'empereur, occupé par les Hongrois, promet la neutralité. Ces succès diplomatiques terminèrent, en 1674, la carrière de Lionne, auquel succéda pour les affaires « du dehors », Simon Arnould, marquis de Pomponne. Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II et belle-sœur de Louis XIV, comme duchesse d'Orléans, avait servi d'intermédiaire pour le honteux et très secret traité de Douvres, par lequel on peut dire, sans exagération, que le roi d'Angleterre se vendait au roi de France. Quand toutes les trames furent terminées, une armée de 122.000 hommes, dont 80.000 de marche, se jeta tout à coup sur la Hollande à travers l'évêché de Liège. Ce fut « un coup de foudre dans un ciel serein ». Louis XIV commandait en personne avec Louvois pour administrer, Cendé et Turenne pour commander les opérations militaires,

Vauban pour diriger les sièges. La flotte anglo-française veut bloquer les côtes de la Hollande. Ses 25,000 soldats, peu exercés, ses forteresses mal entretenues, en un mot, son état militaire trop longtemps sacrifié à la crainte d'un despotisme possible et à de fausses idées d'économie, n'étaient pas capables d'une longue résistance. Le peuple furieux contre le parti républicain, excité d'ailleurs par les agents du prince d'Orange, massacra Jean et Cornelius de Witt, et, malgré l'édit perpétuel de 1672, *Guillaume d'Orange* (V. GUILLAUME III) reçut comme stathouder un pouvoir dictatorial. Il avait vingt-deux ans. Ce fut l'ennemi le plus acharné, le plus perspicace de la politique de Louis XIV, le chef de toutes les coalitions qui se formèrent contre lui. Cependant l'armée du grand roi, laissant derrière elle Maastricht, occupait la Gueldre, l'Utrecht, l'Over-ysel, et campait à quatre lieues d'Amsterdam. Les riches songeaient à s'embarquer pour Batavia avec leur or, lorsqu'on apprit tout à coup que la guerre se ralentissait. Sur le conseil de Louvois, au lieu de surprendre Amsterdam, l'armée française était dispersée en une foule de petites garnisons. Les Etats-Généraux prescrivirent la rupture des digues qui préservent le sol de la Hollande contre le flux marin. Ce moyen désespéré avait autrefois réussi contre le duc d'Albe. Il fit aussi reculer le grand roi. Bientôt l'amiral Ruyter, vainqueur sur mer des Anglo-Français, vint ranger sa flotte triomphante dans les plaines inondées d'Amsterdam. L'Europe, d'abord déconcertée, reprit courage en apprenant que les Hollandais ne s'abandonnaient pas eux-mêmes. Léopold, sur les instances des princes allemands, surtout du grand-électeur, le Danemark, la Lorraine, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster lui-même, se déclarèrent pour la Hollande, ou promirent la neutralité (1672 à 1674). En févr. 1674, Charles II fut contraint par son Parlement de signer la paix avec les Hollandais, mais non à se tourner contre celui dont il avait fait son maître. Cependant, Louis XIV avait été forcé de faire revenir son armée de la Hollande dans les Pays-Bas espagnols pour conserver ses communications avec la France. L'Espagne épuisa ses dernières ressources pour lever une armée. Ce fut encore elle qui supporta tout le poids de la guerre : non seulement, le pays belge fut occupé, mais Louis XIV s'empara une seconde fois de la Franche-Comté (mai-juin 1674). Enfin, par une faveur inattendue de la fortune, c'est le moment que choisirent Messine et presque toute la Sicile pour secouer le joug de l'Espagne et proclamer roi Louis XIV. Pendant cette guerre continentale et maritime, les armées françaises lurent presque constamment victorieuses. Aux Pays-Bas, Condé, plus faible de 20,000 hommes, livra au stathouder cette furieuse bataille de Senef (11 août 1674) qui rappela trop celle de Fribourg : il l'emporta, mais ne put retirer aucun fruit de cette sanglante victoire. Sur le Rhin, Turenne « croissait d'audace en vieillissant » (Bonaparte) ; avec une petite armée, il tenait en échec tout l'Empire. Deux fois il chassa les impériaux de l'Alsace (V. ce mot) ; deux fois, il pénétra dans la région de la Forêt-Noire. L'électeur palatin s'étant ligué secrètement avec l'empereur, Louvois fit procéder à l'incendie et à la dévastation du Palatinat, avec l'intention avouée de donner à la France un désert pour frontière. Turenne fut tué l'année suivante à Salzbach (27 juil. 1675) au moment de livrer à Montecuculli une bataille décisive ; Condé, perclus de la goutte, sortit de son domaine de Chantilly pour chasser de nouveau les Impériaux de l'Alsace, mais ce fut sa dernière campagne. Créqui, vainqueur de Charles V de Lorraine, garda victorieusement le Rhin. Dans les Pays-Bas espagnols, Condé, Bouchain, Valenciennes, Cambrai, Gand, Ypres, succombèrent. Sur mer, l'amiral Duquesne envoyé au secours de Messine, après une rencontre indécise près des îles Stromboli, tint tête à la flotte hispano-hollandaise en vue de l'Etna ; les alliés perdirent 12 vaisseaux, 6 galères, 7,000 hommes, 700 canons et, perte irréparable, un chef comme Ruyter (1676). Une seconde victoire, en vue de Palerme, nous donna la Sicile

(juin 1676) ; mais cette île fut vite reperdue par l'incapacité et les vexations du vice-roi français et de son entourage. Dans les Antilles, le comte d'Estrées prenait aux Hollandais Tabago et le territoire de Cayenne. Cependant la France s'épuisait en hommes et en argent. L'équilibre financier rétabli par Colbert périlchait. La Hollande, d'autre part, sûre de son indépendance, redoutait de voir la conquête française s'étendre à tous les Pays-Bas espagnols. Les Hongrois menaçaient l'Autriche. Enfin, l'Angleterre, malgré Charles II, se préparait à passer de la neutralité à l'hostilité ouverte. Ces circonstances facilitèrent la paix signée à Nimègue (1678) entre Louis XIV et les Etats-Généraux de Hollande, paix à laquelle accédèrent successivement les autres coalisés, le Brandebourg en dernier lieu (à Saint-Germain, 1679). La Hollande ne perdit rien de son territoire, et obtint l'abolition du tarif de 1667. L'Espagne ceda à la France la Franche-Comté, Aire et Saint-Omer, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Ypres, Poperinghe, Bailleul, Cassel, Bayay, Maubeuge. L'empereur, en échange de Philippsbourg, céda Vieux-Brisach et Fribourg (en Brisgau). L'électeur de Brandebourg et son allié le Danemark durent restituer à la Suède, notre fidèle alliée, tout ce qu'ils lui avaient pris. La France, sortie plus puissante d'une lutte inégale (*nee pluribus impar*), paraissait récompensée de ses lantes.

III. Un roi sage eût senti que l'Europe ne pouvait rester malgré elle soumise à une telle force ; pour la lui faire supporter, la modération la plus scrupuleuse était nécessaire. Tout au contraire, Louis XIV enivré de sa gloire, surnommé *le Grand* par l'Hôtel de Ville de Paris, adoré en effigie sur la place des Victoires, par le duc de La Feuillade comme l'avaient été autrefois les empereurs romains, « sembla rechercher les moyens de se précipiter, avec la France, du haut de cette grandeur, en contraignant l'Europe de se délivrer de lui. La France devait à son unité et à la toute-puissance de son gouvernement cette force militaire qui avait triomphé de tous les obstacles. Mais elle allait bientôt payer cher cette domination absolue d'un homme qui ne la sauvait dans la guerre que pour la ruiner dans la paix... Une gloire éblouissante et alors sans rivale, les flatteries les plus ingénieuses et les plus séduisantes qui eussent jamais entouré un souverain, l'ivresse même du plaisir facile et continuel ébranlèrent par degrés cette raison sur laquelle reposait, sans autre appui, la destiniée de la France. » (Prévost-Paradol.) En 1681, les revenus n'atteignaient que 90 millions, et le roi en dépense 134, principalement pour les « folies » de Versailles et de Marly. Colbert meurt désespéré (1683) : Louvois partage sa succession ministérielle avec le contrôleur général Claude Le Peletier, « honnête homme court de génie » (Saint-Simon). La même année, Louis XIV perdit Marie-Thérèse : « C'est le seul chagrin qu'elle m'ait jamais causé », déclara froidement le grand roi. Les deux premières favorites en titre, Louise de La Vallière et M^{me} de Montespan (V. ces noms) n'avaient eu d'action que sur ses sens ; M^{me} de Maintenon (V. ce nom), qui avait mieux su « se ménager » par une « conduite irréprochable », réussit à se faire épouser secrètement, un an après la mort de la reine, dans la chapelle de Versailles. La conduite privée du roi, dans la dernière partie de son règne, devint du moins régulière et décente. Au dehors, Louis XIV considéra sa supériorité comme tellement incontestée qu'il n'hésita pas à donner un exemple, jusqu'alors inconnu, de conquêtes à main armée en pleine paix, contrairement à tous les principes du droit des gens. Il s'attribua le droit de faire interpréter les traités qu'il avait signés par des tribunaux français d'exception, nommés *chambres de réunion*, puis il réunit par la force les villes ou territoires qui lui étaient adjudés, Luxembourg, Strasbourg, etc. (V. CHAMBRE, t. X, p. 380). En même temps (et quoiqu'il traitât en secret avec la Turquie contre l'Autriche pour se venger de l'essai de ligue tenté à La Haye), le roi de France envoyait Duquesne contre Tripoli (1681), contre Alger (1682-83), et le comte

d'Estrées contre Tunis (1684). C'est devant Alger que le marin Petit-Renaud essaya pour la première fois, avec succès, les galiotes à bombes. Les Barbaresques qui avaient eu coutume jusqu'alors de vendre la paix à tous les États, même à la France, se virent contraints de l'acheter, de restituer leurs prises et leurs esclaves chrétiens. Gênes avait ouvertement préféré le protectorat de l'Espagne à celui de la France. On accusait quelques-uns de ses marchands d'avoir vendu de la poudre aux Algériens. Louis XIV l'aurait écrasée dans ses palais de marbre si le doge lui-même ne fût venu demander grâce à Versailles. Il acheta Casal, la porte de l'Italie; il bâtit Huingue, celle du Rhin supérieur. Il intervint dans l'Empire et prétendit faire, de son autorité supérieure, un archevêque de Cologne. Depuis 1685, il réclama au nom de sa belle-sœur, duchesse d'Orléans, une partie du Palatinat, en invoquant dans cette affaire, comme dans celle de Flandre, le droit civil contre le droit public.

L'absolutisme de Louis XIV s'était dès le début étendu au domaine de la conscience : là encore, il semble vouloir justifier la célèbre devise *nec pluribus impar*. Car ses attaques sont tour à tour dirigées contre le jansénisme, contre le saint-siège et contre le protestantisme. De 1664 à 1667, une première persécution ferma les écoles des jansénistes et dispersa les religieuses de Port-Royal; Clément IX eut le mérite d'y mettre un terme en modifiant, de façon à la leur rendre acceptable, la déclaration imposée aux jansénistes. Contre Innocent XI, Louis XIV soutint par les armes les funestes abus du droit d'asile dont jouissaient les hôtels des ambassadeurs à Rome, et auxquels toutes les autres puissances avaient aisément consenti à renoncer. Deux déclarations royales (1673-75) étendirent le droit de *régale* (V. ce mot) à tous les diocèses du royaume, malgré l'usage contraire des provinces de Guyenne, Languedoc et Dauphiné, et malgré les protestations des évêques d'Aléth et de Pamiers. L'assemblée du clergé de 1680, l'assemblée extraordinaire de 1681 se prononcèrent pour le roi, tout en lui demandant d'apporter quelque modération à l'exercice de son droit, et en le suppliant, par la voix de *Bossuet* (V. ce nom), de « tout supporter plutôt que de rompre avec l'Église romaine ». L'édit royal du 14 janv. 1682, qui réglementait la régale, n'en fut pas moins repoussé par Innocent XI qui cassa les décisions de l'Assemblée. C'est alors que fut signée la célèbre *Déclaration du clergé gallican sur la puissance ecclésiastique* (1682) qui dans ses quatre articles proclamait l'indépendance temporelle et politique du roi à l'égard du saint-siège et de l'Église, se référait aux décisions du concile de Constance, affirmait les « règles, mœurs et constitutions » (et non les libertés) de l'Église de France et proclamait la supériorité des conciles universels en matière de foi (V. DÉCLARATION, t. XIII, p. 4075). Un vague compromis, sous Innocent XII, termina la lutte; mais aucun acte ne vint abroger la déclaration de 1682, qui n'avait soustrait le clergé de France à l'omnipotence pontificale que pour le livrer à l'omnipotence royale. Trois ans après, Louis XIV révoquait l'édit de *Nantes* (V. ce mot).

Cette faute et cette injustice énorme qui d'ailleurs avait été préparée et annoncée de longue date et se trouvait parfaitement dans la logique du régime, combla la mesure et tira l'Europe de sa torpeur. Une première et courte ligue, sur laquelle l'Espagne avait trop compté, avait été dissoute par la trêve de Ratisbonne (1684). Guillaume d'Orange n'eut pas de difficulté à former cette fois, à Augsbourg, une coalition formidable avec l'Espagne, la Suède, l'empereur, l'Empire, la Savoie, les princes italiens et le pape lui-même (1686). Trahie par Jacques II, l'Angleterre seule manquait à l'Europe. Guillaume d'Orange chassa Jacques II en 1688 et devint roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III; l'Europe lut au complet contre le roi de France.

Toujours préoccupé de l'effet, Louis XIV voulut ôter aux coalisés d'Augsbourg l'honneur de lui déclarer la guerre : il prit les devants. Il fit tous ses efforts pour rétablir son

allié Jacques II. Il lui donna une flotte et une armée pour soulever l'Irlande, qui était devenue très catholique. L'expédition réussit, mais les protestants restèrent maîtres de quelques places, et Jacques, au lieu de répondre à l'appel de l'Écosse, vraie patrie des Stuarts, s'opiniaîtra au siège de Londonderry. Guillaume eut le temps d'accourir avec toutes ses forces, au premier rang desquelles il faut compter les protestants français qui avaient trouvé en Angleterre un refuge pour leur foi et pour leurs personnes. Jacques revint en France, après s'être fait battre complètement près de la rivière de la Boyne (1691). Sans se rebuter, Louis XIV lui fournit les moyens d'équiper 30,000 hommes et tenta d'en envoyer 20,000; Tourville et d'Estrées devaient les escorter avec 75 vaisseaux. Le vent arrêta d'Estrées : Tourville se trouva avec 44 vaisseaux contre l'amiral Russel, qui en avait plus du double, entre le Cotentin et l'île de Wight. Tourville tint bon toute une journée (il en avait reçu l'ordre formel); le lendemain, il dut se résigner à la retraite, qui fut désordonnée faute d'un grand port de guerre en Normandie et qui nous coûta 17 vaisseaux, dont 7 capturés dans la rade de la Hougue-Saint-Wast (1692). Mais la bataille « de la Hogue » ne ruina que les espérances de Jacques II, et non point la marine française, qui ne déperit que plus tard, faute d'argent. — La guerre continentale fut moins malheureuse. Dans les Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg battit le prince de Waldeck à Fleurus (30 juin 1690), ce qui facilita la prise de Mons et de Luxembourg par Louis XIV (1691). L'année suivante, le maréchal se laissa surprendre à Steinkerque par Guillaume III, mais le repoussa victorieusement (1692); nouvelle victoire, beaucoup plus sanglante, en 1693, à Neerwinden, où l'attaque eut lieu à la baïonnette, arme nouvelle inventée par Vauban. Mais après la mort de Luxembourg, l'incapacité de Villeroi, qui laissa Guillaume reprendre Namur, nous ferma les Pays-Bas. Dans l'Allemagne occidentale, le second et plus affreux incendie du Palatinat (1689) fit éprouver à toute l'Europe un juste sentiment d'horreur et de pitié. En Italie, le « plébécien » Catinat dut le bâton de maréchal à ses victoires de Staffarde (1690) et de La Marsaille (1693) sur Victor-Amédée II; le duc de Savoie se sépara de ses alliés et consentit à signer la paix de Turin (1696); il donna sa fille Marie-Adélaïde au duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin, mais recouvra tous ses États, y compris Casale et Pignerol. La paix générale fut signée en 1697 à Ryswick. Le roi de France reconnut Guillaume III comme roi d'Angleterre. La Hollande obtint le droit de tenir garnison en territoire espagnol, dans les villes frontières surnommées places de la barrière. Courtrai, Charleroi, Mons et Luxembourg furent rendues à l'Espagne, Kehl, Vieux-Brisach et Fribourg à l'Empire. Le duc de Lorraine entra dans son duché, occupé par les garnisons françaises depuis la guerre de Trente ans.

IV. De telles concessions de la part de la France étaient nécessitées et par l'état des finances, et surtout par l'éventualité prochaine de l'ouverture de la succession d'Espagne, si souvent et si violemment escomptée depuis 1667. Louis XIV n'avait jamais cessé d'en faire le point principal de sa politique et de ses négociations (V. SUCCESSION D'ESPAGNE). Le testament de Charles II, mort en 1700, détruisit tout l'échafaudage des combinaisons antérieures et parut dépasser en même temps toutes les espérances du grand roi. D'après le droit monarchique qui, selon le mot de Fénelon, dispose des nations par héritage « comme d'un pré ou d'une vigne » sans que leur consentement soit nécessaire, l'Espagne devait appartenir après la mort de Charles II sans enfants, soit au dauphin de France, soit à l'empereur d'Allemagne ou à son fils l'archiduc Charles, soit enfin au prince électoral de Bavière. Charles II, pour éviter à ses nombreux États un démembrement trop probable et pour éloigner les chances de la réunion des couronnes d'Espagne et de France sur la même tête, désigna comme son unique héritier le duc d'Anjou, deuxième fils du dauphin de France, sous le nom de Philippe V. Le

6 nov. 1700, après une assez longue hésitation, Louis XIV dit à son petit-fils devant l'ambassadeur d'Espagne : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi. Les grands vous demandent, les peuples vous souhaitent et moi j'y consens. Songez seulement que vous êtes prince de France. » La guerre avec les autres prétendants à la succession paraissant dès lors inévitable, et les intentions hostiles de l'Angleterre étant certaines, Louis XIV s'empressa de reconnaître le fils de Jacques II. Cependant le royaume était loin d'avoir réparé l'épuisement ou il était tombé. L'incapacité de la plupart des généraux de cette génération et les ordres absolus de ministres ignorants conspirèrent souvent en faveur des ennemis : nos armées mal conduites et mal payées démentirent leur vieille réputation. En Italie, Catinat, battu à Carpi, eût le commandement au magnifique Villeroi, que le prince Eugène repoussa et prend dans son lit à Crémone ; heureusement Vendôme, successeur de Villeroi, fit sa jonction avec Philippe V venu par le royaume de Naples, débloqua Mantoue et repoussa le prince Eugène à Luzzara (1702). Cette situation fut vite compromise par la défection du duc de Savoie : les Autrichiens ne tardèrent pas à s'établir dans le duché de Milan et dans le royaume de Naples. En Allemagne, Villars, vainqueur à Friedlingen (1702) et à Hochstedt (1703), songeait à faire sa jonction avec Vendôme quand survint la défection de la Savoie. Villars fut d'ailleurs, à son grand désespoir, envoyé contre les Camisards, calvinistes révoltés dans les *Cévennes* (V. ce mot). L'année suivante (1704), l'armée d'Allemagne, confiée à Tallard et Marsin, éprouva à Hochstedt même une des plus cruelles défaites de cette triste guerre. Les Français furent rejetés en deçà du Rhin ; Villars fut rappelé pour couvrir la Lorraine. — En 1706, par la victoire de Turin, le prince Eugène nous chassa d'Italie ; par celle de Ramillies, Marlborough nous exclut des Pays-Bas espagnols. En 1707, la Provence fut envahie : Tessé défendit Toulon, les populations soulevées firent le reste. En 1708, après la défaite d'Audenarde, ce fut le tour de la Flandre. Après l'hiver meurtrier de 1709, Louis XIV dut songer à demander la paix. Il offrit, à La Haye, d'abandonner la cause de son petit-fils, et même de fournir des subsides contre lui : les alliés, excités par les Hollandais, exigeaient qu'il lui déclarât la guerre. Pour la première fois de sa vie, Louis XIV fit un appel à la nation, par l'organe des gouverneurs, évêques, curés, magistrats des villes, etc. : « Je désirais vous faire jouir de la paix, mais je suis persuadé que vous vous opposerez vous-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français. » La nation montra qu'en dépit des théories du roi, elle « faisait corps ». Les recrues affluèrent. A Malplaquet, contre toute probabilité, Villars tint tête au prince Eugène et à Marlborough (1709). Vendôme affermit le trône de Philippe V par la victoire de Villaviciosa (1710). Les Hollandais avaient fait échouer les conférences de Gertruydenberg ; Marlborough, gagné par eux, faisait la guerre à leur profit. Cependant l'Angleterre se lassait de payer. La mort de l'empereur Joseph 1^{er} et l'élévation de l'archiduc Charles à l'Empire sous le nom de Charles VI changeait complètement la question d'équilibre. Louis XIV était suffisamment abaissé : poursuivre la guerre, ne serait-ce pas reconstituer l'empire de Charles-Quint ? La brillante victoire de Villars à Denain (1712) hâta la conclusion de la paix d'Utrecht, dont les préliminaires avaient été signés avec l'Angleterre l'année précédente et qui fut complétée en 1714 et 1715 par les traités de Rastatt, de Bade en Argovie et d'Anvers. La France reconnut en Angleterre les résultats de la révolution de 1688 et les droits de la maison de Hanovre. Elle rendit un grand nombre de places fortes en Flandre, céda Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse à l'Angleterre, consentit à démolir les fortifications de Dunquerque. La succession d'Espagne fut démembrée au profit de la Savoie qui eut la Sicile), de l'Autriche (qui eut les Pays-Bas méridionaux, la Sardaigne, Naples et le Milanais), et de l'An-

gleterre (qui garda Gibraltar prise en 1703, et Minorque). Mais Philippe V avait l'Espagne avec ses immenses colonies. Ainsi les maisons d'Autriche et de France furent placées en équilibre et en échec. « Louis XIV, en voulant tout avoir, avait failli tout perdre. Ses ennemis, en voulant tout lui ôter, lui avaient rendu ce que lui avait enlevé la fortune. Il gardait des provinces qu'il s'était résigné à céder et laissait son petit-fils affermi sur son trône disputé. » (Mignet.) — « Le succès de la famille royale ne causait en apparence aucun préjudice au royaume. A bien examiner cette paix, pourtant, dans ses origines et ses détails, elle achevait ce que la guerre avait commencé, le triomphe de l'Angleterre sur Louis XIV. L'extension du commerce, la ruine de nos colonies naissantes, les prétentions victorieuses de l'Angleterre à dominer sur toutes les mers et dans tous les pays nouveaux furent le prix de l'établissement d'un prince français en Espagne. » (E. Bourgeois.)

V. Depuis 1685, la décadence de la prospérité intérieure s'était accélérée de façon presque continue. C'est ce que démontrent : la correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux des finances, Le Peletier (1683-89), le comte de Pontchartrain (1689-99), Chamillart (1699-1707), et l'habile mais impuissant Desmarets (1707-14) ; les lettres hardies et généreuses de Fénelon à Louis XIV, où l'on trouve en 1693 ce mot terrible : « La France est un grand hôpital désolé et sans provisions » ; les mémoires des intendants écrits en 1697 sur l'initiative du duc de Beauvilliers pour l'instruction du duc de Bourgogne, mémoires où les plaintes sont presque universelles sur la guerre, la mortalité, les logements et passages continuels de troupes, la milice, les exactions des fermiers généraux, la retraite des huguenots ; le *Détail de la France*, par Le Pesant de Boisguillebert (1697), et le *Factum de la France*, du même, qui fut supprimé par arrêt du conseil (1707) ; le *Mémoire* de Racine, qui le fit exclure de la cour en 1699 ; le *Dime royale* de Vauban, ouvrage supprimé par arrêt du conseil (1707). Il est certain que la population de plusieurs villes, Lyon, Tours et Troyes entre autres, avait en vingt ans diminué de plus de moitié : la diminution totale pour le royaume peut être évaluée à 2 millions d'âmes. Dans les campagnes, « tout ce qui s'appelle bas peuple, écrit Vauban en 1696, ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlés, dont ils n'ôtent même pas le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est mêlé. Ils se nourrissent encore de mauvais fruits, la plupart sauvages, et de quelque peu d'herbes potagères de leurs jardins, eût-ils à l'eau, avec un peu d'huile de noix ou de navette, le plus souvent sans ou très peu de sel (à cause de la gabelle). Il n'y a que les plus aisés qui mangent du pain de seigle mêlé d'orge et de froment. Le commun du peuple boit rarement du vin, ne mange pas trois fois de la viande en un an, et use peu de sel. Les trois quarts ne sont vêtus, hiver et été, que de toile à moitié pourrie et desséchée, et chaussés de sabots dans lesquels ils ont le pied nu toute l'année ; que si quelqu'un a des souliers, il ne les met que les jours de fêtes et dimanches. Ils ne possèdent pas un pouce de terre. » Cette description ne s'applique qu'à l'élection de Vézelay (Bourgogne). Dix ans après, Vauban, qui a pu multiplier ses observations de détail, conclut ainsi : « Par toutes les recherches que j'ai pu faire, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que, des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort maltraitées et embarrassées de dettes et de procès, et que, dans la dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charges militaires et civiles, les bons marchands,

les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles. »

La détresse financière oblige les ministres des finances à recourir, non seulement à des impôts nouveaux dont le principe était meilleur que ne fut l'application (V. CAPITATION, DIXIÈME), mais encore et surtout aux expédients les plus tristes : fonte de la vaisselle d'argent du roi, augmentation ou diminution des monnaies, affaires extraordinaires (c.-à-d. création et vente d'offices inutiles et onéreux au public), emprunts à des taux de plus en plus élevés (10 et 12 %). Pendant les deux dernières guerres, les revenus nets n'avaient guère dépassé 4,400 millions, pour des dépenses de près de 5 milliards. En 1745, la dette immédiatement exigible s'élevait à 1,200 millions de livres, soit treize fois les recettes nettes ; la dette totale était de 2,382 millions de livres, soit environ 4 milliards de notre monnaie actuelle (valeur intrinsèque). Les billets de monnaie ou effets royaux n'étaient dans cette situation qu'un palliatif, ou plutôt l'annonce d'une banqueroute à bref délai.

Les lamentables effets de l'édit du 22 oct. 1685 n'ont pas éclairé le roi. Son confesseur, le père Le Tellier, l'excitait à poursuivre de plus en plus rigoureusement les calvinistes. En 1709, sous le prétexte de la bulle de mars 1708, le roi ordonne la dispersion de Port-Royal, puis, en 1710, la démolition des bâtiments, sauf l'église : « Le scandale fut grand jusque dans Rome. » (Aug. Thierry.) La promulgation de la bulle *Unigenitus* (1713) acheva le triomphe du jésuitisme et prépara la revanche du parti ultramontain sur le gallicanisme. Ce fut l'occasion de nouvelles persécutions dont furent victimes, entre autres, Rollin, Fontenelle, Daguesseau et jusqu'à l'archevêque de Paris, Noailles. Par de tels excès, Louis XIV employait la fin de sa vie « à rendre, après sa mort, un relâchement général plus nécessaire et plus certain... Et, d'ailleurs, ce souverain, qui défendait par tant de rigueurs l'orthodoxie catholique, conférait à ses deux fils légitimes (doublement adultérins), le duc du Maine et le comte de Toulouse, le rang de princes du sang et d'héritiers éventuels de la couronne : dernière injure à l'opinion publique, dernier et inutile abus d'une volonté despotique qui espérait se survivre à elle-même et triompher de la mort. » (Prévost-Paradol.) La seule excuse du roi c'est, avec sa défiance à l'égard du duc d'Orléans, la suite inouïe de malheurs qui le frappèrent dans ce qu'il avait de plus cher. Le vieillard avait vu tomber autour de lui son unique fils légitime, le grand dauphin (1714) ; la seconde dauphine, duchesse de Bourgogne, et le second dauphin, duc de Bourgogne, emportés à six jours de distance (1712) ; le duc de Bretagne, fils aîné du duc de Bourgogne, un mois après (1712) ; le duc de Berry, frère du duc de Bourgogne (1714). Son unique rejeton légitime était Louis, duc d'Anjou, fils du duc de Bourgogne, né en 1710, enfant frêle et maladif. La douleur du grand roi se traduisit par une dévotion de plus en plus âpre, sombre et intolérante. Son caractère ne fut pas ébranlé : « Parmi des adversités si longues, si redoublées, intimement poignantes, sa fermeté, c'est trop peu dire, son immutabilité demeure tout entière... Il parlait comme à son ordinaire, ni plus ni moins, avec le même air, déclarait les mauvaises nouvelles sans détour ni déguisement, sans plainte, sans accuser personne, courtoisement et majestueusement, comme il avait accoutumé. Un courage mâle, sage, supérieur, lui faisait serrer entre ses mains le gouvernail parmi ces tempêtes, et dans les accidents les plus fâcheux et les temps les plus désespérés, toujours avec application, toujours avec une soumission parfaite à la volonté de Dieu et à ses châtements. » Depuis longtemps les fêtes avaient cessé ; il ne subsistait à la cour que l'étiquette. Autour de M^{me} de Maintenon se groupaient, avec les « légitimés », tous les fauteurs du despotisme agonisant et du fanatisme religieux. La mort du grand dauphin avait un moment dispersé les « libertins » qui se réunirent en partie, à Saint-Cloud, à la société frivole et

licencieuse du duc d'Orléans, ce « fanfaron de vices », suivant le mot du roi. La mort du duc de Bourgogne avait enlevé ses espérances au parti aristocratique, décentralisateur, antibourgeois, mais en un certain sens libéral, dont Fénelon avait été le publiciste, et les ducs de Saint-Simon, de Beauvilliers et de Chevreuse les principaux appuis. Obsédé et circonvenu par les prêtres, par le duc du Maine et par M^{me} de Maintenon, le roi fit un testament qui excluait presque entièrement le duc d'Orléans, son neveu, de la régence. Le duc du Maine devait avoir la garde du futur Louis XV pendant sa minorité, avec le commandement de la maison militaire. Le maréchal de Villeroi était désigné comme gouverneur du roi. Au duc d'Orléans appartenait seulement la présidence du conseil de régence, à la majorité duquel il devait se soumettre et dont les membres étaient nommés par Louis XIV lui-même. Espérait-il vraiment se survivre en quelque sorte à lui-même ? Quoi qu'il en soit, lorsque vint la dernière maladie (25 août 1745), il ne pensa plus qu'à Dieu et aux fautes de son régime : « Mon enfant, dit-il à son arrière-petit-fils, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ne m'imitiez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre. Tâchez, au contraire, de conserver la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez ; reconnaissez les obligations que vous lui avez ; faites-le honorer par vos sujets. Suivez les bons conseils. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous pourrez, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. » — Ce régime de soixante-douze ans a laissé des traces profondes dans notre histoire. Si, au point de vue extérieur, il est loin d'avoir produit ce qu'il promettait, les leçons, les exemples, les réformes des grands ministres du début n'ont pas été perdues pour la France. Le despotisme a contribué au nivellement des classes, à l'ascension de la bourgeoisie vers les fonctions publiques, à la centralisation et à l'unité de la patrie. Mais tout a été fait ou tenté contre les libertés les plus naturelles et les plus nécessaires à la vie d'un grand peuple. Par certains traits de son caractère et de sa politique, Louis XIV fait penser à Philippe II : la France eut heureusement plus de ressort que l'Espagne. Elle éprouva un véritable sentiment de délivrance à la mort du « grand roi » ; ce n'est qu'à distance qu'elle a pu reconnaître des mérites et des qualités longtemps exagérés par la flatterie et par la servilité.

VI. L'histoire a en somme confirmé l'expression de « siècle de Louis XIV » introduite par Voltaire. L'action personnelle de ce prince sur les lettres et les arts de son temps peut être diversement appréciée, mais elle n'est pas contestable. Il ne fit d'ailleurs que suivre ou plutôt reprendre la politique de patronage littéraire, artistique et scientifique inaugurée par Richelieu. Le clergé avait la *feuille des bénéfices* : les hommes de lettres, savants, artistes, etc., eurent la *feuille des pensions*. Elle fut établie en 1663, un peu trop d'après les préférences de Chapelain, qui se plaça en tête comme « le plus grand poète français qui ait jamais été et du plus solide jugement ». Les grands noms de la littérature, Molière, Corneille, Racine, Mézery, etc., y sont associés aux illustrations de second ordre, Quinault, Ch. Perrault, et même aux abbés Colin et de Pure. Boileau n'y sera inscrit que plus tard. Les étrangers y sont nombreux et généralement bien choisis : Heinsius, Cassini (de Bologne), Huyghens, etc. Louis XIV nobilita Lully, Le Nôtre, Lebrun, Mansard, Mignard ; Racine et Boileau reçurent le titre d'historiographes du roi. La forme des *Académies* (V. ce mot) permit « d'embrancher les talents » (Rimbaud) et de soumettre la république des lettres à une discipline toute monarchique. A partir de 1672, l'Académie française se réunit au Louvre : ses remerciements au roi sont significatifs : « Qu'un roi ait assez aimé les lettres pour loger une académie dans sa propre maison, c'est ce que la postérité n'apprendra guère que parmi les actions de Louis le Grand. Il ne se contente pas de nous accorder sa protection toute-puissante : il veut nous attacher à titre

de domestiques. Il veut que la majesté royale et les belles-lettres n'aient qu'un même palais. » Lors que l'Académie française se mit à décerner des prix d'éloquence et de poésie, elle donna comme invariable sujet l'éloquence du roi. On ne saurait imaginer quel amas d'inepties hyperboliques cet usage a enfanté. Racine lui-même présente sous un jour inattendu l'œuvre du Dictionnaire : « Tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paraissent précieuses, parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur. » On sait que le principal objet de l'Académie des inscriptions fut d'abord, non d'en déchiffrer, mais d'en composer à l'honneur du roi. Parmi les sciences, le roi ne protège avec quelque suite que l'astronomie. Aux peintres, il impose l'autorité tyrannique de Lebrun, auquel Mignard a seul assez de dignité et de force pour résister ; l'Académie française de Rome fut menée à la façon d'un convent ou d'une manufacture royale, surtout lorsqu'elle eut passé dans le département de Louvois. Pour le grand roi, les Teniers sont des « magots ». Il ne conçoit et n'estime que le genre noble. Dans les lettres, La Fontaine est longtemps mis de côté, comme un irrégulier ; lorsque Boileau affirme au roi que le bonhomme est le plus grand poète de son temps, le roi répond : « Je ne le pensais pas. » Molière ne fait jouer *Tartufe* qu'à grand'peine, grâce à l'éloge du « monarque ennemi de la fraude ». Valet de chambre du roi, il sent tout ce que la protection officielle a de lourd et de dangereux : « Qui se donne à la cour se dérobe à son art. » L'historien Mézeray ayant témoigné, sans doute sans le vouloir, quelque indépendance dans l'appréciation du passé, se voit supprimer la moitié de sa pension, et pourtant il « portait ses feuilles à M. Perrault », chargé de les censurer. Un abbé Primi, Italien, est engagé à force de promesses à écrire une histoire de Louis XIV : le roi n'en est pas satisfait et met l'auteur à la Bastille ; aussi l'Anglais Burnet, auquel la même besogne fut demandée moyennant une pension, se hâta de regagner sa patrie. En matière religieuse, il va sans dire que les décisions de l'*Index* et celles de la faculté de théologie sont ponctuellement suivies : c'est pourquoi en 1667 l'éloge de Descartes est interdit, et l'enseignement de sa philosophie reste prosrit en France. Leibniz est exclu, comme protestant, des faveurs royales ; entre autres savants, l'édit du 22 oct. 1685 chassa de France Denis Papin et Nic. Lémery ; Désaguiers, Dollond, Jean-Henri Lambert sont fils de calvinistes proscrits. Bref, la protection royale est capricieuse, égoïste, intolérante. « Une chose qui juge ce régime, c'est que l'éclat des arts et des lettres se soutienne si peu de temps. Le siècle reste grand tant que Louis XIV est entouré d'hommes dont le talent était déjà né quand il commença à les protéger. Mais il ne naît pas de génies nouveaux. » (Rambaud.) La dernière grande œuvre de littérature laïque, *Athalie*, est de 1691. Sans les écrivains et orateurs d'église, et Saint-Simon, qui écrit dans l'ombre, « on pourrait dire qu'il ne s'est pas écrit en France à partir de la paix de Ryswick une seule œuvre de haute valeur littéraire. On peut faire la même observation pour les arts. » (Rambaud.) L'esprit, à quelque spécialité qu'il s'applique, ne vit que de liberté. C'est ce que l'on peut constater de la façon la plus précise par les dates des œuvres dans le domaine de la pensée (V. FRANCE, t. XVII, pp. 1078 et suiv. ; pp. 1112 et suiv.). Le despotisme a accompli son office ordinaire, en appauvrissant l'arbre dont il avait récolté les fruits.

Les *Œuvres* de Louis XIV présentent toutes un caractère politique ; ce sont principalement les *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, publiés en 1806 par De Gain-Montagnac (Paris, 2 vol. in-8) et en dernier lieu par Ch. Dreyss (Paris, 1859, 2 vol. in-8) ; les *Lettres aux princes de l'Europe, à ses généraux, à ses ministres*, etc., recueillies par M. Rose, secrétaire du cabinet, avec des remarques par Morelly (Paris, 1755, 2 vol. in-12) ; les *Lettres au comte de Briord, ambassa-*

leur extraordinaire de S. M. Très Chrétienne auprès des Etats-Généraux, dans les années 1700-1 (La Haye, 1728, in-12) ; la *Correspondance avec M. Amelot, son ambassadeur en Portugal, 1685-88* (Nantes, 1863, in-8) ; la *Correspondance avec M. Amelot, son ambassadeur en Espagne, 1705-9* (Paris, 1864, 2 vol. in-8) ; les *Lettres de Louis XIV, du Dauphin et d'autres princes, adressées à M^{me} de Maintenon* (Paris, 1822, in-8). Signalons aussi, bien que dépassées par les plus récentes publications, les *Œuvres complètes*, publiées par Grimoard et Gronvelle (Paris et Strasbourg, 1806, 6 vol. in-8).

BIBL. : G. MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France* ; Paris, 1888, pp. 319 à 343, et pp. 357 et suiv., in-8. — Depuis l'impression de cette bibliographie ont paru : A. BAUDRILLART, *Philippe V et la Cour de France...* ; Paris, 1890, in-8. — A. VANDAL, *Louis XIV et l'Égypte* ; Paris, 1889, in-8. — Le t. VI de l'*Histoire générale* publiée sous la direction de MM. LAVISSE et RAMBAUD, intitulé *Louis XIV* ; Paris, 1895, gr. in-8. — Comte de MOUV, *Louis XIV et le Saint-Siège* ; Paris, 1895, 2 vol. in-8. — Pour plus amples détails, V. Bibliothèque nationale, département des imprimés : *Catalogue de l'histoire de France*, t. II, pp. 1 à 321 ; et t. X, pp. 475 à 498 (supplément).

LOUIS XV, roi de France, né à Versailles le 15 févr. 1710, mort à Versailles le 10 mai 1774, fils du duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie. Il devint roi par la mort de son arrière-grand-père Louis XIV (V. ci-dessus), le 1^{er} sept. 1715, à l'âge de cinq ans et demi. Le conseil de régence, institué par le feu roi sous la présidence du duc d'Orléans son neveu, comprenait le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le duc de Bourbon-Condé, arrière-petit-fils du vainqueur de Rocroy, le chancelier Voisin, les maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt, les quatre secrétaires d'Etat et le contrôleur général. Le duc d'Orléans, qui voulait la régence sans condition, comme c'était, semble-t-il, son droit fondé sur la parenté, s'adressa non aux ducs et pairs dont il ne voulait pas subir le joug, mais au parlement de Paris qui avait déjà cassé le testament de Louis XIII. Il attesta que le roi lui avait dit en mourant : « Je vous recommande le dauphin. Servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi et travaillez à lui conserver son royaume. S'il vient à manquer, vous serez le maître et la couronne vous appartient. J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages, mais, comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a à quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera. » L'Angleterre favorisait ce coup d'Etat : le parlement s'y prêta de bonne grâce (2 sept.), car le « régent » lui rendait le droit de remontrance. Le duc du Maine dut aussi, non sans une violente altercation, céder le commandement de la maison du roi. Le 12 sept., conformément aux usages monarchiques, le jeune roi vint tenir un lit de justice où il confirma solennellement la régence du duc d'Orléans. Le 6 août 1718, ce fut encore Louis XV qui, dans un lit de justice tenu aux Tuileries sur la sollicitation des princes du sang, dépouilla de leurs prérogatives scandaleuses les princes légitimés et les fit descendre au rang de ducs et pairs. Le long règne de Louis XV comprend six grandes divisions : 1^o la régence (jusqu'à la déclaration de la majorité du roi, févr. 1723), qui comprend le ministère du cardinal Dubois, et, après la mort de celui-ci, la suite de l'administration du duc d'Orléans jusqu'à sa mort (déc. 1723) ; 2^o le ministère du duc de Bourbon (1723-26) ; 3^o le ministère du cardinal Fleury (1726-43) ; 4^o le gouvernement ou plutôt la prépondérance des favorites (1743-56) ; 5^o le ministère du duc de Choiseul (1756-70) ; 6^o le triumvirat de Maupeou, d'Aiguillon et Terray (1770-74). Pour la première partie, il convient de renvoyer à l'art. PHILIPPE II, duc d'Orléans, ainsi qu'à ceux qui concernent le cardinal ALBERONI, le cardinal Dubois et le système de LAW. Pour la troisième et la cinquième, on trouvera des détails particuliers à l'art. FLEURY et à l'art. CHOISEUL. Le présent article donnera surtout une idée d'ensemble du règne de Louis XV, ainsi que de la vie privée et du caractère de ce prince.

Dans son enfance, il était faible et débile; on prétendait qu'il avait été empoisonné, et une abominable calomnie ne craignait même pas à ce sujet de murmurer le nom du duc d'Orléans, en vertu du triste proverbe : *is fecit cui prodest*. Il faut dire à l'honneur de Louis XIV qu'il ne partagea point de si odieux soupçons. Il n'en est pas moins vrai que l'alliance du régent avec la maison de Hanovre contre l'Espagne lui fut commandée en quelque sorte par les prétentions hautement déclarées du roi d'Espagne, Philippe V, au trône de France, malgré les traités d'Utrecht; et que ces prétentions s'exaltaient surtout par l'hypothèse de la mort probable du jeune roi de France. Aussitôt Alberoni écarté et la guerre d'Espagne terminée à notre avantage par la paix de Madrid (1720), les deux cours semblent se rapprocher par le projet d'union de Louis XV et de la princesse des Asturies, laquelle est amenée en France. Elle avait quatre ans, et Louis XV en avait onze. « Il n'était pas gai, n'aimait personne. Quand on lui dit qu'il allait avoir une petite femme, il se mit à pleurer, craignant d'être dérangé dans son ménage d'enfant. » Peu de temps après, sa nature sèche, insensible et timide à la fois, eut l'occasion de se montrer. Le 31 juil. 1721, il tomba très malade. « Quand on le sut sauvé, la joie populaire fut immense, touchante et ridicule. A la Saint-Louis, une foule énorme se porta aux Tuileries pour voir le roi. Tout cela mal reçu. Il en fut excédé. A grand'peine il se laissa traîner au balcon; il se cachait, se tenait de côté. » (Michelet.) L'exercice devait lui donner plus tard une santé plus robuste, mais les nerfs étaient atteints, l'esprit demeura paresseux. M^{me} de Ventadour, sa gouvernante, eut beaucoup de peine à lui faire apprendre les éléments de la grammaire. Elle lui dit un jour : « Je viens d'être informée que les parlements, craignant d'avoir pour roi un ignorant, vont assembler les Etats généraux pour nommer un autre roi. » Le prince éploré promit d'étudier. Mais il est probable qu'il était plus attentif à la célèbre leçon du maréchal de Villeroi : « Voyez, mon maître; voyez ce peuple; eh bien! tout cela est à vous, tout cela vous appartient, vous en êtes le maître. » (Mém. de Ducloux.) En 1722, Barbier écrit : « Je vis hier notre roi à Versailles. Il se porte bien, a un beau et bon visage, bon air, et n'a pas la physionomie de tout ce qu'on dit de lui, morne, indifférent et bête... Il a une très belle tête, et cela fera un beau prince. » On le fait jouer au siège d'une ville : « Sur le soir, il parcourut à pied la tranchée, la ligne et les batteries. Il sautait tout cela d'un air très délibéré. S'il vit, ce sera un prince beau, bien fait et alerte. » Le sacre du « petit Joas », comme échappé d'entre les morts, présenta des scènes vraiment populaires (1723) : « On est saisi, dit Michelet, en voyant à la fois cet attendrissement universel, auquel l'Europe participait elle-même, et d'autre part le terrible abandon où restait cet enfant, objet d'un espoir infini. Il avait la vie étouffée entre quatre camarades qui représentaient quatre intrigues : d'Épernon, de Gesvres, La Trémoille, Maurepas. » Cependant parmi les personnes qui l'entouraient, son ancien précepteur, le vieil évêque de Fréjus, Fleury (V. ce nom), avait, par sa patience, sa douceur et sa réelle affection, pris un secret empire sur l'esprit et sur le cœur du jeune roi. Le jour même de la mort du duc d'Orléans (2 déc. 1723), et avant même qu'elle fût ébruitée, Fleury mena chez le roi le duc de Bourbon, pour lequel il demanda le titre de premier ministre.

Le ministère du duc de Bourbon (1723-26) fut déplorable. Il fit renouveler les édits les plus rigoureux contre les jansénistes et contre les protestants; l'émigration recommença comme en 1685. La Suède offrit un asile aux fugitifs. Si la persécution se ralentit, c'est que l'opinion publique était déjà puissante. M^{me} de Prie, maîtresse du duc, est soudoyée par l'Angleterre qui voudrait voir se maintenir la politique du régent, bien que le principal motif en eût disparu pour la France. Une courte mais assez grave maladie du roi (févr. 1725) fit craindre au duc

de Bourbon de voir la couronne passer sur la tête du nouveau duc d'Orléans, son ennemi. Il n'hésita point. Aussitôt le roi rétabli, sans s'occuper de l'insulte faite à l'Espagne ni des propositions de la tsarine de Russie qui offrait sa fille, il résolut de donner au roi une femme qui fût toute à la dévotion de sa politique égoïste : Marie Leszczyńska, fille du noble Polonais Stanislas Leszczyński, que Charles XII avait fait roi de Pologne et qui vivait alors obscurément, à Wissembourg, d'une pension que lui servait la France. Elle avait de sérieuses qualités; mais elle était peu séduisante et avait sept ans de plus que le roi. L'infante Victoire, triomphalement accueillie à Paris en 1720, était renvoyée brutalement cinq ans après. Philippe V indigné fit des propositions au cabinet de Vienne pour former une alliance contre la France. L'Autriche sacrifia tout à coup son ancienne haine contre le Bourbon d'Espagne. La Russie se joignit à la ligue de Vienne (mai 1725), à laquelle la France opposa la ligue de Herrenhausen (sept. 1725), où entrèrent l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Danemark et la Suède. La mort de la tsarine Catherine I^{re} empêcha la Russie de donner suite à ses projets. Bourbon établit l'impôt extraordinaire du 50^e et fit lever 60,000 hommes des milices provinciales pour préparer la guerre (févr. 1726). Ces mesures, le rétablissement du droit de joyeux avènement et de la ceinture de la reine, la défense de construire dans les faubourgs de Paris « de peur de la peste », de nombreuses arrestations arbitraires sous le prétexte d'éteindre la mendicité rendirent le duc de plus en plus impopulaire. Il tenta de faire retomber la responsabilité de ses actes sur Fleury, dont l'influence était connue, et surtout de l'éloigner du jeune roi. Fleury, après avoir attendu un jour plusieurs heures à la porte, s'éloigna, laissant une lettre désespérée, partit pour Issy. Le roi pleura, et ne fit rien, jusqu'au moment où le duc de Mortemart osa lui dire : « Eh! sire, n'êtes-vous pas le maître? Faites dire à M. le Duc d'envoyer chercher à l'instant M. de Fréjus, et vous allez le revoir. » Une fois réinstallé, Fleury n'eut point de peine à demeurer maître de la place. Un soir que le roi avait dit au duc : « Mon cousin, ne me faites pas attendre pour dîner », des gardes du corps l'emmenèrent à Chantilly. De chez le duc d'Épernon, où Louis XV s'est pour ainsi dire réfugié, il écrivit durement à la reine : « Je vous prie, Madame, et s'il le faut, je vous l'ordonne, de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira de ma part, comme si c'était moi-même. » (11 juin 1726.) Le peuple crut à l'énergie du prince et salua par des feux de joie la disgrâce du ministre. Fleury laissa dire au roi qu'il ne voulait plus de premier ministre; il savait à quoi s'en tenir. Bientôt nommé cardinal, il fut le chef du gouvernement jusqu'à sa mort, pendant dix-sept ans.

Essentiellement modéré et pacifique, il préféra la voie des négociations aux hasards et aux charges d'une guerre imminente, et trouva dans l'ambassadeur *Chauvelin* (V. ce nom) un habile collaborateur. Mais il fut obligé de continuer à ménager l'alliance anglaise (V. WALPOLE [Robert]). Le principal grief de l'empereur Charles VI contre l'Angleterre et la France était l'opposition que mettaient ces deux puissances à son projet d'établir à Ostende une Compagnie des Indes orientales. Par les préliminaires de Paris (mai 1727), il se résigna du moins à le suspendre pendant sept ans et bientôt à le sacrifier entièrement, à la condition que l'Europe et l'Angleterre garantiraient l'exécution de son testament (Pragmatique Sanction de 1724) par lequel, n'ayant pas d'enfant mâle, il constituait sa fille Marie-Thérèse héritière de tous ses biens patrimoniaux. L'Espagne pouvait se montrer plus difficile; mais, sans l'appui de la France, que pouvait-elle? Philippe V, et surtout la reine Elisabeth Farnèse qui dominait son époux, songeaient à un établissement en Italie pour leur deuxième fils, don Carlos. Le congrès de Soissons fut réuni (juin 1728) et le traité de Séville (nov. 1729) garantit à don Carlos la succession d'Antoine Farnèse, Parme et Plaisance, lorsqu'elle deviendrait vacante; cela eut lieu en 1731; don Carlos,

soutenu par l'Angleterre et la France, débarqua à Livourne et s'empara des duchés dont le second traité de Vienne lui garantit la possession (1731). — A l'intérieur, pendant cette période, signalons les nouveaux troubles produits par la bulle *Unigenitus* (c.-à-d. au fond par la lutte des jésuites contre les jansénistes, des ultramontains contre les gallicans) ; la condamnation de l'évêque de Senes Soanen par le concile d'Embrun, contre les décisions duquel douze prélats protestent ; l'affaire des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard (1727-33) ; le nouvel enregistrement de la bulle (1730). Le détail est traité aux articles PÂRES (le diacre) et JANSENISME. — Fleury eut dans le conseil deux collaborateurs éminents : Chauvelin, secrétaire d'Etat du dehors de 1727 à 1737 ; Orry, contrôleur général des finances (1730-45), qui abolit l'impôt du 50^e, exerça une action efficace et soutenue sur les intendants de province, et développa le commerce intérieur par l'exécution d'un réseau de grandes routes dont le plan appartient toutefois à *Trudaine* (V. ce nom). On commença aussi à pourvoir le royaume de casernes, afin d'éviter les excès inhérents à toute époque au logement des gens de guerre.

La paix semblait assurée lorsqu'elle fut rompue, en 1733, à l'occasion de l'élection d'un roi de Pologne, événement qui jusqu'alors n'avait que médiocrement intéressé la politique européenne ; on voit par là que le système d'équilibre s'étendait de plus en plus vers l'Est. La jeune cour de France eut beaucoup de peine à entraîner dans cette guerre le vieux cardinal. En apparence, il s'agissait uniquement d'établir, ou mieux de rétablir sur le trône Stanislas Leszczyński, élu de nouveau par la noblesse polonaise ; en réalité, l'intervention tendait à humilier la maison d'Autriche, qui protégeait Auguste III de Saxe, fils du dernier roi de Pologne, Auguste II, et de lui enlever, à propos de la Pologne, son domaine italien. Fleury, qui tenait à la paix avec la Hollande, ne voulut pas entendre parler de la conquête des Pays-Bas, qui eût été facile. Pendant que les Autrichiens, soutenus par les Russes, imposaient à la Pologne leur candidat, Stanislas ne reçut de la France que des secours insignifiants. L'opposition de l'Angleterre, concertée entre Walpole et Fleury, puis l'hiver, qui encombra de glace la Baltique, furent les raisons ou les prétextes de cet abandon. Le beau-père du roi de France fut de nouveau réduit à la vie de fugitif et de proscrit. Enfermé dans Dantzig par les Austro-Russes, il ne fut sauvé que par le dévouement héroïque du comte de Pléto (V. ce nom), en mai 1734 ; c'est à travers mille dangers qu'il gagna le vaisseau qui l'attendait. Sur le Rhin, Fleury ne montra pas plus de décision. Il attendait que l'Empire se déclarât pour nous : « L'Empire sera pour vous, répondait Villars, le jour où vous serez dedans. » Pourtant nous avions des forces supérieures, 400,000 hommes contre 60,000. Enfin, le maréchal de Berwick prit Kehl (oct. 1733) et assiégea Philippsbourg ; il fut tué devant cette ville, qui se rendit à Asfeld (18 juil. 1734). En Italie, l'alliance des Espagnols et de la Savoie, à qui était promise une partie des dépouilles de l'Autriche, prodromit d'assez rapides résultats. Les Allemands étaient parvenus à faire regretter le joug des Espagnols qui jadis avait paru si dur. Villars était mort à Turin, au début de la campagne. Le maréchal de Coigny qui lui succéda battit Königseck à Parme (29 juin 1734), puis, après l'échec d'une division sur la Secchia, à Guastalla (19 sept.). De son côté, le duc de Montemar, général en chef des Espagnols, envahit la vice-royauté de Naples ; don Carlos fit son entrée dans cette ville qu'avait évacuée Visconti ; la victoire de Bitonto (25 mai), la prise de Capoue et de Gaète, l'occupation de la Sicile complétèrent cette campagne décisive. Montemar put alors opérer sa jonction avec les Franco-Piémontais, et Königseck se retira sur le Tirol. Cependant l'Angleterre et la Hollande, qui avaient promis de garder la neutralité, commençaient à s'inquiéter des progrès de nos armées et à faire des représentations presque menaçantes. Le roi et son ministre reculèrent. Les propositions

de paix de l'Autriche furent d'autant plus vite écoutées qu'un corps de 40,000 Russes les appuyait. Les négociations, commencées à Vienne en oct. 1733, n'aboutirent qu'en 1738. Charles VI recouvra le Milanais sauf quelques districts cédés à la Savoie ; son gendre François, duc de Lorraine, eut les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, cédés par don Carlos. Mais don Carlos fut roi des Deux-Siciles. A la mort du duc de Toscane Jean-Gaston, qui survint en 1737, François de Lorraine fut établi à Florence ; Parme, Plaisance et Guastalla furent réunies au domaine autrichien. Mais le duché de Lorraine fut cédé à Stanislas Leszczyński, avec réversibilité à la couronne de France, ce prince n'ayant d'autre héritier que sa fille. C'est ainsi que fut enfin assurée, grâce surtout à Chauvelin, la réunion de cette grande province qui, depuis la guerre de Trente ans, était sans cesse conquise et sans cesse rendue. Le traité de Vienne était tout à l'avantage de la France et de ses alliés. Ces résultats auraient pu être plus considérables, mais aussi ils auraient pu être compromis, si Louis XV et son ministre avaient poussé plus loin leurs premiers succès. D'ailleurs, un an n'était pas écoulé, quand l'abus du vaisseau de permission, accordé aux Anglais par les précédents traités, entraîna les hostilités entre l'Angleterre et l'Espagne. Charles VI avait tout subordonné, tout sacrifié à la Pragmatique Sanction : toutes les puissances avaient garanti l'intégrité de sa succession à sa fille Marie-Thérèse. « Mieux eût valu, avait dit le prince Eugène, 200,000 baionnettes. » En effet, dès que l'empereur fut mort, tous les engagements furent oubliés (1740). Non seulement le roi de Prusse envahit la Silésie, à titre de gage, assurait-il (V. Frédéric II), mais Philippe V éleva des prétentions sur la Bohême et la Hongrie, Charles-Emmanuel III sur le Milanais, Auguste III et l'électeur de Bavière Charles-Albert, qui avaient épousé des nièces de Charles VI, réclamèrent toute la succession.

La guerre de la *Succession d'Autriche* (V. ce mot) est traitée dans un article spécial comme grande guerre internationale. Ici nous ne pouvons que mettre en lumière la politique de la France. Elle ne paraissait plus avoir d'intérêt à combattre la maison d'Autriche, grandement affaiblie en Italie, tenue en échec dans l'Empire par la Prusse, la Bavière et la Saxe. En outre, Louis XV avait signé la Pragmatique et reçu des avantages en échange. Mais à la cour et dans l'armée, la haine de la maison d'Autriche était une vieille tradition. Charles-Albert de Bavière, fils de l'électeur qui avait été le dernier allié de Louis XIV, invoquait certaines promesses antérieures. A la tête du parti de la guerre, c.-à-d. de toute la noblesse, se placèrent le comte et le maréchal de Belle-Isle. Louis XV fut entraîné par un mouvement qu'il put croire national, et Fleury, de peur d'être disgracié, ne résista plus. Le traité de Nymphenbourg fut signé avec la Bavière : tous les ennemis de Marie-Thérèse y adhérèrent (mai 1741), chacun avec une arrière-pensée toute personnelle. Maillebois entra en Westphalie pour menacer le Hanovre, par lequel on s'imaginait tenir l'Angleterre, et pour maintenir la Hollande dans sa neutralité. Belle-Isle fit sa jonction avec les Bavares, prit Linz, et, au lieu de continuer sur Vienne, envahit la Bohême et s'empara de Prague : Charles-Albert fut couronné à Francfort comme empereur d'Allemagne. Mais tous les autres alliés de la France firent l'un après l'autre défection aussitôt que Marie-Thérèse fut assurée du dévouement des Hongrois. En Angleterre, le pacifique Robert Walpole fut renversé, et remplacé par Carteret, ennemi déclaré de la France. La Hollande suivit. Quinze mille hommes laissés à Linz durent rendre les armes aux Autrichiens. Belle-Isle, menacé, opéra en plein hiver une retraite aussi habile que pénible, tandis que son lieutenant Chevert, laissé à Prague avec les blessés et les malades, obtenait une convention honorable. La Bavière fut envahie, et le protégé de la France ne fut plus empereur que de nom. C'est au milieu de ces revers et de ce désarroi diplomatique que Louis XV perdit son premier ministre, qui

n'avait fait que de vains et parfois de ridicules efforts pour la paix (1743).

Encore une fois Louis XV marqua la volonté de gouverner par lui-même. En réalité il se livra de plus en plus au gouvernement des favorites. Il n'avait pas tardé à délaisser la reine, timide et dévote personne qui n'essaya même pas de se défendre. Successivement il eut pour maîtresses avouées quatre sœurs, appartenant à la maison de Nesle : la comtesse de Mailly, M^{lle} de Nesle, plus tard marquise de Vintimille, la duchesse de Lauraguais, enfin la veuve du marquis de La Tournelle qui reçut du roi le titre de duchesse de Châteauroux. Celle-ci eut du moins le mérite de tirer le roi de sa torpeur. Louis XV n'était pas encore impopulaire. On admirait sa grâce, la distinction exquise de ses manières, la beauté de son visage, plus délicate, il est vrai, que virile. Ses défauts de caractère paraissaient à de bons observateurs ceux mêmes de la nation : « Le roi, écrit en 1743 le marquis d'Argenson, est chéri de son peuple sans lui avoir fait aucun bien. Regardons en cela nos Français comme le peuple le plus porté à l'amour des rois qui sera jamais. Il pénètre leur caractère, il prend les intentions pour l'action. » Pendant quelque temps, les intentions parurent s'affirmer. Le roi se met à présider plus souvent son conseil. Il eut le tort d'en écarter Chauvelin par une disgrâce imméritée et de plus en plus dure, et d'y faire entrer Noailles, mais il fit aussi d'assez bons choix : celui du comte d'Argenson pour la guerre (1743), du marquis d'Argenson pour le dehors (1744) et surtout de Machault aux finances (1745). Quand le roi présidait, écrit le duc d'Aiguillon, « personne n'avait le coup d'œil plus sûr, ne parlait mieux et en moins de mots, ne formait et ne réunissait un avis avec plus de sagacité et de précision. » Mais l'intelligence ne suffit pas pour gouverner, quand la volonté et le caractère font défaut. « Ce qui l'a perdu, ce fut d'être à la fois si faible comme homme et si peu contesté comme roi. » (Aubertin.)

Naples et l'Espagne s'étaient unies à la France : faible compensation à l'hostilité de l'Angleterre. La victoire de Noailles à Dettingen (juin 1743) sur l'armée anglo-hanovrienne fut incomplète par suite de l'ardeur indisciplinée du jeune métre de Noailles, Gramont. Le maréchal de Broglie dut reculer du Danube sur le Rhin ; l'Alsace fut envahie et livrée à toutes les horreurs de la guerre (V. ALSACE). Longtemps les Pays-Bas catholiques avaient été épargnés dans la vaine espérance de tromper la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande ; enfin, en mai, juin et juillet 1744, Louis XV était allé en personne s'emparer de Courtrai, Menin, Ypres et Furnes. L'invasion de l'Alsace l'obligea d'abandonner sa proie. Il se rendit à Metz, où Coigny et Noailles s'étaient concentrés. Le 4 août 1744, il y tomba malade de la fièvre putride. « Alarme immense. Que va-t-on devenir ? On a fait cent récits de la douleur du peuple, des églises assiégées, des prières, des sanglots. Il est sûr qu'on gardait alors beaucoup de cet amour de mère que la France avait eu pour l'enfant Louis XV... On jougait le roi perdu. Déjà la solitude se faisait autour du mourant. Les ministres emballaient et les princes partaient pour l'armée. » (Michelet.) Le roi fut sauvé par un empirique qui lui administra une forte dose d'émétique. Il put passer en Alsace, d'où Noailles et Coigny avaient chassé l'ennemi lorsque leurs forces supérieures leur auraient permis de l'y écraser. Louis XV s'en tint à une courte campagne. « Il vit prendre Fribourg (oct.) ennuyé de la guerre et fort impatient de revenir à ses plaisirs. » L'année suivante toutefois, il assista à la grande victoire de Fontenoy (V. ce mot), le 10 mai 1745. Frédéric II, que les succès de Marie-Thérèse avaient engagé à rompre sa paix séparée de Breslau, profita des victoires de la France pour traiter de nouveau à Dresde (déc. 1745). La Bavière avait reconnu François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, comme empereur. Les Autrichiens vainqueurs en Italie avaient envahi la Provence, mais ils y rencontrèrent la résistance et les difficultés ordinaires malgré l'apparition

d'une flotte anglaise devant Toulon ; et la révolte de Gênes, opprimée par une garnison d'Impériaux, ramena la guerre en deçà des Alpes (1746). Victorieuse sur terre, la France était épuisée et endettée. La lutte était pour elle sans objet, en Allemagne du moins. Louis XV ne cessait de solliciter une paix équitable, toujours rejetée avec dédain par les puissances maritimes. Les Anglais entendaient se payer aux dépens du commerce et des colonies de la France d'une guerre qui ne se faisait qu'avec leur argent. Toutes leurs tentatives de débarquement en Provence (1744) et en Bretagne (1745-46) furent repoussées ; les Antilles et le Canada leur résistèrent. Mais ils prirent le Cap-Breton. Aux Indes, *Dupleix* et *La Bourdonnais* (V. ces noms et COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES) s'emparèrent de Madras (1746), mais ils ne s'entendirent pas, et, deux ans après, les Anglais assiégèrent à leur tour Pondichéry (1748). Une nouvelle tentative des Impériaux sur la Provence avait échoué (1747). Mais le prétendant Charles-Edouard avait en vain soulevé l'Écosse. Maurice de Saxe proposa de conquérir la paix dans Maastricht. Il prit Namur (sept. 1746) et remporta la victoire de Raucoux (oct.) à la suite de laquelle le stathoudérat fut rétabli en Hollande. Mais le mouvement national de 1672 ne se renouvela pas. La prise de Berg-op-Zoom par Löwendal (1747), la victoire de Maurice à Lawfeld (juillet), enfin l'investissement de Maastricht hâtèrent la conclusion du traité d'*Aix-la-Chapelle* (V. ce mot, t. I, p. 1094). M^{me} de Pompadour (V. ce nom), qui dominait alors le roi et avait obtenu comme M^{me} de Châteauroux son entrée au conseil, avait dit aux négociateurs : « Souvenez-vous que le roi veut la paix. » Il rendit et les Pays-Bas et les conquêtes de Dupleix dans l'Inde. C'est ce qu'il appelait « faire la paix en roi et non en marchand ». Dans le public, on répétait : « bête comme la paix ». A vrai dire, Louis XV et son conseil semblent alors avoir vu clair dans le jeu des Anglais, qui n'auraient pas manqué de tirer un parti énorme de la prolongation des hostilités. Le roi tint surtout à ne leur laisser aucun prétexte de les renouveler : il accepta la condition de ne fortifier Dunkerque que du côté de la terre, et c'est à l'Opéra même qu'il fit arrêter le prétendant Stuart pour qu'il fût reconduit à la frontière.

Les huit années de paix qui suivirent furent consacrées au commerce, au relèvement des finances, de la marine, des colonies. Dans les Indes, Dupleix, débarrassé de La Bourdonnais, put reprendre ses projets d'habile protectorat. Les Antilles françaises, et surtout Saint-Domingue, la Louisiane où le commerce avait été rendu libre en 1731, atteignirent un degré remarquable de prospérité. En 1749, le doublement du droit de 50 sous par tonneau pour les marchandises transportées sous pavillon étranger donna quelque impulsion à nos armateurs. La flotte de guerre fut reconstituée par Rouillé et Machault : en 1754 elle comprenait 60 vaisseaux, 31 frégates et 24 autres bâtiments. Mais l'Angleterre avait alors 243 bâtiments de guerre, dont 131 vaisseaux de ligne, et de plus sa flotte était entièrement armée et équipée, tandis qu'il était loin d'en être de même chez nous. Le roi était personnellement pour peu de chose dans ces progrès relatifs. Il devient de plus en plus sceptique sur la réalité de son pouvoir parce qu'il ne se donne pas la peine de l'exercer : « Si j'étais lieutenant de police, dit-il un jour, je ferais défendre les cabriolets dans Paris » (ils occasionnaient beaucoup d'accidents). A-t-il appelé dans son conseil un nouveau ministre, « celui-là a étalé sa marchandise tout comme un autre, note-t-il ironiquement : il promet les plus belles choses du monde tout rien n'aura lieu ; il ne connaît pas ce pays-ci ; il verra ». Quant au renforcement de la marine : « Voilà vingt ans que j'entends parler de cela : jamais la France n'aura de marine, je crois. » Les perpétuels déplacements, la chasse, le jeu, la lecture des rapports de police et des lettres interceptées par le *Cabinet noir* (V. ce mot), la mollesse et la débauche ne lui permettent pas de s'occuper avec suite des affaires du royaume.

Il se fait le spectateur et le censeur de son propre règne, ou, s'il agit, c'est par-dessus la tête de ses ministres, dont il contrecarre et traverse les actes officiels par les trames de sa diplomatie secrète. Les dépenses de luxe atteignent des proportions excessives ; à ce point de vue, le fameux *Parc-aux-cerfs* (V. ce mot) se réduit à peu de choses ; mais, d'après des relevés exacts, le roi a dépensé pour M^{me} de Pompadour seule 36 millions (près de 72 d'aujourd'hui). Il ne fait rien contre les déprédations scandaleuses des financiers ; il les imite plutôt. Il spécule ; il a sa bourse à part. « Il signerait sans y songer pour un million, dit la favorite, et donnerait avec peine cent louis sur son petit pécule. » Il soutient faiblement Machault dans son énergique campagne contre les biens de mainmorte (1749). Dans l'affaire des sacrements, il prend parti pour l'archevêque de Paris, Christophe de *Beaumont* (V. ce nom), exile le parlement à Pontoise (mai 1753), le rappelle sans en rien obtenir, ne peut l'empêcher de lancer une sentence d'exil contre l'archevêque (1755), est obligé enfin, pour qu'il soit fait silence sur la bulle *Unigenitus*, de recourir à Benoît XIV et de tenir le lit de justice de 1756, à la suite duquel 180 conseillers démissionnèrent. Des esprits clairvoyants prévoiaient alors une révolution prochaine : « Les parlementaires exilés de la cour, écrivait en 1753 le marquis d'Argenson, vivent fort unis entre eux et forment des espèces de communautés de savants. Tous se sont mis à étudier le droit public dans ses sources, et ils en confèrent comme dans les académies. Ce danger est plus grand qu'on ne croit. Si jamais la nation française trouve jour à leur marquer la confiance, voilà un sénat national tout prêt à bien gouverner. Dans l'esprit public et par leurs études s'établit l'opinion que la nation est au-dessus des rois, comme l'Eglise universelle est au-dessus du pape. Et de la présage quels changements peuvent arriver. » M^{me} de Pompadour, dans l'intérêt de la popularité royale, avait formé le projet de protéger les philosophes : mais Louis XV n'accepta que le patronage des physiocrates, dont les théories avaient une portée fiscale. Les écrits les plus célèbres sont condamnés par le parlement ou par le conseil, et, si les auteurs échappent à la persécution proprement dite, c'est par l'exil ou par l'anonymat. Par bon sens ou par apathie, Louis XV se garde de traiter les penseurs libres comme les jansénistes ou les protestants ; il essaye même un moment de gagner Voltaire. Mais il se rend compte de l'inutilité de la résistance contre le courant du siècle : « Cela ne durera pas longtemps, mais du moins autant que moi. Après moi le déluge ! » La fermentation politique et religieuse gagnait cependant le peuple ; mais le mépris se traduisait surtout en paroles et en chansons : à ce point de vue, la timidité de l'attentat de *Damiens* (V. ce nom) est significative (1757).

Voltaire a grandement exagéré la prospérité de la France et de l'Europe de 1748 à 1756, période qu'il va jusqu'à comparer à la « vie inimitable d'Antoine et de Cléopâtre ». En fait, la paix d'Aix-la-Chapelle n'était qu'une trêve dans la rivalité de la Prusse et de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre : c'était même une trêve fort mal respectée par ces deux dernières puissances. L'ascendant que prit Duplex à la cour de Delhi, ses interventions intéressées dans les querelles des princes indous, excitèrent le mécontentement de la Compagnie anglaise des Indes ; l'Angleterre exigea et obtint de Louis XV que ce grand homme fût rappelé, et son successeur *Godeheu* (V. ce nom) abandonna toutes les positions acquises (31 déc. 1754). Autres querelles en Amérique, au sujet de la possession de l'Ohio, laissée indécise entre la Louisiane (française) et la Virginie (anglaise) ; pendant que les commissaires des deux nations discutaient, l'officier français Jumonville fut surpris et tué par un détachement anglais le 28 mai 1754 (V. WASHINGTON). Louis XV temporisait encore, lorsqu'en 1755, sans déclaration de guerre, l'amiral Boscawen captura deux vaisseaux de ligne français ; puis les Anglais coururent sus à nos vaisseaux marchands (30 millions de prises, 40,000 ma-

telots faits captifs et enrôlés de force sur les navires anglais). Ce fut seulement en déc. 1755 que Louis XV se résigna à envoyer un *ultimatum* à Georges II, et le 13 janv. 1756 qu'il déclara la guerre après l'avoir subie durant plus de six mois.

Une si prodigieuse patience ne tenait pas seulement à l'infériorité de nos forces maritimes, ni à l'apathie ordinaire du souverain, mais aussi et surtout aux affaires du continent. La guerre précédente avait montré combien était instable et précaire, pour la France, l'alliance de Frédéric II. Ses agrandissements, ceux de la Savoie en Italie, excitaient la jalousie de Louis XV et de Marie-Thérèse, et le ministre *Kaunitz* (V. ce nom) allait répétant que si les deux grandes puissances de l'Europe continentale ne se rapprochaient pas, il n'y aurait plus de conquêtes que pour les petites. *Bernis*, puis *Choiseul* (V. ces noms) en furent d'autant plus aisément convaincus qu'ils apprirent les négociations secrètes de Frédéric II avec Georges II, lesquelles aboutirent au traité du 16 janv. 1756 ; l'alliance défensive seulement, de la France et de l'Autriche ne fut signée que quatre mois après à Versailles. Quant au billet de Marie-Thérèse à M^{me} de Pompadour, où l'impératrice se disait « la bien bonne amie » de la favorite, les plus récents historiens ne le considèrent pas comme authentique ; le fut-il, il n'est guère sérieux de dire qu'il ait « décidé le renversement de la politique deux fois séculaire de la France ». Ce renversement est le fait de l'Angleterre et de la Prusse. La Russie, la Saxe et la Suède adhérèrent au traité de Versailles.

La guerre, dite de Sept ans, fut d'abord maritime. Dans la Méditerranée, la flotte de Byng fut repoussée par La Galissonnière, et Richelieu prit Minorque (juin 1756). La même année, les Anglais attaquèrent vainement le Canada. En 1758, ils échouèrent à Cancale, à Cherbourg, à Saint-Cast (août-septembre), mais prirent en Amérique Louisbourg et Fort-Duquesne. En 1759, La Clue fut battu en vue de Lagos (août), Conflans en vue de Belle-Isle (novembre) ; nous perdîmes la Guadeloupe, Marie-Galade, la Désirade, les Saintes ; au Canada, quelques mois après la bataille de Québec (septembre) ou périrent les deux adversaires, Wolf et le marquis de *Montcalm* (V. ce nom), Montréal était pris et toute la colonie occupée. En 1761, les Anglais prirent Belle-Isle (juin) et la Martinique (décembre). Dans les Indes orientales, leur triomphe était encore plus éclatant (V. LALLY-TOLENDAL). Le *pacte de famille* (V. ce mot) de 1761, loin de leur en imposer, leur permit de piller et de conquérir les établissements des Espagnols nos alliés, entre autres Cuba et la Floride (1762). — En Allemagne, tout l'intérêt se concentre autour de *Frédéric II* (V. ce nom) ; il avait d'ailleurs, en France même, plus de partisans et d'admirateurs que Marie-Thérèse. En 1757, deux armées françaises passèrent le Rhin. L'une, commandée par Soubise, devait s'unir aux Autrichiens en Thuringe, afin de reprendre à Frédéric la Bohême et la Silésie. Frédéric se porta d'abord contre Soubise, puis feignit de lui céder le terrain, et lui infligea enfin une honteuse défaite à Rosbach (2 nov. 1757) ; il lui tua 3,000 hommes, lui fit 7,000 prisonniers, lui enleva 63 canons et ne perdit lui-même que 400 soldats. Soubise mandait au roi : « J'écris à Votre Majesté dans l'exès de mon désespoir. La déroute de votre armée est totale ; je ne puis vous dire combien de vos officiers ont été tués, pris ou perdus. » Le ton des satires et des chansons qui coururent alors sur Soubise « cherchant son armée la lanterne à la main », etc., montre combien peu cette guerre était nationale. C'est des défaites et du désarroi de la royauté, que l'opinion publique se moquait. — L'autre armée française, sous d'Estrées, avait pour objectif le Hanovre, possession héréditaire de Georges II. D'Estrées battit le duc de Cumberland à Hastenbeck (26 juil. 1757). Richelieu lui succéda et força les Anglo-Hanovriens à signer la capitulation de Closterseven (8 sept.) ; mais le ministre Pitt refusa de la reconnaître, et une nouvelle armée, commandée par Ferdinand de Brunswick,

obligea le comte de Clermont à évacuer le Hanovre, et à se replier sur le Rhin; Brunswick le battit à Crevelt (juin 1758), et Clermont (qui était abbé de Saint-Germain-des-Près) fut à son tour chassonné. Il est remplacé par Contades, que Soubise doit appuyer sur sa droite; Soubise l'emporte à Hanau, Sondershausen et Lutterburg, mais il ne réussit pas à joindre Contades et cède la place à Broglie; celui-ci est plus heureux, grâce à la victoire de Bergen (avr. 1759). Les deux généraux entrent à Minden, mais se font battre dans une sortie (août 1759) et se séparent. Broglie se retire sur le Main; Saint-Germain, successeur de Contades, gagne le Rhin. Cependant Brunswick est arrêté à Corbach et battu à Clostercamp (1760), grâce au dévouement du sergent Dubois et du chevalier d'Assas, qui nous épargnèrent une surprise. En 1761, Broglie et Soubise sont encore battus à Fillinghausen; Broglie est disgracié (févr. 1762). D'Estrées et Soubise perdent encore la journée de Cassel (juin 1762). — Il va sans dire que ces campagnes incohérentes ne pouvaient servir en rien Frédéric II. Il se sauva tout seul. Son génie militaire, l'admirable énergie qu'il déploya contre les Autrichiens et contre les Russes, faisaient ressortir encore et l'inertie du souverain français, bien incapable de « penser, vivre et mourir en roi », et l'incapacité de ses généraux. Il convient d'ajouter que les querelles et les intrigues de cour se poursuivaient dans les camps. Tel n'hésitait pas à faire manquer une campagne, à perdre une bataille, pour perdre du même coup un rival. L'indiscipline, le désordre, les concussions, les « pilleries » sont pour beaucoup dans les défaites. Clermont, en succédant à Richelieu, casse quatre-vingt officiers. L'armée de Soubise, avant Rosbach, est livrée à la désertion, à la marande. Les marchands et les vivandiers accumulent autour d'elle 12.000 voitures qui entravent tous ses mouvements. Frédéric II trouva dans le camp français « une armée de cuisiniers, de comédiens, de perruquiers, quantité de perroquets, de parasols, et de caisses d'eau de lavande ». Aucun général n'arrive à fixer la confiance; comme les ministres eux-mêmes, « ils dégringolent l'un après l'autre, à la façon des personnages de la lanterne magique » (Voltaire).

Choiseul (V. ce nom), qui avait remplacé Bernis en 1758, resserra encore notre alliance avec l'Autriche, au troisième traité de Versailles (30 déc. 1758). Il fit signer aux Bourbons le *pacte de famille* (V. ce mot), en 1761. Mais ce furent, outre la lassitude d'une longue guerre et l'impossibilité de réduire Frédéric II, des événements accidentels qui amenèrent la paix générale. Frédéric garda la Silésie et le comté de Glatz (paix d'Hubertsbourg). L'Angleterre recouvra Minorque; la France lui céda de plus le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve, Saint-Vincent, Tabago, la Dominique, le Sénégal; de l'Espagne elle obtint la Floride. Louis XV abandonna la Louisiane à l'Espagne, comme dédommagement: c'était le résultat le plus net du pacte de famille! Nous ne recouvrâmes dans les Indes que nos comptoirs démantelés, sans pouvoir les fortifier, non plus que Dunkerque du côté de la mer (préliminaires de Fontainebleau, 3 nov. 1762; traité de Paris, 10 févr. 1763).

Après cette paix, l'influence de M^{me} de Pompadour se prolongea jusqu'à sa mort (1764); celle de Choiseul, qu'elle avait poussé, lui survécut pendant six ans, mais combattue pendant les deux dernières années par la dernière favorite du roi, M^{me} Du Barry (1768-74), qui domina jusqu'à la fin du règne. — Choiseul réforma l'armée, soutint *Gribeauval* (V. ce nom) dans la création de l'artillerie moderne, releva puissamment la marine, resserra l'alliance autrichienne par le mariage du fils aîné du dauphin, héritier présomptif de la couronne depuis la mort de son père (1765), avec l'archiduchesse Marie-Antoinette (1770); il ramena la Suède et la Turquie à l'alliance française, mais ne soutint que faiblement la Pologne, ne croyant pas à une entente durable de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie contre cet État. Sous son ministère, le sultan se laissa entièrement guider par l'ambassadeur français de

Vergennes. Choiseul vit clairement que, pour la France, le danger était sur mer et non sur terre, que l'ennemi et le rival, c'était l'Anglais. En 1766, la Lorraine et le duché de Bar furent réunis en vertu du traité de 1738, aussitôt après la mort de Stanislas. En 1768, Gênes vendit la *Corse* (V. ce mot) au roi de France; l'île fut soumise un an après, malgré les efforts de *Paoli* (V. ce nom). — Aux finances le premier ministre eut successivement pour collaborateurs Silhouette, Bertin et L'Averdy; l'édit de déc. 1763 favorisa la libre circulation des blés à l'intérieur. Malgré le parti du dauphin, soutenu par un grand nombre d'évêques, il livra les jésuites aux représailles du parlement qui supprima l'ordre (6 août 1762) et obtint du roi l'arrêt d'expulsion de 1764. Les parlements se crurent les maîtres. Celui de Bretagne (V. LA CHALOTAIS) poursuivit au sujet de divers abus de pouvoir le gouverneur d'*Aiguillon* (V. ce nom), favori du roi, et aussi des jésuites (1764). La cause fut portée au parlement de Paris, d'Aiguillon étant pair de France; le roi enjoignit de suspendre l'instruction, mais ne fut pas obéi. Un premier arrêté fut pris contre le duc (2 juil. 1770). Louis XV tint un lit de justice à Versailles afin de casser cet acte: « Nous ne tenons notre couronne que de Dieu, est-il édit dans l'édit royal rendu en conséquence; le droit de faire des lois par lesquelles nos sujets doivent être conduits et gouvernés nous appartient à nous seul, sans dépendance et sans partage. » Le parlement croyait du moins avoir le droit d'appliquer ces lois: il cessa de rendre la justice. Dans cette lutte, l'instrument dont se servait le roi était le chancelier *Maupou* (V. ce nom), ennemi personnel de Choiseul comme le duc d'Aiguillon lui-même; M^{me} Du Barry, outrée des épigrammes du principal ministre, l'abbé Terray, étaient aussi coalisés contre lui. Quelles qu'aient été les prétextes immédiats de la chute de Choiseul, il est vraisemblable que Louis XV craignit d'être entraîné par lui dans une guerre contre l'Angleterre (affaire des îles Falkland), et en tout cas tenu en échec par une fédération des parlements, auxquels il avait déjà dit le 2 mars 1766: « La magistrature ne fait pas corps en France. » Bref, le 21 déc. 1770, Louis XV signait la lettre de cachet suivante: « Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans les vingt-quatre heures... Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. » Choiseul-Praslin, alors ministre de la marine, reçut son congé en ces termes: « Je n'ai plus besoin de vos services, et je vous exile à Praslin où vous vous rendrez dans les vingt-quatre heures. » L'exil de Choiseul fut un triomphe. « Il eut l'air d'emporter les libertés publiques. » (Michelet.) A 40 lieues de Paris, il eut une cour souvent aussi nombreuse que celle de Louis XV et en tout cas plus brillante et plus honorable. Le voyage de Chanteloup fut à la mode, non seulement auprès des magistrats et des philosophes, mais auprès des courtisans de profession: « Les habiles envisagent le roi vieux et usé, et la jeune dauphine autrichienne dont Choiseul (on n'en doute) sera premier ministre. » (Michelet.) Le mécontentement du roi redoubla; mais, selon sa coutume, il recula devant les ennuis et les embarras que l'exercice de nouvelles rigueurs eût pu lui causer.

Pendant que « toute la France » courait à Chanteloup « se désinfecter de l'air de Versailles », la direction du gouvernement était confiée à La Vrillière, puis au duc d'Aiguillon, pour les affaires extérieures, à *Maupou*, pour la justice, à l'abbé *Terray*, pour les finances (V. ces noms). C'est ce que le public surnomma le triumvirat. Tout en renvoyant pour le détail aux articles qui concernent spécialement ces trois ministres, nous résumerons brièvement ici leurs actes. D'Aiguillon laissa partager la Pologne (1772), abandonna la Suède et la Turquie (1774) et se rapprocha de la Prusse et de l'Angleterre: il prépara sa propre disgrâce en se brouillant avec le parti de la dauphine. *Maupou* fit exiler les magistrats « rebelles » dans d'obscurs villages, supprima les anciennes cours (janv. 1771),

enleva tout droit de remontrance, toute attribution politique aux nouvelles, morcela le ressort trop étendu de l'ancien parlement de Paris en dix circonscriptions (conseils supérieurs). Malgré la suppression de la vénalité des charges et la réduction considérable des frais de justice, les parlements-Maupeou furent décriés par suite de leur recrutement et de l'abstention prolongée des avocats; *Beaumarchais* (V. ce nom) les ridiculisa. Disons que, si la réforme n'eût été que judiciaire, elle aurait pu passer pour excellente. Voltaire et Turgot y applaudirent. Mais elle fut surtout considérée comme une victoire de l'absolutisme. De fait, le contrôleur général ne trouva devant lui aucun obstacle légal aux actes les plus violents et les plus arbitraires (augmentation des tailles, tontines converties en rentes viagères, réduction des rentes, suspension des assignations et recriptions, taxes sur les anoblis, mainmise sur les fonds des villes, emprunts forcés de 53 millions, vénalité des charges municipales rétablie, gabelle augmentée d'un cinquième, etc.). C'est au milieu des malédictions que se termina le règne de Louis XV. Le déficit ne fut même pas conjuré. « La dernière favorite, de plus en plus folle, jette l'argent par les fenêtres; elle prend, donne, achète au hasard. » Son caprice était, en 1774, une toilette d'or : « Meuble bête, qui fut commencé, mais la mort du roi l'arrêta. La petite vérole l'ayant pris (à soixante-quatre ans, d'autant plus dangereuse), un débat s'engagea entre les dévots qui régnaient et les non-dévots, pour savoir s'il fallait effrayer le roi en lui portant les sacrements. On les renvoyait, mais le roi les voulut. Il se sentait partir. Il éloigna M^{me} du Barry, communia, mourut fort déceint. Le 10 mai, à 2 heures, ce règne de cinquante-neuf ans finit, et la France eut la joie d'avoir perdu le Bien-Aimé. » (Michelet.) Joie d'ailleurs peu raisonnée : mais, note Sainte-Beuve, « un inconvénient des longs règnes et tout à fait scandaleux comme l'était celui de Louis XV, c'est de faire croire que le remède est trop facile, et qu'il suffit de supprimer la cause du mal pour entrer et marcher dans le bien ». Louis XV avait eu dix enfants de son unique femme : *Louis de France*, dauphin, mort le 22 déc. 1763; *Louise-Elisabeth*, mariée à l'infant don Philippe, et morte en 1759; trois filles qui lui survécurent : *Marie-Louise-Thérèse-Victoire* (1732-99); *Sophie-Philippine* (1734-82); *Louise-Marie* (1737-87), religieuse carmélite en 1771. Il eut aussi un garçon mort en bas âge (1733) et quatre filles mortes sans avoir été mariées.

La décadence politique de la France pendant ce règne concorde avec une domination intellectuelle qui va toujours en s'affaiblissant. La littérature et la langue française prennent un caractère de plus en plus marqué d'universalité; aucune invention, aucune idée nouvelle ne peuvent se propager en Europe, qu'après avoir pris naissance chez nous ou y avoir été naturalisées. Cette gloire compensait, dans une certaine mesure, aux yeux de la nation, le spectacle de la faiblesse et des revers du gouvernement; mais elle avait un autre effet sur les esprits. On s'habitua peu à peu à mépriser l'autorité royale à laquelle les Français avaient été si entièrement soumis et dévoués sous Louis XIV. Les écrivains, se voyant en quelque sorte les rois intellectuels du monde, apprenaient dans cette haute position à ne plus craindre la puissance qui les gouvernait, et à exprimer ouvertement les idées d'indépendance dont le public était avide. En général, ils s'attaquent à l'intolérance religieuse et à l'absolutisme politique. Les doctrines nouvelles sont pronées et adoptées par une partie même de ceux qui auraient eu le plus grand intérêt à les étouffer — prélats et grands seigneurs — et par les souverains étrangers qui n'ont rien à en craindre immédiatement (Frédéric II, Catherine II). Louis XV n'imita pas ses confrères couronnés. D'abord il est trop esclave de la grande étiquette pour frayer avec ses sujets; puis il n'a pas de goût pour les gens de lettres : par-dessus tout il les craint. Il s'agit vraiment bien de les protéger : il faut se protéger

contre eux. Pour plaire au nouveau maître, le public, ils s'attaquent à tout l'ancien système de gouvernement. Tout est échangé dans les rapports du roi et des gens de lettres. Jadis ceux-ci étaient la splendeur et le luxe du trône : aujourd'hui ils en sont le péril. « Ils ne sont plus dans la maison du roi, comme les académiciens de Colbert : ils sont dans le camp de la grande armée d'assiégeants qui, n'osant encore attaquer le corps de place, c.-à-d. le trône, bat en brèche et démolit les ouvrages avancés, l'Église, l'aristocratie, toutes les institutions. Le vrai roi des lettrés n'est plus à Versailles, il est à Ferney. » (Rimbaud.) Le pouvoir, qui est hostile, est en même temps impuissant. Il n'a pas assez foi en lui-même pour sévir contre les philosophes comme Louis XIV sévissait contre les calvinistes. Jusque dans les rangs des magistrats qui les condamnaient par métier, les écrivains trouvent des lecteurs enthousiastes. *Malesherbes* (V. ce nom), directeur de la librairie, protège sous main l'*Encyclopédie* et l'*Émile*. Voltaire, dont les écrits ont été maintes fois condamnés et brûlés, est toujours gentilhomme de la chambre du roi. *Beaumarchais*, blâmé en justice, est bruyamment applaudi par le public : « Ce n'est pas assez d'être blâmé, lui dit le lieutenant général Sarlines, il faut encore être modeste. » Bref, le gouvernement ne poursuit pas les écrivains de façon à les faire trembler, mais de façon à les rendre encore plus populaires et plus influents. Aussi l'histoire intérieure de la France à cette époque est-elle, pour une part immense, dans le progrès des idées nouvelles (pour le détail, V., outre les grands noms du siècle, MONTESQUIEU, VOLTAIRE, ROUSSEAU, DIDEROT, etc., les art. ENCYCLOPÉDIE, et FRANCE, t. XVII, pp. 1080 et suiv.; pp. 1119 et suiv.).

H. MONIN.

BIBL. : G. MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France*; Paris, 1888, in-8, pp. 313 et suiv., pp. 357 et suiv. et, depuis l'impression de cette *Bibliographie* : PAJOL, *les Guerres sous Louis XV...*, t. VI; Paris, 1888, in-8 (le t. I est de 1881). — E. WELVEIT, *Étude critique de quelques textes relatifs à la vie secrète de Louis XV*; Nogent-le-Rotrou, 1888, in-8. — Pour plus de détails, V. *Bibliothèque nationale. département des imprimés, Catalogue de l'histoire de France*, t. II, pp. 321 à 445, et t. X, pp. 498 à 512 (supplément).

LOUIS XVI (Louis-Auguste), roi de France, né à Versailles le 23 août 1734, de Louis, dauphin de France (fils de Louis XV), et de Marie-Josèphe de Saxe, exécuté à Paris, place de la Révolution (aujourd'hui de la Concorde), le 21 janv. 1793. Il devint héritier présomptif du trône de France par la mort de son père (1763); il perdit sa mère deux ans après. Il épousa *Marie-Antoinette* (V. ce nom), archiduchesse d'Autriche, en 1770, et les fêtes de ce mariage furent assombries par d'épouvantables accidents, dus à la négligence de la police et du bureau de la ville (écroulement d'une estrade place de Grève, nombreuses personnes écrasées, étouffées dans la foule); mais il est faux de dire que le sentiment public ait conçu dès lors un triste présage du règne futur : de nombreux documents attestent au contraire la popularité du dauphin et de la dauphine dans les cérémonies, les théâtres, les lieux publics où ils aimaient à se faire voir. La conduite privée du dauphin, comme celle de son père, était d'ailleurs une vivante critique de la dépravation qui régnait autour de Louis XV, et, lorsque ce prince mourut (10 mai 1774), un des premiers mots attribués à son successeur fut celui-ci : « Je veux être appelé Louis le Sévère » : ce qu'il faut entendre par gravité des mœurs, dignité de la vie. D'Aiguillon détesté du roi, Maupeou détesté de tous, furent renvoyés. Maupeou, disgracié naguère pour une épigramme à l'adresse de M^{me} de Pompadour, fut le conseiller, sinon le plus en vue (il tint à rester dans l'ombre), du moins le plus écouté; les autres ministres furent Vergennes, Sartine, Hue de Mimosnil, Saint-Germain, Malesherbes, Turgot. Malgré Turgot, qui voyait dans une autorité royale sans entraves le seul instrument des réformes les plus urgentes, les anciens parlements furent rétablis (V. PARLEMENT MAUPEOU), et « la couronne remise au greffe ». Le

contrôleur général put bien créer une Caisse d'escompte, obtenir par une mesure temporaire et non sans précédents, la libre circulation des grains et des vins entre les provinces, substituer à la corvée royale une subvention pénniaire à laquelle les privilégiés furent astreints, abolir les *corporations* (V. ce mot) dans le ressort du parlement de Paris. Ses ennemis lui suscitérent la guerre des *farines* (V. ce mot), le calomnièrent auprès du roi qui cependant avait dit : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. » Maurepas, vieux routier de cour et d'intrigues, remontra sans doute au roi que Turgot allait trop vite et trop loin, bref le grand ministre fut renversé, les corporations furent rétablies sur un nouveau pied et les abus reflourirent (1776). Malesherbes avait précédé son ami dans la retraite, sans avoir rien obtenu, ni pour la liberté individuelle (V. LETTRE DE CACHET), ni pour les protestants, ni contre la barbarie des procédés d'instruction criminelle. Le comte de Saint-Germain, également congédié, avait remis en honneur la discipline militaire et réprimé les malversations. Mais, d'une part, il avait blessé la dignité française en introduisant les coups de plat de sabre dans l'échelle des punitions, et d'autre part, il avait, par la réduction précipitée des corps d'élite (maison du roi), jeté des germes de désaffection dans le monde des gentilshommes. Après Clugny, qui inventa la loterie royale, il fallut appeler aux finances le banquier genevois et protestant Necker qui fit sans doute et des économies et d'utiles réformes dans le système de la perception et de la ferme, mais que les circonstances politiques jetèrent bientôt dans les emprunts. Le 6 févr. 1778, après deux ans d'hésitation, le roi de France signa un traité d'alliance avec les insurgés des *Etats-Unis* (V. ce mot et FRANKLIN) contre l'Angleterre. Dans la pensée du roi, il s'agissait non de protéger des sujets en révolte contre leur souverain, mais d'effacer de notre histoire le honteux traité de Paris (1763) et d'obtenir un traité de commerce favorable du peuple auquel la France aurait assuré la liberté politique. La France entraîna l'Espagne dans cette guerre (1779) honorablement terminée par le traité de Versailles (1783), mais qui avait accru notre dette de 1,500 millions et reculé l'espoir des réformes intérieures, tout en exaltant l'esprit d'indépendance. En 1781, Necker avait publié le *Compte rendu*, qui n'est rien moins qu'un état au vrai des recettes et des dépenses, mais qui n'est pas non plus un « conte bleu » selon le mot de Maurepas. C'était un tableau des recettes moyennes et des dépenses régulières, normales : or les *livres rouges* (V. ce mot) et les ordonnances de comptant constituaient la plaie toujours ouverte du Trésor royal à cette époque. Le *Compte rendu*, appel encore bien timide à la publicité, améliora le crédit : mais, au point de vue politique, c'était une espèce de scandale de soumettre les secrets d'Etat à l'appréciation de tous, et Necker dut à son tour donner sa démission (19 mai 1784) ; Joly de Fleury, d'Ormesson, traînent jusqu'en 1783 le boulet des finances qui sont devenues et qui demeureront la principale préoccupation du règne. Toutefois le mouvement réformateur s'était continué par l'établissement du Mont-de-Piété de Paris (1777), lequel n'est pas exempt de toute arrière-pensée de bénéfices pour l'Etat, et plus encore par l'abolition du servage dans le domaine royal (1779) et de la *question préparatoire* (1780). L'École des mines fut créée en 1783. L'année suivante furent commencés le canal du centre et la digue de Cherbourg. Le canal de Bourgogne fut poursuivi. — Le ministère de Calonne poussa jusqu'à l'absurde le système des emprunts : il gaspilla l'argent à plaisir en faveur de la reine, des princes, des gens de cour, sous prétexte « qu'il faut paraître riche pour trouver de l'argent », ou encore (suivant une explication sans doute trop ingénieuse) dans l'intention d'acculer le roi à la nécessité des réformes. Depuis la mort de Maurepas (1781), Marie-Antoinette dominait presque exclusivement l'esprit et le cœur de Louis XVI. La scandaleuse affaire du *Collier* (V. ce mot) n'ouvrit pas les yeux à ce prince, et l'ac-

quittement du cardinal de Rohan par le parlement fut à son adresse une insulte dont il jura de se venger, mais dont il ne se releva pas plus que la reine. Il fallut bientôt après que Calonne avouât la situation : pour combler le déficit, il ne restait plus qu'une chose, le sacrifice des abus. La première *Assemblée des notables* (V. ce mot) ne le lui accorda point ; elle le renversa, et poussa au pouvoir l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, à qui naguère Louis XVI n'avait pas voulu accorder l'archevêché de Paris, en disant : « Il faut au moins qu'un archevêque de Paris croie en Dieu. » Vaincu par l'opposition du parlement auquel le garde des sceaux Lamoignon tenta vainement de substituer, sous le nom de « cour plénière », une simple chambre d'enregistrement, Loménie de Brienne, après un essai de banqueroute, dut céder la place au second ministre de Necker (25 août 1788), dont le nom seul releva le crédit. Il n'y avait plus qu'une ressource au double point de vue politique et financier : réunir les États généraux du royaume. La seconde *Assemblée des notables* (V. ce mot) fut convoquée afin de délibérer sur la forme de cette réunion et sur le mode des élections pour les trois ordres. Le gouvernement sut laisser adroitement dans le doute la question de savoir si les bureaux des notables avaient conclu pour ou contre le *doublement du tiers*. En réalité, si les notables avaient voté par tête, ils auraient conclu contre ce doublement, Necker l'obtint du roi, par le célèbre *Résultat du conseil* du 28 déc. 1788, que la nation considéra comme ses éternelles, et les *Etats généraux* (V. ce mot) se réunirent à Versailles le 5 mai. Telle était alors la confiance qu'inspirait le ministre, telle était la popularité du roi que, malgré une disette de blé ionie et un froid des plus rigoureux, l'hiver de 1788 à 1789 n'avait été troublé à Paris par aucun mouvement grave : il n'y avait même jamais eu moins de crimes contre les personnes. Tous les cœurs étaient à l'espérance. L'on ne s'attendait pas pourtant à une sorte de changement à vue, et il n'y avait alors, attachée au mot de révolution, aucune idée de violence : les *Cahiers* (V. ce mot) en témoignent. La plupart ne songeaient qu'à une monarchie constitutionnelle de forme anglaise, mais laissant plus de place aux intérêts démocratiques. La République n'avait pour ainsi dire pas de partisan. Rousseau n'avait-il pas répété qu'un grand Etat ne pouvait se passer d'un roi ? Bien que la Révolution soit resté, même à Paris, fort longtemps royaliste, elle n'en absorbe pas moins peu à peu le règne de Louis XVI, dont l'histoire est désormais inséparable de celle de l'*Assemblée constituante*, de l'*Assemblée législative* et de la *Convention* (V. ces mots et de plus : BASTILLE, AOÛT 1789 [Nuit du 4], OCTOBRE [Journées des 5 et 6], FÉDÉRATION [Fête de la], ÉMIGRATION, MIRABEAU, VARENNES [Voyage de], CHAMP DE MARS [Affaire du], JUN 1792 [Journée du 20], AOÛT 1792 [Journée du 10], SEPTEMBRE 1792 [Massacres de], TEMPLE). Nous n'avons ici qu'à indiquer la succession incohérente d'espérances et de soupçons, d'amour et de fureur que la conduite personnelle du roi inspira tour à tour à la nation et à ses représentants jusqu'au jour où un dénouement fatal trancha le lien qui avait uni trop longtemps les destinées de la Révolution à la mauvaise foi (d'ailleurs consciencieuse) d'un homme à la fois faible et entêté, sensible et violent, laborieux et inintelligent, dévot et parjure, courageux de sa personne et incapable de suivre une résolution politique. Longtemps on voulut se persuader que Louis XVI consentirait à prendre la direction du mouvement révolutionnaire. Les reproches ne s'adressaient qu'à son entourage : « On n'a jamais vu le roi céder qu'à une force irrésistible, et cependant, aussitôt après, le peuple lui en a su gré. » (La Marck.) La fiction que le roi est trompé par des conseillers perfides, qu'il est séparé de la nation par les ministres, les courtisans, les princes, les prélats, par la reine elle-même, qu'il n'est qu'un instrument irresponsable entre leurs mains, cette fiction, loin de le faire mépriser et écarter, lui ménage ou contraire une sorte de considération mêlée de pitié dont

il abuse et qu'il prend pour une garantie de sécurité personnelle. Entre la nation et le roi, ce n'est pas une comédie politique, c'est une comédie du cœur. Le roi se dit et se croit le père de ses sujets : ceux qui lui parlent au nom de la nation se plaisent à lui jurer un amour éternel. A nous il semble qu'après l'injure à laquelle le tiers état répondit par la séance du Jeu de Panne, après le coup d'État manqué du 23 juin 1789, la Constituante au moins aurait pu être dé trompée. Mais les deux ordres privilégiés qui de gré ou de force avaient dû se réunir au tiers état faisaient tout pour maintenir la fiction, entretenir l'illusion et regagner leurs avantages. Trois jours après la prise de la Bastille, le roi se rend à l'hôtel de Ville. Il paraît avoir fait de grandes concessions (mairie, garde nationale); mais le maire Bailly et le commandant général La Fayette lui sont tout dévoués. *Lally-Tolendal* (V. ce nom), devant la foule assemblée sous les fenêtres, dit au roi : « Voilà le peuple qui vous idolâtre, que votre seule présence enivre, et dont les sentiments pour votre personne sacrée ne peuvent être l'objet d'un doute. Il n'est pas un homme ici qui ne soit prêt à verser pour vous, pour votre autorité légitime, jusqu'à la dernière goutte de son sang. » Malgré ces belles assurances, le roi se dispensa d'aller rendre grâce à Notre-Dame de la prise de la Bastille (ainsi que les Parisiens l'avaient naïvement espéré); il s'empessa de regagner Versailles pour dresser de nouveaux pièges à l'Assemblée nationale. Il fit attendre deux mois une réponse évasive aux décrets du 4 août. Il multiplia les précautions militaires. Des mesures mal concertées, l'insécurité générale du commerce, des accaparements trop réels, des craintes d'un coup d'État contre l'Assemblée occasionnèrent à Paris, non seulement la disette, mais presque la famine, et cela dans la belle saison. Comment vivrait-on l'hiver ? Il n'y avait qu'un moyen d'avoir du pain : ramener de gré ou de force, de Versailles aux Tuileries, la famille royale. Un père ne laisserait pas ses enfants périr de faim. Les violences des 5 et 6 oct. ne vont pas sans un « acte de foi aveugle » (E. Champion). L'Assemblée forme au roi une véritable garde du corps et déclare qu'elle le suivra dans sa nouvelle résidence, qu'elle ne s'en séparera jamais. Après l'échec de divers complots « pour délivrer le roi », complots dont la cocarde blanche ou la cocarde noire étaient les signes de ralliement, Louis XVI accepta le décret qui interdisait toute autre cocarde que la tricolore. Aussitôt les députés se confondent en remerciements « pour le meilleur des pères, le plus grand des monarques », etc. (discours du président de Beaumetz). Les actes répondent aux paroles. Le roi est supplié de fixer lui-même le chiffre de sa liste civile, et, de peur qu'il ne se gêne, de consulter moins ses goûts d'économie que la dignité de sa couronne et l'amour de ses sujets. En fait, la liste civile fut surtout employée en subventions aux émigrés, aux princes, aux conspirateurs politiques et écrivains contre-révolutionnaires; l'on sait que Mirabeau, sans rien abandonner de ses idées, en eut sa part. Les désirs du roi sont aussi respectueusement suivis quant au douaire de la reine. Le parlement de Paris s'était montré lui-même plus difficile. Le 14 juil. 1790, la fête de la Fédération, journée nationale et parisienne entre toutes, fut aussi, au dire des plus clairvoyants, une journée monarchique : « Oui, écrivait Bancal des Issarts dix jours après, oui, il faut des idoles, il faut des fers aux grandes nations, tout sert à m'en convaincre, et la Fédération elle-même », etc. Ce roi idolâtré de son peuple ne songeait cependant qu'à s'enfuir. Il n'avait rien fait pour s'opposer au départ du comte d'Artois et des premiers émigrés. Il avait autorisé en lévr. 1791 celui du comte de Provence qui fut arrêté et ne réussit dans son projet que deux mois plus tard. Mesdames tantes du roi s'en allèrent également à Rome avec son assentiment. Le roi aurait pu en faire autant, d'après La Marck, au printemps de 1791, mais il redoutait l'ambition cependant bien intermittente du duc d'Orléans, et sans doute cette considération fut pour lui d'un aussi grand

poinds que les conseils de Mirabeau, lequel admettait bien que le roi quittât Paris, mais non le royaume. Quinze jours après la mort du grand orateur, le roi veut se rendre à Saint-Cloud afin d'y faire ses pâques de la main d'un prêtre non assermenté à la constitution. Il dut y renoncer (18 avr.) devant l'attitude de la population et de la garde nationale, mais, d'après le même La Marck, s'il fut allé se plaindre à l'Assemblée, elle lui aurait sans doute ouvert le passage. Une seconde tentative eut lieu le 11 juin. Enfin, le 20, il prit la route de Montmédy dans l'intention évidente de passer la frontière, ce qui était, avait prédit Mirabeau, « déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône ». A l'article VARENNES [Voyage de], on lira le détail de cette fuite. Nul ne crut aux prétextes misérables que le roi avait énoncés dans une proclamation laissée aux Tuileries. S'il n'eût été arrêté, le décret de déchéance était certain, et probable la proclamation de la République. A son retour forcé, ce fut une joie folle. Petion, un des commissaires de l'Assemblée, n'avait-il pas assuré au fugitif que l'on ne supprimerait pas la monarchie pour retomber en plein despotisme ? Il fut convenu que Louis XVI avait été enlevé, que Bouillé et les gardes du corps étaient les seuls coupables, et la suspension du roi fut simplement prononcée, jusqu'à ce qu'il prêtât serment à la constitution. Le serment fut prêté (13 sept. 1791). Était-il libre ? Peu importait à la foule, redevenue « ivre de son roi et se prêtant à toutes les bassesses imaginables » (M^{me} Roland). Au *Champ de Mars* (V. ce mot) les partisans de la déchéance avaient deux mois avant payé de leur sang, sur l'autel de la patrie, leur patriotique clairvoyance. Dès lors Louis XVI se crut tout permis. Déjà, le 16 août 1790, la reine avait écrit en son nom à Mercy-Argenteau : « Nous n'avons plus de ressources que dans les puissances étrangères. » Mallet du Pan négocia avec l'Autriche et la Prusse un traité par lequel ces puissances, après avoir « désarmé le crime », devaient être avec le roi « les arbitres des destinées de la France ». Le 19 avr. 1792, la veille de la déclaration de guerre publiquement adressée à l'Autriche par Louis XVI lui-même, son ministre Montmorin fournissait à Vienne et à Berlin le plan des opérations. Le roi s'était engagé aussi à rembourser les dépenses de ses alliés secrets, après leur victoire dont il ne doutait pas. Mais le fidèle Malouet soupçonnait, chez les souverains qui venaient de démembrer une seconde fois la Pologne, l'intention de se payer de leurs services au prix de notre territoire. Par le fait de l'invasion, « la cause des factieux » devint celle des patriotes. Au 20 juin 1792 (V. Juin [Journée du 20]), le peuple se contenta d'avertir encore une fois Louis XVI. La Législative, hostile à la cour, ne l'est pas encore au roi ni à la monarchie (scène du baiser Lamourette, 7 juil.). Après les premières victoires allemandes et le manifeste de Brunswick, l'ue proposa au roi de gagner Compiègne : « Nous resterons à Paris, dit la reine. C'est l'avis du duc de Brunswick. Son plan est de venir dans ces murs mêmes nous délivrer. » La cour comptait sur d'Hervilly et sur six mille partisans dévoués pour disperser la Législative. Le dénouement fut tout autre (V. Août [Journée du 10]). Vaublanc, et bien d'autres, furent stupéfaits de la victoire de Paris. Louis XVI et sa famille, d'abord relégués au Luxembourg, furent ensuite transférés au Temple, sous la surveillance de la toute-puissante Commune du 10 août. Mais, sans Valmy, le 10 août n'eût rien décidé, si une de plus cruelles représailles du parti royaliste, principalement dans l'hypothèse où la famille royale eût été victime des fureurs populaires. Chacun le sentait, et ce fut sans doute une des raisons qui fit hésiter la Législative devant la République. Suspendu une seconde fois, Louis XVI fut déclaré déchu par la Convention (21 sept.) qui, le lendemain, proclama la République. Il occupait alors avec sa famille le grande tour du Temple, composée de deux étages. Le roi, la reine et ses deux enfants étaient réunis pendant le jour. Le temps était ainsi réglé : à neuf heures, déjeuner dans la chambre du roi ; à dix heures, réunion chez

la reine (Louis XVI travaillait à l'instruction de son fils, et Marie-Antoinette à celle de sa fille) ; à une heure, promenade, sous l'œil des agents de la Commune et des officiers de garde ; à deux heures, dîner. Puis le roi se reposait pendant que son domestique, Cléry, faisait jouer le prince. Après une lecture en commun, et le souper, la famille se séparait : le premier étage était réservé au roi. La nuit, des gardiens conchaient à la porte même des appartements ; les officiers de garde formaient un « conseil permanent ». Tous les jours Sauterre et son état-major faisaient une visite générale. Divers projets d'évasion, facilement évités, amenèrent la suppression progressive de l'encre, du papier, des plumes, des couteaux, rasoirs, ciseaux et canifs. Les achats nécessaires étaient faits par l'administration du Temple qui souvent eut à rejeter certaines demandes, moins par inhumanité que par méfiance. Les cuisines étaient en dehors de la tour ; la dépense mensuelle de la table atteignit 14,000 livres ; il y avait treize officiers de bouche, mais un seul communiquait avec Cléry. Louis XVI apprenait quelques nouvelles du dehors par un crieur public que Cléry avait gagné. Pendant cette captivité, Buziche-Valazé fit un premier rapport sur les faits imputés au monarque. Mailhe en présenta un second sur la question de droit : 1^o Louis XVI peut-il être jugé ? 2^o Quel tribunal prononcera le jugement ? La discussion en fut ajournée au 13 nov. La Constituante de 91 portait l'inviolabilité de la personne du roi. Aucun des conventionnels n'osa défendre cette inviolabilité comme juste en elle-même, mais seulement comme article d'un contrat existant : « La nation, disaient en substance ceux qui voulaient sauver la tête du roi, s'est liée elle-même, non sans doute à perpétuité, mais pour un temps. La loi est la loi. On ne saurait donner à la loi nouvelle, par laquelle la nation s'est déliée, un effet rétroactif préjudiciable à l'autre contractant. Or, dans le contrat bilatéral de 1791, la trahison, la guerre à la nation, ne sont punies que de la déchéance : cette peine a été prononcée. Les ministres responsables couvrent la personne du roi. » A ces arguments, les partisans d'un procès capital répondaient : « Si le roi est inviolable, c'est à l'égard des corps constitués, et non à l'égard de la nation elle-même, souveraine absolue. Louis ne peut invoquer un contrat auquel il n'a jamais été fidèle, une constitution qu'il a travaillé à détruire par tous les moyens. Les ministres ne peuvent être rendus responsables que de leurs actes ostensibles. Peut-on leur demander compte de ce que peut-être ils ont ignoré, de ce qui s'est tramé au-dessus de leurs têtes ? La déchéance ne saurait être une peine suffisante ; elle n'est que l'effet naturel d'un coup manqué et non la réparation légitime d'un crime commis. Quant à la peine à appliquer, c'était celle dont toutes les lois humaines ont toujours puni la trahison. Le tribunal, c'était la nation souveraine, représentée par les députés qu'elle venait d'élire. Elle ne pouvait pas ne pas être juge et partie : car, si l'on s'arrêtait à cette objection, irait-on soumettre la cause de Louis XVI à l'arbitrage de quelque autre nation ? » Bref, le comité de législation conclut dans le sens le plus rigoureux, et fixa ainsi la procédure : « Il sera dressé un acte énonciatif des faits reprochés à Louis. Louis comparaitra en personne. Des conseils de défense lui seront accordés. La Convention prononcera son jugement sur appel nominal de chacun de ses membres présents. » Comme les arguments de droit, pour et contre, se balançaient, Saint-Just formula un autre système, celui de la force victorieuse et du salut public (13 nov.), en réponse à Morisson qui avait plaidé l'inviolabilité. Rouzet et Faure défendirent Louis XVI au point de vue historique et moral. Fauchet parla contre la peine de mort en elle-même. La discussion dura jusqu'au 30 nov., et l'on nota l'incertitude croissante des Girondins (V. ce mot) relativement à cette question, et ce défaut d'entente et de discipline qui devait les perdre après le roi lui-même. Enfin le 3 déc. (après les séances uniquement consacrées aux subsistances), Robespierre obtint de l'Assemblée le

décret suivant : « La Convention déclare que Louis XVI sera jugé et jugé par elle. » Dès le 20 nov., les pièces de l'Armoire de fer des Tuileries avaient été déposées par Roland à la Convention. Mais les papiers les plus importants en avaient été retirés avant le 10 août (*Mém. de M^{me} Campan*) ; l'on soupçonna Roland, peut-être à tort, d'en avoir soustrait d'autres. Quoi qu'il en fût, ils ne renfermaient pas contre le roi de preuves plus décisives que celles qui étaient déjà connues. Le 4 déc., Petion fit décider que la Convention s'occuperait tous les jours du procès du roi, de onze heures à six heures du soir, et que le jugement ne serait pas prononcé immédiatement après l'instruction publique du procès. L'acte énonciatif fut présenté le 10 déc. à l'Assemblée, et le roi fut assigné à comparaitre pour le lendemain. Il était déjà prévenu par Cléry lorsque le 11 déc., à onze heures, Petion vint lui communiquer le décret : il aurait pu (comme Charles I^{er}) refuser de s'y soumettre. Il n'en fit rien. Il répondit, assis sur un siège près de la barre, à tous les articles successifs de l'acte d'accusation, qui lui rendaient personnelles toutes les fautes de son règne depuis le 20 juin 1789 jusqu'au 10 août 1792. Tantôt il nia les faits énoncés, tantôt il en rejeta la faute sur ses ministres, tantôt il invoqua pour se justifier la lettre de la constitution de 1791, qu'il possédait parfaitement. Relativement à l'Armoire de fer, il fit une réponse mensongère, et de plus inutile et maladroite (il n'en connaissait pas exactement le contenu). Il fut ramené au Temple à six heures et demie et dut rentrer dans son appartement particulier sans communiquer avec ses enfants. Si Target refusa de le défendre, Tronchet, Linguet, Lally-Tolendal, etc., s'offrirent d'eux-mêmes. Malesherbes, revenu en France dès l'été de 1792, parce que, avait-il dit alors, « c'était son poste, et le roi pouvait avoir besoin de lui », Malesherbes fut seul accepté avec, pour l'aider dans sa tâche, le jeune avocat Desèze. Sur l'ordre de la Commune, les défenseurs purent entrer au Temple et en sortir sans être fouillés. La défense fut prête le 26 déc. Desèze fit valoir la thèse de l'inviolabilité. Il discuta les faits de l'acte énonciatif. Il demanda, si Louis XVI était jugé comme un simple citoyen, qu'il fût, selon la loi, constitué deux jurys, l'un d'accusation, l'autre de jugement ; que le prévenu eût la faculté de récusation ; que la majorité des deux tiers fût requise pour la sentence ; que le vote fût secret et non motivé par les juges. C'est dans cette partie de son plaidoyer que Desèze prononça le mot célèbre : « Je cherche en vous des juges, et je ne trouve que des accusateurs. » Après un bref discours du roi et son retour au Temple, Lanjuinais demanda l'annulation de la procédure et s'en prit audacieusement aux « conspirateurs du 10 août ». Mais, le 27, Saint-Just démasqua dans Louis le tyran souple et modeste, qui a opprimé avec souplesse, qui se défend avec modestie : dans l'incohérence de ses actes, il ne voyait — sincèrement — que perfidie forte et calculée. L'expédient de l'appel au peuple, proposé par les Girondins dès le 27, soutenu par Vergniaud le 31 déc. seulement, ne parut à beaucoup promettre qu'une perspective de guerre civile et un renom de lâcheté politique. Le résumé de Barère (7 janv.) fut décisif et la position des questions, ainsi que l'appel nominal des députés, fut fixé aux 14 et jours suivants. Sur la première question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et la sûreté générale de l'Etat ? » le scrutin doit être établi ainsi qu'il suit :

Absents pour cause de maladie.....	8
— par commission.....	20
Voix non comptées.....	27
Omis ou s'étant abstenus.....	3
Ont répondu <i>Oui</i> (dont 10 par écrit)...	691
Total égal au nombre des membres.	749

Sur la deuxième question : « Le jugement de la Conveu-

tion nationale sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » il faut compter :

Absents par maladie.....	9	}	38
— par commission.....	20		
Abstentions et voix non comptées.	9		
Ont répondu <i>Non</i>	424	}	711
Ont répondu <i>Oui</i>	287		
			749

(Ces chiffres, qui ne sont pas conformes à la lettre du procès-verbal de la Convention, sont le résultat du travail critique de M. Belhomme, *les Régicides*.) Sur la troisième question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » le scrutin officiel a été revisé, collationné, imprimé avec le plus grand soin et la plus grande exactitude. Au cours du vote, la question du sursis à l'exécution fut incidemment présentée par Mailhe. Sur 721 votants (majorité absolue : 361) 2 votèrent pour les fers, 286 pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la reclusion, et « quelques-uns » [il convient de préciser : 33] ajoutèrent la peine de mort immédiate en cas d'envahissement du territoire; 361 votèrent pour la mort; 26 pour la mort en réclamant une discussion sur le sursis, motivée par l'intérêt public, mais dont ils déclarèrent leur sentence de mort indépendante. Somme toute, la mort sans condition fut donc votée par 387 voix contre 334; il y eut 28 non votants ou absents (16-17 janv.). Le 19 janv. fut posée la quatrième question : « Y aura-t-il un sursis, oui ou non, à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet ? » Le nombre des non votants est cette fois de 59. Sur les 690 votants, 380 se prononcèrent contre le sursis et 346 pour. — En 1815, la Restauration a considéré comme *régicides* quatre catégories de conventionnels : les 361 qui ont voté la mort; les 26 qui ont voté la mort avec l'amendement Mailhe; les 46 qui ont voté la mort avec sursis; et ceux qui, en dehors des catégories précédentes, ont voté contre le sursis; total : 455.

Pendant les quatre nuits et les trois jours pleins qui séparèrent la sentence de mort du 17 janv. du jour de l'exécution, les royalistes ne firent aucun effort sérieux et concerté pour sauver le prince : la Commune avait d'ailleurs pris de minutieuses précautions, et, malgré la pitié croissante dont les gardiens et familiers du Temple se sentaient pris pour le père de famille séparé peut-être inutilement des siens, la surveillance était devenue de plus en plus rigoureuse. Le 20 janv. à deux heures, le ministre de la justice Garat, avec Santerre, Grouvelle, etc., se présentèrent au Temple pour lire l'arrêt au condamné. Louis demanda par écrit : 1° trois jours pour se préparer à la mort; 2° la permission pour la reine et ses enfants de sortir de France (ces deux demandes furent reponssées); 3° la faculté de revoir les siens avant de mourir; 4° l'assistance d'un confesseur de son choix (ces deux demandes furent accordées). Garat envoya chercher rue du Bac, n° 483, un prêtre d'origine étrangère et non assermenté, Edgeworth de Firmont, et l'amena dans sa voiture, à six heures. Pendant deux heures, cet ecclésiastique s'entretint avec le roi, soit de matières de la religion. A huit heures et demie et jusqu'à dix heures, eut lieu l'émouvante entrevue de Louis XVI avec la reine, M^{me} Elisabeth, le dauphin et Madame Royale : celle-ci s'évanouit dans ses bras. Le roi retourna ensuite auprès de son confesseur et veilla jusqu'à minuit. Il s'endormit profondément après avoir recommandé à Cléry de le réveiller avant cinq heures, pour entendre une messe qu'avait autorisée la Commune et qui fut en effet célébrée. Edgeworth obtint du roi qu'il s'épargnerait à lui-même et qu'il épargnerait aux siens la douleur d'une nouvelle entrevue qu'il leur avait promise. Cependant l'assassinat de *Lepelletier de Saint-Fargeau* (V. ce nom), un des conventionnels qui avaient voté la mort (20 janv. à neuf heures du soir), avait fait croire à l'existence d'une vaste conspiration. La Convention, la Commune, le Conseil exécutif, les Jacobins se

déclarèrent en permanence. Les dernières dispositions du roi concernèrent son anneau de mariage qu'il pria de remettre à la reine, son cachet aux armes de France, destiné au dauphin, et son testament, que Jacques Roux, de la Commune, se recula pour ne pas recevoir, mais sans ajouter le moternel dont il se vante dans son rapport. Une voiture verte, avec deux gendarmes sur le devant, et au fond Louis et le confesseur, transporta le roi place de la Révolution. Toute la ville était muette, fenêtres et portes closes, mais une multitude armée et silencieuse garnissait tout le parcours. Un grand espace vide, avec du canon et une troupe nombreuse de fédérés tout autour, avait été ménagé autour de l'échafaud. Le roi portait un habit brun, une veste blanche, une culotte grise et des bas blancs. A dix heures, il descendit sur la place, enleva ses vêtements, et, non sans combat, se laissa lier les mains à la voix de son confesseur. Les tambours battaient. Santerre demanda le silence et le roi dit, assez haut pour qu'on pût l'entendre de six cents pas : « Je désire que mon sang ciment le bonheur de la France. » Puis le général Berruyer, qui seul commandait les troupes, ordonna un roulement pour que chacun se remit en place et gardât son rang. Telle est la tradition conservée dans la famille de Santerre ; dans son récit, Edgeworth semble la confirmer en partie, en ce qui concerne l'ordre donné par Berruyer et non par Santerre. Enfin les derniers mots du roi ont été ainsi généralement traduits : « Je meurs innocent; je désire que le sang que vous allez répandre ne retombe pas sur la France. » Il est absolument contrové que Louis ait crié « Grâce ! » au dernier moment ; mais il est certain qu'il poussa un grand cri lorsqu'on lui mit la sangle, et qu'il se débattit. Il était, disent tous les témoins oculaires, très rouge : la violence du tempérament, l'espoir, qu'il semble avoir gardé jusqu'au bout, d'une intervention en sa faveur, n'ont donc pas laissé toute sa sérénité à la résignation chrétienne dont il était par instants pénétré. Le mot : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » n'a pas été prononcé par Edgeworth, ou du moins, dit son parent Sneyd Edgeworth, il ne s'en souvenait pas. C'est dans le *Journal de Paris*, au lendemain de la mort du roi, qu'on le lit pour la première fois (V. LACRETELLE [Jean-Charles]). Il n'est pas dans le journal de Charles Hlis (*le Républicain français*), auquel on l'a attribué. Il est traduit ainsi par la gravure n° 185 des *Révolutions de Paris* (19-26 janv.) : « Allez, fils aîné de saint Louis, le ciel vous attend » ; mais on doit noter que cette gravure, malgré sa date, n'a été expédiée, selon l'usage de l'époque, qu'à la fin du trimestre. — Dans son testament écrit le 25 déc. 1792, Louis XVI pardonne à ses ennemis, à ses geôliers, et prescrit à son fils d'oublier comme lui tout ressentiment. Il lui recommande, « s'il a le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit entièrement au bonheur de son peuple ». Il termine « en déclarant devant Dieu et prêt à paraître devant lui, qu'il ne se reproche aucun des crimes dont on l'accuse ». En effet, le roi n'a guère dû se reprocher qu'une chose (dont on ne l'accusait pas) : d'avoir signé la constitution civile du clergé. Mais la culpabilité n'est pas seulement affaire subjective. Un roi, qui se croit absolu par droit divin, maître de la vie et de la mort de ses sujets, peut se croire innocent à leur égard et ne l'être pas. L'absence de remords n'implique point l'absence de crimes ni de fautes. Hébert eut à ce propos un mot abominable, mais profond : « Comme *Desrués* (V. ce nom), il a été ferme et dévot jusqu'au dernier moment. » — Quant à la question de salut public, E. Quinet a dit, du 21 janv. : « De bonne foi, à quoi a servi cette date ? Qu'est-ce que ce sang a produit ? » Michelet insiste dans le même sens : « On put voir cette chose fatale, que la royauté morte sous le déguisement de Varennes, avilie par l'égoïsme de Louis XVI au 10 août, venait de ressusciter par la pitié et par la vertu du sang. » Un ultra-royaliste qui n'est pas un historien, mais qui a consacré tout un volume des plus curieux au « meurtre du 21 janv. 1793 », le baron de Vinck

d'Orp, paraît avoir conclu plus justement : « Si le couteau de Jacques Clément et le poignard de Ravailiac ont tué des personnes royales, ces régicides n'ont pas porté atteinte au principe même de la royauté, tandis que la Convention, par le meurtre juridique qu'elle a consommé le 21 janv. 1793, a compromis et la royauté et le principe monarchique. » Disons, en d'autres termes, que le 21 janv. la nation a simplement exercé sa souveraineté. Mais « autant il est aisé de décider ce qu'il convenait de faire lors de la fuite de Louis XVI, autant il est difficile d'approuver ou de blâmer sans réserves le décret qui l'envoya au supplice » (E. Champion). Quoi qu'il en soit, la Convention mit au nombre des fêtes révolutionnaires (V. ce mot) l'anniversaire de la mort du tyran. La Restauration en fit une fête expiatoire; le cimetière de la Madeleine, où le roi, puis la reine avaient été ensevelis, servit d'emplacement au monument expiatoire. Il fut aussi question d'élever une chapelle à l'endroit même où avait eu lieu l'exécution. Mais après les journées de Juillet, le deuil publié du 21 janv. fut aboli, et le fils de Louis-Philippe-Egalité (V. ce nom) choisit la place de l'échafaud du 21 janv. pour y faire dresser l'obélisque. — En 1893, le centenaire du 21 janv. a été célébré et par le deuil des royalistes, et par les réjouissances peu décentes, et vraiment surannées, de certains partis extrêmes : c'est seulement dans les journaux que l'on retrouvera la trace de ces manifestations opposées. II. MOMIN.

BIBL. : Outre les histoires générales de la France et celles de la Révolution (surtout MICHELET et LOUIS BLANC), V. SOULAVIE, *Mémoires historiques sur le règne de Louis XVI*; Paris, 1801, 6 vol. in-8. — DROZ, *Histoire de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution*; Paris, 1839-42, 3 vol. in-8. — DE FALLLOUX, *Louis XVI*; Paris, 1840, in-8. — A. DE TOCQUEVILLE, *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI jusqu'en 1789*; Paris, 1850. — A. RENEE, *Louis XVI* (c'est le dernier volume de l'*Hist. des Français* de Sismondi). — JOBEZ, *la France sous Louis XVI*; Paris, 1877, 2 vol. in-8. — M. SOURIAU, *Louis XVI et la Révolution*; Paris, 1893, in-8. — Les sources qui, avec les documents officiels (*Moniteur*, etc.) demeurent les plus importantes sont : la *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et le comte du Mercy-Argeuteau*, etc., publiée en 1874 par MM. GERFROY et d'ARNETH, d'après les Archives de Vienne; la *Correspondance de Vaudreuil avec le comte d'Artois*; publiée en 1892, par M. PINGAUD. — Il faut se délier (mais sans tout rejeter) du recueil formé par M. FEUILLET de CONCHES (V. ce nom), et à ce sujet un article de M. J. FLAMMERMONT dans la *Revue historique* de mai-juin 1890). Parmi les mémoires du temps, les plus véridiques sont ceux de GOUVERNEUR-MORRIS et de la baronne d'ÜBERKIRCH. Quant aux mémoires-plaidoyers, ils sont innombrables et toujours sujets à caution; tels ceux de BESEVAL, de M^{me} CAMPAN, etc. — Dans le *Catalogue général de l'Histoire de France* (Bibl. nat.), les documents imprimés relatifs au règne de Louis XVI sont sous la cote Lb⁴⁹. — Ni les mémoires, ni l'histoire des assemblées, ni les journaux, ni toutes les correspondances ne sont comprises dans cette section. — Parmi les pièces capitales de nos archives, citons le *Journal de Louis XVI* (Armoire de fer, carton 10, n° 4), et la *Correspondance de M. de Vergennes* (carton des rois, K. 164.) — V. MARIE-ANTOINETTE.

LOUIS XVII DE FRANCE. Nom donné par le comte de Provence comme « régent du royaume », par les émigrés royalistes et par les puissances coalisées contre la France, au deuxième fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, bien qu'il n'ait pas régné. Né à Versailles le 27 mars 1785, baptisé sous les noms de Louis-Charles, d'abord duc de Normandie, puis dauphin après la mort de son frère aîné (4 juin 1789), mort au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), cet enfant, doué d'une intelligence précoce, mais malade, que les événements de la Révolution avaient contribué à développer (journées d'octobre, voyage de Varennes, journées du 20 juin et du 10 août), fut enfermé au Luxembourg, puis au Temple, avec sa famille, et ne recouvra pas la liberté après la mort de son père. A la suite de timides tentatives pour le délivrer, il fut mis par la Commune de Paris sous la garde d'un être plus grossier que méchant, le cordonnier Simon, afin de le soustraire à l'influence de sa mère, que l'échafaud lui enleva bientôt, et d'en faire un « citoyen patriote ». Il ne tarda pas à périr de douleur, de manque d'air et de serofule, plutôt que

de mauvais traitements proprement dits. Il fut secrètement enterré au cimetière Sainte-Marguerite. Sept jours après sa mort, une brochure anonyme, rarissime, émettait des soupçons d'empoisonnement (Arch. nat., R. AD, 1, 441). Cette brochure intitulée *Question importante sur la mort de Louis XVII*, datée du 13 juin 1795 (s. l. n. d., in-8 de 7 p.) n'énonce aucun fait positif; son importance consiste en ceci, que l'auteur, royaliste dévoué, ne doute pas de l'identité de l'enfant mort au Temple avec le fils de Louis XVI. Telle est aussi l'opinion de MM. de Beauchesne, de Chantelauze, de La Sietière, les historiens les plus autorisés de Louis XVII. Cependant beaucoup de personnes ont cru ou croient encore, ou ont feint, ou feignent de croire que Louis XVII fut enlevé de sa prison, remplacé par un enfant du même âge, serofuleux comme lui, presque mourant et de plus muet, et que cet enfant fut gardé, soigné et enseveli comme étant le vrai Louis XVII. L'évasion, secrètement favorisée par quelques hommes publics, aurait été dissimulée avec soin afin de ne pas encourager le parti royaliste; et c'est pourquoi nul n'en aurait parlé sur-le-champ. L'ambition et les intérêts personnels du comte de Provence, du comte d'Artois et des émigrés, auraient achevé le mystère autour de cet événement. — Tout ce roman s'appuie sur divers arguments : 1° Le 28 déc. 1794, Lequinio avait demandé à l'Assemblée que, par l'expulsion du jeune Capet, « on purgât le sol de la liberté du seul vestige de royalisme qui y restait encore ». Il ne faut pas s'arrêter à la forme brutalement voulue de ce langage. Lequinio était inspiré par un sentiment d'humanité et de justice, mais il savait à qui il parlait. Les *Comités* chargés d'examiner sa motion confièrent le rapport à Cambacérès, qui conclut négativement. On a relevé dans ce rapport la phrase suivante : « Lors même que [le fils de Louis XVI, déjà fort malade] aura cessé d'exister, on le retrouvera partout, et cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances. » (22 janv. 1795.) Louis Blanc conclut presque de cette prédiction que l'évasion avait eu lieu, que Cambacérès en était instruit, et que ses paroles étaient calculées pour atténuer à l'avance l'effet d'une réapparition de Louis XVII. Cambacérès ne dit que ce qu'il veut dire, c'est que la foi monarchique trouve toujours un individu à qui s'attacher. L'histoire de l'Angleterre au xv^e siècle aurait pu lui fournir de nombreux exemples de ce phénomène psychologique. L'amour ére son objet, et il est rare qu'une famille régnante depuis longtemps se soit terminée brusquement sans susciter après elle des imposteurs ou des fous pour la continuer; jamais les uns ni les autres n'ont manqué de dupes ou de complices. — 2° Les souverains alliés en 1814 auraient, à l'occasion du premier traité de Paris, consigné leurs doutes sur la mort du fils de Louis XVI et se seraient, par un article secret, réservé de faire des recherches au cours desquelles Louis XVIII n'aurait été, pendant deux ans, considéré que comme régent du royaume (témoignage de Labrel de Fontaine, ex-bibliothécaire de feu la duchesse douairière d'Orléans). L'intérêt orléaniste saute ici aux yeux. Cet *on-dit* fut-il vrai, l'intérêt des puissances à tenir Louis XVIII sous leur joug n'est pas moins évident. — 3° Un ex-secrétaire intime de Louis XVI, de Brémont, affirma devant le tribunal de Vevey que « des généraux vendéens » (lesquels?) avaient expédié la nouvelle de l'évasion du dauphin à Verone, où résidait Louis XVIII, et que les courriers en auraient informé en passant l'avoyer suisse Steiger. Ceci ne prouve rien, sinon que la prétendue évasion trouva érance en Veudée, ou que cette légende y servit de moyen d'action. — 4° Madame Royale, sœur du dauphin, mentionne à la date du 19 janv. 1795 un grand bruit dans la chambre de son frère; elle vit, par le trou de la serrure, emporter des paquets. Elle entendit les jours d'après ouvrir la porte et marcher dans la chambre, et resta « persuadée que son frère était parti ». C'est l'époque où le cordonnier Simon et sa femme, Marie-Jeanne, née Aladame, furent relevés de leurs fonctions, et

où les visites de médecins ou de commissaires furent nécessitées pour le dépôt même du rapport de Cambacérés. — 5° La veuve Simon, morte aux Incurables le 40 juin 1819, parla aux sœurs qui la soignaient d'un cheval de carton où l'on aurait enfermé le dauphin pour le faire sortir. Ses récits, qui paraissent ou d'une tête troublée, ou d'une femme qui veut se rendre intéressante, sont tardifs, manquent absolument de précision, et ne nous sont parvenus qu'indirectement. — 6° On a supposé que le renouvellement journalier, pendant six mois, des sectionnaires chargés de la surveillance, la défense à l'enfant de communiquer avec Marie-Thérèse sa sœur, la suppression des promenades, etc., avaient eu pour but de soustraire le faux Louis XVII à la vue des visiteurs. Il était pourtant bien simple de lui donner un gardien qui ne le connût pas. — 7° Nul n'a vu les originaux des prétendues lettres du gardien Laurent à Barras. — 8° Le 13 thermidor an II (31 juil. 1794), les membres du comité de Sûreté générale visitèrent l'enfant, lui trouvèrent les membres singulièrement allongés (effet de la maladie et du séjour au lit). Il ne disait rien, et « refusait de prendre toute espèce d'exercice » (rapport de la Commune, fév. 1795). Il ne comprenait pas les questions et ne répondait pas (mission de Harmand, Mathieu, Reverchon, 27 fév. 1795). — 9° Le 17 floréal (6 mai), le comité de Sûreté générale assigna comme médecin au jeune prisonnier le premier chirurgien du temps, Desault (V. ce nom). Desault mourut peu après le 1^{er} juin. Ses papiers ne contiennent rien sur l'enfant du Temple : Louis Blanc insinue que Desault ayant certainement connu à Meudon, en 1789, le premier dauphin et par conséquent son frère, on eut intérêt à faire disparaître en sa personne un témoin de la supercherie. La réponse est aisée. Si l'on ne pouvait penser à gagner Desault (son caractère était trop connu), il n'y avait qu'à ne pas le commettre au lit du malade, dont le cas était désespéré. D'ailleurs le successeur de Desault, Pelletau, chirurgien en chef de l'hospice de l'humanité (5 juin), s'associa Lassus et Jeanroy qui avaient été en rapport l'un avec Mesdames de France, l'autre avec la maison de Lorraine. — 10° Ces trois médecins et Dumangin pratiquèrent l'autopsie du corps. L'acte de décès ne fut dressé que le 12 juin, deux jours après l'enterrement qui avait eu lieu le 10, à huit heures et demie du soir. Cet acte est signé du gardien Lasne, de Bigot, employé, et de Robin, officier public. Il demeure certain que l'on ne prit pas grande précaution pour constater l'identité de l'enfant du Temple. Mais cette négligence peut s'expliquer par la raison donnée dans le rapport de Cambacérés et par l'âge de l'enfant qui rendait absolument nul, pour le moment, le danger de voir s'élever quelque part un faux dauphin (Morin de La Guérinière, enfant de dix ans pris malgré lui pour Louis XVII, en 1795, fut relâché, à Thiers, sur l'ordre de Chazal). A supposer que plus tard il surgit un Louis XVII quelconque, ce fait ne pourrait que diviser les royalistes jusque-là aux ordres du comte de Provence. Enfin le dauphin, vieillissant avant l'âge, très affaibli au moral et au physique (d'après le témoignage de sa sœur), ne pouvait donner aucune espérance à son parti.

Outre La Guérinière, le dauphin malgré lui, divers imposteurs ou hallucinés ont essayé de se faire passer pour Louis XVII. Ce sont J.-Marie Ilervagault, fils d'un tailleur de Saint-Lô, arrêté par Fouché à Vitry-le-François (1801); Mathurin Bruneau (V. ce nom); Richemont (prétendu aide de camp de Kleber, et confié à ce général par le prince de Condé!); le Prussien Naundorff et sa descendance (V. ce nom et l'AVRE [Jules]); le nommé Eleazar Williams, missionnaire chez les Indiens du N. de l'Amérique, etc. — Aucun de ces individus n'a rien pu démontrer. Tous avaient d'ailleurs pu connaître les récits du Temple, les mémoires de Cléry, etc., et entrer par imposture ou par aliénation mentale dans la peau de leur personnage. A tous, il manque un récit authentique de l'évasion. Par qui aurait-elle été préparée? Avec quels complices à l'inté-

rieur du Temple? A quelle date? Pourquoi de 1794 à 1804 le dauphin évadé n'aurait-il pas donné signe de vie? Ses oncles l'auraient-ils séquestré? Alors autant valait le laisser mourir... Bref, toutes les vraisemblances sont pour la mort de Louis XVII au Temple.

II. MOMIN.

BIBL. : M. TOURNEUX, *Bibliographie de l'Hist. de Paris pendant la Révolution française*; Paris, 1890, gr. in-8; t. I, ch. v, section 15; ch. VIII, section 6. — *Bulletin* [mensuel] de la Société d'études sur la question Louis XVII; Paris, 1893-94, in-8. — R. CHANTELAUZE, *Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple*, nouv. édition par M. P. COTTIN; Paris, 1895, in-18.

LOUIS XVIII, roi de France, né à Versailles le 17 nov. 1755, mort à Paris le 16 sept. 1824. Issu du mariage du dauphin, fils de Louis XV, avec Marie-Joséphine de Saxe, il fut baptisé sous les noms de Louis-Stanislas-Xavier, reçut le titre de comte de Provence et fut élevé, comme son frère aîné, le duc de Berry (qui fut plus tard Louis XVI), et son frère puîné, le comte d'Artois (Charles X), sous la direction étroite et bigote du duc de La Vauguyon, qui ne le corrigea pas de son penchant au scepticisme et ne put le préserver d'un goût très vif pour la littérature légère si fort en honneur vers la fin du XVIII^e siècle. Marié le 14 mai 1774 à Louise-Marie-Joséphine de Savoie, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, dont il n'eut jamais d'enfants, il prit, à l'avènement de Louis XVI (1774), le titre de *Monsieur*, fit, en 1777, un voyage pompeux dans le midi de la France, mais n'eut, jusqu'aux approches de la Révolution, aucune part appréciable aux affaires publiques. Son pédantisme et surtout sa malignité inspiraient une certaine méfiance au nouveau roi, aiosi qu'à la reine Marie-Antoinette, qui, tout en sauvant les apparences, n'avait pour le comte de Provence qu'éloignement et était par lui payée de retour. Le prince se consolait, à cette époque, de son inaction politique en faisant de petits vers et luttant de bel esprit avec quelques littérateurs de second ordre, comme Kullhière, Ducis, Morel, l'abbé Arnaud, Laporte du Thiel, etc., dont il aimait à s'entourer dans son palais du Luxembourg ou dans son château de Brunoy. Il trouvait aussi quelque charme à l'intimité de la comtesse de Balbi, dame d'honneur de sa femme, qui, de bonne heure, devint sa favorite et garda bien des années sur lui un ascendant manifeste.

Ces distractions ne lui laissaient pourtant pas tout à fait oublier les affaires d'Etat, dont il aimait à se mêler, moins pour contribuer au bien du royaume en s'associant aux vœux de l'opinion publique, que pour ironiser — surnoisement et sans courage — le gouvernement et ses tentatives de réformes. C'est ainsi qu'après s'être opposé, en 1774, avec Turgot à ce que les parlements fussent rétablis, il contribua à la chute de ce ministre par la publication d'un libelle anonyme intitulé *les Mannequins, conte ou histoire, comme l'on voudra* (Paris, 1776, in-12). Un peu plus tard on le voit s'unir aux ennemis de Necker et les aider à le renverser (1781). Calonne arrive au pouvoir et Monsieur lance contre lui, avec le même courage, un nouveau pamphlet (*Description historique d'un monstre symbolique, pris vivant sur les bords du lac Fagna, près de Santé-Fé, par les soins de Francisco-Naveiro de Neunris*; Paris, 1784, in-8), ce qui, du reste, ne l'empêche pas de se faire donner, en quatre ans, par le roi, grâce à l'étrange facilité de ce ministre, près de 14 millions en sus de ses revenus ordinaires. Dans le même temps, il alimente, sans en avoir l'air, la médisance et, au besoin, la calomnie qui commencent à s'attacher à la reine; l'*Autrichienne* lui doit, dès cette époque, une bonne part de son impopularité.

A l'assemblée des notables, réunie en fév. 1787, Monsieur préside un bureau, qu'on appelle dans le public le *Comité des sages*. Il y affecte un grand zèle pour le bien public, mais ne le manifeste, en somme, que par son hostilité contre Calonne. Loménie de Brienne, qui succède à ce dernier, n'a pas beaucoup plus à se louer de lui. Le comte de Provence, comme la majorité des notables, fait avorter la réforme royale. Mais le peuple, ne voyant en lui

qu'un ennemi des ministres qu'il abhorre, l'applaudit dans les rues quand il va porter à la chambre des comptes les nouveaux édités bursaux de Louis XVI (août 1787). L'année suivante (nov. 1788), les notables sont convoqués de nouveau. Monsieur, qui voit bien ou tend le courant populaire et juge prudent de ne pas se mettre en travers, se prononce pour le doublement du tiers aux Etats généraux et refuse de s'associer à la protestation de plusieurs princes du sang contre cette mesure (déc.). Mais sa popularité ne durera guère. La Révolution éclate et prend, dès 1789, des proportions si menaçantes que, sans rompre avec aucun parti, durant quelque temps, le prince croit devoir surtout s'abstenir de toute démarche compromettante, se dissimuler, se faire petit.

Il n'émigre pas en juillet avec le comte d'Artois et les Condé. Le 5 et le 6 oct., il se tient coi. Au fond, ce qu'il voudrait, c'est que Louis XVI, aux abois, le fit lieutenant général du royaume. Il faudrait aussi que le roi prit la fuite, et le roi reste. Monsieur n'est pas, du reste, sans conspirer pour son compte contre la Révolution. Un de ses hommes, le marquis de Favras, se laisse prendre (25 déc. 1789). Il va aussitôt le renier basement à l'Hotel de Ville et le laisse pendre (févr. 1790). Il porte la cocarde tricolore et témoigne un grand zèle pour les lois nouvelles. Quand le bruit commence à se répandre qu'il médite de quitter la France et que la foule, inquiète, se porte au Luxembourg (févr. 1791), il répond jésuitiquement qu'il ne songe point à partir et qu'il ne se *séparera jamais de la personne du roi*. Et quelques mois après, dans la nuit du 20 au 21 juin, tandis que Louis XVI prend la route de Montmédy, il prend furtivement avec le comte d'Avary celle de Bruxelles.

On sait comment le roi fut ramené de Varennes à Paris. Le comte de Provence, plus heureux, put franchir la frontière. De Bruxelles, il se rendit à Coblenz, quartier général des émigrés qui le reçurent d'abord un peu froidement. Il s'intitulait lieutenant général de son souverain. Mais les pleins pouvoirs qu'il prétendait exercer étaient et furent longtemps encore contrecarrés par ceux du baron de Breteuil, qui l'avait précédé à l'étranger et qui, plus que lui, jouissait de la confiance de Louis XVI, comme de Marie-Antoinette. Cette opposition devait être très funeste à la cause royale. Du reste, à peine sorti de France, Monsieur, comme les premiers émigrés, rompit ouvertement avec la Révolution et ne se réclama plus que du droit divin. Tous les moyens, quoi qu'il en ait dit et qu'en aient dit plus tard ses panégyristes, lui parurent bons pour en amener la restauration. Tout d'abord, après avoir provoqué la déclaration austro-prussienne de Pilnitz contre la France nouvelle (août 1791), il fit publier une lettre par laquelle lui et le comte d'Artois protestaient d'avance contre l'acceptation de la constitution par Louis XVI, déniaient à ce malheureux roi le droit de laisser amoindrir ses prérogatives (10 sept.). Un peu plus tard, sommé officiellement de rentrer en France, il répondait que non seulement il n'obéirait pas, mais qu'il ne reconnaissait plus l'autorité d'un roi qu'il ne regardait plus comme en possession de sa liberté (déc.). Déclaré par l'Assemblée législative déchu de ses droits de prince français (16 janv. 1792), il ripostait en levant des troupes sous le commandement du prince de Hohenlohe (févr.), provoquait l'envahissement de son pays par des puissances qui se proposaient de le démembrer, et, non content d'approuver le manifeste de Brunswick, lançait lui-même au peuple français une proclamation qui ne devait lui laisser aucun doute sur son intention de rétablir l'ancienne autorité royale dans son intégrité (8 août). Peu de jours après, il pénétrait en France avec son frère d'Artois, sous la protection d'une armée prussienne.

Le canon de Valmy (20 sept.) l'obligea bientôt à rebrousser chemin. Il lui fallut licencier les quelques milliers d'hommes qui étaient à sa solde et, après un séjour de quelques semaines au château de La Neuville, se réfugier à

Dam, en Westphalie. C'est là qu'il apprit l'exécution de Louis XVI, qu'il avait perdu. Aussitôt, tout en proclamant roi le jeune Louis XVII, qui était prisonnier au Temple, il se déclara régent et conféra au comte d'Artois le titre de lieutenant général du royaume (28 janv. 1793). Puis il fomenta l'insurrection de Vendée. Mais, tandis que les royalistes de l'Ouest se faisaient tuer par milliers pour sa cause, loin d'être tenté d'aller les rejoindre, il se retira tranquillement en Italie et vécut trois ans à Vérone, loin des orages. Louis XVII étant mort (8 juin 1795), il prit aussitôt le titre de roi et dès lors se fit appeler Louis XVIII. Dans le même temps, il encourageait — de loin — la folle équipée de Quiberon, poussait ses amis de Paris à un coup de force contre la Convention et faisait espérer à Charette qu'il irait bientôt le rejoindre. Mais Hoche triomphait en Bretagne ; les sections royalistes étaient mitraillées dans la journée du 13 vendémiaire, Stofflet et Charette étaient fusillés, et le prétendant était toujours à Vérone. Bientôt la république de Venise, que menaçait Bonaparte, n'osant plus le protéger, il lui fallut quitter cette ville (avr. 1796). Il se rendit en Allemagne et voulut tout d'abord se joindre à l'armée de Coudé. Le gouvernement autrichien, qui, depuis longtemps, ne l'aimait guère, menaçait de le faire enlever s'il ne s'en séparait, et il dut gagner Blankenbourg où le duc de Brunswick consentait à le recevoir.

De là il continua quelque temps d'agiter la France par des complots que le Directoire, tardivement éclairé, finit par déjouer un peu brutalement en exécutant le coup d'Etat du 18 fructidor (4 sept. 1797). Peu après, le traité de Campo-Formio (17 oct. 1797) ayant, à ce qu'il semblait, ruiné ses dernières espérances, il jugea bon de s'éloigner encore plus de la France en acceptant l'asile que lui offrait à Mittau l'empereur de Russie Paul I^{er} (mars 1798). Ce fut dans cette ville qu'il maria (10 juin 1799) son neveu, le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, avec Madame Royale, fille de Louis XVI. Mais il n'y demeura pas longtemps en repos. L'espoir qu'avaient réveillé en lui les victoires de la seconde coalition sur les armées françaises en Allemagne et en Italie et la renaissance du mouvement royaliste dans nos départements de l'Ouest fut déçu par le coup d'Etat du 18 brumaire et l'avènement du Consulat. Un moment, le prétendant crut que Bonaparte consentirait à jouer en sa faveur le rôle de Monk ; il le lui fit proposer à deux reprises (1800), ce qui était beaucoup trop pour un homme qui, d'ordinaire, n'était pas naïf. Le premier consul l'invita, comme il eût dû s'y attendre, à se tenir tranquille et lui fit même un peu plus tard (févr. 1803) l'insultante proposition de renoncer à ses droits moyennant beaucoup d'argent et des domaines en Italie. Louis XVIII repoussa cette offre, non sans une certaine noblesse d'expression. Il avait foi dans l'avenir et voulait tout son droit. Jamais pourtant sa cause n'avait paru plus désespérée qu'à cette époque. Depuis le commencement de 1801, Paul I^{er}, qui s'était réconcilié avec la France, l'avait obligé de quitter Mittau. Il lui avait fallu, en plein hiver, et malgré ses précoces infirmités, se réfugier à Varsovie, dans les Etats prussiens, avec sa petite cour. Du fond de cette retraite, il put encore diriger quelques menées contre le gouvernement consulaire. On sait ce que devinrent, sans parler du duc d'Enghien, Pichegru, Cadoudal, Moreau et leurs complices (1804). Bientôt l'Empire fut proclamé. Le prétendant ne put lui opposer qu'une protestation, très nette et très ferme, il est vrai, dans les termes, mais qui parut à toute l'Europe bien platonique.

Peu après, cependant, il put croire un moment que la fortune allait lui redevenir favorable. L'empereur Alexandre, successeur de Paul I^{er}, ayant formé avec l'Autriche et l'Angleterre une nouvelle coalition contre la France, Louis XVIII, rappelé en Russie, se rapprocha de lui et, pour la seconde fois, s'établit à Mittau. Mais la paix de Tilsit, conquise de haute lutte par Napoléon, le contraignit à s'en éloigner encore (1807). A ce moment, le pré-

tendant n'avait plus pour lui en Europe que l'Angleterre. Elle voulut bien lui accorder l'hospitalité. Accueilli par le cabinet de Saint-James, qui le pensionnait depuis longtemps, il alla se fixer à Gosfield, où mourut la comtesse de Provence (10 nov. 1810), puis à Hartwell, où, partageant son temps entre ses études littéraires et ses entretiens avec ses fidèles, il vécut, à peu près oublié de la France, jusqu'aux derniers temps de l'Empire.

La campagne de Russie, si désastreuse pour nos armes, fit renaître en lui l'espoir d'une restauration prochaine. Non content de recommander au tsar par une lettre célèbre les prisonniers français tombés en son pouvoir, il crut devoir, dès le commencement de 1813, adresser à la France un nouveau manifeste par lequel, tout en revendiquant, comme par le passé, la plénitude de ses droits, il faisait entendre que, instruit par l'expérience, il saurait en concilier l'exercice avec le respect des conquêtes essentielles de la Révolution, et qu'en prenant possession du trône il donnerait au pays, non seulement la paix, mais la liberté. Ce langage insinuant et habile fut entendu, surtout après les malheurs de 1813. Sous le coup de l'invasion, la France, lasse de guerre et de despotisme, se résigna sans trop de peine, à ce qu'il semble, à la honte d'une restauration imposée par l'étranger.

Quant à Louis XVIII, il ne paraissait pas se douter de l'horreur que devait inspirer plus tard à la nation le souvenir de sa longue complicité avec les ennemis de la France et d'une restauration monarchique opérée dans Paris par les vainqueurs de Leipzig. Au mois de janv. 1814, il envoya le comte d'Artois et le duc d'Angoulême solliciter pour lui la bienveillance des souverains alliés, qui, tout d'abord, leur firent froide mine et ne les admirèrent que par grâce dans l'arrière-garde de leurs armées. C'est sous la protection de l'étranger vainqueur que ces deux princes entrèrent (mars-avr. 1814), l'un à Bordeaux, l'autre à Paris, où déjà les intrigues de Talleyrand avaient amené le Sénat non seulement à proclamer la déchéance de l'empereur, mais à décerner la couronne à Louis XVIII.

Ce dernier, malade et impotent depuis plusieurs années, ne put remettre les pieds en France que le 24 avr. Il ne quitta pas l'Angleterre sans remercier le prince régent, publiquement et avec plus d'effusion qu'il ne convenait à un bon Français, de l'avoir rétabli sur le trône de ses ancêtres. Arrivé à Saint-Ouen, il dut, le 2 mai, pour complaire au tsar Alexandre, qui voulait sincèrement donner la liberté à la France, publier une déclaration par laquelle il promettait à son pays les garanties essentielles d'un gouvernement constitutionnel et représentatif. Mais il refusa de recevoir du Sénat une couronne qu'il disait ne tenir que du droit de sa naissance, octroya lui-même, comme un don libre et spontané, la charte de 1814, simple ordonnance de réformation, comme disait son chancelier, et tint à la dater de la dix-neuvième année de son règne pour mieux affirmer l'illégitimité des gouvernements que le pays s'était donnés depuis la chute de Louis XVI et la mort de Louis XVII (4 juin 1814).

A peu près dans le même temps, il signait avec la coalition le traité de Paris (30 mai), par lequel, non content des concessions énormes si follement faites aux étrangers par le comte d'Artois (convention du 23 avr.), il consentait à ce que la France fût réduite à ses frontières de 1792, l'isolait, lui liait les mains en s'engageant à ne rien demander pour elle au congrès de Vienne. Ou a beaucoup vanté l'habileté de Talleyrand, qui alla un peu plus tard (sept.) le représenter dans ces grandes assises diplomatiques. Ce ministre fit certainement preuve de dextérité. La confiance qu'il sut inspirer aux puissances de second ordre et le traité du 3 janv. 1815, qu'il conclut avec l'Autriche et l'Angleterre contre la Prusse et la Russie, en sont des preuves. Mais il eût sans doute mieux servi la France s'il n'eût pas été enchaîné par les instructions personnelles de Louis XVIII, qui, moins préoccupé des vrais intérêts de son pays que de ceux de sa dynastie et de ses

proches, lui prescrivait sans cesse de tout subordonner, dans ses négociations, à trois concessions qu'il ne croyait pouvoir obtenir que des cours de Vienne et de Londres : maintien du royaume de Saxe, expulsion de Murat (resté roi de Naples) et éloignement de Napoléon (alors à l'île d'Elbe).

A l'intérieur, le roi, dominé par un favori sans intelligence, M. de Blacas, qui représentait l'esprit de l'émigration, laissait insulter la Révolution et ses principes, rétablir la censure, reconstruire l'ancienne cour, l'ancienne maison du roi, licencier les officiers patriotes, élever aux honneurs les soldats de Condé, menacer les acquéreurs de biens nationaux, glorifier Pichegru, réparer légalement l'intolérance du clergé. Aussi la désaffection ne tarda-t-elle pas à grandir autour de lui. Dès le commencement de 1815, on conspirait en France en faveur du duc d'Orléans. Et peu après on apprenait le débarquement de Napoléon en Provence (1^{er} mars). En peu de jours, l'empereur, sans coup férir, put traverser la France. Le 20 mars, il rentra aux Tuileries. On avait proposé à Louis XVIII de l'y attendre et de s'y défendre; mais ce prince, toujours prudent, avait mieux aimé prendre la fuite. Dès le 23, il quittait le royaume sous le nom de comte de Lille, qu'il avait jadis porté en exil, et se réfugiait à Gand.

On sait que le congrès de Vienne mit Napoléon hors la loi (23 mars); mais il ne s'engagea pas pour cela à rétablir une seconde fois Louis XVIII sans conditions. Il s'agissait d'aggravations à apporter au traité du 30 mai. Le roi de Gand, tremblant qu'on ne lui opposât quelque compétiteur (peut-être le duc d'Orléans, dont on affectait de parler à Vienne), les accepta en principe (mai 1815). Les alliés voulurent donc bien, après Waterloo, le reconduire à Paris, où il entra de nouveau (8 juil.) sous la protection de leurs baïonnettes. Puis ils le réduisirent à l'impuissance en l'obligeant à licencier l'armée de la Loire (août), mirent la France en coupe réglée et menacèrent de lui enlever plusieurs provinces. Heureusement, l'empereur Alexandre, qui en voulait surtout à Talleyrand, étant parvenu à le faire remplacer au ministère par le duc de Richelieu qu'il aimait (sept.), il fut possible d'obtenir des conditions moins onéreuses. Mais le traité du 20 nov. 1815 n'en fut pas moins humiliant pour la France, car, sans parler des cessions territoriales et de l'indemnité de guerre qui lui furent imposées, elle dut encore subir et payer pendant plusieurs années l'occupation étrangère.

Sous le rapport de la politique intérieure, Louis XVIII, qui était depuis longtemps malade et qui n'avait jamais été ni laborieux ni énergique, se laissa tout d'abord, surtout après les élections ultra-royalistes d'août 1815, déborder par la réaction. Il lui fallut renvoyer Fouché, le régicide, qu'il avait eu la faiblesse d'accepter pour ministre. La Terreur blanche (V. ce mot) commença. Des listes de proscription furent publiées. Tandis que Wellington était nommé maréchal de France, Ney, La Bédoyère et d'autres étaient fusillés, Brune était massacré. La Chambre introuvable suspendait les libertés publiques, créait les cours prévôtales, bannissait les représentants les plus illustres de la Révolution et annonçait hautement son intention de rétablir les privilèges d'autrefois. Ses fureurs et ses audaces plaisaient au comte d'Artois, héritier du trône. Elles ne tardèrent pas à effrayer Louis XVIII, qui avait plus de bon sens que lui et qui, après une vie si agitée, ne voulait pas aller mourir en exil. Les complots renaissaient. Après celui de Didier dans l'Isère (mai 1816) vinrent ceux de l'Épingle noire et des Patriotes de 1816 à Paris. Pour mettre un terme à cette agitation, le roi, qui s'était d'abord contenté de proroger la Chambre (avril), se décida, sous l'inspiration du ministre de l'intérieur Lainé, et surtout sous celle du ministre de la police Decazes, son nouveau favori, à la dissoudre (ordonn. du 5 sept. 1816).

Grâce à cet acte de vigueur, le calme renaquit pour quelque temps avec la liberté. La loi électorale de 1817 sembla devoir assurer la prépondérance dans le pays à la bourgeoisie. La loi militaire de 1818 donna une satisfac-

tion relative à l'esprit de la Révolution. L'évacuation anticipée du territoire par les étrangers, obtenue par Richelieu (oct. 1818), fut un soulagement moral, autant que matériel, pour toute la France. La presse redevint libre, dans une certaine mesure, par la loi de 1819. Mais le parti ultra-royaliste ne cessa de renouer autour du trône. Les progrès manifestes du parti libéral dans les élections de 1817 et de 1818 lui servirent de prétexte pour attaquer la loi électorale alors en vigueur. Richelieu, qui voulait la modifier, n'étant pas soutenu par le roi, se retira (déc. 1818). Le ministère Decazes la défendit encore contre la proposition Barthelemy en 1819. Mais lui-même finit par faiblir. Renversé d'ailleurs bientôt après (févr. 1820) par les ultras, qui prétendaient le rendre responsable de l'assassinat du duc de Berry, abandonné par le vieux roi, qui ne pouvait presque plus vouloir, il fut remplacé par le second ministère Richelieu, qui fit adopter la loi du double vote (juin 1820) et qui, après s'être efforcé lui-même pendant plus d'une année de modérer la politique ultra-royaliste, dut à son tour céder le pouvoir (déc. 1821) à un cabinet tout à fait selon le cœur du comte d'Artois.

L'entrée de Villèle aux affaires marque vraiment la fin du règne de Louis XVIII, sinon celle de sa vie. A partir de ce moment, le roi, cloué dans son fauteuil par son obésité et par des plaies qui lui rendent la marche presque impossible, prend toujours plaisir aux commérages de police, aux histoires graveleuses, continue à faire de petits vers, à tourner de jolis billets, à traduire Horace, et affiche d'autant plus ses séniles amours (pour M^{me} du Cayla) qu'elles deviennent plus platoniques. Mais il semble, d'autre part, se désintéresser de plus en plus des affaires sérieuses et subit presque passivement une direction politique qu'au fond il est souvent loin d'approuver. Il avait adhéré depuis longtemps à la Sainte-Alliance; ou l'oblige à s'y jeter à corps perdu. La Terreur blâchée renait. Les complots organisés à cette époque par le carbonarisme (affaires de Belfort, de Saumur, de Marseille, de Colmar, des quatre sergents de la Rochelle, etc.) sont réprimés avec une dureté qui rappelle les plus mauvais jours de 1815 (1822). Bientôt le gouvernement français se laisse pousser par le congrès de Vérone à l'expédition d'Espagne. Il envoie une armée rétablir l'absolutisme au delà des Pyrénées (1823). Puis le ministère Villèle dissout la Chambre des députés (déc. 1823), encore trop peu docile à son gré, en fait élire une autre dans laquelle l'opposition libérale est presque réduite à néant, obtient le vote de la loi de septennialité et annonce l'intention de reprendre systématiquement, au profit de l'ancienne aristocratie du clergé, le programme de 1815. C'est à ce moment que Louis XVIII meurt (16 sept. 1824), non sans pressentir le maladroit et funeste usage que son successeur va faire de la royauté. On raconte que, se sentant près de sa fin, il se fit amener le jeune duc de Bordeaux, alors âgé de quatre ans: « Que Charles X, dit-il tristement, ménage la couronne de cet enfant. » On sait comment le roi des émigrés suivit ce conseil.

Indépendamment des écrits que nous avons cités plus haut, il a été publié sous le nom de Louis XVIII ou on peut légitimement lui attribuer divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Eclaircissements sur le Livre rouge en ce qui concerne Monsieur* (Paris, 1790, in-8); *Correspondance de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras et le comte d'Artois* (id., avr. 1815, in-8); *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz* (id., 1823, in-8); *Correspondance et écrits de S. M. Louis XVIII* (id., 1824, in-8); *Lettres écrites d'Hartwell* (id., 1824, in-8). A. DEBIDOUR.

BIBL.: ALPHONSE DE BEAUCHAMP, *Vie de Louis XVIII*, 1825, 3^e édit. — PETIT, *Histoire contemporaine de la France*; *Louis XVIII*, 1885.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}, roi des Français, né à Paris le 6 oct. 1773, mort à Claremont (Angleterre) le 26 août 1850. Fils aîné de Louis-Philippe-Joseph, cinquième duc d'Orléans de la maison de Bourbon (connu pendant la Ré-

volution sous le nom de Philippe-Egalité) et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, ce prince descendait par son père de Monsieur, frère de Louis XIV, et par sa mère du comte de Toulouse, fils de ce souverain et de M^{me} de Montespan. Désigné dans sa première enfance sous le titre de duc de Valois et, à partir de 1785, sous celui de duc de Chartres, il eut pour parrain et pour marraine le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. Son éducation, dirigée tout d'abord par M. de Bonnard, le fut, à dater de 1782, par M^{me} de Genlis, qui eut à élever, en même temps que lui, ses deux frères, le duc de Montpensier (né en 1775) et le comte de Beaujolais (né en 1779), ainsi que sa sœur, M^{me} Adélaïde (née en 1777). Cette femme célèbre lui fit donner une instruction superficielle sans doute, mais très étendue et très variée. Il lui dut aussi, avec des habitudes d'ordre et de travail régulier dont il ne se départit jamais, une simplicité de manières qui, vu sa naissance, devait être et fut effectivement un de ses principaux éléments de succès dans la vie politique. On peut croire en outre qu'habile comme elle l'était à cacher sous des dehors affables et légers son penchant à l'intrigue et son égoïsme, elle ne contribua pas peu à développer en lui cette ambition cauteleuse et sans scrupules et cet amour de l'argent qui, quoi qu'il ait pu faire pour les dissimuler, sont aux yeux de l'histoire les deux traits les plus apparents de son caractère.

Nommé colonel de dragons à douze ans, il n'en avait que seize quand éclata la Révolution. Il s'y jeta comme son père à corps perdu, sans souci des bienséances et de la réserve qu'il eût dû observer comme prince du sang. Dès 1790, il se faisait bruyamment allié au club des Jacobins. Il suivait assidûment les séances de l'Assemblée constituante et se liait avec les chefs du parti avancé. Sa ferveur révolutionnaire lui valut d'obtenir un commandement à l'armée du Nord, où il servait au commencement de 1792 sous Biron, l'un des chefs de la faction orléaniste. Nommé maréchal de camp le 7 mai de la même année, à dix-huit ans et demi, quatre mois plus tard (11 sept.) il devenait lieutenant général et, à ce titre, prenait une part assez importante à la victoire de Valmy (20 sept.), puis à celle de Jemmapes (6 nov.). A ce moment la royauté, qu'il avait contribué à détruire, n'existait plus. La République était proclamée, et le duc de Chartres, qui se parait comme le duc d'Orléans du nom démocratique d'*Egalité*, manifestait à son égard un zèle qui déjà commençait à paraître suspect aux amis sincères de la Révolution.

Il avait un moment songé à se faire élire député à la Convention, mais son âge ne le lui avait pas permis. Pendant que son père siégeait misérablement dans cette assemblée et y votait la mort de Louis XVI, Chartres servait en Belgique sous Dumouriez, qui rêvait à ce moment de le placer sur le trône. Après la désastreuse journée de Neerwinden (18 mars 1793), où il montra du sang-froid et de sérieuses qualités militaires, il se laissa sans peine entraîner par son chef dans une entente avec l'ennemi pour marcher sur Paris et renverser la République. On sait que le patriotisme de l'armée déjà joua cette tentative de trahison, dont un des premiers résultats fut l'arrestation du duc d'Orléans (6 avr.) qui, peu de mois après (nov.), paya de sa tête la félonie de son fils. Chassé par ses soldats, comme Dumouriez, Louis-Philippe s'était tout d'abord réfugié chez les Autrichiens à Mons (4 avr.). Mais il n'osa pas demeurer dans leur camp, et alors commença pour lui cette odyssee de vingt ans que lui et ses partisans se sont toujours efforcés de faire oublier, mais n'ont pu dérober entièrement à la clairvoyance et à la sévérité de l'histoire.

Le *soldat du drapeau tricolore*, qui s'est vanté plus tard si fausement de lui être toujours resté fidèle, commença par se réfugier en Suisse, où il conduisit sa sœur (mai 1793) et où il dut, sur le conseil du général de Montesquiou, qui le recueillit à Bremgarten, dissimuler son identité pour échapper aux violences des émigrés roya-

listes qui voulaient lui faire un mauvais parti. S'il professa quelques mois au collège de Reichenau, ce ne fut point par misère, quoiqu'il l'ait laissé dire ; car, sans parler d'amis riches et généreux, il avait, de son propre aveu, des millions placés en Angleterre : ce fut pour faire perdre sa piste à ses ennemis. Il portait alors le nom de Chabaud-Latour. Il revint, sous celui de Corbi, vers le milieu de 1794, chez Montesquiou, puis partit pour Hambourg, où il retrouva Dumouriez (mars 1795). Ce dernier (qui fut plus tard pensionné secrètement par lui jusqu'à sa mort, arrivée seulement en 1823) n'avait pas renoncé à l'espoir de faire du jeune *Egalité* le roi de la France nouvelle. Il s'agitait de toutes ses forces pour lui créer un parti et allait jusqu'à le représenter comme un chef possible aux survivants de la Vendée. Il est certain que le nouveau duc d'Orléans, sans se compromettre par des manifestations publiques, aspirait au trône. M^{me} de Genlis, alors émigrée, mais qui demandait à rentrer en grâce auprès du gouvernement républicain, le lui reprocha par une lettre qui eut à cette époque un très grand retentissement (18 févr. 1796).

Pour lui, depuis longtemps, il annonçait à grand bruit son départ pour l'Amérique. Mais, désireux de ne pas trop s'éloigner de la France, où d'un moment à l'autre pouvait se produire un revirement favorable à son ambition, il passait plus d'une année à visiter en touriste le Danemark, la Suède, la Norvège et même la Laponie. Vers le milieu de 1796, il se trouvait encore en Allemagne, quand le Directoire, que son voisinage inquiétait, lui offrit de remettre en liberté sa mère et ses deux frères, prisonniers depuis la Terreur, à condition qu'il s'embarquerait enfin pour les Etats-Unis. Le marché fut accepté. Louis-Philippe, arrivé à Philadelphie en octobre, fut rejoint au mois de févr. 1797 par Montpensier et par Beaujolais. Tous les trois parcoururent la Nouvelle-Angleterre, la région des grands lacs, celle du Mississippi. Après le 18 fructidor, jugeant que la République française se compromettait et s'affaiblissait par ses violences, ils crurent le moment opportun pour retourner en Europe et commencèrent par passer à La Havane (févr. 1798). Le gouvernement espagnol, fidèle à ses engagements envers le Directoire, les y retint plus d'une année. Ils purent enfin se faire transporter dans la Nouvelle-Ecosse (mai 1799), puis à New York. Mais ils ne remirent les pieds en Europe qu'au mois de janv. 1800. Or, à ce moment, le Directoire était renversé, et la France avait en Bonaparte un maître qui devait être pour longtemps difficile à supplanter.

Le soldat de Jemmapes se rend alors en Angleterre, où il commence par se faire pensionner par Pitt. Ce n'est pas tout ; il vient aussi se rapprocher des Bourbons de la branche aînée, comme s'il n'avait pas conscience du mal qu'il leur avait fait. Le comte d'Artois, généreux et naïf, se laisse prendre à ses marques de repentir. Louis XVIII, plus méfiant, répond à ses humbles protestations de dévouement par un pardon dédaigneux, presque insultant. Peu après, le duc d'Orléans part pour Minorque. Qu'y allait-il faire ? C'était, disent ses panégyristes, pour aller voir sa mère en Espagne. N'était-ce pas plutôt pour rejoindre l'armée de Condé, où on lui offrait un commandement et qu'on parlait à ce moment de transporter dans cette île ? Le fait est que, comme il y eut contre-ordre et que l'armée de Condé fut bientôt licenciée (1801), le duc retourna tout aussitôt en Angleterre sans rendre visite à sa mère.

Dès lors il lui fallut passer à Twickenham, où il avait établi sa demeure, plusieurs années dans une inaction d'où l'ombreuse rancune de Louis XVIII ne lui permettait pas de sortir, bien qu'il multipliât, dans les termes les moins fiers, les témoignages de son *loyalisme* de fraîche date. En 1803, en 1804, il affirmait par des lettres retentissantes son attachement au roi *légitime*, sa ferme résolution de le servir jusqu'à la mort. Le roi légitime le remerciait, mais ne l'en tenait pas moins en quarantaine. A la fin de 1805, le duc demandait à servir dans l'armée suédoise,

contre la France. Mais la paix de Presbourg le fit bientôt rentrer dans l'obscurité. Dès lors la vie presque *négative* qu'on le réduisait à mener en Angleterre lui devint insupportable. Il se plaignait amèrement qu'on le *tint sous clefs*, quand il pouvait rendre de si bons services. Il se déclarait bon Anglais, par *principes* et par *besoin*. Il allait jusqu'à offrir au gouvernement britannique de le servir diplomatiquement comme agent secret. Mais c'était peine perdue. A Londres comme à Mittau, on le trouvait trop remuant et l'on se doutait bien qu'il ne travaillerait que pour lui. Enfin, Louis XVIII étant venu se fixer à Hartwell (1807), Louis-Philippe, qui craignait sans doute d'être surveillé de trop près, crut devoir, sans rompre ni avec ce prince, ni avec le cabinet de Saint-James, quitter l'Angleterre et aller chercher fortune ailleurs.

Un de ses frères, Montpensier, venait de succomber à la phthisie ; l'autre, Beaujolais, était atteint du même mal. Il le conduisit à Malte au commencement de 1808, l'y vit mourir aussi et, au lieu de retourner à Twickenham, se rendit en Sicile, où la reine Caroline, cette furie de contre-révolution, ne tarda pas à prendre en grande affection le fils de Philippe-Egalité. Ce prince du reste était devenu si *légitimiste* qu'on ne doit pas être trop surpris du bon accueil qui lui fut fait à Palerme. « Je suis lié au roi de France, mon aîné et mon maître, écrivait-il en juil. 1808, par tous les serments qui peuvent lier un homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince... Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas ; jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince. Je me croirais dégradé, avili, en m'abaissant à devenir le successeur de Bonaparte, en me plaçant dans une situation que je méprise, que je ne saurais atteindre que par le parjure le plus scandaleux et où je ne pourrais espérer de me maintenir quelque temps que par la scélératesse et la perfidie dont il nous a donné tant d'exemples... Quand on est ce que je suis, on dédaigne, on méprise l'usurpation... Il n'y a que des parvenus, sans naissance et sans âme, qui s'emparent de ce que les circonstances peuvent mettre à leur portée, mais que l'honneur leur défend de s'approprier. »

Le duc d'Orléans rêvait à ce moment de se rendre en Espagne, sous prétexte d'y servir de mentor au jeune prince Léopold des Deux-Siciles qui venait d'y être appelé pour combattre les Français. Il écrivait à Louis XVIII qu'il espérait bien déterminer l'armée de Murat et celle de Junot à « tourner leurs armes contre l'usurpateur ». Il se voyait déjà franchissant les Pyrénées et pénétrant en France. « Ce ne sera jamais, ajoutait-il, qu'au nom de Votre Majesté proclamé à la face de l'univers... » Mais, quoi qu'il pût promettre, le roi de Hartwell n'avait pas confiance. Le gouvernement anglais redoutait aussi ses agissements en Espagne ou, cent ans plus tôt, un de ses aïeux avait voulu se faire roi. Louis-Philippe, à peine débarqué à Gibraltar, fut arrêté net et tout aussitôt ramené en Angleterre. Mais il ne se déconçagea pas. Au commencement de l'année suivante (1809), nous le retrouvons à Palerme, d'où il offre, comme toujours, ses services et ses plans aux ennemis de Napoléon et de la France. Mais il ne les offre pas pour rien. C'est ainsi qu'il sollicite à cette époque la souveraineté des îles Ioniennes. On n'en fait rien (dit-il) : qu'on les lui donne. Mais on ne l'écoute pas. Il se rend alors en Sardaigne, d'où il voudrait pouvoir se porter soit en Italie, soit en France. Il est, écrit-il, *comme Tantale et affamé comme lui*. Il *espère* (ce sont ses propres termes) que nos armées vont être battues ; ce sera le moment de les inciter à la trahison.

Toujours rebuté, toujours éconduit, Louis-Philippe rentre à Palerme, où il épouse (le 25 nov. 1809) la princesse Marie-Amélie, fille du roi Ferdinand et de la reine Caroline. Mais le mariage ne le rend pas moins entreprenant, au contraire. Au mois de mai 1810, il parvient à se faire décerner un commandement par la régence de Cadix et se

rend à Tarragone. Mais l'opposition formelle de l'Angleterre l'oblige presque aussitôt à se rembarquer. Il va réclamer à Cadix. Mais la régence, docile aux injonctions britanniques, refuse de le recevoir et l'oblige à repartir pour Palerme (oct. 1810). A partir de ce moment, il lui faut bien par force demeurer en repos. Les Anglais sont maîtres absolus en Sicile. Bientôt même ils contraignent la reine Caroline à quitter cette île. Louis-Philippe assiste de loin aux malheurs de la France et maudit plus que jamais son inaction. Il fait en 1813 insinuer par son ami Dumouriez à Wellington l'idée de l'appeler auprès de lui en Espagne, et en févr. 1814, quand notre pays est envahi, il écrit à Louis XVIII : « Que ce qui se passe est admirable ! Que je suis heureux du succès de la coalition !... Mon vif regret est que le roi ne m'ait pas autorisé, selon mon désir, à demander du service aux souverains. Je voudrais, en retour de mes erreurs, contribuer à ouvrir au roi le chemin de Paris... »

Le 22 avr. 1814, le duc d'Orléans apprit enfin la chute de Napoléon. Dès le 23, il quittait Palerme, et, le 17 mai suivant, il était reçu aux Tuileries par Louis XVIII qui, non content de le confirmer dans son grade de lieutenant général, le nomma colonel général des hussards et lui rendit bientôt par de simples ordonnances tous ceux des biens de son père qui n'avaient pas été aliénés. Cette restitution était à la fois illégale et frauduleuse ; car, outre qu'une loi de 1790 avait aboli les apanages, l'État avait acquitté les dettes de Philippe-Egalité jusqu'à concurrence de plus de 37 millions. A quel mobile obéit Louis XVIII en reconstituant ainsi presque en entier d'un trait de plume la colossale fortune des d'Orléans ? On ne peut admettre que ce fût par amitié pour le chef de cette famille. Il est beaucoup plus probable qu'il voulut le compromettre à tout jamais aux yeux du parti de la Révolution ; mais il connaissait mal le personnage. Louis-Philippe reprit les biens qui lui étaient rendus et s'occupa même de les accroître ou de les affermir par des transactions léonines des charges considérables dont ils étaient encore grevés. Mais il n'en commença pas moins à caresser discrètement le parti libéral, qui songea dès lors à le porter au trône. La conspiration ourdie en sa faveur au commencement de 1815 par Lefebvre-Desnouettes, Drouet d'Erlon et quelques autres en fait foi.

Le bruit que fit cette affaire fut bientôt étouffé par celui du retour de l'île d'Elbe. Chargé bien malgré lui par Louis XVIII d'aller arrêter l'ogre de Corse à Lyon, le duc d'Orléans ne réussit pas dans cette tâche. Nommé peu après commandant supérieur des dép. du Nord, il crut devoir, quand le roi se fut réfugié à Gand, quitter lui-même le territoire français. Retiré en Angleterre pendant les Cent-Jours, il ne fut peut-être pas étranger à certaines intrigues diplomatiques où son nom, discrètement mis en avant par Fouché et par Talleyrand, fut présenté au congrès de Vienne comme celui du prince qu'il y avait le plus d'intérêt pour l'Europe à placer sur le trône de France. Aussi, quand, après Waterloo, il fut rentré à Paris (29 juil.), Louis XVIII le tint-il plus que jamais en suspicion. Bientôt même, pour quelques paroles prononcées par le duc à la Chambre des pairs et qui semblaient un encouragement à l'opposition (13 oct.), il l'obligea de retourner à Twickenham. Pendant ce nouvel exil, qui dura jusqu'au commencement de 1817, le parti d'Orléans ne se laissa pas oublier. On en a la preuve par l'échanffourée de Didier dans l'Isère (mai 1816). Mais Louis-Philippe, naturellement circonspect, se gardait bien d'encourager par une complicité manifeste ses imprudents amis. Il protestait publiquement, par des déclarations solennelles, de son inaltérable dévouement à la légitimité. Rentré en France, il s'y fit petit, modeste et discret, en politique au moins. Le soin de sa fortune parut pendant plusieurs années l'occuper tout entier. Il n'avait accepté la succession de Philippe-Egalité que *sous bénéfice d'inventaire*. A certains de ses créanciers, il opposa peu noblement la prescription. Avec d'autres il

plaida longuement, parvint à racheter beaucoup de titres au rabais, poursuivit d'autre part àprement son dû et, après la mort de sa mère (1821), dont les biens lui revinrent pour les deux tiers, parvint à reconstituer un capital qu'on pouvait évaluer, comme la fortune de son père en 1789, à plus de 200 millions de fr.

La chicane ne lui faisait point, au fond, oublier la politique. S'il ne se mêlait pas activement aux luttes des partis, il laissait dire que l'un d'entre eux, le parti libéral, pouvait compter sur sa sympathie. Il en recevait les chefs au Palais-Royal. Des financiers comme Laffitte et Casimir Périer, des orateurs comme Manuel, Benjamin Constant, le général Foy, des écrivains comme Paul-Louis Courier, Casimir Delavigne, formaient déjà autour de lui comme l'état-major d'une armée où la bourgeoisie s'enrôlait peu à peu pour le servir. Aimable, accueillant et simple, tout bourgeois lui-même d'allure et de langage, dissimulant son passé sous les apparences du plus pur patriotisme, le duc d'Orléans devint en quelques années très populaire. Il faisait élever ses fils au collège, et la classe moyenne, les écrits du temps en font foi, lui en savait un gré infini.

Toujours préoccupé de la succession au trône, qui était depuis longtemps une de ses idées fixes, Louis-Philippe ne put dissimuler son dépit lors de la naissance du duc de Bordeaux (29 sept. 1820). Il parut même peu après à Londres dans le *Morning Chronicle* une protestation de lui contre la légitimité de *l'enfant du miracle*. Il est vrai que, toujours sage et prudent, il s'empressa de la désavouer. Du reste, le trône de France n'était pas le seul qui le tentât. Il avait alors quelque espoir d'en trouver un, soit pour lui-même, soit pour un de ses enfants, dans les colonies espagnoles d'Amérique, qui secouaient à cette époque la domination de la métropole. On voit aussi par diverses publications et par des documents inédits, notamment par la correspondance du général Fabvier, qui est en ce moment entre nos mains, que de 1823 à 1826 il entretint très activement en Grèce une intrigue en faveur de son second fils, le duc de Nemours, qu'il voulait faire accepter comme roi par cet État alors presque émancipé.

Les conspirations militaires qui furent ourdies soit à l'intérieur de la France, soit à la frontière d'Espagne, en 1822 et 1823, contre le gouvernement de la Restauration, eurent pour auteurs non seulement de purs libéraux et des bonapartistes, mais des orléanistes avérés. Elles échouèrent toutes, et le duc, qui en eût sans doute hérité en cas de succès, fut assez habile pour qu'il ne fût pas possible à la justice de l'en déclarer complice. Le triomphe de cet esprit cauteleux et retors fut même d'inspirer au successeur de Louis XVIII, c.-à-d. à Charles X, le roi des émigrés et de la contre-révolution, une confiance sans limites, que le premier de ses princes ne lui avait jamais témoignée. Séduit par sa bonne grâce, le nouveau souverain commença par lui reconnaître le titre d'altesse royale, que Louis XVIII lui avait toujours dédaigneusement refusé (1824). Il fit ensuite, non sans difficulté, légaliser par les Chambres les ordonnances de 1814 qui lui avaient rendu les biens de sa famille (1825). Grâce à lui, le duc obtint à lui seul 17 millions sur le milliard d'indemnité alloué aux émigrés. Un projet d'alliance fut ébauché entre le duc de Chartres, fils aîné de Louis-Philippe, et M^{lle} de Berry. Enfin le chef de la maison d'Orléans, pour qui tout profit était bon, entamait avec la baronne de Feuchères, maîtresse du prince de Condé (qui, depuis la mort du duc d'Enghien, était sans enfants), une négociation de deux ans qui amenait ce vieillard, malgré ses répugnances, à instituer pour son principal légataire un de ses petits-fils de Philippe-Egalité, le duc d'Aumale (1827-29).

Il semblait que la reconnaissance de tant de bienfaits dût enchaîner à jamais le duc d'Orléans à la branche aînée. Mais la révolution de 1830, préparée par ses amis, lui donna une nouvelle occasion d'étonner le monde par son ingratitude. Pendant les trois journées de Juillet, son habituelle circonspection ne lui fit point défaut. Retiré à Neuilly,

puis au Rainey, le duc attendit pour se montrer le résultat des événements. Enfin le 30 juil., au soir, ses partisans l'envoyèrent chercher par Thiers et Scheffer. Rentré nuitamment à Paris, il eut l'audace d'écrire à Charles X (qu'il eût été plus loyal d'aller conseiller à Saint-Cloud) qu'on l'y avait amené par force. « Si, dans cet affreux désordre, ajoutait-il, il arrivait qu'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit persuadée que je n'exercerais toute espèce de pouvoir que temporairement, et dans le seul intérêt de notre maison. J'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté. »

Le lendemain (31 juil.), le duc d'Orléans acceptait de ses amis le titre de lieutenant général du royaume et allait le faire ratifier à l'Hôtel de Ville par Lafayette. Puis, quand le naïf Charles X le lui eut à son tour conféré et, après son abdication et celle de son fils, l'eut chargé de gouverner la France pendant la minorité de son petit-fils (2 août), le duc poussa l'émeute parisienne jusqu'à Rambouillet, où le vieux roi s'était réfugié avec sa famille, et le contraignit à partir pour Cherbourg, où il dut s'embarquer avec tous les siens pour l'Angleterre. Pour lui, la mort dans l'âme, disait-il, et sous prétexte de sauver la France de l'anarchie, e.-à-d. de la République, il se fit dès le 7 août, après une révision sommaire de la charte, décerner le titre de roi des Français par 219 députés qui ne représentaient que quelques milliers d'électeurs censitaires et qui n'avaient pas été envoyés à la Chambre pour lui donner la couronne. La France ne fut pas autrement consultée. Au moment d'accepter cette aubaine, Louis-Philippe, qui, avant d'être prince, se sentait toujours père de famille et homme d'affaires, crut devoir donner par-devant notaire à ses enfants (exception faite de l'aîné, qui devait lui succéder comme roi) la totalité de ses biens, tout en s'en réservant, il est vrai, l'usufruit. On sait qu'il était de tradition constante, comme de droit public, sous l'ancienne monarchie, que tout prince appelé au trône réunissait ses domaines personnels à ceux de l'Etat. Une loi de 1814 en faisait même une obligation formelle à tout nouveau roi. On ne saurait donc juger trop sévèrement la précaution prise par Louis-Philippe à la veille de son avènement.

Le duc d'Orléans, proclamé roi des Français sous le nom de Louis-Philippe I^{er}, prêta serment à la charte révisée devant les Chambres le 9 août 1830, et alors commença ce que ses partisans appellent quelque temps la *meilleure des républiques*. Nous passerons beaucoup plus rapidement sur son règne que sur les années de sa vie antérieures à la révolution de Juillet. A dater de cette époque, en effet, son histoire se confond en grande partie avec celle des ministères qui se sont succédés en France de 1830 à 1848 et dont on trouvera le détail dans différents articles de cet ouvrage. Nous ferons seulement ressortir ce qu'il y eut de tout à fait personnel dans sa politique, qui fut constamment inspirée par le double désir de conserver sa couronne et d'accroître les richesses ou l'influence de sa famille.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis son avènement, quand le prince de Condé qui avait manifesté l'intention d'aller rejoindre Charles X et qui, dans ce cas, eût sans doute pris de nouvelles dispositions testamentaires, fut trouvé pendu au château de Saint-Leu (27 août), dans des conditions telles que l'opinion publique ne voulut pas croire à un suicide. Y avait-il eu assassinat? Des témoignages très graves rendent le fait très probable. On accusa de ce crime M^{me} de Feuchères. Le gouvernement la défendit énergiquement et fit de son mieux pour obscurcir l'affaire. Finalement l'accusation n'eut pas de suites, et le duc d'Aumale garda l'héritage.

Louis-Philippe, qui devait sa couronne à l'émeute et qui avait quelque temps flatté la populace (au point de renoncer aux armoiries de sa famille), ne voulait pas, au fond, demeurer la *roi des barricades*. Après avoir louvoyé quelque temps entre le parti de la *résistance* et le parti du *mouvement*; il se rapprocha visiblement du premier, se débarrassa successivement de Dupont de l'Euire, de La-

fayette, de Laffitte (déc. 1830-mars 1831), et appela le plus résolu des conservateurs, Casimir Périer, à la présidence du conseil. Mais cet homme d'Etat prétendit le tenir en tutelle, et le roi ne l'eût sans doute pas supporté longtemps, si la mort ne l'en eût bientôt délivré (16 mai 1832). A cette époque, les complotistes légitimistes ou républicains se succédaient presque sans relâche. Louis-Philippe faisait front de toutes parts avec autant d'habileté que d'énergie. L'insurrection démocratique des 5 et 6 juin 1832 lui donna l'occasion de faire admirer son sang-froid. Presque à la même époque, la duchesse de Berry s'efforçait sans succès de soulever les royalistes en Vendée. Réduite à se cacher, puis vendue au gouvernement par un juif renégat (novembre), elle fut enfermée à la citadelle de Blaye, et Louis-Philippe, qui avait déjà si étrangement répondu aux bienfaits de Charles X, ne lui rendit la liberté qu'après l'avoir publiquement déshonorée en révélant sa grossesse et son accouchement (juil. 1833).

Le ministère du 11 oct. 1832, où dominaient les hommes de la *résistance* (Soul, Guizot, Broglie), se prolongea, malgré plusieurs crises passagères, jusqu'au commencement de 1836, mais fut troublé par des émeutes et des attentats qui mirent en danger non seulement le trône, mais la vie du roi. Les insurrections de Lyon et de Paris (9-14 avr. 1834), et le malencontreux procès qui s'ensuivit, l'épouvantable attentat de Fieschi (28 juil. 1835) et les lois de réaction qui en résultèrent (septembre), ceux d'Alibaud et de Meunier en 1836, la descente à Strasbourg du prince Louis-Bonaparte, qui vint y provoquer un mouvement militaire en faveur de l'Empire (oct. 1836) et que Louis-Philippe eut le tort de renvoyer impuni, enfin l'échauffourée révolutionnaire de Barbès et de Blanqui (12 mai 1839), montrent combien, jusque vers 1840, le trône de Juillet semblait peu solide sur sa base. Mais, à cette époque, les partis hostiles à la nouvelle royauté semblent découragés. L'autorité personnelle du roi est affermie. Louis-Philippe s'écarte de plus en plus des parlementaires qui veulent que le roi *régne et ne gouverne pas*. Après avoir éloigné des affaires Thiers, qu'il trouva trop peu docile (6 sept. 1836), il y appelle Guizot et Molé, qui se séparent, il est vrai, en avr. 1837, et dont la rivalité fera le plus grand tort à la monarchie de Juillet. Molé resté seul, succombe à son tour sous les coups d'une coalition (mars 1839). Le maréchal Soult, appelé peu après, ne se maintint au pouvoir que moins d'une année. Il tomba pour avoir voulu plaquer au roi en demandant aux Chambres une dotation en faveur du duc de Nemours (févr. 1840). La même proposition avait échoué en 1837. On trouvait exorbitant, même dans le monde orléaniste, qu'un prince dont la fortune personnelle était colossale et qui s'était fait allouer en 1831 une liste civile annuelle de 12 millions, réclamât encore avec une telle insistance de nouvelles largesses pour ses enfants.

Après le maréchal Soult, Louis-Philippe dut subir de nouveau le ministère Thiers (1^{er} mars 1840), mais il ne le garda guère plus de sept mois. Le cabinet du 29 oct., au contraire, devait se maintenir jusqu'à la fin du règne, grâce à Guizot, dont l'esprit, réfractaire au progrès démocratique, était en parfait accord avec celui du roi. Au moment où il commença, Louis-Philippe, que de nouveaux attentats avaient épargné (Darnès, etc.), commençait à se croire invulnérable. Le mariage de son fils aîné, le duc d'Orléans (1837), et la naissance du comte de Paris (1838) et du duc de Chartres (1840) lui donnaient l'espoir d'un long avenir pour sa dynastie. La seconde tentative de Louis-Bonaparte venait d'échouer misérablement à Boulogne (août 1840). Le coupable était condamné à la détention perpétuelle, et la monarchie de Juillet se croyait maintenant si bien à l'abri du bonapartisme que Louis-Philippe, après avoir fait ramener de Sainte-Hélène par un de ses fils les restes mortels de Napoléon, les conduisit lui-même solennellement aux Invalides (15 déc. 1840). A cette époque pourtant la désaffection grandissait visiblement autour de lui. Son impopularité provenait moins encore de ses ten-

dances autoritaires et conservatrices que de sa politique extérieure.

Dans ses rapports avec les grandes cours européennes, le roi de 1830 se préoccupait surtout de se faire pardonner son origine révolutionnaire. Son ambition était de se faire admettre dans le concert des souverains *légitimes*. Aussi s'était-il gardé de soutenir la Pologne insurgée (1830-31), et, s'il était intervenu en Italie pour occuper Ancône (févr. 1832), c'était moins pour y seconder le parti de la révolution que pour empêcher l'Autriche de l'y comprimer toute seule. Froidement accueilli par les cours de Vienne et de Berlin, manifestement dédaigné par celle de Saint-Petersbourg, il avait cru devoir tout d'abord s'unir étroitement à l'Angleterre qui, pendant plusieurs années, fit cause commune avec lui, mais qui n'y perdit pas, loin de là. C'est ainsi que, l'émancipation de la Belgique étant devenue un fait accompli, le gouvernement britannique, d'accord avec les cours du Nord, empêcha ce pays de se donner à la France et ne voulut même pas qu'il prit pour roi le duc de Nemours. Louis-Philippe dut refuser pour son fils une couronne qu'il avait secrètement sollicitée (févr. 1831) et dut se contenter de faire épouser à Léopold I^{er}, placé sur le trône par l'Angleterre, une de ses filles, la princesse Louise (août 1832). On sait qu'il lui fallut peu après envoyer au secours de son gendre une armée de 50,000 hommes qui lit le siège d'Anvers (déc. 1832). Par contre, la conquête de l'Algérie, commencée dès 1830, mais qui déplaisait au cabinet de Londres, fut suspendue pendant plusieurs années ou du moins ne fit que d'insensibles progrès jusqu'au moment où l'union franco-britannique commença à se relâcher (la prise de Constantine ne date que de 1837).

A la Sainte-Alliance, qui avait fait mine de se reformer à Munchen-Grätz (1833), Louis-Philippe avait opposé en avr. 1834 la Quadruple-Alliance, qui avait pour but de faire triompher les principes constitutionnels en Espagne et en Portugal. Ce pacte aurait pu être fécond pour la France, mais le gouvernement de Juillet laissa l'Angleterre en profiter seule parce qu'il refusa de la seconder dans des moments décisifs (notamment en 1835 et 1836). Et, s'il agit ainsi, c'est parce qu'à ce moment Louis-Philippe, en coquette réglée avec la cour absolutiste de Vienne, espérait obtenir pour son fils aîné le duc d'Orléans la main d'une archiduchesse d'Autriche. Poliment éconduit (1836), le prince royal dut se contenter d'épouser une princesse de Mecklembourg (1837). Le roi des Français ne garda pas rancune à Metternich et, enguirlandé par ce fin diplomate, resserra au contraire, d'année en année, par une correspondance personnelle dont ses ministres n'avaient pas toujours le secret, les liens qui déjà l'enchaînaient à la politique autrichienne.

On sait aujourd'hui très bien que Metternich abusait de ses épanchements pour le rendre suspect au gouvernement britannique. Après avoir obtenu de lui l'évacuation d'Ancône (1838), il ne contribua pas peu, à partir de 1839, à l'intrigue diplomatique qui, lors des affaires d'Orient, aboutit au traité du 15 juil. 1840, c.-à-d. à la reconstitution d'une grande alliance européenne contre la France. Louis-Philippe, qui avait voulu jouer l'Angleterre, fut au contraire joué et humilié par elle. La France entière frémit sous l'outrage. L'opinion publique, dans notre pays, demandait la guerre. Thiers, président du conseil, la préparait de son mieux. Mais le roi ne la voulait à aucun prix. Le ministère fut changé (29 oct. 1840). L'Autriche offrit hypocritement ses bons offices, et la France rentra par une petite porte dans le concert européen (*Convention des détroits*, juil. 1841).

La rupture des bons rapports qui avaient longtemps existé entre la France et l'Angleterre permit du moins au premier de ses deux Etats de poursuivre avec énergie ses avantages en Algérie. La conquête de ce pays fut entreprise enfin méthodiquement à partir de 1844 et, grâce à Bugeaud six années la rendirent à peu près complète. Louis-Philippe n'avait pourtant pas renoncé pour toujours

à l'*entente cordiale* avec le cabinet de Londres. Dès la fin de 1841 il lui faisait, à propos du *droit de visite*, des concessions qui, chez nous, furent jugées excessives. Un peu plus tard, il désavouait pour lui complaire l'amiral Lupetit-Thouars, à propos des affaires de Taïti, faisait voter l'indemnité Pritchard (1844) et accordait gratuitement la paix au Maroc, malgré la victoire d'Isly (1844). Il recevait deux fois avec éclat la reine Victoria (1843-45) et allait lui rendre visite en Angleterre (1844). Il semblait que l'étroite union de 1830 fût rétablie. Elle était, en tout cas, bien précaire, et Louis-Philippe, par son égoïsme de père de famille, ne devait pas tarder à la rompre de nouveau.

Après la princesse Louise et le prince royal, le roi des Français avait successivement marié cinq de ses enfants : la princesse Marie en 1837 (avec le duc Alexandre de Wurtemberg) ; le duc de Nemours en 1840 (avec une princesse de Saxe-Cobourg) ; la princesse Clémentine en 1843 (avec le prince Auguste de Saxe-Cobourg) ; le prince de Joinville la même année (avec la sœur de l'empereur du Brésil) ; le duc d'Aumale en 1844 (avec la princesse de Salerne). Restait le duc de Montpensier, pour lequel il obtint, à la suite d'une intrigue fort longue et fort compliquée, la main de l'infante Louise, sœur de la reine d'Espagne Isabelle, le jour même où il faisait épouser à cette dernière l'infant D. François d'Assise (10 oct. 1846). Ces *mariages espagnols*, conclus en dépit de l'Angleterre, qui avait eu d'autres vues, excitèrent l'irritation du cabinet de Londres au point que lord Palmerston, qui dirigeait alors le Foreign Office, se mit dès lors à contrecarrer systématiquement et ouvertement la politique française dans toute l'Europe. Par contre, Louis-Philippe se rapprocha plus que jamais de Metternich et laissa sans opposition l'Autriche confisquer Cracovie (1846). Une entente étroite s'établit entre les cabinets de Vienne et de Paris pour comprimer la révolution, qui commençait à relever la tête en Suisse et en Italie (1847-48). Les événements de févr. 1848 l'empêchèrent de porter ses fruits.

A l'intérieur, Louis-Philippe, encouragé par Guizot, se refusait obstinément, surtout depuis 1840, à tout progrès démocratique, à tout élargissement de la charte constitutionnelle. La mort accidentelle du duc d'Orléans (13 juil. 1842), qui passait pour libéral, et la loi qui, en cas de minorité, conférerait la régence au duc de Nemours, prince fort impopulaire, diminuaient manifestement les chances de durée de la dynastie. Mais le roi fermait les yeux devant le danger. Ni l'agitation ouvrière et les premiers progrès du socialisme, ni la campagne menée par le parti républicain en faveur du suffrage universel ne semblaient l'inquiéter. Il ne croyait devoir compter en France qu'avec le *pays légal*, c.-à-d. avec les 200,000 censitaires qui formaient tout le corps électoral et dont la majorité, soit par conviction, soit par intérêt, lui était demeurée fidèle. Les élections de 1842 et celles de 1846, activement *travaillées* par ses ministres, furent pour lui des triomphes funestes. Vainement l'opposition dynastique, par la voix des Thiers, des Rémusat, des Duvègier de Hauranne, des Odilon Barrot, etc., s'efforça de lui faire comprendre qu'une réforme électorale modérée, réduite à l'abaissement du cens et à l'*adjonction des capacités*, s'imposait à la monarchie de Juillet et pouvait seule le sauver. La retentissante campagne des banquets (1847-48) ne fut pour lui qu'un avertissement inutile. Au commencement de 1848, Guizot déclarait fièrement qu'il n'y aurait pas de jour pour le suffrage universel, et le roi signalait, sans en être intimidé, des *agitations soulevées par des passions ennemies ou par des entraînements aveugles*.

On sait comment l'interdiction du banquet du XII^e arrondissement, la demande de mise en accusation du ministère (22 févr.) et la fusillade du boulevard des Capucines (23 févr.) amenèrent à Paris une insurrection presque générale. Louis-Philippe, abandonné par la garde nationale, dut, en quelques heures, se séparer du ministère Guizot et appela successivement aux affaires Molé, Thiers, Odilon

Barrot. Mais toutes ces concessions venaient trop tard. Dans la matinée du 24 févr., le roi, se voyant débordé par la révolution, perdit tout son sang-froid, toute son énergie, abdiqua en faveur du comte de Paris (qui n'avait que dix ans) et prit aussitôt la fuite. Quelques heures après, la République était proclamée, et il ne restait rien de la monarchie de Juillet.

Le vieux roi s'était tout d'abord rendu à Dreux. De là il gagna la Normandie, et, au bout de quelques jours (3 mars), il put passer en Angleterre, où il s'établit avec sa famille dans le château de Claremont, qui appartenait au roi des Belges. C'est là qu'il passa ses deux dernières années, persuadé, ou affectant de l'être, qu'il n'avait commis aucune faute qui pût justifier la dernière révolution et toujours préoccupé non seulement de l'avenir politique, mais de la fortune patrimoniale des d'Orléans.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : D'ALIONVILLE, *Mémoires secrets*. — ODILON BARROT, *Mémoires*. — DE BAYAY, *Histoire de la Révolution belge*. — LOUIS BLANC, *Histoire de Dix ans*. — DU MÊME, *De l'Organisation du travail*. — BELLARD, *Mémoires*. — BERRYER, *Discours parlementaires*. — DU BLED, *Histoire du gouvernement de Juillet*. — BOLLAEY, *The Wars of succession of Portugal and Spain*. — BOUDIN, *Histoire de Louis-Philippe*. — BOUTMY, *Une Veillée au corps de garde du Palais-Royal*. — DUC DE BROGLIE, *Souvenirs*. — BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution*. — BULWER, *Life of Palmerston*. — CADALVENE et BARRAULT, *Deux Années de l'histoire de l'Orient*. — A. DE CALVIGNOT, *le Dernier des Condé*. — CAPEFIGUE, *Histoire de l'Europe pendant le gouvernement de Louis-Philippe*. — L. DE CARNE, *la Monarchie de 1830*. — CANTZ-DALWITZ, *Denkschriften*. — CHAIOU, *l'Espagnole de Saint-Leu*. — CHATRAURIAND, *Mémoires d'ontre-tombe*. — A. DE CIRCOURT, *Des Révolutions et des partis de la République helvétique*. — CORMENIN, *Lettres sur la liste civile et sur l'apanage*. — DU MÊME, *Très honorable Remontrance de Timon*, etc. — DU MÊME, *Lettre au duc de Nemours*, etc. — DU MÊME, *Questions scandaleuses d'un Jacobin*. — CRÉTEAU-JOLY, *Histoire du Sonderbund*. — CROKER, *Louis-Philippe et la Révolution de Février*. — MICHEL CHEVALIER, *Des Rapports de la France et de l'Angleterre à la fin de 1847*. — DENDLIER, *Histoire du peuple suisse*. — DEBIDOUR, *Etudes critiques sur la Révolution*. — DU MÊME, *Histoire diplomatique*. — VAN DEVENTER, *Cinquante Années de l'histoire fédérale de l'Allemagne*. — DUCOIN, *la Relation des événements de Grenoble*. — DUMOURIEZ, *Mémoires*. — DUPIN, *Mémoires*. — X. DURRIEU, *le Maroc en 1844*. — DUVERGIER de HAURANNE, *Histoire du gouvernement parlementaire*. — DU MÊME, *De la Réforme parlementaire et de la réforme électorale*. — DU MÊME, *Des Principes du gouvernement représentatif*. — GÉNÉRAL FABVIER, *Correspondance et papiers inédits*. — FAUCHÉ-BOREL, *Mémoires*. — L. FAUCHER, *la Question d'Orient, d'après les documents anglais*. — FERRARI, *la Révolution et les révolutionnaires en Italie*. — FORCADE, *De la Situation de la France vis-à-vis de l'Angleterre*. — M^{me} DE GENLIS, *Mémoires*. — DE LA MÊME, *Précis de la conduite de M^{me} de Genlis depuis la Révolution*. — GERVINUS, *Histoire du XIX^e siècle*. — GRANIER DE CASSAGNAC, *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe*. — GREVILLE, *les Quinze Premières Années du règne de la reine Victoria*. — GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. — DU MÊME, *Histoire parlementaire de France*, recueil de discours de 1819 à 1848. — COMTE D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, 1830-48*. — HILLEBRAND, *Geschichte Frankreichs, 1830-70*. — H. HEINE, *Lutèce*. — HUBBARD, *Histoire contemporaine de l'Espagne*. — H. D'IDVILLE, *le Maréchal Bugeaud*. — LAFAYETTE, *Mémoires*. — A. DE LASSALLE, *Histoire et politique de la famille d'Orléans*. — A. DE LASSALLE et L. DE LA ROQUE, *Documents authentiques sur les biens de la famille d'Orléans*. — L. DE LA ROQUE, *Trois Pages de l'histoire de Louis-Philippe*. — LAUGIER et CARPENTIER, *Histoire anecdotique de Louis-Philippe*. — LAURENTIE, *Histoire des ducs d'Orléans*. — L. DE LAVERGNE, *Affaires d'Espagne*. — A. LEFEBVRE, *Mahmoud et Méhémet-Ali*. — LEFEBVRE DE BECOURT, *Lettres sur les affaires étrangères*. — F. LEMOINE, *l'Abdication de Louis-Philippe*. — LESUR, *Annuaire historique, de 1818 à 1848*. — LLORENTE, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution d'Espagne*. — LOEVE-VEIMAR, *Lettres du nord et du midi de l'Europe*. — LOUIS-PHILIPPE, *Journal du duc de Chartres, 1790-91*. — DU MÊME, *Mon Journal, événements de 1815*. — DU MÊME, *Discours, allocutions et réponses de S. M. Louis-Philippe, 1830-46*. — DE LOURDOUEIX, *l'Orléanisme, c'est la Révolution*. — LYTTON-BULWER, *Essai sur Talleyrand*. — MAC-CARTHY, *Histoire contemporaine de l'Angleterre*. — MALLET DU PAN, *Mémoires et correspondance*. — TH. MARTIN, *le Prince Albert, époux de la reine Victoria*. — MATHIEU DE LA REDORTE, *De la Convention du 29 mai 1845 sur le droit de visite*. — DE MAZADE, *l'Espagne moderne*. — DU MÊME, *M. Thiers*. — MAZZINI, *De l'Italie dans ses rap-*

ports avec la liberté et la civilisation moderne. — MÉNIÈRE, *la Captivité de M^{me} la duchesse de Berry*. — PRINCE DE METTERNICH, *Mémoires, documents et écrits divers*. — MICHELET, *Histoire de la Révolution*. — MIKROSLAWSKI, *Histoire de Pologne*. — COMTESSE DE MIRABEAU, *le Prince de Talleyrand et la maison d'Orléans*. — MONTEUR UNIVERSSEL, *de 1789 à 1848, passim*. — COMTE DE MONJALIVET, *le Roi Louis-Philippe et la liste civile*. — DU MÊME, *Rien! Dix-huit Années de gouvernement parlementaire*. — DU MÊME, *la Confiscation sous l'Empire*. — MONTGAILLARD, *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI*. — DUC DE MONTPENSIER, *Mémoires*. — MOURIEZ, *Histoire de Méhémet-Ali*. — NETTEMMENT, *Histoire de Louis-Philippe*. — DUC D'ORLÉANS (fils de Louis-Philippe), *Lettres*. — NOTHOMB, *Essai historique et politique de la révolution de Belgique*. — ROBERT PEEL, *Mémoires*. — PELIER, *l'Assassinat du dernier des Condé*. — PEUCHET, *Mémoires tirés des Archives de la police de Paris*. — ELIAS REGNAULT, *Histoire de huit ans*. — COMTE DE ROCHECOURT, *Souvenirs*. — C. ROUSSET, *l'Algérie de 1830 à 1840; Conquête de l'Algérie*. — SARRANS, *Louis-Philippe et la contre-révolution de 1830*. — SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *le Roi Léopold et la reine Victoria*. — TASCHEREAU, *Revue rétrospective*. — THIERS, *histoire de la Révolution*. — DU MÊME, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. — DU MÊME, *Discours parlementaires*. — THUREAU-DANGIN, *Histoire de la Monarchie de Juillet*. — TORENO, *Mémoires*. — VAUTOUT, *Histoire complète et impartiale du procès relatif à la mort et au testament du duc de Bourbon*. — DUC DE VALMY, *De la Force du droit ou du droit de la force*. — A. DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*. — VÉRON, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. — DE VIELCASTEL, *Histoire de la Restauration*. — WELLINGTON, *Civil and political Correspondence*. — DU MÊME, *Speeches in Parliament*. — ZELLER, *Pie IX et Victor-Emmanuel*.

LOUIS, dauphin de France, dit *Monseigneur* ou *le Grand Dauphin*, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né le 1^{er} nov. 1661, mort à Meudon le 14 avr. 1714. Il eut pour gouvernante la duchesse de Montausier (M^{le} de Rambouillet), puis (oct. 1664) la maréchale de La Mothe. En 1668, il reçut comme gouverneur le duc de Montausier, et comme précepteur Périgny, président d'une des chambres des enquêtes du parlement de Paris; le 11 sept. 1670, Bossuet, évêque de Condom, succéda à Périgny, décédé quelques jours auparavant. On sait que Bossuet écrivit pour lui le *Discours sur l'histoire universelle, la Connaissance de Dieu et de soi-même, la Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*. Les leçons du précepteur n'atteignirent pas l'intelligence engourdie de l'élève. « Son peu de lumières, s'il en eut jamais, s'éteignit sous la rigueur d'une éducation dure et austère, qui donna le dernier poids à sa timidité naturelle, et le dernier degré d'aversion pour toute espèce, non pas de travail et d'étude, mais d'amusement d'esprit; en sorte que, depuis qu'il avait été affranchi de ses maîtres, il n'avait de sa vie lu que l'article de Paris de la *Gazette de France*, pour y voir les morts et les mariages. » (Saint-Simon.) Le roi, qui donnait à son fils les meilleures leçons de politique, lui inspira surtout la crainte de son autorité; *Monseigneur*, comme on appelait le dauphin, vécut tout sa vie dans l'intimité et sous la dépendance de favoris vulgaires, observant scrupuleusement l'étiquette, tremblant devant son père, cherchant timidement à profiter des occasions de se mettre à l'écart, pensant parfois à son règne futur qui, en l'affranchissant de tutelle, lui permettrait de combler ses amis de présents et de charges, et aimant la chasse avant tout, puis le théâtre et les femmes, grand mangeur et joueur assidu.

Le 28 janv. 1680, il épousa Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille de l'électeur Ferdinand-Marie, qui mourut le 20 avr. 1690, princesse très effacée, dont Bossuet fut premier aumônier, et la maréchale de Rochefort et M^{me} de Maintenon, dames d'atour. De ce mariage naquirent Louis, duc de Bourgogne, puis dauphin (6 août 1682-18 févr. 1712); Philippe, duc d'Anjou, puis roi d'Espagne (19 déc. 1683-9 juil. 1746); Charles, duc de Berry (1686-1714).

En 1688, le dauphin reçut le commandement de l'armée d'Allemagne. Sous la direction de Duras et de Vauban, il prit Philippsbourg et Mannheim. « Il imitait la conduite de son père, s'exposant autant qu'il le fallait, jamais en témé-

raire, affable envers tout le monde, libéral envers les soldats. Le roi goûtait une joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'effacer et qui se faisait aimer de tout le monde sans se faire craindre de son père. » (Voltaire.) Quoiqu'il eût montré dans cette campagne du courage, de la docilité aux avis de ses conseillers, le dauphin n'eût plus de commandement que pour quelques jours : en 1692, sous la direction du maréchal de Lorges en Allemagne, et en 1694 en Flandre, avec le maréchal de Luxembourg; en 1691 et en 1693, il suivit le roi à l'armée de Flandre. En 1691, il entra au conseil d'Etat : le roi lui fit à cette occasion un exposé de politique générale, dont les auditeurs admirèrent l'ordonnance et l'expression plus que le dauphin n'en profita. Assidu à ce conseil, il ne fut qu'un auditeur oisif, mais fort discret; il n'allait presque jamais aux autres conseils, dont il était membre également. Il était de plus « noyé dans la graisse et dans l'apathie ». Il ne prit guère la parole qu'une fois au conseil : ce fut pour conseiller avec force et, dit-on, avec éloquence, l'acceptation du testament de Charles II qui faisait le duc d'Anjou roi d'Espagne. « Je serai fier, s'écriait-il, de dire toute ma vie le roi mon père et le roi mon fils. »

Du vivant de sa femme, il avait eu plusieurs intrigues, notamment avec M^{lle} de Rambures, que le roi maria au comte de Polignac en 1686 et éloigna, et qui trahit Monseigneur pour le marquis de Créquy; puis pour M^{lle} de La Force, que le roi maria au comte de Grimoard du Roure en 1688. M^{me} du Roure et Monseigneur se signèrent, dit-on, une promesse réciproque de mariage au cas où ils deviendraient veufs l'un et l'autre; ils le devinrent tous deux, en effet, en 1690, mais le dauphin ne paraît avoir eu aucune velléité de tenir parole; M^{me} du Roure, éloignée de la cour à deux reprises, fut exilée dans une de ses terres en 1694 et n'en sortit plus. Le dauphin eut d'elle une fille, mariée à La Fresnaye. Dans la maison de la princesse de Conti, sa sœur, où il fréquentait assidûment, il rencontra M^{lle} Joly de Choin, fille d'honneur de cette princesse, dont il goûta fort l'esprit et la conversation; enfermée en 1694 à Port-Royal sur la demande de la princesse à qui elle avait enlevé un de ses amants (Clermont-Chatte), M^{lle} de Choin demeura l'amie de Monseigneur; elle prit sur lui un empire absolu, et il finit, paraît-il, par l'épouser secrètement. Il s'efforçait, d'ailleurs, de vivre de plus en plus retiré : à partir de 1693, à Choisy, que Mademoiselle lui avait légué, puis à Meudon, que le roi lui donna en 1695. Il y passait la plus grande partie de son temps, y venant de Versailles presque tous les jours. Sa mort prématurée fit évanouir les espérances de ses favoris. Prince sans vertus et sans grands vices, il eût fait un roi plus que médiocre. De la comédienne Raisin, il eut deux enfants naturels.

L. DEL.

BIBL. : Tous les mémoires du temps, et particulièrement ceux de SAINT-SIMON (V., sur l'entrée du dauphin au Conseil, t. V, p. 443, de l'édition de M. de BOISLIEU; sur l'acceptation du testament de Charles II, t. VII, p. 307), de SOURCHES, de DANGEAU; les Lettres de M^{me} de Sévigné et de MADAME, etc.; les *Lettres historiques et galantes* (par M^{me} DUNOYER, 1720); *l'Histoire amoureuse des Gaules*. — E. DE BARTHELEMY, *Mademoiselle Choin*, 1872. — *La Chasse au loup de Monseigneur le Dauphin, ou la Rencontre du comte du Roure dans les plaines d'Anet* (pamphlet hollandais de 1695). — A. FLOQUET, *Bossuet, précepteur du dauphin*; Paris, 1864.

LOUIS, dauphin de France, né à Versailles le 4 sept. 1729, mort à Fontainebleau le 21 déc. 1765, fils de Louis XV et de Marie Leszczyńska. En 1745, il accompagna son père à la campagne de Flandre et assista à la bataille de Fontenoy. La même année, il épousa Marie-Thérèse de Bourbon, fille du roi d'Espagne, qui mourut après quelques mois de mariage. Il se remaria en 1747 à Marie-Joséphe de Saxe, fille du roi de Pologne. Ce prince vertueux et dévot fréquentait peu la cour. Son attitude, si effacée qu'elle fût, semblait, d'ailleurs, un blâme indirect pour le roi, qui lui reprochait ses liaisons avec les jésuites et le soupçonnait d'une ambition profondément dissimulée. Louis XV le tint loin de la guerre et loin des affaires, et il ne semble pas que le dauphin, plus pieux qu'ambitieux, et qui passait

pour une intelligence médiocre, ait souffert de cette inaction. Il ne survécut que quelques mois à M^{me} de Pompadour, qui n'avait cessé d'exciter la méfiance du roi contre lui. Il laissait trois fils qui régnèrent tous trois sous le nom de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, et deux filles, Clotilde (reine de Sardaigne) et Elisabeth. L. DEL.

BIBL. : H. DE LÉPINOIS, *Vie du dauphin, père de Louis XVI*, d'après l'abbé Proyart et le père Griffet; Paris, 1858.

Un grand nombre de princes français ont porté le nom de Louis; on trouvera leur biographie dans le paragraphe consacré à l'histoire de la province (V. ANJOU, BEAUJEU, BLOIS, FLANDRE, FOIX, NEVERS, ORANGE, ORLÉANS, RETHEL, SANCERRE, SAVOIE, TONNERRE, VALENTINOIS, VENDÔME).

Hollande

LOUIS BONAPARTE, roi de Hollande (V. BONAPARTE, t. VII, p. 254).

Hongrie

LOUIS I^{er} LE GRAND, roi de Hongrie (1342-82), né le 5 mars 1326, mort à Tyrnau le 11 sept. 1382. Fils de Charles-Robert et d'Elisabeth de Pologne, il succéda à son père et fut le second et le dernier souverain de la dynastie angevine en ce pays, qu'il porta au plus haut degré de puissance que présente toute son histoire. Son long règne peut se diviser en trois périodes, dominées chacune par une préoccupation extérieure. 1^o *Période napolitaine* : Louis envahit l'Italie pour venger son frère André sur Jeanne de Naples (V. JEANNE, t. XXI, p. 102). Ces deux expéditions (1348-50) n'ont d'autre résultat que de mettre les Magyars en contact avec la première renaissance italienne. — 2^o *Période vénitienne* : Louis veut la Dalmatie et l'Adriatique; il y parvient par le traité de 1358; il veut aussi le triomphe du catholicisme dans les pays des Balkans, ce qui amène des persécutions contre les hérétiques en Bosnie et en Hongrie même. — 3^o *Période polonaise* : Louis, après avoir secouru son oncle Kasimir contre le roi Jean de Bohême (1344), l'aide contre les Lithuaniens et les Tatares, impose tribut aux Valaques, soumit la Russie rouge (Ruthènes) et fut élu roi de Pologne en 1370. Ainsi se forme un puissant Etat, qui s'étendait de la Baltique à l'Adriatique et à la mer Noire, capable d'opposer une barrière compacte à l'invasion ottomane; malheureusement, il mécontente les Polonais, et l'union des deux grandes nations catholiques ne sera pas durable. Au total, cette éclatante politique extérieure ne laisse pas derrière elle de grands résultats. L'œuvre intérieure de ce prince a eu quelque chose de plus solide : il a fait régner la paix publique; régularisé les institutions féodales qui n'empêchaient point, aidaient plutôt l'action monarchique; protégé les nationalités en minorité, telles que les Saxons de Transylvanie; développé les libertés locales et la prospérité des villes libres royales; accordé aux juifs une tolérance peu d'accord avec son fanatisme habituel. Le clergé, la haute culture ecclésiastique, l'art religieux parvinrent à leur apogée. — En Pologne, il fit de grandes concessions aux magnats, laissa la régence à sa mère Elisabeth qui fut le jouet de ses favoris et ne put comprimer des révoltes qui ébranlèrent le royaume. — Louis fit reconnaître pour son héritière sa fille Marie, fiancée au jeune électeur de Brandebourg Sigismond, fils de l'empereur Charles IV.

LOUIS II, roi de Hongrie (1516-26), né en 1506, mort à Mohács le 29 août 1526. « Né trop tôt, marié trop tôt, roi trop tôt, mort trop tôt » : ainsi a-t-on résumé l'histoire de cet infortuné prince, le dernier souverain de la Hongrie indépendante. Fils, né avant terme, du faible roi Wladislas II et d'Anne de Foix, la sœur du héros de Ravenne, il fut de bonne heure désigné à l'ambition autrichienne. Six ans après son avènement (1522), il conclut avec Marie d'Autriche, en même temps que sa sœur avec Ferdinand d'Autriche, ces fameux mariages que rappelle le tombeau de Maximilien à Innsbruck. Cependant la Hongrie vivait dans l'anarchie, et ne savait plus empêcher (1521) la prise de

Belgrade par Soliman. La défaite de Mohács fut le « tombeau de la nation » et du roi.

BIBL. : V. HONGRIE.

E. SAYOUS.

Italie

LOUIS 1^{er}, roi d'Etrurie (V. BOURBONS DE PARME ET ETRURIE [Royaume d']).

LOUIS II, roi d'Etrurie (V. BOURBONS DE PARME, ETRURIE [Royaume d']) et **CHARLES II**, duc de Parme).

LOUIS LE JEUNE (V. **LOUIS II**, empereur).

LOUIS, dit *l'Aveugle* (V. **LOUIS III**, empereur).

Naples

LOUIS 1^{er} DE FRANCE, duc d'Anjou et du Maine, comte de Provence, roi de Naples, né à Vincennes le 23 juil. 1339, mort à Biseglia, près de Bari (royaume de Naples), le 20 sept. 1384. Deuxième fils du roi Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg, il reçut l'ordre de chevalerie, à onze ans, lors du couronnement de son père (25 sept. 1350). Son apanage fut constitué des comtés d'Anjou et du Maine, de la baronnie de Château-du-Loir et de la seigneurie de Chantoceaux. Lors du traité de Mantes (22 févr. 1354) entre le roi de France et Charles le Mauvais, roi de Navarre, il fut livré comme otage à ce dernier. Devenu libre peu de temps après, il commandait l'aile droite de la deuxième ligne française, à la bataille de Poitiers (19 sept. 1356) et s'enfuit un des premiers avec son frère le dauphin, son autre frère Jean et plus de 800 lances garnies. Quaud, après le traité de Brétigny (25 oct. 1360), le roi Jean eut recouvré la liberté, Louis d'Anjou fut envoyé comme otage à Edouard III. Profitant de l'autorisation qu'il avait reçue d'aller voir sa femme à Guise, il revint à Paris et, malgré les protestations d'Edouard, refusa de retourner en Angleterre. Il s'entremisit pour rétablir la paix en Bretagne entre Jean de Montfort et Jeanne de Penthièvre. Nommé ensuite lieutenant général du Languedoc, il reprit vivement la guerre contre les Anglais, reconquit une partie de la Guyenne, du Quercy et du Poitou, fit saisir la seigneurie de Montpellier sur le roi de Navarre, allié à l'Angleterre, s'attacha les compagnies franches, dont il fit d'ailleurs périr les chefs qui lui étaient suspects, réussit à réconcilier les familles de Poix et d'Arnaugac et à les rallier toutes deux à la cause de Charles V (1376), enfin battit près de La Réole (1^{er} sept. 1377) une armée anglaise commandée par Thomas Felton qu'il fit prisonnier avec quatre des plus puissants seigneurs gascons du parti anglais (les sires de Duras, de Rosan, de Mussidan et de Langoyan). Ce succès permit d'achever la conquête du Poitou et de la Guyenne. Mais Louis avait accablé le peuple d'impôts ; de là des révoltes qui furent réprimées avec une impitoyable rigueur. Elles ne cessèrent d'ailleurs que lorsque Charles V eut retiré à son frère le gouvernement du Languedoc. Le 29 juin 1380, poussée par l'antipape Clément VII, Jeanne 1^{re}, reine de Naples, avait adopté Louis pour son fils et successeur ; mais Urbain VI proclama Jeanne déchue et donna la couronne à Charles de Duras. Louis qui, à la suite de la mort de Charles V (16 sept. 1380), avait été nommé régent du royaume, puis chef du conseil, ne songea qu'à amasser de l'argent pour aller reconquérir Naples et la Provence. Il eût cependant cédé Naples à Duras, qui lui abandonnait en retour la Provence, si Clément VII, qui lui avait fourni des subsides, n'eût exigé qu'il fit une expédition en Italie. Il se rendit à Avignon (févr. 1382) et reçut du pape (30 mai) l'investiture du royaume de Naples. Duras venait de faire étrangler Jeanne. Louis prit le titre de roi et quitta la Provence avec une armée de 10,000 hommes. Il reçut des renforts d'Amédée VI de Savoie, des Visconti et des Napolitains révoltés sous Giacomo Caldora ; vingt-deux galères l'appuyaient. Duras se borna à fortifier ses places et refusa tout combat, attendant que le climat et les privations eussent affaibli son ennemi. En effet, l'armée de Louis ne tarda pas à se fondre pendant que son trésor se dissipait en dépenses inutiles. Privé de ressources, ce prince mourut de chagrin en 1384. Il laissait à Marie de Blois, fille de Charles, surintendant de Bretagne, qu'il avait épousée

en 1367, deux fils : **Louis II**, qui lui succéda, et **Charles**, duc de Calabre. Son corps fut transporté à Angers et inhumé dans la cathédrale. Avec Louis 1^{er} commence la deuxième maison d'Anjou et ce qu'on a appelé la période héroïque de l'histoire de Provence. J. MARCHAND.

LOUIS II, duc d'Anjou et du Maine, comte de Provence, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, né à Toulon le 7 oct. 1377, mort à Angers le 29 avr. 1417. Il succéda à son père Louis 1^{er}, en 1389, sous la tutelle de sa mère, Marie de Blois. Couronné roi, en 1389, par l'antipape Clément VII (Robert de Genève), il alla en Italie et s'empara du royaume de Naples, ou il resta huit ans. Chassé, en 1399, par Ladislas, fils de Charles III de Duras, il revint en France, laissant le comte de la Marche en Italie pour défendre les places restées fidèles et épousa, à Arles, Yolande d'Aragon, fille du roi Jean 1^{er}. Il soutint Louis d'Orléans contre le duc de Bourgogne, puis se rallia au parti de la cour. Reconnu par le pape comme seul roi légitime de Naples, il fit trois expéditions infructueuses pour reconquérir son royaume (1409-10). Appelé à Rome par Jean XXIII et devenu gonfalonier de l'Eglise, il fit une quatrième expédition et battit Ladislas à Roccaserra (19 mai 1411) ; mais, ayant perdu l'appui du saint-siège, il retourna en France. Du parti bourguignon il passa au parti des ducs d'Alençon et de Bretagne, renvoya à Jean sans Peur Catherine de Bourgogne qu'il avait épousée et prépara le mariage de sa fille Marie d'Anjou avec le comte Charles de Ponthieu, plus tard Charles VII. En 1413, il visita la Provence, institua le parlement d'Aix et augmenta les privilèges des universités d'Aix et d'Angers. De son mariage avec Yolande d'Aragon, il avait eu un fils, **Louis III**, qui lui succéda, et une fille, **Marie**, qui épousa le futur roi de France, Charles VII. J. MARCHAND.

LOUIS III, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine et de Provence, roi de Naples et de Sicile, né le 25 sept. 1403, mort à Cosenza (Calabre) le 15 nov. 1434. Il succéda à son père (1417) sous la régence de sa mère, Yolande d'Aragon, princesse d'un rare mérite, et voulut reconquérir le royaume de Naples que lui disputait Alphonse le Magnanime, roi d'Aragon et de Sicile, que Jeanne II avait adopté après lui. Il parut devant Naples (15 août 1420) avec quatorze vaisseaux et une armée considérable. Dès le mois de juin, Sforza Attendolo, connétable de Sicile, l'avait fait proclamer roi. Maître de la plus grande partie du pays, il allait chasser son rival, quand il mourut. Il avait reçu du roi de France, Charles VII, le duché de Touraine (24 oct. 1424), et avait pris part à la guerre contre les Anglais. Marié à l'âge de sept ans à Catherine de Bourgogne, il renvoya cette princesse à son père en 1413 ; un projet de mariage avec Isabelle, fille de Jean V de Bretagne, n'eut pas de suites ; enfin Louis épousa, en 1431, Marguerite de Savoie dont il n'eut pas d'enfants. Son frère René lui succéda. J. MARCHAND.

BIBL. : BERNARD DE GRAUD, *Histoire sommaire des comtes et ducs d'Anjou*, Paris, 1572, in-4.

LOUIS DE TARENTE, roi de Naples (1346 ou 1352-1362), mort en mai 1362. Second fils du prince Philippe de Tarente, il prit part en 1343 au meurtre du roi André, premier mari de la reine **Jeanne** de Naples (V. ce nom) et épousa celle-ci (1346). Il s'enfuit devant Louis de Hongrie (1348), rentra à Naples avec Jeanne (1350) et fut couronné roi (1352). Il exerça alors le pouvoir avec énergie ; en 1356, il tenta de conquérir la Sicile. Il mourut sans enfants.

Portugal

LOUIS 1^{er} (Philippe-Marie-Ferdinand-Pierre d'ALCANTARA, etc., de BRAGANCE-BOURBON), roi de Portugal et des Algarves, né le 31 oct. 1838, mort au château de Cascaës le 19 oct. 1889. Appelé au trône après la mort de son frère Pedro V, le 11 nov. 1861, il consacra les premières années de son règne à des essais de réformes administratives et financières qui n'eurent qu'un médiocre succès, abolit l'esclavage dans les possessions portugaises (févr. 1868),

s'opposa à la formation d'une république ibérique et refusa toute candidature au trône d'Espagne après la chute d'Isabelle II (1868-69). La vente des biens du clergé, à laquelle il dut consentir (oct. 1869), amena la révolte du général Saldanha, qui fut appelé au ministère (1870), mais y resta peu. A partir de cette époque, le Portugal et son roi se débattirent péniblement au milieu des factions, et les crises ministérielles se succédèrent rapidement. Les *régénérateurs* (ou conservateurs) avec Fontes Pereira de Mello, et les *progressistes* avec Braancamp, se disputèrent, se prirent et se reprirent maintes fois le pouvoir. Des difficultés sérieuses s'élevèrent, notamment en 1881, entre le Portugal et l'Angleterre, au sujet des droits des deux puissances dans l'Afrique australe. La réforme constitutionnelle de 1884 parut insuffisante au parti avancé. Il s'ensuivit une agitation démocratique à laquelle ne contribua pas peu la détresse financière du royaume. Les réformes opérées par le cabinet Luciano y Castro (1886), pendant que Louis I^{er}, plus préoccupé de littérature et d'art que de politique, voyageait en Europe, ne ramènèrent pas le calme dans les esprits. Les Cortès furent dissoutes (1887), et si, à la suite de nouvelles élections, une forte majorité fut assurée aux progressistes, il fallut dès lors commencer à compter dans les Chambres avec le parti républicain. Louis I^{er} mourut sans avoir pu rétablir le calme dans les esprits. Il laissait la couronne à son fils Carlos I^{er}, né le 28 sept. 1863 et marié en 1886 à la princesse Amélie d'Orléans. A. DEBIDOUR.

Sicile

LOUIS D'ARAGON, roi de Sicile (1342-55), né le 4 févr. 1338, mort le 16 oct. 1355. Fils aîné de Pierre II et d'Elisabeth de Carinthie, il succéda à son père sous la tutelle du duc Jean de Randazzo, son oncle, lequel comprima la révolte des Palizzi, partisans du roi de Naples, et défait celui-ci, mais mourut en 1348, laissant le pouvoir à la reine mère qui rappela les Palizzi; la moitié de l'île fut conquise par les Napolitains (1354), mais ils finirent par être repoussés (1356). Louis eut pour successeur son frère Frédéric III.

PERSONNAGES DIVERS.

LOUIS (Antoine), chirurgien français, né à Metz le 13 févr. 1723, mort à Paris le 20 mai 1792. Successivement chirurgien-major de régiment (1743), membre associé de l'Académie de chirurgie (1746), maître en chirurgie (1749), professeur de physiologie (1750), chirurgien à la Charité (1757), chirurgien-major consultant de l'armée du Haut-Rhin (1760), il devint ensuite secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie dont il fut l'une des gloires, inspecteur des hôpitaux militaires, etc. Ses publications sont très nombreuses; nous citerons seulement: *Cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu* (Paris, 1746, in-4); *Recueil d'observations d'anatomie et de chirurgie pour servir de base à la théorie des plaies de la tête par contre-coup* (Paris, 1767, in-12); *Dictionnaire de chirurgie* (Paris, 1772, 2 vol. in-12); *Œuvres diverses de chirurgie* (Paris, 1788, 2 vol.). Il a perfectionné l'arsenal chirurgical, inventé les ciseaux courbes sur les plats, les couteaux droits pour les amputations, le double lithotome pour la taille des femmes, etc. Il fut pendant trente ans, avec une remarquable compétence, expert consultant des tribunaux. D^r L. Hn.

LOUIS (Louis-Victor-Nicolas), architecte français, né à Paris le 10 mai 1731, mort à Paris le 2 juill. 1802. Fils d'un maître maçon et entré en 1746, avec une dispense d'âge, à l'École royale d'architecture (cours dirigés par les professeurs de l'Académie), Louis obtint en 1753 un troisième prix et en 1755 une médaille d'or sur un projet de chapelle sépulcrale, récompense exceptionnelle qui le fit envoyer, sur l'avis de l'Académie, comme pensionnaire du roi à Rome où il fit de nombreux relevés de monuments antiques. Les premiers travaux de Louis, à son retour à Paris, furent la restauration de la chapelle du couvent de

Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue de Charonne, un dessin de décor pour les *Fêtes de la paix*, pièce de circonstance jouée en 1765 à la salle Favart, et la construction de la chapelle encore existante des Ames du purgatoire dans la basse nef de gauche de l'église Sainte-Marguerite, chapelle décorée par les peintres Briard et Brunetti. Nommé en 1765 architecte de Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne, Louis dessina le projet de restauration et d'embellissement du château royal de Varsovie dont son élève Amoudru dirigea l'exécution. Revenu définitivement en France, il fit travailler à la cathédrale de Chartres, ordonna les embellissements de l'hôtel du maréchal de Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris, et construisit la première salle du Waux-Hall sur le boulevard Saint-Martin. Mais le théâtre de Bordeaux ayant été détruit par un incendie en 1755, Louis fut désigné par son client, le maréchal de Richelieu, gouverneur de la Haute et Basse-Guyenne, pour reconstruire ce monument. Le nouvel édifice, commencé en 1774, inauguré en 1780, est des plus remarquables; son péristyle monumental, son vestibule et son grand escalier, le foyer, la salle des concerts et surtout la salle de spectacle elle-même en font le chef-d'œuvre de Louis. Pendant la construction, cet architecte, doué d'une facilité prodigieuse, fit exécuter de nombreuses constructions privées, hôtels, châteaux et maisons d'habitation à Bordeaux et dans d'autres villes. En 1780, Louis revint à Paris et eut à diriger pour Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, possesseur du Palais-Royal par avance d'hoirie, les travaux de construction des superbes bâtiments, formant portiques à rez-de-chaussée, qui entourent encore aujourd'hui le jardin sur trois de ses côtés et à faire élever la nouvelle salle dite alors des Variétés, aujourd'hui la Comédie-Française, à l'angle des rues de Richelieu et Saint-Honoré. C'est de plus Louis qui fit élever à gauche et vers le milieu de la rue Richelieu le théâtre National, devenu le théâtre des Arts, et enfin l'Académie royale de musique ou d'opéra, théâtre démoli après l'assassinat du duc de Berry et dont l'emplacement forme aujourd'hui le square Louvois. On doit encore à cet architecte le portail de l'église Saint-Eloi de Dunkerque, un grandiose projet d'embellissement de la ville de Bordeaux comprenant la création d'une place Louis XVI sur l'emplacement de l'ancien château Trumette, et de nombreux projets de divers édifices pour la France ou l'étranger qui sont aujourd'hui la propriété de la municipalité de Bordeaux. Louis, qui était poète à ses heures, a donné une comédie, *le Prince dupé*, jouée en 1784 par la troupe de M^{me} Montesson, sur le théâtre du duc d'Orléans, rue de Provence, et a publié son œuvre maîtresse, *la Salle de spectacle de Bordeaux* (Paris, 1782, 22 pl.). Sa statue s'élève depuis quelques années dans le vestibule du Grand-Théâtre de Bordeaux. Ch. LUCAS.

Sa femme, née BAYON, pianiste et compositeur française, fit représenter à la Comédie-Italienne, le 22 août 1776, un opéra-comique en deux actes, *Fleur d'épine*, qui fut ensuite joué à Bruxelles. Elle était renommée pour son talent de virtuose et contribua à mettre à la mode en France le piano-forte. Elle publia vers 1780 un livre de six sonates pour le clavecin et un *Recueil d'ariettes* avec accompagnement de piano.

BIBL. : Ch. MARIONNEAU, *Victor Louis*, etc.; Bordeaux, 1871, gr. in-8.

LOUIS (Joseph-Dominique, baron), homme d'Etat français, né à Toul le 13 nov. 1755, mort à Bry-sur-Marne le 26 août 1837. Entré de bonne heure dans les ordres, il s'y était fait remarquer par sa compétence en matière de finances, quand éclata la Révolution, à laquelle il se rallia dans une certaine mesure. Ami et protégé de Talleyrand, qu'il assista au Champ de Mars le jour de la grande Fête nationale (14 juil. 1790), il remplit quelques missions diplomatiques, émigra peu après le 10 août 1792, étudia longuement les institutions anglaises, reentra en France

après le 18 brumaire, réorganisa la comptabilité du ministère de la guerre (1800), de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (1806), fut nommé baron de l'Empire (1809), présida à la liquidation des dettes de l'ancien royaume de Hollande (1810), puis entra au conseil d'Etat et devint chef du contentieux au ministère du trésor public. Le zèle avec lequel il avait, jusqu'en 1813 inclusivement, servi le gouvernement impérial, ne l'empêcha pas, peu après, d'intriguer en faveur des Bourbons avec Talleyrand, qui, devenu chef du gouvernement provisoire, l'appela au ministère des finances (3 mai 1814). Maintenu à ce poste par Louis XVIII, le baron Louis sut, dans les circonstances les plus difficiles, préserver de toute atteinte le crédit de l'Etat. Louis le roi, qu'il avait suivi à Gand pendant les Cent-Jours, lui rendit-il son portefeuille après Waterloo (8 juil. 1815). Louis pourvut aux nouvelles nécessités du Trésor avec autant d'habileté que d'énergie. Mais il dut se retirer peu après (26 sept.) avec tout le ministère dont il faisait partie. Membre de la Chambre *introuvable* (pour le dép. de la Meurthe), il y combattit la politique des ultraroyalistes, fut réélu le 4 oct. 1816 et redevint ministre des finances dans le cabinet Dessoles-Decazes (30 déc. 1818). Mais il quitta de nouveau le pouvoir (le 19 nov. 1819) pour ne pas coopérer aux modifications dont la loi électorale de 1817 était menacée, se rapprocha de l'opposition libérale et contrecarra de toutes ses forces le ministère Vil lèle, qui parvint à empêcher sa réélection le 25 févr. 1824. Il rentra à la Chambre, comme député de Paris, à la fin de 1827, vota l'adresse des 221, obtint en juin 1830 le renouvellement de son mandat et fut, au lendemain des journées de Juillet, rappelé au ministère des finances par la commission municipale de l'Hôtel de Ville (30 juil.). Il y fut retenu par Louis-Philippe (14 août), fit face aux difficultés du moment avec son adresse et sa fermeté habituelles, se retira le 2 nov. 1830 avec le parti de la *résistance*, reprit son portefeuille le 13 mars 1831 sous Casimir Périer et le garda jusqu'au 11 oct. 1832, époque où, un nouveau ministère ayant été constitué, il fut nommé pair de France.

A. DEBIDOUR.

LOUIS (Pierre-Charles-Alexandre), médecin français, né à Ay (Champagne) le 14 avr. 1787, mort à Paris le 22 août 1872. Reçu docteur à Paris en 1813, il voyagea en Russie et après son retour, vers 1820, suivit avec ardeur les hôpitaux. Il devint membre de l'Académie de médecine en 1826, puis en 1828 alla étudier la fièvre jaune à Gibraltar. A son retour, il devint médecin à l'hôpital de la Pitié et passa plus tard à l'Hôtel-Dieu. Son enseignement clinique eut un immense succès. Il se démit de ses fonctions en 1854. C'est Louis qui, par ses magnifiques publications sur la phtisie et sur la fièvre typhoïde a donné le coup de grâce à la doctrine physiologique de Broussais. Ces ouvrages basés sur une étude clinique approfondie et sur plus de 5,000 autopsies ont pour titre : *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la phtisie* (Paris, 1825, in-8; 2^e éd. 1843; trad. en angl. et en allem.); *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la maladie connue sous les noms de fièvre typhoïde, typhride, adynamique...* (Paris, 1829, 2 vol. in-8; 2^e éd. 1844; trad. allem. et angl.); puis : *Mémoires ou recherches anatomopathologiques sur le ramollissement... de l'estomac* (Paris, 1826, in-8; trad. allem.); *Recherches sur les effets de la saignée...* (Paris, 1835, in-8, trad. angl.), etc.

D^r L. II. N.

LOUIS D'AMBOISE, évêque d'Albi. Il y a eu deux prélats de ce nom appartenant tous deux à la famille des d'Amboise, sieurs de Chaumont. — Louis I^{er}, frère de Georges, cardinal d'Amboise, devint évêque d'Albi en 1474. En 1475, Louis XI le nomma lieutenant en Languedoc et en cette qualité, il présida plusieurs assemblées de Etats du pays; il garda ces fonctions jusqu'à la fin du règne de ce prince. C'était un prélat lettré et instruit, et, comme les autres membres de sa famille, il

était passionné pour les arts. On lui doit la décoration intérieure de l'église cathédrale d'Albi, le jubé et le tour du chœur, œuvres exquises de tous points. Il enrichit également l'église de diverses œuvres de bronze et de reliquaires précieux et lui légua sa bibliothèque. En 1502, il se démit de son titre épiscopal et mourut l'année suivante. — Louis II, neveu du précédent, lui succéda en 1502. Il fit exécuter les peintures décoratives de l'église; on lui attribue également le porche extérieur, merveille de délicatesse et de grâce. En 1510, il est nommé cardinal de Saints-Pierre et Marcellin par le pape Jules II, et mourut à Lorette en 1517.

BIBL.: V. l'art. ALBI.

LOUIS DE BRÉMON, seigneur d'ARS (V. BRÉMON D'ARS).

LOUIS DE GONZAGUE (V. GONZAGUE).

LOUIS ou LUIS DE GRENADE, prédicateur et écrivain mystique, né à Grenade en 1504, de parents pauvres, mort en 1588. La protection du marquis de Mondejar lui avait procuré les moyens de suivre les études classiques. A l'âge de dix-neuf ans, il entra dans l'ordre des dominicains, et il s'y distingua bientôt comme professeur et comme prédicateur. En 1544, il fut chargé de la réforme des couvents de *Scala Caeli*. En 1557, l'Inquisition dirigea contre lui des poursuites qui non seulement n'aboutirent point à une condamnation, mais paraissent n'avoir point nuï à sa réputation. Appelé à Lisbonne, par le cardinal Henri, infant de Portugal et archevêque d'Évora, Louis de Grenade y devint provincial de son ordre et confesseur de la reine Catherine, veuve de Jean III. Pour se donner entièrement à la prédication et à la composition de ses derniers écrits, il se démit de ses fonctions et refusa l'archevêché de Braga, que la reine lui offrait. On l'a appelé le Chrysostome de l'Espagne; d'autres l'ont comparé à Bossuet. — Une édition complète de ses œuvres a été imprimée à Madrid en 1609 (3 vol., in-fol); peu après, elles ont été traduites en français : *Œuvres spirituelles et dévotes du R. P. F. Louis de Grenade* (Paris, 1610? 1620?). Edition et traduction modernes : *Obras con un prologo y de la Vida del autor*, par D. José Joaquim de Mosa (1850); *Œuvres complètes de Louis de Grenade*, par Brearille, Duval, Crampon, Boucher et Berton (Paris, 1863-68, 22 vol.). Œuvres les plus importantes : *Conciones de tempore* (Lisbonne, 1575, 4 vol.; Anvers, 1577; Rome, 1578); *Conciones de principibus sanctorum festis* (Anvers, 1580, 2 vol.); *Rhetoricæ ecclesiasticæ, sive de ratione concionandi libri VI* (Lisbonne, 1576); *De Officiis et moribus episcoporum* (Lisbonne, 1565); *Libro de la oracion y meditacion* (Salamanque, 1567); *La Guia de peccadores* (Salamanque, 1570; Anvers, 1572). Ce livre, que l'on a comparé à l'*Imitation de Jésus*, a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe; les premières traductions françaises ont été faites par Paul Dumont (Douai, 1574) et par Nicolas Colen (Reims, 1577); *Memorial de la vida christiana* (Lisbonne et Salamanque, 1566; Barcelone, 1604).

E.-H. VOLLET.

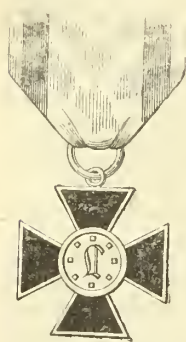
BIBL.: G. TICKNOR, *Geschichte der shonen Litteratur in Spanien*; Leipzig, 1867, 2 vol. in-8. — P. ROUSSELOT, *Mystiques espagnols*; Paris, 1869, in-8, 2^e éd.

LOUIS DE LÉON (V. LÉON [Fray Luis de]).

LOUISBOURG. Port de la Nouvelle-Ecosse, Ile du Cap-Breton; port très bien abrité, toujours libre de glaces. Ce fut la place forte de l'Acadie française; les Anglais rasèrent ses fortifications en 1763.

LOUISE (Auguste-Wilhelmine-Amélie), reine de Prusse (1797-1810), née à Hanovre le 10 mars 1776, morte au château de Hohenzieritz (près de Neustrelitz) le 19 juil. 1810. Fille du duc Charles-Louis-Frédéric de Mecklembourg-Strelitz et de Frédérique-Caroline-Louise de Hesse-Darmstadt (morte en 1782), elle se fiança le 24 avr. 1793 au prince royal de Prusse Frédéric-Guillaume; le mariage eut lieu le 24 déc. à Berlin. La simplicité gracieuse de la reine et ses vertus domestiques la rendirent très populaire. Elle fit d'inutiles efforts pour atténuer Napoléon I^{er} dans son entrevue du 6 juil. 1807 et en obtenir de meilleures condi-

tions de paix. Elle réconforta son mari, vécut avec lui à Königsberg, soutint énergiquement les ministres réformateurs Stein, Scharnhorst et Gneisenau, puis Hardenberg. Elle fit en déc. 1808 le voyage de Saint-Petersbourg. Son tombeau est à Charlottenbourg avec un mausolée de Rauch (V. fig. à l'art. CHARLOTTEBOURG). Son souvenir est resté populaire.



Insigne de l'Ordre de Louise.

Ordre de Louise. — Créé en Prusse le 3 août 1814, par le roi Frédéric-Guillaume III, dans le but de récompenser cent dames ou demoiselles qui, pendant la guerre de 1813-14, avaient donné des preuves de patriotisme, de dévouement et d'humanité. L'ordre est composé d'une seule classe de chevalières, et il est administré par une princesse de la maison royale, qui a le titre de présidente. Ruban blanc, avec un large liséré noir de chaque côté. G. DE G.

BIBL. : Biographies par ADAMI, KLUCKHOHN, ENGEL, HORN, etc. — MARTIN, *Briefe der Königin Luise*; Berlin, 1887.

LOUISE DE BOURBON (Marie-Thérèse), duchesse de Parme, née à Paris le 21 sept. 1819, morte en 1864. Fille de Charles-Ferdinand, duc de Berry (assassiné en 1820) et de Marie-Caroline des Deux-Siciles, elle dut quitter la France après la révolution de 1830. Mariée le 7 nov. 1845 au prince héritaire de Lucques, qui devint, en vertu des traités de 1815, duc de Parme le 4 mars 1849, elle fut régente de ce petit Etat après la mort de son mari, assassiné le 26 mars 1854, et gouverna quelque temps au nom de son fils aîné, le jeune duc Robert (né le 9 juil. 1848). Mais, comme d'autres princes italiens, elle représentait l'absolutisme et la domination autrichienne. Elle fut, comme eux, renversée par la révolution de 1859. Elle prit la fuite avec ses enfants, ne put empêcher l'annexion du duché de Parme à la Sardaigne (1859-60) et alla finir sa vie en Autriche, où son frère, le comte de Chambord, était depuis longtemps établi. A. DEBIDOUR.

LOUISE DE GUZMAN (V. GUZMAN).

LOUISE DE LORRAINE, reine de France, fille de Nicolas, comte de Vaudémont, et de Marguerite d'Egmont, sa femme, née le 30 avr. 1553, morte le 29 janv. 1601. Le « roi élu de Pologne », Henri, duc d'Anjou, frère de Charles IX, remarqua sa beauté lorsque, se rendant dans ses lointains Etats, il traversa la Lorraine. Devenu Henri III, roi de France, il la demanda en mariage et l'épousa le 15 févr. 1575. Elle passa tout son règne dans l'effacement, étrangère aux fêtes de la cour et se complaisant aux œuvres de bienfaisance; Catherine de Médicis avait vite obtenu du roi qu'il la négligeât, prétextant sa proche parenté avec les Guises, mais, en réalité, redoutant une influence rivale de la sienne. Après l'assassinat du roi, elle s'ensevelit dans le deuil. Elle n'en sortit que pour poursuivre près de Henri IV la réhabilitation solennelle du défunct, odieusement vilipendé par les meneurs de la ligue et aussi en 1598 pour négocier la soumission de son frère, le duc de Mercœur. Depuis son veuvage, elle partageait sa résidence entre le château de Chenonceaux et celui de Moulins; ce fut dans ce dernier qu'elle termina une vie, toute de douleur et de chagrin. LÉON MARLET.

BIBL. : L'ESTOILE, *Mémoires-Journaux*. — HENRI IV, *Lettres missives*. — Hilarion de COSTE, *Histoire des dames illustres des xv^e et xvii^e siècles*; Paris, 1625, in-fol.

LOUISE DE SAVOIE, régente de France, née en 1476, morte à Grés, dans le Gâtinais, le 22 sept. 1531. Elle était fille de Philippe, comte de Bresse, plus tard duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon. A l'âge de douze ans, elle fut mariée à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême; de ce mariage naquirent Marguerite d'Angoulême en 1492, et le

futur François I^{er} en 1494. Devenue veuve en 1496, elle se consacra entièrement à l'éducation de ses enfants. Louis XII la traita fort bien; Anne de Bretagne, au contraire, se montra jalouse de cette princesse dont le fils devait être roi. Toutes deux furent d'accord cependant pour faire condamner le maréchal de Gié, ancien gouverneur de François d'Angoulême, dans le procès qui lui fut intenté en 1503. Les Etats généraux de 1506 firent décider le mariage de François avec Claude de France, fille de Louis XII, et il fut convenu que, si le roi mourait, la reine et la comtesse d'Angoulême exerceraient en commun la régence jusqu'à la majorité du jeune prince. François I^{er}, dès son avènement, érigea le comté d'Angoulême en duché, puis donna le comté de Maine à sa mère; quand il partit pour l'Italie en 1515, elle fut nommée régente. Après le retour du roi, Louise de Savoie garda son influence; assistée par des conseillers tels que Duprat et Robertet, elle aida son fils à remplacer le gouvernement doux et modéré de Louis XII par l'absolutisme le plus complet.

Quel fut son rôle dans le procès du surintendant Semblançay? Tous les historiens ont répété, d'après Martin du Bellay, que Lautreç fut vaincu en Italie parce que Louise de Savoie, son ennemie, avait obligé Semblançay à lui livrer l'argent préparé pour la solde des troupes; de là serait venue la condamnation du surintendant. Mais l'apologiste passionné de Louise de Savoie, Paulin Paris, a prouvé que ce récit était contredit par des documents irréfutables. En somme, cette ténébreuse affaire attend encore des éclaircissements définitifs. Quand le connétable de Bourbon perdit sa femme Suzanne de Bourbon, Louise de Savoie lui disputa l'héritage de celle-ci devant le parlement. Ici encore Paulin Paris a fait justice de mainte légende défavorable, surtout de celle d'après laquelle Louise de Savoie aurait voulu épouser Bourbon et se serait acharnée contre lui pour le punir de son refus. Ce procès fut un des incidents qui hâtèrent la trahison du connétable. Redevenue régente quand son fils partit pour l'Italie, elle eut à sauver le royaume après le désastre de Pavie. A l'intérieur, son énergie empêcha tout désordre; au dehors elle sut gagner sans trop de sacrifices l'alliance anglaise contre Charles-Quint. Après la délivrance du roi, elle quitta la régence, mais, toujours aussi écoutée, contribua beaucoup à la paix de Cambrai en 1529.

La reine mère était très instruite et s'entourait volontiers d'hommes de lettres; parmi eux se trouvait Cornelie Agrippa, qui rompit ensuite avec elle. Le *Journal* de Louise de Savoie est publié dans les collections de Mémoires (Petitot, Michaud et Poujoulat). La plupart des historiens ont été injustes pour la régente et l'ont accusée, sans aucun fondement, d'avarice et d'immoralité. Les documents nous montrent en elle une personne dure, peu aimable, mais irréprochable dans sa vie privée; elle su, dans sa vie publique, être à la hauteur d'une situation terrible après la bataille de Pavie. GEORGES WEILL.

BIBL. : Paulin PARIS, *Etudes sur François I^{er}*, 1885. — D. PAUL PIOLIN, *Louise de Savoie, comtesse du Maine*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1886. — JACQUETON, *la Politique extérieure de Louise de Savoie*, 1892, dans *Bibliothèque de l'École des hautes études*. — DE MAULDE, *Louise de Savoie et François I^{er}*, 1895. — ALF. SPONT, *Semblançay*; Paris, 1895, in-8.

LOUISE D'ORLÉANS (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle), reine des Belges, née à Palerme le 3 avr. 1812, morte à Ostende le 10 oct. 1850. Fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans (roi des Français à partir de 1830) et de Marie-Amélie des Deux-Siciles, elle fut mariée le 9 août 1832 à Léopold I^{er}, roi des Belges, que l'expédition française terminée par la prise d'Anvers affermit bientôt sur son trône. Elle se fit généralement aimer dans sa nouvelle patrie par son affabilité et sa bienfaisance. Très étroitement unie à ses parents, qu'elle venait voir chaque année en France, elle ne contribua pas peu au maintien des bons rapports qui existèrent jusqu'en 1848 entre la royauté de Juillet et le gouvernement belge. Elle mourut d'une maladie de poi-

trine fort peu de temps après son père qui venait de terminer ses jours dans l'exil.

A. DEMBOUR.

LOUISE-MARIE DE FRANCE, la septième et dernière des filles de Louis XV et de Marie Leszczyńska, née à Versailles le 15 juil. 1757, morte à Saint-Denis le 23 dec. 1787. Depuis la naissance en 1733 du duc d'Anjou, prince qui ne vécut que quelques années, Louis XV n'avait eu que des filles, et la naissance de M^{me} Louise fut pour lui une déception d'autant plus grande que le bruit avait couru d'abord que c'était un fils. Aussi, raconte d'Argenson, quand on vint lui demander si on appellerait la nouvelle princesse Madame Septième, il aurait répondu : *Madame Dernière*. Le mot n'a probablement pas été prononcé, mais de fait, après Madame Louise, Louis XV n'eut plus d'enfant de la reine. Élevée comme ses sœurs Victoire, Sophie et Thérèse, à l'abbaye de Fontevault, où elles avaient été toutes les trois envoyées en juin 1738, elle y resta jusqu'au 14 oct. 1750, époque où elle fut ramenée à la cour avec Madame Sophie. Le duc de Luynes en fait alors ce portrait : « Elle est fort petite, mais elle a beaucoup de physionomie et paraît vive, mais la tête est un peu grosse. » Elle n'était point jolie. Une chute qu'elle avait faite en bas âge, et qui fut mal soignée, lui avait même assez fortement dévié l'épaule gauche. Sa santé de plus était très délicate. Aussi ne prit-elle de plaisir à la cour que ceux auxquels elle ne pouvait se défendre d'assister. Elle se contraignait toutefois à suivre les chasses du roi, et, en 1767, tomba assez grièvement de cheval, mais se remit aussitôt en selle pour ne pas effrayer le roi qui l'aimait beaucoup pour sa douceur et dans l'intimité l'appelait *Chiffe*. Si elle prit part aux concerts que ses sœurs avaient organisés en 1762 avec Beaumarchais, sa piété prenait sa revanche par de larges aumônes (toute sa pension y passait) et l'austérité de ses jeûnes. Dès 1750, elle avait songé à entrer à la Visitation; plus tard la prise de voile de la comtesse de Rupelmonde aux Carmélites (1751) la fit pencher vers celles-ci. La mort de la reine (1768) décida sa résolution, et, au mois de févr. 1770, elle chargea M. de Beaumont, archevêque de Paris, d'obtenir l'autorisation du roi, qui lui l'accorda avec peine. De tous les couvents de l'ordre, elle choisit le plus pauvre, celui de Saint-Denis, où les religieuses avaient à peine de quoi vivre. Elle y prit l'habit le 10 sept. suivant et le voile le 1^{er} oct. 1771, sous le nom de Thérèse de Saint-Augustin. Elue prieure le 15 nov. 1773, elle y mourut saintement après dix-sept ans de vie religieuse. Elle n'était cependant pas restée étrangère à la politique; c'est au couvent de Saint-Denis que prenait son mot d'ordre le parti qui, en 1774, porta le comte de Maurepas au ministère. Elle est l'auteur des *Méditations eucharistiques* (Paris, 1789, et Lyon, 1810, in-12). Le musée de Versailles possède son portrait peint par Nattier et un autre en carmélite. Eugène Assé.

BIBL. : L'abbé PROYART, *Vie*; Bruxelles, 1793, in-8; Lyon, 1804, 2 vol. in-12. — *Vie, par une religieuse de sa communauté*, 1857, 2 vol. in-16. — *The Life of Madame Louisa de France*; Londres, 1869. — *Mémoires de M^{me} CAMPAN, d'ARGENSON*. — *Journal du duc de Luynes*. — Éd. DE BARTHELEMY, *Mesdames de France*; Paris, 1870, in-18. — HONORÉ BONHOMME, *Louis XV et sa famille*; Paris, 1874, in-16.

LOUISE-MARIE DE GONZAGUE (V. GONZAGUE).

LOUISE-MARGUERITE DE CONTI (V. CONTI [Famille de]).

LOUISE-ULRIQUE DE PRUSSE, reine de Suède, née à Berlin le 24 juil. 1720, morte en son donaire de Svartsjöe (Suède) le 16 juil. 1782. Cinquième fille du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume 1^{er}, et de Sophie-Dorothee de Hanovre, elle épousa en 1744 le prince Adolphe-Frédéric de Holstein-Eutin, que les États de Suède venaient de désigner comme successeur au trône. Belle, spirituelle et ambitieuse, Louise-Ulrique exerça bientôt sur son mari un entier ascendant. Elle sut d'abord le soustraire à l'influence de la Russie, puissance à laquelle il devait son élévation et le ramener au parti des Chapeaux, dévoué à la France. Très éprise elle-même, tout comme son frère Frédéric II de Prusse, de la culture française, elle s'entoura d'hommes

qui partageaient ses goûts, tels que le comte Karl-Gustaf Tessin, diplomate habile, et que le poète Olaf de Dalin (V. ces noms), et elle devint avec ceux-ci l'âme d'une société élégante et polie, adonnée aux lettres et aux arts, et qui brillait de tout son éclat dans les châteaux de plaisance royaux où elle se réunissait l'été. Drottningholm ou l'« îlot de la reine » était la résidence préférée de Louise-Ulrique et elle l'embellissait des chefs-d'œuvre de l'art français du temps. A la même époque la naissance des princes royaux (Gustave, né en 1746, Charles en 1748, Frédéric-Adolphe en 1750) rattachait plus étroitement à la nation suédoise la jeune princesse.

— Malheureusement la bonne harmonie entre la cour et les partis ne survécut pas à l'avènement d'Adolphe-Frédéric (1751). La nouvelle reine se flattait que les Chapeaux, gagnés à son mari, consentiraient à le rétablir sinon dans la totalité, au moins dans une partie des droits dont la royauté avait été dépouillée par la constitution de 1720. Mais, comme les Chapeaux, qui composaient la Diète, exigeaient du roi le serment de fidélité à cette constitution, Louise-Ulrique rompit avec eux, fit un éclat contre Tessin, son favori de la veille qu'elle avait donné pour précepteur au prince héritier, et essaya dès lors de former, pour la défense de la prérogative royale, un tiers parti, celui de la cour, recruté surtout parmi les Bonnets. Cependant, cette tentative ayant échoué, la reine résolut de préparer un coup de force pour mettre fin à la domination des États; mais la conspiration fut découverte au moment même d'éclater (1756); la reine vit ses complices, Horn et Brahé, arrêtés et exécutés; elle dut subir elle-même les admonestations du clergé et toutes sortes d'humiliations et d'avarices que lui infligea la Diète; enfin les Chapeaux engagèrent la Suède dans la grande guerre du continent dirigée contre le roi de Prusse, frère de Louise-Ulrique (1757). — Trois ans plus tard, la reine parut tenir entre les mains les destinées du pays, quand les Chapeaux sollicitèrent sa médiation auprès de son royal frère pour mettre fin à une lutte languissante et stérile (1760). Mais ni la réconciliation avec ce parti ni le retour subséquent des Bonnets au pouvoir (1765) ne lui donnèrent la prépondérance politique qu'elle aspirait à exercer en sa qualité de reine. — La mort d'Adolphe-Frédéric (1771) la laissa sans influence sur les affaires, dont son fils, le nouveau roi, Gustave III, eut soin de la tenir écartée. Elle en conçut une violente colère, et quand, à la naissance d'un héritier de la couronne, Gustave-Adolphe (1778), le bruit se répandit que celui-ci n'était pas fils de Gustave III, la rupture éclata entre la reine mère et son fils. Elle fut contrainte d'aller finir ses jours loin de la cour brillante de Gustave, dans la solitude de ses douaires de Fredrikshof et de Svartsjöe. — Louise-Ulrique a puissamment contribué au développement de la littérature suédoise : en inspirant le goût et en favorisant la diffusion des lettres françaises, elle a préparé l'éclat du « siècle » de Gustave III; puis, par la fondation de l'Académie des belles-lettres de Suède en 1733, elle a doté le pays d'une institution qui, réorganisée plus tard, en 1786, par son fils Gustave III, est devenue aujourd'hui l'Académie suédoise des Dix-huit, analogue à l'Académie française des Quarante. Gaston Lévy.

Ordre de Louise-Ulrique. — Créé en Suède en 1744, par la princesse héréditaire Louise-Ulrique, qui lui donna son nom et le destina aux dames de sa cour, afin de développer en elles des sentiments d'amitié, de paix et d'union. Peu de temps après sa fondation, il fut accordé aux deux sexes et ne tarda pas à disparaître. G. DE G.

LOUISFERT. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Moisdon; 881 hab. Stat. du chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Saint-Nazaire.

LOUISIADE. Archipel de la Melanésie, prolongeant au S.-E. la Nouvelle-Guinée, sur 390 kil. de long, entre 148° 40' et 152° 10' long. E. La convention anglo-allemande de 1885 en a reconnu la possession aux Anglais. Il comprend les îles Saint-Aignan (275 kil. q.), Rossel

(770 kil.), du Sud-Est (990 kil. q.), etc. Aperçu par Torres, il fut découvert par Bongainville (1768), exploré par d'Entrecasteaux (1793), Dumont d'Urville (1840) et Oweu Stanley (1849).

LOUISIANE. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, situé entre 29° et 33° lat. N., 91°20' et 96°20' long. O.; 126,180 kil. q.; 1,418,587 hab. (en 1891). C'est le 27^e pour l'étendue, le 25^e pour la population, le 18^e pour la date d'admission dans l'Union. Il confine au N.-E. au Mississippi, au S. au golfe du Mexique, à l'O. au Texas, dont le séparent le cours de la Sabine, puis (au N. du 32^e parallèle) le 94^e méridien de Greenwich (96°20'45"); au N., il est séparé de l'Arkansas par le 33^e parallèle; au N.-E. de l'Etat de Mississippi par le fleuve de ce nom, jusqu'en face du confluent de la rivière Rouge, au 31^e parallèle, qui forme ensuite la limite sur la rive gauche du Mississippi jusqu'à la rivière des Perles, qui sépare les Etats de Louisiane et de Mississippi jusqu'à la mer. — Le relief et l'aspect du sol ne sont pas très variés. La vallée du Mississippi, sur une largeur de 150 kil. entre le fleuve et le Washita, de 100 kil. vers la rivière Rouge, de 200 kil. au S. de celle-ci, est formée d'alluvions qui ont comblé l'ancien golfe; elles continuent de s'étendre, agrandissant le delta aux dépens du golfe. A l'O. le sol est formé des roches tertiaires de la Prairie, au milieu desquelles la rivière Rouge a creusé un sillou alluvial de 2 à 20 kil. de large; la région maritime est alluviale depuis une ligne tracée d'Alexandria, sur la rivière Rouge, jusqu'à Niblets Bluff, sur la Sabine. A l'E. du fleuve, la limite méridionale des sédiments tertiaires est à quelques kilomètres au S. du 31^e lat. N. Le seul relief est celui que dessine la falaise tertiaire le long des vallées alluviales qu'elle domine abruptement de 20 à 50 m. La pente de la plaine n'est que de 50 m. depuis la frontière de l'Arkansas; les cours d'eau s'y traînent lentement, dessinant des méandres; de vastes lacs y dorment, surtout dans le delta, où la limite est indéfinie entre la mer et la terre; baies et lagunes sans profondeur, boues sans consistance ou ne croit aucun arbre; 46,000 kil. q. sont submergés par les marées équinoxiales sans parler des 24,000 que recouvrent les inondations du Mississippi et de la rivière Rouge, mais qu'en temps ordinaire les levées protègent assez pour abriter de magnifiques cultures.

Le réseau fluvial est inextricable; les principales artères sont: le Mississippi; son affluent, la rivière Rouge, qui vient du N.-O. et recueille le Washita, parallèle au fleuve; la rivière des Perles, qui aboutit au lac Borgne, baie ou lagune dans laquelle débouche le lac Pontchartrain (4,800 kil. q.) qui borne au N. le delta; à l'O. de celui-ci est le lac Maurepas; à l'O. du Mississippi les bayous Lafourche et Atchafalaya portent à la mer une partie des eaux fluviales; le dernier représente l'ancien cours inférieur de la rivière Rouge et forme les lacs Fausse, Grand et Palourde avant de déboucher dans la baie Atchatalaya; celle-ci se prolonge à l'O. dans les terres par les baies ou lagunes Blanche et Vermillon. A l'extrémité occidentale coulent le Calcasieu et la Sabine. Le développement des côtes est de 2,080 kil. (sans compter 4,600 kil. pour les îles); elles sont très sinuées; les principales baies sont les lagunes du delta Borgne, Pontchartrain, Chetimaches; puis celles du Calcasieu et de la Sabine. Il n'y a pas de bon port. La navigation fluviale est très active, mais gênée par les sautes du Mississippi, dont 1,336 kil. appartiennent à l'Etat de Louisiane.

Le climat est presque tropical à cause du voisinage de la chaudière du golfe du Mexique. La température moyenne est de + 21° à la Nouvelle-Orléans, de + 18°,3 à Natchez; l'écart entre les températures mensuelles de janvier (+ 42°,6) et de juillet (-+ 29°) n'est que de 46° dans le delta. Dans le N.-O., qui se rattache à la Prairie, les vents du N. refroidissent beaucoup l'air en hiver; la neige et la glace n'y sont pas rares. La chute d'eau annuelle est de 4,563 millim. à la Nouvelle-Orléans, 4,502 à Bâton-

Rouge, 4,405 à Vidalia, en face de Natchez; 4,220 à Delta, en face de Vicksburg; 1,087 à Shreveport, sur la rivière Rouge; elle décroît donc du S.-E. au N.-O. On distingue trois zones végétales: celle de la canne à sucre au S. du 31°; celle du riz au S. du 32°; celle du coton au S. du 33° lat. N. Les miasmes paludéens sont une cause d'insalubrité, et la fièvre jaune est endémique en Louisiane.

La constitution de la Louisiane date de déc. 1879; tout habitant mâle, sans distinction de couleur, a droit de vote à l'âge de vingt et un ans, pourvu qu'il compte un an de résidence dans l'Etat et un mois dans le district électoral. Le peuple élit pour quatre ans le gouverneur et les fonctionnaires supérieurs. Le pouvoir législatif est partagé entre un Sénat de 36 membres et une Chambre de 104 députés élus pour quatre ans. Le gouverneur choisit, d'accord avec le Sénat, les 5 juges de la cour suprême nommés pour douze ans; les autres juges sont élus par le peuple. La dette publique de l'Etat, qui s'élevait en 1873 à 40 millions de dollars, était réduite en 1886 à 15 millions de dollars. La capitale est la Nouvelle-Orléans, qui a remplacé Bâton-Rouge; la Louisiane se divise en 56 paroisses correspondant aux comtés des autres Etats. La seule grande ville est la Nouvelle-Orléans (242,039 hab.); puis viennent Bâton-Rouge, en amont sur le fleuve; Shreveport, sur la rivière Rouge; Carrollton et Kenner, près de la capitale; Monroe, sur le Washita, etc. — Les blancs savent généralement lire; les 4/5 des gens de couleur l'ignorent. Il y a deux universités, dont l'une pour les nègres.

La population était en 1810 de 76,556 hab., dont 34,341 blancs; en 1840, de 352,411 hab., dont 158,457 blancs; en 1860, de 708,002 hab., dont 357,456 blancs; en 1870, de 726,915 hab., dont 362,065 blancs; en 1880, de 939,946 hab., dont 456,291 blancs. Les descendants des anciens colons français forment une fraction considérable, notamment à la Nouvelle-Orléans. Il y a aussi une assez forte proportion d'immigrants français. La population est essentiellement agricole, mais la fortune de la Louisiane a été presque ruinée par l'émancipation des esclaves (331,726 en 1860); la valeur de la propriété est tombée de 435 millions de dollars en 1860 à 160 millions en 1880. Les planteurs, dont beaucoup ont dû émigrer, essayèrent vainement de remplacer le travail forcé des nègres par leur travail salarié ou par le métayage; il n'y a plus que 9 à 10 % du sol en culture; la valeur de la production annuelle est de 40 à 50 millions de dollars. En 1860, on récoltait 722,000 balles de coton et 459,000 boucaux de sucre; en 1880, seulement 508,000 balles de coton et 231,000 boucaux de sucre. Les autres produits sont le maïs, le riz, les patates, le blé, un peu de tabac et de vin, des oranges, des citrons, des bois de cyprès, de chêne et de pin. Le gibier est extrêmement abondant, de même que le poisson. Des animaux domestiques, les plus nombreux sont les pores, les bœufs, puis les chevaux, ânes et mulets. Les richesses minières sont le sel et le lignite, abondants dans les sédiments éocènes. L'industrie est peu développée; les scieries, les manufactures de tabac, les huileries de coton, les sucreries, sont les principaux établissements de ce genre. Le commerce est très actif, concentré à la Nouvelle-Orléans, dont la position à l'embouchure du Mississippi est extrêmement favorable. Il y a environ 3,500 kil. de chemins de fer.

HISTOIRE. — La Louisiane fut découverte par Hernando de Soto, colonisée par Cavalier de La Salle, en 1682, qui lui donna son nom en l'honneur de Louis XIV; les premiers établissements importants furent ceux d'Iberville (1698) et de Crozat (1712); la Nouvelle-Orléans fut fondée en 1717, et la Compagnie des Indes ou du Mississippi, pivot des combinaisons de Law, donna une vive impulsion à la colonisation. Sur ces débuts, V. les biographies des explorateurs et les art. COLONISATION, t. XI, p. 1105, et COMPAGNIE, t. XII, pp. 159-61. En 1722, le gouvernement fut transféré de Mobile à la Nouvelle-Orléans; en 1732, la couronne reprit possession du pays. En 1763, la France céda à l'Angleterre

les territoires à l'E. du Mississippi et à l'Espagne ceux de l'O. Le régime espagnol fut peu favorable. En 1800, le traité de San Ildefonso rendait la Louisiane à la France. Bonaparte rêva de créer un grand empire colonial, mais l'échec de l'expédition de Saint-Domingue changea ses idées, et il liquida en vendant la Louisiane aux États-Unis pour 60 millions de fr. (1803). Le territoire ainsi cédé est celui du Mississippi au Pacifique, comprenant les États et Territoires actuels de Louisiane, Arkansas, Oklahoma, Territoire Indien, Kansas, Missouri, Iowa, Minnesota, Nebraska, Oregon, Colorado, Dakota, Idaho, Utah, Montana, Washington, Wyoming. Le drapeau américain fut hissé à la Nouvelle-Orléans le 20 déc. 1803. Le 26 mars 1804, le Congrès vota un acte divisant ces espaces en deux gouvernements, celui d'Orléans correspondant à l'Etat actuel de Louisiane, et celui de Louisiane comprenant le reste. Le 10 févr. 1811 fut autorisée la constitution d'un Etat, et le 8 avr. 1812, celui-ci, formé du gouvernement d'Orléans, fut admis dans l'Union sous son nom actuel de Louisiane; on y ajouta la partie située à l'E. du Mississippi, que l'Espagne avait réclamée, mais que les Américains avaient occupée en 1811. Lors de la guerre anglo-américaine, la Louisiane se défendit vigoureusement contre l'invasion anglaise en 1814, et, le 8 janv. 1815, l'armée britannique fut complètement battue à la Nouvelle-Orléans (V. ETATS-UNIS). Lors de la crise de 1860-61, les électeurs de la Louisiane se prononcèrent à une faible majorité pour la sécession que votèrent leurs délégués (26 janv. 1861); les confédérés se fortifièrent, mais ne purent empêcher l'amiral Farragut et Butler de s'emparer de la Nouvelle-Orléans (avr. 1862); en 1864, les fédéraux achevèrent la conquête de l'Etat. Un gouvernement provisoire avait été formé; mais, en 1865, les démocrates ayant recouvré la majorité, ils furent exclus par le congrès fédéral qui institua un gouvernement militaire; le général Sheridan gouverna la Louisiane et le Texas; sur les listes électorales on inscrivit deux fois plus de nègres que de blancs; alors, en 1868, on se décida à rendre à la Louisiane ses droits d'Etat de l'Union américaine. Les républicains appuyés sur les gens de couleur et des aventuriers de sac et de corde venus du Nord, formant le parti des *Carpet-baggers*, se maintinrent au pouvoir dix années, falsifiant les scrutins. Le chef de ces bandes fut le fameux Kellogg, proclamé gouverneur en 1872; les deux partis revendiquèrent la majorité, et il se réunit deux législatures avec deux gouverneurs; mais Kellogg fut reconnu par ses amis de Washington et comprima l'opposition par la force; en 1874, une insurrection démocratique fut réprimée par les forces fédérales; en 1876-77 les élections démocratiques furent encore annulées au profit des républicains, mais, dès que le président Hayes retira les troupes fédérales (avr. 1877), les démocrates reprirent le pouvoir qui leur fut confirmé depuis.

A.-M. B.

BIBL.: V. ETATS-UNIS, COLONISATION, COMPAGNIE. — KING, *Journeys in Louisiana*; Hartford, 1875. — GAYARRE, *History of Louisiana*; Nouvelle-Orléans, 1885, 4 vol., 3^e éd.

LOUISINE (Tiss.). Sorte de taffetas de soie employé pour modes. On le fait sur 4, 6 et 8 lisses; il est passé au remise, 2 fils sur la lisse numéro 1, deux sur la lisse numéro 2, deux sur la lisse numéro 3, en continuant ainsi jusqu'à la fin du cours, et en recommençant sur les mêmes errements. On le travaille par lève-et-baisse comme le taffetas ordinaire. Il est tramé habituellement à trois ou quatre brins. La réduction de la chaîne doit être d'environ 60 à 68 fils doubles au centimètre, de sorte que, par le passage des deux fils sur la même lisse, cette réduction se trouve être carrée. On emploie généralement de la trame euite pour la fabrication de ce genre de tissu qui, presque toujours, est soumis à un léger apprêt. On le fait aussi très souvent en glacé.

L. K.

LOUISVILLE. Ville des États-Unis (Kentucky), sur la gauche de l'Ohio, au bord des rapides et du canal qui les évite; 161,129 hab. (en 1890). Un pont de 4,590 m.

relie Louisville à Jeffersonville, en face, dans l'Indiana. Située sur un plateau à 20 m. au-dessus de l'Ohio, la ville est régulièrement construite; huit avenues parallèles de 3,000 m. de long sur 20 à 40 m. de large sont coupées à angle droit par 30 rues de 20 m. de large. Les édifices publics ont assez grand air, notamment l'hôtel de ville, le palais de justice et, parmi une centaine d'églises, la cathédrale catholique. L'industrie est très active; on y abat les pores et on en prépare la chair; la distillerie, la brasserie, la manipulation du tabac, la tannerie, les travaux métallurgiques, fabrication de machines et instruments agricoles, etc., ont un grand développement. Louisville est un grand marché de chevaux, de porcs, de tabac, de whiskey, provenant de la région de l'*herbe bleue* (V. KENTUCKY). Louisville est le port fluvial d'exportation des produits du Kentucky et doit sa fortune au canal creusé dans le roc (en 1828) qui contourne les rapides de l'Ohio. Sa fondation remonte à 1772 où fut défriché le sol; en 1778 s'éleva le premier blockhaus; en 1780, la ville fut baptisée en l'honneur du roi Louis XVI, allié de la République. En 1800, elle comptait 600 hab.; en 1870, elle en avait 100,753.

LOUIT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 194 hab.

LOUKANIS (Nikolaos), savant grec, né à Zante, selon quelques autres à Corfou, dans les dernières années du xv^e siècle. Il est connu comme étant le premier traducteur de l'*Iliade* en langue grecque vulgaire. Cette traduction, en vers octosyllabes, fut publiée pour la première fois à Venise en mai 1526, rééditée à Venise en 1640, et publiée de nos jours par E. Legrand en 1870. Elle est importante pour l'histoire du grec moderne.

LOUKKOS (Oual). Ce fleuve du N. du Maroc, désigné par les indigènes sous le nom de ouad El Kouss, est le *Lixus flumen* des anciens, dont nous ont parlé Scylax, Strabon, Mela, Plin et Ptolémée. Il prend sa source vraisemblablement dans le massif inexploré des Beni Hasan et, après un parcours d'environ 300 kil., il se jette dans l'océan Atlantique à l'endroit où s'élève la petite ville de Larache (El Araïsh). Son débit d'eau est considérable, car il est alimenté par une multitude de ruisseaux dans les territoires montagneux où il prend sa source et où l'alt. d'environ 2,000 m. des pics des Beni Hasan fait parfois séjourner la neige une partie de l'hiver. Ses affluents principaux sont à droite et sont l'ouad Ouarous et l'ouad Makhzen, célèbre par la bataille des Trois-Rois qui s'y livra en 1578. L'estuaire qu'il forme avant de se jeter dans la mer a été étudié surtout par M. Tissot qui y a déterminé avec grande apparence de raison l'emplacement du jardin des Hespérides et aussi celui de l'autel d'Hercule. L'embouchure actuelle du Loukkos est ensablée; seules les petites barques espagnoles ou portugaises qui alimentent une partie du faible commerce de Larache y peuvent pénétrer. La marée se fait sentir jusqu'aux environs de la ville d'Alkazar qui, située non loin des bords du fleuve, est à environ 35 kil. en amont du littoral atlantique. Aucun pont n'existe sur le Loukkos; on le passe à gué, sauf à Larache où se trouve un système de bacs. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

LOUKOLELA. Station de l'Etat indépendant du Congo, sur la rive gauche du Congo, entre Stanley Pool et Equateurville.

LOUKOMORIÉ. Pays légendaire dont il est souvent question dans les anciens textes russes. Il était habité par des hommes fantastiques à tête de chien, par des poissons à figure humaine, etc.

LOUKOUGA. Rivière d'Afrique (V. ce mot, t. I, p. 728).

LOUKSOR (V. LORSOR).

LOULANS-LES-FORGES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 313 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Besançon à Vesoul.

LOULAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 608 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat, ligne de Niort à Taillebourg. Commerce de mulets. Ruines de l'ancienne chapelle du château.

LOULÉ. Ville du Portugal méridional, dans l'Algarve, à 10 kil. de la côte du golfe de Cadix, à 18 kil. N.-O. de Faro, chef-lieu du district. Loulé se trouve sur le petit fleuve du même nom, et dans une région pittoresque dans la serra do Malhão, à 540 m. d'alt. ; c'est un des principaux centres de l'Algarve. Elle possède des mines d'argent et de cuivre.

LOULÉ (Marquis de), homme d'Etat portugais, né à Lisbonne en 1785, tué au palais Salvatiera le 4^{er} mars 1824. Elevé avec le prince régent (plus tard Jean VI), il reçut en 1807 le titre de marquis, se rallia à Napoléon 1^{er} dont il fut le chaud partisan. Il commanda les 8,000 Portugais qui combattirent dans l'armée française à Wagram et Smolensk. Il accompagna plus tard Louis XVIII à Gand, alla rejoindre Jean VI au Brésil et devint son connétable. Son libéralisme lui valut la haine de dom Miguel qui le fit assassiner parce qu'il s'opposait à la constitution du conseil de famille destiné à contrôler le roi.

Son fils, le duc de Loulé, né en 1804, mort à Lisbonne le 23 mai 1875, créé duc en 1826, épousa en 1827 l'infante Anna de Jésus-Maria. Il fut ministre en 1857-59 et 1862-65 ; en 1868-70, président du conseil ; Saldaña lui renversa le 23 mai 1870.

A.-M. B.

LOULLE. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole ; 209 hab.

LOULONGO. Rivière du Congo (V. ce mot).

LOUMRIS (V. BÉLOUTCHISTAN [Anthropologie]).

LOUNDA (V. MOUATA-YAMVO).

LOUNG-TCHÉOU. Ville de Chine, prov. de Kouang-si, sur le Li-kiang, affl. dr. du You-tchiang (Si-kian₂), sur la route du Tonkin au Yunnan, à 55 kil. S.-E. de Tai-ping-fou.

LOUNI. Fleuve de l'Inde (V. ce mot, t. XX, p. 671).

LOUNY (en all. *Lawn*). Ville de Bohême, ch.-l. de cercle, sur le chem. de fer de Prague-Diux ; 6,000 hab.

LOUP. I. Zoologie (V. CHIEN, t. XI, p. 3).

LOUP-CERVIER (V. CHAT, t. X, p. 876).

LOUP DE MER (V. ANARRHIQUE, t. II, p. 955).

II. Chasse (V. CHASSE, t. X, p. 833).

III. Législation (V. LOUVETERIE).

IV. Art héraldique. — L'animal de ce nom est ordinairement représenté, en blason, passant ; dans l'attitude du lion rampant, on le dit ravissant : lampassé et armé quand la langue ou les griffes sont d'un émail différent de celui du corps.

G. DE G.

V. Habillement. — Petit masque de velours noir que les femmes adoptèrent pour se préserver du hâle et qui est encore fort usité dans les bals masqués. Il ne couvre que la moitié de la figure, des sourcils à la bouche, mais est souvent prolongé par une dentelle qui voile le bas du visage. Primitivement, il n'était souvent point attaché et les femmes le tenaient par un bouton dans la bouche ; maintenant on le retient à l'aide de cordons élastiques ou parfois de fils de fer fixés derrière les oreilles.



Nœud en gueule de loup.

VI. Pêche. — Dans la rade de Nantes on désigne sous ce nom un filet en demi-cercle tendu sur trois perches, dont une, au fond de l'entonnoir, qui forme une grande poche plissée dans laquelle se rend le poisson ; cet engin sert principalement d'octobre à fin décembre.

VII. Marine. — GUEULE DE LOUP. — Nœud formé avec le double d'un filin, d'une manœuvre servant à crocher le palan ou le cabillot, ou l'épissoir destiné à la raidir.

VIII. Art militaire. — GUEULE DE LOUP. — Arme de parapet employée dans les sièges de l'antiquité. Elle con-

sistait en une sorte de tenaille de fer dentelée, dont les branches permettaient à l'assiégé de saisir par la tête le bélier avec lequel l'assiégeant cherchait à renverser les murailles.

IX. Astronomie. — Constellation australe située au S.-O. du Scorpion, et dont la plus belle, de troisième grandeur, a pour coordonnées de sa position moyenne en 1896, d'après la *Connaissance des Temps* :

R = 15^h 28^m 12^s,60 ; P = 130° 49' 0",0.

X. Métallurgie. — On appelle loup un bloc de métal plus ou moins empâté de scories, qui se forme dans certaines circonstances à la partie inférieure d'un haut fourneau. Que, par une action oxydante prolongée, on arrive à décarburer la fonte obtenue dans un haut fourneau, au point de la transformer en fer, celui-ci, devenant inusable à la température qui règne dans l'ouvrage et dans le creuset, prend l'état solide et ne peut plus fondre ; que, dans la mise hors du fourneau, il y ait refroidissement trop brusque, avant que la réduction de tout l'oxyde et la carburation du fer produit soient terminées, il se forme une masse solide qui est un mélange de fonte et de scories pâteuses. Dans l'un et l'autre cas on produit un loup qui nécessite généralement, pour son extraction, la démolition du fourneau. La métallurgie allemande, au siècle passé, avait même utilisé cette facilité de formation des loups pour la fabrication du fer. Dans un petit fourneau, après un certain temps de production de fonte, celle-ci se rassemblait dans le creuset ; on inclinait alors les tuyères et on la transformait en fer. On faisait une brèche à la maçonnerie pour extraire le bloc de fer ainsi produit, que l'on portait au marteau, et on recommençait cette production successive de fonte et de fer.

L. K.

XI. Histoire religieuse. — LOUP-GAROU. — On trouvera dans l'art. LYCANTHROPIE le fondement scientifique de la croyance aux loups-garous. Leur existence et leurs méfaits sont affirmés par un arrêt rendu en 1574 par la cour souveraine du parlement de Dole, « en la cause de messire Henry Camus, docteur es droit, conseiller du roy en ladite eour et son procureur en icelle, impétreur et demandeur en matière d'homicide commis aux personnes de plusieurs enfants, dévotement de la chair d'iceux, sous forme de loup-garou, d'une part ; et Gilles Garnier, natif de Lyon, défendeur, d'autre part ». Cet arrêt condamne Gilles Garnier à être brûlé pour « tost après le jour de faicte Saint-Michel dernier, luy estant en forme de loup-garou, avoir prins une jeune fille d'environ dix ou douze ans, en une vigne près le bois de la Serre, au lieu dict es Georges, vignoble de Chastenoy, près Dole, un quart de lieue, et illec l'avoir tuée et occise, tant avec ses mains semblant pattes, qu'avec ses dents, et après l'avoir trainée avec lesdictes mains et dents, jusques auprès dudict bois de la Serre, l'avoir dépouillée et mangée pour tant de la chair des cuisses et bras d'icelle ; et, non content de ce, en avoir porté à Appoline, sa femme, en l'hermitage de Saint-Bonnat, près Amanges, et laquelle luy et sadiete femme faisoient leur résidence ». Suit l'énumération de trois autres meurtres commis sur des filles ou garçons, « dont estant, connue il le confessoit luy-même, en forme de loup, il dévorait ensuite la chair ». — L'arrêt publié à Sens en 1574 a été réimprimé en partie dans le tome VIII des *Archives curieuses de l'Histoire de France* (1^{re} série). Il y est accompagné d'une lettre de l'éditeur, Daniel d'Ange, au doyen de l'église de Sens. Dans cette lettre se trouve le commentaire suivant : « Gilles Garnier, lycophile, ainsi l'appellerai-je, estant hermite, prist depuis femme, et n'ayant de quoi sustenter sa famille, tomba, comme est la coutume des mal-appris, en défiance et tel désespoir, que errant par les bois et désertz en eet estat, il fut rencontré d'un fantôme en figure d'homme, qui lui promit monts et miracles, et, entre autres choses, de lui enseigner à bou compte la façon de devenir, quand il le voudroit, loup, lion ou léopard à son choix ; et pour ce que le loup est une beste plus mandanisée par deça que ces autres espèces d'animaux, il aima mieux estre déguisé en

icelle, comme de faïet il fut, moyennant un onguent dont il se frottoit à ceste fin, comme depuis il a confessé avant que mourir avec reognoissance de ses péchés. » — Ce témoignage est tout à fait conforme à la doctrine de l'Eglise sur la perversité et la puissance de Satan, ainsi qu'à la procédure relative aux sorciers. Garantie par ces autorités, la croyance aux loups-garous florissait encore dans plusieurs de nos provinces, il y a soixante ans. Etant enfant, l'auteur de la présente notice ne passait qu'avec une profonde terreur auprès d'un vieux berger appelé Jacques Matifas et d'une vieille mendiante appelée Catherine Rousse; car il était notoire pour tous que le vieux avait puissance de se changer en loup, et la vieille en chatte. Ils sont morts depuis longtemps et ne paraissent point avoir eu de successeurs. Aujourd'hui, il n'y a plus de loups-garous dans le canton : beaucoup de choses cessent d'exister dès qu'on cesse d'y croire. E.-H. VOLLET.

LOUP (L.e). Fleuve de France (V. ALPES-MARITIMES, t. II, p. 483).

LOUP (Saint) (*Lupus*), huitième évêque de Troyes, né à Toul (*Tullum Leucorum*) vers 383, mort en 479. Fête le 29 juil. Il était de noble famille et avait épousé Primiola, sœur d'Hilaire, évêque d'Arles. Ils vécurent ensemble comme frère et sœur; mais, après sept années, conte la légende, il exposa à sa femme « que la chasteté de plusieurs années peut se perdre en moins d'une heure, et qu'il n'y a rien de plus assuré pour sa conservation que la retraite, car la paille auprès du feu est toujours en danger d'être brûlée », et il lui proposa de se séparer de commun accord. Elle fut profondément affligée de cette proposition; néanmoins elle s'y soumit. Lupus se retira au monastère de Lérins, qui florissait alors sous la direction de saint Honorat. Après y avoir séjourné pendant une année, il se voua à la vie monastique et se rendit à Mâcon (*Malisco*) pour vendre ses biens. Les habitants de Troyes le supplièrent alors de remplacer Ursus, l'évêque qu'ils venaient de perdre; il y consentit (426), mais continua à s'astreindre à toutes les austérités du régime monastique. Un concile assemblé à Troyes (428) le députa en Bretagne, avec saint Germain pour combattre l'hérésie pélagienne. En 453, il réussit à persuader à Attila d'épargner la ville de Troyes; il l'accompagna jusqu'au Rhin dans sa retraite, lorsque les Huns eurent été vaincus. Accusé de trahison pour ce fait, Lupus fut forcé de quitter son évêché; il n'y revint que deux ans après. Il resta de lui une lettre écrite de concert avec Euponius (453), répondant à certaines questions relatives au mariage des clercs, et une autre lettre dans laquelle il félicite Sidonius Apollinaris de son élévation à l'épiscopat. De son côté, Sidonius en plusieurs de ses lettres exprime une haute estime pour Lupus, qu'il appelle le Père des Pères, l'évêque des évêques, le Jacob de leur siècle. E.-H. VOLLET.

LOUP (Servat), abbé de Ferrières, au diocèse de Sens, né vers 805 ou 814, mort après 862. Appartenant à une famille distinguée de la France centrale, il étudia à Fulda, de 829 à 836, et eut pour maîtres Raban Maur et Eginhard. De retour en France, il devint abbé de Ferrières (840), et, protégé par le roi Charles le Chauve, qui lui confia plusieurs missions, il joua un rôle actif dans les assemblées religieuses; il rédigea les canons du synode de Ver (844) et la sentence portée contre l'évêque du Mans à Pitre en 862. Il est l'auteur surtout d'une correspondance intéressante pour l'histoire intérieure de la France, où l'on trouve particulièrement une peinture de la vie monastique; mais la chronologie de ses *Lettres*, adressées à de nombreux correspondants, parmi lesquels figurent des papes, des souverains, l'archevêque Hincmar, est difficile à établir. Avec quelques opuscules contestés, comme la *Vie de saint Wigbert* et celle de *saint Maximin*, on a sous son nom un traité *De Tribus questionibus*, dont sa lettre 428 est une sorte de résumé, et des extraits d'auteurs latins. Son histoire des empereurs est perdue. On lui a attribué à tort une part dans la rédaction des *Faussees Décrétales*. D'un esprit médiocre, très érudit, il semble véridique;

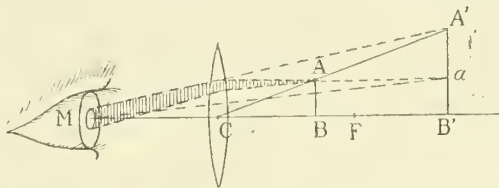
son style obscur est celui du temps. Le nom de *Servatus* lui vint sans doute d'une guérison miraculeuse. Il a été béatifié. Une édition complète de ses œuvres par Baluze a paru en 1664 et en 1710 (reproduite dans le t. CXIX de la *Patrologie* de Migne). M. BARROUX.

BIBL. : WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1893, 1^{re} partie, p. 236. — M. MANIUS, *Lupus von F., ein Humanist des 9^{ten} Jahrhunderts*, dans *Rheinisches Museum für Philologie*, 1893, pp. 313-20.

LOUP I-II, ducs de Gascogne (V. ce mot).

LOUPATA. Nom donné autrefois par les géographes à la chaîne cotière du Mozambique; il n'est plus appliqué qu'à la gorge que franchit le Zambèze, entre Tété et Senna.

LOUPE. I. Physique. — Une loupe est une lentille convergente destinée à voir les détails des petits objets. On place entre la loupe et son foyer principal le corps que l'on veut regarder en approchant le plus possible la loupe de l'objet, de façon, toutefois, à ce que l'image reste nette; on aperçoit ainsi l'objet sous le plus grand angle possible, ce qui est indispensable pour distinguer les détails les plus fins. On doit donc placer l'objet de façon que l'image se forme à la distance minima de la vision distincte. On place l'œil le plus près possible de la lentille. La figure ci-dessous dans laquelle la partie ombrée représente le faisceau des rayons



qui fait voir le point A' à l'œil, montre la marche des rayons lumineux dans le cas de la loupe (V. LENTILLE).

GROSSISSEMENT DE LA LOUPE. — On appelle grossissement d'une loupe le rapport entre l'angle sous lequel on voit l'objet avec cette lentille et l'angle sous lequel on le verrait à l'œil nu. L'image A'B' se formant à la distance minima de la vision distincte, c'est en AB' que l'on devrait mettre l'objet pour le voir à l'œil nu sous le plus grand angle possible, l'angle aMB'. Sur la loupe on le voit sous l'angle A'MB'. Le grossissement G est le rapport de ces angles; on a donc :

$$G = \frac{A'MB'}{aMB'}$$

ou, en remplaçant les angles par leur tangente :

$$G = \frac{\frac{A'B'}{MB'}}{\frac{aB'}{MB'}} = \frac{A'B'}{aB'} = \frac{A'B'}{AB} = \frac{CB'}{CB} = \frac{D-d}{CB}$$

Appelons *d* la distance MC de l'œil à la lentille, *D* la distance minima de la vision distincte et *f* la distance focale principale de la loupe. La formule des lentilles donne :

$$\frac{1}{CB} - \frac{1}{D-d} = \frac{1}{f}$$

En multipliant les deux membres par *D - d* on obtient :

$$\frac{D-d}{CB} = 1 + \frac{D-d}{f}$$

On a donc :
$$G = 1 + \frac{D-d}{f}$$

Le grossissement est donc d'autant plus grand, toutes choses égales d'ailleurs, que la distance *d* de l'œil à la lentille est petite, que la distance focale est petite et que l'œil a une distance minima de la vision distincte plus grande. Le grossissement est donc plus fort pour un presbyte que pour un myope. Ce résultat est en apparence contradictoire avec ce fait que les myopes voient à la loupe de plus petits détails que les presbytes; mais cela tient à

ce que les myopes voient mieux à l'œil nu les détails des objets que les presbytes; il en est de même avec la loupe, mais la différence est moins grande, le grossissement plus grand pour les presbytes, venant en partie, mais en partie seulement, effacer cette différence.

PUISSANCE DE LA LOUPE. — On appelle puissance d'une loupe l'angle, évalué en fonction du rayon (1° vaut 0,0175 avec cette unité), sous lequel 1 millim. est vu avec la loupe considérée. On percevra des détails d'autant plus petits que la puissance sera plus considérable. A ce point de vue, la puissance est plus utile à considérer que le grossissement. Si l'œil regarde 1 millim. à l'œil nu, placé à la distance D, l'angle sous-tendu est $\frac{1}{D}$. L'œil armé de la loupe verra ce millimètre sous un angle dont la tangente est $\frac{G}{D}$. En confondant l'arc et la tangente, la puissance est donnée par

$$P = \frac{G}{D} = \frac{1}{D} + \frac{D-d}{fD}$$

La puissance est donc plus grande pour un myope que pour un presbyte. Les vues myopes peuvent donc percevoir, soit à l'œil nu, soit à la loupe, de plus petits détails.

CLARTÉ DE LA LOUPE. — On appelle clarté d'un instrument d'optique quelconque, d'une loupe en particulier, le rapport entre les quantités de lumière envoyées à l'œil par l'unité de surface de l'image et de l'objet. On démontre que pour une loupe, en supposant l'œil placé contre la lentille, et en négligeant les pertes dues à la réflexion partielle des rayons sur les surfaces de la lentille et à l'absorption par le verre, la clarté est égale à l'unité.

LOUPES COMPOSÉES. — Les loupes ont un grossissement et une puissance d'autant plus considérables que leur distance focale principale est petite, mais les aberrations sont d'autant plus grandes que cette distance est petite; on ne peut donc employer des lentilles trop convergentes, sous peine de voir les images considérablement déformées. Pour remédier à cet inconvénient, on réunit ensemble deux lentilles convergentes qui forment à elles deux un système plus convergent que chacune d'elles, équivalant à une seule lentille de distance focale plus petite, mais présentant moins d'aberration que cette lentille unique. Supposons un système de deux lentilles convergentes, ayant respectivement f et f' pour distances focales principales; appelons Δ leur distance, D la distance minima de la vision distincte et x la distance de l'objet à la première lentille; nous supposons, pour plus de simplicité, l'œil placé contre la deuxième lentille. La première lentille donne de l'objet une image virtuelle ($x < f$) située à une distance y de cette lentille. La formule des lentilles fournit la relation :

$$\frac{1}{x} - \frac{1}{y} = \frac{1}{f}$$

L'image virtuelle donnée par la première lentille se trouve à une distance $y + \Delta$ de la deuxième, et elle se forme à une distance D. On a donc :

$$\frac{1}{y + \Delta} - \frac{1}{D} = \frac{1}{f'}$$

On peut éliminer y entre ces deux équations et déterminer ainsi x . Si l'on porte ces valeurs de x et de y dans l'expression du grossissement G, on trouve :

$$G = 1 + \frac{D - \Delta}{f} + \frac{D}{f'} - \frac{D\Delta}{ff'}$$

On a imaginé diverses combinaisons de loupes composées; elles servent comme loupes ou comme oculaires dans divers instruments d'optique. Les principales combinaisons sont connues sous les noms d'oculaire de Ramsden et de doublet de Wollaston. L'oculaire de Ramsden se compose de deux lentilles plans-convexes de même distance focale, tournant leur convexité l'une vers l'autre. Leur écarte-

ment est égal aux $\frac{2}{3}$ de leur distance focale. On a donc, dans ce système, $f = f'$ et $\Delta = \frac{2}{3} f$. L'expression du grossissement est :

$$G = \frac{f + 4D}{3f} = \frac{4}{3} + \frac{4}{3} \frac{D}{f}$$

Le doublet de Wollaston se compose de deux lentilles plans-convexes, tournant toutes deux leurs surfaces planes vers l'objet. L'une a une distance focale triple de celle de l'autre et leur écartement est égal à une fois et demie cette dernière distance focale. On a donc :

$$f' = 3f \text{ et } \Delta = \frac{3}{2} f$$

Avec ces données le grossissement est sensiblement

$$G = \frac{5}{6} \frac{D}{f} \quad \text{A. JOANNIS.}$$

II. Chirurgie. — On a donné le nom de loupes à des tumeurs dues à l'accumulation de masses épidermiques et surtout sébacées dans l'intérieur des follicules pileux; on ne sait rien de leur mode de formation. Les loupes siègent sur tout le corps, mais principalement sur la tête (front, cuir chevelu, etc.); elles sont tantôt molles avec contenu huileux, liquide analogue à du miel (*meliceris*), tantôt pâteuses avec contenu pulsaté (*athérome*), tantôt enfin dures lorsque la graisse a pris la solidité du suif (*stéatome*). Parfois elles sont multiples; leur volume varie ainsi que leur forme qui est cependant généralement globuleuse; elles adhèrent assez solidement à la peau, mais jouissent de plus de mobilité quand elles siègent dans les parties profondes. — Le traitement consiste dans l'extirpation avec le bistouri; la cautérisation, qui est douloureuse et nullement exempte de danger, est difficile à faire et peut laisser des cicatrices difformes; un moyen qui réussit bien dans certains cas, ce sont les injections de tartre stibié. D^r L. HX.

LOUPE VARIQUEUSE (V. ANGIOME).

III. Arboriculture. — Renflement ligneux et plus ou moins volumineux du tronc ou des branches des arbres. Les chocs, une taille mal conduite, le développement des bactéries, peuvent déterminer chez les arbres la production des loupes. Le Cyprès, l'Orme, le Noyer, l'Olivier, la Vigne, etc., en présentent souvent. Le bois des loupes, dur et agréablement veiné, est recherché par les menuisiers qui l'emploient en feuilles pour le placage des meubles.

IV. Métallurgie. — Morceau de fer brut, tel qu'il se produit dans la transformation de la fonte en fer dans le four à puddler. La loupe est un mélange de fer métallique spongieux et de scories, dont la séparation s'obtient par pression ou martelage; la scorie s'écoule à l'état liquide, tandis que les particules de fer métallique se soudent plus ou moins parfaitement.

LOUPE (La). Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou; 1,617 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Chartres à Paris, embranchement sur Verneuil. Commerce de chevaux percherons. Imprimeries; fabriques de chaussures. Eglise du xvi^e siècle. Château construit sous Henri IV et remanié sous la direction de Vauban.

LOUPEIGNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 216 hab. Stat. du chem. de fer de l'E. ligne de Bazoches à Armentières.

LOUPES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 108 hab.

LOUPFOUGÈRES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel; 4,014 hab.

LOUPIA. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 275 hab.

LOUPIAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. d'Asprières; 1,030 hab.

LOUPIAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pléaux; 559 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Ruines des châteaux de la Roche et de Branzac; sur

les murs intérieurs de ce dernier on remarque de curieuses peintures du XVI^e siècle.

LOUPIAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Payrac; 507 hab.

LOUPIAC. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Rabastens; 372 hab.

LOUPIAC-DE-BLAIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole; 360 hab.

LOUPIAC-DE-CADILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac; 1,034 hab.

LOUPIAN (*Lupianum*). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mèze; 1,050 hab. Stat. de la ligne de Montpellier à Béziers, par Pézenas. Cité dès 942, Loupian appartenait alors à la famille comitale de Toulouse; en 1116, c'est un fief de la famille de Margon et relevant de la vicomté d'Agde et de Béziers; à la fin du XII^e siècle, Loupian passe comme le reste du diocèse au pouvoir de l'évêque d'Agde. — Deux églises anciennes, l'une romane (XI^e siècle, chapiteaux barbares fort curieux), l'autre gothique.

LOUPLANDE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de La Suze; 901 hab.

LOUPMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 466 hab.

LOUPPY-LE-CHÂTEAU. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt; 422 hab.

LOUPPY-LE-PETIT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt; 389 hab.

LOUPPY-SUR-LOISON. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy; 377 hab.

LOUPTIÈRE-THÉNARD (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine; 316 hab.

LOUQSOR (Archéol. égypt.). Nom donné par les Arabes (*El-aqsour*, « les palais ») à un vaste ensemble de constructions dont le noyau a été édifié en l'honneur du dieu Amon par le roi Aménophis III. Ce temple était bâti sur le bord du fleuve, à pic sur un quai construit en grosses pierres de taille qui se terminait par une inscription en frise au nom d'Aménophis III, surmontée d'une corniche sculptée et peinte; la paroi supérieure du temple sortait directement de la corniche. Ces détails ont été mis à jour par le déblayement qu'opéra il y a une dizaine d'années M. Maspero pour dégager le sanctuaire d'Aménophis III et pour débarrasser une partie de l'édifice des masures de fellahs qui le déshonoraient et en masquaient les beautés architecturales. La haute colonnade qui domine le fleuve est du règne d'Iloremheb (fin de la XVIII^e dynastie). Ramsès II fit élever les deux obélisques (dont l'un est à Paris) et les deux colosses qui les accompagnent, et construisit le pylône et la cour qui suivent. A l'intérieur on trouve les noms de Tahraka, de Psammctik et d'Alexandre auquel est due l'ornementation d'une partie du sanctuaire. Louqsor fut relié (sous la XVIII^e dynastie) à Karnak (V. ce mot et THÈBES). M. Gayet a entrepris une monographie du temple de Louqsor dont un volume a paru dans les *Mémoires de la mission archéologique du Caire*. Paul PIERRET.

LOUR. Contrée de la partie E. de l'Afrique équatoriale, s'étendant sur la rive N.-O. du lac Albert-Nyanza. Le pays de Lour reconnaît la suzeraineté de l'Ounvoro. La récente conquête de l'Ounvoro par les Anglais (1894) fait rentrer le Lour dans la catégorie des pays destinés à être rangés dans la sphère d'influence de l'Angleterre.

LOURCHES. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain; 4,707 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Busigny à Somain et de Louches à Valenciennes. Verreries.

LOURCINE (Hôpital de). L'hôpital de Lourcine a été ouvert, en 1836, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, fondé par la veuve de Louis IX, Marguerite de Provence, vers 1284. On connaît mal son histoire. Ce qu'on sait de plus précis, c'est qu'en 1599 les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, s'étant plaints au parlement de

« l'infection et de l'incommodité que causait dans cet hôpital le grand nombre de pauvres malades, infectés de maux vénériens », la cour et, à son instigation, la chambre des vacations, prescrivirent d'urgence l'admission de ces sortes de pauvres « à l'hôpital de Lourcine, au faubourg Saint-Marceau, pour y être nourris, logez, pansez, médicamentez ». La destination primitive de Lourcine n'était pas, comme on voit, sensiblement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le couvent des Cordeliers, supprimé en 1790, devint propriété nationale. En 1825, au moment où on ouvrit la rue des Cordelières, les bâtiments de la communauté se trouvaient entre la rue de Lourcine, et les rues nouvellement percées (Julienne, Pascal et des Cordelières). Une partie de ces bâtiments fut détruite; l'autre partie servit successivement de fabrique, de maison de refuge, d'hospice pour les orphelins du choléra (1832), jusqu'au jour où fut ouvert sur son emplacement l'hôpital actuel de Lourcine ou plutôt l'*Hôpital Broca*, ainsi que l'a dénommé une décision du Conseil municipal de Paris, du 12 juin 1892. L'établissement est enclavé entre les rues: Broca, du Champ-de-l'Alouette, Pascal et Julienne. Dans la cour d'entrée se voient deux pavillons: l'un, à gauche (loge du concierge); l'autre, à droite (cabinet du directeur). En bordure sur la rue Julienne, les salles de garde des internes. La pharmacie et ses dépendances, le cabinet et le laboratoire du pharmacien-chef sont adossés à un amphithéâtre où les médecins de l'hôpital font des cours. La voûte de la première cour franchie, on pénètre dans une seconde cour. A gauche, se trouve un établissement hydrothérapique modèle, inauguré en 1885; à droite, les salles des malades. On dispose à Lourcine de 142 lits pour les affections médicales, 51 pour les affections chirurgicales; 18 berceaux et 18 lits d'accouchées. Le personnel, à part les médecins et les élèves, est exclusivement féminin (les malades femmes sont seules admises à Lourcine). Chaque service possède un laboratoire. Il y a, en outre, un atelier de photographie pour les cas intéressants qui ne valent pas la dépense d'un moulage. On hospitalise environ 2,300 malades par an à Lourcine. A Lourcine est annexé l'*Hôpital temporaire*, dit *Hôpital Pascal* (série de baraques de bois), qui contient 42 lits d'hommes et autant de femmes. Le service de chirurgie y est des plus fréquentés. D^r A. CAR.

LOURDE (La). Rivière de France (V. DORDOGNE, t. XIV, p. 924).

LOURDES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 281 hab.

LOURDES. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, sur la rive droite du gave de Pau, au confluent de la Geune; 6,976 hab. Lourdes est le siège du tribunal de première instance de l'arr. d'Argelès. Cette ville est devenue célèbre par sa grotte ou la Vierge aurait, dit-on, apparu (V. ci-dessous). Les environs de Lourdes possèdent des carrières de marbre et des carrières d'ardoises. Près de Lourdes se trouve le lac du même nom qui a 4 kil. de circonférence. L'histoire de la ville se confond avec celle du château fort (mon. hist.) qui la domine du côté O. Il aurait existé du temps de Charlemagne sous le nom de Mirambel et aurait été occupé par le prince sarrasin Mira qui y fut assiégé par les Francs et dut se rendre. En 1218, Simon de Montfort échoua devant Lourdes, mais son successeur, le comte de Leicester, en devint possesseur. Simon, fils de Leicester, vendit ses droits au comte de Champagne Thibaut I^{er}. Après cette cession, le château appartient à Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel (1293); mais le traité de Brétigny, en 1360, en dépeuilla la France. Le prince Noir lui donna pour commandant Pierre Arnaud de Berne, parent du comte Gaston Phœbus. Celui-ci chercha à s'emparer de Lourdes pour le compte du duc d'Anjou. Il mit à mort le commandant Arnaud qui refusait de le lui livrer; mais le château résista et la garnison fit des sorties qui obligèrent le duc d'Anjou à battre en retraite. La citadelle ne capitula que plus tard, en 1418, après un blocus de dix-huit mois. Pendant les guerres de religion, Montgomery prit la ville,

mais ne put s'emparer du château. Le fort de Lourdes a été pris d'État à partir du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution, puis sous le Consulat ; il a cessé depuis d'avoir cette destination.

G. REGELSPERGER.

APPARITIONS ET PÈLERINAGE. — *Bernadette Soubirous*, née à Lourdes le 7 janv. 1844 (morte en 1879), était la fille aînée d'un meunier. Elle fut élevée à Bartrès, dans la famille Lagües qui, ayant perdu un nouveau-né, s'en était chargée, à cause de la pauvreté de ses parents. Dès qu'elle en eut la force, on l'employa à garder les brebis. Pour toute instruction on lui enseigna le chapelet, qu'elle apprit avec beaucoup de peine ; mais, quand elle le sut, elle passait toutes ses journées à le réciter, en menant son troupeau dans la solitude des pâturages. Elle portait aussi fort dévotement toutes les médailles qu'elle pouvait se procurer. Lorsqu'elle eut quatorze ans, ses parents la reprirent chez eux, à Lourdes, afin qu'elle se préparât à la première communion, en suivant assidûment le catéchisme. Bernadette n'était alors qu'une enfant chétive, paraissant beaucoup plus jeune que les filles de son âge, ne sachant ni lire ni écrire, souffrant constamment d'un asthme nerveux, et ne présentant aucune autre particularité remarquable que l'animation fiévreuse de ses yeux et la gourme qui affligeait sa tête en ces semaines-là. — Le 11 févr. 1858, un jeudi, quinze jours environ après son retour, elle s'en alla avec sa sœur Marie et une petite voisine, nommée Jeanne Abadie, pour recueillir des débris de bois mort sur les bords du Gave, ruisseau torrentueux qui traverse Lourdes. En cherchant ainsi, elles se trouvèrent en face d'une cavité obstruée de ronces et d'églantiers, creusée dans un grand rocher que les gens du pays appellent Massabielle. C'était vers midi. Bernadette entendit soudainement un immense bruit, comme le retentissement d'un ouragan descendant des montagnes. Elle regarda, mais aucune feuille ne remuait aux arbres. Bientôt elle ne vit plus les arbres, car ses yeux furent éblouis par une blancheur éclatante, qui lui sembla se fixer contre le rocher, au haut de la grotte, dans une fente mince et haute. Elle tomba à genoux, et peu à peu une image lui apparut, vaguement dessinée, mais habillée de blanc. Le dimanche suivant, 14 févr., elle revint à la grotte, apportant une bouteille d'eau bénite, pour dissiper les artifices du diable, s'il en était besoin. Or, l'apparition ne redoutait point l'eau bénite ; ses traits se précisèrent assez pour que Bernadette la vit lui sourire. Le jeudi 18 févr., l'enfant revint encore, mais avec d'autres personnes. Cette fois, la dame céleste parla ; elle dit à l'enfant, en patois du pays, mais en termes singulièrement polis : *Voulez-vous me faire la grâce de venir ici pendant quinze jours ? Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre. Je désire qu'on amène du monde.* Pour des raisons mystérieuses, la dame manqua deux fois (22 et 26 févr.) au rendez-vous qu'elle avait ainsi donné durant toute une quinzaine. Le vendredi 19 févr. et le lendemain, l'apparition se contenta de sourire et de saluer, sans prononcer une parole. Le dimanche, elle pleura et dit : *Vous prierez pour les pécheurs ; vous baiserez la terre pour les pécheurs.* Le lundi, elle déçut l'espoir de l'enfant, et ne se montra pas. Mais, le mardi, elle lui confia un secret qui ne devait être révélé à personne, et elle la chargea d'aller dire aux prêtres : *Il faut bâtir ici une chapelle. Je veux qu'on y vienne en procession.* Le mercredi, elle murmura ces mots : *Pénitence ! pénitence !* que Bernadette répéta en baisant la terre. Le jeudi, la dame dit : *Allez boire à la fontaine et vous y laver, et vous mangerez de l'herbe qui est à côté.* Comme l'enfant se disposait à aller au Gave, pour y trouver de l'eau, la dame lui montra par signe, au fond de la grotte, la petite source qui, dégagée et approfondie, est devenue la fontaine miraculeuse. Vendredi, 26 févr., deuxième absence de la dame. Les cinq jours suivants, elle répéta les recommandations qu'elle avait déjà faites, souriant à l'enfant, qui récitait son chapelet, baisait la terre

et montait sur les genoux jusqu'à la source pour boire et se laver. Enfin, le 4 mars, elle demanda plus instamment la construction d'une chapelle, afin que les peuples s'y rendissent en procession de tous les points de la terre. Le curé de Lourdes, à qui Bernadette avait porté cet ordre, lui avait répondu qu'il fallait au moins savoir le nom de la dame qui l'avait donné, mais la dame avait refusé de le faire connaître. Cependant le 25 mars (fête de l'Annonciation), elle apparut de nouveau ; levant les yeux au ciel et joignant les mains sur sa poitrine, elle dit : *Je suis l'Immaculée Conception.* Les deux dernières apparitions eurent lieu le 7 avr. et le 16 juil. On en compte dix-huit.

— Il semble que l'image de la dame ne s'est formée que lentement devant l'extase de Bernadette, et que ce fut seulement dans les dernières apparitions qu'elle reçut définitivement tous les traits sous lesquels on la présente aujourd'hui au culte des croyants : long voile blanc, descendant jusqu'aux pieds et encadrant le front de manière à ne laisser paraître que quelques minces boucles de chevelure blonde ; visage ovale, bouche rose et souriante ; yeux bleus, reflétant une céleste douceur ; robe d'une suave blancheur ; ceinture bleue (un *ruban du ciel*, comme dit le *Cantique*) nouée mollement et laissant pendre deux longs bouts flottants ; passé au bras droit, un rosaire, dont les grains étaient blancs comme du lait, les chaînons et la croix en or pur ; sur chaque pied une rose d'or fleurie.

Bernadette se rendait ordinairement à la grotte, tenant un cierge allumé qu'elle ne quittait point. Elle y était accompagnée par une foule qui grandissait chaque jour, émerveillée en assistant aux extases qui la transfiguraient. Le 4 mars, il y avait déjà plus de vingt mille personnes devant le rocher de Massabielle. Des miracles se firent : l'affluence augmenta et les miracles se multiplièrent. Les autorités civiles crurent devoir intervenir, et elles intervinrent brutalement. Bernadette, qu'on s'était efforcé vainement de surprendre et de confondre par des interrogatoires perfides, fut accusée d'imposture et de folie, et menacée d'emprisonnement. Des mesures violentes furent prises pour interdire l'accès de la grotte ; et on sévit contre ceux qui s'obstinaient à demander au miracle l'espérance et la guérison. Cette persécution produisit l'effet ordinaire : elle activa le feu qu'on voulait étouffer. Le gouvernement impérial dut enfin céder à la foi populaire ; il déplaça les fonctionnaires qui s'étaient compromis dans la répression, et consentit au culte qui avait pris à Lourdes un essor irrésistible. — Quand le succès fut assuré, les autorités ecclésiastiques, qui s'étaient prudemment abstenues jusqu'alors, annoncèrent leur approbation. Le 28 juil. 1858, l'évêque de Tarbes avait institué une commission chargée de s'enquérir des faits ; il ne sanctionna les conclusions de cette commission que trois ans après. Il le fit par un mandement déclarant que « l'immaculée Marie, mère de Dieu, a réellement apparû dix-huit fois à Bernadette depuis le 14 févr. 1858, et que cette apparition ayant les caractères de la vérité, les fidèles sont fondés à la croire certaine ». Le mot *fondés* exprime une nuance du style ecclésiastique, permettant de croire, mais n'y obligeant pas. Une église, dont la construction a coûté plus de 2 millions, s'élève aujourd'hui sur le rocher qui domine la grotte. Pie IX l'a honorée, en 1874, du titre de basilique mineure, de saintes indulgences et d'une archiconfrérie. Il a voulu aussi faire couronner solennellement, par son nonce apostolique en France, la statue de la Mère de Dieu, qu'on y vénère. Léon XIII a concédé des indulgences, sous forme de jubilé, lors du 25^e anniversaire de l'apparition, et fait procéder en son nom à la dédicace d'une église nouvellement édiflée à Lourdes sous le vocable du *Rosaire*. Enfin, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, il a autorisé la célébration d'une fête soleunelle, sous le titre d'*Apparition de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée*, par un office et une messe propres (double-majeure). Ces faveurs étaient méritées, car les apparitions de Lourdes sont venues apporter une consécration miraculeuse au dogme nouvellement défini de l'Immaculée Conception.

Les pèlerins de Lourdes professent d'ailleurs une dévotion absolue au pape. Le Conseil général des pèlerinages déclare « qu'il réprovoque et condamne tout ce que le Saint-Siège réprovoque et condamne. Ses membres n'ont qu'une ambition : croire, obéir et travailler, pour concourir au salut de la France et à la délivrance du Saint-Siège. » La *Prière et profession de foi* prescrite pour le *Pèlerinage national* contient ceci : « Et parce que le Souverain Pontife, chef et docteur infailible de l'Eglise, tient sur la terre la place de Jésus-Christ, nous soumettons entièrement, dans l'ordre moral comme dans l'ordre de la foi, à ses décrets et à ses enseignements, non seulement toute notre vie privée, mais toute notre vie publique et sociale. » D'autre part, ce pèlerinage n'a pas des titres moindres au concours zélé de ce qu'on appelle les *anciens partis* : il leur permet d'organiser et d'entretenir une incessante croisade contre les institutions et les lois que la République a données à la France. L'*Ancide honorable*, récitée par les pèlerins, déplore « tous les oublis, tous les mensonges, tous les blasphèmes, tous les sacrilèges par lesquels Jésus-Christ a été chassé des lois et des institutions de notre pays » ; elle supplie « Marie, reine de la France, de sauver son royaume », ce qui ne se peut vraisemblablement qu'en renversant ceux qui l'ont usurpé et le perdent. Dans le *Salut d'arrivée*, on chante :

C'est notre Vendée
Qui vient à son tour
À l'immaculée
Dire son amour.

Notre-Dame de Lourdes a porté un coup funeste à Notre-Dame de la Salette ; mais elle a doté la France d'un pèlerinage qui n'a rien à envier aux plus fameux, ni à Notre-Dame d'Éinsiedeln, ni même à Notre-Dame de Lorette. Plus de trois cent mille pèlerins se rendent à Lourdes chaque année. La ligne du chemin de fer a été tracée de manière à leur faciliter l'accès de la grotte :

Heureux qui voyage
En ces lieux bénis !
On y prend passage
Pour le paradis.
Ave, Ave Maria !

(59^e verset du *Cantique*.)

À côté de l'ancienne ville s'est formée une ville nouvelle qui se développe tous les jours. Les bouteilles de l'eau miraculeuse sont expédiées dans toutes les parties du monde. On fait même servir cette eau, sans qu'elle perde sa vertu, à la fabrication de l'*immortelle liqueur de Lourdes*, qui permet d'abreuver dans le même verre la piété et la sensualité. — Bernadette s'était retirée chez les ursulines de Nevers attachées à l'hospice de Lourdes ; elles lui apprirent à lire et à écrire quelque peu, et l'employèrent, autant que sa santé le permettait, au service de la maison. Douze ans avant sa mort, on la transféra dans le couvent de Saint-Gildard à Nevers. Elle y mourut en sa trente-cinquième année.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : *Rosier de Marie*, 13 mai 1858. — *Mémorial catholique*, juin 1858. — *Univers religieux*, 25 août 1858. — UN SERVITEUR DE MARIE, *Vision de la jeune fille de Lourdes*, Paris, 1858, in-32. — AZUN DE BERNETAS, *la Grotte des Pyrénées*, Tarbes, 1861, in-18. — FOURCADE, *L'Apparition à la grotte de Lourdes*, Paris, 1862, in-18. — *L'Apparition de Lourdes considérée au point de vue de l'art chrétien*, Bordeaux, 1862, in-12. — E. ZOLA, *Lourdes*, Paris, 1894, in-12. — *Pèlerinage national de Notre-Dame de Salut*, Paris, 1895, in-18.

LOURDIOS-ICHÈRE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous ; 532 hab.

LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Aigurande ; 1,326 hab.

LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE (*Oratorium sancti Petri*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat ; 2,177 hab. Seigneurie qui a appartenu longtemps à la famille de Saint-Maur et qui relevait de la baronnie de Malval. Dans la commune, ruines des châteaux d'Etignières, de Richemont et de Vost. Au village de Lignaud, camp romain bien conservé, dit *Fossé des Châtres*. Ant. T.

LOURDOUEIX (Jacques-Honoré LELARGE, baron de),

publiciste français, né au château de Beaufort en 1787, mort à Paris en 1860. Collaborateur au *Mercure*, à la *Gazette de France*, au *Spectateur*, il y soutint avec ardeur la politique de Deazes, ce qui lui valut le poste de chef de la division des beaux-arts et en 1827 la présidence du bureau de la censure. Il entra dans la presse après la chute du cabinet Villèle. Directeur de la *Gazette de France* à la mort de Genoude (1849), il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. Citons de lui : *les Folies du siècle* (Paris, 1817, in-8) ; *les Séductions politiques* (1822, in-8) ; *la Raison monarchique* (1838, in-8) ; *Élévations et prières* (1847, in-12) ; *le Dernier Mot de la Révolution* (1852, in-12).

Sa femme, *Sophie* Teissier, veuve Pannier (1793-1849), a publié sous ce dernier nom un certain nombre de romans édifiants et incolores.

LOUREIRO (Juan), botaniste portugais, né à Lisbonne en 1715, mort à Lisbonne en 1796. Jésuite, missionnaire en Asie, on lui doit : *Flora Cochinchinensis* (1790).

LOURENÇO-MARQUÈS. Ce nom s'applique : à un district le plus méridional de la province de Mozambique, possession portugaise, à son chef-lieu, à la baie où celui-ci est bâti. — La baie de Lourenço-Marquès, ainsi nommée de préférence par les Portugais, du nom de la ville qui elle-même tire le sien de celui du navigateur qui fonda en ces lieux la première factorerie, en 1544, s'appelle fréquemment *baie Delagoa*, plus anciennement dite *da Lagoa* (de la Lagune). Sur d'anciennes cartes on trouve aussi le nom d'Espirito Santo, d'après une des rivières (aujourd'hui le Tembè) qui viennent y déboucher. Formée par l'océan Indien, sur la côte sud-orientale de l'Afrique, vers 26° lat. S. et 30° 30' long. E., cette vaste baie termine au N. la série des lagunes avec cordon littoral commençant à la baie Sainte-Lucie. Son ouverture est N.-E., de 33 kil. entre l'embouchure de la Manissa et la pointe N. de l'île d'Ynyak ; de cette pointe à celle de Reuben à l'E., sur la côte septentrionale et près de laquelle est bâtie la ville de Lourenço-Marquès, elle a 40 kil. ; du N. au S., à partir de l'embouchure de la Manissa (King George river des Anglais), elle a plus de 60 kil. Du côté du S., elle est abritée des vents de l'E., dans une longueur de 45 kil., par la presqu'île des Amatongas ou d'Ynyak, à laquelle fait suite l'île de ce nom avec sa dépendance, l'île de l'Éléphant. Une passe peu profonde existe entre ces deux parties de la côte. Au fond de la baie à l'O., et s'enfonçant dans les terres, se trouve comme une arrière-rade où débouchent le Tembè (aussi nommé English river), l'Um-Bolouzi et d'autres cours d'eau ; c'est à son entrée, sur la rive septentrionale, qu'est située la ville. Au S.-O., la baie reçoit la Mapouta. Sa profondeur varie de 10 à 50 m. dans sa partie médiane. Elle pourrait recevoir des centaines des plus gros vaisseaux. L'entrée est facile, malgré des bancs de récifs. C'est à l'O., en face de la Tembè, que le mouillage est le meilleur, ce qui a valu à cette partie le nom de *Baia Formosa*. L'eau n'offre que 5 à 6 m. de profondeur dans le port de Lourenço-Marquès, d'ailleurs excellent pour les bâtiments d'un tonnage moyen, et admirablement placé, entre le golfe qui le précède et le profond estuaire de 43 kil. qui est en amont. C'est le meilleur, presque le seul de la côte orientale d'Afrique.

La ville de Lourenço-Marquès, à 1,500 kil. S.-S.-O. de Mozambique, n'a été fondée qu'en 1867, sur l'emplacement d'un village dont les Zoulous s'étaient emparés en 1823, et qui portait aussi le nom du navigateur portugais. Avant ce dernier, ces parages avaient été explorés par Pedro Quaresma. Elle est bien bâtie, avec des rues droites, et n'a encore que 4,200 hab. Comme elle est assise sur des terres basses alluvionnaires insalubres, son extension a lieu vers des terrains voisins plus élevés, où se bâtit une ville haute. Des quais ont été construits dans ces dernières années. Quelques batteries en font une place imprenable pour les Cafres des alentours. Le chemin de fer commence sur la rive même, contourne la ville vers le N.,

pour se diriger au N.-O. ; c'est la tête de ligne de cette voie qui atteint actuellement (1895) Prétoria. Dans la baie on pêche beaucoup de tortues. Le commerce se fait principalement avec des négociants de Marseille et des Banyan ; les exportations consistent surtout en cuirs et minerais ; les importations en armes et en eau-de-vie. La valeur des échanges en 1880 a été de 2 millions de fr. ; l'importation en 1884 de 330.000 fr., le mouvement de la navigation dans le port en 1884 de 164 navires, dont 130 anglais. Le droit de transit n'est que de 3 % sur les marchandises destinées au Transvaal, fort inférieur aux droits de Natal et du Cap.

Le *district* de Lourenço-Marqués a une superficie de 39,000 kil. q. et une population totale de 80,000 hab., ce qui donne par kil. q. 2 hab. seulement. Cette faible densité tient, entre autres causes, à la mouche tsétsé et aux grandes chaînes de montagnes. Mais le chemin de fer de Prétoria, qui traverse les districts miniers du Kaap, ne peut manquer de lui donner une vive impulsion.

HISTORIQUE. — L'histoire de cette partie de l'Afrique se rattache depuis le commencement de ce siècle à celle du Portugal, à ses relations avec l'Angleterre, aux convoitises anglaises, provoquées par l'excellence de la baie Delagoa et par sa situation voisine des républiques boers, particulièrement du Transvaal, dont elle est l'issue naturelle. En 1875, l'arbitrage du président Mac-Mahon fut favorable au Portugal, auquel les Anglais contestaient cette baie comme ayant hérité d'anciens navigateurs hollandais, débarqués dans le pays en 1720, et comme cessionnaires d'une partie de la côte méridionale acquise par le capitaine Owen en 1823, sur laquelle ils bâtirent même une ville du nom de Bombay, pour faire concurrence à Lourenço-Marqués. En 1889 surgit le conflit africain anglo-portugais (qui devait prendre fin deux ans après). A la fin de l'année 1890, un incident dit de Manica fut provoqué par la *South African Company*, expulsant violemment les Portugais de ce lieu. A la suite de cet incident, un bataillon de volontaires fut organisé à Lourenço-Marqués, et, au commencement de 1891, une petite expédition portugaise en partait, pour marcher sur Massikessé. Les rivalités des Etats de l'Afrique australe ont aussi donné une histoire à leurs chemins de fer. En 1883, par suite d'une entente du Portugal avec la République sud-africaine, une ligne fut projetée reliant la baie Delagoa au Transvaal. Tandis qu'une compagnie néerlandaise se chargeait de la portion comprise entre Prétoria et la frontière, une société portugaise construisait l'autre portion jusqu'à ce point. Elle se constitua sous le nom de *Lourenço-Marques and Transvaal railway Company* ; elle se substituait en 1887 une société anglaise, la *Delagoa bay and East african railway Company*, qui construisit la voie ferrée, jusqu'à 80^{kil}5. Sur ces entrefaites, la frontière ayant été rectifiée, il se trouva qu'elle était reculée et que la ligne comportait, à l'encontre des premières estimations, 9 kil. de plus à construire dans une contrée fort difficile. La Compagnie n'ayant pas voulu obtempérer à cette exigence, le gouvernement portugais prononça sa déchéance (25 juin 1889) et s'empara de la ligne. Elle a été terminée jusqu'à la frontière, à Komatiport. D'autre part, la Compagnie néerlandaise a, le 20 juin 1893 seulement, inauguré la première section de la ligne de Komatiport à Prétoria, jusqu'à Nelspruit (120 kil.). Une compagnie française a commencé la construction d'un embranchement de Komati aux mines de Sélati. La ligne de Lourenço-Marqués à Prétoria sera la plus courte des routes reliant à la mer la capitale du Transvaal : elle n'a que 400 kil. Elle détournera du Cap une partie du mouvement commercial du Transvaal sur Lourenço-Marqués et à son profit. Vers la fin de l'année 1894, les Cafres se sont insurgés dans le territoire de Lourenço-Marqués contre l'autorité portugaise. Conduits par leurs chefs Mahazuli et Zahlala, ils ont obtenu l'alliance du grand chef Gungunhana. Les Portugais, ayant refusé les secours de M. Cecil Rhodes et de l'Allemagne, ont obtenu le

29 janv. 1895 un premier succès véritable. Le 24 mai, la rébellion semblait réprimée définitivement. Enfin, en déc. 1895, Gungunhana a été vaincu et pris. Ch. DELAUAUD.

BIBL. : PAIVA MANSO, *Memorio sobre Lourenço-Marques*. — A. ALLAIN, *Baie de Delagoa*, dans *Bull. Soc. Géogr.*, 1873. — A. PROPOS, *du chemin de fer de Delagoa*, dans *Bull. Soc. géogr. comm.*, 1890, XII, p. 335. — L. DELAUAUD, *Chemin de fer de l'Afrique australe*, dans *Revue universelle*, éd. E., 20 nov. 1893. — BERTHOUD, *Lettre de Lourenço-Marqués*, dans *Afrique explorée et civilisée*, 1892, p. 22. — Du même, *Lettre, id.*, du 16 mars 1893 (même recueil, 1893, p. 191).

LOURENTIES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq ; 422 hab.

LOURES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 411 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Paris à Montréjeau et Luchon.

LOURESSE-ROCHEMENER. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué ; 703 hab.

LOURI. Fleuve côtier de l'E. de l'Afrique, qui se jette dans l'Océan Indien, au N. de Mozambique, entre l'embouchure du Zambèze et celle de la Rovouma. Sa source est à l'E. du lac Kiroua.

LOURIS. Peuplade de la Perse et du Bélouchistan. Les Louris sont parents des *Kourdes* (V. ce mot) qu'ils appellent *Lek* ; leur langue les en rapproche beaucoup. Ils habitent surtout la prov. du Louristan, mais s'étendent au delà dans le Farsistan, le Khouzistan et le Kourdistan. On distingue les Petits-Louris qui vivent dans le Louristan et les Grands-Louris qui sont au S. Parmi les premiers, la principale tribu est celle des Feili, dans le haut bassin du Karoun ; son régime est féodal. Parmi les autres, on distingue trois groupes : Bakhtyari, Koughèlu, Mamàseni. — On donne encore le nom de *Louri* à une peuplade nomade du Bélouchistan dont les mœurs sont semblables à celles des Tsiganes ou Bohémiens de l'Europe.

LOURISTAN. Province de l'O. de la Perse, entre le Khouzistan au S., l'Irak Adjemi à l'E., le Kourdistan persan au N., le vilayet turc de Bagdad à l'O. ; 39,000 kil. q. ; 300,000 hab. environ. C'est un pays de montagnes, sur le flanc occidental du massif de l'Iran ; les principales montagnes sont celles de l'ancien Zagros, aujourd'hui Pouchti-Kouh. Il est arrosé par la Kerkha. Sa capitale est Bouroudjird. La population est fournie principalement des *Louris* (V. ce mot). A.-M. B.

LOURMADE (Jean, sieur de) (V. GRENIER).

LOURMAIS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg ; 385 hab.

LOURMARIN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet ; 948 hab.

LOURMEL. Com. du dép. et de l'arr. d'Oran ; 4,105 hab. (dont 1,410 agglomérés) ; elle occupe 25,000 hect. au bord du lac salé d'Oran. On en a détaché la com. d'Er-Rahel. Elle comptait, en 1891, 429 Français, 67 israélites naturalisés, 837 Européens divers et 2,734 indigènes, la plupart de la tribu des Ghamras. C'est une station du chemin de fer d'Oran à Tlemcen. Fondé en 1836, ce village reçut le nom du général Lourmel, tué devant Sébastopol.

LOURNAND (*Lornantum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny, sur la Grosne ; 610 hab. Ruines du château de Lourdun, bâti au XI^e siècle par l'abbé de Cluny, démoli par ordre de Louis XIII en 1632. Les piliers qui dominent ces ruines et leur donnent un aspect tout particulier sont les restes d'une salle de jeu de paume.

LOUROUER-SAINT-LAURENT. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 414 hab.

LOUROUX (Le). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligneuil ; 564 hab.

LOUROUX-BÉCONAIS (Le). Ch.-l. du cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers ; 2,909 hab. Source ferrugineuse. Ruines de l'abbaye cistercienne de Pontron, fondée en 1134. Enceinte antique fortifiée nommée les Châteaux.

LOUROUX-BOURBONNAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Illérisson; 958 hab.

LOUROUX-DE-BEAUNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault; 602 hab.

LOUROUX-DE-BOUBLE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Ébreuil; 746 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Montluçon à Gannat.

LOUROUX-HODEMENT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Illérisson; 755 hab.

LOURTIES-MONBRUN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 233 hab.

LOURTIES (Victor-Christophe-Gabriel), homme politique français, né à Aire-sur-Adour le 21 juil. 1844. Docteur en médecine à Aire, maire de cette ville, conseiller général des Landes, il devint sénateur de ce département le 5 janv. 1888. Membre de la gauche opportuniste, il combattit le boulangisme et s'occupa activement des questions militaires et surtout des questions relatives à la coopération et aux sociétés coopératives de production et de crédit. Le 30 mai 1894 il entra dans le cabinet Dupuy avec le portefeuille du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes qu'il conserva dans le troisième ministère Dupuy du 1^{er} juil. 1894 jusqu'à l'avènement du cabinet Ribot (26 janv. 1895).

LOURQUEN. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort; 361 hab.

LOURY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois; 1,356 hab. Stat. (Loury-Rebréchien) du chem. de fer d'Orléans.

LOUSLITGES. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou; 244 hab.

LOUSSOUS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan; 176 hab.

LOUSTALOT (Elisée), publiciste français, né à Saint-Jean-d'Angély en 1762, mort à Paris le 11 sept. 1790. Avocat renommé, il partagea la popularité de Camille Desmoulins. Le libraire Prudhomme lui confia la direction de son fameux journal *les Révolutions de Paris* dont il assurait la vogue. Loustalot mourut prématurément laissant une grande renommée de talent et de droiture politique. Il fut odieusement calomnié par le parti royaliste dans un pamphlet : *Précis sur la vie du fameux Loustalot* (Paris, 1790, in-8).

LOUSTALOT (Gustave), homme politique français, né à Dax le 4 janv. 1826. Avocat au barreau de Dax, bâtonnier de l'ordre, il fut sous-préfet de cette ville à la chute de l'Empire et se présenta avec succès aux élections de 1871 pour l'Assemblée nationale. Membre de la gauche républicaine, il prit une part active aux débats de l'Assemblée, fut réélu député des Landes en 1876 et, membre de 363, fut battu en 1877 par le candidat officiel. Mais celui-ci, M. de Cardenau, ayant été invalidé, M. Loustalot reparut à la Chambre le 7 avr. 1878. Il déposa en 1880 un projet sur le mode d'élection des conseillers généraux (nombre proportionné à la population cantonale), qui fut adopté par la Chambre et rejeté au Sénat. Encore réélu en 1884, puis, après l'invalidation de toute la liste conservatrice, le 14 févr. 1886, et de nouveau en 1889, il combattit le boulangisme et échoua aux élections générales de 1893, dans la première circonscription de Dax, contre M. Théodore Denis.

LOUSTAUNAU (Louis-Auguste), peintre français, né à Paris en 1846. Élève de MM. Gérôme, Barras et Vibert, il a su conquérir rapidement la faveur du public, grâce aux titres humoristiques qu'il sait donner à ses tableaux de genre, d'une exécution très précise, très soignée, et particulièrement appréciée des éditeurs chromolithographes qui ont reproduit à l'envi ses compositions et les ont vite vulgarisées.

LOUT (Désert de). Désert sablonneux de l'Iran, qui s'étend sur le N. du Kirman et le S. du Khorassan, entre les monts Kohroud et du Kohistan. Son sable salin est absolument aride, et nul désert n'égale la stérilité de cette

plaine rougeâtre. Il est tout à fait inhabité; les caravanes qui le traversent en quatre-vingts heures environ n'y trouvent presque aucun puits; l'humidité relative s'y abaisse à 0,14, ce qui est la plus grande sécheresse observée. Khanikov pense que le point le plus bas de la dépression du Lout ne serait qu'à 120 m. d'alt.

LOUTA-NZIGHÉ. Lac de la partie centrale de l'Afrique équatoriale. Le Louta-Nzighé est situé au S.-O. du Mvoutan-Nzighé (Albert-Nyanza) et à l'O. du Victoria-Nyanza. Découvert en 1876 par Stanley, il a été souvent confondu avec le Mvoutan-Nzighé.

LOUTCHITSKY (Ivan-Vassiliévitch), historien russe, né à Kamenets Podolsky en 1845. Il acheva ses études à l'université de Kiev où il devint en 1874 professeur d'histoire. Il a visité à diverses reprises la France et travaillé dans les archives de Paris et des départements. Il a collaboré à un grand nombre de recueils russes et à la *Revue historique* de M. Monod. Ses principales publications sont : *les Calvinistes et l'aristocratie féodale de France de 1572 à 1576* (en russe, 1871); *Documents inédits pour servir à l'histoire du Languedoc et de La Rochelle* (Paris, 1873); *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme* (id., 1875). Il a publié dans les revues un grand nombre de monographies qui n'ont pas été réunies en volume. Il s'occupe particulièrement de l'histoire des paysans et de la propriété rurale au xviii^e siècle. La liste fort longue de ses articles se trouve au t. V du *Nastobny Entsiklopeditschesky Slouar* (Moscou, 1893).

LOU-TCHOU (Iles) (V. RU-KIU).

LOUTEHEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Maure; 475 hab.

LOUTH. Comté maritime d'Irlande, prov. de Leinster, 818 kil. q.; 71,938 hab. (en 1891), entre la baie de Carlingford et la Boyne; sauf la presque île montueuse (596 m.), entre les baies de Carlingford et de Dundalk, et au S. les collines de Meath (240 m.), c'est une plaine fertile; les terres labourées occupent un tiers, les prairies 60 % du sol, les bois 2 %. On y compte environ 11,000 chevaux, 42,000 bœufs, 40,000 moutons, 16,000 porcs. Il n'y a un peu d'industrie qu'à Dundalk et Drogheda. L'ancienne capitale est le village de Louth qui a moins de 300 hab. Une partie des habitants parlent encore l'irish. Le comté est divisé en 6 baronnies et 64 communes; il le représente l'ancien pays des *Voluntii*, appartient à la principauté d'Orgial, fut conquis en 1183 par Jean de Courcy; en 1240, il fut organisé en comté par les colons anglais. Les monuments préhistoriques et médiévaux sont nombreux. A.-M. B.

LOUTH. Ville d'Angleterre, comté de Lincoln, sur le Ludd, au pied des Lincoln wolds; 11,000 hab. Eglise gothique avec tour de 88 m.; ruines d'une abbaye cistercienne, fondée en 1139. Tapis, couvertures, tanneries, fonderies de fer, briqueteries, corderies, etc.

LOUTHER HILLS. Collines de l'Ecosse méridionale (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 150).

LOUTHERBOURG (Jacques-Philippe LUTHERBOURG, dit), peintre et graveur de l'école française, né à Fulda (Hesse) le 1^{er} nov. 1740, mort à Chiswick, près de Londres, le 11 mars 1812. A quinze ans, il quitta Strasbourg, où son père peignait des miniatures, pour Paris. Là, il devint l'élève de C. Vanloo et de Casanova. Au Salon de 1765, il envoya douze toiles qui le placèrent tout de suite au premier rang. Deux ans après, il fut reçu à l'Académie, malgré sa jeunesse, comme peintre de batailles. Ce n'est pourtant pas le seul genre où Louthembourg ait excellé : ses paysages avec animaux rappellent ceux de Berghem; Diderot égalait ses marines à celles de Joseph Vernet; ses chasses, ses caricatures même sont très estimées. Le Louvre a de lui une scène champêtre, *le Passage du gué*. On peut aussi voir des tableaux de ce maître dans trois de nos musées de province : à Orléans et à Nantes, un *Berger et son troupeau*; à Angers, une *Agar regardant boire son fils*. — Les tableaux, les dessins et les eaux-fortes de

Loutherbourg se trouvent surtout en Angleterre, où il passa la plus grande partie de sa vie. Il y fut appelé en 1771 par Garrick pour dessiner les décors du théâtre de Drury Lane, et il ne se signala pas moins dans cette branche de l'art que dans les autres. C'est en Angleterre qu'il a peint *l'Incendie de Londres en 1666, l'Attaque de Valenciennes en 1793, et le Combat naval de Brest*, dans lequel notre vaisseau *le Vengeur* périt si glorieusement.

PARENT.

BIBL. : Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles* ; Paris, 1863-79. — DUSSEIX, *les Artistes français à l'étranger* ; Paris, 1876, 3^e éd.

LOUTRAKI. Village de Grèce, prov. d'Argolide-et-Corinthie, au fond du golfe de Corinthie, sur l'isthme, à 5 kil. N. de la ville. Source thermale. Rade bien abritée du N., mais non de l'O., qui fut un moment adoptée par le Lloyd. C'est l'ancienne *Thermæ*.

LOUTRE (*Lutra*). I. Zoologie. — Genre de Mammifères Carnivores de la famille des *Mustelidæ* qui comprend les *Martes* aquatiques, constituant une sous-famille (*Lutrina*) caractérisée par des pieds courts, palmés, une tête large et aplatie, un corps allongé. L'unique arrière-molaire supérieure est large, carrée. Les genres *Lutra* et *Lutax* forment cette sous-famille. — Les LOUTRES d'eau douce (*Lutra*) ont trente-six dents ; les pattes antérieures et postérieures sont également palmées. La LOUTRE COMMUNE (*L. vulgaris*) habite les rivières et les étangs de toute l'Europe. Son corps



Loutre commune.

allongé, ses pattes courtes, sa tête plate et carrée, sa queue plus longue que la moitié du corps, la font reconnaître facilement. Son pelage soyeux, serré, d'un brun marron, cachant un duvet plus fin et d'un gris blanchâtre, est très recherché comme fourrure. Elle atteint un mètre de long avec la queue. Elle se nourrit exclusivement de poisson qu'elle chasse dans l'eau, nageant et plongeant avec aisance ; elle vient à terre pour dévorer sa proie. Son nid est placé dans un trou de la rive ou entre les racines d'un arbre. Les jeunes naissent en mars ou avril. Des espèces peu différentes représentent notre Loutre en Asie (*L. nair*), dans l'Amérique du Nord (*L. canadensis*), dans la Malaisie (*L. sumatrana*, etc.), en Afrique (*L. capensis*), et dans l'Amérique du Sud (*L. brasiliensis*, *L. felina*). Le genre *Aonyx* (*L. leptonyx* ou *cinerea* de Malaisie) ne diffère pas de *Lutra*. Notre Loutre commune elle-même s'étend jusque dans l'Inde et en Chine où on la dresse à pêcher le poisson, attachée à une longue corde qui la force à le rapporter à son maître.

La LOUTRE DE MER (*Lutax lutris*) est une grande espèce n'ayant que trente-deux dents par suite de l'absence d'une paire de prémolaires supérieures et des incisives externes inférieures, ce qui est exceptionnel chez les Carnivores. Les pieds antérieurs sont beaucoup plus petits que les postérieurs qui sont largement palmés et aplatis comme ceux des phoques. Elle atteint près de 1 m. 1/2 de long. Le pelage est très soyeux et très beau, le duvet prédominant sur les poils plus longs qui le cachent sur les autres Loutres ; la couleur est d'un brun foncé, brillant et lustré comme du velours. Cette espèce habite le N. du Pacifique, notamment les îles Aléoutiennes et l'Alaska où on la chasse acti-

vement pour sa fourrure qui est très recherchée. — Des Loutres fossiles se trouvent dans le tertiaire d'Europe ; le genre *Potamotherium* du miocène inférieur se distingue par la présence d'une seconde petite arrière-molaire, ce qui est exceptionnel dans cette famille (V. MARTE). E. TRT.

II. Chasse (V. CHASSE, t. X, p. 836).

LOUTS. Rivière de France (V. LANDES [Dép.] et PYRÉNÉES [Basses-]).

LOUTSK. Ville de Russie, eh.-l. de district du gouv. de Volhynie, sur la Styr (affl. dr. du Pripet) ; 44,000 hab., polonais et juifs. Draps, papeteries, tanneries, verreries, etc. Ce fut dès le xi^e siècle la capitale d'une principauté que la Pologne annexa en 1452. — Le district a 7,482 kil. q.

LOUVAGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf ; 100 hab.

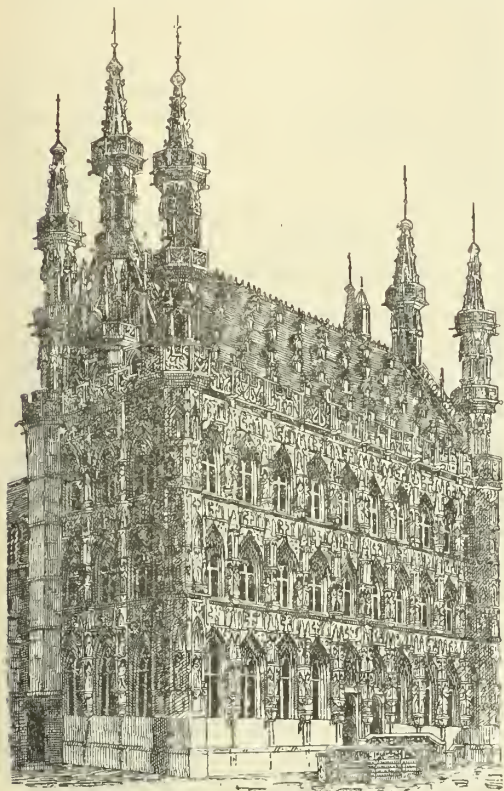
LOUVAIN. Ville de Belgique (en flamand *Leuven*, en allemand *Löwen*), eh.-l. d'arr. administratif et judiciaire de la prov. de Brabant, sur la Dyle ; 41,000 hab. Stat. des lignes de chem. de fer d'Ostende à Cologne, d'Anvers à Charleroi, de Diest à Jodoigne ; tête de ligne vers Aix-la-Chapelle par Diest. Brasseries, tanneries, teintureries, fabriques de produits chimiques, d'huile, de savon ; grand commerce de grains. Louvain est le siège d'un athénée royal, d'écoles moyennes pour filles et garçons, et d'une université catholique fondée en 1426, supprimée à la Révolution française et restaurée en 1834 ; cette université comprend les facultés de théologie, de philosophie et lettres, des sciences, de médecine, une école des mines et du génie civil, une école d'agriculture et de brasserie et un institut supérieur des hautes études ; elle compte plus de 100 professeurs et près de 4,700 élèves.

HISTOIRE. — Louvain est l'ancienne capitale du duché de Brabant. On trouve son nom dès le ix^e siècle ; les Normands s'étaient établis sur l'emplacement de la ville actuelle et y furent exterminés en 892 par Arnould. A la fin du x^e siècle, Lambert le Guerroyeur, ayant réuni les seigneuries de Bruxelles et de Louvain, s'établit dans cette dernière ville et en fonda la grandeur. La richesse de Louvain s'accrut d'une manière ininterrompue, grâce au développement de la fabrication des draps, jusqu'au xiv^e siècle. A cette époque les troubles civils amenèrent l'émigration des tisserands. Dès lors la décadence de Louvain commença. Jean IV de Brabant fonda l'université de Louvain en 1426 pour relever la ville ruinée. La nouvelle école ne tarda pas à devenir florissante, et, au xvi^e siècle, elle comptait près de 6,000 étudiants répartis dans 43 collèges. Louvain subit un grand nombre de sièges ; en 1542, elle repoussa les Gueldrois commandés par Martin Van Rossem ; en 1582, le prince d'Orange ; en 1635, l'armée franco-hollandaise ; en 1710, les Français. Elle fut prise en 1789 par les patriotes brabançons, en 1791 par les Autrichiens, en 1831 par les Hollandais. Les armoiries de Louvain sont : *de gueules à la fasce d'argent*.

HOMMES CÉLÈBRES. — Van Diöven, historien, † 1591 ; Van Espen, canoniste, † 1728 ; Rega, médecin, † 1754 ; Goyers, sculpteur, † 1847 ; L. Van Overstraeten, architecte, † 1849 ; Van Gobbelschroy, homme d'Etat, † 1850, F.-X. de Ram, historien et recteur de l'Université, † 1865 ; S. Van de Weyer, homme d'Etat, † 1872, etc.

MONUMENTS. — L'hôtel de ville est un des plus beaux édifices du style gothique fleuri. Il a été construit de 1447 à 1463 par Mathieu de Layens. L'intérieur contient des salles somptueuses ornées de tableaux de Venins, Crayer, Van Orley, etc. La grande salle gothique a été décorée depuis peu par Hennebicq de fresques dont les sujets sont tirés de l'histoire de la ville. La collégiale Saint-Pierre est une église gothique en forme de croix, avec pourtour et chapelles rayonnantes, rebâtie de 1425 à 1497. La nef principale est d'une hardiesse et d'une élégance admirables. Le tabernacle figure une tour en pierre, haute de 12 m. environ, qui date de 1433 ; c'est un chef-d'œuvre. Plusieurs beaux tableaux de l'ancienne école flamande ornent

la collégiale : *la Cène et le Martyre de Saint Erasme* de Stuerbout, *la Descente de Croix* de Roger Van der Weyden, etc. L'église de Sainte-Gertrude date de la fin du xv^e siècle. Sa flèche, toute en pierre de taille, d'une cons-



Hôtel de ville de Louvain.

truction hardie, est de 1453. On remarque dans cette église de magnifiques stalles, les plus belles qui aient été faites en Belgique dans le style gothique flamboyant ; elles sont l'œuvre de Mathias de Waydere. L'église Saint-Jacques renferme un joli tabernacle de 1467. L'Université est établie depuis 1679 dans l'ancienne halle aux drapiers. La bibliothèque possède plus de 80,000 volumes et 400 manuscrits. Le pénitencier, ouvert en 1860, est la prison cellulaire la plus importante de la Belgique. Il peut contenir plus de 600 prisonniers. La ville de Louvain a érigé une statue à S. Van de Weyer, membre du gouvernement provisoire de 1830.

Canal de Louvain. — Il a été construit de 1750 à 1775. Il part de la Dyle à Louvain et finit à la Dyle à Malines, au hameau du Sennegat. Sa longueur totale est de 29 kil. ; sa largeur de 28 m. à la ligne d'eau, de 12 m. au plafond, sa profondeur de 3^m75. E. HUBERT.

BIBL. : VAN EVEN, *Louvain, dans le passé et dans le présent* ; Louvain, 1894, in-4.

LOUVAINES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré ; 760 hab.

LOUVARD (François), bénédictin, né à Changenieux, dans le Maine, en 1661, mort en 1739. Il avait été admis dans la congrégation de Saint-Maur en 1679 et avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Mulaine (Bretagne). En 1700, il fut envoyé à Saint-Denis, pour continuer, avec Mathurin Vaissière, les études de Jacques du Frische sur le texte de Grégoire de Nazianze. Après la défection de Vaissière, tout le soin de l'édition lui fut attribué. En 1714, il fut dénoncé par le P. Le Tellier lui-même, comme ne se soumettant pas à toutes les prescriptions de la bulle *Unigenitus*, et, pour ce fait, relégué à Corbie. Quand on

procéda à la lecture de la bulle en cette abbaye, Louvard protesta, et pour justifier cette opposition, la première qui ait été formellement exprimée chez les bénédictins, il rédigea un écrit qui paraît perdu, mais dont l'analyse se trouve dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 13 fevr. 1740. Pour le punir, on le transféra au monastère de Landevenec (Bretagne). Après la mort de Louis XIV, il revint à Saint-Denis (1716) ; avec un autre moine de cette abbaye, il adhéra à l'appel des évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne. Leur exemple fut suivi par la plus grande partie de leur congrégation. Lorsque le roi eut fait défense de discuter la bulle (4 août 1720), les quatre évêques renouvelèrent leur appel et Louvard son adhésion. Il fut consigné successivement dans les abbayes de Tuffé dans le Maine, de Cormari (diocèse de Tours) et de Loumer (diocèse de Blois), persévérant partout, malgré sévérités, menaces ou promesses, dans sa résistance contre la bulle. A Blois, il poursuivait les jésuites devant le présidial et les fit condamner. Pour le réduire, on le confina à Saint-Gildas-des-Bois (Bretagne). Quand l'évêque d'Utrecht se fut prononcé contre les jésuites, Louvard lui adressa des félicitations. Répondant à un jésuite qui avait attaqué sa lettre, il écrivit que Jansénus était un saint et savant évêque, mort dans la communion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; et qu'il n'y avait qu'un jésuite ou un suplicien qui pût contester le fait. Le 31 oct. 1728, il fut emprisonné dans le château de Nantes, sous accusation de complot contre la sûreté de l'Etat ; il y rédigea un mémoire véhément, où il s'appliquait moins à se défendre qu'à combattre ses adversaires. Conduit à la Bastille, le 31 déc. 1728, il n'en sortit que le 31 déc. 1733, transporté, suivant lettre de cachet, dans le monastère de Saint-Denis-de-Rebais. Comme il y avait induit la moitié des moines à participer à son opposition, des archers furent envoyés pour le saisir ; mais il leur échappa et se réfugia en Hollande, à la chartreuse de Schonau, où il mourut. — Parmi les écrits de Louvard nous ne mentionnerons que ceux qui se rapportent de la manière la plus caractéristique à son indomptable protestation contre la constitution *UNIGENITUS* : *De la Nécessité de l'appel des Eglises de France au futur concile général* (1717, in-12) ; *Lettre au cardinal de Noailles pour prouver que la constitution UNIGENITUS n'est recevable en aucune façon* (1718) ; *Relation abrégée de l'emprisonnement de D. Louvard* (1728). On y trouve le mémoire qu'il rédigea dans le château de Nantes. E.-H. VOLLET.

BIBL. : TASSIN, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* ; Paris et Bruxelles, 1770, in-4. — HAUREAU, *Histoire littéraire du Maine* ; Paris, 1843-47, 4 vol. in-8.

LOUVATANGE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey ; 421 hab.

LOUVE. I. MAÇONNERIE. — Outil à deux branches en fer articulées dont on se sert pour soulever les pierres. On l'introduit dans une entaille à queue d'hironde, pratiquée dans le lit supérieur de la pierre.

II. PECUE. — Cet engin sert à capturer les poissons dans les eaux dormantes des lacs et des étangs ; il consiste en un tambour à verveux double, dont les ailes sont formées par des gords en filets ; on l'établit à l'endroit où le poisson passe ordinairement, de préférence à l'ombre pendant l'été, au soleil durant l'hiver.

LOUVECIENNES (vulgairement *Luciennes*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly ; 4,210 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise en partie des xiii^e et xiv^e siècles ; sur l'antel, tableau de M^{me} Vigiée-Lebrun. Pavillon de M^{me} du Barry, construit au xviii^e siècle par Ledoux, mais aujourd'hui défigurée.

LOUVEL (Louis-Pierre), meurtrier du duc de Berry, né à Versailles le 7 oct. 1783, mort à Paris le 7 juin 1820. Fils d'un petit boutiquier, il devint, après avoir reçu quelque instruction, apprenti, puis ouvrier sellier, se fit remarquer par son activité, sa sobriété, sa douceur, mais aussi par son caractère taciturne, entra en 1806 dans un

régiment du train d'artillerie, où sa santé ne lui permit pas de rester plus de six mois, et commença ensuite son tour de France. En 1814, la vue de l'invasion et de la famille royale rentrant sous la protection de l'ennemi après avoir si longtemps fait avec lui cause commune excita dans son âme une irritation telle qu'à partir de cette époque *exterminer les Bourbons* devint chez lui une véritable monomanie. Il se rendit à l'île d'Elbe, où il fut quelque temps employé par le maître sellier des écuries de Napoléon, puis à Chambéry, d'où, au mois de mars 1815, il courut à Lyon rejoindre l'empereur; au service duquel il resta jusqu'après Waterloo. L'idée fixe qui le hantait le poussa à solliciter un emploi dans les écuries de Louis XVIII, où il entra en 1816. Dès lors, ayant résolu de commencer par le meurtre du duc de Berry son œuvre d'extermination, il chercha constamment une occasion de frapper ce prince. Il la trouva dans la soirée du 13 févr. 1820. Le duc reçut de lui à la porte de l'Opéra un coup de couteau dont il mourut le lendemain matin. Cet assassinat causa la chute du ministère Decaze, que certains ultra-royalistes voulurent en rendre responsable. Louvel n'avait pourtant pas de complices. Il fut du moins impossible, malgré une instruction minutieuse qui dura plus de trois mois, d'établir qu'il en eût un seul. Il ne témoigna aucun repentir et jusqu'au bout persista à soutenir que lui seul avait conçu et préparé son crime. Les Bourbons n'étaient à ses yeux que des traîtres envers la France, et il les considérait comme hors la loi. Jugé le 5 et le 6 juin par la Chambre des pairs, il fut condamné à mort, refusa de se confesser et, ferme dans sa foi, monta courageusement sur l'échafaud. A. DEBIDOUR.

LOUVEFONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy; 842 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Doulevant-le-Château. Hauts fourneaux.

LOUVEFONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Charny; 235 hab.

LOUVECOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 587 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Doullens à Abbeville.

LOUVENNE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien; 268 hab.

LOUVERCY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes; 478 hab.

LOUVERGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne; 262 hab.

LOUVERNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Argentré; 4,577 hab. Stat. du chem. de fer de l'O., ligne de Paris à Brest. Carrières de marbre.

LOUVEROT (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur; 164 hab.

LOUVERSEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Évreux, cant. de Conches; 253 hab.

LOUVERTURE (TOUSSAINT, dit) (V. TOUSSAINT-LOUVERTURE).

LOUVESC (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu; 4,112 hab.

LOUVET (Jean), homme d'Etat français, né vers 1370, mort vers 1440. Serviteur de la maison d'Anjou, il devint président de la chambre des comptes à Aix et c'est pour cela qu'on l'appela d'ordinaire le *Président de Provence*. Il vint probablement à Paris vers la fin de 1415, avec Louis II d'Anjou, roi de Sicile. Intrigant et ambitieux, capable de tout, Louvet fit promptement son chemin à la cour. Dès 1416, il avait la faveur de la reine Isabeau, qui le nomma grand maître de son hôtel. Il n'hésita pas à se tourner contre elle quand elle fut l'alliée de Jean sans Peur, et il s'attacha au dauphin Charles, dont il devint le conseiller le plus influent. Pendant les trois premières années du règne de Charles VII (1422-1425), Louvet conserva un pouvoir absolu, qu'il exploitait avec une rapacité scandaleuse. Haï, méprisé, il s'aliéna jusqu'à sa protectrice, la reine Yolande. Quand Charles VII, sur les conseils de sa belle-mère, voulut regagner l'alliance de Jean V,

en lui offrant l'épée de connétable pour son frère, le comte de Richemont, Louvet sentit sa position ébranlée. Le nouveau connétable voulait en effet écarter les conseillers arnagnacs odieux à son frère et au duc de Bourgogne. Après une lutte acharnée contre Richemont, qui faillit dégénérer en guerre civile (juin 1425), Louvet se retira dans le Dauphiné. Charles VII lui conserva toujours son affection et lui en donna souvent des marques, même quand il eut promis par le traité d'Arras (1435) de poursuivre les meurtriers de Jean sans Peur. Son habileté, ses relations politiques lui permirent de jouer, jusque dans ses dernières années, un rôle encore important quoique plus effacé.

E. COSNEAU.

BIBL. : Les chroniques du temps, et, en outre, DE BEAUMONT, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 561. — E. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, p. 587.

LOUVET (Pierre), médecin et historiographe français, né à Beauvais en 1617, mort vers 1680. Il accompagna le dominicain Pierre Louvet, son parent, dans ses voyages, s'arrêta à Lyon d'où il alla étudier la médecine à Montpellier. Abandonnant la médecine pour les lettres, il professa la rhétorique à Digne où il se lia avec le célèbre Gassendi, professa la géographie à Montpellier et s'adonna ensuite à l'histoire, tout en continuant à voyager. On a de lui : *Remarques sur l'histoire de Languedoc* (Toulouse, 1657) ; *Abrégé de l'histoire de Languedoc et des-princes qui y ont commandé* (Nîmes, 1662) ; *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guienne et Gascogne* (Bordeaux, 1659) ; *Discours historique de l'an jubilaire de la paix, depuis celle du Château-Cambrésis en 1559 jusqu'à celle des Pyrénées en 1659, avec une relation de ce qui s'est passé à Toulouse en la publication de la paix* (Toulouse, 1660) ; *la France dans sa splendeur, tant par la réunion de son domaine aliéné que par les traités de Munster, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle* (Lyon, 1671) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (Aix, 1676) ; *le Mercure hollandais ou les Conquêtes du roi en Hollande, en Franche-Comté, en Allemagne et en Catalogne et généralement ce qui s'est passé dans l'Europe pendant la guerre, depuis l'an 1672 jusqu'à la fin de 1679* (Lyon, 1673-80, 10 vol. in-12) ; *Histoire des troubles de Provence, depuis son retour à la couronne* (Aix, 1679). Louvet dut faire un assez long séjour à Villefranche, aujourd'hui Villefranche-sur-Saône, car on a de lui un *Projet de l'histoire de Beaujolais* (Villefranche, 1669), et une *Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolais* (Lyon, 1672), ouvrages qui lui valurent probablement le titre qu'il prend d'historiographe de Son Altesse royale de Dombes ; on lui attribue encore une histoire de Beaujolais et de Dombes restée manuscrite et de beaucoup supérieure à ses autres travaux.

G. GUIGUE.

LOUVET DE COUVRAI (Jean-Baptiste), littérateur et homme politique français, né à Paris le 12 juin 1760, mort à Paris le 25 août 1797. Fils d'un papetier de la rue Saint-Denis, son éducation, encore qu'assez sommaire, ne fut point négligée. Secrétaire du minéralogiste Dietrich (1777), puis commis de la librairie Prault, il débuta en littérature par un roman peu moral, *les Amours du chevalier de Faublas*, en trois parties (Paris, 1787-89, in-8). Il terminait cet ouvrage à Nemours, au printemps de 1789, lorsqu'il y fut rejoint par la principale héroïne qu'il avait en vue sous le nom de Lodoiska, M^{me} Cholet, femme d'un joaillier du Palais-Royal, qui divorça plus tard (1792) et qui devint sa femme légitime à Vire (août 1793). La Révolution l'avait attiré à Paris. Après un second roman, *Emilie de Varmont*, où il plaidait pour le mariage des prêtres (1791), il répondit au manifeste de Mounier contre les journées d'octobre par un petit écrit, *Paris justifié*. Il publia la *Sentinelle*, placard bi-hebdomadaire affiché dans tout Paris (mars à nov. 1792) et rempli d'invectives contre la Montagne. Il fut député à la Convention par le Loiret. Vagabond déiste, avide de

justice et de fraternité, républicain toujours sincère, s'il se compromit dans le parti girondin (V. ce mot), ce fut par erreur de jugement et par esprit romanesque. Ses attaques souvent inconsidérées contre Danton, Marat, Robespierre, ses déclarations sans mesure et sans preuves, son attitude équivoque dans le procès du roi, contribuèrent à la chute de son parti, pour lequel il combattit encore dans trois pamphlets signés. Il partagea après le 31 mai la fuite et les projets de ses amis. Après thermidor, il fut mis à l'abri des poursuites judiciaires (17 frimaire an III), puis rappelé à la Convention (18 ventôse an III). Il fit renvoyer les juges de Nantes (V. CARRIER) devant le tribunal d'Angers (2 floréal), fut nommé membre du comité de constitution (4 floréal), fit restituer les biens des condamnés politiques non émigrés à leurs ayants droit (13 floréal), défendit les insurgés de prairial contre les thermidoriens, prononça toutefois, au nom de ses collègues, l'éloge funèbre de Féraud (V. ce nom), devint président de l'Assemblée le 1^{er} messidor et le 13 entra au comité de Salut public. La *Sentinelle* reparut pour prêcher l'union aux républicains. — Elu par la Haute-Vienne aux Cinq-Cents, il en fut exclu par le sort au premier renouvellement partiel (20 mai 1797). Membre de l'Institut pour la classe de littérature, il avait dû, depuis son retour à Paris, fonder, pour vivre, un magasin de librairie au Palais-Royal. La jeunesse dorée vint l'y insulter, lui et sa femme, plus d'une fois, et il dut se transporter à l'hôtel de Sens. Le Directoire venait de le nommer consul à Palerme quand il mourut « assisté du seul Marie-Joseph Chénier. Sa femme avala de l'opium, mais on la sauva, et elle vécut pour son enfant » (Aulard). En 1795 il avait fait paraître des mémoires (*Quelques Notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793...*) demeurés incomplets jusqu'à la publication de la première partie, laissée à Saint-Émilien, signalée par MM. Dauban et Vatel et éditée en 1889 seulement par M. Aulard. II. MOYEN.

BIBL. : F.-A. AULARD, *Mémoires de Louvet de Couvrai...* 1^{re} édition complète avec préface, notes et tables; Paris, 1889, 2 vol. in-16. — V. GIRONDIS.

LOUVET DE SANTERRE (Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Paris en 1735, mort à Paris le 7 mars 1815. Auditeur à la chambre des comptes, puis censeur royal. Très lié avec les Favart, il donna seul ou en collaboration avec eux : *Annette et Lubin* (1762), musique de Monsigny; *le Savelier et le Financier* (1778), opéra-comique; *la Double Épreuve* (1782) et *l'Embaras des richesses* (1782), opéras, musique de Grétry, etc. Il fit aussi représenter au Théâtre-Français plusieurs comédies qui tombèrent à plat.

LOUVETERIE (Législ.). Ensemble des dispositions légales qui ont trait à la destruction des loups et autres animaux nuisibles, et, dans un sens plus restreint, corps des agents chargés spécialement de cette destruction. En principe, tout particulier a le droit de tuer le loup partout où il le rencontre, sur ses propriétés ou sur celles d'autrui, même en temps de neige, et l'État encourage cette destruction en allouant des primes variant de 40 fr. à 200 fr., suivant qu'il s'agit d'un louveteau, d'un loup, d'une louve pleine ou d'un de ces animaux qui s'est jeté sur des êtres humains (loi du 3 août 1882). Un décret postérieur du 28 nov. 1882 détermine les formalités à remplir pour faire constater l'abatage par l'autorité municipale. — De plus, tout propriétaire, possesseur ou fermier, a le droit de tuer en tout temps sur ses terres les animaux déclarés malfaisants ou nuisibles par le préfet du département (loi du 3 mai 1844, art. 9). Enfin, tout propriétaire, possesseur ou fermier, a le droit de détruire les bêtes fauves qui causent du dommage à sa propriété (même loi).

Mais ces mesures, qui ne sont prises que dans l'intérêt individuel, seraient impuissantes; le législateur en a donc édicté de plus générales, dans l'intérêt public, et il en a confié l'application aux *licutenants de louveterie*, qui

exercent leurs fonctions sur toutes les terres faisant partie de leurs circonscriptions, même sans le consentement ou contre le gré des propriétaires, sans aucune indemnité. Dans chaque département, le préfet nomme, sur la proposition ou l'avis des conservateurs des forêts, un certain nombre de lieutenants de louveterie ou louvetiers, dont le chiffre ne doit pas, à moins de circonstances exceptionnelles, dépasser celui des arrondissements. C'est également le préfet qui délimite leurs circonscriptions, dont l'étendue varie suivant les nécessités du service. Les lieutenants de louveterie sont choisis parmi les chasseurs expérimentés, Français, jouissant de leurs droits civils et politiques, sans autres conditions de capacité, et ils exercent leurs fonctions, en fait, tant qu'ils n'ont pas été révoqués ou remplacés. Les officiers de louveterie ne sont pas des fonctionnaires; ils ne détiennent aucune partie de la puissance publique, et notamment ils n'ont pas le droit de réquisition et ne prêtent aucun serment professionnel. Ils ne sont pas organisés hiérarchiquement, car, depuis 1814, il n'existe plus de capitaines généraux ni de capitaines de louveterie; leur chef direct est le préfet, et, pour certaines attributions particulières, le directeur des forêts. Leur grade, malgré son nom, ne correspond à aucun grade de l'armée dont ils ne font partie à aucun titre. Cependant l'ordonnance du 20 août 1814 leur permet de porter un uniforme, qui n'est pas obligatoire, et qu'elle décrit : habit bleu à la française avec collet et parements de velours bleu pareil, boutons de métal ornés d'une tête de loup; chapeau à la française, culottes chamois, bottes à l'écuyère et couteau de chasse. D'une manière générale, les fonctions des officiers de louveterie consistent à détruire les loups dans l'étendue de leurs circonscriptions, mais on n'est pas d'accord sur le point de savoir si ce droit de destruction s'étend aux autres fauves et aux animaux déclarés malfaisants ou nuisibles par le préfet.

D'après l'ordonnance du 20 août 1814, chaque officier de louveterie doit avoir et entretenir à ses frais un équipage composé d'au moins dix chiens courants, de deux valets de lumiers et d'un valet de chiens; mais, en pratique, cette condition n'est pas strictement exigée. À l'aide de cet équipage, l'officier de louveterie peut chasser le loup dans toute l'étendue de sa circonscription comme bon lui semble, sans autorisation spéciale du préfet, sauf défense de l'administration forestière. Celle-ci a de plus un certain droit de surveillance, pour éviter les abus; ainsi on admet assez généralement que le lieutenant de louveterie ne peut chasser qu'en présence du garde forestier qu'il a dû avertir par avance, et que, s'il opérât en l'absence de ce garde, il commettrait un délit de chasse de la compétence des tribunaux correctionnels. Les animaux tués par le louveteau lui appartiennent. D'ailleurs, les officiers de louveterie peuvent employer tous moyens de destruction qu'ils jugent convenables, pièges, trappes, empoisonnement, batteries, sauf à prendre les mesures de précaution qu'exigent l'intérêt et la sécurité publics. Lorsque le préfet ordonne des battues ou chasses générales pour délivrer un territoire déterminé des loups qui le fréquentent, il peut choisir, pour diriger les opérations, une personne quelconque qui lui paraît présenter des garanties de capacité; mais, si son arrêté reste muet sur cette direction, elle appartient de droit au louveteau qui doit d'ailleurs s'entendre avec l'administration forestière. Dans ce cas, le lieutenant de louveterie doit agir en personne, et il ne peut pas déléguer ses piqueurs ni des tiers.

Les fonctions des lieutenants de louveterie sont essentiellement gratuites, car ils ne sont pas à vrai dire des fonctionnaires investis d'une portion de l'autorité publique. En compensation, la loi ou l'usage leur accorde certains privilèges : ainsi ils sont dispensés du permis de chasse pour tous les actes qui se rattachent à l'exercice de leurs fonctions. De plus, en vertu de l'ordonnance du 20 août 1814, chaque louveteau a le droit de chasser à courre le sanglier dans les forêts de l'État qui peuvent se trouver

dans sa circonscription, mais seulement dans ces forêts et à l'époque où la chasse est permise. Cette faculté ne peut s'exercer que deux fois par mois, et toujours sous la surveillance de l'administration forestière. F. GIRODON.

BIBL. : PUTON, *la Louveterie et la Destruction des animaux nuisibles*. — VILLEQUEZ, *Du Droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles*.

LOUVETIER (Grand). Officier de la maison du roi chargé de la direction de la louveterie. Le premier grand louvetier dont il soit fait mention est Pierre Hannequeau, qui figure dans un compte de 1467. Le grand louvetier avait, au xviii^e siècle, sous ses ordres : 1 lieutenant général, 10 piqueurs, 10 valets de limiers, 8 valets de chiens courants, 4 sergents levriers, 1 pourvoyeur de l'écurie des chevaux pour le loup, 1 boulauger, 1 maréchal, 1 sellier, 1 capitaine de charroi. Il avait la surintendance des lieutenants particuliers de louveterie établis dans les provinces. Il prêtait serment entre les mains du roi, et les autres officiers de louveterie le prêtaient entre les siennes. L'écu de ses armes était accosté de deux têtes de loup de front. Lors de la Restauration les lieutenants de louveterie furent placés sous la direction du grand veneur.

BIBL. : P. ANSELME, *Hist. généalog. de la maison de France*, 3^e éd., t. VIII, p. 781 (suppl. de Potier de Courcy, t. IX, 2^e p., p. 954). — *L'Etat de la France*, 1722, t. I, p. 117; t. II, p. 281.

LOUVETOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec; 660 hab.

LOUVIE-JUZON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Arudy; 4,685 hab. Carrière de marbre.

LOUVIE-SOUBIRON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Laruns; 383 hab.

LOUVIER (Antoine-Georges), architecte français, né à Lyon le 18 mai 1818, mort à Vichy en 1892. Élève de Chenavard, de l'École des beaux-arts de Lyon, d'Hipp. Lebas et de la première classe de l'École nationale des beaux-arts, Louvier fut nommé en 1862 professeur d'architecture à l'École des beaux-arts de Lyon et architecte en chef du dép. du Rhône, dernier emploi qu'il remplit pendant trente-quatre ans et qui lui fournit l'occasion de faire édifier de nombreux édifices départementaux et communaux, parmi lesquels il faut citer : l'asile de 1,200 aliénés de Bron, le dépôt de mendicité pour 600 reclus d'Albigny, la maison d'arrêt et de justice de 500 détenus à Lyon, des casernes, l'École normale d'institutrices à Villefranche, etc. On doit encore à Louvier, qui fut nommé correspondant de la section d'architecture de l'Institut, les églises de Saint-Romain-en-Gier, de Saint-Pierre de La Palud, de Sainte-Foy-l'Argentière, de Saint-Symphorien-d'Ozon, etc. Ayant cessé d'appartenir au service départemental, il fut chargé de faire élever le bel hôtel avec bâtiment d'archives de la préfecture du Rhône qui reste, avec l'asile de Bron, sa principale œuvre. Constructeur émérite, Louvier fit de remarquables essais des scories de houille comme honnris de planchers et en vulgarisa l'emploi. Charles LUCAS.

LOUVIÈRE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers; 364 hab.

LOUVIÈRE (La). Ville de Belgique, ch.-l. de cant. de l'arr. de Soignies, prov. de Hainaut, sur le nouveau canal du Centre; 16,500 hab. Stat. du chem. de fer de Mons à Wavre, et de Houdeng à Morlanwelz. Importantes exploitations de charbonnages; industries sidérurgiques.

LOUVIÈRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières; 135 hab.

LOUVIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent; 202 hab.

LOUVIÈRES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 445 hab.

LOUVIERS. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Eure, sur plusieurs bras de l'Eure; 9,979 hab. Stat. du ch. de fer de l'Eure, bifurcation sur Evreux, Bueil, Pont-de-l'Arche et Rouen. Bibliothèque publique; musée. Commerce de céramiques, de quincaillerie, de toiles, de rouennerie et de

draperie. Fabrique importante de draps et spécialement de tissus de fantaisie et de flanelles; filatures de laine, fouleries, fabriques de cardes, teintureries et tissages. Louviers possède en outre des briqueteries, distilleries, fonderies de fer et de fonte, une fonderie de cloches, des fabriques de courroies, de lames et de rots, de pompes, etc. Imprimeries, mégisseries, corroiries, scieries mécaniques, taillanderies, vanneries. — Église Notre-Dame (mon. hist.), édifice du xiii^e siècle, restauré et particulièrement orné aux xv^e et xvi^e siècles; vitraux de la Renaissance, tombeaux, statues, sculptures diverses et boiseries de la même époque. Intéressante maison en bois du règne de Louis XII. Louviers appartenait au moyen âge aux archevêques de Rouen. En 1342 elle soutint un siège de près de six mois contre les Anglais dont elle obtint une capitulation honorable. De bonne heure la ville fut célèbre par sa draperie.

LOUVIGNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Argentré; 436 hab.

LOUVIGNÉ-DE-BAIS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg; 1,184 hab.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères; 3,986 hab. Stat. de l'Ouest. Carrières de granit; moulins; fabriques de sabots. Église du xv^e siècle. Sur le territoire de la commune, monuments mégalithiques; château de Monthorin où se trouvent des pierres tumulaires des seigneurs de Fougères; ruines du château de Villavran (xi^e, xii^e s.); manoirs des xv^e et xvi^e siècles.

LOUVIGNIES-BAVAY. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavay; 990 hab.

LOUVIGNIES-QUESNOY. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (E.) du Quesnoy; 934 hab.

LOUVIGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (O.) de Caen; 511 hab.

LOUVIGNY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq; 304 hab. Ruines d'un château fort. — Louvigny était au moyen âge le chef-lieu d'une vicomté, la vicomté de Louvigny ou de Louvigner (*vicecomitatus Lupiniacensis*). Cette vicomté, vassale des comtes de Gascogne, appartenait dès le xiii^e siècle aux seigneurs de Lescun (V. ce mot). Au xvi^e siècle, elle passa, avec leurs autres domaines, à la maison d'Andoins en la personne de Paul d'Andoins, qui la transmit en héritage à sa fille Diane, plus connue sous le nom de *la belle Corisande*; Diane d'Andoins épousa Philibert de Gramont, de qui elle eut un fils, Antoine de Gramont, et depuis lors la vicomté de Louvigny appartint aux ducs de Gramont. Elle fut érigée en comté par Charles IX. — C'est dans l'église de Saint-Martin de Louvigny que le chapitre épiscopal de Lescar se retira lors de l'établissement du protestantisme en Béarn. — Louvigny faisait partie de la Chalosse et de la subdélégation de Saint-Sever (dép. des Landes). H. COURTEAULT.

BIBL. : OIHÉNART, *Notitia utriusque Vasconiae*; Paris, 1638, in-8. — P. RAYMOND, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*; Paris, 1863, in-4.

LOUVIGNY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 415 hab.

LOUVIL. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing; 678 hab.

LOUVILLE-LA-CHENARD. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves; 553 hab.

LOUVILLE (Charles-Auguste d'ALLONVILLE, marquis de), diplomate français, né en 1668, mort en 1731. Gentilhomme de la maison du duc d'Anjou, il devint chef de sa maison lorsqu'il monta sur le trône d'Espagne. Il fut surtout l'âme de la diplomatie de Louis XIV en Espagne, mais il dut être rappelé en 1703. Les Espagnols lui reprochaient très vivement de prendre trop à cœur les intérêts français. Il fut envoyé de nouveau en Espagne en 1716 pour une négociation relative à la Triple-Alliance. Mais il fut rappelé avant même d'avoir présenté ses lettres de crédit. De sa volumineuse correspondance, Du Roure a tiré

les *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne* (Paris, 1818, 2 vol. in-8).

LOUVILLE (Jacques-Eugène d'ALLONVILLE, chevalier de), astronome et officier français, né à Louville (Eure-et-Loir) le 14 juil. 1671, mort à Carré, com. de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) le 10 sept. 1732, frère du précédent. A douze ans, il avait déjà terminé l'étude des *Eléments* d'Euclide. Il entra dans la marine (1690-1700), passa comme capitaine dans le régiment du roi, fut fait prisonnier à la bataille d'Audenarde (1708) et devint colonel de dragons. Après la paix d'Utrecht (1713), il démissionna afin de pouvoir s'adonner exclusivement à l'astronomie, se retira à Carré, près d'Orléans, et s'y fit construire un observatoire. En 1744, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Paris. La Société royale de Londres lui ouvrit également ses portes. C'est lui qui a appliqué, le premier, le micromètre d'Auzout au quart de cercle. Il a encore perfectionné beaucoup d'autres instruments, et il a publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1714-29) des observations sur l'obliquité de l'écliptique, dont il a évalué la décroissance à soixante secondes par siècle, de nouvelles tables du soleil, une méthode nouvelle pour le calcul des éclipses, des remarques sur la question des forces vives. Il a écrit aussi dans le *Mercur*. L. S.

BIBL. : FONTENELLE, *Eloge de Louville*, dans les *Mém. de l'Ac. des sc.*, part. hist., 1732, p. 131.

LOUVILLIERS-EN-DROUAIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 87 hab.

LOUVILLIERS-LES-PERCHE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Senonches ; 225 hab.

LOUVOIS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay ; 421 hab. Eglise du XII^e siècle. La seigneurie de Louvois fut érigée en marquisat en 1624 en faveur de Conflans d'Armentières qui la vendit presque aussitôt à Claude Pinart de Comblisi ; celui-ci obtint des lettres de confirmation au mois de fevr. 1625 et vendit le marquisat de Louvois au chancelier Le Tellier. De l'ancien château des marquis de Louvois il ne subsiste que le parc, les jardins et les communs.

LOUVOIS (Théâtre). Le théâtre Louvois, dont l'existence pourtant fut toujours agitée et difficile, est l'un des plus importants de tous ceux qui vit naître la Révolution. Situé au n^o 8 de la rue de Louvois, d'où il avait tiré son nom, et construit sur l'emplacement même de l'ancien hôtel du ministre de Louis XIV, entre les rues Sainte-Anne et de Richelieu, il passa successivement dans une foule de mains, transforma souvent son genre et changea plusieurs fois de nom avant de devenir enfin au bout de quinze ans, sous la gestion de l'excellent auteur et comédien Picard, le théâtre de l'Impératrice. Son fondateur était un nommé de Lomel, ex-directeur du gentil théâtre des Beaujolais, que la Montansier, par son astuce et ses intrigues, avait réussi à évincer de la salle que celui-ci occupait au Palais-Royal pour y placer son propre théâtre. De Lomel, qui avait essayé de transporter les Beaujolais au boulevard du Temple, où ils n'avaient point réussi, avait renoncé à cette entreprise et en rêvait une plus importante. Dès que l'Assemblée nationale eut décrété la liberté absolue de l'industrie théâtrale, il se mit à l'œuvre, réunit les capitaux nécessaires, fit choix de l'emplacement qui lui semblait le plus favorable, et confia à l'architecte Brongniart, l'oncle du grand chimiste, le soin de l'édification du nouveau théâtre. Celui-ci réussit complètement.

Le théâtre Louvois, qui pouvait abriter 1,438 spectateurs, était destiné par son fondateur à jouer l'opéra-comique et la comédie. Le prix des places était de 3 livres, 2 livres 8 sous, 1 livre 40 sous, 1 livre 4 sous et 1 livre. Il ouvrit ses portes le mardi 16 août 1791, par les premières représentations de la *Tragédie-impromptu*, pièce en un acte et en vers, et du *Mari soupçonneux*, opéra bouffon en trois actes qui n'était que l'adaptation française d'un opéra italien d'Anfossi. Les temps ne furent pas favorables à la nouvelle entreprise, en dépit de l'activité que déployait

l'administration qui, dans l'espace de trois mois, trouva le moyen de monter onze ouvrages, dont quatre comédies et sept opéras. Mais la troupe, paraît-il, était faible, et le public se montrait rétif. Le théâtre, réduit aux abois, ferma ses portes vers le milieu de 1792. Il les rouvrit le 24 nov. de cette année, toujours avec la même administration, mais en se bornant alors à jouer exclusivement l'opéra.

En 1793, le théâtre Louvois abandonne ce nom, « malsonnant dans une République », pour prendre « le titre civique de Théâtre des Amis de la Patrie ». C'est à cette époque qu'on y voit représenter un grand nombre d'opéras dont plusieurs étaient des œuvres vraiment remarquables : *Bella ou la Femme à deux maris*, de Deshayes ; *Michel Cervantes*, de Foignet père ; *la Fête de la cinquantaine*, de Dèzèdes ; *le Baiser donné et rendu*, *le Savoir-faire*, *Eponine et Sabinus*, de Gresnick ; *Sapho*, de Martini ; *Agricol Viala*, *Cange ou le Commissionnaire*, de Jalin ; *Un Moment d'humeur*, de Lebrun ; *la Fille ermite*, de Van den Broeck, etc. Quelques-uns de ces ouvrages obtinrent un véritable et légitime succès. Cependant, malgré tout, l'entreprise se traîna péniblement, et à la fin de 1796 l'administration cédait ses droits à la célèbre tragédienne M^{lle} Raucourt, qui amenait avec elle la meilleure partie de la troupe de la Comédie-Française, toujours disloquée depuis les événements du 9 thermidor et partagée en deux ou trois groupes, et elle risquait sa propre fortune pour sauver le grand art dramatique, menacé de ruine par cette situation. Son personnel comprenait les noms fameux de Molé, Larive, Saint-Prix, Saint-Fal, Vanhove, Naudet, Florence, La Rochelle, Picard, Dunan, Dupont, Ducroissy, Varennes, Valville, Marsy, et de M^{mes} Raucourt, Thénard, Mézeray, Fleury, Simon, Nanine, Molé d'Alainville, Molière, Picard et Masse.

M^{lle} Raucourt, à la tête de cette troupe admirable, donne au théâtre dont elle prend possession le nom de Théâtre-Français de la rue de Louvois et inaugure ses représentations le 4 nivôse an V (23 déc. 1796) par un spectacle composé d'*Iphigénie en Aulide* et d'une comédie nouvelle intitulée *les Deux Savurs*. Elle monte successivement de nombreuses nouveautés, parmi lesquelles : *Laurence*, de Legouvé ; *Médiocre et rampant*, de Picard ; *Fernandez*, de Luce de Lancival. Cette fois, le théâtre était désengorgé, et le public, heureux de retrouver des acteurs qu'il aimait, attiré par l'ensemble magistral que lui offrait une troupe composée de sujets de premier ordre, accourait en foule. Tout semblait assurer la continuité d'un éclatant succès, lorsqu'un incident vint tout renverser. C'était trois jours après le 18 fructidor, l'affiche annonçait le *Barbier de Séville* et le *Médecin malgré lui*, et le spectacle allait commencer, lorsqu'un ordre du Directoire arrive, prohibant toute espèce de représentations sur le théâtre Louvois. Merlin de Douai, blessé par une allusion de la comédie, faisait fermer le théâtre.

Les acteurs allèrent s'installer à l'Odéon, et le théâtre Louvois resta fermé pendant sept mois. C'est seulement le 27 germinal an VI (16 avr. 1798) qu'il rouvrit ses portes sous la direction de Ribié, déjà directeur du théâtre d'Emulation. Celui-ci desservait les deux établissements avec les mêmes artistes et faisait représenter à Louvois, avec de petits opéras sans conséquence, des vaudevilles, des pantomimes et des farces. Le 13 frimaire an VII (4 déc. 1798), Louvois était de nouveau fermé. On le voit reprendre ses représentations quelques jours après, mais pour fermer encore une fois le 25 nivôse (15 janv. 1799). Une nouvelle combinaison se présente alors. Un personnel lyrique rouvre en effet le théâtre Louvois le 20 pluviôse an VII (9 fevr. 1799), avec les *Visitandines*, de Devienne, et *la Colonie*, de Sacchini. Viennent ensuite divers autres opéras : *l'Enlèvement du sérail*, *Pygmalion*, *Tulipano*, *le Maréchal ferrant*. Mais, là encore, le succès fait défaut, et les chanteurs, découragés, donnent leur dernière représentation le 29 ventôse (20 mars). Leurs successeurs étaient tout trouvés, et viennent dès le lendemain prendre possession du théâtre.

Ceux-ci n'étaient autres que les comédiens de M^{lle} Raucourt, qui, après leur éviction, s'étaient transportés dans la salle de l'Odéon, sous la direction de Picard. Or, l'Odéon, deux jours auparavant, le 28 ventôse, avait été détruit de fond en comble par un incendie. La salle Louvois se trouvant libre, ils revinrent s'y fixer dès le 30, en jouant *Gaston et Bayard*, tragédie de De Belloy, et *le Voyage interrompu*, comédie de Picard. Ils n'y donnèrent pourtant que vingt-trois représentations et furent obligés de s'éloigner de nouveau. Voici donc de nouveau Louvois fermé. Une nouvelle entreprise, qui venait de se fonder à la salle Molière, rue Saint-Martin, le théâtre des Troubadours, se trouvant trop à l'étroit dans cette demeure, vint prendre possession du théâtre Louvois après y avoir fait faire quelques réparations, et le rouvrit le 14 thermidor an VII (1^{er} août 1799). Ce théâtre des Troubadours était placé sous la direction de l'acteur-auteur Léger, qui, appartenant au Vaudeville et s'étant brouillé avec ses directeurs, avait eu l'idée de leur susciter une concurrence. Il avait recruté une excellente troupe. Le vaudeville était le seul genre représenté, mais il réunissait les meilleurs auteurs du temps. Les commencements furent très brillants, et pendant une année la vogue s'attacha au théâtre des Troubadours. Mais bientôt la discorde se mit entre le directeur et le personnel, et le 1^{er} ventôse an IX (20 févr. 1801), le théâtre cessa d'exister.

C'est alors qu'on vit revenir pour la troisième fois à Louvois, sous la direction de Picard, les comédiens qui s'y étaient présentés d'abord avec M^{lle} Raucourt, ensuite avec ce même Picard, et qui, après leur second départ, étaient allés alterner leurs représentations à Feydeau avec les acteurs d'opéra-comique qui occupaient ce théâtre. Ils rouvrirent la salle Louvois le 16 floreal (6 mai 1801) par la première représentation d'un prologue intitulé *la Petite Maison de Thalie*, suivi du *Collatéral*. Ils retrouvèrent le succès, qui fut très grand, et cette fois ils purent en jouir sans que rien les en vint distraire, et Picard obtint le patronage direct du gouvernement, avec l'autorisation de donner à son théâtre le nom de *théâtre de l'Impératrice*. Picard étant élu membre de l'Académie française et placé à la tête de l'Opéra, la direction du théâtre de l'Impératrice était confiée à Alexandre Duval, et enfin, le 12 juin 1808, l'Odéon étant reconstruit, les artistes de ce théâtre firent leurs adieux au public de Louvois pour aller trois jours après prendre possession de leur nouvelle demeure, réédifiée sur les ruines de l'ancienne.

Telle a été l'existence de ce fameux théâtre Louvois, dont le nom pourtant est demeuré célèbre. Il semblait dès lors devoir être fermé à jamais, mais, après l'assassinat du duc de Berry, en 1820, on démolit la salle de l'Opéra, située alors rue de Richelieu, pour établir sur son emplacement une chapelle expiatoire, et les représentations de l'Opéra eurent lieu d'abord au théâtre Favart, puis dans l'ancienne salle Louvois. Ensuite, l'Opéra ayant retrouvé un logis confortable, tout fut fini pour elle.

LOUVOIS (François-Michel LE TELLIER, marquis DE), homme d'Etat français, fils du chancelier Michel Le Tellier (V. TELLIER [LE]), né à Paris en janv. 1639, mort à Versailles le 16 juil. 1691. Les biographes et les dictionnaires biographiques (y compris celui de Michaud) ont longtemps fixé sa naissance à la date du 18 janv. 1641 : mais son acte de baptême tiré des registres de la paroisse Saint-Benoit, et publié par Michel (*Biographies du parlement de Metz*) est daté du 18 janv. 1639. En 1654, Michel Le Tellier qui était secrétaire d'Etat de la guerre, obtint pour son fils la survivance de sa charge, puis l'envoya quelque temps, pour le former, suivre les audiences du parlement de Metz avec le titre de conseiller, dont bien entendu il ne remplissait pas les fonctions. De retour à Paris, le jeune homme obtint d'assister également à quelques séances du conseil ; on le mit à l'essai, et un rapport dont il fut chargé témoigna de son intelligence. Mais il tomba ensuite dans la dissipation. Son père, après l'avoir

menacé de lui retirer sa survivance, le ramena sans trop de peine à la vie de travail et d'assiduité dont il lui donnait l'exemple. Le mariage fit le reste : en 1662, Louvois épousa une riche héritière, Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux. C'était l'époque où Louis XIV, après la mort de Mazarin, commençait son règne par la poursuite des abus de toute sorte qui compromettaient l'autorité royale. Pendant que Colbert préparait le dossier de *Fouquet* (V. ce nom), Louvois fut chargé d'une mission secrète dans les places de la frontière du Nord. Témoin avisé des malversations qui déshonoraient alors l'administration militaire, il rapporta au maître une ample moisson de dénonciations aussi urgentes que légitimes, par lesquelles il se fit beaucoup d'ennemis, mais acquit du premier coup la faveur du maître. Il fut nommé surintendant général des postes en 1668, chancelier des ordres du roi en 1671, grand veneur, vicair général des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1673. Son père n'abandonna entièrement la direction de l'armée qu'en 1677, quand il fut nommé chancelier ; mais, dès 1666, Louvois exerça véritablement les fonctions de secrétaire d'Etat de la guerre sans en porter le titre. « Il y a en lui deux hommes, a écrit son principal historien, Camille Rousset : un administrateur et un politique. Par l'ordre et par la grandeur des services, l'administrateur tient le premier rang. On peut faire le procès du politique ; mais l'administrateur est hors de cause. »

Les mémoires des contemporains sont en général hostiles à Louvois, « le plus grand et le plus brutal des commis ». On lui reproche d'avoir de tout temps, afin de se faire valoir, poussé Louis XIV aux entreprises conquérantes sans considérer ni l'état du trésor ni les conditions économiques du royaume, ni la situation politique de l'Europe. Ces reproches ne sont fondés ni pour la guerre de dévolution, ni pour les débuts de la guerre de Hollande, que Colbert lui-même appelait de tous ses vœux. Ce qui est vrai, c'est qu'une fois les Provinces-Unies occupées, sauf Amsterdam, Louvois fut un mauvais conseiller. Il obtint que l'armée fut disséminée en petites garnisons, au lieu de la porter en masse sur la capitale en proie aux troubles civils ; mais surtout, lorsque les plénipotentiaires des Etats vinrent offrir leur soumission, il eut le tort de leur proposer des conditions inacceptables, humiliantes, dont la divulgation donna au peuple vaincu le courage du désespoir (1672). Il prépara non sans habileté la deuxième conquête de la Franche-Comté. Mais, quand la question fut de reprendre l'Alsace aux Impériaux, son esprit minutieux et méthodique s'effraya du plan hardi et toutefois prudent que Turenne avait conçu : c'est de bonne foi sans doute qu'il le contrecarra, multipla les difficultés que le roi en personne dut trancher contre son ministre, auquel l'événement donna entièrement tort (1674). La mort de Turenne, à qui il avait dû faire des excuses, le délivra d'un rival dans lequel un autre que lui eût sans doute reconnu un maître (1675). Pour Louvois, la guerre admit toutes les violences, tous les excès. D'après le droit des gens, tel que l'exposent les auteurs du xvii^e siècle, une armée en campagne pouvait vivre sur le pays ennemi, mais on ne devait brûler les maisons que si les habitants refusaient de livrer des vivres aux troupes. Louvois se souciait peu de ces principes déjà fort rigoureux cependant. Que les Hollandais payassent ou non, il faisait mettre le feu. « Si l'on avait à se plaindre d'un village, on attendait la nuit pour le surprendre, afin que les habitants périssent dans les flammes en même temps que le bétail. » (Rambaud.) L'intendant de Louvois, Robert, affecte des scrupules, mais Louvois lui écrit : « Je vous prie de ne point vous lasser d'être méchant, et de pousser les choses à cet égard avec toute la rigueur possible... Quand, en un jour, on a fait abattre vingt maisons, il en faut abattre autant le lendemain et ne se point lasser. » C'est après une remontrance de Louvois que Condé répond : « Je vais donc prendre mon front d'airain, puisque vous le voulez ainsi,

et être le plus impitoyable du monde. » Après l'incendie de Swammerdam et de Bodegrave, les soldats, excités par de tels ordres, pourchassent les habitants qui s'échappent, les mutilent, pendent les petits enfants aux arbres, tout vivants, par les cheveux. Ces atrocités se renouvelèrent l'année suivante dans le Palatinat (premier incendie). Il serait injuste d'en faire retomber toute la responsabilité sur Louvois : le roi n'ignorait pas les actes de son « commis ». — En 1676, le prince d'Orange se trouva engagé, près de Valenciennes, entre deux armées françaises qui par leur jonction facile l'auraient écrasé. L'on a, sans preuve, prétendu que Louvois avait détourné Louis XIV, qui était à la tête de l'une de ces armées, de livrer bataille : il a tout au plus été au-devant du secret désir du roi, chez qui l'orgueil, plus que le cœur, était défiant et timide. Louvois avait d'ailleurs à cette époque la direction suprême des opérations militaires : « Il a tout pouvoir et fait avancer et reculer les armées comme il le trouve à propos. » (M^{me} de Sévigné, 5 août 1676.) Lors du siège de Gand, que Louis XIV prit le 4 mars 1678, c'est le ministre qui rédigea pour le maréchal d'Humières les instructions qui devaient éviter au roi tout mécompte. Le goût exclusif du grand roi pour la guerre de sièges explique en partie la faveur constante — sauf un court et injuste soupçon — dont *Vauban* (V. ce nom) jouit auprès de Louvois. Après le traité de Nimègue semblait s'ouvrir une période de paix dont la France ne ressentait pas moins le besoin que l'Europe. Colbert espérait que le roi pourrait renoncer au funeste système des emprunts, auquel la guerre précédente avait forcé le roi de recourir. Mais les conquêtes en pleine paix furent poursuivies sur le conseil de Louvois, d'après Saint-Simon (V. CHAMBRES DE RÉUNION) ; il négocia personnellement, de concert avec le gouverneur Monclar, le traité par lequel Strasbourg se donnait à la France (30 sept. 1681), et prépara également la reddition de Casale. Il ne fit certainement rien pour détourner le roi des dépenses fastueuses et des constructions plus magnifiques qu'utiles (Versailles, Trianon, Marly, l'aqueduc de Maintenon, etc.). Il flatta plutôt ce goût royal, contre lequel Colbert luttait vainement jusqu'à sa mort (1683). Aussi obtint-il aisément la surintendance des bâtiments, des maisons royales, arts et manufactures dont Blainville, fils de Colbert, avait hérité, et qu'il dut céder, moyennant finances, au tout-puissant ministre (1684). Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à Louvois, c'est sa participation à l'acte qui révoquait l'édit de Nantes. Il est, il est vrai, poussé par son père, le fanatique chancelier. On n'ignorait pas son zèle, même avant la mort de Colbert : « Il n'y aura plus, écrit M^{me} de Maintenon, qu'une religion dans le royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. » C'est à Louvois que sont dues, avant la révocation, des missives de ce genre : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sottise gloire de vouloir rester les derniers doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. » A plus d'une reprise déjà, les troupes avaient été employées à réprimer diverses insurrections locales (Boulonnais, Landes, Berry, Valespir, Guyenne et Bretagne) ; dans cette dernière province surtout, elles avaient commis les pires excès : venus pour la plupart de l'armée du Rhin, les soldats logés chez l'habitant avaient tué, volé et violé, mis à la broche et rôti de petits enfants (1675). Dix ans après, ce n'était plus d'impôts et de taxes qu'il s'agissait, mais de culte et de liberté de conscience : Louvois, pour faire sa cour, inventa les « missionnaires bottés » contre lesquels de trop rares évêques protestèrent, et dans le Béarn, le Languedoc et le Poitou, les « dragonnades » annoncèrent et suivirent l'édit du 22 oct. 1685 (V. NANTES [Révocation de l'édit de], et jetèrent les germes de la révolte des *Cévennes* (V. ce mot). Le crédit de Louvois ne

cessait de grandir. Il fut un des rares témoins du mariagemorganatique de Louis XIV et de M^{me} de Maintenon dans la chapelle de Versailles. Seul avec celle-ci, il fut informé en 1686 de la résolution que le roi avait prise de se faire opérer de la fistule. Cependant M^{me} de Maintenon était de plus en plus écoutée : « M. de Louvois, écrit-elle, paraît désolé de ce que son crédit commence à tomber. Il m'en vie ma faveur. Il m'attribue les dégouts du roi ; enfin, il veut se rendre nécessaire par quelque guerre nouvelle. » (Lettre du 13 mars 1688.) Ce dernier reproche est sans fondement : les causes de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg s'accumulaient depuis près de dix ans, et, depuis deux ans déjà, la Hollande, l'Empire et l'Espagne cherchaient à se concerter contre l'absolutisme du grand roi. Encore bien moins faut-il croire à l'anecdote rapportée par Saint-Simon : le roi et son ministre discutèrent un jour sur une fenêtre du palais de Trianon dont le roi blâmait et dont le ministre approuvait la disposition. Le nôtre donna raison au roi. Jusque-là rien d'inraisemblable. Mais Louvois se serait ensuite échappé à dire : « Je suis perdu si je ne donne à cet homme une occupation sérieuse ! » Tout ce que l'on peut accorder, c'est que Louvois, en s'associant à la politique violente qui avait en pleine paix succédé au traité de Nimègue, contribua pour sa part à rendre inévitables de nouvelles hostilités. On ne doit pas non plus lui reprocher, on doit au contraire le louer du coup d'audace et de surprise qu'il conseilla et qui aboutit, le 29 oct. 1688, à la prise de Philippsbourg. Mais ce qui suivit fut horrible : « Philippsbourg est pris, écrit encore M^{me} de Maintenon ; M. de Louvois veut qu'on aille en Allemagne et qu'on ravage sans pitié le Palatinat... Ma présence gêne M. de Louvois. Je ne le contrarie pourtant jamais. » Le plan du ministre était de « faire un désert de ce riche et populeux pays, situé sur les deux rives du Rhin, afin que les troupes allemandes ne pussent y subsister. On brûla plusieurs centaines de villages ; par l'incendie et par la mine, on détruisit des villes florissantes : Worms, Spire, Oppenheim, Mannheim, Andernach, etc. On incendia le magnifique château de Heidelberg, une des merveilles de la renaissance allemande. On pendait en masse les habitants qui essayaient de se défendre. » (Rambaud.) Il n'est pas aisé, dans ce triste épisode du règne, de faire la part exacte de ce qui revient au roi, au ministre et au maréchal de Duras, chargé de l'exécution. La plupart des historiens ont une tendance à tout rejeter sur Louvois. Aussi n'est-il pas inutile de noter que les ordres qu'il donne sont toujours donnés au nom du roi, comme celui-ci par exemple : « Ayant considéré que les places de M. de Lorraine sont mal pourvues, qu'elles ne peuvent espérer aucun secours, et qu'ainsi c'est une témérité à ceux qui les défendent qui mérite une punition exemplaire, *Sa Majesté a résolu* que tout ce qui se trouvera de cavaliers, soldats, mûsiens et habitants lorrains qui auront contribué à la défense de la place, seront envoyés aux galères, s'ils ne se rachètent cent écus chacun. » Maintenant, le roi était-il informé de tout ce qu'il était censé avoir résolu ? Le ministre n'abusait-il pas de « Sa Majesté » ? La chose paraît peu vraisemblable. Saint-Simon rapporte que Louvois voulait aussi faire incendier la grande ville épiscopale de Trèves. Le roi rejeta formellement cette proposition. Le ministre passa outre et ne craignit pas, après le travail ordinaire (qui avait lieu chez M^{me} de Maintenon), de dire au roi « qu'il avait bien senti que le scrupule était la seule raison qui l'eût retenu de consentir à une chose aussi nécessaire à son service que l'était le brûlement de Trèves ; qu'il croyait lui en rendre un essentiel en s'en chargeant lui-même ; et que pour cela, sans lui en avoir voulu reparler, il avait dépêché un courrier avec l'ordre de brûler Trèves à son arrivée. Le roi fut à l'instant, et contre son naturel, si transporté de colère, qu'il se jeta sur les pincettes de la cheminée et en allait charger Louvois, sans M^{me} de Maintenon, qui se jeta aussitôt entre eux deux en s'écriant : *Ah ! Sire, qu'allez-vous faire !* et

lui ôta les pincettes des mains. Louvois cependant gagnait la porte. Le roi cria après lui pour le rappeler et lui dit les yeux étincelants : *Dépêchez un courrier tout à cette heure avec un contre-ordre, et qu'il arrive à temps ; et sachez que votre tête en répond, si on brûle une seule maison.* Louvois, plus mort que vif, s'en alla sur-le-champ. » Cette anecdote, à la supposer exacte, prouve surtout que le roi était jaloux de son autorité et ne permettait pas au « commis à la guerre » de dépasser les ordres reçus. Mais indirectement ne dégage-t-elle pas en partie la responsabilité du « commis » dans les crimes contre le droit des gens qui précédèrent ce recul sans doute plus politique que magnanime, et tardif en tout cas ? Sous le rapport de l'humanité, tout porte à croire que le roi et son ministre se valaient.

La toute-puissance de Louvois, qui de son cabinet prétendait diriger les opérations militaires même dans leurs détails, multiplia nécessairement et ses ennemis et les occasions dans lesquelles on pouvait avec vraisemblance faire retomber sur lui la responsabilité de certains échecs. Ainsi Mayence, dont nous nous étions emparés, dut capituler faute d'approvisionnements. Coni repoussa brillamment les attaques de l'armée de siège dirigée par Bullonde, et ce général, pour se justifier, put montrer un ordre du ministre (1691). Devant Mons, la même année, il paraît qu'il déplaça deux fois une sentinelle placée par le roi lui-même et s'attira cette boutade : « Voilà M. de Louvois qui veut m'apprendre à faire la guerre ! » Était-ce le prélude d'une disgrâce imminente ? En tout cas, c'est moins à un fait particulier qu'il faudrait en rapporter l'origine qu'à son caractère, de plus en plus dur et déplaisant, à l'insistance de tous les ennemis qu'il s'était faits, et à l'hostilité de plus en plus déclarée de M^{me} de Maintenon, devenue le principal conseiller du maître. C'est chez elle, le 15 juil. 1691, qu'eut lieu une dernière discussion, dont l'objet n'est pas connu et à la suite de laquelle le ministre aurait remporté ses papiers en disant : « C'en est fait ! je n'y puis plus tenir. » Le lendemain pourtant, à trois heures, il revint à son poste. Le roi le reçut froidement, « le front ridé », et, le voyant près de s'évanouir, le renvoya dans son hôtel de la surintendance, peu éloigné du château de Versailles. Son médecin le fit saigner ; une demi-heure après, il expira, sans avoir pu prononcer une parole intelligible. « Faut-il raisonner sur cette étrange aventure ? écrivait M^{me} de Sévigné dans une lettre célèbre. Non, en vérité : il faut y réfléchir dans son cabinet. » Des bruits d'empoisonnement coururent — non contre le roi ni un Français quelconque — mais contre le duc de Savoie. Ces bruits étaient absurdes : l'excès du travail, l'usage immodéré des eaux minérales, enfin une rupture de vaisseaux sanguins révélée par l'autopsie, expliquent suffisamment cette mort subite. Il est bien possible qu'un certain affaiblissement des facultés cérébrales, dont le roi n'avait pu manquer de s'apercevoir, ait précédé ce dénouement d'une carrière si laborieuse, et rende compte à la fois des « dégoûts du roi » et des impatiences maladroites du ministre. Ce qui est certain, c'est que Louis XIV n'exprima aucun regret : « Monsieur — dit-il à un officier de Jacques II qui de Saint-Germain était venu lui apporter les condoléances du roi réfugié — faites mes compliments au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. » D'après Saint-Simon, « il était tellement perdu quand il mourut qu'il devait être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Quelles en eussent été les suites ? c'est ce que sa mort a scellé dans les ténébres. Le fait de cette résolution est certain : le roi lui-même l'a dit à Chamillart, qui me l'a conté. » Cette disgrâce *in extremis* ne rejallit pas cependant sur sa famille (il laissait sept enfants) : son troisième fils, le plus intelligent, le marquis de Barbesieux, lui succéda au secrétariat de la guerre et y continua les traditions paternelles : mais il est juste de faire observer que, dès 1684, Barbesieux avait obtenu du roi la survivance.

ŒUVRE ADMINISTRATIVE DE LOUVOIS. — Les grandes réformes militaires du règne de Louis XIV sont avec justice attribuées à Louvois qui dès 1662 eut la signature. Toutefois il ne faut pas oublier que Le Tellier ne se désintéressa jamais du département de la guerre où il joua, jusqu'en 1677, un rôle plus grand et plus long qu'on ne le croit en général. C'est donc un peu conventionnellement que le nom du fils a entièrement absorbé les services du père : il serait d'ailleurs impossible d'en faire le départ. D'autre part, comme tous les grands travailleurs, Louvois sut faire travailler au-dessous et à côté de lui ; parmi ses collaborateurs les plus remarquables, il convient de citer ses directeurs généraux, Saint-Pouange et Chamlay, et ses inspecteurs généraux : Martinet, Fourilles, Dumetz, enfin Vauban que pour bien des raisons la postérité a placé plus haut que son chef.

Cette œuvre complexe, essentiellement collective, de l'administration monarchique de l'armée ne repose pas sur une théorie générale, et n'a rien d'une conception à priori. Les idées premières sont des plus simples : soumettre l'armée au roi sans autre intermédiaire que le ministre, la rendre aussi nombreuse, aussi forte, aussi exercée, aussi mobile que possible. Depuis 1627, il n'y avait plus de comestible. En 1661 disparut la charge de colonel général de l'infanterie ; celles de colonel général de la cavalerie, de grand maître de l'artillerie, devinrent presque honorifiques : « Le comte d'Auvergne (colonel général de la cavalerie) fut nourri de coulevres », dit Saint-Simon. Ces dignitaires nonnaient naguère à tous les emplois dans leurs armes respectives : dès lors le roi seul disposa des brevets. La haute surveillance de l'armée fut divisée : pour l'administration économique (effectif, approvisionnements, logement, etc.), elle fut confiée aux commissaires des guerres ; pour l'instruction militaire, aux inspecteurs généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, des fortifications. — Pour abolir dans l'armée les deux grands abus de l'ancien régime, la vénalité des grades et le racolement, il eût fallu changer l'état social de la nation. Louvois ne pouvait dans cet ordre d'idées réaliser que des réformes de détail. Il fixa du moins le prix maximum de la compagnie (12,000 livres), du régiment (22,500 livres) et des compagnies aux gardes (80,000 livres). Outre l'argent, la capacité fut exigée, du moins en général : le ministre lutte avec succès contre cette habitude de « donner la conduite des corps à des jeunes gens qui auraient besoin d'être conduits eux-mêmes dix ans encore ». La vénalité fut supprimée pour tous les grades inférieurs, dont les capitaines avaient pris l'habitude de trafiquer (lieutenant, sous-lieutenant, enseigne, cornette, bas officiers). Pour favoriser le mérite des nobles trop pauvres pour acheter un régiment ou une compagnie, furent créés les grades de lieutenant-colonel et de major. Quant aux grades supérieurs à celui de colonel (brigadier, maréchal de camp, lieutenant général, maréchal de France), jamais ils n'avaient été vénaux : parmi les brigadiers nommés par le roi sans jamais avoir été colonels, on cite Vauban, Martinet et le « plébéen » Catinat. Dans la maison militaire du roi (gardes du corps, cent-suisse, gendarmes de la garde, cheval-légers de la garde, mousquetaires gris, mousquetaires noirs, grenadiers de la maison, gardes françaises, gardes suisses), qui formait une véritable armée d'élite, et non pas seulement de parade comme à la fin de l'ancien régime, il fut malheureusement impossible au ministre de supprimer la vénalité qui s'étendait non seulement à tous les grades, mais même à l'emploi de simple soldat. Il y fut remédié, en partie du moins, comme dans le reste de l'armée pour les grades de capitaines et colonels, par l'institution des neuf compagnies de cadets (1682). C'est parmi les cadets qu'en temps de guerre étaient recrutés les sous-lieutenants, cornettes, enseignes ; mais les brevets qui conféraient ces grades étaient pour la plupart retirés une fois la paix signée ; et, malgré tout, la pauvreté demeurait un sérieux obstacle pour le jeune noble qui embrassait la carrière militaire, et

un empêchement presque absolu pour le roturier. L'avancement fut du moins réglé par l'ordre du tableau institué après la mort de Turenne, afin de prévenir les contestations à propos des commandements : l'ancienneté prévalut contre la faveur, parfois aussi, il faut le reconnaître, contre le mérite.

L'industrie des racoleurs fut surveillée, sinon proscrite. Il fut enjoint aux officiers de procéder par eux-mêmes au recrutement : on sait qu'en principe il n'y avait pas alors d'autres soldats que ceux qui s'engageaient volontairement. Il est interdit d'accepter ceux qui ne sont pas propres au service, d'attirer par force ou par ruse, ou en les enivrant, les jeunes gens trop naïfs, de reprendre aux enrôlés, sous prétexte de le leur conserver, l'argent reçu par eux pour prix de leur engagement, de les garder au delà du terme de ce contrat. Sans doute, tous les abus ne disparurent point par le seul fait qu'ils étaient condamnés, mais c'était déjà beaucoup de les signaler et de les poursuivre. Le plus grave de tous était celui des *passé-volants* (V. ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, t. I, p. 599). Le fouet, la marque, la mutilation du nez, la mort même, telles sont les peines édictées contre les *passé-volants*. Tout soldat, aux inspections, a le droit de sortir des rangs pour les dénoncer, et, si la dénonciation est reconnue exacte, reçoit une prime. Quant au principal coupable, le capitaine, il était tenu de payer cette prime et était suspendu pendant un mois ; il pouvait être exclu du service s'il récidivait. C'étaient là des sanctions bien peu sévères, mais il faut se rappeler que le capitaine était toujours regardé comme le propriétaire de sa compagnie ; l'opinion se scandalisait peu qu'il cherchât à faire valoir de son mieux sa propriété. Il gagnait sur l'armement, l'habillement, les chaussures, les vivres, les fourrages. Louvois intervint dans tous les marchés, exigea des fournitures suffisantes et ne permit que des gains raisonnables. La solde devint fixe, au lieu qu'auparavant elle variait selon les termes de l'engagement. Les noms des régiments qui dans l'usage du temps étaient ceux des colonels, devinrent peu à peu fixes et définitifs (dans 72 régiments d'infanterie sur 98, à la mort du ministre). A la livrée du colonel succéda de même l'uniforme imposé par le roi en 1668 à ses troupes étrangères, en 1670 à l'infanterie, en 1690 à la cavalerie. L'uniforme fut une garantie d'ordre, de fidélité au roi, un vêtement d'honneur. La marche au tambour se généralisa.

Les mousquetaires à cheval (dragons) furent portés à 40,000 hommes (14 régiments). La cavalerie fut allégée, munie du sabre et bientôt de la carabine. L'infanterie comprenait, au début du règne, les mousquetaires et les piquiers ; peu à peu le fusil à pierre remplaça le mousquet ; en 1687, l'invention de la baïonnette par Vauban, en donnant à chaque fantassin en même temps une arme blanche et une arme à feu, créa vraiment l'infanterie moderne, « la reine des batailles ». Le tir fut perfectionné (mise en joue). — L'artillerie, absolument civile, dépendait du grand maître, qui en distribuait les emplois : dans les sièges, l'établissement et le service des batteries étaient payés par le roi, à l'entreprise ; les manœuvres, les servants étaient, moyennant salaires, empruntés à l'infanterie. Louvois s'empara comme ministre, ou plus exactement, rendit au roi les attributions du grand maître sans supprimer la charge. Les officiers d'artillerie furent assimilés à ceux des deux autres armes ; peu à peu, ils eurent leurs hommes à eux (fusiliers du roi, bombardiers, bombardiers-fusiliers, et, par la fusion de ces corps, Royal-artillerie) : l'école des cadets de Douai fut spécialement affectée à l'instruction des artilleurs. Même réforme, quoique moins profonde, pour le génie. Les ingénieurs de l'armée étaient ou des civils, ou des officiers d'artillerie détachés, sans hiérarchie, sans avancement réglé dans leur spécialité. Louvois les militarisa tous et les divisa en deux classes, les ordinaires et les extraordinaires. « Il fit une révolution en nommant d'emblée Vauban au grade de brigadier » (de capitaine qu'il était), « puis, en 1673, de maréchal de camp. Après la mort de Colbert et de Seignelay, il réunit sous sa main toutes

les places fortes du royaume et put constituer une *Direction générale des fortifications*, qui fut confiée à Vauban. Le génie avait maintenant son état-major, mais il n'y avait pas encore de soldats du génie. Vauban eut beau réclamer la création soit de compagnies, soit d'un régiment de sapeurs et de mineurs, les officiers du génie restèrent des officiers sans troupes, empruntant leurs soldats à l'infanterie. » (Rambaud.) Sous les ordres de Louvois fut établi le plan d'ensemble pour la défense du territoire : mais l'exécution en revint presque entièrement à Vauban, au nom duquel il convient ici de renvoyer. C'est à Louvois qu'appartient en propre la création du *Dépôt de la guerre* (archives militaires), en 1688, et la même année, le premier essai d'un recrutement régulier par voie de tirage au sort (V. MILICES PROVINCIALES).

Assisté surtout, dans cette partie, par Saint-Pouange et Chamilly, Louvois réorganisa entièrement l'administration économique des armées non seulement par les mesures de surveillance ou de répression prises à l'égard des colonels ou capitaines qui demeuraient chargés de la plupart des fonctions de l'intendance actuelle, mais aussi et surtout par de nouvelles institutions, qui après lui n'ont fait que se développer. En temps de guerre, le soldat mal nourri vivait de maraude, et la maraude engendrait la désertion, multiplie les pertes de détail et les surprises ; pour la cavalerie, il fallait attendre que l'herbe eût poussé ; aussi les nations les plus belliqueuses de l'Europe, par une convention tacite ou pour mieux dire par nécessité, pratiquaient toutes l'usage des quartiers d'hiver. Louvois créa, surtout dans le voisinage de nos principales bases d'opération, des magasins de vivres et de fourrages, grâce auxquels les campagnes d'hiver devinrent possibles. Le soldat fut habitué à porter du pain pour trois ou quatre jours, de la viande à raison d'une livre pour trois jours. Tout luxe de table fut sévèrement interdit aux chefs : le nombre des services fut même fixé à trois. En temps de paix, Louvois eût fort désiré caserner les troupes ; mais les premières casernes ne datent que de la deuxième année du ministère de son fils. Lui-même interdit de disperser les soldats dans les plus petits bourgs ou villages, où la surveillance devenait impossible, et prescrivit aux officiers, en attendant mieux, de les loger dans les villes : le capitaine dut acquitter tous les dix jours le *prêt*, c.-à-d. la somme qui revenait à chaque homme pour son entretien et sa nourriture. On maintint et l'on régla l'*Pustensile*, impôt de 5 livres par compagnie que payaient les habitants astreints aux logements militaires. Pour la marche des corps d'armée, les lignes d'*étapes* furent réglées ; le temps moyen de la marche était de 5 lieues par jour pour l'infanterie, de 8 pour la cavalerie ; à chaque étape, vivres et logements devaient être à l'avance préparés et marqués par les « commissaires à la conduite ». Les valets d'armée purent du même coup être soumis à une discipline plus sévère. Les vagues-mestres furent chargés des bagages. Les hommes n'eurent plus de prétexte pour s'écarter des colonnes en marche. Les *commissaires* des guerres, les *munitionnaires* généraux, chargés de pourvoir d'une façon régulière et méthodique au service économique des armées, sont l'origine du corps modeste de l'intendance militaire. Le service de santé ne fut pas négligé, mais il demeura purement civil et livré à l'entreprise, c.-à-d. à la spéculation. Si, dans chaque place de guerre, fut établi un hôpital militaire ; si les armées en marche furent accompagnées d'hôpitaux mobiles et d'ambulances, le tout était l'affaire de compagnies « qui recevaient du roi une somme fixe et réalisaient des bénéfices énormes en économisant sur la nourriture, les médicaments, les honoraires des médecins et chirurgiens : ceux-ci n'étaient pas nommés au concours, mais achetaient leurs emplois » (Rambaud). L'hôtel des *Invalides* (V. ce mot) fut fondé.

En résumé, Louvois a rendu l'armée plus forte, plus nombreuse, mieux pourvue de tous ses services spéciaux et accessoires, et surtout plus monarchique. Il a tendu à

la rendre plus véritablement nationale — en dépit du très grand nombre de corps étrangers (suisses, écossais, irlandais, italiens, suédois, polonais, hongrois) qu'elle renfermait encore. — Il a pris sur lui, au regard des contemporains, plus d'un acte de rigueur et de barbarie dont il est juste de faire remonter plus haut la responsabilité, sans toutefois l'innocenter entièrement. Mais l'histoire n'a pas gardé fait et cause pour tous les ennemis qu'il s'est faits. Saint-Simon ne craint pas d'accuser sa jalousie et son ambition d'avoir allumé toutes les guerres et causé la ruine du royaume. Il aurait, d'après le même témoignage, participé à la disgrâce d'Arnaud de Pomponne, poursuivi de sa haine et les grands généraux comme Turenne et Luxembourg, et tous ceux qui ne plaient pas devant lui ou refusaient à lui donner du Monseigneur, comme Cavoye, Chamilly, le maréchal de Choiseul, le maréchal de Duras, le maréchal de Lorges, Croissy, d'Avaux, etc. Il n'aurait « formé » et soutenu que des incapables. Le fameux ordre du tableau n'aurait eu que les pires conséquences, etc. — Pour juger ce jugement, rappelons-nous que Saint-Simon détestait, dans Louvois comme dans Colbert et dans bien d'autres, les progrès du pouvoir absolu aux dépens de la haute noblesse, ce « règne de vile bourgeoisie », de gens « qui n'étaient rien que par leurs places », et à qui leurs places donnaient envers et contre tous une autorité jusqu'alors inconnue. Par sa force extraordinaire de travail, par son esprit de méthodique et patiente organisation, Louvois se rendit jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure de sa vie, l'homme nécessaire : c'est ce que les purs aristocrates ne lui pardonnèrent jamais. Ce qu'il a fait de mal, c.-à-d. ses exécutions militaires, le maître ne put les ignorer, les toléra, les ordonna plus ou moins expressément, et ne s'en indigna sans doute qu'en pensant à « sa gloire ». Ce qu'il a fait de bien, c.-à-d. ses réformes, lui appartient en propre.

II. MONIN.

BIBL. : ANONYME [Épithaphe de Louvois, commençant par ces mots] : *Venerabilis, quisquis legis...*, s. l. n. d., in-fol. (pièce attribuée au baron de Vorden). — ANONYME, *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de F.-M. Le Tellier, marquis de Louvois*; Amsterdam, 1740, in-8 (ouvrage attribué à Chanlay, d'après Barbier). — VILLENAYE, *Louvois*; Paris, 1842, in-8. — Camille ROUSSET, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire*; Paris, 1861-63, 2 parties en 4 vol. in-8. — H. CUOTARD, *Étude sur des lettres inédites de Louvois, adressées à M. de Chazeral, directeur des fortifications à Ypres*; Paris, 1887, in-8. — Du même, *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France*; Paris, 1889, in-16. — Paul LEHUGEUR, *Louvois ou l'armée française sous Louis XIV*; Paris, 1883, in-18. — Le prétendu *Testament politique de Louvois*, publié en 1995, et inséré dans le *Recueil des testaments politiques* (Paris, 1749, 4 vol. in-12), est une compilation sans valeur de COURTILZ DE SANDRAS. — V. aussi les ouvrages généraux sur l'histoire de l'armée et spécialement : AUDOUIN, *Histoire de l'administration de la guerre*; Paris, 1811, 2 vol. in-8; les grandes histoires du règne de Louis XIV (V. ce nom); le t. VI de *l'Histoire générale*, par MM. LAVISSE et RAMBAUD. — RAMBAUD, *Histoire de la civilisation française*; Paris, 1887, t. II, pp. 190-216, in-8, et passim.

LOUVOYAGE (Mar.). Si un navire à voiles ou une embarcation est obligée de se rendre du point A au point B, la direction du vent étant représentée par la flèche F, il ne peut mettre le cap de suite sur le point B, puisqu'il aurait le vent debout. Il se rapprochera autant qu'il le pourra de cette direction en prenant l'allure dite du plus près du vent, et gouvernera suivant AC par exemple, puis il virera de bord et gouvernera suivant CD, et pourra atteindre enfin B. C'est cette série d'opérations successives qui s'appelle le louvoyage.

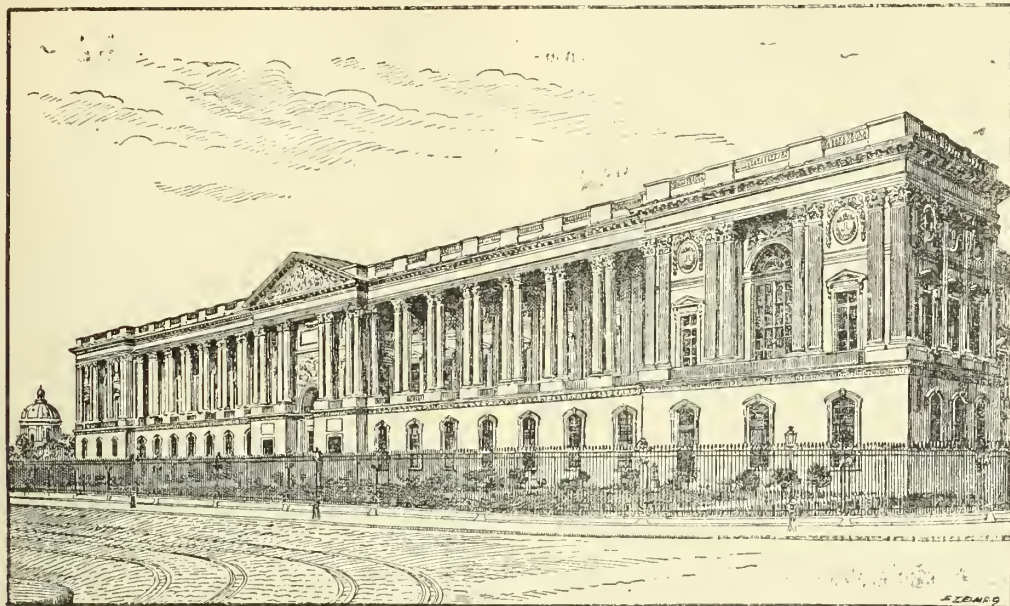
LOUVRE (Palais du). Vaste ensemble de constructions

monumentales, situées sur la rive droite de la Seine, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, et dont les plus anciennes remontent à 1546, les plus récentes à 1876. Depuis la destruction des *Tuileries* (V. ce mot) en mai 1874, le nom de Louvre s'étend au nouveau Louvre et à la « jonction du Louvre aux Tuileries ». De l'E. à l'O., on rencontre le Louvre proprement dit, qui renferme la cour carrée (122 m. du N. au S.; 124 de l'E. à l'O.). Derrière cette cour, au N. et au S., se dirigent vers l'O. deux longues ailes et en retour deux grandes galeries qui allaient rejoindre les pavillons extrêmes des Tuileries; elles forment maintenant les parties latérales de la cour du Carrousel et du nouveau jardin planté sur les ruines de ce dernier palais. A partir de la façade O. de la cour du Louvre, chaque aile est accompagnée à l'intérieur d'une deuxième galerie de 220 m., jusqu'à la place du Carrousel.

Primitivement, le Louvre a pu être un rendez-vous de chasse en forêt (*roborctum*, chênaie), ou une *louverie* (*lupara*). On y éleva ensuite une forteresse. Lorsque Philippe-Auguste donna une nouvelle enceinte à sa capitale, le Louvre prit une grande importance : la grosse tour fut construite à la fin du XII^e siècle. Une douzaine d'autres tours y furent ajoutées par Charles V (V. CHÂTEAU, t. X, p. 883, fig. 2 et 3, BERRY, t. VI, p. 420 et fig.). En 1866, des fouilles ont permis de reconstituer le plan sommaire, reproduit sur le sol de la cour carrée au moyen de lignes de pavés blancs : le tout ne correspondait même pas à l'étendue de cette cour. En 1885, en établissant des caves sous le musée des antiques, on a retrouvé les vestiges des fondations de la grosse tour. On connaît le nom de l'architecte Raymond du Temple, qui construisit l'escalier d'une des tours en 1365 (la grande vis).

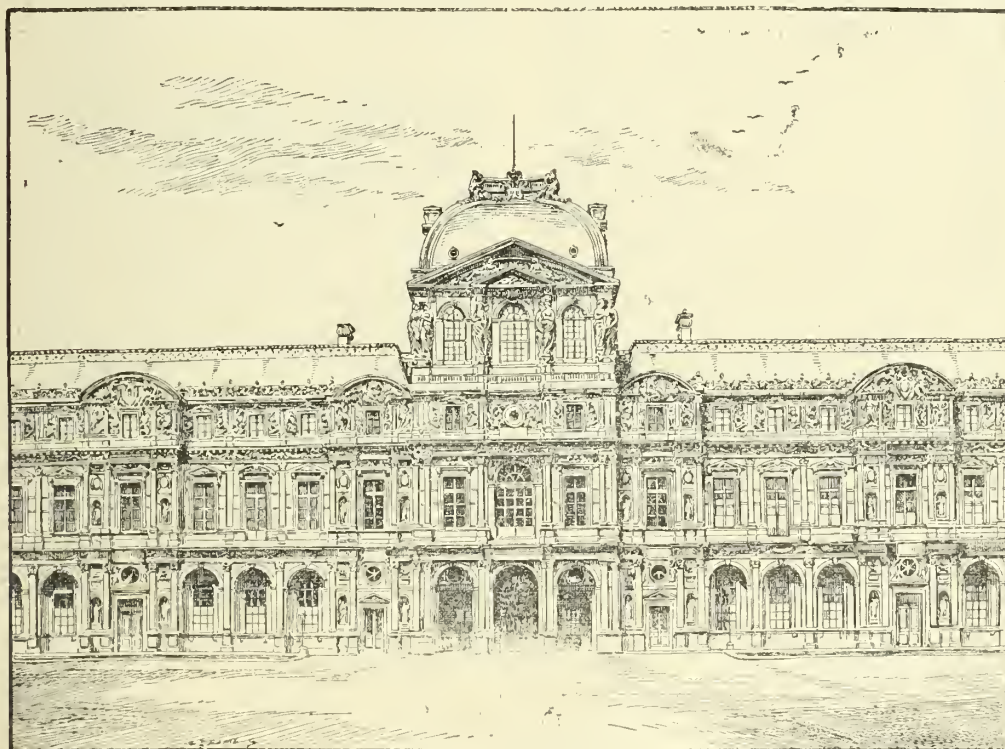
Le Louvre restait un château fort et une prison politique du même genre que la Bastille, mais les rois vinrent parfois y habiter. Charles V y fit déposer son trésor et placer ses livres (tour de la Librairie), origine de la *Bibliothèque nationale* (V. ce mot). Au XVI^e siècle, le Louvre, depuis longtemps abandonné pour d'autres résidences, était dans un état déplorable, et, pour y recevoir Charles-Quint, François I^{er} avait été forcé d'y faire d'onéreuses réparations. Il prit bientôt le parti de démolir la grosse tour (1527). Pierre Lescot (V. ce nom) lui soumit le projet de reconstruction en 1539; le même architecte commença l'aile occidentale en 1546, acheva la salle des Cariatides en 1548, le pavillon S.-O. (dit pavillon du Roi) en 1556, et bâtit la moitié de l'aile méridionale de 1558 à 1564. Pour la sculpture et l'ornementation, il s'était adjoint Jean Goujon et l'Italien Paul Ponce, élève de Michel-Ange. Le plan de P. Lescot (quatre façades formant carré et quatre pavillons d'angle) ne comportait comme étendue que le quart du Louvre actuel. Métezeau (Thibaut) commença les travaux de la grande galerie en 1556; Pierre Chambiges construisit la petite galerie de 1556 à 1576; Métezeau (Louis) donna un premier étage à la grande galerie (1594-96); Isaïe Fournier et Jean Coïn en donnèrent un à la petite (1600). Richelieu s'était promis de terminer l'édifice sur un plan plus étendu, celui de Lemercier. En 1624, Louis XIII posa la première pierre du pavillon de l'Horloge, comme pavillon central. Les derniers débris du moyen âge disparurent; Lemercier, après le pavillon central, continua l'aile occidentale et conduisit l'aile septentrionale jusqu'au premier étage (1624-43). Après les troubles de la Fronde, Louis Leveau et d'Orbay construisirent la façade de l'E. (sur la cour intérieure) et achevèrent les ailes du N. et du S. Mais Louis XIV et Colbert rêvaient une entrée plus grandiose du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le cavalier *Bernin* (V. ce nom) fut à grands frais appelé d'Italie, puis renvoyé, et c'est alors que Claude Perrault (V. ce nom) fit admettre la célèbre colonnade (1667-80); comme elle avait été conçue indépendamment des constructions antérieures et qu'elle dépassait en hauteur le premier étage de la cour, il fallut reconstruire la façade S. du côté du quai et ajouter un

second étage à la façade N. ; l'aile occidentale fut seule respectée. Après la mort de Colbert, Versailles l'emporta | définitivement sur le Louvre : les travaux furent abandonnés, et les appartements logeables du palais servirent



Colonnade du Louvre.

de logement aux artistes, savants ou gens de lettres dont le | Louis XV, Gabriel restaura la colonnade en 1755. Louis XVI grand roi se faisait une cour devant la postérité. Sous | fit quelques aménagements intérieurs pour les collections



Pavillon de l'Horloge, au Louvre.

d'art qu'il laissa à la Révolution le mérite d'y installer | ces collections, accrues par nos victoires et bientôt réduites par celles de l'Europe. De 1806 à 1813, Percier (V. ci-dessous). Sous l'Empire eut lieu le classement de

et Fontaine avaient achevé la cour intérieure. De nos jours, Duban a restauré la galerie d'Apollon (V. fig. à l'art. FRANCE, t. XVII, p. 4113), la grande galerie sur le quai jusqu'au pavillon Lesdiguières, et a décoré le salon Carré et la salle des Sept-Cheminées (1849-53). Enfin, de 1882 à 1888, Edmond Guillaume a ouvert de nouvelles salles et aménagé la grande salle de l'École française. Tous ces travaux concernent le Louvre proprement dit.

Sous le second Empire, Visconti (1852-53), puis Lefuel (1853-57) ont construit le nouveau Louvre. Quant à la jonction du Louvre aux Tuileries, dès le règne de Henri IV, Du Pérac et J. Andronet Du Cerceau (deuxième du nom) construisirent la grande galerie à pilastres sur le quai et le premier pavillon de Flore (1594-1610); à Louis Leveau est dû le premier pavillon de Marsan (1659-67). Napoléon I^{er} fait construire (1802) par Percier et Fontaine l'aile qui longe la rue de Rivoli; Napoléon III fait transformer par Lefuel la grande galerie du quai; le pavillon Lesdiguières fut répété symétriquement et entre les deux bâtiments furent ménagées les trois ouvertures cintrées de la place du Carrousel au pont des Saints-Pères (1860-70). A la même époque et au même architecte appartient la reconstruction du pavillon de Flore. Après l'incendie de mai 1871 fut construit le nouveau pavillon de Marsan et reconstruite une partie de l'aile sur la rue de Rivoli (1871-76). — Sous l'ancien régime, l'espace compris entre le Louvre et les Tuileries était en grande partie bâti et sillonné de rues. Après l'abandon des travaux du premier Empire, les maisons réparèrent au milieu de démolitions inachevées, dans des terrains vagues et fan-geux.

Cet emplacement ne comprend plus maintenant, avec des jardins, que l'Arc de triomphe du Carrousel et le monument de Gambetta. Les ruines des Tuileries ont été rasées complètement en 1886 et, depuis, le jardin a été continué sur l'emplacement de ces ruines; la perspective s'étend ainsi du centre de la cour du Carrousel jusqu'à la place de la Concorde et aux Champs-Élysées. II. MEXIX.

BIBL. : Outre les descriptions et histoires générales indiquées à l'art. PARIS, consulter le t. I de l'*Histoire topographique de Paris*, par BERTIN, consacré à la région du Louvre.

LOUVRE (Musée du). Histoire. — Les richesses artistiques dont se compose ce musée, unique au monde, proviennent de diverses sources et ont été longues à se former. Sous l'ancienne monarchie, dans notre pays comme à l'étranger, les musées proprement dits, dans le sens que nous attachons à ce mot, n'existaient point. Mais plusieurs rois de France furent des amateurs éclairés et aimaient à orner leurs résidences d'œuvres plus ou moins remarquables, à s'entourer d'artistes éminents. C'est à partir de la Renaissance que le goût et, chez certains d'entre eux, la passion du beau se manifestent avec le plus d'éclat. François I^{er}, notamment, prend une part très active au mouvement artistique de son temps : il fait venir d'Italie les peintres les plus célèbres : Léonard de Vinci, le Primatice, Andrea del Sarto, etc., et fait acheter pour son château de Fontainebleau nombre de tableaux italiens et flamands. Les œuvres ainsi réunies constituèrent ce qu'on appelait le *Cabinet du roi* qui, resté à peu près stationnaire sous les règnes suivants, se développa, sous Louis XIV, grâce à Colbert qui acheta en 1661 la collection laissée par le cardinal Mazarin et en 1671 celle du banquier Jabach. Le *Cabinet*, qui comptait au commencement du xvii^e siècle environ 200 peintures, s'enrichit en dix ans de 647 tableaux et de près de 6,000 dessins, et fut transféré en 1681 au palais du Louvre. Telle fut, en ce qui concerne la peinture, l'origine du musée actuel. En 1710 l'inventaire, dressé par Bailly, enregistre 2,403 tableaux. Transportée peu de temps après à Versailles, puis (1750), installée en partie au palais du Luxembourg et de nouveau ramenée à Versailles, cette précieuse collection, malgré les efforts du comte d'Angiviller, directeur général des Bâtimens du roi, ne fut

définitivement réunie au Louvre que pendant la période révolutionnaire.

A la suite de divers décrets et sur le rapport de Barrère, le *Muséum national* fut inauguré officiellement le 10 août 1793 (23 thermidor an II) et ouvert au public trois jours par décade à dater du 8 nov. de la même année. A ce moment le catalogue comprend 537 tableaux auxquels sont venus se joindre en 1795 un grand nombre de tableaux provenant de Versailles. Pendant la période tourmentée de la Révolution et de l'Empire, le musée du Louvre offre l'aspect d'un vaste atelier où l'on s'occupe à placer en toute hâte les œuvres provenant de nos conquêtes. En 1815, les alliés nous enlèvent 5,233 œuvres d'art dont environ 2,000 toiles qu'il a fallu remplacer par d'autres retirées du Luxembourg. Jusqu'en 1848, la collection de peintures s'accroît de cent et quelques tableaux à peine. Un grand développement lui est donné à partir de 1851. En 1862, l'acquisition de la collection Campana enrichit le Louvre de 200 toiles environ de l'école italienne. Le legs magnifique du docteur Lacaze (1869) apporte 275 peintures nouvelles de toutes les écoles. Enfin, sous la troisième République, le département des peintures s'est enrichi de près de 300 tableaux acquis sur le budget ordinaire du musée, tandis que les dons et legs particuliers (comte Duchâtel, MM. Gattaux, Ilis de La Salle, Moreaux, M^{me} V^{ve} Pommery, etc.) ont fait entrer dans cette collection plus de 300 morceaux de premier ordre.

Quant à la sculpture, elle était depuis longtemps représentée par des monuments antiques et modernes qui, jusqu'à la constitution du *musée d'Angoulême* au Louvre (1824), avaient servi de simple ornement aux salles et aux jardins. Successivement enrichi à grand-peine par une partie de l'héritage du *musée des Monuments français* que supprima l'ordonnance du 18 déc. 1816 et par d'autres acquisitions ultérieures, le département de la statuaire moderne comprenait 94 monuments en 1824; depuis cette époque, plusieurs nouvelles salles ont été consacrées au Louvre à cette branche importante de l'art. La sculpture française, comme la sculpture italienne, s'est développée sans cesse dans ses galeries. Notre moyen âge national a été dans ces dernières années l'objet de soins tout particuliers, et la création du musée affecté à cette période date à peine de 1889.

Plusieurs antiques et non des moins célèbres figuraient déjà dans les anciennes collections du roi; on y ajouta dans la suite quelques morceaux provenant de la conquête ou des missions scientifiques remplies sur divers points de la Grèce et de l'Asie Mineure (Olympie, Athènes, Assos, Milet, Magnésie du Méandre, Thasos, Samothrace, etc.). La collection Campana comptait plusieurs pièces très importantes qui ont été ajoutées aux antiques, lesquels tout récemment encore se sont enrichis de quelques œuvres de la meilleure époque aussi bien en marbre qu'en bronze. Aujourd'hui le département de la sculpture antique ne comprend pas moins de 2,500 pièces sans compter les bijoux, les verres ainsi que les bronzes exposés dans une salle spéciale et qui sont au nombre de 4,400 environ.

Le département égyptien, qui était autrefois confondu avec celui des Antiques, doit sa formation et presque toutes ses richesses aux découvertes de Champollion et de Mariette pacha. Les fouilles exécutées en 1842 par M. Botta à Kouyoundjik, celles de M. Victor Place en 1852, les missions de MM. Renan, Waddington, de Vogüé, Heuzey, Iléron de Villefosse, Rey, de Saulcy, Victor Texier, de Sarzec, Dieulafoy, etc., ont contribué à former le musée des antiquités orientales.

Le Louvre est le musée du monde qui possède la plus riche collection de céramiques antiques; elle se compose de plus de 6,000 pièces qui, méthodiquement classées, constituent une mine précieuse de renseignements sur l'évolution du dessin et de la peinture dans l'antiquité. L'embryon de cette collection était formé par cinq vases étrusques envoyés de Versailles en 1797. En vertu du traité de Tolentino, 42 pièces viennent s'y ajouter. L'achat

de la collection Tochon en 1818 (574 vases), ceux des collections Edme-Antoine Durand en 1825 (2,260 vases) et Campana en 1863 (plus de 2,000 vases) donnent à la céramique antique du Louvre un accroissement considérable, et cette intéressante série de nos richesses d'art nationales continue à s'accroître d'année en année par des acquisitions ou des dons volontaires.

Le musée des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes est formé de meubles, orfèvrerie, faïences, ivoires, armes, verreries, émaux, etc., provenant en partie de l'ancien garde-meuble, des collections Durand achetée en 1825 et Revoix achetée en 1828, des donations Sauvageot (1863), Davillier (1886), Grandidier (1894), des achats importants faits à la vente Spitzer (1893), et d'autres objets acquis sur les ressources du budget ou offerts gracieusement au Louvre. Ce département comprend plus de 8,000 objets.

Enfin le musée de marine et d'ethnographie, qui occupe les salles N. et N.-E. du vieux Louvre, n'a été définitivement constitué qu'en 1860, bien qu'il y eût déjà au xvii^e siècle une collection importante de modèles de vaisseaux exposés dans la salle Lacaze d'aujourd'hui.

Deux grands ateliers sont annexés au musée du Louvre : celui du moulage et celui de la *chalcographie* (V. ce mot). Le premier, qui possède plus de 2,000 moules, reproduit les principaux chefs-d'œuvre de la statuaire antique et moderne. Le second a un fonds d'environ 6,000 planches gravées par les artistes français les plus renommés depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours. C'est un véritable trésor de l'art de la gravure, qui n'a pas son pareil au monde. Les plus belles estampes sont exposées dans cinq salles spéciales, sous la grande galerie (entrée sur le quai, porte Jean-Goujon). Les moulages comme les gravures sont mis en vente à des prix très modérés, et le produit de cette vente est versé dans la caisse spécialement affectée aux acquisitions d'œuvres ayant un caractère artistique, archéologique ou historique (loi de finances du 16 avr. 1895). Ces ressources peuvent être évaluées approximativement à 45,000 fr. par an.

Organisation actuelle. — En vertu du décret du 5 sept. 1888 qui a été complété par décret du 14 janvier 1896 et qui s'applique d'ailleurs aux trois autres musées nationaux (Luxembourg, Versailles et Saint-Germain), le musée du Louvre est divisé en sept départements, savoir : 1^o antiquités égyptiennes ; 2^o antiquités orientales et céramique antique ; 3^o antiquités grecques et romaines ; 4^o peintures, dessins et chalcographie ; 5^o sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes ; 6^o objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes ; 7^o marine et ethnographie. Chaque département est dirigé par un conservateur en chef, assisté de conservateurs adjoints et d'attachés payés ou libres. Les conservateurs et les conservateurs adjoints sont nommés par décret présidentiel, les attachés par arrêté ministériel. Ces derniers sont choisis de préférence parmi les anciens élèves de l'*École du Louvre* (V. ce mot) et de tous les autres grands établissements scientifiques et littéraires (Ecole des hautes études, Ecole normale supérieure, Ecole d'Athènes, Ecole française d'archéologie de Rome, etc.). L'administration comprend les fonctionnaires et employés du secrétariat dirigé par un secrétaire agent comptable ; le gardiennage des salles est assuré par 450 gardiens de tous grades ; il y a en outre au Louvre quatre ateliers qui occupent environ 30 ouvriers (mouleurs, chalcographes, marbriers, etc.). Tout ce personnel est placé sous les ordres d'un directeur de qui relèvent les quatre musées nationaux et l'École du Louvre. Les conservateurs et conservateurs adjoints forment le Comité consultatif qui propose les acquisitions d'œuvres d'art ; ces propositions sont ensuite, dans certains cas, soumises au Conseil des musées nationaux.

Le budget du musée du Louvre n'a jamais figuré séparément dans la loi de finances ; il se confond avec celui

des autres musées nationaux, mais il peut être évalué approximativement à 450,000 fr. pour le personnel et à 300,000 fr. pour le matériel. La loi du 16 avr. 1895 qui institue, à dater du 1^{er} janv. 1896, la personnalité civile des musées nationaux va augmenter dans une proportion considérable les ressources du musée du Louvre et lui permettre de développer de plus en plus ses collections.

Collections. — Il nous est impossible, au cours de cette brève étude, d'énumérer même les principaux monuments seulement d'un musée qui embrasse les productions les plus variées de l'art de toutes les époques. Nous sommes forcés de nous borner à signaler, par départements et par salles, les plus célèbres d'entre eux ou ceux dont tout homme cultivé doit connaître l'existence.

A. DÉPARTEMENT ÉGYPTIEN. — Les collections égyptiennes comprennent 4 salles au rez-de-chaussée et 5 salles au premier étage.

Collections du rez-de-chaussée. Grande galerie (salle Henri IV) : les grands monuments de la période historique postérieure à l'invasion des Pasteurs, c.-à-d. commençant à la XVIII^e dynastie (xviii^e siècle environ av. notre ère). Monuments principaux : 4 grands sarcophages : celui de Ramsès III (XX^e dyn.) dont le couvercle se trouve à l'Université de Cambridge (granit rose) ; celui du prêtre T'aho, fils de Petchake, avec cartouche de Psammetik (granit gris) ; celui d'un autre prêtre également nommé T'aho, fils de Petupmenk (basalte), une des merveilles de la gravure ; celui du prêtre Hor, fils de la dame Tarotensokhit (granit gris). — 3 statues colossales : le roi Sowekhotep III (XIII^e dyn.), granit rose, qui ne doit qu'à ses dimensions d'être placé dans cette salle ; le roi Ramsès II (XIX^e dyn.), granit gris, statue usurpée par ce roi ; le roi Seti II debout (XIX^e dyn.), grès rouge ; tête et pied d'une statue colossale d'Aménophis III. — 2 sphinx : le plus grand porte les noms de Menephtah (granit rose), le pharaon de l'Exode, et de Scheshonq I^{er} (XXII^e dyn.), l'autre les noms de Ramsès II : ces deux sphinx paraissent avoir été usurpés par ces rois. — 2 naos monolithes : le naos d'Amasis (XXI^e dyn.), granit rose, donné par Drovetti en 1825 ; 2^o le naos de Ptolémée Evergète II (XXVI^e dyn.) provenant de l'île de Philæ ; l'une des faces du socle de l'obélisque de Louqsor ; au centre de la salle sur le pilier : Seti I^{er} et Hathor, bas-relief provenant du temple de Seti I^{er} à Abydos. — Enfin le beau chapiteau hathorique provenant du temple de Bubaste déblayé par M. Naville et offert au Louvre par l'*Egypt Exploration Fund* ; la salle des monuments antérieurs aux Hyksos contenant toute la série de monuments de l'ancien empire : statues et statuettes de personnages ayant occupé des fonctions à la cour des rois memphites des IV^e, V^e et VI^e dynasties. L'énumération en serait très longue. A noter : les 3 statues archaïques (2 du nommé Seps et celle de la femme Nesa, ces deux personnages étaient parents royaux), et toute la collection des stèles de la XII^e dynastie (importante) ; les deux salles du Serapeum contenant une série importante de stèles relatives à la sépulture des Apis ; des vases canopes ayant contenu les entrailles des Apis, et divers autres monuments provenant du Serapeum de Memphis, tels que lions couchés, sphinx et tables d'offrandes et une statue du roi Bés.

1^{er} étage (aile Sud). 1^o Salle historique : à remarquer les bijoux, la statuette de la reine Karomat ; 2^o salle civile : le *Scribe accroupi* (calcaire peint [V. Arr. t. III, p. 4146]) (IV^e dyn.) ; la dame *Tout* (bois) (XX^e dyn.) ; les 2 têtes de scribes (granit et porphyre) ; 3^o salle funéraire : beaux spécimens des divers rituels ; 4^o salle religieuse : riche collection de bronzes représentant toute la variété des types du panthéon égyptien ; 5^o salle des colonnes : monuments divers (les dernières acquisitions), collection des papyrus hiéroglyphes, démotiques, coptes, arabes et grecs. Au centre de cette salle, belle statue en serpentine noire, représentant un des grands officiers du roi Apriès, agenouillé.

B. DÉPARTEMENT DES ANTIQUITÉS ORIENTALES ET DE LA

CÉRAMIQUE ANTIQUE. — Dans la série chaldéo-assyrienne (rez-de-chaussée, entrée sous la voûte à droite, et quatre salles au 1^{er} étage) : trois bas-reliefs provenant du palais de Sargon à Khorsabad, *Grands Génies aînés* du palais de Ninroud, *Grands Taureaux à face humaine*, avec inscriptions indiquant les titres de Sargon, roi du pays d'Assour, sarcophage d'*Eschmounazar*, roi des Sidoniens, don du duc de Luynes, sept statues acéphales et deux *Têtes chaldéennes*, la stèle des *Vantours*. Parmi les antiquités rapportées de la Susiane par M. et M^{me} Dieulafoy (1881-86) et exposées dans trois salles du premier étage, il faut noter : un magnifique chapiteau en marbre à double tête de taureau provenant de l'apadâna (salle du trône) d'Artaxerxès Mnémon, ainsi que les magnifiques frises en briques émaillées, dites *frise des Archers* et *frise des Lions*.

Dans la série phénicienne, il faudrait remarquer tous les sarcophages, surtout ceux de la nécropole de *Saida*. Dans la salle judaïque, la stèle de *Méssa*, monument très célèbre d'épigraphie phénicienne. Dans la salle phénicienne et chypriote, le vase d'*Amathonte*, une partie de la frise et de l'architrave d'un temple de *Byblos*; statues et inscriptions chypriotes du plus haut intérêt scientifique.

La céramique grecque occupe onze salles du premier étage (aile S. du vieux Louvre). A commencer par la salle A, il convient de signaler : les fragments des céramiques de la Troade, d'Ialysos (Rhodes), de Mycènes; deux grands vases du Dipylon (reconstitués). — Salle B. Terres cuites de la nécropole de Myrina (missions Pottier, Reinach et Veyries). — Salle C. Vases étrusques à couverte noire. — Salle D. Tombeaux étrusques en terre cuite. — Salle E. Vases de style corinthien et deux sarcophages de Clazomène (vi^e s.). — Salle F. Vases à figures noires dont quelques-uns signés Exékias, Andokidès, Nicosthènes; une belle série d'amphores panathénaïques. — Salle G. Vases à figures rouges où l'on rencontre les plus beaux spécimens portant la signature d'Euphronios, de Brygos, de Douris, etc. — Salle H. Collection de moules de terre cuite, de lampes ornées de reliefs et de rhytons. — Salle K. Vases italo-grecs. — Salles L. Vases trouvés en Grèce, superbes séries de terres cuites grecques de Tanagra. — Salle M. Vases trouvés en Cyrénaïque, en Crimée, à Tarse et dans l'Égypte alexandrine.

C. ANTIQUITÉS GREQUES ET ROMAINES. — Galerie Mollien : *Vénus accroupie*. Galerie Denon : Une série de bronzes magnifiques fondus aux vi^e et vii^e siècles, d'après l'antique; le sarcophage de Salonique. Dans la salle d'Afrique, inaugurée en 1895, une série de sculptures ou de fragments de sculpture et de monuments épigraphiques très importants provenant de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. Au haut de l'escalier Daru, la *Victoire de Samothrace*, chef-d'œuvre du iv^e siècle av. notre ère, trouvée en 1863 par M. Champoiseau, consul de France. Plus loin une mosaïque romaine provenant de Saint-Romain-en-Galle et deux *Prisonniers barbares* en porphyre et marbre blanc. Dans la rotonde : l'*Achille Borghèse*. Dans la salle de Mécène : le buste de *Mécène* et le *Faune à l'enfant*. Dans les salles suivantes, une série de bustes et de statues de l'époque romaine. Puis, en revenant vers la rotonde, dans la petite salle de Phidias : au milieu, une statue archaïque de *Junon*; au mur, bas-relief de *Thasos*, un fragment de la *Pompe des Panathénées*, une métope du *Parthénon*, les métopes du temple de *Jupiter à Olympie*, un chapiteau dorique trouvé en Macédoine, etc. Dans les salles suivantes donnant sur les quais et sur la cour du Louvre : *Faune jouant de la flûte*, *Diane chasserresse*, *le Tibre*, l'autel des *Douze Dieux*, le *Faune riant*, la *Diane de Gabies* (V. fig. à l'art. ARTÉMIS), le *Gladiateur ou Héros combattant* (V. fig. à l'art. ARTICULATION), le vase de *Sosibios*, le *Génie du repos éternel*, *Pallas de Velletri*, statues colossales d'*Apollon* (V. ce nom et fig.) et de *Melpomène*, *Vénus de Milo* (donnée en 1821 à Louis XVIII par le marquis de Rivière, ambassadeur de

France [V. GRÈCE, t. XIX, p. 339, fig.]), sarcophage d'*Adonis* (V. ce nom), sarcophage de *Médée*, le *Tireur d'épines*; enfin, dans la salle des Cariatides, une *Minerve au collier*, un *Ephèbe attachant ses sandales*, le *Jupiter dit de Versailles*, le vase *Borghèse*, l'*Hermaphrodite Borghèse*, *Alexandre le Grand*, etc.

Dans la salle des bronzes antiques, située au premier étage du pavillon Sully (de l'Horloge), nous citerons : l'*Apollon dit de Piombino*, pièce archaïque superbe du vi^e siècle, une statuette d'*Athlète* (V. ce mot, fig.) trouvée à Olympie; une *Vénus pudique* de Sidon; le *Dionysos* de Praxitèle et une merveilleuse collection de miroirs grecs et étrusques. Au département des antiquités grecques et romaines se rattachent encore les fresques et verreries antiques exposées au premier étage à la suite de la céramique, ainsi que les bijoux antiques provenant pour la plupart de la collection Campana et placés dans la salle qui précède la rotonde d'Apollon; c'est la aussi qu'on a exposé le magnifique trésor de Boscoreale, donné en 1893 au Louvre par le baron Edmond de Rothschild.

D. DÉPARTEMENT DE LA SCULPTURE DU MOYEN ÂGE, DE LA RENAISSANCE ET DES TEMPS MODERNES. — Salle du rez-de-chaussée (aile Sud) : Le moyen âge est représenté par une série de têtes et de fragments de sculpture des xi^e et xii^e siècles, ainsi que des *gisants* de femmes et de chevaliers du xiv^e. Dans la petite salle du fond, le tombeau de *Philippe Pot* (V. FRANCE, t. XVII, p. 1107, fig.) (fin du xv^e siècle), le tombeau de *Guillaume de Chanac* et celui d'*Anne de Bourgogne*. Dans les salles suivantes, *Saint Georges tuant le dragon* par Michel Colombe, *Philippe de Chabot*, tombeau de L. de Poncher et *Robert Legendre*.

Renaissance française : les *Trois Grâces* de Germain Pilon (V. FRANCE, t. XVII, p. 1109, fig.), la *Vierge de Douleur* du même, ainsi que la *Mise au tombeau* et le tombeau de René de Birague; *Anne de Montmorency* par B. Prieur, *Diane au cerf* de Jean Goujon.

Dans l'aile Ouest : *Milon de Crotone* par Puget (V. ART, t. III, p. 1152, fig.), le tombeau du cardinal *Mazarin* par Coysevox, le *Rhône et la Nymphe à la coquille* du même artiste, *Marie Leszczyńska* par G. Coustou, le *Maréchal de Saxe* par Pigalle, la *Musique* par Falconnet, la *Diane de Loudon*. Dans les trois salles qui suivent, toute l'école du xix^e siècle, depuis Canova jusqu'à Carpeaux, en passant par Rude et Pradier, est très brillamment représentée.

A la sculpture italienne sont réservées deux salles (côté Sud), où l'on voit la *Nymphe de Fontainebleau* de Benvenuto Cellini, la *Vierge et l'Enfant*, en stuc peint, par Sansovino; les deux *Esclaves* de Michel-Ange, le buste en bronze de *Michel-Ange*, la porte de *Crémone*, deux *Madones*, bas-reliefs de Mino da Fiesole, etc. En tout environ 800 numéros pour ce département.

E. DÉPARTEMENT DES PEINTURES ET DESSINS. — Le musée du Louvre est peut-être le seul ou toutes les écoles de peinture sans distinction soient représentées, les unes brillamment, les autres honorablement, d'autres enfin d'une manière à peine suffisante. Tous les tableaux, au nombre de 2,800 environ, sans compter les plafonds, sont répartis en dix-sept salles, dont seize au premier étage et une, la dix-septième, au second étage, à l'extrémité du musée de la marine. Nous parcourrons rapidement ces galeries en commençant par la salle Lacaze. Dans celle-ci, l'école française du xviii^e siècle surtout s'offre aux regards avec un grand éclat : Watteau, Lancret, Boucher, Chardin, Fragonard, Greuze arrêtent les visiteurs. L'école française du xvii^e siècle brille avec la superbe *Famille* du peintre Largillière, avec le *Repas de paysans* de Lenain et deux *Portraits* de Rigaud. Les Flamands et les Hollandais y sont également représentés par des morceaux de tout premier ordre.

Dans la salle II (Henri II) figurent quelques pages excellentes de l'école française du xix^e siècle, telles que : la *Caravane* de Decamps, le *Taureau* de Brascassat, *Pluie et Soleil* de Chintreuil, *l'Enterrement d'Ornans*

de Courbet, le *Printemps* de Daubigny, l'*Exécution à Tanger* de Henri Regnault.

Salle III (Sept-Cheminées) : Ecole française du premier Empire et de la Restauration. Géricault, David, Prud'hon, Gérard, Gros, Girodet, M^{me} Vigée-Lebrun y rayonnent dans toute leur gloire.

Salle IV (Salon carré) : Ici sont réunis les chefs-d'œuvre reconnus de presque toutes les écoles : on peut y admirer Memling (*Sainte Marie-Madeleine* et un *Saint Jean-Baptiste*), Van Eyck (*la Vierge au donateur*), Mantegna (*la Crucifixion*), Ghirlandajo (*la Visitation*), Raphaël (*la Belle Jardinière*, *la Sainte Famille de François I^{er}*), Titien (*l'Homme au gant*, *la Mise au tombeau* et le portrait d'*Alphonse de Ferrare et Laure de Dianti*) ; du Corrège, *Jupiter et Antiope* ; de Paul Veronese, *les Noces de Cana* ; de Giorgione, *le Concert champêtre* ; d'Antonello de Messine, *le Condottiere* ; d'Andrea Solario, *la Vierge au coussin vert* ; de Léonard de Vinci, *la Joconde* (V. ART, fig. 8) ; du Pisanello, le portrait d'une *Princesse d'Este* ; de Rembrandt, plusieurs portraits dont le sien âgé, et *les Pèlerins d'Emmaüs* ; de Gérard Dou, *la Femme hydropique* ; de Van Dyck, le portrait de *Charles I^{er}* ; de Clouet, le portrait d'*Elisabeth d'Autriche* ; le portrait de *Juvénal des Ursins* par Fouquet ; un ravissant portrait de *l'Infante Marie-Marguerite* par Velasquez, etc.

Salle V (salle Duchâtel) : *la Vierge aux donateurs*, par Memling, *l'Adoration des mages* de Luini, deux *Portraits* d'Antonis Mor, *la Source* d'Ingres et l'*OEdipe* du même.

Salle VI (Grande galerie divisée en six travées) : Les deux premières travées sont affectées aux écoles d'Italie où presque tous les grands maîtres ou maîtres secondaires sont représentés. Puis viennent les Espagnols avec une trentaine de toiles de Murillo, de Ribera, de Velasquez, de Zurbaran, etc. Puis quelques spécimens intéressants de l'école française du xiv^e, xv^e et xvi^e siècle. Dans la travée D, on remarque des Flamands et des Hollandais de premier ordre. Breughel, Philippe de Champagne, Van Dyck, Jordaens, Memling, Porbus, Rubens avec toute la magnifique série des peintures exécutées de 1621 à 1625 pour la galerie des Médicis au palais du Luxembourg, Snyders, David Teniers, Bachuysen, Berghem, Cuyp, Franz Hals, Van der Helst, Hobbema, Van der Meer de Delft, Mieris, Van Ostade, Rembrandt, Ter Borch, Wouwermann, etc., occupent les deux parois N. et S. de tout le reste de la grande galerie.

En revenant sur nos pas jusqu'au bout de cette galerie, nous entrons à gauche dans la salle VII (salle dite des Sept-Mètres) où sont groupés dans un ordre méthodique les primitifs italiens : Giotto, Cimabue, Fra Filippo Lippi, Luca Signorelli, Crivelli, Cima de Conegliano, Fra Angelico da Fiesole, Botticelli, Perugino, Francia, Gentile da Fabriano, Taddeo Gaddi, Benozzo Gozzoli, Paolo da Ucello, Beltraffio, Ghirlandajo, Mantegna.

Salle VIII. Elle est consacrée aux plus belles pages de la peinture française du xix^e siècle. Dans la petite salle IX sont exposées quelques toiles récemment acquises. Dans la salle X les peintures de Lesueur. Dans la salle XI la petite collection anglaise. La salle XII est réservée à l'école allemande. La salle XIII à quelques spécimens décoratifs de l'école française du xviii^e siècle. Enfin la salle XIV (salle Mollien) renferme les peintures françaises du xvii^e siècle ; la salle XV (salon Denon), les portraits d'artistes ; la salle XVI (salle Daru), des tableaux de l'école française du xviii^e siècle et la salle XVII des pages empruntées à différentes écoles. Les dessins exposés de toutes les écoles, au nombre de 3,000 environ, occupent onze salles dans l'aile Ouest et Nord. Plus de 25,000 dessins non exposés sont conservés dans des cartons que les érudits et les amateurs peuvent consulter sur demande. Les pastels sont groupés dans deux salles de l'aile Nord, dont l'une est enclavée dans les salles de dessin, l'autre se trouve à

l'extrémité de ces salles et précède la collection Thiers.

F. DÉPARTEMENT DES OBJETS D'ART DU MOYEN ÂGE, DE LA RENAISSANCE ET DES TEMPS MODERNES. — Il comprend, indépendamment de la galerie d'Apollon, plusieurs salles dans une partie de l'aile Nord et de l'aile Est du vieux Louvre. Ce n'est que dans ces dernières années que ces collections très variées ont été groupées par genres et dans un ordre chronologique. C'est ainsi que les bronzes, les faïences, la ferronnerie, la verrerie, les ivoires ont des salles spéciales. On a même commencé à former des séries du meuble. La galerie d'Apollon, célèbre par sa richesse de décoration, contient des pièces d'orfèvrerie, des émaux, des cristaux et des bijoux qui font l'admiration de tous les visiteurs. La collection Grandidier, offerte à l'Etat en 1894 et comprenant les spécimens les plus variés de la céramique chinoise depuis les temps les plus reculés, est groupée dans cinq salles au-dessous de la grande galerie. Elles sont suivies de trois autres où l'on a exposé le noyau de la collection japonaise qui vient d'être constituée et dont une grande partie est due également à la générosité de M. Grandidier.

G. MUSÉE DE MARINE ET D'ETHNOGRAPHIE. — Tout récemment réorganisé, il comprend : une belle salle du mobilier chinois, une autre où figurent les armes, étoffes et instruments divers des peuples océaniques, une galerie des pirogues et de nombreux modèles de navires qui racontent en raccourci l'histoire de la flotte française depuis le xvii^e siècle, avec tous ses accessoires de construction et d'armement. Au milieu de la salle centrale se dresse une colonne garnie des débris du naufrage de La Pérouse. Un peu partout sont disséminés les bustes des plus célèbres amiraux et navigateurs français.

Les richesses incalculables du musée du Louvre sont inventoriées avec un soin minutieux ; elles ont fait l'objet de nombreux catalogues scientifiques ou sommaires ; voici la liste de ceux qui sont actuellement en vente dans les galeries et où l'on trouvera tous les renseignements historiques et scientifiques concernant le musée du Louvre :

PEINTURE. — F. VILLOT, *Ecole italienne*, in-8 ; du même, *Écoles flamande, allemande et hollandaise*, 4 vol. ; du même, *Ecole française*, 4 vol. ; du même, *les Trois Écoles réunies*, 4 vol. in-8, cart. — VICOMTE DE TAUZIA, *Ecole italienne*, 4 vol. ; du même, *Collection La Case*, 1 vol. — F. REISET, *Musée Napoléon III. — Catalogue sommaire des tableaux et peintures décoratives*.

DESSINS. — REISET, 1^{re} partie, 4 vol. ; du même, 2^e partie, 4 vol. — VICOMTE DE TAUZIA, 4^{re} *Notice supplémentaire* ; du même, 2^e *Notice supplémentaire*. — Du même, *Dessins, collection, His de La Salle*, 4 vol. — *Catalogue sommaire des dessins*, 4 vol.

ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES. — VICOMTE DE ROUGÉ, *Notice sommaire* ; du même, *Monuments du rez-de-chaussée*, 4 vol. — P. PIERRET, *Salle historique*, 4 vol. — DEVÉRIA, *Manuscrits*, 4 vol. — *Sculpture égyptienne*.

DIVERS. — E. LEDRAIN, *les Monuments araméens et himyarites*, 4 vol. ; du même, *Notice sommaire des monuments phéniciens* ; du même, *Antiquités phéniciennes*. — M. W. FROEHNER, *Sculpture antique*, 1^{re} partie, 4 vol. — DE LONGPÉRIER, *Bronzes antiques*, 1^{re} partie, 4 vol. — LÉON HEUZEV, *Figurines antiques*, 4 vol. — EDMOND POTTIER et SALOMON REINACH, *les Terres cuites de Myrina*, 4 vol. in-8. — W. FROEHNER, *Colonne Trajane* ; du même, *Inscriptions grecques*. — ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Monuments de la Palestine*, 4 vol. ; du même, *la Sculpture grecque et romaine*. — GEMMES et JOYAUX, 4 vol. in-8. — E. POTTIER, *les Vases antiques de terre cuite*. — EMILE MOLINIER, *Ivoires*. — SAUZAY, *Bois sculptés*, 4 vol. in-8 ; du même, *Verreries*, 4 vol. ; *id.*, 1 vol. in-8. — COMTE CLEMENT DE RIS, *Faïences françaises*, 1 vol. ; du même, *Fers, cuivres, étains*. — ALFRED DARCEL, *Emaux, orfèvrerie*, 4 vol. — DE TAUZIA, GRUYER, SAGLIO, LOUIS COURAJOD, EMILE MOLINIER, *Collection Timbal*, 4 vol. — LOUIS COURAJOD et EMILE MOLINIER,

Collection Davillier, 1 vol. in-4, illustré. — BARRET DE JOUY, *Don Philippe Lenoir*, 1 vol. — L. COURAJOB, *La Sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*.

On consultera en outre avec fruit : G. LAFENESTRE et E. RICHTENBERGER, *la Peinture en Europe*, — *le Louvre*, et L. COURAJOB, *Histoire du département de la sculpture moderne au musée du Louvre*. F. TRAWINSKI.

LOUVRE (Ecole du) (V. ECOLE, t. XV, p. 381).

LOUVRECHY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 204 hab.

LOUVRES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 4,057 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Carrières de pierres de taille. Fabriques de carton; pépinières. Eglise romane de Saint-Justin (XI^e siècle).



Eglise Saint-Justin, à Louvres.

dont l'un des portails est du xv^e siècle. Tour en partie romane de l'ancienne église de Saint-Rieul (mon. hist.). Porte du xiii^e siècle, reste d'un ancien hôpital fondé par Philippe-Auguste. Grange de Vaudérant (mon. hist.) du xiii^e siècle.

LOUVREX (Mathias-Guillaume de), juriste belge, né à Liège en 1665, mort à Liège en 1734. Etant bourgmestre de Liège, Louvrex obtint de l'empereur et du roi de France que la neutralité liégeoise serait respectée. Il fut plus tard délégué au congrès d'Utrecht. Son principal ouvrage est le *Recueil des édits, règlements, privilèges, concordats et traités du pays de Liège et comté de Looz* (Liège, 3 vol. in-fol.; 2^e éd., 1750-52, 4 vol. in-fol.). Louvrex lut avec de Crassier l'éditeur du grand ouvrage du P. Foulon (V. ce nom) sur l'histoire de Liège (Liège, 1735-37, 3 vol. in-fol.). E. H.

BIBL. : F. HENNAUX, *Histoire du pays de Liège*; Liège, 1857, 2 vol. in-8. — DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*; Liège, 1868-85, 10 vol. in-8.

LOUVRIER DE LAJOLAIS (Jacques-Auguste-Gaston), peintre et administrateur français, né à Paris le 17 mai 1829. Elève de Jules Noël et de Gleyre, il a exposé en 1859 un *Paysage dans la vallée du Doubs*; en 1861, *Route près de la mer* et *Matinée de septembre dans les Ardennes belges*; en 1864, *Soirée d'hiver dans l'oasis d'Ouargla*; en 1865, *Villeries* (Ardennes belges); en 1875, *Village de Saint-Germain-sur-Morin, Matinée d'été*, et une aquarelle, *Saules de Villiers-sur-Morin*; en 1876, *Pour une fête et Passage difficile*. Il a gravé à Peau-forte en 1875 : *le Morin*, pour le journal *l'Art*. En 1876, après la mort de Laurent Jan, il fut nommé directeur de l'Ecole des arts décoratifs à Paris, et on lui confia en même temps la direction des écoles nationales de Limoges et d'Aubusson. Membre fondateur de la Société de l'Union centrale des arts décoratifs, M. de Lajolais a pris une large et active participation à l'organisation des diverses expositions qui se sont succédées, depuis la fondation de la société, au palais de l'Industrie. P. L.

LOUVROIL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 3,823 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, lignes de Paris à Erquelines et de Maubeuge à Bruxelles. Fabriques de quincaillerie, de machines-outils, de tuyaux de drainage; fonderies de fer.

LOUYE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 465 hab.

LOUZA (Serra de). Monts du Portugal, entre le Mondego et le Zézère; 1,202 m. Ils sont secs et arides. Bois de pins et de châtaigniers.

LOUZA. Rivière de Russie, gouv. de Vologda, afl. dr. du Ioug (Dvina du N.); elle coule au N.-E., puis à l'O., mesure 870 kil. de long, dont 600 navigables, depuis Nouchoulski au confluent de la Sietka; son bassin a 45,800 kil. q.

LOUZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac; 412 hab.

LOUZE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Montiérender; 670 hab.

LOUZES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnaye-sur-Chédouet; 282 hab.

LOUZIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 282 hab.

LOUZOUER. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay; 286 hab.

LOUYRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 708 hab.

LOVA (V. LAVA).

LOVAGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy; 478 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne d'Aix-les-Bains à Annemasse. Tout près se voient les gorges du Fier (V. SAVOIE [Haute-]).

LOVALÉ. Pays de la partie centrale de l'Afrique australe, compris entre le Louchaze à l'O. et le Loubanda à l'E. (possessions portugaises d'Angola). Il est situé au S. de la ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze et comprend les hautes vallées arrosées par les rivières tributaires de droite du Liba. Ce pays a été compris par les traités récents (1891) conclus entre l'Angleterre et le Portugal dans la sphère d'influence portugaise.

LOVAT. Rivière de Russie qui se jette dans le lac Ilmen par un delta, après un cours de 500 kil., drainant un bassin de 26,400 kil. q. Elle sort du lac Zaviesno (gouv. de Vitebsk), coule vers le N., arrose Velikié-Louki et Kholm.

LOVAT (Simon FRASER, 42^e lord Lovat), pair d'Ecosse et aventurier, né vers 1667, mort le 9 avr. 1747. En 1696, il épousa de force la comtesse douairière de Lovat, puis l'abandonna, ce qui entraîna entre les Fraser et les parents de la comtesse une longue vendetta dans les highlands du Nord. Protégé du duc d'Argyll, il embrassa le parti jacobite et se réfugia en France (juil. 1702), où il se convertit au catholicisme. C'était un agent peu sûr : après une tournée en Ecosse, il fut interné pour trois ans, dans le château d'Angoulême, d'où des hommes de son clan réussirent à le faire évader. Lors de la rébellion de 1715, il se rangea du côté du gouvernement et contribua à la défaite du chevalier de Saint-Georges, par la prise d'Inverness. Mal récompensé à son gré, il se tourna de nouveau en 1737 du côté du Prétendant, qui lui promit un duché. Après la bataille de Prestonpans (en 1745), il souleva son clan en faveur de la cause jacobite, non sans garder des intelligences dans le parti adverse. Mais son repaire, Castle Downie, fut brûlé après Culloden par les soldats de Cumberland. Lovat fut pris, amené à Londres et décapité. L.

LOVATELLI (Ersilia, comtesse), femme de lettres italienne, née à Rome en 1840, fille de Michelangelo Caetani, épouse du comte Lovatelli († 1879). Elle a écrit de nombreux mémoires sur l'archéologie classique; la galanterie italienne lui fit une place à l'Académie des Lincei.

LOVATS ou LOVETCH (V. LOVETCH).

LOVE (Nicholas), parlementaire anglais, né à Winchester en 1608, mort le 5 nov. 1682. Homme de loi remarquable et financier éminent, il obtint en 1644 l'office de clerc de chancellerie. Le 4 nov. 1643, il fut nommé membre du comité chargé de lever les contributions pour l'entretien des troupes parlementaires. Il entra au Parlement le 4 nov. 1645. Juge pendant le procès de Charles I^{er}, il fut un des rédacteurs de la sentence. Il fit partie de plusieurs comités pendant la durée du Long Parlement, le 24 nov. 1651, il fut élu membre du troisième conseil d'Etat. Il fit encore partie du Rump en 1659, et en janv. 1660, il était nommé président du conseil d'Etat. Nicholas Love s'enfuit d'Angleterre à la Restauration et s'établit en Suisse.

BIBL.: WOODWARD, *Hampshire*. — NALSON, *Trial of Charles I^{er}*. — NOBLE, *Lives of the Regicides*. — THURLOE, *State Papers*.

LOVELACE (Francis), administrateur anglais, né à Hurley (Berckshire) vers 1618, mort vers 1675. Dévoué royaliste, il accompagna Charles II dans ses voyages. En mai 1650, il passa en Virginie et fut choisi en 1652 par le gouverneur pour communiquer au roi un compte de la soumission de la colonie aux commissaires parlementaires. En 1665, il fut nommé député-gouverneur de Long Island, puis de New York et de New Jersey en 1668. Il rendit ces colonies prospères, y établit la tolérance religieuse, et gouverna si habilement que la majorité de la population qui était hollandaise se félicita de son passage sous l'autorité anglaise.

R. S.

LOVELACE (Richard), poète anglais, né à Woolwich en 1618, d'une ancienne famille du Kent, mort à Londres en 1658. Il fit ses études à Oxford, où il composa dès 1636 une pièce de théâtre (perdue) et des vers. Il était beau, aimé des dames. Enseigne dans le régiment de son patron lord Goring, il prit part, en 1639, à l'expédition d'Ecosse. Retiré dans une propriété après la paix de Berwick, il fut chargé (1642) de présenter aux Communes une pétition en faveur du roi; cette démarche le fit mettre en prison. Il figura ensuite parmi les cavaliers, quitta l'Angleterre après la prise d'Oxford (1646) et commanda un régiment au service de la France. De retour, il fut de nouveau emprisonné, et c'est en prison qu'il composa son recueil de poèmes lyriques intitulé *Lucasta* (Londres, 1649), dont quelques pièces (particulièrement la pièce *To Althea from Prison*, qui passe pour son chef-d'œuvre) ont trouvé asile dans des anthologies très répandues. Relâché en 1649, mais ruiné, il mourut, dit-on, très misérable, dans un taudis de Goufronder Alley, près de Felter lane. — C'est le personnage, partisan héroïque, écrivain inégal, dont Richardson a pris le nom pour en faire celui du héros de son roman, *Clarissa*.

L.

LOVELACE (John, baron), homme politique anglais, né à Hurley vers 1638, mort le 27 sept. 1693. Membre du Parlement de 1661 à 1670, puis de la Chambre des lords en 1670. Libéral avancé et même violent, il fut arrêté en 1683 sous l'accusation de complicité dans le complot de Rye House, mais les preuves contre lui furent insuffisantes. Il devint bientôt un chaud partisan de Guillaume d'Orange et prépara secrètement la révolution en sa faveur; il fut arrêté en nov. 1688, comme il allait le rejoindre; relâché, il se mit à la tête des troupes et occupa Oxford pour Guillaume. Le 28 avr. 1689, il fut nommé capitaine des gardes du roi.

R. S.

LOVELL (Rosalie), femme de lettres belge, née à Nevele en 1834, morte à Nevele en 1875. Elle a écrit en flamand des poésies, des nouvelles très intéressantes. Ses œuvres principales ont été réunies sous le titre de *Nouvelles* (Gand, 1882, in-8; rééd., Gand, 1886). Ses *Poésies*, jointes à celles de sa sœur Virginie, ont paru à Groningue en 1870.

LOVELING (Virginie), femme de lettres belge, née à Nevele en 1836, sœur de la précédente. Comme sa sœur

Rosalie, elle a dépeint la petite bourgeoisie et le peuple, mais avec plus de vie et d'émotion. Ses œuvres en prose et en vers ont d'abord été publiées avec celles de Rosalie Loveling. Depuis la mort de celle-ci, Virginie a publié des contes, des nouvelles, des *Esquisses politiques de nos contrées flamandes* (Gand, 1877, rééd. 1882, in-8), et un roman remarquable, *Sophie* (Gand, 1885). Tous ces écrits sont en flamand.

LOVELL (George-William), auteur dramatique anglais, né en 1804, mort le 13 mai 1878. Ses principales pièces sont: *Avenger, Provost of Bruges*, représentée à Covent Garden le 10 févr. 1836, qui eut beaucoup de succès; *Love's Sacrifice or the Rival Merchants, Look before you Leap, Trial of Love*. Son chef-d'œuvre est *Wife's Secret*, joué à New York et à Londres. Il avait épousé Marie-Anne Lacy (1803-77), une actrice renommée de Drury Lane.

LOVEN (Svenon-Louis), zoologiste suédois contemporain, né à Stockholm le 9 janv. 1809, mort à Stockholm le 4 sept. 1895. Il étudia à Lund, fut reçu docteur en philosophie en 1829 et nommé professeur agrégé en 1830. Après avoir visité l'Allemagne et suivi les cours d'Ehrenberg et de Ritter à Berlin, il se consacra à l'étude de la faune maritime du littoral scandinave et des mers avoisinantes. Il devint en 1840 membre de l'Académie de Stockholm, en 1844 professeur et conservateur au Musée royal d'histoire naturelle; depuis 1872 il est correspondant de l'Institut de France. Il a publié, depuis 1830, un nombre considérable de travaux sur les Echinodermes, les Coelentérés, les Mollusques marins, les Crustacés marins, etc., dont un grand nombre insérés dans nos *Annales des sciences naturelles*.

D^r L. Hn.

LOVEN (Otto-Christian), physiologiste suédois contemporain, né à Stockholm en 1835. Il fit ses études à l'Institut Carolin de sa ville natale, puis entreprit une série de grands voyages en Europe, en Afrique et en Amérique. Nommé en 1874 professeur de physiologie à l'Institut Carolin, il devint en 1884 secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise d'économie rurale. Depuis 1863, le *Nordiskt Med. Arkiv* renferme de lui d'importants travaux sur le tissu osseux, les papilles de la langue, les lymphatiques de l'estomac, les rapports du cœur, la contraction musculaire, etc.; on doit encore à Loven un mémoire *Sur le Développement des hydractinies*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Suède* (1857); un autre *Sur les Sens musculaires...* (*id.*, 1881, et *Archiv f. Physiologie*, 1881), puis *Ueber Erweiterung von Arterien in Folge einer Nervenregung* (*Ber. der k. Sächs. Gesellsch. d. Wissensch.*, 1866).

D^r L. Hn.

LOVENDEGHEM. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur la Lieve et le canal de Bruges; 4,000 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Somergem. Fabriques de dentelles et de tissus de coton. Grand commerce agricole.

LOVER (Mar.). Opération ayant pour but de disposer, dans les manœuvres, les cordes sur le pont d'un navire, de telle sorte qu'on puisse s'en servir immédiatement, sans qu'elles s'embrouillent ou forment des demi-nœuds qui ne pourraient passer dans les poulies de retour. Pour cela, à partir du cul de la poulie, on forme avec la manœuvre sur le pont une série de cerces, une *glène*, puis, arrivé au bout, on chavire cette glène, de façon à ce que le bout qui doit passer le premier dans la poulie soit dessus. *Lover en gallette*, c'est lover à plat, les cerces étant concentriques et se touchant tous.

LOVERDO (Nicolas, comte), général français, d'origine grecque, né à Céphalonie (îles Ioniennes) le 6 août 1773, mort à Paris le 26 juil. 1837. Il entra au service de la France en 1792, conquit brillamment ses premiers grades dans les armées des Alpes et d'Italie, fit, comme aide de camp de Masséna, les campagnes de Naples (1806), de Pologne (1807), d'Autriche (1809), gagna en Espagne le

rang de général de brigade (1813), se rallia aux Bourbons en 1814, leur demeura fidèle pendant les Cent-Jours, fut nommé lieutenant général (juil. 1815) et termina sa carrière politique en prenant part à l'expédition d'Espagne de 1823 et à la campagne d'Alger (1830). A. DEBIDOUR.

LOVERE. Bourg d'Italie, prov. de Bergame, au N. du lac d'Iseo; 2,500 hab. Palais Tadini avec musée.

LOVERING (Joseph), physicien américain, né à Charlestown (Boston), le 25 déc. 1813. Il a fait ses études au Harvard College, à Cambridge, et y a été nommé en 1838 professeur de mathématiques et de physique. Il a conservé cette chaire pendant plus d'un demi-siècle. Elu membre de l'American Academy of arts and sciences en 1873, il en est devenu président en 1880. L'American philosophical Society, la National Academy of science, l'American Association for the adv. of sc. le comptent aussi parmi leurs membres. Il est l'auteur d'importants travaux sur les aurores boréales, sur le magnétisme terrestre, sur la détermination des longitudes transatlantiques, etc. Il a publié de nombreux mémoires et articles dans les recueils des principales académies américaines et dans le *Journal de Siliman*. L. S.

LOVETCH (en turc *Lofcha*). Ville de Bulgarie, ch.-l. de dép., sur l'Osem et la route de Sofia à Tirnovo; 7,012 hab. Evêché. L'Osem est traversé par un beau pont couvert et garni des deux côtés de boutiques en bois. Pendant la guerre turco-russe, Lovetch, qui avait été mise en état de défense par l'armée ottomane, fut prise le 2 sept. 1877, à la suite d'un long et violent combat, par les Russes que commandait le général Imérétinsky. — Le dép. de Lovetch compte 125,829 hab. (en 1893) et se divise en trois arrondissements : Lovetch, Tétéven et Troian.

LOVIOT (Benoît-Edouard), architecte français, né à Paris le 20 nov. 1849. Elève de M. Coquart et de l'Ecole des beaux-arts, M. Loviot remporta le premier grand prix en 1874 sur un projet de facultés de théologie, des lettres et des sciences, et envoya d'Athènes une étude du monument de Lysierates et une remarquable restitution du Parthénon. M. Loviot a été auditeur au conseil des bâtiments civils, puis architecte du gouvernement pour l'Ecole des mines; il a fait exécuter d'importantes constructions privées dans les départements et à l'étranger. Ch. LUCAS.

LOVTCHEN. Montagne du S.-E. du Monténégro (1,759 m. d'alt.). Son sommet principal, le Ieserski Vrh, porte le tombeau du vladika Pierre II.

LOW (George), naturaliste anglais, né à Edzal en 1746, mort dans l'île de Pomona (Orcaïdes) en 1795. En 1774, il devint pasteur de Birsay (île de Pomona), puis s'occupa avec prédilection de la topographie et de l'histoire naturelle des Orcaïdes. Citons de lui : *Fauna Orcaïdensis* (Londres, 1813, in-4, posthume). D'autres ouvrages de Low sont restés à l'état de manuscrit. D^r L. H.

LOWE (Mauritius), peintre anglais, mort en 1793. Bâtard de lord Sunderland, il travailla dans l'atelier de Cipriani et débuta avec succès comme miniaturiste, puis obtint en 1775 une bourse de voyage en Italie. Mais un mariage prématuré avec sa servante, de lourdes charges de famille, des habitudes de paresse et de débauche brisèrent sa carrière, en dépit des protections dont il était soutenu. Il mourut dans une misère sordide. On cite de lui : *le Déluge*, *Titans*, *Homère*.

LOWE (Sir Hudson), lieutenant général anglais, né le 28 juil. 1769, mort à Chelsea le 10 janv. 1844. Fils d'un chirurgien de l'armée, il entra très jeune au service. Enseigne en sept. 1787, capitaine (sièges de Bastia et de Calvi), il tint garnison à Ajaccio et en Portugal. A Minorque (1799), il organisa un corps (*the Corsican Rangers*) avec des émigrés corses qu'il commanda en Egypte (1801). Lieutenant-colonel des *Royal Corsican Rangers* (31 déc. 1803), il occupa Capri de juin 1806 à oct. 1808; à cette date, il fut obligé de rendre la place au général Lamarque, mais il se retira avec les honneurs de la guerre.

Il commanda son régiment corse dans l'expédition aux îles Ioniennes. En janv. 1813, il fut chargé d'organiser en Russie la légion allemande, formée des déserteurs allemands de la grande armée que l'Angleterre avait pris à sa solde. Il assista à la bataille de Bautzen, à celle de Leipzig, et à celles qui furent livrées en Champagne. Le 9 avr. 1814, il apporta à Londres la nouvelle de la reddition de Paris. Quartier-maître général de l'armée du prince d'Orange, puis de celle de Wellington, il fut envoyé à Gènes au moment où allait se livrer la bataille de Waterloo; il occupa Marseille (juil. 1815) et Toulon. C'est à Marseille qu'il apprit sa nomination au poste de gouverneur de l'île de Sainte-Hélène où Napoléon allait être interné. Il arriva à Sainte-Hélène le 14 avr. 1816. — Napoléon et son entourage le prirent aussitôt en horreur; il ne vit son prisonnier que cinq fois, et les deux dernières entrevues furent tellement orageuses qu'il ne jugea pas de sa dignité de s'exposer de nouveau à de pareilles scènes. Les prisonniers se plaignirent pendant cinq ans de son inhumanité et de sa sévérité glaciale, minutieuse. Napoléon étant mort le 5 mai 1821, Hudson Lowe revint en Angleterre. Une partie de l'opinion publique fut fort excitée contre lui, par le livre de l'ex-médecin de Napoléon, B.-E. O'Meara, *Napoleon in exile, a voice from Saint Helena* (Londres, 1822, 2 vol.). Il entama un procès en diffamation, sans résultat. De 1823 à 1828, il commanda à Ceylan, en sous-ordre. De retour en Angleterre en 1831, il passa ses dernières années à accabler le gouvernement — qui n'était plus composé de ses amis — de mémoires significatifs et de réclamations. Il mourut pauvre. — Les papiers de sir H. Lowe sont conservés aujourd'hui au musée Britannique et ont été utilisés par M. William Forsyth, pour son livre : *Captivity of Napoleon at Saint Helena, from the letters and journals of sir Hudson Lowe* (Londres, 1853, 3 vol. in-8).

LOWE (Robert) (V. SHERRROOKE).

LOWELL. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), au confluent du Merrimac et de la Concord; 77,696 hab. (en 1890). La fortune de la ville est due aux chutes du Merrimac, qui fournissent une énorme force hydraulique à ses usines de cotonnades, de lainages, de tissus imprimés, teintureries, tapisseries, verreries, etc. On y remarque une grande école technique (*Mechanics Institution*). Les Franco-Canadiens forment une partie considérable de la population. En 1820, Lowell était un village de 200 âmes; c'est en 1823 que s'établit la première filature du Manchester américain, créée par Francis-Cabot Lowell (1775-1817).

LOWELL (James-Russell), poète et critique américain, né à Cambridge (Massachusetts) le 22 févr. 1819, mort à Boston le 12 août 1891. Fils d'un ecclésiastique de la secte congrégationaliste, il étudia le droit à l'université Harvard, renonça bientôt à la profession d'avocat pour la littérature. Ses poésies lyriques subjectives, ses satires, ses articles de critique eurent de vifs succès. Il succéda à Longfellow comme professeur de littérature moderne à l'université Harvard, dirigea de 1850 à 1870 l'*Atlantic Monthly* et la *North American Review*, fut ministre plénipotentiaire en Espagne (1877) et en Angleterre (1880-85). Ses principales œuvres sont : *A year's Life*, poésies (1841); *Poems* (1848); poésies complètes (1857, 2 vol., 7^e éd.); *Under the willows and other poems* (1868); *Fable for critics*, vers humoristiques; son œuvre la plus populaire est *Biglow-papers* (1849 et 1864, 2 vol. rééd.; Boston, 1885), vers politiques en dialecte yankee, d'une observation très pénétrante et conforme au sentiment national. Lowell fut un chauvin et un abolitionniste déterminé. Ses essais sont réunis dans *Among my books* (1870; 2^e série, 1875) et *My Study windows* (1871); ses discours dans *Democracy* (1887). Il a réuni ses œuvres complètes en cinq volumes (Boston, 1884). A.-M. B.

BIBL. : UNDERWOOD, J.-R. *Lowell*; Boston, 1882.

LOWENDAL, maréchal de France (V. LOEWENDAL).

LOWER (Sir William), auteur dramatique anglais, né vers 1600, mort en 1662. Il voyagea en France et apprit parfaitement le français. En 1640, il fut nommé lieutenant et devint successivement capitaine, lieutenant-colonel et lieutenant gouverneur de Wallingford. Il quitta l'Angleterre en 1655 pour la Hollande et n'y retourna qu'en 1660. Ses principaux ouvrages sont : *The Phoenix in her Flames* (1639) ; *The Scene Arabia* (Londres, in-4) ; *The Enchanted Lovers, The Noble Ingratitude, The Amorous Fantasmie* (tirée du *Fantôme amoureux* de Quinault) (Londres, 1661), dédiées à la reine de Bohême. — Lower traduisit et adapta plusieurs œuvres françaises : *Polyuctes, or the Martyr*, tirée de Corneille (1655, in-4) ; *The Innocent Lord or the Divine Providence*, imitée de Ceriziers (1655, in-8) ; *The Triumphant Lady*, tirée de Ceriziers (1656, in-8) ; *Horatius*, traduction de Corneille (1656, in-4). Il laissa aussi quelques manuscrits imités de Scarron. R. S.

LOWERZ. Petit lac de Suisse, cant. de Schwytz, à 463 m. d'alt., avec deux îles, dont l'une, celle de Schwanau, porte le château du même nom. Il existait sur l'autre un château, résidence d'un gouverneur autrichien, qui fut détruit en 1308, lors du premier soulèvement des paysans des cantons primitifs.

LOWESTOFT. Ville maritime d'Angleterre, comté de Suffolk ; 20,000 hab. Port artificiel construit en 1848. Pêche du hareng ; fabrique de cordages et de toile à voile. Elle a remplacé l'ancien port de Beccles, aujourd'hui à 14 kil. de la mer. Le 3 juin 1665, les flottes anglaise et hollandaise se combattirent devant Lowestoft.

LOWICZ. Chef-lieu de district de Pologne, sur la rivière Bzura ; 8,000 hab. Elle fut autrefois la capitale d'une principauté. Alexandre 1^{er} donna cette ville au grand-duc Constantin Pavlovitch et autorisa son épouse Jeanne Grudzinska à prendre le titre de princesse de Lowicz.

LOWITZ (Georg-Moritz), astronome et physicien allemand, né à Fürth, près de Nuremberg, le 14 (ou le 17) févr. 1722, mort à Ilovla, sur la Volga, le 24 août (n. st.) 1774. Il travailla d'abord avec les Homann, constructeurs de globes terrestres et de cartes géographiques à Nuremberg. De 1751 à 1754, il fut professeur de mathématiques et de physique au gymnase de cette ville et directeur de l'observatoire, de 1754 à 1763 professeur de mathématiques pratiques à l'université de Göttingue. En 1766, il se rendit en Russie, fut admis l'année suivante à l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg et observa à Gourief, en 1769, le passage de Vénus sur le Soleil. Chargé des relevés topographiques pour un projet de canal entre le Don et la Volga, il fut pris, au cours de ses opérations, par des partisans du cosaque Pougatchev, qui l'emprisonnèrent, puis le pendirent. Outre des mémoires de mathématiques et d'astronomie parus dans les *Gelahrten Anzeigen* de Göttingue et dans les *Commentarii* de l'Académie de Saint-Petersbourg, il a publié : *Description des grands globes terrestres et célestes*, en franç. (Nuremberg, 1746-52, 4 vol. in-fol. et 2 vol. in-4) ; *Ueber die Eigenschaften der atmosphärischen Luft* (Nuremberg, 1754-55, in-4) ; *Die richtige Verwindung des scheinbaren Zeiten einer Pendeluhr in die wahren Sonnenzeiten* (Haxter, 1755, in-4), etc. L. S.

BIBL. : BERNOULLI, *Eloge* de G.-M. Lowitz, dans les *Nouv. littér.* ; Berlin, 1776 et 1777.

LOWITZ (Johann-Tobias), chimiste russe, d'origine allemande, né à Göttingue le 25 avr. 1757, mort à Saint-Petersbourg le 7 (ou le 8) déc. (n. st.) 1804, fils du précédent. Il alla compléter à Göttingue (1780-83) des études de chimie brillantes commencées à Saint-Petersbourg, entra comme adjoint en 1783 à la pharmacie impériale russe et en devint par la suite directeur. En 1787, il fut nommé correspondant et en 1793 membre titulaire de l'Académie des sciences. Les nombreuses dissertations, en latin, en français et en allemand, dans lesquelles il a exposé les résultats de ses recherches

expérimentales de chimie minérale, de chimie industrielle et de chimie médicale, ont paru dans les *Annales* de Crelle (1786-92) et dans les *Nova Acta* de l'Académie de Saint-Petersbourg (1789-1801). Il n'a publié à part aucun ouvrage important. L. S.

LOWTH ou **LOUTH** (Robert), hébraïsant anglais, né à Winchester le 27 nov. 1710, mort à Londres le 3 nov. 1787. Il fut d'abord précepteur des fils du duc de Devonshire, qu'il accompagna dans leurs voyages, puis, après quelques charges inférieures, il refusa en 1755 l'évêché de Limerick pour accepter une prébende à Durham ; en 1777, il fut nommé archevêque de Londres. Il est surtout connu par son étude sur la poésie hébraïque : *Prælectiones de sacra poesi Hebraeorum* (Oxford, 1753, in-4), plusieurs fois rééditée, en dernier lieu par Rosenmüller (Leipzig, 1813, in-8). F.-H. K.

LOWTHER (Richard, sir), né en 1529, mort à Lowther le 27 janv. 1607. Il fut créé député-gardien des marches de l'Ouest sous le règne d'Elisabeth, armé chevalier et nommé haut sheriff de Cumberland. Il reçut Marie Stuart après la défaite de Langside en mai 1568, refusa de se prononcer en sa faveur et la retint jusqu'à ce qu'il fût relevé de sa garde par sir Knollys. Il lui permit pourtant de communiquer avec le duc de Norfolk, ce qui lui valut une sévère semonce de la Chambre de l'Étoile. Il se déclara alors pour Marie. Elisabeth fit saisir son frère Gérard qui put s'échapper, et, en 1570, forma un complot pour délivrer la reine d'Écosse ; mais Norfolk refusa d'accepter son plan qui eût sans doute réussi. Grâce à de hautes protections à la cour, les Lowther ne furent pas inquiétés par la suite.

LOWTHER (John, sir), vicomte Lonsdale, né en 1655, mort le 10 juil. 1700. Membre du Parlement en 1676, il combattit à outrance la politique de la France et causa beaucoup d'embarras à notre ambassadeur Barillon. Il fut un des partisans les plus actifs de Guillaume d'Orange et, à l'avènement de celui-ci, il fut nommé vice-chambellan du roi, conseiller privé en févr. 1689 et gouverneur du Westmoreland. Il devint premier lord de la Trésorerie en 1690, membre de la Chambre des lords en mai 1696 et lord du sceau privé en 1699. A sa mort, il venait d'être désigné comme un des gouverneurs du royaume pendant l'absence de Guillaume III. Il a laissé d'intéressants *Memoirs of the Reign of James II* (Londres, 1808). R. S.

LOWTHER (James), comte de Lonsdale, né le 5 août 1736, mort à Lowther Hall (Westmoreland) le 24 mai 1802. Membre du Parlement en 1757, du parti whig, il passa bientôt au parti tory et fut un de ses membres les plus actifs. Il avait un véritable génie pour machiner les élections. Le 24 mai 1784, il fut créé baron Lowther de Lowther, de Kendal et de Burgh et comte de Lonsdale. Il entra alors à la Chambre des lords. Le 26 oct. 1797, il fut créé vicomte et baron Lowther de Whitehaven. Il a laissé la réputation d'un homme politique peu scrupuleux. Dans tout le Westmoreland, on ne l'appelait que « le mauvais comte ». R. S.

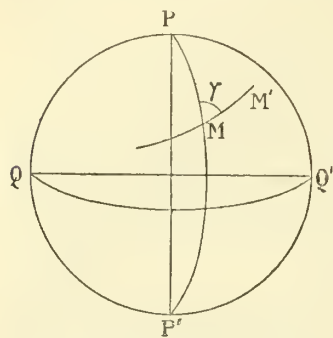
LOWTHER (William), comte de Lonsdale, né à Uffington (Lincolnshire) le 21 juil. 1787, mort le 4 mars 1872. Membre du Parlement en 1808, il fut nommé lord de l'amirauté en 1809, ministre du commerce en 1834, directeur général des postes en 1841 et président du conseil en 1852. Il dut surtout son importance à sa grande richesse et à l'influence de sa famille. R. S.

LOXÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 159 hab.

LOXODON (Zool.) (V. ELÉPHANT).

LOXODROMIE (Mar.). Ou appelle loxodromie une courbe tracée sur le globe terrestre, telle qu'elle rencontre tous les méridiens sous un angle constant donné. Un navire suivant une route vraie décrit un arc de loxodromie. S'il court au N. vrai, l'angle de route (angle formé par la route et le méridien du point de départ) est égal à 0. Dans ce cas, la loxodromie devient un méridien. S'il court à l'E.

ou à l'O., l'angle de route est égal à 90° et la loxodromie devient un parallèle. Considérons une sphère terrestre, soit



PP' la ligne des pôles, QQ' l'équateur, MM' une courbe déterminée par la relation : $\varphi(LG) = 0$, entre la latit. L et la longit. G d'un de ses points M, soit V l'angle constant formé par la courbe MM' avec le méridien; on démontre en navigation que l'équation différentielle de cette

courbe qui est une loxodromie est : $dG = \operatorname{tg} V \frac{dL}{\cos L}$.

En l'intégrant on a :

$$G = \operatorname{tg} VL \left(\operatorname{tg} 45^\circ + \frac{L}{2} \right) + \text{constante.}$$

Comme on peut assujettir la loxodromie à passer par un autre point L', G', on aurait également :

$$G' = \operatorname{Tg} VL \operatorname{tg} \left(45^\circ + \frac{L'}{2} \right) + \text{constante.}$$

$$\text{En soustrayant, on a } G - G' = \operatorname{tg} VL \frac{L - L'}{\operatorname{tg} 45^\circ + \frac{L}{2}}$$

la lettre L indiquant un logarithme népérien. La fonction de la latit. L $\operatorname{tg} \left(45^\circ + \frac{L}{2} \right)$ est l'expression de la latitude croissante. On la représente par Lc. C'est elle qui sert à calculer l'accroissement à donner aux degrés de latitude dans les projections de Mercator, projections adoptées pour la confection des cartes marines du monde entier. Aussi la citons-nous en passant. KERLERO DU CRANO.

LOXOSOMA (*Loxosoma*) (Zool.). Genre de Bryozoaires-Entoproctes, type de la famille des Loxosomidae. Les Loxosoma, au lieu d'être groupés en colonies comme la plupart des Bryozoaires, forment des individus isolés les uns des autres et fixés aux corps sous-marins à l'aide d'un long pédicule musculeux terminé par une sorte de ventouse. Le corps assez épais est surmonté d'une couronne de 8 à 12 tentacules, garnis de longs cils disposés sur deux rangs. — Il y a deux modes de reproduction, l'un par bourgeonnement qui donne le jour à des individus semblables au pied-mère et qui se détachent au fur et à mesure pour se fixer plus loin, l'autre par des œufs laissant échapper à leur éclosion des larves discoïdes à bords garnis de cils; ces larves errantes sont totalement différentes des sujets adultes et mettent un temps considérable à se transformer. — Les Loxosoma vivent en quantité considérable, soit sur des Annélides ou d'autres Bryozoaires, soit encore sur des Spongiaires. Le *Loxosoma singulare* Kef. se rencontre dans la Manche et dans la Méditerranée. A. JOB.

LOYAL. Nom d'une famille d'écuyers depuis longtemps célèbre en France, presque à l'égal de celle des Franconi. Le cirque Loyal était fameux il y a plus d'un demi-siècle dans toutes les villes de province et faisait aux théâtres une concurrence désastreuse. Dès qu'il arrivait, il organisait une grande cavalcade qui parcourait tous les grands quartiers de la ville, donnant à la population une idée de son personnel et de sa nombreuse cavalerie. Une bonne partie de ce personnel, hommes et femmes, appartenait à la famille Loyal, dont nous ne saurions faire connaître ici tous les représentants. Deux des fils de celui qui fut, croyons-nous, le fondateur de la dynastie, Théodore et

Léopold Loyal, appartenirent pendant de longues années à nos deux Cirques d'été et d'hiver de Paris, que dirigeait alors Adolphe Franconi. A la mort de ce dernier, Théodore Loyal lui succéda comme directeur du manège; il était marié à une écuyère qui se montra dans cet établissement, mais sans grand succès. Lorsque Théodore se retira, son frère Léopold lui succéda à son tour, et il eut lui-même pour successeur un troisième frère, Arsène Loyal. Enfin, lorsque, sur l'emplacement de l'ancienne salle du bal Valentino, rue Saint-Honoré, on fonda vers 1885 le Nouveau-Cirque, l'administration de cet établissement offrit, en lui faisant des conditions superbes, la direction de son manège à Léopold Loyal, qui accepta et qui ne fut certainement pas étranger à la vogue dont ce spectacle ne tarda pas à jouir. Léopold Loyal, qui avait épousé une écuyère nommée Clara Ossude, est mort le 18 déc. 1889. Il laissait trois fils qui firent partie du personnel du Nouveau-Cirque, où ils continuent ses traditions. A. P.

LOYALTY ou **LOYAUTÉ** (Iles) (V. NOUVELLE-CALÉDONIE).

LO-YANG. Montagnes de la Chine méridionale, prolongeant entre le Kouang-si et le Kouang-toung la chaîne côtière du Tonkin.

LOYAT. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Ploermel; 2,083 hab.

LOYE. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Saulzais-le-Potier; 1,052 hab.

LOYE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montharrey; 726 hab.

LOYENS (Jean-Guillaume), juriste belge, né à Liège dans la seconde moitié du XVII^e siècle, mort à Liège en 1730. Son œuvre principale est un travail généalogique très important pour l'histoire de Liège de 1200 à 1720; il est intitulé *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège* (Liège, 1720, in-fol.) et a été continué jusqu'en 1783 par Ophoven (*id.*, 1783, in-fol., rééd. 1863, in-fol.). La paternité de cet ouvrage a été contestée à Loyens par S. Bormans et de Theux (*Bibliophile belge*, 2^e sér., II, 270) qui en attribuent le mérite au généalogiste Abry (1643-1720). Quoi qu'il en soit, le *Recueil héraldique* a été continué pour les années 1783 à 1881 par Ancion sous le titre de *Mémorial de la ville de Liège* (Liège, 1884-85, 2 vol. in-fol.). E. H.

LOYER (Ernest-Henri), homme politique français, né le 21 juil. 1844. Filateur, il fit dans l'armée du Nord la campagne de 1870-71 et se distingua à la bataille de Saint-Quentin. Il fut élu député de la deuxième circonscription de Lille aux élections de 1893, avec le programme des ralliés.

LOYÈRE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Chalons-sur-Saône; 201 hab.

LOYES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux; 987 hab.

LOYETTES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu; 826 hab.

LOYNES DE BOISBAUDRAN (V. BOISBAUDRAN).

LOYNES DE LA COUDRAYE. Famille française dont les principaux membres furent : le marquis de La Coudraye, né en 1746, mort en 1817, gouverneur de Fontenay-le-Comte, émigré; il entra en France, mais ne put supporter les innovations et repartit. Il a publié *les Vérités éternelles qui constituent les empereurs et les rois*. — Son frère, le chevalier François-Célestin, né vers 1750, mort en 1813, député aux États généraux de 1789, vota avec la gauche, émigra en 1792, vécut en Danemark et prit du service dans la marine russe; il a publié de savants mémoires sur la marine, une *Théorie des vents* (1785), une *Théorie des ondes* (1786), etc. — Leur frère fut le baron de Boisbaudran (V. ce nom). — La comtesse de Loynes, une des plus brillantes mondaines du second Empire, eut depuis un des principaux salons littéraires de Paris.

LOYOLA (Ignace) (V. IGNACE DE LOYOLA).

LOYRE, Rivière du dép. de la Corrèze (V. ce mot, t. XII, p. 1071).

LOYS DE BOCHAT (V. BOCHAT).

LOYS DE CHÉSEAU (V. CHÉSEAU).

LOYSEAU (Charles), juriconsulte français, né à Nogent-le-Roi en 1566, mort à Paris le 25 oct. 1627, fils de René Loyseau, juriconsulte et conseiller de Diane de Poitiers. Nous avons de Loyseau quatre ouvrages qui sont particulièrement remarquables : *les Dégüerpissements par hypothèques* (Paris, 1597), traités sur *les Offices, les Seigneuries, la Garantie des rentes* (Lyon, 1701). Pendant de longues années, Loyseau avait exercé les fonctions de bailli à Châteaudun ; à ce titre, il connaissait des appels dirigés contre les sentences des juges seigneuriaux ; il put donc constater de nombreux abus dont ses écrits nous ont conservé le souvenir. Les renseignements qu'il nous donne sur les justices de village dont le nombre à cette époque était considérable sont d'un grand prix au point de vue historique ; cela nous révèle un des côtés les plus tristes de la chétive situation des paysans de l'époque. Il nous représente les villageois traînés de justice en justice, par suite de procédures qui permettent une longue succession d'appels superposés. Les plus minimes affaires entraînent des frais considérables ; elles sont soumises à un nombre indéfini de juridictions. Il nous trace à ce sujet un tableau piquant et coloré des singulières prétentions des moindres gentilshommes. « En France nous voyons aujourd'hui qu'il n'y a presque si petit gentilhomme qui ne prétende avoir en propriété la justice de son village ou hameau ; tel même qui n'a ni village ni hameau, mais un moulin ou une basse-cour près sa maison, veut avoir justice sur son meunier ou son fermier ; tel encore qui n'a ni basse-cour ni moulin, mais le seul enclos de sa maison, veut avoir justice sur sa femme et sur son valet ; tel finalement qui n'a point de maison prétend avoir justice en l'air sur les oiseaux du ciel, disant en avoir eu autrefois. » Loyseau sait donc manier l'ironie avec finesse, mais surtout il est ému par le sort peu enviable du villageois. A ce point de vue, il devance son temps ; il fait partie déjà de cette génération d'esprits qui, deux siècles plus tard, feront triompher à la Constituante l'idée de la suppression des justices seigneuriales. Loyseau a donc eu le mérite de préparer l'avenir.

Victor SAVEROT.

LOYSEL (Antoine) (V. LOISEL [Antoine]).

LOYSEL (Charles-Joseph-Marie), général et homme politique français, né à Rennes le 14 fév. 1823, mort à Paris le 5 mars 1889. Ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr (1843-47), il parvint, après s'être distingué dans les campagnes d'Algérie, de Crimée, d'Italie et du Mexique, au grade de lieutenant-colonel le 10 avr. 1868. Pendant la guerre de 1870, il fut fait prisonnier à Metz, s'évada, fut nommé général de brigade par le gouvernement de la Défense nationale et commanda un corps de troupes en Normandie. Envoyé par le dép. d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale (8 févr. 1871), puis au Séuat (30 janv. 1876), il prit une part assez active à la discussion des lois militaires, vota les lois constitutionnelles de 1875, mais soutint le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai (1877). Il ne put obtenir en 1879 le renouvellement de son mandat sénatorial. Il était général de division depuis 1830.

A. DEBIDOUR.

LOYSELEUR, L'OISELEUR et L'OYSELEUR, écrivain protestant, né à Lille vers 1530, mort à Westhoven en Zélande en 1590. Après avoir été aumônier de Marguerite de Navarre, il fut chapelain de Guillaume d'Orange, et acquit, au bout de peu de temps, une grande influence politique. C'est lui qui détourna le Taciturne de l'alliance anglaise et le maintint constamment dans les voies de la modération et de la tolérance. On attribue à Loyseleur la fameuse *Apologie ou Défense du très illustre prince Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'Orange* (Delft, 1582, in-8). Il publia aussi une édition grecque-latine du Nouveau Testament de Théod. de Bèze : *Novum*

Jesu Christi Testamentum græce et latine (Genève, 1573, in-8 ; 5^e éd., Londres, 1604). Il est aussi l'auteur de plusieurs travaux de controverse très remarquables.

LOYSON (Charles), littérateur français, né à Château-Gontier le 13 mars 1794, mort à Paris le 27 juin 1820. Après avoir enseigné en plusieurs collèges de province, il entra en 1811 à l'École normale, y demeura comme répétiteur, et élabora en partie le *Règlement des études* de 1815. Il occupa ensuite divers emplois : secrétaire de la direction de la librairie, chef de bureau au ministère de justice, chef de bureau des cultes non catholiques au ministère de l'intérieur, etc. De bonne heure il avait collaboré au *Journal des Débats*. Il fonda en 1819 le *Lycée français*, recueil littéraire fort intéressant qui disparut après sa mort. Il a laissé des poésies très remarquables : *le Bonheur de l'étude* (Paris, 1817, in-12) ; *Épîtres et Élégies* (1819, in-12), des pamphlets contre les ultraroyalistes et les libéraux, entre autres : *Guerre à qui la cherche* (1818, in-8), qui l'entraîna à une vive polémique avec Benjamin Constant ; une traduction du *Tableau de la constitution anglaise*, de Custance (1817). Citons aussi ses thèses : *De Definitione* (1813) et *De la Manière de traduire les poètes anciens* (1817). M. Emile Grimaud a publié ses *Œuvres choisies* (Paris, 1868, in-8).

BIBL. : PATIN, *Notice sur Ch. Loyson*, dans le *Lycée français*, t. V, p. 68. — SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. II.

LOYSON (Charles), plus connu sous le nom de *Père Hyacinthe*, prédicateur et réformateur catholique, né à Orléans en 1827. — Nous donnons ici les détails annoncés au mot CATHOLIQUES (VIEUX-) (t. IX, p. 858) sur la formation en France d'une Eglise catholique dissidente. Les faits dont il s'agit étant inséparables des tentatives faites d'abord pour épurer et élargir le catholicisme sans rompre avec le régime établi, ainsi que des résistances opposées ensuite au dogme récent de l'infailibilité, nous avons réuni toutes ces choses dans une même notice, sous le nom du P. Hyacinthe, qui y a pris une part importante. — Il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre en 1851 et devint successivement professeur de philosophie au grand séminaire d'Avignon, professeur de théologie à celui de Nantes, vicaire en la paroisse de Saint-Sulpice à Paris et aumônier au collège de Sorèze. Læordaire foudroya alors sur lui les plus hautes espérances et disait : « C'est Loyson qui me remplacera. » Cependant Ch. Loyson, se détachant de l'œuvre des dominicains, se rendit à Rome et finit par entrer dans l'ordre des carmes, où il reçut le nom de Père Hyacinthe (23 avr. 1863). Dès lors, il se voua entièrement à la prédication. Après avoir prêché l'avent à Bordeaux (1863) et le carême à Périgueux (1864), il se fit entendre à Paris, d'abord au cercle catholique de la rue Cassette, puis à la Madeleine, enfin à Notre-Dame, où il obtint dans l'avent de 1865 un succès qui grandit les années suivantes et rappela, au moins par l'affluence des auditeurs et le retentissement des journaux, les plus brillantes conférences de Lacordaire. Au commencement de 1868, ses tendances furent dénoncées par le journal *l'Univers*. Appelé à Rome, le P. Hyacinthe réussit à se justifier ; mais au mois de juin, dans une séance de la *Ligue internationale de la paix*, il prononça un discours où ses adversaires s'empressèrent de relever des paroles présentant la religion juudaïque, la religion catholique et la religion protestante comme « les trois grandes religions des peuples civilisés ». Il souffrait alors d'une crise suscitée en lui par les évolutions d'une pensée profondément sincère, tourmentée du désir de donner une exposition de la doctrine catholique, adaptée aux exigences de l'histoire, aux lumières et aux nécessités de la civilisation moderne, ainsi qu'aux besoins de la conscience de ceux à qui il avait mission d'annoncer l'Évangile. Il pria l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, de le dispenser de la prochaine station. Cet évêque, qui « non seulement comprenait ses sentiments, mais les partageait », le pressa de prêcher cette station. Elle

acheva de soulever contre le P. Hyacinthe les colères des ultramontains, et provoqua des attaques qui le déterminèrent à indiquer avec une énergique précision les motifs de son attitude à leur égard. Le général des carmes lui ayant intimé l'ordre de changer de langage ou de se taire, il répondit (20 sept. 1869) par une lettre qui reçut aussitôt une immense publicité : Annonçant qu'il s'éloignait de son couvent, il déclarait qu'il ne remonterait plus dans la chaire de Notre-Dame, parce qu'on voulait lui imposer « un langage qui ne serait plus l'entière et loyale expression de sa conscience, une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences ». Finalement, il protestait devant le pape et devant le concile œcuménique qui allait se réunir « contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leur envahissement, toujours plus audacieux et plus funeste, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement et jusqu'à l'esprit de sa piété; et contre le divorce impie, autant qu'insensé, qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Eglise, qui est notre mère commune selon l'éternité, et la société du XIX^e siècle, dont nous sommes les fils selon le temps, et envers qui nous avons des devoirs et des tendresses. » L'excommunication majeure fut prononcée contre lui; elle lui fut signifiée le 10 oct. 1869. Néanmoins, Mgr Darboy ne cessa jamais d'entretenir avec lui des relations empreintes d'estime et d'affection.

Aussitôt après son excommunication, le P. Hyacinthe se rendit en Amérique; il débarqua à New York le 19 oct. et fut accueilli avec une ardente sympathie par les principaux membres des Eglises protestantes, quoiqu'il ne négligeât aucune occasion d'affirmer son attachement à l'Eglise catholique. Afin de ne permettre aucun doute sur ses sentiments à cet égard, il les signa dans une lettre adressée au pasteur Bacon (9 nov.). Un mois après (9 déc. 1869), le concile œcuménique convoqué par Pie IX se réunit au Vatican. Dès la convocation, Mgr Maret, doyen de la faculté de théologie (Sorbonne), avait exposé la doctrine traditionnelle de l'Eglise gallicane et combattu l'opinion qu'on se proposait d'ériger en dogme (*De la Paix religieuse et du concile général*, 3 vol. in-8). Dans ses *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition du dogme de l'infailibilité au prochain concile général*, Mgr Dupanloup avait déclaré inopportune cette définition; l'abbé Gratry (V. ce nom), non seulement avait démontré, par l'exemple d'Honorius I^{er}, qu'un pape peut pactiser avec l'hérésie, mais il avait dénoncé les fraudes et les falsifications dont la papauté s'est servie pour s'élever à la plénitude de puissance, et il avait signalé en termes énergiques les dangers auxquels la nouvelle école exposait l'Eglise et la religion. Le 25 mai 1870, Mgr Darboy écrivait de Rome au P. Hyacinthe : « Nous sommes ici pour trois ou quatre semaines encore, mais sans pouvoir deviner comment nous finirons. La lutte est vive, la minorité se comporte bravement; mais c'est la minorité, et la victoire est aux gros bataillons, d'ordinaire. » En effet, la définition du dogme de l'infailibilité fut acclamée le 18 juil. par 533 membres du concile. La minorité, qui au commencement avait compté 120 opposants, se trouvait réduite à 73 (V. VATICAN [Conciles du]). Le 30 juil., le P. Hyacinthe protesta contre « le prétendu dogme de l'infailibilité du pape, inconnu dans toute l'antiquité chrétienne, et qui introduit un changement radical dans la constitution de l'Eglise et dans la règle immuable de sa foi ».

Cette protestation fut renouvelée et développée dans un *Appel aux évêques* (Londres, janv. 1871), dans lequel le P. Hyacinthe signalait les plaies de l'Eglise, notamment l'oppression des intelligences et des consciences et le célibat obligatoire des prêtres, « institution sans entrailles et sans moralité ». Dans le courant de la même année, il s'associa à la résistance des *vieux-catholiques* allemands (juillet), et il assista au congrès qu'ils tinrent à Munich (septembre).

Au commencement de l'année suivante (25 janv. 1872), il fit paraître à Rome le premier numéro d'un recueil hebdomadaire, *l'Espérance de Rome*, consacré à l'exposition de ses vues et de ses vœux. Le 25 août, il publiait une lettre annonçant que le mariage s'imposait à sa foi « comme une de ces lois de l'ordre moral auxquelles on ne résiste pas sans troubler profondément sa vie et sans aller contre la volonté de Dieu ». Quelques jours après (2 sept.), il épousa au *Registry Office* de Marylebone à Londres, une veuve américaine appartenant à l'Eglise catholique. Cette rupture avec l'antique discipline de l'Eglise latine fut alors sévèrement blâmée par les vieux-catholiques allemands; elle le rendait d'ailleurs radicalement inapte à exercer une action déterminante sur la masse des catholiques français. En 1873, étant allé faire des conférences à Genève, il y fut élu curé, en conséquence d'un récent arrêté du Grand Conseil (10 févr. 1873), statuant qu'à l'avenir les curés du canton seraient nommés à l'élection; mais, en 1874, il rompit avec ses électeurs, les déclarant animés d'un esprit qui n'était ni libéral en politique ni catholique en religion (4 août). — Revenu à Paris, après un séjour à Londres, il demanda l'autorisation de faire, au théâtre des Italiens, des conférences religieuses. Elle lui fut refusée par Jules Simon, alors ministre de l'intérieur. Il se trouva ainsi réduit à tenir au Cirque d'hiver (15, 22, 23 avr. 1877) des réunions privées, ou ses discours sur *le Respect de la vérité*, *la Réforme de la famille*, *la Crise morale*, obtinrent des succès rappelant les stations de Notre-Dame, mais qu'il ne retrouva pas l'année suivante, lorsqu'il reprit ses conférences. Le 9 févr. 1879, il inaugura le culte de l'Eglise catholique-gallicane, dans un théâtre-concert de la rue Rochecouart transformé en oratoire. Le prix du loyer, les proportions de la salle, dont l'étendue faisait ressortir la désertion progressive des assistants, qui succéda bientôt à l'affluence des premiers jours, déterminèrent un changement d'emplacement. Après avoir sollicité vainement du Conseil municipal la concession de l'église de l'Assomption, M. Hyacinthe Loyson, qui s'était investi du titre de recteur de l'Eglise catholique-gallicane, s'établit rue d'Arras, dans une salle de conférences, qui fut agencée pour le culte.

L'édition définitive de la *Liturgie* de cette Eglise a été publiée en 1891. Elle contient, comme parties principales, la traduction, en très noble français, de la *Messe* et des *Vêpres*, suivant le rit latin. On y a ajouté une exposition des *Principes* et un *Programme de la réforme catholique*. — En ce qui concerne les dogmes, l'Eglise catholique-gallicane prétend conserver intacte la foi catholique, telle que l'a professée l'ancienne Eglise nationale de France, dont elle s'efforce d'être la continuatrice, et être en harmonie doctrinale avec la grande Eglise d'Orient, dont Rome elle-même n'a jamais osé contester l'orthodoxie, ainsi qu'avec les Eglises des vieux-catholiques dans le monde entier. Elle refuse le titre d'œcuméniques aux conciles tenus dans l'Eglise romaine, depuis la séparation de l'Orient et de l'Occident. Ces conciles, ne représentant en réalité qu'une portion de l'Eglise, n'ont qu'une valeur relative. Elle considère l'unité du ministère comme nécessaire à celle de la foi et du culte; mais l'unité du ministère consiste, suivant elle, en ce que les Eglises particulières, appelées à former l'Eglise universelle, soient gouvernées suivant l'ordre primitif, par des évêques, des prêtres et des diacres. Les catholiques romains ont profondément altéré l'ancienne constitution de l'Eglise, en subordonnant les évêques à un pouvoir souverain, et en les faisant descendre au rôle de vicaires de l'un d'eux. Sans doute, la primauté remonte à l'origine de l'Eglise : établie ou tout au moins figurée en la personne de l'apôtre Pierre, elle a été reconnue au siège de Rome par les conciles œcuméniques; mais il n'y a presque rien de commun entre cette primauté modeste et la papauté telle qu'elle s'est développée depuis le IX^e siècle. Une dans la foi, dans le culte et dans le gouvernement, l'Eglise catholique se partage en trois branches principales :

l'Eglise d'Orient ou l'Eglise grecque, l'Eglise d'Occident ou l'Eglise latine et l'Eglise anglo-américaine épiscopale, qui n'est elle-même qu'un rameau de l'Eglise latine. — Le programme pratique de la *Réforme catholique* est résumé en cinq articles : I. *Rejet de l'Infaillibilité du pape*. C'est la condition *sine qua non* de la réforme de l'Eglise romaine et de l'union des différentes branches de l'Eglise chrétienne. L'Infaillibilité du pape est un dogme nouveau, qui ne se trouvait pas dans nos catéchismes avant 1870, et qui est l'œuvre d'un concile sans œcuménicité comme sans liberté, dont le P. Gratry a dit avec raison : « Ce fut un guet-apens suivi d'un coup d'Etat. » II. *Election du clergé et des évêques par le peuple fidèle*. Aux premiers siècles de l'Eglise, ces élections étaient en usage, et elles ont donné à l'Eglise ses ministres les plus saints, les plus éclairés, les plus influents. Nommé par le pouvoir civil, l'évêque est plus ou moins un fonctionnaire de l'Etat. Nommé par le pape, il cesse d'être son égal pour devenir son vassal. Le régime des concordats réunit dans un compromis contradictoire les inconvénients des deux systèmes. III. *Célébration des offices liturgiques et lecture de la Bible dans la langue nationale*. Cela se passait ainsi dans les premiers temps, puisque le latin était alors en usage dans nos contrées. En s'élevant depuis entre le peuple et le clergé, la barrière d'une langue morte a constitué comme deux Eglises séparées : l'une, celle des prêtres, à laquelle sont réservés les mystères de la Bible et de la liturgie ; l'autre, celle des laïques, qui ne comprend ni ce que Dieu dit à l'homme dans la révélation, ni ce que l'homme répond à Dieu dans la prière. IV. *Liberté du mariage pour les prêtres*. C'est un point central et décisif dans la réforme. Le célibat doit être respecté comme une exception légitime, salutaire, mais à condition qu'il soit réel et non apparent, libre et non forcé : libre non seulement à son début, mais pendant toute sa durée ; de telle sorte qu'il soit toujours permis à l'homme, placé par le Christ sous la loi royale de la liberté, de passer du célibat des saints au mariage des saints, sans qu'il soit dit pour cela qu'il recule ou qu'il descend. En rendant au prêtre le foyer sacré de la famille, on le délivrerait de l'asservissement à une puissance étrangère, et, du même coup, on le réconcilierait avec la nature humaine en général, et avec le patriotisme en particulier. « Permettre au prêtre de se marier, disait le pape Pie IV, c'est réduire le pape à être évêque de Rome. » V. *Liberté et moralité de la confession*. Jésus-Christ a donné à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés. Cette grande notion du pardon est un des caractères les plus sacrés de l'Eglise catholique. Mais il ne faut pas que la confession devienne un instrument de déchéance pour les consciences ou de domination pour le prêtre. La confession auriculaire privée doit toujours être libre. Il appartient à la conscience virile de s'éprouver elle-même, comme dit l'apôtre, et de déterminer dans le for intérieur les cas particuliers où il lui est utile ou même nécessaire de s'ouvrir à un prêtre. La confession doit encore être morale, c.-à-d. qu'elle ne doit pas se changer en une inquisition du côté du confesseur, ni en une abdication personnelle du côté du pénitent. — La conclusion de ce programme est ainsi conçue : « Nous ne voulons point former une secte. Nous regardons pleinement comme des frères et nous admettons à la communion eucharistique, sans leur demander de se séparer de leur Eglise particulière, tous ceux qui font profession du symbole de la foi catholique, désirent sincèrement la restauration de l'unité visible de l'Eglise, et adorent Jésus-Christ mystérieusement, mais réellement présent dans le Saint-Sacrement. Nous prions souvent pour les trois évêques qui président aux trois principales branches de la chrétienté catholique : celui de Rome, celui de Constantinople et celui de Canterbury ; mais nous regardons plus haut encore, au chef suprême de toute l'Eglise, notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, et nous demandons instamment que tous les chrétiens soient, selon sa parole « consommés dans l'unité ».

Cette entreprise de réforme catholique n'avait aucune chance de grand et rapide succès. En effet, les protestations des théologiens ne font éclater des révolutions ecclésiastiques que lorsqu'elles sont favorisées par la protection des princes ou par les mouvements de la conscience populaire. Le gouvernement impérial avait toléré la préparation et la promulgation des décisions du concile du Vatican, qui faisaient de l'Eglise catholique romaine une Eglise sensiblement différente de celle avec laquelle le Concordat avait été conclu. Bientôt survint la guerre, qui absorba toutes les pensées, et concentra tous les efforts sur la défense de la patrie en péril, empêchant de rallier les premières oppositions suscitées par les dogmes nouveaux et de former une ligue pour une sérieuse résistance. Dans tous les cas, cette résistance n'aurait point été formidable. Pour des raisons que nous avons exposées ailleurs (V. EGLISE, t. XV, p. 624), la très grande majorité du clergé français est devenue ultramontaine ; elle devait applaudir au triomphe d'une doctrine qu'elle avait préconisée avant qu'elle fût érigée en dogme. Les opposants eux-mêmes devaient se soumettre, par respect pour ces principes d'unité extérieure et d'autorité qui exercent un empire irrésistible sur les intelligences disciplinées par le catholicisme. Quant au peuple, il ne peut participer sérieusement à une réforme religieuse, que dans la mesure où il s'intéresse sincèrement à la religion et désire la pratiquer. Y associer des indifférents est une tentative décevante et périlleuse. Or, la plupart de ceux qui fréquentent aujourd'hui les églises y sont attirés précisément par les choses que la réforme catholique réprouve. Les prudents et les habiles savent ce qu'on perdrait en les leur retirant et ils n'aperçoivent pas ce qu'on y gagnerait du côté des penseurs exigeants. Marie Alacoque, la révélatrice du culte du Sacré-Cœur, et Bernadette Soubirous, la visionnaire ou la voyante de Lourdes, tiennent dans les réalités de notre catholicisme contemporain une place immensément plus importante que Bossuet et Fénelon, Bourdaloue et Massillon. Il ne reste comme moyen d'édification réformatrice que la production et le groupement des conversions et des adhésions individuelles : œuvre lente et laborieuse, exigeant un infatigable effort de persévérance ; car les Français catholiques répugnent généralement à la décision et à l'action individuelles, et ils acceptent fort difficilement la condition de minorité. Pour une tâche de ce genre, l'éloquence n'est point inutile, mais elle a infiniment moins de puissance que le talent d'organiser et d'administrer, l'esprit de suite, l'activité assidue et la cure pastorale. Depuis Orphée, aucun édifice n'est plus construit par les sons de la lyre.

Considérant l'épiscopat comme essentiel à la constitution de l'Eglise, contraint d'ailleurs de chercher à l'étranger des ressources qu'il ne pouvait trouver en France, M. Hyacinthe Loyson s'était rattaché à l'Eglise anglo-américaine. Dans le petit oratoire de la rue d'Arras, il réunit un auditoire que le progrès du temps montra diminuant plutôt qu'augmentant et changeant souvent ; mais qui comprit toujours un nombre fort honorable d'assistants ramenés par la manifeste sincérité du prédicateur et la virtuosité de sa parole. Néanmoins, il n'y recueillit que peu de disciples persévérants et accomplissant les sacrifices nécessaires à l'existence d'une Eglise indépendante. Manquant de ressources suffisantes pour continuer le culte, il s'adressa à l'archevêque de cette Eglise d'Utrecht (V. UTRECHT) qui depuis 1702 s'est maintenue en opposition contre le siège de Rome, et qui, restée depuis lors en possession de la succession épiscopale, a pu pourvoir, en ces dernières années, à la consécration des évêques élus par les vieux-catholiques de l'Allemagne et de la Suisse. Il offrait (3 mars 1893) de lui remettre la direction de l'Eglise catholique gallicane, donnant sa démission de toutes les fonctions qu'il y exerçait, mais promettant de s'intéresser toujours à elle. Cette proposition fut acceptée, et l'Eglise fut réorganisée sous la direction de l'archevêque. Elle est administrée, sous la même direction, par une assemblée mensuelle de tous ses membres, et desservie par l'ancien vicaire de M. Hyacinthe

Loyson. Elle possède une maison servant de séminaire pour la préparation des prêtres, et un journal, *le Catholique français*. Ses services ont été assurés par la dotation d'une rente affectée aux dépenses du culte et au traitement d'un prêtre. Depuis le 1^{er} déc. 1894, elle se réunit au boulevard d'Italie, n° 96, dans un oratoire très décent, qui lui appartient. M. Hyacinthe Loyson s'étant abstenu, dès l'octave de Pâques 1893, d'assister aux offices, l'assemblée de paroisse se tint pour libre envers lui, et adopta une résolution précédemment proposée par le vicaire épiscopal de l'archevêque, mais écartée alors, statuant que, jusqu'à l'institution d'un épiscopat français, les prêtres en fonction garderaient le célibat. Ceux qui voudraient se marier n'encourraient aucun blâme, mais cesseraient leurs fonctions à l'Église. C'est une dérogation expresse au programme de réforme que nous avons résumé plus haut. Une autre rétablit la communion sous une seule espèce, tout en permettant de la donner sous les deux aux fidèles qui désireraient la recevoir ainsi. L'usage de la langue française a été maintenu pour la célébration du culte. Mais un traité intitulé *Instructions sur les sacrements* (Paris, 1895, in-42) et de caractère apparemment officiel, reproduisant la distinction scolastique entre les péchés véniels et les péchés mortels, déclare la confession absolument nécessaire pour ces derniers (p. 87); toutefois, les chrétiens n'en doivent avoir que rarement un besoin absolu (p. 101). Ainsi rapprochée des pratiques traditionnelles du catholicisme latin, l'Église gallicane, en cette seconde phase de son existence, s'efforce d'agir sur l'immense troupeau que conduit le clergé ultramontain, mais elle travaille tout spécialement à se mettre en communion avec les membres persévérants de la *Petite Église* (V. ORGANIQUES [Articles]), qui s'est constituée en révolte contre Rome, à l'époque du Concordat, lorsque Pie VII et Bonaparte imposèrent aux évêques de France un pacte renversant la stabilité de l'épiscopat, et violèrent ainsi un des principes fondamentaux de l'antique constitution de l'Église. Elle rallie aussi quelques-unes des rares consciences qui ont recueilli l'esprit et les ressentiments de Port-Royal.

M. Hyacinthe Loyson ne pouvait accepter les adultérations introduites dans l'œuvre dont il avait été l'initiateur. Quand elles devinrent notoires, il notifia la séparation qu'il avait déjà accomplie en fait, et en énonça publiquement les motifs. Dans l'intervalle, il s'était associé avec quelques pasteurs protestants, pour une entreprise neutre d'évangélisation, tendant à ranimer chez tous le sentiment chrétien, mais en laissant chacun attaché à sa propre Église : attachement qui pourtant devait écarter les catholiques fidèles de toutes les prédications de ce genre, car leur Église leur interdit, comme péché grave, la fréquentation des assemblées des hérétiques et des schismatiques. — Finalement M. Hyacinthe Loyson s'est fait l'apôtre d'une double et fort nouvelle Alliance : « *Alliance politique de la France avec l'Islam*, qui doit créer une puissance militaire avec laquelle le monde devra compter ; *Alliance religieuse de l'Évangile avec le Coran*, qui fera briller pour les âmes une lumière qu'elles n'ont point vue encore. » (Lettre au journal *l'Éclair*, 27 mars 1895.) « Je suis un prêtre chrétien, écrit-il encore dans cette lettre ; mais, disciple convaincu de Jésus-Christ, je ne crois point lui faire injure en reconnaissant dans Mahomet le prophète des Arabes. Ce n'est pas sans une inspiration divine qu'il a fondé cette grande religion de l'Islam qui préside aux destinées temporelles et spirituelles de tant de milliers d'Arabes algériens et de tant de millions de créatures humaines de toute race et de toute contrée. » Dans une de ses conférences sur ce sujet, il s'écriait : « Oui, Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète ! Je ne sais pas comment il l'a été ; au prix de quelles vertus et de quelles extases, malgré quelles erreurs et quelles faiblesses. Je sais qu'il l'a été. On ne peut pas, sans être un prophète et même un grand prophète, incarner Dieu dans l'âme, à de telles profondeurs, avec tant de puissance,

avec tant de passion, et le faire adorer par tant de millions d'hommes, dans toutes les races, dans toutes les langues, dans tous les continents, à travers quatorze siècles, qui en appellent tant d'autres. » — PUBLICATIONS PRINCIPALES : *La Société civile dans ses rapports avec le christianisme* (1867, in-18) ; *la Famille* (1867, in-18) ; *Matérialisme et Spiritualisme* (1868, in-8) ; *Discours pour la profession de foi d'une protestante* (1868, in-8) ; *De la Réforme catholique, lettres, fragments, discours* (1872, in-18) ; *Principes de la réforme catholique ou harmonie du catholicisme et de la civilisation* (1873, in-18) ; *Lettre sur son mariage* (1872) ; *l'Église catholique en Suisse* (1875) ; *le Dimanche et les classes laborieuses* (1875) ; *Ni éléricaux ni athées, discours et lettres sur la troisième République* (1889, in-18) ; *France et Algérie, Christianisme et Islamisme* (1895).

E.-II. VOLLET.

LOYSON (Jules-Théodore-Paul), docteur en théologie, missionnaire apostolique, frère du précédent. Chargé du cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne en 1868, il en devint le titulaire en 1870. Lors de la suppression des facultés de théologie catholique, il fut nommé professeur honoraire. Quand son frère s'associa aux vieux-catholiques, il se sépara bruyamment de lui. Dans une leçon sur *le Schisme de Munich*, il appela *deuil de famille* l'impression produite en lui par l'attitude du Père Hyacinthe. Celui-ci répondit (2 fév. 1872) par une de ses lettres les plus éloquentes. Recevant cette réprobation publique de son frère comme « la goutte qui manquait à son calice » et résumant l'histoire des questions religieuses du temps, il écrivait : « Le cœur se soulève d'indignation et de douleur, en présence du système de mensonge qui prévaut dans l'Église et du double langage auquel se résignent les âmes les plus droites. » — Œuvres principales : *le Sacrement du mariage*, thèse pour le doctorat en théologie (Paris, 1863, in-8) ; *Une Prétendue Vie de Jésus*, critique du livre de Renan (Paris, 1863, in-8) ; *l'Avent d'après les Évangiles* (Paris, 1867, in-32) ; *le Carême d'après les Évangiles* (Paris, 1869, in-18) ; *l'Assemblée du clergé en 1682* (Paris, 1870, in-8).

E.-II. V.

LOYSETT (V. LOISSER).

LOZANNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Anse; 624 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais.

LOZANO (Isidoro), peintre espagnol, né à Logroño. Élève de Federico de Madrazo et des cours de l'Académie de San Fernando. En 1852, à la suite d'un concours, il obtint d'être désigné comme pensionnaire à Rome, d'où il envoyait à Madrid deux toiles : la *Cava sortant du bain* et *Un Frondeur lançant une pierre*. En 1858, il exposait *Néron surprenant saint Paul en train de convertir Sabina Poppea* qui fut acquies par l'État et fait partie du musée du Fomento en même temps que *Maria Pineda faisant ses adieux aux religieuses du couvent de Sainte-Marie l'Égyptienne* (1862), et *Isabelle la Catholique président à l'éducation de ses enfants* (1863). Il est l'auteur de nombreux portraits, dont quelques-uns font partie de la suite chronologique des rois d'Espagne, et d'un grand nombre d'illustrations et de dessins pour diverses publications espagnoles d'art et d'archéologie.

P. L.

LOZAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay; 433 hab.

LOZE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caylus; 413 hab.

LOZÉ (Henri-Auguste), administrateur et diplomate français, né au Cateau (Nord) le 21 janv. 1850. Sous-préfet de Commercy en 1877, il fut écarté par le gouvernement du 16 mai. Réintégré dans ses fonctions à la fin de la même année, il devint sous-préfet de Béthune en 1880, de Brest en 1881 (où il se lia avec M. Gragnon, préfet du Finistère), et préfet du Cantal en 1884. Il fut nommé secrétaire général de la préfecture de police en 1885, sur la demande de M. Gragnon, préfet de police, puis redevint

préfet de la Somme (1886). Du 10 mars 1888 au 11 juil. 1893, il exerça les fonctions de préfet de police, et lors-qu'il les quitta il reçut celles d'ambassadeur à Vienne.

LOZELEUR (V. LOYSELEUR).

LOZENGRAD (en turc *Pyrq-Kilisé*, c.-à-d. les quarante églises; en grec *Saranta Ekklisiai*). Ville de la Turquie d'Europe, vilayet et à 55 kil. E. d'Andrinople; 13,000 hab. Ch.-l. d'un sandjak qui se divise en 7 kazas et compte 138,678 hab. répartis à peu près également entre les trois nationalités grecque, turque et bulgare.

LOZÈRE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Lozère doit son nom au mont Lozère qui est le principal massif et le plus élevé du département. Il est situé dans la région méridionale de la France, au S.-E. du Plateau central, séparé seulement de la Méditerranée par le dép. du Gard. Son chef-lieu, Mende, est situé à 485 kil. de Paris à vol d'oiseau et à 631 kil. par le chem. de fer. Le dép. de la Lozère est placé entre ceux de la Haute-Loire au N.-E., de l'Ardèche à l'E., du Gard au S.-E., de l'Aveyron au S.-O., du Cantal au N.-O. Il est compris entre 44°6'29" et 44°58'16" lat. N., et entre 0°38'40" et 1°39'48" long. E. de Paris. Ses limites sont en grande partie conventionnelles; au N., elles suivent le vallon de Peyrebesse, puis dessinent une ligne irrégulière, coupant vallées et montagnes jusqu'à l'Allier; cette rivière forme la frontière presque jusqu'à sa source, séparant la Lozère de la Haute-Loire, puis de l'Ardèche sur une longueur de 40 kil.; c'est ensuite la Borne (affl. de l'Ardèche) qui sert de frontière pendant une douzaine de kilomètres, puis une ligne artificielle à travers les monts Lozère jusqu'à l'angle S.-E. où elle suit un moment le cours du Galeizon; au S., elle coïncide avec la crête qui sépare les bassins du Gardon de Malet et du Gardon de Saint-Jean, puis avec celle de l'Aigoual, délimitant les bassins supérieurs du Tarnon et de la Jonte; elle traverse le causse Noir, suit le cours de la Jonte pendant 13 kil. environ, celui du Tarn pendant 4 ou 5, traverse le causse de Sauveterre, le val du Lot, suit à peu près la ligne de faite des monts d'Aubrac, puis le cours du Bès pendant plus de 30 kil.

La superficie de la Lozère est de 316,973 hect., ce qui le classe au 73^e rang des départements français avec une superficie inférieure d'environ 117,000 hect. à la moyenne. Sa plus grande longueur du N. au S., entre Paulhac et le signal de l'Hort-Dieu, est de 105 kil.; sa plus grande largeur de l'E. à l'O., entre la Borne et les monts d'Aubrac, est de 80 kil. La forme générale est celle d'un ovale ou d'un quadrilatère irrégulier. Le pourtour est d'environ 400 kil. en négligeant les sinuosités secondaires.

Relief du sol. — Le sol du dép. de la Lozère est très mouvementé et complètement occupé par des montagnes; aucun autre département français n'a une moindre surface de plaine. Ces montagnes et les plateaux élevés qui relient les divers alignements ont une altitude moyenne considérable, mais sont profondément entaillés par d'étroites vallées où les rivières ont creusé des gorges formidables, d'impraticables défilés. Cette région a le caractère d'une faite, offrant cette particularité remarquable qu'aucun de ses 437 cours d'eau n'a sa source dans un département voisin; tous naissent dans celui-ci d'où ils divergent vers les quatre points cardinaux pour arroser les contrées limitrophes. De quelque côté qu'on pénètre dans la Lozère, c'est donc en remontant une pente.

On y distingue trois régions orographiques nettement tranchées: les Cévennes au S.-E., dont les schistes déclinés sont troués de massifs granitiques; la Montagne au N., formée de plateaux granitiques parsemés d'épanchements volcaniques; les Causses au S.-O.

Les Cévennes occupent la moitié orientale de l'arr. de Florac et le tiers S.-E. de celui de Mende. Au sens propre, les véritables Cévennes ne s'étendent que du massif granitique de l'Aigoual au massif de la Lozère, et les gens du pays distinguent nettement le *Cévenol* du *Louzérot* aussi

bien que du *Causse* et du *Montagnard* des plateaux septentrionaux. Mais les géographes ont généralisé l'appellation de Cévennes, l'appliquant à tout le bourrelet montagnéux qui sépare le bassin méditerranéen du bassin océanique. En particulier, dans notre département, on y rattache les massifs de la Lozère et du Goulet qui s'allongent au N. de la vraie région cévenole.

L'Aigoual divise les dép. du Gard et de la Lozère par une barrière de rochers abrupts et brûlés au S., mais s'abaissant au N. par des pentes boisées ou revêtues des prairies qui sont des tapis de fleurs. Les principaux sommets sont, de l'O. à l'E.: la Croix de Fer (1,327 m.), qu'une arête relie au causse Noir (V. AVEYRON [Dép.]); le signal de Montrefu (1,406 m.), dont la crête s'élève à 1,474 m., puis à 1,564 m. aux sources de la Jonte et enfin, à 2 kil. au N., dans l'Hort-Dieu, à 1,567 m.; c'est le point culminant, sur la limite du dép. du Gard; une crête, séparant les vallées de la Jonte et du Tarnon, se développe au N. jusqu'au causse Méjean atteignant les alt. de 1,404 m. et de 1,539 m. Une autre, considérée comme chaîne principale, se dirige vers le N.-E. séparant les bassins du Rhône et de la Garonne; elle s'abaisse de 1,351 m. à 1,228 et 1,097 au signal du Tarnon; à l'O. sont les prairies bien arrosées et les bois du val du Tarn; à l'E. les taillis de chênes verts, les torrents, presque desséchés, en été, du bassin du Gard; la crête est très étroite, souvent il n'y a pas plus de 200 m. entre les lits des cours d'eau tributaires de l'Atlantique et ceux de la Méditerranée. Au N. du col des Salides sont le signal de l'Hospitalet (1,112 m.), puis la Can de Barre-des-Cévennes (1,018 m.); l'arête médiane se dirige alors vers l'E. par le Plan de Pont-Mort et le Cabanis (1,186 m.) jusqu'au col de Jalcreste entre les vallées du Gardon d'Alais et de la Mimente; au N. de ceux-ci se développent les monts du Bougès, orientés de l'O. à l'E. comme l'Aigoual, la Lozère, etc. Ce massif granitique constitue le centre du pays cévenol; ce fut la citadelle des Camisards au milieu des 199 villages et hameaux brûlés ou rasés en 1703. Le point central est le signal de Saint-Maurice-de-Ventalon (1,354 m.) duquel découlent le Gardon d'Alais et des affluents de la Cèze, du Tarn, de la Mimente; à l'O., le signal de Bougès s'élève à 1,424 m.; le signal de Fraissinet n'en a que 1,330; puis la faite s'abaisse à 1,400 dans les monts de Rampouneche, au pied desquels le confluent du Tarn et du Tarnon se fait à l'alt. de 526 m. Au pied du signal de Saint-Maurice est le fameux bois d'Altefage où se tinrent les premières assemblées des Camisards. Au N. du signal et du col de Saint-Maurice (1,082 m.), une arête étroite relie les monts du Bougès à ceux de la Lozère, séparant les vallons de l'Alignon et de l'Euch; elle atteint 1,451 m. — Le mont Lozère forme un massif de 300 kil. q. qui s'allonge de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., entre les vallées du Tarn au S., du Lot au N.-O., de l'Altier (sous-affluent du Rhône) au N.-E. Sur la frontière orientale du département est le roc Costelades (1,508 m.) qui plonge sur la vallée de la Cèze; puis on rencontre, en allant à l'O., le roc Malpertus (1,683 m.), le pic de Finiels (1,702 m.) ou Crucinas, ou signal de Cassini; le signal des Laubies (1,660 m.), le roc des Laubies (1,561 m.), qui tous dominent seulement de 100 à 200 m. les terrasses granitiques du massif; sur une longueur de 20 kil., l'alt. ne s'abaisse pas au-dessous de 1,550 m.; autour du noyau, l'altitude est moindre: 1,258 m. au roc de l'Aigle (entre Bagnols et Lanuéjols), lequel rejoint le causse de Mende; au S.-O., des hauteurs décroissant de 1,530 à 1,240 et 1,046 m. réunissent les monts de la Lozère au causse de Sauveterre. Au N. du pic de Finiels, la ligne de partage des eaux s'abaisse de 1,374 m. à 1,406 m. au signal de Cubières, puis à 1,175 m. au col de Tribes, entre les sources du Lot et des affluents de l'Altier. Au N. de cette dépression est la montagne du Goulet, massif schisteux et pelé de 72 kil. q. qui atteint 1,499 m. au signal du Goulet. La crête, longue d'une vingtaine de kil., est suivie par le vieux chemin dit

de la Serre ou des Mulets, qui va du plateau oriental de la Garde-Guérin au causse de Belvezet ou de Larzallier. Au N.-O. de celui-ci, qui atteint 1.263 m., se trouve le causse de Montbel, marécageux et troué d'une trentaine d'*avens*, entonnoirs de 10 à 15 m. de diamètre. Ce plateau jurassique (de 40 kil. q.) est comme le nœud hydrologique de la France centrale. Au N., séparé de la montagne du Goulet par la vallée du Chassezac, s'élève le Maure de la Gardille (1.501 m.), au S. duquel sourd l'Allier. Il se prolonge au N. par les hauteurs de la forêt de Mercoire (réduite de 12.000 à 340 hect.) qui atteignent 1.470 m. et en ont encore 1.254 m. au N. de Langogne (alt. de la vallée, 896 m.). Les pâturages d'été y ont pris la place de la forêt. La ligne de partage des eaux contourne au S. la vallée de l'Allier, la crête n'ayant pas plus de 300 m. de large entre cette vallée et celle du Chassezac; elle s'élargit vers l'E. où l'alt. est de 1.443 m. au Thord, sous lequel passe en tunnel le chem. de fer de Paris à Nîmes. Au delà nous passons dans le dép. de l'Ardeèche.

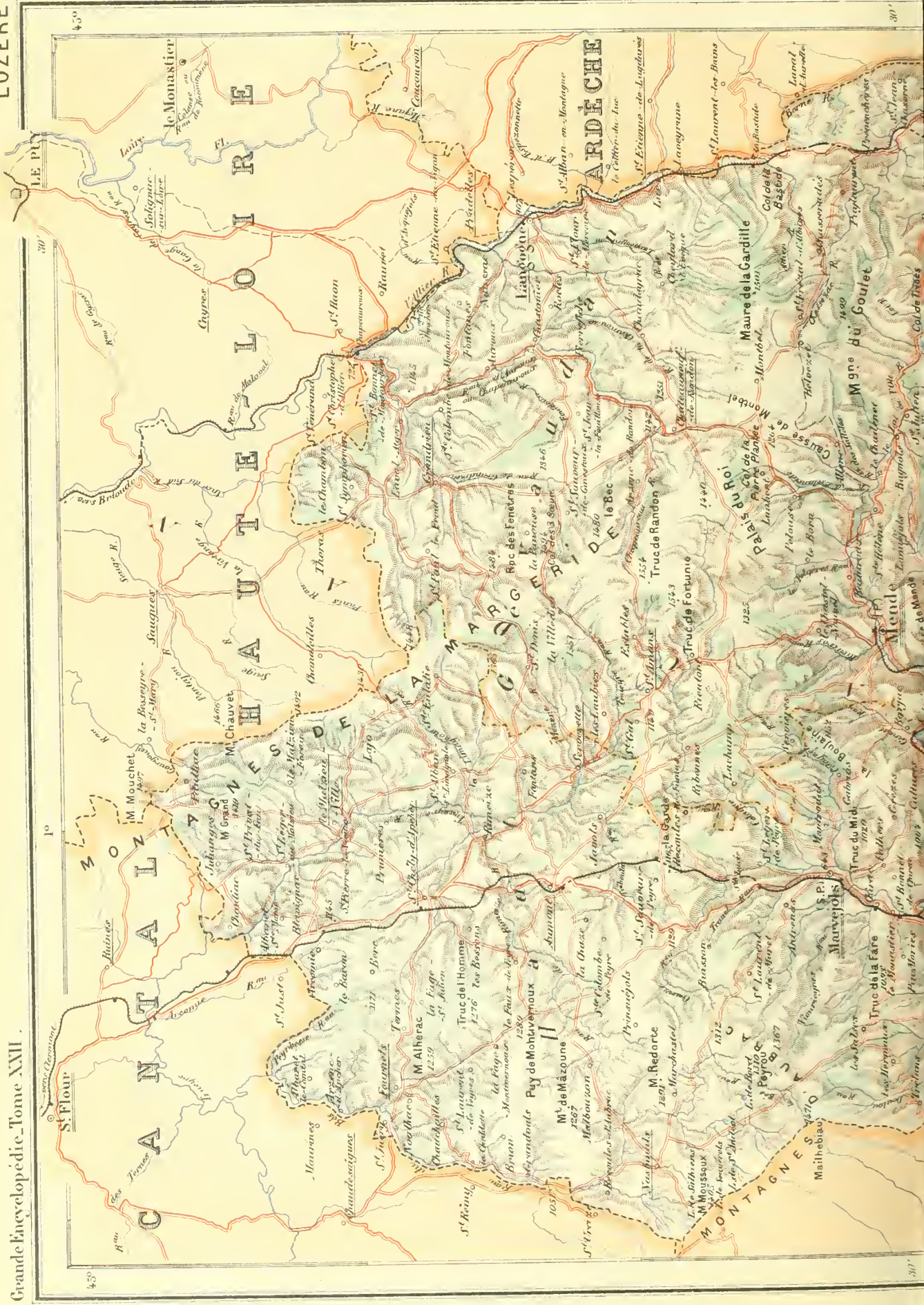
La *Montagne* ou *Haut-Gévaudan* est la région septentrionale du dép. de la Lozère occupant les deux tiers de l'arr. de Mende et les trois quarts de celui de Marvejols. C'est un vaste plateau granitique s'étendant depuis le val de l'Allier (qui le sépare des monts porphyriques du Velay), à l'E. jusqu'aux monts porphyriques d'Aubrac à l'O. Au centre, une sorte de dos est formé par les monts de la Margeride. Ceux-ci s'étendent du S. au N. séparant les bassins de la Loire et de la Garonne; à l'E. les eaux descendent vers l'Allier, à l'O. vers le Lot, par la Colagne et la Truyère. La Margeride commence au plateau désert et glacé du Palais-du-Roi (1.350 m. d'alt. moyenne; sommet, 1.438 m.), semé d'immenses tourbières, que les causses de Montbel et de Belvezet séparent de la montagne du Goulet; au N. de ce plateau sont les points culminants le Truc de Fortunio (1.543 m.), le signal de Randon (1.554 m.), d'autres sommets de 1.540 m., 1.491, 1.470; un peu au N. le Roc des Fenêtres s'élève à 1.484 m.; cette altitude se maintient dans la partie de la chaîne qui sépare le dép. de la Haute-Loire de celui de la Lozère. Dans cette partie les sommets ont 1.492 et 1.458 m.; vers l'extrémité du département, le Montgrand atteint encore 1.419 m. Le relief des monts de la Margeride est d'ailleurs peu accentué; ce sont des eroupes herbeuses, des landes, des bruyères avec, dans les dépressions, des tourbières et quelques bois.

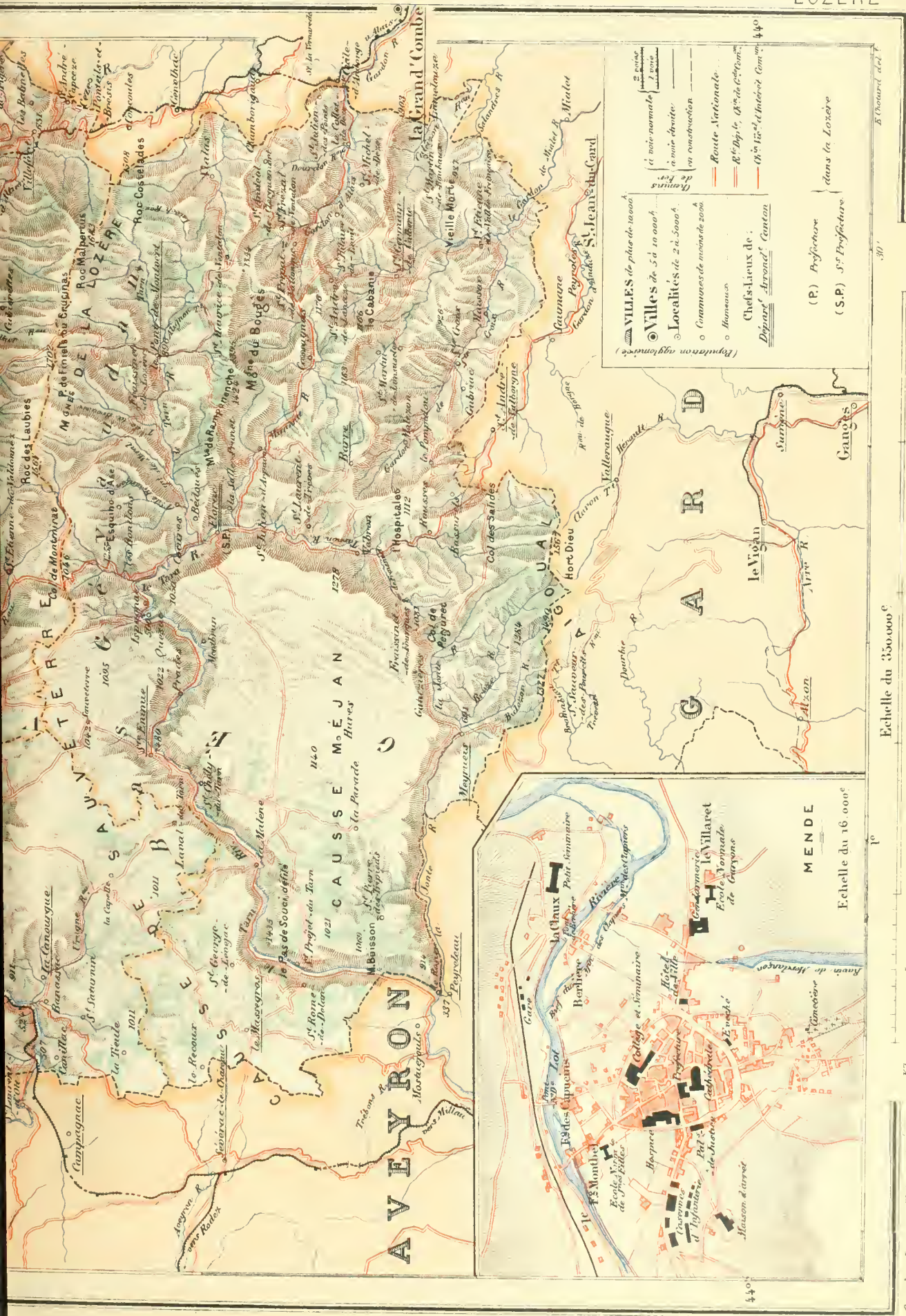
Les sommets dépassent de 200 m. à peine le plateau du côté oriental; la pente ne s'accuse qu'aux approches de la grande vallée de l'Allier qui est à 896 m. à Langogne, à 730 m. à sa sortie du département. Dans l'espace compris entre ces gorges et la Margeride, l'alt. moyenne du plateau granitique, quelquefois dénommé plateau de Grandrieu, dépasse 1.200 m.; ces terres froides, peu herbeuses, devraient être reboisées. Sur le versant occidental de la Margeride la pente est plus rapide; les magnifiques gorges creusées par la Truyère et ses affluents sont de 400 à 500 m. plus bas que les sommets. L'alt. moyenne du plateau s'abaisse à environ 1.100 m. dans cette région que traverse le chem. de fer de Neussargnes à Marvejols; les sommets atteignent seulement 1.289 m. (puy de Montvernoux) et 1.291 m. (mont Redorte); elle se relève plus à l'O. vers les monts d'Aubrac. Ceux-ci, constitués par des épanchements porphyriques, séparent les dép. de la Lozère et de l'Aveyron; ils atteignent 1.471 m. au signal de Mailhebian, 1.405 m. au signal de Moussous vers le N.; déchiquetés par les eaux météoriques sur leur versant occidental, ils s'abaissent en pentes douces sur le versant oriental; celui-ci est parsemé de petits lacs dont les principaux sont entre le signal de Moussous et le Peyron (1.340 m.), ceux de Moussous, Souvérols, Salliens, Bord, Saint-Andéol; toutes les eaux vont au Lot par le Bès (affluent de la Truyère), ou par la Colagne. La région de la Montagne est un pays de pâturages, mélangés de bois, parmi lesquels tranchent ceux de la Margeride (ébènes, hêtres, sapins), qui lui donnent

l'aspect d'une longue muraille noire; ce sont des pâturages à moutons. Les pentes volcaniques d'Aubrac, beaucoup plus fertiles, sont couvertes de beaux herbages, de bêtes à cornes. — Au S. du Haut-Gévaudan, près de la vallée du Lot, il faut signaler entre le Lot et la Gineste le petit massif de la Boulaine, plateau de grès et crête schisteuse, noirs de pins, dont le sommet a 1.213 m.

La région des *Causses* contraste aussi bien avec le profil tourmenté des Cévennes qu'avec les plateaux humides de la Montagne; les premières correspondent aux schistes, les seconds au granite. Les causses, comme leur nom le dit, sont calcaires. Au centre du département, le long du Lot, une zone intermédiaire sépare les grands causses de la Montagne; là sont les petits causses de Changefège, de Montbel, déjà nommé, de Belvezet et d'Allenc au N. du Lot; au S. de cette rivière ceux de Mende (1.060 m.) entre le Lot et la Nize; de Valduc ou Balduc, etc. Mais au S. du Lot et de la large vallée de Valdonnès qui descend du mont Lozère commence le grand plateau de 100.000 hect. que le Tarn divise en causse de Sauveterre et causse Méjean. Le causse de Sauveterre, vaste de 60.000 hect. et prolongé à l'O. par le causse de Séverac (V. AVEYRON [Dép.]), a 35 kil. de long de l'E. à l'O., depuis le col de Montmirat qui le sépare des contreforts de la Lozère jusqu'à la limite du département; il mesure 25 kil. entre le Lot et le Tarn; son alt. diminue de l'E. à l'O.; elle est en moyenne de 1.000 m. d'un côté, de 850 à 900 m. de l'autre; les points extrêmes sont 1.091 m. à l'E. de Sauveterre et 840 m. au S.-O. de La Capelle. Ses 146 hameaux ont moins de 4.500 hab. Il est aujourd'hui presque déboisé. C'est un plateau aride, semé de monticules, *couronnes*, *puechs* ou *trucs*, qui le dominent de 20 à 50 m., et criblé de trous, *avens* où s'engloutissent les eaux; celles-ci sont abondantes puisqu'il en tombe de 1.250 à 833 millim. par an, soit une moyenne de plus d'un mètre; mais le sol n'en retient rien; tout passe au-dessous, formant un réseau de ruisseaux souterrains qui rejaillissent plus bas en admirables fontaines à Saint-Frézal (près de La Canourgue), à Vigos (près d'Espagnac), à Burlac (près de Sainte-Enimie), etc. Cependant un peu d'humidité se conserve dans les *sotchs*, vallons fermés ou il y a quelque terre végétale et autour desquels se groupent les maisons, pourvues de citernes. Pour les bestiaux ou à les mares ou *lavagnes* au fond garni d'argile; mais en été elles assèchent. Trop de soleil en été, trop de neige en hiver, « le vent qui tord les bois chétifs, de rocheuses prairies tondues par des moutons et des brebis à laine fine, des champs caillouteux d'orge, d'avoine, de pommes de terre, rarement de blé, voilà les causses ». Le Causenard seul peut aimer le causse; mais qui n'admire-rait les vallées qui l'entourent?

En descendant par des sentiers de chèvres, du plateau dans les gorges, on quitte subitement la rocaille altérée pour les prairies murmurrantes et les grands horizons. En haut, sur la table de pierre, c'est le vent, le froid, la nudité, la pauvreté, la laideur, la tristesse, le vide; en bas, sur le tapis de gazon, c'est le zéphir dans les vergers, une atmosphère tiède, l'abondance et la gaieté (On. Reclus). — Le causse de Sauveterre est séparé du causse Méjean par le célèbre cañon du Tarn. Cette gorge sinueuse de 50 kil., large seulement de 1.250 à 2.500 m. entre ces deux plateaux, se creuse à 500 m. au-dessous, formant un abîme aux parois presque verticales et le plus souvent inaccessibles. La muraille de la rive gauche, un peu plus élevée que l'autre, domine parfois la vallée de 700 m. Le causse Méjean, c.-à-d. du milieu, est presque isolé par ces fossés grandioses; au N. et à l'O. celui du Tarn le sépare du causse de Sauveterre, au S. la Jonte le sépare du causse Noir et de l'Aigoual (V. AVEYRON et GARD); à l'E. le Tarnon le sépare des Cévennes; il ne se rattache qu'au massif de l'Aigoual, par un isthme dont la largeur maxima est de 1.000 m., et minima d'une dizaine de mètres; là passe le col de Perjuret (1.031 m.). Cette file calcaire de





VILLES de plus de 10000
 et non normale

Localités de 2 à 5000
 Communes de moins de 2000

Chefs-Lieux de :
 Département, Arrondissement, Canton

Routes Nationales
 R. N. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Echelle du 350.000^e

Echelle du 16.000^e

40 kilomètres

30

20

10

0

5

Milano

Gravé et Imp. par Ehrhard Frères 1896.

44°

39°

5. Chaurand del. f.

H. LAMRAULT et Cie. Editeurs

40,000 hect., bordée par 420 kil. de falaises verticales, a une alt. moyenne de plus de 1,000 m. Sa falaise n'est interrompue que par deux ravins, celui des Bastides au S. et celui de Montbrun au N. ; il a 28 kil. de l'E. à l'O., de 10 à 20 du N. au S. Un certain nombre de mamelons émergent de cette table de pierre, la surmontant d'une centaine de mètres ; le point culminant à l'E. atteint 1,278 m. ; le signal de Gargo, 1,250 m. ; le puech d'Aluech, en face de Sainte-Enimie, 1,153 m. ; au centre, le signal du Tour, 1,130 m. ; à l'O. le mont Buisson, 1,069 m. ; quelques petits bois de pins subsistent, notamment autour du mont Buisson. Plus nu, plus glacé et plus desséché qu'aucun autre cause, il nourrit à peine 1,600 hab. Au pied, jaillissent les superbes sources du Pêcher (à Florac), de Castelbouc (à Prades), de Saint-Chély-du-Tarn, etc.

Géologie. — Le dép. de la Lozère est situé à l'angle S.-E. du Plateau ou Massif central de la France. Il comprend trois divisions géologiques bien distinctes, correspondant aux divisions orographiques que nous venons d'exposer : Au S.-E., les Cévennes, dont les terrains primaires s'étendent depuis le massif granitique et dévonien du Vigan (V. GARD [Dép.]), jusqu'aux gneiss du dép. de l'Ardèche (V. ce mot), profondément ravinés et bouleversés, surtout au voisinage des soulèvements granitiques et granulitiques de l'Aigoual et de la Lozère. — Au N., la Montagne couvre de ses granites et granulites l'espace compris entre les massifs basaltiques des monts du Velay et des monts d'Aubrac. — Au S.-O., les Causses formés essentiellement des calcaires des étages jurassiques moyen et supérieur, mais bordés au S.-E. et au N. d'une frange de lias. Au N. du cours du Lot, s'étend entre la région du granite et celle du causse une zone intermédiaire de schistes, de gneiss et de lias, représentant un ancien détroit des mers jurassiques.

Nous décrirons successivement ces trois régions et leurs terrains. Les terrains cristallins des Cévennes s'étendent à l'O. jusqu'au causse Méjean, borné par la Jonte et le Tarnon, puis par la faille du Valdonnès suivant une ligne tirée à peu près d'Espagnac à Chadenet par le col de Montmirat qui limite les calcaires du causse de Sauveterre ; elle produit une dénivellation d'environ 500 m., qui relève les terrains primaires au-dessus des sédiments jurassiques ; la limite des schistes suit ensuite à peu près une ligne tirée de Bagnols-les-Bains à la vallée du Langouyrou jusqu'à Langogne. Le triangle ainsi découpé au S.-E. du département constitue la région des Cévennes, versant du Plateau central profondément découpé par les vallées d'érosion ; celles-ci s'enfoncent jusqu'à 600 m. au-dessous du plateau, par exemple celles de Chassezac, de l'Altier, de la Borne, creusées dans les gneiss et les granites les plus durs. L'extrême puissance de ces phénomènes d'érosion est due à la proximité de la mer qui accentue les pentes ; à partir du niveau de base, l'érosion régressive remonte jusqu'aux sources des cours d'eau. Sur le versant occidental, l'éloignement de la mer ménage les pentes. Dans le massif primaire des Cévennes s'intercalent : au S. le soulèvement granitique de l'Aigoual qui arrive jusqu'aux Rousses (sur le Tarnon) ; au centre le grand soulèvement granitique de la Lozère ; au N.-E. celui de Villefort. Le massif de la Lozère est la protubérance granitique la plus élevée de la France centrale ; il est orienté d'E.-S.-E. à O.-N.-O. et délimité par des failles ; au N. celle d'Orcières fait buter les sédiments jurassiques contre les micaschistes ; les premiers développent leurs couches horizontales au pied d'une longue falaise qui va de Lanuéjols aux Vans (Ardèche). Au S., le mont Lozère est constitué par deux immenses gradins aux cotes de 1,500 et 1,200 m., le premier correspondant à la région des hauts pâturages. Le granite s'étend d'ailleurs jusqu'aux monts du Bougès, dont la cime est formée de granulite. A l'O., le massif granitique du mont Lozère et ses failles parallèles sont coupés brusquement par la faille perpendiculaire du Valdonnès. Le massif de Villefort se rattache à ceux du Vivarais (dép. de l'Ardèche).

Les terrains archéens des Cévennes, rongés par les torrents, bouleversés par les mouvements du sol, ont été aussi altérés par le métamorphisme au contact des granites et granulites qui les imbibent ou y sont injectés en une foule de points. Les gneiss rubanés et les micaschistes occupent les districts limitrophes du Haut-Vivarais ; les deux roches passent de l'une à l'autre bien que la première domine ; d'autre part, le gneiss devient souvent granitoïde ; ailleurs il est granulitisé et riche en mica blanc (à Langogne, Luc, Puylaurent). — Les micaschistes à sérécite sont très développés dans les Cévennes proprement dites ; ils sont divisés en minces feuillets avec glandes de quartz blanc. A la partie supérieure de ces micaschistes sont fréquemment intercalés des gneiss œillés, assise de 1,000 m. d'épaisseur ; ceux-ci passent à un gneiss granitifère, formation caractéristique des Cévennes proprement dites où elle forme une bande de 60 kil. de long. — Les talcites ou schistes luisants, décrits à l'art. GARD, forment immédiatement au-dessus des gneiss et micaschistes un système très uniforme d'une puissance d'au moins 4,000 m. ; ils constituent les sommets des Cévennes. — Les schistes granitiques se rattachant parfois aux schistes séréciteux, dont ils sont une modification, passent souvent au micaschiste franc à mica noir ; dans les monts de Mercoire, ils alternent avec les gneiss rubanés et les micaschistes. — Les schistes amphiboliques forment un étage bien développé à l'O. de Mende.

Le granite de la Lozère est un granite à deux micas, dont l'un blanc, et à quartz bipyramidé ; sa texture le rapproche des granulites. Le granite de la Margeride est remarquablement porphyroïde, avec de très grands cristaux d'orthose blanc. On y trouve quelques îlots de schiste. Partout la surface est très érodée, le sol jonché de blocs arrondis, volumineux, parfois superposés et d'aspect pittoresque (rocher branlant de Châteauneuf-de-Randon). Dans le massif granitique de Villefort ou de la Borne, les éléments sont moins gros. — La granulite se présente en filons, rares dans les gneiss, fréquents dans le granite ; elle est alors à grains fins, mica blanc et tourmaline très abondante. Mais elle se présente surtout en grandes masses d'épanchements à contours irréguliers, à grains moyens, mica blanc abondant, mais tourmaline rare ; on l'exploite pour pierre de taille, particulièrement à Grandrieu et Pierre-fiche (d'où on a tiré le piédestal de la statue d'Urban V à Mende). — La microgranulite est en filons minces, allongés, réguliers, parfois renflés en dykes ; c'est une roche compacte, rose, à quartz bipyramidé.

La région du Haut-Gévaudan ou Montagne est essentiellement granitique ; le principal phénomène est celui du soulèvement de la Margeride, très accentué à l'O., où elle se termine brusquement par une falaise rectiligne des Estables à La Rouvière. Le granite s'étend à l'E. jusqu'au causse de Montbel, au Langouyrou et à l'Allier ; à l'O. jusqu'aux monts d'Aubrac ; au S. il n'atteint le Lot qu'à Sainte-Ilène, le petit causse de Changefège l'en sépare ensuite, puis son massif de micaschistes et de gneiss délimité par une ligne meulée de Mende à Ribennes, de là au Buisson, à Antrenas et aux Salses. Le plateau granitique est d'ailleurs pénétré de granulite qui souvent s'épanche en grandes masses et passe à la pegmatite ; le plus vaste massif granitique s'étend de Saint-Chély-d'Apcher à Fournels. Au contraire les dépôts sédimentaires sont très localisés et de peu d'importance ; citons les plaques d'arkose infraliasique du Palais-du-Roi ; le bassin oligocène de Naussac ; le bassin miocène de Saint-Albans ; celui du Malzieu-Ville. Quant au basalte, on le trouve à l'E. de la Truyère, au N. de Saint-Léger-du-Malzieu ; mais surtout il constitue les monts d'Aubrac. Dans la région des causses, il n'apparaît qu'en un point, au hamcau de Sauveterre. C'est le basalte pliocène décrit à l'art. LOIRE (Haute-), t. XXII, p. 448.

La région des sédiments jurassiques est un peu plus étendue que celle des causses ; elle les dépasse au N. où l'ancien golfe de la mer jurassique se prolongeait vers l'E., par un détroit qui rejoignait le golfe rhodanien. Ce bras

de mer, retrouvé par M. Fabre, suivait à peu près la vallée supérieure du Lot, et a laissé une traînée de petits causses de Mende au Bleyard, à Villefort et aux Vans (Ardèche), lesquels relient les grands causses aux curieux dépôts jurassiques des *Gras* qui représentent dans le Vivarais des causses océaniques. Cet ancien détroit de Villefort, très large encore dans le causse de Mende, se bifurquait autour du mont du Goulet; de son bras septentrional, il reste le plateau de Montbel, le causse de Belvezet et le piton isolé de la Fare (com. de Prévencières). Le bras méridional, entre les monts Lozère et du Goulet, a déposé les petits plateaux calcaires d'Illoultet, Orcières, Le Bleyard, Bourbon, Pomaret, Bergougnon, le Mas-de-l'Air, la Rousse, et Moignard, atteignant au Gras des Vans les calcaires du Bas-Vivarais. Ces deux traînées furent préservées de l'érosion par les failles auxquelles elles sont adossées. — Voici maintenant comment M. Fabre s' imagine l'histoire géologique des causses. A l'époque liasique, entre l'Aigoual et la Lozère, un haut-fond fermait le golfe où ils se sont déposés. Il y eut des alternatives d'émersion et de submersion qu'on peut reconstituer à l'époque du charmoithien inférieur (calcaires encrinétiques à *Ostrea obliquata*); l'eau claire, parcourue par des courants, atteste l'ouverture du golfe. Peu à peu, le bombardement de l'antialien des Cévennes rétrécit les détroits, et le golfe ne fut plus relié à la mer que par le seuil de Bédarieux; il se transforma en mer fermée où s'accumula la vase, et qui s'approfondit par un mouvement de bascule ereusant une fosse parallèle à l'axe des Cévennes. C'est dans cette petite Caspienne que se déposèrent les calcaires des grands causses. Cette région subit de profonds remaniements; les masses de calcaires, souvent dolomitiques, sont traversées par un réseau compliqué de failles et de fentes appartenant à plusieurs systèmes; aux environs de Mende, la multitude de ces fentes orientées du N.-N.-O. est prodigieuse. Au voisinage des fentes, les phénomènes de métamorphisme sont très accusés; les calcaires encaissants sont rubéfiés; les calcaires à entroques deviennent saccharoïdes; les calcaires à fucoides passent au calcaire lithographique blanc; failles et fentes sont remplies d'une argile rouge vif, colorée par le fer oligiste.

L'aspect général de la région des causses est le suivant: à l'E., les petits plateaux qui jalonnent l'ancien détroit jurassique sont formés de sédiments liasiques; ceux-ci couronnent le plateau de Montbel; au voisinage de celui-ci, les arkoses infra-liasiques sont relevées jusqu'à 4,380 m., ce qui serait la plus grande altitude des terrains sédimentaires dans la France centrale. Sur le causse de Belvezet, les marnes du lias sont surmontées par le jurassique moyen; il en est de même sur ceux de Mende, de Valduc, etc. Enfin la plate-forme des grands causses est formée des assises jurassiques supérieures. Dans tout le centre du département, les marnes liasiques constituent une formation puissante, des talus fertiles, en pente douce, au pied des grands escarpements oolitiques.

Voici maintenant la description de ces assises sédimentaires. Elles reposent sur les terrains primaires et spécialement les schistes cristallins. Ceux-ci sont très altérés et rubéfiés au contact des assises liasiques; ce phénomène, très général, est dû à une action chimique des eaux de la mer liasique. Il faut signaler qu'à l'extrémité occidentale du département vient finir le terrain permien du Rouergue; à La Canourgue se termine, avec un faciès littoral bien marqué, le lit d'argiles et psammites rouges du dép. de l'Aveyron, caractérisé par des ramules de *Voltzia heterophylla*; on peut les rapprocher du grès vosgien. Au delà de ce petit golfe permien, nous ne trouvons plus que des sédiments jurassiques. Ils se succèdent dans l'ordre suivant: Grès et arkoses de l'infra-lias, signalés par M. Fabre sur quelques hauts plateaux. — Etage du calcaire capucin, horizon lithologique remarquable, qui dessine le plateau de Montbel; ce calcaire est gréseux, couleur brun de capucin, sans fossiles, avec géodes de barytine, spath

et quartz. Dans le cant. du Bleyard, il repose sur des bancs de calcaire gris, pétris de fossiles (zone à *Ammonites planorbis*). — Calcaire jaune, en bancs brisés, alternant avec de petits lits d'argile verte et des lits de cargneules cloisonnées; les fossiles sont ceux de la flore rhétienne (à Badaroux, près de Mende). — Le sinémurien est représenté par un calcaire bleu à cassure cristalline, à encrines et gastéropodes, et par un calcaire gris noduleux, à gryphées arquées. — Le charmoithien comprend un calcaire siliceux à *Gryphea cymbium* et *obliquata*; un calcaire marneux à *Ammonites fimbriatus* et des marnes à *Ammonites margantatus*, *Belemnites niger*, *Lytoceras limbriatum*, *Egoceras Daviei*. — Au-dessus viennent des marnes à ammonites bleues, friables, très développées; elles sont séparées des précédentes par un étage de schistes argileux, bitumineux, correspondant aux marnes à posidonies de l'Auxois et de Lorraine; il renferme l'*Ammonites serpentinus*, *annulatus*, *communis*, *Belemnites tripartitus*, l'ichtyosaure, etc.; au-dessus de ces schistes sont des lits de marnes à *Harpoceras bifrons*, *bicarinatedum*, *radians*, *aalense*, *Pecten pumilus*. Au-dessus, on trouve des marnes à *Ammonites aalensis*, bleues, passant en haut à un calcaire marneux, noduleux, avec *Cancellophycus liasinus*, *Trigonia pulchella*, etc. Les couches que nous venons d'énumérer représentent le toarcien et ont ceci de remarquable qu'elles forment une assise de 80 m. de marne sans calcaire intercalé. Elles sont surmontées d'une couche de 15 à 20 m. de calcaire marneux, zone intermédiaire entre le toarcien et le bajocien.

Le jurassique moyen débute par le calcaire à fucoides, noduleux, marneux, siliceux, bleu, avec lits et rognons de silex; près des rivages, il devient plus siliceux, passant aux calcaires à jaspés de Belvezet qui le relie aux jaspés de Naussac. Il se termine en haut par des conches à *Rynchonella epiliasina* et *Ostrea sublobata*. — Au-dessus sont les calcaires à entroques, surmontés de dolomie grenue, saccharoïde et cavernense; ce terrain forme les murailles ruiniformes du causse de Mende. — Le bajocien, dont la puissance dans le N. atteint 450 m., est surmonté du bathonien qui est particulièrement développé dans les causses. Il comprend 100 à 300 m. de calcaires marneux, surmontés de 100 à 200 m. de dolomies massives, lesquelles constituent la plus belle partie de la falaise des cañons et notamment les célèbres rochers de Montpellier-le-Vieux; dans la mer bathonienne, les cours d'eau apportaient des débris végétaux qui se retrouvent aujourd'hui dans des couches fluviomarines de 30 m. d'épaisseur (à *Corbula*, *Cyrena*, *Paludina*) et des lignites intercalés au milieu des calcaires marneux. — Le callovien est représenté par des marnes noirâtres, peu stratifiées, très épaisses, contenant à la base des ammonites pyritisées, mais peu fossilifères dans le haut. — L'oxfordien a un niveau inférieur de marnes noduleuses ou feuilletées (*Ammonites cordatus*, *plicatilis*, *arduennensis*, *Belemnites hastatus*, etc.), grises ou jaunes; à mesure qu'on s'élève, l'étage est de moins en moins marneux; les marnes schistoides passent à des calcaires marneux (*Ammonites transversarius*, *tortisulcatus*, etc.); on arrive à de gros bancs gris bleuâtre ou blanc, à pâte lithographique avec quelques lits de marnes feuilletées; ces bancs calcaires épais se brisant aisément en plaques alternent avec des dolomies grises ou jaunâtres; ces dernières couronnent, en général, les mame-lons ruiniformes des causses Méjean et de Sauveterre. La plate-forme de ceux-ci est constituée par les assises oxfordiennes; la lisière et les pentes, plus larges au N., à l'E. et à l'O. du causse de Sauveterre, sont bathoniennes; puis se succèdent les couches que nous venons de décrire jusqu'au bas des pentes formées des marnes bleues et schistes à posidonies.

Les formations tertiaires sont faiblement représentées dans le dép. de la Lozère. Peut-être faut-il rattacher à la formation sidérolithique les filons et les amas de sables grossiers et argiles rutilantes à ruinaux de fer qui traver-

sent les calcaires jurassiques des causses suivant les principales failles. La limonite y est maganésifère. — Nous avons parlé de basaltes. — A Naussac, près de Langogne, se trouvent les débris d'un dépôt argilo-sableux rouge, sans fossiles, qu'on classe à l'époque oligocène et qui a été emporté par les érosions pliocènes. — Les petits dépôts miocènes de la vallée de la Truyère sont formés de sables siliceux très purs, avec cailloux roulés de quartz ; pas de cailloux basaltiques, ni de fossiles propres. — Les graviers pliocènes sont ferrugineux et essentiellement formés de débris granitiques. — Les alluvions anciennes, atteignant de 30 à 50 m. au-dessus du fond des vallées, se composent de cailloux roulés, déjections torrentielles et peut-être dépôts glaciaires. — Les alluvions modernes comprennent quelques dépôts tourbeux sur les granites, des sables et cailloux roulés au fond des vallées.

Régime des eaux. — Le dép. de la Lozère partage ses eaux entre trois grands fleuves français (Loire, Gironde, Rhône) et les deux principaux bassins marins de l'Europe, celui de l'océan Atlantique et celui de la Méditerranée. C'est le centre de dispersion des eaux le plus caractérisé du territoire français ; il les envoie dans toutes les directions : au N. par l'Allier, au N.-O. par la Truyère, à l'O. par le Lot, au S.-O. par le Tarn, au S.-E. par les Gardons, à l'E. par la Cèze et le Chassezac (affl. de l'Ardèche). Nous avons déjà remarqué que de ses 437 cours d'eau aucun ne lui vient d'un département voisin ; tous prennent leur source sur son territoire et de là descendent sur un autre. Notons aussi que les fleuves auxquels ils aboutissent sont tous assez éloignés du dép. de la Lozère. Le bassin de la Garonne prend la plus grande partie du département, la région des Causses en entier, la moitié de celle des Cévennes, les deux tiers de celle de la Montagne ; le bassin de la Loire comprend la reste de la Montagne, celui du Rhône le reste des Cévennes.

Bassin du Rhône. Les eaux de notre département vont au Rhône par l'Ardèche, la Cèze et le Gard. L'Ardèche n'y touche pas, mais en reçoit le Chassezac (75 kil., dont 35 dans la Lozère). Celui-ci naît au Maure de la Gardille, le contourne au S., arrose Belvezet, Saint-Frézal Chassezadès, Puylaurent, Prévencières, et entre dans la petite plaine de la Borne où il arrose Planchamp avant de passer dans le dép. de l'Ardèche. Le Chassezac est un des plus formidables torrents de France. A la crue de 1827, il jeta dans l'Ardèche 7,900 m. c. par seconde. Une partie de ses méfaits revient à son affluent de droite, l'Altier ; celui-ci naît au mont Lozère, passe à Cubières, au château de Champ, à Altier, sous le beau viaduc du chem. de fer de Paris à Nîmes, au N. de Villefort, et s'unit au Chassezac en aval de Planchamp. En face, le Chassezac reçoit la Borne (50 kil.) venue de l'Ardèche, qui forme la limite entre ce département et le nôtre ; elle coule au fond de véritables précipices. — La Cèze (100 kil.) n'a que sa source dans le département, au signal de Vielvic (996 m.), près de Saint-André-Capcèze : elle passe aussitôt dans le Gard. De la Lozère, elle reçoit : l'Homol (dr., 27 kil.), né au roc Costelade et finissant dans le dép. du Gard, en aval de Genolhac, et le Luech ou Euch (dr., 30 kil.) qui naît à 1,426 m. sur les pentes du mont Lozère, tout près des sources du Tarn, passe aux mines de Vialas, et reçoit la Courdonze venue aussi du Lozère, avant de sortir de notre département. — Le Gard est formé dans le département de ce nom par l'union des Gardons d'Alais et d'Anduze, lesquels tous deux proviennent du dép. de la Lozère. Le Gardon d'Alais (62 kil.) s'écoule au pied du signal de Saint-Maurice, arrose Saint-Frézal-de-Ventalon, Saint-Privat, se grossit d'un fort torrent venu du col de Jalcreste, se tord au fond de gorges sauvages où il reçoit au Collet-de-Dèze le Douardon ou Gardon de Dèze (g.), avant de quitter le département ; il en reçoit encore à dr. le Galeizon, né près de Saint-Martin-de-Boubaux. Le Gardon d'Anduze (72 kil.) naît entre l'Aigoual et les Cévennes, arrose Bassurels et passe aussitôt dans le dép. du Gard ; son grand affl., le Gardon de

Mialet (g., 48 kil., dont 22 dans la Lozère), naît à 1,076 m. d'alt. près de Saint-André-de-Lancize, arrose Saint-Germain-de-Calberte et Saint-Etienne-Vallée-Française, où il se grossit du Gardon de Sainte-Croix (dr., 25 kil.), né à 1,044 m. d'alt. au N. du Can de l'Hospitalet, passant à Molezon, Sainte-Croix-Vallée-Française, Moissac. Tous ces torrents ont de terribles alternances de sécheresse et de crues dévastatrices, gonflés en quelques heures par les orages qui se précipitent dans les ravins cévenols.

Bassin de la Loire. L'Allier (375 kil. dont 40 dans la Lozère) naît à 1,423 m. d'alt. sur le flanc du Maure de la Gardille, descend vers l'E. le long de la forêt de Mercoire, tourne au N. près de La Bastide et suit à peu près les limites du plateau granitique au pied des basaltes du Velay ; sa vallée sinuense creusée dans ces terrains pluto-niens, souvent étranglée en défilés, est fort pittoresque. L'Allier forme la frontière entre la Lozère et l'Ardèche, puis la Haute-Loire. Il reçoit le Masméjan (g.), passe à Luc, reçoit l'Espezonette (dr.), née près de l'Allier, passe à Langogne (alt. 896 m.) où il reçoit le Langouyron, venu de la forêt de Mercoire, à Jonchères, et quitte le département par 735 m. d'alt. au confluent du Chapeauroux. Celui-ci naît au Truc de Randon, passe à Arzens-de-Randon, près de Châteauneuf-de-Randon, à Pierrefiche, à Chastanier où il se grossit à dr. de la Clamouse (qui passe à Chaudeyrac), à Auroux, et se grossit du Grandrieu (g.) qui passe à Grandrieu.

Bassin de la Garonne. La Garonne reçoit du dép. de la Lozère le Tarn et le Lot.

Le Tarn naît à 1,550 m. au pied du roc Malpertus (1,683 m.), au S. du mont Lozère, se précipite à travers les pentes herbeuses de Bellecoste, se grossissant d'une quantité d'autres petits torrents qui dévalent des monts Lozère et du Bougès ; à Pont-de-Montvert il n'est plus qu'à 896 m. d'alt. ; au confluent du Tarnon, où il aborde la région des causses, qu'à 526 m. Dans cette partie supérieure de son cours, ses principaux affluents sont : l'Alignon (g.) venu du signal de Saint-Maurice ; le Rieuualet ou ruisseau de Finiels (dr.) ; la Brousse (dr.), tombée en cascades du signal des Laubies et passant devant Fraissinet-de-Lozère ; le torrent de Miral (dr.) qui forme les deux belles cascades de Runès, hautes l'une de 46 m., l'autre de 24 m. ; le Briancçon (dr.), etc. En aval de Cocurès, il reçoit son grand affluent supérieur, le Tarnon ; quittant les gorges sauvages des Cévennes, il commence à longer le causse Méjean, et bientôt après avoir absorbé un torrent venu du col de Montmirat, il entre dans son fameux cañon entre les causses Méjean et de Sauveterre, décrivant des sinuosités très prononcées. Ce défilé mesure plus de 50 kil. depuis Ispagnac jusqu'au Rozier, sur une largeur variant de 1,280 à 2,500 m. ; les détours continuels du Tarn entre les deux murailles fauves donnent au paysage une grande variété. La lumière y pénètre abondamment malgré la hauteur des falaises ; celles-ci sont tantôt verticales comme au hameau de Charbonnières, tantôt sculptées en architectures fantastiques, terrasses, tours, obélisques, châteaux de pierre ; souvent aussi la verdure s'y accroche, égayant l'aspect : ce sont des amandiers, des pêchers, des vignes abrités sur l'une des corniches ou des ravins latéraux tapissés de verdure parmi leurs énormes rochers. Au fond de la vallée les eaux vertes du Tarn courent de l'une à l'autre muraille, recueillant les admirables fontaines qui jaillissent au pied. Le défilé commence à 500 m. d'alt. entre Ispagnac et Guézac, près de la source de Vigos, au pied du château de Rocheblave ; la largeur est de 2,500 m. environ, en face du ravin de Montbrun ; le cañon se rétrécit bientôt à partir de Castelbouc (source) et du hameau de Blajoux ; on passe ensuite devant Prades, Saint-Enimie, Saint-Chély-du-Tarn (source), Pougnaoires, le château de la Caze, le moulin d'Hauterive (alt. 452 m.), la Malène ; puis le Tarn s'engage dans le Déroit ; au Pas de Soucy il disparaît sous l'amoncellement de rochers tombés des Rocs de l'Aiguille et de la Sourde, et au travers desquels jaillissent de belles

fontaines ; il reparait bientôt, mais pour former des rapides infranchissables aux bateaux jusqu'à Saint-Préjet-du-Tarn. La falaise de gauche (cause Méjean) est ici, comme sur l'ensemble, la plus haute et la plus âpre ; cependant à Saint-Rome-du-Dolan, celle du causse de Sauveterre tombe à pic de 500 m. ; dans toute cette partie de nombreuses grottes sont percées des deux côtés. Après le beau ravin de Saint-Marcellin, sur la rive droite, le défilé s'élargit ; à Rozier, au confluent de la Jonte (alt. 390 m.), le Tarn quitte le dép. de la Lozère pour celui de l'Aveyron. Ses deux principaux affluents dans le nôtre sont le Tarnon et la Jonte. — Le Tarnon (g., 35 kil.) sourd au pied du signal du Tarnon, dans l'Aigoual, traverse des prairies et des bois de châtaigniers, passe aux Rousses, aux Vanelis où il reçoit le ruisseau de Fraissinet venu du col de Perjuret, à Vebron, au pied du château de Salgas, à Saint-Laurent-de-Trèves ; il longe la falaise orientale du causse Méjean qui le domine de 672 m., mais sa vallée est longuement ouverte du côté oriental sur les pentes des Cévennes. Après avoir absorbé la Mimente, il baigne Florac où jaillit la belle fontaine du Pêcher, puis s'unit au Tarn. La Mimente (dr., 27 kil.) descend des monts du Bougès, passe à Cassagnas, Saint-Julien-d'Arpaon et La Salle-Prunet. — La Jonte (g., 42 kil.) vient de l'Aigoual et coule vers l'O. par Gatuzières et Meyrucis, où elle reçoit le Brézat et le Butézon, puis elle s'engage entre les falaises du causse Méjean et du causse Noir, séparant les dép. de la Lozère et de l'Aveyron ; après un défilé où elle disparaît sous un chaos de rochers, sa vallée s'élargit au milieu de bois pittoresques.

Le Lot commence au S. de la montagne du Goulet, se grossit des ruisseaux qui découlent de son versant méridional et du N. du mont Lozère, passe près du Bleyard (alt. 1,058 m.), reçoit les torrents de Bonnetès (dr.) et Combesourde (g.), baigne le château de Tournel, le village de Saint-Julien, reçoit les ruisseaux d'Houltes (g.), et de Rioufred (g.), passe à Bagnols-les-Bains où il reçoit le Villaret et l'Alleniet, à Chadenet, se grossit du ruisseau de Salelles (dr.), et de celui d'Esclanude (dr.), passe à Sainte-Hélène, et commence à longer les parois bleuâtres ou rougeâtres du causse de Mende ; en aval de La Rouvière, à Badaroux, il reçoit le Pelgères venu du Palais-du-Roi par le Born ; puis le Bouisset, le Rieucros d'Abaisse, et le Rieucros de Bergonte, en face de Mende (alt. 739 m.) ; après avoir arrosé le chef-lieu du département, il s'encaisse entre les causses de Mende et de Changefège. A Balnèges il reçoit le Valdonnès (g.), qui vient du mont Lozère, passe à Saint-Etienne-du-Valdonnès, recueille les eaux des causses de Balduc et de Mende, et se grossit de la Nize (dr.), qui passe à Lanuéjols et Brenoux. Le Lot élargit ensuite sa vallée entre les causses de Changefège au N. et de Sauveterre au S., passe à Barjac où il reçoit le Ginst (dr.), contourne le curieuse cause de la Roche, passant devant Cultures, Esclanèdes, Chanac (alt. 627 m.), le Villard, Salelles ; puis sa vallée se rétrécit et il commence ses méandres dans des défilés boisés où le chemin de fer ne peut le suivre qu'en accumulant les œuvres d'art, ponts, tunnels, viaducs. Il reçoit encore la Colagne (dr.) et l'Urugne (g.), avant de passer dans le dép. de l'Aveyron, à 512 m. d'alt. La Colagne ou Coulagne (54 kil.), née dans la Margeride, au Truc de Fortunio, passe à Rientort-de-Randon, près de Saint-Amans, reçoit la Tartaronne, passe à Ribennes, Recoules-de-Fumas, Saint-Léger-de-Peyres, reçoit la Cruzeize (dr.), le Travel (dr.), le Colagnet (g.), baigne Marvejols, reçoit la Jourdonne (dr.), le Vioureyres (dr.), le Rieulong (dr.) qui passe à Chirac ; en aval du Monastier, elle tombe dans le Lot. — L'Urugne (g., 12 kil.) est abondante grâce aux fontaines issues du causse de Sauveterre, dont la plus belle est celle de Saint-Frézal, à La Canourgue ; elle arrose ensuite Banassac. — La Truyère, bien plus importante que les précédents affluents du Lot, n'a dans la Lozère que son cours supérieur. Elle naît dans la Margeride au S. du roc des Fenêtres, baigne La Villedieu, Les Laubies, Serverette où elle

absorbe la Mèzère (dr.), tourne vers le N. par des gorges magnifiques, reçoit le Triboulin (g.), la Rimeize (g.), grossie du Chapouillet (g.), le Limagnol (dr.), qui passe près de Saint-Alban et se grossit du Guitort (g.), qui passe à Sainte-Enlalie. La Truyère baigne ensuite Prunières où elle reçoit le Calastre venu du Malzieu-Forain, puis Le Malzieu-Ville (alt. 862 m.), Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Léger-de-Malzieu, passe devant Blavignac, Albaret-Sainte-Marie, Chaulhac et le château de Paladines, avant de pénétrer dans le dép. du Cantal à l'alt. de 740 m. Elle y reçoit encore deux rivières nées dans le dép. de la Lozère : l'Arcomie et le Bès ; ce dernier sort des monts d'Aubrac au signal de Mailhcbiau, et recueille, par les ruisseaux de Plèches et de la Garde, les eaux des cinq petits lacs cités précédemment ; il passe ensuite près de Nasbinals, à Recoules-d'Aubrac, où il reçoit le Tascalet, forme la frontière entre les dép. du Cantal et de la Lozère et reçoit du second la Bedaule qui passe à Fournels.

Climat. — Le dép. de la Lozère est essentiellement montagneux ; les inégalités de niveau y sont suffisantes pour créer plusieurs zones climatiques, puisque, entre les altitudes extrêmes (pic de Finiels, 1,702 m., sortie du Gardon de Mialot, 200 m.), il existe un écart de plus de 1,500 m. Sur les 196 communes, il y en a 136 situées à plus de 800 m. d'alt. et seulement 7 situées à moins de 400 m. La variété des climats est extrême, accentuée encore par la diversité des expositions entre tel vallon ensoleillé et abrité et tel plateau ou telle gorge balayée par les vents du N. La Lozère participe donc aux climats de la région centrale ou auvergnate et de la région méditerranéenne ; les contrastes les plus violents se voient dans les Cévennes où sont les points les plus élevés et les plus bas : les hauts pâturages glacés de la Lozère et les chaudes vallées des Gardons où croissent le mûrier et l'olivier. Sur les Causses, les températures sont extrêmes : glaciales en hiver, brûlantes en été ; sur les plateaux du Haut-Gévaudan, il fait toujours froid. La température moyenne annuelle est à Mende de $\pm 10^{\circ}$, donc sensiblement inférieure à celle de Paris ($\pm 10^{\circ},8$). Le régime des vents aggrave les inégalités de température ; les vents du N.-O. et du S.-O. sont relativement froids et secs, après leur passage sur le Plateau central ; ceux du S. et du S.-E., soufflant de la Méditerranée, sont chauds et humides ; la rencontre de ces courants d'air provoque d'énormes chutes d'eau. A Vialas, il tombe 2,600 millim. d'eau par an ; à Villefort, 2,413 millim. ; à Pont-de-Montvert, 2,391 millim. Au N. de la muraille de la Lozère, les pluies sont moins abondantes ; à Mende, la chute d'eau n'est que de 696 millim. D'une manière générale, on évalue la chute d'eau annuelle à 1,890 millim. pour le bassin de la Méditerranée, à 1,156 millim. pour celui de la Garonne et seulement à 710 millim. pour celui de la Loire, la moyenne départementale étant de 1,244 millim. A Mende, l'hiver et l'été sont secs, l'automne très pluvieux. Les totaux ne peuvent donner une idée exacte du régime hygrométrique. En effet, les régions même qui reçoivent le plus d'eau sont souvent très sèches ; la Montagne au N. a un régime de pluie assez stable et est relativement humide, mais les Causses et les Cévennes ont alternativement trop peu d'eau et beaucoup trop. Des orages diluviens y jettent en quelques heures des trombes d'eau qui se précipitent dans les torrents, déterminant les crues effrayantes du Chassezac, de l'Altier, de la Cèze, du Gard, du Tarn, du Lot, de l'Allier, qui sont un des plus redoutables fleuves de ces contrées.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § Flore ; FRANCE ET EUROPE, § Faune).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Lozère a été formé en 1790 de l'ancienne province du Gévaudan ; mais on en a détaché Saugues réuni à la Haute-Loire et on y a ajouté quelques anciennes paroisses (Villefort et Meyrucis) du diocèse de Mende qui avaient été ensuite annexées à ceux d'Alais et d'Uzès. Le Gévaudan était compris dans

la généralité de Montpellier et le gouvernement du Languedoc. Sur l'histoire antérieure à la Révolution, V. GÉVAUDAN, LANGUEDOC, MENDE et CAMISARDS. Le pays est encore sous l'influence des divisions créées par les guerres de religion et les persécutions du XVII^e siècle. Les protestants sont environ 21,000, un peu plus que n'en comptait Lamoignon de Bâville en 1696, bien que la population ait un peu diminué. Le seul fait historique notable est la tentative d'insurrection royaliste de Charrier qui s'empara de Mende, mais fut pris et guillotiné (juil. 1793). La population parle un dialecte de la langue d'oc qui dans le Haut-Gévaudan se rapproche de l'auvergnat.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés sur le territoire de la Lozère (pour la période antérieure, V. GÉVAUDAN et LANGUEDOC) sont : Chaptal (Jean-Autoine), chimiste et homme d'Etat (1756-1832), né à Nojaret ; Ignot (Jean-Joseph-Marie), archéologue (1772-1857), né à Mende ; Comte (Louis), publiciste (1782-1837), né à Sainte-Enimie ; Barrot (Camille-Hyacinthe-Odilou), homme d'Etat (1791-1873), né à Villefort ; d'Aurelles de Paladines (Louis-Jean-Baptiste), général (1804-77), né au Malzieu.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Lozère comprend trois arrondissements : Mende, Florac, Marvejols. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France* en 1886 et les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891*) : Mende, 477,703 hect. ; Florac, 468,836 hect. ; Marvejols, 470,434 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements du dép. de la Lozère sont subdivisés en 24 cantons et 198 communes. On compte 7 cant. et 66 com. pour l'arr. de Mende ; 7 cant. et 52 com. pour l'arr. de Florac ; 10 cant. et 79 com. pour l'arr. de Marvejols. En voici la liste : Le Bleyard, Châteauneuf-de-Randon, Grandrien, Langogne, Mende, Saint-Amans, Villefort ; — Barre, Florac, Le Masséros, Meyrueis, Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte ; — Aumont, La Canourge, Chanac, Fournels, Le Malzieu-Ville, Marvejols, Nasbinals, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Germain-du-Teil, Serverette.

JUSTICE. POLICE. — Le dép. de la Lozère ressortit à la cour d'appel de Nîmes. La ville de Mende est le siège de la cour d'assises. Il y a 3 tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement ; pas de tribunaux de commerce. Le nombre des justices de paix est de 24, une par canton. — Le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 174 gendarmes, 3 commissaires de police, 2 agents de police, 103 gardes champêtres, 421 gardes particuliers assermentés, 41 gardes forestiers, 30 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 4,332 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 1 inspecteur à Mende, 1 receveur principal entreposeur à Mende, 4 receveur-entreposeur à Florac. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Mende. Il y a 4 trésorier-payeur général à Mende. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 4 directeur et 4 inspecteur à Mende.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'Académie de Montpellier. L'inspecteur d'Académie réside à Mende. Il y a 3 inspecteurs de l'enseignement primaire à Mende, Florac, Marvejols.

L'instruction secondaire se donne au collège communal de Mende. Il y a une école normale d'instituteurs et une d'institutrices à Mende ; une ferme-école à Marvejols.

CULTES. — Le département forme le diocèse de Mende, suffragant de l'archevêché d'Albi. Il compte (en 1890), 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 26 curés, 191 desservants, 143 vicaires de paroisse ou desservants de chapelle, 31 prêtres habitués, 16 aumôniers. On a ordonné dans l'année 43 prêtres, 12 diacres et 8 sous-diacres. Le *culte réformé*, auquel se rallie environ le sixième de la population, possède 5 églises consistoriales à Barre, Florac, Meyrueis, Saint-Germain-de-Calbeste, Vialas, avec 23 pasteurs.

ARMÉE. — La Lozère fait partie du 18^e corps d'armée dont le siège est à Montpellier ; il en forme avec l'arr. de Millau (Aveyron) la 3^e subdivision. La compagnie de gendarmerie appartient à la 48^e légion.

DIVERS. — La Lozère fait partie de la 8^e inspection des ponts et chaussées, de la 27^e conservation forestière (Nîmes), de l'inspection des mines du S.-E. ; de l'arrondissement minéralogique d'Alais, de la 8^e région agricole (S.).

Démographie. — Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Lozère une population totale de 435,527 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	126.503	1856.....	140.819
1806.....	143.247	1861.....	137.367
1821.....	133.934	1866.....	137.263
1826.....	138.778	1872.....	135.190
1831.....	140.347	1876.....	138.349
1836.....	141.733	1881.....	143.565
1841.....	140.788	1886.....	141.264
1846.....	143.331	1891.....	435.527
1851.....	144.705		

Il résulte de ce tableau que la population est stationnaire depuis 1806, avec d'assez faibles fluctuations. L'excédent régulier des naissances est compensé par l'émigration et ce sont les variations de celle-ci qui expliquent celles, assez régulières de la population, à qui les ressources naturelles ne permettent guère de s'accroître sur place.

Le mouvement n'a pas été tout à fait le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation ou diminution
Mende.....	45.503	51.185	5.682	25,7	28,8	3,1
Florac.....	39.465	33.367	-6.098	23,3	19,8	3,5
Marvejols.....	41.535	60.975	9.640	21,4	29,8	5,4
Total.....	126.503	135.527	9.024	24,5	26,2	1,7

Tandis que l'arr. de Florac qui s'étend sur les causses a diminué très sensiblement, perdant le sixième de sa population, les deux autres ont gagné, celui de Mende un huitième et celui de Marvejols près d'un cinquième.

Il ne faut pas oublier que tout ce progrès était réalisé dès 1806 et qu'il semble probable que pour l'arr. de

ANNÉES	Mende	Florac	Marvejols	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.036	1.006	1.360	1.133
1821.....	952	1.000	1.225	1.055
1826.....	975	1.009	1.301	1.096
1831.....	990	1.037	1.289	1.111
1836.....	1.006	1.039	1.310	1.120
1841.....	1.018	1.019	1.300	1.114
1846.....	1.045	1.021	1.329	1.133
1851.....	1.071	1.036	1.308	1.114
1856.....	1.052	1.010	1.274	1.113
1861.....	1.042	963	1.228	1.055
1866.....	1.050	938	1.234	1.081
1872.....	1.013	906	1.230	1.065
1876.....	1.079	906	1.265	1.092
1881.....	1.133	898	1.352	1.135
1886.....	1.156	886	1.272	1.116
1891.....	1.125	845	1.190	1.071

Marvejols les chiffres de 1801 étaient trop faibles. En somme, on constate dans l'arr. de Mende une grande dimi-

nution en 1821, puis la progression reprend lentement jusqu'en 1851 et, après une légère rétrogradation, recomence de 1876 à 1886. Dans l'arr. de Florac, progrès de 1826 à 1834, recul de 1834 à 1844, progrès jusqu'en 1851, puis recul ininterrompu. Dans l'arr. de Marvejols, les variations sont brusques et accentuées, recul de 1806 à 1821, progrès de 1824 à 1826, recul de 1831 à 1861, progrès de 1872 à 1881, recul de 1881 à 1891.

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Mende.....	47.815	49.756	51.652	53.065	51.185
Florac.....	36.336	36.331	35.854	35.370	33.367
Marvejols.....	51.039	52.232	56.059	52.829	50.975
Total.....	135.190	138.319	143.565	141.264	135.527

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Lozère était en 1891 le 83° (sur 86); au point de vue de la densité, également le 83° avec 26,2 hab. par kil. q., soit 46,3 de moins par kil. q. que l'ensemble de la France, à peine le tiers de la moyenne générale.

La population des chefs-lieux d'arrondissement, en 1891, se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Mende	Florac	Marvejols
Agglomérée.....	5.580	1.645	4.187
Éparse.....	878	333	251
Comptée à part.....	420	»	234
Totale.....	7.878	1.978	4.672

La population éparse forme 55 % de la population totale, proportion supérieure à la moyenne de la France (36,6 %), mais inférieure à celle de la plupart des autres départements du Plateau ou Massif central.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Lozère dans chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

POPULATION au 31 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine.....	16.954	Urbaine.....	16.202
Rurale.....	124.310	Rurale.....	119.325
Total....	141.264	Total....	135.527

Le nombre des communes rurales de la Lozère était de 195 en 1891, leur superficie totale de 508,863 hect., leur population totale de 119,325 hab., la superficie moyenne de 2,620 hect., la population moyenne de 612 hab. par commune, et la densité moyenne de 23,4 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 3 communes urbaines (c.-à-d. ayant plus de 2,000 hab. agglomérés) — à savoir Mende, Marvejols, Langogne — d'une superficie totale de 8,110 hect., peuplées de 16,202 hab., soit 2,733 hect. et 5,401 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 200 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 26,2 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 2,611 hect. et 684 hab. Seuls les dép. des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes ont une population plus clairsemée; dans la Lozère, la densité n'est guère que le tiers de la moyenne française (72,5 par kil. q.).

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1891 :

	1856	1872	1891
Population urbaine....	10,29	10,86	11,80
— rurale.....	89,71	89,14	88,20

Il n'y a que quatre départements, où la population rurale soit plus forte (Haute-Savoie, Côtes-du-Nord, Creuse, Cantal); la moyenne générale des départements français est 62,6 %.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1886 à 1891, en quatre ans et dix mois, il y eut 2,331 naissances contre 2,279 décès. L'excédent des naissances était de 52; comme la population urbaine a diminué, il a fallu une émigration de 804 personnes pour rendre compte de cette diminution. Dans la population rurale, il y eut 17,602 naissances et 12,772 décès, soit un excédent de 4,830 naissances; l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 9,815, ce qui réduisit de 5,015 personnes la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 19,933 naissances, 13,031 décès, soit un excédent de 4,882 naissances; mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration, 10,619 têtes, se traduit par une diminution définitive de 5,737 têtes.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1891 pour les 198 communes du département : 12 com. de 151 à 200 hab.; 23 com. de 201 à 300 hab.; 34 com. de 301 à 400 hab.; 22 com. de 401 à 500 hab.; 73 com. de 501 à 1,000 hab.; 21 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 9 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 4 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 1 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 1 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 4 com. de 5,001 à 10,000 hab.

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE MENDE (7 cant., 67 com., 177,702 hect., 31,485 hab.). — *Cant. du Bleynard* (12 com., 30,275 hect., 6,061 hab.) : Cubières, 1,028 hab. — *Cant. de Châteauneuf-de-Randon* (9 com., 27,498 hect., 5,224 hab.). — *Cant. de Grandrieu* (8 com., 21,907 hect., 6,153 hab.) : Grandrieu, 1,542 hab.; Saint-Symphorien, 1,471 hab. — *Cant. de Langogne* (8 com., 17,984 hect., 8,395 hab.) : Auroux, 1,325 hab.; Langogne, 3,652 hab.; Luc, 1,220 hab. — *Cant. de Mende* (10 com., 31,512 hect., 13,010 hab.) : Mende, 7,878 hab.; Saint-Etienne-du-Valdonnés, 4,403 hab. — *Cant. de Saint-Imans* (10 com., 26,930 hect., 6,665 hab.) : Rieutort, 1,606 hab. — *Cant. de Villefort* (10 com., 24,897 hect., 5,677 hab.) : Altier, 1,133 hab.; Villefort, 1,462 hab.

ARRONDISSEMENT DE FLORAC (7 cant., 52 com., 168,835 hect., 33,367 hab.). — *Cant. de Barre* (8 com., 20,135 hect., 3,990 hab.). — *Cant. de Florac* (9 com., 29,392 hect., 7,624 hab.) : Florac, 1,978 hab.; Ispagnac, 1,815 hab. — *Cant. de Masegros* (5 com., 15,936 hect., 1,873 hab.). — *Cant. du Meyrueis* (7 com., 28,367 hect., 3,483 hab.) : Meyrueis, 1,632 hab. — *Cant. du Pont-de-Montvert* (6 com., 24,086 hect., 4,846 hab.) : Le Pont-de-Montvert, 1,287 hab.; Vialas, 1,720 hab. — *Cant. de Sainte-Enimie* (6 com., 24,168 hect., 3,725 hab.) : Sainte-Enimie, 1,072 hab. — *Cant. de Saint-Germain-de-Calberte* (11 com., 26,761 hect., 7,826 hab.) : Le Collet-de-Dèze, 1,136 hab.; Saint-Etienne-Val-lée-Française, 1,399 hab.; Saint-Germain-de-Calberte, 1,303 hab.

ARRONDISSEMENT DE MARVEJOLS (10 cant., 79 com., 170,427 hect., 50,975 hab.). — *Cant. d'Aumont* (6 com., 15,329 hect., 4,673 hab.) : Aumont, 1,263 hab.; Javols, 1,154 hab. — *Cant. de La Canourgue* (9 com., 19,900 hect., 5,609 hab.) : Banassac, 1,158 hab.; La Canourgue, 1,820 hab. — *Cant. de Chanac* (6 com., 12,816 hect., 3,588 hab.) : Chanac, 1,517 hab. — *Cant. de Fournels* (11 com., 18,521 hect., 4,061 hab.). — *Cant. du Malzieu-Ville* (9 com., 16,042 hect., 5,077 hab.) : Le Malzieu-Forain, 1,022 hab.; Le Malzieu-Ville, 1,033 hab. — *Cant. de Marvejols* (11 com., 21,085 hect., 9,006 hab.) : Marvejols, 4,672 hab. — *Cant. de Nasbinals* (5 com., 18,477 hect., 2,952 hab.) : Nasbinals,

4,322 hab. — *Cant. de Saint-Chély-d'Apcher* (9 com., 46,144 hect., 5,731 hab.) : Rimeize, 1,090 hab. ; Saint-Chély-d'Apcher, 1,967 hab. — *Cant. de Saint-Germain-du-Teil* (8 com., 17,879 hect., 5,356 hab.) : Chirac, 1,298 hab. ; Saint-Germain-du-Teil, 1,296 hab. — *Cant. de Serverette* (5 com., 14,235 hect., 4,722 hab.) : Saint-Alban-sur-Limagnole, 2,361 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des hameaux, villages ou sections de commune était en 1891, dans la Lozère, de 2,756 ; celui des maisons d'habitation de 29,102, dont 27,017 occupées en tout ou en partie et 2,085 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 4,619 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 15,676 un seul étage ; 7,380 deux étages ; 1,355 trois étages ; 92, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 33,885 appartements ou logements distincts, dont 31,206 occupés et 2,679 vacants ; en outre 3,094 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 3,323 individus isolés et 27,703 familles, plus 180 établissements comptés à part, soit un total de 31,206 ménages. Il y a 3,323 ménages composés d'une seule personne ; 4,472 de deux personnes ; 4,821 de trois personnes ; 4,718 de quatre personnes ; 4,268 de cinq personnes ; 4,228 de six personnes et 5,168 de sept personnes ou davantage.

La population résidente comptait 135,527 personnes, dont 127,874 résidents présents ; 4,619 résidents absents ; 3,034 personnes comptées à part. La population présente comportait 130,908 résidents et 1,019 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 131,927. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Lozère se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils ont été recensés, 96,987 ; nés dans une autre commune du département, 28,417 ; nés dans un autre département, 6,380 ; nés en Algérie ou dans une colonie, 2 ; nés à l'étranger, 29. Soit un total de 134,786. Il y faut ajouter : 57 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 7 nés dans une autre commune du département ; 11 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 37 nés à l'étranger ; soit un total de 112 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (131,927), comprend donc 97,044 hab. nés dans leur commune ; 28,424 nés dans une autre commune du département ; 6,387 dans un autre département ; 6 en Algérie ou dans une colonie ; 66 hors du territoire français.

Le nombre des natifs de la Lozère recensés en France est de 171,232, supérieur de 40,000 environ à celui des habitants du département, ce qui confirme nos remarques sur l'importance de l'émigration ; de ces émigrants, 46,472 habitent le dép. du Gard ; 5,945 celui de l'Hérault ; 5,929 celui de la Seine. Après les dép. de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, qui subissent l'attraction directe de Paris, la Lozère est celui où la proportion d'émigrés est la plus forte : 367 ‰ (moyenne française 197 ‰). Par contre, il n'y en a que quatre comptant une plus faible proportion d'immigrants.

Classée par nationalité, la population de la Lozère comptait, en 1891, 134,815 Français dont 134,786 nés de parents français et 29 naturalisés ; et 112 étrangers se décomposant en : 3 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 1 Américain du Nord ; 15 Allemands ; 5 Austro-Hongrois ; 20 Belges ; 6 Luxembourgeois ; 44 Italiens ; 43 Espagnols ; 5 Suisses.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population présente se répartit en 65,821 hommes et 66,106 femmes. C'est une proportion de 1,004 femmes pour 1,000 hommes, un peu inférieure à la moyenne française (1,014 femmes).

La population classée par âge et par état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 30,050 célibataires mi-

neurs ; 11,142 de 21 à 89 ans ; 5 de plus de 90 ans ; 3 hommes mariés mineurs ; 20,943 de 21 à 89 ans ; 14 de plus de 90 ans ; 3,659 veufs dont 27 de plus de 90 ans, 5 divorcés. — Pour le sexe féminin : 30,131 filles mineures ; 8,429 de 21 à 89 ans ; 8 de plus de 90 ans ; 346 femmes mariées mineures ; 21,167 de 21 à 89 ans ; 2 de plus de 90 ans ; 6,021 veuves dont 39 de plus de 90 ans ; 2 divorcées.

Il y a 3,301 familles de gens mariés, veufs ou divorcés. sans enfant vivant ; 4,222 avec un enfant ; 5,253 avec deux enfants ; 5,323 avec trois ; 4,471 avec quatre ; 3,323 avec cinq ; 2,355 avec six ; 2,110 avec sept enfants vivants ou davantage.

Ces chiffres attestent la forte natalité du dép. de la Lozère ; il est au premier rang des départements français, car il a une moyenne de 306 enfants vivants par 100 familles (toutes comprises), alors que la moyenne française n'est que de 210.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Lozère se décompose, par professions, de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 95,423 ; industries manufacturières, 10,616 ; transports, 1,372 ; commerce, 8,786 ; force publique, 4,391 ; administration publique, 3,142 ; professions libérales, 2,122 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 2,186.

Le dép. de la Lozère est celui qui compte le plus petit nombre et la plus faible proportion (1,7 ‰ de personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Lozère, 60,352 propriétés imposables, savoir : 46,279 appartenant à la petite propriété, 12,244 à la moyenne propriété et 1,829 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE de cotes	SUPERFICIE en hectares
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 10 ares...	9.093	222
— de 10 à 20 ares.....	2.584	391
— de 20 à 50 —.....	6.628	2.276
— de 50 ares à 1 hect.....	7.470	5.419
— de 1 à 2 hect.....	8.370	12.138
— de 2 à 3 —.....	4.666	11.512
— de 3 à 4 —.....	3.186	10.999
— de 4 à 5 —.....	2.467	11.093
— de 5 à 6 —.....	1.815	9.949
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	1.140	9.323
— de 7 à 8 —.....	1.294	9.589
— de 8 à 9 —.....	990	8.391
— de 9 à 10 —.....	835	7.991
— de 10 à 20 —.....	4.461	63.540
— de 20 à 30 —.....	1.726	41.944
— de 30 à 40 —.....	944	32.517
— de 40 à 50 —.....	554	24.903
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	747	45.317
— de 75 à 100 —.....	535	28.555
— de 100 à 200 —.....	471	64.536
— Au-dessus de 200 hect.....	276	99.085
Total.....	60.352	499.690

La petite propriété occupe donc 63,999 hect., la moyenne 198,498 hect. et la grande 237,493 hect. Ces chiffres font ressortir la prépondérance de la grande propriété ; les biens de moins de 10 hect. ne forment que le cinquième de la superficie départementale.

AGRICULTURE. — Actuellement, sur les 517,000 hect. du département, on compte 485,000 hect. de terres labourées ou labourables (y compris les jachères mortes), 85,000 de prés et herbages, 63,000 de bois, 30,000 de châtai-

gniers ; il reste encore 100,000 hect. de landes, pâtis et terres incultes, et 50,000 hect. de sol non agricole, rochers, paéages, laes, étangs, tourbières, surfaces bâties, etc.

Le dép. de la Lozère est essentiellement agricole ; l'agriculture y fait vivre 72,5 % de la population, proportion qui n'est dépassée que dans trois départements (Lot, Cantal, Basses-Alpes). C'est un département pauvre. Les pâturages occupent la moitié de la superficie en comprenant les prés et pacages de toute nature. Les plus riches sont les pâturages d'Aubrac ; ceux des terrasses de la Margeride et de la Lozère sont médiocres et ne nourrissent guère que des moutons. Ceux-ci sont le fléau du pays, à cause de la transhumance. Le Gévaudan est, de date immémoriale, la proie des troupeaux du Bas-Languedoc et de la Provence, qui y montent de mai à octobre. Ces moutons transhumants ou *béliers* suivent deux grandes voies, appelées *drailles*. La première va de l'Hérault à l'Aubrac et a 110 kil. de long ; elle part de Ganges, passe par Pont-l'Hérault, le Cap-de-Coste, les cols de l'Espérou et de Serregrède, franchit l'Aigoual, le col de Cabrillac, et par celui de Perjuret aborde le causse Méjean, franchit le cañon du Tarn à La Malène, le Lot à La Canourgue et atteint l'Aubrac à Saint-Germain-du-Teil ; après les Salces et le Montaret (1,406 m.), la draille se bifurque à l'O., suit la crête d'Aubrac, à l'E., les plateaux du Faltre et de Prunelières. Cette route a perdu son importance depuis que l'Aubrac se peuple de bêtes à cornes ; il n'y passe plus que 20,000 moutons. L'autre, « la grande draille », suivie par 200,000 moutons chaque année, est longue de 80 kil. ; elle escalade les Cévennes par le défilé d'Anduze, suit la crête entre les deux Gardons, passe du signal de Vieille-Morte (927 m.) aux cols des Ayres, de Jalereste, le long de la crête des monts du Bougès au col de Saint-Maurice (1,082 m.), à l'Aubaret, traverse le Tarn sur le vieux pont de Bellecoste, monte au col de Finiels (1,630 m.), passe le Lot au Bleymard, gravit les pentes schisteuses et semées de genêts du Goulet, court au N.-O., évitant le plateau de Montbel et ses fondrières, pour atteindre la Margeride par le seuil de Pierre-Plantée (1,267 m.).

Les Gavauds (gens du Gévaudan) exploitent aussi directement leurs pâturages ; ceux-ci sont semés de huttes ou *burons* dont chacun loge un *cantalais* et deux aides et dessert environ 70 hect. d'herbages, nourrissant 50 à 60 vaches et rapportant au propriétaire 24 fr. par hectare en moyenne. Le fromage (*fourme*) est vendu 1 fr. 20 le kilogr. à Marvejols.

Le Gévaudan a été ruiné par le déboisement ; des 200,000 hect. de forêts qui signalait Bâville au xvii^e siècle, à peine reste-t-il un dixième ; celle de la Margeride n'a plus que 4,000 hect. ; celle du Malzieu-Ferain 2 000 ; dans celle de Mercoire on n'en a replanté que 3 à 400. On reboise lentement la vallée du Lot. — Les châtaigniers sont une des grandes ressources, surtout dans les Cévennes. — Dans le Haut-Gévaudan on entoure les champs de frênes, dont les feuilles servent de fourrage ; les filles les cueillent en septembre. Dans ce pays le droit d'aïnesse subsiste avec les mœurs patriarcales, ce qui explique la forte natalité. Les cadets s'expatrient, cherchant fortune au dehors, marchands de bois, de charbon, chaudronniers, colporteurs, séminaristes.

Dans les Cévennes, le sol est plus fertile, au moins dans les vallées ; celles-ci sont couvertes d'arbres fruitiers ; on vante les prunes de Florac. Le long de la montagne, les habitants ont construit des terrasses plantées de châtaigniers, pêchers, amandiers, mûriers. La partie la plus riche est la Borne, bassin de cette rivière et rive gauche du Chassezac.

Le tableau ci-après indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893.

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 160,000 hectol., celle du méteil de 64,500, celle du seigle de 506,000, celle de l'orge de 121,000, celle de l'avoine de 175,000 environ.

En 1893, on évaluait à 2,360,000 fr. la valeur de la récolte de froment, à 1,006,000 fr. celle du méteil, à 5,570,000 fr. celle du seigle, à 1,703,000 fr. celle de l'orge, à 1,000,000 de fr. celle de l'avoine, à 2,870,000 fr. celle des pommes de terre, à plus de 15,100,000 fr. celle des fourrages.

Les principales cultures sont, on le voit, celle des prairies naturelles dont la récolte a plus de valeur que tout le reste réuni. Parmi les céréales, le seigle et l'orge dominant.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	12.500	137.500 Quintaux 108.500
Méteil.....	6.600	66.000
Seigle.....	38.600	423.500
Orge.....	14.300	143.000
Avoine.....	45.000	450.000
Millet.....	15	75
Pommes de terre.....	9.500	480.000
Trèfle.....	1.800	37.000
Luzerne.....	600	12.000
Sainfoin.....	900	14.000
Prés naturels.....	85.000	1.500.000
Châtaignes.....	»	40.000
Noix.....	»	5.000
Pommes à cidre.....	»	8.000
Prunes.....	»	1.000
Mûriers (teuilles).....	»	21.700
Vin.....	660	Hectolitres 3.800

Les rendements sont médiocres, généralement très inférieurs à la moyenne générale de la France : 11 hectol. à l'hectare pour le froment au lieu de 13,8 ; 8 pour le seigle au lieu de 10,7 ; 40 pour l'avoine au lieu de 16,3 ; 50 quintaux pour les pommes de terre au lieu de 77,4.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce	chevaline.....	5.000
—	mulassière.....	800
—	asine.....	800
—	bovine.....	72.500
—	ovine.....	340.000
—	porcine.....	32.200
—	caprine.....	13.500

Les bœufs sont de race d'Aubrac, de Gévaudan et Tarine ; on les emploie au travail, et pour la boucherie et le laitage. Les moutons sont élevés pour la tonte ; il faut ajouter aux troupeaux du pays ceux qui transhumant en été des plaines du Bas-Languedoc et de la Camargue vers les pâturages cévenols, puis redescendent à l'automne ; on les évalue à 200,000 têtes au moins.

On a obtenu (en 1893) 296,000 hectol. de lait valant 4,150,000 fr. La tonte de 330,000 moutons a fourni 5,000 quintaux de laine valant 500,000 fr. On a retiré de 18,500 ruches, 65,000 kilogr. de miel et 21,000 kilogr. de cire, d'une valeur totale de 144,000 fr.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre seulement 8,1 % de la population totale ; cette proportion est de moins du tiers de celle de l'ensemble de la France (25 %) ; seuls les Pyrénées-Orientales et les Basses-Alpes et le Lot en accusent une moindre. Elle indique que les industries manufacturières ont un développement très faible.

Mines et carrières. Le dép. de la Lozère n'extrait pas de combustibles minéraux. Il en consomme seulement 5,900 tonnes (en 1892), fournis par les bassins d'Alais, Graissessac, etc. ; ils valent sur le lieu de consommation 22 fr. 66 la tonne, soit un total de 134,000 fr. La Lozère est au dernier rang (même après la Corse), pour la consommation houillère.

Les autres richesses minéralogiques sont appréciables.

Les tourbières (*sognes* ou *narses*), ne sont pas exploitées. Les mines de plomb argentifère de Violas, Villefort et Espagne ont produit, en 1892, 183 tonnes de minerai, valant 50,000 fr. Les mines d'antimoine sulfuré ont produit 500 tonnes d'antimoine valant 20,500 fr. ; elles n'ont pas retrouvé l'activité que leur a ravie la concurrence des gisements corses et algériens. L'oxyde de manganèse s'exploite à Cabanals (près de Meyrueis) et au col de Montmirat, pour les hauts fourneaux d'Alais. D'autres mines ont donné lieu à des recherches : plomb argentifère dans les schistes cristallins à Chirac, Autrennes et Albaret-le-Comtal ; antimoine sulfuré dans les schistes et les granites à Marvejols, Montrodât et Salses ; oxyde de manganèse dans l'infralias, à Auxilhac et Saint-Bonnet-de-Chirac. Les mines occupaient 134 ouvriers ; les 17 carrières à ciel ouvert (granite, grès, calcaire, schiste) en occupaient 64. Il y a des pierres lithographiques à Bac, sur le causse de Sauveterre ; des marbres rubanés à Meyrueis ; des pierres de construction (tuf calcaire) près de Mende ; des ardoises à Lachamp, Badaroux, Tournel, Meyrueis, Freyssinets. — Les eaux minérales sulfurées sodiques de Bagnols-les-Bains, bicarbonatées sodiques (+ 34°) de la Chalnette (com. de Brion) sont exploitées. On en trouve encore à Mazel (près des Laubies), à Quézac, Bedouès, Chanac, Coulagues, Ispagnac, Javols, Laval-Atger, Mazel-Chabrier, Ranc, Salièges, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Léger-de-Peyre, Sarroul, etc.

Industries manufacturières. Il existait en 1893, dans le dép. de la Lozère, 25 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 23 (non compris les machines de chemins de fer), d'une force égale à 274 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

7 machines fixes d'une force de	180 chevaux-vapeur.
3 — mi-fixes —	26 —
13 — locomobiles —	68 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	8 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	3 —
Agriculture.....	49 —
Tissus et vêtements.....	50 —
Bâtiments et travaux.....	178 —
Services publics de l'Etat.....	46 —

Les seules industries ayant quelque extension sont celles de la fabrication des sabots dont la production annuelle dépasse un million de fr., et celle de la draperie qui occupe un millier d'ouvriers et 6,000 broches dans une vingtaine de manufactures. On cite encore des tanneries et parchemineries.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est peu développé ; il fait vivre 6,7 % de la population. Les transports n'en font vivre que 1 % : quatre départements seulement accusent une proportion plus faible (Lot, Haute-Loire, Gers, Ariège). La pauvreté du pays et la difficulté des communications expliquent ces chiffres. Les principaux marchés sont : Marvejols pour les fromages ; Nasbinals, pour les bestiaux, aux foires de la fin de l'été ; Villefort pour les châtaignes. Il existe un réseau assez complet de routes carrossables ; on passe de la vallée du Lot à celle du Tarn par le col de Montmirat ; une autre route passe par le Valdonnès ; une route traverse le désert du causse Méjean, de Meyrueis à Sainte-Eulmie et de là à Mende, complétant les communications entre le N. et le S. du département. En hiver, la neige obstrue souvent les routes. La Lozère vend ses produits agricoles et achète les produits manufacturés dont aucun n'est produit sur place.

Voies de communication. Le dép. de la Lozère avait, en 1888, 463^{kil}443 de routes nationales sur lesquelles la circulation (144^{col} 5 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 23,233,314 tonnes ; en tonnage utile 15,147,276 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 41,386 tonnes kilométriques. — Il possédait

517^{kil}666 de routes départementales, 1,520^{kil}606 de chemins vicinaux de grande communication, 6,088^{kil}426 de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1895 par trois voies ferrées ayant un développement total de 156 kil. Ce sont : 1° le chemin de fer de Paris à Nîmes (Compagnie P.-L.-M.) qui, remontant la vallée de l'Allier, traverse l'E. du département et y parcourt 62 kil. ; il y dessert Chapeauroux, Langogne, La Bastide, franchit la ligne de faite par un tunnel, passe à Provençères, franchit l'Altier sur un hardi viaduc et dessert Villefort avant d'entrer dans le dép. du Gard ; — 2° le chemin de fer de Neussargues à Béziers parcourt 65 kil. dans l'O. du département entre ceux du Cantal et de l'Aveyron ; il dessert Arcomie, Saint-Chély, Aumont, Saint-Sauveur-de-Peyre, Marvejols, Chirac, Le Monastier et Banassac-la-Cauourgue ; — 3° l'embranchement du Monastier à Mende, long de 29 kil., dessert Le Villard-Salèles, Chanac, Barjac et Balsièges.

Il n'y a pas de cours d'eau navigable ni flottable.

Les 3 bureaux de poste, 1 bureau télégraphique, 33 bureaux auxiliaires mixtes du dép. de la Lozère ont donné lieu en 1888 à un mouvement postal de 1,286,380 timbres-poste, 6,484 cartes-lettres, 18,720 cartes postales, 39,300 enveloppes timbrées, 5,400 bandes timbrées, représentant un produit net de 164,249 fr. 48 ; à un mouvement télégraphique de 30,046 dépêches intérieures et 91 dépêches internationales représentant un produit net de 21,064 fr. 70.

FINANCES. — Le dép. de la Lozère a fourni en 1888 3,406,950 fr. 62 au budget ordinaire et 1,521,498 fr. 40 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 4,927,549 fr. 02.

Ces chiffres se composent comme suit :

Impôts directs.....	931.065 ^{fr} 10
Enregistrement.....	805.257 75
Timbres.....	187.011 53
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	4.964 89
Contributions indirectes.....	475.795 25
Sucres.....	» »
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	698.751 95
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).....	9.003 72
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	157.124 49
Recettes d'ordre.....	120.045 94

Les revenus départementaux ont été en 1888 de 1,443,318 fr. 36 se décomposant comme suit :

Produit des centimes départementaux....	443.638 ^{fr} 70
Revenu du patrimoine départemental.....	170 25
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	625.671 41
Revenus extraordinaires, produit d'emprunts, aliénation de propriétés.....	75.848 »

La dette se montait à 3,166,492 fr. 82. Il y a eu 31^{fr}41 portant sur les quatre contributions dont 12 cent. ordinaires et 19^{fr}41 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat, était de 7,062 fr. Le produit du centime départemental était de 8,504 fr.

Les 198 communes du dép. avaient en 1889 un revenu de 138,998 fr. Le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 8,271 (6,152 ordinaires et 2,119 extraordinaires). Le nombre moyen des centimes par commune atteignait 42. Il y avait 4 commune imposée de moins de 15 cent., 53 de 15 à 30 cent., 104 de 31 à 50 cent., 35 de 51 à 100 cent. et 3 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 2, le produit des octrois montait à 51,135 fr. de taxes ordinaires. Le revenu du bureau de bienfaisance était de 73,235 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Lozère est au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 1,329 conscrits examinés, 56 ne savaient pas lire. Cette proportion de 42 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77‰) place la Lozère au 27^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1888, il est au 29^e rang (sur 87 dép.) avec 914 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 936.

Le dép. de la Lozère comptait, dans l'année scolaire 1890-91, 12 écoles maternelles, dont 1 publique (congréganiste) et 11 privées (9 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 15 maitresses, dont 1 publique (congréganiste) et 14 privées (12 congréganistes), et recevaient un total de 1,044 élèves, dont 506 garçons et 538 filles, 66 inscrits dans les écoles laïques et 978 dans les écoles congréganistes; 445 garçons et 407 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 763 écoles primaires élémentaires publiques, dont 699 laïques et 64 congréganistes, à savoir : 441 écoles laïques de garçons, 87 de filles et 501 mixtes, contre 20 écoles congréganistes de garçons, 41 de filles et 3 mixtes. D'autre part, 58 écoles privées, dont 8 laïques et 50 congréganistes, à savoir : 3 écoles laïques de filles et 5 mixtes, contre 10 écoles congréganistes de garçons, 36 de filles et 4 mixtes. Au total : 821 écoles, 441 de garçons, 467 de filles et 543 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 378 instituteurs publics laïques, 45 instituteurs publics congréganistes, 348 institutrices publiques laïques, 60 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 831 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 44 instituteurs congréganistes, 40 institutrices laïques et 144 congréganistes, soit un total de 198 maitres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,029 personnes. — Le nombre des classes était de 990. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 13,831 garçons et 12,025 filles ; en tout, 25,856 ; écoles privées : 1,674 garçons et 2,910 filles ; en tout, 4,584. Total général, 30,440 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 11,357 garçons, 9,229 filles ; écoles privées laïques : 40 garçons et 92 filles ; écoles publiques congréganistes : 2,474 garçons, 2,796 filles ; écoles privées congréganistes : 1,634 garçons, 2,818 filles ; soit un total de 11,397 garçons et 9,321 filles recevant l'enseignement laïque contre 4,108 garçons et 5,614 filles recevant l'enseignement congréganiste. Ces chiffres témoignent de la prépondérance de l'enseignement laïque, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 21,571, chiffre bien supérieur à celui de 18,850 constatés au dernier recensement ; ceci confirme ce qu'indique les autres renseignements : comme dans la plupart des pays très montagneux, l'instruction est bien développée.

L'enseignement primaire supérieur public ne comptait que 46 élèves (21 filles) dans les cours complémentaires, qui seuls le représentent. L'école normale d'instituteurs de Mende (fondée en 1833) comptait 27 élèves-maitres. L'école normale d'institutrices de Mende (fondée en 1883) comptait 24 élèves-maitresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 79,628 fr. — Il y eut, en 1891, 414 garçons et 348 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 762 aspirants, 550 l'obtinrent : 297 garçons et 253 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 2 garçons qui l'obtinrent. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 51 aspirants, dont 23 furent admis, et par 152 aspirantes, dont 88 furent admises. Pour le brevet

supérieur, il y eut 21 candidats et 8 admissions ; 12 candidates et 6 admissions.

Il existait 108 caisses d'épargne scolaires, avec 908 livrets représentant une somme totale de 18,697 fr. Les 16 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 1,649 fr. de recettes, 348 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 1,301 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 829,375 fr. 58.

L'enseignement secondaire se donne dans un collège communal de garçons, qui comptait, en 1890, un total de 120 élèves, dont 67 internes (31 boursiers) et 53 externes. Sur ces élèves, 9 suivaient l'enseignement primaire, 77 l'enseignement classique et 34 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 7 condamnations en cour d'assises dont 1 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 741 affaires et 791 prévenus, dont 57 furent acquittés, 5 mineurs remis à leurs parents, et 1 envoyé en correction, 524 prévenus condamnés seulement à des amendes, 3 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 3 récidivistes devant la cour d'assises et 244 en police correctionnelle ; 2 furent condamnés à la relégation ; il y eut 1,023 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 3.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 171 en 1888, secoururent 4,313 personnes sur une population de 131,335, comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 82,820 fr., dont 70,099 fr. provenaient de leurs revenus propres, 2,863 fr. de subventions, 2,500 fr. de la charité privée et 7,358 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 82,649 fr., dont 26,292 fr. de dépenses d'administration. Les placements des bureaux en rentes représentaient 224,088 fr. ; en immeubles, 88,810 fr. ; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 153,285 fr. On comptait 8 hospices et hôpitaux avec 443 lits, dont 97 affectés aux malades civils, 42 aux militaires, 179 aux vieillards, infirmes, etc., 74 aux enfants assistés, 51 au personnel des établissements, 140,842 fr. de recettes et 120,342 fr. de dépenses et un personnel composé de 8 médecins et chirurgiens, 43 religieuses, 6 employés et 13 servants. Il y a eu un nombre total de 17,950 journées de présence pour 343 hommes ; de 7,400 pour 78 femmes, et 12,155 pour 75 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 123 enfants à l'hospice et 255 enfants à domicile et dépensé 47,015 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 921 versements se montant à 16,777 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 22,603 versements se montant à 321,963 fr. 39. Il y avait 246 rentes en cours, pour une somme de 18,475 fr.

Les 3 caisses d'épargne de la Lozère avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 5,674 livrets et au 31 déc. 5,834 livrets valant 3,588,503 fr. 72 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 680 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 3,256 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 118,162 fr. 32. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 6 approuvées avec 1,000 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 80,454 fr. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 10,911 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 2 donations aux établissements religieux, représentant 7,780 fr. ; 4 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 2,606 fr. ; 1 donation aux communes ou au département, représentant 525 fr. Ces chiffres attestent la pauvreté du département. A.-M. B.

BIBL. : *Annuaire de la Lozère*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOUANNE, *Géographie de la Lozère*, in-16. — JERPHANION, *Statistique du dép. de la Lozère*, 1802, in-8. — DUBOIS, *Nouvelle To-*

pographie descriptive du dép. de la Lozère, 1840, in-12. — J. BONNET, *Dict. géogr. de la Lozère*, 1852, in-12. — E. VALLEE, *Notes sur les principales voies de transport de la Lozère*; Paris, 1870, in-8. — *Mém. de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, depuis 1820, in-8. — V. aussi les art. GUAUDAN et LANGUEDOC. — Sur la géologie, les travaux qui font autorité sont ceux de M. FABRE, publiés en particulier dans *Bull. Soc. géol. de France* en 1893.

LOZIER (BOUVET DE) (V. BOUVET DE LOZIER).

LOZIÈRE, Rivière du dép. de la Drôme (V. ce mot, t. XIV, p. 4124).

LOZINGHEM, Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontès; 485 hab.

LOZON, Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny; 585 hab.

LOZOYA, Rivière d'Espagne, prov. de Madrid, affl. du Jarama (affl. dr. du Tage); 75 kil. de long. Elle descend du col de Penclara (sierra de Guadarrama) et coule vers l'E. Ses eaux, abondantes et d'excellente qualité, sont dérivées pour l'alimentation de Madrid par le canal d'Isabelle II (achevé en 1869), long de 70 kil.

LOZZI, Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Calacuccia; 4,070 hab.

LUA, Divinité romaine de la purification (*luerc*). Pour expier le sang versé dans une bataille, on brûlait en son honneur les armes prises sur l'ennemi. Lua était considérée comme une fille de Saturne.

LUANG-PRABANG, Nom d'une ville et d'une principauté laotienne de l'Indo-Chine; la principauté est à cheval sur le Mékong et sur un de ses affluents de gauche, le Nam-hou; la ville se trouve sur la rive gauche du Mékong, à 20 kil. au-dessous du confluent du Nam-hou. Elle est un centre commercial important; on y vend et on y achète de l'opium, du benjoin, de la cardamome et de la laque rouge; l'agriculture est peu développée. Luang-prabang dépendait autrefois du royaume de Viân-chang qui fut détruit en 1827 par le général siamois Badingh. Les Siamois ont prétendu, depuis cette époque, exercer leur suzeraineté sur Luang-prabang; mais, en fait, cette principauté payait tribut à l'Annam aussi bien qu'au Siam. A partir de 1886, cependant, les Siamois avaient renforcé leur autorité dans ce pays et ils avaient poussé leurs postes militaires jusque sur les rivières du versant annamite, menaçant ainsi nos possessions en Indo-Chine. A la suite des incidents franco-siamois de 1892-93, la convention de Bangkok a placé sous notre influence les territoires de la rive gauche du Mékong jusqu'à Luang-prabang inclusivement; le Nam-hou, limite occidentale de la principauté, sera désormais la frontière entre les pays placés sous notre autorité et le futur Etat-tampon que la diplomatie projette de créer. L'évacuation de Luang-prabang par les troupes siamoises commença le 28 sept. 1893 et fut terminée le 20 oct.

A Luang-prabang, comme dans la plupart des pays où la civilisation khmer a pénétré, on trouve deux rois: le premier roi est actuellement (1894) Chao-luang-oune-kame, le vieux roi, que la France a rétabli sur le trône, au détriment de son fils, le radja-vong, que les Siamois avaient investi du pouvoir en 1891. Le second roi est Chao-kâm-boua. Lors de la domination siamoise, presque tout le commerce de Luang-prabang allait à Bangkok; l'occupation française aura sans doute pour résultat de rouvrir les voies de communication plus courtes et plus faciles avec le Tonkin et l'Annam; parmi les routes, les deux principales sont les suivantes: 1° en remontant le Nam-hou, puis son affluent le Nam-ngoua, on va de Luang-prabang à Dien-bien-phu (quinze jours); de là, on se rend à Lai-châu (cinq jours), puis par la rivière Noire et le lleuve Rouge à Hanoï (six jours); le voyage en sens inverse dure trente jours; 2° on descend le Mékong jusqu'à son confluent avec le Nam-kadinh, puis on se rend à Kam-môn, Na-pé, Ha-trai, Vinh et on aboutit ainsi à la province annamite du Nghè-an.

Ed. CHAVANNES.

Biol.: *Notes sur Luang-prabang*, dans *Revue indo-chinoise*, déc. 1893.

LUANT, Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de Châteauroux; 1,084 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Toulouse.

LUART (Le), Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé; 890 hab.

LUBBERT (Emile-Timothée), compositeur et administrateur français, né à Bordeaux le 18 févr. 1794, mort au Caire en mars 1859. Tout en occupant, au ministère des finances, une place d'inspecteur de la loterie, il écrivit la musique d'un petit ouvrage en un acte, *Amour et Colère*, qui fut représenté sans succès à l'Opéra-Comique le 14 avr. 1823. Peu d'années après, en 1827, il était nommé directeur de l'Opéra. C'est sous sa direction que furent représentés, entre autres ouvrages: *la Muette de Portici*, *le Comte Ory*, *Guillaume Tell*, *le Dieu et la Bayadère* et la plupart des jolis ballets d'Hérold: *la Somnambule*, *Lydie*, *la Fille mal gardée*, *la Belle au bois dormant*. Malgré les succès obtenus par ces ouvrages, son administration laissa des déficits considérables, si bien qu'en 1831 on lui donna un successeur dans la personne du docteur Louis Véron. Lubbert prit, peu après, la direction de l'Opéra-Comique, mais il la conserva à peine quelques mois. Il partit alors pour l'Égypte, où il devint en quelque sorte le surintendant des plaisirs de Méhémet-Ali, dont il était chargé d'organiser les fêtes et les divertissements.

A. P.

LUBBOCK (Sir John-William), troisième baronnet, astronome et mathématicien anglais, né à Londres le 26 mars 1803, mort à Farnborough (comté de Kent) le 20 juin 1865. Fils d'un riche banquier de Londres, il s'occupa tout jeune d'astronomie, collabora en 1827 à la rédaction du *British Almanac* et fut élu dès l'année suivante membre de la Société royale de Londres, dont il devint par la suite trésorier et vice-président. Il fut aussi vice-chancelier de l'université de Londres (1837-42). Après la mort de son père (1840), il prit la direction de sa maison de banque. Ses recherches sur les marées et sur les perturbations planétaires, sa méthode de détermination des orbites des comètes, son essai de classification des connaissances humaines sont autant de travaux de premier ordre. Outre des mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Reports of the British Association*, dans le *Quarterly Journal*, etc., il a publié: *Six Maps of the Stars* (Londres, 1830); *On the Theory of the Moon and on the Perturbations of Planets* (Londres, 1833-61, 11 part.); *Mathematical Tracts* (Londres, 1834); *A Treatise on the Tides* (Londres, 1837; 2^e éd., 1839); *Remarks on the Classification of the different branches of Human Knowledge* (Londres, 1838); *On the Gnomonic Projection of the Sphere* (Londres, 1851); *On the Clearing of the London Bankers* (Londres, 1860), etc.

L. S.

LUBBOCK (Sir John), quatrième baronnet, naturaliste et homme politique anglais, né à Londres le 30 avr. 1834, fils du précédent. Ses études terminées, il entra comme associé dans la maison de banque de son père (1856) et, après sa mort, en prit la direction. Il s'occupa en même temps d'histoire naturelle, se montra un ardent partisan des doctrines de Darwin et devint membre de la Société royale de Londres, vice-chancelier de l'université, conservateur du British Museum, etc. Candidat libéral dans le comté de Kent aux élections de 1865, il échoua, ne fut pas plus heureux en 1868, passa à Maidstone en 1870 et fut réélu en 1874. Il n'a cessé depuis lors de faire partie de la Chambre des communes, à laquelle il a présenté de nombreux bills sur l'exercice de la médecine, sur les monuments historiques, etc.; il y représente depuis 1878 l'université de Londres. La Cité de Londres l'a envoyé, de son côté, à une très forte majorité au Conseil du comté; il en a été élu président en 1890. Ses recherches scientifiques ont plus particulièrement porté sur le développement et la structure des animaux inférieurs, sur la fécon-

dation des plantes par les insectes, sur les mœurs des guêpes, des abeilles et des fourmis. Outre des mémoires, notes et articles, épars dans les recueils des nombreuses sociétés savantes dont il est membre ou correspondant et dans diverses revues spéciales, il a publié : *Prehistoric Times* (Londres, 1865, in-8; 4^e éd. 1878; trad. franç., par E. Barbier, 3^e éd., 1875); *The Origin of Civilization and the Primitive Condition of Man* (Londres, 1870, in-8; nombr. éd.; trad. franç. par E. Barbier, 1872 et 1889); *On the Origin and Metamorphoses of Insects* (Londres, 1873, in-8); *On British Wild Flowers* (Londres, 1875, in-12); *Scientific Lectures* (Londres, 1879, in-8); *Ants, Bees and Wasps* (Londres, 1882, in-8; trad. franç., 1883); *Fifty Years of Science* (Londres, 1882, in-8); *Flowers, Fruits and Leaves* (Londres, 1886, in-8; trad. franç. par Bordage, 1889); *The Pleasures of Life*, ouvrage populaire qui a eu en quelques années une centaine d'éditions (Londres, 1887, in-12; trad. franç., 1891 et 1892); *On the Senses, Instincts and Intelligence of Animals* (Londres, 1888, in-8; trad. franç., 1891), etc. L. S.

LUBBON. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 460 hab.

LUBECK. Ville libre et hanséatique de l'empire allemand, située sur la Trave, près de son embouchure dans la mer Baltique, au S.-E. du Holstein. Le territoire de Lubeck occupe 299 kil. q. peuplés (au 1^{er} déc. 1890) de 76,485 hab., soit 256 hab. par kil. q. La ville de Lubeck et ses faubourgs comptent 63,590 hab., celle de Travemünde, 2,000. Lubeck est bâti dans une plaine riveraine de la lagune où finit la Trave. Ce fleuve reçoit ici la Stecknitz (qu'un canal relie à l'Elbe) et la Wackenitz. La campagne est consacrée en partie à l'horticulture.

La ville de Lubeck est située à 46 kil. de la mer, sur la Trave, au confluent de la Wackenitz; l'ancien rempart a été démantelé en 1802 et converti en promenade, mais l'eau remplit toujours les fossés. La Wackenitz, venant de l'E., et la Trave, venant de l'O., enveloppent presque complètement la vieille cité qui se trouve dans une presqu'île rattachée à la terre ferme (au N.-E.) par un isthme de moins de 300 m. de large. Lubeck est une des villes les plus pittoresques de l'Allemagne; les maisons à hauts pignons, de style gothique ou Renaissance, y sont très nombreuses; les hautes tours, les portes fortifiées, les églises gothiques achèvent de donner une physionomie archaïque à l'ancien chef-lieu de la Hanse. Les rues sont généralement larges et droites. Au centre de la ville est le marché, au N.-E. duquel s'élève l'hôtel de ville; le long passe la grande rue qui traverse la ville du S. au N., reliant les places du Klingberg et du Kubberg. Les principaux monuments sont : l'hôtel de ville, formé de deux bâtiments à angle droit, construit en plusieurs fois, achevé en 1442. C'est un édifice gothique en briques, à pignon énorme et clochers pointus. On y adjoignit, en 1570, une galerie en style Renaissance. A l'intérieur sont la salle de la guerre (fin du xvi^e siècle), somptueusement décorée; l'ancienne salle de la Hanse, où se tenaient les diètes, est divisée en pièces plus petites. Au-dessous de l'aile septentrionale est un caveau célèbre, commencé au xiii^e siècle, achevé en 1443, dont on admire les hautes voûtes. L'aile occidentale sort de Bourse depuis 1675. — Parmi les églises, la plus belle est celle de Marie, commencée en 1463-70, mais entièrement reconstruite de 1276 à 1310; c'est un des chefs-d'œuvre du gothique allemand; imitée des cathédrales françaises, elle fut élevée par les bourgeois qui voulaient éclipser la cathédrale épiscopale. C'est un édifice en briques, à trois nefs, long de 102 m., large de 57 m., haut de 49^{m,5}; le plafond de la nef centrale est à 38^{m,6} du pavé, celui des bas côtés à 21 m.; deux tours de 124 m. la dominent. On y remarque une danse macabre de 1463, un autel de 1697, des tombeaux, plusieurs des œuvres les plus intéressantes de l'ancienne sculpture allemande. — La cathédrale, bâtie en 1173, fut agrandie de

1276 à 1335; la nef centrale et le transept sont romans, l'E. du chœur et les bas côtés gothiques; la galerie du N., très élégante, est du début du xiii^e siècle; citons les deux tours de 120 m. de beaux sarcophages, un beau triptyque de Memling (1491). — L'église de Jacques (fondée en 1227) a une tour de 96^{m,6}; l'église de Pierre (de 1300) a cinq nefs et une tour de 87 m.; l'église de Catherine est un bel édifice gothique du xiv^e siècle, etc. — L'hôpital Saint-Esprit (du xiii^e siècle) a une belle chapelle gothique, de jolies boiseries. Citons encore les portes de la ville dites de la Burg (1444) et de Holstein (1477), hautes bâtisses en briques; la maison de la Compagnie de navigation, qui a gardé son aspect d'autrefois, etc. L'industrie est secondaire; la distillerie, la brasserie, la fabrication du vinaigre, des savons, des cigares, des conserves, la scierie, la menuiserie, sont les principales branches. Le commerce est encore assez important; Lubeck sert d'intermédiaire entre Hambourg et le bassin de l'Elbe d'une part, les pays de la Baltique d'autre part; la valeur des échanges atteint 250 millions de francs. La navigation se fait surtout avec la Suède et la Russie. La Trave a été approfondie en 1878-82 jusqu'à 4^{m,6}.

Lubeck est entré le 18 août 1866 dans la confédération de l'Allemagne du Nord, et le 11 août 1868 dans le Zollverein (union douanière). La constitution du 9 janv. 1669 a été révisée le 29 déc. 1851 et le 7 avr. 1875. Elle attribue le pouvoir exécutif au sénat, qui partage avec la « bourgeoisie » le pouvoir législatif. Le sénat compte 14 membres âgés de trente ans, élus à deux degrés, dont 8 lettrés (6 juristes) et 5 commerçants. La « bourgeoisie » compte 120 représentants élus pour six ans au suffrage universel, renouvelables par tiers. Les couleurs nationales sont blanc et rouge. Le budget pour 1895-96 comporte : recettes, 4,299,933 mares; dépenses, 4,616,494 mares. La dette publique atteint 19,597,621 mares.

HISTOIRE. — La ville de Lubeck (*Luibice*) est d'origine slave; le chef wende Gottschalk (+ 1066) la possédait; elle fut détruite en 1138 par le prince des Rugiens. Adolphe II de Holstein la rebâtit en 1143, la transportant plus au S.; du confluent de la Schwartau où elle s'élevait d'abord, il la plaça dans la presqu'île entre la Trave et la Wackenitz. Grâce à sa position, elle prospéra rapidement aux dépens de sa voisine Bardewiek. Henri le Lion s'en inquiéta, mais quand il se la fut fait céder par Adolphe de Holstein (1157), il la favorisa, lui donna une constitution, y transféra l'évêché d'Oldenbourg (1163), édifia la cathédrale. Frédéric Barberousse la prit en 1181 et étendit ses privilèges (1188). En 1201, Waldemar II de Danemark la soumit avec le Holstein; en 1225, elle s'affranchit et l'empereur Frédéric II la déclara ville libre (1226). Ses citoyens eurent une part à la fameuse victoire de Bornhövede, qui brisa l'hégémonie danoise (1227); en 1234, ils vainquirent les Danois sur mer à l'embouchure de la Warnow. Lubeck se plaça à la tête de la Hanse (V. ce nom et COMMERCE). La grande guerre de 1364-70 avec le Danemark plaça ce royaume dans une sorte de vassalité (traité de Stralsund, 24 mai 1370). En 1408, un soulèvement démocratique renversa le patriciat, mais celui-ci fut restauré par l'influence de l'empereur et du roi de Danemark (1446). L'appui du bourgmestre de Lubeck Nicolas Brøms assura à Gustave Wasa la couronne de Suède par la conquête de Stockholm (1523). Mais Brøms, qui était catholique, fut chassé par une insurrection, et la réforme adoptée (1531). Le célèbre *Wallenweber* (V. ce nom) fut quelque temps dictateur; ses plans de conquête du Danemark échouèrent; la constitution aristocratique fut restaurée et Brøms rappelé (1535). Les progrès de la Suède affaiblirent Lubeck; elle s'allia au Danemark contre la Suède, mais n'y gagna rien (traité de Stettin, 1570). La décadence politique était liée à la décadence commerciale (V. COMMERCE et HANSE).

Au xvii^e siècle, l'aristocratie fut enfin renversée; la constitution de 1669 fit une part à la bourgeoisie dans le gouvernement. Les guerres furent très nuisibles à Lubeck;

au xviii^e siècle elle se releva ; le blocus de l'Elbe (1803) lui fut aussi très profitable, en paralysant le commerce de Hambourg. Dans la guerre franco-prussienne de 1806, Lubeck voulut rester neutre, mais Blucher s'en empara le 5 nov. 1806, et, le lendemain, elle fut prise d'assaut par Bernadotte, Soult et Murat. En 1810, elle fut annexée à la France. Les traités de 1814-15 restaurèrent sa liberté ; elle n'avait alors plus que 23,000 hab., au lieu des 90,000 du xv^e siècle. Lubeck prit part à la guerre danoise de 1849 et suivit depuis les destinées de l'Allemagne.

L'ancien évêché de Lubeck formait une principauté située au N. de la ville. L'évêque résidait à Eutin. Elle fut secularisée en 1802 et attribuée au duc d'Oldenbourg ; c'est un district de 341 kil. q. et de 35,000 hab. A.-M. B.

BIBL. : BEHRENS, *Topographie und Statistik von Lubeck* ; 1829-39, 2 vol. — *Urkundenbuch der Stadt Lubeck*, 1843-87, 8 vol. — BECKER, *Gesch. der Stadt Lubeck*, 1782-1805, 3 vol. — FRENSDORF, *Stadt und Gerichtsverfassung Lubeck im 12 und 13^{ten} Jahrh.*, 1861. — DEECKE, *Gesch. der Stadt Lubeck*, 1841, t. I. — Du même, *Lubische Geschichten und Sagen*, 1878. — Publication du Verein für Lübische Geschichte. — LASPEYRES, *Die Bekehrung Nordbaltins und die Gründung des Wagrischen Bistums Aidenburg-Lubeck* ; Brême, 1881. — ALBERTS, *Das Fürstentum Lubeck* ; Eutin, 1883. — V. aussi les art. HANSE et WÜLLENWEBER.

LUBÉRON (Mont) (V. VAUCLUSE [Dép.] et ALPES [Basses-]).

LUBERSAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, sur le ch. de fer de Limoges à Brive par Saint-Yrieix ; 3,903 hab. Eglise romane du xii^e siècle, jadis abbatiale. Manoir du xv^e siècle complètement restauré au xix^e.

BIBL. : LUDOVIC DE VALON, *Monographie de l'église de Lubersac*, dans *Bull. Soc. hist. de Brive*, 1891.

LUBEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Brier ; 168 hab.

LUBIE-BETMOND. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 403 hab.

LUBIENICKI (Stanislas), historien polonais, né en 1623, mort à Hambourg en 1675. Il fit partie de la secte des sociétaires et dut émigrer à cause de ses opinions religieuses. Il a publié un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Historia reformationis Poloniæ* (Freistadt, 1685) ; *Theatrum cometicum duabus constans partibus* (Amsterdam, 1667-81).

LUBIENSKI (Stanislas), prêtre et historien polonais, né en 1573, mort en 1640. Il fit ses études à l'Académie de Cracovie, accompagna le roi Sigismond III dans son voyage à Stockholm et fut ordonné prêtre à Rome en 1600. Il devint évêque de Plock en 1627. Ses principaux ouvrages ont été réunis sous ce titre : *Opera postuma historica, politica, variique discursus* (Anvers, 1643).

LUBILHAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Blesle ; 645 hab.

LUBIN (Saint) (*Leobinus, Lubinus*), septième évêque de Chartres, mort vers 556. Fêtes le 14 mars et le 15 sept. dans le diocèse de Chartres, le 15 sept. seulement dans les autres diocèses. Il avait été moine avant d'être élu évêque. Durée de son épiscopat, douze années environ. En 549, il siégeait au concile d'Orléans qui jugea Sulfaracus, évêque de Paris. Suivant un vieux manuscrit de l'église de Chartres, ce fut lui qui le premier fixa exactement les limites du diocèse. Sa biographie, fort intéressante, a été écrite par un clerc de l'église de Chartres. Les auteurs de la *France littéraire* (t. III) supposent qu'elle a été composée vers 590. E.-H. V.

LUBIN (Jacques), graveur français, né à Paris en 1637, mort à Paris en 1693. Élève de G. Edelinck, il a gravé *Turenne*, d'après Philippe de Champagne ; le *Comte de Brienne*, d'après Largillière ; *Jésus mis au tombeau*, d'après Le Sueur. Il a composé et gravé les portraits de *Callot*, de *Siquier*, de *Balsac*, etc., pour les *Hommes illustres* de Perrault.

LUBINE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Provençères ; 747 hab.

LUBIS (E.-P.), publiciste français, né en 1806, mort

à Paris en 1859. Un des principaux rédacteurs de la *Quotidienne*, il prit après la révolution de 1830 la direction de la *France* et y fit une si vive campagne contre les d'Orléans, qu'il fut arrêté et quelque temps emprisonné. Il devint avec Laurentie rédacteur en chef de l'*Union monarchique* (1846). Il a laissé : *Histoire de la Restauration* (Paris, 1836 et suiv., 6 vol. gr. in-8) ; *Résumé de l'Histoire des Cent-Jours* (1843, in-12).

LUBIZE (P.-H. MARTIN, dit) (V. MARTIN [Pierre-Henri]).

LUBJENBERG (Mont) (V. KARPATES).

LÜBKE (Wilhelm), archéologue allemand, né à Dortmund le 17 janv. 1826. Professeur à l'Académie d'architecture de Berlin (1857), aux écoles polytechniques de Zurich (1861), Stuttgart (1866), Karlsruhe (1885), ses principales publications sont : *Die mittelalterliche Kunst in Westfalen* (Leipzig, 1853) ; *Der Totentanz in der Marienkirche zu Berlin* (Berlin, 1861) ; *Ueber die alten Glasgemälde der Schweiz* (Zurich, 1866) ; *Peter Fischers Werke* (Nuremberg, 1878, 48 pl.) et une série de manuels appréciés : *Grundriss der Kunsts Geschichte* (Stuttgart, 1860 ; 4^o éd., 1887) ; *Vorschule zum Studium der kirchlichen Kunst des deutschen Mittelalters* (1873, 6^e éd.) ; *Gesch. der Architektur* (1884, 2 vol., 6^e éd.) ; *Abriss der Geschichte der Baustile* (1878, 4^e éd.) ; *Gesch. der Renaissance in Frankreich* (1883, 2^e éd.) ; *Gesch. der Renaissance in Deutschland* (1881, 2 vol., 2^e éd.) ; *Gesch. der italienischen Malerei* (1878, 2 vol.) ; atlas des *Denkmäler der Kunst* (avec Lützow ; Stuttgart, 1884, 4^e éd.), etc. A.-M. B.

LUBLÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière ; 296 hab. Stat. (Tanchet-Lublé) du chem. de fer de l'Etat, ligne de Paris à Bordeaux par Chartres.

LUBLIN (polonais *Lubelsk*, russe *Ljublin* ou *Lioublin*). Ville de la Pologne russe, ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur la Bistryca ; 53,437 hab. (en 1891). Douze églises, dont une cathédrale du xii^e siècle ; vieux couvents. La ville basse est entièrement juive. Il subsiste des anciens remparts les quatre portes, dont celle de Cracovie datant de 1342. Grand commerce de céréales et de laine. Manufactures de savon, de bougies, de tabac, etc. — Lublin fut, au temps des Jagellons, la capitale économique du S.-E. de leur royaume, concentrant le commerce de la Podolie, de la Volhynie, de la Russie rouge. Elle comptait plus de 40,000 hab. Les Tatares la saccagèrent en 1240 ; le prince russe Daniel la prit en 1244 ; elle ne fut reconquise que par Wenceslas en 1301. Assiégée par les Tatares en 1344, brûlée par eux en 1477, elle fut en 1569 le siège de la diète fameuse qui décida l'union de la Pologne et de la Lithuanie.

Le gouvernement de Lublin a 16,838 kil. q. et 1,059,959 hab. (en 1891), soit 63 hab. par kil. q. Au S., il confine à la Galicie (Autriche), à l'E. à la Volhynie, dont le sépare le Boug ; au N. au gouv. de Siedlce, à l'O. à celui de Radom, dont le sépare la Vistule. C'est une plaine ondulée, s'abaissant du S. vers les vallées de la Vistule et du Boug et vers celles du Boug, du Wieprz, du San, etc., qui l'arrosent. L'E. et le N. sont crétacés, le S. et le S.-O. miocènes. On trouve un peu de fer. Le climat est doux, mais les grands froids de l'hiver (— 30°) empêchent la culture de la vigne et de la plupart des fruits à noyau. Le sol est fertile, généralement argileux, calcaire le long de la Vistule, alluvial au S.-E. On cultive surtout les céréales. Les terres labourées occupent 30 % de la superficie, les prairies et pâturages 16 %, les jardins 3 %, les bois 33 %. On compte près de 300,000 bêtes à cornes, 100,000 chevaux, 500,000 moutons, en majorité de bonne race ; 150,000 porcs. Le commerce est entièrement aux mains des juifs. L'industrie progresse, en premier lieu la distillerie et la minoterie, puis la sucrerie. — La population est en grande majorité polonaise ; au S.-O., elle est ruthène ; les juifs sont nombreux et on compte environ 45,000 Allemands, anciens colons. Les catholiques

romains sont en majorité, puis les uniates persécutés et recensés comme catholiques grecs depuis 1875; viennent ensuite les juifs, les protestants et la petite minorité des véritables catholiques grecs. — Le gouvernement se divise en dix cercles: Bjalgorai, Chelna, Ilrubieszow (Grubeschow), Janow, Krasnymstaw, Ljubartow, Ljublin (Lublin), Novo-Alexandria, Samosze (Zamosc), Tomaszow. A.-M. B.

LUBLINER (Hugo), auteur dramatique allemand connu sous le pseudonyme de *Hugo Bürger*, né à Breslau le 22 avr. 1846. Fils d'un négociant, il fut joué dès l'âge de dix-sept ans, remporta un éclatant succès avec *Der Frauenadvokat* (comédie en 3 actes, 1873), renouvelé avec *Die Modelle des Sheridan* (com. en 4 actes, 1875). Parmi ses comédies ultérieures, dont la vogue n'est pas épuisée, nous citerons: *Die Adoptierten* (1877); *Die Frau ohne Geist* (1879); *Auf der Brautfahrt* (1880); *Der Jourfix* (1882); *Die armen Reichen* (1886); *Frau Susanne* (avec Lindau, 1885), etc. Il a entrepris une série de romans sur *Berlin im Kaiserreich*, dont nous citerons: *Die Glaubiger des Glücks* (1886); *Die Frau von 19 Jahren* (1886).

LUBOMIRSKI (Princes). Puissante famille polonaise qui portait d'abord le nom de *Srzeniawa* et prit vers 1600 celui de Lubomirski. Ses membres les plus connus sont: *Sébastien* (1536-1613), castellan de Woyniez, premier personnage historique de cette famille; il réunit la terre de Zips à la couronne de Pologne et se distingua dans les guerres contre les Turcs. — Son fils, *Stanislas* (1583-1641), palatin de Cracovie, guerrier distingué, vainquit les Turcs en 1621 dans les batailles et siège de Chocim; il reçut le titre de prince du Saint-Empire en 1647. — *Georges-Sébastien*, grand maréchal de la couronne et connétable, fils du précédent (1616-67), un des plus grands seigneurs de l'époque, un vrai roitelet. En 1656 et dans les années suivantes, pendant le « déluge » des guerres suédoises, cosaques, moscovites, brandebourgeoises, etc., en Pologne, Lubomirski appartient aux plus énergiques défenseurs de la patrie. En 1660, il remporta l'éclatante victoire de Cudnow sur Chérémietiev et Ilmielnitzki. Mais, depuis 1665, il organise un soulèvement contre son roi, Jean-Kasimir, et dirige une funeste guerre civile. Il est mort en exil à Breslau. — *Stanislas-Héraclès*, fils du précédent (1640-1702), littérateur et philosophe, a écrit des dialogues satiriques, discours politiques, etc. — Son frère, *Hieronyme-Augustin* († 1706), fut grand maréchal de la couronne. — *Stanislas III* (1704-93) acquit en Ukraine une énorme fortune et fut, en 1764, candidat au trône de Pologne. — *Thaddée*, né en 1826, philanthrope et historien très distingué contemporain; il a publié, entre autres: *Sur la Juridiction patrimoniale en Pologne* (1861); *la Population agraire en Pologne du x^e au xvi^e siècle* (Varsovie, 1862); *Codex diplomaticus ducatus Masoviae* (1863); *Trois Chapitres de l'histoire des finances en Pologne* (xvi^e siècle) (1871); *Procès-verbaux des parlements de Pologne en 1555 et 1558* (Cracovie, 1871). — Les Lubomirski se sont partagés entre la Russie et l'Autriche. Il en existe trois lignes.

LUBOML CZIK (Severin), en latin *Lubomilius Roxolanus*, théologien polonais, né au xvi^e siècle à Lubomla en Volhynie, mort à Rome en 1612. Il était d'origine juive et prit comme nom de famille celui de sa ville natale; il étudia la théologie à Salamanque et à Rome et devint prédicateur de la cathédrale de Cracovie. Il a publié un certain nombre d'ouvrages de théologie: *De Vita... Sancti Iiacinthi* (Rome, 1594); *Theatrum concionatorum* (Venise, 1597), *Monotessaron Evangelicon* (Cracovie, 1607), etc.

LUBOWSKI (Edouard), écrivain polonais, né à Cracovie en 1839. Fixé à Varsovie en 1865, il se fit connaître par des romans (*Aktorka*, 1869; *Na pochylosci*, etc.) et des traductions de Shakespeare; ses premiers essais dramatiques, *Karjery* (1863); *Protogowany* (1864) réussirent peu; mais *Nielopierz*e (les Chauves-souris) eut un brillant

succès (1875); c'est une remarquable comédie de mœurs sur la calomnie, ses procédés et ses résultats; les pièces suivantes de Lubowski sont parmi les plus goûtées du théâtre polonais: *Pogodzeni Z' losem* (1878); *Przesady* (1879); *Sad honorowy* (1880); *Jacus* (1884), etc.

LUBRET-SAINT-LUC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 316 hab.

LUBRIFICATEUR (V. GRAISSEUR, t. XIX, p. 124).

LUBRIFICATION (V. GRAISSAGE, t. XIX, p. 122).

LUC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez; 1,294 hab.

LUC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Langogne; 1,220 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Paris à Nîmes.

LUC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 406 hab.

LUC (Le). Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Draguignan, sur le Riotort, sous-affluent de l'Argens; 2,875 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Nice. Ruines (mon. hist.) d'une église dont le transept date du xii^e siècle; bas-relief antique; à côté, belle tour octogonale du xvi^e siècle. Gisements de plomb argentifère; pins maritimes et chênes-lièges.

BIBL.: FRÉD. D'AUDE, *le Forum Voconii au Luc en Provence*, 1851, in-8.

LUC-ARMAU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 239 hab.

LUC-EN-DROIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Die; 1,124 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Marne, plâtre, marbre. Scierie mécanique, tuilerie. Nombreux vestiges romains. Fontaine formée de débris antiques. On identifie cette localité avec l'ancien *Lucus Augusti*, l'une des villes principales du pays des Voconces.

LUC-SUR-AUDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 192 hab.

LUC-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres, sur la Manche; 1,277 hab. Stat. du chem. de fer de Caen à la mer. Laboratoire maritime de la faculté des sciences de Caen. Bains de mer, plages de sable mêlé de cailloux. Fabrique de dentelles. Église (mon. hist.)



Tour de l'église de Luc-sur-Mer.

dont la nef est du xi^e siècle, et qui est surtout remarquable par sa tour de l'époque de transition.

LUC-SUR-ORBIEU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan; 1,033 hab. Commerce de vins dits vins de Narbonne.

LUC (Saint), *Lucas*, *Lucanus*, personnage cité à plu-

sieurs reprises dans le Nouveau Testament, considéré par la tradition comme l'auteur à la fois du 3^e *Évangile* et des *Actes des apôtres*. Luc était un ami et compagnon de saint Paul (V. *ÉVANGILE* et *ACTES DES APÔTRES*). Un passage de l'épître aux Colossiens nous apprend qu'il était médecin. Il est très probable qu'il était d'origine païenne et de nationalité syrienne, bien que d'autres le croient Macédonien. Il aurait accompagné Paul à Césarée et à Rome. La tradition légendaire a beaucoup développé ces quelques renseignements. Les pères de l'Église ont fait de Luc un des soixante-dix disciples institués par Jésus lui-même. Plus tard, Nicéphore Calliste et saint Thomas d'Aquin le présentent comme un peintre habile qui aurait fait le portrait du Christ, de Marie, des principaux apôtres. Cette allégation est probablement le résultat de l'interprétation littérale d'une métaphore disant que saint Luc avait parfaitement retracé la physionomie du Christ, de sa mère et de ses disciples. Peut-être aussi fut-il confondu avec un peintre romain du nom de Lucius. Quoi qu'il en soit, cette version a eu la plus rare fortune, car saint Luc fut adopté pour patron par les corporations ou confréries de peintres, aussi bien que par celles des médecins. A Rome, à Freising, etc., on prétend conserver des portraits de la Vierge qu'on lui attribue; ce sont des peintures byzantines. On a fait de saint Luc l'apôtre de la Dalmatie, des Gaules, de l'Italie et même de l'Égypte et de la Libye. A Constantinople on apporta ses reliques dans la basilique des Douze-Apôtres. Elles furent ensuite morcelées; à Sens on en conserve un doigt. Son symbole est un bœuf (V. *ÉVANGÉLISTES*). Sa fête se célèbre le 18 oct.

LUC (Jean-André de) (V. DELUC).

LUC DE BRUGES (François), orientaliste, né à Bruges en 1549, mort à Saint-Omer le 19 févr. 1619. Il était archidiacre et doyen de la cathédrale de Saint-Omer et l'un des collaborateurs de la Bible polyglotte d'Anvers. De plus, il a publié des *Notationes in Biblia sacra* (Anvers, 1580, in-fol.; plusieurs édit. jusqu'en 1637 à Leipzig); *Variæ lectiones Veteris et Novi Testamenti* (Anvers, 1580-1583, in-fol.); *Sacrorum Bibliorum Vulgatæ editionis concordantiæ* (Anvers, 1617; La Haye, 1712, 5 vol. in-fol.).

LUC DE TUY, *Tudensis*, évêque de Léon (Espagne), de 1239 à 1250. Œuvres principales: *Chronicon de Espana* (Francfort, 1608); *De Altera Vita, fideique controversiis adversus Albigenisium errores* (Ingolstadt, 1613).

LUC LE JEUNE (Saint), moine et solitaire grec du x^e siècle, né à Castoria, en Macédoine, entre 890 et 896, mort en 946 ou 949. De bonne heure, il fut séduit par le charme de la vie monastique; mais, dans les temps troublés que l'Empire traversait au commencement du x^e siècle, plus d'une fois il dut fuir devant les Bulgares ou les Arabes, allant de Phocide à Corinthe, de Patras dans l'île d'Ampelos, marquant partout son passage par son austérité, ses propriétés et les guérisons miraculeuses qu'il accomplissait. Enfin, vers 940, il se retira de nouveau en Phocide, à quelque distance de Livadie, et y établit un dernier ermitage, où il mourut en grand renom de sainteté. Près de son tombeau, une église fut élevée dès 951, qui, agrandie et richement décorée dans les premières années du xi^e siècle, est encore aujourd'hui un des monuments byzantins les plus remarquables de la Grèce. Elle renferme de fort belles mosaïques qui méritent une place importante dans l'histoire de l'art byzantin. La *Vie de saint Luc*, intéressante pour l'histoire de la Grèce au moyen âge, se trouve dans les *Acta sanctorum* (févr., t. II); une autre édition a été donnée en 1874 à Athènes. Ch. DIEHL.

BIBL.: DIEHL, *L'Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*; Paris, 1889.

LUCA (Giambattista de), savant italien, né à Venosa en 1614, mort à Rome le 5 févr. 1683. Avocat, puis cardinal le 1^{er} sept. 1681, il a rédigé un important répertoire juridique: *Theatrum veritatis et justitiæ* (Lyon, 1697, 7 vol. in-fol.; Venise, 1759, 12 vol. in-fol.).

LUCA (Ferdinando de), mathématicien et géographe italien, né à Naples vers 1793, mort en 1869. Nommé en 1810, à dix-sept ans, professeur de mathématiques supérieures à l'École polytechnique militaire de Naples, il fut mêlé aux événements de 1820 et élu député. La restauration (1821) le priva de sa chaire, qui ne lui fut rendue qu'en 1848. Il prit du reste presque aussitôt sa retraite. Il était membre de diverses sociétés scientifiques de Naples. Il a fourni à leurs recueils d'importants mémoires de mathématiques. Il s'est aussi beaucoup occupé de géographie. Ses principales publications ont pour titres: *Traité d'analyse des coordonnées*, le premier ouvrage italien sur la matière (1812); *Nouveau Système d'études géométriques*; *Nouveau Système d'études géographiques*; *Cours complet des sciences géographiques*; *Considérations nouvelles sur les volcans*. L. S.

BIBL.: *Il Polytechnico*, 1870, p. 612.

LUCA (Giuseppe, chevalier de), géographe italien, né à Cardinale (prov. de Catanzaro) en 1819. Successivement professeur de géographie à l'École royale de marine (1846) et à l'université de Naples, il devint recteur de celle-ci en 1860 et membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Il est l'auteur des ouvrages suivants et d'importantes publications: *Éléments de géographie ancienne* (1861); *Description géographique, historique et administrative des Deux-Siciles* (1862); *L'Italie à l'Exposition universelle de 1867* (1868); *la Méditerranée* (1873), etc. Il a en outre enrichi de notes de toute sorte la *Géographie* d'Adr. Balbi (Florence, éd. 1850-51). L. S.

LUCA (Sebastiano de), chimiste italien, né à Cardinale (prov. de Catanzaro) le 4 nov. 1820, mort en 1880, frère du précédent. Il fut professeur de chimie, d'abord à l'université de Pise (1857), puis à celle de Naples (1864). Il résida longtemps en France. Il a publié dans les recueils des académies des sciences de Naples et de Paris de nombreux et intéressants mémoires — quelques-uns en collaboration avec M. Berthelot — sur le dosage de l'acide carbonique, sur l'iode atmosphérique, sur la mannite, qu'il a extraite des olives, sur les propriétés de la cyclamine, sur la composition chimique des blés d'Italie, sur la fermentation alcoolique des fruits, sur la sulfatase de Pouzzoles, sur les bronzes, matières grasses et substances filamenteuses trouvées à Pompéi, etc. Il a donné à part: *Travaux de chimie* (1861-62); *Éléments de chimie industrielle* (1865, 2 vol.), etc. L. S.

BIBL.: *Catalogue of scientific papers* (Soc. roy. de Londres), t. IV, VIII et X.

LUCA DE REGGIO (V. FERRARI [LUCA]).

LUCÆ (Samuel-Christian), anatomiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 30 avr. 1787, mort à Marbourg le 28 mai 1821. Il fit des cours à Heidelberg, puis fut en 1812 appelé à Francfort et finalement à Marbourg où il fut professeur et directeur de l'hôpital clinique. Ses ouvrages les plus remarquables sont: *Anatomische Untersuchungen der Thymus...* (Francfort, 1814-17, 2 part. in-4); *Physiolog.-med. Untersuch. über einige Gegenstände der Lehre vom Zeugungsgeschäfte* (Francfort, 1814, in-12). Dr L. Hx.

LUCÆ (Johann-Christian-Gustav), anatomiste et anthropologiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 14 mars 1814, mort à Francfort le 3 févr. 1885, fils du précédent. Il fut chargé en 1845 du cours de zoologie à la Société d'histoire naturelle fondée par Senckenberg, en 1851 du cours d'anatomie à l'Institut médical de Senckenberg, obtint en 1863 le titre de professeur, enfin en 1869 commença un cours d'anatomie artistique à l'Institut des beaux-arts de Stadel. Il est l'auteur d'ouvrages remarquables et fort nombreux sur l'anatomie normale et pathologique de l'homme, l'anatomie comparée, l'embryologie, et en particulier sur la craniologie. Citons seulement: *Zur organischen Formlehre* (Francfort, 1844-45, in-4, 42 pl.); *Zehn Schadel bekannter Personen* (Francfort, 1854, in-fol., 9 pl.); *Schadel abnormer Form* (Francfort, 1855,

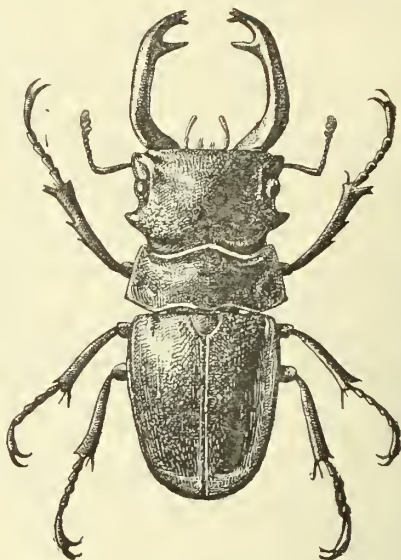
18 pl.); *Zur Architektur des Menschenschädels* (Francfort, 1857, in-fol.); *Abbildungen der menschl. Skelettheile* (Francfort, 1860, gr. in-fol., 28 pl.); *Anatomie des weiblichen Torso* (Leipzig et Heidelberg, 1868, gr. in-fol., 42 pl.) etc.; puis des articles dans *Senckenberg's Abhandlungen*, *Archiv f. Anthropologie*, etc. Dr L. Hx.

LUCAIN (M. Annæus Lucanus), poète latin, né à Cordoue le 3 nov. 39 après J.-C., mort en 65. De famille romaine, il était fils d'Annæus Mela et neveu de Sénèque le père, qui le recommanda à Néron. Après qu'il eut composé un poème en l'honneur du prince, il fut appelé auprès de sa personne, obtint le titre de questeur, mais ne tarda pas à tomber en disgrâce, à cause de la jalousie, dit-on, que son talent inspira à Néron. Il prit part à la conjuration de Pison, fit d'inutiles bassesses pour obtenir sa grâce, puisqu'il alla jusqu'à dénoncer sa propre mère Acilia et finalement mourut avec courage, après s'être fait ouvrir les veines par son médecin. On cite de lui divers ouvrages en vers et l'on vantait son talent d'avocat. Nous n'avons de lui que sa *Pharsale*, en dix livres, dont le dernier est inachevé. C'est une épopée historique, sur la guerre civile entre César et Pompée : elle va jusqu'au siège d'Alexandrie, après la mort de ce dernier. Le poète suit à peu près l'ordre chronologique des événements et n'est pas sans valeur historique. Il y fait preuve d'un ardent amour de la liberté; Pompée, qui la représente à ses yeux, y est singulièrement idéalisé, surtout dans les derniers livres; dans les trois premiers, publiés avant sa disgrâce, César est moins maltraité, et le poème débute par l'éloge de Néron. Il ne fait point usage du merveilleux mythologique, qui eût été déplacé dans un sujet aussi moderne; mais il introduit, sous forme d'épisodes, des légendes, des descriptions merveilleuses, des scènes de magie. Les plus beaux ornements de son œuvre sont ses tableaux, ses discours dont quelques-uns sont admirables, et ses portraits, plus brillants que justes trop souvent et parmi lesquels les plus remarquables sont ceux de César, de Brutus et surtout de Caton. Sa langue est originale et d'une rare énergie; il manque souvent de mesure et de goût; sa versification a les qualités et les défauts de son style; mais dans toute son œuvre circule un souffle d'inspiration patriotique et stoïcienne qui lui donne une grandeur et un éclat incontestables. On ne peut s'étonner qu'il ait charmé Corneille après Montaigne, ni qu'il ait été l'objet des jugements les plus opposés : ses qualités géniales et ses défauts, qui sont aussi en grande partie ceux de son âge et de son temps, justifient les admirations les plus enthousiastes et les critiques les plus sévères. L'appréciation de Quintilien est peut-être une des plus équitables : « Lucain est ardent, véhément; il abonde en pensées brillantes, et, pour dire mon sentiment, plus fait pour être imité des orateurs que des poètes. » (*Inst. or.*, X, 1.) A. W.

BIBL. : CAROLUS HOsius, *De Bello civili libri decem*; Leipzig, 1892, traduction française par DIVERNERESSE (coll. Panckoucke). — TEUFFEL, *Histoire de la littérature romaine*, § 303. — D. NISARD, *Etudes sur les poètes latins de la décadence*, t. II, 84-85.

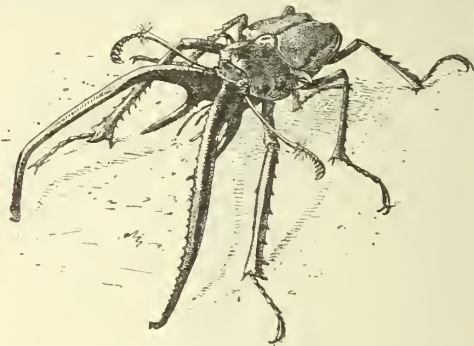
LUCANE. I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères fondé par Scopoli et pris comme type d'une grande famille dite des Lucanidés ou Pectinicornes, du groupe des Lamellicornes. Les Lucanes sont de très grande taille, de formes robustes, et les mandibules des mâles prodigieusement développées rappellent par leurs fortes dentelures les bois des cerfs. On les nomme vulgairement cerfs-volants. Le genre *Lucanus* proprement dit comprend quatre espèces européennes dont la plus grande, comme la plus commune, est le *Lucanus cervus* Linn., si abondant en été dans les parcs et les forêts de chênes dont les vieux troncs nourrissent sa larve qui met cinq ans à se développer. On peut considérer, non sans raison, cette grosse larve comme le *Cossus* dont étaient friands les gastronomes romains. Le *Lucanus capricornis* est une petite forme du *L. cervus*, comme le *L. capra*, encore plus petit. Au reste, on observe chez les Lucanes tous les polymorphismes sexuels rame-

nant les mâles vers les types à mandibules courtes des formes femelles. L'Europe compte 14 espèces de Lucanidés répartis dans les genres *Lucanus* Scop., *Dorcus* Mac-Leay, *Platycerus* Geoff., *Ceruchus* M.-L., *Esalus* Fab., *Sinodendron* Helw. Mais dans le monde entier existent plus de



Odontolabis Hope.

560 espèces répandues surtout dans les régions chaudes et réparties en genres principaux : *Pholidotus* M.-L. (Brésil), *Chiasognathus* Steph. (Chili), *Sphenognathus* Buq. (Amérique du Sud), *Lamprima* Latr. (Australie et Papouasie), *Lucanus* Scop. (hémisphère boréal et Inde), *Hcaxarthrus* Hope (Malaisie), *Odontolabis* Hope (Indes et Malaisie), *Ncolucanus* Thoms. (Indo-Chine et Malaisie), *Cladognathus*



Chiasognathus Steph.

Burm. (mêmes régions jusqu'en Océanie), *Cyclophthalmus* Hope (Malaisie et Indo-Chine), *Leptinopterus* Hope (Brésil), *Macrognathus* Hope (Chine et Indes), *Dorcus* M.-L. (répandu partout), *Egus* M.-L. et *Cynaphalonyx* Burm. (Malaisie et Indo-Chine), *Sclerognathus* Hope (Amérique du Sud), *Lissotes* Westw. (Australie et Nouvelle-Zélande), *Nigidius* M.-L. (Afrique, Malaisie), *Figulus* M.-L. (Madagascar, Malaisie et Océanie, Afrique continentale), *Syndesus* M.-S. (Amérique du Sud et Nouvelle-Calédonie), *Ceruchus* L.-M. (Europe et Amérique du Nord comme *Sinodendron* Helw. et *Esalus* Fab.). M. M.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Insectes de la famille des *Lucanida* ne sont pas connus avant l'éocène où *Dorcus* est signalé. *Lucanus*, *Platycerus*, *Dorcasoides* se trouvent dans le lignite du Rhin et dans l'ambre. E. TRT.

BIBL. : PARRY, *Monogr. Lucanides*, dans *Transact. Soc. ent.*; Londres, 1864, 3^e série; II et I, 1864.

LUCANIE (Géogr. anc.). Ancienne province de l'Italie (V. ce mot) qui correspond à peu près à la Basilicate actuelle et à une partie de la Calabre. Elle s'étendait au S.-O. de la péninsule, de la mer Tyrrhénienne à la mer Ionienne, bornée au N.-O. par le Silarus, au N.-E. par le Bradanus qui les séparaient de la Campanie (pays des Picentins) et de l'Apulie, tandis qu'au S.-O. les embouchures du Crathis et du Laus la séparaient du Bruttium. C'est un pays extrêmement montagneux dont les principales villes étaient les colonies grecques de la côte : Paestum, Elée ou Vefia, Pyxus ou Buxentum, Scidrus, Blanda, Laus, sur la côte N.-O.; — Thurii (Sybaris), Héradée (Siris), Métaponte, sur la côte S.-E. Les véritables villes lucaniennes étaient celles de l'intérieur : Potentia (auj. Potenza), Atina, Volcentum (auj. Bucino); Eburni (auj. Eboli), enclave au N. du Silarus; Bantia (auj. Banzi), à la frontière de l'Apulie; Grumentum (auj. Saponara); Nerulum (auj. la Rotonda) et Muranum (auj. Morano); Consilinum (auj. Padula?).

Le nom de Lucanie est d'origine relativement récente, car Thucydide n'en a pas connaissance. C'est celui du peuple des *Lucani* qui conquit sur les colonies grecques la région intérieure de l'ancienne Oenotrie occupée par elles. Les Lucaniens étaient de race sabellienne et vinrent du Samnium vers l'an 400. Leur offensive dut suivre celle dirigée sur la Campanie (vers 420). Ils commencèrent par la conquête de Posidonie (Paestum). Les cités de la Grande-Grèce (V. COLONISATION ET ITALIE), épuisées par leurs guerres intestines, ne purent résister, d'autant que les Lucaniens s'allièrent d'abord à Denys de Syracuse. La victoire du Laus (390) leur livra l'intérieur, et les Grecs furent réduits à la côte. Vainement, Denys le Jeune tenta de refouler les envahisseurs. Ceux-ci furent un peu affaiblis par la scission des Bruttins qui se rendirent indépendants dans l'extrémité S.-E. de la presqu'île. Puis s'engagea une lutte entre les Lucaniens et Tarente, la grande cité de l'Italie méridionale. Celle-ci appela successivement Archidamus, roi de Sparte, qui fut vaincu et tué en 338; Alexandre, roi d'Épire, qui battit à Paestum Lucaniens et Samnites et s'enfonça jusque dans le Bruttium où il périt à Pandosia (326). Les Lucaniens étaient affaiblis. Ils s'allièrent à Rome contre les Samnites (326), puis à ceux-ci. En 317, les consuls romains vinrent prendre Nerulum. Revenus à l'alliance romaine, les Lucaniens y furent fidèles dans la troisième guerre du Samnium (à partir de 298). Mais, en 286, une agression contre Thurii les brouilla derechef avec les Romains. Fabricius les vainquit en 282. Ils prirent parti pour Pyrrhus et après son départ furent soumis (272). En 225, on évaluait leur contingent à 30,000 piétons et 3,000 cavaliers. Après la bataille de Cannes ils se déclarèrent pour Annibal (216); leur pays fut alors le théâtre de la guerre. Gracchus y fit trois campagnes jusqu'à sa mort (214-212). En 209, ils revinrent au parti romain, livrant les garnisons carthaginoises; en 208, c'est en Lucanie qu'Annibal combattit et tua les deux consuls; mais l'année suivante il se retira dans le Bruttium. La Lucanie ne se releva pas des ravages de la guerre punique. Elle fut achevée par ceux de la guerre sociale (90-88). Elle y prit une part très active et demeura hostile après la victoire des Romains. Les Lucaniens furent, comme les Samnites, d'ardents mariannistes, et comme eux l'objet des mesures d'extermination de Sulla. Les survivants devinrent citoyens romains, et, depuis cette époque, il n'est plus question du peuple lucanien. La Lucanie, presque dépeuplée, se partagea entre les forêts, où erraient les porcs à demi sauvages, et les vastes pâturages; la malaria envahit le littoral. Le *Liber coloniarum* ne compte dans la province entière que huit villes, toutes du rang médiocre de *praefectura*. La Lucanie unie au Bruttium forma la troisième région d'Auguste (V. ITALIE). Le nom disparut à l'époque byzantine, à laquelle on signale un certain regain de vitalité.

A.-M. B.

BIBL. : LENORMANT, *A travers l'Apulie et la Lucanie*, 1883, 2 vol.

LUCAR ou LUCARIS (Cyrille), patriarche de Constan-

tinople, né à Héradée (Crète) en 1572, mort en 1638. Il avait étudié pendant sept années la philosophie et la théologie à Venise et à Padoue. En 1595, il fut rappelé par son oncle, Mélétius Piga, alors protosynecelle du patriarche de Constantinople et qui devint ensuite patriarche d'Alexandrie. Après l'avoir consacré prêtre, puis archimandrite, son oncle, qui administrait l'Église de Constantinople, en l'absence du patriarche, l'envoya en Pologne où les jésuites travaillaient à soumettre au siège de Rome les membres de l'Église grecque; ils se vengèrent de l'opposition qu'il leur fit, en l'accusant de luthéranisme. Pour se disculper, Cyrille publia une confession de foi conforme à la doctrine de l'Église catholique sur les points controversés avec les protestants; mais en revenant il visita l'Allemagne, la Hollande et Genève, où il séjourna pendant quelque temps, et ressentit l'influence du calvinisme. En 1602, il succéda à son oncle, sur le siège d'Alexandrie. En 1613, il fut chargé d'administrer l'Église de Constantinople en l'absence du patriarche Néophyte relégué à Ténédos. Lorsque Timothée succéda à Néophyte, Cyrille se retira en Égypte. Après la mort de Timothée, il fut nommé patriarche de Constantinople (1621). A cette époque, les jésuites puissamment soutenus en leurs entreprises contre l'Église grecque, par les subsides du P. Joseph, le célèbre agent de Richelieu, s'efforçaient de s'implanter en Orient et d'y faire dominer l'Église latine. Pour ébranler la constance des Grecs, en les privant de leurs chefs, ils s'ingénierent à obtenir du sultan de fréquentes révocations des patriarches de Constantinople. En 1623, Cyrille fut déposé et relégué en l'île de Rhodes. Les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre obtinrent son rétablissement. Banni cinq fois, il fut rappelé pour la dernière fois en 1637. Quelques mois après, ses adversaires réussirent à persuader au sultan Mourad qu'il conspirait contre lui. Ordre fut donné de le transporter sur un vaisseau et de l'étrangler. Son corps fut jeté à la mer.

Il ne paraît pas que Cyrille ait jamais rien entrepris contre la hiérarchie, la liturgie et la discipline de l'Église grecque. Mais en 1620 avait été publiée sous son nom, à Genève (in-8), une confession de foi attribuant à cette Église la doctrine calviniste sur la prédestination, la justification, la grâce, le libre arbitre, l'eucharistie et d'autres points importants. Cette confession, écrite d'abord en latin, fut rééditée en grec et en latin (Genève, 1633, in-8). D'autre part, Cyrille avait envoyé Métrophane Critopoulou, son protégé, étudier en Angleterre, le recommandant à *Abbot* (V. ce nom), archevêque de Canterbury. Lui-même entretenait une correspondance sympathique avec des personnages dévoués au protestantisme, notamment avec Mare-Antoine de Dominis, ancien archevêque de Spalatro; Diodati, David Le Leu de Wilhem, conseiller des princes d'Orange; Corneille de Hagd, ancien ambassadeur de Hollande à la Porte; Antoine Léger, chapelain de cette ambassade. Dès 1632, une réfutation en grec vulgaire de la confession de Cyrille avait paru à Rome (in-8). Après la mort de ce patriarche, ses opinions furent condamnées par l'Église grecque, dans les conciles de Constantinople (1638), de Jassy (1642), de Jérusalem (1672). On leur opposa la *Confession orthodoxe* et plus tard la *Confession de Dosithée*. — Cyrille fit présent au roi d'Angleterre du manuscrit de la Bible connu sous le nom de *Codex Alexandrinus*. Il l'avait trouvé au Mont-Athos. C'est à lui qu'est due la première traduction du Nouveau Testament en grec vulgaire. Autres œuvres : *Histoire des persécutions d'Égypte contre les fils de l'Église orientale*, *Histoire des juifs en Turquie*, des homélies et des traités théologiques.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : PICHLER, *Der Patriarch Cyrillus Lukaris und seine Zeit*; Munich, 1862, in-8. — A. METTETAL, *Cyrille Lucar*; Strasbourg, 1869, in-8. — P. TRIVIER, *Un Patriarche de Constantinople*; Paris, 1877, in-8.

LUCARNE (Archit.). Ouverture ménagée dans le versant d'un comble pour laisser pénétrer l'air et le jour à l'intérieur de ce comble. On conçoit qu'avec les toitures

plates qui furent en usage de temps immémorial dans les contrées méridionales de l'Europe et qui se perpétuèrent longtemps encore après la chute de l'empire romain, même dans les provinces septentrionales de cet empire, on n'ait

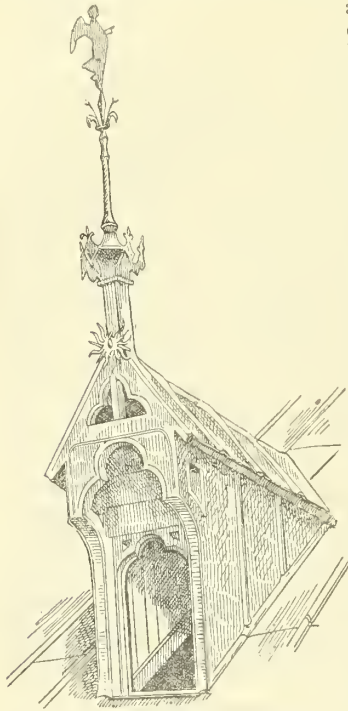


Fig. 1. — Lucarne de l'église Notre-Dame, à Châlons-sur-Marne.

pas eu recours aux lucarnes, car le peu de hauteur de ces toitures ne laissait pas de place au moindre logement entre leurs versants. Mais lorsque, dès le XIII^e siècle et dans les contrées septentrionales, les versants des combles se relevèrent de façon à former un angle d'environ 45° avec l'horizontale, il devint utile d'éclairer les greniers parfois aménagés en logements qui occupèrent la partie supérieure des édifices, et on pratiqua alors, dans ces greniers, des lucarnes de bois, d'abord peu importantes et placées à une certaine hauteur au-dessus de l'égoût des toitures. Cependant, par la suite, quand les logements dans les combles furent de plus en plus nombreux, les lucarnes, devenant de véritables fenêtres, se rapprochèrent de l'égoût des toits et finirent même par se trouver complètement à plomb de la façade en maçonnerie ; on substitua alors la pierre au bois dans leur construction ; on enjoliva leur encadrement de sculptures et on les couronna d'un gâble souvent ajouré et décoré avec toute la richesse d'ornementation de la dernière période du style gothique.

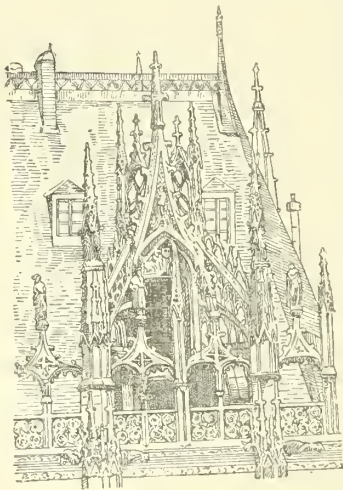


Fig. 2. — Lucarne du Palais de justice, à Rouen.

Lors de la Renaissance, les lucarnes furent entourées de chambranles moulurés auxquels s'accotèrent parfois des ailerons, et elles reçurent pour couronnement des frontons triangulaires ou circulaires dont la saillie était portée par des consoles. De nos

jours, l'emploi des lucarnes — que l'on appelle aussi *mansardes* (V. ce mot) depuis la brisure apportée dans les combles par François Mansart — s'est de plus en plus généralisé, et que les lucarnes soient de pierre, de bois ou de métal, elles se ressentent, dans leur forme et dans leur décoration, de l'éclectisme qui règne à notre époque. Nous reproduisons ici trois lucarnes bien différentes et qui peuvent donner une idée de la variété de ces baies et des transformations qu'elles ont subies du XIV^e au XVII^e siècle. La première (fig. 1) se voit toujours sur la croupe de l'abside de l'église Notre-Dame, à Châlons-sur-Marne ; elle est toute de bois, recouverte de plomb et surmontée d'un épi avec girouette. La seconde (fig. 2) est une des lucarnes du comble du Palais de justice à Rouen, lucarnes qui passent à juste titre comme les merveilles de ce genre, et la troisième (fig. 3), empruntée à l'ouvrage de d'Aviler

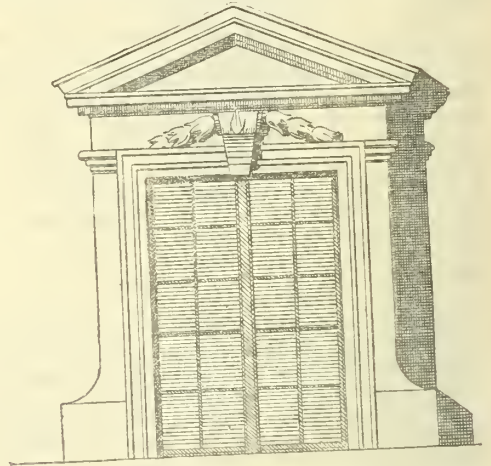


Fig. 3. — Lucarne de d'Aviler.

(V. ce nom), est un spécimen des lucarnes élevées sur les combles des riches hôtels à partir du règne de Louis XIII. — Les lucarnes ont reçu, suivant les détails de leur construction et de leur ornementation, des noms particuliers dont les plus usités sont les suivants : *lucarne à fronton triangulaire* ou à *fronton circulaire*, lucarne surmontée d'un fronton et désignée par la forme de ce fronton : ce genre de lucarnes est celui qui, depuis le moyen âge et encore de nos jours, offre les spécimens les plus variés et les plus richement décorés ; *lucarne à la capucine*, lucarne couverte en croupe de comble ; *lucarne bombée*, lucarne dont la toiture suit la forme d'un arc de cercle, mais sans offrir tous les éléments d'un fronton complet ; *lucarne carrée*, lucarne dont la toiture est horizontale ; *lucarne demoiselle* ou *retroussée*, petite lucarne en charpente portée sur les chevrons d'un comble et dont la toiture est triangulaire ; *lucarne fatière*, lucarne placée au sommet d'un comble et couverte en forme de pignon ; *lucarne flamande*, lucarne construite en assises de pierre et de brique alternées et surmontée d'un fronton à redents qui en dissimule la toiture ; *lucarne historice*, lucarne dont l'encadrement et surtout le gâble est découpé et orné de motifs sculptés ; *lucarne ronde*, lucarne dont l'ouverture est circulaire (V. OËIL-DE-BŒUF) ; *lucarne rampante*, lucarne dont la toiture est inclinée à une seule pente. — En vertu de l'art. 13 du décret du 23 juil. 1884 sur la hauteur des maisons, combles et lucarnes dans la ville de Paris, la face extérieure des lucarnes et œils-de-bœuf pourra être placée à l'aplomb du parement extérieur du mur de face donnant sur la voie publique, mais jamais en saillie, et le couronnement des lucarnes ou œils-de-bœuf, établis soit en premier, soit en second rang, ne pourra faire saillie de plus de 0^m50 sur le périmètre légal,

mesuré suivant le rayon dudit périmètre; enfin l'ensemble produit par les largeurs cumulées des faces de lucarnes d'un bâtiment ne pourra pas excéder les deux tiers de la longueur de face de ce bâtiment. Charles LUCAS.

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'architecture*, etc.; Paris, 1868, in-8, t. VI, fig. — P. PLANAT, *Encycl. de l'architecture*, etc.; Paris, 1892, t. V, in-8, fig.

LUCAS (Paul), voyageur et antiquaire français, né à Rouen le 31 août 1664, mort à Madrid le 12 mai 1737. Fils d'un orfèvre, il partit pour le Levant afin d'y faire le trafic des pierres précieuses; le goût qu'il avait pour les voyages ne fit que se développer, et il visita, de 1688 à 1736, la Grèce, Constantinople, Smyrne, l'Asie Mineure, l'Égypte, la Syrie, l'Espagne. Il rapporta de ses voyages de nombreuses antiquités, et spécialement des médailles, acquises pour le cabinet du roi en 1696. Il a écrit des relations de ses voyages, parfois empreintes d'exagérations : *Voyage au Levant* (Paris, 1704-14, 2 vol. in-12); *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, rédigé par Fourmout (Paris, 1710, 2 vol. in-12); *Voyage dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, Haute et Basse-Egypte*, rédigé par l'abbé Baniier (Paris, 1719, 3 vol. in-12). M. P.

LUCAS (Pierre-François), sculpteur français, né à Toulouse vers 1736, mort à Toulouse le 17 sept. 1813. Fils d'un sculpteur toulousain, il devint, en 1767, professeur de sculpture à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale. Il a exécuté à Toulouse *les Adorateurs*, pour l'église des Chartreux, et, dans la cathédrale, le mausolée de M. de Puivert.

LUCAS (Jean-Paul), peintre français, mort à Toulouse en 1808, frère du précédent. Il a créé, pendant la Révolution, le musée de sa ville natale, et en a publié le catalogue.

LUCAS (Jean-Jacques-Etienne), marin français, né à Marennes le 28 avr. 1764, mort à Brest le 6 nov. 1819. Entré dans la marine royale à quatorze ans, il conquit ses premiers grades dans les guerres de la Révolution, prit part comme capitaine de frégate au combat d'Algoësiras (6 juil. 1801) et, comme capitaine de vaisseau, se couvrit de gloire à Trafalgar (1805), où il fut fait prisonnier. A son retour de captivité (1806), il prit le commandement du *Régulus*, s'illustra en 1809 par de nouveaux faits d'armes et dirigea (1810-16) à Brest l'École des canoniers de la marine.

LUCAS (Jean-André-Henri), naturaliste français, né à Paris en 1780, mort à Paris le 6 févr. 1825. Il fut garde des galeries d'histoire naturelle du Muséum et agent de l'Institut. Surtout minéralogiste, il visita les contrées volcaniques de l'Italie. On lui doit : *Tableau méthodique des espèces minérales...* (Paris, 1806-12, 2 vol. in-8, pl.; extrait du traité de Haiiy); il collabora au *Dictionnaire d'histoire naturelle* et au *Dictionnaire classique* de Bory de Saint-Vincent. D^r L. H.

LUCAS (Hippolyte-Julien-Joseph), littérateur français, né à Rennes le 20 déc. 1807, mort à Paris le 14 nov. 1878. Avocat au barreau de Paris, il abandonna de bonne heure la jurisprudence pour la littérature. Collaborateur du *Globe*, créateur de la *Revue de Bretagne*, il donna encore des articles eu *Charivari*, à l'*Artiste*, au *National*, au *Sicéle*, etc., et fut un des premiers fondateurs de la Société des gens de lettres. Il termina sa carrière dans les fonctions de conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Citons de lui : *le Cœur et le Monde* (1834, in-12); *Caractères et portraits de femmes* (1836, 2 vol. in-8); *Histoire du Théâtre-Français* (1843-63, 3 vol. in-12); *Curiosités dramatiques et littéraires* (1855, in-12); *le Portefeuille d'un Journaliste* (1856, in-12); *Documents relatifs à l'histoire du Cid* (1861, in-8); *Madame de Miranion* (1866, in-12); *les Cahiers roses de la marquise* (1881, in-16). Il a écrit les livrets de plusieurs opéras-comiques, entre autres *Lalla Roukh* (1862); *la Cruche cassée* (1870); *les Varias* (1875), et fait représenter une vingtaine de pièces à l'Odéon et au Théâtre-Français : *l'Alameçon de Phénice* (1843); *le Médecin de*

son honneur (1844); *le Tisserand de Ségovie* (1844); *les Nuées* (1844); *Alceste* (1847); *Médée* (1855), etc.

LUCAS (Charles-Jean-Marie), économiste français, né près de Saint-Brieuc le 9 mai 1808, mort à Paris le 20 déc. 1889. Avocat renommé du barreau de Paris, il s'occupait avec passion des questions pénitentiaires et de l'abolition de la peine de mort. Inspecteur général des prisons (1830), président du conseil des inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'intérieur (1853), il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales en 1836. Charles Lucas qui peut être considéré comme le créateur de la « science pénitentiaire » ne bornait pas ses vues à l'organisation plus ou moins parfaite de la répression. Il fonda des institutions philanthropiques qui lui font le plus grand honneur : en 1833, la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine; en 1847, la colonie agricole du Val d'Yèvre, près de Bourges. Il a laissé des travaux remarquables, entre autres : *Du Système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis* (Paris, 1826-30, 3 vol. in-8); *Du Système pénal en général et de la peine de mort en particulier* (1827, in-8); *De la Réforme des prisons ou De la Théorie de l'emprisonnement* (1836-38, 3 vol. in-8); *Des Moyens et des conditions d'une réforme pénitentiaire en France* (1848); *la Civilisation de la guerre par la codification du droit des gens* (1872, in-8); *le Droit de légitime défense dans la pénalité et dans la guerre* (1873, in-8); *l'École pénale italienne et ses principes fondamentaux* (1877, in-8); *De l'Etat anormal en France de la répression en matière de crimes capitaux et des moyens d'y remédier* (1885, in-8), le plus important de ses écrits, où il a résumé toute sa doctrine; *Enquête sur la peine de mort en France et en Italie* (1888, in-8), etc.; enfin de très nombreux mémoires insérés dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales*. R. S.

BIBL. : BÉRENGER, *Notice sur la vie et les travaux de Charles Lucas, dans Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*; Paris, 1893, t. CXXXIX, in-8.

LUCAS (Achille-Louis), architecte français, né à Paris le 12 févr. 1811, mort à Corbeil le 26 févr. 1889. Elève de Grillon, de Guénépin et de l'École des beaux-arts, Achille Lucas entra en 1833 dans le service d'architecture de la ville de Paris et fut inspecteur d'importants édifices, parmi lesquels la caserne des Petits-Pères et les théâtres de la place du Châtelet sous les ordres de V. Grisart et de G. Davioud. Comme architecte sectionnaire, puis honoraire, il fit élever la chapelle des catéchismes de l'église Saint-Bernard et le grand groupe scolaire des rues Tolbiac et Damesnie. On doit encore à Ach. Lucas de nombreuses constructions privées : maisons, hôtels, villas, tombeaux, etc. Il a activement collaboré au *Manuel des Lois du Bâtiement*, édité par la Société centrale des architectes, ouvrage pour lequel il a écrit, en guise de préface, un *Essai historique de la législation du bâtiment*.

LUCAS (Eduard), arboriculteur allemand, né à Erfurt le 19 juil. 1816, mort à Reutlingen (Wurtemberg) le 23 juil. 1882. Successivement aide-jardinier des jardins botaniques de Greifswald, d'Erfurt, de Munich, puis jardinier de la Société botanique de Ratisbonne, directeur de l'École de jardinage de Hohenheim, professeur de jardinage de l'Académie agronomique du Wurtemberg, il fonda en 1860 à Reutlingen un institut pomologique qui eut bientôt une réputation universelle. Ed. Lucas est également bien connu par ses nouvelles méthodes d'élevage des jeunes arbres fruitiers et par les perfectionnements qu'il a apportés aux outils de jardinage ainsi qu'aux séchoirs à fruits. Il a publié de nombreux ouvrages, souvent réimprimés et traduits, pour la plupart, dans plusieurs langues. Les principaux ont pour titres : *Die Lehre vom Obstbau*, avec Medicus (Stuttgart, 1844; 6^e éd., 1877); *Der Gemüsebau* (*id.*, 1847; 4^e éd., 1882); *Der Obstbau auf dem Lande* (*id.*, 1848; 5^e éd., 1875); *Illustrierte Handbuch der Obstkunde*, avec Oberdieck et Jaln (*id.*, 1848-75, 8 vol.);

Kurze Anleitung zur Obstkultur (Ravensburg, 1867; 5^e éd., 1884); *Pomologische Tafeln zum Bestimmen der Obstsorten* (id., 1867-69, 3 vol.); *Auswahl wertvoller Obstsorten* (id., 1871, 4 vol.); *Einleitung in das Studium der Pomologie* (Stuttgart, 1877); *Vollständiges Handbuch der Obstkultur* (id., 1881). Il a dirigé à partir de 1855, avec Oberdieck, l'*Illustrierte Monatshefte für Obst- und Weinbau*, devenu en 1865 le *Pomologische Monatshefte* et continué après sa mort par Fr. Lucas. Un monument lui a été élevé à Reutlingen en 1885. L. S.

BIBL.: Ed. LUCAS, *Aus meinem Leben* (autobiogr.); Stuttgart, 1882. — *Frankfurter Journal*, juil. 1882.

LUCAS (Félix-Benjamin), mathématicien, physicien et ingénieur français, né à Bressuire (Deux-Sèvres) le 3 oct. 1836. Entré en 1855 à l'École polytechnique et en 1857 à l'École des ponts et chaussées, nommé ingénieur ordinaire en 1860, promu ingénieur en chef en 1879, il a été chargé de 1868 à 1877 du service d'économie générale et de statistique des travaux publics et de 1883 à 1886 de la direction de l'atelier central des phares. Il a été aussi de 1874 à 1877 répétiteur de mécanique à l'École polytechnique. Il est depuis 1890 membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat. Il s'est beaucoup occupé, surtout pendant ces dix dernières années, des applications de l'électricité aux services publics. Il est l'auteur, en outre, de remarquables travaux de mécanique, de physique et d'analyse, qui le rangent parmi nos mathématiciens les plus distingués. Il convient de citer plus particulièrement : ses recherches expérimentales sur la durée de l'étincelle électrique, faites en collaboration avec M. Cazin; ses mémoires sur l'équilibre et le mouvement des systèmes matériels et sur les vibrations calorifiques des solides homogènes; son étude des arches biaises. L'Académie des sciences de Paris lui a décerné en 1873 le prix de statistique et en 1885 le prix Dalmont. Outre des mémoires, notes et rapports éparés dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, dans le *Recueil des savants étrangers*, dans le *Journal* de Liouville, dans le *Journal de l'École polytechnique*, dans le *Bulletin de la Société mathématique* et dans les *Annales des ponts et chaussées*, il a publié : *Etudes analytiques sur la théorie générale des courbes planes* (Paris, 1864, in-8); *Théorie mathématique de la vision des corps lumineux* (Paris, 1866, in-8); *Le Procès du matérialisme* (Paris, 1867, in-12); *Etude historique et statistique sur les voies de communication de la France* (Paris, 1873, in-8); *les Travaux publics de la France. Routes et ponts* (Paris, 1882, in-fol.); *les Chemins de fer de l'Italie* (Paris, 1883, in-8); *le Problème des températures* (Paris, 1887, in-8); *Traité pratique d'électricité* (Paris, 1892, in-8), etc. L. S.

BIBL.: *Notice sur les travaux historiques de M. F. Lucas*; Paris, 1872, in-4; 3^e éd., 1890.

LUCAS (Charles-Louis-Achille), architecte et écrivain français, né à Paris le 8 avr. 1838. Fils et élève d'Ach. Lucas, de l'École des beaux-arts et de Constant-Dufeux, puis de l'École pratique des hautes-études, M. Ch. Lucas a appartenu, de 1863 à 1888, au service des travaux d'architecture de la ville de Paris comme conducteur, sous-inspecteur et inspecteur de nombreux édifices tels que la caserne de la Cité, l'église Saint-Ambroise, plusieurs écoles maternelles et communales, les grands groupes scolaires des rues Violet et Fondary et des rues de Tolbiac et Damesme, sous la direction de MM. Calliat, Roger, Th. Ballu, Ach. Hermant, Deconchy et Ach. Lucas; il fut ensuite chargé, comme architecte, de l'installation de l'École professionnelle du meuble, rue de Reuilly, et il a donné les plans de l'École des industries du livre (école Estienne). En dehors de travaux particuliers, dont quelques tombeaux, M. Ch. Lucas a fait enlever en 1880 de son emplacement primitif et restaurer à Paris la mosaïque antique de Lillebonne, œuvre de T. Sennius Felix, de Pouzoles, et de son élève Amorgos, mosaïque représentant Apollon et Daphné, une chasse au cerf et un sacri-

fice à Diane et placée depuis au musée de Rouen par les soins de M. Lebreton. M. Ch. Lucas a collaboré à plusieurs publications, notamment au *Manuel des lois du bâtiment* et aux *Bulletins* de la Société centrale des architectes et de la Caisse de défense mutuelle des architectes, à la *Construction moderne*, à l'*Architecture*, à l'*Encyclopédie Planat*, au *Bailler* et au *Journal* de l'Institut royal des architectes britanniques, Institut dont il est membre honoraire. Il a publié en outre des notices biographiques d'architectes français et étrangers et des études sur l'architecture, l'archéologie, la propriété artistique et l'économie sociale, parmi lesquelles : *l'Habitation à toutes les époques*, *l'Architecte à travers les âges*, *le Palais d'Ulysse à Ithaque*, *l'Empereur-architecte Hadrien*, *les Temples et Eglises circulaires d'Angleterre* (traduit de J. Britton); *la Conservation des œuvres d'art et l'Enseignement professionnel à l'Exposition de 1889*, etc., ainsi que des *Notes de voyage* à Bonn, Londres, Mons, Bruxelles, Anvers, Lille, Toulouse, etc. M. Ch. Lucas est collaborateur de la *Grande Encyclopédie*.

LUCAS (Edouard), mathématicien français, né à Amiens en 1842, mort à Paris le 3 oct. 1891. Reçu en 1861 à l'École polytechnique et à l'École normale, il opta pour cette dernière et fut nommé à sa sortie (1864) astronome adjoint à l'Observatoire de Paris. Il a été ensuite professeur de mathématiques spéciales aux lycées Charlemagne et Saint-Louis. Il est l'auteur de nombreux et intéressants travaux de mathématiques, qui ont plus spécialement porté sur les travaux d'Euler, de Lambert et de Fermat, sur la théorie des nombres, sur l'analyse indéterminée et sur l'arithmétique de Diophante, sur les sections coniques, sur les lois géométriques du tissage, sur la géométrie tricirculaire et tétrasphérique, sur les fonctions numériques simplement périodiques. Il a fait aussi de curieuses applications des mathématiques aux différents jeux d'adresse et de hasard. Outre deux cents mémoires originaux et notes éparés dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sc. de Paris*, dans la *Nouvelle Correspondance mathématique*, dans le *Bulletin de la Soc. math.*, dans les *Comptes rendus de l'Assoc. franç. pour l'avanc. des sc.*, etc., il a publié : *Application de l'arithmétique à la construction de l'armure des satins réguliers* (Paris, 1867, in-8); *Recherches sur l'analyse indéterminée et l'arithmétique de Diophante* (Paris, 1873, in-8); *Récréations mathématiques* (Paris, 1881-94, 4 vol. in-8); *Théorie des nombres* (Paris, 1891, in-8), etc. Ce dernier ouvrage est malheureusement resté inachevé. Il a traduit de l'anglais, avec C. André, le *Traité d'astronomie* de F. Brunnow (Paris, 1870-72, 2 vol. in-8). Il a préparé avec M. Ch. Henry la grande édition des *Œuvres complètes de Fermat*. L. S.

BIBL.: *Notice sur les titres et travaux scientifiques d'Ed. Lucas*; Paris, 1880, in-4.

LUCAS (Marie-Félix-Hippolyte), peintre français, né à Rochefort-sur-Mer le 9 nov. 1854. Elève de Pils et de H. Lehmann, il a exposé, en 1884, la *Délaissée*, et, en 1887, *l'Angelus de Jeanne d'Arc*. Son *Printemps sacré* est au musée de Limoges. Cet artiste a exécuté, en outre, d'importantes peintures décoratives.

LUCAS CHAMPIONNIÈRE (V. CHAMPIONNIÈRE).

LUCAS CRANACH (V. CRANACH).

LUCAS JACOBZ, dit *Lucas de Leyde* (en Italie, *Luca d'Olanda*), peintre-graveur hollandais, né à Leyde en 1484, mort en 1533. Elève de son père, Hug Jacobz, et de Cornelis Engelbrechtsen, il se fit remarquer, dès sa douzième année, par une légende de saint Hubert (peinte à l'aquarelle sur toile); deux ans après, il gravait le *Moine Seryjus assassinant Mohammed*; puis neuf médaillons figurant des scènes de la vie du Christ (1509); une *Femme nue cherchant des puces à son chien* (très rare, 1510); puis vinrent ses grands tableaux : *Ecce homo* (1510); *l'Adoration des rois* (1513); *le Calvaire* (1517), qui

comprend quatre-vingts personnages et passe pour son chef-d'œuvre. En 1521, il est à Anvers où il rencontre Dürer et est inscrit dans la gilde locale ; en 1527, il fait un fastueux voyage avec Jan Mabuse, si bien qu'il tombe malade. Il passe ses six dernières années au lit, dessinant et gravant ; il peint même alors son tableau de *Jésus rendant la vue à un aveugle* (1531, musée de l'Ermitage). En dehors des œuvres que nous venons de citer, il faut nommer : *la Résurrection de Lazare* (1508) ; *la Tentation de saint Antoine* (1509) ; *Esther devant Assuérus* (1518) ; *Marie-Madeleine* (1519) ; *l'Empereur Maximilien* (1520) ; *le Jugement dernier*, triptyque de l'hôtel de ville de Leyde ; *le Dentiste*, *le Chirurgien* ; *le Bouffon* ; on lui attribue : *les Joueurs d'échecs*, de la collection de Wiltonhouse, ceux du musée de Berlin, un *Saint Jérôme* (m. de Berlin), un *Moïse faisant jaillir la source du rocher* (1527, villa Borghèse), *l'Adoration des rois* de Buckingham Palace, etc. Lucas de Leyde est un précurseur des maîtres hollandais du XVII^e siècle ; c'est avant tout un peintre de genre d'une grande habileté technique ; il a rendu d'une manière pénétrante la vie populaire des Pays-Bas ; ses œuvres sont très expressives et la fantaisie y est adroitement combinée avec le réalisme. Vers la fin de sa vie, il subit l'influence des Italiens. Ses gravures sur cuivre ou sur bois sont nombreuses (plus de 200) ; l'influence de Dürer y est manifeste ; elles frappent par la légèreté du trait et le soin de l'exécution. A.-M. B.

BIBL. : EVRAUD, *Lucas de Leyde et Albert Dürer* ; Bruxelles, 1883.

LUCATELLI (V. LOCATELLI).

LUÇAY-LE-CAPTIF ou LUÇAY-LE-LIBRE. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 350 hab.

LUÇAY-LE-MÂLE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay ; 1,740 hab. Carrieres de pierres de taille.

LUÇAY (Charles-Hélion-Marie LE GENDRE, comte de), historien français, né à Paris le 20 févr. 1831. Auditeur au conseil d'État (1855), maître des requêtes (1866), il démissionna pour se consacrer à des travaux historiques et à des entreprises agricoles. Membre du comité des travaux historiques depuis 1875, il fut élu en 1894 membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Citons parmi ses ouvrages : *les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789* (Paris, 1857, in-8) ; *Législation du budget de 1789 à 1852* (1862, in-8) ; *Auzy en Beauvaisis, son histoire, ses privilèges* (1876, in-8) ; *le Comté de Clermont en Beauvaisis* (1878, in-8) ; *Des Origines du pouvoir ministériel en France* ; *les Secrétaires d'État* (1881, in-8) ; *Mélanges de finances et d'économie politique et rurale* (1890, in-8) ; *les Contributions de la France à cent ans de distance* (1891, in-8), etc. R. S.

LUCAYES (Iles) (V. BAHAMAS).

LUCBARDEZ-ET-BARGUES. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 554 hab.

LUGCA (Bartholomeo), historien italien, né à Lucques en 1236, mort en 1327. De la famille des Fiadoni, entré dans l'ordre des frères prêcheurs, élève et ami de saint Thomas d'Aquin, il fut prieur du couvent de son ordre à Lucques, puis évêque de Torcello (1348), où il lutta contre le patriarcat de Grado. Il a écrit les deux derniers livres du *De Regimine principum*, commencé par saint Thomas d'Aquin, et rédigé deux ouvrages imprimés au t. IX de Muratori : *Annales ab anno 1060 usque ad 1303*, et une intéressante *Historia ecclesiastica nova*.

LUGCA (Michel-Angelo da) (V. ANSELMINI).

LUGCA (Pauline), cantatrice scénique allemande, née à Vienne le 26 avr. 1841, de parents italiens. D'abord choriste à l'Opéra impérial de Vienne, elle ne tarda pas à y faire admirer une magnifique voix de soprano aidée d'une précoce intelligence. Des maîtres lui furent donnés, et ses progrès furent tels qu'à peine âgée de seize ans elle débou-

taut avec succès au théâtre d'Olmütz dans *Ernani*. Quatre mois après elle se produisit à Prague dans *Norma* et dans *les Huguenots*, en présence de Meyerbeer, qui, surpris et charmé de son talent, la fit engager aussitôt au Théâtre royal de Berlin. Elle y débuta avec éclat et devint bientôt l'idole du public. M^{me} Lucca joignait d'ailleurs à une voix exceptionnelle de rares qualités scéniques, qui, quoique inégales, parfois exagérées et opposées entre elles, justifiaient amplement son succès et dénotaient un sentiment artistique d'une grande puissance et d'une souplesse peu commune. On la citait surtout dans Marguerite de *Faust*, Chérubin des *Noces de Figaro*, Valentine des *Huguenots* et Zerline de *Fra Diavolo*. Au reste, son répertoire, singulièrement étendu, ne comprenait guère moins d'une soixantaine de rôles. Tout en restant attachée au théâtre de Berlin, M^{me} Lucca s'en allait chaque année faire la saison italienne de Londres, où ses succès n'étaient pas moins éclatants. Plus tard elle se fit entendre à Vienne, à Saint-Petersbourg, à Bruxelles, dans diverses villes d'Italie et même à New York. Vers 1892, elle a renoncé définitivement à la scène. — Mariée à Berlin, en 1860, avec un officier supérieur prussien, le baron von Rhode, M^{me} Lucca a demandé et obtenu le divorce en 1872, et a épousé en secondes noces M. Emile von Wallafen. Arthur Pougin.

LUCARRÉ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 110 hab.

LUCCHESI-PALLI (Ettore, comte de), diplomate napolitain, né vers 1805, mort à Venise le 1^{er} avr. 1864. Fils du prince de Campofranco, grand chancelier du royaume des Deux-Siciles et ancien premier ministre de la vice-royauté à Palerme, le comte Ettore di Lucchesi-Palli fut attaché d'ambassade au Brésil, puis en Espagne, enfin chargé de mission à La Haye. Il avait connu la duchesse de Berry en France, lors de la visite du roi de Naples François I^{er} à Charles X (1830). Il la rencontra depuis à Massa, où elle préparait son expédition de Vendée (1832). C'est alors qu'il aurait contracté avec elle un mariage secret. La duchesse, prisonnière à Blaye, ayant accouché d'une fille (10 mai 1833), fut obligée de déclarer son mariage. Malgré cette unionmorganatique, elle obtint du roi exilé, son beau-père, qu'elle conserverait son titre. La fille venue au monde en prison ne vécut pas, mais la duchesse de Berry eut d'autres enfants du comte de Lucchesi-Palli. F. II.

LUCCHESINI (Jérôme, marquis de), diplomate prussien, d'origine italienne, né à Lucques en 1752, mort à Florence le 19 oct. 1825. Après avoir servi, à partir de 1778, le grand Frédéric comme bibliothécaire et comme lecteur, il fut envoyé par Frédéric-Guillaume II comme ministre plénipotentiaire en Pologne (1788), suivit plus tard ce prince en France, où il dut négocier avec Dumouriez (sept.-oct. 1792), fut ensuite ambassadeur à Vienne (1793) et remplit en 1797 une mission confidentielle auprès de Bonaparte, qui était alors en Italie. Ministre plénipotentiaire en France de 1802 à 1806, il ne réussit pas, après Léna, à rétablir la paix entre Napoléon et Frédéric-Guillaume III. Aussi se retira-t-il peu après à Lucques (1807) où, jusqu'en 1814, il fut chambellan de la princesse Elisa, sœur de Napoléon. On a de lui un ouvrage intéressant intitulé *Sulle Cause et gli effetti della confederazione rhenana* (Florence, 1819, 3 vol. in-8).

LUCCHI. Famille de Brescia dont les principaux membres furent : *Bonaventura* (1700-85), savant théologien de l'ordre des cordeliers ; *Luigi* (1703-88), érudit bénédictin du Mont-Cassin ; *Michelangelo* (1744-1802), leur neveu, cardinal en 1801, qui légua à la bibliothèque Vaticane sa précieuse collection de manuscrits.

LUCCIANA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Borgo ; 756 hab.

LUGE. Baie du S.-O. de l'Ecosse (V. GRANDE-BRETAGNE t. XIX, p. 154, et la carte d'Ecosse).

LUCÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres ; 658 hab.

LUCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Andaine; 274 hab.

LUCÉ-SOUS-BALLON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mangers, cant. de Marolles-les-Braults; 293 hab.

LUCE (Sainte) (V. **LUCIE**).

LUCE, papes (V. **LUCIUS**).

LUCE (Louis-René), graveur français, né à Paris en 1693, mort à Paris en 1774. D'orfèvre il devint graveur du roi à l'Imprimerie royale. Jusq'en 1820, on s'est servi dans cet établissement des vignettes de Luce: c'est lui qui a remplacé les vignettes en bois, qu'on employait jusque-là, par des vignettes en métal. On lui doit en outre deux ouvrages spéciaux.

LUCE (Siméon), historien et érudit français, né en 1833, mort à Paris le 14 déc. 1892. Archiviste-paléographe (1858), docteur ès lettres (1859), successivement archiviste des Deux-Sèvres, archiviste, puis sous-chef et chef de section aux Archives nationales, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1882) et professeur à l'École des chartes (1882). La plupart de ses travaux d'érudition et d'histoire ont pour objet le xiv^e et le xv^e siècle. Il a publié le poème de Gaydon avec Guessard (1862, collection des anciens poètes); *la Chronique des quatre Valois* (Soc. de l'Histoire de France, 1862); les huit premiers volumes de la *Chronique de Froissart* (id., 1870 et suiv.); *la Chronique du Mont-Saint-Michel* (Soc. des anciens textes, 1879-82). Ses principales œuvres historiques sont les suivantes: *la Jacquerie* (thèse de doctorat, 1859; on en annonce une nouvelle édition); *Bertrand Du Guesclin et son temps* (Paris, 1876, in-8; le premier volume seul a paru); *Jeanne d'Arc à Domrémy* (Paris, 1886, in-8), enfin deux petits volumes de notices et d'essais: *la France au temps de la guerre de Cent ans* (Paris, 1890-93, in-18). L'œuvre historique de Luce, est, on le voit, considérable. Il a été excellent érudit, travailleur consciencieux et exact. Comme historien, il n'a pas été sans défaut; on a pu lui reprocher l'amour des généralisations parfois hâtives. L'imitation souvent maladroitement du style et des procédés de Michelet; mais, malgré ces taches, on doit reconnaître qu'il a renouvelé tous les sujets traités par lui et qu'il a, sur des points, pourtant étudiés bien des fois et par des esprits éminents, su mettre en lumière des faits inconnus et exposer des aperçus nouveaux; tel est le cas pour la vie de Jeanne d'Arc; il a précisé ce qu'avait entrevu Michelet et fait revivre le milieu dans lequel naquit et se forma l'héroïne.

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien), littérateur français, né à Saint-Gobain en 1764, mort à Paris le 17 août 1810. Entré dans les ordres, il fut grand vicaire de l'évêque de Lescar (1787-1790). Il composa des sermons qui furent très admirés, mais qui n'ont pas été imprimés. A la faveur de la Révolution, il quitta l'Église pour laquelle il n'avait pas beaucoup de goût. Il fut professeur de belles-lettres au Prytanée militaire et occupa avec distinction la chaire de rhétorique à Louis-le-Grand. En 1800, il devint professeur de poésie latine à la Sorbonne. Il a laissé beaucoup de poésies qui sont d'un versificateur habile et élégant, des vers latins qui lui valurent des triomphes à une époque où on les aimait encore; des tragédies représentées avec succès. Citons, parmi les poèmes: *Poème sur le globe* (Paris, 1784, in-8); *Épître à Clarice* (1802, in-8); *Achille à Scyros* (1803, in-8); *Folliculus* (1812, in-8); parmi les tragédies: *Mutius Scavola* (1794, in-8); *Fernandez* (1797); *Périandre* (1799), et son chef-d'œuvre, *la Mort d'Hector* (1809). On a donné des recueils de ses *Œuvres complètes* (1826, 2 vol. in-8) et de ses *Œuvres choisies* (1826-27, 2 vol. in-32). R. S.

BIBL.: GRELET, *Luce de Lancival, notice biographique*; Laon, 1852, in-8.

LUCEAU. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir; 876 hab.

LUCELLE (*Lucicella*, 1125; en allem. *Lütsel*). Com. de la Haute-Alsace, arr. d'Altkirch, cant. de Ferrette, à

12 kil. au S. de Ferrette; 112 hab. Fromageries; autrefois hauts fourneaux et forges. L'abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée à Lucelle en 1123 par les seigneurs de Montfaucon, devint une des plus importantes de la France et donna naissance à de nombreux couvents cisterciens dans le S. de l'Allemagne. Après l'expulsion des religieux en 1792, les bâtiments conventuels furent convertis en usines.

BIBL.: BUCHINGER, *Epitome Fastorum Lucellensium*; Porrentrui, 1666. — *Rev. d'Alsace*, 1857 et 1864.

LUCELLE. Petite rivière de Suisse, qui forme, sur un parcours de quelques kilomètres, la frontière entre ce pays et l'Alsace, et se jette dans la Birse, près de Laufen.

LUCENA. Ville d'Espagne, prov. de Cordoue, à 60 kil. S.-E. de cette ville; 20,000 hab. Grand marché agricole. Bons vins rouges; chevaux renommés.

LUCENA (Comte de) (V. O'DONNELL).

LUCENA (Diego de), peintre espagnol, mort à Madrid en 1650. Issu d'une famille noble andalouse, il fut à Madrid, au xvii^e siècle, l'un des bons élèves de Velazquez. On ne connaît actuellement aucun ouvrage authentique de cet artiste qui, au dire de ses contemporains, imita son maître avec succès et principalement dans la peinture du portrait. Un sonnet du poète Atanasio Pantaléon, qui se trouve dans ses œuvres, célèbre avec de grands éloges le portrait que Lucena avait fait de lui. P. L.

LUCENAY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. d'Anse; 812 hab.

LUCENAY-LE-DUC. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 441 hab.

LUCENAY-LÈS-AIX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes; 2,626 hab.

LUCENAY-L'ÉVÊQUE (*Lucenacrus*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, sur le Ternin; 1,121 hab. Tuilerie et fours à chaux, huilerie, scierie. Moulins. Traces de voie romaine. Église du xii^e siècle (tombeaux avec gisants, du xiii^e siècle). Le vier d'Autun battit près de Lucenay en 1523 un parti de robeurs qui avaient saccagé la région. Lucenay était une des quatre anciennes baronnies de l'Autunois. Elle appartenait aux évêques d'Autun qui y avaient un château fort, construit en 1293 et démoli en 1756. Autre château au hameau de Visigneux, entièrement reconstruit de nos jours. L.-x.

LUCENS. Village de Suisse, cant. de Vaud, sur la Broye; 1,463 hab. Sur un rocher élevé, se voit le château du même nom qui date du xii^e siècle et qui a servi de résidence d'été aux évêques de Lausanne, puis de siège des autorités bernoises après la conquête du pays de Vaud.

LUCENTI (Girolamo), sculpteur italien, qui vivait à Rome dans la seconde moitié du xvii^e siècle. On croit qu'il fut élève du Bernin. Ses œuvres les plus connues sont les statues des papes *Alexandre VII*, *Clément IX*, *Clément X* et *Innocent XI* à Santa Maria del Monte Santo.

BIBL.: ORLANDI, *Abecedario pittorico, accresciuto da P. Guarenti*; Venise, 1753, in-4.

LUCERA. Ville d'Italie, prov. et à 18 kil. O de Foggia ou Capitanate (Italie méridion.), près du golfe de Manfredonia; 14,067 hab. Evêché. — *Le castel* qui domine la ville est une forteresse du moyen âge très bien conservée. A peu de distance de Lucera sont les ruines du Castel Fiorentino où mourut Frédéric II (1150). Lucera, fondée en pays sannite, reçut une colonie romaine (en 314 av. J.-C.). Détruite (en 663 ap. J.-C.), elle fut rétablie par l'empereur Frédéric II, qui y transporta de Sicile une colonie de Sarrasins en leur accordant pleine liberté de conscience. Les Sarrasins de Lucera restèrent fideles à la maison de Hohenstaufen et donnèrent asile à Manfred, fils de Frédéric II, mais ils furent déposés par Charles d'Anjou.

LUCERA (Duc de) (V. GALLAS [Mathias]).

LUCERAM. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de l'Escairene; 1,048 hab.

LUCERES. L'une des trois tribus de la Rome primitive (V. **ROME**).

LUCERNAIRE (*Lucernaria* O.-F. Mull.) (Zool.). Genre de Cœlentérés, du groupe des Hydroméduses Acalèphes

et de la famille des Calyczoaires Eleuthérocarpidés. Les Lucernaires ont leur ombrelle en forme d'entonnoir évasé, séparé par un faible étranglement d'un pédicule court qui leur sert à se fixer et à se déplacer. Le corps est soutenu par 8 rayons formés de rubans musculaires auxquels sont juxtaposés des rubans gémitaux contenus dans les canaux radicaux. Ces rayons partent du fond de l'entonnoir pour se rendre jusqu'aux bords de l'ombrelle où ils aboutissent à 8 bras courts surmontés de petits tentacules urticants. Le fond de l'entonnoir est partagé en 4 poches stomacales séparées par 4 cloisons très minces; le bourrelet gastrique se continue jusque dans le pédicule. Ces Méduses paraissent avoir les sexes séparés sur des individus différents et habitent les mers avoisinant les régions polaires. Ex. : *L. quadricornis* O.-F. Müll. des côtes du Danemark jusqu'au Grœnland. A. JOBIN.

LUCERNE. I. LAC. — Lac de Suisse, appelé aussi LAC DES QUATRE-CANTONS (en all. *Vierwaldstättersee*). Situé au centre de la Suisse, il baigne les cant. de Lucerne, d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden; d'une forme très irrégulière, on peut le décomposer en six lacs. Chacun a son caractère particulier. Tandis que l'on aperçoit du bras de Lucerne le vaste panorama de la ville, et que celui de Küssnach est bordé de collines arrondies, couvertes de vergers, le lac d'Uri est entouré de hautes montagnes aux flancs abrupts, et celui d'Alpnach participe du caractère idyllique et du sauvage. A peu près au milieu, le lac se rétrécit et forme un court détroit de 900 m. de largeur, sur la rive gauche duquel s'élève le Burgenstock, chaînon des Basses-Alpes, sur lequel conduit un chemin de fer. Le lac de Lucerne est formé par la Reuss qui y entre par l'extrémité méridionale, qui en sort à Lucerne; la Muotta, une autre rivière, se jette également dans ce bassin. La navigation par bateaux à vapeur est très importante pendant la belle saison, qui amène dans la contrée un grand nombre de visiteurs. Le lac de Lucerne a pour les Suisses un charme particulier; ses bords rappellent une foule de souvenirs légendaires et historiques: exploits de Guillaume Tell, serment du Grütli, etc.

II. VILLE. — Ville de Suisse, ch.-l. du canton du même nom; 20,314 hab. Située à la pointe N.-O. du lac de Lucerne, étalant ses maisons sur un coteau en pente douce, bordée au N. d'une ceinture d'anciennes murailles et de tours, Lucerne présente, vue du lac, avec ses quais plantés d'arbres et garnis de somptueux hôtels, un ravissant coup d'œil. Elle est divisée en deux parties par la Reuss qui sort du lac et sur laquelle un pont monumental a été jeté pour relier les quais des deux rives. De ce pont, on jouit d'une vue magnifique sur les montagnes; à droite le Pilate avec sa cime déchirée; à gauche le Righi; dans le fond, les hautes montagnes de la Suisse centrale et, au milieu de ce paysage, la nappe bleue du lac. Outre ce pont, il y en a trois autres, de vraies curiosités, surtout le premier, le Hofbrücke, long de 370 m., dont la voûte inférieure du toit est garnie de supports en bois couverts de peintures, au nombre de 238. Il embrasse, à peu près au milieu de la rivière, une haute tour d'origine romaine qui doit avoir été le phare (*lucerna*) dont la ville a tiré son nom. L'hôtel de ville, très ancien, a de belles salles de style moyen âge qui renferment une quantité de tableaux ayant trait à l'histoire de la Suisse; l'arsenal contient des trophées des principales batailles gagnées par les Suisses. On a élevé dans un jardin un monument à la mémoire des Suisses massacrés aux Tuileries le 10 août 1792; c'est un lion expirant sculpté en relief dans un enfoncement de rocher, œuvre de Thorwaldsen. Tout près, le jardin des glaciers, avec des blocs creusés et polis par les eaux, restes de la période glaciaire. On y montre aussi le relief des cantons primitifs exécuté par le général Pfyffer au commencement de ce siècle; il a 6 m. et demi sur 8 m. et demi; c'est le premier travail de ce genre. La bibliothèque de la ville est riche surtout en ouvrages relatifs à l'histoire de la Suisse; elle est subventionnée par la Confédération pour

continuer sa collection d'anciens documents. Lucerne est le siège du gouvernement cantonal et du tribunal supérieur ainsi que de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard, dont l'hôtel est un des ornements du quai. C'est un point de bifurcation important, les lignes de quatre compagnies convergeant dans cette ville. Une nouvelle gare de grandes et monumentales proportions est actuellement en construction (1895). Tout près de la ville, à l'O., la colline du Gutsch, sur laquelle on accède par un funiculaire et d'où l'on jouit d'une magnifique vue sur la ville, le lac et les montagnes.

III. CANTON. — Canton du centre de la Suisse, qui a pour limites au N. le cant. d'Argovie, à l'E. ceux d'Argovie, de Zoug et de Schwytz, au S. ceux d'Unterwalden et de Berne, à l'O. le cant. de Berne. Superficie, 1,501 kil. q.; population, 135,360 hab., dont 127,336 catholiques et 7,734 protestants. Il appartient au plateau suisse et est sillonné de collines; au S. il entre dans la région alpine par le mont Pilate (V. ce mot) et la chaîne du Righi (V. ce mot). Les vallées principales sont celles de l'Entlibuch qui part de la frontière bernoise, se dirige vers le N. et s'ouvre dans la vallée de la Reuss; la vallée de la Reuss, qui s'étend entre la ville de Lucerne et le cant. d'Argovie, et celles de l'Aa et de la Viger qui se prolongent dans ce dernier canton. La première de ces vallées est arrosée par la Petite-Emme, la deuxième par la Reuss; d'autres cours d'eau moins importants sont: la Vigger, l'Aa et la Suhr. En outre, ce pays possède plusieurs lacs; outre celui des Quatre-Cantons, il y a les lacs de Sempach, de Baldegg et le Rothsee. Le climat est très varié; tandis que dans l'Entlibuch il approche du climat des régions subalpines, il est doux dans les vallées de la partie septentrionale et même très chaud le long du pied du Righi ou la vigne et le châtaignier, même le figuier, prospèrent. Le cant. de Lucerne est une contrée essentiellement agricole; son sol fertile fournit du blé et beaucoup de fruits; on y fabrique le fromage en grande quantité; une race bovine très estimée s'élève dans les vastes pâturages dont les régions montagnues sont couvertes. Quelques industries: le tissage de la paille, la parqueterie, la métallurgie, le tissage y prospèrent aussi, et, depuis l'ouverture de la ligne du Saint-Gothard, Lucerne est un grand entrepôt des marchandises de provenance italienne; on y fait aussi un grand commerce de bois de construction. La population, forte et saine, est très attachée au culte du passé et aux pratiques catholiques romaines. La ville de Lucerne, qui est l'origine du canton, paraît avoir été primitivement un fief du couvent de Murbach en Alsace; puis le pays passa sous la domination de la maison de Habsbourg dont il s'émancipa, en 1332, pour entrer dans l'alliance des trois cantons primitifs qui venait d'être confirmée, en 1308. Les tentatives que fit le duc de Habsbourg pour s'emparer de nouveau de ses anciennes possessions échouèrent; il y renonça définitivement après la défaite qu'il subit à Sempach (1386). Après la Réformation, Lucerne se mit à la tête du parti catholique suisse et inaugura à l'égard des cantons protestants et de l'extérieur une politique confessionnelle dont la tradition n'est pas même encore perdue aujourd'hui. Démocratique à l'origine, la constitution devint peu à peu aristocratique et le pouvoir passa dans les mains d'une classe peu nombreuse de privilégiés. La révolte des paysans, en 1764, ne parvint pas à l'ébranler; mais la constitution helvétique de 1798 y mit fin. En 1814, restauration de l'ancien état de choses, puis, en 1831, nouvelle constitution démocratique, qui fut remplacée, en 1841, par une nouvelle charte donnant le pouvoir aux paysans et au clergé, en supprimant l'influence de la ville. Ce régime, qui assurait la domination des prêtres, aboutit à l'appel des jésuites dans le canton pour diriger l'instruction publique et, en 1847, à la guerre civile du *Sonderbund* (V. ce mot), Lucerne ayant refusé d'obtempérer aux ordres du gouvernement fédéral concernant le renvoi des jésuites. La constitution actuellement en vigueur date

de l'année 1875. L'autorité législative est exercée par le grand conseil nommé par le peuple à raison d'un membre sur 1,000 hab.; le pouvoir exécutif par un conseil de sept membres nommés par le grand conseil, et le pouvoir judiciaire par la cour suprême dont les membres, au nombre de neuf, sont également désignés par le grand conseil. Le peuple a le droit d'initiative pour la revision de la constitution et le referendum facultatif.

D^r GOBAT.

LUCERNE-D'OUTREMER (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel; 855 hab. Ruines de l'abbaye de *Lucerna* ou La Luzerne, de l'ordre des prémontrés, fondée au XII^e siècle.

LUCET (Raoul), pseudonyme de M. de Lanessan (V. ce nom).

LUCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource; 159 hab.

LUCEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul; 980 hab.

LUCEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Yenne; 419 hab.

LUCCARIER. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq; 370 hab.

LUCHAGE (Techn.) (V. LUSTRAGE).

LUCHAIRE (Denis-Jean-Achille), historien et érudit français, né à Paris le 24 oct. 1846. Elève de l'École normale (promotion de 1866), il devint en 1879 professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, suppléa en 1888 M. Fustel de Coulanges à la faculté des lettres de Paris et fut nommé, en 1889, professeur d'histoire du moyen âge à la Sorbonne. Il est entré le 28 déc. 1895 à l'Académie des sciences morales et politiques, où il a remplacé M. Geffroy dans la section d'histoire. Les ouvrages de M. Luchaire sont nombreux et importants. Citons : *L'Administration royale et la Féodalité du Midi*, *Alain le Grand, sire d'Albret* (Paris, 1877, in-8); *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (1883, 2 vol. gr. in-8; 2^e édit., 1891), son chef-d'œuvre, et celui de ses ouvrages qui lui a valu la notoriété la plus légitime et la plus étendue; *Etude sur les actes de Louis VII* (1885, gr. in-4); *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne* (1890, gr. in-8); *Manuel des institutions françaises. Période capétienne* (1892, gr. in-8), sans compter beaucoup d'opuscules et d'articles insérés dans les recueils savants, que le manque de place ne nous permet pas de citer et parmi lesquels il faut mentionner une série d'études sur l'histoire de la France du S.-O. et la linguistique gasconne et basque.

LUCHANA (Comte de) (V. ESPARTERO).

LUCHAPT. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de L'Isle-Jourdain; 1,004 hab.

LUCHAT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saujon; 189 hab.

LUCHÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. du Lude; 2,240 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne d'Aubigné à Sablé. Eglise du XII^e siècle avec d'importantes parties du XVI^e. Château de Veneville avec une chapelle gothique bien restaurée. Carrières de tuffeau.

LUCHÉ-SUR-BRIOUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux; 237 hab.

LUCHÉ-TROUARSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Saint-Varent; 561 hab.

LUCHET (Auguste), littérateur français, né à Paris le 22 avr. 1806, mort le 9 mars. 1872. Un des collaborateurs de Pyat, il donna à différents journaux de Paris des articles fort violents dont l'un, apologie de l'attentat d'Alibaud contre la vie du roi (1836), valut de sévères condamnations à l'*Echo du Nord*, au *Bon Sens*, au *Patriote de la Meurthe* qui l'avaient reproduit. En 1841, Luchet publiait un roman, *le Nom de famille* (Paris, 2 vol. in-8), qui fut supprimé par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 10 mars 1842 et lui attira une condamnation à deux ans de prison. Il passa en Angleterre. Revenu en France en 1847, il devint, après la révolution de 1848, gouverneur

du château de Fontainebleau, puis gouverneur du château de Compiègne, fonctions qu'il n'exerça que jusqu'en 1849. Il a beaucoup écrit. Citons : *Paris* (1829, in-12); *Frère et sœur* (1838, 2 vol. in-8); *Souvenirs de Fontainebleau* (1842, in-16); *le Passe-Partout* (1846, 2 vol. in-8); *l'Eventail d'ivoire* (1846, 2 vol. in-8); *la Côte-d'Or à vol d'oiseau* (1858, in-12); *les Mauvais Côtés de la vie, Souvenirs d'exil* (1860, 2 vol. in-8); *les Mœurs d'aujourd'hui* (1854, in-12) et un certain nombre de pièces de théâtre en collaboration avec Pyat, Michel Masson, etc.

LUCHET DE LAROCHE DU MAINE (V. LAROCHE DU MAINE).

LUCETTO DA GENOVA (V. CAMBIASO [Luca]).

LUCHEUX (*Luccius, Luceium*). Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens, sur la Grouche, à l'extrémité S. de la forêt qui porte son nom; 891 hab. Cette localité, qui eut jadis une certaine importance, paraît avoir eu de bonne heure une charte communale, mais dont on ignore la date. La seigneurie de Luchoux appartenait à la fin du XI^e siècle aux comtes de Saint-Pol. En 1496, elle passa à la famille de Châtillon, puis à celles de Bourbon-Vendôme (XVI^e siècle), de Longueville (1563) et de Luynes-Chevreuse (1715). Le château de Luchoux, dont il subsiste encore des ruines très considérables, est une des plus remarquables constructions militaires de la Picardie; ses principales parties paraissent remonter aux environs de 1220 à 1230, notamment le donjon, superbe tour cylindrique flanquée de quatre tourelles, malheureusement à moitié détruite, et une magnifique galerie à jour qui éclairait sans doute une grande salle voûtée en pierre, et qui est certainement un des plus beaux spécimens d'architecture civile de cette époque; la chapelle, qui doit dater du XIV^e siècle, mérite aussi une mention. L'église, ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, fondé en 1095 par Hugues, comte de Saint-Pol, est un intéressant édifice du XII^e siècle, composé d'une nef avec bas côtés, non voûtés, aux arcades en plein cintre retombant sur de grosses colonnes monocylindriques, d'un transept, d'un chœur et d'une abside à cinq pans, voûtés sur croisées d'ogive; les ogives de l'abside ornées de très curieuses sculptures, le tout éclairé par de petites fenêtres en plein cintre.

BIBL. : H. DUSEVEL, *Château de Luchoux, dans Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, 1846, t. 1, gr. in-8. — Théodore LEFEVRE, *Histoire des communes rurales du canton de Doullens, dans Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1887, t. XXIX, p. 193, in-8.

LUCHY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur-le-Grand; 358 hab.

LUCIANO (Sebastiano de) (V. SEBASTIANO DEL PIOMBO).

LUCIDEL (Nutschidel ou Neufchâtel), peintre flamand, né à Mons en 1505, mort à Nuremberg en 1600. En 1539, il était à Anvers l'élève de Pieter Kock van Aelts. Il a fait un grand nombre de portraits parmi lesquels on peut citer : les portraits d'un homme et d'une femme, datés de 1561, dans la collection Esterhazy à Pest, et le portrait du mathématicien *Neudorfer*, daté de 1561, à la Pinacothèque de Munich (n^o 663 du catalogue de 1892).

BIBL. : W. LÜBKE, *Geschichte der deutschen Kunst*.

LUCIDOR LE MALHEUREUX, pseudonyme de *Lasse Johansson*, poète suédois, né à Stockholm vers 1640, mort en 1674 d'un coup d'épée reçu d'un officier dans une querelle. Sa vie est très peu connue et a été souvent racontée d'une façon inexacte, grâce à une confusion avec un homonyme. Il était petit-fils de l'amiral Lars Strussbielm, qui s'occupa de son enfance. Karl-Gustav Wrangel le donna comme compagnon de voyage à son fils Karl-Filips, avec lequel il parcourut l'Europe. En 1669, on le trouve établi à Stockholm, où il vit en partie des poésies de circonstances qu'il compose à diverses occasions. Un épithalame sur le mariage de Konrad Gyllenstierna (*Gyllenstierna*), qui parut satirique et licencieux, le fit condamner à un an et un jour de bannissement de la capitale. Il y revint en 1670 et y vécut d'une vie assez désordonnée, presque cynique, bien qu'il ne semble pas avoir mérité

absolument le surnom qu'on lui donne de « Diogène suédois ». Il est en tout cas le poète humoristique suédois le plus hardi et à l'imagination la plus riche du xvii^e siècle, et il faut arriver à Bellman pour lui trouver un supérieur dans le genre bachique. Ses poésies sérieuses (psaumes 463 [?], 465, 467 du recueil suédois) témoignent d'un sentiment religieux très récl. Ses œuvres ont été imprimées peu exactement en 1688 sous le titre de *Fleurs de l'Helicon* (Helicons Blomster). La réimpression de 1869 (*Hansellis Samling*, X) n'est pas non plus satisfaisante. Il avait composé aussi des vers en allemand. Th. C.

LUCIE ou **LUCE** (Sainte), vierge et martyre, née à Syracuse vers 281, martyrisée à Syracuse le 13 déc. 304. Fiancée par ses parents à un jeune païen, elle refusa et, en l'amour de Jésus, donna sa dot aux pauvres. Elle confessa sa foi et son vœu de virginité devant Paschase, gouverneur de Syracuse. Elle fut miraculeusement préservée des outrages des sicaires et de la flamme d'un bûcher et eut la tête tranchée. Ses reliques furent portées à Constantinople, puis à Metz et à Venise. — On la confond souvent avec une autre sainte Lucie, tertiaire dominicaine, qui se serait arraché les yeux et les aurait envoyés à un jeune homme qui avait voulu la séduire à cause de leur beauté.

BIBL. : *Acta S. Lucie*; Palerme, 1661. — FASTI DELLA CHIESA, *Vita dei Santi*; Milan, 1831, t. XII, 13 déc.

LUCIEN. BIOGRAPHIE. — Lucien, Δουκιανός, *Lucianus*, qui s'appelait peut-être aussi Lycin, Λυκινός, *Lucinus*, appartient au siècle dit des Antonins : sa vie est, à coup sûr, une des plus frappantes de cette époque. Contemporain de Trajan, d'Adrien et des Antonins, très supérieur à tous les écrivains grecs de son temps, il se révèle, ce publiciste de transition, le premier des modernes, comme Plutarque semble le dernier des anciens, et il incarne le Voltaire ou, si l'on veut, le Paul-Louis Courier ou le Swift de l'antiquité. — Aux alentours de l'an 125 de notre ère (entre 120 et 130, pour être moins précis), il naquit, lui futur hellène et atticiste enthousiaste, en plein pays barbare, sur les bords de l'Euphrate, à Samosate, capitale de la Comagène (petit royaume de Syrie situé au N.-E., entre la Cyrhéstique et l'Euphrate, vassal de l'empire romain d'après 65 av. J.-C., et converti en province romaine durant le règne de Vespasien sous le nom d'Euphratésie). Sa famille était pauvre. Il grandit et se forma lui-même près d'un humble foyer d'artisans obscurs, de sculpteurs. Lui-même se représente dans sa première jeunesse, vers l'âge de quinze ans, affublé de la robe persane, à la mode des Assyriens dont il parlait le langage, errant incertain dans la carrière à suivre, lorsque la Rhétorique, conte-t-il, lui apparut en songe, le caressa des plus magnifiques promesses et se chargea de l'instruire : la fiction est ingénieuse. Toutefois, il s'était tourné d'abord du côté de la statuaire ; un peu de temps il l'étudia, sans goût, cette besogne demi-manuelle à laquelle le destinaient les siens. Comme, étant écolier, il avait montré quelque adresse à modeler des figurines de bois, il fut mis en apprentissage dans l'atelier d'un de ses oncles maternels, fabricant de statuettes. Or, il se peint — ces détails familiers sont empruntés au *Songe* — vertement rudoyé pour une simple maladresse : il avait brisé une tablette de marbre qu'il devait dégrossir ; sur quoi lui fut infligée, à l'aide d'une courroie, une de ces *leçons qui ne sont ni douces ni encourageantes*. Donc, dès le premier jour, il se sauva tout en larmes, renonçant aux lauriers de Phidias, pour se réfugier au logis de ses parents. Son père se laissa toucher et, malgré les difficultés et la dépense, se résignant au sacrifice, envoya le déserteur en Ionie, afin d'y approfondir les secrets de la rhétorique : c'est ce qui résulte d'un passage de *la Double Accusation*. Lucien quitte donc son pays, encore peu apprivoisé avec l'idiome hellénique qu'on y pratiquait fort mal, et se rend en Ionie où les llateries des sophistes arrêtent vite sa vocation littéraire. Il s'assimile les recettes de la rhétorique et de la sophistique (ces deux termes sont quasiment synonymes), c.-à-d. l'art de

composer soit des plaidoyers en vue des débats judiciaires, soit des harangues d'apparat que l'on débitait à prix d'argent devant un public avide de périodes sonores et bien balancées. Après avoir hanté les écoles d'Ionie, notamment celle du fameux professeur Polémon, il se met à voyager, selon la coutume de la plupart des sophistes grecs d'alors qui, pareils à nos acteurs ou musiciens en renom d'aujourd'hui, circulaient de ville en ville et donnaient des représentations oratoires. Leur arrivée faisait sensation, et ils devenaient bientôt riches à ce métier, pour peu qu'ils eussent de talent et de chance. Lucien passe en Grèce à vingt ans et, de là, vient à Antioche pratiquer la profession d'avocat. Il y connaît ou plutôt y méconnaît les chrétiens, dont cette ville était un des principaux centres, y acquiert en plaçant une certaine vogue, ne tarde pas à se sentir à l'étroit sur ce mince théâtre, entreprend de parcourir la Syrie et la Palestine, va en Égypte vers l'an 149, afin d'y pénétrer les mœurs et le mystère des religions orientales : car il a l'esprit curieux et jusqu'ici la passion de la vie nomade, aventureuse. Après avoir visité Rhodes et Cnide, il débarque en Italie, séjourne à Rome où on le soigne d'un mal d'yeux (vers 150), et y reste deux ans, occupé de philosophie. Ensuite, il se rend dans les Gaules où il pousse jusqu'à Arles et Lyon : d'après son propre témoignage, l'enseignement de la rhétorique et, suivant une habitude renouvelée des anciens *logographes* (V. ce mot), la rédaction de plaidoyers l'enrichirent suffisamment. Puis, il repasse en Asie Mineure, obtient partout de brillants et fructueux succès, et retourne à Samosate (vers 164) sous le règne de Marc-Aurèle. Ses parents vivaient encore. Il part l'année suivante avec eux pour la Grèce, étant alors presque quadragénaire ; chemin faisant, il voit en Cappadoce l'illustre thaumaturge Alexandros, et arrive en Grèce avec ce Pérégrinos dont il a narré la stupéfiante histoire. A partir de ce jour, désormais riche de gloire et d'argent, il renonce aux lucratifs triomphes du barreau comme aux déclamatoires artifices de la sophistique, se fixe à demeure avec sa famille à Athènes, et enseigne dans cette cité favorite restée, malgré sa décadence, par ses souvenirs littéraires, ses écoles, les traditions d'élégance artistique léguées par les ancêtres, la retraite délicate et spirituelle par excellence. En ce coin du monde — celui qui lui convient le mieux à tous égards — il vécut plusieurs années, en compagnie de ce vieux philosophe Démonax dont la vertu souriante offre le type inverse de la provocante rigueur des Cyniques et de leur tenue sordide, prétentieuse et clabaudesque : Démonax, son intime ami, dont il a relaté la vie, et qui d'ailleurs n'est guère connu que par lui. Il y fut témoin de l'acte fanatique du cynique Pérégrinos, lequel, par bravade et par manie de la réclame, se brûla publiquement aux jeux Olympiques. C'est dans ce séjour prolongé, merveilleusement propre aux intelligents loisirs et à la libre expression des idées — car l'autorité impériale ne pesait guère sur cette ville — c'est dans ce milieu auquel s'adaptaient par une latente affinité et où s'épanouirent à souhait les aptitudes natives de Lucien, que ce compatriote par prédilection de Platon et de Ménandre écrivit vraisemblablement la plupart de ses travaux importants : ses lointaines pérégrinations, ses notes et ses réflexions personnelles lui en fournissaient l'ample matière. Ce fut pendant cette période de sa vie (entre 165 et 175) qu'il composa la majeure partie de ses *Dialogues* ; et, dès lors, maint écrit de Lucien mérita les ovations de ces lectures publiques ou conférences plus goûtées à Athènes que partout ailleurs. Vers la fin de sa vie, il accomplit encore quelques excursions plus courtes, peut-être pour rétablir sa fortune épuisée, et cette nouvelle promenade déserte fut accueillie avec le même engouement que la première. Enfin — nous l'apprenons par ses derniers ouvrages — une haute charge de judicature installa ce frondeur en Égypte où l'empereur Marc-Aurèle, indulgent pour son irrévérencieuse licence de pensée, lui avait assigné de graves fonctions administratives de procureur ou d'intendant. Attaqué par ses subordonnés, il se justifia dans une *Apologie* que nous possédons. Peut-être espérait-il vivre

assez pour devenir gouverneur de quelque province. Mais, parmi ces honneurs, malade et fatigué, il mourut parvenu à un âge avancé (quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans); on ignore la date exacte : ce fut sans doute à la fin du II^e siècle, vers 200 ap. J.-C. (c'est l'opinion de Voss), sous le principat d'un des successeurs immédiats de Commode, sous Septime Sévère I^{er}, peut-être, et probablement à Alexandrie. Certaine tradition prétend qu'il fut déchiré par des chiens; c'est une expression imagée que l'on a eu le tort de prendre à la lettre; lui-même inventa cette légende dans son *Apologie*; l'origine en est une bévue de son biographe Suidas, dont la brève et insuffisante notice (*Lexique*, art. Λουκιανός) est presque muette sur tout ce qui pourrait nous intéresser. Le caractère satirique sans scrupule de ses écrits créa de nombreux ennemis à Lucien, en particulier le rhéteur grammairien Julius Pollux et les philosophes cyniques, ces aboyeurs dépenaillés qu'en mainte page il avait cinglés.

LUCIEN ET SON SIÈCLE. — Pour l'intelligence complète de l'état moral et religieux du monde vers le milieu du II^e siècle, on ne manquera pas de consulter le magistral exposé d'E. Renan, *les Apôtres* (chap. xvii, p. 304); *Histoire des origines du christianisme* (I, II).

SCEPTICISME DE LUCIEN. — A l'époque où fleurit Lucien, la religion païenne, la philosophie, le sentiment même de la dignité humaine ont perdu toute leur vigueur et tout leur prestige. Certes, quelques âmes d'élite, un Epictète, un Marc-Aurèle, puisent encore dans la pureté de leur conscience leur allégresse et leur soulagement; quelques philosophes, ou mieux, des prédicateurs, des apôtres comme Dion Chrysostome, cheminent de capitale en capitale, tâchant d'inculquer aux peuples et aux souverains les règles de la saine conduite. Mais, d'ores et déjà, voici venir la banqueroute de la religion et de la morale antiques. La sagesse stoïcienne est impuissante à contenir les instincts de la foule indolente et débauchée comme ses maîtres. La société grecque et romaine, vieillie et malade, ne croit plus au fond à ses dieux primitifs, mais adopte en aveugle toute grossière superstition issue de Perse, de Chaldée ou de la terre des Pharaons. Dans cette période intermédiaire où le paganisme en dissolution ne fait plus illusion à personne et où le christianisme n'a point encore établi ses dogmes, la posture de Lucien est celle d'un censeur à l'intelligence ouverte et radicalement indépendante, non moins sceptique en matière de philosophie qu'en matière de religion : son bon sens, avec sa raillerie parfois un peu superficielle, mais franche et du meilleur aloi, se révolte contre la folie ambiante sans chercher à l'endiguer. Adversaire irréconciliable des habitants de l'Olympe et des soi-disant philosophes, qu'il crible à l'œuf de brocards, peu original d'ailleurs par le fond des idées souvent incertaines et flottantes, nullement spéculatif, ce négateur n'a rien innové, mais s'est toujours appliqué à détruire. On avança sans preuves — plusieurs Pères de l'Eglise l'ont écrit — qu'il avait embrassé la foi chrétienne, puis ensuite apostasié. Il découle de ses traités mêmes, tout au rebours, que le christianisme sinon le mysticisme était à peu près lettre close pour ce mécréant blasphémateur très vaguement informé des instructious reçues alors par les catéchumènes.

Esprit vif, alerte, gai, dispos, à la fois fin et fort, philosophaît avec bonne grâce et belle humeur, prompt à rire de la sottise et de l'ignorance pour ne point être contraint d'en pleurer, Lucien investive les âmes dévoyées, éprises de fadaïses, de magie, de sorcellerie, de miracles; il daube l'extravagante crédulité répandue par le monde, blasonne en bloc puérils visionnaires, thaumaturges gourmés, faux prophètes, mystificateurs, charlatans de philosophie adulés, encensés, adorés de la multitude amorcée par la majesté de leurs longues barbes et le timbre métallique de leurs voix. Engeance odieuse qu'il a vue de près, en sa qualité de rhéteur et d'avocat. Moraliste sans pitié, au génie primesautier, à la dent cruelle, quand il se borne à combattre les travers, ridicules, préjugés, faiblesses, passions, vices, intrigues, méfaits, scandales de toute une séquelle de drôles, ses con-

temporains, ou encore quand il démasque et flétrit avec sa rude franchise, avec dégoût, les fourberies des imposteurs, gymnosophistes ou captateurs de testaments, les manèges d'aigrefins hypocrites ou l'indigence littéraire des bavards prisés par le vulgaire, partout et toujours il est admirable de verve et d'indignation sarcastiques. Il affiche, du reste, plus de pétulance que d'urbanité dans la polémique. En un style lucide et souple il bafoue, sans faire aucun quartier, le creux apparat du verbiage officiel de son temps, les préten dus prodiges, les naïvetés de la mythologie, les orgueilleux systèmes des pseudo-philosophes, les visées fausses et chimériques des sectes discordantes. Il ne se targue ni de science profonde, ni de méthode assurée, ne révèle plus d'illusions qu'il n'édifie de vérités solides, se révèle par accès mesquin, injuste, exclusif (comme notre Voltaire), encore qu'il conserve d'ordinaire ce sentiment exquis de la mesure, cette judiciaire diuement tempérée d'imagination, ce goût harmonieux qu'il hérita, eu vrai fils de la Grèce, au commerce des grands génies caustiques de l'âge classique. Par-dessus la moquerie militante, exubérante et très suggestive, qui anime les propos des interlocuteurs de l'Hadès, se joue une délicieuse fantaisie aux allures bien modernes, fort pittoresque, et comparable, par exemple, à l'*Humour* d'un Swift. L'*Histoire véritable*, que nous citons plus loin, commence dans l'antiquité la série de ces voyages extravagants dans les péripéties desquels se joueront à l'aise les plumes alertes de nombreux écrivains, Cyrano de Bergerac, Swift, M. Jules Verne. Elle contient des balivernes purement baroques. Au reste, Lucien sera de beaucoup dépassé plus tard sous le rapport de la fantaisie, de l'imagination, de l'ingéniosité des détails. Hommes-plantes, sirènes à pied d'âne, île fromage, voyage dans la lune, séjour dans le corps de la baleine, bataille d'îles, contes de nourrices, rêves maladifs, n'est-il pas vrai que l'oisive curiosité des babies et même des adultes s'est toujours accoïnée à de pareilles sornettes, pourvu qu'elles lui soient servies avec agrément (cf. *l'Icaroménippe*)?

Au total, l'ensemble de cette œuvre saisit et attache le lecteur par le tableau des mœurs que l'auteur y trace, peinture aussi vivante que peu flattée, par la guerre de pamphlets déclarée aux habitants du ciel et de la terre, par l'étalage des fredaines des uns, des jongleries ou de l'ineptie des autres (cf., comme preuves à l'appui, *la Double Accusation*, *les Esclaves fugitifs*, *Hermotimos*, *les Sectes à Vencan*, dialogue empreint d'une ironie vraiment socratique).

APERÇU GÉNÉRAL DES ŒUVRES. — Parmi les œuvres nombreuses et aussi diverses par la forme que par le choix des sujets publiées sous le nom de Lucien (quatre-vingt-trois ouvrages ou opuscules), et dont il serait oiseux d'aligner ici la liste intégrale ou de spécifier la division trop stricte, il en est plusieurs — treize exactement — qu'aujourd'hui l'on s'accorde, en général, à déclarer apocryphes : citons, entre ces dernières, le *Philopatris*, l'*Ane*, le *Néron*, les *Amours*, l'*Alcyon*. Si l'on veut apprécier notre fécond et sagace auteur d'après celles — au nombre de soixante-dix — dont l'authenticité n'est pas contestée, celles où il donne le modèle de la prose satirique et qui lui conquirent dans la littérature grecque une place prépondérante, ou découvrent que ce contemporain de Marc-Aurèle offre avec son entourage un complet et extraordinaire contraste. Il remplit l'époque de sa remuante activité, effleurant, mettant en relief toutes les idées qui agitent alors le monde civilisé. Tantôt il emploie le cadre du dialogue, imagine de plaisantes scènes de comédie en raccourci; tantôt il invente de menus divertissements scolaires; tantôt ce sont de paradoxales fantaisies ou bien de piquantes dissertations sur des canevas sérieux ou frivoles, tantôt de laborieuses bagatelles imposées par le caprice de l'heure actuelle et, comme on dirait aujourd'hui, des articles de journaux, des *chroniques*; tantôt enfin ce sont des récits, voire des nouvelles peu développées (*Histoire vraie*), ou encore des diatribes emportées (cf. *le Maître de rhétorique* et l'opus-

cule *Contre un ignorant bibliomane*). Aucune de ces ébauchures n'est ni livre de longue haleine; l'auteur, on l'a justement observé, se prodigue en détail avec la dissipation lievréuse d'un pamphlétaire.

Dans la première période de sa vie, avant de s'installer à Athènes, au cours de ses lucratives tournées à travers l'Asie, l'Asie, l'Asie, la Macédoine, l'Italie, la Gaule, il compose, outre les amusettes de début (*Hérodote* ou *Aeléon*, *Zeuxis* ou *Antiochos*, le *Tyrannicide*, le *Fils déshérité* et un *Eloge de Phalaris*), des volumes très variés : le *Nigrinos*, sorte de libelle où il peint au vil avec des soulèvements de cœur la corruption de la Ville éternelle, cette existence de tracas, d'expédients, de menées tumultueuses, de parasitisme et d'orgueil qu'il oppose à l'atmosphère relativement honnête et paisible d'Athènes; — l'*Hippias*; l'*Eloge de la mouche*; le *Jugement des voyelles*, plaidoyer du *sigma* contre le *tau* qui l'a supplanté, étincelant d'esprit et pétillant de malice; le *Songe* ou *Vie de Lucien*, et le *Songe* ou le *Coq* (distinguer ces deux opuscules qui ne se ressemblent que par le premier titre : Περὶ τοῦ ἐνουπιῶν ἢ τοῦ βῆτος Λουκιανῶς, et Ὀνειρος ἢ Ἀλεκτροῶν; ce second opuscule appartient peut-être à la période suivante). Dans le *Songe*, il raconte avec entrain sa déconvenue chez l'oncle stagneur et les conjonctures qui l'amenèrent à quitter l'ébauchoir pour se consacrer à la science; le *Coq* est une délicieuse causerie où l'oiseau matinal du savetier Micylos inflige à son maître des leçons de sagesse et le contraint d'avouer combien peu sont enviables trésors et plaisirs; le *Traité sur la manière d'écrire l'histoire* (titre pompeux, fort impropre, car l'étude est incomplète), espèce de manifeste contre l'envahissement de l'histoire par la rhétorique : improvisation spirituelle, mordante, sensée, d'une démarche légère et d'une hardiesse parfois éloquente, aussi remarquable par la rectitude de la pensée que par la sincérité lumineuse de la diction.

Domicilié à Athènes, Lucien renonce décidément à la rhétorique et à la composition des plaidoyers. Désormais, il a « payé sa dette à la sophistique et anx puérilités de l'école » (Egger). Il écrit l'*Hermotimos*, leste et chaleureux dialogue où il raille le dogmatisme, réfute les théories des sectes, et affirme ne vouloir pas plus être philosophe que rhéteur. Cette retentissante diatribe qui contribua beaucoup à sa réputation, mais exaspéra contre lui la haineuse emphase des stoïciens comme des épicuriens et la errasse ignorance des cyniques, fut suivie de plusieurs petites drôleries fort gaies : le *Parasite*, l'*Ami du mensonge*, le *Banquet*, le *Ménippe* ou la *Nécromancie* (Ménippe, descendu dans le pays de l'Hadès, consulte Tirésias touchant les plus graves problèmes et assiste au supplice des grands de la terre); — les trente *Dialogues des morts* proclament comme un refrain le *Vanitas vanitatum* païen. Nulle comédie, nulle satire, prononce Erasme, un des précurseurs convains de Lucien, n'égale le charme et l'utilité morale de ces jolis morceaux où la saillie étoile la réflexion mélancolique. Dans de courtes scènes d'outre-tombe, une ironie transcendante gourmande péle-mêle sur un ton âpre et incisif superbes tyrans, magistrats hautains, citoyens devant opulents et voluptueux, jennes gens jadis vains de leur force, de leur santé, de leur beauté, puis vite leurrés dans leurs espérances et désabusés, pseudo-philosophes au cerveau déséquilibré, gonflé de billevesées prétentieuses et impuissants à bien vivre; les vingt-six *Dialogues des dieux* et les quinze *Dialogues des dieux marins*, réquisitoires fougueux et audacieux où Lucien s'est plu à flageller — et cela jusqu'à son extrême vieillesse — l'immoralité des traditions mythologiques et le polythéisme en décrépitude; l'*Icaroméniippe*; le *Zeus confondu*, où certain cynique embarrasse le souverain de l'Olympe en lui prouvant que la fatalité ne se peut concilier avec son omnipotence; l'*Histoire vraie*, odyssee bouffonne comme celle de *Gulliver*, tissu d'extravagants exploits, où Lucien s'ébaudît sur les trouvailles mensongères de certains historiens, poètes et philosophes empressés à farcir leurs compilations de prodiges et d'événements fabuleux; puis, une série d'œuvres où

il salue comme guides ses devanciers Aristophane et Eupolis : *Timon*, le misanthrope athénien; le *Charon*; le *Prométhée*; le *Pecheur*; la *Double Accusation*, où il explique pourquoi il a élu le dialogue comme interprète de ses sentiments et lui a conféré une physionomie demi-sérieuse et demi-souriante; la *Mort du chrétien Pérégrinos* (Pérégrinos est représenté par Lucien comme un cynique qui a touché au christianisme, mais qui s'en est séparé), où il a merveilleusement mis en scène, à la fin, la stupidité des masses populaires; le héros, par manie de se faire réputer être supérieur, organise un suicide théâtral : aux jeux Olympiques, en présence de la foule assemblée, il se jette et disparaît dans les flammes. C'est la glorie et la jactance poussées jusqu'au fanatisme. Lucien avait été le témoin oculaire de cette sorte de parade.

Enfin, parmi les derniers travaux que Lucien produisit — il nous l'apprend lui-même — étant sur le retour de son âge, nommons l'*Héraclès* et le *Dionysos*, dernière éclosion d'une intelligence toujours aimable et enjouée comme à l'époque de la jeunesse et de la maturité.

LE STYLE. — Chez lui, l'impression est nerveuse, rapide, la forme étincelante; il émet ses idées spontanément, de premier jet, sans souci de les enchaîner ou de les coordonner, sans ombre de pédanterie, de quintessence ni de boursoufflure. Son prestige d'écrivain est donc considérable. Quelle verve, quelle érudition, quel bon sens, quelle facilité merveilleuse ! A tant de mérites de fond (talent d'aviver et de renouveler sans cesse l'attention, bonheur et simplicité de la mise en scène et de l'intrigue, art de prêter un corps aux personnages, de multiplier les incidents qui éveillent la curiosité), Lucien sait allier l'avantage d'une langue correcte, pure et savoureuse, pleine de mouvement, de souplesse, de finesse, de prestesse et, au besoin, de puissance et d'éclat. C'est un séducteur qui manie avec virtuosité tout instrument de style et qui fait vibrer toute corde en vrai dilettante. Nourri des meilleurs modèles, éloquent s'il le faut, discret, nuancé, délié, spécieux, plein d'aisance, il excelle aux réticences habiles, aux brusques allusions, aux antithèses singulières, aux traits subtils malicieusement décochés. De ces qualités l'honneur revient en partie, sans doute, au langage des prosateurs de la belle période classique dont il usurpe avec dextérité et sans raideur les meilleurs procédés. Energie de Démosthène, naïveté coulante d'Hérodote, vigueur homérique, divine grâce platonicienne, réalisme distingué de Ménandre, verve jaillissante et copieuse d'Aristophane (déparée, hélas, par quelques obscénités), sa plume ressuscite à souhait tous les secrets des maîtres; il emprunte à leur contact quelque chose de leur accent vigoureux, de leur verbe, de leur clarté agréable, de leur élégance appropriée, de leur sel si fin. Point affecté avec cela, et d'un naturel parfait dans l'imitation ou il reste original. Sa pensée et son langage sont éclairés par une lucur suprême de ce foyer immortel, le génie attique. Son chef-d'œuvre parmi tant d'excellentes œuvres est, sans contredit, ce recueil intitulé *Dialogues des morts* dont les situations dramatiques comme les tournures de conversation familière inspirèrent, entre autres émales, Fénelon et Fontenelle. (Ajoutez quinze *Dialogues des courtisanes* assez émerillonnes, et quelques poésies, dont quarante-deux *Epigrammes*.) Il s'attaque, en moraliste désabusé — le dernier grand moraliste de la décadence — à toutes les conditions de la vie humaine dégagée de ses illusions et de ses faux brillants, et toisé des bords de l'Achéron. Rien ne trouve grâce devant le ricanement plus insolent, plus agressif que joyeux, de Ménippe et de Diogène qui répètent à leur façon, pour que nul n'en ignore, le *Et nunc erudimini*.

« Tout compté, conclut spirituellement Em. Burnouf (*Littér. grecque*, t. II, p. 377), l'écrivain de Samosate fut une de ces rares figures dont l'expression vive et saisissante reflète à elle seule une grande partie de l'opinion publique de leur temps; ses écrits, courts, nombreux et acérés, ont été comme autant de traits que le bon sens public lançait de toute part contre les mauvaises doctrines et les pratiques vicieuses

qui venait l'assaillir. S'il eût été dans l'ordre des choses que Lucien de Samosate devint chrétien, aucun des Pères de l'Eglise grecque ne l'eût égalé en verve et en éloquence; il eût assuré le triomphe de sa religion, ou sa foi, unie à sa hardiesse, eût fait de lui un martyr. » Victor GLACHANT.

BIBL. : Le manuscrit de Lucien fut apporté, en 1425, de Constantinople en Italie par le Sicilien Aurispa, et imprimé pour la première fois en 1496, à Florence (in-fol.). Pour la classification des mss., consulter l'appareil critique de FRITZSCHE, qu'il faut absolument prendre pour base, et les collations publiées par M. SOMMERBRODT dans ses *Ausgewählte Schriften des Lucian* : on divise ces mss. en deux catégories principales, représentées surtout, l'une par le *Gorticensis* A, l'autre par un *Marcianus* (Ω), et un *Florentinus* (Φ). De nombreux critiques ou paléographes se sont occupés récemment de Lucien : BEKKER, Guillaume DINDORF, JACOBITZ, COBET, MADVIG, H. VAN HERWERDEN, K.-G.-P. SCHWARTZ, etc. Les éléments du classement général — assez compliqué — des mss. de Lucien sont résumés par M. Maximilien ROTHSTEIN (*Quæstiones Lucianæ*; Berlin, 1888). V. aussi les préfaces des édit. classiques de A.-M. DESROUSSEAUX (*Dialogues des morts et le Songe*) et Victor GLACHANT (*Extraits*; Paris, 1896).

Les plus récentes éditions sont celles de T. HEMSTERHUIS et Fred. REITZ (fort belle), avec trad. latine (Amsterdam, 1743-46, 4 vol. in-4 [éclaircie par un *Lexicon lucianæum*, 1746, in-4], réimprimée à Deux-Ponts, 1789-93, 10 vol. in-8); de J.-Th. LEHMANN (Leipzig, 1821-31, 10 vol. in-8 [bonnes annotations, mais se méfier des fautes typographiques]); celle de DINDORF (*Bibl. græc.*, de Didot, 1840; le grec seul de cette édition a été publié à part en 1859). — Petites éditions scolaires des *Dialogues des morts* par TOURNIER et A.-M. DESROUSSEAUX (in-16); du *Coq* par A.-M. DESROUSSEAUX (*id.*) et l'abbé RAGON (in-16). — Divers écrits et dialogues choisis ont été publiés par SOMMERBRODT et JACOBITZ. — La meilleure traduction française et la plus élégante est celle d'Eug. TALBOT (Paris, 1874, 2 vol. in-12, 3^e éd.). Traduction allemande de Wisland, anglaise de Franklin, italienne de Gozzi. — Parmi les nombreuses études littéraires que Lucien a provoquées, citons l'article de LETRONNE, dans le *Journal des Savants* (juil. 1818), celui d'ARTEAUD, dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot (t. XXXI); la thèse latine d'Hipp. RIGAUDT, sur la critique littéraire dans Lucien (*Luciani Samosatensis quæ fuerit de re litteraria judicandi ratio*; Paris, 1856); Em. EGGER, *De Lucien et de Voltaire*, dans les *Mémoires de littér. ancienne* (Paris, 1862, in-8), et *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, pp. 464 et suiv.; RABASTE, *Quid comicis debuerit Lucianus*; Paris, 1865; thèse. Ajoutez un remarquable chapitre de C. MARTHA, *Les Moralistes sous l'empire romain — philosophes et poètes* (Paris, 5^e éd., 1886, p. 413, le *Scepticisme religieux et philosophique*), et l'article assez net (non signé) de la *Biographie universelle* Michaud (t. XXV). — Enfin, pour la classification des œuvres et pour toutes les questions essentielles, se reporter à l'importante et judicieuse analyse de M. Maurice CROISER, qui définit avec perspicacité le talent de Lucien et démêle avec une exquise mesure son rôle et son influence (*Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*; Paris, 1882, in-8); cette monographie, dont Em. Egger a rendu compte, avec de vifs éloges, dans le *Journal des Savants* de janv. 1883, peut être considérée comme définitive sur l'époque et sur l'écrivain. Pour plus ample informé, parcourir la notice historique et littéraire de FABRICIUS et le répertoire d'ENGELMANN et PREUSS (*Bibl. script. classic.*, t. I, *Scriptores græci*, art. *Lucianus Samosatensis*, p. 485). — Sur l'époque, V. E. RENAN, ouvr. précité.

LUCIEN (Saint), né à Samosate vers 240, martyrisé à Antioche en 311 ou 312. Après avoir reçu à Edesse les leçons de Macaire, savant interprète de l'Écriture sainte, il se rendit à Antioche pour enseigner à son tour. Il y devint presbytre de l'Église. Son attitude à l'égard des adversaires de Paul de Samosate, dont il blâmait énergiquement la déposition (272), l'ayant rendu suspect, il vcut séparé de la communion des deux successeurs de cet évêque, Domnus et Timacus. Sous l'épiscopat de Cyrille, il entra dans l'Église, et, de concert avec Dorotheé, reprit avec grand succès l'enseignement de la théologie. Ils lui imprimèrent ou plutôt y développèrent le caractère qui distingue ce qu'on a appelé l'*École d'Antioche* (V. ce mot, t. III, p. 223). Arius, Eusèbe de Nicomédie, Maris de Chalcedoine, Léontius d'Antioche, Eudoxius, Théognis de Nicée, Antonius de Tarse, Astérius suivirent ses leçons; et ils s'en firent honneur. D'autre part, saint Athanase, saint Chrysostome et Eusèbe attestent son orthodoxie; saint Jérôme, dans ses écrits, se réfère souvent à Lucien. Pendant la persécution de Maximin, il fut dénoncé par les sabelliens. Devant Maximin, il confessa sa foi avec une courageuse

éloquence. Après avoir vainement essayé de le réduire par la faim, en ne lui laissant pour nourriture que des viandes offertes aux idoles, on le mit à mort dans sa prison. — Lucien avait fait une révision de la version des Septante, qui fut reçue avec haute estime par toutes les Églises; il avait aussi écrit divers traités et des lettres. Il n'en reste plus qu'un court fragment d'une lettre adressée de sa prison aux fidèles d'Antioche, et une confession de foi, que les ariens présentaient comme composée par lui, mais qui n'est vraisemblablement qu'un extrait de ses ouvrages. — Fête le 7 janv. E.-H. V.

Un autre saint Lucien, inconnu à l'histoire, aurait été évêque de Beauvais au III^e siècle, et l'on place sa fête au 8 janv.

LUCIENSTEIG. Défilé fortifié de Suisse, sur la rive droite du Rhin, à l'extrémité N. du cant. des Grisons. Il a été à diverses époques le théâtre de combats.

LUCIFER. I. THÉOLOGIE (V. SATAN).

II. ASTRONOMIE. — Nom donné à la planète Vénus quand elle est visible le matin à l'E. avant le lever du soleil; on la nomme *Hesper* quand elle est à l'O., après le coucher du Soleil.

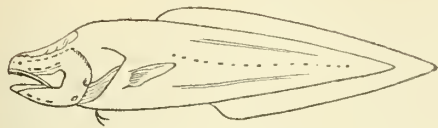
LUCIFER (Saint), *Lucifer Calaritanus*, évêque de Calaris (Cagliari), en Sardaigne, mort en 371, canonisé en 1803 par Pie VII. L'année et le lieu de sa naissance sont inconnus. En 334, il fut député par le pape Libère pour aller, avec le prêtre Pancrace et le diacre Hilaire, solliciter de l'empereur Constance la convocation d'un concile qui statuerait sur les accusations dirigées et les condamnations déjà prononcées contre Athanase. Ce concile se réunit à Milan. Lucifer y prit la défense d'Athanase avec une violence qui provoqua des tumultes dans l'assemblée et au dehors. L'évêque d'Alexandrie fut définitivement condamné, et Lucifer lui-même fut banni, relégué d'abord à Germanicia (Syrie), puis à Eleuthéropolis (Palestine), enfin en Thébaidé. Pendant son exil, il écrivit des pamphlets remplis d'attaques outrageantes contre l'empereur qui se contenta de les mépriser. Julien ayant, dès son avènement, rendu la liberté aux évêques bannis, Lucifer se rendit à Antioche, où il s'immisça dans les dissensions qui divisaient le parti catholique; il les prolongea et les envenima en consacrant Plotin comme évêque, pour continuer l'opposition contre Méléce. Vers ce temps, un concile présidé à Alexandrie par Athanase décréta que les ariens qui renonceraient à leur hérésie seraient pardonnés, et que les évêques qui par contrainte avaient pactisé avec l'arianisme ne seraient point inquiétés. Lucifer protesta contre ces mesures indulgentes et, se séparant de la communion de tous ceux qui les acceptaient, il se retira en Sardaigne, où il reprit son siège. — Ceux qui adhéraient à son intransigeance formèrent une secte qui s'étendit dans la Gaule, l'Afrique, l'Égypte, l'Espagne et la Sardaigne. On leur donna le nom de *Lucifériens*. Violamment persécutés, ils chargèrent deux prêtres, Marcellin et Faustin, de présenter à Théodose une pétition, *libellus precum*, exposant leurs plaintes et réclamant protection (V. DAMASE, pape). L'empereur défendit de les inquiéter; mais ce schisme ne parait point avoir survécu à leur génération. — Ecrits de Lucifer : *Pro sancto Athanasio ad Constantium imperatorem libri II*; *De Regibus apostaticis*; *De non Conveniendo cum hæreticis*; *De non Parcendo in Deum delinquentibus*; *Moriendum pro Filio Dei* (Paris, 1568, in-8; Venise, 1778, in-fol.); et dans la *Patrologia latina* de Migne, t. XIII). E.-H. V.

BIBL. : SAINT JÉRÔME, *Adversus Luciferianos dialogus*. — FROMMANN, *De Lucifero Calaritano*; Coblenz, 1768, in-8.

LUCIFÉRIENS (V. LUCIFER, évêque de Calaris). On a aussi donné ce nom à quelques hérétiques du moyen âge, qu'on accusait d'adorer le diable. On en brûla quatorze à Tangermunde, en 1336.

LUCIFUGA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Anacanthini Gadoides et de la famille des Ophidiidae. Il comprend des animaux complète-

ment aveugles (les yeux sont nuls ou rudimentaires), ayant des ventrales rudimentaires et habitant les lacs des cavernes de Cuba ou la lumière ne pénètre pas. Nous cite-



Lucifuga dentata.

rons comme exemple le *Lucifuga dentata*, dont nous donnons la figure d'après Guntler. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

LUCILIE (*Lucilia* Rob.-Desv.) (Entom.). Genre de Diptères, du groupe des Brachycères et de la famille des Muscides, voisin des *Calliphora* et des *Musca* (V. ces mots) et ayant pour caractères : tête déprimée, avec l'épistome peu ou point saillant ; antennes atteignant d'ordinaire l'épistome, à troisième article long et avec le style largement plumeux ; abdomen court et arrondi ; ailes très écartées. L'espèce type, *L. César* Rob.-Desv. (*Musca César* L.) ou *Mouche dorée*, est commune dans toute l'Europe ; elle est d'un vert doré, avec les palpes ferrugineux, la face et les côtés du front blancs, à reflets noirâtres, les antennes brunes et les pattes noires. Une espèce voisine, *L. cadaverina* Rob.-Desv., plus petite, a les palpes, la face et le front noirs. À l'état parfait, l'insecte se trouve surtout sur les cadavres et les matières animales en décomposition, auxquels la femelle confie ses œufs ; les larves, blanches, molles et apodes, vivent dans les excréments et les cadavres ; on les confond avec celles de plusieurs autres Diptères sous le nom d'*asticots*. Les Lucilies de notre climat ne sont nuisibles qu'accidentellement, en déposant leurs œufs sur des plaies ou des ulcères, sur le corps des personnes malpropres et en état d'ivresse. En revanche, une espèce spéciale à l'Amérique centrale, *L. hominivorax* Coq. (*L. macellaria* Rob.-Desv.), peut causer des accidents redoutables. Elle pond ses œufs, soit à la surface des plaies, soit dans les cavités naturelles de l'homme et des animaux. Les larves (*screw-worm* des Anglo-Américains), dès leur éclosion, se mettent à ronger les tissus, dévorant les muqueuses, les cartilages, les muscles, les os eux-mêmes et entraînent fréquemment la mort. Quand ces larves sont fixées dans les fosses nasales et le pharynx, on constate un gonflement progressif du nez, de la lèvre supérieure, souvent des paupières et de toute la face ; une teinte livide de ces mêmes parties ; de la douleur frontale ; de la gêne de la respiration ; des épistaxis rebelles ; un écoulement fétide, sanguinolent ou purulent, par les narines, la bouche et quelquefois les points lacrymaux ; les larves peuvent être entraînées par cet écoulement ; dans quelques cas on a vu les sinus frontaux s'enflammer violemment, l'inflammation s'étendre aux méninges et produire la mort. Les moyens préventifs consistent en une minutieuse propreté et une bonne hygiène et à ne pas dormir en plein air. Quant au traitement, il vise surtout l'expulsion des larves ; on se sert pour cela d'injections insecticides : décoction de tabac ou de basilic, éther, chloroforme, benzine, phénol, etc. ; dans des cas graves, l'évacuation des larves peut exiger la trépanation des sinus frontaux et des sinus maxillaires.

D^r L. HAUN.

LUCILIUS (Caius), poète latin, né à Suessa Aurunca (Campanie) en 180 av. J.-C., mort en 103. Il était d'une famille honorable : il eut un frère sénateur, dont la fille fut la mère du grand Pompée. Il servit sous Scipion dans la guerre de Numance (134) ; ses relations avec ce grand homme et avec Laélus sont connues par Horace (*Sat.*, II, 4, 71). Il publia 30 livres de satires en trois recueils ; le premier (liv. I-XXI) en hexamètres ; le second (liv. XXII-XXV) peut-être en distiques ; le troisième en mètres divers, surtout en septénaires trochaïques et en sénaires iambiques ; le trentième livre est en hexamètres. Nous possédons des

fragments qui paraissent appartenir à tous les livres, sauf aux livres XXI, XXIII, XXIV, XXV. Ils suffisent pour nous donner une idée de la nature des sujets traités, de sa verve caustique. Ses attaques virulentes contre les vices généraux de la nation, contre les grands tels que Lupus, Metellus, Asellus, justifient l'expression d'Horace (*Sat.*, II, 1, 69) :

Primores populi arripuit populumque tributum,

et dénotent des sentiments vertueux et patriotiques. L'expression en est originale ; la forme si personnelle qu'Horace a pu appeler son œuvre un tableau votif ou l'auteur a peint sa propre vie. Tout s'y trouve, jusqu'à ses opinions en littérature, comme lorsqu'il raille l'enflure des poètes tragiques (l. XXIX, fr. 81), et même en orthographe ; car le IX^e livre contenait des discussions sur les problèmes de cet ordre qui alors occupaient fort les lettrés. En somme, quoiqu'il ait traité diverses sortes de sujets, la raillerie domine ; quoiqu'il ait employé des mètres divers, c'est l'hexamètre dont il fait le plus fréquemment usage : il est bien le père de la satire romaine, et Horace l'a justement reconnu comme son maître. Son admiration n'est pourtant pas aveugle ; il lui reproche la rapidité avec laquelle il écrivait, la négligence avec laquelle il s'exprime, mêlant le grec et le latin, et peu soucieux de la bonne facture des vers. Il jouit d'une grande considération ; on le lisait beaucoup sous Auguste ; Valerius Probus l'édita sous Néron, et il fut naturellement en vogue sous Adrien, lorsque la vieille littérature fut remise en honneur.

A. WALTZ.

BIBL. : BÄHRENS, *Fragmenta poetarum Romanorum*, pp. 139, 266. — E. DESPOIS, *les Satiriques latins* (trad. en franc.), 283-286. — CORPET, éd. et trad. dans la collection Panckoucke. — Les meilleures éditions sont celles de L. Müller (1872) et de Lachmann (1878). — PATIN, *Études sur la poésie latine*, t. II, pp. 366-400. — CH. LABITTE, *Études littéraires*, t. II, pp. 39-79. — GERLAGR, *Lucilius und die römische Satire* ; Bale, 1814. — L. MÜLLER, *Leben und Werke des Lucilius* ; Leipzig, 1876.

LUCILIUS BASSUS (V. BASSUS).

LUCILIUS JUNIOR, poète latin du 1^{er} siècle ap. J.-C., ami et correspondant de Sénèque (*Epistole morales ad Lucilium*). Les *Questiones naturales* lui sont dédiées. Il fut, sous le règne de Néron, procureur en Sicile. Wernsdorf, s'appuyant sur le texte d'une lettre de Sénèque (*Epist.*, LXXIX), a attribué à Lucilius, avec une certaine vraisemblance, la paternité d'un poème sur l'*Etna*, en 645 vers hexamètres, qu'on avait précédemment regardé à tort comme l'œuvre ou de Virgile ou de Quintilius Varus, ou de Cornelius Severus. Mais l'opinion de Wernsdorf a été réfutée par Bährens (*Appendix Vergiliana*, préface, pp. 29 et suiv.).

A. W.

BIBL. : BÄHRENS, dans l'ouvr. cité, texte latin de l'*Etna*. — Traduction française par CHENU, éd. Panckoucke, à la suite de *Lucilius le Satirique*. — V. aussi les éditions de MUNRO (Cambridge, 1867) et de HAAPT en annexe à sa 2^e éd. de Virgile (Leipzig, 1876).

LUCILLA (Annia), impératrice romaine, née vers 147 ap. J.-C., morte à Caprée vers 183. Fille de Marc-Aurèle et de Faustine, mariée à L. Verus (161), elle partagea ses débauches. À sa mort, son père lui fit épouser Pompeianus, simple chevalier. Elle conspira contre son frère Commodus qui la fit périr. Son fils *Pompeianus* joua un rôle sous Caracalla.

LUCIMÈTRE (Phys.). C'est un instrument imaginé par Bouguer pour comparer les degrés d'illumination des diverses régions du ciel. Il se compose de deux tubes d'égal diamètre, réunis à une extrémité par une charnière qui permet de les écarter et de les diriger vers les deux points du ciel dont on veut comparer l'éclat. Aux extrémités portant la charnière, chaque tube est fermé par un écran de papier huilé ; un arc de cercle gradué permet de mesurer l'angle des deux directions considérées. L'un des tubes porte une partie rentrante que l'on peut sortir plus ou moins de façon à restreindre la portion du ciel qui envoie sa lumière à l'écran correspondant. On manœuvre ce tube jusqu'à ce que les deux papiers huilés paraissent également éclairés. Les diamètres angulaires des parties du ciel qui envoient de la lumière en chaque point des écrans sont en

raison inverse des longueurs des deux tubes, et par conséquent ces parties du ciel présentent des éclats qui sont en raison inverse des carrés de ces longueurs, lorsque les deux écrans huilés sont également éclairés. A. JOANNIS.

LUCINA. Vocabule des déesses *Diane* et *Juno* (V. ces noms), en tant que divinités de la lumière et de l'enfantement.

LUCINE (*Lucina* Brug.). I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques Pélecypodes, type de la famille des *Lucinida*. Caractères : bords du manteau épaissis ; muscle palléal large ; orifice anal sessile ou prolongé en tube ; orifice buccal très petit, entouré de 2 tubercules de chaque côté et qui représentent les palpes labiaux ; branchie large, simple, non appendiculée ; pied tantôt muni en avant d'un long appendice vermiforme, tantôt court et de forme presque normale, percé d'un canal central ; pas d'appareil byssogène. Coquille subcirculaire ou ovale, épaisse, plus ou moins convexe, ornée de stries et de lames concentriques ; lunule bien délimitée ; corselet ordinairement limité ; charnière variable, avec 2 dents cardinales et 1 ou 2 dents latérales sur chaque valve, parfois sans saillie dentiforme ; ligament marginal, subinterne ou interne ; intérieur des valves ponctué ; bord des valves lisse ou finement denticulé. On en connaît une centaine d'espèces de toutes les mers, réparties en plusieurs sous-genres. Espèce type : *L. pennsylvanica* L., des Antilles. Dr L. Hn.

II. PALEONTOLOGIE. — Les genres *Lucina*, *Unicardium*, etc., se montrent dans le crétacé ; les espèces du silurien et du dévonien (genre *Paracyclas*) ne peuvent être rapportées sûrement à cette famille. Les espèces tertiaires sont plus nombreuses et atteignent parfois une grande taille (*L. gigantea* du calcaire grossier du bassin de Paris). E. TRT.

LUCINGE (FAUCIGNY DE) (V. FAUCIGNY).

LUCINGES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse ; 575 hab.

LUCINI (Antonio-Francesco), graveur italien, né à Florence en 1610. Il fut l'ami de Callot et de Stefano della Bella. On connaît de lui quatre estampes : deux *Vues de Pise*, avec des fêtes nautiques, une *Vue de Florence*, d'après Stefano della Bella (1634) et une suite de seize épisodes du *Siège de Malte* en 1565, d'après Matteo Perz da Alesio (Matteo da Leccc?).

LUCIOLE (*Luciola*) (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Malacodermes, fondé par Castelnau pour des formes lumineuses voisines des Lampyres ou *Vers luisants*, mais en différant par leur tête non complètement recouverte par le prothorax et par les femelles qui sont ailées comme les mâles. Le prothorax est court et transverse. Les organes phosphorescents occupent chez les mâles trois segments de l'abdomen, deux seulement chez les femelles. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent les régions chaudes, une quinzaine se trouvent dans les pays circuméditerranéens. La Luciole d'Italie (*Luciola italica* Linn.), dont on a décrit plusieurs variétés, est une des plus communes ; c'est avec la Luciole de Portugal (*Luciola lusitanica* Charp.) la seule qui se trouve en France, dans le Var et les Alpes-Maritimes. M. M.

LUCIOPERCA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des Percidae. Ils ont pour caractères un corps allongé, la bouche modérément grande, les mâchoires garnies d'une bande étroite de dents en velours, au milieu desquelles on remarque quelques dents coniques et pointues, 4 dents canines à la partie antérieure des mâchoires, la langue lisse, le préopercule arrondi, finement denticulé dans sa portion montante, les 2 dorsales séparées, la première composée de 44 épines, la seconde d'une épine et de 22 rayons mous ; la caudale est peu fourchue. Le *Lucioperca Sandra*, vulgairement désigné sous le nom de *Sandre*, est d'un gris verdâtre à ventre blanc argenté, en taches nuageuses brunes sur les flancs et quelques taches noires entre les rayons des dorsales. Il habite les lacs de l'Europe centrale, la Volga, le Dniester, les lacs de

l'Allemagne, etc. Sa chair d'une blancheur remarquable est très agréable au goût. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

LUCIPIA (Louis-Adrien), publiciste et homme politique français, né à Nantes le 18 nov. 1843. Après avoir terminé ses humanités, il vint à Paris où il suivit les cours de l'École de droit et de l'École des chartes. Mêlé très activement au mouvement républicain-socialiste des dernières années de l'Empire, il collabora aux journaux d'opposition, notamment à *la Réforme* et à *la Rue*. Pendant la guerre, il servit en qualité de capitaine dans un bataillon auxiliaire du génie (le 248^e de la garde nationale parisienne). Il fut un des signataires de la protestation du 7 janv. 1871 contre l'inertie du gouvernement de la Défense nationale. Il entra à ce moment au journal *le Cri du Peuple* de Jules Vallès et y resta jusqu'à la chute de la Commune. Condamné à mort, à Versailles, le 17 févr. 1872, par le 6^e conseil de guerre, pour participation à l'insurrection communaliste du 48 mars, il vit, au bout de cent douze jours, sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. On l'envoya d'abord au bagne de Toulon, où il porta la chaîne et le bonnet vert, puis il fut expédié à l'île Nou (Nouvelle-Calédonie). Il y demeura jusqu'en 1879. A cette époque, la peine qu'il subissait fut commuée en celle de dix années de bannissement. En 1880, il bénéficia de l'amnistie générale et reprit sa place dans la presse. Il a été rédacteur au *Paris municipal*, à *la Convention*, au *Citoyen*, à *la Justice*, à *la Nation*, au *Mot d'Ordre*, au *Paris*, au *Soir*, à *la Ville*, au *Français quotidien*, au *Journal*, au *Voltaire*, etc., et plus spécialement au *Radical*, où il collabora quotidiennement jusqu'en 1893. Il a prêté aussi son concours à plusieurs journaux républicains de province. En 1890, il a été élu conseiller municipal de Paris, pour le quartier des Enfants-Rouges. Il a été réélu en 1893. A l'Hôtel de Ville ses collègues l'ont nommé secrétaire du Conseil municipal, puis vice-président du Conseil général et enfin président de cette assemblée pour 1895-96. Il est président du groupe autonomiste « les Droits de Paris ». Membre de la franc-maçonnerie française, M. Louis Lucipia a été élu président du conseil de l'Ordre du Grand Orient de France lors du congrès de 1895. Outre les articles de M. Louis Lucipia dans la *Grande Encyclopédie*, nous avons de lui : *le Cas de M. de Gallifet* (1883, in-18) et *Bruno le Forgeron*, roman populaire, en collaboration avec M. Alfred Etiévant ; *les Grands Jours de la Révolution*, dans la *Nation* ; *les Affiches officielles de la Commune*, dans le *Radical* ; *le Paris d'autrefois*, dans le *Paris* ; *l'Article 314*, nouvelle ; *la Maison Bruno et Cie*, drame en cinq actes, en collaboration avec MM. Georges Richard et Alfred Etiévant, joué au théâtre Beaumarchais ; *la Caisse des écoles de Montmartre* (1889, in-8) ; *la Maison départementale de Nanterre*, rapports au Conseil général de la Seine (1890, 1891, 1892) ; *la Réorganisation des prisons de la Seine* ; *Création d'une maison d'éducation pénitentiaire à Montesson, en remplacement de la Petite-Roquette* ; *Seine et Paris* (1893, in-8 illustré). Le Conseil municipal de Paris a chargé M. Louis Lucipia de rédiger une *Histoire municipale de Paris du 18 mars au 28 mai 1871 pour l'Histoire générale de Paris*.

LUCIUS (César Catus) (V. AUGUSTE).

LUCIUS 1^{er} (Saint), 23^e pape, élu le 25 juin 253, mort le 5 mars 254. Fête le 4 mars. Il fut banni immédiatement après son élection. Mais il résulte d'une lettre de saint Cyprien que ce bannissement fut de courte durée, et que Lucius put bientôt rentrer à Rome avec plusieurs autres chrétiens. Comme Etienne, son prédécesseur, il admettait le pardon des *lapsi*. — Le pseudo-Isidore lui attribue six décrétales, adressées aux évêques de la Gaule, lesquelles sont manifestement fausses. Gratien lui en attribue trois autres, qui le sont pareillement. E.-H. VOLLET.

BIBL. : LIPSIUS, *Chronologie der römischen Bischöfe* ; Kiel, 1869.

LUCIUS II, *Gerhardo de Caccianemici*, 171^e pape, né à Bologne, élu le 12 mars 1144, mort le 15 fév. 1143. Il avait été créé par Honorius II cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, et avait exercé les fonctions de chancelier de l'Église romaine sous Innocent II. Dès son avènement, il fut attaqué par Roger, roi de Sicile, à qui il avait refusé de reconnaître les concessions faites par Innocent II. Les Romains profitèrent de cette guerre pour nommer patrice un membre de la famille des Pier-Leoni, et pour forcer le pape à remettre au patrice tous les droits régaliens dans la ville et au dehors, et à se réduire à la dime et aux offrandes volontaires des fidèles. Afin de se soustraire à ces promesses, Lucius sollicita les secours des Allemands, mais vainement, leur roi étant occupé dans ses propres États. Une attaque dirigée par les gens du pape contre le Capitole fut repoussée par les Romains. Lucius mourut du chagrin que lui causa cette défaite ou, suivant plusieurs historiens, d'une blessure reçue pendant le combat.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : V. l'art. ARNAUD DE BRESCIA. — WATTERICH, *Pontificum romanorum, ab exeunte saeculo IX ad finem saeculi XIII, vitæ ab æqualibus conscriptæ*; Leipzig, 1862.

LUCIUS III, *Ubaldo Allucingoli*, 176^e pape, né à Lucques, élu le 1^{er} sept. 1181, mort le 24 nov. 1185. Il avait été créé par Innocent II cardinal-prêtre du titre de Saint-Praxède, et par Adrien IV cardinal-évêque d'Ostie. Son élection est la première qui ait été accomplie conformément au décret du concile général de Latran (1179) par les cardinaux seuls, avec majorité nécessaire des deux tiers des voix : elle réunit l'unanimité des suffrages. Lucius refusant de reconnaître les privilèges que ses prédécesseurs avaient octroyés aux Romains ou dont ceux-ci s'étaient emparés, ils se révoltèrent contre lui et attaquèrent ses partisans, principalement les habitants de Tusculum, à qui le pape avait permis de relever les murs de leur ville. Ils furent repoussés par Christian de Mayence, chancelier de l'Empire, que Lucius avait appelé à son secours. L'armée allemande ravagea les environs de Rome; mais bientôt, décimée par la fièvre, elle se retira. Alors les Romains sévirent cruellement contre les partisans du pape et les rançonnèrent ruineusement. Renouvelant leur attaque contre Tusculum, ils s'emparèrent de Pagliano, de Serrone et de Palestrina. Lucius se retira auprès de l'empereur; il mourut à Vérone, pendant que le comte Berthold, chancelier de l'Empire, marchait à la défense de Tusculum. En 1184, Lucius avait tenu à Bamberg un concile qui condamna tous les hérétiques contemporains : *Catharos et Patarenos et eos qui Humiliatos vel Pauperes de Lugduno falso nomine mentiuntur, Passaginos et Josephinos, Arnaldistas*.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : V. Bibl. de l'art. précédent; WATTERICH.

LUCIUS (Robert), homme d'Etat prussien, né à Erfurt le 20 déc. 1835. Il étudia la médecine (1854-58), participa à l'expédition espagnole du Maroc (1860), fit les campagnes de 1864, 1866 et 1870-71, fut élu en mars 1870 au Reichstag, devint un des chefs du parti des conservateurs libres. Ami de Bismarck, il fut appelé le 14 juil. 1879 au ministère de l'agriculture et se retira le 1^{er} déc. 1890 étant en désaccord avec l'empereur sur l'orientation économique. Il avait été anobli en 1888 sous le titre de baron de *Bathhausen*.

LUCIUS AMPELIUS (V. AMPELIUS).

LUCIUS CALPURNIUS BESTIA (V. BESTIA).

LUCKAU. Ville de Prusse, district de Francfort-sur-Oder (Brandebourg), sur les bords marécageux de la Berste; 4,800 hab. Belle église gothique. C'est l'ancienne capitale de la Basse-Lusace. En 1531, le traité de Luckau transmit le *Brandebourg* (V. ce mot) des mains de Louis à celles de ses beaux-frères Louis le Romain et Otton. Le 4 juin 1813, Oudinot y combattit Bulow et Oppen.

BIBL. : VETTER, *Chronik von Luckau*; Luckau, 1872.

LUCKE (Albert), chirurgien prussien, né à Magdebourg le 4 juin 1829. Il étudia à Berlin où il fut privat-

docent, puis en 1865 devint professeur de chirurgie à Berne et en 1872 passa à l'université de Strasbourg. Il servit dans les guerres de 1864 et de 1870-71 et publia avec Billroth un important traité de chirurgie : *Deutsche Chirurgie* (Stuttgart, 1879 et ann. suiv.), qui n'est pas encore terminé, et fonda avec Huter, en 1872, *Deutsche Zeitschrift für Chirurgie*. Citons encore de lui : *Kriegschirurgische Aphorismen...* (Berlin, 1865, in-8, pl.); *Die Lehre von den Geschwülsten (Pitha und Billroth, Handbuch...*, 1867); *Kriegschirurgische Fragen...* (Berne, 1871, in-8); *Die Krankheiten der Schilddrüse (Pitha und Billroth, Handbuch...*, 1875); enfin des monographies dans *Volkmann's Sammlung klin. Vorträge*.

D^r L. HN.

LUCKENWALDE. Ville de Prusse, district de Potsdam (Brandebourg), sur la Nuthe; 17,000 hab. Grandes manufactures de toiles et de lainages; chapellerie; construction de machines.

LUCKNER (Nicolas, comte), maréchal de France, né à Cham (Haut-Palatinat) en 1722, guillotiné à Paris le 3 janv. 1794. Élève des jésuites de Passau, il fit ses débuts militaires dans l'armée bavaroise, et entra au service de la Hollande, puis du Hanovre (1756) où il se distingua comme colonel de hussards pendant la guerre de Sept ans. Après la paix de Paris (1763), le gouvernement français se l'attacha à titre de lieutenant général. En 1784, il fut promu comte danois. Luckner applaudit aux débuts de la Révolution, fut nommé maréchal de France le 28 déc. 1791, commanda au commencement de 1792 un corps d'observation en Alsace, puis, ayant succédé à Rochambeau à la tête de l'armée du Nord, opéra, après de brillants succès dans les Pays Bas (prise de Menin et de Courtrai), une retraite précipitée qui déjà le fit soupçonner de trahison (juin 1792). Il reçut cependant le titre de généralissime, un moment justifié par un avantage signalé qu'il remporta sur les Autrichiens près de Longwy le 19 août. Après la fuite de Lafayette, il fut chargé d'organiser autour de Châlons-sur-Marne une armée de réserve, mais s'en acquitta avec une telle mollesse que la Convention lui adjoignit Laclous. Luckner se démit bientôt. La Convention, qui l'avait cité à sa barre, sembla d'abord vouloir l'épargner. Mais, en oct. 1793, elle le traduisit au tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort comme conspirateur, et Luckner périt sur l'échafaud.

A. DEBIDOUR.

LUCKNOW. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. de la prov. d'Aoudh, sur la Goumti; 273,028 hab., en grande majorité Hindous. Elle s'allonge sur 8 kil. le long de la rivière que franchissent quatre ponts. De loin, elle paraît féerique; mais, malgré la beauté des monuments et les larges rues percées par les Anglais, l'intérieur est malpropre et beaucoup d'édifices sont des placages de médiocre valeur esthétique. Les beaux quartiers datent de la fin du xviii^e siècle. On peut citer la porte de Mermaid le mausolée



Porte de Mermaid.

d'Azouf-ad-Daoulas, quatre autres superbes tombeaux, deux grands palais, deux mosquées; la résidence britannique est sur une pittoresque colline dominant la ville qu'un fort important tient en respect. L'industrie est dé-

veloppée : brocards d'or et d'argent, verreries, poteries, etc. On fait aussi un grand commerce de céréales, de coton, de sucre, de graines oléagineuses et de tabac. Lucknow est le centre de l'art musical et poétique des Hindous ; son théâtre est renommé. On y remarque la société Djalsah-Tahzib et le collège de la Martinière, créé par le Français Martin, instructeur des troupes et architecte d'Azouf-ad-Daoulas. Lors de l'insurrection de 1857, 2,000 Anglais furent massacrés à Lucknow, mais les généraux Outram et Havelock résistèrent à un long siège auquel mit fin sir Colin Campbell ; la répression fut atroce. Lucknow prétend faire remonter son origine au légendaire Lakshmana, frère de Rama.

A.-M. B.

LUCMAU. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Villandraut ; 633 hab.

LUÇON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte ; 6,536 hab. Luçon est sur la lisière du Marais, sur l'emplacement d'une bourgade gallo-romaine. Un canal fait communiquer Luçon avec l'anse de l'Aiguillon. Vers la fin du vi^e siècle, saint Philibert de Jumièges y dirigeait un monastère qui fut ruiné par les Normands en 877. En 1317, le pape Jean XXII scinda le diocèse de Poitiers et créa ceux de Luçon et de Maillezaïs. L'abbé de Luçon, Petrus de La Vexrie, fut promu évêque. Au xvi^e siècle, Luçon eut beaucoup à souffrir des protestants. Richelieu, succédant à son frère aîné, fut évêque de Luçon de 1608 à 1624. Le 28 juin 1793, les Vendéens furent mis en déroute devant Luçon par l'armée républicaine. Le 1^{er} oct. de la même année, les généraux Charette, d'Elbée et Royrand ayant attaqué Luçon éprouvèrent aussi une sanglante défaite. Luçon est toujours le siège d'un évêché. La cathédrale, construite au xi^e siècle, a eu des restaurations successives et présente un mélange de tous les styles. A côté de la cathédrale subsiste un ancien cloître. Les armes de Luçon sont : *d'azur, à trois brochets d'argent posés en face*. Luçon est la patrie du cardinal de La Fare et du général vendéen Bernard de Marigny.

EVÊQUES DE LUÇON. — Petrus de La Vexrie, 1317-34 ; Renaud de Thouars, 1334-53 ; Jean, 1354 ; Gualterus, 1354 ; Guido, 1357 ; Elias, 1373 ; Guillaume de La Rochefoucauld, 1373-87 ; Etienne LoyPELLI, 1388 ; Paillard, 1409-18 ; Elias Martinelli, 1421-27 ; Guillaume de Goyon, 1427-34 ; Joannes Fleury, mort en 1441 ; Nicolas Cœur, mort en 1451 ; André de La Roche, mort en 1462 ; Nicolas Boutault, mort en 1490 ; Mathurin de Deré, 1491-94 ; Pierre de Sacierges, 1496-1514 ; Ladislas, 1517-23 ; Louis de Bourbon, 1524-27 ; Milo d'illiers, 1527-41 ; René de Daillon du Lude, 1533-62 ; Jean-Baptiste Tiercelin, 1562-73 ; René de Salla, 1578... ; Jacob du Plessis de Richelieu ; François Yver, 1595-1600 ; Alphonse-Louis du Plessis, ... 1605 ; Armand-Jean du Plessis de Richelieu, 1608-24 ; Aimeric de Bragelone, 1624... ; Pierre Nivelles, 1637-61 ; Nicolas Colbert, 1661-71 ; Henri de Barillon, 1671-99 ; Jean-François de l'Escure de Valderil, 1699-1723 ; Michel-Roger de Bussy-Rabutin, 1723-36 ; Samuel-Guillaume de Verthamon de Chavagnac, 1738-58 ; Claude-Jacquemet Gautier, 1759-75 ; Charles-Isidore de Mercy, 1776-1802 ; *le siège a été supprimé de 1801 à 1821* ; René-François Sover, 1821-1845 ; Jacques-Marie-Joseph Baillès, 1846-56 ; François-Antoine-Auguste Delamare, 1856-61 ; Charles-Théodore Colet, 1864-74 ; Jules-François Lecoq, 1873-77 ; Nicolas-Clodwig-Joseph Catteau, 1877.

G. R.

BIBL. : J.-A. CAYOLEAU, *Statistique ou description générale du département de la Vendée*, annotée et augmentée par A.-D. de La Fontenelle de Vaudoré ; Fontenay-le-Comte, 1814.

LUÇON (espagnol *Luxon*). La principale des îles *Philippines* (V. ce mot).

LUCOTTE (Edme-Aimé, comte), général français, né à Créancy (Côte-d'Or) le 30 oct. 1770, mort le 8 juil. 1825. Il fit d'excellentes études au collège de Dijon et se destinait à une carrière libérale ; mais, ayant embrassé avec ardeur les principes de la Révolution, le jeune Lu-

cotte s'enrôla en 1793 dans les volontaires de la Côte-d'Or et fit, dans leurs rangs, les campagnes de l'armée du Rhin sous Pichegru et Moreau ; il arriva rapidement au grade de chef de bataillon. Colonel en 1795 et en garnison à Lyon, il refusa de commander le feu sur les Lyonnais révoltés contre les commissaires de la Convention, ce qui lui valut d'être suspendu de son emploi. Réintégré peu après dans son grade, il fit avec Bonaparte la campagne d'Italie. Général de brigade en 1798, il accompagna comme aide de camp le roi Joseph à Naples et le suivit en 1808 quand le frère de Napoléon monta sur le trône d'Espagne. Il rentra au service de la France en 1813 et fit la campagne de 1814. Il devint lieutenant général sous la Restauration.

E. BERNARD.

LUCQ-DE-BÉARN (*Lucus, Sanctus Vincentius de Silva bona*). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Monein ; 1,854 hab. Ruines d'une vieille tour et de l'ancienne abbaye. Lucq possédait au moyen âge une ancienne abbaye bénédictine, placée sous le vocable de saint Vincent. Elle fut fondée au x^e siècle, avant 984, par Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, et sa femme Urraca, qui y appelèrent un moine de l'ordre de Saint-Benoît, nommé Garcia, auquel ils firent donation du bâtiment et de ses dépendances, notamment du lieu de Bordères ; cette donation fut confirmée par Centulle le Vieux, vicomte de Bearn, et son fils Gaston. Grâce aux libéralités des vicomtes et à celles de particuliers, le monastère prospéra rapidement et devint bientôt aussi célèbre que ceux de Saint-Sever et de Larreule. En 1608 et 1613, le pape décréta la suppression de l'ordre de Saint-Benoît à Lucq et lui subrogea l'ordre des barnabites. Ceux-ci ne furent jamais en nombre dans la vieille abbaye d'où la vie monastique disparut pour toujours.

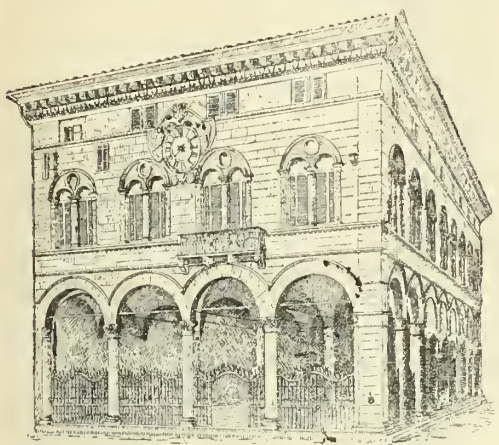
MONUMENTS. — C'est peut-être sous l'abbé Guillaume (1100-1114) que fut construite l'église abbatiale, dont il subsiste encore quelques restes intéressants, non dans la nef et les bas côtés de l'église actuelle, mais dans les trois absides romanes qui la terminent à l'E. Le reste de l'église est du xvi^e siècle. Au coin de l'un des bas côtés se trouve un beau sarcophage en marbre blanc, du vi^e ou vii^e siècle, déterré il y a soixante ans, et couvert sur trois de ses faces de bas-reliefs représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Henri COURTEAULT.

BIBL. : P. DE MARCA, *Histoire de Béarn* ; Paris, 1640, in-fol. — PICAMILLI, *Statistique des Basses-Pyrénées* ; Pau, 1858, 2 vol. in-8. — Abbé MENJOLET, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron* ; Oloron, 1864-69, 2 vol. in-8. — BADE, *Du Sarcophage de Lucq*, dans *l'Observateur des Pyrénées*, 1840, n^o 18.

LUCQUES (en italien *Lucca*). **Géographie.** — I. VILLE. — Ville d'Italie, ch.-l. d'une prov. de Toscane, sur le Serchio, tributaire de la mer de Ligurie ; 77,000 hab. (avec les faubourgs). C'est une ville bien bâtie, curieuse par ses vieilles fortifications et ses belles églises. C'est la première ville d'Italie où ait été introduit le tissage de la soie (fin du xi^e siècle). Au xvi^e siècle, il y occupait 3,000 métiers. On y fabrique aussi des fez qui s'exportent jusqu'en Orient, des cigares, des meubles sculptés et de la marquetrie. Lucques a de curieux remparts plantés d'arbres, qui servent de promenade. On y remarque la grande place le long de laquelle s'élève le Palais public (bâti par Ammanati en 1578, mais inachevé). Des quarante églises dont plusieurs remontent au vii^e et au viii^e siècles, les plus curieuses sont : San Frediano, la plus vieille de toutes, basilique à trois nefs ; San Michele, avec une belle façade à colonnade du xi^e siècle ; la cathédrale romane de San Martino du xi^e siècle (V. ITALIE, t. XX, p. 4404, fig.) qui renferme de belles sculptures, un riche trésor, une collection de 4,000 diplômes, un petit temple de marbre octogone où se conserve le fameux *Volto santo*, image du Christ sculptée en bois de cèdre. Citons encore un magnifique hospice. Des artistes comme Filippino Lippi, Fra Bartolommeo, Guido Reni, les Carrache ont décoré les divers monuments. Les ruines d'un amphithéâtre romain

attestent son ancienne splendeur. Un aqueduc, construit par Marie-Louise, apporte l'eau des montagnes voisines.



Palais de justice (xv^e siècle), à Lucques.

Les environs sont peuplés de superbes villas. A 27 kil. au N. est la station thermale de *Bagni di Lucca* (V. cet art.).

II. PROVINCE. — La prov. de Lucques, formée de l'ancien duché et de huit communes du district toscan de Pistoja, mesure 4,445 kil. q. et compte 289,468 hab. (en 1893), soit 200 par kil. q. Le sol est fertile au S., âpre et pierreux dans les montagnes du N. (Panie delle Croce, alt. 4,862 m.). Le Serchio et son affluent le Lina arrosent la province. Le long du rivage on remarque la lagune da Massacuccioli; le lac Bientina au S.-E. a été desséché. Le climat est froid dans les montagnes, chaud dans la plaine, malsain près des marais. Le sol est bien cultivé, mais ne suffit pas à nourrir la population qui émigre et cherche du travail au dehors, notamment en Corse. Les métayers lucquois sont recherchés dans toute l'Italie. On récolte des céréales, des légumes, du vin, des olives fournissant une excellente huile, des figues, des amandes, des châtaignes; on élève des moutons, des vers à soie; on travaille la soie, la laine, le marbre, l'albâtre, l'argile. Les eaux minérales sont aussi une ressource appréciable.

Histoire. — La ville de Lucques (*Luca*), située aux confins de l'Etrurie et de la Ligurie, est mentionnée pour la première fois en 218 av. J.-C., quand Sempronius s'y retira après la victoire d'Annibal. En 477, une colonie latine y fut établie. Elle grandit rapidement; considérée comme ligurie, elle fit partie de la province de Gaule cisalpine et se trouva la ville la plus proche de Rome, de cette province, ce qui lui valut d'être choisie par César pour ses entrevues avec ses amis de Rome, et en particulier pour la célèbre entrevue de l'an 56 à laquelle assistaient, avec deux cents sénateurs, Pompée et Crassus, et dans laquelle fut renouvelé le pacte qu'on qualifie de premier triumvirat. Auguste la rattacha à l'Etrurie et probablement la colonisa de nouveau. Elle fut pillée par Odoacre qui lui ôta une partie de son territoire; pourtant, au vi^e siècle, à l'époque des Ostrogoths, c'était encore une ville et une place forte importante. Sous les Lombards, elle fut la résidence d'un duc ou marquis lequel, après la décadence carolingienne, étendit peu à peu son autorité sur toute la Toscane (V. ce mot). Après la mort de Mathilde, la ville se rendit indépendante. En 1160, elle avait obtenu du marquis de Toscane, Welf VI, la seigneurie du pays à 5 milles à la ronde. Elle tint pour les guelfes, sous la direction des Obizzi. En 1288, elle paya 12,000 ducats à l'empereur Rodolphe pour se débarrasser de son vicaire. En 1314, le chef gibelin Castruccio de Interminelli la livra à Ugucione della Faggiuola, vicaire impérial de Gênes, qui occupait également Pise. Mais celui-ci périt à la bataille de

Montecatini (1315). Castruccio Castracani se rendit alors maître de Lucques; il devint gibelin; et y gagna, en 1327, le titre de duc et des agrandissements aux dépens de Florence et de Pise, que lui octroya l'empereur Louis de Bavière. A sa mort (sept. 1328), la république fut rétablie, mais l'empereur plaça comme gouverneur le comte Burkhart (Porcero). Restés sans solde, les mercenaires allemands vendirent la ville au Génois Gherardo Spinola, qui prit le titre ducal. Combattu par les Florentins, il ne put se maintenir et céda Lucques au roi Jean de Bohême (1331), lequel l'engagea pour 35,000 ducats aux Rossi de Parme. De ceux-ci, elle passa au seigneur de Vérone, Martino della Scala, sous la suzeraineté de Pise (1335). Il la vendit aux Florentins pour 250,000 ducats d'or (1339); mais les Pisans empêchèrent ceux-ci de l'occuper (1342). En 1369, l'empereur Charles IV restitua à la ville son autonomie et l'immédiateté moyennant 200,000 ducats. Ce fut alors une république relativement démocratique, gouvernée par un gonfalonier et six anciens (*Anziani*). Disputée entre Milan et Florence, elle sauva son indépendance à travers les crises du xv^e et du xv^e siècle. En 1548, Francesco Burlamachi, champion de l'indépendance italienne, périt sur l'échafaud. En 1628, le gouvernement fut réformé dans un sens oligarchique. En 1797, les Français s'emparèrent de Lucques. Elle fut annexée au royaume d'Etrurie (1805), puis à la principauté de Piombino, créée pour Elisa Bonaparte, épouse du prince Bacciocchi. Le congrès de Vienne créa un *duché de Lucques* au profit de l'ancienne reine d'Etrurie, l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne. Ce duché souverain lui était attribué à elle et à ses fils en attendant qu'ils pussent recevoir celui de Parme, laissé sa vie durant à la veuve de Napoléon I^{er}, Marie-Louise. A ce moment, Lucques ferait retour à la Toscane (sauf quelques districts cédés à Modène). L'infante en prit possession en 1818 et le transmit l'année suivante à son fils, devenu majeur, Charles-Louis de Bourbon. Celui-ci devint odieux aux Lucquois à cause du despotisme de son favori, l'Anglais Ward. En 1847, le peuple s'insurgea, demandant une constitution. Le duc s'enfuit à Massa, revint et finalement céda son duché à la Toscane (5 oct. 1847) pour passer à Parme où l'archiduchesse Marie-Louise mourut le 18 déc. 1847 (V. BONAPARTE [Elisa], MARIE-LOUISE, reine d'Etrurie, CHARLES II, duc de Parme, et ITALIE, § *Histoire contemporaine*).

A.—M. B.

BIBL. : MAZZAROSA, *Storia di Luca*; Lucques, 1833.

LUCQUY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien; 780 hab.

LUCRÈCE (*Lucretia*), héroïne romaine, femme de L. Tarquinius Collatinus, qui, violée par Sextius Tarquin, se suicida; cette aventure fut, d'après la légende, la cause de la chute des Tarquins et de la royauté romaine. — Le nom de Lucrèce aurait été porté aussi par la femme de Numa Pompilius. — La *gens Lucretia* était une des vieilles familles patriciennes, et l'un de ses membres, Sp. Lucretius Tricipitinus, fut consul avec L. Junius Brutus à l'établissement de la République (509). Plus tard, il n'est plus question que de branches plébéiennes de la gens Lucretia; on connaît celles qui portent les noms de famille de Gallus, Ofella et Vespillo. Lucretius Gallus, dumvir naval en 181, préteur en 174, commandant la flotte contre Persée, amassa par ses exactions une grosse fortune, fit élever un aqueduc à Antium et décora le temple d'Esculape.

LUCRÈCE (T. Lucretius Carus), poète latin, né selon toute vraisemblance en 97, mort en 54 av. J.-C. On ne sait rien de certain sur sa vie. La familiarité du ton dont il se sert vis-à-vis de *Memmius* (V. ce nom), à qui il dédia son œuvre, fait supposer qu'il était de naissance distinguée, et son œuvre même semble indiquer qu'il a volontairement renoncé aux affaires publiques et aux honneurs. Saint Jérôme rapporte qu'à la suite de l'absorption d'un philtre amoureux, il perdit la raison, qu'il écrivit une partie de son ouvrage dans les intervalles lucides, qu'il se

tua de sa propre main. Il est impossible de démêler ce qu'il y a de vrai dans cette légende. Son poème de la nature, *De Rerum natura*, écrit en hexamètres, nous est parvenu en six livres, et il est manifeste qu'il n'y a pas mis la dernière main. Saint Jérôme affirme que Cicéron l'a corrigé : dans quelle mesure le fait est-il vrai ? S'agit-il du grand orateur ou de son frère Quintus ? Du premier probablement ; mais la question, peu importante d'ailleurs, ne peut se trancher.

Le poème de Lucrèce est la plus belle œuvre qui existe dans le genre didactique. C'est une œuvre philosophique d'une haute portée morale et d'une puissance poétique incomparable. Le fond n'en est pas original. Lucrèce expose simplement le système d'Epicure, que l'on trouvera résumé dans l'article de M. Brochard (*V. EPICURE*, t. XVI, p. 36). Mais il faut remarquer que la partie de la *Canonique* n'est pas développée par le poète latin, qui répète seulement ce principe de son maître que les sens ne peuvent se tromper. De même l'éthique n'est pas reproduite méthodiquement ; mais les réflexions relatives à la morale sont dispersées dans l'ouvrage. Lucrèce, en effet, diffère d'Epicure parce qu'il poursuit un but essentiellement pratique et n'emprunte à la doctrine de l'école que ce qui lui fournit des arguments pour sa polémique. Son livre est une œuvre de combat : il veut contribuer au bonheur des hommes en les délivrant des terreurs superstitieuses : c'est pour cela qu'il établit d'une part que l'homme disparaît tout entier par la mort et de l'autre que les dieux existent, mais sont indifférents aux choses humaines : c'est l'objet qu'il ne perd jamais de vue, et pour cette raison il met en lumière avec une singulière persistance (ce que n'avait pas fait Epicure) la fixité des lois de la nature. C'est là le côté personnel de la philosophie de Lucrèce. Mais sa grande originalité, c'est l'ardente passion qu'il apporte dans sa lutte contre la superstition, son amour de la nature et de l'humanité, l'éclat d'une langue poétique, originale, énergique, colorée, à laquelle il ne manque, pour être parfaite, que d'être parfois plus souple et plus dégagée de la rudesse et de la lourdeur archaïques. Mais on ne peut se lasser d'admirer la puissance de cet écrivain qui crée d'une pièce une langue capable de rendre pour la première fois en latin les idées abstraites et non seulement de les exprimer avec précision et clarté, mais de les revêtir des plus éclatantes couleurs. Partout la vie et la poésie circulent à pleins bords ; partout, on se sent, à sa lecture, pénétré de la chaleur et de la mélancolie de son âme ; ses éloges répétés d'Epicure, sa peinture des maux causés par l'amour, par l'ambition, par la crainte de la mort et des dieux ; ses tableaux des progrès de l'humanité, de la peste, le placent, malgré ce fini qui lui manque trop souvent, au premier rang des poètes, et ce ne sont pas là de purs ornements, des digressions comme quelques épisodes des *Georgiques* de Virgile. Il ne décrit pas pour décrire, mais pour prouver ; ses descriptions, ses tableaux constituent avec les expositions techniques le tissu serré de son argumentation : elles en font la force en même temps que le charme et l'éloquence. La fortune du poème de la *Nature* a eu des phases diverses. Les allusions et les imitations innombrables de Virgile, d'Horace, d'Ovide peuvent l'admiration du siècle d'Auguste. Mais il est trop simple dans sa grandeur pour plaire aux beaux esprits de l'époque suivante ; Quintilien est frappé surtout de sa difficulté ; Stace seul le caractérise d'une façon concise dans ce vers :

Et docti furor arduus Lucreti.

Puis, après avoir été en faveur auprès des amateurs de vieux poètes, il tomba dans l'oubli : ni les chrétiens, ni les païens ne pouvaient trouver d'armes dans un livre qui nie le surnaturel et l'intervention des dieux. La Renaissance le rendit à la lumière. En 1417, Poggio rapporta d'Allemagne en Italie un manuscrit, d'ailleurs en fort mauvais état ; c'est la source des 15 manuscrits italiens existants. Il dérive du même archétype que les deux manuscrits de Leyde, les plus anciens que nous possédions, et dont

l'un, l'*Oblongus*, est le meilleur qui existe. Les premières éditions furent très incorrectes. Le texte fut corrigé d'abord par Lambin (1564), puis par Bentley et Creech (1695). La première édition véritablement critique est celle de Lachmann dont les travaux ont ouvert en quelque sorte au texte de Lucrèce une ère nouvelle (1835-40). Grâce à ce savant et à ses successeurs, il a repris le rang qui lui revient de droit. Après avoir, au xviii^e siècle, personnifié le matérialisme par les philosophes qui l'admirent plus qu'ils ne le lisent, et par M. de Polignac qui appelle *Anti-Lucrèce* son poème latin contre l'athéisme, il a donné lieu de notre temps à de nombreux travaux où l'on étudie ses théories scientifiques, sa philosophie, sa langue, sa versification et sa valeur littéraire.

A. WALTZ.

BRIL. : La meilleure édition est celle de MUNRO en 3 vol., texte, commentaire, traduction anglaise ; Cambridge, 1888, 4^e éd. — Traductions françaises de CROUSLE, 1875, et en vers de A. LEFEVRE, 1876, et SULLY-PRUDHOMME, (1^{er} livre), 1869. — Extraits à l'usage des classes, de CROUSLE, 1879 ; POYARD, 1875 ; A. BERGSON, 1881, etc. — O. MARTHA, le *Poème de Lucrèce*, 1873. — W. TEUFFEL, *Littérature romaine*, § 203.

LUCRETIA (V. LUCRÈCE).

LUCRETILIS (Mont). Montagne de l'ancienne Sabine, aux limites du Latium, au pied de laquelle était la villa d'Horace. On l'identifie avec le mont Gennaro, abrupt à l'O., renfermant à l'E. de frais vallons et de beaux pâturages.

LUCRIN. Petit lac d'Italie, situé à 4 kil. O. de Pouzzoles, près de Naples ; 7 hect. 86. Ce lac a une profondeur qui varie entre 2^m87 et 6^m52 ; c'est donc à vrai dire un simple étang. Il était célèbre dans l'antiquité à cause de ses huîtres. Une flèche étroite de sable le sépare de la mer. Les anciens en avaient fait un môle qu'ils appelaient la *voie d'Hercule* parce que ce dieu s'en serait servi pour emmener les bœufs de Géryon à travers les marais. Le môle antique a été détruit par les tremblements de terre, mais on en reconnaît les fragments jusque sous la mer. Le Lucrin est toujours poissonneux et fournit à Naples un poisson assez estimé, la *spigola*. C'est en réunissant le lac Lucrin d'une part à la mer, de l'autre au lac Avernus, qu'Agrippa avait créé le port *Julius* où il forma la flotte qui procura à Octave l'Empire. Le soulèvement du Monte Nuovo (1538) a définitivement séparé le Lucrin de l'Avernus et les a réduits à de simples marécages. H. VAST.

LUCS-SUR-BOULOGNE (Les). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. du Poiré-sur-Vie ; 2.705 hab.

LUCSIVNA (all. *Lautschburg*). Station balnéaire de Hongrie, comté de Szepes, à 769 m. d'alt., au pied du Tatra.

LUCSKI. Station balnéaire de Hongrie, comté de Lipto, près de Rozsahegy ; eaux thermales ferrugineuses.

LUCULES (Astron.). Parties lumineuses généralement arrondies et disposées de part et d'autre sur l'enveloppe du soleil, nommée *photosphère*. Elles lui donnent l'aspect d'un ciel pommelé, ou une apparence semblable à celles des irrégularités d'une orange. Les *lucules* (de *lucere*, briller) sont les parties blanches de la photosphère ; les *pores* en sont les parties sombres. L. B.

LUCULIA (*Lucentia* Sweet) (Bot.). Genre de Rubiacées-Cinchonées, représenté par deux ou trois arbustes des montagnes de l'Inde tempérée, à feuilles opposées, stipulées, à éymes terminales composées et corymbiformes. La fleur est pentamère, le calice à lobes foliacés, caducs, la corolle hypocratérimorphe, imbriquée ; les étamines sont insérées à la gorge de la corolle ; l'ovaire est infère à 2 loges multiovulées ; le style est bifurqué. Le fruit est septicide ; les graines, nombreuses, sont ailées. — Le *L. (Cinchona) gratissima* Sweet fournit une écorce réputée fébrifuge, substituée parfois au quinquina sous le nom de *Cortex Chinæ nepalensis offic.* C'est une espèce magnifique qui fleurit l'hiver dans les serres froides. Le *L. cuneifolia* Sweet est un tonique astringent comme l'espèce précédente. Dr L. ILL.

LUCULLUS (Lucius Licinius L. F. L. N.), célèbre gé-

néral romain, né vers 109 av. J.-C., mort entre 58 et 56. Il appartenait à une branche de la gens plébéienne *Licinia* (V. ce nom), était fils de Lucius Licinius L. F. Lucullus, préteur en 103, et de Cécilia, fille de L. Metellus Calvus. Il débuta par l'accusation de l'aigreur Servius qui avait fait bannir son père. Il se distingua dans la guerre sociale, fut choisi par Sulla comme questeur et l'accompagna en Grèce pour combattre Mithridate (88). Pendant le siège d'Athènes, il fut chargé de rassembler une flotte avec laquelle il prit Chios et Colophon, mais refusa de coopérer avec le général marianiste Fimbria au siège de Pitane d'où il laissa échapper Mithridate. Il défait la flotte ennemie, eommandée par Néoptolème, à Ténédos, et occupa l'Hellespont, préparant le passage de Sulla en Asie (87). Quand son chef entra en Italie, il laissa en Asie Lucullus qui s'occupa de recouvrer les énormes indemnités de guerre et le fit avec beaucoup de modération. En 80, il revint à Rome et y exerça avec son frère cadet Marcus l'éclat curule (79). Les jeux qu'ils célébrèrent furent splendides, innovant les combats d'éléphants contre des chiens. Sulla légua à Lucullus le soin de reviser ses commentaires et la tutelle de son fils Faustus, ce qui excita la jalousie de Pompée.

Une loi spéciale l'autorisa à occuper de suite la préture; il fut ensuite gouverneur d'Afrique, puis élu au consulat pour 74 avec M. Aurelius Cotta. Le guerre contre Mithridate recommença. Cotta obtint la province de Bithynie, Lucullus échangea celle de Cisalpine pour celle de Cilicie. Laissant à son collègue le commandement des forces navales, il entra en campagne avec cinq légions. Mithridate se jeta sur la Bithynie avec 150,000 hommes, défait Cotta sur terre et sur mer et l'enferma dans Chalcedoine. Lucullus laissa la grande armée du roi de Pont s'user au siège de Cyzique, la détruisit en détail, l'avant-garde au passage du Rhindacus, l'arrière-garde au passage de l'Esopus et du Granique. Il rassembla ensuite une flotte et écrasa celle du roi en vue de Lemnos. Il opéra ensuite sa jonction avec Cotta et Triarius à Nicomédie et s'avança par la Galatie vers le Pont jusqu'à Thémiscyre. Il passa l'hiver au siège d'Amisus qu'il dut charger Murena de continuer. En 72, la supériorité de cavalerie de Mithridate rendit le succès douteux. Grâce à une panique, l'armée pontique fut dispersée et le roi dut fuir en Arménie auprès de son gendre Tigrane. Lucullus occupa Cabeira et dépêcha près de celui-ci Appianus Claudius, tandis qu'il achevait de soumettre le Pont, la Petite-Arménie, les Chaldéens et Tibaréniens. Amisus et Héraclée (assiégée par Cotta) furent prises et le roi du Bosphore, Macharès, fils de Mithridate, fit sa soumission et coopéra à la prise de Sinope. En même temps, Lucullus régularisait l'administration de l'Asie, mettait un terme aux exactions des fermiers et officiers romains. Il gagna l'amour des provinciaux, mais se fit des financiers de puissants ennemis qui intrigèrent contre lui à Rome.

Tigrane ayant refusé d'extraire Mithridate, Lucullus envahit l'Arménie avec 12,000 fantassins et 3,000 cavaliers; le roi de Cappadoce, Ariobarzane, l'assista. Traversant la Sophène, il franchit le Tigre et marcha sur Tigranocerte. Pour la débloquer, le roi d'Arménie s'avança à la tête de 150,000 fantassins, 53,000 cavaliers, 20,000 frondeurs et archers. Cette formidable armée fut dispersée aux bords du Nicéphore le 6 oct. 69, et la capitale livrée par ses habitants grecs que le roi y avait transplantés de force. Lucullus hiverna en Gordyène, rétablit en Syrie le roi Antiochus, et négocia avec Arsace, roi des Parthes. Il voulait combattre celui-ci, mais les soldats de son lieutenant Sornatius, qu'il avait laissé dans le Pont, refusèrent de venir renforcer l'armée de Lucullus; celle-ci se mutina également, redoutant la guerre parthique. Mithridate et Tigrane assemblèrent de nouvelles forces qui furent battues sur les rives de l'Arsanias (été 68). Mais les troupes victorieuses refusèrent de s'engager dans ces après-montagnes pour occuper Artaxata. Lucullus se tourna vers le Sud et s'empara de la forte place de Nisibis. L'insubordi-

nation de l'armée ne fit que croître, sous l'influence de P. Claudius. On accusait le général de prolonger la guerre par ambition et cupidité. On s'indignait de le voir amasser d'énormes trésors, alors qu'il interdisait le pillage aux soldats. En 67, il fut immobilisé à Nisibis, tandis que Mithridate rentrait dans le Pont et y battait Fabius et Triarius. Quand Lucullus marcha contre lui, son armée refusa de nouveau de poursuivre les opérations. A ce moment survinrent dix légats envoyés de Rome pour organiser la province du Pont. Ils le trouvèrent aux mains de son roi. Les rancunes de l'ordre équestre, qui avait fomenté les troubles, eurent beau jeu, et le commandement fut transféré à Acilius Glabrio, gouverneur de Bithynie. Celui-ci ne fit rien que d'inviter les soldats de Lucullus à cesser d'obéir à leur chef. Au printemps de l'an 66, Pompée fut, par la loi Manilia, substitué à Glabrio et à Lucullus. Il eut avec ce dernier une entrevue qui dégénéra en violente querelle.

De retour à Rome, Lucullus demanda le triomphe; il fut retardé par les machinations de ses adversaires et ne put le célébrer qu'en 63, avec une grande magnificence. Il avait été énergiquement soutenu par Caton, dont il avait épousé la sœur Servilia, et par le parti oligarchique des nobles, qu'alarmait la morgue de Pompée. Lucullus fut avec Metellus Creticus et Caton le chef de ce parti dont l'opposition retarda de deux ans la ratification des actes de Pompée en Asie et aboutit à la formation du premier triumvirat. Lucullus était l'ennemi personnel de Crassus et de César (amis de son détracteur Clodius) aussi bien que de Pompée. Il fut obligé de s'humilier pour mettre un terme aux attaques de César contre sa gestion en Asie. Il se retira de la politique, se contentant de jouir des énormes richesses qu'il avait rapportées d'Asie. Son luxe est demeuré légendaire. Ses jardins dans les faubourgs de Rome (V. ce mot) éclipsèrent tout ce qu'on avait vu; il y avait fait planter des cerisiers rapportés, dit-on, de Corasus (Pont) et qu'il acclimata en Europe. Ses villas et ses parcs de Tusculum et de Naples les surpassaient encore. La grandeur de ces travaux d'art et la magnificence de ses fêtes le fit qualifier de Xerxès romain; un souper lui coûtait 50,000 deniers. Aux plaisirs de la table, Lucullus en joignait de plus délicats. Il avait le goût des arts et des lettres; en Grèce et en Asie, il avait fait sa compagnie des philosophes; l'académicien Antiochus d'Ascalon l'accompagnait dans ses campagnes. A Rome, il rassembla dans son palais l'élite intellectuelle, prenant une part active aux débats métaphysiques. Il fut le patron du poète Archias, et du sculpteur Arcésilas. Sa mémoire était célèbre. Il écrivit en grec une histoire de la guerre sociale (qui est perdue). Il mit sa bibliothèque à la disposition du public.

Marié d'abord à Claudia, fille d'Appianus Claudius Pulcher, il divorça à son retour à Rome et épousa Servilia, fille de Q. Servilius Capio, demi-sœur de Caton. Il en eut un fils, Marcus ou Lucius (V. LICINIA [Gens]). A.-M. B.

LUCUMA (*Lucuma* Juss.) (Bot.). Genre de Sapotacées, comprenant une cinquantaine de beaux arbres propres aux régions tropicales de l'Amérique. Les feuilles sont alternes et coriaces, les fleurs 4-5 nières, à 4-5 étamines fertiles avec staminodes alternes, parfois nuds; le fruit est charnu et les graines exalbuminées. L'espèce principale, *L. mammosum* Juss. (*Achras mammosa* L.), croit à la Jamaïque et à Cuba; ses fruits (*sapotilles*), à chair ferme, jaunâtre, nourrissante, sucrée, acidulée et rafraîchissante, passent, avant leur maturité, pour être doués de propriétés astringentes. Le suc de cette espèce, ainsi que celui de *L. procera* Mart., *L. obovata* K., *L. Caimito* Rem. et Schl., etc., est acre et vénéneux; il sert à l'extérieur comme caustique, à l'intérieur comme vomitif. D' L. Hx.

LUCUMON. Nom donné en Etrurie aux nobles, parmi lesquels on élisait les rois ou les magistrats annuels qui en tenaient lieu.

LUCY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmort; 105 hab.

LUCY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel-en-Bray; 321 hab.

LUCY-LE-BOCAGE OU LES-MOINES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly; 208 hab.

LUCY-LE-BOIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon; 481 hab.

LUCY-SUR-CURE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton; 233 hab.

LUCY-SUR-YONNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne; 344 hab.

LUDDITES. Nom donné en Angleterre aux émeutiers destructeurs des machines, notamment à Sheffield; un des promoteurs de ces troubles s'appelait *Ludd*.

LUDE (i.e). Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, sur le Loir; 3,908 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne d'Aubigné à Sablé. L'industrie y a été autrefois importante : les étamines du Lude ont joui d'une grande vogue au XVII^e et au XVIII^e siècle, et la fabrication des cuirs avait amené l'établissement de la foire du Railloon où l'on venait de très loin s'approvisionner. Aujourd'hui l'industrie du Lude consiste surtout en papeteries, tanneries, fabriques de chapeaux, teintureriers, féculeries, scieries mécaniques, commerce de grains, noix, châtaignes, chanvre, fil, bétail. — L'origine du Lude date des premiers temps de la féodalité. La châtellenie est constituée dès le début du XI^e siècle; elle passe à la fin de ce siècle aux seigneurs de Beaumont, vicomtes du Mans, qui la conservent jusqu'à la fin du XIV^e siècle; en 1440, Gilles de Daillon en devient propriétaire, et ses descendants se la transmettent jusqu'à la fin du XVII^e siècle; elle est érigée en comté par François I^{er} en 1545, et en duché-pairie par Louis XIV en 1675 (V. ci-dessous les principaux membres de la famille de Daillon du Lude). La terre et le château du Lude sont depuis le commencement du siècle la propriété de la famille de Talhouet. Le château, commencé vers 1457 par Jean de Daillon, continué par ses descendants, agrandi sous Louis XIII, réparé à grands frais à la fin du XVII^e siècle, est un bel édifice du style Renaissance, que M. de Talhouet a fait de nouveau restaurer et compléter par l'architecte Delarue; l'ameublement intérieur est en rapport avec la majestueuse splendeur et l'élégante décoration de l'extérieur. On remarque encore au Lude une église dont les parties anciennes sont du XIII^e siècle et qui a été maintes fois remaniée jusqu'à nos jours, une maison de la Renaissance et un hôpital construit au XVIII^e siècle dans le style de la même époque.

J. GAUTIER.

BIBL. : PESCHÉ, *Dictionnaire statistique de la Sarthe*. — Abbé Robert CHARLES, *Guide illustré du touriste au Mans et dans la Sarthe*.

LUDE (DAILLON DE). Famille de la noblesse angevine, dont les principaux membres furent : *Jean II* († 1408), favori de Louis XI, son chambellan, puis successivement gouverneur d'Alençon, du Perche, du Dauphiné, d'Arras et d'Artois; il prit Perpignan (1473). — *Jacques* († 1532), son fils, chambellan de Louis XII et de François I^{er}, célèbre par ses défaites de Brescia et Fontarabie (1522-23). — *François*, son frère, dit *la Crotte*, tué à la bataille de Ravenne. — *Jean* († 1557), gouverneur de Poitou, lieutenant général de Guyenne, reçut le titre de comte. — *Gai* († 1585), son fils, défendit Poitiers contre les protestants (1569). — *François*, fils du précédent, gouverneur de Gaston d'Orléans. — *Henri* († 1685), petit-fils du précédent, gouverneur de Saint-Germain et de Versailles (1662), grand maître de l'artillerie (1669), lieutenant général (1670), duc et pair (1675), ami de M^{me} de Sévigné, mort sans postérité. — *Jacques* Daillon (1645-1726), frère du ministre protestant *Benjamin* Daillon († 1726), prit alors le titre de comte de Lude. Il a écrit une *Demonologia* (Loudres, 1723).

A.-M. B.

LÜDEMANN (Hermann), théologien suisse, né à Kiel (Prusse) le 15 sept. 1842. Il a étudié à Kiel, Heidelberg et Berlin et devint privat-docent à l'université de cette ville; professeur extraordinaire en 1878, il fut appelé en

1884 à Berne comme professeur d'histoire ecclésiastique. Parmi ses nombreuses publications nous citerons : *le Parjure des théologiens néo-ecclésiastiques; la Récente Evolution de la théologie protestante*.

LUDEN (Heinrich), historien allemand, né à Loxstedt, près de Stade, le 10 avr. 1780, mort le 23 mai 1847. Professeur à l'université d'Iéna (1806), député à la diète de Weimar-Eisenach, c'était un libéral rationaliste. Parmi ses écrits, le principal est *Geschichte der deutschen Volkes* (Gotha, 1825-37, 12 vol.), qui va jusqu'en 1237.

Son fils *Heinrich*, né à Iéna le 9 mars 1810, mort le 23 déc. 1880, professa le droit et commença un manuel de droit criminel (Iéna, 1842-47).

LÜDENSCHIED. Ville de Prusse, district d'Arnsberg, entre la Lénue et la Volme; 45,000 hab. Industrie métallurgique, quincaillerie, fabrication de services de table, etc.

LUDEWIG (Franz-Adolf-Eduard), négociant allemand, né à Brème le 16 juil. 1834, mort sur la côte d'Afrique après le 20 oct. 1886. Il donna une vive impulsion au commerce entre l'Allemagne et l'Afrique, créa un comptoir à Lagos (1881), acheta la baie d'Angra Pequena et les territoires voisins (1883) que l'Allemagne plaça sous son protectorat (1884). Il essaya, en 1886, de remonter le fleuve Orange et disparut dans une traversée entre la baie Alexandre et celle d'Angra Pequena. Les territoires qu'il a procurés à l'Allemagne sont souvent désignés sous le nom de *Luderitzland* (V. COLONISATION, t. XI, p. 1116).

LÜDERS (Alexandre-Nicolaïévitch), général russe, né en 1790, mort à Saint-Petersbourg en févr. 1874. Descendant d'une famille allemande, il entra dans l'armée russe en 1805, fit les campagnes d'Austerlitz, de Finlande, celles de 1812-14 et de Turquie (1810 et 1828-29), se distingua dans celle de Pologne (1831) et fut promu lieutenant général. Il était général d'infanterie dans la guerre du Caucase (1844-45). En 1848, il coopéra avec Omer Pacha à la compression des Roumains. Dans la campagne de Hongrie, il força la passe de la Tour-Rouge (19 juin 1849), prit Hermannstadt, vainquit Bem à Schässburg et imposa les capitulations de Dewa et Szibi. Dans la guerre de Crimée, il occupa la Moldavie (juil. 1853), passa le Danube (23 mars 1854), assiégea Silistrie, mais tomba malade. Rétabli, il reçut le commandement de l'armée du Sud (mars 1855), puis de la Crimée (janv. 1856) et signa l'amnistie. En 1861, il devint gouverneur de Pologne et se montra d'une extrême sévérité; rappelé et promu comte, il fut avant son départ l'objet d'un attentat (17 juin 1862).

A.-M. B.

LUDES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 989 hab.

LUDESSE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix; 718 hab.

LUDEVIT GAJ (V. GAJ).

LUDEWIG (Johann-Peter), érudit allemand, né à Hohenhard le 15 août 1668, mort le 7 sept. 1743. Il représenta le Brandebourg au congrès de Ryswyk, professa l'histoire à l'université de Halle (1703), fut anobli (1719). Il a écrit : *Germania princeps* (1702; nouv. éd., 1754); *Entwurf der Reichshistorie* (Halle, 1706); *Kommentar über die Goldene Bulle* (1716-19); *Scriptores rerum germanicarum* (Halle, 1748, 2 vol.); *Reliquiae manuscriptorum omnium aevi diplomatum* (1720-41, 12 vol.); *Opuscula miscellanea* (1720, 2 vol.); *Vita Justiniani* (1731), etc.

LUDGARDE (Sainte), né à Tongres vers 1182, morte près de Bruxelles le 16 juin 1246. Vers 1194, elle entra dans un monastère de bénédictines, prononça les vœux en 1201 et fut nommée prieure en 1205. Elle se retira plus tard dans le cloître d'Acquirie, près de Bruxelles, et y devint célèbre par ses visions, par ses stigmates et par les miracles qu'elle opérait.

LUDIÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers; 76 hab.

LUDION (Phys.). Cet appareil consiste en une petite figurine en verre suspendue à une boule de verre présent-

tant une petite ouverture à sa partie inférieure. L'appareil se trouve lesté de façon à flotter dans l'eau; on le place dans de l'eau contenue dans un vase étroit et long dont l'ouverture est fermée par une pompe ou par une sorte de poire en caoutchouc. Lorsqu'on appuie sur celle-ci, l'air qui est au-dessus de l'eau se comprime, et cette pression se transmettant par l'intermédiaire de l'eau jusqu'à l'air de la petite boule, celui-ci diminue de volume, l'eau entre et la poussée de l'appareil devient moins considérable; son poids l'emporte, il tombe au fond du vase; si l'on diminue la pression sur la poire, il remonte. On produit donc le va-et-vient de la figurine par une série de compressions et de dépressions; on peut même la faire tenir en équilibre au milieu de l'eau par une pression convenablement réglée.

A. JOANNIS.

LUDIUS (Sextus-Tadius [?]), peintre romain. On ignore le lieu de sa naissance, mais on sait qu'il vivait sous Auguste. Son nom mérite de rester, parce qu'il est sinon l'inventeur, du moins le propagateur de la fresque dans le monde romain. Plin. en effet (XXXV, 416), dit que le premier il décora les murs des maisons des sujets les plus agréables (*amoenissimam parietum picturam*), villas, portiques, bois, collines, fleuves, rivages, scènes de chasse et de pêche, scènes de mœurs interprétées avec bonne humeur et finesse.

BIBL.: PAUL GIRARD, *la Peinture antique*, p. 304.

LUDLAM (William), mathématicien et astronome anglais, né à Leicester en 1747, mort à Leicester le 16 mars 1788. Il entra dans le clergé, fut recteur à Cockfield, vicaire à Norton, et fit des cours de mathématiques et de physique au Saint John's College de Cambridge. Il consacra les vingt dernières années de sa vie à des travaux d'astronomie et de physique qui lui valurent une grande réputation. Les résultats s'en trouvent dans des mémoires publiés par les *Philosophical Transactions* et dans quelques ouvrages parus à part : *Astronomical Observations* (Cambridge, 1769, in-4); *Directions for the Use of Hadley's Quadrant* (Londres, 1771, in-8); *Rudiments of mathematics* (Londres, 1785, in-8, plus. éd.), etc. On lui doit en outre quelques écrits théologiques.

Son fils, *Thomas* (1775-1840), fut gouverneur de Sierra-Leone et fit des explorations de la côte voisine. L. S.

LUDLOW (Edmund), homme politique anglais, né vers 1617, mort à Vevey le 26 nov. 1692. Son père, sir Henry Ludlow, avait fait partie du Long Parlement comme membre extrême du parti populaire. Edmund Ludlow s'engagea dans l'armée parlementaire au commencement de la guerre civile, se distingua à la bataille d'Edgehill le 23 oct. 1642, fut nommé capitaine d'un régiment de cavalerie le 10 avr. 1643 et gouverneur de Wardour Castle (Wiltshire) le 8 mai. Après avoir soutenu avec ténacité un siège de trois mois, il fut fait prisonnier à Oxford; relâché en 1644, il fut nommé major le 18 mai, colonel le 30 juil. et sherif de Wiltshire. Il prit part à la seconde bataille de Newbury (27 oct. 1644) et à plusieurs opérations militaires. Son comté l'envoya, le 12 mai 1646, au Parlement ou il lit partie des républicains. Il prit parti pour l'armée dans sa querelle avec le Parlement, seconda Cromwell sans l'approuver toujours, et fut un des promoteurs de la *Pride's Purge* en déc. 1648. Juge dans le procès du roi il signa l'arrêt de mort. Il fut élu membre du premier conseil d'Etat le 14 févr. 1649 et du second en févr. 1650. Cromwell le choisit comme second d'Ireton et le nomma lieutenant général de cavalerie en Irlande; le Parlement le nomma en même temps un des commissaires pour le gouvernement civil de ce pays. A la mort d'Ireton, il prit en main le commandement de l'armée jusqu'à l'arrivée de son successeur et soumit l'Irlande.

Il refusa de signer la nomination de Cromwell comme protecteur et eut alors des démêlés avec le gouverneur de l'Irlande et le Parlement. Après un emprisonnement de six semaines, il eut une entrevue avec Cromwell à Whitehall le 12 déc. 1655; il y combattit l'illégalité du gouvernement; on lui permit cependant de se retirer avec sa

famille à Essex. Il reprit séance au Parlement en janv. 1659, après la mort du protecteur, parla contre la nouvelle Chambre des lords et réclama le rappel du Long Parlement et le renvoi de Richard Cromwell. Il devint alors un des premiers personnages de l'Etat, fut nommé membre du conseil d'Etat le 14 mai, eut le commandement de l'armée anglaise le 19 juin et en juillet le commandement de l'armée irlandaise. Il s'efforça de réconcilier l'armée et le Parlement expulsé, combattit la restauration de Charles II. Mis en jugement comme régieide, il s'enfuit à Dieppe et de là à Genève. Il revint à Londres en 1689, mais Guillaume le faisant rechercher il retourna à Vevey. Il a laissé des *Memoirs* très intéressants (Londres, 1698-99, 3 vol. in-8), souvent réédités, et plusieurs pamphlets. R. S.

BIBL.: GUIZOT, *Portraits politiques des hommes des différents partis*, 1852. — THURLOE, *State Papers*.

LUDMILA ou **LIDMILA** (Sainte), princesse de Bohême, née vers 853, morte le 16 sept. 927. Elle fut élevée dans la religion païenne et baptisée avec son mari le prince *Borzivoj* (V. ce nom). Devenue veuve, elle dirigea l'éducation de son petit-fils qui fut saint Vaclav. Sa popularité excita la jalousie de sa belle-mère Drahomira qui la fit assassiner au château de Tétin. Ses restes furent transférés à Prague: Ludmila fut canonisée et devint la patronne du royaume de Bohême. Les légendes latines ou slaves qui la concernent ont été réunies dans le premier volume des *Fontes rerum bohemicarum* (Prague, 1873). L. L.

LUDOLF (Iliob) (forme latinisée de l'allemand *Leutholf*), orientaliste allemand, né à Erfurt le 15 juin 1624, mort le 8 avr. 1704. Après avoir étudié les langues orientales à Leyde, Ludolf fut précepteur du prince de Gotha à partir de 1654; il visita Rome, y apprit l'éthiopien d'un prêtre abyssin qu'il y rencontra. Il fut plus tard chambellan à Altenbourg. On prétend qu'il connaissait vingt-cinq langues. Il a composé une *Historia aethiopica* (Francfort, 1681, 2 vol. in-fol.) qui, avec le *Commentarius ad hist. aethiop.* (Francfort, 1691), la *Relatio nova de hodierno Habessiniae statu* (Francfort, 1693) et l'*Appendix secunda ad hist. aethiop.* (Francfort, 1697), forme une respectable source de renseignements fort utiles à consulter jusqu'à nos jours. En outre, il a rédigé les premiers travaux scientifiques sur les langues parlées en Abyssinie: *Grammatica anharicae linguae* (Francfort, 1698) et *Lexicon anharico-tatinum* (Francfort, 1698), puis un *Lexicon aethiopicum* (Londres, 1661, in-4, éd. très fautive; Francfort, 1699, 2^e éd., in-fol.) et une *Grammatica aethiopica* (Francfort, 1702, 2^e éd., in-fol.).

BIBL.: JUNCKER, *Commentarius de vita scriptisque J. Ludolfi*, Leipzig, 1710.

LUDOLF (Johann-Iliob), mathématicien allemand, né à Erfurt le 27 févr. 1649, mort à Erfurt le 5 févr. 1714, neveu du précédent. Il fut nommé en 1683 professeur de mathématiques à l'université d'Erfurt et bailli de cette ville, dont il devint bourgmestre en 1710. Il passa une partie de sa vie à chercher la quadrature du cercle et crut, comme tous ses pareils, l'avoir trouvée. Son principal ouvrage a pour titre: *Tetragonometria tabularia* (Amsterdam, 1690, in-4). On lui doit en outre un calendrier perpétuel et plusieurs opuscules sur les loteries, dont il proposa, le premier, l'établissement en Allemagne.

Son fils eadet, *Hieronymus* (1708-64), professeur de chimie à l'université d'Erfurt, puis médecin de l'électeur de Mayence, a laissé de nombreux écrits, entre autres: *Die in der Medicin siegende Chemie* (Erfurt, 1746-49, 7 livr. in-4); *Vollständige und gründliche Einleitung in die Chemie* (Erfurt, 1752, in-8). L. S.

LUDOLPH VAN CEULEN (V. CEULEN).

LUDOLPHE, prieur de la chartreuse de Strasbourg, né en Saxe vers 1300, mort vers 1370. Il était entré dans l'ordre de Saint-Dominique en 1330, et devint chartreux ensuite. Il se dévoua au soin des pauvres et des malades pendant l'interdit jeté sur Strasbourg qui avait refusé de reconnaître Charles IV. et pendant une peste qui décima cette ville. Quelques auteurs lui ont attribué la rédaction

de *l'imitation de Jésus-Christ*. Œuvres: *Vita Christi* (Strasbourg, 1474, in-fol.), traduite en français par Guillaume Le Menand (Paris, 1490) et en italien par Sansovino (Venise, 1570); *In Psalterion expositio* (Paris, 1506); plusieurs livres de *Sermone*. E.-H. V.

LUDON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort; 1,406 hab. Stat. du chem. de fer du Médoc, ligne de Bordeaux au Verlan.

LUDOVIC LE MORE, duc de Milan (V. Sforza).

LUDOVICI (Friedrich), architecte allemand, d'origine italienne, né vers 1672, mort en 1752. Il travailla de 1717 à 1737 à ériger, pour le roi Jean V de Portugal, le gigantesque palais de Malra, édifice à la fois couvent, église et palais, dont son fils, *João-Pedro*, mort en 1803, acheva après lui la construction.

LUDOVICI (Karl-Günther), philosophe allemand, né à Leipzig le 7 août 1707, mort à Leipzig le 5 juil. 1778. Il occupa, depuis 1734 jusqu'à sa mort, la chaire de philosophie de Leipzig. Disciple zélé, mais sans originalité, de Leibniz et de Wolff, il se fit l'historien de l'école et il demeure l'une des principales sources auxquelles il faut remonter pour étudier cette philosophie. Il a écrit, outre une thèse latine, *Programma illustrans Panetii Junioris stoici philosophi vitam et merita* (Leipzig, 1737, in-4), les ouvrages suivants: *Korzer Entwurf einer vollständigen Historie der leibnizschen Philosophie* (Leipzig, 1733, rééd. et augm. sous le titre: *Ausführlicher Entwurf einer vollständigen Historie der leibnizschen Philos.*; Leipzig, 1736-37, 2 vol. in-8); *Ausführlicher Entwurf einer vollständigen Historie der wolfschen Philos.* (Leipzig, 1735, in-8; 2^e éd., 1737-38, 3 vol. in-8); *Anmerkungen über die Philos. von Leibniz und Wolff* (Berlin, 1738, in-8); *Theater der allgem. Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts* (Leipzig, 1745-54, 8 part. in-8); *Neueröffn. Akademie der Kaufleute, od. vollst. Kaufmanns-Lexikon* (Leipzig, 1745-54, 5 vol. in-8; 2^e éd., 1798-1801, 6 vol. in-8). Ludovici a été aussi l'un des principaux collaborateurs de la *Deutsche Encyclopædie*. Th. RUYSSEN.

LUDOVISI (Luigi), cardinal, né à Bologne en 1575, mort à Bologne le 18 nov. 1632. Neveu du cardinal Alessandro Ludovisi, pape sous le nom de Grégoire XV, il fut archevêque de Bologne, contribua à la canonisation d'Ignace de Loyola, fit construire à Rome l'église Saint-Ignace (1626) et y fonda le collège des Irlandais.

Villa Ludovisi. — La villa Ludovisi, que les agrandissements de la Rome moderne ont abîmée, occupait au N. de la ville une partie des anciens jardins de Salluste et avait été aménagée à partir de 1622 par le cardinal Lodovico Ludovisi. Elle appartint ensuite aux princes de Piombino. Le palais fut bâti par le Dominiquin; les jardins furent tracés par Le Nôtre; le casino fut décoré de fresques par Guerclain; enfin dans une galerie fut rassemblée une belle collection de sculptures antiques parmi lesquelles on cite: *Héra* ou *Juno Ludovisi*; *Mars Ludovisi*, *Electre* et *Oreste*, le *Gaulois* et sa femme, etc.

BIBL.: SCHREIBER, *Die antiken Bildwerke der Villa Ludovisi*; Leipzig, 1880.

LUDRE (Frolois de). Ancienne famille française de Lorraine, branche cadette de la première maison ducal de Bourgogne. Ses principaux membres furent: *Marie-Isabelle*, dite la belle de Ludre, maîtresse du duc Charles IV de Lorraine qui lui promit le mariage; elle revendiqua l'exécution de la promesse, ce qui causa un grand scandale. Elle vint alors à la cour de Louis XIV où elle fut très admirée, même du roi, et finit par se retirer dans un couvent. — *Charles-Louis*, comte de Ludre, député de la noblesse aux Etats généraux de 1789; — son frère, qui prit part à la conquête de la Corse; — *Charles* de Ludre, député d'extrême gauche en 1830, condamné à la déportation pour le complot de 1834, puis fervent propagateur de la société de Saint-Vincent-de-Paul, député à la Constituante de 1848, ministre de France à Berlin (1849).

LUDRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy; 4,053 hab. Mines de fer.

LUDWIG (Christian-Gottlieb), médecin et botaniste allemand, né à Brieg (Silésie) le 30 avr. 1709, mort le 7 mai 1773. Après un voyage scientifique en Afrique, il fut reçu docteur (1737), professeur extraordinaire de médecine (1740), professeur d'anatomie et de chirurgie (1747), de pathologie (1755), de thérapeutique (1758). Il a publié une série de publications, de 1752 à 1765, sous le titre d'*Institutiones*, et qui servent longtemps de base à l'enseignement de différentes branches de la médecine. On lui doit encore: *Adversaria medico-practica* (Leipzig, 1769-72, vol. I-III). Dr L. Hx.

LUDWIG (Rudolph-August-Birminhold-Sebastian), ingénieur et géologue allemand, né à Hletzlos, près de Hammelbourg (Basse-Franconie), le 24 oct. 1812, mort à Darmstadt le 11 déc. 1880. Ancien élève de l'école des mines hessoise, il occupa de hautes fonctions dans l'administration des mines et des manufactures du grand-duché. Mais il dut surtout sa grande réputation à ses importants travaux de géologie. Il a publié: *Geognostische Beobachtungen in der Gegend zwischen Giessen, Fulda*, etc. (Darmstadt, 1852, in-8); *Das Wachsen der Steine* (Darmstadt, 1853), *Geologische Spezialkarte des Grossherzogthums Hessen* (Darmstadt, 1855-58, 4 part.); *Das koblenauere Gas in den Sprudeln von Nauheim* (Francfort-sur-le-Main, 1856, in-8); *Das Buch der Geologie* (Leipzig, 1859, 2 vol. in-8); *Karte von Deutschland geologisch bearbeitet* (1867), etc. Il avait fondé à Darmstadt en 1853, avec Ewald, Becker et Dieffenbach, la *Mittelrhein. geolog. Verein*. L. S.

LUDWIG (Otto), auteur dramatique allemand, né à Eislefeld le 14 févr. 1813, mort à Dresde le 25 févr. 1865. Il s'instruisit lui-même, au cours d'une jeunesse mélancolique et sombre; son talent musical frappa le duc de Saxe-Meiningen qui lui fournit les moyens de le développer. Il devint à Leipzig l'élève de Mendelssohn. Sa nervosité malade lui fit abandonner la musique pour la littérature. Son drame *Der Erbfarster* (Leipzig, 1853) eut un éclatant succès, renouvelé par *Die Makkabæer* (1855); la vie, le mouvement, le réalisme du détail firent passer sur l'insuffisance de la psychologie. Avant et depuis, Ludwig écrivit ou commença de nombreux drames dont il ne reste que des fragments (*Fraulein von Scudery*, *Agnes Bernauer*, *Marino Faliero*, etc.); mais il se consacra de préférence au roman; ses plus célèbres furent *Die Heitherehei und ihr Widerspiel* (1857), *Zwischen Himmel und Erde* (1857), très travaillés et d'une profonde psychologie, développant ses conséquences d'une manière inflexible. L'altération de sa santé paralysa sa production et il s'adonna à la critique théorique. On a publié ses œuvres complètes (Berlin, 1883, préface de G. Freytag). A.-M. B.

LUDWIG (Karl-Friedrich-Wilhelm), physiologiste allemand, né à Witzhausen (Hesse électorale) le 29 déc. 1816, mort à Leipzig le 23 avr. 1895. Privat-docent (1842) puis professeur à Marbourg (1846), Zurich (1849), Vienne (1855), Leipzig (1865) dont il dirigea l'Institut physiologique. Son ouvrage capital a pour titre: *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* (Leipzig, 1852-56; 2^e éd., 1857-60; 2 vol. in-8); il a en outre publié une foule de mémoires, articles, monographies, etc. Le but de tous ses travaux (publiés en grande partie dans *Arbeiten aus der physiologischen Anstalt zu Leipzig*) a été de démontrer que la fonction est liée à la structure élémentaire de l'organe et ne dépend que des forces physico-chimiques; en d'autres termes, il était de l'école de Brücke, des Dubois-Reymond et des Helmholtz. Comme professeur, il a exercé une énorme influence sur des générations d'étudiants de toute nationalité. Dr L. Hx.

LUDWIG (Alfred), indianiste, né à Vienne en 1832. Professeur de philologie classique et grammaire comparée à Prague (1860), auteur d'une traduction et d'un commentaire du *Rig Veda* (Prague, 1875-82, 5 vol.) et de divers

traités : *Der Infinitiv in Weda* (1871), *Agglutination oder Adaptation* (1873); *Die philosophischen und religiösen Anschauungen des Weda* (1876), etc.

LUDWIG (Karl), peintre allemand, né à Rœmhild (Saxe-Meiningen) le 18 janv. 1839, élève de Piloty. Etabli à Berlin d'puis 1880, ses œuvres sont d'un dessin correct et d'un sentiment poétique. Citons : *Das verfallene Parkthor*; *Schmugglerweg in Gebirge* (M. de Berlin); *Stürmische Mondnacht am Bodensee* (1880); *Der Albulapass in Schuce* (1884), etc. — Sa sœur *Auguste*, née en 1834, est peintre de genre; leur aînée, *Julie*, née en 1830, s'est fait un nom dans le roman. A.-M. B.

LUDWIG (Jeanne-Victorine-Clarisse), actrice française, née à Paris le 25 oct. 1867. Élève du Conservatoire (1884-87), dans la classe de M. Delannay, elle obtint le premier prix de comédie en 1887. Engagée aussitôt à la Comédie-Française, elle y débuta au mois d'oct. 1887, dans le rôle de Lisette des *Jeux de l'Amour et du Hasard*, où sa grâce aimable, sa physionomie souriante et sa verve mignonne firent le plus grand plaisir. Elle prit bientôt pied dans l'emploi des soubrettes, et fut nommée sociétaire le 12 janv. 1893. A. P.

LUDWIGIA (*Ludwigia* L.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, famille des Onagracées, composé d'herbes annuelles ou vivaces, la plupart aquatiques, à feuilles alternes ou opposées, à stipules peu développées, à fleurs axillaires, dont on connaît environ quarante espèces répandues surtout dans les régions tropicales du globe; quelques-unes sont propres à l'Europe tempérée et à l'Amérique du Nord. Les *Ludwigia*, voisins des *Uragis* (V. ce mot), sont caractérisés par des fleurs dont le réceptacle ne se prolonge pas au delà de l'ovaire et porte immédiatement le calice et la corolle 3-6-mères. Dans les espèces de la section *Jussiaea* l'androcée est diplostémoné; les *Isnardia* sont des *Ludwigia* à corolle peu développée. Le fruit est poricoide ou septicoide. Dans l'Inde, on emploie comme anthelminthique et diaphorétique la racine du *L. diffusa* H. Bn (*Jussiaea diffusa* Forsk.); en Cochinchine et aux Indes orientales, on utilise le *L. repens* H. Bn (*J. repens* L.) dans le traitement de la teigne et d'autres affections du cuir chevelu; on le mélange à cet effet avec l'huile de ricin. Aux Antilles, le *L. Swartziana* H. Bn (*J. repens* Sw.) est employé comme astringent contre les ophthalmies. Le *L. peruviana* H. Bn (*J. peruviana* L.) sert à faire des cataplasmes résolutifs dans le S. de l'Amérique. Enfin les graines du *L. alternifolia* L. (*Isnardia alternifolia* DC.) sont utilisées aux Etats-Unis comme vomitives. D^r L. Hx.

LUDWIGSBRUNNEN. Source minérale de la Hesse, à 2 kil. N. de Grosskarben. L'eau acide, chlorhydrique, est très active et donne lieu à une exportation annuelle de plusieurs millions de bouteilles.

LUDWIGSBURG. Ville du Wurtemberg, ch.-l. du cercle du Neckar, à 2 kil. du Neckar; 17,000 hab. C'est une belle ville du xviii^e siècle, aux larges places, aux rues droites. Le château royal comprend seize corps de bâtiments avec 400 chambres, de superbes salles de gala, le caveau de la famille régnante, etc. Non loin sont les châteaux de *Monrepos* et *Favorite*. Ludwigsburg est une création du duc Eberhard-Louis qui y fit élever d'abord un pavillon de chasse, puis le palais actuel et la ville, sa favorite, M^{lle} de Groevenitz, lui ayant persuadé d'y transférer sa capitale (1724). Une manufacture de porcelaine y a fabriqué de 1758 à 1824 des objets en style rococo caractérisés par leur décoration formée d'oiseaux, de hannetons, de papillons et de guirlandes de fleurs. A.-M. B.

BIBL.: H ENLE, *Württembergische Lustschlösser*, Wurzburg, 1810, t. I.

LUDWIGSHAFEN. Ville de Bavière, prov. du Palatinat rhénan, sur la r. g. du Rhin, en face de Mannheim, à 90 m. d'alt.; 15,000 hab. par moitié protestants et catholiques. La grande industrie s'y est développée et depuis 1880 la ville grandit rapidement. Outre une grande fabrique d'aniline et de soude qui occupe des milliers d'ouvriers, Ludwigshafen

produit des lainages, de l'acide sulfurique, de l'alun, des machines, des wagons, etc. Elle fait un commerce actif de fer, bois, etc., par la voie fluviale. — C'est l'ancienne tête de pont de Mannheim; le roi Louis I^{er} y fonda la ville actuelle (1843) qui reçut ce titre en 1839. Le 15 juin 1849 Prussiens et Badois s'y combattirent. A.-M. B.

BIBL.: ESSELBORN, *Gesch. der Stadt Ludwigshafen*, 1886.

LUDWIGSLUST. Ville d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur le chem. de fer de Wittenberg à Hambourg; 6,500 hab. Château grand-ducal (bâti de 1772 à 1779) avec caveau de famille, beau parc, etc. Elle doit son origine au duc Christian-Louis (1747-86).

LUE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sabres; 895 hab.

LUÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Seiches; 320 hab.

LUECH (Le) (V. GARD, t. XVIII, p. 492).

LUEG (Col de). Défilé des Alpes autrichiennes, prov. de Salzbourg; il a été creusé par la Salzach entre le Haagengebirge à l'O. et le Tannengebirge à l'E. Il a 8 kil. de long sur une largeur moyenne de 14 m. seulement. Au pied de la muraille rocheuse sont creusés du côté septentrional les trous en forme de chaudière qu'on appelle *Oefen* à cause du bouillonnement de l'eau. Fortifié depuis le xiii^e siècle, le col de Lueg est traversé par le chem. de fer de Salzbourg à Bischofshofen.

LUEGG. Village d'Autriche, prov. de Carniole, sur le *Karst* (V. ce mot); cinq grandes cavernes; vieille forteresse taillée dans le roc; château pittoresque de l'an 1570.

LUETTE (Anal.). La luette est un appendice conoïde assez mou, facile à s'œdématiser, qui pend au milieu du bord inférieur du voile du palais. Elle est constituée par un manchon que lui forme la membrane muqueuse du voile du palais, dans lequel sont placés côte à côte deux petits muscles : muscles palato-staphylins (azygos de la luette), attachés à l'épine nasale postérieure en haut et à la face profonde de la membrane muqueuse dans laquelle ils sont inclus. — On donne encore le nom de luette à une saillie que forme parfois sur le plancher du col de la vessie l'hypertrophie du lobe moyen de la prostate (luette vésicale), et à une saillie du vermis inférieur du cervelet (luette du cervelet) qui pend dans le quatrième ventricule.

LUFFA (*Luffa* Cav.) (Bot.). Genre de plantes, famille des Cucurbitacées, tribu des Cucumérinées, composé d'herbes annuelles, ordinairement grimpantes, toutes originaires de l'Ancien-Monde, sauf le *L. purgans* Mart. qui est américain. Les fleurs sont monoïques, pentamères avec 3-5 étamines dans les fleurs mâles, un réceptacle en forme de long tube contenant l'ovaire qui est surmonté d'un style à sommet stigmatifère trilobé dans les fleurs femelles. Le fruit mûr est sec, oblong ou cylindrique, arrondi ou recouvert de côtes saillantes, polysperme, s'ouvrant par un opercule au sommet. Les graines ressemblent à celles des conges. Les fleurs mâles sont réunies en grappes, les fleurs femelles généralement solitaires et parfois placées à la base de ces grappes. — Espèces principales : *L. purgans* Mart. (*Momordica operculata* L.) du Brésil ou il est connu sous le nom vulgaire d'*Abobra* (V. ce mot); ses fruits, très amers, servent à préparer un extrait employé comme drastique énergique dans le traitement de l'hydropisie; *L. Bindal* Roxb., qui sert au même usage dans l'Inde; *L. amara* Roxb., le *Kerula* des Bengalais et le *Sheti-beera* des Cingalais, dont les fruits sont doués de propriétés émétiques et purgatives; *L. ægyptiaca* Mill. (*Momordica Luffa* L.), originaire de Ceylan et d'Arabie, encore appelé *Petole* dans nos colonies, dont le fruit, à pulpe fade et filandreuse, sert de nourriture aux populations pauvres dans les temps de disette. On cultive cette espèce dans le N. de l'Amérique et aux Antilles; quand le fruit vieillit, il duret et fournit alors un réseau de fibres qu'on connaît en Amérique sous le nom d'éponge végétale et aux Antilles sous celui de *torchon*;

ce laés de fibres s'amollit dans l'eau et sert à frictionner la peau; on en fabrique en outre des semelles, des cadres, des corbeilles et même du papier.

Dr L. HN.

LUFFT (Hans), imprimeur et libraire allemand, né en 1495, mort à Wittenberg le 2 sept. 1584. Il fonda une librairie à Wittenberg en 1525 et imprima le premier la Bible de Luther (1534), dont il vendit plus de 100,000 exemplaires jusqu'à sa mort. Il imprima la plupart des autres œuvres de Luther. En 1563, il fut bourgmestre de sa ville.

BIBL. : ZELTNER, *H. Lufft*; Altdorf, 1727.

LUGAGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne; 246 hab.

LUGAGNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne; 340 hab.

LUGAGNAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 188 hab.

LUGAN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Montbazens; 691 hab.

LUGAN. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur; 423 hab.

LUGANO (all. *Lauis*). I. LAC. — Ce lac, dit aussi de *Ceresio*, est situé à l'extrémité S. de la Suisse, et appartient au cant. du Tésin, sauf un de ses bras qui s'étend en Italie dans la direction du lac de Côme. Sa forme très irrégulière rappelle celle du lac de Lucerne; il a cinq golfes. L'aspect des rives, encaissées entre des montagnes rocheuses qui les dominent de 500 à 1,000 m., présente une grande diversité et des contrastes remarquables, le site du Midi se mariant avec la nature agreste et sauvage des contrées subalpines. Il est à 271 m. d'alt. et se déverse par la Tresa dans le lac Majeur. Son principal tributaire est l'Agno. Le lac a 54 kil. q., 35 kil. de long de Porlezza à l'E. (vers le lac de Côme) à Ponte Tresa à l'O., une largeur moyenne de 1 kil. seulement, une largeur maxima de 3 kil. Sa plus grande profondeur, dans le bras de Porlezza, est de 279 m.; elle diminue dans celui de Melide et n'est plus que de 84 à 94 m. dans les bras de Capolago, Porto et Agno; enfin dans le *Laghetto*, entre Laveno et Ponte Tresa, elle se réduit à 50 m. Le lac de Lugano est desservi par des bateaux à vapeur, et, depuis 1874, il est traversé par la ligne du Saint-Gothard.

II. VILLE. — Ville de Suisse, cant. du Tésin; 7,097 hab. Située au bord du lac du même nom, Lugano rappelle Naples. Le paysage est remarquablement beau, le climat d'une grande douceur. A une petite distance, le mont San Salvatore (909 m.) sur la cime duquel conduit un chemin de fer funiculaire. Lugano possède plusieurs églises dans lesquelles se trouvent des tableaux et des sculptures des grands artistes italiens: San Lorenzo (inachevée) dont Bramante a donné le plan; Santa Maria degli Angeli (*Crucifixion* de Luini); Santa Marta, etc.; en outre quelques monuments du célèbre sculpteur tésinois Vela. En octobre s'y tient une grande foire de bêtes à cornes. Au près sont les grottes naturelles qui forment les fameuses caves de *Caprino*.

LUGANSK (V. **LOGAN**).

LUGANSKI (V. **DAHL** [Wladimir]).

LUGARDE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mirat, cant. de Maremat; 738 hab. Sur un rocher escarpé, ruines d'un ancien château.

LUGARDON (Jean-Léonard), peintre suisse, né à Genève, de parents français, en 1801, mort le 17 août 1884. Élève de Gros et d'Ingres, il a laissé des tableaux d'un faire solide, quoique rappelant encore, par la couleur et l'arrangement, la vieille école, et parmi lesquels nous citerons: *Tell sauvant Baumgarten* (musée de Berne); *Arnold de Melchthal et la Délivrance de Bonnivard* (musée de Genève); *Calvin refusant la communion aux Libertins*; *Christ en croix*. La plupart de ses compositions ont été lithographiées.

Son fils *Albert*, né à Genève en 1827, est un dessinateur habile et un bon peintre d'animaux. J. GOURDAULT.

LUGASSON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon; 395 hab.

LUGAUT. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort; 1,837 hab.

LUGLIEN (V. **FOURMENT** [Bayon de]).

LUGLON. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sabres; 765 hab.

LUGNAQUILLA (Mont) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

LUGNETZ. Vallée de Suisse, cant. des Grisons, latérale à la vallée du Rhin sur la rive droite duquel elle s'ouvre, vis-à-vis de la petite ville d'Ilanz. Elle présente, avec ses rochers menaçants, ses défilés étroits et ses nombreuses et bruyantes cascades, un aspect extrêmement sauvage.

LUGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Ver vins; 207 hab.

LUGNY (*Luviniacus*, *Luiniacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, sur la Bourbonne; 1,097 hab. Moulins; four à chaux. Trouvailles de l'époque préhistorique (hache polie), de l'époque romaine (monnaies) et de l'époque burgonde (sépultures). Eglise moderne (curieux retable du XVI^e siècle). Restes du château incendié par les paysans en 1789. La seigneurie appartenait à une vieille famille de chevalerie bourguignonne qui avait pris le nom de cette terre; elle passa ensuite aux Saulx-Tavannes et aux La Baume-Montrevel.

L.-X.

BIBL. : L. LEX, *Notice historique sur Lugny et ses hameaux*; Mâcon, 1892, in-12.

LUGNY-BOURBONNAIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Mérondes; 406 hab.

LUGNY-CHAMPAGNE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancerques; 483 hab.

LUGNY-LÈS-CHAROLLES (*Luniacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles, sur l'Arconce; 594 hab. Carrières; tuilerie; four à chaux; moulin. Lugny était une des quatre anciennes baronnies du Charolais; elle appartenait aux Lévis (XV^e-XVII^e s.). Beau château restauré en 1770.

LUGO. VILLE. — Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur la rive gauche de Minho et le chem. de fer de Léon à Gijón; 20,600 hab. Evêché. Sources sulfureuses (+ 32° à 38°) connues des Romains. Vieille enceinte garnie de tours; 5 églises. Commerce de viandes conservées, toiles, etc. C'est le *Lucus Augusti* des Romains.

PROVINCE. — La prov. de Lugo forme le N.-E. de la Galice, confinant au N. à l'Océan, à l'E. aux prov. d'Asturies et de Léon; au S. à celle d'Orense, à l'O. à celle de Pontevedra et Coruña (La Corogne). Elle a 9,881 kil. q. et 432,165 hab., soit 44 hab. par kil. q. Au S.-E. sont les monts Cantabres, sierras de Picos et del Caurel (1,624 m.) divisées par le col de Piedrafita (1,123 m.). Le N. de la province est occupé par les contreforts de ces montagnes qui s'étendent jusqu'à la mer. A l'O. sont les monts de Galice que traverse le col de Puerto Bello (510 m.). Il n'y a de plaine que dans la vallée du Minho; la côte est abrupte et déchiquetée. Les seuls cours d'eau abondants sont le Minho et son affluent le Sil. Vers le N., l'océan reçoit le Navia, le Riveado, le Landrove et autres petits torrents. La population est essentiellement agricole; il n'y a ni bons ports ni bonnes routes, donc presque pas de commerce. Les produits agricoles sont les céréales, les bois de construction, le chanvre, la laine, le fromage. Il y a des mines de fer, de plomb et d'antimoine. Le tissage de la toile et la poterie sont les seules industries. Sur la côte, la pêche et la vente du poisson salé fournissent des ressources. La province se divise en onze districts. A.-M.B.

LUGO. Ville d'Italie, à 25 kil. O. de Ravenne, ch.-l. de circondario; 40,000 hab. Marché très fréquenté et localité célèbre pour la beauté de ses femmes; grande foire en septembre.

LUGO-DI-NAZZA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Ghisoni; 512 hab.

LUGO (Jean de), cardinal, né à Madrid en 1583, mort

en 1660. Entré dans l'ordre des jésuites en 1603, il fut envoyé par ses supérieurs à Rome, où il professa pendant vingt ans la théologie et la philosophie. Il fut créé cardinal en 1643 par Urbain VIII. On lui attribue la vulgarisation de l'emploi du quinquina, qu'on appela alors *poudre de Lugo*. Œuvres principales : *Disputationes de justitia et jure* (Lyon, 1643-46, 1652, 2 vol.); *Disputationes scholasticæ et morales de Virtute fidei divinæ* (Lyon, 1646-56, 2 vol.); *Disputationes scholasticæ de Incarnatione Dominica* (Lyon, 1633-53); *Disputationes scholasticæ et morales de Sacramenta ii genere, de venerabili Eucharistiæ sacramento et de sacrosancto Missæ sacrificio* (Lyon, 1644-51, 2 vol.); *De Virtute et Sacramento Pœnitentiæ, item de Suffragiis et Indulgentiis* (Lyon, 1644-52); *Responsorum moralium libri VI* (Lyon, 1660); ces ouvrages reproduisent la doctrine de Thomas d'Aquin, mais en la modifiant dans un sens opposé à l'augustinisme, conformément à la pratique constante des jésuites.

E.-H. V.

LUGOL (J.-G.-A.), médecin français, né à Montauban le 10 août 1786, mort le 16 sept. 1851. Il fit des cours particuliers à Paris, puis devint médecin à l'hôpital Saint-Louis. Il étudia à fond les maladies scrofuleuses et le premier introduisit largement l'iode dans leur thérapeutique. Ses premiers travaux à cet égard datent de 1829-31. Son principal ouvrage est : *Recherches et observations sur les causes des maladies scrofuleuses* (Paris, 1844, in-8).

Dr L. Hn.

LUGON-ET-L'ISLE-DU-CARNEY. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac; 937 hab.

LUGOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Belin; 442 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Paris à Bayonne.

LUGOS. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Krassó Szerényi; 13,000 hab., dont deux tiers de Roumains, un tiers d'Allemands. Le cours de la Temes sépare cette ville en deux quartiers, que l'on nomme le Lugos allemand et le Lugos roumain, bien qu'en réalité, des deux côtés, les deux nationalités vivent très mélangées. Un pont construit en pilotis unit les deux rives. Un évêque catholique-grec réside à Lugos. Le commerce des vins et du bétail y est très actif. La ville et ses environs sont souvent mentionnés dans l'histoire militaire : vers le N., à Tapsia, Trajan vainquit les Daces; vers le S. le général autrichien Veterani fut vaincu par les Turcs en 1695. En 1849, Lugos offrit un dernier asile à l'armée révolutionnaire. Les baraquements actuels peuvent recevoir 10,000 honvêds.

LUGRIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Évian; 4,666 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Bellegarde au Bouveret.

LUGUET (René BÉNÉFAND, dit), acteur français, né vers 1815. Fils, frère, genre de comédiens, il joua la comédie tout enfant, et vers 1845 fut engagé au Gymnase, d'où il passa presque aussitôt au Palais-Royal. Au bout de quelques années on le trouve au Vaudeville, où il fait deux créations assez remarquées dans *la Corde sensible* et *la Dame aux Camélias*. Enfin, il rentre, vers 1855, au Palais-Royal, qu'il n'a plus quitté depuis lors, et où, malgré son grand âge, il tient encore, à l'heure où ces lignes sont écrites (1895), un emploi important. M. René Luguët avait épousé, en 1842, la fille de M^{me} Dorval, la célèbre tragédienne. Il est frère de Marie Laurent.

LUGUET (Henri BÉNÉFAND, dit), acteur français, né à Périgueux en 1822, mort en 1875. Après avoir fait partie d'une troupe d'enfants qui courait la province, il fut engagé au théâtre de Brest, puis joua les amoureux à Genève, à Rouen, à Gand, à Lille, à Bordeaux et à Lyon. C'est de Lyon qu'il fut engagé en 1847 à l'Odéon, qu'il quitta l'année suivante pour entrer au Vaudeville. Deux ans après, il retournait en province, puis enfin était engagé pour l'emploi des premiers rôles à la Porte-Saint-Martin, où il débuta dans *l'Imagier de Harlem*. Il fit à ce théâtre un grand nombre de créations, entre autres dans *Benvenuto Cellini*,

le Virux Caporal, *les Nuits de la Seine*, *la Faridou-daine*, *l'Homme de la maison*, *la Jeunesse des Mousquetaires*, *Paris*, *le Comte de Lavernie*, etc.

LUGY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 256 hab.

LU-HÉOU (V. HAN).

LUHIER. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 256 hab.

LUIGI (Andrea di) (V. INGEGNO [L']).

LUIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouaré; 255 hab.

LUIGNY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon; 751 hab.

LUIKEN (V. LUYKEN).

LUINI (Bernardino), peintre de l'école milanaise, né à Luino entre 1465 et 1480, mort après 1529. Sa vie est mal connue; nous ne disposons de points de repère certains que pour la période comprise entre 1521 et 1533. Imitateur enthousiaste du Vinci, dont souvent il copia les dessins, il ne fut probablement pas son disciple immédiat; Léonard, dans ses manuscrits, nomme tous ses élèves sans le mentionner. Il subit d'abord l'influence de Borgognone, sensible dans le plus remarqué de ses nombreux ouvrages de jeunesse, *la Pielà* de l'église Santa Maria della Passione à Milan. Son originalité s'affirma surtout dans la fresque. A l'église Saint-Maurice de Milan, appelée aussi *Monasterio Maggiore*, il a exécuté une série de fresques admirables (*Sainte Lucie*, *Sainte Apolline*, *Sainte Catherine*, *Sainte Agathe*). La bibliothèque Ambrosienne conserve la grande fresque du *Couronnement d'épines* (1522) et une admirable tête du *Sauveur*. Mais les peintures les plus importantes de Luini se trouvent à Santa Maria de Saronno; les quatre grandes fresques qu'il y a exécutées (*le Mariage de la Vierge*, *Jésus parmi les docteurs*, *la Présentation au Temple* et *l'Adoration des Mages*) sont de véritables chefs-d'œuvre. Cette dernière fresque est presque identique à celle du palais Litta, qui possède aujourd'hui le musée du Louvre. Enfin, à Sainte-Marie-des-Anges, à Lugano, se trouve une grande fresque de *la Passion* (1529). Le musée de Brera à Milan renferme quelques-unes de ses œuvres les plus intéressantes, entre autres *la Vierge entre saint Antoine et sainte Barbe* (1524) et *les Trois Jeunes Filles qui jouent à la main chaude*. Citons encore la *Décollation de saint Jean-Baptiste* (musée des Offices, Florence); *Modeste et Vanité* (Rome, palais Sciarra); *Hérodiade* (musée du Louvre); *le Christ au milieu des docteurs* (British Museum), etc. — Luini a un sentiment délicieux de la grâce sans affectation. Il est supérieur aux autres élèves de Léonard par ce charme sympathique de l'émotion naïve et de la tendresse profonde qu'il a répandues en tous ses ouvrages.

Ses fils *Aurelio* et *Evangelista*, qui vivaient encore en 1584, furent aussi de bons peintres; Aurelio excella comme ornemaniste; Evangelista se rattache à l'école romaine.

Jean J. MARQUET DE VASELOT.

BIBL. : G. LAFENESTRE, *Luini*, dans *la Gazette des beaux-arts*, 1869, t. II. — BURCKHARDT, *Cicerone*, 6^e éd. — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III.

LUINI ou **LUINO** (Le P. Francesco), mathématicien italien, né à Milan le 24 mars 1740, mort à Milan le 7 nov. 1792. Ce savant jésuite professa successivement à Milan, à Pavie, à Côme, enfin à Mantoue, où il fonda une brillante école de mathématiques. Son premier ouvrage, *Sulle Progressione et sulle serie* (Milan, 1767, in-4), eut beaucoup de succès. A citer encore son *Corso di matematica* (Milan, 1772, 3 vol. in-8).

L. S.

LUINO ou **LUVINO**. Ville d'Italie, prov. de Côme, à l'E. du lac Majeur, au N. de l'embouchure de la Tresa, 2,000 hab. Belles villas; eaux minérales. C'est l'aboutissant d'une des deux lignes entre lesquelles se partage le chemin de fer du Saint-Gothard à Milan; l'autre passe par Chiasso sur le lac de Côme. En 1848, Garibaldi combattit à Luino.

LUI DE GRENADE (V. **LOUIS DE GRENADE**).

LUI DE LÉON (V. **LÉON** [LUI DE]).

LUI SANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Beaume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 276 hab.

LUI SANT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Chartres; 873 hab.

LUISETAINES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie; 221 hab.

LUITPOLD (Karl-Joseph-Wilhelm-Ludwig), régent de Bavière, né à Wurzburg le 12 mars 1821. Deuxième fils du roi Louis I^{er}, il embrassa la carrière militaire, fit campagne en 1866 et 1870-71, mais se tint sur la réserve, ne jouant de rôle officiel que pour suppléer son neveu Louis II. L'internement et la mort de celui-ci lui firent prendre la régence au nom du roi Otton, aliéné. Bien qu'il passât pour catholique convaincu, il garda d'abord le ministère Lutz. — De son mariage avec Augusta de Toscane († 1864) sont issus trois fils, dont l'aîné Louis, né en 1845, est l'héritier présomptif du trône de Bavière.

LUITPRAND, roi des Lombards (V. **LUITPRAND**).

LUITPRAND, historien italien (V. **LUITPRAND**).

LUITRÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Fougères; 1,692 hab. Stat. du chem. de fer de Vitry au Mont-Saint-Michel.

LUJAN ou **VILLA DE LUJAN**. Ville de la République Argentine, dans la prov. de Buenos Aires et à 80 kil. de cette ville par chemin de fer, sur le rio de Lujan qui se jette dans le rio de la Plata; 5,000 hab. Station de la ligne de Buenos Aires à Bragado, lançant un embranchement sur Pergamino. Son nom lui vient d'un capitaine tué par les Indiens en 1535. Ne pas confondre avec Lujan, village chef-lieu de département, à 20 kil. au S. de Mendoza.

LUKÁCS (Béla de), homme d'Etat, économiste et publiciste hongrois, né à Zalatna en 1847. Rendu orphelin dès l'année suivante par les insurgés roumains, blessé même dans les bras de sa nourrice, il figura de bonne heure parmi les patriotes magyars. Journaliste dès 1869, remarqué en 1870-71 pour ses sympathies françaises, il devint député en 1872. Sa plume, après un début romanesque sur *les Chercheurs d'or* de Zalatna, se voua bientôt aux questions financières. Il publia successivement des travaux : en 1876 sur *les Finances austro-hongroises*, en 1880 sur *les Postes et télégraphes*, en 1884 sur *le Budget et l'impôt en Angleterre*, sur *le Budget et l'impôt en France*. Directeur des chemins de fer de l'Etat en 1876, le ministre Baross fit bientôt de lui son collaborateur comme sous-secrétaire d'Etat. En 1892, il devint ministre du commerce. Il s'est retiré récemment avec le ministre Wekerle.

E. SAXORS.

LUKAS, théologien tchèque, né à Prague en 1460, mort en 1528. Il entra dans la secte des frères bohèmes vers 1492 et devint membre du conseil. Il fut envoyé en 1491 pour étudier les Eglises d'Orient, et plus tard chez les Vaudois d'Italie et de France. Il devint ensuite évêque; son influence était telle qu'un contemporain l'appela l'*antipape*. En 1511, il envoya deux de ses disciples à Erasme, dont il voulait appeler l'attention sur les doctrines de la secte. Il entra ensuite en relations avec Luther. Ce fut l'un des représentants les plus remarquables de la secte des frères bohèmes. Ses écrits sont tous écrits en langue tchèque; on en a compté plus de soixante. La liste a été dressée par J. Jireček dans son *Manuel d'histoire de la littérature tchèque* (Prague, 1875).

L. L.

LUKASZEWICZ (Joseph de), historien polonais, né à Kromplevno (près de Poznan) le 30 nov. 1797, mort à Toroszyce le 18 févr. 1872. Bibliothécaire du comte Raczyński à Poznan (1829-52), il fonda avec Poplinski une librairie polonaise, une revue littéraire (*Oredownik*) et une revue populaire (*Przyjaciół ludu*), qui disparurent en 1846. Il a tracé l'histoire morale de sa patrie en des ouvrages d'une grande valeur. Ses œuvres principales sont : *Histoire des Dissidents à Poznan aux XVI^e et XVII^e siècles* (Poznan, 1832; trad. all., 1843); *les Eglises des Frères*

Bohèmes dans l'ancienne Grande-Pologne (Poznan, 1835; trad. all., 1877); *les Eglises de la confession helvétique en Lithuanie* (Poznan, 1842, 2 vol.; trad. all., 1848-50); *Histoire des établissements d'enseignement en Pologne et en Lithuanie* (Poznan, 1849-51, 2 vol.); *Description historique et statistique de la ville de Poznan aux temps anciens* (1838, 2 vol.; trad. all., 1846); *Histoire de toutes les Eglises dans les anciens diocèses polonais* (1856-63, 3 vol.).

A.-M. B.

LUKIS (William-Collings), archéologue anglais, né en 1817. Doyen de Catterik East (Yorkshire), il a publié d'intéressantes monographies sur l'archéologie préhistorique : *Danish Cromlechs and burial customs compared...*; *On Flint Implements and tumuli of Wath*; *The Stone Avenues of Carnac*; *Rude Slone Monuments...* (1875), etc.

LUKMANIER (italien *Lucomagno*). Col de Suisse (1,917 m. d'alt.), dans les Alpes des Grisons, entre le Pizzo Rondadura et le Scoppi; il relie les vallées du Rhin et du Tésin par les vals Medels (Grisons) et Blenio (Tésin). Il n'a de route carrossable que depuis 1877. Cependant ce passage fut fréquenté dès l'époque carolingienne et durant tout le moyen âge. La route monte de Platta (1,380 m.) le long des gorges du Rhin jusqu'aux hospices Saint-Gion et Saint-Gall, puis à l'hospice Santa Maria (1,842 m.), franchit le faite sur un plateau dénudé, et redescend par les hospices Casaccia et Camperio vers Olivone (892 m.), d'où elle rejoint à Biasca (387 m.) la grande route du Gothard.

A.-M. B.

LULÉ-BERGAOS ou **TCHATUL-BOURGAS**. Ville de la Turquie d'Europe (sandjak de Rodosto), à 48 kil. N.-N.-O. de Rodosto, et à 46 d'Andrinople, sur le Karagatch, all. de l'Erkené; 5,000 hab. Ruines d'un château et de murailles. A 10 kil. au S.-O. est une station du chem. de fer d'Andrinople à Constantinople. Fabrication de pipes turques appelées *Lulé*. C'est l'antique *Bergula*.

LULE-ELF. Fleuve du N. de la Suède, tributaire du golfe de Botnie, long de 408 kil.; il est formé par la jonction du *Stora* (grand) et du *Lilla* (petit) Lule-elf, descendus du Sulitelma (1,880 m.). Le premier s'épanche en lacs sur les paliers des terrasses dont il descend les gradins par de belles cascades; la plus majestueuse est celle de Niemmelsaska, qui saute de 75 m. (y compris les rapides qui la prolongent). Le Lilla-Lule-elf forme le lac Saggatjanr dans une admirable vallée, et la cascade de Wuollerim. Le fleuve forme les rapides de Porsifors, Edefors (2 kil. de long, 25 m. de chute) et Iledensforsar (8 kil. de long, 19 m. de chute); il est navigable dans les biels intermédiaires; du dernier à la mer, il y a 45 kil. On a creusé des caux pour tourner les rapides, mais la navigation demeure malaisée.

A.-M. B.

LULEA. Ville de Suède, ch.-l. du län de Norbotten, sur le golfe de Botnie, dans la presqu'île Sandø, à l'embouchure du Lule-elf; 3,500 hab. Commerce de bois, de goudron, de fer (des mines de Gellivara). Un chemin de fer la relie à la côte de Norvège; une ligne de bateaux à vapeur à Stockholm. Fondée en 1621, elle fut brûlée le 11 juin 1887.

LULIER (Louis-Marie), révolutionnaire français, né à Paris vers 1746, mort à Paris le 5 mai 1794. Homme de loi, membre de la Commune révolutionnaire du 10 août, il fut nommé accusateur public près le tribunal du 17 août, puis il remplaça Roderer dans les fonctions de procureur général syndic du département de Paris, où il fut ensuite agent national. Impliqué avec Chabot et autres dans l'affaire de la Compagnie des Indes, il fut traduit au tribunal révolutionnaire en même temps que Danton. Acquitté, il fut maintenu en arrestation comme suspect et se tua d'un coup de poignard à Sainte-Pélagie. — Dans les documents contemporains, son nom est presque toujours défiguré en celui de *Lhuillier*.

F.-A. A.

LULLE (Raimond) de son vrai nom **RAYMOND LUL**, en latin **LULLUS** ou **LULLIUS**, philosophe scolastique, né à Palma,

dans l'île de Majorque, vers 1233, mort à Bougie en 1315. Après une jeunesse aventureuse et déréglée, il crut avoir cinq fois la vision de Jésus crucifié, renonça au monde et se retira dans l'île de Majorque où un esclave sarrasin lui apprit l'arabe. C'est là qu'il composa l'*Ars magna* vers 1275, ainsi que la plupart de ses ouvrages arabes et de ses œuvres poétiques. Il y fonda en 1276 un convent de frères mineurs qui devaient se consacrer à l'étude de l'arabe. En 1285, il alla à Rome, puis à Paris (1287), à Montpellier (1289), à Gènes (1291), puis à Tunis où il resta une année (1291-92), essayant vainement de convertir les infidèles au christianisme et où il écrivit ses traités d'alchimie. De là il revint à Rome où il écrivit l'exposé de son grand art intitulé *Arbor Scientiarum*. En 1298 nous le retrouvons à Paris, en 1299 à Majorque, en 1300 à Clyppe, puis à Gènes, Lyon, Majorque, Bougie, Pise, Avignon, Paris (1309), où il compose son *Liber contradictionis inter Raymondum et Averroistam* (1310), et où il fait sur Averroès et sur son *Grand Art* des lectures publiques qui attirent une foule d'étudiants et de maîtres. De là nous le suivons encore au concile de Vienne (1311), à Majorque, Paris, Montpellier, Messine, Tunis, enfin à Bougie où il fut lapidé, d'après Nic. de Pax, en 1315. Cet homme, d'une activité prodigieuse, auquel son exaltation a valu le surnom de *Doctor illuminatus*, n'avait pas composé, dit-on, moins de 486 ouvrages, traités de théologie, de philosophie ou d'alchimie, poèmes, etc. Il nous est parvenu sous son nom 313 ouvrages qui semblent avoir été écrits en arabe, en catalan, mais qui nous sont parvenus sous forme de traductions latines. Il est difficile d'y faire la part des ouvrages authentiques et des apocryphes. 184 sont inédits. Les 129 autres ont été imprimés soit à part, soit dans la grande édition de Mayence (1741-42, 8 vol. in-fol.), soit encore dans la petite édition de Palma (1744-46, 3 vol. in-4). On trouvera le catalogue complet et l'analyse des œuvres de Lulle dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, pp. 74-386. Il faut y joindre une curieuse *Consolatio Venetorum* que M. Haureau a récemment découverte et analysée dans ses *Notices de manuscrits latins* (Paris, 1892, t. IV, pp. 230 et suiv.). En dépit de sa prodigieuse activité intellectuelle, R. Lulle ne peut guère être compté au nombre des grands penseurs du moyen âge. Il a eu sans doute des vues originales; il a compris, entre autres, l'importance philosophique des écrits arabes et de la cabale. Mais son réalisme intempérant et sa confiance sans réserve en la raison l'ont conduit aux constructions philosophiques les plus fantaisistes. Tel est son célèbre *Grand Art* qui consiste essentiellement à disposer arbitrairement des concepts matériels ou formels en trois cercles, lesquels, en tournant autour d'un même point, produisent à volonté toutes les combinaisons possibles. Par ce procédé qui, on le devine, aboutit au plus extravagant mélange d'absurdités et de vérités, R. Lulle espérait résoudre tous les problèmes scientifiques. La philosophie cessait pour lui d'être une science; elle devenait le grand art, l'art par excellence qui crée la vérité de toutes pièces. Il admet sans restriction l'accord de la raison et de la foi, et prétend démontrer rationnellement les mystères de la trinité et de l'incarnation contre saint Thomas qui tenait ces dogmes pour indémonstrables et Averroès qui les tenait pour faux. Il pousse enfin le réalisme jusqu'à soutenir que le genre est le premier degré du chaos et contient en son essence tous les êtres futurs.

Th. RUYSSSEN.

BIBL. : E. LITTRÉ et B. HAUREAU, *Raymond Lulle*, dans l'*Hist. litt. de la France*, 1885, t. XXIX, pp. 1-387, où l'on trouvera, pp. 65-67, l'indication des principaux travaux consacrés à R. Lulle; pour plus de détails, V. U. CHEVALIER, *Répert. des sources histor. du moyen âge*; Paris, 1877-83, pp. 1908-9; et supplément; Paris, 1888, p. 2791. — V. aussi PRANDTL, *Gesch. der Logik*, t. III, pp. 145-177, B. HAUREAU, *Hist. de la philos. scolast.*, t. II, part. 2, pp. 292 et suiv.

LULLI (V. LULLY).

LULLIER (Ernest-Charles), publiciste français, né à Mircourt le 27 avr. 1838, mort à Panama en 1891.

Elève de l'École navale (1854), lieutenant de vaisseau en 1868, il fut réformé à cause de son exaltation et de son esprit d'indiscipline qui déjà lui avaient fait retirer à deux reprises le grade d'enseigne. Il eut des duels et des condamnations retentissantes. En 1870, il fut envoyé en mission à Copenhague et à New York par le gouvernement de la Défense nationale. Revenu à Paris, il se jeta à corps perdu dans la Commune, fut nommé général en chef de la garde nationale et s'empara des forts et des points stratégiques les plus importants de Paris. La Commune craignant de s'être donné un dictateur le destitua (25 mars) et même le fit emprisonner. Il s'échappa et entama des négociations avec le gouvernement. Il fut néanmoins condamné à mort par le 3^e conseil de guerre de Versailles le 4 sept. 1871, mais cette peine fut commuée en celle des travaux forcés, puis en deux ans de prison qu'il fit à Aix. En 1881, il se présenta sans succès aux élections législatives dans le 1^{er} arrondissement de Paris contre Camille Pelletan. Il eut de violentes altercations avec les anciens membres de la Commune et se lança avec ardeur dans le boulangisme. On a de lui : *Mission politique et maritime de la France au XIX^e siècle* (Paris, 1865, in-8); *De l'Esprit du progrès sur la flotte* (1866, in-8); *Essai sur l'histoire de la tactique navale et des évolutions de mer* (1867, in-8); *la Vérité sur la campagne de Bohême en 1866* (1867, in-8); *les Anglais et les Russes dans la Haute-Asie* (1869, in-8); *Mes Cachols* (1881, in-12).

LULLIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon; 1,409 hab.

LULLIN (Aimé de) (V. BASTIE [Baron de La]).

LULLIN (Ami), théologien et bibliophile genevois, né à Genève en 1695, mort à Genève le 18 déc. 1756. Consacré ministre en 1718, il voyagea en France, en Hollande, en Angleterre, puis revint à Genève où il fut pasteur en 1726 et professeur d'histoire ecclésiastique en 1737. Ses *Sermons* ont été publiés après sa mort (Genève, 1761-67, 2 vol.). Il s'était formé une riche collection de manuscrits qu'il donna ou légua à la bibliothèque de Genève; une salle de cette institution porte aujourd'hui son nom.

LULLIN (Ami), magistrat genevois de la famille du précédent, né à Genève le 2 févr. 1718, mort à Genève le 4 déc. 1816. Il fut successivement avocat, membre des Deux-Cents, conseiller d'Etat et syndic (1790). En 1792, il se retira. Patriote ardent, il fut l'âme de la résistance au régime consulaire et impérial lors de la domination française. Le 31 déc. 1813, lors de la restauration de la République de Genève, il fut placé à la tête du gouvernement provisoire. Après l'adoption de la nouvelle constitution, il fut nommé premier syndic (14 oct. 1814). E. K.

LULLIN (Paul-Elisée), magistrat et historien genevois de la famille des précédents, né à Genève le 26 avr. 1800, mort à Genève le 1^{er} févr. 1872. Il fit son droit à Heidelberg et Genève. Dès 1828 il entra dans la magistrature, puis au Grand Conseil et au gouvernement cantonal. La révolution de 1846 brisa sa carrière et le rendit à ses recherches d'histoire. Tous ses travaux ont été faits en collaboration avec l'historien Ch. Le Fort. E. K.

LULLIN DE CHÂTEAUVIEUX (V. CHÂTEAUVIEUX).

LULLY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine; 458 hab.

LULLY (Jean-Baptiste), célèbre compositeur, né à Florence en 1633, mort à Paris le 22 mars 1687. Les uns le disent fils d'un menuier, les autres le prétendent gentilhomme; le fait importe peu pour un homme qui sut conquérir le premier rang dans son art, et, en somme, s'il est né de basse extraction, il mourut gentilhomme, bel et bien anobli et à juste titre. Son nom peut s'écrire indifféremment Lully ou Lulli, car lui-même a donné ces deux orthographes. Lully étant encore en Italie prit quelques leçons de musique et apprit la guitare. Il avait environ treize ans lorsque le chevalier de Guise, voyageant à Florence, le fit venir en France et le donna à Mademoiselle de Montpensier qui fit du jeune musicien un... marmiton. A ses

moments perdus, Jean-Baptiste jouait du violon; le comte de Nogent l'entendit et intéressa Mademoiselle à ce talent naissant; celle-ci le mit au nombre de ses musiciens, mais Jean-Baptiste, déjà ingrat, écrivit contre elle une chanson satirique, et elle le chassa. Il travailla alors avec les organistes Métru, Roberdel et Gigault, puis entra dans la grande bande des violons du roi; cette bande se composait d'assez médiocres musiciens, Lully en forma une autre dite la *Petite Bande*, qui ne tarda pas à éclipser son aînée. C'est pour ces musiciens qu'il écrivit ses premières compositions.

On sait que Louis XIV dansait souvent dans les ballets joués à la cour; la musique de ces ballets était écrite par de nombreux compositeurs, parmi lesquels on comptait Lully, puis en 1658 il fit en entier le ballet d'*Alcidione*; ce fut son premier début important; bientôt vinrent : le *Ballet des arts*, l'*Amour déguisé*, enfin la *Princesse d'Elide* en 1664, et l'*Amour médecin*. De ce jour, il fut le collaborateur habituel de Molière jusqu'en 1674, où il se broilla avec lui. C'est ainsi qu'il écrivit en 1669 la musique de *Monsieur de Pourceaugnac*, dont il joua et dansa le rôle principal, et le *Bourgeois gentilhomme*, où il remplit le rôle du mufti avec le plus grand succès.

Vers cette époque, Cambert, Perrin et le marquis de Sourdéac avaient fondé l'Académie royale de musique (V. OPÉRA) et joué l'*Opéra d'Issy* (1659), *Pomone* (1671), *les Peines et les Plaisirs de l'Amour*, avec le poète Gilbert (1672). Perrin était un pauvre bohème incapable de compter, Sourdéac un aigrefin, Cambert un musicien ne s'occupant que de sa musique; l'entreprise, malgré de réels succès, ne pouvait que périliter et, dans ces conditions, le privilège royal ne pouvait leur profiter longtemps. Il était évident qu'il faudrait bientôt un propriétaire pour ce bien en désheréce; Lully avait compris tout le parti que l'on pouvait tirer de l'idée de Perrin et Cambert; il se mit à l'affût; au bout de peu d'années, les associés se volaient, se querellaient, se séparaient, et le Florentin, fort de l'appui de M^{me} de Montespan et profitant de toutes ces discordes, qui avaient fini par indisposer le roi et les juges, faisait tout simplement enlever le privilège à Perrin, payait une légère indemnité à Sourdéac, laissait partir en Angleterre le pauvre Cambert et s'installait à leur place. Ceci se passait en 1672. Le procédé n'était pas très loyal; on cria fort, et un nommé Guichard écrivit un Mémoire qui est resté célèbre; mais Lully avait son génie pour lui, il devait triompher; il ne créa pas, il est vrai, mais il établit réellement en France ce genre noble et majestueux qui a nom tragédie lyrique ou opéra.

Ce ne fut pas dès sa première œuvre que Lully atteignit le but qu'il visait. *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, par lesquelles il ouvrit son opéra de la salle du Jeu de Paume du Bel-Air, rue de Vaugirard, le 15 nov. 1672, était un ballet qui différait fort peu de ceux que l'on avait joués jusqu'à ce jour, mais voilà qu'avec *Cadmus et Hermione* (1673) nous voyons apparaître un art vraiment nouveau; *Alceste* (1674) est bien loin de l'œuvre magistrale que Gluck écrira plus tard sur le même sujet, mais l'air de Caron et la scène des Ombres révèlent un maître. Avec *Thésée* (1675), Lully s'est élevé jusqu'à l'accent tragique dans tout le rôle de Médée. *Atys*, dit l'Opéra du roi, *Isis*, dit l'Opéra des musiciens, avec l'air si pittoresque des plaintes de Pan, *Psyché* (1678), marquent chaque année une nouvelle étape. Viennent ensuite *Bellerophon* (1679), dont le poème est de Corneille, de Fontenelle et de Boileau, *Proserpine*, une des œuvres les plus curieuses et les plus travaillées du maître. Avec le *Triomphe de l'Amour* (1681), qui fut le dernier ballet royal, Lully revint à sa première manière, mais plus relevée et d'une grâce plus virile; en 1682, la tragédie reprenait ses droits avec *Persée*, par la beauté des récitatifs, par l'ampleur des idées mélodiques; *Phaëton* (1683) contient deux beaux duos, mais avec *Amadis* (1684) et *Roland* (1685), le maître est en pleine puissance de son génie; lisez le bel air d'Anadis : « Bois

épais, redouble ton ombre »; l'air de Médor : « Ha! quel tourment »; le chœur si ferme : « Courons aux armes », et vous reconnaîtrez un maître. Dans *Armide* (1686), le duo d'Hidrao et d'Armide, le bel air : « Il est en ma puissance », le récit véritablement tragique d'Armide : « Le perfide Renaud me fuit », sont des pages de premier ordre et par l'inspiration et par le style.

Armide est le dernier et le plus beau des grands opéras de Lully; il laissa encore en portefeuille *Acis et Galatée*, pastorale qui fut jouée en 1686 et imprimée en 1687. La même année on exécuta à l'Opéra *Achille et Polyxène*, dont le maître avait écrit le premier acte et Colasse, son secrétaire, les quatre derniers. En dehors de sa musique dramatique, Lully composa un grand nombre d'œuvres religieuses et parmi les plus connues un *Te Deum*, et une collection de motets qui a été imprimée en 1684.

Dans le cours de sa vie accidentée, le Florentin eut de nombreuses aventures qui toutes ne sont pas à son honneur, entre autres sa rupture avec Molière, la manière dont il conquit le privilège de l'Académie royale de musique, les procédés peu dignes qu'il employa pour attirer la bienveillance du roi. C'était, en somme, un assez vilain caractère, et les mémoires des contemporains nous le montrent sous un assez mauvais jour. Nous ne pouvons rééditer ici ces nombreuses anecdotes, mais on peut se résumer en disant que, si l'homme était peu digne d'estime, le musicien était de premier ordre et qu'il fonda avec l'opéra un genre qui a duré jusqu'à nos jours. On peut ajouter que des grands maîtres comme Rameau, Gluck, Spontini, etc., ont été jusqu'à un certain point ses tributaires.

Lully avait été secrétaire du roi et anobli en cette qualité; ses titres officiels étaient : écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, et surintendant de la musique de Sa Majesté. De plus, il était fort riche; il fut enterré dans une chapelle de Notre-Dame-des-Victoires où l'on voit encore son tombeau. Il avait épousé Madeleine Lambert, fille du célèbre chanteur Lambert, dont il eut trois fils :

Louis de Lully, l'aîné, naquit le 4 août 1664; il fut comme son père surintendant et compositeur de la chambre du roi. Il écrivit, avec son frère Jean-Baptiste, *Orphée*, opéra en trois actes (1690); avec Marais, *Alcide ou le Triomphe d'Hercule* (1693); avec Colasse, le *Ballet des Saisons* (1695).

Jean-Baptiste de Lully, né en 1665, fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice et devint abbé de Saint-Hilaire, près de Narbonne, ce qui ne l'empêcha pas de toucher une pension sur l'Opéra et d'écrire, comme on l'a vu plus haut, une tragédie lyrique d'*Orphée* avec son frère Louis.

Jean-Louis de Lully, troisième fils du grand musicien, naquit en 1667 et mourut en 1688 ayant la survivance de toutes les places de son père. Quoique bien jeune, il signa avec son frère Louis un opéra-ballet, *Zéphyre et Flore*, qui fut joué en 1688.

H. LAVOIX.

BIBL. : FETIS, *Biogr. des musiciens*. — POUJIN, *Suppl. à la Biographie des musiciens*. — *Chefs-d'œuvre de l'Opéra français* (collection Michaëlis). — LAJARTE, *Bibliothèque musicale de l'Opéra*, 1876. — LAVOIX, *Histoire de la musique*. — La *Musique française*. — POUJIN, *l'Opéra sous le règne de Lully*, dans le *Ménestrel*, 1885-86.

LULON (Bot.) (V. ASPHODÈLE).

LULU (Ornith.). Nom vulgaire d'une espèce d'*Louette* (V. ce mot), *Alauda arborea* L., dont Kaup avait fait le type du petit genre *Lullula* (*Nat. Syst.*, 1829, p. 92).

LUMACHELLE (Géol.). Variété de calcaire uniquement formée par une agglomération de coquilles de mollusques appartenant surtout aux Ostracées (V. CALCAIRE).

LUMAGUE (Marie de), fondatrice de l'Institut des Filles de la Providence, née à Paris en 1599, morte en 1657. Après avoir reçu une brillante éducation, elle entra dans un couvent de capucines; mais elle dut bientôt le quitter, sa santé ne lui permettant de supporter les austérités de la règle. En 1617, ses parents la marièrent à François de

Polalion qui fut nommé résident de France à Raguse et dont elle eut une fille. Après la mort de son mari, la duchesse d'Orléans la nomma dame d'honneur et gouvernante de ses filles. Quand l'éducation des princesses fut terminée, elle se retira de la cour et s'associa aux œuvres de saint Vincent de Paul. Ayant marié sa fille, elle fonda (1630) l'institut des Filles de la Providence vouées à l'instruction des pauvres paysannes. En outre, elle aida saint Vincent de Paul à établir la maison des Nouvelles-Catholiques, qui fut dotée par le maréchal de Turenne. E.-H. V. BIBL. : COLIN, *Vie de M^{me} de Lumague*; Paris, 1641.

LUMBAGO (Pathol.). On a désigné sous ce nom le symptôme douleur commun à diverses affections, telles que maladies des reins ou de l'utérus, hémorroïdes, etc., *tour de reins*, rachialgie (V. RACHIS). Le véritable lumbago, encore appelé *courbature*, n'est autre chose qu'un rhumatisme de la masse sacro-lombaire, survenu sous l'influence du froid, de l'humidité, par les temps orageux, ou par une fatigue musculaire excessive; il est probable que le rhumatisme est accompagné ici d'une névralgie des nerfs de la région. Les mouvements exaspèrent la douleur, le repos la calme. La durée de la maladie ne dépasse généralement pas dix jours. Mais elle est souvent à répétition et peut alterner avec la migraine et d'autres névralgies. Localement, on la traite par les rubéfiants et les calmants, par les ventouses scarifiées, le massage, les bains de vapeur, etc.; à l'intérieur, par les diaphorétiques, les purgatifs légers dans les cas fébriles, les narcotiques quand la douleur est très violente.

D^r L. Hn.

LUMBIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Touvet; 427 hab.

LUMBRES. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer; 4,349 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, lignes de Saint-Omer à Boulogne et de Calais à Anvin. Brasseries, fabriques de carton, de papier, de ciment; moulins, tannerie. Église moderne de style gothique. Château d'Acquembronne du xvi^e siècle, restauré de nos jours.

LUMBRES (Antoine de) (V. LOMBRES).

LUMBRICARIA (Paléont.) (V. ANNÉLIDES).

LUMBRICONAIS (*Lumbriconais* Oersted) (Zool.). Genre d'Annélides, ordre des Polychètes, sous-ordre des Sédentaires (Tubicoles), famille des Capitellides. — Caractères du genre : tête distincte, plus ou moins triangulaire, dépourvue d'antennes; anneau buccal bien marqué; trompe courte et couverte de papilles. Corps très contractile, divisé en deux régions, la première pourvue seulement de soies simples, la seconde seulement de soies à crochet; entre les deux, un ou deux anneaux portant un mélange des deux sortes de soies; chez les mâles, entre ces deux mêmes régions, un pore génital entouré de soies courbées, simples et fortes; ces diverses soies sont implantées sur de petites éminences. — Espèces principales : *L. capitata*, Manche, mer du Nord, îles Hébrides; *L. costana*, Naples; *L. fimbriata*, côtes de Belgique; *L. rubicunda*, Saint-Waast.

LUMBRICONEREIS (*Lumbriconereis* Blainville et Grube) (Zool.). Genre d'Annélides, ordre des Polychètes, sous-ordre des Néréides (Errantes), famille des Eunicides, sous-famille des Lumbriconéréides. Ce dernier groupe se différencie des voisins, appartenant comme lui à la famille des Eunicides, par l'absence de branchies et de cirrhes et généralement de tentacules. — Caractères du genre : lobe céphalique conique sans tentacules ni palpes, avec des bourrelets cervicaux; les deux moitiés de la mâchoire supérieure semblables; rames avec des prolongements en forme de lèvres; deux anneaux dépourvus de rames; des soies simples et composées; dans les derniers anneaux elles sont mélangées avec des soies à crochet. — Espèces principales : *L. Nardonis*, mer Adriatique; *L. breviceps*, Naples; *L. fragilis*, mers septentrionales.

LUMBRICULUS (*Lumbriculus* Grube) (Zool.). Genre d'Annélides, ordre des Oligochètes, sous-ordre des Limicoles, famille des Tubificides, sous-famille des Lumbricoles. Ce dernier groupe se différencie de celui très voisin

des Lumbriciens, principalement par son vaisseau dorsal portant des cécums ramifiés ou émettant dans chaque anneau deux ou plusieurs branches péristomiales. — Caractères du genre : soies formées d'une portion basilaire renflée occupant les trois quarts de leur longueur et d'une portion terminale rétrécie, bifide à l'extrémité; ces soies forment quatre faisceaux par anneau. Tronc vasculaire dorsal simple en avant; tronc ventral bifurqué antérieurement; dans chaque anneau une anse vasculaire latérale contractile et des appendices tubuleux, terminés en cécums, également contractiles, du vaisseau dorsal; pas de réseau vasculaire dans la peau. Pas d'yeux. Deux paires de canaux déférents à entonnoirs vibratiles réunis dans un vestibule commun s'ouvrant à l'extérieur dans le neuvième anneau par un pore latéral; quatre paires de poches copulatrices; une glande albuminipare située entre la première et la deuxième paire de ces poches; pas de pénis extérieur; ovaires situés dans le neuvième anneau, oviductes s'ouvrant dans le onzième. — Espèces principales : *L. variegatus*, limon d'eau douce de toute l'Europe moyenne et septentrionale, depuis le midi de la France (Montpellier), Sibérie; *L. limosus*, *spiralis*, *hyalinus*, tous trois des environs de Philadelphie.

LUMBRICUS (*Lumbricus* Linné) (Zool.). Genre d'Annélides, sous-classe des Chétopodes, ordre des Oligochètes, sous-ordre des Terricoles, famille des Lumbriciens (V. ce mot).

Caractères du genre. Soies au nombre de 8 par anneau, légèrement courbées en S, disposées en séries longitudinales régulières; ligne dorsale inerme. Lobe céphalique sans taches oculiformes, distinct de l'anneau buccal et offrant un prolongement postérieur qui entame plus ou moins celui-ci. Tube digestif avec un gésier simple et un intestin présentant à son intérieur une saillie constituée par une invagination des parois, et qu'on peut se représenter comme une lame horizontale reliée à la paroi supérieure par une lame verticale, la coupe de cet ensemble donnant la forme d'un T renversé. Ceinture (*clitellum*) située à peu près à la réunion du quart antérieur du corps avec les trois quarts postérieurs et toujours en arrière de l'orifice mâle. Trois paires de testicules, deux paires de poches copulatrices ou réservoirs séminaux, une paire d'ovaires; la situation segmentaire de ces divers organes de reproduction, tous réunis sur le même individu, ainsi que celle de leurs orifices varient d'une espèce à l'autre.

Habitat. Si la plupart des Lumbrics (*Lumbricus terrestris*, *L. communis*, etc.) habitent le sol, dans les longues galeries tubulaires qu'ils s'y creusent en tous sens, et sont bien ainsi de véritables *Vers de terre* comme on les appelle communément, quelques-uns, comme le *L. tetraedrus*, ne se trouvent que sur le bord des ruisseaux, presque à la surface; certains autres fréquentent le limon et les amas de conferves des berges ou se logent dans les gaines des plantes aquatiques mortes; d'autres encore recherchent de préférence la mousse ou bien l'abri que leur fournit l'écorce humide soulevée des arbres morts ou abattus; enfin le *L. chloroticus* se rencontre assez fréquemment sous les bouses de vache à demi desséchées, le *L. fatidus* et le *L. puter* se plaisent dans les fumiers. Toutefois, l'habitat d'une même espèce paraît pouvoir varier; c'est ainsi que le *L. terrestris* se rencontre non seulement dans la terre, mais encore sous la mousse, dans les bouses de vache, etc., et que le *L. puter* quitte parfois son fumier pour aller se rafraîchir dans la mousse ou sous les écorces humides ou encore dans les gaines des feuilles de plantes aquatiques mortes gisant sur les rives des cours d'eau. Ces deux mêmes espèces se rencontrent aussi sous les souches, les pierres, les pots à fleurs et en général tous les objets au-dessous desquels l'humidité se maintient.

Régime. Les Lumbrics étant dépourvus de mâchoires, leur nourriture semble ne pouvoir consister qu'en substances en décomposition, et l'on a longtemps admis que

les Vers de terre proprement dits se nourrissent exclusivement d'humus qu'ils font pénétrer en nature dans leur tube digestif et rejettent après en avoir absorbé les parties alibiles; il est certain que leur tube digestif est habituellement rempli de matières terreuses et que les amas de même nature accumulés à l'entrée de leurs galeries sont composés de leurs déjections; toutefois, suivant la remarque de Charles Darwin (1882) qui, le premier, a fait sur ce sujet des observations positives, ces animaux atterrissent dans leurs galeries souterraines des feuilles et autres parties végétales dont ils se nourrissent; l'organe de préhension alimentaire est leur pharynx, qui est protractile.

Rôle des Vers de terre. Ces animaux, en avalant la terre et la reportant ensuite à la surface, ont été considérés depuis longtemps comme de puissants auxiliaires de l'aération du sol, et sauf les quelques dégâts qu'ils peuvent causer dans les semis ou dans les repiquages en soulevant les jeunes plantes, on doit les regarder comme des animaux bien plutôt utiles que nuisibles, quelles que soient les opinions contradictoires qui aient été émises à cet égard. Les observations de Ilensen (1877) l'ont porté à conclure que les Vers de terre jouent encore dans la nature un autre rôle important: suivant cet auteur, ces animaux, en enfouissant les feuilles, régèleraient la distribution des matériaux nutritifs des plantes et contribueraient à la conservation de celles-ci en facilitant les voies et apports des substances nutritives. Leur action sur la végétation, bien loin d'être dommageable comme on l'admet souvent, serait donc au contraire d'une réelle utilité: c'est ce qu'a surabondamment achevé de démontrer Darwin, dans son ouvrage bien connu: *Du Rôle des Vers de terre dans la formation de la terre végétale* (1881), où il est revenu très au long sur cette question. Il faut aussi rappeler que dans ces derniers temps on a accusé les Vers de terre de pouvoir parfois ramener à la surface du sol les matières imprégnées des virus charbonneux d'animaux enfouis.

Especies et distribution géographique. Le genre *Lumbric* (*Lumbricus*) est répandu dans l'Ancien et dans le Nouveau-Monde; toutefois, il paraît jusqu'ici manquer dans les contrées intertropicales orientales, où il semble remplacé par le genre *Megascolex*. On connaît actuellement près de cent espèces différentes de *Lumbrics*; les deux tiers environ sont européennes et près de quarante se rencontrent en France. Les espèces suivantes se font remarquer par leur large distribution géographique: *Lumbricus festivus*, Europe tempérée et septentrionale; *L. tetracetrus*, la plus grande partie de l'Europe, Açores; *L. communis*, *L. chloroticus*, Europe moyenne et du Nord, Sibérie; *L. Backii*, Allemagne, Scandinavie, Sibérie, Terre-Neuve, Nouvelle-Zemble; *L. subrubicundus*, Scandinavie, Sibérie, Açores, Canada, Terre-Neuve, Californie; *L. terrestris*, *L. carneus*, *L. rubellus*, *L. turgidus*, *L. tenuis*, Europe moyenne et septentrionale, Canada, Etats-Unis; les trois premiers ont en outre été rencontrés aux îles Baléares, le deuxième, le troisième et le quatrième aux Açores; le *L. carneus*, en Sibérie, et, comme le *L. Backii*, jusque dans la Nouvelle-Zemble (de toutes les espèces connues, ce sont les deux plus septentrionales); *L. fatidus*, toute l'Europe, îles Baléares, Canada, Etats-Unis, Mexique, Oregón. E. VIGNES.

LUMBYE (Ilans-Christian), compositeur danois, né à Copenhague le 2 mai 1810, mort à Copenhague le 20 mars 1874. Compositeur léonard de musique de danse, il fut surnommé par ses compatriotes le Strauss du Nord. En 1841 il forma un orchestre pour l'exécution de ses œuvres et fit en 1845-46 des voyages de concerts à Paris et en Allemagne. Ses œuvres, au nombre d'environ trois cents, eurent un moment de grande vogue. Lorsqu'il abandonna en 1863 la direction de son orchestre, il eut pour successeur son fils, *Georges*, auteur d'un opéra intitulé *Die Exenflöte*.

LUMEAU. Com. du dép. d' Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères; 454 hab.

LUMES. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières; 292 hab.

LUMÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 210 hab.

LUMIÈRE. I. Physique. — La lumière peut être définie: l'agent de la vision; c'est par son intermédiaire que les objets éloignés peuvent impressionner notre œil. Empédocle attribuait la lumière à l'écoulement d'une matière particulière s'échappant des corps lumineux. Démocrite, puis Epicure et Lucrèce considéraient la lumière comme formée de corpuscules très ténus lancés par les corps lumineux. Ces idées restèrent pendant de longs siècles sans progresser. Au xv^e siècle, Gassendi développa le système de Démocrite, tandis que Descartes imaginait des molécules contigües remplissant l'espace, poussées par les corps lumineux et transmettant leur impulsion aussitôt et dans tous les sens. Newton est souvent considéré comme l'auteur du système de l'émission qui est cependant bien plus ancien; mais il le développa beaucoup; il montra que tous les faits connus de son temps s'expliquaient aisément dans ce système: les corps lumineux lancent dans toutes les directions et avec une rapidité extrême des corpuscules d'une nature spéciale, très écartés les uns des autres, de telle sorte qu'ils peuvent se croiser en tous sens sans se heurter et se gêner les uns les autres; ces corpuscules étaient sans pesanteur; d'autre part ils avaient une masse insensible, car toutes les expériences faites pour entraîner un système même le plus délicat et le plus mobile en concentrant sur lui des rayons lumineux avaient toujours échoué. Le système de l'émission a dû peu à peu, devant des faits nouveaux qu'il n'expliquait pas, au moins comme Newton l'avait conçu, être modifié par l'introduction de nouvelles hypothèses. Il est aujourd'hui entièrement abandonné pour le système des ondulations. Celui-ci a été tout d'abord proposé par Malebranche, mais d'une façon vague: les molécules des corps lumineux vibrent; elles transmettent leur mouvement à des tourbillons de matière subtile remplissant tout l'univers; l'amplitude plus ou moins grande de ces mouvements est la cause de l'intensité plus ou moins grande de la lumière; la rapidité différente de ces mouvements est la cause de la diversité des couleurs. La rapidité pouvant croître d'une façon insensible, ce système explique facilement l'existence d'un nombre infini de nuances; dans le système de Newton, au contraire, chaque couleur étant due à l'émission d'une seule espèce de particules, il aurait fallu imaginer l'existence d'un nombre infini de ces particules, la lumière ne se composant pas seulement des sept couleurs appelées fondamentales.

Huyghens, qui a précisé certaines conditions dans lesquelles devaient se produire ces vibrations et qui a imaginé l'hypothèse d'un milieu parfaitement élastique remplissant tous les corps, même les corps opaques, l'éther, doit être considéré comme le véritable auteur de la théorie des ondulations: les molécules des corps lumineux sont animées de mouvements vibratoires très rapides qui se transmettent, comme le son dans l'air, en ébranlant l'éther, chaque vibration donnant naissance à une onde comparable aux ondes sonores et même à celles que font naître la chute d'un corps dans l'eau et qui se traduisent par les cercles qui vont en s'élargissant. Mais les ondes lumineuses ont une vitesse de propagation incomparablement plus grande. Ce système, proposé par Huyghens, vigoureusement combattu par Newton, mais bientôt soutenu par les travaux de mathématiciens tels qu'Euler, Young, etc., expliquait d'une façon tout aussi rigoureuse, mais moins simple, les phénomènes connus de la propagation de la lumière en ligne droite, de la marche inverse des rayons lumineux qui traversent divers milieux, etc. Elle permet de prévoir les phénomènes d'interférence que les partisans de la théorie de l'émission déclarèrent d'abord impossibles, mais qu'ils expliquèrent ensuite en modifiant l'exposé de leur système; elle explique aussi très facilement

les phénomènes de diffraction; toutefois, on n'avait pas encore observé de phénomènes absolument en contradiction avec l'une de ces théories avant que Foucault ne réussit à mesurer la vitesse de la lumière dans l'air et dans l'eau. D'après la théorie de l'émission, les phénomènes de la réfraction, un rayon lumineux passant d'un milieu moins dense dans un rayon plus dense, de l'air dans l'eau, par exemple, étaient produits par l'attraction de la matière pesante sur les particules lumineuses, attraction permettant d'expliquer ce fait que le rayon se rapproche de la normale, mais faisant prévoir en même temps que la vitesse de la lumière devait être plus considérable dans l'eau que dans l'air. La théorie des ondulations conduisait, au contraire, à la conclusion absolument opposée : la vitesse de la lumière devait être plus considérable dans l'air que dans l'eau. Une expérience, délicate il est vrai, permettait donc de choisir entre ces deux théories. Arago imagina en 1839 un procédé permettant de faire cette expérience en utilisant les miroirs tournants déjà employés par Wheatstone dans ses recherches sur la vitesse de l'électricité, mais il ne fit aucune expérience. Foucault, en adoptant l'idée générale d'Arago, en modifia toutefois certains détails qui rendirent les expériences beaucoup plus faciles, et, dans un mémoire publié en 1850, il reconnut que la vitesse de la lumière dans l'eau était moins considérable que dans l'air. Le système de l'émission se trouvant donc, cette fois, en contradiction absolue avec les faits, il fut abandonné.

Les idées beaucoup plus récentes de Maxwell, sur la nature de la lumière, ont donné naissance à la théorie électromagnétique de la lumière. Maxwell a établi dans cette théorie qu'il existait des ondes électromagnétiques constituées par des vibrations transversales à la direction de leur propagation, au moins analogues, par conséquent, à celles qui constituent la lumière. De plus, cette théorie permet de calculer la vitesse de cette propagation : elle est égale au rapport des unités électromagnétique et électrostatique. Or la mesure de la vitesse de la lumière a conduit très sensiblement au même nombre que celui qui représente le rapport de ces deux unités (30 milliards de centim. environ par seconde). Cette curieuse vérification expérimentale a conduit Maxwell à faire un pas de plus et à admettre l'identité complète des ondes électromagnétiques et des ondes lumineuses. Une autre conséquence de la théorie de Maxwell a été vérifiée très exactement, au moins pour les gaz. L'indice de réfraction de ces corps a été trouvé très sensiblement égal à la racine carrée de leur constante diélectrique, et si, pour les corps solides, l'accord est beaucoup moins satisfaisant, cela tient surtout à des difficultés expérimentales qui disparaissent quand on étudie les gaz.

L'étude de la lumière peut être divisée en un certain nombre de chapitres. La nature de la lumière, exposée dans le rapide abrégé qui précède, les phénomènes qui produisent la lumière : incandescence, phosphorescence, etc., et la mesure de l'intensité de la lumière obtenue peuvent constituer un premier chapitre. La propagation de la lumière dans un milieu uniforme (isotrope) avec les phénomènes de réflexion sur les surfaces planes ou courbes, ou dans une série de milieux différents, tous isotropes, avec les phénomènes de réfraction qui se produisent aux points où le milieu change, constitue un deuxième chapitre comprenant la catoptrique et la dioptrique. Il forme ce que l'on appelle souvent l'optique géométrique, tandis que les chapitres suivants constituent l'optique physique. La chromatique ou étude de la dispersion de la lumière, avec ses applications à l'analyse spectrale et à l'achromatisme des systèmes optiques, est un nouveau chapitre qui vient compléter le précédent. Les diverses radiations colorées dont l'existence est mise en évidence dans la chromatique se manifestent aussi par des effets calorifiques ou chimiques dont l'étude fait partie de ce même chapitre. Les phénomènes d'*interférences* et de *diffractions* (V. ces mots) constituent un nouveau chapitre. Les phénomènes de la double réfraction qui se produisent lorsque la lumière se propage dans un

milieu anisotrope forment un autre chapitre qui peut servir de transition entre les premiers où les rayons lumineux sont constitués par des molécules d'éther vibrant en tous sens dans un plan perpendiculaire à celui de la propagation de la lumière et les chapitres suivants où ces vibrations, tout en restant dans un plan perpendiculaire à cette propagation, ne sont plus quelconques, mais s'effectuent, soit dans un même plan, chapitre de la polarisation rectiligne, soit suivant une ellipse, chapitre de la polarisation elliptique, ou suivant un cercle comme cas particulier, chapitre de la polarisation circulaire. Dans la double réfraction, en effet, le rayon primitif où les vibrations transversales ont lieu en tous sens se sépare en deux rayons, en pénétrant dans les substances dites biréfringentes, chacun de ces rayons devenant polarisé, e.-à-d. formé de vibrations transversales contenues dans un plan unique. L'action de la lumière polarisée sur les substances cristallisées mérite, par son importance, de faire l'objet d'un chapitre spécial, celui de la polarisation chromatique; enfin les phénomènes de la polarisation rotatoire avec leurs applications si intéressantes constituent un dernier chapitre (V. le § suiv. et VITESSE DE LA LUMIÈRE, RÉFLEXION, RÉFRACTION, DISPERSION, PHOTOMÉTRIE, POLARISATION, etc.).

SOURCES DE LUMIÈRE. — La lumière est émise par des corps quelconques dès que leur température atteint un certain degré; on dit alors que les corps sont incandescents. Tels sont : le soleil, les étoiles, les flammes, le fer rouge, etc. Certains corps peuvent nous paraître lumineux sans être eux-mêmes des sources de lumière; la lune, par exemple, n'est pas à proprement parler une source de lumière, parce qu'elle ne fait que renvoyer la lumière qu'elle reçoit du soleil, pas plus qu'un mur blanc, un globe dépoli entourant une lanpe, etc. On peut rapprocher des phénomènes lumineux produits par l'incandescence ceux qui produisent les étincelles électriques; ce n'est qu'un procédé spécial pour porter des corps à des températures où ils sont incandescents. Certains phénomènes de phosphorescence sont au contraire différents; ces phénomènes sont caractérisés par l'émission d'une lumière, assez faible en général, produite à la température ordinaire, ou en tout cas à des températures inférieures à celles de l'incandescence. Les phénomènes de phosphorescence peuvent être divisés en deux groupes : les uns correspondent à une véritable production de lumière, certains animaux phosphorescents, par exemple, la phosphorescence du phosphore, les autres correspondent à la restitution d'une certaine quantité de lumière absorbée au préalable. Un grand nombre de sulfures, phosphore de Canton (sulfure de calcium), phosphore de Bologne (sulfure de baryum), etc., exposés à la lumière, deviennent capables, lorsqu'on les place ensuite dans l'obscurité, d'émettre des lueurs pendant un certain temps (V. PHOSPHORESCENCE). On admet que, pendant l'insolation, l'éther contenu dans ces corps a été mis en vibration et que ces vibrations ne se sont pas éteintes immédiatement dès qu'on a placé le corps à l'obscurité; elles ont continué de vibrer en donnant les lueurs de plus en plus faibles que l'on observe alors. Les expériences de Becquerel ont montré que presque tous les corps sont phosphorescents, mais que pour la plupart l'existence de la lumière ne dure qu'une fraction de seconde après l'insolation, de sorte qu'on ne peut l'observer qu'avec un appareil spécial (phosphoroscope). Les sulfures alcalino-terreux sont au contraire remarquables par la persistance de leur phosphorescence; la plupart des métaux au contraire ne paraissent pas phosphorescents même avec le phosphoroscope.

Les sources de lumière diffèrent par la nature des radiations qu'elles émettent et par l'intensité de chacune de ces radiations. Lorsque la source de lumière est un corps solide ou liquide incandescent, la lumière obtenue regardée au spectroscopie donne un spectre continu ne contenant que les radiations rouges si le corps est à une température voisine de celle où commence l'incandescence, mais le spectre s'étend de plus en plus vers le violet, tout en res-

tant continu quand la température s'élève. Les gaz incandescents au contraire fournissent des spectres composés de lignes brillantes de diverses couleurs, caractéristiques de leur nature chimique. Les flammes qui contiennent des particules solides incandescentes peuvent donner aussi des spectres continus comme les corps solides incandescents. Les systèmes formés d'un corps incandescent solide et d'une vapeur interposée sur le trajet des rayons émis par le corps solide donnent un spectre continu coupé par des raies obscures placées aux points mêmes où l'on observerait des raies brillantes si la vapeur interposée existait seule. La comparaison du spectre que l'on obtient ainsi avec le spectre solaire a fait admettre pour cet astre une constitution présentant ces deux parties : noyau solide ou liquide incandescent entouré de vapeurs absorbant les rayons qu'elles seraient capables d'émettre.

L'étude complète d'une source de lumière comprend donc la recherche des radiations qu'elle émet, y compris les radiations obscures, calorifiques ou chimiques, et la mesure de l'intensité des diverses portions du spectre.

Certains phénomènes mécaniques ou physiques (lumière électrique) sont capables de porter les corps à l'incandescence, mais c'est presque toujours aux réactions chimiques que nous nous adressons pour obtenir les sources de lumière que nous utilisons. A. JOANNIS.

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE (V. ARC VOLTAÏQUE, t. III, pp. 607-9, et JABLOCHKOV, t. XX, p. 1152).

DÉCOMPOSITION DE LA LUMIÈRE (V. DÉCOMPOSITION).

DIFFUSION DE LA LUMIÈRE (V. DIFFUSION).

II. **Astronomie.** — LUMIÈRE CENDRÉE. — Clarté renvoyée par la terre sur le disque obscur de la lune, de sorte que nous voyons un faible croissant clairement illuminé par le soleil, tandis que la partie restante du disque de la lune nous envoie une lumière grisâtre comparable à celle des cendres, d'où ce nom.

LUMIÈRE ZODIACALE. — Auréole lumineuse qui accompagne le soleil et qu'on voit dans nos climats le soir à l'O. dans les mois de mars et d'avril, ou bien le matin à l'E. dans les mois de septembre et d'octobre. La lucur est très faible et n'empêche pas l'observation des plus petites étoiles. Sa forme est celle d'une lentille très aplatie, placée obliquement sur l'horizon ; sa base a 20 ou 30° de largeur, et s'élève quelquefois jusqu'à 50° de hauteur. Elle est généralement dirigée vers l'écliptique et couchée en quelque sorte sur le zodiaque : de là son nom. L. BARRÉ.

III. **Archéologie.** — Le terme lumière, qui désigne habituellement toute espèce d'ustensile ou de meuble servant à éclairer, paraît avoir été donné du xiv^e au xvi^e siècle à une sorte de lampe dont la forme est inconnue, mais qui se trouve citée dans les inventaires anciens.

IV. **Histoire.** — FÊTE DES LUMIÈRES (V. FÊTE, t. XVII, p. 346).

V. **Artillerie.** — Canal percé dans les parois du canon ou dans son organe de fermeture et servant à établir la communication entre la chambre à poudre et l'extérieur. C'est dans ce canal que s'introduit l'étoupe servant à mettre le feu à la charge. Lorsque le coup part, une partie des gaz enflammés provenant de la combustion de la poudre s'échappe par le canal (dont l'étoupe a été extraite) et produit une vive lueur, d'où le nom de lumière donné à ce conduit. La lumière étant susceptible de se dégrader fréquemment par le passage des gaz enflammés, on la munit intérieurement d'un tube plus ou moins long, appelé grain de lumière, que l'on remplace lorsqu'il est détérioré ; le grain est en cuivre rouge, ce métal résistant mieux que l'acier aux affouillements produits par les gaz de la poudre.

LUMIÈRES (Fête des) (V. HANOUCCA).

LUMIÈRES (Amis des). Association religieuse en Allemagne. Plusieurs pasteurs de la Saxe prussienne, qui reconnaissaient pour chef de file le pasteur L. Ullrich (1799-1872), s'étaient opposés pour réagir contre les tendances romantique et orthodoxe qui se développaient beaucoup en

Allemagne vers 1830. Ils se rattachaient à l'ancien *rationalisme* (V. ce mot) et s'étaient donné le nom de *Lichtfreunde*, litt. « amis de la lumière », par opposition à ceux qu'ils nommaient des obscurantistes. Quand l'un des leurs, le pasteur W.-F. Sintenis (1794-1859), fut réprimandé par le consistoire de Magdebourg (1810) pour avoir polémisé contre l'adoration due au Christ, ils formèrent une association qui, en 1841, comptait déjà 56 membres ; en mai 1845, ils étaient près de 3,000, et changèrent alors leur nom, dont on s'était moqué, en celui d'« Amis protestants ». Bientôt les éléments radicaux, représentés surtout par le pasteur G.-A.-T. Wislicenus (1803-1875), prirent la direction du mouvement et réduisirent le christianisme à une sorte d'hégélianisme sentimental. Le consistoire saxon suspendit quelques-uns d'entre eux et provoqua ainsi la formation de communautés libres (*Freigemeinden*) pour lesquelles le gouvernement dut publier l'édit de tolérance du 30 mai 1847. En 1848, l'agitation politique absorba la plupart des chefs des Amis protestants. On décida alors de s'unir aux *Catholiques allemands* (V. ce nom) ; l'union s'accomplit en mai 1850. On s'éloignait de plus en plus du christianisme historique ; l'assemblée de 1859 décida que chaque membre était libre de croire ce qu'il voulait, et celle du 7 juin 1863 refusa de définir l'idée de religion. Les Églises officielles des divers pays allemands avaient excommunié dès 1850 tous les membres des communautés libres ; en Saxe, la formation de pareilles communautés fut même défendue (août 1851). En 1879, on en comptait encore 144 dans toute l'Allemagne, chacune s'édifiant comme elle l'entend. F.-H. K.

LUMIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie ; 402 hab. Ancien château du philosophe Helvétius au milieu d'un immense parc.

LUMINAIRE (Archéol.). Ancien terme collectif comprenant l'ensemble des flambeaux, des torchères, des lustres et des lampes qui éclairaient soit un appartement, soit une église lors des cérémonies liturgiques. Pour les services funéraires et les convois mortuaires, la dépense du luminaire était très importante ; quoique ramenée à des proportions plus modestes, elle l'est encore de nos jours.

BIBL. : D'ALLEMAGNE, *Histoire du luminaire*.

LUMINAIS (Evariste-Vidal), peintre français, né à Nantes le 18 oct. 1821. Élève de Léon Coignet et de Troyon, il a fait au Salon de Paris des envois remarquables ; un grand nombre de ses tableaux figurent dans les musées de province. On peut citer de lui : *la Déroute des Germains après la bataille de Tolbiac* (1848) ; *Pêcheurs de homards* (1852) ; *le Grand Carillon* (1855) ; *Retour de chasse* (1864) ; *les Deux Gardiens* (1864) ; *Cavaliers gaulois* ; *les Enervés de Jumièges* ; *En vue de Rome* (1870) ; *Eclaireurs* (1878) ; *Pirates normands au ix^e siècle* (1894). M. Luminais a surtout emprunté ses sujets à l'histoire des Gaulois et des Mérovingiens. Sa facture est puissante et large, son coloris accentué et ses compositions sont toujours empreintes d'un grand sentiment dramatique.

LUMIO. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. de Calvi ; 959 hab. Stat. du chem. de fer de Calvi à Bastia.

LUMLEY (John, lord), homme politique anglais, né vers 1534, mort à Londres le 14 avr. 1609. Malgré l'exécution de son père, accusé de haute trahison en 1537, il fut réintégré dans ses biens et créé baron de Lumley en 1547. Il eut à la cour d'Edouard VI, de la reine Marie et d'Elisabeth. Il assista aux procès célèbres de Grey, de Taylor, fut lui-même impliqué dans un complot pour le rétablissement du catholicisme et le mariage du duc de Norfolk avec Marie Stuart ; il fut emprisonné en 1570 puis en 1571 et mis en liberté en 1573. Il fut cependant un des juges du procès de Marie. Il était présent à la proclamation de Jacques I^{er} et reçut de lui beaucoup d'honneurs. Lumley avait formé une bibliothèque remarquable qui fut achetée par le roi et passa ensuite au British Museum. R. S.

LUMLEY (Benjamin), écrivain anglais, né en 1811,

mort à Londres le 17 mars 1875. Directeur du théâtre de Sa Majesté en 1842, il essaya d'y introduire de nouveaux opéras, de nouvelles danses, mais il ne sut pas garder ses meilleurs chanteurs et son entreprise périclita. En 1850, il prit la direction du Théâtre-Italien de Paris, grâce à l'appui du prince Napoléon, mais le coup d'Etat de 1851 lui fit subir un nouveau désastre. Il tenta vainement de faire revivre le théâtre de Sa Majesté, se ruina complètement et s'adonna alors à la composition de livres sur des sujets variés : *Parliamentary Practice on Passing Private Bills* avait été publié en 1838 ; en 1862, apparut une histoire fantastique, *Sirenia* ; en 1873, *Another World or Fragments from the Star City of Montallayah by Hermes*. Au sujet de son théâtre, il écrivit *The Earl of Dudley, Mr. Lumley and Her Majesty's Theatre* (1863) et des *Reminiscences* (1864). — Parmi les opéras que Lumley introduisit en Angleterre, il faut citer : *la Favorite*, *Zampa*, *la Traviata*, *Robert le Diable*, *la Muette de Portici*. R. S.

LUMPS. Pains de sucre de qualité inférieure, fabriqués avec les sirops verts, extraits des sucres raffinés. On leur donne une forme spéciale, afin qu'ils ne puissent être confondus avec les pains de première qualité (V. SUCRE).

LUNA. Ancienne ville d'Italie, située sur la rive gauche de la Macra, aux confins de l'Etrurie et de la Ligurie. Les deux nations l'avaient probablement occupée et peuplée alternativement. Au temps de la conquête romaine, Luna était ligurie, comme tout le pays jusqu'à l'Arno. Elle devait sa célébrité à son port qui est notre golfe de la Spezia. Elle reçut une colonie romaine au n^e siècle av. J.-C., une seconde sous le second triumvirat, mais demeura une bourgade de mince importance, malgré la réputation de ses vins, de ses énormes fromages et de ses marbres (auj. dits de Carrare). La ville tout entière était construite en marbre, ce qui explique sa disparition presque complète. En 857, elle fut pillée par les Normands ; une légende veut que leur chef Hastings s'en soit emparé par surprise, en simulant la mort ; on laissa pénétrer son cerceuil. La malaria acheva de dépeupler Luna qui était déserte au temps de Dante. Au xv^e siècle, Cyriaque d'Ancone trouvait ses ruines intactes ; aujourd'hui il n'en reste que des débris d'amphithéâtre, de quelques colonnes et piédestaux, à 2 kil. de la mer et 6 à 7 kil. au S. de Sarzana. On ne s'explique pas bien comment la ville de Luna, située à 8 kil. du golfe de la Spezia, put lui donner son nom, bien que la description de Strabon ne laisse aucun doute sur le fait. A.-M. B.

LUNA (Alvaro de), connétable de Castille et maître de Santiago, décapité à Valladolid le 5 juil. 1453. Il était fils naturel d'un seigneur aragonais, Alvaro de Luna, et de Maria de Cañete. Emmené en Castille, à l'âge de dix-huit ans, par son oncle, Pedro de Luna, archevêque de Tolède, il fut attaché au service du roi don Juan II (1408). Après le procès et la fuite du connétable Dávalos, Alvaro de Luna obtint la charge du condamné et le comté de San Estevan de Gormaz (1423). Dès ce jour, le nouveau connétable gouverna le royaume. Telle était son autorité, raconte le chroniqueur Perez de Guzman (*Generaciones y Semblanzas*), qu'il poussait l'insolence jusqu'à régler à sa fantaisie les rapports intimes de Juan II avec la reine. En 1427, les seigneurs de Castille obligèrent le roi à bannir le tout-puissant favori de la cour pendant un an et demi. Incapable de gouverner sans lui, Juan II le rappela l'année suivante. Durant la guerre contre les Mores, don Alvaro pénétra dans la Vega de Grenade et la ravagea cruellement, sans que les infidèles aient osé sortir de leurs murailles. Il combattit à la bataille de la Higuera (1431). En 1439, la noblesse força de nouveau Juan II à renvoyer le connétable dans ses terres. Les troubles n'en continuèrent pas moins pendant plusieurs années. Après la bataille d'Olmedo (1445), remportée sur les barons révoltés et sur le roi de Navarre (plus tard Juan II d'Aragon), don Alvaro reçut la maîtrise de Santiago et reprit toute son autorité. La même année, il remaria Juan II avec

Isabelle de Portugal, malgré la résistance du roi, épris d'une princesse française, Radegonde, fille de Charles VII. « Il n'osait faire autre chose, sinon ce que voulait le connétable, et ainsi se conclut ce mariage. » (*Crónica de don Juan II.*) Dès ce jour, Juan II le haït secrètement, tout en tremblant devant lui. Troubles et séditions recommencèrent en Castille. Tolède se souleva contre don Alvaro, sous prétexte de défendre ses privilèges (1449). Le vendredi saint 1453, le favori fit assassiner Alonso Perez de Vivero, grand trésorier de Castille, qu'il soupçonnait d'avoir conseillé au roi de lui retirer le pouvoir. Juan II en profita pour le faire arrêter, à Burgos, et mettre la main sur ses biens et châteaux. Le connétable fut enfermé dans une cage de bois, à Portillo, puis décapité sur la place de Valladolid. Conduit au supplice sur une mule et précédé de crieurs qui proclamaient la sentence royale, il mourut avec intrépidité. Son cadavre resta trois jours exposé sur l'échafaud, et la tête neuf jours, au sommet d'un pieu. Un bassin d'argent recevait les aumônes destinées à enterrer celui qui fut jadis le plus riche seigneur des Castilles. On possède de lui seize poésies fort courtes (*Cancionero de Baena*, éd. de Leipzig, 1860, t. I, pp. cx et suiv.). La *Crónica de don Alvaro de Luna* rapporte qu'il écrivit des intermèdes que l'on représentait aux jours de fête. Le *Romancero* de Durán (t. II, pp. 47 et suiv.) contient trente-six romances sur la chute et l'exécution du fameux connétable. Quoique fort postérieures au supplice d'Alvaro de Luna, elles rendent admirablement l'effet que produisit sa mort sur le peuple castillan. L. DOLLFUS.

LUNA (Pierre de) (V. BENOÎT XIII, pape).

LUNA (Juan), peintre espagnol contemporain, né à Badoc (iles Philippines). Elève de M. Vera, il figura au Salon de 1886 avec le *Spoliarium* qui appartient aujourd'hui au musée de Barcelone. A l'Exposition universelle de 1889 il envoyait trois compositions, *Hymen*, *Bacchante*, *le Modèle*, un paysage et un portrait qui furent remarqués. Inculpé du meurtre de sa femme, de sa belle-mère et de son beau-frère, commis dans un moment d'aberration, le peintre Luna, qui habitait alors Paris, a été l'objet d'un procès retentissant d'où il est sorti acquitté (7 fevr. 1893). P. L.

LUNAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Najac ; 1,194 hab.

LUNAIRE (*Lunaria* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Crucifères et de la tribu des Alyssées, qui a des sépales latéraux sacciformes à leur base, des pétales ongiculés et un fruit stipité, largement elliptique ou oblong, très comprimé, à style filiforme et à divisions stigmatifères aiguës ; les graines sont ailées et à cotylédons foliacés ; la racine est accombante. Le *L. annua* L. (*L. biennis* Moench), appelé vulgairement *Grande Lunaire*, *Monnayère*, *Médaille de Judas*, etc., est une herbe bisannuelle, à fleurs purpurines, qu'on rencontre dans les bois montagneux de la France méridionale et centrale, de la Suisse et de l'Allemagne. Dans les campagnes on emploie ses



Lunaria annua L.

feuilles et ses graines comme apéritives, vulnérables et antiscorbutiques ; on les a encore préconisées dans l'épilepsie. Les racines se mangent comme celles de la raiponce. Une espèce voisine, le *L. rediviva* L., habite les montagnes des Vosges, de l'Auvergne, du Dauphiné, etc. ; elle est vivace et ses fleurs violettes exhalent une odeur désagréable, ce

qui permet de la distinguer de l'espèce précédente. — On donne encore le nom vulgaire de Lunaire au *Botrychium lunaria* (V. BOTRYCHIUM). D^r L. ILL.

LUNAISSON ou MOIS LUNAIRE (Astron.) (V. LUNE et CALENDRIER).

LUNAN. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (E.) de Figeac; 513 hab.

LUNAS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce; 473 hab.

LUNAS (*Lunais*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, sur le Gravaison; 1,186 hab. Station de la voie ferrée de Béziers à Lodève. Mines de cuivre. Ruines d'un vieux château. Cité dès le début du ix^e siècle, la possession en fut longtemps disputée aux vicomtes d'Albi et de Béziers par les comtes de Toulouse, qui engagèrent définitivement le château à leurs compétiteurs en 1163. Il était tenu en fief des vicomtes par les seigneurs de Fougères, qui devinrent vassaux de la couronne après la croisade des Albigeois. En 1585, le château fut pris par le duc de Montmorency. Occupé plus tard par les protestants, il fut repris par l'armée royale de 1622 et 1629. — Chef-lieu de viguerie au x^e siècle (*suburbium*) et d'archidiaconé du diocèse de Béziers au xii^e.

LUNAS (VIEL DE) (V. ESPEUILLES).

LUNAX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne-sur-Gesse; 164 hab.

LUNAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Savigny; 1,644 hab. Commerce de chevaux, de vins. Carrières de pierres à bâtir. Chaux, moulins. L'église a conservé un remarquable portail du xvi^e siècle. Château de la Mézière avec façade Renaissance. Forteresse du Breuil, taillée dans un rocher baigné par le Loir.

LUND. Ville de Suède, len de Malmø, sur le Hojeå (autrefois navigable); 45,484 hab. (en 1894). Au centre est la belle promenade de Lundagård, près de la cathédrale de style roman byzantin (de 1145), et de l'université (800 étudiants, 2,000 manuscrits, 420,000 volumes). — Lund est une des villes les plus fameuses de la Scandinavie, sa métropole commerciale à l'époque carolingienne; un évêché y fut fondé en 1060; en 1104 un archevêché qui réclama la primatie sur tous les évêchés du N. de l'Europe et l'exerça sur tout le royaume de Danemark dont les rois se faisaient sacrer dans l'église de Saint-Liborius; on comptait alors à Lund 21 églises et 6 abbayes. Au xv^e siècle, la décadence commença par la campagne de Charles VIII (1458); elle fut précipitée au xvi^e par la Réforme; sauf la cathédrale et Saint-Peders, les églises furent démolies. La ville était presque abandonnée quand elle fut cédée à la Suède (1658). Les guerres qui suivirent achevèrent sa ruine. Elle se releva lentement au xviii^e et au xix^e siècle, grâce à son université (fondée en 1668). En 1676, la bataille de Lund fut gagnée par les Suédois sur les Danois. Le 6 oct. 1679 fut signé à Lund un traité entre ces peuples. Charles XII y établit son quartier général à la fin de son règne.

LUND (Johan-Ludvig-Gebhardt), peintre danois, né à Kiel de parents danois en 1777, mort à Copenhague le 3 mars 1867. Elève de l'Académie des beaux-arts de Copenhague et du peintre N.-A. Abildgaard, il compléta ses études à Dresde, à Paris, où il subit l'influence de David, et à Rome. C'est là qu'il peignit entre autres deux grands tableaux historiques relatifs à la guerre de Troie, dont l'un, *les Grecs abandonnant Troie en flammes* (1810), appartient à la galerie royale de Copenhague. De retour en Danemark, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts à la suite d'un tableau représentant *Habgard et Signy*. Après un nouveau séjour en Italie il fut nommé professeur (1818) à l'Académie de Copenhague et ne quitta plus son pays. Son œuvre principale consiste en quatre grandes peintures historiques (1820-43) pour le château de Christianborg, qui ont été sauvées lors de l'incendie de ce château en 1884. On cite aussi comme très remarquable son tableau d'autel, *la Résurrection du Christ*, à l'église de Saint-Jean à Nørrebro. Th. CART.

LUND (Frederik-Christian), peintre danois, né à Copenhague le 14 févr. 1826. Il a étudié à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, et a obtenu en 1853 un grand succès avec son tableau : *Un Episode du combat de Fredericia* (Galerie royale). On cite de lui une *Judith* (1853), *Garde suisse* (1872), *les Suédois à Kronberg* (1873), *Dans la cuisine d'un couvent* (1877), etc. Il s'est fait connaître surtout par ses grandes peintures décoratives pour l'église de Viborg.

LUND (Troels-Frederik), historien danois, né en 1840. Reçu docteur en 1871, il devint professeur à l'École militaire de Frederiksberg. Ses études d'une forme très attrayante sur l'*Histoire du Danemark et de la Norvège à la fin du xvi^e siècle* ont obtenu un très vif succès : il y peint la vie journalière des paysans, des seigneurs, les fêtes diverses : fiançailles, noces, eostumes, repas, etc.

LUNDBERG (Gustaf), pastelliste suédois, né à Stockholm en 1695, mort à Stockholm en 1786. Après avoir fait dans sa ville natale ses premières études, il se rendit en 1747 à Paris où il fut l'élève des Rigaud, Largillière, Troy, Cazes et surtout de Rosalba Carriera. C'est alors qu'il peignit Marie Leszczyńska et le roi Stanislas, qui prit même de lui des leçons de pastel. En 1749, grâce peut-être à l'influence de l'ambassadeur suédois K.-G. Tessin, il fut reçu membre de l'Académie française de peinture et de sculpture. Il avait peint pour sa réception les portraits de Boucher et de sa femme, qui furent exposés au Salon de 1743. Il ne revint qu'en 1745 en Suède après un voyage en Espagne. En 1750, il succéda à Schrodter comme portraitiste de la cour et fut en 1768 un des membres fondateurs de l'Académie de peinture de Stockholm, dont il devint recteur avec Fehrman en 1773. Ses très nombreux portraits au pastel des personnages ayant occupé un rang en Suède au xviii^e siècle sont les chefs-d'œuvre du style rococo : gracieux, élégants et spirituels. Th. C.

LUNDBERG (Johan-Teodor), statuaire suédois, né à Stockholm en 1852. Elève de l'École des beaux-arts de sa ville natale, il obtint le prix de Rome, puis alla à Paris, où il passa deux ans comme élève de M. Falguière; de là il se rendit à Rome, où il séjourna quatre ans. Il en revint avec un groupe, *les Frères d'armes* (1887-88), qui fut exécuté en bronze aux frais du Musée national, auquel il appartient. Il a composé pour la cathédrale d'Upsal des reliefs et diverses figures décoratives et est l'auteur d'un buste en marbre de l'*Archevêque de Suède*, commandé par le Musée national. Il a été chargé cette année même (1895) pour l'escalier du palais ducal de Stockholm de deux statues, l'une représentant *le Printemps* (une jeune fille), l'autre, *Saint Georges terrassant le dragon*; il travaille actuellement (1895) à un groupe pour le Musée national : *l'Art appliqué à l'industrie*.

Sa femme, *Ellen Lundberg*, fille du professeur d'Upsal C.-R. Nyblom (V. ce nom), née en 1869, est l'auteur de poésies d'un sentiment très délicat, qui ont été publiées en partie dans *Ord och Bild* et ont paru sous le titre d'*Accords lyriques* (Lyriska Stämningar, 1895). Elle a traduit aussi quelques nouvelles de l'italien avec une grande habileté. Th. C.

LUNDBYE (Johan-Thomas), peintre danois, né à Kallundborg en 1818, mort par accident en 1848, pendant la guerre du Slesvig. Un des principaux artistes du Danemark, il s'est consacré surtout à la peinture des animaux et au paysage. Il a peint avec prédilection les sites de son pays natal et a su en rendre admirablement la poésie. De 1845 à 1846, il visita l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, d'où il rapporta un tableau, qui est peut-être la plus remarquable de ses œuvres : *Troupeau de bœufs dans la campagne romaine* (1846). Il fut encore citer de lui *l'Etable à bœufs* (1844); *le Pâturage de Vognsrup*, etc. Th. C.

LUNDEGARD (Axel), romancier suédois, né en 1861. Il a publié des nouvelles, des romans et diverses études littéraires, qui lui ont assuré une place importante et méritée parmi les jeunes littérateurs suédois : *Au point du jour*, nouvelles

(I gryningen, 1885); *Finale*, drame (1885); *Moderne*, roman (en collaboration avec Ernst Ahlgren, 1888); *le Prince rouge*, roman (1889); *Victoria Benedictsson* — nom véritable du pseudonyme Ernst Ahlgren, — *autobiographie d'après ses lettres et ses notes* (1890); *la Mouche*, roman (1891); *Titania*, histoire d'amour (1892); *Prométhée*, histoire d'artiste (1893); *le Pétrel* (Stormfogel, 1893); *Tante Ulta et ses nièces* (1894); *Tannhäuser*, légende moderne (2 parties, 1895), etc. Th. C.

LUNDELL (Johan-August), philologue suédois, né à Hårstorp le 25 juil. 1851. Il entra à l'université d'Upsal en 1871, y fit son examen de candidat en 1876 et fut de 1880 à 1883 attaché à la bibliothèque universitaire. On le nomma en 1882 professeur agrégé de phonétique, puis, en 1884, maître de conférences, et, en 1891, professeur de langues slaves à l'université d'Upsal. Lundell est l'auteur d'un alphabet phonétique des patois, qui a obtenu un grand et légitime succès à l'étranger aussi bien que dans son pays, et il a fondé et dirigé depuis 1878 une importante revue intitulée *Contributions nouvelles à l'étude des patois suédois et de la vie populaire en Suède*. Il a entrepris un grand nombre de voyages scientifiques et a été chargé de plusieurs missions en Russie, en Autriche, etc. De ses travaux scientifiques il convient de citer au moins les suivants : *l'Alphabet suédois des patois* (1879); *Sur les Affinités et la valeur ethnologique des patois suédois* (1880); *Sur l'Etude des patois* (1881; en franç., 1884); *Sur la Question de l'orthographe* (1886); *Etudes sur la prononciation russe* (1890); *Vocabulaire suédois avec la réforme orthographique et la prononciation figurée, en collaboration avec Hilda Lundell et Elise Zetterquist* (1893), etc. M. Lundell s'occupe beaucoup des relations entre les ouvriers et les classes dirigeantes et a publié diverses brochures sur les questions sociales. Il a fondé avec MM. Noreen et Hjärne des cours universitaires d'été à l'usage des instituteurs. Th. C.

LUNDGREN (Eggron-Sellif), peintre suédois, né à Stockholm en 1815, mort à Stockholm en 1875. Il vint à Paris (1839-43) où il fut élève de Cogniet, alla à Rome, où il subit l'influence de Thorwaldsen. Il resta en Italie jusqu'en 1849, s'arrêtant avec prédilection à Naples, dont il a su rendre avec grâce la vie populaire. En mars 1849, il partit pour l'Espagne et y séjourna jusqu'en 1854, époque à laquelle il vint s'établir à Londres où l'attiraient de nombreuses et flatteuses invitations. Il y fut présenté à la reine Victoria, qui le chargea de peindre diverses scènes d'après Shakespeare et lui procura la clientèle de la cour et de toute la haute société de l'Angleterre. Un voyage qu'il entreprit aux Indes pour y suivre les opérations de la guerre augmenta encore la faveur dont il jouissait auprès du public anglais. On le trouve de 1860 à 1873 tantôt à Londres, tantôt dans les pays scandinaves, ou encore en Espagne et en Italie. Il se retira en 1873 en Suède et y mourut deux ans plus tard. Ses œuvres comme peintre ou illustrateur sont très nombreuses et se distinguent par l'élégance de la technique, un sens remarquable du mouvement et le souffle poétique qui les anime. Citons entre autres : *Famille de paysans napolitains en voyage* (1843); *Pêcheurs napolitains* (id.); *la Fête dominicale à Rome* (1847); parmi les aquarelles, dont plusieurs appartiennent à la reine Victoria : *Intérieur de la bibliothèque de Sienne*, *Dante et Giotto*, *les Choristes de la cathédrale de Séville*, *Cour à Grenade*, *Soldats hindous*, *Marchand de tableaux hindou*, *Course sur un éléphant*, etc. — Lundgren est aussi un écrivain remarquable, très spirituel et plein d'entrain et il est souvent un poète charmant : ses œuvres les plus connues sont : *Notes d'un peintre : Italie, Espagne* (1870-74; 3^e éd., 1883); *Indes* (1872, 3^e éd., 1884); *Heures de loisir en pays étranger* (1873; 2^e éd., 1884), etc. Th. C.

LUNDGREN (Johan-Fredrik), auteur comique suédois, né à Visby en 1821, mort à Hørnäsand en 1885. Officier d'abord, puis acteur, il débuta en 1839 comme auteur dra-

matique par une comédie : *Un Fou jaloux*. Il signa du pseudonyme d'Uller ses nombreuses comédies ultérieures, dont quelques-unes seulement ont été imprimées : *les Etudiants* (1860); *Amour et Espièglerie* (id.); *Mieux jamais que trop tard* (1864); *le Retour* (id.); *Trois Prétendants et un amoureux* (d'après les *Prétendus de Gimlette*), etc. Th. C.

LUNDGREN (Per-Henrik), graveur en médailles suédois, né à Stockholm en 1827, mort en 1855. Fils de Ludvig-Persson Lundgren (1789-1853), qui était lui-même un graveur distingué, il fut d'abord l'élève de son père, puis, de 1842-44, de Bystrom. Sous la direction de Qvarnstrom et d'après les compositions de celui-ci, il grava plusieurs médailles qui sont parmi les plus remarquables du XIX^e siècle en Suède : *Médaille du couronnement d'Oscar I^{er} et de Joséphine*, *Médaille du mariage du prince royal* (1850); *Berzelius*, *Jenny Lind*, *Geijer*, *le Prince Gustave* (1853), etc. En 1853, il se rendit à Paris, où il travailla avec ardeur, mais ne tarda pas à donner des preuves d'aliénation mentale. On le ramena en Suède où il mourut à l'hôpital de Danvik. Th. C.

LUNDGREN (Sven-Anders-Bernhard), géologue suédois, né à Malmoe le 19 févr. 1843. Reçu docteur en philosophie à Lund en 1865, il enseigne la paléontologie et la géologie à l'université de Lund depuis 1867. Il a rempli de nombreuses missions scientifiques en Islande et dans l'Europe occidentale. Ses publications, presque toutes en suédois, sont fort nombreuses et traitent pour la plupart des formations mésozoïques de la Suède. Th. C.

LUNDH (Gregers-Fougner), historien norvégien, né à Gudbrandsdalen en 1786, mort dans un incendie en 1836. Il débuta dans l'armée et, en 1812, était capitaine attaché à l'état-major. Après la guerre, il donna sa démission et devint en 1814 professeur de technologie et en 1822 professeur d'économie politique à l'université de Christiania. En 1829, lors d'un séjour à Munich, il découvrit une précieuse collection de documents scandinaves du temps où Christian I^{er} vivait à l'étranger : la *Collection*, dite de *Munich* (Münchensamlingen). Il réussit à en emporter la plus grande partie en Norvège. Lund fut un des principaux fondateurs de la Société de linguistique et d'histoire de Norvège; il a publié : *Specimen diplomatarii Norvægiæ exhibentis monumenta diplomatica*. Th. C.

LUNDH (Henrik-Theodor), peintre suédois, né à Stockholm le 3 oct. 1812. De 1843 à 1848 il séjourna à Paris où il passa de nouveau quelque temps en 1866. Ses œuvres principales sont : *Descente à terre de Gustave-Adolphe en 1630*, *Mort de Gustave-Adolphe*, *Douleur d'Ève à la mort d'Abel*, *Apothéose d'Héroule*, *Rebecca à la fontaine*, *Entrée de Gustave-Adolphe à Augsburg*, *Gamins de Dalécarlie*, *Marchande de fleurs à Paris*, etc. Th. C.

LUNDIE (Baron de) (V. CAMPERDOWN).

LUNDIUS (Carolus), jurisculte suédois, né à Jönköping en 1638, mort à Upsal en 1715. Après plusieurs années de voyage, il fut nommé en 1666 professeur adjoint à la faculté de droit d'Upsal et y devint professeur ordinaire en 1677 pour le droit romain. Il eut de son temps une réputation assez peu méritée de grand savant, bien qu'il fût dépourvu de tout sens critique. Ses éditions des travaux de Loecenius sur les anciennes lois scandinaves sont pleines d'inexactitudes; il partageait les idées singulières de Rudbeck sur la haute antiquité de la Suède. Ses principaux travaux sont : *Zamolxis, primus Getarum legislator* (1687); *Notæ et observationes in literas pontificis Agapeti II, De Prærogativa regis Upsalensis* (1703), etc. Th. C.

LUNDQVIST (Ernest-Gustaf), écrivain suédois, né à Nyköping le 3 févr. 1834. Il entra en 1869 à l'université d'Upsal et est depuis 1881 attaché à l'administration du théâtre royal de Stockholm. Dès 1875 il fit jouer un pro-verbe, *Cornelius Nepos*, qui eut du succès. Parmi ses pièces les plus connues, on peut citer : *Entre le bois et*

l'écorce (1877); *les Irréconciliables* (id.); *la Femme de l'acteur* (1879); *Fillettes* (1891), etc. Il a publié aussi des romans et des nouvelles : *Contes et faulaisies* (1884); *Agnès* (1884); *Profils* (1884-88); *Avril* (1885); *Fard* (1887); *Ombres et Rayons* (1889); *Sang d'artiste* (1890); *A la Lucur de la lampe* (Vid af ton lampen, 1891); *Nisse* (1894). Ses traductions de la littérature contemporaine étrangère sont très habiles (le *Pater noster* de Coppée, etc.). Th. C.

LUNDSTRÆM (Ulrika-Henrietta-Mathilda, née TENGROM), romancière suédoise, née à Beateberg en 1846, morte en 1891. Elle débute en 1861 déjà par un recueil de poésies et de nouvelles : *Ephémères* (Dagslångor), publié sous le pseudonyme de *Mattis*, qu'elle a conservé. Ses romans très bien accueillis du public suédois sont entre autres : *la Coque et l'Amande* (Skal och Kärna, 3 part. 1868-76); *les Barons Delvi* (1869); etc. Elle a composé aussi des drames : *Christine Gyllenstierna* (1871); *Grim Viking* (1873); *le Roi et le Prêlat* (1874), etc. De l'étranger elle a envoyé à plusieurs reprises des articles intéressants aux principaux journaux suédois.

Son mari, *Georges-Wilhelm Lundstræm* (né en 1838), est un humoriste de talent : *Du Cerele polaire aux tropiques* (1881). Il a écrit sous le pseudonyme de *Jörgen* et de *Turegran* et est depuis 1888 rédacteur du journal hebdomadaire *le Figaro*. Th. C.

LUNDSTRÆM (Axel-Nicolas), botaniste suédois, né à Piteå le 23 mars 1847, actuellement professeur à Upsal où il a été reçu docteur en philosophie en 1875. Il prit part en 1875 à l'expédition arctique de la Nouvelle-Zemble et écrivit alors des lettres dont plusieurs furent traduites en français et imprimées dans *le Tour du Monde*; d'autres ont paru en allemand dans les *Geographische Mittheilungen* de Peterman. Il a édité avec Lindgren la revue *Ny svensk Tidning* et a publié en allemand : *Pflanzenbiologische studien I : Die Anpassungen der Pflanzen an Regen und Thau* (*Vetensk. Soc. Ups., nova acta*, 1884). Th. CART.

LUNDY. Ile granitique de la côte O. d'Angleterre (Devonshire), dans le canal de Bristol; 370 hect. Les lapins y fourmillent.

LUNE. I. Astronomie. — De tous les astres que nous voyons au firmament, la Lune, qui est le satellite de la Terre, est celui qui excite le plus notre admiration et notre étonnement par les formes diverses sous lesquelles il se présente à nos yeux, et même aussi par le retard journalier qu'il apporte dans son mouvement. A l'époque où la Lune passe au méridien vers minuit, nous voyons un disque brillant presque comparable à celui du Soleil, de même diamètre apparent, mais d'un éclat beaucoup moindre, qui éclaire toute la nuit : c'est la *pleine Lune* que nous écrirons pour abrégé P. L. Le lendemain et les jours suivants, elle passe au méridien de plus en plus tard, avec la partie occidentale de son disque de plus en plus rongé, si bien que, sept jours après la première observation, elle ne nous offre plus qu'un demi-cercle, dont le diamètre est situé vers l'O. Elle passe alors au méridien vers six heures du matin, n'éclairant plus que la seconde partie de la nuit, et visible encore le matin à l'O., après le lever du Soleil : c'est le *dernier quartier* (D. Q.). Le disque de la Lune se rétrécit de plus en plus, et prend la forme d'un croissant dont la largeur diminue de jour en jour et dont les cornes sont dirigées vers l'O. Vers le treizième jour, nous n'apercevons plus qu'un très mince filet de disque, puis le quatorzième jour nous ne voyons plus rien, car la Lune se lève en même temps que le Soleil, se couche fort peu de temps après : c'est la *nouvelle Lune* (N. L.), et nous apercevons cet astre le soir, après le coucher du Soleil, sous la forme d'un faible croissant dont les cornes sont dirigées vers l'E. Ce filet lumineux s'élargit de jour en jour et vers le vingt-deuxième jour, nous voyons un demi-cercle dont le diamètre est situé à l'E. La Lune passant au méridien vers six heures du soir et brillant sur l'horizon

pendant la première moitié de la nuit : c'est le *premier quartier* (P. Q.). Le disque lumineux augmente de jour en jour, tandis que son passage au méridien retarde chaque fois de cinquante-deux minutes environ, si bien qu'après vingt-neuf jours et demi, nous revoilà la *pleine Lune*, et les *phases* ou changements d'aspect se reproduisent comme nous l'avons dit précédemment. Pendant les trois ou quatre jours qui précèdent et qui suivent la *nouvelle Lune*, nous voyons, avec le filet lumineux bien éclairé, une lueur grisâtre connue sous le nom de *lumière cendrée* (V. ce mot), qui éclaire faiblement le reste du disque lunaire (fig. 2). Au *premier quartier*, ainsi qu'au *dernier quartier*, la Lune qui nous montre la moitié de sa surface éclairée par le Soleil, tandis que l'autre moitié est obscure, est dite *dichotome* (divisée en deux parties égales). Ces phases résultent des positions respectives du Soleil, de la Lune et de la Terre, car c'est le Soleil qui illumine la Lune, et son aspect change suivant la partie éclairée que nous en voyons. Au moment de la pleine Lune, cet astre passe au méridien vers minuit : il est en opposition avec le Soleil. A la nouvelle Lune, notre satellite passe au méridien en même temps que le Soleil : on dit qu'il est en *conjonction*. La conjonction et l'opposition sont nommées *syzygies*; le premier et le dernier quartier sont les *quadratures* (les rayons visuels menés de la Terre au Soleil et à la Lune font entre eux un angle de 90° ou un *quadrant*); les quatre phases intermédiaires sont les *octants*. La durée exacte de la *lunaison* ou *révolution synodique*, ou l'intervalle de temps qui sépare deux phases consécutives de même nom est de 29^j 12^h 44^m 2^s 9, d'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

Mouvement propre. — La Lune a un mouvement propre dirigé en sens contraire du mouvement diurne et que nous apercevons facilement à l'œil nu, si nous observons les positions respectives de cet astre et d'une étoile voisine, pendant plusieurs heures consécutives d'une belle nuit : nous voyons que la Lune se déplace vers l'E. d'une manière assez accusée (33' environ par heure), si bien que le lendemain la Lune, qui avait la même longitude qu'une étoile, s'en est écartée vers l'E. de 13° 10' 33" 03; après une *révolution sidérale*, la Lune revient au méridien en même temps que l'étoile, soit en 27^j 7^h 43^m 11^s 5.

ORBITE. DISTANCE A LA TERRE. — Si l'on observe chaque jour l'*ascension droite* et la *déclinaison* (V. ces mots et les fig.) de la Lune et si l'on représente sur un globe céleste les positions de cet astre, on remarque que la courbe décrite par notre satellite sur la sphère céleste est un grand cercle incliné sur l'écliptique de 5° 8' 47" 9. La Lune se trouve donc alternativement au N. et au S. de l'écliptique, et son orbite traverse le plan de l'écliptique du N. au S. : c'est le *nœud descendant* Ω; puis du S. au N. : c'est le *nœud ascendant* Ω'. Nous voyons aussi que le diamètre apparent de la Lune est très variable; sa plus petite valeur est de 29' 31" 0, sa plus grande de 32' 56" 7, et sa valeur moyenne 31' 8" 2'. Dans le premier cas, la Lune est fort éloignée de la Terre : on dit qu'elle est à l'*apogée*; dans le second, elle en est très rapprochée ou au *périgée*. Nous donnons dans le tableau suivant les valeurs moyennes des distances de la Lune à la Terre :

POSITIONS de LA LUNE	DIAMÈTRE de la Lune	DISTANCE A LA TERRE	
		en rayons terrestres équatoriaux	en kilomètres
Apogée.....	29'.31".0	63.583	405.457
Distance moyenne	31'. 8".2	60.274	384.454
Périgée.....	32'.56".7	56.964	363.219

Si l'on prend un point fixe pour figurer la Terre et si l'on porte dans les différentes directions où l'on voit cet astre des longueurs inversement proportionnelles aux diamètres apparents de la Lune, on voit que les positions

de notre satellite figurent les différents points d'une ellipse dont la Terre occupe un des foyers; on peut évaluer la vitesse angulaire de la Lune pour chaque jour, et l'on reconnaît que cette vitesse est proportionnelle au carré du diamètre apparent. On en conclut donc la *loi des aires* de Kepler: *les aires décrites par le rayon vecteur qui va de la Terre à la Lune sont proportionnelles aux temps employés à les décrire*. L'ellipse décrite par la Lune autour de la Terre a une excentricité bien plus grande que celle de l'ellipse décrite par la Terre autour du Soleil. Nous extrayons de l'*Annuaire du Bureau des longitudes* les éléments de cette orbite :

Éléments de l'orbite lunaire :

Longitude moyenne de l'époque 1850 . . .	422°.59'.55",0
Longitude du périhélie	99°.51'.52",1
Longitude du nœud ascendant	146°.13'.40",0
Inclinaison de l'orbite	5°. 8'.47",9
Excentricité	0,0549
Distance moyenne	{ 60,2745 rayons terrestres équatoriaux.
	{ 384,454 kilomètres.
à la Terre	{ 0,002589 de celle de la Terre au Soleil.

FORME ET DIMENSIONS RÉELLES DE LA LUNE. — La Lune a la forme d'une sphère, car les différents diamètres de son disque sont égaux, et la partie lumineuse est toujours terminée extérieurement par un arc circulaire, tandis que la ligne intérieure de séparation de la lumière et de l'ombre est une ellipse. Nous négligeons pour le moment des inégalités ou dentelures qui proviennent des aspérités de la surface, mais on n'a jamais pu constater d'aplatissement dans un sens quelconque. (On regarde cependant le globe lunaire comme ayant la forme d'un ellipsoïde allongé dont le plus grand diamètre serait dirigé vers la Terre : cette forme proviendrait de l'action exercée par l'attraction terrestre sur le globe primitivement fluide de la Lune, et de plus elle expliquerait en même temps l'égalité parfaite de la durée de la rotation et de la révolution sidérale de notre satellite.) Le diamètre apparent moyen de la Lune étant égal à $31'8''2 = 1868''2$, tandis que la parallaxe moyenne horizontale équatoriale est de $57'2''7$ ($2 \times 57'2''7 = 6843''4$), il en résulte que les diamètres réels de la Lune et de la Terre sont entre eux dans le rapport des nombres 1868,2 et 6843,4; le diamètre de la Lune est donc un peu plus des $3/11$ de celui de la Terre, ou il a pour valeur exacte la fraction 0,272957, soit 1,741 kil. La surface de la Lune, 38,000,000 kil. q., est à peu près quatre fois celle du continent européen, soit la superficie totale des deux Amériques. Son volume, 22,105,740,000 kil. c., est le cinquantième de celui de la Terre. La masse est la quatre-vingtième partie de celle de notre globe. Sa densité, 3,38 par rapport à l'eau, est 0,615 par rapport à celle de la Terre, et la pesanteur à sa surface est donnée par la fraction 0,1685 ($\gamma = g \times 0,1685$). Nous avons dit que la distance moyenne de la Lune à la Terre est de 384,454 kil. ; cette distance serait parcourue par le son (en supposant le chemin de la Lune à la Terre rempli d'air à 0°), en près de quatorze jours. Un boulet de canon conservant sa vitesse initiale de 500 m. par seconde arriverait à la Lune en huit jours. Quant à la lumière, le plus rapide de tous les mobiles connus, elle arriverait à notre satellite en une seconde un quart environ.

ROTATION. — Les cartes les plus anciennes, comparées aux cartes actuelles, nous montrent la Lune sous un aspect permanent, à l'exception toutefois des régions qui avoisinent les bords de la Lune et qui varient un peu en raison du phénomène connu sous le nom de *libration* (V. ce mot). Il en résulte donc que notre satellite nous présente toujours le même hémisphère, et qu'il tourne sur lui-même justement dans le temps qu'il emploie pour effectuer sa révolution autour de la Terre, soit $27^d 7^h 43^m 11^s 5$, durée de sa *révolution sidérale*. L'égalité des deux durées doit être parfaitement rigoureuse, sans quoi depuis plus de deux mille ans que l'on observe cet astre, l'accu-

mulation des révolutions de la Lune aurait rendu la différence sensible, et les cartes sélénographiques auraient représenté des régions différentes. La théorie de l'attraction confirme ce résultat, puisque la fluidité primitive de la Lune a fait prendre à ce globe, sous l'influence de l'attraction terrestre, la forme d'un ellipsoïde allongé dans le sens de la Terre, de telle sorte que l'excès de poids de l'hémisphère tourné vers notre globe doit toujours le faire retomber de notre côté.

GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE DE LA LUNE. — Grâce à la faible distance de la Terre à la Lune (qui est l'astre le plus rapproché de nous) et à la puissance de nos lunettes, nous pouvons voir la face de notre satellite couverte en certaines régions de grands espaces semblables à des plaines, en d'autres d'une foule d'aspérités, de collines, de montagnes circulaires auxquelles on a donné le nom de *cirques*, avec des *aiguilles* ou des *pitons* au centre de certains de ces derniers. Quant à la nature des roches qui forment les différentes parties de la Lune, nous en sommes réduits à des hypothèses, remarquant toutefois que les densités de certains aérolithes (3,11 à 3,54), de certains basaltes, le fer et le manganèse phosphatés sont à peu près les mêmes que celle de la Lune, 3,38. Si quelques caractères généraux de la Lune sont analogues à ceux de notre Terre, beaucoup d'autres sont notablement différents, et l'habitant de la Terre, transporté subitement sur la Lune, verrait cet étrange spectacle : un sol couvert d'aspérités, de cavités circulaires, de pics élevés, un ciel montrant les étoiles en plein jour, des lumières crues et des ombres épaisses, un silence éternel dans des régions désolées, des températures torrides succédant presque sans transition à des températures glacées, des conditions singulières d'existence, des êtres organisés (si toutefois il s'en trouve sur cet astre) complètement différents de ceux que nous connaissons, tout se réunirait pour troubler en lui les notions les plus familières. Les astronomes ont donné le nom de *mers* aux grandes taches sombres qui couvrent la moitié septentrionale de la Lune et que l'on rencontre surtout à l'O., et à l'E. de l'hémisphère austral. Nous savons que ces mers lunaires sont des plaines, tandis que les parties éclairées sont des régions montagneuses. Nous citerons parmi les mers : la mer des Crises, la mer de la Tranquillité, la mer de la Fécondité, la mer du Nectar, la mer de la Sérénité, la mer des Vapeurs, la mer des Pluies, la mer des Humeurs, la mer des Nuées, l'océan des Tempêtes, la mer du Froid, la mer de Humboldt, la mer Australe, etc. Nous citerons aussi le lac des Songes et le lac de la Mort, les marais de la Putréfaction et des Brouillards, le marais du Sommeil, les golfes des Iris ou des Ares-en-ciel, le golfe de la Rosée, le golfe du Centre, le golfe des Marais, etc. Quand nous étudions le globe lunaire dans un télescope de moyenne puissance avec un grossissement de 40 à 60 diam., lorsque la Lune ne nous présente qu'un faible fuseau, à quelques jours de la N. L., nous nous trouvons en présence d'un spectacle merveilleux. Toutes les parties blanches ou brillantes du disque sont parsemées d'une multitude prodigieuse de cavités circulaires ou ovales, de dimensions variées, principalement sur les limites de la partie éclairée de la Lune et dans les régions centrales. Ce sont des espèces de coupes dont les bords, en forme de remparts, s'élèvent non seulement au-dessus du niveau du sol, mais encore au-dessus du fond de la cavité. Chacune d'elles est vivement éclairée du côté de la lumière, c.-à-d. à l'extérieur pour le demi-cercle tourné vers le Soleil, et à l'intérieur pour l'autre moitié de l'enceinte qui lui présente sa concavité. Au contraire, du côté de la moitié obscure du disque, on aperçoit des ombres épaisses qui indiquent à merveille la forme générale de tous les accidents du sol lunaire. Le fond même de la coupe est tantôt lumineux, tantôt dans l'obscurité, et, dans quelques-unes des cavités, on aperçoit nettement des éminences qui portent ombre sur le sol intérieur. Les dimensions varient beaucoup : certaines coupes paraissent de petits trous, tandis que d'autres sont comme de vastes cirques ou enceintes circulaires renfer-

mant quelquefois à l'intérieur et sur les bords des cavités beaucoup plus petites. Nous voyons donc que le sol lunaire est couvert de dépressions et d'aspérités; ces dernières sont les *montagnes* de la Lune. Nous avons dit que certaines cavités sont circulaires, tandis que d'autres sont ovales; ces dernières doivent leur apparence elliptique à un effet de perspective provenant de ce que chaque cercle se trouve tracé sur les diverses parties d'un hémisphère. Les cavités lunaires de petites et de moyennes dimensions ont reçu le nom de *cratères* ou de *volcans*; celles qui ont une plus grande étendue sont des *cirques*, et les montagnes isolées, de forme pyramidale ou conique, qui s'élèvent à l'intérieur des cirques, sont des *pics* ou des *pitons*. Les plus élevées des montagnes lunaires ont reçu les noms des savants les plus illustres de l'antiquité et des temps modernes. Les chaînes de montagnes sont relativement peu nombreuses sur l'hémisphère visible de la Lune; la plupart se trouvent dans la partie septentrionale du disque. Les Alpes, le Caucase, les Apennins (600 kil. de longueur) sont les plus remarquables; nous citerons encore: les monts Hemus et Taurus, les Karpates, les monts Ourals, les monts Dœrfel et Leibniz, les Pyrénées, les monts Altai, les Cordillères, les monts d'Alembert, la chaîne de Triesnecker, etc.; les cirques de Ptolémée, Copernic, Tycho, Shickardt (236 kil. de diam.), Clavius (228 kil.), Grimaldi (224 kil.), Eudoxus, Aristote, Descartes, etc. Les montagnes les plus élevées, d'après J. Schmidt, qui a consacré trente-cinq années de recherches à l'établissement d'une bonne carte de la Lune, sont les suivantes: Curtius (8,830 m.), Newton (6,900 m.), Casatus (6,470 m.), Short (6,360 m.), Tycho (6,120 m.), Calippus (6,040 m.), Hirscher (5,680 m.), Theophilus (5,560 m.), Gruemberger (5,480 m.). Voyons comment on détermine la hauteur de ces montagnes: soit L la Lune en quadrature (fig. 1), SL

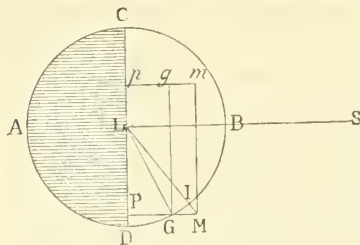


Fig. 1.

direction des rayons solaires, la Terre étant sur la perpendiculaire élevée en L sur le disque lunaire, *mg* une ombre que l'on voit sur le demi-disque éclairé et qui est produite par une montagne dont le sommet est projeté en *m* perpendiculairement à CD; on peut mesurer cette ombre ainsi que *gp* en déterminant leurs diamètres apparents avec une lunette munie d'un réticule à fils parallèles. Rabattons le plan AB *mg* autour de AB sur le plan du disque: le point *g* de la surface lunaire vient en G; le rayon lumineux qui va du sommet M au point G et qui limite ainsi l'ombre étant parallèle à SL, se rabat suivant la parallèle MG. Si nous joignons ML, qui rencontre le disque lunaire en I, MI est la longueur à mesurer. Le triangle MGI peut être considéré comme rectiligne et rectangle en I; il est semblable au triangle LGP et nous donne la proportion:

$$\frac{MI}{GP} = \frac{MG}{LG} \text{ ou } MI = mg \times \frac{pg}{r'}$$

r' étant le rayon de la Lune que l'on peut mesurer ainsi que les longueurs *mg*, *pg*.

On remarquera que les hauteurs des montagnes lunaires sont relativement bien plus considérables que celles de la Terre, puisque, en raison du faible diamètre de notre satellite, certaines de ces montagnes ont une hauteur qui surpasse la 250^e partie du rayon lunaire, soit au moins trois fois plus que les dimensions relatives des montagnes terrestres par rapport au rayon de notre globe.

CONSTITUTION PHYSIQUE DE LA LUNE. — Les montagnes

de la Lune, les cirques, les pitons que nous voyons sur le disque lunaire, sont d'origine volcanique, ainsi que le démontre leur parfaite analogie avec les montagnes de la Terre. Mais si l'origine ignée paraît la seule vraisemblable pour toutes les aspérités montagneuses et cratériiformes, ce n'est pas à dire qu'elles soient uniquement le produit d'éruptions volcaniques, dans le sens restreint du mot. La Lune a été primitivement, comme la Terre, un globe fluide, et le refroidissement dû au rayonnement calorifique a déterminé à sa surface la formation d'une écorce solide. Cette écorce a été le siège de phénomènes ultérieurs dont les traces subsistent aujourd'hui sous la forme d'aspérités de dimensions différentes causées probablement par la force expansive des gaz et des vapeurs qui se trouvaient développées par la température élevée du noyau lunaire. Primitivement, l'écorce solide, peu épaisse, peu rigide, ayant à peu près dans tous ses points la même résistance, a été déchirée par la force expansive des fluides gazeux agissant perpendiculairement aux couches superficielles et suivant les lignes de moindre résistance, produisant des soulèvements de forme circulaire et très étendue: la mer des Crises, celles de la Sérénité, des Pluies et des Humeurs sont de forme circulaire, entourées par les Karpates, les Apennins, le Caucase, les Alpes, etc. A une époque où la croûte lunaire était un peu plus épaisse, de nouveaux soulèvements produisirent les cirques de Shickardt, de Grimaldi, de Clavius, de Petavius, de Langrenus, d'Endymion. Plus récemment, des forces beaucoup moindres engendrèrent une infinité de cirques de dimensions beaucoup plus faibles dont les enceintes couvrirent le sol entier de la Lune, et qui se formèrent au sein même des circonvallations primitives. Certains astronomes supposent aussi des formations sédimentaires qui ont produit des rainures comparables aux lits des rivières desséchées, mais on ne peut soutenir cette opinion, car la forme de ces sillons, souvent plus larges au milieu qu'aux extrémités, leur immense largeur qui atteint jusqu'à 2 kil., et plus encore leur profondeur qui varie entre 400 et 600 m., n'autorisent pas une semblable hypothèse. De plus, certaines rainures traversent des montagnes et coupent les bords de cratères élevés de manière à offrir les niveaux les plus divers; le sol n'offre nulle trace des nivellements que les eaux ont produits à la surface de la Terre. Les hypothèses précédentes sont loin d'être admises par tous les savants, en raison de ce que, comme nous le verrons plus loin, la Lune n'a pas d'atmosphère, c.-à-d. qu'on n'y trouve ni gaz, ni liquides; les phénomènes sédimentaires paraissent donc impossibles, les bouillonnements produits par des gaz ou des vapeurs très problématiques. Nous devons aussi nous demander si quelques-uns des nombreux volcans que nous voyons à la surface de la Lune ne sont pas en activité. Quelques points brillants aperçus jadis sur le disque avaient d'abord fait croire à l'affirmative; l'éclat de certains cratères, notamment celui d'Aristarque, qui restait visible avec une teinte rougeâtre pendant les éclipses de Lune, semblait nous indiquer sur notre satellite quelques volcans en ignition. On a reconnu que ces cratères ont une constitution spéciale et un pouvoir réfléchissant très intense. On a cru aussi que les cratères Marius, Cichus, Messier, Linné, offraient quelques changements dus probablement à des forces nouvelles produisant des phénomènes inattendus: une observation attentive et persistante n'a pu constater que de bien faibles modifications résultant simplement des conditions très variables de l'illumination. On ne pourrait donc dire avec certitude, comme paraissait le croire Elie de Beaumont, que *la vie géologique existe encore dans l'intérieur de la Lune aussi bien que dans l'intérieur de la Terre.*

ATMOSPHÈRE LUNAIRE. — De tous les éléments dont se compose ce qu'on nomme la constitution physique d'un astre, le plus important est certainement l'atmosphère: sans atmosphère, sans cette enveloppe gazeuse, où les êtres organisés puisent les aliments les plus indispensables de leur existence, il nous est impossible de concevoir autre

chose que l'immobilité et le silence. Ni animaux, ni végétaux, même de l'organisation la plus infime, ne peuvent vivre et se développer ailleurs que dans un milieu fluide, élastique et mobile, dont les molécules, par des échanges continuels, entretiennent les phénomènes de la vie. Suivant tous les astronomes, la Lune n'a pas d'atmosphère, ni d'eau ou d'autre liquide qui puisse produire un fluide gazeux : si des nuages étaient étendus au-dessus des régions lunaires, nous verrions ces dernières plus ou moins nettement, c.-à-d. avec des ombres diverses, et nous avons remarqué, en examinant la Lune, que nous n'avions jamais sous les yeux que des parties très brillantes ou profondément obscures. Le télescope nous montre sur Jupiter des bandes mobiles, sombres ou brillantes, sur Vénus des nuages épais, sur Mars des taches mobiles que l'on reconnaît pour de la neige, de l'eau, tandis que d'autres parties, d'une teinte à peu près uniforme, figurent la croûte solide. Or la Lune est très rapprochée de nous, l'un des astres les plus voisins, si bien qu'un nuage circulaire de 1,000 m. de diam. serait parfaitement visible. Nous pouvons donc conclure légitimement qu'il n'y a pas d'atmosphère ou qu'elle devrait être d'une transparence absolue. Cependant, même dans ce dernier cas, nous ne pouvons expliquer les lumières ou les ombres crues des régions lunaires. L'atmosphère terrestre a un pouvoir réfringent qui dévie les rayons lumineux, qui nous donne l'aurore et le crépuscule, qui nous fournit une lueur faible pendant la nuit quand le soleil a disparu sous notre horizon, bien que la Lune ne nous éclaire pas. Si l'on examine une étoile occultée par la Lune, on constate, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, que la lumière de cette étoile disparaît subitement au moment de l'*immersion*, reparaît de même à l'*émersion* et que l'atmosphère lunaire n'exerce aucune action sur les rayons lumineux. S'il existe une atmosphère lunaire, sa densité est infiniment faible, moindre que la 2000^e partie de celle de l'atmosphère terrestre ; elle est plus rare que le vide donné par les meilleures machines pneumatiques. L'atmosphère lunaire devrait se manifester dans les éclipses de Soleil, mais on n'a pu en reconnaître la présence. Si donc la Lune a des habitants (nous en trouvons à la surface du sol, dans l'atmosphère et dans les profondeurs de la Terre, c.-à-d. dans les conditions les plus différentes), nous devons conclure que leur nature est absolument différente de la nôtre, puisqu'ils n'ont ni eau ni air. D'après ses dernières observations, M. W. Pickering, astronome américain, croit que la Lune renferme une atmosphère avec de l'eau.

MÉTÉOROLOGIE LUNAIRE. — La Lune tournant sur elle-même dans le même temps qu'elle effectue sa révolution autour de la Terre, présente donc un même hémisphère au Soleil pendant quinze jours environ, puis cet hémisphère est plongé dans la nuit pendant le même temps ; aucun rideau nuageux, aucun courant aérien ne vient tempérer l'ardeur des rayons solaires ni arrêter le rayonnement nocturne. Sa température doit donc être au milieu de ces quinze jours bien plus élevée que celle que nous trouvons sous la zone torride ; celle du milieu de la nuit de quinze jours doit être extrêmement basse. Suivant lord Rosse, la température de la Lune atteint 260° C. au milieu du jour et s'abaisse dans la nuit à — 30° C. Dans ces conditions, la vie doit être très difficile. L'axe de rotation de la Lune n'étant incliné sur son orbite que de 1°30' environ, il n'y a pas, à proprement parler, de saisons sur la Lune. Tout ce que nous avons dit se rapporte à l'hémisphère visible tourné vers la Terre. La libration nous montre une petite portion de l'autre hémisphère absolument semblable à ce que nous connaissons déjà. Il est donc probable que les parties invisibles ont à peu près la même nature.

ASTRONOMIE LUNAIRE. — Puisque chaque région de la Lune se trouve éclairée par le Soleil pendant quinze jours, et privée de sa lumière pendant le même temps, le jour et la nuit sont donc pour les habitants de la Lune de 709 heures environ, quinze fois et demie plus de temps que

sur la Terre au moment des équinoxes (ou pour les habitants de l'équateur). Le jour lunaire est donc de 29^h 42^m 44^s 2^o 9, durée du mois lunaire, de la *lunaison* ou de la *révolution synodique*. Comme il n'y a pas d'atmosphère à la surface de la lune, on n'y voit ni aurore ni crépuscule ; la seule dégradation de lumière qu'on y observe est due à la lenteur avec laquelle le Soleil s'élève au-dessus ou s'abaisse au-dessous de l'horizon, et à la lueur que répandent les sommets éclairés sur les régions environnantes. Pendant les nuits lunaires, l'habitant de cet astre voit constamment la Terre sous la forme d'un disque lumineux quatorze fois plus grand que celui sous lequel nous voyons la Lune, lui présentant des phases tout à fait analogues, si bien que la nuit profonde du Soleil est légèrement tempérée par la lumière de notre globe, produisant par moment une sorte de *lumière cendrée* (V. ce mot) (fig. 2). La Terre est complètement inconnue aux habitants de l'hémisphère invisible, et les nuits y sont d'une obscurité profonde, la seule lumière reçue dans cette région étant celle des étoiles. Les astronomes de ces contrées ont donc 350 heures d'observations consécutives, sous un ciel favorable, sans être gênés par aucun nuage, par aucune lumière étrange : la voie lactée, les nébuleuses, la lumière zodiacale, les protubérances solaires que l'on ne peut voir sur la Terre en dehors des éclipses totales de Soleil, seraient constamment accessibles à l'observation, pendant le jour comme pendant la nuit, sur les deux hémisphères. Une autre

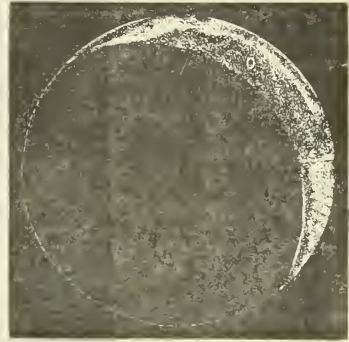


Fig. 2. — Décours de la lune entre le dernier quartier et la lune nouvelle. Lumière cendrée.

différence caractérise l'hémisphère invisible ; le Soleil n'y est jamais éclipsé puisque la Terre est sur le prolongement du rayon opposé, tandis que sur l'autre moitié de la Lune les éclipses solaires peuvent avoir une durée de deux heures, laissant aux astronomes tout le temps nécessaire pour étudier ce curieux phénomène.

DIMENSION MINIMA DES DÉTAILS VISIBLES SUR LA LUNE. — La Lune étant l'astre le plus rapproché de la Terre (pas assez cependant pour que nos meilleurs instruments nous la fassent voir à 1 m.), il est curieux de savoir quelles doivent être les plus petites dimensions des moindres détails que nous pouvons reconnaître sur le globe de notre satellite. M. Prinz, astronome à l'Observatoire de Bruxelles, a longuement étudié cette question, et nous extrayons de l'intéressant article qu'il vient de publier dans *Ciel et Terre*, les passages qui suivent :

La première photographie que l'on peut donner de la Lune comme fournissant une très bonne définition est celle de Rutherford, astronome à New York (1865). Il nous faut aller jusqu'en 1880 pour avoir une bonne image nouvelle, obtenue par M. Common, à Ealing (Angleterre). M. Burnham a publié une excellente épreuve en 1888, grâce au puissant instrument de l'observatoire Lick, et aux bonnes conditions climatiques dans lesquelles se trouve le mont Hamilton. M. Prinz, de Bruxelles, obtint une image très satisfaisante en 1889. MM. Henry frères, aussi savants astronomes qu'habiles opticiens, donnèrent, en 1890, une image photographique très belle. En 1891, MM. Holden et Campbell dirigèrent de nouveau le grand équatorial de l'observatoire Lick sur notre satellite, et en publièrent d'excellentes images. MM. Henry frères, puis les astronomes du mont

Hamilton, en 1893, fournissent de nouvelles épreuves qui viennent d'être récemment dépassées par les belles photographies que MM. Löwy et Puiseux ont obtenues avec le grand équatorial coudé de l'Observatoire de Paris.

Le diamètre de la Lune à sa distance moyenne étant de 3,480,000 m. pour un angle de $31'8'' = 4868''$, il en résulte que $1''$ d'arc vaut 1,863 m. : c'est cette valeur qui nous servira de base. M. Prinz a choisi les objets les plus favorablement situés et les plus petits de chaque épreuve, et il a mesuré leurs images sur verre ou sur papier au moyen d'un microscope muni d'un micromètre. Voici les résultats qu'il a obtenus : les photographies de Rutherford, très jolies à l'œil, donnent pour grandeur de $1''$ d'arc du disque lunaire 0^m21 , et comme un détail appréciable du sol de notre satellite doit avoir $4''6$ environ, la dimension minima de ce détail est donc 3,000 m. environ. Avec les photographies de M. Common, la plus petite largeur d'un objet visible atteint 6,000 m. Les images de M. Prinz nous donnent des détails mesurant d'abord 7,900 m., puis 4,200 m. Les épreuves de M. Burnham font voir des longueurs de 3,600 m., 3,700 m., 6,000 m. Les photographies de MM. Henry nous montrent de plus fins détails, correspondant, suivant les épreuves, à 3,200 m., 3,000 m., 2,250 m. Les images de MM. Holden et Campbell signalent des objets de 2,800 m., 3,500 m., 3,000 m., 4,300 m., 2,900. Les nouvelles épreuves de MM. Henry (1893) font voir des détails de 2,320 m. Celles de l'observatoire Lick semblent donner des longueurs de 630 m. et même 315 m. (Dans tous les cas, les astronomes s'accordent à reconnaître que l'œil perçoit des détails que la photographie est impuissante à nous révéler.)

Les splendides photographies de MM. Löwy et Puiseux n'ont pas encore été mesurées comme les précédentes. Cependant M. Weinek, directeur de l'observatoire de Prague, dont l'opinion fait loi en la matière, les déclare bien supérieures, et, comme ce sont les premières obtenues par ces savants astronomes, nous espérons qu'elles seront remplacées par d'autres encore meilleures, nous permettant de pénétrer plus avant dans la connaissance de notre satellite. Certains astronomes (peu nombreux à la vérité), surtout des esprits aventureux, ont supposé des habitants sur la Lune : s'il en est ainsi, leur présence se révélera par des transformations appréciables sur le globe lunaire, et si nous ne voyons pas les *Sélénites*, nous en verrons au moins les travaux.

LUNE D'AUTOMNE ET DU CHASSEUR. — On nomme ainsi la Lune qui se lève deux fois l'an presque à la même heure pendant une semaine, et ces deux phénomènes arrivant successivement en automne, le premier s'appelle *Lune d'automne*, le second *Lune du chasseur*. Ils résultent du mouvement propre de la Lune, de celui de la Terre et

du peu d'inclinaison de l'orbite lunaire sur l'écliptique.

LUNE HORIZONTALE. — On nomme ainsi la forme elliptique présentée par la Lune dans le voisinage de l'horizon. Non seulement cet astre possède une forme elliptique ; il paraît encore beaucoup plus grand, et en revanche, rougeâtre et moins brillant qu'au moment où il arrive au méridien. Nous pouvons facilement nous expliquer la couleur rouge et le moindre éclat de la Lune : les rayons lumineux envoyés par cet astre traversent une grande étendue de l'atmosphère imprégnée de vapeur d'eau dans les parties basses et il y a alors absorption de la plupart des rayons lumineux autres que les rayons rouges. A la vérité cet astre est plus éloigné de notre œil lorsqu'il est à l'horizon qu'à l'instant où il atteint son point culminant d'environ un rayon terrestre comme le montre la figure 4 : à l'horizon, nous voyons la Lune en L, et la distance AL de l'observateur A à la Lune est de 60 rayons terrestres (car $AL = OL$ sensiblement) ; quand la Lune est au zénith en L', la distance AL' n'est plus que 59 rayons terrestres. Cet astre, étant plus rapproché au zénith, devrait nous sembler plus gros, mais si nous observons justement le contraire, c'est que nous le voyons à l'horizon à côté d'autres objets terrestres, tandis qu'au méridien il est complètement isolé dans le ciel et nous paraît probablement plus petit par un effet d'*irradiation* (V. ce mot). On peut expliquer la forme elliptique de la Lune de la manière suivante, qui paraît la plus exacte : les deux bords D et F qui se trouvent sur le diamètre DF de l'astre sont également relevés par la réfraction en D' F' ; les deux bords supérieur C et inférieur B sont vus en C' et B', ce dernier étant beaucoup plus relevé, ce qui explique la forme aplatie de l'astre (fig. 5).

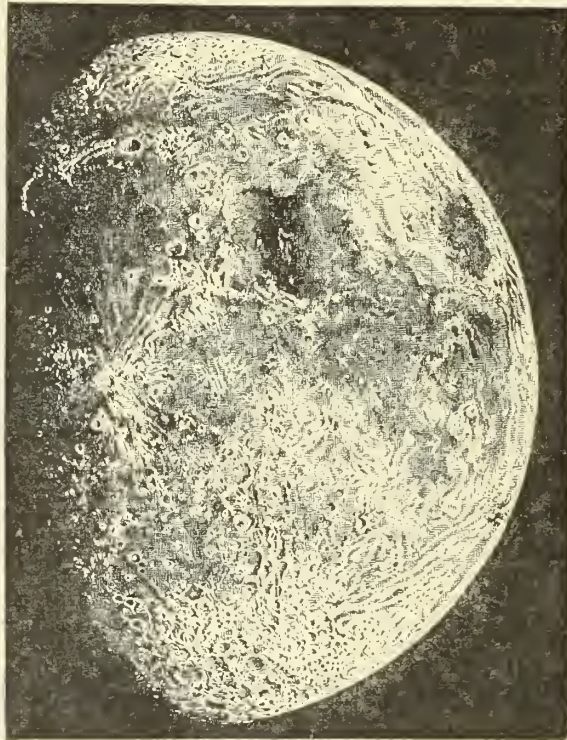


Fig. 3. — La Lune, d'après une photographie de l'observatoire Lick.

LUNE ROUSSE. — On nomme ainsi la lunaison

qui commence en avril et finit en mai ; à cette époque, les gelées sont très dangereuses pour les plantes, pour les herbes et pour les arbres ; la température, assez élevée pendant la journée, s'abaisse beaucoup pendant les nuits claires illuminées par la Lune, et s'il se produit une gelée forte, les sucres aqueux très abondants dans les jeunes pousses se gèlent, augmentent de volume et déchirent les tissus qui les emprisonnent. A son lever, le Soleil darde ses rayons sur les pousses et leur donne une couleur rousâtre précédant de peu de jours leur dépérissement ; on attribue cet effet à la Lune qui en est fort innocente, et c'est pourquoi on la nomme *Lune rousse*. A cette époque, nous avons dans nos régions des pluies fréquentes alternant avec des temps clairs qui permettent un rayonnement considérable de la Terre vers les espaces célestes et par suite amènent la gelée. On peut conjurer ce refroidissement par des nuages artificiels obtenus en brûlant des matières résineuses qui produisent des fumées épaisses formant un véritable écran entre la terre et le ciel ; les vigneronns em-

plioient beaucoup ce procédé pour éviter les effets désastreux de la gelée sur leurs clos. Cette Lune rousse ne tient pas devant un raisonnement sérieux si l'on veut bien songer qu'au

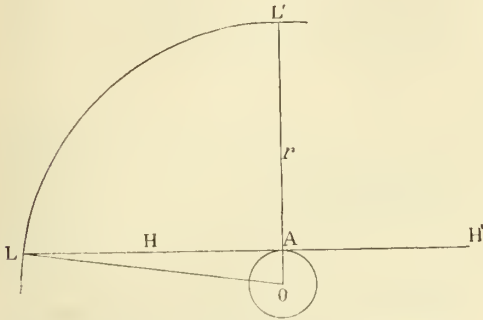


Fig. 4. — La Lune à l'horizon en L et au zénith en L'.

moment où nous l'accusons de tant de méfaits, on trouve aux différents points de la terre toutes les saisons possibles. D'ailleurs la Lune nous présente toujours la même face plus ou moins éclairée par le Soleil, et dont les positions respectives par rapport à la Terre et au Soleil nous donnent les phases. Les instruments les plus sensibles dirigés vers la Lune pour évaluer la chaleur qu'elle nous envoie ne nous accusent aucune élévation de température appréciable, ou du moins extrêmement faible. L. B.

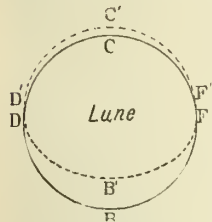


Fig. 5. — Aplatissement du disque lunaire à l'horizon.

II. Alchimie. — La Lune, envisagée comme astre et comme divinité, était assimilée à l'argent

par les alchimistes : ce métal est désigné dans les manuscrits par le croissant caractéristique de la lune, et Proclus, au ^v^e siècle, regarde les métaux comme produit au sein de la Terre sous des influences sidérales et l'argent en particulier par la Lune.

M. BERTHELOT.

BIBL. : ASTRONOMIE. — GUILLEMIN, *le Ciel* ; Paris, 1877. — GARCET, *Cosmographie* ; Paris, 1859.

LUNE (Mons de la). Chaîne de montagnes que les anciens géographes, copiant Ptolémée, traçaient à travers l'Afrique de l'océan Indien et du cap Guardafui au golfe de Bénin sur l'Atlantique. Les explorations géographiques de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle les ont effacées de la carte, bien qu'une erreur de Speke leur ait valu un regain de notoriété. Les Arabes les appelaient *djebel el Komr*.

LUNEAU. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. du Donjon ; 814 hab.

LUNEAU (Sébastien), homme politique français, né à Bouin (Vendée) le 24 juin 1800, mort à Bouin le 21 mars 1880, fils de Yves-Jacques Luneau (1754-1836) qui fut représentant d'Ancenis à la Chambre des Cent-Jours. Député libéral des Sables-d'Olonne, sans interruption de 1831 à 1848, il s'occupa surtout des lois de finances et notamment fit réduire le traitement des hauts dignitaires ecclésiastiques en 1834, et réclama contre le cumul des maréchaux de France (1832). Nommé commissaire du gouvernement provisoire de 1848 en Vendée, il fut élu représentant de ce département à la Constituante le 23 avr. Non réélu à la Législative, il demeura depuis lors dans la vie privée. On a de lui : *Documents sur l'île de Bouin* (Nantes, 1874, in-8), étude d'histoire locale très fouillée.

LUNEAU DE BOISGERMAIN (Pierre-Joseph-François), littérateur français, né à Issoudun en 1732, mort à Paris le 23 déc. 1801. D'abord régent dans un collège de jésuites, puis instituteur libre à Paris, il est célèbre par le procès qu'il soutint au parlement contre la corporation des libraires pour avoir vendu lui-même son édition des

Oeuvres de Racine (1768, 7 vol. in-8). Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Mémoire contre les libraires associés à l'Encyclopédie* (1771-72, in-4), et plusieurs manuels classiques excellents. Il avait fondé en 1797 *l'Ami du bien public en France*, périodique qui n'eut que 41 numéros.

LUNEBOURG. Ville d'Allemagne, ch.-l. de district de la prov. de Hanovre, sur l'Ilmenau ; 20,665 hab. (en 1890). Vieilles maisons ; églises Saint-Jean (gothique du ^{xiv}^e siècle, tour de 113 m.), Saint-Nicolas (gothique du ^{xiv}^e siècle, belle nef) ; hôtel de ville renfermant de belles salles, des boiseries, des fresques, des vitraux. Saline exploitée depuis 906 ; plâtrerie ; commerce de vins, de légumes, etc. Citée dès 795, la ville se développa autour du couvent bénédictin de Saint-Michel (fondé en 904). Elle s'accrut d'une partie des habitants de Bardewiek (1189) ; détruite par Henri le Lion, elle reçut en 1247 une charte urbaine, entra dans la hanse, devint la capitale des ducs de Brunswick de la ligne aînée, dite de Lunebourg (1267-1369). Elle fut disputée entre les ducs de Saxe-Wittenberg et de Brunswick-Wolfenbützel, lesquels triomphèrent après une guerre meurtrière (1370-88). Elle adopta la Réforme en 1530. — Le district de Lunebourg a 11,344 kil. q. et 420,093 hab., presque tous protestants ; sa densité est la plus faible des provinces prussiennes, 37 hab. par kil. q. (18 seulement dans le cercle du Soltau, 19 dans celui de Celle). Il se divise en 16 cercles : Bleekede, Burgdorf, Celle (ville), Celle (campagne), Dannenberg, Fallingbostel, Gifhorn, Harburg (ville), Harburg (campagne), Isenhagen, Lûchow, Lunebourg (ville), Lunebourg (campagne), Soltau, Ulzen, Winsen.

Le *trésor de Lunebourg*, conservé jadis à l'hôtel de ville et acheté par la Prusse en 1874 pour 660,000 marcs, comprend 36 pièces d'argenterie de table ; les plus remarquables sont deux cassettes en forme de lion, l'argent est doré en tout ou partie. Ces pièces datent du ^{xv}^e ou du ^{xvi}^e siècle et sont les unes gothiques, les autres en style Renaissance. C'est la plus belle collection de l'Allemagne.

DUCHÉ DE LUNEBOURG (V. HANOVRE).

BIBL. : LESSING, *Das Ratslitzzeug der Stadt Luneburg* ; Berlin, 1874.

LUNEL (Blas.). Pièce héraldique composée de quatre croissants appointés en forme de rose à quatre feuilles.

LUNEL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier ; 6,793 hab. Stat. de la ligne de Montpellier à Nîmes. L'origine de Lunel est inconnue ; la première mention qu'on en ait date de l'an 1007 ; dans un acte du cartulaire de Nîmes est nommé à cette date le premier Gaucelm. Ce même seigneur et ses fils paraissent encore dans divers actes de 1019, 1034 et 1054. Un seigneur de Lunel prend un peu plus tard, part à la première croisade. A cette époque, les Gaucelm étaient vassaux pour quelques-unes de leurs terres des comtes de Melgueil, pour les autres des comtes de Toulouse. Au ^{xii}^e siècle, ils prennent une part active à la fondation de l'abbaye de Franquevaux, et la ville de Lunel devient une des résidences affectionnées des juifs en Languedoc ; Benjamin de Tudèle, dans son célèbre voyage, parle avec éloges de la science des rabbins de cette ville. A la fin du même siècle, les seigneurs de Lunel deviennent définitivement vassaux des comtes de Toulouse, qui ont raffermi leur domination dans cette partie de la province, et, en 1209, Raimond Gaucelm IV reçoit de Raimond VI la connétablie de Melgueil. Plus prudent que beaucoup d'autres seigneurs du pays, les seigneurs de Lunel ne prennent aucune part à la guerre des Albigeois, et leur baronnie échappe à la confiscation ; en 1226, ils se soumettent au roi Louis VIII. Mais cette soumission ne rompt point les liens traditionnels qui attachaient la maison de Lunel à celle de Toulouse, et en 1242 Raimond Gaucelm suit Raimond VII révolté contre le roi de France ; il était d'ailleurs sénéchal de ce comte en Venaissin et il conserva ces fonctions sous Alphonse de Poitiers jusqu'en 1253. Un peu après, en 1257, un hom-

mage rendu par le même seigneur au roi de France nous indique expressément l'étendue de la seigneurie au milieu du ^{xiii}^e siècle. En 1267, le fils et successeur de Raimond Gauvain V, nommé comme lui, se croise; à cette occasion il accorde aux habitants de Lunel de nouvelles libertés. La famille des Gauvain s'éteint un peu plus tard en 1295 dans la personne de Rosselin II, mort sans enfants. La succession était disputée par plusieurs agnats. Philippe le Bel mit les compétiteurs d'accord en imposant à chacun d'eux un échange; c'est ainsi que la baronnie de Lunel est une première fois réunie au domaine royal. Lunel devient alors chef-lieu d'une viguerie de la sénéchaussée de Beaucaire. En 1316, une partie du domaine utile est inféodée à Henri, seigneur de Sully; huit ans plus tard, la baronnie tout entière est donnée à Alphonse de La Cerda, de la maison de Castille, qui la transmet à son fils, Charles d'Espagne, assassiné en 1333 par Charles le Mauvais, roi de Navarre. La seigneurie passe alors à Pierre de La Forest, cardinal-archevêque de Rouen, puis en 1361, à Louis II, comte d'Étampes, qui la vend en 1382 à Louis d'Anjou et ce dernier en abandonne l'usufruit à Isabelle de Majorque, marquise de Montferrat. Trois ans plus tard le duc de Berry devient à son tour par échange baron de Lunel; à sa mort en 1416, le domaine passe un instant au sire de La Trémoille, époux en secondes nocces de la veuve de Jean de Berry, Jeanne de Boulogne. Vendu un peu après, il devient en 1419 la propriété d'Yolande d'Anjou, comtesse de Provence, passe plus tard à Charles d'Anjou, comte du Maine, et au fils de celui-ci, Charles II. La baronnie aliénée plusieurs fois par la royauté, de 1481, date de la mort de Charles II, à 1606, est à cette dernière date définitivement réunie à la couronne. Il y avait longtemps d'ailleurs que les seigneurs de Lunel n'y exerçaient plus aucune autorité réelle et qu'ils se contentaient de percevoir une partie des revenus domaniaux.

L'histoire de la ville de Lunel se confond jusqu'au ^{xiii}^e siècle avec celle de ses seigneurs héréditaires. A dater du siècle suivant, cette ville prend sa bonne part des maux que souffre le Languedoc: tout d'abord les juifs très nombreux et très commerçants sont expulsés sous Philippe le Bel, puis les routiers ravagent à plusieurs reprises le pays environnant. Au ^{xvi}^e siècle, le protestantisme gagne une partie des habitants; de là de nouvelles luttes intestines et de nouveaux désastres pour la ville.

Dès le ^{xii}^e siècle, les habitants avaient été gratifiés de certaines libertés par leurs seigneurs, mais ces libertés étaient purement civiles et nullement politiques: exemption de droits sur la culture des vignes et la vente du vin, exemption de droits de marché; les seigneurs sont assez libéraux sur tous ces points, mais la ville de Lunel n'a que des syndics et point de consuls. Ce titre municipal n'apparaît qu'au ^{xiv}^e siècle, et tout d'abord la ville forma un seul consulat avec les autres localités de la seigneurie, qu'on appelait les *villetes* (transaction de 1316); mais la royauté refuse d'approuver cette transaction et la ville de Lunel ne devint ville consulaire qu'après 1394, date d'une ordonnance de Charles VI.

Le commerce de Lunel était fort actif dès le moyen âge, et de bonne heure cette ville eut des foires assez importantes, source de gros revenus pour les seigneurs. La culture de la vigne était florissante et dès le ^{xiii}^e siècle le marché de Lunel était connu et fréquenté. Aujourd'hui encore la ville est active et commerçante et cette activité, un instant interrompue par la crise vinicole, a déjà repris et ne fera sans doute que s'accroître à l'avenir. A. MOLINIER.

BIBL.: *Histoire de Languedoc*, passim. — MILLEROT, *Histoire de la ville de Lunel*; Montpellier et Lunel, s. d., in-8. — L'abbé ROUET, *Notice sur les seigneurs de Lunel*. — E. BONDURANT, *les Coutumes de Lunel*, texte de 1307 (Académie de Nîmes, recueil, année 1885); ce dernier texte est un recueil de règlements de police.

LUNEL-VIEL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel; 1,026 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Tarascon à Cette.

LUNEL (Adolphe-Benestorf), littérateur français, né à

Tamines (Belgique) en 1822, mort à Paris en 1864. Musicien habile, il débuta comme deuxième violon au théâtre Molière en 1834, devint chef d'orchestre de la Porte-Saint-Martin en 1837, puis s'adonna à l'enseignement et finalement à la médecine. En 1852 il se faisait recevoir officier de santé par la faculté de Paris. Il a écrit, outre un grand nombre de livres d'enseignement et de traités de grammaire: *Histoire de la Tour de Neste* (Paris, 1840, in-8); *Fables nouvelles en prose* (1848, in-8); *Manuel de pédagogie* (1846, in-12); *Dictionnaire de la conservation de l'homme* (1836, 3 vol. in-12, avec atlas), qui a eu de nombreuses éditions; *Dictionnaire des cosmétiques et parfums* (1864, in-12); *Dictionnaire critique et raisonné des erreurs et préjugés en médecine* (1854, in-12), et une foule d'ouvrages de vulgarisation, entre autres: *Guide pratique pour reconnaître la falsification et l'altération des substances alimentaires* (1874, in-12).

LUNERAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Baecqueville; 1,638 hab.

LUNERY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Charost; 1,509 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Bourges à Montluçon. Hauts fourneaux.

LUNETTE. I. Physique. — Les lunettes sont des instruments destinés à faire voir sous un angle plus grand, e.-à-d. grossis, les objets éloignés. Elles se composent toutes d'au moins deux systèmes de verres: l'un tourné du côté de l'objet se nomme objectif, l'autre tourné du côté de l'œil se nomme oculaire. Parfois entre ces deux parties on dispose d'autres lentilles destinées à augmenter le champ ou à redresser les images. La lunette astronomique, la lunette terrestre, plus connue sous le nom de longue-vue, et la lunette de Galilée sont les trois types principaux de lunettes. Les lunettes dites *jumelles* sont des lunettes de Galilée, accouplées de façon à ce que l'on puisse regarder avec les deux yeux et par suite avoir la sensation du relief.

LUNETTE ASTRONOMIQUE. — La lunette astronomique a pour objectif un système de plusieurs lentilles, les unes convergentes, les autres divergentes, associées de façon à réduire au minimum les aberrations et à fournir un système achromatique ne donnant pas d'images irisées sur les contours. L'ensemble est équivalent à une lentille convergente à long foyer. Plus le foyer est long, plus le grossissement est considérable; plus on doit aussi employer un objectif de grand diamètre pour que l'éclaircissement de l'objet reste suffisant. La fabrication de lentilles homogènes et de grandes dimensions devenant d'autant plus difficile que le diamètre est plus grand, on ne peut pas dépasser pratiquement un certain grossissement pour les lunettes; avec les télescopes ou le système objectif est un miroir, au lieu d'une lentille, on peut obtenir des grossissements plus considérables. Le système oculaire des lunettes astronomiques est formé de lentilles convergentes fonctionnant à la façon d'une loupe simple ou composée ou même d'un microscope. L'objectif donne une image réelle et renversée de l'objet; cette image est regardée avec l'oculaire qui en fournit une image virtuelle agrandie de même sens que l'image primitive, de sens contraire à l'objet par conséquent. Dans le plan focal principal, là où se forme l'image donnée par l'objectif, se trouve le réticule formé de deux fils d'araignée tendus en croix; il sert de point de repère pour les visées.

Supposons l'objectif tourné vers le soleil par exemple. Menons par le centre O de l'objectif les deux axes secondaires aboutissant au bord supérieur et au bord inférieur du soleil. Ce sont deux droites faisant entre elles un angle égal au diamètre apparent du soleil (32'). Le soleil étant à une distance très considérable, son image se forme dans le plan focal F de l'objectif. En B se trouve l'image du bord inférieur du soleil et en H l'image du bord supérieur. L'oculaire est placé en O' de façon que son foyer f soit au delà de l'image HB, et à une distance telle que l'image virtuelle B' H' correspondante se forme à la distance minima de la vision distincte. Dans la fig. 1 on a indiqué en traits les lignes qui servent à la construction géomé-

trique de l'image, et en points les parties de ces lignes, non parcourues par la lumière, mais servant à la construction de l'image. La partie ombrée représente le faisceau de rayons lumineux qui pénètre dans la pupille après son passage à travers l'objectif et l'oculaire. La distance de l'oculaire au point F doit être replié pour chaque observateur de façon que l'image de B'H' se fasse à la distance

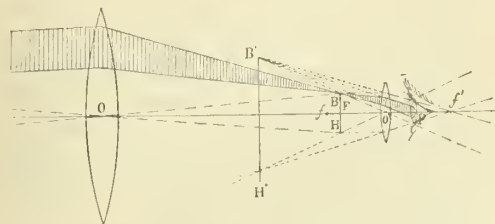


Fig. 1.

minima de la vision distincte. Pour cela l'oculaire est mobile et peut être plus ou moins rapproché. Dans le cas d'une vue presbyte le foyer F de l'objectif et le foyer f de l'oculaire coïncident. Le cas où la vue est presbyte donne des résultats plus simples pour le calcul de la plupart des constantes de l'instrument; nous supposons donc dans ce qui va suivre que les foyers F et f de l'objectif et de l'oculaire coïncident.

Champ de l'instrument.

Le champ est l'espace dans lequel un objet doit être placé pour être vu dans l'instrument. On doit remarquer que le champ ainsi défini contient des points très inégalement éclairés. Soient AB et ab les extrémités de deux diamètres de l'objectif et de l'oculaire. Menons Ba et Ab. Soit F le foyer de l'objectif. Menons par ce point une perpendiculaire mn à l'axe OO' de la lunette. Joignons om et on. L'angle opposé par le sommet à mon peut être considéré comme le champ de l'instrument. Tous les points contenus à l'intérieur de cet angle, dans le plan de la figure, ou à l'intérieur du cône correspondant, dans l'espace, non seulement seront vus dans la lunette, mais encore tout le faisceau lumineux reçu par l'objectif tombera sur l'oculaire: tout ce champ sera également éclairé. Joignons oa et ob; les objets situés devant la lunette sur le prolongement de ao pourront être aperçus dans la limite, mais il est facile de voir qu'une partie seulement du faisceau reçu par l'objectif tombera sur l'oculaire; si on considère une droite issue de o faisant avec oa un angle égal à maa, cette droite représentera la limite extrême du champ. Il y a donc lieu de considérer un champ formé de l'ensemble des points également éclairés et un champ un peu plus grand, mais dont les parties extérieures sont de plus en plus sombres. Dans la pratique, on n'utilise que la partie éclairée uniformément et, pour écarter les autres rayons sans arrêter aucun rayon utile, on place dans le plan focal un diaphragme ayant pour ouverture un cercle de diamètre mn. Le champ est d'autant plus faible que le grossissement est plus considérable, et il est sensiblement en raison inverse du grossissement.

Position de l'œil. L'œil doit évidemment être placé sur la droite oo'; voyons en quel point il convient de le mettre. L'examen de la fig. 2 montre que l'œil doit être placé en c, c.-à-d. au foyer de l'oculaire. C'est en ce point en effet que l'ensemble des divers faisceaux lumineux est le plus étroit. En ce point l'œil pourra apercevoir les points situés dans toute l'étendue du champ, tandis que placé en avant ou en arrière, dans l'espace laissé libre par les hachures, il n'apercevrait pas les bords du champ. Pour que l'œil occupe la place la plus favorable, on dispose donc en avant de l'oculaire un œilleton aa' pour empêcher l'œil

d'être trop près; on donne à cet œilleton un diamètre un peu plus petit que celui de l'oculaire; ces deux diamètres doivent être entre eux comme la distance de l'œilleton au foyer c et la distance focale o'c.

Grossissement. On appelle grossissement dans un instrument d'optique le rapport entre les diamètres apparents de l'objet vu avec ou sans l'instrument. Dans le cas d'une vue presbyte, c.-à-d. quand les foyers de l'objectif et de l'oculaire coïncident, le grossissement est égal au rapport des angles $\frac{B'O'H'}{BOH}$ (fig. 1), c.-à-d. à $\frac{F}{f}$ en prenant au lieu du rapport des angles le rapport de leurs tangentes qui sont respectivement $\frac{BF}{OF}$ et $\frac{BF}{OF}$.

Le grand avantage que présente le système de la lunette astronomique est de permettre les visées, grâce au réticule placé dans le plan focal de l'objectif. Ce réticule formé de deux fils d'araignée est aperçu nettement par l'oculaire en même temps que les objets que l'on regarde. On peut donc en manœuvrant la lunette amener l'image du point que l'on vise en coïncidence avec le point de croisement des fils du réticule. La droite qui joint le centre optique de l'objectif à ce point de croisement est la ligne de visée de la lunette. Par contre, cette lunette présente l'inconvénient de faire voir les objets renversés; cet inconvénient est faible lorsque l'on regarde les astres, il n'en est plus de même quand on regarde les objets situés à la surface de la terre. Aussi emploie-t-on dans ce cas le nom de lunette

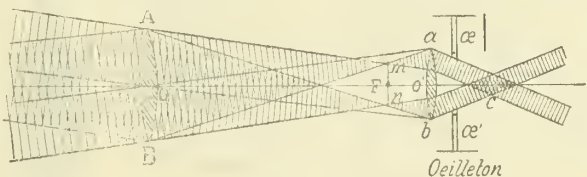


Fig. 2.

terrestre ou longue-vue un système plus compliqué et d'une longueur plus grande pour le même grossissement, mais qui donne des images droites. La lunette astronomique sert pour les observations des astres, pour le lever des plans, pour viser dans divers instruments de physique, tels que les cathétomètres, etc.

LUNETTE TERRESTRE OU LONGUE-VUE. — La lunette terrestre est une lunette astronomique dans laquelle on a placé deux lentilles de distance focale φ. L'instrument se trouve allongé d'une longueur 4 φ. On place la première des deux lentilles supplémentaires de façon que son foyer φ' coïncide avec le foyer F de l'objectif, et la seconde de façon que son foyer φ'' coïncide avec le foyer φ' de la première. Quant à l'oculaire on le place, dans le cas d'une vue presbyte, à une distance de φ''' égale à sa distance focale f. L'examen de la fig. 3 montre que l'ensemble des deux

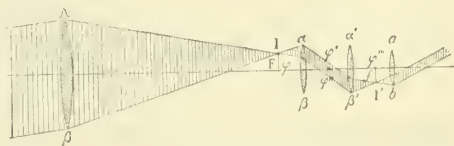


Fig. 3.

lentilles αβ et α'β' ne fait que remplacer l'image renversée I'F donnée par l'objectif par l'image I'f, de sens contraire, et par suite droite. Le grossissement n'est donc pas changé, mais la longueur de l'instrument se trouve augmentée de φφ''', c.-à-d. de quatre fois la distance focale des lentilles supplémentaires.

A. JOANNIS.

LUNETTE DE GALILÉE (V. TÉLESCOPE).

II. Construction. — Pénétration formée par une voûte en berceau, dans une autre voûte en berceau, dans une voûte annulaire ou dans une voûte sphérique. Les lunettes servent à donner du jour à l'intérieur d'une voûte pénétrée ou à reporter la poussée de cette voûte à droite et à gauche d'une baie sur les pieds droits de cette baie. Les

lunettes sont dites *droites* lorsque leur axe est perpendiculaire à l'axe de la voûte pénétrée; *biaisées* lorsque leur axe est oblique à l'axe de cette voûte, et *rampantes* quand leur axe est incliné sur l'horizon. — On appelle aussi lunettes les quatre portions de voûte formant par leur intersection une voûte d'arête. Le mot lunette a la même signification lorsqu'il s'agit de comble en charpente que lorsqu'il s'agit de voûte en maçonnerie et désigne, en couverture, une petite ouverture circulaire donnant de l'air à l'intérieur d'un comble et permettant d'attacher à une pièce de ce comble la corde à nœuds servant à faire des réparations à l'extérieur du bâtiment. — Enfin, on donne aussi ce nom de lunette aux ouvertures rondes ou ovales pratiquées dans le siège en maçonnerie ou en menuiserie des cabinets d'aisance.

III. Fortification. — Ouvrage de fortification de campagne, se composant de deux faces de 20 à 60 m. qui se coupent sous un angle obtus de 60° au minimum et de deux flancs de 15 à 40 m. (fig. 4). Les angles formés par les faces et les flancs sont les *angles d'épaule*, généralement obtus et égaux entre eux. Les flancs sont le plus souvent placés symétriquement par rapport à la capitale, et leur position est déterminée par la direction normale des feux qu'ils doivent fournir, lesquels ont généralement pour but de flanquer des faces dans des ouvrages voisins. Ces flancs, étant fort exposés au tir d'enfilade, sont tenus aussi courts que possible et n'ont jamais une direction rentrante sur la capitale. La longueur des faces et des flancs varie dans les limites indiquées plus haut, suivant l'importance des points à battre et l'effectif des défenseurs de l'ouvrage. L'angle saillant est en général très ouvert, la direction des flancs permettant d'aplatir les faces, afin de diminuer ou de faire disparaître le secteur privé de feux. La lunette sert à couvrir une issue, un petit pont, une porte, etc., ou à constituer un point d'appui ouvert à la gorge sur un champ de bataille, ou enfin à flanquer deux postes voisins sur la même ligne ou un pen en arrière. Elle a l'avantage

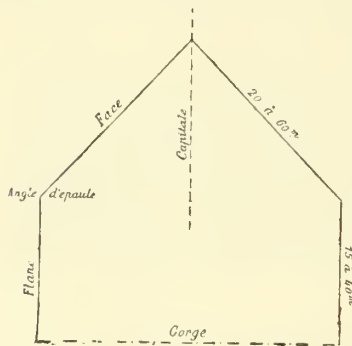


Fig. 4.

d'un ouvrage de fortification permanente, d'ouvrages avancés ayant la forme de lunette et communiquant avec le corps de place au moyen de galeries souterraines ou de doubles éponnières. Mais, sauf des cas exceptionnels, on n'établit plus aujourd'hui de ces ouvrages, qui ont perdu toute leur importance.

IV. Artillerie. — Ouverture pratiquée dans la crosse d'un affût et servant à recevoir le erochet cheville-ouvrière de l'avant-train lorsqu'on veut réunir l'affût à l'avant-train. La flèche de l'arrière-train du caisson est percée aussi d'une lunette ayant une destination analogue. — On donne également le nom de lunette à un instrument de vérification du diamètre extérieur des obus.

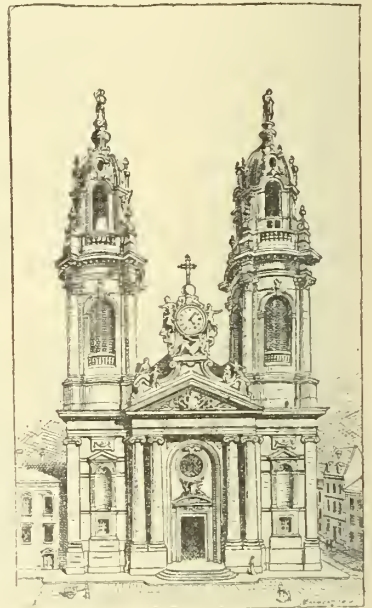
LUNÉVILLE (*Lienatis villa* 1034, *Lunarisvilla* 1035). Ch.-l. d'arr. du dép. de Meurthe-et-Moselle, au confluent de la Meurthe et de la Vezouse, sur le ch. de fer de Paris à Strasbourg avec embranchements sur Saint-Dié et sur

Gerbéviller; 21,542 hab. Tribunal civil; collège; hospice Saint-Jacques; hospice des vieillards et des orphelins; couvents des filles du Rédempteur et des religieuses de la congrégation de Notre-Dame. Autrefois il y avait à Lunéville une abbaye dite de Saint-Remy, fondée au commencement du XI^e siècle; une maison des templiers transformée en commanderie de Malte, ruinée en 1587 par les troupes protestantes sous la conduite du duc de Bouillon; une maison de armes déchaussés et un couvent de capucins. La plupart de ces établissements religieux furent vendus sous la Révolution comme propriétés nationales.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Manufactures de faïence; filatures de coton et de laine; fabriques de machines à vapeur, de wagons, de chapeaux de paille, de gants, de verres de moutres, de jouets d'enfants, de calicot, de chandelles et de cartes à jouer; féculeries; broderies; commerce de vins, de liqueurs, de grains et de tabac.

MONUMENTS. — Eglise Saint-Jacques, construite (1730-45) sur les plans de Boffrand avec fresques de Girardet et tableau de Van

Schuppen; église Saint-Maur (1849-54); le château bâti au commencement du XVII^e siècle par le duc Léopold, agrandi par le roi Stanislas, avec façade sur la promenade du Bosquet, sert de caserne; sur la place Léopold, la halle au blé avec façade monumentale; bibliothèque et musée à l'hôtel de ville, devant lequel on a érigé un monument à la mémoire des habitants des arondissements



Eglise cathédrale de Lunéville.

de Lunéville et de Sarrebourg morts pendant la guerre de 1870-71; sur la place des Carmes, statue de l'abbé Grégoire par Bailly, érigée en 1885; belles casernes; champ de Mars; vaste manège couvert.

HISTOIRE. — Lunéville, originairement siège d'un comté qui paraît avoir existé dès le X^e siècle, depuis 1344 possession des ducs de Lorraine, était au moyen âge une place forte. Prise par les Français en 1638 et démantelée sur les ordres de Louis XIV, elle fut relevée de ses ruines par Léopold II et embellie par Stanislas. Au XVIII^e siècle, elle était la résidence habituelle des ducs de Lorraine. Lunéville a donné son nom au traité de 1801 qui abandonnait à la France la rive gauche du Rhin. Lunéville porte : *d'or à la bande d'azur chargée de trois croissants montant d'argent.* L. W.

BIBL.: MARÉCHAL, *Histoire de Lunéville*, 1829. — SAUCEROTTE, *Topographie médicale de Lunéville et de son arrondissement*, 1834. — A. JOLY, *Histoire de Lunéville au XVIII^e siècle*; Nancy, 1859. — C. BRIQUEL, *Lunéville depuis sa fondation jusqu'à sa réunion à la France*; Nancy, 1884.

LUNGA ou **GROSSA** (Ile). Ile de Dalmatie, en face de Zara; 116 kil. q. C'est une érète rocheuse de 45 kil. de long (du N.-O. au S.-E.), sur 2 à 5 kil. de large; le mont Velastraza y atteint 347 m.

LUNGERN. Village de Suisse, cant. d'Unterwalden ; 1,758 hab. Position pittoresque au milieu d'un cirque de hautes montagnes et sur les bords d'un joli petit lac. Station de touristes et du chemin de fer du Brunig. — Le lac de Lungern est connu par les travaux d'abaissement de niveau dont il a été l'objet en 1836, par la construction, dans le roc d'une colline, d'une galerie qui procure un écoulement du lac dans une gorge.

LUNGHI (Les). Famille d'architectes italiens qui comprend : *Martino l'Ancien*, né à Vigù, dans le Milanais, mort à Rome après 1600. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rome où il exécuta des travaux d'architecture qui comptent parmi les plus importants du xvi^e siècle. Il acheva le palais Altemps, commencé par Baldassare Peruzzi, et bâtit la façade de l'église San Girolamo degli Schiavoni (1588). Les principaux édifices qui ont été exécutés sous sa direction sont : la haute tour du Capitole, la Torre dei Venti, au Quirinal, l'église Sant'Anastasio, la Chiesa nuova (1599), et le colossal palais Borghèse. Martino Lunghi dessina également une magnifique fontaine avec quatre chevaux marins qui fut élevée dans la villa Borghèse. Enfin il est l'auteur du majestueux escalier du palais Lancillotti, à Velletri. — *Onorio* (1561-1619), fils du précédent, n'est connu par aucun travail notable (l'église San Carlo al Corso, qui lui est souvent attribué, est l'œuvre du cardinal Omodei). — *Martino le Jeune*, neveu de Martino l'Ancien, mort en 1637, a construit la façade de l'église San Vincenzo ed Anastasio, en face de la fontaine de Trevi, l'une des plus étranges et des plus tourmentées de Rome, et le somptueux escalier de cent quinze marches au palais Ruspoli. E. Bx.

BIBL. : J. BURCKHARDT et W. LÜBKE, *Geschichte der Renaissance* ; Stuttgart, 1891, t. I.

LUNGHI (Silla-Giacomo), sculpteur italien, né à Vigù, dans le Milanais, mort à Rome vers 1625. La seule œuvre de lui qui soit connue avec précision est le monument en marbre du pape saint Sylvestre (1568), avec huit bas-reliefs d'une composition très tourmentée, dans le chœur de l'église de Nonantola (près de Modène).

LUNGHIGUANO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Calenzana ; 174 hab.

LUNGO (Isidoro del) (V. DEL LUNGO).

LUNGRO. Ville d'Italie, prov. de Cosenza ; 5,200 hab. Saline. Les Albanais y sont nombreux.

LUNIER (Ludger-Jules-Joseph), médecin aliéniste français, né à Sorigny (Indre-et-Loire) le 19 mars 1822, mort en 1885. Interné des hôpitaux de Paris en 1844, docteur en médecine en 1849, il se livra bientôt sous l'inspection et la direction de Baillarger, son oncle, à l'étude des maladies mentales, et il devint, en 1851, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Niort et, en 1854, directeur médecin de l'asile de Blois, jusqu'en 1864, époque à laquelle il fut nommé inspecteur général du service des aliénés et du service sanitaire des prisons. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'aliénation mentale, l'alcoolisme et la statistique, parmi lesquels : plusieurs mémoires sur *les Déformations congénitales et artificielles du crâne* (1849, 1869) ; sur *l'Alcoolisme* (1872) ; sur *le Goitre et le crétinisme* (1874) ; sur *les Aliénés dangereux* (1869) ; sur *le Mode d'assistance des aliénés* (1865 à 1871) ; *De l'Aliénation mentale et du crétinisme en Suisse* (1868). Lunier a publié aussi de nombreux rapports, tous intéressants à plus d'un titre, sur les asiles de France, inspectés par lui, et il a été, de 1867 jusqu'en 1885, le rédacteur en chef des *Annales médico-psychologiques*. Dr A. DUREAU.

LUNIGIANA. Petite région de l'Italie qui comprend la vallée inférieure de la Magra et l'éperon détaché de l'Apennin toscan à l'O. de cette vallée. C'est un pays très pittoresque et très riche en carrières de marbre, en mines de fer et de cuivre, en eaux minérales. Les montagnes y sont couvertes de pâturages et de bois de châtaigniers. La Lunigiana doit son nom à une ancienne ville de *Luni*, aujourd'hui disparue. De ses deux villes principales, l'une, la

riante *Sarzana*, se rattache à la Ligurie, l'autre, *Pontremoli*, à la Toscane. Ce petit pays a une assez grande importance stratégique ; le col de Pontremoli est en effet le principal passage entre la région du Pô moyen et la Toscane.

LUNION ou **L'UNION.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (C.) de Toulouse ; 476 hab.

LUNIS (Guglielmo de), mathématicien italien du xiii^e siècle, donné par Libri comme ayant traduit dans sa langue maternelle un traité d'algèbre arabe. En réalité, la traduction est en latin (manuscrit 216 de la Bibliothèque nationale de Florence).

LUNKENTUS. Livre populaire suédois qui a été édité un grand nombre de fois à partir de 1785, et qui contient les aventures merveilleuses d'un roi d'Arabie et d'une princesse d'Amérique. C'est probablement le remaniement d'un original allemand.

LUNULE. I. Anatomie (V. ONGLE).

II. Géométrie. — **LUNULE D'HIPPOCRATE.** — Si sur l'hypoténuse et les côtés d'un triangle rectangle ABC, on décrit des demi-circonférences ayant les côtés pour diamètres, il est facile de voir que l'on aura :

$$\frac{1}{2} \text{ cercle } BAC = \frac{1}{2} \text{ cercle } BMA + \frac{1}{2} \text{ cercle } AMC,$$

mais en appelant S l'aire de la lunule BM'AN, S l'aire de la lunule CNAM, σ' et σ les aires des segments BNA, CNA et T l'aire du triangle ABC, cette formule devient $T + \sigma + \sigma' = S' + \sigma' + S + \sigma$, on en conclut $T = S' + S$.

La somme des aires des lunules est donc égale à l'aire du triangle. — Ce théorème est dû à Hippocrate de Chio ; il est remarquable. C'est un des premiers exemples d'espaces carrables, quoique limités par des lignes courbes.

BIBL. : P. TANNERY, *le Fragment d'Eudème sur la quadrature des lunules*, dans *Mém. de la Soc. des sc. phys. et nat. de Bordeaux*, t. V.

LUNULITES (Paléont.) (V. SELENARIA).

LUNURE (Sylvic.). La lunure est un défaut des bois peu commun, se traduisant dans le bois parfait par des zones ayant la couleur et la consistance de l'aubier et finissant par se décomposer en passant au jaune rougeâtre et au brun. La lunure ne peut se reconnaître dans les arbres sur pied. On l'a attribuée à l'action de la gelée et à la nutrition incomplète du bois lorsque les racines traversent un sol de mauvaise qualité. G. B.

LUOJA (Myth. finn.). Variante de *Jumala* (V. ce nom).

LUONNOTARET (V. FINLANDE [Myth.]).

LUOSAVARA. Montagne de fer magnétique située en Suède, län de Norbotten, en face du mont Kirunavara ; le minerai a une teneur de 70 à 73 %.

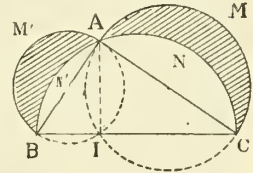
LUOT (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel ; 384 hab.

LUPAC, LUPACEUS ou **LUPACZ** (Martin), théologien tchèque, né à la fin du xiv^e siècle, mort en 1468. Il servit dans l'armée de Zizka, prit part à diverses négociations, notamment au *Compactata* d'Iglau. Il a laissé quelques écrits théologiques. — Un autre *Lupacz* (Procope), né vers 1530, mort en 1587, fut professeur à l'université de Prague. Il a écrit en tchèque une *Histoire de l'empereur Charles IV* (Prague, 1524) et compilé en latin un recueil fort intéressant : *Rerum bohemicarum ephemeris, seu Calendarium historicum ex reconditis veterum annalium documentis erutum* (Prague, 1584). Il a laissé en outre quelques ouvrages de théologie. L. L.

LUPATA (V. LOUPATA).

LUPCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port ; 248 hab.

LUPÉ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Étienne, cant. de Pelussin ; 336 hab.



LUPEA (Zool.). Genre important de Crustacés Décapodes Brachyures, famille des Portunides, remarquable par l'aplatissement et la grande étendue transversale de leur carapace dont le diamètre transversal est généralement double du diamètre antéro-postérieur; la partie antérieure des bords latéraux est munie de neuf dents. Ce genre a été démembré en plusieurs autres. Type : *L. hastata*, Méditerranée. R. Mz.

LUPERCALES. Vieille fête romaine célébrée par la confrérie des *Luperques* en l'honneur du dieu *Lupercus*. Celui-ci était un dieu des bergers, protégeant leurs troupeaux contre les loups et en favorisant la fécondité. Sur la pente septentrionale du Palatin était une grotte, le *Lupercal*, consacrée au dieu. Plus tard celui-ci fut identifié au dieu grec Pan. On le figurait couvert d'une peau de chèvre, ce qui était le costume de ses prêtres, les *Luperques* (*Luperci*). La fête des *Lupercales* qu'on faisait remonter à Romulus se célébrait le 15 févr., *dies febricatus*. C'était une cérémonie de purification destinée à favoriser la fécondation du sol, des habitants, des troupeaux. Elle débutait par le sacrifice d'un bœuf au *Lupercal*; au cours du repas qui suivait, deux jeunes hommes de noble famille étaient amenés; les sacrificateurs les touchaient au front de leur couteau sanglant, puis essayaient le sang avec un flocon de laine trempé dans du lait; les jeunes gens devaient manifester une gaieté joyeuse. Après le festin, les *Luperques*, sans autre vêtement qu'une ceinture de peaux de chèvre, brandissant des lanières taillées dans d'autres de ces peaux, s'élançaient à travers la ville; les femmes qui désiraient la fécondité se plaçaient sur leur passage pour être frappées de ces lanières. A.-M. B.

LUPERSAT (*Luperciacum*, *Loberzac*). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Bellegarde; 679 hab. Eglise du xii^e siècle.

LUPERUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Phytophages, sous-famille des Galérucoïdés, fondé par Geoffroy et renfermant des formes de petite taille, à teguments mous, à corps allongé, à longues antennes fines, à pattes longues et grêles dont les postérieures ont toujours le premier article du tarse plus long que les deux suivants réunis. Les *Luperus* sont répandus dans le monde entier, notamment dans l'hémisphère boréal en Europe; on en compte une trentaine d'espèces dont la plus commune est le *Luperus flavipes* Linn., fauve avec les élytres bleues, très commun sur les saules et divers arbres, même sur les poiriers, dont sa larve ronge les feuilles. M. M.

LUPETINO (Baldo), moine franciscain, né à Venise en 1503, de famille noble, mort en 1556. Il fut condamné en 1543 à la prison pour des prédications faites à Cherso et entachées d'hérésie. En 1547, sommé de renier sa doctrine, sous peine de condamnation définitive, il écrivit une confession de foi n'admettant d'autre satisfaction que celle de Jésus-Christ et d'autre autorité que celle de la parole de Dieu; en outre elle repoussait spécialement les indulgences, le culte de la Vierge et des saints, le sacrifice eucharistique, la croyance au purgatoire, la confession auriculaire et l'infailibilité de l'Eglise en matière de foi. Il fut condamné à mort, mais le doge et le conseil des Dix commuèrent cette peine en emprisonnement perpétuel. Cette confession ayant été publiée par les amis de Lupetino, et lui-même persévérant en sa foi, malgré les sévices qui lui étaient infligés dans sa prison, un troisième jugement le condamna définitivement à être jeté au fond de la mer secrètement, *occulte, secreta, sine sonitu et sine strepitu*, après avoir subi la dégradation ecclésiastique. E.-H. V.

BIBL.: ANONYME, *I Reformatore italiani*; Florence, 1870.
— E. COMBA, *Baldo Lupetino*; Florence, 1875.

LUPI ou **LUPUS** (Joannes) (V. HELLINCK [Lupus]).

LUPI (Mario), historien italien, né à Bergame en 1720, mort le 7 nov. 1789. Archiviste du chapitre de Bergame, il a publié un précieux *Codex diplomaticus Bergamensis* (1784-99, 2 vol.), achevé par Agliardi.

LUPIAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan; 999 hab. Beau château de la Renaissance.

LUPICIN (Saint), né à Isernore (Bugey), mort en 480. Fête le 24 juin. Il succéda comme abbé de Saint-Claude (*Monasterium Condatisense*, dans les montagnes du Jura), à Romain, son frère, qui avait été le fondateur de ce monastère. Il fut aussi abbé du monastère de Lauconne, que son frère avait construit pour lui.

LUPIN. I. BOTANIQUE. — (*Lupinus* T.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses Papilionacées. Caractères principaux : calice bilabié, étamines monadelphes; gousse plus ou moins comprimée, chargée d'un duvet soyeux et déhiscence en deux panneaux; graine à hile allongé, à gros embryon charnu, à radicule indéchirée. Les Lupins sont des végétaux herbacés, rarement frutescents, à feuilles simples ou digitées, propres à la région méditerranéenne et aux contrées subtropicales de l'Amérique; on en connaît une cinquantaine d'espèces. On emploie surtout leurs graines, soit comme alimentaires, soit comme médicamenteuses. Celles du *L. albus* L., encore appelées *fèves lovines*, servaient de nourriture aux anciens Grecs et aux Egyptiens; on les mange encore en Grèce, en Italie et dans d'autres parties de la zone méditerranéenne. La saveur amère des graines disparaît par la cuisson, mais c'est toujours un aliment indigeste et grossier. Dans l'ancienne médecine on les donnait comme apéritives, diurétiques, emménagogues et vermifuges. La farine qu'elles fournissent sert à préparer des cataplasmes et en Egypte des lotions adoucissantes pour les mains. Les autres espèces à graines comestibles sont : *L. perennis* L. et *L. littoralis* Douglas de l'Amérique du Nord, *L. Cruickshankii* Hook., du Pérou, *L. hirsutus*, *varius*, *pilosus*, *linifolius* et *angustifolius* L., de la région méditerranéenne. Dr L. Hx.

II. AGRICULTURE. — Quelques espèces de lupins, telles que le lupin bleu (*Lupinus hirsutus*), le lupin élégant (*L. elegans*), le lupin pubescent (*L. pubescens*), le lupin changeant (*L. mutabilis*), le lupin polyphyllé (*L. polyphyllus*) sont cultivées dans les jardins comme plantes ornementales, pour la beauté de leurs fleurs. Mais au point de vue agricole, leur importance est beaucoup plus considérable, surtout dans la région du Midi, où quelques espèces, notamment le lupin jaune (*L. luteus*) et le lupin blanc (*L. albus*), sont semées comme plantes fourragères, ou pour être enfouies en vert comme engrais. Le lupin jaune se sème de mai en juin sur un sol préparé par un seul labour, à raison de 125 à 150 lit. de graines par hectare. Sa croissance est très rapide et on le fait consommer comme fourrage dès que les gousses sont bien formées; les moutons en sont particulièrement avides, tant à l'état frais qu'à l'état sec. Le lupin jaune se sème en septembre; vers le mois d'avril, il a acquis assez de développement pour qu'on puisse l'enfourir comme engrais; il est alors en pleine floraison. On peut aussi semer le lupin blanc en avril ou mai et enfouir la récolte en septembre. Cette plante prend d'ailleurs plus de développement et croît plus vite que le lupin jaune. D'après M. Grandeaue, le lupin frais renferme : matière azotée, 3,35, c.-à-d. 0,209 % d'azote; on voit donc qu'un enfouissement de 25,000 kilogr. de cette plante, ce qui est le poids de la récolte moyenne d'un hectare, fournit au sol 52^{kg}25 d'azote, c.-à-d. autant que 50,000 kilogr. de bon fumier de ferme. Alb. L.

III. MÉTROLOGIE. — Poids équivalant à la dixième partie d'une drachme, qu'on employait en Egypte, en Judée et dans l'Asie Mineure. — On donnait aussi ce nom de lupin à une fève que les Romains employaient comme jetons au jeu, ou comme monnaie à compter dans les pièces de théâtre.

LUPLANTÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers; 472 hab.

LUPOW. Fleuve côtier de la Poméranie, long de 120 kil.; il sort du lac Lupowsk et finit dans la lagune de Garden.

LUPPÉ. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 349 hab.

LUPSAULT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Rufec, cant. d'Aigre; 238 hab.

LUPU (Basile), prince de Moldavie (V. BASILE LE LOUP).

LUPULIN (Chim. et thérap.). On donne ce nom à une poussière résineuse, jaune ou rouge orangé, d'odeur aromatique alliacée, de saveur amère, qui à la maturité du houblon se trouve à la base de la surface externe des bractées et sur l'axe des cônes ou fleurs femelles du houblon. Le lupulin se forme aux dépens du tissu épidermique. Chaque grain prend naissance dans une cellule qui par prolifération donne lieu à un disque rayonné et pédiculé, dont les bords se relèvent et le changent en cupule; la cuticule qui revêt la cavité de celle-ci est soulevée par une sécrétion jaunâtre qui la refoule en doigt de gant, de sorte que finalement elle constitue au-dessus de la capsule une sorte d'appendice conoïde. Le grain de lupulin est alors formé et contient une résine jaune qui noircit à l'air, une huile essentielle formée de deux essences (un carbure d'hydrogène $C_{20}H_{16}$ éq. et une essence oxygénée $C^{12}H^{12}O^2$ éq. qui n'est autre chose que du valérol), de l'acide valériannique, un sel ammoniacal, du phosphate de chaux, divers sels minéraux et un principe amer, la lupuline, qui, accompagnée d'une huile essentielle dont le parfum se retrouve dans la bière, communique à celle-ci sa saveur propre et contribue à faciliter sa conservation. — Le lupulin jouit de propriétés toniques certaines, de propriétés narcotiques plus ou moins problématiques; c'est un diurétique et un excellent antiaphrodisiaque, surtout utile contre les pollutions nocturnes et les érections douloureuses. Il s'emploie sous forme de teinture, d'extrait, de sirop, de pilules, etc., à la dose brute de 50 centigr. à 2 gr. par jour. D^r L. Hx.

LUPULINE (Agric.). La lupuline, vulgairement connue sous les noms de *minette*, *coucou jaune*, *trèfle jaune*, etc., est une espèce particulière de luzerne (*Medicago lupulina* L.) qui a une assez grande importance agricole comme plante fourragère. Commune dans les prairies et les pâturages, la lupuline est une petite espèce à tiges grêles et couchées; les folioles sont obovales, finement dentées; les fleurs, petites, globuleuses, d'un très beau jaune d'or, forment un épi court au sommet de pédoncules plus longs que les feuilles; elles s'épanouissent en mai. Le fruit est une gousse noire, dont le sommet est courbé en spirale; il renferme une seule graine. La lupuline vient sur toutes les terres, mais elle se plaît principalement dans les sols calcaires; elle ne demande pas de terres riches, mais ses tiges prennent d'autant plus de développement que le terrain est plus fertile. Dans le Midi, on sème cette plante en automne; dans le Nord, on répand les graines au printemps, à raison de 15 kilogr. par hectare, sur une terre portant une céréale en végétation. La plante n'est pas longue à lever et ne demande aucun soin d'entretien; à la fin de l'été, lors de l'enlèvement de la céréale, on pourra lui appliquer une fumure en couverture, si elle n'est pas très vigoureuse. On doit éviter de faire pâturer la lupuline la première année; ce n'est que la seconde qu'on y mettra les chevaux, les bêtes à cornes ou les moutons. Le pâturage doit commencer en mai, lorsque la plante montre ses fleurs. La minette, quoique très nutritive, comme le montre l'analyse suivante, a le grand mérite de ne pas météoriser les animaux: eau, 75,7 %; matières organiques, 18,5; matières minérales, 4,5; matières azotées, 3,5; matières grasses, 0,8. On fauche rarement la lupuline pour convertir ses tiges en foin. Comme le fait remarquer M. Heuzé, le défrichement des prairies artificielles de lupuline a toujours lieu en juin. C'est à tort qu'on les abandonne avec l'espérance d'obtenir une seconde pousse. On ne peut compter sur un nouveau pâturage que quand la lupuline a été fauchée ou pâturée vers la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai. Alb. L.

LUPUS (Méd.). On doit entendre sous ce nom une des manifestations les plus fréquentes de la tuberculose de la peau produite par l'inoculation directe du bacille de Koch,

mais constituant en dermatologie un chapitre à part qui doit être distrait de l'étude générale de la tuberculose cutanée. Le terme de lupus, appliqué à l'étranger à deux maladies très dissemblables, l'une de nature tuberculeuse (lupus vulgaire), l'autre de nature inconnue (lupus érythémateux), désigne pour les auteurs français, sauf quelques-uns et en particulier Leloir, deux variétés d'une seule et même affection. Pour Brocq, la répartition du lupus en lupus vulgaire et lupus érythémateux s'impose. Mais ce dernier comprendrait pour lui des dermatoses distinctes: les unes rentrant dans le cadre des affections tuberculeuses; une autre, n'ayant rien de commun avec le lupus vulgaire, mais ayant des caractères particuliers bien définis et à laquelle il a donné le nom d'érythème centrifuge symétrique.

LUPUS VULGAIRE. — Le lupus vulgaire ou lupus de Willan, lupus tuberculeux proprement dit, est caractérisé par le développement dans la peau ou les muqueuses adjacentes de petites nodosités désignées sous le nom de tubercules lupiques, de teinte rouge jaunâtre, plus ou moins clairs ou transparents, ressemblant à du sucre d'orge ou à de la gelée de pomme, faisant saillie sous l'épiderme qui les recouvre et les laisse voir par transparence. Tout d'abord très petits, ils peuvent acquérir peu à peu le volume de la tête d'une petite épingle, puis d'un grain de millet. Leur tissu est d'une friabilité extrême, que l'on apprécie rapidement avec les instruments tranchants par lesquels ils se laissent dilacérer avec une extrême facilité en donnant naissance à un abondant écoulement sanguin qui s'arrête facilement par une compression douce. Le nombre de ces tubercules lupiques est des plus variables. S'ils sont peu nombreux et isolés, on a le *lupus tuberculeux disséminé*, dont les éléments, parfois très dispersés, peuvent simuler plus ou moins des syphilides. S'ils sont multipliés et confluents, on a le *lupus tuberculeux agminé*. Dans les deux cas, l'évolution des points morbides peut se faire sans arriver à l'ulcération. On a alors le *lupus tuberculeux non exedens*. Si l'ulcération se produit, et elle peut quelquefois s'installer d'emblée, on a le *lupus tuberculeux exedens* ou lupus rongeur, vorax, térébrant, etc.

On a décrit des formes innombrables de lupus non exedens. Les dispositions qu'affectent les éléments en se groupant sont en effet des plus variées. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il est des cas où les tubercules du début restent parfaitement reconnaissables dans la masse morbide et surtout à sa périphérie. Mais, dans d'autres, on ne peut les retrouver parmi les plaques. Celles-ci peuvent être uniques ou multiples chez le même malade; d'ordinaire, on observe une ou deux ou plusieurs plaques d'étendue variable. A mesure qu'elles grandissent, leur centre s'affaisse et les tubercules, évoluant spontanément vers la guérison, deviennent flasques, se décolorent, s'affaissent, laissant à leur place un tissu de cicatrice souvent entrecoupé de traînées blanchâtres, d'où des aspects différents qui ont déterminé les appellations de lupus marginé, excentrique, circiné, serpiginé. Parfois, les plaques, constituées par des tubercules très serrés, sont dures, turgescents; d'autres fois, elles ont une dureté spéciale, presque cartilagineuse, ou bien elles renferment de petits amas kysteux (lupus colloïde de Leloir). Quant au lupus exedens, il est souvent ulcéreux d'emblée (lupus serpiginé, lupus scléreux), et c'est à lui qu'on peut rattacher les lésions décrites autrefois sous les noms de scrofulides tuberculeuses, végétantes, mais très fréquemment il constitue la seconde étape du lupus non exedens dont les foyers se sont ouverts à l'extérieur à la suite du ramollissement des tubercules et de la disposition de l'épiderme. Les ulcérations ont un aspect cratériforme et longueux que l'on peut étudier en enlevant les croûtes jaunâtres qui les recouvrent. Elles peuvent se développer en profondeur (formes perforantes, térébrantes) ou s'étendre rapidement en surface en déterminant des mutilations (formes vorax, phagédénique). C'est surtout à la face que ce processus produit

les désordres les plus épouvantables. Cette région est d'ailleurs le siège de prédilection du lupus vulgaire qui s'installe de préférence aux joues et au nez. Les formes graves, rongeantes, atteignent de préférence la lèvre supérieure, l'oreille, les narines. La lésion siégeant au niveau des orifices naturels peut en déterminer l'atrésie. Elle va quelquefois plus loin et envahit les muqueuses (nez, gencives, voûte palatine, voile du palais). Cette localisation sur les muqueuses est souvent difficile à diagnostiquer, car le lupus y affecte les mêmes aspects variés que sur le tégument proprement dit; il peut être plan, bourgeonnant, ulcèreux, fongueux, rongeur, phagédénique, aller en un mot des manifestations les plus bénignes aux plus graves délabrements, jusqu'à la destruction des organes les plus importants, tels que le pharynx, l'épiglotte, les cordes vocales, déterminant ainsi des troubles de la déglutition, de la respiration. Des complications d'ordres divers sont le fait du lupus. Tels les œdèmes, les érysipèles, les lymphangites, d'une bénignité d'ailleurs remarquable, les adénites quelquefois, suppurées ou non. La phtisie pulmonaire, secondaire au lupus, longtemps discutée, est aujourd'hui admise par de nombreux observateurs.

Le diagnostic du lupus est parfois difficile. Dans certains cas, on le confond avec la syphilis et il n'est guère possible de l'en distinguer que par le traitement. Pourtant, à l'exception de certaines formes de lupus qui évoluent très vite, par exemple au nez et à la lèvre supérieure, la marche de la maladie est d'ordinaire bien plus lente que celle de la syphilis. La tendance à l'ulcération est moins grande que dans la syphilis tuberculeuse, et quand cela a lieu le centre cicatriciel présente des tubercules disséminés parmi les tractus fibreux, ce qu'on ne voit jamais dans la syphilis.

C'est ordinairement pendant l'enfance et la jeunesse que débute le lupus. Le sexe féminin y est plus prédisposé. La maladie peut atteindre aussi des gens âgés, mais beaucoup plus rarement. La longue durée de la maladie est tout à fait remarquable. Elle évolue par mois et par années, pouvant demeurer presque indéfiniment stationnaire, subir dans certains cas une marche régressive, guérir même spontanément pour toujours ou, au contraire, pour récidiver plus tard. La guérison peut même avoir lieu d'une façon spontanée dans les formes mutilantes. Quant à l'étiologie, on admet aujourd'hui que le lupus vulgaire est le résultat de l'inoculation à la peau du bacille de la tuberculose. Cependant, il ne s'agit dans la plupart des formes que d'une tuberculose très atténuée ainsi qu'en témoignent le petit nombre de bacilles trouvés dans les coupes de tissu malade et la bonne santé générale de beaucoup de lupiques. D'autre part, l'hérédité tuberculeuse se manifeste chez un grand nombre de ces derniers. On retrouve des phtisiques chez leurs ascendants, leurs frères ou sœurs. Ils apportent donc à l'infection lupique un terrain prédisposé.

LUPUS ÉRYTHÉMATEUX. — Bien que très discuté à cause de sa polymorphie à ce point étendue qu'il n'est pas une seule de ses formes ou de ses variétés qui n'ait été décrite et dénommée comme une affection propre et distincte, le lupus érythémateux peut être ramené à deux types dermatologiques principaux réalisés selon que les altérations prédominent dans le système vasculaire du derme vague, ou, au contraire, qu'elles se limitent plus particulièrement aux appareils différenciés (E. Besnier). Ces deux types sont le type vasculaire ou érythémateux et le type folliculaire. Le premier est constitué par des taches, des plaques lisses, de coloration rose, rouge, chamois, disparaissant en partie sous la pression du doigt, hyperhémiques, ténacielles, quelquefois hémorragiques. Les lésions ont une configuration ponctuée, nummulaire, diffuse, à contours plus ou moins bien limités, à centre ordinairement déprimé, relativement aplati, s'exfoliant, reprenant l'aspect normal ou demeurant atrophié, cicatriciel en même temps que la bordure s'étale et que le processus centrifuge évolue. E. Besnier divise cette forme en trois variétés :

a. le lupus érythémateux simple, dans lequel est rangé le *vespertilio*; le lupus érythémato-squameux, psoriasiforme, pityriasiforme, le lupus séborrhéique ou séborrhagique, le lupus érythémateux hypertrophique; *b.* le lupus érythémateux exanthématoïde, lupus exanthématique avec sa forme particulière aux jeunes sujets, forme saisonnière, lupus engelure, et sa forme propre aux adultes, subaiguë (variété iris) ou suraiguë galopante, ou chronique grave; *c.* le lupus érythémateux livide, asphyxique, lupus pernio, s'observant à la face et aux extrémités, débutant sur les pavillons au niveau de l'ourlet, puis apparaissant sur le dos du nez ou sur les régions malaires et sur le dos des mains (E. Besnier). Le type folliculaire du même auteur peut exceptionnellement s'observer pur, sébacé, sudoral, pileaire, sans manifestation hyperhémique autre que celle du début ou de la périphérie. Il peut être diffus, mais le plus souvent il forme des plaques à surface d'un gris plâtreux plus ou moins rugueuse, sèche, recouverte d'une exfoliation grisâtre d'une adhérence extraordinaire, se continuant dans les canaux folliculaires et laissant voir après son enlèvement une ponctuation fine ou un granité hyperkératosique. Le type folliculaire est divisé par E. Besnier en deux variétés: *a.* le lupus acnéique ou folliculaire correspondant à la scrofulide cornée de Hardy; *b.* le lupus érythémato-folliculaire, en placards un peu décolorés au centre et limités par une bordure rouge un peu élevée indiquant la démarcation entre les tissus sains et les tissus malades et limitant un plateau central plus ou moins déprimé; parfois, au contraire, un peu soulevé quand il n'a pas été débarrassé de son exsudat plâtreux. Pour Brocq, le lupus érythémateux comprend deux types cliniques, l'un, érythème centrifuge symétrique, localisé aux joues, superficiel, à tendances congestives, évoluant capricieusement, s'étendant rapidement, présentant des alternatives d'aggravation ou de diminution, durant de quelques mois à plusieurs années, pouvant disparaître sans laisser de traces véritables ou en laissant, au contraire, des cicatrices; le second, lupus érythémateux fixe, localisé à la face en un point quelconque, unilatéral, profond, fixe, à évolution assez lente. Cette forme est probablement, dit Brocq, une tuberculose locale comme le lupus vulgaire. Ainsi que lui, d'ailleurs, il a une durée indéfinie, mais un peu plus de tendance à évoluer vers la guérison. Il est susceptible comme lui aussi de complications diverses et il n'est pas rare de voir les malades qui en sont porteurs aboutir à la tuberculose pulmonaire et même à la tuberculose généralisée. On sait que Leloir de Lille n'admet point la relation entre le lupus vulgaire et le lupus érythémateux. Elle tient, selon lui, à ce que, dans certains cas, le premier peut, dans son aspect clinique, singer le second, et il a donné à cette forme le nom de lupus vulgaire érythématoïde.

TRAITEMENT DU LUPUS. — Sauf dans l'érythème centrifuge de Brocq où cet auteur conseille d'employer la médication interne la plus susceptible d'exercer une action décongestionnante (bains de pieds sinapisés, frictions, ergotine, hamamelis virginica, arséniate de soude, etc.), le traitement local du lupus érythémateux est le même que celui, à très peu de chose près, du lupus vulgaire que nous allons exposer. Ajoutons que, dans l'érythème centrifuge, le traitement topique variera suivant l'aspect de la lésion et on aura recours, suivant les cas, aux topiques caustiques, aux scarifications linéaires quadrillées, plus rarement à l'électrocautérisation.

Le traitement interne du lupus vulgaire est celui de la scrofulo-tuberculose, et le médicament qui doit être prescrit en première ligne est l'huile de foie de morue simple ou créosotée, donnée à hautes doses et pendant très longtemps. Dans les mois chauds où l'huile est mal supportée, on donnera les préparations iodées (teinture d'iode, iodure de fer, iodure de potassium, le sirop iodotannique, le vin iodotanné de Nourry), les préparations arsenicales, l'iodoforme. En outre, on recommandera aux lupiques le séjour dans les montagnes ou au bord de la mer sur les plages tièdes,

non excitantes, les eaux salines, sulfureuses, iodurées (Cauterets, Uriage, Luchon, Salies-de-Béarn, Biarritz). Le traitement externe comprend l'emploi des caustiques chimiques, l'intervention chirurgicale par les méthodes sanglantes ou non. Les principaux caustiques employés sont les acides salicylique, pyrogallique, lactique, la pâte arsenicale, le sublimé, la résorcine en pommade ou sous forme d'emplâtre, les mercuriaux. Les méthodes sanglantes sont le *raclage*, qui consiste dans l'enlèvement brutal, à l'aide de curettes spéciales, des tissus morbides, et les *scarifications* (V. ces mots) pratiquées à l'aide des aiguilles à scarifier de Besnier ou de Vidal avec lesquelles on opère en tous sens des haclures. Dans le lupus érythémateux et surtout dans les cas d'érythème centrifuge de Brocq, j'emploie avec avantage mon scarificateur en étoile qui donne des résultats plus rapides et plus réguliers que les aiguilles. Mais je préfère pour les scarifications dans le lupus vulgaire la méthode non sanglante, l'emploi de l'électrocautère qui semble mettre à l'abri de l'autoinoculation des produits tuberculeux. Ce procédé est surtout utile dans les formes déterminées où l'on doit atteindre isolément toutes les productions des masses tuberculeuses (V. SCARIFICATION).

Henri FOURNIER.

LUPUS (Rutilius) (V. RUTILIUS).

LUPUS (Chrétien) (V. WOLF).

LUQUÉ. Ville du Paraguay, à 16 kil. d'Assomption; 9,000 hab. Oranges, tabac, miel.

LUQUET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 405 hab.

LURAGO (Carlo, Martino et Anselmo), architectes italiens, peut-être les trois frères, qui, nés vers 1630 dans les Marches, vinrent à Prague et y firent élever de nombreux édifices. On attribue à *Carlo* Lurago le couvent des chevaliers de la Croix avec l'église, surmontée d'une coupole ovale, de Saint-François Séraphicus et aussi le dôme ou église cathédrale de Passau. — *Martino* fut l'architecte du cloître de Saint-Gall à Prague, et *Anselmo* Lurago, le plus jeune des trois, dessina la façade du château impérial sur le Hradschin et acheva, dans la même ville, le palais Kinsky, commencé par Kilian Dientzenhofer. Ch. LUCAS.

LURAIS. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon-Saint-Martin; 514 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne du Blanc à Port-de-Piles.

LURAY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux; 259 hab.

LURBE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (E.) d'Oloron-Sainte-Marie; 412 hab.

LURCY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Trivier-sur-Moignans; 297 hab.

LURCY-LE-BOURG. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery; 930 hab.

LURCY-LÉVY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, sur l'Anduise; 3,751 hab. Stat. du chem. de fer de Lapeyrouse à Sancoins. Commerce de bestiaux. Manufacture importante de porcelaines de la Rencontre. Plâtreries, teintureries, fabrique de cachemires. Elevage de chèvres.

LURÉ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 308 hab.

LURE (*Lulera, Luthra, Ludra, Lura*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Saône, près de l'Ognon; 4,838 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Bellort, tête de la ligne de Lure à Aillevillers. Fonderies, tissages, tuileries, tannerie, moulin. Des débris de constructions antiques ont été trouvés à Lure, qui était d'ailleurs sur la voie romaine de Luxeuil à Mandeure. La tradition rapporte que saint Desle, disciple de saint Colomban, y fonda vers 610 l'abbaye, riche et puissante au moyen âge, qui fut unie à celle de Murbach en 1554, sécularisée et transformée en chapitre noble en 1765. Les Hongrois détruisirent en 937 la ville que l'on ne songea à fortifier qu'au commencement du xiv^e siècle. Les Bourguignons l'occupèrent à plusieurs reprises, en 1355, en 1372, en 1387 et en 1395. En

1634, les Suédois essayèrent vainement d'y entrer; les Français s'y étaient installés, mais ils en furent délogés en 1636 par les milices comtoises que commandait le marquis de Saint-Martin. Le duc Bernard de Saxe-Weimar y entra l'année suivante (1637) et s'y maintint malgré des attaques réitérées (1638). En 1674, les Français y pénétrèrent sans coup férir (1^{er} juil.), mais l'abbaye se défendit et il fallut la canonner pour en avoir raison. Le traité de Nimègue réunit Lure, comme tout le reste de la Franche-Comté, à la France (1678). Les habitants avaient été affranchis de la mainmorte en 1401. Ces franchises furent confirmées et étendues en 1546. La ville était administrée, comme Vesoul et Gray, par un vicomte-maire. La population a été décimée deux fois par la peste au xvii^e siècle, en 1630 et en 1637. L'église paroissiale date de 1745. L'église abbatiale, reconstruite en 1753, a été démolie à la Révolution; mais l'hôtel du grand prévôt, qui est également du xviii^e siècle, a été conservé, et c'est aujourd'hui la sous-préfecture. Le collège occupe une partie du bâtiment élevé par les capucins en 1665. Devant la sous-préfecture se trouve *la Font*, lac d'environ 400 m. de circonférence, dont on ne connaît pas la profondeur.

Armes : *d'azur au soleil d'or, alias de gueules à trois tours maçonnées de sable, ouvertes de gueules, rangées sur un tertre de sinople, sommées de trois fleurs de lis de même.*

ABBAYE DE LURE. — De l'ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Besançon, fondée vers 610 par saint Desle, disciple de saint Colomban (V. LUXEUIL [Abbaye de]). Détruite par les Hongrois en 937, elle se releva ensuite de ses ruines, s'enrichit de plusieurs dons importants et jouit d'une grande célébrité au moyen âge. Unie à l'abbaye de Murbach, diocèse de Bâle, en 1554, elle fut ensuite (1765) sécularisée et transformée en chapitre noble. Ses abbés avaient le titre de princes du Saint-Empire.

LEX.

BIBL. : Abbé BESSON, *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure*; Besançon, 1816, in-8.

LURE (Monts de) (V. ALPES [Basses-] et DRÔME).

LUREAU (Marie-Annette) (V. ESCALAIS [M^{me}]).

LURELEI (V. LORELEI)

LUREUIL. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon-Saint-Martin; 488 hab.

LURGAN. Ville d'Irlande, comté d'Armagh; 10,000 hab. Toiles.

LURI. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia; 1,886 hab. Bois de citronniers; confitures. Auprès est la tour dite *de Sénèque*.

LURIECQ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux; 1,226 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

LURIEU (Jules-Joseph-Gabriel de) (V. GABRIEL).

LURINE (La). Riv. du dép. du Jura (V. ce mot, t. XXI, p. 314).

LURINE (Louis), littérateur français, né à Burgos en 1816, mort à Paris en 1860. Il fit des études de droit, mais de très bonne heure débuta dans la littérature à laquelle il consacra toute sa vie. Il devint en 1859 directeur du Vaudeville et fut président de la Société des gens de lettres. Il s'occupa activement de la question de la propriété littéraire internationale et représenta la France au congrès réuni à cet objet à Bruxelles en 1858. Il fut rédacteur en chef de deux petits journaux : l'un, politique, *la Séance* (1848); l'autre, théâtral, *la Comédie* (1853). Ses nombreux ouvrages ont eu presque tous une grande vogue. Ils sont écrits avec esprit; citons : *les Rucs de Paris* (Paris, 1843, gr. in-8); *les Environs de Paris* (1844, gr. in-8); *les Couvents* (1845, in-8); *les Prisons de Paris* (1845, gr. in-8); *la Police de Paris* (1847, in-8). Ce sont les plus connus de ses livres, et ils sont encore recherchés; il les donna en collaboration avec Brot, Alhoy et autres. Mentionnons encore : *Histoire de Lamartine* (1848, in-8); *le Treizième Arrondissement* (1849, in-12); *Ici l'on aime* (1854, in-12); *le Train*

de Bordeaux (1854, in-12); et au théâtre : *le Boudoir* (1837), en collaboration avec Solar; *le Droit d'aïnesse* (1842), avec Second; *la Comédie à Ferney* (1854); *les Comédiennes* (1857); *M. Jules* (1859), avec Deslandes, etc.

LURLEI (V. LORELEI).

LURO (Bertrand-Victor-Onésime), homme politique français, né à Villecomtal le 17 oct. 1823. Il achevait à Paris ses études de droit lorsque éclata la révolution de 1848. Il se jeta dans la politique, prit part aux mouvements populaires et se présenta aux élections pour l'Assemblée législative. Il échoua et devint avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, où il plaida notamment l'affaire des condamnés du 2 déc. En 1866, il abandonna la jurisprudence et s'établit à Pau. Elu le 8 févr. 1871 représentant du Gers à l'Assemblée nationale, il fit partie du centre droit et contribua à la formation du « groupe Lavergne » qui eut une si grande influence sur l'adoption des lois constitutionnelles. Il fut élu sénateur inamovible le 13 déc. 1874, et il fit partie du centre gauche et de la gauche républicaine. On a de lui : *Du Travail et de l'organisation des industries dans la liberté* (1848, in-8); *Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Renaissance* (1866, in-12).

LURQ (Eliacin), marin français, né à Sérignan (Gers) le 2 août 1837, mort à Toulon le 10 mars 1877, cousin du précédent. Elève de l'Ecole navale (1855), il fit une campagne au Gabon, prit part à la campagne d'Italie, et rejoignit en 1864 en Cochinchine Francis Garnier, son ami. Il était alors lieutenant de vaisseau. Il concourut au projet d'exploration du Mékong, mais ne fut pas autorisé par le ministère à le réaliser. Il entra en 1865 dans l'administration des affaires indigènes, où il parvint au grade d'inspecteur. Ce fut sur ses plans que fut créé en 1873, à Saigon, le collège des stagiaires destiné à enseigner aux futurs administrateurs les lois, la langue, la religion et les coutumes annamites. Il dirigea ce collège jusqu'en 1876, date à laquelle l'état de sa santé le contraignit de rentrer en France. Il a laissé : *le Pays d'Annam* (Paris, 1878, in-8), étude remarquable sur l'organisation politique et sociale des Annamites.

LURS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Peyruis; 700 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Marseille à Sisteron.

LUR-SALUCES. Ancienne famille de Guyenne, originaire de Franconie. Citons parmi ses membres : *Ferdinand-Eugène*, comte de Lur-Saluces, né à Paris le 22 oct. 1780, mort à Bordeaux le 28 mai 1867. Chef d'escadrons de hussards (1815-20), puis garde du corps, il fut élu député de la Gironde à la Chambre introuvable (1815), fut réélu en 1824, en 1827, en 1830, et rentra alors dans la vie privée.

Louis-Alexandre-Eugène, né à Paris le 30 août 1774, mort à Bordeaux le 25 avr. 1842, frère du précédent. Ancien émigré et officier de l'armée des princes, il fit partie du conseil du duc d'Angoulême en 1814, et fut nommé en 1815 colonel de cavalerie. Cet ultra-royaliste fut député de la Gironde de 1820 à 1824.

Thomas-Joseph-Henry, né à La Réole le 11 déc. 1808, mort à Bordeaux le 8 août 1891, fils de Ferdinand, élève de Saumur, servit de 1825 à 1834. Puis il s'occupa de l'exploitation de ses fameux vignobles et fut sans interruption de 1860 à 1874 conseiller général de la Gironde. Il fit à l'Empire une assez vive opposition et se présenta sans succès à diverses élections contre les candidats officiels. Le 20 févr. 1876, il était élu député de Bordeaux avec un programme républicain. Membre des 363, réélu avec eux en 1877, il devint sénateur de la Gironde le 5 janv. 1879 et fut réélu au renouvellement de 1888. Il siégea à la gauche républicaine et combattit le boulangisme.

Amédée-Eugène, marquis de Lur-Saluces, né à Commarin (Côte-d'Or) le 5 juil. 1839, élève de l'Ecole de Saint-Cyr, servit jusqu'en 1867, puis fit la guerre franco-allemande dans les mobiles de Bazas dont il commanda un bataillon. Représentant de la Gironde à l'Assemblée

nationale (8 févr. 1871), il siégea à droite. Il rentra ensuite dans la vie privée jusqu'en 1884, où il échoua aux élections législatives. Il éprouva un nouvel échec en 1885, mais fut élu à Bazas en 1889 avec un programme révisionniste. Il se représenta sans succès en 1893, contre M. Constant.

LURY-SUR-ARNON. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Bourges; 857 hab.

LUS-LA-CROIX-HAUTE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon, à 4,013 m. d'alt., à l'O. des monts du Dévoluy; 4,352 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Grenoble à Veynes. Commerce de laines. Minéral de fer; sable à verre; cristal de roche. Ruines de deux châteaux du moyen âge et d'une commanderie du Temple. Forêt communale.

LUSACE (all. *Lusitz*, lat. *Lusatia*). **Géographie**. — Contrée de l'Allemagne centrale, actuellement divisée entre la Prusse et la Saxe. Elle occupe environ 12,780 kil. q., et se partage entre le royaume de Saxe (capitaine-rie de Dresde), et la Prusse (prov. de Brandebourg et Silésie). Elle s'étend au N.-E. de la Bohême, sur les bassins de la Neisse et de la Sprée. A l'époque du Saint-Empire romain germanique, la Lusace était, comme la Bohême et la Moravie, restée en dehors de l'organisation administrative des dix cercles. Elle se divisait en deux marches ou margraviats : au S. la *Haute-Lusace* (5,940 kil. q.), avec les six villes de Bautzen, Görlitz, Zittau, Lauban, Kamenz, Lobau et 449 villages wendes. Elle a été partagée en 1815 entre la Saxe et la Prusse; la première en possède 2,470 kil. q. et 370,000 hab., la seconde 3,470 kil. q. et 250,000 hab. — La *Basse-Lusace* (6,840 kil. q.), est aujourd'hui entièrement prussienne avec 420,000 hab. environ. Elle comprend les cercles de Luckau, Sorau, Guben, Lübben, Kalau, Spremberg et Cottbus, du district de Francfort-sur-l'Oder. Il faut rappeler que le cercle de Cottbus, brandebourgeois depuis 1462, n'appartient à la Saxe que de 1806 à 1814. La Haute-Lusace est un pays accidenté, pittoresque, très fertile et industrieux; la Basse-Lusace une plaine sablonneuse.

MONTS DE LUSACE. — Région montagneuse qui s'étend à l'E. de l'Elbe, entre l'Isar et Görlitz; c'est un plateau de 160 à 300 m. d'alt., accidenté par des chaînons et des coupes volcaniques (Lausehe, 796 m.; Hochwald, 744 m., Jeschken, 4,013 m., en Bohême). Le plateau septentrional entre Meissen et Görlitz est granitique avec des dépôts tertiaires à lignites et des basaltes; on y remarque le Falkenberg (606 m.). — On appelle *muraille de Lusace* un dos de terrain coupé par la Sprée et la Neisse et s'étendant jusqu'à la Bober; les lignites y abondent. On y remarque de l'O. à l'E. le Brantberg (176 m.), l'Ochsberg (176 m.), le Spitzberg (183 m.), le Ruckenberg (229 m.).

Histoire. — La Lusace était occupée au x^e siècle par des Slaves, les Lusitzes dans la Basse-Lusace, les Miliciens dans la Haute. En 929, le roi Henri 1^{er} les rendit tributaires; en 968, Otton 1^{er} les convertit au christianisme et les subordonna à l'évêché de Meissen. Quand mourut le margrave Gero, on détacha de sa principauté une marche orientale (*Ost mark*), correspondant à notre Lusace, que ses descendants conservèrent jusqu'à leur extinction (1031). La Basse-Lusace fut alors attribuée au comte Dietrich de Wettin, dont les descendants Dedo II, Henri l'Ancien, Henri le Jeune s'y maintinrent jusqu'en 1123. La Haute-Lusace était partagée entre l'évêque de Misnie et des seigneurs de Bohême; Vratislav de Bohême obtint aussi de l'empereur Henri IV la suzeraineté sur la Basse-Lusace. Néanmoins celle-ci demeura allemande jusqu'au xiv^e siècle. Le cousin de Henri le Jeune, Conrad de Misnie, s'en empara (1136), et sa famille la garda jusqu'en 1298, où l'empereur Albert 1^{er} la vendit au Brandebourg; en 1303, Diezmann de Misnie accepta cette perte. Le Brandebourg, qui possédait depuis 1255 la Haute-Lusace, réunit ainsi toute la province. Mais, à l'extinction de la dynastie ascanienne (V. BRANDEBOURG), un démembrement se produisit : la

Haute-Lusace s'unit à la Bohême (1324), la Basse passa avec le Brandebourg à Louis de Bavière. En 1364, la Basse-Lusace fut vendue à la Bohême, et l'empereur Charles IV incorpora à la couronne de Bohême la Haute-Lusace en 1355, la Basse en 1370. Un duché de Gœrlitz forma, de 1377 à 1396, l'apanage de Jean, fils de l'empereur-roi. Les deux Lusaces suivirent alors les destinées du trône de saint Vaclav; en 1437, elles passèrent à Albert d'Autriche, en 1439 à son fils Vladyslav. En 1448, l'avouerie sur la Lusace fut engagée aux Hohenzollern qui réussirent à en conserver en 1462 le cercle de Cottbus. Matthias Corvin occupa la Lusace en 1467, la rétrocéda au roi de Bohême Vladyslav qui l'occupait en 1494. Elle passa ensuite à Louis II (1516), Ferdinand 1^{er} d'Autriche (1526), qui persécuta violemment les réformes. En 1620, l'électeur de Saxe, Jean-Georges 1^{er}, l'occupait après la bataille de la Montagne-Blanche et se la fit donner en gage pour les 6 1/2 millions de thalers dépensés par lui au profit de Ferdinand II. Au traité de Prague (30 mai 1635), il se la fit céder avec tous les droits. Par son testament, l'électeur attribua la Haute-Lusace à son successeur, la Basse à Christian 1^{er}, administrateur du diocèse de Mersebourg. Ce fut Frédéric-Auguste II qui les réunit de nouveau en 1738. La Lusace suivit dès lors les destinées de la Saxe (V. ce mot). En 1815, la Prusse la dépouilla de la Basse-Lusace et de la moitié de la Haute. A.-M. B.

BIBL. : SCHLEZ, *Gesamtgeschichte der Ober- und Niederlausitz* (jusqu'en 1439), 1847-82, 2 vol. — KÖHLER, *Geschichte der Oberlausitz*; Liegnitz, 1879, 2^e éd. — KNOTHE, *Geschichte des Oberlausitzer Adels*; Leipzig, 1879. — BACHMANN, *Die Wiedervereinigung der Lausitz mit Böhmen*; Vienne, 1882. — R. ANDRÉE, *Wendische Wanderstudien*; Stuttgart, 1874.

LUSACE (Slaves de) (V. WENDES).

LUSANCY ou LUZANCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre; 496 hab.

LUSANGER. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Derval; 1,705 hab. Stat. du chemin de fer de l'Ouest, ligne de Châteaubriant à Châteaulin.

LUSANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 401 hab.

LUSCAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 430 hab.

LUSCHKA (Hubert von), anatomiste allemand, né à Constance le 27 juil. 1820, mort à Tubingue le 1^{er} mars 1875. Il fit ses études à Fribourg et à Heidelberg, passa en 1849 comme procureur et professeur extraordinaire à Tubingue et fut nommé titulaire en 1855; il prit en même temps la direction de l'Institut anatomique; en 1865, il obtint des lettres de noblesse. Il a fait surtout progresser l'anatomie des régions et l'un des premiers a fait des coupes sur les cadavres congelés. On lui doit, entre autres: *Die Brustorgane des Menschen...* (Tubingue, 1857, in-fol., av. 6 pl.); *Die Halbgelenke des menschlichen Karpers* (Berlin, 1858, in-4, av. 6 pl.); *Die Anatomie des Menschen...* (Tubingue, 1862-67, 3 vol. in-8), plus une série de monographies sur les muscles du bassin, le pharynx, le larynx, les organes abdominaux, le système nerveux, le système vasculaire, etc. D^r L. IL.

LUSCINIOLA (Ornith.). Le genre *Lusciniola*, proposé par Gray en 1841 (*List Gen. B.*, p. 28), a pour type la Fauvette à moustaches noires (*Sylvia melanopogon* Tem.) qui habite les pays baignés par la Méditerranée et une partie de l'Asie. Elle a le bec droit et effilé, les narines oblongues, linéaires, les ailes courtes, la queue de longueur médiocre, les tarses grêles, les doigts forts, le plumage mou et comme décomposé. Sa tête est d'un brun fuligineux, tirant au noirâtre, son dos d'un brun châtain, strié de noir; une raie noire, dessinant une sorte de moustache, part de chaque côté du bec et passe au-dessous de l'œil qui est surmonté d'une raie blanche; la gorge et le milieu de l'abdomen sont d'un blanc presque pur, les flancs couleur feuille morte. La Fauvette à moustaches vit dans les lieux humides et

construit sur les buissons un nid en forme de coupe dans lequel elle dépose des œufs blancs, ponctués de brun. — M. H. Seebohm a cru devoir rapporter au genre *Lusciniola* d'autres Fauvettes aquatiques de la région himalayenne, du Turkestan, de la Sibérie et de la Chine qui avaient été attribuées aux genres *Arundinax*, *Orco-pneuste*, *Herbivocola*, etc. E. OUSTALET.

BIBL. : TEMMINCK, *Pl. Col.*, n° 245, fig. 2. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. 1, p. 526, 2^e éd. — H. SEEBOHM, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1881, t. V, p. 120.

LUSHINGTON (Stephen), homme politique anglais, né à Londres le 14 janv. 1782, mort le 19 janv. 1875. Membre du Parlement en 1806, il y déploya beaucoup d'activité; il parla notamment en faveur de l'abolition de la traite des noirs, pour l'indépendance de l'Amérique du Sud et proposa de reconnaître aux indigènes des Antilles et des colonies anglaises les droits complets de citoyens anglais; il proposa, mais sans succès, l'abolition de la peine de mort. Lushington fut un éloquent défenseur de la reine Caroline devant la Chambre des lords, lors de son procès avec Georges IV et était présent à sa mort le 7 août 1821. Il devint successivement juge au consistoire de Londres le 6 févr. 1828, juge de la haute cour d'amirauté le 17 oct. 1838 et membre du conseil privé le 5 nov. suivant. Il eut une grande réputation comme réformateur, comme avocat et comme juge. R. S.

LUSIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac; 444 hab.

LUSIGNAN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, 2,164 hab. Lusignan, construit sur une colline qui domine la Vonne, affluent du Clain, a donné son nom à une famille illustre (V. ci-après). L'ancien château, dont il ne reste aujourd'hui que peu de vestiges, et dont l'origine a été rattachée à la légende de la fée Mélusine, a soutenu à diverses époques des sièges très meurtriers. Henri II, roi d'Angleterre, s'en empara. Le duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis XII, y fut enfermé. Le château fut pris en 1569 par Coligny, puis repris peu après par les catholiques pour retomber aux mains des protestants en 1574. La place fut enlevée enfin par le duc de Rohan après une résistance de trois mois et démantelée. On ne laissa debout que la tour de Mélusine qui fut détruite en 1622. L'église, fondée en 1024, possède un curieux portail orné des signes du zodiaque. Lusignan est la patrie du physicien Babinet. G. R.

BIBL. : *Discours des choses les plus remarquables venues durant le siège de Lusignan, en l'an 1574, 1575. — Les Efforts et assauts faits et donnés à Lusignan par Monsieur le duc de Montpensier, 1575.*

LUSIGNAN-GRAND. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie; 313 hab.

LUSIGNAN-PETIT. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas; 304 hab.

LUSIGNAN (Famille de). Célèbre dynastie féodale du Poitou. On en connaît mal l'origine, et la suite n'en est sûre qu'à dater du x^e siècle (vers 967); la plupart des seigneurs portent de père en fils le nom de Hugues, ce qui augmente encore la difficulté. On cite : *Hugues IV*, dit *le Brun* (jusque vers 1039); *Hugues V*, tué trahisamment en 1080; *Hugues VI*, dit *le Diable*, qui prend part à la première croisade; *Hugues VII*, qui suit Louis VII en Orient; enfin *Hugues VIII*, duquel descendent, d'une part, les comtes de la Marche et d'Angoulême; d'autre part, les rois de Chypre et de Jérusalem, et, par ces derniers, les Lusignan de la Petite-Arménie.

Hugues IX, sire de Lusignan, fiancé d'abord à Isabelle d'Angoulême que lui enlève Jean sans Terre, est comte de la Marche dès 1190; il va à la croisade, s'attache au parti français, puis à dater de 1214 devient partisan du roi d'Angleterre; il meurt durant la cinquième croisade, en 1219. Sa femme, Mathilde, fille de Vulgrin, comte d'Angoulême, lui avait apporté cette dernière principauté qu'il transmet à son fils, *Hugues X*; ce dernier, né avant 1190, épouse en 1220 Isabelle, veuve de Jean sans Terre. Par-

tisan successivement de la France, puis de l'Angleterre, il se révolte en 1242 contre son nouveau suzerain, Alphonse, comte de Poitiers, s'allie avec Henri III et est durement puni. Il meurt après 1248 ; de lui descendent les sires de Cognaç, les seigneurs de Sainte-Hermine et de Jarnac, et les comtes de Pembroke. — *Hugues XI*, fils du précédent, comte d'Angoulême dès 1246, à la mort de sa mère, Isabelle, meurt dans l'expédition d'Égypte. Il avait épousé Yolande, fille de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. — *Hugues XII*, fils du précédent, d'abord sous la tutelle de sa mère, meurt en 1270. Il avait épousé Jeanne, fille de Raoul, seigneur de Fougères. — *Hugues XII* a pour tutrice sa mère, Jeanne. Il va en Aragon en 1285 et meurt sans laisser d'enfants de sa femme, Béatrix de Bourgogne (1302). — *Guiard* ou *Guy*, frère du précédent, lui succède et règne jusque vers 1308. Il lègue ses États à sa sœur *Yolande*, dame de Pons, qui vend les deux comtés de la Marche et d'Angoulême à la couronne et meurt après 1314. Le roi achète ensuite les droits des autres membres de la famille, dont la lignée masculine est dès lors éteinte.

De Hugues VIII descendent les rois de Jérusalem et de Chypre, par le fils de ce seigneur, *Guy*, mari de la reine Sybille. Il achète l'île de Chypre à Richard Cœur de Lion (1192) et meurt en 1194. — Il a pour successeur son frère, *Amaury*, comte de Jaffa, qui est couronné roi en 1197 par les ambassadeurs de l'empereur Henri VI, auquel il prête hommage. Il meurt en 1205. — Son fils, *Hugues*, lui succède (†1218). — *Henri I^{er}*, fils du précédent (1218-53). — *Hugues II*, fils du précédent (1253-67), meurt sans enfants. Il a pour successeur son cousin, *Hugues III* d'Antioche (1267-84). — *Jean I^{er}* (1284-85), et *Henri II* (1285-1324), fils de Hugues III ; ce dernier meurt sans enfants. — *Hugues IV*, fils de *Guy*, lequel était le cinquième fils de Hugues III (1324-59). — *Pierre I^{er}*, fils du précédent (1359), assassiné le 17 janv. 1369. — *Pierre II*, fils du précédent (1369-82), meurt sans enfants. — *Jacques I^{er}*, fils de Hugues IV (1382-98). — *Jannus* de Lusignan, fils du précédent (1398-1432). — *Jean II* de Lusignan (1432-58). — *Charlotte* de Lusignan, sa fille, reine de 1458 à 1464, épouse en secondes noces Louis de Savoie, comte de Genevois, cède ses droits en 1485 à Charles I^{er}, duc de Savoie. — *Jacques II* le Bâtard, fils naturel de Jean II, expulse Charlotte en 1460, épouse Catarina Cornaro, patricienne de Venise (†1473). Sa veuve gouverne le pays, puis retourne à Venise et y meurt en 1541. Les enfants naturels de Jacques II sont incarcérés par ordre de la République, et leur descendance disparaît au xv^e siècle. La seigneurie de Chypre appartient dès lors à Venise. — Le nom de Lusignan subsiste encore aujourd'hui (V. sur cette famille l'art. CALFA).

Durant quelques années, au xiv^e siècle, une branche des Lusignans de Chypre occupa le trône d'Arménie. Les Arméniens, chassés de leur pays natal par les invasions turques, s'étaient au xi^e siècle, étendus dans la plaine de Cilicie, et un chef du nom de Roupen y avait fondé un royaume indépendant, dit de la Petite-Arménie. En 1342, la dynastie roupenique est remplacée par les Lusignans, en la personne de *Jean*, dit Constantin III, fils d'Ysabelle, fille elle-même du roi Léon III, et épouse d'Amanri de Lusignan, frère de Henri II, roi de Chypre. Il est tué la même année ; il a pour successeur son frère *Jean*, tué également deux ans plus tard. — De 1344 à 1362 règne *Constantin IV*, fils du maréchal du royaume, Baudouin, qui descendait, croit-on, de Léon III. — *Léon VI*, fils probablement de Constantin IV, règne jusqu'en 1374 ; à cette date, il est battu et fait prisonnier par les Mamelucks d'Égypte, et incarcéré au Caire ; délivré en 1382, il se retire d'abord en Espagne, où il devient seigneur de Madrid, puis en France, où Charles VI le pensionne, et où il meurt au couvent des Célestins de Paris, en 1393. Sa femme lui surviva jusqu'en 1405. — Le titre de roi d'Arménie fut également porté par les rois de Chypre depuis 1368 jusqu'à Catarina Cornaro.

On a voulu quelquefois rattacher aux Lusignans du Poitou les Lusignans d'Agenais, mais sans donner d'autre preuve à l'appui de ces prétentions que l'identité des armoiries. Les Lusignans portaient : *burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à un lion de gueules, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout*. En cimier, *Méline*, ou la femme-serpent. Le roman, racontant les merveilleuses aventures du fondateur du château de Lusignan, ne date que du xiv^e siècle. A. MOLINIER.

BIBL. : FILLEAU et BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, 1840-54, in-8 ; à rectifier pour le xiii^e siècle, à l'aide d'un mémoire de M. Delisle (*Bibl. de l'École des Chartes*, XVII, 539-545). — DE MASLATHRIE, *Histoire de Chypre*. — Du même, article en français, dans l'*Archivio veneto*, t. XXI, p. 309. — BOISSONNADE, *Quomodo comites Engolismenses erga reges Angliæ et Franciæ se gesserint et comitatus Engolismæ atque Marchiæ regno Francorum adjuncti fuerint* ; Angoulême, 1893, in-8. — Sur les Lusignans d'Arménie, V. un article de V. LANGLOIS (*Revue archéologique*, 1859) et la préface de E. DULAURIER, *Documents arméniens*, t. I (collection des *Historiens des Croisades*, publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

LUSIGNAN (Marquis de). Famille de l'Agenais, descendant des Xaintrilles, dont le dernier représentant fut *Armand-François-Maximilien*, né à Toulouse le 30 août 1783, mort à Paris le 5 avr. 1844 ; il servit dans l'armée impériale et fut député de Nérac (1834-39), puis pair de France (7 nov. 1839).

On cite deux autres marquis de Lusignan ; le premier (1753-1815), député de la noblesse de Paris aux États généraux, émigré, lit le commerce à Hambourg, puis à Paris où il rentra après le 18 brumaire. Le second (1760-1820) servit dans l'armée autrichienne, fut pris en 1792, puis à Novi, deux fois échangé ; il se fixa en Autriche.

LUSIGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes ; 1,748 hab.

LUSIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes ; 1,408 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Belfort.

LUSIGNY-SUR-OUÛCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche ; 231 hab.

LUSIN (Mar.). Petite corde formée de deux fils de caret de chanvre de premier brin, servant à faire les amarres que l'on veut soigner.

LUSITANIE. Grande province de l'ancienne Espagne, l'une des trois entre lesquelles Auguste divisa la péninsule. Elle occupait la plus grande partie du Portugal actuel, s'étendant sur la côte S. jusqu'à l'embouchure du Guadiana (Anas), sur la côte O. jusqu'à celle du Douro ; mais, vers l'intérieur, elle était bien plus étendue ; la frontière suivait le Guadiana jusqu'en amont de *Metellinum*, puis le Douro, et entre les deux embrassait le N. de l'Estremadure et le S. du Léon actuels. Le noyau était le pays des *Lusitani*, sur la côte, entre le Douro et le Tage ; à l'E. de ceux-ci les *Vettones*, entre Douro et Guadiana ; au S. de ceux-ci, les *Turduli veteres* ; puis, entre le Guadiana et l'Océan, les *Turdetani* ; enfin, sur le bas Tage, le long du Guadiana et dans l'Algarve, les *Celtici*, plus ou moins mêlés aux deux peuples précédents. Les Lusitaniens étaient la nation la plus compacte de l'Espagne, celle qui, avec les Celtibériens, opposa la plus énergique résistance aux Romains. Leur chef le plus célèbre fut *Viriathe* (V. ce nom). Strabon a décrit leurs mœurs en détail. Les principales villes de la Lusitanie étaient les trois lieux d'assemblée : Emerita Augusta (Merida), Pax Julia (Beja) et Scalabis (Santarem), puis l'ancienne capitale Olisippo (Lisbonne), dégradée par les Romains ; Salmantice (Salamanque), Balsa (Tavira), etc. A.-M. B.

LUSITANO (Vicente), musicien portugais du xvi^e siècle, né à Olivença. Il vécut à Viterbe et à Padoue. En 1551, il habitait Rome et eut avec Nicola Vicentino une dispute théorique restée célèbre dans l'histoire de la musique. Il publia en 1553 : *Introdutione facilissima e novissima di canto fermo, figurato, contrapunto*, etc., qui eut trois éditions et fut traduite en portugais en 1603.

LUSITANO (Candido) (V. FREIRE [Francisco-José]).

LUSSITANUS (AMATUS) (V. AMATUS).

LUSSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud; 427 hab.

LUSSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac; 75 hab.

LUSSAC-DE-LIBOURNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne; 4,705 hab. Ruines de l'abbaye cistercienne de Faize, fondée en 1138; restes d'une église romane et de constructions du XVII^e siècle.

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon; 4,847 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Poitiers à Montmorillon, embr. sur Saint-Saviol. Carrières de pierres meulière et à bâtir. Fabriques de meules, de toiles, de cordes, de chapeaux, de chaux; taillanderies, tanneries, moulins. Plusieurs grottes préhistoriques. Ruines de deux châteaux du moyen âge. Au bord de la Vienne, cénotaphe érigé au XIV^e siècle au capitaine anglais Jean Chandos blessé mortellement près de là, le 30 déc. 1368.

LUSSAC-LES-ÉGLISES. Com. du d^ep. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Sain'-Sulpice-les-Fenilles; 4,686 hab.

LUSSAGNET. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade-sur-l'Adour; 461 hab.

LUSSAGNET-LUSSON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 313 hab.

LUSSAN. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Uzès; 885 hab.

LUSSAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont; 324 hab.

LUSSAN-ADEILHAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Fousseret; 480 hab.

LUSSAN (D'ESPARRÈS DE) (V. AUBETERRE).

LUSSAN (Marguerite de), femme de lettres française, née à Paris en 1682, morte à Paris le 31 mai 1758. Il règne une grande incertitude sur ses origines: on lui en attribue de fort romanesques. Très laide, avec une voix et une démarche masculines, elle trouva moyen de faire des passions. Elle a laissé une série de romans historiques qui ont eu beaucoup de vogue, car ils sont agréablement et spirituellement écrits. Citons: *Histoire de la comtesse de Gondex* (Paris, 1725, 2 vol. in-12); *les Veillées de Thessalie* (1731, in-12); *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* (1733-38, 6 vol. in-12), son plus grand succès; *Annales galantes de la cour de Henri II* (1749, 2 vol. in-12); *Marie d'Angleterre* (1749, in-12); *Vie du brave Crillon* (1757, 2 vol. in-12), etc.

LUSSANT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tommay-Charente; 855 hab.

LUSSAS. Com. du dép. de l'Ardeche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 922 hab.

LUSSAS-ET-NONTRONNEAU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron; 855 hab.

LUSSAT (*Luciacum*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon-sur-Voueize; 4,214 hab. Autrefois partagé entre le pays de Combraille et la prov. du Bourbonnais, Lussat appartenait à l'archiprêtre de Combraille, diocèse de Limoges. Château féodal, transformé en maison bourgeoise en 1810, qui a appartenu aux familles Brandon, de Malleret, de Thianges. Dans la commune, anciens châteaux du Mas (ayant appartenu, au XV^e siècle, à Hector de l'Ecluse, agent de Louis XI), de La Nouzière, de Puy-Haut et de Villeraige. Ant. T.

LUSSAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Pont-du-Château; 789 hab.

LUSSAULT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise; 437 hab.

LUSSÉ. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Provençières; 4,400 hab.

LUSSERAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Nelle, cant. de Brioux; 347 hab.

LUSSI (Melchior), militaire suisse, né à Stanz (Unter-

wald) en 1529, mort à Stanz en 1606. Il fut d'abord secrétaire général des troupes suisses en France, puis passa au service du pape Paul IV, puis de Venise qui le nomma général en 1560, et l'envoya en guerre contre les Turcs. Revenu dans son canton, il y exerça de hautes fonctions, représenta la Suisse au concile de Trente, fut envoyé plusieurs fois en mission auprès de Henri III, de Philippe II d'Espagne et du pape Grégoire XIV.

LUSSIN. Ile autrichienne dépendante de l'Istrie, dans le golfe de Quarnero; 31 kil. de long du N. au S., 74 kil. q. L'étroit canal d'Ossero, que franchit un pont, la sépare de Cherso; elle compte 12,000 hab., et a pour chef-lieu la ville de Lussin Piccolo (6,000 hab.), au bord d'une vaste rade bien abritée. Au S.-E. est Lussingrande (2,000 hab.). Les constructions navales y ont une certaine importance.

BIBL.: GELICICH, *Die Insel Lussin*; Vienne, 1887.

LUSSKOVO. Ville de Russie, gov. de Nijni-Novgorod, sur la Volga; 6,000 hab. Objets métalliques, cordonnerie, ganterie; commerce de bois et céréales; port fluvial assez actif.

LUSSON (Louis-Adrien), architecte français, né à La Flèche le 4 août 1790, mort à Rome le 9 févr. 1864. Elève de Percier et de l'Académie, Lussion, qui construisit en 1820 la halle du Mans, devint architecte du service de l'octroi de Paris de 1822 à 1830, fut chargé de commencer en 1829 les embellissements de la place Louis XVI, aujourd'hui place de la Concorde, et remporta le premier prix en 1830 dans le concours ouvert pour la construction des fontaines à élever sur cette place; mais ses projets ne furent pas exécutés. Lussion fit aménager à Paris l'église protestante de la rue Chauchat dans une grande salle qu'il avait fait construire pour l'octroi et commença l'église Saint-François-Xavier, terminée par Uchard. On lui doit encore de nombreuses maisons d'habitation et des châteaux en province ainsi que la publication de plusieurs projets de Collège, d'Archevêché, de Fontaines publiques, de Réunion du Louvre aux Tuileries, et un *Recueil de monuments de la Sicile*. Habile dessinateur, Lussion légua au musée du Mans le remarquable portefeuille de relevés et de dessins d'édifices qu'il avait formé dans les voyages qu'il fit en Europe occidentale. Charles LUCAS.

LUSSY (Mathis), musicographe suisse, né à Stanz le 8 avr. 1828. Il vint à Paris (1847), où il se forma. C'est un professeur très apprécié; il a publié de curieuses *Exercices de mécanique* (1863); un remarquable *Traité de l'expression musicale* (1873; 5^e éd., 1885); une *Histoire de la notation musicale* (avec Ernest David, 1882); *le Rythme musical* (1883), etc.

LUSTAR. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 234 hab.

LUSTENAU. Village d'Autriche, prov. de Vorarlberg, sur le Rhin; 4,200 hab. En 353, les Alamans y furent défaits par Constance II.

LUSTRAGE (Technol.). Cette opération a pour but de donner un léger lustre à certains tissus destinés à recevoir des impressions à la planche, ou à ceux qui, après les avoir reçus, sont destinés à la consommation. On lustre encore certains tissus de coton ou des étoffes de laine et chaîne-coton. En ce qui concerne les premiers, on ne lustre plus guère aujourd'hui que les articles meubles, généralement employés pour tapisseries, tentures, garnitures de voitures, etc., tant pour en relever les nuances que pour empêcher la poussière de s'y attacher. Autrefois, le lustrage des indiennes se faisait, soit à la main, soit à l'aide de machines fort simples, qui consistaient en un bâti en bois, avec ressort également en bois, placé au plafond, au bout duquel était ajustée, par une cheville, une bielle portant à son extrémité une pierre d'agate bien polie, qu'on promenait sur la pièce. On a construit depuis une machine à lisser, qui repose sur le principe de l'ancien lustrage à bras et dans laquelle la pièce avance très lentement entre deux rouleaux, dans un sens perpendiculaire à celui d'une pierre d'agate animée d'un mouvement de va-et-vient.

Lorsqu'il s'agit d'étoffes de laine et chaîne-coton, on fait passer les tissus dans une atmosphère de vapeur, et on les y plie, pour les soumettre ensuite à l'action de presses spéciales, formées de plaques chauffées à la vapeur, qui donnent aux fibres, par l'action combinée de la chaleur et de la pression, une direction uniforme. Le lustrage des fils se fait différemment. Pour les fils de soie, après le chevillage, la soie est un peu crêpée et a besoin d'être tendue. A cet effet, on l'étire entre deux cylindres qui ont un mouvement de rotation, en même temps qu'on l'expose à l'influence d'une certaine chaleur. Cette opération, dite de lustrage, donne à la fibre beaucoup de brillant et facilite son dévidage ultérieur. Les fils à coudre en lin sont ou bien cirés avec la cire ordinaire, ou bien lustrés. On en obtient le lustrage par un passage dans la colle de farine ou la graine de lin. Ce mode de traitement donne un fil dur, terne, et présentant à la main qui le presse la sensation d'un mastic qu'on pétrit, tandis que le fil ciré, au contraire, est mou et brillant. En France, on ne vend que du *ciré*, mais on expédie beaucoup de *lustré* en Italie, Espagne, Mexique, etc. L. KNAB.

LUSTRALIS COLLATIO (V. CAPITATION, t. IX, p. 499).

LUSTRE. I. ANTIQUITÉ ROMAINE. — Le nom de *lustratio* était donné par les Latins aux cérémonies de purification et d'expiation qui jouaient un grand rôle dans le culte privé et public. On y procédait quand on avait versé le sang, touché un cadavre, etc. Quand on avait achevé le recensement, on célébrait le *lustrum*, grande fête destinée à purifier la cité et le peuple entier. Le sacrifice portait le nom de *suovetaurilia*, parce qu'on immolait un porc (*sus*), un mouton (*ovis*) et un taureau. La procession conduisant les victimes faisaient trois fois le tour du Champ de Mars, où le peuple était assésé, puis elles étaient censées avoir absorbé les impuretés du peuple et on les immolait. Comme la cérémonie se reproduisait tous les cinq ans, à chaque recensement, ce mot de lustre devint synonyme de période quinquennale. A.-M. B.

II. ARCHÉOLOGIE. — Appareil d'éclairage suspendu au plafond d'un appartement ou à la voûte d'un édifice ou d'une église. Les premiers lustres portaient le nom de chandeliers pendants. On lit dans les anciens comptes qu'ils étaient composés de quatre bras horizontaux de bois sculptés, disposés en forme de croix et suspendus par une chaîne. Les bobèches terminant ces bras supportaient des plats en métal dans lesquels on plaçait les bougies ou du suif alimentant des mèches. Vers le xvii^e siècle, le lustre vint remplacer le chandelier pendant. Sa disposition était plus compliquée, et le vieux terme tomba en désuétude avec le meuble suranné. On adapta alors aux montants de cuivre ciselés du nouveau mode d'éclairage, des pendeloques de verre taillées en amandes, dont les facettes redoublaient l'éclat des bougies qu'il supportait. C.-A. Bouille a publié des modèles de lustres qui sont d'un style noble et élégant. Le mobilier de Versailles comptait un grand nombre de lustres et de torchères en argent ciselé, commandés par Louis XIV et qui peu de temps après furent envoyés à la Monnaie. D'autres lustres d'une grande somptuosité étaient garnis en cristal de roche. Il en est resté quelques spécimens à Versailles et à Fontainebleau. Pendant toute la durée du moyen âge, les voûtes des églises supportaient de grandes *couronnes de lumières* (V. ce mot, t. XIII, p. 425 et fig.). Les lustres ciselés par Jacques Caffieri sont des chefs-d'œuvre de ciselure et de dorure. L'habile ciseleur Gouthière poussa plus loin encore la délicatesse inouïe de son burin. Leurs œuvres devenues rares atteignent des prix énormes, lorsqu'elles figurent dans les ventes de collections. Les lustres de l'Empire, bien que dessinés par Percier et ciselés par Thomire, ceux de l'époque de Louis-Philippe, n'excitent pas le même enthousiasme, par suite de leur composition banale et peu rationnelle. L'industrie moderne est en possession d'un nouveau champ d'activité que ne connaissaient pas les temps anciens. Ce sont les lustres des salles de spectacle que

l'usage du gaz a rendus nécessaires. Le plus remarquable de tous par sa disposition et par ses proportions est celui de l'Opéra de Paris, dessiné par M. Ch. Garnier. A. DE CU.

III. TECHNOLOGIE (V. LUSTRAGE).

IV. CÉRAMIQUE. — Glaçure, vernis, émail ou couverte appliqués en couches très minces sur une pièce de céramique ou de métal, pour lui donner plus d'éclat.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — H.-R. D'ALLEMAGNE, *Histoire du luminaire*; Paris, 1891, in-4.

LUSTREMAN (Urbain-Achille-Louis), médecin militaire français, né à Lille le 2 oct. 1808, mort à Paris en juin 1880. Il fut nommé en 1836 au concours professeur de chirurgie à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, occupa de 1848 à 1868 la chaire de chirurgie au Val-de-Grâce, dirigea les grands hôpitaux de Constantinople vers la fin de la guerre de Crimée, fut nommé en 1868 médecin inspecteur et, lors de la Commune, fut le médecin en chef de l'armée de Versailles. Il n'a laissé que quelques opuscules sur la médecine militaire (thèse, 1832), sur les amputations dans les congélations des membres, sur l'ophthalmie épidémique, etc. D^r L. ILL.

LUSTRINE. Tissu uni de coton, qui se teint en toutes couleurs, et reçoit sur l'une de ses faces un apprêt brillant et lustré qui a valu son nom à l'étoffe. Ce nom d'étoffe n'apparaît guère avant le xviii^e siècle. On entend alors par lustrines diverses étoffes de soie, dont on distingue quatre espèces : 1^o la *lustrine sans poil*, qui vise à imiter le plus exactement possible le *gros de Tours*; elle n'était plus à la mode que hors de France en 1765; 2^o la *lustrine courante* à une seule ou à deux navettes, qui est un satin commun; 3^o la *lustrine rebordée ou lisérée et brochée*: elle s'appelle *lisérée* quand le fond a de grandes figures d'ornement tracées en soie à la navette, et *rebordée* quand cette figure ne se compose que d'un trait entourant un dessin plus grand ou d'une tige dont les feuilles sont exécutées par un autre procédé; 4^o la *lustrine à poil*, étoffe à côtes, très soignée, dont la fabrication tombait en désuétude à la fin du xviii^e siècle. Une autre étoffe de soie s'appela lustriné, et passa de mode avant les précédentes. — Au xix^e siècle, le nom de lustrine a été donné à de grossières imitations de ces étoffes, tissu de fil et de coton qui ne doivent leur brillant qu'à un encollage. La *lustrine* actuelle est une sorte de bougran mince et léger. C. E.

LUSTRUM (Antiq. rom.) (V. LUSTRE).

LUSZCZEWSKA (Iadwiga), surnommée *Destyma*, femme de lettres polonaise, née à Varsovie en oct. 1840. Fille d'un conseiller d'Etat, elle se fit remarquer dès l'enfance par ses facultés d'improvisation. Ses poésies épiques ou narratives eurent un grand succès; citons : *Improwizacy i poezye* (1854-58, 2 vol.); *Tomyra*, légende; *Polska w pieśni* (hist. polon. en chants; t. I et II, 1859-60), etc.

LUT (Techn.). Nom donné à des mélanges pâteux, destinés, après leur dessiccation, à empêcher les fuites qui peuvent se produire, grâce à la porosité des bouchons de liège ou à la pression des gaz ou vapeurs, sous l'influence de la chaleur. Ces compositions varient avec la nature de l'opération à effectuer. Pour luter des appareils distillatoires, on se sert quelquefois de bandes de toile, de papier, de parchemin, enduites de colle; pour les flacons où l'on prépare des solutions gazeuses, on peut employer soit de l'argile à pâte fluë et légèrement humectée d'eau, ou mêlée avec de l'huile de lin cuite, ou soit un mélange de farine de lin et d'eau gommeuse; ou de la farine de lin ou d'amandes, sortes de tourteaux privés d'huile, délayés dans de la colle de pâte; soit encore du plâtre gâché dans de l'eau contenant 5 % de gomme arabe. Pour luter des objets de métal sur des vases en verre, on emploie un mélange de 4 parties de cire pour 4 de résine, en y délayant une partie de colcothar; on fond et on applique à chaud. Pour enduire les bouchons et les rendre imperméables, ou aptes à ne pas laisser passer les gaz, on peut se servir : de blanc de zinc mêlé avec son poids de sable de Fontainebleau bien fin, puis délayé dans un mortier avec un poids

à peu près semblable d'une solution de chlorure de zine ferrugineux d'une densité de 1,26; d'une pâte faite avec de la craie ou du kaolin, délayés dans une solution de silicate de soude; d'une dissolution de colle forte dans du vinaigre de bois, une addition d'argile ferrugineuse, bol d'Arménie, terre de Cologne, d'ombre, etc. On applique ces pâtes sur les bouchons mis en place et on laisse sécher. Le lut des philosophes, employé du temps de Pline, était fait avec de la chaux vive, en poudre, délayée dans du blanc d'œuf; pour s'en servir, on y trempait des bandes de toile qu'on appliquait ensuite sur les corps à luter. On fait un bon lut pour les tuyaux en fonte et les joints de chaudières, avec : limaille de fer, 100; fleur de soufre, 20 à 30; chlorhydrate d'ammoniaque, 3 à 5; on délaye dans l'eau pour faire pâte. On met d'autant plus de soufre que la limaille est plus fine. L. KNAB.

LUTATIA (*Gens*). Famille plébéienne de Rome, dont la seule branche historiquement connue est celle des *Catulus* (V. ce nom). On cite encore celles de *Cerco* et *Pinthia*.

LUTÈCE (Hist.) (V. PARIS).

LUTÉOLINE (V. JAUNE).

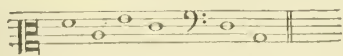
LUTEVA (V. LODÈVE).

LUTFABAD ou **RAHAGHEK**. Ville de l'Asie russe, territoire transcaspien, à 107 kil. S.-E. d'Askabad, près des ruines de *Kouzrou Pourvez*, cité persane du VI^e siècle, dans une plaine fertile.

LUTGARDE (Sainte) (V. LUDGARDE).

LUTH. Instrument à cordes pincées, à dos bombé et à manche. Dans l'histoire de la musique, depuis le XVI^e jusqu'au XVIII^e siècle, les instruments à cordes pincées tiennent une place importante; ce sont eux que nous voyons, pendant toute la longue période que l'on pourrait appeler l'âge du luth, tenir le premier rang. Malgré le grand nombre d'instruments de ce genre et leur grande variété, il est relativement facile de les classer. Le luth et sa famille, la guitare, et sa congénère, la harpe, voilà les trois principaux agents sonores à cordes pincées qui constituent l'ensemble de ce groupe. Le luth, après une longue et brillante carrière, a le premier disparu, mais non sans avoir tenu le rôle le plus important. On peut en retrouver l'origine dans le tambourah des Egyptiens, mais c'est au XI^e et au XII^e siècle que nous le voyons réellement prendre place en Occident, et au XVI^e, on voit le luth accompagner toujours les chanteurs. Son histoire, considérée dans son ensemble, peut se diviser en deux périodes. Dans la première, qui commence au temps des croisades pour finir avec le XVI^e siècle, il reste à peu près stationnaire, et, si sa caisse sonore devient plus grande, si le nombre de ses cordes est porté de quatre à six, si nous trouvons les mêmes cordes disposées par paires, du moins le nombre n'en est pas exagéré et le manche et la table du luth ne se trouvent pas surechargés outre mesure. Au commencement de la deuxième période, le nombre des cordes augmente pour aller jusqu'à douze afin de renforcer la sonorité de l'instrument et de lui permettre de soutenir la masse de l'orchestre qui chaque jour prend plus de puissance, mais alors on charge la table d'harmonie jusqu'à la faire céder sous la tension. C'est à ce moment qu'on lui ajouta un second manche et l'on en fit le théorbe (V. THÉORBE).

Comme nous l'avons dit, pendant tout le moyen âge le nombre des cordes du luth varia de quatre à six. Ce ne fut qu'au XIV^e et XV^e siècles que le luth prit sa forme définitive. C'est dans cet état et armé de ses six cordes doubles que nous le trouvons au XVI^e siècle dans l'ouvrage de Virdung et dans les pièces imprimées pour lui par Attaviane Petrucci. Voici son accord :



Cet accord se conserva en Allemagne et en France jusqu'à la moitié du XVI^e siècle. A cette époque on ajouta une septième corde à la basse. Mersenne, en 1636, en compte

onze paires et il ajoute que quelques facteurs avaient voulu en mettre vingt, mais que la table trop chargée avait cédé. Pour éviter de briser trop fréquemment la chanterelle dont la tension était très forte, on la montait sur une petite poulie placée en dehors du cheviller.

Cet instrument, magnifique de forme et d'une jolie sonorité, servait surtout dans les salons, où il accompagnait romances et cantates, mais on le trouve aussi dans tous les grands orchestres, et J.-S. Bach paraît avoir été le dernier, comme pour la guitare, à en faire usage; il a été depuis remplacé par son diminutif, la *mandoline* (V. ce mot). Il y avait pour lui une écriture spéciale (V. TABLATURE). Quelques luthistes et luthériens célèbres, Adrien Leroy, les deux Gaultier, s'étaient fait une véritable virtuosité sur cet instrument. Au mot TABLATURE, en même temps que celle de la guitare, nous donnerons les diverses manières d'écrire la tablature du luth avec des fa-similés des XVI^e et XVII^e siècles et leurs traductions. A l'époque moderne, on figure plutôt qu'on emploie le luth; dans ce cas, on se sert d'une sorte de petite harpette, comme dans les *Mattres chanteurs de Nuremberg*, de Wagner, soit des cordes hautes de la harpe, soit tout simplement des pizzicati de luth, mais ces derniers ont quelque chose de see qui ne répond pas à la sonorité du luth. II. LAVOIX.

LUTHARDT (Christoph-Ernst), théologien allemand, né à Maroldsweisach (Franconie) le 22 mai 1823. Il professa la théologie à Erlangen (1851), à Marbourg (1854), et à partir de 1856 à Leipzig, où il devint un des chefs du parti luthérien. Il a publié de nombreux ouvrages sur toutes les branches de la théologie; en voici les principaux : *Das Johanneische Evangelium* (1875-76, 2 vol., 2^e éd.); *Die Lehre von den letzten Dingen* (1870, 2^e éd.); *Die Lehre vom freien Willen* (1863); *Kompendium der Dogmatik* (sans cesse réédité); *Apologétique Vostræge* (3 vol., nombreuses éditions); *Die Ethik Luthers in ihren Grundzügen* (1875, 2^e éd.); *Der Johanneische Ursprung des vierten Evangeliums* (1874); *Die Ethik des Aristoteles* (1876); *Die modernen Weltanschauungen und ihre praktischen Konsequenzen* (1880). Depuis 1868 il publie une gazette : *Allgemeine lutherische Kirchenzeitung*.

LUTHENAY-UXELOUP. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Pierre-le-Moutier; 1,401 hab.

LUTHER (Martin), réformateur saxon, né à Eisleben le 10 nov. 1483, mort à Eisleben le 18 fév. 1546. Ses parents étaient Jean Luther et Marguerite Ziegler, pauvres gens vivant péniblement du travail de leurs mains. Chassés par la misère, ils s'établirent en 1484 à Mansfeld, où leur situation ne s'améliora que lentement, car ils avaient beaucoup d'enfants. Cependant, ils finirent par arriver à l'aïssance, et Jean Luther devint un des bourgeois les plus considérés de la petite ville. C'est dans son enfance et dans sa jeunesse qu'il faut chercher les commencements de tout ce que Luther devint dans la suite; aussi nous y arrêtons-nous un peu plus longuement, pour mieux comprendre l'homme.

I. ENFANCE ET JEUNESSE DE LUTHER; SON DÉVELOPPEMENT RELIGIEUX. — « Mes parents, écrit plus tard Luther, ont été d'abord pauvres; mon père était un pauvre mineur, et ma mère, pour nous élever, a souvent porté son bois sur son dos. Ils ont fait ce que personne ne ferait aujourd'hui. » A leur pauvreté se joignait une dévotion anxieuse, qui assombrit les premières années de l'enfant; une éducation d'une sévérité excessive le rendit timide et lui donna la conscience errantive qui, plus tard, le fit entrer dans un couvent. On l'envoya très jeune à l'école, et, là, la discipline n'était pas plus douce qu'à la maison. Il apprit à lire et à écrire, les dix commandements, le *Credo*, le *Pater*, quelques chants, un peu de grammaire, et par-dessus tout le respect et l'obéissance. Cependant il ne s'est jamais plaint de cet apprentissage si dur de la vie, mais il en a toujours gardé un souvenir reconnaissant à ses parents. A quatorze ans, Luther entra à l'école latine de Magde-

bourg, ou il vécut de misère et mangea le pain de la charité, allant chanter devant les portes et demander *panem propter Deum*. « Ne méprisez pas, écrit-il, les pauvres jeunes gens qui chantent à vos portes en demandant le pain pour l'amour de Dieu. Moi aussi j'ai été un de ces mendiants affamés, j'ai reçu le pain aux portes des maisons, particulièrement à Eisenach, ma chère ville. » C'est là que ses parents l'avaient envoyé, après un an de cette misère; ils espéraient qu'il y serait assisté par des parents de sa mère; mais Luther dut encore maintes fois se coucher affamé et découragé. Le secours lui vint d'autre part. Il avait une belle voix et chantait avec âme; un jour, une femme pieuse, Ursule Cotta, qui avait été souvent édifiée par ses chants, le prit chez elle et le mit ainsi à l'abri du besoin. Luther en fut tout transformé et se mit au travail avec une ardeur surprenante et dépassa bientôt ses camarades. Il quitta Eisenach après quatre ans, le 17 juil. 1501, à dix-huit ans, pour commencer ses études universitaires à Erfurt. Il se fit inscrire d'abord sur les registres de la faculté de philosophie et fut initié à toutes les subtilités de la scolastique; il lut les écrivains de Rome et fréquenta assidûment la bibliothèque, ou il vit pour la première fois une Bible. « Il brillait, dit Melancthon, parmi toute cette jeunesse, et son génie faisait l'admiration de toute l'académie. » En 1503, il devint bachelier; en 1505, maître en philosophie. C'est alors qu'il commença l'étude du droit, sans grand plaisir, uniquement par déférence pour son père, qui avait une répugnance invincible pour la « moinerie », et ne voulait pas « que son fils devint prêtre ou moine, pour faire bonne chère et vivre sur le bien d'autrui, au lieu de se nourrir de son propre travail ». L'étude du droit menait du reste le plus sûrement aux dignités et aux places lucratives. Luther cependant ne réussit guère à y prendre goût. Malgré cela il paraissait content de son sort. « Il était à cette époque, dit son biographe et ami, Mathesius, un jeune compagnon de bonne et joyeuse humeur, livré aux douces études et à la musique. » Mais son âme était inquiète; l'éducation sévère qu'il avait reçue, la dévotion étroite apprise de sa mère, avaient laissé dans son âme un fonds de tristesse; il était préoccupé par-dessus tout du salut de son âme et avait peur de la justice de Dieu qu'il se représentait inexorable. Seule, une vie sainte pouvait lui procurer la paix. Pourtant sa vie avait été pure; mais il avait un sentiment accablant du péché et une frayeur mortelle des jugements de Dieu; il en tombait malade d'angoisse. Or, en ce temps-là, on ne connaissait pas de chemin plus sûr pour arriver à la sainteté que la vie monastique. Deux événements qui l'avaient fortement impressionné le portèrent à une brusque résolution; c'était d'abord une blessure qu'il s'était faite au pied, avec son épée tombée du fourreau, et qui avait amené une hémorragie dangereuse; puis un terrible coup de foudre qui éclata tout près de lui et le remplit de frayeur. Il s'écria : « Sauve-moi, chère sainte Anne, et je me ferai moine ! » Il accomplit son vœu quinze jours après. Le 17 juil. 1505, il invita ses amis à souper; vers minuit, après une soirée gaiement passée, il leur fit part de sa résolution; puis il s'échappa, n'emportant que son Plaute et son Virgile, et se rendit au cloître des Augustins, où l'on était prévenu. La porte se referma sur lui, et, dit-il, « j'étais mort au monde ». Il avait vingt-deux ans. Il accomplit cet acte presque inconsciemment, *magis raptus quam tractus*. Son père en fut profondément irrité, et lui en témoigna rudement son indignation et son mépris. Il ne se reconcilia avec lui qu'en 1507, lorsqu'il reçut les ordres.

Il prit très au sérieux la vocation monacale, acceptant avec la plus humble soumission les travaux les plus humiliaants dont on prenait plaisir à charger celui qui avait été l'orgueil de l'université. En même temps il se mit avec la plus grande ardeur à l'étude de la théologie. Il apprit presque par cœur les écrits de Gabriel de Biel et de Pierre d'Ailly, étudia Occam et Gerson. Mais rien ne réussit à apaiser son trouble intérieur, qui semblait croître, au contraire, avec sa dévotion. C'est un vieux moine dont on

ignore même le nom, son vieux *Præceptor*, qui parvint à ramener le calme dans son cœur. Il lui dit un jour, en entendant ses plaintes : « Tu es fou ! Dieu n'est pas irrité contre toi; c'est toi qui l'es contre lui ! » Il lui commanda de croire au pardon des péchés, lui montrant que c'était là un devoir pour le chrétien, et il lui dit la parole de l'Écriture sainte, qui exerça une si grande influence sur sa vie : *Justus ex fide vivit* (Gal. III, 11). Le vicaire de l'ordre, *Staupitz* (V. ce nom), devint du reste pour lui un ami et un directeur éclairé; il le fit dispenser des besognes viles et le guida dans ses études. Luther apprit alors à connaître et à aimer saint Bernard; mais il se remit surtout avec passion à l'étude de l'Écriture sainte pour laquelle il éprouvait un attrait irrésistible. « Je me rendis, écrit-il plus tard, si familier avec la Bible, que je savais indiquer la page où se trouvait chaque verset. Souvent je méditais un seul verset pendant un jour entier. » C'est sur la recommandation de Staupitz que l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, appela Luther (1508) à l'université récemment fondée à Wittenberg; il y occupa d'abord une chaire de philosophie. Le 9 mai 1509, il prit son premier grade théologique et devint *baccataureus tanquam ad Biblia*, ce qui lui donna le droit de faire des leçons sur l'Écriture sainte. Son enseignement fut bientôt remarqué. Le vieux Pollich de Melrichstadt, le premier recteur de l'université, dit un jour : « Ce moine déconcertera tous nos docteurs; il apportera une doctrine nouvelle et réformera l'Église, car il s'appuie sur les écrits des prophètes et des apôtres; il se tient à la parole de Jésus-Christ. Voilà ce que ni la philosophie, ni la sophistique, ni les albertistes, ni les thomistes ne parviendront jamais à empêcher et à détruire. » Cependant Luther n'a nullement la pensée d'aller aussi loin; il ne veut que glorifier l'Église et son ordre. Comme Calvin, il subit aussi à un haut degré l'influence de saint Augustin. Le 4 oct. 1512, il devient licencié en théologie et le 18 du même mois il est promu docteur et prête serment à Dieu, aux Saintes Écritures et à l'Université. Dans cet intervalle (1509-12), il fut, on ne sait pour quel motif, rappelé à Erfurt, où il passa près de trois semestres. C'est aussi pendant ce temps, probablement vers la fin de l'année 1511, qu'il entreprit son fameux voyage à Rome, sans doute pour régler des affaires litigieuses de son ordre. Il espérait bien raffermir sa foi dans la ville sainte. « Le voilà en Italie, raconte Michelet; d'abord il est reçu à Milan dans un couvent de marbre. Il poursuit sa route de couvent en couvent, c.-à-d. de palais en palais. Partout grande chère, tables somptueuses; il est étonné de ces magnificences de l'humilité, de ces splendeurs royales de la pénitence. Il se hasarde une fois à dire aux moines italiens qu'ils feraient mieux de ne pas manger de viande le vendredi; cette parole faillit lui coûter la vie; il n'échappa qu'avec peine à leurs embûches. » Luther lui-même nous rend compte de ses impressions : « Quand j'arrivai à Rome, fou de sainteté, je parcourus les églises, je crus tous les mensonges qu'on y débitait. J'y ai dit bien des messes et j'avais comme un chagrin de ce que mon père et ma mère véussent encore. Avec quelle joie ne les aurais-je pas tirés du purgatoire par mes messes, mes œuvres et mes prières. » La vie à Rome, sous Jules II, n'était pas faite pour enchanter une âme timorée comme celle de Luther; il en emporta une impression lamentable, sans cependant être atteint dans son dévouement au pape. Ce n'est que plus tard que les expériences faites pendant ce voyage portèrent leur fruit. Lui-même répétait souvent, dans la suite : « Je ne voudrais pas pour 100,000 florins ne pas avoir été à Rome. Je serais resté dans l'inquiétude de faire peut-être injustice au pape. »

C'est surtout à Wittenberg qu'il s'éprit de plus en plus de l'étude de la théologie, qui, disait-il, *nucleum nucis, medullam ossium scrutatur*. A côté de saint Augustin, il se sentit particulièrement attiré par les mystiques qu'il étudia avec amour; en 1516, il publia les œuvres oubliées de Tauler et la *Théologie germanique*. Cependant il ne se

4 ans
études
seul.

laissa pas dominer par eux, mais conserva toujours sa pensée personnelle, qui se développa beaucoup, pendant cette période, par l'étude de l'Écriture sainte; de sorte qu'avant de faire son premier acte d'opposition à l'Église de Rome, il avait déjà rompu intérieurement et inconsciemment avec elle; il était devenu un hérésiarque sans le savoir, car il enseignait son dogme fondamental, la justification par la foi, sans les œuvres, par pure grâce, sans aucun mérite de l'homme; c'était son hérésie par excellence, d'où découlaient, comme conséquence logique, toutes les autres. Comme il se sentait en communion d'idées avec les principaux docteurs de l'Église, depuis saint Augustin jusqu'à saint Bernard et aux mystiques, il ne s'effraya pas de ses hardiesses et continua de se croire le plus fidèle enfant de l'Église de Rome. Il s'attaquait pourtant avec un acharnement exceptionnel au docteur le plus en vogue auquel il semblait avoir voué une véritable haine, à Aristote, « ce Grec qui illusionne les esprits, ce serpent à mille têtes dont sont sortis les thomistes, les scotistes, et qui enseigne, chose horrible, que toute justice est en nous ». C'était toute une révolution, mais il n'en comprenait encore ni l'importance, ni la portée, car il ne savait pas alors que la scolastique était l'âme même de l'Église telle que le moyen âge l'avait constituée. — Il dut aussi s'adonner à la prédication, d'abord au couvent, devant les frères de l'ordre et les professeurs de l'université. Son succès fut si grand qu'on le fit prêcher dans l'église paroissiale dont le titulaire, Simon Heiser, était malade. Tous les contemporains parlent avec admiration de son éloquence. « Entraîné, il entraînait, dit F. Kuhn; séduit, il séduisait. Il jetait à la foule sa pensée, et sous l'inspiration du moment. Le fond de sa prédication était fort et préparé; la forme abandonnée, lâche, populaire, sublime ou triviale, selon que l'esprit l'animait ou le délaissait. Du reste, nul artifice, nulle recherche d'effet oratoire. » Malheureusement, il nous reste peu de chose de ses premières prédications. Luther devint bientôt le personnage le plus influent de l'université; sa nomination de vicaire de district (*vicarius decanus*) lui valut aussi une grande autorité dans son ordre. Ses lettres de cette période ont une grande importance pour l'histoire de son développement religieux. Voici comment son éminent historien, Félix Kuhn, apprécie Luther à ce moment de sa carrière: « Jamais homme n'a été jugé plus diversement. On a pu l'exalter et le dénigrer à l'infini. On peut dire aussi: jamais homme n'a possédé une telle plénitude de sentiments, de pensées, de dispositions diverses. Tour à tour mystique et dialecticien, écrivain délicat, orateur populaire, avec des grâces d'enfant ou de femme, des grossièretés d'artisan et d'homme du peuple; gai jusqu'à l'excès, triste jusqu'au désespoir, timide et hardi; soumis à l'Église, à la discipline, audacieux dans ses rêves de réforme, accablé de doutes et rempli de certitude; poussant chacun de ces caractères à son point extrême, de telle sorte qu'on pourrait supposer que chacun d'eux lui constitue une nature particulière; un être puissant, indéfinissable, attrayant et surtout bien vivant, se laissant difficilement ramener à l'unité, ou mieux, dont l'unité était une grande et irrésistible passion pour Dieu. Avec cela, un tempérament ardent, un corps maladif, tout nerf et tout sang, lui causant des défaillances et des souffrances infinies... Il y avait dans toute sa personne une puissance magique pleine de séduction. Irascible, violent, il entraînait néanmoins, et gagnait les cœurs, non à sa cause seulement, mais à sa personne. » (*Luther, sa vie et son œuvre*, I, pp. 162 et 165.) L'électeur Frédéric le Sage tenait Luther en haute estime, bien que celui-ci eût maintes fois froissé par ses prédications dans son amour pour les reliques. Aussi devint-il dans la suite pour lui un protecteur prudent et ferme, bien que, jusqu'à la fin de ses jours, il n'échangeât jamais une parole de vive voix avec Luther.

II. LA QUERELLE DES INDULGENCES. — C'est la querelle des indulgences qui fit paraître au grand jour le mouvement d'idées et de doctrines que Luther avait jusqu'alors

enfermé dans son for intérieur ou produit uniquement dans ses cours et ses prédications. Lui-même en comprit bientôt toute la portée et fut amené à en tirer des conclusions toujours plus hardies. Les *indulgences* n'étaient pas une nouveauté (V. cet art.); mais jamais on n'en avait fait un trafic plus odieux. Léon X, ami des arts, protecteur des artistes et des poètes, avait besoin de beaucoup d'argent, non seulement pour sa politique, mais encore pour achever la construction de l'église de Saint-Pierre. Il eut recours pour cela à la vente des indulgences, dont il confia la gérance, pour une notable partie de l'Allemagne, à Albert de Brandebourg, prince-électeur de Mayence, archevêque de Magdebourg, administrateur du diocèse d'Halberstadt, archichancelier de l'Empire et primat de Germanie. Celui-ci prit pour agent le fameux dominicain Jean Tetzel, aventurier bien qualifié pour cette charge, ayant une éloquence populaire et peu de scrupules. « Il convenait à l'entreprise, dit Michelet, pouvant se donner comme pièce probante et dire: Regardez-moi! Voilà celui que l'indulgence a blanchi! Après ce tour de force, que ne fera-t-elle pas? » Bien que l'*Instruction* de l'archevêque fût très large et accordât des licences étonnantes pour cette vente, Tetzel la dépassa et, sans s'astreindre aux anciennes règles canoniques qui exigeaient au moins la pénitence et la confession, il vendit purement et simplement l'impunité en accordant, sans autre condition que le paiement d'une certaine somme, l'indulgence pour tous les crimes et délits: « Pour un quart de florin, disait-il, vous pouvez assurer à l'âme immortelle l'entrée libre dans le paradis. » L'électeur Frédéric le Sage lui interdit ses États. La première fois que Luther avait entendu parler de la façon scandaleuse dont Tetzel menait ce trafic (1516), il s'était écrié: « Eh bien! s'il plaît à Dieu, je ferai un trou à son tambour. » Mais ce n'est que l'année suivante qu'il se décida à parler, quand Tetzel se fut établi sur la frontière de la Saxe, et que les Saxons eurent en foule à Jüterbock pour acheter des indulgences. Le 30 oct. 1517, il prêcha son *Sermon sur les indulgences*, et le 31, à midi, il afficha à la porte de l'église du Château 95 thèses ou propositions sur la puissance des indulgences: *Disputatio D. Martini Lutheri theologi, pro declaratione virtutis indulgentiarum (Opera latina*, I, 279 et suiv., éd. Erlangen). Ces thèses, encore bien vagues à beaucoup d'égards, sont pourtant singulièrement hardies. Dès le début, Luther dit: Th. I. « En disant: Faites pénitence, notre maître et seigneur Jésus-Christ a voulu que la vie entière des fidèles fût une pénitence. » En réalité, il réduit les indulgences à si peu de chose qu'elles n'ont plus aucune valeur. Luther admettait, sans doute, que l'indulgence pouvait dispenser des pénitences imposées par l'Église. Th. V. « Le pape ne veut et ne peut remettre d'autres peines que celles qu'il a imposées lui-même de sa propre autorité ou de par l'autorité des canons. » Mais l'indulgence est parfaitement inutile. Th. XXXVI. « Tout chrétien vraiment contrit à la remission entière de la peine et du péché, et cela sans lettre d'indulgence. » Th. XXXVII. « Tout vrai chrétien, vivant ou mort, participe à tous les biens du Christ et de l'Église par la grâce de Dieu et sans lettre d'indulgence. » Bien plus, on peut faire un meilleur emploi de son argent: Th. XLIII. « Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui donne aux pauvres ou prête aux nécessiteux fait mieux que s'il achetait des indulgences. » Il ne pensait nullement s'attaquer au pape, mais exprimer, au contraire, sa vraie pensée: « Th. II. « Il faut enseigner aux chrétiens que le pape, fidèle à son devoir, distribuerait tout son bien et vendrait, au besoin, l'église de Saint-Pierre pour la plupart de ceux auxquels certains prédicateurs d'indulgences enlèvent leur argent. »

L'effet de ces thèses fut prodigieux; en un mois elles étaient répandues dans toute l'Europe. C'est qu'on peu partout ou avait à se plaindre de ce trafic. Mais elles ne s'adressaient guère qu'aux théologiens. Pour atteindre aussi le peuple, Luther publia son *Sermon sur l'indulgence et la*

grâce, où il s'adresse à la classe bourgeoise, dans laquelle il trouva de nombreux adhérents. « Quand tous les évêques et les docteurs se taisaient, disait-on, et que personne n'osait attacher le grelot, celui-là au moins a osé y mettre la main. » C'est de ces quatre-vingt-quinze thèses que l'on date d'ordinaire le commencement de la réformation ; elles en furent, en effet, comme le premier coup de tocsin. Désormais, Luther va toujours marcher en avant dans la voie où il est entré, et aller jusqu'à l'entière séparation d'avec Rome. S'il voulait se relâcher, ses adversaires eux-mêmes, excités par la lutte, exagérant leurs idées jusqu'au paradoxe, le pousseraient en avant. C'est d'abord Tetzel qui répond aux thèses ; puis c'est un personnage plus haut placé, un dominicain de Rome, Sylvestre Prierias, maître du sacré palais, qui exalte l'autorité du pape : « L'Eglise catholique, écrit-il, comprend le ciel et la terre. Ici-bas elle est une puissance visible. Le pape est le premier prince temporel du monde et le représentant de Dieu. Il règne sur tout l'univers et ses lois lient le monde, qu'elles soient acceptées ou non par les conciles. Tous lui doivent obéissance, sous peine de mort éternelle. » A l'infailibilité papale, Luther oppose celle des Ecritures ; il appelle Rome une Babylone, une synagogue de Satan. Jean Eck d'Ingolstadt est un adversaire plus redoutable que les précédents ; c'est un homme versé dans les écrits des pères et des docteurs ; il attaque Luther dans ses *Obélisques* ; celui-ci répond par les *Astérisques* et traite ensuite à fond toutes les questions soulevées par cette polémique, dans ses *Resolutiones disputationum de indulgentiarum virtute* (1518). Entre temps, Luther va à Heidelberg assister à une assemblée de son ordre et y défend, dans une discussion publique, la doctrine de la grâce de saint Augustin. Ainsi la lutte s'échauffe, la discussion se précise, les esprits s'agitent, et le pape, qui n'avait vu dans tout cela qu'une querelle de moines, envoie à Luther (7 août 1518) une citation à comparaître à Rome dans le délai de soixante jours, sous peine d'excommunication, pour répondre à l'accusation d'hérésie. Mais Luther était l'illustration de l'université de Wittenberg. Son prince ne lui aurait jamais permis d'exposer sa vie à Rome, d'autant plus que l'empereur Maximilien était également bien disposé pour lui en ce temps-là. Aussi Frédéric le Sage obtint-il qu'il fût cité à Augsbourg ou était réunie la diète. Le pape chargea son légat, le cardinal Th. de Vio, appelé d'ordinaire Cajetan, de l'entendre et de lui demander une rétractation. Luther se rendit donc à Augsbourg, muni d'un sauf-conduit de l'empereur, le 7 oct. 1518. Il aborda le cardinal avec une humilité excessive, lui prodiguant les plus grandes marques de respect ; le cardinal, de son côté, se montra paternel et bienveillant. Mais comme le moine refusa de se rétracter, s'il n'était convaincu par des textes de l'Ecriture, Cajetan devint violent, impérieux. Luther à son tour éleva la voix et oublia complètement les égards qu'il devait à un prince de l'Eglise. Cajetan s'écria : « Frère, frère, hier tu étais convenable, mais aujourd'hui c'est tout le contraire », et il le congédia en disant : « Va, rétracte-toi, ou ne reparais plus devant mes yeux. » Il dit ensuite à Staupitz, selon le rapport de Myconius : « Je ne veux plus parler à cette bête allemande, car elle a dans la tête des yeux profonds et des spéculations surprenantes. » Cette tentative échoua donc complètement. Luther en appela *A papa male informato ad melius informandum*. Après quelques jours d'attente, Luther, craignant d'être arrêté malgré son sauf-conduit, s'enfuit d'Augsbourg, et revint à Wittenberg le 31 oct., juste un an après qu'il eût affiché ses thèses ; le 28 nov., il en appela du pape au concile. Mais l'empereur Maximilien étant mort sur ces entrefaites, le pape eut à ménager l'électeur Frédéric le Sage, devenu le vicaire de l'Empire. Comme l'échec de cette entrevue pouvait être attribué à la rudesse maladroite de Cajetan, le pape chargea de ces négociations un diplomate plus habile et plus délié, son camérier Charles de Miltitz, qui, de plus, avait l'avantage d'être Saxon. Celui-ci eut un entretien avec Luther à

Altenbourg et le combla d'amabilités. Luther y fut, paraît-il, peu sensible, puisqu'il écrit : « Nous nous séparâmes dans les meilleurs termes ; il me donna le baiser de Judas, et je fis semblant de ne pas comprendre ses larmes de crocodile. » Il promit cependant de garder le silence et de ne plus rien publier sur les questions controversées, à la condition toutefois que ses adversaires en fissent de même ; de plus, il écrivit au pape une lettre d'une humilité excessive, dans laquelle il dit reconnaître que le pouvoir de l'Eglise romaine est au-dessus de tout, que rien, ni dans les cieux ni sur la terre, ne pouvait lui être préféré, sauf, ajoute-t-il, Jésus-Christ, le seigneur de tous. « Que Rome me laisse l'Evangile, disait-il, je la tiens quitte du reste. » Mais une telle trêve ne pouvait être de longue durée ; les passions étaient trop excitées. Elle fut rompue par le colloque de Leipzig, qui eut lieu du 27 juin au 16 juil. 1519, sous les auspices du duc Georges de Sage, l'adversaire le plus irrécusable de Luther. Le Dr Eck discuta d'abord avec Carlstadt, sur la grâce et la liberté, puis avec Luther sur la primauté du pape. Eck était un rude jouteur, doué d'une mémoire prodigieuse, ayant une voix forte et une grande facilité de parole ; il réussit à obliger Luther à se compromettre, et à rejeter les unes après les autres toutes les autorités de l'Eglise romaine : les pères, les papes, les conciles, et à ne reconnaître d'autre autorité en matière de foi que la parole de Dieu. Chacun des deux partis s'attribua naturellement la victoire. Un humaniste célèbre, Mosellanus, qui assista à cette solennité académique et qui y fit la connaissance de Luther, nous a laissé de ce dernier le portrait suivant : « Luther est de stature moyenne : son corps est si maigre et si fatigué par les soucis et les études, qu'on pourrait presque compter ses os. Il est dans la force de l'âge ; sa voix est claire et pénétrante. Sa science et sa connaissance des Ecritures sont admirables ; il les a tout entières dans sa main. Il a du grec et du latin une connaissance suffisante pour tout interpréter, et avec cela une extraordinaire provision de choses et de mots ; ses manières sont affables, affectueuses ; rien en lui de sombre ou de hautain. Il se fait à tout. En société il est agréable, gai, toujours tranquille et plein de sérénité, quelles que soient les menaces de ses adversaires. Il faut croire que ce n'est pas sans l'assistance de Dieu qu'il entreprend de si grandes choses. » Après ce colloque, Luther se sentit toujours plus poussé en avant, par la force des circonstances : *Velim, nolim*, dit-il, *cogor in dies eruditior fieri, tot tantisque magistris me argentibus et exercentibus*. C'est aussi de 1519-20 que Luther publia quelques-uns de ses écrits les plus remarquables : son *Commentaire sur l'épître aux Galates*, le *Commentaire sur les Psaumes* et un *Discours sur le très saint sacrement du corps du Christ* ; puis ses trois écrits appelés « réformateurs », qui n'ont pas peu contribué à amener la rupture avec Rome.

III. RUPTURE AVEC ROME. — Le premier de ces trois écrits est intitulé *An den christlichen Adel deutscher Nation, von des christlichen Standes Besserung* (en français : *A la noblesse chrétienne de la nation allemande, touchant la réformation de la chrétienté* ; traduction et notice historique par Félix Kuhn ; Paris, 1879). Il s'y attaque à la puissance de Rome et défend contre elle le pouvoir séculier : « Le temps du silence est passé, dit-il, le temps de parler est venu. Les Romains ont élevé une triple muraille derrière laquelle ils se sont toujours retranchés. Nulle réforme n'a pu les atteindre, et la chrétienté est misérablement déchue. Quand on les menace de la puissance séculière, ils prétendent que celle-ci n'a aucun droit sur eux. Quand on veut les frapper au moyen de la sainte Ecriture, ils répondent : Personne, sinon le pape seul, n'a le droit de l'interpréter. Quand on les menace d'un concile, ils répliquent : Le pape seul a le droit de le convoquer. C'est ainsi qu'ils nous ont volé les trois verges avec lesquelles on pourrait les châtier. Soufflons sur ces murs de papier, saisissons les verges chrétiennes et dévoilons leurs ruses infernales. » C'est ensuite le traité :

De Captivitate babilonica, où il présente l'Eglise captive sous la tyrannie romaine et montre ce que Rome lui a ravi, comment, en particulier, elle lui a enlevé la notion vraie du sacrement; il combat la transsubstantiation, le sacrifice de la messe et la communion sous une seule espèce, et établit son idée du sacrement. Enfin, cédant aux conseils de quelques amis qui auraient voulu empêcher la rupture avec Rome, il dédia au pape Léon X son petit livre : *De Libertate christiana*, une des œuvres les plus simples et les plus douces qui soient sorties de sa plume (en français : *le Livre de la liberté chrétienne*, avec l'épître dédicatoire au pape Léon X et une notice historique par Félix Kuhn; Paris, 1879). Il y développe cette double thèse : « Le chrétien est un homme libre, maître de toutes choses; il n'est soumis à personne. Le chrétien est un serviteur plein d'obéissance; il se soumet à tous. » Luther l'adressa au pape. Mais Eck revenait déjà de Rome, rapportant en Allemagne la bulle *Exsurge Domine*, rendue le 2 juin 1520 contre Luther et condamnant quarante et une propositions tirées de ses écrits. Mais il fut bien mal accueilli; partout le peuple se soulevait contre lui; à Erfurt, les étudiants arrachèrent la bulle aux libraires, la déchirèrent et la jetèrent à l'eau, en s'écriant : « Bulle elle est, bulle elle doit nager. » Quant à Luther, il répond au pape avec beaucoup de violence : « Pape Léon, et vous tous qui avez à Rome quelque puissance, je vous accuse et vous déclare ceci en plein visage, c'est que si cette bulle est de vous, moi, dans ma pleine autorité d'enfant de Dieu et de cohéritier de Jésus-Christ, fondé sur le roc et ne craignant point les portes de l'enfer, je vous exhorte, au nom du Seigneur, à rentrer en vous-mêmes et à mettre fin à vos blasphèmes. Si vous ne le faites pas, sachez que moi et tous les serviteurs de Jésus-Christ nous considérons désormais votre siège comme le siège de l'Antéchrist, auquel nous cessons d'être unis. » Puis il consomme la rupture avec Rome; en brûlant solennellement, en présence des professeurs et des étudiants et devant une foule nombreuse de peuple, la bulle avec les Décrétales; en la jetant au feu, il dit : « Puisque tu as contristé le Saint du Seigneur, que le feu éternel te contriste toi-même et te consume. » Puis les étudiants et les maîtres lancent encore dans les flammes les écrits des adversaires du réformateur, notamment ceux d'Eck et d'Emser. Un écrit : *Adversus execrabilem Antichristi Bullam*, couronne son activité littéraire de cette année si décisive de 1520; il peut braver Rome impunément, car, pendant les six mois où son prince est vicaire de l'Empire, personne n'ose molester le protégé de Frédéric le Sage.

Mais aussitôt après l'élection de Charles-Quint, ses adversaires se remuèrent pour arracher au jeune César, âgé de vingt ans, la condamnation de l'odieux hérétique qui avait osé, comme dit Erasme, « s'attaquer à la triple couronne du pape et au ventre des moines ». Le 3 janv. 1521, le pape renouvela l'interdit prononcé contre Luther, ses adhérents et ses protecteurs. Comme la diète devait se réunir peu de jours après à Worms, pour traiter aussi la question religieuse, on convint d'y citer Luther, pour ne pas le frapper sans l'avoir entendu et sans l'avoir sommé de rétracter ses hérésies. Luther, consulté par l'électeur, répondit, quoique malade : « Si je ne puis aller à Worms en santé, je m'y ferai transporter malade. Car si l'empereur m'appelle, je ne puis douter que ce ne soit l'appel de Dieu même. » Le 6 mars, il reçut la citation et le sauf-conduit; le héraut d'armes Gaspard Sturm l'accompagna pour le protéger. Luther partit le 2 avr., accompagné d'un frère de son ordre et de quatre amis; il fit à travers l'Allemagne un voyage triomphal. Le 17 avr., il parut devant la diète; l'officiel de Trèves, Jean d'Eck, lui demanda s'il était l'auteur des livres réunis sur une table et s'il était disposé à les rétracter. Il répondit d'une voix très faible : « Comme c'est là une question qui concerne l'âme, la foi, le salut, la parole de Dieu, la plus grande chose qui soit sur la terre et dans le ciel, j'agirais avec imprudence si je répondais

sans réflexion. » Il obtint un sursis de vingt-quatre heures. L'impression qu'il fit à cette première comparution fut pitoyable, et l'empereur dit : « Certes, ce ne sera jamais cet homme-là qui me fera devenir hérétique. » Mais le lendemain, 18 avr., on changea de sentiment; Luther parla d'un ton ferme et assuré et expliqua ce qui l'empêchait de se rétracter, à moins d'être réfuté par les écrits des apôtres et des prophètes. Mais l'officiel l'apostropha rudement, lui disant qu'il était malséant de remettre en question des points que l'Eglise avait condamnés depuis des siècles; il le somma donc de répondre si, oui ou non, il voulait se rétracter. C'est alors que Luther fit cette réponse bien connue : « Puisque Votre Majesté impériale et Vos Seigneuries demandent une réponse nette, je vais vous la donner sans cornes ni dents. Si l'on ne me convainc par le témoignage de l'Ecriture ou par des raisons décisives (car je ne crois ni aux papes, ni aux conciles seuls, puisqu'il est clair comme le jour qu'ils ont souvent erré et se sont contredits; je suis dominé par la sainte Ecriture et ma conscience est liée par la parole de Dieu), je ne peux ni ne veux me rétracter en rien; car il est dangereux d'agir contre sa propre conscience. » Puis, après quelques paroles échangées au milieu du tumulte soulevé par sa déclaration, Luther s'écria : « Me voici, je ne puis autrement. Que Dieu me soit en aide. Amen. » Luther reçut des encouragements de plusieurs princes et seigneurs; il résista aux prières et aux menaces et quitta Worms le 26 avr. Le 25 mai suivant, la diète le mit au ban de l'Empire (en antichristant l'édit); Luther fut condamné « comme schismatique endurci, reconnu et déclaré hérétique manifeste par Sa Majesté impériale ». Sur le chemin du retour, des cavaliers armés arrêtèrent sa voiture, l'en arrachèrent, l'obligèrent à endosser un costume de cavalier et le menèrent au château de la Wartbourg qui domine la ville d'Eisenach. C'est Frédéric le Sage qui pourvut ainsi à la sécurité de son protégé; Luther en avait été probablement averti d'avance. Il vécut là, sous le nom de *Junker Georg* (sire Georges), jusqu'au 3 mars 1522. L'inaction, une vie plus confortable, les soucis causés par sa réclusion, le rendirent d'abord malade. « Son imagination exaltée lui représentait sa maladie comme étant l'œuvre du diable. Il avait, sur ce point, les croyances du moyen âge. Son enfance passée au milieu des mineurs, peuple superstitieux, son éducation, ses luttes, contre des adversaires implacables, lui faisaient apparaître le vaste monde du péché sous des formes plastiques, vivantes, merveilleuses. Il se représentait l'univers entier comme enlacé dans une lutte de géants que les puissances sataniques livrent à Dieu et à ses anges. Quand il s'abandonnait à ses pensées, il se sentait mourir; le monde satanique pesait sur lui et l'écrasait. » (F. Kuhn.) Cependant il se ressaisit et se remit au travail, et, de son *Patmos*, il étonna le monde par le nombre de ses publications; il écrivit sur la confession, les vœux monastiques, etc.; aux ennemis qui pensent être délivrés de lui, il apprend qu'il n'est pas mort et que sa force n'est pas brisée. L'électeur de Mayence ayant essayé de reprendre le trafic des indulgences, Luther lui écrivit une lettre virulente qui l'arrêta net. Mais son travail le plus remarquable, c'est la traduction de la Bible qu'il commence à la Wartbourg. Il y termina le Nouveau Testament qui fut imprimé en 1522, sans nom de traducteur. L'Ancien Testament ne fut achevé qu'en 1534 (V. l'art. ALLEMAGNE, t. II, pp. 318-19). Mais à Wittenberg, l'œuvre de Luther était menacée; en l'absence du modérateur puissant qui procédait en toutes choses avec une sage lenteur, on voulut tout changer en un jour. Luther blâma cette précipitation. Mais les « prophètes » de Zwickau, Nicolas Storch et Max Stubner, étant venus à Wittenberg, prêchèrent un évangile nouveau et le renversement de l'ordre social; ils entraînèrent Carlstadt, troublèrent Melancthon et inquiétèrent Frédéric le Sage; le désordre était à son comble. Alors Luther, malgré la défense de son prince, revint à Wittenberg le 6 mars, après dix mois de captivité. Pour rétablir l'ordre, il n'eut pas recours aux autorités;

il monta en chaire aussitôt arrivé ; pendant une semaine il prêcha chaque jour et réussit, à force de modération et de bon sens, à convaincre ses adversaires et à rétablir l'ordre. Luther se distingua de tous ses contemporains en ce qu'il n'a jamais voulu recourir au bras séculier pour combattre ce qui lui semblait être l'erreur, mais uniquement à la parole et à la persuasion ; en ce point, il est en avance de plusieurs siècles sur sa génération.

Mais le danger conjuré à Wittenberg devait bientôt renaitre ailleurs, beaucoup plus menaçant. Carlstadt se laissa entièrement gagner par ces illuminés, qui trouvèrent un chef bien qualifié en Thomas Muntzer, homme sombre et audacieux, d'une éloquence passionnée, prétendant ne se laisser conduire que par l'esprit de Dieu seul. Luther dirigea contre ces enthousiastes son écrit *Contre les prophètes célestes*, très violent, mais plein de bon sens. Mais le peuple n'était que trop bien préparé à accueillir les prédications enflammées de ces prophètes. L'Eglise et la noblesse faisaient peser, depuis des siècles, une lourde tyrannie sur les populations aigries par la misère. Les mécontents rédigeaient alors (mars 1525) un écrit renfermant leurs réclamations : *les Griefs et les Doléances des paysans, rédigés en douze articles*, et l'adressèrent à Luther. Celui-ci reconnait le bon droit de leurs réclamations, mais ne veut pas qu'ils se rendent justice de cette manière. D'un autre côté, il s'adresse aux princes et aux seigneurs et leur dit : « C'est à vous que nous devons ce soulèvement, et surtout à vous, évêques, prêtres et moines aveuglés, car, pour mener une vie luxueuse, vous exploitez et tourmentez le pauvre homme du peuple, jusqu'à ce qu'à la fin il ne puisse plus l'endurer. » Mais il était trop tard pour faire entendre la voix de la raison. Le soulèvement fut terrible ; il se commit, comme il arrive toujours en pareil cas, des atrocités. De toutes parts, on accusa Luther d'être responsable de tous ces excès. Alors, outré de voir son œuvre compromise par ces révoltés, il publia une lettre d'une violence extrême *Contre les paysans meurtriers et pillards*, dans laquelle il appela tout homme portant une épée à leur courir sus. Les princes ne lui obéirent que trop ; ayant battu sans peine les paysans à Frankenhausen (15 mai 1525), ils réprimèrent la révolte avec une cruauté inouïe. Mais alors Luther se retourna contre les vainqueurs : « On dit que les seigneurs abusent du glaive et qu'ils égorgent à leur tour... A ces chiens sanguinaires, il importe peu de frapper l'innocent avec le coupable ; ils portent l'épée pour assouvir leurs passions. Oh ! les brutes immondes, pires que des loups et des tigres ! » Cette année 1525 fut fertile en incidents divers pour Luther. Elle lui enleva son protecteur, Frédéric le Sage, qui mourut le 5 mai. Peu après, le 13 juin, Luther se maria. Depuis longtemps il avait conseillé le mariage des prêtres, sans cependant penser à se marier lui-même. On l'y engagea de divers côtés, lui demandant de prêcher d'exemple. Il épousa une nonne, Catherine de Bora (V. ce nom), une des échappées du couvent de Nimtschen. Les outrages et les mépris ne lui furent pas épargnés. Un moine épousant une nonne ! Il en fut fort ému d'abord, mais se releva ensuite fièrement : « Ce mariage, dit-il, m'a attiré bien du irrépris, mais j'espère que les anges s'en réjouiront et que le diable en pleurera. Je l'ai fait par obéissance pour mon père, qui me l'avait demandé ; je ne pouvais refuser. En même temps, je voulais appuyer, par mon exemple, ce que j'ai enseigné, car je trouve que beaucoup sont pusillanimes, malgré la lumière éclatante de l'Évangile. » Il faut dire qu'il trouva une femme de tête et de caractère, qui prit soin de lui dans sa solitude du couvent, où il habitait tout seul. Il était reconnaissant « que Dieu lui eût donné une femme pieuse, qui lui était plus précieuse que le royaume de France et les richesses de Venise ». Elle l'entourait de soins affectueux et dévoués et était économe, même avare pour lui, afin de lui épargner tout souci matériel. En cette même année 1525 enfin, Luther eut à soutenir sa controverse la plus dangereuse, avec Erasme. Celui-ci l'avait

d'abord approuvé dans sa guerre contre les abus de l'Eglise et contre les moines. Mais il avait été irrité de l'écrit grossier par lequel Luther avait répondu aux attaques de Henri VIII d'Angleterre (*Contra Henricum regem Angliæ*). Le rude homme du peuple froissait par sa parole violente et souvent grossière ce délicat aristocrate qui se plaisait à la cour des princes et des rois. Il attaqua Luther sur une question difficile entre toutes, dans son livre *De Libero Arbitrio* (1524). Défendant la liberté de l'homme, il était sûr d'avoir pour lui, outre Rome, tous les esprits philosophiques et la plupart des gens cultivés. Luther comprit le danger : « Vous seul, écrit-il dans sa réponse, vous avez saisi le point capital ; je vous en remercie du fond de mon cœur. » Il apporta le plus grand soin à sa réponse : *De Servo Arbitrio* (1525), où il mit toute la passion de son âme. Le style en est fort beau, d'une latinité si belle qu'Erasme le soupçonne de l'avoir fait rédiger par un autre. Il y combat, comme le titre l'indique, le libre arbitre de l'homme, pour faire tout dépendre de Dieu ; c'est une sorte de prédestinarianisme mitigé. « Dieu, sans doute, a décrété d'avance quels sont les hommes qui doivent être sauvés et ceux qui ne doivent pas l'être. Mais cette volonté reste pour nous un mystère incompréhensible. *Ille est fidei summus gradus credere illum esse elementem, qui tam paucos salvat, — justum qui sua voluntate nos damnabiles facit.* Ce que nous savons, c'est que Dieu est avant tout et par-dessus tout l'amour éternel ; il est donc impossible de supposer qu'il puisse jamais être injuste envers ses créatures. Cela doit nous suffire. » C'est, du reste, une chose singulière que cette doctrine, qui anéantit toute liberté humaine, ait fait la force de cette énergique génération qui a ramené dans le monde l'esprit d'indépendance et de liberté.

IV. ORGANISATION DE L'ÉGLISE ET DE LA DOCTRINE LUTHÉRIENNE. — Le successeur de Frédéric le Sage fut son frère, depuis longtemps associé à son règne, Jean, surnommé le Constant. Il n'avait pas la haute intelligence de Frédéric, mais c'était une nature droite et énergique. Comme il avait embrassé entièrement la Réforme, par conviction religieuse, Luther trouva en lui un appui plus ferme encore qu'en Frédéric ; il exerça sur lui une grande influence, car le prince le consultait pour toutes choses. Il put dès lors mettre la main à l'organisation de l'Eglise évangélique. Jusque-là elle avait été attachée à sa personne ; il fallait lui assurer son existence, pour qu'elle continuât à vivre quand Luther viendrait à disparaître. A la diète de Spire, du reste, le parti évangélique avait profité de la situation embarrassée de l'empereur, en guerre avec le pape et le roi de France et pressé par le Turc, pour empêcher l'exécution de l'édit de Worms ; il obtint que chaque Etat pût agir à sa guise, en matière religieuse, n'ayant à en répondre qu'à Dieu et à l'empereur. C'était la liberté de fait partout où le prince ou le magistrat s'était rallié à la Réforme. Luther n'eut donc rien à craindre pour le moment et put travailler à l'organisation des Eglises. Il s'occupa d'abord à régler le culte, et publia dans ce but sa *Deutsche Messe und Ordnung der Gottesdienste* (1526). Il avait déjà introduit dans le culte un élément nouveau, très fécond, le *cantique* (V. ce mot). Il prit ensuite une part active à l'inspection des Eglises. Melancthon écrivit de son côté une instruction pour les inspecteurs chargés de les visiter. Mais cette inspection faite (1528) par des pasteurs, des théologiens et des laïques découvrit une situation lamentable. On se trouva en face d'un peuple grossier, abusant de la liberté acquise, pour se livrer sans contrainte à tous ses instincts ; de prêtres incapables, ivrognes et débauchés. En beaucoup d'endroits où les prêtres avaient refusé d'accepter la Réforme, on les avait remplacés par des artisans ou des ouvriers ; s'ils savaient lire, s'ils avaient vu ou entendu Luther, on ne leur en demandait pas davantage. A la suite de cette inspection, on congédia tous les mauvais éléments et l'on s'efforça d'instruire les autres. Luther, courant d'abord au plus pressé, envoya partout des prédicateurs et des instituteurs,

créa des écoles, même pour les filles ; désespérant de la génération présente, « brute, indocile, avare », il voulut former au moins la génération nouvelle, et devint ainsi le véritable fondateur de l'école communale. Déjà, quelques années auparavant, il avait adressé un pressant appel dans ce sens aux magistrats : « L'instruction des enfants, y disait-il, est dans un état pitoyable ; les parents n'ont aucun souci de ceux que Dieu leur a confiés, depuis qu'ils ne peuvent plus les envoyer dans les couvents. Et cependant tout homme a besoin de s'instruire pour être un membre utile de la société. Négliger l'éducation de la jeunesse, c'est diabolique. C'est, au contraire, une grande et sainte tâche de prendre soin des enfants... Voyez combien d'argent on dépense pour des arquebuses, des chemins, des digues ; pourquoi ne pas en dépenser un peu pour donner à la pauvre jeunesse un ou deux maîtres d'école habiles ? Le devoir d'élever les enfants ne regarde pas seulement les parents, qui souvent ne s'en soucient point ; il incombe aussi aux magistrats qui n'ont aucune excuse à produire. Beaucoup de parents sont comme les autruches ; ils s'endurcissent envers leurs petits ; contents d'avoir pondu l'œuf, ils ne s'en inquiètent plus. Alors les enfants croissent sans aucune éducation et deviennent la peste et la ruine d'une ville entière, comme il est arrivé à Sodome et à Gomorrhe. » C'est aussi pour remédier à cette situation que Luther écrivit, en 1529, d'abord son *Grand Catéchisme*, et, peu de mois après, le *Petit Catéchisme*, qu'on a souvent appelé « la Bible des laïques ». Ce dernier, écrit d'un style lapidaire, a exercé une grande influence sur la piété du peuple. Mais ce qui contribua plus que tout le reste à répandre l'instruction chez les grands et les petits, c'est la traduction de la Bible. Michelet fait ressortir ce fait d'une manière aussi vraie qu'originale : « Qui est Luther ? Que m'importe Luther ? Périr Luther et que Dieu vive ! Prenez ceci et lisez ! — Lisez ? Quoi, en voici un qui veut qu'on sache lire ? Mais cela seul est une grande révolution ! »

Cependant dans ce développement étonnant de la Réforme, dans cette marche en avant contre Rome, il y avait un point vulnérable qui devait entraîner des conséquences bien graves. C'est la division qui se mit entre Luther et d'autres réformateurs, particulièrement Zwingle et Oécolampade, sur la question de la sainte Cène. Déjà, contre les prophètes célestes et Carlstadt, Luther avait dû défendre cette doctrine qui est un point capital dans tout le système luthérien : « La foi qui justifie n'est point l'œuvre de l'homme ; elle est un don de Dieu, l'œuvre du saint Esprit. Or, le saint Esprit n'agit pas d'une manière immédiate, directe, mais par les moyens de grâce, la parole de Dieu et les sacrements. » Zwingle n'admet pas que Dieu ait besoin de moyens de grâce sensibles ; cela lui semble indigne de sa majesté sainte. Pour Luther, au contraire, les sacrements sont les « porteurs de la grâce » ; dans la Cène, le Christ est présent, et vous communique sa grâce, en nous donnant, sous les espèces du pain et du vin, son vrai corps pour nourriture et son vrai sang pour breuvage. Il donne, et l'homme reçoit par la foi ses bénédictions célestes. — Pour Zwingle, c'est avant tout le chrétien qui agit dans les sacrements ; ils sont des actes de foi, de gratitude, n'ayant de valeur que par l'esprit. Le Christ est au ciel, d'où il ne reviendra qu'à la fin des temps ; il ne saurait donc être corporellement présent dans la Cène. Celle-ci n'est que la commémoration de la mort expiatoire de Jésus-Christ. Le pain et le vin « signifient, représentent symboliquement le corps et le sang du Christ ». On échangea sur cette question des écrits violents, parce que deux esprits très différents entraient en conflit. C'est surtout son opiniâtreté qu'on reprocha à Luther, et la passion avec laquelle il soutenait la présence réelle du Christ dans le sacrement. Il ne s'en excuse pas, du reste : « Je le confesse ouvertement, dans cette affaire je suis raide, violent et entêté, et, s'il plaît à Dieu, je conserverai toujours cet entêtement, cette obstination, et je ne céderai pas d'un cheveu,

adviennne que voudra. » La querelle s'envenima et divisa la réformation en deux camps, au moment même où l'on aurait eu le plus besoin d'être uni, pour tenir tête aux adversaires, car la situation devenait très périlleuse pour Luther et ses partisans. En 1529, au mois d'avril, une nouvelle diète s'assembla à Spire, sous la présidence du roi Ferdinand, frère de Charles-Quint. Les catholiques y prirent, contre les luthériens, des décisions qui reouvraient celles de la diète de 1526. Alors les princes et États évangéliques signèrent une protestation ferme et décidée contre ces résolutions ; c'est à la suite de cette protestation de Spire (19 avril 1529) que les luthériens reçurent le nom de *protestants*. L'empereur, qui était en Italie, donna des ordres sévères pour obliger les protestants à se soumettre aux décisions de Spire ; le danger était donc sérieux. C'est alors que l'un de leurs principaux chefs, le landgrave Philippe de Hesse, tenta de rétablir l'accord entre Luther et les Suisses. Mais Luther avait des principes politiques très arrêtés. Il ne voulait à aucun prix qu'on défendit l'Évangile avec les armes, ni qu'on souillât cette sainte cause par l'effusion du sang. « Plutôt mourir dix fois, que d'avoir la conscience troublée par cette pensée que l'Évangile a été une cause d'effusion de sang ; nous devons être de ceux qui souffrent et ne se vengent pas eux-mêmes. Il ne faut pas peindre le diable au-dessus de sa porte ni le demander pour parrain. » Zwingle, par contre, venait de faire tous ses efforts pour combiner une alliance entre les princes protestants, les Suisses et le roi de France. C'était donc préparer la guerre. Luther ne voulait pas favoriser ces négociations guerrières ; aussi n'est-ce qu'avec répugnance qu'il accepta l'invitation du landgrave de Hesse à venir à Marbourg, pour s'entendre avec le réformateur de Zurich. Il s'y rendit cependant, en oct. 1529, accompagné de Melancthon et des principaux théologiens de son parti ; Zwingle y vint avec Oécolampade, Bucer et plusieurs autres. C'est en vain que l'on discuta. Luther disait : « Vous avez un autre esprit. » Il résista aux prières et aux larmes de Zwingle, le traita avec beaucoup de rudesse, ainsi que ses compagnons, et refusa obstinément de les reconnaître pour des frères dans la foi. Cependant il rédigea quinze articles exposant les points sur lesquels on était d'accord, et qui furent signés par tous les théologiens présents. Sans cette opposition absolue de Luther à toute alliance et à tout recours aux armes, la face des choses aurait pu singulièrement changer en Allemagne, et peut-être dans l'Europe entière. Plus tard, après la mort de Zwingle et d'Oécolampade, on fit une nouvelle tentative d'union, qui réussit mieux, en apparence du moins, grâce à des formules un peu vagues, dues à l'habileté de Bucer et de Melancthon ; c'est ce qu'on appelle la Concorde de Wittenberg (29 mai 1536). Luther s'en contenta par esprit de conciliation, mais sans en attendre grand résultat ; ses craintes ne furent que trop justifiées par l'événement. Quoi qu'il en soit, à la suite de l'échec du colloque de Marbourg, les Suisses et les villes de l'Allemagne du Sud furent exclus du concert protestant à Augsbourg, où Charles-Quint convoqua la diète l'année suivante, pour se prononcer sur la question religieuse. Les princes et les États protestants chargèrent Melancthon de rédiger une *Apologie* de la foi des protestants. Luther ne put accompagner les autres à Augsbourg, car il était, depuis Worms, au ban de l'Empire. Son prince le laissa aussi près que possible de la diète, dans la forteresse de Cobourg. « Je serais allé volontiers à la diète, écrivit-il, mais on m'a dit : Tais-toi, tu as la voix mauvaise ; j'y envoie quatre lettres parlantes, Jonas, Spalatin, Melancthon et Agricola. » L'apologie des protestants devint la *Confession d'Augsbourg*, dont le fond était en réalité de Luther, qui approuva entièrement la rédaction habile de Melancthon. C'est le 25 juin 1530 qu'elle fut lue publiquement devant l'empereur et les États, et elle devint la charte religieuse des protestants (*V. l'art. CONFESIONS DE FOI PROTESTANTES*). — C'est sept ans après (1537) que Luther fut appelé à rédiger une autre

confession de foi, pour la soumettre, s'il y avait lieu, au concile général convoqué à Mantoue; ce sont les *Articles de Smalcalde*, pour lesquels il retrouva toute sa verve et sa jeunesse, et où il coupa court à tout compromis comme à toute capitulation: « Dût le ciel s'érouler, nous ne céderons pas. » Voilà le résumé et la conclusion de ces articles; c'est ce qu'il donne comme une devise aux protestants qui pourraient être appelés à se rendre au concile. Son œuvre est maintenant consolidée et fortement organisée sous le rapport du culte et de la doctrine. Il est vrai que, pour ce qui est du gouvernement de l'Église, il n'a pu réaliser ses rêves. Il avait espéré lui donner une forme démocratique, mettre tout pouvoir entre les mains du peuple chrétien. Mais ce peuple chrétien n'existait pas; Luther se trouvait en présence d'un peuple grossier et ignorant; il sentit qu'il ne pouvait rien attendre de bon des masses, du *Herr onnes*, Monsieur Tout le monde, comme il a coutume de les appeler; que ces masses feraient dégénérer son œuvre. Il s'appuya donc sur les princes; il faut dire qu'il trouva là quelques nobles natures; mais il ne se dissimula pas le danger qu'il y avait là pour l'avenir; il ne le fit pas par principe, mais faute de mieux, comme pis aller. Il devint ainsi, sans le vouloir, le fondateur de la césaropapie qui a fait et fait encore tant de mal aux Églises évangéliques de l'Allemagne.

V. DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE LUTHER. — Les dernières années de la vie de Luther furent attristées par bien des douleurs. Déjà à Smalcalde, en 1537, il avait pensé mourir; il était malade et souffrait cruellement de la pierre. Il se sentait vieillir et voyait partir l'un après l'autre les amis éprouvés du temps des grandes luttes. Déjà le 16 août 1532 était mort l'électeur Jean, cette nature droite et « sans fiel ». Luther augurait mal de son fils et successeur Jean-Frédéric, qui fut surnommé le Magnanime; bien qu'il eût, lui aussi, des qualités sérieuses, il était loin de valoir ses prédécesseurs: « Avec le duc Frédéric, dit Luther, la sagesse est morte; avec le duc Jean, la piété; maintenant que la sagesse et la piété sont parties, ce sont les nobles qui vont prendre les rênes du gouvernement. » Cela ne le rassure guère. Ses amis et collaborateurs Reinecke, Haussmann, Myeonius, le précèdent dans la tombe. Luther est envahi par un sentiment d'isolement, et ne demande plus à Dieu que d'amener bientôt pour lui aussi « l'heure si douce de la mort ». Il voit du reste éclater des dissensions entre les survivants; il est obligé de combattre plusieurs de ceux qui ont travaillé avec lui, tels que Schenk et Agricola, et de surveiller sans cesse son collaborateur et ami Melancthon, toujours trop disposé à faire des concessions excessives, d'un côté aux catholiques, de l'autre aux sacramentaires: « Hélas! gémit Luther, j'ai donc travaillé en vain et ma peine est perdue. » — Vient ensuite le scandale de la bigamie du landgrave Philippe de Hesse (13 mars 1540), dont la honte rejaillit sur la Réforme et sur Luther. Après avoir longtemps résisté, Luther et Melancthon y donnèrent leur consentement, par un acte singulier, une espèce de consultation qui n'est qu'un long plaidoyer contre ce dangereux mariage, et qui conclut par un consentement, à la condition qu'on n'ébruïte pas la chose. Voici cette étrange conclusion: « Quant à ce que Votre Altesse dit qu'il ne lui est pas possible de s'abstenir de la vie impudique qu'elle mène, tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous souhaiterions qu'elle fût en meilleur état devant Dieu, qu'elle vécut en sûreté de conscience, qu'elle travaillât pour le salut de son âme et qu'elle donnât à ses sujets un meilleur exemple. Mais enfin si Votre Altesse est extrêmement résolue d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c.-à-d. qu'il n'y ait que la personne qu'elle épouse, et peu d'autres personnes fidèles qui le sachent, en les obligeant au secret, sous le sceau de la confession. Il n'y a pas ici à craindre de contradiction, ni de scandale considérable, car il n'est point extraordinaire aux princes de nourrir des concubines; et quand le menu peuple s'en scandalisera, les

plus éclairés se douteront de la vérité, et les personnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que l'adultère et les actions brutales. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les senles circonstances que nous venons de marquer; car l'Évangile n'a ni révoqué, ni défendu ce qui avait été dans la loi de Moïse à l'égard du mariage; l'Évangile ne change rien à la police extérieure, mais il ajoute la justice éternelle à la vie éternelle; il enseigne la vraie manière d'obéir à Dieu et s'efforce de redresser la nature corrompue. — Ont signé: M. Luther, Ph. Melancthon, Martin Bueer, et les pasteurs hessois. » (De Wette, *Luthers Briefe*, V, 236 et suiv.) Comment Luther a-t-il pu être amené à donner ce consentement? C'est une énigme psychologique qu'on ne s'explique point. Le secret ne fut du reste pas gardé bien longtemps; le scandale éclata. Melancthon, qui avait assisté à la bénédiction du mariage, faillit en mourir de douleur et de honte. Luther dut le relever par son énergie. Quant à lui, il semble n'en avoir éprouvé aucun remords. Cependant tout cela l'aigrissait et le rendait irritable. Il est aussi attristé de voir que son Église n'est pas la sainte Église qu'il avait rêvée; il ne réussit pas à y établir une discipline sérieuse; il voit « le peuple grossier, le bourgeois dur et avare, les nobles débauchés ». Un jour (juin 1545) qu'il a quitté Wittenberg pour régler une affaire, il prend soudain la résolution de ne plus y retourner. Il écrit à sa femme: « Sors de cette Sodome; mon cœur s'est refroidi pour eux... J'aime mieux être errant partout et mendier mon pain que de passer les quelques mauvais jours qui me restent au milieu des désordres de cette ville où j'ai dépensé en vain tant de peines et de sueurs. » Ce n'est qu'après beaucoup de supplications et de promesses qu'il se y laissa ramener. Cependant ces dernières années ont aussi leur grandeur. Jusqu'à la fin de sa vie, son activité est prodigieuse. De toutes parts on vient à lui; princes, magistrats, théologiens lui demandent son avis sur les questions les plus diverses, et il ne le refuse à personne. Il prêche, enseigne; ses écrits se succèdent sans interruption et enrichissent les libraires. On a compté qu'il faudrait à un homme dix années de travail ininterrompu pour copier tous ses ouvrages. Il a une correspondance très étendue; ses lettres remplissent six forts volumes. Il reprend aussi avec violence la lutte contre les « sacramentaires » et ne se laisse séduire par aucune tentative de conciliation avec le catholicisme. Il n'empêche pas ses amis de se rendre aux diètes et aux colloques; il ne les décourage pas, mais il n'espère rien: « Leur intention est bonne, dit-il; mais jamais ni le pape ni les évêques ne nous feront des concessions réelles; nous, de notre côté, nous ne pouvons consentir à ce qu'ils veulent de nous. Vous essayez en vain de coudre une étoffe nouvelle à de vieux drap, et l'on vous pousse à rétablir de vieilles idoles. Je préfère encore recommencer la lutte. » Plus que jamais il appelle la papauté « la plus grande calamité de la terre, le plus effroyable malheur qu'ait jamais suscitée la puissance de Satan ». Du reste le concile de Trente, ouvert le 13 déc. 1545, allait mettre fin à ces tentatives, en fixant le dogme catholique et en prononçant la condamnation de la doctrine luthérienne. Luther y répondit par son fougueux traité: *Contre la papauté romaine instituée par le diable*.

Luther eut une belle vie de famille; il eut six enfants qu'il aimait tendrement. Quand il était fatigué de ses travaux et de ses luttes, et que son cœur était aigri, blessé, il se reposait et se retrempait dans le cercle de la famille. Sa maison était très hospitalière, quoiqu'il n'eût, pendant longtemps, que des ressources fort modiques. Au milieu de ses amis, il oubliait ses soucis; on chantait, on conversait gaiement ensemble. Luther était l'âme de la société. Ses amis l'écoutaient sans perdre une seule de ses paroles, et, une fois rentrés chez eux, ils s'empressaient de mettre par écrit tout ce qu'ils avaient entendu. Plus tard, on réunit tous ces souvenirs et l'on publia tout, sans aucun discernement; ce sont là les *Propos de Table* (*Tischreden* ou

Colloquia), qui forment un volume très compact. Luther ne soupçonnait pas que toutes ses paroles fussent ainsi conservées pour la publicité; il s'exprimait librement sans contrainte d'aucune sorte, laissant éclater sa bonne humeur et se permettant mainte joyeuse plaisanterie; tout a été noté religieusement. On lui faisait ainsi une maison de verre, où chacun pût l'observer dans sa vie intime. Il y a peut-être peu de réputations qui n'eussent pas été atteintes dans ces conditions. Eh bien! les *Propos de Table*, où il y a mainte parole hardie que ses adversaires ont pu exploiter contre lui, ne l'ont nullement diminué. — C'est surtout la musique qui le récréait. « La musique, disait-il, est un des plus beaux, des plus magnifiques présents de Dieu. Satan en est l'ennemi; par elle on chasse les tentations et les mauvaises pensées. Le diable ne tient pas contre. » On lui attribue la mélodie de plusieurs de ses *cantiques* (V. ce mot). De nombreux étrangers accouraient à Wittenberg pour connaître l'homme qui mettait toute l'Europe en mouvement; tous étaient invités à sa table. Il recevait des étudiants pauvres, des moines et des nonnes échappés de leurs couvents et arrivés à Wittenberg dans le plus complet dénuement, des réfugiés venus des pays étrangers, et qu'il gardait dans sa maison jusqu'à ce qu'il pût les placer; on rapporte qu'il eut un jour à sa table dix hôtes étrangers, dont chacun parlait une autre langue. — C'est dans les moments difficiles, aux jours de danger, que se montrait surtout la forte trempe de son caractère. La peste vint deux fois visiter Wittenberg; la première fois en 1516; il était alors prêtre des augustins. Il resta à son poste et dit: « Si la peste augmente, je disperserai nos frères, mais ma place est ici, je dois obéir. Non que je ne craigne pas la mort (je ne suis pas l'apôtre saint Paul, mais son commentateur); mais j'espère que Dieu me délivrera de la crainte. » La peste étant revenue en 1527, toute l'université fut transférée à Iéna; Luther, seul d'entre les professeurs, ne voulut pas partir; il resta avec Bugenhagen, le pasteur de la ville, pour donner des soins aux malades. Il fit de sa maison un hôpital; la femme du bourgmestre mourut dans ses bras. C'est à cette occasion qu'il publia son traité: « Est-il permis de fuir devant la mort? » (*Ob man vor dem Sterben fliehen moege.*) Dès l'entrée, il dit que le pasteur et tous ceux qui ont charge d'âmes doivent demeurer à leur poste, selon l'ordre formel du Christ: « Un bon berger laisse sa vie pour ses brebis, mais un mercenaire laisse venir le loup et fuit. » Luther puisait toujours sa force et son courage dans la prière, à laquelle il consacrait plusieurs heures par jour. Un de ses serviteurs l'ayant un jour entendu prier, dit: « Bonté divine! Quelle foi! Quelle ferveur! Il parle à son Dieu comme un enfant parle à son père! » Avant sa fin, il fut encore appelé à Eisleben, comme arbitre, par les comtes de Mansfeld qui étaient en procès entre eux. Il se sentait bien fatigué: « Je suis, écrit-il à son ami Jacques Probst, un homme âgé, usé, languissant, fatigué, froid, ne voyant plus que d'un œil; j'espérais qu'étant presque mort, je pourrais jouir enfin d'un repos que j'ai bien mérité; et l'on m'accable d'écrits, de discours et d'affaires, comme si je n'avais ni travaillé, ni écrit, ni parlé, ni négocié de ma vie. » Néanmoins Luther y alla; quoique malade il quitta Wittenberg le 23 janv. 1546, accompagné de quelques amis et de ses trois fils. Il prêcha encore en route, à Halle, puis quatre fois, pendant son séjour à Eisleben, et eut une correspondance active avec sa femme toujours inquiète de sa santé et avec Melancthon. Il eut beaucoup de peine à arranger l'affaire des comtes, mais il y réussit pourtant à sa grande joie. Il se préparait au retour quand il fut repris de douleurs très violentes. « Quand je serai de retour à Wittenberg, dit-il, je me coucherai dans la bière et j'offrirai aux vers le régal d'un gras docteur. » Mais il sentit bientôt qu'il ne pourrait plus quitter Eisleben. Dans ces quelques jours de souffrances qui précédèrent sa mort, il était entouré de ses amis et des comtes et comtesses de Mansfeld. Il pria beaucoup, avec une grande ferveur. Quand on vit que la fin venait, Jonas, s'approchant de son

oreille, lui dit d'une voix forte: « Révérend père, voulez-vous mourir en vous appuyant sur Jésus-Christ, et en confessant la doctrine que vous avez enseignée? » Il répondit d'une voix distincte: « Oui » et il expira; c'était le 18 févr. 1546. On transporta son corps à Wittenberg. Ce fut un deuil général, une explosion de douleur sur tout le parcours du funèbre cortège. Partout, dans les villes, on sonnait les cloches; le corps était reçu par le clergé, les autorités et les écoles; la nuit on le déposait dans une église. Il fut enterré dans l'église du château, à la porte de laquelle il avait affiché jadis ses quatre-vingt-quinze thèses. — Luther a eu des amis passionnés, qui ont tout admiré en lui, et des adversaires haineux, qui ont prodigué tous les outrages à l'hérésiarque. Dans notre siècle, il semble s'être opéré, en France en particulier, un revirement en sa faveur; il a gagné des sympathies, grâce surtout à Michelet qui, faisant abstraction des doctrines, admirait et aimait en lui l'esprit puissant, le beau génie et le grand cœur.

Nous ne pouvons songer à donner ici une liste complète des œuvres de Luther. On la trouvera dans l'ouvrage de Félix Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*, à la fin du troisième volume. Voici les diverses éditions de ses œuvres complètes: Edition de Wittenberg, 12 vol. allemands et 7 latins in-fol. (1539-58). — Edition d'Iéna, 8 vol. allemands et 4 latins in-fol. (1553-58) et 2 vol. suppl. (Eisleben, 1564 et 1565). — Edition d'Altenbourg, en 10 vol. all. in-fol. (1564-64) et 4 vol. suppl. in-fol. (Halle, 1702). — Edition de Leipzig, 22 vol. all. et 4 vol. suppl. in-fol. (1729-40). — Edition de Halle, par Walch, 24 vol. in-4 (1740-53). — Edition d'Erlangen: la partie all. par Plochmann et Irmischer, 67 vol. in-8 (1826-68); la 2^e éd. par Enders, vol. 1-15 (Francfort, 1862-70). La partie latine, *Opera latina varii argumenti ad reformationis historiam imprimis pertinentia*, par Schmidt, et *Opera exægetica*, en 33 vol. Les lettres de Luther: De Wette et Seidemann, *Briefe, Sendschreiben und Bedenken Luthers*, 6 vol. in-8 (Berlin, 1825-28-39). — Burckhard, *Martin Luthers Briefwechsel* (Leipzig, 1866). — Les *Propos de table*, réunis par Aurifaber, ont été édités (4 vol. in-fol.) à Eisleben (1566), et ont eu de nombreuses éditions. Ed. critique de Foerstemann et Bindseil, en all. (1844-48), à Leipzig et Berlin, 4 vol. in-8. — Ed. critique de Bindseil en latin (*D. Mart. Luth. Colloquia*) 3 vol. in-8 (1863-66). — Lauterbach, *Tagebneh auf das Jahr* (1538), qui est la source principale des *Propos de table*, a été éditée par Seidemann (Dresde, 1872). — Pour les cantiques de Luther: Ph. Wackernagel, *Martin Luthers geistliche Lieder* (Stuttgart, 1848). — Passig, *D^r Martin Luthers geistliche Lieder* (Leipzig, 1845). Une nouvelle édition complète des œuvres de Luther a été entreprise, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance du réformateur, sous les auspices du roi de Prusse: *D. Martin Luthers Werke kritische Gesamtausgabe* (Weimar, 1883, et suiv.); Vorwort, v. I. K. T. *Knaake, D^r theol.* (Drakenstadt, sept. 1883. Ont paru les vol. I-XIII). Ch. Pfender.

BIBL.: 1^o Notices biogr. contemporaines; Ph. MELANCTHON, *Historia de vita et actis M. Lutheri*; Wittenberg, 1546. — Casp. CRUCIGER, *Tabulæ chronologica actorum M. Lutheri*; Wittenberg, 1553. — MATHÆSIUS, *Historie von des ehrwürdigen in Gott seligen theuren Mannes Gottes Doctoris Martinū Lutheri Anfang, Lere, Leben und Sterben*; Nuremberg, 1565, souvent réimprimé. — DRESSER, *Historia M. Lutheri*; Leipzig, 1598. — SELNECKER, *Historia narrativa et oratio de D^r M. Luthero*; Leipzig, 1575. — RATZBERGER, *Handschriftliche Geschichte über Luther und seine Zeit*, éd. par Neudecker; Iéna, 1850. — Valent. BAVARUS, *Rhapsodiæ de dictis et scriptis Lutheri et de Codex charticus bibl. duc. Gothæ*, reproduit en partie par Seckendorf. — COCHLAÆUS, *Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri*; Mayence, 1549.

2^o Ouvrages relatifs à la Réforme et recueils de pièces: SLEIDAN, *De Statu religionis et republicæ, Carolo Cæsare commentarius*; Strasbourg, 1855, in-fol.; en français, *Hist. de l'Etat de la Rel. et Républ. sous l'Emp. Charles Cinquième*; Strasbourg, 1553. — MAIMBOURG, *Histoire du luthéranisme*, 1680. — En réponse à cet ouvrage: SECKENDORF, *Historia Lutheranismi, seu Commentarius historicus*

et apologeticus de Lutheranismus; Leipzig, 1691, in-fol. — TENTZEL, *Historischer Bericht vom Anfang u. Fortgange der Reformation*, éd. par Cyprian; Leipzig, 1717. — Les *Annales et Histoire de la Réf. de SPALATIN* et de MYCONIUS. — LOESCHER, *Vollständige Reformations acta et documenta* (1517-28); Leipzig, 1820, 3 vol. in-8. — RANCKE, *Deutsche Geschichte ein Zeitalter der Reformation*, 1873, 7 vol. — JANSSEN, *Geschichte des deutschen Volkes*, etc; Fribourg-en-Brisgau, 1881, 3 vol. in-8, 7^e éd.

3^e Biographies: WALCH, KEIL (1746), LINGKE (1769), SCHIROECK (1773), UECKERT (1817), STANG (1835), PEIZER (1836), LEDDERHOSE (1836), etc. — JÜRGENS, *Luthers Leben von seiner Geburt bis zum Ablassstreit*; Leipzig, 1846 et 1847, 3 vol. in-8. — MEURER, *Luthers Leben, aus den Quellen erzählt*; Dresde, 1852, 2^e éd. — KOESTLIN, *Mart. Luther, sein Leben u. seine Schriften*; Elberf, 1883, 2 vol. En français, AUDIN, *Hist. de Luther*, 1839, 3 vol. (d'après Maimbourg). — MICHELET, *Mémoires de Luther*; Paris, 1854, 2 vol. — Merle d'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation du XVI^e siècle*; Paris, 1856, 3 vol. — Biographies de Luther de HOSEMANN, HOFF, Ch. PFENDER. — Félix KUHN, *Luther, sa vie et son œuvre*; Paris, 1883-84, 3 vol. V. encore, pour la littérature si riche concernant Luther: VOGEL, *Bibliotheca biographica Lutherana*, 1851.

LUTHER (Karl-Theodor-Robert), astronome allemand, né à Selweidnitz (Silésie prussienne) le 16 avr. 1822. Il a été d'abord attaché aux observatoires de Breslau (1841) et de Berlin (1843). En 1851, il a été appelé à la direction de celui de Bilk, près de Dusseldorf. Il a découvert un nombre considérable de petites planètes (V. ASTÉROÏDE). Il a collaboré à la confection de l'*Atlas céleste* de l'Académie de Berlin (*hora 0*) et il a publié dans les *Astronomische Nachrichten* ainsi que dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* une centaine de notes d'observations. L. S.

LUTHERBURG (Philippe) (V. LOUTHERBOURG).

LUTHEREAU (Jean-Guillaume-Antoine), littérateur français, né à Bayeux le 14 sept. 1811. Imprimeur à Bruxelles, fondateur, directeur, et collaborateur de divers journaux, il a écrit : *Jean Joret, poète normand du XV^e siècle* (Bayeux, 1841, in-8); *Notice historique et archéologique sur l'église de la Madeleine* (Paris, 1842, in-8); *Album du Salon* (1845); *la Terre sainte illustrée* (1847, in-4), etc. Il a usé des pseudonymes de H. de Roberval et de Jean Luther.

LUTHERIE (Techn.). La fabrication des luths a pris, en Europe, un accroissement considérable et elle constitue une branche d'industrie spéciale. Limité d'abord à son principal objet, l'art du luthier s'étendit ensuite à la fabrication de toute espèce d'instrument à cordes. Les différents bois employés pour la construction des instruments de choix sont : l'ébène ou le platane qui fournissent le fond ou table inférieure, le manche, les éclisses et le chevalet. On tire du sapin la table supérieure, la barre d'harmonie, les coins, les tasseaux, l'âme et les contre-éclisses. L'ébène sert pour la touche, les filets, les chevilles, le cordier et le bouton. Le bois qui sert à confectionner la caisse de l'instrument doit être bien choisi et très sec; plus il est vieux, meilleur il est. Le platane doit être très sain, n'avoir ni nœuds, ni gerçures, et ses fibres doivent eourir directement dans toute sa longueur; de plus, ce bois ne doit pas être trop dur, car il ne produirait que des sons aigres, ni trop mou, parce qu'alors il ne donnerait qu'une sonorité sourde et sans éclat; enfin, le bois à teinte blanche régulière doit être préféré à celui qui présente des taches brunes ou rouges. Il en est de même du sapin, lequel doit être très blanc, d'un grain moyen et avoir ses veines séparées régulièrement entre elles d'une ligne environ; le moindre défaut doit faire rejeter la pièce.

Le nombre des pièces diverses nécessaires à la construction d'un violon ou autre instrument de la même famille, ne montent pas à moins de 81. Voici le dénombrement de ces pièces: pour le fond, 2; la table, 2; les coins et les tasseaux, 6; les éclisses, 6; les contre-éclisses, 12; la barre, 1; les filets, 36; le grand et le petit sillet, 2; le manche, 1; la touche, 1; le cordier ou queue, 2; l'attache du cordier, 1; le bouton, 1; les chevilles, 4; les cordes, 4; l'âme, 1; le chevalet, 1. Pour la fabrication de leurs instruments, les luthiers se servent de patrons en bois de pla-

tane, qui en représentent les profils et les contours. S'il s'agit d'un violon, on débale un instrument ancien, soit de Stradivarius, soit d'Amati, soit de Guarnerius, et l'on en prend exactement les proportions. L'une des plus grandes difficultés est d'obtenir la voûte de chacune des deux tables de l'instrument, lesquelles sont fortement bombées du côté extérieur; la proportion exacte et rationnelle de ces voûtes est l'une des conditions premières de la bonté de l'instrument ainsi que l'épaisseur des tables. Une fois ces tables achevées, que les ouies en forme d'*f* ont été creusées et découpées dans celle du dessus, on passe aux éclisses, c.-à-d. aux minces plaques de bois qui servent à réunir les deux tables et qui doivent en reproduire fidèlement les contours; ces plaques ont un millim. d'épaisseur et c'est à l'aide du feu qu'on parvient à leur donner la forme qu'elles doivent accuser. On applique ensuite la barre d'harmonie, petit morceau de sapin qui se pose à gauche de la table, au-dessus de la plaque que doit occuper le chevalet à l'extérieur, et son office est d'aider l'instrument à supporter le poids des cordes, tout en donnant de la gravité aux deux cordes basses. On joint enfin, au moyen de la colle-forte, les pièces diverses qui doivent former la caisse: table, fond, éclisses. Lorsque l'instrument est tablé, c.-à-d. quand on a placé les filets, petites lamelles de couleur foncée, au nombre de trois, destinées à orner et à consolider toute la partie contournée qui dépasse les éclisses, la caisse est achevée. Quand le manche est placé et collé, on applique dessus la touche, plaque un peu rebondie en bois d'ébène, sur laquelle, lorsque les cordes sont tendues, viennent se jouer les doigts de l'instrumentiste. La touche est séparée de la volute par le petit sillet, menu morceau d'ébène sur lequel sont pratiquées quatre petites entailles où viennent se fixer les cordes. Le grand sillet est une autre pièce d'ébène qui se place sur la table, à l'extrémité inférieure de l'instrument. On perce ensuite au bas du violon dans l'éclisse même, un petit trou dans lequel est fixé un bouton d'ébène, et c'est à ce bouton qu'on attache la corde destinée à fixer le cordier. lequel doit reposer sur le grand sillet et ne toucher en rien à la table. Il ne reste plus alors qu'à monter l'instrument, c.-à-d. à le garnir de ses quatre cordes. Le vernis est appliqué dès que la caisse est terminée. En dehors de tous ces détails de fabrication, le luthier doit avoir une connaissance exacte des lois de l'acoustique, des rapports de sonorité qui existent entre les diverses pièces comprenant les instruments. L. K.

LUTHERN. Village de Suisse, cant. de Lucerne, dans une vallée étroite riche en beautés naturelles, sur la rivière du même nom qui charrie des paillettes d'or; 1,831 hab.

LUTHEZIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne-en-Valromey; 238 hab.

LUTHIER. On peut considérer Orphée, élève de Linus, comme le premier luthier dont l'histoire fasse mention. C'est lui qui remplaça, dit-on, les fils de lin dont la lyre était montée, par des cordes faites avec des boyaux d'animaux. Saint Jérôme, dans une lettre où il traite spécialement des divers genres d'instruments de musique, nous apprend quels étaient, au IV^e siècle, les instruments fabriqués par les luthiers grecs établis dans l'Empire romain. Outre la cithare, garnie alors de vingt-quatre cordes, et le psalterium, petite harpe montée de dix cordes, on n'y trouve guère mentionnés que l'orgue, la flûte, la trompette et quelques autres instruments à vent. Il n'y eut pas de règles fixes pour la facture des instruments avant le XVI^e siècle, où de savants musiciens soumièrent la théorie de cette fabrication à des principes mathématiques. Jusqu'en 1389, les instruments de musique étaient fabriqués à Paris par des ouvriers luthiers, voire chaudronniers, sous l'inspection et la garantie de la communauté des ménétriers; mais, à cette époque, les maîtres facteurs de Paris furent réunis en corps de métier et obtinrent de Henri III des privilèges et statuts particuliers. La plupart des instruments usités en France, au XVII^e siècle, étaient fournis,

soit par la lutherie italienne qui avait peu à peu formé le violon, soit par la lutherie française. Celle-ci, inférieure à la première, dont elle s'inspira, a eu pour représentants, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, Jacques Bocquay et Pierray, puis Antoine Despons et Antoine Véron. Bocquay eut pour successeurs Guersan, Castagneri et Saint-Paul. Après eux vint Salomon de Paris, qui jouit d'une certaine réputation sous Louis XV. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la lutherie parisienne se fit remarquer par les travaux de Pique; mais cet artiste est tombé dans l'oubli. Il n'en est pas de même de Nicolas Lupot, qui, venu d'Orléans, s'établit à Paris en 1794, étudia avec beaucoup de persévérance les proportions des Stradivarius, reconnues comme les plus parfaites, et choisit les meilleurs bois qu'il put se procurer. Gand, son gendre et son élève, fut son successeur. Citons encore Nicolas Médard, le fondateur de la lutherie lorraine qui, au point de vue commercial, a acquis une grande extension. Élève d'Amati, il fabriqua d'abord à Paris, puis à Nancy, à partir de 1680 jusqu'en 1720. C'est aussi à Paris qu'ont travaillé François Lupot et Jean Vuillaume, élèves de Guarnerius, qui firent de bons instruments de 1700 à 1740. De nos jours, Paris a compté quelques luthiers fort habiles. M. Vuillaume a tenté, le premier, de combattre l'opinion émise par M. Félix Savart, qu'il n'y a de bons violons que les violons anciens. Il a essayé de copier, jusque dans les moindres détails, les instruments les plus estimés des constructeurs les plus célèbres. Après M. Vuillaume, viennent Thibout, Chanot et Bernardel, qui ont aussi beaucoup copié les instruments anciens, mais sans viser à faire des violons vieux quant aux sons. Ils faisaient, au contraire, des instruments d'un effet vigoureux qui, avec le temps, s'adoucis-saient, comme ont fait les stradivarius (V. FACTEUR, t. XVI, pp. 1056 et suiv.; FAISEUR, t. XVI, p. 1410). L. K.

LUTHILOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 315 hab.

LUTI (Benedetto), peintre italien, né à Florence en 1636, mort à Rome en 1724. Il fut élève de Domenico Gabbiani. Après avoir travaillé à Pise jusqu'après 1684, il partit pour Rome où il travailla avec un disciple alors fameux de Pietro da Cortona, Ciro Ferri. Luti fut considéré à Rome comme un des premiers peintres du temps, et le pape Clément IX et l'empereur le comblèrent d'honneurs. Il réunit une fortune considérable, et en employa une grande partie à la formation d'une riche collection de dessins et d'estampes. On peut citer parmi ses œuvres : *Saint Xavier prenant l'habit* (chœur de la cathédrale de Pise), *Moïse sauvé des eaux*, le portrait de *Luti*, par lui-même (musée des Offices), la *Madeleine en méditation* (musée du Louvre), une *Sainte Famille* (musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg), le portrait de *James Stuart* (Hampton Court). Luti eut pour élèves Jean-Baptiste et Carle Vanloo. E. Bx.

BIBL. : CHARLES BLANC, *Histoire des Peintres de toutes les écoles. Ecole florentine.*

LUTIDINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^4H^2(C^6H^2\{C^4H^2\})AzH^3. \\ \text{Atom. } (CH^3)^2C^3H^3Az. \end{array} \right.$

Les lutidines sont des bases tertiaires qui accompagnent la pyridine dans la plupart des produits pyrogénés qui la contiennent; elles doivent être considérées comme des dérivés diméthylés de la pyridine et, à ce titre, doivent exister en assez grand nombre. On ne connaît bien que deux lutidines : la lutidine α et la lutidine β .

Lutidine α . La lutidine α a été découverte par Anderson dans l'huile de Dippel, et Williams l'a retrouvée dans les goudrons provenant de la distillation des schistes ou de la tourbe. Elle est liquide, bout à 154°, se dissout dans 3 à 4 volumes d'eau froide et dans une plus grande quantité d'eau chaude.

Lutidine β . Cette base se rencontre dans le goudron de houille, mais elle se produit surtout avec la quimoléine dans les produits de la distillation de la cinchonine (Williams). Elle bout à 167°; sa densité à 0° est 0,959. Le perman-

ganate de potasse oxyde la lutidine β et donne l'acide nicotianique, $C^{12}H^5AzO^4$, en même temps que l'acide formique.

Le goudron de houille contient un mélange des deux lutidines précédentes et d'une troisième lutidine, car l'oxydation transforme le mélange non seulement en acides lutidique, isocinchoméronique et nicotianique, produits d'oxydation des lutidines α et β , mais encore dans un acide particulier, l'acide picolinique (Weidel et Herzig). C. MATIGNON.

LUTJENBURG. Village de Prusse, prov. de Slesvig-Holstein, sur la Kossau; 2,500 hab. Célèbre distillerie. Seigneurie de *Hessenstein*; château de Panker.

LUTKE ou **LITKÉ** (Frédéric-Benjamin [en russe, *Fedor-Petrovitch*], comte), amiral et navigateur russe, né à Saint-Petersbourg le 17 sept. (anc. style) 1797, mort à Saint-Petersbourg le 8 août (anc. style) 1882. Peu après sa sortie de l'école des cadets de la marine, il accompagna dans un voyage de circumnavigation le capitaine Golovine (1817-19). Il se mit bientôt lui-même à la tête d'expéditions dirigées principalement vers les mers polaires arctiques et, au cours de l'une d'elles (1826-28), il découvrit dans le Grand Océan le groupe des Seniavines, ainsi baptisées du nom de la corvette qu'il montait, puis reconut la côte des Tchoukchis (Sibérie orientale), dont il prit possession. Il fit sur le pendule, durant le même voyage, d'intéressantes observations, qu'il reprit en 1830 dans les parages de l'Islande. Nommé contre-amiral en 1835, vice-amiral en 1843, gouverneur maritime de Revel en 1850, de Cronstadt en 1853, amiral et membre du conseil d'Etat en 1855, il fut élu en 1861 correspondant de l'Académie des sciences de Paris et devint en 1864 président de celle de Saint-Petersbourg. Il avait fondé en 1845, dans cette dernière ville, la Société de géographie encore existante. Outre quelques mémoires insérés dans les recueils de l'Académie de Saint-Petersbourg, il a publié (en russe) : *Quatre Voyages dans les mers polaires arctiques de 1821 à 1824* (Saint-Petersbourg, 1828, in-4; trad. allem. par A. Erman, 1835); *Voyage autour du monde sur la corvette le Seniavine de 1826 à 1829* (Saint-Petersbourg, 1835, 3 vol. in-8, 1 vol. in-4 et 2 atlas; trad. franç. par F. Boyé, 1835-36, 3 vol.), etc. L. S.

LÜTKEN (Kristian-Frederik), naturaliste danois, né à Sorø le 4 oct. 1827. Il servit dans l'armée de son pays jusqu'en 1852, année où il prit un congé pour se consacrer complètement à l'étude des sciences naturelles. De 1856 à 1862, il enseigna comme privat-docent la zoologie à l'université de Copenhague. Il fut nommé, en 1877, professeur à l'École polytechnique, puis, en 1881, inspecteur du musée zoologique et enfin, en 1885, professeur ordinaire de zoologie à l'université. Il a publié, soit dans les *Mémoires de la Société des sciences*, soit dans les *Communications de la Société des sciences naturelles*, un très grand nombre d'études ayant trait particulièrement aux poissons et aux crustacés des mers septentrionales (*Spolia Atlantica*, avec un résumé en français; Copenhague, 1889, 1892). Ses ouvrages didactiques d'histoire naturelle jouissent d'une très grande faveur dans les pays scandinaves. Th. C.

LUTMA (Jean ou Janus), dit *le Jeune*, graveur et orfèvre hollandais, né en 1609. Il était fils d'un orfèvre. Ses portraits en buste antique exécutés au ciseau sont très recherchés : *Janus Lutma père*, *Janus Lutma le Jeune*, le poète *Vondelius*, l'historien *Hooft*. Ses eaux-fortes où il a combiné la pointe et la manière noire sont très belles aussi; citons entre autres : une *Grande Fontaine avec des statues*.

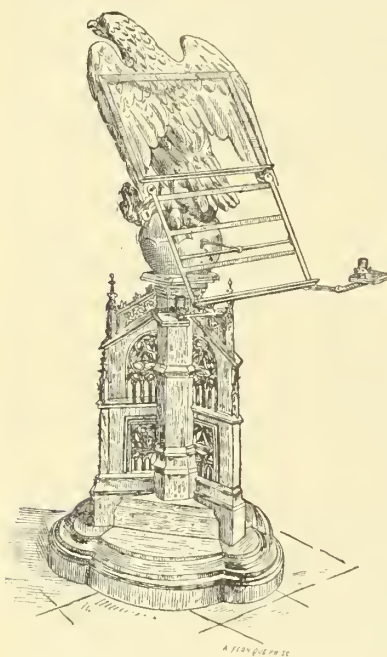
Un de ses parents, *Jacob Lutma*, vivait à la même époque et était un graveur à l'eau-forte estimé.

LUTON. Ville d'Angleterre, comté de Bedford, sur la Lea; 25,000 hab. Vieille église gothique. C'est le centre des industries de la vannerie et de l'emballage.

LUTRIN (Archéol.). Pupitre sur lequel on étale les livres dans les églises et dans les appartements. La forme

ancienne de ce mot est *lectrin*. Ce meuble était placé sur le jubé et servait au prêtre pour lire l'évangile et pour prêcher. Par suite, on a souvent donné au jubé le nom de pupitre, en prenant la partie pour le tout. Il y avait en même temps d'autres pupitres ou lutrins dans le chœur des églises, derrière lesquels se tenaient les chœurs. Les plus anciens spécimens qui en soient conservés sont en fer forgé; ils sont supportés par deux tiges se repliant en X, à l'intersection desquelles était posé le volume de plain-chant. Les scribes et les enlumineurs du moyen âge, si nombreux avant l'invention de l'imprimerie, sont représentés dans les miniatures des manuscrits, assis dans des chaires en bois, devant des pupitres tournants ou fixes, le plus souvent à divers étages, sur lesquels s'empilent les volumes qu'ils étaient condamnés à copier. La forme de ces meubles est variée dans chaque manuscrit, mais la disposition générale reste la même si les détails changent.

Dans les plus anciens manuscrits byzantins, on voit les évangélistes écrivant sur des lutrins composés d'un pied de



Lutrin en forme d'aigle, xv^e siècle (église Saint-Symphorien, à Nuits).

guéridon en forme de pyramide conique; celui-là est surtout un lutrin de bureau ou de bibliothèque; il en est de même du lutrin monté sur une tige coudée qui permet de rapprocher le pupitre. Une autre variété de lutrin est spéciale aux églises; c'est le lutrin en forme d'aigle éployé posé sur un socle. La tablette qui porte le livre repose sur les ailes de l'oiseau. Villard de Honnecourt, au xiii^e siècle, a dessiné un de ces aigles, muni d'un mécanisme ingénieux et enfantin qui permet de faire tourner la tête de l'animal. Cet aigle devait être en dinanderie comme ceux que l'on conserve dans plusieurs églises de Belgique (V. au musée de Cluny un exemple provenant de Tournai) et qui ne remontent guère au delà du xvii^e siècle. D'autres aigles sont en bois, et il en reste un assez grand nombre en France. Celui de Saint-Andoche de Saulieu date du xv^e siècle. En Italie, des aigles en pierre forment des pupitres qui l'ont corps avec les chaires (Amaseno, 1291; Sainte-Marie-du-Fléuve à Ceccano, même époque). Les lutrins gothiques ont souvent un pied d'architecture compliquée: celui de Villard de Honnecourt a quatre colonnes avec les figures des évangélistes; celui de Saulieu a des

contreforts à pinacles; celui de la cathédrale de Tolède, autre exemple du xv^e siècle, rappelle beaucoup le dessin de Villard. Quant aux lutrins civils, ils ont souvent pour pied une sorte d'armoire qui sert de bibliothèque. En revanche, à la même époque, on fait de petits lutrins pliants et portatifs en fer forgé. Ils ont la forme de nos sièges pliants en X, mais deux des jambages sont plus courts que les deux autres, de façon à donner une inclinaison à la bande de cuir qui les unit. On voit un de ces lutrins, du xiii^e siècle, à Saint-Just de Narbonne; un autre du xv^e au musée de Cluny. Souvent des signets munis d'un poids à leur extrémité étaient fixés au sommet du lutrin et permettaient de maintenir le livre ouvert.

Le clergé partageant les goûts de son époque proscrivait impitoyablement tout ce qui, dans les anciennes basiliques, rappelait un passé actif et laborieux devenu indifférent aux successeurs des grandes écoles monastiques du moyen âge. Au xviii^e siècle, on ne craignait pas d'envoyer à la fonte les anciens tombeaux de cuivre émaillé, de vendre au poids du cuivre les couronnes de lumières et les pupitres du xv^e siècle, pour commander aux bronziers de Paris des lutrins de métal ciselé et doré, qui bien qu'étant des chefs-d'œuvre d'exécution, n'avaient aucuns des caractères s'harmonisant avec le style des monuments qu'ils étaient censés décorer. La durée de cet ameublement moderne ne fut qu'éphémère et l'époque révolutionnaire les utilisa pour en faire des pièces d'artillerie.

On s'efforce actuellement de restituer ce mobilier disparu des anciennes églises. Dans la plupart des monuments religieux, on a remplacé des copies plus ou moins exactes ou des réductions des grandes pièces que la piété de nos aïeux y avait rassemblées. Mais les imitations n'ont jamais le charme des compositions originales et, de plus, l'élevation du prix des matières premières, la dépense de la main-d'œuvre actuelle s'opposent à ce que l'on recommence les chefs-d'œuvre d'ameublement religieux des temps passés.

LUTRY. Ville de Suisse, cant. de Vaud; 2,456 hab. Très jolie situation dans les vignes, au bord du lac Léman. Stat. du chem. de fer de Lausanne à Brigue.

LUTSCHINE. Rivière de Suisse, cant. de Berne. C'est un torrent impétueux formé de deux bras dont l'un pareourt la vallée de Lauterbrunnen, l'autre, celle de Grindelwald, et qui se réunissent près du village de Zweilutschinen. Cette rivière se jette dans le lac de Brienz, ou elle arrive, non loin d'Interlaken, par un canal.

LUTTE, LUTTEUR. Pour parvenir aux origines de la lutte, il faudrait remonter aux temps préhistoriques. L'homme primitif, ainsi que tous les autres animaux supérieurs, s'y adonne d'instinct. Pour y conserver la réserve et les ménagements auxquels fait allusion Du Chesne, il n'a même qu'à prendre exemple sur ceux-ci. En Grèce, où les concours d'agilité et de force avaient acquis une importance si prépondérante, l'exercice de la lutte conserva invariablement le caractère de courtoisie dont il ne doit se départir jamais. Il resta un jeu gymnastique exempt de tout sentiment de colère et d'animosité brutale, mais, au contraire, une occasion de rivaliser à la fois d'impétuosité et de prudence. Les sanglants combats dont plus tard les gladiateurs donnèrent à Rome le spectacle sauvage, lui firent perdre son caractère d'attique noblesse. En France, où elle a toujours été considérée comme un simulacre pur et simple de combat, la lutte a retrouvé les véritables traditions desquelles elle ne saurait sans grave préjudice s'écarter. Suivant des règles précises, les deux adversaires y cherchent mutuellement à se renverser. Les procédés auxquels il leur est loisible d'avoir recours doivent être avant tout et demeurer inoffensifs. C'est un jeu de force et d'adresse, et rien de plus. Sagement réglementée et pratiquée selon les principes que dicte la prudence et l'urbanité, la lutte est pour l'amour-propre un aiguillon. Acteurs et spectateurs se passionnent pour ses péripéties. On se complait à suivre, dans le déploiement de leurs efforts, deux jeunes hommes également vigoureux et adroits. D'instinct, on prend fait et

cause pour l'un ou l'autre, et ce n'est pas sans une piquante angoisse qu'on se laisse aller à supputer les probabilités de défaite et de succès. — Dans l'animalité, elle fournit un précieux élément en vue de l'amélioration des races.

Les règles de la lutte ont été codifiées par les Grecs. Jalous de faire intervenir, à côté de la force, l'adresse, ils instaurèrent une lutte dite *verticale* dans laquelle les adversaires combattaient debout, et une lutte dite *horizontale* ou *rotatoire* dans laquelle ils combattaient couchés. A ces deux variétés seules, usitées aux temps homériques, s'en ajouta plus tard une troisième, l'*acrocheirisme*, qui consistait à saisir l'extrémité des doigts de l'adversaire, sans toucher aucune autre partie du corps. Un certain nombre de lutteurs firent de l'acrocheirisme leur spécialité. Sostrate de Sicyle et Léontisque de Messine y excellèrent. Ils se contentaient de serrer les doigts de leurs adversaires et de les tordre jusqu'à ce que ceux-ci avouassent leur défaite. D'une manière plus générale, l'acrocheirisme n'était que le prélude de la lutte proprement dite.

Au temps d'Homère, les lutteurs conservaient autour des reins une écharpe, une ceinture ou une sorte de tablier. C'est ainsi que combattirent Ajax et Ulysse sous les yeux d'Achille qui leur décerna *ex æquo* le prix. Plus tard, à l'occasion d'un accident dont l'athlète Orsippe fut victime, on reconnut que ce simulacre de vêtement n'avait d'autre effet que de constituer une gêne inutile et, à partir de la 43^e olympiade, on en supprima l'usage. Dès lors les lutteurs combattirent complètement nus. L'art grec a reproduit de nombreux spécimens de lutteurs en action. Le plus célèbre est le groupe de la Galerie de Florence. Il représente, selon Winckelmann, les fils de Niobé.

De nos jours, les lutteurs suisses rivalisent d'adresse, d'élégance et de vigueur avec les lutteurs de l'antiquité. Ils inaugurent parfois le combat, à l'instar des anciens, en ne se touchant que le haut du corps et en se frappant tête contre tête. D'ordinaire, avant d'en venir aux prises, ils se tendent la main pour indiquer qu'ils ne se garderont pas rancune.

Non plus que Milon de Croton, Polydamus de Thessalie, l'empereur Maximin, l'empereur Commode et autres dont le nom est resté comme celui des types d'athlètes les plus accomplis, les athlètes en général ne sauraient être confondus avec les lutteurs, en raison même de la diversité beaucoup plus grande des exercices auxquels ils se livraient et de l'entraînement spécial auquel ils se soumettaient. « Qu'un athlète excelle à la lutte, dit Euripide, qu'il soit léger à la course, qu'il sache lancer le palet ou appliquer un coup de poing sur la mâchoire de son antagoniste, en quoi cela sert-il à la patrie ? » La vérité est qu'ils fournissaient de très médiocres soldats. Hippocrate, Galien, tous les auteurs qui ont écrit sur le sujet aux temps antiques sont d'accord sur ce point. Chercher à remettre en faveur les errements de l'athlétisme serait s'exposer à encourir les mêmes critiques. Les lutteurs proprement dits, au contraire, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, peuvent être regardés comme perpétuant, sous des règles définies, un sport éminemment utile qui décuple les forces et l'adresse, développe tout l'organisme et affermit la constitution.

D^r COLLINNEAU.

LUTTE (Ordre de la). Créé en Grèce en 1829 pour récompenser les services rendus à la cause de l'indépendance hellénique. Il était composé de deux classes de membres et se donnait indistinctement aux régnicoles et aux étrangers qui s'étaient signalés par leur dévouement à la Grèce. Il a disparu.

G. DE G.

LUTTE (La). Rivière du dép. du Lot (V. ce mot, t. XXII, p. 576).

LUTTER-AM-BARENBERG. Bourgade d'Allemagne, grand-duché de Brunswick ; 1,800 hab. Église gothique ; carrières de grès. Le 27 août 1626, le roi Christian IV de Danemark y fut vaincu par Tilly.

BIBL. : LICHTENSTEIN, *Die Schlacht bei Lutter* ; Brunswick, 1850.

LUTTERELL (Henry), dessinateur irlandais, né à Dublin vers 1650, mort à Londres vers 1710. Élève d'Ashfield, il s'adonna particulièrement au pastel, inventa un procédé sur cuivre qui donne à ses œuvres la solidité d'aspect de l'huile, et jouit en son temps d'une réputation considérable. Il fut aussi un des premiers graveurs à la manière noire.

LUTTERWORTH. Village d'Angleterre, comté de Leicester ; 2,000 hab. Wyclif en fut pasteur.

LUTTI (Francesca), femme de lettres italienne, née à Campo (prov. de Trente) en 1831, morte à Brescia le 6 nov. 1878. Fille d'un capitaine de la garde impériale de Napoléon I^{er}, Vincenzo Lutti, élève du poète Andrea Maffei, ses principales œuvres sont des récits poétiques : *Giovanni* ; *Rosa e Stella* (1859) ; *Maria* (1858) et surtout *Alberto* (1867). Elle a aussi publié de petites pièces réunies dans *Novelle e liriche* (1862).

LUTTRELL (Henry), officier anglais, né vers 1655, assassiné à Dublin le 3 nov. 1717. Il servit quelque temps en France, puis en Irlande. Jacques II le nomma colonel d'un régiment de cavalerie et l'employa dans sa lutte contre Guillaume III ; il passa ensuite dans le parti de Guillaume et fut promu major. Il fut tué en 1717 et sa tombe fut profanée pendant l'insurrection irlandaise de 1798. Le souvenir de sa trahison était resté vivace dans le peuple.

R. S.

LUTTRELL (Henry), poète anglais, né vers 1765, mort à Londres le 19 déc. 1851. Ami de Thomas Moore, de Walter Scott, de Rogers, il était très recherché par la haute société anglaise pour ses manières raffinées et sa conversation spirituelle. Citons parmi ses œuvres : *Lincs written at Amphyll Park*, recueil de graciens éloges (1819) ; *Advice to Julia a Letter in Rhyme* (1820), ouvrage réaliste et original qui établit sa réputation ; *Crockford House* (1827), etc.

R. S.

LÜTTRINGHAUSEN. Commune urbaine de Prusse, district de Dusseldorf ; 11,000 hab. Toiles, cotonnades, soieries, etc. La population est éparse entre 96 hameaux, près de la vallée de la Wupper.

LUTZ-EN-DUNOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun ; 691 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Patay à Nogent-le-Rotrou.

LUTZ (Johann-Ludwig-Samuel), historien suisse, né à Berne en 1775, mort en 1844. Il enseignait la théologie à Berne, mais il s'est beaucoup occupé d'histoire. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Réformation à Bâle* ; *Histoire de l'Helvétie depuis la paix de Tilsit* ; *Description complète de la Suisse* (3 vol.), etc. Ils sont écrits en allemand. On a aussi publié de lui une *Dogmatique* et une *Herméneutique* bibliques.

LUTZ (Johann, baron de), homme d'Etat bavarois, né à Münnerstadt (Basse-Franconie) le 4 déc. 1826, mort à Pöcking (sur le lac de Starnberg) le 3 sept. 1890. Fils d'un instituteur, il étudia le droit, devint juge à Nuremberg (1854), se fit remarquer à la conférence tenue dans cette ville pour la confection d'un code commercial allemand et la suivit à Hambourg pour les études du code maritime. Le roi Max le prit pour secrétaire particulier (1863), et le roi Louis II en fit son chef de cabinet (déc. 1866). Il reçut le portefeuille de la justice dans le ministère Hohenlohe (oct. 1867) et y joignit bientôt celui des cultes (déc. 1867). Il eut une part active aux négociations pour la fondation de l'empire allemand et plaida énergiquement sa cause devant les chambres bavaroises. Il conserva le ministère des cultes dans le cabinet Hennenberg-Dux, et se montra l'adversaire résolu des ultramontains qui firent les plus grands efforts pour le renverser. Louis II le conserva et en lit même, en 1880, son premier ministre. En 1884, il fut anobli. Le régent Luitpold maintint de Lutz qui ne se retira que le 21 mai 1890 pour raisons de santé, trois mois avant sa mort.

A.-M. B.

LUTZELBOURG (*Castrum Luxemburg*, 1120 ; en allem. *Lützelburg*). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, sur la Zorn, le canal

de la Marne au Rhin et le ch. de fer de Paris à Strasbourg avec embranchement sur Phalsbourg ; 647 hab. Carrières ; meules en grès ; fabrique de savon et de parfumerie. Ruines d'un château s'élevant sur un rocher à une alt. de 322 m. et dominant la vallée de la Zorn. Ce château, construit au XI^e siècle, peut-être sur l'emplacement d'un fort romain, fut détruit au commencement du XVI^e siècle.

BIBL. : DAG. FISCHER, *Lutzelbourg, le château et le village* ; Nancy, 1871.

LÜTZELBURG (V. LUXEMBOURG).

LÜTZELBURGER (Hans), surnommé *Frank*, graveur, mort à Bâle en 1526. Pour la finesse et l'élégance du trait, il est au premier rang. Ses principales œuvres sont, d'après Hans Holbein : le portrait d'*Erasmus, Christ portant la croix, Combat dans la forêt entre paysans et brigands nus, la Danse macabre*, l'illustration de l'*Ancien Testament*, plusieurs alphabets dont trois figurant la danse macabre, etc.

LUTZELSTEIN (V. PETITE-PIERRE).

LUTZEN. Ville d'Allemagne, prov. de la Saxe prussienne, district de Merseburg, près du Flossgraben, au S.-O. de Leipzig ; 3,500 hab. Vieux château. Deux grandes batailles ont été livrées le 6/16 nov. 1632 et le 2 mai 1813.

Le 6/16 nov. 1832 les Suédois, commandés par Gustave-Adolphe, y combattirent les Impériaux sous Wallenstein. Après la levée des camps de Nuremberg, Wallenstein s'était dirigé vers la Saxe ; Gustave-Adolphe, qui menaçait Ingolstadt, fut appelé par l'électeur, accourut par la Thuringe et Arnstadt et fit sa jonction avec Bernard de Saxe-Weimar. Il établit un camp retranché à Naumburg. Wallenstein vint à sa rencontre, supposant qu'il prenait ses quartiers d'hiver, détacha alors Pappenheim vers l'électorat de Cologne et, quittant Weissenfels, alla camper auprès de Lutzen. Le roi de Suède, apprenant le départ de Pappenheim vers Halle, renonça à attendre les Saxons et marcha sur Lutzen. Wallenstein rassembla ses troupes et expédia des estalettes à Pappenheim pour le rappeler.

Les Suédois étaient environ 14,000 ; les Impériaux 12,000, sans le corps de Pappenheim. Wallenstein prit position au N. de la route de Leipzig, dont il fit creuser les fossés et qu'il garnit d'artillerie ; à 100 m. en arrière était le front de bataille ; en avant du front était une batterie de sept pièces, puis deux lignes de fusiliers et une ligne de cavaliers croates tirant par-dessus leur tête. Au centre était l'infanterie formée en quatre grands carrés sous Schaumburg et Schaffgotsch ; les ailes étaient formées de cavalerie ; l'aile droite sous Holk s'appuyait à Lutzen ; l'aile gauche sous Gallas au Flossgraben. Les Suédois, qui venaient du S. par Rippach, se formèrent en deux corps, chacun composé d'infanterie entremêlée de petits escadrons de cavalerie, et assistée d'artillerie de campagne ; derrière venait le gros de la cavalerie qui se déploya sur les ailes. L'armée fut disposée sur deux lignes : l'aile gauche en face de Lutzen, commandée par Bernard de Saxe-Weimar ; le centre, par le comte de Kniphausen, l'aile droite par le roi ; celle-ci était la plus forte, Gustave-Adolphe, voulant couper l'ennemi de Leipzig. En avant de son aile gauche était une batterie de vingt-six pièces de gros calibre ; d'autres en avant des ailes et de chaque division d'infanterie. Un épais brouillard retarda la bataille qui ne s'engagea à fond que vers midi. Le régiment suédois bleu et jaune, dirigé par le roi, franchit le fossé au pas de course, enleva la batterie et enfonça deux des carrés impériaux, mais fut refoulé par les cuirassiers de Holk. La cavalerie suédoise lui prêta main-forte et culbuta de nouveau le centre et l'aile gauche des Impériaux dont la cavalerie légère fut dispersée. Pappenheim, qui arrivait avec huit régiments de cavalerie, fut mortellement blessé, mais Ottavio Piccolomini arrêta les progrès des Suédois. Gustave-Adolphe, s'étant imprudemment avancé dans le brouillard, fut blessé au bras et, comme il tournait bride, tué d'une balle dans les reins. Cette nouvelle exaspéra ses soldats. La seconde ligne commandée par

Kniphausen reprit l'offensive, franchit pour la troisième fois le fossé, et mit en fuite la cavalerie ennemie. Malgré l'arrivée de l'infanterie de Pappenheim, au soir, Wallenstein ordonna la retraite, abandonnant une partie de son artillerie. Bernard de Saxe-Weimar ne pouvait le poursuivre ; après avoir campé sur le champ de bataille, où l'on retrouva le corps du roi sous un monceau de cadavres, il se replia sur Weissenfels. L'armée impériale regagna la Bohême. La mort de Gustave-Adolphe annula l'avantage, si chèrement acheté, de la délivrance de la Saxe. Une simple pierre marqua la place où était tombé le héros. En 1837, un monument gothique en fer fondu y fut érigé.

La bataille du 2 mai 1813, à laquelle les Allemands donnent le nom de *Gross-Görschen*, fut gagnée par Napoléon I^{er} sur l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Elle inaugura par un succès la campagne de 1813. L'empereur des Français avait formé quatre corps entre le Rhin et la Saale ; le premier (marine et infanterie) sous le duc de Raguse, le second (Bavarois et Français) sous Oudinot, le troisième (réserves et garde nationale) sous Ney, le quatrième (Italiens) sous Bertrand. Le 28 avr., Napoléon était à Naumburg avec sa garde ; le prince Eugène avec les corps de Lauriston et de Maedonald, entre Querfurt et Magdebourg ; Napoléon voulait opérer sa jonction avec lui à Leipzig. Ney marchait sur cette ville quand il rencontra l'avant-garde ennemie commandée par Wintzingerode ; Bessières périt dans le premier engagement. Les alliés, au lieu d'attendre l'attaque à Leipzig, résolurent, sur l'avis de Wittgenstein, de prendre l'offensive et de couper l'armée française de la Saale en profitant de leurs masses de cavalerie. Ils comptaient 107,000 hommes dont 25,000 cavaliers ; Napoléon avait sur place 85,000 hommes. Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai, les alliés s'avancèrent de Leipzig à Pegau ; la nuit suivante, ils franchirent les défilés de l'Elster, puis, quand les Français furent engagés sur la route de Lindenau, ils les assaillirent. Ney se défendit vaillamment contre les Prussiens d'York et de Blücher dans le quadrilatère formé par les villages de Gross-Görschen, Klein-Görschen, Rahna et Kaya, plusieurs fois pris et repris au cours de la journée. Napoléon, averti par la canonnade, amena les corps de Raguse et Bertrand, tandis que le prince Eugène venait, de son côté, avec Maedonald. L'énorme supériorité de la cavalerie ennemie (celle de Napoléon n'arriva qu'à la nuit) ne put briser les carrés de l'infanterie française. On se disputa avec acharnement le point stratégique de Kaya. Vers quatre heures, l'arrivée du vice-roi d'Italie décida la victoire. Il chassa d'Eisdorf et de Kitzen les Prussiens et la garde russe ; l'offensive fut reprise sur toute la ligne et les alliés durent se retirer derrière le Stossgraben perdant 17,000 hommes, dont 2,000 prisonniers ; Napoléon perdait 12,000 hommes tués ou blessés. Ses adversaires se retirèrent sur Dresde où, dès le 8 mai, il les poursuivait, franchissant l'Elbe. L'effet moral de cette sanglante victoire fut considérable. A.-M. B.

LÜTZOW (Ludwig-Adolf-Wilhelm, baron de), militaire prussien, né le 18 mai 1782, mort à Berlin le 6 déc. 1834. D'une vieille famille de hobereaux brandebourgeois, il entra dans la garde prussienne en 1795, combattit à Auerstädt, s'engagea dans le corps de Schill à Colberg, en organisa la cavalerie, fut blessé à Stargard. En 1808, il prit sa retraite et l'année suivante reentra dans le corps de Schill, fut blessé à Badendorf. En 1811, il reprit du service et en févr. 1813 fut autorisé à lever en Sibérie un corps franc ou s'engageant Körner, Jahn, Friesen, etc., et qui compta bientôt 260 cavaliers et 900 fantassins. Vêtu de noir, les francs-tireurs de Lützow étaient soldés par l'Etat. Opérant en Thuringe, Hesse et Westphalie, on espérait qu'ils formeraient le noyau d'une insurrection générale de l'Allemagne occidentale ; l'indifférence des populations trompa cet espoir ; le corps de Lützow ne monta qu'à 2,800 fantassins et 480 cavaliers. Ayant violé l'amnistie, il fut écrasé à Kitzen (près de Leipzig) le 17 juin. On le reforma et l'adjoignit à l'armée de Wallmoden sur l'Elbe

inférieur. Les chasseurs noirs se firent une réputation de bravoure, mais sans rendre de grands services. On les employa en déc. 1813 contre les Danois; ils ne prirent pas part à la campagne de France, où Lützwow fut fait prisonnier près de Reims. Délivré à la paix, il commanda le 6^e régiment de uhlands et fut encore pris à Ligny. Son corps franc avait été dissous. Lützwow fut promu major général en 1822.

A.-M. B.

BIBL. : EISELEN, *Gesch. des Lützwowschen Freiherzogs*; Halle, 1841, 2^e éd. — K. DE LUTZOW, *A. Lützwows Freiherzogs*; Berlin, 1881.

LUTZOW (Thérèse dc) ou DE BACHERACHT, femme de lettres allemande, née à Stuttgart le 4 juil. 1804, morte à Tjilatjap (Java) le 16 sept. 1852. Fille de l'ambassadeur russe H. de Struve, elle épousa en 1825 de Bacheracht, consul général russe à Hambourg, divorça et se remaria en 1849 avec le colonel néerlandais de Lützwow qu'elle suivit à Java. Elle a publié des romans et récits de voyage sous son prénom de *Thérèse* : *Falkenberg* (Brunswick, 1843); *Lydia* (1844); *Weltgüth* (1845); *Heinrich Burkart* (1846); *Briefe aus dem Süden* (1841); *Paris und die Alpenwelt* (1846), etc.; un très intéressant journal (1842).

BIBL. : F. WEHL, *Zeit und Menschen*; Altona, 1889, t. I.

LUUYT (Paul-Bernard LABROSSE-), ingénieur français, né au Havre le 15 déc. 1825, mort à Paris le 23 nov. 1887. Admis en 1842 à l'École polytechnique et en 1845 à l'École des mines, nommé ingénieur ordinaire en 1848, il prit en 1850, après avoir professé quelque temps à l'École des mineurs de Saint-Étienne, la direction du canal de Givors. Il eut ensuite celle des mines de Rive-de-Gier et ce fut lui qui introduisit dans le bassin de la Loire la méthode dite de *cuvelage* (1854). Il fut également directeur des usines à fer de Vierzon. Rentré en 1861 au service de l'Etat, il fut promu ingénieur en chef en 1874, fut délégué par le gouvernement français, en 1882, à la conférence de Berne, devint en 1883 inspecteur général et fut appelé en 1885 à la direction de l'École des mines de Paris.

L. S.

BIBL. : *Annales des mines*, 1887, 8^e sér., t. XII, p. 498.

LUVIGNY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Étape; 347 hab. Fils de coton.

LUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille; 582 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Châtillon à Gray. Pierres dures et coquillères.

LUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche-de-Lauragais; 224 hab.

LUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon-sur-Saône; 551 hab.

LUX (Adam), homme politique allemand et français, né près de Mayence en 1773, guillotiné à Paris le 25 nov. 1793. Dévoué aux idées nouvelles, il fut élu membre de la Confédération rhéno-germanique et chargé de demander à la Convention la réunion de son pays à la France, votée le 31 mars 1793. Mais il embrassa la cause des Girondins dans son *Avis aux citoyens français* (in-8); un panégyrique de *Charlotte Corday* (juil. 1793, in-8) lui coûta la vie.

LUXAN-MARTINEZ (Don José), peintre espagnol (V. LUXAN-MARTINEZ).

LUXATION (Chir.). On appelle *luxation* le déplacement partiel ou complet, mais permanent, des surfaces articulaires, quels que soient leurs moyens d'action (Sédillot). On a divisé les luxations en trois grandes classes, d'après la cause qui leur a donné naissance : 1^o luxations accidentelles ou traumatiques; 2^o luxations spontanées pathologiques et graduelles (déplacements préparés par un état morbide de l'articulation); 3^o luxations congénitales. Cet accident est dix fois moins fréquent que les fractures; le membre supérieur y est plus particulièrement sujet, l'épaule en est surtout le siège.

Étiologie. Les causes de luxations sont prédisposantes et efficientes ou déterminantes. Parmi les premières, on distingue des causes individuelles, des causes anatomiques,

des causes pathologiques. Au nombre des causes déterminantes se trouve le traumatisme et l'action musculaire. On comprend sous ce vocable des articulations dont les capsules articulaires et les moyens d'union sont très lâches; dès lors, une contraction brusque, intempestive, l'exagération d'un mouvement physiologique produisent la luxation. Au point de vue anatomo-pathologique, on distingue des luxations complètes et des luxations incomplètes. Dans les premières, les surfaces articulaires ont perdu tout contact; dans les secondes, les surfaces, quoique déplacées, se touchent encore sur une partie de leur étendue; souvent la capsule articulaire est largement déchirée; quelquefois elle n'est que linéairement lésée; parfois elle est intacte. Les ligaments peuvent être arrachés ou tordus, les muscles déchirés, allongés ou relâchés, les tendons sortis de leurs gaines, détachés de leurs insertions. Enfin, les vaisseaux, les nerfs souffrent plus ou moins, et dans certains cas il existe des fractures intra-articulaires. Dès que les surfaces articulaires sont revenues à la position normale, avec le repos et l'immobilité, les déchirures se cicatrisent, l'infiltration sanguine se résorbe, la guérison se fait assez rapidement.

Symptômes. Les symptômes des luxations sont de trois ordres : les *commémoratifs* (récits du patient et des témoins indiquant de quelle façon a eu lieu l'accident, coup ou chute); les signes *physiologiques* (douleur, diminution ou augmentation des mouvements); les signes *anatomiques* (position vicieuse, déformation, anomalies de longueur ou de largeur, etc.).

La luxation peut être confondue avec une contusion, une entorse, une fracture intra ou péri-articulaire. Dans les contusions et entorses, malgré le gonflement, les parties osseuses sont en place, les mouvements normaux des articulations sont en partie conservés. Dans les fractures, la crépitation (qui peut manquer), la douleur au point fracturé, les mouvements physiologiques conservés mettent sur la voie du diagnostic. Les complications des luxations sont nombreuses; ce sont des lésions produites en même temps que la luxation, par la même cause, à peu de distance de l'article lésé; elles portent sur les parties molles, le squelette, les vaisseaux et les nerfs : déchirures, fractures, hémorragies, arrachements. Il suit de là que la gravité d'une luxation dépend de son siège, de sa réduction plus ou moins complète, de ses complications.

Traitement. Remettre en place l'os luxé (*réduction*), puis l'immobiliser, traiter ensuite les raideurs articulaires, telles sont les règles du traitement. On comprend que les difficultés de la réduction soient en raison directe de la gravité des complications. On divise les méthodes de réduction des luxations en deux grandes catégories : *méthodes de douceur*, *méthodes de force*. Les premières conviennent aux luxations simples et récentes. Les méthodes de force comprennent divers procédés qui se réduisent tous à pratiquer l'extension, la contre-extension, la coaptation des extrémités articulaires luxées. Pour pratiquer l'extension ou traction, le chirurgien et ses aides sont quelquefois obligés d'avoir recours à des machines (mouffles, etc.). La traction continue est une méthode précieuse; elle permet de relâcher les muscles et de les épouser, comme si le patient avait été chloroformé. En général, on ne doit pas dépasser la limite de 250 kilogr. dans la traction opérée. La réduction se fait d'ordinaire d'une façon brusque, avec un bruit caractéristique; le membre reprend sa forme, les douleurs cessent. Cette réduction peut se compliquer d'accidents intéressants les divers téguments.

Luxations anciennes. Quand une luxation n'a pas été réduite, les parties déchirées se réparent, les surfaces osseuses rentrent dans leur position vicieuse, une gêne considérable persiste pendant quelque temps, mais cette impotence fonctionnelle n'est que temporaire, car il se produit peu à peu une articulation anormale pendant que l'ancienne disparaît, néarthrose qui possède souvent pour tout moyen d'union une capsule articulaire, sorte de man-

chon fibreux dans lequel il est difficile de distinguer des ligaments séparés. Cette capsule est formée par les débris de l'ancienne et le tissu cellulaire périphérique épaissi. Elle se confond fréquemment avec les muscles voisins et leurs tendons. Ces luxations, en dehors du déplacement qui les caractérise, rendent inactif le membre luxé et le font souffrir dans sa nutrition. On constate de l'atrophie musculaire chez les jeunes sujets, l'infiltration graisseuse des os chez les hommes faits, la raréfaction du tissu spongieux. Il faut donc tenter la réduction par tous les moyens possibles.

Traitement. On ne doit s'abstenir de toute tentative de réduction que s'il y a impossibilité anatomique. Hors le cas de déformation du squelette articulaire, on doit chercher à vaincre les résistances fibreuses, quitte à s'arrêter quand on voit qu'il y a imminence d'un danger (Sédillot et Chassaing). On ne saurait donc fixer des limites de quatre, cinq mois, comme on l'a fait, à l'efficacité de l'intervention chirurgicale. Ici, pas de méthodes de douceur; les procédés de force doivent être employés d'emblée. Les appareils usités sont des *mouffles* (V. ce mot), des *glossomes*, le réducteur de J.-L. Petit, l'ajusteur de Jorris modifié par Mathieu, etc. En cas d'insuccès, il faut en venir aux sections tendineuses et musculaires, à la résection, à l'arthrotomie.

D^r A. COUSTAN.

BIBL. : POULET et BOUSQUET, *Traité de pathologie externe*, 1893, 2^e éd.

LUXDORPH (Bolle-Villum), juriste danois et poète, né à Copenhague en 1716, mort en 1788. Il est surtout connu par son poème latin *Sur le Passage du Belt*, couronné en 1754 par l'Académie suédoise, qui imprima ce poème dans le premier volume de ses *Actes* (1835). Il a publié de bonnes éditions de quelques poètes danois et entretint avec les hommes de science de son temps une correspondance intéressante, publiée en grande partie par R. Nyerups sous le nom de *Luxdorphiana* (1791).

LUXE. On doit distinguer le luxe privé et le luxe public, bien que ces deux espèces de luxe offrent beaucoup de traits communs.

LUXE PRIVÉ. — On appelle consommation de luxe celle qui entraîne une destruction de richesse considérable en vue de satisfaire un besoin que n'éprouve pas ou que n'a pas les moyens de satisfaire la masse du groupe social dans lequel a lieu cette consommation. Relativement coûteux et relativement superflu, voilà les caractères de l'objet de luxe : une fleur des champs qui sert de parure n'est pas un objet de luxe parce qu'elle ne coûte rien ; il en est autrement du diamant, parce qu'il coûte beaucoup. Il suit aussi de là que la notion du luxe est relative. Elle dépend de la richesse et des besoins du groupe social à un moment donné. Les chemises ont été des objets de luxe royal au moyen âge. Aujourd'hui elles sont des objets de première nécessité.

Le goût du luxe a ses racines psychologiques dans la nature humaine, ses conditions économiques dans l'inégalité des fortunes. Il est donc à peu près certain que, tant qu'il y aura des inégalités de fortune dans la société, il y aura aussi du luxe, à moins que la nature humaine ne vienne à changer. Ces racines psychologiques sont principalement le goût de la parure, l'orgueil, la sensualité; elles agissent séparément ou simultanément. Socialement le caractère et les effets du luxe sont différents suivant le type économique sur lequel est construite la société. Les deux types les plus opposés sont le type d'autorité et le type de liberté, qu'on peut appeler encore d'une dénomination plus connue, mais déjà moins exacte, le type patriarcal et le type individualiste. Dans le premier, la production de la richesse est commandée et dirigée par une autorité qui en opère aussi la distribution. Dans le second, on abandonne aux individus le soin de pourvoir à leurs besoins, en produisant eux-mêmes tout ce qui leur est nécessaire, ou en échangeant leurs produits contre les produits des autres. Ces deux types se rencontrent rarement à l'état absolument pur. Les sociétés des pasteurs, les grands Etats dynastiques de l'antiquité, les républiques

grecques et romaines se rattachent plus ou moins nettement au premier; l'esclavage y fleurit presque toujours. Les races germaniques qui ont fondé la féodalité ont au contraire toujours donné davantage aux contrats, et aujourd'hui, sous l'empire de causes multiples, le type individualiste marque de son empreinte les sociétés qui occupent l'Europe et l'Amérique, le S. de l'Afrique et l'Australie.

Dans les sociétés construites sur le type patriarcal, le luxe se manifeste comme toujours par la consommation d'objets relativement superflus et coûteux. Mais le caractère et les effets sociaux de ce luxe sont particuliers. Les historiens du luxe ont marqué trois périodes dans son développement: la période primitive, où le luxe consiste surtout dans l'accaparement par les riches des métaux précieux à peine ouverts, et dans le gaspillage des produits alimentaires; la période moyenne où les besoins s'épurent, et où apparaissent et se développent les arts; la période de décadence où le luxe consiste surtout dans la destruction incohérente des richesses, sans satisfaction rationnelle. Mais, dans tous ces cas, il est pourvu au luxe du riche, qui est en même temps un chef, de la même manière; par son ordre une partie de ses subordonnés produit les objets destinés aux compagnons ou aux ministres de ses plaisirs, et ce groupe producteur, réduit à la portion congrue, est accablé de tâches de plus en plus pénibles, sans amélioration de son sort, à mesure que le luxe devient plus impérieux. Le système ne peut persister que par des exactions, des rigueurs, des violences qui viennent contenir, remplacer, augmenter le groupe des travailleurs opprimés. Le luxe privé des Romains a été alimenté surtout par l'exploitation du monde qu'ils avaient conquis.

Dans les sociétés construites sur le type individualiste même le plus pur, l'inégalité des fortunes peut se rencontrer. Elle peut provenir d'opérations honnêtes, heureuses, d'opérations malhonnêtes, de libéralités entre vifs. Elle s'accroît si l'hérédité vient altérer le type en transmettant sans travail la propriété, et surtout lorsque le système successoral est conçu dans le but de produire l'inégalité (ainesse, majorats, substitutions, etc.). Dans les sociétés individualistes, le luxe se traduit toujours extérieurement de la manière que nous avons indiquée; mais le mécanisme interne en est bien différent. Les diverses industries productives ne peuvent vivre et prospérer que si elles ont des débouchés, c.-à-d. des consommateurs de leurs produits. En décidant de consacrer à des dépenses de luxe une portion plus ou moins forte de leurs revenus, les riches et les gens aisés suscitent indirectement la création des industries de luxe. Il est bien évident que si personne n'achetait les objets de luxe, personne n'en produirait. Mais, d'une part, ces industriels vendent leurs produits et ne les donnent pas, ce qui oblige les riches, lorsque la législation est bien faite, à augmenter leurs propres revenus par le travail et non par la violence et la fraude; d'autre part, ces producteurs d'objets de luxe eux-mêmes achètent, et ne prennent pas, les objets de première nécessité dont ils ont besoin. Les producteurs de ces derniers objets pouvoient donc, comme dans l'autre type, aux besoins de cette classe, mais sans en être opprimés, contre une rémunération conventionnelle. Les salaires et les profits des producteurs d'objets de première nécessité s'augmenteront même si ces producteurs deviennent rares; et cette augmentation ramènera dans les industries de large consommation les ouvriers que les industries du luxe auraient appelés en trop grand nombre. Ainsi ces deux genres d'industrie, comme deux branches, ou plutôt comme les branches et les racines d'un même arbre, se développent sans se nuire.

Ce résultat que nous indiquons a priori est confirmé par l'histoire. C'est au luxe, combiné avec la liberté individuelle, que l'on doit la transformation radicale du monde économique. Les premiers marchands étaient des trafiquants d'objets de luxe. Ils ont trouvé, assuré les voies de communication, indiqué les débouchés. Les industries inférieures en ont profité, presque dans l'ordre décroissant de

leur importance pour la vie. En même temps, les intermédiaires devenus riches ont formé une classe bourgeoise aspirant à la liberté politique (corporations, hanses, gildes) et développant l'industrie, soit comme producteur, pour accroître ses richesses, soit comme consommateur, en assurant des débouchés à des industries nouvelles. Formée du luxe des nobles qui ont déversé sur elle l'excédent de leurs revenus, la classe bourgeoise a peu à peu détruit la noblesse et implanté l'individualisme économique, mitigé par l'hérédité.

Ainsi conçu, le luxe offre-t-il des inconvénients? Assurément s'il contribue à entretenir un trop grand nombre de parasites, courtisanes, valets, métiers louches, etc., car il multiplie les consommateurs sans augmenter le nombre des producteurs, et, par la contagion de l'exemple, décourage les travailleurs. Il peut donc y avoir un mauvais luxe. Mais dans une société à type individualiste pur, où l'inégalité des fortunes ne peut naître que du travail, ce genre de luxe serait beaucoup plus rare. On le trouve surtout là où l'hérédité assure le maintien d'une classe appelée à jouir du luxe au détriment d'une autre appelée à y fournir et à l'envier. On le trouve aussi quand la loi et la police tolèrent des enrichissements frauduleux presque toujours trop rapides. Il ne faudrait pas cependant pour quelques abus renoncer à tout luxe; c'est une question de mesure. Le grief le plus sérieux qu'on puisse adresser au luxe c'est qu'il est susceptible d'un développement indéfini, par suite de l'indéfinie extension des besoins humains, il condamne par contagion et réaction les hommes à un travail incessant, quoique volontaire: il conduit au sisyphisme. En revanche, ce goût du luxe généralisé devient le frein le plus puissant à la surpopulation. C'est évidemment à lui qu'il faut attribuer le ralentissement de natalité observé depuis peu dans tous les pays de l'Europe, et que la France a peut-être un peu trop accentué.

Peut-on supprimer le luxe par des mesures législatives? On ne le pourrait qu'en supprimant la condition du luxe, l'inégalité des fortunes; autrement, le goût du luxe, étant naturel, se donnera satisfaction en dépit de toutes les lois somptuaires. En admettant même que ces lois atteignent leur but, ou même, supposition inadmissible, que les riches y renoncent volontairement, qu'arriverait-il? Beaucoup d'économistes se plaisent à dire qu'alors les riches placeraient l'excédent de leurs revenus dans des industries de large consommation, que, dans celles-ci, vu l'abondance du fonds des salaires, les ouvriers seraient plus largement payés, en même temps que les produits de large consommation, devenus plus abondants, seraient à meilleur marché, et qu'ainsi la masse de la nation tout entière en serait économiquement plus heureuse. Ils mettent cette idée sous la formule

$$c = \frac{r - i}{p}, \text{ où } c \text{ indique le taux moyen de la consommation individuelle, } r \text{ le revenu national, } i \text{ les consommations de luxe dues à l'inégalité des fortunes, et } p \text{ la population, et ils démontrent sans peine que si le numérateur augmente par la suppression de } i, \text{ le quotient } c \text{ doit augmenter. Ils oublient plusieurs solutions. D'abord la population, débarrassée du frein du luxe, peut s'accroître, et le quotient ne changera pas puisque le numérateur et le dénominateur se seront accrus dans la même proportion. Ce sera la médiocrité générale. Ensuite, la nature humaine n'étant pas parfaite, il est présumable que le mauvais instinct du luxe serait remplacé par un autre, celui de la domination, par exemple. Grâce à la propriété foncière et à l'hérédité, le riche placerait l'excédent de ses revenus en acquisitions de terres sur lesquelles il vivrait en maître, détenteur du fonds indispensable à toute production, et entouré d'esclaves plus que de producteurs. Qu'est-ce qui pourrait le pousser à alimenter avec cet excédent des entreprises industrielles dont le profit ne serait pas pour lui? La masse des pauvres serait donc aculée ou à l'esclavage, ou à la mort, ou à la révolution. Et certainement, aujourd'hui, il n'y a$$

que la soupape du luxe qui permette d'éviter cette catastrophe. C'est une pièce nécessaire de notre organisation. J'ajoute ceci de spécial à la France, que, dans la division internationale du travail qui domine notre époque, nous aurions, plus qu'aucune autre nation, à déplorer la diminution du luxe, parce que nous sommes encore le grand fournisseur du luxe des autres nations.

LUXE PUBLIC. — C'est l'Etat ici qui, par voie d'autorité, décide des consommations de luxe qui seront faites dans l'intérêt général et, par la même voie, se procure les ressources nécessaires. Ce type se rapproche donc beaucoup du type du luxe privé dans les sociétés patriarcales. Le mécanisme en est le même. Par voie d'autorité, impôts en argent, ou prestations en nature, on force quelques-uns ou même un très grand nombre à faire vivre une classe improductive de richesse et plus ou moins utile à la société. Mais il faut être très prudent dans le jugement à porter sur cette inutilité. Dans les nations jeunes et rudes, peut-être le luxe d'une cour est-il le corollaire obligé du principe d'autorité. Dans les sociétés démocratiques, peut-être les traitements donnés à des savants, à des artistes, sont-ils des prélèvements nécessaires pour empêcher la société de s'abîmer dans de basses préoccupations matérielles. Ici encore il y a une question de mesure. En revanche, on trouve un type exécrationnable de mauvais luxe public, quand on considère la populace romaine, gorgée de fêtes, de viandes, pourvue magnifiquement dans ses thermes, dans ses cirques, dans ses théâtres, de tous les plaisirs de la vie par des empereurs qui suçaient pour elle la moelle de tout l'Empire.

H. SAINT-MARC.

BIBL. : MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, I, VII, ch. I et ch. IV. — VOLTAIRE, *Poésies légères. Le Mondain*. — A. SMITH, *Richesse des nations*, I, V, ch. II, § 2. — J.-B. SAY, *Cours d'économie politique*, III, 5. — STUART MILL, *Principes d'économie politique*, t. I, ch. V, et t. II, ch. III. — COURCELLE-SENEUIL, *Traité d'économie politique*, t. I, p. 175. — W. ROSCHER, *Recherches sur divers sujets d'économie politique*, trad. de l'allemand; Paris, 1872, pp. 229 à 401. — A. WAGNER, *Lehrbuch der politischen Ökonomie*, t. I, § 287-308. — H. BAUBRILLART, *Histoire du luxe public et privé*; Paris, 1878-1880, 4 vol. — PAUL LEROY-BEAULIEU, *le Luxe, la Fonction de la richesse*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} nov. 1891 et suiv.

LUXÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre; 867 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Bordeaux.

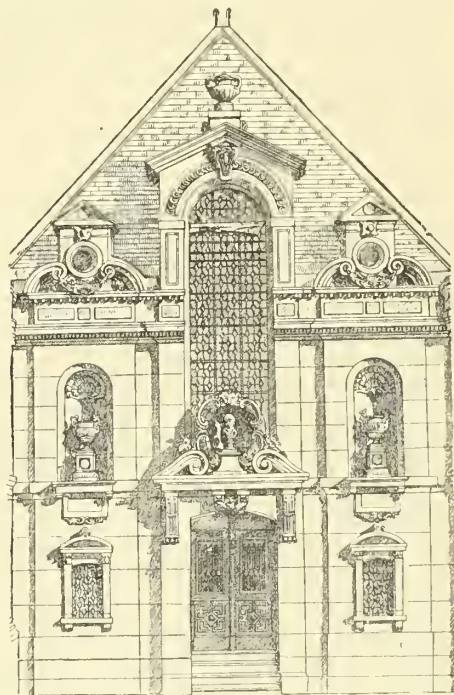
LUXE-SUMBERRAUTE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 346 hab.

LUXEMBOURG (Palais du). Somptueux édifice, remarquable par la régularité de son ensemble non moins que par la fermeté de ses masses et l'unité de son style. Sa construction remonte à Marie de Médicis dont l'architecte, Salomon de Brosse, mena l'œuvre à bonne fin en cinq années, de 1615 à 1620. L'emplacement choisi était alors situé à l'extrémité méridionale de Paris où, pour agir en liberté, il fallut détruire un vieil hôtel occupé en dernier lieu par le duc de Piney-Luxembourg. C'est de là que vient le nom conservé jusqu'à nos jours en dépit des efforts faits pour lui substituer, dans les premiers temps, celui de *palais Médicis*, puis, lorsque la reine se fut dépouillée en faveur de son second fils, Gaston, duc d'Orléans, celui de *palais d'Orléans*.

Dans son plan comme dans sa physionomie générale, le Luxembourg rappelle la plupart des châteaux français. Les corps de bâtiments dont il se compose, disposés carrément autour d'une cour centrale, sont dominés par des pavillons plus ou moins saillants qui remplacent les anciennes tours et perpétuent ainsi la tradition du moyen âge. De même le côté de l'entrée, surmonté au centre d'une sorte de campanile très élégant, continue-t-il à être fermé par une haute construction aveugle. Quant à la toiture, si elle est un peu moins élevée qu'au siècle précédent, elle ajoute encore beaucoup au pittoresque de l'ensemble. Le corps de bâtiment principal, serré à chaque extrémité entre deux gros pavillons, sur le jardin, à droite et à gauche d'un second campanile terminé en coupole, pré-

sentait deux portiques en arrière-plan surmontés d'une terrasse. Cette disposition a été en partie conservée dans les nouvelles constructions qui, pour donner place à la salle des séances de la Chambre des pairs, sous Louis-Philippe, ont singulièrement allongé le palais et porté le nombre des pavillons de quatre à six. En même temps, vers la cour, disparaissait une autre terrasse à laquelle on arrivait par un perron circulaire ; le rez-de-chaussée des ailes cessait de former galerie et de grandes fenêtres étaient ouvertes dans le mur de façade.

Les ordres employés dans tout l'édifice sont le toscan et le dorique, auxquels vient s'ajouter l'ionique à la partie supérieure des pavillons. Des balustrades se détachent sur le comble ainsi que des frontons qui portent des figures couchées tenant des couronnes. Mais ce qui frappe dès le premier instant, c'est l'originalité de l'appareil, tout en



Porte de l'ancien couvent des Filles du Calvaire, au Luxembourg.

bossage. On a voulu voir là comme une réminiscence du palais Pitti, sans songer que les exemples de ce genre de décoration ne manquaient pas en France depuis longtemps. Si Marie de Médicis, ainsi que semble en faire foi une lettre de l'ambassadeur florentin, Matteo Botti, datée de 1611, eut au début l'idée de reproduire à Paris la demeure de sa famille, elle ne tarda pas à laisser toute liberté à son architecte, qui même dans le détail ne pensa guère à imiter la manière de Brunellesco non plus que celle d'Ammanati. Tout l'intérieur du Luxembourg a été transformé, et, sauf quelques boiseries égarées çà et là, il ne reste rien de l'ancienne ornementation. C'est au Louvre qu'il faut aller voir maintenant non seulement les tableaux de Poussin et de Philippe de Champagne qui embellissaient la chapelle, mais encore et surtout les grandes toiles de Rubens qui, dans la galerie supérieure de l'aile droite, racontaient la vie mouvementée de la reine.

Tout à côté du palais, le cardinal de Richelieu, en 1629, s'était fait construire l'hôtel successivement connu sous le nom de Petit-Bourbon et de Petit-Luxembourg ; c'est aujourd'hui l'habitation du président du Sénat. On y a annexé, à la fin du siècle dernier, les parties les plus intéressantes de l'ancien couvent des Filles du Calvaire, telles que le

cloître et la chapelle. Cette dernière, luxueusement décorée, est en bordure sur la rue de Vaugirard. Le jardin, qui autrefois s'étendait en largeur jusqu'au-devant du couvent des Carmes, a subi de nombreux changements sous Louis-Philippe et Napoléon III. On doit y signaler principalement une admirable fontaine contemporaine du palais. Créée dans le but de décorer le fond d'une allée de platanes, elle forme comme un grand paravent enrichi de colonnes qui, de même que les niches creusées entre elles, sont surchargées de stalactites. Au sommet, dans un fronton, se trouve l'écusson de France et de Médicis.

LÉON PALUSTRE.

BIBL. : QUATREMER DE QUINCY, *Salomon de Brosse*, dans la *Vie et les ouvrages des plus célèbres architectes*, 1850, t. XI. — A. DE GISORS, *le Palais du Luxembourg*, 1848.

LUXEMBOURG (Musée du). Musée national français, consacré aux œuvres des artistes vivants, peintres et sculpteurs ; elles sont ensuite transférées au musée du Louvre ou dans d'autres moins importants. Cette organisation date de 1818. Auparavant, on avait formé, en 1750, et, de nouveau en 1801, au palais du Luxembourg, un petit musée analogue à celui du Louvre qui y fut réuni en 1815. Le musée actuel conserve souvent les œuvres d'artistes assez longtemps après leur mort, bien que le règlement ait fixé une limite de cinq ans. Il fut installé d'abord dans le palais dit du Grand Luxembourg, en face de la rue de Tournon. Ces locaux ayant été réclamés pour les services du Sénat, on a construit dans le jardin, sur la rue de Vaugirard, un bâtiment spécial auquel on a annexé l'ancienne orangerie.

LUXEMBOURG (Théâtre du) (V. BOBINO).

LUXEMBOURG. I. GÉOGRAPHIE. — Ancienne province des pays-Bas, actuellement divisée entre deux Etats. La partie orientale forme le *grand-duché de Luxembourg* ; la partie occidentale forme la province belge de Luxembourg.

Grand-duché de Luxembourg. — GÉNÉRALITÉS. — Le grand-duché de Luxembourg est un Etat souverain déclaré neutre par les grandes puissances d'Europe le 11 mai 1867 (traité de Londres). Sa superficie est de 2,587 kil. q. ; sa population (au 1^{er} déc. 1890) de 211,088 hab., soit 82 par kil. q. Il est compris à peu près entre 49° 27' et 50° 12' lat. N., 3° 25' et 4° 12' longit. E. Il a la forme d'un triangle dont la base serait au S. et est situé entre les pays suivants : à l'E., la Prusse rhénane, dont le séparent l'Our, la Sure et la Moselle ; au S., l'Alsace-Lorraine et la France (départ. de Meurthe-et-Moselle), à l'O. la Belgique. Sa plus grande longueur du S. au N. atteint 82 kil. ; sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., 57 kil.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — C'est un pays accidenté d'une alt. moyenne de 300 m. ; le point le plus élevé est à 565 m. entre Grevels et Rindschleiden, le plus bas à 140 m. au confluent de la Sure et de la Moselle. C'est un plateau boisé traversé par les vallées des affluents de la Moselle ; il est intermédiaire entre l'Ardenne, le plateau lorrain et l'Eifel. On y distingue deux régions bien différentes : au N. celle de l'Eisling ou Oesling, ou les terrains dévoniens forment un sol âpre et infertile ; au S. celle du Bon-Pays (Gutland) ou les terrains triasiques, jurassiques et les alluvions des vallées composent un sol fertile, profondément raviné par les cours d'eau et très pittoresque. Presque tout le grand-duché appartient au bassin de la Moselle, ou plus précisément de son affluent la Sure ; venue du Luxembourg belge, elle décrit des méandres, coulant alternativement vers le N.-E. et vers le S.-E., reçoit la Wiltz (g.), l'Alzette (dr.) venue de la Lorraine, l'Our (g.), l'Ernz blanche et l'Ernz noire (dr.). — Le climat est plus rude que celui de Belgique et moins humide.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE. — Le grand-duché de Luxembourg est une monarchie constitutionnelle héréditaire dans la descendance mâle des Nassau. La constitution date du 9 juil. 1848, mais a été révisée le 27 nov. 1856 et le 17 oct. 1868. La Chambre des députés comprend 45 membres élus, à raison de 4 par 5,000 hab., pour six ans, par vote direct des cantons, et renouvelables

par moitié tous les trois ans ; elle se réunit annuellement en novembre. Elle a le pouvoir législatif et budgétaire tout entier. Les couleurs nationales sont rouge, blanc, bleu. La capitale est la ville de Luxembourg. Au point de vue douanier, le grand-duché fait partie du Zollverein allemand (depuis 1842). Le gouvernement est aux mains d'un ministre d'Etat assisté de directeurs généraux des finances et de l'intérieur. Il existe un conseil d'Etat, une cour des comptes, une cour supérieure de justice avec deux tribunaux d'arrondissement (Luxembourg, Diekirch). — Le pays se divise en trois districts (Diekirch, Grevenmacher, Luxembourg), plus la ville de Luxembourg. Il est subdivisé en 42 cantons et 429 communes. Chaque canton a un juge de paix. — Le grand-duché forme un évêché catholique qui, depuis 1873, relève directement de Rome ; il est subdivisé en 43 décanats. — L'armée comprend une compagnie de gendarmes et une compagnie de volontaires. — Le budget pour 1895 se chiffrait par 9,429,300 fr. de recettes et 8,837,765 fr. de dépenses ; les principales recettes sont fournies par les contributions directes (2,431,900 fr.), les douanes (2,583,500 fr.), l'enregistrement et les domaines (1,459,200 fr.), la poste (670,000 fr.), etc. Les dépenses comprennent 1,510,450 fr. de frais de perception, 610,900 fr. pour le service de la dette, 512,000 fr. pour les pensions, 200,000 fr. pour la liste civile, 458,540 fr. pour le culte, 429,000 fr. pour la force armée, 1,100,400 fr. pour les travaux publics, 944,400 fr. pour l'instruction publique, etc. — La dette publique est formée par l'emprunt unique de déc. 1893 au capital de 42 millions à 3 % qui a remplacé les emprunts antérieurs.

A.-M. B.

Droit public. La constitution actuellement en vigueur porte la date du 17 oct. 1868. Elle comprend 11 chapitres et 121 articles (V. art. CONSTITUTION, t. XII, p. 695).

Certaines matières, visées incidemment par la constitution, sont réglées par des lois partielles, dont les principales sont : la loi du 27 janv. 1878 sur la nationalisation ; la loi du 17 déc. 1859 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; la loi du 20 avr. 1881 concernant l'enseignement obligatoire ; la loi du 20 avr. 1881 sur l'organisation de l'enseignement primaire ; la loi du 23 avr. 1878 sur l'enseignement primaire supérieur ; la loi du 23 juil. 1848 sur l'enseignement supérieur et moyen ; la loi du 28 mai 1879 relative aux élections de la Chambre des députés (imitée de la loi belge de 1877), incorporée presque intégralement dans la loi du 5 mars 1884 sur les élections législatives et communales (loi qui a été modifiée par la loi du 30 juin 1892) ; la loi du 8 mai 1872 concernant les droits et devoirs des fonctionnaires (modifiée par les lois des 2 juil. 1876 et 18 févr. 1885) ; l'arrêté du 12 oct. 1882 répartissant les pouvoirs publics entre quatre directions : affaires étrangères, justice, intérieur, finances ; la loi organique du conseil d'Etat du 16 janv. 1866 ; la loi organique du 18 févr. 1885 sur l'organisation judiciaire, et la loi, portant la même date, sur les pourvois et la procédure en cassation ; la loi du 16 févr. 1881 sur l'organisation de la force armée, complétée par l'ordonnance royale du 2 mars suivant ; les lois du 9 janv. 1852, du 27 janv. 1865 et du 17 mai 1874 sur l'organisation et les attributions de la cour des comptes et sur la comptabilité de l'Etat ; la loi du 24 févr. 1843 sur l'organisation des communes et des districts, modifiée par les lois des 15 nov. 1854 et 10 déc. 1860, par la loi du 2 déc. 1861, par la constitution et par la loi du 5 mars 1884.

Droit civil. Jusqu'à la conquête des Pays-Bas par la France (1^{er} oct. 1795), le Luxembourg fut régi par un corps de coutumes, dont la compilation fut ordonnée par un édit de Charles V du 6 oct. 1531. Ce recueil, promulgué le 8 avr. 1623 sous le nom de « Coutumes générales des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny », avait pour complément subsidiaire le droit commun, qui embrassait le droit romain, le droit féodal et le droit caupon. A partir de la conquête française, ces différentes sources du

droit furent remplacées par les lois françaises. Les lois de l'époque révolutionnaire, puis le code Napoléon y furent successivement appliqués. Bien que soumis en droit au protectorat des Pays-Bas et incorporé en fait, depuis 1815 jusqu'en 1866, dans la Confédération germanique, le Luxembourg n'a cessé de conserver le code français comme base de son droit civil. Quelques modifications ont été apportées par des lois postérieures, dont les principales sont : une loi du 18 avr. 1851 sur les vices rédhibitoires ; une loi du 12 déc. 1859, modifiant l'art. 9 du C. civ. ; une loi du 29 févr. 1872 abrogeant les art. 623 et 912 du C. civ. ; une loi du 16 févr. 1877 relative à la suppression de la contrainte par corps ; une loi du 28 janv. 1878 sur les naturalisations modifiant la loi du 12 nov. 1848 ; une loi du 21 déc. 1878 autorisant les étrangers jouissant de leurs droits civils à être témoins dans tous les actes notariés, y compris les testaments ; une loi du 7 juil. 1880 sur le régime des aliénés ; une loi du 1^{er} avr. 1885 abrogeant les dispositions de l'art. 1781 du C. civ. ; une loi du 14 déc. 1887 sur la caisse d'épargne, modifiant la capacité des mineurs et des femmes mariées.

Procédure civile. Le code en vigueur est le code français de 1806. Parmi les lois spéciales relatives à la procédure civile, nous pouvons citer : la loi du 4 juil. 1843 sur la séquestration des aliénés ; la loi du 7 juil. 1643 sur le *Pro Deo* ; deux lois du 2 janv. 1889, l'une modifiant les règles de la saisie immobilière et abrogeant la loi du 24 oct. 1844, l'autre remplaçant par des dispositions nouvelles les art. 749 à 779 du C. de proc. civ., relatifs à la procédure de l'ordre entre les créanciers ; enfin la loi du 23 mars 1893 sur la juridiction des référés.

Code pénal. Le Luxembourg possède un nouveau code pénal du 1^{er} mai 1879, calqué dans ses principales dispositions sur le code belge de 1867. Une seconde loi, de la même date, attribue aux cours et tribunaux l'appréciation des circonstances atténuantes. Parmi les lois spéciales, il faut mentionner : la loi du 18 janv. 1879, concernant les crimes et délits commis par les Luxembourgeois à l'étranger ; la loi du 29 déc. 1880, modifiant l'art. 187 du C. d'instr. crim. et reproduisant les dispositions de la loi française du 27 juin 1866 ; la loi du 6 avr. 1881, sommant à la surveillance de l'autorité le commerce des denrées et boissons alimentaires ou médicamenteuses, des objets de consommation, etc. ; la loi du 16 févr. 1892 interdisant la fabrication, la vente, le colportage et la distribution de tous imprimés ou formules simulant des billets de banque, titres de rentes, timbres, etc. ; la loi du 10 mai 1892 introduisant dans le grand-duché le système de la condamnation conditionnelle ; la loi du 23 mars 1893 sur la police rurale et forestière ; la loi du 23 mars 1893 et le règlement du 3 avr. suivant sur la fraude dans le commerce des engrais ; la loi du 30 déc. 1893 sur la police des étrangers. — Un nouveau code militaire a été promulgué le 1^{er} nov. 1892.

Procédure pénale. Le code en vigueur est le code français de 1808. Une loi du 29 janv. 1890 a abrogé les dispositions des art. 466 et 472 du C. d'instr. crim.

Droit commercial et industriel. Le code de commerce actuellement en vigueur est le code français de 1808, modifié en 1870 : les dispositions de la loi belge de 1851 sur la faillite, introduites dans le grand-duché par la loi du 2 juil. 1870, ont remplacé l'ancien livre III du code. Les principales lois se rapportant aux matières commerciales sont les suivantes : la loi du 29 févr. 1872 concernant les prêts commerciaux sur nantissement ; la loi du 24 janv. 1874 sur la compétence en matière commerciale ; la loi du 6 mai 1874 sur les protêts ; la loi du 16 avr. 1879 supprimant l'arbitrage forcé en matière de sociétés commerciales ; la loi du 30 juin 1880 sur les brevets d'invention ; la loi du 28 mars 1883 ayant pour objet de protéger les marques de fabrique et de commerce ; la loi du 17 avr. 1886 concernant le concordat préventif de la faillite ; la loi du 16 mai 1891 sur le contrat d'assurance (tit. X,

liv. II du C. de comm.); la loi du 18 juil. 1891 concernant les sociétés de secours mutuels; la loi du 15 mars 1892 et du 23 mars 1893 organisant une procédure en débet, c.-à-d. une sorte d'assistance judiciaire en matière de faillite. — Une loi du 6 déc. 1876 a réglementé le travail des enfants et des femmes dans les manufactures.

Droit international. La condition des Français dans le grand-duché est réglée par la convention du 16 déc. 1865 et par celle du 24 déc. 1867, par le traité du 22 mars 1870, par la déclaration du 14 juin 1875, les conventions du 12 sept. 1875 et du 30 sept. 1879, par les déclarations du 27 mars 1880 et du 5 avr. 1884 et par la loi du 26 nov. 1880. Les traités, conventions et arrangements internationaux signés par le Luxembourg, de même que les dispositions législatives qui concernent les étrangers, ont été recueillis par M. Ruppert (*Le Grand-Duché de Luxembourg dans ses relations internationales*; Luxembourg, mai 1892).

Joseph Dubois.

DÉMOGRAPHIE. — La population comprend, sur 211,088 hab., 105,449 du sexe masculin et 105,669 du sexe féminin. Au point de vue de la nationalité, 195,050 sont indigènes, 9,925 Allemands, 3,163 Belges, 2,226 Français, 259 Italiens, 167 Austro-Hongrois, 55 Néerlandais, 55 Suisses, 31 Anglais, 25 Russes, 18 autres Européens, 68 Américains, 41 d'autres régions, 62 de nationalité inconnue. Les Luxembourgeois émigrent beaucoup en France, où le recensement d'avr. 1891 en comptait 31,248.

On ne trouve (en 1890) que 1,038 protestants et 1,009 israélites contre 208,921 catholiques. La population est de langue allemande, sauf sur la frontière E. et S. où quelques villages sont français. La classe dirigeante parle français et c'est la langue préférée dans l'administration et la justice; ceci tient à ce que depuis le xiii^e siècle le français était la langue officielle des Pays-Bas catholiques, dont le grand-duché forme le lambeau oriental. Le dialecte luxembourgeois, qui se rattache au moyen allemand (région française), se divise en quatre patois assez analogues : ceux de Luxembourg ou de l'Alzette, de la Sure, de la Moselle et de l'Eisling. L'instruction est obligatoire depuis 1881. Il existe deux écoles normales, deux progymnases, petits collèges d'enseignement secondaire (Diekirch, Echternach), un lycée (athénée) à Luxembourg, une école d'agriculture à Ettelbruck.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Le grand-duché de Luxembourg n'a pas de houille, mais de belles mines de fer, autour d'Esch-sur-l'Alzette, près de la frontière française; le minerai dit minette se trouve dans le lias supérieur, formant des lits de 2 m. 1/2 à 4 m. dans le bassin d'Esch-Rümlingen et de 10 m. dans celui de Differdingen. L'ensemble s'étend sur 3,800 hect. L'extraction dépasse 2 millions de tonnes de minerai et l'on produit près de 300,000 tonnes de fonte, sans compter le minerai exporté en Belgique et en Prusse. On trouve du plomb à Oberwampach et Allerbon, de l'antimoine à Gœsdorf, du cuivre à Stolzenbourg, des pierres de taille, du plâtre, des ardoises, etc.

L'agriculture est bien développée : 124,600 hect. sont labourés et produisent des céréales, des textiles, des légumes et des plantes fourragères; 77,500 hect. sont boisés; la principale forêt est celle du Grünwald au N.-E. de Luxembourg; les chênes ardennais donnent beaucoup de tan. Les pâturages occupent 40,700 hect. Le dessèchement des étangs artificiels a étendu les prés; mais, en diminuant l'humidité, il en a réduit d'autres à l'état de landes. Le Bon-Pays est fertile, surtout en froment; il est couvert d'arbres fruitiers; on y cultive un millier d'hectares en vignes le long de la Moselle et de la Sure; la production peut atteindre 60,000 hectol. dans les bonnes années. On cite les vins de Wormeldange. — L'élevé du bétail alimente une exportation assez active. Le grand-duché possède environ 20,000 chevaux, 90,000 bœufs, 80,000 porcs, 12,000 chèvres, 35,000 moutons.

L'industrie est assez développée : hauts fourneaux et usines métallurgiques, tanneries, ganteries, manufactures

de tricots, de draps, papeteries, brasseries, sucreries, etc.

Le commerce se fait surtout avec l'Allemagne, à cause de l'union douanière. On importe du coke, de la houille, des céréales; on exporte du fer et du bétail. — Les routes nationales, en fort bon état, mesurent 925 kil. Le réseau ferré dépendant des chemins de fer d'Alsace-Lorraine (ligne de Metz à Aix-la-Chapelle), ou de la Compagnie luxembourgeoise du Prince-Henri, comprend (en 1895), 434 kil. Il y avait 84 bureaux de poste (en 1894); ils ont coûté 980,100 fr. et rapporté 695,649 fr., manipulé 2,266,000 lettres pour l'intérieur, 3,000,000 pour l'extérieur, outre 5,154,000 imprimés et échantillons. Les lignes télégraphiques de l'Etat mesurent 517 kil. de long et ont 75 bureaux, plus 124 kil. et 48 bureaux pour celles des compagnies. Le mouvement y a été de 24,778 dépêches intérieures et 91,743 de ou pour l'extérieur. Les dépenses sont comprises dans celles de la poste; les recettes ont atteint 48,322 fr. — La Moselle est navigable. La Sure ne l'est pas pratiquement.

A.-M. B.

Luxembourg belge. — Prov. de Belgique, bornée au N. par la prov. de Liège, à l'E. par le grand-duché de Luxembourg, au S. par la France, à l'O. par la prov. de Namur; sa longueur est d'environ 100 kil. du S. au N., sa largeur, d'environ 45 kil. de l'E. à l'O.; sa superficie est de 4,418 kil. q., sa population de 214,000 hab. Le Luxembourg est arrosé par un grand nombre de cours d'eau dont les principaux sont : la Lesse, l'Homme, l'Ourthe, la Salin, la Semoy et la Sure. Il est sillonné par un grand nombre de lignes de chemins de fer. C'est un pays très élevé, entrecoupé de montagnes et de vallées larges et profondes au fond desquelles coulent des rivières torrentueuses, et dont les escarpements offrent des horizons magnifiques. Le sol du Luxembourg est peu fertile, et ce n'est que par un labour opiniâtre que l'on parvient à tirer de la terre les céréales nécessaires à la population. La partie qui est plus particulièrement appelée *Ardenne* (V. ce mot, t. III, p. 786) est surtout la moins propre à la culture. Presque entièrement couverte de forêts et de bruyères, elle ne permet guère d'autre culture que celle du froment, de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, du sarrasin et de la pomme de terre. L'exploitation forestière est très importante; l'élevé du bétail est pratiqué dans de grandes proportions : les chevaux, les moutons et les porcs de l'Ardenne sont très recherchés. Les rivières sont très poissonneuses et les forêts abondent en gibier de toute espèce. Le Luxembourg est assez bien partagé au point de vue des productions minérales : on y extrait du fer, du plomb, du zinc, des ardoises et des pierres à aiguiser. Les industries les plus importantes sont la fabrication du fer et les tanneries.

La province est divisée en 3 arrondissements judiciaires dont les chefs-lieux sont : Arlon, Marche et Neufchâteau, et en 5 arrondissements administratifs dont les chefs-lieux sont : Arlon, Virton, Marche, Bastogne et Neufchâteau; en 20 cantons de justice de paix et en 15 cantons de milice. Elle élit 5 sénateurs, 5 représentants et 44 conseillers provinciaux. Le Luxembourg compte 216 communes dont 41 villes : Arlon, Bastogne, Bouillon, Chiny, Durbuy, Houffalize, La Roche, Marche, Neufchâteau, Saint-Hubert et Virton. Il est du ressort de la cour d'appel de Liège. Sous le rapport ecclésiastique, il appartient au diocèse de Namur, et compte 20 cures et 306 succursales. Le culte israélite compte beaucoup de sectateurs à Arlon où se trouve une synagogue et un rabbin salarié par l'Etat. E. II.

Ville. — La ville de Luxembourg, capitale du grand-duché, s'élève dans la pittoresque vallée de l'Alzette; elle compte 18,487 hab. (en 1890). Elle se divise en deux parties : la ville haute sur le plateau abrupt abordable seulement du côté de l'O.; la ville basse, à 64 m. plus bas, dans la vallée que traversent quatre viaducs; celle-ci comprend trois quartiers : au N. *Pfaffenthal*; à l'E. *Klausen*; au S. *Grund*. La célébrité de Luxembourg tenait à ses fortifications qui ont été commencées par le comte Henri IV (empereur sous le nom de Henri VII) et perfectionnées sous

tous les régimes ultérieurs; ce fut un des chefs-d'œuvre de Vauban. Le promontoire rocheux du Bock avait été creusé et casematé de haut en bas; à l'E. était la tour de Mélusine. Les fameux jardins de Mansfeld ont disparu, et du superbe château édifié par le comte Ernest de Mansfeld (1545-1604), gouverneur espagnol, il ne reste que quelques pans de murs. Citons encore le palais gouvernemental, l'hôtel de ville, deux églises, etc.

La ville occupe l'emplacement d'un château romain bâti peut-être par l'empereur Gallien (233-268). En 738, Charles-Martel donne à l'abbaye de Trèves *Lucilinburch*, qu'achète à celle-ci le comte Siegfried en 963. La ville grandit au pied du château. Le 22 nov. 1443, les Bourguignons s'en emparent. En 1479, les Français prennent et reperdent Luxembourg. En 1503 s'élève l'enceinte bastionnée. En 1542 et 1543, les Français l'occupent, mais en 1544 les Espagnols la reprennent. En 1684, Crèquy y entre après un long siège. Vauban la fortifie, mais Louis XIV la restitue à la paix de Ryswyk (1697). Occupée en 1701 par les troupes françaises, elle n'est évacuée qu'à la paix. L'empereur Charles VI en augmente les fortifications (1728-34). Après un siège de sept mois (du 21 nov. 1793 au 7 juin 1796), le général Aubert force les Impériaux (feld-maréchal Bender) à capituler. Elle est restituée aux Pays-Bas en 1815 et reçoit une garnison de 4.000 Prussiens. En 1867, le traité de Londres stipule l'évacuation et la destruction de la forteresse; la première eut lieu en sept. 1867; la seconde, fort coûteuse, en 1872. A.-M. B.

II. HISTOIRE. — Le pays de Luxembourg doit son nom à sa capitale *Lucilinburch*, *Lützelburg*. Il correspond à une partie de l'ancien domaine des *Trévires* (V. ce nom), compris à l'époque romaine dans la *Belgica prima*. C'est une principauté constituée dans l'Ardenne à l'époque féodale. L'origine en remonte au comte Siegfried ou Sigefroy, descendant du marquis Eberhard de Frioul qui avait de grands biens en Lotharingie (V. LORRAINE). Il acquit par échange ou achat, de Wiker, abbé de Saint-Maximin de Trèves, le château de Luxembourg. Il laissa en mourant ses Etats à son second fils *Frédéric*, dont la descendance masculine les conserva jusqu'au milieu du XII^e siècle et s'éteignit en 1136 avec *Conrad II*. Le comté passa alors par sa tante maternelle Ermesinde, mariée à Godefroi de Namur, à leur fils *Henri I^{er}*, dit *l'Aveugle*, comte de Namur, qui mourut en 1196, ne laissant qu'une fille pour héritière. Cette fille, *Ermesinde*, épousa d'abord Thibaut, comte de Bar, puis *Valéran de Limbourg*, marquis d'Arion, qui devint ainsi comte de Luxembourg. De ce mariage naquit *Henri II*, surnommé *le Grand*, qui reçut de l'héritage paternel le comté de Luxembourg (1227) et mourut en 1272. C'est le fondateur de la seconde maison de Luxembourg, qui dès sa mort se divisa en deux branches: *Henri III*, fils aîné de Henri le Grand, revendiqua le Limbourg et périt le 5 juin 1288 dans la bataille de Worringen qui laissa Jean de Bourgogne maître du Limbourg. *Henri IV* (1288-1313) devint empereur en 1308 sous le nom de *Henri VII* (V. ce nom). En 1310, il transmit le Luxembourg à son fils *Jean*, roi de Bohême, qui l'agrandit par des achats, mais s'en occupa peu (V. JEAN DE LUXEMBOURG). Il le transmit à son fils Wenceslas, au profit duquel l'empereur *Charles IV* (V. ce nom) érigea en duché (1354). Par son mariage avec Jeanne de Brabant, Wenceslas acquit en 1355 les duchés de Brabant et Limbourg, que la maison de Luxembourg reperdit à sa mort (1383). Décédé sans enfants, il eut pour héritier son neveu Wenceslas, empereur et roi de Bohême, mort en 1419 (V. WENCESLAS); celui-ci engagea le duché à son cousin Josse de Moravie (1388) et ne le libéra qu'en 1410 pour le donner à sa nièce Elisabeth de Gœrlitz (1411), laquelle épousa Antoine de Bourgogne, tué à Azincourt (1415). Le duché de Luxembourg échappa à la maison d'Autriche, héritière de la maison de Luxembourg, à la mort de Sigismond (1437). En effet, la duchesse Elisabeth céda ses droits au duc de Bourgogne, Philippe le Bon (1444), et en 1444 le Luxembourg fut

uni aux pays bourguignons. Il suivit alors la destinée des *Pays-Bas* (V. cet article), passa aux Habsbourg d'Autriche (1477), à l'Espagne (1555). Le traité des Pyrénées consacra un premier démembrement qui donna à la France Thionville et Montmédy avec leurs dépendances. En 1795, après l'annexion de la Belgique à la République française, la plus grande partie du Luxembourg forma le dép. des Forêts; une parcelle du territoire fut réunie au dép. de l'Ourthe, une autre au dép. de Sambre-et-Meuse. Le congrès de Vienne donna le Luxembourg (érigé en grand-duché) au roi Guillaume des Pays-Bas, pour le dédommager de la perte de ses domaines allemands (de Nassau); il y joignit le duché de Bouillon que la principauté de Liège avait longtemps possédé et que Louis XIV avait fait attribuer par le traité de Nimègue de 1678 à Maurice de La Tour d'Auvergne. Il stipula que ce grand-duché ferait partie de la Confédération germanique et que la place du Luxembourg serait forteresse fédérale. Quelques villages de l'Est furent cédés à la Prusse. La constitution du royaume de Belgique désagrégea encore une fois le Luxembourg qui s'insurgea, mais ne put chasser les Hollandais de la capitale. Le traité du 16 nov. 1831, dit *traité des vingt-quatre articles*, ratifié le 19 avr. 1839, en détacha les villes de Luxembourg, Diekirch, Wiltz, Vianden, Echternach, Grevenmacher et Remich, qui, avec leurs dépendances, constituent le grand-duché de Luxembourg. — La partie wallonne de l'ancien duché demeura à la Belgique et forma la province actuelle du Luxembourg. Les armoiries sont: *d'argent à cinq fasces d'azur, au lion de gueules couronné d'or brochant sur le tout*.

Le roi Guillaume II octroya une constitution au grand-duché (12 oct. 1841), réformée le 9 juil. 1848, puis, dans un sens réactionnaire, le 1^{er} déc. 1856. Le grand-duché resta neutre dans la guerre de 1866. Mais aussitôt après il donna lieu à un grave conflit. Le roi des Pays-Bas avait, par convention du 21 mars 1867, vendu le Luxembourg à Napoléon III. La Prusse qui occupait la forteresse refusa de lui laisser ce simple dédommagement. Bien que la dissolution de la Confédération germanique lui eût ôté tout droit d'y rester. La guerre faillit éclater. Finalement, le 15 avr., la France renonça au grand-duché moyennant que la Prusse retirerait sa garnison. La Russie proposa une conférence que la Prusse accepta (26 avr.) et qui se tint à Londres (7 mai) entre les grandes puissances, la Belgique et la Hollande. Dès le 11 mai, on signa un traité neutralisant le grand-duché sous la garantie collective des puissances. Dans la guerre de 1870, les Luxembourgeois, très favorables à la France, furent l'objet des menaces de Bismarck (3 déc. 1870). L'extinction de la descendance masculine des Orange-Nassau en la personne du roi Guillaume III (23 nov. 1890) a eu pour résultat la fin de l'union personnelle du Luxembourg et du royaume des Pays-Bas, attendu que le congrès de Vienne avait maintenu le pacte de famille des Nassau, excluant l'hérédité par les cognats. C'est Adolphe de Nassau qui, le 23 nov. 1890, devint grand-duc de Luxembourg.

Maison de Luxembourg. — La deuxième maison de Luxembourg, dont nous avons indiqué ci-dessus l'origine, a joué, en dehors du duché, un grand rôle historique. Nous rappelons qu'elle a donné à l'Allemagne l'empereur *Henri VII*, le roi *Jean de Bohême*, les empereurs *Charles IV*, *Wenceslas* et *Sigismond* (V. ces noms). Il faut encore dans cette première branche citer aussi un frère de l'empereur Henri VII, *Baudouin* de Luxembourg, électeur et archevêque de Trèves, né en 1285, mort le 21 janv. 1354. Il fit ses études à Paris et fut nommé archevêque de Trèves fort jeune, en 1308. Lorsque son frère eut été élu empereur en 1309, il prit une grande part à l'administration de l'Allemagne, assambla à Trèves un concile provincial en 1310, suivit l'expédition de son frère en Italie, et, après la mort de celui-ci, contribua à élever à l'Empire Louis V de Bavière. En 1315, il conduisit des troupes au secours de son neveu, le roi Jean de

Bohême, dont les sujets s'étaient révoltés. La réputation de Baudouin l'avait fait rechercher deux fois pour occuper le trône archiepiscopal de Mayence; il dut, sur les instances de la cour de Rome, accepter cet archevêché où il eut à rétablir l'ordre. Il eut à lutter par les armes contre les tentatives d'une noblesse audacieuse. L'empereur Louis V, à la cause duquel il était toujours attaché, lui conféra de grands privilèges. Néanmoins, en 1346, il donna sa voix à Charles, son arrière-neveu, qui devint l'empereur Charles IV. En 1350, il venait de conclure la paix avec ses voisins, lorsque la bourgeoisie de Trèves se révolta contre lui; il conclut avec elle, en 1352, un traité valable pour six ans. Il a fait faire un recueil de tous les titres intéressant l'église de Trèves (2 vol. in-fol.). — La branche aînée de Luxembourg se fondit dans la maison d'Autriche par le mariage d'*Elisabeth*, fille de l'empereur Sigismond, avec Albert, archiduc d'Autriche et empereur (V. ALBERT V).

La seconde branche issue de Henri le Grand a commencé avec *Valeran*, son fils cadet, qui fut tué à la bataille de Nola en 1288; c'est la branche de Luxembourg-Ligny. — *Guy* de Luxembourg, arrière-petit-fils de Valeran, mort en 1374, avait épousé en 1350 Mahaut de Châtillon, héritière de Gui, comte de Saint-Pol. Le roi de France Charles V érigea pour lui la seigneurie de Ligny en comté en 1367. Gui fut tué sur le champ de bataille de Baeswilder, où il combattait avec le duc de Bourgogne — *Valeran III*, fils de Guy, né en 1335, mort le 6 avr. 1417, au château d'Ivoi, dans le Brabant, fut connétable de France. Fait chevalier à l'âge de quinze ans, il était auprès de son père à la bataille de Baeswilder, fut fait prisonnier par Gilbert, sire de Viane, et ne fut relâché que moyennant rançon. Il entra ensuite au service de la France et tomba aux mains des Anglais en 1374. En Angleterre, il sut gagner la sœur du roi, Mathilde de Courtenay, obtint la liberté contre rançon et épousa cette princesse en 1380. Pour le punir de cette alliance avec la maison d'Angleterre, Charles V fit saisir ses domaines qui ne lui furent rendus que par Charles VI. En 1392, Valeran suivit ce roi dans son expédition de Bretagne. Il fut envoyé à Londres, pour traiter de la paix, en 1396, et, l'année suivante, il fut nommé gouverneur de la république de Gènes. La mort tragique de son beau-frère Richard II excita en lui le désir de vengeance; il envoya un cartel au nouveau roi d'Angleterre Henri IV et tenta en 1402 une descente dans l'île de Wight. Il en fut repoussé, et, pour se consoler, il fit pendre en effigie le comte de Somerset à une porte de Calais. Il soutint pendant deux ans, seul et sans l'appui du roi, une lutte contre les Anglais. Le duc de Bourgogne le fit nommer, en 1440, gouverneur de Paris. L'année suivante, il se mit à la tête d'une milice de bouchers qui commît d'horribles excès. Il dut encore à la protection du duc de Bourgogne d'être créé connétable en 1442. La même année, il battit les Armagnacs dans la Basse-Normandie. La défaite des Bourguignons et la fuite de leur duc entraînèrent sa disgrâce, et le roi fit redemander au comte de Saint-Pol l'épée de connétable qu'il refusa de rendre. Son gendre, le duc de Brabant, l'avait nommé gouverneur du château d'Ivoi. Avec Valeran s'éteignit le titre de comté de Luxembourg-Ligny. — *Jean*, frère de Valeran, mort en 1397, fut la tige des comtes de Luxembourg-Saint-Pol. Il épousa Marguerite d'Enghien qui lui apporta le comté de Brienne. — *Pierre*, né le 30 juil. 1369 au château de Ligny, mort à Avignon, le 2 juil. 1387, était un autre frère de Valeran. Il reçut très jeune des dignités ecclésiastiques et fut pourvu de l'évêché de Metz à quatorze ans. Il mourut en odeur de sainteté. — *Jeanne*, née en 1363, morte le 13 nov. 1340, sœur des trois précédents, était en 1395 demoiselle d'honneur d'Isabeau de Bavière. Elle fut marraine du roi Charles VII. C'est à son neveu, Jean de Luxembourg, que fut remise Jeanne d'Arc, prisonnière, en mai 1430. Jeanne de Luxembourg intercèda vivement auprès de lui pour le détourner de vendre sa prisonnière aux

Anglais; elle allait peut-être sauver Jeanne d'Arc par ses instances quand elle mourut.

La tige des Luxembourg-Saint-Pol fut continuée par *Pierre I^{er}*, fils de Jean de Luxembourg, qui épousa la fille du duc de Bedford et mourut de la peste à Rambures, le 31 août 1433, au moment où il marchait contre Saint-Vallery, à la tête d'un corps de troupes anglaises. Il eut pour fils *Louis*, comte de Saint-Pol, connétable de France (V. SAINT-POL). — *Louis de Luxembourg*, frère de Pierre, mort à Hartfield (Angleterre) en 1443, fut promu en 1446 à l'évêché de Thérouanne, se déclara pour les Anglais, et fut fait chancelier par Henri VI, en 1435. Il fit partie du conseil de lord Willoughby, qui commandait en 1436 dans Paris et régnait par la terreur. Lorsque la capitale fut livrée au maréchal de L'Isle-Adam qui l'occupa pour le roi Charles VII, le prélat dut se retirer dans la Bastille, mais bientôt les Anglais se rendirent. Louis de Luxembourg fut nommé archevêque de Rouen, puis cardinal, enfin évêque d'Ely, lorsqu'il dut laisser la France. — *Jean*, comte de Ligny, autre frère de Pierre, mort au château de Guise en 1440, resta aussi attaché aux Anglais et à la maison de Bourgogne. Gouverneur d'Arras en 1414, il fit, sur les frontières de France, diverses incursions dans lesquelles il se montra plein de cruauté. En 1448, il fut nommé gouverneur de Paris par le roi d'Angleterre Henri V. Il commanda plus tard des expéditions dans la Picardie et le Hainaut. Il était à Compiègne lorsque Jeanne d'Arc tomba aux mains du bâtard de Vendôme qui la lui céda; à son tour il la vendit aux Anglais. Il continua ses incursions en France et commit des brigandages dans le Laonnais. Le comte de Ligny refusa de signer le traité d'Arras en 1435 et resta en relation avec les Anglais, affectant une grande indépendance vis-à-vis du roi de France et du duc de Bourgogne. Le roi, irrité de sa conduite, venait de donner l'ordre de l'attaquer lorsque Jean mourut.

Jean de Luxembourg, fils aîné du connétable de Saint-Pol, fut tué à la bataille de Morat en 1476. — *Pierre II*, mort à Enghien en 1482, second fils du connétable, eut plusieurs enfants parmi lesquels *Marie*, qui, en 1487, épousa François de Bourbon, comte de Vendôme (V. BOURBON), et lui apporta les biens de la maison de Luxembourg que Charles VIII lui avait rendus. — *Antoine I^{er} de Luxembourg*, mort en 1510, troisième fils du connétable, fonda la branche de Luxembourg-Brienne. Il prit ce titre de sa bisaïeule, héritière de la maison de Brienne. Il fut employé à diverses négociations importantes par Louis XII qui le fit son chambellan. — *Charles*, fils d'Antoine, mort le 10 déc. 1530, servit avec zèle François I^{er} qui le nomma lieutenant général. — *Antoine II de Luxembourg*, fils de Charles, mort en 1557, défendit vaillamment Ligny contre Charles-Quint. — La branche de Luxembourg-Brienne s'éteignit en 1608, à la mort de *Charles II*, fils de *Jean* et petit-fils d'Antoine II, qui fut gouverneur de Metz. — *François de Luxembourg*, second fils d'Antoine II, mort au château de Pougy le 30 sept. 1613, devint la souche des Luxembourg-Piney. Henri III érigea Piney en duché en 1576 et en pairie en 1581, et Tingry en principauté. Il fut chargé de diverses ambassades à Rome. — *Henri*, mort à Jargeau en 1616, ne laissait qu'une fille, *Marguerite-Charlotte*, morte en 1680. Elle épousa en premières noces *Léon d'Albert*, seigneur de Brantès, troisième fils d'honoré d'Albert de Luynes, qui prit le nom et les armes de Luxembourg (V. LUYNES). Marguerite-Charlotte épousa en secondes noces Charles-Henri de Clermont-Tonnerre. Elle en eut une fille, *Madeleine-Charlotte de Clermont-Tonnerre*, duchesse de Luxembourg, qui épousa le 17 mars 1661 *François-Henri de Montmorency*, comte de Bouville, qui devint pair et maréchal de France (V. MONTMORENCY; V. aussi ce mot pour la descendance du maréchal de Luxembourg et pour tous les membres de la famille de Montmorency qui ont porté le titre de duc de Luxembourg). — *Henri-Léon d'Albert de Luxembourg*, issu du premier mariage de Marguerite-Charlotte, et mort prêtre en

1697, s'était démis, en faveur du mariage de sa sœur utérine, du duché et des biens de sa maison que Madeleine-Charlotte apporta à son mari.

Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes, second fils de Pierre I^{er}, mort le 1^{er} sept. 1477, a fondé en 1433 la branche de Luxembourg-Fiennes. Devenu veuf en 1456, il se fit religieux de Cîteaux et fut évêque du Mans. Il laissa plusieurs enfants. — Son fils *Jacques I^{er}* et son petit-fils *Jacques II* continuèrent sa branche. — Une fille de Jacques II, *Françoise*, par son mariage avec Jean IV, comte d'Égmond, porta la seigneurie de Fiennes dans la maison d'Égmond. — *Philippe de Luxembourg*, autre fils de Thibaut, né en 1445, mort au Mans le 2 juin 1519, fut évêque du Mans en 1477 à la mort de son père. Il cumula l'évêché de Théroüanne avec celui du Mans et fut cardinal. En 1506, il se démit de l'évêché du Mans en faveur de son neveu *François de Luxembourg*, fils de Jacques I^{er}. Il fut légat du pape en France en 1516, couronna la reine Claude, fonda le collège du Mans, à Paris. — Un autre fils de Thibaut de Luxembourg, *François I^{er}*, vicomte de Martigues, commença la branche de Luxembourg-Martigues. — *Sébastien de Luxembourg*, mort en 1569, fils de *François II* et petit-fils de François I^{er}, fut surnommé *le Chevalier sans peur*. Il se signala aux sièges de Metz, de Calais, de Rouen et eut le gouvernement en Bretagne en 1564, par la démission de son oncle maternel, Jean de Bosse, dit de Bretagne, auquel il succéda dans le comté de Penthièvre que le roi Charles IX érigea en duché et pairie en 1569. Ce fut la récompense des services qu'il avait rendus aux combats de Messignac, de Jarnac et de Moncontour, contre les calvinistes. Il mourut d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Saint-Jean-d'Angély. — *Marie*, duchesse d'Étampes et de Penthièvre, vicomtesse de Martigues, fille du précédent, né à Lamballe le 15 févr. 1562, morte le 6 sept. 1623, avait épousé le 12 juil. 1579 Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Pendant la Ligue, elle excita son mari à l'insurrection, souleva Nantes (1589), émit en 1590 des prétentions sur la Bretagne, comme représentant la descendance de Charles de Blois, mais elle dut les abandonner plus tard. — Marie eut une fille, *Françoise de Lorraine*, duchesse de Mercœur, princesse de Martigues, née en 1592, morte le 8 sept. 1669, qui avait épousé, en juil. 1609, César, duc de Vendôme (V. LORRAINE).

BIBL. : BERTELIUS, *Historia luxemburgensis*; Cologne, 1605, in-4. — BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*; Luxembourg, 1741, 8 vol. in-4. — FELSENHART, *le Luxembourg belge et son ethnographie sous la domination romaine*; Bruxelles, 1874, in-8. — PRAT, *Histoire d'Arlon et de la province de Luxembourg*; Arlon, 1873-74, 2 vol. in-8 et atlas. — TANDEL, *les Communes luxembourgeoises*; Arlon, 1889-92, 6 vol. in-8. — NICOLAS VIGNER, *Histoire de la maison de Luxembourg*; Paris, 1619, in-4. — ANDRÉ DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles*; Paris, 1631, in-4. — LE PERC ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*.

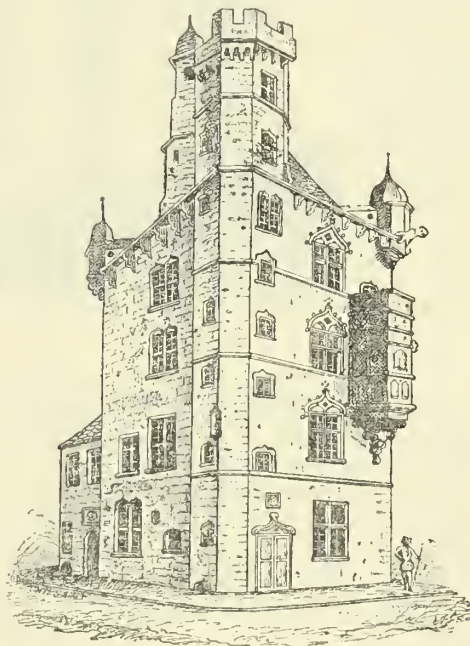
LUXEMBOURG (Duc de), maréchal de France (V. MONTMORENCY [François-Henri de]).

LUXÉMONT-EN-VILLOTTE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François; 473 hab.

LUXEUIL (*Lixovium, Lexovium, Luxovium*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, près du Breuchin; 4,811 hab. Stat. du chem. de fer de Lure à Aillevillers. Moulins, tannerie, distillerie, brasserie, filatures. Carrières de pierre de taille. Dès l'époque gauloise, les bains de Luxeuil étaient fréquentés. Les Romains y ont laissé aussi quantité de souvenirs, sarcophages, statues, bas-reliefs, poteries, monnaies, etc. Mais l'inscription qui attribue à Labiénus la restauration des thermes est manifestement fautive, et les formalités dont on entoura la découverte de ce monument en 1755 ne peuvent que faire croire à une habile supercherie.

Quoi qu'il en soit, Luxeuil était déjà important quand Attila le détruisit en 450. Il ne se releva de ses ruines que vers 590, quand, suivant la tradition, saint Colomban,

religieux irlandais, vint y fonder l'abbaye (V. ci-dessous). Les Sarrasins en 725 et les Normands en 825 le saecagèrent encore. En 1197, nouveau désastre : pendant la guerre qui s'éleva entre Otton de Saxe et Philippe de Souabe touchant la succession à la couronne impériale, la ville, ayant pris parti pour le second des prétendants, fut assiégée et incendiée par Richard de Montbéliard, qui soutenait le premier. En 1229, on l'entoura de murailles. Hugues de Bourgogne, seigneur de Montjustin, frère d'Otton IV, comte de Bourgogne, s'étant vainement efforcé d'y pénétrer en 1293, brûla le faubourg de La Bure. Luxeuil fut encore assiégé, pris et dévasté par les Français sous les ordres de Charles d'Amboise et de Pierre de Craon en 1479 ; par l'armée du duc des Deux-Ponts en 1568 ; par les bandes de Tremblecourt en 1595 ; par les troupes suédoises en 1644. Il capitula devant le maréchal de Turenne en 1642, mais le marquis de Listenois ne parvint pas à s'en emparer en 1674. Le traité de Nimègue (1678) et la réunion de la Franche-Comté à la France mirent enfin un terme à ces faits de guerre. Le démantèlement de la ville fut entrepris peu de temps après, et les six portes de la ville disparurent, ainsi que les tours de l'enceinte, successivement. Les habitants de Luxeuil, affranchis de la mainmorte par l'abbé Thibaut en 1291, élisaient deux conseillers d'administrateurs, l'un composé de quatre membres dits les *co-quatre*, l'autre de treize membres dits les *co-treize*. Louis XIV remplaça en 1693 ces deux conseils par un mayor, un lieutenant de maire, deux échevins et un certain nombre d'assesseurs. L'ancienne église abbatiale Saint-Pierre, aujourd'hui paroissiale (mon. hist.), a été élevée au milieu du xiv^e siècle (1330-40) ; elle a trois nefs. On y remarque plusieurs pierres tumulaires, des stalles richement sculptées, un orgue du commencement du xvii^e siècle soutenu par un géant. Le clocher ne date que de 1527 ; sa flèche



Ancien hôtel de ville de Luxeuil ou Maison carrée.

élançée a été détruite par la foudre en 1680. Un cloître gothique (1405-35) relie l'église à l'abbaye (xviii^e s.), dans les bâtiments de laquelle sont installés la mairie, la justice de paix, le théâtre, le presbytère et un petit séminaire. Luxeuil avait, avant la Révolution, deux autres églises, Notre-Dame et Saint-Martin, qui ont disparu, et quatre chapelles, Sainte-Madeleine, Saint-Léger, Saint-

Jacques et Saint-Roch ; cette dernière existe encore. Parmi les édifices civils, il y a lieu de signaler : la *Maison Clerc* (xiv^e s.) ; l'ancien hôtel de ville (mon. hist.) ou la *Maison carrée* (xv^e s.), dont l'escalier de pierre a une curieuse rampe à jour et qui contient la bibliothèque et le musée ; la *Maison Jouffroy* (xv^e s., colonnade du xviii^e), bâtie par le cardinal de ce nom ; la *Maison du Juif* (xvi^e s.) ; la gendarmerie, installée dans l'ancien couvent des capucins (xvii^e s.) ; le collège (xviii^e s.). A l'établissement des bains, il y a aussi un musée archéologique (antiquités gallo-romaines).

Armes : *coupé : au premier, de Bourgogne-Comté, qui est d'azur semé de billettes d'or, au lion naissant, couronné d'or, armé et lampassé de gueules ; au second, de gueules au soleil d'or.*

ABAYE DE LUXEUIL. — De l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Besançon, fondée au pied des Vosges vers 590 par saint Colomban, religieux irlandais. Les premiers abbés, ses successeurs, furent saint Eustase et saint Valbert. C'est dans cette abbaye que furent tour à tour enfermés Ebroin et saint Léger. Ruinée par les Sarrasins qui, vers 732, tuèrent l'abbé Mellin et plusieurs de ses disciples, elle fut relevée par Charlemagne et devint au moyen âge un centre important d'études ; elle compta à cette époque jusqu'à 300 moines qui se relayaient à l'église pour psalmodier les offices sans interruption de jour ni de nuit. Elle appartenait, durant les derniers siècles de son existence, à la congrégation de Saint-Maur et disparut à la Révolution. LEX.

Eaux MINÉRALES. — Ces eaux « hypothermales, mésothermales ou hyperthermales, amétabilités, manganesiennes ou ferrugineuses faibles, carboniques et azotées faibles » (Rotureau), renfermant encore du chlorure de sodium et de potassium, avec des traces d'arsenic et d'iode, s'administrent en boisson, bains, douches, dans le rhumatisme, les engorgements articulaires, les anciennes plaies, les fièvres intermittentes rebelles, la dyspepsie, la leucorrhée, l'aménorrhée, la chlorose, les maladies de la peau, etc.

BIBL. : L. RAINGUEL, *Description historique et pittoresque de Luxeuil et de ses environs* ; Paris, 1837, in-16. — A. DEY, *Mémoires pour servir à l'histoire de Luxeuil* ; Vesoul, 1862-64, in-8. — Anonyme, *Guide du baigneur à Luxeuil* ; Vesoul, 1864, in-12. — C. DUHAUT, *Luxeuil ancien et moderne* ; Paris, 1865, in-8. — L. ECREMENT, *Essai historique sur la ville et l'abbaye de Luxeuil* ; Besançon, 1865, in-8. — F. GRANDMOUGIN et A. GARNIER, *Histoire de la ville et des thermes de Luxeuil* ; Paris, 1866, in-fol. — E. DESJARDINS, *Les Monuments des thermes romains de Luxeuil* ; Paris, 1880, in-8. — COMTE DE SOULTRAIT, *Notice sur les monuments civils de Luxeuil* ; Besançon, 1883, in-8.

LUXEY. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sore ; 4,514 hab.

LUXIOL. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 257 hab.

LUXORIUS, poète latin de la fin du v^e siècle, un des auteurs des épigrammes conservées dans l'*Anthologie latine* (V. ce mot).

LUXULLIANITE (V. GRANULITE).

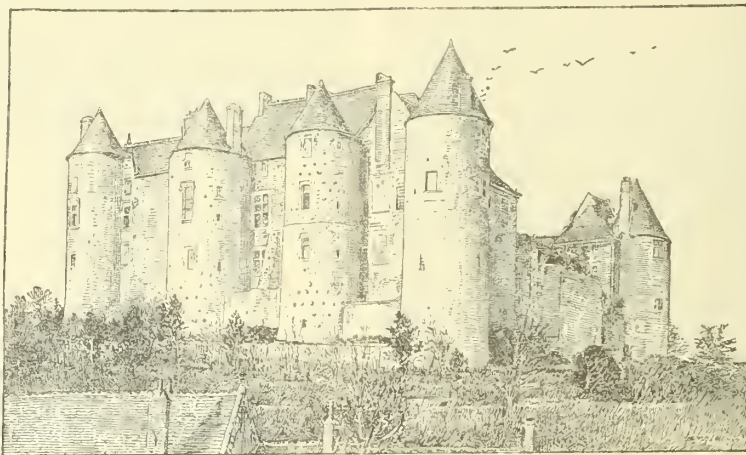
LUY. Rivière de France (V. LANDES et PYRÉNÉES [Basses-]).

LUYERES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Troyes, cant. de Piney ; 498 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Troyes à Châlons. Eglise des xiii^e et xvii^e siècles (jubé, carreaux émaillés).

LUYKEN (Johann), graveur hollandais, né à Amsterdam en 1649, mort à Amsterdam en 1712. Il étudia d'abord la peinture, et il y prit sans doute comme graveur le goût des compositions originales. Il a gravé plus de mille planches, mouvementées et puissantes, toutes d'après lui-même : *le Jugement dernier*, *Jonas à Ninive*, *les Missionnaires des Jésuites devant l'empereur de Chine*, *la Mort de l'amiral Coligny*, *l'Assassinat de Henri IV*, *la Mort de Turenne*. Il a publié de nombreuses suites : *Vie de Jésus*, *Histoire des premiers chrétiens*, *la République des Hébreux*, *Histoire des croisades*, *les Différents Ages de l'homme* (Amsterdam, 1712). Il a illustré la Bible connue sous le nom de *Bible du Mortier* (Amsterdam, 1700) et collaboré à plusieurs ouvrages, entre autres aux *Voyages de Thévenot* (1682). E. Ba.

LUYKEN (Gaspar), graveur hollandais, né en 1660, mort à Amsterdam vers 1710, frère du précédent. Graveur original comme son frère, il a publié plusieurs suites, parmi lesquelles : *les Saisons*, *les Douze Mois*, *Costumes et Cérémonies*. E. Ba.

LUYNES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours ; 4,948 hab. Hôpital. Cette ville, qui s'appelait d'abord



Château de Luynes.

appelait d'abord Maillé (*Malliacum*), conserve les ruines encore fort belles d'un domaine gallo-romain fortifié : un aqueduc, dont il reste plusieurs piles de maçonnerie, y amenait l'eau. Maillé devint ensuite successivement le ch.-l. d'une viguerie, d'une châtellenie, d'une baronnie, d'un comté et enfin, en 1619, en changeant de nom, du duché-pairie de Luynes

en faveur de Charles d'Albert. Au xi^e siècle il existait, un peu à l'O. du castellum, une forteresse féodale qui, reconstruite ou remaniée aux xii^e, xv^e et xvii^e siècles, est devenue le château actuel : à côté est l'ancienne église Notre-Dame-du-Saint-Sépulcre, bel édifice du xv^e siècle. Les armoiries étaient : *d'or, à deux louves rampantes et affrontées d'azur*.

L. LAULLIER.

LUYNES (Ducs de). Branche aînée et seule subsistante de la famille d'Albert. S'il faut en croire des généalogistes peut-être complaisants, elle descendait des Alberti, originaires d'Arezzo, connus dès le xi^e siècle et qui eux-mêmes descendaient des anciens marquis de Toscane. Quoi qu'il en soit, les Alberti vinrent à la fin du xiv^e siècle de Florence au Comtat-Venaissin. *Thomas*, panetier du roi et viguier du Pont-Saint-Esprit en 1415, mort en 1455, fut père de *Hugues*, père lui-même de *Jacques*, père de *Jarques*, dont le fils, *Léon*, tué à Cérsoles (1544), épousa en 1535 Jeanne de Ségur, qui lui apporta la terre de Luynes. De ce mariage naquit *Honoré*, mort en 1592, qui, sous le nom du capitaine Luynes, servit brillamment sous Charles IX, Henri III et Henri IV ; il fut colonel des bandes françaises, commissaire général de l'artillerie en Langue-

doc, gouverneur de Beaucaire (1568), chambellan du duc d'Anjou, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (1589). Il eut trois fils et deux filles : 1° *Charles d'Albert*, duc de Luyes (V. ci-dessous); 2° *Honoré*, seigneur de Cadenet, duc de *Chaulnes* (V. ce nom); 3° *Léon*, sicur de Brantès, gentilhomme du comte du Lude de 1600 à 1608, mort le 25 nov. 1630, conseiller d'Etat d'épée, gentilhomme ordinaire du roi, capitaine des chevaliers-légers de la garde, chevalier des ordres, marié en juil. 1620 à Marguerite de Luxembourg (morte en 1680); il obtint à cette occasion une érection nouvelle du duché-pairie de Piney-Luxembourg; 4° *Marie*, mariée au comte de Grimoard du Roure; 5° *Antoinette*, mariée à Henri de La Marck, prince de Sedan. Le duc de Luxembourg laissa un fils, *Henri-Léon*, duc de Piney-Luxembourg (1630-97), prêtre, enfermé comme fou en 1688, et une fille, princesse de Tingry, religieuse, puis dame du palais de la reine, morte en 1706. Ils cédèrent le duché à leur sœur utérine, *Madeleine* de Clermont-Tonnerre, mariée au comte de Bouteville.

Charles d'Albert, né le 5 mars 1578, mort le 15 déc. 1621, duc et pair, connétable et garde des sceaux, a été l'un des personnages méconnus de l'histoire; on n'a vu en lui tout d'abord qu'un vulgaire favori, avant que les recherches de V. Cousin et de M. Zeller aient montré en lui un homme d'Etat, un prédécesseur inégal et incomplet de Richelieu. D'abord page de Henri IV, il fut, de 1599 à 1607, gentilhomme du comte du Lude, puis entra au service du roi. Pendant la minorité de Louis XIII, il sut se faire bien valoir de ce jeune prince en lui élevant des faucons. Il était aimable, adroit, bien fait et d'une figure agréable. Ambitieux, d'ailleurs, il n'eut pas de peine à deviner quels étaient les sentiments du roi envers Concini, favori de la reine mère; il agit et exploita ces sentiments. Dominant de toute l'énergie de son caractère ce prince de seize ans, il obtint son assentiment à un complot contre le favori, qu'il organisa avec M. de Vitry, capitaine des gardes. Concini fut assassiné par Vitry le 24 avr. 1618. De Luyes reçut le marquisat d'Ancre qui prit le nom d'*Albert* (V. ce mot), sans compter des dons considérables, les titres de grand fauconnier et de premier gentilhomme de la chambre, le gouvernement de Picardie; il fut aussi lieutenant au gouvernement de l'Île-de-France, capitaine des Tuileries et de la Bastille. Il était en fait le maître du gouvernement, mais il ne se servit pas de son pouvoir uniquement pour amasser des richesses. Son premier acte avait été de faire rappeler les anciens ministres de Henri IV, Villeroy, Jeannin, Sillery. Lors de la révolte de d'Épernon, qui avait pris les armes au nom de la reine mère, c'est Luyes (août 1619) qui négocia l'accord entre le roi et sa mère. Il fut récompensé par le comté de Maille, érigé en duché-pairie sous le nom de Luyes; la même année il fut fait chevalier des ordres. Comprenant que la paix entre Marie de Médicis et Louis XIII n'était qu'une trêve, il fit sortir de prison le prince de Condé, qu'il espérait ainsi attacher au service du roi. Les événements montrèrent bientôt l'urgente nécessité de consolider l'autorité royale, menacée à la fois par la reine mère, par les princes, par les protestants. Luyes se consacra à cette tâche, qu'il commença et que Richelieu accompagna: si, étant données les circonstances, ses intérêts étaient d'accord avec ceux du roi, ce n'est pas une raison pour contester les services qu'il rendit aussi à l'Etat. Toute sa conduite obéit d'ailleurs à un plan suivi, dont l'exécution méthodique révèle un homme politique. Une nouvelle révolte des grands fut étouffée (1620), puis l'autorité royale rétablie dans le Béarn où les protestants avaient prosaïté l'exercice du catholicisme. A l'extérieur, Luyes se dégageait peu à peu de la politique espagnole pratiquée par ses prédécesseurs; il renoua avec l'Angleterre et reprit en main la cause de l'indépendance italienne; il fit alliance avec Venise et la Savoie; il envoya Bassompierre à Madrid parler de l'affaire des Grisons sur un ton qui n'était plus, depuis plusieurs années, celui de nos ambassadeurs. Mais les affaires

intérieures ne lui permettaient guère de consacrer ses soins à la diplomatie. La cour était un foyer d'intrigues; le roi se lassait, dit-on, de subir l'influence de son ancien favori. Luyes réussit, en 1621, à reconquérir son pouvoir, à faire disgracier le père Arnoux, confesseur de Louis XIII, et à entraîner le roi à la tête de l'armée chargée de dompter la rébellion du Midi huguenot. Il reçut à ce moment le titre de connétable (3 avr. 1628) et, le 21 août, la charge de garde des sceaux. Il prit Saint-Jean-d'Angély, mais échoua devant Montauban. Il alla mettre le siège devant le château de Monheur; atteint de la fièvre, il fut emporté en quelques jours, peu regretté, dit-on, du roi; sa mort fut accueillie avec joie par l'opinion, comme l'aurait été, sans doute, celle de tout autre favori.

De son mariage (1617) avec Marie de Rohan, fille du duc de Montbazou, plus connue sous le nom de duchesse de *Chevreuse* (V. ce nom), le connétable avait eu : *Louis-Charles*, duc de Luyes, né le 25 déc. 1620, mort le 10 oct. 1690, grand fauconnier en 1643, chevalier des ordres du roi (1661), mestre de camp de cavalerie, grand amateur de recherches sur l'histoire de la noblesse; marié à Marie Séguier, il se retira à Port-Royal à la mort de sa femme; il se remaria en 1661 à Anne de Rohan, sœur cadette de la duchesse de Chevreuse, morte en 1684, puis, en 1685, à Marguerite d'Aligre, fille du chancelier et veuve du comte de Manneville (1644-1722). Du premier lit, il eut : 1° *Charles-Honoré*, duc de *Chevreuse* (V. ce nom); il est dit dans cet article comment ce titre entra dans la famille et comment il a été alternativement, avec le titre de duc de Luyes, porté soit par le chef de la maison, soit par son fils aîné); 2° *Louis-Joseph* (1672-1758), comte d'Albert, quitta la France après un duel; entra au service de l'électeur de Bavière, marié en 1715 à la princesse de Berghes, fait feld-maréchal, ministre d'Etat, comte de Wertimghen et prince de Grimberghen par l'électeur de Bavière, envoyé comme ambassadeur à Paris en 1713 par l'électeur, et accrédité en la même qualité en 1745 par ce prince, devenu empereur sous le nom de Charles VII; il eut une fille, mariée au cinquième duc de Luyes, connu sous le nom de duc de Chevreuse; 3° *Charles-Hercule* (1674-1734), chevalier de Malte, chef d'escadre en 1721. Marin très estimé et habile spéculateur qui s'enrichit dans les affaires du Mississippi; 4° six filles, mariées au marquis de Lavardin, au duc de Montbazou, au prince de Bournonville, au marquis d'Heilly, au comte de Verrue et au marquis de Saisac; toutes six belles, instruites à Port-Royal.

Le duc de *Chevreuse* (V. ce nom), troisième duc de Luyes, eut entre autres enfants : 1° *Honoré-Charles* (V. CHEVREUSE), duc de Montfort, né en 1669, tué à Lavodan en 1704, capitaine des chevaliers-légers de la garde et maréchal de camp en 1702; 2° *Louis-Auguste*, duc de *Chaulnes* (V. ce nom); 3° *Louis-Nicolas*, chevalier de Malte, colonel de dragons, tué à Carpi en 1701. Du mariage du duc de Montfort (1694) avec Jeanne de Courcillon, fille du marquis de Dangeau, naquirent : 1° *Charles-Philippe*, comte de Montfort, puis quatrième duc de Luyes, pair de France (1691-1743), duc de Chevreuse (1695-1758), mestre de camp de cavalerie, marié d'abord à Louise de Bourbon-Soissons, dite princesse de Neuchatel, fille du chevalier de Soissons (bâtard du dernier comte) (morte en 1721), puis à Marie Brûlart (morte en 1763), veuve du marquis de Charost et amie de la reine Marie Leszczyńska; il est l'auteur de *Mémoires* célèbres, en forme de journal; 2° *Paul*, comte de Monfort, évêque de Bayeux en 1729, archevêque de Sens en 1753, cardinal en 1756, premier aumônier de la dauphine en 1747, membre de l'Académie française en 1743 et de l'Académie des sciences en 1755, commandeur des ordres du roi en 1759.

Le duc de Luyes eut du premier lit : *Marie-Charles-Louis* (1717-71), duc de Chevreuse, cinquième duc de Luyes et pair en 1758; il céda le titre de Luyes à son fils le 2 janv. 1759 et garda celui de duc de Chevreuse; lieutenant général en 1748, colonel général des dragons

en 1754, chevalier des ordres du roi, il se distingua à Fontenoy, à Raucoux, à Lawfeld, à la prise de Berg-op-Zoom, à Crefeld et à la retraite de Minden; il n'eut pas d'enfants de sa première femme, fille du prince de Grimbergen (fils lui-même du second duc de Luynes); de son second mariage avec Henriette d'Egmont-Pignatelli, il eut : 1° le comte de *Dunois*, mestre de camp (1740-58); 2° *Louis-Joseph-Charles-Amable* (1748-1807), comte d'Albert, puis sixième duc de Luynes en 1759, pair en 1771, maréchal de camp, colonel général des dragons, député aux Etats généraux en 1789, n'émigra point; il fut nommé sénateur en 1803; de Guyonne de Montmorency-Laval, il eut : *Paul-André-Charles*, duc de Chevreuse et de Luynes (1781-1852), appelé sous l'Empire le comte de Chevreuse, reprit en 1814 le titre de duc de Chevreuse, pair de France en 1814; de Françoise de Narbonne-Pelet (qui a une notice au mot CHEVREUSE), il a eu : *Honoré-Théodorice-Paul-Joseph* (1802-67), huitième duc de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions, célèbre érudit et curieux, qui, entre autres travaux scientifiques et artistiques, a dirigé une expédition à la mer Morte (1864) et la restauration du château de Dampierre; il a publié de nombreux mémoires archéologiques et numismatiques; membre de l'Assemblée législative en 1848; de M^{lle} de Dauvet il eut : le duc de Chevreuse (1823-54), qui, de son mariage (1843) avec M^{lle} de Contades, laissa : 4° *Charles*, duc de Chevreuse, puis neuvième duc de Luynes, né en 1846, lieutenant de mobiles en 1870, tué le 2 déc. au combat de Loigny; marié à une fille du comte de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, il en a eu : le duc actuel de Luynes (dixième duc), *Honoré*, né le 30 oct. 1868, et une fille, mariée au duc actuel d'Uzès; 2° le duc de *Chaulnes* (1852-81) (V. ce nom).

L. DELAVALD.

BIBL. : V. COUSIN, *le Duc et connétable de Luynes*, dans *Journal des Savants*, 1861-63. — B. ZELLER, *Etudes sur le XVII^e siècle, les Dernières Années du connétable de Luynes*, 1880. — BASSOMPIERRE, *Mémoires* (édition publiée par le marquis de Chantérac, pour la Société de l'Histoire de France). — TALLEMANT DES REAUX, *Historiettes*, t. II, pp. 398-410. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Boislisle, t. II, pp. 19-43, 130, t. V, 231 et suiv.; éd. Chéruel, t. IV, p. 446, etc.; *Ecrits inédits*, t. VIII. — DANGEAU, IV, 452. — FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*. — A. MOUTIER, *Recherches sur Chevreuse*, 1876. — G. DE LERIS, *la Comtesse de Verruc*, 1881, etc.

LUYS (Jules-Bernard), médecin français contemporain, né à Paris le 17 août 1828. Interne des hôpitaux de Paris, de la promotion de 1853, docteur en médecine en 1857, médecin des hôpitaux en 1862, M. Luys s'est occupé surtout de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux cérébro-spinal. On lui doit des *Recherches* sur ce système, couronnées par l'Institut en 1865; une *Iconographie photographique des centres nerveux*, récompensée de même en 1873; un ouvrage sur la *Structure et les fonctions du cerveau* (1874); un autre sur les *Actions réflexes cérébrales* (1875); un *Petit Atlas photographique du système nerveux; le Cerveau* (1888). Il a publié un journal spécial, *l'Encéphale* (avec Ball), et il étudie depuis plusieurs années les phénomènes de l'hypnotisme. La plupart de ses recherches sur le sujet se trouvent consignées dans ses *Leçons cliniques à l'hôpital de la Charité* (1890) et dans son journal, *Annales de psychiatrie et d'hypnologie*. M. Luys a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1877.

LUZ-SAINT-SAUVEUR. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, à 732 m. d'alt., au confluent du Gave de Pau et du Bastan, à 43 kil. de la stat. du chem. de fer du Midi de Pierrefitte-Nestalas, qui le dessert; 4.514 hab. Cette localité, renommée surtout par ses eaux thermales, est formée de deux villages bien distincts : Luz et Saint-Sauveur, reliés par une belle route de 1.500 m., qui, laissant à gauche la route de Gavarnie, franchit le Gave sur un pont de marbre.

I. Luz. — HISTOIRE. — Luz était autrefois la capitale de la vallée de Barèges qui formait une sorte de république fédérative; la vallée dépendait du comté de Bigorre, mais

les communications avec le dehors étaient si difficiles, surtout l'hiver, que les habitants jouissaient d'une indépendance presque absolue; lorsque le comté de Bigorre fut réuni pour la première fois au domaine royal sous Philippe le Bel, son fils Charles, comte de la Marche, reconnut et confirma les privilèges des habitants de la vallée.

MONUMENTS. — Les principaux monuments de Luz sont : l'église, qui fut construite par les templiers au XII^e siècle, restaurée aux XV^e et XVI^e et fortifiée vers l'époque des guerres de religion; les ruines du château de Sainte-Marie, qui se dressent au-dessus de Luz, de l'autre côté du Bastan.

Eaux. — Les sources de Barzun-Barèges ont été descendues en 1881 à Luz au moyen de conduits qui suivent la route de voitures de Barèges, à plus d'un mètre au-dessous du sol. Ces eaux sont exploitées depuis 1889 dans un établissement thermal qui appartient à la Compagnie fermière de Barèges.

II. Saint-Sauveur. — HISTOIRE. — C'est, dit-on, en 1569 que la source thermale de Saint-Sauveur fut découverte par Gentien Belin d'Amboise, évêque de Tarbes, qui, fuyant les protestants, s'était établi à Luz. Au siècle dernier, M. de Bèségou, professeur de droit à Pau, à la suite d'une cure qu'il fit aux eaux de Saint-Sauveur, obtint de l'Académie de médecine l'envoi d'une commission spéciale chargée d'en étudier les propriétés. Le rapport ayant été favorable, en 1750 Saint-Sauveur fut déclaré source de l'Etat. Depuis lors, la réputation des eaux s'accrut chaque année.

MONUMENTS. — Le principal monument de Saint-Sauveur est le pont Napoléon, qui met en communication le village avec la route de Gavarnie. Il a été terminé en 1860, en moins de deux ans. Ce pont grandiose a 67 m. de longueur, l'ouverture de l'arche est de 47 m. et la clef est à 65 m. au-dessus du torrent. A l'extrémité du pont, la commission syndicale de Barèges a fait élever une colonne, surmontée d'un aigle colossal, en souvenir de la famille impériale. Deux autres colonnes en marbre, placées à l'entrée et à la sortie de Saint-Sauveur, rappellent les visites de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Berry pendant la Restauration.

Saint-Sauveur possède de charmantes promenades : le jardin anglais, le plateau de la Montalade, le chemin de Sassis, qui en font une des stations thermales les plus pittoresques des Pyrénées occidentales. C'est un centre d'excursions tout indiqué aux touristes qui veulent aller, à 49 kil. de là, visiter le cirque célèbre de Gavarnie et les sources du Gave, ou escalader les crêtes du Taillon et du Marboré. Les environs mêmes de Saint-Sauveur offrent aux ascensionnistes les sites les plus variés, et du haut des pics d'Ardiden, de Nère ou de Bergons, on jouit de vues de montagnes splendides.

Eaux. — Il y a à Saint-Sauveur deux établissements thermaux : l'établissement des Dames et celui de la Montalade, alimentés par deux sources. L'eau, sulfurée sodique, est éminemment diurétique; elle est sédative, tonique et reconstituante et s'emploie avec succès contre l'anémie consécutive aux maladies aiguës et aux hémorragies; les effets en sont également excellents chez les névropathiques, épuisés par de longues douleurs. Henri COURTEAULT.

BIBL. : TAINE, *Voyage aux Pyrénées*; Paris, 1860, in-8. — A. LEQUEURE, *Guide de Barèges, Saint-Sauveur et Gavarnie*; Pau, 1878, in-8. — JOANNE, *Itinéraire général de la France; les Pyrénées*; Paris, 1894, in-12.

LUZ ou LUCIUS (Louis), littérateur suisse, né à Bâle le 9 févr. 1577, mort à Bâle le 10 juin 1642. Il fit de si fortes études qu'à dix-neuf ans il suppléait Buxtorf dans l'enseignement de l'hébreu. Après avoir été pasteur, il fut appelé en 1611 à la chaire de philosophie. On lui doit une grammaire latine et grecque, un dictionnaire grec, de nombreux volumes d'histoire ecclésiastique, *l'Histoire de l'Ordre des Jésuites*, une version allemande de la Bible, et de nombreux manuels à l'usage des étudiants qui ont servi en Suisse pendant plus d'un siècle.

LUZ ou LUCIUS (Samuel), écrivain mystique suisse,

né à Berne le 10 août 1674, mort à Diesbach le 28 mai 1750. Il fut pasteur à Yverdon, puis à la cour du prince Isenbourg-Büdingen et à Diesbach. Très exalté, il réunit autour de lui des gens inspirés qui le considéraient comme un être surnaturel. *Bouquet odorant de fleurs célestes; l'Echelle du ciel; la Fleur de lis de l'amour* sont au nombre de ses livres mystiques.

LUZAC (Etienne), journaliste hollandais, né à Franeker en 1706, mort à Leyde en 1787. Après avoir été pasteur, il devint rédacteur et plus tard propriétaire de la *Gazette de Leyde*, qui obtint une vogue méritée non seulement en Hollande, mais dans toute l'Europe. On consulte encore aujourd'hui ce recueil; il est précieux pour la connaissance de l'histoire du XVIII^e siècle.

BIBL. : HAAG, *la France protestante*; Paris, 1847-59, 9 vol. in-8.

LUZAC (Elie), philosophe et juriconsulte hollandais, né à Noordwijk en 1723, mort à Leyde en 1796. Après avoir pris le grade de docteur en droit, il se fit libraire-éditeur et eut à subir beaucoup de tracasseries pour avoir imprimé l'*Homme-machine* de Lamettrie. Il fonda ensuite plusieurs journaux et revues qui rendaient compte de tous les ouvrages importants parus en Hollande et à l'étranger, et qui contribuèrent pour une forte part à faire entrer la Hollande dans le mouvement philosophique et littéraire. Luzac était un grand admirateur de Montesquieu. Les travaux les plus importants de Luzac sont : *le Bonheur ou Nouveau Système de jurisprudence naturelle* (Berlin, 1753, in-8); *De la Richesse de la Hollande* (Leyde, 1778, 4 vol. in-8). E. H.

LUZAC (Jean), philologue hollandais, né à Leyde en 1746, mort à Leyde en 1807. Sous sa direction, la *Gazette de Leyde* acquit une importance de plus en plus grande et exerça sur la marche générale de la politique européenne une influence réelle. En 1800, il renonça au journalisme pour se vouer tout entier aux études philologiques. Il périt le 12 janv. 1807, victime de l'explosion d'un bateau de poudre qui détruisit une partie de la ville de Leyde. Luzac avait publié des travaux de valeur, entre autres : *De Ostracismo Atheniensium* (Leyde, 1793, in-8).

LUZAN (Ignacio de), poète et critique espagnol, né à Saragosse le 28 mars 1702, mort à Madrid le 19 mars 1734. Tout jeune encore, après la mort de ses parents et pendant la guerre de succession, il fut envoyé en Italie et confié aux soins d'un de ses oncles qui le fit instruire aux écoles de Milan, de Palerme et de Naples. Luzan ne revint en Espagne qu'en 1733. En 1737, parut à Saragosse sa *Poética*, écrite en prose. Profondément imbu des littératures italienne et française, l'auteur cherche à soumettre le libre génie espagnol aux règles du goût classique. Cet ouvrage sensé, illustré d'exemples bien choisis, mais où domine une critique étroite, est le développement de plusieurs dissertations italiennes présentées autrefois par Luzan à l'Académie de Palerme. Luzan fut nommé par Ferdinand VI secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, de 1747 à 1750, puis surintendant de l'Hôtel de la monnaie, trésorier de la Bibliothèque royale à Madrid. C'est dans cette ville qu'il mourut, comblé d'honneurs et membre de plusieurs académies. Outre la *Poétique*, Luzan écrivit deux odes sur la conquête et la défense d'Oran, œuvres correctes, mais d'une médiocre inspiration lyrique; une comédie : *La Virtud Honrada*; *Las Memorias literarias de Paris*, et quelques froides poésies. Il traduisit Anacréon, Sapho et Musée, *le Préjugé à la mode* de La Chaussée, la *Clémence de Titus* et plusieurs autres opéras de Métastase. Il avait connu le poète, durant son long séjour en Italie, et s'était également lié avec Scipion Maffei. Lucien DOLLFUS.

LUZAN-MARTINEZ (José), peintre espagnol, né à Saragosse en 1710, mort à Saragosse en 1785. Envoyé à Naples par les Pignatelli, ses protecteurs, il y devint l'élève de Mastroaleo, condisciple de Solimène. Revenu en Espagne, Philippe V le nomma son peintre; puis il retourna

se fixer dans sa ville natale où l'Inquisition lui donna la charge de censeur pour la peinture. Luzan se maria avec la fille du peintre Zabalo et organisa bientôt, avec l'appui de quelques riches amateurs et d'artistes aragonais, une école de peinture qui reçut plus tard le titre d'Académie de Saint-Louis. Parmi les principaux élèves que forma Luzan, nous devons citer les deux frères Bayeu, José Beraton, Tomas Vallespin, l'orfèvre Martinez et Francisco Goya, le plus justement célèbre d'entre eux. Si l'on en juge par les quelques ouvrages de l'artiste qui sont conservés à Saragosse, au musée provincial et dans quelques églises, son mérite comme professeur l'emportait de beaucoup sur son propre talent d'exécution. P. L.

LUZARCHE (Victor), bibliophile français, né à Tours le 20 juil. 1805, mort à Amélie-les-Bains en 1889. Conservateur de la bibliothèque de Tours, il est connu par les publications très soignées d'ouvrages du moyen âge, entre autres : *Adam, drame anglo-normand du XII^e siècle* (Paris, 1854, in-8); *Chapc de saint Maxime de Chinon* (1853, gr. in-8); *Lettres historiques des archives communales de la ville de Tours, de 1416 à 1594* (Tours, 1861, in-8); *Vie du pape Grégoire le Grand, légende* (1857, in-16).

LUZARCHES. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise; 1,407 hab. Eglise du XII^e siècle.

LUZARCHES (Robert de), architecte français, né à Luzarches (Seine-et-Oise), mort à Amiens en 1223. Ce maître d'œuvres fut chargé en 1220 par Evrard de Fouilloy, évêque d'Amiens, de donner les plans et de diriger le premier des travaux de reconstruction de la cathédrale de cette ville, église qui avait été détruite par un incendie en 1218. A la mort de Robert de Luzarches, les fondations de la nef et du croisillon Snd du transept de la cathédrale étaient achevés, et les murs, piliers et colonnes de ces parties, s'élevaient déjà à quelques mètres au-dessus du sol (V. t. XII, p. 977, aux biographies de Thomas et Regnault de Cormont, maîtres d'œuvres qui furent les successeurs de Robert de Luzarches dans les travaux de la cathédrale, l'indication d'une dalle encore existante au musée d'Amiens et conservant les effigies de ces trois maîtres d'œuvres. En outre, une inscription mutilée, découverte en 1844 sur le portail Saint-Honoré (portail du transept Sud) de la cathédrale, permet, par l'interprétation qu'en a donné M. A. de Montaiglon, d'attribuer à Robert de Luzarches le dessin de ce portail. Charles LUCAS.

LUZAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Saint-Varent; 658 hab.

LUZÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 472 hab.

LUZE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt, sur la Luzine; 440 hab. Moulin. Camp antique au S.-E. de la commune.

LUZECH. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Cahors; 1,549 hab.

LUZÈGE. Rivière du dép. de la Corrèze (V. ce mot, t. XII, p. 1071).

LUZEL (François-Marie), littérateur français, né à Plouaret le 22 juin 1821, mort à Quimper le 26 févr. 1895. Neveu de *Le Huérou* (V. ce nom), il fut professeur en divers collèges de province, journaliste, et devint, en 1881, archiviste du Finistère. Il a passé trente années de sa vie à parcourir la Bretagne pour y recueillir les chansons populaires, les drames, contes et légendes. Il y était connu sous le nom de « Juif-errant de la Basse-Bretagne ». Il a laissé, outre ces travaux qui lui ont valu une des premières places parmi les folkloristes, des poésies françaises et bretonnes, entre autres : *les Chants de l'épée* (1856, in-12); *Bepred Breizad* (Toujours breton) (Morlaix, 1865, in-8); *Gwerziou Breiz-Isel* (Lorient, 1869-74, 2 vol. in-8); *De l'Authenticité des chants du Barzaz-Breiz* (1872, in-8); *Veillées bretonnes* (1875, in-12); *Légendes chrétiennes de Basse-Bretagne* (1881, 2 vol. in-12); *Soniou Breiz Isel* (1890, in-8); *Jean Kerglogor*

(1891, in-12); *Deux Bardes bretons* : A. Brizeux et P. Proux (1839, in-12). R. S.

LUZENACH. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes; 348 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Ax. — Talc.

LUZÉLAN (Le). Rivière du dép. de la Drôme (V. ce mot, t. XIV, p. 4124).

LUZÉRET. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Gaultier; 447 hab.

LUZERNE. I. BOTANIQUE. — (*Medicago* L.). Genre de plantes, famille des Légumineuses-Papilionacées, renfermant une quarantaine d'herbes et de sous-arbrisseaux répandus dans les régions tempérées de l'hémisphère N. Les caractères sont ceux des Trèfles (V. ce mot); seul le fruit diffère : c'est une gousse à surface lisse ou hérissée



Medicago sativa L.

d'aiguillons, arquée ou enroulée en spirale. L'espèce la plus importante est la Luzerne commune (*M. sativa* L.) qu'on prétend originaire de la Médie et qui est cultivée en Europe depuis un temps immémorial comme plante fourragère. On l'employait jadis comme tonique et stomachique sous le nom de *Herba medicinalis*. — La Luzerne en arbre (*M. arborea* L.), qui croit dans toute la région méditerranéenne et serait, dit-on, le ζόριον; d'Hippocrate ou le *Cytisus* des Latins, est douée de propriétés purgatives et

diurétiques; sa racine passe pour être galactogogue. Citons enfin la *Lupuline* (V. ce mot). D^r L. Hx.

II. AGRICULTURE. — La luzerne est une des plus précieuses de nos plantes fourragères; elle occupe actuellement en France une superficie d'environ 800,000 hect. Cette plante est originaire de Médie; elle fut importée en Grèce cinq siècles av. J.-C. et de là se répandit dans les Gaules. Ce n'est qu'en 1637 qu'elle a été introduite en Angleterre. La luzerne est rustique; ses racines sont longues, pivotantes et s'enfoncent profondément dans le sous-sol, où elles vont puiser les principes utiles qui sans elles seraient inutilisés. Cette propriété, jointe à celle qui possède la luzerne de pouvoir utiliser l'azote libre de l'atmosphère, en fait une plante améliorante par excellence. Loin d'épuiser la terre en azote, elle l'enrichit au contraire. La luzerne occupant le sol pendant plusieurs années est généralement hors assolement; toutes les terres lui conviennent, pourvu qu'elles renferment du calcaire et qu'elles soient suffisamment profondes; dans les terres peu profondes, il lui faut un sous-sol perméable. On sème la luzerne sur terre nue ou dans une céréale; dans le Midi, la semence est effectuée en automne; dans le Nord et le Centre, on sème au printemps, généralement avec l'avoine ou l'orge, qui protègent la jeune luzerne, d'ailleurs assez sensible aux gelées tardives. On répand de 20 à 25 kilogr. de graines par hectare; celles-ci doivent être peu profondément enfouies; aussi un simple roulage est-il suffisant.

Une luzernière, pour donner abondamment et pendant longtemps, demande à être entretenue. Il faudra détruire les mauvaises herbes, enlever les pierres; si la terre est quelque peu compacte, un hersage au printemps est avantageux dès la seconde année du semis. Presque toujours le plâtrage est très favorable; on le pratique de bonne heure au printemps, à la dose de 2 à 4 hectol. par hectare. Au moment du hersage de printemps, il est bon aussi d'appliquer à la luzernière des engrais phosphatés ou potassiques, soit 200 kilogr. de superphosphate et 400 kilogr.

de sulfate de potasse. Il faudra éviter de mettre du fumier sur les luzernières. La *cuscuté* (V. ce mot) devra être détruite dès qu'elle se montrera. La première récolte de luzerne se fait pendant l'été qui suit l'année du semis. On fauche lorsque la plante est en fleur. Par la dessiccation, la luzerne perd environ 70 à 75 % de son poids. Dans le Midi, on fauche quatre et même cinq fois dans une année, et le rendement oscille entre 42,000 et 43,000 kilogr. de fourrage vert; dans le Nord, on n'obtient que deux ou trois coupes et on obtient 8,000 à 10,000 kilogr. C'est vers la troisième année que la luzernière donne le maximum de produits. Les regains de luzerne sont plus riches que la première coupe, comme le montrent les analyses suivantes dues à M. Joulie :

	1 ^{re} coupe	Regain
Azote.....	28,84 % ₁₀₀	50,72
Acide phosphorique.....	6,81	42,86
Potasse.....	43,95	30,30
Chaux.....	29,00	48,95
Magnésie.....	3,43	4,76

Dans le Midi, une luzernière peut être conservée huit et même dix ans; dans le Nord et le Centre, il faut procéder au *défrichement* (V. ce mot) dès la quatrième ou cinquième année. Il est bon de ne pas faire revenir trop souvent la luzerne à la même place; un intervalle de huit à dix ans est indispensable. — La luzerne peut être donnée aux animaux de trois façons : 1^o à l'état vert; dans ce cas, il faut la distribuer avec précaution, en petite quantité, et surtout éviter qu'elle soit humide, car elle produit des indigestions ou des météorisations chez les ruminants; la luzerne verte, ces restrictions faites, convient surtout aux vaches laitières, parce qu'elle est nutritive et rafraîchissante; 2^o à l'état de foin; celui-ci est plus nutritif que le bon foin de prairie naturelle, surtout s'il a été bien fané; il est très goûté des chevaux, des vaches et des bêtes à laine; il favorise l'engraissement; 3^o à l'état de regain; celui-ci a les mêmes qualités que le foin, mais il est encore plus nutritif, quoique sa valeur marchande soit moindre. En France, nous récoltons, année moyenne, de 35 à 38 millions de quintaux de luzerne, représentant une valeur totale de 200 à 250 millions de fr. A. LARBALETIER.

LUZERNE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô; 77 hab.

LUZERNE-D'OUTREMER (La) (V. LUCERNE).

LUZERNE. Famille française (V. LA LUZERNE).

LUZILLAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Maringues; 4,560 hab.

LUZILLÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Bléré; 4,489 hab.

LUZINAY. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Vienne; 888 hab.

LUZK (polonais *Luck*). Ville de Russie, gouv. de Volhynie, sur le Stur et le Gishiz; 15,000 hab. Evêché catholique romain. Château du xvi^e siècle. Commerce de blés. Colonie de juifs caraites. Ce fut au xi^e siècle la capitale d'une principauté importante.

LUZOIR. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle; 583 hab.

LUZULE (*Luzula* DC) (Bot.). Genre de plantes Monocotylédones, de la famille des Joncacées, très voisin des *Jones* (V. ce mot), dont il ne diffère que par l'ovaire uniloculaire, avec un placenta basilaire qui porte trois ovules dressés, anatropes, à micropyle inférieur et extérieur. On en connaît environ vingt-cinq espèces répandues dans les régions tempérées du globe et dans les montagnes des pays chauds. Ce sont des herbes vivaces, souvent cespitueuses. Parmi les espèces les plus communes, citons : *L. Forsk.* DC., partout très répandu dans les bois, et *L. maxima* DC., surtout propre aux montagnes. D^r L. Hx.

LUZURIAGA (Claude-Antoine de), homme politique espagnol, né vers 1810, mort à Madrid le 23 juin 1874. Ami personnel du duc de la Victoire, il remplit de hautes

fonctions dans la magistrature, passa en 1852 dans l'opposition, fut ministre des affaires étrangères du cabinet Espartero (nov. 1854-juin 1855), puis président de la cour suprême et, en 1858, conseiller d'Etat.

LUZY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont; 4,507 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Belfort. Coutellerie.

LUZY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay; 306 hab.

LUZY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, sur l'Alène; 3,211 hab. Stat. du ch. de fer de P.-L.-M. Tanneries. Ancien chef-lieu d'une baronnie relevant du comte de Nevers, réunie au comté par Bonne d'Artois en 1418. Nombreux vestiges de l'époque romaine. Eglise paroissiale de Saint-Pierre du XII^e siècle, avec chapelles du XVI^e siècle; épitaphes du XVII^e siècle. Restes du château du XIV^e siècle. Tapisseries à l'hôtel de ville. M. P.

LUZZARA. Bourg d'Italie, prov. de Reggio d'Emilie, sur le Pô, à 5 kil. N.-E. de Guastalla; 2,200 hab. (pop. de la com., 7,800 hab.). Victoire remportée par le duc de Vendôme sur le prince Eugène de Savoie (15 août 1702).

LUZZATTI (Luigi), économiste, juriconsulte et homme politique italien, né en Vénétie en 1842, d'une famille israélite. Il n'avait pas encore trente ans lorsque les collègues d'Oderzo et de Piove l'éhrent député. Aussi son élection fut-elle annulée par deux fois, et ce n'est qu'à la troisième qu'il put entrer à la Chambre, où il prit place à droite. Son esprit pratique et son savoir très étendu ne tardèrent pas à lui donner une grande influence. Il fut d'abord secrétaire général au ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Le 6 févr. 1889, il fut élu président de la commission du budget, contre le candidat de M. Crispi alors au pouvoir. Ministre du trésor dans le cabinet Rudini (9 févr. 1891-15 mai 1892), il s'efforça d'obtenir des économies dans le budget. Outre ses nombreux rapports parlementaires, il a publié, notamment dans la *Nuova Antologia*, de remarquables études sur l'épargne, la coopération, la protection du travail dans les fabriques. On cite aussi de lui : *Spinoza e i precursori della libertà di coscienza*, *Il Giudizio sulle elezioni politiche contestate in Inghilterra e in Italia*, *L'Esposizione di Parigi e la potenza produttiva delle nazioni moderne*, *Lo Stato e la Chiesa nel Belgio*, *La Embriologia e la evoluzione delle costituzioni politiche*. Il professe le droit constitutionnel à l'université de Padoue. Philanthrope actif, il s'est fait le promoteur de banques populaires et d'institutions de secours mutuels. F. H.

LUZZI DA FELTRO OU LORENZO LUZZO DA FELTRE, peintre italien, né probablement à Feltre vers 1474, mort après 1522, peut-être en 1526. Il alla à Florence, à Rome, et à Venise, où il travailla au Fondaco de' Tedeschi comme élève de Giorgione. En 1541, il retourna à Feltre où il a peint des tableaux d'autel et des décorations de façades. Quelques-unes de ses œuvres sont conservées aux musées de Vicence et de Berlin. Il résulte de recherches récentes qu'il n'a rien de commun avec Morto da Feltre.

BIBL. : BURKHARDT, *Cicerone*, 6^e éd. — CAFFI, *Il Morto da Feltre... e Lorenzo Luzzo da Feltre*, *Archivio Storico Lombardo*, 1889. — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, III.

LVOV (Alexis-Fedorovitch), compositeur russe, né à Reval le 25 mai 1799, mort à Kovno le 16 déc. 1870. Violoniste distingué, il entra dans l'armée, devint aide de camp du tsar Nicolas, directeur de sa chapelle (1836), puis de tous les instituts musicaux de Saint-Petersbourg. Son œuvre la plus fameuse est l'hymne national russe « Dieu protège le tsar ! » (texte de Shukovskij, 1833). Citons encore trois fantaisies pour violon avec orchestre; un remaniement du *Stabat mater* de Pergolèse; des opéras : *Onéine*, *Starosta*, etc. A.-M. B.

LWÓW (all. *Lemberg* ou *Lawenburg*, ruthène *Lwihorod*, polonais latinisé *Lecopol*). Capitale du royaume autrichien de Galicie et Lodomerie, sur le Pelter (all. du

Bog), à 278 m. d'alt., dans une vallée étroite et profonde; 127,943 hab. La cité proprement dite, au centre, compte à peine 400 maisons sur 25 hect.; les grands faubourgs qui l'entourent occupent plus de 3,200 hect.; les principaux sont ceux de Halicz, Lyczakov, Zielo, Stryer, Grodek, Janov, Cracovie et Zolkiev. La ville intérieure était entourée jadis d'une double enceinte supprimée en 1811 et remplacée par une promenade. Au N. est la colline de sable du Sandberg avec les ruines de l'ancien château. Lwów est une ville moderne bien bâtie, aux rues régulières, propres et bien pavées, avec de belles places, des maisons et des monuments de style noble. Des 72 églises que Joseph II réduisit à une vingtaine (il y en a aujourd'hui une trentaine), on peut citer la cathédrale catholique grecque en style italien (1740-79), la cathédrale catholique latine en style gothique (1350-1460); l'église des Bernardins (belle tour); celle des Dominicains (avec une célèbre image de la Vierge et le tombeau de la comtesse Borkovska par Thorwaldsen); la cathédrale des Grecs-Unis en style byzantin; celle des Arméniens (du XIV^e siècle), etc. Il subsiste encore une partie des couvents qui valurent au XVII^e siècle à Lwów le surnom de « cité des moines ». Au centre de la ville est la place du Ring, carré régulier orné de quatre fontaines et d'une belle tour. Parmi les habitants, la grande majorité sont Polonais, le reste Allemands et Ruthènes; les catholiques latins forment les 4/7, les juifs 2/7, les catholiques grecs et quelques protestants le reste. Il s'y trouve un évêque catholique latin, un évêque grec-uni, un archevêque arménien, un consistoire calviniste, une surintendance luthérienne, etc. La tolérance religieuse y est grande comme dans toute la Galicie.

Lwów est un centre industriel; 30 % des habitants vivent de l'industrie. Il y existe des ateliers de chemins de fer, des fabriques de machines, d'instruments agricoles, de poterie, des scieries, des huileries, des brasseries, des distilleries, des fabriques de liqueurs, des imprimeries, des lithographies, etc. Il s'y fait, surtout aux trois foires annuelles, un grand commerce de denrées agricoles. — La ville possède une université, fondée en 1784, qui compte un millier d'étudiants quoique n'ayant pas de faculté de médecine. L'institut national du comte Ossolinski possède une belle bibliothèque (3,000 manuscrits, 90,000 volumes), des collections d'antiquités, monnaies, médailles, estampes, etc.

HISTOIRE. — La ville de Lwów fut fondée vers 1259 par le roi ruthène Daniel pour son fils le prince de Halicz, Léon, dont elle prit le nom. Détruite par les Tatares en 1261, elle fut reconstruite en 1270 sur son emplacement actuel. En 1340, le roi de Pologne, Casimir le Grand, s'en rendit maître, y bâtit deux nouveaux châteaux, l'agrandit, y attira des colons allemands et lui donna une charte calquée sur celle de Magdebourg. Jusqu'au règne de Sigismond I^{er}, l'allemand y fut la langue officielle. Louis de Hongrie en remit l'administration à Wladislaw, prince d'Oppeln (1372). En 1387, elle fut occupée par les Hongrois, puis donnée en dot à Hedwige, mariée à Wladislaw Jagellon, qui l'unit à la Pologne. Ses privilèges commerciaux l'enrichirent. En 1442, l'archevêché catholique romain, créé à Halicz en 1375, y fut transféré. Lwów était la capitale reconnue des pays russes de la Pologne (*terra Russia*), lesquels avaient une autonomie qui ne fut amoindrie qu'à partir de 1433. C'était un des entrepôts de commerce avec l'Orient qui, depuis la prise de Constantinople par les Turcs, suivit beaucoup la voie de terre. Lwów soutint des sièges contre les Lithuaniens (1350), les Valaques (1498), les Turcs (1524), les Cosaques de Chmelnicki (1648 et 1655), les Turcs (1672), fut pillée en 1704 par le roi de Suède Charles XII. Le premier partage de la Pologne l'attribua à l'Autriche (1772). En 1848, elle se souleva et fut bombardée le 2 nov. A.-M. B.

LY-FONTAINE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy; 235 hab.

LYALL (Sir Alfred Comyns), administrateur et écrivain

anglais, né à Londres le 4 janv. 1835. Il servit dans l'administration des Indes, fut commissaire du Bérar, agent général du Radjpour, puis gouverneur des provinces du Nord-Ouest (1882). Revenu en Angleterre, il fut nommé membre du conseil des Indes (1888). On lui doit des travaux fort remarquables : *Asiatic Studies religious and social* (1882), traduit en français sous le titre de *Etudes sur les mœurs religieuses et sociales de l'extrême Orient* (Paris, 1885, in-8); *Life of Warren Hastings* (1889); *Natural Religion in India* (1891); *Rise of the British Dominion in India* (1893; des poésies : *Verses written in India* (1889), etc.

R. S.

LYAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas; 658 hab.

LYCENA (Entom.) (V. LYCÈNE).

LYCALOPEX (Zool.) (V. CHIEN).

LYCANTHROPIE (Méd.). Les formes que revêt le délire chez les aliénés sont parfois des plus étranges; certains malades en viennent à nier leur personnalité, à prétendre même qu'ils ont perdu jusqu'à l'apparence humaine, que leur corps s'est transformé en celui d'un animal, chien, loup, cheval, oiseau, etc. On a fait du mot *zoanthropie* un terme générique pour désigner dans leur ensemble ces curieuses aberrations intellectuelles, tout en réservant un nom spécial à chacune de leurs variétés : c'est ainsi que le mot *lycanthropie* sert à définir l'état particulier de ceux qui se figurent être changés en loups. D'observation assez rare aujourd'hui, le délire lycanthropique tient pourtant une grande place dans l'histoire de l'aliénation mentale. L'œuvre médicale de l'antiquité abonde, à son égard, en documents que l'on croirait renouvelés de la fable de Lycaon, ce roi d'Arcadie que l'auteur des *Métamorphoses* dépeint « couvert de longs poils, troublant le silence des bois par ses hurlements, cherchant à exercer son avidité féroce sur les troupeaux, dont la chair et le sang devaient lui servir de pâture ». Ces fictions mythologiques, vulgarisées par les poètes, ne pouvaient manquer d'impressionner fortement les esprits crédules et de fournir à leurs divagations des thèmes singuliers. Au moyen âge, le délire lycanthropique se rattache à la démonomanie ou plutôt se confond avec elle, et l'on sait combien les démonopathes furent nombreux à une époque où l'intervention du diable était regardée comme naturelle, où la croyance à la magie, aux sorciers, aux loups-garous était pour ainsi dire un article de foi ! Favorisée dans son développement par l'ignorance et la superstition, la lycanthropie sévissait dans certaines contrées à la façon de véritables folies épidémiques, se propageant de village en village et alimentant de victimes les bûchers qu'on allumait pour la plus grande purification des « possédés ». Quoi qu'il en soit de cette pratique barbare et des préjugés religieux qui l'inspiraient, il faut convenir que les lycanthropes étaient loin de se montrer toujours inoffensifs et qu'ils cédaient trop souvent aux sauvages impulsions (actes homicides, anthropophagie, nécrophilie) que suscitait en eux leur métamorphose imaginaire (V. LOUP-GAROU).

D^r SAURY.

BIBL. : CALMÉL, *De la Folie*; Paris, 1845.

LYCAON. I. MYTHOLOGIE. — Roi mythique d'Arcadie, fils de Pelagus et de Mélibée (fille d'Océanus). On lui attribuait la fondation de la ville de Lycosura, l'institution du culte de Zeus Lycéen; on lui attribuait des sacrifices humains. On racontait que ses nombreux fils auraient été exterminés par Zeus pour leurs sacrilèges, à l'exception du seul Nyctimus. Une autre version faisait changer Lycaon et ses fils en loups.

II. ZOOLOGIE (V. CHIEN).

LYCAONIE. Contrée antique de l'intérieur de l'Asie Mineure, entre la Cappadoce à l'E., la Cilicie et l'Isaurie au S., la Pisidie et la Phrygie à l'O., la Galatie au N. Elle correspond à un steppe qu'évitent les routes commerciales. C'est une vaste plaine sans cours d'eau, parsemée de lacs salins, adossée au S. à des montagnes et dont les troupeaux de moutons et le sel forment les seules richesses. La capi-

itale est Iconium. Le peuple des Lycaoniens, mentionné pour la première fois dans l'expédition de Cyrus le Jeune, a dû venir de l'E. et refouler les Phrygiens (qui au milieu du VI^e siècle tenaient encore Iconium). Ils n'obéirent guère aux Perses, ni aux dynastes grecs qui suivirent, mais ne formèrent de royaume puissant que sous Amyntas après la mort duquel ils furent conquis par les Romains et rattachés à la province de Cappadoce. C'étaient des nomades pasteurs et brigands, dont la race est ignorée. Leurs villes, généralement grecques, étaient Iconium, Laodicée la Brûlée, Derbe, Antiochiana, Laranda, Tyriæum, Vasata, Soatra, Histra, Cosopassus. Aucune n'eut d'importance réelle dans l'antiquité.

A.-M. B.

LYCÉE. I. Histoire. — Le Lycée (*Lykeion*) était, à Athènes, un lieu dédié à Apollon Lykeios dont le bois sacré et le gymnase (le plus ancien d'Athènes) attiraient de nombreux promeneurs. Aristote et les péripatéticiens y enseignèrent, ce qui fit donner à leur école philosophique le nom de Lycée (V. ARISTOTE, t. III, p. 934). Plus tard, ce nom servit, notamment à Rome, pour désigner des établissements d'enseignement philosophique. Ce nom, remis à la mode par le roman du jeune Anacharsis, fut repris en France à l'époque du Consulat (V. ci-après). En Bavière, les lycées sont des sortes d'universités inférieures et comptent peu d'élèves. A Berlin, à Darmstadt, on désigne par ce nom des établissements féminins d'enseignement supérieur.

LYCÉE RÉPUBLICAIN. LYCÉE DES ARTS. ATHÈNES. — Le Lycée (qui s'appela plus tard Lycée républicain, puis Athénée) fut fondé en 1781 par l'aéronaute Pilâtre de Rozier, pour donner aux gens du monde des connaissances générales, surtout en matière de sciences et de littératures étrangères; peu à peu il finit par offrir les enseignements les plus variés. Favorisé par la haute noblesse et pourtant pénétré des idées nouvelles, il rencontra une très grande faveur. Malgré l'établissement de nombreuses institutions rivales, il se soutint jusqu'à la fin de 1849; il est vrai que ses abonnés durent souvent ajouter à leur cotisation des sacrifices pécuniaires auxquels ils ne se refusèrent guère durant soixante ans, soutenus par leur zèle pour la foi philosophique et littéraire du XVIII^e siècle. Outre La Harpe, qui y a lu son cours de littérature, outre Ginguéné, qui y a donné la primeur de son histoire de la littérature italienne, Garat, Fourcroy, Vauquelin, Brongniart le géologue, Parmentier, Gérard, Cuvier, Biot, Thénard, Sicard, Ampère le mathématicien, Joseph Chénier, Lemercier, de Blainville, J.-B. Say, Fresnel, Robiquet, Pouillet, Mignet, Dumas le chimiste, Adolphe Blanqui, Trélat, Terenzio Mamiani, Armand Marrast, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Léon Halévy, Auguste Comte, Payen, Jules Janin, Philariète Chasles, Babinet, Hippeau, M. Legouvé, etc., y ont enseigné. Ces cours occupèrent très vivement l'opinion jusque vers 1825, et c'est là que s'est préparée la clientèle des cours publics de la Sorbonne et du Collège de France fort peu suivis en général au XVII^e siècle et au XVIII^e. — Le Lycée ou Athénée des Arts, avec lequel on l'a souvent confondu, fut fondé en 1792, brilla pendant l'époque républicaine, puis végéta jusqu'en 1869.

II. Administration. — La création des lycées remonte à la loi générale sur l'instruction publique du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802). Ces établissements étaient destinés à remplacer les écoles centrales et à pourvoir à l'enseignement des lettres et des sciences. Des boursiers, dont le nombre fut primitivement fixé à 6,400, mais resta toujours au-dessous de ce chiffre, devaient y être entretenus aux frais de l'Etat. Les départements et les communes payèrent, en outre, dans les lycées, des bourses assez nombreuses. Il y eut jusqu'en 1845, sur le territoire français, 36 lycées, dont 4 à Paris; il y en avait 38 à la fin du gouvernement de la Restauration, 53 à la fin du règne de Louis-Philippe, 56 en 1850, 83 en 1871; leur nombre est aujourd'hui de 110, dont 42 à Paris. Le nombre des élèves y était de 9,068 en 1809, de 18,697 en 1842, de 53,816 en 1887, de 53,974 en 1893. Leur nom de lycées fut changé en

celui de *collèges royaux* lors de la seconde Restauration, et ils conservèrent cette appellation jusqu'à la révolution de 1848. L'administration des lycées fut confiée dès le début à un *proviscur*, assisté d'un *censeur*; mais le règlement général de 1803, tout en donnant au proviseur et au censeur un droit de contrôle sur la gestion économique et sur les dépenses, en laissait toute la responsabilité à un *procureur-gérant* qui réunissait la double qualité d'ordonnateur et de payeur. Le règlement du 19 sept. 1809 supprima les inconvénients de cette confusion en donnant au proviseur les fonctions d'ordonnateur et une véritable responsabilité dans la gestion économique; les procureurs-gérants prirent le titre d'*économcs* et devinrent des comptables, uniquement responsables des deniers en caisse et des approvisionnements en magasin, chargés en outre de la direction de tout ce qui, dans le service intérieur, ne concerne ni l'enseignement ni la discipline. Cet état de choses a été sensiblement modifié depuis, et la responsabilité matérielle des proviseurs en matière économique diminuée, mais ils ont conservé une responsabilité morale et sont restés seuls ordonnateurs des dépenses. — A l'origine, chaque lycée dut se suffire avec ses propres recettes. Le malheur des temps et la négligence que l'on mit en beaucoup d'endroits à faire rentrer le prix des pensions placèrent un certain nombre de lycées dans une situation très difficile après la chute de l'Empire: en 1816 plusieurs furent sur le point de faire banqueroute. La régularisation du régime des bourses en 1817 et l'affectation d'une somme fixe, sur les fonds du Trésor, destinée à payer les traitements des fonctionnaires, tira les lycées de ce mauvais pas. Depuis lors, l'Etat a continué à équilibrer les budgets de ces établissements, soit en y concentrant un nombre plus ou moins grand de boursiers, soit en intervenant par des subventions spéciales. — Les bâtiments ou furent installés les lycées furent compris au nombre de ceux dont le décret du 9 avr. 1814 concéda la propriété aux communes, avec obligation à celles-ci d'en supporter les charges et les réparations. L'entretien des établissements, sauf certaines menues dépenses, est encore aujourd'hui à la charge des villes où les lycées sont établis. Quant aux constructions nouvelles, la loi du 20 juin 1885 a fixé à 50 % de l'ensemble des opérations les subventions qui peuvent être accordées par l'Etat. — Les premiers lycées furent, pour la plupart, établis dans d'anciens couvents ou dans d'anciennes maisons d'éducation. La disposition intérieure laissa souvent fort à désirer tant au point de vue de la commodité qu'au point de vue de l'hygiène. Il fallut de longues années pour que les installations les plus indispensables, même à la propreté élémentaire, fussent partout établies; la nourriture y fut longtemps médiocre et mal surveillée, variable suivant les besoins plus ou moins grands d'économie de chaque établissement; les classes, trop souvent mal aérées, mal éclairées, difficiles à chauffer, restèrent dépourvues de cartes de géographie, et en bien des endroits les cabinets de physique et les laboratoires de chimie furent insuffisamment organisés; il en était de même de l'installation relative à la gymnastique dont la nécessité ne fut comprise que depuis le ministère Duruy. Les lycées nouvellement construits, et surtout dans les vingt dernières années, ont été largement pourvus d'air, de lumière et de tous les perfectionnements que les progrès de la science et de l'hygiène ont permis de réaliser. On a compris qu'un lycée pouvait être gai sans que les bonnes études y fussent compromises. Cependant, on ne s'est pas encore décidé à construire les lycées d'internes à la campagne et à y réduire le nombre des élèves. — L'enseignement des lycées comprend l'enseignement gréco-latin, dit classique, et l'enseignement moderne, sans langues anciennes. Généralement, les deux enseignements sont réunis dans les mêmes établissements. Il existe toutefois quelques lycées spécialement consacrés à l'enseignement moderne, comme ceux de Tourcoing, d'Alais, et à Paris le lycée Voltaire. L'opportunité de cette séparation est souvent encore discutée. Certains lycées, notamment à

Paris, ne reçoivent que des externes (V. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DISCIPLINE, UNIVERSITÉ, etc.). Jules GAUTIER. LYCÉE DE JEUNES FILLES (V. ENSEIGNEMENT, t. XV, p. 1131).

III. Architecture. — Vaste ensemble de bâtiments comprenant une ou plusieurs cours et destinés à la vie et à l'étude en commun des élèves appartenant à l'enseignement secondaire. Si, en France, aujourd'hui, la différence entre les anciens *collèges* et les lycées réside surtout dans des questions d'organisation administrative et de programmes d'enseignement, et si un collège peut devenir lycée sans qu'il soit nécessaire d'apporter d'importantes modifications dans ses bâtiments, cette différence ne pouvait exister autrefois, alors que le mot *collège* était le seul terme générique comprenant tous les établissements dans lesquels étaient enseignés les lettres, les sciences et les arts. Il y a donc lieu de faire précéder cette étude du mot *lycée*, au point de vue de l'architecture, de quelques données sur les anciens collèges existant en France et sur le genre d'édifices qui porte encore ce nom de nos jours, soit en France, soit à l'étranger.

L'antiquité gréco-romaine n'offrait, au point de vue des édifices, gymnases, académies, portiques, exèdres, etc., dans lesquels enseignaient les philosophes ou les mathématiciens et les rhéteurs ou les médecins, aucune analogie avec les collèges de notre moyen âge français et encore moins avec les lycées construits de nos jours. L'internat, et par suite la vie en commun, n'existait pas pour les élèves à Rome et à Athènes, ou, si elle existait exceptionnellement auprès de certains maîtres, elle n'y avait pas pris les développements, encore peu nombreux, qu'elle acquit au moyen âge et surtout elle n'avait pas donné lieu à cet ensemble de services généraux et de locaux spéciaux qui font du lycée moderne une véritable communauté, comme une abbaye, et qui rappellent ainsi que la plupart des collèges anciens existant encore de nos jours ont dû leur fondation à des religieux, ou, comme en France à la suite de la Révolution de 1789, ont été installés dans d'anciens couvents. Dès le milieu du XII^e siècle et jusqu'à la fin du XVI^e siècle, Paris vit s'ouvrir, sur la rive gauche de la Seine, dans le quartier qui en prit le nom d'*université* (V. ce mot), un grand nombre de collèges, depuis le collège de Sorbonne institué par Louis XI en 1452 jusqu'aux collèges des Jésuites et des Grassins; mais les premiers de ces édifices, que l'on pouvait appeler aussi hospices, car ils servaient simplement pour loger et nourrir des étudiants pauvres venus des provinces et en faveur desquels étaient créées des bourses, ces premiers collèges étaient loin d'avoir l'étendue qu'ont prise depuis les établissements similaires plus modernes; ils ne comptaient qu'un petit nombre de pensionnaires et contenaient de petites chambres ou un dortoir, un réfectoire, une chapelle et quelques salles de cours ouvertes également aux externes. Plus tard, une bibliothèque vint s'ajouter à ces premiers services restés indispensables; mais, le jour où le nombre des pensionnaires s'augmentant considérablement et l'enseignement se divisant en branches multiples, les collèges durent s'agrandir en proportion, ce fut difficile à Paris où la place manquait et où ils ne purent prendre leur développement normal, tout en offrant, cependant, dans leurs entrées décorées des statues de leurs fondateurs et dans leurs chapelles souvent ornées des tombeaux de leurs bienfaiteurs, de gracieux motifs d'architecture.

De nos jours, la plupart des services étant les mêmes dans les collèges que dans les lycées, mais prenant une plus grande ampleur dans ces derniers établissements, avant de décrire les bâtiments destinés à abriter les services d'un lycée, nous montrerons ce que peut être un collège communal de récente construction en donnant (V. fig. 1) d'après M. Marcel Lambert (Art. *Collège*, *Encyclopédie de l'Architecture*, t. III, 2^e fasc., p. 339) le plan à rez-de-chaussée du collège Carnot, édifié dans ces dernières années à Fontainebleau, sur les dessins de M. Bertch-Proust. Cet établissement se recommande sur-

tout, dans son échelle des plus convenables, par la symétrie autant que par la simplicité de ses grandes dispositions et par les heureuses conditions d'aération et d'éclairage de

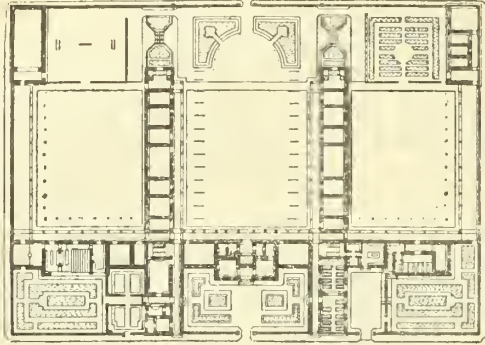


Fig. 1. — Collège Carnot, à Fontainebleau.

ses bâtiments. Ceux-ci, élevés entre de vastes cours desservies par des portiques, contiennent, au rez-de-chaussée, près de l'entrée, les services généraux, direction, réfectoire, cuisine, bains, amphithéâtre, etc., et, en ailes, les salles de classes et d'études; au premier étage sont les dortoirs, le logement du directeur et l'infirmerie. Des escaliers spacieux et bien placés à la rencontre et à l'extrémité des bâtiments assurent les communications de tous les services. On peut encore citer parmi les collèges communaux récemment construits en France : le collège de Romans, architecte M. Hardy; le collège de Tulle, architecte M. de Baudot, et le collège de Tlemcen (province d'Oran), architecte M. Paul Boeswillwald, et bien d'autres; mais les trois édifices cités se recommandent par la variété et l'ingéniosité de leurs grandes dispositions sur des terrains différents et par la bonne répartition de leurs services.

Le mot collège ayant été conservé en France pour désigner non seulement les établissements d'enseignement secondaire relevant des municipalités, mais encore certains de ces établissements, parfois de grande importance, dirigés par des laïques ou par des ecclésiastiques et donnant à leurs élèves tout le programme de l'enseignement secondaire, y compris la préparation spéciale aux examens d'admission des grandes écoles du gouvernement, il y a lieu de mentionner, à l'égal des plus remarquables lycées construits par l'Etat dans ces dernières années, toute la partie neuve du collège *Sainte-Barbe*, à Paris.

En France, les lycées sont, comme nous l'avons dit plus haut, d'importants établissements d'enseignement secondaire dépendant exclusivement du ministère de l'Instruction publique, quelle que soit la part, souvent élevée (terrain ou frais de construction), prise par les villes à la création de ces lycées. Grâce aux grands sacrifices faits depuis vingt années par le Parlement pour développer, dans toute la France, les divers ordres d'enseignement et pour leur donner les locaux les plus propres à assurer ce développement, les lycées modernes possèdent avant tout d'excellentes conditions d'air et de lumière, d'hygiène et de salubrité, même un certain luxe de confort et de charme, et qu'ils soient destinés aux petits garçons ou aux petites filles, aux jeunes gens ou aux jeunes filles, ils forment, à Paris, comme dans toute la France, une des branches les plus intéressantes à étudier de l'architecture scolaire et celle peut-être dans laquelle ont été réalisés les progrès les plus marqués. Il suffira de citer, comme lycées de garçons : à Paris, le lycée Janson-de-Sailly, architecte M. Ch. Lainé; le lycée Montaigne, architecte M. Le Cœur; le lycée Buffon, architecte M. Vaudremer; le lycée Voltaire, architecte M. Train; aux environs de Paris, le petit collège de Vanves, agrandi par M. Alfred Normand et devenu le lycée Michelet; le lycée Lakanal à Sceaux, architecte M. de Baudot; comme lycées de jeunes filles

— lesquels possèdent aujourd'hui les mêmes services que ceux des jeunes gens — à Paris, le lycée Racine, architecte M. Paul Gout; le lycée Molière, architecte M. Vaudremer, et le lycée Victor-Hugo (en voie d'achèvement), architecte M. de Baudot. Nous donnons fig. 2 (d'après l'*Architecture*, sept. 1893) le plan à rez-de-chaussée du lycée Molière, lycée de jeunes filles récemment élevé à Passy-Auteuil, entre les rues du Ranelagh et de l'Assomption, sur les plans et sous la direction de M. Vaudremer, et, quoique moins important que les plus grands lycées de garçons, ce lycée de jeunes filles semble être un véritable type des heureuses dispositions que l'on s'efforce, à notre époque, de donner aux grands établissements d'enseignement secondaire. Construit pour 350 élèves dont 175 demi-pensionnaires ou externes surveillées et 160 externes, le lycée Molière occupe une superficie de 9,500 m. q. dont environ 4,300 m. couverts de constructions. Le programme de cet établissement comportait, dans ses grandes lignes, un vestibule et une salle d'attente des élèves, deux parlours, les cabinets de la directrice et de l'économé, une salle de réunion pour les maîtresses, réfectoire, cuisine et offices, cinq classes pour les petites, quatre classes pour les grandes, préaux couverts pour chaque division, vestiaires, lavabos,

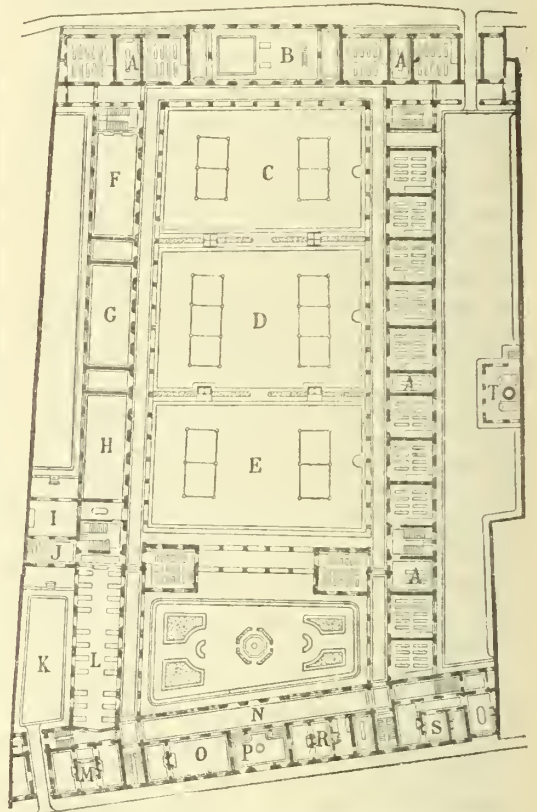


Fig. 2. — Lycée Molière, à Paris. A A, vestiaires; B, gymnase; C, cour des grandes; D, cour des moyennes; E, cour des petites; F, préau des grandes; G, préau des moyennes; H, préau des petites; I, cuisine; J, office; K, cour des cuisines; L, réfectoire; M, économat; N, galerie d'attente des élèves; O, grand parloir; P, vestibule d'entrée; R, loge; S, direction et secrétariat.

ours de récréation, une salle de gymnastique, six études, une bibliothèque, des amphithéâtres de chimie, de physique, d'histoire naturelle; une classe de dessin, une classe de couture, une classe de chant; enfin, les appartements de la directrice, de l'économé, de la surveillante générale et des chambres de maîtresses et de filles de service.

Dans les collèges et dans les lycées, lesquels, même de

création récente, sont souvent édifiés dans les quartiers populeux des grandes villes et y forment de vastes ensembles de bâtiments élevés en bordure des voies publiques et demandant à des cours intérieures une partie de leur provision d'air et de lumière, on conçoit les difficultés que rencontrent les architectes pour plaquer, dans toutes les conditions d'hygiène réclamées par la science médicale moderne, l'infirmerie et les services qui en dépendent; cependant c'est dans cette partie des nouveaux établissements d'enseignement que peuvent être étudiées avec succès les recherches faites par les constructeurs et les progrès réalisés par les industriels pour triompher des dangers résultant de l'agglomération, et assurer aux jeunes malades le bien-être et de grandes chances de guérison. Charles LUCAS.

BIBL. : HISTOIRE. — LYCÉE REPUBLICAIN. — Ch. DEJON, *l'Enseignement en France, dans l'Instruction publique en France et en Italie au XIX^e siècle*; Paris, 1894, in-18.

ADMINISTRATION. — Ch. FIEVILLE, *Archives des lycées*; Paris, 1894. — Henri MARION, *l'Education dans l'Université*.

LYCÉE (auj. *Dioforti*). Célèbre montagne du S.-O. de l'Arcadie, au sommet de laquelle était un sanctuaire de Zeus avec un hippodrome, un stade, un bois sacré interdit aux profanes sous peine de mort. On y célébrait en l'honneur du dieu des jeux qu'on rapproche des Lupercales romaines. Au près était un temple de Pan; à l'E. un sanctuaire d'Apollon Pythien ou Parrhasien.

LYCÈNE (*Lycæna*) (Entom.). Genre d'insectes Lépidoptères Rhopalocères, type de la famille des Lycénidés, renfermant de petits Papillons ordinairement bleu tendre en dessus, gris en dessous, les ailes inférieures, avec trois nervures marginales internes et une transversale très fine, souvent terminées par une petite queue. Les très nombreuses espèces de Lycènes sont répandues un peu partout sur le globe; en France on en compte plus de quarante. *Lycæna bætica* ou *Petit Porte-Queue bleu strié*, largeur 34 millim., dessus des ailes d'un violet foncé, bordure brune; les ailes inférieures ont deux points noirs à leur angle interne près de la petite queue. Chenille verte tachée de rouge en dessus, qui vit sur le Bagueaudier et les Pois verts; chrysalide jaunâtre, piquetée de noir sur le dos; c'est une espèce commune. Plus commun encore est le *Lycæna Adonis* ou *Argus bleu céleste*, d'un beau bleu d'azur; sa femelle est brune. D'autres espèces ont encore leurs femelles brunes, et quand par hasard elles-ci sont bleues ou violettes comme les mâles, on nomme cette aberration : *maris colore*. M. M.

LYCHNIS (*Lychnis* T.) (Bot.). Genre de plantes, famille des Caryophyllacées, tribu des Silénées, formé par des herbes des régions tempérées, à feuilles opposées et à fleurs en cymes. Les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuées, avec un calice tubuleux à cinq dents imbriquées et cinq pétales à onglet allongé, avec limbe entier ou lacinié; l'androcée est diplostémoné. Povaire libre, uniloculaire, pluriovulé, surmonté de cinq styles. Le fruit capsulaire s'ouvre au sommet par cinq ou un plus grand nombre de dents; les graines offrent un embryon courbe. — Le *L. dioica* L. (*Melandrium dioicum* Coss. et Germ.), appelé vulgairement *Compagnon blanc*, *Floquet*, etc., le

L. sylvestris Hoppe (*Mel. sylvestre* Röhl) ou *Compagnon rouge*, le *L. flos cuculi* L., connu sous le nom vulgaire de *Fleur de Coucou*, *Oeillet des prés*, *Lamprette*, et le *L. chalcædonica* L., originaire du Japon et de la Sibérie orientale et souvent cultivé dans nos jardins sous les noms de *Croix de Malte* ou de *Croix de Jérusalem*, toutes ces espèces ont des racines qui rendent l'eau savonneuse et peuvent être utilisées, comme la Saponaire, pour nettoyer les étoffes. — La racine du *L. dioica* L., le *Radix Saponarie albae* des pharmacopées allemandes, passe pour avoir des propriétés apéritives, fondantes et dépuratives. Le *L. viscaria* L. sert à préparer de la glu. D^r L. Hn.

LICHNOCANIUM (Paléont.) (V. **RADIOLAIRES**).

LY-CHO (Indust.). Production végétale qui sert dans l'apprêt des tissus comme succédané de la gomme adragante, et qui, ainsi que le hai-thao, est extraite d'algues marines très abondantes sur les côtes de l'Inde, de la Cochinchine, de l'île Maurice, etc. C'est une variété de gélose.

LYCIE. Ancien pays du S.-O. de l'Asie, occupant une péninsule montagneuse au bord de la Méditerranée. Elle confinait à l'O. à la Carie, au N. à la Phrygie et à la Pisidie, au N.-E. à la Pamphylie, étant bornée à l'O. par le Glaucus et le mont Dédale, au N. par la crête du Taurus, à l'E. par le mont Climax. C'est une région montagneuse, très haute, avec des sommets de 3,000 m.; des sources de naphte attestent son caractère volcanique perpétué par les mythes de la Chimère et de Bellérophon. Les rivières coulent généralement vers le S.; les principales sont le Xanthe à l'O.; le Limyrus ou Afrieandus à l'E.; les vallées (surtout celles du Xanthe) sont fertiles en blé, vin, cédrats; les platanes et les sapins de Lycie étaient renommés.

La Lycie et les Lyciens sont connus des auteurs de l'*Illiade*; ils figurent dans la nomenclature des ennemis de l'Égypte combattus par Ramsès II. Il n'y a donc pas lieu d'accepter l'assertion d'Hérodote que le nom primitif du pays était *Milyas* et ses premiers habitants les *Solymes* et *Termiles* ou Trémiles, non plus que les légendes qui font des Lyciens des colons crétois amenés par Sarpédon et baptisés en l'honneur de son ami Lycus, fils de Pandion et neveu d'Égée, roi de l'Attique. Le nom de Milyas s'applique à l'époque historique à l'intérieur du pays où vivaient les Milyens dans leur tétrapole de Cibra, Oenoanda, Balbura et Bubon. On pourrait admettre que les Solymes et les Termiles, qu'on regarde comme des Sémites, seraient, au contraire, des immigrants étrangers, venus vers le XII^e ou le XI^e siècle, au moment de l'expansion de leur race en Asie Mineure (V. **LYDIE**) et sur lesquels les Lyciens auraient repris ensuite le dessus. Il est question des luttes des héros lyciens tels que Bellérophon contre les Solymes. On a découvert en Lycie des inscriptions écrites dans un alphabet voisin du grec, mais qu'on n'a pas réussi à lire; la langue est à flexion, et Savelsberg, Sharpe, etc., l'avaient rapprochée des langues iraniennes; mais cette opinion n'a pas fourni de preuves solides. Les Lyciens paraissent un peuple parent des Grecs, de civilisation parallèle mais moins avancée. Il y a de bonnes raisons pour croire que leur pays fut le berceau du culte d'Apollon (V. ce mot). Les relations avec la Crète se perpétuèrent. Au temps d'Hérodote, les Lyciens avaient encore le système de parenté féminine, portant le nom de la mère et non du père (V. **FAMILLE**). Leurs lois et coutumes semblent à l'historien intermédiaires entre celles de la Crète et de la Carie.

À l'époque homérique, les Lyciens avaient des rois; à l'époque historique, ils formaient une fédération de 23 cités libres, gouvernée très sagement par un conseil commun ou les six principales villes, Xanthus, Patara, Pinara, Olympus, Myra, Tlos, avaient chacune trois députés, d'autres deux et les plus petites un. Le congrès se réunissait à Xanthus, élisait un chef du pouvoir exécutif, le lyciarque, puis les principaux magistrats. Les juges étaient élus, les



Lychnis dioica L.

L. dioica L. (*Melandrium dioicum* Coss. et Germ.), appelé vulgairement *Compagnon blanc*, *Floquet*, etc., le

taxes réglées d'après le même principe de proportionnalité. La Lycie fut progressivement hellénisée; les inscriptions bilingues, les monuments le prouvent. L'architecture a un caractère original, notamment dans les tombeaux, et imite les constructions en bois.

On sait le rôle que l'*Iliade* prête aux Lyciens, principaux alliés des Troyens, et à leurs rois Glaucus et Sarpédon. Plus tard, ce peuple pacifique, mais très brave, repoussa les attaques de Crésus, roi de Lydie. Il fut moins heureux contre les Perses; Harpagus, lieutenant de Cyrus, les vainquit; poussés à bout, les défenseurs de Xanthus brûlèrent dans la citadelle leurs trésors, leurs esclaves, leurs femmes, leurs enfants, puis se firent tuer les armes à la main. Les Perses laissèrent aux Lyciens leur constitution, ce qui ne les empêcha pas de s'associer à l'insurrection de l'Ionie. Ils furent incorporés à la première satrapie de Darius et fournirent à Xcrès 50 vaisseaux. Plus tard, ils passèrent sans lutte sous la domination d'Alexandre, des Ptolémées, des Séleucides, qui respectèrent leur autonomie. Cédés par Rome aux Rhodiens, ils refusèrent de subir ce joug, furent battus, mais bientôt après affranchis par le sénat romain. Ils restèrent neutres dans la guerre de Mithridate et dans celle des Pirates, mais furent assaillis par Brutus qui saccagea Xanthus et leur imposa une écrasante contribution. Antoine les exempta d'impôts, mais la prospérité du pays était ruinée. Claude le réduisit en province, le joignant à la préfecture de Pamphylie. Théodose en fit une province à part, avec Myra pour chef-lieu. Plùe dit qu'elle avait eu 70 villes dont 26 subsistaient de son temps.

BIBL. : FELLOW, *Discoveries in Lycia*; Londres, 1841. — SPRATT et FORBES, *Travels in Lycia*; Londres, 1847, 2 vol. — BACHOFEN, *Das lykische Volk*; Fribourg, 1862. — M. SCHMIDT, *The Lycian inscriptions*; Londres, 1869. — Du même, *Neue lykische Studien*; Iéna, 1869. — SAVELSBERG, *Beiträge zur Entzifferung der lykischen Sprachdenkmäler*; Bonn, 1874-78. — SAYCE, *Principles of comparative philology*; Londres, 1885, 3^e éd. — TREUBER, *Geschichte der Lykier*; Stuttgart, 1887. — G. PERRON, *Histoire de l'art*, t. V, pp. 339-400.

LYCIEN (V. APOLLON).

LYCIET (*Lycium* L.) (Bot.). Genre de plantes, famille des Solanacées, tribu des Solanées, composé d'arbustes de la région méditerranéenne et de l'Amérique australe, souvent épineux, avec des feuilles alternes ou fasciculées et des fleurs axillaires, solitaires ou réunies en fausses ombelles. La corolle est infundibuliforme ou tubuleuse, le calice urcéolé; l'ovaire, surmonté d'un style simple, possède deux loges multiovulées; le fruit est une baie polysperme; les graines renferment un embryon arqué avec un albumen charnu. Le *L. europæum* L., espèce du S. de la France, sert chez nous à faire des haies; on en mange les jeunes pousses comme des asperges. Le *L. barbarum* L., autre espèce du S., ne doit pas être confondu avec l'espèce japonaise, le *L. chinense* Mill.; le premier sert à préparer des infusions théiformes, le second est réputé sudorifique et dépuratif. Le *L. afrum* L. ou *Jasmin bâtard*, répandu en Espagne et en



Lycium barbarum L.

Algérie, passe pour tonique et analeptique. Le *L. umbrosum* Lamk est employé à la Nouvelle-Grenade, sous le nom de *Upagundo*, au traitement des érysipèles. Enfin,

les fruits du *L. humile* Phil. sont utilisées au Chili comme alimentaires.

Dr L. HN.

LYCINE (Chim.) (V. BÉTAINE).

LYCIUM (Bot.) (V. LYCIET).

LYCIUS (V. LYKIOS).

LYCK. Ville de Prusse, chef-lieu de cercle de la prov. de Gumbinnen (Prusse orientale), sur le lac et la rivière de ce nom, affl. de la Biebrz ou Bobra (tributaire du Niemen); 9,000 hab. Dans une île du lac est le vieux château des chevaliers tentoniques. Lyck était la capitale de la Masurie. On y fabrique des tuiles, des machines; c'est un marché agricole et un centre du commerce de contrebande avec la Russie.

LYCODES (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Anacanthini Gadoides et de la famille des Lycodidæ. Ce genre a pour caractères: le corps allongé couvert de très petites écailles enfouies dans la peau; la ligne latérale plus ou moins distincte, les yeux de petite taille, les ventrales petites, rudimentaires, jugulaires, des dents coniques aux maxillaires, au vomer et aux palatins; pas de barbillons. On en connaît plusieurs formes de l'océan Arctique et quelques autres de l'extrémité S. du continent américain. Citons entre autres le *Lycodes muscosus*.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

LYCODON (Erpét.). Genre de Serpents colubriformes, de la famille des Lycodontidae, ayant la tête déprimée, obtuse en avant, les dents sus-maxillaires antérieures beaucoup plus longues et plus fortes que les autres, les crochets de la mâchoire inférieure inégaux et séparés par un espace libre; les urostéges sont disposées sur deux rangées, les écailles du corps lisses, en séries de 17 à 29. Le *Lycodon anticum* est signalé à Timor, Amboine, Java, Sumatra, la côte de Coromandel, le Malabar, Ceylan, Cochinchine, Siam. Comme coloration, il présente les plus grandes variations individuelles; en général, il est d'un brun roussâtre ou grisâtre. Il semble faire sa nourriture exclusive de petits Mammifères et de Lézards.

ROCHBR.

BIBL. : DUMÉNIL et BIBRON, *Herpét. gén.* — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Reptiles*.

LYCOGNATHUS (Erpét.). Genre de Serpents colubriformes, de la famille des Coronellidæ, ayant pour caractères les os sus-maxillaires courts pourvus d'une dent plus longue que les autres, suivie d'un espace vide, puis de 4 à 5 crochets dont les postérieurs sont cannelés. Le type est le *Lycognathus cucullatus*, un des Serpents les plus communs de l'Algérie. Le tronc et les flancs sont roussâtres, glacés de rose sur les régions inférieures; le ventre est d'un jaune verdâtre; une large raie noire règne aux angles de la hanche et derrière la tempe; sur le milieu de la nuque se trouve une tache noire à laquelle se joignent deux bandes verticales sur les côtés du cou; le dos est orné de bandes plus ou moins distinctes d'un noir foncé. On le trouve également en Egypte.

ROCHBR.

BIBL. : DUMÉNIL et BIBRON, *Herpét. gén.* — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Reptiles*.

LYCOMÈDE, roi mythique des Dolopes de l'île de Scyros, meurtrier de Thésée, père de Deidamie aimée d'Achille (V. ce nom) qui en eut son fils Pyrrhus ou Neoptolème.

LYCOMÈDE DE MANTINÉE, mort en 366 av. J.-C. Ce fut un des chefs du parti national qui profita des victoires d'Epaminondas pour fonder Megalopolis (370). Il commandait l'armée battue à Orchomène en 369, mais saccagea Pellène. Il fit une vive opposition à l'hégémonie thébaine, se retira du congrès tenu à Thèbes en 367, négocia une alliance avec Athènes et fut tué à son retour par des exilés arcadiens.

LYCON, orateur démagogue d'Athènes, l'un des trois accusateurs de Socrate, qui fut ensuite banni pour ce fait.

LYCON, philosophe grec de l'école péripatéticienne, né en Phrygie, mort vers 226 av. J.-C. Il fut disciple de Straton de Lampsaque et du dialecticien Panthodes, et vers

270 av. J.-C. succéda à son maître Straton dans la direction de l'école qu'il conserva pendant quarante-quatre ans. Il était riche, ami des rois de Pergame, d'Antigone et d'Antiochus qui l'appela vainement à sa cour. Orateur habile, il s'occupait des affaires publiques, et rendit des services aux Athéniens qui lui conférèrent le droit de cité. Il écrivit plusieurs ouvrages : Cicéron (*De Fin.*, V, 5) loue la richesse de son style, mais lui reproche la pauvreté de ses idées. Diogène Laërce (V, 65) parle aussi de la douceur de son style, et, jouant sur son nom, l'appelle Glycon. Le peu que nous avons de ses écrits nous apprend que, délaissant la physique surtout cultivée par son prédécesseur, il s'était appliqué à l'étude de la morale et particulièrement à la question du souverain bien. D'après saint Clément d'Alexandrie (*Stromates*, I, 446, D), il définissait le souverain bien la vraie joie de l'âme, définition qui, prise en elle-même, n'a rien de contradictoire avec celle d'Aristote; il paraît aussi avoir attaché peu d'importance aux biens extérieurs. On nous dit enfin qu'il s'occupa des arts relatifs à la gymnastique et attacha un grand prix à la pédagogie. — Deux autres philosophes grecs portèrent aussi le nom de Lycon. D'abord un pythagoricien signalé par Aristotèles (dans Eusèbe, *Præp. Evang.*, XV, 2) comme un adversaire d'Aristote (cf. *Themistius oral.*, XVIII, 285, C.), puis un stoïcien, Lycon de Bithynie, nommé dans l'*Index Hierulanensis*, 75, 5). V. Ba.

LYCOPERDAGÈS (Bot.). Famille de Champignons Gastéromycètes, à péridium membraneux ou coriace, souvent doublé à glèbe charnue, floconneuse, se transformant à maturité en une masse pulvérulente. Spores sphériques, colorées. Espèces terrestres, rarement lignicoles. Genres principaux : *Battarea*, *Tulostoma*, *Queletia*, *Geaster*, *Polysaccum*, *Scleroderma*, *Bovista*, *Lycoperdon*.

LYCOPERDON (Bot.). Genre de Champignons Lycoperdacés, ovoïdes ou turbinés, plus ou moins atténués à la base, à double péridium : l'intérieur membraneux s'ouvrant au sommet à la maturité, l'extérieur formant un voile floconneux, écailleux, souvent caduc. Glèbe fructifère dans la partie supérieure, stérile dans la partie qui correspond au stipe, blanche d'abord, puis fauve, brune ou noireâtre. Spores sur un spicule court. Champignons comestibles quand ils sont jeunes, sans être jamais bien délicats. — Trente-cinq espèces, dont une quinzaine européennes, le reste habitant les Indes, Ceylan, la Chine et le Japon. — Espèces principales : *L. giganteum* (Vesse de loup géante), *L. caelatum* (V. de loup ciselée), à voile caduc, floconneux, membraneux ; *L. velatum*, *L. furfuraceum* (à voile furfuracé), *L. pratense*, *L. echinatum*, *L. excipuliforme* (à voile à aiguillons pyramidés), *L. gemmatum*, *L. pyriforme*, *L. hirtum* (voile formé d'aiguillons libres). H. F.

LYCOPHRON. Nom porté par plusieurs personnages grecs : 1° un fils de *Périandre* (V. ce nom) ; — 2° le père de l'orateur Lyeurgue ; — 3° un tyran de Phères qui se rendit maître de presque toute la Thessalie après avoir battu les Aleuades (404) ; c'est probablement le père de Jason ; — 4° le fils de Jason, frère de Thébé, femme du tyran Alexandre de Phères. Il lui succéda dans la tyrannie de concert avec Tisiphonus. Demeuré seul, il fut attaqué par Philippe de Macédoine, seconré par les Phocéens dont le chef, Onomarchus, refoula le roi en Macédoine ; mais Philippe revint et s'empara de Phères.

LYCOPHRON, sophiste grec, nommé plusieurs fois par Aristote et d'autres écrivains, et qui fut disciple de Gorgias. Aristote nous apprend qu'il voulait dans la proposition supprimer le verbe *est*, afin de ne pas dire qu'une chose est à la fois elle-même et plusieurs : c'est une subtilité qu'on retrouve plusieurs fois par la suite dans l'école de Mégare. Lycophon définissait aussi la science l'amour du savoir et de l'âme. La loi civile, selon lui, est un pacte qui garantit bien aux citoyens que leurs droits seront respectés, mais qui ne suffit pas à les rendre vertueux. Aristote fait encore allusion aux artifices de sa rhétorique et à

l'emploi des périphrases, toutes choses qui ressemblent beaucoup à ce que nous savons de la rhétorique de son maître Gorgias. Enfin le pseudo-Plutarque (*De Nobilit.*, 18, 2) nous apprend que Lycophon avait écrit contre la noblesse, et qu'il la regardait comme un simple préjugé.

LYCOPHRON DE CHALCIS, poète de l'époque alexandrine, auteur de nombreuses tragédies, mais connu surtout par son poème épique de *Cassandra* ou *Alexandra*, en 1474 trimètres iambiques, qui comprend des prédictions de la princesse troyenne sur des destins des héros troyens et achéens. Il renferme deux passages évidemment interpolés (v. 1226-80 et 1446-51), qui ont trait à l'arrivée d'Énée dans le Latium et à la conquête du monde par les Romains. Ce poème d'une obscurité proverbiale, écrit dans une langue bizarre, a déjà tourmenté les interprètes de l'antiquité. Jos. Scaliger l'a traduit en 1584. Lycophon fit partie de la Pleiade et fut chargé par Ptolémée Philadelphe d'ordonner la partie de la bibliothèque relative à la comédie. Ces fonctions lui fournirent sans doute la matière d'un livre sur la comédie. A. W.

BIBL. : *Cassandra*, texte avec commentaire de Tzetzes, par BACHMANN, 1838. — WILAMOWITZ, *De Lycophrophronis Alexandra*, 1884.

LYCOPODE. I. BOTANIQUE. — (*Lycopodium* L.). Genre type de la classe des Lycopodiinées et de la famille des Lycopodiacées. Les Lycopodes ont la tige rigide, rarement simple, le plus souvent ramifiée ; les ramifications, terminales, sont toujours dichotomes.

Les feuilles, petites, persistantes, fermes, sont étalées ou imbriquées, aiguës, généralement disposées par spires régulières ; il n'y a ni bourgeons axillaires adventifs, ni bourgeons à l'aisselle des feuilles, sauf le cas où le sporange est transformé en bulbille. Les racines, toujours adventives, ont également une ramification dichotome. La fructification consiste en sporanges solitaires, insérées à la face supérieure et tout près de l'aisselle des feuilles ; ces sporanges, bivalves et lenticulaires, laissent échapper, par une fente transversale par rapport à la feuille, de nombreux spores petits et tétraédriques. Les feuilles sporangifères sont ou semblables aux autres, ou écailleuses et réunies en épis terminaux distincts du rameau qui les supporte. La reproduction de ces plantes connue seulement depuis la découverte récente des prothalles du *L. annotinum* L. et de toutes les phases du développement du *L. cernuum* L. de Java, différencie nettement les *Lycopodium* Isosporés, des Lycopodiacées Hétérosporées telles que Sélaginelles et Isoètes.

Les espèces sont répandues dans toutes les régions du globe et exigent partout des conditions identiques quant à la nature du sol et à l'humidité atmosphérique. Elles affectionnent les stations rocailleuses, les sols siliceux, aluminieux ou tourbeux, et se trouvent bien surtout au milieu des Mousses et des Ericacées. Dans nos régions montagneuses, on rencontre surtout le *L. clavatum* L., qui descend jusque dans la plaine ; le *L. selago* L., qui affectionne les rochers humides et découverts des altitudes ; le *L. annotinum* L., qui préfère les forêts élevées, épaisses et moussues ; le *L. inundatum* L., propre aux marais tourbeux à Sphaignes ; le *L. complanatum* L., rare et disséminé ; le *L. alpinum* L., répandu dans les pâturages et les clairières des régions alpêtres et alpines. Les *L. selago* et *L. annotinum* s'avancent jusqu'au Groenland.

Les pays chauds et l'hémisphère austral nous offrent



Lycopodium annotinum L. 1, port de la plante ; 2, extrémité fructifère (grand. nat.) ; 3, bractée portant le sporange ; 4, spore ; 5, plantule encore fixée sur le prothalle. (D'après Frankhausen, *Bot.*, 1875.)

quelques formes remarquables par leurs dimensions, telles que : *L. echinatum* Spring, *L. Dahlhousianum* Spring, *L. cernuum* L., *L. phlegmaria* L., etc., qui atteignent jusqu'à 1 m. de long sur 5 à 12 millim. de diamètre, le *L. cernuum* jusqu'à 2 m. de haut. Dans l'Amérique du Sud, les *L. saururus* et *L. rufescens*, par leur tige



Lycopodium cernuum L., d'après Treub. 1, spore en germination (200); 2, très jeune prothalle; à sa base on voit encore la coquille du spore (120/1); 3, prothalle arrivé à son complet développement de grandeur naturelle; 4, le même grossi (16/1); 5, portion de prothalle montrant 2 antheridies et 7 archégones (50/1); 6, antherozoaires (430/1).

drer la peau dans les régions où les frottements sont fréquents et particulièrement chez les enfants; en pharmacie, on en recouvre les pilules pour les empêcher de s'agglutiner; au théâtre, on s'en sert parfois pour imiter les éclairs. Dans le N. de l'Europe, on se sert du *L. scilago*, en décoction, comme émétique, drastique, emménagogue et vermifuge. Dans l'Amérique du Sud, le *L. catharticum* Hook. ou *Yatum condentalo* (Grand Diable maudit) des naturels passe pour un purgatif très énergique et comme efficace contre l'éléphantiasis; les Indiens emploient la décoction



Jeune plantule de *Lycopodium cernuum* encore attaché au prothalle. 1, grandeur naturelle; 2, grossissement: 13/1.

de *L. phlegmasia* L. contre les affections des voies respiratoires et l'hydropisie.

III. PALÉONTOLOGIE. — Les espèces les plus intéressantes de Lycopodes fossiles appartiennent à l'époque carbonifère; ce sont surtout le *L. leptostachys* Gold., *L. (Lycopodites) clongatum* Gold., et *L. denticulatum* Gold., des houillères de Saarbrück; le *L. Stockii* Kid., du eulin d'Ecosse; le *L. Mecckii* Lesq. et le *L. pendulum* Lesq., de la houille de Pennsylvanie; le *L. punctatum* B. Ren. et *L. Renaulti* Brgt. des couches d'Autun; le *L. (Lycopodites) decussatus* Fr. E., du bassin de Loire (bois d'Avoize), etc. Les terrains plus récents en renferment également quelques-unes telles que : *L. inerme* Newb. du miocène de l'Amérique septentrionale. Leur organisation est celle de espèces vivantes; elles sont à tiges herbacées et à sporanges déhiscents.

D^r L. ILL et A. J.

IV. HORTICULTURE. — Les Lycopodes recherchent les rochers humides, les terrains siliceux frais ou tourbeux ombragés et à l'abri du vent. On les cultive sous les massifs d'arbres, en bordure ou en pots. Multiplication par le semis des spores ou mieux par boutures, en terre de bruyère humide.

G. B.

V. PYROTECHNIE (V. ARTIFICES, t. IV, p. 47).

LYCOPODIACÉES (Bot.). Famille de Cryptogames vasculaires se rapprochant des mousses par leur forme et leur ressemblance. Plantes vivaces terrestres, herbacées

à tige rameuse, feuillée, couchée, radicante et dichotome. Feuilles persistantes sessiles, petites, laucéolées, linéaires ou subulées, à nervure plus ou moins distincte, rapprochées et imbriquées. Les inférieures émettent à leur aisselle des fibres radicales filiformes. Les organes reproducteurs placés à l'aisselle des feuilles sont composés de conceptacles bivalves ou sporocarpes de deux sortes : les uns très gros, macrosporanges ou macrospores, représentent les organes femelles et renfermant quatre corps subglobuleux et donnant naissance par la germination à un prothalle portant des archégones, analogue à celui des fougères; les autres, plus petits, représentent les organes mâles appelés microsporanges ou microsperes à granules renfermant intérieurement des antherozoides. Suivant Hooker, cette famille comprend quatre genres et environ deux cents espèces. On les trouve dans les régions basses et humides des pays tropicaux et leur aire s'étend dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal et jusqu'en Laponie. Les principaux genres de ce groupe sont : *Lycopodium* et *Psilotum*. Cette famille a une grande analogie avec les *Lépidodendrées* fossiles (V. ce mot).

A. VENDRYÈS.

LYCOPODINE. Form. { Equiv... C⁶⁴H⁵²Az²O⁶.
Atom... C³²H⁵²Az²O³.

La lycopodine est un alcaloïde que Bodeker a retiré du *Lycopodium complanatum*. Cette substance forme de grands prismes clinorhombiques qui fondent à 114-115°; ils sont très solubles dans l'alcool, la benzine, l'eau, l'éther. Le chloraurate est un précipité jaune clair composé d'aiguilles.

LYCOPODINÉES (*Lycopodineæ* Sachs) (Bot.). Classe de Cryptogames vasculaires, ayant pour caractères principaux : tige parfois très courte (*Isoetes*, *Phylloglossum*) ou simple et dressée (Sigillariées), le plus souvent ramifiée et toujours dans ce cas par dichotomie terminale (nombreux Lycopodes); racines présentant toujours la ramification dichotome; feuilles toujours indivises, disposées en séries spirales et laissant souvent sur la tige une cicatrice caractéristique; sporanges toujours situées à la face supérieure des feuilles ou même sous l'épiderme de celle-ci, solitaires ou réunis en épis ou strobiles terminaux; les sporanges sont tantôt d'une seule sorte, leurs spores développant des prothalles monoïques, tantôt de deux sortes renfermant les uns des microsperes qui donnent des prothalles mâles rudimentaires, les autres des macrosperes qui germent en prothalles femelles également inclus. D'après cela, on les divise en : 1° *Lycopodineæ Hétérospores*, comprenant les Sélaginellées, les Lépidodendrées, les Sigillariées et les Isoétées; 2° *L. Isosporées*, qui constituent exclusivement la famille des Lycopodiacées.

D^r L. ILL et A. J.

LYCOPODITES (*Lycopodites* Brgt) (Paléont. vég.). Genre de Lycopodiacées fossiles, dont quelques espèces rentrent dans les *Lycopodium*, les autres, grâce à leur foliation bisériée dans les *Selaginella* (*L. primævus* Gold. et *L. macrophyllus* Gold., de Saarbrück, *L. Gulbieri* Gopp., de Zwickau).

D^r L. ILL et A. J.

LYCOPOLIS (V. STOUT).

LYCOPSIS (*Lycopsis* L.) (Bot.). Genre de Boraginacées-Boragées, voisin des *Buglosses* (V. ce mot), dont il se distingue essentiellement par la corolle à limbe à peu près régulier, mais à tube irrégulier par suite de la double flexion qu'il offre. On en connaît trois ou quatre espèces de l'ancien monde. Espèce type : *L. arvensis* L., appelé encore *Fausse-Buglosse*, très commun dans les moissons.

LYCOPUS (*Lycopus* L.) (Bot.). Genre de Labiacées-Menthées, comprenant trois ou quatre herbes des régions tempérées, à glomérules axillaires. Le calice est 4-5 denté; le limbe de la corolle est quadrilobé; il n'y a que deux étamines fertiles, antérieures, à loges d'anthers finalement divergentes; les achaines, tronqués au sommet, présentent des angles aigus. Espèce type : *L. europæus* L.; on lui attribue des propriétés aromatiques stimulantes.

D^r L. ILL.

LYCORIDIENS (Zool.) (V. NÉRIDES).

LYCORIS. Pseudonyme sous lequel le poète C. Corneilius Gallus célébra sa maîtresse Cytheris.

LYCORTAS, général achéen de Megalopolis, mort vers 168 av. J.-C., père de l'historien Polybe, Ami de Philopœmen. Ambassadeur à Rome en 189, il revendiqua les droits de la Ligue achéenne à soumettre Lacédémone; il le fit de même en 184 contre Appius Claudius. Il vengea sur les Messéniens la mort de Philopœmen (182), fut chargé de deux ambassades en Egypte (186 et 180), fut le chef du parti national contre Callicrate et Hyperbate dévoués aux Romains. A.-M. B.

LYCTUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères fondé par Fabricius et type d'une famille dite des Lyctinés rentrant dans le grand groupe des Anobiens. Il se caractérise par son corps allongé, parallèle; les antennes de onze articles, aux deux derniers formant massue; tarses à premier article très réduit. L'espèce type du genre, le *Lyctus canaliculatus* Fab., longue de 3 à 4 millim., brunâtre, à corselet sillonné, à élytres striées, est très commune dans les maisons et les chantiers où sa larve attaque le chêne ouvré. — Deux autres espèces habitent l'Europe. Dans le sous-genre *Xylotrogus* de Stephens rentre le *Lyctus brunneus* Steph., espèce plus méridionale dont la larve vit dans la réglisse en magasin. Le *Lyctus impressus* Comol. de l'Europe méridionale est le type du sous-genre *Trogoxylon* de Leconte. M. M.

LYCURGUE, roi mythique des Edones, en Thrace, persécuteur de Dionysos, aveuglé par Zeus. C'est le récit de l'*Iliade*; plus tard, on conta que Lycurgue avait été frappé de folie par Dionysos et déchiré par ses chevaux.

LYCURGUE, législateur de Sparte (V. ce mot).

LYCURGUE, fils d'Aristolaïdas, fut le chef du parti oligarchique d'Athènes contre Pisistrate qu'il expulsa en 554 et 547 av. J.-C.

LYCURGUE, orateur et homme politique athénien, né vers 396 av. J.-C., mort en 323. C'est l'un des dix orateurs classiques. Fils de Lyeophon, de la noble famille des Eteoboutades, il fut disciple de Platon et d'Isocrate et l'un des chefs du parti patriote avec Démosthène et Hypéride. Il occupa durant quinze ans l'office d'administrateur du revenu public et acquit par l'excellence de sa gestion une extrême popularité, élevant à 4,200 talents le revenu d'Athènes, embellissant la ville. Le peuple refusa de le livrer à Alexandre et le chargea plus tard de la surintendance de la cité et de la police des mœurs; il s'en acquitta avec une sévérité qui demeura proverbiale. La biographie des orateurs, attribuée à Plutarque, est remplie d'anecdotes à l'honneur de Lycurgue. Il fut souvent accusateur et souvent accusé par ses ennemis. Nous connaissons les titres d'une vingtaine de ses discours. Il n'en a été conservé qu'un seul, contre Léocrate (prononcé en 330), et quelques fragments d'autres. Le style en est noble, l'esprit élevé; il néglige toute élégance; on lui reprochait le manque de plan méthodique, la fréquence de digressions, le mauvais choix des métaphores. Ses œuvres ont été éditées dans les collections des orateurs attiques (d'Alde, Etienne, Gruter, Reiske, Dukas, Bekker, Baier, Sauppe, etc.) et, séparément, les discours contre Léocrate par Matzner (Berlin, 1836); Scheide (1871); Nicolai (2^e éd., 1883); et les fragments par Kiessling (Halle, 1847). A.-M. B.

BIBL. : NISSEN, *De Lycurgi vita et rebus gestis*; Kiel, 1833. — BLASS, *Die attische Beredsamkeit*, t. III, 2^e partie; Leipzig, 1880. — DURRBACH, *L'Orateur Lycurgue*; Paris, 1890.

LYCURGUE, roi de Sparte de 220 à 210. Après la mort de Cléomène, il fut choisi par les éphores en dehors de la famille royale, ayant acheté leur suffrage. Il déposa son collègue Agésipolis et devint seul roi. Allié aux Étoiliens, il combattit les Macédoniens et les Achéens, envahit l'Argolide (219), échoua en Messénie (218). Chassé par les éphores, il fut rappelé bientôt. A sa mort, Machanidas s'empara de la tyrannie.

LYCURGUE LE LOGOTHÈTE, homme d'Etat grec, né à Samos en 1772, mort le 22 mai 1851. Elevé à Constanti-

nople, il devint secrétaire du prince de Valachie, Constantin Ypsilanti, et fut le trésorier et chancelier (logothète) de son successeur, Alexandre Soutsos. Rentré à Samos (1802), il fit de l'opposition au gouvernement turc, lequel l'emprisonna comme traître. Gracié, il s'enfuit à Smyrne. Le 8 mai 1821 il proclama l'indépendance à Samos. Il fit, en mars 1822, l'expédition de Chios qui aboutit à la dévastation de l'île par les Turcs. En 1824, il défendit Samos contre eux et reçut de Capo d'Istria le titre de gouverneur civil et militaire de l'île. Lorsque celle-ci fut abandonnée aux Turcs par le protocole du 3 févr. 1830, il obtint du moins des grandes puissances sa constitution en principauté autonome; il refusa la dignité princière qu'on lui offrait, passa en Grèce (1834) où il fut promu lieutenant général et sénateur.

Son fils, *Alexandre*, archevêque de Syra, est mort en 1875. A.-M. B.

LYDA (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères Térébrants, famille des Tenthredinides, fondé par Fabricius et ainsi caractérisé : corps glabre, abdomen aplati, tarière légèrement saillante, tête large, antennes sétacées, ailes non ciliées. Les *Lyda* sont d'assez grande taille et de coloration variée, de teintes tranchées et vives. En Europe, on en compte une trentaine d'espèces, toutes nuisibles aux arbres dont leurs larves rongent les feuilles. Ces larves vivent solitaires ou en sociétés nombreuses, réunies sous une même toile qu'elles ont filée en commun; elles n'ont pas de pattes transitoires et leur corps est terminé par deux pointes courbes et deux longs appendices articulés. *Lyda erythrocephala*, bleu d'acier avec la tête rouge; larves solitaires sur les Pins et Mélèzes (*Larix excelsa*; *Pinus sylvestris*); *Lyda stellata*, noir et testacé, marqué de jaune; larve sur les Pins sylvestres, très nuisibles; *Lyda campestris*, également sur les Pins; *Lyda hypotrophica*, dont les larves attaquent les Pins et les Sapins et vivent en communauté sous une tente soyeuse comme celles du *Lyda pyri*, si nuisible parfois aux Poitiers. M. M.

LYDDA, autrefois LÔD, aujourd'hui LOUDD. Ville de Palestine, située sur la route de Jaffa à Jérusalem, quelque peu délaissée aujourd'hui pour sa voisine Ramleh. Lydda n'est pas mentionnée dans la Bible avant les temps de la Restauration. D'après les *Actes des apôtres*, l'apôtre Pierre y aurait fait une guérison miraculeuse. Livrée aux flammes par Cestius Gallus au temps de Néron, elle ne tarda pas à renaitre de ses cendres. Après la ruine de Jérusalem, les Juifs y établirent une académie qui resta célèbre. Elle porta à l'époque romaine le nom de Diospolis; en 415, Pélage eut à y défendre ses doctrines devant un concile. Siège d'un évêché au temps des croisades, Lydda présente les ruines remarquables d'une église de Saint-Georges, enclavées dans un monument moderne. La contrée où s'élevait Lydda et Ramleh est riante et fertile, au débouché des montagnes, au croisement des routes de Jaffa à Jérusalem et de celle qui va de Samarie à Gaza, à trois heures de la mer. La population est évaluée à quelques milliers d'âmes (V. LOUDD).

LYDENBURG (V. LEIDENBURG).

LYDGATE (John), théologien et poète anglais, né en 1380, mort en 1450. Après avoir fait ses études à Oxford et complété son éducation par un voyage en France et en Italie, il entra dans les ordres et fut moine à Bury dans le comté de Suffolk. Très versé dans la connaissance de la langue latine et de la littérature italienne et française, Lydgate se consacra à la poésie. Il prit pour modèle Stace parmi les anciens, et Boccace parmi les Italiens de la Renaissance. Il emprunta au premier l'*Histoire du siège de Troie* qu'il rendit en vers anglais élégants. Au second il prit le sujet de *la Chute des princes* et le traduisit avec bonheur. On lui doit en outre quelques pièces de poésies composées à l'occasion des fêtes de cour ou de la célébration de solennités religieuses ou laïques. On s'accorde pour reconnaître en Lydgate les qualités d'un vrai poète, quoiqu'il soit quelquefois prolixe dans ses descriptions. Le célèbre poète du xviii^e siècle, Gray, sans

le mettre sur la même ligne que Chaucer, le place immédiatement après lui, bien au-dessus de Gower et Occleve.

LYDIAT (Thomas), mathématicien et chronologiste anglais, né à Alkerton (Oxfordshire) le 27 mars 1572, mort à Alkerton le 3 avr. 1646. Il fit ses études à Oxford, où il professa ensuite quelque temps, puis fut cosmographe et chronologiste du prince Henri, fils de Jacques I^{er}. En 1612, il obtint le rectorat d'Alkerton. Il fut longtemps emprisonné pour dettes. Esprit fort original, il combattit très énergiquement quelques-unes des doctrines d'Aristote et il eut avec J. Scaliger, dont il réfuta également les théories, une longue et violente querelle. Ses principaux écrits sont : *Tractatus de variis annorum formis* (Londres, 1603, in-4); *Defensio contra J. Scaligerum* (Londres, 1607, in-8); *Emendatio temporum ab initio mundi* (Londres, 1609, in-8); *Solis et lunæ periodus* (Londres, 1620, in-8); *Canones chronologici* (Oxford, 1675, in-8, posth.). La bibliothèque bodléienne et celle du *Trinity College* de Dublin conservent les manuscrits de ses ouvrages inédits, au nombre d'une vingtaine.

LYDIE, Royaume antique qui était situé à l'O. de l'Asie Mineure dans les bassins de l'Hermus (Gedis-tchai) et du Méandre (Mendêrêh-tchai), correspondant à peu près aux livas de Sarouchan et Syghia (Smyrne).

La Lydie est intermédiaire entre la région côtière et la région des plateaux qui se partagent l'Asie Mineure. Entre le grand plateau désertique de l'intérieur, que son climat et sa flore rapproche de l'Iran, et le littoral qui est tout européen, la limite est marquée par les Alpes phrygiennes qui se développent depuis la Propontide (mer de Marmara) jusqu'au golfe de Pamphylie. Entre ces montagnes qui bordent le plateau et la bande côtière ou s'élevèrent les riches cités de l'*Eolide*, de l'*Ionie* et de la *Doride* (V. ces mots), s'étend une région intermédiaire de montagnes coupées de vallées fertiles qui comprend la Lydie et la *Carie*. Elle est flanquée de deux massifs montagneux qui au N. et au S. arrivent jusqu'à la mer, celui de la *Troade* au N., celui la *Lycie* au S. qui forment comme deux bastions asiatiques sur la mer Egée. La Lydie, par sa situation et sa nature intermédiaires entre l'Asie intérieure et le monde hellénique, a été entre eux le chemin naturel du commerce et des idées.

Elle est comprise dans un triangle dont le sommet serait à l'E. le nœud hydrographique du mont Dindyme (Mourad-dagh, 2,500 m.). Au N.-O. de celui-ci est l'Ak-dagh, prolongé vers la mer Egée par les crêtes du Tenmos (Demirdji-dagh) et par les monts de Mysie qui atteignent la mer entre le golfe Elatique et la baie d'Adramytte, et se continuent par l'île de Lesbos; c'est le côté N. du triangle. Le côté méridional est formé par l'Aghar-dagh et l'hémicycle montagneux qui borne au S. la vallée du Méandre, comprenant le Cadmus (Khonas-dagh), le Sôlbacus (Babadagh), le Latmus (Bek-Parnak), atteignant la mer au fond du golfe Céramique; cette chaîne de Carie couvre d'une triple arête la presqu'île de Coïde, celle d'Halicarnasse et le bassin méridional du Méandre. La chaîne septentrionale est coupée par le col ou seuil de Ghélembêh, l'antique Gergithie; la chaîne méridionale, à l'O. du Cadmus, par le défilé qui va de Laodicée du Lycus (Eski-hissar) à Themisonium (Karayuk-bazar). Le long du rivage, le troisième côté du triangle est bordé de massifs montagneux qui projettent dans la mer Egée des presqu'îles et des îles; ce sont, du N. au S.: le massif d'Eolide, le Sardène (Dumanly-dagh), le Sipyle (Yamanlar et Manissa-dagh), le Gallésion, le Solmissus, le Paetyès, le Thorax, le Mycale (Samsoun-dagh). — A l'intérieur du grand triangle que nous venons de dessiner s'en inscrit un plus petit qui sépare les grandes vallées de l'Hermus et du Méandre et forme entre elles une sorte de citadelle; le sommet de celui-ci est vers Boulladan; le côté N. est formé par la chaîne du Tmolé (Boz-dagh), longue de 445 kil.; le côté S. par celle du Mésogis, longue de 130 kil.; le côté O., faisant front sur la mer, va de Smyrne à Ephèse, flanqué

au N. par le massif du Sipyle, au S. par ceux du Gallésion et du Solmissus; entre le Sipyle et le Tmolé est le col de Nymphie, qui mène de Smyrne au bassin de l'Hermus; entre le Solmissus et le Mésogis, celui de Magnésie, qui mène d'Ephèse au bassin du Méandre.

Tel est l'aspect général du pays où se forma le royaume de Lydie. Au centre, un noyau montagneux enfermant le petit bassin du Caystre; autour de ce noyau central deux grandes vallées creusant de larges fossés que limitent au N. le massif d'Eolide et le Tenmos; au S. les monts de Carie; à l'E. les contreforts des Alpes de Phrygie. Quant au rivage, il est découpé par les montagnes qui isolent les échancres ou se sont élevées les villes; celles-ci ont tourné leur activité vers la mer, ne dépassant guère leur banlieue du côté de l'intérieur. Quand derrière elles se constituent des empires territoriaux, elles en subissent la suzeraineté ou la domination. Ce fut le cas des Grecs d'Asie vis-à-vis des Lydiens.

Pour compléter cette description, il nous reste à parler de l'hydrographie. Dans le grand triangle qui va du golfe d'Adramytte au golfe Céramique coulent quatre fleuves parallèles de l'E. à l'O.: le Caique, l'Hermus, le Caystre et le Méandre. — Le Caique creuse entre les monts de Mysie et d'Eolide un petit bassin qui fut plus tard le centre du royaume de Pergame, mais ne s'enfonça pas avant dans la péninsule; il aboutit au golfe d'Elée. — L'Hermus (280 kil.) descend du mont Dindyme, et forme au N. du Tmolé, entre les cônes volcaniques de la Katakekaumène à l'E. et les monts Sipyle et d'Eolide à l'O., une vaste plaine divisée conventionnellement en trois parties, plaine de Sardes, plaine de l'Hermus, plaine Hyrcanienne; au sortir du défilé compris entre les monts Sipyle et Sardène, il forme un delta qui comblait le golfe de Smyrne; depuis 1886 un canal rejette ses eaux vers Phocée. A la plaine de Sardes aboutissent, outre la vallée supérieure du fleuve, qui traverse les Alpes de Phrygie, celle du Cogamus (Kousou-tchai) qui mène au S.-E. vers le Méandre, la Carie, Rhodes, et le torrent aurifère du Pactole (Sarabat-sou) qui descend du Tmolé. Dans la plaine Hyrcanienne aboutissent au N. le Phrygius (Koun-tchai) qui par son affluent le Lycus (Gourdouk-tchai) mène au bassin du Caique, à la Mysie, à la Troade, à la Propontide; au S. le Cryon (Nif-tchai) qui mène à Smyrne, aux grandes villes d'Ionie. Le point central du bassin de l'Hermus est Sardes que des routes naturelles relient aux principales contrées de l'Asie Mineure. — De l'autre côté du Tmolé est la riche et souriante vallée du Caystre (Koutchouk-Mendêrêh-tchai, 125 kil.) avec sa plaine Cilbienne (bassin supérieure) et sa plaine castrienne, le « pré d'Asie » de l'*Iliade*, enfermée dans une ceinture de montagnes. — Le Méandre (Mendêrêh-tchai, 380 kil., bassin de 23,000 kil. q.) vient de Dineir, près de l'emplacement de Célènes et d'Apamée; grossi du Marsyas (Houdaverdy), il arrose d'abord les plaines d'Apamée, de la Peltène et d'Hyrgalée, puis des gorges boisées au sortir desquelles il entre à Tripolis dans une admirable vallée de 130 kil. de long, au pied du Mésogis; on y distingue la plaine de Carura (Sara-Keui) et celle du Méandre (auj. d'Aidin). La première est une sorte de carrefour entre la Lydie, la Carie et la Phrygie; là débouche du S.-E. la vallée du Lycus (Tchorouk sou), né près du lac Anava (Adji-touz-gheal) et le long de laquelle furent les cités de Colosses, Laodicée, Hierapolis, remplacées par Khonas, Denizli, Sara-Keui. La plaine du Méandre, où furent Tralles et Magnésie, se terminait au delà du Mycale dans le golfe de Milet, l'opulente reine de l'Ionie. La plaine du Méandre est reliée par la vallée transversale du Marsyas (Tchinar-tchai) avec le centre de la Carie. — Les diverses vallées que nous venons de décrire forment deux grandes voies de pénétration de la côte vers l'intérieur, en remontant l'Hermus et le Méandre, et deux voies transversales: la première par Smyrne, Ephèse, Magnésie, la vallée du Marsyas, Alabanda et Chrysaoris-Stratonicee, relie la Carie à l'Eolide; la seconde, suivant les vallées du Cogamus et du Lycus, mène de la Propontide aux golfes de Rhodes

et de Pamphylie par Sardes, Philadelphie, Carura, Laodicée, Thémisonium.

Ces routes naturelles ont été de bonne heure des routes politiques et commerciales; celle de l'Hermus était la route royale des Achéménides (de Sardes à Suse), décrite par Hérodote; elle remonte à une époque antérieure et menait d'abord de Sardes à Ptéria (Boghaz-Keui), la grande cité des Héthéens; elle passait au S. du mont Dindyme et par Léontocéphale (Afium-Kara-Hissar). Trois embranchements allaient de Sardes à la côte, par l'Hermus à Cymé (Cumes), par le col de Nymphé à Smyrne, par-dessus le Tmolé et Tyra à Ephèse. — La route du Méandre desservait Ephèse (Ayasoulouk), Magnésie du Méandre (Tekkéh), Tralles (Aidin), Nysa (Eski-Hissar), Carura, Laodicée du Lycus (Eski-Hissar), Apamée (Diméir) et par la Parorée, la Lycæonie gagnait dans la Cappadoce Mazaca (Kaisariéh). — La grande route transversale du centre, pourvue de bornes par le gouvernement lydien, desservait Cyzique (Balkiz), Gergithe (Ghélembéh), Attalée de Lydie (Gourdouk-Kaléh), Thyatire (Ak-Hissar), Sardes, Philadelphie (Ala-Schéir), Tripolis (Iénidjé-Keui), Cydrara (Sara-Keui) ou Hierapolis (Pambouk-Kalesis), Laodicée du Lycus (Eski-Hissar), Thémisonium (Karavouk-Bazar), Cibyra (Khoroum) et Attalée de Pamphylie (Adalia). — Une autre allait de Phocée (Fotcha) à Phrysie (Menneridjéh) par Smyrne, Ephèse, Tralles (Aidin), Alabanda (Arab-Hissar), Stratonicée de Carie (Eski-Hissar).

Ces routes ont été pendant une trentaine de siècles les grandes voies d'échange entre la Haute-Asie et les peuples de la mer Egée. Elles étaient gardées par une quantité de forteresses et de châteaux dont les ruines hérissent tous ces pays. Les principales étaient: sur la route du S., Célènes, Colosses, Laodicée du Lycus, Nysa, Tralles, Magnésie du Méandre, Ephèse; sur la route transversale, Hierapolis, Philadelphie; sur celle du Nord, Sardes, la plus importante.

La région comprise entre le Temnos, le Dindyme et le Salbacus, et dont la Lydie forme le centre, était extrêmement accidentée et offrait de grands contrastes. On y distingue trois climats: le climat phrygien (hiver — 3°, été + 19°, moyenne annuelle + 9°), continental, sec, aux longs hivers, aux étés chauds et courts; le climat lydien (hiver + 1°, été + 22°, moyenne annuelle + 11°) ou de transition; le climat ionien (hiver + 8°, été + 24°, moyenne annuelle + 16°), maritime. Le premier est celui des bassins supérieurs de l'Hermus et du Méandre; le second est celui du bassin moyen de l'Hermus et de la plaine de Carura; le troisième est celui du littoral du delta de l'Hermus, des bassins du Caique et du Caystre et de la plaine du Méandre jusqu'au seuil d'Antioche. Il n'est pas encore assez chaud pour le palmier, le dattier, le cactus, mais convient à l'orange, au citronnier, au figuier, au nûrier, au grenadier.

La Lydie était très fertile en arbres à fruits, figuiers, oliviers dans les vallées, châtaigniers (glands de Sardes) sur les pentes; vignes sur les coteaux inférieurs. Les chevaux élevés dans la plaine de l'Hermus étaient renommés; c'étaient de vigoureuses bêtes de charge et de charroi, à grosse tête, épaisse encolure, jambes basses et trapues. Le lavage des sables du Pactole, les mines du Tmolé fournissaient de l'or et de l'électrum (alliage d'or et d'argent). Les Lydiens excellaient dans le travail de l'or, du bronze, du fer, dans les arts céramiques. Ils passaient pour avoir inventé la teinture des laines, c.-à-d. qu'ils l'avaient perfectionnée; le rouge de Sardes, les teintureries de Thyatire étaient encore fameuses au temps de l'empire romain. Les étoffes de luxe, chlamydes ou caltans, les tapis ras de Sardes, s'exportaient dans toute l'Asie antérieure et le bassin de la Méditerranée. La Lydie fournissait les pays voisins de baumes, d'huiles aromatiques, de parfumerie.

L'éthnographie de la région lydienne est fort obscure. On y discerne trois courants: des Thraces venus du

N.-O., des Syriens venus de l'E. et par mer, des Phrygiens; les premiers seraient aryens, les seconds sémites. Il est probable qu'un mélange se fit. Le nom de Lydie est relativement récent; il remplaça, vers le VII^e siècle av. J.-C., celui de *Méonie*.

Les plus anciens témoignages sur ces pays sont ceux des Egyptiens qui parlent des luttes soutenues par eux, au temps de la XIX^e dynastie, contre des envahisseurs venus par mer, Dardaniens, Lyciens, Mysiens, Cariens, Pédasians, Iliens (ou Ioniens ou Méoniens); à plusieurs reprises reparaissent les Shardana, dont le nom paraît s'être conservé dans celui de la ville de Sardes, et les Toursha (Tursènes ou Tyrhéniens). Ces populations, probablement parentes des Thraces et des Pélasges, furent ensuite subjuguées par des envahisseurs venus de Syrie et de Cappadoce et de race sémite, qui imposèrent leur civilisation et leur religion. La période primitive est caractérisée par la dynastie des Atyades; la suivante par celle des Héraclides, qui tire son nom du dieu phénicien Héraclès-Sandon; elle domina, d'après Hérodote, pendant 505 ans (1192-687), au terme desquels elle fut renversée par la dynastie proprement lydienne des Mermnades. Le centre du pays paraît avoir été de très bonne heure à Sardes, qui aurait peut-être porté d'abord le nom d'*Asia*, transféré ensuite à la plaine voisine, puis à la région et enfin au continent. La ville ou son acropole aurait encore porté, au temps des Héraclides, le nom de Ilydè. Enfin, on peut admettre que le nom de Méonie correspond à l'époque sémitique et celui de Lydie à la suivante.

Les origines demeurent très obscures, et ce n'est qu'à partir du VII^e siècle qu'on entre dans la période historique; toutefois on peut remonter plus haut et se faire une idée de l'Etat méonien du VII^e siècle et des derniers rois héraclides, Ardys (766-730), Mèles (730-616), Myrsos (716-704), Candaule (704-687). Plusieurs sont aussi désignés par leur surnom religieux de protégé d'Atys (Alyatte ou Sadyatte). A cette époque, la famille des Mermnades, parente de la dynastie héraclide, et celle des Tylonides exercent une grande influence. Les principaux Mermnades, Gygès l'Ancien, Daseyle l'Ancien, Daseyle le Jeune, Gygès, sont de véritables vice-rois ou maires du palais; on discerne aussi un conseil des « Amis du roi », analogue à ceux que d'autres textes signalent en Cappadoce, qui a une part importante au gouvernement. Le royaume de Méonie était enrichi par le commerce par voie de terre entre l'ionie et les pays de l'Euphrate. Hérodote attribue aux Lydiens l'invention des auberges ou hôtelleries inconnues aux Grecs homériques. Les grandes routes dont nous avons parlé étaient jalonnées d'hôtelleries (caravansérails) et de postes militaires qui en marquaient les étapes. L'aristocratie militaire et foncière se transforme peu à peu en oligarchie marchande, les seigneurs exploitant méthodiquement les caravansérails bâtis sous la protection de leurs châteaux. D'autre part, ce commerce crée des relations intimes entre les Grecs de la côte et les Grecs de l'intérieur. Les grands centres religieux sont aussi de grands marchés, par exemple l'Artémision d'Ephèse, Hierapolis, etc. Le rôle financier des temples et corporations sacerdotales a été considérable ici comme à *Delphes* (V. ce mot).

Vers la fin du VII^e siècle et le début du VI^e se produisit l'invasion cimmérienne qui bouleversa l'Asie Mineure. Les Cimmériens, refoulés par les Scythes du N. de la mer Noire, franchirent le Danube, l'Hémos (Balkans), le Bosphore et se répandirent dans la péninsule. Les Mermnades et les Héraclides alors brouillés (depuis le meurtre de Daseyle l'Ancien) se rapprochèrent. Le jeune Gygès vint à la cour de Candaule; héritier de la principauté de Tyra, il devint majordome ou vice-roi du roi Candaule; il s'allia aux Grecs, à la famille des Mèles qui dominaient à Ephèse, au prince de Mylasa, Arsélis, et, avec l'aide d'une intrigue de harem, renversa Candaule qui périt dans la prise de Sardes. Son mariage avec Tudo, la veuve de Candaule, et la décision de l'oracle de Delphes consolidèrent le trône

de Gygès (687). Le retentissement de ce succès fut tel que l'heureux usurpateur, le prince de Tyra, est devenu le prototype des tyrans opposés aux rois légitimes héréditaires. A la βασιλεία s'opposa la τυραννία (V. TYRANIE). C'est d'ailleurs à cette époque que dans les cités grecques d'Asie et d'Europe les vieilles familles royales et sacerdotales de l'âge héroïque sont évincées par les tyrans (V. DÉMOCRATIE), à Milet, Erythrée, Chios, Ephèse, Argos, Sicyone, Corinthe, etc. La révolution lydienne de 687 fut une des phases, peut-être la première, de cette grande transformation. Gygès fut, comme les tyrans grecs, l'ennemi de l'aristocratie contre laquelle ses successeurs eurent à lutter jusqu'au bout. Il s'efforça d'imiter les despotes orientaux, de se rendre invisible dans son palais. Il s'appuya sur la tribu des Lydiens du bassin du Caystre dont le nom s'étendit au royaume entier, tandis que celui de Méonie était rétréci à la région volcanique dite Katakékaumène (brûlée). Le commerce fut développé grâce à l'invention de la monnaie qui date de ce moment et dont Hérodote fait honneur aux Lydiens; les monuments confirment cette assertion (V. MONNAIE). Gygès adopta une politique philhellène, prodiguant les dons à la Pythie de Delphes, qui devint un instrument des rois de Lydie, alternant adroitement les razzias et les négociations vis-à-vis des Ioniens. Il créa sur la Propontide, dans ses domaines héréditaires de l'embouchure du Rhyndacus, le port de Dascylon. Il lutta contre les Cimmériens installés à Antandros, en Troade. Ceux-ci avaient fondé sur la mer Noire, entre l'Halys et le Sangarius, un Etat vivant de brigandage. Arrêtés par le roi d'Assyrie, Assarhaddon, du côté de l'E., ils se jetèrent sur la Phrygie où ils détruisirent en 676 le royaume de Midas, puis s'emparèrent d'Antandros (670). La grande route commerciale de Sardes vers l'Euphrate était coupée. Gygès envoya une ambassade au roi de Ninive, Assourbanipal (663), lui offrant un tribut. Avec son aide il vainquit les Cimmériens (660). Mais alors il se révolta contre Assourbanipal, aida Psamétique en Egypte à s'affranchir (653) et entra avec l'Elam et la Chaldée dans la coalition soulevée contre les Assyriens. Ceux-ci lui opposèrent les Cimmériens et le prince carien Lygdamis. Gygès fut vaincu et tué (652).

Son fils Ardys (652-615) se replaça sous la suzeraineté d'Assourbanipal; les Cimmériens et Lygdamis furent écrasés en Cilicie (vers 650). Ce fut la fin de leur prépotence; successivement leurs bandes furent détruites, la dernière vers 633 par le roi scythe Madyès. Ceux des bords du Pont furent chassés de Sinope en 630, mais c'est seulement en 570 qu'ils furent expulsés d'Antandros, leur dernier repaire. Ardys reconstruisit patiemment la fortune détruite par les Cimmériens. Il entreprit la conquête du littoral. Il soumit d'abord Priène, à l'embouchure du Méandre, puis engagea la lutte contre Milet. Après douze années de razzias (616-604) les Miliéniens traitèrent. Ce fut sous le règne d'Alyatte, petit-fils d'Ardys et fils de Sadyatte (615-610). Alyatte (610-561), avec l'appui des banquiers ioniens d'Ephèse, renforça son armée de mercenaires; il détruisit Smyrne, imposa son protectorat à Colophon, fonda au pied de la ville d'Adramytte, en Bithynie, le château d'Alyatta (vers 594). Il étendit sa domination jusqu'à la vallée de l'Halys où il se heurta aux Médés. La guerre dura six ans (591-585) et, à la suite d'une éclipse de soleil (28 mars 585) qui sépara les combattants, finit par un traité; on convint de fixer à l'Halys la frontière entre la monarchie lydienne et la monarchie mède; Astyage, fils du roi de Médie, Cyaxare, épousa Aryénis, fille d'Alyatte. Celui-ci acheva son règne par la conquête de la Carie (566). Très populaire, on raconte que son colossal tumulus, qui dominait au N. de Sardes le lac Gygès, fut bâti spontanément par les gens de Sardes.

La succession d'Alyatte fut disputée entre son fils aîné, Crésus, né d'une Carienne, et un autre fils, Pantaléou, né d'une Ioniennne, candidat du parti grec. Crésus l'emporta, soumit Ephèse dont il chassa le tyran Pindare, son propre

neveu, le dernier représentant de la famille des Mélas, alliée jusqu'alors aux Mermuades. Le roi de Lydie acheva l'annexion des côtes, imposant aux cités des tyrans ou des résidents, faisant descendre leur population dans les quartiers bas (à Ilion, à Ephèse). Il exigea un tribut, des contingents de guerre, des immunités commerciales pour son commerce. Il ne paraît pas avoir tenté de faire de la Lydie une puissance maritime et se déclara l'ami des Grecs des îles et d'Europe qu'il séduisit par ses libéralités envers les dieux, et surtout l'oracle de Delphes, auquel il aurait en une fois donné plus de 30 millions de fr. On lui décerna la place d'honneur aux jeux sacrés, le privilège de consulter l'oracle le premier, le droit de cité à Delphes, etc. Les sanctuaires de Dodone, d'Abœ, Lébadœe, Oropos, etc., furent aussi l'objet de sa générosité. Il était en relations avec les Alcéméonides, avec Miltiade, avec Périandre, allié de Corinthe et de Sparte. En Asie, il achevait la conquête des pays en deçà de l'Halys, Phrygiens, Mysiens, Bithyniens, Thymiens, Mariandyniens, Chalybes, Paphlagoniens, Cariens, Ioniens, Doriens, Eoliens, Pamphyliens. Seuls les Lyciens et les Ciliciens restaient libres. Dans ces pays vassaux, il fondait des colonies lydienes, telles que Brousse, Cibyra. Il fut un des agents de l'hellénisation de l'Asie.

Crésus (561-546) est resté légendaire par ses richesses; il est le type de ces souverains orientaux dont le faste ne saurait être dépassé. Il était alimenté par un vaste patrimoine royal, par l'exploitation des mines, faite en régie pour le compte du roi, par les impôts prélevés sur l'industrie, sur le commerce, enfin par le tribut des vassaux indigènes de l'intérieur ou grecs du littoral. — Crésus est l'auteur d'une réforme monétaire; aux pièces d'électrum frappées par ses prédécesseurs, il substitua des pièces d'or fin; il combina son étalon de manière à le faire correspondre à celui des Grecs de Phocée, tandis que pour l'argent il adoptait le système babylonien. La monnaie lydienne devint ainsi intermédiaire entre celles de la mer Egée et de la Haute-Asie et put avoir cours partout.

L'extraordinaire splendeur de Sardes est attestée par les écrivains. Ce fut vers 550 le plus grand centre d'échanges du monde antique. La ploutocratie lydienne fascinait les Grecs. Cette puissante monarchie fiscale fut détruite par les Perses.

Par la conquête de la Médie, Cyrus était devenu le voisin de Crésus. Les montagnards perses étaient probablement peu favorables au négociant quand ils furent maîtres du carrefour de la Cappadoce, coupant Sardes de Babylone, les Lydiens se sentirent menacés dans leurs intérêts vitaux. Crésus négocia des alliances avec l'Egypte, la Chaldée, Lacedémone. Cyrus prit l'offensive et se jeta sur Babylone. Crésus n'eut pas la prudence d'attendre ses alliés. Avec sa cavalerie et ses mercenaires, il franchit l'Halys et occupa Ptéria. Le roi des Perses accourut avec des forces supérieures et gagna la première bataille. Crésus se replia sur Sardes ou son adversaire le suivit; la cavalerie lydienne, effrayée par les chameaux, fut dispersée dans la plaine de Thymbrée et, vers le 15 nov. 546, Sardes fut emportée par surprise. Crésus fut enmené en Médie et figura dans la cour des Achéménides jusqu'en 525. Il avait alors soixante et onze ans. L'écroulement subit de la monarchie lydienne frappa les Grecs de stupeur. Ils entrèrent en rapports directs avec le grand empire perse dans lequel fut incorporée la Lydie qui forma les trois satrapies de Sardes, Ionie et Hellespont.

Pendant 250 ans au moins la Lydie avait été le principal intermédiaire entre l'Asie intérieure et les régions maritimes de la mer Egée. Les Lydiens semblent avoir été une race mixte; Phrygiens, Thraces, Leucosyriens, Ioniens étaient mêlés. Les premiers ont apporté leur déesse Cybèle, la Mère du Sipyle, et leur Bassareus, le Dionysos lydien; tandis que Sandon, l'Héraclès lydien, doit être d'origine sémitique ou assyrienne; le culte d'Atys est moins facile à classer. Une confusion s'établit d'ailleurs entre les dieux de diverse provenance; Cybèle fut assimilée à

Astarté. Atys à Adonis. Dans les fêtes frénétiques de ces cultes passionnés, la musique jouait un grand rôle; dans cet art se combinaient les apports de l'Assyrie et de la Phrygie. Les Lydiens n'ont pas été des créateurs. Ils ont eu un rôle analogue à celui des Phéaciens; ce furent des vulgarisateurs empruntant leur art aux voisins. Leur grande invention est celle de la monnaie qu'on peut rapprocher de celle de l'alphabet, sinon pour l'importance, du moins par ce caractère commun de faciliter les transactions. Ils ont exercé une grande influence sur l'évolution de la civilisation hellénique.

« La position géographique du royaume lydien le prédestinait à être pour les Hellènes du littoral, pour les Phrygiens du Sangarius, pour les sémites des hauts plateaux un lieu de rencontre et de fusion. C'est là que la Grèce d'Asie vint se pourvoir, s'initier aux religions de la Cappadoce, aux arts de l'Assyrie, aux sciences de la Chaldée. Pendant un siècle et demi (687-546), tout part de Sardes ou tout s'y rattache : découvertes économiques et industrielles, invention de la monnaie déterminée par le trafic continental à longue distance, apparition du lyrisme, essor de la philosophie, de l'astronomie et de la géographie, diffusion des cultes orgiastiques, progrès de la métallurgie et de la sculpture. » (Radet.) Malgré une certaine exagération, cette appréciation est assez exacte et rend compte de l'importance exceptionnelle de la Lydie au VI^e siècle av. J.-C.

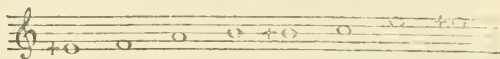
Après la catastrophe de 546, l'histoire de la Lydie, réduite à son propre territoire entre la Carie (dont la sépare le Méandre), l'Ionie, la Mysie (au N. du Caïque), la Phrygie (qui comprend le bassin supérieur de l'Ilermus), n'a plus qu'un intérêt secondaire. Cyrus, pour éviter un retour offensif des Lydiens, leur interdit les exercices militaires et l'usage des armes, leur recommandant le chant et la danse. Ils furent bientôt efféminés et acquirent de ce chef une peu flatteuse notoriété. Leur prospérité agricole, industrielle et commerciale, se maintint. La Lydie forma avec la Mysie une satrapie de l'empire de Darius, taxée à un tribut de 500 talents. Sardes fut la résidence d'un satrape perse qui fut parfois une sorte de vice-roi de l'Asie Mineure. La Lydie suivit le sort du reste de l'Asie Mineure, passa sous la domination d'Alexandre, de Lysimaque, de Séleucus. Achæus tenta de s'y créer un royaume; elle fut annexée à celui de Pergame après la défaite d'Antiochus et passa, avec leur héritage, aux Romains, formant partie de la province d'Asie. Elle était alors complètement grécisée, et Strabon constate que la langue lydienne a disparu. Le nom persista jusqu'à l'époque byzantine.

A.-M. B.
BIBL. : RADET, *la Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*; Paris, 1893. Cet ouvrage renferme les principales indications bibliographiques. — V. aussi SCHUBERT, *Geschichte der Könige von Lydien*; Breslau, 1884. — PERROT, *Histoire de l'Art*, t. V.

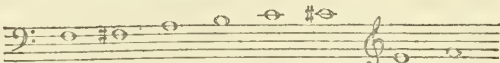
LYDIEN (Mus.). Cet adjectif, dans la terminologie musicale des anciens Grecs, servait à qualifier deux espèces d'échelles mélodiques, selon qu'il s'agit des tons-modes ou harmonies, échelles toutes différentes entre elles, comme les tons ou modes du plain-chant, par le roulement de leurs intervalles, ou des tons transposés (tons-tropes), semblables entre eux quant à leur composition, mais différant par leur degré d'intonation.

Ton-mode. S'il faut en croire Plutarque (*Dialogue sur la musique*, ch. xi), suivi par presque tous les autres historiens de l'art musical, les trois tons-modes primitifs furent le dorien, le phrygien et le lydien. Héraclide du Pont, cité par Athénée (*Deipnosophistes*, xiv, 49), prétend que l'harmonie lydienne et la phrygienne furent importées en Grèce par les Lydiens et les Phrygiens descendus dans le Péloponèse avec Pélops. Mais nous n'avons aucune idée de ce que pouvait être le chant lydien dans ces temps reculés. A une époque encore fort ancienne, l'harmonie lydienne procédait, dit Aristide Quintilien (*Sur la Musique*, p. 21 de Meibom), par diésis ou quart de ton, diton, ton, diésis, diésis, diton et diésis, système que

l'on peut figurer ainsi, à ne considérer que les distances relatives des sons (le signe + indique que le son est élevé d'une demi-dièse ou quart de ton) :



Au temps de Platon, l'harmonie lydienne était constituée par un groupe de sons qu'Aristide Quintilien (ouvr. cité, p. 22) dispose comme suit dans le genre diatonique :



Enfin, d'après la doctrine exposée dans l'*Introduction harmonique* de Gaudence (p. 20 de Meibom), l'octave lydienne est la deuxième espèce d'octave. Elle se compose de la deuxième espèce de quarte (ton, ton, demi-ton) et de la deuxième espèce de quinte (ton, ton, ton, demi-ton), ce qui correspond, du moins en apparence, à notre ton d'*ut* naturel majeur :

ut, ré, mi, fa — fa, sol, la, si, ut;

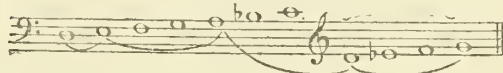
seulement, ici, c'est le *fa* et non le *sol* qui divise l'octave. Platon, dans la *République* (l. III, p. 398), attribue à l'harmonie lydienne relâchée un caractère efféminé, et ajoute qu'elle est propre aux festins. Aristote (*Politique*, VIII, 7) estime qu'elle convient à l'éducation du premier âge. Du reste, Plutarque (ouvr. cité, ch. xxxiii) observe que la connaissance des tons-modes ne suffit pas pour déterminer le caractère moral d'une mélodie, et Zarlino (*Istituzioni musicali*, p. 362) a dit que le mouvement rythmique devait contribuer pour une bonne part à cette détermination. Gevaert (*Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*, t. I, p. 199) a réuni plusieurs textes d'après lesquels le mode lydien est doux, varié, et convient surtout à l'aulétique, à l'aulodie et à la citharodie. Dans la musique ecclésiastique, on appelle ton ou mode lydien le cinquième mode, qui est authentique et qui a sa finale sur *fa*.

Ton-trope. Le ton ou trope lydien est une échelle de transposition qui, comme les autres, comprend tous les sons du système parfait, soit disjoint, soit conjoint. Il part du *ré*₁ et s'élève jusqu'au *ré*₃. En voici le détail dans le genre diatonique :

Système disjoint.



Système conjoint.



Pour la nomenclature et la notation du trope lydien dans les trois genres, nous devons, faute d'espace, renvoyer au tableau qui termine notre traduction des musico-graphes Alypius, Gaudence et Bacchius l'Ancien. Les hymnes de Mésomède au Soleil, à la muse Calliope et à Némésis sont notés dans le trope lydien, ainsi que les exercices et les exemples de l'*Anonyme* de Bellermann. Tous ces textes paraissent remonter au règne d'Adrien, c.-à-d. au I^e siècle de notre ère. Il y a lieu de croire que, à une certaine époque, le ton-mode lydien s'enchaînait dans la partie du trope de même nom comprise entre *fa*₁ et *fa*₂. Pour la bibliographie, V. l'art. **MUSIQUE GRECQUE**. C.-E. RUELLÉ.

LYDITE (Minér.). Variété de schiste noir silicifié du type des *phitanites* (V. ce mot).

LYDUS (Jean), historien et polygraphe byzantin, né en 490, mort entre 532 et 565. Il est appelé Lydus à cause de son pays d'origine; il était né à Philadelphie, dans l'Asie proconsulaire, au S.-E. de Sardes. Issu d'une noble famille,

il partit jeune pour aller chercher fortune à Constantinople (344). Il entra dans l'administration, exerça différentes fonctions au palais et devint grand chartulaire. En même temps, il parachevait son éducation, étudiait la philosophie et le latin. On a de lui : *Ἐκ τῶν περὶ μηνῶν*, *Des Mois*, en quatre parties (il y fait l'histoire des différentes fêtes de l'année); *Περὶ ἀρχῶν τῆς Ῥωμαίων πολιτείας*, *Des Magistratures de l'État romain* (Jeu est très succinct sur les origines du gouvernement de Rome et commet de nombreux erreurs; en revanche, il donne d'abondants et intéressants détails sur le gouvernement de Byzance, sur Justinien et Théodora, qu'il loue sans réserve, sur lui-même enfin); *Περὶ διορισμῶν*, histoire de l'origine et des progrès de la divination chez les Romains jusqu'à Claudius Tuscus, contemporain de Justinien; cet ouvrage est malheureusement une œuvre de vieillesse. Jean Lydus est un auteur précieux pour l'étude des institutions byzantines sous les empereurs des maisons de Théodose, de Thrace et de Justinien. E. BEAULIEU.

BIBL. : *Corpus script. hist. byzant.*, Bonn. Œuvres (avec préface) de Jean LYDUS, 1837.

LYE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay, 4,323 hab.

LYELL (Sir Charles), géologue anglais, né à Kinnordy (Forfarshire) le 14 nov. 1797, mort à Londres le 22 févr. 1875. Il fut d'abord avocat à Londres, mais il donna bientôt tout son temps à l'étude de la géologie, science qui l'avait passionné dès sa jeunesse et dont il devait devenir l'un des plus illustres représentants. En 1823, il commença une série d'explorations à travers les régions montagneuses de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, et dès 1826 il fut élu membre de la Société royale de Londres. Chargé en 1832 d'un cours de géologie au King's College, président de la London Geological Society en 1835, il fit en 1844 et 1845 deux nouveaux voyages d'études, l'un aux États-Unis, l'autre au Mexique. En 1848, il fut fait chevalier. En 1862, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris. En 1864, le titre de baronnet lui fut conféré. La même année, il présida la British Association. Il était deputy-lieutenant du Forfarshire. Il mourut à soixante-dix-sept ans, ayant perdu la vue depuis plusieurs années déjà; il fut inhumé dans l'abbaye de Westminster. L'un des premiers défenseurs, sinon le créateur de la théorie des *causes actuelles*, il s'efforça dans ses écrits, principalement dans ses célèbres *Principles of Geology*, qui soulevèrent bien des polémiques, d'expliquer tous les phénomènes géologiques du passé par ceux qui se produisent actuellement sous nos yeux; il s'attacha plus particulièrement à décrire minutieusement les causes des oscillations du sol et il émit sur les volcans et les tremblements de terre une foule d'idées nouvelles qui rencontrèrent du reste beaucoup de contradicteurs. C'est lui également qui, le premier, vers 1828, classa les dépôts tertiaires d'après la proportion des coquilles d'espèces encore existantes trouvées dans chacun d'eux; il arriva ainsi à une division tripartite, pour laquelle il imagina les noms, généralement adoptés, d'éocène, de miocène et de pliocène. Il étudia enfin avec le plus grand soin la migration des espèces et l'origine de l'espèce et il aboutit à des conclusions qui concordent sur beaucoup de points avec les opinions de Darwin. C'est ainsi qu'après de longues recherches dans les principales cavernes de l'Europe, il assigna à la race humaine une très grande antiquité. Outre de nombreux mémoires originaux insérés dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Quarterly Journal* de la Société géologique de Londres, dans les *Reports of British Association*, dans le *Journal* de Silliman, etc., il a publié : *Principles of Geology* (Londres, 1830-33, 3 vol. in-8; 12^e éd., 1876, 2 vol. : trad. franç. par M^{me} Tullia Meulien et par Ginstou, 1864 et 1871; trad. allem. par K. Hartmann, 1841-42); *Elements of Geology*, abrégé du précédent (*id.*, 1838, in-12; 5^e éd., 1855, in-8; trad. franç. par M^{me} Tullia Meulien et par

Ginstou, 1840 et 1867); *Travels in North America* (*id.*, 1845, 2 vol. in-8; 2^e éd., 1855); *A Second Visit to the United States* (*id.*, 1849, 2 vol. in-8; 3^e éd., 1855); *The Geological Evidences of the antiquity of man* (*id.*, 1863, in-8; 4^e éd., 1873; trad. franç. par M. Chaper, 1863 et 1870); *The Student's Elements of Geology* (*id.*, 1874; plus. éd.), etc. L. S.

BIBL. : Th. DAVIDSON, *Notice sur Ch. Lyell*, dans le *Bullet. de la Soc. géol. de Paris*, 1875-76, p. 407. — Mrs. LYELL, *Life, letters and journal of sir Ch. Lyell*; Londres, 1881, 2 vol.

LYGÉE (Entom.). Genre d'insectes Hémiptères Hétéroptères, groupe des Géocoris, fondé par Fabricius et type d'une famille. dite des Lygèidés, ainsi caractérisée : corps svelte, allongé, aplati, tête engagée dans le prothorax, deux oreilles, antennes filiformes à quatre articles, rostre de quatre articles, tarsi de trois articles, élytres ayant des sillons longitudinaux sur leurs membranes. Les Lygées (*Lygæus*) ont le corps allongé, les antennes courtes, renflées à l'extrémité, quatre ou cinq sillons aux élytres, les pattes fines. Essentiellement phytophages, ces insectes courent sur les plantes dont ils sucent les suc; ils sont de taille moyenne, de formes élégantes, de couleurs vives et variées dont le fond est presque toujours une belle teinte de minium avec des taches noires et des points blancs; il en existe de nombreuses espèces répandues sur le globe. *Lygæus equestris* Linn., long. de 14 millim., *Lygæus militaris* Fab. et autres espèces françaises. M. M.

LYGEUM (*Lygeum* L.) (Bot.). Genre de Graminées Panicées, créé pour une espèce anormale, vivace, le *L. Spartæum* L., originaire de la région méditerranéenne. Son inflorescence est un épi solitaire, terminal, se dégageant d'une gaine foliaire et formé de 2-3 fleurs. Elles sont pourvues de trois étamines, d'abord enveloppées d'une glumelle involuquée, et d'un ovule descendant exceptionnel « orthotrope, avec micropyle dirigé en bas »; la racicule embryonnaire se dirige également en bas. Le *L. Spartæum*, cultivé dans beaucoup de jardins botaniques, porte, dans le Midi, le nom d'*Atocha*; il est employé comme textile et sert à fabriquer des *sparteries* (V. ce mot). D^r L. Hn.

LYGIENS. Peuple germanique, de race suève, établi au 1^{er} siècle ap. J.-C. sur l'Oder et la Vistule supérieurs. Ils furent alliés à Marbod. Ils vainquirent en 85 les Quades. Il n'en est plus question après Ptolémée. Peut-être furent-ils absorbés par les Goths. Leurs tribus étaient, d'après Tacite, les *Arii Helvecones*, *Manimi*, *Elysi*, *Nahawali*.

LYKANDOS (Thème de). Un des thèmes asiatiques de l'empire byzantin, situé dans la région du haut Euphrate. Il fut constitué à la fin du 1^{er} siècle par l'empereur Léon VI avec les territoires reconquis sur les Arabes par l'aventurier arménien Mélias, et celui-ci, en échange de l'hommage qu'il fit au basileus, en devint le premier gouverneur. A ce moment, la nouvelle stratégie, à cheval sur le Taurus, comprenait une portion de la Cilicie; lorsque, au commencement du x^e siècle, cette province servit à former le thème de Séleucie, le gouvernement de Lykandos fut réduit à la partie septentrionale de son territoire; mais bientôt il fut accru à l'E. du pays et de l'importante place de Mélitène, et il devint ainsi, sur la frontière sassanide, un des obstacles les plus redoutables contre les attaques des infidèles. Le thème de Lykandos touchait au N. à ceux de Charsian, de Colonée et de Sébastée; à l'O., à celui de Cappadoce; à l'E., à celui de Mésopotamie; au S., au pays arabe. Ch. DIEHL.

LYKIOS d'ÉLEUTHÈRE, sculpteur grec du v^e siècle de notre ère, fils ou disciple de Myron. La date approximative de sa naissance est contestée. On mentionne de lui un *Groupe des Argonautes*, un *Enfant soufflant sur la flamme*, à l'Acropole d'Athènes une statue en bronze d'enfant portant un vase d'eau lustrale. Il était aussi l'auteur d'une vaste composition, dédiée par les habitants d'Apolonie dans le sanctuaire d'Olympie. Au milieu de la base, formant un demi-cercle, se dressait une statue de Jupiter; Thétis et l'Aurore le suppliaient en faveur de leurs fils

Achille et Memnon. Ceux-ci étaient placés dans l'attitude du combat à chaque extrémité, et l'intervalle qui les séparait était occupé par quatre paires de chefs grecs et troyens, opposés deux à deux. On possède de Lykios une signature découverte sur une base de marbre à l'angle S.-O. du Parthénon. Cet artiste paraît avoir été aussi ciseleur.

BIBL. : ATHÈNES, XI, p. 486 D. — *Palemonis fragm.* (PRELLER), pp. 36 et suiv. — PAUSANIAS, V, 22, 2, 1, 25, 7. — PLINE, *Hist. nat.*, XXXIV, 79, 79^a. — COLLIGNON, *Hist. de la sculpt. grecque*, I, p. 463. — LOLLING, *Δελτιόν*, 1889, pp. 179-200.

LYKIPIA. Pays de l'Afrique orientale, au N.-O. du mont Kénia; c'est un plateau de 2,500 m. d'alt., bien arrosé.

LYLY (John), auteur dramatique anglais, né vers 1554, mort en nov. 1606. Il fut nommé sous-directeur des compagnies de jeunes acteurs de la cour et chargé de composer les pièces qu'ils représentaient. Le chef-d'œuvre de Lyly, *Ephues, the Anatomy of Wit*, excita une admiration enthousiaste et des critiques passionnées. Publié pour la première fois en 1578, il obtint de très nombreuses éditions, fut traduit en hollandais et souvent repris et imité. Lyly y discute les grands problèmes de la religion, de l'éducation, de la conduite de la vie. Son style très imagé fit sensation et fut caractérisé sous le nom d'euphuisme; après avoir exercé une grande influence sur la littérature du temps, il tomba dans le ridicule. Shakespeare, qui subit lui-même cette influence, fut un des plus acharnés détracteurs de Lyly. La plupart des comédies de Lyly sont tirées de la mythologie classique, des œuvres de Lucien, d'Ovide, de Pline. Ce sont : *Alexander and Campaspe* (1584); *Sapho and Phao* (1584, 1591); *Endimion, the Man in the Moone* (1591); *Gallathea* (1592); *Mydas* (1592); *Mother Bombe* (1594, 1598); *Love's Metamorphosis* (1604), qui furent représentées devant la cour. Lyly publia anonymement *The Maydes Metamorphosis* (1600). Il s'était distingué comme controversiste dans une querelle ecclésiastique en écrivant *Pape with an Hatchet*. R. S.

LYME-REGIS. Ville d'Angleterre, comté de Dorset, à 35 kil. S.-O. de Dorchester, à l'embouchure du Lyme dans la Manche; 3,253 hab. Ville notable dès le XI^e siècle. Bains de mer. Les Anglais remportèrent une victoire navale sur les Hollandais devant Lyme-Regis en 1672. — Carrières de coprolithes. Célèbres gîtes paléontologiques dans les roches des environs (V. GRANDE-BRETAGNE, § Géologie).

LYMINGTON. Ville maritime d'Angleterre, comté de Hampshire, à l'embouchure du fleuve de ce nom, en face de l'île de Wight; 4,500 hab. Salines; bains de mer.

LYMPHADÉNOME (Méd.). Tumeur développée dans les ganglions, la rate, le tissu adénoïde des viscères et formée d'un tissu analogue à celui qui constitue les ganglions lymphatiques; le lymphadénome peut se généraliser. Il est pur lorsque la néoplasie ne renferme que les éléments du tissu adénoïde normal; s'il est infiltré de cellules lymphatiques mélangées de cellules volumineuses et de noyaux libres, il constitue le *lympho-sarcome* ou *adéno-sarcome* (V. SARCOME). Le lymphadénome peut se développer dans les organes les plus variés; on le considère comme une manifestation d'une maladie désignée sous le nom de *lymphadénie*. Lorsque les tumeurs lymphoïdes sont très nombreuses et déterminent de la cachexie, elles constituent une forme de *leucocythémie* (V. ce mot). — Au début de la maladie, on essaye de l'enrayer par l'extirpation des tumeurs ganglionnaires, surtout lorsqu'elles sont superficielles; si la trachée est comprimée, on pratique la trachéotomie. Le traitement médical consiste à donner les iodures et les arsenicaux.

LYMPHANGITE (Chir.) (V. ANGIOLEUCITE).

LYMPHATIQUE (Physiol.). Le système lymphatique comprend des vaisseaux (vaisseaux lymphatiques ou absorbants, vaisseaux chylifères), des corps glanduliformes (ganglions lymphatiques). Quelques anatomistes y rattachent les cavités séreuses (sacs lymphatiques des batraciens, séreuses viscérales). Ce fut Gaspard Aselli qui découvrit, sur le chien

(en 1622), les vaisseaux chylifères ou vaisseaux lymphatiques de l'intestin; il les appela *vaisseaux lactés*. En 1628, Gassendi confirma la découverte d'Aselli sur le corps d'un supplicié. En 1651, Olaus Rudbeck découvrit à son tour les vaisseaux lymphatiques généraux qu'il appela *vaisseaux séreux*, et qui reçurent de Bartholin le nom qu'ils portent aujourd'hui. Mascagni a fait connaître les vaisseaux lymphatiques du corps de l'homme dans un atlas qui ne laisse presque rien à désirer (1787). Sappey leur a consacré à son tour de très belles planches (1877).

Le système lymphatique est un appareil de canaux minces, transparents et noueux, étendus de la périphérie, où ils jouent le rôle pour ainsi dire de bouches absorbantes, aux veines sous-clavières, où ils aboutissent sous la forme de deux troncs collecteurs et dans le sang desquelles ils déversent leur contenu. Sur leur trajet sont placés des corps glanduliformes, les ganglions lymphatiques. Dans les lymphatiques généraux circule la *lymphe* (V. ce mot); dans les lymphatiques de l'intestin ou chylifères circule le *chyle* (V. ce mot).

L'origine des vaisseaux lymphatiques a donné lieu à beaucoup de discussions. Dans la peau, les muqueuses, les séreuses, ils forment des riches réseaux; dans les organes viscéraux, ils naissent généralement d'un réseau superficiel et d'un réseau profond; ce dernier se dégage de l'organe sous forme de canaux en même temps que les vaisseaux sanguins. Dans les muscles, ils naissent de capillaires qui entourent les faisceaux musculaires. Mais quelle est leur origine réelle? Les uns (Sappey, Ch. Robin, etc.) pensent qu'ils naissent sous forme de culs-de-sac ou de réseaux absolument fermés de toutes parts, comme le système des capillaires sanguins; d'autres (Mascagni, Klein, Ranvier, etc.) estiment qu'ils prennent naissance dans les mailles du tissu cellulaire ou conjonctif interstitiel, c.-à-d. dans les espaces connectifs tapissés par les cellules du tissu conjonctif (J. Renault). Beaucoup d'auteurs (Recklinghausen, Klein, Schweigger-Seidel, Ranvier, etc.) s'accordent pour admettre qu'ils s'abouchent directement à la surface du péritoine, et même de la plèvre (Bybowsky). Ce sont là les *puits lymphatiques*. Dans cette opinion les séreuses sont regardées comme de grands sacs lymphatiques.

Des réseaux lymphatiques d'origine constitués par des canaux très petits, de 40 à 100 et 200 μ de diamètre, partent les vaisseaux collecteurs, se divisant en superficiels qui suivent les veines superficielles ou sous-cutanées, et en profonds ou sous-aponévrotiques qui accompagnent les artères. Ils traversent les ganglions échelonnés sur leur trajet, et aboutissent, les uns au réservoir de Pecquet et de là au canal thoracique, les autres à la grande veine lymphatique droite. Le canal thoracique commence à la citerne de Pecquet, c.-à-d. au niveau de la troisième vertèbre lombaire, longe le côté gauche de la colonne vertébrale et va se jeter dans la veine sous-clavière gauche; il reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, du côté gauche de la poitrine et du côté correspondant de la tête et du cou. La grande veine lymphatique reçoit ceux du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine, et va s'ouvrir dans la veine sous-clavière droite. Les vaisseaux lymphatiques ont une paroi constituée par trois tuniques superposées: une interne constituée par un endothélium en feuilles de chêne; une moyenne composée de tissu élastique et de fibres musculaires lisses, et une externe de nature celluleuse. A leur intérieur, on remarque, de distance en distance, des valvules en forme de gousset et disposées par paires.

Les glandes ou ganglions lymphatiques sont le plus généralement des organes du volume d'une lentille à celui d'une noisette, placés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, surtout au pli des grandes articulations (ganglions inguinaux, ganglions axillaires), le long des vaisseaux du cou (ganglions jugulaires ou carotidiens) et de l'abdomen (ganglions aortiques, iliaques, hypogastriques, etc.), dans la voisinage des organes parenchymateux de grand volume

(ganglions pulmonaires, ganglions mammaires, ganglions pancréatiques, etc.), dans le mésentère (ganglions mésentériques). Ils ont une consistance charnue et friable, une couleur d'un gris rosé. Tous reçoivent un groupe de lymphatiques par un point de leur surface (vaisseaux afférents), et en émettent un autre groupe (vaisseaux efférents) par un autre point où pénètrent aussi des vaisseaux sanguins (hile du ganglion).

La structure des ganglions lymphatiques est assez complexe. Ils comprennent une charpente de tissu conjonctif constituée par une capsule de la face profonde de laquelle se détachent des cloisons qui s'anastomosent entre elles, de façon à constituer des alvéoles à la périphérie, des mailles cavernuleuses au centre. Les alvéoles de la périphérie et les cavernules du centre communiquent entre elles. Dans leur intérieur est contenu le parenchyme du ganglion, qui constitue la substance corticale dans les alvéoles de la périphérie, la substance médullaire dans les cavernules du centre. Ce parenchyme est formé lui-même de tissu adénoïde (Ilis), c.-à-d. d'un réticulum de cellules de tissu conjonctif anastomosées les unes avec les autres, dans lequel sont logées des cellules lymphatiques (cellules analogues aux globules blancs du sang). Entre le tissu adénoïde lui-même, constituant des follicules dans les alvéoles de la charpente et des cordons dans les cavernules, et la charpente lamineuse, il y a un espace, une sorte de couloir labyrinthique large d'environ 100 μ : ce couloir c'est le *sinus* lymphatique mettant en communication les vaisseaux afférents avec les vaisseaux efférents du ganglion. On a donc pu considérer l'ensemble des sinus lymphatiques d'un ganglion comme un réseau de capillaires lymphatiques interposé entre les vaisseaux efférents et les vaisseaux afférents. Les ganglions sont pourvus d'un riche réseau capillaire sanguin et de nerfs.

Chez les Mammifères autres que l'homme, le système lymphatique s'éloigne peu de celui de l'espèce humaine. Chez les Carnassiers, les ganglions de l'intestin se fusionnent en un gros ganglion qu'on a appelé *pancreas d'Aselli*. Chez les Oiseaux le système est plus imparfait ; il y a peu de ganglions ; ceux-ci sont remplacés en grande partie par des plexus qui, à certains endroits, paraissent communiquer avec le système veineux, contrairement à ce qui a lieu chez les Mammifères. Chez les Reptiles, il n'y a plus de ganglions ; on trouve des cœurs lymphatiques ou sacs contractiles qui poussent la lymphe dans les grosses veines. Chez les Poissons il n'y a pas non plus de ganglions, et les valvules des vaisseaux ont complètement disparu ; à la place des ganglions, on trouve des plexus, et dans certaines régions des cœurs lymphatiques. Le système communique en maints endroits avec le système veineux. Cette courte revue d'anatomie comparée nous fait assister, pour ainsi dire, à la perfection progressive du système des lymphatiques, qui s'est isolé de plus en plus du système veineux tout en acquérant des organes de formation de globules blancs, les ganglions lymphatiques. Ch. DEBIERRE.

LYMPHE (Ilis). Entre le sang et les éléments anatomiques des tissus se trouve interposé un liquide qui a transsudé à travers les parois des capillaires, véritable milieu intercellulaire, recevant les éléments du sang et des cellules environnantes et les déversant de nouveau dans le sang par le canal thoracique. Cette lymphe est un liquide clair, incolore, renfermant des leucocytes, coagulable comme le sang par la chaleur.

Le plasma de la lymphe a une composition analogue à celle du plasma sanguin, mais il est moins riche en matériaux solides : 4 à 5 % dont 3 % de matières albuminoïdes. Parmi ces substances, il y a les substances génératrices de la fibrine, de l'albumine, des matières extractives, de l'urée, de la leucine. Les sels sont ceux du sang : phosphate de potasse surtout dans les leucocytes, chlorure de sodium dans le plasma. Comme gaz, 40 % d'acide carbonique et des traces seulement d'oxygène. La lymphe venant des intestins et qui constitue le chyle présente des caractères

spéciaux, surtout pendant la digestion ; elle est blanchâtre, riche en matières organiques, en sucre 2 %, renferme un ferment diastase. Il est probable que la lymphe qui revient des différents organes possède pour chacun d'eux des propriétés spéciales, spécifiques de l'organe drainé. La quantité de lymphe produite en vingt-quatre heures par le corps est évaluée à la masse même du sang tout entier. Chez une femme portant une fistule thoracique, on en a recueilli, dans les vingt-quatre heures, 6 kilogr. Des conditions multiples font varier la quantité de lymphe formée, mais la plus importante est l'activité plus ou moins grande du tube intestinal.

Formation de la lymphe. La lymphe se forme dans les espaces lymphatiques, mais le mécanisme même de sa formation est encore obscur. Ludwig ne faisait intervenir que des facteurs mécaniques : 1° la différence de pression du sang dans le capillaire avec la tension dans les espaces lymphatiques ; 2° la différence de composition chimique entre les deux liquides séparés par la membrane des capillaires, entraînant des phénomènes d'osmose. Dans ces dernières années (1891), Heidenhain a soutenu que la lymphe est un produit de sécrétion des cellules endothéliales des capillaires. La compression de l'aorte et, par suite, la suppression de la pression artérielle ne supprime pas la formation de la lymphe. Après l'arrêt du cœur, l'afflux de la lymphe dans le canal thoracique se manifeste encore pendant plusieurs heures. La richesse de la lymphe en albuminoïde n'est nullement en rapport avec la richesse du sang pour ces mêmes éléments ; aussi Heidenhain admet-il une fonction élective des cellules endothéliales.

Heidenhain a appelé lymphagogues les substances qui, injectées dans les veines, déterminent une augmentation de la sécrétion lymphatique. Les extraits de muscles d'écrevisse, l'extrait de sangsues sont d'énergiques lymphagogues. Le sucre, le sel marin sont moins actifs, mais d'une façon différente. Avec les premiers, le sang et la lymphe sont plus épais ; avec les seconds, au contraire, ces deux liquides sont plus fluides. En 1894, Starling, tout en reconnaissant les faits signalés par Heidenhain, n'admet pas l'interprétation du grand physiologiste allemand. On ne peut en conclure, dit-il, des variations de la pression artérielle à des variations analogues de la pression intracapillaire. Quand on augmente la pression intracapillaire par excitation du splanchnique, par obstruction de la veine porte, on voit l'afflux de la lymphe augmenter. Mais cette lymphe vient presque exclusivement du foie, car, si l'on supprime l'apport des lymphatiques du foie, l'accroissement ne se produit pas. L'action des lymphagogues, d'après Starling, s'exerce uniquement par les lymphatiques du foie ; ces substances amènent une élévation de pression passagère dans la veine porte, mais l'accroissement persiste beaucoup plus longtemps, et, pour expliquer cette hypersécrétion persistante après la chute de la pression, il lui faut admettre des lésions de la paroi capillaire sous l'influence de la pression. C'est là une explication très problématique.

— L'excitation du lingual donne lieu à un œdème de la langue, c.-à-d. une formation locale de lymphe (Ostroumoff). De même, l'excitation de l'anneau de Vieussens donne lieu à de l'œdème des lèvres. Ce sont les seuls faits acquis jusqu'ici. Les recherches de Camus et Gley montrent qu'il existe des nerfs vaso-moteurs lymphatiques identiques aux nerfs vaso-moteurs sanguins. D^r P. LANGLOIS.

BIBL. : HEIDENHAIN, *Arch. fur Physiol.*, 1892. — STARLING, *Journ. of Physiology*, 1894. — GLEY, *Cours de la Faculté de médecine*, 1895.

LYMPHOÏDE ou **CONJONCTIF ARTICULÉ** (Tissu) (V. ADÉNOÏDE [Tissu]).

LYMPHORRAGIE (Méd.). Écoulement de lymphe qui a lieu à la suite des contusions ou de la rupture des dilatactions lymphatiques (*lymphangiome*). Cet écoulement peut être assez abondant pour entraîner des anémies graves. On le combat par la compression.

LYNCEÉ (Myth.) (V. DANAÏS et IDAS).

LYNCEE DE SAMOS, auteur comique et grammairien grec, frère de l'historien Douris et élève de Théophraste; parmi ses écrits on cite : *Διγυπτιζατά*, *Ἀπομνημονεύματα*, *Ἀποφθέγματα*, *Ἐπιστολαί* (analysé par Athénée), et une comédie, *Κένταυρος*.

LYNCÉIDES (Zool.). Famille importante de Crustacés Cladocères renfermant les genres, très répandus dans les eaux douces, des *Eurycerus*, *Camplocercus*, *Acropterus*, *Alona*, *Pleuroxus*, *Chydorus*, etc.; quelques-uns de ces genres sont très nombreux en espèces. Toutes les formes de ce genre présentent 5 ou 6 paires de pattes qui portent les branchies à l'exception des deux premières; les rames sont à trois articles; la partie de la carapace qui recouvre la tête vient faire saillie sur les côtés et se prolonge en avant en un bec pointu; la carapace recouvre tout le corps et est armée de piquants à son bord inférieur. On retrouve des représentants de cette famille dans toutes les parties du monde; ils sont fort nombreux dans notre pays.

R. MONIEZ.

LYNCÉSTIS. Ancienne contrée du S.-O. de la Macédoine, sur le cours moyen de l'Erigon (auj. Karasou), au S. de la Pélagonie. La population était de race illyrienne; les princes de la famille des Bacchiades s'unirent par des liens de famille aux rois de Macédoine, et l'union des deux pays fut consommée sous Philippe II. La capitale était Lynceus. Une source gazeuse signalée par les auteurs anciens est celle qui jaillit près de Baniza.

LYNCH (Loi de). On applique aux Etats-Unis le nom de loi de Lynch à la pratique des exécutions sommaires, faites en dehors des formes légales par un groupe de citoyens. Cette procédure, qui a donné lieu à de grands abus, fut indispensable à l'origine de la colonisation pour réprimer le brigandage, d'autant plus que la corruption était telle que souvent les juges étaient complices des malfaiteurs, souvent aussi intimidés par eux. Dans tout le Far West, particulièrement dans les Etats miniers (Californie, Oregon, Nevada, Colorado) et les pays d'élevage, pendant une dizaine d'années, la principale garantie pour la sécurité publique fut celle qu'assuraient les associations privées, *comités de vigilance*, *vigilants*, *régulateurs*, *hommes de loi et d'ordre*, punissant de mort les voleurs de bétail, les voleurs par effraction, et même les escrocs, aussi bien que les brigands de grand chemin et les assassins. Ces exécutions sont faites sommairement, généralement en secret, par des hommes masqués qui pendent ou fusillent le coupable. Même aujourd'hui l'extension de la justice régulière n'a pas mis fin au lynchage, et il y a chaque année plus de criminels (ou présumés tels) exécutés par ce procédé qu'en vertu de condamnations prononcées par un jury. Dans les Etats du Sud, les attentats aux mœurs, commis contre les femmes ou les enfants, spécialement par les nègres, sont fréquemment punis selon la loi de Lynch. A plusieurs reprises, des coullits sanglants ont eu lieu entre la police et les bandes d'exécuteurs privés s'efforçant de s'emparer d'un prisonnier pour le lyncher. Au Wisconsin, l'abolition de la peine de mort eut pour résultat l'extension des exécutions sommaires privées.

L'origine de cette appellation de loi de Lynch est discutée. Les uns la font venir de Lynchburg, ville de Virginie, dont le fondateur Lynch l'aurait appliquée en 1792; — d'autres, d'un juge Lynch, chargé en 1687-88 de réprimer la piraterie et le brigandage, et autorisé à procéder sommairement; — d'autres, d'un fermier virginien nommé Lynch, qui pendit de ses propres mains un voleur, au lieu de le livrer à la justice; — d'autres, do James-Fitzstephen Lynch, maire de Galway (Irlande), lequel en 1493 aurait pendu lui-même à sa fenêtre son fils coupable d'avoir volé et assassiné un Espagnol, son créancier; — d'autres, enfin, d'un vieux verbe anglo-saxon *linch* qui signifie châtier, frapper avec un gourdin.

A.-M. B.

LYNCH (Jean-Baptiste, comte), homme politique français, né à Bordeaux le 3 juin 1749, mort à Danzac (Gironde) le 15 août 1835. Issu d'une famille irlandaise établie en

France après la chute des Stuarts, il était avant la Révolution président aux enquêtes au parlement de Bordeaux. Il se prononça hautement en faveur de l'ancien régime, fut incarcéré sous la Terreur, se rallia plus tard à Napoléon, qui, en retour de ses excès de zèle, le nomma maire de Bordeaux (1808) et comte de l'Empire (1810), n'en conspira pas moins dès 1813 avec le parti royaliste, ouvrit sa ville aux Anglais dès le 12 mars 1814, y reçut le duc d'Angoulême et proclama Louis XVIII roi de France. Au retour de l'île d'Elbe, il s'enfuit en Angleterre (mars 1815), mais revint après Waterloo. Louis XVIII, qui l'avait déjà nommé grand-croix de la Légion d'honneur, le fit pair de France. Le comte Lynch, associé pendant toute la Restauration à la politique ultra-royaliste, prêta serment à la royauté de Juillet, mais ne siégea presque plus au Luxembourg à partir de 1830 et se borna à donner publiquement à Louis-Philippe, non sans quelque naïveté, le conseil d'abdiquer. On a de lui : *Correspondance relative aux événements qui ont eu lieu à Bordeaux au mois de mars 1814* (Bordeaux, août 1814); *Simple Vœu* (Bordeaux, 1831); *Quelques Considérations politiques faisant suite au Simple Vœu* (1838).

A. DEBDOUR.

LYNCH (Isidore), général français, d'origine irlandaise, né à Londres le 7 juin 1755, mort à Paris le 9 août 1838. Elevé en France, où une branche de sa famille était depuis longtemps établie, il servit dans l'Inde et en Amérique, sous d'Estaing et Rochambeau pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, parvint au grade de maréchal de camp le 7 févr. 1792 et peu après à celui de lieutenant général, prit part à la bataille de Valmy, fut incarcéré pendant la Terreur, resta en inactivité jusqu'au Consulat et remplit, de 1800 à 1815, les fonctions d'inspecteur aux revues.

LYNCH (Henry-Blosse), voyageur anglais, né le 24 nov. 1807, mort à Paris le 14 avr. 1873. Il servit aux Indes en 1823, apprit le persan et l'arabe et fut employé comme interprète dans de nombreuses négociations avec les tribus arabes du golfe Persique qu'il était chargé de surveiller. Il quitta l'Inde en 1832; ayant fait naufrage dans la mer Rouge, il traversa la Nubie, l'Abyssinie, descendit le Nil en Égypte et revint en Angleterre. En 1843, il fut nommé second dans l'expédition chargée d'explorer la route de l'Euphrate aux Indes; il déploya dans ce poste beaucoup de tact et d'habileté; il devint commandant le 1^{er} juil. 1839, parcourut toute la Mésopotamie et contribua à en fixer la carte. Capitaine le 13 sept. 1847, puis commodore, il commanda dans la marine indienne. Il se retira du service militaire en avr. 1856 et s'établit à Paris; à la fin de la guerre persane (1856-57), il conduisit avec le plénipotentiaire persan les négociations qui aboutirent au traité de Paris le 4 mars 1857. Il a laissé : *Note on part of the Tigris between Baghdad and Samarra* (1839), et *Note on a Survey of the Tigris* (1839).

LYNCHBURG. Ville des Etats-Unis (Virginie), sur une colline abrupte, le long du James river; 20,000 hab. (dont moitié de gens de couleur). Fonderies, hauts fourneaux; manufactures de tabac; minoterie. Elle a été fondée en 1786.

LYNCODON (V. MARTE).

LYNDE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Hazebrouck; 760 hab.

LYNDEN, Famille noble de Belgique, qui prétend descendre de la maison d'Aspremont en Lorraine, issue de la maison d'Este. L'empereur Ferdinand II érigea la baronnie de Reckheim (31 mars 1623) en comté de l'Empire en faveur d'Ernest de Lynden. En 1676, Henri, comte d'Aspremont-Sorey, céda aux de Lynden ses droits sur le comté d'Aspremont en Lorraine, et, depuis lors, tous ses descendants portèrent le titre de comtes d'Aspremont-Lynden. On les trouve alliés aux familles de la plus haute aristocratie tant étrangère que belge : Hohenzollern, Werve, Furstenberg, Salm, Beaufort, etc., et mêlés à l'histoire politique, diplomatique et militaire des Pays-Bas, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Les armes des Lynden sont : *écartelé au 1 et au 4 de gueules, à la croix d'or*,

au 2 et au 3 un lion de gueules armé et lampassé de même. Sur le tout d'azur à l'aigle d'argent.

LYNDHURST (Lord) (V. COPLEY [John-Singleton]).

LYNEDOCH (Lord) (V. GRAHAM [Thomas]).

LYNN. Ville maritime des États-Unis (Massachusetts), sur le Broad sound, à 15 kil. N.-E. de Boston; 55,727 hab. (en 1890). Bel hôtel de ville. L'industrie de la cordonnerie, introduite en 1750, y est très importante, surtout pour les chaussures de dames et d'enfants. Port d'affrètement important. Elle a été fondée en 1629, et posséda en 1643, sur le Sanguis river, la première usine à fer des États-Unis.

LYNN REGIS ou KING'S LYNN. Ville d'Angleterre, comté de Norfolk, sur l'Ouze, à 4 kil. de la mer; 20,000 hab. Port où peuvent remonter les navires tirant 4 m. Commerce actif avec la Baltique (importations, 20 millions de fr. par an; exportations, 3 millions 1/2). Curieux débris de l'ancienne enceinte; vieil hôtel de ville avec porche Renaissance. Église gothique (Saint-Margaret) à deux tours; chapelle Saint-Nicolas. Après la conquête normande, ce port passa aux mains de l'évêque de Norwich et s'appela *Lynn Episcopi*, nom que la sécularisation accomplie par Henri VIII changea en *Lynn Regis*.

LYNX. I. ZOOLOGIE (V. CHAT, t. X, p. 876).

II. ASTRONOMIE. — Constellation boréale introduite par Hevelius pour rassembler de petites étoiles informes entre la Grande Ourse et le Cocher, au-dessus des Gémeaux. Hevelius avait donné ce nom à cause du faible éclat des étoiles qui la composent: la plus brillante, 3097 B. A. C. Lynx, a pour coordonnées de sa position moyenne en 1896, d'après la *Connaissance des Temps*:

$$R = 8^{\text{h}} 59^{\text{m}} 55^{\text{s}} 09; P = 51^{\circ} 7' 57'' 4.$$

LYÖ. Petite île du Danemark, au S.-O. de la Fionie, dans le Petit-Belt; 5 1/2 kil. q.; 350 hab. Waldemar II de Danemark y fut capturé par le comte Henri de Schwerin.

LYOFFANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 336 hab.

LYON (*Lugdunum, colonia Copia, Claudia Augusta*).

Géographie. — Seconde ville de France et par son importance commerciale et par le nombre de ses habitants; ch.-l. du dép. du Rhône, au confluent du Rhône et de la Saône; 438,077 hab. (Cf. le plan annexé à la carte du dép. du Rhône [V. ce mot]).

TOPOGRAPHIE. — La ville de Lyon est située en amont du confluent du Rhône et de la Saône, dans la presqu'île formée par ces cours d'eau et sur les deux rives opposées, à l'E. du Rhône, à l'O. de la Saône. Elle occupe la vallée et les collines qui la bornent. A l'O., les contreforts des monts du Lyonnais bordent la Saône; au N., l'étroite presqu'île allongée entre les deux rivières est dominée par le plateau des Dombes. La configuration du terrain a imposé à la ville grandissante une marche inverse de celle qui pousse vers l'O. la plupart des villes européennes et américaines. Fondée à l'O., sur le plateau de Fourvière, elle est descendue dans la presqu'île et s'est ensuite étendue sur la rive gauche du Rhône vers l'E. où elle se développe de plus en plus. L'alt. varie de 165 à 310 m., créant entre les quartiers bas et les quartiers hauts de sérieuses difficultés aux communications.

Au centre, dans la presqu'île, longue de 4 kil. 1/2, large de 600 à 900 m., se trouve la cité proprement dite, avec au centre la place Bellecour; le S. forme le quartier Perrache, le N. celui des Terreaux, dominé par la colline de la Croix-Rousse au pied de laquelle s'étend, le long de la Saône, le faubourg de Serin. A l'O., de l'autre côté de la Saône, l'abrupte colline de Fourvière fait vis-à-vis à la cité et à la Croix-Rousse; plus au N., le faubourg de Vaise s'étend en face de celui de Serin. A l'E., de l'autre côté du Rhône, se trouve, en face de la cité, le quartier de la Guillotière, continué au N. par celui des Brotteaux, borné au N. par le parc de la Tête-d'Or.

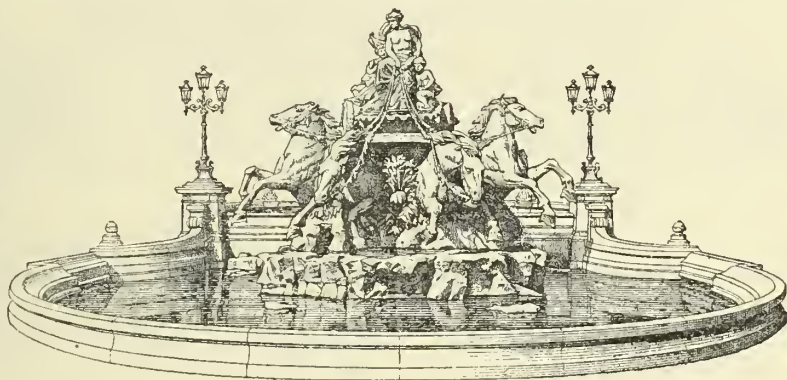
Le centre de Lyon est la vaste place Bellecour. Au N.

sont les grands magasins, les banques, les foyers de la vie commerciale; au S., le quartier de la haute bourgeoisie et de l'aristocratie. Il est séparé par le cours du Midi et la gare centrale du quartier de Perrache, conquis au XVIII^e siècle sur les marécages du confluent; le Rhône et la Saône s'unissaient jadis près de l'église d'Ainay, à 2 kil. en amont du point où leurs eaux se mêlent aujourd'hui; c'est l'ingénieur Perrache qui, par ses digues, prolongea la presqu'île, consolidant et unissant les îles basses et les bannes marécageuses du confluent; on a donné son nom au quartier créé sur ces terres qu'il a gagnées à la ville. Ce quartier de Perrache, isolé par la gare édiflée en contre-haut, n'a pas une vie très active, malgré son port, l'arsenal, l'abattoir, l'usine à gaz, etc. Il a de larges rues se coupant à angle droit. — Au N. du quartier Bellecour, la région du grand commerce aboutit au quartier des Terreaux, qui emprunte ce nom à la place des Terreaux sise à la racine de la presqu'île; c'est le quartier lyonnais par excellence, caractérisé par le commerce de la soie et des soieries; il a gardé son vieil aspect avec ses rues souvent étroites et tortueuses, ses maisons du XVII^e, du XVI^e et même du XV^e siècle, tandis qu'au voisinage de la place Bellecour les rues ont été rectifiées et élargies, les maisons rebâties depuis le milieu du XIX^e siècle. — Le quartier de la Croix-Rousse, qui domine celui des Terreaux, est peuplé d'ouvriers tisseurs; dans ses ruelles montueuses et populeuses, encadrées de hautes maisons, vit le « canut » lyonnais. Au bas des pentes de la Croix-Rousse se développent, le long de la Saône, les quartiers des Chartreux et de Serin (entrepôts de vins); sur l'autre rive, en face de cette « montagne du travail », se dresse la « montagne mystique » de Fourvière. Elle s'élève à 145 m. au-dessus de la ville basse. C'est de là, du haut de sa basilique ou de la tour métallique de 80 m., qu'il faut contempler le panorama de Lyon, sa double vallée dans un cirque de collines derrière lesquelles s'aperçoivent les cimes du Jura, des Alpes de Savoie et du Dauphiné jusqu'au mont Blanc et au Pelvoux, et, plus près, les monts du Lyonnais. Sur le plateau de Fourvière (*forum vetus*), sur ses pentes escarpées et au pied, le long de la Saône, s'étend la vieille ville autour de la cathédrale, du palais de justice et de l'église Saint-Paul; nulle part ne s'est mieux conservée l'antique physiognomie de Lyon: ouvriers, employés, petits bourgeois s'y entassent, mais ce qui domine ce sont les couvents, les maisons religieuses. Au S. de Fourvière sont les faubourgs de Saint-Georges, Saint-Just, et au S.-E. celui de Saint-Irène; plus loin, au S., isolés, le faubourg de Sainte-Foy, et, au droit du confluent, celui de la Mulatière. Au N.-O. de Fourvière, le long de la Saône, s'est construit, depuis 1840, le faubourg de Vaise, quartier industriel, d'une existence un peu artificielle, où les usines alternent avec les maisons. — La grande ville industrielle moderne est celle de l'E., sur la rive gauche du Rhône. Le vaste quartier de la Guillotière, inélegant malgré la largeur de ses rues bien aérées, est essentiellement ouvrier, sauf dans la partie méridionale qui forme le quartier universitaire, avec ses quatre facultés et l'école de santé militaire. Au N. de la Guillotière s'étend le quartier des Brotteaux, tout pareil à une ville américaine par la symétrie absolue de ses rues qui se coupent à angle droit; il est peuplé de négociants et d'employés; quelques avenues renferment de luxueux hôtels particuliers. Les Brotteaux confinent à l'admirable parc de la Tête d'Or qui les limite au N. et derrière lequel se trouve le faubourg de Saint-Clair. A l'E. de ces quartiers d'ouvriers et d'employés s'étendent les faubourgs où se multiplient les usines: *Les Charpennes, Villeurbanne, Montplaisir, Montchat, La Mouche*, etc. C'est la ville des fabriques, celle qui grandit le plus vite.

La position de Lyon suffit à expliquer son importance, et, à vrai dire, il y aurait plutôt lieu de s'étonner que la seconde ville de France soit si loin de la première. Au confluent du Rhône et de la Saône, sur la grande route naturelle entre l'Océan et la Méditerranée, au voisinage de

passages vers le bassin de la Loire, tandis que par le val du Rhône on accède à la Suisse, elle occupe un emplacement facile à défendre, destiné par la nature à servir d'entrepôt entre l'Europe centrale et les pays méditerranéens. La subordination politique des contrées du Rhône et de la Saône, longtemps tirailées entre la France et l'Allemagne, la scission de la région rhénane détachée de la Gaule sont apparemment les principales raisons qui ont entravé les progrès de Lyon, malgré le grand rôle international conservé par son industrie et son commerce, tandis que, au milieu d'un bassin plus large, Paris devenait le centre de la nation française, qui n'occupe qu'une partie de l'ancienne Gaule, dont Lyon avait été la capitale. Les avantages naturels de la position de Lyon n'ont pas suffi à contre-balancer l'infériorité politique, mais lui ont maintenu le second rang.

DESCRIPTION DE LA VILLE. — Le climat lyonnais est très caractéristique, d'autant qu'il a imprégné à la ville et à la population une physionomie spéciale. Au confluent de deux grands cours d'eau, la ville basse est fréquemment envahie de brouillard; ceux-ci sont particulièrement épais dans le quartier de Perrache. La largeur du Rhône est en moyenne de 200 m.; celle de la Saône varie de 80 à 150 m. Le fleuve est sujet à de terribles inondations à cause du rétrécissement de son lit; en amont, dans la plaine de Miribel, il ne s'élève que de 3 m., tandis qu'entre les Brotteaux et les Terreaux il monte de 6 m. 25. Les digues qui protègent les quartiers bas n'ont pas toujours suffi à le contenir. La Saône aussi cause parfois de grands ravages. On cite les débordements de 1711, de déc. 1840 et de mai 1856. Le Rhône et la Saône sont bordés d'une double ligne continue de quais qui ont un développement total d'une quarantaine de kilomètres; le premier en amont est celui de la Tête



Fontaine Bartholdi, à Lyon.

d'Or adossé à la digue du Grand-Camp qui abrite le parc.

La ville compte environ 400 rues ou places; dans la péninsule les maisons sont très hautes, atteignant couramment 6 et 7 étages; cette habitude imposée par l'exiguïté de l'ancien emplacement s'est conservée même sur la rive gauche du Rhône. Les différents quartiers sont réunis par 22 ponts dont 13 sur la Saône, plus sinueuse, et 9 sur le Rhône; les plus anciens sont ceux du Change sur la Saône en face de l'église Saint-Nizier, et de la Guillotière sur le Rhône; mais tous ont été refaits à l'époque moderne. On projette d'unir par un gigantesque viaduc les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse; l'arche centrale aurait 200 m. d'ouverture et la clef de voûte serait à 80 m. au-dessus de la Saône.

Le centre de Lyon est à la *place Bellecour*, l'une des plus belles d'Europe; tracée en 1713 sur une prairie dépendant de l'abbaye d'Ainay, cette place mesure 310 m. de long sur 200 m. de large; elle forme un trapèze. Au N. et au S. sont deux longues façades de style Louis XV pourvues au centre d'une colonnade corinthienne datant du Consulat; au centre une statue équestre de Louis XIV par Lemoit (1825); des jardins et des bassins complètent la décoration de cette place qui est la promenade favorite des Lyonnais. De la place Bellecour partent au N. les *rues de*

l'Hôtel-de-Ville et Saint-Dominique (ensuite *rue Centrale*), artères centrales de la presqu'île, qui, par la *place*



Eglise Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon.

des Jacobins (belle fontaine), vont aboutir à la *place des Terreaux*. Celle-ci est entourée de trois côtés par la façade de l'hôtel de ville, du palais des Arts et du massif des

Terreaux, et ornée au centre d'une fontaine monumentale en plomb, œuvre de Bartholdi (1889) (V. la fig. ci-contre). De l'angle N.-E. de la place Bellecour se détache encore la *rue de la République* (1,200 m. de long), la plus belle de Lyon (percée en 1855-56),

qui est parallèle à celle de l'Hôtel-de-Ville et aboutit, à l'E. de la place des Terreaux, à la place de la Comédie, entre l'hôtel de ville et le grand Théâtre. Au S. de la place de Bellecour, la *rue Victor-Hugo* mène à la *place Carnot* (ancienne place Perrache) qui renferme le monument de la République française (1890), œuvre de Blavette et Peynot. Au S. de la place Carnot s'étend de la Saône au Rhône le *cours du Midi*, de l'autre côté duquel est la gare centrale de la ville, dite gare de Lyon-Perrache. Au droit du cours du Midi sont les deux ponts du Midi; à celui du Rhône aboutit l'avenue des Ponts qui mène au cimetière de la Guillotière. Au droit de la place Bellecour sont, sur la Saône, le *pont Tilsitt* qui mène à la cathédrale et à la place Saint-Jean, sur le Rhône le *pont de la Guillotière* auquel aboutit, par les places des Squares et du Pont, le cours Gambetta, artère médiane de la Guillotière. Au droit de la place des Jacobins, sur la Saône, le pont du Palais, sur le Rhône celui de l'Hôtel-Dieu. Au droit de la place des Terreaux sont sur la Saône le *pont de la Feuillée*, sur le Rhône le *pont Morand* menant à la place et au cours Morand qui forme la rue centrale des Brotteaux. La place Morand est décorée d'une fontaine monumentale (1865) dessinée par Desjardins. Des boulevards, bordés encore partiellement des fossés de l'enceinte ou des forts, enveloppent les quartiers des Brotteaux

et de la Guillotière, les séparant des faubourgs. — Le parc de la *Tête-d'Or*, vaste de 114 hect., forme sur la rive gauche du Rhône, à son entrée dans la ville, le bois de Boulogne des Lyonnais; il est compris entre l'enceinte fortifiée des Brotteaux au S., le fleuve au N.-O. et le remblai du chemin de fer de Genève à l'E. Il a été dessiné en 1857 par Bühler. Un vaste lac et de beaux pâturages lui conservent un aspect rustique; une fraction forme un beau jardin des plantes; au S. sont de superbes serres renfermant de rares collections de palmiers, de cycadées, d'orchidées. Dans ce parc furent installées les expositions universelles de 1872 et de 1894. Le chemin de fer le sépare du champ de courses. A l'entrée, vers le quai, s'élève le monument des enfants du Rhône morts en 1870-71, œuvre de Coquet et Pagny (1887). — Entre Fourvière et Vaise, il ne reste que des vestiges du rocher qui porta le château de *Pierre-Seize* ou *Pierre-Encise*, bastille des archevêques de Lyon; au pied se place la statue de Jean Cléberger, dit l'Homme de la Roche; elle a remplacé une statue de bois en costume romain qui était l'objet d'une sorte de culte et dont la légende fit l'image du philanthrope allemand Jean Cléberger, bienfaiteur de la ville au xvi^e siècle.

MONUMENTS. — Il ne subsiste pas grand souvenir de l'époque romaine; les colonnes de Saint-Martin-d'Ainay, des réservoirs dits Bains romains, sous le grand séminaire, dans le quartier Saint-Just, des vestiges d'un théâtre, cinq tombeaux, des ares d'aqueducs à Saint-Just; des murs du palais impérial sous l'hospice de l'Antiquaille à Fourvière; les traces d'une naumachie au pied de la Croix-Rousse. Dans la campagne se discernent les débris de trois aqueducs venant du mont d'Or, et de Craponne ou Montromant et du mont Pilat.

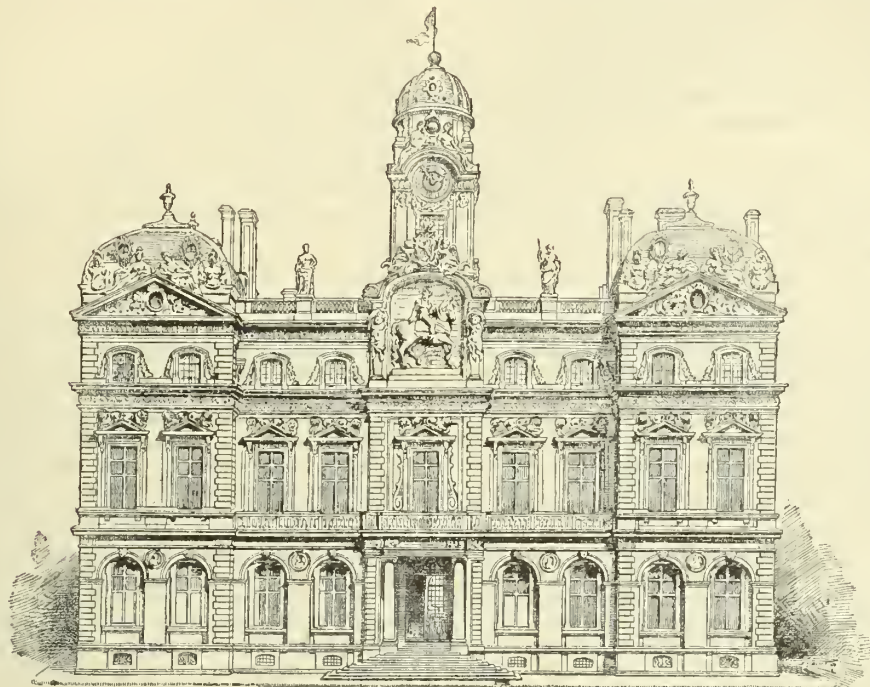
Le plus ancien édifice de la ville est l'église d'Ainay ou *Saint-Martin-d'Ainay*, au N.-O. de la place Carnot. Elle occupe le lieu dit *Athanacum*, peut-être situé près de l'autel de Rome et d'Auguste, centre religieux de la Gaule romaine et de la sépulture légendaire de sainte Blaudine. Construite au vi^e siècle, elle fut bientôt flanquée d'une opulente abbaye bénédictine (sécularisée en 1790). On la rebâtit aux x^e et xi^e siècles, et le pape Pascal II la consacra en 1106. Elle avait trois nefs, un transept, trois absides. Vers le xi^e ou le xii^e siècle, on lui ajouta deux collatéraux, portant à cinq le nombre des nefs. Elle a deux tours, l'une entre la nef et le chœur, l'autre au centre de la façade, surmontée d'une pyramide quadrangulaire entourée à sa base de quatre acrotères triangulaires; l'extérieur des absides et le centre de la façade sont décorés d'incrustations rouges en losange. Les quatre colonnes qui portent la coupole centrale sont celles de l'autel d'Auguste. Les trois absides sont décorées de peintures d'Il. Flandrin (le Christ, saint Badulf à dr., saint Benoît à g.); dans le chœur est une mosaïque du temps de Pascal II; au pied du maître-autel (œuvre de Poussielgue), l'architecte Questel en a dessiné une autre; à côté de la chapelle absidale de droite, la sacristie occupe une ancienne église du xi^e siècle. Une crypte s'étend sous l'église d'Ainay. — *Saint-Nizier* occupe la place de l'ancienne cathédrale, entre les places des Jacobins et des Terreaux, près du pont au Change. C'est une église du xv^e siècle dont la façade est bizarre; entre deux tours gothiques s'ouvre une porte centrale percée dans une demi-rotonde qu'on attribue à Philibert de l'Orme; les balustrades des combles sont jolies; à l'intérieur, formé d'un vaste vaisseau, on remarque les arcades du triforium, les roses du transept, etc. — *Saint-Bonaventure* est un peu à l'E., le long de la place des Cordeliers; c'est une médiocre église gothique du xv^e siècle, très restaurée. — La cathédrale primatiale *Saint-Jean*, adossée au quai de la Saône, au pied de la colline de Fourvière, est un des édifices les plus intéressants de la France. Commencée vers 1110, elle fut reprise complètement vers 1165-80; seule la chapelle Saint-Pierre au N. du chœur peut dater de 1110. Après le chœur, on travailla à la nef au xiii^e siècle; on n'acheva la façade qu'au xv^e. L'église a

95 m. de long, 32 de haut dans la nef et est dominée par quatre tours sans flèche. Les portails de la façade, à profondes embrasures, sont de la fin du xii^e siècle; une galerie ajoutée au xv^e les surmonte; les tours furent achevées en 1480, ainsi qu'un gâble jadis à jour, défiguré par un maladroit restaurateur; la balustrade du comble, avec ses demi-cercles renversés, est caractéristique de l'architecture lyonnaise. Les tours du transept, plus élégantes que celles de la façade, sont des xiii^e et xv^e siècles; le chœur et le transept sont de la fin du xi^e, l'abside, sans déambulatoire ni chapelles, a deux rangs de fenêtres séparées au dehors par une galerie à curieux cintres trilobés. Dans la cathédrale, on remarque la chapelle de Saint-Louis, en gothique flamboyant, bâtie par le cardinal Charles de Bourbon († 1488), les beaux vitraux du xiii^e et du xiv^e siècles, l'horloge de N. Lippius (1598), retouchée en 1660 par Nourrisson, en 1780 par Charmy et réécemment par Maurier, deux croix remontant au concile œcuménique de 1274, et symbolisant l'union des Eglises grecque et latine. A l'O. de la façade de Saint-Jean est la maîtrise ou Manécanterie, avec une curieuse façade romane. Au S.-E. sont le palais archiepiscopal (xv^e et xviii^e siècles) et l'ancien palais des chanoines (1770). — A côté des anciennes églises, il faut citer la nouvelle basilique de *Notre-Dame-de-Fourvière*, pèlerinage vénéré du monde entier. Le vieux forum de Trajan, qui a laissé son nom à la colline, s'éleva en 840, et de ses matériaux fut édiflée la première église. Elle a été si souvent remaniée qu'elle a perdu tout caractère; on ne peut guère admirer son lourd clocher roman moderne de 52 m. de haut. L'église neuve a été bâtie à côté; projetée dès 1868, elle fut commencée en exécution d'un vœu fait en 1870 pour écarter les Allemands. La première pierre fut posée le 7 déc. 1872, la dernière le 2 juin 1884, la décoration terminée en 1894. Le plan est dû à Pierre Bossan qui adopta un style éclectique combinant des éléments romans, gothiques, byzantins, siciliens; l'effet est singulier. L'église se compose d'un vaisseau sans bas côtés (86 m. de long, 19 de large, 27 de haut), flanqué aux quatre angles de tours octogonales (48^m50 de haut), terminé par une abside en fer à cheval qu'enveloppe un portique ouvert sur la pente de la colline; de la loggia qui en forme le point extrême, l'archevêque bénit la ville le jour de la Nativité de la Vierge. L'intérieur est divisé en trois travées, voûtées en coupole; les murs sont décorés en mosaïque de Venise; la décoration est très somptueuse. Au-dessous règne une crypte. — Parmi les autres églises, il faut citer Saint-Paul (xii^e et xv^e siècles), pour sa tour centrale octogonale; Saint-Pierre (xviii^e siècle), pour son portail et son porche romans du xii^e siècle; Saint-Just (1761), qui a remplacé l'église du v^e siècle ou furent employés les premiers vitraux peints; Saint-Irénée (moderne), avec ses cryptes du x^e siècle; Saint-Georges, bâtie en style flamboyant par Bossan à la place d'une église des chevaliers de Malte; l'église de l'Hôtel-Dieu (xviii^e siècle, boiseries, chaise de Sainte-Valentine), et un grand nombre d'autres bâties au xix^e siècle en style gothique ou roman. Un temple protestant occupe l'ancienne loge du Change, chef-d'œuvre de Soufflot.

Les monuments civils principaux sont, en premier lieu, ceux de la place des Terreaux. L'hôtel de ville, bâti par Simon Maupin de 1646 à 1655, remanié par Mansart en 1702, s'élève à la place d'un ancien canal comblé avec des « terreaux »; ce palais a deux façades, l'une assez lourde (avec la statue équestre de Henri IV et un beffroi, ou tour de l'Horloge [50 m.]), sur la place des Terreaux; l'autre, plus gracieuse, sur la place de la Comédie; deux ailes les reliant. Dans le vestibule, à voûte très hardie, sont les groupes des frères Coustou, figurant *le Rhône* et *la Saône* (bronze). La préfecture est installée dans l'hôtel de ville. — Le massif des Terreaux est un grand édifice moderne. — Le palais des Arts ou Saint-Pierre (xviii^e siècle) est une ancienne abbaye bénédictine abritant aujourd'hui les musées et l'école des beaux-arts; il offre une superposition des

ordres dorique et corinthien, un bel entablement ; au centre et sur les angles S., de gracieux belvédères. — Le palais du Commerce et de la Bourse, édifié dans la rue de la République, de 1854 à 1861, par l'architecte Dardel, est très admiré ; ses deux façades, en style classique, sont monumentales ; un grand vestibule donne, au centre, accès dans la cour centrale entourée de deux rangs de portiques et

d'un étage de fenêtres, et dont le plafond, haut de 21^m,45, est porté par 24 cariatides de bois sculptées par Bonnet ; on admire aussi le double escalier et les sculptures de l'horloge, où Bonmassieu a symbolisé l'heure passée, présente et future, en trois femmes de marbre blanc ; dans la salle de la Bourse, une toile de Hesse représente le Commerce. — Le palais de Justice (1835) borde la Saône d'une



Hôtel de Ville de Lyon.

longue colonnade corinthienne. Le Grand-Théâtre (1817-30), entre l'hôtel de ville et le Rhône, est une œuvre de Chenavard et Pollet, remanié par Dardel, avec plafond d'Abel de Pujol. L'Hôtel-Dieu a, sur le quai du Rhône, une façade de 325 m. de long avec dôme, dessinée par Soufflot, achevée en 1843. — Sur la rive gauche du Rhône se sont élevés la nouvelle préfecture (1890), les palais universitaires, bâtis par Hirsch (1880-90) le long du fleuve.

ADMINISTRATION. — Lyon est le chef-lieu du dép. du Rhône, d'un arrondissement et de 8 cantons. La ville est divisée en 6 arrondissements municipaux, en 34 paroisses, dont 17 cures. Elle est le chef-lieu d'un archevêché dont le diocèse comprend les dép. du Rhône et de la Loire, et duquel relèvent les évêchés d'Autun, Langres, Dijon, Grenoble et Saint-Claude. Elle renferme, outre l'Eglise réformée (consistoire de la 20^e circonscription), des Eglises luthérienne, libre-évangéliste, baptiste, une synagogue consistoriale (2,200 juifs). Lyon est le siège de la cour d'appel des dép. du Rhône, de la Loire et de l'Ain, d'un tribunal de commerce, d'un conseil de prud'hommes. C'est le chef-lieu d'une académie embrassant les dép. du Rhône, de la Loire, de l'Ain et de la Saône-et-Loire, résidence du recteur, de l'inspecteur d'académie, de 4 inspecteurs primaires. Il s'y trouve 4 facultés (sciences, médecine, lettres, droit), une école de pharmacie, l'école nationale de santé militaire, des facultés libres de droit, de théologie, de sciences et de lettres, 1 lycée de garçons, 1 lycée de filles, 2 écoles normales, 7 écoles primaires supérieures publiques, 16 institutions secondaires, 124 écoles primaires publiques, 238 écoles privées, 1 école supérieure de commerce et de tissage, 1 école centrale, 1 école d'horlogerie, des instituts de sourds-muets, de bégues, 1 conservatoire

de musique, 1 école nationale de beaux-arts, 1 école municipale de dessin, d'arts et métiers (*la Martinière*), etc. (V. ECOLE). Nous reviendrons tout à l'heure sur les principales écoles ainsi que sur les bibliothèques et musées. — Lyon est une place de guerre de première classe, quartier général du XIV^e corps d'armée, formant un gouvernement militaire au centre de ce corps et des VII^e et XIII^e desquels relèvent des parties de la ville et du département. C'est le chef-lieu de la 14^e région de gendarmerie (Rhône, Isère, Drôme), d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, du service hydraulique, de la navigation du Rhône et de la Saône, etc. L'hôtel des monnaies (D) est fermé. A Lyon résident des directeurs et inspecteurs des contributions directes et du cadastre, de l'enregistrement et des domaines, des douanes, des contributions indirectes, des postes et télégraphes, d'un trésorier-payeur général, de 12 percepteurs, 7 receveurs de l'enregistrement, etc. (V. RHÔNE [Dép.]). Il s'y trouve des consuls de la République Argentine, d'Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Monaco, Pérou, Perse, Portugal, Russie, Saint-Marin, Salvador, Suisse, Turquie, Uruguay. — Lyon est le chef-lieu de la 20^e circonscription pénitentiaire (Rhône, Loire, Ain), avec une maison d'arrêt, de justice et de correction, des maisons d'éducation correctionnelle, 2 prisons militaires. L'assistance publique possède 9 établissements hospitaliers comptant 5,000 lits, avec une dotation annuelle de 3,264,000 fr. : Hôtel-Dieu (1,400 lits); hospice de l'Antiquaille (1,100 lits), à Fourvière; hospice des Vieillards de la Guillotière (133 lits); du Perron (368 lits); Saint-Joseph (500 lits); Saint-Luc (150 lits); de la Croix-Rousse (390 lits); Sainte-Eugénie (403 lits).

Il y a encore un hôpital militaire, l'hospice des frères de Saint-Jean-de-Dieu (aliénés), des jeunes filles incurables, infirmes, convalescentes; des Dames du Calvaire (incurables), un grand nombre d'orphelinats, de nombreuses fondations hospitalières privées, catholiques, protestantes, Le revenu du bureau de bienfaisance dépasse 750,000 fr.

La ville de Lyon ne jouit pas de son autonomie municipale complète (V. ci-après le § *Histoire*). Cependant elle a, depuis 1881 et 1884, recouvré avec sa mairie centrale la plus grande partie des franchises du droit commun qui sont encore refusées à Paris. Parmi les travaux municipaux, il convient de mentionner les adductions d'eau potable qui, depuis 1856, en fournissent à la ville 30,000 m. c. par jour.

La ville comprend huit cantons auxquels il faut ajouter celui de Villeurbanne et se divise en six arrondissements municipaux dont voici la population (en 1891) : 1^{er} (3^e canton), 67,595 hab. ; — 2^e (1^{er} et 2^e cant.), 82,484 hab. ; 3^e (8^e cant. et fraction de celui de Villeurbanne), 123,279 hab. ; — 4^e (4^e cant.), 35,710 hab. ; — 5^e (5^e et 6^e cant.), 57,594 hab. ; — 6^e (7^e cant. et fraction de celui de Villeurbanne), 71,415 hab. Chacun de ces arrondissements est administré par un maire adjoint du maire central, lequel est élu par le conseil municipal. — La superficie de la commune est de 4,318 hect., les deux tiers de celle de Paris.

La population constatée à Lyon en avr. 1891 est de 438,077 hab. ; en 1886 elle était de 404,930 hab. (dont 344,424 dans le noyau urbain). Avant 1789 la population approchait de 200,000 âmes; en 1801 elle en comptait seulement 109,500 ; en 1831, 167,404 ; en 1861, 318,803.

FORTIFICATIONS. — Lyon est la seconde place de guerre de France, centre d'un camp retranché qui joue, dans le S.-E. du pays, le rôle que Paris tient au N. ; c'est la place d'armes des frontières de Suisse et d'Italie, du Jura et des Alpes, un des principaux réduits de la défense contre un envahisseur victorieux. La position a une importance stratégique exceptionnelle à l'intersection des vallées du Rhône et de la Saône et des routes naturelles que nous avons indiquées ; elle est, de plus, facile à défendre. Le plateau de la Croix-Rousse, dont le point culminant est à 8 kil. au N., dont la plaine marécageuse des Dombes garde les abords, commande les plateaux de la Bresse et les routes de Franche-Comté et du Jura méridional ; les collines de Fourvière et de Sainte-Foy barrent la vallée de la Saône et se rattachent aux Cévennes, dont l'éperon terminal est le massif du mont d'Or ; les Brotteaux et la Guillotière forment une tête de pont sur les plaines par lesquelles on débouche des Alpes, de la Savoie et du Dauphiné et par lesquelles on peut descendre vers la Méditerranée. La vieille enceinte date de 1830 et avait un périmètre de 19 kil. ; à 2,500 m. du rempart de la Croix-Rousse s'élevèrent les forts de Montessuy vers le Rhône, de Cuire vers la Saône, barrant l'isthme qui n'a encore que 3 à 4 kil. de large ; à droite de la Saône, les forts Saint-Jeau et de Vaise, la redoute de la Duchère. Une enceinte couvrait Fourvière que protégeaient à l'E. le fort Loyasse, au S. les forts de Sainte-Foy et de Saint-Irénée. Les quartiers des Brotteaux et de la Guillotière étaient défendus par les redoutes de la Tête-d'Or et des Charpenets, les forts des Brotteaux, de Villeurbanne, Lamotte et de la Vitriolerie. — Ces fortifications ont été transformées après 1871 de manière à y constituer un camp retranché d'un périmètre de 70 kil., capable d'abriter une grande armée et de rendre tout bombardement impossible et même un investissement malaisé. Sur la rive gauche du Rhône, on a reculé l'enceinte de manière à y comprendre les faubourgs des Charpenets, de Montchat et de Montplaisir, la commune de Villeurbanne, une partie de celles de Bron et de Vénissieux ; elle décrit un demi-cercle de 12 kil. par Vaulx-en-Velin, les hauteurs de Bron et Pierre-Bénite. Les ouvrages extérieurs s'appuient au massif du mont d'Or puissamment fortifié ; au N., la batterie du Fréta occupe le mont Ceindre (416 m.) ; celle du Montou occupe le mont d'Or (612 m.) ; d'autres,

le piton de Marcel et le mont Verdun (610 m.), une dernière, le sommet des Carrières balayant le plateau de Limonest. Au S.-O. le fort de Paillet commande le chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial ; le fort de Brussin, les collines entre le Rhône et les vallons de l'Izeron et du Garon ; le fort de Lorette, la côte au N.-O. de Saint-Genis-Laval, tandis que le plateau d'Irigny est battu pas les redoutes de Montcorin et de Champvillard. En face de celles-ci, la rive gauche du Rhône est sous le feu des pièces du fort de Feyzin ; la plaine et le chemin de fer de Grenoble, sous celui du fort de Corbas ; les approches de la Guillotière sont défendues par le fort de Bron et les batteries de Lessignaz et Parilly ; à l'E. sont le fort de Saint-Priest, celui de Bessières en avant de Genas, croisant leurs feux avec ceux de Meyzieu et de Décines qui barrent la plaine du Rhône supérieur. Au N. de la Croix-Rousse, la batterie de Sermenaz domine la route de Genève, le grand fort de Vancia a vue sur tout le plateau ; une batterie occupe le coteau de Sathonay, au-dessus du camp de ce nom.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Lyon doit sa prospérité à l'industrie. Celle-ci était déjà florissante à l'époque romaine (V. le § *Histoire*), mais déclina au moyen âge où le commerce de transit passa au premier plan. Les foires franches de Charles VII et de Louis XI le développèrent sous la tutelle du tribunal de la Conservation, juridiction consulaire instituée en 1462. Au xvi^e siècle, l'imprimerie prend une grande extension. Au commerce des soieries d'Espagne et d'Italie, dont Charles VII avait concédé le monopole (ébranlé par la création de la manufacture royale de Tours [1466]), se joignit l'industrie du tissage acclimatée par des négociants piémontais de Cherasco, Etienne Turquet et Barthélemy Nariz (1536), qui montèrent à Lyon 20 métiers. François 1^{er} accorda aux ouvriers l'exemption d'impôt et de service militaire ; bientôt ils furent 12,000, accourus de Florence, Milan, Gènes, Lucques, et élèves lyonnais ; la teinture, le dévidage furent organisés. Les guerres de religion enrayèrent ces progrès ; les métiers de tissus façonnés de Claude Dagon leur redonnèrent l'essor ; Honorat installe le tréfilage de l'or (1640), Blanchet la fabrication des crêpes (1649), suivie bientôt de celle des tapisseries (1650) et de la bonneterie de soie importée d'Angleterre par James Fournier (1663). Mais la révocation de l'édit de Nantes ruine la ville ; la majorité de ses tisseurs émigrent en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, créant de formidables concurrences. La soierie se relève peu à peu, et les dessins des élèves de Philippe de La Salle consacrent la suprématie de la fabrication lyonnaise. Au moment de la Révolution française, les insurrections royalistes portent un coup terrible à l'industrie de Lyon. L'invention de Jacquard (1801) lui permet de se relever rapidement ; le nombre des métiers s'élève en vingt années de 2,000 à 20,000 ; les admirables qualités des canuts décident la suprématie des soieries lyonnaises qui prennent dans le monde entier une place prépondérante. Malgré les crises que marquent les insurrections de nov. 1831 et avr. 1834, la banqueroute américaine de 1837, la révolution de 1848, la guerre de la Sécession qui ferma le marché des Etats-Unis, la politique protectionniste des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Russie, la crise financière de 1881-82, les progrès de l'industrie et du commerce de Lyon ont été constants. De 338,150 kilogr. dans la période décennale 1809-18, le conditionnement des soies a passé en 1859-68 à 3,041,912 et en 1894 à 5,839,648 kilogr.

La place de Lyon est aujourd'hui le marché régulateur des soies, bien que Milan lui dispute cette direction. On trouvera dans l'art. SOIE des détails techniques et statistiques plus complets. Contentons-nous de rappeler qu'en 1894 on a conditionné à Lyon 51,329 balles de soie pesant 5,839,648 kilogr. : la moyenne décennale de 1884-93 étant de 5,145,525 kilogr. Ces chiffres représentent le tiers des soies conditionnées en Europe. Le détail accuse 1,131,733 kilogr. d'organins, 845,399 de trames, 3,828,792 de grèges, 30,722 de soies diverses et 3,002

de bobines. La valeur est de 350 à 400 millions. La France n'en fournit guère que le dixième, l'extrême Orient les deux tiers, l'Italie un huitième, le Levant un dixième. L'industrie locale emploie environ 2,500,000 kilogr., le surplus est exporté. Elle utilise en outre près de 700,000 kilogr. de fils de déchets de soie et plus de 2,000,000 de kilogr. de fils de laine et de coton venant de France, d'Alsace, de Suisse, d'Angleterre. La filature de la soie se fait en dehors de la ville ; de même le moulinage se fait dans la région lyonnaise, autour de la ville, dans l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, l'Ain. Le dévidage, l'ourdissage sont liés au tissage. Celui-ci était jadis concentré à Lyon : c'était la fonction du canut qui était une sorte de sous-entrepreneur tissant à façon, sur des métiers dont il était propriétaire, la soie donnée par le fabricant, aidé de sa famille et parfois d'un ou deux compagnons. Ce travail familial tend à disparaître devant la concurrence du travail fait à la campagne. Les débats sur les tarifs ont donné lieu entre ouvriers et patrons à de fréquents conflits. Dès le xvii^e siècle, ils étaient la cause des émeutes dites *rebeynes* ; au xviii^e, ils occasionnèrent plusieurs interventions armées ; au xix^e, les terribles insurrections de 1831 et 1834. Aujourd'hui la plus grande partie du travail se fait aux environs ; Lyon garde les magasins de vente de ses 300 manufacturiers, les usines de teinture, d'impression, d'apprêt, 16,000 à 17,000 des 85,000 métiers à main et moins de 3,000 des 25,000 métiers mécaniques (il y en a 12,438 dans l'Isère, 3,604 dans la Loire et seulement 3,778 dans le dép. du Rhône, en 1894). L'industrie des tissus mélangés, après une vogue extrême, paraît décroître au grand avantage de Lyon, dont la supériorité est indiscutée dans les beaux tissus.

En résumé, on estime que dans la région lyonnaise la soierie occupe 300,000 personnes. La valeur de la production varie de 350 à 400 millions de fr. En 1893, on a produit pour 163 millions d'étoffes unies de soie pure, 30 d'étoffes façonnées ou brochées de soie pure, 125 millions de mélangés unis, 21 de mélangés façonnés, 5 1/2 d'étoffes mélangées de soie et d'or ou d'argent (pour l'Orient), 20 1/2 de tissus divers, 3 1/2 de dentelles, 6 de passementerie militaire et dorures, 4 1/2 de passementerie de soie, coton, laine, etc. Dans cette production de 372 millions, on compte que la matière première représente 50 %, la préparation 6 %, le tissage 29 %, les frais généraux 8 %, les bénéfices 7 %. La mise en œuvre des tissus ne se fait guère sur place, sauf pour les parapluies (6 millions de fr.) et les ornements d'église (20 millions de fr.). On vend, au dehors, 40 % en France, 60 % à l'étranger, soit pour 100 millions de fr. en Angleterre, 60 aux États-Unis, 15 en Allemagne, 11 en Suisse, 9 en Belgique, 8 en Espagne et Portugal, 4 en Turquie, 4 aux Indes, etc. Le commerçant, qui jadis ne travaillait que sur commande, va chercher les clients, et, dans la vivification du commerce français, les négociants lyonnais ont une part considérable.

Cette grande spécialité de la soie pour laquelle Lyon demeure sans rival dans le monde a favorisé ou provoqué le développement d'industries annexes. Celle des produits chimiques, qui alimente les teintureries, produit pour 80 millions de fr. Elle fournit à la teinture pour 6 millions de colorants minéraux, 5 millions de colorants végétaux. Une dizaine d'usines manipulent les os et débris de peaux d'où on extrait de la colle et de la gélatine (6 millions de fr.), des superphosphates (6 millions de fr.), du phosphore (2 1/2 millions de fr.). La valeur de la stéarinerie est de 8 millions, celle de la savonnerie de 2 millions, celle de l'acide picrique de 5 millions, celle de l'acide tartrique de 3 millions, celle des acides sulfurique et chlorhydrique, des sulfates de fer et de cuivre, des sels de soude produits par les mines de Saint-Gobain (faubourg de Saint-Fons) atteint 17 millions de fr. ; les produits pharmaceutiques 6 millions de fr. — La verrerie s'est déplacée à la suite des grèves et ne se maintient que pour la fabrication des vitraux.

Les industries métallurgiques ne sont représentées que par la mise en œuvre des matériaux préparés au voisinage des mines. Lyon est un grand marché de métaux où se vendent pour 25 millions de fr. de fer, fontes et acier du Creusot et de la Loire, et pour 20 millions de cuivre, plomb, étain, zinc, etc. Ils alimentent les constructions métalliques (charpentes, ponts), les ateliers de machines à vapeur, de bateaux, instruments aratoires, matériel de chemins de fer, câbles métalliques, balances, aiguilles, épingles. Lyon possède la seule fabrique française d'épingles à tête de verre. Dans les fonderies de cuivre, on fabrique de la robinetterie, des cloches et bronzes d'église. Les produits de l'industrie métallurgique lyonnaise atteignent 75 millions de fr., dont 15 millions en salaires payés à 12,000 ouvriers ; ils se vendent sur place et dans le midi de la France.

Les industries de la bijouterie, joaillerie, tréfilerie, orfèvrerie, boutons de cuivre, nacre et os, produisent pour 35 millions de fr. et exportent en Europe (sauf la Russie), Australie, Amérique du Sud. L'orfèvrerie d'église est particulièrement florissante.

L'imprimerie conserve son ancien renom ; elle ne produit que pour 5 millions dans vingt-trois maisons.

Les cuirs et peaux donnent du travail à 20,000 personnes dans vingt-quatre maisons. On en importe d'Amérique et de Chine ; la valeur de la production est estimée à 10 millions pour la grosse tannerie, 26 pour la corroirie, 6 pour la mégisserie, 4 pour la ganterie, 10 pour la cordonnerie. La moitié se vend dans le midi de la France, le reste en Europe, dans le Levant et l'Amérique du Sud. — Le commerce des grains porte sur une valeur de 125 à 150 millions et alimente 8 minoteries qui travaillent 1,225,000 quintaux, 9 usines de pâtes alimentaires produisant 15 à 20 millions de kilogr. valant 12 à 15 millions de fr., dont la France consomme les trois quarts. Il y a 5 brasseries, 80 fabriques de liqueurs (vernout, amers, absinthe, kirsch, genièvre, cassis, etc.) dont la production, destinée dans le S.-E. de la France, représente 12 millions de fr. Le commerce des vins se chiffre par 110 millions de fr., celui des alcools par 7 millions de fr. On sait la renommée de la charcuterie lyonnaise (affaires, 12 millions de fr., dont 2 pour l'exportation), notamment du « saucisson de Lyon ». La chocolaterie occupe 40 usines ; l'épicerie et la droguerie sont aussi très florissantes et exportent dans les départements voisins.

Les industries du meuble n'ont d'importance que pour les articles de luxe évalués à une dizaine de millions. Celles de l'habillement sont secondaires ; on importe de la draperie (16 millions de fr.), des lainages (8 millions de fr.), des toiles (7), de la rouennerie (6), des doublures et cotonnades (6 1/2), des articles de blanc (3 1/2), des fourrures (3 millions de fr.). On produit sur place de la bonneterie (14 millions de fr.), des cravates (4), corsets (7), sarraux (7), de la chapellerie (8) de feutre ou de paille dont 1/5 est exporté.

Les voies de communication qui desservent Lyon sont nombreuses et variées. Les routes fluviales sont desservies par trois compagnies dont la plus considérable est la Compagnie générale de navigation qui va jusqu'au Havre et à Marseille, parcourant 4,000 kil. à travers la France. Elle transporte de ou pour Lyon 250,000 tonnes par le Rhône et 300,000 par la Saône et les canaux. Le tonnage fluvial total (en 1893) atteint à Lyon 556,829 tonnes pour le Rhône et 721,488 pour la Saône. — Les voies ferrées dont le trafic représente 2,500,000 tonnes pour la seule compagnie du P.-L.-M. sont au nombre de onze, reliant Lyon à : 1° Paris et Marseille ; 2° Nîmes ; 3° Saint-Etienne et l'Auvergne ; 4° Monbrison ; 5° Tarare-Roanne et le Bourbonnais ; 6° Bourg ; 7° Genève et Chambéry (vers l'Italie) ; 8° Grenoble et le Dauphiné ; 9° Aoste-Saint-Genix ; 10° Trévoux ; 11° Vaugneray et Mornant. Elles sont desservies par huit gares : celles de Vaise et de Perrache sur la grande ligne Paris-Marseille, la seconde desservant aussi les lignes

du Bourbonnais, de Saint-Etienne, de Genève, d'Italie, de Grenoble, etc.; la gare des Brotteaux (ligne de Genève), reliée à la grande ligne près de la Guillotière; la gare de Saint-Clair (ligne de Genève); la gare de Saint-Paul, tête de la ligne de Montbrison par le val de la Brévenne; la gare de l'Est, dans les Brotteaux, tête de la ligne d'Aoste-Saint-Genix (par Crémieu); la gare des Dombes, à la Croix-Rousse, qui dessert la ligne de ce nom et celle de Trévoux; la gare de Trion, tête de la ligne de Vaugneray, reliée à Sainte-Foy par un tramway électrique. Ajoutez trois funiculaires qui font communiquer la ville basse, deux avec la Croix-Rousse, l'autre avec Fourvière; quatre compagnies de tramways, etc.

L'importance financière de Lyon est considérable, d'autant que sa Bourse est assez indépendante de celle de Paris, traitant beaucoup de valeurs régionales. Elle a subi un choc terrible lors du krach de 1882, commencé à Lyon par l'effondrement de la Banque de Lyon et de la Loire. Le service financier de la place est fait par une succursale de la Banque de France (opérations 700 millions de fr., mouvement 3,500 millions), et par le Crédit Lyonnais (mouvement à Lyon 5 milliards), qui rayonne sur toute la France, 2 maisons de Paris, 4 autres sociétés locales, 24 banquiers (mouvement, 7 milliards). Les capitaux lyonnais ont fondé un grand nombre d'établissements industriels au dehors; une partie des charbonnages de la Loire, du Gard, de Saône-et-Loire et même de Russie; des fonderies et forges de la Loire et de Russie; des usines à gaz de 56 villes de France, de 6 villes italiennes (Florence, Venise, etc.), de 4 villes espagnoles; le port de Saint-Louis du Rhône, les docks d'Haiphong, plusieurs entreprises en Autriche-Hongrie, etc.

VIE INTELLECTUELLE. — Lyon n'est pas seulement un grand centre industriel et commercial, une importante place financière; plus qu'aucune autre ville de France, excepté la capitale, c'est un foyer de vie intellectuelle et morale. Là encore il a sa physionomie propre, très nettement accusée et son existence indépendante.

On peut, sans exagération, dire que Lyon est la capitale du catholicisme en France. On sait d'ailleurs que l'archevêque de Lyon revendique, plus justement que nul autre, le titre de primat des Gaules. La mystique cité des bords de la Saône a gardé plus que nulle autre de nos grandes agglomérations urbaines la foi des anciens jours. Les ordres religieux y pullulent, et son influence s'exerce sur tous les départements voisins. C'est de Lyon que sont venus les Frères de la Doctrine chrétienne; c'est là qu'est encore le centre de l'œuvre de la Propagation de la Foi, la plus importante des sociétés missionnaires catholiques; les congrégations féminines du Sacré-Cœur, de la Sainte-Famille, du tiers-ordre de Saint-François, du Bon-Secours, de Saint-Charles, de Saint-Joseph y ont leur maison mère, sans parler de celles d'une cinquantaine d'autres congrégations, presque toutes de femmes. Les facultés libres qui forment une véritable université catholique sont très fréquentées. Nous avons vu combien les industries alimentées par la clientèle religieuse sont considérables. Malgré l'importance conservée par l'esprit catholique à Lyon, il n'y est pas prépondérant; la vie intellectuelle n'est pas moins active du côté opposé.

Les Lyonnais ont à leur disposition de puissants moyens d'instruction. Nous n'insisterons ici que sur l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur, les seuls qui aient une originalité. Au degré primaire, l'enseignement technique est donné par la Martinière (plus de 500 élèves), grande école des sciences et arts industriels, par l'école (congréganiste) de La Salle, des écoles municipales de dessin et de tissage; les cours de la Société d'enseignement professionnel et l'école féminine de comptabilité, s'adressent aux adultes. Au degré secondaire se placent l'École centrale lyonnaise donnant un fort enseignement de chimie et de mécanique, et par l'école Saint-Pierre ou école des beaux-arts (1,200 élèves) qui forme les dessinateurs. L'enseignement technique supérieur est représenté

par l'école de chimie industrielle, adjointe à la faculté des sciences; le laboratoire d'études de la soie, créé par la chambre de commerce; l'école supérieure de commerce et de tissage. — L'enseignement supérieur proprement dit est fourni par les quatre facultés et l'école de pharmacie, qu'on se plaît à appeler l'université de Lyon et pour lesquelles la ville a édifié un superbe palais au S. de la Guillotière. Un certain nombre des maîtres y sont des savants de premier ordre qui ont su résister à l'attraction de Paris. On y compte 94 professeurs et 2,077 élèves, dont 927 étudiants en médecine, 425 en droit, 262 en sciences, 240 en lettres, 253 en pharmacie. Une société des Amis de l'université lyonnaise apporte son concours aux pouvoirs publics par des subventions, fondations, etc. Il existe aussi de nombreuses sociétés scientifiques libres: académie des sciences, belles-lettres et arts, société horticole, d'horticulture pratique du Rhône, d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de viticulture, d'économie domestique, des sciences médicales, nationale de médecine, linnaïenne, de géographie, lyonnaise d'architecture, etc. Nous avons parlé du jardin botanique de la Tête-d'Or, de l'observatoire astronomique. La Société d'agriculture a sur la colline d'Ecully une ferme d'expérimentation pour les engrais et les acclimatations.

Les études sont facilitées par la bibliothèque municipale (130,000 vol., 2,400 manuscrits, anciens globes terrestres); la bibliothèque du palais des Arts (75,000 vol., 40,000 estampes), la bibliothèque populaire (12,000 vol.), celle de la chambre de commerce, etc. — Les musées sont fort riches. Les principaux sont ceux du palais des Arts. Le musée des antiques renferme d'importantes pièces gallo-romaines, belles mosaïques, inscriptions, statues, poteries, bijoux, la fameuse table de bronze sur laquelle est gravé le discours de l'empereur Claude. Le musée du moyen âge et de la Renaissance est médiocre. Le musée céramique comprend de belles faïences, des œuvres de B. Paliissy, etc. Le cabinet des médailles en renferme plus de 30,000, outre une belle collection de sceaux. Une salle est consacrée aux bustes des Lyonnais célèbres. Le musée de peinture et de sculpture, fort enrichi par l'importante galerie Bernard (ancien maire de la Guillotière), possède des tableaux des principales écoles françaises et étrangères (le Pérugin, Francia, A. del Sarto, Titien, Véronèse, Palma, Salv. Rosa, les Carraache, Murillo, Zurbaran, Holbein, Denner, Rubens, Van Dyck, Jordaens, Rembrandt, Ruysdaël, Teniers, Mieris, Ph. de Champagne, le Poussin, Le Sueur, Le Brun, Mignard, Watteau, Greuze, Boucher, les Vernet, H. Flandrin, Français, Corot, Meissonier, Courbet, etc.); l'escalier est décoré de célèbres tableaux de Puvis de Chavannes; une salle est réservée aux œuvres des peintres lyonnais; les sculptures modernes sont belles. Citons les œuvres de Canova, Pradier, Fabisch, Bonnassieux, Barye, etc. — Le palais des Arts renferme également le musée d'histoire naturelle, dont les collections de zoologie, minéralogie et paléontologie comptent parmi les premières d'Europe. — Le musée historique des tissus (palais du Commerce) possède une collection chronologique depuis la XVIII^e dynastie égyptienne jusqu'à nos jours; elle des soieries remonte au IX^e siècle. — Le musée de la Propagation de la Foi est un précieux musée ethnographique.

Lyon se vante d'avoir une véritable école d'art avec son style propre. H. Flandrin et Puvis de Chavannes et plus encore Chenavard, en peinture, sont bien les représentants de cet idéalisme mystique. En architecture, les laborieuses compositions de Bossan ont aussi été qualifiées de style lyonnais; elles se retrouvent dans un grand nombre d'édifices de la région. Il est cependant exagéré de parler d'un art lyonnais sensiblement différent de l'art français. Ce qui est vrai, c'est que le tempérament lyonnais se retrouve dans les productions artistiques comme dans les autres. L'influence du climat, du sol, du labeur industriel ont imprimé à ces citadins un type particulier. « De même que sur ce sol riche et profond, plein de germes vigoureux

et variés, la plante subit alternativement l'action d'un soleil tout méridional qui lui souffle une sève exubérante et l'action d'une brume épaisse, atonique, inerte, qui comprime toute vie, de même ces deux agents ont formé l'âme lyonnaise de contrastes violents : brumes et soleils. Alors que les difficultés quotidiennes de la lutte commerciale et industrielle ont donné au Lyonnais une nature laborieuse, économe, timide même, des goûts simples, des manières plutôt rudes, son audace l'a poussé un des premiers dans le mouvement nouveau d'expansion coloniale ; son esprit d'aventure l'a jeté périodiquement dans les pires folies, dont la dernière, l'agiotage financier de 1881 et 1882, a eu un retentissement universel ; son sentiment religieux s'est exalté dans un mysticisme ardent dont sont nées ces innombrables œuvres de charité qui ont valu à Lyon le nom de ville des aumônes. La vie artistique et la vie littéraire n'échappent pas à ces influences ; après des débuts brillants, après des ébauches magnifiques, souvent l'écrivain, l'artiste lyonnais s'arrête tout à coup et laisse son œuvre inachevée. Trois hommes, à notre époque, ont admirablement résumé les divers aspects du génie lyonnais : Ampère, Ballanche, Hippolyte Talandier. » (Joaune.) On a fort justement rapproché le Lyonnais du Flamand et du Hollandais, d'autant que la vie des grandes cités industrielles contribue au moins autant que le climat à ces alternatives d'imagination mystique et de labeur résigné. Honnête et laborieux, économe et soigneux, le Lyonnais n'a pas la légèreté et la finesse du Parisien. Absorbé par son industrie et son commerce, il a peu le goût du luxe ; même enrichi, il n'éprouve pas le besoin de beaucoup dépenser pour son plaisir ; volontiers, il donne à des œuvres d'intérêt général. Il a un vif besoin d'indépendance ; l'ouvrier tisseur, le canut d'autrefois, la réalisait par cette organisation qui faisait de lui une sorte de petit fabricant exposé à tous les aléas du commerce ; il a fourni le type de Guignol, « raisonneur, insouciant et par-dessus tout bon enfant » ; obstinément il refuse de s'engouffrer dans les énormes usines où il n'y a plus de travail que collectif. Cet individualisme et l'intérêt que le commerce lyonnais trouve au libre-échange ont sensiblement modifié l'attitude de la démocratie lyonnaise. Autrefois, elle était extrêmement avancée ; ses corporations ont soutenu des luttes acharnées contre le patronat, spécialement sur les tarifs. Plus encore que les ouvriers parisiens, les Lyonnais furent, dans la première moitié du siècle, à l'avant-garde du mouvement socialiste. Sous la troisième République, les courants ont changé. L'émigration des métiers au dehors de la ville, la prépondérance de l'élément commercial, la forte organisation des comités politiques ont donné l'ascendant à des idées relativement modérées. Dans l'un ou l'autre sens, la capitale du bassin du Rhône maintient son originalité et poursuit son évolution particulière. La place qu'elle tient dans la vie intellectuelle, religieuse, aussi bien que dans la vie économique de la France, est bien la première après Paris.

A.-M. B.

Histoire. — On a longuement disserté sur l'étymologie et l'origine de Lyon ; on interprète son nom par « colline des corbeaux, éléphant, colline des marais, colline du dieu Lug » et, se basant sur des fables, on en fait une ville fondée par des chefs gaulois ou grecs. Le seul fait certain est qu'en 43 av. J.-C., Lucius Munatius Plancus, un des lieutenants de César, conduisit une colonie romaine sur le plateau de Fourvière, territoire des Séguisaves, où il traça l'enceinte d'une nouvelle ville, en face de la colline Saint-Sébastien ou de la Croix-Rousse, au pied de laquelle était le confluent du Rhône et de la Saône. La nouvelle colonie devint rapidement prospère ; les deux fleuves qui la desservaient facilitaient l'extension de son commerce ; par sa position même, à l'extrémité des trois provinces d'Aquitaine, de Celtique (Lyonnaise) et de Belgique, elle était en fait la capitale des trois Gaules ; de son milliaire doré partaient les grandes voies qui sillonnaient en tous sens la nouvelle conquête de César, et, cinquante-six ans après sa fondation,

elle allait devenir de droit la capitale, par l'édification, en l'an 43 de notre ère, de l'autel de Rome et d'Auguste (V. fig. à Part. Augustus) sur la colline Saint-Sébastien, où tous les ans, au mois d'août, devaient se réunir les députés des 64 peuples de la Gaule, pour traiter de leurs intérêts communs. Ce fut aussi, semble-t-il, un séjour aimé des empereurs ; Auguste y résida près de trois ans ; Germanicus, Claude y naquirent ; Caligula vint y veudre à l'encan les meubles de la famille impériale, et, quand le terrible incendie dont parle Sénèque dans l'épître à Lucilius l'eut en une seule nuit réduite en cendres, Néron lui fit un don de 4 millions de sesterces pour aider à sa reconstruction (59). Ni cet épouvantable sinistre, ni sa rivalité avec Vienne, qui autant par jalousie que par intérêt avait suivi le parti de Galba, ne purent enrayer cette prospérité toujours croissante. A Fourvière, la ville officielle, s'élevaient un forum digne de Rome, le palais des Césars, un amphithéâtre, un théâtre, un cirque, un hôtel des monnaies, des bains, auxquels, comme à toute la ville, fournissaient l'eau de longues lignes d'aqueducs dont de majestueux débris sont encore debout ; dans la presqu'île, un territoire, que par politique on avait fait sacré, se dressaient sur les pentes de la colline les deux hautes colonnes de l'autel d'Auguste, surmontées de Victoires ailées, un temple, où se conservaient les fameuses tables de Claude, parvenues jusqu'à nous, un amphithéâtre, un hémicycle qui abritait 60 statues personnifiant les peuplades gauloises, et semées dans les jardins et le long des larges voies qui aboutissaient aux monuments d'autres statues des empereurs et de ceux que les députés des Gaules avaient jugés dignes de cet honneur ; au bas, sur le terrain d'alluvions que les deux fleuves allongeaient de jour en jour, avaient leur siège de puissantes corporations : les nauts, les charpentiers, les marchands de vin, les drapiers, les brodeurs, les verriers, les libraires, les négociants cisalpins et transalpins qui portaient les marchandises et le nom de Lugdunum jusqu'aux parties les plus reculées du monde antique. C'était sur ce territoire privilégié que se célébraient ces étranges fêtes de l'éloquence qui ont fait écrire à Juvénal les deux vers bien connus :

Palleat, ut nudis pressit qui calceibus anquem
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

C'est là aussi que, sous le règne d'Antonin, saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, vint d'Asie prêcher le christianisme en Gaule, qu'il trouva surtout dans le monde des artisans, des pêcheurs et des esclaves les prosélytes qui bientôt, au nombre de 48 (dont la jeune esclave Blandine), l'an 177, allaient payer leur croyance de la vie, dans l'amphithéâtre au-dessous du forum. Ce sanglant événement, dont la relation nous a été conservée par Eusèbe de Césarée, semble ouvrir les pages sombres de l'histoire de la ville ; vingt ans plus tard, le 19 févr. 197, les soldats de Septime Sévère, qui avaient vaincu à ses portes son compétiteur Albius, la mettaient au pillage ; en 208, on procédait dans ses murs à un nouveau massacre des chrétiens, et la légende évalue le nombre des victimes à 19,000, parmi lesquelles saint Irénée. La malheureuse ville, qui paraît avoir été à la tête d'un mouvement séparatiste, fut à nouveau mise au pillage par les troupes d'Aurélien et perdit son titre de métropole transféré à Trèves ; Magnènee s'y donna la mort ; Gratien y fut assassiné, et, en 458, Majorien l'enleva de vive force et l'écrasa d'une rançon énorme ; ce n'est qu'aux supplications de Sidoine Apollinaire qu'elle dut de ne pas être mise à sac ; enfin, en 461, le Burgonde Gundicaire s'en empara et Lugdunum allait devenir avec Gondebaud la capitale du premier royaume de Bourgogne.

Dès lors, l'histoire de Lyon, dont le déclin est complet et qu'éclipsent Arles et Vienne, devient, pour ainsi dire, celle des Mérovingiens et des Carolingiens. De la domination de Sigismond, roi de Bourgogne, il passa sous celle de Childebert, roi de Paris, qui fonda, sur la rive droite de la Saône, l'hôpital Notre-Dame, le plus ancien des hôpitaux de France, et sous celle de tous les rois faibles aux quels l'ancienne Bourgogne échet en partage. En 725, il

fut ravagé, dit-on, par les Sarrasins et délivré par les troupes de Charles-Martel, aussi barbares que les hordes de l'invasisseur. De l'antique cité il ne restait que des ruines qui furent relevées par Charlemagne et les archevêques Leydrade et Agobard. Après Charlemagne et Louis le Pieux, Lyon passa à Lothaire, à Charles le Chauve, à Boson, qui rétablit le second royaume de Bourgogne, à Louis l'Aveugle, à Rodolphe II, à Conrad le Pacifique, à Rodolphe III le Fainéant qui céda ses Etats à Conrad le Salique, empereur d'Allemagne (1032). Mais la domination de ces rois et empereurs n'était guère que nominale. Lyon était en réalité au pouvoir de ses comtes qui s'étaient rendus héréditaires, pouvoir partagé en quelque sorte avec l'archevêque et le chapitre métropolitain qui luttèrent contre eux pour leur indépendance, avec l'appui de la cité. Déjà l'archevêque Burchard, du vivant de son frère Rodolphe III, avait fait ouvertement acte de souverain, et les comtes avaient été repoussés en Forez et en Roannais; vers la fin du XI^e siècle, le pape Grégoire VII ajouta encore à l'autorité morale de l'archevêque en confirmant son titre de primat des Gaules, et, en 1157, Frédéric Barberousse lui reconnaissait les droits souverains sur ses terres. Aussitôt reprise, la lutte, qui força même un instant l'archevêque à se réfugier à la chartreuse de Portes en Bugery, se continua jusqu'en 1167, date à laquelle intervint une transaction, ménagée par le pape, qui assurait la jouissance en commun des droits régaliens à l'Eglise et au comte. Avec une pareille transaction, des conflits étaient inévitables et ils ne prirent fin que par le traité de 1173 qui délimita les possessions du comte et de l'Eglise, et sépara le Lyonnais du Forez.

Le pouvoir de l'Eglise était définitivement constitué, pouvoir étendu s'il en fut, la justice dans sa plénitude, le droit de battre monnaie, lever des troupes, indépendance complète de tout lien féodal, sauf la suzeraineté nominale de l'Empire; mais, partagé également entre l'archevêque-comte et les chanoines-comtes, il ne pouvait être exercé sans des contestations d'attributions dont la ville de Lyon était la première à souffrir. Le grand mouvement d'émancipation communale qui faisait s'insurger les villes du Nord et du Midi ne devait point à Lyon rester sans écho. Le nouveau pouvoir n'eut à réprimer d'abord que les troubles causés par les Vaudois, les Pauvres de Lyon, dont l'agitation n'était peut-être que religieuse; mais l'avènement de la commune était déjà préparé par de puissantes corporations qui avaient gardé le souvenir des traditions de l'époque romaine, des corporations qui, tous les ans, pouvaient compter leurs adhérents dans leur grande fête du mois de juin, dite des Merveilles. Elles étaient appuyées par les confréries des métiers et des confréries générales, comme celle du Saint-Esprit, auxquelles se rattachaient probablement et des membres des ordres mendiants et les frères pontifes qui construisaient alors le pont du Rhône, sur lequel allaient passer les troupes de la croisade (1190). Dès 1193, les citoyens obtenaient des garanties; néanmoins, en 1207, la révolution éclata et l'archevêque et le chapitre durent s'engager à respecter la bonne liberté de la ville et ses bonnes coutumes écrites ou non écrites, à charge par les citoyens de ne point porter atteinte à leur pouvoir et de jurer de ne plus faire de serment de commune ou de consulat. C'était là une paix bien précaire qui sembla pourtant devoir être consolidée par le séjour de sept années que fit à Lyon le pape Innocent IV, à l'occasion du concile de 1245, dans lequel fut excommunié et déposé l'empereur d'Allemagne Frédéric II. En 1269, à la suite de l'arrestation d'un bourgeois par les chanoines les hostilités furent reprises, et les chanoines, assiégés dans leur cloître de Saint-Jean, durent se réfugier dans l'enceinte fortifiée de Saint-Just. On demanda la médiation du pape et du roi de France, et le résultat des négociations fut, en 1272, d'attribuer à l'archevêque seul, au détriment du chapitre, l'exercice du pouvoir temporel. Par ce seul fait, trois partis au lieu de deux se trouvaient en présence, l'archevêque qui entendait

maintenir les droits qu'il avait acquis à charge d'hommage au roi, le chapitre, qui voulait reconquérir son pouvoir, et les citoyens qui n'avaient obtenu qu'une satisfaction illusoire. En 1274, le pape Grégoire X, venu à Lyon pour y tenir un concile, reconnut que la juridiction temporelle appartenait en commun au chapitre et à l'archevêque, mais que ce dernier seul devait en avoir l'exercice; quant aux citoyens, il leur interdit toute tentative d'organisation et les condamna à 7,000 livres d'indemnité envers l'Eglise. C'était, comme en 1272, laisser deux partis mécontents; aussi, en 1290, les chanoines ayant repris une partie de leur juridiction, les citoyens se révoltèrent à nouveau et en appelèrent encore au pape et au roi. Philippe le Bel s'empressa de leur accorder des lettres de sauvegarde (4 mars 1292) et de leur donner un gardiateur qui fit sa résidence dans la ville. Dès ce jour on pouvait considérer les hostilités comme terminées, mais la lutte se prolongea pourtant et ne prit fin qu'en 1310, date à laquelle Louis le Hutin vint mettre le siège devant la cité qui lui ouvrit ses portes; enfin, le traité du 10 avr. 1312 réunit définitivement Lyon et le Lyonnais à la France.

C'était un beau fleuron que Philippe le Bel ajoutait à sa couronne; Lyon était, il est vrai, enserré dans une véritable ceinture d'établissements ecclésiastiques, sur la rive droite de la Saône, le château de Pierre-Scize, résidence ordinaire des archevêques, en défendait l'entrée, le cloître de Saint-Paul, l'enceinte de Saint-Just, le cloître de Saint-Jean; dans la presqu'île, les abbayes d'Amay et de Saint-Pierre, la maison des Templiers, le prieuré de la Platière, le couvent des Jacobins ne laissaient qu'un espace assez restreint à la ville proprement dite, espace diminué encore par des hôpitaux pour les hommes, des hôpitaux pour les femmes, des maladreries, des léproseries, un hôtel-dieu à l'extrémité du pont du Rhône; les rues étaient si étroites qu'il était interdit d'y passer avec une charrette; mais il y régnait une activité merveilleuse. Les deux grands conciles qui s'y étaient tenus lui avaient donné une importance presque égale à celle qu'il avait dans l'antiquité; le passage des croisés à la fin du XII^e siècle avait donné une nouvelle extension à son commerce; les Italiens réfugiés y avaient apporté leur industrie et leur habileté en affaires, les marchands de Lyon allaient négocier, des Flandres en Espagne, et leur nom, comme à l'époque romaine, n'était point ignoré en Orient. Aussi la charte de Lyon, concédée en 1320, rappelle tout d'abord que les Lyonnais jouissaient du droit italique; elle leur reconnaît le droit d'élire des consuls, de déléguer des procureurs, d'avoir des archives, de s'imposer dans l'intérêt commun, de lever des troupes pour organiser la milice qui devait garder les portes et la ville, et enfin, elle les exempte de toute imposition à l'égard du seigneur. Déjà, avant la révolte de 1269, l'administration communale était organisée; elle se composait de 12 conseillers, les consuls échevins, tous égaux, qui avaient remplacé l'ancien conseil, dit de la cinquantaine, organisateur de la première révolution. Démocratique au début, cette institution ne tarda point à devenir oligarchique, ce qui motiva des émeutes en 1400 et 1436, émeutes qui n'eurent pour résultat que de fortifier cette oligarchie. Pour être élu consul, il fallut en effet justifier d'une résidence de douze années, et d'une fortune d'au moins 10,000 livres; l'élection, au lieu d'être faite par l'ensemble des habitants, ne le fut que par les 144 maîtres des 72 métiers, auxquels on adjoignait des terriers, propriétaires fonciers, et le mandat fut donné pour deux ans au lieu d'un. De l'ancienne constitution on ne semble avoir gardé que le syndicat, une sorte de mandat impératif, et la proclamation des nouveaux consuls, le jour de la Saint-Thomas, dans l'église Saint-Nizier, où un orateur prononçait un discours, l'oraison doctorale, sur un sujet choisi par lui. Cette nouvelle assemblée renouvelable annuellement par moitié s'adjoignit un procureur de la commune, un secrétaire, un receveur, un voyer; c'est elle qui administra Lyon jusqu'en 1575, date à laquelle Henri IV

réduisit le nombre des conseillers à quatre et mit à leur tête un prévôt des marchands.

Dans toute cette période, l'histoire de Lyon est des plus mouvementées. Les papes Clément V (1305) et Jean XXI (1310) s'y firent couronner; au xiv^e siècle, il eut à supporter les charges écrasantes de la guerre de Cent ans; le contre-coup de la déroute de Brignais (6 avr. 1362), l'*horrenda cassatio*, comme disent les actes capitulaires de l'Église métropolitaine, et de la victoire d'Anton (14 juin 1430); les révoltes de 1400, 1436 et celle de 1529, la grande *rebeyne*, causée par la misère et qui semble avoir été fomentée par quelque société secrète; les guerres de religion pendant lesquelles il tomba aux mains du baron des Adrets, dont les troupes mutilèrent ses monuments; la réaction catholique qui occasionna le 31 août 1572, huit jours après la Saint-Barthélemy, le massacre dit des Vêpres lyonnaises; la Ligue, pour laquelle il prit parti, et enfin de nombreuses difficultés avec l'archevêque dont les droits de juridiction allaient être encore réduits par l'établissement de la sénéchaussée royale dans la ville même, avec le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, avec les intendants, avec ses gouverneurs, avec le roi lui-même qui l'accablait d'impôts et par les voyages duquel, à l'occasion des guerres d'Italie, il fallait préparer des entrées solennelles. Mais les grandes foires créées en 1419, dont en 1462 le nombre avait été porté à quatre : aux Rois, à Pâques, au mois d'août, à la Toussaint, avaient fait de Lyon une sorte de marché européen, dont les immenses affaires avaient nécessité, à cette même date de 1462, la création d'une juridiction spéciale, le tribunal de la Conservation, le plus ancien des tribunaux de commerce. L'imprimerie importée peut-être dès avant 1472, illustrée par les Guillaume Rouville, Etienne Dolet et d'autres, y prit une telle extension qu'il se fonda de véritables dynasties d'imprimeurs célèbres, comme celles des de Tournes, des Gryphe, des Bardou. C'est à Lyon que Rabelais, médecin de l'Hôtel-Dieu, fit paraître ses almanachs si recherchés aujourd'hui et qu'il publia les premiers chapitres de son immortel livre. Les fréquents séjours de la cour, le faste des entrées solennelles développaient l'ingéniosité des artistes et des lettrés, d'artistes tels que Jean Perréal, Tortorel et Perrissin, Philibert de L'Orme, des lettrés comme Pierre Sala, Maurice Sève, Louise Labé, la belle Cordière, Pernelle du Guillet, Paradin, le premier historien de Lyon. La peste qui sévissait en permanence provoqua le développement des services hospitaliers et la constitution d'un corps de médecins et chirurgiens lettrés, dont un des plus brillants représentants est Symphorien Champier. La médecine lyonnaise pouvait se recommander d'ailleurs d'un illustre ancêtre, le célèbre Guy de Chauliac, qui avait été chanoine de Saint-Just. Pour réprimer la mendicité et secourir les nombreux malheureux auxquels ne pouvaient suffire les aumônes, que quelques confréries pieuses faisaient distribuer sur les places publiques, on constitua l'aumône générale ou hôpital de la Charité, le prototype de tous les établissements de ce genre. Comme pendant tout le moyen âge, les grandes confréries, qui, à côté de l'administration consulaire avaient gardé une certaine initiative, contribuèrent à la richesse et aux embellissements de la ville; l'une d'elles, celle de la Trinité, fonda le collège de ce nom, le lycée actuel, dès le début du xvi^e siècle. C'est aussi à cette époque (1536), qu'Étienne Turquet et Barthélemy Nariz apportèrent d'Italie l'industrie de la soie qui allait lui faire une réputation universelle.

Le xvii^e siècle s'ouvre à Lyon par le mariage de Henri IV qui fut célébré dans la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, le 9 déc. 1600, et par le traité du 17 janv. 1601, qui donnait à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. Dès lors, à part l'exécution de Cinq-Mars et de Thou, décapités sur la place des Terreaux le 22 sept. 1642, l'histoire de Lyon est celle de toutes les grandes villes de France. Son administration municipale eut à se débattre au milieu d'inextricables difficultés financières que

venaient augmenter les charges imposées par la royauté et le coûteux honneur d'avoir comme gouverneurs des membres de la famille de Neuville-Villeroy. Pour faire face à des dépenses énormes, on emprunta, et les emprunts, grâce à la vieille réputation de la ville, furent couverts, et rien qu'avec les noms des rentiers de l'hôtel de ville on pourrait établir une liste curieuse des illustrations du xvii^e et du xviii^e siècle; mais, pour amortir la dette, on emprunta tellement qu'en 1789 on était à la veille de la banqueroute. Par contre, ce fut à cette époque qu'on commença les quais du Rhône, que Perrache entreprit les longues digues qui allaient repousser le confluent et permettre de créer le nouveau quartier qui porte son nom; qu'on bâtit le monastère de Saint-Pierre, aujourd'hui palais Saint-Pierre ou des Arts, où sont installés les musées; le monumental Hôtel-Dieu couronné des dômes de Soufflot; l'hôtel de ville, élevé sur les plans de Simon Maupin et sous la direction de Désargues, monuments ornés par des peintres tels que Blanchet, Panthot, Stella, des sculpteurs comme Hendricy, Mimerel, Coysevox et les Coustou. A côté de ces artistes, on compte des graveurs comme les Audran, les Drevet, J.-J. de Boissieu, de savants historiens, Ménéstrier, Colonia, Le Laboureur, Jacob Spon; des mathématiciens et des botanistes, Barrême et les Jussieu. C'est à Lyon qu'à la fin du xviii^e siècle fut faite une des premières expériences de navigation à vapeur, par le marquis de Jouffroy, et une des premières ascensions aérostatiques par Montgolfier et Pilâtre de Rozier. Il s'y fondaient une académie des sciences et belles-lettres (1700), un cercle littéraire, un nouveau collège, petit collège dit de Notre-Dame, une école de dessin (1756), une école vétérinaire, dont le premier maître fut Claude Bourgelat (1762).

La Révolution subordonna au conseil général de Rhône-et-Loire et aux conseils de districts la municipalité de Lyon, plus importante à elle seule que ces corps réunis; aussi des conflits d'attributions furent fréquemment soulevés et difficilement apaisés. Le conseil général, quoique partisan des réformes au début et plus tard franchement républicain, était, par suite des opinions de quelques-uns de ses membres, suspect de modérantisme et de royalisme. Cette réputation fut soigneusement entretenue par la municipalité, affiliée aux clubs parisiens, soutenue par le ministre Roland et dirigée par le démocrate Chalier. C'était aux partisans de Chalier que déjà on attribuait le massacre des prisonniers qui eut lieu au mois de sept. 1792. En févr. 1793, les royalistes suscitèrent des troubles; coalisés avec les Girondins, ils prirent prétexte d'une proposition d'installer la guillotine en permanence pour se soulever; les sections prirent les armes, s'emparèrent de l'hôtel de ville (29 mai); la municipalité patriote fut renversée, Chalier emprisonné. La Convention fit de vains efforts pour la conciliation. Les insurgés guillotinerent Chalier. Les représentants en mission, Nioche et Gauthier, avaient suspendu la municipalité; mais, à l'annonce de l'arrestation des Girondins, le conseil général refusa de recevoir les délégués de la Convention, constitua une municipalité provisoire, et fit procéder à l'élection de députés cantonaux qui se constituèrent en assemblée sous le titre de commission populaire et républicaine de salut public, prirent en mains les affaires du département et de la ville, et répondirent aux décrets de la Convention par la levée d'une armée départementale, sous les ordres de Précý. On prétendait, il est vrai, que le mouvement lyonnais n'était point royaliste et peut-être n'était-il pas plus fédéraliste; la ville affirmait bien haut qu'elle se soulevait pour combattre l'anarchie, et ses corps administratifs inscrivirent en tête de leurs délibérations les mots de représentation nationale libre et entière. Quoi qu'il en fût de la cause du soulèvement, la Convention ne pouvait pas ne pas la réprimer rigoureusement, alors surtout que l'ennemi était aux frontières et que Lyon pouvait devenir un centre de ralliement pour les émigrés. Les contre-révolutionnaires projetaient d'y masser une armée de 100,000 hommes pour marcher sur Paris. Précý s'entendait avec les émigrés et

appelait le roi de Sardaigne. La Convention agit vigoureusement. Une armée de 60,000 hommes, sous la direction de Dubois-Crancé et de Gauthier, et le commandement de Kellermann, vint assiéger Lyon (8 août). L'armée piémontaise de secours fut battue par Kellermann. Couthon et Javogues amenèrent les levées en masse de l'Auvergne et du Forez; Doppet prit le commandement du siège; Précy, jugeant la situation désespérée, se fit jour à travers les lignes des assiégeants (9 oct.). Le lendemain, l'armée française entra dans la ville. La répression fut terrible. Un décret du 12 oct. ordonna l'application de la loi martiale aux contre-révolutionnaires, la démolition des maisons des riches; la ville prendrait le nom de *Commune-Affranchie*; un monument serait élevé avec cette inscription: « Lyon a fait la guerre à la liberté; Lyon n'est plus. » Collot d'Herbois, Fouché et Montaut furent chargés de l'exécution du décret. On commença la démolition de la place et du quartier Bellecour; on y fit jouer la mine; des exécutions en masse eurent lieu dans la plaine des Brotteaux; sur 3,528 accusés, 4,684 furent relâchés, 462 condamnés à la détention, 1,682 condamnés à mort et exécutés. Pour diminuer la ville, ses faubourgs de Vaise, de la Guillotière, de la Croix-Rousse furent constitués en communes; le département dont elle était le chef-lieu fut scindé en deux pour former ceux du Rhône et de la Loire. L'année suivante, la Convention rendit à la ville son nom de Lyon (6 oct. 1794). Les réactionnaires y reprirent le dessus et le parti royaliste persécuta de nouveau les républicains.

Précy rentra dans la ville, se reforma un état-major d'émigrés et terrorisa les *Mathevons*. On sait la sinistre réputation de la compagnie de Jésus ou de Jésus. Le calme ne fut rétabli que sous le Consulat. L'invention du métier Jacquard donna un nouvel essor à l'industrie, Napoléon rebâtit la place Bellecour, fonda des écoles de dessin, établit le pont de Tilsitt. Le 21 mars 1814, Lyon fut occupé par les Autrichiens; Napoléon y passa aux Cent-Jours, et le gouverneur, le général Mouton-Duvernet, se rallia à lui, ce qui lui coûta plus tard la vie; il fut fusillé en 1816. Le 17 juil. 1815, la ville avait été réoccupée par les Autrichiens. Les violences des royalistes achevèrent de les rendre impopulaires. En 1829, ouvriers et bourgeois firent une ovation à Lafayette.

La révolution de 1830 fut bien accueillie, mais la réaction entreprise par Casimir Périer provoqua une sanglante insurrection. Des délégués élus par les patrons et les ouvriers avaient élaboré un tarif des façons voté à l'unanimité et promulgué par le préfet. Quelques fabricants se plaignirent au gouvernement, et Casimir Périer annula le tarif. Les ouvriers prirent les armes (21 nov. 1831), arborant le drapeau noir avec l'inscription: « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » Après trois jours de combats, les canuts de la Croix-Rousse étaient maîtres des ponts et de la ville entière (23 nov.) que la garnison dut évacuer et où l'ordre fut maintenu. Le préfet Bouvier-Dumolard s'interposait en médiateur. Il fut de nouveau désavoué par le ministre. Le duc d'Orléans et le maréchal Soult, ministre de la guerre, amenèrent une grosse armée devant la ville qui se soumit sans coup férir le 3 déc. Le tarif fut supprimé, la population désarmée, la garde nationale licenciée, le préfet destitué; il n'y eut pas de répression rétroactive. En avr. 1834, une insurrection politique déchaîna une bataille de quatre jours (9-12 avr.), terminée par la victoire des troupes. On hâta la construction des forts destinés à tenir la ville en bride. La révolution de Février fut accueillie avec enthousiasme. La société des *Voraces* fut quelques mois prépotente. La réaction provoqua en juin 1849 une émeute à la Croix-Rousse. En août 1851 eut lieu le procès des Montagnards lyonnais qui furent condamnés pour conspiration à la déportation ou à la prison. L'ordre ne fut pas troublé sous l'Empire où de grands travaux transfigurèrent la ville. La démocratie socialiste, qui accueillit avec enthousiasme la proclamation de la République, se manifesta de nouveau en 1870; durant plusieurs mois le drapeau

rouge flotta sur l'hôtel de ville; deux soulèvements eurent lieu le 28 sept. 1870 et le 30 avr. 1871. Ce fut à Lyon que se forma une des armées qui tentèrent la marche sur Belfort (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). La ville fut en 1873 soumise à l'oppression dictatoriale du préfet Ducrot qui persécuta les enterremens civils. Depuis le retour au droit commun, sa vie n'a plus été troublée. Les principaux incidents ont été les expositions internationales de 1872 et 1894. La seconde fut attristée par l'assassinat du président de la République Carnot, tué d'un coup de poignard par l'anarchiste italien Caserio (24 juin 1894).

Le souvenir de la lutte contre la Convention, les conspirations qui suivirent la chute du premier Empire, les sanglantes émeutes ouvrières, de 1831 et de 1834, et le mouvement républicain nettement affirmé en 1848 furent les raisons qui firent donner à Lyon une organisation administrative spéciale. En vertu de la loi du 19 juin 1851, le préfet du Rhône y exerçait les fonctions de préfet de police; le décret du 24 mars 1852 lui conféra l'administration de la ville et substitua au conseil municipal élu une commission de trente membres. De 1871 à 1873, Lyon fut administré comme toutes les communes de France, mais la loi du 4 avr. 1873 attribua à nouveau au préfet les fonctions de maire jusqu'au 21 avr. 1881, date à laquelle fut rétablie la mairie centrale, mais dans les mêmes conditions qu'en 1851; ce n'est que depuis le 5 avr. 1884 que le maire de Lyon a recouvré une partie de ses attributions de police.

Les armoiries de Lyon sont : *de gueules au lion d'argent, tenant de sa patte dextre un glaive de même, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis*. Le lion est l'emblème qui dans toutes les œuvres d'art désigne la ville.

HOMMES CÉLÈBRES. — Parmi les hommes célèbres nés à Lyon les principaux sont : les empereurs romains Claude (10 av. J.-C. † 54 ap. J.-C.), Géta († 212) et Caracalla († 217), Germanicus (16 av. J.-C. † 19 ap. J.-C.); Afranius Syagrius, poète, préfet des Gaules (iv^e siècle); Sidoine Apollinaire, littérateur (430-89); Jean Perréal, dit Jean de Paris, architecte (1445-1529); Grollier, philologue (1479-1565); Meigret, grammairien (1510-65); Claude Corneille, peintre (1517-74); Philibert de L'Orme, architecte (1518-77); Louise de Charly, dite Labé, la belle Cordière, femme de lettres (1526-66); Pomponne de Bellièvre, diplomate (1529-1607); Jacob Spon, érudit (1547-1635); les imprimeurs Barbu et de Tournes (xvi^e siècle); Claude Audran, peintre (1591-1677); Gaspard Désargues, géomètre (1593-1662); Jacques Stella, peintre (1596-1657); Simon Maupin, architecte († 1668); Charles Spon, médecin (1609-84); Barrême, calculateur (1630-1703); Ménestrier, érudit (1631-1705); Gérard Audran, graveur (1640-1703); Antoine Coysevox, sculpteur (1640-1720); Jacques Vergier, poète (1655-1720); Truchet, mécanicien (1657-1729); Nicolas Coustou, sculpteur (1658-1773); Camille Falconet, érudit (1671-1762); Guillaume Coustou, sculpteur (1678-1746); de Boze, érudit (1680-1753); Antoine de Jussieu, botaniste (1686-1758); Servandoni, architecte (1695-1766); Bernard de Jussieu, botaniste (1699-1770); Desrochers, graveur († 1740); Joseph de Jussieu, botaniste (1704-79); Bourgelat, vétérinaire (1712-79); Pierre Poivre, naturaliste (1719-86); Pouteau, médecin (1725-75); Perrache, sculpteur et ingénieur (1726-79); l'abbé Morellet, littérateur (1727-1819); Morel, dessinateur de jardins (1728-1810); Pillement, peintre (1728-1808); Bossut, géomètre (1730-1814); Rondelet, architecte (1734-1829); Rozier, agronome (1734-93); Claude Martin, fondateur de la Martinière (1735-1800); J.-J. de Boissieu, peintre (1736-1810); Daudet, graveur (1737-1824); Claret de Fleurieu, marin (1738-1810); Gilbert, médecin (1741-1814); Patrin, conventionnel (1742-1815); Mongez, érudit (1747-1835); Laurent de Jussieu, botaniste (1748-1836); Michallon, sculpteur (1751-99); Jacquart, inventeur de la machine à tisser (1752-1834); Chinard, sculpteur (1756-1813); Clavier, érudit (1762-1817); Lemontey, érudit (1762-

1826); Hennequin, peintre (1762-1833); Allier de Hauteroche, érudit (1766-1827); Lenfant, prédicateur († 1792); M.-A. Petit, médecin (1766-1811); le général Duphot (1770-98); Camille Jordan, littérateur (1771-1824); Lemot, sculpteur (1771-1827); de Gérando, littérateur (1772-1842); Benjamin Delessert, financier (1773-1847); Ampère (André-Marie), illustre physicien (1775-1836); P. Révoil, peintre (1776-1842); Ballanche, philosophe (1776-1847); Mme Récamier (1777-1849); Suchet, maréchal de France (1778-1826); Aimé Martin, littérateur (1781-1847); Lajard, érudit (1783-1858); Bouchet, médecin (1785-1839); J.-B. Say, économiste (1787-1832); Thierriaz, peintre (1789-1870); Bonnefond, peintre (1790-1860); Berjon, peintre († 1843); Lortet, médecin (1792-1878); Jal, érudit (1795-1873); Bignan, littérateur († 1864); Dardel, architecte (1796-1871); Gensoul, médecin (1797-1858); Carmouche, littérateur (1797-1868); Trimolet, peintre (1798-1868); Biard, peintre (1798-1881); J.-J. Ampère, érudit (1800-64); Paul Sauzet, avocat (1800-76); Sébastien Cornu, peintre (1804-74); Montessuy, peintre (1804-76); Claudius Jacquand, peintre (1805-78); Jean Reynaud, philosophe (1806-63); Paul Chenavard, peintre (1808-95); Achard (P.-F.), acteur (1808-56); Jules Favre, avocat et homme politique (1809-80); Francisque Michel, érudit (1809-86); Hippolyte Flandrin, peintre (1809-64); Paul Flandrin, peintre (né en 1811); Bossan, architecte († 1888); Antoine Desjardins, architecte (1814-63); Jamnot, peintre (1814-92); Meissonier, peintre (1815-91); Puvis de Chavannes, peintre (né en 1824); Perraud, cardinal-évêque d'Autun (né en 1828); Achard (Léon), chanteur (né en 1831); Emile Guimet, archéologue (né en 1836); Burdeau, homme politique (1851-94); etc.

ARCHEVÊQUES DE LYON. — Saint Pothin, vers 150-177; saint Irénée, vers 177-202; Zacharie; Hélius; saint Faustin; Verus; Jules; Ptolémée; Vocius, 314; Maxime; Tétrade; Virissime; saint Just, vers 374-381; saint Albin; saint Martin; saint Antiochus; saint Elpidius; saint Sicaire; saint Eucher, 435-450; saint Patient, 451-491; saint Lupicin, 492-493; saint Rustique, 494; saint Etienne; saint Viventio 1^{er}, 517; saint Loup, 538; Léonce, 542-544; saint Sacerdos, 545-551; saint Nizier, 552-573; saint Prisque, 573-585; saint Ethère, 586-602; Secundinus, 602-603; Avidius, 603-611; Théodoric, 625; Ganderic, 643; saint Viventio II, 645; saint Ennemond, 650; saint Genis, 678; saint Lambert, 681-690; Godwin, 693-715; Foucaud, 717-744; Madalbert, 754-767; Adon, 768-798; Leydrade, 799-814; Agobard, 814-840; Amolon, 840-852; saint Remy 1^{er}, 852-875; Aurélien, 875-895; Alwala, 895-904; Bernard, vers 905; Auxterives, 906-915; Remy II, vers 920; Anscheric, 926; Guy 1^{er}, 928-948; Burchard 1^{er}, 949-956; Amblard, 956-978; Burchard II, 979-1031; Odolric, vers 1040; Halinard, 1046-50; Philippe 1^{er}; Geoffroy de Vergy, vers 1063-65; Humbert 1^{er}, 1065-76; saint Jubin, 1077-85; Hugues de Bourgogne, 1085-1106; Gaucherand, 1110-18; Humbaud, 1118-28; Renaud de Semur, 1128-29; Pierre 1^{er}, 1131-39; Poulique, 1139-41; Amédée 1^{er}, 1142-47; Humbert II de Bâgé, 1148-52; Héraclius de Montboissier, 1153-63; Dreux, 1163-65; Guichard, 1165-80; Jean 1^{er} de Bellesmes, 1181-93; Renaud II de Forez, 1193-1226; Robert d'Auvergne, 1227-33; Raoul de Pinis ou de La Roche-Aymon, 1235-36; Aimeric de Rives, 1236-46; Philippe II de Savoie, 1246-67; Pierre II de Tarentaise, 1272-73; Adhémar de Roussillon, 1274-82; Raoul II de La Tourette, 1284-87; Pierre d'Aoste, 1287; Béraud de Got, 1288-94; Henri 1^{er} de Villars, 1296-1301; Louis de Villars, 1301-8; Pierre II de Savoie, 1308-32; Guillaume 1^{er} de Sure, 1333-40; Guy II de Boulogne, 1340-42; Henri II de Villars, 1342-54; Raymond Saquet, 1356-58; Guillaume II de Thurey, 1358-65; Charles 1^{er} d'Alençon, 1365-75; Jean II de Talarn, 1375-89; Philippe III de

Thurey, 1389-1415; Amédée II de Talarn, 1415-44; Geoffroy II de Versaillera, 1444-46; Charles II de Bourbon, 1447-88; Hugues II de Talarn, 1488-99; André, cardinal d'Espinay, 1499-1500; François II de Rohan, 1501-36; Jean III, cardinal de Lorraine, 1537-39; Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, 1539-51; François II, cardinal de Tournon, 1551-62; Antoine 1^{er} d'Albon, 1562-73; Pierre IV d'Epinaç, 1573-99; Albert de Bellièvre, 1600-3; Claude 1^{er} de Bellièvre, 1604-12; Denis-Simon de Marguemon, 1612-26; Charles III Miron, 1627-28; Alphonse-Louis du Plessis, cardinal de Richelieu, 1628-53; Camille de Neuville de Villeroy, 1653-93; Claude II de Saint-Georges, 1693-1714; François-Paul de Neuville de Villeroy, 1715-31; Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, 1731-40; Pierre V, cardinal de Tencin, 1740-58; Antoine II de Malvin de Montazet, 1758-88; Yves-Alexandre de Marbeuf, 1788-90; Antoine-Adrien Lamourette, év. constitutionnel, 1791-94; Claude-François-Marie Primat, 1798-1802; Joseph, cardinal Fesch, 1802-36; Louis-Jacques-Maurice, cardinal de Bonald, 1839-70; Jacques-Marie-Achille Ginoulliac, 1871-75; Joseph, cardinal Caverot, 1876-87; Joseph-Alfred, cardinal Foulon, 1887-93; Pierre-Ilector Couilhé, 1893. G. GUIGUE.

Conciles généraux de Lyon. — 1245. Après sa rupture avec l'empereur Frédéric II, le pape Innocent IV prétendant n'être plus en sûreté en Italie avait demandé aux rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, un asile dans leurs royaumes. Finalement, il estima plus habile de se retirer dans la ville de Lyon, alors indépendante (avr. 1245). Il y convoqua un concile qui devait se réunir le 24 juin suivant. 140 évêques s'y rendirent, parmi lesquels 5 seulement appartenaient à l'Allemagne. L'assemblée comprenait en outre les trois patriarches latins de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée ou Venise, beaucoup d'abbés et plusieurs procureurs de prélats, les ambassadeurs de Frédéric, du roi de France, du roi d'Angleterre et de quelques autres princes. Baudoin, empereur latin de Constantinople, et le comte de Toulouse y assistèrent en personne. Dans la première session (28 juin), le pape prononça un sermon dans lequel il exposait ses *cinq douleurs*, qu'il comparait aux *cinq plaies* de Jésus-Christ : le dérèglement du clergé et des peuples; — l'insolence des Sarrasins; — le schisme des Grecs; — la cruauté des Tatares; — la persécution de Frédéric; et il insista véhémentement sur ce dernier point. Thadée de Suessa, député de Frédéric, plaida avec énergie et avec habileté la défense de l'empereur, et il demanda, pour que celui-ci pût se présenter, un sursis que le pape refusa. Néanmoins, dans la seconde session (5 juil.), sur les remontrances des envoyés de France et d'Angleterre, un délai fut accordé jusqu'au 17 juil., pour attendre l'arrivée de l'empereur. Frédéric se rendit à Turin, mais ne poussa pas plus loin. La troisième et dernière session se tint au jour indiqué. Thadée, sachant qu'on allait condamner son maître, déclara que, si le pape procédait contre l'empereur, il en appelait au pape futur et à un concile vraiment général. Innocent rejeta cet appel, prétendant que le concile était général, et que c'était la faute de Frédéric si les prélats de son obédience n'y assistaient point, puis il condamna ce prince à la déposition, pour crimes de parjure, de sacrilège, d'hérésie et de félonie, délia ses sujets de leurs devoirs de fidélité, ordonna une nouvelle élection, et reprit comme fief de Saint-Pierre le royaume de Sicile. Ensuite on procéda à la proclamation de cette sentence, le pape et les prélats tenant un cierge allumé. Dans le préambule, il était dit que le pape prononçait *en présence du concile*, tandis que, dans les autres décrets, il déclarait statuer *avec l'approbation du concile*. En effet, Innocent prétendait à un droit propre pour agir ainsi, considérant l'empereur comme lié, par des serments de fidélité et de soumission, envers le saint-siège, de qui il avait reçu l'Empire et la couronne. — Les principales ordonnances édictées par le pape, avec approbation du concile, consistent en dix-sept décrets, dont la plupart concernent la procédure judiciaire, et ont

été insérés dans le *Sexte*. Les quatre derniers se rapportent aux événements contemporains. Le XIV^e et le XV^e, motivés par le péril de l'empire latin de Constantinople, extrêmement pressé par les Grecs, affectent à sa défense, durant trois ans, la moitié des revenus de tous les bénéfices, ou les titulaires ne résidaient point en personne au moins pendant six mois, et ils accordent l'indulgence de Terre sainte à tous ceux qui porteront secours à cet empire. Pour arrêter l'invasion des Tatars, qui menaçaient la Hongrie et la Pologne, le XVI^e prescrit l'établissement de murailles, de fossés et d'ouvrages adaptés à la nature des lieux, promettant de contribuer aux dépenses et d'y faire contribuer tous les pays chrétiens. Le XVII^e est relatif à la croisade en Terre sainte. Ce fut en ce concile, selon Nicolas de Curbion (*Vita Innoc. IV*, c. 21), qu'il fut réglé que les cardinaux porteraient le chapeau rouge.

1274, concile convoqué et présidé par Grégoire X. *Assistants* : les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, 15 cardinaux, 70 archevêques, 500 évêques environ, 1,000 autres ecclésiastiques, tant abbés que docteurs et députés des chapitres, les grands maîtres des ordres des templiers et des hospitaliers. C'est la plus grande assemblée synodale qui ait été formée en l'Eglise. Les ambassadeurs de Michel Paléologue, empereur de Constantinople, des rois de France, d'Allemagne et de Sicile s'y rendirent. Il s'y trouva aussi 16 Géorgiens, qui se disaient députés par Abaga, grand khan des Tatars, à qui le pape avait adressé une invitation, ainsi qu'au roi d'Arménie. — Ce concile tint six sessions. La première eut lieu le 7 mai ; elle fut employée à entendre le sermon du pape, exposant les raisons qui lui avaient fait convoquer le concile : secours de la Terre sainte, réunion des Grecs, correction des abus, réformation des mœurs. Dans la II^e session (18 mai), on publia une constitution (*De Summa Trinitate et fide catholica*) déclarant que la Sainte Eglise Romaine, mère et maîtresse des fidèles, a toujours enseigné que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe et par une seule inspiration ; en conséquence, anathème est prononcé contre ceux qui témérairement osent dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme de deux principes. — Après la III^e session (7 juin), dans laquelle on avait adopté douze décrets sur les *élections et les pouvoirs des élus*, les travaux furent suspendus, pour attendre les Grecs. Quand ils arrivèrent, les prélats et leur suite sortirent de la ville pour les recevoir, et les conduisirent auprès du pape. Les principaux députés de l'Eglise d'Orient étaient Germain, ancien patriarche de Constantinople ; Théophane, métropolitain de Nicée ; Georges Acropolite, grand logothète. Ils apportaient deux lettres : l'une de Michel, dans laquelle cet empereur donnait au pape le titre de *premier et souverain pontife, de pape œcuménique, et de père commun de tous les chrétiens*. Elle contenait, transcrite littéralement, une confession de foi envoyée en 1267 à Michel par le pape Clément IV ; elle finissait en priant le pape de permettre à l'Eglise grecque de dire le symbole, comme elle le disait avant le schisme, sans l'addition de *Filioque*. L'autre lettre était écrite au nom de la plupart des prélats soumis au siège de Constantinople ; elle tendait à la même fin que celle de l'empereur, mais elle ne donnait au pape que le titre de *grand et excellent pontife du siège apostolique*. Ces lettres furent lues dans la IV^e session (6 juil.). Après la lecture, le grand logothète fit, au nom de l'empereur, un serment abjurant le schisme, acceptant la profession de foi de l'Eglise romaine, et reconnaissant sa primauté. Alors le pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il resta debout et sans mitre. On descendit ensuite dans la nef de l'église métropolitaine de Saint-Jean, où le concile tenait ses séances. Le pape prononça le symbole en latin ; quand il eut achevé, le patriarche Germain le prononça en grec, et on chanta deux fois les mots : *Qui procède du Père et du Fils*. — Au début de la V^e session (16 juil.), on procéda au baptême de trois des députés du grand khan des

Tatars, puis on publia quatorze constitutions, dont la plus remarquable institue le *conclave* pour l'élection des papes. Elle porte en substance : « Après la mort du pape, les cardinaux s'assembleront dans le palais où il logeait, se contentant chacun d'un seul serviteur ; ils séjourneront tous dans la même chambre, sans aucune séparation de murailles ou de rideaux, sans aucune autre issue que pour les latrines. Cette chambre aura toutefois une fenêtre, pour qu'on puisse servir commodément aux cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Si, à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée en conclave, ils n'ont point encore élu de pape, ils devront, les cinq jours suivants, se contenter d'un seul plat, tant à diner qu'à souper. Après ces cinq jours, on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau. Pendant le conclave, ils ne recevront rien de la Chambre apostolique, ni des autres revenus de l'Eglise romaine. Ils ne se mêleront d'aucune affaire autre que l'élection, sinon en cas de péril ou d'autres nécessités manifestes. Ils ne feront entre eux aucun pacte, ni serment ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi, n'ayant en vue que l'utilité de l'Eglise. » Naturellement, cette discipline déplut aux cardinaux ; ils en contestèrent la convenance. Une autre constitution défend, sous peine d'excommunication, à toute personne, de quelque dignité que ce soit, d'usurper de nouveau sur les églises le droit de régale ou d'avouerie. Quant à ceux qui sont en possession de ces droits, par la fondation des églises ou par ancienne coutume, ils sont exhortés à n'en point abuser, soit en étendant leur jouissance au delà des fruits, soit en détériorant les fonds. C'est la première constitution qui ait reconnu, du moins implicitement, le droit de régale. — La VI^e et dernière session fut tenue le lendemain (17 juil.). On y lut deux constitutions, dont la première avait pour objet de restreindre la multitude des ordres religieux et de supprimer tous les ordres mendiants qui n'avaient point été spécialement autorisés. La seconde n'a point été conservée ; on ne la trouve plus. Le pape parla ensuite de la réformation des mœurs, reprochant aux évêques d'être « la cause de la chute du monde entier » ; il les exhorta à se corriger, et leur déclara que, s'ils ne le faisaient, il agirait lui-même avec sévérité. Des décimes furent imposés pendant six ans, sur tous les bénéfices, pour le secours de la Terre sainte. E.-H. VOLLET.

BIBL. : JOANNE, *Lyon et ses environs*, Paris, 1885. — BEAULIEU, *Hist. de l'industrie, du commerce et des fabriques de Lyon*, Lyon, 1838. — *Comptes rendus annuels de la Chambre de commerce de Lyon*. — PARADIN, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, 1873. — DE RUBY, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604. — MENESTRIER, *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, 1696. — CLERJON et MORIS, *Histoire de Lyon*, 1829-33, 4 vol. — MONFALCON, *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, 1866-70, 8 vol. — DE BOISSIEU, *Inscriptions antiques de Lyon*, 1854. — ALLMER, *Musée de Lyon. inscriptions antiques*, 1888. — M.-C. GUIGUE, *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, 1876. — Du même, *Cartulaire lyonnais*, 1885, 1893. — G. GUIGUE, *Cartulaire des fiefs de l'Eglise de Lyon*, 1893. — A. BERNARD, *Description du pays des Séguisaves*. — METZGER, *Lyon en 1781 jusqu'au premier Empire*, 1881-86, 9 vol.

LYON (Emma) (V. HAMILTON [Lady]).

LYON (Georges), philosophe français, né à Paris le 28 sept. 1853. Terminant au lycée Louis-le-Grand ses études commencées au lycée de Saint-Quentin, il eut en 1874 le prix d'honneur de philosophie au concours, et le premier prix de dissertation latine. Elève de l'Ecole normale (1874-77), il en sortit agrégé (1^{er} ex-æquo) et enseigna deux ans au lycée de Pau, après quoi il obtint une bourse de voyage en Angleterre et en Allemagne (1879-81). Il suppléait M. Marion dans la chaire de philosophie du lycée Henri IV depuis déc. 1882, lorsque, en déc. 1886, son beau-père, M. Berthelot, le prit pour son chef de cabinet au ministère de l'instruction publique. En juin de l'année suivante il reprend, titulaire cette fois, sa chaire de Henri IV ; en 1888 il est reçu docteur ; depuis 1889 il a suppléé M. Brochard à l'Ecole normale où il a été titularisé en 1895. Il a été nommé, en nov. 1895, directeur du personnel et du cabinet au ministère des affaires

étrangères. Outre ses thèses : *l'Idéalisme en Angleterre au XVIII^e siècle* (Paris, 1888, in-8), et *An idealum philosophiæ repugnet qui vocatur sensus communis (id.)*, il a publié *la Philosophie de Hobbes* (Paris, 1893, in-18), et divers articles dans *la Revue philosophique*, *la Revue bleue*, *la Nouvelle Revue*. Il collabora à *la Grande Encyclopédie*. Les travaux de M. G. Lyon portent principalement sur l'histoire de la philosophie anglaise, que personne n'est mieux préparé à embrasser dans son ensemble. Quant à sa pensée personnelle, elle se résume, semble-t-il, dans un idéalisme positif, fondé non sur des spéculations a priori, mais sur l'expérience et sur l'analyse de l'esprit.

H. M.

LYON-CAEN (Charles-Léon), juriste français, né à Paris le 21 déc. 1843. Reçu premier au concours d'agrégation de 1867, il fut attaché à la faculté de droit de Nancy où il resta jusqu'en 1872. A cette époque, il fut nommé agrégé à la faculté de droit de Paris où il obtint, en 1881, une chaire de droit romain, qu'il abandonna en 1892 pour prendre la chaire qu'on venait de créer de droit maritime et de législation commerciale comparée. Il est professeur à l'École des sciences politiques depuis 1875 et a été élu membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques, section de législation) en remplacement de M. de Parieu, le 25 nov. 1893. Ses principaux ouvrages sont : *Précis de droit commercial*, publié en collaboration avec M. Renault (Paris, 1885, 2 vol. in-8), ouvrage qui a obtenu le prix Wolowski à l'Académie des sciences morales et qui a été traduit en grec ; un *Traité de droit commercial*, en cours de publication et dont les cinq premiers volumes ont paru jusqu'à ce jour. On lui doit aussi : *De la Condition légale des sociétés étrangères en France* (Paris, 1870, in-8) ; *Tableau des lois commerciales des principaux Etats de l'Europe et de l'Amérique* (Paris, 1877, br. in-8 ; 2^e éd., 1881, cette brochure a été traduite en anglais et en espagnol) ; *Etude de droit international privé maritime* (Paris, 1883, br. in-8). M. Lyon-Caen a écrit un grand nombre d'articles sur les sociétés par action, sur les brevets d'invention, sur la propriété littéraire et artistique, sur l'enseignement du droit. Il collabore à la collection des principaux codes étrangers publiée par le ministère de la justice (*Code d'instruction criminelle autrichien*, *Code de commerce allemand*, *Loi anglaise sur la faillite*, *Lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique*) et à un grand nombre de revues juridiques. Il a aussi publié les *Mélanges de droit, de législation et de jurisprudence* de M. Valatte. *La Grande Encyclopédie* le compte au nombre de ses collaborateurs.

E. GLASSON.

LYONNAIS. Ancienne province de France. Le Lyonnais ou comté de Lyon était limité au N. par le Beaujolais, à l'O. et au S. par le Forez, à l'E. par la Saône et le Rhône ; il faisait partie, avant la conquête romaine, du territoire des *Ségusiaves* (V. ce nom). Son histoire est celle de la ville de Lyon ; du pouvoir des comtes héréditaires, il passa à celui de l'Église (1173), fut ravagé par les comtes de Forez, les citoyens de Lyon, les sires de Beaujeu, les sires de Villars, les Tard-Venus qui y gagnèrent la célèbre bataille de Brignais (6 avr. 1362), les écorcheurs, les protestants et les catholiques. Réuni à la France en 1312, il fit partie du gouvernement et de la généralité de Lyon et est à peu près compris aujourd'hui dans l'arrondissement de ce chef-lieu (V. Lyon et Rhône [Dép. du]). — Le gouvernement du Lyonnais comprenait en 1789, outre le Lyonnais proprement dit, le Beaujolais et le Forez, c.-à-d. à peu près non dép. du Rhône et de la Loire.

G. G.

LYONNAISE (La) (*Provincia Lugdunensis*). Une des trois provinces de la Gaule, créées en 27 avant notre ère, par l'empereur Auguste. Elle s'étendait entre l'océan Britannique au N., l'Atlantique à l'O., l'Aquitaine au S.-O. la Narbonnaise au S.-E. et la Belgique au N.-E. Elle comprenait l'ancienne Celtique proprement dite, à laquelle on avait ajouté deux pays du *Belgium*, ceux des *Caletes* et

des *Veliocasses*, après en avoir détaché la région entre la Loire et la Garonne qui fut réunie à la province d'Aquitaine, ainsi que le territoire qui devait plus tard être enlevé à la Belgique pour former la Grande Séquanaise. Voici, d'après M. E. Desjardins, la liste des vingt-trois peuples et de leurs villes principales, compris, sous Auguste et ses premiers successeurs, dans la Lyonnaise : 1^o *Aedui* avec *Bibracte* (mont Beuvray) et plus tard *Augustodunum* (Autun) ; 2^o *Ségusiavi* avec *Forus*, *Feurs* ; 3^o *Senones* avec *Agedincum* (Sens) ; 4^o *Parisii* avec *Lutetia* (Paris) ; 5^o *Carnutes* avec *Autricum* (Chartres) ; 6^o *Turonii* avec *Cæsarodunum* (Tours) ; 7^o *Andecavi* avec *Juliomagus* (au S. d'Angers) ; 8^o *Namnetes* avec *Corbilo* (Saint-Nazaire) et *Condevincum* (Nantes) ; 9^o *Veneti* avec *Dariorigum* (Vannes) ; 10^o *Osismii* avec *Vorganium* (Cot Castel A'ch), *Vorgium* (Carhaix) et *Gesoeribate* (Brest) ; 11^o *Curiosolite* ou *Arvii* (environs de Corseul) ; 12^o *Abrincati* avec *Ingena* (Avranches) ; 13^o *Unelli* avec *Crociatonum* (Carentan) ; 14^o *Redones* avec *Condate* (Rennes) ; 15^o *Viducasses* avec *Arægenue* (Vieux, près de Caen) ; 16^o *Lexovii* avec *Noviomagus* (près de Lisieux) ; 17^o *Aulerci Ebuovices* avec *Mediolanum* (Saint-Aubin ou Vieil-Evreux) ; 18^o *Aulerci Cenomani* avec *Suindinum* (le Mans) ; 19^o *Aulerci Diablintes* avec *Noviodunum* (Jublains) ; 20^o *Caletes* avec *Juliobona* (Lillebonne) ; 21^o *Veliocasses* avec *Rothomagus* (Rouen) ; 22^o *Triocasses* avec *Augustobona* (Troyes) ; 23^o *Meldi* avec *Jatinum* (Meaux).

Lugdunum (Lyon), qui a donné son nom à la province, ne figure pas parmi les cités qui viennent d'être énumérées, parce que la *Colonia Copia Augusta Lugdunum*, située à l'extrémité méridionale de la province, n'est pas seulement la capitale de la Lyonnaise, mais la métropole ou capitale religieuse des Trois Provinces de la Gaule. La *Provincia Lugdunensis* était primitivement une province prétorienne de l'empereur et était gouvernée par un légat prétorien portant le titre de *legatus Augusti pro prætore*. La liste de Vèrone qui date de l'an 297 de notre ère nous apprend que la Lyonnaise a été dédoublée en *provincia Lugdunensis prima* avec Lyon, *Cabillonus* (Chalon-sur-Saône), *Senones* (Sens) et *Augustodunum* (Autun), et en *prov. Lugdunensis secunda* avec *Rotomagus* (Rouen), *Turonos* (Tours) et *Mediolanum* (Vieil-Evreux ou Saint-Aubin). Pendant la seconde moitié du IV^e siècle, la Lyonnaise primitive a été partagée en quatre provinces. Dans la liste de Polemius Silvius, rédigée avant l'an 386, nous voyons figurer pour la première fois une *prov. Lugdunensis tertia* et une *prov. Lugdunensis quarta* ou *Senonia*. Voici, d'après la Notice des provinces et des cités, quelles étaient les différentes cités de ces quatre provinces :

1^o PROV. LUGDUNENSIS I^a (le Lyonnais, le Forez, le Nivernais et une partie de la Bourgogne) : 1. *Civitas Lugdunensium* (Lyon), métropole ; 2. *Civ. Lingonum* (Langres) ; 3. *Civ. Aeduarum* (Autun) ; *Castrum Cabilonense* (Chalon-sur-Saône) ; *Castrum Matisconense* (Mâcon).

2^o PROV. LUGDUNENSIS II^a (la Normandie) : 1. *Civ. Rotomagensium* (Rouen), métropole ; 2. *Civ. Baiocassium* (Bayeux) ; 3. *Civ. Abrincatum* (Avranches) ; 4. *Civ. Ebroicorum* (Evreux) ; 5. *Civ. Sagiorum* (Sées) ; 6. *Civ. Lexoviorum* (Lisieux) ; 7. *Civ. Constantia* (Coutances).

3^o PROV. LUGDUNENSIS III^a (la Bretagne, la Touraine, l'Anjou, le Maine) : 1. *Civ. Turonum* (Tours), métropole ; 2. *Civ. Cenomannorum* (le Mans) ; 3. *Civ. Redonum* (Rennes) ; 4. *Civ. Andecavorum* (Angers) ; 5. *Civ. Namnetum* (Nantes) ; 6. *Civ. Curiosopitum* (Quimper) ; 7. *Civ. Venetum* (Vannes) ; 8. *Civ. Osismorum* (Cot Castel A'ch) ; 9. *Civ. Diablintum* (au N. du dép. des Côtes-du-Nord ou à Jublains).

4^o PROV. LUGDUNENSIS IV^a (l'Île-de-France, l'Orléanais, la Brie, la Champagne propre et une partie de la Bourgogne) : 1. *Civ. Senonum* (Sens), métropole ; 2. *Civ. Autisiodorum* (Auxerre) ; 3. *Civ. Tricassium* (Troyes) ; 4. *Civ. Aurelianorum* (Orléans) ; 5. *Civ. Parisiorum* (Paris) ; 6. *Civ. Meldorum* (Meaux) ; 7. *Civ. Carnotum* (Chartres).

Les métropoles devinrent, après la conversion de la Gaule au christianisme, les résidences des archevêques. Les territoires des cités correspondent aux diocèses épiscopaux et les évêques avaient leurs sièges dans les anciennes cités gallo-romaines. L. W.

BIBL. : E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*.

LYONNET (Jean-Paul-François-Marie), prélat français, né à Saint-Etienne le 12 juin 1804, mort à Albi le 24 déc. 1875. Ordonné prêtre en 1826, il fut directeur du grand séminaire de Blois, puis de celui de Lyon et devint vicaire général de l'archevêque de Lyon. Il fut nommé évêque de Saint-Flour en 1854, puis de Valence (1857) et archevêque d'Albi (1864). Il a écrit, outre des traités de théologie dogmatique : *Souvenirs biographiques sur l'abbé Pastre* (Lyon, 1839, in-8) ; *la Vérité sur le cardinal Fesch* (s. d., in-8) ; *le Cardinal Fesch* (1841, 2 vol. in-8) ; *Histoire de Mgr d'Avian Dubois de Sausay* (1847, 2 vol. in-8). Migne a fait figurer ses *Œuvres complètes* dans le t. XVII de sa *Collection des orateurs sacrés*.

LYONNOIS (Jean-Jacques BOUVIER, dit l'abbé), écrivain héraldiste du XVIII^e siècle. On a de lui : *Principes du blason* (Nancy, s. d., in-8) ; *Maison du Hautoy* (Nancy, 1777, in-4) ; *Preuves de la branche des marquis du Hautoy de Clémery* (Nancy, 1777, in-4) ; plusieurs autres notions généalogiques, *Tables historiques, généalogiques*, etc. (Nancy, 1774, in-fol. : 28 tables dont 24 généalogiques). G. DE G.

LYONS-LA-FORÊT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys ; 4,223 hab.

LYONS (Edmund, lord), amiral anglais, né à Whitehayes (Hampshire) le 21 nov. 1790, mort à Arundel Castle le 23 nov. 1858. Entré dans la marine à onze ans il commandait une corvette en 1813, une frégate en 1828 ou il bloqua Navarin. En 1832, il fut nommé ambassadeur près le roi de Grèce et combattit énergiquement les influences russe et française. Il passa en 1849 à Stockholm, fut promu contre-amiral en 1850, commandant en second de la flotte de la Méditerranée en 1854 ; il bombardait Odessa, occupa Bedout-Kaléh, se distingua devant Sébastopol et succéda à Dundas dans le commandement de la flotte de la mer Noire. Le 24 mai 1855, il prit Kertch ; il participa à l'assaut de Sébastopol du 18 juin où fut mortellement blessé son fils, le capitaine Edmund Mowbray Lyons. Promu amiral (juin 1856), il fut créé baron de Christchurch avec rang de pair. A.-M. B.

LYONS (Richard-Bickerton-Pemell), diplomate anglais, né à Lynton (Hampshire) le 26 avr. 1817, mort à Londres le 28 nov. 1887. Fils du précédent, élevé à Oxford, il entra dans le service diplomatique en févr. 1839 comme attaché d'ambassade à Athènes, en 1852 à Dresde, en 1853 à Florence où il devint secrétaire de la légation en 1856 ; il fut nommé ministre à Washington en déc. 1858 et se montra habile médiateur auprès du gouvernement américain au moment de la guerre de la Sécession. En 1865, il quitta son poste et fut nommé ambassadeur à Constantinople ; ambassadeur à Paris en 1867 en remplacement de Cowley, il était *persona grata* auprès de Napoléon III, et il fit tout pour détourner la guerre de 1870 ; il résida à Tours, à Bordeaux et revint à Paris à la fin de la guerre. En 1873, il négocia le renouvellement des traités de commerce. Il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort. Il avait été nommé membre du conseil privé le 9 mars 1865, créé vicomte en nov. 1881 et comte en 1887. Ses titres s'éteignirent avec lui. R. S.

LYPÉMANIE (V. MÉLANCOLIE).

LYRA. I. MUSIQUE (V. LYRE).

II. PALÉONTOLOGIE (V. VOLUTE).

LYRE. I. MUSIQUE. — Nous avons essayé, dans notre article consacré à la *cithare*, de marquer la différence entre cet instrument et la *lyre*, et donné, d'après Gevaert, un dessin de la *cithare*. On a vu que celle-ci porte à sa partie inférieure une caisse sonore sur laquelle passent ses cordes. En reproduisant une peinture d'Herculanum, qui représente

la muse Erato jouant de la *cithare*, nous avons parlé d'une autre peinture qui lui faisait pendant, Terpsichore jouant de la *lyre* (V. CITHARE, t. XI, p. 495). Ces deux monuments ont été publiés pour la première fois dans les *Antichità di Ercolano* (Naples, 1757-59, t. II, p. 34, in-fol.). La première peinture porte en souscription : EPATO. ΨΑΛΤΡΙΑΝ ; la seconde ΤΕΡΨΙΧΟΡΗ. ΠΡΟΣ ΛΥΡΑΝ.

Nous ne rapporterons pas les récits plus ou moins contradictoires des anciens, concernant le nombre des cordes de la *lyre*. Qu'il nous suffise de citer à titre de spécimen celui de Boèce, qui, dans son *Institution musicale* (Friedlein, I, 20, p. 309), s'exprime ainsi : « La *lyre*, jusqu'au temps d'Orphée, eut quatre cordes, dont les deux extrêmes sonnaient l'octave entre elles et les deux moyennes, la quarte et la quinte avec les extrêmes. Elle avait été inventée par Mercure. Corœbus, le roi de Lydie, ajouta une cinquième corde ; Hyagnis, Phrygien, une sixième ; Terpandre la septième ; Lycaon de Samos la huitième ; Prophrasus le Périote la neuvième ; Histiée de Colophon la dixième, Timothée la onzième. Puis une douzième corde reçut le nom de proslambanomène ou prosmélosos. Hâtons-nous d'ajouter que la *lyre* proprement dite n'eut jamais plus de sept cordes et que, dans la langue de Boèce, le mot *lyre* prend la signification d'échelle musicale. L'origine de la *lyre* était, avons-nous dit ci-dessus, essentiellement grecque, probablement thrace. En effet, dégageons le caractère positif de la légende qui s'y rapporte. D'après les mythographes, Apollon donna une *lyre* à Orphée qui la transmit à Musée et celui-ci à Thamvris. Or, ces trois musiciens sont originaires de Thrace. Les Muses, divinités thraces, sont représentées pinçant de la *lyre*. Enfin c'est une *lyre* que portent et Bacchus élevé sur le Nysa, montagne de Thrace, et les prêtres de ce dieu, quand ce n'est pas le thyrsos ou pomme de pin. La *lyre* est aussi l'attribut musical d'Hermès ou Mercure, qui avait même reçu, entre autres épithètes caractéristiques, celle de *λύρατος*, le dieu à la *lyre*.

Les pièces qui entraient dans la composition de la *lyre* ont été décrites à propos de la *cithare*. Les différences principales qui distinguaient les deux instruments, ce sont la forme de la caisse sonore, beaucoup moins développée dans la *lyre*, et la disposition des cordes parallèles dans la *cithare* et faisant éventail dans la *lyre*. Toucher de cet instrument se disait en grec *λύρας ἀπιεσθαι*, plus souvent *λύρα κισαρίζειν*, et en latin *lyra canere*. Plutarque mentionne le jeu d'un artiste accompagnant un chanteur, *πρὸς λύραν*, au son de la *lyre* (Moralia, 763, C.). Quelquefois aussi le ou la *lyriste* (*λυριστής*, *λυριστρια*, mots de grécité assez basse), exécutait un air avec accompagnement de flûte (Ps.-Xénophon, *Banquet*, 4,3 ; Athénée, *Deipnosophistes*, XIV, 8). Dans certains banquets, par exemple dans un repas de noce, on faisait passer une *lyre* de main en main, et ceux qui savaient en toucher étaient tenus de jouer un morceau (Scholies d'Aristophane, *Nuées* et *Guêpes*). Le *lyrède* ou *lyrode* (*λυροδός*) était le joueur de *lyre* qui chantait en s'accompagnant. Il est à remarquer que les poètes musiciens sont appelés *λυρικοί*, et non *κισαρίζοι*. De même « facteur d'instruments à cordes » se dit *λυροποιός* (Pollux, IV, 64). Ces détails lexicologiques nous semblent marquer l'antériorité de la *lyre* par rapport à la *cithare*. C'est ainsi que le mot *luthier* a survécu au *luth* pour désigner nos facteurs d'instruments de musique. Nous avons dit (V. CITHARE) que la *lyre* servait à l'enseignement de la musique. Chez les Grecs comme chez les Etrusques et chez les Romains, l'usage qu'on en faisait était très varié. Les divers auteurs anciens lui donnent une place dans les festins et les danses. Elle accompagnait les *epinicia*, chants composés pour célébrer les vainqueurs des jeux pythiques ; en un mot, elle était associée à toutes les circonstances de la vie mondaine, tandis que la *cithare* convenait plus particulièrement aux cérémonies religieuses.

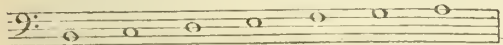
La lyre, chez les Etrusques et chez les Romains, fut ce qu'elle était chez les Grecs. Du reste, elle se confond généralement avec la cithare dans les textes de la littérature latine, surtout dans la poésie. De leur côté, les sculpteurs, les peintres et les céramistes, dans toute l'antiquité aussi bien que dans les temps modernes, ont donné un nombre variable de cordes à ces deux instruments, guidés soit par leur fantaisie, soit par d'autres considérations qui nous échappent. Les instruments fabriqués sur le type de la lyre ont reçu des formes et des dénominations diverses, suivant leur pays d'origine. Les Egyptiens avaient le psaltérion ou harpe triangulaire, les Lydiens la pectis aux nombreuses cordes, les Phéniciens la pandoura qui en avait dix, et que l'on touchait avec le plectrum; ils avaient aussi le phénix, *phœnicium* ou *lyrophœnicium*, qui, d'après un passage d'Aristote (*Probl.*, XIX, 14), dut avoir assez de cordes pour rendre simultanément deux sons à l'octave l'un de l'autre. Ils avaient encore, comme les Hébreux, le nablon, armé de dix cordes, mais pincé directement avec les doigts. On considère comme propre aux Assyriens la pandoura à trois cordes. Clément d'Alexandrie parle même de leur dichordon. Ces deux derniers instruments ne pouvaient guère servir qu'à soutenir la voix d'un chanteur. On attribue aux Indiens le scindapos à quatre cordes. Les Parthes, au rapport d'Athénée, jouaient de la sambuque, pareillement armée de quatre cordes, assimilée au trigone, et par conséquent de forme triangulaire. On ne peut, d'ailleurs, proposer, au sujet de ces divers instruments, que des identifications purement hypothétiques. L'exécutant, écrit Gevaert, tenait l'instrument sur ses genoux ou entre ses bras, les cordes les plus graves tournées vers le dehors selon l'usage des violonistes et des harpistes modernes. En latin, on disait *intus canere* et *foris canere* pour désigner le jeu de la main gauche sur les cordes graves et celui de la main droite sur les cordes aiguës; *intus et foris canere*, c'est jouer simultanément des deux mains, avec ou sans *plectrum* (V. ce mot). Les cordes de la lyre proprement dite, au nombre de sept, dans sa forme définitive, rendaient un son grave (Aristide Quintilien, *Sur la Musique*, p. 27 de Meibom). On a pu recueillir quelques données sur la place qu'elle occupait dans l'échelle générale des sons. Les fouilles exécutées à Rome, en 1879, dans les terrains de la Farnésine, ont rendu au jour, après une submersion prolongée, diverses peintures antiques, notamment un médaillon où est représentée une joueuse de lyre. L'instrument qu'elle tient dans ses bras porte sept cordes surmontées chacune d'un caractère plus ou moins mutilé :

A H 3 T Γ 1 7

L'auteur du présent article a exposé (*Revue et Gazette musicale*, 25 mai 1879) les raisons techniques qu'il croyait avoir d'interpréter ces signes de la façon suivante :

4 3 1 x x +

Ces signes appartiennent tous au tropé hypoéolien, et forment une série mélodique qui correspond à l'échelle



Il y a un rapport assez frappant entre le résultat que nous avons obtenu et les hypothèses qu'a suggérées à Fétis l'examen de la lyre rapportée de Grèce par lord Elgin et conservée au British Museum. En effet, d'après ces hypothèses, la note grave de cette lyre aurait varié, suivant les différents tropes,

entre les notes , ce qui

tendrait à confirmer notre interprétation. C.-E. RUELLÉ.

La lyre avait été l'instrument préféré des musiciens de

l'antiquité; au moyen âge elle céda la place aux luths et aux orgues portatives, mais elle ne disparut pas immédiatement. On trouve dans les manuscrits, jusqu'au XII^e siècle, des lyres barbares, il est vrai, mais dont les parties essentielles rappellent les lyres antiques. A partir du XI^e siècle, il n'en resta plus que le nom, mais ce nom s'appliqua à des instruments absolument différents; c'est ainsi que Mersenne définit sous le nom de lyre deux véritables violes; l'une dite aussi lirone est remarquable par le nombre des cordes, la largeur et le peu de longueur du manche; cette lyre, qui se jouait avec un archet, avait six cordes, mais il en existait une autre décrite par Mersenne et qui est tout à fait intéressante. Le manche et la touche étaient fort larges; quinze cordes étaient tendues sur un chevalet très bas placé près du cordier, afin que l'on pût toucher trois ou quatre cordes d'un coup d'archet; deux des cordes étaient placées hors du manche auquel on ajoutait un appendice avec cheviller pour les bander. Le musicien Bailly s'était fait une réputation de virtuose sur la lyre, qui cessa d'être en usage vers la fin du XVII^e siècle.

Lorsque, aux dernières années du XVIII^e siècle et au commencement du nôtre, l'antiquité fut revenue en grande mode, on chercha à refaire la lyre antique; on peut voir encore au musée du Conservatoire une guitare-lyre qui a appartenu à Garat. Malgré ses branches, l'instrument est une véritable guitare déguisée, mais qui n'a aucun rapport avec la lyre.

II. LAVOIX.

II. Astronomie. — Constellation boréale située à peu près à l'opposé du Cocher, de l'autre côté du pôle, mais à une distance un peu plus grande, et remarquable par sa belle première Véga qui passe au méridien, presque à notre zénith, le 12 août vers neuf heures du soir. Véga forme avec Arcturus et la Polaire un grand triangle rectangle dont elle occupe le sommet de l'angle droit. Au-dessous de Véga se trouve une belle nébuleuse planétaire, et il y a aussi une autre petite nébuleuse un peu plus à gauche. Les coordonnées de la position moyenne de Véga pour 1896 sont, d'après la *Connaissance des Temps* :

$R = 18^h 33^m 2^s 96$; $P = 54^{\circ} 18' 47''$.

BIBL. : MUSIQUE. — V. CITHARE. — LAVOIX, *Histoire de l'Instrumentation*. — MERSENNE, *Harmonie universelle*, l. 1.

LYRE (Nicolas de), théologien français, né à Lyre (près d'Evreux) vers 1270, mort à Paris le 23 oct. 1340. Entré en 1294 dans l'ordre des cordeliers, il professa la théologie à Paris, étudia l'hébreu et publia de remarquables commentaires de l'Ancien Testament : *Postilla perpetua* (Rome, 1471-72, 5 vol. in-fol., souvent réimprimés).

LYRIQUE (Poésie) (V. POÉSIE).

LYRIQUE (Théâtre-) (V. THÉÂTRE-LYRIQUE).

LYS (en flamand *Ley*). Rivière de France et de Belgique. Elle prend sa source en France, dans le dép. du Pas-de-Calais (V. PAS-DE-CALAIS et NORD [Dép.]), forme la limite entre la France et la Belgique, depuis Armentières, passe à Warneton, Comines, Wervicq, Menin, entre en Belgique, passe à Courtrai, à Deynze, et se jette dans l'Escaut à Gand. La longueur totale de la Lys est d'environ 209 kil.; sa direction générale, malgré de nombreux circuits, est du S.-O. au N.-E.; sa largeur maxima est de 25 m.; sa profondeur varie de 0,80 à 2^m45. Elle est navigable depuis Aire et canalisée. Ses principaux affluents sont la Douve et le Mandel; elle communique avec le canal de Schipdonk, celui de Gand à Bruges, et celui de Gand à Terneuzen. Très favorables à la préparation du lin, les eaux de la Lys contribuent à la qualité des toiles de Flandre. E. II.

LYS. Rivière des dép. de la *Corrèze* et de la *Dordogne* (V. ces mots).

LYS (Dép. de la). Formé après le traité de Lunéville, il comprenait la partie occidentale de la Flandre et avait pour limites : au N., la mer du Nord; à l'E., le dép. de l'Escaut; au S. et à l'O., les dép. de Jemmapes et du Nord; son chef-lieu était Bruges. Il fut réuni aux Pays-Bas en 1815.

BIBL. : BEGHIN, *le Pays de la Lys*; Paris, 1876.

LYS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay; 423 hab.

LYS (Le). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Ororon, cant. d'Arudy; 998 hab.

LYS-LÉS-LANNOY. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy-du-Nord; 4,892 hab. Filatures de lin et d'étoffe; tissage de toile; fabrique de couvertures; fonderie de fer et de cuivre.

LYS-SAINT-GEORGES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulcre; 466 hab. Château de Jacques Cœur où fut quelque temps enfermé Ludovic Sforza.

LYS (HALDAT DU) (V. HALDAT).

LYS ou LIJS (Jan Van der), peintre hollandais, né à Hoorn ou, d'après Sandrart, à Oldenbourg, dans le dernier tiers du XVII^e siècle, mort à Venise en 1629. Il fut à Haarlem l'élève d'Hendrik Goltzius, puis il vint à Paris et en repartit pour Venise et pour Rome. Il fit à Venise, sous l'inspiration du Caravage, quelques grands travaux, entre autres *Saint Jérôme dans le désert* pour l'église de Saint-Nicolas de Tolentino. Lys était très intempérant; revenu dans son pays, il s'adonna à la boisson et se mit à peindre des tableaux de buveurs; il passait plusieurs jours à boire et, quand il n'avait plus d'argent, plusieurs jours à travailler. Il a peint quelques grands tableaux, mais il est meilleur dans les petits où il a de la finesse et de l'esprit. On voit de lui à Amsterdam : *la Partie de musique* (1625); à Dresde, *Madeleine repentante et les Joueurs de luth*; aux Offices : *l'Enfant prodigue*, *Tableau contenant dix petits portraits*.

E. BR.

LYS ou DIRK VAN DER LISSE (Jan Van der), peintre hollandais du XVII^e siècle, né à Brèda, quelquefois confondu avec le précédent. Il fut élève de Poelenburg et il a peint dans la manière de son maître.

LYSA GORA ou de SANDOMIERZ (Monts). Montagnes du S. de la Pologne russe, au N. des Carpates, entre les gouv. de Radom et de Kielce; elles s'étendent du N.-O. au S.-E. au-dessus du plateau; le point culminant est le Signal de Sainte-Catherine (614 m.) Elles sont en partie boisées, bien que leur nom signifie Mont Chauve.

LYSANDER (Albert-Teodor), philologue suédois, né à Göteborg en 1822, mort en 1890. Depuis 1859, professeur adjoint d'éloquence latine à l'université de Lund, où il avait fait ses études, il y fut nommé professeur titulaire en 1864. Son principal ouvrage est une *Histoire de la littérature latine* (1858), dont malheureusement la première partie seule a paru. On lui doit en outre d'excellentes études littéraires sur *Faust*, *l'Ulysse d'une âme d'après la tragédie de Goethe* (1875); sur *Tegnér* (1882); sur *Sören Kierkegaard* (1851); sur *Charles XII* (1855); sur *la Femme dans le Nord* (*id.*), etc. Il a en outre publié les œuvres choisies de C.-J.-L. Almqvist (1874-78).

LYSANDRE, homme d'Etat spartiate, tué à Haliarte (Béotie) en 395 av. J.-C. Fils d'Aristocrite, il était, d'après Plutarque, de la race des Héraclides; d'après Élien et Athénée, d'extraction servile. En 407, il fut proposé à la flotte, se rendit auprès de Cyrus le Jeune et en obtint un accroissement de subsides; par son habileté, il se montra le digne adversaire d'Alcibiade; il se fixa à Ephèse qu'il enrichit, défit à Notium la flotte athénienne commandée par Antiochus et organisa solidement dans les villes maritimes le parti oligarchique. La loi lacédémonienne interdisant de confier deux fois les fonctions d'amiral au même individu, Lysandre fut remplacé par Callicratidas (406); mais les alliés le réclamèrent et il fut nommé vice-amiral avec le pouvoir effectif. Il s'empara de Milet, sacagea Cédreés sur le golfe Céramique, fit une descente en Attique, s'empara de Lampsaque et, ayant attiré la flotte athénienne (180 navires) dans l'Hellespont, la détruisit dans la bataille décisive d'Égos Potamoi qui décida l'issue de la guerre du Péloponèse. Il massacra 3,000 prisonniers et les laissa sans sépulture; il chassa de Byzance, de Chalcédoine et d'une série de places, les garnisons athé-

niennes, les renvoyant à Athènes qu'il encombra d'hommes pour épuiser les provisions. Partout il établit le régime oligarchique, plaçant à la tête des cités ses amis et partisans. Il ramena à Égine, à Scioné, à Mélès les exilés, expulsant les colons athéniens. Il vint ensuite bloquer le Pirée avec 150 galères. Après la capitulation d'Athènes, il démolit les Longs Murs et les fortifications du Pirée au son de la musique. Il cingla ensuite vers Samos, la dernière cité où prévalut la démocratie, qu'il y abolit également. Chargé de trophées et d'un énorme butin, il entra dans sa patrie. Lysandre exerça alors une autorité quasi dictatoriale sur les Grecs des îles et d'Asie; sa cupidité et son orgueil se donnèrent libre carrière. Il fit chanter ses exploits par les poètes Chœrilus, Antiloclus, Antimaque de Colophon, Niceratus d'Héraclée; il fut le premier Grec à qui ses compatriotes érigeaient des autels et offrirent des sacrifices comme à un dieu. Il résidait de préférence en Asie Mineure. Ce pouvoir et ces hommages excessifs alarmèrent les rois et les éphores de Sparte. Ils prirent texte de la plainte du satrape Pharnabaze, dont il avait pillé la province, pour le rappeler à Sparte. Son ami Thoras fut exécuté; lui-même n'échappa que par un pèlerinage au temple de Zeus Ammon. La chute des Trente tyrans d'Athènes et le retour offensif des démocrates dirigés par Thrasybule firent rappeler Lysandre à Sparte. On le nomma harmoste, son frère Libys amiral, mais le roi Pausanias le contrecarra et signa une transaction avec les démocrates d'Athènes. Après quelques années de vie obscure, Lysandre rentre en scène à la mort d'Agis II (398); il assure le trône à Agésilas. Son protégé fut peu reconnaissant; il l'emmena en Asie (396), mais lui dénia toute influence. Exaspéré, il revint à Sparte et complota la modification de la constitution pour rendre la royauté élective et accessible à tous les Héraclides. La mort l'arrêta. La guerre de Béotie ayant éclaté, on lui confia une armée que devait appuyer celle de Pausanias; celui-ci le laissa seul, et Lysandre périt sous les murs d'Haliarte. Il fut enseveli sur la route de Delphes à Chéronée.

A.-M. B.

BIBL.: Outre les biographies de Plutarque et Cornelius Nepos et les histoires générales de Grèce, V. NITZSCH, *De Lysandro*; Bonn, 1847.

LYSEFJORD. Fjord de Norvège, ramification S. du grand Bukn-fjord de Stavanger; il s'enfonce droit à l'E. à travers les montagnes, long de 38 kil., large de 1,900 m. au plus, profond de 433 m.; dominé de 1,000 m. par la muraille, c'est le plus sauvage des fjords de Norvège.

LYSER (Michel), anatomiste danois, mort dans l'île de Falster le 20 déc. 1660. Il a contribué, avec Bartholin, à la découverte des vaisseaux lymphatiques. Son ouvrage principal et très célèbre est *Cutler anatomicus* (Copenhague, 1853, in-8, et nombr. éd. et trad.), encore aujourd'hui important au point de vue historique.

LYSIANASSA (Zool.). Genre de Crustacés Amphipodes, famille des Gammarides, type d'une sous-famille qui contient encore comme principaux genres les *Euryteues*, *Auonyx*, *Callisoma*. Ce sont des animaux au corps trapu, aux antennes courtes, mais dont le pédoncule de la première paire est extrêmement gros et piriforme par suite du développement de son premier article; la paire antérieure des gnathopodes est plus courte et plus forte que la suivante munie d'une greffe, mais sans main préhensile véritable; les uropodes sont allongés. *L. costæ*, côtes de la Manche, de Bretagne, Méditerranée. Le genre *Lysianella* est très voisin de celui-ci.

R. Mz.

LYSIANELLA (Zool.) (V. LYSIANASSA).

LYSIAS, orateur attique, né à Athènes en 458 av. J.-C., mort à Athènes en 378. C'est le troisième des dix orateurs classiques de sa patrie. Fils du riche Syracusain Kephalos (Cephalus), ami de Périclès, il fit partie avec ses deux frères de l'expédition qui colonisa Thurii (443) et y compléta son éducation sous la direction des rhéteurs syracusains Tisias et Nicias. En 414, expulsé de Thurii par la faction spartiate, il revint à Athènes où il eut Isée pour

élève. Avec son frère aîné Polémarque, il dirigea une fabrique de boucliers au Pirée. Ils furent persécutés par les Trente tyrans qui firent périr Polémarque et confiscèrent leurs biens ; Lysias échappa par une fuite à Mégare. Il prit une part active à l'expédition libératrice de Thrasibule et reçut alors le droit de cité. Il exerça sa profession d'avocat qui lui procura de forts revenus. On lui attribuait 425 discours dont 230 passaient pour authentiques ; 35 nous sont parvenus en tout ou en partie ; un seul a été prononcé par Lysias, le plaidoyer contre Erastosthènes, meurtrier de son frère (en 403) ; tous les autres sont des compositions destinées à des clients qui les prononçaient devant le tribunal ; 21 peuvent être regardés comme authentiques. Les anciens admiraient surtout dans les œuvres de Lysias sa grâce et son élégance. Ce qui nous frappe, c'est la pureté de la langue, la précision de l'expression, la méthode dans le développement du sujet, la clarté, l'art avec lequel les caractères sont dessinés ; mais ces discours nous paraissent d'une extrême brièveté ; à un avocat moderne, ce seraient à peine des résumés. Cependant ils faisaient grand effet, puisque Lysias n'aurait perdu que deux procès. Les œuvres de Lysias sont imprimées dans les collections d'Alde, Estienne, Reiske, Dukas, Bekker, Baiter, Sauppe, Westermann (1854), Scheibe (1835), Cobet (1863) ; elles ont été éditées par J. Taylor (Londres, 1739, in-4 avec commentaire de Markland) ; C. Fortsch (Leipzig, 1829, in-8) ; J. Franz (Munich, 1831, in-8) ; Frohberger (Leipzig, 1866-74) ; Rauchenstein et Fuhr (Berlin, 1866, 9^e éd.). A.-M. B.

BIBL. : HOELSCHER, *De Vita et scriptis Lysia* ; Berlin, 1837. — BLASS, *Die attische Beredsamkeit* ; Leipzig, 1885, t. I, 2^e éd.

LYSICRATE (Monument de) (V. CHORAGIQUES et COUPEL, fig. 1).

LYSIMACHIE (*Lysimachia* Mœnch) (Bot.). Genre de plantes, famille des Primulacées, formé d'herbes vivaces, à feuilles simples, opposées ou verticillées, à fleurs axillaires, solitaires ou rapprochées en épis et en grappes terminales, propres aux régions tempérées du globe. Elles ont pour



Lysimachia nummularia L.

caractères essentiels : corolle presque polypétale, à forme presque rotacée ; filets des étamines libres ou légèrement unis à la base ; capsule polysperme, à cinq valves ; graines renfermant un embryon à peu près parallèle au plan de l'ombilic. On a prescrit jadis comme vulnéraires et astringentes les *L. vulgaris* L. ou *Chasse-bosse*, *L. nemorum* L. ou *Herbe aux cent maux*, le *L. nummularia* L. ou *Nummulaire*, *Monnayère*, *Herbe aux écus*, etc. ; cette dernière sert encore, dans certaines régions montagneuses, contre les hémorroïdes et les hémoptysies. — Le *L. purpurea* des anciennes pharmacopées est le *Lythrum Salicaria* L. (V. SALICAIRE). D^r L. HN.

LYSIMAQUE, roi de Thrace, né à Pella (Macédoine) vers 361 av. J.-C., tué à Coros en 281. Fils d'un péreste (serf thessalien) du nom d'Agathoclès, favori du roi Philippe, il

se fit remarquer par sa bravoure et devint garde du corps d'Alexandre. A la mort du conquérant, il reçut, dans le partage des provinces, celle de Thrace avec ses dépendances jusqu'au Danube. Il défit les Odrisses et les autres barbares en sept années de guerres qui le consolidèrent dans son gouvernement. Il se joignit à Ptolémée, Séleucus et Cassandre contre Antigone qui refusait de lui céder la Phrygie hellespontine (315), mais dut s'employer à soumettre les cités grecques du Pont-Euxin, Callatia, Istrus, Odessus, soulevées par son adversaire. La paix de 311 lui laissa la Thrace. En 309, il fonda sur l'Hellespont Lysimachia. En 306, il prit le titre de roi. Sa femme, Nicée, sœur de Cassandre, avait sur lui une grande influence. Il entra en 302 dans la coalition formée contre Antigone et Démétrius par Cassandre ; Séleucus et Ptolémée s'y joignirent. Lysimaque envahit l'Asie Mineure, soumit l'Hellespontide, l'Éolie, et prit Synnada en Phrygie. Devant Antigone, il recula jusqu'à Dorylée, puis en Bithynie, à Salomia, près d'Héraclée, où il prit ses quartiers d'hiver. Séleucus arrivait en Cappadoce ; Démétrius reprenait les villes de l'Hellespont. Les diverses armées firent leur jonction et se livrèrent à Ipsus une bataille décisive où périt Antigone. Lysimaque y gagna la moitié occidentale de l'Asie Mineure. Il s'efforça de s'y asseoir, amassant d'immenses trésors dans ses citadelles de Tirizis (Thrace) et de Pergame. Il restaura Smyrne, transporta Ephèse plus près de la mer, colonisa de nouveau Ilion, Alexandrie de Troade et Antigone qu'il appela Nicée. Inquiet de l'alliance de Séleucus et de Démétrius, il s'entendit avec Ptolémée, dont il épousa la fille Arsinoé. Il donna sa fille Eurydice à Antipater, fils de Cassandre, mais fit tuer ce dernier après sa défaite par Démétrius. Il était engagé dans une guerre avec les Gètes, dont le roi Dromichètes fit successivement prisonniers Agathocle, fils de Lysimaque, et ce dernier. Il les remit en liberté et, en 287, Lysimaque, uni à Pyrrhus, chassa Démétrius de Macédoine ; bientôt après, il enleva ce royaume à son allié de la veille (286). Maître de l'Europe, il se sentit de plus en plus opposé à Séleucus et se rapprocha de Ptolémée ; son fils Agathocle épousa Lysandra, une autre fille du roi d'Égypte, et Ptolémée Philadelphe se maria à la fille de Lysimaque, Arsinoé (285). Lui-même tomba sous l'influence de sa femme Arsinoé qui, d'accord avec Ptolémée Ceraunus, lui persuada de faire périr son fils aîné, Agathocle. Ce fut le signal d'insurrections dont profita Séleucus pour envahir les États de Lysimaque. Ce dernier fut battu et tué dans la plaine de Coros (*Corou pedion*) ; on l'ensevelit à Lysimachia. On a beaucoup de monnaies de ce roi, toutes à l'effigie d'Alexandre. A.-M. B.

BIBL. : DROYSEN, *Histoire de l'Hellénisme*, trad. BOUCHE-LECLERQ.

LYSIOPETALUM (Zool.) (V. IULE).

LYSIPPE DE SICYONE, célèbre sculpteur grec du IV^e siècle av. J.-C. C'était un ouvrier en bronze, auquel le peintre Eupompe enseigna les principes de l'art, lui assignant pour but l'imitation de la nature. Il se rattache à l'école d'Argos ou de Polyclète. Il se rapproche de l'humanité ; plus que les dieux il aime à figurer Héraclès ; sa réputation s'établit par ses portraits de vivants ; il allonge les corps, leur donne des membres plus gracieux, une tête plus petite. Il a surtout travaillé le bronze. On lui attribuait 1,500 œuvres dont aucune n'est conservée, mais beaucoup sont connues par des descriptions, des reproductions ou des médailles. Les plus célèbres furent un *Zeus* colossal de 60 pieds de haut, à Tarente ; un *Zeus* dans le forum de Siccyone ; *Zeus Neméen* debout, à Argos ; *Poseidon*, à Corinthe ; *Dionysos dans le bois de l'Helicon* ; *Eros*, à Thespies ; *Héraclès*, colosse assis, à Tarente, d'où il passa à Rome et à Constantinople ; *Héraclès blessé par Eros* ; *Héraclès au banquet des dieux*, dont le *Torse* du Belvédère serait une copie ; *Héraclès* dans le forum de Siccyone ; les *Travaux d'Héraclès*, groupes apportés d'Alvizia (Arcadie) à Rome et dont l'un aurait servi de modèle à Glycon pour son *Hercule Farnèse* ; *Hélios dans son Quadrigé* ; un *Satyre* à Athènes ;

une statue symbolique du Temps opportun (*Kairos*), dont nous possédons plusieurs reproductions; diverses statues d'athlètes dont l'une très admirée d'Auguste et de Tibère; l'*Apoxyomenos* du Vatican est la copie d'un *Athlète se nettoyant* de Lysippe; une *Joueuse de flûte ivre*; une série de statues d'*Alexandre* dans toutes les périodes de sa vie et toutes les attitudes; on sait que le conquérant ne voulut pas d'autre sculpteur que Lysippe; la plus fameuse de ces statues le figurait la lance à la main. Avec Léoncharès, Lysippe retraça une *Chasse au lion* d'Alexandre (groupe bronze) et les portraits des 34 Macédoniens tués au passage du Granique. On lui attribue aussi des statues d'*Esopé* et de *Séleucus*. A.-M. B.

LYSIS DE TARENTE, philosophe grec, disciple et compagnon de Pythagore. Nous avons peu de renseignements précis sur ce philosophe; cependant les divers récits, d'ailleurs si contradictoires, de la persécution et du massacre des pythagoriciens à Crotoné ou à Métaponte, s'accordent à dire que Lysis était parmi les pythagoriciens menacés, et qu'il s'échappa. Quand ses condisciples durent quitter l'Italie, Lysis alla à Thèbes, où il rencontra Philolaüs, et il y vécut jusque vers l'an 390 av. J.-C. Lysis avait composé plusieurs ouvrages: Diogène Laerce (VIII, 6) dit formellement que trois ouvrages attribués à Pythagore: Παιδείσιμον, Πολιτιμόν, Φυσικόν, étaient de Lysis. Mais, selon Ed. Zeller, c'est à tort que Mullach (dans son édition d'Héroclès, *Fragm. philos.*, I, 413) a cru pouvoir attribuer à Lysis les *Vers dorés*. Le texte de Diogène Laerce n'autorise pas cette conjecture: l'opuscule lui-même est si incolore et si décoloré qu'il ressemble bien plus à une collection récente de prescriptions pratiques, dont plusieurs peut-être étaient depuis longtemps en circulation sous la forme métrique. On lui attribue aussi cette parole, mise par d'autres dans la bouche de Pythagore, qu'il faut à tout prix et par tous les moyens écarter du corps la maladie, de l'âme l'ignorance, du ventre la luxure, de la cité la sédition, de la famille la discorde, et enfin de toutes choses l'excès. V. BR.

LYSISTRATE, sculpteur grec, né à Sicione vers 428 av. J.-C.), frère de Lysippe. Cet artiste fut un novateur. Il apparaît comme le premier des réalistes. Avant lui, dit Pline, on cherchait à faire les figures les plus belles possible (*Hist. nat.*, XXXV, 153). Lui, au contraire, cherche la fidélité et la ressemblance. En effet, il prit le premier des moulages directement sur le corps humain. Puis il les coulait en cire et les retouchait. Ce fut lui aussi qui imagina de mouler la maquette en terre pour en tirer un exemplaire en plâtre, d'après lequel il travaillait le marbre, procédé qui devint bientôt universel. Lübke voudrait lui attribuer une tête en bronze, de Cyrène, d'un réalisme minutieux qui se voit au musée Britannique. Cette œuvre n'est peut-être que de l'époque romaine. Un seul ouvrage de Lysistrate nous est signalé par les anciens; c'est le portrait d'une femme philosophe, *Mélanippe* (Tatian, *C. Græc.*, 34, p. 417, éd. Worth). André BAUDRILLART.

BIBL.: WELKER, *Préface au catalogue des Moulages du musée de Bonn*, p. 5. — WUSTMANN, *N. Rhein. Mus.*, XXII, p. 16 f. — LÜBKE, *Geschichte der Plastik*, I, 252. — SMITH et PORCHER, *Hist. of the recent discoveries at Cyrene*, pl. 76.

LYSKAMM ou SILBERBAST. Sommité des Alpes vaudoises, située dans la chaîne du Mont-Rose sur la frontière italo-suisse. Le Lyskamm avec ses 4,538 m. d'alt. n'est que de 100 m. inférieur au mont Rose dont il est séparé par le glacier de Grenz. Son ascension, très dangereuse du côté suisse, est relativement aisée en partant de la cabane Quintino-Sella, sur le versant italien. E. K.

LYSKANDER (Klaus-Kristofersen), historien et poète danois, né en Scanie en 1558, mort en 1623. Après avoir achevé ses études à Rostock, il fut nommé, à son retour dans sa patrie, pasteur à Herfølge, près de Kjøge, et y resta jusqu'à sa mort. Assez heureux comme poète latin, il doit cependant sa réputation surtout à ses travaux historiques en danois, dont plusieurs ont paru sous forme de

chroniques rimées. Tels sont: la *Chronique du Groenland* (1608), sur la première découverte de ce pays; la *Triomphe de Kolmar*, à propos de la guerre de Kolmar (1611); la *Chronique rimée de la famille Bille*, éditée par Rørdam (Copenhague, 1888), etc. Il comptait publier une histoire du Danemark en 116 livres, mais il n'en publia que l'introduction *Sur la Généalogie des rois du Danemark*, qu'il fait remonter à Adam. Son ouvrage latin intitulé *De Scriptoribus daniæ* est une liste alphabétique importante des écrivains danois jusqu'à son époque; publié par Rørdam en 1868, il avait déjà paru en 1753 dans les *Monumenta inedita rerum germanicarum*.

LYSON, sculpteur grec dont on ne sait rien si ce n'est qu'il avait fait une statue représentant le *Peuple*, placée au *Bouleuterion* (lieu des réunions du conseil des Cinq-Cents à Athènes, au N.-O. de l'Acropole), et des statues d'athlètes, de soldats, de chasseurs, etc., en collaboration avec Peisias (Paus., I, 35; Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 94).

LYSOS. Rivière du dép. de la Gironde (V. ce mot, t. XVIII, p. 982).

LYSS. Village de Suisse, cant. de Berne, à la bifurcation de la ligne Bienne-Berne, dans la direction de Morat; 2,497 hab.

LYSTRA (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères Homoptères, famille des Fulgoridés, fondé par Fabricius pour des formes de l'Amérique du Sud, de taille moyenne, à tête large avec une ou deux épines au-dessus des yeux qui sont très gros; le thorax est relevé en bosse et les ailes opaques sont longues. Les *Lystra* sécrètent une espèce de cire qui sort entre les anneaux de l'abdomen sous forme de houpe terminale. L'espèce type du genre est la *Lystra lanata* Linn. du Brésil. M. M.

LYTHAM. Ville maritime d'Angleterre (Lancashire), à l'embouchure de la Ribble; 4,200 hab.

LYTHRAIRE, LYTHRUM (V. SALICAIRE).

LYTHRARIACEÆ (*Lythrariceæ* Lindl., *Lythrariceæ* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'herbes, d'arbrustes ou d'arbres, à feuilles opposées ou verticillées, rarement alternes. Les fleurs, hermaphrodites, sont régulières, rarement irrégulières (*Cuphea*); le réceptacle est concave, le calice gamosépale, tubuleux ou urcéolé, la corolle dialypétale, parfois nulle, insérée sur le bord du réceptacle; la préfloraison est imbriquée. L'ovaire libre, généralement pluriloculaire, est surmonté d'un style simple plus ou moins long, à stigmaté habituellement capité; les ovules, anatropes, sont attachés en grand nombre sur un placenta longitudinal situé dans l'angle interne de chaque lobe. Le fruit capsulaire est accompagné du calice persistant ou accrescent; il est uni ou pluriloculaire. Les graines, nombreuses en général, contiennent un embryon charnu sans albumen. Les genres principaux sont: *Lythrum* L., *Cuphea* Br., *Lagerstræmia* L., *Adenaria* H. B. K., etc. D^r L. Hs.

LYTOCERAS (Paléont.). Genre d'Ammonites, type de la famille des *Lytoceratidæ*, caractérisé par une ligne suturale à lobes et selles peu nombreux (généralement au nombre de six) et profondément découpés, le premier et souvent le second lobe latéral divisés en deux moitiés symétriques. *L'aptychus* n'est connu que dans *Baculites*. Cette famille, qui paraît commencer dans le lias, est surtout répandue dans le jurassique et le crétacé. A *Lytoceras* qui a la forme normale, à tours serrés, des Ammonites, se rattachent des formes à spirale lâche, telles que *Macrocephalites*, *Hamites*, *Ptychoceras*, *Turrilites*, *Heteroceras*, qui ont des formes très variées, et *Baculites*, dont la coquille est parfaitement droite (V. AMMONITES). E. TROUSSART.

LYTTA (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Hétéromères, famille des Vésicants, fondé par Fabricius et renfermant les Cantharides. Les *Lytta* sont de taille moyenne ou grande, de couleurs ordinairement vives et métalliques; les trois cents espèces connues habitent les régions chaudes et tempérées du globe à l'exception de la Malaisie et de l'Australie. La Cantharide officinale (*Lytta vesicatoria*

Linn.) peut être considérée comme type du genre ; on la trouve dans toute l'Europe (V. CANTHARIDE) ; en Sicile, en Sardaigne, en Algérie, vit une belle espèce très voisine, *Lytta segetum* Fab. ; *Lytta dives* Brull. de Turquie et de Grèce, vert doré avec bandes rouges cuivreuses, etc. M. M.

BIBL. : V. VÉSICANTS.

LYTTELTON. Port de mer important de la Nouvelle-Zélande, prov. de Canterbury et comté de Selwyn, à 13 kil. environ de Christchurch, dont c'est le port ; 4,200 hab. Un chemin de fer passant par le long tunnel de Moorhouse réunit ces deux villes. On appelle parfois Lyttelton Port Cooper ou Port Victoria : cet établissement maritime est formé par une baie profonde et bien balisée qui s'ouvre elle-même dans la baie Pegasus. Il présente toutes facilités pour le chargement des navires, qui trouvent une profondeur de 7^m60 le long des quais ; ceux-ci sont très développés et pourvus de voies ferrées ; de plus on a construit deux digues de protection, l'une de 610 m. de longueur, l'autre de 437. La surface d'eau à l'intérieur des jetées est considérable, et l'on y trouve partout un minimum de 5^m80 à marée basse. On a dépensé plus de 41 millions de fr. pour ce port. D. BELLET.

LYTTELTON. Célèbre famille anglaise descendant d'un juge († 1481) dont le traité des *Tenures* est une des bases de la jurisprudence anglaise. Ses principaux membres sont :

George, né à Hagley (Worcestershire) le 17 juin 1709, mort à Hagley le 22 août 1773. Fils de sir Thomas Lyttelton, il fut élevé à Eton et Oxford, entra en 1730 au Parlement où il fut un des opposants les plus énergiques contre Walpole. Il devint secrétaire du prince Frédéric de Galles (1737), lord de la trésorerie (1744), conseiller secret (1754), chancelier de l'échiquier (1755), mais se démit la même année. En 1757, il entra à la Chambre des pairs avec le titre de lord Lyttelton de Frankley. Il eut une grande réputation d'écrivain à cause de la correction et de l'élégance de sa prose. Son chef-d'œuvre est *History of the life of Henry II* (Londres, 1755-71, 5 vol.) ; citons encore : *Dialogues of the dead* (1760) ; *History of England* ; *Poetical Works* ; *Miscellanies* (1776). On a édité en 1845 : *Memoirs and correspondence of lord Lyttelton* (2 vol.).

Son fils unique *Thomas*, né en 1744, suicidé en 1779, se rendit célèbre par ses débordements. On lui a attribué faussement les lettres de Junius et *Letters of Thomas lord Lyttelton* (1780-82, 3 vol.).

George-William, né le 31 mars 1817, suicidé à Londres le 19 avr. 1876, petit-fils du précédent, étudia à Cambridge, fut sous-secrétaire d'Etat des colonies (1846), membre de la commission d'enquête scolaire (1861-63) et *chief commissioner of endowed schools* (1869-74). C'était un des membres les plus actifs du parti de la haute Eglise (auquel appartinent Peel et Gladstone) ; il fut fondateur de la colonie théocratique de Canterbury (Nouvelle-Zélande), dont la capitale reçut son nom. Il a réuni ses discours et essais divers dans *Ephemera* (1864-73). A.-M. B.

BIBL. : FURST, *Life of Thomas lord Lyttelton* ; Londres, 1876. — GLADSTONE, *Brief Memorials of lord Lyttelton* (G.-W.), 1876.

LYTTON (Edward-George-Earle BULWER, lord), célèbre écrivain anglais, né à Heydon-Hall (Norfolk) le 23 mai 1803, mort à Torquai le 18 janv. 1873. Fils aîné du général William-Earle Bulwer et d'une mère très riche, de la famille Lytton, établie à Knebworth, il fut élevé par sa mère, puis à l'université de Cambridge, où son poème *Sculpture* lui valut la médaille d'or du chancelier (1825). Il avait déjà publié *Ismael* (1820) et donna ensuite *Weeds and Wild Flowers* (1826) ; *O'Neill, or the Rebel* (1827), pastiches de Byron, et un roman, *Falkland*. Il conclut avec l'Irlandaise Rosina Wheeler un mariage mal assorti (1827) d'où naquit son fils (V. ci-dessous). Ils se brouillèrent, et sa femme le diffama en d'intéressants romans (V. ci-après). En 1828, Edward Bulwer renonce à l'anonymat et fait paraître *Pelham, or the Adventures of a*

gentleman, dont le succès fut retentissant. Sa froide ironie et son cynisme firent grand effet. Il voyageait et prenait goût à la littérature allemande. Il publie ensuite : *The Disowned* (1829) ; *Devereux* (1829) ; *Paul Clifford* (1830) et une satire politique, *The Siamese Twins* (1831). Le bourg de Saint-Ives l'élut à la Chambre des communes où il s'unit au parti libéral pour la réforme électorale ; celle-ci supprime son siège, mais il est élu par la ville de Lincoln (1832-41). Au couronnement de la reine Victoria (1838), il reçoit le titre de baronnet et la chevalerie héréditaire, en récompense des services rendus au cabinet libéral de lord Melbourne pour son pamphlet *The Crisis*. Il produit alors un curieux roman criminel, *Eugene Aram* (1832), remplace Campbell comme éditeur du *New Monthly Magazine*, rédige de pénétrants articles de critique, réunis ensuite sous le titre de *The Student* (1831). Alors paraissent *England and the English* (1833). Il revient au roman dans *The Pilgrims of the Rhine* (1833), puis, après un voyage en Italie, écrit ses deux chefs-d'œuvre : *The Last Days of Pompei* (1834) et *Rienzi* (1835) ; une mauvaise pièce, *The Duchess of La Vallière* (1836) ; un roman imité de Goethe, *Ernest Maltravers* (1837), dont *Alice* (1838) forme la suite ; il y expose sa philosophie ; *Athens its Rise and Fall* (1837) est une magnifique exercice de rhétorique. Bulwer obtient enfin de brillants succès au théâtre avec *The Lady of Lyons* (1838) et *Richelieu* (1839) qui sont restés au répertoire, avec *Money* (1840) dont la vogue fut inépuisable, et *The Sea-Captain* (1839), remanié sous le titre de *The Rightful Heir* (1869). De la même époque datent ses romans : *Leila or the Siege of Granada* (1840) ; *Night and Morning* (1841) ; *Zanoni* (1842).

Sur ces entrefaites sa vie fut modifiée par son échec aux élections de 1842 et par la mort de sa mère (1843) qui lui laissa une grande fortune. C'est alors qu'il prit le nom de Bulwer-Lytton. Il mène une vie retirée qui fut décisive pour son évolution. Il s'adonne au roman historique, laissant peu de place à la fantaisie : *The Last of the Barons* (1844) décrit la guerre des Deux-Roses ; *Harold* (1845), la conquête normande ; il revient au roman avec *Lucretia or the Children of Night* (1846). Il aborde tous les genres de poésie dans *Eve and the ill-omened Marriage* (1842), psychologie personnelle ; *Poems and Ballads* (1844), traduction de Schiller ; *The New Timon, a romance of London* (1846), satire ; *King Arthur* (1846), poème héroïque. Il fonde à Knebworth un asile pour les littérateurs et artistes âgés (*Guild of literature and art*, 1851), disparu en 1879. Pour cette fondation, il fait jouer la comédie, *Not so bad as we seem* (1851). Il devint alors collaborateur anonyme du *Blackwoods Magazine* ; abordant enfin dans le roman la description de la société contemporaine, il remporte un véritable triomphe dans *The Caxtons* (1850), roman domestique qui évoque le souvenir de L. Sterne. Il continue dans *My Novel* (1852). A la même époque, il revenait à la politique et, dans sa *Letter to John Bull* (8 livraisons, 1850), il passait aux torys. Ceux-ci l'éluèrent député du comté d'Hertford (1852). Il s'attacha au parti de lord Derby et obtint d'éclatants succès oratoires. Dans le ministère Derby, il tint en 1858-59 le portefeuille des colonies. Ce fut lui qui constitua la colonie de Colombie britannique et abolit le monopole de la Compagnie de la baie d'Hudson. Il inclina alors vers le spiritisme qui imprègne ses romans *What will he do with it ?* et *A Strange Story* (1861). Il compose aussi : *Saint-Stephens*, longue satire politique, et un grand nombre d'articles de revues dans *Blackwoods Magazine*, *Quarterly Edinburgh* et *Westminster Review*. Les principaux furent réunis sous le titre de *Caxtoniana* (1864, 2 vol.), *Miscellaneous prose works* (1868, 3 vol.) et *Essays* (1875). Il écrit *The Lost Tales of Miletus* (1866), traduit les odes d'Horace (1869), publie une comédie, *Walpole* (1869), et, sous le voile de l'anonyme, *The Coming Race*, fantaisie utopique sur les

progrès de la science. Il avait pris rang dans la Chambre des pairs avec le titre de lord Lytton de Knebworth (1866); il y plaida la cause de la liberté de la littérature et de la librairie et appuya les réformes irlandaises de Gladstone. Il fut enseveli à l'abbaye de Westminster. — Après sa mort, on a édité ses deux derniers romans : *Kenelm Chillingly* et *The Parisians*, puis un troisième inachevé, *Pausanias the Spartiate* (1876); ses discours avec une introduction de son fils (1874, 2 vol.); *Pamphlet and sketches* (1875). Une édition générale de ses œuvres parut sous le titre d'édition de Knebworth (1874, 38 vol., souvent rééd.). Son fils a publié sa biographie sous ce titre : *Life, letters and literary remains of lord Lytton-Bulwer* (1883, 2 vol.). — Lytton-Bulwer est un des principaux écrivains anglais du XIX^e siècle, un des plus laborieux et des plus féconds; son érudition superficielle, sa philanthropie, ses tendances germanophiles et antifrançaises plaisaient fort à ses compatriotes. Ses romans sont amusants et ont été traduits en plusieurs langues. L'originalité lui manque, eemme à la plupart des poètes et romanciers anglais.

Sa femme, *Rosina Bulwer*, née *Whicler*, née à Limerick en 1807, morte à Upper-Sydenham le 12 mars 1882, fille de Francis Wheeler et petite-fille de lord Massey, divorça après lui avoir donné un fils et une fille (morte jeune). Douée d'un certain talent littéraire, elle attira l'attention par un roman dépeignant son mari sous les plus noires couleurs : *Clevely or the Man of honour* (1839); puis viennent *The Budge of a bubble family* (1840); *Memoirs of a Moscovite* (1844); elle fit ensuite d'exactes et amers tableaux de la haute société dont elle montra le vide et l'hypocrisie : *Miriam Sedley* (1854); *Behind the Scenes* (1854); *Very Successful* (1857); *The World and his wife* (1858). Quand son mari ministre se représenta aux élections de 1858, elle vint en public le combattre et l'insulter. Son fils prit alors le parti du père. Ses derniers écrits sont des essais : *Shells from the sand of time* (1876). On a édité son autobiographie, *Life of Rosina lady Bulwer* (1887).

LYTTON (Sir Henry, baron DALLING et BULWER), diplomate et écrivain anglais, né en 1804, mort à Naples le 23 mai 1872, frère du précédent. Il débuta dans la diplomatie en 1827 et fut successivement attaché aux légations de Berlin, Bruxelles et La Haye. Entré au Parlement en 1830, il y resta jusqu'en 1837, époque à laquelle il fut nommé secrétaire d'ambassade à Constantinople où il négocia et conclut un traité de commerce entre la Turquie et l'Angleterre. Ministre plénipotentiaire à Madrid en 1843, il fut choisi comme arbitre entre l'Espagne et le Maroc et, l'année suivante, termina leurs différends par un traité de paix. En 1846, il s'opposa sans succès à la conclusion des mariages espagnols, et, en 1848, Narvaez, contre lequel il avait protesté, prétendant avoir découvert sa complicité dans certains complots contre le gouvernement espagnol, l'obligea, le 12 juin, de quitter subitement l'Espagne. Le Parlement anglais approuva la conduite de Lytton qui resta deux années sans successeur. Ministre plénipotentiaire aux États-Unis en 1849, envoyé en 1852 près du pape pour tenter de régulariser les rapports de l'Église catholique

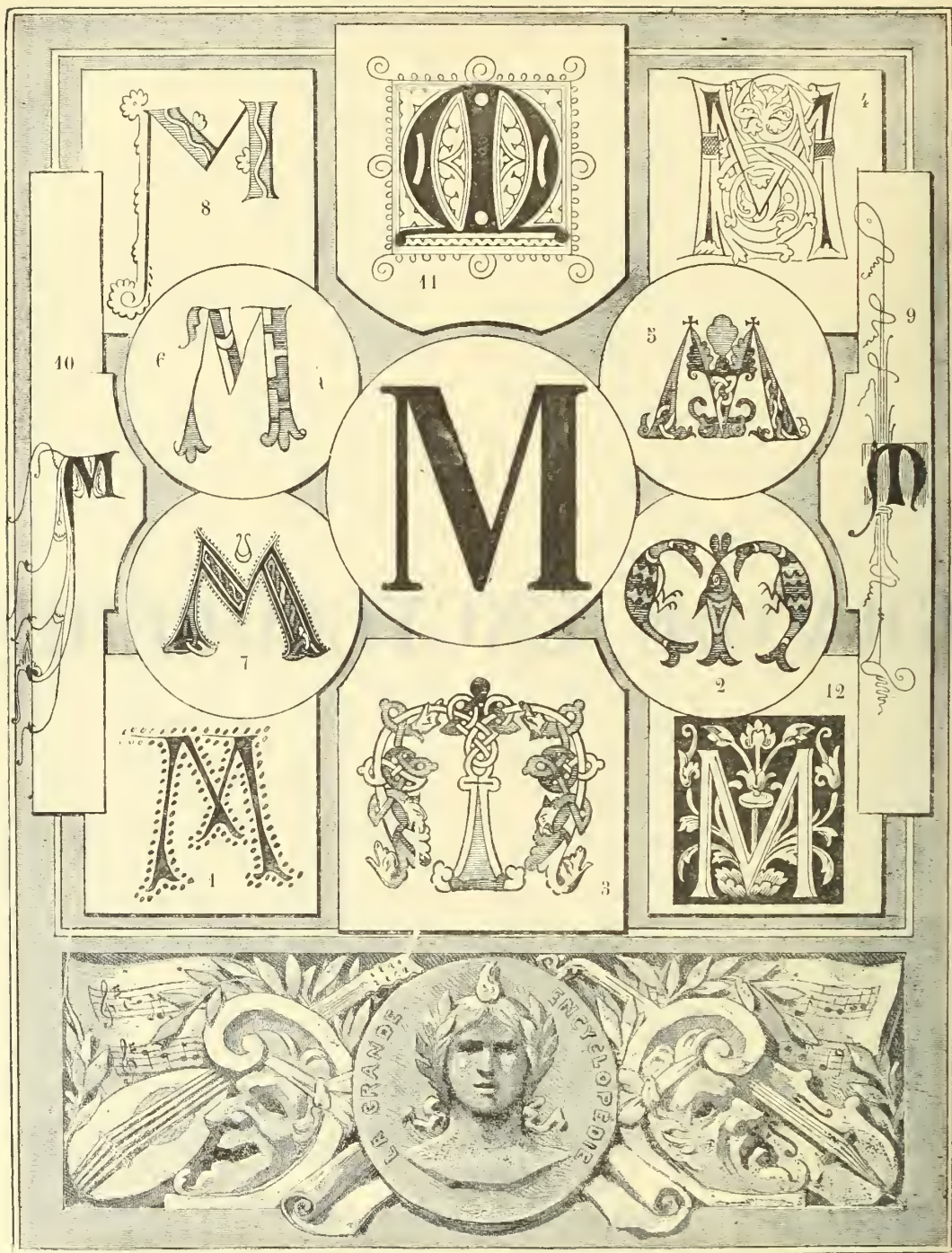
avec l'Angleterre, il fut élu en 1858 pour l'ambassade de Constantinople. On doit à Lytton les ouvrages suivants : *An Autumn in Greece* (Londres, 1826); *France, social, literary, political* (Londres, 1833, 2 vol.); *The Monarchy of the middle classes* (Londres, 1834, 2 vol.); *The Life of Byron* (Paris, 1835); *Historical Characters* (Londres, 1875, 5^e éd.), etc.

LYTTON (Edward-Robert BULWER), premier comte Lytton, homme politique et poète anglais, né à Londres le 8 nov. 1831, mort à Paris le 24 nov. 1891, fils unique du précédent. Après avoir fait ses études à Ilarrow et à Bonn, il devint secrétaire particulier de son oncle, lord Dalling, qui l'emmena à Washington et à Florence, puis attaché d'ambassade à La Haye et à Vienne. Il publia en 1855, sous le pseudonyme d'*Owen Meredith*, son premier recueil de vers : *Clytemnestra, and other poems*; en 1857, un second, *The Wanderer*. Second secrétaire à Vienne en 1862, il fut envoyé successivement à Copenhague, à Athènes, à Lisbonne, à Madrid, à Paris (1872-74), et il ne cessa pas d'écrire (*Lucile*, 1860; *Tamhauser*, 1861; *The King of Amasis*, roman, 1863; *Chronicles and characters*, 1868; *Orval*, 1869; *Fables in Song*, 1874). C'est en 1875 que commencèrent à circuler des exemplaires, imprimés pour les amis de l'auteur, de celui de ses poèmes que lord Lytton préféra toujours à tous les autres, *King Pappy*. En janv. 1876, il accepta la vice-royauté des Indes, sur les instances de lord Beaconsfield. Il présida à la fameuse cérémonie de la proclamation de la reine d'Angleterre comme impératrice des Indes le 1^{er} janv. 1877, à Delhi. Il eut à combattre les effets de la grande famine de cette année (1877), et son administration fut marquée en outre par deux guerres heureuses contre l'Afghanistan : l'armée anglaise entra dans Caboul le 12 oct. 1879. Lord Lytton avait le projet d'annexer Kandahar et de faire de cette ville le terminus des lignes ferrées, mais sa politique fut abandonnée par le gouvernement qui succéda au sien. La guerre d'Afghanistan, menée sans économie, avait coûté très cher; lord Lytton donna sa démission au moment de la chute du ministère Beaconsfield (mars 1880). Il fut créé comte Lytton le 28 avr. Il avait rendu de grands services et s'en allait très impopulaire, tant dans l'Inde qu'en Angleterre, à cause de la hardiesse de ses réformes et de l'originalité de ses manières, peu conformes à la tradition. De retour à Londres, il publia en 1883 les deux premiers volumes de la biographie de son père, en 1885 un roman en vers, *Glenaveril*, et, en 1887, *After Paradise*, recueil de poèmes lyriques. En 1887, il fut nommé ambassadeur à Paris, à la grande colère de bien des gens, mais on dut bientôt reconnaître l'excellence de ce choix : lord Lytton jouit à Paris, jusqu'à sa mort, d'une rare popularité. — Lord Lytton avait des dons d'artiste, mais il n'avait pas de puissance créatrice; il a beaucoup imité Browning, Tennyson, Heine; il eut des obligations à George Sand, au Polonais Krasinski, etc. Son meilleur ouvrage, *King Pappy*, a été réimprimé en 1892.

LYWARCH-HEN, barde légendaire gallois (V. GALLES, t. XVIII, p. 401). La légende en fait un contemporain d'Arthur, commensal d'Urien, roi de Cumbrie, et de Kendelann, roi de Powys, enterré à l'abbaye de Lanvor.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE



Bessou, inv.

- | | |
|---|--|
| <p>1. Ms. lombard du VII^e siècle.
 2. Ms. visigothique du VI^e siècle.
 3. Ms. anglo-saxon du IX^e siècle.
 4. Ms. italien du X^e siècle.
 5. Ms. anglo-saxon du IX^e ou X^e siècle.
 6. Ms. français du X^e siècle.</p> | <p>7. Ms. français du XI^e siècle.
 8. Ms. français du XII^e siècle.
 9. Ms. de l'Île-de-France du XIII^e siècle.
 10. Ms. français du XIV^e siècle.
 11. Gothique des livres de chœur. Ms. du Mont-Cassin, XVI^e s.
 12. Bible de Wittenberg, XVI^e siècle.</p> |
|---|--|

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

M

M. I. PHONÉTIQUE. — Treizième lettre de l'alphabet latin. Au point de vue du classement physiologique des sons vocaux, le *m* est la nasale labiale, c.-à-d. la forme que prend, dans les langues indo-européennes, une nasalisation devant une consonne explosive labiale forte ou douce (*p*, *b*). C'est ce qu'atteste à la fois l'orthographe du sanscrit, du grec, du latin, du français, etc. Exemples : radical sanscrit *kamp*, « trembler » ; *lambh*, « prendre » ; *bimba*, « reflet », etc. ; — gr., ἄμω, « deux » ; λάμπω, « je brille » ; λαμβάνω, « je prends », etc. ; — lat., *limpidus*, « clair » ; *ambo*, « deux », etc. ; — français, *lampe*, *ambre*, etc. Il y a exception toutefois à cette règle en latin devant *f*, où la nasale dentale *n* a prévalu : *infimus*, *infans*. Cette orthographe a d'ailleurs été imitée par le français : *infime*, *enfant*.

En grec, le *μ*, précédé d'une explosive labiale, entraîne l'assimilation de celle-ci. Exemples : ὄμμα, « œil », pour *οπ-μα, cf. rad., οπ, « voir » ; parfait, τέ-τραμμα, pour *τε-τραπ-μαι, de τρέπω, « je tourne » ; parfait, τέ-θραμμα, pour *τέ-θραφ-μαι, de τρέφω, « je nourris » ; parfait, τί-τριμμα, pour *τέ-τριβ-μαι, de τρίβω, « je broie », etc.

Souvent, en sanscrit, en grec et en latin, le *m* provient d'un *n* labialisé sous l'influence d'un *v* suivant qui tombe. Exemples : sanscr., *mama* (génitif sing. du pron. person. de la 1^{re} pers.), pour **man-va*, cf. la forme correspondante du pronom de la seconde personne, *tava*, pour **tan-va* ; gr., τιμή, « honneur », pour *τιν-ἦη auprès de τίνω, « estimer, payer » ; lat., *camena*, muse (chanteuse), pour **can-ven-a*, auprès de *can-o*, « je chante ». Parfois, le *v* reste, mais en passant au *b*, comme dans le gr. γαμβρός, « gendre », pour *γαν-ἦερ-ος, *γαν-ἦρ-ος (auprès du lat. *gener*, pour **gen-(v)er*, même sens), et dans le lat., *september*, pour **septen-ver*, « septembre, le septième (mois) », auprès du sanscrit *saptan*, « sept ».

Parfois enfin, dans les mêmes langues, un *n* entraîne

la nasalisation en *m* d'une explosive labiale (*p*, *b*, *v*) qui la précède immédiatement, comme dans le lat. *somnus*, pour **sopnus*, « sommeil », auprès du gr. ὕπνος, même sens. Autres exemples : gr., ἀγνός, « agneau », pour *ἀγ-ἦεν-ος, *ἀγ-ἦν-ος, auprès du lat. *agnus*, pour **ag-ven-us*, **ag-(v)n-us* ; lat., *scamnum*, « escalier, escabeau », pour **scad-ven-am*, **sca(d)v-n-un*, auprès de *scand-o*, « je monte ».

Le sanscrit et le latin s'accordent pour présenter un *m* à la finale là où le grec répond en général par un *v*, comme dans sanscr. *dānam*, lat. *dōnum*, mais gr. δῶρον, « don ». Il est probable qu'en grec le *v* s'est généralisé, en pareil cas, sous l'influence d'une explosive dentale voisine, tandis que, en sanscrit et en latin, c'est l'influence d'une labiale qui a prévalu, du moins en ce qui regarde les formes sur lesquelles se sont modelées à cet égard la plupart des autres. La série des mots latins qui font exception comme *nomen*, « nom », certainement pour **no-men(t)*, vient à l'appui de cette explication.

La caducité du *m* final en latin est attestée tout à la fois par l'élision prosodique des syllabes terminées par cette lettre devant un mot commençant par une voyelle, par le traitement analogue de la préposition-préfixe *com*, *cum*, « avec », réduite à *co* en composition devant une voyelle (*co-ago*) et par le témoignage des inscriptions qui présentent de nombreuses formes dépourvues de cet élément final. Le phénomène s'est généralisé dans la transition du latin aux langues romanes, dans lesquelles le *m* désinentiel n'est pour ainsi dire jamais resté. Rien n'a plus contribué à détériorer la déclinaison latine et à favoriser la substitution dans ces langues, et particulièrement en français, de la syntaxe analytique nécessitée par l'usure des indices casuels à la syntaxe synthétique du latin.

Paul REGNAUD.

II. PALÉOGRAPHIE. — La lettre M de l'alphabet latin est le *mu* grec dérivé du *mem* (eau) phénicien, ayant la

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'M

				Etrusque
Hieratique Egyptien	Phénicien	Grec Cadméen	Eolo Dorien	Μ Μ Μ
3	𐤎	μ μ	Μ Μ Μ	Latin archaïque
				Μ Μ Μ

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-Onciale	Cursive	Minuscule
Ecritures anti-ques.....	Μ		μ μ	Μ			μ	
V ^e siècle.....	Μ			ΜΜ	μ		μ	μ
VI ^e siècle....	Μ			Μ	μ	μ	μ	μ
VII ^e siècle....	Μ			ΜΜ	μ	μ	μ	μ
VIII ^e siècle...	Μ			Μ	μ	μ	μ	μ
IX ^e siècle.....	Μ			Μ Μ	μ	μ	μ	μ
X ^e siècle.....	Μ			Μ	μ	μ	μ	μ
XI ^e siècle.....	Μ			μ	μ	μ	μ	μ

même valeur. Certaines formes du *mu* grec et particulièrement du grec des îles, ont une ressemblance complète avec la lettre phénicienne. Celle-ci elle-même a été empruntée

à l'alphabet hiéroglyphique des Egyptiens, comme suffit à le montrer notre tableau 1.

La forme capitale, telle qu'on la trouve dans les inscrip-

3. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Méovingienne.....	M	m	ᵹ	m
Lombarde.....	M̄	m̄	ᵹ	m
Visigothique.....	ᵹ ᵹ	m m	m m	m m
Irlandaise.....	M	m	ᵹ ᵹ	m
Anglo-saxonne....	M	m	m ᵹ	m

tions grecques, dans les inscriptions latines, a très peu varié; elle a passé sans grandes modifications dans les manuscrits et s'est ainsi perpétuée à travers le moyen âge

jusqu'à nous. Cette forme capitale se retrouve parfois dans les tablettes de cire et dans les rouleaux de papyrus antiques, mais plus souvent il s'y est substitué une forme

4. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscule	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XII ^e siècle.....	M	M m	M	m m	ᵹ
XIII ^e siècle.....	M	M	M	m	m
XIV ^e siècle.....	M	M	M	m	m ᵹ
XV ^e siècle.....	m	M m	M	m	m

cursive qui consiste en trois traits à peu près verticaux juxtaposés; on retrouve cette même forme dans la grande cursive de chancellerie, mais les traits sont réunis les uns

aux autres par des liaisons qui modifient complètement la forme générale de la lettre. La forme onciale, qu'on rencontre dans les manuscrits dès le XI^e siècle, dérive de la

forme capitale dont les deux jambages extérieurs ont été fortement arrondis, tandis que les deux jambages intérieurs ont été rapprochés au point de se souder et de ne former qu'un trait unique vertical. L'M est ainsi devenue l'une des lettres les plus caractéristiques de l'écriture onciale. Parfois le premier jambage s'est arrondi au point de rejoindre par en bas le jambage du milieu, en prenant ainsi

la forme d'un O avec lequel on a tendance à confondre cette première partie de l'M. La forme onciale de l'm se rencontre fréquemment dans les chartes jusqu'au XI^e siècle, plus rarement dans les manuscrits, alors même qu'ils sont écrits en minuscule. Dès le début du VI^e siècle, on rencontre la forme semi-nciale, caractérisée par ce fait que le premier jambage au lieu d'être incurvé, par le bas est

5. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Écriture des bulles	Batarde
m	m	m	Ⓜ	m

droit, et souvent forme un trait de plume nettement distinct de celui qui a formé le reste de la lettre. C'est l'acheminement aux formes minuscules et cursives des écritures du moyen âge, dans lesquelles la lettre *m* a beaucoup de ressemblance avec les formes romaines et italiques qui ont prévalu. Parfois, surtout à la fin des mots, le dernier jambage est prolongé au-dessous de la ligne et terminé en pointe.

La lettre *M* a des formes assez caractéristiques dans les écritures nationales, surtout pour la minuscule (tableau 3). Dans l'écriture lombarde, chacun des jambages affecte une forme brisée qui a beaucoup contribué à donner à l'ensemble de cette écriture cet aspect général de grillage qui la fait reconnaître à première vue. Dans l'écriture irlandaise la forme minuscule, tracée avec raideur, a souvent l'aspect particulier d'une sorte de trident dont les pointes sont dirigées vers le bas; dans la cursive, au contraire, la forme est grêle et chacun des jambages est effilé par le haut et par le bas.

A l'époque gothique (tableau 4), la forme onciale de l'M, plus ou moins ornée, a été fort employée dans les inscriptions, les légendes de sceau et les majuscules; toutefois, du XIV^e au XVI^e siècle, on y rencontre aussi la forme minuscule. Le brisement particulier des jambages et les formes anguleuses s'accusent davantage encore dans l'écriture néogothique (tableau 5): inscriptions, sceau, minuscule des manuscrits ou des premiers livres imprimés. On ne saurait décrire ni expliquer les formes lourdes et déchiquetées de l'écriture des bulles ou *littera sancti Petri*. Dans la batarde, comme déjà dans beaucoup d'écritures cursives et minuscules du moyen âge, les jambages sont réunis par le bas au lieu de l'être par le haut.

III. Logique. — Dans les mots qui servent à désigner les figures du *sylogisme* (V. ce mot), la lettre *M* (abrégé du mot *mutatio*, largement), placée après une voyelle, indique qu'il faut changer la majeure en mineure et la mineure en majeure pour ramener ce mode à un des modes de la première figure. G. F.

MÂ (La déesse) (Mythol. égypt.). Le mot *mâ* signifie vérité, et par vérité les Égyptiens entendaient le vrai et le bien, le bien au physique et au moral. Un homme juste, vertueux, était un homme de vérité. Au sens cosmique, la vérité exprimait le triomphe de l'ordre sur le chaos, du bien sur le mal. Le rôle solaire du dieu égyptien consiste à entretenir la vie des êtres et à maintenir l'harmonie du monde par son lever quotidien qui est un triomphe perpétuel sur les perturbations de l'ordre cosmique. Dès que l'astre surgit à l'orient, le règne de *Mâ*, la vérité, commence; les textes disent: « la vérité (*mâ*) s'unit à ses splendeurs, il établit la vérité dans sa barque, il enfante la vérité, il fait la vérité et déteste le mal », ennemi de son œuvre. La vérité ne fait qu'un avec lui; elle s'incarne

dans le soleil; elle est appelée « fille du soleil ». La déesse *Mâ* est représentée debout ou accroupie, le corps serré dans



Mâ debout.

Mâ assise.

une robe étroite; elle est coiffée du *klaff*, que surmontent l'arcus et la plume qui sert à écrire son nom; à ces insignes se joint parfois le disque solaire. Paul PIERRET.

MA (Myth.). Déesse lunaire et guerrière des peuples de la Cappadoce et du Pont; Strabon la rapproche d'Artémis. Son plus célèbre temple était celui de Comana, desservi par 6,000 hiérodules. Aux fêtes de la déesse se pressaient des milliers de pèlerins des deux sexes qui dans leurs démonstrations passionnées se déchiraient la chair ou se livraient aux excès sexuels. Dans les temples du Pont, *Ma* ou *Mene* était servie par des vierges armées, célébrant des danses militaires. La légende des Amazones a pu tirer son origine de ces usages. Les Romains appelèrent *Ma* la *Bellone* asiatique. Dans Eschyle, ce nom est appliqué à la Terre, la mère universelle. Étienne de Byzance dit que *Ma* était le nom lydien de *Rhêa*; d'autres en font une nymphe chargée par Zeus de nourrir Dionysos. A.-M. B.

MAA (Myth. finnoise): la Terre. Elle est adorée comme une divinité bienfaisante, source de tous les biens. Les anciens Finnois l'appelaient la mère-terre: *Maa-emä*. Plus tard, ils en firent une divinité personnelle, vivant dans l'intérieur de la terre, et l'invoquèrent sous le nom de « la vieille qui habite sous la terre ferme » (*Akka manteren alainen*). Th. C.

MAACHA. District syrien situé à la frontière N.-E. de

la Palestine, qui est mentionné à plusieurs reprises dans les livres de la Bible. Ce nom est également porté par plusieurs femmes de l'Ancien Testament.

MAADID ou **MAADHID**. Tribu arabe de l'Algérie, dép. de Constantine, à une trentaine de kil. au S. de Bordj-bou-Arérij, dans une région montagneuse, bornant au N. le bassin du Hodna et dont le point culminant est le djebel Maadid (1,840 m.). Elle a fourni son nom à la com. mixte des Maadid, qui s'étend sur une superficie de 173,000 hect. et a une pop. de 29,646 hab., dont 603 Européens dans des fermes éparses et des hameaux. E. CAT.

MAADYEH. Lac d'Égypte (V. EGYPTE, t. XV, p. 650).
MAAHINEN (Myth. finnoise), c.-à-d. « celui qui appartient à la terre », nom donné à des nains qui passaient pour vivre dans les troncs des arbres, sous les grosses pierres et sous le seuil des maisons. On leur offrait du lait, du pain, du sel, etc.

MAANEN (Corneille-Élie Van), homme d'Etat hollandais, né à La Haye en 1769, mort à La Haye en 1842. Il fut d'abord avocat au barreau de sa ville natale et devint ensuite procureur général auprès du conseil de Hollande, puis ministre de la justice sous le règne de Louis Bonaparte. Il reprit ce portefeuille après l'avènement de Guillaume I^{er}. Van Maanen fut l'inspirateur de la politique maladroite qui aliéna à la dyastie les sympathies des Belges. Le roi se sépara de son conseiller néfaste et fit des concessions quand il était trop tard. La haine populaire contre le ministre était arrivée à un tel point que, le 24 sept. 1830, son hôtel fut livré aux flammes. Après la séparation des deux pays, Van Maanen rentra aux affaires et termina sa carrière comme ministre d'Etat de Guillaume II. E. II.

BIBL. : *Les Historiens de la révolution belge de 1830.* — B. MOLSTER, *Van Maanen* (en holland.) ; Leyde, 1846, in-8.

MAANSELKA. Ligne de hauteurs de Finlande, qui forme la ligne de partage des eaux entre le golfe de Botnie et l'Océan Glacial ; elle traverse de l'O. à l'E. la Laponie finlandaise et bifurque, près du gouvernement d'Arkhangelsk ; le rameau S.-O. (Suomenselka) vient finir à Christinestad sur le golfe de Botnie ; celui du S.-E. se relie aux collines d'Olonetz. Les Maanselka ont une alt. de 360 à 370 m. et sont très pittoresques, grâce aux nombreux lacs encaissés dans leurs rocs.

MAAR (Géol.). Nom donné à des dépressions cratéri-formes qui se rencontrent dans les régions volcaniques, mais souvent dans des terrains qui n'ont pas cette origine, formant des bassins de forme ovale ou circulaire au fond desquels dorment des lacs ; elles sont parfois entourées d'un mur de peu de hauteur formé de tufs. L'opinion la plus répandue en attribue la formation à l'explosion d'énormes bulles gazeuses. Ce nom de Maar est emprunté à l'Eifel où se trouvent le Pulvermaar près de Gillefeld, le Weinfelder ou Gemundermaar près de Daun ; au même type appartiennent les lacs de Neimî et d'Albano, près de Rome, et plusieurs autres à Java.

MAARRET-EN-NOAMAN, ou simplement **EL-MAARRA**. Ville de Syrie, dans le vilayet d'Alep, à 84 kil. S.-O. d'Alep. Sa population actuelle est de 5,900 hab., dont 5,700 musulmans et 200 chrétiens. Elle tire, dit-on, son nom de Noaman ben Bachir, un des compagnons de Mohammed. Sans importance aujourd'hui, bien que chef-lieu d'un caza, elle joua un certain rôle au temps des croisades sous le nom de Marra. Bohémond la prit et la détruisit en 1099. On y trouve les restes d'une ancienne citadelle de l'époque des croisades et un beau khân. O. II.

MAAS (V. MEUSE).

MAAS, MAES (Evert ou Eyraud Crinsz Van Der), peintre hollandais, né en 1568 (s'il faut en croire Immerseel). Il vivait encore en 1656. Elève de Carel Van Mander, il compta parmi les peintres (1604), puis parmi les dignitaires (1634-56) de la gilde de Saint-Luc à La Haye. Il avait visité l'Italie dans sa jeunesse ; il peignit l'histoire et le portrait. On lui attribue, au musée de Rotterdam, un

Saint Jérôme signé E. C. V. M. 1609. Son seul ouvrage authentique, un *Porte-drapeau*, tout vêtu de rouge, du musée d'Amsterdam, peint en 1617, d'un beau dessin et d'une exécution large et libre, fait regretter que ses autres ouvrages soient perdus ou attribués à d'autres peintres. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : Carel VAN MANDER, *le Livre des peintres*, trad. fr. par Hymans ; Paris, 1885. — A. BREDIUS, *les Chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam*, tr. fr. par E. Michel ; Paris, 1891.

MAAS, MAES (Aart, Arnold, Arnaut Van), peintre et graveur flamand, né à Gouda en 1620, mort à Gouda en 1664. Elève de Teniers, il voyagea longtemps en France et en Italie. Ses sujets favoris sont des noces de village. Le Louvre a de lui un *Intérieur de corps de garde*.

MAAS, MAES (Nicolas), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1632, mort à Amsterdam en 1693. Il entra à dix-huit ans dans l'atelier de Rembrandt. Si l'amour du luxe et du gain ne s'était pas développé chez lui, Maas aurait été le plus grand des élèves de ce maître incomparable qui savait si bien communiquer sa profondeur de sentiment et sa sincérité. En effet, revenu dans sa ville natale en 1654, le jeune peintre était déjà un grand artiste. Pendant une période de douze à quinze ans, il produisit des ouvrages admirables : c'étaient des intérieurs très simples ou un beau rayon de soleil, pénétrant par une fenêtre invisible, vient éclairer obliquement la muraille et tombe sur un personnage qui est presque toujours une humble femme filant à son rouet ou disant les Grâces avant de prendre son frugal repas. Parfois, mais beaucoup plus rarement, il prenait pour sujet un intérieur plus compliqué avec échappée sur une seconde pièce et de là sur la campagne que venaient égayer deux ou trois personnages analogues à ceux de P. de Hoogh. Et l'on y trouvait la justesse d'attitudes, l'harmonie de couleur, la vérité de clair-obscur qui caractérisent les œuvres des meilleurs petits maîtres hollandais. Ses plus beaux ouvrages de cette période se trouvent en Angleterre dans les galeries privées, à Buckingham Palace (*Intérieur*, daté de 1665), à la National Gallery (trois *Intérieurs*, dont deux datés de 1655) ; les *Joueurs* (figures de grandeur naturelle) ; à Amsterdam (très bel *Intérieur* de la galerie Six ; *Vieilles Femmes en prière*, de grandeur naturelle, à la Société *Felix Meritis* ; deux belles *Filuses* au musée de l'Etat). On voit encore de ses œuvres dans beaucoup de musées d'Europe. Certains attribuent à un voyage à Anvers le revirement qui se fit bientôt dans sa manière et qui fut tel qu'on a cru à l'existence de plusieurs Maas. En réalité, la mode avait tourné partout, à Amsterdam comme ailleurs : on sait combien Rembrandt fut méconnu du public mondain pendant les dernières années de sa vie. Maas, devenu un des peintres attitrés du beau monde, fit des concessions au goût vulgaire, et, pendant un quart de siècle, produisit une innombrable quantité de portraits secondaires ou médiocres, dans lesquels tout souvenir des qualités de son maître avait disparu. E. DURAND-GRÉVILLE.

MAAS, MAES (Direk), peintre hollandais, né à Haarlem en 1656, mort à Haarlem en 1717. Elève et bon imitateur de N. Berghem et de Huchtenburg, il peignit des combats et des chasses.

MAAS (Abraham), littérateur hollandais, né à Vlaardingen vers 1740, mort à Alkmaar en 1804. Sa qualité de prédicateur de la secte des remontrants ne l'empêcha pas de se vouer au théâtre ; il écrivit un grand nombre de pièces de tout genre qui obtinrent beaucoup de succès et dont plusieurs sont restées au répertoire ; les principales sont : *le Comte d'Olsbach* et *le Désespéré*, drames d'une puissante inspiration. Maas a publié aussi des poésies pleines de verve et d'une forme très harmonieuse ; elles ont été éditées à Alkmaar en 1800. E. II.

MAASLUIS. Ville des Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale, sur le bras N. de la Meuse ; 5,250 hab. Toiles à voiles, constructions navales ; pêcheries de hareng.

MAASS (Johann-Gebhard-Ehrenreich), philosophe alle-

mand, né à Krottendorf, près de Ilalberstadt, le 26 févr. 1766, mort à Ilalle le 23 déc. 1823. Fils d'un pasteur, il commença ses études à l'école cathédrale de Ilalberstadt et les acheva à l'université de Ilalle. C'est dans cette université que se déroula toute sa carrière, car, après avoir reçu le titre de docteur en 1787, il y fut successivement privat-docent, professeur extraordinaire (1791), et professeur ordinaire (1798) de philosophie, de mathématiques et de rhétorique. Recteur en 1806, il ne put empêcher Napoléon victorieux de dissoudre l'université suspecte de patriotisme. Pendant la guerre d'indépendance, il dirigea l'hôpital et les institutions de bienfaisance de Ilalle. En philosophie, il s'en tenait au point de vue de Wolff et lutta contre les doctrines criticistes avec Feder, Garve, surtout avec Eberhard dans le *Magasin philosophique* duquel il publia plusieurs articles de polémique contre la philosophie kantienne. Quelques-uns de ces articles ont été réunis en un volume, *Briefe ueber die Antinomie der Vernunft* (Ilalle, 1788, in-8). Cependant il acceptait la théorie kantienne de la moralité, comme en témoignent un ouvrage : *Ueb. die Aehnlichkeit der christl. mit der neuen philos. Sittenlehre* (Leipzig, 1791, in-8), et un autre ouvrage publié sans nom d'auteur : *Kritische Theorie der Offenbarung* (Ilalle, 1792). Dans ses autres ouvrages, il se désintéresse des grands problèmes pour se consacrer à des questions de pure logique ou de psychologie empirique. Citons : *Versuch ueber die Einbildungskraft* (id., 1792; 2^e éd., 1797, in-8); *Grundriss der Logik* (id., 1793; 4^e éd., 1823, in-8); *Ueber Rechte und Verbindlichkeiten* (id., 1794, in-8); *Grundriss der reinen Mathematik* (id., 1795, in-8); *Grundriss der Rhetorik* (id., 1798; 4^e éd., 1827, in-8); *Versuch ueber die Leidenschaften* (id., 1805-47, 2 vol. in-8); *Versuch ueber die Gefühle* (id., 1814, in-8). Il consacra les dernières années de sa vie à la synonymique et publia, en guise de complément au dictionnaire des synonymes d'Eberhard, les *Sinnverwandte Wörter* (id., 1818-21, 6 vol. gr. in-8).

Th. RUYSSEN.

BIBL. : *Neuer Nekrolog der Deutschen*, année 1823, t.V, pp. 733 et suiv.

MAASSEN (François), canoniste, né à Mecklembourg en 1823. Il fut professeur de droit canonique et de droit romain à Pesth, à Innsbruck, à Gratz et à Vienne. Œuvres principales : *Bibliotheca latina juris canonici manuscripta* (Vienne, 1866-67); *Glossen des canonischen Rechts* (Vienne, 1877); *Geschichte der Quellen und der Litteratur des Canonischen Rechts im Abendlande* (Gratz, 1870).

MAAST-ET-VIOLAINE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy; 268 hab.

MAASTRICHT ou MAESTRICHT. Ville de Hollande, ch.-l. de la prov. de Limbourg, sur la Meuse, au confluent du Geer, et sur le canal de Bois-le-Duc; 34,000 hab. Stat. des chem. de fer d'Anvers à Aix-la-Chapelle et de Liège à Ruremonde. Fabriques de faïences, de tabacs, de papiers; distilleries, brasseries. — Les principaux monuments de Maastricht sont l'église de *Saint-Servais*, la plus ancienne cathédrale des Pays-Bas, fondée par l'évêque Monulphe vers 580. La partie O. est une riche construction romane du xi^e ou du xii^e siècle; d'autres parties sont des xiii^e-xv^e siècles, et l'intérieur a été restauré vers 1500 dans le style gothique. Une *Descente de croix* de Van Dyck orne un des autels. On a retrouvé en 1881 la crypte primitive où fut inhumé saint Servais. Le trésor de l'église contient des orfèvreries remarquables, notamment la chasse de saint Servais, qui a la forme d'une église romane du xi^e siècle, en cuivre doré et émaillé. — L'église *Saint-Jean* a une belle tour du xv^e siècle. — L'hôtel de ville est une vaste construction du xvii^e siècle sans beaucoup de caractère; il porte un beffroi. Près de Maastricht se trouvent d'intéressantes carrières de pierre dans la *montagne de Saint-Pierre*; elles s'étendent jusque près de Liège et se composent d'un calcaire sablonneux et jauâtre, formé

par les dépôts d'une eau marine calcifère. On en retire constamment des coquillages, des coraux, des dents de requin, des ossements de sauriens gigantesques et quantité de silex. La pierre se laisse scier facilement; on la coupe en morceaux oblongs, et elle durcit ensuite au contact de l'air. On a soin de ménager, sous forme de piliers, de gros blocs carrés. Comme l'exploitation des carrières n'a jamais été interrompue depuis le temps des Romains, il s'y est formé une infinité de ces piliers et de galeries; ce labyrinthe s'étend sur une longueur de 5 lieues et une largeur de 3.

Maastricht est le *Trajectum superius* des Romains ou le passage supérieur de la Meuse (*Maes, Maes-Trecht, Trajectum ad Mosam*), par opposition à Utrecht, le *Trajectum inferius*. Les Romains y avaient un poste fortifié commandant la route de Bavay à Cologne. Maastricht fut de 382 à 721 le siège d'un évêché que saint Servais y avait transféré de Tongres, et elle appartient aux rois francs, dont plusieurs en ont fait leur résidence, puis aux ducs de Brabant et aux princes-évêques de Liège, qui la possédèrent en commun. Elle fut assiégée en 1579 par les Espagnols sous les ordres d'Alexandre Farnèse, et succomba après trois assauts; le pillage dura plusieurs jours et coûta la vie à 8,000 personnes. La ville fut encore prise quatre fois depuis: en 1632 par Frédéric-Henri de Nassau, en 1673 par Louis XIV, en 1748 par le maréchal de Saxe, et en 1794 par Kleber. Maastricht fut presque la seule ville des Pays-Bas méridionaux ou la garnison hollandaise tint bon en 1830 contre les Belges. Le traité de 1839 la laissa à la Hollande. Les fortifications sont aujourd'hui rasées. Les armoiries de Maastricht sont : *de gueules à l'étoile d'argent*.

E. HUBERT.

MAATKA. Confédération de tribus kabyles d'Algérie, sur les collines qui se dressent au S.-O. de Tizi-Ouzou et que la vallée de Bourmi sépare du Djurjura proprement dit. Leur pays est admirable, sain, pittoresque, en partie boisé, coupé de ravins remplis d'arbres fruitiers et de vignes; la population est de plus de 400 hab. par kil. q. La confédération des Maatka comprenait quatre tribus, les Maatka proprement dits, les Ait-Khelifa, les Betrouna et les Ouled-Sidi-Ali ou Mouça, avait 40 villages et pouvait mettre en ligne plus de 2,000 fusils. Les Maatka sont soumis à la France depuis 1851, époque où leur pays fut conquis par Pellissier, mais des hommes de la tribu se sont jetés dans les guerres contre nous en 1857 et en 1871. Ils sont maintenant répartis, au nombre de 42,000 environ, dans les douars Maatka, Betrouna et Beni-Khalifa de la com. mixte de Tizi-Ouzou.

E. CAT.

MAÄTZ. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 226 hab.

MABA (*Maba* Forst.) (Bot.). Genre d'Ébenacées, composé d'une soixantaine d'arbres et d'arbuscules des régions tropicales, à feuilles alternes et à fleurs axillaires ou latérales, solitaires ou en cymes. Les fleurs sont dioïques, généralement trimères, à calice parfois accrescent, à corolle tordue; étamines, 3 ou en nombre indéfini, remplacées par des staminodes dans les fleurs femelles. Le gynécée est trimère, à 3 styles libres ou adhérents à la base, à 3 loges biovulées ou à 6 logettes uniovulées; le fruit est charnu ou sec. Le *M. major* Forst. de la mer du Sud, le *M. buxifolia* Pers., etc., ont les fruits comestibles. Le *M. ebenus* Spr., des Moluques, fournit un beau bois noir, analogue à l'ébène, et est employé contre la goutte et le rhumatisme.

Dr L. Hx.

MABEA (*Mabca* Aubl.) (Bot.). Genre d'Euphorbiacées, du groupe des Jatrophées, formé d'arbres et de lianes de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, à fleurs monoïques, en grappes terminales, simples ou composées, les femelles peu nombreuses à la base. La corolle manque; le calice est 3-6 mère; les étamines sont nombreuses; l'ovaire a 3 loges uniovulées, avec un style trifide, le fruit tricoque et les graines descendantes, albuminées. Plusieurs espèces sarmenteuses ont les rameaux creux, qu'on utilise

pour fabriquer des tuyaux de pipe, d'où le nom vulgaire de *Bois-Calunet*. Tels sont les *M. Pieriri* Aubl. et le *M. Taquari* Aubl. de la Guyane, qui fournissent en outre du caoutchouc, comme plusieurs autres espèces. Le *M. fistuliger* Mart. ou *Canudo de Pito* des Brésiliens a une écorce réputée astringente, tonique et febrifuge. D^r L. HN.

MABIHA. Tribu de l'Etat libre de l'Est-Africain (colonie portugaise du Mozambique) qui habite la rive droite de la Rovouma, dans le cours inférieur de cette rivière et jusqu'au cap Delgado.

MABILLE (Bal) (V. BAL).

MABILLEAU (Léopold), professeur et écrivain français, né à Beaulieu (Indre-et-Loire) le 10 oct. 1853. Elève de l'Ecole normale (1873), premier agrégé de philosophie (1876), membre de l'Ecole française de Rome (1876-78), tour à tour suppléant, chargé de cours et professeur adjoint de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse, de 1878 à 1889, chargé de cours de psychologie et de morale à l'Ecole normale d'Anteuil et au Musée pédagogique (1887-90), il est depuis 1890 professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen. Il a écrit : *Histoire de l'Ecole de Padoue* (Paris, 1879, in-8), couronnée par l'Académie des sciences morales (prix Bordin); *Cesare Cremonini*, étude sur la philosophie de la Renaissance en Italie (1881, in-8), et *De Perfectione apud Leibnitium* (1881, in-8), ses thèses de doctorat; *Manuel d'instruction civique* (1882, 2 vol. in-18); *Manuel de morale*, même date, également divisé en cours élémentaire et cours supérieur; *la Morale du sentiment* (1890) (prix Stassart à l'Académie des sciences morales); *Victor Hugo* (1893, in-18), dans la collection des Grands Ecrivains de Hachette; *Histoire de la philosophie atomistique* (prix Victor Cousin) (1895, gr. in-8), sans parler de rapports officiels, par exemple sur l'*Etat de l'enseignement civique en France* (1889), et d'une active collaboration aux périodiques : *Revue philosophique*, *Revue des Deux Mondes*, *Nouvelle Revue*, *Temps*, *Journal des Débats*, etc. Il faut mentionner à part : le *Salon* de 1890 dans la *Gazette des Beaux-Arts*, celui de 1893 dans la *Revue de Paris* et quantité d'études sur l'art français, italien, espagnol. Enfin, M. Mabilleau a donné des *Morceaux choisis des Martyrs*, avec étude sur Chateaubriand (1892, in-12), et des *Morceaux choisis de Lamartine*, avec étude sur le poète.

II. M.

MABILLON (Dom Jean), érudit français, né à Saint-Pierremont (Ardennes) le 23 nov. 1632, mort à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près le 27 déc. 1707. Entré en 1654 dans l'ordre des bénédictins, il s'y fit bientôt remarquer par son application au travail et par son intelligence; il était depuis quelque temps gardien du trésor de l'abbaye de Saint-Denis lorsqu'il fut appelé à Saint-Germain-des-Près pour mettre en œuvre les matériaux rassemblés par plusieurs générations de moines pour une histoire de l'ordre. Il y était occupé depuis plusieurs années et avait exploré dans ce but les archives de nombreux monastères bénédictins de la France et des pays voisins, lorsqu'une vive attaque dirigée contre l'authenticité des archives bénédictines par le P. Papebroeck, dans une préface au t. I^{er} d'octobre des *Acta sanctorum* publiés par les jésuites hollandistes, inspira au P. Mabillon le désir de venger son ordre de ces attaques injustes; il travailla obscurément quatre ans encore, et en 1681 publia un ouvrage capital intitulé *De Arte diplomatica*, ou il établissait sur des bases sûres les fondements de la critique diplomatique et démontrait l'authenticité de la plupart des diplômes mérovingiens de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques années plus tard, Mabillon soutint une vive polémique contre l'abbé de Rancé qui avait attaqué les études monastiques. Parmi les très nombreuses publications dues à la plume de Mabillon, nous citerons les suivantes : *Lettre sur le premier institut de l'abbaye de Remiremont* (1668, in-4); *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* (Paris, 1668-1701, 9 vol. in-fol., publiés en collaboration avec D. Luc

d'Achery, D. Michel Germain et D. Ruinart); *De Panc eucharistico* (Paris, 1674, in-8); *Vetera Analctica* (1675-85, 4 vol., in-8; 2^e éd., 1723, in-fol.); *Animadversiones in Vindicias Kempenses* (1677, in-8), ouvrage qui attribue l'imitation de Jésus-Christ à un moine bénédictin, dom Gersen; *De Re diplomatica libri VI* (Paris, 1681, fol.; 2^e éd., 1704, in-fol.); *De Liturgia Gallicana* (1685, 2^e éd., 1729, in-4); *Sancti Bernardi opera omnia* (1687, 2 vol. in-fol., et 9 vol. in-8); *Museum Italicum* (1687-89; 2^e éd., 1724, 2 vol. in-4); *Traité des études monastiques* (1691, in-4; 2^e éd., 1692, 2 vol. in-12); *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des études monastiques* (1691, in-4); *Ensebbi Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignotorum* (1698, in-4); *Epistola ad Claudium Estiennot super Epistola de cultu sanctorum ignotorum* (1698, in-4); *Lettre touchant le discernement des anciennes reliques* (1700, in-12); *Annales ordinis sancti Benedicti* (1703-39, 6 vol. in-fol.). En 1724 on a publié un recueil d'œuvres posthumes (3 vol. in-4) comprenant entre autres : *Iter Burgundicum*, *Remarques sur les antiquités de Saint-Denis*, des lettres, etc. De nombreuses lettres inédites sont conservées à la Bibliothèque nationale, notamment parmi les manuscrits provenant de Saint-Germain-des-Près. La *Correspondance de Mabillon avec Montfaucon* a été publiée par Valery (3 vol. in-8).

BIBL. : D. THIERRY-RUINART, *Abbrégé de la vie de D. Jean Mabillon*; Paris, 1709, in-12. — H. JADART, *D. Jean Mabillon*; Reims, 1879, in-8. — E. DE BROGLIE, *Mabillon et la Société de Saint-Germain-des-Près*; Paris, 1888, 2 vol. in-8.

MABINOGION. On entend par *Mabinogion* un recueil de récits en langue galloise, contes ou romans ou le merveilleux domine. Le *Livre rouge*, célèbre manuscrit du collège de Jésus à Oxford, en contient la collection la plus importante que l'on connaisse. Ils ont été publiés en entier pour la première fois (texte et traduction) par lady Guest en 1838, et réédités par MM. Rhys et Evans en 1887 (texte gallois seulement). On en a une très remarquable traduction française par M. J. Loth, qui a démontré clairement que les *Mabinogion* ont pour origine des romans français écrits en Angleterre et reposant sur des légendes bretonnes.

R. S.

BIBL. : J. LOTH, *les Mabinogion, traduits en entier pour la première fois en français avec un commentaire explicatif et des notes critiques*; Paris, 1889, 2 vol. in-8.

MABLY. Con. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne; 1,464 hab.

MABLY (Gabriel BONNOT DE), publiciste français, né à Grenoble le 14 mars 1709, mort à Paris le 23 avr. 1783. Elevé chez les jésuites de Lyon, puis au séminaire de Saint-Sulpice, il abandonna la carrière ecclésiastique et se contenta de recevoir le sous-diaconat. Il s'attacha au cardinal de Tencin, son parent par alliance, lorsque celui-ci devint ministre d'Etat, et, sous le titre modeste de secrétaire, prépara le traité secret que Voltaire fut chargé de porter à Frédéric II en 1743, ainsi que les négociations de la paix de Bréda (1746). Il rompit avec son protecteur, qui était en même temps son obligé, à propos d'un mariage mixte, entre un catholique et une protestante, que celui-ci, comme archevêque de Lyon, avait annulé contrairement à l'opinion plus humaine et plus tolérante de son conseiller. Depuis lors, plein de mépris pour le monde des diplomates, des prélats et des courtisans, il se consacra entièrement à l'étude, sans tirer aucun profit de ses livres qu'il donnait aux libraires, refusant même aux instances du maréchal de Richelieu de briguer un siège à l'Académie, parce que, disait-il à son frère l'abbé de Condillac, « il eût été forcé de louer le cardinal de Richelieu ». Ennemi déclaré du despotisme, l'éloge outré des anciens, soit des Grecs, soit des Romains, lui servit à critiquer mieux à son aise le régime dont il prévoyait la chute. Il n'était cependant pas hostile en principe à la monarchie héréditaire, pourvu que le monarque n'eût qu'une « ombre d'autorité » : c'est le genre

de gouvernement qu'après un an d'études sur place, il conseillait aux Polonais qui lui avaient demandé son avis sur la réforme de leur constitution (1774). En sociologie, il va jusqu'au communisme. Ses principaux ouvrages sont : *le Droit public de l'Europe... depuis la paix de Westphalie* (1748); *Observations sur l'histoire de la Grèce...* (1766); *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique* (1763); *Observations sur l'histoire de France* (1765), dont Guizot a donné une édition revue en 1823; *Doutes proposés aux philosophes économistes*, etc. (1768); *Du Gouvernement de la Pologne* (1781); *Observations sur le gouvernement et les lois aux Etats-Unis* (1784). Ses Œuvres complètes ont été éditées en 1789 (12 vol. in-8) et ses Œuvres posthumes ont paru en 1790-91 (Paris, 4 vol. in-12). II. MOYX.

MABOLETA. Village de l'Etat libre d'Orange, non loin de Ladybrand, sur un affluent du Calédon; station de missionnaires.

MABOUGO. Village de l'Afrique équatoriale, à environ 40 kil. de l'embouchure de la rivière San Benito qui se jette dans l'Océan Atlantique, au N. de la baie de Corisco.

MABOUGOUROU. Rivière de l'Afrique orientale allemande, affluent septentrional de la Rouaha, bras principal du Roulidji qui se jette dans l'Océan Indien, entre le cap Delgado et l'île de Zanzibar.

MABOUL (Jacques), prêtre français, né à Paris vers 1650, mort à Alet le 21 mai 1723. Grand vicaire de Poitiers, il fut nommé en 1708 évêque d'Alet. Orateur renommé, il a laissé des *Oraisons funèbres* (Paris, 1749, in-12) dont quelques-unes sont remarquables, celles entre autres de Michel Letellier, du duc de Bourgogne, du grand dauphin, et des *Mémoires sur la constitution Unigenitus* (1749, in-4).

MABUSE, MAUBEUGE (Jean ou Jennyn GOSSAERT, dit Jean de), peintre flamand, né à Maubeuge vers 1470, mort (très probablement à Middelbourg) entre 1537 et 1541. On l'a appelé *Mabuqius, Maboggio, Melbogi*; lui-même signait *Johannes Malbodius et Melbodie*; une seule fois *Jenni* [n] *Gossaert Malb.* Admis à la gilde d'Anvers, en 1503, il partit pour l'Italie à la suite de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht. Il dut y rester plusieurs années, car ce séjour modifia sa manière et lui fit chercher des qualités nouvelles d'arrangement. A son retour, il travailla dans les châteaux de son maître, ainsi qu'à Middelbourg et à Utrecht. Après la mort de Philippe (1524), il entra au service d'Adolphe de Bourgogne, seigneur de La Vère. Il perdit sa femme en 1535 et vivait encore en janv. 1537, à Middelbourg. En 1541, on le mentionne comme mort. La légende veut qu'il ait été très buveur et libertin; mais cela ne s'accorde guère avec le soin qu'il donna à ses nombreux ouvrages; en outre, il laissa du bien à ses enfants. Gossaert n'est pas du très petit groupe des Flamands de haute lignée; mais il eut une grande réputation, et il la mérita presque par sa sincérité et sa constante recherche du caractère et de l'expression. Albert Dürer fit le voyage d'Anvers à Middelbourg pour aller voir son chef-d'œuvre, *la Descente de croix*, du couvent des prémonstrés, qui lui avait coûté quinze ans de travail et qui fut détruit par la foudre. Il faut citer parmi ses plus beaux ouvrages : *Saint Luc peignant la Vierge*, tableau d'autel aujourd'hui au musée de Prague, où la figure de saint Luc est remarquable et où l'architecture est traitée supérieurement; *L'Adoration des mages*, de Castle Howard, composition de trente figures de grandeur naturelle, d'une exécution serrée et d'une couleur brillante; son portrait des *Enfants de Christian II de Danemark*, à Hampton Court; *Adam et Eve*, à la même galerie, que Van Mander appelle un « délicieux tableau »; *la Madone à la fontaine*, à l'Ambrosienne de Milan, qui a eu l'honneur d'être prise pour un Memling; le portrait de *Jean Carondelet*, au Louvre, dont les mains sont un chef-d'œuvre. Il existe de lui beaucoup d'autres ouvrages, parmi lesquels un grand nombre de *Madones*, dans les musées d'Anvers, Londres, Vienne, Munich,

Berlin, Lisbonne, etc. Jean Schoorel et Lambert Lombard furent ses élèves.

E. DURAND-GREVILLE.

MACABRE (Danse) (V. DANSE, t. XIII, p. 884).

MACACA. Chaîne de montagnes de l'île de Cuba, aussi appelée *sierra Maestra*. Elle domine toute la côte S.-E. de l'île depuis le cap Cruz jusqu'à la baie de Guantanamo et se continue au delà jusqu'à la pointe de Maysi sous le nom de sierra de Linias. Sa longueur totale entre les deux caps est de 380 kil. Points culminants : pic Turquino (2,434 m.), sierra del Cobre, Gran Piedra. C'est au pied de cette chaîne que s'abrite Santiago de Cuba.

MACADAM. C'est *Mac-Adam* (V. ci-après) qui a popularisé l'usage de construire les empièvements au moyen d'une seule couche de pierres cassées, tandis qu'autrefois on employait sous cette couche une fondation en matériaux plus gros. Il ne faut pas croire, pourtant, que les ingénieurs s'astreignent toujours aujourd'hui à proscrire les fondations. Celles-ci ont, entre autres avantages, celui de maintenir tant bien que mal la circulation sur les chaussées dont l'entretien a été abandonné depuis longtemps. Mais il faut reconnaître que l'idée de Mac-Adam a été le point de départ de progrès immenses dans l'entretien des chaussées, et, aujourd'hui encore, les derniers perfectionnements n'ont tout leur prix qu'avec l'emploi des chaussées formées en général uniquement de petits matériaux. Le *cyllindrage* (V. ce mot) a pour effet de rendre les pierres cassées immobiles sur toute l'épaisseur de la chaussée, à la condition de proportionner le poids du rouleau, etc., à l'épaisseur de la couche menle sur laquelle on agit. Il n'est pas douteux que, pour une route très fréquentée, un bloe ainsi formé sur 0^m20 d'épaisseur vaut mieux qu'une chaussée mixte, ou une couche supérieure de petits matériaux surmonterait une fondation, et la survalueur dépasse certainement la différence des frais d'exécution. Mais au temps de l'ingénieur français Trésaguet, alors qu'on n'opérait guère qu'à l'aide des corvées, à intervalles plus ou moins éloignés, alors que le rouleau compresseur n'existait pas, les fondations ont rendu d'immenses services. Le système préconisé par Mac-Adam a amené à l'emploi de la main-d'œuvre continue, ce qui est la vraie méthode en matière d'entretien de routes; le *point à temps* reste nécessaire, bien qu'à un moindre degré, avec le système des cylindrages comme auparavant (V. CHAUSSÉE). M.-C. L.

MAC-ADAM (John-London), ingénieur anglais, né à Ayr (Ecosse) le 21 sept. 1756, mort à Moffat (Dumfriesshire) le 26 nov. 1836. Emmené de bonne heure en Amérique par un oncle, il y réalisa durant la guerre de la Sécession, comme « agent de la vente des prises », une fortune considérable que lui fit perdre en partie la victoire des républicains, revint en 1784 dans sa patrie et, durant treize années, fut juge de paix, puis député-lieutenant de l'Ayrshire. En 1798, il alla se fixer à Falmouth, où, tout en exerçant l'emploi d'agent de ravitaillement des navires, il poursuivit à ses frais l'expérimentation d'un nouveau mode d'empierrement des routes qu'il avait imaginé alors qu'il était député-lieutenant de l'Ayrshire et qui a conservé son nom (V. ci-dessus). En 1815, le gouvernement anglais le nomma curateur des routes de Bristol, et en 1827 il devint inspecteur général de toutes les routes du royaume. Il a écrit : *A Practicat Essay on the scientific Repair and Preservation of public Roads* (Londres, 1819); *Remarks on the present state of Road-Making* (Londres, 1820); *Observations on Roads* (Londres, 1822). — Il avait refusé le titre de baronnet, qui fut conféré en 1834 à son fils *sir James-Nicoll Mac-Adam* (1786-1852), inspecteur, comme lui, des routes de la métropole. L. S.

BIBL. : *Annual Register*, 1836, p. 222. — *Gentleman's Magazine*, 1837, I, p. 101.

MACAGUA (Ornith.). Les Macaguas (*Herpetothes V.*) sont des Rapaces diurnes qui habitent les régions tropicales du Nouveau-Monde et qui paraissent avoir des affinités plutôt avec les *Circætes* (V. ce mot) qu'avec les *Bazas* ou les *Autours* (V. ces mots) auxquels on les a fréquemment

réunis. Ils ont la tête couverte de plumes allongées et légèrement soulevées en arrière, de manière à constituer une sorte de huppe, les narines arrondies, la mandibule supérieure voutée et brusquement recourbée comme chez les Perroquets, les tarses épais, les doigts courts et robustes, les ailes médiocrement développées et n'atteignant, au repos, qu'à la moitié de la longueur de la queue. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, le Macagua rieur (*Herpelotheres cachinnans* L.), ainsi nommé à cause de son cri retentissant qui ressemble à un ricanement. Dans sa livrée d'adulte, le Macagua rieur porte un capuchon d'un blanc jaunâtre strié de noir, des sortes de lunettes noires autour des yeux, un collier brunâtre, un large plastron d'un blanc de crème et un manteau brun varié de roux. Ses ailes sont brunes avec des marques rousses, et sa queue offre, sur un fond noirâtre, des bandes couleur café au lait. Le Macagua rieur se rencontre depuis le N. du Mexique jusqu'à la Bolivie et au Paraguay; mais il n'est commun nulle part et fréquente exclusivement le bord des rivières et la lisière des bois; son vol est peu soutenu et ses mouvements sont lents et paresseux. Il reste souvent perché des heures entières sur un arbre mort, guettant les petits Mammifères, les Oiseaux et surtout les Reptiles, dont il se montre extrêmement friand. E. OUSTALET.

BIBL. : VIEILLOT, *Nov. Dict. d'hist. nat.*, 1817, t. XVIII, p. 317, et *Galerie des Oiseaux*, 1825, t. I, p. 47 et pl. 19.

MACAHÉ, Ville maritime du Brésil, à l'embouchure du fleuve côtier de ce nom, dans l'Etat de Rio de Janeiro. Un chem. de fer de 75 kil. la relie à Campos. Exportation de café, bois, riz, sucre, etc.

MACAIRE (Robert) (V. ROBERT MACAIRE).

MACAIRE (Saints). Sous ce nom sont désignés deux ermites qui tiennent une place préminente dans les récits sur les origines du régime monastique. Tous les deux, disciples de saint Antoine, auraient vécu en Egypte au IV^e siècle. Comme il est fort difficile de distinguer ce qui appartient à l'un ou à l'autre dans les rares documents authentiques qui se rapportent à eux, nous nous bornerons à extraire quelques faits et quelques dates parmi les légendes prodigieusement fécondes en miracles qui ont cours sur chacun d'eux.

MACAIRE D'EGYPTE, dit *le Grand* et aussi *l'Ancien*, né dans la Haute-Egypte vers 301, mort vers 391. Fête le 15 janv. en l'Eglise latine, le 19 en l'Eglise grecque. En sa première jeunesse, il était gardeur de bœufs. En 331, il se retira dans le désert de Scété ou Skété (*Scithium*) où une multitude de solitaires vinrent se mettre sous sa direction. En 340, on lui conféra la prêtrise, afin qu'il pût leur assurer le secours de ce ministère. En 375, l'empereur Valens, à la sollicitation de Lucius, patriarche arien d'Alexandrie, le reléga dans une île du Nil, dont les habitants se convertirent, à la vue de ses miracles. Le peuple d'Alexandrie prit parti pour lui et força le patriarche de le renvoyer dans son désert. On attribue à saint Macaire d'Egypte cinquante *Homélies* (Paris, 1559; Leipzig, 1698); sept *Trailés spirituels* (Toulouse, 1684); un certain nombre d'*Apophlegmes* (Leipzig, 1699). Ces écrits expriment un mysticisme ardent.

MACAIRE D'ALEXANDRIE, dit *le Jeune*, né à Alexandrie vers 306, mort en 394? 395? 405? Fête le 2 janv. en l'Eglise latine, le 19 en l'Eglise grecque. Marchand de petits gâteaux en son enfance, il se fit disciple de saint Antoine, puis se retira dans le désert de Nitrie, où plus de 5,000 solitaires vinrent établir leurs cellules auprès de la sienne; comme Macaire d'Egypte, il fut aussi ordonné prêtre, et pareillement persécuté sous Valens, à cause de son attachement à la foi nicéenne. Œuvres (?): *Regula sancti Macarii qui habuit sub ordinalione sua quinque millia monachorum* (Paris, 1637; Rome, 1661); une homélie sur *l'Exode de l'âme des justes et des pêcheurs* (Utrecht, 1696). E.-H. VOLLET.

MACAIRE, saint belge. En 1014 ce personnage, qui se disait archevêque d'Antioche, arriva à l'abbaye de Saint-

Bavon à Gand et y fut recueilli. Il mourut de la peste l'année suivante, laissant le souvenir d'une austérité extrême et de vertus insignes. Nous possédons deux biographies de saint Macaire; elles ne méritent que très peu de confiance.

BIBL. : HOLDEN-EGGER, *Zu den Heiligengeschichten des Genter Saint Bavosklosters* [*Historische Aufsätze zur G. Waitz gewidmet*]; Hanovre, 1886, in-8.

MACAIRE (Marie-Anne-Renée) (V. HERVEY).

MACANGA. Région de l'Etat libre de l'Est-Africain (colonie portugaise du Mozambique), située sur la rive gauche du Zambèze, au N. de Tété.

MACAO. Jeu de cartes d'origine hongroise, analogue au trente-et-un, au vingt-et-un, au onze-et-demi. L'as vaut 1, les dix et les figures 0, les autres cartes la valeur usuelle. Chaque joueur reçoit du banquier une carte et achète les suivantes. Il faut arriver le plus vite possible à avoir en mains neuf ou un total approchant. Quand on le dépasse on a perdu. Celui qui a neuf d'entrée abat et reçoit double mise; celui qui a huit d'entrée abat également et gagne. Quand le banquier « se vend », c.-à-d. dépasse neuf, il paye tous les enjeux; s'il abat neuf, tous lui sont payés double; s'il abat huit, tous lui sont payés simple. A égalité de jeux, c'est le banquier qui gagne, mais si le ponte et lui abattent neuf simultanément, le premier ne perd que sa mise simple. A.-M. B.

MACAO. Colonie portugaise de la côte S. de Chine, prov. de Kouang-toung (Canton), sur l'estuaire de la rivière de Canton, à 404 kil. de cette ville. La ville portugaise de Macao est située dans une île chinoise, à l'extrémité d'une péninsule située au S. de cette île et ne communiquant avec elle que par un isthme sahlonneux. Autrefois, un mur marquait la frontière. En dehors de cette péninsule, les Portugais occupent encore les îlots de *Taipa* et *Colovane*, en tout 12 kil. q. et 67,000 hab., dont 4,500 Portugais. Le climat en est très sain, malgré la chaleur qui est excessive pendant la mousson pluvieuse du S.-O. La ville est très pittoresque. Elle s'élève en amphithéâtre depuis le rivage jusqu'à 100 m. d'alt., dominée par des forts anciens où 4,400 sipahis tiennent garnison. Le quartier portugais est régulier et bien bâti avec plusieurs églises et de nombreuses maisons de jeu qui sont le grand revenu de la colonie. Le quartier chinois est formé de ruelles étroites et malpropres avec un grand hazard très animé. A Macao résident un gouverneur portugais, un mandarin chinois, un évêque; c'est le centre des missions françaises de Chine. Les couvents ont été sécularisés en 1834 comme dans la métropole. On montre auprès de la ville la grotte de Camoens où fut achevée la *Lusiade*. Le port se compose de deux bassins étroits et envasés et d'un avant-port mal abrité; les grands navires jettent l'ancre à une dizaine de kilomètres. Macao, qui fut jadis le grand entrepôt du commerce de la Chine avec l'étranger, a été détrôné par Hong-kong; vainement on l'a déclaré port libre (1845). Il s'y fait environ 425 millions de fr. d'affaires. Elles sont aux mains des Chinois et portent sur le thé, le sucre, l'indigo, le riz et le sel. — C'est en 1557 que les Portugais achetèrent par un tribut de 500 taëls le droit de s'établir à Macao. En 1848, le gouverneur Ferreira refusa le paiement. En 1886, la Chine a invité les Portugais à évacuer les lieux. A.-M. B.

MACAPA. Ville du Brésil, Etat de Pena, sur le bras N. de l'Amazonie maritime; 5,000 hab. Bon port; exploitation de bois et denrées coloniales.

MACAQUE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Singes de l'ancien continent appartenant à la sous-famille des *Cercopithecinæ* et présentant les caractères suivants : museau arrondi, mais plus saillant que celui des *Guenons* (V. ce mot); narines non terminales (ce qui les distingue des *Cynocéphales*); des abajones et des callosités fessières bien développées; queue de longueur très variable ou nulle. Dents au nombre de 32 comme chez tous les Singes de l'Ancien-Monde, avec un talon distinct à la dernière molaire inférieure. Les genres ou sous-genres, *Vetulus*, *Nemestrinus*,

Pithecus, *Innuus*, etc., que l'on a créés aux dépens de ce genre, ne sont que des subdivisions sans importance fondées sur le développement plus ou moins grand de la queue ou d'autres caractères secondaires. — Les Macaques sont des Singes à formes robustes et trapues qui habitent les régions montagneuses et rocailleuses de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, et sont moins arboricoles que les Guenons sans avoir des habitudes aussi terrestres que les Cynocéphales. Ce sont, avec quelques espèces de *Semnopithèques* (V. ce mot), de tous les Singes ceux qui s'avancent le plus vers le Nord et s'élèvent à une plus grande altitude dans les montagnes, supportant des hivers rigoureux, grâce à leur pelage long et plus fourni. Ils vivent généralement en troupes sous la conduite d'un vieux mâle, se nourrissant de fruits, de feuilles, de racines et même d'insectes, de Crustacés et de Lézards; sans cesse en mouvement, ils changent souvent de place à la recherche de leur nourriture. Dans l'Inde, les Macaques pillent souvent les jardins fruitiers, entrent même dans les maisons pour s'emparer des provisions de bouche, et les Hindous, par suite de leurs préjugés religieux, loin de s'opposer à ces déprédations, font souvent un mauvais parti aux chasseurs européens qui ne craignent pas de tirer sur ces Singes.

La distribution géographique de ce genre est très étendue surtout dans le sens parallèle à l'équateur : du rocher de Gibraltar et du Maroc jusqu'au S. du Japon à travers tout le S. de l'Asie, la Malaisie et les îles Célèbes, avec une disjonction caractérisée par l'absence de ces Singes, au moins à l'époque actuelle, dans l'E. de la sous-région méditerranéenne : la plupart des espèces sont asiatiques. Au N. dans le centre de l'Asie, les Macaques remontent jusqu'au plateau du Tibet; par contre, ils ne s'étendent pas en Afrique au S. du Sahara où ils sont remplacés par les Cynocéphales, les Cercocèbes et les Guenons. — Les couleurs du pelage sont généralement assez uniformes, variant du roux au brun foncé, suivant les espèces, mais les parties nues sont souvent teintées de couleurs vives, particulièrement de rouge.

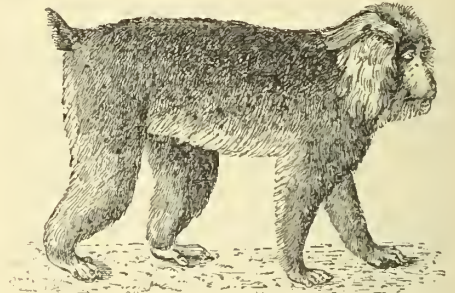
Le Magot (*Innuus ecaudatus*) est l'espèce dont la queue est la plus courte, car elle n'est représentée que par un simple tubercule. C'est l'espèce qui vit encore à l'état sauvage sur le rocher de Gibraltar, formant une petite colonie qui s'y maintient, de temps immémorial, protégée



Magot (*Innuus ecaudatus*).

par les officiers de la garnison anglaise. On a prétendu que l'espèce avait été importée d'Afrique par les Arabes, mais on doit revenir sur cette opinion, aujourd'hui que l'on a trouvé des débris fossiles de cette même espèce dans les cavernes quaternaires des Pyrénées, ainsi que nous le montrerons plus loin. Le Magot se retrouve au Maroc et en Algérie, notamment dans les gorges de la Chiffa, dans le Djurjura et dans les forêts près de Bougie, mais l'espèce ne se trouve déjà plus en Tunisie. C'est un des Singes que

l'on voit le plus souvent en Europe, entre les mains des bateliers; pris jeune, son caractère est assez doux et il est facile de l'élever et de le dresser à faire des tours d'adresse. — Les Macaques qui ressemblent le plus au précédent par la brièveté de leur queue habitent à l'autre extrémité du cercle de dispersion du genre : tels sont le *Macacus arctoides* d'Indo-Chine, le *M. Maurus* de Bornéo et le *M. ocreatus* de Célèbes. D'autres Macaques, à queue un peu plus longue, habitent l'Inde, l'Asie centrale et le Japon : tels sont le Rhésus (*M. erythæus*) qui s'étend du Bengale au S. de la Chine et aux îles d'Hainan et Formose, et le *M. speciosus* du Japon. Plusieurs espèces habitent l'Asie centrale : tels sont le MACAQUE DU TIBET (*M. tibetanus*) qui habite aussi le Moupin (O. de la Chine), et le



Macacus tibetanus.

Macacus vestitus, récemment décrit par Milne-Edwards, qui vit dans les forêts de conifères du Tengri-Nor (Tibet oriental) en troupes nombreuses que l'on voit souvent courir sur la neige. C'est un Singe de forte taille vêtu d'un épais camail d'un gris fauve : la face est rouge. Le Rhésus lui-même s'élève dans l'Himalaya jusqu'à 2,700 m.

Le *Macacus nemestrinus* de Malacca, Sumatra et Bornéo, et le *M. leoninus* de Birmanie ont encore la queue assez courte, mais le *M. silenus* de l'Inde l'a plus longue et terminée par une touffe de poils. Ce dernier est remarquable par l'épaisse crinière qui lui encadre la face. Le Macaque bonnet-chinois et les espèces voisines ont été décrites avec les Cercocèbes (V. ce mot) dont ils se rapprochent plus que des Macaques. — D'autres espèces forment le passage aux Cynocéphales et constituent des genres particuliers. Tels sont le CYNOPITHEQUE NÈGRE (*Cynopithecus niger*), entièrement noir et sans queue, comme le Magot, qui habite l'île de Célèbes. — Les THÉROPIITHEQUES (*Theropithecus galada* et *Th. obscurus*) sont de grandes espèces qui habitent les hauts plateaux de l'Abyssinie (monts du Tigre et du Simen) et se font remarquer par leur poitrine en grande partie nue, tandis que leur tête et leurs épaules sont couvertes d'un épais camail de longs poils d'un brun foncé. On a longtemps rangé ces grands Singes près des Cynocéphales, et notamment de l'Hamadryas, mais les narines ne sont pas terminales comme chez ces derniers. La queue se termine par un bouquet de poils.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Macaques étaient assez répandus en Europe aux époques tertiaire et quaternaire. Le *Macacus tolosanus* (Harlé) des cavernes des Pyrénées ne peut être distingué du Magot de Gibraltar. Les *Macacus pliocænus* (Owen) d'Angleterre, *M.* (ou *Innuus*) *suevicus* de Suisse, *M. florentinus* et *M. ausonius* du pliocène d'Italie, prouvent que ce genre a existé dans notre pays jusqu'à une époque relativement récente. Les genres éteints, *Mesopithecus* Gaudry (dont fait partie le *Macacus priscus* Gervais, du miocène de France) et *Dolichopithecus* (Depéret) du même pays, sont d'une époque plus ancienne, mais présentent de nombreux rapports avec les Macaques, et avaient probablement les mêmes mœurs. E. TROUSSART.

BIBL. : V. SINGES, CERCOCEBE, GUENON.

MAC-ARDELL (V. ARDELL [James-Mac-]).

MACAREL (Louis-Antoine), juriconsulte français, né à Orléans le 20 janv. 1790, mort à Paris le 24 mars 1851. Après avoir rempli diverses fonctions administratives, il fit partie du barreau de Paris, puis fut avocat à la cour de cassation. En 1828, il fut adjoint à Gérando pour la chaire de droit administratif à la faculté de droit de Paris; plus tard il le remplaça. Il devint conseiller d'Etat en 1830, et, en 1849, il présida la section d'administration. On a de lui : *Eléments de jurisprudence administrative* (Paris, 1818, 2 vol. in-8); *Recueil des arrêts du Conseil* (Paris, 1821-30, 10 vol. in-8). Cette publication a été continuée par MM. Deloche, Beaucausin et Lebon. Il a laissé aussi : *Manuel des ateliers dangereux, insalubres ou incommodes* (Paris, 1827, in-18); *Des Tribunaux administratifs* (Paris, 1838, in-8); *Cours de droit administratif* (Paris, 1844-46, 4 vol. in-8).

MACAREUX (Ornith.). Les Macareux, qui constituent le genre *Fratercula* de Brisson, le genre *Mormon* d'Illiger, sont généralement attribués à la même famille que les *Pinguins*, c.-à-d. à la famille des *Alcidés* (V. ces mots). Leur bec, très élevé et fortement comprimé latéralement, offre cependant une particularité de structure extrêmement curieuse dont la découverte est due à M. le Dr Louis Bureau. En effet, le revêtement des mandibules ne consiste pas, comme chez la plupart des Oiseaux, en deux simples étuis cornés dont la forme reste invariable; il se compose de pièces persistantes et de pièces surajoutées et soumises à des mues périodiques. Ces dernières pièces tombent après la saison des amours, en même temps que d'autres pièces cornées qui avoisinent les yeux, et, après leur chute, l'oiseau présente une physionomie bien différente de celle qu'il offrait quelques semaines auparavant. Aussi quelques auteurs ont-ils proposé de séparer sous le nom de *Mormonidés* les Macareux des Pinguins ou *Alcidés*.

Le Macareux arctique ou Macareux moine (*Fratercula arctica* L. ou *Mormon fratercula* Tem.) qui est très commun sur les côtes des mers arctiques et dont quelques colonies se trouvent beaucoup plus au S., en Angleterre, aux îles Féroë et sur les côtes de Bretagne, est un Oiseau de petite taille, mesurant à peine 0^m25 de haut quand il se tient debout ou plutôt légèrement incliné. Dans leur livrée de noces, les adultes de cette espèce ont le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un noir mat, les joues, la gorge et les flancs plus ou moins lavés de gris, la poitrine et le ventre d'un blanc pur, le bec teint de couleurs vives, de bleu grisâtre, de jaune orange et de rouge de corail, les pieds rouges et les yeux entourés d'un cercle de même couleur. Tout autre est la livrée des adultes en automne et en hiver et des jeunes individus qui ont le bec beaucoup moins élevé et de couleur terne, le plumage noirâtre, gris et blanc, les pattes grisâtres.

Les Macareux arctiques ont été rencontrés en hiver jusque dans le golfe de Gascogne et même dans la Méditerranée, mais ils n'exécutent pas de migrations régulières. Après la saison des nids, ils regagnent la haute mer et s'avancent ainsi parfois à une grande distance des localités où ils ont élevé leurs jeunes. Sur les côtes bretonnes, les Macareux choisissent pour nicher des îlots déserts et peu accessibles, tels que le récif de Guest et l'île Rougie. Ils y creusent, à la façon des Lapins, des terriers dont ils garnissent le bord d'un peu de varech et où ils déposent leurs œufs, de forme allongée et légèrement marbrés de brun. La ponte, qui a lieu au mois de mai, est réduite à un seul œuf par femelle. Le poussin est couvert, en sortant de l'œuf, d'un duvet noir et hirsute; il ne quitte le nid qu'en juillet et se rend à la mer où ses parents achèvent son éducation et pourvoient pendant quelque temps encore à ses besoins. Pendant son voyage en Laponie, Brehm a été frappé de la légèreté avec laquelle le Macareux arctique rase les vagues en se servant à la fois de ses ailes et de ses pattes et en fouillant la lame pour happer les petits Poissons, les Mollusques et les Crustacés dont il fait sa nourriture. D'autres fois, l'oiseau se laisse bercer par les

flots, ou bien encore il plonge sans effort à une profondeur de plusieurs brasses et reste immergé pendant deux ou trois minutes. En dépit de ses ailes réduites, il peut s'élever à une certaine hauteur pour se laisser retomber hardiment; mais il arrive un moment où la chute de ses remiges le prive entièrement de la faculté de voler. Il est réduit alors à cheminer sur le sol, en vacillant, quoique d'une allure assez rapide. Au repos, il se tient tantôt incliné, prenant son appui sur ses pattes et sur sa queue, tantôt couché sur le ventre, et, comme les Pinguins, il remue sans cesse la tête et le cou, ce qui lui donne un air gauche et inintelligent.

Une autre espèce de Macareux, le Macareux huppé (*Lunda cirrhata* Pall.), qui fréquente particulièrement les côtes septentrionales de l'Océan Pacifique, se distingue nettement par son bec de couleur rouge et par sa tête ornée, dans la saison des amours, d'un double panache jaune.

E. OUSTALET.

BIBL.: J.-J. AUDUBON, *Birds Amer.*, t. VII, pl. 249 et 464. — Dr L. BUREAU, *Recherches sur la mue du bec des Oiseaux de la famille des Mormonidés*, dans *Bull. de la Soc. zoologique de France*, 1879. — Dr B. DYBOWSKI, *Quelques Remarques supplémentaires sur les Mormonidés*, dans *Bull. de la Soc. zoologique de France*, 1884. — L.-OLPHE GAILLARD, *Contributions à la faune ornithologique de l'Europe occidentale*; Bayonne et Paris, 1885.

MACARIUS MAGNES, apologiste chrétien de la fin du 1^{er} siècle, vraisemblablement un évêque. Ses œuvres étaient tombées dans une complète obscurité; la signification même des mots dont son nom se compose semblait incertaine, lorsque, quatre cents ans environ après sa mort, des iconoclastes, pour justifier leur réprobation du culte des images, reproduisirent des passages d'un de ses écrits. Cet ouvrage, ayant pour titre *Apocritica*, prétendait énoncer les critiques d'un païen de l'école d'Aristote contre la religion chrétienne, et y répondre. Après la défaite des iconoclastes, l'oubli se fit de nouveau jusqu'au 16^{ème} siècle. Le jésuite Turrianus ayant trouvé alors dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, un manuscrit des *Apocritica*, en publia des extraits qu'il opposa aux doctrines des protestants sur l'Eucharistie et sur la valeur de la foi et des œuvres. Mais l'ouvrage lui-même ne fut point imprimé; et comme le manuscrit était disparu lorsqu'on le chercha, les protestants en contestèrent l'existence. Plus tard, un manuscrit d'une autre œuvre de Macaire (*Homélies sur la Genèse*) fut trouvé dans la bibliothèque Ottobonienne, et une copie fut envoyée à Boivin, pour la Bibliothèque royale de Paris; mais cette copie n'a été ni imprimée ni conservée, et le manuscrit n'a point été retrouvé. En 1867, un manuscrit incomplet, mais qui est peut-être celui dont Turrianus s'est servi, a été découvert en Grèce. L'édition commencée par Blondel, élève de l'Ecole française d'Athènes, a été achevée par Paul Foucart (Paris, 1876); peu après, Duchesne publia une dissertation sur Macaire et y joignit tous les fragments qu'il put se procurer de ses homélies sur la Genèse (Paris, 1877).

E.-H. VOLLET.

BIBL.: G. SALMON, art. *Macarius Magnes* dans le *Dictionary of Christian Biography* de W. SMITH et H. WACE; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

MACARON. I. PÂTISSERIE. — Pâtisserie préparée avec des amandes douces, mêlées de quelques amandes amères, mondées, lavées, séchées au four ou à l'étuve et pilées avec addition de blancs d'œufs, par portions successives que l'on réunit ensuite avec nouvelle addition de sucre pulvérisé et de blancs d'œufs, de manière à obtenir une pâte que l'on dispose en petits ronds aplatis sur une feuille de papier et que l'on fait cuire au four à une chaleur modérée pendant trois quarts d'heure environ. Les macarons étaient déjà célèbres au 17^{ème} siècle, mais ils sont d'une digestion peu facile.

II. ORNEMENTATION. — On appelle macarons les petits ronds saillants disposés sur le chapiteau dorique de la Renaissance, entre l'astragale et l'échine, et on donne aussi ce nom aux motifs de même nature, mais de plus grand diamètre, qui décorent la frise et parfois l'architrave, aussi bien dans les temples grecs comme l'Erechthéion que dans de

nombreux édifices contemporains. Les clous courbés, en bois ou en fer, terminés par une tête arrondie et formant les portemanteaux comme les têtes de clous arrondis qui décorent les portes de pierre, de bois ou de métal, s'appellent aussi macarons. — Enfin, en tapisserie, les macarons sont des ornements ronds de passementerie que l'on place aux quatre coins d'un coussin ou sur les côtés et en retour de la partie supérieure d'un dossier de fauteuil recourbé en forme de crosse. Charles Lucas.

MACARONI (Art cul.). Pâte de farine très fine, moulée en petits tubes creux, allongés, de diverses grosseurs. C'est le mets national des Napolitains. Il est nourrissant et sain, mais d'une digestion assez difficile ; le plus estimé à Naples est celui obtenu avec la farine d'un blé de la mer Noire, appelé *grano duro*. Dans toutes les préparations que le macaroni peut subir, on commence par le faire cuire dans l'eau bouillante pendant quinze ou vingt minutes, suivant que la pâte est plus ou moins fraîche. On l'égoutte, on fait fondre un morceau de beurre frais dans une casserole, et on l'y verse par petites portions, en saupoudrant chaque couche de fromage de gruyère ou de parmesan râpé ; on ajoute du poivre et on mouille le tout de quelques cuillerées de bouillon. Dès qu'il commence à filer, on le dresse sur un plat pour le servir. Pour avoir le macaroni au gratin, on le saupoudre légèrement de fromage râpé et on fait prendre couleur au four. On l'obtient à la milanaise en l'arrosant de jus de viande, etc.

MACARONIQUE. On appelle latin macaronique un mélange de français et de latin qui consiste à affubler de formes latines les mots français. C'est un jeu d'esprit fort connu de tous les écoliers, qui se transmettent par exemple de génération en génération l'oraison funèbre en vers de Michel Morin.

Micheli Morini funestissimus trepassus.

Cette combinaison hybride de la langue vulgaire et de la langue savante était faite parfois involontairement par nos prédicateurs du moyen âge. Mais ce procédé de parodie spéciale est né en Italie, comme le mets épicé auquel il a emprunté son nom. Inventé vers la fin du xv^e siècle par Tifi degli Odassi de Padoue, autour d'un poème sur le macaroni, *Carmen macaronicum* (1488), et d'un ouvrage *De Patavies quibusdam arte magica delusus* (1490), il fut illustré au xvi^e par Folengo, dit Merlin *Coccaie* (V. ce nom). On cite aussi le livre d'Antoine de La Table contre Charles-Quint, lors de son incursion de 1536 en Provence. Les huguenots, les prêtres, les littérateurs furent naturellement l'objet de cette sorte de satire. Elle produisit des Macarons en vers et en prose : en Allemagne, la *Moschca* (1580), et la *Flohiade*, en Angleterre, les poèmes de J. Skelton, etc. Pour la France, en prose, on peut citer l'*Ante-Chopinus* d'Antoine Hotman ; chez Rabelais la harangue de maître Janotin de Bragnardo faite à Gargantua pour recouvrir ses cloches, etc. En vers, aux auteurs cités plus haut, on peut ajouter Remi Belleau (V. ce nom). Qui ne connaît le latin macaronique de Molière dans la cérémonie du *Malade imaginaire* ? La littérature macaronique a été l'objet de différents recueils et travaux que nous indiquons ci-dessous. A. W.

BIBL. : CUNINGHAM, *Delectus macaronicorum carminum* ; Edimbourg, 1801. — GENTHE, *Geschichte der macaronischen Poesie und Sammlung* ; Halle, 1829. — A. DELAPIERRE, *Macaronea ou Mélange de littérature macaronique des différents peuples de l'Europe* ; Londres, 1862. — TOSI, *Macarone de cuiqua poete italiani del secolo XV* ; Milan, 1864.

MACARSCA. Ville maritime d'Autriche, prov. de Dalmatie, au pied du mont Biokowo ; 1.800 hab. Bon port, mouvement 70.000 tonnes. Aqueuduc vénitien. Elle forme avec Spalato un diocèse dont le vicaire général y réside.

MACARTNEY (George, comte), diplomate anglais, né en Irlande le 14 mai 1737, mort le 31 mars 1806. Le 22 août 1764, il fut nommé envoyé extraordinaire à Saint-Petersbourg pour conclure un traité de commerce avec la Russie, tâche difficile dont il s'acquitta à son honneur. Membre

de la Chambre des communes d'Irlande, il devint secrétaire d'Etat dans ce pays le 4^{er} janv. 1769. En 1775, Macartney fut nommé capitaine général et gouverneur des îles Caraïbes ; il résidait à Grenade au moment de la prise de l'île par les Français (1779). En 1776, il avait été élevé à la pairie comme baron Macartney de Lissanoure. En 1780, il fut nommé gouverneur de Fort-Saint-Georges (Madras) ; il s'illustra en de nombreuses rencontres avec les troupes hollandaises, traita avec Tipposahib, mais, désapprouvé par le gouverneur, revint en Angleterre en janv. 1786. Membre du Conseil privé d'Irlande, il fut créé comte Macartney et vicomte Macartney de Dercock en 1792. Il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Pékin en 1792, puis en 1795 on le chargea d'une mission confidentielle auprès de Louis XVIII alors à Vérone ; quelques lettres sur ce sujet ont été publiées dans *Confidential Letters of the Rt. Hon. Wm. Wickham* (Londres, 1870). A son retour, Macartney fut créé baron. Le 30 déc. 1796, il fut nommé gouverneur du Cap de Bonne-Espérance.

Ses manuscrits les plus importants sont au British Museum ainsi que sa correspondance. Macartney est l'auteur de : *An Account of an Embassy to Russia* (1767) ; *A Political Account of Ireland* ; *Journal of the Embassy to China*, publiés par Barrow. R. S.

BIBL. : JOHN BARROW, *Some Account of the public life of earl Macartney* ; Londres, 1807, 2 vol.

MACAS. Ville de l'Equateur, prov. du Chimborazo, sur le rio Upano ; c'est l'ancienne *Sevilla del Oro*, aujourd'hui bien déchue.

MACASSAR (Huile de). Huile d'olive ou d'amande, teinte en rouge avec de la racine d'orcanette et mélangée avec des huiles parfumées, dont on se sert comme préservatif de la chute des cheveux, disent les prospectus.

MACASSER ou **MANGKASSER** (V. CÉLÈBES).

MACAU. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort, en Médoc, près de la rive gauche de la Garonne ; 1.885 hab. Stat. du chem. de fer de Bordeaux au Verdon. Vignobles importants. Port sur la Garonne.

MACAULAY (Thomas-Babington, baron), célèbre historien anglais, né à Rothley Temple (comté de Leicester) le 28 oct. 1800, mort à Kensington le 28 déc. 1859. Fils de Zachary Macaulay, négociant écossais, enrichi aux Antilles et renommé pour sa philanthropie, il naquit chez sa tante et reçut en souvenir du mari de celle-ci les prénoms de Thomas-Babington. Elève du collège de la Trinité à Cambridge (1818), il y remporta de brillants succès ; ses poèmes de *Pompei* (1819) et *Evening* (1820) lui valurent deux fois la médaille du chancelier, devint fellow de son collège et au terme de ses études juridiques s'inscrivit au barreau de Londres (1826). Dans cette période, il écrivait une série de ballades (*The Spanish Armada, Montcontour, Iry*, etc.), et ses premiers articles de critique. En 1825, il inaugure une collaboration de vingt ans à l'*Edinburgh Review*, par un article contre l'esclavage ; en 1826, il prononce son premier discours public à l'assemblée annuelle de la ligue antiesclavagiste, et confirme l'éclatante réputation d'orateur qu'il avait acquise dans les parloires de Cambridge. Les whigs le font élire député du bourg de Calne (1830) ; il débute par un discours sur l'émancipation des juifs (5 avr. 1830), joue un grand rôle dans les débats sur la réforme électorale. Il fut réélu par la ville de Leeds (1832), se distingue dans la discussion sur la Compagnie des Indes, devient secrétaire du bureau de contrôle (1833), puis membre du suprême conseil des Indes (1834). Il se rend à Calcutta et y prépare un nouveau code hindou, promulgué en 1838. Il fait accorder aux indigènes le droit d'appel aux cours de présidence. Mais son code trop théorique ne put être appliqué. Macaulay reentra en Europe et fut élu député d'Edimbourg (1839). Lord Melbourne le prit pour ministre de la guerre. Il parla dans toutes les affaires importantes débattues par le cabinet

(1839-44), et après sa chute fut le plus éloquent orateur de l'opposition contre le ministère Peel. Le retour des whigs au pouvoir lui valut l'office de payeur général (juil. 1846). Mais son intervention en faveur du séminaire catholique de Maynooth lui avait aliéné les puritains écossais et il échoua aux élections de 1847.

Macaulay se consacra alors entièrement à ses travaux historiques. Il avait en 1843 réuni ses *Critical and Historical Essays* (Londres, 3 vol.), parus dans la revue d'Edimbourg, et les fit suivre de *Biographical Essays* (1854). Les portraits de Bacon, Machiavel, lord Clive, Warren Hastings, des deux Walpole, de lord Chatham, ont été particulièrement remarquables. Les *Lays of ancient Rom* (1842), légendes romaines, sous forme de ballades, séduisaient par la vigueur du style, la mise en scène dramatique et le pittoresque des descriptions. Macaulay entreprend ensuite une œuvre de plus longue haleine qui l'occupa de 1841 à 1861, l'*History of England from the Accession of James II* (Londres, 1848-55, t. I et II; 1855, t. III et IV; 1861, t. V). Le succès en fut considérable; elle eut en six mois cinq éditions et fut traduite dans les principales langues de l'Europe. Cet ouvrage est celui qui a placé Macaulay au rang des grands historiens. Il est douteux que la postérité l'y maintienne. Il n'eut aucune qualité à un degré éminent, mais presque aucune ne lui fait défaut: connaissance exacte des événements, clarté de l'exposition, élégance de style, esprit politique et philosophique, maturité du jugement, saine appréciation des caractères. Macaulay offre un type de bon sens et de moyenne raison; c'est un utilitaire ardemment patriote (comme l'atteste sa diatribe passionnée contre Barère, l'ennemi des Anglais); il est toujours sensé, mais souvent superficiel. Son grand ouvrage est intéressant, mais n'approche ni par l'impartialité objective, ni par la vigueur psychologique ou la profondeur philosophique de celui de Thucydide. En 1848, il fut élu recteur de l'université de Glasgow; en 1849, professeur d'histoire à l'Académie royale; en 1852, Edimbourg le réélut à la Chambre des communes; il se démit de ce mandat en 1856, fut nommé en sept. 1857 à la Chambre des pairs, avec le titre de baron Macaulay de Rothley, mais n'y mit pas les pieds. Il fut enseveli à l'abbaye de Westminster (9 janv. 1860). Ses discours ont été réunis en 1854. On a publié une édition complète de ses œuvres en 1860 (Londres, 25 vol.). Sa sœur lady Trevelyan en donna une autre (1866); une troisième en 8 vol. parut en 1880.

A.-M. B.

BIBL.: ARNOLD, *Public Life of lord Macaulay*; Londres, 1863, 2^e éd. — OTTO TREVELYAN, *Life and letters of lord Macaulay*; Londres, 1876, 2 vol. — MORRISSON, *Macaulay*; Londres, 1882.

MACAULT (Antoine), littérateur français du xvi^e siècle. Ami de Clément Marot et comme lui valet de chambre de François 1^{er}, il a laissé des traductions du latin et du grec, remarquables pour l'époque. Citons: *les Trois Premiers Livres de Diodore Sicilien* (Paris, 1535, in-4); *le Grand Combat des rats et des grenouilles en ryme françoise* (1540, in-4); *les Apophtegmes d'Erasmus* (1545, in-16); *les Quatorze Philippiques de Cicéron* (1548, in-fol.).

MACAYE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Hasparren; 728 hab.

MACBETH, roi d'Ecosse (1040-57), tué à Lumphanan en 1057. Fils de Finlacc, chef écossais, il paraît avoir été vassal du prince norvégien Thorfinn, qui régnait sur le N. de l'Ecosse. Le roi Duncan, adversaire de Thorfinn, fut vaincu et tué, peut-être en trahison, près d'Elgin, par Macbeth, et celui-ci, qui avait des droits au trône du chef de sa femme Gruoch, fille de Bode, s'empara du trône d'Ecosse (1040). En 1050, il aurait fait un pèlerinage à Rome, afin, suppose-t-on, de demander l'absolution. En 1054, Malcolm, fils de Duncan, appuyé par le comte Siward de Northumberland, reprit l'offensive; Macbeth, battu à Dunsinane, perdit une partie du royaume. Trois ans après, il fut tué dans la bataille de Lumphanan (5 déc.

1056 ou bien avril ou 15 août 1057?) par Malcolm et Macduff. Cette histoire est à demi légendaire et a été de bonne heure déformée dans la tradition. On sait le parti que Shakespeare en a tiré dans sa tragédie de *Macbeth*.

MACBETH (Robert-William), peintre écossais, né à Glasgow en 1848. Fils d'un portraitiste, il fit ses études à Edimbourg et est demeuré bien Ecossais. Il a peint de belles scènes de la vie de campagne: *Phyllis sur le foin* (1872); *A Lincolnshire gang* (Enfants au travail dans les champs); *Inondation dans les marais* (1880), etc. C'est un aquarelliste et graveur distingué.

MACBRIDE (David), médecin irlandais, né à Ballymoni (Antrim) le 26 avr. 1726, mort à Dublin le 28 déc. 1778. Il fit des cours de médecine à Dublin, tout en se livrant avec ardeur à l'anatomie et à la chirurgie. Il s'occupa spécialement des fermentations et des putréfactions et du traitement du scorbut par les antiseptiques. Son ouvrage capital est: *Introduction to the theory and practice of physic* (Londres, 1772, in-4; Dublin, 1776, in-8; trad. en plusieurs langues).

Dr L. Hn.

MACCABÉES (Livres des). Ces livres, qui figurent dans la catégorie des écrits deutéro-canoniques ou pseudépigraphes de l'Ancien Testament, sont au nombre de quatre. — Le premier, le plus important au point de vue de l'histoire, rapporte les événements survenus en Judée depuis le règne d'Antiochus IV jusqu'à la mort de Simon (175 à 135 av. J.-C.). Après quelques indications préliminaires, l'auteur raconte, année par année, les incidents de l'insurrection à la fois religieuse et politique qui devait rendre aux Israélites leur indépendance. Le livre, composé selon le goût de l'époque, donne trop de place aux discours et n'expose point toujours les faits avec une clarté suffisante. Nous ne le possédons d'ailleurs que dans la traduction grecque, l'original hébreu s'étant perdu. Il date, selon toutes les probabilités, de la première moitié du 1^{er} siècle avant notre ère. — Le second livre, relatif au même objet, mais qui embrasse une période moins étendue, se donne comme le résumé d'une composition plus développée, qui avait pour auteur un certain Jason de Cyrène. La langue en est emphatique et passionnée; les considérations apologétiques et dogmatiques surchargent l'exposé des faits. Écrit en langue grecque, à bonne distance des événements qu'il relate, peut-être au temps d'Hérode, le second livre des Maccabées est très inférieur au premier. — Le troisième livre rapporte des faits merveilleux relatifs au roi Ptolémée IV Philopator et particulièrement la manière dont le ciel arracha les Juifs d'Alexandrie aux mains de ce tyran, devenu leur plus mortel ennemi. C'est une sorte de roman patriotique, assez habilement composé, exaltant les délivrances surnaturelles dont les fidèles serviteurs de Dieu sont honorés, dans l'esprit des livres de *Judith*, de *Daniel* et d'*Esther*. — Le quatrième livre est un traité philosophique, attribué jadis à l'historien Josèphe, et on il est question des jeunes martyrs improprement appelés les sept Maccabées, condamnés à mort par Antiochus Epiphane pour avoir refusé de manger des viandes consacrées aux idoles. Cet épisode émouvant figurait déjà dans le second livre.

M. VERNES.

BIBL.: Pour toutes les questions relatives aux livres des Maccabées, V. SCHÜRER, *Geschichte des Jüdischen Volkes*, 2^e éd.

MACCABÉES (Les sept martyrs). Le nom de Maccabées est très improprement appliqué à sept frères juifs dont le second livre des Maccabées (V. ci-dessus) rapporte le supplice, entouré des plus émouvantes circonstances. Le christianisme adopta ces martyrs en consacrant l'erreur qui les rattache à la famille royale des Asmonéens.

MACCABEO (Vitic.) (V. UCRIS BLANC).

MAC-CALMONT (Hugh) (V. CAIRNS [Comte]).

MACCARI (Cesare), peintre italien, né à Sienne le 9 mai 1840. Élève de Musini, il professe à l'Académie Saint-Luc (Rome). Parmi ses œuvres, citons: *Rebecca au puits recevant les cadavres d'Eleasar*; *Mona Lisa posant*

devant L. de Vinci (1865); Vittoria Colonna (1868); les fresques de l'église del Sudario (Rome); *Déposition du pape Silvestre III*; *L'Amour couronnant les Grâces* (fresque au palais du Quirinal), etc.

MACCARTHY (Justin), vicomte Mountcashel, homme politique anglais, mort à Barèges en 1694. Il servit en France jusqu'à la rupture de Charles II et de Louis XIV; il fut alors employé au service du roi d'Angleterre. Il fut nommé lieutenant général en Irlande, puis gouverneur de Cork et conseiller privé. Il accueillit Jacques II lorsqu'il revint en Irlande et fut fait maître général de l'artillerie; il réduisit le comté de Cork et, le 24 mai, fut créé vicomte Mountcashel et élevé à la pairie d'Irlande. Fait prisonnier à Enniskillen, il fut mis en liberté sur parole, s'échappa et fut acquitté par la cour martiale française. En 1690, il fut choisi pour commander les régiments irlandais demandés par Louis XIV en échange de ceux qu'il envoyait en Irlande avec Lauzun; il fut nommé lieutenant général en France et prit part à plusieurs combats en Savoie, en Catalogne et sur le Rhin.

MACCARTHY (Donough), comte de Clancarty, né à Blarney en 1668, mort le 19 sept. 1734, neveu du précédent. Sous l'influence de son oncle, il se convertit au catholicisme et embrassa la cause de Jacques II. Il fut élu, malgré son jeune âge, membre de la Chambre des lords d'Irlande en mai 1689. Il reçut Jacques II à son retour en Angleterre, fut nommé colonel et dirigea plusieurs opérations militaires. Il fut fait prisonnier à la capitulation de Cork en oct. 1690, s'échappa de la Tour le 27 oct. 1694 et rejoignit le roi à Saint-Germain; il commanda en France jusqu'à la paix de Ryswyck (1697). Etant retourné en Angleterre, il fut pris et emprisonné; mais les prières de sa femme et de sa mère et l'influence de lady Russell le firent bientôt mettre en liberté sous promesse de ne plus s'occuper de politique; il s'établit alors près d'Altona.

MAC-CARTHY (Justin, comte de), bibliophile français, né à Springhouse le 18 août 1744, mort à Toulouse en 1811. Catholique ardent, il quitta l'Angleterre pour s'établir en France. Il fut naturalisé Français et créé comte en 1776. Il est célèbre par la belle bibliothèque qu'il avait réunie et qui fut vendue et dispersée par ses héritiers en 1817. De Bure en a rédigé le catalogue: *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de M. le comte de Mac-Carthy* (Paris, 1815, 2 vol. in-8).

MAC-CARTHY (Nicolas de), prédicateur catholique, né à Dublin en 1769, mort à Annecy en 1825. Il était déjà âgé de quarante-cinq ans lorsqu'il fut ordonné prêtre (1814); il entra dans l'ordre des jésuites en 1818. Ses succès comme prédicateur le firent comparer à Bourdaloue et à Massillon. Ses sermons ont été imprimés après sa mort (3 vol. in-8).

MACCARTHY (Denis-Florence), poète irlandais, né en 1820, mort à Dublin le 7 avr. 1882. Il a étudié, puis réuni et imité les poèmes et les légendes de sa patrie. Ses principales œuvres sont, outre de nombreuses traductions: *The Book of Irish ballads* (Dublin, 1846); *The Poets and dramatists of Ireland* (1846); *Ballads poems and lyrics* (1850); *Underglimpses* (1857); *Bellfounder* (1857); *Shelleys early life* (1872). On a réédité ses *Poems* en 1882.

MAC-CARTHY (Justin), écrivain et homme politique irlandais, né à Cork le 22 nov. 1830. Il débuta dans le journalisme, fut reporter parlementaire du *Morning Star*, rédigea avec beaucoup de talent la chronique de politique étrangère du même journal jusqu'en 1868 et collabora aux principales revues littéraires d'Angleterre et d'Amérique. Élu représentant à la Chambre des communes, par Longford en 1879, réélu en 1880, 1885, 1886, par Londonderry en 1886, et de nouveau par Longford en 1892, il fut un des membres les plus éminents du parti nationaliste et remplaça Parnell à la tête du Home-Rule en 1890 (V. HOME-RULE ET IRLANDE). Très connu aux États-Unis où il a voyagé de 1868 à 1871, M. Mac-Carthy y est retourné à

diverses reprises et y a donné une série de conférences très appréciées. Citons de lui des romans: *The Waterdale neighbours* (1867); *My Enemy's daughter* (1869); *Lady Judith* (1874); *A Fair Saxon* (1873); *Linley Rochford* (1874); *Dear Lady Disdain* (1875); *Miss Misanthrope* (1877); *Mail of Athens* (1883); *Carniola* (1885); *The Dictator* (1893); *Red Diamonds* (1893), etc.; un volume de critique: *Con Amore* (1868), et des études historiques et politiques dont la plus importante est son *History of our own times* (1878-80, 4 vol. in-8) qui a été traduite en allemand par Katscher (1886) et en français par Goirand (1885, 5 vol. in-8). Mentionnons encore: *History of the four Georges* (1884, 2 vol.); *The Epoch of Reform* (1882); *Life of sir Robert Peel* (1891); *The Case for Home Rule* (1887), etc. Il a collaboré à trois nouvelles de M^{me} Campbell-Praed; *The Right Honourable* (1886); *The Rebel Rose* (1887), et *The Ladies' Gallery* (1888).

Son fils, *Justin-Huntly*, né en 1860, après avoir longtemps voyagé en Amérique et en Europe, fit aussi partie du Parlement ou il fut membre du groupe unioniste. Il s'est fait connaître comme un fin lettré par ses poésies, ses romans, entre autres: *Serapion* (1883); *Hafiz in London* (1886); *Harlequinade* (1889); *Doom* (1887); *Dolly* (1889); *Lily Lass* (1889); et ses pièces de théâtre: *The Candidate*, *Vanity*, *The Red Ray*, *The Wife of Socrates*, *The Will and the Way*, *Vanity of Vanities*, *Your Wife*, etc. Comme son père, il a donné d'importants travaux historiques: *Outline of Irish history* (1883), et surtout *The French Revolution* (1890 et suiv.).

MACCARTNEY (Lord) (V. MACARTNEY).

MACCHABÉE (Juda), troisième fils du prêtre *Mathathias* (V. ce nom). Il prit la tête du mouvement insurrectionnel après la mort de son père (166 av. J.-C.). Ses aptitudes militaires lui valurent sans doute cet honneur. Commandant quelques bandes juives insuffisamment organisées et mal équipées, il fit des prodiges de valeur, sachant utiliser les avantages d'un pays montagneux et privé de voies de communication pour arrêter, dans les défilés qui donnent accès à Jérusalem par l'O. et le S., les troupes commandées par les généraux syriens. Ses succès le mirent en état de restituer le culte national à Jérusalem (25 du mois de Kislev 164); mais, les moyens d'attaque lui manquant, il ne put parvenir à déloger les troupes syriennes qui tenaient garnison dans la citadelle proprement dite. Luttant ensuite, avec des chances diverses, contre les généraux qui travaillaient à réduire la révolte à la tête d'importantes armées, il finit par succomber dans un combat inégal (160 av. J.-C.). Le surnom de Macchabée, le *Marteau*, par lequel on signala la vaillance héroïque de Juda, a été, par un abus de langage, attribué à tous les membres de sa famille.

M. V.

MACCHABÉE (Jonathas), frère du précédent et son successeur à la tête de l'insurrection juive (160 à 143 av. J.-C.). Par des prodiges de diplomatie, Jonathas parvint à relever la situation presque désespérée de ses coreligionnaires. Mettant à profit les discussions intestines qui paralysaient l'action de la dynastie des Séleucides, soutenu par les Romains auxquels son frère Juda avait déjà fait des propositions d'alliance, il obtint assez rapidement la conclusion de la paix, puis se fit attribuer la dignité de prêtre suprême, ce qui fut sans doute une faute parce que la réunion des pouvoirs politiques et religieux dans les mêmes mains devait exposer ses successeurs aux violentes attaques du parti rigoriste, incapable de comprendre certaines nécessités de la vie publique. Jonathas, après avoir merveilleusement servi la cause de l'indépendance du judaïsme, succomba victime de la trahison de Tryphon, ministre et tuteur du jeune Antiochus VII.

MACCHABÉE (Simon), le plus jeune des fils de Mathathias. Il succéda à son frère Jonathas (143-135 av. J.-C.). S'alliant à Démétrius Nicator contre le meurtrier de son

frère, il reçut officiellement du roi de Syrie la tiare pontificale et la qualité de prince des Juifs, titres que le peuple juif lui confirma par acclamation. Il obtint enfin des autorités syriennes qu'elles retirassent la garnison, qui n'avait cessé d'occuper la citadelle de Jérusalem (142). On peut dire que c'est à cette date seulement que la Judée recouvra réellement et officiellement son indépendance, bien que le pontife-prince placé à sa tête restât nominalement vassal du roi de Syrie. Un autre progrès, non moins sensible, ce fut l'autorisation de frapper monnaie, que Simon reçut d'Antiochus Sidétès. Malheureusement, Simon devait succomber tragiquement sous les coups d'un membre de sa propre famille. M. VERNES.

BIBL. : GRETZ, *Histoire des Juifs* (éd. franç.); Paris, — E RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris. — SCHÜRRER, *Geschichte des jüdischen Volkes*; Leipzig, 2^e éd.

MACCHABÉES (Famille ou dynastie des). Nom donné par une extension un peu abusive à la famille royale des *Asmonéens* (V. ce nom), 160 à 37 av. J.-C. *Macchabée* était, à l'origine, le surnom de Juda dit *Macchabée*.

MACCHI (Mauro), publiciste et homme politique italien, né à Milan le 1^{er} juil. 1818, mort à Rome le 24 déc. 1880. Elevé au séminaire, il refusa d'entrer dans les ordres, se voua à l'instruction publique, et devint professeur de rhétorique (1842). Arrêté pour ses opinions républicaines, destitué de sa chaire, il se vit interdire même l'enseignement privé (1845). Il écrivit d'abord dans le *Politecnico* de Cattaneo, dont il fut le disciple et l'ami le plus cher. Il créa ensuite le *Spettatore industriale*. Traqué par la police autrichienne, il se réfugia en Piémont et collabora au *Messaggiere torinese* de Brofferio (1847). En 1848, il revint à Milan et prit part à la guerre de l'indépendance. Proscrit de nouveau (1849), il organisa à Turin une association ouvrière, fit des cours pour le peuple, créa le *Proletario*, et fonda ensuite à Gènes le journal révolutionnaire *l'Italia*. Expulsé du Piémont (1850), il passa dans le Tésin, où il rédigea avec Cattaneo l'*Archivio triennale delle cose d'Italia*. L'appui de Rattazzi lui permit de retourner à Gènes, puis à Turin. Principal collaborateur d'Ausonio Franchi à la *Ragione*, il écrivait en même temps dans plusieurs journaux et publiait de nombreuses brochures de circonstance. En 1859, il fut secrétaire du ministère de la guerre à Modène, sous Farini, et en 1860 il remplaça Bertani à Gènes comme mandataire de Garibaldi pendant l'expédition de Sicile. Député de Crémone (1861), et toujours réélu, il siégeait à l'extrême gauche. Sa tolérance et son aménité le faisaient bien voir de tous les partis. Il fut secrétaire de la Chambre (1865-70). Les questions ouvrières l'occupaient particulièrement. En 1878, il fut commissaire de l'Italie à l'Exposition universelle de Paris. Le 16 mars 1879, il entra au Sénat. La France eut toujours en Mauro Macchi l'ami le plus dévoué. Ses œuvres les plus importantes sont la *Storia del Consiglio dei X* (Turin, 1847-49, 2 vol. in-8) et la *Storia del Parlamento subalpino*, continuation de l'ouvrage de Brofferio. On peut citer aussi : *La Politica di V. Gioberti* (Turin, 1849); *Vita politica di Massimo d'Azeglio* (Turin, 1850); *Il Colpo di Stato e la Democrazia Europea* (Gènes, 1852); *le Contraddizioni di V. Gioberti* (Turin, 1852); *Studj politici* (Gènes, 1854); *Le Armì e le Idee* (Turin, 1855); *La Conciliazione dei partiti* (Gènes, 1857), etc. Son *Almanacco*, puis *Annuario storico d'Italia*, publié à Milan de 1868 à 1880, est une source précieuse d'informations. Félix HENNEGUY.

MACCHIETTI (Girolamo) (V. CROCISSAIO [Girolamo di Francesco del]).

MAC-CLELLAN (George-Brinton), général américain, né à Philadelphie le 3 déc. 1826, mort à Grange (New-Jersey) le 29 oct. 1883. Ancien élève de l'école militaire de West-point, il y entra comme professeur (1848) après la campagne du Mexique, qui lui avait valu le grade de capitaine. Chargé d'un voyage d'exploration sur la rivière Rouge (1852), puis ingénieur en chef au Texas, il prit ensuite

une part importante aux études préparatoires du chemin de fer du Pacifique (1854), publia, à la suite d'une mission militaire, un important ouvrage sur les *Armées de l'Europe* (1857) et devint peu après vice-président du chemin de fer de l'Illinois. Mis par le président Lincoln, dès le début de la guerre de sécession, à la tête des troupes de l'Ohio, il devint bientôt major général de l'armée fédérale (14 mai 1861), chassa les confédérés de la Virginie occidentale, reçut, après la bataille de Bull's-Run, le commandement en chef de l'armée du Potomac (juillet), succéda quelques mois plus tard à Scott comme général en chef de l'armée des Etats-Unis (31 oct.), qu'il passa l'hiver à réorganiser, et marcha contre la capitale des séparatistes, en mars 1862. Son autorité fut limitée à l'armée du Potomac. A la suite de savantes et pénibles opérations, il força les confédérés à évacuer York-Town (3 mai) et Williamsburg (5 mai), mais il échoua devant son principal objectif, Richmond (juin), fut battu par See et dut se retirer derrière le Rappahanock; quoique renforcé par Pope, il fut battu sur l'Aquiacreek (23-30 août) et forcé d'évacuer la Virginie. Il est vrai qu'il prit bientôt sa revanche, et par la victoire d'Antietam (16-17 sept.) rejeta l'ennemi au delà du Potomac. Mais il ne sut pas profiter de sa victoire. Devenu suspect au gouvernement fédéral, à la suite d'un ordre du jour où il blâmait l'émancipation des esclaves, Mac-Clellan fut dépossédé de son commandement (17 nov.). En 1863, on le préposa un moment à une armée dans l'Ouest où il prit Arkansas-post. Deux ans plus tard (sept. 1864), les démocrates, partisans d'une transaction avec les sudistes, l'opposèrent à Lincoln comme candidat à la présidence de l'Union. Il échoua. Rentré dans la vie civile, il dirigea, comme ingénieur, à partir de 1868, d'importants travaux de fortification, de chemins de fer, etc., fut jusqu'en 1872 surintendant des docks et jetées de New York, publia de remarquables études militaires dans le *Harpers' Magazine*, fut gouverneur de New-Jersey de 1878 à 1881 et mourut à peu près oublié en 1885. On trouvera sur le rôle militaire de Mac-Clellan des détails dans l'art. ETATS-UNIS, t. XVI, pp. 618-49.

MACCLESFIELD. Ville d'Angleterre, à l'E. du comté de Chester, sur le Bollin; 40,000 hab. Eglise du XII^e siècle. (1278). Filatures et tissages de soie, coton, laine, alpaga. Un canal réunissant ceux du Grand-Tronc et de Peak-forest dessert la ville.

MACCLESFIELD (Comtes de) (V. GERARD et PARKER).

MACCLESFIELD (George PARKER, 2^e comte de), astronome anglais, né en 1697, mort au château de Shirburn (Oxfordshire) le 17 mars 1764. Très lié avec Bradley, il s'adonna de bonne heure à l'astronomie et fut élu en 1722 membre de la Société royale de Londres, dont il devint observateur en 1752. Il s'était fait construire à Shirburn un observatoire richement installé, avec laboratoire de chimie. On lui doit le bill qui a introduit en Angleterre en 1752 la réforme du calendrier : la correspondance de lord Chesterfield ne laisse aucun doute à cet égard. Ses récits se bornent à quelques mémoires et notes d'astronomie publiés dans les *Philosophical Transactions*. L. S.

MAC-CLINTOCK (Sir Francis-Leopold), amiral anglais, né à Dundalk en 1819. Entré dans la marine en 1831, il prit part à l'expédition de Ross à la recherche de Franklin (1848), puis à celle d'Austin (1850). Bloqué par les glaces à l'île Griffith, il entreprit une marche de quatre-vingts jours qui lui permit d'atteindre le point le plus septentrional où l'on soit parvenu dans les régions arctiques. En 1851, il fut envoyé à la recherche de Mac-Clure, et explora toute la partie N. de l'île Melville jusque-là inconnue. Enfin, en 1857, il acceptait de lady Franklin le commandement de la mission organisée à ses frais. C'est lui qui rapporta la nouvelle de la mort de Franklin et les reliques de l'expédition (1859). Il reçut force distinctions flatteuses, fut promu contre-amiral en 1871 et aide de camp de la reine. Après avoir exercé quelques commandements importants, il devint vice-amiral en 1877 et amiral

en 1883. On a de lui : *The Voyage of the Fox in the Arctic Seas* (1860, 3^e éd.).

MAC-CLURE (Golfe). Golfe de la côte N.-O. de la Nouvelle-Guinée; il s'enfonce de l'O. à l'E., a 110 kil. d'ouverture et 220 kil. de long; un isthme de 25 kil. de large, avec des hauteurs de 1,000 m., le sépare de la baie Geelvin. Les indigènes l'appellent *Telok-Besou*.

MAC CLURE (Robert John Le Mesurier), navigateur irlandais, né à Wexford le 28 janv. 1807, mort à Portsmouth le 17 oct. 1873. Il navigua depuis 1826, prit part aux expéditions arctiques de Back (1836-38) et James Ross (1848-49); en janv. 1850, on lui confia l'*Investigator*, et il fut envoyé à la recherche de Franklin, avec Collinson, dont il fut bientôt séparé. Il s'avancait par la mer de Bering. Il revit la terre de Banks et fut pris dans les glaces par 72° 50' lat. N. dans un détroit auquel il donna le nom du Prince de Galles. Il l'explora en traîneau et parvint ainsi le 26 oct. 1850 au détroit de Melville, découvrant le fameux passage du Nord-Ouest, si longtemps recherché (V. GÉOGRAPHIE, § *HISTOIRE, AMÉRIQUE DU NORD, et POLAIRES [Terres]*). En juil. 1851, il fut libéré par la fonte des glaces, mais ne put passer vers le N. et dut revenir au S. vers la terre de Banks et la baie Meruj. Dans l'été de 1852, la banquise ne se rompit pas, et l'équipage était épuisé quand il fut rejoint par le capitaine Kellet envoyé à sa recherche. En août 1854, ils rentrèrent à Cork. Mac Clure fut l'objet des plus hautes distinctions : don national de 10,000 livres sterling, chevalerie, médailles d'or des Sociétés de géographie de Londres et de Paris. En 1856-61, il commanda l'escadre des mers de Chine, puis il prit sa retraite.

BIBL. : OSBORN, *Discovery of the North-West passage*; Londres, 1859, 3^e éd..

MAC-CORMICK (Cyrus-Hall), mécanicien américain, né à Walnut-Grove (Virginia) le 15 févr. 1809, mort à Chicago le 13 mai 1884. Fils d'un fermier, il construisit lui-même, en 1831, la première moissonneuse mécanique. Son invention, qu'il ne cessa par la suite de perfectionner, eut dans le monde entier un très grand retentissement et remporta en France le grand prix aux deux expositions universelles de 1855 et de 1878. En 1879, il fut élu à l'unanimité correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

BIBL. : *Memoire of Mac-Cormick*; Boston, 1884.

MAC-CULLOCH (John), géologue et médecin anglais, né à Guernesey le 6 oct. 1773, mort à Poltair, près de Penzance (Cornouailles) le 20 août 1835. Reçu docteur en médecine à Edimbourg en 1793, il servit d'abord dans l'artillerie comme aide-chirurgien, fut attaché en 1803 comme chimiste au comité supérieur de cette arme et de 1807 à 1814 exerça la médecine à Blackheath, près de Londres. Chargé ensuite par le gouvernement d'explorations géologiques et minéralogiques en Ecosse, il consacra à cette mission près de dix années et publia le résultat de ses observations dans l'un des plus remarquables ouvrages sur la matière : *A Description of the Western Isles of Scotland* (Edimbourg, 1819, 2 vol. et atlas), complété par une série de lettres à Walter Scott publiées sous le titre : *Highlands and Western Isles of Scotland* (Londres, 1824, 4 vol.). De 1826 à 1832, il reprit ses excursions et dressa sa belle *Geological Map of Scotland*, parue seulement en 1836. Il avait été nommé en 1814 professeur de géologie et de minéralogie à l'académie militaire de Woolwich, et il occupait en dernier lieu la même chaire à l'école militaire de la Compagnie des Indes, à Addiscombe. Il faisait partie depuis 1820 de la Société royale de Londres. Outre les ouvrages déjà cités, il a donné à part : *A Geological Classification of rocks* (Londres, 1821); *Essay on the remittent and intermittent diseases* (Londres, 1828, 2 vol.); *A System of geology* (Londres 1831, 2 vol.), etc. Il a fourni enfin une centaine de mémoires originaux de géologie, de minéralogie et de chimie aux *Transactions* de la Soc. géol. de Londres, au *Quarterly*

Journal of science, à l'*Edinburgh Journal of science* et à l'*Edinburgh philosophical Journal*. L. S.

BIBL. : *Gentleman's Magazine*, 1835, II.

MAC-CULLOCH (John Ramsay), économiste écossais, né dans l'île Whithorn le 1^{er} mars 1789, mort à Londres le 11 nov. 1864. Il étudia à Edimbourg, professa à l'université de Londres, entra dans l'administration et devint contrôleur au *Stationery Office*. Il est l'auteur de deux ouvrages souvent consultés : *Dictionary of commerce and commercial navigation* (Londres, 1830; nouv. éd., 1882) et *Principles of political economy* (1849; nouv. éd., 1885). Parmi ses autres œuvres, citons : *Dictionary geographical, historical and statistical* (1842; rééd. par Martin, 1866, 4 vol.); *Descriptive and statistical account of British Empire* (2^e éd., 1854, 2 vol.); *Treatises and Essays* (1853); *On metallic and paper money and banks* (1858); etc.

MAC-CULLOCH (Horatio), peintre écossais, né à Glasgow en 1805, mort en 1867. Élève d'une célébrité locale, le paysagiste John Knox, il s'adonna au même genre et exposa depuis 1834 à l'Académie d'Edimbourg, dont il devint membre en 1838. Une seule fois, il envoya deux toiles à l'Académie royale de Londres. Trop peu connu en Angleterre, il a reproduit avec vérité, simplicité et fraîcheur, des sites de son pays, excellant en particulier au rendu de l'eau, des effets de brume et des jeux de lumière.

MACDONALD (John), savant et officier anglais, né à Flodigarry (île de Skye) le 30 oct. 1759, mort à Exeter le 16 août 1831. Fils de la célèbre Flora Macdonald (V. CHARLES-ÉDOUARD, t. X, p. 694), il entra, en 1780, comme officier, au service de la Compagnie des Indes, résida longtemps à Sumatra et rentra, en 1796, en Angleterre. Il fut, de 1800 à 1801, lieutenant-colonel du régiment Clan-Alpine. Il vécut ensuite dans la retraite. Au cours de ses nombreux voyages, il avait recueilli d'importantes observations sur les variations de l'aiguille aimantée et sur la détermination des pôles magnétiques. Il en fit l'objet d'intéressantes communications à la Société royale de Londres, qui l'élut membre en 1800. Outre de savants mémoires et articles parus principalement dans les *Philosophical Transactions* et dans le *Gentleman's Magazine*, il a publié : *Treatise on telegraphic Communication* (Londres, 1808-17, in-8); *Treatise on the Violoncello* (Londres, 1814, in-fol.); *Telegraphic Dictionary* (Londres, 1816). Il a aussi donné les traductions annotées des règlements de manœuvre de l'infanterie française. L. S.

BIBL. : *Gentleman's Magazine*, 1832, I, 85-87. — *Memoirs of J. Macdonald*; Londres, 1832. — F.-F. WYLDE, *Autobiography of Flora Macdonald*; Londres, 1870.

MACDONALD (Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre), duc de TARENTE, maréchal de France, né à Sedan (Ardennes) le 17 nov. 1765, mort à Coureelles (Seine-et-Oise) le 25 sept. 1840. Sous-lieutenant dans la légion irlandaise dès 1784, il fit preuve, dès le début des grandes guerres de la Révolution, de rares talents militaires, servit avec éclat à l'armée du Nord, sous Beurnonville, Dumouriez, Pichegru, força le passage du Wahal en 1795, et, devenu général de division (1796), fut envoyé sur le Rhin, puis en Italie (1797), où, comme gouverneur de Rome (1798), il eut à repousser l'attaque des Napolitains. Vainqueur à Otricoli, il marcha sur Naples avec Championnet, à qui il succéda comme général en chef au mois de mars 1799, et, ramené dans le N. de l'Italie par les malheurs de Schérer, subit la glorieuse défaite de la Trébie (août 1799), qui ne l'empêcha pas de faire sa jonction avec Moreau, près de Gènes. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, auquel il prit une certaine part, il commanda quelque temps l'aile droite de l'armée du Rhin (1800), puis, détaché entre cette armée et celle d'Italie, fit, en plein hiver, à travers les montagnes des Grisons et au milieu de difficultés inouïes, une campagne mémorable, qui ne contribua pas peu à la paix de Lunéville (1800-1). Son dévouement au général Moreau (1804) lui valut une longue disgrâce, d'où il ne sortit qu'en 1809. Attaché, à cette dernière époque,

à l'armée d'Italie, il fut le Mentor, plutôt que le subordonné, du prince Eugène, força l'Isongo, prit une part décisive à la victoire de Raab, enfonça le centre de l'armée autrichienne à Wagram et fut, le soir même de cette dernière bataille, nommé maréchal et duc de Tarente (6 juil. 1809).

Après avoir commandé quelque temps en Styrie (1809-10), puis en Catalogne (1810-11), où il reprit Figuières, il fut mis à la tête du 10^e corps de la grande armée et prit part à la campagne de Russie, pendant laquelle il eut à défendre la ligne de la Duna. Après la retraite de Napoléon, la défection du corps auxiliaire prussien l'obligea de se replier sur Königsberg (1812-13). Chef du 14^e corps pendant la campagne de 1813, il contribua aux victoires de Lutzen et de Bautzen (mai), mais perdit le 26 août la bataille de la Katzbach. Après le désastre de Leipzig (18 oct.), il dirigea l'arrière-garde. Il se distingua encore pendant la campagne de France (1814), notamment au combat de Nangis (17 févr.) Resté fidèle à Napoléon dans le malheur, il s'efforça de faire accepter au tsar Alexandre son abdication conditionnelle (4-5 avr.), et peut-être y eût-il réussi sans la trahison de Marmont. Il ne se rallia aux Bourbons que lorsque l'empereur se fut abandonné lui-même. Appelé à la Chambre des pairs par Louis XVIII (4 juin), il s'efforça de faire adopter les principes d'une politique modérée. Il refusa de servir Napoléon pendant les Cent-Jours. Aussi fut-il, après la seconde Restauration, nommé major-général de la garde royale et appelé à la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Il conserva ce dernier emploi jusqu'en 1831, époque à laquelle il prit sa retraite. — Ses *Souvenirs*, qui ne présentent qu'un médiocre intérêt, ont été publiés en 1892 (Paris, in-8). A. D.

MACDONALD (Sir John Alexander), homme d'Etat canadien, né en 1815, élevé à Kingston où il fut avocat et qui l'éfut député au Parlement canadien (1844). Il s'attacha au parti conservateur, fit partie des ministères de cette nuance, comme receveur général (1847-50), attorney général, puis président du conseil (1854-62), ministre de la milice (1862), attorney général (1864-68), ministre de la justice (1868), et enfin premier ministre du Dominion de 1869 à 1873. Il le redevint en 1878.

MACDONALD (George), littérateur anglais, né à Iluntly en 1824. Pasteur protestant, il s'est consacré tout entier à la littérature. Son début : *Within and without* (1855), un drame, fut très remarqué. Depuis, il a donné *Poems* (1857); *Phantastes* (1858); *The Hidden Life* (1864); *The Disciple* (1867), poésies; *David Elginbrod* (1862); *The Portent* (1864); *Adela Cathcart* (1864); *Alec Forbes of Howglen* (1865); *Annals of a quiet Neighbourhood* (1866); *Robert Falconer* (1868); *Wilfrid Cumberland* (1872); *Marquis of Lossie* (1877); *Mary Marston* (1881); *Castle Warlock* (1882); *The Princess and Curdie* (1882); *There and Back* (1891); *Vicar's Daughter* (1893), romans. Ses poésies ont été réunies en 1893 et forment deux volumes.

MACDOUGALL (Sir Thomas) (V. BRISBANE).

MAC-DOWELL (Patrick), sculpteur irlandais, né à Belfast en 1799, mort à Londres en 1870. Apprenti carrossier à Londres, devenu orphelin et recueilli chez le sculpteur Chenu, il gagna quelques bribes d'enseignement et commença par exécuter des copies. En 1822, il exposa un buste posthume, en 1826 six bustes et un monument funéraire, puis un *Bacchus*. En 1830, seulement, il fut admis comme élève à l'Académie royale et aborda la grande figure nue. Associé de l'Académie en 1841, il fut élu membre en 1846 à l'occasion de son monument à l'*Amiral lord Exmouth* (hôpital de Greenwich). Son style est élevé et délicat, d'une grande simplicité et d'une sincérité parfaite avec de la grâce, de la pureté et une exécution consciencieuse. On cite de lui : *Eve, Cupidon, Premier Chagrin, Virginie et sa fille, Jeune Fille au bain, la Lecture, Prière, l'Amour triomphant, Eros et Psyché* (bas-relief), les statues en marbre de *Pitt* et de *Chatham* au palais du Parlement, celle en bronze de lord *Fitz-Gibbon*

à Limerick, la figure de l'*Europe* (monument du prince Albert).

MACDUFF (Marquis de) (V. FIFE [Alexander-William-George DUFF, duc de]).

MACÉ (Jean), littérateur et homme politique français, né à Paris le 22 août 1815, mort à Monthiers (Aisne) le 13 déc. 1894. D'une très humble origine, il était, en 1836, maître répétiteur au collège Stanislas; il occupa ensuite des fonctions analogues à Henri-IV, et après trois ans de service militaire, il fut, de 1845 à 1847, secrétaire de Théodore Burette. Il venait de débiter dans le journalisme en collaborant à la *République*, lorsque le coup d'Etat du 2 décembre l'obligea de se réfugier en Alsace où il donna des leçons dans un pensionnat de jeunes filles (Bebenheim, près de Strasbourg). Vulgarisateur habile, il se passionna pour les questions d'enseignement. En 1863, il créait la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin; en 1866, il fondait la *Ligue de l'Enseignement*, dont il fut l'âme pendant un quart de siècle (V. LIGUE). Le 8 déc. 1883, Jean Macé était élu sénateur inamovible en remplacement du comte de Lasteyrie. Il siégea à gauche et s'occupa activement de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. Peu d'ouvrages ont eu autant de succès et un si légitime succès que l'*Histoire d'une bouchée de pain* (Paris, 1861, in-12) de Jean Macé. Il y met, avec une lucidité parfaite et une bonhomie charmante, les questions de physiologie les plus compliquées à la portée des enfants. Il a donné dans le même genre : *Contes du Petit Château* (1862, in-8); *Théâtre du Petit Château* (1862, in-8); *l'Arithmétique du grand-papa* (1863, in-12); *les Serviteurs de l'Estomac* (1866, in-12); *le Premier Livre des petits enfants* (1869, in-8); *le Génie et la petite ville* (1868, in-32); *l'Anniversaire de Waterloo* (1868, in-32); *les Idées de Jean-François* (1872-73, 8 vol. in-32); *la Grammaire de M^{lle} Lili* (1878, in-4); *la France avant les Francs* (1881, gr. in-16); *Saint-Evremond* (1894, in-18); *Philosophie de poche* (1893, in-32). Mentionnons aussi des brochures politiques comme : *Lettre d'un garde national à son voisin* (1848, in-12); *Histoire des 45 centimes* (1851, in-12); *Morale en action* (1865, in-12); *les Vertus du républicain* (1848, in-32); *la Séparation de l'Eglise et de l'Ecole* (1870); *la Demi-Instruction* (1872). Il avait fondé en 1864, avec Hetzel, le *Magasin d'éducation et de récréation* et il collabora activement à la *Petite République française*.

BIBL. : Emile LEFÈVRE, *Jean Macé intime*, dans *l'Eclair* de l'Est du 20 déc. 1894.

MACÉ (Gustave), publiciste français, né à Paris en 1835. Entré en 1853 dans les bureaux de la préfecture de police, il devint en 1867 commissaire de police, en 1873 commissaire aux délégations judiciaires et exerça les importantes fonctions de chef de la sûreté de 1879 à 1884. Il a écrit sur le fonctionnement de la police et sur les criminels une série d'études fort intéressantes, qui ont eu un vif succès : *le Service de la sûreté* (Paris, 1884, in-12); *Mon Premier Crime* (1885, in-12); *Un Joli Monde* (1887, in-12); *Gibier de Saint-Lazare* (1888, in-12); *Mes Lundis en prison* (1889, in-12); *Mon Musée criminel* (1890, in-12), et, sous le titre général de *Crimes passionnels*, les romans suivants : *Lazarette* (1891, in-12); *Un Cent-Garde* (1893, in-12), etc.

MACÉ DE LÉPINAY (Antoine Pierre-Laurent), littérateur français, né à Plouer (Côtes-du-Nord) le 31 mai 1812, mort à Grenoble le 14 janv. 1891. Élève de l'Ecole normale (promotion de 1834), il occupa, de 1849 à 1882, la chaire d'histoire de la faculté de Grenoble. Outre ses thèses : *De Agobardi, archiepiscopi Lugdunensis, vita et operibus* (Paris, 1866, in-8), et *Des Lois agraires chez les Romains* (1866, in-8), il a laissé : *Cours d'histoire des temps modernes* (1839-43, 3 vol. in-8); *les Chemins de fer du Dauphiné* (1860, 4 vol. in-16); *Grenoble* (1861, in-12); *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie avant et pendant la domina-*

tion romaine (1863, in-8); *Un Procès d'histoire littéraire, les Poésies de Clotilde de Surville* (1871, in-8), etc.

MACÉDO (Francisco de), dit le *P. François de Saint-Augustin*, né à Coïmbre en 1596, mort à Padoue en 1681. Il quitta l'ordre des jésuites à l'âge de trente ans, pour entrer dans celui des frères mineurs. Lorsque les Portugais se revoltèrent contre les Espagnols, il se rendit en France pour soutenir leur cause, et il composa dans ce but plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Propugnaculum Lusitano-Gallicum contra calumnias Hispano-Belgicas* (Paris, 1647, in-fol.), exposant les droits du duc de Bragançe à la couronne de Portugal. Macédo fut d'ailleurs un écrivain prodigieusement fécond dans tous les genres : 53 panégyriques, 60 discours latins, 32 oraisons funèbres, 48 poèmes épiques, 132 élégies, 2,600 poèmes héroïques, 3,000 épigrammes, 700 lettres; en outre, de longs écrits philosophiques et théologiques, parmi lesquels : *Scrinium sancti Augustini de prædestinatione gratiæ et libero arbitrio* (Paris, 1648, in-4); *Comentationes duæ polemiciæ pro sancto Augustino* (Vérone, 1674, in-4); *Mens divinitus inspirata pontifici Innocentio X super quinque propositiones Jansenii* (Londres, 1654, in-4); *Myrothecium morale documentorum tredecim seu totidem lectiones super textum Aristotelis lib. VIII Ethicorum* (Padoue, 1675, in-4); *Collationes doctrinæ s. Thomæ et Scoti* (Padoue, 1673, in-fol.); *Scholæ theologiæ positivæ ad refutationem hæreticorum* (Rome, 1664, in-fol.); *De Clavibus Petri* (Rome, 1660, in-fol.); *Schema congregationis S. Officii Romani* (Padoue, 1676, in-4), histoire de l'Inquisition. Macédo s'efforce d'adapter la doctrine de saint Augustin à la théologie officielle, et de concilier saint Thomas avec Duns Scot. Après avoir combattu le molinisme, il combattit le jansénisme lorsque le pape l'eut condamné. E.-H. VOLLET.

MACÉDO (Antonio de), né à Coïmbre en 1612, mort à Lisbonne le 15 juil. 1693, frère du précédent. Entré dès 1626 dans l'ordre des jésuites, il fut employé par eux à l'enseignement de la morale et des humanités, à la prédication et à une de leurs missions en Afrique. Puis Jean IV, roi de Portugal, le choisit avec le P. Juan d'Andrada, pour accompagner Joseph Pinto Pereira, son ambassadeur auprès de Christine, reine de Suède. Macédo prit le titre de secrétaire de légation et se revêtit d'habits séculiers. Il réussit tellement auprès de Christine que ce fut à lui qu'elle fit confiance du désir qu'elle avait de changer de religion. Elle le chargea d'aller demander au général de son ordre deux jésuites, italiens et savants, pour parfaire sa conversion. On lui envoya Paul Casati et François Molinio, qui se rendirent en Suède déguisés en marchands. Macédo resta à Rome et y fut pénitencier apostolique de l'église du Vatican depuis 1651 jusqu'en 1671. Enfin il rentra en Portugal, où il remplit divers emplois. — Œuvres principales : *Lusitania infulata et purpurata, seu pontificibus et cardinalibus illustrata* (Paris, 1663 et 1673, in-4); *De Vita et moribus Joannis de Almeyda, societatis Jesu presbyteri in Brasilia* (Padoue, 1669; Rome, 1671, in-12); *Elogia nonnulla et descriptio coronationis Serenissimæ Christianæ, reginæ Succæ, ligata et soluta oratione* (Stockholm, 1650). E.-H. VOLLET.

MACEDO (le P. José-Agostinho de), poète et littérateur portugais, célèbre en son temps, né à Beja le 11 sept. 1761, mort à Pedruços le 2 oct. 1831. Admis dans l'ordre des Augustins, il en fut chassé, comme un indiscipliné, au bout de douze ans (1792). Devenu prêtre séculier, il se voua à la prédication, fut nommé chapelain de la cour en 1802, élu député en 1822 et investi par l'usurpateur D. Miguel de la charge d'historiographe du royaume en 1830. Erudit superficiel, esprit rétrograde en tout, tempérament atrabilaire, mais toujours hardi et combatif, il exerça une influence prodigieuse sur son temps. Depuis la mort de Barbosa du Bocage (1805), il fut l'arbitre suprême dans le domaine

des lettres en Portugal. Cette dictature incompréhensible tenait surtout à la médiocrité générale de ses contemporains. Personne ne l'estimait, mais tout le monde le craignait, car nul n'échappait à ses critiques, à ses invectives virulentes, pas même les morts. Il eut l'audace de se poser comme égal de Cervantès et comme supérieur à Camoëns. Après avoir cherché à abaisser la gloire de ce dernier, il essaya de se hisser à sa place avec le poème épique *Gama* (Lisbonne, 1811), qu'il refit ensuite sous le titre de *O Oriente* (1814). Il écrivit aussi des poèmes didactiques, à l'imitation de Delille; mais, s'il se montre souvent versificateur habile, il fit toujours preuve qu'il n'avait rien d'un poète. Son poème héroï-comique, *Os Burros* (les Anes), écrit dans l'effervescence des passions politiques (1812), n'est qu'un monstrueux pamphlet. L'œuvre qui lui fait le plus d'honneur est le poème philosophique *A Meditação* (1813), souvent réimprimé. Critique paradoxal et toujours venimeux, c'est sur ce terrain qu'il fut dans son véritable élément. On doit citer à cet égard *Motim literario* (1811, 4 vol.); *As Pateadas* (1812), et son périodique *O Desaprovedor* (1818-19). Il aborda aussi le théâtre et fut sous ce rapport un précurseur de l'école romantique, notamment dans la comédie *A Impostura castigada* (1812) et dans la tragédie *Branca de Rossi* (1819). Parmi ses nombreux écrits, il y a quelques bonnes traductions. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : A. ROMERO ORTIZ, *la Literatura portuguesa en el siglo XIX*; Madrid, 1869. — Th. BRAGA, *Historia da literatura*.

MACEDO (Joaquim-Manoel de), célèbre poète et romancier brésilien, né à S. João de Itaborahy (bourg de la province de Rio de Janeiro) le 24 juin 1820, mort à Rio de Janeiro en 1882. Docteur en médecine, il occupa ensuite la chaire d'histoire nationale et de géographie au collège Pedro II, fut élu en 1854 député à l'assemblée provinciale et devint l'un des membres les plus actifs de l'Institut historico-géographique. Dans la littérature, il se fit d'abord connaître par de charmantes poésies érotiques. Son poème *A Nabalosa* (1857), dramatique et descriptif, produisit une vive sensation, surtout par l'intensité de l'élément lyrique et le charme d'une versification mélodieuse. Il écrivit plusieurs drames remarquables, notamment *Cobé* (1855), qui eut grand succès sur la scène (depuis 1859), de même que son opéra *Fantasma branco* (1856), et sa comédie *Luxo e Vaidade* (1859). Mais il fut surtout un romancier de grand talent, comme en témoignent : *O Forasteiro* (1855), composé déjà en 1839; *A Moreninha* (1844); *O Moço louro* (1845); *Os Dous Amores* (1848); *Vicentina* (1853), et beaucoup d'autres. G. P.-I.

MACÉDOINE (Art cul.). Mets composé de différents légumes, tels que carottes et navets découpés en bâtonnets, petits pois, haricots verts, pointes d'asperges, fonds d'artichauts, etc., que l'on fait blanchir pendant cinq minutes dans l'eau bouillante avec un peu de sel. Après les avoir laissés égoutter, on les fait sauter dans une casserole avec un morceau de beurre et un peu de sucre en poudre, puis on les lie avec quelques cuillerées de béchamel (V. ce mot), et on les dresse sur un plat. On peut aussi les consommer en les assaisonnant comme une salade ordinaire.

MACÉDOINE. Géographie contemporaine. — On comprend actuellement sous le nom de Macédoine la partie centrale de la Turquie d'Europe limitée au N. par le Schar-Dagh et le Kara-Dagh, à l'E. par la Mesta, au S. par la mer Egée et à l'O. par une ligne indéécise qui, passant au delà des lacs de Prespa et d'Œchrida, la sépare de l'Albanie. Cette région, qui ne correspond à aucune division politique, comprend le vilayet de Salonique, la plus grande partie de celui de Monastir et le sandjak d'Uskub, dépendant du vilayet de Kossovo. Le cours du Vardar, que longe le chemin de fer de Nih à Uskub et Salonique, partage la Macédoine en deux parties presque égales.

Ce qui donne à cette région une importance particulière, c'est le fait qu'elle présente la synthèse ethnographique de la péninsule orientale. La masse de la population, à l'inté-

rieur du pays, est incontestablement slave, mais les côtes et la portion méridionale, voisine de la Thessalie, sont habitées par des Grecs qui, en outre, se trouvent en assez grand nombre dans la plupart des villes importantes de l'intérieur (beaucoup sont, il est vrai, des gens de diverses races, hellénisés); les Turcs constituent des îlots épars dans tout le pays; les Albanais s'avancent dans la région occidentale jusqu'à Monastir et Uskub; enfin, la race roumaine est représentée par les *Macédo-Roumains*, vulgairement appelés *Tsintsaces* (ou par les Grecs *Koutso-Vlachoi*), répandus dans toute la portion S.-O., particulièrement à Monastir et aux environs et dans les régions du Pinde et de l'Olympe. En dehors de ces races principales, on rencontre encore en Macédoine, comme dans le reste de la Turquie d'Europe, des Tsiganes et des Israélites. Ces derniers (pour la plupart d'origine espagnole) constituent la majorité des habitants de Salonique.

Grâce à la domination religieuse et intellectuelle exercée par les Grecs dans l'empire ottoman, la Macédoine a longtemps été considérée comme acquise à l'hellénisme, mais le réveil de la nationalité bulgare s'y produisit en même temps et d'une façon aussi vive que dans la Bulgarie proprement dite. Le firman de 1870, constitutif de l'exarchat bulgare, érigeait un évêché bulgare à *Vètés* (*Keuprulu*) et promettait la même faveur aux autres diocèses macédoniens ayant les deux tiers de leur population bulgare. Le traité de *San-Stéfano* avait compris presque toute la Macédoine dans les limites de la principauté de Bulgarie, mais le traité de Berlin la replaça sous l'autorité immédiate du sultan, en stipulant seulement, dans son art. 23, en faveur de cette province, comme des autres parties de la Turquie d'Europe, des réformes administratives sur le modèle de celles qui avaient été antérieurement introduites en Crète. Cet article est resté d'ailleurs absolument lettre morte.

Le caractère bulgare des Slaves de la Macédoine, accepté par tous les voyageurs et ethnographes, ne semblait pas faire de doute; mais, depuis 1878, les Serbes revendiquent pour leur race la plus grande partie, voire même la totalité de ce pays. A la vérité, le dialecte slave de Macédoine se rapproche à certains égards du serbe, mais il présente les particularités les plus caractéristiques du bulgare, notamment l'existence d'un article enclitique et la disparition presque complète de la déclinaison. Les deux nationalités se livrent sur le terrain de l'enseignement à une propagande active dans laquelle les Bulgares ont jusqu'à présent une avance considérable; car, en 1893, ils ne possédaient pas moins de 524 écoles primaires et 50 secondaires parmi lesquelles figurent un gymnase de garçons, un gymnase de filles et une école normale à Salonique. Ils dépassent même les Grecs, qui n'ont pas plus de 400 écoles (333 en 1887).

Les Macédo-Roumains restèrent beaucoup plus longtemps que les Slaves sous l'influence grecque. Vers 1866, la rénovation politique de la Roumanie danubienne eut pour contre-coup un réveil du sentiment national chez les Roumains de Macédoine; mais ce mouvement, manifesté par la création d'écoles, se développa lentement, et, aujourd'hui encore, bien des familles roumaines d'origine et de langue, figurent parmi les partisans les plus ardents de l'hellénisme. D'après un écrivain roumain, M. Burada, le nombre des écoles roumaines en Turquie était, en 1891, de 47 (y compris un lycée à Monastir).

La population comprise dans les limites que nous avons admises pour la Macédoine est d'un peu plus de 2 millions d'âmes. Il est impossible de se rendre un compte tant soit peu exact de sa répartition entre les nationalités, les statistiques officielles turques ne tenant compte que des cultes, et les évaluations privées présentant, selon la nationalité ou les tendances des auteurs, des différences énormes. Il paraît assez vraisemblable d'attribuer environ 1 million d'âmes à la race slave, 200,000 aux populations diverses, Albanais, Israélites, Tsiganes, etc., le reste se partageant à peu près également entre les trois nationalités grecque, roumaine et turque.

Géographie historique. — Les limites de la Macédoine antique ont beaucoup varié; au sens le plus étroit, le pays des Macédoniens primitifs s'étendait au N. de la Thessalie et du mont Olympe, à l'E. de la chaîne du Pinde jusqu'aux affluents de droite de l'Axios (Vardar) sans atteindre ce fleuve. Au sens usuel, vers l'époque chrétienne, la Macédoine comprend les bassins de l'Haliaemon (Vistritza), de l'Axios et du Strymon (Strouma ou Karasou). Entre les deux derniers sont les collines de Kerkiné et Dysonon (Kouscha Balkan). Les trois fleuves ont formé des plaines alluviales étendues et fertiles dont les principales sont celles de l'Haliaemon supérieur (auj. plaine de Grevena et Anaslitzza), du haut Axios (auj. plaine de Tetovo), de l'Erigon (Tcherná) affluent dr. de l'Axios (anciennes Pélagonie et Lyncestis, aj. plaine de Bitolia). D'une manière générale, il n'y a pas de vallées proprement dites, mais une série de bassins séparés par des contreforts montagneux et qui sont d'anciens lacs; on en discerne trois sur le cours de l'Haliaemon, un sur celui du Ludias (Moglenitiko), un sur celui de l'Erigon. Dans les montagnes, l'Eordée, bassin du lac d'Ostrovo, forme un bassin fermé entre le Bermios (Doxa, 1,600 m.) et le Kitarion (Tourla, 4,000 m.) à l'E., le Bora (Nidché, 2,000 m.) au N., le Barnos (Péristéri, 4,100 à 1,500 m.) à l'O. et au S. Le Strymon fait exception, coulant dans une étroite vallée qui ne s'élargit que près de la mer. Les plaines des bassins supérieurs doivent à leur altit. (500 à 860 m.) un climat assez rude; ils sont couverts de forêts de chênes, de hêtres et de sapins.

Un autre caractère de la Macédoine, c'est que l'ensemble des trois bassins fluviaux que nous venons de décrire forme une région naturelle, isolée des pays voisins par des hautes montagnes; à l'E. la Pangée (Pilav-Tépé) et l'Orbelos (Perim-dagh) la séparent de la Thrace; au N. le Skomios (Vitoch) et le Skardios (Tchar-dagh) de la Dardanie (région de Sofia et Serbie); à l'O. le Barnos (monts de Peristério) et le Boion (Grammos) de l'Illyrie (Albanie) et de l'Épire, au S. les monts Cambuniens et l'Olympe de la Thessalie. La Macédoine proprement dite ne touchait pas à la mer. C'était un pays essentiellement agricole et pastoral, qui ne tira que tardivement partie des minerais d'or et d'argent du Pangée et du Dysonon.

Les anciens distinguaient dans la grande Macédoine que nous venons de définir un grand nombre de districts, pays ou provinces: *Orestis* sur l'Haliaemon supérieur avec la ville de Keletron; — *Elimée* sur l'Haliaemon moyen; — *Eordée* au N.-E. de celles-ci; — *Lyncestis* sur l'Erigon moyen, avec Héraclée (auj. Bitolia); ces quatre pays formaient essentiellement la Haute-Macédoine; on y peut rattacher la *Pélagonie* sur l'Erigon supérieur, et la *Péonie* sur le haut Strymon et le moyen Axios (capitale Stobi) qui resta longtemps distincte; un royaume particulier s'y maintint jusqu'au règne de Cassandre. — La Basse-Macédoine comprenait: l'*Émathie*, plaine à l'O. et au N. de l'Olympe avec les villes de Berrhwa (Veria), Kition, Égæ ou Edesse (Vodena), qui fut le noyau de la Macédoine primitive; — la *Piérie*, plaine côtière entre l'Olympe et la mer, avec les villes de Pydna, Dion et Méthone; — la *Bottiée*, plaine maritime au S.-E. de l'Émathie, avec Pella; — au N. de celle-ci l'*Almopia* sur le Ludias; — l'*Amphaxitis* sur l'Axios; — la *Mygdonie* au N. de la presqu'île de *Chalcidique* (longtemps étrangère à la Macédoine) avec Thessalonique; — la *Bisaltie* sur le bas Strymon; — au N. de celle-ci la *Crestonie*. Vers l'embouchure du Strymon étaient les cités thraces de Sintike et Siris (Sérès), possédées par les *Edones* qui occupaient le mont Pangée. Sur l'Angites (affl. du Strymon) s'élevèrent Amphipolis (auj. *Nœckori*) et Philippos (ou Crenides, aj. *Filibedjik*).

Histoire. — Les Macédoniens qui paraissent avoir occupé d'abord le bassin supérieur de l'Haliaemon étaient de la même race que les Grecs, intermédiaires entre eux et les Illyriens et Thraces. Leurs mœurs, vêtements, chevelure, les rapprochaient des premiers, mais leur langue est

proche des dialectes thessalien et arcadien. Ils appartiendraient à ce fonds commun des populations dites pélasgiques desquelles se détachèrent les Hellènes. Les Macédoniens considéraient leur dynastie royale comme héraclidée, c.-à-d. de même origine que celles des Doriens qui semblent avoir accepté ces chefs au temps où ils vivaient sur les pentes du mont Olympe, non loin du berceau de la nation macédonienne. Celle-ci se constitua autour d'Égée ou Edesse, sa première capitale. Le long de la côte, elle se heurtait aux Thraces de la Piérie, aux Bottiéens et plus loin aux Edones, maîtres de la Mygdonie, et au puissant peuple des Péoniens. Les cantons intermédiaires furent d'assez bonne heure subjugués, et ceux de la Haute-Macédoine n'ont jamais eu de rôle historique. C'est dans la Basse-Macédoine que se forma le royaume. Ses princes se rattachaient aux Héraclides Téménides d'Argos. Le fondateur de la monarchie aurait été Perdicas, vers l'an 700, puis aurait régné, d'après Hérodote, Argée, Philippe, Aëropas, Alcétas, Amyntas I^{er}. Celui-ci est un personnage historique ; on lui assigne les dates 540-498. Ce fut un ami des Pisistratides.

Son fils Alexandre I^{er} (489-454) assista à l'invasion perse et y coopéra en vassal du roi des rois. C'était un philhellène, qui combattit aux jeux Olympiques. Après la retraite des Perses, il étendit sa domination jusqu'au Strymon ; mais les colonies grecques occupaient la côte. A la mort d'Alexandre, ses quatre fils se disputèrent son héritage, et les Athéniens en profitèrent pour s'emparer de tout le littoral et fonder Amphipolis. Aussi quand Perdicas II (436-413) eut évincé ses frères, il fit une guerre acharnée aux Athéniens. Les Macédoniens passaient déjà pour très belliqueux, et on admirait leur cavalerie. La monarchie était d'ailleurs assez tempérée ; même Alexandre le Grand ne pouvait condamner à mort sans l'assentiment du peuple ou de l'armée qui était censée le représenter.

A Perdicas II succéda son fils naturel Archélaos (413-399) après le massacre des autres héritiers. Celui-ci transféra sa résidence d'Edesse à Pella, plus près de la mer, propagea la culture grecque, fit jouer à sa cour des tragédies d'Euripide, fit décorer son palais par Zeuxis ; en même temps, il disciplinait son armée, battissait des forteresses et des routes, essayait d'avoir une marine. Il périt assassiné, et la Macédoine retourna dans l'anarchie sous Oreste, un enfant qu'élimina son tuteur Aëropas ; celui-ci régna deux ans ; son fils Pausanias fut tué au bout d'un an ; vint alors Amyntas II (393-369) qui dut céder à Olynthe les rivages du golfe Thermaïque et tomba dans la vassalité de Jason, tyran de Thessalie. Son jeune fils Alexandre II ne régna que deux ans et fut assassiné (368) ; Eurydice, veuve d'Amyntas, demeurait avec deux autres enfants, Perdicas et Philippe ; un des meurtriers de l'aîné, Ptolémée d'Aloros, régna de 368 à 365, combattit par Pausanias, autre prétendant au trône. Le condottiere athenien Iphicrate rétablit les fils d'Amyntas. Perdicas III périt en combattant les Illyriens, laissant le trône à Philippe qui avait alors vingt-quatre ans (360). Celui-ci est le fondateur de la puissance macédonienne. On trouvera ailleurs sa biographie détaillée. Par la formation de la phalange, il s'assura une supériorité militaire ; parmi les cités grecques divisées, il établit peu à peu son protectorat. Après la bataille de Chéronée (338), l'hégémonie macédonienne était établie depuis le Bosphore jusqu'à l'Adriatique et du Balkan au golfe de Messénie. Alexandre le Grand (336-323) soumit à la Macédoine l'empire des Perses. Une partie de la population se dispersa dans les colonies semées du Nil à l'Iaxartes (Sirdaria) et à l'Indus.

A la mort d'Alexandre, les Macédoniens ne purent conserver la prépotence. La famille royale fut exterminée ; Olympias, mère du conquérant, fit tuer sa bru, Eurydice, et Philippe III Arrhidée ; elle-même fut tuée avec son petit-fils Alexandre Aëgos par Cassandre, fils d'Antipater. Celui-ci avait, dans le partage des provinces, conservé le gon-

vernement de la Macédoine que lui avait confié Alexandre, lors de son départ. On lui adjoignit le régent Cratère ; mais celui-ci périt en combattant Enménè en Asie (321). Antipater, en 319, mourut, laissant sa succession à Polysperchon, vieux général contre lequel s'éleva Cassandre, fils d'Antipater, lequel s'assura, par une série d'intrigues et de crimes, le trône de Macédoine. Mais, quand il fut mort (296), ses fils ne purent le conserver ; le premier, Philippe, mourut de maladie ; le second, Alexandre, fut tué par Démétrius Poliorcète, qui avait disputé à Cassandre le protectorat de la Grèce ; le troisième, Antipater, se réfugia auprès de Lysimaque, roi de Thrace, qui le fit mettre à mort.

Lysimaque et Pyrrhus, roi d'Épire, disputèrent le trône de Macédoine à Démétrius, maître de la Thessalie. Démétrius l'emporta d'abord (294) ; mais, en 287, Pyrrhus prévalut et sept mois tard Lysimaque (286). Séleucus l'occupait en 281, mais fut supplanté par son meurtrier Ptolémée Kéraunos (280). Celui-ci périt en combattant les envahisseurs gaulois qui dévastèrent la Macédoine et lui portèrent un coup terrible. En trois ans défilèrent sur le trône : Méléagre, frère de Ptolémée, Sosthène, Ptolémée II, Antipater III ; Pyrrhus reparait. Enfin, en 276, le fils de Démétrius, Antigone Gonatas, devient roi, expulse les Gaulois, réorganise le royaume ; il se tourne ensuite vers la Grèce, occupe Athènes et Corinthe, s'allie à la Ligue étolienne contre la Ligue achéenne. A sa mort (240), il a pour successeur son fils Démétrius, II qui bat les Étoliens, favorise les Achéens et s'appuie sur les tyrans dont il favorise l'installation dans les cités grecques. Mais il meurt dès 230, laissant un fils mineur, Philippe III, à la place duquel règne son cousin Antigone II Doson (230-220), marié à la veuve de Démétrius. Celui-ci écrase les Spartiates galvanisés par Cléomène, défait les Illyriens. Philippe III (220-179) gnerroie contre les Étoliens, les Illyriens et Attale, roi de Pergame. Il est impliqué dans le duel de Carthage et de Rome, s'allie à Annibal, mais agit mollement, si bien que les Romains le tiennent aisément en échec. Après un traité (205), ils reprennent les hostilités ; Philippe, battu à Cynoséphales (197), est confiné en Macédoine ; son armée est restreinte à 5,000 hommes ; il ne peut plus faire de guerre sans la permission de Rome (196).

Tombée dans la vassalité romaine, la Macédoine perd bientôt son indépendance. Le fils de Philippe, Persée (179-168), prépare la guerre, la déclare en 171 et après deux ans de succès essuie le désastre de Pydna (4 sept. 168). La Macédoine est déclarée libre sous la suzeraineté romaine, mais partagée en quatre districts, entre lesquels on interdit toute relation commerciale ou de famille ; ils n'ont ni armée ni flotte. En 149, les Macédoniens se soulèvent à l'appel d'un prétendu fils de Persée, l'esclave Andriscos (le pseudo-Philippe). Metellus les écrase à Pydna (148), et la Macédoine est réduite en province romaine comme l'Achaïe (146). Un nouveau prétendu fils de Persée excite une dernière révolte (143), mais est tué par le questeur Tremellius.

La Macédoine forme une province avec l'Illyrie. Dépeuplée, elle ne peut résister aux incursions des Illyriens et des Thraces difficilement repoussés par les Romains. Ceux-ci y fondent des colonies à Philippes, Pella, Stobi, Dion. Sous Auguste la province de Macédoine fut d'abord sénatoriale ; Tibère l'unit à celle de Mésie ; Claude la replace sous un propréteur ou un proconsul. Celui-ci réside à Thessalonique, devenue la grande ville du pays. Une route militaire (*via Egnatia*) est tracée de l'Adriatique vers la Macédoine ou elle dessert Héraclée de Lyncestis, Edesse, Pella, Thessalonique, Amphipolis ; un embranchement mène en Thessalie, deux autres (d'Héraclée et de Thessalonique) par Stobi et la Péonie en Dardanie à Serdica (Sofia) et de là au Danube. Sous Constantin, le diocèse de Macédoine, subordonné à la préfecture du pretore d'Illyrie, comprend les provinces de Macédoine, Vieux et Nouvel-Épire, Thes-

salie, Achaïe, Crète (V. EMPIRE). Toute cette région dont les habitants avaient perdu tout caractère national fut effroyablement dévastée par les Barbares. Quand les Germains eurent passé, vinrent les bandes slaves qui s'établirent dans les plaines incultes, remontant les vallées, absorbant lentement les descendants des peuplades latinisées (Valaques); les Grecs ne se maintiennent qu'au voisinage de la côte et dans les villes fortes. Les empereurs byzantins amenèrent des colons : des Perses sur l'Axios (vers 830); des Uzès en 1065; des Turcs près d'Ochrida, etc. Ainsi disparurent les anciens Macédoniens. L'histoire ultérieure de ces pays et de leurs transformations ethnographiques se trouve aux art. BYZANTIN [Empire], BULGARIE, SERBIE, ROUMANIE, THESSALONIQUE, etc.

BIBL. : GÉOGRAPHIE CONTEMPORAINE. — a. *Point de vue bulgare* : VERKOVITCH, *Narodné Pesmé Mahédonskikh Bougara*; Belgrade, 1860. — Du même, *Topografitcheshko ethnografitcheskii ocherk Makédonii*; Saint-Petersbourg, 1889. — Les frères MILADINOV, *Blgarski Varodni pésnii*; Agram, 1861. 1^{re} éd.; Sofia, 1891, 2^e éd. — L. LEGER, *la Bulgarie*; Paris, 1885. — A. RITZICH, *Slavianski mir*; Varsovie, 1885. — ЧОПОВ ОФЕИЦОВ, *la Macédoine au point de vue ethnographique, historique et philologique*; Philippopoli, 1887. — Du même, *Makédonia ve vremé na hiladogodichnina na svetii Melodia*; Philippopoli. — ЧОПОВ, *Narodnostia i izakia na Makédoniété*; Philippopoli, 1888. — Du même, *Iz jivota i poljénieto na Blgarité ve vilaietité*; Philippopoli, 1894. — M. DRINOV, *Néshkolto lov ob izakité, narodnykh pésnuakh i obitcheiaikh Debarskikh Slavian*; Saint-Petersbourg, 1888. — BENDEREV, *Voennaia géografia Makédonii*; Saint-Petersbourg, 1893. — L. LAMOUCHE, *la Bulgarie dans le passé et le présent*; Paris, 1892. — IV. IVANOV, *Potjénieto na Blgarité v Makédonia*; Sofia, 1895.

b. *Point de vue serbe* : KARITCH, *Srpska Zemlia*; Belgrade, 1882. — IASTREBOV, *Obitchai i pésnii touretskikh serbov*; Saint-Petersbourg, 1886. — S.-M. PROITZCH, *O Makédonii i makédonstima*; Belgrade, 1888. — SPIRIDION GORTCHEVITCH, *Makédonien und Alt. Serbien*; Vienne, 1889.

c. *Point de vue grec* : A. SYNNET, *Traité de géographie générale de l'empire ottoman*, 1872. — Du même, *Carte ethnographique de la Turquie d'Europe et dénombrement de la population grecque de l'empire ottoman*, 1877. — KALOSTYPI, *la Macédoine*; Athènes, 1886. — V. BERARD, *la Turquie et l'hellénisme contemporain*; Paris, 1893.

d. *Point de vue roumain* : BOLIANTEANU, *Calatorie la Romanii din Macedonia*; Bucarest, 1863. — DENSUSIAN et DAME, *les Roumains du Sud*; Bucarest, 1877. — E. PICOT, *les Roumains de la Macédoine*; Paris, 1875. — BURADA, *Cercetari despre scoalele românesci din Turcia*; Bucarest, 1890.

e. *Divers* : POUQUEVILLE, *Voyage de la Grèce*; Paris, 1820-21. — COUSINERY, *Voyage en Macédoine*; Paris, 1831, 2 vol. — LEAKE, *Travels in North Græce*; Londres, 1835, 4 vol. — G. LEJEAN, *Ethnographie de la Turquie d'Europe*, 1861 (imprimé dans les *Mittheilungen* de Justus Perthes). — Le Père ANTONIN, *Poizédia v' Rouméliou*. — A. DOZON, *Rapport sur une mission littéraire en Macédoine*; Paris. — HAHN, *Reise von Belgrad nach Solonik*; Vienne, 1868. — H. KIEPERT, *Ethnographische Uebersichtskarte des europäischen Orients*. — BIANCONI, *Carte commerciale de la Macédoine*; Paris, 1888. — VON DER GOLTZ, *Ein Ausflug nach Makédonien*; Berlin, 1894.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET HISTOIRE. — OLF. MÜLLER, *Ueber die Mohnsitze, die Abstammung, und die ältere Geschichte des makedonischen Volkes*; Berlin, 1825. — FLATHE, *Geschichte Makedoniens*; Leipzig, 1832-34, 2 vol. — DESDEVIZES DU DEZERT, *Géographie ancienne de la Macédoine*; Paris, 1863. — DEMITRAS, *Géographie ancienne de la Macédoine* (en grec); Athènes, 1870-74, 2 vol. — CURTEIS, *Rise of the Macedonian Empire*; Londres, 1877. — HEUZEY, *Mission archéologique en Macédoine*; Paris, 1864-76. — V. aussi les histoires générales de Grèce de GROTE, CURTIUS, DROYSSEN, L. MÉNARD, DURUY, etc.

MACÉDONIUS, évêque de Constantinople, élu en 344, déposé en 360. Après la mort d'Alexandre (336), les orthodoxes élurent le prêtre Paul pour lui succéder; leurs adversaires avaient donné leurs voix à Macédonius. Paul fut consacré évêque; mais un synode convoqué par l'empereur Constance le déposa et le remplaça par Eusèbe de Nicomédie. Lorsque ce dernier mourut (341), Paul revint et reprit ses fonctions dans une église de Constantinople; les évêques ariens et sémiariens ordonnèrent évêque Macédonius, qui s'installa dans une autre église dédiée à saint Paul. Cette rivalité ayant provoqué des émeutes, l'empereur fit expulser Paul, et il retira au peuple la distribution de blé qui lui était faite chaque jour. Macédonius lui-même

fut sévèrement blâmé de s'être laissé ordonner avant d'avoir obtenu la sanction impériale; néanmoins, il lui fut permis d'exercer ses fonctions dans l'église où il avait été consacré. Paul s'était retiré à Rome; il en revint avec des lettres du pape blâmant ceux qui l'avaient déposé, et il entreprit de reprendre son siège; mais il fut chassé de nouveau, et Macédonius fut officiellement investi des fonctions épiscopales, malgré la résistance du peuple. Plus tard, Constance, cédant aux menaces de son frère Constant (V. ARIANISME, t. III, p. 893), rétablit Paul; mais bientôt après, devenu maître unique de l'Empire (350), il l'exila en Cappadoce. L'historien Socrate dit que cet évêque y fut étranglé. Macédonius procéda à des mesures qui augmentèrent la haine du peuple et occasionnèrent des soulèvements qu'il fit cruellement réprimer. D'autre part, fidèle au semiarianisme, il avait perdu la faveur de l'empereur qui penchait alors vers l'arianisme extrême. Il fut déposé pour cause de cruauté et d'irrégularités canoniques. — Retiré dans un faubourg de Constantinople, il formula et enseigna la doctrine que nous avons mentionnée au mot ESPRIT (Saint), t. XVI, p. 374. Il se fit plusieurs disciples zélés, parmi lesquels Marathonius qui propagea cette doctrine avec tant de succès que ceux qui l'adoptèrent reçurent plus fréquemment le nom de *Marathoniens* que celui de *Macédoniens*. Leur savoir, la pureté de leurs mœurs et leur aménité leur acquirent beaucoup d'adhérents, à Constantinople, en Thrace, en Bithynie et dans les provinces de l'Hellespont. Sous l'empereur Julien, ils étaient assez nombreux pour oser, dans un concile tenu à Zélé (Pont), se déclarer séparés des nicéens comme des ariens.

E.-H. VOLLET.

MACEOIO. Ville maritime du Brésil, Etat d'Alagoas, sur une presqu'île entre la mer et la lagune del Norte; 42,000 hab. Les navires abondent au faubourg de Jaragua. Deux chemins de fer aboutissent à Maceio.

MACELLUM (Antiq. rom.) (V. MARCHÉ).

MACER (V. ÉMILIUS et POMPEIUS).

MACER. Nom d'une famille de la *gens Licinia*; les deux principaux membres furent :

C. Licinius Macer L. F., tribun de la plèbe en 72, qui accusa C. Rabirius et demanda le rappel des lois de Sulla limitant le pouvoir des tribuns. Il devint pretteur et gouverneur de province; Cicéron le fit condamner pour exaction, et il se suicida. Il avait écrit des Annales ou Tite-Live et Denys ont puisé, tout en les déclarant partiales et d'une mauvaise chronologie.

C. Licinius Macer Calvus C. F. L. N., né le 28 mai 81, mort vers 47 av. J.-C., fils du précédent, fut l'ami de Catulle et l'ennemi de Cicéron. C'était un orateur de l'école attique visant à l'extrême simplicité. On a conservé de lui deux épigrammes (*Anthol. lat.*, II, 47 et 48) et quelques fragments lyriques réunis par Weichert (*Poet. lat.*, pp. 408 et 435).

BIBL. : WEICHERT, *De Licinio Calvo poeta*; Grimma, 1825, in-4.

MACER, poète romain, ami d'Ovide, auteur de poèmes sur le cycle troyen dont il traita les événements qui ne figurent pas dans Homère. Il a souvent été confondu avec *Emilius Macer* (V. ce nom).

MACÉRAGE (Techn.). Opération du blanchiment du lin et du chanvre; elle consiste à mettre les pièces dans des cuves d'eau tiède à laquelle on ajoute un peu de son pour favoriser une certaine fermentation.

MACERATA. 1. VILLE. — Ville de l'Italie centrale, ch.-l. de province, à 38 kil. S. d'Ancône; 40,063 hab. Bâtie dans une situation très pittoresque, sur une colline qui sépare les vallées de la Potenza au N. et du Chienti au S., à mi-chemin entre l'Adriatique et l'Apennin, elle fut fondée lors de l'invasion d'Alarie (408) par les habitants expulsés d'Helvia Recina, fut fortifiée au moyen âge et garde encore d'épaisses murailles du xiii^e siècle avec trente-trois tours. Elle a de belles églises, une université fondée par le pape Nicolas IV, un évêché institué en 1320 par le pape Jean XXII. Passée pendant plus d'un siècle

sous la domination des ducs d'Urbino, Macerata fut recouverte par le pape Clément VII. Elle appartient aux Français de 1797 à 1814, et forma, depuis 1808, le chef-lieu du dép. du Musone. Elle est au centre d'un district agricole où l'on récolte beaucoup de blé et d'huile. Quelques verreries et poteries.

II. PROVINCE. — Province de l'Italie centrale (Marches), tout entière sur le versant de l'Adriatique; 2,777 kil. q., 54 communes et 239,713 hab. L'Apennin couvre toute la partie occidentale avec des sommets de 1,500 à 1,600 m., couverts de bois ou de pâturages. La plaine est arrosée par le Musone, la Potenza, le Chienti et la Tenna. Sur les hauteurs, on élève beaucoup de moutons, mais à laine commune; on cultive la vigne, l'olivier et les arbres fruitiers dans la plaine. Aucun port ne s'ouvre sur la côte, le long de laquelle court le chem. de fer d'Ancone à Brindisi. La province ne comprend que deux circondari: Macerata et Camerino.

MACÉRATION (Techn.) (V. ESSENCE, t. XVI, p. 387).

MACERIA (Maçonn.). Mode de construction employé dans l'antiquité et consistant en blocs de pierre, souvent de grandes dimensions et parfois appareillés avec soin, mais posés à sec, c.-à-d. sans qu'aucun mortier en garnisse les joints. Les plus anciennes enceintes des villes et les portes fortifiées de la Grèce et de l'Italie, dans ce dernier pays au temps des Etrusques, furent souvent établies suivant ce mode de construction et en présentent même encore aujourd'hui les caractères, au moins à la partie inférieure de leurs murs, celle qui n'a pas été remaniée à une époque postérieure.

Charles LUCAS.

MACÉRON (Bot.) (V. SMYRNIUM).

MACEY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Troyes; 308 hab. Eglise du XI^e siècle, remaniée aux XVI^e et XVII^e siècles; elle renferme un bénitier du XI^e siècle, des débris de vitraux du XVI^e et d'anciens tableaux sur cuivre et sur bois.

MACEY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson; 243 hab.

MACFARREN (George-Alexander), compositeur anglais, né à Londres le 2 mars 1813, mort le 31 oct. 1887. Elève de l'Académie royale de musique, il y devint professeur de composition (1834), puis directeur (1875). Il est l'auteur de quelques-uns des plus célèbres opéras anglais: *The Devils' opera* (1838); *Don Quixote* (1846); *King Charles II* (1849); *Lenore* (1852); *May-day* (1856); *Christmas* (1860); *Robin Hood* (1860); *Helvellyn* (1864). Il a aussi composé des symphonies, des ouvertures, de la musique de chambre, des oratorios (*John the Baptist*, 1873; *The Resurrection*, 1876) et édité des recueils de chansons populaires: *Old English Ditties* (1857-80, 2 vol.); *Moore's Irish Melodies* (1859); *Scottish Ditties* (1861-80). Il a écrit des ouvrages théoriques appréciés: *Rudiments of harmony* (1885, 13^e éd.); *Lectures of harmony* (1882, 3^e éd.); *Counterpoint* (1886, 6^e éd.); *Musical History* (1885). A.-M. B.

MAGGILLICUDDY REEKS (Monts) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

MAGILLIVRAY. Rivière du Canada (V. KOOTENAY).

MAC-GREGOR (John), voyageur anglais, né à Gravesend en 1825. Agé de quelques semaines, il perdit ses parents dans un incendie en mer (dans le golfe de Gascogne), d'où il fut sauvé, étudia à Cambridge, voyagea tout autour de la Méditerranée et en Amérique, contant ses impressions dans *Three Days in the East* (1850) et *Our Brothers and Cousins, a summer tour in Canada and the States* (1859). En 1865, il entreprit des voyages plus originaux dans un petit canot, le *Rob Roy*, dont il réduisit la dimension à 4 m. de long et le poids à 70 livres. Il raconta ces voyages dans des livres qui eurent de grands succès: *A Thousand Miles in the Rob Roy canoe on rivers and lakes in Europe* (1866; 9^e éd., 1879); *The Rob Roy on the Baltic* (1867; 5^e éd., 1879); *The Voyage alone in the yawl Rob Roy* (1867; 4^e éd., 1880), dans la Manche

et le long des côtes de France; *The Rob Roy on the Jordan, Nile, etc.* (1869; 4^e éd., 1874). A.-M. B.

MACH (Ernst), physicien autrichien, né à Turas (Moravie) le 18 févr. 1838. Nommé professeur à l'Université de Gratz en 1864, et à celle de Prague en 1867, membre de l'Académie des sciences de Vienne, physicien de premier ordre, il a publié, outre des mémoires de grande valeur insérés dans les recueils de cette société et de nombreux articles de revues: *Compendium der Physik für Mediziner* (Vienne, 1863); *Einleitung in die Helmholtzsche Musiktheorie* (Gratz, 1866); *Die Geschichte und die Wurzel des Satzes der Erhaltung der Arbeit* (Prague, 1872); *Optisch-akust. Versuch* (Prague, 1873); *Die Mechanik in ihrer Entwicklung* (Leipzig, 1883; 2^e éd., 1889); *Analyse der Empfindungen* (Iéna, 1885), etc. L. S.

MACHA (Charles-Hyneck), poète tchèque, né à Prague en 1810, mort en 1826. Il étudia le droit et se passionna pour la poésie romantique, notamment pour le droit. Il a écrit un volume de poésies qui ont exercé une influence considérable sur ses contemporains. Son œuvre la plus importante est un poème épique et lyrique intitulé *Mai*. Macha est un des fondateurs de l'école romantique en Bohême. Son œuvre a été étudiée par M. Marian Dzieduchowski: *Macha et le Byronisme tchèque* (en polonais, Cracovie, 1893). Quelques fragments ont été traduits dans la *Bohême historique et littéraire* (Paris, 1867). L. L.

MACHADO. Rivière du Brésil (V. GIPARANA).

MACHÆRHAMPUS (Ornith.). Le genre *Machærrhamphus* de Westermann (*Bijdr tot de Dierk.*, 1848, t. 1, p. 29 et pl. 12) renferme trois espèces de Rapaces diurnes (*M. alcius* West., *M. Andersoni* Gurn., *M. Revoili* Oust.) qui habitent la presqu'île de Malacca, le pays de Damarra dans le S.-O. de l'Afrique, le pays de Çomalis, au N.-E. du même continent, et l'île de Madagascar, et qui, dans leur charpente osseuse et dans la disposition de leurs narines, offrent des affinités d'une part avec les *Buses* bondrées, d'autre part avec les *Milans* (V. ces mots), tout en présentant aussi, chose curieuse, certaines analogies avec les Engoulevents. Tous ces oiseaux sont de la taille d'une Buse et ont le bec fortement crochu, avec les narines ouvertes par une fente oblique dans la membrane qui recouvre la base de la mandibule supérieure. Leur tête est ornée d'une huppe plus ou moins développée, et leur plumage est teint de couleurs sombres sur les parties supérieures du corps et parfois varié de blanc sur l'abdomen.

BIBL.: R.-B. SHARPE, *Cat. Brit. Mus.*, 1874, t. I, p. 342. — A. MILNE EDWARDS et A. GRANDIDIER, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*. Oiseaux, p. 77 et pl. 24 à 26.

MACHÆRIUM (*Machærium* Pers.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, voisin des *Dalbergia* (V. ce mot), dont il se distingue par le calice à base obtuse, la corolle à étendard généralement soyeux, l'ovaire 1-2 ovulé; le fruit, monospermé à la base, s'étale en une aile terminée par le style. On en connaît environ 60 espèces arborescentes ou frutescentes de l'Amérique tropicale, dressées ou sarmenteuses, à feuilles imparipennées. Plusieurs *Machærium* fournissent du beau bois d'ébénisterie, analogue au palissandre.

MACHÆRODINÆ (Zool.) (V. CHAT, t. X, p. 878).

MACHÆRODUS (Paléont.) (V. CHAT [Paléont., t. X, p. 878 et fig.]).

MACHANAIM. Ville de Palestine, au delà du Jourdan, sur la frontière de Gad et de Manassé. Isboseth y fut proclamé roi; David s'y réfugia lors du soulèvement d'Absalon.

MACHANGA. Région de l'Etat libre de l'Est-Africain (colonie portugaise du Mozambique), sur la rive gauche du Sabi, près de son embouchure dans l'océan Indien.

MACHANIDAS, tyran de Sparte, tué en 207 av. J.-C. Chef d'une bande de mercenaires de Tarente, il s'empara de la tyrannie probablement en s'associant à Pelops, fils de Lycourge. Bientôt il exerça seul son pouvoir absolu avec l'aide de ses mercenaires; il pillait Achéens et Argiens, et

fut l'allié de Rome contre la Macédoine. Il tenta en 207 de dévaliser le territoire sacré d'Elis au moment des jeux Olympiques. Repoussé, il fut attaqué par Philoëmène, capitaine de la cavalerie achéenne, qui le tua de sa main dans une bataille au N. de Tégée.

A.-M. B.

MACHAON (Myth.). Médecin de l'âge légendaire de la famille thessalienne des Asclépiades. Il était, d'après Homère, fils d'Asclépios (Esculape) et d'Épéione; d'après d'autres, fils de Poseidon. Il aurait, de sa femme Anticléa, eu cinq fils, Gorgase, Nicomaque, Alexanor, Sphyre, Polémocrate. Dans les légendes homériques, il n'est pas séparé de son frère Podalire. Ce sont les médecins de l'armée. Ils auraient amené contre Troie trente vaisseaux avec les contingents des cités thessaliennes de Tricca, Ithone, OÉchalie. Machaon aurait été tué par Eurypyle, fils de Téléphe, mais ses reliques auraient été rapportées en Messénie ou l'on montrait son tombeau à Gerenia; un sautenaire avec un institut médical y était adjoint, et on lui rendait un culte héroïque. Podalire, qui reconnut la folie d'Ajax, serait revenu de Troie avec Calchas; après la mort de celui-ci, il se serait fixé à Syros en Carie. Ces légendes ont eu pour but de donner aux divers instituts religioso-médicaux des Asclépiades des fondateurs illustres.

A.-M. B.

MACHAULT. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers; 665 hab. Vastes souterrains. Patrie de Guillaume de Machaut (V. ci-dessous).

MACHAULT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. du Châtelet; 827 hab. Fabrique d'eau-de-vie. Carrières de marne. Eglise du xvi^e siècle. Seigneurie possédée par la famille de Machaut (V. ci-dessous).

MACHAULT (Famille de). Famille « distinguée dans la robe », établie à Paris dès le commencement du xvi^e siècle, et qui s'est subdivisée en sept branches, entre autres celles de Boutigny et d'Arnouville. Armes : *d'argent, à trois têtes de corbeau de sable, arrachées de gueules*. H. M.

MACHAULT (Jean de), fils de Jean de Machaut premier du nom (qui fut conseiller en la cour des aides de Paris de 1554 à 1589), né à Paris le 25 oct. 1561, mort à Paris en 1619. Admis dans la Société de Jésus en févr. 1579, il professa la rhétorique au collège de Clermont et devint recteur à Pont-à-Mousson en 1600. Il publia en 1614 de violentes attaques contre l'histoire de de Thou : *In Jac. Thuani historiarum libros notatious* (Ingolstadt, in-4). Cet ouvrage ultramontain, qui signa *Gallus (Le Coq)*, du nom de sa mère Madeleine Le Coq, fut condamné par le parlement de Paris, et l'auteur, qui était connu, se retira pour un temps dans les Pays-Bas espagnols. Rentré bientôt en grâce auprès de Marie de Médicis, il allait prendre possession de « sa province de Champagne » lorsqu'il mourut d'apoplexie.

H. MONIN.

MACHAULT (Jean-Baptiste de), historien français, né à Paris en 1591, mort à Pontoise le 22 mai 1640, neveu du précédent. Jésuite, professeur aux collèges de Nevers et de Rouen, il a publié : *Eloges et discours sur la réception du Roy à Paris après la réduction de La Rochelle* (Paris, 1629, in-fol., gravures d'Abraham Bosse); *Ludovici XIII expeditio in Italiam pro Carolo duce Mantuae* (Paris, 1630, in-4). Son *Histoire des ducs d'Évreux* et son *Histoire de Normandie* sont demeurées manuscrites.

H. MONIN.

MACHAULT (Jacques de), jésuite, littérateur français, né à Paris en 1600, mort à Paris en 1680, frère du précédent. Il fut recteur à Alençon, à Orléans et à Caen. Il a publié en latin une dizaine de mémoires historiques et géographiques sur les missions jésuites du Paraguay, de l'Inde, du Japon, de la Cochinchine, de la Perse, etc.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (Jean-Baptiste de), homme d'Etat français, né à Paris le 13 déc. 1701, mort à Paris le 12 juil. 1794. Fils du lieutenant général de police Louis-Charles de Machaut d'Arnouville, il devint conseiller au parlement de Paris en 1721, puis fut successivement maître des requêtes (1728), président au grand conseil (1738), intendant de la province du Hainaut (1743), enfin

contrôleur général des finances du 6 déc. 1745 au 28 juil. 1754, et garde des sceaux le 9 nov. 1750. Aux finances, outre les expédients ordinaires et les emprunts, il fit rendre en 1747 l'édit de mainmorte, qui obligeait le clergé à concourir aux charges de l'Etat par les droits établis sur les legs ou donations qui lui étaient faites; en mai 1749, l'impôt du dixième fut aboli et remplacé par un impôt *universel* du vingtième, destiné à pourvoir une caisse d'amortissement. A cette occasion, il entreprit de demander aux gens d'Eglise un état général de leurs revenus, et se fit répondre par un évêque : « Ne me mettez pas dans l'obligation de désobéir à Dieu ou au roi; vous savez bien lequel des deux aurait ma préférence. » Secrètement attaqué par son collègue le comte d'Argenson, compromis auprès du roi par la bienveillance que lui marquait le parlement de Paris, entravé dans l'exécution de ses plans de réforme, il passa des finances à la marine le 28 juil. 1754 tout en gardant les sceaux. Il n'eut pas le temps de mettre notre flotte en état de résister aux Anglais. Ennemi des prodigalités de M^{me} de Pompadour, à laquelle il devait les premières faveurs du roi, plus opposé encore à l'idée d'une alliance avec la maison d'Autriche, il fut disgracié le 1^{er} févr. 1757, mais non sans quelques marques de regret et d'estime de la part de Louis XV. En 1789, il quitta sa terre d'Arnouville pour se retirer à Thoiri, chez un de ses fils. En 1794, étant à Rouen, il fut conduit comme suspect à la prison des Madelonnettes où l'âge et l'émotion l'emportèrent. H. MONIN.

BIBL. : MARION, *Machaut d'Arnouville, étude sur le contrôle des finances de 1749 à 1754*; Paris, 1891, in-8.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (Louis-Charles de), prêtre français, né à Paris le 29 déc. 1737, mort au château d'Arnouville le 12 juil. 1820, fils du précédent. Elevé par les jésuites, coadjuteur, puis évêque d'Amiens (1774-90), il se signala par sa charité inépuisable, et par un mandement (1781) contre le *Prospectus des Œuvres de Voltaire*. Député du clergé aux Etats généraux, il protesta sinon par la parole, au moins par ses votes et ses signatures, contre toutes les réformes religieuses et politiques, refusa le serment civique, et traita d'intrus l'évêque constitutionnel Desbois de Rochefort qui lui fut substitué. Emigré (1791-1801), il se démit de son évêché, le 6 nov. 1801, entre les mains de Pie VII afin de faciliter le Concordat, et se retira au château d'Arnouville. Il mourut chanoine primicier de Saint-Denis.

H. MONIN.

MACHAULT (Guillaume de), poète et musicien français, né à Machault (Ardennes) vers 1300, mort en 1377. Musicien fort estimé de son vivant, en France et à l'étranger, poète, chroniqueur, homme de cour et administrateur habile, Guillaume de Machaut a été l'objet de nombreuses études. L'abbé Lebeuf et le comte de Caylus, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, et l'abbé Rive au xviii^e siècle; Prosper Tarbé, dans sa *Collection des poètes champenois*; Fétis, dans sa *Biographie universelle des musiciens*; Paulin Paris et M. L. de Mas-Latrie de nos jours, lui ont consacré d'importants travaux et ont édité plusieurs de ses œuvres. Cependant une certaine obscurité règne encore sur maint détail de la vie de ce personnage, que les documents d'archives contribueraient sans doute, à la longue, à élucider. La difficulté s'accroît surtout, en ce qui le concerne, de la variété des homonymes qu'on lui trouve aux xiii^e et xiv^e siècles, dans la société même qu'il dut être appelé à fréquenter. Issu de bonne famille champenoise, Guillaume entra, tout jeune encore, au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, comme clerc ou secrétaire particulier, fonction qui l'obligea à quitter la France; il a exprimé, en vers émus, le regret qu'il eut alors de s'éloigner de sa patrie. Pendant près de trente années, il accompagna fidèlement le roi son maître, partageant la vie des camps durant les expéditions de Pologne et de Russie, ainsi qu'il le dit en ses poèmes. A la requête de son protecteur, il obtint successivement diverses prébendes ecclésiastiques, notamment la chapellenie perpétuelle de l'hôpital de Houdain (Pas-de-Calais), et des canonicats

dans les églises cathédrales de Verdun (30 juil. 1330), d'Arras (17 avr. 1332), et de Reims (4 janv. 1333). Le pape Benoît XII, par une bulle datée du 17 avr. 1333, opposé à la pluralité des bénéfices tolérée par son prédécesseur Jean XXII, confirma le canonicat de Reims, en révoquant toutefois la concession des deux autres. La mort du prince, tué le 26 août 1346 à la bataille de Crécy, dans les rangs de l'armée française, ramena Guillaume définitivement dans son pays. Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie, et fille du roi de Bohême, l'attacha alors à sa maison en lui conservant la même charge ; vers le même temps, il fut également pourvu d'un canonicat à l'église cathédrale de Reims. A la mort de sa maîtresse (11 sept. 1349), le poète demeura secrétaire du duc de Normandie, Jean le Bon, qui le garda auprès de lui lorsqu'il succéda à son père Philippe de Valois sur le trône de France (1350). Guillaume de Machaut reçut un office de notaire royal qui, en améliorant largement sa situation, lui permit de se vouer davantage au culte de la musique et de la poésie. Les infirmités de l'âge, arrivant avec la perte de l'usage d'un œil et de cruels accès de goutte, le contraignirent, vers la fin de sa carrière, à abandonner les fonctions qu'il exerçait, et à se retirer dans son pays natal, où il termina ses jours. Son compatriote et ami dévoué, Eustache Deschamps, annouça dans une ballade restée célèbre, la perte considérable que la Champagne venait d'éprouver en sa personne :

Vestez-vous noir, plourez tous, Champenois,
La mort Machaut, le noble rhétorique...

Guillaume de Machaut a laissé un grand nombre de poésies de tous genres parmi lesquelles on remarque : *Le Temps pastour*, poème au cours duquel sont énumérés et décrits les instruments de musique en usage à cette époque ; *le Confort d'ami*, le *Jugement du roi de Navarre*, le *Dit du Lyon*, le *Dit de la Alérion*, le *Dit de la Harpe*, le *Dit de la Fontaine amoureuse*, le *Livre du Voir-Dit*, et enfin la *Prise d'Alexandrie* ou histoire du prince Pierre 1^{er} de Lusignan, véritable chronique rimée qui contient près de 9,000 vers. Sans avoir été lui-même en Orient, Guillaume avait été, par sa situation officielle, en état de recueillir les témoignages oraux des chevaliers français qui prirent part à ces faits militaires, et il cite en son livre plus d'une fois ses autorités. Les compositions musicales de Guillaume de Machaut consistent en motets français et latins, à deux et à trois voix ; en ballades à une ou deux voix ; en rondeaux, en chansons badines, et en une messe à quatre parties qui fut exécutée à Reims lors du sacre de Charles V, le 19 mai 1364. Les manuscrits 7609, 7612, 7993, 7221 (ancien fonds) et 2774 (fonds La Vallière) de la Bibliothèque nationale contiennent le plus grand nombre de ces curieuses pièces. L'érudit musicographe Perne a publié en 1817, dans les *Mémoires de l'Institut*, un intéressant mémoire sur la messe du musicien poète, qu'il a mise en partition et traduite en notation moderne avec une minutieuse exactitude. Tout récemment encore, M. Julien Tiersot, bibliothécaire du Conservatoire, a entrepris sur les œuvres musicales de Guillaume de Machaut de patientes recherches qui achèveront de mettre en plein jour la physionomie complexe de cet ingénieux artiste. On montre à Reims, dans la pittoresque rue de Tambour, une remarquable maison des XIII^e et XIV^e siècles, dont la façade est ornée de statues assises, de musiciens jouant de divers instruments, et qui passe, dans la tradition locale, pour avoir été la demeure de Guillaume de Machaut.

A. TAUSSEY-RADEL.

BIBL. : PR. TARBÉ, *les Œuvres de Guillaume de Machaut*; Reims et Paris, 1819, in-8. — P. PARIS, *le Livre du Voir-Dit de Guillaume de Machaut*; Paris, 1875, in-8. — L. DE MAS-LATRIE, *la Prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre 1^{er} de Lusignan*, par Guillaume de Machaut...; Genève, 1877, gr. in-8. — Gaston PARIS, dans *Revue historique*, 1877, t. IV, p. 215. — Antoine THOMAS, *Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire*, dans *Romania*, 1881, p. 325.

MÂCHE. I. BOTANIQUE. — (*Valerianella* T.) Genre de plantes, de la famille des Valérianiacées, composé de petites

plantes annuelles, herbacées, dont les tiges dichotomes portent des feuilles entières ou pennatifides et des fleurs solitaires ou rapprochées dans les bifurcations en cymes ou en glomérules. Le calice gamosépale adhère à l'ovaire ; les étamines sont au nombre de 2 ou de 3 ; le fruit est triloculaire, couronné par le limbe du calice, parfois accrescent ; une seule loge est fertile ; la graine est suspendue et contient un embryon dressé sans endosperme. Les rosettes radicales du *V. olitaria* Moench et des espèces voisines sont très estimées comme salade d'hiver.

Dr L. Hn.

II. HORTICULTURE. — Nommée aussi *doucette* ou *boursette*, cette plante est communément cultivée dans les jardins et consommée en salade. On l'obtient de semis à la volée exécutés depuis la mi-août jusqu'à la fin d'octobre, au milieu d'autres cultures ou sur un terrain préparé spécialement pour elle. Les graines sont légèrement recouvertes au râteau. En espaçant convenablement les époques de semis, on a des produits en automne, en hiver et au printemps. Les variétés à feuilles larges, épaisses, à cœur plein : mâche double, mâche d'Italie ou régence, sont les plus recherchées.

G. BOYER.

MACHÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Paltuau ; 611 hab.

MACHECOUL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, sur le Falleron ; 3,945 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Distilleries ; important commerce de blé. Eglise du XIII^e siècle. Motte factice et vestiges de l'un des châteaux de Gilles de Retz (XV^e s.). Ruines de l'abbaye bénédictine de la Chaume, fondée en 1035. Ancienne chapelle romane de Quinquenavant. Du 11 mars au 22 avr. 1793, les paysans, soulevés par Charette et Souchu, massacrèrent un grand nombre des bourgeois de Machecoul ; ce fut le début de l'insurrection vendéenne.

MACHECOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne ; 268 hab.

MACHEFER. On nomme ainsi le produit de la démixtion des cendres de certains combustibles minéraux, tels que la houille. Les mâchefers sont des silicates d'alumine colorés par un peu de fer provenant soit des pyrites de fer du charbon, soit, dans les feux de forges, de l'oxydation du fer que l'on y chauffe ; il semble donc que ce sont les cendres du combustible qui ont rongé le fer, d'où le nom de mâchefer. On emploie les mâchefers pulvérisés, en mélange avec l'argile, pour faire des briques d'une plus grande résistance que les briques rouges ordinaires ; on obtient le même résultat que si on avait ajouté de l'argile cuite, ce qui donne un mélange plus maigre et avant moins de retrait.

Le mâchefer entre souvent dans la composition du béton servant à l'empierrement des chaussées et sert aussi à former un mortier pouvant remplacer le *pisé* (V. ce mot) : dans ce cas, cette matière tient une grande place dans la maçonnerie des habitations à bon marché construites aux abords des importantes usines métallurgiques. L'industrie des chemins de fer utilise encore le mâchefer, surtout en Belgique, pour en faire un excellent ballast perméable et d'un bourrage facile.

MACHEK (Antoine), peintre tchèque, né à Pocolazie en 1775, mort à Prague en 1844. Il étudia à Prague et à Vienne et se fit surtout remarquer comme peintre de portraits. On cite, parmi ses meilleurs, ceux du ministre *Kolovrat Liebsteinsky* et de l'archevêque *Chlumčansky* (au Carolinum de Prague). Il a publié avec Hanka un *Album historique du royaume de Bohême* auquel il a fourni un certain nombre de lithographies.

L. L.

MACHEMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt ; 472 hab.

MACHÉRONTE ou MACHÆRUS. Ville forte érigée par les Asmonéens à l'E. de la mer Morte, à l'extrémité S. de la Pérée, dans un site montagneux. Hérode le Grand en fit une résidence fastueuse ; Hérode Antipas y emprisonna Jean-Baptiste. Quelques ruines en subsistent sous le nom,

légèrement altéré, de M'Aur. On y domine la nappe de la mer Morte de plus de 1,400 m., l'alt. calculée par rapport à la mer Méditerranée étant de 726 m. M. V.

MACHET (Gérard), prélat français, né à Blois vers 1380, mort à Tours le 17 juil. 1448. Entré au collège de Navarre en 1391, docteur en théologie en 1411, professeur au même collège, il condamna le 16 janv. 1414 la doctrine du tyranicide soutenu par Jean Petit; nommé vice-chancelier de l'Université après le départ de Gerson pour le concile de Constance, il fut obligé de quitter Paris avec le dauphin, son élève, à la suite de l'invasion des Bourguignons le 30 mai 1418. Confesseur et ministre de Charles VII, il présida l'interrogatoire de Jeanne d'Arc (mars 1429) et, confiant dans sa mission prophétique, il accompagna la Pucelle à l'armée; il contribua par ses relations personnelles avec l'évêque de Troyes à la conclusion du traité qui ouvre au roi cette ville. Chanoine de Paris, de Chartres et de Tours, évêque de Castres (1432), cardinal en 1440, il refusa l'archevêché de Tours. En oct. 1447, devenu presque aveugle, il se retira dans un ermitage près de Loches et mourut à Tours l'année suivante, légua à la collégiale de Saint-Martin sa correspondance manuscrite, acquise par Colbert et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale. Launoy en a publié des fragments dans son *Histoire du collège de Navarre*.

Henri COURTEAULT.

BIBL. : LAUNOY, *Historia collegii Navarrae*. — QUICHERAT, *Procès de la Pucelle*. — VALLET DE VIRIVILLE, *Charles VII et ses conseillers*. — LIRON, *Bibl. chartraine*, 1719, pp. 128-129.

MACHETES (Ornith.). Nom scientifique des Echassiers que l'on appelle vulgairement *Combattants* (V. ce mot).

MACHEZAL. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay; 850 hab. Sous l'ancien régime, elle faisait partie du Beaujolais et de l'élection de Villefranche, et se trouvait réunie à la paroisse de Chirassimont. On y fabrique de la mousseline. C'est sur le territoire de cette commune, au hameau de La Chapelle-des-Steinne, qu'eut lieu, en oct. 1536, la rencontre entre François 1^{er} et Jacques V d'Écosse.

MACHIAVEL, **MACHIAVELLI** (Niccolò), historien et écrivain politique italien, né à Florence le 3 mai 1469, mort à Florence le 22 juin 1527. Il appartenait à une ancienne et noble famille qui avait fourni de nombreux magistrats à la république et il dut recevoir, si l'on en juge par ses œuvres, une forte éducation; il est certain pourtant qu'il ne savait pas le grec. À l'âge de vingt-neuf ans (19 juin 1498), il obtint un poste dans la chancellerie d'État; le 14 juin de la même année, il recevait à titre définitif la charge de secrétaire des « dix magistrats commis à la liberté et à la paix » (*i dieci di libertà e di pace*), qu'il devait conserver quatorze ans; en cette qualité, il ne remplit pas moins de vingt-trois légations, dont quelques-unes fort importantes: il fut envoyé notamment en juil. 1500 en France; en 1501, à Pistoie; en juin 1503, avec F. Soderini, qui devait devenir un de ses meilleurs amis, à Urbino (où il retourna au mois d'octobre de la même année et en janv. 1503), pour traiter avec César Borgia qui, après avoir laissé envahir le territoire de la république, voulait se rapprocher d'elle; en 1503, à Rome, à l'occasion du conclave d'où sortit l'élection de Jules II; en 1504, en France pour obtenir de Louis XII des moyens de défense en faveur de Florence menacée par les Espagnols et les Vénitiens; en 1506 (août), auprès de Jules II; en 1507 et 1509 dans le Tirol et à Mantoue, auprès de l'empereur Maximilien; en 1510, en France, pour tenter de prévenir la guerre qui menaçait d'éclater entre Jules II et Louis XII. Dans l'intervalle, il avait été nommé secrétaire des *Novi delle milizie*, magistrats chargés de réaliser une idée défendue par lui avec passion, consistant à substituer aux troupes mercenaires une armée nationale; en cette qualité, il devait pourvoir au recrutement et à l'instruction de celle-ci, et c'est alors qu'il rédigea les *Due Prouvisioni per istruire milizie nazionali* (la première pour l'infanterie, la seconde

pour la cavalerie). Mais, en 1512, les Médicis rentrèrent à Florence avec l'appui de la Sainte-Ligue, et la *Signoria* élue sous leur pression éloigna des charges tous ceux qui ne leur étaient pas favorables. Machiavel fut privé de tous ses offices (8 déc.), puis emprisonné et mis à la torture; innocent et rendu à la liberté (14 mars), il se retira à la campagne et employa ses loisirs forcés à méditer et à écrire. Peu à peu cependant, il se rapprochait des Médicis, auxquels il fut présenté en 1519 par Lorenzo Strozzi; grâce au cardinal Jules de Médicis, il fut chargé d'écrire une histoire de Florence (8 nov. 1520), avec un salaire de 100 florins par an. La vie active semblait se rouvrir pour lui; après des ambassades de peu d'importance, il fut chargé d'aller en Romagne pour essayer de former une milice nationale à la tête de laquelle il voulait mettre le célèbre condottiere Jean des Bordes-Noires; en 1526, quand on établit à Florence la nouvelle magistrature des *Cinque Procuratori delle Mura*, il leur fut donné comme secrétaire, et il déploya une activité fébrile pour mettre la ville en état de défense. Mais les Impériaux approchaient et des soulèvements éclataient contre les Médicis; quelques jours après le sac de Rome, ils furent chassés de Florence (5 mai 1529), où la république fut proclamée. Machiavel y rentra en hâte, mais, suspect à cause de ses relations avec eux, il fut écarté du pouvoir, et le secrétariat du conseil des Dix, son ancienne charge, lui fut refusée. Ses forces le trahirent enfin et, le chagrin et la fatigue aggravant le mal, il succomba, laissant sa femme et ses cinq enfants dans la misère.

L'activité de Machiavel était prodigieuse, et les charges qu'il remplit, si importantes qu'elles fussent, ne suffirent jamais à la satisfaire. Il semble qu'il ait pris de bonne heure la résolution de noter ses observations sur les hommes et les choses afin d'en tirer des conclusions pour la conduite des affaires; c'est ainsi que sont nées, au cours de ses missions, ses premières œuvres politiques, notamment les opuscules intitulés *Discordo sopra le cose di Pisa* (1499); *Del Modo di trattare i popoli della Valdichiana ribellati*, où il propose, pour soumettre la province d'Arezzo, des moyens que lui avait suggérés l'étude de l'histoire romaine: *Descrizione del modo tenuto dal duca Valentino nell'ammazzare Vitelluzzo Vitelli, Oliverotto da Fermo*, etc., où il expose avec une sympathie marquée la politique perfide et froidement cruelle de César Borgia; *Rapporto della cose della Magna* (= Allemagne) (1508) et *Ritratti delle cose di Francia* (1510), où il résume les observations que lui avaient suggérées ses missions auprès de l'empereur et de Louis XII. C'est un but immédiatement pratique qu'il poursuivait dans le *Primo Decennale* (1504), récit en tercets des événements des dix dernières années, destiné à éveiller l'attention des Florentins sur les périls qui les entouraient (le second *Decennale*, postérieur de cinq ans, est resté incomplet), et le *Biscorso dell'ordinare lo stato di Firenze alle armi*, où il expose le moyen qui était seul propre, selon lui, à délivrer Florence de la tutelle étrangère. Mais c'est son éloignement des affaires qui nous a valu ses principales œuvres, le *Prince*, et les *Discours* sur Tite Live; retiré dans sa villa de l'Albergaccio (à 7 milles de Florence), essayant en vain de s'oublier lui-même, de dompter son dépit et ses regrets par des occupations et des divertissements de paysan, il ne retrouvait un peu de calme que dans les longues heures qu'il passait avec les anciens: « Je me repais de cette nourriture, dit-il, qui seule est saine et pour laquelle je suis né; j'ose leur parler, leur demander compte de leurs actions, et eux, dans leur bienveillance, me répondent; et alors il m'arrive, durant quatre heures de suite, d'oublier tout ennui et tout souci; alors je ne sens plus la pauvreté, je ne crains plus la mort, tellement je me transporte tout entier en eux. » (Lettre à F. Vettori du 10 déc. 1515.) C'est dans le *Prince* et les *Discours* qu'il a développé ses idées politiques avec une rigueur de méthode et une froideur de logique qui font

pressentir Spinoza. Dans les *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio* (publiés seulement en 1531), il tire de l'histoire de Rome, considérée comme le type idéal des républiques, des réflexions sur l'art de gouverner; c'est de ce livre que date l'idée moderne de la politique; regardée jusqu'alors comme une science fondée sur des idées abstraites, il en fait une science positive, appuyée sur l'étude des faits et de l'histoire. « C'était déjà une maxime antique, dit Gaspary dans un des meilleurs chapitres de son excellente *Histoire de la littérature italienne* (t. II, 2^e part., pp. 4 et suiv.), que l'histoire est un enseignement; mais on y voyait auparavant la manifestation d'une puissance supérieure, et la leçon qu'on en tirait était, par conséquent, religieuse et morale. Les hommes de la Renaissance, écartant cette idée, considérèrent le fait historique comme la simple manifestation des instincts et des passions humaines. C'est parce que les hommes sont toujours restés les mêmes, que le passé peut, selon Machiavel, nous renseigner sur le présent et nous permettre de prévoir l'avenir. » C'est son admiration pour la politique romaine qui lui inspire sa maxime fondamentale, que l'Etat doit être mis au-dessus de tout et qu'il peut disposer de tout selon l'intérêt général; la religion même est un instrument entre ses mains; ce qui importe en elle, ce n'est point sa vérité, mais son utilité. Aussi Machiavel ne rejette-t-il point la superstition. Il est même amené à préférer au christianisme, qui enseigne le mépris du monde par l'espérance d'une vie future, le paganisme, qui exaltait dans l'homme l'instinct de la liberté et toutes les énergies viriles. L'idéal politique de Machiavel est la république; rien n'est beau, d'après lui, comme un peuple qui vit selon les lois; le peuple est, du reste, meilleur et moins ingrat que le prince. Mais tous les terrains ne sont point propres à la république; elle ne peut exister sans l'honnêteté et une certaine égalité entre les citoyens, conditions qui se trouvent rarement réunies et qui le sont moins qu'ailleurs en Italie, en France et en Espagne. Là où le peuple est corrompu doit nécessairement s'élever un tyran. C'est l'idéal de celui-ci qu'il trace dans le *Prince*, écrit en même temps que les *Discorsi* (publié seulement en 1532) et qui les complète. Selon Machiavel, la république est plus propre à maintenir les États, mais la tyrannie plus apte à les fonder. Il fait tomber morceau par morceau l'idéal du prince que l'on s'était forgé avant lui: si l'homme était bon, le prince, dit-il, pourrait être vertueux; mais l'homme est naturellement mauvais, et, quand le droit ne réussit point, il est permis de recourir à la force. Il faut être à la fois lion et renard, agir sans scrupules, mais sauver les apparences: la vertu ne doit être que le masque des vices (V. tout le chap. xviii). Le type du prince est César Borgia, dont Machiavel fait l'apologie et dont il n'attribue la chute qu'à sa mauvaise fortune. Tels sont les principes auxquels Machiavel a laissé son nom; ils sont sans doute détestables, et la tranchante froideur avec laquelle Machiavel les expose les rend plus choquants encore. Mais il faut songer que Machiavel n'a fait que peindre ce qu'il avait sous les yeux, et qu'il vivait à une époque de libre réflexion et de franc parler. Il faut lui tenir compte aussi de son sincère amour pour Florence et l'Italie, dont il a prévu et appelé de ses vœux l'unité. Le dernier chapitre du *Prince*, où il exhorte le jeune Laurent de Médicis à délivrer l'Italie des barbares, est d'un tour oratoire et presque lyrique. « L'idée de l'unité et de la liberté nationales perflamme; son langage change; les idées morales et religieuses réapparaissent; le nom de Dieu, si rare dans le reste du livre, est prononcé à plusieurs reprises, et il trouve des images bibliques pour dépendre l'Italie attendant son sauveur. » (Gaspary.) A une époque un peu postérieure appartient le traité *Dell'Arte della guerra* (1^{re} éd. en 1521), en forme de dialogues que l'auteur suppose avoir été échangés dans les *Orti Orcellarii*, où se réunissaient depuis quelques années, autour de Cosimo Rucellai, une société de jeunes gens distingués dont Machiavel était l'âme; il y expose en

détail sur l'organisation de l'armée, les idées qu'il avait effleurées dans les *Discorsi* et le *Prince*, après avoir essayé de les faire passer dans la réalité, et il y donne une théorie scientifique de la stratégie de son temps; de la même date (1520) sont deux opuscules, le *Sommario delle cose della città di Lucca* et la *Vita di Castruccio Castracani*, sorte de roman historique où l'auteur a tracé la peinture idéale du tyran exerçant avec sagesse et modération le pouvoir qu'il a acquis par l'astuce et la cruauté.

On a vu plus haut que les Médicis s'étaient vite adoucis à l'égard de Machiavel. C'est à Julien qu'il avait projeté de dédier son *Prince*, peut-être pour lui démontrer ses aptitudes politiques et le décider à le rappeler aux affaires; Julien étant mort, c'est le jeune Laurent qui hérita de la dédicace; mais cet acte de soumission ne rapporta rien à Machiavel, au moins pour le moment. Ce n'est qu'à la mort de Laurent (4 mai 1519) que Léon X, ayant songé à réformer la constitution de la cité, demanda une sorte de consultation politique à Machiavel, qui répondit par le *Discorso sopra il riformare lo Stato di Firenze*, où il proposait de rétablir la république, mais seulement après la mort de Léon X et du cardinal Julien. C'est alors (1522) qu'éclata une conjuration à laquelle participèrent plusieurs des jeunes gens qui étaient ses amis et ses disciples; toutefois, il ne fut point soupçonné et on lui laissa la mission d'écrire l'histoire de Florence, qui lui avait été confiée deux ans auparavant et pour laquelle il touchait annuellement 100 florins d'or. Les *Istorie fiorentine* (en 8 livres) étaient achevées en 1525, mais ne furent publiées qu'en 1531. L'auteur y retrace l'histoire complète de sa patrie, très sommairement jusqu'en 1434, époque où commença à s'élever la puissance des Médicis, avec de plus longs développements de cette date à celle où il écrit. Souvent inexact dans le récit des faits — car il suit aveuglément ses devanciers pour l'époque ancienne — il est admirable quand il s'agit de retrouver leur enchaînement, de montrer l'influence des grands hommes sur leur cours. Dans tous les autres ouvrages historiques ou politiques, de Machiavel, le style est simple, net, sans ornement; c'est celui d'un homme d'action, non d'un écrivain de métier; dans les *Istorie*, au contraire, l'auteur a fait quelques sacrifices au goût du jour; la phrase y est plus ample et cadencée, le style plus chargé de latinismes: çà et là apparaissent les procédés de la rhétorique.

Ces travaux si divers et si absorbants ne suffisaient point à l'activité de Machiavel; ce profond politique, ce génie sévère est aussi l'auteur d'œuvres badines qu'il semait sur sa route comme en se jouant et qui suffiraient à la réputation d'un autre. Il y avait place en effet dans cette riche et exubérante nature pour tous les contrastes: au moment même où on eût pu le croire absorbé par ses méditations ou la lutte contre la misère, sa correspondance avec Vettori nous le montre dévoré de passions et d'appétits qu'il exprime dans un style d'une liberté digne de l'Arétin. Il se félicitait lui-même de ce mélange de sérieux et de bouffonnerie en disant qu'il reproduisait en lui la diversité de la nature. C'est à cette veine sarcastique que nous devons ses comédies, *la Mandragora* (1543 environ), peut-être la meilleure du siècle, et *la Clizia* (nous ne parlons pas de deux autres, dont l'authenticité est douteuse), le petit poème satirique (en terzines) de *l'Asino d'Oro*, où il développe ce thème que les animaux valent mieux que les hommes, des *Chants de carnaval* d'une gaieté souvent amère, et, si elle est bien de lui, la nouvelle de *Belfagor archidivolo* (contre les femmes) qui a été tant de fois imitée. Il faut mentionner enfin, parmi ses œuvres sérieuses, le *Dialogo sulla lingua*, où il se rencontre avec Dante pour défendre la prééminence du toscan sur les autres dialectes italiens.

L'opinion a été longtemps sévère pour Machiavel; ses œuvres furent interdites par la papauté dès 1559, et sa doctrine devint, du xvi^e au xviii^e siècle, l'objet d'innombrables polémiques, auxquelles prirent part Gentillet (1576),

les jésuites Possevino et Ribadeneira, le roi Frédéric II, etc. La critique contemporaine ne s'est pas bornée à protester contre les anathèmes, elle a été jusqu'à la réhabilitation. M. Villari, dans un ouvrage également admirable par l'étendue des recherches et le talent de mise en œuvre, ne craint point d'appeler Machiavel « l'homme le moins compris et le plus calomnié que l'histoire connaisse ». L'Italie moderne sait gré à ce froid politique d'avoir été en même temps un ardent patriote, d'avoir prévu et appelé de tous ses vœux la « rédemption » nationale. Il faut reconnaître que l'idée qui dirige et explique tout son système est celle de la grandeur et de la force de la patrie; il est non moins certain que ce culte du succès, cette indifférence presque absolue au bien et au mal, ce mépris de l'âme humaine sont les défauts de son époque et non les siens seulement, qu'il n'a fait qu'exposer avec une cynique franchise et réduire en principes géométriques les maximes qui dirigeaient alors la conduite de tous. Il est seulement permis de regretter que ce vaste et puissant génie se soit résigné à n'être que l'image et l'interprète d'un siècle qu'il eût été digne de dominer et capable peut-être d'entraîner dans une autre voie.

Il a paru, depuis la fin du siècle dernier, un assez grand nombre d'éditions des *Œuvres complètes* de Machiavel; les principales sont celles de Florence (1782, 1813, 1843-48); F.-L. Poldori a donné, en 1852, ses *Opere minori*; une édition supérieure à toutes les précédentes a été commencée par MM. P. Fanfani, L. Passerini et G. Milanesi (Florence, 1873-77, 6 vol.); elle est malheureusement restée incomplète. Des *Lettere familiari* ont été récemment publiées par E. Alvisi (Florence, 1883). Les *Œuvres* de Machiavel ont été plusieurs fois traduites en français, soit en entier, soit partiellement, notamment par Tôtard (La Haye, 1743, 6 vol. in-12); Guiraudet et Hocchet (Paris, 1799, 40 vol.); G.-V. Periers (Paris, 1823-26, 12 vol.) et dans le *Pantheon littéraire* (2 vol.).

A. JEANROY.

BIBL. : MACAULAY, dans ses *Essais historiques*, t. II. — GERVINUS, *Histoire du XIX^e siècle*. — FERRARI, *Histoire des révolutions de l'Italie et Machiavel juge des révolutions de notre temps*, 1819, écrit curieux par l'antipathie ouvertement professée contre Machiavel. — F. DE SANCHE, *Storia della lett. ital.*, chap. xv. — PASQUALE VILLARI, *N. Machiavelli e i suoi tempi*; Florence, 1877-82, 3 vol. — TOMMASINI, *La Vita e gli scritti di N. Machiavelli nella loro relazione col machiavellismo*; Florence, 1883, t. I (l'ouvrage est resté incomplet). — R. MARIANO, *Biografi e critici del M.*; Naples, 1886.

MÂCHICOULIS ou **MÂCHECOULIS** (Art mil.). On appelle ainsi des galeries saillantes en maçonnerie établies jadis dans les châteaux forts ou aux portes des villes, avec ouvertures ménagées à la base pour jeter sur l'assaillant des projectiles divers ou des corps enflammés. Les mâchicoulis ainsi décrits se sont substitués aux *hourds* (V. ce mot et fig.), dispositifs analogues établis en planches. — Actuellement, on dit encore que l'on transforme les balcons en pierre d'une maison en mâchicoulis, lorsque l'on perce lesdits balcons ou que l'on installe un tambour en bois à l'étage, avec vœus sur le pied de la maison, pour en faciliter la défense. — Enfin les créneaux de mâchicoulis ou créneaux de pied (V. CRÉNEAU) sont des baies obliques permettant de voir et battre directement le pied même du mur de tête d'une caponnière ou d'un coffre flanquant.

MACHILLY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse; 484 hab.

MACHIMOSAURE (Paléont.). Meyer a décrit en 1837 sous le nom de *M. Hugii* des dents en cône mousse, marquées de fortes cannelures longitudinales, à section transversale arrondie, provenant du jurassique supérieur de Soleure et du Hanovre. En 1879, Sauvage et Liénard ont fait connaître le crâne, une partie de la colonne vertébrale et les écussons du *M. Mosæ* du terrain kimméridgien des environs de Verdun. Le crâne est ramassé et déprimé; le museau robuste passe insensiblement à la région cranienne,

l'intermaxillaire, qui s'élargit en cul-de-lion, est séparé du maxillaire supérieur par un rétrécissement; de chaque côté sont environ vingt dents; le frontal est large et court, les préfrontaux petits, les orbites sont petites, dirigées vers le haut, les fosses supratemporales très grandes, les os palatins larges; les vertèbres, qui sont amphicœles, sont faiblement excavées en avant et en arrière; les écussons dermiques portent de grandes fossettes. Les Machimosaires, qui appartiennent à la famille des Goniopholidées, semblent apparaître dans l'étage bathonien; le *M. Mosæ* est le plus grand Crocodylien connu, le crâne atteignant 1^m30 de long et 0^m58 de large dans sa partie postérieure.

E. SAUVAGE.

BIBL. : MEYER, *Neues Jahrb.* — SAUVAGE et LIÉNARD, *Mém. sur le genre Machimosaura*, dans *Mém. Soc. géol. Fr.*, sér. III, t. I.

MACHIN (John), astronome anglais, mort à Londres le 9 juin 1751. La date et le lieu de sa naissance sont inconnus. On sait seulement que, dès le 30 nov. 1710, il était membre de la Royal Society dont il fut secrétaire de 1718 à 1747, et qu'en 1743, il obtint la chaire d'astronomie au Gresham College de Londres. Il eut de bonne heure une haute réputation comme mathématicien, mais ne la justifia guère par les travaux qu'il publia; le plus important est une assez peu heureuse tentative de rectifier la théorie de la lune de Newton (traduction anglaise des *Principia* de 1729). Il entreprit un grand ouvrage sur ce sujet, mais n'aboutit pas; ses papiers sont conservés à la Société astronomique de Londres. Les *Philosophical Transactions* comprennent deux mémoires de lui sur la brachistochrone (1718) et sur le problème de Kepler (1738). Enfin il a donné une *Theory of gravity* (Londres, 1730).

MA-CHINDJÉ. Tribu d'Afrique (V. CHINDJÉ).

MACHINE. I. MÉCANIQUE. — Les machines sont des appareils destinés à produire en général du travail industriel, ou plus généralement du travail utile. Au point de vue scientifique, on appelle machine un ensemble de corps solides destinés à transformer un travail en un autre. — Le travail industriel développé par une machine a ordinairement pour but de déplacer certains points matériels qui alors exercent une certaine action sur la machine, action qui se traduit par un travail négatif que l'on appelle le travail *utile*. La machine reçoit son mouvement par l'action de ce que l'on appelle un *moteur* (V. ce mot); le moteur, qui peut être la vapeur, une chute d'eau, etc., agit en exerçant des pressions sur certains points de la machine et en les faisant mouvoir dans le sens de ces pressions; le travail du moteur est donc positif; on lui donne le nom de travail *moteur*. Toute machine est en outre soumise à l'action d'un certain nombre de forces provenant des frottements, des vibrations, de la résistance de l'air, de l'eau, des chocs, etc., qui produisent un travail négatif et que l'on appelle travail *nuisible* ou *passif*.

Si l'on désigne par v la vitesse d'un point de masse m à l'époque t et par v_0 sa vitesse à l'époque t_0 d'une machine en mouvement, par T_m le travail moteur, par $-T_u$ le travail utile et par $-T_n$ le travail nuisible effectué pendant le laps de temps qui s'écoule entre les époques t_0 et t_1 , le théorème des forces vives donne :

$$\sum m \frac{v^2}{2} - \sum m \frac{v_0^2}{2} = T_m - T_u - T_n.$$

Si la machine agit pendant longtemps, T_m , T_u , T_n croissent indéfiniment; $\sum mv^2$ et $\sum mv_0^2$ restent au contraire compris entre des limites fixes et l'on a sensiblement :

$$T_m - T_u - T_n = 0$$

ou

$$T_m = T_u + T_n, \quad T_m > T_u.$$

Ainsi le travail utile est toujours plus petit que le travail moteur, ce qui montre l'impossibilité du mouvement perpétuel (V. MOUVEMENT); le rapport $\frac{T_u}{T_m}$ est le rendement, et une machine, toutes choses égales d'ailleurs, est d'autant

meilleure que son rendement, toujours moindre que 1, se rapproche davantage de l'unité.

Une machine se compose : 1° d'un *récepteur* ou *machine motrice* qui reçoit l'action des forces motrices. Les récepteurs sont ordinairement des roues hydrauliques, des turbines, des machines à vapeur, etc. : elles sont actionnées par un *moteur* qui est un cours d'eau, un animal, la vapeur, l'électricité, etc. ; 2° d'un *outil* qui effectue le travail industriel utile : un laminoir, une meule, un pilon, etc., sont des outils ; 3° d'une *communication de mouvement* destinée à relier l'outil au récepteur.

Une bonne machine doit remplir deux conditions : 1° son rendement doit être voisin de 1 ; 2° elle doit être solide, c.-à-d. résister aux causes de destruction, et ces conditions loin d'être incompatibles sont presque toujours remplies en même temps. Une bonne machine doit toujours être construite de manière à atténuer les frottements des pièces mobiles en contact, à éviter les chocs, les vibrations qui, en occasionnant du travail nuisible et en diminuant le rendement, usent la machine. Les machines qui fonctionnent sans faire de bruit sont en général les meilleures ; le bruit en effet provient de chocs, de vibrations et de frottements. On évite en général le travail nuisible : 1° en simplifiant les transmissions de mouvements ; 2° en diminuant le nombre

et l'étendue des surfaces frottantes et en les graissant avec des enduits aussi fluides que possible ; les meilleurs enduits sont les plus fluides, à la condition qu'ils ne soient pas exprimés ; 3° en régularisant les mouvements et en les rendant aussi uniformes que possible ; on y arrive au moyen des *régulateurs* et des *volants* (V. ces mots). H. L.

II. PHYSIQUE. — **Machine d'Atwood** (V. ARWOOD, t. IV, pp. 540-41).

Machine de compression (V. POMPE).

Machine de Morin (V. MORIN).

Machine pneumatique (V. PNEUMATIQUE).

III. INDUSTRIE. — **Arts mécaniques** (V. ARTS MÉCANIQUES, t. III, p. 4160).

Machine à battre. — Les machines à battre sont des instruments servant à séparer mécaniquement la paille des grains de céréales. Ces machines sont fixes ou locomobiles. Les unes sont pourvues d'appareils de nettoyage et de criblage qui divisent le grain en plusieurs catégories ; d'autres ne font que séparer le grain. Les machines actuellement employées peuvent être rangées en deux catégories : 1° les batteuses *en long* dans lesquelles la paille passe dans une direction perpendiculaire à l'axe du batteur, ou organe actif ; 2° les batteuses *en travers* dans lesquelles la paille passe dans une direction parallèle.

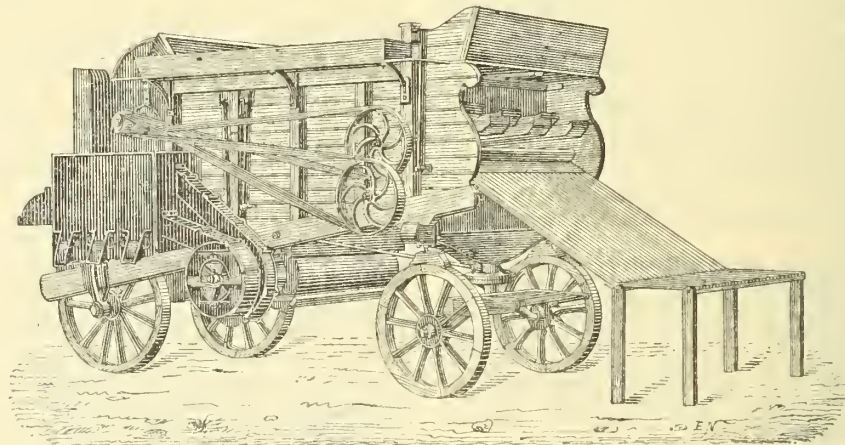


Fig. 1. — Machine à battre à grand travail.

Les pièces travaillantes essentielles d'une machine à battre sont : le batteur et le contre-batteur. Le premier est formé par un tambour, ouvert ou plein, armé de huit barres saillantes, appelées *battes* et destinées à frapper les épis ; il fait de 800 à 1,200 tours à la minute. Ces battes sont aujourd'hui en fer ou en acier, de forme arrondie pour conserver la paille intacte et assurer un bon égrenage. Le contre-batteur est placé au-dessous ou au-dessus du batteur qu'il embrasse sur le tiers ou le quart de sa circonférence et dont il peut à volonté être plus ou moins écarté à l'aide d'une vis. Dans les machines de grande et de moyenne force, dit M. L. Magnien, la paille en sortant du batteur et entraînant avec elle tout ou partie du grain est saisie par les secoueurs qui la projettent au dehors sur une claie où les ouvriers la prennent et l'enlèvent. Le grain, ayant passé à travers le secoueur, glisse sur un plan incliné, se réunit à celui qui est sorti du contre-batteur, tombe dans une trémie et se rend dans un premier tarare où il est vanné. Le nettoyage se termine sur des grilles en tôle perforées avec le concours de la ventilation. Dans les machines en long, le batteur est très court ; dans les machines en travers, le batteur doit avoir une longueur égale à celle de la paille. — Les secoueurs se composent d'un certain nombre de lames de persiennes fixées à une extré-

mité à des tiges à glissières permettant un mouvement alternatif, et à l'autre à une manivelle d'un arbre à vilebrequin. — Dans les machines à battre à grand travail (fig. 1), à la sortie du ventilateur, le grain est remonté et envoyé à un second ventilateur, puis à un trieur qui le classe en plusieurs catégories. On bat facilement dans une journée, avec une semblable machine, de 3,000 à 4,000 gerbes de blé de 13 à 15 kilogr. ; quant au rendement en grains dans une journée, il varie tellement avec les récoltes qu'il est difficile de l'indiquer ; parfois il descend à 80 hectol. dans une mauvaise récolte et dépasse 250 à 300 hectol. dans une bonne récolte. Les machines à battre fonctionnent soit à bras, soit au manège, soit à la vapeur. Alb. L.

Machine à broder (V. BRODERIE).

Machine à colonne d'eau. — L'invention des pompes à élever l'eau devait naturellement conduire à renverser leur fonctionnement, c.-à-d. à faire mouvoir le piston dans la pompe sous l'action d'une colonne d'eau ; on obtenait ainsi un mouvement de va-et-vient analogue à celui du piston des machines à vapeur et facile à utiliser. Les moteurs ainsi réalisés ont reçu le nom de machines à colonne d'eau ; ils sont à simple ou à double effet, suivant que l'on agit seulement sur l'une des faces du piston ou sur les deux faces alternativement. On les a presque

exclusivement appliqués à l'épuisement des mines, parce- qu'ils offrent l'avantage d'actionner directement les tiges des pompes. La machine à colonne d'eau à simple effet a été inventée en 1736 par Béliidor, mais ce n'est que vers 1800 qu'elle est devenue réellement pratique, grâce aux perfectionnements qu'y apporta M. de Reichenbach, ingénieur bavarois. Il en existe un certain nombre dans les mines de la Hongrie et du Hartz; leur rendement atteint aujourd'hui de 70 à 75 %. En France, les plus remarquables sont les machines à simple effet, construites pour la mine de Huelgoat, concession de Poullaouen (Finistère), par M. Juncker, ingénieur français; elles sont établies pour utiliser une chute motrice de 60 m., en élevant, d'un seul jet, 30 lit. d'eau par seconde à 230 m. de hauteur. La machine à colonne d'eau à double effet ne diffère de la précédente que par l'adjonction d'un second distributeur pour régler l'arrivée de l'eau sur l'autre face du piston; les deux distributeurs sont placés sur le même axe et solidaires l'un de l'autre. Il existe une machine de ce genre aux salines de Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle). Le cylindre moteur est horizontal; la chute est de 171 m. et le relèvement de l'évacuation de 11 m., ce qui réduit la chute effective à 163 m.; avec une dépense de 14 m. c. à l'heure, le travail moteur est de 8,45 chevaux et le rendement atteint 77 %.

L. K.

Machine à composer (V. COMPOSITION, t. XII, p. 214 et fig.).

Machine à coudre. — La machine à coudre fut inventée par un Français nommé Thimonnier qui fit sa première machine en 1830. Elle était à chaînette et, quoique imparfaite, fonctionnait suffisamment bien. Plusieurs inventeurs, américains pour la plupart, apportèrent successivement de grands perfectionnements à cette invention primitive qui, pendant ce temps, restait presque stationnaire dans son pays d'origine. Aussi, en 1867, l'industrie de la machine à coudre, qui était déjà importante aux Etats-Unis et en Angleterre, n'était en France qu'à l'état naissant. L'emploi de ce genre de machine était à peine répandu. Soit esprit de routine, soit préjugé, les magasins vendant des objets cousus préconisaient encore la couture à la main, qui n'est ni plus belle ni plus solide que la couture mécanique; enfin, même dans la famille, la machine était repoussée par une fausse raison de santé. Aujourd'hui les machines à coudre ont pénétré partout; on réalise ainsi sur tous les objets de couture une grande économie dont l'acheteur profite en partie et qui permet cependant de payer les ouvrières un prix assez élevé pour ne plus assister à un spectacle attristant donné par les malheureuses qui travaillaient quinze heures par jour à l'aiguille pour un modeste salaire de quelques sous. Au point de vue de la construction mécanique, la machine à coudre est devenue le type de la petite mécanique de précision, au milieu de laquelle elle représente le plus gros chiffre d'affaires et le plus grand nombre d'ouvriers occupés. Elle exige, pour que la fabrication soit parfaite et la vente commode, qu'on se soumette à la grande nécessité du présent et surtout de l'avenir, l'interchangeabilité des pièces. Cette obligation a nécessité de grandes améliorations et un grand développement dans le matériel nécessaire à la fabrication. Ces perfectionnements de l'outillage ont permis aux fabricants français de produire beaucoup plus et beaucoup mieux que par le passé, et aujourd'hui les bonnes machines françaises rivalisent avec succès, par leur qualité, avec les meilleures fabrications étrangères. Nous croyons intéressant de donner un court historique de la machine à coudre, avant de passer à sa description générale.

Le problème de la couture mécanique a été l'objet, dès le commencement du siècle, de nombreuses recherches. La première apparition d'un procédé destiné à remplacer le travail manuel de la couture par un mode plus rapide date de 1804. MM. Thomas Stone et Jones Henderson prennent en effet, à cette date, un brevet pour une ma-

chine appliquée à la confection des vêtements. On y trouve une aiguille ordinaire saisie par des pinces et poussée au travers de l'étoffe, reçue et tirée par une seconde paire de pinces qui la fait repasser par-dessus le bord de cette étoffe et ainsi de suite, en produisant le point de surjet. Ce procédé rapidement abandonné donna plus tard naissance à la machine à broder. Vers 1823, Thimonnier, tailleur à Amplepuis (Rhône), se livrait avec ardeur à la recherche de ce système et, en 1830, il prenait un brevet pour un métier propre à la confection des coutures dites *point de chaînette*. Bientôt, en 1834, un atelier de 80 machines dont il était directeur, fut établi rue de Sèvres, mais à cette époque les ouvriers, ne voyant dans les machines que de dangereux concurrents, brisèrent dans un jour d'émeute les appareils à coudre. Depuis l'invention de Thimonnier, les brevets se sont succédé d'une façon multipliée et sans aucune interruption; nous citerons ceux qui offrent soit une idée nouvelle, soit un perfectionnement capital. Walter Hunt en 1834, puis Elias Howe en 1846, tous deux Américains, substituent à l'aiguille à crochet de Thimonnier l'aiguille avec un œil près de la pointe et y ajoutent une navette constituant les machines à coudre à deux fils. L'idée primitive de Howe, reprise par de nombreux travailleurs, donna lieu à autant de perfectionnements, parmi lesquels les plus connus, qui ont su conquérir une place marquée dans la pratique, sont ceux de MM. Welhn et Wilson (1850), Singer (1854), perfectionnés un an plus tard par MM. Caillebaut, Baker et Grove, etc., qui, tout en conservant le même principe, ont modifié les organes, principalement la navette, soit dans sa forme, soit dans la nature de son jeu. Enfin une nouvelle série de machines est créée, dans laquelle on supprime la navette et où l'on emploie deux aiguilles: telles sont la machine de Grove et Baker, perfectionnée par M. Goodwin, les machines de Otys Avery (1852), de M. Journan Leblond (1854). Les perfectionnements se poursuivent alors sans cesse, et, grâce à eux, les services que rendent les machines à coudre prennent de plus en plus d'extension. Une fois les divers principes de fonctionnement trouvés, il s'agissait en effet de rendre ces instruments propres à la couture de toutes espèces de matières, étoffe, cuir, etc., de faire des ouvrages multiples comme les surjets, les boutonnières, les applications, etc., ouvrages qui pour être rendus pratiques exigeaient que le même modèle de machine pût toujours servir, sauf à y ajouter des organes mobiles convenablement appropriés dans chaque cas. Ensuite certains ouvrages réclamaient l'emploi de fils spéciaux, ou une disposition relative à la nature même des pièces qu'on devait coudre; telles sont les machines à fil poissé de Howe, de MM. Ilurtu et Hautin, les machines à coudre les chaussures de Blake. Un autre but non moins intéressant poursuivi par les constructeurs a été la recherche du bon marché d'établissement, lequel a concouru pour une bonne part dans le développement si considérable qu'a pris l'emploi de ces machines. Il n'y a pas à parler des applications de la machine à coudre; on peut dire qu'elles sont universelles. Elle a permis, à l'époque où le prix de la main-d'œuvre s'élevait sans cesse, alors que les besoins de la consommation conduisaient à un développement inconnu de production, notamment dans l'industrie des vêtements, de résoudre ce double problème: fabriquer beaucoup et à bon marché, tout en procurant à la main-d'œuvre un salaire rémunérateur. Aussi leur fabrication forme-t-elle une industrie très spéciale; on peut évaluer à plus d'un million le nombre de machines à coudre établies annuellement dans le monde entier.

Avant de passer à l'étude des organes et des dispositions adoptés pour les machines à coudre, il est nécessaire de décrire la nature des *points* réalisés dans les machines et de montrer quelles sortes de couture on peut exécuter ainsi. A ce point de vue, les machines peuvent se classer en quatre catégories. La première comprend celles où l'aiguille traverse entièrement l'étoffe, faisant le *point de*

surjet; les trois autres, celle où l'aiguille la perce seulement en s'y enfonçant partiellement et comprenant les points dits de *chainette*, de *navette* ou de *double chainette*. — Dans les machines à *point de surjet*, l'aiguille traverse entièrement l'étoffe comme dans la couture à la main, revient en arrière par-dessus le bord et la traverse de nouveau, quand l'aiguille est à une seule pointe, avec un œil à l'autre extrémité; ou bien traverse simultanément d'avant en arrière et d'arrière en avant, lorsqu'elle est à deux pointes avec un œil au milieu, produisant ainsi le point de surjet ou le point de broderie. Ces machines sont abandonnées aujourd'hui. — Dans les machines à *point de chainette à un fil*, l'aiguille disposée verticalement au-dessus de l'étoffe reçoit un mouvement alternatif de va-et-vient. En dessous de l'étoffe est une petite pièce capable de tourner concentriquement autour de l'aiguille lorsqu'elle occupe sa position inférieure; cette pièce porte un œil que traverse un fil continu se déroulant d'une bobine. Lorsque l'aiguille vient à descendre, elle pénètre dans l'étoffe, s'y engage et son extrémité munie d'un crochet la dépasse, le corps de l'aiguille restant engagé dans le trou ainsi fait. La pièce inférieure exécute alors un mouvement de rotation, enroule le fil autour de l'aiguille, celle-ci s'élève et entraîne avec elle le fil sous la forme d'une boucle. Le crochet de l'aiguille est de nouveau poussé au travers de cette boucle sur un autre point de l'étoffe, un peu en avant du passage précédent. Il abandonne cette boucle au-dessus de l'étoffe, va en cueillir une nouvelle au-dessous, qu'il élève à son tour en la faisant passer à travers la première et ainsi de suite. Il se forme en définitive une sorte de chaîne dont chacun des maillons passe à travers le précédent et qui, par cela même, unit entre elles les deux pièces de l'étoffe, ainsi que la montre la fig. 2. Le crochet A traverse le tissu et va chercher le fil en B



Fig. 2.

qu'il fait monter au-dessus sous forme de boucle en serrant le point précédent. La distance entre les boucles et la piqure représente l'épaisseur des étoffes à coudre. M. Singer a apporté de notables perfectionnements à ce genre de machines, et son modèle est un des mieux compris. L'aiguille à crochet est remplacée par une aiguille à œil ou est passé le fil. La fig. 3 montre comment le point obtenu, qui n'est autre que le précédent, peut se faire avec une aiguille A et le crochet B. L'aiguille en descendant fait former au fil une boucle qui est prise par le crochet placé au-dessous soit horizontalement, soit verticalement; lorsque l'aiguille remonte, la boucle précédente se serre et forme un point; pendant qu'elle descend de nouveau, le crochet lâche sa boucle pour en prendre une autre et ainsi de suite. Le point de chainette fut employé dans le commencement des machines à coudre pour les ouvrages de lingerie; mais, à cause de son peu de solidité, son usage semble devoir se réduire à la confection des cravates, des parapluies, etc., enfin à la couture des pièces qui ne fatiguent pas et ne sont jamais lavées. Un seul point manqué peut être la cause du défilage du fil depuis le commencement de la couture; il est facile de voir (fig. 2 et 3) que, en tirant le fil par l'extrémité C, on défera la couture entière. Le motif qui a

longtemps fait préférer ces machines par les industries indiquées plus haut, est la rapidité avec laquelle elles marchent. M. Singer a depuis ajouté à sa machine un organe

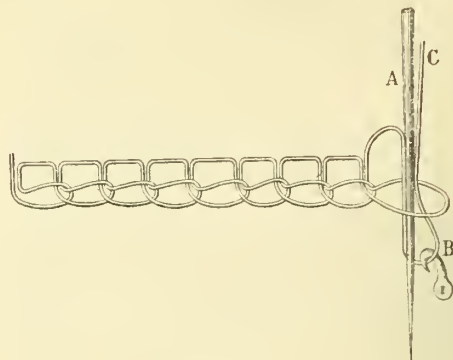


Fig. 3.

qui forme un nœud tous les huit points; avec cette disposition, une couture ne peut jamais venir à manquer que sur une petite longueur.

Le *point de chainette double et à deux fils* donne une couture beaucoup plus solide que la chainette à un fil dont nous venons de parler; il est difficile de la défaire. On y parvient cependant en tirant en même temps les deux fils et dans un sens déterminé; autrement on serrerait les points. Le point produit en dessus une piqure parfaitement régulière et en dessous une double chaîne, sorte d'enlacement des deux fils qui forme broderie, si elle est faite en gros cordonnnet ou en laine. La fig. 4 montre ce point: le fil du dessus, indiqué par deux traits, exécute la piqure, tandis que le plus gros, tracé noir, enlaçant le premier en dessous, exécute la double chaîne. La machine est composée de deux aiguilles: l'une un peu courbée, A, agissant verticalement, reçoit son fil d'une bobine placée sur la machine; l'autre aiguille B, placée sous la plate-forme, est curviligne et exécute un mouvement circulaire alternatif. Le point se fait tel que le représente la figure. Le mouvement très simple qui conduit le mouvement curviligne et celui de la griffe d'entraînement sont placés sous la table; celui de l'aiguille courbe est seul au-dessus. Cette machine fait bien la couture de la lingerie fine et semble spécialement destinée à ce travail, car, quelle que soit la finesse de la mousseline ou de la batiste employée, on obtiendra forcément d'un côté la piqure, et de l'autre la double chainette. Les machines de cette catégorie ont reçu des modifications portant sur le jeu de la seconde aiguille; on

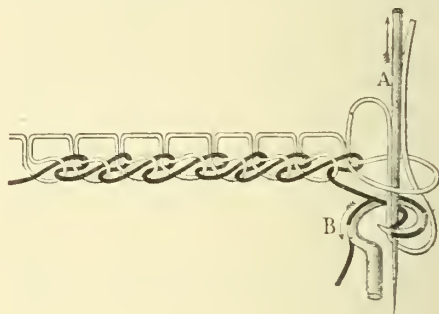


Fig. 4.

trouve, pour l'aiguille inférieure, un crochet circulaire animé sur lui-même d'un mouvement de va-et-vient; une aiguille rectiligne se déplaçant dans un plan horizontal, suivant une sorte de rectangle; enfin deux aiguilles semblables travaillant dans un même plan vertical, mais avec des directions obliques l'une sur l'autre, et d'une façon symétrique;

la chaînette se trouvant entre les deux étoffes qui ne présentent sur leurs faces qu'un point de piqûre ordinaire.

La machine à *point de navette à deux fils* est presque entièrement originaire d'Amérique. Le but que les inventeurs s'étaient proposé consistait à éviter les inconvénients du déraillement qui se produisait beaucoup dans les machines des précédentes catégories, et le type de ce nouveau genre est la célèbre machine de Howe. On y emploie une aiguille verticale percée d'un œil près de la pointe, dans lequel s'engage le fil. Cette aiguille traverse l'étoffe en entraînant le fil; à un certain moment, elle remonte, faisant former ainsi au fil, au-dessous de l'étoffe, une boucle. Cette boucle est traversée par une navette porteur d'un second fil, qui revient en arrière sur elle-même. Le point de navette, lorsque les fils sont bien réglés, produit une piqûre de chaque côté des étoffes que l'on coud, et le croisement des fils a lieu au milieu de leur épaisseur. La fig. 5



Fig. 5.

montre une couture très forte exécutée au point de navette; le fil de dessus est celui de l'aiguille et celui du dessous vient de la navette; à l'inspection du dessin, on comprend la solidité d'une semblable couture faite avec du fil ou de la soie et dont les points sont rapprochés ou éloignés à volonté, de même que les fils peuvent être plus ou moins serrés suivant les besoins. Dans la machine qui fait cette couture, la tension des fils joue un grand rôle; on peut en juger dans les fig. 6 et 7. Dans la fig. 6, le fil de la navette, trop peu tendu, est entraîné par le fil de l'aiguille



Fig. 6.



Fig. 7.

qui est trop et qui forme, comme l'on voit, une ligne droite au-dessus des étoffes. La fig. 7 montre une couture dans laquelle le fil de la navette est très tendu, le fil de l'aiguille ne l'étant pas assez; ce dernier est entraîné à travers le tissu et vient ressortir à cheval sur le fil de la navette qui se développe en ligne droite. Il est bien certain que cette couture et la précédente ne présentent aucune solidité, puisque, tirant le fil qui est en ligne droite, l'autre n'offrirait plus aucune résistance et pourrait se défilier facilement. Les machines de cette catégorie offrent un nombre de variétés assez considérable, dues aux efforts des divers inventeurs qui se sont spécialement portés sur le jeu de la navette. Soit que celle-ci se meuve dans une coulisse métallique horizontale d'un mouvement de va-et-vient, soit que la navette soit insérée dans un petit disque animé d'un mouvement circulaire continu, soit enfin que la navette soit remplacée par un petit disque plat, tournant avec une vitesse constante dans un plan vertical, le disque porte un bord saillant en forme de croissant, qui occupe la plus grande partie de la circonférence, dont les cornes un peu saillantes pénètrent facilement dans la boucle du fil de l'aiguille. Une petite bobine garnie de fil est à l'intérieur du disque, et ce fil est passé à travers toutes les boucles du fil de l'aiguille.

Trois natures de points sont donc en présence : le point de chaînette à un fil, le point à double chaînette et le point de navette. Le choix à faire entre ces points varie avec la nature du travail à exécuter. Toutefois, aujourd'hui, les acheteurs accordent, à juste titre, presque toutes leurs préférences au point de navette; ils ne demandent plus les deux autres que pour des ouvrages spéciaux, où une très grande élasticité est absolument nécessaire, et même la machine à chaînette à deux fils ne s'emploie plus du tout pour la couture ordinaire. Il est à regretter que cette défaveur du public a été causée par la facilité avec laquelle ces deux points se décomposent en tirant les deux fils ou l'unique fil qui les forme. A ce grave inconvénient, il faut

ajouter que ces machines consomment beaucoup plus de fil que celles à point de navette. Il en est résulté que la fabrication et la vente des machines à navette droite ou circulaire sont considérablement augmentées, tandis que celles des machines à points de chaînette à deux fils ou à un fil, suivant les modèles, disparaissent ou restent stationnaires.

Le mécanisme des machines est assez variable, lorsqu'on passe d'un modèle à un autre, bien que le principe demeure constant, et il serait à peu près impossible de donner la description de tous ces types différents. Il nous a paru suffisant d'étudier le principe de l'exécution des mouvements à accomplir, exposition qui permettra ensuite de suivre facilement la marche des nombreux modèles qu'on trouve dans l'industrie. Les fonctions générales d'une machine à coudre peuvent se définir par trois mouvements : 1° le premier est le mouvement par lequel l'aiguille plonge dans l'étoffe, en entraînant le fil pour former la boucle à travers laquelle viendra passer la navette; 2° le deuxième est le mouvement qui fait passer la navette ou un crochet circulaire dans la boucle formée par le fil de l'aiguille; 3° le troisième est le mouvement de translation de l'étoffe après chaque point fait, et qui varie par conséquent suivant la longueur du point. Ce dernier mouvement s'appelle l'entraînement. Ces trois mouvements sont indispensables; ils existent dans toutes les machines, en variant suivant le goût et l'ingéniosité des inventeurs, et quand ils sont produits convenablement, toutes les machines cousent bien, si les tensions des fils de l'aiguille et de la navette sont bien réglées. Cette opération est capitale pour la couture mécanique et nécessite toute l'attention de l'ouvrière pour obtenir un travail bien fait, même avec une excellente machine. A côté de ces dispositions générales, il en est encore quelques-unes essentielles pour la réalisation du résultat cherché et qui consistent à assurer la mise en place de l'étoffe sur la table pendant le jeu de l'aiguille, ainsi que le déroulement et la tension du fil; toutes ces opérations s'obtiennent à l'aide de transmissions de mouvement mises sur un arbre tournant d'une façon continue. Ce mouvement, qui sert de point de départ, s'obtient à l'aide d'un volant monté sur cet arbre et commandé par une bielle reliée, d'une part, à un bouton excentrique du volant ou d'un engrenage et de l'autre, par un procédé analogue, à un arbre animé d'un mouvement circulaire partiel de va-et-vient, à l'aide de pédales mues par les pieds de l'ouvrier; soit, plus simplement, par un courroie de transmission, quand la mise en fonctionnement se fait mécaniquement. Cet arbre moteur principal est disposé horizontalement au-dessus de la table de l'appareil; il est porté par une sorte de bras à angle courbe fixé après la table, cette dernière disposition variant d'ailleurs, à volonté, suivant le gré des constructeurs. L'aiguille est fixée à une platine au-dessus d'une petite fenêtre longitudinale percée dans la table. Cette platine est engagée dans une coulisse verticale et se termine par un excentrique en cœur, avec un évidement intérieur dans lequel roule un galet formant bouton excentrique d'un disque mouté normalement sur l'arbre. On comprend qu'avec une forme appropriée de l'évidement, le mouvement de rotation continu de l'arbre soit transformé en un mouvement rectiligne de va-et-vient du porte-aiguille, décomposé dans les périodes que nous avons énoncées. Quant au second organe qui concourt à la formation du point avec l'aiguille, il est disposé au-dessous de la table que celle-ci traverse; son mouvement est obtenu à l'aide d'un second arbre parallèle au premier, relié à celui-ci par un engrenage. Ce mouvement peut être continu ou périodique, soit dans un plan perpendiculaire à l'arbre, soit dans un plan horizontal; on obtient ce résultat à l'aide de manivelles et d'excentriques. La connexité qui existe entre les deux arbres permet d'établir la relation qui doit exister dans la décomposition des périodes complètes de chaque outil pour que les diverses fractions se rapportent convenablement entre elles. Quant à la marche de l'étoffe, elle se fait aisément; un disque circulaire, à jante striée, calé sur

l'arbre qui commande le second organe, reçoit un mouvement périodique de rotation dans le même sens. Il vient affleurer tangentiellement l'un des bords de la fenêtre pratiquée sur la table, par où l'aiguille descend à travers l'étoffe. En même temps un presseur, formé d'une fourchette, monté à angle droit sur un arbre vertical parallèle au porte-aiguille, par l'intermédiaire d'un ressort, appuie l'étoffe sur la table et contre le disque. La tige, qui porte la fourchette, est munie d'une came et reçoit du premier arbre un mouvement de relèvement correspondant aux périodes de repos de l'aiguille, pendant la durée duquel l'étoffe, rendue libre, est alors entraînée par le disque qui, lui, est mis en mouvement. Lorsque ce disque passe à l'état de repos, le premier revient en prise sur l'étoffe. La came est elle-même mobile et peut être disposée à volonté, soit pour recevoir l'action du mouvement, soit pour en être isolée. Par le fait de la mise de la came, dans cette seconde position, la tige qui porte la fourchette est relevée et l'étoffe est rendue libre. Cette disposition d'avancement est des plus simples. La jante circulaire a été remplacée par une simple portion de cercle qui reçoit un double mouvement de rotation et d'élévation. Quant à la longueur des points, on la règle à volonté en faisant varier à la main le jeu des organes de transmission qui relient l'entraînement et l'arbre moteur. Enfin, le fil est pris sur une bobine embrochée sur une tige fixée au bâti de la machine et est introduit dans l'œil de l'aiguille en passant entre des rouleaux. Toutefois, comme par suite du mouvement de va-et-vient de l'aiguille la distance, entre le trou ou est passé le fil et le rouleau tenseur, varie à chaque instant, afin que le brin de fil conserve la même tension, il passe sur la tête d'un petit levier articulé animé d'un mouvement de va-et-vient correspondant à celui de l'aiguille, modifiant le trajet parcouru par le fil et de façon à ce que le développement de ce trajet entre le chas de l'aiguille et le rouleau tenseur soit toujours le même, quelle que soit la position de l'aiguille.

Pour terminer l'étude générale des machines, nous donnerons la description de l'une d'elles, la machine Howe. La fig. 8 est une perspective du dessous faisant voir la disposition des organes. La roue placée à droite sur l'arbre A reçoit son mouvement d'une autre roue à volant placée au-dessous et conduite par une pédale. Cet arbre porte, comme on le voit, deux cylindres à rainures en forme de cames; l'une d'elles, celle de droite, communique, par un grand levier qui retourne en équerre au-dessus de la table, un mouvement faisant jouer verticalement le porte-aiguille ou tige cylindrique B à la partie inférieure duquel une aiguille droite, pointue et possédant son trou pour le passage du fil près de la pointe, est fixée par une vis. La seconde came de l'arbre A conduit l'un des côtés d'une pièce en équerre articulée, l'autre côté mène le chasse-navette ou pièce glissant dans les rainures disposées exprès à la table. La machine fonctionne ainsi : la came est disposée pour

faire descendre l'aiguille à une certaine profondeur; dans ce mouvement, elle entraîne le fil, puis on la fait remonter un peu (fig. 9), et alors se forme la boucle *a* dans laquelle (l'aiguille restant stationnaire) la pointe *b* de la navette entre et passe tout entière, l'aiguille remontant quand le fil *c* l'entraîne dans l'épaisseur du tissu et forme ainsi le point représenté par la fig. 5. L'entraînement se fait ainsi : la came C donne le mouvement à un levier courbe D, mû par une autre came montée à l'extrémité de l'arbre des cylindres à rainures et portant une griffe à fleur de la plaque; elle est rappelée par un ressort à boudin; cette griffe a donc deux mouvements, l'un de soulèvement, l'autre de translation. Pour agrandir ou diminuer la longueur du point, on tourne le bouton E qui déplace la came C et modifie l'amplitude du mouvement du levier D. Le presse-étoffe est une pièce cylindrique traversant la tête; il opère sa pression par un ressort à boudin et on le relève au moyen d'une manette portant une rainure en forme d'hélice qui, en tournant, soulève le pied et lui fait décrire un quart de cercle de dedans en dehors. Il nous reste à indi-

quer le passage des fils et les moyens de tirage employés; celui de la bobine F, se déroulant librement, passe sur un galet G, traverse le porte-aiguille B, vient en H, passe dans le ressort I, retourne en K et de là se rend dans le trou de l'aiguille : le ressort I fait le serrage du point. Le second fil est enroulé en une petite cannette en métal portant à chaque extrémité un axe qui repose sur des portées dans la navette; le fil, en se déroulant, passe par divers trous, puis sous une plaque faisant ressort et que l'on serre plus ou moins par une vis. Tel est l'ensemble de cette machine dont le plateau se pose sur une table portant la roue à

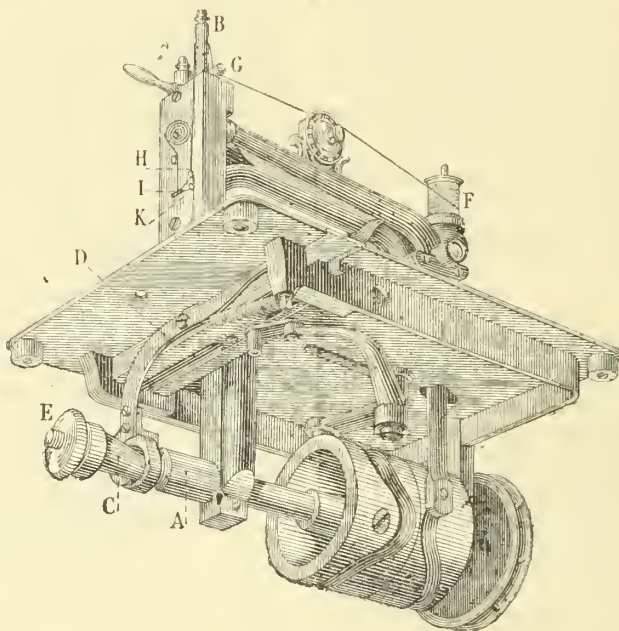


Fig. 8.

pédale. Cette machine est un peu lourde et ne pourrait travailler à grande vitesse qu'en causant une fatigue exagérée à l'ouvrière.

La nature des travaux exécutés par la machine à coudre, même en se bornant à la couture usuelle des objets ordinaires de lingerie ou de vêtement, présente un assez grand nombre de variétés, coutures rabattues, coutures gansées, etc. Les machines de tous les systèmes permettent de les réaliser, sans pour cela qu'on ait rien à changer à l'appareil. Il suffit d'ajouter sur la table, en avant de la fenêtre sur laquelle est entraînée l'étoffe, de petites pièces accessoires préparant et guidant le travail. Quelques autres types de machines, bien que reposant sur le principe mécanique général que nous venons de décrire, ont néanmoins dû être légèrement modifiés pour permettre la confection de travaux particuliers. Les machines à plusieurs aiguilles trouvent leur application dans certaines industries, telles

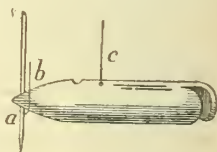


Fig. 9.

que l'outage en pièces pour les coiffes de casquettes, le piquage des doublures, etc. Dans quelques-unes, une disposition spéciale maintient la pièce d'étoffe à coudre et l'enroule après la couture faite. Si, par suite d'un accident, un fil vient à se rompre, on continue l'opération et cela donne lieu plus tard à une réparation sur une machine ordinaire. Ces machines cousant en général avec vingt-cinq aiguilles, la production du travail est considérable et le parallélisme entre les coutures parfait. Dans les *machines brodeuses*, on emploie le point de chaînette, mais vu du côté de la boucle. Le fil arrivant par-dessous l'étoffe amenée par l'aiguille est conduit et maintenu par un accrocheur qui l'attire en dessus; il est saisi ensuite par un crochet formant aiguille, dont le mouvement est combiné avec celui d'une petite pièce ronde dite onglette qui l'entoure et étale la boucle sur l'étoffe (V. BRODERIE, t. VIII, p. 99). Les *machines à plisser* sont destinées à produire mécaniquement ces nombreuses étoffes plissées que les dames françaises sèment à profusion dans leurs toilettes depuis quelques années. Elles se composent, en général, de deux longs cylindres, représentant une sorte de laminoir entouré d'étoffe. L'intérieur du cylindre est chauffé et un mouvement alternatif, variable, pour produire à volonté de petits ou de grands plis, vient, à l'aide d'une lame, prendre l'étoffe plus ou moins loin et l'apporter sur les cylindres. L'invention de la *machine à coudre les gants* est due à M. Henriksen; les deux pièces de peau à joindre sont saisies dans une pince disposée en l'air horizontalement; la couture se fait au surjet ou à recouvrement par un double point de chaînette, à l'aide d'une aiguille droite et d'une autre courbe à crochet venant embrasser les peaux de chaque côté de la pince (V. GANTERIE, t. XVIII, p. 458).

Les *machines à coudre les chapeaux de paille* sont très employées depuis quelques années. Le meilleur type est dû à M. Legat. Cette machine, qui permet de commencer le chapeau par le fond, comme à la main, et de faire facilement les formes les plus variées qu'impose la mode, travaille avec la plus grande perfection, rapidement, et ne consomme que la quantité de fil employée par la couture à la main. Pour obtenir ce résultat, M. Legat a inventé un nouveau point de navette; il est produit par un seul fil venant de la navette et qui, au moment convenable, est pris par une sorte d'aiguille munie latéralement d'une entaille formant crochet; le fil, ainsi accroché, passe en double à

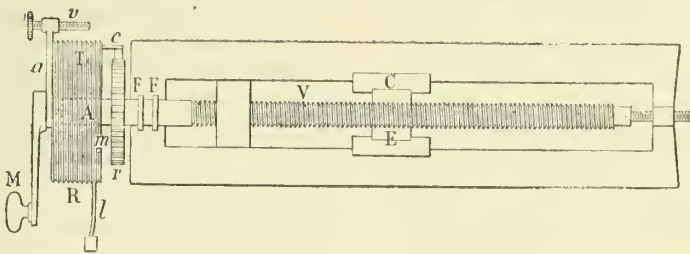


Fig. 10.

travers les deux épaisseurs de paille qu'il faut coudre ensemble, forme boucle, puis, avant de redescendre, le mouvement d'entraînement fait avancer la tresse d'un millimètre environ. A ce moment la boucle, maintenue par un tendeur, redescend à travers la paille, toujours entraînée par l'aiguille-crochet qui pique à un millimètre plus loin que précédemment. Arrivée en dessous de la paille, la navette passe dans cette boucle qui se dégage alors du crochet et en serrant elle est retenue et nouée avec le fil simple que la navette a laissé à son passage. Aussitôt l'aiguille remonte, la paille avance de 12 millim. environ et l'opération recommence. Il s'ensuit que le point supérieur de 1 millim. de long est composé d'un fil en double; celui de dessous, qui a 12 millim., d'un fil simple. Ces points sont ceux couramment employés pour les chapeaux ordinaires. La paille est guidée suivant sa largeur; enfin les détails les plus minutieux sont prévus. Un chapeau ordinaire, prenant 15 m. de tresse, est commencé et fini sans interruption sur la machine, en dix minutes, et en con-

sommant 22 m. de fil. Les *machines à coudre au fil poissé* sont exclusivement destinées à la couture des gros objets de cuir, pour lesquels on emploie du fil poissé afin d'obtenir une grande solidité. Dans quelques machines, le fil, quoique déjà préparé à l'avance, passe encore dans un bain de poix fondue, maintenue extrêmement liquide par un bec de gaz. La couture des semelles est une des applications les plus importantes de ces machines, mais la difficulté de faire la couture à navette à l'intérieur des chaussures a conduit presque tous les inventeurs à employer le point de chaînette. En dehors de cette question importante du genre de points, les machines pour coudre au fil poissé sont de trois sortes: les unes sont disposées pour coudre à plat des pièces droites, comme les traits, les harnais, les courroies et sont presque exclusivement affectées à l'exécution des travaux de sellerie; les deux autres sont appliquées à la couture des semelles; les unes cousent en traversant les semelles entièrement, et les autres, imitant le travail à la main, cousent la trépointe, c.-à-d. une bande de cuir qui relie l'empeigne à la semelle et qui est cousue par côté avec elle. Les machines qui cousent les semelles en les traversant de part en part font reposer la chaussure sur des bigornes fixes ou mobiles. Dans les machines à trépointes, les coutures se font sur une forme en bois, à l'aide d'une aiguille courbe. En résumé, sans qu'il soit possible de dire que la machine à coudre est arrivée à un maximum de perfection qu'on ne peut jamais dépasser, elle est cependant suffisamment avancée pour qu'il reste peu de chose à faire en dehors des nombreux modèles qui existent aujourd'hui et qui, choisis avec compétence pour chaque travail différent, donnent d'excellents résultats. Nous pensons donc que les progrès notables dans la machine à coudre d'usage général, en dehors des améliorations secondaires et des guides, ne doivent plus être attendus que de la concurrence pour obtenir une très bonne qualité à des prix extrêmement réduits, et c'est là une œuvre de temps qui se réalisera infailliblement. L. KNAB.

Machine à débourrer (V. DÉBOURRAGE).

Machine à diviser. — La machine à diviser a pour objet de tracer des divisions aussi rigoureusement équidistantes que possible sur des règles droites, sur des tubes, etc. Une modification simple de la machine permet aussi de diviser en parties égales des arcs de cercle. La machine se compose essentiellement d'une vis aussi parfaite que possible,

c.-à-d. ayant non seulement toutes les spires équidistantes, mais ayant encore pour chaque pas une régularité aussi parfaite que possible (fig. 10). La régularité de cette vis constitue la seule difficulté de construction de ces machines. Cette

vis repose à une extrémité par une partie non filetée sur un coussinet dans lequel elle tourne sans avancer; le coussinet présente deux rainures circulaires dans lesquelles s'engagent deux filets circulaires en saillie F,F, ménagés sur l'axe de la vis; l'autre extrémité s'appuie contre une vis; cette double disposition a pour objet d'empêcher tout déplacement de la vis parallèlement à son axe. Un écrou en bronze E, d'une construction spéciale, se trouve engagé sur la vis et s'avance quand on fait tourner celle-ci. Cet écrou peut être engagé dans un chariot mobile qu'il entraîne avec lui; ce chariot glisse sur deux rails disposés parallèlement à la vis; de cette façon, le chariot ne pèse pas sur la vis, il n'est que dirigé par elle. Le chariot mobile porte, soit l'objet que l'on veut diviser, soit, le plus souvent, le burin ou le diamant servant à faire la division. Dans tous

les cas, l'objet à diviser est fixé solidement et parallèlement à la vis, soit sur le chariot, soit sur le banc en fonte qui porte le chariot, selon que le burin est fixe ou mobile. Supposons pour fixer les idées que le burin soit mobile et l'objet à diviser fixé au banc. Pour faire manœuvrer le chariot, on tourne la vis ; supposons que le pas de la vis soit de $0^{\text{mm}}5$; c'est un pas fréquemment employé. La tête T de la vis porte sur sa face extérieure une division en 250 parties égales, de sorte que, en admettant la régularité parfaite de la vis, quand cette vis a fait un tour (250 divisions), l'érou en bronze a avancé de $0^{\text{mm}}5$ et lorsque la tête de la vis s'est déplacée d'une division, l'érou a avancé de $0^{\text{mm}}002$. Ceci étant posé, voyons quelles divisions on peut avoir à effectuer : 1° on peut se proposer de diviser une règle en divisions toutes égales à 1 millim. ou à toute autre fraction simple du mètre ; 2° on peut se proposer de diviser une règle en divisions toutes égales entre elles, mais ayant une longueur déterminée quelconque en rapport plus ou moins complexe avec le système métrique ; 3° on peut avoir à diviser l'espace compris sur une règle entre deux points donnés en un certain nombre de parties égales ; 4° enfin on peut avoir à tracer des divisions qui ne soient plus toutes équidistantes. D'autre part, on a l'habitude, pour faciliter les lectures sur les règles divisées, de donner à certains traits de divisions des longueurs un peu plus grandes : par exemple, dans les décimètres divisés en demi-millimètres, les traits correspondants aux demi-millimètres seront plus petits que les traits qui correspondent aux millimètres et, en outre, on aura, pour marquer les demi-centimètres, des traits plus longs et des traits plus longs encore pour les centimètres. Pour que ces diverses opérations puissent se faire, en exigeant le moins d'attention possible de l'opérateur, ce qui diminue à la fois sa fatigue et les causes d'erreur, on a adopté diverses dispositions qu'il nous reste à décrire. Lorsqu'il s'agit de faire une division en partie d'égales longueurs, on a, dans le cas le plus général, une division venant d'être tracée à faire faire à la vis un certain nombre de tours plus une fraction de tour avant de tracer la division suivante ; puis, celle-ci tracée, il faudra faire tourner de nouveau la vis de la même quantité, avant de tracer la suivante et ainsi de suite. On conçoit qu'il serait facile de placer en regard de la tête divisée T de la vis un index et de calculer chaque fois devant quelle division il faudrait amener l'index. Par exemple, au début, l'index étant au 0° de la graduation, s'il faut chaque fois faire 3 tours + 117 divisions, on s'arrêtera la première fois après avoir fait trois tours et après avoir amené l'index à la division 117 ; la seconde fois, on fera encore trois tours et on s'arrêtera à la division 234 (double de 117), la troisième fois, on fera trois tours et l'on devrait s'arrêter à la division 351, mais elle n'existe pas, il n'y a que 250 divisions ; on s'arrêtera donc à la division 351-250 ou 101, et ainsi de suite. Il serait nécessaire en opérant ainsi de faire une série d'additions et de soustractions, de faire attention de ne pas oublier de compter un tour et enfin d'amener avec exactitude le point de repère en regard de la division convenable. On évite tout cela à l'aide de la disposition suivante : la vis V est reliée d'une façon fixe à une roue r présentant 250 petites dents ; c'est une roue à rochet. La roue R que l'on fait tourner à l'aide de la manivelle M tourne à frottement doux sur l'axe A de la vis, sans l'entraîner. Un cliquet c fixé à la roue R sert à entraîner la roue r quand la roue R tourne dans un sens (que nous appellerons direct) ; quand R tourne en sens inverse, la roue r n'est plus entraînée, elle reste immobile. Grâce à cette disposition, le chariot qu'entraîne l'érou de bronze, quand on fait tourner la vis, se déplacera toujours dans le même sens quand on tournera la manivelle M dans le sens direct et il restera immobile quand on la tournera dans l'autre sens. Aussi, pour pouvoir ramener à l'autre extrémité l'érou de bronze, arrivé vers la fin de sa course, et pouvoir recommencer à graduer une autre règle, cet érou présente-t-il une cons-

truction spéciale ; on peut le dégager facilement du chariot qu'il entraîne et, comme il est fait en deux parties, on peut les séparer pour le dégager de la vis, ce qui permet de le reporter à l'autre extrémité ; on rajuste alors les deux parties de l'érou et on l'engage de nouveau dans le chariot.

Supposons qu'entre chaque division, il faille faire tourner la vis de 3 tours et 117 divisions ; pour faire cela d'une façon automatique, la partie cylindrique de la tête T est filetée ; elle porte par exemple 10 spires ayant même pas que la vis, ici $0^{\text{mm}}5$. Une languette l s'engage dans ces spires et, comme elle est flexible, elle reste engagée dans les spires en avançant ou en reculant quand on manœuvre la manivelle. Un arrêt m se trouve placé dans le premier filet de ce pas de vis en regard de la division O de la tête T. D'autre part, une alidade a qui porte une vis v peut être placée en regard d'une division quelconque de la tête T. Dans l'exemple choisi, nous la placerons en regard de la division 117, et nous tournerons la vis v de façon que son extrémité soit en regard de la troisième spire. Tourbons maintenant la manivelle M, dans le sens inverse, qui n'entraîne pas la roue à rochet, jusqu'à ce que la languette se trouve butée contre l'arrêt m. À l'aide du burin qui sera décrit un peu plus loin, traçons une division ; tournons maintenant la manivelle dans le sens direct ; la roue r est entraînée et par suite le chariot avance ; en même temps la languette l parcourt les spires de la tête T. Quand on a fait trois tours, elle est dans la troisième spire, mais, si l'on continue à tourner, après une fraction de tours représentée par 117 divisions, elle vient buter contre la vis v placée en regard de la 3^e spire et de la 117^e division : la machine ne peut plus tourner ; on trace alors un trait au burin. En faisant alors tourner la manivelle en sens inverse, le burin et la pièce à graver restent dans leurs positions respectives ; on s'arrête quand la languette l butte de nouveau contre l'arrêt m, son point de départ ; en recommençant la même série de manœuvres, le burin avance, après chaque rotation dans le sens direct, de la longueur qui correspond à trois tours plus 117 divisions, c.-à-d. de

$$\left(3 + \frac{117}{250}\right) 0^{\text{mm}}5.$$

S'il s'agit de tracer des divisions équidistantes ayant des relations simples avec le millimètre, on mettra l'alidade en regard du zéro et l'on tournera ainsi chaque fois d'un nombre entier de tours, un tour s'il s'agit de demi-millimètres, deux tours s'il s'agit de millimètres, etc.

S'il s'agit de diviser une longueur donnée en un certain nombre de parties égales, on amènera le burin en regard de l'une des extrémités de la longueur à diviser. On regardera quelle est la division de la tête T en regard de l'index et on fera tourner la vis, en comptant les tours, jusqu'à ce que le burin soit en regard de l'autre extrémité. Soient N le nombre de tours et n le nombre de divisions représentant la fraction de tours dont on a tourné. Si l'on veut diviser la longueur donnée en 100 parties, il faudra tourner 100 fois moins pour passer d'une division à l'autre. $N \times 250 + n$ représente la rotation effectuée, exprimée en divisions du limbe. Il faudra pour une division faire une rotation de $\frac{N \times 250 + n}{100}$. Supposons que ce quotient

sort égal à 867. En divisant ce nombre par 250, on trouve 3 pour quotient et 117 pour reste : 367 divisions représentent donc 3 tours plus 117 divisions $\left(\frac{117}{250}\right)$ de tour.

On placera alors l'alidade a et la vis v comme il a été dit plus haut. Supposons enfin que l'on veuille tracer des divisions d'inégales longueurs ; dans ce cas, il faut se livrer au calcul que nous avons indiqué au début et que l'artifice de la roue à rochet permet d'éviter pour les divisions équidistantes. Mais ce cas se présente d'ordinaire de la façon suivante : on veut diviser un tube en divisions d'égal volume ; le tube n'étant pas exactement de même calibre partout, à des volumes égaux correspondent des longueurs

inégales ; on étudie le tube en mesurant la longueur occupée par un volume constant de liquide placé à l'intérieur, ce qui permet de connaître la longueur occupée par 1 centim. c. par exemple aux diverses portions du tube ; on est alors ramené à diviser en parties d'égaux longueurs les diverses régions du tube, en échangeant pour chacune de ces régions la longueur de la division : il n'y a donc pas lieu de modifier pour chaque division la position de l'alidade *a* ; il n'y a qu'à la modifier, une dizaine de fois par exemple ou plus, suivant que l'on désire une précision plus ou moins grande.

Voyons maintenant comment le burin est disposé pour produire des traits d'inégale longueur, revenant périodiquement. Le burin B est fixé à un cadre dont on voit un montant en ON. Ce cadre tourne autour de l'axe horizontal O, dirigé parallèlement à la vis et à l'objet à diviser ; il peut tourner, mais sans dépasser deux positions, car il

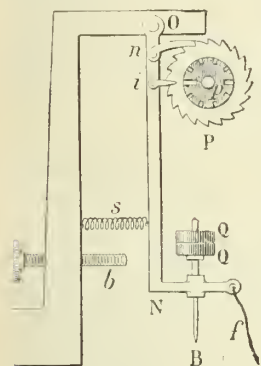


Fig. 11.

il vient buter soit contre la vis *b* quand le ressort *s* le ramène en arrière, soit par l'intermédiaire de la pointe *i* contre la roue *p* quand on la tire en avant avec la ficelle *f*. Il est donc limité dans sa course en avant et en arrière ; il peut glisser verticalement de façon à s'appuyer constamment sur la pièce à diviser ; en Q se trouvent des petites masses de plomb dont on charge plus ou moins le burin pour qu'il appuie suffisamment sur la règle à graver. La roue *p* est

fixée sur un axe qui porte une roue à rochet P ; un cliquet *n*, fixé au cadre, fait avancer cette roue d'une dent chaque fois que l'on manœuvre le burin. Si la roue *p* était pleine, la course du cadre ON serait toujours la même et tous les traits auraient la même longueur. Si la roue *p* porte, au contraire, des échancrures, la course du burin sera plus longue lorsque la pointe *i* se trouvant en regard d'une échancrure, on tirera le burin en avant, puisque la pointe *i*, au lieu d'être arrêtée par la surface de la roue, sera arrêtée par le fond de l'échancrure ; toutes les divisions commenceront au même point puisque la vis *b* reste fixe pendant toute la graduation, mais elles se prolongeront plus ou moins loin suivant la profondeur des échancrures que portera la roue *p*. Supposons qu'on veuille diviser une longueur en demi-millimètres avec des traits de longueurs différentes pour les demi-millimètres, pour les millimètres, pour les demi-centimètres et les centimètres. On prendra une roue à rochet à vingt dents. La roue *p* portera dix échancrures équidistantes, mais de profondeurs inégales. Chaque fois que la pointe *i* touchera la surface de la roue, on aura un trait, le plus court de ceux dont on dispose ; à ce moment, on tracera donc une division correspondant au demi-millimètre ; mais la fois d'après, la roue à rochet ayant tourné d'une dent, la pointe *i* pénétrera dans une échancrure et ainsi de suite : parmi les dix échancrures, huit auront la même profondeur et correspondront aux millimètres ; les deux autres, diamétralement opposées, auront des profondeurs un peu plus grandes que les autres et correspondront aux demi-centimètres et aux centimètres.

La machine à diviser peut aussi servir à mesurer la distance de deux traits tracés sur une règle ou encore à comparer deux longueurs. On remplace alors le burin par un microscope : il ne s'agit plus de tracer des divisions, mais de viser des divisions déjà tracées (V. COMPAREUR, t. XII, pp. 466-70).

Dans les machines à diviser les cercles, c'est encore une vis, d'une exécution parfaite, qui constitue la partie principale ; elle agit tangentiellement sur les dents d'un pla-

teau circulaire mobile sur lequel on fixe le limbe à diviser ; le burin est disposé comme précédemment.

Quo la machine à diviser serve à diviser ou à mesurer des longueurs, il est indispensable de maintenir la température uniforme pendant l'opération et de connaître cette température. Cela est difficile à cause de la présence de l'opérateur ; aussi on a imaginé des moteurs électriques pour actionner les machines à diviser ; il est alors facile d'opérer à température constante, à 0° même si cela est nécessaire. L'emploi de la machine à diviser supposant la régularité absolue de la vis, il est indispensable de la vérifier ; pour cela, on se sert de la machine pour mesurer une petite longueur, 1 centim., par exemple, en utilisant successivement les diverses régions de la vis ; on doit toujours trouver le même nombre de tours et de divisions du limbe pour passer de l'un des traits à l'autre. Si les nombres trouvés diffèrent de *n* divisions, on ne peut pas répondre d'apprécier 1 centim. ou de tracer des divisions par centimètres avec une erreur moindre que $N \times 0^{mm}002$. Pour donner une idée de la perfection qu'atteignent certaines de ces machines, citons celle qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, machine Perreaux, qui divisait un millimètre en 1,500 parties égales (division sur verre au diamant) ; de pareilles divisions sont employées comme *réseau* (V. ce mot).

A. JOANNIS.

Machine à écrire. — L'idée de remplacer la plume par un instrument plus parfait est déjà fort ancienne, et le 7 janv. 1714, Henri Mill prit un brevet en Angleterre pour une machine destinée à écrire des caractères analogues à ceux de l'imprimerie, par lettres touchées et se reproduisant une par une. Il faut arriver ensuite à 1841 pour trouver un brevet anglais au nom de MM. Alexandre Bain et Thomas Wright, puis un autre aux Etats-Unis au nom de M. Charles Thurber, de Brooklyn. En 1845, le docteur Leavitt, de Kentucky, inventait une machine dont M. Prentice, rédacteur du journal de Louisville, se servit pour écrire à un correspondant une lettre dans laquelle il lui dit : « Un de mes amis, un homme fort ingénieux, vient d'inventer une machine à écrire ; je me hâte de vous en adresser la primeur. Cette machine, vous le verrez aisément, est encore bien imparfaite ; c'est un premier essai, cependant je peux déjà écrire rapidement avec elle. » Vient ensuite, par ordre de date, les inventions de MM. Fairbanks, en 1848 ; de Pierre Foucault, en 1849, exposée à Londres en 1851 et destinée aux aveugles ; de M. Olivier Eddy, de Baltimore, en 1850 ; de M. Ely Beach, du *Scientific American*, en 1855 ; de M. Samuel Francis, de New York, de M. Latham Sholes, de Milwaukee, en 1866. Cette dernière est le point de départ du *type-writer* (machine à écrire). Comme pour tous les problèmes de mécanique, le principe une fois trouvé, de nombreux perfectionnements ont peu à peu amené le *type-writer* au point où il est aujourd'hui. Les principaux auteurs de cette rapide transformation sont de MM. Schwabach, William Jenne, Walter et Ernest Barron, Jefferson McClough, Brion, Brooks, Remington, Densmore, etc.

Les machines à écrire ne sont encore employées en France que dans les grandes administrations et les maisons de haut commerce. Nous sommes en retard sous ce rapport sur les Anglais et surtout sur les Américains qui, dès l'apparition des premiers systèmes Writer et Remington, se sont empressés de les adopter. Leurs avantages sont : rapidité plus grande de l'écriture qui peut atteindre le triple de l'écriture à la main, la constance et la lisibilité des caractères imprimés, la possibilité de faire plusieurs exemplaires d'un seul coup, au moyen de papiers minces décalquants, la moindre fatigue pour l'écrivain et la suppression des accidents nerveux chez les personnes qui écrivent beaucoup. Aux Etats-Unis, la plupart des commerçants ont maintenant un sténographe qui, la plupart du temps, est une femme à laquelle ils dictent leur correspondance qui est sténographiée, puis transcrite à la machine à écrire en caractères typographiques. Par ce moyen,

on gagne un temps considérable, car on peut dicter de 150 à 200 mots par minute et dicter en une heure ce qu'on pourrait difficilement écrire en huit. Il existe des machines à écrire à *manettes*, à *cadran* et à *clavier*. Toutes demandent le déplacement d'une aiguille, d'un cadran ou d'une touche secondaire. Le Calligraphe, une des machines les plus perfectionnées, imprime en caractères typographiques par le jeu d'un clavier, analogue à celui d'un piano. Les touches rouges, disposées en plan incliné, et indépendantes les unes des autres, portent l'indication d'une lettre de l'alphabet, d'un signe de ponctuation, d'un chiffre ou de tout autre signe. Deux touches plus larges, placées latéralement, servent à ménager les espaces entre les mots. En arrière de ce clavier sont des marteaux perpendiculaires disposés en cercle, en rapport avec les touches, et portent à leur extrémité inférieure le caractère correspondant qui, par le jeu de la touche, vient s'imprimer sur une feuille de papier préalablement enroulée sur un chariot en caoutchouc. L'impression se fait à travers un ruban imprégné d'encre, placé immédiatement au-dessous du chariot. La régularité en est assurée par une impulsion automatique du chariot, qui avance, à chaque mouvement des touches, d'une distance égale à la largeur d'une lettre. L'un de ces appareils mesure $32 \times 40 \times 26$ centim.; son poids net est de 6^k500. Il peut se placer, à volonté, sur un meuble ordinaire ou sur une table spéciale. Cette machine ne demande qu'un seul mouvement pour chaque lettre non accentuée et deux mouvements pour les lettres à accents; elle imprime plus de douze caractères par seconde. Un exécutant expérimenté peut écrire avec les plus parfaites machines trois fois plus vite qu'à la main; certains modèles peuvent même aller cinq fois plus vite que la main. Le texte ainsi typographié n'a qu'un défaut: c'est qu'il n'est pas aussi agréable à l'œil que l'impression ordinaire, les lettres occupant toutes le même espace, quelle qu'en soit la forme; c'est ainsi que l'*i* occupe autant de place que l'*m*, et que cette dernière lettre est très à l'étroit, tandis que la première est entourée de trop de blanc. L'impression obtenue avec la machine est, nous l'avons dit, susceptible d'être copiée à la presse, par le procédé ordinaire du copie de lettres, et l'on peut aussi obtenir d'un seul coup, par la simple pression du doigt sur les touches, une impression simultanée sur un grand nombre de feuilles de papier, jusqu'à trente, avec les machines perfectionnées. On fabrique des machines spéciales que les aveugles peuvent manier facilement et qui leur permettent ainsi de correspondre avec les voyants et d'écrire eux-mêmes leurs pensées. La régularité de l'impression étant indépendante de la vitesse de cette impression, un enfant sachant lire et écrire peut faire manœuvrer la machine à écrire. Enfin, ces appareils font très peu de bruit en fonctionnant. L. КНАБ.

Machine à mâter. — Les bas mâts des anciens navires de guerre, des vaisseaux de ligne en particulier, étaient de très grosses pièces de bois, faites d'assemblage, et pesant jusqu'à 40,000 kilogr. et plus. Pour manier et mettre en place ces poids très respectables à cette époque, on faisait usage d'appareils spéciaux qui s'appelaient *machines à mâter*. On commençait par construire, sur le bord du quai, un massif en maçonnerie, de la solidité et de la hauteur voulues. Puis sur ce massif, on mâtait trois bigues de fortes dimensions, implantées dans la maçonnerie. On leur donnait l'inclinaison nécessaire pour que la verticale passant par la tête de l'appareil fût écartée du quai d'environ 8^m50, moitié de la largeur du vaisseau: la hauteur variait de 40 à 45 m. Ces bigues étaient affermiées par des bigues secondaires, placées en ares-boutants à leurs bases, puis par de très forts étais ou haubans répartis dans le dernier tiers de leur hauteur, fixés à des organeaux placés loin en arrière de leurs pieds, scellés eux-mêmes dans la maçonnerie. Ces trois bigues étant rendues solitaires les unes des autres par de fortes traverses espacées de place en place. A leur tête étaient frappées trois fortes calornes, dont les garants, après avoir passé dans des rouets ou réas en bronze

fixés près des calornes, suivaient les bigues, passaient aux pieds dans de fortes poilies de retour et se manœuvraient sur le quai à l'aide de cabestans. Les mâts étaient amenés dans l'eau au pied des bigues. On frappait ces trois calornes sur trois points de la demi-longueur du mât; à partir du dessous des jottereaux, on virait sur ces trois calornes, de façon à élever le mât avec une inclinaison de 45 à 50° jusqu'à ce qu'il parât le plat bord du navire. On accostait alors à quai ce dernier, et on mettait le mât vertical, en déviant la calorne voulue: on le faisait passer dans les étaimbrats des divers ponts, et on l'amenait jusqu'à ce qu'il reposât dans son emplanture sur la *carlingue* (V. ce mot) où on le coinçait provisoirement.

Nos navires de guerre n'ayant plus de mâture ou presque, ces machines sont devenues inutilisées, et les gros poids à manier en marine, tels que les canons monstrés de 72 et 100 tonneaux, sont mis en place par des grues hydrauliques, à cylindre de levage, dont on a construit des spécimens comme celle du port de Malte pouvant lever jusqu'à 160 tonnes à 15 m. de hauteur avec un rayon de 21^m329 (V. *Génie civil*, t. XXVI). KERLERO DU CRANO.

Machine à tricoter (V. BAS).

Machine à vapeur (V. VAPEUR).

Machine électrique (V. ELECTRIQUES [Machines], t. XV, p. 780 et fig.).

Machine hydraulique (V. ROUE HYDRAULIQUE et TURBINE).

Machine marine (V. COMPOUND).

Machine-outil. — Appareil destiné à faire fonctionner des outils mécaniquement; le mouvement étant d'ailleurs transmis à la machine, soit à la main, soit par l'intermédiaire d'un moteur. Il y a donc à considérer dans les machines de ce genre: la machine proprement dite, c.-à-d. l'ensemble des pièces qui ont pour effet de faire travailler l'outil dans les conditions voulues et l'outil lui-même dont les dimensions, la forme et le mode d'action ont une grande influence sur la production économique d'un travail, quel qu'il soit. La nécessité des machines-outils appliquées primitivement à la construction des pièces d'horlogerie s'est imposée de plus en plus depuis le commencement de ce siècle et spécialement dans les dernières années. Les découvertes de l'industrie, allées au besoin de plus en plus pressant de s'affranchir d'une main-d'œuvre coûteuse, ont développé l'usage des machines sur une vaste échelle. Aujourd'hui, il n'est presque pas de spécialité, de quelque nature qu'elle soit, qui n'ait un système de machine supplantant en partie le travail manuel. C'est qu'en effet, lorsqu'un même travail se reproduit fréquemment, l'expérience a démontré que la machine est beaucoup plus économique. On distingue deux catégories de machines-outils, selon qu'elles sont destinées à travailler le bois ou les métaux. Le travail mécanique des bois a atteint un tel degré de perfection qu'on peut dire que l'outillage pour le bois est aujourd'hui aussi complet que celui employé pour le travail des métaux. Dans diverses industries telles que la construction des wagons de chemins de fer, des voitures, etc., les machines à travailler le bois jouent un grand rôle; elles sont très importantes et très nombreuses. Elles se divisent alors en machines à presser, à raboter, en tours, en scieries, en machines à faire les tenons et mortaises, à tailler les mouleurs droites ou courbes, à trancher le bois de placage, etc. Au nombre de ces machines, il faut mentionner celles à faire les sabots, les bois de fusil, les roues de voitures (V. CHARRONNAGE), etc.

Les machines-outils employées pour le travail des métaux sont très diverses et très répandues, et de nos jours les exigences de la construction ont amené à produire des types d'une grandeur vraiment colossale. On peut les grouper en deux classes principales: 1° celles qui constituent le matériel des ateliers de construction mécanique; 2° celles qui concernent les ateliers de grosse construction, telles que chaudronnerie, ponts, charpentes en fer, etc. Les machines employées dans les ateliers de construction de machines

comprennent : les *tours* établis avec des dispositions et des dimensions variables selon les formes et les dimensions des pièces qu'ils sont destinés à travailler (V. TOUR). Les *machines à percer* employées pour le perçage et l'alésage des pièces les plus diverses ; selon leur fonctionnement et leurs dispositions, on les désigne sous la dénomination de machines à percer portatives, à manivelle, à colonne, murales, radiales, horizontales, etc. Les *machines à fraiser* employées très utilement pour le façonnage des pièces détachées au dressage de pièces, telles que les bâtis de machines, plaques de fondation, etc. Les *limeuses* sont d'un emploi très répandu dans les ateliers d'ajustage, pour le rabotage des pièces détachées. Les *machines à mortaiser* ne sont autres que les machines à raboter verticales. Les *machines à tarauder* sont établies pour fileter et tarauder rapidement les vis, les boulons et les écrous. Les *machines à tailler* les fraises, les dents d'engrenage. Les *machines à meuler*, à *polir*, etc. Les machines-outils employées dans les ateliers de *chaudronnerie* (V. ce mot, t. X, p. 942), ponts, charpentiers en fer et grosse serrurerie, comprennent : les *machines à poinçonner* et à *cisailler* de diverses puissances. Les *découpoirs* donnant rapidement et d'un seul coup des pièces d'un contour déterminé. Les *machines à cintrer*, à *river*, à *chanfreiner*. Les *scies* et les *cisailles circulaires* ; les *presses* ; les *bancs à tirer*. En conservant les dispositions des machines, on a augmenté la force de leurs organes et perfectionné leur construction afin de pouvoir augmenter dans une grande proportion la vitesse de leurs outils et leur puissance de production ; il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui des machines exigeant des forces motrices doubles de celles qui convenaient, il y a quelques années, aux types qui, en apparence, étaient les mêmes. L. KNAE.

Machine soufflante (V. AIR, t. I, pp. 1041-43 et fig.).
Machine tandem (V. COMPOUND).

IV. ÉCONOMIE POLITIQUE. — On appelle machine tout ce qui, dans l'art de la fabrication, a pour effet soit de substituer un agent mécanique à la main de l'homme ou au travail des animaux, soit de multiplier les forces qu'ils mettent en œuvre, soit enfin de produire ces deux résultats réunis. La machine diffère de l'outil comme le tout diffère de la partie. Mais la distinction ne réside pas, comme le pensent certains économistes, dans l'emploi de l'agent mécanique, eau, air, gaz, vapeur, électricité ; ex. : l'engrenage, la poulie, la machine à coudre, qui ne peuvent être considérés comme des outils ; ici la multiplication des forces a lieu sans que la main de l'homme cesse de produire le mouvement ; il y a par conséquent machinisme. Il peut arriver aussi que l'agent mécanique intervienne sans que la somme de travail utile ait augmenté ; ex. : le remplacement de l'animal par l'air ou la vapeur, pour la mise en mouvement d'une pompe ou d'un moulin ; bien que la machine existât déjà, la modification qui y a été introduite l'a transformée, et là encore il y a machinisme. La plupart du temps, la multiplication du travail utile et l'emploi d'une nouvelle force motrice se présentent conjointement ; mais cette circonstance n'est pas nécessaire, et le progrès industriel résulte presque toujours de la présence d'une seule des deux conditions.

La croyance générale confond le machinisme avec la division du travail. Sismondi (*Nouveaux Principes d'économie politique*) a même prétendu que c'est la division du travail qui a donné naissance aux machines. Cette assertion est démentie par quantité de faits connus. Les machines ont remplacé la main de l'homme dans la fabrication totale de certains objets : les moulins à vent, à eau ou à vapeur font exactement la même besogne que les esclaves qui tournaient la meule dans l'antiquité ; de même les métiers mécaniques par rapport aux tisserands ; de même les charrues à vapeur comparées aux anciennes

charrues conduites à la main. La somme du travail a seulement augmenté, indépendamment de toute division du travail. Dans certains cas, les machines, au lieu d'être une cause de division, ont réuni des travaux qui, avant leur invention, étaient exécutés par des ouvriers différents ; ainsi, en agriculture, les moissonneuses, qui fauchent en même temps qu'elles font la gerbe ; ainsi certaines charrues qui versent la semence dans la terre qu'elles viennent de labourer. Il est vrai néanmoins que la division du travail a été favorisée par le machinisme et souvent rendue indispensable ; car les machines, dépourvues d'intelligence et incapables de combinaisons, font nécessairement un travail simple et uniforme. Au surplus, qu'elles soient cause ou effet, c'est là une pure discussion d'école sans intérêt pratique. Il semble plus juste de dire que l'évolution industrielle se fait d'une manière continue par le machinisme et la division du travail étroitement unis dans une action et une réaction réciproques : chaque progrès dans la mécanique peut être suivi d'une nouvelle spécialisation ; mais, en même temps, la possibilité de séparer les différentes parties de la fabrication a pour conséquence la création de nouvelles machines.

Le machinisme, envisagé au point de vue de ses conséquences sur la production et la distribution des richesses, date surtout des cent dernières années. L'invention de la vapeur et de l'électricité a décuplé, centuplé la puissance des machines, et permis à l'homme d'étendre à l'infini son empire sur la nature. Un ouvrier d'aujourd'hui, dirigeant une machine, en vaut trente du moyen âge qui n'avaient que des outils. Vingt ouvriers peuvent mouler 100,000 rations de farine : un ouvrier entretient donc 20,000 consommateurs et fait plus de besogne que 200 esclaves de l'antiquité. Une femme, avec un métier à tricoter, exécute 480,000 mailles par minute et remplace 6,000 tricoteuses à l'aiguille. Une presse à vapeur imprime en une heure 20,000 exemplaires d'un journal anglais, ayant la matière de deux volumes : il eût fallu, pour un travail équivalent, plus d'un million de copistes. Enfin aucune comparaison ne peut donner l'idée des transformations qui se sont accomplies dans l'industrie des transports : le trajet de Paris à Marseille exigeait une vingtaine de jours en diligence, un train express le parcourt en quinze heures ; la diligence transportait une vingtaine de voyageurs, le train peut en prendre plus de mille ; au lieu d'une voiture par jour, on met en circulation cent trains sur chaque ligne ; et ce n'est qu'un commencement, car les chemins de fer sont encore le privilège de quelques pays, et il n'est pas impossible de prévoir le temps où tout l'univers en sera sillonné comme aujourd'hui la France ou l'Angleterre. Même phénomène pour la navigation et en général pour toutes les branches de l'activité humaine.

Telle est l'apparence extérieure du machinisme ; si l'on pénètre plus avant pour en saisir les effets d'une manière plus précise, on constate que le premier de tous est un accroissement considérable de production et, par suite, de consommation. En outre, les machines, en multipliant les produits qu'un même individu peut fabriquer, sont une cause de dépréciation continue et mettent de plus en plus les objets fabriqués à la disposition de toutes les bourses ; la rapidité d'exécution, l'économie de la main-d'œuvre ont pour conséquence directe le bon marché, dont profitent tous les consommateurs. Les machines travaillent avec une régularité que ne pourrait atteindre la main de l'homme et avec plus de perfection, d'ou économie de matériaux. Elles diminuent la part de la force physique et de l'intelligence, autre avantage immense qui permet d'employer tout le monde, les femmes et les enfants, aussi bien que les hommes. Leur puissance n'a pas de limites : c'est ainsi que l'humanité peut exécuter ces grands travaux, tunnels, ponts, canaux, dessèchements, etc., qui contribuent tant à son développement et à son bonheur. Enfin, elles affranchissent l'homme du travail servile, diminuent le pouvoir « de l'homme sur l'homme », et assurent peu à peu à tous les bienfaits de l'égalité.

Au point de vue particulier de la production, l'extension du machinisme a eu un résultat remarquable : c'est l'absorption de la petite industrie dans la grande. Les petits fabricants, ne pouvant renouveler leur outillage à mesure des découvertes scientifiques, ni diminuer leurs frais généraux de manière à produire toujours à meilleur marché, ne peuvent lutter contre la concurrence des gros industriels qui disposent de puissants capitaux. Les maisons qui ne sont pas allées se fondre dans les grandes entreprises se ruinent peu à peu et disparaissent, laissant dans l'inaction et la misère un grand nombre d'ouvriers qui trouvent difficilement à se reclasser. Ce fait dure depuis près d'un siècle et s'affirme chaque jour davantage ; il donne un éclatant démenti à l'économie politique orthodoxe, qui comptait sur la libre concurrence pour régler la production au mieux des intérêts de tous ; à moins que le dernier terme de la liberté ne soit la lutte sans trêve, sans merci, jusqu'à l'écrasement complet des faibles par les forts. Mais la libre concurrence se supprime elle-même, faute de combattants, et il n'est pas téméraire de prédire à brève échéance la réunion de tous les moyens de production en un si petit nombre de mains que l'industrie tout entière sera nationalisée ou socialisée (V. SOCIALISME, COLLECTIVISME, ÉCONOMIE POLITIQUE). En attendant la socialisation complète, beaucoup d'industries sont constituées en puissants monopoles appartenant à quelques riches capitalistes, qui peuvent à leur gré faire la hausse et la baisse des produits : tels les chemins de fer, dans tous les pays où ils n'appartiennent pas à l'État, les mines, le coton, le sucre, le café, le pétrole, etc. Les hauts fourneaux de Belgique, pendant la période 1845-90, sont tombés de 91 à 19, bien que la production ait presque quadruplé ; des 21,133 fabriques de tissus de lin et de chanvre qui existaient en 1846, il n'en restait que 2,249 en 1880, 18,884 avaient disparu. En Angleterre, dans l'espace de trois ans, de 1888 à 1891, le nombre des brasseurs a diminué de 2,345. En France, de 1877 à 1886, le nombre total des fabricants est passé de 225,332 à 194,699.

Combien d'ouvriers ont été privés de travail par l'effet de la concentration des capitaux et les progrès du machinisme ? La statistique n'en a jamais été faite. Il est probable, au contraire, que la somme de main-d'œuvre, pour l'ensemble, a augmenté ; on ne peut expliquer autrement l'accroissement de la population pendant le siècle. Il paraît y avoir eu d'abord deux périodes : pendant la première, qui correspond à l'introduction des machines, la main-d'œuvre s'est trouvée subitement dépréciée, la surproduction n'ayant pas d'écoulement ; dans la deuxième, bien que de toutes parts le machinisme eût fait des progrès rapides, l'industrie s'est ouvert de nombreux marchés, les échanges se sont multipliés et l'on a constaté une augmentation générale de la consommation, et tout naturellement de la main-d'œuvre employée à la production. La substitution de la machine à l'homme ne s'est donc pas fait sentir d'une manière trop cruelle. Mais la transformation économique vient d'entrer dans une nouvelle phase. Les marchés sont encombrés de marchandises de toutes sortes, tandis que la consommation a atteint une limite qu'elle ne paraît pas devoir de longtemps franchir. Le machinisme continue à progresser, mais aussi le chômage, à cause de l'économie réalisée sur la main-d'œuvre. L'armée de réserve recrute chaque jour de nouveaux adhérents ; des milliers d'ouvriers sont sans travail, sans pain, et, comme pour vérifier la loi de Malthus, la population s'accroît moins rapidement dans tous les pays industriels ; en France, elle commence à diminuer.

Il n'est pas un des avantages du machinisme qui n'ait sa contre-partie. En premier lieu, l'abondance des produits. En traitant de l'*industrie manufacturière* (V. ce mot), nous avons invoqué l'autorité de Sismondi pour montrer les inconvénients de la surproduction ; il faut y insister. Alors que les économistes, suivant la voie tracée par Adam Smith, comptaient sur le jeu naturel des intérêts et

des cupidités humaines pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, alors que le machinisme n'apparaissait aux industriels, et même à beaucoup d'ouvriers, que comme un merveilleux instrument de progrès social, l'auteur des *Nouveaux Principes d'économie politique*, avec un génial pressentiment, avait compris que « la demande du marché universel est une quantité précise que se disputent les nations industrielles. Si l'une fournit davantage, c'est au détriment de l'autre. » Lorsque toutes les nations sont saturées de produits, lorsque la production n'est plus en rapport avec la consommation sur un marché quelconque, national ou international, il y a une crise. Pour qu'une nouvelle découverte dans les arts mécaniques soit un bienfait, il faut qu'elle réponde à un besoin ; car, dès que le nombre des consommateurs cesse de s'accroître, c'est le nombre des producteurs qui diminue, et la découverte devient une calamité. Sismondi remarquait encore que la surproduction s'applique surtout aux dépenses de luxe, auxquelles les ouvriers ne participent pas, puisqu'ils ne peuvent même pas se procurer les objets de première nécessité. Et lors même, disait-il, que chacun aurait de quoi manger au delà de sa faim et ne serait jamais exposé à souffrir du froid, « lors même que, par une organisation plus équitable de la société, on réussirait à réserver aux artisans une plus grande part dans les richesses qu'ils créent, on aurait encore bientôt pourvu aux jouissances qui peuvent s'accorder avec le travail. On n'arrivera pas sans doute à les envoyer à l'atelier en carrosse, ou à les faire travailler à leurs métiers en habits de velours ou de brocart d'or ;... ils renonceraient bien vite au luxe qu'on leur ferait acheter par un pénible travail. » Aussi bien, même en temps de surproduction, ne travaillent-ils pas pour eux. « L'homme isolé travaillait pour se reposer, l'homme social travaille pour que quel qu'un se repose ; dès l'instant que lui et ses égaux produisent plus, et infiniment plus qu'ils ne peuvent consommer, il faut bien que ce qu'ils produisent soit destiné à la consommation de gens qui ne vivront point en égaux, et qui ne produiront point. » Qu'importe donc à l'ouvrier le prix des marchandises ? Celles qui coûtent moins cher qu'avant l'invention des machines, il ne les achète pas ; celles qu'il achète pour assurer sa subsistance subissent au contraire un renchérissement continu.

Le machinisme devait faire cesser « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Aristote avait déjà dit : « Si un outil pouvait pressentir l'ordre de l'artisan et l'exécuter, si la navette courait d'elle-même sur la trame, l'industrie n'aurait pas besoin d'ouvriers, ni le maître d'esclaves. » Le désir du philosophe s'est accompli seulement en partie ; car, si la navette court toute seule sur la trame, il reste des ouvriers et des esclaves qui s'appellent aujourd'hui des prolétaires. C'est en effet le machinisme et la grande industrie qui ont créé le prolétariat moderne. Loïn que la classe salariée ait une tendance à décroître, elle englobe graduellement tous les petits industriels, tous les petits marchands, qui ne peuvent plus soutenir la concurrence. Les travailleurs manuels ont-ils vu s'alléger leur labeur quotidien, comme le prétendait Stuart Mill ? Peut-être, si l'on considère la durée ; mais il y a compensation sous le rapport de l'intensité. Karl Marx répondait à Stuart Mill que le but des machines n'était pas de diminuer la fatigue de l'ouvrier, mais bien le prix des marchandises et de « raccourcir la partie de la journée où l'ouvrier travaille pour lui-même, afin d'allonger l'autre où il ne travaille que pour le capitaliste ». La machine, dit encore l'auteur du *Capital*, « devint l'arme la plus puissante du capital, dans la lutte contre la classe ouvrière ; le moyen de travail arrache à l'ouvrier les moyens d'existence ; le moyen de travail est la lésinerie la plus éhontée des conditions de son perfectionnement, que la machine, ce plus puissant moyen de transformer la vie entière du travailleur et de sa famille en temps de travail, est exploitée par la mise en valeur du capital ; il arrive que le surtravail des uns engendre le chômage des autres et que la grande industrie qui parcourt

le globe, en quête de nouveaux consommateurs, limite, chez elle, les masses à un minimum de famine et détruit de ses propres mains son marché intérieur. » Rodbertus, avant Marx, dès 1840, avait dit qu'en société capitaliste — et c'est vrai surtout depuis le triomphe du machinisme — « la part du travail diminue en raison de sa productivité ». A la même époque, François Vidal, l'un des précurseurs du socialisme collectiviste français, constatait que le travail était devenu « une marchandise tous les jours plus offerte et tous les jours moins demandée, une marchandise que le capital achète au rabais ». L'homme n'est plus qu'un « simple accessoire de la machine, et le moment est proche on l'on pourra s'en passer ».

Le machinisme a de plus l'inconvénient d'opérer la séparation complète des fonctions intellectuelles et des travaux manuels. Pour servir une machine, il n'est besoin ni d'instruction, ni d'apprentissage; l'ouvrier fait partie de la machine elle-même, et se transforme en automate. En conséquence, tous les ouvriers se valent plus ou moins; ils peuvent être facilement remplacés les uns par les autres; ils n'ont aucune garantie contre les patrons; au lieu de s'émanciper, ils sont donc plus dépendants. Leur salaire, dit-on, s'est amélioré. — Oui, pour ceux qui travaillent; mais ils le consacrent tout entier, comme auparavant, à l'achat des objets de première nécessité; car les vivres deviennent fatalement plus chers, là où la population est plus dense. Un effet de la grande industrie a été précisément la naissance de ces grandes agglomérations, où les travailleurs vivent dans les conditions les plus défavorables au point de vue de l'alimentation et de l'hygiène physique et morale. Il est vrai qu'au salaire du mari viennent s'ajouter ceux de la femme et des enfants: « Il en résulte, dit Marx, que trois ou quatre personnes de la même famille, au lieu d'une, contribuent à former la plus-value du capital. » Là, encore, Sismondi a été prophète. « L'homme a perdu en intelligence, en vigueur de corps, en santé, en gaieté, tout ce qu'il a gagné en pouvoir pour produire la richesse. C'est par la variété de ses opérations que l'âme se développe; c'est pour en faire des citoyens qu'une nation veut avoir des hommes, non pour en faire des machines à peu près semblables à celles que l'eau et le feu font mouvoir. La division du travail a donné du prix à des opérations si simples que des enfants dès le plus bas âge en sont capables; et des enfants, avant d'avoir développé aucune de leurs facultés, avant d'avoir connu aucune des jouissances de la vie, sont condamnés en effet à faire mouvoir une roue, à tourner un robinet, à dévider une bobine. Plus de galons, plus d'épingles, plus de fils et de tissus de soie et de coton sont le fruit de cette grande division du travail; mais à quel prix odieux ils ont été achetés, si c'est par le sacrifice moral de tant de milliers d'hommes! ».

Faut-il conclure, avec Sismondi, que le machinisme est un mal, et que, loin d'encourager les inventions, tout l'effort social devrait tendre à annihiler les inventions? Faut-il demander, avec les copistes, la mort des imprimeurs, ou s'opposer, avec les maîtres de poste, à l'établissement des chemins de fer, avec les ouvriers, à l'emploi des machines qui chaque jour font leur condition plus subordonnée et plus précaire? L'inutilité de toutes ces résistances est la meilleure preuve de la nécessité du progrès industriel. Il ne dépend de personne de l'entraver; si une nation essayait de le retarder pour son compte, elle se trouverait bientôt en état d'infériorité vis-à-vis des nations voisines qui auraient continué à se développer régulièrement et dont les produits viendraient l'envahir. Pour les adeptes de l'ancienne économie politique, le mal n'est d'ailleurs que passager et l'équilibre momentanément rompu entre l'offre et la demande se rétablira par la seule action de la libre concurrence. Les différentes écoles socialistes croient au contraire que les rapports du capital et du travail sont irrémédiablement faussés par le système industriel et le machinisme; il y a contradiction entre le mode de production qui se socialise de plus en plus, et la possession des moyens de pro-

duction qui sont restés individuels: la crise ne prendra fin que lorsque le capital se confondra avec le travail et qu'il parviendra à identifier les deux intérêts aujourd'hui complètement opposés du monde économique. M. CHARNAY.

V. HISTOIRE. — **MACHINE infernale.** — Ce nom a été donné aux brûlots chargés de matières explosives que les Anglais lancèrent inutilement dans le port de Saint-Malo le 30 nov. 1693; aux inventions scélérates de *Fieschi*, d'*Orsini* (V. ces noms), etc. Mais il s'applique plus spécialement au complot du 3 nivôse an IX (24 déc. 1800) dirigé contre Bonaparte. Le premier consul se rendait à l'Opéra (aujourd'hui place Louvois, rue Richelieu) par l'étroite rue Saint-Nicaise (aujourd'hui place du Carrousel) lorsque éclata derrière lui un tombereau rempli de poudre, de balles, de lingots de plomb et de chevrotines, qui avait été placé sur une charrette de porteurs d'eau: il dut la vie à l'adresse de son cocher, qui avait su tourner vigoureusement l'embaras de voiture ménagé par les conspirateurs: mais il y eut une cinquantaine de morts ou de blessés. C'était — nul n'en douta même au début — un complot royaliste. Bonaparte, jugeant les républicains plus dangereux pour son ambition, abusa de l'indignation publique pour obtenir un sénatus-consulte qui déportait 130 « Jacobins ». Même lorsque abondèrent les preuves de la culpabilité des royalistes, les innocents ne furent point rappelés. H. MONIN.

BIBL.: MÉCANIQUE. — PONCELET, *Mécanique industrielle*. — RESAL, BOUR, SARRAU, *Cours de mécanique professés à l'École polytechnique*. — LAURENT, *Mécanique rationnelle*, t. II.

MACHINE (La). Com. du dép. de la Nièvre. arr. de Nevers, cant. de Decize; 4,841 hab. Mines de houille, centre d'exploitation de la concession de Decize.

MACHINISME (V. MACHINE [Econ. polit.]).

MACHINISTE (Théâtre) (V. THÉÂTRE).

MACHITA. Ruines de la province de Syrie, sandjak de Belka, à 60 kil. N.-E. de Kérak, près de la source de l'ouadi Themed; celui-ci, uni à l'ouadi El-Khoucer, forme le Merka-Zaïn, affluent de la mer Morte et qui reçoit les eaux thermales sulfureuses de Callirhoë. Restes d'un palais isolé, flanqué de tours rondes; la façade a des sculptures d'une grande beauté attribuées au roi Chosroès. L. DEL.

BIBL.: H. TRISTRAM, *The Land of Moab, travels and discoveries on the east side of the Dead sea and the Jordan*; Londres, 1873.

MACHOIRE. I. ANATOMIE. — On donne le nom de mâchoire, chez l'homme et les Mammifères, aux deux arcs osseux, garnis de dents, qui limitent la bouche et servent à la fois de leviers et de surface résistante dans la *mastication* (V. ce mot). La mâchoire supérieure est formée par le maxillaire supérieur, les os malaïres, les os propres du nez et les palatins; la mâchoire inférieure, la seule mobile, par le maxillaire inférieur (V. MAXILLAIRE). D^r L. HN.

II. ENTOMOLOGIE (V. INSECTE).

III. TECHNOLOGIE. — Mâchoire se dit, par analogie, de deux pièces de fer, qui, s'éloignant et se rapprochant, permettent d'assujettir un objet, de le tenir fermé et fixe, tels que les étaux, les cisailles, etc.

IV. ASTRONOMIE. — *Mâchoire de la Baleine*. Nom de la plus brillante étoile, α , de grandeur 2,6, de la constellation de la Baleine, dont les coordonnées de la position moyenne pour 1896 sont, d'après la *Connaissance des temps*: $R = 2^h 56^m 50^s 47$; $P = 86^\circ 49' 6'' 7$. L. B.

MACHON, poète comique grec, de la fin du III^e siècle av. J.-C., né à Sicione. Il vécut à Alexandrie, fut le maître du grammairien Aristophane de Byzance. Nous connaissons deux titres de ses comédies, $\Lambda\gamma\gamma\omega\iota\tau$ et Ἐπιστολῆ . Il composa de plus des $\chi\rho\epsilon\iota\alpha$ (utilités) en trimètres iambiques qui renfermaient des anecdotes relatives à la chronique scandaleuse des cours sous les successeurs d'Alexandre.

MACHONALAND. Pays d'Afrique aujourd'hui compris dans les territoires de la Zambézia, concédés par l'Angleterre à la Compagnie britannique sud-africaine. Le Machonaland s'étend entre le Zambéze au N.-O. et à l'O., le

Mozambique au N.-E. et à l'E., le Matébéléland au S. Le pays des Machonas était jadis tributaire des Matébélés aujourd'hui soumis par les Anglais. Le Machonaland est arrosé par les affluents de la rive droite du Zambéze, le Sanyati formé de l'Oumnyati et de l'Oumfouli, le Panyamé, le Mozoé. Les principales hauteurs sont les monts Oumvokoué, prolongement des monts Amotoppo. Le terrain est principalement granitique et descend vers le Zambéze en formant des vallées profondes. L'or est très abondant au Machonaland ; on y trouve aussi du fer et du cuivre. Le Machonaland est une partie du pays anciennement connu sous le nom de Monomotapa. La région a été visitée par MM. Carl Mauch (1863-72), Selous (1880-89), Paiva de Andrade (1884), Lionel Dècle (1892). Malgré les prétentions du Portugal, l'Angleterre s'était fait accorder dès 1888 par le roi des Matébélés, Lobengoula, le droit de s'établir dans le Machonaland et d'en exploiter les mines. La colonisation du pays a marché à grands pas. Une ligne télégraphique relie Fort Salisbury au Cap.

MACHOUIN. Tribu du S. du Sénégal, vivant dans les possessions françaises des rivières du Sud. Les Machouins occupent le pays compris entre le Cachéo et le Brassou, au S. de la Cazamance.

MACHOUKOULOUMBE. Tribu de l'Afrique australe anglaise, vivait au N.-E. du pays des Barotsés.

MACHUCA (Pedro), architecte, sculpteur et peintre du XVI^e siècle. D'après divers auteurs, il aurait appris en Italie l'exercice des trois nobles arts, auprès ou dans l'école d'un des grands maîtres de la fin du XV^e ou du commencement du XVI^e siècle. Charles-Quint le choisit pour établir les plans et diriger les travaux du palais qu'il faisait construire, dans le style de la Renaissance, à Grenade, sur une partie, démolie par ses ordres, du palais de l'Alhambra. On le dit l'auteur de quelques peintures, inconnues aujourd'hui, qui l'auraient rattaché à l'école de Raphaël, et on lui attribue les sculptures d'une monumentale fontaine de marbre élevée à Grenade dans le *patio* du palais de Charles-Quint. La grande autorité comme architecte dont jouissait Pedro Machuca le désigna à diverses reprises pour servir d'expert en des différends qui s'élevèrent entre quelques architectes contemporains et leurs mandants. C'est ainsi qu'en 1545, nous le voyons, d'après une pièce de dépenses conservée aux archives de l'hôpital de la Sangre, à Séville, appelé dans cette ville pour y émettre son avis sur les plans et projets de construction de cet hôpital, et qu'en 1548, il se rend de Grenade à Tolède pour y servir d'arbitre et taxer la valeur du groupe en marbre de la *Transfiguration* que venait d'achever Alonso Berruguete. Un poète du temps de Philippe II, Vicente Espinel, décerne à Machuca l'épithète de Grand, et Antonio de Hollanda le comprend au rang des artistes les plus justement célèbres parmi les meilleurs.

Il eut pour fils et successeur dans la direction des travaux de l'Alhambra Luis Machuca, qui mourut en 1579. Tout ce que nous savons de ce dernier, c'est qu'il séjourna longtemps à Grenade et qu'ainsi que son père, il fut désigné comme expert ou arbitre à plusieurs reprises ; il eut notamment à donner son avis sur les tassements qui se produisirent dans la construction de la chapelle royale de la cathédrale de Séville en 1557 et sur la meilleure méthode à employer pour en mener à bien l'achèvement complet.

Un autre architecte du nom de *Manuel* Machuca, né à Madrid en 1750 et qui était l'élève de Ventura Rodriguez, exerça les fonctions de conservateur du palais du Buen Retiro. Il dirigea aussi d'assez importantes constructions d'édifices religieux en diverses provinces et mourut en 1797 après avoir occupé la place de lieutenant de directeur auprès de l'Académie de San Fernando. P. LEFORT.

BIBL. : COAN BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800. — LLAGUNA Y AMIOLA, *Noticias de los arquitectos*; Madrid, 1829.

MACHY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 456 hab.

MACHY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue; 208 hab.

MACHY (Pierre-Antoine de), ou mieux **DEMACHY**, peintre et graveur français, né à Paris en 1723, mort à Paris le 10 sept. 1807. Elève de Servandoni, il a travaillé avec Hubert Robert. Il fut reçu à l'Académie le 30 sept. 1758, comme peintre d'architecture. De 1757 à 1802, il a exposé de très nombreuses vues de Paris, parmi lesquelles : *Intérieur de la nouvelle église de Sainte-Geneviève* (1764); *Intérieur de l'église projetée pour la paroisse de la Madeleine* (1763); *la Colonnade du Louvre et le Portail de Saint-Sulpice* (1773); *Vue de la place Louis XV et des Tuileries* (1785); *Intérieur de la nouvelle église de la Madeleine de la Ville-l'Évêque* (1791). On voit de lui, au Louvre, un *Temple en ruines*; au musée d'Angers, un *Arc de triomphe*; au musée de Rouen, un *Intérieur de galerie d'ordre ionique et des Ruines*; au musée de Valenciennes, *Ruines d'un temple*; au musée de Versailles, deux *Vues de Paris*; à l'Ermitage de Saint-Petersbourg, *Intérieur d'un édifice d'ordre corinthien*. De Machy a gravé plusieurs planches à l'imitation du lavis : *Ruines d'un arc de triomphe*, *Ruines d'un monument antique*. Son fils, Basan, Descourts et Janinet, ont gravé en couleurs plusieurs de ses compositions. Etienne BRICQ.

MAG-IAN (Robert-Donald), peintre écossais, né en 1803, mort à Londres en 1836. Issu d'une très ancienne famille des Highlands, ruinée, il entra au théâtre, et, tout en jouant avec succès à Londres, cultiva la peinture. Il commença à exposer en 1835, et en 1840 quitta les planches. Il a particulièrement représenté des scènes nationales écossaises de guerre et de chasse, avec une remarquable chaleur d'inspiration et une facture vigoureuse. Sa femme a été un distingué professeur de dessin dans des écoles du gouvernement.

MACIAS, poète castillan du XV^e siècle, surnommé l'*Enamouré* (et *Enamorado*). Il était originaire de Galice et fut écuyer ou page de don Enrique de Villena, mort en 1434, sous le règne de Juan II de Castille. Etant au service de Villena, il s'éprit d'une suivante de son seigneur, que celui-ci, en l'absence du poète, fit épouser à un hidalgo de Porcena. Le mari, jaloux de Macias, obtint de Villena qu'il fût enfermé au château d'Arjonilla, proche de Jaen, et appartenant à l'ordre de Calatrava. Comme de sa prison le captif adressait encore des vers amoureux à celle qu'il aimait toujours, l'hidalgo, s'estimant offensé, le tua d'un coup de lance. Les contemporains avaient en grande estime les poésies élégiaques de Macias, dont un petit nombre seulement est parvenu jusqu'à nous. *Le Cancionero de Baena* (éd. de Leipzig, 1860, t. II) renferme sept *cantigas* de lui; deux sont d'une authenticité douteuse. Eugenio de Orchoa en donne une autre dans son *Catálogo razonado de los manuscritos españoles*, etc. (Paris, 1844). Garcil Sanchez de Badajoz parle de Macias en son *Enfer d'Amour*. Il figure également dans l'*Enfer des Enamourés* du marquis de Santillana, Inigo Lopez de Mendoza. L. DOLFFUS.

MACIEJOWICE. Village de la Pologne russe, gouv. de Siedlce, près de la Vistule; 4,500 hab. Le 10 oct. 1794, les Russes y remportèrent une victoire décisive sur les Polonais de *Kosciusko* (V. ce nom).

MACIEJOWSKI (Samuel), homme d'Etat et prélat polonais, né en 1498, mort en 1550. Il fut secrétaire du roi, chanoine, puis évêque de différents diocèses, et en dernier lieu de Cracovie. Il joua dans les affaires publiques un rôle considérable, protégea les lettres et les sciences. Un certain nombre de ses discours politiques ont été publiés.

Un autre *Maciejowski*, né en 1548, mort en 1608, fut archevêque de Gniezno et cardinal. Il protégea les jésuites et a laissé quelques discours et écrits théologiques en latin.

MACIEJOWSKI (Waclaw-Alexandre), savant polonais, né à Kalwarja en 1797, mort à Varsovie le 10 févr. 1883. Il étudia à Cracovie et dans les universités étrangères, fut nommé professeur de droit romain à l'université de Var-

sovie, et fut également magistrat au tribunal de cette ville. Il s'est surtout occupé de l'histoire du droit en Pologne et dans les pays slaves. Ses principales publications sont : *Documents sur l'histoire, la littérature et la législation des Slaves* (Varsovie, 1839) ; *la Pologne jusqu'à la première moitié du XVIII^e siècle au point de vue des mœurs et des coutumes* (Petersbourg, 1842, 4 vol.) ; *Histoire primitive de la Pologne et de la Lithuanie* (id., 1846) ; *la Littérature polonaise depuis les origines* (Varsovie, 1851, 3 vol.) ; *Histoire des législations slaves* (1856-65, 2^e éd. ; trad. en allem. par Buss et Nawrocki, *Geschichte der slawischen Gesetzgebungen* ; Stuttgart, 1835-39, 4 vol., et en diverses langues slaves) ; *Histoire de la Pologne avant Boleslaw le Vaillant* (Varsovie, 1872) ; *Histoire des paysans* (id., 1874). Les ouvrages de Maciejowski ont exercé une influence sérieuse sur le développement des études slaves. Ils manquent de méthode et de critique. L. L.

MACIGNO (Geol.) (V. GRÈS).

MACINA. Pays d'Afrique occupant une partie de la rive droite du Niger, au S. de Tombouctou. Il est borné au S. par le royaume de Segou et quelques petits Etats (Daïna, Bobo), au N. par les Tonareg Irregatenen, à l'E. par le Tombo, au S.-E. par le Mosi. C'est une des anciennes provinces de l'empire toucouleur d'El-Hadj-Omar. Lorsqu'en 1887 le lieutenant de vaisseau Caron descendit jusqu'à Korioum, le roi du Macina était un frère d'El-Hadj-Omar, Tidiani, qui nous était hostile et mourut en 1888. Depuis lui, les souverains de ce pays se montrent favorables à la France. La capitale est Badiagara ; la principale ville commerciale est Djenné. Le Macina est avant tout un pays d'élevage, mais il est aussi pays de culture et de commerce. Ce sont les Toucouleurs que l'on trouve aujourd'hui dans le pays, tandis que les Tombos, indigènes de race mandingue qui l'habitaient il y a deux siècles, n'y sont plus qu'en petit nombre. Du Macina proprement dit, dépendent quelques petits Etats tributaires qui sont le Djilgodi et le Libtako.

MACINTOSH (Charles), chimiste et industriel anglais, né à Glasgow le 29 déc. 1765, mort à Dunchattan, près de Glasgow, le 25 juill. 1843. Fils d'un marchand de Glasgow, il s'adonna tout jeune à l'industrie, participa à de nombreuses entreprises et monta en 1823 à Manchester, avec Th. Hancock, une grande fabrique de caoutchouc, qui prit à partir de 1836 un rapide développement. Chimiste de grande valeur, il est surtout connu par deux inventions importantes, celle des tissus imperméables qui portent encore son nom (V. IMPERVÉABLE, t. XX, p. 601) et celle d'un nouveau procédé de conversion du fer en acier (V. ACIER, t. I, p. 399). Il a réalisé en outre beaucoup de perfectionnements industriels, notamment dans la fabrication du blen de Prusse. Il était membre de la Société royale de Londres depuis 1823. L. S.

BIBL. : G. MACINTOSH, *Memoir of Ch. Macintosh* ; Londres, 1847. — Th. HANCOCK, *Narrative of the India-Rubber Manufacture* ; Londres, 1857.

MACIP (Vicente-Juan ou Vicente-Joanès, plus communément appelé *Juan de Joanès*), peintre espagnol, né à Fuente de la Higuera (prov. de Valence) vers 1523 ou 1524, mort à Bocariente en 1579. Cet artiste, que ses compatriotes ont surnommé le *Raphaël espagnol*, fut l'un des plus illustres parmi les peintres valenciens qui allèrent au commencement du XVI^e siècle demander à l'Italie les secrets de son génie. Sans qu'on en ait des preuves certaines, on suppose que Joanès dut étudier à Rome auprès de l'un des élèves de Raphaël, Polydore de Caravage, Jules Romain ou Perino del Vaga. Mais ce qui n'est pas douteux, car la plupart de ses œuvres l'attestent, c'est qu'il subit l'influence dominatrice du style du divin Sanzio. On en trouve la preuve, à Valence, dans *la Sainte Famille* qu'on voit dans la sacristie de la cathédrale ; à l'Académie de San Fernando, dans une autre *Sainte Famille* ; au musée du Prado, dans *le Christ portant sa croix* et dans

beaucoup d'autres de ses plus importants ouvrages. A son retour à Valence, Joanès vit tout de suite sa réputation s'affirmer et grandir. Les couvents et les églises accaparèrent son pinceau, exclusivement voué d'ailleurs à la représentation des sujets religieux. Sa piété était grande et ses biographes assurent qu'il jeûnait et priaït avant d'entreprendre ses compositions sacrées, ou il met, du reste, toute la pénétrante ardeur de sa loi. Parmi ses nombreuses et plus belles peintures, nous citerons, dans l'église des jésuites, à Valence, *l'Immaculée Conception*, une œuvre inspirée par le récit d'une vision que lui fit son confesseur ; *l'Assomption*, appartenant au musée de Valence ; *le Baptême de Jésus* et *la Conversion de saint Paul*, qui sont à la cathédrale ; *la Sainte Cène*, à l'église de Saint-Nicolas, ainsi que la suite de compositions relatives à la *Prédication* et au *Martyre de Saint Etienne*, au musée du Prado. Il a peint quelques excellents portraits dont les plus réputés sont : le portrait de *Luis de Castelví*, au musée du Prado, et ceux de l'archevêque *Thomas de Villanueva* et du bienheureux *Juan de Ribera*, à la cathédrale de Valence. Sans s'éloigner beaucoup de la manière de l'école florentine, ces portraits rappellent plus directement ceux du Bronzino, dont ils offrent l'aspect austère et la belle tenue. Malgré sa constante préoccupation de s'écarter le moins qu'il peut des méthodes de style et d'exécution des peintures de Raphaël, Joanès reste cependant personnel dans ses productions. Les dons innés et les instincts réalistes de la race se mêlent avec les enseignements reçus en Italie pour lui constituer un caractère curieusement complexe, mais profondément empreint d'une certaine intensité de sentiment qu'il doit principalement à la sincérité de sa foi. Ses types du Christ et de la Vierge sont, en effet, bien à lui, à lui seul, en même temps qu'ils sont bien espagnols par leur expression de pénétrante tendresse et d'ardente mysticité. Joanès laissa un fils et des filles qui exercèrent l'art de leur père, mais sans parvenir à l'égal. On lui donne pour élève ou plutôt pour imitateur fray Nicolas Borrás. PAUL LEFORT.

BIBL. : CEAR BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1890. — P. DE MADRZO, *Catalogo descriptivo del museo del Prado* ; Madrid, 1872.

MACK (Karl), baron de Leiberich, général autrichien, né à Neunslingen (Franconie) le 24 août 1752, mort à Saint-Pelten le 22 oct. 1828. Entré au service de l'Autriche en 1770, il fut aide de camp de Kinsky et de Lacy, promu colonel après la prise de Belgrade ; aide de camp général du prince Josias de Cobourg (1792-93), il négocia la trahison de Dumouriez (1793), dirigea la campagne de 1794 avec le titre de quartier-maître général de l'empereur, et devint en 1797 lieutenant feld-maréchal. Après la paix de Campo-Formio, il prit la direction de l'armée napolitaine, refoula Championnet et occupa Rome, mais il en fut chassé par la garnison française ; obligé de conclure une trêve, le soulèvement des lazzaroni le contraignit à se réfugier dans le camp français. Transféré comme prisonnier à Paris, il s'évada en 1800. En 1805, il fut de nouveau nommé quartier-maître général de l'empereur ; on le chargea, avec 80,000 hommes, d'aller occuper Ulm et s'y fortifier. Mais il fut enveloppé par les Français et dut capituler le 17 oct. Relâché sur parole, il fut traduit devant un conseil de guerre autrichien, et condamné à mort ; l'empereur commua la peine en vingt ans de forteresse ; sur l'intervention de l'archiduc Charles, Mack fut libéré en 1808 et totalement gracié en 1819. Il supporta dignement son malheur. On a publié en 1873, dans *l'Historisches Taschenbuch* de Raumer, sa justification. A.-M. B.

MACKAU (Ange-René-Armand, baron de), amiral français, né à Paris le 19 févr. 1788, mort à Paris le 15 mai 1855. Entré à dix-sept ans dans la marine de l'Etat, il fut, à la suite de plusieurs actions d'éclat, nommé lieutenant de vaisseau en 1811 et capitaine de frégate l'année suivante. Plusieurs campagnes d'études dans les mers du Nord, dans la mer des Indes, aux Antilles et en Guyane

lui valurent le grade de capitaine de vaisseau en 1819. Après une mission importante au Sénégal, il devint gentilhomme de la chambre du roi, alla négocier au nom de la France avec le Chili et le Pérou (1824), puis avec la république d'Haïti (1825), fut promu contre-amiral (1^{er} déc. 1825), entra au conseil d'amirauté (avr. 1828), fut chargé de la direction du personnel au ministère de la marine (17 sept. 1829) et fut envoyé par le collège électoral de Lorient à la Chambre des députés (23 juin 1830). Rallié à la monarchie de Juillet, il commanda en 1833 l'escadre chargée de bloquer les ports de la Hollande, fut mis peu après (1834) à la tête de la station navale des Antilles et, nommé vice-amiral (1837), reentra en France en 1838. Envoyé deux ans plus tard dans le Rio de la Plata, il conclut avec le dictateur Rosas la convention du 29 oct. 1840, entra le 20 juil. 1841 à la Chambre des pairs et, appelé au ministère de la marine (24 juil. 1843), travailla avec succès à la réorganisation de notre flotte et de nos arsenaux. Sa politique, en ce qui concernait l'esclavage des noirs, ayant été désapprouvée par la Chambre des députés, il dut quitter le pouvoir (10 mai 1847) et fut nommé amiral peu après (23 déc. 1847). C'est à ce titre qu'il entra au Sénat après le coup d'Etat du 2 décembre (26 janv. 1852). Mais il ne put, malgré son désir, obtenir aucun commandement pendant la guerre d'Orient. A. D.

MACKAU (Ange-Ferdinand-Armand, baron de), homme politique français, né à Paris le 27 nov. 1832, fils du précédent. Auditeur au conseil d'Etat (1853), il fut élu député de l'Orne au Corps législatif le 21 janv. 1866, siégea à droite et fut réélu en 1869. Il vota la guerre et ne reparut sur la scène politique qu'en 1876. Député d'Argentan à la Chambre, il fut constamment réélu en 1877, en 1881, en 1885 et en 1893. Membre du groupe bonapartiste, il joua un rôle très actif comme leader des droites. Il appuya le gouvernement du 16 mai, combattit très vivement les lois sur l'enseignement, intervint en 1887 auprès du président de la République pour réclamer, à la chute du cabinet Goblet, une politique religieuse moins défavorable au clergé et se déclara nettement en faveur du général Boulanger. Il a publié quelques brochures, entre autres : *Commentaire de la loi de 1868 sur les chemins vicinaux* (Paris, 1868, in-42), et *le Projet de loi Ferry devant les Conseils généraux* (1879, in-8).

Sa femme, *Marie-Joséphine-Mathilde MAISON*, a écrit : *Ce que disent les champs* (Paris, 1873, in-42).

MACKAY. Ville et port de mer d'Australie (prov. du Queensland et comté de Carlisle), sur la rivière Pioneer, à 1,000 kil. N.-N.-O. de Brisbane; 3,500 hab., 40,538 avec le district. Service de bateaux à vapeur avec Brisbane; une double voie ferrée conduit d'une part à Eton, de l'autre à Mirani. Région pastorale et agricole; culture de la canne à sucre extrêmement importante, commencée en 1868, donnant (en 1891) 19,450 tonnes de sucre, 1,625,000 lit. de mélasse et 173,000 de rhum. Centre d'exportation de minerais de cuivre et de riches gisements aurifères.

MACKAY (Charles), écrivain écossais, né à Pesh en 1812. Elevé à Londres et en Belgique, il se fit connaître par un volume de vers (1834) et devint collaborateur du *Morning Chronicle*. Il écrivit successivement : *A History of London* (1838); *The Thames and its tributaries* (1840, 2 vol.); *The Hope of the world and other poems* (1840); *Longbeard* (roman historique, 1840); *Memoirs of extraordinary popular delusions* (1844, 3 vol.); *The Salamandrine* (recit-versifié, 1842). Il publia de 1844 à 1846 le *Glasgow Argus*, donna ses délicates *Legends of the isles* (1845); *Voices from the Crowd* (1846); *Voices from the Mountains* (1847), poèmes lyriques fort goûtés; les suivants le furent moins : *Town Lyrics* (1848); *Egeria* (1850); *Under Green Leaves* (1857); *A Mans heart* (1860), etc. Ses poésies ont été réunies en 1876. Dans l'intervalle, Mackay faisait paraître *The Scenery and Poetry of the english lakes* (1846), et *The Mormons* (1856, 4^e éd.). Il fit une tournée de conférences aux

Etats-Unis (1857-58) et publia ses impressions sous le titre *Life and liberty in America* (1860). Il fonda la *London Review* (1860) et fut correspondant du *Times* pendant la guerre de la Sécession. Depuis il a fait paraître : *The Gouty Philosopher by John Wagstaffe* (1862); *The Book of scottish Songs* (nouv. éd., 1866); *The Cavalier Songs and ballads of England from 1642 to 1684* (1864); *Studies from the antique and sketches from nature* (1864); *Under the blue sky* (1871); *Lost Beauties of the english language* (1874); *Forty Years recollections 1830-1870* (1876, 2 vol.), mémoires fort intéressants; *The Gaelic Etymologies of the languages of Western Europe* (1878); *les Récréations gauloises et origines celtiques de la langue française*; *Luck and what came of it* (roman, 1881, 3 vol.); *Poetry and Humour of the scottish language* (1882); *The Founders of the american republic* (1885); *Glossary of obscure words and phrases in the writings of Shakespeare* (1887). Il s'est fixé à Ferndell près de Dorking (Surrey). En politique, il est du parti libéral. A.-M. B.

MACKELDEY (Ferdinand), jurisconsulte allemand, né à Brunswick le 5 nov. 1784, mort à Bonn le 20 oct. 1834. Il fit ses études à Helmstadt et y devint avocat, puis professeur en 1808. De là, il alla professeur à Marbourg ou il fut assistant au tribunal et plus tard conseiller aulique. En 1819, il vint se fixer à Bonn et y devint conseiller privé en 1824. Il a laissé d'assez nombreux ouvrages parmi lesquels : *Lehrbuch der Institutionen des heutigen römischen Rechts* (Giessen, 1814; 3^e éd., 1820); *Grundriss zu Vorlesungen über deutsches Privatrecht* (Marbourg, 1846); *Lehrbuch des heutigen römischen Rechts* (14^e éd. par Fritz; Vienne, 1862, 2 vol.), sont demeurés classiques.

MACKENZIE. Fleuve du Canada qui draine un bassin de 4,517,000 kil. q. ou il parcourt plus de 3,000 kil. Tributaire de l'océan Glacial du Nord, il descend des montagnes Rocheuses sous le nom d'Athabasca; après avoir formé le lac Athabasca, il prend le nom de rivière des Esclaves, et au sortir du grand lac des Esclaves celui de Mackenzie. Ses principaux affluents sont la rivière de la Paix et le Liard ou rivière de la Montagne, descendues des Rocheuses (V. CANADA). A peu près entièrement navigable, ce fleuve fut exploré en 1789 par Alex. Mackenzie, dont il a gardé le nom.

MACKENZIE (Alexander-Pierre de) (V. DOUGLAS).

MACKENZIE (Henry), écrivain anglais, né à Edimbourg en août 1745, mort le 14 janv. 1831. Elève de l'université d'Edimbourg, on il devint attorney de la Couronne, il débuta par une nouvelle, *The Man of feeling* (1774), publication anonyme dont le succès fut éclatant; elle fut revendiquée par Eccles de Bath qui en fabriqua un manuscrit. Mackenzie se fit connaître. Il publia ensuite : *The Man of the world* (1783); *Julia de Roubigné*, etc. Il fit paraître en 1779-80 une petite revue hebdomadaire, *Mirror*, puis une autre, *The Lounger*, de fevr. 1785 à 1787. Il combattit l'authenticité des poèmes d'Ossian. Ayant soutenu la politique tory, il fut nommé en 1804 contrôleur général des taxes en Écosse. Il écrivit aussi trois tragédies. Ses œuvres complètes ont été éditées en 8 vol. à Edimbourg (1808). Walter Scott a rédigé sa biographie dans *Lives of the novellists*. A.-M. B.

MACKENZIE (Sir Alexander), voyageur écossais, né à Inverness, mort en 1820. Envoyé au Canada, il se livra au commerce des fourrures pour la Compagnie du Nord-Ouest, séjourna huit ans au fort Chipewyan, sur le lac Athabasca; en 1789, il en partit et explora les rivières et lacs du bassin fluvial auquel on a donné son nom, jusqu'à l'océan Glacial, par 69° lat. N. En oct. 1792, il visita le pays à l'O. jusqu'à l'océan Pacifique (juil. 1793). Il reçut le titre de chevalier. Il a décrit ses explorations dans : *Voyages from Montreal, through the continent of the Frozen and Pacific Oceans* (Londres, 1801).

MACKENZIE (Frederick), aquarelliste anglais, né en

1787, mort en 1854. Elève de Repton. Pendant cinquante ans il exposa régulièrement à la Société des aquarellistes, dont il était trésorier, presque exclusivement des intérieurs de monuments gothiques. d'un dessin précis et d'une perspective savante, notamment le *Couvrement de George IV à Westminster* en 1822. Il a publié divers albums d'aquarelles : *Leçons graduées de paysage*, *Spécimens d'architecture gothique à Oxford*, *Antiquités architecturales de la chapelle Saint-Stephen à Westminster*, et illustra l'ouvrage de Britton sur la *Cathédrale de Salisbury*.

MACKENZIE (William-Lyon), homme politique canadien, né à Dundee (Écosse) le 12 mars 1795, mort à Toronto le 28 août 1864. Emigré au Canada en 1820, il dirigea les travaux du canal Lachine, publia à Niagara, de 1824 à 1833, le *Colonial Advocate*, journal d'opposition, fut élu au parlement provincial en 1828. Cinq fois expulsé à cause de ses violentes attaques, il fut toujours réélu; le gouvernement finit par refuser de procéder à l'élection. Il alla porter en Angleterre une pétition des réformistes canadiens (1832). En 1836, il fut le premier maire de Toronto. En 1837, il se mit à la tête d'un corps armé et déclara la république; il fut battu à Montgomery hill le 7 déc. 1837, et se réfugia dans une île du Niagara et appela des volontaires américains, leur promettant de l'argent et des terres; mais le gouvernement américain le fit arrêter et interner un an. Il écrivit alors dans la *Tribune* de New York. Après l'amnistie de 1849, il rentra au Canada, fut réélu au Parlement d'où il se retira en 1858, et publia jusqu'à sa mort un journal hebdomadaire, *Mackenzie's Message*, à Toronto. A.-M. B.

MACKENZIE (Morell), médecin anglais, né à Leytonstone (Essex) le 7 juil. 1837, mort à Londres le 6 fév. 1892. Elève de Czermak, il se consacra particulièrement à la laryngologie, et en 1862 fut médecin-assistant au London Hospital; dès 1863, il fonda un hôpital spécial pour les maladies de la gorge, où, dit-on, plus de 100,000 malades furent traités par sa méthode. Jouissant d'une immense réputation, il fut appelé en mai 1887 à donner ses soins au prince impérial d'Allemagne, Frédéric, auprès duquel il resta jusqu'à sa mort en juin 1888; pendant toute cette période, il fut en lutte avec ses confrères allemands relativement à la nature de la maladie du prince, qu'il déclarait non cancéreuse, et aussi relativement au traitement. Après la mort de Frédéric, il avoua avoir dissimulé la nature cancéreuse de l'affection par un motif d'humanité, et à de nouvelles attaques répondit par son livre intitulé *Fatal Illness of Frédéric the Noble* (Londres, 1888, in-8; trad. fr., Paris, 1888, in-18). Attaqué jusque dans le Collège royal de médecine de Londres par ses collègues, il donna sa démission. — Ouvrages principaux : *On the Pathology and treatment of diseases of the larynx* (Londres, 1863, in-8; trad. fr., 1882, in-8); *The Use of the laryngoscope...* (Londres, 1867, in-8; 3^e éd., 1871; trad. fr., 1867, in-8); *Diphthery, its nature...* (Londres, 1879, in-8); *Disorders of the throat and nose* (Londres, 1880-84, 2 vol. in-8; trad. fr., Paris, 1888, in-8), etc. D^r L. Hn.

MACKENZIE (Alexander-Campbell), compositeur anglais, né à Edimbourg le 22 août 1847. Elève de l'Académie de musique de Londres, il professa à Edimbourg. Il a composé des œuvres fort originales, notamment ses rapsodies écossaises pour orchestre.

MACKINAW (Déroit de). Déroit reliant les lacs Huron et Michigan; long de 60 kil., large de 6 kil., il est dominé par l'île de Mackinaw, haute de 95 m. et soigneusement fortifiée, « le Gibraltar des lacs canadiens ». Ce déroit n'est libre de glace que de mai à la fin de novembre.

MACK-KINLAY (John), voyageur australien, mort à Gawlerstown (Australie méridionale) le 28 déc. 1872. Immigré en 1840, il fut conducteur de bestiaux et parcourut de vastes territoires de l'Australie méridionale et des Nouvelles-Galles du Sud. Il acquit un renom d'explorateur et fut en 1861 envoyé à la recherche de Burke et Wills. Il parcon-

rut le centre du continent jusqu'au golfe de Carpentarie, revint à Adélaïde et décrivit son voyage dans *Mackinlay's Journal of exploration in the interior of Australia* (Melbourne, 1863). En 1866, il visita les baies d'Adams et d'Anson dans le Territoire du Nord.

MAC-KINLEY (William), homme politique des États-Unis, né à Niles (Ohio) le 29 janv. 1844. Il s'engagea dans un régiment de volontaires fédéraux (mai 1864) et acquit le grade de major. Il étudia le droit et s'établit agent d'affaires à Canton (Ohio). Il devint un des chefs du parti républicain dans son Etat, fut élu en 1877 au Congrès fédéral et s'acquittant une grande célébrité par son bill (loi du 6 oct. 1890) qui représente le protectionnisme extrême. On en trouvera l'analyse dans l'art. **ÉTATS-UNIS**, t. XVI, pp. 589 et 590. Les élections suivantes furent un désastre pour les républicains protectionnistes, et le tarif fut atténué. Mais Mac-Kinley reconquit toute sa popularité deux ans après et les électeurs envoyèrent au Congrès et au Sénat des majorités protectionnistes. Mac-Kinley fut élu gouverneur de l'Ohio (1894). Il est question de sa candidature à la présidence des États-Unis.

MACKINTOSH. Vêtement imperméable qui doit son nom au chimiste *Maecintosh* (V. ce nom).

MACKINTOSH (Sir James), célèbre orateur écossais, né à Alldowry (comté d'Inverness) le 24 oct. 1765, mort le 30 mai 1832. Il étudia la médecine, puis s'adonna à l'histoire et à la politique. Une retentissante apologie de la Révolution française (*Vindicia Gallica*; Londres, 1794) lui valut le titre de citoyen français. Mais Burke, qu'il avait réfuté, le convertit plus tard à sa gallophobie. Mackintosh étudia le droit à Lincoln's Inn et exerça la profession d'avocat avec un grand succès; il fit, en 1799, des conférences sensationnelles sur la loi naturelle et la loi civile; son plaidoyer pour Peltier, auteur d'un pamphlet contre Bonaparte, fut célèbre dans l'Europe entière (févr. 1803); de 1804 à 1814, Mackintosh exerça des fonctions judiciaires à Bombay. Rentré en Europe, il fut élu par les whigs député de Nairn (1813), puis en 1818 de Knaresborough (Yorkshire) à la Chambre des communes, où il se fit une grande place. Ses plus fameux discours sont relatifs à la réforme des lois criminelles, à la tolérance religieuse, à la répression de la traite, à l'autonomie administrative des colonies, à l'indépendance hellénique et à la réforme électorale. Il a écrit : *Dissertation on the progress of ethical philosophy* (Londres, 1830); *History of England* (jusqu'en 1572) (1830, 3 vol.). On a publié après sa mort une *History of the revolution in England in 1688* (1834); des *Memoirs* (1835) et *Miscellaneous works* (1849, 3 vol.).

MACKWILLER (*Uuillare Machone*, 712, en allem. *Mackwiler*). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Saverne, cant. de Drulingen; 751 hab. Carrières. — Eglise dont la tour et une partie de la nef remontent peut-être à l'époque mérovingienne. Ruines importantes d'une villa romaine. A proximité des tombes germaniques, treize tumuli et une voie romaine.

BIBL. : JUNG, *Note sur les fouilles pratiquées à Mackwiler*, dans *Congrès archéol. de France*; Paris, 1860, p. 493. — RINGEL, *Rapport sur les bains romains de Mackwiler*, dans *Bull. Soc. mon. hist. d'Als.*, 1^{er} sér., III, 166. — DE MORLET, *les Cronitechs de Mackwiler* (id., 2^e sér., III, 81). — X. KRAUS, *Kunst. u. Alt.*, I, 142-144.

MACLAS (*Masclatis*, *Masclas*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin, sur un plateau voisin de l'Ardeche; 1,174 hab. Cette terre, qui appartenait à la famille du maréchal de Villars, fut érigée en baronnie en 1667 et vendue par elle.

MACLAUNAY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmirail; 69 hab.

MACLAURIN (Colin), mathématicien anglais, né à Kilmolan (Écosse) en févr. 1698, mort à York le 44 juin 1746. Troisième fils d'un ministre presbytérien, mais orphelin de bonne heure, il fut élevé par un de ses oncles, Daniel Maclaurin. Il étudia à l'université de Glasgow où

son génie se révéla. A dix-neuf ans, il obtenait au concours la chaire de mathématiques du Marischal College à Aberdeen, et dès 1719 publiait sa *Geometria Organica*, qui le mettait en relations avec Newton et le faisait admettre à la Royal Society. Après avoir fait un voyage en France comme précepteur du fils de lord Polham, il remplaça James Gregory à l'université d'Edimbourg (1726) et s'y occupa activement de physique, de mécanique pratique, d'astronomie, etc., en même temps que de science pure. En 1743, il organisa la défense de la ville contre le Prétendant, s'y ruina la santé, et mourut en Angleterre où il s'était réfugié après la prise d'Edimbourg. En 1743, il avait donné un *Treatise of fluxions* (2 vol.) ; on a publié en 1748, après sa mort, un *Treatise of Algebra* et un *Account of Sir Isaac Newton's Philosophy*, plusieurs fois réédités et dont il existe des traductions françaises (1749 et 1753). Les *Philosophical Transactions* contiennent une dizaine de mémoires de Maclaurin, et il a deux fois remporté un prix à l'Académie des sciences de Paris : *Sur le choc des corps* (1724), *Sur la Théorie des marées* (1740). Ce fut sans contredit, après Newton, le plus grand mathématicien anglais du siècle dernier ; l'élégance et la précision de ses ouvrages sont célèbres à juste titre ; mais son attachement à la notation des fluxions et aux méthodes géométriques dans le siècle des Euler et des Bernoulli paraît avoir exercé pendant plusieurs générations une fâcheuse influence sur l'enseignement des mathématiques en Angleterre. T.

FORMULE DE MACLAURIN (V. TAYLOR).

MACLAURIN, architecte français du XVIII^e siècle dont le nom est attaché à la tour méridionale de l'église Saint-Sulpice à Paris. En 1749, le curé et les marguilliers de cette église, mécontents de l'effet produit par les tours du portail principal dont Servandoni commençait alors la construction, appelèrent Maclaurin qui fit édifier les deux tours comme est actuellement restée en épannelage la tour méridionale. Mais, en 1777, Chalgrin fut chargé de modifier encore le dessin de ces tours : seulement il ne put que faire démolir et reconstruire la tour septentrionale, et l'autre, celle méridionale, reste telle que l'avait dessinée Maclaurin. Cet architecte avait, en 1726, succédé à Doucet dans la direction des travaux de l'église Saint-Louis-en-Île, église commencée par Louis II Leveau et continuée par Jacques Doucet. Charles LUCAS.

MACLE, I. MINÉRALOGIE. — Cristal offrant l'hémitropie, caractérisée par ce fait que le demi-cristal se trouve placé sur son voisin comme si, après section, on avait fait faire à l'un d'eux une demi-révolution.

II. ART HÉRALDIQUE. — Pièce héraldique ayant la forme d'un losange, avec cette différence que le macle est ajouté de façon que le vide au travers duquel on voit le champ de l'écu a lui aussi la forme du losange. Il symbolise une maille de la cotte d'armes d'un chevalier. *D'argent au macle d'azur*.

MAC-LEAR (Sir Thomas), astronome anglais, né à Newton Stewart (comté de Tyrone) le 17 mars 1794, mort à Cape Town le 14 juil. 1879. Il refusa d'entrer dans les ordres, étudia la médecine, puis l'astronomie, et fut envoyé en 1834 comme astronome royal au Cap de Bonne-Espérance. Il y termina sa vie. Il avait été fait chevalier en 1860. Il était membre de la Société royale de Londres (1831), correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1863) et de la plupart des autres sociétés savantes de l'Europe. Ses observations, qu'il poursuivit d'une façon ininterrompue jusqu'à ce qu'il eût à peu près perdu la vue (1834-70), constituent un ensemble de matériaux des plus précieux pour la connaissance du ciel austral. Elles ont notamment servi à dresser les *Cape Catalogues* publiés pour 1840 et 1860 par Stone et pour 1830 par Gill. Ses travaux de triangulation de la colonie du Cap ont été édités par sir George Airy (1866, 2 vol. in-4). L. S.

MACLEOD (Henry-Dunning), économiste écossais, né à Edimbourg en 1821, suivit la carrière juridique et fut,

en 1854, conduit par un procès, dont il était chargé, à approfondir la théorie du crédit. Il soutient que le crédit a une existence indépendante à côté de la monnaie et constitue un capital. Knies a réfuté cette théorie. Les principaux ouvrages de Macleod sont : *Theory and Practice of banking* (1856 ; 4^e éd., 1883, 2 vol.) ; *The Elements of political economy* (1858), rééd. en 1872-75, sous le titre de *Principles of economical philosophy* (2 vol.) ; *Elements of banking* (1876 ; 4^e éd., 1881) ; *Elements of economics* (1881-87, 2 vol.) ; *Dictionary of political economy* (1863, inachevé).

MAC-LEOD (Jules), naturaliste belge, né à Ostende en 1857. Il est professeur de botanique à l'université de Gand et a publié un grand nombre d'ouvrages de valeur dont les principaux sont : *la Diffusion des plantes* (en flam. ; Gand, 1887, in-8) et *la Fécondation des plantes par les insectes* (id., 1888, in-8).

MACLEYA (*Macleya* R. Br.) (Bot.). Genre de Papavéracées, qui ne forme qu'une section du genre *Bocconia* (V. BOCCONIE). L'espèce type, *M. cordata* Willd., est cultivée dans nos jardins comme plante ornementale.

MACLISE (Daniel), peintre anglais, né à Cork en 1806 ou 1811 (l'âge qu'il s'attribuait ne concordant pas avec son acte de baptême retrouvé depuis), mort à Londres en 1870. Fils d'un officier écossais (ou peut-être simplement d'un soldat), il reçut une éducation sommaire et débuta comme employé de banque. A seize ans il abandonna les chiffres et suivit les cours d'une école de dessin à Cork, étudiant aussi l'anatomie et gagnant sa vie à faire les portraits d'officiers de la garnison. Venu à Londres, il entra dans les ateliers de l'Académie royale et en 1831 remporta une médaille d'or pour un *Hercule*. Puis il fit un voyage d'étude à Paris, mais ne visita pas l'Italie avant 1855. Membre de l'Académie royale en 1840. Bien qu'il ait laissé quelques bons portraits, notamment celui de son ami *Dickens*, et que sa série de soixante-douze hommes du jour publiée dans une revue, sous le pseudonyme *Alfred Croquis*, ait eu à l'époque un succès considérable, MacLise a été avant tout peintre d'histoire. Son invention est fertile, son dessin serré, sa touche vigoureuse, mais il pêche par un coloris insuffisant et faux, et son idéal manque d'élévation. Passionné pour son art, travailleur infatigable et extrêmement consciencieux, il refusa toute rémunération pour des décorations exécutées au palais du Parlement dont il n'était pas satisfait. Le carton d'un de ces sujets : *Rencontre de Wellington et de Blücher après Waterloo*, de 15 m. de long, que possède l'Académie, est une œuvre de premier ordre. Ce fut l'exécution, d'abord essayée à fresques, puis sur verre, qui lui donna grand souci. Il a peint aussi à la Chambre des lords *l'Esprit de Justice* et *l'Esprit de Chevalerie*, et, dans la Galerie royale, *Alfred au camp danois*, *le Mariage de Strongbow et d'Eva*, *la Mort de Nelson*. Shakespeare, *Gil Blas*, *le Vicaire de Wakefield* lui ont fourni de nombreux sujets. Il a illustré une édition des poèmes de Moore et de Bulwer-Lytton, et exécuté une série de dessins sur l'histoire de la conquête normande. Mort à la peine, d'exercis de production, il laissa une fortune d'un million, qui eût été plus considérable sans sa libéralité. On a de lui, à la Galerie nationale de Dublin, quatre toiles ; à la Galerie nationale de Londres : *Puck desensorcelant Bottom*, *le Vœu des dames et du pion*, *Macbeth et les Sorcières*, *le Banquet de Macbeth*, *la Scène du drame d'Hamlet*, *Malvolio et la Comtesse* ; au palais de Buckingham : *Comus*. A. DE B.

MACLOU ou MALO ou MAHOUT (Saint), *Maclovius* ou *Macbutus*, né vers la fin du V^e siècle, dans la vallée de Lian-Carvan (pays de Galles), mort vers 565. Fête le 15 nov. Après avoir étudié en Irlande sous la direction de saint Brendan, il vint dans notre Bretagne en 538, et se fit un ermitage près d'Aleth. Vers 541, il fut nommé évêque de cette ville (remplacée plus tard par Saint-Malo). Il parvint à désarmer la malveillance du duc Hoël et recut de lui et de ses seigneurs de riches offrandes. Mais

après la mort du duc les gens du pays le chassèrent. Il se retira près de Saintes ; rappelé par eux, il revint à Aleth, y installa Gurival comme son successeur, puis reparti dans sa solitude de la Saintonge ou il mourut. Parmi les miracles qui foisonnent en sa légende, le plus touchant est celui des oiseaux qui pondirent leurs œufs dans la robe qu'il avait déposée pour travailler, et y élevèrent leur couvée, miséricordieusement épargnée par la pluie qui tombait à l'entour.

E.-H. V.

MACLURA (*Maclura* Nutt.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Umacées et de la tribu des Morées, formé d'arbres (levés, propres aux régions chaudes de l'Amérique, à bois jaune, à rameaux alternes, épineux, portant des feuilles simples, pétiolées, ovales, acuminées, à fleurs dioïques. Les fleurs mâles sont tétramères, en petites grappes de glomérules, les fleurs femelles en capitules de glomérules ; le pistil ressemble à celui des Mûriers. Le fruit est un syncarpe charnu, renfermant un grand nombre de petites drupes. Ces graines contiennent un embryon courbe, sans albumen. Le *M. tinctoria* Nutt. (*Morus tinctoria* L.) ou *Mûrier des teinturiers* (*fustic* des Anglais), propre au Mexique et aux Antilles, fournit le bois jaune des teinturiers qui contient la matière colorante connue sous le nom de *morin* ; ses fruits servent, paraît-il, aux mêmes usages médicaux que les nûres en Europe. Le *M. aurantiaca* Nutt., de la Louisiane et du Brésil, donne le bois connu sous le nom de *bois d'arc* (*bow-wood* des Américains), doué d'une grande élasticité et employé pour faire des arcs ; ses fruits, qui ressemblent à des oranges, d'où le nom d'*Oranges des Osages*, sont remplis d'une pulpe jaune, fétide, utilisée par les naturels pour se colorer la figure.

D^r L. Hx.

MACLURE (William), géologue américain, né à Ayr (Ecosse) en 1763, mort à San Angel (Mexique) le 23 mars 1840. Il fit d'abord du commerce, alla se fixer en 1796 aux Etats-Unis, habita longtemps Philadelphie, puis entreprit une longue série d'excursions géologiques dans le nord de l'Amérique, dans les Antilles et au Mexique. Il était membre (1812) et président (1817) de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie. Ses compatriotes l'ont surnommé « le père de la géologie américaine ». Outre de nombreux mémoires insérés dans le *Journal* de l'Académie de Philadelphie et dans celui de Silliman, il a publié : *Observations on the Geology of the United States* (Philadelphie, 1817, in-8) ; *Opinions on various subjects* (New-Harmony, s. d., 2 vol. in-8) ; *Catalogue of miner. and geol. Specimens* (id., 1840, in-8). L. S.

BIBL. : S.-G. MORFON, *Life of W. Maclure*, dans l'*Amer. Journ. of sc.*, XLVII, 1.

MAC-MAHON (Marie-Edme-Patrice-Maurice de), duc de Magenta, maréchal de France, président de la République française, né à Sully (Saône-et-Loire) le 13 juil. 1808, mort à Paris le 17 oct. 1893. Issu d'une famille irlandaise réfugiée en France avec les Stuarts, neveu d'un pair de France et fils d'un lieutenant général, il fut, au sortir de l'École militaire de Sainl-Cyr (1827), attaché comme sous-lieutenant au corps de l'état-major, prit part à l'expédition d'Alger (1830), puis au siège d'Avvers (1832) et parvint dès 1833 au grade de capitaine. A partir de cette dernière époque, il servit plus de vingt ans de suite en Afrique, où il se fit remarquer par son entrain et son éclatante bravoure, se distingua notamment aux affaires de la Mouzaïa, de Staouéli, à la prise de Constantine (1837), aux combats des Oliviers (1840), de Bab-el-Taza (1841), de Djebel-Allra, d'Aïn-Kébira (1845), de Calaa (1852), dans la campagne de Biskra (1853) et, après avoir commandé le 4^e de ligne (1845), fut nommé général de brigade (12 juil. 1848), puis général de division (6 juil. 1852). Envoyé en Crimée vers la fin de la guerre d'Orient (août 1855), c'est à lui que revint le périlleux honneur d'enlever d'assaut les ouvrages de Malakoff, dont la prise obligea les Russes à l'évacuation de Sébastopol (8 sept.). Cet éclatant fait d'armes lui valut le rang de grand-croix de la Légion

d'honneur (22 sept. 1855) et un peu plus tard la dignité de sénateur (24 juil. 1856).

A ce dernier titre, Mac-Mahon, qui n'avait point été, comme d'autres généraux, complice du 2 décembre et qui avait plus de sympathie pour la royauté que pour l'empire, s'honora en refusant son suffrage à l'odieuse loi de *sûreté générale* présentée par le gouvernement peu après l'attentat d'Orsini. Entre temps, il était retourné en Afrique et avait pris une part brillante à la campagne de Kabylie (1857). Nommé, le 31 août 1858, commandant en chef des forces de terre et de mer de l'Algérie, il fut l'année suivante mis à la tête du 2^e corps de l'armée d'Italie, franchit le Tésin à Turbigo et, par l'heureuse inspiration qui le fit marcher au canon dans la direction de Magenta où Napoléon III, isolé avec sa garde, était près d'être fait prisonnier par les Autrichiens, changea une défaite presque certaine en une retentissante victoire. Aussi dès le lendemain (5 juil. 1859) fut-il proclamé par l'empereur, qu'il avait sauvé, maréchal de France et duc de Magenta. Peu de jours après, il contribua encore, avec son énergie habituelle, au gain de la bataille de Solferino (24 juil.).

Mac-Mahon était alors au comble de la popularité et de la faveur. Après être allé représenter Napoléon III au couronnement du nouveau roi de Prusse, Guillaume I^{er} (nov. 1861), il commanda quelque temps le 3^e corps d'armée à Nancy (14 oct. 1862) et quitta ce poste (1^{er} sept. 1864) pour celui de gouverneur général de l'Algérie. Dans ce nouvel emploi, le maréchal, se conformant avec plus de zèle que d'intelligence politique et administrative aux vues personnelles de l'empereur, qui rêvait de faire de l'Algérie un *royaume arabe*, entrava de fait la colonisation, ne sut pas prévenir l'horrible famine qui désola le pays en 1867 et 1868, comprima brutalement la presse et eut de bruyants démêlés avec le clergé catholique représenté par l'archevêque Lavignerie. Il lui fallut en outre réprimer en 1869 l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheik. Le mauvais succès de son gouvernement donnait chaque jour plus de crédit à la théorie du régime civil et de la propriété individuelle, dont le ministère Ollivier, institué en janv. 1870, se déclara partisan. Aussi Mac-Mahon offrit-il à deux reprises (mars, juin 1870) sa démission qui fut, il est vrai, refusée.

La guerre franco-allemande allait mettre ses talents à une épreuve plus difficile encore. Le duc de Magenta, qui était, sans conteste, un vaillant soldat et un très honnête homme, n'était guère plus propre à un commandement en chef qu'à l'administration d'un grand pays. Il n'avait pu apprendre en combattant les Arabes la stratégie toute scientifique dont de Moltke allait faire, aux dépens de la France, de si terribles applications. Placé en juil. 1870 à la tête du 1^{er} corps de l'armée du Rhin, dont l'organisation, comme celle de l'armée entière, n'était encore qu'un véritable chaos, il laissa dès le 4 août surprendre à Wissembourg son avant-garde, qui fut écrasée. Deux jours plus tard, 75,000 Allemands, dont il n'avait pas empêché la concentration, l'attaquaient lui-même à Reichshoffen avec les 35,000 soldats dont il disposait. Laisse sans secours par son collègue de Faily, Mac-Mahon dut battre en retraite après une résistance héroïque et, perdant tout son sang-froid, évacua précipitamment l'Alsace et la Lorraine pour se retirer à Châlons, où il rallia péniblement les 18,000 hommes qui lui restaient. Bientôt, il est vrai, de puissants renforts lui furent envoyés par le nouveau ministre de la guerre, Palikao. Une armée de 120,000 hommes fut en quelques jours improvisée et Mac-Mahon en reçut le commandement en chef. Avec beaucoup de bon sens le maréchal voulait la ramener sous Paris pour couvrir la capitale pendant que d'autres levées seraient organisées dans le Centre et le Midi. Mais des considérations dynastiques devant lesquelles il eut le tort de s'incliner le déterminèrent à marcher vers l'Est, pour tenter de rejoindre Bazaine, alors rejeté sous Metz. Cette funeste résolution, ainsi que la lenteur et l'indécision de ses mouvements, permit au prince royal de Prusse de s'engager à sa pour-

suite avec des forces supérieures et de l'enfermer à Sedan dans un cercle de fer d'où il tenta vainement de s'échapper. Grièvement blessé dès le commencement de la grande bataille du 1^{er} sept., Mac-Mahon dut abandonner le commandement. Le lendemain son armée était prisonnière de guerre avec l'empereur.

Le maréchal, une fois guéri de sa blessure, fut interné en Allemagne. Il n'en revint qu'après les préliminaires de la paix (mars 1871). Thiers, nommé chef du pouvoir exécutif par l'Assemblée nationale, était alors aux prises avec la Commune. Il lui offrit son épée et reçut le commandement de l'armée de Versailles. Il lui fallut près de deux mois pour reprendre Paris, où il entra par surprise le 21 mai et où il dut encore engager dans les rues une effroyable bataille, qui dura une semaine entière et que les fureurs des vaincus aussi bien que les représailles des vainqueurs ont rendue tristement mémorable. L'ordre une fois rétabli, Mac-Mahon remit son commandement au général Ladmirault. Il n'était pas ambitieux et n'aspirait pas aux honneurs politiques. Aussi refusa-t-il à plusieurs reprises en 1871 de laisser poser sa candidature à l'Assemblée nationale. Mais ses récents services et son aversion connue pour le régime démocratique le désignaient aux partis monarchiques, alors en majorité à Versailles, mais peu d'accord entre eux, comme un instrument docile dont ils comptaient se servir avant tout pour empêcher l'établissement de la République, visible objectif de Thiers, chacun d'eux se réservant ensuite soit de l'employer à fonder la monarchie de son choix, soit de l'écarter.

Le maréchal repoussa quelque temps leurs avances et fit même en janv. 1872 une démarche personnelle auprès de Thiers, qui venait de démissionner, pour l'engager à reprendre le pouvoir. Mais les instances des coalisés ne cessèrent pas. Elles devinrent plus vives à mesure que le péril républicain, le *péril social*, comme disait leur chef, M. de Broglie, devint à leurs yeux plus pressant. Ils triomphèrent enfin de ses hésitations et Thiers ayant de nouveau résigné ses fonctions à la suite de leurs attaques, le maréchal accepta la présidence (24 mai 1873). Le ministère de Broglie lui fit tenir, au nom de ce qu'il appelait l'*ordre moral*, un langage menaçant pour le parti républicain et inaugura, tant par le renouvellement du personnel administratif que par la direction qu'il imprima aux affaires, une politique monarchique dont le pays ne voulait à aucun prix. Mais l'intrigue de Frohsdorf, tendant à faire monter sur le trône le comte de Chambord (V. ce nom) réconcilié avec les d'Orléans, échoua par le refus formel que fit ce prince de renier son passé en adoptant le drapeau tricolore (août-oct. 1873). Mac-Mahon, qui disait à cette époque que les chasséspots partiraient d'eux-mêmes si le drapeau blanc était arboré en France à une fenêtre, laissa alors ses amis demander pour lui à l'Assemblée nationale une prorogation de pouvoirs de dix ans, terme qui fut réduit à sept ans par le vote du 19 nov. Le septennat, dans la pensée des monarchistes, n'était qu'un moyen de retarder l'établissement régulier de la République et de préparer à loisir l'avènement d'une dynastie. Mais les légitimistes prétendaient que, dès que la proclamation de Henri V serait possible, Mac-Mahon lui céderait la place sans attendre la fin de son mandat. Les orléanistes voulaient, au contraire, qu'il allât jusqu'au bout, pour donner le temps au comte de Chambord de mourir et aux d'Orléans celui de pousser et de terminer leurs travaux d'approche. Les impérialistes, relevant la tête, conspiraient presque ouvertement en faveur de Napoléon IV.

Mais le maréchal qui, s'il n'était pas un grand esprit, était assurément un homme d'honneur, avait pris au sérieux son mandat. Il entendait ne s'en laisser déposséder par personne et, s'il abandonnait l'exercice du pouvoir aux adversaires de la République, voulait tenir l'engagement qu'il avait pris de ne pas porter atteinte aux institutions existantes. Il déclarait hautement, le 4 fév. 1874 que *pendant sept ans il saurait faire respecter l'ordre de*

choses légalement établi. Il pressait la commission de Trente, dont il avait exigé la formation, de hâter la préparation des lois constitutionnelles qui devaient rendre son autorité plus stable et plus régulière. M. de Broglie, renversé du pouvoir (16 mai 1874) par l'hostilité des légitimistes, restait dans l'ombre son principal conseiller. Les nouveaux ministres, Cissev, Fourtou, continuaient sa politique. La proposition La Rochefoucauld-Bisaccia (9 juil.), tendant au rétablissement immédiat de la *royauté traditionnelle*, amena le maréchal à répéter de nouveau qu'il ne céderait la place à personne. Quelques mois plus tard, à la suite d'un voyage pendant lequel les républicains lui avaient fait des avances, il faisait publiquement appel « aux hommes modérés de tous les partis » (novembre).

On sait que grâce à l'habile tactique parlementaire de Thiers et de Gambetta, la discussion des lois constitutionnelles aboutit à l'établissement régulier du régime républicain (janv.-fév. 1875). Les trois partis monarchiques de l'Assemblée durent s'y soumettre, faute de s'entendre sur le choix d'un prince. Mais ils ne renoncèrent pas pour cela à leurs espérances. Quant au maréchal, toutes ses sympathies personnelles restaient acquises aux hommes de la droite. Aussi est-ce à eux qu'il confia le soin de mettre en vigueur la nouvelle constitution, ce qui semblait un défi au bon sens et à l'opinion publique. Aussi le ministère Buffet (14 mars 1875), qui se montra constamment fidèle aux errements de l'*ordre moral*, atteignit-il bientôt au comble de l'impopularité. Les élections du 20 fév. 1876, qui firent entrer à la Chambre des députés une majorité franchement républicaine, l'obligèrent à se retirer. Le cabinet Dufaure, qui lui succéda, ne représentait encore que le centre gauche. Quand l'hostilité du Sénat, dont la majorité demeurait antirépublicaine, l'eût amené à démissionner, Mac-Mahon le remplaça par le ministre Jules Simon (12 déc. 1876), dont la politique un peu plus avancée était mieux en accord avec les sentiments de la Chambre. Mais il semble que le gouvernement occulte, qui jouissait toujours de sa conscience et dont M. de Broglie était l'âme, se fût proposé, en lui indiquant ce nouveau choix, de lui démontrer qu'il ne pourrait gouverner avec de vrais républicains et de le ramener par cette dernière épreuve à une nouvelle et violente réaction.

Il est certain que le cabinet Jules Simon, sans cesse contrarié par le maréchal, n'eût jamais une entière liberté d'action. Bientôt les adversaires de la République relevèrent partout la tête. Le clergé catholique lui déclara ouvertement la guerre. Des mandements, des pétitions en faveur du pouvoir temporel du pape se répandirent dans toute la France. La Chambre des députés, par son ordre du jour du 4 mai 1877, mit le gouvernement en demeure de réprimer ces menées. Douze jours après, le maréchal, cédant enfin aux instances de son entourage, signifiait publiquement à un ministère, que la Chambre n'avait pas cessé de soutenir, un congé que Jules Simon avait la faiblesse d'accepter. M. de Broglie, avec M. de Fourtou, remontait au pouvoir (16-17 mai 1877).

Ce coup d'Etat parlementaire eut pour complément la prorogation (17 mai), puis la dissolution (18 juin) de la Chambre des députés, dont la majorité (les 363), sans distinction de nuances, avait énergiquement protesté contre la prétention affichée par le nouvel *ordre moral de faire marcher la France*. La résistance républicaine, puissamment organisée par Gambetta, ne permit pas à M. de Broglie et aux partis monarchiques qui marchaient à sa suite de réaliser leur programme. La France nouvelle, éclairée par le grand tribun sur ses droits et sur le péril qui la menaçait, ne voulait pas de ce qu'il appelait le *gouvernement des curés*. Vainement le maréchal protesta publiquement à Bourges (en juillet) contre cette qualification et assura qu'il ferait respecter les lois constitutionnelles. Découvert très incorrectement par ses ministres, qui mettaient sans cesse en avant sa personnalité, il devenait suspect au public. Les journaux républicains, qui l'avaient longtemps

respecté, l'attaquaient ouvertement et s'efforçaient de le rendre odieux ou ridicule. Plusieurs milliers de procès de presse, intentés maladroitement par le cabinet, ne servirent qu'à le compromettre davantage, et l'opinion le rendit responsable des vexations mesquines et impuissantes par lesquelles une administration aux abois s'efforçait d'étouffer la liberté. Pour lui, il semblait qu'il fût hypnotisé par les imprudents conseillers qui, contre toute raison, persistaient à lui promettre la victoire. La France avait applaudi Gambetta déclarant que, quand elle aurait prononcé son verdict électoral, le président n'aurait plus qu'à se *soumettre* ou à se *démettre*. Insensible aux manifestations républicaines qui l'accueillaient dans tous ses voyages (à Eyreux, Caen, Cherbourg, Bordeaux, Périgueux, etc.), il répétait imperturbablement qu'il ne ferait ni l'un ni l'autre. A l'approche des élections, non content de laisser ressusciter partout la candidature officielle au profit des monarchistes de toutes couleurs, il déclarait dans un manifeste hautain que, même en cas d'insuccès, il ne se retirerait pas, qu'il resterait au contraire pour défendre ce qu'il appelait les intérêts conservateurs et protéger les fonctionnaires qui s'étaient compromis pour lui (19 sept.-12 oct.). Ces rodomontades et ces menaces n'empêchèrent pas le pays d'infliger au ministère une retentissante défaite (17 oct.) en élisant une Chambre ou le parti républicain eut dès le premier jour 120 voix de majorité. Peu de jours après, il affirmait encore sa volonté par le renouvellement partiel des conseils généraux (1 nov.). Le cabinet, cramponné au pouvoir, ne consentit à se retirer que quand il se vit abandonné par la droite *constitutionnelle* du Sénat (19 nov.). Encore eut-il, même après sa retraite, assez d'influence sur le maréchal pour le déterminer à former le ministère extra-parlementaire du général de Rochebouet (23 nov.), derrière lequel M. de Broglie et ses amis concentraient pouvoir continuer leur politique, mais qui, en présence d'une Chambre résolue à lui refuser tout concours et à ne pas voter le budget, se trouva bientôt acculé à la nécessité de se retirer aussi ou de recourir à la force. L'emploi de ce dernier moyen ne répugnait pas à certains meneurs de l'ordre moral. Mais l'armée ne s'y serait pas prêtée; l'incident *Labordère* (V. ce nom) les fit réfléchir. Du reste, Mac-Mahon, dans sa loyauté de soldat, répugnait à renouveler le crime du 2 décembre. Son désir le plus vif était à ce moment de résigner le pouvoir. Les instances pressantes de ses compromettants amis le décidèrent à le garder, et il consentit, la mort dans l'âme, à capituler entre les mains du parti républicain. Le 13 déc., il rappela Dufaure au ministère et, comme gage de sa soumission, se donna à lui-même le plus humiliant démenti par un message où il reconnaissait que le pays voulait décidément la République et où il s'engageait à ne pas provoquer la dissolution de la nouvelle Chambre. Dès lors, il s'effaça de plus en plus. Il ne prit plus officiellement la parole que pour déclarer ouverte, en termes très corrects, l'Exposition universelle de 1878 (1^{er} mai). Il avait hâte de sortir de la position fautive où il s'était laissé mettre par les hommes du 16 mai. Le renouvellement triennal du Sénat, qui fit passer dans cette assemblée la majorité de droite à gauche (5 janv. 1879), le détermina à ne plus attendre. Peu de jours après, prenant pour prétexte le projet de loi relatif aux grands commandements militaires, sur lequel il ne s'entendait pas avec le ministère, il se démit enfin de la présidence (30 janv.) et quitta le pouvoir. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite et se tint très dignement à l'écart des affaires publiques. Aussi la France oublia-t-elle peu à peu ses malheurs et ses faiblesses. Elle lui pardonna de n'avoir pu être ni un grand général ni un grand politique et ne voulut plus voir en lui, quand il mourut, qu'un vaillant soldat et un honnête homme. A. DEVBOUR.

MAC-NEE (Sir Daniel), peintre écossais, né en 1806, mort en 1882. Elève de l'Académie d'Edimbourg, dont il devint plus tard le président. Créé chevalier en 1876. Il a peint de nombreux et intéressants portraits, notamment

ceux de Lord Brougham, Lord Melville, le Duc de Buccleugh, le Marquis de Lorne.

MACOLIN (all. *Magglingen*). Village de Suisse (Jura bernois), station d'étrangers, situé à 450 m. au-dessus de Bienne, auquel il est relié depuis 1887 par un chemin de fer funiculaire dont la rampe maximum est de 32 %.

MAÇON. I. TECHNOLOGIE. — Nom général donné à tous les entrepreneurs ou *maîtres* et à tous les ouvriers, ces derniers divisés en *compagnons* et en *garçons* ou *aides*, qui exécutent des travaux de maçonnerie. Les maçons font donc tous les ouvrages dans lesquels on emploie le moellon, la meulière, la brique, le plâtre, le ciment, la chaux, le sable et le mortier; ils font les enduits qui recouvrent les surfaces de ces ouvrages et traient sur ces surfaces toutes les moulures et tables en plâtre. Les maçons sont de plus chargés, dans les chantiers de construction, de la pose, de l'entretien et de l'éclairage des barrières ainsi que de l'établissement des engins nécessaires au montage des matériaux, et ce sont eux qui construisent les échafauds montant de fond, travail dans lequel ils montrent une réelle habileté pratique. Charles LUCAS.

II. HISTOIRE. — Ancienne corporation qui comprenait aussi les mortelliers, les plâtriers, les carriers et tailleurs de pierre, et qui était, avec les charpentiers, le principal métier du bâtiment. Les maçons doivent avoir toujours suivi les statuts d'Etienne Boileau; ils n'ont une véritable rédaction d'articles qu'en 1782. Ils sont, au XIII^e siècle, soumis à la juridiction du maître maçon du roi, plus tard maître des œuvres. La durée, le prix de leurs journées de travail, etc., sont fixés administrativement (ex. : ordonnances de 1351, du 12 mai 1395, du 4 fevr. 1367). Leurs jurés sont élus à vie et non, comme dans la plupart des communautés, pour deux ans. L'élection elle-même est réduite à une simple cooptation : les lettres patentes de fevr. 1405 rappellent aux jurés que leur office n'est pas cessible, et que, en cas de vacance, il doit y être pourvu par le prévôt de Paris seulement, au nom du roi, sur le choix des autres jurés. Henri III créa un office de juré charpentier-maçon dans chaque ville du royaume, et 15 offices de jurés-maçons à Paris (1574), offices venaux confirmés par l'édit général de 1577 et maintenus dans leurs privilèges malgré leur discrédit jusqu'à l'arrêt du parlement du 13 août 1622, qui autorisa les particuliers à choisir comme experts qui bon leur semblerait (V. ARCHITECTE). La fiscalité inventa bien d'autres offices privilégiés sous les noms de maîtres, contrôleurs, greffiers, etc. Le 21 fevr. 1676, les maçons passèrent, en matière de règlements, une transaction avec le maître général des œuvres de maçonnerie, confirmée par le parlement : les droits de confrérie et de communauté, le chef-d'œuvre, la maîtrise sont fixés par le maître général et par deux syndics-jurés. Les anciens jurés de 1574, supprimés en mai 1690, furent remplacés en mai 1691 par 50 nouveaux offices pour Paris, choisis et distingués en deux classes : 1^o architectes bourgeois; 2^o entrepreneurs de bâtiments. En 1762, par sentence, la maîtrise est portée à 300 livres pour les fils de maîtres, à 540 pour les apprentis. En 1776 (après la suppression momentanée des corporations par Turgot), le roi réunit en une seule communauté les maçons et les charpentiers (maîtrise : 800 livres, au lieu de 540 + 1,160 livres). Les maçons, « qui n'avaient pas de règlements quand tous les autres métiers » sauf les charpentiers « en faisaient à leur gré, ont voulu en avoir à cette époque avancée où le régime corporatif était à la veille de disparaître » (De Lespinasse). D'après les *Lettres patentes* données à Versailles le 20 mai 1782, enregistrées en parlement le 3 sept. et en la *Chambre des bâtiments* (V. ce mot, t. X, p. 379) le 27, les maçons sont administrés par deux syndics, deux syndics adjoints, et quatre députés; ils peuvent se charger des entreprises entières de bâtiment; l'inspection des constructions est faite par les maîtres désignés au tableau. — Les armes des maçons figurent dans l'armorial de Hozier :

D'azur, à une ascension du fils de Dieu sur une montagne, le tout d'or. (Le fils de Dieu représenté a toutefois l'aspect d'un saint Jean-Baptiste.) Le livre des Confréries mentionne celle des tailleurs de pierre : « Confrérie de l'ascension de Notre-Seigneur, érigée en l'église paroissiale de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle... en 1663. » H. MONIN.

BIBL. : HISTOIRE. — René de LESPINASSE, *les Métiers... de la ville de Paris*; Paris, 1892, t. II, pp. 597 à 615, in-4. — *Archives nationales*, ADXI, 20.

MÂCON. Ville des Etats-Unis (Géorgie), sur l'Oemulgee (navigable); 15,000 hab. Minoterie, cotonnades, fonderies, machines. Université baptiste.

MÂCON. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine; 538 hab.

MÂCON (*Mastico, Matisconense castrum*). Ch.-l. du dép. de Saône-et-Loire; 19,573 hab. Cette ville est bâtie sur la rive droite de la Saône; service de bateaux à vapeur sur Chalon et sur Lyon; gare du chem. de fer de Paris à Lyon; tête de ligne des voies de Mâcon à Genève et de Mâcon à Moulins. Son industrie comprend plusieurs fonderies de cuivre (350 ouvriers), une scierie, des ateliers de construction, un four à chaux, des poteries, des tuileries, des briqueteries, une huilerie, des corderies, des tonnelleres, des boisselleries, des vanneries, une chaudronnerie, une fabrique de balances, une fabrique d'instruments aratoires, une fabrique de plaques photographiques, des moulins, des distilleries, une sparterie (100 ouvriers). Son commerce consiste surtout en vins du Mâconnais et du Beaujolais, en céréales, en bestiaux et en volailles. Foires et marchés importants.

HISTOIRE. — On trouve dans les berges de la Saône, en amont et en aval des quais de la ville, des silex taillés, des objets de bronze et des poteries primitives qui établissent qu'aux époques préhistorique et protohistorique l'homme occupait déjà l'emplacement actuel de Mâcon. C'était en tous cas, comme Chalon, une des principales places des *Edui*, lorsque César vint en Gaule. Il y établit à demeure des troupes chargées d'assurer l'approvisionnement de ses légions et la fabrication de ses armes de guerre. Les sculptures et les inscriptions conservées au musée lapidaire, les antiquités découvertes à diverses reprises (notamment 30,000 monnaies et plusieurs statuettes en 1764) attestent l'importance de la cité romaine. Celle-ci fut dévastée par les barbares qui plusieurs fois envahirent la Gaule dans la seconde moitié du II^e siècle. A prime relevée de ses ruines, elle fut saccagée par Attila en 451, puis par les Sarrasins en 732, par l'empereur Lothaire en 834, par les rois Louis et Carloman en 880, par les Hongrois en 937, par Guillaume, comte de Chalon, à la tête d'une bande de Brabançons, en 1140, par Otton, duc de Méranie, en 1180, et par le roi Philippe-Auguste en 1182. En 1222, les habitants relevèrent les murs qui depuis leur destruction par les Brabançons n'avaient été remplacés que par des terrassements couronnés de palissades; l'évêché, le cloître, le chapitre et la cathédrale furent également fortifiés. Les Ecorcheurs purent néanmoins s'en emparer en 1361, mais pendant la sanglante lutte qui divisa les Armagnacs et les Bourguignons la ville résista aux ennemis de Jean sans Peur et de Philippe le Bon qui s'étaient rendus maîtres de la plupart des châteaux de la région. Elle fut encore assiégée en 1470 par le dauphin d'Anvergne qui commandait une armée pour Louis XI. Prise le 5 mai 1562 par les troupes protestantes du sieur d'Entragues, elle fut reprise le 18 août suivant par les soldats catholiques du comte de Tavannes. Le 29 sept. 1567, les calvinistes s'en emparèrent de nouveau, mais ils la reperdirent le 4 déc. de la même année. Au cours de ces événements les deux partis combattirent dans la ville toutes sortes de cruautés; cependant elle échappa aux massacres de la Saint-Barthélemy, grâce, dit-on, à la résistance que le bailli, Philibert de Lagniche, opposa secrètement aux ordres de la cour. Enfin, pendant les troubles de la Ligue, elle subit dès le début l'influence de Mayenne et ne fit sa soumission à Henri IV qu'en 1594.

La guerre de Trente ans et celle de la Fronde furent pour elle la cause de nouvelles alarmes et l'occasion d'une réfection complète des remparts. Ces derniers, y compris leurs cinq portes (*du Pont, de Bourgneuf, de la Barre, de l'Héritain et de Charolles*), leurs tours (notamment celles de *Damas, des Halles, de la Porcherie, des Serpents, Crèveœur, Marandon, Marmite et Paradis*), et leurs bastions (notamment ceux de *Saint-Antoine, de Saint-Jean et de Saint-Pierre*) disparurent presque totalement à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e.

Les habitants de Mâcon ont reçu leurs franchises d'un de leurs comtes, c.-à-d. avant le milieu du XII^e siècle, mais le texte le plus ancien que nous ayons de ces franchises ne nous est parvenu que par une copie du commencement du XIV^e siècle contenant leur traduction en langue vulgaire. Depuis lors elles ont été confirmées à plusieurs reprises par les rois de France. Les armes de Mâcon sont *de gueules à trois annelets d'argent posés deux et un*.

EVÊCHÉ. — Les titulaires de ce siège, depuis le V^e siècle jusqu'en 1790, année de sa suppression, sont, aussi exactement que possible, les suivants : saint Placide, 538-55; saint Salvin, 560; saint Célidoine, 567; saint Nizier, vers 575; saint Just, v. 580; saint Eusèbe, 581-85; saint Florentin, v. 590; Déce, 599-612; Mummole, v. 612; Dieudonné, 615-50; Aganon, v. 657; Déce II; Domnote, 743; Lédouard, 801; Gondulphe, 813; Hildebrand, 814-30; Bredineus, 853-62; Bernoud, 864-73; Lambert, 875-78; Gontard, 879-85; saint Gérard, 886-926; Adalran, 926; Bernon, 927-36; Maimbode, 938-58; Théotelin, 960-62; Adon, 963-73; Jean, 974-77; Endes, v. 979; Milon, 984-91; Liébaud de Brancion, 993-1018; Ganslin, 1019-30; Gauthier de Brancion, 1031-50; Drogon, 1059-73; Landry de Berzé, 1073-96; Bérard de Châtillon, 1097-1123; Joceran de Baisenens, 1124-40; Ponce de Thoire, 1140-61; Etienne de Bâgé, 1164-84; Renaud de Vergy, 1185-97; Ponce II de Rochebaron, 1202-19; Aymon, 963-73; Jean, 974-77; Endes, 1243-57; Jean II de Damas, 1262-64; Guichard de Germolles, 1264-76; Pierre de La Jaisse, 1277-84; Hugues de Fontaines, 1284-95; Nicolas de Bar, 1296-1316; Jean III de Salagny, 1317-58; Philippe de Sainte-Croix, 1363-80; Jean IV de Boissy, 1382-89; Thiébaud de Rougemont, 1389-97; Pierre II de Juys, 1398-1411; Jean V Christini, 1412-17; Geoffroy de Saint-Amour, 1418-30; Jean VI Le Jenne, 1431-33; Jean VII de Maet, 1434-48; Etienne II Hugonet, 1449-73; Philibert Hugonet, cardinal, 1473-84; Etienne III de Longvy, 1485-1510; Claude de Longvy, 1510-29; François-Louis Chantereau, 1529-31; Charles Hémar de Denonville, cardinal, 1531-39; Antoine de Narbonne, 1541-42; Pierre III du Châtel, 1544-51; François de Faucon, 1552-54; Amanieu de Foix, 1557-59; Jean-Baptiste Alamanni, 1559-82; Luc Alamanni, 1583-99; Gaspard Dinet, 1599-1619; Louis Dinet, 1620-50; Jean VIII de Lingendes, 1651-65; Guillaume Le Boux, 1663-66; Michel de Colbert, 1666-76; Michel II de Cassagnet de Tilladet, 1677-1731; Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras, 1732-63; Gabriel-François Moreau, 1763-90. — Six conciles se sont tenus, soit à Mâcon, soit dans un des faubourgs de cette ville (V. ci-dessous). Avant la Révolution, Mâcon avait trois paroisses, Saint-Vincent (cathédrale), Saint-Pierre (collégiale) et Saint-Etienne, une église placée sous le vocable de saint Nizier et qui appartenait à la confrérie du confalon (pénitents blancs), une commanderie de l'ordre de Malte, quatre couvents d'hommes, les jacobins, les cordeliers, les capucins et les minimes; trois couvents de femmes, les ursulines, les carmelites et les visitandines; un collège dirigé par des jésuites et un séminaire dirigé par des oratoriens.

MONUMENTS. — Le vieux Saint-Vincent (mon. hist.), dont il reste deux tours, la façade et le narthex, avec des peintures romanes et un tympan sculpté (XII^e-XV^e siècles). — Le nouveau Saint-Vincent (1810-16); Saint-Pierre,

belle église de style roman (1859-64), qui a remplacé un vieux Saint-Pierre, ancienne chapelle des cordeliers, distinct du Saint-Pierre-hors-les-Murs, démoli à la Révolution; Saint-Clément, église rurale (xv^e siècle). — La préfecture, qui occupe l'emplacement et une partie des bâtiments de l'évêché bâti au xvii^e siècle; l'hôtel de ville, avec théâtre, bel hôtel Louis XV et Louis XVI, commencé par le comte de La Baume-Montrevel en 1765; le palais de justice, ancien hôtel des d'Igé (1716); le lycée, ancien collège des jésuites (xvii^e siècle). — Les anciens couvents des ursulines, des carmélites et des cordeliers sont aujourd'hui des casernes; dans ceux des minimes et des visitandines sont installées des caves; les visitandines occupent celui des capucins et les dames des Saints-Anges celui des jacobins. Quatre hospices, l'hôtel-Dieu (1770), la Charité, bâtie sur les plans de l'architecte Soufflot (1775), la Providence (1736) et l'Asile départemental (1842). — Deux maisons gothiques (xiv^e siècle), une maison à pans de bois (fin du xv^e siècle ou commencement du xvi^e), l'hôtel Sencé (xvii^e siècle). — Statue de Lamartine, bronze, par Falguière (1878). — Quais et pont de douze arches sur la Saône (xvii^e-xix^e siècles). — Archives (documents antérieurs à l'an 1000, cartulaires, etc.). — Bibliothèque (18,000 volumes, 10 manuscrits, dont plusieurs enluminés, 6 incunables). — Musée : peinture (Courbet, Duez, Amaury-Duval, Chintreuil, Appian, etc.), gravure, dessins (Prud'hon, Ingres, Il. Flandrin, etc.), céramique, sculpture (Captier, Puech, Brian, etc.), archéologie (silex de Solutré, bronzes, 2,500 monnaies et médailles, mosaïque romaine, etc.), histoire naturelle. Salle Ronot (tableaux, meubles, faïences).

Conciles de Mâcon. — Les recueils spéciaux en mentionnent six, tenus en 579, 581, 585, 624, 906, 1286. Nous ne nous occupons que des deux qui sont les plus importants pour l'histoire ecclésiastique. Ils ont été assemblés par ordre du roi Gontran. — 581 ou 582. Les métropolitains de Lyon, de Vienne, de Sens, de Bourges, de Besançon et de Tarentaise assistèrent à ce concile, avec quinze autres évêques. On y fit dix-neuf canons : V. Défense aux clercs de porter de la soie ou d'autres vêtements séculiers ne convenant pas à leur profession. Les délinquants seront enfermés pendant trente jours, jeûnant au pain et à l'eau. VII. Excommunication des juges qui auront fait arrêter un clerc sans la permission de l'évêque, sinon pour cause criminelle, c.-à-d. d'homicide, de vol et de maléfice. VIII. Défense aux clercs d'assigner leurs confrères devant les juges séculiers, sous peine de trente coups de discipline pour les clercs des ordres mineurs, et de trente jours de prison pour les clercs des ordres majeurs, tous leurs délits devant être portés et terminés auprès de l'évêque, des prêtres ou de l'archidiacre. XII. Si les vierges ou religieuses consacrées à Dieu se marient, elles seront excommuniées jusqu'à leur mort, ainsi que leurs maris. D'autres canons défendent de donner aucun juif comme jûge aux chrétiens, ou de lui permettre d'être receveur des impôts. Les chrétiens ne doivent point servir les juifs; si ils sont leurs esclaves ou leurs serfs, ils auront la faculté de se racheter. — 23 oct. 585. Les actes de ce concile sont souscrits par quarante-trois évêques présents et par vingt députés d'évêques absents. Dans le préambule, l'évêque de Lyon est désigné avec le titre de patriarche. Après avoir jugé les évêques accusés d'avoir participé à la révolte de Gondelaud, on fit vingt canons. I. Ceux qui travailleront le dimanche seront punis : si c'est un avocat, par la privation du droit de plaider; si c'est un paysan ou un esclave, par des coups de bâton; si c'est un clerc ou un moine, par six mois d'excommunication. III. Le baptême ne pourra être administré que le jour de Pâques, à moins qu'il n'y ait danger de mort. IV. Tous les dimanches, les hommes et les femmes apporteront des offrandes à l'autel, pour effacer leurs péchés et avoir part aux mérites d'Abel. V. Les lois divines ont accordé aux prêtres et aux ministres la dime des biens. Les chrétiens ont observé pen-

dant longtemps ces lois. Mais, comme on les néglige, le concile les renouvelle et ordonne, sous peine d'excommunication, de donner la dime aux ministres de l'autel (V. DIME). XII. Défense aux juges de connaître des causes des veuves et des orphelins, sans appeler l'évêque ou un prêtre commis par lui. XIII. Défense aux évêques d'avoir des oiseaux de chasse et des chiens. XV. Quand un clerc des ordres majeurs et un laïque se rencontreront, si l'un et l'autre sont à cheval, le laïque ôtera son chapeau; si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. XX. Il sera tenu tous les trois ans un synode national, qui sera indiqué par l'évêque de Lyon et par le roi. Par ordonnance du 10 nov., le roi Gontran confirma les canons de ce concile et en prescrivit l'exécution. E.-H. V.

BIBL. : J. FUSTALLIER, *De Urbe et antiquitatibus Matisconensibus*; Lyon, 1846, in-8. — Ph. BUGNON, *Chronicon urbis Matisanae*; Lyon, 1559, in-8. — N. EDOUARD, *Chronique de la ville de Mâcon faite en latin par Philibert Buquoyon, mise en français par Nicolas Edouard*; Lyon, 1660, in-8. — P. DE SAINT-JULIEN DE BALLEURE, *Deux Livres des Antiquités de Mâcon*; Paris, 1580, in-fol. — J.-M. GROSSET, *Tableau historique de la ville de Mâcon au xv^e et au xix^e siècle*; Mâcon, 1847, in-12. — Dr Abel JEANDET, *Mâcon au xv^e siècle*; Mâcon, 1892, in-8. — J. SEVERT, *Chronologia historica Lugdunensis archiepiscopatus*; Lyon, 1628, in-fol. — Comte de LA ROCHELETTE, *Histoire des évêques de Mâcon*; Mâcon, 1866-67, 2 vol. in-8. — DUMONET, *Histoire des révolutions de Mâcon sur le fait de la religion*; Avignon, 1760, in-12. — RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*; Mâcon, 1864, in-8. — M.-C. GUIGUE, *Necrologium ecclesiae sancti Petri Matisconensis*; Bourg, 1874, in-8. — Abbé RAMEAU, *Notice historique sur l'église et la paroisse Saint-Pierre de Mâcon*; Mâcon, 1892, in-12. — L. LEX, *La Maison de bois de Mâcon*; Paris, 1893, in-8. — L. MICRON, *Inventory sommaire des archives de Mâcon antérieures à 1790*; Mâcon, 1878, in-4. — L. LEX, *la Bibliothèque de Mâcon*; Lille, 1887, in-8. — Du même, *Notice sur les musées de Mâcon et catalogue de la galerie locale*; Mâcon, 1891, in-18. — *Almanach nouveau de la ville de Mâcon pour 1762*; Mâcon, 1762, in-18.

MÂCON (Robert Le) (V. LE MÂCON).

MACONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt; 103 hab.

MACONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 181 hab.

MACONGE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois; 242 hab.

MÂCONNAIS (*Pagus Matisconensis*). Pays de Bourgogne borné par le Chalonnais au N., par le Charolais et le Brionnais à l'O., par le Lyonnais et le Beaujolais au S., par la Bresse et la Dombes à l'E. Chef-lieu, Mâcon. Il avait environ 18 lieues de long sur 44 de large.

COMTES BÉNÉFICIAIRES. — Guérin, mort vers 850; Guérin II; Guibert; Guérin III; Bernard, marquis de Gothie, vers 878; Bernard Plantevelue, vers 880; Lietaud, en 886; Guillaume le Jeune, comte d'Anvergne, vers 915.

COMTES HÉRÉDITAIRES. — Raculphe, devenu comte à la mort de Guillaume le Jeune (926); Aubry de Narbonne, gendre du précédent (931-45); Lietaud, fils du précédent (945-61); Aubry II, fils du précédent (961-81); Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, petit-fils de Lietaud par sa mère, et son fils, Guy (982-1007); Otton, fils de Guy (1007-31); Geoffroy, fils du précédent (1041-49); Guy II, fils du précédent (1065-78), se fit moine à Cluny où il mourut en 1109; Guillaume le Grand, dit *Tête-Hardie*, comte de Bourgogne, petit-fils d'Otte-Guillaume (1078-85); Renaud, comte de Bourgogne, fils du précédent (1085-97); Etienne le Hardi, frère du précédent (1097-1102); Guillaume II, dit *l'Allemand*, comte de Bourgogne, fils de Renaud (1102-7); Guillaume III, dit *l'Enfant*, fils du précédent (1107-12); Renaud II, fils d'Etienne le Hardi (1120); Guillaume I^{er} de Vienne, frère du précédent (1126-35); Gérard de Vienne, fils du précédent (1155-84); Guillaume II de Vienne, fils du précédent (1184-1226); Alice de Vienne, petite-fille du précédent, et Jean de Braine, son époux (1226), se voyant sans postérité, vendirent (1239) le comté à Louis IX moyennant la somme de 10,000 livres et une pension de 1,000 livres; Jean mourut en Palestine en 1240 et Alice devint abbesse du Lys

au diocèse de Sens en 1252. En 1359, le dauphin Charles donna le comté de Mâcon en apanage à son frère Jean, comte de Poitiers, qui mourut en 1416. En 1435, Charles VII l'abandonna par le traité d'Arras à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. François 1^{er} faillit encore le céder à Charles-Quint par le traité de Madrid (1526), mais le traité de Cambrai le conserva définitivement à la France (1529). LEX.

VIN DU MÂCONNAIS (V. SAÔNE-ET-LOIRE et VIN).

BIBL. : G. PARADIN, *Annales de Bourgogne*; Lyon, 1566, in-fol. — *Atmanach du pays et comté de Mâconnois*; Mâcon, 1786, in-8. — PUTHOD, *Géographie de nos villages ou Dictionnaire mâconnois*; Mâcon, an VIII, in-12. — Th. CHAVOT, *le Mâconnois, géographie historique*; Paris et Mâcon, 1881, in-8. — L. LEX, *Notes et documents pour servir à l'histoire du dép. de Saône-et-Loire*; Mâcon, 1887, in-8. — Du même, *les Fiefs du Mâconnois*; Mâcon, 1897, in-8. — A. ARCELIN, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnois*; Mâcon, 1865, in-8. — J. VIREY, *L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*; Paris, 1892, in-8.

MÂÇONNE (Blas.). Attribut de maisons, tours, châteaux, dont la maçonnerie est indiquée par des lignes d'une couleur particulière qui indiquent la séparation des pierres. Un écu peut aussi être complètement maçonné, c.-à-d. que le champ semble être en pierre. *D'argent, maçonné de sable*.

MAÇONNERIE (Constr.). On appelle ainsi tout genre de construction dans lequel on emploie des pierres naturelles ou artificielles reliées ou liaisonnées par du mortier, du plâtre ou de la terre (V. ces mots et Pisé). En laissant de côté la *maçonnerie en pierres de taille* (V. APPAREIL et fig.), la maçonnerie comprend deux sortes d'ouvrages : les *gros ouvrages* appelés aussi *limousinerie*, du nom de l'ancienne province dont sont originaires les ouvriers qui en sont le plus habituellement chargés, et les *légers ouvrages*. Les gros ouvrages sont surtout ceux dans lesquels les pierres et les briques, mises en œuvre, servent à la construction des murs, des cloisons et des voûtes, tandis que les légers ouvrages comprennent les enduits des surfaces : murs, cloisons, plafonds ; coffres et tuyaux de cheminée, etc., et les moulures et tous autres ornements d'architecture, toutes les fois que ces ouvrages et ces ornements sont exécutés en plâtre. Les entrepreneurs de maçonnerie sont le plus souvent chargés aussi des travaux de *terrasse* et de *carrelage* (V. ces mots), et, dans le calcul du prix des travaux de maçonnerie proprement dits, on compte généralement les faux frais à 15 % et le bénéfice à 40 %.

Charles LUCAS.

CHAMBRE DE LA MAÇONNERIE (V. CHAMBRE, t. X, p. 379).

MACORNAY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier; 610 hab. Papeterie, huilerie, martinet. Commerce de fromage. Église des XIV^e et XV^e siècles.

MÂCOT. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moutiers, cant. d'Aime; 873 hab. Mines de plomb argentifère de la concession de la Plagne; mines d'anthracite. Forêt communale.

MAÇOUDI, écrivain arabe (V. MASOUDI).

MACPHÉLA (Caverne de). Grotte sépulcrale, située au voisinage d'Ilébron et où la *Gênèse* place la tombe d'Abraham et de sa femme Sarai, d'Isaac et de Jacob (V. HÉBRON).

MACPHERSON (James), littérateur écossais, né à Ruthven (comté d'Inverness) en 1738, mort à Belleville le 17 févr. 1796. Il étudia la théologie à Aberdeen et Edimbourg et devint précepteur dans la famille Graham de Balgowan (1759). Il avait publié un petit poème intitulé *The Highlander* (1758). Ayant rencontré Alex. Carlyle, ministre à Luveresk, et John Ilome, il leur montra divers fragments de poèmes gaéliques qu'il leur traduisit. En 1760, il publia ces traductions, au nombre de seize, sous le titre *Fragments of ancient poetry*. L'impression fut considérable, et la faculté des avocats d'Edimbourg fit une souscription pour donner à Macpherson le moyen de faire une tournée dans les Highlands afin d'y recueillir d'autres poèmes. Macpherson en fournit une quantité, sans préciser où il les trouvait. Il publia les prétendus poèmes d'Ossian, *Fiugal* (1762), poème épique en six livres; *Temora* (1763), en huit livres. L'authenticité en fut bientôt révo-

quée en doute. On trouvera à l'art. OSSIAN le récit de cette fameuse controverse. Macpherson, dont la fraude ne fait plus doute aujourd'hui, fut chaleureusement défendu et pourvu de places lucratives : surveillant-général de Floride (1764), agent du nabab d'Arcot (1779); il fut élu à la Chambre des communes pour Camelsford (1780-90). Il soutint d'ailleurs le gouvernement de ses écrits contre les Américains, composa des compilations historiques, traduisit *l'Iliade*, etc. Cet heureux faussaire fut enterré à l'abbaye de Westminster.

MACQUARIE. Rivière d'Australie (V. ce mot et DARLING).

MACQUARIE (Ile). Ile de l'Océan Pacifique, par 54° 44' lat. S. et 157° 27' long. E., à 1,070 kil. S.-O. de la Nouvelle-Zélande; 440 kil. q. Ses collines chauves atteignent 500 m. d'alt. Elle est inhabitée et sans mouillage. Parmi les îlots rocheux qui l'entourent, citons au S. le *Bishop and his Clerk*, au N. le *Judge and his Clerk*.

MACQUER (Pierre-Joseph), chimiste français, né à Paris le 9 oct. 1718, mort à Paris le 15 fév. 1784. D'une famille originaire d'Écosse, il étudia d'abord la médecine et se fit recevoir docteur en 1742. Mais il s'adonna bientôt tout entier à la chimie et à vingt-sept ans, en 1745, il entra comme adjoint de la classe de chimie à l'Académie des sciences de Paris, qui l'élut associé en 1766 et pensionnaire en 1772. Il fut quelque temps directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres. Il professait en dernier lieu la chimie au Jardin du roi. L'un des premiers, il tenta de débarrasser cette science de toutes ses vieilles formules et de l'affranchir de la théorie du phlogistique, auquel il imagina de substituer la lumière, agissant comme précipitant de l'air. Il constata l'infusibilité de la magnésie pure, décrivit les principales propriétés de l'alumine, du sulfate de chaux, du sulfate d'ammoniaque, les phénomènes d'oxydation de l'étain par la chaleur, démontra que l'arsenic est un métal véritable, que le zinc décompose à froid le chlorhydrate d'ammoniaque, que le plomb peut servir à isoler le fer de plusieurs autres métaux. Il rechercha aussi le degré de solubilité des différents acides dans l'alcool et découvrit la décoloration du bleu de Prusse par les alcalis. Outre une quinzaine de mémoires parus dans le recueil de l'Académie des sciences et de nombreux articles fournis au *Journal des Savants* (1768-76), il a publié : *Éléments de chimie théorique et pratique* (Paris, 1749-53, 4 vol. in-12; 2^e éd., 1756, 3 vol. in-12); *Plan d'un cours de chimie expérimentale et raisonnée*, avec Baumé (Paris, 1757, in-12); *Art de la teinture en soie* (Paris, 1763, in-fol.; 2^e éd., 1807, in-8); *Dictionnaire de chimie* (Paris, 1766, 2 vol. in-8; 3^e éd., Neuchâtel, 1789, 5 vol. in-8; trad. angl. et allem.); *Manuel du naturaliste*, avec Duchesne (Paris, 1770, in-8; 2^e éd., 1796). Il a pris part à la rédaction de la *Pharmacoopœa parisiensis* (1758). L. S.

BIBL. : *Mém. de l'Acad. des sciences de Paris*, 1781, Hist., p. 20.

MACQUEVILLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 627 hab. Fabrique d'eau-de-vie. Église romane avec portail sculpté.

MACQUIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 794 hab.

MACRA (V. MACRA).

MACRAUCHENIA (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles devenu le type d'une famille (*Maeraucheniidae*) qui fait partie des Périssodactyles et prend place non loin des Tapirs et des Chevaux. Ces herbivores, dont plusieurs étaient de grande taille, avaient le cou allongé comme les Lamas; les os du nez étaient très réduits, les narines largement ouvertes en haut et en arrière, les orbites presque entièrement fermées en arrière. Il y avait trois ou cinq doigts aux membres antérieurs et postérieurs. La formule dentaire était :

$$i. \frac{3}{3}, c. \frac{1}{1}, pm. \frac{4}{4}, m. \frac{3}{3} \times 2 = 44 \text{ dents.}$$

Ces dents sont en série continue avec des canines petites, à deux racines semblables aux incisives qui les précèdent; les molaires présentent des tubercules qui s'usent par la trituration, la dernière inférieure montrant une couronne à deux croissants réunis par un pilier interne. Cette dentition rappelle les *Palaothierium*, mais la structure des os du carpe et du tarse est plus primitive et se rapproche de celle des *Condylarthra* et des Damans. Ameghino place cette famille dans ses *Litopterna*. — Ces animaux sont propres à l'Amérique australe qu'ils habitaient à l'époque tertiaire. Bien qu'on ait pu supposer, d'après la position des narines, qu'ils étaient pourvus d'une petite trompe comme les Tapirs, il est bien certain que cet appendice n'était pas aussi prolongé que Burmeister l'a figuré dans un essai de restauration du *Macrauchenia*; la longueur du cou s'oppose à cette hypothèse. Ces Ongulés habitaient vraisemblablement les contrées marécageuses et se nourrissaient de racines et de feuilles.

Les genres *Theosodon*, *Coniopternium*, *Mesorhinus*, *Caeloma*, *Scalabrinitherium*, *Oxydontherium*, etc., créés par Ameghino, sont du tertiaire inférieur et moyen de Patagonie et de la République Argentine; ces types, plus anciens, dont Ameghino fait la famille des *Mesorhinidae*, avaient cinq doigts à tous les pieds. Chez les véritables *Macrauchenidae* qui leur ont succédé, la formule digitale est réduite à trois doigts bien développés. On connaît le squelette entier du *Macrauchenia patachonica*: l'humérus ressemble à celui du Cheval et du Rhinocéros. La taille surpassait celle des plus grands Chevaux. Ce genre, avec *Diatomicodon* qui renferme des animaux de taille plus petite, est du tertiaire supérieur et du quaternaire de la République Argentine et de la Bolivie. E. TROCESSART.

MACRE (*Trapa* L.) (Bot.). Genre de Dicotylédones, de la famille des Onagrariciées, dont les représentants sont des herbes aquatiques, qui habitent les mares et les étangs des régions chaudes et tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Les Maeres sont attachés par leurs racines à la vase des marais; les feuilles sont de deux sortes: les unes, submergées, sont opposées, pennatiséquées; les autres, flottantes, sont rhomboïdales, en rosettes, à pétiole vésiculeux. Les fleurs ont un calice tétramère, épimeux, une corolle tétramère et 4 étamines alternes avec les pétales; l'ovaire, semi-infère, renferme 2 loges uniovulées. Le fruit est quadrangulaire, coriace, uniloculaire et renferme une seule graine inverse, à testa membraneux, à gros embryon dont l'un des cotylédons prend de grandes dimensions, tandis que l'autre reste squamiforme. — L'espèce type est le *T. natans* L., propre aux étangs et aux mares de l'Europe tempérée et de la Sibérie; on donne à ses fruits, de la grosseur d'une petite châtaigne et munis de 4 cornes opposées en croix, les noms vulgaires de *Châtaigne d'eau*, de *Cornuelle*, de *Truffe d'eau*, de *Saligot*; ils renferment une amande blanche très farineuse, d'une saveur analogue à celle des châtaignes, mais plus fade; on les mange crus, bouillis ou cuits sous la cendre; on leur attribue des propriétés astringentes et résolutives. — Une autre espèce, *T. bicornis* L. L., le *ling* ou *kichi* des Chinois, a un fruit plus volumineux, noirâtre, qui se mange en Chine, comme la châtaigne d'eau. Dr L. Hx.

MACREADY (William-Charles), acteur anglais, né à Londres le 3 mars 1793, mort à Cheltenham le 27 avr. 1873. Il joua, dès son enfance, dans la troupe de son père, parut en 1816 sur la scène de Covent Garden, en 1823 à Drury Lane, visita l'Amérique (1826), Paris (1828), et prit la direction du théâtre de Haymarket, où il ressuscita le drame classique. Il épura les pièces de Shakespeare des déformations qu'on leur avait fait subir et en joua les grands rôles avec éclat. Il fit encore deux tournées aux États-Unis (1843, 1848), la dernière signalée par une émeute que soulevèrent à New York les admirateurs de son rival américain, l'acteur tragique Forrest. Macready parut ensuite à Drury Lane et prit sa retraite en 1851.

BIBL.: POLLOCK, *W.-C. Macready*; Londres, 1875, 2 vol.

MACRET (Charles-François-Adrien), dessinateur et gra-

veur français, né à Abbeville en 1753, mort à Paris le 24 nov. 1783. Élève de Nic.-Gabr. Dupuis. Buriniste de talent, il fit une série de planches pour l'ouvrage reproduisant les plus beaux tableaux du cabinet Poullain, et de grandes estampes, parmi lesquelles: *Offrande à l'Amour*, d'après Greuze; *Léonard de Vinci mourant dans les bras de François I^{er}*, d'après Menageot; *Réception de Voltaire aux Champs-Élysées*, d'après Fauvel; *Arrivée de J.-J. Rousseau aux Champs-Élysées*, d'après Moreau le Jeune; un beau portrait de *Marie-Antoinette*, d'après L.-E. Lebrun.

MACREUSE. I. ORNITHOLOGIE. — Les Macreuses (*Oidemia* Fleming, *Phil. Zool.*, 1822) sont des *Canards* (V. ce mot) à la livrée sombre qui fréquentent presque exclusivement les rivages de la mer et qui ne remontent dans les fleuves que jusqu'aux points où la marée se fait encore sentir. Leur bec, à peu près aussi long que la tête, est large et épais à la base, où la mandibule supérieure se relève avec une gibbosité très prononcée, et s'aplatit au contraire à l'extrémité où la mandibule inférieure est complètement cachée par son antagoniste. Les lamelles qui garnissent les bords des mandibules sont fortes et espacées, mais peu visibles, et la mandibule supérieure vers le milieu de laquelle s'ouvrent les narines, par des portes ovales, se termine par un onglet très accusé. Les ailes sont de longueur moyenne, mais très aiguës; la queue est peu développée et de forme conique, et les pattes, dont le tarse est plus court que le doigt interne, sont rejetées à l'arrière du corps, comme chez tous les Palmipèdes organisés pour une existence presque exclusivement aquatique.

Par l'ensemble de ces caractères, les Macreuses se distinguent facilement des Eiders et des Fuligules, auprès desquels on les place généralement. On en connaît cinq espèces, savoir: la Macreuse ordinaire ou Macreuse noire (*Oidemia nigra* L.) qui habite en été les régions arctiques de l'Europe et qui descend en hiver dans les régions tempérées; la Macreuse brune ou Double Macreuse (*Oidemia fusca* L.), particulièrement commune sur les côtes de la Suède et de la Norvège et dans le groupe des îles Orcades, d'où elle vient visiter régulièrement nos contrées pendant la mauvaise saison; la Macreuse d'Amérique (*Oidemia americana* Bp.) et la Macreuse de Degland (*Oidemia Deglandi* Bp.) qui remplacent les deux espèces précédentes dans le N. du Nouveau-Monde; enfin la Macreuse à lunettes (*Oidemia perspicillata* L.) qui est également propre à l'Amérique septentrionale. Toutes ces espèces portent un costume d'un noir mat ou d'un noir brillant, parfois glacé de violet ou de vert sur certains points, ou bien encore relevé par quelques taches blanches sur les ailes ou sur les côtés de la tête, sur la nuque et sur le front. Le bec est noir et orangé, jaune et rouge ou en majeure partie noir; les yeux sont tantôt rouges, tantôt blancs, suivant les espèces, et les pattes grises ou rouges avec les palmures noires.

Les Macreuses nagent et plongent sans le moindre effort et peuvent rester longtemps submergées pour ramasser au fond de l'eau les Mollusques bivalves dont elles font leur principale nourriture. Sans s'élever à une grande hauteur, elles filent rapidement dans les airs. Les Macreuses noires et les Doubles Macreuses qui se montrent régulièrement en grandes bandes sur nos côtes septentrionales sont l'objet d'une chasse très active; mais elles sont poursuivies avec plus d'ardeur encore par les peuplades du Nord, par les Lapons, les Samoyèdes et les Tongouses qui en détruisent des quantités considérables à l'époque de la mue et qui apprécient fort la chair de ces oiseaux, en dépit de son goût huileux assez prononcé. E. OUSTALET.

II. ART CULINAIRE. — On apprête et on fait cuire la macreuse comme le *canard* sauvage (V. ce mot), soit à la broche, soit en entrée ou en salmis. Elle est considérée comme un aliment maigre, pouvant, comme le poisson, se manger en carême. Sa chair est grasse, d'un goût peu agréable et assez difficile à digérer.

BIBL.: ORNITHOLOGIE. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. européenne*, 2^e éd., 1867, t. II, p. 559.

MACRIEN ou **MACRIN** (M. Fulvius Macrianus), un des trente tyrans, né en Egypte. Excellent soldat dont nous ne connaissons pas la carrière antérieure, il avait été chargé par Valérien de la direction de l'Orient quand il entreprit son expédition désastreuse contre les Perses. Il contribua, avec le préfet du prétoire Balista et le prince de Palmyre, Odenath, à repousser les Perses, et, en 261, profitant de la faiblesse de Gallien et de la décomposition de l'Empire, il fit proclamer empereurs ses deux fils, qui étaient déjà tribuns militaires, T. Fulvius Junius Macrianus et T. Fulvius Junius Quietus; déjà malade, il ne prit sans doute pas la dignité impériale pour lui-même, se réservant seulement la direction politique : c'est du moins ce que disent son biographe Trebellius Pollio et Zonaras. Les usurpateurs eurent immédiatement contre eux Odenath et commirent la faute d'attaquer Gallien au lieu de s'affermir en Orient. Quietus et Balista furent chargés d'arrêter Odenath; Macrien et son plus jeune fils passèrent en Europe; il y eut d'abord quelques combats en Grèce; le gouverneur Valens s'y fit nommer empereur; le général de Macrien, Pison, passa du côté de Gallien; mais Pison et Valens furent tués par leurs troupes; Macrien et son fils, trahis par une partie de leurs soldats et battus par Domitius, un des lieutenants d'Aureolus, le général impérial, se firent tuer par leurs officiers; Odenath réussit à prendre l'autre Macrien et Balista à Emèse et les fit tuer (fin de 261). D'après Eusèbe, Macrien aurait été un des principaux auteurs de la persécution dirigée contre les chrétiens sous Valérien.

Ch. LÉCRIVAIN.

BIBL. : Trebellius POLLIO, *Triginta tyranni*, 12, 7, 8-10. — ZONARAS, 12, 25. — SCHILLER, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*; Gotha, 1887, t. I.

MACRIN, empereur romain, né en 164, mort en 218. Sorti d'une famille obscure, de Césarée (Mauritanie), il avait passé par tous les degrés de la carrière des procurateurs; grâce à ses connaissances juridiques et à la protection de Plautin, il était devenu préfet du prétoire sous Caracalla, avec Adventus comme collègue; pendant la guerre contre les Parthes, dénoncé à l'empereur par un devin, à l'instigation du préfet de la Ville, Flavius Maternianus, comme devant monter sur le trône, il n'évita la mort qu'en faisant assassiner Caracalla par des soldats, aux environs de Carrhes (8 avr. 217). Proclamé empereur par les soldats et confirmé par le Sénat, quoiqu'il ne fut encore que chevalier, Macrin prit le titre de M. Opelius Severus Macrinus Pius Felix, pour se rattacher fictivement à la famille de Septime Sévère; il fut reconnu pourtant, même en Afrique; son fils M. Opelius Antoninus Diadumenianus fut nommé César et *princeps juventutis*, quoiqu'il n'eût que huit ans. Macrin continua d'abord la guerre contre les Parthes; d'après Dion Cassius, il aurait, après deux défaites, signé un traité honteux avec Artaban, lui rendant ses prisonniers et lui payant 200 millions de sesterces comme indemnité de guerre; mais en réalité il n'avait peut-être pas été battu; les monnaies de 218 portent la légende *Victoria Parthica*, et Hérodien ne parle que de la restitution des prisonniers et du butin. Macrin, mauvais soldat, désirait avant tout la paix; en Arménie il reconnut Tiridate, le fils du roi qu'avait déposé Caracalla; sur le Danube il rendit leurs otages aux Daces; cependant de nombreuses bornes miliaires prouvent le soin qu'il prit des routes dans cette région ainsi qu'en Afrique. Mais il ne réussissait pas à affermir son pouvoir; sa politique pacifique mécontentait l'armée; en Italie il ne sut pas conserver les sympathies que lui avaient valu ses premières mesures : amnistie à toutes les personnes condamnées pour lèse-majesté, abolition de la plupart des mesures, surtout financières, de Caracalla, réduction de la compétence des *juridici* italiens; il eut le tort de ne pas paraître à Rome, de mécontenter le Sénat en lui refusant condamnation de tous les délateurs, en nommant comme préfet de la ville un personnage non sénateur. La mère de Caracalla, Julia Donna, s'était tuée; mais sa sœur, Julia Mamaea, reléguée à Emèse avec ses filles Julia Soemias et Julia Mamaea et leurs enfants, fit donner à son petit-fils

Bassianus la dignité de grand prêtre du Soleil, qu'avait possédée sa famille, lui gagna les sympathies de l'armée en le faisant passer pour un fils de Caracalla; finalement il fut proclamé empereur le 16 mai 218. La cavalerie maure, envoyée contre lui, fit défection en sa faveur; Macrin, qui était alors à Apamée, essaya de prévenir d'autres défections en faisant proclamer son fils Auguste, en donnant 20,000 sesterces à chaque soldat. Trahi néanmoins de toutes parts, il recula jusqu'à Antioche, y perdit une bataille, demanda du secours aux Parthes, essaya de gagner l'Europe par l'Asie Mineure, mais il fut tué avec ses fils à Archélois de Cappadoce (8 juin 218).

Ch. LÉCRIVAIN.

BIBL. : DION CASSIUS, I, 78. — HÉRODIEN, 4, 12-15; 5, 1-4. — CAPITOLINUS, *Vita Macrini*. — ZONARAS, 12-13. — AURELIUS VICTOR, *Césars*, 22. *Épitome*, 22. — OROSE, 7, 18. — DURUY, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. IV. — SCHILLER, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*; Gotha, 1887, t. I.

MACRINA (Sainte), sœur de saint Grégoire de Nysse (V. BASILE [Saint]).

MACRIS (Géogr. anc.) (V. EURÉE).

MACROBE (Ambrosius Theodosius Macrobius), philosophe, philologue et homme politique de la fin du 1^{er} siècle et du début du 5^e, né très probablement en Afrique, sans doute en Numidie, aux environs d'Hippone. On sait peu de chose sur la vie de Macrobe. Il remplit d'importantes fonctions administratives. En 399-400, il gouverna l'Espagne, puis la Gaule, en qualité de lieutenant d'un préfet du prétoire. En 409-410, il fut proconsul à Carthage. Plus tard, nous le trouvons à Rome, et il faut l'identifier sans doute avec le Macrobe qui était en 422 grand chambellan de l'empereur (*Cod. Theodos.*, VI, 8, 4; VIII, 5, 61; XI, 28, 6; XVI, 10, 45). En ce cas, il se serait converti sur le tard au christianisme. Mais, pendant la plus grande partie de sa vie, il avait été un païen convaincu, de ceux qui se faisaient de la philosophie néo-platonicienne une religion. Il avait vécu surtout dans la société aristocratique des Symmaque, des Prétextat et des Nicomache, tous partisans décidés des vieux cultes. Macrobe était un esprit curieux, ouvert à toutes les connaissances humaines. Outre un opuscule de grammaire comparée, *Sur les Différences et les rapports du verbe en grec et en latin*, nous possédons de lui deux grands ouvrages dédiés à son fils: 1^o le *Commentaire*, en deux livres, sur le *Songe de Scipion*, où nous a été conservé un admirable épisode de la *République* de Cicéron, et où sont résumées les théories de la science antique, surtout des néo-platoniciens, sur l'astronomie et la physique céleste; 2^o les *Saturnales*, en sept livres, une vaste et riche encyclopédie sous forme de dialogues, où l'auteur a mis en scène Symmaque et ses amis.

Paul MONCEAUX.

BIBL. : L. PETIT, *De Macrobio Ciceronis interprete philosopho*; Paris, 1866. — WISSOWA, *De Macrobi Saturnal. fontibus*; Breslau, 1880. — LINKE, *Questiones de Macrobi Saturnal. fontibus*; Breslau, 1880. — Edition princeps des *Œuvres* de Macrobe, Venise, 1472; éditions critiques de Jan (Quedlimb., 1848-52) et d'Eyssenhardt (Leipzig, 1868).

MACROCAULE (V. ΠΕΤΕΡΟΜΥΣ).

MACROCÉPHALIE (Anthrop.). Ce terme, consacré par la tradition, sert à désigner une déformation artificielle qui a pour résultat d'allonger le crâne en déterminant un renflement de sa partie postérieure. Cette déformation se rapproche donc beaucoup de la *symétrique allongée* des Aymaras, si répandue dans l'Amérique du Sud. Elle en diffère cependant, car elle ne résulte pas généralement d'une compression exercée symétriquement sur toute la voûte du crâne, mais de deux compressions distinctes. La première intéressait le frontal entier, y compris même souvent les arcades sourcilières, comme sous l'action d'un lien rattaché derrière, à la base de l'occiput. La seconde intéressait les pariétaux et semble avoir été produite par un lien passant sous le menton. En sorte que le profil d'un crâne macrocéphale *typique* présente, à la suite de la ligne à peu près droite et oblique ascendante du frontal, une saillie parfois bizarrement accentuée de la région breg-

matique après laquelle une dépression annulaire de peu d'étendue et plus ou moins profonde est limitée en arrière par un renflement de la voûte pariétale refoulée. Dans son exagération, cette déformation paraît hideuse, surtout lorsqu'elle embrasse de la face la région nasale, dont certaines nations hunniques pratiquaient l'aplatissement. Mais elle se présente à tous les degrés et pourrait, en de certains cas, être confondue avec celle des Aymarés. Un peuple de macrocéphales a été signalé par Hérodote et Hippocrate près du Palus Méotide, et c'est le nom qu'ils lui ont donné qui nous sert encore. C'est d'ailleurs, en effet, en Crimée qu'on a recueilli le plus grand nombre de crânes affectés de cette déformation. On en a découvert aussi dans le Caucase, notamment dans le cimetière ancien de Samtlavro, près de Tiflis, puis tout le long du Danube et jusque dans un tumulus du Jura. Et c'est à la même déformation que des auteurs ont rattaché la déformation partielle dite *annulaire*, déterminée par certaines coiffures dans le S.-O. de la France, et la dépression frontale, dite *toulousaine*, engendrée par des causes semblables. ZABOROWSKI.

MACROCHEILUS (Paléont.) (V. PYRAMIDELLE).

MACROCNEMUM (Bot.) (V. CONSAMINEA).

MACROCOSME (V. MICROCOSME).

MACRODACTYLIE (V. DOIGT).

MACRODONTIA (*Macrodonia* A. Serv.) (Entom.).

Genre de Coléoptères subpentamères, de la famille des Longicornes ou Cérambycides, tribu des Prioniens. Ces Insectes ont, entre autres, comme caractères distinctifs, des mandibules plus longues que la tête chez le mâle et un corselet garni de fortes épines latérales. Ce sont de grands et beaux Coléoptères propres à l'Amérique du Sud, dont les larves sont recherchées comme une friandise par les tribus indiennes. On en connaît cinq espèces, dont la plus connue est le *M. cervicornis* A. Serv., qui vit sur le fromager.

MACROGLOSSA (*Macroglossa* Ochsh.) (Entom.). Insectes Lépidoptères de la famille des Sphingides. Ce genre est caractérisé par la présence de touffes de poils sur les côtés et à l'extrémité de l'abdomen, des antennes en forme de massue, plus longues que la moitié du bord antérieur de l'aile. — Par leurs mœurs, ils diffèrent également des autres Sphingides, car on les trouve très souvent volant avec activité en plein jour. Comme espèces européennes, citons : *M. fuciformis* et *M. bombyliiformis* (Ochsh.), vulgairement *Sphinx* *Bourdon* : leurs ailes sont translucides, rappelant celles des Hyménoptères ; lors de l'éclosion, elles possèdent de fines écailles qui tombent presque aussitôt. Ces Macroglosses forment une transition avec les Sésies, Papillons aux ailes entièrement transparentes. Ils butinent de préférence sur les fleurs du Bugle. La chenille du *M. fuciformis* vit sur les Scabieuses ; celle du *M. bombyliiformis*, sur les Chèvrefeuilles. Le *M.* du Caille-lait (*M. stellularum* Lin.) a les ailes postérieures couleur rouille et les antérieures marquées de bandes plus sombres. Très commun dans le bassin méditerranéen d'Europe, il se retrouve jusqu'en Chine. Le Papillon a deux générations par an et se rencontre de mai à octobre sur les fleurs les plus diverses. La chenille est verte ou brune, peut-être suivant la génération dont elle provient. La verte porte huit rangs de taches blanches et quatre lignes blanches longitudinales ; la brune est rugueuse, à extrémité antérieure grêle. Elles se nourrissent de Caille-lait (*Galium*) ou de Garance (*Rubia Tinctorum*).

MACROGLOSSE (Zool.) (V. ROUSSETTE).

MACROGONIDIE (Bot.). On donne ce nom, chez les Algues, à certaines zoospores susceptibles de reproduire les thalles de l'Algue dont elles sont issues en un espace de temps très court, contrairement à ce qui arrive pour la germination des *Microgonidies*. On désigne encore les Macrogonidies sous le nom de *Macrozoospores*. D' L. ILL.

MACROMERION (Paléont.). Ce genre a été établi par Fritsch, en 1876, pour des Labyrinthodontiens du terrain permien de la Bohême, qui présentent les caractères sui-

vants : centrum des vertèbres perforé, courtes, amphicéliennes ; écailles ventrales grandes ; dents grandes, entourées à la base d'une gaine osseuse. Une espèce a été découverte par Lydekker dans le carbonifère inférieur des environs d'Edimbourg. E. SAUVAGE.

MACRO-MICROMÈTRE (Astron.). Instrument destiné à mesurer les épreuves obtenues au moyen de l'équatorial photographique. Cet appareil micrométrique se compose d'un chariot glissant sur deux rails horizontaux dont l'un offre une section triangulaire tandis que l'autre est plat. Ce chariot est entraîné au moyen d'une vis de 25 cent. de longueur dont le pas est de 1 millim. La distance focale de la lunette photographique étant de 3^m43, il s'ensuit qu'un tour de la vis équivaut à peu près à un intervalle d'une minute. Le tambour de la vis est divisé en 600 parties, ce qui donne pour la valeur de chaque division 0^{''},1, et comme il est facile d'estimer le dixième de division, les lectures peuvent être faites à 0^{''},01 près. Le chariot est muni d'une échelle divisée en millimètres, qui sert à compter les tours de la vis. Le système mobile porte un plateau circulaire tournant sur lequel peuvent être fixées les épreuves photographiques dont on veut effectuer les mesures. On a ménagé au centre de ce plateau une ouverture circulaire de 18 cent. de diamètre qui permet l'éclairage de toute la plaque au moyen d'un petit miroir disposé en dessous. Ce plateau est destiné à la mesure de l'angle et position des étoiles photographiées. Comme on n'aurait pu obtenir une précision suffisante au moyen d'un cercle divisé muni de verniers et que l'emploi de microscopes aurait été peu pratique, on a imaginé la disposition suivante : le pourtour du plateau porte 720 dents dans lesquelles s'engagent les pas de deux vis tangentes placées perpendiculairement aux extrémités d'un même diamètre. Ces deux vis sont commandées *simultanément*, au moyen de roues d'engrenage, par un arbre unique, muni d'une tête molletée que l'on tourne à la main ; elles ont chacune un tambour divisé en 180 parties dont chacune vaut 10^{''} ; comme on estime facilement le dixième de division, on obtient la lecture de l'angle de position à 1^{''} près. Le microscope qui sert aux mesures a une longueur de 200 millim. Il est muni d'un cercle de position et d'un micromètre dont la vis a un pas de 0^{mm}6, et porte un tambour divisé en 100 parties égales. Chaque division du tambour correspond sur l'épreuve à 1/600^e de millimètre, ou 0^{''}1 d'arc. Le cercle de position est gradué en degrés, dont un vernier donne les dixièmes. L'objectif du microscope est formé d'une lentille achromatique de 50 millim. de distance focale et produit sur le plan des fils du micromètre une image de l'épreuve amplifiée trois fois. Le grossissement de l'oculaire est de dix fois. Le microscope peut être déplacé horizontalement dans une direction perpendiculaire au mouvement du chariot ; il est fixé au moyen de deux pincettes pendant les observations. La précision des mesures effectuées à l'aide du *macro-micromètre* de l'Observatoire de Paris est très remarquable : l'erreur moyenne dans la mesure d'une simple paire d'images est égale à 0^{''},077 pour la distance et l'erreur moyenne de l'angle de position est de 0^{''}55 pour la Grande Ourse. L. BARRÉ.

BIBL. : *Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1887 ; Paris.

MACRONYX (Ornith.). Les *Macronyx* (Swainson, *Zool. Journ.*, 1817, t. III, p. 344) ou Alouettes éperonnées de Levaillant se font remarquer par l'énorme développement de l'ongle de leur pouce, par la longueur de leurs doigts, la hauteur de leurs pattes et le mode particulier de coloration de leur plumage, leur gorge étant constamment ornée, à l'âge adulte, d'un plastron rose, rouge vermillon, jaune ou orangé. Plusieurs auteurs les retirent de la famille des Alaudidés pour les placer dans celle des Motacillidés, à côté des Pipits, avec lesquels les *Macronyx* semblent en effet présenter plus d'affinités qu'avec les Alouettes. L'espèce la plus anciennement connue du genre *Macronyx* est l'Alouette sentinelle de Levaillant (*Macronyx capensis*

L.) qui habite l'Afrique australe. Une autre espèce, le *Macronyx croceus* V. se trouve dans toute l'Afrique équatoriale; d'autres au contraire ne se rencontrent qu'en Abyssinie ou à Natal, mais aucun *Macronyx* ne sort des limites du continent africain. E. OUSTALET.

BIBL. : LEVAILLANT, *Oiseaux d'Afrique*, 1805, t. IV, p. 132 et pl. 195.

MACROPEDIUS (Georges), connu aussi sous le nom de LANGHEVELDT, humaniste belge, né à Gemert vers 1475, mort à Bois-le-Duc en 1558. Il appartient de bonne heure à la congrégation des frères de la vie commune et dirigea leur école de Bois-le-Duc qui compta jusqu'à douze cents élèves, et dans laquelle presque tous les hommes remarquables de la Hollande reçurent leur première éducation. L'enseignement n'absorba pas toute l'activité de Macropedius; il composa en latin de nombreuses pièces de théâtre, d'un genre passablement réaliste et d'un style pittoresque. La plus célèbre est l'*Aluta* qui fut traduite en allemand par Roth (1557) et a inspiré le *Possenspiel* de J. Ayrenr. Il est aussi l'auteur de nombreux manuels classiques très remarquables pour son époque. E. II.

MACROPETALICHTHYS (Paléont.). Ce genre a été établi en 1846 par Norwood pour des crânes de Poissons recueillis dans le terrain dévonien de l'Ohio. La tête est grande, formée de grandes plaques osseuses, solidement unies, recouvertes d'écussons dermiques ornés de petits tubercules étoilés. Zittel rapproche ce genre des *Spatulariides*; Woodward le place dans la famille des *Coccosteiides*.

BIBL. : ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 160.

MACROPHYLLUM (V. PHYLLOSTOME).

MACROPODUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Labyrinthibranches et de la famille des *Labyrinthici* que l'on réunit aujourd'hui aux *Polyacanthus*. Ces animaux ont pour caractères : un corps comprimé oblong, des opercules sans dents ni denticulations, l'ouverture de la bouche petite, les épines dorsales et anales nombreuses, la première de la dorsale, de l'anale et de la caudale très allongées et filiformes, la caudale arrondie. Le type avait été primitivement décrit par Lacépède, sous le nom de *Macropus viridi-auratus*. Chez les mâles, quelques rayons des nageoires et les lobes de la caudale sont excessivement allongés. C'est un Poisson de l'archipel Indien, remarquable par la richesse de ses couleurs, rappelant celles de la queue du paon. Introduit en Europe, il s'est acclimaté dans les aquariums où on l'élève et dont il fait le plus bel ornement. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

MACROPOMA (Paléont.). Ce genre, établi par Agassiz, comprend des Poissons du terrain crétacé, de forme allongée, recouverts d'écaillés couvertes de pointes aiguës; les os de la tête sont ornés de tubercules granuleux; le squelette est robuste; il existe deux nageoires dorsales, l'antérieure opposée à l'espace compris entre les pectorales et les ventrales, l'autre à l'espace entre les ventrales et l'anale; les rayons de la première dorsale et de la caudale sont segmentés fort en dehors; la seconde dorsale est supportée par un osselet vigoureux, hérissé d'épines. L'intestin était pourvu d'une valvule spirale. Les *Macropoma* font partie de la famille des *Celacanthiides*. E. SAUVAGE.

BIBL. : AGASSIZ, *Poiss. foss.*, t. II, p. 174. — ZITTEL, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III, p. 171.

MACROPTÈRES (Ornith.) (V. LONGIPENNES).

MACROPUS (V. KANGOUROU).

MACRORHAMPHÉ (Ornith.). Le genre *Macrorhamphé* (*Macrorhamphus*) a été créé par Leach (*Syst. Cat. M. and. B. Brit. Mus.*, 1816) pour la *Scolopax grisea* de Gmelin (*Syst. Nat.*, 1788, t. I, p. 638), espèce d'Echassier de rivage qui rappelle à la fois les Bécasses par la forme de son bec et les Barges par le mode de coloration de son plumage (V. BÉCASSE et BARGE). Le manteau, en effet, au lieu d'être bariolé de roux et de noir, comme chez les Bécasses, offre, suivant les saisons, une teinte gris brunâtre uniforme ou une teinte brun roux, légèrement tachetée; les parties inférieures du corps sont blanches

ou rousses, les ailes brunes, variées de noir et de blanc, la queue blanche rayée de noir. Par ses mœurs, le *Macrorhamphé* gris rappelle plutôt les Barges que les Bécasses et se nourrit de Vers et de Mollusques qu'il cherche dans la vase sur le bord de la mer. Il habite l'Amérique du Nord, où il est très commun dans certaines régions et ne se montre qu'accidentellement en Europe. E. OUSTALET.

MACRORHINE (V. PROQUE).

MACRORHYNCHIDÉES (Paléont.). Cette famille comprend, d'après Zittel, des Crocodiliens Amphicéliens des terrains d'eau douce du purbeckien et du wealdien, présentant les caractères suivants : museau très allongé, nettement séparé en arrière de la partie crânienne; symphyse mandibulaire longue; dents nombreuses, arrondies, sillonnées longitudinalement; choanes à l'extrémité postérieure des os palatins; orbites dirigées de côté; une cuirasse dorsale et une ventrale. E. SAUVAGE.

BIBL. : ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 663.

MACRORHYNCHUS. Ce nom a été appliqué par Dunker, en 1844, à un Crocodilien qui avait antérieurement été décrit par Meyer sous le nom de *Pholidosaurus* (V. ce mot).

MACROSCAPHYTES (Paléont.) (V. LYTOCERAS).

MACROSCÉLIDE (Zool.). Genre de Mammifères Insectivores, caractérisé par l'allongement des pattes postérieures, qui permet à l'animal de sauter à la manière des Gerboises, et qui est le type de la famille des *Macroscelidæ* comprenant les genres *Macroscelides*, *Petrodromus* et *Rhynchocyon*, tous africains. Le nez est très allongé, les oreilles grandes, la queue longue, annelée, avec des poils courts. La formule dentaire est la suivante :

$$i. \frac{3}{3}, c. \frac{1}{1}, pm. \frac{4}{4}, m. \frac{2}{3 \text{ ou } 2} \times 2 = 42 \text{ ou } 40 \text{ dents,}$$

le premier chiffre caractérisant les *Macroscelides*, le second les *Petrodromus*; enfin, dans le genre *Rhynchocyon*, il n'y a que 36 dents, les incisives supérieures étant réduites à une seule paire. Les molaires sont larges, à quatre tubercules disposés en forme de W. Il existe des particularités anatomiques assez remarquables, notamment un grand cæcum. Le nombre des doigts est variable suivant les genres. Chez les *MACROSCÉLIDES* proprement dits, il en existe cinq en avant et en arrière; le *MACROSCÉLIDE* DE ROZET (*M. Rozeti*) habite l'Algérie. C'est le *Rat à trompe* des colons algériens, animal un peu plus grand que le Mulot, mais plus court et à pattes beaucoup plus longues. Son pelage est fauve avec le dessous blanchâtre. Il habite les endroits arides et rocailleux, notamment dans



Macroscélide de Rozet.

les environs d'Oran, la région des Hauts-Plateaux et se retrouve en Tunisie. Il est facile à apprivoiser et on l'a plusieurs fois amené vivant en France. D'autres espèces habitent le centre et le S. de l'Afrique; tels sont les *M. intufi*, *M. rufescens*, *M. typus*, *M. rupestris*, *M. Alexandri*, *M. brachyura*, *M. fuscus*, *M. Edwardi*, *M. brachyrhynchus*. On en trouve aussi dans le pays des Comalis (*M. Revoili*). Le *Petrodromus tetradactylus*, qui est du Mozambique, ne diffère des précédents que par sa dentition et le nombre de ses doigts réduits à quatre aux pattes postérieures. Dans le genre *Rhynchocyon*, les pattes sont encore plus longues, rappelant les Chevrotains,

et tous les membres ont seulement quatre doigts : la taille est supérieure à celle des précédents (*Rh. Cirnei* du Mozambique, *Rh. Petersi* de Zanzibar, *Rh. macurus*, *Rh. chrysopygus*, *Rh. Richardi* de l'Afrique orientale et centrale); cette dernière espèce a le pelage varié de raies et de taches élégamment disposées sur le dos. — Les genres fossiles *Echinogale*, *Parasorex* et *Oxygomphius*, qui vivaient en Europe à l'époque miocène, paraissent devoir être rapportés à cette famille (V. INSECTIVORES). E. TRT.

MACROSOMIE (Téat.) (V. GÉANTISME, HYPERTROPHIE, PACHYACRIE).

MACROSPORE (Bot.). Chez les Rhizocarpées, spores très volumineuses, pouvant atteindre cent fois le volume des *microspores* (V. ce mot); chaque macrospore donne naissance à un prothalle inclus et sur lequel se développent des archégones. Les macrospores sont des organes femelles. On en trouve également chez les Lycopodiées Hétérospores (Sélaginelles, *Isoetes*). Enfin, certaines Mousses présentent deux sortes de spores, les plus volumineuses portant de même le nom de macrospores. D^r L. Hn.

MACROSTACHYA (*Marcostachya*) (Paléont. végét.). On désigne sous ce nom des épis sporangifères assez longs et assez épais, dont les verticilles sont formées par de nombreuses bractées (16 à 24?), et très rapprochés les uns des autres; les sporanges sont inconnus. Dans l'état actuel de la science, il est difficile d'accepter comme définitifs et les espèces et le genre; citons seulement *Macrostachya infundibuliformis* Br. Les *Macrostachya* sont considérés comme des fructifications de *Calanites*, etc. D^r L. Hn.

MACROTHERIUM (Paléont.). Genre de grands Mammifères fossiles du miocène de France et d'Allemagne, dont les affinités sont longtemps restées douteuses, le type n'ayant été caractérisé par Lartet que sur l'examen des pattes qu'il considérait comme celles d'un Edenté gigantesque, tandis que le crâne était rapporté à un autre genre sous le nom d'*Anisodon*. On a montré au mot **CHALICOTHERIUM** (V. fig.) que ces deux genres étaient synonymes et voisins de ce dernier (*Chalicotherium*), dont *Macrotherium* diffère par ses phalanges terminales en forme de sabot, mais fendues et susceptibles de se relever pendant la marche. En outre, dans le genre *Macrotherium*, les pattes antérieures étaient beaucoup plus longues que les postérieures, tandis que la disproportion était moindre chez le *Chalicotherium*. Ces grands animaux étaient des Herbivores plantigrades qui pouvaient employer leurs membres antérieurs à fouir et à saisir. La famille des *Chalicotheriidae*, qui doit prendre place près des Ongulés Périssodactyles, dont elle se rapproche par la forme des dents, comprend actuellement les genres : *Chalicotherium* (*Limognitherium*), *Macrotherium* (*Anisodon*), *Chalicotherium* (*Ancylotherium*) et *Moropus*, propres à l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, et qui ont vécu de l'éocène au pliocène. Le genre *Artionyx* (Osborn et Wortmann), récemment découvert dans l'Amérique du Nord, représente le type *Artiodactyle* dans l'ordre des ANCTLOPODA, tandis que les genres précédents sont tous Périssodactyles. L'*Artionyx Gaudryi* est du miocène des États-Unis. La famille des *Homalodontheriidae*, propre à l'Amérique du Sud, doit prendre place dans le même ordre avec les genres *Asmodeus*, *Pleuroxalodon*, *Leontinia*, *Ancylocælus*, etc., récemment décrits par Ameghino, et qui sont de l'éocène de Patagonie (V. ONGULÉS). E. TRT.

MACROURES. I. ZOOLOGIE. — Groupe de Crustacés-Podoptalmes, du sous-ordre des Décapodes, essentiellement caractérisés par l'abdomen très développé, plus long que la carapace très résistante, muni de cinq paires de pattes natatoires (fausses pattes abdominales) et terminé par une grande nageoire caudale formée de cinq lamelles ciliées disposées en éventail. Il n'y a de plastron sternal que chez les Palinurides. Les zoés des Macroures abandonnent l'œuf presque toujours avec trois paires de pattes bifides (V. CRUSTACÉS et DÉCAPODES). Les Macroures, d'ailleurs admirablement disposés pour la nage, sont tous aqua-

tiques; on en rencontre quelques formes dans les lacs souterrains et dans les grands fonds, dans ces derniers par exemple les *Willemasia* Grote (Palinurides) aveugles. — Genres principaux : *Sergestes* M. Edw., *Penæus* Latr., *Palæmon* Fabr. (Crevettes de table), *Crangon* Fabr. (Crevettes), *Nika* Risso, *Astacus* Fabr. (Ecrevisses), *Homarus* M. Edw. (Homards), *Scyllarus* Fabr., *Palinurus* Fabr. (Langoustes), *Galathea* Fabr., *Thalassina* Latr., *Pagurus* Fabr. (Bernard-l'Hermite), *Birgus* Leach., etc.

D^r L. Hn.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Crustacés Macroures ont leur entier développement seulement à l'époque mésozoïque. Les débris les plus anciens sont du dévonien (*Palæopalæmon*) et du carbonifère. Des larves (*Phyllosomes*) ont été conservées par les schistes lithographiques de l'époque jurassique en Franconie. Dans le trias, on trouve des Eryonides (*Tetrachela*) et des Glyphaïdés (*Lithogaster*). Dans le jurassique, toutes les familles sont représentées : les Eryonides y atteignent leur apogée. Les Ecrevisses (*Astacomorpha*) ont probablement leurs ancêtres dans les genres *Eryma*, *Pseudastacus*, *Stenochirus*, *Magla*. Dans le crétacé, les genres de Macroures sont nombreux, tandis que le tertiaire n'en contient que de rares représentants, la plupart d'eau douce. Parmi les genres éteints, le plus remarquable est *Eryon* qui n'est plus représenté que dans les grandes profondeurs des océans par *Polycheles* et *Willemasia*, et qui est le type d'une famille très répandue du trias au crétacé. Les Glyphaïdés, à l'exception du genre *Aræosternus*, sont également tous éteints (V. CRUSTACÉS [Paléont.]). E. TRT.

MACROXUS (Zool.) (V. LOIR).

MACROZAMIA (Paléont. végét.). Genre de Cycadées fossiles, caractérisé par la tige cylindrique, avec un fourreau formé par les bases des pétioles accrues, persistantes, contiguës et adhérentes à la tige; par la vernation érigée-imbricative; par les nervures des folioles simples, égales, parallèles, les plus extérieures aboutissant au bord caléant mince qui cerne les folioles, la médiane seule atteignant le sommet; les folioles sont insérées obliquement sur les côtés du rachis par une eallosité, ce qui les rend persistantes. On trouvera dans Saporta et Marion (*l'Évolution du règne végétal. Phanérogames*, t. I, p. 101), la figure de l'androphyllé (feuille de l'axe transformée) dans *Macrozamia*, avec ses logettes distribuées en rosettes ou agglomératives de 3, 4, 5, et le grain de pollen du *M. longifolia* Miq. avant et après la germination; comme chez les autres Cycadées. L'appareil femelle se réduit, par avortement de l'axe, à des carpophylles, feuilles isolées supportant des ovules à la place du limbe avorté. D^r L. Hn.

MACROZOOSPORE (Bot.) (V. MACROGONIDIE).

MACRURA (Zool.) (V. MACROURES).

MACTRA. I. MALACOLOGIE. — Mollusque Lamelibranche portant une coquille ovale, bombée, équivalve; charnière composée sur chaque valve d'une fossette triangulaire, d'une dent cardinale bifide en V renversé et de deux dents latérales plus ou moins allongées. Sommets peu saillants inclinés en avant. Ligament externe solide. Ex. : *M. stultorum* L.

J. MAP.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les représentants de cette famille sont assez modernes, ne datant que du crétacé et ayant leur plus grand développement à l'époque actuelle. *Mactra*, *Raëta*, *Rangia*, *Lutraria*, *Eastonia*, *Cardilia* sont connus à l'état fossile. E. TRT.

MACTRISMOS (V. DANSE, t. XIII, p. 864).

MACTROMYA (Paléont.) (V. PHOLADOMYA).

MACULE (Astr.) (V. SOLEIL).

MACZYNSKI (Jean) (en latin *Macinus*), lexicographe polonais, né en 1516, mort en 1587. Il voyagea beaucoup dans sa jeunesse; revenu dans son pays, il embrassa l'état ecclésiastique et fut secrétaire du roi Auguste II pour les lettres latines. Son ouvrage principal est un *Lexicon latino-polonicum* (Königsberg, 1564). On lui doit aussi

quelques écrits en polonais, notamment une élégie sur la *Mort d'Etienne Batory*.

MADÁGH (pron. *Madátseh*) (Emerich), poète hongrois, né à Alsó-Stregova, dans le comitat de Nógrád, en 1823, mort à Balassa-Gyarmath en 1864. Au sortir de ses études de droit, il se trouva mêlé à la vie constitutionnelle de son pays, y fut encore assez aristocratique à la veille de 1848. Notaire de son comitat, publiciste apprécié, il fut victime de la réaction sans avoir pris une part active à la révolution. Ayant sauvé un proscrit, il fut mis en prison, et ne recouvra la liberté que pour trouver son foyer désert. Ses chagrins de famille accentuèrent ses dispositions au pessimisme, et sans doute abrégèrent sa vie. Il prit quelque part à la renaissance parlementaire de 1861 et put encore jouir du succès de sa *Tragédie humaine* (*az emberi Tragédia*). Celle-ci, publiée en 1860, fut bientôt regardée comme le chef-d'œuvre dramatique de la Hongrie, et surtout, car l'exécution scénique de ce poème est à peu près impossible, comme le chef-d'œuvre de la poésie philosophique en langue magyare. C'est un tableau des destinées de l'homme à travers l'histoire, depuis un paradis terrestre fort modernisé jusqu'au futur refroidissement de notre planète ; le despotisme égyptien, la démocratie athénienne, le christianisme, la science, l'économie politique, la révolution, le socialisme, causent tour à tour l'espérance et le désespoir du pauvre Adam. MM. Dietze et Lechner ont traduit la *Tragédie humaine* en vers allemands. M. Paul Gyulai a publié en 1880 les autres œuvres du poète. — M. E. Sayous a donné une analyse de la *Tragédie humaine* dans la *Revue chrétienne* d'oct. 1894.

BIBL. : SCHWICKER, *Geschichte der ung. Litteratur*.

MADÁEN SALEH (V. HDSCHER).

MADAGASCAR (Bois de). Variété de bois rouge se rapprochant beaucoup du bois de Caliatour et du santal rouge ; il est probablement fourni par le *Pterocarpus santalinus* Lin. (Légumineuses). Il est assez rare, en morceaux très volumineux, d'un rouge vieux, mais moins pesant et moins compact que les espèces voisines, dont il ne diffère que par les variations dues à la différence de pays. Il est employé en teinture et en impression, sous forme de bois moulu ou plutôt sous celle d'extrait. L. K.

MADAGASCAR. Géographie physique. — SITUATION. — Ile de l'hémisphère austral, comprise pour la plus grande partie dans la zone tropicale et dépendant de l'Afrique. Située dans l'océan Indien, à l'E. du continent africain, elle en est séparée par le canal de Mozambique dont la plus petite largeur, par le travers du cap Saint-André, est de 520 kil. Les points extrêmes de l'île de Madagascar sont : vers le N., le cap d'Ambre par 11° 59' 52" lat. S. ; vers le S., le cap Sainte-Marie par 25° 38' 55" ; vers l'E. le cap Est par 48° 7' 40" long. E. ; vers l'O., la pointe située entre les baies de Fanemotra et de Fandivotra par 40° 51' 50" long. E. L'île a la forme générale d'une ellipse dont l'extrémité N. est amincie et dont le côté O. est creusé de deux grandes concavités ; elle s'allonge du N.-N.-E. au S.-S.-O. et mesure 1,670 kil. dans sa plus grande longueur ; la largeur moyenne est de 400 kil. et la plus grande de 600.

La superficie de Madagascar est évaluée à 592,000 kil. q., soit 56,000 kil. q. de plus que la France dans ses limites actuelles. La seule dépendance ayant une superficie notable est l'île Sainte-Marie-de-Madagascar, située à l'E. et ayant 55 kil. de longueur sur 3 kil. de largeur moyenne ; au point le plus étroit, en face de la pointe à Larrée, le canal de séparation a 7 kil. de largeur. Les autres îles qui se trouvent dans le voisinage des côtes, surtout vers le N.-O., ont une faible importance. — Autour de Madagascar, et en particulier du côté de l'Afrique, la mer a de grandes profondeurs (2,000 m.). On croit que l'île est le dernier reste d'un continent qui se serait étendu vers l'E. et dont les Mascareignes et les Seychelles seraient d'autres vestiges. — Le nom de Madagascar n'est pas d'origine indigène. Les habitants n'ont aucun terme pour désigner l'ensemble du pays ni pour se désigner collectivement eux-mêmes. La dé-

nomination générale de *Malgaches* leur a été donnée par les Européens et a presque complètement remplacé celle de *Madécasses* qu'on leur donnait autrefois.

CÔTES. — Par rapport à la superficie de l'île, le développement des côtes de Madagascar n'est pas considérable ; il ne dépasse pas 4,000 kil. D'une manière générale, le littoral est plus découpé à l'O. qu'à l'E., au N. qu'au S.

Au N., Madagascar se termine par une presqu'île reliée à l'ensemble par un isthme de 6 kil. séparant la baie du Courrier à l'O. de la baie de Diego-Suarez à l'E. ; dans cette dernière, à laquelle donne accès une passe de 3 kil. de largeur défendue par l'île de la Lune (Nosy-Volana), s'ouvrent quatre baies secondaires, deux au N., la baie du Tonnerre et la baie des Cailloux-Blancs ; deux au S., la baie des Français et le port de la Nièvre, prolongé par le cul-de-sac Gallois ; l'ensemble constitue une des plus belles rades du monde et un port militaire de premier ordre ; au centre se trouvent des profondeurs de 25 à 30 m. et sur les bords on peut atterrir par des fonds de 12 à 15 m. — La côte orientale de l'île se dirige d'abord vers le S.-E. et présente quelques indentations formant la baie d'Anilambato, avec les anses d'Ambavarano et d'Amponkarana (port de Rigny), le mouillage de Port-Louquez, la baie de Mangerivy (Port-Leven), la baie d'Andravina et la baie de Vohimarina ; puis elle se redresse un peu et, jusqu'à la pointe la plus orientale de l'île, devant laquelle est l'îlot de Nosy-Angontsy, on y trouve seulement les anses que forment les embouchures des rivières. Du cap Est au cap Masoala, le littoral court au S. ; entre ce dernier et le cap Bellone s'ouvre la vaste baie d'Antongil ayant une entrée large de 35 kil. et pénétrant de 50 kil. dans l'intérieur des terres ; au fond se trouve le mouillage de Port-Choiseul. Plus au S., en face de l'île Sainte-Marie et au N. de la pointe à Larrée, est Port-Tintingue. De là jusqu'à la baie de Sainte-Luce et la pointe Itaperina, dans la partie méridionale de l'île, les navires ne trouvent pas d'abris naturels et ne peuvent mouiller que dans des rades foraines ; la côte est en ligne presque droite sur une longueur de 800 kil. ; à peine plus élevée que le niveau de la mer, elle est formée de cordons littoraux dus au dépôt de sables que les cours d'eau apportent et que le courant qui longe la côte en se dirigeant vers le S., empêche de se répandre au large. Entre la pointe Itaperina et le cap Sainte-Marie, la côte se dirige au S.-O. ; on y remarque la baie de Fort-Dauphin et la baie des Galions.

Le littoral remonte ensuite au N.-O. jusqu'à la pointe Masikora près de laquelle est la baie du même nom, presque complètement entourée par des récifs. Plus au N. s'ouvrent la baie de Saint-Augustin, au S. de laquelle est l'île de Nosy-Vé et la baie de Tullear ; l'une et l'autre sont encombrées de récifs coralliens qui se prolongent vers le N. jusqu'au delà du cap Saint-Vincent ; dans l'intervalle, la baie de Ranobe, à laquelle donne accès la passe Fanandomotra, et la baie de Fanemotra offrent les meilleurs mouillages ; on trouve ensuite les petites baies de Fangoro, d'Ampasilava, de Belo et de Taolampia ; puis la côte se creuse jusqu'au cap Kimby, au N. duquel émergent de nombreuses petites îles ; peu de bons ports jusqu'au cap Saint-André. A partir de ce point, la côte, bordée de falaises, court au S.-E. et présente beaucoup d'échancrures ; de larges rades, bien abritées, s'enfoncent profondément dans les terres ; les principales sont la baie de Baly, la baie Maroambitsy, la baie de Boina et surtout la vaste baie de Bombetoke, dont le fond est occupé par deux îles ; la baie de Mahajamba qui se divise en plusieurs bassins secondaires ; la baie de Narendry, profonde de 40 kil. ; la baie de Radama, devant laquelle est l'île du même nom ; les baies d'Ampasindava et d'Ambavatohy au S. des îles de Nosy-Bé et de Nosy-Komba. Entre la pointe Hova, voisine de Nosy-Faly, et le cap Saint-Sébastien et de là jusqu'au cap d'Ambre, à l'extrême N., la côte offre encore de nombreux mouillages. La partie N.-O. de Madagascar est de beaucoup la plus favorisée à ce point de vue.

RELIEF DU SOL. — La plupart des accidents montagneux de Madagascar sont orientés parallèlement au grand axe de l'île. Les forces intérieures qui leur ont donné naissance ont agi partout dans le même sens, mais en général avec plus d'intensité dans l'E. que dans l'O.

Plus de la moitié de la superficie de Madagascar est occupée par un massif dont l'altitude très variable, en raison des montagnes qui couvrent la surface, et de la pente générale qui l'incline de l'E. à l'O., peut être évaluée en moyenne à 1,000 m. Ce massif central, situé presque entièrement à l'E. d'une ligne qui, allant de Fort-Dauphin au cap Saint-André, partagerait l'île en deux triangles, est plus rapproché de l'Océan Indien que du canal de Mozambique; compris entre 16° et 24° de lat. S., il a une longueur de 800 kil. environ, et se prolonge au N. jusqu'à la montagne d'Ambre, dominant la baie de Diégo, au S. jusqu'à Fort-Dauphin, par des chaînes élevées, mais étroites. La largeur moyenne du massif est de 300 kil.; le rebord oriental, formé par la falaise Angavo, s'étend en ligne droite, parallèlement à la côte dont il reste distant d'une centaine de kilomètres. De l'autre côté, la limite court d'abord au S.-O., depuis les montagnes de Mandritsara jusqu'au confluent de l'Ikopa et du Betsiboka, puis, constituée par la falaise Bongo-Lava, elle se dirige au S. jusqu'au piton d'Analavory qui marque l'angle S.-O. Le massif central est hérissé de montagnes d'un relief très complexe; celles de l'Ankaratra sont les plus considérables et renferment les plus hauts sommets de l'île, particulièrement l'Ankavitra (2,550 m.), le Tsiakafafo (2,530 m.) et le Tsiakajavona (2,680 m.), point culminant de Madagascar. Les montagnes qui forment la crête orientale atteignent aussi de grandes hauteurs, mais ne s'élèvent que de 400 ou de 500 m. au-dessus du fond des vallées. A l'O., les sommets et les dépressions, tout en gardant à peu près le même écart, sont, par suite de l'abaissement général du sol, à une moindre altitude absolue; de ce côté, spécialement vers le N., le relief se simplifie assez pour qu'il existe un véritable plateau, dont des collines aux contours arrondis ou des montagnes isolées, telles que l'Ambohiby et le Bevato, dépassent seules le niveau. A l'angle N.-O., un abaissement du rebord permet de descendre vers la mer par une pente relativement douce, mais partout ailleurs le massif se termine nettement et domine de plusieurs centaines de mètres les terrains qui l'entourent.

A l'E., entre le massif central et la côte, existe une longue chaîne qui envoie des ramifications couvrant tout l'espace s'étendant jusqu'à la mer, ou n'y laissant qu'une étroite bande de terrain plat. Au N., cette chaîne se rattache aux monts Mafaintately et aux élévations occupant la pointe de terre qui limite à l'E. la baie d'Antongil, dans le S., aux montagnes de Tsitongabarika. Elle a une hauteur moyenne de 800 m. et renferme des sommets beaucoup plus élevés; parmi les plus remarquables, citons, en allant du N. au S., les monts Ambohitsalelika, Mariana (1,240 m.), Andriantately, Marovoalavo et Andramangidy. Parallèlement à la chaîne s'étend, entre celle-ci et le massif central, la vallée d'Ankay qui se prolonge vers le N., au delà du lac Alaotra, et qui va rejoindre au S. la vallée d'Ambolo dans le voisinage de Fort-Dauphin.

Le N.-O. de l'île, jusqu'à 21° de lat. S. environ, est occupé par la plaine Sakalava; unie ou faiblement ondulée, elle reste à une alt. inférieure à 450 m., et est interrompue par des élévations étroites et rectilignes, dont la hauteur ne dépasse pas 500 m.; ces élévations constituent les chaînes de Tsiandava et de Benaraha qui conservent dans toute leur étendue une grande continuité d'allure et de direction et qui, d'abord assez distantes de la mer, s'en rapprochent en venant aboutir au cap Saint-André. Plus au N., on retrouve la même disposition dans les montagnes du Manasamody qui se développent à l'E. de la baie de Mahajamba.

Dans le S.-O., le terrain s'élève davantage; à une petite distance de la mer, il atteint l'alt. de 500 m., et

forme de hauts plateaux d'une grande étendue; ces plateaux servent de base à plusieurs massifs montagneux: au N. du Mangoky, le mont Ivohimaza dresse sa cime à plus de 4,000 m.; au S., le massif de l'Isalo, qui s'adosse au massif central, a des points à 4,200 m., quoique les sommets soient aplatis et ne s'élèvent pas en pics; enfin, dans l'Antandroy, l'Ivohitsombe a une alt. d'environ 800 m.; il s'élève au centre d'une dépression qu'entoure une ceinture de hauteurs, dont les pentes sont très rapides du côté de l'extérieur.

Il n'existe pas de volcans en activité à Madagascar, mais dans le N., près du cap d'Ambre, au N.-E. de la baie d'Antongil et dans le centre, se trouvent plusieurs volcans éteints. Le Vontovorona (2,070 m.), dans le massif central, se distingue par un cône d'une grande régularité de forme; dans la même région, le petit lac de Tritriva occupe le cratère d'un ancien volcan.

GÉOLOGIE. — Les terrains anciens constituant l'ossature de Madagascar apparaissent à nu dans le massif central et la majeure partie du versant oriental; du N. au S. ils forment une bande continue plus large que la moitié de l'île et sur les limites de laquelle, à l'E. comme à l'O., on trouve des micaschistes, des diorites et des syénites. En plusieurs points des calcaires cristallins gisent en amas au milieu de la roche primitive; celle-ci est fréquemment recouverte d'une couche épaisse d'argile d'un rouge vineux provenant de sa décomposition par les agents atmosphériques. Les terrains primaires se montrent seulement aux environs de la baie d'Amipasindava et dans le Sud où le silurien a été signalé. — Les terrains secondaires occupent une plus grande étendue; ils couvrent toute la région occidentale de l'île et une partie du Sud; l'étage inférieur est constitué par des grès, l'étage supérieur par des calcaires. Les uns et les autres sont en couches horizontales ou faiblement inclinées dans une direction perpendiculaire au grand axe de l'île. Signalons aussi les gypses d'Amparihibe qui sont triasiques, les lignites des rives de Mevanana que l'on rattache au lias, et les affleurements de terrain jurassique de Belalitra. Quant aux terrains tertiaires, ils sont disséminés autour de l'île, mais jusqu'à présent ils n'ont été signalés qu'en petites parties et toujours dans le voisinage des côtes; des grès à ciment calcaire se rattachant à l'éocène existent au confluent de l'Ikopa et du Betsiboka; de Mevatanana à Marovoay des sables blancs quartzeux représentent le pliocène. Enfin les terrains quaternaires forment une ceinture presque continue autour de l'île.

Des roches éruptives récentes se montrent dans plusieurs parties de Madagascar. Les basaltes forment des massifs, des coulées ou de simples infiltrations; on les retrouve sur la côte orientale, dans l'Ankaratra, dans l'Ivohitsombe au S. et dans la chaîne du petit Bongo Lava à l'O. — Les volcans de Madagascar ne sont plus en activité, mais les sources thermales sont nombreuses. Citons celles de Ranomafana dans l'Est, celle d'Antsirabe dans le centre, celles de Ranomay et d'Ambolo dans le Sud-Est. — Les gîtes métallifères sont assez nombreux, mais encore imparfaitement connus. Le fer est abondant; le cuivre existe à Ambatofangahena, l'argent et le plomb au S. de l'Imerina; l'or se trouve sur le versant oriental près de Beforona, dans les montagnes de l'Ankaratra et à l'O. dans une région étendue; le métal est en paillettes disséminées dans les roches ou dans les sables de certains torrents; les pépites sont rares.

RÉGIME DES EAUX. — L'arête supérieure de Madagascar, formée en majeure partie par le rebord oriental du massif central, étant beaucoup plus rapprochée de l'Océan Indien que du canal de Mozambique, il en résulte une grande inégalité dans l'étendue et dans la pente des deux versants; par suite de cette inégalité et aussi de la différence d'exposition par rapport aux vents régnants, le régime des eaux est loin d'être le même dans l'Est et dans l'Ouest.

Le versant oriental, arrosé par les pluies abondantes qui tombent dans les régions forestières, est sillonné par

de nombreux cours d'eau ; mais, en raison de la proximité de la mer, la plupart d'entre eux n'ont pas un grand développement. Il n'y a que ceux qui prennent naissance entre la première chaîne et le massif central qui aient une certaine longueur. Ceux qui se trouvent dans ces conditions sont le Maningory, le Mangoro et le Mananara. Le premier est l'affluent du lac Alaotra situé à 750 m. d'alt. à l'O. de la chaîne côtière ; là les eaux de nombreux ruisseaux et de quelques rivières, parmi lesquelles l'Andranofotsy est la plus considérable, se réunissent dans le cirque d'Antsihanaka et y forment, en dehors du lac proprement dit, qui a 35 kil. de longueur sur 10 kil. de largeur, des marais se prolongeant au loin vers l'O. pendant la saison des pluies ; les eaux s'écoulent à l'E. par le Maningory qui traverse la première chaîne et débouche au S. de la pointe à Larrée. — Le Mangoro sort de marais et du petit lac Maroelatra, situés dans la vallée d'Ankay, près du mont Ifahana ; il coule d'abord au S. pendant plus de 150 kil., puis s'infléchit et coupe la première chaîne ; dans cette partie de son cours et jusque dans le voisinage de la mer, il est fréquemment interrompu par des chutes et des rapides : il reçoit, sur la rive droite, un gros affluent, l'Onive, qui descend du massif central. — Le Mananara est formé par la réunion de trois rivières, le Menaharaka, l'Ongaivo et l'Itomampy, qui viennent aussi du massif central. — Les autres petits cours d'eau du versant oriental sortent de la première chaîne ; ils ont, à l'origine, et souvent dans presque tout leur parcours, une allure torrentueuse ; après une série de chutes, de cascades et de rapides, ils tombent dans la zone alluviale ou ils deviennent quelquefois navigables, quoiqu'ils aient toujours peu de profondeur ; les fleuves importants ne sont également navigables que dans cette région ou plus haut, par tronçons. La plupart de ces cours d'eau ne se jettent pas directement dans la mer, mais dans les lagunes côtières isolées par des cordons littoraux coupés de place en place par d'étroites ouvertures ; ces lagunes ont une largeur variable et deviennent en quelques points de véritables lacs dont les principaux sont ceux de Nosy-Bé, d'Andranokoditra, de Rasoomasay, de Rasoabe, de Fenoarivo, de Rangazava et d'Iampolo. Les eaux courantes ou stagnantes forment sur près de 500 kil. une ligne interrompue seulement par une vingtaine d'isthmes et utilisée, malgré ces obstacles, pour les transports par les indigènes.

Les cours d'eau du Sud, dont les seuls à noter sont le Mandrany, le Manambovo et le Menarandra, n'ont pas une grande longueur ; le premier, qui a sa source à l'O. des monts Beampingaratra, est le plus important et le mieux connu.

Les fleuves du versant occidental sont relativement en petit nombre, mais en général ils ont un long parcours et débitent un fort volume d'eau ; plusieurs coulent d'abord sur le massif central et y sont navigables ; ils en descendent par des chutes élevées et se dirigent ensuite vers la mer en traversant avec un cours assez lent la plaine Sakalava, ou ils sont aussi navigables, au moins pendant une partie de l'année, et par des embarcations ayant un faible tirant d'eau. Le plus méridional de ces fleuves, l'Onilahy, a près de 350 kil. de longueur avec le Mangoky qui forme son cours supérieur ; il prend sa source dans le voisinage du mont Tsiombivositra et coule d'abord au N., puis à l'O. ; il reçoit plusieurs affluents sur la droite, et, après avoir coupé la chaîne de Belomotra, il va se jeter dans la baie de Saint-Augustin. — Le Mangoka a un bassin étendu, un grand débit et plusieurs affluents importants ; il a son cours inférieur interrompu par des rapides jusque près du delta qui le termine. — Le Tsihibihina, formé par la réunion du Mania et du Mahajilo, vient de l'Ankaratra ; il coule d'abord sur les hauts plateaux, puis dans la plaine Sakalava, où il traverse une région marécageuse ; il a un débit assez régulier et peut être remonté jusqu'au pied du massif central. — Le Manambolo, interrompu par des chutes à la traversée du Bemaraha, est navigable au-dessous et au-dessus. — Le Betsiboka, qui a un développement d'environ 600 kil., est le fleuve le plus important de Madagascar. Il

a sa source dans la partie septentrionale de l'Imerina et descend du massif central en coulant au N.-O. Arrivé dans la plaine, il reçoit l'Ikopa, son principal affluent, qui prend naissance à peu de distance du cours d'eau principal et qui le rejoint en se dirigeant vers le N., après avoir décrit une courbe et franchi les belles chutes de Farahantsana. Le Betsiboka, utilisé par la navigation indigène dans son cours supérieur, ne peut l'être à la traversée de la région montagneuse. A partir du confluent, le Betsiboka redevient navigable, sur une longueur de 140 kil., jusqu'à son embouchure, dans la baie de Bombetoke, mais seulement par des embarcations ayant un faible tirant d'eau et pendant la saison des pluies ; le fleuve a un débit inégal, et, durant la saison sèche, de nombreux bancs de sable empêchent de le remonter à plus de 40 kil. de la mer. — Plus au N. se jettent le Mahajamba et le Sofia, qui sont remontés assez loin de leur embouchure par des boutres arabes et par des pirogues indigènes. — L'Antsisonmorona et le Managarivo sont encore des fleuves ayant un cours assez étendu, mais les autres prennent naissance à peu de distance de la mer.

Sur la côte occidentale se trouvent quelques lacs ; les plus grands sont le lac Kinkony au S.-E. de la baie de Maroambitsa ; le lac Andranobe, le lac Iletry, près de la baie de Morombe, et le lac Tsimanampisoitra qui s'allonge sur 40 kil., parallèlement au littoral. A l'intérieur, il faut également citer le lac Itasy, dont les eaux ont pour déversoir le Lily, affluent secondaire du Tsihibihina.

CLIMAT. — Le grand allongement de l'île dans les sens de la latitude et l'altitude élevée d'une importante partie du territoire empêchent le climat d'être uniforme dans les diverses régions de Madagascar. D'une manière générale, le climat est tropical, mais certains caractères sont différemment modifiés par des circonstances locales ; néanmoins on constate partout la faible amplitude des oscillations barométriques et de la variation nyctémerale de température, ainsi que la division de l'année en deux saisons, l'une sèche, l'autre pluvieuse.

Pendant la saison sèche qui dure ordinairement de fin mars à novembre, les nuits sont plus longues que les jours et la température s'abaisse. A Tamatave, sur la côte orientale, la moyenne thermométrique va en décroissant jusqu'en juillet ; à ce moment, le maximum est de 27° et le minimum de 18°. Sur la côte occidentale, le thermomètre descend jusqu'à 21° à Mojanga, jusqu'à 16° à Tullear et plus bas encore à Fort-Dauphin. Dans le centre, à Tananarive, au moment le plus froid de l'année, le maximum ne dépasse pas 19° et le minimum est de 3°8 ; dans les montagnes de l'Ankaratra, il arrive même assez fréquemment que l'eau se couvre d'une croûte de glace ; on a observé avant le lever du soleil une température de — 4°,5. — Dans la région du centre, il ne pleut presque jamais pendant la saison sèche ; mais, sur le versant oriental et particulièrement dans les zones forestières, les pluies, tout en étant moins abondantes que pendant l'hivernage, sont assez fréquentes. Le versant occidental est beaucoup plus sec.

La saison pluvieuse coïncide avec les longs jours et avec l'élévation de la température. A Tamatave, le maximum se constate en février ; pendant ce mois, le thermomètre varie entre 23° et 34°. Sur la côte occidentale, la température de 39° n'est pas rare, et elle est souvent dépassée dans le Boïna qui a un climat véritablement torride. A Tananarive, la moyenne de février, mois le plus chaud, est de 20°,5 et la plus haute température observée a été de 31°,5. Dans le centre, de novembre à mars, la pluie, généralement accompagnée d'orages violents, tombe par ondes torrentielles quelques heures chaque jour ; pour l'année entière, la hauteur d'eau tombée à Tananarive varie entre 1^m05 (1882) et 1^m75 (1884). Elle est beaucoup plus faible dans le S. et dans le S.-O. de l'île ; à Tullear, par exemple, elle n'atteint pas 0^m50. Au contraire, dans l'Est, à Tamatave, la tranche liquide dépasse 3 m. dans les années considérées comme sèches.



Au point de vue des vents, l'île de Madagascar est comprise dans la région des alizés du S.-E. La mousson ayant cette direction souffle surtout avec une grande régularité pendant la saison fraîche et abandonne sur le versant oriental la vapeur dont elle est chargée. Pendant l'hivernage, les vents sont plus irréguliers; à Tamatave, ils viennent du N.-E., dans le centre et dans l'Ouest du N.-O.

Avec ces vents coïncident les cyclones qui se produisent généralement à la fin de février; l'ouragan venant de l'équateur traverse obliquement l'océan Indien avant d'arriver à Madagascar qu'il aborde par le versant oriental. Les cyclones pénètrent rarement dans le centre; pourtant celle du 21 févr. 1893 s'est fait sentir à Tananarive.

Les observations météorologiques n'ont été faites jusqu'à présent avec suite que dans quelques ports et dans le massif central. Près de Tananarive, il existe à Ambohimpona un observatoire bien installé que dirigent les missionnaires catholiques.

G. FOUCAULT.

Flore. — Grâce à sa situation entre le 12° et le 25° de lat. S., la végétation de Madagascar présente surtout un caractère tropical; le climat est toutefois plus tempéré dans la partie montagneuse centrale de l'île et à son extrémité méridionale qui dépasse le tropique. La flore de Madagascar présente des affinités avec celle de l'Afrique centrale et méridionale et avec celle de l'Inde, suivant les régions; elle se rattache en outre étroitement à celle des Mascareignes; on y trouve aussi quelques formes du caractère central-américain et, chose singulière, quelques types empruntés à l'Europe tempérée. Ce manque d'originalité est largement compensé par un grand nombre de formes endémiques. En effet, sur 4,400 espèces indigènes dans l'île actuellement connues, on n'en compte pas moins de 3,000 qui sont endémiques; celles-ci représentent donc environ les trois quarts. Une partie de ces espèces constituent même jusqu'à 148 genres endémiques.

Néanmoins, la végétation de Madagascar est loin d'être entièrement connue; MM. Grandier et Baillon ont recueilli de nombreux éléments à ce sujet, mais le remarquable travail synthétique qu'ils ont préparé sur la flore de la grande île n'a pas encore été publié. En attendant, nous aurons recours aux riches documents fournis par les récentes explorations du révérend M. Baron, à qui nous emprunterons en grande partie les détails qui vont suivre.

Les familles qui renferment proportionnellement un plus grand nombre d'espèces indigènes à Madagascar sont: Légumineuses (346), Fougères (348), Composées (281), Euphorbiacées (228), Orchidées (170), Cypéracées (160), Rubiacées (147), Acanthacées (131), Graminées (130). Parmi celles qui fournissent le plus d'espèces endémiques, viennent en première ligne les Orchidées, dont les 5/6 sont exclusives à l'île, puis les Graminées et les Cypéracées dont les 2/3 sont dans le même cas, et enfin les Fougères dont 1/3 est endémique. Voici la liste des familles qui renferment les genres endémiques; les plus riches en genres endémiques sont marquées d'un * et celles qui sont entièrement endémiques de **: Ménispermées*, Bixacées, Portulacacées, Guttifères, Chloénacées**, Sterculiacées, Tiliacées, Linacées, Malpighiacées, Balsaminées, Olaciacées, Célastrinées, Sapindacées*, Anacardiées, Légumineuses*, Saxifragacées, Hamamélidées, Rhizophorées, Combretacées, Mélastomacées*, Lythriacées, Samydcées, Turnéracées, Passifloracées, Cucurbitacées, Ombellifères, Araliacées, Cornacées, Rubiacées*, Composées*, Campanulacées, Myrsinées, Ebenacées, Oléacées, Apocynées, Asclépiadées, Loganiacées, Gentianées, Convolvulacées, Scrophularinées, Acanthacées*, Verbénacées, Labiées, Amarantacées, Phytolacacées, Monimiacées, Laurinées, Protéacées, Balanophorées, Euphorbiacées, Urticacées, Orchidées, Liliacées, Palmiers, Cypéracées, Graminées.

La flore de Madagascar est loin d'être uniforme dans toute l'étendue du pays. On peut y reconnaître trois grandes régions botaniques distinctes, à savoir: une région orientale, une région centrale et une région occidentale. Une

centaine d'espèces seulement sont communes à ces trois régions, dont chacune a son caractère particulier.

RÉGION ORIENTALE. — Cette région s'étend depuis les côtes basses de l'E. jusqu'au pied du massif central dont elle est en général séparée par une pente abrupte. Néanmoins, vers l'intérieur, elle renferme plusieurs chaînons et mamelons dont l'alt. varie de 100 à 800 m. Le climat y est très chaud et très humide, surtout d'octobre en avril. Le terrain est surtout siliceux. La flore de cette région est en général luxuriante et d'un aspect grandiose. Les formes arborescentes y dominent et ce ne sont partout que forêts denses ou bouquets de bois entrecoupés de prairies et de marécages riches en formes les plus diverses. Sur environ 1,526 espèces, 4,108 sont particulièrement à la région et 190 seulement lui sont communes avec le centre et 128 avec la région occidentale. C'est ici qu'il faut reconnaître certaines affinités avec la flore de l'Inde, de l'archipel Indien et surtout des îles Mascareignes.

Les Fougères occupent dans la région une situation prépondérante; elles forment les 13/100 de la végétation totale. En seconde ligne viennent les Composées et les Légumineuses et les familles suivantes presque entièrement confinées à la région: Guttifères, Sterculiacées, Rutacées, Mélastomacées, Araliacées, Myrsinacées, Loganiacées, Monimiacées, Laurinées. Les Cactées (2), Godéniées (2), Protéacées (2), Népenthées (1), Podocarpées (1), Cycadées (1) sont exclusives à la région. Les genres les plus abondants en espèces sont surtout: *Asplenium*, *Vernonia*, *Dombeya*, *Nephrodium*, *Ficus*, *Angræcum*, *Hypoestes*, *Danais*, *Aerostichium*, *Cyperus*, *Viscum*, *Hibiscus*, *Diospyros*, *Cyathea*, *Weinmannia*, *Ardisia*, *Clerodendron*, *Lycopodium*, *Eugenia*, *Panax*, *Erythroxylum*, *Solanum*, *Pandanus*, etc.

Voici quelques-unes des nombreuses espèces remarquables de cette région jusqu'à 100 m. d'alt.: *Calophyllum inophyllum*, *Azelia bijuga* (bois usité), *Trachylobium verrucosum* (résine copal), *Brexiä madagascariensis*, *Sarcococa grandiflora*, *Ixora odorata*, *Seavola Plumieri*, *Tauhinia veneniflora* (servant aux épreuves judiciaires), *Cæsalpinia Bonducella*, *Stephanotis floribunda*, *Cycas Thouarsii*, *Pandanus coneretus*, *Vinca tiehophylla*, *Ipomea pes capris*, *Poinciana regia*, *Hibiscus tiliaceus*, *Astræpa Wallichii*, *Weinmannia*, *Bauhinia Humboldtiana* (la plus grande fleur de Légumineuse connue), *Nepenthes madagascariensis*, *Ouvrirandra fenestralis* (à feuilles réduites à leur nervature), *Angræcum superbum* et *A. sesquipetalis*.

La zone supérieure, de 300 à 800 m. environ, est souvent annoncée par un Bambou, le *Nastus capitatus*. C'est ici également que le fameux et endémique *Ravenala madagascariensis* devient le plus abondant et il en est de même du *Raffia Ruffia* dans les vallées. Parmi les essences forestières se trouvent les *Weinmannia* (Lalona), *Elæocarpus* (Vaana, diverses espèces), *Elæodendron* (Ilazondrano), *Naxia*, *Podocarpus madagascariensis* (Ileatra, la seule Conifère de l'île), *Diospyros*, *Tambourissa*, *Landolphia madagascariensis*, etc. Quelques plantes basses sont si abondantes qu'elles rendent le passage impossible; telles sont: *Emilia amplexicaulis*, *Elephantopus seaber*, *Urena lobata*, *Scoparia duleis*, *Haronya madagascariensis*, *Sabicea diversifolia*. Quelques autres plantes intéressantes sont: *Psidium doweifolia* (Dingandiana, Composée), les endémiques *Rhynchospora horrida*, *Pathos Chapelieri*, *Typhonodorum Lindleyanum* (Aroïdée gigantesque de 5 m.), *Clitoria lascaiva* (aux belles fleurs bleues en forme de coquillage), *Strobilanthes madagascariensis*, *Maranta arundinacea*. Les Palmiers relativement peu nombreux et mal connus, à part le *Ruffia*, même dans la zone inférieure, paraissent appartenir aux genres *Dypsis*, *Phloga*.

RÉGION CENTRALE. — Cette partie de l'île, formée par une réunion de chaînes de montagnes qui la traversent longitudinalement et dont l'Ankarato paraît être le point cul-

minant, s'élève à une alt. de 800 à 2,500 m. et peut-être à 3,000 m. On sait que ce massif central est entièrement formé de terrains cristallins, granite, gneiss, etc. Le climat est relativement très tempéré; la glace a été constatée quelquefois en hiver, mais la neige y est inconnue. Aussi le caractère de la végétation diffère-t-il sensiblement de celui des régions inférieures, et l'on trouve surtout des formes qui rappellent les montagnes de l'Afrique méridionale et centrale et même quelques-unes qui nous sont familières en Europe. Les arbres sont moins nombreux dans ces montagnes et sur les plateaux qui les relient. Les savanes gramineuses, et arborescentes de broussailles et de bruyères, prédominent. Il y a aussi quelques lacs et des marais; mais ceux-ci sont presque mis à sec, faute de pluie, d'avril en septembre. Les trois quarts des plantes sont herbacées ou suffrutescentes. Les savanes sont surtout constituées par un fond de Graminées puissantes formant des touffes hautes et impénétrables, telles que : *Pennisetum triticoïdes*, *Andropogon schanranthus*, *A. hirtus*, *A. Cymbarius*, *A. scalaria*, *A. glauca*, *Aristida adscensionis*, *A. multicaulis*, etc. Il y a également beaucoup de *Cyperus*.

Les parties rocailluses et sèches sont occupées par des Immortelles (*Helichrysum*), des Crassulacées (*Kitschingia*), des Euphorbes, etc. Les Bruyères du genre *Philippia*, sociales et conquérantes, donnent parfois au pays l'aspect de vrais maquis. Parmi les familles au caractère tempéré on remarque surtout les suivantes : Renonculacées, Crucifères, Caryophyllées, Umbellifères, Crassulacées, Rosacées, Labiées, Borraginées, Scrophularinées, Primulacées, Ericinées, Polygonées, Salicinées; des formes tempérées chaudes sont fournies en premier lieu par les Légumineuses, Composées, Cyperacées, Graminées, Orelidées, Fougères, Euphorbiacées; puis viennent les Polygalées, Solanées, Liliacées, Iridées. Les familles tropicales si richement représentées dans l'E. manquent presque entièrement. Le nombre des espèces particulières à énumérer dans la région est de 872 sur une totalité de 1,236 à peu près, les autres se retrouvant dans les régions inférieures.

Les genres les plus nombreux en espèces sont : *Helichrysum*, *Cyperus*, *Senecio*, *Vernonia*, *Hobcneria*, *Philippia*, *Hypoestes*, *Cynorchis*, *Kitchingia*, *Scirpus*, *Indigofera*, *Oxalis*, *Crotalaria*, *Euphorbia*, *Psorospermum*, *Ficus*, *Hibiscus*, *Ipomea*, *Desmodium*, *Panicum*, *Clematis*, *Impatiens*, *Conyza*, *Mundulea*, *Hydrocotyle*, *Stenocline*, *Polystachia*, *Fimbristylis*, *Polygala*, *Vitis*, *Grævia*, *Solanum*, *Stachys*, *Eulophia*, *Angraecum*, *Aloe*, *Gymnophora*, *Eriosema*, *Rubus*, *Oldenlandia*, *Satyrium*, *Vellozia*, *Carcx*, *Andropogon*, etc. Les genres propres à la région seulement sont surtout : *Linum*, *Pelargonium*, *Cotyledon*, *Telephium*, *Anthospermum*, *Soeb.*, *Cineraria*, *Micromeria*, *Selago*, *Salvia*, *Stachys*, *Ajuga*, *Philippia*, *Aristea*, *Geissorhiza*, *Kniphofia*, *Cordia*, *Bromus*. Quant aux espèces endémiques, elles sont trop nombreuses pour être énumérées; nommons seulement : *Clematis dissecta*, *Polygala emiricensis*, *Impatiens trichoeris*, *Indigofera pinifolia* et *thymoides*, *Alchemilla bifurcata*, *Helichrysum retrorsum*, *H. eryptomeroides*, *Vernonia inula-folia*, *V. ochroleuca*, *V. scapiforme*, *Philippia oophylla*, *P. pilosa*, *P. macrocalyx*, *Anagallis peploïdes*, *Cynoglossum ceurum*, *Euphorbia ensifolia*, *Stipa madagascariensis*, etc., toutes propres aux parties les plus élevées de l'Ankarato.

Dans la flore de diverses parties de la région, un certain nombre d'espèces méritent d'être mentionnées surtout pour la beauté de leurs fleurs; quelques-unes d'entre elles sont même cultivées dans les serres d'Europe. Les Orchidées terrestres nous présentent : *Cynorchis flexuosa* au labelle jaune d'or, *Disa incarnata* des marais de l'Imerina, aux épis du plus vif écarlate. *Disa Buchnaviana* des coteaux du même pays, aux épis d'un beau bleu; les Iridées nous y donnent les *Aristea angustifolia*, *madagascariensis*, *Kitchingii*. On remarque encore entre autres : *Commelina madagascariensis* à pétales d'un bleu déli-

cat; *Clematis Bajeri*, *C. dissecta*; *Euphorbia splendens*, Songo-Songo, des rochers élevés de l'Imerina, aux fleurs d'un rouge éclatant ou jaune, usité comme clôture par les indigènes; *Vinca rosea*, *Trachidenus* (Gentianée) *longiflora*, à corolles blanches tubuleuses; *Dombeya longispis*, des marais de l'Ankaratra, aux magnifiques fleurs rouges; *Harpagophytum Grandidieri*, arbuste à belles fleurs à gorge rouge; *Sparmannia discolor*; divers *Salvia*; *Solanum pyracanthum*, aux épis couleur de feu; *Tristellactia madagascariensis*, grimpant, aux riches fleurs jaunes, etc. Pour terminer, une véritable surprise est la présence de *Vitis microdiptera*, *Salix madagascariensis*, et enfin de vraies formes européennes : *Sanicula europæa*, *Limosella aquatica*, *Asplenium trichomanes*, *Osmunda regalis*, *Pteris aquilina*, *Nephrodium filix mas*, *Lycopodium clavatum*.

RÉGION OCCIDENTALE. — Cette région, la moins connue et aussi la plus vaste, car elle égale en surface les deux autres régions, jouit d'une température encore plus élevée que la région de l'E., mais est beaucoup moins humide. Le terrain, formé de couches jurassiques, crétacées et tertiaires, de nature calcaire ou arénacée, descend en pente douce depuis le massif central jusqu'à la mer; la région est peu montagneuse; la partie méridionale, complètement plate et sablonneuse, est d'une aridité extrême. Les forêts sont en général plus claires, moins impénétrables que dans l'E. et tout indique une végétation exigeant peu d'humidité. On remarque la rareté relative des Fougères, par exemple, ainsi que la fréquence des prairies gramineuses sèches. Sur 1,008 espèces, 706 sont propres à la région, 74 se retrouvent au centre et 128 à l'E. La famille des Légumineuses est la plus nombreuse en espèces, puis viennent les Euphorbiacées, Composées, Rubiacées, Malvacées, Térébinthacées, Convolvulacées, etc. Les rares représentants d'Hydrophyllidées et d'Aristolochiées sont confinés à cette région.

Les genres les plus abondants en espèces sont surtout : *Grewia*, *Hibiscus*, *Ipomea*, *Dalbergia*, *Euphorbia*, *Indigofera*, *Croton*, *Cyperus*, *Dombeya*, *Desmodium*, *Banhinia*, *Mimosa*, *Albizia*, *Popowia*, *Polygala*, *Alsoidea*, *Büttneria*, *Erythroxyton*, *Crotalaria*, *Acalypha*, *Terminalia*, *Ficus*, *Commiphora*, *Mascarenhaïsa*, *Diospyros*, etc. La verdure ne devient en général un peu luxuriante que le long des cours d'eau, assez nombreux, du reste, qui sillonnent la région de l'E. à l'O. Parmi les espèces, surtout arborescentes de la région, on remarque particulièrement : *Adansonia madagascariensis* (Reniala), le géant de l'île, ordinairement solitaire dans les prairies découvertes; dans les forêts, *Eugenia spathelliformis* (Sohihi), *Sclerocarya caffra* (Sakoana), *Acridocarpus excelus*, *Mavoravina Kirajy*, *Hyphena coriacea*, *Albizia Lebbeck*, *Weinmannia lucens*, *Erythroxyton platyclados* (Tampia), *Brechmia spinosa*, *Eriodendron anfractuosum* (Hamba), *Urena tobatà*, *Diospyros gracilipes*, *D. toxicaria*, *D. Pervillei*, *Phyllanthus cardiacum* et autres qui caractérisent les parties boisées des vallées et des bords des rivières. A l'abri des grands arbres, il y a quantité de végétaux de moindre dimension, tels que : *Typhonodorum Lindleyanum* (Viha), Aroïdée gigantesque, *Gardenia succosa*, *Mucuna axillaris*, *Dalbergia trichocarpa*, *Sorindeia madagascariensis*, des Euphorbes, des *Ipomea*, des Indigotiers, des Crotons, etc. Toutes ces plantes se trouvent à peu près entre le 16° et le 19° de lat. Dans le S., vers les 21° à 25° de lat., les forêts cessent pour faire place à une plaine basse, sablonneuse, de la plus grande aridité. Sur de grandes étendues le terrain y est couvert d'innombrables plantes grasses aux formes les plus variées, que M. Catat, qui a traversé le pays, n'a pu que mentionner. Il y a la peut-être de vraies Cactées, mais certainement beaucoup d'Euphorbes et surtout les remarquables *Didiera*, type de Sapindacée caetiforme rapportée par M. Grandidier et déterminée depuis par M. Baillon. D^r L. Hx et A. Joub.

Faune. — Par sa faune comme par sa flore, la grande île de Madagascar paraît constituer une région chorographique presque aussi distincte que l'Australie. On n'y trouve pas de grands Mammifères indigènes; les Singes, si répandus sur le continent africain, font complètement défaut et sont remplacés par des *Makis* (V. ce mot), animaux de l'ordre des *Lémuriens* (V. ce mot) ou *Faux-Singes*, qui diffèrent beaucoup par leur organisation des véritables Singes : on peut dire que ce sont des Ongulés ou Pachydermes grimpeurs (A. Milne Edwards). Ils abondent dans les bois et les moindres taillis, vivant en petites troupes et se nourrissant de feuilles, de fruits et de petits animaux : la plupart sont nocturnes ou crépusculaires. Ils constituent plus de la moitié de la faune mammalogique de l'île et sont assez variés de forme et de taille pour qu'on en ait formé les genres *Indris*, *Propithecus*, *Avahis*, *Lemur* (qui comprend les Makis proprement dits), *Hapalemur*, *Lepilemur* et *Cheirogale* (V. ces mots). Les Malgaches désignent sous les noms de *Babakoute*, *Sifac*, *Simpoune*, etc., les espèces les plus remarquables, qu'ils ont en grande vénération et qu'ils évitent de tuer. Les plus petites espèces (*Cheirogale*, dont *Microcebus* ne diffère pas) ont la taille et les habitudes de nos Loirs et s'engourdissent pendant la saison sèche, se nourrissant alors de la graisse emmagasinée dans leur queue, qui présente une grosseur considérable au début de cette saison. L'*Aye-Aye* (V. ce mot et fig.) ou *Chironys* est également un Lémurien, malgré sa dentition de rongeur, et le nom qu'on lui a donné vient de la terreur superstitieuse qu'il inspire aux indigènes et des cris de frayeur que ces derniers poussent à sa vue. Les Chiroptères insectivores et les Roussettes (*Pteroptus Edwardsi*) sont moins caractéristiques et se rapprochent de ceux de l'Inde et de la Malaisie.

Le seul Carnivore de taille moyenne qui soit propre à Madagascar est le *Foussa* ou *Pinsala* (*Cryptoprocta ferox*, que nous avons figuré au mot СЛЯТ), espèce de Chat plantigrade de la taille d'un grand Chien, qui s'attaque aux poules et aux agneaux, mais s'enfuit devant l'homme. Le petit Chat (*Felis castra*), que l'on élève assez rarement en domesticité, a été importé d'Afrique. Les autres Carnivores indigènes appartiennent au groupe des Mangoustes et des Civettes, mais constituent des genres particuliers (*Galidia*, *Galidictis*, *Eupleres*). Les Malgaches désignent ces animaux sous le nom commun de *Vansire* (ou *Vontsira*) et l'Euplère sous celui de *Fanalouck*. La *Fossane* (*Genetta fossa*) et la *Viverricula Schlegelii* sont de véritables Civettes semblables à celles qui vivent en Malaisie et en Afrique. La Mangouste (*Herpestes galera*), que l'on tient quelquefois dans les habitations pour remplacer les chats, est un animal introduit de la côte de Mozambique. — Les Insectivores sont très caractéristiques : les Tanrees (*Centetes*) et les Tendracs (*Ericulus*) ont un pelage épineux comme nos Hérissons, avec une dentition bien différente; d'autres ont le pelage normal (*Oryzoryctes*, *Geogale*, *Microgale*). Quelques Musaraignes paraissent avoir été introduites.

Les Rongeurs sont rares, mais non moins intéressants, si l'on met à part nos Rats et Souris d'Europe, importés par les navires comme dans tous les pays du monde. Les Rongeurs propres à Madagascar sont cependant des *Muridae* et paraissent se rattacher, comme les *Hesperomys* américains, au type des Hamsters (*Cricetinae*) : ils ont des formes assez variées et l'on en a formé les genres *Eliurus*, *Hypogeomys*, *Brachytarsomys*, *Nesomys* et *Hallomys*. — Les Ongulés ne sont représentés que par un Sanglier (*Potamocheirus Edwardsii*) appartenant à un genre africain. — Quant aux animaux domestiques, on sait que les Chevaux ne prospèrent pas plus à Madagascar que sur la côte voisine d'Afrique. Les seuls animaux de boucherie sont des Zébus ou Bœufs à bosse, race amenée de la Malaisie par les Hova. Depuis quelques années, on voit des Zébus dressés pour la selle, et, pour augmenter la ressem-

blance avec un Cheval, les Malgaches leur coupent les cornes, la bosse et même une partie du fanon. On emploie aussi ces animaux pour fouler le sol des rizières, qui n'a jamais besoin d'être plus profondément labouré. On élève, dans le centre, des Moutons à grosse queue et sans laine, dont la chair est coriace et dont la peau seule est utilisée, et quelques troupeaux de Chèvres. On ne trouve de Porcs que chez les Hova, la chair de cet animal étant formellement proscrite chez les autres populations qui sont musulmanes.

Les Oiseaux ne sont pas moins remarquables que les Mammifères : sur 250 espèces connues, 120, réparties dans 35 genres, sont propres à Madagascar. Ce sont de grands Perroquets noirs (*Vazas* ou *Coracopsis*) qui, avec le petit « Inséparable » vert à tête grise, sont les seuls Psittacidés de cette grande île; une Chouette d'un genre particulier (*Helioditius*); des Coucoucs à longues pattes (*Coua* [V. ce mot et fig.]); les genres *Leposomus* et *Brachypteracias* qui rattachent les Rolliers aux Guépriers; d'autres types très particuliers (*Falculia*, *Philepitta*, *Euryceros*), des Soumangas (*Neodrepanis*); le curieux *Mesites* qui, malgré ses pattes courtes, se rattache aux Râles; un Ibis particulier (*Lophotibis*). D'autres sont moins caractéristiques : comme gibier, il convient de signaler un Pigeon à plumage sombre (*Funingus*), puis des Perdrix (*Francolinus*), une petite Caille (*Turnix*), une Pintade, une Poule d'eau, une Bécasse, de véritables Râles et même des Oiseaux qui rappellent encore mieux la faune de l'Europe; une Huppe très semblable à la nôtre, des Alouettes, des Bergeronnettes, des Fauvettes, etc. Les Poules, que l'on élève un peu partout, sont de races importées.

Parmi les Reptiles, les Crocodiles seuls sont redoutables. On en connaît deux espèces (*Crocodylus madagascariensis* et *C. robustus*); ce dernier, qui habite les rivières de la région centrale et atteint 6 m. de long, s'attaque à l'homme qui se baigne imprudemment ou puise de l'eau sans méfiance. Les Sauriens sont représentés par des *Iguanidae* à affinités américaines (*Hoplurus*, *Chalarodon*), fait qui se reproduit d'ailleurs en Australie et aux îles Fidji; les *Uroplatidae* constituent une famille propre à Madagascar, tandis que les *Agamidae*, *Amphibæniidae* et *Varanidae*, si répandus en Afrique, font ici complètement défaut. Par contre, les Caméléons (*Chamaeleonidae*) sont très nombreux dans cette île qui semble, à l'époque actuelle, leur centre de dispersion (comme elle est celui des Lémuriens). Les trois quarts des espèces de cette famille sont de Madagascar qui possède une espèce d'un mètre de long, et d'autres n'ayant que quelques centimètres. Les Serpents sont tous inoffensifs pour l'homme : le plus grand est une Couleuvre qui se nourrit de Tanrees. On ne connaît pas une seule espèce venimeuse. Les Tortues terrestres ou de marais sont de taille moyenne : les grandes espèces dont nous parlerons plus loin sont éteintes.

Les Batraciens ont des affinités à la fois avec l'Inde et avec l'Amérique du Sud : les *Discophidae* qui ont six espèces à Madagascar n'en ont qu'une dans l'Inde. Cependant les *Ranidae* et les *Engystomatidae* établissent une certaine relation avec l'Afrique, mais on ne trouve ni Craudats, ni Salamandres, ni Cécilies.

Les Poissons d'eau douce, encore mal connus, relient la faune de l'Inde à celle de l'Afrique. Les *Chromidae* et les *Siluridae* qui prédominent sont des types d'eau saumâtre. Le Cyprin doré ou poisson rouge, introduit dans les cours d'eau de l'Imerina, s'y est acclimaté et se trouve aujourd'hui partout, vivant à l'état de liberté. — On trouve de grandes Ecrevisses d'eau douce (*Hydrotelphusa*). — Les Mollusques terrestres sont représentés par de gros Colimaçons des genres *Achatina*, *Ennea*, *Cyclostoma*, et par une Hélice verte que l'on mange.

Les Insectes sont nombreux et intéressants. Les Coléoptères sont plus voisins de ceux de l'Inde, de la Malaisie et même de l'Australie que de ceux de l'Afrique;

sur le versant occidental, on trouve cependant quelques formes africaines. Beaucoup de genres sont propres à Madagascar : tels sont les Carabiques du genre *Megalomma*, les Scarabéides du genre *Hexodon*, les Buprestides du genre *Polybotris*. Citons encore des *Oryctes* et *Cladognathus*, des Cécatoïnes à couleurs brillantes (*Calidota splendens*) et, parmi les Longicornes, le genre *Phelocotocera* qui est allié aux *Cometes* sud-américains. Parmi les Orthoptères, il faut signaler de grands Phasmides remarquables par le mimétisme qui constitue pour eux un moyen de protection : tels sont *Monandroptera undulata*, *Branksika Freyi*, *Phyllocrania illudens*, *Stagmatoptera Freyi*, *Aspidonotus spinosus*, qui ressemblent à de petits rameaux desséchés ou à des feuilles enroulées. Les Papillons diurnes ont de magnifiques espèces diaprées des plus vives couleurs (*Papilio antenor*, *Diadema dextilica*, *Precis* d'un bleu velouté, *Nymphalis andora*), mais les Papillons nocturnes (*Bombycides*) sont plus intéressants encore, en raison de leur utilité. Les *Bombyx radama* et *B. diego*, qui vivent sur les Acacias, filent des cocons semblables à celui de notre Ver à soie et qui se trouvent réunis en grandes masses accrochées aux rameaux de ces arbres. Ces cocons ne se dévident pas ; leur soie, simplement cardée, est filée et teinte de couleurs vives, puis sert à tisser des étoffes indigènes. La Chenille qui file ce cocon est comestible, et son goût rappelle celui de la cervelle de mouton. D'autres grands Bombycides, voisins du Papillon de l'Ailante et dont les ailes postérieures se prolongent en forme de queue, sont propres à Madagascar (*Actias cometes* et *A. Mitrei*). — Signalons enfin de grands Vers de terre (*Megascolex*, *Geophagus*) encore mal connus. — En résumé, cette faune nous montre que Madagascar est restée isolée depuis une époque reculée, probablement depuis l'époque éocène, et les rapports que nous constatons d'une part avec la Malaisie, de l'autre avec l'Afrique, doivent faire considérer cette île comme une région de valeur égale aux deux autres (région orientale et région éthiopienne). C'est ce que confirme le peu que l'on sait de la paléontologie de Madagascar (V. ci-après). Les Comores et les Seychelles se rattachent par leur faune à Madagascar. — Quant aux îles Mascareignes que l'on considère aussi quelquefois comme une dépendance de la grande île, leur faune est assez spéciale pour qu'il soit nécessaire d'en traiter séparément (V. MASCAREIGNES [les]).

Dans les couches crétacées, on trouve des débris de Dinosauriens (*Titanosaurus* et *Megalosaurus*) qui établissent un lien entre la faune de Madagascar et celle de l'Inde à la même époque (Depéret). — Aux époques tertiaire et quaternaire, cette faune était beaucoup plus variée qu'à l'époque actuelle et comprenait de grands Vertébrés, notamment des Ongulés qui lui font actuellement défaut, mais dont les débris se sont conservés dans des couches géologiques relativement récentes. On doit y voir la preuve de l'ancienne extension de ce petit continent vers l'E. et le N.-E., c.-à-d. vers l'Australie et la Malaisie, car c'est un axiome en géographie zoologique que la taille des animaux est toujours en rapport avec l'étendue des continents qu'ils habitent.

Madagascar a possédé autrefois des Lémuriens d'une taille bien supérieure à celle des Indris et des Makis de l'époque actuelle. Dans les couches quaternaires de ce pays, on a trouvé des ossements qui se rapportent à des Lémuriens d'une dimension comparable à celle des grands Singes anthropoïdes : tels sont le *Megaladapis*, le *Dinollemur* (qui ne diffère peut-être pas du précédent) et le *Thaumastolemur*, décrits par F. Major et H. Filliol et qui semblent avoir en des habitudes moins arboricoles que les Makis actuels. L'*Archaeolemur*, le *Lophiolemur*, les *Lemur insignis* et *L. intermedius*, tous éteints, sans avoir la taille des précédents, ne peuvent se rapporter aux espèces actuellement vivantes. Avec ces débris, on trouve ceux de trois Hippopotames (*H. Lemertzi*, *H. leptorhyn-*

chus, tous deux de petite taille, et d'une troisième espèce aussi grande que l'Hippopotame d'Afrique). On ne doit pas considérer la présence de ces grands Ongulés comme dénotant une communication récente avec l'Afrique, car l'Inde et la Malaisie, à la même époque, possédaient de nombreux Hippopotames. Par contre, la présence d'un Edenté voisin de l'Oryctérope (*Plestiorycteropus madagascariensis*) est un caractère africain. Enfin, les ossements d'un Chien dénotent une espèce probablement domestique et voisine du Chacal, comme le Chien sauvage que l'on rencontre encore dans certaines régions de l'île. La présence de débris de Zébu, race sauvage (?) du Zébu domestique actuel, et des entailles très nettes sur divers ossements fossiles, prouvent que l'homme a été contemporain de ces espèces disparues.

Les Oiseaux fossiles de la même époque ne sont pas moins intéressants. Le plus célèbre est l'*Epyornis maximus* dont l'œuf énorme avait une contenance de huit litres ; l'*Epyornis ingens*, encore plus grand, atteignait 3 m. de haut. Ces grands oiseaux à ailes atrophiées, plus voisins des Casoars de la Nouvelle-Guinée et des Dinornis de la Nouvelle-Zélande que des Antruches d'Afrique, n'avaient pas moins de douze espèces de taille variée en y comprenant le genre voisin *Mullerornis*. — Dans les mêmes couches géologiques, on trouve les débris de Tortues terrestres gigantesques, semblables à celles qui vivent encore aux îles Mascareignes : la *Testudo Grandidieri* avait une carapace de 1^m50 de long sur plus de 1 m. de large. A la même époque vivaient des Crocodiles de 8 m. de long et beaucoup d'autres animaux dont l'étude n'est pas encore terminée, et dont le nombre ne peut que s'accroître par les recherches ultérieures.

E. TROUSSERT.

Anthropologie. — Si, au point de vue de sa flore et de sa faune, Madagascar a formé une aire géographique très particulière, sans doute jadis plus étendue, mais isolée au moins depuis le tertiaire éocène, au point de vue de sa population humaine, elle nous apparaît quelque peu, par une sorte de contraste, comme un carrefour où se sont rencontrés des émigrants de régions fort éloignées. Les courants maritimes le mettent en relation surtout avec les îles de la Sonde.

Son anthropologie n'est pas fixée définitivement, on le devine. Deux races différentes, dont les noms nous sont devenus familiers depuis longtemps, y dominent aujourd'hui : ce sont les Hova et les Sakalava. Et jusqu'à présent, des coutestations formelles n'ont pas été soulevées sur les origines qui leur furent attribuées, d'après leurs caractères généraux et les traditions des premiers. Mais devrions-nous nous tenir à ce qui se répète de livre en livre sur ces origines mêmes que nous n'aurions encore qu'une idée plus qu'imparfaite de l'ethnologie complexe de Madagascar. La plus grande partie de sa population est le produit de multiples croisements (Hova, 850,000 ; Sakalava, 1,200,000 ; Betsileo, 1,500,000 ; Betanimena et Betsimisaraka, 1,000,000). Il est certain que les Hova se rattachent à l'Asie sud-orientale alors que les Sakalava appartiennent à l'Afrique. On les donne habituellement comme des Malais. Le Malais s'étant répandu sur de vastes surfaces et, s'étant mêlé partout à des populations différentes, présente dans ses caractères une variabilité étendue. Ses traits essentiels se retrouvent au moins chez bon nombre de Hova, d'après toutes les descriptions extérieures. Ceux-ci, en effet, sont petits, ne dépassent presque jamais la taille ordinaire, robustes, mais pourtant grêles, le teint olivâtre ou jaune doré, avec des yeux un peu obliques, des cheveux noirs de jais, des pommettes saillantes, un nez quelquefois court et large, plus généralement droit sans être épais au bout, des lèvres quelquefois épaisses et un peu avancées, mais souvent minces, un front haut et quelquefois très convert, la tête aplatie par derrière. Mais on a remarqué parmi eux des nez à pure forme aquiline, et leur chevelure, mis à part les individus à cheveux crépus portant la trace de mélange avec les nègres, est douce et

fine, raide et aussi boulée. Leur moustache est souvent forte. Ils sont bien faits. Et leurs femmes sont parfois de formes vraiment belles. Un observateur (Oliver) dit que lorsqu'elles ont eu des enfants, elles ont les seins très longs et pendants. Comme celles qui travaillent aux champs portent leurs enfants sur le dos, à l'aide d'une pièce d'étoffe qui les enveloppe jusqu'à la tête, il les aurait vues donner à teter en passant le sein par-dessus l'épaule. J'ai peine à croire qu'il s'agisse en ce cas de véritables Hova. Toujours est-il que ces seins allongés et les quelques autres caractères ci-dessus énumérés ne sont pas malais. Nous n'avons donc pas affaire au Malais fruste. L'Hova a dans les veines du sang indonésien (Hamy), dajak (Rienzi) ou battak, et on lui a trouvé des affinités particulières avec le Madurais (Grandidier) qui a subi le contact et l'influence d'Indous ou de Dravidiens du S. de l'Inde. Le peu que nous savons de la morphologie de leurs crânes, d'après des pièces d'ailleurs insuffisamment déterminées, nous indiquerait encore davantage en de tels rapprochements, si nous n'avions pas à l'abord appelé de nouvelles recherches. Beaucoup, sinon la plupart de leurs crânes, présentent en effet une association de caractères qui n'est pas malaise, et n'est pas non plus nègre. Ils sont parfois très allongés, en ayant le nez étroit des Aryens, ou, s'ils ont le nez très large comme les nègres, ils ont aussi parfois l'orbite très haute des Mongoliens. Par leur habitât élevé, leurs vêtements couvrant tout le corps, leur organisation politique, leurs mœurs de demi-civilisés, leur habitude séculaire de faire faire tout leur gros travail par des esclaves, les Hova se sont d'ailleurs affinés moralement et ennoblis physiquement, en s'éloignant des Indo-Malais-Battaka de leur pays d'origine. Je parle de ceux restés indemnes de sang noir ou de tout élément autochtone. Leur parenté est néanmoins bien reconnaissable. Au point de vue moral, ils seraient surtout Malais, en raison de leur rapacité entreprenante et de leur fourberie reconnue. Et leur langue aussi a toujours été reconnue comme malaise. On rencontre en elle, dit A. Maury, soit des particularités grammaticales, soit des mots qui se retrouvent dans le *toba*, l'un des dialectes du battak, dans le javanais, le dayak, et plusieurs autres langues voisines. Sur 120 de ses mots usuels, il y en a, suivant M. Ollivier Beauregard, 96 d'origine malaise. Les noms des dix unités en malgache ressemblent jusqu'à l'identité complète, pour plus de la moitié, à ceux des Battaka, puis à un moindre degré à ceux des Madurais, Balinais, Javanais. Ellis, débarquant à Tamatave, s'est montré frappé de ce que les noms des choses communes à la Polynésie orientale et à Madagascar, comme le cocotier, se prononcent de la même manière. Quelques noms de chiffres malgaches rappellent aussi les mêmes noms employés à Tahiti et à Hawaï. Mais ces homonymies relèvent des origines connues des Polynésiens et ne prouvent aucun rapport direct avec Madagascar où cependant on a rencontré l'usage tout polynésien du *tabou* (Bordier, Catat).

Au point de vue linguistique comme à celui de leur constitution physique, les Hova sont donc, non pas des Malais purs, mais des Indonésiens mêlés d'Indiens et de Malais. Ils ont une sorte de petite harpe en bambou que M. Harmand a retrouvée entre les mains des sauvages de l'intérieur de l'Indo-Chine. Ils ont aussi un soufflet de forge fait de deux roseaux dans lesquels se manœuvrent deux pistons, qui se trouve de même en usage chez les Moïs (Néïs). Leur arrivée à Madagascar ne paraît pas être très ancienne. Ou a parlé de 300 ou 400 ans. Du moins la tradition fait remonter l'origine de leur dynastie à 1530. Et ils ont conservé un souvenir de leur émigration. Or, ils n'avaient pas de traditions écrites avant 1830, avant que la Société des missionnaires de Londres leur ait appris à écrire leur langue. Ils disent que leurs ancêtres sont venus sur une flotte, de pays lointains de l'Est. Cependant ils ne sont pas navigateurs et n'ont que des barques assez primitives : la remarque en a été faite contre l'hypothèse de leurs ori-

gines malaises. D'autre part, comment se fait-il qu'ils occupaient naguère exclusivement le plateau central de Madagascar ? Ils y ont été refoulés au nombre de quelques centaines, disent les uns, parce que ce plateau est le territoire le moins fertile. Ils y ont pénétré par la conquête, disent les autres, et en chassant les indigènes. Il me paraît évident qu'ils n'ont pas trouvé sur les côtes les conditions d'habitat de leur ancien pays, qu'ils s'y sont mêlés et confondus avec les noirs et que la plupart ont cherché sur les hauteurs du centre une patrie plus salubre. Aujourd'hui encore, ils sont loin d'être, comme les Africains, à l'épreuve de l'impaludisme qui sévit dans la région maritime. Ils en souffrent même presque autant que les Européens. Ils ont donc fait ce que les colons européens vont être contraints de faire. Ils ont vécu sur les plateaux, ignorés d'ailleurs, même des nouveaux envahisseurs, sous l'hégémonie intermittente de nations tenant les côtes, et notamment des Sakalava, jusqu'au commencement de ce siècle, jusqu'au moment où l'officier anglais Farquhar, reconnaissant chez eux une organisation politique bien plus stable et plus avancée, ait excité leur ambition et les ait poussés à s'emparer de la domination de l'île entière, sous le prétexte d'empêcher le commerce des esclaves interdit maintenant.

Ils ont apporté avec eux des éléments de civilisation, pense-t-on : ils savaient, par exemple, travailler les métaux et fabriquer de riches étoffes tissées de soie bleue, de coton et de fils d'étain (à eux est attribuée également l'introduction du tissage des fibres d'un palmier et, à tort, du zébu). Mais ils en ont trouvé aussi dans l'île qui en a tant reçu de divers côtés depuis leur entrée en scène.

D'après toutes les traditions et des vestiges anciennement retrouvés, leur pays était occupé avant eux par un peuple de petite taille, les Kimo ou Vazimba. Flacourt (1652) avait appris qu'ils étaient exterminés depuis vingt ans. Cependant, plus tard, Commerson cité par Buffon en a reparlé. Sa description est la même que celle de Flacourt. « Ils sont plus pâles de couleur que tous les noirs connus, dit-il. Ils sont forts, spirituels et adroits; ils élèvent des *baufs à bosse* et des moutons à grosse queue, vivent dans les rochers, de riz, de fruits, de légumes, de racines. Dans le S. de l'île, on voit de petits tumulus qui sont leurs tombeaux, car on en tua beaucoup dans une grande bataille. J'ai vu une Kimo qui était esclave; elle avait trente ans; sa taille était de 3 pieds 7 ou 8 pouces (1^m18?) ; elle était très membrée, de couleur jaune clair; ses cheveux étaient courts et laineux; sa physionomie européenne. Des mamelles, elle n'avait que le bouton comme une fille de dix ans. »

D'après ces caractères et notamment la couleur de la peau, les cheveux, la petite taille, on a cru reconnaître (Bordier) des Boschimans dans cette description. Et on a songé aussi aux Négritos. Mais les Négritos et les Boschimans ne sont ni agriculteurs ni pasteurs. Et je suis frappé de ce fait que Kimo ou Vazimba cultivaient le riz et élevaient le zébu indien. Or, la culture du riz, très ancienne dans l'Inde et l'Asie orientale, ne l'est pas du tout en Afrique où elle a été introduite par les Arabes. Circonstance plus décisive! les Vazimba élevaient des monuments mégalithiques, des dolmens, surtout des tumulus. Et cela encore les rattache à l'Inde ou à l'Éthiopie. Au milieu des populations actuelles, des groupes disséminés portent toujours ce nom de Vazimba (au Ménabe, chez les Sakalava et dans le N.-O. et le N.-E. de l'Imerina). On les regarde comme les descendants des autochtones. Les descriptions qu'on en a données varient entre elles et manquent de précision. C'est par les fouilles des anciens tombeaux, tumuli et dolmens, qui inspirent aux Hova eux-mêmes une terreur superstitieuse, que nous aurons sur eux de positives données.

À côté des Hova on range les Betsileo, désignés encore sous le nom d'Hova du Sud. Ils occupent les hauteurs au S. de l'Ankova ou Imerina (dont on a fait Emyrne). Mais,

quoique en rapport avec leurs voisins dont ils ont certains caractères, il serait surprenant, en raison même de leur situation géographique, qu'ils ne fussent pas intimement apparentés avec d'anciens autochtones, et même avec les Vazimba. « Plus noirs, plus agricoles et moins guerriers que leurs voisins du Nord, ils sont minces et de *petite taille*, de différentes nuances de brun, avec de longs *cheveux bouclés* ; leur genre de vie est patriarcal et leurs manières sont douces et sans prétentions. » (Oliver). Une de leurs reines, qu'a vue Ellis, avait des traits réguliers, le teint brun, des cheveux foncés et luisants, une allure dégagée. Cependant la plupart d'entre eux, les membres grêles, les yeux rougeoyants, la figure longue, seraient d'aspect timide, et la présence de cheveux laineux à côté de nez aquilins atteste un mélange complexe où entreraient peut-être à la fois du sang nègre et du sang arabe. Ils se nourrissent surtout de riz et de laitage, ne tuant que rarement des bœufs, trait de mœurs bien indien. Ils placent leurs morts dans des chambres souterraines, et il est possible que ce soit à eux que les Hova aient emprunté cette coutume. Ils dressent au-dessus de ces chambres des enceintes de murs ou des poteaux ou un simple pilier garni à son sommet d'un cercle de fer à crochets auxquels on suspend des têtes de bœuf. Au lieu d'être brutes comme chez les Hova, leurs pierres levées, très nombreuses, sont polies et garnies de cadres de bois sculpté. Ils sont très artistes, prodigant partout les sculptures. Ils cultivent seuls une sorte de haricot, le *Cajanus indicus*, dont les feuilles nourrissent un ver à soie dont ils sont seuls à utiliser les cocons (Catat). Tous ces faits, comme les traits dominants de leur physionomie et des traces de l'existence ancienne de castes, pourraient bien faire rechercher leurs origines, leurs affinités réelles, du côté de l'Inde. Cependant certains de leurs portraits m'ont rappelé surtout les Danakileo et les Choans. Les Antanosy de Fort-Dauphin sont des Betsileo davantage mêlés de Sakalava et d'un peu de sang arabe.

Entre l'Emirina et la mer sont, au N. et à l'E., trois peuples marquants : les Antankara, les Betsimisaraka, sur le territoire desquels est élevé Tamatave, et les Betanimena. Il y a parmi eux des éléments de même origine que les Hova. Chez les Antankara, la façon de traiter les morts qu'on soumet à une lente dessiccation rappelle des usages communs en certaines régions de l'archipel de la Sonde. L'élément dominant chez tous, introduit par l'esclavage, est toutefois négroïde. Il est reconnaissable aux cheveux crépus, au nez épaté, au teint marron, tous caractères accentués, surtout chez les Antankara dont les chefs m'ont toutefois rappelé trait pour trait les Souahéli de Zanzibar. Ils sont en général grands et bien faits. Mais il y a aussi parmi eux des individus plus petits, aux cheveux ondulés, aux traits réguliers, aux allures timides, au regard doux. Il est à croire qu'ils représentent l'élément d'origine indienne, peut-être autochtone, reconnu chez les Betsileo. Chez les Betsimisaraka, d'après une coutume bizarre et répugnante qui existe à un degré plus répugnant encore chez les Betsileo, on garde les morts longtemps pour les abandonner à la putréfaction et recueillir dans des vases des produits liquides de leur décomposition.

Du temps de Flacourt, des colonies de blancs étaient encore à peu près indemnes de mélange. Ce sont les *Zafibrihana* ou descendants d'Abraham, Arabes ou Juifs préislamites pratiquant la circoncision et chômant le samedi. Ils sont encore représentés à l'île Sainte-Marie ; les *Roandrians*, Arabes purs de Fort-Dauphin ; les *Ondzatsi*, Indiens musulmans du Guzerate. A côté de ces peuplades émigrées, se sont formés des métis de tous degrés, comme les Antamoro de Matitanana qui ont les cheveux crépus, mais le teint cuivré. Ils écrivent le malgache en caractères arabes et conservent des manuscrits anciens de langue arabe (?). Des tombeaux arabes de l'île de Mandza peuvent remonter au x^e siècle.

Dans tout le reste de l'île, sa plus grande partie, l'Ouest et le Sud en particulier, domine l'élément sakalava plus ou

moins mêlé lui-même, selon les régions, aux éléments qui précèdent. Les Sakalava appartiennent indubitablement à la famille cafre, et c'est au même type, au leur, que se rattachent les Bara et tous les noirs, grands, bien décomposés et à cheveux crépus qu'on rencontre partout en nombre et qui dominent même, semble-t-il, chez les Antankara, les Betanimena et les Betsimisaraka. Au milieu d'eux toutefois existent de rares tribus mal connues, au nez épaté, aux lèvres épaisses qui ont fait songer aux Papona (De Quatrefoies). Les Hova ont longtemps payé tribut à leurs rois résidant à Iboine et à Ménabe. Les Sakalava ont en effet été les maîtres de toute l'île. Et si l'on admet que c'est d'eux que le reste des habitants de Madagascar tient ses caractères négroïdes, ils sont encore les plus nombreux. Supérieurs aux Hova en force et en développement physique, sans être aussi intelligents, ils sont robustes, leurs membres sont bien faits, forts et musculueux. Ils ont le teint plus noir et plus foncé que les autres Malgaches : leurs cheveux sont crépus, plutôt que laineux, leurs traits beaux, réguliers, et prononcés, leurs manières ouvertes et prévenantes, leurs yeux noirs et d'un regard vif et perçant. Paresseux chez eux quand ils sont en paix, en guerre ils sont énergiques, braves et résolus. Ils sont très adonnés à la divination, aux sorcelleries et à toutes sortes de superstitions. Ils ne montrent pas d'hostilité pour les Européens. Leurs habitudes sont plutôt pastorales qu'agricoles (Oliver). Et c'est aussi là un trait des mœurs cafres. Cependant ils cultivent le riz. Leur arrivée remonte peut-être à la grande migration des Cafres du N. au S. de l'Afrique orientale. Et ils ont pu introduire le zébu et ce goût passionné des Malgaches pour la viande de bœuf si caractéristique de la région abyssinienne. Je crois avoir saisi la preuve qu'ils sont aussi les introduceurs de la circoncision.

Par suite des dominations qui ont successivement embrassé presque tout le territoire de l'île, dominations des Vazimba (?) des Sakalava, qui ont eu l'action la plus profonde, et des Hova ; par suite de l'influence qu'y ont eu des émigrés de même origine, dont les colonies ont rayonné sur divers points de ses côtes, par suite des mélanges, des croisements multiples qui s'y sont opérés, les Malgaches ont pour la plupart quelques traits communs de ressemblance. Ils ont aussi des mœurs communes. Les maisons, véritables cases de nègres, de perches et de feuillages entrelacés chez les Sakalava, sont souvent faites de bois taillés, de pierre, de brique chez les Hova et les Betsileo. Le riz est la base de l'alimentation. Ils mangent aussi beaucoup de fruits, surtout des bananes, etc., des légumes, maïs, ignames, manioc, des sortes de choux et de citrouilles, de la viande de bœuf avec sa peau et des volailles. Le vêtement habituel, pour les femmes comme pour les hommes, consiste en une pièce d'étoffe qu'on enroule autour de la taille et qui descend jusque vers les genoux. C'est le *seidik* ou le *salaka* (Hova). Une autre pièce d'étoffe est drapée comme un manteau. On porte encore, moins habituellement, les femmes des sortes de corsets courts à manches, les hommes des sortes de chemises, comme unique costume. Dans les villes hova, à Tamatave, à Tananarive, les modes européennes se répandent aujourd'hui très rapidement. Jusqu'au mariage les mœurs sont très libres. Lorsqu'un vaisseau européen faisait relâche à Tamatave, pour obtenir de l'eau et des provisions, il était obligé de faire d'abord bon accueil aux femmes du pays qu'on lui envoyait en aussi grand nombre qu'il y avait d'hommes à bord. Cependant on voit des époux de douze et treize ans et des pères et mères de famille qui n'ont guère plus que cet âge. Le roi peut avoir douze femmes, et qui-conque occupe un certain rang doit en avoir deux. La polygamie n'est toutefois plus permise chez les Hova. La parenté s'établit par les femmes, et les reines ont le droit d'avoir des enfants de qui elles veulent. Cette survivance du matriarcat, comme dans le S. de l'Inde, est la source de la dignité de la femme, traitée à peu près comme égale de l'homme dans le mariage, contrat librement consenti chez les Sakalava comme chez les Hova. Le pouvoir du

roi, traité comme une divinité chez les uns et les autres, n'a pas de limite définie, puisqu'il peut aller jusqu'à la revendication de la propriété de la terre et de celle de tous les héritages. Chaque village a un chef qui est responsable vis-à-vis du roi et qui administre avec le concours d'un conseil d'anciens. Chez les Hova, des chefs sont étroitement subordonnés à des commandants de districts, eux-mêmes nommés par des gouverneurs qui dépendent de ministres dont les fonctions et les titres sont plus ou moins calqués sur ce qui existe en Europe.

Depuis 1868, le protestantisme a été déclaré religion officielle chez les Hova, et un code nouveau introduit. Les mœurs et les croyances ont subi quelque peu l'influence de ce changement de surface, inspiré par la politique. Les ministres hova avaient de même précédemment favorisé le culte de certaines idoles, parce que, a dit l'un d'eux, « la religion est une bonne chose pour les basses classes, afin de maintenir l'ordre parmi les citoyens » (1869). Au fond, s'ils ont de certaines cérémonies barbares et quelques usages insignifiants, qui leur ont été transmis par leurs ancêtres, ils n'ont qu'une idée très vague et très indéfinie d'un Dieu, exprimée par le mot « Andriamanitra » (le prince parfumé), adressé à leurs souverains, à leurs idoles, individuellement et collectivement, à leurs morts, à toute chose surnaturelle, à un phénomène de la nature et au génie qui préside à leurs divers enchantements, à leurs divinations et à leurs épreuves, etc. Leurs idées sur ces sujets sont évidemment empruntées aux autres nations (Oliver). La cérémonie de la circoncision qu'ils pratiquent a un caractère purement civil. Ils croient, comme les anciens Égyptiens, à l'existence de trois âmes, dont une seule, le *fantôme*, survit au mort dans le voisinage de son tombeau; le *Vintana*, ou la fatalité de leur destinée, déterminée par le jour de la naissance (ils étouffent, en les plongeant dans l'eau, les enfants nés les premiers jours de janvier, par crainte de leur destin menaçant pour la famille), répond à la doctrine du Coran; le *Fandroana*, fête de la purification nationale du jour de l'an, symbolisée par le bain de la reine, a une relation obscure, mais évidente, avec la fête pascale des juifs. Les purifications et ablutions sont universelles à cette occasion. On tue des bestiaux du sang desquels on asperge les portes et les maisons. Un repas hâtif est préparé, mangé et suivi d'une allégresse générale (Oliver). Sous ces emprunts divers, le fond des croyances et des superstitions est resté le même, et, sous la diversité des cérémonies funèbres, c'est le même soin et la même crainte des esprits des morts qui existent partout à un haut degré. La langue enfin est la même aujourd'hui dans toute l'île (Parker). Et l'on a argué de cette circonstance que des peuplades du S. de Madagascar, où les Hova n'ont jamais mis le pied, parlent leur propre langue, pour soutenir que celle-ci a été introduite à Madagascar avant eux. Mais les idiomes non fixés par la tradition écrite sont extrêmement variables, et la substance en est facilement périssable au contact d'organismes linguistiques mieux constitués. En réalité, le malgache contient un grand nombre de racines, de mots, de tournures empruntés au souahéli, à l'arabe et aux idiomes africains (Catat).

ZABOROWSKI.

Géographie médicale. — Le climat de Madagascar est en général débilitant pour les Européens. La chaleur et l'humidité combinées produisent vite l'anémie chez ceux qui habitent la côte orientale. Dans l'Ouest, la chaleur, tout en étant plus grande, est mieux supportée à cause de la sécheresse relative. Dans le Sud, et surtout dans le haut massif du centre, le climat tempéré et sec a beaucoup moins d'inconvénients pour la santé. Dans les régions à température élevée, la peau, irritée par une active évaporation, est atteinte de dermatoses variées, parmi lesquelles il faut citer les herpès de toute nature, l'ecthyma impétigineux ou *bouton malgache*, occupant ordinairement les parties non protégées du corps, l'ulcère de Madagascar, ayant pour siège les jambes ou le cou-de-pied. Il existe aussi parmi les indigènes des affec-

tions pustuleuses et papulo-vésiculeuses de nature parasitaire qui se transmettent facilement aux Européens. Les maladies du tube digestif sont fréquentes, mais sans avoir généralement un caractère grave. Celles des voies respiratoires sont rares.

La maladie la plus répandue à Madagascar est la fièvre paludéenne; elle se manifeste de plusieurs façons, tantôt par des troubles gastro-intestinaux, des vomissements, de la diarrhée bilieuse, tantôt par des symptômes nerveux, de la courbature, des maux de tête, de l'insomnie. Ce n'est qu'après ces phénomènes préliminaires qu'apparaissent soit tous les jours, soit à des intervalles plus éloignés, les accès de fièvre avec les trois stades: frissons, chaleur et transpiration. Chez les acclimatés, le stade de frissons ne se produit pas et la fièvre revient à des intervalles irréguliers. Les formes pernicieuses sont exceptionnelles, mais toutes les formes larvées se présentent: formes pulmonaires, entériques, cérébrales, épileptiques, tétaniques et rénales. La fièvre paludéenne existe à l'état endémique sur les côtes, dans l'intérieur et jusque dans le massif central; mais, en général, elle sévit avec d'autant moins d'intensité qu'on s'éloigne davantage du littoral. C'est la surtout, principalement à l'E., entre Vohimarina et Mananjary, ainsi que dans les régions forestières, que se trouvent des terrains alternativement inondés et desséchés qui sont les plus dangereux foyers d'infection. Dans le centre, les parties les plus malsaines sont les vallées dont le fond est occupé par des marais ou par des rizières. La plupart des immigrants sont atteints par la fièvre, mais beaucoup, après une période pendant laquelle leur santé est plus ou moins gravement altérée, arrivent à s'acclimater. Néanmoins l'insalubrité de Madagascar, tout en ayant été exagérée, constitue un obstacle sérieux au peuplement de l'île par des colons européens.

Géographie politique. — **POPULATION.** — La population totale de Madagascar ne peut être indiquée avec exactitude; même dans les parties les plus civilisées, il n'est pas fait de recensement; les renseignements manquent encore pour les peuplades qui vivent à l'état sauvage et dont quelques-unes sont à demi nomades; enfin, certaines régions sont insuffisamment explorées. On ne peut donc faire que des évaluations grossières. On admet assez généralement que la population est d'environ 5 millions d'hab., mais certaines estimations la réduisent à 3 millions, tandis que d'autres la portent jusqu'à 8 millions. La densité de la population est très variable: c'est dans l'Imerina qu'elle est la plus forte; quelques parties du Betsileo et du littoral sont également assez peuplées; ailleurs, les villages sont peu importants et clairsemés. Il existe quelques régions désertes, mais moins nombreuses et moins étendues qu'on ne l'a cru pendant longtemps. En dehors de la capitale, Tananarive (400,000 hab.), on ne compte qu'une ville ayant plus de 10,000 hab.: Tamatave.

ORGANISATION POLITIQUE. — Avant la guerre franco-hova de 1895, l'île de Madagascar était placée sous le protectorat de la France. D'après l'art. 2 du traité du 17 déc. 1885, un résident général, représentant le gouvernement de la République, présidait aux relations extérieures de Madagascar sans s'immiscer dans l'administration intérieure. Le siège de la résidence générale était Tananarive. Il y avait en outre un résident à Tamatave, des vice-résidents à Mojanga, à Fianarantsoa et à Nosy-Vé.

À la suite de la prise de Tananarive par les troupes françaises, un nouveau traité a été conclu le 1^{er} oct. 1895. Ce traité, instituant le protectorat de la France d'une façon formelle et lui réservant la faculté de maintenir dans l'île des forces militaires, stipulait que le résident serait chargé des rapports de Madagascar avec l'étranger, ainsi que du contrôle administratif et financier à l'intérieur. Le traité du 1^{er} oct. n'a pas été soumis à la ratification des Chambres françaises. Il a été remplacé par un acte unilatéral, signé de la reine Ranavalona seule et comportant une soumission absolue à la France. Le gouvernement hova a été maintenu

pour servir d'intermédiaire entre elle et les populations indigènes, mais il n'existe plus au point de vue international. Madagascar est donc une possession, relativement à l'étranger, et un protectorat relativement à la métropole.

Le protectorat de la France s'exerce par l'intermédiaire du gouvernement hova, considéré comme étendant son action sur toute l'île. En réalité, cette domination est limitée au massif central, au versant oriental, moins certaines parties du S., à la région du N., et, sur la côte O., à quelques points plus ou moins bien reliés aux villes du centre par des lignes de postes militaires.

PROVINCES SOUMISES AUX HOVA. — L'ensemble des territoires soumis aux Hova comprend à peu près les deux tiers de la surface de l'île et se subdivise en provinces qu'habitent des populations de race et de mœurs assez différentes.

L'intérieur se partage en quatre provinces. L'Imerina, dont les habitants sont généralement désignés sous le nom de Hova, qui, en réalité, s'applique seulement aux castes libres de la population, est limitée à l'E. par la bande forestière couvrant le rebord du massif central, à l'O. par le Sakay, au N. par le 18° parallèle, au S. par la Mania. Elle est divisée en six circonscriptions. Cette province renferme la ville de Tananarive, capitale du royaume, bâtie sur une éminence, au bord de l'Ikopa. La population de l'Imerina est d'environ 1 million d'hab. — Le Betsileo est au S. de l'Imerina ; à l'E., la province est limitée par la forêt, au S. par le versant du massif central, à l'O. par une zone inhabitée qui s'étend jusqu'au Bongo Lava. La principale ville est Fianarantsoa (8,000 hab.). La province, complètement et depuis longtemps soumise aux Hova, a une population moins dense que l'Imerina et pouvant être évaluée à 500,000 hab. — La province d'Antsihanaka renferme tout le bassin du haut Maningory et se trouve comprise entre le massif central et la chaîne côtière ; depuis la fin du XVIII^e siècle, elle est soumise aux Hova qui ont une garnison dans la principale ville, Ambatondrazaka (6,000 hab.). La population est d'environ 250,000 hab. — L'Ankay est à l'O. de l'Imerina, en dehors du massif central ; cette province est habitée par les Bezanozano qui sont complètement soumis ; la ville principale, Morananga (2,500 hab.), est à une faible distance de Mangoro, dans une vaste plaine dont l'alt. est d'environ 900 m. — Au S. de l'Ankay et jusqu'au Mananara s'étend la province des Tanala dont les Hova possèdent tout le territoire, sauf la région d'Ikongo.

Sur la côte orientale s'allonge de 14° à 21° de lat. S. la province des Betsimisarakas ; elle est limitée à l'O. par la forêt qui couvre la crête de la chaîne côtière, à 70 ou 80 kil. de la mer. Plusieurs peuplades habitent cette province : les Betsimisarakas Avaratra dans le Nord, les Betanimena, entre le Lohariana et l'Irangy ; les Betsimisarakas Antatsimo dans le Sud ; elles formaient autrefois une vaste confédération qui a été détruite par les Hova. Les villes importantes sont les ports et en particulier Fenoarivo, Foulpointe, Tamatave, Andevoranto, Vatomandry, Mahanoro, Mahela et Mananjary. Au N. de l'île, entre l'Océan Indien et le canal du Mozambique, se trouve la province d'Ankarana, soumise depuis la première moitié du siècle, mais encore imparfaitement du côté de l'O. Les villes principales sont Vohimarina, Mandritsara, Maritandrano et Befandriana. Au S. des Betsimisarakas sont les Antanoro qui occupent le bassin inférieur du Matitanana ; ils sont soumis, mais choisissent encore leurs chefs, qui, à la vérité, n'ont aucun pouvoir. La ville principale est Vangaindrano.

L'O. de l'île est occupé par les provinces Sakalava, qui, autrefois, formaient un vaste empire ; quelques peuplades ont conservé leur indépendance, d'autres ont des chefs qui reconnaissent l'autorité du souverain de l'Imerina, d'autres enfin sont administrées par les Hova. Au N. est la province de Boina, dont la ville principale est le port de Mojanga ; à citer aussi Marovoay et Mevatanana. La province d'Ambongo, qui s'étend de la baie de Baly jusqu'au S. de Main-tirano, est en grande partie insoumise. Il en est de même

du Menabe ; c'est seulement dans la partie méridionale que les chefs locaux reçoivent l'investiture des Hova. Les villes principales sont Ambato et Morondava sur la côte ; à l'intérieur sont de nombreux forts hova dont le plus important est Mahato. Dans le Fiharena, les Hova ne possèdent que la partie septentrionale aux environs de la baie de Saint-Augustin ; ils occupent la ville de Tullear, mais n'ont pas de forts reliant ce point aux provinces du centre.

Dans le Sud se trouve la province des Antanosy dont les Hova occupent la ville principale, Fort-Dauphin (2,000 hab.). Chez les Bara, qui habitent entre les Sakalava et les Betsileo, ils ne sont établis que dans la ville d'Ihosy.

GOUVERNEMENT HOVA. — La capitale est Tananarive où réside le souverain. Celui-ci est toujours pris dans la même famille ; il est le chef de la noblesse. Il gouverne avec l'assistance d'un premier ministre et d'autres ministres dont quelques-uns seulement font partie du cabinet avec certains officiers du palais. Il existe en outre des conseillers du gouvernement et des secrétaires. Les différentes castes sont représentées auprès du souverain par leurs chefs et, dans chacune des six circonscriptions de l'Imerina, la noblesse et le peuple ont aussi des chefs. En dehors de l'Imerina, des gouverneurs ayant des pouvoirs civils et militaires sont établis dans les chefs-lieux des circonscriptions de chaque province ; ils sont aidés par des sous-gouverneurs. Au-dessous d'eux sont les chefs de village pris dans la population indigène.

Avant l'organisation du protectorat effectif de la France, il n'existait pas de trésor public distinct de celui du souverain. Les recettes étaient fournies par les douanes, par des impôts frappant les productions du sol, quand elles sont mises en vente, ainsi que l'enregistrement des actes de vente et de location, par des droits sur le transport des marchandises, par les amendes, par le cautionnement des gouverneurs et quelquefois par des impôts extraordinaires de capitation. Les dépenses principales étaient les annuités à payer pour le remboursement d'un emprunt de 15 millions contracté à une banque française le 18 déc. 1886 et l'achat du matériel de guerre. Le montant des recettes et des dépenses n'était pas connu.

L'armée se recrutait parmi les hommes libres de l'Imerina et de certaines provinces depuis longtemps soumises. Les soldats n'étaient ni nourris, ni vêtus, ni logés. Ils ont été licenciés à la fin de la guerre franco-hova.

Depuis 1869, la religion officielle est le protestantisme. Dans l'Imerina, le Betsileo et d'autres provinces, il existe des temples desservis par des prédicants indigènes ou par des missionnaires anglais, américains ou norvégiens. Il y a aussi des missionnaires catholiques chez les Hova, les Betsileo et les Betsimisarakas ; un évêque réside à Tananarive. En dehors des provinces du centre, les missionnaires ont fait peu d'adeptes et la religion dominante est encore le fétichisme. Dans l'Ouest et dans le Nord, il y a quelques musulmans.

LÉGISLATION. — Le pouvoir législatif appartient au souverain. En théorie, les lois sont soumises à l'approbation populaire dans des assemblées nommées *Kabary*, où les différentes castes sont représentées ; en réalité, elles sont simplement portées à la connaissance du peuple dans ces réunions.

Le pouvoir judiciaire n'a un semblant d'organisation que dans l'Imerina ; à Tananarive, il existe trois tribunaux entre lesquels les affaires sont réparties d'après leur nature ; elles sont simplement étudiées et portées ensuite à un tribunal supérieur dont les sentences ne deviennent définitives qu'après avoir été approuvées par le premier ministre. En dehors de la capitale, un fonctionnaire est chargé, dans chaque localité importante, d'étudier les affaires civiles ou criminelles et de rédiger un rapport au premier ministre qui prononce la décision. Dans les provinces soumises, la justice est rendue par le gouverneur assisté de ses officiers ; la sentence qu'il prononce est exécutoire, mais les parties peuvent en appeler au premier ministre ; dans certains cas

le gouverneur se contente d'étudier l'affaire et d'envoyer un rapport à Tananarive; la décision qui intervient est signifiée aux parties par un *tsimanuloa* ou courrier royal.

Le premier code dans lequel ont été réunies d'anciennes coutumes date du règne de Ranavalo I^{er}; il comprenait seulement une trentaine d'articles; le roi Radama II y fit quelques adjonctions en 1862. Un nouveau code plus étendu fut promulgué en 1881; c'est celui qui est en vigueur actuellement; il comprend 305 articles se rapportant aux sujets suivants : crimes comportant la peine capitale; meurtres; respect dû au souverain; crimes passibles des fers; esclavage; mariage; avortement; lèpre et variole; boucherie, poids et mesures; grande et petite vicinalité; ventes et baux; forêts; liberté du peuple; propriété; condamnés, perturbateurs; argent; médicaments; ministres (art. 1 à 188). Viennent ensuite des lois relatives aux procès et aux jugements (art. 189 à 265), des lois pour les écoles de l'Imerina (art. 266 à 301) et les lois concernant le rhum (art. 302 à 305). Au point de vue pénal, ce code a rétabli la peine de mort qui avait été supprimée par le roi Radama II, mais elle est rarement appliquée. La peine la plus fréquente est l'amende; celle de l'emprisonnement est rare. Parmi les dispositions les plus intéressantes, citons seulement l'interdiction de la traite des esclaves et l'art. 85 qui condamnait aux fers à perpétuité tout Malgache vendant la terre à un étranger.

Sans toucher aux juridictions indigènes, le décret du 28 déc. 1895 a institué à Madagascar des tribunaux de paix à compétence étendue, des tribunaux de première instance, des cours d'assises et une cour d'appel siégeant à Tananarive. Ces tribunaux, qui appliquent les lois françaises promulguées dans l'île, connaissent en matière civile, commerciale et répressive, de toutes les affaires autres que celles dans lesquelles il n'y a que des indigènes en cause.

Des traités réglant les conditions dans lesquelles les étrangers peuvent s'établir à Madagascar, faire le commerce, se procurer la main-d'œuvre, faire de la propagande religieuse, avaient été conclus par le gouvernement hova avec l'Angleterre le 27 juin 1865, avec l'Allemagne le 6 juil. 1883, avec les Etats-Unis d'Amérique le 30 mai 1884, avec l'Italie le 6 juin 1883. La France a aujourd'hui le droit incontestable de dénoncer ces traités et d'ouvrir des négociations pour en conclure d'autres. Le dernier traité signé par la reine permet, en effet, au gouvernement français de fixer en toute liberté le régime douanier de notre possession et d'exclure toute considération relative au traitement de la nation la plus favorisée, dont les puissances ne sauraient réclamer le bénéfice par égalité avec la France qui a le droit de régler comme il lui convient ses rapports économiques avec les pays qu'elle a en sa possession.

ÉTAT SOCIAL ET MORAL. — Il importe avant tout d'établir une distinction entre les Hova et les populations qu'ils ont successivement soumises. Celles-ci n'ont jamais eu qu'une organisation sociale rudimentaire, et cette organisation a été en partie détruite par la conquête; au contraire, les Hova sont arrivés par eux-mêmes et sous l'influence des étrangers à un état de civilisation relativement avancé.

Les habitants de l'Imerina sont partagés en castes dont l'origine remonte à la conquête du pays par des immigrants étrangers qui, arrivés de Malaisie il y a une dizaine de siècles et refoulés dans le centre de l'île, s'y sont établis en imposant leur domination à la population autochtone. Les trois grandes catégories de castes correspondent à trois races différentes. Les castes de la noblesse descendent des conquérants; les castes libres, des anciens habitants de la région, et les esclaves, de captifs faits dans les guerres avec les autres peuplades de l'île. La noblesse a eu pendant longtemps une grande autorité; aujourd'hui, tout en ayant gardé une certaine cohésion due à l'absence de mélange avec les autres castes, elle n'a plus que des privilèges; la puissance appartient au gouvernement, à ses agents et à ses créatures; une nouvelle hiérarchie sociale a été établie

par le système des *honncurs* constituant des distinctions personnelles et non héréditaires; ces honneurs, dont le nombre va jusqu'à quinze, peuvent être accordés par le souverain aux nobles comme aux roturiers.

Théoriquement, le souverain est propriétaire de tout le sol de Madagascar; mais, dans la pratique, il n'exerce son droit que sur certaines terres lui appartenant en propre et nommées *menabe*; les autres terres constituent des fiefs appelés *menakely* et appartenant aux nobles. La tendance actuelle est de déposséder les nobles; le code indique beaucoup de cas dans lesquels les *menakely* sont transformés en *menabe*. Relevant des maîtres des fiefs ou de la couronne, les véritables propriétaires du sol sont des villages, des familles, des castes ou de simples particuliers. De collective qu'elle a été à l'origine et qu'elle est encore le plus souvent, la propriété a aujourd'hui une tendance à devenir individuelle. D'après la loi, la terre doit toujours rester aux Malgaches; les étrangers ne peuvent que la prendre en location par baux emphytéotiques d'une durée plus ou moins longue.

De même que le souverain est propriétaire du sol, il est le maître de ses sujets; ceux-ci lui doivent la *corvée*; ils sont astreints à travailler sans aucune rémunération pour le souverain aussi souvent et aussi longtemps qu'il en a besoin. Dans les provinces, les gouverneurs font, au profit du gouvernement et à leur propre profit, un grand abus de la corvée. Seuls les hommes libres y sont soumis; les esclaves ne doivent la corvée qu'à leur maître; ils ont à lui donner une partie de leur travail ou de leur gain, et, comme cette partie est assez petite et bien fixée par l'usage, tandis que la corvée royale est illimitée et arbitraire, les esclaves préfèrent le plus souvent rester dans leur situation que de devenir libres.

La famille, solidement unie par le culte des ancêtres, forme un organisme puissant. C'est un petit Etat avec ses coutumes particulières transmises par la tradition et toujours respectées. Le chef de famille peut adopter des enfants, rejeter ceux qu'il a, les déshériter, les exclure du tombeau commun et leur infliger certaines peines. Ses décisions deviennent exécutoires après avoir été notifiées au souverain. L'instruction élémentaire est assez répandue dans l'Imerina. Elle est donnée soit par les missionnaires protestants et catholiques, soit par des maîtres d'école malgaches qui sont sous l'autorité du premier ministre. C'est surtout cet enseignement qu'il s'était attaché à développer dans ces dernières années. Dans les provinces soumises aux Hova, les missionnaires catholiques ont environ 20,000 élèves, les missionnaires anglais 80,000 et les Norvégiens 35,000. Les Français ont un collège à Ambohipo, près de Tananarive, et les Anglais deux établissements du même genre dans la capitale.

Les Hova ont une remarquable aptitude à imiter les usages des Européens; peu à peu ils s'initient à notre civilisation à laquelle les ont préparés leur organisation politique et l'habitude du travail imposée par la nature ingrate du sol dans les régions où ils sont établis. Les Malgaches habitant au dehors du massif central se trouvent dans des conditions différentes: n'ayant que de faibles besoins et pouvant les satisfaire aisément, ils sont en général peu laborieux; comme leur vie matérielle, leur vie sociale est d'une grande simplicité, et ils ne sentent la nécessité d'apporter des modifications ni dans l'une ni dans l'autre.

PEUPLADES INDÉPENDANTES. — Sur la côte O., beaucoup de peuplades sont indépendantes, particulièrement dans l'Ambongo et le Fihierenana. Sur le versant oriental, les Tanala de la région d'Ikongo sont insoumis. Il en est de même des tribus établies dans les parties méridionales de l'île: à l'intérieur, sont les Bara qui ont toujours résisté aux Hova et qui obéissent à de nombreux chefs. Dans le Sud, les Antandroy ont leur territoire partagé entre huit chefs principaux; cinq petits souverains commandent aux Mahafaly dans le Sud-Ouest. A signaler aussi dans la même contrée les Antanosy qui ont émigré sur les bords de la

rivière de Saint-Augustin pour échapper à la domination hova. Toutes ces peuplades sont relativement peu connues et n'ont eu que rarement des rapports avec les Européens, excepté sur la côte. Elles vivent en général à l'état presque sauvage; néanmoins certaines d'entre elles sont intelligentes et susceptibles de perfectionnement, par exemple la tribu des Antanosy.

Parmi ces peuplades, il en est plusieurs dont les chefs ont signé à diverses époques des traités avec la France. Dans le Nord, le territoire des Antankarana lui a été cédé en 1841, et celui qui s'étend de la baie d'Ampasindava au cap Saint-Vincent l'avait été l'année précédente. Dans l'Ouest, des conventions ont été passées entre la France et le chef Mahafaly de Salara, les Sakalava du Fiherenana, habitant entre l'Onilahy et le Mangoka (1859), les Sakalava du Menabe (1860), et quelques chefs de l'Ambongo (1859).

TERRITOIRE DE DIEGO-SUAZES. — Par l'art. 15 du traité du 17 déc. 1885, la France se réservait le droit d'occuper la baie de Diego-Suarez et d'y faire des installations à sa convenance. A cause de difficultés avec les Hova, le territoire n'a jamais été exactement délimité. En fait, il mesurait 50 kil. sur 28 kil. en 1894; près de la frontière était le fort d'Ambolinarina, que les troupes françaises ont pris le 13 avr. 1895. Le traité qui a mis fin à la guerre stipulait, dans l'art. 7, que la ligne de démarcation suivrait le 42°45' de lat. S. La délimitation est devenue inutile, les établissements de Diego-Suarez ayant été rattachés à l'administration centrale de Madagascar par un décret du 23 janv. 1896. Ces établissements sont dirigés par un administrateur colonial qui exerce les fonctions de maire et qui est ordonnateur de toutes les dépenses civiles. La ville principale est Antsirana; dans cette ville et aux environs est groupée une population de 10,000 hab., parmi lesquels se trouvent 2,000 Européens ou créoles. Les établissements de Diego-Suarez ont surtout une importance militaire et maritime qu'ils doivent à la rade qu'une route de 6 kil. relie à la baie du Courrier sur la côte O.

SAINTE-MARIE-DE-MADAGASCAR. — L'île de Sainte-Marie qu'entoure une ceinture de récifs a sur sa côte occidentale un port accessible par tous les temps; c'est une baie au milieu de laquelle se trouvent l'îlot Madame et l'îlot des Forbans. Le plus important village de l'île est Ambodifotra (4,200 hab.). La population totale de l'île était, en 1888, de 7,667 hab. en grande majorité d'origine malgache; il y avait 50 Européens ou créoles. La colonie est occupée par la France depuis 1643; rattachée autrefois à Diego-Suarez, elle dépend maintenant de Madagascar.

Géographie économique. — Les ressources que renferme Madagascar n'ont été jusqu'à présent que partiellement exploitées. L'île, restée pauvre, ne fait avec l'étranger qu'un commerce peu important. Il faut attribuer cette situation à l'état politique du pays qui empêchait les Européens d'y fonder des établissements agricoles ou industriels dans des conditions suffisantes de sécurité pour l'avenir, et aussi au manque de voies de communication permettant de faire arriver économiquement dans les ports les produits d'exportation, à l'intérieur les marchandises importées. Les fleuves de Madagascar ne constituent pas en général des voies de pénétration; ceux du versant oriental ont, sauf quelques exceptions, un cours peu étendu et sont interrompus à une petite distance de la mer par des chutes et des rapides. Les cours d'eau de l'Ouest sont plus utilisables en raison de leur plus grand débit et de la nature des contrées qu'ils traversent; quelques-uns peuvent être remontés jusqu'au pied du massif central. Dans les parties du pays où les cours d'eau manquent ou ne sont pas navigables, et ce sont les plus nombreuses, tous les transports se font à dos d'homme. Il n'existe pas de route permettant la circulation des voitures, et les animaux de bât ne sont pas employés. Les porteurs indigènes suivent des pistes, qui sont souvent très accidentées, avec des charges variant de 40 à 50 kilogr. Les voyageurs sont portés par quatre hommes dans un palanquin nommé *filanjane*.

Les correspondances sont également confiées à des courriers à pied qui font de 50 à 60 kil. par jour. Un service postal, qui fonctionnait régulièrement, avait été organisé par la résidence générale de France; il reliait Tananarive à Mojanga, à Tamatave, à Fianarantsoa, et cette dernière ville à Mananjary; il y avait aussi un courrier suivant la côte orientale. Les ports de la côte occidentale étaient desservis par un vapeur. Une ligne télégraphique, établie en 1887, relie Tananarive à Tamatave; la colonne expéditionnaire en a établi une autre partant de Mojanga, et cette ville est rattachée à Mozambique par un câble posé au commencement de 1895. Des vapeurs de lignes françaises et anglaises s'arrêtent régulièrement dans différents ports de Madagascar et particulièrement à Tamatave; ce port est visité annuellement par environ 40 vapeurs, 30 voiliers et 150 cotiers.

PRODUITS INDIGÈNES. — Le sol de Madagascar renferme un certain nombre de gîtes métallifères (V. § *Géologie*). Les indigènes extraient le fer sur plusieurs points du territoire. Une société française exploite des mines d'or dans la région de Mevatauana. Comme matériaux de construction, on trouve du granit dans le massif central, des calcaires dans l'Ouest et dans le Sud; il y a aussi des schistes ardoisiers et des grès. L'argile, qui, en beaucoup d'endroits, couvre les roches primitives, sert à la fabrication des briques, des tuiles ou est employée pour élever des constructions en pisé. — Les productions végétales sont celles qui ont le plus d'importance pour l'avenir du pays. Les forêts contiennent des bois excellents pour la charpente, la menuiserie et l'ébénisterie, mais jusqu'à présent les difficultés des transports ont empêché de les exploiter. On y trouve aussi des lianes et des plantes sarmenteuses produisant le caoutchouc qui est préparé par les indigènes au sel ou à l'acide; dans le Sud, une ephorbiacée donne une espèce de caoutchouc se coagulant spontanément. Des arbres poussant en dehors des zones forestières fournissent la gomme copal et le raffa, fibre qui est expédiée en Europe où elle est employée comme lien par les jardiniers et qui sert dans le pays à la fabrication d'étoffes nommées *rabanes*. Le riz, qui est la base de la nourriture des Malgaches, est surtout bien cultivé dans l'Merina, où des travaux importants ont été faits pour l'installation et l'alimentation des rizières; dans les régions où il est planté sur les coteaux, il est de moins bonne qualité. La canne à sucre pousse presque sans culture. Le café est cultivé sur le versant oriental et jusque sur le massif central. Le cacaoyer réussit également, mais n'a pas encore été planté en grand. La vanille est produite en grande quantité dans le bassin inférieur du Mangoro. Le tabac, le maïs et le manioc viennent presque partout. Comme plantes textiles, citons le chanvre, le cotonnier, l'alôès, le zozoro et le erin végétal.

Les bœufs de Madagascar, qui sont nombreux et à bas prix, donnent lieu à un commerce important avec Maurice et la Réunion; la viande est employée sur place à la fabrication des conserves dans un établissement important de Diego-Suarez; les peaux sont exportées en Amérique. Les peaux de mouton et de chèvre sont envoyées en Angleterre. Les vers à soie indigènes fournissent un produit ayant certaines qualités, et ceux qu'on a introduits s'acclimatent bien; les abeilles donnent une cire estimée dans le commerce.

IMPORTATIONS. — Parmi les principales marchandises importées à Madagascar, citons le rhum, fabriqué à l'île Maurice, les cotonnades écrues, blanches ou imprimées, venant d'Amérique ou d'Angleterre. Le sel, les liqueurs, la parfumerie, la bimbeloterie sont originaires de France; la farine et le pétrole sont fournis par l'Amérique.

Des postes de douanes ont été établis par les Hova dans les ports principaux. Les marchandises étrangères payent 10 % de leur valeur à l'entrée; pour la sortie, les marchandises sont tarifées. Dans les cinq ports de Tamatave, Mojanga, Vatomaniry, Vohimarina et Mananjary, où les douanes étaient surveillées par des agents des comptoirs

d'eseompte, les importations ont été, en 1890, de 5 millions 597,259 fr. 11 et les exportations de 3,741,354 fr. 28. Ces chiffres sont inférieurs à la réalité à cause des fraudes. Pour avoir la valeur totale du commerce, il faudrait y ajouter les entrées et les sorties qui se font par les ports où les opérations de la douane ne sont pas contrôlées et aussi par ceux où les Hova n'ont pas de postes. Ni pour les uns ni pour les autres, on ne possède aucune statistique. C'est donc à titre de simple indication qu'on peut évaluer l'ensemble du commerce de Madagascar à 25 millions. Le cinquième seulement de ce trafic se ferait avec la France, un autre cinquième avec l'Amérique, près de la moitié avec l'Angleterre et les possessions anglaises, le reste avec différentes nations.

Le commerce de Madagascar est susceptible de se développer beaucoup. Il prendra un grand accroissement quand, sous la direction d'un nombre suffisant de colons et avec l'aide des capitaux qu'ils apporteront, les ressources du pays seront mises en valeur mieux qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. G. FOUcart.

Histoire. — Jusqu'à la fin du moyen âge on n'a eu que des idées très vagues sur l'existence de Madagascar; néanmoins cette île est marquée sur un planisphère d'Édrisi (1153) et sur une mappemonde de R. de Haldingham (1300). Les premières notions précises datent du commencement du xvi^e siècle, époque à laquelle l'île a été visitée par les navigateurs portugais Diego Diaz (1500), Fernand Soarez (1501) et Tristan d'Aeunha (1506). La configuration générale du pays est assez exactement indiquée dans la carte de Pedro Reinel (1517); celle de Ribero montre, avec des contours mieux dessinés, l'embouchure de certains fleuves. En 1544, Sébastien Cabot fait connaître la partie septentrionale du massif central, dont, pour le surplus, la forme générale et la position n'ont été indiquées qu'au siècle suivant par Flacourt (1636) qui donne en même temps des renseignements détaillés sur le Sud. Plus tard, d'Anville (1749), Bellin (1765) apportent des améliorations au tracé de la partie N. de Madagascar et d'après de Manneville (1776) résume les relevés des marins dans une bonne carte des côtes. Vers la même époque, le centre et le Nord étaient explorés avec soin par Mayenne (1774-85) et par Dumaine (1782-95). Au xix^e siècle, le littoral est de mieux en mieux connu à la suite des relevés hydrographiques exécutés par les marines de France et d'Angleterre, mais les renseignements qu'on a sur l'intérieur manquent encore de précision scientifique. C'est M. Grandidier qui, à la suite d'explorations exécutées de 1865 à 1870, a fait connaître l'orographie et l'hydrographie de l'île aussi que la disposition des forêts. Depuis cette époque, d'importants relevés topographiques ont été exécutés dans le centre par le R. P. Roblet, et l'intérieur a été parcouru par de nombreux voyageurs. Citons, pour la part de la France, les explorations de la mission dirigée par le docteur Catat, de MM. Douliot, Muller, Gautier et d'Anthouard, pour la part de l'étranger les explorations des Rev. Cameron, Mullens, Sibree, Richardson et du capitaine Oliver. Néanmoins, il reste encore dans le Sud, le Sud-Ouest l'Ouest et le Nord des régions peu connues.

Les populations primitives de Madagascar passent pour être des indigènes de la côte orientale de l'Afrique venus à une époque ancienne. Peut-être faut-il voir dans Madagascar la *Cerne* de Pline, la *Memuthias* de Ptolémée et la *Saran-dib* des Perses; en tout cas, il paraît hors de doute que les Arabes y sont venus dès le vi^e siècle. Le géographe El-Édrisi a donné une description de Madagascar au xi^e siècle; il nous apprend que les Chinois auraient aussi poussé jusqu'à cette île. Marco Polo prononce le nom de Madagascar, mais ses descriptions s'appliquent à un point de la côte africaine et non à l'île elle-même, découverte en réalité par les Portugais. Vasco de Gama passa auprès sans l'apercevoir en 1497, mais Diego Diaz la vit en 1500. Fernand Soarez fut jeté par la tempête, en 1501, sur la côte N.-E. Ruy Pereira et Tristan d'Aeunha y abordèrent en 1506. L'île reçut d'abord

le nom de Saint-Laurent. Tristan d'Aeunha explora la côte et détermina le roi de Portugal à y établir des comptoirs. Diego Lopez de Siqueyra, eu 1509, Juan Serano, en 1510, essayèrent d'y fonder des établissements. Les Portugais revinrent se fixer vers 1540, à un point opposé, dans un îlot situé en face de l'emplacement de Fort-Dauphin. Ces divers essais de colonisation, de même que quelques tentatives des Hollandais et des Anglais, n'eurent aucune suite. A la même époque, nos marins normands et bretons firent des voyages isolés à Madagascar; Parmentier en visita les côtes occidentales. En 1638 eut lieu le voyage de François Cauche. En 1637, le capitaine Rigault, de Dieppe, avait constitué, sous le nom de Compagnie de l'Orient, une société pour l'exploitation commerciale et coloniale de l'île, alors nommée *île Dauphine*. Richelieu fit signer par Louis XIII, le 28 juin 1642, des lettres patentes, concédant à cette compagnie, pour une durée de dix ans, le privilège exclusif de coloniser et de commercer dans l'île Dauphine et les îles adjacentes, à la seule charge d'en prendre possession au nom du roi. Louis XIV confirma ces lettres patentes le 20 sept. 1643. C'est là la base de nos droits sur Madagascar.

Les agents de la Compagnie de l'Orient, Pronis et Foucquebourg, vinrent dès 1642 s'établir dans la baie de Sainte-Luce, aujourd'hui Manafialy; ils prirent ensuite possession de Sainte-Marie, de la baie d'Antongil, et installèrent des postes à Fenoarivo (Fénériffé) et à Mananara; enfin ils construisirent dans la presqu'île de Thalangar ou Taolanara une forteresse qui fut appelée Fort-Dauphin. Mais Pronis fut mauvais administrateur et s'aliéna les sympathies des indigènes. En 1646 ses propres compagnons l'emprisonnèrent. Six mois après, il fut délivré par de nouveaux colons, mais une seconde révolte éclata que Pronis réprima. La Compagnie le remplaça en 1648 par Étienne de Flacourt, homme intègre, qui eut le tort de terroriser les indigènes. De Flacourt était resté sans aucun secours de la mère patrie depuis plusieurs années, bien que le privilège ait été renouvelé en 1652, lorsqu'en 1654 arrivèrent à Fort-Dauphin deux navires envoyés par le duc de La Meilleraye qui venait d'obtenir la direction générale de la Compagnie. Flacourt partit et Pronis reprit le commandement; celui-ci mourut la même année et fut remplacé par Des Perriers qui recommença la politique de violence. Le 12 oct. 1656 fut constituée une nouvelle société, la Compagnie Rigault, sous la direction du duc de La Meilleraye. Elle envoya une expédition à Madagascar sous le commandement de M. de Champnargou, qui administra de 1660 à 1665. Celui-ci avait compris qu'on pouvait tout obtenir par la douceur; grâce à l'habileté d'un de ses agents, La Case, un grand nombre de peuplades se lièrent d'amitié avec nous. Malheureusement, Champnargou fut jaloux des succès de La Case qui alla offrir ses services à un roi de l'intérieur et épousa sa fille; Champnargou fit mettre à prix la tête de La Case et ne se réconcilia avec lui qu'à l'arrivée du capitaine de Kercadiou qui avait amené des renforts. En même temps, le prosélytisme religieux du P. Étienne nous avait aliéné l'un de nos meilleurs alliés qui se mit à la tête d'un soulèvement et vint bloquer nos colons à Fort-Dauphin; ce fut La Case qui, par son intervention, réussit à les sauver.

Profitant du désarroi dans lequel était jetée la colonie, Colbert voulut substituer à l'initiative privée une colonisation officielle. Le duc de La Meilleraye étant mort en 1664, Colbert obtint de son fils, le duc de Mazarin, la cession de Madagascar au roi. C'est alors qu'il créa la grande Compagnie des Indes orientales. Madagascar devint le principal centre d'opérations des associés. M. de Champnargou remit Madagascar aux mains de Souche de Rennefort, porteur des ordres du roi. L'île fut appelée France orientale; mais un édit du 1^{er} juil. 1665 lui rendit son nom d'île Dauphine. L'un des marchands de la Compagnie, François Martin, fit d'importantes explorations dans l'île de 1665 à 1668. Une expédition, envoyée de France sous le commandement du marquis de Montdevergue, arriva en 1668;

celui-ci conserva en sous-ordre Champmargou et La Case et essaya de se concilier les habitants. Mais la Compagnie trouvant trop onéreuse la colonisation de Madagascar, et ne voulant plus s'occuper que des Indes, obtint du roi qu'il reprit l'île Dauphine, moyennant 4 millions de fr. Madagascar fut donc réunie à la couronne.

En 1670, l'amiral Jacob Blanquet de La Haye fut nommé gouverneur et lieutenant général du roi; le 23 nov. 1670, il arrivait à Fort-Dauphin. Arrogant et dur, il recommença la guerre contre les indigènes, et il s'aliéna tout à la fois les Français et les Madécasses. Ces derniers lui infligèrent une défaite, et, le 14 août 1671, il quitta l'île. Champmargou et La Case luttèrent contre les indigènes avec des forces insuffisantes; ils furent tués l'un et l'autre. La Bretesche, gendre de La Case, qui avait pris le commandement, fut défait et s'enfuit. Après son départ, les Français qui étaient à Fort-Dauphin furent égorgés (1672). Le mauvais choix des gouverneurs avait été l'une des causes de l'insuccès des Français; un seul avait été réellement capable, La Case. Malgré cet échec, Louis XIV et Colbert ne paraissaient pas disposés à abandonner Madagascar. Colbert était même déjà mort quand un arrêt du conseil du 4 juin 1686 réunit solennellement cette île au domaine de la couronne. Cette réunion fut confirmée par les édits de mai 1749, juil. 1720 et juin 1721. Toutefois le désastre de 1672 avait été tel que, pendant près d'un siècle, on ne fit rien de Madagascar. Il n'y a à signaler que les missions d'études de l'ingénieur Charpentier de Cossigny en 1733 et de Mahé de La Bourdonnais, gouverneur de l'île de France en 1745-46, l'une et l'autre à la baie d'Antongil. En 1750 un caporal de la Compagnie des Indes, Labigorne, épousa Bety, reine de Sainte-Marie et de Foulpointe, qui fit don aux Français de cette île et d'une partie de la côte orientale: Labigorne jouit pendant dix-sept ans d'une grande considération. Des ordonnances du gouverneur de l'île de France en 1750 et en 1767 avaient réservé le droit du roi au privilège exclusif du commerce sur toutes les côtes de la grande île; néanmoins le commerce français se fit librement sur presque toute la côte E. En 1768, le comte de Maudave, ayant proposé au ministre Choiseul de relever les ruines de Fort-Dauphin, y fut envoyé avec le titre de commandant du roi. Mais par suite de l'hostilité du gouverneur de l'île de France, il se trouva sans ressources et dut abandonner l'île en 1769.

Trois ans après, le Hongrois Beniowski offrait au gouvernement français de fonder un établissement à Madagascar et il vint aborder à la baie d'Antongil en 1774. Il fonda Louisbourg, se fit l'allié des indigènes qui combattirent pour lui, traça des routes et fit des affaires considérables. Son ascendant sur les indigènes le fit nommer chef suprême d'une province. Son intention était de se placer sous la suzeraineté de la France; il s'embarqua le 10 déc. 1776 pour passer un traité, mais il ne fut pas écouté. Il fit alors des propositions à l'Autriche, à l'Angleterre puis aux Etats-Unis. Une maison de Baltimore lui fournit des marchandises et, en 1783, il vint débarquer en face de Nosy-Bé. Il fut reçu avec enthousiasme, mais il était poursuivi par la haine des gouverneurs de l'île de France qui envoyèrent un régiment contre lui et il fut tué dans une rencontre le 23 mai 1786. Pendant la Révolution, il n'y a à signaler que les missions données, de 1791 à 1796, à Daniel Lescallier, en 1801 à Bory de Saint-Vincent. En 1804 le général Decaen, le défenseur de l'île de France, installa à Madagascar un représentant, Sylvain Roux, qui, après la reddition de l'île de France, dut capituler à son tour le 18 fév. 1814. Les Anglais ne cherchèrent à s'établir à Madagascar qu'après le traité du 30 mai 1814 qui nous rendait l'île Bourbon. Par une interprétation abusive du traité, ils prétendaient faire de Madagascar une dépendance de l'île Maurice, l'ancienne île de France, dont le gouverneur, sir Robert Farquhar, fit occuper Tamatave et fonda au N. de l'île la station de Port-Louquez. Bouvier de Lozier, gouverneur de Bourbon, protesta, et, le 15 oct. 1818,

une commission française reprit possession de Sainte-Marie, puis de Tamatave, de Fort-Dauphin et de Sainte-Luce.

Lorsqu'il fut établi que Madagascar n'était pas une dépendance de l'île de France, les Anglais changèrent de tactique; ils soutinrent que l'île était un territoire indépendant sur lequel aucun peuple ne pouvait élever de prétention. Le gouverneur Farquhar, pour réaliser son plan, poussa une peuplade de l'île, les Hova, à s'emparer de l'île tout entière. Il n'y avait jamais eu, avant la domination hova, aucune confédération entre les diverses peuplades qui habitaient Madagascar. Au commencement du xviii^e siècle, le roi des Hova, Andrianjaka, avait repoussé les Vazimba du plateau d'Imerina et fondé Tananarive. Son royaume fut morcelé au xviii^e siècle, mais à la fin du même siècle le roi Andrianaupoinimerina, chef d'Ambohimanga, s'empara de Tananarive et d'Ambohidatrino, capitales des deux autres royaumes, et restança l'unité de la nation hova. Néanmoins, son fils Radama 1^{er}, qui lui succéda en 1810, n'exerçait encore son autorité que sur l'Imerina et le Betsileo. Farquhar envoya auprès de lui le capitaine Lesage qui le reconnut roi de Madagascar et dépendances; Radama accepta un résident anglais par le traité du 17 oct. 1817. Le gouverneur français ayant chargé un agent, Forestier, d'étudier la création d'un port de ravitaillement, l'Angleterre envoya de son côté Hastie, pour s'opposer, sous le couvert des Hova, à tout ce que la France entreprendrait. Néanmoins, nous primes possession effective de Sainte-Marie et de Fort-Dauphin en janv. 1822. L'armée hova, commandée par Hastie, s'empara alors de Foulpointe, et, le 31 mai 1823, un traité accorda aux navires anglais la police de toutes les côtes. Radama occupa ensuite Pondarare et Tintingue dont les chefs s'étaient mis sous notre protectorat, et enfin il prit d'assaut Fort-Dauphin lui-même le 14 mars 1825. Les Anglais se firent reconnaître par Radama tous les avantages, commerciaux ou autres, qu'ils voulaient avoir. Mais la mort d'Hastie (oct. 1826) et celle de Radama (27 juil. 1828) furent l'occasion d'une révolution. Les grands proclamèrent reine Ranavaloa, l'une des femmes de Radama, et constituèrent un gouvernement oligarchique, hostile à tous les Européens, Anglais et Français.

Le gouverneur de Bourbon, ayant pressenti la reine au sujet de nos droits, la trouva intraitable. Une expédition commandée par le capitaine de vaisseau Gourbeyre, se présenta devant Tamatave à la fin de juil. 1829. L'ultimatum envoyé à Ranavaloa étant resté sans réponse, on bombardra Tamatave. L'expédition éprouva malheureusement devant Foulpointe un échec que ne répara pas la destruction du fort de Pointe à Larrée. Il aurait fallu envoyer des secours à l'expédition, mais les événements de 1830 firent laisser de côté les affaires de Madagascar.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, on abandonna Tintingue. En 1832 et 1833, la corvette *la Nièvre* explora bien la baie de Diego-Suarez, mais on n'y lit pas d'établissement. A ce moment, la reine prenait des mesures draconiennes contre les étrangers; une loi de 1845 assujettit les commerçants fixés dans l'île aux mêmes obligations que les sujets hova; onze Français et douze Anglais furent expulsés de Tamatave. Les deux nations s'entendirent alors pour protester et bombardèrent Tamatave le 15 juin 1845. Mais une tentative de débarquement échoua; l'orgueil des Hova en fut accru, et ils massacrèrent les chrétiens indigènes. Madagascar resta pendant huit ans fermé au commerce européen. Cependant deux Français, Lastelle et Jean Laborde, parvinrent, de 1852 à 1855, à se créer une haute situation auprès de la reine et du prince Rakoto auxquels ils avaient rendu d'importants services. Ils voulaient faire reconnaître par les Hovas le protectorat de la France, et attirer dans l'île des capitales et des ingénieurs. Mais de leur côté les Anglais cherchaient à renouer des relations avec Madagascar, évitant d'ailleurs d'agir de concert avec nous. Un autre Français, Lambert, domicilié à Maurice, vint secourir les projets et

les efforts de Lastelle et Laborde; il sauva une garnison hova bloquée dans Mojanga en la ravitaillant, et fut, pour ce fait, reçu avec enthousiasme à la cour de Tananarive. Il fut à ce moment envoyé auprès de Napoléon III pour lui soumettre la demande de protectorat et le projet de constitution d'une société. Mais l'empereur mit, comme condition, l'adhésion de l'Angleterre et envoya Lambert à Londres déclarer que la société serait composée en nombre égal de Français et d'Anglais. Lambert commit la faute d'exposer à lord Clarendon les projets du prince Rakoto; aussi fut-il écouté avec attention, mais le ministre anglais ne donna pas son adhésion au projet de protectorat et il envoya à Tananarive le révérend Williams Ellis. Quelques jours après, en juil. 1853, un délateur payé apprenait à la reine qu'une conspiration avait été ourdie par les blancs et par le prince Rakoto pour lui enlever la couronne et la vie. Laborde et Lambert furent conduits à la côte et les chrétiens indigènes furent, pendant trois ans, poursuivis et massacrés. Ranavaloa mourut le 18 août 1861.

Le prince héritier, devenu roi sous le nom de Radama II, rappela Laborde et Lambert, et ce dernier fut chargé d'organiser la Compagnie de Madagascar. Radama signa un traité avec la France qui nomma Laborde consul à Tananarive le 12 sept. 1862. On pouvait se croire à l'entrée d'une ère nouvelle quand éclata dans la capitale, en mai 1863, une révolution conduite par les anciens partisans de Ranavaloa que les réformes de Radama avaient froissés ou lésés et que Williams Ellis avaient excités sous main. Radama, ayant refusé de retirer les concessions faites aux étrangers, fut étranglé le 12 mai 1863. Sa veuve Raboua fut proclamée reine sous le nom de Rasoherina, et elle dut épouser Raimilaiarivony, le fils du ministre et mari de Ranavaloa. Il y eut une réaction contre la politique de Radama; néanmoins la Compagnie Lambert put se faire payer une indemnité. L'agent anglais Ellis agit auprès de la reine et obtint, le 27 juin 1865, la signature d'un traité qui assurait la prépondérance des missionnaires britanniques dans l'île, ce qui leur donna une très grande influence à notre détriment. Le comte de Louvières envoyé, vers la fin de 1866, pour négocier un nouveau traité, mourut en 1867 sans avoir rien conclu. Laborde reprit ses fonctions de consul en 1867, et un nouvel envoyé de la France, Garnier, tenta des négociations. Rasoherina étant morte en 1868, fut remplacée par sa cousine Ramoma, proclamée reine sous le nom de Ranavaloa II; elle eut aussi Raimilaiarivony comme époux et premier ministre. Garnier put enfin conclure, le 8 août 1868, un traité autorisant les Français à acquérir des terres et stipulant la liberté de l'enseignement catholique. Mais, en même temps, le premier ministre décrétait l'interdiction de vendre des terres aux étrangers et rendait l'enseignement protestant obligatoire. Les événements de 1870 ne permirent pas de s'occuper de Madagascar qui, pendant une dizaine d'années, subit l'influence anglaise.

Laborde était mort en 1878, laissant sa fortune à ses deux neveux, MM. Edouard Laborde et Campan. Cette succession fut vainement réclamée, au nom des héritiers, par notre consul M. Cassas, puis par ses successeurs, MM. Meyer et Baudais. Ceux-ci firent de grands efforts pour rétablir notre influence, mais la situation devenait de plus en plus dangereuse. Les missionnaires anglais ne cessaient de détourner de nous les populations, et d'autre part les Hova avaient empiété sur des territoires de la côte N.-O. qui nous avaient été cédés en 1840 et 1841. M. de Freycinet, en 1882, puis M. Duclerc, envoyèrent des notes très fermes. La même année, le capitaine de vaisseau Le Timbre alla arracher les drapeaux hova indiment plantés. A Tananarive, M. Campan, consul par intérim, était menacé de mort et dut quitter la capitale. Les Hova envoyèrent une ambassade à Paris, mais on comprit vite que la force seule aurait raison d'eux. Le 15 févr. 1883, le contre-amiral Pierre partait pour Madagascar sur la *Flore*. A partir du 7 mai, il bombardait divers points de la

côte et le 16 mai, il s'empara de Mojanga. De là il se rendit à Tamatave et adressa à la reine un ultimatum lui enjoignant « de reconnaître nos droits sur l'île et d'accorder pleine et entière satisfaction aux héritiers Laborde ». A Tananarive, la population était très surexcitée contre nous. Le premier ministre expulsa tous les Français qui arrivèrent à Tamatave sous la conduite de l'un d'eux, M. Suberbie. Le 9 juin, l'amiral Pierre recevait une réponse négative de la reine à son ultimatum; le lendemain la ville était bombardée. Sur ces entrefaites, mourut la reine Ranavaloa II le 14 juil. Elle fut remplacée par une petite-niece de Radama I^{er} sous le nom de Ranavaloa III, le 22 nov. 1883; la reine épousa le premier ministre. Alors survint un incident fâcheux: le prédicant anglais Shaw, accusé d'avoir empoisonné des soldats français, fut arrêté sur les ordres de l'amiral Pierre; sur les réclamations de l'Angleterre, on le relâcha et on consentit à lui donner 25,000 fr. d'indemnité. Ce désaveu des actes de l'amiral lui fut très pénible, et il mourut en vue de Marseille. L'amiral Galiber, qui le remplaça, ne put guère qu'entamer des négociations avec les Hova; le Parlement français se montrait alors peu favorable à une politique énergique. Jules Ferry, ayant obtenu des subsides, prescrivit à l'amiral Miot une offensive vigoureuse. En avr. 1885, M. de Freycinet obtenait un crédit de 42 millions; l'amiral Miot reçut l'ordre de reprendre les hostilités jusqu'à complète satisfaction. Le 10 sept., il attaqua les camps retranchés de Farafate, à 6 kil. de Tamatave, mais les Hova avaient eu le temps de préparer la résistance, et nous éprouvâmes un échec. C'est dans ces déplorable conditions que fut signé le traité de paix du 17 déc. 1885. La France était représentée par le contre-amiral Miot et M. Patrimonio; la reine de Madagascar l'était par un sujet anglais, Digby Willoughby, commandant des troupes malgaches.

Aux termes de ce traité ratifié par les Chambres le 27 févr. 1886, les Hova s'engageaient à payer une indemnité de guerre de 10 millions, c'étaient à la France, en toute propriété, la baie de Diego-Suarez et reconnaissaient notre souveraineté sur les territoires du Nord-Ouest. Un résident devait être installé à Tananarive, avec une escorte militaire, et présider aux relations extérieures de Madagascar. C'était, en réalité, un protectorat, moins le mot. Mais au lieu de pouvoir acquérir des droits de propriété immobilière, les Français ne pouvaient passer que des baux emphytéotiques. Le premier ministre avait obtenu des plénipotentiaires une *lettre explicative*, qui dénaturait sur certains points le sens du traité et qui fut désavouée par M. de Freycinet à la tribune. Le premier résident général, M. Le Myre de Vilers, arriva à Tananarive le 14 mai 1886 et il eut de suite à lutter contre la mauvaise volonté du gouvernement hova et les influences anglaises. Durant une réception qu'il donna, des soldats ivres conduits par le ministre de la guerre, fils du premier ministre, pénétrèrent dans les jardins de la résidence et enlevèrent les musiciens; le résident obtint réparation. En juin 1886, il eut à faire révoquer des contrats passés avec un sujet anglais, Kingdon, puis il obtint pour la France la concession d'un emprunt malgache et d'une ligne télégraphique de Tamatave à Tananarive, inaugurée le 15 sept. 1887. Sur les 15 millions prêtés par le Comptoir d'escompte de Paris, 40 furent versés au gouvernement français pour le paiement de la contribution de guerre. Le consul d'Angleterre ayant demandé l'exequatur, non au résident général, conformément au traité, mais au premier ministre, celui-ci opposa des fins de non-recevoir à M. Le Myre de Vilers; le résident amena son pavillon, ce qui rétablit la bonne entente. Le signataire du traité de 1885, Willoughby, accusé de malversations, fut condamné en mai 1888 par le tribunal suprême de Tananarive à être expulsé de l'île. A M. Le Myre de Vilers succéda, en juil. 1889, M. Bompard; il réussit lui aussi tout d'abord auprès du gouvernement hova, mais lorsque, par la convention du 5 août 1890, le

gouvernement britannique reconnut le protectorat de la France sur Madagascar, la situation changea immédiatement. M. Bompard eut à lutter deux ans contre l'hostilité des Hova et surtout contre la mauvaise volonté du premier ministre Rainalajarivony ; il partit en oct. 1892. M. Larrony, envoyé à son tour, eut pour mission de maintenir les relations le plus longtemps possible, sans laisser humilier la France. Mais les Hova faisaient des commandes d'armes et se préparaient à résister, le cas échéant, en même temps que les attaques contre les biens et les personnes des Européens se multipliaient. M. Larrony demanda à rentrer en France en sept. 1894. C'est alors qu'on envoya M. Le Myre de Vilers à Madagascar, porteur d'un ultimatum pour le gouvernement hova ; la mission n'aboutit pas. M. Le Myre de Vilers quitta Tananarive le 27 oct. et revint à Tamatave, pendant que son escorte et tous nos nationaux prenaient la route de Mojanga. Les crédits nécessaires ayant été votés par les Chambres, une expédition fut organisée.

Le général Metzinger arriva à Mojanga le 28 févr. 1895 à la tête d'une brigade formée de troupes d'Algérie ; de concert avec la division navale, placée sous les ordres du capitaine de vaisseau Bienaimé, il enleva Marovoay et la ligne d'Amparilava. Le général Duchesne, commandant en chef du corps expéditionnaire, débarqua, le 6 mai, à Mojanga où il établit son quartier général. La brigade Metzinger continua sa marche en avant et occupa Majunga, puis Ambato ; elle put franchir le Kamoro et marcha vers Amparilibe. De son côté, le général Duchesne partit de Mojanga le 29 mai, se dirigeant vers Suberbieville où il comptait établir son camp. Pour en assurer le ravitaillement, le service du génie construisit un pont à Ampakakoly, sur le Betsiboka. La première brigade occupa Mevatanane et Suberbieville le 9 juin. Ainsi se trouva terminée la première partie de la campagne de Madagascar. Le colonel Gillon, commandant le 200^e d'infanterie, était malheureusement décédé, par suite de dysenterie.

Le général Duchesne réunit à Suberbieville des troupes, des vivres et du matériel en nombre et quantité suffisants pour être assuré de ne manquer de rien lorsqu'il reprendrait sa marche sur Tananarive. Les Hova se retirèrent sur Andriba, qui est à environ 70 kil. de Suberbieville. Le 29 juin, notre poste avancé de Tsarasaoatra, à 20 kil. au S. de Mevatanana, fut attaqué par plusieurs milliers de Hova ; le commandant Lentonnet les repoussa. Le général Metzinger arriva à Tsarasaoatra dans la soirée et attaqua à son tour les Hova, qui occupaient le mont Beritza, à 40 kil. à l'E. de Tsarasaoatra. La position fut enlevée et les Hova, rejetés dans les ravins, éprouvèrent de grandes pertes ; nous n'avions que 2 tués et 15 blessés. Grâce à cette victoire, les Français étaient maîtres de la ligne de faite qui sépare le bassin de l'Ikopa de celui de son affluent, le Betsiboka.

La distance de Suberbieville à Tananarive ne demandait qu'un mois pour être franchie ; mais, comme il n'existait encore que des sentiers à bœufs, il fallait créer une route avant de reprendre la marche en avant. Celle de Mojanga à Suberbieville avait pu être terminée facilement, mais on allait rencontrer de plus grandes difficultés au col d'Ampasiry et aux monts Ambohonenana. On était obligé d'ouvrir le chemin par sections ; les travaux étaient exécutés par le génie, les chasseurs, les tirailleurs et la légion. C'est parmi les troupes qui ont effectué ces ouvrages qu'il y a eu le plus de mortalité et de fièvres. Après avoir solidement organisé sa base de ravitaillement à Marololo-Suberbieville, le corps expéditionnaire a repris sa marche en avant le 14 juil. Pendant que le génie militaire confectionnait la route entre Tsarasaoatra et Ampasiry qui présentait des difficultés considérables, le général Metzinger avait envoyé une forte avant-garde à Anjanja pour protéger les travailleurs. Le 15 août, nos avant-postes étaient à peu de distance de Soavinandriana, à 80 kil. de Suberbieville. La nécessité de faire une route à travers un pays accidenté, la préoccupation des approvisionnements, l'impossibilité

d'utiliser les voitures Lefebvre pour les transporter, avaient retardé la marche des troupes. Les effectifs étaient très réduits par la maladie ; nous avions 4,500 hommes environ et les Malgaches disposaient de 5,000 combattants. Cependant, la brigade Voyron occupait presque sans combat Andriba, le 22 août. Le général Duchesne décida d'arrêter là le travail de construction de la route carrossable et de poursuivre les opérations contre Tananarive avec une colonne légère dotée d'effectifs et de moyens de transports réduits.

La colonne prit la route de Tananarive le 14 sept. Le général Metzinger qui marchait en avant dut forcer le lendemain le défilé de Tsinainondry où s'étaient établis les Hovas. Le 19 le passage des monts Ambohimenana fut enlevé. Dès lors, la marche devint très rapide ; les Hova fuvaient devant nous. Enfin le 30 sept., après une action brillante, le général Duchesne est entré à la tête de la colonne volante dans la capitale de l'Imerina que les Hova avaient vainement tenté de défendre. La reine Ranavalo était restée dans son palais où le commandant en chef lui fit signer le 1^{er} oct., un traité mettant fin à la guerre et établissant notre protectorat sur toute l'île. Le général Metzinger fut nommé gouverneur militaire de Tananarive. Peu de jours après, Farafate, près de Tamatave, se rendait également. Le premier ministre Rainalajarivony, qui avait toujours été notre plus ardent adversaire, ayant cherché à éluder les ordres donnés, le général Duchesne fit nommer par la reine, le 15 oct., premier ministre Rainitsimbazafy antérieurement ministre de l'intérieur. L'ancien premier ministre fut interné sous garde militaire aux environs de Tananarive.

Le traité dont le général Duchesne était porteur et qu'il avait fait signer à la reine fut diversement apprécié et assez vivement critiqué dès qu'il fut connu en France. On lui reprochait notamment de n'avoir pas établi sur l'île un protectorat assez étroit ; beaucoup auraient voulu que Madagascar fût annexé purement et simplement. Le ministre Bourgeois, dès sa constitution, décida de modifier ce pacte. Il nomma résident général à Madagascar M. Laroche, ancien lieutenant de vaisseau et ancien préfet, et secrétaire général de la résidence M. Paul Bourde. Par un décret du 11 déc., l'administration de Madagascar a été détachée du ministère des affaires étrangères et rattachée à celui des colonies. Le gouvernement a complété depuis l'organisation administrative et judiciaire du pays. M. Laroche est arrivé à Tananarive au mois de janv. 1896 ; c'est lui qui a fait signer à la reine le nouveau traité consacrant la souveraineté de la France sur l'île.

Gustave REGELSPERGER.

BIBL. : E. RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*, 1889, t. XIV. — *Les Colonies françaises, Notices illustrées*, 1889, t. I. — A. RAMBAUD, *La France coloniale*, 1893, 6^e éd. — MORISOT, *Relation du voyage fait à Madagascar par F. Cauche*, 1651. — DE FLACOURT, *Histoire de la grande île de Madagascar* ; Paris, 1658, in-4. — SOUCHU DE RENNEFORT, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes à l'île de Madagascar* ; Paris, 1668, in-12. — *Les Voyages faits par le sieur du Bois aux îles Dauphine et Bourbon* (1669 à 1672). — CHARPENTIER DE COSSIGNY, *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales* ; Paris, 1666. — POUGET DE SAINT-ANDRÉ, *la Colonisation de Madagascar sous Louis XV* ; Paris, 1886, in-18. — BENYOWSKI, *Voyages et Mémoires* ; Paris, 1791, in-8. — ROCHON, *Voyage à Madagascar* ; Paris, 1791 et 1802, in-8. — LEGUEVEL DE LACOMBE, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores* (1823-30) ; Paris, 1840, in-8. — BROSSARD DE CORBIENY, *Un Voyage à Madagascar*, 1862. — D^r A. VINSON, *Voyage à Madagascar* ; Paris, 1865, in-8. — BARBIE DU BOGAGE, *Notice géographique sur l'île de Madagascar* ; Paris, 1858, in-8. — BONNAVOT DE PREMONT, *Rapport à l'empereur sur la question malgache* ; Paris, 1856, in-8. — LOUIS PAULIAT, *Madagascar* ; Paris, 1884. — Du même, *Madagascar sous Louis XIV* ; Paris, 1886. — CARAYON, *Histoire de Madagascar pendant la Restauration* ; Paris, 1845, in-8. — W. ELLIS, *History of Madagascar* ; Londres, 1838, in-8. — GUILLAIN, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar* ; Paris, 1845, in-8. — J. SIRREE, *Madagascar and its people* ; Londres, 1870 ; le même trad. en français par H. et J. MONOD ; Toulouse, 1873, in-8. — A. GRANDIDIER, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* (en cours de publi-

cation), 17 vol. gr. in-4 — Articles du même dans *Bulletin de la Société de Géographie*, 1867, 1868, 1872, 1886. — MULLENS, *Twelve Months in Madagascar*; Londres, 1875, in-8. — KESTELL-CORNISH AND BACHELOR, *Journal of a tour of exploration in the north of Madagascar*; Londres, 1877, in-8. — LAILLET, *Renseignements utiles sur Madagascar*; Epinal, 1877, in-8. — Du même, *Madagascar*; Paris, 1884, in-12. — M^{me} IDA PFEIFFER, *Voyage à Madagascar*, trad. par W. de SÜCKAU; Paris, 1881. — OLIVER, *The True Story of the french dispute in Madagascar*; Londres, 1885, in-8. — Du même, *Madagascar*, 1886, in-8. — P.-C. DE LA VAISSIÈRE, *Histoire de Madagascar*; Paris, 1885, 2 vol. — Du même, avec le P. ABINAL, *Vingt Ans à Madagascar*; Paris, 1885. — D'ESCAMPS, *Histoire et géographie de Madagascar*; Paris, 1884. — R. POSTEL, *Madagascar*, avec préface de M. DE MAHY; Paris, 1886, in-12. — MAX LECLERC, *les Peuplades de Madagascar*; Paris, 1887, in-8. — LE CHARTIER et PELLERIN, *Madagascar depuis sa première découverte jusqu'à nos jours*; Paris, 1888, in-12. — Colonel DU VERGE, *Madagascar et peuplades indépendantes*; Paris, 1887, in-8. — Henry DOULIOT, *Journal du Voyage fait sur la côte ouest de Madagascar (1891-92)*. — FERRAND, *les Musulmans à Madagascar*; Paris, 1891, in-8. — A. MARTINEAU, *Madagascar*; Paris, 1891, in-8. — MION, *Rapport sur la mission hydrographique de Madagascar (1888-90)*; Paris, 1891, in-8. — G. FOUCAUT, *Madagascar, commerce, colonisation*; Paris, 1891, in-8. — GAUTIER, D^r ROUIRE, A. JULLY, Paul COMBES, *Guide pratique du colon et du soldat à Madagascar*; Paris, 1895, in-12. — D^r CATAT, *Voyage à Madagascar*, 1895, in-4. — R. P. PIOLET, *Madagascar et les Hovas*; Paris, 1895, in-8 avec carte, par le P. Roblet. — Du même, *Madagascar, sa description, ses habitants*; Paris, 1895, in-12. — PAYSAN, *Madagascar*, 1895, in-8. — DOULIOT, *Voyage à la côte ouest de Madagascar*; Paris, 1895, in-8. — ORTUS, *Madagascar et les moyens de la conquérir*; Paris, 1895, in-8. — HUBERT, *Madagascar, île et ses habitants, la dernière guerre franco-hova*; Paris, 1895. — COLSON, *Guide de Madagascar*; Paris, 1895. — Louis BRUNET, *la France à Madagascar*; Paris, 1895. — *Revue générale des sciences pures et appliquées*, n° du 15 août 1895 (articles de MM. E. CAUSTIER, A. MILNE EDWARDS, de FAYMOREAU, L. SUBERBIE, G. FOUCAUT, D^r LAZARE, OLIVIER). — E. COLIN et P. SUIRE, *Madagascar et la religion catholique*; Paris, 1895. — Livre jaune, relatif aux affaires de Madagascar. — R. P. CAUSSEQUE, *Grammaire malgache*; Tananarive, 1886, in-12. — RR. PP. ABINAL et MALZAC, *Dictionnaire malgache-français et Dictionnaire français-malgache*; Tananarive, in-8. — R. P. BASILIDE RAHIDY, *Cours pratique de la langue malgache; grammaire, exercices et vocabulaires*; Paris, 1895, 3 vol. in-12. — Aristide MARRE, *Grammaire malgache*; Paris, 1895. — *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1895. — *Annuaire de Madagascar*; Tananarive, 1891, in-12. — *Antananarivo Annual and Madagascar Magazine*; Tananarive, 1875 et suiv.

CARTES. — R. P. ROBLET, Carte générale de Madagascar au 1/1,000,000^e, 1885. — A. GRANDIDIER, RR. PP. ROBLET et COLIN, Carte topographique de l'Imerina au 1/200,000^e. — R. P. ROBLET et A. GRANDIDIER, Carte de la province des Betsileo au 1/300,000^e. — A. GRANDIDIER, *les Voyageurs français à Madagascar (cartes, itinéraires et profils)*; Paris, 1891, in-8.

FAUNE. — GRANDIDIER et MILNE EDWARDS, *Histoire physique, politique et naturelle de Madagascar*, 30 vol. gr. in-8, avec planches coloriées, en cours de publication. — *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 15 août 1895, p. 693.

ANTHROPOLOGIE. — OLIVER, *les Hovas et les autres tribus de Madagascar*, 1869, br. in-8. — BORDIER, *Instructions anthropologiques pour l'île de Madagascar*; Paris, 1878, br. in-8. — Staniland WAKE, *Origine des Malagasy*, *Journal of the Anthropol. Institute of Great Britain*, 1882. — PARKER, *le Code des Hovas. Peuple et langue de Madagascar*, id., 1883. — Olivier DEAUREGARD, *Anthropologie et philologie*, dans *Bull. Soc. d'auth. de Paris*, 1886. — LE TOURNEAU, *les Mégalthes à Madagascar*, id., 1893. — DE KERGARATY, *Une Semaine à Diego-Suarez*, dans *le Tour du monde*, 1893. — D^r CATAT, *Voyage à Madagascar*, id. — VERNEAU, *les Races humaines*; Paris, 1891, gr. in-8. — ZABOROWSKI, *la Circoncision*, dans *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1894-95. — HAMY, *les Races humaines de Madagascar*, dans la *Revue scientifique*, 1895.

MADAÏ (Karl-Otto de), juriste allemand, né à Zscherben, près de Halle, le 23 mars 1809, mort à Giessen le 4 juin 1850. Professeur aux universités de Halle (1835), Dorpat (1837), Kiel (1845), Fribourg (1848), Giessen (1849), il prit part aux débats sur la succession de Slesvig-Holstein, fut délégué par le gouvernement provisoire des duchés auprès de la Confédération germanique (1848). Il a écrit : *Die Lehre von der Mora* (Halle, 1837); *Beiträge zur Dogmengeschichte des gemeinen Zivilrechts* (Riga, 1839), etc.

BIBL. : PRELLER, K.-O. von Madaï; Leipzig, 1850.

MADAILLAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas; 707 hab. L'histoire de la seigneurie de Madaillan, agrandie, depuis le xiv^e siècle, au détriment de la juridiction d'Agen, se rattache étroitement à celle de la capitale de l'Agenais. Le château fort de Madaillan (xiii^e et xiv^e siècles), dont il subsiste de belles ruines, fut assiégé cinq fois au cours de la guerre de Cent ans. En 1575, occupé par les protestants, il résista au maréchal de Montluc pendant trois semaines. La baronnie de Madaillan fut unie, au xvii^e siècle, à celles d'Aiguillon et de Montpezat pour former le duché d'Aiguillon.

BIBL. : G. THOLIN et P. BENOUVILLE, *Etude archéologique sur le château de Madaillan*; Paris, 1837, in-8, pl.

MADAILLAN DE LEPARRE, marquis de Lassy (V. ce nom).

MADAÏN (Al), c.-à-d. *les Deux Villes*. Ruines de la province de Bagdad, à 26 kil. de cette ville, sur les deux rives du Tigre. Ce sont les restes de Séleucie et de Ctésiphon : de la première subsistent les débris de l'enceinte; de la seconde, le palais de Khosroès, le seul monument préislamique que possède la Mésopotamie. L. DEL.

MADAME. Appellation par laquelle on prit, à l'époque féodale, l'habitude de désigner les dames de noble rang; les chevaliers l'appliquèrent à l'objet de leur affection, qu'elle fût ou non mariée. On l'employait aussi pour les saintes (Madame sainte Geneviève). On l'étendit aux abbesses et supérieures, aux priemres et religieuses en charge dans les couvents, puis à toutes les religieuses, qualifiant en bloc la communauté de Mesdames, en faisant suivre le nom du couvent. L'usage a étendu ce nom à toutes les femmes mariées et l'a conservé parmi les autres aux religieuses et aux chanoinesses. A la cour des Bourbons, toutes les filles du roi et du dauphin étaient qualifiées Madame; les princesses de la maison royale étaient collectivement nommées Mesdames de France. Seulement, tandis que l'usage général était que ces princesses ajoutassent à la qualité de Madame leur nom de baptême (Madame Elisabeth, Madame Victoire, etc.), pour la première d'entre elles on employait ce titre d'étiquette sans adjonction de nom propre.

Madame, sans adjonction de nom propre, désigna depuis le xvii^e siècle : 1^o la femme de Monsieur, c.-à-d. du frère aîné du roi (ex. : Henriette d'Angleterre, femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV); 2^o la fille aînée du roi de France, dès le berceau (ex. : Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI, plus tard duchesse d'Angoulême). Dans ce dernier cas, l'usage est plutôt de dire : Madame Royale. Napoléon I^{er} donna à sa mère le titre de Madame mère.

De la France, ce nom de Madame passa à l'étranger. En Italie, il s'applique aux femmes de distinction. En Allemagne, il est souvent donné aux femmes mariées. En Angleterre, il est réservé à la reine, mais parfois on qualifie de Ma'am ou Ma'm les dames dont on ignore le nom.

BIBL. : V. ÉTIQUETTE.

MADAME (Villa). Célèbre villa de la banlieue de Rome, sur le mont Mario. Elle fut éditée pour le cardinal Jules de Médicis (pape Clément VII) sur les plans de Raphaël poursuivis par Jules Romain. Le plafond du vestibule, qui s'ouvre par une triple arcade, a été décoré par Jean d'Udine, dont c'est un chef-d'œuvre; Jules Romain a décoré une salle intérieure. Le nom de villa Madame vient de la duchesse Marguerite de Parme, fille de Charles-Quint, qui posséda cette admirable résidence aujourd'hui délaissée et à demi ruinée.

MADAME (Ile). Petite île du dép. de la Charente-Inférieure, dépendant de la com. de Saint-Nazaire, sur la rive gauche de l'embouchure de la Charente. Une passe, accessible à mer basse, la relie à la pointe de Piedemont et au village du Port-des-Barques. Appelée en 1793 l'île Citoyenne, elle a servi de lieu de déportation à un grand nombre de prêtres qui y sont morts de misère et de faim. Le 11 avr. 1809, quatre vaisseaux de l'escadre française, bloquée par les Anglais, vinrent se jeter sur les roches des Palles qui prolongent l'île Madame au N.-O. Un fort s'éleva sur l'île.

BIBL. : VIAUD et FLEURY, *Histoire de la ville et du port*

de Rochefort, 1845, t. II. — Abbé MANSEAU, *les Prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*; Bruges, 1887, 2 vol. in-8. — Abbé DUBOIS, *Rochefort et les pontons de l'île d'Aix*; Nantes, 1890, in-18. — Julien LAFON, *Histoire des brûlots de l'île d'Aix*; Paris, 1867, 2 vol. in 8.

MADAPOLAM (Tiss.). Tissu de coton blanc, intermédiaire comme qualité entre le calicot et la percale, et employé par la lingerie et la chemiserie. Il doit son nom à son pays d'origine, *Madapolam* (V. ci-dessous). On en fabrique d'excellent en France, principalement à Rouen.

MADAPOLAM. Village de l'Inde anglaise, près de Narsapour, au S. du delta de la Godaverî. Comptoir annexe de Masulipatam, ce fut une des principales factoreries de la Compagnie anglaise des Indes orientales; entrepôt de coton et centre de tissage. Un raz de marée le détruisit en 1789.

MADDALENA (La). Ile rocheuse du N.-E. de la Sardaigne, à l'entrée du détroit de Bouifacio, dans l'archipel Baccinari; elle dépend du circondario de Tempio, prov. de Sassari. Elle mesure 49 kil. q. et compte 4,800 hab. Elle abrite un excellent port naturel, ou Nelson s'abrita et que les Italiens ont couvert par de formidables fortifications.

MADDALONI. Ville d'Italie, prov. de Caserte, où le chem. de fer de Foggia se détache de la ligne de Rome à Naples; 48,000 hab. Population agricole. Palais et églises.

MADD-ED-DIN (V. FIROUZABADI).

MADDOX (Willis), peintre anglais, né à Bath en 1843, mort à Constantinople le 26 juin 1853. Ses premiers ouvrages, commandés par un amateur qui l'avait distingué, furent une *Tentation de Jésus-Christ* et *Jésus au jardin des Oliviers*. Il ne commença à exposer qu'en 1844 des natures mortes. Puis, établi à Constantinople où il fit de nombreux portraits, notamment celui du sultan, il cultiva le sujet oriental. Ses œuvres ont de la vigueur et de la sincérité.

MADEC (René-Marie), né à Quimper en 1736, mort à Quimper en 1784. Il servit dans l'Inde sous Dupleix et Lally; pris par les Anglais devant Pondichéry, il entra à leur service, à l'instigation de Cl. Martin, mais déserta avec une troupe qu'il mena au nabab Sudjah-Dowlah, que les Anglais devaient bientôt écraser à Buxar (1764). Madec organisa successivement à l'euro-péenne les forces de Gaurdicam, des Rohillas et des Djattes. Singulièrement enrichi à ce métier, il allait partir en France (1772), quand Chevalier, gouverneur de Chandernagor, abandonné de Versailles, eut l'idée d'utiliser Madec au Bengale. Il lui fit prendre du service près de Châh-Allam II, le Grand Mogol. Madec, devenu nabab, général de l'Empire et concessionnaire d'un fief souverain (Iaguir), fut écrasé sous Delhi par 200,000 Mahrattes, mais fit aux vainqueurs des blessures qui sauvèrent temporairement le Mogol. En 1775, ce dernier chargea Madec, relevé de son échec, de négocier à Versailles la cession du delta de l'Indus à la France, moyennant l'envoi au Mogol d'un petit corps de troupes royales qui, réuni aux forces de l'Empire et de Madec, devait prendre Calcutta à revers pendant qu'une flotte française attaquerait la place par le Bas-Gange. Ce projet fut singulièrement goûté à Versailles, et Louis XVI envoya M. de Montigny dans l'Inde pour prendre langue avec Madec, quand éclata inopinément la guerre, à propos de l'Amérique. Madec, alors à Pondichéry (que les Anglais allaient assiéger), fut l'âme de la défense extérieure de notre capitale (1778). Il accomplit sous ses murs une série de coups d'éclat qui, à son retour en France, lui valurent la noblesse, la croix de Saint-Louis et les galons de colonel.

Emile BARBE.

BIBL.: Herbert COMPTON, *Military Adventurers in India* (grosses inexactitudes). — POUGET DE SAINT-ANDRÉ, *la Colonisation de Madagascar* (id.). — Emile BARBE, *le Nabab René Madec*; Paris, 1894, et *Revue historique*, même année.

MADÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel; 174 hab.

MADÉGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Douppaire; 167 hab.

MADEIRA. Grande rivière de l'Amérique du Sud (Brésil et Bolivie), affl. dr. de l'Amazone. Elle est formée par deux grandes rivières, le Beni et le Mamoré, qui l'une et l'autre rémissent deux cours d'eau d'importance équivalente. Le Beni absorbe le Madre de Dios; le Mamoré absorbe le Guaporé. Chacune de ces quatre rivières dépasse les fleuves de France et peut revendiquer le titre de branche maîtresse du Madeira. Trois descendent des Andes: Madre de Dios, Beni, Mamoré; la quatrième, des plaines centrales du Brésil, les campos Parecis (V. BRÉSIL). Le lit le premier tracé fut celui du Guaporé; à l'époque créta-cée, ou l'océan couvrait les plaines actuelles de l'Amazonie et de la Plata, les rivières andines se jetaient dans le détroit qui reliait ces mers. Peu à peu celui-ci s'est comblé, et le Mamoré, le Beni, le Madre de Dios sont venus se jeter dans le lit tracé par le Guaporé.

Au confluent, le Beni et le Mamoré sont presque égaux; le premier roule à l'étiage 4,400 m. c. par seconde, en crue plus de 13,000; le second, 4,500 m. c. à l'étiage et 13,000 en crue. Le Madre de Dios, au point où il joint le Beni, lui est un peu supérieur. Le Guaporé, à son confluent avec le Mamoré, roule 660 m. c. à l'étiage et 5,000 m. c. en crue, alors que l'autre varie de 835 à 7,000 m. c. par seconde. La longueur de ces cours d'eau est, avant leurs confluents, de 4,400 à 4,600 kil., sauf pour le Mamoré qui est un peu plus long (2,000 kil.); aussi est-il généralement regardé comme le principal. De la source du Mamoré, la Madeira mesure 3,500 kil., dont 4,450 à partir du confluent avec le Beni par 10°22'30" lat. S. et 67°42'46" long. O. sur la frontière du Brésil et de la Bolivie. De là elle descend vers le N.-E., entre les Etats brésiliens d'Amazonas et Matto Grosso. Son cours comprend deux parties: 200 kil. de rapides, jusqu'à São Antonio; le reste jusqu'au confluent de l'Amazone par 3°23'43" lat. S. et 61°7'55" long. O., ou cette énorme rivière débite 4,400 m. c. par seconde à l'étiage, 44,600 aux eaux moyennes, 40,000 en crue. Elle traverse la région des forêts vierges; son nom portugais de *Madiera* (madrrier), substitué au nom indien de *Caiari*, est dû aux troncs d'arbres flottés qui l'encombrent et dont la majeure partie vient du Beni. La Madeira est navigable en aval de São Antonio et en amont des cataractes jusqu'au pied des Andes. Pour relier ces deux parties, on projette un chemin de fer qui longerait la partie qui n'est pas navigable. A.-M. B.

BIBL.: V. BRÉSIL ET BOLIVIE.

MADÉLAINE (La) (V. MADELEINE).

MADÉLEINE. I. PÂTISSERIE. — Sorte de petit gâteau composé de farine, beurre, sucre en poudre, jaunes d'œufs, jus de citron, eau de fleur d'oranger, eau-de-vie, cuit au four à une douce température dans de petits moules dont l'intérieur a été beurré. Il a été ainsi appelé du prénom d'une cuisinière qui en a donné la recette. C'est une pâtisserie saine, mais d'une digestion un peu lente.

II. VITICULTURE. — Les Madeleines sont des vignes à raisins de table très précoces. Les principales sont: 1° la Madeleine angevine, dont le fruit, vert pâle ou jaune doré, est extrêmement précoce; 2° la Madeleine blanche de Jacques à raisins très précoces d'un beau jaune clair à la maturité; 3° la Madeleine royale qui est un peu moins précoce que les deux variétés précédentes, le raisin vert blanchâtre passant au jaune à la maturité. Les Madeleines sont des cépages très estimés, par suite de la qualité et de la précocité de leurs fruits. P. V. et M. M.

MADÉLEINE (Iles de la). Archipel de treize îlots du Canada, dans le golfe du Saint-Laurent; 4,000 hab. qui vivent de la pêche.

MADÉLEINE. Ile du *Cap-Vert* (V. ce mot).

MADÉLEINE (Monts de la) (V. FOREZ [Monts du] et LOIRE [Dép.]).

MADÉLEINE (La). La grotte de la Madeleine, dans la fameuse vallée de la Vézère, arr. de Sarlat (Dordogne), est la plus célèbre des stations quaternaires, parce qu'elle a donné son nom à une époque préhistorique importante,

l'époque *magdalénienne* (Gabriel de Mortillet) et à une civilisation originale, la plus ancienne qui nous soit connue, et dont les restes abondamment, recueillis dans le S.-O. de la France, se retrouvent depuis l'Angleterre et les Pyrénées, dans l'O. et le centre de l'Europe, jusqu'au delà des Carpates (V. AGE, t. I, p. 798 et fig. 7 et 8). Bien orientée, et aujourd'hui à 25 m. de la Vézère et à 6 m. au-dessus de son niveau, elle est aussi une des premières stations fouillées complètement et méthodiquement, par Edouard Lartet et Christy. Les silex taillés y sont nombreux, mais d'un travail médiocre. Leur forme ordinaire est celle de lames minces. Ils servaient comme grattoirs, poinçons, burins, couteaux. Les objets les plus caractéristiques sont de petits mortiers en quartzite ou en grès qu'on suppose destinés à broyer des matières colorantes minérales pour le tatouage et la peinture du corps; les pendeloques de dents percées à la racine et de coquilles vivantes ou fossiles; les aiguilles fines en os avec chas; des sagaies et harpons en os; et enfin, par-dessus tout, les œuvres d'art, gravures et sculptures sur pierre, os, ivoire, qui, en de certaines localités, ont atteint une perfection surprenante.

ZABROWSKI.

MADELEINE (La). Com. du territoire de Belfort, cant. de Giromagny; 96 hab.

MADELEINE (La). Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Cahors; 503 hab.

MADELEINE (La). Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) de Lille, sur la Basse-Deûle; 9,689 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, lignes de Lille à Ilazebrouck, Comines, Armentières. Fabriques de produits chimiques, de bascules, de bijouterie de deuil, de cartonnages, de chirurgie, de fils à coudre, de toiles, de mastics, de poteries, etc. Corroiries; filatures de coton et de lin, fonderies de fer, vanneries, savonneries.

MADELEINE (La). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer; 457 hab.

MADELEINE (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon; 246 hab.

MADELEINE-BOUVET. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard; 542 hab.

MADELEINE-DE-NONANCOURT (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 799 hab.

MADELEINE-VILLEFROUIN (La). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 83 hab.

MADELEINE (Sainte Marie-) (V. LAZARE [SAINT]).

MADELEINE (Jacques), pseudonyme de Jacques *Nor-mand* (V. ce nom).

MADELEINE DE FRANCE, princesse de Viane, régente de Navarre, née le 1^{er} déc. 1443, morte vers 1494. Elle était la cinquième fille de Charles VII et de Marie d'Anjou. Fiancée encore enfant à Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, elle allait partir pour rejoindre son futur époux quand arriva à la cour de France la nouvelle de la mort du jeune prince, survenue le 23 nov. 1457. Madeleine épousa le 11 févr. 1462 le prince de Viane, Gaston, fils aîné du comte de Foix Gaston IV, de qui elle eut deux enfants, *François-Phébus* et *Catherine*. Son mari ayant trouvé une mort tragique à Lihourne dans un tournoi (23 nov. 1470), Madeleine se vit confier par son frère Louis XI la tutelle de ses enfants, encore en bas âge, et à la mort de Gaston IV (juil. 1472) devint régente des États de Foix et de Béarn pour son fils François-Phébus. Princesse intelligente et habile, elle gouverna avec sagesse et prudence, s'aidant des conseils du roi de France, mais sachant ménager les susceptibilités de ses sujets. A la mort de la reine de Navarre Eléonore (12 févr. 1479), elle fit reconnaître son fils comme roi par les États de ce pays en 1482, puis à la mort de ce dernier, survenue d'une façon mystérieuse le 29 janv. de l'année suivante, elle installa sur le trône, non sans difficultés, sa fille Catherine à qui elle fit épouser en 1484 l'héritier de la maison d'Albret. Elle eut alors à soutenir une double lutte: lutte dans le Midi de la France contre son beau-frère Jean de Foix, vicomte de Narbonne, qui, prétendant les filles inhabiles à

succéder, revendiquait l'héritage de la maison de Foix; lutte en Navarre où les vieux partis de Beaumont et de Gramont poursuivaient leur rivalité séculaire, sous l'instigation du roi de Castille Ferdinand le Catholique. Madeleine réussit cependant à faire couronner à Pampelune sa fille et son gendre en 1494 et mourut quelques mois après. C'est à tort que le P. Anselme et divers auteurs après lui ont placé cette mort en 1486. Henri COURTEAULT.

BIBL.: BOISSONNADE, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*; Paris, 1893, in-8. — L. CADIER, *les Etats de Béarn*; Paris, 1888, in-8. — H. COURTEAULT, *Gaston IV, comte de Foix, prince de Navarre*; Toulouse, 1895, in-8. — P. HILARION DE COSTE, *Vies des reines, des princesses et des dames illustres*; Paris, 1630, t. II, p. 201.

MADELEINE DE PAZZI (Sainte), née à Florence en 1566, de la noble famille des Pazzi, morte en 1607, béatifiée en 1626 par Urbain VIII, canonisée en 1667 par Alexandre VII. Fête le 27 mai. Son nom de baptême était Catherine; elle reçut celui de Madeleine en 1584, lorsqu'elle fit ses vœux chez les carmélites de Sainte-Marie-des-Anges ou elle fut successivement maîtresse des novices et sous-prieure. Cette sainte est célèbre par ses austérités et ses révélations, par les visions et les extases pendant lesquelles Jésus-Christ lui dictait des prescriptions monastiques et lui imprimait ses stigmates. Les effets de l'amour qu'elle ressentait pour Jésus-Christ étaient si ardents qu'elle était forcée de les calmer en se versant de l'eau glacée sur la poitrine. — *Opere di santa M. Maddalena dei Pazzi, carmelitana, e le sue lettere* (Venise, 1739). E.-H. V.

BIBL.: VINCENZO PUCCINI, *la Vita di Sancta Maddalena dei Pazzi*; Venise, 1669, traduit par BROCHAUD; Paris, 1670.

MADELEY. Ville industrielle d'Angleterre, comté de Shropshire, le long de la Severn; 10,000 hab. Mines de houille, hants fourneaux et fonderies, poteries, porcelaine. A la même agglomération appartient *Coalbrookdale, Ironbridge, Coalport*.

MADELONNETTES (Les). Religieuses à Paris. Convent ou plus exactement maison de refuge fondée à Paris en 1618 pour offrir un asile aux femmes repentantes. Cet établissement fut, surtout au XVIII^e siècle, une sorte de succursale de l'hôpital général où le lieutenant de police faisait enfermer sur l'envoi d'une lettre de cachet les jeunes femmes dont la mauvaise conduite était une cause de scandale pour leur famille. Il était situé rue des Fontaines; ses bâtiments transformés en prison proprement dite par la Révolution furent démolis en 1865 pour le percement de la rue Turbigo et transférés, sous le nom de Nouvelles-Madelonnettes, rue de la Santé.

MADDELSTAD (Anc. droit) (V. JUVIGNERIE).

MADMOISELLE. Titre dérivé de l'appellation de damoiseil, damoiselle, donnée au moyen âge aux fils et filles de gens titrés. — Dans l'étiquette de la cour, ce titre, sans adjonction de nom propre, désigna depuis le XVII^e siècle la fille aînée du frère aîné du roi de France (V. MONSIEUR). C'est pour distinguer la duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, de Marie-Louise, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, que la première fut surnommée la *grande Mademoiselle*, mais ce fut un simple usage de cour, et non un titre spécial. En revanche, c'est en vertu d'un brevet de Louis XV que la fille aînée du duc de Bourbon, M^{lle} de Charolais, reçut la qualification de *Mademoiselle* tout court. — Les bourgeoises mariées à des roturiers étaient appelées *mademoiselle* par les nobles, mais s'appelaient entre elles *madame*; cet usage finit par se généraliser avant même la Révolution, qui ne réussit pas à substituer à ces diverses appellations le nom de *citoyenne*. Le vocabulaire du théâtre conserva longtemps le nom de *mademoiselle* pour toutes les actrices mariées ou non.

BIBL.: V. ETIQUETTE.

MADERAN. Vallée de Suisse, cant. d'Uri. Elle s'ouvre sur la vallée supérieure de la Reuss près d'Amsteg et s'étend de l'O. à l'E. jusqu'au massif des *Clarides* (V. ce mot) dont les magnifiques glaciers (de Hufifirn et Brunnli) la ferment. Au point de vue du pittoresque, cette vallée est un

des beaux sites de la Suisse et l'un des plus remarquables pour ce qui concerne la flore et la géologie.

MADÈRE (en portugais *Madeira*). Ile de l'océan Atlantique, formant le centre d'un petit groupe qui ne comprend en outre que la petite île Porto Santo, et trois rochers inhabités appelés Las Desertas. Ces îles appartiennent au Portugal. Dans leur ensemble, elles n'ont que 815 kil. q.; mais leur population est très dense et, en 1882, elle s'élevait à 133,955 hab. Madère est à 545 kil. du point de la côte le plus rapproché. Cette île a de l'O. à l'E. 53 kil. de longueur sur une largeur de 24 kil. Elle est traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes dont la hauteur moyenne est de 1,200 m.; le point culminant atteint 1,860 m. L'île est de formation volcanique et coupée de vallées profondes; les basaltes et trachytes forment le sous-sol. Les îles de ce groupe représentent les sommets de volcans plongeant profondément dans la mer; Madère est entourée de fonds de plus de 4,000 m. Il n'y a plus aujourd'hui aucun indice d'activité volcanique dans l'île. Du côté de l'E., la chaîne s'abaisse et l'île s'amincit; l'extrémité de l'île est formée par une presque île déchaînée que termine la falaise de Sao Lourenço. La capitale est *Funchal* (V. ce mot). Le climat de Madère est d'une douceur exceptionnelle; la température moyenne annuelle passe pour être de 18°80. L'égalité remarquable du climat vient de la situation maritime de l'île et de l'équilibre annuel des vents. Pendant la saison des chaleurs, c.-à-d. de février à septembre, prédominent les vents alizés qui soufflent du N.-E.; en hiver, ce sont les vents d'O. qui se font sentir. La faune origininaire de l'archipel était très pauvre en espèces. Il n'y a pas de mammifères indigènes. On y compte une trentaine d'espèces d'oiseaux. Les coléoptères y sont en nombre considérable. Par sa faune maritime, Madère se rapproche de la région européenne. La flore de ces îles est variée et a une grande analogie avec celle de l'Europe méridionale; cependant une centaine de végétaux sont propres à Madère, et un certain nombre ne se rencontre en dehors du groupe qu'aux Canaries et aux Açores. L'île est encore très boisée, mais elle l'était beaucoup plus autrefois; les magnifiques forêts qui s'y trouvaient ont été détruites par le feu. Les productions minérales de l'île sont sans importance. Les deux principaux produits cultivés dans l'île sont la vigne (V. ci-après) et la canne à sucre. Les premiers plants de vigne y furent importés de Chypre ou de Crète. C'est vers le xvi^e siècle qu'on commença à cultiver activement la vigne à Madère. En 1881, on a exporté 330,962 kilogr. de sucre. Les habitants de Madère sont de descendance portugaise; leur accroissement a été très rapide. L'île est encore très peuplée eu égard à ses ressources, bien que les Madériens émigrent en grand nombre vers la Guyane anglaise, le Cap et le Brésil. Madère est représentée aux Cortès par des députés. Elle est administrée par un gouverneur civil nommé par le roi. L'île est divisée en 4 circonscriptions judiciaires et en 9 districts municipaux; un dixième district est formé par l'île Porto Santo. La religion d'Etat est la religion catholique.

Madère a pu être connue jadis des Phéniciens. Quoi qu'il en soit, elle était déjà découverte au commencement du xiv^e siècle, car elle est mentionnée par des cartes italiennes très anciennes, notamment par un portulan de 1351. En 1419, une tempête jeta deux Portugais, Jean Gonzalès et Martin Vaz, sur la petite île qu'ils appellèrent par reconnaissance Porto Santo. Dès l'année suivante, les Portugais s'établirent à Madère. L'île passa aux Espagnols, ainsi que le Portugal, de 1580 à 1640. L'Angleterre l'occupa en 1801 et l'île fit ensuite retour au Portugal. G. REGELSPERGER.

Vin de Madère. — La vigne, introduite en 1421 dans l'île de Madère, donna bientôt des produits renommés dans l'Europe entière. Aujourd'hui encore on exporte 25,000 pipes de vin par an. La vigne croît sur le rivage méridional en espalier le long des murs; du côté N. elle est enlacée à des châtaigniers. Le vin subit une forte addition

d'alcool de vin ou cognac (de 3 à 10 %). Le cru le plus célèbre est celui de malvoisie (Malmsey des Anglais), récolté sur un clos de la côte S.; il lui faut six ans pour arriver à sa maturation, et les meilleures cuvées ne sont pas mises dans le commerce, mais réservées à la famille royale de Portugal. Le malvoisie est un vin liquoreux, lalsamique, très doux et alcoolique. Le madère proprement dit ou madère sec comprend deux espèces, le sercial et le boal. Il lui faut beaucoup de soins et de temps pour acquérir son arôme. Pour hâter ce travail, on le dépose dans des magasins très chauffés. Un procédé meilleur est de lui faire faire plusieurs fois le voyage des Antilles (Indes occidentales). Pour les détails techniques, V. l'art. VIN, ou il sera également parlé des falsifications et des succédanés du madère. Outre ce vin doré, on récolte dans l'île un vin rouge, le *linto*, qui ressemble au bourgogne, mais en vieillissant devient ambré. Les vignobles de Madère, apportés de Crète ou de Chypre au xv^e siècle, furent détruits par l'oïdium en 1852. Ils ont été replantés, mais dévastés en 1873 par le phylloxera. La production qui atteignit autrefois 83,600 hectol. n'est plus que du quart, bien qu'elle se soit relevée.

BIBL. : KERNIALET et LEGRAS, *Madère*, Madrid, 1868, in-8. — ELLEN M. TAYLOR, *Madeira*; Londres, 1882, in-8. VIN DE MADÈRE. — SMYTH, *l'île de Madère et la vérité sur ses vins*; Paris, 1878.

MADERNO (Carlo), architecte italien, né à Bissone, près de Côme en 1556, mort à Rome en 1629. Neveu de Dominique Fontana, il vint tout jeune à Rome, appelé par son oncle, qu'il aida dans ses travaux. On lui confia d'abord la décoration de quelques panneaux en stuc; mais l'érection des obélisques relevés par ordre de Sixte-Quint, opération difficile à laquelle il sut prêter un habile concours, décida surtout de sa vocation et favorisa ses succès, auxquels la protection du pape Clément VIII ne fut pas étrangère. Des travaux importants furent dès lors commandés au jeune architecte, et bientôt la construction du palais Salviati, puis l'achèvement de l'église de Saint-Jacques des Incurables, que Francesco da Volterra avait commencée, le mirent tout à fait en évidence. Toutefois, les critiques ne lui manquèrent pas, dès le début de sa carrière: c'est ainsi qu'on lui reprocha d'avoir terminé par une pointe trop aiguë la coupole de Saint-Jacques, et, dans un autre ouvrage exécuté vers la même époque, la façade de Sainte-Suzanne, d'avoir exagéré l'ornementation et multiplié sans nécessité les balustrades. Il est vrai que l'artiste rachetait ces défauts trop réels par une originalité véritable, et la chapelle Albrandini, les palais Strozzi, Rusticucci, élevés également dans sa jeunesse, témoignent encore d'une louable intelligence des distributions intérieures. C'est cependant à une autre entreprise que Maderno dut l'éclatante renommée et la brillante fortune qui lui valurent la direction des travaux les plus considérables de son époque. Le pape Paul V, élevé au pontificat, en l'année 1605, avait résolu, de concert avec le collège cardinalice, de faire continuer activement l'église de Saint-Pierre de Rome, mais en modifiant profondément le dessin précédemment suivi. Le monument était alors achevé tel qu'il avait conçu Michel-Ange, à l'exception du porche et du péristyle qui le précédait; il devait former, en plan, une croix grecque. Carlo Maderno, devenu par la désignation du pape l'architecte de la basilique, n'hésita pas à rompre avec le système de son illustre devancier, et, revenant à la forme d'une croix latine, déjà adoptée naguère par Bramante, il allongea l'édifice de près de 50 m. vers l'E. et y ajouta trois travées. En l'année 1612, la façade était terminée, et, deux ans plus tard, il ne restait plus à construire que les deux porches latéraux qui furent l'œuvre du célèbre Bernin, successeur de Maderno, et qui devaient être surmontés de deux petites coupoles. Le programme conçu par Paul V, qui voulut faire de la basilique de Saint-Pierre le plus vaste temple de la chrétienté, programme fidèlement suivi par Maderno, a constamment soulevé, depuis le xvii^e siècle, les critiques les plus vives. Le peu de largeur attribué aux basses nefs, la profondeur insuffisante des deux premières

chapelles de chaque côté de ces basses nefs, le relief médiocre du frontispice, auquel l'emploi de pilastres et de colonnes engagées donne une apparence de placage, et surtout le défaut de proportion entre la largeur du frontispice et sa hauteur, ont été maintes fois et amèrement signalés. La critique moderne s'est plu à montrer que la coupole, qui demeure la partie capitale de l'édifice, se distingue par son bon goût du reste de Saint-Pierre, et que si cette église, la plus spacieuse du monde, est loin de produire l'effet que l'on pourrait attendre de ses colossales dimensions, la faute en est aux combinaisons peu harmoniques de Paul V et de son architecte. Il faut avouer que ces reproches ne sont pas immérités. Plus heureuse a été la conception des deux belles fontaines de la place Saint-Pierre, dont Maderno est également l'auteur.

La réputation de cet architecte s'était rapidement étendue dans toute l'Italie, en France même et en Espagne. Mais c'est principalement à Rome qu'on peut le suivre dans sa laborieuse carrière, et l'apprécier dans ses œuvres. Successivement il termina le palais du Quirinal, les palais Olgiati, Borghèse, Ludovici, Lancelotti, Clugi, etc., fit placer devant Sainte-Marie-Majeure la belle colonne provenant des ruines de la basilique de Constantin; restaura l'église de Santa-Andrea della Valle, bâtit le couvent de Sainte-Claire, l'église della Vittoria. Il édifia encore le palais de Castel-Gandolfo, résidence d'été de Paul V, sur le lac d'Albano, le palais Mattei, un des plus riches qui soient à Rome, et il avait entrepris, lorsque la mort le frappa, la construction du palais Barberin, auquel, d'après ses dessins, Borromini et Bernini devaient mettre la dernière main. Carlo Maderno, qui s'était distingué, d'autre part, comme ingénieur civil et militaire, fut comblé par le pape de présents et d'honneurs. Il laissa en mourant une fortune considérable.

Gaston COGNY.

MADERNO (Stefano), sculpteur italien, né aux environs de Côme en 1576, mort à Rome en 1636. Il était vraisemblablement de la même famille que l'architecte Carlo Maderno (V. ci-dessus). Originaire comme lui du Milanais, il est à remarquer qu'il travailla souvent dans des édifices construits par le célèbre auteur de la façade de Saint-Pierre. Il s'occupa d'ailleurs lui-même quelque peu d'architecture. Au début de sa carrière, Stephano Maderno s'adonna à la restauration, puis à la copie des statues antiques; certaines de ses reproductions sont très recherchées aujourd'hui. Enfin, il entreprit, pour diverses églises de Rome, un assez grand nombre d'œuvres originales, qui méritent l'attention, et parmi lesquelles il faut citer: la *Sainte Cécile* de l'église du Trastevere; les *Enfants* de la chapelle Sixtine, à Sainte-Marie-Majeure et les bas-reliefs de la chapelle Pauline (même église); une statue de *Saint Charles Borromée*, à San Lorenzo in Damaso; des *Anges vêtus*, à la Madone de Lorette; des *Anges nus*, à la Minerve (chapelle Aldobrandini). On peut y ajouter le *Saint Pierre* qu'il fit pour le fronton de la porte d'entrée du palais du Quirinal, et les statues de *la Paix* et de *la Justice*, sur la porte de l'autel majeur de Sainte-Marie de la Paix. Il avait exécuté ces dernières figures pour Gaspard Rinaldi, son protecteur, qui tenait les gabelles de Rome, et qui lui donna un emploi dans son administration. Stephano Maderno se recommande par une grande finesse de sentiment unie à beaucoup de naturel: ses figures d'enfants, d'anges et de jeunes femmes sont exquises, et dans son chef-d'œuvre, *Sainte Cécile*, en marbre, touchée et couverte d'un voile, qui est placée sur le tombeau même de la jeune martyre, dans la petite église du ix^e siècle, on retrouve comme un souvenir du Corrège et de Léonard de Vinci; elle fut sculptée vers 1600, au lendemain de la découverte de la tombe de la sainte, par ordre du pape Clément VIII. G. C.

BIBL.: *Gazette des Beaux-Arts*, livr. de janv. 1892.

MADGIRAI. Ile de la Sonde (V. FLORES).

MADHODAS, auteur d'hymnes devenus populaires, « qui traversa le monde de l'existence en chantant les victoires et les jeux de Krishna ». On cite de lui beaucoup de mots

ou d'actes qui amenèrent la conversion des pêcheurs. Il écrivait en hindi.

BIBL.: GARCIN DE TASSY, *Hist. de la litt. hindouie et hindoustanie*.

MADHVA (V. HINDOUISME, t. XX, p. 99).

MADI ou **AMADI**. Village de la province équatoriale (Soudan égyptien), sur le Yai, affluent du bahr El-Djebel, à 176 kil. O.-N.-O. de Lado. Jadis marché important d'ivoire; un des grands centres du trafic entre le haut Nil et le pays des Momboutous. Les indigènes sont les Morou ou Madi. Station des traitants (marchands d'ivoire et d'esclaves), puis poste égyptien. En nov. 1884, la garnison, renforcée par celle des postes abandonnés (Roumbek et Ayak) et forte de 1,400 hommes, fut assiégée par les maldistes sous les ordres de l'émir Karamullah, conquérant du Bahr-el-Ghazal. Après avoir subi les horreurs de la famine, la garnison fit une sortie et, à travers les assiégeants, réussit à gagner Ouandi (mars 1885), puis Regaf. L. DEL.

BIBL.: WINGATE, *The Madhisme and the Egyptian Sudan*, 1891.

MADIA. I. BOTANIQUE. — (*Madia* Molin.) Genre de Dicotylédones, de la famille des Composées et de la tribu des Hélianthées, renfermant environ quarante-cinq espèces herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à capitules terminaux et axillaires, à corolles jaunes. Les capitules sont radiés, hétérogames; l'involucre est profondément sillonné avec des folioles s'enroulant étroitement autour des achaines du rayon; les fruits du disque sont fertiles ou vides, sans aigrette. Les *M. sativa* Molin., dont *M. mellosa* Jacq. et *M. viscosa* Cav. ne sont que des variétés, est originaire du Chili et cultivé en grand dans certaines parties de l'Europe; ses graines fournissent, par expression, une huile excellente, mais rancissent très vite, de sorte que l'on ne s'en sert guère que pour l'éclairage et la fabrication des savons. Dr L. HN.

II. HORTICULTURE. — Le *Madia sativa* est une plante très rustique qui vient dans tous les sols et sous tous les climats; cependant elle prospère surtout dans les terres légères et siliceuses et sous les climats secs; dans les lieux humides, le madia pousse trop de feuilles et la maturité est irrégulière. Le madia demande un sol bien préparé et riche en engrais; on le sème au printemps à la volée dans la proportion de 12 à 15 kilogr. de graines par hectare. On recouvre à l'aide d'un hersage léger et d'un roulage. Peu après la levée on bine et on éclaircit, de manière à laisser un écartement d'environ 15 centim. entre les pieds. Lorsque les semences prennent une teinte grisâtre, le moment de la récolte est arrivé, soit trois mois environ après le semis. Comme la graine se détache très facilement, il ne faut récolter que le matin, à la rosée, en arrachant les plants avec précaution. Le battage des tiges sèches a lieu dans le champ sur une bêche et au fléau, ou bien à l'intérieur de la ferme avec une machine à battre; les graines sont ensuite nettoyées avec un tarare. Le rendement varie entre 15 et 22 hectol. par hectare et 4,000 à 4,500 kilogr. de fanes sèches. L'hectolitre de graines pèse à peu près 60 kilogr. Ces graines présentent, en moyenne, la composition suivante: huile, 41 %; matières azotées, 22,90; matières organiques non azotées, 5; cellulose, 48; matières minérales, 4,70; eau, 8,40. Toutefois 100 kilogr. de semences bien épurées ne rendent guère en fabrication que 25 à 26 kilogr. d'huile et 70 à 72 kilogr. de tourteau. L'huile est comestible, mais elle a une légère odeur qui rappelle celle de la plante; aussi préfère-t-on l'employer pour les usages industriels. Pour la même raison, les tourteaux sont refusés par le bétail, mais ils constituent un excellent engrais, car ils renferment en moyenne 5,5 % d'azote et 6 d'acide phosphorique. — Comme fourrage vert le madia est médiocre et peu recommandable. On le cultive aussi comme engrais vert en enfouissant au moment de la floraison. Alb. L.

MADIAI. Ce nom personnifie un des derniers épisodes de l'histoire de la liberté de conscience dans la Toscane. En 1852, deux vieillards, Francisco Madiai et Rosa sa femme,

furent emprisonnés pour avoir prêté leur maison à des réunions protestantes, et pour avoir recelé des bibles et des traités évangéliques. Ces faits étaient qualifiés *blasphèmes* dans la sentence qui les frappait. Des députations envoyées d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et de Hollande sollicitèrent vainement leur élargissement; le roi de Prusse écrivit lui-même au grand-duc, sans plus de succès. Il fallut une pression très vive de l'ambassadeur anglais pour décider le gouvernement toscan à commuer en bannissement perpétuel la peine de ces dissidents. E.-H. V.

MADIAN, MADIANITES. Les livres bibliques mentionnent à plusieurs reprises une peuplade de ce nom, appartenant à l'Arabie et dont l'habitat est difficile à déterminer. Au temps de Moïse, le prêtre de Mad'ian, Jéthro, donne l'hospitalité à celui-ci, fuyant l'Égypte devant le ressentiment royal : Moïse épouse la fille de Jéthro et réside dans le désert arabe (région du Sinaï ou, préférablement, à l'E. du golfe élanitique) jusqu'au moment de la délivrance d'Égypte. Ultérieurement, les Madianites apparaissent comme d'irréconciliables ennemis d'Israël, s'opposant à sa marche avant la prise de possession du pays de Chanaan, puis faisant des incursions sur son territoire à la façon des tribus nomades et pillardes. Le juge Gédéon leur aurait infligé dans la plaine de Jezrabél une défaite, souvent célébrée par les poètes, et, les poursuivant au delà du Jourdain, leur aurait porté un coup fatal. Ailleurs, les Madianites sont désignés comme des conducteurs de caravanes et transportent à travers la Palestine jusqu'en Égypte les produits les plus précieux de l'Arabie. La localité ou région de Madian doit être cherchée à l'E. ou au N.-E. de la pointe orientale de la mer Rouge. M. VERNES.

BIBL. : VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris.

MADIC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes, sur une colline dominant les gorges de la Dordogne; 342 hab. Sources minérales. Mines de houille de la concession de Pradelles. A 5 kil. au S. du village, lac de Madic, de 12 hect. de superficie. Ruines importantes d'un château féodal du XIV^e siècle.

MADIER DE MONTJAU (Noël-Joseph), homme politique français, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) le 16 mars 1755, mort à Pierrelatte (Drôme) le 21 juin 1830. Avocat, maire de sa ville natale, élu, le 3 avr. 1789, député du tiers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux États généraux, il siégea au côté droit de cette assemblée et se signala par ses apostrophes contre Mirabeau. Il se cacha pendant la Terreur. Député de l'Ardèche au conseil des Cinq-Cents le 25 vendém. an IV, membre du parti de Clichy, proscrit après le 18 fructidor, il se réfugia à Barceloue et ne revint en France qu'au 18 brumaire. Sous la Restauration, il devint chevalier de Malte (24 sept. 1814) et conseiller à la cour de Lyon. Etienne CHARAVAY.

MADIER DE MONTJAU (Joseph-Paulin), magistrat et homme politique français, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) le 11 févr. 1785, mort au Pré-Saint-Gervais (Seine) le 10 mai 1865, fils du précédent. Nommé sous l'Empire maître des requêtes au conseil d'Etat (1810), puis conseiller à la cour impériale de Nîmes (1813), c'est à ce dernier titre qu'en mars 1820 il adressa à la Chambre des députés une pétition qui eut un grand retentissement parce qu'il y dénonçait avec beaucoup d'énergie les excès commis par le parti ultra-royaliste dans le dép. du Gard depuis 1815 et l'existence d'un gouvernement occulte qui avait pour objectif la contre-révolution. Les débats orageux auxquels elle donna lieu à la Chambre des députés l'amènèrent à en écrire une seconde. Traduit devant la cour de cassation, qui le censura, il eut l'opinion publique pour lui. Elu député en juin 1830 par le collège de Castelnaudary, il applaudit à la révolution de Juillet, prit part comme représentant de la Chambre au procès des ministres de Charles X (déc. 1830), fut nommé procureur général à Lyon, puis conseiller à la cour de cassation (déc. 1831), ce qui ne l'empêcha pas de siéger pendant deux législatures (1831-37) comme député de Largentière au

Palais-Bourbon, ou il soutint constamment de ses discours et de ses votes le parti conservateur. A partir de 1841, il se rapprocha du parti légitimiste, collabora au journal d'opposition *l'Esprit public* (1846) et, après la révolution de Février, se démit de sa charge à la cour de cassation. Il fut un moment incarcéré après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et vécut dès lors dans la retraite. A. D.

MADIER DE MONTJAU (Noël-François-Alfred), avocat et homme politique français, né à Nîmes le 1^{er} août 1814, mort à Chatou (Seine-et-Oise) le 27 mai 1892, fils aîné du précédent. Inscrit au barreau de Paris en 1838, il se fit connaître en plaidant des causes politiques, notamment dans l'affaire Barbès. Il prit part à la révolution de févr. 1848 et défendit après les journées de juin un grand nombre d'insurgés. En mars 1850, le dép. de Saône-et-Loire l'envoya à l'Assemblée législative et le réélu, son élection ayant été annulée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, Madier de Montjau dut quitter la France et se réfugia en Belgique qu'il ne quitta qu'après l'amnistie de 1859, mais pour vivre dans la retraite. Il ne reentra dans la vie politique qu'en 1874, époque à laquelle le dép. de la Drôme l'envoya siéger à l'Assemblée nationale, où il prit place à l'extrême-gauche et fit partie du groupe des intrasigeants; il y vota contre la constitution du 25 févr. 1875. Réélu à Valence aux élections générales du 20 févr. 1876, il reprit sa place à l'extrême-gauche, s'associa aux votes contre les menées cléricales, pour la suppression du budget des cultes, le traitement des aumôniers militaires, etc., et fut un des 363 qui protestèrent contre le ministère de Broglie-Fourton. Elu de nouveau dans la circonscription de Valence le 14 oct. 1877, Madier de Montjau fut désigné pour faire partie du comité des Dix-Huit. Lors de la discussion des lois Ferry, il soutint sans succès un amendement à l'art. 7, tendant à interdire l'enseignement aux congrégations religieuses sans exception. Il s'opposa (juin 1879) à la validation de l'élection de Blanqui à Bordeaux et combattit la candidature de M. Alphonse Humbert à Orange. Nommé questeur de la Chambre dès 1880, il dut donner sa démission (27 oct. 1888) à la suite de mesures d'ordre intérieur qu'il prit à l'égard de la presse. Une surdité presque complète l'empêchant de prendre part aux débats de la Chambre. Toutefois, il réclama (31 janv. 1889) les plus énergiques moyens de répression contre le boulangisme. Madier de Montjau ne cessa de demander la dénonciation du concordat et la suppression de l'ambassade du Vatican.

Son frère, *Edouard*, également avocat, se signala après la Révolution de 1848 par l'ardeur avec laquelle il défendit les idées socialistes. Compromis dans l'affaire du 13 juin 1849, il passa en Belgique et fut condamné par contumace par la haute cour de Versailles. Il s'est consacré depuis à des études d'ethnographie.

MADIÈRE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers; 480 hab.

MADIMBA. Région de la colonie portugaise d'Angola, comprise entre les branches supérieures du Mpozo, affluent gauche du bas Congo, au S. de San Salvador.

MADIOUN. Ville de l'E. de Java, chef-lieu d'une résidence qui occupe sur la côte S. de l'île 6,492 kil. q. peuplés de plus d'un million d'âmes.

MADIRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 400 hab.

MADIRAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, cant. de Castelnaud-Rivière-Basse, à 6 kil. S.-O. de ce bourg, dans la vallée du Bergons; 1,044 hab. Célèbre par son excellent vin rouge, connu dans tout le midi de la France sous le nom de vin de Vic-Bilh.

MADISON. Rivière des Etats-Unis, Etat de Montana, l'un des trois cours d'eau qui, par leur réunion à Gallatin, forment le Missourï. Prend sa source dans le National Park. Cours d'environ 280 kil.

MADISON. 1^o Ville des Etats-Unis (Indiana), comté de

Jefferson, sur la rive N. de l'Ohio, en aval de Cincinnati, en amont de Louisville; 9,000 hab.

2^o Ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Wisconsin, siège d'une université de l'Etat et d'une société historique qui possède une bibliothèque de 60,000 volumes; 10,000 hab. « Aucune ville du Far West, dit M. Vivien de Saint-Martin, ne peut être comparée à Madison pour les charmes de la situation et la salubrité du climat. » Grande affluence d'étrangers en été. Commerce très actif.

Dix-neuf comtés aux Etats-Unis et cinq villes ou villages, autres que les deux localités ci-dessus désignées, portent le nom de Madison. Aug. M.

MADISON (James), quatrième président des Etats-Unis, né en Virginie (comté du roi Georges) le 16 mars 1751, mort dans sa résidence virginienne (Montpellier) le 28 juin 1836. Fils d'un riche propriétaire foncier, le jeune Madison fit ses études, de 1769 à 1772, au collège Princeton (New Jersey), et les poursuivit avec un zèle infatigable chez lui, de 1772 à 1775, quoiqu'il fût d'une santé très délicate. Il s'adonna surtout à la philosophie et au droit. C'était le temps où les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, résistant à certaines prétentions de la métropole, en étaient déjà venues à l'insurrection ouverte. Après le combat de Lexington et la réunion du premier congrès continental (V. ETATS-UNIS), James Madison commença à s'occuper activement du mouvement révolutionnaire qui éclata en Virginie en 1775, et aboutit à la déclaration d'indépendance de cet Etat. Elu membre de la Convention qui rédigea la première constitution de la Virginie indépendante, il fit partie du conseil sous cette constitution jusqu'en 1779, année où ses concitoyens l'envoyèrent siéger au Congrès continental. Il participa très activement aux travaux de cette assemblée, et se déclara, après la fin de la guerre révolutionnaire, partisan d'une augmentation notable des pouvoirs du Congrès et du gouvernement de la Confédération. Ses discours et ses écrits le plaçaient, dès 1783, au premier rang des hommes d'Etat de la nouvelle Amérique. Sa vie politique est si étroitement liée, à partir de cette époque, avec l'histoire des Etats-Unis, que l'on se bornera ici à rappeler les dates des principaux événements de cette histoire auxquels son nom est le plus directement associé. Madison fut un des plus ardents auteurs du mouvement d'opinion qui conduisit à la conférence d'Annapolis en 1786 et à celle de la convention de Philadelphie en 1787. Son influence dans les travaux de cette convention fut décisive. Les Américains le considéraient avec raison comme un des plus importants auteurs de la constitution de 1787 qui régit aujourd'hui encore les Etats-Unis. Après avoir contribué plus qu'aucun autre à l'élaboration et à la rédaction de cette œuvre remarquable, il la défendit devant l'opinion publique, de 1787 à 1789, dans le *Federalist*, et n'eut de repos qu'elle ne fût acceptée à la fois par son Etat natal, la Virginie, et par tous les autres Etats, membres de la Confédération. Il avait bien gagné le titre que la gratitude de ses concitoyens lui défit de « père de la Constitution ».

Elu représentant au premier Congrès fédéral, il prit une part prépondérante aux travaux d'organisation du nouveau gouvernement, sous la présidence de Washington, notamment à l'élaboration du premier tarif douanier des Etats-Unis. Il commençait cependant à estimer qu'un des plus brillants conseillers de Washington, Alexander Hamilton, accentuait d'une manière excessive, par ses mesures financières et par l'allure générale de son administration, les tendances centralisatrices du pouvoir fédéral, et il n'hésita point, sinon à brûler ce qu'il avait adoré, du moins à tracer très nettement la limite au delà de laquelle il ne pouvait plus suivre ses anciens compagnons en fédéralisme, Washington, Hamilton, Marshall et Jay.

Ce revirement le rapprochait d'un autre conseiller de Washington, Thomas Jefferson, dont il devint le lieutenant fidèle, et tous deux fondèrent le nouveau parti républicain qui finit par l'emporter devant l'opinion publique sur les

fédéralistes, et obtint une victoire complète aux élections de 1800, en portant Jefferson à la présidence.

Madison fut secrétaire d'Etat, c.-à-d. ministre des affaires étrangères, sous la double présidence de Jefferson (1801-9) et succéda lui-même à son ami comme président de l'Union (1809-17). C'est pendant qu'il occupait, avec plus de dignité honnête et respectable que d'éclat, cette fonction de chef du pouvoir exécutif de la république américaine, qu'il se laissa entraîner par le parti des jeunes (Clay et Calhoun) à une déclaration de guerre à l'Angleterre pour le redressement d'une longue série de griefs se rattachant aux relations commerciales des Etats-Unis avec l'Europe. Les incidents de cette guerre (1812-15), de même que les événements qui l'avaient amenée, ont été racontés au mot ETATS-UNIS.

Madison s'était marié en 1794 avec une jeune veuve de l'entourage de Mrs Washington. Il n'eut pas d'enfants. Sa présidence terminée (1817), il se retira à Montpellier, en Virginie, où il s'occupa d'agriculture, sans négliger les lettres et la politique. Ses contemporains continèrent jusqu'à sa mort (1836) à le consulter comme un oracle sur toutes les questions constitutionnelles. A. MOIREAU.

BIBL. : *Letters and Writings*, 4 vol., publiés par ordre du Congrès, 1865. — *The Madison Papers*, Archives de la Convention de Philadelphie. — W. RIVES, *The Federalist, History of the Life and Times of Madison*.

MADJER. Forte tribu arabe de Tunisie, qui habite la région de steppes à l'O. et au S.-E. de Kairouan et qui s'adonne surtout à l'élevage; le pays, parcouru par des ruisseaux temporaires comme l'oued Feka et ses affluents, est propre, en certains points, à la culture des céréales. La tribu, forte de 8,000 à 9,000 individus, est divisée en trois fractions et, administrativement, fait partie du contrôle civil de Kairouan; sur son territoire, on remarque les ruines de nombreuses cités romaines, parmi lesquelles *Sufes* et *Sufetula* (Sbeitla). E. CAT.

MADONE (Hist. relig. et beaux-arts) (V. MARIE [la Sainte Vierge]).

MADONNÉ-ET-LAMÉREY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompierre, sur la Gite; 457 hab. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Remiremont.

MADOU (Jean-Baptiste), peintre belge, né à Bruxelles en 1796, mort à Bruxelles en 1877. D'abord dessinateur et lithographe, il ne commença à faire de la peinture qu'en 1842. Il a beaucoup produit, et jusqu'à sa mort eut toujours du succès. Dans ses tableaux, pleins de vie et d'animation, il a représenté le plus souvent des scènes de cabaret.

BIBL. : STAPPAERTS, *Notice sur Jean-Baptiste Madou*; Bruxelles, 1879.

MADOURA ou **MADOERA**. I. Géographie. — Ile de l'archipel Asiatique, voisine de la côte N.-E. de Java, d'une superficie de 4,400 kil. q. Son chef-lieu est Pemakassan ou Pamakassan. Madoura paraît avoir été séparée de Java par les commotions du sol. Les côtes offrent peu de mouillages. Le pays est montagneux et boisé. La faune est pauvre et l'île est en grande partie inculte. Les Madouriens (V. JAVA) s'occupent surtout de l'élevage du bétail. Le commerce est peu important; cependant, à Soumanap, on exporte des nids de salanganes, des toiles, de l'huile de palmier, du poivre. Au point de vue administratif, Madoura forme une province ou résidence de Java, divisée en quatre districts: Soumanap, Pemakassan, Sampang et Madoura ou Bangkalan. A l'E. de Madoura, une chaîne d'îles et d'îlots se prolonge dans l'axe de l'île principale.

II. Linguistique (V. JAVANAIS).

MADOURA. VILLE. — I. Ville de l'Inde anglaise, chef-lieu du district de ce nom (côte de Coromandel), sur le Waiga; 80,000 hab. Magnifique pagode; palais; mosquée au milieu d'un lac à 3 kil. de la ville. Collège médical des jésuites.

II. DISTRICT. — District de l'Inde anglaise, présidence de Madras, sur la côte de Coromandel, en face de Ceylan; 24,758 kil. q.; 2,500,000 hab. dont environ 150,000 musulmans et 90,000 chrétiens (45 catholiques). C'est une plaine dommée au N.-O. par les monts Palni (2,400 m.

où se trouve le sanatorium de Kodehkanal. Le principal fleuve est le Waiga. Les populations primitives (Wellalar, Marawar, Kallar) se sont conservées dans ces montagnes, quoique partiellement passées à l'hindouisme. Le christianisme remonte à 1606. La famine de 1876-77 fit périr plus de 100.000 Madourans.

MADOZ (Pascual), homme d'Etat et érudit espagnol, né à Pampelune le 17 mai 1806, mort à Gènes en 1870. Docteur en droit de l'université de Saragosse, il se mêla de très bonne heure à la vie politique. Etabli à Barcelone, il acheva le *Diccionario geografico universal* de Bergues (1829-34, 10 vol.), publia un recueil de *Causas celebres* (20 vol.) et dirigea un journal d'opposition, *El Catalano*. Avocat, puis juge du tribunal civil de cette ville, il prit part, à la tête d'un bataillon de miliciens et de volontaires, à la répression du mouvement carliste et reçut le titre de gouverneur de la vallée d'Arran. Elu député en 1836, il appartint dès lors à la vie publique dans les rangs des libéraux. Il souleva une partie de la Catalogne contre Espartero en 1843, fut emprisonné l'année suivante et démissionna en 1850. Ayant réussi à apaiser la lutte sociale entre les ouvriers et les patrons de Barcelone, il fut nommé gouverneur de cette cité (9 août 1854) et mérita, pour les grands services qu'il lui rendit, une couronne civique. Redevenu membre du Parlement, il fut mis à la tête du parti progressiste et eut le portefeuille des finances le 21 janv. 1855. Il fit adopter, à une forte majorité, son projet de loi de « désamortissement », basé sur la vente des biens de mainmorte et sur la conversion de ceux appartenant au clergé, ainsi qu'aux établissements d'instruction publique et de charité, en rentes de l'Etat inaliénables. S'étant trouvé en désaccord avec ses collègues au sujet des mesures à prendre pour réprimer un soulèvement carliste dans l'Aragou, il démissionna le 6 juin et rentra dans l'opposition. Après la révolution du 14 juil. 1856, il émigra et ne rentra au Parlement qu'à la fin de 1858, continuant toujours à être le chef le plus avancé des progressistes. Nommé, après la révolution de 1868, gouverneur civil de la province de Madrid, il ne tarda pas à démissionner, partisan qu'il était de l'établissement de la République. Dans le domaine des lettres, il est surtout connu par son grand et précieux ouvrage : *Diccionario geografico, estadístico y historico de España y sus posesiones de ultramar* (Madrid, 1848-50, 16 vol. in-4). Il avait aussi traduit et complété la *Statistique de l'Espagne* de Moreau de Jonnés (Barcelone, 1835). G. P.-I.

MADRAGUE (Pêche). Cet engin, qui sert dans la Méditerranée pour la pêche au thon, s'établit par fond sablonneux et dont la pente est régulière, depuis le mois de février jusqu'au milieu de l'automne. On établit d'abord un barrage de filet qui a parfois plus d'un kilomètre de long et que l'on nomme la *queue* de la madrague; ce barrage forme un triangle très allongé dont la pointe est fixée à la plage par une ancre de forte dimension; il est destiné à arrêter les thons et se joint à la seconde partie de la madrague proprement dite. Celle-ci forme une sorte de poche que l'on divise par des pièces de filets en compartiments, généralement au nombre de quatre; le tout est tenu verticalement par des barils, lestés en bas par de grosses pierres et solidement ancré. La dernière chambre ou *corpou* est formée de filets sur les côtés et au fond; la seconde chambre, qui porte le nom d'*isolette*, est située au point où la *queue* vient se réunir au corps et s'ouvre sur la mer. Les thons, longeant la côte, sont arrêtés par la queue de la madrague; ils entrent dans l'*isolette*; à ce moment le filet-porte qui sépare cette chambre de la chambre suivante est levé; pour faire avancer le poisson dans le *corpou* ou *chambre de la mort*, les pêcheurs tendent derrière les thons un grand filet verticalement tendu; on ferme l'entrée du *corpou* à l'aide d'un filet qui repose sur le fond et que l'on fait remonter. Lorsque toute la bande de thons est entrée dans la dernière chambre on relève le filet de fond, de manière à le faire

monter près de la surface de l'eau; le poisson est alors harponné. E. SAUVAGE.

MADRAS (Tiss.). Tissu de coton, formant mouchoirs de couleurs vives, à grands carreaux, employés dans certains pays comme fichus ou comme coiffure.

MADRAS. I. Ville. — Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. de la présidence de ce nom, sur la côte de Coromandel, par 13°4' long. N., 77°37' long. E.; 452,518 hab., dont à peine 2,000 Européens. Le climat n'est sain qu'en hiver; en été le choléra, la dysenterie, la fièvre sont funestes aux Européens; la malpropreté favorise les contagions. La ville s'étend des deux côtés du petit fleuve Kouwan. Au N. est la *Ville Noire*, ville indigène on sont le port, les maisons de commerce, les banques, le tribunal; au S. de la *Ville Noire* et au N. du Kouwan une esplanade entoure le *fort Saint-Georges*, aujourd'hui sans grande valeur stratégique, qui renferme l'administration civile et militaire. Au S. du fleuve sont le palais du gouverneur et la ville des Européens et Eurasians, avec de belles maisons entourées de jardins. Derrière la ville s'étendent des lacs qui contribuent à égayer le paysage très champêtre de cette grande ville entourée de plantations. Le port est médiocre; son mouvement annuel ne dépasse guère un demi-million de tonnes. Il importe des cotonnades et des objets métalliques, exporte du café, du sucre, du coton, de l'indigo, des denrées tinctoriales, des graines oléagineuses, etc. — La ville est le siège du gouverneur et des autorités supérieures de la présidence de Madras, quartier général de son corps d'armée. Elle possède un évêché catholique, une université qui ne s'occupe que d'examens, une société scientifique, un musée, un observatoire, etc.

HISTOIRE. — La ville de Madras réunit l'ancien comptoir portugais de San Thomé (fondé en 1504, occupé par les Français de 1672 à 1674) et le comptoir anglais de Madras, protégé par le fort Saint-Georges, fondé en 1639 par Francis Day, chef de la factorerie d'Arnacon de la Compagnie des Indes, sur l'emplacement concédé par le rajah de Chandragiri. En 1653, Madras, d'abord subordonné à l'établissement de Bantam (à Java), fut élevé au rang de présidence. En 1702, elle fut assiégée par Daoud-Khan, général d'Aurangzeb, en 1741 par les Mahrattes; en 1746, Labourdonnais s'en empara. Les Anglais la recouvrèrent à la paix de 1748. En 1758, Lally s'empara de la *Ville Noire*, mais échoua devant le fort après un siège de deux mois.

II. Présidence de Madras. — La présidence de Madras est une des principales divisions de l'Inde anglaise. Elle comprend le S. du Dekhan, depuis le cap Comorin (8°4' lat. N.), jusqu'au 20° lat. N. sur la côte orientale dite de Coromandel et jusqu'au 14° lat. N. sur la côte occidentale dite de Malabar, confinant au N. à la présidence de Bengale, aux Provinces centrales, à Haïderabad, au Maïssour, à la présidence de Bombay. Elle mesure 365,665 kil. q. peuplés de 35,630,640 hab. en 1891 (y compris les îles Laquedives qu'on y rattache); si l'on y ajoute les Etats tributaires qui en dépendent (Banganapalli, Sandour, Poudoucota, Travancore, Cochin) et mesurent 24,886 kil. q., peuplés de 3,700,622 hab., on voit que l'autorité du gouverneur de Madras s'étend sur 391,551 kil. q. et 39,331,262 hab.

Sur la géographie physique, politique et économique, la flore, la faune, l'ethnographie, on trouvera des détails dans l'art. INDE. La population qui a diminué de 1871 à 1881, à cause de la famine de 1876 qui fit périr 3.500.000 indigènes, ne comptait en 1881 que 6.852 Européens dont 4.492 femmes. Au point de vue religieux, on recensa 28,215,857 hindous, 1,924,625 musulmans, 699,700 chrétiens (dont 473,353 catholiques), 24,962 djains, etc. Le christianisme comptait dès le vi^e siècle des adeptes manichéens ou nestoriens sur la côte de Malabar; il était d'origine persane; la légende veut que l'église syrienne de ces pays remonte à l'apôtre saint Thomas. Parmi les castes hindoues, la plus nombreuse est celle des Parias (3,223,938). Les castes se divisent en deux groupes : *Valankai*, ou de

la main droite ; *Idankaï*, ou de la main gauche ; les Parias et la plupart des commerçants appartiennent aux Valankar ; beaucoup sont neutres. On suppose que l'origine de ces divisions, qui ont produit souvent des querelles sanglantes, remonte à l'antagonisme des Vichnouites et Sivaites (V. INDE, HINDOUISME, etc.). Dans les forêts des monts persistent des aborigènes, races naines qu'on regarde comme les premiers habitants du sol. Les langues dominantes sont le tamoul au S., le telougou au N., puis le malayalam (Malabar), le canarais (V. DRAVIDIENNES [Langues] et INDE).

Au point de vue administratif, la présidence comprend 21 districts subdivisés en cantons (talouk). Outre les forces de police comprenant environ 25,000 hommes, le corps d'armée de Madras compte environ 50,000 Anglais et indigènes ; il y faut ajouter les brigades de Nair et Maïssour. Ce corps d'armée est le seul qui serve au dehors.

L'histoire générale de l'Inde a été donnée dans l'art. INDE auquel nous renvoyons. Rappelons seulement que la présidence de Madras comprend le noyau des pays dravidiens. Au S. de la Caveri se trouvaient leurs trois royaumes fondés vers le vi^e siècle av. J.-C. : celui de *Pandja*, cap. Madoura ; plus au N. celui de *Tchola*, cap. Vairour (Ariabour) ; au N.-E., celui de *Tchera*, cap. Salem et Skandapoura. Celui de Pandja prévalut d'abord ; puis, vers le iii^e siècle de l'ère chrétienne, celui de Tchola qui succomba au xi^e à l'invasion étrangère, puis s'affranchit. Vers 1370, le Dekhan méridional fut soumis à la dynastie de Jadama, qui se maintint jusqu'à la conquête anglaise, luttant contre les princes musulmans de la région d'Haiderabad et les incursions des Malhattes. Les progrès successifs des Européens sont retracés dans l'art. INDE. Dans la région qui nous occupe, ils eurent à lutter contre les princes d'Haiderabad et de Maïssour, nababs du Carnatic (région de Madras) et de Tandjore (plus au S.) ; ces derniers furent expropriés en 1799. Les Maphla du Malabar sont encore très insubordonnés et contenus par une législation exceptionnelle.

A.-M. B.

BIBL. : WHEELER, *Madras in the olden time* ; Madras, 1861-62, 3 vol. — MACLEAN, *Handing information regarding the Madras presidency* ; Madras, 1879. — V. la bibl. de l'art. INDE.

MADRAZO (Pedro de), écrivain d'art espagnol, né à Rome en 1816. Avocat à Tolède, il collabora à nombre de journaux et eut des succès comme poète. En 1848, il fonda, avec J.-J. de Mora, la *Revista hispano-americana*. Il est surtout connu comme auteur de plusieurs publications d'art : *Catálogo de los cuadros del real museo* (Madrid, 1843, in-16) qui fut successivement développé et réédité (1873, 1882, in-8) ; *El Real Museo de Madrid y las joyas de la pintura en España* (1855 et suiv., gr. in-fol., avec lith.) ; *Córdoba* (1855, in-fol., illustré). On lui doit encore différentes traductions et un *Manual de moral cristiana* (Paris, 1860, in-8).

G. P.-I.

MADRAZO (Raymundo de), peintre espagnol, né à Rome le 26 juil. 1841, fils de Madrazo y Kunst (V. ci-dessous). Élève de son père, il continua ses études à Paris et peignit spécialement le portrait et le genre. Un de ses tableaux les plus connus est la *Fin d'un bal masqué* (Exposition de Paris, 1878).

Son frère *Ricardo* s'est fait connaître comme aquarelliste.

MADRAZO Y AGUDO (José de), peintre espagnol, né à Santander en 1781, mort à Madrid en 1859. Après avoir appris à Madrid les premiers principes de son art, il fut admis, à Paris, dans l'atelier de David. Pensionné par le roi Charles IV, il alla ensuite achever ses études à Rome, où il peignit la *Mort de Lucrèce*, la *Chute de Numanee* et encore la *Mort de Viriathe*, actuellement placée au musée du Prado, ainsi qu'une *Allégorie de l'amour divin et de l'amour profane*. Emprisonné un moment au château Saint-Ange, lors de l'entrée à Rome des troupes françaises et pour refus de prêter serment à Napoléon, Madrazo continua de résider dans la Ville éternelle jusqu'en 1818, époque où il revint à Madrid. Il y fut nommé professeur de peinture des cours de l'Académie de San Fer-

nando, vit son titre de peintre du roi Charles IV confirmé par Ferdinand VII et ne tarda pas à être élu directeur de l'Académie. Il prenait en même temps la plus grande part, comme directeur, à la formation du musée du Prado, créé à l'aide des riches collections royales. Il introduisit alors en Espagne l'art de la lithographie et commença l'intéressante publication intitulée *Coleccion litografica de cuadros del R. Museo* (Madrid, 1826-37). Il conserva jusqu'à sa fin ses fonctions de directeur du musée du Prado. Il est le père de *Federico*, *Luis* et *Pedro* de Madrazo, et l'ancêtre d'une lignée de peintres qui, de nos jours, portent ce nom avec distinction.

P. L.

MADRAZO Y KUNTZ (Federico de), peintre espagnol, né à Rome en 1815, mort à Madrid en 1894. Fils aîné du précédent, il fit ses premières études d'art auprès de son père en même temps qu'il suivait les cours de l'Académie de San Fernando. Il terminait à quatorze ans son premier tableau, la *Résurrection de Jésus*, qui fut acheté par la reine Christine, bientôt suivi d'une nouvelle composition représentant *Achille retiré sous sa tente*. Il presenta ensuite à l'Académie la *Contenance de Scipion* qui le fit agréer comme membre de mérite. Chargé de divers travaux de décoration pour le palais de Vista Alegre, il commençait en même temps de peindre des portraits qui obtinrent un vif succès. Venu à Paris en 1832, il y fit notamment les portraits du *Baron Taylor* et d'*Ingres*. En 1837, il reçut la commande d'un tableau pour les galeries historiques de Versailles : *Godefroy de Bouillon proclamé roi de Jérusalem*. L'artiste alla ensuite travailler à Rome où il peignit son tableau des *Saintes Femmes au tombeau du Christ*, placé actuellement au palais de Madrid. Auteur de nombreux tableaux d'histoire sacrée et profane, il a produit durant sa carrière d'innombrables portraits de membres de la famille royale, d'hommes célèbres et de personnes de tout rang. Après la mort de son père, il lui succéda comme président de l'Académie de San Fernando et comme directeur du musée du Prado, dont il aida son frère, Pedro, à rédiger le catalogue descriptif, paru en 1873. Federico de Madrazo a fondé en Espagne de nombreuses revues et publications artistiques illustrées, telles que *El Artista*, *El Renacimiento*, *El Semanario pintoresco*, etc. Il y fit paraître d'intéressants travaux historiques ou critiques. Ses discours à l'Académie sont aussi d'un grand intérêt. Il [devint successivement membre correspondant de notre Académie des beaux-arts, de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie de Saint-Luc à Rome].

P. L.

MADRE (Arelcol.). Le mot *madre* se rencontre fréquemment dans les *Inventaires* du moyen âge, pour indiquer la matière des coupes, des hanaps et de nombre de petits objets mobiliers. Le mot de *macerin* qu'on leur applique souvent en indique la matière. En allemand *Maser*, en espagnol *madera*, signifie bois d'ébène, moucheté. Ce n'est cependant pas une raison pour affirmer que toutes les coupes étaient faites d'ébène. Mais ce bois, dans tout son corps, semble composé d'une infinité de petits nœuds juxtaposés, qui sont absolument caractéristiques de l'ébène, et qu'on ne retrouve que dans les racines d'arbres durs, buis, noyer, chêne, cyprès, qui varient dès lors seulement de couleur, du blanc au brun très foncé. Le nom de *madré*, moucheté comme l'ébène, est donc devenu synonyme de ces bois remplis de nœuds : c'est ce qui explique et le peu de valeur intrinsèque des objets qui étaient faits dans le *madre*, et la liberté donnée à tous les ouvriers de mettre en vente, sans autorisation préalable, les ustensiles fabriqués en cette matière.

F. DE MÉLY.

BIBL. : DE LABORDE, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés au Louvre* ; Paris, 1853, in-8 (glossaire).

MADRÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain ; 1,059 hab.

MADRE (Sierra) (V. MEXIQUE).

MADRE DE DIOS OU AMARU-MAYU. Rivière de Bolivie et du Pérou, affl. dr. du Beni ; 1,400 kil. de long. Elle n'est bien connue que depuis 1884.

MADRE DE DIOS. Grande île du Chili, partie méridionale extrême, au S. de la vaste terre de Wellington, dont elle est séparée par le canal de *Trinidad*; le canal ou *estrecho de Concepcion* se trouve entre elle et le continent. Au S.-O. est l'île du duc d'York, qui forme avec elle et d'autres petites îles l'archipel de Madre de Dios. Son cap le plus septentrional est celui de *Tres Puntas* (ou des *Trois-Pointes*), au S. duquel s'ouvre le *Puerto Enrique*, sur la côte O. Région assez mal connue.

MADRÉPORAIRES (Zool.). Embranchement des Cœlentérés, ordre des Zoanthaires. Ce sont des Polypes qui ont beaucoup de ressemblance avec les Actinies. Ils produisent par bourgeonnement et scissiparité des colonies à cœnecyane calcifiée et à squelette continu. On divise les Madréporaires en deux groupes divisés eux-mêmes en plusieurs familles ou sous-familles. Le premier groupe est celui de *Perforés* formant les Madrépores proprement dits. La muraille, absolument dépourvue de côtes, est percée de pores. Les cloisons sont rudimentaires; les planchers ne sont jamais complètement développés; enfin la cavité du corps est ordinairement complètement ouverte. Ils affectionnent particulièrement les eaux peu profondes où le mouvement des vagues se fait encore fortement sentir et où l'aération est grande. Le second groupe est celui des *Apores*, tantôt seuls, tantôt groupés

en colonies. Les cloisons sont bien développées et coupées transversalement par des traverses irrégulières. La muraille est compacte et solide. Ce sont les plus nombreux. Les espèces qui les composent se rencontrent surtout dans les grandes profondeurs. Les Turbinolines, les Caryophyllées et les Flabellum appartiennent à ce groupe.

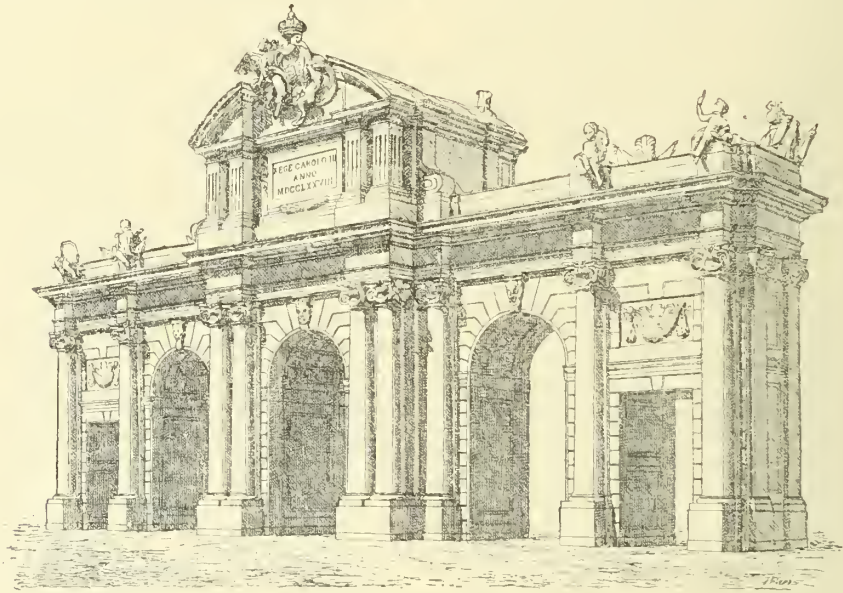
MADRÉPORES et MADRÉPORIDES. I. ZOOLOGIE. — Cœlentérés de l'ordre des Zoanthaires, sous-ordre des Madréporaires. Ils forment le premier groupe de ce sous-ordre sous le nom de *Perforés* et se rencontrent jusque dans le silurien. On les divise en Poritides et Madréporides. Ils forment dans les mers chaudes de véritables récifs et semblent se développer beaucoup plus profondément que les Apoires et les Tabulés.

II. PALÉONTOLOGIE (V. CORALLIAIRES).

MADRETSCH. Gros village de Suisse, près de Nidau (cant. de Berne). Au milieu du siècle il n'avait que 300 hab.; depuis l'introduction de fabriques d'horlogerie, il s'est rapidement développé et comptait, en 1888, 2,327 hab.

MADRIAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes; 263 hab.

MADRID. Capitale de l'Espagne, ch.-l. d'une province de la Nouvelle-Castille, à laquelle elle donne son nom, située sur la rive gauche du Manzanarès (s.-affl. du Tage),



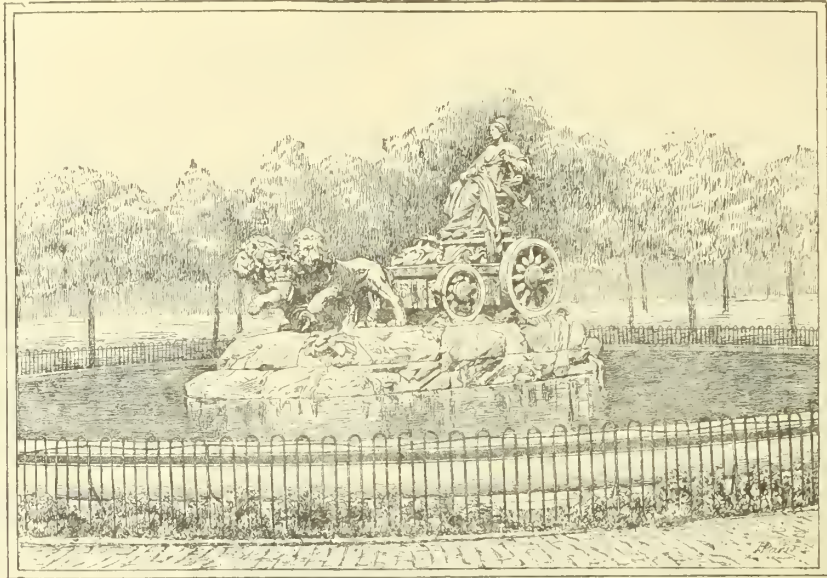
Puerta de Alcalá, à Madrid.

par 40° 24' lat. N. et 4° 21' long. O., à 650 m. d'alt. Elle se trouve au centre de la péninsule ibérique, à égale distance de la Méditerranée, de l'Atlantique et du golfe de Gascogne, dans la plaine sablonneuse de la Nouvelle-Castille, au S. de la sierra Guadarrama. Le sol est de formation tertiaire, riche en plâtre, en marne et en calcaire, donc favorable aux constructions, mais très sec et privé d'eau en été où le Manzanarès est presque vide. Le climat est relativement rude, trop froid en hiver, trop chaud en été; la température moyenne annuelle est de + 13° 7. Dans le cours d'une même journée les oscillations de température peuvent être très fortes.

TOPOGRAPHIE. — L'aspect extérieur de Madrid n'est pas séduisant, à cause de l'aridité de la banlieue. Mais, à l'intérieur, c'est une des plus belles villes de l'Europe, grâce à ses larges rues bien pavées, à ses belles places, à ses magnifiques promenades. Il n'y a que le vieux quartier (entre le palais royal et la rue de Tolède) qui conserve les ruelles étroites et sinueuses d'autrefois. Dans son ensemble,

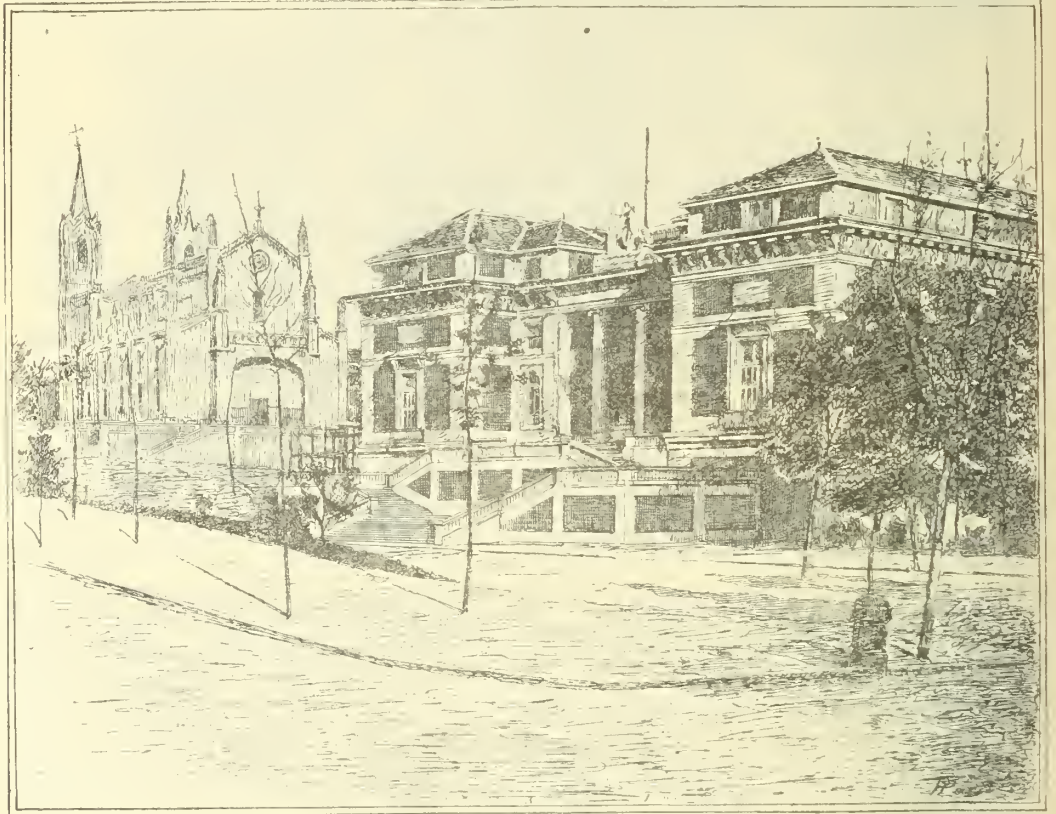
la ville a 12 kil. de tour, 600 rues, 73 places. Elle s'est beaucoup agrandie et embellie dans la seconde moitié du XIX^e siècle, depuis la construction des chemins de fer. Les faubourgs qui se sont élevés autour, à partir de 1844, y ont été réunis par la démolition de l'enceinte (1878). La forme générale est celle d'un rectangle dont on aurait arrondi les angles; les dimensions N.-S. sont plus vastes que de l'E. à l'O. Le point central est la *Puerta del Sol*, jadis porte orientale au fronton de laquelle figurait un soleil; c'est aujourd'hui une belle place carrée, extrêmement animée, au S. de laquelle s'élève le palais du Gouvernement et de laquelle rayonnent dans tous les sens les principales rues madrilènes: vers le N.-E. la calle de Alcalá qui s'élargit en une magnifique avenue plantée d'acacias, bordée de hautes maisons à balcons, des palais du Museum d'histoire naturelle, du ministère de l'Indicence, de la Banque, de l'Académie de San Fernando, aboutissant, au delà du Prado, au superbe arc de triomphe de la Puerta del Alcalá; vers l'E. la Carrera de San Geronimo qui mène à la place des

calle de Fuencarril à gauche (vers la place de Bilbao) et celle de Hortaleza à droite (vers la place de Santa Bar- bara). — Un peu au S.-O. de la Puerta del Sol est la Plaza Mayor, autre grande place rectangulaire de



Fontaine de Cybèle, à Madrid.

430 pieds sur 330, où se donnaient jadis les tournois et les autodafés que la cour contemploit du balcon de la Pa- naderia (maison de la corporation des boulangers). Cette place date de Philippe III (1619) et est entourée d'arcades;



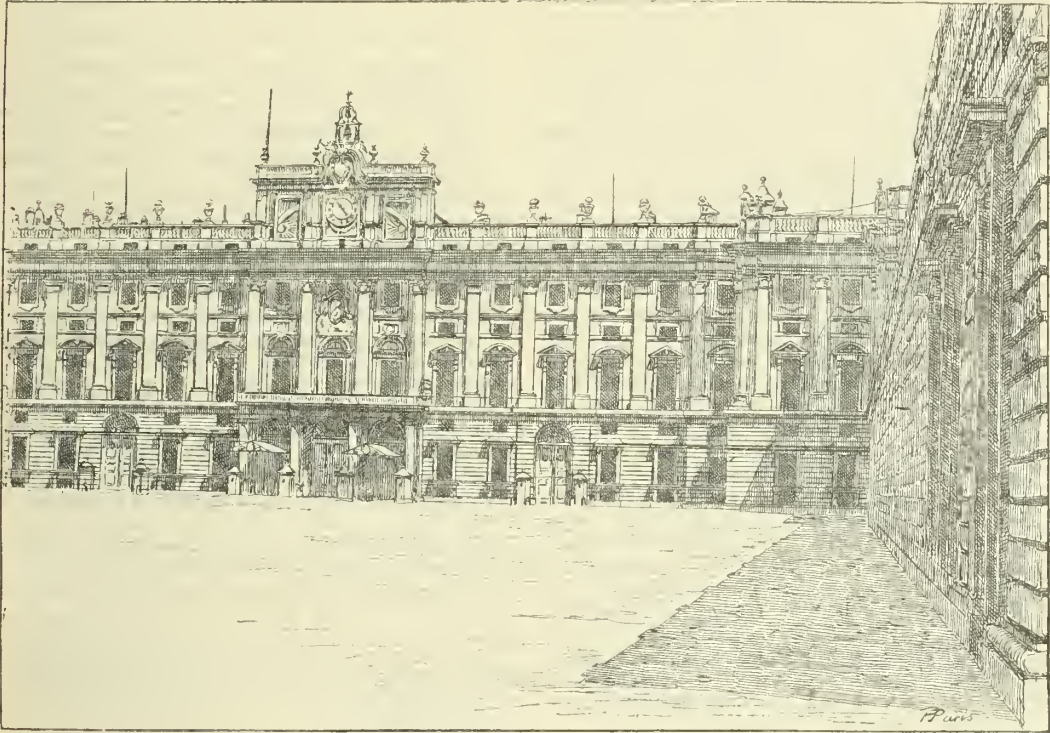
Porte du Musée et église San Geronimo, à Madrid.

l'architecture des maisons riveraines est uniforme; au centre s'élève la statue équestre de Philippe III. Au S.-O., part la calle de Toledo, rue de Tolède, l'une des plus importantes de Madrid, menant par la place de la Cerada à la porte de Tolède; le

long s'ouvrent les boutiques des marchands de lainages et de soieries, avec les pittoresques costumes espagnols ; au S.-E., la calle de Atocha mène à la gare de Saragosse, à l'Hôpital général, à l'Observatoire, etc. — A l'E. de la ville s'étend le *Prado*, célèbre promenade de 3.050 m. de long, dont les allées d'ormes sont rafraichies par des eaux courantes et huit fontaines de marbre. A l'E. est le musée du Prado ; au delà le cimetière et le parc Buen Retiro.

MONUMENTS. — Les monuments de Madrid ayant un mérite esthétique ne sont pas très nombreux. Aucune des quatre-vingt-dix églises n'est remarquable. La plus vaste est San Isidro el Real (1651), dans la rue de Tolède, avec sa coupole dorée et sa somptueuse décoration. L'ancienne église des Franciscains, dont on projette de faire un pan-

théon national, est une rotonde avec large coupole. La basilique de Nuestra Señora de Atocha, sur le prolongement de la calle d'Atocha, fut rebâtie par Ferdinand VII, les Français ayant démoli celle de 1523. L'église *San Geronimo*, gothique moderne, est très en vue derrière le musée du Prado. — Des monuments séculiers, le premier à citer est le Château ou Palais royal, à l'O. de la ville qu'il sépare du Manzanarès. Il s'élève sur un monticule au-dessus de ce ruisseau. Il a remplacé l'Alcazar mauresque où Henri IV avait bâti un pavillon de chasse, successivement agrandi par Charles-Quint et Philippe II, brûlé en 1734. Le palais actuel fut commencé en 1737 sous Philippe V, par l'architecte turinois Sacchetti, et achevé en 1764. Il est de style toscan de la Renaissance, forme un carré de 470 pieds de



Cour d'honneur du Palais royal, à Madrid.

côté et 100 pieds de haut ; il est bâti en granite imitant le marbre. Au centre est la cour d'honneur entourée d'arcades monumentales. Dans l'intérieur, on admire l'escalier d'honneur, les salles de réception, le théâtre qui ont grand air. Au N. du palais s'étendent d'immenses écuries ; au S. l'Armeria, armurerie dont le musée est le plus riche du monde ; à l'O., de grands jardins.

Il faut encore citer le palais des Cortès avec colonnade de style corinthien ; le Palais de justice (ancien couvent de religieuses Salesas Reales, 1758), la Douane, le musée du Prado, bâti en 1785 par Juan de Villanueva pour un muséum d'histoire naturelle ; le musée d'artillerie, au N.-E. du précédent, reste de l'ancien palais de Buen Retiro (bâti en 1633, détruit au début du XIX^e siècle), à l'entrée du parc ; la grande caserne d'artillerie, le monument élevé aux patriotes tombés le 2 mai 1808 pour l'indépendance espagnole ; le cirque ou Plaza de Toros de la porte d'Alcala, qui date de 1874 et renferme 16,000 places. On compte une vingtaine de théâtres. Les palais des grands sont médiocres. — Des promenades, la principale est celle du Salon du Prado dont les allées sont prolongées au N. par le Paseo de Recoletos et le Paseo d'Isabel II ; au S. de la ville s'allonge le Paseo de las Delicias ; à l'O., entre le

jardin royal et le Manzanarès, le Paseo de la Virgin del Puerto, fréquenté par les classes pauvres.

MUSÉES. — Madrid renferme d'admirables musées qui rivalisent avec les plus riches du monde. En première ligne les musées artistiques : celui du Prado ou galerie royale de peinture et de sculpture contient plus de 2,200 tableaux, les chefs-d'œuvre de Velazquez, de Murillo, de Titien, d'Albert Durer, de Luca Giordano, du Tintoret, de Véronèse, de Raphaël, de Rubens, de Van Dyck, de Teniers, de Brueghel, etc. Le musée national de la Trinidad renferme 900 tableaux de maîtres espagnols, et l'Académie de San Fernando 300. Un voyage à Madrid est indispensable pour se faire une idée de l'école espagnole. — Les musées scientifiques sont également remarquables. La Bibliothèque nationale (place de l'Orient) renferme plus de 300,000 volumes, une collection de 100,000 médailles, 300 gemmes et 1,500 pierres gravées ; en outre, une galerie d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines, gothiques, arabes, chinoises, américaines. Nous avons parlé de l'Armeria qui est unique au monde. Le musée d'histoire naturelle (auquel est annexé un jardin botanique, au S. du musée du Prado) contient une précieuse collection minéralogique et des documents ethnographiques essentiels pour la connaissance

des Peaux-Rouges et des insulaires des Philippines, costumes et produits de toute sorte.

VIE INTELLECTUELLE. — L'instruction a fait de grands progrès à Madrid dans la période républicaine. Un grand nombre d'écoles privées complètent l'œuvre des écoles officielles ; les missions protestantes en entretiennent plusieurs. Il existe deux écoles normales. L'université, fondée à Alcalá par Ximenes (1498), transférée à Madrid en 1836 et souvent réorganisée, comprend cinq facultés (droit, médecine, pharmacie, sciences, philosophie et littérature) ; celle de théologie a été supprimée en 1868. Le nombre des étudiants est d'environ 5,000, mais ce chiffre peut être majoré ou diminué selon qu'on y fait figurer les auditeurs ou qu'on s'en tient aux travailleurs proprement dits. Il existe en outre une école de notariat, un conservatoire des arts et métiers, une école d'ingénieurs, une école vétérinaire, une école de commerce, une école d'agriculture, une école des mines, une école d'architecture, une école des beaux-arts, un conservatoire de musique et de déclamation, des académies militaires d'état-major, du génie, d'artillerie, d'infanterie, écoles d'aveugles et de sourds-muets, quatre bibliothèques publiques, etc. — La principale société scientifique est l'Académie espagnole fondée en 1713 pour la culture et l'amélioration de la langue castillane. L'Académie d'histoire possède une belle bibliothèque riche en manuscrits et incunables, et une collection de monnaies et médailles. Il existe aussi des académies des sciences exactes, des sciences morales et politiques, de jurisprudence et législation, de médecine et chirurgie, des beaux-arts, toutes ayant leur bibliothèque. Les sociétés particulières sont nombreuses. La plus active est l'Ateneo qui exerce une grande influence ; citons encore les sociétés d'anthropologie, de géographie, d'économie politique. — Il paraît à Madrid une trentaine de journaux politiques, un bon nombre de revues.

ADMINISTRATION. — Madrid est administré par un conseil municipal élu. C'est la résidence du gouverneur de la province et de la cour royale, des ambassades et consulats des diverses puissances, de la cour suprême et des tribunaux provinciaux. Le grand travail administratif a été l'adduction d'eau potable, réalisée en 1859, au prix de 120 millions de pesetas, par la construction d'un aqueduc de 70 kil. qui amène l'eau du Lozoya (au pied du Peñalara). Cette eau excellente a beaucoup amélioré la situation sanitaire et permis de développer la végétation. La sécheresse du climat et ses brusques variations développent des maladies inflammatoires, mais la mortalité n'est pas excessive. Madrid possède une vingtaine d'hôpitaux, dont le plus grand a 1,200 lits, trois hospices, six orphelinats, etc.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Madrid est une ville relativement laborieuse, pour l'Espagne. Elle tire presque tous ses aliments et vêtements du dehors, mais possède de grandes manufactures royales de tabac et cigares, de tapis, de porcelaine, d'objets d'or et d'argent ; elle produit de la parfumerie, de la savonnerie, du chocolat, de la bijouterie, des meubles, des gants, des boutons, des éventails, de la sellerie, de la carrosserie, des machines, des instruments de précision, de chirurgie, de musique, etc. — Le commerce est actif ; Madrid est pour les provinces centrales de l'Espagne le grand entrepôt des denrées coloniales, du café, du vin, de l'huile, des céréales, des objets de luxe (tirés de France). Outre la Banque d'Espagne, il faut signaler la Bourse du commerce fondée en 1831, la chambre de commerce, le tribunal de commerce, de grandes compagnies d'assurances, des institutions de crédit, etc. — Madrid est le centre du réseau ferré de l'Espagne, relié par Valladolid à la France, aux Asturies, à la Galice ; par Saragosse à l'Aragon et à la Catalogne ; par Alicante à l'Andalousie ; par Badajoz au Portugal. On a eu l'étrange idée de tracer jusqu'au Tage un canal du Manzanarès, resté inachevé et sans eau. La circulation intérieure est desservie par des tramways.

Aux environs de Madrid, il faut citer les châteaux et parcs royaux de *Casa del Campo*, sur le Manzanarès ; d'*El Pardo* (forêt de chênes, jardin zoologique) ; *La Flo-*

rida, *Zarzucla*, *Villa Vicosa*, et ceux plus importants mais plus éloignés de *San Ildefonso* ou la *Granja*, de *l'Escorial* et d'*Aranjuez* (V. ces mots).

HISTOIRE. — Le nom de Madrid apparaît en 939 ap. J.-C. sous la forme *Majerit*, forteresse enlevée aux Maures par le roi de Léon, Ramiro II. Ce fut une place frontière souvent prise et reprise, jusqu'au jour où Alphonse VI s'empara de Tolède (1086). Henri III de Castille fixa sa résidence à Madrid durant le moment des chasses. D'autres souverains y tinrent leur cour. Après la mort de Ferdinand le Catholique, la régence s'y installa. Charles-Quint y séjourna de préférence et transforma en un palais l'Alcazar, le vieux château mauresque. En 1560, Philippe II déclara officiellement Madrid capitale et seule cour (*unica corte*) de la monarchie espagnole. Les tentatives faites par Philippe III et Charles III pour transférer la capitale à Valladolid et à Séville furent vaines. Madrid a conservé son rang et n'a cessé de s'agrandir, sauf dans la crise suscitée par l'usurpation de Napoléon I^{er}. Dans la guerre de succession d'Espagne, la capitale fut, comme la Castille, fidèle au prétendant français. Plus tard, le soulèvement du 2 mai 1808 contre Murat donna le signal de la guerre de l'indépendance par une sanglante bataille de rues où périrent 1,500 bourgeois. Cet exploit fut récompensé par l'épithète d'*héroïque* accolée au nom de Madrid dans le style de la chancellerie officielle. Dans les guerres carlistes, la fidélité aux rois constitutionnels ne fléchit pas.

D'importants traités ont été signés à Madrid : le 14 janv. 1526 entre Charles-Quint et François I^{er} ; en 1617 entre l'Espagne et Venise ; en 1800 entre l'Espagne et le Portugal.

Province. — Province d'Espagne comprise dans la Nouvelle-Castille ; 7,989 kil. q. ; 682,644 hab. (en 1887). Elle est située entre celles de Ségovie au N., Guadalajara à l'E., Cuenca et Tolède au S., Avila à l'O. Le N. et l'O. sont couverts par la sierra de Guadarrama et ses contreforts et bien boisés. Le reste est un plateau nu. Le Tage qui la longe au S. en reçoit le Jarama (gros de la Lozoya, du Hénarès, du Manzanarès, de la Tajuna), la Guadarrama et l'Alberche. On y récolte des céréales, de l'huile, du vin ; on y fabrique des faïences, de la verrerie (outre les industries de la capitale). — La province se divise en 17 cantons judiciaires, dont 10 pour la capitale. En dehors de celle-ci, il n'y a que deux villes, Alcalá de Hénarès et Aranjuez.

A.-M. B.

BIBL : ALVAREZ Y BAENA, *Hijos de Madrid* ; Madrid, 1789-91, 4 vol. — MESONERO ROMANOS, *El Antiguo Madrid*, 1861. — AMADOR DE LOS RIOS, *Historia de la villa y corte de Madrid*, 1861-64, 4 vol. — VALVERDE Y ALVAREZ, *La Capital de España*, 1883.

MADRID (Château de), à Neuilly, près de Paris. Cet édifice, dont la belle ordonnance fit pendant deux siècles l'admiration des contemporains, avait été construit en 1529 par ordre de François I^{er} au bois de Boulogne, entre l'abbaye de Longchamp et Neuilly, et les courtisans lui donnèrent le nom de Madrid pour rappeler au roi le souvenir d'une captivité que l'on sait n'avoir pas été rigoureuse ; ce fait seul sullirait d'ailleurs à le prouver. On peut juger de sa beauté par les neuf planches que lui a consacrées Androuet du Cerceau dans son ouvrage sur *les Plus Excellens Bâtimens de France* ; il avait eu pour architecte Jérôme della Robbia. La cour l'habita peu ; il devint sous Louis XIV et sous Louis XV, en vertu de concessions royales, la résidence de princes et de princesses du sang, parmi lesquelles M^{lle} de Charolais et le prince de Conti. Les bâtimens tombaient en ruine dans les dernières années de l'ancien régime, et il fallut les démolir. Un restaurant occupe aujourd'hui une partie de leur emplacement ; le reste du domaine a été incorporé au bois de Boulogne.

BIBL. : Comte de LABORDE, *le Château du bois de Boulogne, dit château de Madrid* ; Paris, 1835, in-8. — F. BOURNON, *Rectifications et additions à l'histoire du Diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, t. 508-10.

MADRID (José-Fernandez), homme d'Etat et littérateur colombien, né à Cartagène le 19 fevr. 1789, mort à Londres le 28 juin 1830. Docteur en droit canon et en médecine

de l'université de Bogotà, il prit une part active à la révolution du 20 juil. 1810, ayant pour but l'indépendance de la Nouvelle-Grenade (V. COLONNE), fut nommé procureur général, élu représentant à la convention de Cartagène, envoyé par celle-ci en qualité de député au congrès général et investi enfin des fonctions de président de la jeune république (1816). Fait prisonnier par le général espagnol Morillo, il demeura neuf ans prisonnier à La Havane, s'évada en 1825, fut chargé de différentes missions en Europe par Bolivar, et devint ministre plénipotentiaire de son pays près le gouvernement anglais. Il est également connu comme littérateur, traduisit Delille, publia deux éditions de ses poésies, deux drames : *Atala* et *Guatimozin* (Paris, 1827), qui furent représentés à Bogotà, et plusieurs mémoires sur les maladies régnant à La Havane. G. P.-1.

MADRIDEJOS. Ville d'Espagne, prov. de Tolède; 6,500 hab. Fromages, tissus.

MADRIER (Charp.). Planche très épaisse, ayant au moins 6 centim. d'épaisseur et ordinairement en chêne ou en sapin, qu'on emploie dans diverses constructions. Les madriers sont des bois de sciage, présentant 0^m31 à 0^m32 de largeur, sur 3^m63 à 3^m90 de longueur.

MADRIGAL. I. LITTÉRAIRE. — Petit poème lyrique, généralement érotique et épigrammatique, caractérisé d'ordinaire par trois rimes alternant dans un ordre varié. Le vers était iambique, et le madrigal en comptait au moins six, au plus treize. Inventé par les Provençaux, très cultivé en Italie, il passa de là en France et en Allemagne, où sa vogue fut considérable. Les principaux auteurs de madrigaux sont : Pétrarque, le Tasse, de Montreuil, Lainez, Moncrif, Hagedorn, Goetz, Voss, Goethe, A.-W. Schlegel.

II. MUSIQUE. — On désigne ainsi tout un genre de musique qui a été en grande vogue depuis le xvi^e siècle environ jusqu'au seuil du xviii^e siècle. Le madrigal était une pièce de musique à trois, quatre, cinq ou six voix, généralement sans instruments et écrite en contrepoint; la forme contrapontique est tellement inhérente au madrigal que le mot style madrigalesque est synonyme de contrepoint. Le mot *madrigal* semble venir du nom de *madre* (mère), les premiers ayant été consacrés à la Vierge Marie, mère du Christ. Du reste, il est facile de retrouver ses origines musicales dans les pièces et motets à plusieurs voix des xii^e et xiii^e siècles. Ce fut l'invention de l'imprimerie qui fit donner son développement au genre madrigalesque.

Le plus ancien spécimen de musique madrigalesque, en dehors des motets auxquels nous avons fait allusion plus haut, est un canon célèbre, *Summer is i cumen in*, du xiv^e siècle, dont l'original se trouve au British Museum, et qui a été publié par de Coussemaker, et dans le dictionnaire de Grove. La vraie période du madrigal commence avec la grande école flamande vers le milieu du xv^e siècle. Cette composition était alors comme le motet un contrepoint construit sur un *canto-fermo*, c.-à-d. sur un thème emprunté au plain-chant ou à une mélodie populaire. Les plus anciennes publications des madrigaux de cette période ont paru chez Ottaviano Petrucci, dans les *Harmonice musices odhecaton* (Venise, 1501), et les principaux auteurs madrigalesques de cette période sont Busnois, Okeghem, Tinctor, Regis, Caron, Brumel, Pierre de La Rue.

La seconde période commence vers le milieu du xvi^e siècle avec Arcadelt, Verdelot, de Wert, Walreant; non seulement leur contrepoint est à la fois sévère et élégant, mais la musique est en véritable concordance avec les paroles. On peut trouver des modèles des madrigaux de cette seconde période dans les œuvres d'Arcadelt, publiées vers 1538. Le dernier grand compositeur de cette période est Orlando de Lassus. Jusqu'à ce moment, le madrigal avait été cultivé surtout par les maîtres de l'école franco-belge et de l'école flamande; les Italiens, qui s'étaient contentés des chansons à plusieurs parties sur des mélodies napolitaines ou vénitienes, se mirent à cultiver le nouveau genre et avec grand succès. C'est la troisième période qui commence à la fin du xvi^e siècle avec Costanzo Festa; on y sent encore les traces

de l'influence flamande, mais bientôt la grande école romaine, dont Palestrina est le chef, lui imprime son cachet particulier. C'est en 1555 que paraît le *Premier Livre de madrigaux* de Palestrina, et en 1586 le second, et en 1594, l'année même de la mort de l'auteur, les *Madrigali spirituali*. Le caractère des madrigaux spirituels est d'être plus sérieux que les chansons ou madrigaux profanes, et moins que les motets. Palestrina eut de nombreux émules parmi lesquels il faut compter Felice Anerio et Francesco Anerio, les frères Nanini et surtout Luca Marenzio, dont les madrigaux parurent entre 1580 et 1589. Avec Luca Marenzio, l'école vénitienne entra en scène, et alors apparaissaient Cyprien de Rore, les Gabrielli, Costanzo Porta, Orazio Vecchi.

A Florence, le madrigal fut en grand honneur; il avait été précédé de chansons à plusieurs voix dites *Frottole* comme à Naples. En France, le madrigal prit un rapide développement sous le nom de Chansons musicales. Ce fut vers 1530 que le madrigal proprement dit s'introduisit en Angleterre avec Taverner et autres, mais le plus célèbre compositeur de madrigaux en Angleterre fut William Byrd dont le premier livre de *Psalms, Sonnets and Songs*, parut en 1588. Ce genre de musique fut cultivé avec le plus grand succès par les Anglais, et on peut citer parmi les recueils de madrigaux des plus célèbres : *The Triumphs of orcana* (1604-10). Parmi les plus illustres auteurs anglais, nommons Bateson, Dawland, etc.

Après la seconde moitié du xvii^e siècle, le madrigal tomba en décadence. On peut encore citer de jolis morceaux à plusieurs voix, mais le caractère particulier du madrigal, c.-à-d. l'emploi du contrepoint sévère n'est plus respecté au même degré, et le xviii^e siècle vit disparaître complètement un genre dont la vogue avait été prodigieuse pendant près de trois cents ans. C'était le madrigal ou chanson musicale qui représentait pour ainsi dire la musique de chambre de cette époque; partout cette musique avait sa place, au concert, à l'église, dans les grandes fêtes princières. On vit même des opéras comme l'*Antiparnasso* écrits entièrement en style madrigalesque, et où les chœurs dialoguaient comme de véritables personnages (V. OPÉRA).

II. LAVOIX.

MADRIGAL (Le Pâtissier de) (V. ESPINOSA [Gabriel]).

MADRZZIUS (Christophe), cardinal, né en 1512, mort en 1578. Après avoir rempli avec succès une mission que Ferdinand lui avait confiée auprès de la république de Venise, il fut nommé évêque-prince de Trente (1539), sur la recommandation de Charles-Quint, n'étant âgé de vingt-sept ans, puis évêque de Brixen. De 1555 à 1560, il fut gouverneur de Milan. Au concile de Trente, il se joignit à ceux qui réclamaient des réformes ramenant l'Église à l'ancienne discipline, notamment la communion sous les deux espèces et la Bible en langue vulgaire. E.-H. V.

MADSANGA ou **MOJANGA** (Madagascar) (V. MAJUNGA).

MADVIG (Johan-Nikolaj), philologue danois et homme d'Etat, né à Svaneke (Bornholm) en 1804, mort en 1886. Il fut nommé professeur de philologie classique à l'université de Copenhague dès l'année 1829, et ne prit sa retraite qu'en 1879. De 1832 à 1848, il fut en outre bibliothécaire de l'université. Comme homme politique et patriote, il a joué un rôle important soit dans le ministère de 1848, où il fut chargé du portefeuille de l'instruction publique et des cultes (1848-51), soit comme président du Folkething de 1852 à 1853, puis comme président du Rigsret de 1856 à 1863; il a occupé un siège au Landshing jusqu'en 1875. En 1864, après la défaite des troupes danoises, il avait publié une étude sur la *Politique nationale et la monarchie danoise*, qui eut un grand retentissement dans son pays et où il préconise une politique *scandinave*. Mais c'est surtout dans le domaine de la philologie qu'il s'est fait connaître et que son influence a été considérable. Il a été un chef d'école en Allemagne et en France, comme en Danemark, par la rigueur scientifique qu'il a apportée à l'étude des manuscrits et à la critique des textes classiques.

Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Emendationes in Ciceronis libros « de Legibus » et Academicæ* (1826) ; *De Q. Asconii Pediani... in Ciceronis orationes commentarius disputatio* (1828) ; *Madvigii ad J.-C. Orellium epistola critica* (id.), *Ciceronis orationes selectæ duodecim* (1830) ; *Cato major et Lælius* (1835) ; *Opuscula academica* (1834-42, 2 vol.) ; *De Finibus bonorum et malorum* (1839) ; *Emendationes Livianæ* (1860) ; *Livii opera* (1861-66) ; *Adversaria critica* (1871, 1893, 1884, 3 vol.) ; *Kleine Philologische Schriften* (Leipzig, 1875). Parmi ses ouvrages publiés en danois, il faut citer en première ligne sa *Grammaire latine* (1844), promptement traduite dans la plupart des langues européennes (trad. franç. par N. Theil, 1870), sa *Syntaxe grecque* (1846), traduite en allemand, en anglais, en français et en hollandais, et son mémoire sur la *Constitution et l'administration romaine* (1881-82), traduit en français en allemand.

MÆANDRINA (Paléont.) (V. ASTRÉES).

MÆCIANUS (Lucius Volusius), juriconsulte romain, mort en 175. Il enseigna le droit et, suivant Capitolin, il eut pour auditeur le futur empereur Marc-Aurèle. Il entra dans le conseil d'Antonin le Pieux qui, dans un rescrit, lui donne le titre d'ami. Plus tard gouverneur d'Alexandrie, il prit le parti de l'empereur Cassius Prudens, et fut tué par les ennemis de ce prince. Le Digeste contient 44 extraits de ses ouvrages ; il y est cité aussi par Paul Ulpien et Papinien. Il avait écrit : *Libri XVI de fideicommissis* ; *De Publicis judiciis libri XIV* ; *Ad legem Rhodiam*.

MAEDA (Les). Famille d'architectes et de sculpteurs espagnols, qui habita Grenade et Séville au xvi^e siècle, et y dirigea la construction partielle des cathédrales de ces deux villes. Juan de Maeda, le premier du nom, exerçait à Grenade l'emploi d'appareilleur des travaux de la cathédrale, sous la direction du célèbre architecte et sculpteur Diego de Siloé, qui à sa mort, en 1563, lui légua ses plans et ses dessins. Maeda fut aussitôt choisi pour lui succéder comme maître de l'œuvre. En 1574, il quittait Grenade et, sur l'appel du chapitre, venait prendre à Séville les fonctions de maître en chef des travaux de la cathédrale, emploi dans lequel il succédait à Diaz de Palacios. Juan de Maeda s'était acquis la réputation d'être un très habile sculpteur. Il laissa un fils, Ascensio de Maeda, qu'il avait lui-même formé et qui le suivit à Séville. En 1582, Ascensio fit le modèle de toute la décoration sculpturale qui orne l'antichambre de la salle capitulaire. Cette décoration, qui fut vraisemblablement exécutée ensuite par lui, est une merveille d'invention et de goût ; elle est tout entière dans le plus pur style de la Renaissance. P. L.

MAEDLER (Johann-Heinrich), astronome allemand, né à Berlin le 29 mai 1794, mort à Hanovre le 14 mars 1874. D'abord professeur à l'École normale d'instituteurs de Berlin, puis aide-astronome à l'observatoire de cette ville, il fut appelé en 1840 à Dorpat comme professeur d'astronomie et directeur de l'observatoire. En 1858, le gouvernement russe le nomma conseiller d'Etat. Il prit sa retraite en 1865 et rentra en Allemagne. Ses premières observations sur la Lune, faites en commun avec son ami W. Beer (V. ce nom), datent de 1828. Quelques années plus tard, les deux astronomes firent paraître leur excellente *Mappa selenographica* (Berlin, 1834-36, 4 feuilles), accompagnée d'un texte explicatif : *Der Mond nach seinen kosmischen und individuellen Verhältnissen* (Berlin, 1837, 2 vol. in-4). Maedler a écrit seul : *Beobachtungen auf der Sternwarte zu Dorpat* (Dorpat, 1842-66, t. IX à XVI) ; *Populäre Astronomie* (Berlin, 1844 ; 8^e éd., 1884) ; *Die Centralsonne* (Dorpat, 1846, in-4 ; 2^e éd., Mitau, 1847) ; *Untersuchungen über das Fixsternsystem* (Mitau, 1847-48, 2 vol. in-fol.) ; *Die Eigenbewegungen der Fixsterne* (Dorpat, 1854), — trois ouvrages dans lesquels il développe l'hypothèse d'un soleil immense, centre de gravitation de toutes les étoiles fixes ; — *Der Fixsternhimmel* (Leipzig, 1858) ; *Geschichte der Him-*

melskunde (Brunswick, 1872-73, 2 vol.), etc. On lui doit aussi des observations sur Mars, Uranus et les étoiles doubles, consignées dans les *Astronomische Nachrichten* (1831 à 1844). L. S.

MÆHLY (Jakob), érudit et poète suisse, né à Bâle le 24 déc. 1828. Après avoir achevé ses études littéraires à Bâle et Göttingue, il revint dans sa ville natale à l'université de laquelle il appartient depuis 1852, d'abord comme privat-docent, puis comme professeur de philologie classique. Outre ses nombreux travaux scientifiques : *Sebastian Castellio* (Bâle, 1863) ; *Angelus Politianus* (Leipzig, 1864) ; *Geschichte der antiken Litteratur* (Leipzig, 1880, 2 vol.) ; *De la Mythologie comparée* (Bâle, 1885) ; des traductions estimées d'Eschyle, d'Euripide, de Plutarque et des Lyriques grecs et romains, on doit à M. Mæhly de nombreuses poésies lyriques, humoristiques et satiriques. E. K.

MÆKLIN (Fredrik-Vilhelm), naturaliste finlandais, né le 26 mai 1821, mort professeur à Helsingfors le 8 janv. 1883. Entomologiste distingué, il a publié entre autres dans les *Acta* de la Société scientifique de Finlande un travail très important intitulé *Monographie der Gattung Strongylium* (1867). Il faut citer encore de lui, en suédois, une *Contribution à l'étude de la répartition géographique des insectes dans le Nord* (1853) et un *Rapport sur les coléoptères, recueillis dans l'expédition de Nordenskiöld en 1875* (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences suédoise*, 1881). Ses importantes collections ont été réunies à celle du musée d'Helsingfors.

MÆL-CARHAIX. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp ; 2,429 hab. Grotte de Krouguel au fond de laquelle des sources avaient été captées par les Romains et conduites à Carhaix par un aqueduc dont on retrouve les vestiges.

MÆL-PESTIVIEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Callac ; 4,613 hab. Eglise du xvi^e siècle qui a conservé ses verrières. Chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Isidore du xv^e siècle. Dolmen connu sous le nom de Chaire des Druides. Sur le territoire de cette commune plusieurs bloes erratiques ont été considérés à tort comme des monuments mégalithiques.

MÆLAR. Lac de Suède, le troisième en importance par son étendue. Il a une forme très irrégulière et ses innombrables golfes pénètrent dans les provinces de Södermanland, de Nerike, d'Upland et de Vestmanland. La partie la plus occidentale du lac porte le nom de *Gallen* et reçoit comme affluents l'Arbogå, l'Illedström, la Köpingså et la Kolbakså. Cette partie communique par le Kvicksund avec les bassins de Blacken et de Vesterås, ou se jettent l'Eskestinaå au S. et la Svartå au N. Dans un troisième bassin, en allant toujours vers l'E., se jette la Sagå : ce bassin, qui forme le golfe de Strangnas, est tout rempli d'îles assez étendues telles que : Rosterö, Aspö, Öknö, Arno, Selaö, etc. ; il communique par le Kolsund, avec un quatrième bassin très découpé lui aussi, le plus important de tous (Prestfjärden, Bjorkfjärden, Grippsholmsfjärden, etc.), qui reçoit le Fyris et contient les îles d'Adelso, de Munsö, de Björkö, d'Ekerö, de Svartjoland, de Lofö, etc. Le dernier bassin à l'E. est le plus petit et touche Stockholm : on le divise en Ulfundasjön, Årstaviken et Riddarfjärden.

Le Mælar communique avec la Baltique soit directement — à la traversée de Stockholm — soit par le canal de Södertelje. Il est d'une longueur de 117 kil. ; sa plus grande largeur est de 50 kil. et la moindre de 500 m. Il a une superficie de 1,162 kil. q., sans compter 489 kil. q., d'îles et d'ilots. En certains endroits, il a une profondeur de plus de 60 m. Son niveau est un peu plus élevé que celui de la Baltique, mais si peu que quand le vent d'E. est violent le courant va de la mer au lac. Sur le lac s'élèvent les villes de Stockholm, de Sigtuna, de Vesterås, de Köping, de Strangnas, etc. ; on compte près de 200 châteaux dans ses 1,200 îles ou sur ses rives verdoyantes. Il est continuel-

lement sillonné de vapeurs et de bateaux de plaisance pendant la belle saison.

MAELSON (François), homme d'Etat hollandais, né à Enkhuizen en 1538, mort vers 1600. Il embrassa de bonne heure le parti de l'indépendance et fut envoyé par les provinces du Nord à Elisabeth d'Angleterre pour obtenir d'elle une armée et une flotte de secours contre Philippe II. Mais quand Leicester voulut s'immiscer dans les affaires intérieures de la Hollande, Maelson lui résista énergiquement et sut sauvegarder l'autonomie batave. Il fut ensuite chargé d'importantes négociations diplomatiques et exerça une grande influence sur la politique du prince d'Orange et les décisions des Etats.

E. H.
BIBL. : BRANDT, *Histoire d'Enkhuizen* (en holland.) ; Leyde, 1825.

MAELSTROM (V. MALSTROEM).

MAELZEL (Leonhard), mécanicien allemand, né à Ratisbonne le 27 mars 1783, mort à Vienne le 17 août 1855. Il alla s'établir à Vienne et devint mécanicien de la cour d'Autriche. Il construisit de nombreux automates, entre autres un orchestre de 42 musiciens et un célèbre joueur d'échecs, qui fit sensation à Paris en 1820. On lui a aussi attribué pendant longtemps l'invention du *métronomie* (V. ce mot), mais tout le mérite en revient à son frère aîné, *Johann-Nepomuk* (1772-1838), également mécanicien à Vienne, dont il n'avait fait que reprendre le privilège.

L. S.

MÆNA (Ichtyol). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérogens Perciformes et de la famille des *Percidæ*, dans la classification de Gunther, mais présentant des caractères propres à maintenir la famille des *Mænidae*, où la majeure partie des auteurs les ont maintenus. Ils se différencient d'avec les *Percoides* particulièrement, par une bouche très protractile pouvant se prolonger en forme de tube, à l'aide duquel ils saisissent les petits animaux dont ils se nourrissent. L'allongement en branches montantes des os intermaxillaires est la cause de cette protraction. Les animaux du genre *Mæna* ont le corps comprimé, oblong, couvert de petites écailles ciliées ; les dents sont en velours, de très petites se montrent sur le vomer, la dorsale est écaillée avec de petites épines, la caudale est échancrée, le préopercule sans denticulation. — Le type du genre est le *Mæna vulgaris*, connu sur nos côtes sous le nom d'*Amenodula* et de *Mada-Gouldat* ; il peut atteindre 20 centim. ; son dos est grisâtre, orné de 5 à 10 raies longitudinales brunâtres ; les flancs sont jaunâtres, parsemés de taches bleues, le ventre argenté, une tache noire se montre au-dessus de la pectorale, les dorsales d'un vert olive sont tachées de rougâtre, l'anale et la caudale jaunâtres portent des taches bleues. Cette forme commune est comme ses congénères spéciale à la Méditerranée.

ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franc., *Poissons*.

MÆNIANUM (Archit.). Les auteurs latins diffèrent sur le sens que ce mot avait à l'origine, sous la république romaine. Les uns y voient une galerie érigée à Rome, autour du forum, par ordre du censeur C. Mænius, l'an 318 avant notre ère, afin de faciliter aux spectateurs la vue des combats de gladiateurs, et ils ajoutent que ce nom de *mænianum* fut donné par la suite à tous les balcons en général, que la saillie de ces balcons fût supportée par des consoles appliquées sur le mur de face ou que cette saillie fût supportée par des points d'appui reposant directement sur le sol. D'autres, au contraire, écrivent qu'un Mænius, de beaucoup postérieur au censeur C. Mænius, fut le premier qui porta ainsi un balcon sur des colonnes, au droit de son habitation située en vue du Forum et que, lorsque l'an 184 avant notre ère, il vendit cette habitation à M. Porcius Caton, qui fit édifier sur son emplacement la basilique Porcia, il se réserva une colonne portant une plate-forme d'où il put assister aux jeux du Forum. Enfin on attribue aussi l'origine des *mæniana* à un troisième Mænius qui, étant consul l'an 338 avant notre ère, remporta la victoire

d'Astura, et en l'honneur duquel le Sénat fit ériger une colonne, dite *Columna Mænia*, portant la statue équestre de ce consul et à propos de laquelle on a pu dire plus tard — comme Stace d'une statue de Domitien, portée sur une semblable colonne, près du forum — que Mænius voyait les jeux du Forum. On donnait aussi à Rome ce nom de *mænianum* à la partie des gradins coupés perpendiculairement par des degrés d'accès et compris, dans les amphithéâtres, entre deux couloirs ou *præinclinones*, faisant le tour de l'édifice. Le mot *mænianum* fut encore employé à nouveau sous la Renaissance, et Novellanus écrivait, à la date de 1574, que l'hôtel de ville de Cologne fut, en cette année, orné splendidement d'une galerie ou *mænianum* portée sur des piliers ; enfin, Quatremère de Quincy remarque, à la fin du dernier siècle, que les Italiens appellent encore *mignano* des balcons formant avant-corps vitrés et de petites terrasses ouvertes ou fermées par des jalousies. On peut ajouter que ces balcons ou terrasses ressemblent assez aux *windows* actuelles (V. ce mot), dont la mode, empruntée de nos jours à l'Angleterre, se répand de plus en plus sur le continent.

CHARLES LUCAS.

BIBL. : *The Dictionary of Architecture* ; Londres, 1877, dem.-fol.

MÆNNEDORF. Com. de Suisse, sur la rive E. du lac de Zurich, district de Meilen (cant. de Zurich) ; 2,600 hab. Manufactures et tissage de coton et de soie, grande fabrique d'orgues.

MAERLANT (Jacques Van), poète flamand, né dans le Franc de Bruges vers 1235, mort à Damme vers 1300. D'abord sacristain à Maerlant (île d'Oostvoorne), il devint greffier du banc des échevins de Damme, où lui fut élevé une statue en 1860. Il commença par traduire des romans de chevalerie : *Alexandre*, d'après Gautier de Châtillon ; *l'Histoire du Graal* et le *Livre de Merlin*, d'après Robert de Borron ; le *Torec*, qui nous est parvenu dans la compilation néerlandaise connue au moyen âge sous le nom de *Lancelot* (III, v. 23427-26964) ; le *Torec*, long réquisitoire contre les vices du monde, est aussi traduit du français, mais d'un auteur inconnu. Vint ensuite *l'Histoire de Troie*, d'après Benoit de Sainte-More, qui date probablement de 1264. C'est vers la même époque que Maerlant composa deux petits poèmes, aujourd'hui perdus : *Somnariys* ou l'explication des songes, et *Lapidaris*, traité des vertus curatives des pierres précieuses, traduit, selon toute vraisemblance, du poème latin de Marbode. A ce moment, il se produisit un revirement complet dans les idées de notre auteur ; renonçant à traduire des récits « mensongers et immoraux », comme il appelle les romans de chevalerie, il voulut travailler, dit-il, au développement intellectuel et moral de ses concitoyens. Cependant ses traductions n'étaient pas serviles ; il soumettait ses originaux à une critique sévère et ne conservait de leur texte que ce qui lui semblait vrai. Mais la féodalité s'écroulait sous les assauts des communes et la bourgeoisie flamande ne se plaisait guère aux romans de chevalerie. Une des premières productions de Maerlant dans ce genre nouveau fut la traduction des *Secreta secretorum* attribués à Aristote ; ce poème, dédié au jeune Florent V de Hollande vers 1266, est un traité de politique et d'hygiène. Vinrent ensuite : *Wapene Martijn*, œuvre didactique en strophes dialoguées ; le poète s'y montre avant tout moraliste, flagellant avec une verve impitoyable les mœurs de son époque, et prenant généreusement la défense des pauvres et des petits ; *l'Histoire naturelle*, d'après le *De Natura Rerum* de Thomas de Cantimpré ; *la Bible rimée*, d'après *l'Historia scolastica* de Pierre Comestor, compilation de tout ce qu'il y a d'historique dans les livres saints ; cette œuvre, bien que très orthodoxe, lui attira, dit-il, l'inimitié du clergé à qui il ne ménageait pas les critiques acerbes. Mais l'œuvre capitale de Van Maerlant est le *Miroir historique* (*Spiegel historiael*), commencé vers 1284, où il retrace l'histoire du monde, depuis la création jusqu'en 1250, le tout divisé en trente et un livres, et comprenant

plus de quatre-vingt-dix mille vers ; il a puisé à diverses sources, mais il s'est surtout inspiré de Vincent de Beauvais, Melis Stoke, Thomas Aquensis, etc. Cet immense ouvrage, qu'il ne put achever, fit de Maerlant l'historien populaire par excellence dans les Pays-Bas. Il fait preuve de connaissances réellement prodigieuses pour son époque, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de l'élevation de la pensée, de la force de raisonnement, de la délicatesse du sentiment, et, à l'occasion, de l'âpreté de la satire. Par le fond comme par la forme de ses œuvres, Maerlant a exercé une influence considérable sur la littérature néerlandaise : il a été le père de l'école didactique qui a dominé pendant deux siècles.

E. H.

BIBL. : J. VAN BEERS, *Jacques Van Maerlant* (en flamand) ; Gand, 1860. — C.-A. SERRURE, *Jacques Van Maerlant* (id.) ; Gand, 1861 ; 2^e éd., 1867. — J. TE WINKEL, *les Ouvrages de Van Maerlant considérés comme le miroir du XIII^e siècle* (id.) ; Leyde, 1877 ; Gand, 1892. — J. STÉCHER, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique* ; Bruxelles, 1887. — DE VREESE, *Biographie de Jacques Van Maerlant*, dans la *Biogr. nation.* de Belgique.

MAES (Andries), latinisé généralement en *Masius*, orientaliste belge, né à Linnich (Brabant) le 30 nov. 1515, mort à Clèves le 7 avr. 1573. Il fut conseiller de Guillaume de Clèves, mais occupa ses loisirs d'études orientales. Comme collaborateur de la Bible polyglotte d'Anvers, il a fourni une *Grammatica lingue syriacæ*, la première rédigée en Europe, et *Syrorum peculium*, H. e. *vocabula apud Syros scriptores passim usurpata* (les deux, Anvers, 1574, in-fol.). De plus, *De Paradiso commentarius* (Anvers, 1569, in-42).

MAES, peintres hollandais (V. MAAS).

MAES ou MASIUS (Guillaume), juriste hollandais, né à Leendt en 1588, mort à Louvain en 1667. Il occupa une chaire de droit à l'université de Louvain et acquit une très grande réputation de civiliste. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Singularium opinionum libri sex* (Louvain, 1629, in-4 ; dern. éd., id., 1644, 2 vol. in-4), et *Tractatus de rei debite aestimatione* (Louvain, 1653, in-4).

E. H.

MAESEN ou MOSANUS (Gérard Van der), théologien belge, né à Ruremonde vers 1550, mort à Lyon en 1599. Il est l'auteur d'une immense encyclopédie patrologique : *Bibliotheca priscorum Ecclesie patrum* (Lyon, 1588, 4 vol. in-fol.).

MAESEYCK. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. admin. de la prov. de Limbourg, sur la Meuse ; 4.600 hab. Tête de ligne d'un chem. de fer vers Hlasselt. Fabriques de dentelles, de bougies, de chicorée ; distilleries, blanchisseries de toils, tanneries, briqueteries. On y remarque une belle statue, érigée en 1868, à Jean Van Eyck, inventeur de la peinture à l'huile, né à Maeseyck en 1386. Maeseyck était autrefois une place forte. Elle fut prise par les Français en 1675, par les Prussiens en 1740, et de nouveau par les Français en 1794. Les armoiries de la ville sont : *Parti au fer burelé d'or et de queues de dix pièces, au 2 d'argent, à la branche de chêne, feuillée de sinople englantée d'or et posée en pal.*

E. H.

MAESTERTIUS (Jacques), juriste belge, né à Termonde en 1610, mort à Leyde en 1658. Il devint professeur à Leyde et publia un grand nombre d'ouvrages qui firent longtemps autorité ; en voici les principaux : *Tractatus de emptione et venditione* (Leyde, 1630, in-4) ; *De Justitia Romanarum legum* (id., 1624 ; rééd., 1647, in-fol.).

MAESTRI (Pietro), patriote et économiste italien, né à Milan en 1815, mort à Rome le 4 juil. 1874. Étudiant à Pavie, il établit des relations fraternelles entre la jeunesse des universités et le peuple des villes. D'abord médecin de campagne, puis attaché à une maison de santé de Milan, il créa en 1848 un journal populaire. Lors de la défaite, il fit partie du comité de défense. Il se rendit ensuite à Rome ; Mazzini l'employa dans des négociations avec Guerrazzi. Réfugié à Turin, il en fut expulsé (1853), passa à Genève, et de là à Paris. En 1859, il prit part à la guerre comme

médecin d'ambulance. Quand le ministère Rattazzi créa une division de statistique au ministère de l'agriculture et du commerce, Maestri en reçut la direction. Son œuvre la plus importante est intitulée *Italia Economica*. F. H.

MAËSTRICHT (V. MAASTRICHT).

MAETERLINCK (Maurice), homme de lettres belge, né à Gand en 1862. Après avoir terminé ses études de droit à l'université de Gand, il se consacra aux lettres et fit paraître un recueil de vers, *les Serres chaudes*, puis des compositions dramatiques d'un caractère étrange : *les Aveugles* et *l'Intruse* et ensuite *la Princesse Malaine* qui inspira, au mois d'août 1890, à M. P. Mirbeau du *Figaro*, un article enthousiaste où il proclamait la pièce nouvelle « supérieure à n'importe lequel des immortels ouvrages de Shakespeare ». *Les Sept Princesses* et *Pelleas et Mélisande* suivirent bientôt et obtinrent un vil succès de curiosité. Les personnages de ces diverses pièces ont le même caractère ; ils agissent machinalement, comme s'ils étaient mus non par le ressort intérieur de la volonté ou de la passion, mais par quelque puissance extérieure et surnaturelle. L'impression que l'auteur réussit à produire est une terreur vague. Pour obtenir cet effet, dit un critique, il a recourus à deux moyens, dont un est tout matériel : les présages sinistres : d'un bout à l'autre ce ne sont qu'étoiles filantes, feux Saint-Elme, sanglots du vent, huées de hiboux perchés sur une croix ; l'autre élément de terreur, tout intérieur et tout immatériel celui-là, c'est le pressentiment. Un autre procédé familier à M. Maeterlinck, c'est de faire jouer au décor un rôle direct dans l'action. On ne peut toutefois contester à l'auteur une grande sincérité, une conception originale de la nature et de la vie ; celle-ci est, du reste, peu consolante : l'homme erre à travers la vie comme un aveugle dans une forêt. Il ignore tout et s'ignore lui-même. De sinistres présages, d'obscurs pressentiments l'inquiètent sans lui permettre d'éviter l'abîme où il court à tâtons. Le style de Maeterlinck est d'une sobriété extrême ; les personnages répètent trois, quatre fois et plus la même chose ; la variété fait défaut et la phrase est sèche. La dernière œuvre du poète est une traduction de *l'Ornement des noces spirituelles de Ruysbroeck* admirable, parue en 1893.

E. H.

BIBL. : NAUTET, *les Lettres belges d'expression française* ; Bruxelles, 1894, 2 vol. in-8.

MAEVIUS ou MÉVIUS, littérateur latin (V. BAVIUS).

MAFATE (Ile de la Réunion). Un des trois grands cirques qui divergent du Gros-Morne, épaulement du Piton des Neiges : il est situé au N.-O. et donne naissance à la rivière des Galets, torrentueuse comme toutes celles de l'île, dont la vallée, profondément encaissée avec des tranchées de plus de 1.000 m., est d'un difficile parcours. C'est dans ce cirque que se rencontrent les seules sources thermales sulfureuses de la Réunion. Celle qu'on utilise est située à une altit. de 682 m. mais à 2 m. seulement au-dessus du lit du torrent, qui la reconrait dans les grandes crues, avant qu'elle fût captée en 1876. Sa température est de 30° ; elle est faiblement minéralisée en sulfure et en fer. Le site est fort sauvage. Un établissement s'y est fondé, distant de 20 kil. de la route nationale. Dans ce cirque, au-dessous du Gros-Morne, à plus de 1.500 m. d'alt., est une terrasse très fertile et peu abordable, dite la « Nouvelle », occupée depuis 1848 par une colonie de créoles « petits blancs ».

Ch. DEL.

BIBL. : C. DELAUAUD, *Eau thermale sulfureuse de Mafate*, dans *Rev. coloniale*, 1856, t. XVI. — P. BORIES (avec MM. TROLLE et de CORDÉMOY), *Etude sur les eaux minérales de Bourbon* ; Saint-Denis (île de la Réunion), 1862. — DELTEL, *Climat de la Réunion*, dans *Archiv. de méd. navale*, 1881, t. XXXVI, p. 17.

MAFEK (V. ALCHIME, t. II, pp. 18-19).

MAFFEI (Raphaël) *Volaterranus*, né à Volterra en 1452, mort en 1522. Ouvrage principal : *Commentarii urbani*, sorte d'encyclopédie en trente-huit livres, dont les douze premiers se rapportent à la géographie, onze autres à la biographie des hommes célèbres, le reste aux

sciences cultivées alors. Le recueil de ses écrits a été publié à Rome (1506) et à Paris (1526, in-fol.).

MAFFEI (Jean-Pierre), jésuite, né à Bergame en 1535, mort en 1603. Après avoir été professeur d'éloquence à Gènes (1561) et secrétaire de cette république, il entra dans la Compagnie de Jésus (1565) et occupa la chaire d'éloquence au Collège romain. La publication de la *Vie du P. Acosta* et la traduction en latin de plusieurs lettres de missionnaires jésuites aux Indes orientales (1570) le firent appeler à Lisbonne, par le cardinal Henri de Portugal, pour y composer, avec les documents conservés dans les archives publiques, une histoire de la conquête des Indes par les Portugais, et des progrès du christianisme en ces contrées : *Historiarum Indicarum libri XVI* (Florence, 1588 ; Cologne, 1589 et 1593, in-fol.), traduits en français par Arnoud de La Borie et l'abbé de Pure. Autres œuvres : *Libri III de Vita et moribus S. Ignatii Loyola* (Venise, 1585, in-8), traduits en français par Michel d'Esne (1594) ; *Annali del pontificato di Gregorio XIII*, complètes et publiées par C. Cocquelines (Rome, 1742, 2 vol. in-4) ; *Le Vite di XVII confessori antichi ed illustri* (Brescia, 1595 ; Rome, 1601, in-4). E.-H. V.

MAFFEI (Alexandre), capitaine italien et auteur de mémoires, né à Vérone le 3 oct. 1662, mort à Munich en févr. 1730. Il était frère du fameux Scipion (V. ci-après). Il entra très jeune dans l'armée bavaroise, se distingua au siège de Mungatz où il fut blessé. A sa mort, il occupait la charge de feld-maréchal. M. MENGINI.

MAFFEI (Scipion), polygraphe et auteur dramatique italien, né à Vérone le 1^{er} juin 1675, mort le 14 févr. 1755. Il fit ses études au collège des jésuites de Parme. Tout jeune encore, il avait débüté par des poésies dans le style mièvre et prétentieux de l'époque. Il alla à Rome où il fut, malgré son jeune âge, admis dans l'Académie des Arcadiens. Après avoir visité une grande partie de l'Italie, il passa en Allemagne, prit du service sous les ordres de son frère Alexandre (V. ci-dessus), général au service de la Bavière, et se battit en 1704 à Donauwörth. Revenu à Vérone, il y fonda une « colonie » de l'Académie des Arcadiens et se consacra tout entier à l'étude. Après avoir publié un livre contre le duel (*Della Scienza chiamata cavalleresca* ; Rome, 1710), il fonda, en collaboration avec Zeno et Vallisneri, le *Giornale de' letterati*, publication destinée à faire contrepoids au *Journal de Trévoux*, rédigé par les jésuites français. Regrettant de voir le théâtre de son pays s'asservir de plus en plus à l'influence française, il se mit à étudier la tragédie italienne ; il publia un certain nombre de pièces des deux siècles précédents (*Tragedie italiane, ossia scelta di dodici tragedie per uso della scena, premessa una Istoria del teatro e difesa di esso* ; Vérone, 1723-25, 3 vol.) et en fit représenter quelques-unes par les époux Riccoboni. Mais c'est surtout par sa *Méropé* (représentée pour la première fois le 12 juin 1713 et publiée en 1714 à Venise et à Modène) qu'il contribua à affranchir la tragédie italienne. Cette pièce, bien qu'elle eût soulevé au début d'assez vives polémiques, eut un grand succès au théâtre et ne fut pas moins admirée à l'étranger ; on sait que Voltaire, après avoir eu l'intention de la traduire, se borna à l'imiter ; puis, qu'après l'avoir louée, il la critiqua, ce qui lui attira une vive réplique de l'auteur. Maffei consacra le reste de sa vie aux études les plus variées d'histoire et d'érudition et aux voyages. En 1727, il publia un traité de diplomatique (*Istoria diplomatica, che serve d'introduzione all'arte critica in tal materia, con raccolta di documenti non ancora divulgati, che rimangono in papiro egizio*, etc. ; Mantoue, 1727) ; en 1728, un traité, *Degli Anfiteatri* ; en 1732, une étude approfondie sur les antiquités de sa ville natale, qui est restée son œuvre maîtresse (*Verona illustrata*). Il fit ensuite un voyage en Provence et décrivit les anciens monuments de ce pays dans vingt-cinq lettres adressées à ses amis (*Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae* ;

Paris, 1733). Après avoir séjourné à Paris pendant trois ans, il voyagea en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et ne rentra à Vérone qu'en 1736. Après s'être passionné pour les querelles théologiques, dont il fit, en 1742, le sujet d'un important ouvrage (*Istoria teologica delle dottrine e delle opinioni corse ne' cinque primi secoli in proposito della divina grazia, del libero arbitrio e della predestinazione* ; Trente, 1742), il consacra ses dernières années à l'étude des sciences et de leur histoire (*Della Formazione dei fulmini* ; Vérone, 1747 ; *L'Arte magica dileguata* ; Vérone, 1749 ; *L'Arte magica distrutta* ; Trente, 1750 ; *L'Arte magica annichilata* ; Vérone, 1754). Dans l'interval, il avait trouvé le temps de soutenir une vive polémique au sujet du théâtre avec le père Concina (*Trattato de' teatri antichi e moderni*), d'adresser à la république de Venise un éloquent avertissement (*Suggerimento per la sua preservazione*), d'écrire quelques comédies du reste assez médiocres (*Commedia delle ceremonie, Raguet*), un drame musical (*La Fida musa*) et enfin six volumes *d'Osservazioni letterarie* (Vérone, 1737-40), qui forment comme la suite du *Giornale de' letterati*.

A. JEANROY.

BIBL. : Les œuvres complètes de Maffei ont été publiées en 21 vol. in-8 à Venise, en 1790 ; un choix de ses *Opusculi letterari* a été donné par B. GAMBA à Venise, en 1829. Pour la *Méropé*, il faut citer l'édition avec pièces justificatives de Cavallucci ; Livourne, 1763. Diverses œuvres posthumes ont été publiées par TORRI, *Lettere inedite di Veronesi* ; Pise, 1850 ; GUILLARI, *Delle Antiche Epigrafi veronesi in volgare* ; Vérone, 1855 ; BIADDEGO, *Lettere inedite di Scipion Maffei* ; Vérone, 1881. — Pour la biographie, V. B. GAMBA, Notice préliminaire aux *Opusculi letterati*. — PINDEMONTE, *Elogio del marchese Sc. M.* ; Vérone, 1784, reproduit avec des additions dans *Elogi di letterati veronesi*, du même, Vérone, 1825, t. I. — Pour la bibliographie de Maffei en général, G.-P. GUILLARI, *Bibliografia Maffeiiana*, dans le *Propugnatore*, 1885 ; pour la bibliogr. de *Méropé*, B. COTRONI, dans *Giornale storico della letteratura ital.*, XXII, 236.

MAFFEI (André), poète et traducteur italien, né à Molena in Val di Ledro (Trentin) en 1798, mort en 1885. L'un des premiers en Italie, il a contribué à populariser, par des traductions élégantes, malheureusement peu fidèles, les chefs-d'œuvre des poésies allemandes et anglaises. Il a traduit notamment les œuvres complètes de Schiller (1842-52) ; le théâtre du même (1857-58) ; de Byron, *Cain* (1852) ; *l'Italie, Manfred* (1872) ; le *Pèlerinage de Childe Harold* (1874) ; de Goethe, *Faust* (1866) ; *Iphigénie en Tauride* (1874) ; *Élégies romaines* (1879) ; de Milton, le *Paradis perdu* (1857) ; de Shakespeare, *Macbeth*, *Othello*, *la Tempête* (1869). Il a publié en outre deux recueils de poésies originales : *Arte, Affetti, Fantasia* (Florence, 1864) ; *Liriche varie* (Milan, coll. Harphi).

BIBL. : FINZI et VALMAGGI, *Tavole storiobibliografiche della lett. ital.*

MAFFEZZOLI (Giovanni), artiste italien, né près de Crémone en 1776. Il était ouvrier menuisier, lorsque l'étude des marqueteurs anciens et modernes lui inspira un goût très vif pour cette partie de l'art. Il s'y adonna avec succès et obtint en 1813, avec les deux tableaux en marqueterie exécutés d'après les dessins de Diotti, *les Argonautes* et *la Mort de Socrate*, qu'il présenta à l'exposition des arts et métiers, un très grand succès. On lui doit encore différents morceaux, parmi lesquels : *Hercule entre le Vice et la Vertu*, *Phocion refusant les présents d'Alexandre*, *le Sacrifice d'une vierge au Nil*, *Saül évoquant l'ombre de Samuel*, d'après des compositions de Diotti et de Sabatelli.

MAFFLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Écouen ; 382 hab.

MAFFRÉCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menelould ; 121 hab.

MAFIA. Association secrète tenant en Sicile la même place qu'à Naples la *Camorra* (V. ce nom). C'est une sorte de brigandage régularisé, de société privée qui se constitue parallèlement au gouvernement officiel et en contradiction avec lui. Elle se rattache aux *Compagnie d'armi*, formées

en 1800 par la monarchie, qui, pour se défendre contre la Révolution française et assurer un peu d'ordre, arma et enrégimenta les brigands. La dissolution du régime féodal avait donné beau jeu à ceux-ci; la Mafia continua plus méthodiquement leurs opérations et fit payer tribut aux propriétaires en garantie de leur sécurité. Garibaldi, en 1860, prononça la dissolution des *Compagnie d'armé*; une commission extraordinaire en 1875, Nicotera en 1876, Crispi en 1895 firent de vains efforts pour abolir la Mafia, dont le peuple reconnaît l'autorité; on s'explique les formidables progrès que firent les *Fasci dei lavoratori* organisés par les socialistes, à leur tête De Felice, groupant le prolétariat sicilien pour la revendication de réformes sociales. L'état actuel de la propriété, la misère générale des travailleurs assurent à la Mafia leurs sympathies. Les propriétaires sont contraints de se placer sous sa protection, de lui payer tribut, de prendre ses affiliés pour gardes, jardiniers, etc. Celui qui refuse ou qui dénonce un Mafioso n'échappe pas à la vendetta. La Mafia est solidement organisée, sous des chefs sévèrement obéis. Ses adeptes ont à faire la preuve de leur courage dans un duel au couteau. Ils s'engagent à ne jamais s'adresser aux tribunaux et à ne jamais témoigner devant eux, à se faire justice eux-mêmes. Le meurtre ou les vols sont interdits, sauf en cas de vendetta. La Mafia protège ceux que poursuit la justice; elle intervient dans les fermages, etc. Les agents d'exécutions violentes sont appelés *Malandrini*; les Mafiosi s'intitulent *Giovanni d'onore*.

A.-M. B.

BIBL. : UMLTA, *Camorra e Mafia*; Neuchâtel, 1878. — ALONGI, *La Mafia*; Turin, 1887.

MAFIA ou **MOUFIA**. Ile de la côte E. d'Afrique, en face du delta du Loufidji, dépendant de Zanzibar; elle a 50 kil. de long sur 12 de large. Entourée de récifs coralliaires, elle est peuplée de Souahéli qui vivent de pêche et d'agriculture, exportent des cauris et du coton.

MAFLEÛRAI (Clotilde-Augustine) (V. CLOTILDE).

MAFLIX (Baudouin de), théologien belge, né au XIII^e siècle dans le Tournaisis (on l'appelle quelquefois *Baldwinus de Tornaco*). Il entra dans l'ordre des dominicains, fut reçu docteur en Sorbonne, et devint le collaborateur de saint Thomas d'Aquin, dans la rédaction de la *Censura seu judicium doctrinale de quibusdam difficultatibus, de secreto præsertim confessionis propositio*. Ce travail est publié à la suite des œuvres de saint Thomas.

E. II.

MAFORS (V. COIFFRE, t. XI, p. 864).

MAFRA. Ville du Portugal (prov. d'Estrémadure), à 42 kil. à l'O. de Lisbonne; 3,020 hab. Située sur un affl. du Lizando, dans une contrée déserte, à 10 kil. de la mer, cette ville n'est guère remarquable que par son couvent, immense palais fondé en 1717 par le roi Jean V à la suite d'un vœu, d'après les plans de Ludovici; la construction dura treize ans et employa jusqu'à 40,000 hommes à la fois; il mesure 240 m. sur 210, contient 866 chambres, 5,200 fenêtres et 3 églises; celle du milieu, en marbre, a une belle façade, une coupole, deux clochers de 68 m. et renferme 58 statues de marbre. Le couvent de Mafra sert de caserne et d'école militaire. Ferme modèle dans le voisinage.

MAGABIT (Calendr.). C'est le septième mois de l'année éthiopienne; il commence au 25 févr. du calendrier Julien.

MAGADHI (Lang.) (V. INDE, t. XX, p. 701).

MAGADINO. Village de Suisse (cant. du Tésin), situé au bord du lac Majeur à l'endroit où le Tésin arrive dans ce lac; 750 hab. Stat. de la partie de la ligne du Gothard qui longe la rive orientale du lac Majeur. Le village est divisé en deux parties, l'une au bord du lac, l'autre plus haut au pied du mont Tamaro.

MAGADOXO ou **MOGADIXO** ou **MAGDOCHOU**. Ville de la côte orientale d'Afrique (2° 2' 10" lat. N., 43° 4' 35" long. E.); 5,000 hab. Port médiocre dans un pays stérile. La population se compose principalement de noirs, descendants d'esclaves; il y a aussi des Somalis, quelques familles arabes, et quelques marchands hindous. Deux quar-

tiers: Hamarhouine et Chingani, entre lesquels s'élève un fort construit en 1878. Quelques maisons carrées du genre mauresque; mais surtout des ruines considérables: Hamarhouine est une ville morte, vaste nécropole. Fabrication des tissus, jadis florissante, aujourd'hui très restreinte. Fondée au commencement du x^e siècle, Magadoxo fut une station de commerce arabe, très fréquentée, notamment au XIII^e et au XIV^e siècle; elle comptait alors 100 mosquées. Les Portugais s'en emparèrent en 1510 et la perdirent à la fin du XVII^e siècle. Le sultan du Zanzibar y installa une petite garnison, et un cadî et un bureau de douanes au commencement de ce siècle.

Le 31 août 1889, le sultan en céda pour cinq ans l'administration à la Compagnie britannique de l'Afrique orientale; celle-ci, transféra cette concession à l'Italie le 18 nov. Le 4 mars 1890, la durée de la concession fut portée par le sultan à cinquante ans; le 5, il consentit à la cession projetée par la Compagnie. Le 8 avr., le gouvernement italien notifia aux deux gouvernements sa prise de possession de Magadoxo et des autres ports de la côte Benadir (Bruva, Merka et Ouarcheikh) qu'il devait administrer au nom du sultan. Ils furent, en conséquence, exclus du protectorat britannique de Zanzibar; et, circonstance singulière, la souveraineté du sultan, qui, pour le reste de son territoire, est protégé anglais, y est en droit entière; mais l'Italie l'administre. L'arrangement du 12 août 1892 a fixé à vingt-cinq ans la durée de la concession, et à 160,000 roupies la somme à payer annuellement au sultan; la convention du 15 mai 1893 a établi une période d'occupation provisoire de trois ans, commençant le 16 juil. 1893, et à l'expiration de laquelle, si l'Italie n'évacue pas, commencera la période de vingt-cinq ans prévue par la convention précédente. Les Italiens n'ont occupé ces postes qu'en 1893; ils en ont remis l'administration à une compagnie commerciale.

L. DEL.

BIBL. : SIR E. HERTSLET, *The Map of Africa by treaty*, 1894, pp. 607, 137, 760, 142, 148, 949, 768, 950. — C. DEMAY, *Zanzibar*, dans le *Correspondant*, 10. — MAC DERMOTT, *Ibea*, 1894. — G. REVOIL, *Comptes rendus des sciences de la Société de géographie de Paris*, 1884, p. 458; *Tour du monde*, 1884. — *Deutscher Kolonialzeitung*, 1886, n° 5; 1888, n° 31.

MAGALAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan; 1,618 hab.

MAGALHAËNS, navigateur portugais (V. MAGELLAN).

MAGALHAËNS ou **MAGELHAËNS** (João-Hyazinthe de), physicien portugais, né à Lisbonne le 4 nov. 1722, mort à Islington, près de Londres, le 7 févr. 1790. Arrière-petit-fils de l'illustre navigateur du même nom (V. MAGELLAN), il entra dans l'ordre des augustins en 1723, s'adonna à l'étude de la physique, passa vers 1764 en Angleterre et se convertit au protestantisme. Quelques expériences remarquables et le perfectionnement de nombreux instruments de physique et d'astronomie le firent élire, en 1774, membre de la Société royale de Londres. Il faisait aussi partie comme correspondant des académies des sciences de Paris, de Saint-Petersbourg, de Madrid. Outre des articles parus dans le *Journal de physique* (1778-83) et une traduction en français de la *Minéralogie* de Cronstedt, il a publié (en français): *Description des octans et sextans anglais* (Paris, 1775, in-4); *Collection de différents traités sur les instruments* (Londres, 1780, in-4; trad. angl., 1785), etc.

L. S.

BIBL. : *Journal des sçavants*, nov. 1780.

MAGALHAËS (Domingos-José-Gonzalves de), vicomte d'Aragua, célèbre poète brésilien, né à Rio de Janeiro le 13 août 1814, mort à Rio de Janeiro en 1882. Issu d'une famille noble du Portugal, il se fit recevoir docteur en médecine, professa des cours publics de rhétorique et de philosophie et se révéla poète de talent dans le volume *Poesias* (Rio, 1832), tout en suivant encore les modèles classiques de sa patrie d'origine. Attaché, de 1836 à 1838, à l'ambassade de Paris, il y subit l'influence du romantisme dominant. Son recueil de poèmes épiques : *Suspiros nocticos e Saudades* (Paris, 1836);

édit. corr., 1859) fit époque dans la littérature brésilienne et le mit à la tête des poètes nationaux. Après avoir traduit des pièces de Ducis, d'Arnaud, etc., il ouvrit la voie au théâtre national par ses tragédies : *Antonio José ou o Poeta e a Inquisição*, représentée le 13 mars 1838 (Rio, 1839), et *Olgiato*, jouée le 7 sept. 1839 (Rio, 1841), celle-ci à l'imitation d'Alfieri, ayant pour sujet la conjuration des nobles milanais contre Galeazzo-Maria Sforza (xv^e s.). Membre de la haute administration, puis député, il reprit ensuite la carrière diplomatique, comme chargé d'affaires à Naples, puis à Turin, ensuite comme ministre résident à Vienne (1857-67), enfin à Washington (1867-71). Il ne cessa cependant de cultiver la poésie, qui porte sous sa plume une vive empreinte du christianisme, de l'amour de la patrie et du sentiment des beautés de la nature. Son but était de parler à l'âme, en négligeant même la forme poétique. Son ode de *Napoléon em Waterloo* est célèbre. Le recueil élégiaque de *Os Mystérios* (Paris, 1858), inspiré par la mort rapide de ses trois jeunes fils, montre la prédominance de l'esprit philosophique. *Urania* (Vienne, 1862), remarquable par la beauté de la forme, est un hommage tendre rendu à son épouse. Ce qui l'a rendu le plus célèbre, ce fut son poème épique *A Confederação dos Tamajós* (Rio, 1857), où il chante la lutte des Indiens, aidés des Français, pour leur indépendance. On doit encore à Magalhães quelques écrits en prose : *Ensaio sobre a historia litteraria do Brazil* (Paris, 1834), et surtout : *Factos do espirito humana* Paris, 1858; trad. en franç. par Chancelli; Paris, 1859), qui est le premier livre de philosophie écrit par un Brésilien. On a réuni ses *Obras completas* (Paris, 1864-65, 8 vol.). G. PAWLOWSKI.

BIBL. : V. BRÉSIL.

MAGALLON DE LA MORLIÈRE (Alexis de), général français, né à Grenoble en 1707, mort en 1799. Entré au service en 1728, en qualité de lieutenant au régiment de Rouergue (infanterie), il servit sous le maréchal de Berwick, puis en 1744-45 sous le maréchal de Saxe et le comte de Löwendal. Le 16 oct. 1745, Louis XV lui donna le brevet de colonel avec la permission de lever un régiment en son nom. A la tête de ce régiment il combat, en 1746 et 1747, au siège d'Anvers, à la bataille de Rocoux, à la prise de l'Écluse, d'Hulst, à la bataille de Lawfeld et à la prise de Berg-op-Zoom. Le 27 juil. 1747, il était nommé brigadier des armées du roi. L'année suivante, il concourait à la prise de Maastricht. En récompense de ses services, il était nommé, le 6 avr. 1750, grand maître de la garde-robe de la reine. Successivement chargé de la réorganisation des troupes de la marine et de la chasse aux contrebandiers et faux-sauniers dans le midi de la France, il contribua à la prise de *Mandrin* (V. ce nom). De 1757 à 1760, il fait partie des campagnes du Hanovre sous les maréchaux d'Estrées, de Richelieu et de Broglie, et collabora aux batailles de Hastembeck, Lutzbourg et Corbach. Il y gagne, le 10 févr. 1759, le titre de maréchal de camp. En 1761, il se retire à la cour et s'y repose dans ses fonctions de grand maître de la garde-robe. Toutefois, il sortit de sa retraite pour prendre en 1791 le commandement d'une division militaire, dans le dép. de l'Allier, de l'Indre, de la Vienne et de la Creuse. Mais il était trop âgé pour jouer un rôle actif. Destitué en 1792, il reçut l'année suivante une pension de retraite et mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans. A. PR.

MAGALLON (F.-Louis), comte de La Morlière, né à L'Île-Adam le 28 oct. 1758, mort à Passy en déc. 1825, fils du précédent. Aide de camp de son père (1794), il devint rapidement général de brigade. En 1796, il fut proposé aux troupes envoyées à l'île de France. Il refusa de secourir les commissaires du Directoire expulsés par une émeute, devint gouverneur de l'île de France de 1800 à 1803, puis de celle de la Réunion jusqu'en 1806, et commanda ensuite en France la 45^e division.

MAGALOTTI (Comte Lorenzo), savant et littérateur italien, né à Rome le 13 déc. 1637, mort à Florence le

1^{er} mars 1712. Ses précoces aptitudes pour les mathématiques le firent admettre dès 1656 à l'Accademia del Cimento, dont il fut quelque temps le secrétaire. Il fut chargé ensuite par le grand-duc de Toscane de missions diplomatiques, accompagna le prince son fils dans ses voyages et fut nommé en 1689 conseiller d'Etat. C'est vers la même époque qu'il composa ses trois fameuses *Lettres contre les athées*, publiées quelques années plus tard sous le titre : *Lettere famigliari* (Venise, 1701). Ses autres écrits sont moins connus : *Saggio di naturali esperienze fatte nell'Accademia del Cimento* (Florence, 1671); *Relazioni varie* (Florence, 1693); *Lettere scientifiche ed erudite* (Florence, 1721); *Canzonette anacronistiche* (Florence, 1723), etc. Fabroni a donné une liste de ses œuvres inédites. L. S.

BIBL. : FABRONI, *Vitæ Italarum*, t. III; Pise, 1778-1805, 20 vol. in-8. — POZZETTI, *Elogio del conte L. Magalotti*; Florence, 1787, in-4.

MAGANGJA. Peuple d'Afrique vivant au N. de Lenna, entre le Zambèze et le Chiré, dans l'Etat libre de l'Est africain (colonie portugaise du Mozambique). Le pays qu'il habite est contigu au Nyassaland.

MAGANGUÉ. Ville de Colombie, Etat de Bolivar, sur le Cauca, à 20 kil. de son confluent avec le Magdalena; 3,500 hab. Foires fréquentées; exportation de caoutchouc et d'or.

MAGARIÑOS CERVANTES (Alejandro), poète et historien uruguayen, né à Montevideo le 3 oct. 1825. Avocat, il fut successivement magistrat, sénateur, diplomate, ministre des affaires étrangères et recteur de l'université de sa ville natale. Il se fit connaître comme poète dès l'âge de quinze ans. On lui doit, entre autres : *Celhar, leyenda americana*, poème (Paris, 1852, in-8); *Horas de melancolia*, poésies lyriques (Montevideo, 1858); *Brisas del Plata* (1864); *Album de poesias* (1878); plusieurs drames, et de consciencieux travaux historiques; *Estudios históricos sobre el Rio de la Plata* (1857), etc. G. P.-I.

MAGAS (Paléont.) (V. TÉRÉBRATELLE).

MAGAS, roi de Cyrène (307-258 av. J.-C.). C'était un Macédonien, fils du premier mari de Bérénice, donc beau-fils de Ptolémée 1^{er}. Chargé de reconquérir la Cyrénaïque à la mort d'Ophellas, il en garda le gouvernement à titre de vassal, se rendit indépendant à l'avènement de Ptolémée Philadelphie en s'alliant à Antiochus Soter dont il épousa la fille Apama. Un traité avec le roi d'Égypte lui laissa la Cyrénaïque qui devait revenir ensuite à Ptolémée Evergète qu'on maria à Bérénice, fille unique de Magas.

MAGASIN. I. Administration. — **MAGASIN À POUFRE** (V. POUFRIÈRE).

MAGASIN CENTRAL DES HÔPITAUX, A PARIS. — Le magasin central des hôpitaux a été créé en 1866 pour centraliser les réceptions et les livraisons des divers objets de consommation, et notamment des comestibles susceptibles de conservation, des articles de chauffage et d'éclairage, de blanchissage et de salubrité, ainsi que des objets de coucher, linge, habillement et mobilier nécessaire au service des maisons hospitalières. On s'y occupe, en outre, de la visite, du raccommodage et de la réforme du linge, enfin de la vente des objets réformés ou abandonnés. Le projet voté par le conseil de surveillance et le Conseil municipal, approuvé par le préfet dans l'année 1864, fut mis à exécution en 1865. La construction et l'aménagement furent terminés en moins de trois ans. Cet établissement se compose d'un grand bâtiment en bordure sur le boulevard de l'Hôpital, nos 89 et 91. Le magasin central commença à fonctionner en 1867; on y transféra successivement les services qui devaient y prendre place, au fur et à mesure que son organisation se complétait. Le magasin central fait les commandes mensuelles ou trimestrielles aux fournisseurs, reçoit les livraisons, provoque les réunions de commissions d'experts, transmet les résultats de cet examen aux intéressés et distribue, après acceptation, aux établissements qu'il dessert : tous les mois, les articles de consommation pro-

prement dits, tels que comestibles, articles de chauffage, d'éclairage et de blanchissage, ainsi que l'avoine : tous les trimestres, les articles de pansement, de coucher, de linge, d'habillement et tous les ustensiles et objets mobiliers. A l'exception des chaussures, de la bonneterie et de la chapellerie, tous les articles de coucher, de linge et d'habillement sont confectionnés par les soins du magasin central. Ils sont coupés sur place et remis, pour être cousus, aux ateliers de la Salpêtrière et de quelques hôpitaux spéciaux de femmes, ainsi qu'à des ouvriers et ouvrières du dehors.

Le magasin central approvisionne tous les établissements à la charge de l'administration, les fondations ayant un revenu spécial, les bureaux de bienfaisance, les quatre asiles des aliénés et le service des Enfants-Assistés du dép. de la Seine. Le magasin central reçoit des établissements les vieux métaux, les ustensiles et objets mobiliers réformés, ainsi que les effets dépendant des successions non réclamées des malades ou des administrés décédés ; il en retire ce qui lui paraît utilisable dans d'autres services et les dépose dans son garde-meubles pour être livrés aux maisons qui en font la demande. Tout ce qui n'est plus utilisable est réuni au vieux linge, aux rognures, aux déchets, aux vieux papiers et chiffons, et le tout est vendu trimestriellement par un commissaire-priseur. L'administration fait vendre également au magasin central les bijoux provenant de successions hospitalières. Pour toutes ces opérations, manutention, fabrication, surveillance, écritures et direction, le magasin central emploie, à titre permanent, 409 personnes à la journée ou à l'année. Dr CABANÈS.

II. Economie politique. — MAGASINS GÉNÉRAUX. — Les magasins généraux ont principalement pour but de favoriser les transactions sur les marchandises, en offrant des dépôts spéciaux où les diverses manutentions peuvent être exécutées dans les conditions les meilleures et les plus économiques, et en présentant des facilités spéciales dans le cas où ces mêmes marchandises sont données en garantie. A l'étranger leur institution est déjà ancienne, et en Angleterre des docks existaient déjà au siècle dernier. Mais en France, c'est seulement par le décret du 11 mars 1848 que les magasins généraux furent organisés ; divers lois ou règlements d'administration publique ont complété ou modifié les règles relatives à leur création et à leur fonctionnement. Actuellement, un magasin général peut être ouvert par toute personne, la chambre de commerce ou la chambre consultative des arts et manufactures entendue, la demande étant transmise par le préfet qui, par un simple arrêté, autorise l'ouverture du magasin général. Un cautionnement de 20,000 à 100,000 fr. doit être fourni par le concessionnaire ; toutefois, les chambres de commerce qui exploitent un magasin général sont dispensées du cautionnement. Les tarifs doivent être transmis et autorisés de la même manière que l'ouverture du magasin général. Le dépôt de marchandises donne lieu à la délivrance d'un *récépissé* et d'un *warrant* (V. ces mots), qui peuvent servir à la transmission ou à la constitution en gage de la marchandise. Les droits d'octroi peuvent n'être perçus sur les marchandises qu'au moment de leur sortie, les négociants évitant ainsi des avances de fonds quelquefois considérables. Le magasin général peut ainsi être constitué en entrepôt réel de douanes, offrant ainsi au payement des droits de douanes les mêmes avantages que pour les taxes d'octroi ; mais dans ce cas le ministre des finances doit être consulté sur l'autorisation à accorder. G. FRANÇOIS.

III. Législation. — On nomme magasins généraux de vastes magasins ou sont reçus ou conservés les marchandises et effets mobiliers qui y sont déposés par les industriels ou les commerçants. Ce genre d'établissements a pris naissance en Angleterre et est passé de là en Allemagne et en Hollande et n'a fait son apparition en France qu'à une date assez récente. Un décret du 21 mars 1848 est le premier acte législatif qui les régleme. Ils sont régis aujourd'hui par la loi du 28 mai 1858 modifiée par celle du 31 août 1870 et par un décret du 12 mars 1859

modifié lui-même par un décret du 21 avr. 1888. Les avantages que cette institution procure au commerce sont considérables. Elle fournit aux négociants de vastes dépôts où ils peuvent emmagasiner des quantités considérables de marchandises moyennant un loyer peu élevé ; elle mobilise cette marchandise en permettant au moyen du warrant de réaliser des emprunts gagés sur elle, ou d'en transférer à un tiers le droit de disposition par l'endossement du récépissé. Leur création n'est pas absolument libre. Elle est subordonnée à l'autorisation préfectorale donnée après avis de la chambre de commerce ou de la chambre consultative des arts et manufactures, et au versement d'un cautionnement dont le montant fixé par l'arrêté d'autorisation varie de 20,000 à 100,000 fr. Ce cautionnement peut être fourni en argent, en rentes, en obligations cotées à la Bourse, ou par une première hypothèque sur des immeubles d'une valeur double de l'importance du cautionnement. Les formalités qui viennent d'être indiquées ne sont observées que quand le pétitionnaire n'entend pas parallèlement au magasin général exploiter un entrepôt ou ouvrir une salle de ventes publiques. Dans ces deux hypothèses l'autorisation ne peut être donnée que par décret. L'autorisation d'ouvrir un magasin général peut être sollicitée par toute personne, par des sociétés, par des chambres de commerce, même par des conseils municipaux qui cèdent ensuite leurs droits à des tiers. Cette cession est d'ailleurs soumise à l'obligation pour le cessionnaire d'obtenir une nouvelle autorisation. Un magasin général peut être établi pour recevoir toutes espèces de marchandises, ou spécialement pour quelques-unes seulement. Cette condition doit être indiquée dans la demande d'autorisation. On doit y annexer en outre un plan des locaux qu'on se propose d'alloquer au magasin. Tout bâtiment qui n'aurait pas figuré sur ce plan serait considéré comme bâtiment particulier, et les warrants relatifs aux marchandises qui y sont déposées seraient nuls. On doit encore, avant l'ouverture de l'établissement, en communiquer le règlement intérieur et le tarif au préfet et aux chambres de commerce qui ont été appelées à donner leur avis. Tout changement qui y est apporté est soumis aux mêmes formalités. L'autorisation peut être retirée pour des motifs graves, en observant les mêmes formes que celles suivies pour l'accorder. Les dépôts, effectués dans les magasins généraux, sont constatés au regard des déposants par la remise qui leur est faite d'un *récépissé* contenant les noms, profession et domicile du déposant, la désignation de la marchandise par sa nature, avec les indications nécessaires à l'établissement de son identité et à la fixation de sa valeur. A ce récépissé se trouve joint un *warrant* ou billet de gage contenant les mêmes mentions. Le récépissé et le warrant sont tous deux à ordre. La surveillance du gouvernement à laquelle la loi de 1858 avait soumis les magasins généraux a disparu depuis la loi de 1870, mais les propriétaires de ces établissements sont tenus de certaines obligations spéciales. Ils doivent recevoir dans leurs magasins toutes les marchandises pour le dépôt desquelles ils ont été créés, et les recevoir de toutes personnes pourvu qu'elles soient des industriels ou des commerçants. En recevant des marchandises déposées par de simples particuliers, ils s'exposeraient aux pénalités établies par l'art. 411 du C. pén. Ils doivent veiller à ce que le règlement intérieur, le tarif, la loi de 1858 et le décret de 1859 soient toujours affichés à la porte des magasins. Ils peuvent se charger de toutes les formalités accessoires à remplir à l'occasion des objets déposés : formalités de douane, d'octroi, de factage et camionnage, d'assurances, de fret, etc. Mais il leur est interdit de se livrer à aucune spéculation sur les marchandises qui leur sont confiées en dépôt. Toutefois, depuis la loi de 1870, ils peuvent prêter sur ces marchandises et négocier eux-mêmes les warrants qu'ils ont délivrés. Le propriétaire d'un magasin général est un dépositaire salarié, tenu par conséquent de la perte totale ou partielle des marchandises dans les termes du droit commun. Il répond aussi de toute erreur

commise dans les indications des titres qu'il délivre. L'action existant contre lui de ce chef ne se prescrit que par trente ans. Mais il n'est pas garant de la sincérité des déclarations du déposant. On ne pourrait donc l'actionner ni à raison du défaut de qualité des marchandises, ni à raison des erreurs relatives à des marchandises enfermées dans des emballages, ni à raison de la circonstance que ces marchandises ne seraient pas la propriété du déposant, à moins qu'il ne soit établi qu'il savait pertinemment qu'elles appartenaient à des tiers. Enfin il ne doit laisser vendre les marchandises qu'après le versement des sommes dues au porteur du warrant. De même, si c'est lui qui après l'échéance fait procéder à la vente, il doit d'abord désintéresser le porteur du warrant et verser seulement le solde du prix au porteur du récépissé (V. DOCKS, ENTREPÔT, RÉCÉPISSÉ, WARRANT). LYOMNEL DIOIERJEAN.

IV. Armée (V. APPROVISIONNEMENT, t. III, p. 450).

V. Marine. — MAGASIN GÉNÉRAL. — Quand un navire de guerre est prêt à prendre la mer, il a en général à bord trois mois de vivres et d'approvisionnements de rechange. Ces approvisionnements, dont la liste serait interminable, sont renfermés pour la plus grande partie dans un local spécial situé généralement à l'avant, sous le faux pont, appelé magasin général. Un comptable, ayant rang d'adjutant pour les grands bâtiments, est responsable de ces matières et en tient la comptabilité d'entrée et de sortie. C'est aussi au magasin général que les aspirants, punis des arrêts forcés, et n'ayant pas de chambre, subissent leur punition.

VI. Artillerie. — MAGASIN MOBILE OU CHARGEUR (V. CHARGEUR ET FUSIL).

BIBL. : LEGISLATION. — BACQUET, *Des Magasins généraux et warrants*; Paris, 1880, in-8. — BOISTEL, *Précis de dr. comm.*; Paris, 1890, gr. in-8, 4^e éd. — LABORI, *Rép. encycl. de dr. français*, t. LV, v^o *Magasins généraux*. — LYON-CAEN et RENAULT, *Traité de dr. comm.*; Paris, 1879-85, t. I, 2 vol. in-8. — NICOLE, *Magasins généraux, docks et warrants*; Paris, 1860, pet. in-8, 2^e éd. — SCANSA, *Traité des magasins généraux*; Paris, 1890, in-8.

MAGATI (Cesare), chirurgien italien, né à Scandiano (duché de Reggio) en 1599, mort en 1647. Docteur de Bologne, il fut professeur à l'université de Ferrare, capucin sous le nom de P. Libérat de Scandiano; il a été appelé l'Amroise Paré de l'Italie. Dans son bel ouvrage: *De rara Medicatione vulnerum, seu de vulneribus tractandis libri II...* (Venise, 1616, in-fol. et autres éditions), il présente en quelque sorte la chirurgie moderne. Son frère, *Giovanni-Battista*, le défendit contre les attaques de Sennert, dans un ouvrage intitulé *Tractatus quo rara vulnerum curatio defenditur...* et qui fut imprimé à Bologne en 1737. D^r L. Hn.

MAGAUD (Dominique-Antoine), peintre français, né à Marseille le 4 août 1817. Il exerça d'abord dans sa ville natale la profession de peseur du commerce, en même temps qu'il commençait à étudier le dessin et la peinture. Puis il vint, très jeune encore, à Paris, suivit l'atelier de Léon Cogniet et débuta au Salon de 1841 avec une toile intitulée *Environs de Marseille*. Adonné dès lors à la peinture d'histoire, aux sujets allégoriques et religieux, l'artiste marseillais se fit un nom honorable par mainte composition consciencieuse et savante, conforme à la tradition un peu étroite de ses maîtres. *Un Episode du massacre des Innocents* (1842); *les Chrétiens dans les prisons secourus par leurs frères* (1844); *le Christ déposé au pied de la croix* (1845); *les Deux Savars de tait* (1857) et *la Dénouement de Charles VI* (1858), lui valurent plusieurs récompenses aux expositions de Rouen, Amiens, Nîmes, Dijon et Alençon. Durant cette même période, il avait décoré diverses églises, divers établissements de Marseille de peintures intérieures, de plafonds qui furent très appréciés de ses compatriotes. Un de ses ouvrages les plus intéressants figura au Salon de 1859; il représentait *Dante conduit par Virgile*. Cette même année (1859), M. Magaud devint directeur de l'École des beaux-arts de Marseille. Il n'en continua pas moins activement le cours de ses travaux, et nous citerons encore de lui, parmi les toiles

très nombreuses qu'il envoya à Paris: *les Echevins de Marseille pendant la peste de 1720* (1860); *l'Agriculture, la Musique* (1861); *le Grand Condé sur le champ de bataille de Rocroy*; *Volta* (1863); *Saint Bernard prêchant la croisade à Vézelay* (1864); des cartons de plafonds, de panneaux, de voussures destinés à la Préfecture de Marseille, au cercle religieux de cette ville, etc.; *la Modestie* (1874); *Tobie ensevelissant les morts* (1875); *Portrait de Pie IX* (1876); *la Guerre* (1878); *Dioné le cynique* (1882); *Fernanda* (1887); *la Vérité* (1888), etc. Gaston COUGNY.

MAGAZIA (Calendr.). C'est le huitième mois de l'année éthiopienne; il commence au 27 mars du calendrier Julien.

MAGAZINE (Littér.) (V. REVUE).

MAGDALA. Localité de la Galilée, située sur les bords de la mer de Tiberiade, au N. de cette dernière ville, aujourd'hui *Medjdel*. Marie, dite Magdeleine, lui doit son nom.

MAGDALA. Place forte d'Abysinie, sur un roc basaltique dominant de 1,000 m. le val du Badjilo (affl. du Nil Bleu), à 260 kil. S. de Gondar. C'est là que le négus Théodoros avait enfermé ses prisonniers anglais, et qu'il fut atteint en 1868 par l'expédition anglaise de sir Robert Napier et se donna la mort (V. ABYSSINIE). Le roi du Choa fit rétablir la forteresse démolie par les Anglais.

MAGDALENA (Baie de). Baie de la côte O. de la presqu'île de Vieille-Californie, abritée par de longues îles, fréquentée par les baleiniers.

MAGDALENA. Etat ou département de Colombie, sur le cours inférieur du rio Magdalena et la mer des Antilles, le long du Venezuela; 62,000 kil. q. ou 69,800 avec les territoires de Goajira, Nevada et Motilones; 180,000 hab. environ. Le S. et l'O. sont occupés par les plaines des terres chaudes; au N. sont les hauts massifs de la sierra Nevada de Santa Marta (5,100 m.); au N.-E., les terres accidentées et les savanes de Goajira. La forêt vierge couvre la majeure partie du pays. La capitale est Santa Marta. Les principaux produits sont les bois de teinture, le tabac, les peaux, le tolu, la salsepareille, les chapeaux, des toiles grossières, etc. (V. COLOMBIE).

MAGDALENA. Ville du Mexique, Etat de Sonora, dans la fertile vallée de San Ignacio; 2,000 hab. Foires fréquentées. Mines d'or, d'argent, de cuivre. A 20 kil. au S., ruines d'un palais aztèque, taillé dans le roc, et d'une pyramide de 228 m. de haut.

MAGDALENET (Gabriel) (V. MADELENET).

MAGDALIA (Entom.). Genre de Coléoptères tétramères, famille de Curculionides, établi par Germar et caractérisé par un rostre cylindrique et un corps très atténué en avant, épais en arrière. Les pattes sont courtes, les antennes médiocres et insérées sur le milieu du rostre. Les espèces au nombre de 29 sont répandues en Europe, en Asie, en Amérique et en Océanie. Ce sont en général de petits Insectes noirâtres, tel le *Magdalia carbonarius* Germ.

MAGDEBOURG. Ville. — Ville de Prusse, ch.-l. de la prov. de Saxe, sur l'Elbe; 202,324 hab. La ville est située sur le fleuve en un point où il se partage en plusieurs bras : Strom-Elbe à gauche, Alte-Elbe à droite; dans l'île, un nouveau petit bras, Zoll-Elbe, isole à l'O. un îlot où s'élève la citadelle. La ville fut d'abord bâtie à l'O. du fleuve, sur la rive gauche de la Strom-Elbe; là se trouve la vieille ville avec son ancienne enceinte qui la sépare de la ville neuve au N., de Sudenburg au S.-O., de Buckau au S., faubourgs qui lui sont tous réunis depuis 1887. En 1866, l'enceinte a été reportée plus loin et sur ses terrains ont été édifiés des quartiers neufs. Dans l'îlot, entre la Strom-Elbe et la Zoll-Elbe, est la citadelle; à droite de l'Alte-Elbe, la *Friedrichstadt*, tête de pont fortifiée, fondée par Frédéric-Guillaume 1^{er} en 1731.

La ville est en pente vers le fleuve; ses rues, étroites et irrégulières, sont disgracieuses; un large boulevard (Breite weg) traverse la vieille ville du N. au S. et se prolonge à travers la ville neuve. On peut citer les places du Vieux-Marché et du Dôme, ou marché neuf, les promenades éta-

blies à la place du bastion de Clèves et du couvent de Bergen fondé en 968, sécularisé en 1809, démoli en 1813. Le long de l'Elbe s'étend la promenade de *Fürstenuwald*.

Le seul monument remarquable est la cathédrale ou dôme, de style gothique, mais avec de nombreux motifs romans. Elle remplace celle d'Otton le Grand, détruite par le feu. Commencée en 1207, elle fut consacrée en 1363, ses tours achevées en 1520. Elle a la forme d'une croix latine orientée de l'O. à l'E., mesure 120 m. de long (114^m8 à l'intérieur), 31^m4 de large avec les deux bas cotés (de 9^m4 chacun); la nef, portée par douze piliers, a 31^m4 de haut. Les tours qui flanquent la façade s'élèvent à 104^m6; la fleur de pierre qui les couronne manque à celle du S., foudroyée en 1540. Le chœur renferme des colonnes antiques, débris du premier édifice, la pierre tombale sous laquelle repose Otton le Grand, le tombeau (du xv^e siècle) de sa femme Edith. On admire le tombeau de l'archevêque Ernest († 1513), chef-d'œuvre de P. Vischer, qui y a sculpté les douze apôtres. — Il subsiste d'un ancien couvent de prémontrés (fondé en 1129), qui tenait le second rang dans l'ordre, une médiocre église du xiii^e siècle et un beau cloître roman. L'hôtel de ville date de 1691, mais a été agrandi en 1866. Sur le Vieux-Marché et la Breite weg, on voit encore de belles maisons de style Renaissance, postérieures à l'incendie de 1631. Devant l'hôtel de ville se dresse une statue équestre d'Otton le Grand, œuvre du xiii^e siècle.

L'industrie est considérable : de grandes fonderies de fer, fabriques de machines et tubes, parmi lesquelles la célèbre maison Gruson (à Buekau) qui produit des plaques de blindage, des canons-revolvers, coupoles cuirassées, grues et machines hydrauliques, etc. La distillerie est également importante, les industries chimiques, la poterie (majolique, poêles en faïence), la cémentation, les manufactures de tabac, de sucre, de chicorée, de chocolat, la filature et le tissage du coton, la rubannerie, la ganterie, la sculpture sur bois, la fabrication des pianos et harmoniums, etc. — Le commerce est aussi très grand; Magdebourg est le marché régulateur des sucres en Allemagne; il s'y traite beaucoup d'affaires de céréales, choucroute, denrées coloniales, chicorée, fers et aciers, matières grasses, toiles, bois, librairie, fruits et légumes. Les foires aux chevaux sont très fréquentées, ainsi que le marché de la laine et la foire annuelle de septembre. Le mouvement de la succursale de la Banque d'empire atteint 1,500 millions. Des voies ferrées rayonnent de la vaste gare centrale vers Leipzig, Berlin, Eibisfelde, Schaningen, Halberstadt. La navigation de l'Elbe représente en aval 750,000 à 800,000 tonnes, en amont 450,000 (de ce côté presque exclusivement des importations).

Magdebourg est une des principales forteresses de l'Allemagne, défendant le centre de la ligne de l'Elbe. Autour de la citadelle et de la ville, treize forts abritent un vaste camp retranché.

HISTOIRE. — Magdebourg paraît pour la première fois en 805, lorsque Charlemagne établit à *Magodaburg* un marché entre ses sujets et les Wendes ou Avars. En 923 et 925, les Wendes, Slaves et Hongrois saccagent la place. La reine Edith la relève et l'entoure d'une enceinte. Son mari Otton le Grand y fonde le couvent de Saint-Maurice (936), bientôt transformé en archevêché (968). Ce fut la source de la fortune de la ville. En 1135, Lothaire y tient une diète où il donne la couronne de Danemark au duc Eric de Slesvig. L'incendie de 1188 n'enraye pas les progrès de Magdebourg. Au xiii^e siècle, c'est une grande cité commerçante qui entre dans la Hanse et devient l'entrepôt de la navigation de l'Elbe. Les bourgeois s'affranchissent presque complètement de leurs archevêques qui généralement résident à Halle; toutefois Magdebourg ne devint pas ville libre impériale. Son collège d'échevins avait une grande réputation, et le *droit de Magdebourg*, mélange de coutumes saxonnes et d'usages locaux, fut adopté dans une grande partie des pays slaves; il assurait une large auto-

nomie aux municipalités. Au début du xvi^e siècle, la ville comptait 40,000 âmes. Elle embrassa la Réforme (1524), entra dans la ligue de Smalkalde, refusa de se soumettre à Charles-Quint qui la mit au ban de l'Empire (1548), rejeta l'Intérim et devint le refuge des réformés persécutés. Maurice de Saxe, chargé de la réduire, dut lui accorder la liberté religieuse; il fut accepté pour burgrave. Dans la guerre de Trente ans, Wallenstein l'assiégea vainement durant vingt-huit semaines (1629); Pappenheim revint à la charge et fut renforcé par Tilly (mars 1631); la garnison, malgré l'appoint des Suédois de Falkenberg, ne comptait que 2,000 hommes contre 25,000. Elle ne put défendre les approches et, en mai 1631, la ville fut prise d'assaut. Le feu fut allumé peut-être par des ouvriers fanatisés et se propagea dans la ville entière; privés de butin, les Impériaux se vengèrent en égorgant toute la population; de 36,000 hab. bien peu échappèrent. Gustave-Adolphe, qui n'avait pu secourir la ville, la réoccupa en 1632. En 1636, les Impériaux la reprirent. A la paix de Westphalie, elle fut attribuée au Brandebourg qui en prit possession à la mort de l'administrateur Auguste de Saxe (1680). La ville n'accepta cette sujétion qu'après de vives résistances. Elle reçut de nombreux réfugiés protestants français qui contribuèrent à sa prospérité nouvelle. En 1806, son gouverneur Kleist capitula honteusement devant Ney. Le traité de Tilsit l'attribua au royaume de Westphalie, et la garnison française n'en sortit qu'après le traité de Paris (1814). Elle fut rétrocédée à la Prusse qui en a transformé les fortifications en 1869. — Luther y fut élevé; Otto de Guericke en fut bourgmestre au temps du grand siège; Carnot y est mort et y fut enseveli.

Le *district* de Magdebourg s'étend sur 11,504 kil. q. peuplés de 1.074,421 hab.; il comprend 15 cercles : Aschersleben, Gardelegen, Halberstadt, Jerichow 1^{er} et 2^e, Kalbe, Magdebourg, Neuhaldenleben, Oschersleben, Osterburg, Salzwedel, Stendal, Wanzleben, Wernigerode, Wolmirstedt.

ARCHEVÊCHÉ. — L'archevêché de Magdebourg fut érigé en 968, après la mort de l'archevêque de Mayence et de l'évêque d'Halberstadt, des diocèses desquels il avait été détaché en 962. Il eut pour suffragants les évêchés de Meissen, de Mersebourg, Zeitz-Naumbourg, Havelberg, Brandebourg et quelque temps Poznan (Posen). Son titulaire eut rang de primat de Germanie. Le premier fut Adalbert († 981); le second, Gisilar († 1004); le troisième, saint Norbert (1126-34), fondateur de l'ordre des prémontrés. Ensuite Wichmann (1152-92), un des grands personnages du temps de *Frédéric Barousse*, ennemi de *Henri le Lion* (V. ces noms et BARDEBOURG). Albert 1^{er} (1205-32), qui rebâtit la cathédrale et soutint la guerre de Magdebourg contre le margrave, Albert II de Brandebourg, qui voulait soustraire ses alleux de l'Altmark à la suzeraineté archiepiscopale. La lutte finit en 1244 par la défaite de Wilbrand, frère et successeur de l'archevêque Albert 1^{er}, Günther de Schwarzburg (1403-45) lutta contre les bourgeois. A partir du quarantième archevêque, Jean de Bavière (1464-75) le siège archiepiscopal ne fut plus occupé que par des princes de maisons électorales : Ernest de Saxe (1476-1513), qui transféra sa résidence à Halle; puis six Brandebourgeois : Albert V (1513-45), qui fut aussi évêque d'Halberstadt, archevêque-électeur de Mayence (1514), cardinal (1518), ne put arrêter la propagation de la Réforme; Sigismond (1552-66), fils de l'électeur Joachim II, passa ouvertement à la foi luthérienne; ce fut le dernier archevêque consacré par le pape. Joachim-Frédéric se maria et eut pour successeur son fils Christian-Guillaume, quand lui-même recueillit l'électorat de Brandebourg (1598). Christian combattit l'empereur dans la guerre de Trente ans, et fut déposé en 1628 par le chapitre qui élut archevêque et administrateur son coadjuteur, Auguste de Saxe, second fils de l'électeur Jean-Georges. Mais après l'édit de restitution, l'empereur désigna pour archevêque son second fils, Léopold-Guillaume, qui fut intronisé par les bandes de Tilly,

Le traité de Prague attribua l'évêché d'Halberstadt à l'Autrichien, 12,000 thalers de rente au Brandebourgeois et l'archevêché au prétendant saxon. La paix de Westphalie stipula qu'à sa mort l'archevêché sécularisé reviendrait au Brandebourg (en dédommagement de la Poméranie antérieure), ce qui eut lieu en 1680. Le titre de primat de Germanie fut transféré à l'archevêque de Salzbourg. En 1773, le duché de Magdebourg comprenait 5,400 kil. q., 29 villes, 425 villages, 234,508 hab. Il fut agrandi en 1780 du comté de Mansfeld. Le revenu se montait à 1,400,000 thalers d'empire.

Burgravat — Le burgravat de Magdebourg, qui remonte à Charlemagne, prit de l'importance sous Otton I^{er} par son union avec l'avouerie de l'archevêché. Il appartient aux comtes de Groitzch (1118), aux sires de Querfurt (1136-1269), fut acheté par l'archevêque Conrad II de Magdebourg, qui le rétrocéda, à titre de fief, aux ducs de Lauenbourg et de Wittenberg. Après diverses querelles, un partage eut lieu entre l'électeur de Saxe et l'archevêque (1579); le premier garda le titre et une partie du comté de Mansfeld.

A.-M. B.

Expérience de Magdebourg (V. ATMOSPHÈRE, t. IV, p. 466).

BIBL.: LEHMANN, *Beschreibung der Stadt Magdeburg*, 1839, 3^e éd. — RATHMANN, *Gesch. der Stadt Magdeburg*, 1800-17, 4 vol. — HOFFMANN, *Chronik der Stadt Magdeburg*, 1843-50, 3 vol.; 2^e éd., 1885 et suiv. — O. DE GUERICKE, *Gesch. der Belagerung... von Magdeburg* (éd. par Hoffmann), 1887. — TOLLIN, *Gesch. der Französischen Kolonie von Magdeburg*; Halle, 1887, 2 vol. — HENNUS et WEIGELT, *Handbuch vom Regierungsbezirk Magdeburg*; 1843, 2 vol. — LENTZEN, *Stifts- und Landeshistorie von Magdeburg*; Kœthen, 1756. — *Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis* (éd. par Mülverstedt), 1877-86, t. I à III. — GROSSFELD, *De Archiepiscopatus Magdeburgensis originibus*; Münster, 1856. — OPEL, *Die Vereinigung des Herzogtums Magdeburg mit Kurbrandenburg*; Halle, 1880.

MAGDELAINE-SUR-TARN (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Villenur; 255 hab.

MAGDELEINE (La). Com. du dép. de la Charente, arr. de Rufec, cant. de Villegagnan; 363 hab.

MAGE (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny; 557 hab.

MAGÉ (Viconte de) (V. LIMA E SILVA [José-Joaquim de]).

MAGE (E.), explorateur français, né le 30 juil. 1837, mort en mer vers le 20 déc. 1869. Sorti de l'École navale en 1852, il était enseigne de vaisseau quand il fut envoyé au Sénégal en 1856. Le gouverneur Faidherbe le chargea d'une mission chez les Maures Douaich; il publia son journal sous le titre de *Voyage au Tagant*, dans la *Revue algérienne et coloniale* (1869, t. III). Nommé lieutenant de vaisseau, il vint au Sénégal en 1863 pour la seconde fois; après une reconnaissance dans les rivières du Sud, il publia dans la *Revue maritime et coloniale* une étude sur le Sina et la Saloum (avr. 1863). Les qualités dont il avait fait preuve lui valurent d'être choisi pour une mission plus importante; il fut chargé, en vue de l'établissement éventuel d'une ligne de postes entre le Sénégal et le Niger, d'explorer le pays compris entre Médine et Bamako; il devait ensuite pousser jusqu'à Segou et s'y mettre en relation avec El Hadj-Omar. Accompagné de M. Quintin, chirurgien de la marine, il quitta Médine le 25 nov. 1863, avec une dizaine de noirs. Par Bafoulabé et Koundian, ils gagnèrent Kita, puis Nyamina, où ils s'embarquèrent sur le Niger; le 28 fév. 1864, ils étaient en vue de Ségou. Ahmadou les y retint, sans leur permettre ni de rejoindre son père El Hadj, ni de retourner à Saint-Louis. C'est le 6 mars 1866 qu'il leur rendit enfin la liberté. Si ce long et pénible séjour n'eut pas de conséquences politiques (car Ahmadou ne voulait pas entrer en relations amicales avec les Français), Mage et Quintin purent recueillir des données d'une haute importance sur la géographie, l'histoire, l'éthnographie, l'état politique et social du Soudan. Ils revinrent par Nioro Koniakary à Médine, où ils arrivèrent le 28 mai. C'est sur leurs travaux que reposa, jusqu'aux travaux topographiques conduits d. puis 1881, la carte du

Haut-Sénégal et de la région entre Sénégal et Niger. Mage reçut la médaille d'or de la Société de géographie. Il publia, en 1867, son *Voyage dans le Soudan occidental* (1868, in-8), précieux recueil de ses observations, et qui est d'une lecture agréable. Ce hardi explorateur périt prématurément; la *Gorgone* qu'il commandait se perdit en vue de Brest.

L. DEL.

MAGELLAN (Déroit de). Canal qui sépare l'extrémité méridionale du continent américain du vaste amas d'îles qui forme la Terre de Feu. Ce détroit met en communication l'Atlantique et l'Océan Pacifique. Il a une largeur qui varie de 4 à 33 kil. et un développement de 575 à 600 kil., d'une bouche à l'autre. Du côté de l'E., le canal s'ouvre entre les pointes de Las Virgines et Dungeness au N. et Catherine au S.; du côté de l'O., il débouche entre l'île de la Reine-Adélaïde au N. et le cap de Los Pilares au S. Le détroit décrit, dans son parcours, un énorme coude vers le S.; au point extrême, sur le littoral N., s'avance le cap Froward. Ce détroit fut découvert le 21 oct. 1520 par *Magellan* (V. ce nom). On a prétendu à tort que Martin Behaim en avait eu connaissance soixante ans auparavant. En 1578, Drake franchit le détroit en seize jours. L'Espagnol Pedro Sarmiento de Gombosa, qui le traversa de l'O. à l'E. en 1579, y reconnut une sortie S., appelée aujourd'hui détroit de Sarmiento; il construisit, à l'entrée orientale, le fort Nombre de Jésus, puis, à l'entrée de la presqu'île de Brunswick, Ciudad del Rey Felipe. Il fut fait prisonnier par les Anglais qui détruisirent ses forts. En 1593, l'amiral Hawkins traversa le détroit et fut, à son tour, fait prisonnier par les Espagnols. Il faut signaler ensuite deux expéditions hollandaises, celle de l'amiral Olivier Van Noort en 1598, puis celle de Schouten et Lemaire en 1615. Au xviii^e siècle, le détroit fut exploré par le capitaine français Marcant (1713-15) et par Wallis et Carteret (1767-68). L'hydrographie en a été pour la première fois sérieusement étudiée par les capitaines King et Fitz-Roy, entre 1826 et 1836, sur les deux navires *Beagle* et *Adventure*. Les autres traversées intéressantes du détroit ont été faites par Dumont d'Urville avec l'*Astrolabe* et la *Zélée* (1837-38), le capitaine Maynes (1866-69), l'amiral Cloué avec l'*Astrée* (1868), le capitaine Arago (1878).

MAGELLAN (Territoire de). Division territoriale spéciale de l'extrémité S. du Chili, comprise entre 47° de lat. S. et le cap Horn, séparé de la République Argentine, depuis le traité de juil. 1881, par la Cordillère, puis par le 52° de lat., les caps Dungeness et Espiritu Santo et le méridien 70°5' K', enfin le canal du *Beagle*. Sa superficie est environ de 195,000 kil. q.; la capitale est *Punta Arenas* (V. ce mot). Sarmiento y avait fondé, dans la péninsule de Brunswick, la colonie de San Felipe (1584), qui est devenue plus tard *Port Famine* (V. ce mot). En 1885, on comptait dans ce territoire 2,085 hab. répartis dans les deux subdivisions, dont 1,235 de population rurale; il y avait 781 étrangers, dont 630 hommes (au lieu de 180 au total et 143 hommes en 1875); en 1892 la population totale est de 3,282 hab. Ce territoire, encore peu connu, comprend une multitude d'indentations comme la terre du Roi-Guillaume ou la péninsule de Brunswick, et d'îles telles que l'île Wellington, une portion de la Terre de Feu, Santa Inés, Clarence, Desolacion, etc. Signalons-y le volcan Chalten (2,170 m.) et un certain nombre de monts. La pluie et la neige y abondent; on y exploite la houille et l'or; on y pratique l'élevage et la culture des céréales. La population indigène a été étudiée lors de l'expédition de la *Romanche*.

MAGELLAN (Fernão de) (forme espagnole et française du nom de *Magalhães*), illustre navigateur portugais, né à Saborosa (Tras-os-Montes) vers 1480, tué dans l'île de Matam (Philippines) le 27 avr. 1521. De famille noble, l'histoire de sa jeunesse est inconnue. Il fut peut-être page de la reine Lenora, épouse de Jean II. Il servit aux Indes avec son cousin Francisco Serrão, qui se fixa à Tarnate (Moluques); le jeune Magellan se distingua par son courage à Malacca, à Azamor (Maroc), où une blessure le

rendit boiteux, et quitta le Portugal à la suite d'injustices du roi Manuel (oct. 1517). Il conçut le projet de chercher une route par l'O., vers les îles Moluques, que la bulle de partage du pape Alexandre VI plaçait dans le domaine de la Castille. Il forma son plan, d'accord avec l'astronome Ruy Faleiro, et ils le présentèrent au roi de Castille, le futur Charles-Quint. Ce projet était essentiellement commercial et appuyé pécuniairement par le négociant Christobal de Haro, d'origine portugaise. Le roi l'accepta après hésitation, et les clauses du contrat furent arrêtées le 22 mars 1518 entre Magellan et Ruy Faleiro d'une part, la cour de Castille de l'autre, malgré l'hostilité des officiers de la Contratacion (administration coloniale) et les réclamations du roi de Portugal. On le brouilla avec Ruy Faleiro qui, d'ailleurs, devint fou; on lui imposa comme inspecteur Juan de Cartagena et un autre compagnon et rival, Estevan Gomez. Il mit à la voile de San Lucar de Barrameda le 20 sept. 1519. Il commandait cinq navires; son pavillon était à bord du *Trinidad*, de 140 tonnes; le *San Antonio* (140 t.) était sous les ordres de Juan de Cartagena; la *Concepcion* (110 t.) sous ceux de Gaspard de Quesada; la *Victoria* (100 t.) sous ceux de Luis de Mendoza; le *Santiago* (90 t.) était confié à João Serrão ou Serrano. Plusieurs Portugais, Français et Flamands figuraient dans les équipages dont les rôles conservés par Navarrete énumèrent 265 hommes. Il faut mentionner à part le Véronais Francisco Pigafetta et le Portugais Duarte Barbosa, historographes de l'expédition.

Dès le début, le capitaine général eut à lutter contre l'indiscipline de ses subordonnés. Il dut faire mettre aux fers Juan de Cartagena. Le 13 déc. 1519, il pénétra dans la baie de Rio de Janeiro, déjà connue des Portugais et des Dieppois. Le 10 janv. 1520, il découvrit l'estuaire de la Plata; le 31 mai, le port Saint-Julien (49°15' lat. S.); mais, à mesure qu'on avançait vers le S., le long de rivages désolés, à la recherche du détroit qui unissait les océans, le mécontentement des équipages croissait. Le 1^{er} avr., Quesada et Mendoza s'insurgèrent, délivrèrent Cartagena. Magellan fit assassiner Mendoza et rétablit son autorité. Il fit alors décapiter Quesada et abandonna sur la plage Cartagena et le prêtre Pedro Sambez de la Reina, graciés quarante marins qu'il avait également condamnés. Cependant l'hiver austral approchant, on resta cinq mois au port Saint-Julien; c'est là que l'on fit connaissance des Tehuelches, les gigantesques Patagons auxquels Pigafetta fit une extraordinaire réputation. Le *Santiago*, envoyé en exploration dans le Sud, se perdit dans le rio de Santa Cruz, mais Serrão ramena l'équipage. Le 24 août, Magellan remit à la voile; du 26 août au 18 oct., il séjourna à Santa Cruz; ses instructions lurent d'explorer le rivage jusqu'à 75° lat. S., et, si l'on ne trouvait pas le détroit, on irait aux Moluques par le S. de l'Afrique. Le 18 oct., on repartit de Santa Cruz, et le 21 on aperçut l'entrée du détroit qui fut exploré par le *San Antonio* et la *Concepcion*. A ce moment, le pilote Estevan Gomez entra en opposition avec son chef. Il profita d'une exploration isolée du *San Antonio* pour amener l'équipage et s'enfuir avec le navire qu'il ramena à Séville le 6 mai 1521. Magellan, achevant la traversée, atteignit, au bout de vingt jours, l'océan occidental (28 nov. 1520), baptisant le rivage qu'il venait d'explorer du nom de Terre de Feu, et de celui de mer Pacifique l'océan qu'il découvrait et trouva paisible. Il s'y engagea, s'orientant vers le N.-O. avec les trois navires qui lui restaient, aperçut, le 24 janv. 1521, une île boisée qu'il appela San Pablo, une autre le 4 févr., qu'il baptisa Los Tiburones, puis le 6 mars l'archipel de Las Velas latinas ou des Larrons (îles Mariannes). Enfin il aborda le 16 mars aux Philippines. Durant cette immense traversée, les vivres et l'eau manquèrent et l'équipage faillit périr. Le capitaine général passa de l'ilot de Mazagna à l'île de Cebu dont il convertit le chef au christianisme; mais il voulut le superposer aux autres chefs qui résistèrent; celui de l'île de Matan fut attaqué par Magellan qui affronta

1,500 Malais avec 55 hommes et périt dans le combat. Sa mission était accomplie; en trouvant la route qu'il cherchait et qui d'ailleurs n'avait pas la valeur commerciale espérée, il avait accompli le premier voyage autour de la terre. Cette circumnavigation ne fut achevée que par un navire, la *Victoria*, et 18 hommes, que Seb. del Cano ramena en Espagne le 6 sept. 1522. Après la mort du chef, l'escadre avait gagné les Moluques, sous la direction de Carabello, puis de Seb. del Cano. Celui-ci chargea d'épices les deux navires restant, mais dut bientôt abandonner la *Trinidad*. La relation du voyage de Magellan a été écrite en italien par Pigafetta, dont le récit naïf et peu scientifique, mais sincère, est la base principale; il a été édité par Amoretti (*Primo viaggio intorno al globo*; Milan, 1800; français, Paris, 1801). Nunez de Carvalho publia dans ses *Noticias para a historia e geografia das Nações ultramarinas* (Lisbonne, 1831, 6 vol.), un extrait du journal de Mestre Bantista, compagnon de Magellan, imprimé dès 1536. Lord Stanley a réuni les récits originaux de six contemporains dans son grand ouvrage *The First Voyage round the world by Magellan* (Londres, 1875). Parmi les ouvrages modernes, il faut citer: Barras Arana, *Vida y viajes de Magellanes* (Santiago, 1864); Kohl, *Gesch. der Entdeckungreise... zur Magellanstrasse* (Berlin, 1877); Ramon Guerrero Vergara, *Los Escudros del estrecho de Magellanes* (Santiago [de Chili], 1880).

A.-M. B.

MAGENDIE (François), physiologiste français, né à Bordeaux le 6 oct. 1783, mort à Paris le 8 oct. 1855. Il fit ses études à Paris et fut nommé interne des hôpitaux par concours le 7 floréal an XI, puis prosecteur des hôpitaux, enfin soutint sa thèse de docteur en 1808. Il se tourna de préférence vers la physiologie et débuta par une vive critique des travaux de Bichat et des attaques violentes contre le vitalisme dont il resta toujours l'adversaire. Exempté de la conscription le 20 janv. 1814, il continua ses recherches physiologiques et devint l'un des créateurs de l'école de physiologie expérimentale; on lui reproche d'avoir fait de la vivisection d'une manière immodérée; quoi qu'il en soit, il a fait beaucoup progresser la science. En 1821, il devint membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine; en 1830, il obtint la chaire de médecine du Collège de France et la transféra en une chaire de physiologie expérimentale. En 1831, il alla étudier le choléra en Angleterre, puis il présida le comité consultatif d'hygiène publique. En 1845, il quitta le service hospitalier qu'il dirigeait à l'Hôtel-Dieu, et vers la fin de sa vie se livra à la physiologie végétale dans sa propriété de Sannois. Tout le monde connaît ses belles recherches sur l'absorption, la circulation, le mécanisme du vomissement, le liquide céphalo-rachidien, etc. Mais son plus beau titre de gloire, ce sont ses recherches sur le système nerveux; c'est lui qui démontra le premier, d'une manière positive, que les racines antérieures de la moelle président au mouvement et les racines postérieures à la sensibilité, découverte qui avait été préparée seulement par Ch. Bell. Ajoutons qu'en médecine Magendie était un sceptique. Les travaux de Magendie sont épars dans les périodiques de l'époque, particulièrement dans son *Journal de physiologie expérimentale*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. Citons en outre: *Précis élémentaire de physiologie* (Paris, 1816, 2 vol. in-8; 4^e éd., 1836); *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie...* (Paris, 1835-38, 4 vol. in-8); *Leçons sur les fonctions et les maladies du système nerveux* (Paris, 1839, 2 vol. in-8); *Recherches physiologiques et cliniques sur le liquide céphalo-rachidien...* (Paris, 1842, in-4, av. 3 pl. in-fol.); *Leçons faites au Collège de France pendant le semestre d'hiver 1851-52...* (Paris, 1852, in-8).

Dr L. Hn.

MAGENTA. Bourg d'Italie, prov. de Milan, à 8 kil. N.-O. d'Abbiate Grasso, sur le Naviglio Grande, à l'O. et à peu de distance du Tesin. Elle fut fondée par Maximien,

ravagée par Frédéric Barberousse, enlevée la première des villes du Milanais aux Autrichiens en 1848.

BATAILLE DE MAGENTA. — Une armée d'invasion, qui descend des Alpes dans la Haute-Italie, rencontre, perpendiculairement à leur thalweg, tous les affluents de la rive gauche du Pô et se voit arrêtée d'abord par la Doire Balfée, puis par la Sesia. Combinée avec l'un des affluents de la rive droite — le Tanaro, la Bormida ou la Scrivia — la Sesia forme successivement trois lignes de défense très respectables : mais derrière ce système s'ouvre un obstacle plus imposant encore, celui de la ligne d'eau continue Té-

sin-Pò-Trebbia dont l'importance stratégique est considérable. Cette ligne coupe et barre franchement toute la Haute-Italie.

En 1859, pour se ménager toute liberté d'action sur les deux rives du fleuve, les Autrichiens avaient établi des ponts à Turbigo, San Martino, Cassolo Nuovo, Vigevano, Bereguardo, Pavie. Les deux premiers une fois tombés au pouvoir des Français, les Autrichiens durent se retirer sur la rive gauche par ceux de Bereguardo et Vigevano, de sorte que, le 3 juin, toutes leurs forces se trouvaient réunies sur ladite rive. Le soir de ce jour, l'armée autrichienne avait



Plan de la bataille de Magenta (à huit heures du soir).

son extrême droite à Gallerate et à Varese, sa droite à Magenta, sa gauche à Bereguardo, ses réserves à Plaisance et à la Stradella. L'armée française a alors sa droite à Lumelogno, son centre à Novare, sa gauche à Trecate et Turbigo, sa réserve à Galliate. Telles sont les positions respectivement occupées. 62,000 Autrichiens et 48,000 Français vont prendre part à la bataille du lendemain 4 juin, jour désigné par l'empereur pour une prise de possession définitive de la rive gauche du Tésin. Sur cette rive est déjà massé le 1^{er} corps (Mac-Mahon) qui, après un combat des plus brillants, s'est emparé de Robecchetto.

Le but de l'armée française est de pousser en avant par la route de Milan, mais le feld-maréchal Gyulai a résolu de lui donner vigoureusement dans le flanc droit. S'il a dû renoncer à la ligne de défense du Tésin, il peut encore défendre le canal latéral, le Naviglio, sur lequel sont établis divers moyens de franchissement à Ponte Nuovo di Magenta, Buffalora et Ponte Vecchio di Magenta. Ces ponts sont couverts par de solides ouvrages, notamment par une grande redoute couvrant Ponte Nuovo. Le 4 au matin, les 1^{er} et 2^e corps autrichiens occupent tout le terrain compris entre Magenta et le Naviglio.

Le 4 juin, vers neuf heures du matin, Mac-Mahon qui, on se le rappelle, occupe Robechetto, ordonne aux deux divisions du 1^{er} corps de se porter : la première (La Motte-Rouge) sur Buffalora ; la seconde (Espinasse) sur Magenta. Les tirailleurs algériens enlèvent Bernate, pendant que la brigade de Wimpfen, des grenadiers de la garde, s'avance en deux colonnes pour attaquer Buffalora et Ponte Nuovo. Vers trois heures et demie, la division des grenadiers (Mellinet) enlève la redoute et les autres ouvrages du chemin de fer, ainsi que les maisons du village de Ponte Nuovo, rive droite. Mais les Autrichiens opposent aux attaques françaises une résistance énergique ; le maréchal Gylulai veut, à tout prix, reprendre le village. Un nouveau combat s'engage, acharné et terrible. Arrivé à la rescousse avec ses zouaves, le brave général Cler tombe mortellement blessé. La situation est des plus critiques, mais les grenadiers de la garde se maintiennent en position et bientôt, grâce à l'arrivée du 4^e corps (Niel), l'aile droite française est maîtresse du débouché des ponts du Naviglio. Sans perdre un instant, Niel lance la brigade Martimprey dans la direction de Magenta.

La Motte-Rouge avait attaqué Buffalora que les Autrichiens s'étaient empressés d'évacuer ; dès lors, le 73^e de ligne, les grenadiers et les voltigeurs de la garde avaient pu déboucher pour se porter vers le champ de bataille indiqué. D'autre part, Espinasse s'était emparé de Marcallo ; violemment attaqué par les troupes autrichiennes de Clam-Gallas, il avait pu se dégager et, de Marcallo, piquer dans la direction de Magenta.

Il est déjà sept heures du soir, mais l'affaire est en bonne voie. Mac-Mahon assigne aux troupes du 2^e corps le clocher de Magenta comme point de direction, et ces braves gens se précipitent avec entrain vers le point voulu ; ils sont soutenus par la division des voltigeurs de la garde (Camou) qui arrive au pas de charge. Concentrés à l'entour de Magenta, décimés par le feu des Français, les Autrichiens abandonnent le terrain extérieur et se retirent dans le village qu'ils s'empressement de mettre méthodiquement en état de défense.

Il ne reste plus à l'armée française qu'à prendre ce réduit ou vient de s'engouffrer le gros des forces adverses. Une attaque concordante est aussitôt dessinée par les divisions Espinasse et La Motte-Rouge que secondent la division Camou et la brigade Martimprey. Une guerre de rues s'engage, effroyable et violente, dont une toile d'Yvon, du musée de Versailles, nous représente un épisode saisissant, celui de la mort du général Espinasse.

Tandis que les troupes de Clam-Gallas tombent sous les coups des zouaves, des turcos et des soldats du 1^{er} régiment étranger, le 3^e corps (Canrobert), enfin arrivé sur le canal, s'empare de Ponte Vecchio qui, après avoir été tant de fois pris, perdu et repris, est définitivement occupé par les troupes du général Bataille. Le général d'artillerie Auger, ayant alors pu mettre bon nombre de pièces en batterie sur les remblais du chemin de fer, inonde de projectiles le terrain qui s'étend du Naviglio à Magenta.

Vers huit heures du soir, les Autrichiens renoncent à la lutte et, privés de tous points d'appui, dessinent leur mouvement de retraite ; toute action cesse. Tandis que l'empereur regagne son quartier général de San Martino, les troupes françaises s'apprennent à bivouaquer sur le champ de bataille.

Telle est, rapidement esquissée, cette célèbre journée de Magenta dont le succès nous a coûté 4,535 hommes tués, blessés ou disparus. La perte des Autrichiens — également en tués, blessés et disparus — s'est élevée au chiffre de 10,243 ; ensemble près de 15,000 hommes. E. H.

BIBL. : Ministère de la guerre. — *Campagne de l'empereur Napoléon III en Italie, 1859* ; Paris, 1863. — Général DE LA MOTTE-ROUGE, *Souvenirs et Campagnes* ; Nantes, 1888.

MAGENTA. Village d'Algérie, dép. d'Oran, arr. et à 60 kil. S.-S.-O. de Sidi-bel-Abbès, sur la Mekerra ou Sig supérieur. Stat. de la voie ferrée d'Oran à Ras-el-Ma-

MAGENTA (Duc de) (V. MAC-MAHON).

MAGER (Karl), pédagogue allemand, né dans la Prusse rhénane en 1810, mort à Wiesbaden en 1858. Il enseigna les langues vivantes à Berlin, à Stuttgart et en Suisse, puis devint directeur du *Realgymnasium* d'Eisenach. C'est un des théoriciens de l'enseignement « réel » opposé au « classique ». Son livre *Die Deutsche Bürgerschule* parut en 1840. La *Pädagogische Revue*, qu'il publia de 1840 à 1849, exerça une grande influence. Mais il n'est pas moins connu pour avoir préconisé dans l'enseignement des langues vivantes la méthode « génétique » qui fait suivre aux élèves autant que possible la marche même que suit l'enfant en apprenant sa langue maternelle : *Die genetische Methode des schulmassigen Unterrichts in fremden Sprachen* (1846). Ce sont ses principaux, mais non ses seuls écrits.

MAGERÆ. Ile de la côte N. de Norvège, dans l'océan Glacial arctique, par 71°40' lat. N. et 23°30' long. E. ; 390 kil. q. ; 300 hab. Un détroit, qui se rétrécit à 1 kil., la sépare du continent ; elle a une alt. de 200 à 360 m. ; au N., elle se termine par deux caps que sépare un fjord étroit ; celui de l'E. est le cap Nord, 71°10'45" lat. N., 23°31'30" long. E., qui plonge de 300 m. à pic dans la mer ; celui de l'O., le Knivskjærodde, est plus bas et avance un peu plus au N. jusqu'à 71°10'30" lat. N., 23°20'4" long. E. Les principaux havres sont Skarsvaag à l'E. du cap Nord, Kjelvik sur la côte E. et Gjesvær au N.-O. Les rivages sont semés de brisants.

MAGES. I. Antiquité. — A l'origine, ce mot perse désignait une tribu de la Médie qui semble consacrée au service religieux médique. Le mot ne paraît pas appartenir à l'ancien culte de Zoroastre et ne se trouve pas avec ce sens dans le *Zend Avesta*. Les mages représentaient d'abord la religion originaire des Mèdes non aryens, et se manifestèrent sous cette forme d'abord par l'usurpation de Gaumâtès le Mage qui régna sept mois sous le nom de Smerdis, fils de Cyrus. Les Perses leur vouaient une haine nationale et célébraient chaque année la mémoire du massacre de Gaumâtès et de ses acolytes mages par une fête spéciale. Mais bientôt le nom fut appliqué même aux prêtres de la religion zoroastrienne, et se perpétua à travers les siècles sous cette forme : les Arabes désignent les sectateurs de la religion *magdélienne* par le mot de *madjous*. Ils avaient déjà sous les Achéménides des villes spéciales, telle que « Ecbatane des Mages », à l'extrême limite de la Perse, et les compagnons d'Alexandre avaient trouvé les mages en possession de fonctions sacerdotales.

Il se peut que ce mot même soit touranien, et qu'il s'introduisit en Chaldée. Les nations étrangères à la Mésopotamie comprirent sous le nom de mages, à tort, les représentants du sacerdoce chaldéen, et la légende chrétienne créa même la visite de trois mages de l'Orient dont on fit les trois rois de l'Épiphanie. Et, puisque le sens de mage était devenu synonyme de sorcier et d'enchanteur, l'antiquité et surtout le moyen âge chrétien emploie le mot de *mage* comme synonyme de sorcier ; de là se sont formés les termes de *magie* (différent de *magisme* qui indique encore le culte de Zoroastre), de *magique*, *magicien* et *magicienne*, dans notre usage actuel. J. OPPERT.

II. Histoire religieuse (V. EPIPHANIE).

MAGES (Les). Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, com. de Saint-Ambroix ; 1,405 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Tarascon au Martinet. Mines de houille (concession des Mages et de Saint-Jean de Valeriscle) ; mines de fer (concession de Saint-Florent). Briqueterie ; moulins.

MAGESQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Soustons, sur le Magesq, ruisseau tributaire de l'étang de Soustons ; 1,767 hab. Forêts de pins et de chênes-liège. Fabrique de résines ; scieries. Commerce de bois.

MAGGI (Giovanni), peintre et graveur italien, né à Rome en 1566, mort en 1618. Il étudia sous divers maîtres le dessin et la peinture de paysage, puis il s'adonna à la gravure à l'eau-forte. Il publia en 1618, avec Dome-

nico Parasacchi, un recueil représentant les fontaines de Rome, dessina les vues de neuf églises de Rome qui furent gravées par divers artistes, et entreprit ensuite la publication de tous les édifices remarquables de la Ville éternelle, quartier par quartier. Contrairement à l'assertion de son biographe Baglioni, il ne renonça nullement à l'exécution de ce projet, ainsi qu'en témoigne un recueil, en deux parties, de planches gravées sur cuivre, publié par lui et Nicolas Van Aelst, graveur-éditeur de Bruxelles, en 1611. La première partie a pour titre : *Insigniores statuarum urbis Romæ icones*, et l'autre : *Illustrium urbis Romæ ædificiorum et ruinarum monumenta, nunc in ampliore forma redacta et accurato ac summo studio delineata per Io. Maggium Pomani, studiosis virtutisque præditis viris Nicolaus van Aelst Bruxellensis D. D. Anno Dei 1611*. — Maggi exécuta en outre un grand nombre d'estampes isolées, parmi lesquelles une allégorie de la *Vie humaine* (1600), le buste d'un cardinal, de grandeur naturelle, des portraits des rois de France (1610), etc. — Maggi s'essaya à la poésie, dans le genre burlesque, avec un certain succès. Il mourut dans un état voisin de la misère. G. C.

BIBL. : BAGLIONI, *Vite de Pittori...*, del 1573 al 1612. — Ch. LE BLANC, *Manuel de l'Amateur d'estampes*, t. II, p. 185. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, année 1886.

MAGGIA. Vallée de Suisse, cant. du Tésin. Elle s'ouvre sur l'extrémité N.-O. du lac Majeur, d'où elle s'étend dans la direction N.-O. jusqu'au massif du Saint-Gothard. La partie supérieure porte le nom de val Lavizzara. Les vallées latérales de Peccia, Bavona, Campo et Onsernone débouchent dans le val Maggia et y amènent les eaux de leurs torrents dans la Maggia qui parcourt toute la vallée jusqu'à l'embouchure dans le lac Majeur, non loin de la petite ville de *Locarno* (V. ce mot). La Maggia, dont les débordements ont causé à plusieurs reprises des dégâts considérables, va être corrigée, au moyen des subsides réunis du cant. du Tésin et de la Confédération.

MAGHILA. Station de l'Afrique orientale allemande, dans l'Ousambara du S., à peu près en face de l'île Pemba.

MAGHREB. Nom qui en arabe signifie le *couchant*, l'*occident*, et qui a été employé pour désigner l'Afrique septentrionale et même l'Espagne, pays situés au couchant de La Mecque. On l'emploie plus spécialement aujourd'hui pour désigner le Maroc.

MAGHTER. Région du Sahara occidental, au N.-E. de l'Adrar.

MAGIE. I. Généralités (V. OCCULTISME).

II. Technique. — **MAGIE BLANCHE** (V. PRESTIDIGITATION).

III. Mathématiques. — **FIGURES MAGIQUES** (V. MAGIQUES [Figures]).

MAGINI (Giovanni-Antonio), astronome italien, né à Padoue le 13 juin 1555, mort à Bologne le 14 févr. 1617. Professeur d'astronomie à l'université de Bologne de 1588 jusqu'à sa mort, il a publié des *Ephémérides* (1582 et 1599); *Tabulæ secundorum mobilium* (1585); *Tabulæ et canones primi mobilis* (1604 et 1609); *Novæ Cælestium orbium theoricæ congruantes cum observationibus N. Copernici* (1589); *De Astrologie ratione* (1607); *Istruzione sopra lo specchio concavo sferico* (1611); une réfutation de Scaliger sur la précession des équinoxes (1617), des tables de carrés, etc. (1592 et 1610). Bon calculateur, astrologue renommé, Magini est de son temps une réputation singulière; il se montra quelque peu jaloux des découvertes de Galilée et parait avoir excité sous main contre ce dernier les pamphlets de Martin Norky et de Francesco Sizzi. Ses travaux les plus sérieux sont ceux qu'il consacra à la géographie de l'Italie, dont il entreprit de publier une carte détaillée (en 65 feuilles). Cette *Italia*, qu'il n'eut pas le temps d'achever, fut éditée par son fils Fabio en 1620. T.

BIBL. : FAVARO, *Carteggio inedito di Ticone Brahe, Giovanni Keplero...*, con G. A. Magini; Bologne, 1886.

MAGIQUES (Figures). On nomme ainsi, en géométrie de situation, des figures, généralement régulières, renfermant des nombres qui jouissent de propriétés remarquables, et qui ont fait l'objet des recherches assidues de plusieurs géomètres illustres, malgré l'apparente frivolité du sujet. Les plus connues et les plus simples, parmi les figures magiques, sont les *carrés magiques* (V. ce mot).

On s'est souvent proposé ainsi des problèmes analogues de *magie littérale*, où les nombres sont remplacés par des lettres devant satisfaire à certaines conditions. On considère parfois aussi des cercles magiques, des triangles magiques, etc.; mais c'est surtout sur les carrés que se sont portées les recherches, et c'est là principalement qu'elles semblent présenter un intérêt scientifique. Il n'est pas impossible que les travaux auxquels ont donné lieu les carrés magiques soient un jour utilisés avec grand avantage pour le progrès ou le perfectionnement de certains chapitres d'arithmétique supérieure. A. L.

BIBL. : VIOLLE, *Traité complet des carrés magiques*. — M. FROLOV, *le Problème d'Euler et les carrés magiques; les Carrés magiques, nouvelle étude*. — Ed. LUCAS, *Théorie des nombres; Récréations mathématiques*. — G. ARNOUX, *Arithmétique graphique; les Espaces arithmétiques hypermagiques*.

MAGISTÈRE (La). Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Valence-d'Agen; 4,632 hab.

MAGISTRAL (Métall.). On nomme ainsi le produit de la calcination, à basse température, de pyrites cuivreuses. Sa partie active est le sulfate de cuivre. On l'emploie dans le traitement des minerais d'argent. Au contact du chlorure de sodium, le magistral donne lieu à une production de protochlorure de cuivre et de sulfate de soude. Le protochlorure de cuivre agit, au fur et à mesure de sa production, sur le chlorure d'argent en dissolution dans le chlorure de sodium et le fait passer à l'état d'argent métallique, dont le mercure s'empare dans l'amalgamation. Ce qui confirme cette explication du rôle du magistral dans le traitement des minerais d'argent, c'est l'emploi du chlorure de cuivre dans l'extraction de l'argent des résidus liquides de la photographie. L. K.

MAGISTRALE (Art milit.). Terme de fortification désignant l'intersection du plan de la *berme* et de la face extérieure du mur d'*escarpe* (V. ces mots). La magistrale est ainsi nommée parce qu'elle joue un rôle important dans les épures de fortification.

MAGISTRALES (Ecoles) (V. ECOLES, t. XV, p. 376).

MAGISTRAT (V. ORGANISATION JUDICIAIRE, CONSEILLER, COUR, JUGE).

MAGISTRATURE. Histoire. — Les Romains appelaient *magistratus* l'autorité politique, la relation qui existe dans l'Etat entre les dirigeants et les dirigés. Ils n'avaient pas, à l'origine, l'idée de la spécialisation du commandement; le magistrat l'exerçait dans les divers ordres politique, administratif, judiciaire, etc. Le pouvoir qui lui était départi en vertu de sa fonction s'appelait *potestas*; de bonne heure, on en distingua l'*imperium*, commandement militaire donnant un pouvoir exécutif absolu. D'abord tout le pouvoir de la magistrature fut concentré aux mains du roi, lequel délèguait son autorité soit d'une manière générale, soit pour des cas définis à des fonctionnaires ou employés. Ce pouvoir passa intégralement des rois aux préteurs consuls; la constitution républicaine se prémmunit contre un abus en rendant la magistrature suprême électorale, annuelle et en la donnant simultanément à deux collègues investis de droits égaux. Ce principe de *collégialité* excluant l'unité de titulaire fut appliqué à toutes les magistratures successivement créées, sauf la dictature pour laquelle on se réserva de reconstituer momentanément le pouvoir absolu aux mains d'un magistrat unique en cas de danger public. Peu à peu, le pouvoir des magistrats fut partagé entre un plus grand nombre de fonctionnaires qui se spécialisèrent: la questure, la censure furent créées pour les affaires financières et administratives; le préteur collègue inférieur fut adjoint aux consuls et exerça leurs

attributions judiciaires. La plèbe avait, en 494, reçu des magistrats spéciaux, tribuns et édiles, dont l'autorité ne s'étendait pas théoriquement à l'ensemble du peuple (*populus*), mais s'imposa pratiquement à l'Etat entier. Il faut encore citer les magistratures inférieures, *triumviri monetales*, *triumviri capitales*, *decemviri litibus iudicandis*, puis des magistratures exceptionnelles, telles que les commissions qui organisaient les colonies et les deux célèbres collèges des *Decemviri legibus scribendis* (451 et 450) et des *Triumviri reipublice constituendae* (43). Pour les détails, V. CONSULAT, DICTATURE, PRÉTURE, CENSURE, EDILE, COLONISATION, DÉCEMVI, TRIUMVIR, ROME, etc.

On divisait les magistrats en *majores* et *minores*; les premiers étaient les consuls, préteurs et censeurs qui seuls avaient droit à la chaise curule. — Les magistratures étaient invariablement gratuites et, eu principe, remises à l'élection du peuple. On admit un ordre dans la possession successive; on débutait dans la carrière politique par la questure, puis venait l'édilité, la préture, le consulat. En 480, la loi *Villia annalis* consacra cette coutume en fixant pour chaque office un minimum d'âge.

Au temps de l'Empire, on distingua les magistrats du peuple romain et ceux du prince; les premiers élus par le Sénat, mais sur présentation de l'empereur; les seconds délégués du prince, auxquels on appliqua, par analogie, ce nom de magistrats qui ne leur appartenait réellement pas, finirent par absorber tout le pouvoir effectif; les principaux étaient les préfets de la ville, du prétoire, des vigiles, de l'annone, du trésor (*ærarium*) (V. EMPIRE ET PRÉFET).

Le nom de magistrat s'est conservé en France pour désigner les fonctionnaires de l'ordre judiciaire; en Angleterre, pour les juges de paix et employés supérieurs de police; en Allemagne, pour les autorités municipales.

Inamovibilité, Election, Epuration, Vénéralité, Hérité de la magistrature (V. INAMOVIBILITÉ).

MAGITOT (Emile), médecin français, né à Paris le 14 déc. 1833. Elève de Claude Beruard, Ch. Robin, Verneuil et Broca, il fut reçu docteur en médecine en 1857, et s'est consacré de bonne heure aux études concernant le développement et la structure de l'appareil de l'homme et des mammifères. Ses premiers travaux, de 1859 à 1873, l'ont conduit à adopter la théorie de la genèse directe ou de la génération d'emblée des éléments anatomiques. Il a publié, en collaboration avec Ch. Robin et Legros, plusieurs mémoires sur le mode et l'ordre d'apparition des follicules dentaires, le développement des mâchoires, le cartilage de Meckel, etc., et, seul, un important ouvrage, *Traité des anomalies du système dentaire chez l'homme et les mammifères* (1877, in-4, avec atlas de 20 pl.). M. Magitot s'est occupé de toutes les questions relatives à la pathologie de la bouche, dont il a fait une spécialité nouvelle, la stomatologie, créant une société et une revue de ce nom. Il s'est aussi occupé d'anthropologie. Enfin, dans ces quinze dernières années, il a entrepris une campagne d'hygiène industrielle dans le but d'assainir les fabriques d'allumettes au phosphore blanc. Il appartient à l'Académie de médecine, comme associé libre, depuis 1888. D^r A. DUREAU.

MAGLAND. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses; 4,647 hab. Mine d'anthracite (concession de l'Épine). Fabrique d'horlogerie; moulins, tannerie, scierie mécanique. Grotte de Bahne. Forêt communale.

MAGLIABECCHI (Antonio), savant italien, né le 28 oct. 1633, mort le 17 juin 1714. Issu d'une famille peu aisée, il fut mis en apprentissage chez un orfèvre; mais, ayant été pris en amitié par Michel Ermini, bibliothécaire du cardinal Léopold de Médicis, il put renoncer à un métier manuel et se livrer à l'étude pour laquelle il avait éprouvé dès ses plus jeunes années le goût le plus vif. Côme III de Médicis lui confia la garde de la bibliothèque qu'il avait formée dans son palais. Il se rendit célèbre, non seulement par son érudition, mais par ses bizarreries: vêtu d'habits sordides, qu'il ne quittait même point pour dormir, il ne

sortait de chez lui que pour aller à la bibliothèque Palatine; son logis était dans un tel désordre que, lorsqu'il était malade, il devait se faire transporter dans un hôpital; il ne put s'accommoder de l'appartement que Ferdinand de Médicis, en 1708, l'avait décidé à accepter dans son palais. et, après quelques mois d'essai, il retourna à son taudis. Un des ennemis qu'il s'était faits par ses excentricités (peut-être Bartolini da Barba) écrivit contre lui, sous le titre de *Vita del Magliabecchi e del Cinelli, di lui amico*, une satire très violente. Comblé d'égards et d'honneurs par tous les princes de son temps, il entretenait une vaste correspondance avec la plupart des savants de l'Europe. Malgré son immense érudition, il écrivit très peu. Il publia l'*Hodaporicon* d'Ambroise le Camaldule; le dialogue de Benedetto Accolti, *De Prestentia virorum sui avi*, etc.; il rédigea en outre un catalogue des manuscrits arabes, turcs, persans et hébraïques de la Laurentienne, qui fut publié après sa mort par Schelornio. A. JEANROY.

BIBL.: *Vita di M.*, dans le *Giornale de' Letterati d'Italia*, t. XXXIII, p. 1. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VIII, p. 76.

MAGLIANA. Ancienne résidence papale. La Magliana est distante de Rome de 10 kil. environ; elle est située dans la vallée du Tibre, sur la route de Fiumicino, au premier plan de cette région malsaine et marécageuse, mais très riche en gibier, dont les horizons s'étendent jusqu'aux monts du Latium et de la Sabine. Simple rendez-vous de chasse établi sur les bords du Magliano, par les soins du pape Sixte IV, vers 1480, elle vit bientôt accroître son importance avec Innocent VIII, qui bâtit là un casino, et surtout avec Jules II, qui l'adopta comme un séjour de prédilection, fit exécuter par Giulano da San Gallo des constructions grandioses et chargea le cardinal Francesco Aliossi de presider à la décoration de la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste qui avait été ménagée dans les appartements du rez-de-chaussée: les fresques de l'*Annunciation* et de la *Visitation* peintes de chaque côté de la fenêtre sont dues probablement à Spagna, un élève assez habile du Pérugin. Mais Raphaël lui-même devait donner à la chapelle de la Magliana la consécration de son génie; à la prière de Léon X, il représenta, sur la voûte qui surmonte l'autel, *l'Eternel bénissant le monde* au milieu d'un cortège d'anges et de chérubins, et, dans un des arcs verticaux de la nef, *le Martyre de sainte Cécile*. Jusqu'au xvii^e siècle, la Magliana devait rester l'objet de la faveur et de l'émulation des papes: vingt pontifes, durant plus de cent ans, vinrent y goûter le plaisir de la chasse. Mais, à partir de Clément VIII, la Magliana fut délaissée. Echue aux religieuses de Sainte-Cécile, puis abandonnée à des fermiers, dont l'un, nommé Vitelli, fit en 1830 percer une porte au beau milieu du *Martyre de la sainte*, elle tomba au dernier terme de la dégradation et de la ruine. Aujourd'hui, sauf la chapelle aux armes de Jules II, presque intacte, les bâtiments de l'ancienne villégiature papale où logent encore des fermiers sont dans un état de délabrement lamentable. — Quant aux fresques de Raphaël, ou du moins à ce qui restait de ces fresques, lamentable aussi devait être leur odyssee. Les religieuses de Sainte-Cécile, pressées par le besoin d'argent, firent transporter sur toile et les déposèrent au mont-de-piété de Rome, ou elles restèrent engagées près d'un an; on les plaça ensuite dans une des salles de la basilique de Sainte-Cécile in Trastevere. En 1869, enfin, un ingénieur, constructeur du chemin de fer de Civita Vecchia, M. L. Oudry, les acheta 5,000 fr. et les apporta, à travers mille difficultés de douane et de transport, à Paris où il en proposa l'acquisition au gouvernement français, au prix exorbitant de 500,000 fr. Repoussées en 1870, ses offres devaient être plus favorablement accueillies par M. Thiers en 1873; le *Père éternel* seul fut acquis au nom de la France par le chef du pouvoir exécutif, pour la somme de 206,500 fr., sauf ratification de cet achat par l'Assemblée nationale. Celle-ci fut accordée, après un vif débat, le 26 juil. 1873.

Les avaries de cette fresque sont nombreuses, et des restaurations maladroites ont, en beaucoup d'endroits, gravement altéré la pensée du maître. Ce serait dans les quatre à cinq dernières années de son existence, c.-à-d. de 1515 à 1520, que Raphaël l'aurait exécutée : l'air de proche parenté des anges qui se font les messagers du Père éternel avec les anges de la grande *Sainte Famille* et avec les génies païens de la *Farnésine* ne permet pas de la rapporter à une autre date. Gaston COUGNY.

BIBL. : MURATORI, *Script. Rer. Italic.*, t. XXIII. — Ludovico GRÜNER, *I Freschi della cappella della Magliana, con descrizione di Ernesto Platner*. — A. GRUYER, *les Fresques de Raphaël à la Magliana*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1^{er} avr. 1873. — *Journal officiel de la République française*, n^o du 27 juil. 1873. — Eug. MÜNTZ, *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, 1881, in-8.

MAGLIANO (Marquis de) (V. BENTIVOGLIO [Hippolyte]).

MAGLOIRE (Saint), l'un des apôtres de la Bretagne armoricaine, originaire de Grawed, dans le pays de Galles, mort à Jersey le 24 oct. 575 ou environ. Evêque de Dol vers 565, il se serait fait ensuite moine dans le monastère de Jersey. Ses reliques, transportées d'abord au monastère de Lehon, près de Saint-Malo, furent transférées vers 960 à Paris où fut élevée en leur honneur, vers 970, l'église de Saint-Magloire.

MAGNAC-BOURG (appelé anciennement *Petit-Magnac*, *Magnac-la-Poste*, *Magnac-la-Tour*). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Saint-Germain-les-Belles, sur le chem. de fer de Limoges à Brive par Uzerche; 4,260 hab. — Cette localité a longtemps possédé des fabriques de poteries de terre et même une manufacture de porcelaine tombée vers 1854. Eglise du xiv^e siècle, avec verrières du xvi^e. Ruines d'un château féodal qui au xviii^e siècle appartenait à la famille de Montboisier.

MAGNAC-LAVAL (appelé aussi *Grand-Magnac*, *Laval-Magnac*, *Laval-Montmorency* et, sous la Révolution, *Magnac-la-Montagne*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, sur la Brame; 4,699 hab. — L'église paroissiale, en style roman du xii^e siècle, est l'église d'un ancien prieuré dédié à saint Maximin, dont on ne sait rien. Magnac est une très ancienne localité du Limousin, comprise depuis le x^e siècle dans la Marche, et qui devint bientôt chef-lieu d'une seigneurie dont l'histoire primitive est mal connue. On sait pourtant que ses chefs furent souvent en guerre avec les comtes de la Marche et qu'en 1269 Ithier, seigneur de la ville, accorda aux habitants une charte de commune. Les Salignac de Lamothe-Fénélon, qui acquirent cette seigneurie en 1599, s'intitulèrent premiers barons de la Marche, en raison sans doute de l'étendue de leur fief. Le château qu'ils occupaient fut remplacé en 1730 par une construction plus moderne qui a été détruite au commencement de la Révolution. Le château actuel, construit un peu hors de la ville par M. de Couronnell, a été achevé vers 1881. La baronnie de Magnac fut érigée en marquisat en 1650 et en duché en 1763 au profit des Montmorency-Laval qui possédaient ce fief depuis la fin du xvii^e siècle. La ville avait déjà quelque importance, grâce à diverses fondations qui y furent faites : celle d'un hôpital, au commencement du xvi^e siècle, au lieu et place d'une ancienne maladrerie depuis longtemps tombée; celle d'un collège-séminaire (1664) qui eut ses années de prospérité sous la direction des sulpiciens et fut certainement, par le nombre de ses élèves, le plus important qu'il y eut alors dans la Marche. Fermé par la Révolution, relevé au commencement de ce siècle comme collège communal, il s'est perpétué jusque vers 1871. Magnac possédait également une communauté de sœurs de la Croix (1632) et une autre des sœurs de Saint-Dominique (1710). Sous la Révolution, la Société populaire paraît avoir été un nombre des plus violentes du département. — Depuis 1873, Magnac-Laval est le chef-lieu de la 8^e subdivision du 12^e corps d'armée. On y a élevé en conséquence de vastes casernes et projeté une ligne ferrée qui se dirigera d'une part sur le Dorat, d'autre part sur Argenton. Alf. LEROUX.

BIBL. : NORMAND, *Histoire du collège de Magnac-Laval*,

1872. — Alf. LEROUX, *Invent. des arch. hospit. de Magnac-Laval*, 1879, *Notice histor. sur l'hôpital de Magnac-Laval en Basse-Marche*, 1880. — Comte de COURONNELL, *Notice sur Magnac-Laval*; 1^{re} part., 1881; 2^e part., 1886; *Notice sur les châteaux de Magnac-Laval*, 1894. — Alf. LEROUX, *Documents histor. sur la Marche et le Limousin*, II, 279 et suiv. — V. aussi le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXVIII, 208 et suiv., et les *Archives histor. du Limousin*, I, 300 et suiv.; III, 335 et suiv.; VI, 145-206.

MAGNAC-LA-VALETTE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette; 446 hab.

MAGNAC-SUR-TOUVRE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. d'Angoulême, sur la rive gauche de la Touvre; 4,649 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, lignes d'Angoulême au Quéroy et à Ribérac. Papeteries de Venze et de Maumont, sur la Touvre. Ciment romain. Eglise du xii^e siècle à coupole. Beau pont sur la Touvre.

MAGNAGHI (Giovanni-Battista), amiral et hydrographe italien, né Trouelli (prov. de Pavie) en 1836. Sorti en 1857 de l'École navale, il a été nommé en 1874 directeur du bureau d'hydrographie de Gênes et est parvenu au grade de contre-amiral. On lui doit l'achèvement de la cartographie côtière de l'Italie. Il a en outre effectué de nombreux sondages dans la mer Thyrrénienne et sur les côtes d'Espagne. Il a publié : *L'Istrumento a riflessione per misurare angoli* (Milan, 1875); *Tavolo e formule nautiche* (Milan, 1875); *Elenco dei fari e fanali sulle coste delle mare Mediterraneo, Nero e d'Azof* (Gênes, 1884).

L. S.

MAGNANT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 396 hab. Eaux sulfureuses. Eglise qui a conservé un porche roman et des vitraux du xvi^e siècle.

MAGNAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 392 hab.

MAGNAN (Bernard-Pierre), militaire français, né à Paris le 7 déc. 1791, mort à Paris le 29 mai 1865. Il fit des études de droit, s'engagea en 1809 au 66^e de ligne, combattit en Portugal et en Espagne, était capitaine en 1813, passa dans la garde impériale où il fit les campagnes de 1814 et 1815. Protégé par Gouvion Saint-Cyr, il affecta un grand zèle royaliste et avança rapidement dans la garde royale. Colonel en 1827, il fit l'expédition d'Alger. En garnison à Montbrison, il fut envoyé contre les insurgés de Lyon, mais négocia avec eux, ce qui le fit mettre en disponibilité. Il entra au service de la Belgique, où il commanda avec le grade de général de brigade la division de Gand. Mais il resta inscrit dans les cadres français, fut promu maréchal de camp en 1835, reentra avec ce grade en 1839. Dans la subdivision de Lille, il réprima violemment les insurrections de Lille et de Ronbaix, mais fut accusé d'avoir conspiré avec le prince Napoléon au moment de l'échauffourée de Boulogne. Promu général de division en oct. 1845, il commanda à Strasbourg, puis dans l'armée des Alpes, fit 480 kil. en sept jours avec sa division pour venir combattre les insurgés de juin, remplaça Bugeaud à la tête de l'armée de Lyon et y comprima l'insurrection de la Croix-Rousse (juin 1849), fut élu député de la Seine par la droite le mois suivant, préposé à la division de Strasbourg, puis, le 15 juil. 1851, mis à la tête de l'armée de Paris. Ce fut un des instruments les plus dévoués du parti bonapartiste. Il favorisa les manifestations impérialistes du Champ de Mars et de Satory, prit une part active à la préparation du coup d'Etat du *Deux Décembre* (V. cet art.), où il fut le zélé collaborateur de Saint-Arnaud, mais eut soin de toujours se couvrir par un ordre écrit. Il fut comblé d'honneurs : maréchal de France, sénateur, grand veneur (1854), enfin grand maître du Grand-Orient de France (1862), surveillant la franc-maçonnerie pour le compte de l'empereur. Sa gestion fut très honnête et répara les effets de l'improbité financière du prince Murat. Malgré la faveur impériale, le maréchal Magnan mourut endetté.

A.-M. B.

MAGNAN (Valentin-Jacques-Joseph), médecin français, né à Perpignan le 17 mars 1835. Interne à la Salpêtrière

chez Baillarger et Falret, il s'est occupé, dès le début de ses études, des affections mentales. Aussi, docteur en médecine en 1866, fut-il nommé médecin de l'asile Sainte-Anne dès 1867. On lui doit de très bons travaux sur l'alcoolisme. L'un d'eux, publié en 1874, a été couronné par l'Académie de médecine et traduit en plusieurs langues. Il a publié encore des *Leçons cliniques sur la dipsomanie* (1884), plusieurs mémoires sur la *Paralyse générale* (1865 à 1886), sur la *Folie héréditaire* (1885-1886), le *Délire chronique* (1884), les *Perversions sexuelles* (1882, 1886), *Recherches sur les centres nerveux* (1893), les *Dégénérés; état mental et syndromes épidémiques* (avec Legrain, 1895). Un certain nombre de ses intéressantes leçons ont été publiées sous le titre : *Leçons classiques sur les Maladies mentales* (1893, 2^e éd.). M. Magnan a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1893.

Dr A. DUREAU.

MAGNANERIE (V. SOIE).

MAGNANO, Bourg d'Italie, sur la r. dr. de l'Adige, au S. de Vérone. Les Français, sous le commandement de Schérer, y furent battus le 5 avr. 1799.

MAGNANVILLE, Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 94 hab.

MAGNARD (Francis), journaliste français, né à Bruxelles le 11 févr. 1837, mort à Paris le 18 nov. 1894. Employé des contributions directes, il collabora au *Gaulois* (1859), entra au *Figaro* (1863), et devint le collaborateur régulier de Villemessant. Il se fit remarquer par ses articles « Paris au jour le jour », où il analysait avec finesse tous les autres journaux et périodiques. Rédacteur en chef du *Figaro* en 1876, il le demeura à la mort de Villemessant (avr. 1879) et devint avec MM. Périvier et de Rodays un des trois gérants du journal dont la prospérité se développa rapidement. Il devint la feuille parisienne et boulevardière par excellence, très littéraire et très éclectique, accueillant toutes les collaborations et les renouvelant sans cesse. La modération et le bon sens de Magnard tempéraient la couleur réactionnaire et cléricale de ce journal mondain. Les courts articles quotidiens qu'il rédigeait étaient très appréciés de tous les esprits impartiaux. Il fut aussi très habilement accroitre la vogue de son journal par des souscriptions pour des œuvres de bienfaisance, plus ou moins politiques. La rapide décadence du journal après la mort de Magnard a fait sentir combien son rôle y était prépondérant. Outre de nombreux articles et quelques nouvelles, Magnard a publié un roman anticlérical, *l'Abbé Jérôme* (1889); *Vie et aventures d'un positiviste* (1876), collaboré à *Figaro-Revue* (1868), et avec Teste à *l'Essai loyal en Espagne* (1874).

MAGNAS, Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar; 430 hab.

MAGNAT, Nom latin (*magnates*) désignant dans différents pays et à diverses époques l'ordre de la haute noblesse. Cette expression s'applique le plus souvent à la chambre haute du royaume de Hongrie.

Chambre des magnats (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 703).

MAGNAT-L'ÉTRANGE (*de Manbacco*). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courvine; 4,592 hab. Eglise du XI^e siècle. Du prieuré fondé au VI^e siècle par un comte de Limoges, il ne subsiste rien. Le château a été reconstruit au XVII^e siècle. En 1790 le territoire de Magnat était partie en marche, partie en franc-allen.

MAGNE (Mythol. nord.), fils de Thor et de Iernsaxa, est la personnification de la force. Agé de trois « nuits », il délivra facilement son père qui gisait sous le cadavre du géant Hrungnir. Il appartient au groupe des dieux qui survivront au « Crépuscule des dieux » (Ragnarök), et il héritera avec son frère *Mode* du marteau de Thor.

MAGNÉ, Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (2^e) de Niort; 4,108 hab.

MAGNÉ, Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Gençais; 786 hab.

MAGNE ou **MAÏNA**, Région du Péloponèse (V. MAÏNA).

MAGNE (Les), Famille d'architectes français du XIX^e siècle. *Pierre* Magne, né à Méréville, près d'Etampes, en 1790, mort à Etampes le 22 févr. 1871. Elève de Percier et de l'Académie, cet architecte fut inspecteur des bâtiments de la couronne pour le lycée d'Harcourt (aujourd'hui Saint-Louis) et pour les greniers de réserve à Paris; il devint en 1815 architecte de la ville, puis de l'arrondissement d'Etampes où il fit construire la prison cellulaire, une des premières édifiées sur les données préconisées par *Blouet* (V. ce nom), l'hospice, l'hôtel de sous-préfecture conçu dans le style de la première Renaissance française et de nombreux établissements industriels. Pierre Magne fit aussi restaurer l'église Notre-Dame d'Etampes et son hôtel de ville, mais ce dernier travail en collaboration avec son fils Auguste.

Auguste-Joseph Magne, né à Etampes le 2 juil. 1816, mort à Eaubonne le 22 juil. 1885. Elève de son père, des ateliers Guénepin l'ancien et Debret, et de l'École des beaux-arts où il remporta le second grand prix en 1838, cet architecte fut attaché aux Archives de la place de Paris, puis au service de la voirie et enfin aux travaux d'architecture où il devint inspecteur divisionnaire. On lui doit les dessins de plusieurs monuments d'Etampes, un projet d'église pour le VIII^e arrondissement de Paris, un projet de Parlement à Saint-Cloud, un projet primé au concours de l'Hôtel de Ville de Paris et un projet pour le concours du Sacré-Cœur (en collaboration avec son fils M. Lucien Magne). Auguste Magne fit construire à Paris l'église Saint-Bernard à La Chapelle (XVIII^e arrond.), le nouveau théâtre du Vaudeville à l'angle de la rue de la Chaussée-d'Antin et du boulevard des Capucines, les marchés de la rue Nicole (V^e arrond.), du Gros-Caillois, de l'Ave-Maria (IV^e arrond.), des Martyrs, de La Chapelle et le marché aux chevaux; en dehors de Paris, il fit construire la mairie et un groupe scolaire à Eaubonne, la chapelle et l'hospice d'Albaret, près de Saint-Ilde (Cantal), le monument élevé à la mémoire des gardes nationaux parisiens morts à Buzenval, le théâtre d'Angers et le château de Rouville (Loiret).

Lucien Magne, fils du précédent, né à Paris en 1849. Elève de son père et de la première classe de l'École des beaux-arts, architecte du diocèse de Poitiers et du service des monuments historiques, professeur d'histoire de l'architecture à l'École des beaux-arts, M. Lucien Magne restaura l'église Saint-Martin de Montmorency et a fait élever de nombreuses constructions privées, maisons, hôtels et châteaux. On lui doit un ouvrage sur les *Vitraux* (Paris, in-fol.) et une conférence sur *l'Architecture* (Paris, in-8, pl. et fig.) et il a, à la suite de deux voyages à Athènes, le premier, comme chargé d'une mission donnée par le gouvernement français, et le second, sur la demande du gouvernement grec, publié au *Journal officiel* d'intéressants rapports sur le *Parthénon*, les dommages causés à cet édifice par les récents tremblements de terre et les travaux de consolidation qu'il convient d'y apporter. Charles LUCAS.

MAGNE (Pierre), homme d'Etat français, né à Périgueux le 3 déc. 1806, mort au château de Montaigne (Dordogne) le 17 févr. 1879. Issu d'une famille obscure et pauvre, il fut protégé dans sa jeunesse par le général Bugeaud, devint conseiller de préfecture à Périgueux (1835), puis, envoyé à la Chambre des députés (1843) par le collège électoral de cette ville, qui lui renouvela son mandat en 1846, s'y fit remarquer dans les discussions d'affaires et fut successivement directeur du contentieux au ministère des finances, puis sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Écarté du pouvoir par la révolution de février, il se rallia bientôt à la cause de Louis-Napoléon, qui l'appela en nov. 1849 au sous-secrétariat des finances et lui confia le 10 avr. 1851 le ministère des travaux publics, d'où il ne sortit, le 26 oct. de la même année, que pour y rentrer à la veille du coup d'Etat (1^{er} déc.). Magne démissionna pour ne pas paraître s'associer aux décrets du 22 janv. 1852 sur les biens de la famille d'Orléans, mais

ne tarda pas à reprendre son portefeuille, qu'il échangea en 1854 contre celui des finances. Il conserva ce dernier jusqu'en nov. 1860, époque où il fut nommé ministre sans portefeuille. Appelé au conseil privé le 1^{er} avr. 1863, il fut pourvu de nouveau, le 13 nov. 1867, du ministère des finances, où il se maintint jusqu'au 3 janv. 1870 et où il revint pour peu de temps au lendemain de nos premiers désastres (10 août 1870). Rejeté dans la vie privée par la révolution du 4 septembre, mais envoyé (2 juil. 1874) par le dép. de la Dordogne à l'Assemblée nationale, où il fut un des membres les plus influents du centre droit, il fut, sous *Vordre moral*, mis pour la quatrième fois à la tête des finances de l'Etat (25 mai 1873) et y resta jusqu'au 13 juil. 1874. Enfin pourvu d'un siège au Sénat par les électeurs de son département (30 janv. 1876), il vota la dissolution de la Chambre des députés et se montra favorable à la politique du 16 mai (1877).

A. D.

MAGNEN (Jean-Chrysostome), médecin et philosophe français, né à Luxeuil dans la première moitié du xvii^e siècle. Le lieu et la date de sa mort sont inconnus. Il fit ses études à l'université de Dole, voyagea en Italie où il semble avoir acquis une certaine réputation, car il devint professeur de médecine et plus tard de philosophie à l'université de Padoue. En 1660, il accompagna à Paris le comte de Fuensaldagne, nommé ambassadeur à la cour de Louis XIV. Ses ouvrages dénotent une grande confiance en l'astrologie. Il s'occupait aussi de philosophie, comme l'atteste le premier ouvrage que nous ayons conservé sous son nom, *Democritus reviviscens, sive vita et philosophia Democriti* (Pavie, 1646, in-4; Leyde, 1648, in-12; La Haye, 1658, Londres, 1688, in-12). Cet ouvrage semble avoir exercé quelque influence sur Gassendi. Un autre ouvrage, *De Tabaco exercitationes quatuordecim* (Pavie, 1648 et 1658, in-4; La Haye, 1658, in-12; Amsterdam, 1669, in-12), est une étude très complète des variétés, du mode de préparation, des effets physiologiques et du rôle médical du tabac. On a encore conservé de lui le *De Manna liber singularis* (Ticini, 1648, in-12; La Haye, 1658, in-12; Amsterdam, 1669, in-12).

Th. RUYSEN.

BIBL.: *Biographie médicale*; Paris, 1820-25.

MAGNENCE, empereur romain (350-353). Magnus ou Maximus Magnentius, né de parents établis comme lètes dans l'Empire, homme de stature athlétique, instruit, éloquent, mais cruel et de mauvaise foi, était arrivé par ses talents militaires à la dignité de chef des Joviens et des Herculiens (d'après Zonaras, il aurait été comte de deux légions); il se fit proclamer empereur à Autun dans un grand festin, avec l'aide du comte des finances Marcellin (18 juin 350); l'empereur Constant, qui avait pu s'enfuir, fut tué à Elne, près des Pyrénées. Magnence se fit reconnaître en Gaule, en Bretagne, en Espagne, en Afrique, en Italie, utilisant l'antipathie des populations et de l'armée contre Constant, se donnant comme défenseur de l'orthodoxie contre les Ariens, mettant sur ses monnaies le signe des antiariens et promettant à Athanasie d'Alexandrie, qu'il avait connu dans son exil, à Trèves, de faire triompher le symbole de Nicée. Plusieurs inscriptions le célèbrent comme *liberator orbis, restitutor libertatis et rei publicæ conservator militum et provincialium*. Il avait gagné, d'autre part, les païens en consultant les magies, les devins, en autorisant de nouveau les anciens sacrifices. Un concurrent, qui s'était élevé contre lui à Rome, Népotianus, fils d'Eutropia, sœur de Constantin, fut battu et tué, après un règne de vingt-sept jours, par le maître des offices de Magnence, Marcellin (juil. 350). Magnence eût été à l'abri de toute attaque et eût pu fonder en Gaule une domination durable s'il avait pu s'assurer l'alliance et l'appui de Vétranio que les légions d'Illyrie, de Pannonie et de Thessalie venaient de proclamer empereur; mais Vétranio rendit la pourpre à l'empereur légitime Constance, dans l'entrevue de Naissus (V. VÉTRANIO), et, après avoir réuni ses troupes aux siennes, Constance se

trouva assez fort pour attaquer l'usurpateur gaulois. Celui-ci avait eu longtemps l'espoir que Constance le reconnaîtrait; beaucoup de ses monnaies portent la légende *Augustorum* comme s'il eût voulu faire croire qu'il était d'accord avec lui; devant les menaces de Constance, il utilisa les sommes énormes qu'il avait réunies au moyen de confiscations, d'emprunts forcés, de ventes de terres publiques, pour former une grosse armée de mercenaires barbares, francs, saxons, prit hardiment l'offensive et pénétra jusque dans la Pannonie où il détruisit Siscia et Sirmium: mais déjà commençaient les défections; la principale fut celle du Franc Sylvanus; les deux armées de Constance et de Magnence se livrèrent à Mursa (Eszeg) une des batailles les plus meurtrières du siècle (28 sept. 351); 50,000 hommes, dit-on, la fleur des armées romaines, y périrent; Magnence put repasser les Alpes et se réfugier à Aquilée; mais la plupart des villes italiennes l'abandonnèrent; Trèves ferma ses portes à son frère Decentius; Magnence essaya de revenir en Gaule, remporta un léger succès à Pavie, fut battu à Mons Seleucus dans les Alpes Cottiennes et se tua, avant d'être arrivé à Lyon, après avoir tué sa mère et son plus jeune frère Desiderius (août 353). Decentius, battu par l'Alaman Chnodomar, recula jusqu'à Sens où il se tua (18 août 353). Constance se livra sur les partisans de Magnence à des vengeances implacables que raconte longuement Ammien Marcellin.

Ch. LÉCRIVAIN.

BIBL.: ZOSIME, 2, 51. — Aurelius Victor, *Epitome*, 42, 7; Cassius, 41, 26. — Ammien Marcellin, l. XIV et XV. — DURUY, *Histoire des Romains*, t. VII, éd. illustrée. — SCHILLER, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*; Gotha, 1887, t. II.

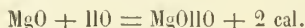
MAGNÈS, poète comique athénien et antérieur à Aristophane qui le loue dans *les Chevaliers* (v. 520). Il remporta de nombreuses victoires dans les concours; il ne reste rien de lui; il paraît avoir donné à Aristophane l'exemple des chœurs fantastiques, et composé des pièces appelées *les Oiseaux*, *les Grenouilles*, etc.

MAGNÉSIE. I. ALCHIMIE. — L'antiquité et le moyen âge ignoraient l'oxyde désigné aujourd'hui sous ce nom ainsi que ses sels. Aussi le mot de magnésie a-t-il été appliqué, aux diverses époques de l'histoire, à une série de produits souvent sans rapports entre eux. A l'époque de Pline et de Dioscoride, la pierre de magnésie désigne d'abord la pierre d'aimant, l'hématite et divers minéraux de couleur rouge, bleuâtre, noire ou blanche, originaires de la province ou des diverses villes portant le nom de Magnésie. Les alchimistes grecs ont désigné sous ce nom les mêmes corps et spécialement les minerais parfois sulfurés, tels que les pyrites employés dans la fabrication du molybdochalcue. Ils l'appliquent même au sulfure d'antimoine. Puis, par extension, ce nom est donné aux cadmies ou oxydes métalliques, au plomb blanc et même aux alliages provenant du grillage des pyrites. Chez les Arabes, le mot magnésie s'applique à des minerais sulfurés de plomb et d'étain ainsi qu'aux pyrites susceptibles de fournir des sublimés analogues à la cadmie. Les alchimistes latins ont appelé magnésie, non seulement les pyrites, mais aussi l'étain allié au mercure par fusion et un amalgame d'argent très fusible, dit magnésie des philosophes, qui servait à préparer la pierre philosophale. D'après le *Lexique* de Rulandus, la magnésie est un certain état intermédiaire de la masse métallique pendant les opérations de transmutation. Enfin, disons que la magnésie noire des anciens désignait tantôt un oxyde de fer, tantôt le bioxyde de manganèse. M. B.

II. CHIMIE. — Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv... MgO.} \\ \text{Atom... MgO.} \end{array} \right\}$

La magnésie se forme directement par la combustion du magnésium dans l'oxygène, mais on la prépare ordinairement au moyen du carbonate basique de magnésie ou magnésie blanche, $4 \text{CO}_2 + 5 \text{MgO} + 5 \text{H}_2\text{O}^2$ (V. MAGNÉSIE), que l'on calcine au rouge dans des creusets. La magnésie amorphe est une substance blanche dont la densité est 2,3; elle est à peu près infusible et ne donne des vapeurs peu abondantes qu'à des températures fort élevées; aussi

emploie-t-on quelquefois la magnésie en crayons pour l'éclairage à l'aide de la lumière oxyhydrique ou sous la forme de carcasses qui placées dans une lampe à gaz augmentent notablement la lumière fournie par la flamme de la lampe. Les réducteurs ordinaires, hydrogène, oxyde de carbone, charbon, etc., sont sans action sur elle. L'eau n'en dissout que des traces infinitésimales; cependant la magnésie bleuit le tournesol; elle s'hydrate lentement avec un faible dégagement de chaleur :



Préparée à basse température, elle fait prise avec l'eau et donne un hydrate doué d'une certaine dureté, mais les propriétés hydrauliques s'affaiblissent à mesure que la magnésie a été portée à une température plus haute. L'hydrate de magnésie se rencontre dans la nature en masses lamelleuses blanches et nacrées formant de petits filons dans la serpentine. La magnésie hydratée s'obtient en précipitant par un alcali un sel soluble de magnésie; elle absorbe peu à peu l'acide carbonique de l'air et se décompose facilement quand on la chauffe en donnant la magnésie anhydre et amorphe. La magnésie constitue une base énergique qui s'unit aux acides forts dissous en dégageant à peu près la même quantité de chaleur que les oxydes alcalins ou alcalino-terreux dans les mêmes circonstances.

La magnésie s'extrait actuellement des eaux de la mer à l'aide du procédé Schlessing. On traite les eaux mêlées des marais salants contenant beaucoup de chlorure de magnésium par la chaux hydratée qui précipite la magnésie. L'opération se fait tout le long du littoral où l'on prépare de la pâte de chaux à la manière des maçons et on la refoule à travers une plaque de métal perforé qui élimine les pierres, les graviers et divise la masse en petits cylindres. On reçoit ces cylindres dans du chlorure de magnésium où ils se consolident et se transforment peu à peu en magnésie. La base ainsi obtenue est employée avec l'acide phosphorique, tiré des phosphates minéraux pour fixer l'ammoniaque des eaux vannes et la restituer à l'agriculture; ou bien on l'utilise pour la fabrication des briques réfractaires employées en métallurgie.

C. M.

III. MÉTALLURGIE. — La magnésie employée en métallurgie est un produit plus ou moins impur, mais qui renferme au moins 85 % d'oxyde de magnésium. Calcinée à une température suffisamment élevée, la magnésie acquiert des propriétés précieuses: elle résiste indéfiniment à l'humidité et à l'acide carbonique de l'air. Le retrait que prend la magnésie convenablement calcinée est très faible, et les métallurgistes ne désespèrent pas d'arriver à la brique sans retrait, qu'ils pourront alors employer dans les voûtes de leurs fours. Comme matière réfractaire, la magnésie est incomparable; de plus, elle est inerte à certaines actions chimiques, par exemple les oxydes métalliques en fusion ont très peu d'action sur elle. Cette propriété est d'une grande importance dans la déphosphoration, et, si ce corps pouvait être obtenu à meilleur marché, il n'est pas douteux que son emploi se développerait considérablement (V. DÉPHOSPHORATION, t. XIV, p. 159). En attendant qu'il soit moins cher, on emploie beaucoup le mélange naturel de chaux et de magnésie qui porte le nom de dolomie. La dolomie renferme au maximum 18 à 20 % de magnésie et 30 à 50 % de chaux, avec une proportion variable de silice et d'alumine; on en fait des briques (V. BRIQUE, t. VIII, p. 48). Les deux grands gisements de carbonate de magnésie sont l'Eubée et la Styrie. Le carbonate d'Eubée est incomparablement le plus pur, mais son prix est relativement élevé. Le carbonate de Styrie renferme: magnésie, 40 à 50 %; chaux, oxyde de fer et silice, 1 à 3. On se sert de pisé ou de briques bien euites. Les dégradations d'un four et les usures locales se corrigent aisément par une addition de magnésie qui se soude assez facilement au reste de la masse. On l'emploie aussi pour les pieds-droits des voûtes; on peut même faire reposer sans inconvénient une voûte siliceuse sur un mur de magnésie, l'affinité de

la silice pour cette base étant assez faible et le silicate qui tend à se former étant peu fusible. L. KSAB.

IV. THÉRAPEUTIQUE. — La magnésie calcinée est un anti-acide et un laxatif utile dans la dyspepsie, la constipation, la diathèse urique, la goutte, etc.; les Anglais ont exagéré ses vertus comme preventif de la gravelle. A forte dose, elle devient purgative; on l'associe souvent comme purgative à la crème de tartre, au calomel, au jalap; comme antispasmodique à la poudre de feuilles d'orange, à la valériane, au castoréum, etc.; enfin comme tonique à la rhubarbe, au quinquina, etc. Les doses sont variables, selon les effets qu'on se propose d'obtenir: on en donne 30 centigr. à 1 gr. deux ou trois fois par jour comme absorbant, antiacide et antilithique; 2 à 8 gr. comme purgatif. La magnésie est un excellent neutralisant à opposer aux empoisonnements par les acides minéraux qu'elle transforme en sels insolubles; elle est aussi très efficace dans l'empoisonnement par l'eau de Javel et surtout l'antidote par excellence de l'acide arsénieux. On emploie encore en médecine l'hydrate de magnésie (doses décuples), le carbonate de magnésie hydraté (*magnésie blanche*) qui se donne à la dose de 60 centigr. à 5 gr.; le bicarbonate de magnésie (*magnésie fluide* des Anglais), puis les citrate, sulfate, tartrate de magnésie, qui servent comme purgatifs ou pour fabriquer des limonades magnésiennes, etc. (V. CITRATE, SULFATE, TARTRATE). Dr L. HN.

BIBL.: ALCHIMIE. — BERTHELOT, *Introduction à la Chimie des anciens et du moyen âge*, 1889.

CHIMIE. — DEVILLE, *Comptes rendus*, t. LXI, p. 975; LIII, p. 199. — SCHLESING, *id.*, XCIII, pp. 156, 215, 276.

MAGNÉSIE. Région orientale de la Thessalie, entre la plaine centrale et la mer, du golfe de Pagase (de Volo) à la vallée de Tempé, renfermant les monts Ossa et Pélion et peuplée par les Magnètes qui y résidaient dès l'époque homérique, et avaient place dans la confédération amphictyonique. Les principales villes furent Iolcos, Démétriate, Pagases, Magnésie (V. GRÈCE et THESSALIE). On attribuait aux Magnètes la fondation de deux villes asiatiques du nom de Magnésie.

Magnésie du Méandre, en Ionie, située sur les pentes du Thorax, près du Méandre, était une cité éolienne rivale d'Ephèse, qui, après sa destruction par les Cimmériens, vers 726 av. J.-C., fut rebâtie par les Milésiens ou les Ephésiens. Thémistocle exilé y résida. On y remarquait le temple d'Artémis Leucophryène, bâti par l'architecte Hermogène en style ionique et comparable à celui d'Ephèse; celui de Dindyme, la Mère des dieux. Au temps des Séleucides, cette ville déclina; elle existait encore au IV^e siècle ap. J.-C. On voit ses mines à Inek-bazar.

Magnésie du Sipyle, ville de Lydie, au N.-O. du mont Sipyle, au S. de l'Hermus, doit sa célébrité à la défaite d'Antiochus par les deux Scipions (190 av. J.-C.). Elle était encore florissante au V^e siècle ap. J.-C. Les sultans turcs y résidèrent. On l'appelle aujourd'hui *Manissa*.

MAGNÉSITE (Minér.). Magnésie silicatée, hydratée, qui est dure et compacte, opaque, blanche, à cassure terreuse, poreuse, l'appant à la langue, et douce au toucher; sa densité est de 1,4 environ et sa dureté de 2,1. Elle fond difficilement, même au chalumeau, et est très attaquable par les acides énergiques, comme l'acide chlorhydrique. Elle contient 61,45 % de silice pour 26,59 de magnésie et 11,6 d'eau. On la trouve en nodules volumineux, en Anatolie, en Asie Mineure, dans l'île de Négrepont, en Crimée; à Vallecas, près de Madrid; à Baldisero, à Castillamonte (Piémont); en France, à Salinelle (Gard); auprès de Montpellier; enfin dans les marnes argileuses et calcaires de Coulommiers, Crécy, Saint-Ouen et Chenevières, aux environs de Paris. Elle sert à faire les pipes dites d'écume (V. ECUME, t. XV, p. 536). Le principal centre d'exploitation se trouve aux environs d'Eski-Chéhir (Anatolie). On creuse des puits de 10 à 40 m. de profondeur et, dès que la veine est rencontrée, on établit des galeries horizontales. La pierre est appelée au moment de l'extraction *hamtash* et

elle est souvent assez tendre pour être taillée au couteau. Elle est blanche avec une teinte grisâtre et recouverte d'une couche d'argile rouge épaisse d'un pouce. Les blocs sont vendus sur place. Une fois secs, les blocs sont soigneusement nettoyés et polis; on les répartit alors en cinq classes rangées dans des caisses distinctes, où ils sont enveloppés de coton. Les dimensions des caisses varient suivant les cinq classes déterminées par le système douanier de Vienne, où la masse de l'écumé de mer est généralement envoyée pour y être travaillée et expédiée dans le monde entier. Les plus beaux spécimens sont en majeure partie envoyés directement à Paris. La quantité exportée annuellement d'Eski-Chéhir est de 8,000 à 10,000 caisses. La fabrication couverte environ 600,000 pipes en véritable écume.

L. KNAB.

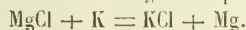
MAGNÉSIUM (Chim.). Form. } Equiv..... Mg = 12.
 Poids atom. Mg = 24.

Le magnésium est un métal blanc d'argent, malléable, ductile, facile à limer et à polir; sa densité est 1,75. Il fond vers 420° comme le zinc et distille aux environs de 1000°. Le métal est malléable quand il est bien pur et se laisse réduire en lames minces. On l'obtient sous forme de fils en comprimant le métal à l'aide d'une presse hydraulique dans un moule en acier chauffé et portant à sa partie inférieure une ouverture de diamètre égal à celui du fil que l'on veut obtenir. Le magnésium est inaltérable dans l'oxygène ou dans l'air sec à la température ordinaire, mais il prend feu quand on le chauffe et brûle alors avec un vif éclat :



Cette lumière très riche en rayons violets est, après la lumière solaire, celle qui renferme le plus de rayons chimiques. Le magnésium se combine directement avec le chlore, le soufre, le phosphore, l'arsenic et même l'azote; cette dernière propriété le fait employer pour isoler l'argon de l'atmosphère. Le magnésium décompose l'eau en présence des acides les plus faibles même l'acide carbonique.

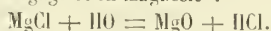
Le magnésium a été obtenu à l'aide de la pile sous forme d'amalgame par Davy en 1808, mais il n'avait pu l'isoler du mercure; il a été isolé par Bussy en 1829 en décomposant le chlorure de magnésium par le potassium :



On a préparé longtemps industriellement le magnésium par l'action du sodium sur le chlorure, suivant le procédé de Sainte-Claire Deville et Carou; récemment on lui a substitué la méthode électrolytique qui consiste à fondre le chlorure double de magnésium et de potassium en présence de gaz réducteurs introduits par le couvercle du creuset pour éviter l'inflammation du métal.

Le magnésium n'existe pas à l'état libre dans la nature, mais il est très abondant à l'état de combinaison avec le chlore et l'oxygène. Le chlorure de magnésium existe en dissolution dans les eaux de la mer et à l'état de chlorure double (carnallite) dans les mines de Stassfurt. Uni à l'oxygène, le magnésium forme la *magnésie* (V. ce mot); cet oxyde combiné avec l'acide carbonique donne un carbonate qui existe soit isolé, soit uni à la craie et constituant alors la dolomie. Les eaux de Sedlitz en Bohême, celles d'Epsom en Angleterre, doivent au sulfate de magnésie leurs propriétés purgatives.

Chlorure de magnésium, MgCl. Il existe dans les eaux de la mer et dans celles d'un grand nombre de sources; c'est un corps excessivement déliquescent; il cristallise avec 6 équivalents d'eau (MgCl + 6 H₂O), et les cristaux obtenus ne peuvent être utilisés pour obtenir le sel anhydre, car, lorsqu'on les chauffe, ils se décomposent en acide chlorhydrique qui se dégage et en magnésie :



Carbonate de magnésie, 2MgO.C²O⁴. Il constitue la giobertite cristallisée en rhomboédres; on la retrouve plus souvent à l'état de carbonate double de magnésie et de chaux appelé dolomie. La magnésie blanche des pharma-

ciens est un hydrocarbonate qui se prépare en ajoutant du carbonate de soude dans une dissolution de sulfate.

Sulfate de magnésie, 2MgO.S²O⁶ + 7H²O². Il se trouve en petite quantité dans les eaux de la mer et dans celles de certaines sources minérales telles que celles d'Epsom en Angleterre et de Sedlitz en Silesie. Ce sel cristallise en petites aiguilles de saveur amère, ne devient anhydre qu'à 210°; on l'emploie comme purgatif.

Le magnésium est caractérisé par le grand dégagement de chaleur qu'il donne en formant son oxyde, et qui en fait un réducteur énergique. Malgré certains caractères qui le rapprochent du calcium, le magnésium, par beaucoup de ses propriétés, s'avance vers les métaux terreux, en particulier vers le zinc et le cadmium.

C. M.

MAGNET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Varennes-sur-Allier; 651 hab.

MAGNÉTIQUE (Phys.). INFLUENCE MAGNÉTIQUE. — Quand on place un morceau de fer doux en présence d'un aimant, le fer doux s'aimante par influence, qu'il y ait contact ou non entre l'aimant et le fer doux; celui-ci devient à son tour capable d'aimanter par influence un autre morceau de fer doux et ainsi de suite. Cette propriété permet d'expliquer pourquoi un aimant plongé dans de la limaille de fer supporte de longs filaments formés de parcelles disposées les unes au bout des autres: chaque parcelle est devenue par influence un petit aimant qui influence les parcelles voisines et les aimante à leur tour. Ce magnétisme du fer doux cesse d'une façon à peu près complète quand il se trouve soustrait à l'action de l'aimant; toutefois, on observe toujours une aimantation résiduelle très faible. Si au lieu de prendre du fer doux, c.-à-d. du fer très pur et très malléable, on prend de l'acier, on constate qu'il s'aimante aussi par influence, mais sous l'action de champs magnétiques plus intenses, et en même temps on constate qu'il conserve la majeure partie de l'aimantation que l'influence a développée, quand on vient à supprimer le champ magnétique. On admet, pour expliquer ce double fait, qu'il existe une sorte de résistance qui s'oppose à l'orientation des courants élémentaires dont l'ensemble constitue l'aimant, qui s'oppose par conséquent au phénomène de l'influence, mais qui s'oppose aussi, une fois cette résistance vaincue et l'orientation produite par un champ assez puissant, au retour des courants particuliers dans leur position primitive. C'est cette résistance, comparable à divers points de vue à un frottement, que l'on appelle la force coercitive. Tous les procédés d'aimantation reposent sur ces phénomènes d'influence magnétique. On peut étudier quantitativement ces phénomènes dans les cas simples (V. MAGNÉTISANT: [Fonction]). L'étude du cas général est au contraire extrêmement complexe.

MOMENT MAGNÉTIQUE. — L'action magnétique de la terre sur un aimant se réduit à un couple, c.-à-d. à un ensemble de deux forces égales, parallèles et de sens contraire appliquées au pôle de l'aimant. Cette action dépend à la fois de l'intensité plus ou moins grande que possède l'aimantation du barreau et de la valeur du champ magnétique terrestre, au lieu où l'on fait l'expérience, car ce moment varie, dans un même lieu, avec des aiguilles inégalement aimantées et, pour une même aiguille, avec la localité où l'on mesure ce moment. Si l'on désigne par Q le moment de l'action terrestre sur une aiguille aimantée, on trouve que ce moment a pour expression $Q = MF$ dans laquelle F est l'intensité du champ magnétique terrestre, au lieu où l'on fait l'expérience, et M est le *moment magnétique* de l'aiguille employée. La détermination expérimentale du moment magnétique d'un aimant se fait en même temps que la mesure de l'intensité du champ magnétique terrestre, ou plutôt de la composante horizontale de cette intensité (V. MAGNÉTISME TERRESTRE). On peut aussi, comme nous le verrons un peu plus loin, le déterminer d'une façon plus directe, à condition d'avoir un aimant de moment magnétique connu. On peut donner au moment magnétique d'un aimant une autre expression. La

terre en agissant sur un aimant agit sur toutes les parties de cet aimant; toutes ces forces sont parallèles et, si l'on compose ensemble toutes les forces ayant le même sens et ensemble aussi toutes les forces ayant la direction opposée on a un système de deux forces parallèles et de sens contraires passant chacune par un point fixe quand on change l'orientation de l'aimant. Ces deux points fixes sont les pôles de l'aimant. Appelons d leur distance et f la valeur commune aux deux résultantes des forces parallèles dirigées, les unes vers le N., les autres vers le S. Lorsque la ligne des pôles sera perpendiculaire à la direction de la force terrestre, le moment du couple correspondant sera maximum et aura pour expression $Q = dfF$. Le moment magnétique d'un aimant, que l'on peut déterminer expérimentalement, est donc le produit d'une longueur d que l'on peut mesurer en étudiant la distribution du magnétisme dans l'aimant en déterminant la position de ces pôles et d'une quantité f que l'on peut appeler la quantité de magnétisme de l'aimant considéré. Cette quantité de magnétisme d'un aimant peut donc être déterminée à l'aide de la formule $Q = dfF$ et de la mesure des quantités Q , d et F .

Pour déterminer le moment magnétique d'un petit aimant, on le compare à un barreau aimanté dont on a déterminé le moment magnétique par la méthode de Gauss (V. MAGNÉTISME TERRESTRE). On le fixe horizontalement à la partie inférieure d'une règle de bois suspendue verticalement par un fil sans torsion. Cette règle porte un petit miroir vertical et un petit tube de verre disposé horizontalement et perpendiculairement à l'axe du barreau aimanté. L'appareil étant abandonné à lui-même s'oriente de façon que l'axe magnétique du barreau soit dans le plan méridien; on dispose devant le petit miroir une règle graduée et une lunette qui sert à regarder dans le miroir l'image de la règle. On aperçoit dans la lunette une certaine division n en regard du réticule de cette lunette. On introduit alors dans le petit tube de verre la petite aiguille aimantée dont on veut mesurer le moment. Le système n'est plus en équilibre; il est dévié de sa position primitive d'un angle α et il est facile de voir que l'on a la relation $m = M \tan \alpha$ entre le moment magnétique m de la petite aiguille et le moment M du barreau. On aperçoit alors dans la lunette une autre division n' . Comme la règle est placée assez loin du miroir et que l'angle α est toujours petit, le barreau devant toujours être beaucoup plus puissant que l'aimant que l'on étudie, on peut prendre pour $\tan \alpha$ la moitié du rapport de la différence des divisions lues à la distance D du miroir à la lunette. Le rayon lumineux allant du miroir à la règle graduée a en effet tourné d'un angle double de celui dont le miroir a tourné. On a donc $\tan \alpha = \frac{n' - n}{D}$. Une

fois l'expérience faite, on retire la petite aiguille aimantée et on la replace après l'avoir retournée bont pour bout. On fait une nouvelle observation et on prend la moyenne; on compense ainsi presque complètement diverses causes d'erreur résultant de la construction de l'appareil.

CONDUCTIBILITÉ MAGNÉTIQUE. — Lorsqu'on représente par une courbe la distribution du magnétisme dans une aiguille cylindrique aimantée (V. AIMANT), en figurant par une portion de droite l'aiguille aimantée et en élevant en chaque point de cette droite une ordonnée proportionnelle à la quantité de magnétisme trouvé au point correspondant de l'aiguille, on obtient une courbe, symétrique par rapport au milieu de l'aiguille, dont les ordonnées se s'élèvent d'une façon notable qu'au voisinage des extrémités. Parmi les formules qui peuvent représenter cette courbe, considérons la fonction exponentielle qui a été proposée par Biot; on peut la mettre sous cette forme :

$$y = K \left(e^{\frac{p}{a}x} - e^{-\frac{p}{a}x} \right)$$

Dans cette formule, y est la quantité de magnétisme au point dont l'abscisse est x en prenant pour origine le milieu de l'aiguille; e est la base des logarithmes népériens; a

est le rayon de la section de l'aiguille, K et p sont des constantes dépendant de la nature du métal. Cette formule présente de grandes analogies avec celle qui représente la température aux divers points d'une barre chauffée par son extrémité (V. CONDUCTIBILITÉ, t. XII, p. 364). Par analogie avec cette formule qui contient un coefficient que l'on appelle coefficient de conductibilité calorifique, on appelle coefficient de conductibilité magnétique le coefficient $\frac{1}{\sqrt{p}}$, p désignant la constante qui entre dans la formule donnée ci-dessus. On voit que, lorsque ce coefficient est connu pour une aiguille aimantée de rayon a , le facteur $\frac{p}{e^a x} - e^{-\frac{p}{a}x}$ est déterminé pour chaque valeur de x et par suite il en est de même de la forme de la courbe. Si on fait $x = l$, on obtient la valeur correspondante de y , c.-à-d. la valeur de l'ordonnée à l'extrémité, l étant la demi-longueur de l'aiguille; on a en désignant par Y la valeur de y pour $x = l$:

$$Y = K \left(\frac{p}{e^a} - e^{-\frac{p}{a}l} \right)$$

On désigne par *capacité magnétique* une quantité proportionnelle à cette ordonnée à l'extrémité. On démontre facilement que, dans le cas simple où l'aiguille est très longue par rapport à son diamètre, la quantité de magnétisme de l'aiguille, c.-à-d. une quantité proportionnelle à la surface comprise entre la courbe et l'axe des abscisses est égale au produit de la capacité magnétique par la section de l'aiguille.

COEFFICIENT D'INDUCTION MAGNÉTIQUE. — On sait, d'après les expériences de M. Rowland (V. MAGNÉTISANTE [Fonction]) que le magnétisme temporaire est sensiblement proportionnel, dans des limites assez étendues, à l'intensité du champ. Dans le cas du fer doux, en négligeant l'aimantation résiduelle qui est très faible, si l'on désigne par H la force magnétique qui agit en un point, force qui est la résultante de l'action du champ sur ce point et du magnétisme induit dans le fer doux lui-même, on peut représenter par KH l'intensité de l'aimantation en ce point. Cette constante K est ce que l'on nomme le *coefficient d'induction magnétique*. A. JOANNIS.

CORPS MAGNÉTIQUES (V. DIAMAGNÉTISME et DIAMAGNÉTOMETRE, t. XIV, p. 425 et fig.).

INDUCTION MAGNÉTIQUE (V. ci-dessus § *Influence magnétique*).

MAGNÉTISANTE (Fonction) (Phys.). Si l'on place une aiguille de fer ou d'acier, très longue par rapport à son diamètre, dans un champ magnétique uniforme, parallèlement aux lignes de forces de ce champ, l'aiguille s'aimante avec une intensité plus ou moins grande; l'aimantation dans une tranche mince de l'aiguille est, par raison de symétrie, dans la direction des lignes de force, et elle est indépendante de la position de la tranche, tant que celle-ci est suffisamment éloignée des extrémités. Le rapport de l'intensité de l'aimantation produite dans ces conditions à l'intensité du champ se nomme *fonction magnétisante*. Pour étudier la fonction magnétisante, on emploie comme champ magnétique celui que donne une bobine longue par rapport à son diamètre, reconverte par de nombreuses spires d'un fil isolé dans lequel on pourra faire circuler un courant. Les aiguilles que l'on étudie sont placées suivant l'axe de cette bobine; on les soutient à l'aide de petits morceaux de bois; les aiguilles doivent être longues par rapport à leur diamètre, mais la bobine doit être beaucoup plus longue qu'elles, de façon à dépasser largement des deux côtés. On réalise ainsi à peu près exactement la condition supposée d'un champ magnétique uniforme. L'intensité de l'aimantation produite peut être déterminée à l'aide du moment magnétique M de l'aiguille. On sait en effet que l'on a $M = 2m(l - d)$; dans cette formule m désigne la quantité de magnétisme de chaque pôle, l la longueur de l'aiguille et d la distance des pôles aux extrémités. On peut mettre m

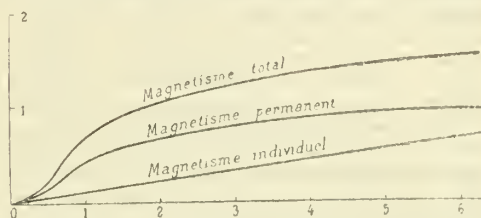
sous la forme d'un produit, le produit de la section S de l'aiguille par l'intensité i de l'aimantation ; la formule $m = Si$ peut servir de définition à l'intensité d'aimantation i . On a donc :

$$M = 2 Si (l - d) \text{ ou } i = \frac{M}{2S(l - d)}$$

Pour déterminer i , il faut donc connaître la longueur et la section de l'aiguille, ce qui est facile, puis déterminer son moment magnétique et la distance des pôles aux extrémités. On peut éviter cette dernière détermination en remarquant que, dans les aiguilles suffisamment longues par rapport à leur diamètre, la distance cherchée d est indépendante de la longueur, de sorte qu'en opérant sur deux aiguilles de longueurs inégales, on aura deux équations qui serviront à déterminer simultanément i et d . Il n'y aura plus à mesurer que M . Pour cela, sur une perpendiculaire élevée au milieu de la spirale et très loin par rapport à la longueur de cette spirale, on dispose un très petit aimant suspendu par un fil de cocon et muni d'un miroir dont on détermine les déviations par la méthode de Poggendorff, c.-à-d. à l'aide d'une lunette et d'une règle graduée (V. AIMANT). L'appareil étant ainsi disposé, l'aiguille n'étant pas placée dans la spirale et aucun courant ne passant dans la bobine, on note la division que l'on lit en regardant le miroir avec la lunette, puis on fait passer un courant électrique dans la bobine. La petite aiguille aimantée est déviée et on aperçoit dans la lunette une autre division ; soit α la déviation ainsi éprouvée par le petit miroir. Le moment magnétique μ de la spirale est proportionnel à cette déviation ; on a $\mu = K \text{ tang } \alpha$. Si l'on introduit alors l'aiguille à aimanter dans la spirale, on observe une autre déviation due à l'action simultanée de la spirale et de l'aiguille α et l'on a $\mu + M = K \text{ tang } \alpha'$. La constante K est la même, les distances de la spirale et de l'aiguille à la petite aiguille suspendue étant les mêmes. Si l'on interrompt le courant, on observe une nouvelle déviation α'' qui est due au magnétisme résiduel ; si on désigne par M_1 le moment magnétique résiduel correspondant, on a de même $M_1 = K \text{ tang } \alpha''$. D'autre part, l'intensité I du champ magnétique de la bobine est proportionnelle à son moment μ , de sorte que l'on peut écrire $\mu = AI$. Si dans les équations précédentes, on remplace M et μ par leurs valeurs en fonction de i et de I , ou a des équations d'où l'on peut tirer soit $\frac{i}{I}$ pour le magnétisme temporaire, soit $\frac{i_1}{I}$ pour le magnétisme résiduel. Ces équations donnent ces valeurs de $\frac{i}{I}$ et de $\frac{i_1}{I}$ exprimées en une unité arbitraire ; en faisant varier l'intensité du courant lancé dans la spirale, on verra comment varie ce rapport en fonction de I .

On peut aussi obtenir ces variations en fonction d'unités déterminées, en calculant les constantes qui entrent dans les équations précédentes. Il vaut mieux employer la méthode de M. Rowland qui consiste à prendre au lieu d'une aiguille un tore ; le circuit électrique, au lieu d'être enroulé comme dans l'expérience précédente sur un cylindre, est enroulé sur un tore enveloppant le premier. En outre, le tore est recouvert d'une spirale de fil conducteur dont les extrémités communiquent avec un galvanomètre. Au moment où on lance un courant dans la bobine, le tore s'aimante ; mais, comme ses molécules magnétiques forment des solénoïdes fermés, il ne se produit aucune action au dehors, mais un courant électrique induit se développe dans le fil enroulé sur le tore ; on peut déduire de l'intensité de ce courant l'intensité de l'aimantation totale, en valeur absolue ; lorsqu'on interrompt le courant, il se développe un nouveau courant induit dont la mesure permet de calculer l'intensité de l'aimantation résiduelle. Voici les principaux résultats obtenus par cette méthode : 1° avec des champs magnétiques faibles, presque tout le magnétisme est temporaire ; il cesse lorsque le champ magnétique qui l'a produit disparaît ; 2° le magnétisme temporaire est,

dans des limites assez larges, proportionnel à l'intensité du champ ; 3° le magnétisme permanent ne se montre pas pour des champs magnétiques faibles ; il ne commence à apparaître que lorsque l'intensité du champ atteint une valeur notable ; pour les champs magnétiques faibles, il est nul ou si le champ acquiert une certaine intensité, il a une valeur petite, inférieure à celle du magnétisme temporaire ; au delà d'une certaine limite, son intensité est au contraire plus considérable que celle du magnétisme temporaire ; 4° l'intensité du magnétisme permanent semble tendre vers une limite lorsque l'intensité du champ augmente : on ne peut donc pas dépasser une certaine aimantation maxima. La figure ci-dessous représente comment varie le magné-



tisme résiduel, le magnétisme permanent et le magnétisme total ; les ordonnées représentent les intensités d'aimantation et les abscisses les intensités du champ qui ont produit l'aimantation.

A. JOANNIS.

MAGNÉTISME. I. Physique. — La science du magnétisme a pour point de départ l'attraction que certaines pierres connues sous le nom de pierres d'aimant exercent sur le fer. Cette propriété était connue des anciens comme celle que possédait l'ambre, une fois frotté, d'attirer les corps légers. Mais pendant longtemps on ne connut aucun autre phénomène se rattachant aux précédents, de sorte que le magnétisme et l'électricité sont des sciences modernes, bien que les faits fondamentaux qui ont servi plus tard de point de départ pour ces deux sciences aient été connus des anciens. On savait que la pierre héraclée ou pierre d'Hercule, comme on appelait alors les aimants naturels, attire le fer ; on trouve en outre dans divers auteurs, Lucrèce et Pline en particulier, qu'une pierre d'aimant peut soulever une série d'anneaux de fer qui s'attachent les uns aux autres en formant une chaîne ; on connaissait donc le fait fondamental de l'aimantation par influence. On savait aussi que cette aimantation du fer n'est que temporaire ; Claudien constate que l'aimant devient plus puissant au contact du fer et qu'il s'affaiblit quand on l'en sépare. Lucrèce indique que des morceaux de fer placés dans un vase de cuivre s'agitent quand on promène dessous un aimant ; l'action du magnétisme s'exerçait donc à travers les corps. Les phénomènes de répulsion que l'on peut obtenir avec les aimants semblent avoir été méconnus ; certains auteurs, Pline entre autres, parle d'aimants qui repoussent le fer. Tous les auteurs qui ont observé ces répulsions parlent de fer et non d'aimants repoussés ; or, ce n'est pas le fer, c'est le fer aimanté (acier ou fer aciers aimanté) qui est repoussé. La présence de pôles, c.-à-d. de points où semble concentrée l'action magnétique, est passée de même inaperçue. Par contre, les explications les plus diverses et les propriétés les plus merveilleuses, au point de vue physique et surtout au point de vue moral, abondent dans les livres de Thalès, de Platon, etc. ; les aimants ont une âme, ils réconcilient les familles et ne dédaignent pas même des occupations moins importantes, ils guérissent la migraine.

Ces faits furent les seuls connus pendant longtemps. Mais, vers le commencement du XII^e siècle, la boussole apparut en Europe, probablement apportée de Chine par les Arabes. Connue des Chinois depuis plusieurs siècles avant notre ère, la boussole se composait alors d'une aiguille d'acier, aimantée en la frottant sur une pierre d'aimant, soutenue par un fétu de paille et placée sur l'eau. Les jonques chinoises s'en servaient pour la navigation, les

caravanes pour traverser les steppes, et les architectes pour donner aux couvents bouddhistes l'orientation convenable. Dans une lettre de 1269, de Pierre le Pèlerin de Maricourt, se trouvent mentionnées des propriétés nouvelles : les deux extrémités d'une aiguille de boussole n'ont pas les mêmes propriétés, les unes s'attirent, les autres se repoussent. Une aiguille, qui a touché l'extrémité d'un aimant qui se dirige vers le S., se dirige vers le N. ; une aiguille aimantée brisée en deux fournit deux aimants ayant chacun deux pôles ; ceux qui se sont développés à l'endroit de la rupture s'attirent, et, si on les rapproche, on reconstitue l'aimant primitif. Le même auteur observe encore que l'aiguille aimantée se dirige non pas, comme on l'avait admis tout d'abord, vers l'étoile polaire qui est mobile, mais vers un point fixe qu'il croit être le N. Il attribue cette direction à l'action directrice des pôles du monde. Il indique la construction d'une boussole à pivot avec une aiguille en cuivre rectangulaire, avec l'aiguille aimantée de façon à indiquer à la fois les quatre points cardinaux : cette boussole est munie d'un cadran divisé en degrés, et l'aiguille aimantée est munie de deux styles permettant de viser une étoile et de déterminer ainsi sa position par rapport au méridien. A partir de ce moment, la connaissance des phénomènes magnétiques devient plus complète ; Porta les expose avec détails en 1584, dans sa *Magie naturelle*, et Gilbert développe une théorie intéressante du magnétisme en même temps qu'il fait connaître tous les faits connus à cette époque dans son traité *De Magnete magneticisque corporibus et magno magneti Tellure physiologia nova* (Londres, 1600). En ce temps, la déclinaison était connue (elle avait été observée par Christophe Colomb dès 1492), et l'inclinaison par Robert Norman (en 1570).

A cette époque, les phénomènes magnétiques étaient donc connus dans leurs traits les plus importants, au moins qualitativement. L'étude quantitative de ces phénomènes, la loi des intensités, des attractions et des répulsions, ne fut abordée que plus tard, vers la fin du siècle dernier, par Mitchell et Lambert, puis par Coulomb qui en donna l'énoncé ; il étudia en même temps, quantitativement aussi, la distribution du magnétisme dans les aimants, distribution sur laquelle on n'avait alors d'autres renseignements que ceux que l'on pouvait tirer de l'examen des *fantômes magnétiques* (V. ce mot, t. XVI, p. 4199). En même temps, les procédés d'aimantation se perfectionnent, ainsi que l'étude du magnétisme terrestre, déclinaison et inclinaison. Mais il faut arriver jusqu'en 1819 pour constater la découverte d'une nouvelle propriété des aimants, fournissant à la science du magnétisme toute une série de nouveaux faits permettant de relier les phénomènes magnétiques aux phénomènes électriques, de construire des appareils d'une précision et d'une sensibilité extraordinaires, précieux pour l'étude des phénomènes magnétiques et électriques, et de comparer les aimants à des assemblages de courants électriques, à des *solénoïdes* (V. ce mot) ; la comparaison des aimants et des solénoïdes, la reproduction avec les solénoïdes de toutes les expériences faites avec les aimants éclairaient d'un jour nouveau, en les précisant, les relations que les attractions et répulsions électriques ou magnétiques avaient fait soupçonner jusqu'alors. L'année suivante (1820), une découverte, pour le moins aussi capitale, est faite par Arago : un courant électrique est capable d'aimanter un morceau de fer, en plaçant un morceau de fer en croix avec un courant, comme dans l'expérience d'Ørstedt. Aussitôt Ampère obtient à l'aide d'hélices parcourues par des courants électriques des phénomènes d'aimantation intense, temporaire ou permanente, suivant que l'on emploie le fer doux ou l'acier. Les électro-aimants sont inventés ; alors commence cette merveilleuse suite d'inventions qui nous ont conduit depuis le télégraphe théorique d'Arago, les télégraphes de Wheatstone, de Morse et de Breguet qui remplacent alors les télégraphes à signaux aériens de Chappe, lents et incommodes, aux télégraphes actuels permettant d'envoyer simultanément plu-

sieurs dépêches par le même fil, de les imprimer, etc., qui nous conduit depuis les moteurs électromagnétiques de Jedlick (1829), de Dal Negro (1831) et de Jacobi (1839), ce dernier moteur atteignant une puissance de $3/4$ de cheval, aux électromoteurs aujourd'hui si puissants et si répandus, que l'on emploie pour la traction, pour le travail des mines, pour utiliser au loin l'énergie transmise par un simple fil de métal et empruntée à des forces naturelles. En 1832, Faraday découvre l'induction, l'induction par les courants d'abord, par les aimants ensuite, qui permet d'obtenir si facilement des courants électriques intenses, sans avoir recours aux actions chimiques des piles incommodes et coûteuses, qui permet en outre de les obtenir avec une tension inconnue jusqu'alors, qui permet par conséquent de produire avec des actions mécaniques, en utilisant l'énergie des cours d'eau, les courants électriques qui doivent faire marcher au loin les moteurs électromagnétiques dont nous parlions tout à l'heure. En 1845, Faraday montre l'universalité du magnétisme déjà soupçonnée avant lui ; tous les corps sont sensibles à l'aimant, mais le fer l'est environ 400,000 fois plus que la plupart des autres ; il désigne sous le nom de diamagnétiques les corps qui, taillés en baguettes et placés devant un aimant, se mettent en croix avec lui au lieu de se diriger parallèlement. La découverte féconde de l'induction a permis encore, après avoir transporté ces puissants courants dont nous parlions tout à l'heure, de transformer le mouvement si varié, si complexe, si faible des ondes sonores fournies par la parole humaine en un courant électrique ayant des variations correspondantes, de transporter au loin, à des centaines de kilomètres, ces courants, et, par une nouvelle transformation, inverse de la première, de l'énergie électrique en mouvement, de faire vibrer avec les variations infinies de ces courants une plaque métallique avec toute la complexité qu'exige la reproduction de la parole humaine. C'est la téléphonie qui ne date que de quelques années (1876) et qui s'est rapidement développée.

En même temps que les découvertes se succédaient rapides et brillantes, la théorie, par une loi générale de la marche des sciences, recueillait, elle aussi, un profit important de ces découvertes qu'elle avait suscitées au moins en partie. Sans remonter jusqu'aux idées des anciens, les théories fondées sur les hypothèses des fluides magnétiques, sur celle d'un fluide neutre, ont été peu à peu remplacées par des notions plus précises, par la théorie magnétique d'Ampère qui assimile les aimants à des assemblages de solénoïdes. La théorie des deux fluides, proposée par Coulomb, repose sur les faits suivants : lorsqu'on aimante ou qu'on désaimante un morceau d'acier, son poids reste le même ; ce n'est donc pas une substance pesante qui lui communique cette propriété ; à ce premier fait d'expérience correspond une première hypothèse ; c'est un fluide qui donne aux corps la vertu magnétique. Si on roule un aimant dans de la limaille de fer, celle-ci s'attache à lui, surtout dans le voisinage des extrémités (V. FANTÔME MAGNETIQUE) ; le fluide magnétique se trouve donc rassemblé aux extrémités ; ce sont les pôles. Soit un barreau aimanté AB que l'on suspend de façon qu'il puisse tourner librement ; l'expérience apprend que si l'on présente successivement l'extrémité d'un aimant aux extrémités A et B du barreau suspendu, il y a attraction ou répulsion. Les deux pôles d'un aimant ne sont donc pas identiques : l'un repousse ce que l'autre attire ; pour expliquer ce second fait d'expérience, ou fait une deuxième hypothèse : il y a deux fluides magnétiques (que l'on appelle boréal et austral) ; un certain nombre de faits montre qu'il n'y a pas lieu d'admettre l'existence de plus de deux fluides. D'autre part, les aimants n'attirent pas que les autres aimants, ils attirent aussi le fer doux ; quand ils attirent le fer doux, ils développent dans ce morceau de fer deux pôles magnétiques même lorsqu'il n'y a pas contact. Pour expliquer ce troisième fait d'expérience les hypothèses précédentes ne peuvent plus suffire ; il faut leur en ajouter une troisième. Les deux fluides magnétiques dont le morceau de

fer doux est alors chargé proviennent d'un fluide neutre, existant dans tous les morceaux de fer ou d'acier : telle est la troisième hypothèse. On peut alors avec ces trois hypothèses expliquer la plupart des autres faits d'expérience sans en imaginer de nouvelles.

Une remarque se présente naturellement à l'esprit : tout ce que nous venons de dire des attractions magnétiques peut se dire des attractions électriques ; les mêmes faits, attraction, répulsion, électrisation par influence, ont été expliqués à l'aide des mêmes hypothèses : l'électricité est un fluide ; il y a deux sortes de fluides, positif et négatif ; les corps non électrisés possèdent un fluide neutre composé de quantités égales des deux fluides positif et négatif.

La théorie d'Ampère assimile les aimants à des assemblages de solénoïdes. Un solénoïde est un ensemble de petits courants fermés, circulaires ; le centre de ces cercles constitue l'axe du solénoïde. Un solénoïde, comme il est facile de le vérifier par l'expérience, se dirige comme les aimants, sous l'influence de la terre ; on peut répéter avec les solénoïdes les expériences de répulsion et d'attraction que l'on fait avec les barreaux aimantés. Les pôles des solénoïdes se trouvent à leurs extrémités. Les solénoïdes élémentaires, dont l'assemblage forme les aimants, dans la théorie d'Ampère, ont des axes qui ne sont ni absolument rectilignes ni parallèles. On peut comparer cet ensemble à une botte de jonc serrée au milieu par un lien, mais s'élargissant aux extrémités par l'épanouissement et l'écart des différents brins. Dans l'aimant, les extrémités des solénoïdes se repoussent et, par suite, les divers axes des solénoïdes, au lieu d'aller rencontrer la surface de l'aimant sur les sections extrêmes du barreau, la rencontrent, les uns sur cette surface, d'autres sur les faces latérales. Les pôles des divers solénoïdes se trouvent donc sur la surface du barreau aimanté, puisque les pôles de chaque solénoïde se trouvent à ses extrémités. C'est l'ensemble des masses magnétiques que possèdent ces pôles qui constitue le magnétisme libre que l'on mesure aux divers points de la surface des barreaux aimantés. Cette théorie est beaucoup plus satisfaisante que la première ; remarquons que, bien que très différente de celle-ci, elle établit néanmoins comme elle un lien très étroit entre les phénomènes magnétiques et électriques, puisqu'elle ramène les premiers à un cas particulier des seconds. En outre, cette conception permet plus facilement d'appliquer le calcul aux phénomènes magnétiques en les ramenant à des phénomènes électrodynamiques. Pour lever certaines difficultés que présente cette théorie, pour expliquer en particulier pourquoi un corps aimanté peut garder indéfiniment son aimantation sans absorber aucun travail, sans dégager de chaleur, Weber a proposé l'hypothèse suivante : les courants électrique formant les solénoïdes qui constituent l'aimant, ne dégagent pas de chaleur, différent au moins en cela des courants ordinaires ; ils doivent, puisqu'ils ne dégagent pas de chaleur, traverser un milieu sans résistance. Weber imagine un pareil courant constitué par une particule électrisée négativement dans un espace intermoléculaire, de sorte que le mouvement n'éprouve aucune résistance. Un pareil système continuera à se mouvoir indéfiniment sans dépense de travail, comme une planète autour du soleil : les deux molécules s'attirent, et, si la vitesse dont est animée la molécule qui tourne autour de l'autre a une valeur convenable, la molécule positive décrira une courbe fermée autour de la molécule négative. Un pareil mouvement produira le même effet qu'un courant électrique circulaire dirigé dans le même sens que le mouvement de la molécule. M. Rowland a d'ailleurs vérifié qu'un corps électrisé qui tourne rapidement peut produire sur une aiguille aimantée le même effet qu'un courant circulaire. Cette hypothèse étant admise, pour expliquer les phénomènes d'aimantation, on dit qu'un morceau de fer à l'état neutre renferme un nombre très grand de courants élémentaires de ce genre distribués dans tous les sens possibles, de sorte que leur résultante est nulle. Par l'aimantation,

on oriente seulement ces divers courants dont les actions s'ajoutent ou se composent et ne se détruisent plus. Comme l'expérience apprend que l'aimantation n'atteint pas sa valeur maximum avec une force magnétique faible, il faut admettre que cette orientation donne naissance à une résistance que l'on appelle *force coercitive*, que l'on vainc plus ou moins complètement par une action magnétique plus ou moins intense. Cette action venant à cesser, la déviation des divers systèmes cesse plus ou moins complètement et ils reviennent à une position voisine de leur position primitive ; en même temps, ils reviennent presque à l'état neutre ; ils gardent cependant un magnétisme résiduel plus ou moins faible dû à ce que les courants particuliers ne sont pas absolument revenus dans leurs positions primitives ; il en est de même lorsqu'on tend un fil par un poids ; on éprouve un allongement temporaire, tant que le poids agit sur le fil, puis un allongement permanent une fois que le poids a été enlevé.

Les phénomènes du diamagnétisme peuvent s'expliquer par la même théorie. Concevons un corps ayant autour de ses molécules des espaces parfaitement conducteurs et supposons que les circuits moléculaires ne soient traversés par aucun courant. Si on place ce corps dans un champ magnétique, il pourra se développer dans ces circuits un courant d'induction ; les courants induits auront un sens contraire à celui que devrait posséder un solénoïde placé dans les mêmes conditions pour se diriger suivant les lignes de force du champ. Si le corps est mobile, il se mettra donc en croix avec cette direction. Comme le circuit est sans résistance, les courants d'induction, une fois produits, continueront à circuler ; le corps gardera donc cette position rectangulaire. Mais, si l'on supprime le champ, il se développe des courants induits de sens contraire qui neutralisent exactement les premiers : le corps revient à l'état neutre. Si maintenant le corps considéré possède déjà, avant l'action du champ, des courants particuliers orientés qui lui donne les propriétés des corps qu'on dit aimantés, et si on place ce corps dans un champ magnétique, il se produira comme tout à l'heure des courants induits. Deux cas peuvent se présenter : ou bien l'intensité de ces courants sera négligeable devant celle des courants primitifs et le corps se comportera comme le font les corps aimantés, ou bien ce sera l'inverse, les courants induits l'emporteront beaucoup sur les autres, leur action sera prépondérante et placera le corps en croix avec les lignes de force ; on dira alors que le corps est diamagnétique (ex. le bismuth), tandis qu'on l'appellera paramagnétique ou plus simplement magnétique, quand il se dirigera comme le fer parallèlement aux lignes de force du champ. Il est une conséquence de cette théorie que l'expérience pourrait vérifier : l'aimantation des corps magnétiques ne peut dépasser une certaine limite : la théorie et l'expérience sont d'accord sur ce point, tandis que les courants d'induction peuvent croître autant qu'on le désire en augmentant à proportion l'intensité du champ ; on pourrait donc rendre les courants induits qui se développent dans tous les corps quand on les place dans un champ assez intense pour que les courants particuliers des substances magnétiques du fer lui-même devinssent négligeables ; les substances magnétiques pourraient donc devenir, d'après la théorie précédente, diamagnétiques dans un champ suffisamment intense. Dans les théories qui précèdent, celle des deux fluides comme celle de Weber, on fait intervenir des actions à distance de fluides ou de molécules. La notion d'action à distance est difficile à admettre ; on ne conçoit pas que deux corps éloignés l'un de l'autre agissent l'un sur l'autre sans un intermédiaire quelconque ; on a négligé cet intermédiaire dans ce qui précède ; il doit avoir cependant un rôle capital. Maxwell a tenté de présenter une théorie du magnétisme, parallèle en quelque sorte à celle de la lumière (système des ondulations). Cette théorie est connue sous le nom de théorie électromagnétique de la lumière. Cette théorie que nous ne pouvons exposer ici, par suite des cal-

culs assez compliqués qu'elle exige, rend un compte assez satisfaisant de l'ensemble des phénomènes magnétiques. Cependant quelques faits qu'elle prévoit n'ont pu encore être vérifiés par l'expérience; par contre, un certain nombre d'autres l'ont été d'une façon satisfaisante et quelquefois assez inattendue. Ainsi la vitesse de propagation de ces ondes a été trouvée sensiblement égale à la vitesse de la lumière. Ainsi encore on a trouvé qu'à vitesse de propagation égale le coefficient d'absorption de la lumière est sensiblement proportionnel à la conductibilité. C'est là une relation absolument inattendue entre deux propriétés, la transparence et la conductibilité, qu'on aurait pu croire sans relations entre elles; et en effet on sait que tous les corps conducteurs sont opaques sous une très faible épaisseur, tandis que les corps isolants sont transparents.

Après cet historique rapide de la découverte des principaux faits du magnétisme et des théories magnétiques, indiquons les principales divisions de l'étude du magnétisme avec les renvois aux articles correspondants. Il suffira presque pour établir ces divisions de suivre pas à pas l'histoire du magnétisme. L'étude du magnétisme comprend l'étude des propriétés générales des aimants, celle des lois de l'attraction et de la répulsion, de l'intensité du magnétisme et de la distribution du magnétisme dans les aimants. Un second chapitre comprend l'étude de l'action des courants électriques sur les aimants et les substances magnétiques: c'est l'électromagnétisme qui comprend comme subdivisions l'action réciproque des aimants sur les courants, l'aimantation par les courants, l'étude des solénoïdes au point de vue de leur comparaison avec les aimants et enfin les phénomènes d'induction que produisent les aimants sur les circuits. Les procédés divers d'aimantation, l'étude du magnétisme et du diamagnétisme constituent un troisième chapitre. Les applications si nombreuses du magnétisme et surtout de l'électromagnétisme forment un quatrième chapitre et enfin l'étude du magnétisme terrestre constitue le dernier chapitre (V. comme principaux articles faisant partie du magnétisme les mots AIMANT, AIMANTATION, ATTRACTION, BOUSSOLE).

MAGNÉTISME TERRESTRE. — L'étude du magnétisme terrestre comprend la mesure en chaque point de la direction et de l'intensité de la force magnétique, les variations de ces quantités, variations diverses, régulières ou accidentelles, et variations séculaires, la comparaison des résultats ainsi constatés en chaque localité et la construction de cartes magnétiques qui sont la représentation facile à embrasser d'un coup d'œil, de ces diverses déterminations. Elle comprend enfin l'exposé des diverses hypothèses que l'on peut faire pour expliquer le magnétisme de la terre. La direction de l'aiguille aimantée, librement suspendue de façon à pouvoir tourner en tous sens, n'est pas horizontale. Par suite de la difficulté pratique que l'on éprouverait à supporter une aiguille par une suspension pareille, la direction se détermine à l'aide de deux aiguilles, l'une assujettie à se mouvoir librement dans un plan horizontal; elle détermine dans quel plan vertical se trouve la force magnétique; l'autre est assujettie à se mouvoir librement dans un plan vertical: on fait coïncider ce plan avec le plan vertical indiqué par la première aiguille; la seconde aiguille prend alors la direction même que prendrait une aiguille absolument libre de se déplacer en tous sens. Pour déterminer une direction, il faut la rapporter à des plans fixes. Les plans choisis pour l'étude du magnétisme sont le plan du méridien géographique du lieu et le plan horizontal au même lieu. L'angle que fait la direction cherchée avec le méridien se nomme déclinaison et celui qu'elle fait avec le plan horizontal se nomme l'inclinaison. Ces deux angles se déterminent à l'aide de *boussoles* (V. ce mot, t. VII, p. 843).

Les variations de la déclinaison et de l'inclinaison peuvent se déduire des mesures de la déclinaison et de l'inclinaison faites à l'aide de boussoles ordinaires; toutefois, pour les variations diurnes qui sont faibles, on préfère se

servir d'instruments spéciaux disposés uniquement pour l'étude de ces variations. Le lecteur trouvera au mot *Boussole*, t. VII, p. 846, un modèle de boussole des variations en déclinaison, et, p. 849, une boussole des variations en inclinaison. Donnons seulement ici les résultats que fournissent ces instruments. Pour la mesure de l'intensité du magnétisme terrestre, V. AIMANT, t. I, p. 958, et MAGNÉTOMETRE.

Variation de la déclinaison et de l'inclinaison. En comparant les données fournies par divers observatoires, dont quelques-uns très éloignés (Toronto, Canada, Bombay, Sainte-Hélène, Le Cap, Hobart-Town, etc.), le P. Secchi est arrivé à énoncer les lois suivantes: 1° Les variations de l'aiguille aimantée suivent l'heure locale. — 2° Le pôle magnétique de l'aiguille qui est le moins éloigné du soleil fait une double excursion diurne, de la manière suivante: son plus grand écart occidental a lieu de quatre à cinq heures avant le passage du soleil au méridien astronomique; il marche ensuite vers l'E. avec une vitesse croissante, qui atteint son maximum à l'instant où le soleil traverse le méridien magnétique; une ou deux heures après a lieu la plus grande excursion orientale. Le pôle revient ensuite vers l'O. jusqu'au coucher du soleil. Pendant la nuit, le soleil passant au méridien inférieur, la même oscillation se répète, mais avec une amplitude moindre. Les heures limites varient avec les saisons, avancent généralement en été et retardent en hiver. Les amplitudes des excursions sont à peu près dans le rapport des arcs parcourus par le soleil le jour et la nuit. Il résulte de cette loi quelques conséquences que l'expérience vérifie. Chaque pôle de l'aiguille se comporte dans un hémisphère du globe terrestre exactement comme l'autre pôle dans l'hémisphère opposé. — 3° La variation diurne de la déclinaison de l'aiguille aimantée est la somme de deux variations distinctes, dont l'une dépend seulement de l'angle horaire et l'autre de la déclinaison du soleil. Ces deux oscillations produisent, se superposant, tous les phénomènes des variations diurnes et des variations annuelles.

Pour l'inclinaison, il résulte des expériences de Hausteen que l'inclinaison est plus grande de 4 à 5' dans la matinée que dans la soirée. Le P. Secchi a constaté que les variations diurnes de l'inclinaison suivent les mêmes phases que celle de la déclinaison, mais avec une avance de trois heures. Les variations annuelles de l'inclinaison consistent, d'après Hausteen, en une augmentation de 15' environ depuis l'hiver où elle est minima et l'été où elle est maxima.

À côté de ces variations diurnes et annuelles, on a constaté des variations séculaires. Les résultats les plus simples sont relatifs à l'inclinaison qui, à Paris, a constamment diminué depuis 1671, époque où sa valeur était 75°0' jusqu'au 1^{er} janv. 1895 où sa valeur était de 65°5'. La déclinaison, au contraire, a tantôt augmenté, tantôt diminué. Ainsi, à Paris, l'aiguille aimantée était déviée vers l'E. de 11°30' en 1580. Cette déclinaison orientale a diminué jusqu'en 1666, époque à laquelle elle est devenue nulle, puis elle est devenue occidentale et a augmenté peu à peu jusqu'en 1814, époque où elle a présenté une valeur maxima égale à 22°34'. Depuis elle a constamment diminué; elle n'était plus que de 15°18' le 1^{er} janv. 1895.

Variations de l'intensité. La mesure de l'intensité du magnétisme terrestre étant beaucoup plus délicate que celles de la déclinaison et de l'inclinaison, les résultats sont beaucoup moins nombreux et surtout renouvent beaucoup moins haut. Dans les observatoires magnétiques on étudie les variations des composantes horizontales et verticales du magnétisme; ces composantes peuvent varier d'abord parce que l'inclinaison change. On a constaté que la variation de la composante horizontale est la résultante de deux variations élémentaires, l'une diurne et l'autre semi-diurne; la variation diurne augmente avec la latitude et est nulle à l'équateur. Les variations de la composante verticale ont des périodes analogues, mais on constate, en général, qu'aux maxima de l'une correspondent les mi-

nima de l'autre et réciproquement. La composante horizontale avait pour valeur 0,1964 le 4^{er} janv. 1895.

A côté de ces variations régulières, à périodes plus ou moins longues, on a observé des variations accidentelles, et l'on a constaté les relations de ces variations avec les aurores boréales, les tremblements de terre et les cyclones. Les variations accidentelles sont plus considérables que les variations régulières ; bien qu'elles n'atteignent pas en général 1° ; toutefois, on en a vu atteindre une amplitude de plusieurs degrés. La coïncidence de certaines de ces variations avec les aurores boréales a été signalée dès 1740. Dans nos pays on voit assez souvent une déviation accidentelle pouvant atteindre 20' coïncider avec une aurore boréale, invisible d'ailleurs. Dans les régions plus septentrionales, où l'aurore boréale est visible, les variations de la boussole sont plus grandes. Très souvent la variation de l'aiguille commence avant le phénomène lumineux de l'aurore boréale ; l'aiguille reste plus ou moins immobile pendant qu'il se produit, sauf lorsque l'aurore boréale est très brillante et semble lancer des rayons brillants ; l'aiguille oscille alors et souvent de plusieurs degrés. On désigne sous le nom de tempêtes magnétiques des perturbations qui ne se rattachent ni aux aurores boréales ni aux tremblements de terre, ni aux éruptions volcaniques. On les observe simultanément dans des observatoires souvent très éloignés. Marié-Davy a constaté l'existence de grands mouvements atmosphériques, de cyclones lorsque ces tempêtes magnétiques apparaissent. Le P. Secchi a fait des remarques analogues. Comme les perturbations magnétiques apparaissent quand la cyclone existe, mais avant qu'elle n'attaque la station où l'on observe, on peut se servir de ces observations pour prévoir l'arrivée des cyclones souvent plusieurs jours et quelquefois une semaine à l'avance. Les appareils enregistreurs employés dans les observatoires sont très précieux pour ce genre d'étude, car on est certain avec eux de ne laisser passer inaperçue aucune variation de l'aiguille (V. BOUSSOLE).

Cartes magnétiques. Les valeurs actuelles de la déclinaison, de l'inclinaison et de l'intensité magnétiques dans les divers pays, peuvent être données sous forme de tableau, de la façon la plus exacte, ou sous forme de cartes qui ont l'avantage de présenter à l'œil, d'un seul coup, les relations des valeurs des éléments du magnétisme dans les diverses localités. Pour construire ces cartes, on réunit par une ligne les points du globe qui ont la même déclinaison, par exemple 0°, puis par une nouvelle ligne ceux dont la déclinaison est 10° ; par une nouvelle ligne ceux dont la déclinaison est 20° et ainsi de suite de 10 en 10 degrés. Ces lignes sont dites isogoniques. Ces cartes sont construites, on le voit, comme les cartes météorologiques ou les pressions atmosphériques sont représentées par des espèces de courbes de niveau passant par tous les points où la pression est la même. On dessine des cartes analogues pour l'inclinaison ; sur ces cartes, on réunit par des courbes dites lignes isoclines tous les points ayant même inclinaison. Enfin les valeurs de l'intensité magnétique aux divers points du globe peuvent se représenter par des cartes analogues ou des courbes dites lignes isodynamiques réunissent les points d'égale puissance magnétique.

Hypothèses relatives au magnétisme terrestre. Pour expliquer tous les résultats précédents, on a été conduit à faire diverses hypothèses. Euler a proposé l'explication suivante : la terre se comporte comme si elle contenait à l'intérieur deux pôles magnétiques égaux, également distants du centre de la terre et placés sur un diamètre faisant avec l'axe de rotation de la terre un certain angle ; la distance des pôles de cet aimant était petite comparativement au diamètre de la terre. Cette hypothèse explique d'une façon satisfaisante les faits généraux du magnétisme terrestre : l'action terrestre est un couple ; l'aiguille aimantée possède une déclinaison et une inclinaison ; l'intensité magnétique varie avec les localités. Mais, avec cette hypothèse, les lignes isoclines et isodynamiques devraient être

des cercles ; il est vrai que l'on peut attribuer à des influences locales et à une aimantation irrégulière les écarts que l'on observe : Lahire a montré, par exemple, en taillant en sphère un aimant naturel pesant 50 kilogr., qu'une petite aiguille aimantée, placée sur un pivot à la surface, ne se plaçait pas toujours dans un plan contenant l'axe magnétique de cet aimant naturel. Pour expliquer divers faits du magnétisme terrestre, Biot admet l'existence d'un troisième pôle, d'une sorte de point conséquent situé au-dessous des archipels des mers du Sud et d'une intensité plus faible que les deux autres. Gauss a rejeté l'hypothèse de toute espèce de pôle, et remplacé leur action par celle de quantités de magnétisme libre agissant sur chaque point de la surface. Il est arrivé ainsi à des résultats très intéressants représentant bien ceux de l'observation.

Mais tous ces systèmes, s'ils peuvent expliquer l'état magnétique actuel du globe, ne prévoient pas les variations dont nous avons constaté l'existence. Pour expliquer les variations séculaires, il faut admettre dans la théorie d'Euler que l'aimant central peut se déplacer, dans celle de Gauss que le magnétisme libre en chaque point peut varier d'une façon régulière. Si on admet, d'autre part, que la température au centre de la terre est de quelques centaines de degrés, il ne peut plus y avoir d'aimant à cette température, puisque l'on sait que le magnétisme du fer cesse vers le rouge. Les variations séculaires et l'hypothèse d'une température centrale élevée s'accordent donc mal avec l'hypothèse d'Euler. Les variations diurnes sont plus faciles à expliquer, surtout dans la théorie de Gauss. Sous l'influence du soleil, la terre s'échauffe de l'O. à l'E. à cause de la rotation de la terre. Considérons une aiguille aimantée au moment où le soleil se lève sur le lieu où se trouve l'aiguille ; la partie de la terre, qui est à l'E. de l'aiguille est plus échauffée que celle qui est à l'O. ; or, comme le magnétisme diminue avec la température, la partie orientale possède sur l'aiguille une action affaiblie par rapport à celle de la partie occidentale ; donc l'aiguille est déviée de sa position moyenne vers l'O. ; quand le soleil a passé au méridien, l'inverse se produit, la partie occidentale s'échauffe, la partie orientale se refroidit, de sorte que la partie orientale acquiert bientôt un magnétisme un peu plus intense que la partie occidentale ; l'aiguille est alors déviée un peu vers l'E. ; l'aiguille éprouve donc une variation diurne inverse de celle du soleil. Quand le soleil est à l'E., elle s'avance légèrement vers l'O. ; quand le soleil s'éloigne vers l'O., elle se rapproche de l'E. C'est ce que nous avons constaté plus haut.

Quant à la valeur de l'intensité magnétique à la surface de la terre, les faits généraux sont assez bien vérifiés avec l'hypothèse d'Euler : les résultats que Biot a obtenus par le calcul concordent assez bien avec les déterminations expérimentales.

En résumé, l'hypothèse de l'existence d'un aimant terrestre ne rend compte que d'une façon assez grossière des faits du magnétisme terrestre. Ampère a proposé une autre explication ; il a montré que l'on peut expliquer tous les faits du magnétisme terrestre par des courants électriques marchant sensiblement de l'E. à l'O. Une direction convenable de ces courants permet d'expliquer la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité ; d'autre part, ces courants circulant à la surface de la terre, dans les corps conducteurs qui s'y trouvent, n'ont pas et ne peuvent pas avoir une direction absolument fixe ; de sorte que les variations de la déclinaison et de l'inclinaison s'expliquent facilement dans cette hypothèse. L'origine des courants terrestres est d'ailleurs très obscure ; on a proposé diverses explications. On peut, étant donné l'état de nos connaissances sur le magnétisme terrestre, admettre l'existence de courants réguliers et constants, et celle de courants irréguliers dus à des causes locales ou accidentelles, telle que tempêtes, etc. Les variations séculaires peuvent s'expliquer en admettant la variation lente des causes qui produisent les courants que

nous avons appelés réguliers. Il y a des exemples de variation de ce genre en astronomie : la précession des équinoxes, par exemple. Ampère attribuait les courants terrestres à des actions chimiques exercées par l'eau sur la partie intérieure non oxydée de la croûte, Masson les attribuait à la différence de température du noyau et des couches superficielles qui peut produire en effet des courants thermoélectriques. On a proposé aussi d'attribuer ces courants à l'action inégale de la chaleur solaire sur la terre. Les aurores boréales étant des phénomènes électriques, les cyclones étant accompagnés aussi du transport de grandes masses d'air électrisées, leur action, faible d'ailleurs, sur l'aiguille aimantée, s'explique facilement. L'hypothèse d'Ampère est donc préférable aux hypothèses relatives à un aimant terrestre. La principale objection qu'on puisse lui faire, c'est qu'elle admet l'existence de courant sélectriques, existence qu'il est difficile de prouver et d'expliquer. Remarquons, toutefois, qu'il est aussi difficile d'expliquer pourquoi la terre est aimantée dans les autres hypothèses et qu'il est en outre très difficile d'admettre cette aimantation si l'on admet que les parties profondes de la terre sont à une température élevée.

A. JOANNIS.

II. Physiologie. — MAGNÉTISME ANIMAL. — D'après ses partisans, le magnétisme animal n'est qu'un cas particulier d'une force primordiale, universelle, qui relie entre eux tous les corps de l'univers et produit l'équilibre de celui-ci par le jeu des courants opposés, centripètes et centrifuges, par les attractions et les répulsions, etc. Il y aurait ainsi un magnétisme astral, un magnétisme terrestre, puis un magnétisme minéral, végétal, animal. Quoi qu'il en soit de cette vue hypothétique, il est certain que le magnétisme animal est connu depuis la plus haute antiquité. Un papyrus découvert par Ebers dans les ruines de Thèbes porte cette formule : « Pose ta main sur lui pour calmer la douleur, et dis que la douleur s'en aille. » Donc en Égypte, qui, pour beaucoup, est le berceau de toute civilisation, le *magnétisme curatif* était exercé. Il était connu et pratiqué en Perse, dans l'Inde, dans la Grèce, en somme chez tous les peuples de l'antiquité ; c'est à lui qu'ont été attribuées les guérisons miraculeuses opérées par Jésus ; les premiers chrétiens l'ont pratiqué, et la tradition ne s'en est pas perdue durant le moyen âge. Arnould de Villeneuve et Roger Bacon, qui furent cependant les vrais précurseurs de la Renaissance, ont été accusés de magie pour s'être servis du magnétisme animal dans la guérison de maladies. Que de malheureux guérisseurs brûlés comme sorciers à ces époques néfastes ! On trouvera dans Paracelse, dans Van Helmont, Robert Fludd, Kircher, Maxwell, Svedenborg, etc., tous les éléments de la prétendue découverte de Mesmer qui fit tant de bruit il y a un siècle. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, hypnotisme, somnambulisme, spiritisme, etc., il n'y a rien de nouveau, et il n'y avait rien de nouveau en l'an de grâce 1775, époque de la première publication de Mesmer. Parmi les grands magnétiseurs de notre siècle, mentionnons Puysegur (1751-1825), Deleuze (*Histoire du magnétisme*, 1813), Du Potet (*Cours de magnétisme animal*, 1834, in-8 ; *le Magnétisme opposé à la médecine*, 1840, in-8), Reichenbach (*Physik-physiol. Untersuchungen...* ; Brunswick, 1849 ; *Der sensitive Mensch.* ; Stuttgart, 1854-55, etc.), Ricard (*Cours théorique et pratique du magnétisme animal*, 1839), Charpignon (*Physiologie, médecine et métaphysique du magnétisme*, 1844, 1848), Teste (*Manuel du magnétisme animal*, 1840, in-12 ; *le Magnétisme animal expliqué...*, 1845, in-8 ; *les Confessions d'un magnétiseur*, 1848), J. Olivier (*Traité du magnétisme...*, 1849, in-8), Lafontaine (*Art de magnétiser*, 1847 et nombre éd.), etc. Parmi les partisans actuels du magnétisme animal, citons : Durand de Gros, Bué, Durville, Rouxel, de Rochas. Nous n'insisterons pas davantage sur son histoire et rappellerons seulement qu'il a été condamné par l'Académie de médecine en 1825 et en 1837, et à sa suite par A. Dechambre, qui

termine, en 1873, son article *Mesmérisme* du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* par cette conclusion radicale : *Le magnétisme animal n'existe pas !*

Cependant, dès cette époque, le magnétisme avait acquis droit de cité à l'Académie pour un de ses dérivés, l'*hypnotisme* (V. ce mot). Quelle est donc la différence entre l'hypnotisme et le magnétisme ? C'est que les phénomènes hypnotiques sont toujours *provoqués*, tandis que ceux du magnétisme animal se développent librement. Braid, l'inventeur de l'hypnotisme, écrivait que le magnétisme n'était pour rien dans la production du phénomène ; le même auteur dit encore : « L'état hypnotique est un état particulier du système nerveux déterminé par des manœuvres artificielles, tendant, par la paralysie des centres nerveux, à *détruire l'équilibre nerveux*. » Pour Durand de Gros, cet état consiste en une accumulation anormale de la force nerveuse du cerveau, accumulation provoquée par des moyens artificiels ou résultant d'un état pathologique, mais il n'est pas de l'avis de Braid que le magnétiseur n'est pour rien dans ce phénomène. Ainsi hypnotiser c'est déséquilibrer la force nerveuse. Or les magnétiseurs ont la prétention de rétablir précisément cet équilibre ; ce serait, du reste, tout le secret de la thérapeutique magnétique. Il est certain, physiologiquement établi, que le système nerveux est le grand régulateur physiologique des organismes vivants ; dans la maladie, il faudrait donc ramener le système nerveux à sa tension normale, s'il s'en est écarté. Dans sa *Chaleur animale*, Claude Bernard, après avoir fait ressortir l'action non exempte de péril et d'incertitude des antipyrétiques, ajoute : « Dans ces circonstances, l'action thérapeutique la plus rationnelle, la seule indiquée physiologiquement, serait évidemment celle qui s'adresserait directement au système nerveux ; mais dans l'état actuel de nos connaissances, cette action nous est impossible. » Or le magnétisme animal serait précisément cette action. C'est la réponse que fait M. Bué. S'il est vrai, dit-il, que la nature (*natura medicatrix*) a une tendance irrésistible à reprendre d'elle-même son équilibre momentanément rompu, si, avec nos maîtres en physiologie, on peut admettre que « le système nerveux, par ses extrémités périphériques, puise sans cesse dans la radiation solaire des éléments de force qu'il transmet aux organes, suivant les besoins de la métamorphose organique » (Boucharde), est-il donc si illogique d'admettre que le système nerveux, mis en contact avec un autre appareil identique à lui-même, mais mieux équilibré, puisse arriver à doubler son activité fonctionnelle, et, par une sorte de transfusion nerveuse, puisse apporter aux centres vitaux, momentanément désemparés, les éléments de régénération organique qui leur font défaut, aidant ainsi la vie à poursuivre plus activement l'objet que la loi de vitalité lui impose ? Ces lignes de M. Bué tendent bien, semble-t-il, à assigner au magnétisme animal une place parmi les sciences positives. Ce qui fait peut-être que cette force de la nature est si mal appréciée, c'est que, si on la connaît bien dans ses mouvements de déséquilibre, de dispersion improductive, on l'ignore dans son mouvement de tonalisation et de concentration régénératrice. D'ailleurs, si tant est qu'elle existe, elle nous est encore bien mal connue, et ses manifestations sont bien mal étudiées. De là d'ailleurs les dangers des expériences de suggestion et de sommeil provoqué (V. HYPNOTISME, SOMNAMBULISME, SUGGESTION), et, entre autres, danger moral en ce qu'il donne au magnétiseur une couleur diabolique ou occulte. Là ou le magnétisme est réellement sans inconvénient et même, d'après ses partisans, d'une utilité incontestable, c'est dans son application à la guérison des maladies. La pratique du magnétisme se résume aux phénomènes suivants : mise en rapport du malade avec le magnétiseur, imposition, passes variées, actions à distance, massage magnétique, insufflations, dégagements, magnétisations indirectes par objets magnétisés, etc. Le sommeil peut survenir spontanément pendant la magnétisation, sans que la volonté du magnétiseur intervienne ; ce sommeil n'a aucun rapport

avec l'hypnose provoquée et le malade y conserve son libre arbitre (V. SOMMEIL, SOMNAMBULISME). Le magnétisme animal est enseigné depuis 1893 à l'École pratique de magnétisme et de massage, dirigée par H. Durville. Dr L. HAHN.

BIBL. : PHYSIOLOGIE. — BINET et FÈRE, *le Magnétisme animal* ; Paris, 1887, in-8. — BUE, *le Magnétisme curatif* ; Paris, 1893-94, 2 vol. in-18. — DURVILLE, *Traité expérimental du magnétisme, Physique magnétique* ; Paris, 1895, t. 1, pet. in-12. — DE ROCHAS, *L'extériorisation de la sensibilité* ; Paris, 1895, in-8. — ROUXEL, *Histoire et philosophie du magnétisme* ; Paris, 1894-95, 2 vol. pet. in-12. — DECHAMBRE, art. *Mesmérisme*, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, t. VII, 2^e sér.

MAGNÉTITE (V. FER OXYDULÉ).

MAGNÉTOMÈTRE (Phys.). Les magnétomètres sont des instruments destinés à mesurer les variations d'intensité des composantes verticale et horizontale du magnétisme terrestre ; on étudie la composante verticale avec le magnétomètre-balance et la composante horizontale avec le magnétomètre bifilaire.

MAGNÉTOMÈTRE-BALANCE. — Cet appareil se compose d'un barreau aimanté portant un couteau en agate comme les fléaux de balance. Il est muni de petites masses formant écrou, que l'on peut déplacer légèrement, comme dans les balances, de façon à rendre le système horizontal et sensible en amenant le centre de gravité de l'appareil aussi près que possible de l'axe de suspension qui est l'arête du couteau. Un petit miroir fixé perpendiculairement à l'axe de l'aimant sert à renvoyer la lumière d'une lampe sur un papier photographique sensible qui se déroule régulièrement quand on veut enregistrer les indications de l'appareil. Quand on ne les enregistre pas, on les observe par la méthode de Pogendorff, c.-à-d. que l'on place devant le petit miroir une règle divisée verticale dont on regarde l'image dans le miroir avec une lunette ; la division vue dans la lunette, en coïncidence avec le croisement des fils du réticule, change quand le miroir s'incline ; la déviation du rayon lumineux réfléchi, donnée par la nouvelle division de la règle que l'on aperçoit, est double de la déviation du miroir.

Lorsqu'on a amené le magnétomètre-balance à être horizontal, si l'intensité de la composante verticale du magnétisme terrestre vient à changer, il ne reste pas horizontal : sa nouvelle position indiquée par l'enregistreur photographique ou lue à travers la lunette permet de calculer sa nouvelle valeur. Pour que cet appareil donne des résultats concordants, il faut que l'aimant, qui est la partie principale, conserve un magnétisme constant. Parmi les causes qui font varier ce magnétisme, il faut citer la température. Pour éliminer cette action, on dispose sur l'appareil un thermomètre à mercure parallèlement au barreau aimanté : la dilatation du mercure reporte vers la droite par exemple le centre de gravité de l'ensemble du fléau quand la température s'élève et que, le magnétisme diminuant, le fléau tend à s'incliner à gauche. On peut avec un thermomètre de dimensions considérables corriger ainsi l'influence des variations de température.

MAGNÉTOMÈTRE BIFILAIRE. — Cet appareil se compose essentiellement d'un barreau aimanté soutenu dans une position horizontale par un système de deux fils. Le lecteur trouvera à l'art. BIFILAIRE (t. VI, p. 794) les propriétés de ce mode de suspension. Rappelons seulement que, pour que cette suspension soit en équilibre quand la pesanteur agit seule, il faut que les deux fils soient parallèles et que, lorsqu'on écarte le système de la position où cette condition est remplie, la force qui tend à la ramener dans cette position est proportionnelle au sinus de l'angle d'écart, à la distance des fils, au poids du système et inversement proportionnelle à la longueur des fils. On peut donc facilement choisir les divers éléments de la suspension bifilaire, de façon à rendre l'appareil aussi sensible qu'on le désire. Dans le magnétomètre bifilaire se trouve en outre un miroir destiné comme dans l'appareil précédent à substituer à l'observation de la déviation de l'aimant celle d'un rayon lumineux, soit par enregistrement sur une feuille de papier photographique, soit par

lecture directe à l'aide d'une lunette. Pour donner à l'appareil la plus grande sensibilité possible, on l'oriente de façon que, dans sa position d'équilibre, l'aimant soit sensiblement perpendiculaire à la direction du méridien magnétique. Dans ce cas, la composante horizontale de l'intensité du magnétisme terrestre est proportionnelle aux diverses quantités énumérées plus haut et en particulier à l'angle d'écart, de sorte que si la composante vient à varier toutes les conditions restant les mêmes, les variations de cette composante seront proportionnelles aux variations de l'angle, c.-à-d. aux déviations que l'on observera. Mais il faut pour cela que le magnétisme du barreau reste le même, ou tenir compte de ses variations. La principale est due à la température ; on doit en faire la correction ; ici on ne peut plus compenser l'appareil comme dans le cas du magnétomètre-balance. A. JOANNIS.

MAGNEUX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes ; 275 hab.

MAGNEUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 221 hab.

MAGNEUX-ILAUTERIVE. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison ; 462 hab.

MAGNEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Briquebec ; 520 hab.

MAGNI (Olaus) ou *Olof Månsson*, évêque finlandais, né à Kynsby (Finlande) à une date inconnue, mort évêque d'Åbo et 1460. Il avait étudié à Paris où, après avoir conquis ses divers grades, il joua un certain rôle, fut *Lector ethicorum, Receptor et Procurator* pour la nation anglaise et même, à deux reprises, *Rector universitatis* (1432 et 1435). Il entra dans son pays en 1437, et succéda à Magnus Tavast sur le siège épiscopal d'Åbo en 1450. Sa vie à Paris a été racontée par Yrjö Koskinens dans *Olavi Mannunpoika Pariisissa* (1862).

MAGNI (Petrus) ou *Peder Månsson*, évêque et savant suédois, né à Jönköping vers le milieu du xv^e siècle, mort en 1534. Envoyé à Rome en 1508, pour y racheter la maison de sainte Brigitte, il y resta plus de quinze ans, très estimé de la curie romaine à laquelle il avait signalé, dès 1518, la campagne de Luther contre la vente des indulgences. Il entra en Suède en 1524, Gustave I^{er} l'ayant proposé comme évêque de Vesterås. Sacré évêque à Rome même, c'est lui qui consacra ensuite les évêques luthériens suédois, et c'est ainsi que l'Église de Suède a conservé la *Successio apostolica*. Bon catholique, il ne lutta pas contre la Réformation, ce qui ne l'empêcha pas de se brouiller avec le roi. Il avait composé à Rome une vaste encyclopédie, compilation d'Erasmus et d'autres savants, dont l'évêché de Linköping et l'université d'Upsal ont d'intéressants fragments manuscrits. — G.-O. Hylltén-Cavallius en a publié en 1845 une partie sous le titre de *Peder Månssons Stridskonst*, etc.

MAGNI (Johannes) ou *Jöns Månsson*, dernier archevêque d'Upsal, né à Linköping le 19 mars 1488, mort à Rome le 22 mars 1544. Son nom de famille était Store (grand). Il s'opposa à l'introduction de la réforme religieuse en Suède, mais, en face des succès de Gustave Vasa, il quitta le pays, fut ambassadeur en Russie et finit par se retirer à Rome. Il a écrit une *Gothorum Sueonumque historia...* (Rome, 1554, in-fol.), où il laisse trop libre cours à son imagination, et une *Historia metropolitanae ecclesiae Upsalensis* (Rome, 1557 et 1560, in-fol.).

MAGNI (Olaus), surnommé *Gothus*, ou *Olof Månsson*, historien, prélat et diplomate suédois, frère du précédent, né en Skenninge en 1490, mort à Rome en 1558. Chargé en 1524 d'une mission diplomatique à Rome, il réussit à se maintenir d'abord dans les bonnes grâces de Gustave I^{er}. Sa trop grande ferveur catholique finit cependant par déplaire au roi, qui le dépouilla de ses biens en 1530. Il vécut en Italie définitivement à partir de 1537, et fut nommé archevêque d'Upsal par le pape Paul III, à la mort de son frère, sans que ce titre lui ait d'ailleurs jamais été reconnu par ses compatriotes. Il prit une part active au

concile de Trente. Il repose à côté de son aîné, dans l'église de Saint-Pierre, à Rome. Outre les œuvres de son frère, il a publié une : *Carta marina et descriptio septentrionalium terrarum* (Venise, 1539); une *Vita Katharinæ* (Rome, 1533); une *Vita abbreviata S. Brigittæ*, et enfin un très important ouvrage réédité plusieurs fois et traduit en plusieurs langues : *Historici de gentibus septentrionalibus... Libri XXII* (Rome, 1555), où, à côté de bien des erreurs, se trouvent des renseignements qui ne sont point à dédaigner sur les pays, les mœurs et la civilisation des peuples septentrionaux au xv^e siècle. L'amour de son pays l'égare parfois, mais sans le rendre trop ridicule. Th. C.

MAGNI (Jonas), surnommé *Vexionensis*, philosophe suédois, né à Vexjö en 1583, mort évêque de Skara en 1651. Pendant plusieurs années professeur d'éthique, puis de philosophie, puis de politique et enfin de théologie à l'université d'Upsal, il défendit ardemment la philosophie aristotélicienne contre le disciple suédois de Ramus, Laur. Paulinus Gothus, évêque de Strengnäs. C'est à cette lutte qu'on doit ses traités : *Defensio necessaria* (1645); *Legitima Vindicatio* (1646), etc. Dans sa *Philosophiæ civilis Pars posterior seu Specialis* (1624-25), il subit l'influence de Jean Bodin, dont il accepte la théorie de la souveraineté. On peut encore citer de lui : *Synopsis historie universalis Gustavi Adolphi elogium*, etc. Th. C.

MAGNIA URBCA, impératrice romaine (iii^e siècle ap. J.-C.). D'après des médailles, elle pouvait être soit la mère, soit la femme de l'empereur Carinus, fils de l'empereur Carus; une inscription africaine (*Corpus inscriptionum latinarum*, VIII, 2384) a tranché la question : c'est une des neuf femmes qu'eut Carinus. Ch. LÉCRIVAIN.

MAGNICOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges; 144 hab.

MAGNICOURT-EN-COMTÉ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny; 520 hab.

MAGNICOURT-SUR-CANCHE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte; 230 hab.

MAGNIEN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 681 hab.

MAGNIER, MAGNIÈRE ou MANIÈRE (la troisième de ces formes, donnée pour un surnom par les biographes modernes, n'est qu'une variante orthographique conforme à la prononciation du temps), sculpteurs français. On confond communément sous ce nom deux artistes de mérite très différent. Le premier, *Laurent*, né à Paris en 1618, mort en 1700, a sculpté d'un style médiocre (1677), pour l'église Saint-Germain-des-Près, le mansoïée du *Chancelier d'Aligre*, dont deux figures, celles du chancelier et de son père, s'y voient encore aujourd'hui. Versailles eut de sa main un *Printemps* (près de la fontaine du Point-du-Jour) exécuté sur les dessins de Le Brun, une *Flore* (dans le bosquet des Dômes), une figure de *Circé* en terre. Le prieuré de Saint-Eloi, près de Longjumeau, conservait avant la Révolution un *Crucifix* de marbre du même artiste; enfin dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs on voyait le monument de *Laurent Magnier, de sa femme et de sa fille*, fait par lui-même. — Le second, *Philippe*, fils du précédent, né en 1640, mort en 1715, étudia sous son père et se distingua de bonne heure par un talent plein d'aisance et d'agrément. De 1684 à 1695, on le trouve employé à Versailles à sculpter, outre des figures, des vases, des coquilles, des masques et des chapiteaux. Il y a de lui, au Parterre d'eau, deux *Nymphes* de bronze dont le musée du Trocadéro conserve le moulage, un terme d'*Ulysse* à l'entrée du Tapis vert, et dans l'ancien bosquet de l'Arc de Triomphe, exécutée sur un modèle de Girardon, une exquise et légère figure de *Aurore*, dont un bronze se voit aux Tuileries. Il avait copié, d'après l'antique, le groupe des *Lulleurs* pour Marly. *L'Ange à l'inscription* dans le chœur de Notre-Dame, et dans l'église des Invalides, plusieurs bas-reliefs, *Saint Louis touchant les malades, la Construction des Quinze-Vingts, la*

Vision de saint Louis, quelques figures à l'extérieur du dôme, sont aussi de cet excellent artiste, qui avait fait pour la même église le modèle en plâtre de la statue de *Sainte Thérèse*. L. DIMIER.

MAGNIER (Edmond), journaliste français, né à Boulogne-sur-Mer en 1814. Il créa à Paris le 6 avr. 1872 l'*Événement*, journal politique et mondain qui devait être une concurrence républicaine au *Figaro*. Il réussit médiocrement et épuisa son ingéniosité en lutte contre ses créanciers. Après plusieurs candidatures malheureuses, il fut élu sénateur du Var en janv. 1891; mais, en 1895, il fut condamné à six mois de prison pour banqueroute.

MAGNIER (Marie-Louise-Joséphine), actrice française, née à Boulogne-sur-Mer en 1848. En 1867, elle débuta au Gymnase dans *Nos Bons Villageois*, et pendant plusieurs années y obtint de vifs succès dans une série de créations intéressantes : *les Grandes Demoiselles, le Monde où l'on s'amuse, Fernande*, etc. En 1875, elle passe au Palais-Royal, où elle se fait remarquer dans *le Plus Heureux des trois, la Clé, le Tunnel, les Vieilles Couches, la Boîte à Bibi*, puis rentre au Gymnase en 1880. Elle crée alors successivement : *les Braves Gens, Phryné, Monte-Carlo, Un Roman parisien, Monsieur le Ministre, le Prince Zilah, le Bonheur conjugal, la Doctoresse, l'Abbé Constantin, les Femmes nerveuses, Belle-Maman*. Depuis lors on l'a vue au Vaudeville dans *les Respectables, Feu Toupinet*, et de nouveau au Palais-Royal dans *Nounou, le Système Ribadier, les Ricochets de l'amour*, etc. A. P.

MAGNIÈRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 585 hab.

MAGNIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley; 560 hab.

MAGNIFICAT (Liturg.) (V. HYMNE [Liturg.]).

MAGNILS (Les). Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Luçon; 4,055 hab.

MAGNIN (Pierre-Joseph), homme politique français, né à Dijon le 4^{er} janv. 1824. Fils d'un riche maître de forges, il hérita de son influence, fut élu député de l'opposition dans la 1^{re} circonscription de la Côte-d'Or le 13 déc. 1863. Il se fit remarquer à la Chambre par sa compétence financière. Le gouvernement de la Défense nationale en fit à Paris son ministre de l'agriculture et du commerce, et il dirigea l'approvisionnement et le ravitaillement de la ville. Il fut élu par la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, vota avec la gauche qui l'élit sénateur inamovible le 16 déc. 1875. Il vota contre la dissolution de la Chambre en 1877, fut directeur politique du *Sicéle* (1877), président du conseil général de la Côte-d'Or et reçut dans le cabinet Freycinet le portefeuille des finances (27 déc. 1879) qu'il garda jusqu'au 14 nov. 1881. Il lut alors nommé gouverneur de la Banque de France (28 nov. 1881). A.-M. B.

MAGNIVRAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 412 hab.

MAGNO (Celio), poète italien, né à Venise, de noble famille, le 12 mai 1536, mort à Venise en 1602. Il voyagea en Espagne, en qualité de secrétaire de l'ambassadeur vénitien Badoero, et, de retour dans sa patrie, il fut secrétaire du Collège et du Sénat, puis du Conseil des Dix. Il échantia la victoire de Lépante en une pièce lyrique qui manque d'envolée et en une sorte de drame sacré qu'il intitula *Il Trionfo di Cristo* (Venise, 1571, récemment réimprimé à Monteleone, 1893), représenté le jour de Saint-Etienne en 1571 devant le doge de Venise. Les vers de Magno se trouvent imprimés avec ceux d'Orsotto Guistiniano (Venise, 1600). M. MENGHINI.

BIBL. : CICOGNA, *Iscrizioni Veneziane*. — ZANELLA, *Della Vita et degli scritti di C. M.*, dans les *Actes de l'Institut royal de Venise*, année 1881. — CEGA, *Un Poeta della reazione cattolica, dans la Coltura*, année 1889. — ANGELI, Préface au *Trionfo di Cristo*, etc.

MAGNOFERRITE (V. FER OXYDULÉ).

MAGNOLIA (Bot.) (V. MAGNOLIER).

MAGNOLIACÉES (*Magnoliaceæ* DC.) (Bot.). Famille

de plantes Dicotylédones, formée d'arbres et d'arbrisseaux, à feuilles alternes, à fleurs solitaires à l'extrémité des rameaux ou à inflorescence en grappes ou en ombelles, et habitant pour la plupart les régions chaudes du globe. Les fleurs sont à réceptacle convexe, rarement concave; la corolle est dialypétale, excepté chez les *Cinnamosma*; les étamines, en nombre indéfini, sont généralement libres, mais monadelphes dans les Canellées, à anthères biloculaires, déhiscentes suivant leur longueur; les ovaires, ordinairement distincts, sont uniloculaires, les ovules anatropes. le fruit tantôt sec, tantôt charnu, les graines albumines. Cette famille comprend cinq tribus : 1° Les MAGNOLIÉES. Feuilles souvent munies de stipules; fleurs hermaphrodites à réceptacle convexe; périanthe sans distinction nette de calice et de corolle; carpelles indépendants, imbriqués, multisériés, disposés en tête ou en épi (genres : *Magnolia* L. et *Liriodendron* L.). 2° Les SCHIZANDRÉES. Arbrisseaux en général sarmenteux, à feuilles sans stipules; fleurs unisexuées; réceptacle convexe; carpelles indépendants, biovulés; fruits charnus (genre : *Schizandra* Michx.). 3° Les ILLICIÉES. Feuilles à fines ponctuations, pellucides, sans stipules; fleurs hermaphrodites ou polygames, à réceptacle convexe; carpelles solitaires ou verticillés sur un seul rang (genres : *Illicium* L., *Drimys* Forst. et *Zygogyne* H. Bn.). 4° Les EUPTÉLÉES. Feuilles sans stipules; fleurs polygames; réceptacle plus ou moins concave (genres : *Euptelea* Sieb. et *Trochodendron* Sieb.). 5° Les CANELLÉES. Feuilles non stipulées; fleurs hermaphrodites, à réceptacle convexe; corolle dialypétale ou gamopétale; étamines monadelphes; ovaire uniloculaire (genres : *Canella* P. Br., *Cinnamodendron* Endl. et *Cinnamosma* H. Bn.). — Les Magnoliacées sont en général aromatiques, chaudes et amères; les feuilles, l'écorce, les fruits et parfois les fleurs sont riches en huile essentielle volatile, douée de propriétés excitantes. Chez d'autres espèces, les feuilles ou surtout les écorces sont toniques, astringentes, stomachiques et fébrifuges.

D^r L. II.

MAGNOLIER (*Magnolia* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes Dicotylédones, famille des Magnoliacées, qui a pour représentants des arbres ou des arbustes remarquables par la beauté de leur feuillage en général persistant et l'élégance de leurs fleurs blanches ou rosées, terminales ou axillaires, ordinairement solitaires, qui exhalent un parfum des plus suaves. Caractères principaux : fleurs régulières et hermaphrodites; réceptacle cylindro-conique, allongé, portant de bas en haut un périanthe à folioles libres, un androcée et un gynécée formés d'un nombre indéfini d'éléments; folioles du périanthe sépaloides ou pétales, en nombre variable, généralement disposés selon le type trimère; étamines insérées suivant une ligne spirale à tours assez écartés, libres; anthère à 2 loges adnées, introrses; carpelles formant vers le haut une sorte d'épi ou de capitule, chacun d'eux formé d'un ovaire avec un style en forme de corne et renfermant 2 ovules ou un nombre indéfini d'ovules; fruit multiple, formant une sorte de cône dont l'axe lignifié porte les carpelles, d'abord charnus, puis secs et indéhiscents ou incomplètement déhiscentes sur le dos; graines à tégument charnu, huileux, renfermant un albumen charnu abondant et un petit embryon à radicule supère. — Les *Magnolia* sont originaires de l'Inde, de la Chine, du Japon, de l'archipel Indien, de l'Amérique tropicale et sous-tropicale et des parties méridionales de l'Amérique du Nord. Plusieurs espèces sont cultivées en Europe. Une espèce importante, au point de vue médical, est le *M. glauca* L., connu sous le nom vulgaire de *Magnolia bleu*, *Quinquina de Virginie*, *Arbre au Castor* (*Beaver tree* des Américains); son écorce, surtout celle de la racine, est amère et aromatique; on en prépare une teinture alcoolique réputée tonique, stimulante et fébrifuge; on emploie également les fruits. Les habitants des régions ou croît cet arbre se tonifient et se garantissent de l'influence paludéenne en prenant le matin un verre d'une liqueur alcoolique ou l'on a fait infuser l'écorce ou les

fruits. On en extrait, outre une huile essentielle, un principe actif, la *magnoline*, extrait par Procter d'abord du *M. grandiflora* L. et qui se rapproche de la liriodendrine. Les graines sont également fébrifuges. Les préparations d'écorces, les plus efficaces, s'emploient contre le rhumatisme chronique, la goutte, les affections vermineuses et



Magnolia.

les fièvres intermittentes. Ces propriétés se retrouvent, mais à un moindre degré, dans le *M. grandiflora* L. ou improprement *Laurier-Tulipier* (*Big Laurel* des Américains). Au Mexique, on utilise les *M. acuminata* L. et *M. auriculata* Bartr., sous le nom de *Cucumber trees*, dans la fièvre intermittente et le rhumatisme. Les feuilles du *M. Yulan* Desf. (*M. conspicua* Salisb.) servent, en Chine, à aromatiser le thé; les semences sont recherchées pour l'odeur de citron de leur tégument charnu, et servent dans le traitement du rhumatisme chronique et à la préparation d'une poudre sternutatoire. Les *Magnolia* fossiles font partie de la flore turonienne du S. de la France et se retrouvent dans le cénoomanien du Grœnland et du Missouri.

D^r L. II.

II. HORTICULTURE. — La plupart des espèces de *Magnolia* demandent une terre franche, profonde, fraîche, mais non humide. Le *M. glauca* L. se plaît en terre légère ou de bruyère un peu humide. Tous sont rustiques ou assez rustiques en France, mais c'est dans l'Ouest et dans le Sud qu'ils atteignent tout leur développement et tout leur éclat. On cultive fréquemment : *M. grandiflora* L. et ses variétés résistant mieux au froid, ou à feuilles ou à fleurs plus grandes ou plus belles. *M. Campbellii* Hook., très grand, comme le précédent, mais à feuilles caduques et remarquable par ses fleurs énormes, blanches, rosées ou rouges. *M. Yulan* Desf., de petite taille, fleurissant abondamment au printemps, avant l'épanouissement des feuilles. On multiplie les Magnolias de graines semées en automne en terre franche sableuse. Le jeune plant est repiqué en pot l'année suivante et mis en place à deux ou trois ans. On les multiplie aussi de greffes, de boutures et de marcottes.

G. BOYER.

MAGNONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saint-Loup; 489 hab.

MAGNORAY (Le). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Monthozon; 92 hab.

MAGNUS LE BON (den Gode), roi de Norvège, né en 1024, mort en 1047, devint roi de Norvège en 1035 et roi de Danemark en 1042. Il était fils d'Olof le Saint, qui fut décapité en 1030. Les meurtriers du père, regrettant leur faute, firent revenir en Norvège le fils, qu'ils avaient exilé. Comme roi, Magnus reçut, à la fin de sa vie,

le titre de *Bon*. Il fit contre Hardeknut, roi de Danemark, une guerre dont les conditions de paix furent que le premier qui mourrait régnerait sur les deux royaumes. Hardeknut mourut en 1042 et Magnus devint roi de Norvège et de Danemark ; il le resta jusqu'à sa mort. En 1043, il fit une campagne brillante en Holstein. M.-Th. C.

MAGNUS BARFOT (aux pieds nus), roi de Norvège, né en 1073, mort en 1103. Il succéda en 1093 à son père Olof Kyrre. Il fit, au commencement de son règne, des expéditions dans les îles du N. de l'Ecosse, et força les habitants à payer un tribut à la Norvège. Il guerroya aussi contre la Suède et, pour sceller la paix, épousa Marguerite, fille du roi ennemi, de là le surnom de Fridkulla, vierge de la paix, donné à cette princesse. Magnus mourut surpris par des ennemis au retour d'une expédition en Irlande. Son surnom de Barfot, « aux pieds nus », lui vint de ce qu'il avait adopté le costume des moutagnards écossais. M.-Th. C.

MAGNUS DEN BLINDE (l'Aveugle), roi de Norvège, petit-fils de Magnus Barfot, né en 1115 environ, mort en 1139, succéda à son père Sigurd Jorsalafare en 1130. Il dut s'adjoindre comme régent un nommé Harald Gille qui se donnait comme frère de son père. La manière licencieuse de vivre de Magnus irrita bientôt ses courtisans ; Harald, qui après s'être brouillé avec Magnus, s'était enfui en Danemark, en revint bientôt avec une armée, attaqua son ennemi, le fit prisonnier, et, après lui avoir fait crever les yeux, lui permit de vivre en moine dans le couvent de Nidarholm (1135). En 1136, cependant, un des parents de Magnus le fit sortir du couvent et avec lui fit la guerre contre Harald. C'est dans cette guerre que Magnus eut la tête tranchée à Holmengrå le 12 nov. 1139. M.-Th. C.

MAGNUS ERLINGSSON, roi de Norvège, né en 1156, mort en 1184, fils d'Erling Skakke et de Christine, sœur de Magnus l'Aveugle. A l'âge de cinq ans, il fut nommé roi d'une partie du royaume sous la tutelle de son père. En 1164, à la mort de celui-ci, il fut couronné à Bergen roi de toute la Norvège. Il fut détrôné en 1180, dans une révolte du prétendant Sverre, qui était soutenu par le parti des paysans, les Birkébéniens ; il s'enfuit en Danemark, y rassembla une armée, attaqua Sverre, mais fut tué dans le combat de Fimreite le 15 juin 1184. M.-Th. C.

MAGNUS LAGABOTE (le Législateur), roi de Norvège, né en 1238, mort en 1280, fils du roi Hakan Hakansson, succéda à son père en 1263. Ce fut un prince de paix qui employa toute son intelligence à faire progresser son pays dont il réforma les lois ; il réunit en une seule les quatre législations différentes en usage dans le pays, et dota l'Islande elle-même de nouvelles lois ; il rendit la couronne héréditaire, favorisa le commerce en créant des villes libres et fonda les premiers hôpitaux de Norvège. Il fut le père des rois Erik et Hakan. M.-Th. C.

MAGNUS LADULÅS, roi de Suède, né en 1240, mort à Visingsøe en 1290. Second fils de Birger Jarlet d'Ingeborg Eriksdotter, il devint, après la mort de son père (1266), duc régnant de Sædermanland. Des différends ne tardèrent pas à s'élever entre le roi Valdemar, frère aîné de Magnus, d'un côté, et Magnus et Erik, son frère cadet, de l'autre ; ces deux derniers, aidés d'une armée danoise, battirent leur frère Valdemar à Hofva (1275) et le forcèrent à fuir en Norvège. La même année, Magnus était proclamé roi de Suède. Après avoir, en 1280, apaisé un soulèvement de quelques seigneurs de son royaume, Magnus eut un règne de paix ; en 1285, il rendit Gotland à la domination suédoise. Il interdit la contrainte à main armée pour obtenir du peuple le logement et la nourriture. La sévérité avec laquelle ces lois furent exécutées lui valut le surnom de *Ladulås*, c.-à-d. la « serrure du grenier » du paysan. Magnus interdit les sociétés secrètes, nombreuses surtout parmi la noblesse, et fit un grand nombre de lois relatives aux assemblées des notables (*herredagarne*) et aux privilèges des nobles. Le plus libéral des rois de Suède envers l'Eglise, il fonda cinq couvents. Magnus mourut en

1290 et fut enterré à l'église de Ridderholm, à Stockholm. Il avait, en 1276, épousé Helvig, princesse de Holstein, dont il eut sept enfants ; trois de ses fils, *Birger, Erik* et *Valdemar*, devaient se disputer plus tard le royaume ; une de ses filles, la princesse *Rikissa*, fut, dès son bas âge, mise par le roi au couvent de Sainte-Claire à Stockholm. M.-Th. C.

MAGNUS ERIKSSON (dit *Smek*, le Caresseur), roi de Norvège et de Suède, né en avr. ou en nov. 1316, mort en 1374, petit-fils du précédent, fils du duc Erik Magnusson et d'Ingeborg, fille du roi Hakan V de Norvège. Il fut en 1319, après la mort de son grand-père, nommé roi de Norvège, puis de Suède. Pendant sa minorité, les deux royaumes furent gouvernés par la duchesse Ingeborg, puis, en 1322, par un sénat. En 1332, afin d'agrandir son royaume, Magnus acheta la Scanie pour une somme de 34.000 marks, ce qui donna lieu à une guerre avec le roi Valdemar de Danemark ; la guerre se termina, en 1343, par l'entrevue de Varberg où la réunion de la Scanie, du Bleking et du Halland à la Suède fut confirmée, le roi Valdemar abandonnant toutes ses prétentions sur ces provinces. Cette même année, la Norvège, mécontente que Magnus entendit gouverner le pays tout en demeurant en Suède, choisit Hakan, le fils cadet de celui-ci, comme roi ; Hakan restait sous la tutelle de son père il est vrai, ou bien plutôt sous celle d'un sénat. En 1348, Magnus, probablement pour se réhabiliter dans l'opinion de ses sujets, entreprit en Russie une grande et ruineuse croisade qui se termina par une défaite. Pour faire face aux frais de la guerre, le roi fit des emprunts à l'Eglise, qui resta dix ans sans être remboursée ; ce fait attira sur le souverain les foudres de l'excommunication. Le peuple, appauvri peu à peu par des impôts auxquels le roi l'avait soumis pour pouvoir payer la Scanie, disait-il, et les frais de guerre, mais en réalité pour faire face à ses prodigalités et à ses faiblesses envers ses favoris, commença à s'agiter ; d'un autre côté, les seigneurs du royaume, mal soutenus auprès du roi par un des leurs, le favori Bengt Algotsson, se soulevèrent et mirent à leur tête Erik, le fils aîné du roi (1356). La guerre éclata alors entre le père et le fils ; Bengt Algotsson dut quitter le pays, et Magnus dut abandonner une grande partie de son royaume à Erik. En qualité d'allié de Magnus, le roi Valdemar de Danemark fit en 1359 une invasion en Scanie, et la guerre était sur le point de recommencer entre le père et le fils, lorsque Erik mourut subitement, laissant ainsi son père seul souverain en Suède. Magnus conclut alors une convention avec Valdemar, auquel il rendait en 1360 la Scanie, le Bleking et le Halland en échange d'une promesse de secours contre le Sénat de Suède. Cette assemblée riposta en poussant Hakan, roi de Norvège, fils cadet de Magnus, à s'emparer de son père ; Magnus fut fait prisonnier et Hakan reconnu roi des deux royaumes. Cependant Hakan, fiancé avec Marguerite, fille de Valdemar, ne put se résoudre à la quitter pour épouser Elisabeth de Holstein, ainsi que le Sénat l'entendait ; il se réconcilia donc avec son père, et, secondé par lui, força les plus puissants seigneurs de Suède à chercher leur salut dans l'exil ; ceux-ci, arrivés en Meklembourg, offrirent la couronne de Suède au prince Albert, veuve du roi Magnus. Une flotte les transporta en Suède le 30 nov. 1363. Albert était proclamé roi, et Magnus et Hakan déclarés déchus du trône. Magnus reçut quelques domaines en apanage et passa le reste de ses jours chez son fils en Norvège ; il se noya près de Bergen en 1374. Il avait épousé en 1335 Blanche de Namur. Son règne est mémorable tant à cause des troubles nombreux qui l'agitèrent qu'à cause des grands progrès que fit, grâce au roi, la législation du pays. Avec Magnus Eriksson s'éteignit la puissance de la famille des Folkunga. M.-Th. C.

MAGNUS NILSON DEN STARKE (le Fort), prince danois, mort en 1434, fils de Nils Svensson et de Marguerite Fridkulla. Il se fit remarquer par sa vaillance et ses dons pour le gouvernement. Sous le règne de son faible père, il fut l'homme important à la cour et le chef du parti formé

contre Knut Lavard. Tant que vécut sa mère Marguerite, les hostilités des deux partis n'allèrent pas bien loin ; mais, après la mort de celle-ci (1130), Magnus assassina Knut (7 janv. 1131). Le Sénat vota un blâme contre le meurtrier, qui dut s'enfuir. Le roi Nils prit le parti de son fils et le rappela ; Erik, frère de Knut, voulant venger celui-ci, commença une guerre acharnée contre le roi et son fils. Après de nombreuses luttes, où les ennemis se montrèrent de forces égales, Magnus fut tué le 4 juin 1134 à la bataille de Foteviken.

M.-Th. C.

MAGNUS, prince danois, roi de Livonie, né à Copenhague en 1540, mort le 12 mars 1583, fils cadet du roi Christian III. La Suède, la Pologne et la Russie se disputaient en ce temps la souveraineté, les provinces de Courlande et d'Oesel. Les populations insurgées de ces pays choisirent Magnus comme roi en 1570. Celui-ci reconnut cependant le tsar Ivan IV comme son suzerain, et fut fait par lui « roi de Livonie ». Lorsqu'en 1577 les Polonais pénétrèrent en Livonie, Magnus fut abandonné par le tsar, et alla mourir de misère dans l'île d'Oesel. M.-Th. C.

MAGNUS, duc d'Ostrogothie, né le 25 juil. 1542, mort à Kungsbro en 1595, second fils de Gustave 1^{er} et de Marguerite Leijon-Hufoud, reçut en apanage une partie de la Vestrogothie, de l'Ostrogothie et du Nerike. Son pouvoir cependant fut très limité : dès son enfance, Magnus, dont la sensibilité fut extrême, fut pris de démence en 1563 ; sa maladie, de nature douce, dura jusqu'à sa mort. Des sagas, des chants populaires et même un opéra (*le Duc Magnus et dame de la mer*) ont pris pour sujet le triste sort de ce malheureux prince.

M.-Th. C.

MAGNUS, duc de Saxe (V. ce mot).

MAGNUS (Jacobus) (V. LE GRAND [Jacques]).

MAGNUS (Heinrich-Gustav), chimiste et physicien allemand, né à Berlin le 2 mai 1802, mort à Berlin le 4 avr. 1870. Il fit ses études dans sa ville natale, alla passer un an dans le laboratoire de Berzelius à Stockholm, se fit recevoir agrégé en 1831, et fut, de 1834 à 1869, professeur de chimie et de technologie à l'université de Berlin. Il était depuis 1840 membre de l'académie des sciences de cette ville. Son œuvre scientifique est considérable. On lui doit notamment : la découverte du chlorure diammonio-platineux connu sous le nom de sel vert de Magnus (1828), des acides éthionique, iséthionique et hyperiodique (1833) ; d'importantes recherches sur la diminution de poids du grenat et de l'idocrase par la fusion (1830-31), sur l'absorption de l'oxygène et de l'acide carbonique par le sang (1838 et 1845), sur la déviation des projectiles, sur le pouvoir diathermal des gaz, sur la polarisation de la chaleur rayonnante, etc. ; la détermination des coefficients de dilatation de l'air et de divers autres gaz (1842), celle de la force d'expansion de la vapeur d'eau, ainsi que du mélange de vapeurs de densités différentes (1844 et 1854). Les résultats de tous ces travaux se trouvent consignés dans un grand nombre de mémoires publiés par les *Annalen* de Poggendorff, et par le recueil de l'académie de Berlin. Il n'a donné à part qu'un volume d'*Hydraulische Untersuchungen* (Leipzig, 1855-59, in-8). L. S.

MAGNUSSEN (Arne), historien et érudit islandais, né à Middal (Vestland) le 13 nov. 1663, mort le 6 janv. 1730. Parmi ses ancêtres, il comptait des hommes qui avaient joué un rôle important dans l'histoire d'Islande, tels que Björn Thorleifsson et Snorre Sturlasson. Après avoir étudié la théologie à l'université de Copenhague, il fut nommé, en 1694, professeur ; il fit ensuite un long voyage en Allemagne (1694-96), et, à son retour, occupa le poste de secrétaire des Arclives secrètes. En 1701, on le choisit comme professeur d'antiquités danoises. L'année suivante, il se rendit en mission en Islande et y séjourna dix ans, rassemblant une quantité de documents de la plus haute importance, qu'il rapporta à Copenhague. Ceux-ci, ainsi qu'une partie de ses notes, furent détruits dans le grand incendie de 1728. A sa mort, il laissa toutes ses collections à la bibliothèque de l'université, dont il était admi-

nistrateur, et compléta son legs par l'adjonction d'une somme de 64,000 kr., destinée à favoriser les études auxquelles il avait consacré sa vie. Les 2,000 manuscrits, les 1,600 chartes islandaises et les 4,000 diplômes norvégiens légués par lui constituèrent le célèbre fonds *Arne-magnéen* (Arne-magneanska samlingen), qui est le joyau de la bibliothèque de Copenhague.

Th. C.

MAGNUSSEN (Finnur ou Finn), érudit islandais, né à Skalholt le 27 août 1781, mort le 24 déc. 1847. Il étudia d'abord à Copenhague, mais dut retourner, dès 1803, en Islande, où il occupa diverses fonctions dans la magistrature. Revenu à Copenhague en 1812, il reçut, en 1815, le titre de professeur et fut chargé, en 1819, d'un cours sur la littérature et la mythologie islandaises à l'université et à l'École des beaux-arts. En 1829, il fut nommé archiviste aux Archives secrètes et, en 1839, conseiller d'Etat. Son érudition était très vaste et très sûre. Ses principaux ouvrages sont : une *Traduction danoise de l'Edda* (1821-23) ; la *Doctrine de l'Edda* (1824-26, 4 vol.) ; la *Rédaction des poèmes mythologiques de l'Edda de Sæmund*, dans la grande édition arne-magnéenne (1828, vol. III) ; le *Priscæ veterum borealium mythologie lexicon* (même édition), et une grande quantité de *Mémoires*, de *Catalogues* et de *Dissertations* sur la mythologie et l'archéologie scandinaves.

Th. C.

MAGNUSZEWSKI (Dominique), poète polonais, né à Varsovie en 1809, mort en Galicie en 1845. Il prit part à la révolution polonaise de 1830 et émigra en Galicie. Il fut lié avec Sigismond Krasinski, Chopin et Gaszynski. Des chagrins domestiques abrégèrent son existence. Il avait rêvé des œuvres considérables dont l'histoire de Pologne fournissait le sujet. Il manque de goût et de mesure. Il s'inspire d'Eugène Sue, de Frédéric Soulier, plutôt que des grands maîtres romantiques. Ses œuvres comprennent des drames : *le Vieux Garçon*, *Zlislav*, *Barbara* ; des poèmes et des romans : la *Vengeance de mademoiselle Ursule*, *le Baptême sanglant*, *les Trois Siècles de la femme polonaise*, etc.

MAGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes ; 141 hab.

MAGNY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 523 hab.

MAGNY (Les). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 282 hab.

MAGNY (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bains ; 153 hab.

MAGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avalon ; 1,466 hab.

MAGNY-CHÂTELARD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Verceil ; 53 hab.

MAGNY-COURS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers ; 1,498 hab.

MAGNY-DANIGON (Le) (*Mansionile Domini Hugonis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure ; 503 hab. Moulins, tanneries, tuileries, poteries, tissages, filatures. Carrières de pierre et de plâtre. Ce village doit son origine à la construction, vers la fin du xiii^e siècle, d'un château par Hugues de Bourgogne. En 1583, Frédéric de Montbéliard acheta la terre et la réunit à son comté. Au milieu du xvii^e siècle, on démolit en grande partie ce château ; la dernière tour n'a disparu que vers 1780. L.-x.

MAGNY-EN-VENIN. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, sur l'Aubette ; 1,948 hab. Stat. du chem. de fer de Magny à Chars. Fabrique de chaises, carrosserie, chapellerie, imprimerie, moulin, scierie mécanique, sucrerie, vannerie. Eglise de la Renaissance renfermant de très beaux fonts baptismaux à statues et à baldaquin de 1534, et des statues en marbre provenant du tombeau de Nicolas de Villeroy.

MAGNY-FOUCHARD. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendevre ; 273 hab.

MAGNY-JOBERT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure ; 170 hab.

MAGNY-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville; 366 hab. Fabrique de canevas. Château de Vaux qui fut la résidence de l'archéologue Arceise de Caumont.

MAGNY-LA-FOSSE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 264 hab.

MAGNY-LAMBERT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs; 229 hab. Carrières de pierre. Monuments mégalithiques.

MAGNY-LA-VILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur; 449 hab.

MAGNY-LE-DÉSERT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé; 2,034 hab.

MAGNY-LE-FRÉULE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon; 360 hab.

MAGNY-LES-AUBIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne; 270 hab.

MAGNY-LES-HAMEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse; 440 hab. L'église renferme plusieurs pierres tombales (mon. hist.) provenant de Port-Royal-des-Champs dont les vestiges se trouvent sur le territoire de cette commune.

MAGNY-LES-JUSSEY (Le). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 445 hab. La seigneurie appartenait au ^{xvi} siècle à la famille de Byans; elle passa ensuite à celles de Friant, de Warrode et Foillenot. En 1636, les troupes suédoises assiégèrent le château et incendièrent le village. Peu après (1641), ce château fut rasé par le comte de Grancey à la suite d'un nouveau siège. Dans l'église, chaire à prêcher et retable d'autel provenant de l'abbaye de Cherlieu. L-x.

MAGNY-LES-VILLERS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits; 224 hab.

MAGNY-LORMES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny; 284 hab.

MAGNY-MONTARLOT ou **MAGNY-LES-AUXONNE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne; 259 hab.

MAGNY-SAINT-MÉDARD ou **MAGNY-SAINT-ANTOINE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirabeau-sur-Bèze; 303 hab.

MAGNY-SUR-TILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Senlis; 263 hab.

MAGNY-VERNOIS (Le). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure, près de l'Égnou; 567 hab. Fonderie, moulin, tuilerie. Ce village a été affranchi de la mainmorte par l'abbé de Luxeuil en 1449.

MAGNY (Olivier de), poète français, né à Cahors, mort vers 1360. Disciple et ami d'Hugues Sabel, protégé du surintendant d'Avanson, il devint secrétaire à la cour de Henri II et eut des succès littéraires avec les *Amours* (Paris, 1553, pet. in-8), recueil de sonnets à sa maîtresse Castianire; les *Gaietés* (1554), recueil de poèmes grivois; les *Soupirs* (1557) et les *Odes* (1559).

MAGNY (Claude-François-Constantin de), littérateur français, né à Reigner (Savoie) en 1692, mort à Strasbourg vers 1764. Il étudia à Louvain, fut nommé professeur à l'université de Turin, devint secrétaire du maréchal d'Estrées (1726), bibliothécaire du roi de Pologne. Il a publié un assez curieux recueil intitulé *l'Olla potrida* (2 vol. in-12).

MAGNY (Claude Drigon, marquis de), écrivain hérauldique français, né à Paris en 1797, mort en 1879. Il fut employé à l'administration des postes sous l'Empire, la quitta en 1815 et y rentra en 1830, avec le titre de directeur dans le dép. de Maine-et-Loire. En 1837, il abandonna cette carrière et s'adonna aux travaux nobiliaires et hérauldiques, qui lui firent obtenir, le 16 sept. 1845, le titre de marquis du pape Grégoire XVI, et le 3 nov. de la même année, par le bailli de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, celui de juge d'armes dudit ordre pour le royaume de France. Il fonda le Collège hérauldique et publia successivement: *Archives nobiliaires universelles* (Paris, 1843, in-8, avec pl.); *Livre d'or de la noblesse de France*

(Paris, 1844-52, 5 vol. in-4, avec blasons gravés et grandes planches d'armoiries en couleurs); *Nouveau Traité de la vraie et parfaite science des armoiries* (Paris, 1846, in-4, avec pl.); *le Roy d'armes, jurisprudence nobiliaire* (Florence, 1867, in-4). G. DE G.

MAGNY (Edouard Drigon, comte de), écrivain hérauldique français, né à Paris en 1824, fils du précédent. Il est l'auteur d'un *Nobiliaire de Normandie* (Paris, 1863-64, 2 vol. gr. in-8).

MAGNY (Achille-Ludovic Drigon, vicomte de), écrivain hérauldique français, né à Paris en 1826, frère du précédent. Il succéda à son père dans la direction du Collège hérauldique. Il est l'auteur du *Nobiliaire universel de France* (Paris, 1854-90, 20 vol. in-4); *la Science du blason, accompagnée d'un Armorial général des familles nobles de l'Europe* (Paris, 1860, 2 parties en 1 vol. gr. in-8, avec blasons dans le texte); *Généalogie de la maison de Régnon* (Nantes, 1859, in-fol., avec blas. enluminés et tables généalogiques); *Armorial de la France* (Paris, 1874-75, 2 vol. en 1 gr. in-8). G. DE G.

MAGOAR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac; 459 hab.

MAGOG (V. Gog).

MAGOMER (M. Localité de l'Afrique australe, un peu au S.-O. du lac Chiroua, laquelle a été de 1861 à 1863 une station de missionnaires anglicans aujourd'hui abandonnée.

MAGOMI. Peuple du Bornou (Soudan central) qui vit par petits groupes dans tout le territoire bornouan. Leur centre principal est la ville de Magommeri.

MAGON. Nom de plusieurs célèbres Carthaginois : 1° L'organisateur des armées puniques au ^{vi} siècle av. J.-C., père d'Asdrubal et d'Amilcar. — 2° Un général mort en 383 av. J.-C. qui guerroya contre Denys le Tyran de 397 à 383 et périt dans la lutte. — 3° Un général qui fut battu par Timoléon en 344. — 4° Un frère cadet d'Annibal, mort en 203; il prit part à l'invasion de l'Italie jusqu'à la bataille de Cannes, soumit le Samnium et le Bruttium et porta à Carthage la nouvelle de la victoire. Il fut mis à la tête d'un corps de renfort qu'on dirigea vers l'Espagne où les dissentiments de son frère Asdrubal et d'Asdrubal, fils de Giscon, paralysèrent leur action. Il fut battu en 207 et 206, s'enferma dans Gadès et souleva l'Espagne contre les Romains. Battu de nouveau, il passa dans les îles Baléares où Port-Mahon conserve son nom, débarqua en Ligurie (204), mais fut mortellement blessé dans une bataille livrée au moment où on le rappelait en Afrique. — 5° Écrivain carthaginois, cité par Varron (*De Re rustica*, I, 1) comme illustre auteur d'un traité sur l'agriculture en 27 ou 28 livres: cet ouvrage fut traduit en grec par Cassius Dionysius d'Utique, réduit à 20 livres par Diophane de Bithynie qui l'envoya au roi Déjotarus. Le Sénat romain le fit traduire en latin après la publication du traité de Caton. A.-M. B.

BIBL. : PLIN L'ANCIEN, XVII, II, 16, 19, 30; XVIII, 5, 7, 23; XXI, 68.

MAGON DE CLOS-DORÉ (Charles-René), amiral français, né à Paris le 12 nov. 1763, tué à Trafalgar le 21 oct. 1805. Entré comme aspirant dans la marine royale à l'âge de quatorze ans, il servit avec éclat sous Guichen et sous Grasse pendant la guerre d'Amérique (1778-1783), devint lieutenant de vaisseau en 1788, capitaine de vaisseau en 1795 et fit subir de grandes pertes aux Anglais dans les mers de Chine et des Indes pendant les guerres de la Révolution. Attaché à l'expédition de Saint-Domingue (1802), il se distingua particulièrement à la prise de Fort-Dauphin, qui lui valut le grade de contre-amiral. C'est à ce dernier titre qu'il commandait le vaisseau *l'Algésiras* dans la flotte franco-espagnole de Villeneuve et de Gravina à la bataille de Trafalgar. Abordé par le vaisseau anglais *le Tonnant*, il vit tomber autour de lui 200 de ses marins; atteint déjà de deux blessures graves, il refusait de quitter le pont, quand une troisième l'étendit mort. A. D.

MAGON DE LA GERVAISAIS (V. LA GERVAISAIS).

MAGONTHIER DE LAURANIE (V. LAURANIE).

MAGOT (Zool.) (V. MACAQUE).

MAGOUNDA MKALI. Contrée de l'Afrique orientale allemande, entre 5°40' et 6° lat. S. et 31°40' et 32° de long. E. Le Magounda Mkali sépare l'Ouyanzi de l'Ougogo.

MAGRA. Petit torrent d'Italie, né dans l'Apennin du Nord, au col de la Cisa. Il coule vers le S., dans la prov. de Massa et Carrara, arrose Pontremoli et Sarzane et se jette dans le golfe de Gènes, à peu de distance à l'E. du golfe de Spezia. Sa vallée, très riche en vignes et en oliviers, est suivie par la route de Spezia à Parme; elle porte le nom de *Lunigiana* dans sa partie inférieure. Du temps des Romains, la *Magra* ou *Macra* formait la limite entre l'Italie et la Gaule cisalpine, comme le Rubicon de l'autre côté de l'Italie.

MAGRIE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 298 hab.

MAGRIN. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Saint-Paul; 278 hab.

MAGUELONNE (*Magalo*, *Magalona*). Ancienne ville épiscopale, aujourd'hui détruite, dans une île, com. de Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault). On a voulu sans raison y voir le lieu de *Mesua*, cité par Pomponius Mela. Cette île a été habitée dès l'époque romaine, mais le lieu de *Magala* n'eut jamais le titre de cité. Il devint siège d'évêché au temps des Visigoths dès le milieu du VI^e siècle; le premier évêque connu est nommé dans un concile de 589. En 675, la place est assiégée par le roi de Tolède, Wamba, et prise de vive force. Au siècle suivant, les Sarrasins en font une place d'armes, d'où ils infestent les pays voisins, et Charles-Martel en 737 la détruit complètement; l'évêque et le clergé se retirent sur le continent, à Substantion (près de Castelnaud), et ils y résideront jusqu'au XI^e siècle; ce prélat continue d'ailleurs à s'appeler *episcopus Magalensis*, et le *pagus*, dont Maguelonne a été la capitale, forme un comté administré d'abord par un Goth, père du célèbre saint Benoît d'Aniane, puis par des Francs. Il donne naissance au comté de Substantion ou de Melgueil (V. MAUGUÏO). Cependant l'île de Maguelonne est devenue un repaire de pirates. Au XI^e siècle, l'évêque Arnaud entreprend la restauration de l'ancienne cathédrale; il entoure l'île de remparts, fait construire une chaussée la reliant à la terre ferme et relève l'église. La dédicace du nouveau bâtiment a lieu en 1054. Les successeurs d'Arnaud complètent son œuvre; le chapitre est réorganisé, richement doté par eux. Maguelonne devient une sorte de monastère qu'habitent seuls les chanoines, le clergé de la cathédrale et leurs serviteurs. Aux XIII^e et XIV^e siècles, luttes intestines entre les chanoines et les évêques; peu à peu ces derniers quittent l'île, dont le séjour est peu agréable, et, au commencement du XVI^e siècle, cette dernière était presque entièrement dépeuplée. En 1536 le siège épiscopal est transféré par le pape Paul III à Montpellier. Dès lors la décadence de la vieille cité est irrémédiable. Elle est occupée par les religionnaires qui pillent la cathédrale, reprise par les troupes catholiques, commandées par Joyeuse; en 1632, elle embrasse le parti de Gaston d'Orléans, puis se soumet au roi. De nos jours, Maguelonne est restée déserte. L'île ne renferme qu'une ferme isolée et la cathédrale, vieux monument des XI^e et XII^e siècles qui a été rouvert au culte en 1875. — Voici la liste des évêques de Maguelonne depuis le VI^e siècle jusqu'à la translation du siège à Montpellier: Boëtius, 589; Genesius, 597-633; Gunildus, 673; Vincent, 683; Jean I^{er}, 791; Ricuin, 812-17; Argemire, 819; Stabilis, 823; Maldomar, 867; Abbon, 875-97; Gontier, 906-9; Pons, 937-47; Ricuin, 975; Pierre I^{er} de Melgueil, 988-1030; Arnaud I^{er}, 1030-60; Bertrand, évêque intrus, 1061-79; Geoffroi, 1080-1104; Gantier de Lille, 1104-29; Raimond I^{er}, 1129-58; Jean II de Montlaur, 1158-90; Guillaume I^{er} de Raimond, 1190-95; Guillaume II de Fleix, 1195-1202; Guillaume III d'Antignac, 1203-16; Bernard I^{er} de Méze, 1216-32; Jean III de Montlaur, 1232-

47; Rainier Saccuin, 1247-49; Pierre II de Conques, 1249-56; Guillaume III Christophe, 1256-63; Bérenger de Frérol, 1263-96; Gancelin de La Garde, 1296-1305; Pierre III de Lévis, 1306-9; Jean IV de Comminges, 1309-47; Gaillard Saumade, 1317-18; Andié de Frérol, 1318-28; Jean V de Vissec, 1328-34; Peitavin de Montesquieu, 1334-39; Arnaud II de Verdale, 1339-52; Andouin Aubert, 1352-53; Durand de Chapelles, 1353-61; Pierre IV de Canillac, 1361; Déodat de Canillac, 1361-67; Gancelin de Déaux, 1367-73; Pierre V de Vernobs, 1373-89; Antoine de Louvier, 1389-1405; Pierre VI Adhémar, 1405-18; Louis Allemand, 1418-23; Guillaume V Forestier, 1423-29; Léger Saporis, 1429-30; Bertrand Robert, 1431-33; Robert de Rouvres, 1433-53; Maur de Valleville, 1453-71; Jean V Bonald, 1471-87; Guillaume VI de Chavigny, 1487-88; Isarn Barrière, 1487-98; Guillaume VII Pelicier, 1498-1529; Guillaume VIII Pelicier, 1529-68.

A. MOLINIER.

ÉTANG DE MAGUELONNE (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1140).

BIBL.: Arnaud de VERDALE, *Catalogus episcoporum Magalensium*, éd. Germain; Montpellier, 1881, in-4. — GABRIEL, *Series præfusum Magalensium*; Toulouse, 1652, 1661-65, in-fol. — D. VAISSETE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., *passim*. — GERMAIN, *Maguelonne sous ses évêques*; Montpellier, 1869, in-4. — FABREGES, *Histoire de Maguelonne*; Montpellier, 1891, t. I, in-4.

MAGUEY (Bot.) (V. AGAVE).

MAGUIRE (Thomas), philosophe anglais, né en 1831, mort le 26 févr. 1889. Élève de Trinity college (Dublin), où il professa depuis 1881. Ses principaux ouvrages sont relatifs à Platon: *The Platonic Idea* (1866); *Essays on platonic ethics* (1870); édition du *Parménide* (1882), etc.

MAGURKA (Mont) (V. KARPATES, t. XXI, p. 433).

MAGYAR (Ladislas), voyageur hongrois, né à Szabadka en 1817, mort à Dombro Grande (Benguéla) le 9 nov. 1864. De 1842 à 1844, il fit ses premiers voyages sur des navires autrichiens; puis il passa aux États-Unis, visita l'Inde, séjourna au Brésil, et finalement, en 1847, s'adonna à l'étude des colonies portugaises de l'Afrique méridionale. De Benguéla, il partit avec une caravane qui retournait dans l'intérieur des terres. Arrivé à Bihé, il se « naturalisa nègre », épousa la fille d'un roi anthropophage, et pendant plusieurs années fit les plus curieuses explorations. Cette partie de ses travaux a été publiée en magyar, puis en allemand avec traduction de J. Hunfalvy: *Reisen in Süd-Afrika, in den Jahren* (1849-57; Pest, 1860 avec carte). En 1857, il passa au service portugais, et fonda sur la baie de Lueira, entre Benguéla et Mossamèdes, un nouvel établissement.

MAGYARS. Nom que les Hongrois proprement dits donnent à eux-mêmes dans leur langue nationale et officielle. La Hongrie s'appelle Magyarország. On doit prononcer *Magyar*, en deux syllabes seulement; nous écrivons souvent, et fort mal: les *Madgyares*. L'étymologie de ce mot est douteuse; on a proposé: *ma-gyer* (*mek*), enfant de la terre. Sur cette race et cette langue, V. HONGRIE.

MAHABALIPOUR ou **MAHAVELLIPOUR**. Localité de l'Inde au S. de Madras, célèbre par ses temples creusés dans le roc, monuments de la dernière époque bouddhique, en partie submergés par la mer.

MAHA-BHARATA (Le). Épopée indoue (V. INDE, t. XX, p. 703).

MAHADEO (Mont) (V. INDE, t. XX, p. 670).

MAHAFFY (John-Pentland), philologue anglais, né à Chapponnaire, près de Vevey (Suisse), le 26 févr. 1839. Élève du collège de la Trinité à Dublin (1856-64), où il professa depuis 1867; docteur en théologie (1886). Parmi ses écrits très répandus, nous citerons: *Greek Social Life from Homer to Menander* (1874); *Greek Antiquities* (1876); *Greek Education* (1879); *A History of classical greek literature* (1880); *The Story of Alexander's empire* (1886); *A Sketch of the life and teaching of Descartes* (1880), etc.

MAHALEB (Bot.). C'est le nom d'une espèce de Cerisier (*Cerasus Mahaleb* Mill., *Prunus Mahaleb* L.), spon-

tané dans une grande partie de l'Europe et très commun aux environs de Sainte-Lucie, dans les Vosges, d'où le nom vulgaire de bois de Sainte-Lucie. Son bois, roussâtre, assez dur et susceptible de prendre un beau poli, est très employé par les ébénistes, les tabletiers et les tourneurs. Son fruit fournit des amandes d'une saveur douce et d'une odeur agréable, utilisées dans la parfumerie. D^r L. H.

MAHALON. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix; 1,501 hab.

MAHÂMOUNI (Grand Mouni, grand solitaire). Figure gigantesque, représentée assise, les jambes croisées, et sculptée en relief sur un immense rocher situé entre Gangamaar et Chouhou, sur le chemin de Phari à Digartehi dans le Tibet; œuvre d'un travail très grossier. Mahâmouni, dit Turner, est la principale idole des temples du pays (Tibet et Boutan). Ce non indien ne paraît pouvoir s'appliquer qu'au Bouddha Sâkyamouni. L. FEER.

BIBL. : SAMUEL TURNER, *Ambassade au Tibet et au Boutan*, traduction de Castera; Paris, 1800.

MAHANADI. Fleuve de l'Inde (V. ce mot, t. XX, p. 672).

MAHANAIM. Localité de l'ancienne Palestine, située à l'E. du Jourdain, dans la région du Galaad, qui eut une importance politique au temps de Saül et de David. Elle est également mentionnée dans la légende patriarcale. On ne peut désigner avec sûreté son emplacement. Isboseth (ou Isbaal) s'y était établi après la mort de Saül, son père; David, à son tour, y résida lors de la révolte d'Absalon. Elle joua, dans cette double circonstance, un rôle considérable, avant de retomber dans l'oubli. M. V.

BIBL. : VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris. — RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris.

MAHÂNÂMA, auteur de la chronique cinghalaise rédigée en pâli sous le titre de *Mahāvamsa* et qui va du Nirvâna (543 av. J.-C.) à l'an 301 de notre ère. Selon G. Turnour, ce serait un moine d'Anouradhapoura, oncle maternel de Dhâtousena, 6^e roi de Ceylan (459-477); mais cette opinion est contestée par Oldenberg. L. FEER.

BIBL. : G. TURNOUR, *The Mahawansa* (introduction). — H. OLDENBERG, *The Dipavamsa* (introduction).

MAHANOUY. Ville des Etats-Unis, Pennsylvanie; 8,000 hab. Mines d'anthracite.

MAHARATTES (V. MARATHES).

MAHARBAL, fils d'Himilcon, lieutenant d'Annibal, excellent commandant de cavalerie qui aurait après Cannes insisté pour marcher sur Rome, disait : « Tu sais vainere, mais non profiter de la victoire. »

MAHAROROUVA (V. ENFERS, t. XV, p. 1049).

MAHAULT ou **MATHILDE**, comtesse d'Artois (V. MATHILDE).

MAHĀYĀNA (Grand Véhicule). Ecole bouddhique des âges postérieurs, opposée au Hinayāna, « petit véhicule », plus ancien et plus rapproché du bouddhisme primitif. Le Sud ne connaît que le Hinayāna; le Mahāyāna est né et a fleuri dans le Nord, où il fut fondé par Nāgardjouna vers le commencement de notre ère. Aryadeva, Vasahbandhou, furent ses principaux docteurs. Les textes de cette école, rédigés en sanscrit, développent, entre autres doctrines, celle de la multiplicité des Bouddhas et la théorie des Bodhisattvas. Les longs et interminables Sôûtras, la Pradnyâpârâmitâ, les neuf Dharmas (parmi lesquels le Lalitavistara et le Lotus de la bonne loi) appartiennent à cette école; ce qui n'empêche pas des Sôûtras très courts de lui appartenir également. Le Mahāyāna n'est pas le dernier terme de l'évolution de la pensée bouddhique, il a été dépassé par le système Yogâcharya ou mystique. Les Mahāyânistes disent que le Hinayāna est le « véhicule » des Srāvakas (simples auditeurs) et que le Mahāyāna est le « véhicule » des Bodhisattvas; ils intercalent, pour la forme, un « véhicule » intermédiaire, celui des Pratyekabouddhas. En voulant ainsi exalter leur école, ils conviennent presque qu'elle est nouvelle; car le mot Srāvakas peut s'entendre des auditeurs du Bouddha lui-même. Du reste, ils ne cherchent

pas à le cacher, et n'en prétendent pas moins exprimer la véritable pensée du maître. L. FEER.

BIBL. : CSOMA DE KÉRGES, *Analyse du Kandjour*, dans *Asiat. Res.*, XX, et *Annales du musée Guimet*, II. — KÉPPEN, *Die Religion des Buddha*. — WASSILIEV, *Der Buddhismus*, traduit du russe.

MAHDI. Nom de l'envoyé d'Allah attendu par les musulmans qui complètera l'œuvre de Mohammed par la conversion ou l'extermination des infidèles et l'équitable partage des biens. — Ce titre fut revendiqué en 1881 par l'Égyptien Mohammed-Ahmed, élevé au Caire, nommé comptable général du Soudan. Destitué, il s'adonna au commerce des esclaves, de l'ivoire et des plumes, devint le chef des négociants d'esclaves pourchassés par l'autorité, et tant par ses talents que par la sainteté de sa vie, groupa une foule d'adhérents qui le protégèrent contre la police égyptienne. Le khédive Ismail Pacha le traita de faux prophète; il riposta en se proclamant mahdi, s'empara du Kordofan grâce aux troubles de 1882; en janv. 1883, il occupa El-Obéid; le 4 nov., il extermina à Kachgil l'armée de Hicks. Il vint ensuite à bout de Gordon (V. ce nom) et se rendit maître du Soudan égyptien et de la Nubie. Il mourut de la petite vérole à Omdurman le 21 juin 1885 (V. SOUDAN ÉGYPTIEN). A.-M. B.

MAHÉ. Ville de l'Inde française, sur la côte de Malabar et sur la rive gauche de l'embouchure de la Mahé, qui descend des Ghats occidentales. C'est l'ancienne Mahi des Indiens, dont le nom s'est transformé. On a prétendu à tort que le nom actuel avait été donné en l'honneur de Mahé de La Bourdonnais; celui-ci n'a joué qu'un rôle effacé lors de la prise de cette ville. La superficie de ce domaine français est de 59 kil. q.; il comprend, outre le territoire de Mahé, quatre villages hindous enclavés dans les possessions anglaises. Le gouverneur de Pondichéry avait envoyé en 1725 une expédition contre Mahé, sous le commandement du chevalier de Pardaillan-Gondrin, ayant avec lui le chevalier de La Farelle; la ville fut prise le lendemain du débarquement des troupes, le 2 déc. Ce territoire fut pris trois fois par les Anglais, en 1761, 1779 et 1793. Le port est vaste, mais la barre d'entrée ne laisse passage qu'aux navires jaugeant 60 à 70 tonnes. La ville est entourée de collines verdoyantes couvertes de cocotiers. Le climat est très chaud. Le commerce est peu considérable. G. R.

BIBL. : D^r A. CHANOT, *Notes sur Mahé*, dans *Archives de médecine navale*; juillet 1872, pp. 5-16. — *Mémoires du chevalier de La Farelle sur la prise de Mahé*, 1725, mis en ordre et publiés par F. LENNEL DE LA FARELLE; Paris, 1887, in-8.

MAHÉ DE LA BOURDONNAIS (V. LA BOURDONNAIS).

MAHEDIA ou **MAHDIA** (Tunisie) (V. MEHEDIA).

MAHERU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 578 hab.

MAHESVARĪ (Myth. ind.) (Grande Dominatrice). Un des noms de l'épouse de Mahesvara ou Siva, appelée encore Dourgâ, Kâli, Parvatî, Oumâ; on la confond aussi avec Mahâmâyâ.

MAHI. Rivière de l'Inde (V. ce mot, t. XX, p. 671).

MAHI. Peuple de l'Afrique occidentale, au N. du Dahomey proprement dit (ou plutôt, pour employer les dénominations actuelles, des protectorats d'Abomey et d'Ouéré Kétou). C'est un rameau des Eoués. Ils étaient en guerre constante avec le Dahomey. Duncan (1845) et Skertchly (1870) ont visité le pays. Peu belliqueux, les Mahis ont accueilli avec joie la domination française: le colonel Dumas a occupé le 19 nov. 1893 le village de Savalou (200 cases), dont le chef, Baguidi, a signé le 30 janv. 1894 un traité de protectorat. Savalou a sous sa domination huit villages. Deux autres confédérations de Mahis, dont les centres sont à Ouessé et à Paouignan, sont également sous le protectorat français depuis 1894. Les Mahis ne cultivent guère que ce qui est nécessaire pour leur subsistance et quelques cotonniers. Au N., le territoire des Mahis s'étend jusqu'au Chabe et jusqu'aux confins du Bariba ou Borgou. Le lieutenant Guérin, qui a visité Ouessé en 1894, le gouverneur Ballot, qui a fondé Carnotville,

sur la limite du pays mahi et du Chabe, par 8° 30' lat., et le commandant Decœur, qui s'est rendu au Bariba, ont exploré le pays des Mahis.

L. DEL.

BIBL. : A.-L. D'ALBECRA, *les Français au Dahomey*, 1895.

MAHI KANTHA (Etats de) (V. GUZERATE).

MAHMOUD (Abou-I-Kasim-Yemen-ed-Daulah), généralement appelé *Mahmoud le Ghaznévide*, sultan de Perse et premier souverain musulman de l'Inde, né à Ghazna en 967, mort à Ghazna en 1030 (V. GHAZNÉVIDES).

MAHMOUD 1^{er}, vingt-septième sultan de la famille d'Othman (1730-54), mort le 13 déc. 1754. Il succéda le 23 sept. 1730 à son oncle Ahmed III, renversé par un soulèvement de janissaires et de la populace commandé par un nommé Patrona-Khalil. Ce personnage ne tarda pas à devenir insupportable au sultan qui le fit massacrer. Le 10 janv. 1732, la Porte signait un traité avec la Perse dont le roi Phahralmasp avait été battu à Koadjan. Bientôt Nadir Chah déposait Chah Tahmasp et dénonçait le traité comme régent du royaume. Il fut battu et grièvement blessé à Djuldjeilik (19 juil. 1733), mais bientôt les généraux ottomans furent à leur tour battus par Nadir. Un traité enleva à la Porte toutes ses conquêtes sur les frontières de Perse. En Europe, Mahmoud ne fut pas plus heureux. En mars 1736, la Russie, prétextant une violation de frontières par les Tatares de Crimée, déclara la guerre à la Porte. La Crimée fut envahie et dévastée. L'Angleterre, l'Autriche et la Hollande offrirent leur médiation, et l'Autriche fit trainer les conférences de Niemvon jusqu'au moment où elle eut mobilisé ses troupes à la frontière. Les généraux autrichiens envahirent la Serbie, la Valachie et la Bosnie; mais, écrasés par les armées turques, ils furent obligés d'abandonner leurs conquêtes. Malgré les victoires du général russe Munich, la médiation de la France valut à la Porte le traité avantageux de Belgrade (sept. 1739). C'est de cette époque que datent les nouvelles conventions modifiant les capitulations de 1673, et qui règlent encore nos rapports avec l'empire turc. Peu de temps après, la France, en lutte avec l'impératrice Marie-Thérèse, offrait à Mahmoud de prendre l'Autriche à revers et d'envahir la Hongrie qu'il garderait pour sa part. Le sultan perdit son temps à vouloir imposer sa médiation aux belligérants. En 1748, le Divan signa avec l'Autriche et la Russie un traité de paix perpétuelle. La politique intérieure de Mahmoud était aussi pitoyable que sa politique extérieure. Ce fut sous son règne que les Grecs Fanariotes remplacèrent les Boyards indigènes dans le gouvernement de la Valachie et de la Moldavie. Cette mesure ruina complètement les deux provinces dont les habitants devaient s'habituer à regarder les Russes comme des sauveurs.

E. BLOCHET.

MAHMOUD CHAH III (Nasir-ed-Din), de la dynastie Toghli, empereur de l'Indoustan, né à Delhi en 1370, mort à Delhi en 1413. Il était le fils de l'empereur Mohammed III, et il succéda (1394) à son frère Hamayoun, mais n'eut jamais d'autorité. Il fut battu par l'émir Timour (Tamerlan) à Firouzâbâd (1399); sa capitale fut saccagée et incendiée, pendant qu'il s'enfuyait dans le Guzerate. Cinq ans plus tard, Mahmoud parvint à remonter sur le trône, mais il lui fallut lutter contre ses vassaux, et, après un règne misérable, il laissa la couronne à Daulet Lodi, son secrétaire, qui était d'origine afghane.

E. BLOCHET.

MAHMOUD CHAH, souverain afghan et roi de Perse (V. MIR-MAHMOUD).

MAHMOUD DJELAL-ED-DIN PACHA DAMAT, homme d'Etat turc, mort en mai 1884. Fils de Fethi Ahmed Pacha, il acquit une grande influence par son mariage (1858) avec la sultane Djemileh, fille d'Abd-ul-Medjid (née le 18 août 1843) et domina son beau-frère Abd-ul-Hamid II. Il reçut le titre de grand maître de l'artillerie, fut plusieurs fois ministre de la guerre et membre du conseil de guerre où sa sottise et sa lâcheté paralysèrent la Turquie pendant la guerre de 1877. Il fut dégradé en 1878, puis condamné à mort en 1881 pour participation au meurtre d'Abd-ul-Azis; on le gracia, mais en rompant son mariage.

MAHMOUD KUAN II, sultan des Ottomans, né à Constantinople en 1783, mort à Constantinople le 1^{er} juil. 1839. Second fils d'Abd-ul-Hamid († 1789) et d'une Française, il fut élevé dans le sérail et se montra, dès sa jeunesse, vif et cruel. Il succéda le 28 juil. 1808 à l'âge de vingt-trois ans à Mustapha IV, neveu de Selim, et son frère aîné qui avait été renversé après la formidable émeute dans laquelle Sélim III, le sultan déposé, avait trouvé la mort. Baraiktar, pacha de Roustchouk, proclama Mahmoud padichah. L'administration fut confiée à Baraiktar, grand vizir, qui se débarrassa de tous ses rivaux. Soutenu par Bejj Effendi et Ramiz Pacha, le grand vizir proposa une réforme complète du corps des janissaires. Tout semblait réglé par un fetwa du mufti qui légitimait la réforme quand les mesures imprudentes de Baraiktar amenèrent une émeute dans laquelle il trouva la mort. Les révoltés proclamèrent la déchéance de Mahmoud; Mustapha IV fut immédiatement massacré, avec sa mère et son fils, sur l'ordre du sultan, pendant qu'une lutte terrible ensanglantait la capitale, qu'un incendie allumé par les combattants menaçait d'anéantir. Mahmoud restait le seul représentant de la famille d'Othman; aussi les conjurés n'osèrent rien contre lui; il renonça temporairement à ses idées de réforme et feignit de pardonner aux janissaires. Les officiers qui s'étaient déclarés contre eux périrent ou durent s'exiler.

Après une crise aussi profonde, l'empire avait besoin de calme. Le Divan signa le 6 janv. 1809 la paix avec l'Angleterre, mais les négociations entamées avec la Russie échouèrent. Zya Yousouf Pacha, qui avait été écrasé à Héliopolis par Kleber, succéda à Baraiktar comme grand vizir. Ce général incapable fut battu sur toute la ligne par les généraux russes qui s'emparèrent de Silistrie, Roustchouk et Nicopolis. Il fut remplacé par Ahmed qui força Koutousov à se replier sur Roustchouk; ce succès fut vite effacé par une défaite complète. La Bessarabie, la Moldavie, la Valachie étaient perdues et l'empire fortement menacé quand Napoléon déclara la guerre à la Russie. Le tsar Alexandre 1^{er} se hâta de conclure la paix avec la Turquie, pour opposer toutes ses forces à l'envahisseur. Ce fut le salut de l'empire ottoman. Un traité fut signé à Bucarest le 28 mai 1812. Le tsar gardait une partie de la Bessarabie et les bouches du Danube. Tous les efforts du général français Andréossy pour empêcher le Divan de ratifier ce traité se heurtèrent à la politique anglaise. Mahmoud n'intervint même pas après Borodino; il se borna à destituer son vizir et les signataires de la paix. Durant la guerre avec la Russie les provinces éloignées s'étaient soulevées. Les pachas de Bagdad, Damas, Widdin, Trébizonde s'étaient rendus indépendants. L'Arabie était aux mains des Ouahhabites; l'Egypte obéissait à Méhémet Ali; la Serbie venait de se révolter; Ali Pacha, gouverneur de Janina, était maître de la Serbie et de l'Épire. Mahmoud ne pouvait réduire tous ses ennemis à la fois. Il commença par Molla Agha, pacha de Widdin et dut se servir de Méhémet Ali contre les Ouahhabites. Celui-ci, après le massacre des beys mamlouks (1811), envoya contre eux une armée qui les vainquit (1818). Au bout de douze ans les Ouahhabites étaient plus puissants que jamais.

La Serbie, malgré les efforts de Karageorges, fut soumise. Miloeh Obrenowitch, après avoir échoué dans une insurrection, acheta l'amnistie en faisant assassiner le « bandit » Karageorges dont la tête fut clouée aux murs du sérail. Ali Pacha parvint à attirer les Souliotes et beaucoup de Grecs dans son parti, mais les troupes du sultan finirent par avoir raison de lui (1820-22). A cette époque commença le soulèvement de la Grèce (1821-22). On en trouvera le récit à l'art. GRÈCE. L'Europe finit par intervenir dans le conflit suivant le vœu du second congrès d'Épidaure. Nicolas 1^{er} signa, avec les gouvernements français et anglais, la convention du 6 juil. 1827. L'ultimatum des trois puissances, qui avaient l'adhésion des cabinets de Vienne et de Berlin, demandait que la Grèce fût reconnue comme principauté tributaire. Le Divan

le rejeta. Le 20 oct. l'escadre combinée entraînait dans la rade de Navarin, un malentendu amena le combat. La flotte turco-égyptienne, quatre fois plus nombreuse, fut anéantie. Le 2 nov., Mahmoud sommait les alliés de se retirer et de le dédommager de la ruine de sa flotte. Les ambassadeurs des trois puissances quittèrent Constantinople ; la guerre était déclarée ; Mahmoud n'avait pas d'armée. La garde elle-même, composée de janissaires, venait d'être anéantie par lui. Les armées russes, commandées par l'empereur Nicolas I^{er} en personne, par Roth, Valov et le grand-duc Michel passèrent immédiatement le Pruth et défirent les Turcs ; en Asie, les Osmanlis étaient aussi malheureux. Mentschikov et le feld-maréchal Paskievitch s'emparèrent successivement de Kars, Ardaban, Toprak-Kaleh et Akhalzik. Malgré les embûches de l'Angleterre et de l'Autriche, Nicolas I^{er}, soutenu par Charles X, continua ses succès. Le traité d'Andrinople (14 sept. 1829) termina la lutte. La Russie acquérait les bouches du Danube, la navigation libre dans la mer Noire et devenait l'arbitre des populations chrétiennes de l'empire turc (V. QUESTION D'ORIENT).

Malgré cette commotion qui avait failli amener la ruine de la Turquie, Mahmoud II était resté fidèle à ses idées de réforme et s'efforçait d'importer en Turquie les idées et les organismes de l'Europe occidentale. Ses favoris, son barbier Berber Bachî et Chalet Effendi, l'y encourageaient. Il parvint en 1826 à abattre la milice des *janissaires* (V. ce mot). Au mois d'août suivant, un incendie allumé par les partisans de l'ancien état de choses dévora un huitième de la ville. La guerre avec la Russie marqua forcément un temps d'arrêt dans les réformes. Le sultan adopta et propagea le costume européen, entreprit en 1830 et 1837 deux voyages à travers les provinces, ce que, depuis des siècles, nul de ses prédécesseurs n'avait fait, fit rédiger par un Français un journal officiel, *le Moniteur ottoman*, en turc et français (5 nov. 1831), donna une liberté relative au sérail. En même temps il s'attribuait le monopole du commerce asiatique et du café, augmentait les taxes douanières, mesures financières sensées, mais qui irritèrent la population. Il réorganisa l'armée (1834), rouvrit les écoles militaires, fit frapper des monnaies à son effigie et créa l'ordre du Nichan-Iftikhar. Malgré les émeutes soulevées par chacune de ses innovations, malgré les insultes dont il était accablé, le padichah ne faiblit pas un instant. Il proclama (1837) la liberté de conscience et de culte, et prépara un code civil pour trancher les questions que le Coran n'avait pas prévues. La fin du règne de Mahmoud fut attristée par sa lutte malheureuse contre son puissant vassal Mehemet Ali, le vice-roi d'Égypte, qui avait, avec plus de succès, rénové à l'européenne sa monarchie. La guerre éclata en 1831 ; après le désastre de Konieh (21 déc. 1832), Mahmoud en appela à la Russie. Le 5 mai 1833, il signait avec Mehemet Ali le traité de Kutahia qui lui abandonnait la Syrie, et, le 20 juin, celui d'Unkiar-Skelessi qui préparait le protectorat de la Russie (V. QUESTION D'ORIENT). Il s'efforça de prendre sa revanche, préposa à son armée des officiers prussiens tels que de Moltke, établit des ambassades permanentes auprès des grandes puissances. Rien n'y fit ; quand en 1839 il déclara la guerre à l'Égypte, les officiers français d'Ibrahim défirent complètement les Turcs et leurs conseillers prussiens à la bataille de Nézib (24 juin 1839). Mahmoud mourut avant d'avoir appris le désastre. Il eut pour successeur son fils Abd-ul-Medjid.

BIBL. : BASTELBERGER, *Die militärischen Reformen unter Mahmud* ; Gotha, 1874.

MAHMOUD NADIM PACHA, homme d'État turc, né à Bagdad vers 1810, mort en mai 1883. Favori de Reschid Pacha, il devint sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, gouverneur général de Syrie, puis de Smyrne, ministre de la marine (1856), intérimaire des affaires étrangères (1858), grand vizir à la mort d'Ali Pacha (1871). Favori d'Abd-ul-Aziz, parce qu'il travaillait à assurer le trône à son fils Iousof, il se montra incapable,

devalant le jouet de l'ambassadeur russe Ignatiev, suspendit le paiement des arrérages de la dette (1875) et complota un coup d'État avec l'aide de la Russie. L'exaspération populaire traduite par le soulèvement des Softas le fit bannir à Mytilène (1876). En 1879, Abd-ul-Hamid le rappela et en fit un ministre de l'intérieur.

MAHMOUDIEH (Canal) (V. ALEXANDRIE ET EGYPTÉ).

MAHN (Karl-August-Friedrich), philologue allemand, né à Zellerfeld le 9 sept. 1802, mort à Steglitz le 27 janv. 1887. Il enseigna les langues étrangères à Berlin depuis 1826, publia, outre de nombreux manuels, de bons ouvrages sur les langues romanes : *Die Werke der Troubadours* (Berlin, 1846-82, 4 vol.) ; *Biographien der Troubadours* (1878, 2^e éd.) ; *Etymologische Untersuchungen auf dem Gebiet der romanischen Sprachen* (1854-76, 24 livraisons) ; *Gedichte der Troubadours* (1858-68, 4 vol.) ; *Denkmäler der baskischen Sprache* (1857) ; *Ueber die epische Poesie der Provençalen* (1874) ; *Ueber das Wesen und den Ursprung der Sprache* (1881) ; *Ueber die Entstehung der italienischen Sprache* (1881) ; *Lautlehre der altprovençalischen Sprache* (Kœthen, 1885), etc. A.-M. B.

MAHOGANI (Bot.) (V. SWIÉTÉNIE).

MAHOITRES ou MAHEUTRES (Archéol.). Sorte de renflements à la partie supérieure des manches d'un vêtement. Cette mode, créée sous Charles VII, a plusieurs fois reparu dans la suite. Le terme s'appliquait également à une pièce d'armure de forme analogue qui permettait facilement de porter une arme sur l'épaule qu'elle protégeait.

MAHOMET (V. MOHAMMED).

MAHON, roi de Munster (V. IRLANDE, t. XX, p. 957).

MAHON (Philip-Henry), comte de Stanhope (V. ce nom).

MAHON-CRILLON (Ducs de) (V. CRILLON).

MAHONE. Association à la fois commerciale, maritime et militaire, dont on trouve au moyen âge de nombreux exemples dans l'histoire des républiques italiennes. Des particuliers ou des corporations, même religieuses, assumèrent en commun à l'État un certain capital pour entreprendre en commun une expédition présumée lucrative. En cas de succès on partageait les gains ou les prises proportionnellement à la mise de chaque actionnaire (mahon) ; en cas d'insuccès, les pertes étaient réparties de même. De Mas-Latrie a rapproché ce mot du mot *mahona*, barque de transport, mais cette étymologie n'est que probable. Dans les temps modernes, les grandes Compagnies de commerce, comme celle des Indes, rappellent par plus d'un trait cette institution ; mais leur but était un établissement permanent. Les associations des pirates barbaresques, jusqu'en 1830, étaient fondées sur des principes analogues, absolument proscrits dans l'état actuel du droit des gens.

BIBL. : DE MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne de la maison de Lusignan* ; Paris, 1853-61, 3 vol. in-1.

MAHONIA (*Mahonia* Nutt.). I. BOTANIQUE. — Genre créé par Nuttall pour des *Berberis* à feuilles composées pennées, mais qui n'en diffèrent ni par les caractères des fleurs et des fruits ni par les propriétés médicales (V. BERBERIS). Dr L. Hn.

II. HORTICULTURE. — Les *M. aquifolium* Nutt. et *M. repens* Don., *M. fascicularis* DC., *M. japonica* DC., *M. fortunei* Lindl., sont parmi les espèces communément cultivées ; les deux dernières, moins rustiques et pouvant succomber dans les hivers rigoureux sous le climat de Paris, sont mieux à leur place dans le Midi. On recherche ces jolis arbrisseaux pour orner les bosquets et les rocailles ou former des massifs. Ils s'accroissent de tous les terrains s'égoûtant facilement. Multiplication de rejets enracinés. G. B.

MAHOUT (Saint) (V. MACLOU).

MAHRAH. Contrée de l'Arabie, à l'E. du Hadramaut ; elle s'étend sur 800 kil. d'un rivage sablonneux et généralement bas, autour de la baie de Ghonbbet el Kamar. La

population métissée d'Africains est petite et laide. Le principal chef est le cheikh de *Kéchin*; les autres localités principales sont *Makatta*, bon mouillage qui sert de port au Hadramaut; *Misenat*, *Schond*, *Hesveil*, *Damghot*, etc. Les habitants vivent de poisson séché, de dattes et de laitage; ils sont misérables. La langue est à peu près celle du Hadramaut.

MAHRATTES (Peuple) (V. MARATHES).

MAHRENHOLTZ (Richard), écrivain allemand, né à Etgersleben (près de Magdebourg) le 22 avr. 1849, auteur d'ouvrages sur Molière (1881-82), Voltaire (1882-83), Regnard (1887), etc.

MAHU (Corneille), peintre flamand, né à Anvers en 1613, mort à Anvers en 1689. Elu membre de la gilde d'Anvers en 1638, il peignit la nature morte. On trouve ses ouvrages aux musées de Gand, de Berlin, etc.

MAHUL (Jacques-Alphonse), homme politique et écrivain français, né à Carcassonne le 31 juil. 1795, mort le 25 août 1871. Après avoir pris une part active au mouvement libéral sous la Restauration, il se rallia au gouvernement de Juillet, dont il devient l'un des fonctionnaires les plus dévoués. Successivement maître des requêtes, préfet de la Haute-Loire (1835), de Vaucluse (1837), directeur de la police (1840), puis préfet de la Haute-Garonne (1844), il quitte bientôt l'administration à la suite des troubles de Toulouse (1841). Mahul a beaucoup publié et dans tous les genres : poésies, romans, ouvrages d'agriculture, brochures politiques; on trouvera la liste de ses travaux, aujourd'hui oubliés, dans le t. VI du *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne* (Paris, 1857-63, 7 vol. in-4). Ce volumineux travail, en dépit de gros défauts de plan et d'exécution, est le meilleur ouvrage de Mahul. Ce dernier a légué ses papiers personnels à la bibliothèque de Carcassonne. M. L. Pélisier vient d'en tirer les *Souvenirs d'un collègue du temps de l'Empire* (*Revue des langues romanes*, 1895), recueil d'anecdotes qui n'est point sans intérêt.

MAHURA (Bot.). Nom indien du fruit de l'*Ægle marmelos* L. (V. *ÆGLE*).

MAHY (Thomas de) (V. FAYRAS [Marquis de]).

MAHY (François-Césaire de), homme politique français, né à Saint-Pierre (île de la Réunion) le 22 juil. 1830. Elu député à l'Assemblée nationale de 1871, il vota avec la gauche et fut constamment réélu depuis. Il fut questeur de la Chambre (1878), ministre de l'agriculture des cabinets Freycinet, Duclerc et Fallières (janv. 1882-févr. 1883), de la marine et des colonies du 12 déc. 1887 au 3 janv. 1888 dans le cabinet Tirard, questeur (janv.-nov. 1888), puis vice-président de la Chambre (1888-93). C'est un des plus ardents défenseurs de la politique coloniale et l'un des promoteurs de l'annexion de Madagascar.

MAI. I. ASTRONOME. — Nom du cinquième mois de notre année actuelle; c'était le troisième chez les Romains. Son nom lui vient probablement de *Maia*, mère de Mercure (V. CALENDRIER).

II. SOCIOLOGIE. — La fête de mai, célébrant le réveil de la vie végétale, se retrouve dans tout le N. de l'Europe. On y discerne deux parties : la première fête la fin de l'hiver, et se place entre le carême et le premier mai (V. FÊTE); l'hiver, symbolisé par un mannequin figurant un vieillard était combattu, vaincu dans des jeux scéniques et finalement noyé, brûlé ou pendu. Cette cérémonie prit quelquefois le titre d'Expulsion de la Mort, parce que l'hiver symbolisait la tristesse, la maladie et la mort. Souvent après avoir tué ou chassé le bonhomme l'hiver, on amenait le génie du Printemps; cette fête se plaçait entre avril et la Pentecôte. La partie essentielle de la fête printanière est la plantation de l'arbre de mai, d'habitude un bouleau pourvu de ses premières feuilles, orné de bandelettes, de couronnes et de guirlandes; après l'avoir prononcé de maison en maison, on plantait le mai sur la place du village et on dansait et jouait autour. Ailleurs le mai est un mannequin ou un jeune homme entièrement couvert de ra-

meaux verts. Les jeux les plus goûtés étaient une course de chevaux; le vainqueur, proclamé roi de mai, choisissait une reine et présidait avec elle aux fêtes. Une autre pratique très répandue était la procession musicale à travers les champs. Une boisson spiritueuse, parfumée de fleurs, était censée infuser la vigueur et la santé. — Depuis quelques années, les socialistes d'Europe ont adopté la fête du premier mai et la célèbrent par un chômage auquel résistent les patrons. On avait vu dans ce chômage universel un moyen de manifester la force du socialisme et des organisations ouvrières; mais, dans la pratique, beaucoup de celles-ci reculent la fête au dimanche suivant. A.-M. B.

III. HISTOIRE. — *Champ de Mai* (V. CHAMP DE MARS). *Lois de Mai* (V. ALLEMAGNE, PRUSSE ET BISMARCK).

BIBL. : SOCIOLOGIE. — MANNHARDT, *Wald und Feldkulte*; Berlin, 1875-77, 2 vol.

MAI (Angelo), cardinal, bibliothécaire de l'Église romaine, né en 1782 à Schilpario (province de Bergame), mort en 1854. Il avait achevé ses études classiques dans un collège des jésuites, que le duc de Parme avait rétabli dans ses États, et il fut employé par eux comme professeur à Naples (1804). Après diverses vicissitudes résultant des événements tant agités de son temps, il fut attaché, dès 1811, à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, qui possédait une riche collection de manuscrits provenant des abbayes de Bobbio, de Lucca et des couvents supprimés des Grisons. Il s'appliqua spécialement à la lecture des palimpsestes, et, aidé des subsides des nobles familles Borromée, Castiglioni, Trivulzio et Arconati, il publia de 1814 à 1819 les éditions suivantes : *Orationes* de Cicéron, inédites (Milan, 1814); œuvres inédites de *Cornelius Fronton*, et quelques lettres d'*Antonin le Pieux*, de *Marc Aurèle*, de *Lucius Verus*, d'*Appien* (Milan, 1815); *Philonis Judæi de Virtute ejusque partibus; præponitur dissertatio cum descriptione librorum aliquot incognitorum Philonis eumque partibus nonnullis Chronicis ineditis Eusebii Pamphili et aliorum operum notitia e codicibus Armeniacis petita* (Milan, 1816); il a été démontré, depuis, que le Byzantin Phéon est l'auteur du traité *De Virtute* attribué à Philon; *Dionisii Hæcarnasii antiquitatum romanarum pars hactenus desiderata nempe libri postremi decem* (Milan, 1816); *Philonis Judæi de Cophino festo et de colendis parentibus, cum brevi scripto de Jona. Eusebii Pamphili chronicorum Canonum lib. II* (Milan, 1818); deux fragments de la *Traduction gothique d'Ulphitas* (Milan, 1819). — En 1819, il fut appelé à Rome en qualité de bibliothécaire du Vatican, et il y continua ses investigations avec un succès qui fut plus grand encore auprès des érudits et qui lui valut dans l'Église de hautes dignités et d'opulents offices, complétés finalement par le titre suprême de *bibliothécaire de l'Église*. Créé cardinal-prêtre, au titre de Sainte-Anastasie (1838), il fut investi successivement des fonctions de secrétaire de la Propagande, de secrétaire de la congrégation chargée de la Revision de l'imprimerie orientale, de préfet de la Congrégation de l'Index, de préfet de la congrégation des Conciles, de préfet du Vatican, de chanoine de Saint-Pierre, de prélat familier de Sa Sainteté. Principales publications de cette dernière partie de sa vie : *M. T. Ciceronis de Republica quæ supersunt* (Rome, 1822); *Scrittori antichi della raccolta Vaticana* (Rome, 1825); *Autori classici editi dai codici Vaticani* (Rome, 1826); *Spicilegium romanum* (Rome, 1839-44, 8 vol. in-16); *Le Vite degli uomini illustri del secolo decimoquinto, scritte da Vespassiano fiorentino* (Rome, 1839); *Nova Patrum bibliotheca* (Rome, 1853). E.-H. VOLLET.

BIBL. : Astore PELLEGRINI, *Angelo Mai e le sue principali scoperte letterarie*; Bergame, 1871. — ALBERTO GUGLIELMOTTI, *Elogio del cardinale Angelo Mai*.

MAIA. MYTHOLOGIE GRECQUE. — Fille d'Atlas et de Pleione, l'aînée des Pleiades, fut aimée de Zeus et devint mère d'*Hermès* (V. ce nom) qu'elle enfanta dans une

grotte du mont Cyllène. Elle fut placée au ciel avec ses sœurs les *Pléiades* (V. ce nom).

MYTHOLOGIE ROMAINE. — *Maia* ou *Majesta* est une déesse protectrice de la croissance, à laquelle on sacrifiait une truie le 1^{er} mai; c'est une divinité analogue à Fauna, Ops et Bona Dea, dont on fit l'épouse de Vulcain, et, par confusion avec la Maia grecque, la mère de Mercure (identifié à Hermès).

MYTHOLOGIE INDIENNE. — *Maia* ou l'Apparence personnifie le principe féminin de la divinité créatrice, la mère de l'univers; le monde envisagé dans ses manifestations extérieures est regardé comme une illusion, l'existence réelle n'appartenant qu'à la divinité. On figure Maia sous les traits d'une jolie femme voilée, montrant dans les plis de son voile l'image de tous les êtres créés. A.-M. B.

ASTRONOMIE (V. PLÉIADES).

ZOOLOGIE. — (*Maia* ou *Maja* Lam.) Genre de Crustacés Brachyures, vulgairement désignés sous le nom de *Crabes* (V. ce mot). Les *Maia* ont la carapace ovale arrondie, à rostre saillant, profondément divisé, le premier article des antennes externes pourvu de deux longues épines et inséré immédiatement sur le bord de l'orbite, le tarse dépourvu de denticule. Ils sont comestibles. L'espèce type, *M. (Cancer) Squinado* Rond., long de 40 à 42 centim., est commun dans la Manche, l'Océan et la Méditerranée, où on l'appelle *Araignée de mer*; son corps est couvert de poils crochus. Le *M. verrucosa* Edw. est plus petit et très abondant dans la Méditerranée. Dr L. Hx.

MAÏA. Rivière de Sibérie, affl. dr. de l'Aldan (tributaire de la Léna), dans la province d'Yakoutsk; elle a 1,400 kil. de long, dont 600 navigables; elle décrit un demi-cercle depuis les monts d'Okhotsk à 400 kil. de la mer jusqu'à Oust-Maïskaïa; elle reçoit: l'Oui (g.) ou Tchelassina, dont la vallée pourrait facilement être reliée à celle de l'Aldoma qui va à la mer d'Okhotsk; le Maïnan (g.); l'Aim (g.) et l'Oudoma (dr.).

MAÏANO (Giuliano et Benedetto da), architectes et sculpteurs italiens du xv^e siècle. De ces deux frères, l'aîné, *Giuliano*, né à Florence en 1432 et mort à Naples au mois de déc. 1490, débuta par des travaux de marqueterie et de sculpture sur bois. Sa première œuvre d'architecture fut la chapelle de Santa Fina à San Gimignano, construite en 1468 et, à partir de cette époque, Giuliano fit élever de nombreux édifices, églises, palais et forteresses, à Florence, à Arezzo, à Sarzane, à Recauati et à Naples, cité qui lui dut l'importante villa de Poggio Reale, dont, seul, le plan nous a été conservé par Serlio, et la Porta Capuana, encore existante et certainement le chef-d'œuvre de Giuliano en tant qu'architecture. L'œuvre sculpturale de cet artiste ne fut pas moindre que son œuvre architecturale. — *Benedetto*, son frère cadet, né à Florence en 1442 et mort en 1497, laissa, lui aussi, de nombreuses œuvres, surtout de sculpture sur bois et sur marbre, exécutées dans deux ateliers distincts qu'il possédait à Florence, et parmi lesquelles la remarquable chaire de l'église de Santa Croce, à Florence. Comme architecte, Benedetto commença en 1489, sous Ph. Strozzi le Vieux, le fameux palais Strozzi de Florence, terminé seulement en 1533 par Ph. Strozzi le Jeune et dont la célèbre corniche est de Simone Pollaiuolo.

BIBL.: MÜNZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*.

MAÏCHE. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard; 4,615 hab. Fours à chaux, scierie mécanique, tuileries. Ruines d'un château du moyen âge. Manoir du xv^e siècle construit par le cardinal de Granvelle. Le plateau du Jura sur lequel est située cette localité est criblé d'entonnoirs où se perdent les eaux et notamment le torrent de Maïche.

MAÏCHE (Louis-Eugène, ingénieur français, né au Mans le 22 juin 1843. Ancien élève du Conservatoire des arts et métiers, il a attaché son nom à quelques inventions scientifiques et à divers perfectionnements industriels pour lesquels il a pris de nombreux brevets: extraction de l'amidon du riz par la force centrifuge, pile à dépolari-

sation atmosphérique, microphone composé, systèmes de transmissions téléphoniques multiples et de transmissions télégraphiques sous-marines, microohmmètre, relais radio-métriques, procédés de stérilisation de l'eau de rivière et de récupération de la vapeur perdue dans les moteurs à vapeur, reproduction artificielle des pierres fines, etc. L. S.

MAÏDANPEK. Ch.-l. de district de Serbie, situé dans le bassin du Pek, affl. dr. du Danube, au milieu d'une région montagneuse qui offre d'importants gisements de cuivre, de plomb argentifère et aurifère.

MAIDENHEAD. Ville d'Angleterre, comté de Berks, sur la Tamise, en amont de Windsor; 8,500 hab. C'est un site très pittoresque, auprès duquel on remarque le hameau de *Bray* (église gothique) et à 3 kil. au N. *Cliefden*, résidence du duc de Westminster.

MAIDIÈRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Monsson; 586 hab.

MAIDSTONE. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Kent, sur la Medway; 30,000 hab. Vastes vergers et houblonniers. Palais de l'archevêque de Canterbury, 18 églises (celle de Tous les Saints date de 1395).

MAÏE (Techn.) (V. PRESSOIR).

MAIER (Michael) (V. MAYER).

MAIER VON ECK (Johann) (V. ECK).

MAÏETA (*Maieta* Aubl.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Mélastomacées, dont les représentants sont des arbustes ou des herbes des régions tropicales des deux Amériques, à fleurs disposées en grappes ou en cymes. Les fleurs sont 4-8 mères; le réceptacle glabre est couvert d'aiguillons et de soies ou muni d'ailes dentées; les étamines sont au nombre de 8-10; l'ovaire est en général adné au réceptacle. — L'espèce type, *M. guyanensis* Aubl. (*Melastoma Maieta* Desrx), a des fruits comestibles ainsi que *M. rubra* H. Bn (*Melastoma rubra* Aubl.), *M. dependens* H. Bn, *M. heterophylla* DC. et *M. Paepigii* DC. Le *M. hirta* H. Bn (*Clidemia hirta* Don., *Melastoma elegans* Aubl.) a des baies acides réputées antibilieuses. Les baies du *M. angustifolia* H. Bn (*Heterotrichum angustifolium* DC.) ou Groseillier épineux des Antilles servent à préparer des infusions employées contre les pleurémies, les angines, les stomatites, etc. Dr L. Hx.

MAÏEUL, MAYEUL, MAYAL (Saint), abbé de Cluny, né à Avignon vers 906, mort à Souvigny, près de Moulins, le 11 mai 994. Fils de Folcher, élève de l'abbé de l'Herbarbe, Antoine, il devint abbé de Cluny en 961 et fut un des grands réformateurs des monastères; Otton 1^{er} lui témoigna une grande confiance et on dit qu'Otton II lui offrit la tiare en 974.

MAIGNAN (Albert-Pierre-René), peintre français, né à Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe) le 14 oct. 1845. Il fit ses études au lycée du Mans, et sa famille l'amena à Paris espérant qu'il deviendrait notaire ou avocat. Il désertait souvent l'école de droit pour travailler chez un peintre de marine, Jules Noël, ou faire des croquis sur les bords de la Seine et dans les rues. Malgré ces intermittences de sa vie juridique, il fut cependant licencié en droit en 1866, et dès lors se livra tout entier à la peinture. En 1867, Maignan envoya au Salon deux tableaux, dont un paysage, et, en 1868, *Elisabeth, archiduchesse, quittant l'Allemagne pour se rendre à la cour de son fiancé Charles IX*. Ce fut à cette époque qu'il visita l'Espagne; il en revint émerveillé, mais « humilié, dit-il, de se sentir encore si ignorant ». Trop âgé pour entrer à l'École des beaux-arts, il demanda conseil à Eugène Isabey, qui le mit en relations avec Luminais. Celui-ci reprit l'éducation artistique du jeune peintre. En 1869, Maignan avait exposé *Napoléon et Marie-Louise dans la grande galerie du Louvre le jour de leur mariage*. Sous l'influence de Jean-Paul Laurens et de Luminais, il composa ensuite: *l'Education du dernier roi de Grenade* (1873); *le Départ de la flotte normande pour l'Angleterre* (1874). Sa manière se modifia après un premier voyage à Florence et à Venise (1875), dont il rapporta *Frédéric*

Barberousse aux pieds du pape, un pen inspiré de Carpaccio. Signalons de lui ensuite: en 1878, *Louis IX consolant un lépreux*, et, en 1879, *le Christ appelant à lui les affligés*, première manifestation d'une idée mystique exprimée par des personnages modernes. En 1881, il exposa: *Dante rencontrant Matilda* (musée du Luxembourg), et en 1882 *le Sommeil de Fra Angelico*, deux œuvres où se révélait un sentiment religieux original, qui n'avait rien de poncif ni d'archaïque. En 1888, ses *Voix du tocsin*, composition mouvementée, allégorie poétique, furent très remarquées, et, en 1892, son *Carpeaux* fut admis au Luxembourg en échange du *Dante*, prêté au musée d'Amiens. Parmi ses œuvres décoratives n'ayant pas figuré au Salon, mentionnons le plafond du salon du château de Versoix (Suisse): *le Printemps envoie à la terre les fleurs et les oiseaux*; dans un salon du même château: *la Promenade des Japonaises*, et dans le vestibule deux plafonds ronds: *les Raisins et les Cerises*. Un hôtel du parc Monceau possède de Maignan quatorze panneaux: *les Fleurs*; l'Hôtel de Ville de Paris, douze écoinçons dans le salon des Lettres: *Roland, Célimène, Mimi Pinson, Phèdre, le Cid*, etc. Six fenêtres de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, vitraux de la nef, sont aussi de Maignan. La Chambre de commerce, à Saint-Etienne, lui a demandé un plafond où il a symbolisé *la Métallurgie, les Mines et le Ruban*. Signalons, dans ses nombreuses illustrations, cinq compositions sur *Polyeucte* et cinquante dessins pour *Lorenzaccio* de Musset (Société des amis des livres). Coloriste toujours brillant et, à son gré, aimable ou vigoureux, dessinateur aisé et le plus souvent très particulier, il connaît l'art difficile de la composition et ne cesse jamais d'être un penseur.

Ch. GRANDMOUGIN.

MAIGNAUT. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence; 294 hab.

MAIGNÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Brûlon; 554 hab.

MAIGNELAIS (Antoinette de), maîtresse de Charles VII, puis de François II, duc de Bretagne, née vers 1420, morte vers 1474. Fille de Raoul de Maignelais et cousine d'Agnès Sorel, elle fut introduite par elle à la cour où elle ne tarda pas à la supplanter; à sa mort (1450), elle devint première favorite. Charles VII lui fit épouser cette même année l'un de ses chambellans, André de Villequier, et lui donna le château de La Guerche. Veuve en 1454, elle devint en quelque sorte la surintendante des plaisirs du roi, et en 1456, le dauphin Louis prit prétexte de la honte de ces désordres pour justifier sa fuite: ce qui ne l'empêcha pas de nouer presque aussitôt des intrigues avec la favorite. Dès 1459, il semble que la dame de Villequier ait trahi Charles VII en nouant une intrigue amoureuse avec le jeune et brillant duc de Bretagne, François II. Charles VII étant mort le 22 juil. 1461, Antoinette s'en vint en Bretagne et prit sur l'esprit du duc un empire absolu; elle fut, auprès de ce prince irrésolu, l'instigatrice de ses nombreuses révoltes, si bien que Louis XI confisqua plusieurs terres de la dame de Villequier, qui vivait encore en 1474, mais n'existait plus en 1478. De son mari elle avait eu deux fils et du duc de Bretagne cinq enfants, dont l'aîné, François, fonda une branche cadette de la maison de Bretagne, celle des barons d'Avaugour.

H. C.

BIBL.: *Chronique martinienne.* — VALLET DE VIRIVILLE, *Agnès Sorel.* — Du même, *Charles VII et ses conseillers.* — DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII.*

MAIGNELAY (*Maignelers, Magneliers, Manevilla*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont; 708 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Saint-Just à Chaulnes. C'était, au XII^e siècle, une forteresse possédée par des seigneurs, surnommés Tristan, qui prirent le nom de leur terre. Pierre Tristan sauva la vie de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. Jean, son petit-fils, fut grand échançon de France et joua un rôle important au XIV^e siècle. Catherine de Maignelais, sa petite-fille, fut la mère d'Agnès Sorel, qui fut remplacée, après sa mort, dans les bonnes

grâces de Charles VII, par sa cousine Antoinette de Maignelais, mariée à André, baron de Villequier, dont le fils Artus vendit Maignelay à Charles d'Halluin, dont les descendants servirent avec éclat. C'est pour son arrière-petit-fils, appelé aussi Charles, seigneur de Pienne, que Maignelay fut érigé en marquisat en 1565, puis, en 1587, en duché-pairie. Le bourg reçut alors le nom d'Halluin. Le duché passa bientôt, par des alliances, à la maison d'Épernon, puis à Charles de Schomberg, maréchal de France, et enfin aux Clermont-Lodève et aux La Rochefoucauld, pour qui Maignelay redevint un simple marquisat. La construction de l'église de Maignelay (mou. hist.) fut achevée en 1516 par Vast, l'un des architectes de la cathédrale de Beauvais. Elle est de style flamboyant et richement ornée. Elle possède des restes d'anciens vitraux, une *Passion* en bois doré, un *Ecce homo* de style italien, des fonts baptismaux de la Renaissance et plusieurs monuments funéraires. Il y a, à l'entrée du bourg, une chapelle du XVI^e siècle ornée de colonnes. Le château de Maignelay, autrefois forteresse importante, a disparu à la Révolution, sauf deux traverses formant encore une belle habitation. Il y avait autrefois sur le territoire un fief du Puy d'Amour, qui appartenait, au XVII^e siècle, à Jean Tristan, numismatiste, sieur de Saint-Amant, etc. — Briqueterie, corderie, taillanderie, ganterie.

C. ST-A.

MAIGNET (Étienne-Christophe), homme politique français, né à Ambert le 9 juil. 1758, mort à Ambert le 22 oct. 1834. Fils d'un notaire, élevé chez les oratoriens, il alla à Riom pour apprendre la procédure chez un avoué et fit son droit à Paris. Reçu avocat en 1782, il exerça dans son pays, fut chargé de la rédaction du cahier des doléances du bailliage d'Ambert, et devint, en 1790, membre du directoire du dép. du Puy-de-Dôme qui le députa à l'Assemblée législative et à la Convention. Mignet vota la mort de Louis XVI et remplit de nombreuses missions: la première à l'armée de la Moselle (avr.-juil. 1793); la seconde, avec Couthon, dans le Puy-de-Dôme, pour procéder à une levée extraordinaire pour l'armée devant Lyon; la troisième, en déc. 1793, dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Là il eut d'abord à lutter contre Fréron, dont il fit révoquer l'arrêté qui changeait le nom de Marseille en celui de Ville-sans-nom. Il s'opposa à la reconstruction des murailles du fort Saint-Jean, comme le proposait le général Bonaparte, et mit tous ses soins à rétablir et maintenir la concorde entre la garnison et les habitants de Marseille. Dans le dép. de Vaucluse, entouré de contre-révolutionnaires qui méditaient un soulèvement, Mignet perdit son sang-froid. On lui reprocha l'institution de la fameuse commission d'Orange et l'incendie de Bedouin. Le 28 floréal an II, il écrivait à la Convention: « J'ai fait enchaîner prêtres, nobles, parents d'émigrés », et la Convention l'approuva. D'autre part, il expédia à Paris le fameux Jourdan-Coupe-tête, qui fut condamné à mort. Quant à l'incendie de Bedouin, Mignet prétendit que sept maisons seulement avait été brûlées et que le reste fut préservé de la destruction par les bataillons de l'Ardèche, commandés par Suchet. Après la chute de Robespierre, dès le 15 thermidor, Mignet fut dénoncé par Rovère, mais il trouva des défenseurs dans ses collègues Granet et Cambon. L'affaire fut renvoyée au comité de Salut public pour être l'objet d'un rapport qui ne fut jamais déposé. Décrété d'arrestation le 16 germinal, Mignet quitta Paris et après l'amnistie votée par la Convention reprit l'exercice de la profession d'avocat, après avoir refusé la candidature au Conseil des Cinq-Cents. Député du Puy-de-Dôme à la Chambre des Cent-Jours, il fut banni en 1816. Cependant son exil fut intermittent, car il venait souvent de Suisse passer quelques mois à Ambert chez son gendre, au su et vu du sous-préfet qui n'osa jamais le faire arrêter. En 1830, il rentra au barreau et devint bâtonnier. Il succomba à une attaque d'apoplexie.

A. KUSCINSKI.

MAIGRE (*Sciæna Art.*) (Ichtyol.). Genre de Poissons

Acanthoptérygiens, du groupe des Acanthoptères, dont la forme générale rappelle celle des Bars; ils sont caractérisés par la mâchoire supérieure saillante, les mâchoires garnies de grosses dents pointues et inégales qui manquent toujours au palais; les dents préhensiles sont absentes, les deux piquants de la nageoire anale faibles, les écailles sont grandes et un peu obliques. L'espèce type, *Sciæna aquila* Val. ou *Aigle*, est commune sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. C'est un poisson long de 1 à 2 m., d'un gris métallique avec le dos brun ou noirâtre. Il semble suivre ou précéder les grandes bandes de poissons migrateurs, tels que les harengs, etc., et fait la chasse aux sardines et à tous les petits poissons. On le pêche avec des filets, particulièrement avec des sennes ou avec des lignes. D^r L. ILN.

MAIGRE (Hist. relig.) (V. CARÈME).

MAIKOV (Apollon-Nicolaiévitch), poète russe, né près de Moscou le 23 mai 1821. Fils d'un officier peintre, il étudia à Saint-Petersbourg et fit en Italie un voyage décisif pour sa vocation (1842-43); il devint l'apologiste enthousiaste de la culture classique dans ses poésies de forme très châtiée. Il est employé à la censure. Ses principales œuvres sont : *Esquisses romaines* (1842); *Trois Morts*, *Deux Mondes*, drames lyriques; et surtout ses poèmes épiques : *Savonarole*, *le Dôme de Clermont*, *le Confesseur de la reine*, *la Princesse*, etc.

MAIL. I. TECHNOLOGIE. — Gros marteau, ou mieux masse en fer carré dont on se sert pour enfoncer des coins dans les entailles pratiquées dans la pierre pour la débiter.

II. JEU. — Fort répandu au XVI^e et au XVII^e siècle, le jeu de mail consiste à chasser à l'aide d'un maillet, devant soi, sur un sol uni et à droite comme à gauche, limités, une boule de racine de buis que l'on dirige vers un but déterminé. Le joueur désigné par le sort pour jouer le premier pose sa boule à l'une des extrémités de l'emplacement choisi, et d'un seul coup de maillet, *mail*, l'envoie aussi loin que possible. Le second joueur place sa boule au même endroit que le premier et essaye de l'envoyer plus loin encore; s'il réussit, il gagne un point; s'il échoue, il en perd un. Tout joueur dont la boule se *noie*, c.-à-d. dépasse à droite ou à gauche les limites du jeu, perd trois points. Quatre sortes de parties se jouent au mail : le *rouet* ou chacun joue pour son compte; la *passé* où les joueurs se groupent par camps; les *grands coups* où deux seuls concurrents sont en présence et s'écrit sur la même boule; la *chicane* qui ne diffère des précédentes qu'en ce qu'elle se joue en plein champ, sur un sol non préparé. Il y avait autrefois des mails dans toutes les villes. Généralement ils étaient situés sur les remparts, avaient 400 à 500 pieds de long, étaient sablés et bordés d'arbres. Les promenades occupant actuellement les emplacements ont conservé le nom de mails dans nombre de localités. D^r COLLINEAU.

MAILÁTH (Jean, comte), écrivain hongrois en langue allemande, né à Pest le 3 oct. 1786, suicidé dans le lac de Starnberg le 3 janv. 1855. Son père était plutôt Autrichien que Magyar, et le titre de comte qu'il avait reçu était un titre allemand. Il fit pourtant ses études en Hongrie, puis il se consacra aux travaux littéraires, résidant successivement à Pest, à Vienne, à Munich, jusqu'au jour où sa vieillesse désespérée devança l'heure de la nature. Son mérite principal comme poète a été de faire passer en vers allemands les motifs ou même les textes magyars. Ses poésies ont été publiées à Stuttgart et à Pest en 1826, 1834, 1837. Elles sont beaucoup moins connues que ses ouvrages historiques : *Geschichte der Magyaren* (Vienne, 1828-34, 5 vol.; 2^e éd., Ratisbonne, 1852); *Neuere Gesch. des Magyaren* (1854, 2 vol.); *Die Religionswirren in Ungarn* (Ratisbonne, 1845, 2 vol.), et surtout *Geschichte des osterr. Kaiserstaats* (Hambourg, 1834-50, 5 vol.). E. SAVOCS.

MAILÁTH DE SZÉKELY (Georges), homme d'Etat hongrois, né à Závár (comitat de Presbourg) le 22 avr. 1786, mort à Vienne le 11 avr. 1868. Député à la Diète de 1814, il fut choisi, après le long intérim de la vie parlementaire,

pour présider la Chambre basse de 1825 et de 1830, en qualité de *personal. Judex curiæ* en 1839, il présida en 1848 la haute Chambre de la Diète, puis se retira de la vie politique.

MAILÁTH DE SZÉKELY (Georges), homme d'Etat hongrois, né à Presbourg en 1816, assassiné à Budapest par des brigands le 29 mars 1883, fils du précédent. Député conservateur aux Diètes de 1839 et de 1843, il se trouvait, lors de la révolution, comte suprême de Tolna. Etranger aux mouvements trop violents dans l'un et l'autre sens, il ne reparut qu'en 1859 comme président de la lieutenance royale. Depuis 1863, il a été au premier rang pendant plusieurs années, comme chancelier, chef de la magistrature, puis président de la haute Chambre.

MAILHAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas; 622 hab.

MAILHAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Belloc, cant. de Saint-Sulpice-les-Fenilles; 764 hab.

MAILHE (Jean), homme politique français, né dans les Hautes-Pyrénées en 1750, mort à Paris le 4^{er} juin 1834. Fils d'un laboureur, il fit son droit à Toulouse, devint avocat au parlement de cette ville et y acquit la réputation d'un savant jurisconsulte. A la Révolution, il fut nommé procureur général syndic du dép. de la Haute-Garonne, puis élu député à l'Assemblée législative, où il appartint au comité diplomatique. Réélu à la Convention, il présenta au nom du comité de législation le rapport qui devait servir de base au jugement de Louis XVI et dont la conclusion fut que l'ex-roi pouvait et devait être jugé par la Convention. Appelé le premier à exprimer son vote sur la peine à appliquer, il opina pour la mort, tout en demandant s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. D'autres députés votèrent la mort en adoptant cette motion, connue depuis sous le nom de l'amendement Mailhe, et qui donna naissance à la question de sursis. A part une mission remplie en mars 1793 pour le recrutement dans la Haute-Garonne, Mailhe joua un rôle efficace à la Convention, évitant même d'assister aux séances jusqu'à la chute de Robespierre qui, ne pouvant lui pardonner son fameux amendement, le traitait d'*homme immoral*. Mais, après thermidor, Mailhe prit sa revanche, soit au comité de législation, où s'élaboraient les rapports d'accusation contre les Montagnards, basés sur des dénonciations royalistes, soit dans la mission qu'il remplit en l'an III, dans l'Yonne et la Côte-d'Or, où il poussa les républicains. Son attitude de réacteur s'accrut au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en 1797; il se rapprocha du parti de Clichy et rédigea dans un sens royaliste le journal *l'Ami de la Constitution*. Aussi fut-il inscrit sur la liste des déportés en fructidor an V. Il resta d'abord caché, puis se constitua prisonnier à l'île d'Oléron. Amnistié après le coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, mais n'y resta que peu de temps et acquit, le 4 juin 1800, une charge d'avoué au tribunal de cassation, qu'il garda jusqu'à la seconde Restauration. Ayant signé l'acte additionnel, il adressa vainement des pièces de vers aux Bourbons pour éviter l'exil. Banni en 1816, il se fixa à Liège, où il ouvrit un cabinet de consultations qu'il transporta plus tard à Bruxelles. Rentré à Paris en 1830, il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel. A. KUSCINSKI.

MAILHER DE CHASSAT (Antoine), jurisconsulte français, né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) le 27 janv. 1781, mort à Paris en 1864. Il étudia le droit en Allemagne et fut avocat à Paris en 1808. En 1812, il fut secrétaire du comte Louis de Narbonne, aide de camp de l'empereur, et il le suivit en Allemagne et en Pologne. En 1814, il rentra au barreau, et il fut plus tard juge suppléant au tribunal de première instance. Il a traduit de l'allemand : la *Guerre de Trente ans*, de Schiller, et l'*Histoire de la paix de Westphalie*, de S. de Wattmann (1820, 2 vol.). Il a écrit en outre : *Traité de l'interprétation des lois* (1822, in-8; 2^e éd. avec suppl., 1825, in-8); *Commentaire*

approfondi du Code civil (1832, 2 vol. in-8); *Traité des statuts d'après le droit ancien et le droit moderne* (1845, in-8).

MAILHOC. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi; 435 hab.

MAILHOLAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux; 99 hab.

MAILLAC (Joseph-Anne-Marie DE MOYRIA DE), missionnaire français, né au château de Maillac en 1679, mort à Pékin le 28 juin 1748. Entré dans la Compagnie de Jésus, il fut envoyé en Chine (1702), participa aux travaux cartographiques et reçut de Kan-hi le titre de mandarin et rang à la cour. Il conserva cette faveur jusqu'au bout, traduisit le Thoung-kian-kang-mou qui fut publié d'après son manuscrit par l'abbé Grosier, Deshauterayes et Colson, sous le titre d'*Histoire générale de la Chine* (Paris, 1777-88, 12 vol. avec pl. et cartes). On a imprimé du père de Maillac des lettres intéressantes en tête de cet ouvrage, dans le *Recueil des lettres édifiantes*, etc.

MAILLAGE (Techn.). Opération exceptionnelle qui a pour but de donner à certaines cotonnades l'apparence des toiles fines en lin. Le résultat est obtenu par l'action des pilons venant choquer le tissu fortement enroulé autour d'un cylindre tournant.

MAILLANE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Saint-Rémy, sur une dérivation du canal des Alpes; 1,383 hab. L'église possède une belle flèche et un autel en marbre avec retable du xvii^e siècle représentant *les Disciples d'Emmaüs*. Patrie et résidence du poète provençal Mistral. — Terre érigée en marquisat, en 1647, pour la famille des Porcellets.

MAILLARD (Olivier), prédicateur français, né vers 1430, très probablement dans le pays de Nantes, mort près de Toulouse le 13 juin 1502. Entré dans l'ordre des franciscains, docteur de l'université de Paris, il prêcha, à partir de 1560 environ, à Paris et dans toute la France, dans les Flandres, en Allemagne et en Espagne, et avec tant d'énergie, parfois tant de violence, qu'il se vit interdire la chaire pendant quelque temps. Louis XI reçut de lui un jour une réponse des plus fières. Vicaire général de son ordre, il fut chargé par le pape de missions fort importantes et, confesseur de Charles VIII, il sut lui persuader de restituer le Roussillon à l'Espagne. Ayant prêché à Paris contre l'annulation du mariage de Jeanne de France, il dut se réfugier en Flandre. Ses *sermons*, d'un style très familier, abondent en curieux détails de mœurs et, dans certains passages, ont pu faire penser à Pascal et à Massillon. On en a conservé plus de cinq cents, mais mal reproduits dans des analyses en latin; les différentes séries en ont été réimprimées souvent depuis 1494 jusque vers 1530. En français on possède de lui, avec sept ou huit petits *traités* religieux, quelques sermons et quelques *pièces de vers* qui ont été édités par A. de La Borderie (Nantes, 1877, in-4). M. BARNOUX.

BIBL. : P. LEVOT, *Biographie bretonne*; Vannes, 1857, t. II, in-8. — A. DE LA BORDERIE, *Œuvres françaises d'O. M.*, préf. de l'édition citée.

MAILLARD (Paul DESFORGES-), poète français (V. DESFORGES-MAILLARD).

MAILLARD (Stanislas-Marie), révolutionnaire français, né à Gournay (Seine-Inférieure) le 11 déc. 1763, mort à Paris le 15 avr. 1794. Employé dans l'étude de son frère aîné, huissier à cheval au Châtelet de Paris, il joua un rôle actif lors de la prise de la Bastille, aux côtés de Hulin. C'est lui qui, au péril de sa vie, alla chercher et rapporta la capitulation proposée par les assiégés. Aussi devint-il capitaine de la compagnie des vainqueurs de la Bastille. Le 5 oct. 1789, il entraîna le peuple à Versailles et sauva les archives de l'Hôtel de Ville. En 1790, il était homme d'affaires et capitaine de la garde nationale. Accusé par Marat d'être un mouchard, il se disculpa et obtint une rétractation (21 janv. 1791). Lors des massacres de sept. 1792, Stanislas Maillard organisa à l'Abbaye un tribunal

qu'il présida et devant lequel comparurent tous les prisonniers dont il parvint ainsi à sauver un certain nombre. Il coopéra à la journée du 31 mai 1793 et fut chargé, le 4 août suivant, par le comité de Sûreté générale, d'organiser une sorte de police révolutionnaire. Révoqué le 11 oct., arrêté et remis en liberté, il fut de nouveau arrêté le 17 déc. 1793, sur la dénonciation de Fabre d'Églantine, mais gardé à vue chez lui, à cause de son état de santé. Il répondit à son dénonciateur par une brochure intitulée *le Voile tombe et le Calomniateur est découvert*, et succomba à la phtisie peu de mois après. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Alex. SOREL, *Stanislas Maillard, l'homme du 2 septembre 1792*, 1862. — G. AVEVEL, *Stanislas Maillard*, dans *L'Amateur d'autographes*, n° 28, 16 févr. 1863.

MAILLARD (Marie-Thérèse DAVOUX, dite M^{lle}), cantatrice dramatique française, née à Paris le 6 janv. 1766, morte à Paris le 16 oct. 1818. Après avoir commencé de bonne heure l'étude de la musique, elle fit partie, à l'âge de douze ans, de la troupe des Petits-Comédiens du bois de Boulogne, puis fut engagée au théâtre de la Cour, à Saint-Petersbourg, d'où elle revint en 1780. Berton père, alors directeur de l'Opéra, ayant eu l'occasion de l'entendre, la fit entrer à l'école de chant de ce théâtre. Ses progrès y furent si rapides qu'elle put débiter à l'Opéra le 17 mai 1782, dans *le Devin du village*, et que presque aussitôt elle fut chargée de créer, dans *l'Embaras des richesses* de Grétry, un rôle destiné d'abord à M^{me} Saint-Fluberty, et qui lui valut un très grand succès. Douée d'une voix superbe, d'une taille imposante et d'une remarquable intelligence scénique, elle ne tarda pas à se placer au premier rang et à acquérir la renommée que lui méritaient ses rares qualités. Après avoir remplacé M^{me} Saint-Fluberty dans ses rôles les plus importants : *Armide*, *Alceste*, *Iphigénie en Tauride*, *Didon*, ou la noblesse de son jeu et sa grande expression dramatique faisaient merveille, elle succéda à cette grande artiste, et obtint d'immenses succès dans une foule de créations importantes : *Renald*, *Alexandre aux Indes*, *Dardanus*, *la Toison d'Or*, *Tarare*, *Nephté*, *Castor et Pollux*, *OEdipe à Thèbes*, *Hécube*, *Astyanax*, *Sémiramis*, *Tamerlan*. Elle ne déployait pas moins de talent dans les ouvrages de demi-caractère, car, à côté de ces grands drames lyriques, elle se faisait applaudir dans *la Caravane du Caire*, *les Prétendus*, *Aspasie*, *Diane et Eudymion*, etc. M^{lle} Maillard, qui compte parmi les cantatrices les plus justement célèbres de notre Opéra, prit sa retraite au mois d'avr. 1813, après plus de trente années de glorieux services. A. P.

MAILLARD (Diogène-Ulysse-Louis-Napoléon), peintre français, né à la Chaussée du-Bois-de-l'Écu (Oise), le 28 oct. 1840. Élève de l'École des beaux-arts, de Cogniet, de Cornu et de Lœmlein, et grand prix de Rome en 1864, il débuta au Salon (1870) avec une *Néréide*, où ne manquaient ni la correction ni le style. Des qualités distinguées, de solides mérites recommandant la plupart des ouvrages dus au pinceau de M. Maillard, qui en emprunte volontiers les sujets à la mythologie classique : *le Héros*, *leur de monstres* (1873); *le Poète dispensateur de l'immortalité*, qui figura d'abord au Salon de 1874, puis reparut à l'Exposition de 1878; *Thétis arme Achille pour venger Patrocle* (1875); *le Jugement de Paris* (1879); *Prométhée aux enfers* (1882); *Hector reprochant à Paris de rester auprès d'Hélène dans le gynécée* (1888), etc. L'hôtel de ville de Beauvais, la mairie du III^e arrondissement de Paris doivent une partie de leur décoration à M. Maillard. G. C.

MAILLARD DE LA GOURNERIE (V. GOURNERIE).

MAILLART (Sieurs de) (V. GODEFROY).

MAILLART (Jean), bourgeois de Paris du xiv^e siècle. Allié à la famille d'Étienne Marcel, et l'un de ses amis les plus dévoués, il devint ensuite, sans que l'on puisse établir les véritables raisons de ce changement, le chef tout au moins apparent de l'insurrection contre lui (31 juil. 1358). Quarantenaire du quartier de la Porte-Saint-Denis, il dévoila la

trahison du prévôt, et, si rien ne prouve qu'il le frappa lui-même, une grande partie de la responsabilité de sa mort lui revient. Après le retour de Charles V qu'il avait rappelé, il entra au conseil du roi et fut comblé de bienfaits par lui et anobli avec sa famille. Des lettres de rémission furent concédées sur sa demande en août 1338. M. BARROUX.

BIBL. : S. LUCE, *Du Rôle politique de J. M.*, dans *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 1857, pp. 415-26 (cf. 1860, pp. 255-57). — F.-T. PERRINS, *Etienne Marcel*; Paris, 1871, in-4. — J. TESSIER, *la Mort d'Etienne Marcel*; Paris, 1886, in-8 (extr. de la *Revue de l'enseign. second. et sup.*; cf. art. de N. VALOIS, dans *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 1886, pp. 674-82).

MAILLART (Adolphe), acteur français, né à Metz le 10 déc. 1810. Fils de comédiens de province, il monta de bonne heure sur les planches en jouant des rôles d'enfant. Il se fit remarquer à la Gaité, fut appelé en 1838 à la Comédie-Française, en 1841 aux Variétés, revint à la Comédie-Française en 1843, ou il fut reçu sociétaire en 1846. Jusqu'à sa retraite (1863), Maillart y tint l'emploi des jeunes premiers.

MAILLART (Louis-Aimé), compositeur français, né à Montpellier le 24 mars 1817, mort à Moulins le 26 mai 1874. Elève d'Halévy, prix de Rome (1841), il a écrit des opéras-comiques et opéras qui eurent du succès, surtout *les Dragons de Villars* (3 actes, 1856) et *Lara* (1864); citons encore *Gastibetsa* (3 actes, 1847); *la Croix de Marie* (3 actes, 1852); *les Pêcheurs de Catane* (3 actes, 1860). Son talent est analogue à celui de Verdi avec plus de variété, de souplesse et de tendresse.

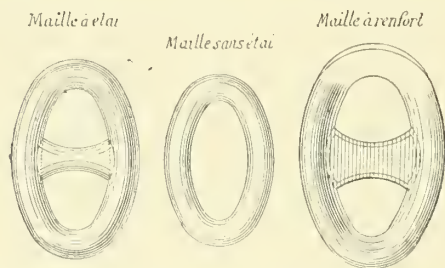
MAILLAS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort; 491 hab.

MAILLAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua; 600 hab.

MAILLE. I. ARCHÉOLOGIE (V. COTTE et HAUBERT).

II. TECHNOLOGIE (V. BONNETERIE et FILET).

III. MARINE. — Mot qui en marine a plusieurs significations. En architecture navale, la maille est l'intervalle séparant entre eux deux couples de remplissage, c.-à-d. des couples qui remplissent l'espace séparant les couples de



levée, ou couples principaux, de l'ossature du navire. Le but des mailles est d'alléger la membrure et de laisser circuler l'air entre les mailles. Dans les chaînes des ancres chaque chaînon se nomme une maille. Il y en a de trois espèces : maille à étai, maille sans étai et maille à renfort. La figure ci-jointe fera comprendre les différences. Le but de l'étai est d'empêcher les coques dans les chaînes. La maille à renfort, qui est plus grosse qu'une maille ordinaire, est celle dans laquelle passe le boulon de la manille.

MAILLÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure; 466 hab.

MAILLÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais, dans le Marais poitevin, sur la rive droite de la Sèvre Niortaise; 1,352 hab. Carrières, fabriques de fromages, moulins, saboterie. Source ferrugineuse. Eglise qui a conservé une façade du xii^e siècle.

MAILLÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé; 544 hab.

MAILLÉ (Urbain de), marquis de Brézé (V. ce nom).

MAILLÉ (Armand de), marquis de Brézé, duc de Fronsac, né en 1619, mort le 14 juin 1646, fils du maréchal

marquis de Brézé (V. ce mot) et de Nicole du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu. Il eut à titres divers le commandement nominal des flottes françaises dans la Méditerranée de 1639 à 1645, et périt dans une victoire remportée devant Orbitello sur la flotte espagnole. Il laissa comme héritière sa sœur, mariée au duc d'Enghien, qui céda le duché de Fronsac à son cousin, le duc de Richelieu.

BIBL. : A. JAL, *Abraham Du Quesne et la marine de son temps*, 1872, t. I, pp. 101-153. — CHERUEL, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, pp. 225, 398; t. II, p. 193.

MAILLE (Louis-Antoine), dit *Maille-Saint-Prix*, peintre français, né à Paris en 1796, élève de Bidault, Ilersent et Picot. Il voyagea en Orient. Citons ses peintures murales de l'église d'Étiolles, et ses paysages : *Vue du pont de Breuil; Ruines de Saint-Jean de Vile* (1827); *le Pont d'Olivet* (1835); *la Vallée de Corbeil* (1844); *la Première Cataracte du Nil* (1857); *le Soir* (1859 et 1863), etc.

MAILLÉ (Armand-Urbain-Louis de LA TOUR-LANDRY, comte de), né à Paris le 1^{er} juil. 1816. Riche propriétaire et maître de forges, il commanda en 1870 le 2^e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, fut élu député à l'Assemblée nationale, le 8 févr. 1871, et constamment réélu par l'arr. de Cholet. Il a toujours voté avec la droite monarchiste.

MAILLEBOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf-en-Thymerais; 418 hab.

MAILLEBOIS (Marquis de) (V. CAMUS [Antoine Le]).

MAILLEBOIS (Nicolas, marquis de) (V. DESMARETS).

MAILLEBOIS (Jean-Baptiste-François DESMARETS, marquis de), maréchal de France, né le 5 mai 1682, mort le 7 févr. 1762, fils du contrôleur général Desmaretz. Colonel du régiment de Touraine en 1703, brigadier en 1708, maître de la garde-robe en 1712, lieutenant général de la province du Haut-Languedoc en 1713, maréchal de camp en 1718, gouverneur de Saint-Omer en 1723, chevalier des ordres du roi en 1724, lieutenant général des armées en 1731, commandant en Dauphiné en 1736, maréchal en 1741. En 1743, il épousa Marie-Emmanuelle d'Aligre, fille du maréchal, dont il eut un fils (V. ci-dessous). Il commanda en 1738-39, avec habileté, le corps d'armée qui fit la conquête de la Corse, conquête après laquelle l'île fut rendue aux Génois nos alliés (V. CORSE, t. XII, p. 4098); en 1741, il conduisit en Allemagne une des armées chargées de soutenir le roi de Prusse et l'électeur de Bavière; il montra peu d'activité; l'année suivante, il reconquit la Bavière occupée par les Autrichiens; mais, lié par les timides instructions de Fleury, ne fit qu'une faible diversion en faveur de Belle-Isle enfermé en Bohême. Il fut chargé alors d'aller en Italie, de concert avec l'infant don Philippe, contribua à la conquête de la Savoie; en 1745, il conquit Tortone, Parme, Plaisance, défit complètement le roi de Sardaigne le 17 oct. 1745 et s'empara de presque tout le Piémont. Condamné à l'inaction pendant les négociations de d'Argenson avec le roi de Sardaigne, qui échouèrent, puis en 1746, placé sous les ordres de l'infant, il perdit toutes ses conquêtes, fut battu le 16 juin, vainqueur le 10 août, et dut, par ordre, abandonner la défense des Génois et se retirer derrière le Var; Belle-Isle lui fut donné comme successeur.

L. DEL.

BIBL. : *Campagnes du maréchal de Maillebois en Italie*; Paris, 1775. — MORRIS, *Opérations militaires dans les Alpes durant la guerre de succession d'Autriche*, 1886. — Général comte PAJOL, *les Guerres sous Louis XV*, 1883, t. III. — E. ZEVORT, *le Marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères*, 1880.

MAILLEBOIS (Yves-Marie DESMARETS, comte, puis marquis de), fils du précédent, né en août 1715, mort le 14 déc. 1791. Colonel du régiment de la Sarre en 1734, du régiment du dauphin en 1735, brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en 1748. Marié à Marie-Madeleine Voyer d'Argenson, fille du secrétaire d'Etat des affaires étrangères, dont il eut un fils, mort sans alliance. Il se distingua sous les ordres de son père en Italie, notamment durant la retraite de 1746. En 1756, il contribua à la prise de Port-Mahon, sous les

ordres de Richelieu, puis fut envoyé en Allemagne sous les ordres de d'Estrées, puis de Richelieu. Disgracié après cette campagne, le roi lui confia, en 1784, une mission en Hollande. Il émigra en 1790 et mourut à Liège. L. DEL.

BIBL. : Général comte PAJOL, *les Guerres sous Louis XV*, 1884, t. III, et 1885, t. IV. — C. ROUSSET, *le Comte de Gisors*, 1868.

MAILLECHORT (V. ALLIAGE).

MAILLERONCOURT-CHARETTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx, sur le Durgeon; 574 hab. Moulins. Carrières de pierre. Traces de voie romaine. La seigneurie appartient à l'origine à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom; au xvi^e siècle elle passa aux familles de Vaudrey, de Vy et Terrier en faveur de qui elle fut érigée en marquisat en 1740. Château ancien, relevé en 1726. L.-X.

MAILLERONCOURT-SAINTE-PANCRAS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 536 hab. Carrières de pierre. Forge. Eglise du xviii^e siècle.

MAILLET. I. TECHNOLOGIE. — Le maillet, à l'usage des tailleurs de pierre, des sculpteurs, des charpentiers et des menuisiers, se compose d'une masse de bois ordinairement cylindrique, tronquée carrément à son extrémité. Cette pièce, faite d'un bois très dur et peu sujet à travailler, charme ou hêtre, est percée d'un trou rond perpendiculaire à son axe ou à sa longueur et traversant au milieu, de part en part. Dans ce trou, on enfonce une manche d'un bois liant et peu susceptible de se rompre; il dépasse la tête du maillet de 0^m218. Les maillets ont ordinairement 0^m190 de longueur sur 0^m108 de diamètre. L. K.

II. ARCHÉOLOGIE. — Comme arme de guerre le maillet de plomb auquel on peut donner aussi le nom de plommée apparut au xiv^e siècle et disparaît vers la fin du xv^e. Il fut surtout employé par les Flamands, mais on en usait aussi en France. Ces maillets d'armes se composaient d'une forte masse cylindrique de plomb traversée en son petit axe par un long manche en bois qui permettait de manier l'arme à deux mains. La masse était souvent aussi de fer, de bronze, de laiton. Ainsi au combat des Trente (1351) certains combattants apportèrent des maillets de fer qui pesaient plus de vingt-cinq livres. Une ordonnance de Charles le Téméraire (1472) prescrit l'emploi du maillet de plomb à deux dagues.

MAILLET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Hérisson; 735 hab. Houille. Eglise en partie des x^e et xii^e siècles avec de curieuses sculptures.

MAILLET Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre; 756 hab.

MAILLET (Jacques-Léonard), sculpteur français, né à Paris le 12 juil. 1823, mort à Paris le 14 févr. 1894. Il fut élève de Feuchères et de Pradier. Grand prix de Rome en 1847, il justifia pleinement par ses envois de la villa Médicis, et surtout par le dernier, *Agrippine et Caligula*, les brillantes espérances que son jeune talent avait fait concevoir. Un *Portrait de jeune fille*, d'une simplicité pleine de charme et d'une impeccable exécution, une *No-vice de Vesta*, exposés dès l'année de son retour (1853) mirent le sceau à sa réputation. L'Exposition de 1855 devait ajouter encore aux succès de cet aimable artiste : la *Primavera della vita* enchanta surtout le public féminin. Après quelques années moins heureusement consacrées à certaines décorations monumentales pour les églises de Saint-Séverin, Sainte-Clotilde et Saint-Leu, à Paris, ainsi que pour le nouveau Louvre, Maillet retrouva sa véritable voie en revenant à ce personnage d'*Agrippine* auquel il avait dû sa première victoire. S'inspirant de Tacite et de M.-J. Chénier, le sculpteur montra la veuve de Germanicus la tête couverte d'un voile, tenant l'urne funéraire qui contenait les cendres de son époux : cette figure, empreinte d'une noble élégance et d'un sentiment profond, fut très admirée, avec la *Reprimande*, au Salon de 1861. — *L'Agrippine portant les cendres de Germanicus* fait partie aujourd'hui de la décoration des jardins du Louvre. — A ces

œuvres s'ajoutèrent, depuis, les suivantes : *Chasseurs*, groupe en bronze (1864); *le Gardien fidèle*, groupe en marbre; *Léda*, plâtre (1870); *Suzanne au bain* (1872); les bustes de *M. C. Hippeau* et *H. de Jacobi* (1873); *Eurydice* (1876), et *le Satyre et l'Amour*, qui reparut à l'Exposition universelle de 1878. Puis l'artiste cessa ses envois aux Salons. Il prit part, vers la fin de sa vie, à divers concours, notamment à celui qui fut ouvert pour la statue monumentale de la République. G. C.

MAILLET DU BOULLAY (Charles-Félix) (V. BOULLAY).

MAILLET-DUCLAIRON, administrateur français, né à Illurigny (près de Mâcon) le 16 nov. 1721, mort à Paris le 16 nov. 1809. Commissaire de la marine et du commerce de France en Hollande, il fut en correspondance avec Voltaire, Turgot, Malesherbes, et prit sa retraite en 1777. Il a écrit : *Essai sur la connaissance des théâtres français* (1751, in-42); *Cromwell* (tragédie, 1764), etc.

MAILLETAGE. C'est le procédé le plus usité pour la conservation des ouvrages maritimes en charpente (V. Bois, t. VII, pp. 121 et suiv.) ; il consiste dans l'application à leur surface de clous en fer à large tête, enfoncés presque jointivement. La rouille, qui se renouvelle sans cesse, imprègne le bois sur une certaine profondeur. La tête d'un clou de mailletage a 0^m015 ou 0^m016 de diamètre; la pointe a 0,015 de longueur. Pour les poteaux-tourillons, on remplace ces clous par des pointes de Paris qu'on enfonce au poinçon à 2 ou 3 millim. au-dessous de la surface. M.-C. L.

MAILLEUSE (Techn.). Nom donné à la roue de cueillage dans les métiers à tricot circulaires. Cette roue, étant en quelque sorte l'âme de ces métiers, a été l'objet de nombreuses modifications; elles ont surtout pour but d'opérer le cueillage le plus promptement et le plus sûrement possible et d'introduire, pour ainsi dire instantanément, sous chacun des becs des aiguilles, la longueur du fil nécessaire pour former la maille, sans l'exposer à des coupures et d'autres défauts résultant d'un cueillage trop long.

MAILLEY (*Malliacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Secy-sur-Saône; 681 hab. Carrières de pierre; moulin; poteries. Trouvailles de silex taillés. La seigneurie appartient à l'origine à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom; au xv^e siècle elle passa aux Noidans, puis aux Villers, aux Clairon, aux Plaisant, aux Tavannes, aux Santans et aux Mesmay. Restes du vieux château, de ses tours et de ses fossés. Dans l'église, qui date de 1770, beau reliquaire en argent aux armes de Claudine de Voisey, femme de Claude de Plaisant (xvi^e siècle). L.-X.

MAILLEZAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte; 4,353 hab. Maillezais domine l'une des deux branches que forme l'Autise, affluent de la Sèvre Niortaise. Les comtes de Poitou y avaient fait construire un château au ix^e siècle. Une abbaye y fut fondée, à la fin du x^e siècle, par Guillaume Fier à Bras, duc d'Aquitaine. En 1317, le pape Jean XXII érigea l'abbaye de Maillezais en évêché; ce siège épiscopal fut transféré à La Rochelle en 1648. On voit encore à Maillezais les ruines de la cathédrale (mon. hist.) et des restes de l'ancienne abbaye. L'église paroissiale, du xii^e siècle (mon. hist.), a une belle façade sculptée.

EVÊQUES DE MAILLEZAIS. — Geoffroi I^{er} Povereau, 13 août 1317-33; Guillaume I^{er}, 1336; Jean I^{er}, 1343; Eustache; Janvier; Gui, 1360; Jean II, 1380; Pierre I^{er}, cardinal de Thury, vers 1382-vers 1403; Jean III de Masle, 1404-21; Guillaume II de Lucé, 1425; Thibaut de Lucé, vers 1438-vers 1453; Louis Rouault, 1455-75; Jean IV d'Amboise, 1478-81; Frédéric, cardinal de San Severino, 1481-1508; Pierre II Accolti, cardinal d'Ancone, 1511-vers 1517; Philippe, cardinal de Luxembourg, 10-24 mars 1518; Geoffroi II d'Estissac, 24 mars 1518-43; Jacques I^{er} d'Escoubleau de Sourdis, 1545-vers 1560; Pierre III de Pont-Levoy, vers 1563-vers 1568; Henri I^{er} d'Escoubleau de Sourdis, vers 1570-avr. 1615; Henri II d'Escoubleau

de Sourdis, 19 mars 1623-16 juil. 1629; Henri III de Béthune, 6 janv. 1630-46; Jacques II Raoul, 1646 (V. pour la suite LA ROCHELLE [Evêques de]).

• BIBL. : Edgar BOURLON, *Notice*, dans *Paysages et monuments du Poitou*, photographiés par Jules ROBUCHON; Paris, 1892, t. X.

MAILLIÈRES. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit; 477 hab.

MAILLOCHAGE (Techu.) (V. BEETLAGE).

MAILLOCHE. I. TECHNOLOGIE. — Sorte de marteau de fer dans le genre du mail qui sert à enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles pratiquées à l'aide du marteau et du ciseau.

II. MARINE. — Instrument servant à fourrer un cordage (V. CONGREAGE).

III. ART HÉRALDIQUE. — Petit maillet meublant un écu ou accompagnant une ou plusieurs pièces; on le représente ordinairement en métal. Cette figure est aussi appelée *maillet*.

MAILLON (Techn.). Petit anneau d'une chaîne; maille servant à relier deux bouts de chaîne entre eux au moyen d'une maille (V. CHAÎNE, t. X, p. 207). On appelle aussi de ce nom un nœud coulant qui sert à saisir un objet sous l'eau.

MAILLOT. Nom donné à plusieurs pièces du costume: aux linges dans lesquels on enserre les enfants; aux tricots collants des danseurs et acteurs, à ceux qu'on adopte souvent pour les sports athlétiques. Le maillot des enfants, formé essentiellement d'une large bande tournée plusieurs fois autour du corps par la nourrice, a l'avantage de tenir chaud et de soutenir les membres de l'enfant, mais l'énorme inconvénient de paralyser ses mouvements et de comprimer ses organes au risque de les déformer, de gêner la respiration, la circulation, la digestion, de demeurer fréquemment souillé. Les hygiénistes combattent tous l'usage du maillot des petits enfants.

Au théâtre, le tricot auquel on donne ce nom a été adopté pour remplacer le caleçon exigé par la pudeur, du jour où les danseuses prirent la jupe courte. Il a l'avantage les formes, ce qui a contribué à sa vogue. Les couleurs préférées sont le rose, qui donne l'illusion de la nudité, et le noir. On le porte soit complet pour le buste entier, des épaules jusqu'aux cuisses, soit en guise de caleçon. Enfin, dans les exercices athlétiques, on fait également usage de maillots n'enveloppant que la poitrine. D'ailleurs l'usage du chandail, tricot non ajusté, tend à prévaloir, spécialement pour les cyclistes.

MAILLOT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens; 417 hab.

MAILLOT. Village d'Algérie, dép. d'Alger, dans la Kabylie, à 40 kil. E. de Bouira, au pied de la haute montagne de Lella-Khedidja (2,308 m.) et dans la vallée de l'oued Sahel. Fondé en 1880, au lieu dit Souk-el-Tleta, il a été appelé Maillot, en l'honneur du médecin militaire François-Clément Maillot (1804-94) qui a préconisé pour les fièvres le traitement par la quinine et a ainsi rendu de grands services à l'Algérie. Le village est salubre, mais d'un climat très chaud, n'étant exposé qu'aux vents du S.; les habitants européens, au nombre de 200 environ, vivent surtout du produit des oliviers qu'ils ont trouvés existant déjà sur leurs concessions. Centre administratif de la com. mixte de Beni-Mansour, qui a 19,348 hab. presque tous indigènes.

E. CAT.

MAILLOT ou DESMAILLOT (Arthur-François Ève, dit), vaudevilliste français, né à Dole le 21 mai 1747, mort à Paris le 18 juil. 1814. Tour à tour soldat et acteur, puis commissaire de la Convention dans le Loiret, il fut l'un des auteurs favoris des petits théâtres qui pullulaient à la fin du siècle dernier, et c'est en cette qualité qu'il imagina le type de *Madame Angot ou la Poissarde parvenue*, opéra-comique en deux actes (1797), dont le succès fit courir tout Paris et auquel Maillot donna comme suite: *le Mariage de Nanon*, comédie en un acte (1799), et

le Repentir de M^{me} Angot ou le Mariage de Nicolas, comédie en deux actes. On lui doit aussi et dans un tout autre ordre d'idées un *Tableau historique des prisons d'Etat en France sous Bonaparte* (1814, in-8). M. Tx.

BIBL. : BRAZIER, *Chronique des petits théâtres de Paris*. — E. et J. DE GONCOURT, *Histoire de la société française sous le Directoire*.

MAILLOT (Théodore-Pierre-Nicolas), peintre français, né à Paris le 30 juil. 1826, mort à Paris en juin 1888. Élève de Drolling et de Pieot, il remporta à l'École des beaux-arts le premier grand prix de Rome avec ce sujet: *Abraham lavant les pieds aux trois anges* (1864). Jusqu'en 1876, il exposa aux divers Salons plusieurs portraits et divers tableaux d'histoire et de sainteté: *l'Incrédulité de saint Thomas*; *Saint Remi*; *le Christ et la Samaritaine*; *Saint Jean*; *Fénelon pendant la bataille de Malplaquet*; *Procession de la chasse de sainte Geneviève à Paris le 12 janv. 1496*, etc. Ce dernier envoi faisait partie d'une composition destinée à l'église Sainte-Geneviève (Panthéon). La décoration des églises et autres monuments publics tint d'ailleurs la plus grande place dans la carrière de ce peintre. G. C.

MAILLOTINS. Nom donné aux Parisiens révoltés le 1^{er} mars 1382 au sujet de l'établissement de nouveaux impôts. Il provient de ce qu'ils étaient principalement armés de maillets de plomb qu'ils avaient trouvés en grande quantité à l'Hôtel de Ville. Cette révolte ne fut apaisée qu'à la fin du mois d'avril: les principaux meneurs furent exécutés, et les Parisiens durent payer une somme de 100,000 livres, destinée à remplacer les impôts, cause de l'insurrection (V. AUBRIOT, CHARLES VI). H. C.

MAILLY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, dans la Champagne Pouilleuse; 545 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est, ligne de Châlons à Troyes. La com. se divise en deux agglomérations, le Grand-Mailly, église des XII^e et XV^e siècles, et le Petit-Mailly ou Romaincourt, église du XII^e siècle.

MAILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne; 259 hab.

MAILLY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 908 hab. Vignoble produisant l'un des principaux crus champenois. Souterrain-refuge. Château de Romont.

MAILLY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomény; 466 hab.

MAILLY (*Mailiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais; 505 hab. Tuilerie, briqueterie. Ancien château de Digoine. Mailly a été chef-lieu de canton sous la Révolution.

MAILLY-LA-VILLE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton; 4,007 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne d'Auxerre à Clamecy. Vignobles. Carrières. Tonnelleries, huilerie, menuiserie. Commerce de chevaux. Vestiges romains. Restes d'une enceinte fortifiée nommée *le Touneau*. Église moderne. Cour-des-Maillys, manoir du XVI^e siècle ayant appartenu aux Condé. Forêt communale.

MAILLY-LE-CHÂTEAU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne; 903 hab. Vignobles; carrières. Tuilerie, tonnellerie. Importants vestiges romains. Ruines d'un château des comtes d'Auxerre; restes de fortifications du XV^e siècle. Église du XIII^e siècle (mon. hist.), surmontée d'une haute tour du XVI^e siècle. Point du XV^e siècle. Maison de la Renaissance.

MAILLY-MAILLET (*Maillicum*). Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 947 hab. Stat. du chem. de fer à voie étroite de Doullens à Albert. Sucrierie. — Mailly fut le chef-lieu d'une seigneurie considérable qui, jusqu'en 1774, appartenait à la famille de ce nom, dont le plus ancien représentant connu, Anselme de Mailly, vivait au XI^e siècle. En 1774, à la mort de Louis-Victor de Mailly, elle passa à son neveu Charles-Marie-Désiré-Guilain de France, comte d'Ilezeques, dont les descendants

possèdent encore la terre de Mailly. Bien que, depuis le xvii^e siècle, les seigneurs de Mailly aient pris le titre de marquis, elle ne fut érigée officiellement en marquisat qu'en 1729. La famille de Mailly porte *d'or à trois maillets de sinople*. — L'église construite dans les premières années du xvi^e siècle, par Isabeau d'Ailly, a un très beau portail de cette époque en style gothique, à côté duquel la donatrice est représentée en sculpture, de grandeur naturelle, agenouillée devant un prie-Dieu, sous un pavillon dont deux anges relèvent les tentures. Le reste de l'édifice, fortement mutilé, n'a plus aucun caractère. On voit encore à Mailly une chapelle funéraire élevée en 1754 par Louis-Victor de Mailly à la mémoire de sa femme, Françoise-Antoinette Cadot de Sebeville, et dans laquelle s'élève un somptueux mausolée exécuté par le sculpteur Dupuy, d'Auvers. Il ne reste rien du château.

BIBL. : F.-S. DE CAGNY, *Eglise de Mailly*, dans *Eglises châteaux, beffrois et hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, 1846, t. 1, in-8. — P. DE CAGNY, *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines*; Péronne, 1865, t. 1, p. 439, in-8. — J. GOSSELIN, *Mailly et ses seigneurs*; Péronne, 1876, in-8. — Ambroise LEDRU, *Histoire de la maison de Mailly*; Paris, 1893, 2 vol. in-8.

MAILLY-RAINEVAL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 232 hab.

MAILLY (Maison de). Illustre famille originaire de Picardie. On en suit la généalogie depuis 1050; elle prétend descendre des comtes de Châlons, issus des ducs de Bourgogne. On peut citer : *Mathieu*, qui mourut dans la troisième croisade; *Eustache*, qui se distingua dans la guerre de Cent ans et, ayant pris part à l'expédition des Génois contre Tunis, y fut tué en 1390; *Guy VI*, qui mourut en combattant parmi les chevaliers teutoniques en Prusse (1393); *Colart*, tué à Azincourt; *Jean II*, qui fut un des premiers seigneurs qui quitta le service de Bourgogne pour se rallier à Charles VII; *René II*, qui se distingua aux sièges d'Hesdin (1537) et de Metz (1552), aux batailles de Cerisoles, de Dreux et de Moncontour; *René IV*, qui prit part au siège de La Rochelle; son petit-fils, *Victor-Alexandre*, marquis en 1732, brigadier en 1734; son fils *Louis*, maréchal de camp en 1749.

Louis-Charles, frère de René IV, qui épousa Jeanne de Monchy, héritière des marquisats de Montcauvrel et de Nesle; à force d'héritage et de procès, il devint très riche; en 1699, il prétendit à la principauté de Neuchâtel, il avait antérieurement pris le titre de prince de L'Isle-sous-Montréal. Il eut pour fils : 1^o *Louis II*, marquis de Nesle, maréchal de camp, mort à Philippsbourg en 1688, fort regretté; père de *Louis III*, prince de L'Isle-sous-Montréal, marquis de Nesle, né en 1689, mort en 1767, capitaine lieutenant des gendarmes de la maison du roi, qui se distingua à Audenarde, Malplaquet et Denain, fut chargé de recevoir Pierre le Grand à Calais (1717); déclaré prince d'Orange par arrêt du conseil en 1709, marié à Armande de La Porte-Mazarin, dont il eut cinq filles célèbres, dont quatre furent les maîtresses de Louis XIV : la comtesse de Mailly, la duchesse de Lauraguais, la comtesse de Vintimille, et la marquise de La Tournelle (duchesse de Châteauroux); 2^o *Victor-Auguste*, évêque de Lavaur en 1687, mort en 1712 en odeur de sainteté; 3^o *François* (1658-1721), archevêque d'Arles en 1697, de Reims en 1710; entré malgré lui dans les ordres, il chercha à se pousser dans l'Eglise et noua des relations directes avec la cour de Rome; le pape lui donna le cardinalat *propria motu* en 1719; pendant quelques mois le Régent lui interdit d'en porter les marques; il mourut quelques jours avant de pouvoir sacrer Louis XV; 4^o *Louis*, chevalier, puis comte de Mailly (1662-1699), marié à M^{lle} de Saint-Hermine, cousine de M^{me} de Maintenon; inspecteur d'infanterie en 1690, mestre de camp général des dragons, maréchal de camp en 1693; il se distingua à Steinkerque et au siège de Barcelone; favori de Monseigneur, il se mêla fort, comme sa femme, d'affaires de finances. Il eut plusieurs enfants, dont la marquise de *La Vrillière*, et deux

filis, dont le cadet, *Louis*, fut lieutenant général, tous deux morts sans postérité.

A la branche des marquis d'Haucourt appartenait *Louis-Marie*, comte de Mailly-Haucourt, né en 1714, maréchal de France, fait duc de Mailly en 1777, guillotiné pendant la Terreur en 1794, sans postérité; de son frère cadet descend la famille de Mailly actuellement existante. Les branches de Mailly-Couronnel et de Mailly-Lespine ou Mailly-Lascaris sont éteintes; celle-ci a produit *Jean*, mort en 1690, généralissime des armées du roi Casimir de Pologne.

L. DEL.

BIBL. : Comte de MAILLY-COURONNEL, *Souvenirs d'une ancienne famille. La maison de Mailly en Artois, branche de Mailly-Couronnel*; Limoges, 1889, in-8. — Marquis de MAILLY-NEBLE, *Origines de la famille Couronnel. Réponse du marquis de Mailly-Nesle au livre intitulé Souvenirs d'une ancienne famille, par le comte de Couronnel*; Laval, 1891, in-8. — *Les Nouveaux Mailly-Nesle. Réponse à M. le marquis de Mailly-Nesle, par l'auteur des Souvenirs d'une ancienne famille*; Limoges, 1891, in-8.

MAILLY (Louise-Julie, comtesse de), maîtresse de Louis XV, née le 16 mars 1710, morte à Paris le 30 mars 1751. Elle était l'aimée des cinq demoiselles de Nesle, dont trois au moins furent aimées du même roi, et fille de Louis II de Mailly, marquis de Nesle, commandant de la gendarmerie de France, qui mourut le 23 oct. 1764, et d'Armande de La Porte-Mazarin, dame du palais de la reine. Mariée à seize ans (31 mai 1726) à son parent, Louis-Alexandre de Mailly-Rubempré, dit le comte de Mailly, né en 1694, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, homme sans mœurs et qui avait si peu de fortune qu'un contemporain a dit de ce mariage que c'était celui de la *faim et de la soif*, elle devint à la mort de sa mère (14 oct. 1729) dame de la reine. Sans enfant, délaissée par son mari, elle avait déjà eu une intrigue avec le marquis de Puysieux, lorsque, en 1733, elle devint la maîtresse du roi. Ces amours ne furent d'abord connus que de Bachelier, de M^{lle} de Charolais qui recevait les deux amants à sa maison de Madrid, et de la comtesse de Toulouse. Ce ne fut qu'en 1737 et surtout après un souper qu'elle donna chez elle au roi (14 juil. 1738) que M^{me} de Mailly passa à l'état de maîtresse déclarée. Brune, maigre, aimant vraiment le roi, elle avait aussi pour elle d'être *très amusante*, et suprêmement désintéressée. Ses amours l'endettaient plus qu'ils ne l'enrichirent. Alors commencèrent les soupers des petits appartements, ou n'étaient invités que les intimes du roi. M^{me} de Mailly, qui avait craint d'avoir une rivale dans M^{me} de Beuvron, puis dans M^{me} Amelot, la femme du ministre, en eut une triomphante, dans sa seconde sœur, la marquise de Vintimille (1739), de deux ans plus jeune qu'elle, et, après la mort de celle-ci (10 sept. 1741), une plus redoutable encore dans son autre sœur, la marquise de La Tournelle. Moitié par amour, moitié par faiblesse de caractère, elle se résigna au partage. Mais cela recula à peine sa disgrâce. Ce fut le duc de Richelieu qui se chargea de la lui apprendre, et de l'avertir de quitter Versailles. « Mes sacrifices sont consommés, lui dit-elle; j'en mourrai, mais je serai ce soir à Paris. » Le 3 nov. 1742, elle se rendit à l'hôtel de Toulouse, seul asile que lui prêta l'amitié. Son dernier martyr avait duré six semaines. Elle eut une crise terrible de désespoir, et l'on craignit pour sa raison. Le roi, qui lui écrivait encore, serait peut-être revenu à elle sans l'impérieuse volonté de sa nouvelle maîtresse. Tout ce qu'il fit pour elle fut de lui payer ses dettes personnelles (220,000 livres), et de lui accorder une pension de 20,000 livres, avec un logement rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il cessa toute correspondance avec elle. Pendant sa faveur, elle avait beaucoup contribué à l'élévation de Belle-Isle au ministère et à la politique qui engagea la France dans la guerre de 1741. Appelée au lit de mort de M^{me} de Châteauroux (8 déc. 1744), elle lui pardonna le mal que celle-ci lui avait fait. Un an auparavant, à la suite d'un sermon du P. Renaud, elle avait quitté les mouches et le rouge, et commencé une vie de pénitence rigoureuse. A Saint-Roch, un malotru qu'elle avait

dérangé en passant, ayant accolé à son nom une grossière épithète : *Puisque vous la connaissez*, avait-elle dit, *priez Dieu pour elle*. Elle mourut d'une fluxion de poitrine, le huitième jour de sa maladie, à quarante et un ans. Elle portait un cilice sur le corps. Elle était veuve depuis 1747 et ne laissa pas d'enfants. Des nombreux portraits, dont un de Latour, qui furent faits de M^{me} de Mailly, aucun ne subsiste plus, sauf celui gravé par B.-L. Henricz, d'après Nattier, et la mauvaise gravure (*Masquelier, sc.*, 1792) qui se trouve dans les *Mémoires de Richelieu*, par Soullavie. Voici comment nous la représentent les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* : « *Retima* avait le visage long, le nez de même, le front grand et élevé, les joues un peu plates, la bouche grande, le teint plus brun que blanc, deux grands yeux assez beaux, fort vifs, dont le regard était un peu dur ; le son de sa voix était rude, sa gorge et des bras laids. » Eugène Asse.

BIBL. : *Journal* de BARBIER, t. III, de Pierre NARBONNE ; Versailles, 1866. — *Mémoires du duc de LYNES*, II, III ; du marquis d'ARGENSON, t. II ; de la duchesse de BRAN-CAS (édit. E. Asse, Paris, 1890, in-12) ; du maréchal de RICHELIEU (Soullavie), t. V ; de MAUREPAS, Paris, 1782. — V. aussi la bibl. de l'art. CHÂTEAUX (Duchesse).

MAILLY (Nicolas-Edouard), astronome belge, né à Bruxelles en 1810, mort à Saint-Josse-ten-Noode en 1891. Il fut le collaborateur de *Quetelet* (V. ce nom) à l'Observatoire de Bruxelles, et occupa en même temps avec beaucoup de distinction une chaire de mathématiques à l'École militaire. Il publia un grand nombre de travaux remarquables dont voici les principaux : *les Marées en Belgique* (Bruxelles, 1838, in-8) ; *l'Astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde* (id., 1872, in-8) ; *Essai sur les institutions scientifiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (id., 1867, in-8) ; *Etude sur la vie et les œuvres de A. Quetelet* (id., 1874, in-12) ; *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (id., 1882, 2 vol. in-8).

MAILLY-NEBLE (Marie-Anne de) (V. CHÂTEAUX [Duchesse de]).

MAIMANA (V. MAÏMENE).

MAIMATCHIN. Ville chinoise, située à la frontière de Sibérie, en face de *Kiuchta* (V. ce mot), dont la séparation une bande neutre de 21 m. de large et une barrière de bois. Elle compte 3,000 hab., tous du sexe masculin et commerçants ; c'est un carré entouré de palissades.

MAIMBERVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 257 hab.

MAIMBOURG (Louis), historien français, né à Nancy en 1610, mort à Paris le 13 août 1686. Il entra à l'âge de seize ans dans la Compagnie de Jésus et professa plus tard les humanités au collège des jésuites à Rouen. Il s'adonna ensuite à la prédication et aux études historiques. Il défendit en 1685 les libertés de l'Église gallicane dans son *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Église de Rome* (Paris, 1685, in-4) ; il dut, à la suite de cette publication, quitter l'ordre des jésuites. Maimbourg a écrit de nombreux ouvrages de théologie et d'histoire parmi lesquels : *Histoire de l'arianisme* (Paris, 2 vol. in-4 ; Amsterdam, 1682, 3 vol. in-12) ; *Histoire des croisades* (Paris, 1675, 2 vol. in-4) ; *Histoire de l'hérésie des Iconoclastes* (Paris, 1674 et 1679, in-4) ; *Histoire du luthéranisme* (Paris, 1680, in-4) ; *Histoire du calvinisme* (Paris, 1682, in-4) ; *Histoire de la Ligue* (Paris, 1683, in-4), etc. G. R.

MAÏMENE. Ville de Turkestan afghan, ch.-l. de province sur le Sangalak ; 2,500 hab. Forte citadelle et hauts remparts. Commerce avec l'Inde (tapis, fruits secs). La population a été presque entièrement massacrée par les Afghans lorsqu'ils s'emparèrent de Maimene en 1874. — La province, limitrophe du pays des Turkmènes, mesure 12,300 kil. q., et compte 100,000 hab., Ouzbeks et Tadjiks (V. TURKESTAN). C'est un pays de montagnes arrosé par le Mourghab, le Sangalak, le Kaissor.

MAÏMON (Salomon), philosophe juif polonais, né à

Mirz, dans la Lithuanie polonaise, en 1754, mort à Nieder-Siegersdorf, près de Liegnitz, le 22 nov. 1800. Fils d'un rabbin pauvre, il était d'une précocité extraordinaire, talmudiste renommé à onze ans, marié à douze et père à quatorze. Maltraité par les siens, il gagna l'Allemagne, étudia la médecine à Berlin et y vécut misérable jusqu'au moment où il obtint une place de maître d'hôtel à Posen. De retour à Berlin (1773), il se mit à l'étude de la philosophie de Wolff, et fit la connaissance de Moïse Mendelssohn qui l'introduisit dans la société juive. Mais il n'arriva pas à se créer une situation, chercha en vain à s'établir à Hambourg, Amsterdam, Hanovre, apprit en passant le latin au gymnase d'Altona, passa quelques années comme précepteur dans la maison du banquier Sigman Meier et trouva enfin un asile assuré auprès du comte Kalkreuth à Nieder-Siegersdorf (1790). Jusqu'alors il n'avait publié que des articles isolés. La philosophie kantienne, qu'il n'avait connue qu'en 1788, détermina l'orientation de ses idées. C'est sous cette influence qu'il écrivit d'abord son *Versuch ueber die transcend. Philosophie* (Berlin, 1790, in-8), dont Kant avait lu et approuvé le manuscrit. Dans son *Philos. Wörterbuch* (id., 1791, in-8), il réunit par ordre alphabétique une série de dissertations sur les principaux points de la philosophie. Cet ouvrage suscita entre Reinhold et lui une violente polémique. Maimon défendit ses idées dans les *Streifereien im Gebiete der Philos.* (id., 1793, in-8). Après avoir publié deux ouvrages d'histoire et de critique philosophique : *Ueber die Progresse der Philosophie* (id., 1793, in-8) et *Die Kategorien des Aristoteles mit Anmerkungen erläutert* (id., 1794, in-8), il fit paraître son plus important ouvrage : *Versuch einer neuen Logik* (id., 1794 ; 2^e éd., 1798, in-8). Il publia encore *Kritische Untersuchungen ueber den menschl. Geist oder das höhere Erkenntnisvermögen* (id., 1797, in-8). Maimon cherchait à corriger la doctrine de Kant en accordant une large part au scepticisme. Il rejette le concept de chose en soi et prétend que la matière des choses extérieures qui produisent les impressions de notre sensibilité est purement intelligible. L'impression reste ainsi un fait réel, mais inexplicable. Il contestait la distinction kantienne de la sensibilité et de l'entendement ainsi que la subjectivité des intuitions de temps et d'espace. En morale, il reconnaît à la jouissance intellectuelle une valeur morale.

Th. RUSSEN.

BIBL. : *Sal. Maimon, Lebensgeschichte von ihm selbst beschrieben*, publ. par K.-P. MORITZ ; Berlin, 1792, in-8. — Sab. Jos. WOLFF, *Maimonia* ; Berlin, 1813. — J.-H. WITTE, *S. Maimon* ; Berlin, 1876. — Ed. ERDM., *Gesch. der neuer. Philos.* ; Leipzig, 1853, t. III, 1^{re} part., p. 510.

MAÏMONIDE (Moïse) (en arabe MOCHEN BEN MAÏMOUX), philosophe juif, né à Cordoue le 30 mars 1135, mort à Fostat (Vieux-Caire) le 13 déc. 1204. Son père, juge et talmudiste distingué, l'initia à la théologie et autres sciences et lui fit fréquenter les écoles arabes. Il avait treize ans lorsque commença la persécution religieuse exercée par les Almohades contre les chrétiens et les juifs d'Espagne. Mis en demeure de choisir entre l'islamisme et l'émigration, il se résigna pendant seize années à professer extérieurement la religion musulmane. Mais, vers l'âge de trente ans, il passa en Afrique, où nous le trouvons à Fez en 1160, puis en Palestine (1165), enfin au Vieux-Caire où il se fixa. Il s'y livra quelque temps au commerce des pierres précieuses et ouvrit des cours publics de philosophie, de théologie et de médecine. C'est surtout comme médecin qu'il acquit une immense réputation ; il devint médecin de la cour des Fatimites, et mourut entouré du respect des Juifs et des Arabes. Les plus nombreux, sinon les plus importants, des ouvrages de Maimonide sont des traités de médecine ; on lui en attribuait dix-huit. La plupart sont perdus, mais il nous reste des *Aphorismes de médecine*, traduits en latin et publiés à Bologne (1489, in-4), Venise (1500, in-8) et Bâle (1570, in-8) ; un traité *Du Régime de la santé*, publié dans la version latine à Augsbourg (1518, in-4) et dans la version hébraïque (*Hanhagoth ha-berioth*,

Venise, 1549, in-4). Il avait aussi écrit des ouvrages talmudiques, entre autres un *Commentaire de la Mischna* (1158-65), dont une partie proprement philosophique, connue sous le nom de : *les Huit Chapitres de Maïmonide*, a été éditée en arabe avec traduction allemande par M. Wolf (Leipzig, 1863) ; les quatorze livres de *Mischné-Thorah* (la Seconde Loi) ou *Yad'hazakah* (la Main forte (1170-1180), immense et méthodique compilation du Talmud, le seul ouvrage que Maïmonide ait écrit lui-même en hébreu. Mais c'est surtout par ses ouvrages philosophiques que cet écrivain a mérité de passer à la postérité. Le principal est le célèbre *Dalalat al Haïrin*, traduit en hébreu vers 1200, par Samuel ibn Tibbon, sous le titre : *Moreh Nebouchim* (*Guide de ceux qui sont dans la perplexité*), édité en hébreu en 1480, sans nom de ville, puis à Venise (1534, in-fol.) et à Berlin (1591, in-4), traduit en latin par Jac. Mantino : *Dux seu director dubitantium aut perplexorum* (Paris, 1520, in-fol.), et par Jean Buxtorf (Bâle, 1629, in-4), nouvelle traduction latine avec commentaire (Berlin, 1875, 3 vol.). Le texte arabe a été publié pour la première fois, accompagné de notes et d'une excellente traduction française, par S. Munk, sous le titre assez peu exact : *Guide des égarés* (Paris, 1856-66, 3 vol.). Maïmonide est aussi l'auteur d'un petit traité de logique, *Miloth higgaiou* (*Vocabulaire de la logique*), traduit en hébreu par Moïse ibn Tibbon, et en latin par Seb. Munster (Venise, 1550, in-4 ; Crémone, 1566, in-8 ; Bâle, 1527, in-8 ; Francfort, 1846, in-8), et de quelques autres lettres et opuscules. Un fragment du *Yad'hazakah*, intitulé *Hilchoth Deoth* (*les Règles des mœurs*), traité complet d'hygiène et de morale, a été publié avec une traduction latine par Georges Gentius (Amsterdam, 1640, in-4), et traduit en allemand par Sim. Falkenheim (Königsberg, 1832, in-8). Le principal mérite de Maïmonide est moins d'avoir innové en philosophie que d'avoir incité par son exemple les juifs à l'étude d'Aristote et de les avoir mis ainsi en mesure de transmettre la science des Arabes à l'Europe chrétienne. Son *Moreh Nebouchim* s'adresse à ceux qui, après avoir vainement cherché une conciliation entre le sens littéral des Écritures avec les vérités rationnelles, demeurent dans le doute et l'inquiétude. Il continue à considérer la loi comme la révélation des plus hautes vérités ; mais, quand le texte de la loi est contredit par une proposition scientifiquement démontrée, il rejette le sens littéral et lui substitue une interprétation allégorique. En matière de science, le guide le plus sûr est Aristote. Avec ce philosophe, il admet l'absolue simplicité de l'essence divine. Mais, pour rester fidèle à la théorie biblique de la création, il croit, à l'encontre d'Aristote, que Dieu n'a pas seulement tiré du néant la forme, mais aussi la matière du monde. Le monde n'est donc pas éternel dans le passé, mais il l'est dans l'avenir. La divinité ne peut être définie ; on ne peut affirmer d'elle ni qualités ni relations réelles ; on ne peut lui attribuer que des pouvoirs actifs qui, si différents qu'ils soient entre eux, n'établissent dans l'essence divine aucune différenciation. Dieu est l'acte pur, aussi élevé au-dessus des perfections que des imperfections relatives que nous pourrions lui attribuer. En morale, Maïmonide affirme sans restriction la thèse de la liberté humaine. L'homme est bon ou mauvais volontairement et la présence divine n'altère en rien sa liberté. Il peut accomplir le bien pour lui-même en tout désintéressement et par amour de Dieu. Avec Aristote, Maïmonide identifie le souverain bien avec la connaissance de la vérité, et distingue les vertus en vertus éthiques et dianoétiques. La résurrection du corps est un article de foi que la raison ne peut ni démontrer ni infirmer. L'influence philosophique de Maïmonide a été considérable. Non seulement il fut un des premiers intermédiaires entre Aristote et les docteurs de la scolastique, mais ceux-ci l'ont connu et lui ont rendu justice par la bouche d'Albert le Grand et de saint Thomas. Mais c'est surtout au sein de la société juive qu'il a opéré une véritable révolution intellectuelle en introduisant de

l'ordre dans les compilations talmudiques, en protestant contre l'interprétation purement littérale de la loi, en essayant de concilier la religion judaïque avec la philosophie. Il a été l'inspirateur non seulement du grand mouvement de philosophie juive du XIII^e siècle, mais encore le guide intellectuel des grands philosophes juifs postérieurs, Spinoza, Mendelssohn et Salomon Maimon. Th. RUSSEN.

BIBL. : SCHEM TOB BEN JOSEPH IHN FALAQUERA, *Commentaire sur le Moreh Nebouchim* (hébr.), écrit vers 1280, imprimé à Presbourg, 1837. — JOSEPH IBN CASPI, *id.*, écrit vers 1300, imprimé à Francfort, 1848. — LEIBNITZ, *Observ. ad Rabbi Mos. Maim. libr.*, etc., publié par Foucher de Careil; Paris, 1861. — AD. FRANCK, *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, pp. 996-1006, 2^e éd. — Du même, *Religion et philos.*; Paris, 1867, in-8. — SIM. SCHIEYER, *Das psychol. System des Maim.*; Francfort, 1845, in-8. — Du même, *Doctrine des degrés de la prophétie dans Maim.* (hébr.); Rœdelheim, 1848. — M. JOEL, *Die Religionphilos. des Maim.*, broch.; Breslau, 1859. — Du même, *Maim. u. sein Einfl. üb. Alb. Magnus*; Breslau, 1863. — A. JARACZEWSKI, *Die Ethik des Maim.*, dans *Zeitschr. für Philos. u. philos. Krit.*, 1865, 2^e suite, t. XLVI. — ROSIN, *id.*; Breslau, 1876. — E. SAISSIT, *Spinoza et la philos. des juifs*, dans *Précurs. et disc. de Desc.*; Paris, 1862, in-8. — S. RUBIN, *Spinoza u. Maim.*; Vienne, 1868. — B. HAUREAU, *Hist. de la philos. scol.*; Paris, 1880, t. II, p. 41. — J.-H. WEISS, *Biogr. berühmter jud. Gelehrten des Mittelalt.*; Vienne, 1881, t. I. — Du même, *Philos. v. Alex. u. M. Maim.*; Halle, 1884.

MAIN. I. Anatomie. — La main constitue la partie terminale du membre supérieur. Elle fait suite au poignet et se divise en deux régions, la main proprement dite et les doigts. La main présente à considérer deux parties : la paume et le dos, dont la réunion en dedans et en dehors constitue deux bords épais. La paume de la main offre une forme rectangulaire dont le centre est légèrement excavé. Elle est limitée sur les quatre côtés par des saillies : en haut le tœlon de la main ; sur le côté externe, l'éminence thénar ; sur le côté interne, l'éminence hypothénar ; en bas, à la racine des doigts, on remarque une série de saillies interdigitales formées par des pelotons adipeux et séparées par des parties déprimées correspondant à l'axe des doigts. Outre les plis peu accusés et transitoires que chaque mouvement de la main détermine, tout le monde connaît à la paume des plis parfaitement fixes, qui, lorsqu'on regarde la main gauche, présentent la forme d'une M, et à droite offrent une figure symétrique. C'est sur l'étude non scientifique de ces plis qu'est basée la chiromancie. De plus, la paume de la main est sillonnée de lignes parallèles délimitant de fines saillies correspondant aux rangées de papilles dermiques munies de corpuscules de Meissner qui donnent à la région sa sensibilité spéciale.

La peau de la paume de la main est recouverte d'un épiderme résistant, où le travail développe des callosités professionnelles. Elle est adhérente dans sa partie médiane à l'aponévrose sous-jacente, tandis qu'elle est beaucoup plus mobile sur les éminences thénar et hypothénar. Sous la peau on trouve l'aponévrose palmaire. Fine sur les deux éminences, elle prend entre elles une épaisseur et une résistance considérables, et semble être une expansion du muscle petit palmaire. A la partie inférieure, l'aponévrose s'attache par des faisceaux longitudinaux à la peau interdigitale, tandis qu'au niveau des doigts elle se fixe sur les côtés et la face dorsale de la phalange et sur la gaine des fléchisseurs.

L'aponévrose limite ainsi une loge médiane très importante, tandis que les parties latérales qui vont s'attacher à la face externe du premier métatarsien et interne du cinquième forment deux loges : une pour l'éminence thénar en dehors, l'autre en dedans pour l'hypothénar.

L'éminence thénar est formée par les saillies des muscles qui servent à mouvoir le pouce ; ce sont de dehors en dedans : le court abducteur, le court fléchisseur qui présente deux faisceaux entre lesquels passe le long tendon du fléchisseur propre venu de l'avant-bras, l'opposant et l'adducteur du pouce qui, à la face palmaire, remplit l'espace compris entre le premier et le deuxième métacarpien. L'éminence hypothénar est formée par les saillies des muscles destinés

au petit doigt ; l'abducteur, le court fléchisseur, l'opposant. Un petit muscle cutané transversal (palmaire cutané) occupe la base de l'éminence hypothécar ; il est destiné à la peau du bord interne de la main. La loge médiane renferme les tendons des muscles fléchisseurs commun superficiel et fléchisseur commun profond, qui, après avoir passé sous le ligament annulaire du carpe, contiennent leur trajet pour aboutir aux doigts. Des tendons du fléchisseur profond, après leur dégagement du ligament annulaire du carpe, partent de petits muscles dits lombricaux qui de là vont, en se réunissant aux interosseux, au côté externe de la première phalange.

Les tendons fléchisseurs venus du poignet jusqu'à la main sont entourés d'une gaine synoviale qui les accompagne et facilite leurs glissements. Cette gaine, distincte habituellement pour le pouce où elle va ordinairement jusqu'à l'extrémité du tendon fléchisseur propre, est commune pour les autres doigts et s'arrête au niveau des phalanges, sauf quelquefois pour le petit doigt où elle se continue par la gaine digitale jusqu'à la troisième phalange.

Au-dessous du paquet des tendons fléchisseurs se trouve une aponévrose profonde, aponévrose des interosseux, qui recouvre les muscles interosseux. Elle s'attache sur les bords des quatre derniers métacarpiens à l'extrémité inférieure desquels elle forme le ligament transverse du métacarpe qui s'oppose à l'écartement des os constituant le squelette de la main.

Face dorsale. Elle est plus simple que la face palmaire dont elle présente la forme générale, sauf qu'elle est légèrement convexe au lieu d'être excavée. La peau y est fine et mobile, non adhérente aux parties sous-jacentes, garnie de poils et de glandes sébacées. Dans l'extension des doigts on y remarque quatre saillies et quatre dépressions peu accentuées formées par le relief des muscles interosseux dorsaux. Sous la peau se trouve l'aponévrose dorsale. Partie du ligament annulaire dorsal du carpe, sorte d'épaississement oblique de l'aponévrose antibrachiale tendue entre les deux os de l'avant-bras, elle se continue sous la forme d'une toile mince sur toute la région, et se prolonge jusque sur les doigts où nous la retrouverons. Entre la peau et cette aponévrose se voit toujours une couche de graisse plus ou moins épaisse. Dans l'épaisseur de l'aponévrose dédoublée en deux feuillets se trouvent les tendons qui traversent le dos de la main pour aboutir aux doigts. Ce sont de dehors en dedans : le long abducteur et le court extenseur du pouce, puis l'extenseur propre de l'index et l'extenseur commun. Sous les tendons extenseurs se rencontre une fine aponévrose qui recouvre les interosseux dorsaux et la face dorsale des métacarpiens.

Les métacarpiens constituent le squelette de la main ; ils sont au nombre de cinq, un pour chaque doigt. Ce sont des os longs formés d'un corps légèrement excavé sur la face palmaire, convexe vers le dos de la main et de deux extrémités. L'extrémité supérieure de forme variable pour chaque métacarpien, s'articule avec les os de la deuxième rangée du carpe. Tandis que les articulations supérieures des quatre derniers métacarpiens sont données de très faibles mouvements et presque immobiles, celle du trapèze et du premier métacarpien est extrêmement mobile dans tous les sens et c'est à son niveau que se passent les mouvements si variés dont le pouce est doué. L'extrémité inférieure supporte la première phalange de tous les doigts. Elle présente une tête arrondie, allongée dans le sens antéro-postérieur et se prolongeant surtout sur la face palmaire, ce qui permet une excursion plus grande au mouvement de flexion des doigts. Entre les métacarpiens se trouvent les muscles interosseux au nombre de sept : trois palmaires, adducteurs, et quatre dorsaux, abducteurs.

Vaisseaux. Artères. A la région palmaire les artères forment deux systèmes ou arcades, l'une superficielle, l'autre profonde. L'arcade superficielle est formée par la cubitale qui vers le milieu de la paume de la main s'anastomose avec la radio-palmaire branche de la radiale. Dans leur tra-

jet, ces artères irriguent les parties voisines, et de l'arcade partent des artères qui se dirigent vers la commissure des doigts et la se bifurquant fournissent une collatérale à chacun des doigts entre lesquels elles se trouvent placées. Le côté interne du petit doigt reçoit une artère non bifurquée. La radiale quittant le poignet se dirige vers le dos de la main, passe dans la tabatière anatomique, et traverse le premier interosseux dorsal pour venir à la paume de la main, avec une branche de la cubitale, former l'arcade palmaire profonde en avant des interosseux. Dans ce trajet la radiale fournit une artère dorsale du carpe qui, se réunissant avec une branche de la cubitale, forme une arcade dorsale d'où partent des branches intermétacarpiennes qui s'anastomosent avec des branches palmaires de l'arcade palmaire profonde ; ces dernières s'anastomosent avec des rameaux venus de l'arcade palmaire superficielle. La radiale fournit aussi, avant de se porter à la paume, la collatérale externe du pouce.

Veines. Contrairement aux artères, les veines sont plus développées sur le dos de la main. Venues des doigts, elles forment une espèce d'arcade sur le dos de la main, puis se divisent en deux groupes : groupe externe ou de la céphalique du pouce, groupe interne ou de la salvatelle du petit doigt. De là ces deux groupes de veines vont se continuer avec les veines de l'avant-bras.

Lymphatiques venus des doigts, ils suivent à la main le trajet des veines.

Nerfs. La face palmaire de la main est innervée par deux nerfs mixtes : le médian et le cubital réunis en arcade par une branche grêle. Le médian innerve les deux tiers externes de la paume de la main, les muscles thénar, sauf le court adducteur, les deux premiers lombricaux. Le cubital innerve le tiers interne de la paume, les muscles hypothénar, le court adducteur du pouce, les deux derniers lombricaux et les interosseux. A la face dorsale l'innervation est fournie par moitié par le radial en dehors, le cubital en dedans. Ces nerfs à la face palmaire et à la face dorsale donnent des rameaux interdigitaux qui, arrivés aux commissures des doigts, fournissent en se bifurquant une branche collatérale à chacun des doigts entre lesquelles ils sont placés.

D^r S. MORER.

II. Pathologie. — La main est naturellement exposée à de nombreuses lésions traumatiques, fractures et luxation des doigts (V. DOIGT), fracture du métacarpe et du poignet (V. MÉTACARPE ET POIGNET), et surtout à des plaies très variées. Lorsque les plaies sont dues à des instruments piquants ou tranchants, elles peuvent être superficielles, et alors guérissent facilement par première intention, ou profondes, et sont souvent, dans ce cas, compliquées de l'ouverture des gaines synoviales, de la section des tendons, de dénudations étendues, d'hémorragies, de fractures, de lésions des nerfs, etc. L'intervention chirurgicale est alors nécessaire, soit pour pratiquer des sutures, soit pour immobiliser les parties, soit pour arrêter l'écoulement du sang, et dans ce cas la ligature de la radiale et de la cubitale ou bien de l'humérale peut devenir nécessaire, etc. Les fractures compliquées et la lésion des nerfs peuvent déterminer le tétanos, des contractures ou des atrophies musculaires, des névralgies opiniâtres, etc. Les lésions sont quelquefois si étendues que l'amputation de la main devient nécessaire. — Si la plaie détermine un phlegmon superficiel ou profond, on traite cette complication par les moyens ordinaires (V. PHLEGMON), en prenant garde, dans les débridements, de ne pas blesser l'arcade palmaire superficielle. L'amputation ne peut pas toujours être évitée. — Les brûlures de la main se traitent comme les brûlures en général, mais elles déterminent parfois, de même que certaines contusions ou plaies, la rétraction de l'aponévrose palmaire qu'on combattra par l'extension graduelle au moyen des massages et des frictions, parfois par la section sous-cutanée des brides cicatricielles.

La main peut être le siège de tumeurs variées : *anévrismes et tumeurs cirsoïdes*, nécessitant parfois la ligature

des artères de l'avant-bras; *lipomes*, rares; *fibromes*, fréquents, qu'on enlève avec soin pour éviter les récidives; *névromes*, toujours très douloureux; *enchondromes*, *caucroïdes*, *épithéliomes*, *carcinomes*, qu'on traite comme les fibromes; tumeurs *tuberculeuses*, dont l'extirpation, comme du reste dans les cas précédents, nécessite quelquefois le râclage des os, voire même des résections ou des amputations. D^r L. ILS.

III. Archéologie. — **MAIN-GAUCHE.** — On entend, sous ce nom, une dague, ou, pour mieux dire, une famille de dagues usitées dans les duels pendant la seconde moitié du xvi^e siècle et la première moitié du xvii^e. La main-gauche est le complément de l'épée: celle-ci arme la dextre, celle-là la senestre; toujours elle est construite d'après les mêmes principes architecturaux que sa compagne; elle présente les mêmes caractères de décoration. Suivant les époques, la main-gauche affecte deux types bien distincts. Au xvi^e siècle, elle a la forme des autres dagues; sa lame forte, à deux tranchants, à talon barlong et renforcé, est montée sur une poignée courte dont la garde en simple croisette est ordinairement munie d'un anneau de garde, non destiné à passer le pouce, mais au contraire à arrêter la main, le pouce s'appuyant sur la région du talon opposée à l'anneau de garde. Au xvii^e siècle, la lame tend à s'éffiler en carrel, partant d'un talon très large, comme dans les dagues espagnoles, ou bien elle n'a plus qu'un tranchant et présente un dos renforcé taillé en scie ou en ressauts pyramidaux, en pointes de diamant. Les quillons de la garde, très longs et droits, la coquille en forme de grand triangle recourbé, formant une vaste garde-main, le pommeau aplati en oignon, caractérisent les mains-gauches espagnoles et napolitaines dont l'usage se maintint bien avant dans le xvii^e siècle avec celui de ces belles rapières à coquille repercée à jour que l'on date bien à tort du xvi^e siècle (V. RAPIÈRE). — Le talon des lames de ces sortes de dagues présente toujours, au xvii^e siècle, une empreinte ovale enfoncée en cuvette, opposée au côté du garde-main, et où s'appuie le pouce. Ces armes se tenaient en effet comme une épée, la pointe haute (dans la première garde) le pouce sur le talon, le petit doigt près du pommeau, et elles servaient surtout à parer les coups portés en dedans (V. ESCRIME). Leur fourreau, avait à sa chape, une bielle transversale où se passait l'étroite ceinture de la rapière, et on portait la dague horizontale, à hauteur des reins, de manière à pouvoir facilement la tirer du fourreau avec la main gauche. Maurice MAINDRON.

IV. Divination (V. CHIROMANCIE et fig.).

V. Technologie. — Ce mot a de nombreuses acceptions: pièce de fer recourbée de différentes façons, pour enlever des fardeaux; large passementerie qui, dans l'intérieur d'une voiture ou d'un wagon, est suspendue et disposée pour y passer la main; anneau ou autre motif placé devant un tiroir, pour le tirer à soi; assemblage de 25 feuilles de papier; réunion de plusieurs pantines destinées à la teinture; main-d'œuvre, mise en œuvre d'un ouvrage quelconque, la façon qu'on lui donne. L. K.

VI. Menuiserie. — **MAIN COURANTE.** — Partie supérieure ou dessus de rampe ou de balcon, faite de pierre, de bois ou de métal, servant d'appui et sur laquelle se pose la main. Quelle que soit la matière dans laquelle est travaillée la main courante, le niveau supérieur de cette dernière doit être à une hauteur d'environ 1 m. au-dessus du sol, et le profil de la main-courante doit, en tenant compte des conditions de la matière mise en œuvre, être étudié en harmonie avec le style général de la construction.

VII. Construction. — **MAIN-D'ŒUVRE.** — On entend par main-d'œuvre la façon donnée aux matériaux, façon qui résulte du travail accompli par des ouvriers, souvent de corps d'état bien différents, soit au lieu d'extraction de ces matériaux, soit au chantier de l'entrepreneur, soit à pied-d'œuvre, soit même après la pose de ces matériaux et en vue de leur décoration. Le prix de la main-d'œuvre entre pour une grande part dans le prix d'ensemble des

diverses parties d'une construction et donne lieu, pour l'établissement définitif de ce prix, à un compte de déboursés qui viennent s'augmenter de faux frais et de bénéfices calculés à un tant pour cent, variable suivant la nature de l'entreprise. Charles LUCAS.

VIII. Musique. — **MAIN HARMONIQUE.** — On a fait grand bruit dans l'histoire musicale de la main harmonique et de son inventeur; c'était tout simplement au moyen âge un procédé de solmisation, un moyen mnémotechnique pour faciliter l'étude de la gamme et des différentes positions des notes. On représentait les vingt sons de l'échelle générale sur les doigts et sur les phalanges d'une main gauche ouverte, en commençant par le pouce (F. ut) et en



Main harmonique.

finissant par le petit doigt (*ee la*). Les notes étaient désignées suivant le procédé de solmisation en usage depuis le xi^e siècle en suivant le système des mnances (V. MUANCE et SOLMISATION). L'invention de ce procédé ingénieux et compliqué date du x^e siècle environ. On trouve un grand nombre de mains harmoniques figurées dans les manuscrits; ceux de Guy d'Arrezzo en contiennent une. On avait l'habitude d'attribuer toutes les inventions au moins de POMPONCE; on ne manqua pas de lui attribuer celle de la main harmonique. En réalité, on n'en connaît pas l'auteur, mais on trouve cette main dans les traités de musique jusqu'à une époque assez rapprochée de nous (xviii^e siècle). H. LAVOIX.

IX. Jurisprudence. — **MAIN DE JUSTICE.** — Expression qui désigne l'autorité de la justice et le pouvoir qui lui appartient de faire exécuter ses décisions en procédant sur la personne et les biens de ceux contre qui elles ont été rendues. Ce pouvoir s'exerce en général soit par la saisie, soit par l'emprisonnement. Ainsi la saisie-exécution, la saisie immobilière, les saisies-gagerie, conservatoire et foraine constituent des mises sous la main de justice, en ce qu'elles rendent les biens qui en sont frappés indisponibles entre les mains de leur propriétaire; de même, l'emprisonnement,

dans les cas exceptionnels où il peut avoir lieu, est la mise sous la main de justice de la personne du débiteur.

MAIN-LEVÉE. — Acte qui supprime, qui lève l'empêchement ou la défense résultant d'un acte antérieur. Ainsi, d'après l'art. 173 du C. civ., le père peut former opposition au mariage de son fils, et ce simple acte empêche l'officier de l'état civil de célébrer le mariage, sous peine de 300 fr. d'amende et de tous dommages-intérêts, tant que le père ne lui en remet pas main-levée, c.-à-d. tant que le père ne supprime pas l'obstacle qu'il avait apporté à la célébration du mariage. La main-levée est volontaire ou judiciaire, selon que celui qui avait fait la défense consent ou non à ce qu'il soit passé outre. Les principaux cas dans lesquels il doit y avoir main-levée sont l'opposition à mariage, l'interdiction, l'inscription hypothécaire et la saisie-arrest. F. GIROUX.

X. Astronomie. — Très petite constellation boréale appelée aussi le *Sceptre*, et située entre *Pégase*, *Céphée* et *Andromède*.

XI. Art héraldique. — Figure des corps naturels, représentant une main humaine, ordinairement posée en pal, montrant la paume; le bout des doigts en haut, elle est ainsi *appaumée*; lorsqu'elle montre le dos, elle est *contr'appaumée*; *renversée*, lorsque les doigts sont en bas. C'est la main dextre qu'on représente d'ordinaire; si c'est la senestre, il faut l'indiquer en blasonnant.

ORDRE DE LA MAIN D'ARGENT. — Créé en Algérie par l'émir Abd-el-Kader, en nov. 1839, pour récompenser les officiers et les soldats de son armée; il divisa les membres en trois classes de décorés. C'était une marque de bravoure et d'intrépidité à laquelle étaient attachés plusieurs privilèges, entre autres celui de suspendre l'action de la justice en faveur d'un condamné lorsqu'un décoré intercedait pour lui. La décoration consistait en une main d'argent placée sur la tête et fixée au turban ou à la corde de clameau; les classes se distinguaient par le nombre des doigts du bijou, la main de la classe la plus élevée en comptant sept, l'intermédiaire six et la dernière cinq. Cet ordre disparut au commencement de 1842 et fut remplacé par celui du Sabre d'argent. H. GOURDON DE GÉNOUILLAC.

BIBL. : MAIN DE JUSTICE. — BOLTARD, COLMET-DAAGE et GLASSON, *Leçons de procédure civile*.

MAIN (latin *Mœnus*, vieil allemand *Mœna*). Rivière d'Allemagne, affl. dr. du Rhin, longue de 495 kil. dont 330 navigables (depuis le confluent de la Rednitz). Il est formé par l'union du *Main blanc* descendu de l'Oelsenkopf (Fichtelgebirge) à 894 m. d'alt. et du *Main rouge* né plus au S., à 480 m. d'alt., sur le Gottesfeld (Jura franconien). Le premier baigne Kulmbach, le second Baireuth. Le confluent a lieu à 4 kil. en aval de Kulmbach au château de Steinenhausen (alt. 295 m.). La vallée s'élargit après que le Main a reçu du N. la Rodach. Il tourne alors vers le S. jusqu'à Bamberg au confluent de la Regnitz, puis vers l'O., parcourant une large vallée jusqu'à Hlassfurt où il s'engage dans un défilé très resserré qui forme son bassin moyen entre les hauteurs de Hlassberg et du Spessart au N., du Steigerwald et de l'Odenwald au S.; il dessine de véritables dents de scie entre lesquelles le Main décrit deux coudes brusques vers le S. alternant avec des détours vers le N.; le long sont les villes de Schweinfurt, Kitzingen, Wurzburg, Gemunden, Hombourg, Aschaffenburg, Hanau ou la rivière débouche en plaine et reprend la direction vers l'O. avant d'arroser Offenbach, Francfort, Höchst, Hochheim et de finir en face de Mayence, où ses eaux jaunes s'unissent aux flots verts du Rhin. — L'insuffisance du débit et les détours de la rivière gênent la navigation qui n'atteint guère pour la descente et la montée que 5 à 6,000 tonnes, auxquelles il faut ajouter un flottage de près de 200,000 tonnes. — Historiquement le Main est la rivière de la Franconie, région des Francs orientaux, qui se morcela entre les principautés ecclésiastiques (Bamberg, Wurzburg, Mayence); aujourd'hui elle est bavaroise, et la *ligne du Main*, considérée comme séparant l'Allemagne du

Nord de celle du Sud, joua un grand rôle dans les conversations de 1866 à 1870. A.-M. B

BIBL. : ULRICI, *Das Maingebiet*; Cassel, 1885.

MAÏNA, MAGNE ou **MANI**. Région du Péloponèse, province de Laconie. C'est la partie la plus méridionale du Péloponèse, terminée par une presqu'île dont le promontoire du Ténare, avec les deux caps Matapan et Grasso, forme l'extrémité. Le Maina a 60 kil. du N. au S., et, à sa base, 25 à 30 kil. de large. Il est borné au N. par la Messénie et la vallée de Lacédémone, à l'O. par le golfe de Coron ou de Messénie, à l'E. par celui de Laconie ou de Marathonisi. Le massif du Taygète ou Pentadactylon, dont les neiges couvrent les sommets (2,408 m.) pendant huit mois de l'année, forme l'ossature du Maina; il signale, de loin, la terre de Grèce aux navigateurs. De plus près, ils voient les côtes rongées, découpées, fouillées profondément par les flots, terminées par des rochers à pic d'un aspect aride; dans les anfractuosités du roc se cachent de petits villages, vrais nids d'aigles. Les anses sont innombrables, mais accessibles aux seuls navires d'un petit tonnage.

Le Maina nourrit des mûriers d'une grande fécondité, et le climat y est très propice à l'éducation des vers à soie, pratiqué malheureusement avec des procédés trop arriérés. Les oliviers et les figuiers abondent. Dans la province de Laconie, l'éparchie de Oitylos est comprise tout entière dans le Maina ainsi qu'une grande partie de l'éparchie de Gythion. Les principales localités sont: Oitylos (2,000 hab.), Frastia, Scardamoula, Armyros, Gythion (ou Marathonisi), Aréopolis, Levktron, Pyrgos.

Les Mainotes passent pour les descendants directs des Spartiates, réfugiés dans les inaccessibles rochers du Maina et, grâce à leur isolement, restés purs de tout élément étranger. Jusqu'à la guerre de l'Indépendance, les assemblées de leurs chefs ne cessèrent de s'intituler « le Sénat de Lacédémone ». Le nom de Maina vient, d'après eux, de la fureur (*μαῦρα*) avec laquelle ils ont défendu leur liberté; on y voit plutôt une corruption de *Messania*. D'après plusieurs savants allemands, des Slaves se seraient établis, au 1^x siècle, à Zarnata, dans le district de Kalamatra, près du cap Ténare et même dans le Taygète; mais ils ne paraissent pas avoir altéré la pureté de la race hellénique du Maina. Les Mainotes se convertirent au christianisme en 867 seulement. Les Francs pénétrèrent dans le Maina après la quatrième croisade; Guillaume de Villehardouin (1249) et ses compagnons envahirent le pays de châteaux fortifiés, les plus considérables à Maina et à Passava (à 12 kil. au S. de Gythion); mais les Marnotes soutinrent une longue guerre d'escarmouches contre les conquérants.

Après le départ des Francs, les institutions féodales subsistèrent dans le Maina; les seigneurs indigènes le vaient la dime, portaient écussons et bannières, avaient des feudataires. En 1472, le fils du dernier empereur de Trébizonde, Nicéphore Connène, vint leur demander asile; il reçut d'eux le titre de *protogeros* ou premier sénateur, qui resta héréditaire pendant deux siècles dans sa descendance, qui, du nom d'Etienne (1537-45), a pris celui de Stephanopoli; le dernier *protogeros*, George, chassé par une insurrection, se réfugia en Corse, à Paonia, avec 700 de ses partisans dont les descendants vivent à Cargèse. L'anarchie fut dès lors profonde dans le Maina, ensanguinant par les rivalités des seigneurs, les Mavromichalis, Mourzinos, Glygorakis, Iatrakis, Nikolakis, Christeos, Kyvelakis, Troüpanos. Les Mainotes n'en résistèrent pas moins aux tentatives répétées d'invasion des Turcs. En 1770, à l'appel des Russes, ils prirent les armes, sous la conduite de Jean Mavromichalis, attaquèrent vainement Coron, mais firent des prodiges de valeur; abandonnés par leurs alliés, ils résistèrent dans leurs montagnes à toutes les attaques des Turcs qui, en 1777, reconquirent leur autonomie. Il fut convenu que leur chef, appelé *dé-sormais bey* par les Turcs, payerait au sultan un tribut annuel de 17,000 piastres, tribut qui n'a jamais été acquitté. Les guerres civiles continuèrent dans le Maina,

soulevées le plus souvent par les Mavromichalis, rivaux irréconciliables des beys dont ils dédaignaient le titre et méconnaissaient l'autorité.

En 1796, le bey Djanim ouvrit des relations avec Bonaparte dont, l'année suivante, il mit deux émissaires en présence des délégués de plusieurs provinces helléniques et à qui il promettait de soulever la Grèce. Nommé bey en 1814, Petro Mavromichalis acquit par des actes de sévérité une autorité incontestée dans le Maina ; en 1821, il fut un des premiers à lever l'étendard de l'insurrection. Ses parents et ses compatriotes prirent une grande part à la guerre de l'Indépendance, et, malheureusement aussi, aux intrigues qui suivirent la victoire (V. MAVROMICHALIS).

Les Mainotes ne s'étaient pas seulement fait remarquer comme soldats ; ayant eu longtemps une fâcheuse réputation comme pirates, ils purent figurer, pendant la guerre de l'indépendance, parmi les marins les plus redoutés. Pendant de longues années, ils ont conservé leur farouche et barbare physionomie, gardant leurs passions, leur ignorance, leurs préjugés, leurs sauvages coutumes, l'habitude du brigandage. Regrettant son autonomie, le Maina faillit, en 1863, être la Vendée de la Grèce ; 300 d'entre eux prirent les armes pour le roi Othon. On a prétendu voir un reste de leurs institutions féodales dans leur dévouement aux politiciens qui les mènent aux urnes électORALES avec la même autorité qu'avaient jadis les seigneurs. Les descendants de quelques-unes des anciennes familles habitent encore leurs antiques châteaux, que les Mainotes ont réussi à défendre, en partie, du démantèlement ordonné par le roi Othon après son avènement. Mais les mœurs de jadis disparaissent. Le tableau tracé par Edmond About n'a peut-être jamais été exact ; celui que donne M. Henri Belle ne l'est plus guère, dit-on ; les traits de ce tableau, c'étaient la *vendetta*, l'autorité absolue du père sur ses enfants, du mari sur la femme, des superstitions presque païennes. Tous les voyageurs s'accordent, d'ailleurs, à reconnaître le caractère hospitalier de ces montagnards. Ils ont gardé un certain nombre de coutumes, particulièrement curieuses. Ils sont sobres, courageux, habitués à toutes les fatigues. Ils laissaient autrefois aux femmes le soin des travaux agricoles ; ce sont elles qui ont exécuté les patients travaux de défense de la terre végétale sans lesquels le Maina serait stérile ; les femmes mainotes ont conquis, durant les guerres civiles et durant la guerre de l'indépendance, une réputation de bravoure virile. L. DEL.

BIBL. : E. YEMENIZ, *le Magne et les Mainotes*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mars 1865. — LEAKE, *Travels in Morea*, 1805. — CARABINI et FAVA, *Quelques Faits historiques concernant le Magne* ; Athènes, 1859. — Edmond ABOUT, *la Grèce contemporaine*, 1855. — Dr SCHILLBACH, *Charakteristik der Maina und ihrer Bewohner*, dans *Zeitschrift de la Société de géographie de Berlin*, 1861. — H. BELLE, *Voyage en Grèce*, 1881. — CLARINVAL, *Une Excursion dans le Magne en 1833*, dans *Revue politique et littéraire*, 1876. — PHILLIPSON, *Ethnographie du Péloponèse*, dans *Mitteilungen de Petermann*, 1890, carte.

MAINARDI (Sebastiano), peintre italien, né à San Geminiano, en Toscane, en 1492, mort à Florence vers 1567. Élève et ami de Ghirlandajo, il exécuta sous sa direction presque toutes les fresques que le maître avait été chargé d'exécuter à Florence, et celui-ci, afin de le récompenser, lui donna une de ses sœurs en mariage. Le musée de Berlin a de Sebastiano Mainardi la *Vierge et l'Enfant* et un *Portrait d'homme*. Mais c'est surtout dans la pratique de la fresque que cet artiste avait acquis une habileté réelle et il est fâcheux pour sa mémoire que ses travaux, dans ce genre, soient demeurés anonymes. G. C.

MAINARDI (Lattanzio), peintre italien, né à Bologne, vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il étudia d'abord sous les Carrache, à Bologne, puis il vint se perfectionner à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint, qui lui confia des travaux de décoration assez importants. Il exécuta diverses fresques, notamment *les Vertus se tenant par la main*, que l'on voit à Saint-Jean-de-Latran ; cette œuvre permettait au peintre un bel avenir ; mais les excès de tous

genres auxquels il se livra abrégèrent son existence. Il mourut à Viterbe, âgé de vingt-sept ans. G. C.

MAINARDI (Andrea), peintre italien, né à Crémone en 1550, mort à Crémone en 1620. Il fut élève de Bernardino Campi. On sait fort peu de choses sur sa vie. Pour ses œuvres, qui sont toutes à Crémone, elles portent en général la marque d'une exécution hâtive et négligée, ni la *Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne* (1590), dans la cathédrale, ni la *Vierge et saint Facio* (1596), ni *les Quatre Docteurs de l'Eglise latine* (1602), ni *les Noces de sainte Anne*, ne dépassent les bornes du médiocre. Beaucoup plus curieuse est une immense composition de lui qui surmonte, dans Crémone, le maître-autel de l'église de San Giacomo, et qui est intitulée *le Divin Sang*. Mainardi a eu l'étrange idée d'y représenter le Christ, grand comme nature, debout sur un pressoir, que manœuvre une *Justice divine*, d'une belle allure et d'un grand caractère, si on la considère isolément : le corps du Sauveur, soumis à l'action de la machine, éclate de toutes parts, et du torse jaillissent de nombreuses gerbes d'un sang qui est précieusement recueilli dans des calices par deux ou trois pères de l'Eglise, parmi lesquels on reconnaît saint Augustin ; rien de bizarre, rien d'étrange comme cette grande toile allégorique où abondent les détails grotesques, mais où ne manquent pas non plus certains mérites d'énergie et de fougue. G. C.

BIBL. : GRASSELLI, *Guida storico-sacra di Cremona*.

MAINARDI (Paolo-Antonio), en religion Sigismond de Saint-Nicolas, missionnaire italien, né à Druento (prov. de Turin) en 1713, mort en Chine en 1767. Il partit pour la Chine vers 1749, gagna, par son talent de musicien et sa science comme mathématicien, la confiance de l'empereur Kien-Long qui lui fit exécuter divers travaux d'architecture.

MAINATE (Ornith.). Sous le nom de Mainates ou Meinates, on désigne des sortes d'*Etourneaux* (V. ce mot) de l'Asie méridionale et insulaire qui sont de taille plus forte que les *Etourneaux* de nos pays, qui ont le bec plus épais, les ailes et la queue plus courtes, les pattes plus robustes,



Mainate.

le plumage d'un noir pourpré plus uniforme et qui se distinguent surtout par la présence sur la partie postérieure de la tête de deux lambeaux charnus d'un jaune vif. Ces lambeaux se rattachent à des replis cutanés placés en arrière de l'œil qui est surmonté lui-même d'un espace dénudé. — Les Mainates forment le genre *Gracula* de Linné, ou *Mainatus* de Lesson, genre dont l'espèce la plus anciennement connue est le Mino ou Mainate religieux (*Gracula religiosa* L.) qui est très commun dans les

forêts de l'Inde méridionale et de Ceylan et que l'on garde fréquemment en captivité à cause de la variété de son chant, de la douceur de son caractère, de la gaieté de ses allures et de la facilité avec laquelle il se laisse apprivoiser. Comme beaucoup d'oiseaux de la même famille, il possède à un haut degré le don d'imitation. D'autres espèces du même genre (*Gracula venerata* Bp., *G. javanensis* Osb., *G. intermedia* Hlay, etc.), qui se distinguent du Mainate religieux par leurs proportions et par la disposition de leurs caroncules, vivent à Sumtawa, à Florès, aux Philippines, dans l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine méridionale, etc. Ces oiseaux sont intermédiaires pour la taille entre un Merle et un Geai. Ils ont les mœurs sociables et le régime des Etourneaux.

E. OUSTALET.

BIBL. : R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1890, t. XIII, p. 98.

MAINAU. Ile de l'O. du lac de Constance (lac d'Überlingen), dépendant du grand-duché de Bade; un pont de fer de 35 m. la relie au rivage. Une ancienne commanderie de l'ordre Teutonique est devenu château grand-ducal.

BIBL. : ROTH VON SCHRECKENSTEIN, *Die Insel Mainau*; Karlsruhe, 1873.

MAINBOUR, MAINBOURNIE (Anc. droit). Equivalent français de *mundiburdus*. Le mot latin a eu des formes très variées : *munburdus*, *munburgum*, *maubornus*, *maudiburnium*, etc. (Du Cange, *Glossarium latinitatis*, éd. de Niort, t. V, pp. 203, 544 et suiv.). En français on trouve aussi *mainbourg* et *manbour*. Cette expression était usitée dans le N. et l'E. de la France et en Belgique (Cout. de Namur, art. 20; de Mons, ch. xxxviii, etc.). Le *manbour* était une sorte de tuteur et son pouvoir s'appelait *mainbournie*. La *mainbournie* avait pour origine l'ancien *mundium* germanique (V. *MUNDIUM*). Le grand nombre d'exemples divers, de tout âge et de toute provenance, recueillis par Du Cange, ne laisse aucun doute sur la filiation historique de la *mainbournie*. Au moyen âge la *mainbournie* était une institution de même nature, sauf quelques différences locales, que le bail et la garde (V. *BAIL* [Droit féodal et coutumier] et *TUTELLE*).

BIBL. : LOYSEL, *Institutes coutumières*, liv. I, t. IV, éd. Dupin et Laboulaye, n° 176 et suiv. — P. VIOLLET, *Hist. du droit civil français*, 2^e éd., pp. 288 et 532.

MAINBRESSON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien; 212 hab.

MAINBRESSY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien; 461 hab.

MAINCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse; 97 hab.

MAINCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun; 4,006 hab.

MAINDRON (Etienne-Hippolyte), sculpteur français, né à Champtoceaux (Maine-et-Loire) le 16 déc. 1800, mort à Paris le 6 mars 1884. Elève et lauréat de l'École des arts et métiers d'Angers, Maindron y montra les dispositions les plus vives pour l'art et la décoration, et, dans ses jeunes années, il s'adonna avec succès à la sculpture sur bois; des travaux importants, tels que l'escalier de la chaire de Cholet, le couronnement de la chaire de La Tour-Landry, le banc d'œuvre de l'église de Notre-Dame à Angers, attestent son habileté dans ce genre. Mais Paris attirait le jeune artiste qui brûlait de donner dans des œuvres de statuaire la mesure de son originalité et de sa verve créatrice. Ses commencements furent pénibles. En 1827, il se fit admettre à l'École des beaux-arts, et alors commença pour lui une période de labeur acharné. Il avait demandé d'abord quelques leçons au graveur Daniel; puis il avait rencontré David d'Angers, le sculpteur déjà fameux, qui vivait dans l'intimité des poètes, et avait trouvé en lui son véritable chef de file. Peu à peu la réputation vint à Maindron et des œuvres comme le *Jeune père mordu par un serpent* (groupe en marbre), au musée d'Angers (1833), le groupe colossal des *Chrétiens livrés aux bêtes*, et surtout comme sa célèbre création de *Velleda* (1839), lui marquèrent une

place distinguée parmi les sculpteurs de ce siècle, dans le petit « cénacle » de ceux qui « répondant au cor d'Hernani, s'engagèrent à sa suite, comme l'a dit Th. Gautier, dans l'âpre montagne du Romantisme ». Bien que la sculpture soit certainement de tous les arts celui qui se prête le moins à l'expression de l'idée romantique, un groupe de statuaires s'était formé qui, plus préoccupé du caractère que de la beauté, trouvait froides et souvent conventionnelles les lignes savamment rythmées des Grecs de l'antiquité. Avec David d'Angers, avec Barye, Préault, Antonin Moynet, Jehan du Seigneur, Maindron s'efforça d'échapper à l'idéal antique, de briser le vieux moule et de donner à la pierre ou au marbre les frémissements de la passion. Sa *Velleda*, qui a été placée au jardin du Luxembourg et dont une copie de sa main a été dernièrement mise dans un carré des Tuileries, est restée, à cet égard, son œuvre la plus caractéristique. Expressive entre toutes, cette statue est directement inspirée par le souvenir de la page célèbre des *Martyrs*, où Chateaubriand dépeint l'archidruidesse. La *Velleda* de Maindron, portée aux nues par les novateurs, fut très discutée par les partisans exclusifs du classique académique; on ne peut nier qu'elle ne soit d'un effet saisissant, et que les traits du visage comme la force du corps et l'élégante fierté de l'attitude ne traduisent heureusement l'énergie indomptée de la vie libre et farouche des Gaulois. — Travailleur infatigable, Maindron exposa à tous les Salons, un très grand nombre de statues, de bustes et d'ouvrages de sculpture monumentale. Il ne cessa jusqu'à la fin de se livrer tout entier à son art, et les dernières années de sa vie ne furent pas les moins fécondes. Citons parmi ses plus récentes productions : *la France résignée*, statue en marbre commandée par le ministère en 1874; *l'Inspiration musicale* (1880), et le groupe du *Lion amoureux*, exécuté en 1884, quelques mois avant la mort de l'artiste.

Son fils, M. Maurice-Georges-René Maindron, né à Paris en 1857, s'est fait un nom comme homme de lettres et comme voyageur du Muséum; il a publié d'importantes études sur l'archéologie des armes, surtout de la période du xvi^e siècle. — Son neveu, M. Charles-Ernest Maindron, né en 1838, a publié également, sur des matières de science et d'histoire, un certain nombre de travaux estimés.

Gaston COCQNY.

MAINE (Comté, puis duché du). Le Maine était, sous l'ancien régime, une province de France, qui était bornée au levant par le Perche, au N. par la Normandie, au couchant par l'Anjou et la Bretagne, au midi par la Touraine et le Vendômois. Elle se divisait en Haut-Maine, capitale Le Mans; Bas-Maine, cap. Mayenne; Haut-Perche, cap. Mortagne; Perche-Gouet, cap. Montmirail; Terres-Françaises, cap. La Tour-Grise; Thymerais, cap. Châteaufort. Le comté de Laval, dans le Bas-Maine, formait une division spéciale. Le Maine constituait l'évêché du Mans; il était du ressort du parlement de Paris, du gouvernement de l'Orléanais, de la généralité de Tours. Il a formé : 1^o les *dép. de la Sarthe et de la Mayenne*, à l'exception des arr. de La Flèche et de Château-Gontier pris à l'Anjou; 2^o l'*arr. de Mortagne* (Orne) et une *partie de ceux de Nogent-le-Rotrou et de Dreux* (Eure-et-Loir). Le Maine est un pays de plaines et de vallons, dont le point culminant, le mont des Avaloirs, s'élève à 417 m.; ses deux principales rivières sont la Sarthe et la Mayenne. Le Perche est eu pâturages. Le reste de la province est cultivé en céréales.

MONUMENTS PRÉHISTORIQUES. — Dans ce pays de plaines, les cavernes et abris sous roche ne sont pas nombreux. Les principales grottes à ossements et à silex taillés sont celles qui sont groupées autour de la com. de Saulges, dans la vallée de l'Erve (arr. de Laval). Les monuments mégalithiques sont nombreux un peu partout, sauf dans le Perche. On cite : dans la Mayenne, l'allée couverte d'Ernée, les Tables d'Aron, d'Hambers, les dolmens des Erves; dans la Sarthe, les dolmens de Connerre, le menhir de 4^m55 que l'on voit à l'O. de la cathédrale du Mans, les

débris des rangées de peulvens de la Lande-aux-Soucis, près de La Flèche.

PÉRIODES GAULOISE ET GALLO-ROMAINE ; LE CHRISTIANISME. — A l'époque de César, le Maine, comme le reste de la Gaule, était habité par des peuplades réunies en confédération. Les confédérés s'appelaient Auleri et se divisaient en trois cités, les Cenomani groupés autour de Suindinum (Le Mans), les Arvii autour de Vagoritum (Saulges), les Diablintes autour de Neodunum (Jublains). Nous ne savons rien de leur civilisation ni de leur attitude pendant la conquête. César nous apprend seulement que le contingent des Cenomani dans l'armée de secours d'Alesia fut de 5,000 hab. Après la conquête, les cités des Auleri furent conservées comme les autres cités gauloises ; elles se trouvèrent comprises dans la Gaule celtique, puis dans la Lyonnaise ; puis, lors des subdivisions de cette province, dans la 2^e Lyonnaise (cap. Rouen) et enfin dans la 3^e Lyonnaise (cap. Tours). Les deux villes les plus importantes étaient Jublains et surtout Le Mans ; cette dernière ville possédait les ruines d'une enceinte gallo-romaine, de plusieurs aqueducs, d'un amphithéâtre de 100 m. de diamètre. Sept voies romaines partaient du Mans, se dirigeant sur Jublains, Tours, Sées, Angers, Vendôme, Chartres et Orléans. On attribue l'établissement du christianisme dans le pays à saint Julien, auquel est consacrée la cathédrale du Mans. Sur cet apôtre, nous n'avons que des légendes qui le placent au commencement du 1^{er} siècle et lui attribuent le titre de premier évêque du Mans. Mais nous ne connaissons avec certitude les évêques du Mans que depuis 337. « Malgré les remaniements successifs qui avaient bouleversé la Gaule sous l'administration romaine, les Diablintes, les Arvii, les Cenomani s'étaient maintenus ensemble sans se morceler ni se fondre avec leurs voisins. Sans compter les liens de la tradition, l'évêque des Cénomans, en traçant autour d'eux les limites de sa juridiction spirituelle, n'avait pas peu contribué à conserver cette unité. » (Maitre.)

L'ÉVÊQUE ET LE COMTE DU MANS SOUS LA MONARCHIE FRANQUE. — A la fin de l'empire romain, ces populations se réunirent à la république armoricaine et demeurèrent en cet état jusqu'au 5^e siècle, époque à laquelle elles furent soumises par Regnomer, chef franc de la famille de Clovis. Clovis, ayant fait tuer Regnomer et ses enfants comme du reste tous ses autres parents, s'empara du diocèse du Mans. « Les Mérovingiens firent du diocèse une circonscription administrative et y préposèrent un comte qui ne tarda pas à l'ériger en petit royaume. Il y rendait la justice, levait des guerriers, battait monnaie, en un mot exerçait tous les droits de la souveraineté. Quand il siégeait à son tribunal, il était environné de sept rachimbourgs élus par le peuple ou avec son concours, lesquels lui tenaient lieu de conseil. L'appel de ses sentences ressortissait aux plaids du palais. Dans la cité des Cénomans, son autorité se trouvait réduite à celle d'un chef militaire, car le régime municipal y fonctionnait encore comme sous les Romains. Un acte de Childébert 1^{er}, ainsi que les testaments de saint Bertram et saint Hadoung ne laissent aucun doute à cet égard ; la curie publique, le défenseur de la cité, le curateur, le principal, les *prin'd'hommes* (*boni homines*), les registres publics y sont expressément nommés. De plus, l'évêque, par droit d'ancienneté et par ses lumières, y conservait le premier rang. Le rôle d'arbitre, qu'il était alors fréquemment appelé à remplir dans les querelles d'intérêt qui divisaient les vainqueurs et les vaincus, avait singulièrement accru l'importance de sa dignité ; il présidait au gouvernement temporel et spirituel, et battait monnaie comme un souverain. Lorsqu'en 663, Clotaire II octroya aux Cénomans la faculté d'élire leur comte, il conféra même à l'évêque le droit de veiller à l'administration générale du pays. L'acte de concession portait que ce chef ne pourrait entrer en fonctions avant d'avoir été soumis à l'élection des abbés, des prêtres, des habitants et à celle de l'évêque. » (Maitre.) En 513, l'évêque saint Innocent fonda au Mans le monastère de Notre-Dame de Gourdain.

Son successeur, saint Donnole, édifia l'abbaye de Saint-Vincent et le monastère de Saint-Pavin en 560. Saint Bertrand (587-624), saint Hadoung (624-679) et surtout saint Aldric (832-836) comptent parmi les évêques les plus célèbres. Ils ont réformé les monastères suivant la règle de Saint-Benoit et ont construit des hôpitaux, des fontaines, des aqueducs. Sous la domination des Carolingiens, l'évêque et le comte du Mans continuèrent à se partager l'administration de la province. Les scabins, juges professionnels, remplacèrent les rachimbourgs élus au tribunal du comte, et l'évêque s'entoura, suivant l'habitude prise sous les Carolingiens, d'un chapitre de chanoines qui habitait un cloître voisin de l'église cathédrale. Nous savons que lorsqu'en 778 Charlemagne traversa Le Mans pour se rendre en Espagne, cette ville était une des plus importantes de la Neustrie. Dans les guerres qui suivirent la mort de Charlemagne, le Maine fut ravagé par Lothaire qui l'enleva à Charles le Chauve. Les Normands vinrent plusieurs fois en remontant la Loire, puis la Mayenne et la Sarthe ; ils pillèrent Sablé, Le Mans et ruinèrent Jublains.

LA FÉODALITÉ ; LES COMTES HÉRÉDITAIRES DU MANS (953). — Les administrateurs royaux, comtes, ducs, etc., devinrent héréditaires et se rendirent à peu près indépendants. Hugues Capet reconnu en 955 Hugues 1^{er}, fils du Cénomane David, comme comte héréditaire du Mans. Le comte possédait et administrait directement une partie de la ville du Mans (l'évêque la partageait avec lui) et plusieurs domaines épars dans la province. D'autres chefs militaires avaient fondé des maisons ; Guy Valla, qui commandait la marche de Bretagne, se fit seigneur héréditaire de Laval. Cette ville, Mayenne, Beaumont, Château-du-Loir formaient les quatre seigneuries les plus importantes du Maine. Les villes qui leur ont donné leurs noms et beaucoup d'autres, telles que Château-Gontier, La Flèche, Château-du-Loir, etc., ont eu pour origine des agglomérations d'habitants autour d'un château fort. Les simples propriétaires libres se firent les *hommes* des petits seigneurs, et ceux-ci à leur tour prêtèrent *hommage* aux comtes héréditaires du Mans. L'évêque du Mans avait un assez grand nombre de vassaux directs. C'étaient, d'après un acte du 14^e siècle, le seigneur de Montfort, les sires du Breil, de Belin, de Neuville, de Mondoubleau, de Sillé-le-Guillaume et de Vaux-en-Yvré. Lorsqu'un nouvel évêque faisait son entrée dans la ville, quatre de ces vassaux le portaient sur leurs épaules depuis l'église Saint-Ouen-des-Fossés à la cathédrale ; les autres faisaient fonction d'écuier tranchant, d'échanson, etc., au banquet qui suivait la cérémonie.

LE MAINE SOUS LES DUCS DE NORMANDIE ; COMMUNE DU MANS. — Le premier comte héréditaire du Mans était le vassal immédiat du roi de France. Son fils Herbert 1^{er}, dit Eveillechien, reconnu comme suzerain le duc de Normandie et devint ainsi arrière-vassal du roi de France. Herbert II, fils d'Herbert 1^{er}, fiança sa fille à Robert, fils de Guillaume le Bâtard (plus tard le Conquérant), duc de Normandie. Lorsque Herbert II mourut, en 1063, Guillaume le Bâtard s'empara du Mans, chassa du pays le comte du Vexin, gendre de Herbert II, prit le titre de comte du Maine et se fit prêter serment, en cette qualité, par Geoffroy, seigneur de Mayenne, et par Hamon, seigneur de Laval. Puis il partit pour conquérir l'Angleterre. Hamon l'accompagnait avec ses hommes, et les gens du Mans avaient fourni un contingent. Mais, pendant que Guillaume était en Angleterre, les nobles manceaux reconnurent pour comte le jeune Hugues III, petit-fils de Herbert II, sous la tutelle de Geoffroy, seigneur de Mayenne. C'est alors que se place l'établissement de la *commune du Mans*, l'un des premiers événements de ce genre dans l'histoire de France. Les habitants du Mans, accablés de taxes exorbitantes par Geoffroy, « se soulevèrent et formèrent entre eux une association jurée qui s'organisa sous des chefs électifs et fut nommée Commune. Geoffroy de Mayenne, obligé de jurer la Commune et de promettre ainsi obéissance aux lois établies contre son propre pouvoir, le fit de

mauvaise grâce. Les nobles de la ville prêtèrent malgré eux le même serment. Quelques seigneurs des environs s'y refusèrent. » L'un d'entre ces derniers, Hugues de Sillé, fut assiégé dans son château par l'armée des bourgeois et des nobles, leurs alliés. « L'évêque du Mans et les prêtres de chaque paroisse marchaient en tête, contre leur gré, avec les croix et les bannières. » Mais Geoffroy de Mayenne, qui combattait malgré lui avec les communiens, se mita dans leur camp une panique qui leur fit lever le siège de Sillé. Puis, avec la complicité de la mère de Hugues III, qui habitait le château du Mans, il occupa cette forteresse et plusieurs maisons de la ville ; les bourgeois incendièrent ces maisons, le repoussèrent de la ville et le forcèrent à se retirer dans ses domaines. Les bourgeois restèrent les maîtres chez eux, jusqu'en l'année 1072, où Guillaume le Conquérant parut devant leurs murs avec des bandes nombreuses. « Les principaux bourgeois du Mans apportèrent au roi, dans son camp assis sur les bords de la Sarthe, les clefs de la ville. Ils lui prêtèrent serment de fidélité comme à leur seigneur légitime. Guillaume, en retour, promit de conserver leurs anciennes lois et coutumes ; mais ce prince n'ayant pas reconnu les nouvelles institutions, la Commune fut dès lors abolie. » (*Gesta pontificum cenomanensium.*)

LE MAINE SOUS LES PLANTAGENETS, COMTES D'ANJOU ET ROIS D'ANGLETERRE. — Après la mort de Guillaume le Conquérant, Robert et Guillaume Le Roux, ses fils, se disputèrent ses domaines. Profitant de leurs divisions, les Manceaux se donnèrent à Hélie, seigneur de La Flèche, qui descendait des comtes du Maine par les femmes (1095). Hélie de La Flèche maria sa fille unique Eremburge à Foulques V, comte d'Anjou, qui hérita du comté du Maine. Le fils de Foulques, Geoffroy Plantagenet, épousa en 1129 Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri II et eut de cette union un fils qui devint roi d'Angleterre et duc de Normandie sous le nom de Henri II, en 1154. Le fils de Henri II, Richard Cœur de Lion, fut comte du Maine du vivant de son père, et prêta serment en cette qualité au roi de France, Louis le Jeune, à Montmirail, en 1168. Son neveu Arthur fut comte du Maine après lui (1199-1200). Mais il fut dépossédé de ses Etats et tué par Jean sans Terre, frère de Richard Cœur de Lion. Philippe-Auguste en prit prétexte pour confisquer tous les fiefs que Jean sans Terre possédait en France (1203).

LE MAINE RÉUNI À LA COURONNE DE FRANCE, MAIS DONNÉ EN APANAGE (1203-1481). — Le Maine fut ainsi réuni à la couronne de France ; mais, pendant trois siècles, il ne demeura presque jamais dans le domaine administré directement par le roi. Philippe-Auguste céda, en 1204, à la reine Bérengère de Navarre, veuve de Richard Cœur de Lion, la ville du Mans qu'elle garda jusqu'à sa mort (1230). A cette époque, Louis IX donna le Maine en douaire à sa femme, Marguerite de Provence, puis en apanage, avec la Touraine et l'Anjou, à son frère Charles, comte de Provence et roi de Naples (1246). Le Maine, la Touraine et l'Anjou devinrent, en 1290, l'apanage de Charles de Valois, troisième fils de Philippe le Hardi, roi de France. L'avènement au trône de France de Philippe VI de Valois les rattacha au domaine royal, auquel ils restèrent unis sous le règne de Jean le Bon, fils de Philippe VI. En 1356, ils furent donnés à Louis I^{er} d'Anjou, second fils du roi Jean le Bon, et restèrent dans la maison des comtes, puis ducs d'Anjou, en même temps comtes de Provence, jusqu'à la mort de Charles III (1481), qui laissa ses Etats à Louis XI. *A partir de 1481, le Maine fut réuni au domaine royal sauf quelques exceptions.* Il fut donné en douaire à Louise de Savoie, mère de François I^{er} (1515-32), puis en apanage à Edouard-Alexandre, troisième fils de Henri II (1552-76), à François-Hercule, duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II (1576-84), à Jean-Baptiste-Gaston, troisième fils de Henri IV (1628-60). Louis-Auguste de Bourbon, fils légitimé de Louis XIV (V. ci-après, p. 991), et Louis-Stanislas-Xavier (plus tard

Louis XVIII) furent ducs du Maine, le premier de 1701 à 1736, le deuxième de 1771 à 1790. On ne sait pas exactement à quelle époque le comté du Maine fut érigé en duché. Baluze a signalé l'appellation de *Cenomanicus ducatus* dans la *Vie de saint Constantin* et dans les *Gesta Dagoberti regis*.

SEIGNEURS DE MAYENNE ET DE LAVAL. — Parmi les seigneuries vassales du comté du Mans, les principales étaient celles de Mayenne et de Laval. La *seigneurie de Mayenne*, fondée au x^e siècle par Juhel ou Judicaël, fut possédée par la même famille jusqu'au xv^e siècle. Elle resta entre les mains des Anglais de 1424 à 1447, passa en 1503 au duc René de Lorraine, qui la donna à son cinquième fils, Claude de Lorraine, premier duc de Guise ; jusque-là elle avait été *baronnie* ; en 1544, elle fut érigée en *marquisat* en faveur de Claude ; en 1573, elle devint *duché-pairie* en faveur de Charles, petit-fils de Claude et frère de Henri de Guise, connu dans l'histoire de la Ligue sous le nom de duc de Mayenne. Son fils Henri fut tué au siège de Montauban en 1621 ; il ne laissa pas d'héritiers. — La *seigneurie de Laval*, dont nous avons vu la fondation, fut possédée par des seigneurs qui portèrent tous le nom de Guy, sauf de très rares exceptions. La famille primitive fut remplacée par les Montmorency en 1265 ; au xv^e siècle par les Montfort de Bretagne (qui n'ont rien de commun avec Jean de Montfort l'Amaury, devenu duc de Bretagne en 1364). Le deuxième Montfort, Guy XIV, fut le premier sire de Laval investi du titre de *comte* (1429). Sa postérité s'éteignit en 1547 et ses domaines passèrent successivement aux familles de Nesle, de Coligny et de La Trémouille ; Guy XXV, le dernier comte de Laval, mourut en 1741. Le prince de Talmont, fusillé par les républicains pour avoir attiré les Vendéens à Laval, était parent des Guy et prétendait à leur succession.

GUERRE DE CENT ANS ; RÉFORME ET LIGUE DANS LE MAINE. — Sous les Valois, le Maine eut à souffrir de la guerre de Cent ans. Après la défaite du roi Jean à Poitiers (1356), les Anglais, qui l'avaient déjà envahi plusieurs fois, l'occupèrent pendant vingt-cinq ans. En 1370, Olivier de Clisson et Bertrand Du Guesclin les battirent à Pontvallain, entre Le Mans et La Flèche, et les obligèrent à se retirer dans leurs provinces du Sud. En 1392, Charles VI traversait la forêt du Mans pour aller combattre le duc de Bretagne, lorsqu'il fit la rencontre qui détermina son premier accès de folie. Les Anglais, alliés des Bretons, assiégèrent et prirent toutes les forteresses du comté, Mamers, Beaumont-le-Vicomte, Ballon, La Ferté-Bernard, puis plus tard Le Mans et Mayenne en 1424, enfin Laval (1428). Dès l'année suivante, Laval leur fut repris par trahison, mais les autres places ne furent recouvrées qu'une à une, presque toujours par capitulation ou par ruse. Le Mans et Mayenne ne furent cédés par les Anglais qu'en 1447. — Le Maine, réuni à la couronne à l'exception de Mayenne, Laval et quelques autres seigneuries, demeura tranquille jusqu'à l'époque de la Réforme et de la Ligue. Au xvi^e siècle, Henri Salvart et Guillaume de La Rochelle, qui venaient de Genève où ils avaient été les élèves de Théodore de Bèze, prêchèrent le calvinisme dans la province. Gervais Le Barbier continua leur œuvre. Mamers devint un centre protestant ; en 1560, un consistoire réformé fut tenu au Mans. L'année suivante, un édit prescrivit la pratique exclusive du culte catholique et amena la guerre civile. Les huguenots prirent Le Mans ; les catholiques le reprirent et y exterminèrent les protestants. Les places du N. de la province furent plusieurs fois enlevées et perdues par les protestants de Normandie. De 1590 à 1592, Mayenne changea cinq fois de maître. En 1589, Bois-Dauphin livra Le Mans à Henri IV. Les ligueurs abandonnèrent Mamers en l'incendiant. Le duc de Mercœur, qui s'était fait déclarer le protecteur du catholicisme dans une assemblée du clergé, essaya de se rendre indépendant en Bretagne et de prendre une partie du Maine. En 1592, il réussit à s'emparer de Craon ; mais,

abandonné par le roi d'Espagne, il fit sa soumission par le traité d'Angers, qui stipula la destruction d'un certain nombre de places fortes (1598). La province était désormais pacifiée, mais le calvinisme n'y avait presque plus d'adhérents. En 1604, les jésuites fondèrent à La Flèche un collège célèbre pour l'éducation des jeunes nobles. Henri IV, puis Richelieu firent démolir la plupart des forteresses de la province, Craon, Mayenne, Ambrières, Sainte-Suzanne, etc. Pendant le xvii^e et le xviii^e siècle, il y eut dans le Maine quelques émeutes locales, généralement contre les impôts, mais il ne s'y passa plus d'événements d'une importance générale.

L'ADMINISTRATION ROYALE (1481-1790). — Louis XI avait décidé que le comté de Laval cesserait de prêter foi et hommage aux comtes du Maine et qu'il relèverait directement de la couronne. Ce comté eut donc son administration à part pendant toute la durée de l'ancien régime. La province était régie par la *Coutume du Maine*, rédigée en 1515, après une enquête de dix ans. Elle reconnaissait les justices féodales, basse, moyenne et haute, exception faite des *grands cas*, tels que l'homicide, le rapt, l'incendie qui étaient de la compétence des juges royaux. Si l'on pense qu'au xviii^e siècle, le Maine comptait 2 duchés, 22 marquisats, 9 comtés, 6 vicomtés, 50 baronnies, 157 châtellenies, on imaginera le nombre de juges et de baillis seigneuriaux qui étaient en fonctions dans la province avant la Révolution. — Au-dessus d'eux étaient les sénéchaux ou les baillis du roi de France. On avait laissé à Laval le sénéchal du comté, en mettant à côté de lui (1482) un juge royal pour juger les cas réservés au roi. Le *sénéchal du Mans* était devenu sénéchal royal. A plusieurs reprises, notamment en 1579, le roi défendit au sénéchal du Maine d'étendre sa juridiction sur le comté de Laval. Les sénéchaux qui, au xiii^e siècle, avaient des attributions militaires, financières et judiciaires, devinrent, à partir du xv^e, tout simplement les chefs du ban et de l'arrière-ban, c.-à-d. de la noblesse de leur circonscription. Ces circonscriptions furent augmentées par Henri IV, qui créa dans son patrimoine (le duché de Beaumont et ses dépendances) six *bailliages royaux* (Beaumont, Château-Gontier, La Flèche, Fresnay, Mamers, Sainte-Suzanne). Il y ajouta Château-du-Loir. Les prévôts et vicomtes subordonnés aux baillis et sénéchaux avaient été supprimés au xvi^e siècle. François I^{er} institua une sorte de gendarmerie, la maréchaussée, commandée par des officiers nouveaux désignés par le vieux nom de *prévôts* et qui étaient à la fois militaires et juges criminels. Ils résidaient au Mans, à Beaumont, à Laval, à Mayenne, à Château-du-Loir, à La Ferté-sur-Loir. Louis XIII augmenta leur nombre. La plupart des attributions judiciaires des baillis avaient passé aux *présidiaux*, tribunaux civils jugeant avec ou sans appel par-devant les parlements, suivant l'importance des sommes en litige. Le présidial du Mans fut de la première création (1551), celui de La Flèche fut institué par Henri IV, celui de Château-Gontier par Louis XIII (1639). Le comté de Laval restait en dehors des présidiaux. Les trois présidiaux et le juge royal de Laval étaient du ressort du parlement de Paris.

La taille fut répartie, depuis Charles V, par des élus, formant des bureaux d'élection à la fois administrations financières et tribunaux spéciaux. Les *sièges d'élections* dans le Maine étaient Le Mans (vers 1360), Laval (1482), La Ferté-Bernard (1589, suppr. en 1654), La Flèche (1595), Château-du-Loir (1629), Mayenne (1634). Le Maine était *pays de grandes gabelles*, et ses habitants payaient le sel 14 sous la livre, tandis qu'il coûtait 2 liards en Bretagne. Les *greniers à sel*, à la fois magasins de vente et tribunaux spéciaux, étaient situés à Laval, Mayenne, Le Mans, Malicorne, Château-du-Loir, Montoire, Mondoubleau, Bonnétable, Ernée, La Ferté-Bernard, etc. Le Maine avait des *douanes* du côté de la Bretagne; elles étaient administrées par trois bureaux principaux à Craon, Ernée et Daon (1671) au-dessous desquels étaient neuf

bureaux ordinaires et neuf capitaineries. La province ne payait pas d'*aides*. Les routes, les eaux et forêts, etc., étaient administrées comme dans les autres provinces. En 1697, il existait dans le Maine neuf villes gouvernées par un *maire et des échevins*. Le Mans, qui devait sa municipalité à Louis XI (1481), Laval (1567), La Ferté-Bernard, Château-du-Loir, Mayenne, Beaumont, Ernée, Bonnétable et Sablé; les dernières municipalités ne semblent pas remonter au delà de l'édit de 1692 qui impose des maires royaux à toutes les villes. Maires et échevins étaient des officiers à vie qui achetaient leurs charges au roi. Le Mans eut toujours un évêque dont la province formait le diocèse.

Le Maine eut un *gouverneur* particulier sous Henri III; mais, sauf cette exception, il dépendit, ainsi que la Touraine et l'Anjou, du gouvernement qui avait son siège à Orléans. La province était comprise dans la *généralité de Tours*, administrée depuis le commencement du xvii^e siècle par un *intendant* de justice, police et finances, qui résidait à Tours; il désignait des subdélégués de son choix dans certaines villes dont le nombre n'était pas fixé. Le Maine n'avait pas d'États provinciaux. L'arrêt du conseil du 18 juil. 1787, pour l'exécution de l'édit de juin 1787, lequel établissait des assemblées dans les provinces où les États avaient disparu, établit une assemblée pour toute la généralité de Tours et au-dessous, trois assemblées se réunissant au Mans, à Angers et à Tours, pour chacune des provinces de la généralité. Ces assemblées eurent un rôle effacé. L'élection des députés aux États généraux de 1789 se fit, comme dans tout le reste du royaume, par bailliages.

On trouvera la liste complète des évêques du Mans et des comtes et ducs du Maine dans le t. I de l'ouvrage de Lepeletier, cité dans la bibliographie.

CIVILISATION. — Le Maine n'a jamais eu de civilisation particulière. Le patois actuel ne diffère pas sensiblement de celui du Perche et de l'Anjou; il n'a jamais été une langue littéraire. Les œuvres écrites en manuscrit sont rares et pour ainsi dire accidentelles. L'une des plus connues est le *Dialogue entre trois vigneronns du pays du Maine*, composé par Sousnor en 1754. Les artistes et les savants originaires du Maine ont vécu à Paris ou à Angers, qui fut longtemps la capitale politique et intellectuelle de cette région. Angers avait une université célèbre dans les provinces de l'Ouest et dans laquelle les étudiants originaires du Maine formaient une nation. — Les principaux monuments de la province, outre les restes préhistoriques, sont : les ruines romaines de la ville du Mans et du *castrum* de Jublains, l'un des camps fortifiés les mieux conservés des Gaules; des églises et abbayes du xi^e et du xii^e siècle, généralement construites en style roman normand et retouchées à maintes époques (parties anciennes de la cathédrale du Mans, abbaye de Solesmes, etc.), de belles constructions en style gothique rayonnant ou en style de la Renaissance française et de la Renaissance italienne des xv^e et xvi^e siècles (églises et maisons au Mans, à Laval, château de Mezangers, etc.), enfin des fragments importants de fortifications médiévales de toutes les époques (murailles et château de Sainte-Suzanne, donjon de Sillé-Guillaume, forteresse de Sablé, etc.). — Les personnages les plus célèbres, originaires du Maine, sont Henri II, roi d'Angleterre, fondateur de la dynastie des Plantagenets (1133-89); Jean II le Bon, roi de France (1319-64), nés tous deux au Mans; Germain Pilon (1519-90), né à Loué; Ambroise Paré (1517-90), né à Laval; Robert Garnier, poète tragique, né à La Ferté-Bernard (1545-1601); La Croix du Maine, bibliographe, né au Mans (1552-92); le marquis de Dangeau (1638-1720), né à Dissay-sous-Courcillon; Véron de Forbonnais, l'économiste, né au Mans (1722-1800); Claude Chappe, né à Brulon (1740-1805); Volney, né à Craon (1757-1820); l'abbé Bernier, chef vendéen et agent des émigrés, né à Daon (1764-1806). Jules GAUTIER et Albert MÉTIN.

BIBL. : *Collection des inventaires-sommaires des archives départementales antérieures à 1790*. MAYENNE : Laval, 1882; SARTHE : Le Mans, 1883 et 1890, pl. vol. gr. in-4. — J.-X. CARRE DE BUSSEROLLE, *Archives des familles nobles de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou*; Tours, 1889, 2 vol. in-8. — *Topographie du Maine*, s. l., 1558, in-16. — *Description de la carte cénomane, contenant les villes, forêts, rivières, paroisses, chapelles et bénéfices..., situés aux diocèse et comté du Maine*; Le Mans, 1673, in-12. — PIGANOL DE LA FORCE, *Description géographique et historique de la France*, éd. de 1752-53; Paris, 15 vol. in-12. — André-René LEPAIGE, *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine*; Le Mans, 1777, 2 vol. in-8. — Le baron DE WISMES, *le Maine et l'Anjou historiques, archéologiques et pittoresques*; Nantes, 1862, 2 vol. in-fol. avec pl. — Léon MAITRE, *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*; Laval, 1878, in-8. — Julien BODREAU, *Commentaire sur la coutume du Mans*, s. l., 1615, in-fol. — BEAUTEUPS-BEAUPRE, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI^e siècle*; Paris, 1883, 4 vol. in-8. — Jehan DE BOURDIGNÉ, *Chroniques d'Anjou et du Maine*, 1529; nouv. éd. avec un avant-propos et des notes; Angers, 1812, in-8. — *Mémoires des comtes du Maine*, par Pierre TROUILLAT, sieur de Montferré; Le Mans, 1643, in-8. — *Tableau historique du Maine*, s. l., 1781, in-8. — CAUVIN, *De l'Administration municipale dans la province du Maine*; Le Mans, 1812, in-12. — A. LEPELLETIER (de la Sarthe), *Histoire complète de la province du Maine*; Le Mans, 1861, 2 vol. in-8. — Léon MAITRE, *le Maine sous l'ancien régime*; Laval, 1866, in-8. — Armand BELLEE, *Recherches historiques sur le Maine*; Le Mans, 1875, in-8. — A. FAUCON, *Une Station préhistorique dans la forêt de Mayenne*; Le Mans, 1887, in-8. — LE FEZELLIER et MOREAU, *Essai sur les sépultures mérovingiennes et les objets de la même époque dans le département de la Mayenne*; Laval, 1885, in-8. — F. LEGEAY, *De la Féodalité dans le Maine*; Le Mans, 1890, in-8. — Abbé R. CHARLES, *l'Invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428*; Mamers, 1889, in-8. — André JOUBERT, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine de 1424 à 1452*; Mamers, 1889, in-8. — Marcel FOURNIER, *la Nation du Maine à l'université d'Angers au XV^e siècle*; Mamers, 1890, in-8. — Abbé A. LEDRU, *Note sur la Réforme dans le Maine (1560-1572)*; Mamers, 1883, in-8. — *Une Émeute dans le Maine en 1675*; Mamers, 1884, in-8. — Vicomte Olivier DE ROUGE, *l'Assemblée provinciale de l'Anjou, du Maine et de la Touraine en 1789*; Angers, 1890, in-8. — *Cahiers de plaintes et de doléances des paroisses de la province du Maine pour les États généraux de 1789*, publiés par BELLE, DUCHEMIN et BRINDEAU; Le Mans, 1887, 2 vol. in-8. — V. DUCHEMIN et R. TRIGER, *les Premiers Troubles de la Révolution dans la Mayenne (1789-1792)*; Mamers, 1888, in-8. — Barthélemy HAUREAU, *Histoire littéraire du Maine*; s. l., 1847-52, 4 vol. in-8. — *Notre-Dame du Mans ou cathédrale de Saint-Julien; origine, histoire et description*, par M. VOISIN, prêtre; Le Mans et Paris, s. d., in-8. — *Catque des vitraux peints de la cathédrale du Mans*; Paris et Le Mans, s. d., in-8. — Le P. HAMARD, *Études archéologiques sur la cathédrale de Laval*; Laval, s. d., in-8. — *Revue de la Société historique et archéologique du Maine*; Le Mans, 1876, t. I (table par l'abbé CHAMBOIS; Mamers, 1887, in-8). — *Procès-verbaux de la commission historique et archéologique de la Mayenne*; Laval, 1878-79, t. I. — N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine*; Le Mans, 1844, in-8.

MAINE (La). Nom de plusieurs rivières de France (V. LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDÉE, etc.).

MAINE. Etat de l'extrême région N.-E. des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre le Canada et l'Océan Atlantique; 85,570 kil. q.; 661,086 hab. (au 1^{er} juin 1890), soit 8 hab. par kil. q. Les premiers colons français donnèrent à cette partie de la côte le nom de la province française d'où ils avaient émigré. Le nom fut conservé à la province dont une charte de Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, fit don en 1637 à la colonie de Massachusetts. Cette province se détacha en 1820 du Massachusetts et se constitua en un Etat séparé. Admis dans l'Union américaine en mars 1820, le Maine est le vingt-neuvième des Etats constituant cette Union pour la superficie, le vingt-septième pour le chiffre comme pour la densité de sa population. La capitale est Augusta (V. ce mot); la ville la plus importante, Portland, grand port sur la baie de Casco. Le Maine, l'Etat le plus oriental de l'Union, est séparé à l'E. du Nouveau-Brunswick par la rivière Sainte-Croix. Il confine au N.-O. à la prov. de Québec, et à l'O. à l'Etat du New Hampshire dont la sépare, sur l'Atlantique, le petit fleuve Piscataqua. Par le Nord, le

Maine pénètre si profondément dans le Canada entre les prov. de Québec et du Nouveau-Brunswick que, l'hiver, lorsque le Saint-Laurent est obstrué par les glaces, le Canada n'a plus de communications avec l'Atlantique que par l'Etat du Maine. Les marchandises amenées de l'Ouest et du Sud-Ouest par les Pacific Canadian et Grand Trunk Railways, ainsi que toutes les productions du haut Canada, sont dirigées alors par voie ferrée sur Portland. La côte du Maine sur l'Atlantique mesure 400 kil. en ligne droite, mais plus de 4,000 si l'on tient compte des dentelures et indentations dont ce littoral est coupé et comme déchiqueté. Les baies du Maine sont des fjords spacieux, aux rives rocheuses, peu élevées, offrant d'excellents ancrages et une multitude d'abris sûrs; les principales sont Piscataqua, Saco, Portland, Casco, Kennebec, Penobscot, Machias, Passamaquoddy. — Les dimensions moyennes du Maine sont de 350 kil. du N. au S. et 250 de l'O. à l'E. Il occupe la moitié de la région appelée au XVII^e siècle Nouvelle-Angleterre (V. ETATS-UNIS). Le sol du Maine appartient entièrement aux plus anciennes formations géologiques, granit, gneiss, roches siluriennes. La région granitique littorale, basse, couverte de pâturages et de cultures, occupe un tiers de l'Etat. La région septentrionale silurienne est un plateau montueux de 200 à 1,000 m. d'alt, avec un sommet de 1,640 m., le Cathadin. Le faite granitique des *Hauteurs des terres* forme en partie la frontière du côté de la prov. de Québec, il est continué au N. par les monts canadiens de Notre-Dame. Ce plateau montagneux est entièrement couvert de forêts, composées des essences les plus diverses. Il est pendant une partie de l'année le domaine des hommes occupés à l'exploitation du bois, les *lumbermen*, bûcherons franco-canadiens. D'innombrables cours d'eau roulent en tous sens sous ces forêts et forment de non moins innombrables lacs, étagés en chapelets, tortueux, ramifiés en tous sens. A l'époque des crues, les mouvements de terrain qui séparent les vallées étant peu accentuées, les eaux de bassins habituellement distincts se confondent.

Les principaux fleuves sont le Penobscot (marée jusqu'à Bangor, 100 kil. de l'embouchure), le Kennebec (marée jusqu'à Augusta, 65 kil.), le Saco. Tous ces cours d'eau ont des rapides, des cascades, qu'utilise l'industrie. Leur puissance motrice réunie est évaluée à plus de 2 millions de chevaux; 80,000 sont déjà mis en œuvre par des scieries, des usines métallurgiques, des raffineries, des filatures. La partie la plus cultivée de l'Etat est celle du Sud-Ouest qui confine au New Hampshire. Quelques voies pratiques ont été frayées dans le Nord et le Nord-Est pour les touristes qui veulent visiter le mont Cathadin ou le lac Moosehead.

La température moyenne n'est n'est que de 6° à Portland, qui est à la latitude de Marseille. On compte dans le Maine six mois d'hiver très rigoureux, et trois mois d'été très chauds. La principale industrie est l'exploitation des bois, pins, sapins, mélèzes, bouleaux, hêtres, érables, platanes, ormes, tilleuls, frênes, charmes, chênes, noyers, etc. Les meilleurs de ces bois sont pris pour les constructions navales. — La faune comprend l'élan, le caribou, l'ours, le daim, le loup, le blaireau, le glouton, le chat sauvage, le raton, le castor, la grande martre, la martre zibeline, l'écureuil, etc., les oiseaux divers. Les rivières abondent en truites. Les Indiens sont encore les seuls habitants permanents des bois du Nord et du Nord-Est. Ils y vivent de chasse et de pêche. Dans le tiers cultivé du sol, les productions principales sont la pomme de terre, le foin, l'avoine, à un rang plus faible, le froment et le maïs. — La population est concentrée au S., entre le New Hampshire à l'O. et le fleuve Penobscot à l'E., sur environ 25,000 kil. q. Elle ne s'accroît que très lentement, ayant été de 583,000 en 1850, et comprend un grand nombre de Canadiens, surtout de Franco-Canadiens. Les villes principales sont Portland, Lewiston, Bangor et Biddeford. Augusta, la capitale, n'a guère plus de 40,000 hab.

MAINE. Rivière d'Irlande (V. ce mot, t. XXI, p. 949).

MAINE-DE-BOIXE (Le). Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe; 316 hab.

MAINE (Léonore-Marie du), comte du Bourg (V. ce nom).

MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, légitime de France, duc du), né vraisemblablement à Saint-Germain le 31 mars 1670, mort à Sceaux le 14 mai 1736. Il était le second des sept enfants nés des amours de Louis XIV et de la marquise de Montespan, et en resta l'aîné par la mort précoce de celui qui l'avait précédé. Quand il naquit, il y avait environ deux ans et demi qu'avait commencé la liaison de sa mère avec le roi (juil. 1667). Le 11 juil. 1669 avait été ouverte la procédure de séparation entre la marquise et son mari. L'arrêt devait être prononcé le 7 juil. 1674 seulement. Celui que La Fontaine appellera, en 1679, le *fils de Jupiter*, naquit pied-bot : enveloppé à la hâte dans des langes, il avait été remis à Lauzun, qui, le cachant sous son manteau, l'avait, avec le plus grand secret, emmené dans un carrosse aposté au petit parc de Saint-Germain. C'est ainsi qu'il fut apporté à M^{me} Scarron, la future marquise de Maintenon, qui, l'année précédente, avait accepté d'être gouvernante des enfants du roi et de M^{me} de Montespan, et occupa désormais avec eux un hôtel retiré de la rue de Vaugirard. On peut dire que, par ses soins et son affection, celle-ci fut pour lui une seconde mère, et que l'enfant l'aima plus que la véritable. Légitimé au mois de déc. 1673, malgré le caractère doublement adultérin de sa naissance, titré alors de duc de Maine, il fut de plus enrichi par la donation de la principauté des Dombes et du comté d'Eu que lui fit Mademoiselle pour obtenir la liberté de Lauzun (2 févr. 1681). Louis XIV ne cessera plus de le combler de dignités et d'honneurs, jusqu'à l'élever au rang même des princes légitimes. C'est d'abord, dès le 1^{er} févr. 1674, la charge de colonel général des Suisses, puis celles de gouverneur du Languedoc (29 mai 1682), de général des galères et de lieutenant général des mers du Levant (15 sept. 1688, il s'en démit le 4^{er} sept. 1694), de grand maître de l'artillerie (août 1694). Le comte de Jussac, puis, en 1688, le marquis de Montchevreuil (Mornay) lui avaient été donnés pour gouverneurs, et, sur les conseils de Bossuet et de Montausier, Malezieu, l'abbé Genest pour maîtres dans les mathématiques, la philosophie et les belles-lettres. Esprit étroit, mais appliqué, il profita assez bien de cette éducation pour qu'en 1678 M^{me} de Maintenon fit publier de lui les *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. En 1688, il fit ses premières armes au siège de Philippsbourg, sous les ordres du dauphin, et assista à la prise de cette ville et à celles de Mannheim et de Franckendal (29 oct., 11 et 18 nov.). Nommé maréchal de camp (2 avr. 1690) et commandant de la cavalerie à l'armée de Flandre, il remporta le 30 juin un avantage sur l'ennemi qui favorisa la jonction du duc de Boufflers et du maréchal de Luxembourg, et se distingua le lendemain à la bataille de Fleurus où il eut un cheval tué sous lui et vit tomber Jussac à côté de lui (1^{er} juil.). L'année suivante, il prit part au siège de Mons et à la bataille de Leuze (18 sept.). Créé le 3 mai 1692 lieutenant général, il se trouva au siège de Namur et combattit brillamment à Steinkerque (3 août). Quoique Saint-Simon en ait pu dire, il avait à la fois une brillante valeur et beaucoup d'application au service. L'année 1693 le vit à l'armée de la Moselle, où il fut mis à la tête du nouveau corps des carabiniers. En 1694 et 1695, il sert de nouveau en Flandre, à l'armée du maréchal de Villeroi dont il commandait l'aile gauche. On l'accusa d'avoir, par son inaction, laissé échapper le prince de Vaudémont (août 1695), mais il est prouvé aujourd'hui qu'il ne fit qu'obéir à des ordres très précis, dont il avait vainement représenté le danger. Le 30 août 1695, il eut un cheval tué sous lui à Bonnet. En 1702, il fut encore employé en Flandre, sous le duc de Bourgogne, et assista à l'affaire de Nimègue (14 juin). Ce fut sa dernière campagne. Il avait trente-deux ans. Dans l'intervalle de ses campagnes et, depuis, il

menait une existence assez retirée, mêlée à des intrigues secrètes contre le duc de Bourgogne et surtout le prince de Conti. Cependant le roi, qui, le 5 mai 1695, lui avait déjà accordé un rang intermédiaire entre les princes du sang et les autres pairs, alla plus loin encore, et, après la mort du duc de Bourgogne, l'éleva, par la déclaration du 29 juil. 1714, enregistrée le 2 août, au rang même de prince du sang avec droit éventuel de succession à la couronne. Par son testament, enfin, Louis XIV lui donnait le commandement des troupes de la maison du roi et le chargeait de « veiller à la sûreté, conservation et éducation du jeune prince ». Ce testament fut cassé (2 sept. 1715), et le duc du Maine ne conserva que la surintendance de l'éducation de Louis XV. Les intrigues qu'il noua avec le duc de Villeroi et les mécontents décidèrent le régent à lui enlever le rang de prince du sang et le droit de succession à la couronne (1^{er} juil. 1717), puis la surintendance de l'éducation du roi (26 août 1718). Mêlé plus par sa femme que par lui-même à la conspiration de Cellamare, il fut arrêté le 29 déc. suivant et enfermé au château de Doullens. Après un an de détention, il put revenir au château de Clagny (janv. 1720) que Louis XV avait donné à sa mère et dont il avait hérité. Demeuré dès lors étranger à la politique, vivant éloigné de la duchesse reléguée à Sceaux, qu'il accusait de ses déconvenues d'ambition et à laquelle il ne se réunit que plus tard, il finit par se réconcilier avec le regent qui lui rendit le rang intermédiaire, première faveur de Louis XIV (26 avr. 1723). Ses dernières années, qu'il passa surtout dans la compagnie des gens de lettres pour qui la petite cour de Sceaux était aimablement hospitalière, furent cruellement éprouvées par un cancer au visage. M^{me} de Staal, plus juste pour lui que Saint-Simon, l'a peint ainsi : « Il avait l'esprit éclairé, fin et cultivé; toutes les connaissances d'usage, spécialement celle du monde au souverain degré, un caractère noble et sérieux. » Son portrait a été gravé par Edelinek, d'après Ant. Dieu (1697); par Drevet, d'après de Troy (1703), et par Ant. Masson. Eugène Assé.

MAINE (Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du), née à Paris le 8 nov. 1676, morte à Paris le 23 janv. 1753, femme du précédent. Appelée d'abord M^{lle} de Condé, puis M^{lle} de Charolais, elle était le huitième enfant de Henri-Jules, prince de Condé, fils du héros de Rocroi, et d'Anne de Bavière, princesse palatine. Pleine d'esprit, mais très petite, un « pouce de taille de plus » lui fit donner la préférence sur sa sœur, lorsque le duc du Maine désira prendre femme, contrairement au vœu de Louis XIV, qui, avec son ferme bon sens, disait de ses bâtards : « Ces gentils ne devraient jamais se marier. » Le mariage eut lieu en grande pompe à Versailles le 19 mars 1692 (*Mercure galant*, p. 295; *Gazette*, p. 143). Les époux reçurent, l'un 150,000 livres, comme les princes du sang, l'autre 100,000; le roi donna, en outre, 1 million comptant à son fils; le prince de Condé une dot de 800,000 livres à sa fille. Passionnée pour les fêtes, la duchesse se livra sans réserve à ses goûts de dépense, lorsqu'en 1699, son mari eut acheté le château de Sceaux, où elle se fit une existence de féerie, présidant à des fêtes merveilleuses, qui, plus tard, reçurent le nom de *Grandes Nuits* de Sceaux, et instituant pour ses commensaux habituels une sorte d'ordre de chevalerie, l'ordre de la *Mouche-à-miel*. Le marquis de Sainte-Aulaire, Malézien, l'abbé Genest, Fontenelle, plus tard Voltaire, M^{me} du Deffand, en firent les délices. Quels amis ne devait pas avoir une princesse, qui, pour femme de chambre, avait la spirituelle M^{lle} Delaunay? Par malheur, cela coûtait beaucoup. Cette prodigalité, jointe à l'esprit d'ambition de la duchesse, firent le malheur de son mari. L'amour platonique qu'elle eut pour le prince de Conti contribua sans doute à l'imité que le duc du Maine témoigna toujours à celui-ci. Du reste, passionnée pour la cause des princes légitimes, elle fut mêlée à toutes les querelles qu'ils soulevèrent. Lors de la conspiration de Cellamare, arrêtée à Paris le 29 déc. 1718 et conduite au

château de Dijon (14 janv. 1719), d'où, le 24 mai, elle fut transférée d'abord à Chalon-sur-Saône, où elle jouit d'une grande liberté, puis au château de Chambay. Les aveux qu'elle avait faits furent le prix de sa liberté. En 1720, elle revint à Sceaux qu'elle ne devait plus quitter. C'est dans son bel hôtel de la rue de Varennes — possédé en 1848 par Madame Adélaïde, et depuis par la duchesse de Galliera — qu'elle mourut. Elle fut enterrée dans l'église de Sceaux. De son mariage, elle avait eu sept enfants, dont trois seulement atteignirent leur majorité : 1° *Louis-Auguste*, prince de Dombes (1700-55); 2° *Louis-Charles*, comte d'Eu (1701-75); 3° *Louise-Françoise*, dite *Mlle du Maine*, née à Versailles le 4 déc. 1707, morte à Anet le 19 août 1743.

Eugène Assé.

BIBL. : M^{me} DE SÉVIGNÉ, M^{me} DE MAINTENON, *Lettres*. — *Mémoires de SAINT-SIMON*, de SOURCHES, de LUYNES, de M^{me} DE STAAL, de CAYLUS, de LA FARE. — *Journal de DANGEAU*, de BARBIER, de BUVAT, de MATH. MARAIS. — DESNOIRESTERRES, *les Cours galantes*; Paris, 1860-64, t. IV. — LEMONTEY, *Hist. de la Régence*. — PINARD, *Chronologie militaire*, 1761, t. III, p. 500. — V. ADVIELLE, *Hist. de la ville de Sceaux*, 1883, in-8. — RAVAISSON, *Archives de la Bastille*, 1882, t. XIII, pp. 219-280. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, III, 161.

MAINE (François GRUDÉ, sieur de LA CROIX DU) (V. CROIX DU MAINE).

MAINE (Henry-James SUMNER), juriste anglais, né à Londres en 1822, mort à Cannes le 5 févr. 1888. Fils d'un médecin, il fit de brillantes études à l'université de Cambridge et y devint dès l'âge de vingt-cinq ans professeur de droit civil. Il enseigna ensuite (1854) la jurisprudence à Middle-Temple (Londres), fut attaché au ministère du vice-roi de l'Inde à Calcutta (1862) et joua un rôle éminent dans les travaux législatifs de l'Inde. Revenu en Angleterre (1869), il fut nommé professeur de jurisprudence à Oxford (1870) et membre du conseil de l'Inde (1871), puis maître du collège de Trinity hall à Cambridge (1878). Il fut un des plus éminents juristes et sociologues de son temps, et ses études de droit comparé demeurèrent des modèles, bien que ses théories aient été élargies par les sociologues postérieurs. Ses principaux ouvrages sont : *Ancient Law, its connexion with the early history of society and its relation to modern ideas* (Londres, 1861; trad. franç., 1873); *Village communities in the East and West* (1871); *Lectures on the early history of institutions* (1875; trad. fr., 1880); *Lectures on modern theories of succession to property after death* (1878); *Roman Law and legal education*; etc.

A.-M. B.

MAINE DE BIRAN (V. BIRAN, t. VI, p. 906).

MAINE-ET-LOIRE (Dép. de). — **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Maine-et-Loire doit son nom au fleuve qui le traverse au centre et à son grand affluent la Maine, venue du Nord. Il est situé dans la région occidentale de la France, séparé de l'Océan Atlantique seulement par le dép. de la Loire-Inférieure. Son chef-lieu, Angers, est à 260 kil. de Paris à vol d'oiseau et à 308 par chem. de fer. Le dép. de Maine-et-Loire est compris entre 46°59'15" et 47°49'30" lat. N., 2°5'30" et 3°39'36" long. O. de Paris. Il confine à l'O. au dép. de la Loire-Inférieure, au N.-O. à celui d'Ille-et-Vilaine, au N. à celui de la Mayenne, au N.-E. à celui de la Sarthe, à l'E. à l'Indre-et-Loire, au S.-E. au dép. de la Vienne, au S. à celui des Deux-Sèvres, au S.-O. à la Vendée. Ses limites sont en majeure partie conventionnelles; toutefois, elles sont sur certaines parties, particulièrement vers le S.-O., formées par des cours d'eau : par la Sèvre Nantaise vis-à-vis de la Vendée, par le Moine, la Sanguèze, la Divatte, la Loire vis-à-vis de la Loire-Inférieure.

La superficie de Maine-et-Loire est de 742,093 hect. (d'après le cadastre), ce qui le classe au 16^e rang parmi les départements français, avec une superficie supérieure d'environ 100,000 hect. à la moyenne. La plus grande longueur du S.-O. au N.-E. est de 125 kil., entre la sortie de la Maine, près de Saint-Crespin, et l'angle frontière

d'Indre-et-Loire et de la Sarthe, près de Broc; sa plus grande largeur de l'O. à l'E. entre la sortie de la Loire, près de La Varenne, et l'entrée de l'Authion, est de 110 kil.; enfin du N. au S. les dimensions varient entre 60 et 90 kil. Le pourtour est d'environ 500 kil. en négligeant les sinuosités secondaires.

Relief du sol. — Le Maine-et-Loire est entièrement compris dans la plaine de la France centrale; son relief est peu accentué; entre le point culminant, la colline des Gardes, au S. de Chemillé, qui s'élève à 210 m., et le point le plus bas, à la sortie de la Loire (alt. 4 m.), la différence est d'environ 206 m., insuffisante pour donner lieu à des pentes assez fortes pour déterminer de véritables hauteurs. Cependant il existe entre les vallées et les plateaux de l'E. ou les petites collines de l'O. des dénivellations assez sensibles pour donner au département, particulièrement dans l'angle S.-O., un aspect accidenté. La plaine centrale du val de Loire a 30 m. d'alt. en amont de Saumur, 15 au confluent de la Maine, 10 à Ingrandes; elle n'est large (8 kil. environ) que jusqu'au confluent de l'Authion; plus bas sa largeur se réduit à 2 kil.; le plateau riverain la domine de 40 à 60 m. Il en est de même pour la vallée de la Maine et des trois rivières qui la forment. Au N.-E., dans l'arr. de Baugé, les sommets ont 88 à 89 m. seulement; au N.-O., plus accidenté, et où se terminent les alignements du plateau de la Bretagne méridionale, on atteint 110 m. aux sources de l'Argos, près de la limite départementale. La région accidentée est celle de l'arr. de Cholet qui se rattache au Bocage vendéen; de sinueuses rivières s'y déroulent entre des coteaux plus abrupts, dans d'étroites vallées; c'est la région des chemins creux encaissés entre des haies touffues où commença la guerre de Vendée (V. ce mot). Les points les plus élevés sont : dans le S.-E., au voisinage des granites : d'abord au S. de Chemillé la colline des Gardes (210 m.), près du village de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde; une autre au S. de Vihiers atteignant 208 m. à l'O. de Saint-Paul-du-Bois; une troisième, 205 m., à l'E. de la première, près de La Salle-de-Vihiers.

L'aspect général du département dépend directement de la composition géologique du sol; à l'O. de la Sarthe et au S.-O. d'une ligne tirée d'Angers à Montreuil-Bellay sont les terrains cristallins et paléozoïques de la Bretagne et de la Vendée; à l'E. et au N.-E., les terrains tertiaires et crétacés de l'extrémité du bassin de Paris. La région occidentale, qui forme les deux tiers de Maine-et-Loire de ses terrains généralement imperméables, est plus fraîche, plus boisée, couverte d'arbres, de prés, abondante en eaux courantes; au S. de la Loire, elle mérite à tous égards le nom de Bocage, bien que celui-ci s'applique plus particulièrement à la zone granitique du bassin de la Sèvre Nantaise; au N. de celle-ci s'étend jusqu'aux bords de la Loire la région des *Mauges* (*pagus Metallicus, Medalgicus*), formée de schistes cambriens; comprise entre la Loire, la Divatte, le Moine, l'Illyrome et le Layon, elle correspond à peu près à l'arr. de Chollet; son centre est vers Jallais et Beaupréau; c'est un pays coupé de ravins, de vallons boisés, de haies compactes, de landes; des sommets on aperçoit un vaste horizon verdoyant. Au N. du fleuve s'annoncent les plateaux et les landes de la Bretagne méridionale. La région crétacée et calcaire du N.-E. est plus sèche, se rapprochant de celles de la Touraine septentrionale (V. INDRE-ET-LOIRE). Les vallées tracent au travers des deux grandes régions de fertiles sillons alluviaux. Après celle de la Loire, les principales sont celles de la Sarthe et du Thouet. Elles interrompent toutes les formations géologiques, bien que la principale de ces trouées, celle du val de Loire, ne soit pas une limite géologique, puisque les terrains qu'elle coupe se retrouvent des deux côtés de la vallée. Le contraste est frappant entre le mol horizon du val de Loire et les collines tourmentées des Mauges découpées par une multitude de ravins boisés. Aux vignes et aux chenevières succèdent les prés enlacs de haies et les landes, aux pignons

coiffés d'ardoises, les toits de tuiles rouges. Même dans le val de Loire, on aperçoit un changement profond quand on dépasse le confluent de la Maine; en amont, sur la rive droite, une vaste plaine; sur la rive gauche, les coteaux de tuffeau d'un blanc éclatant, creusés de caves et plantés de vignes; en aval, les sombres escarpements schisteux du plateau breton. Les vastes prairies de la vallée de la Sarthe se relient au val de Loire par le couloir plus étroit où coule la Maine.

Géologie. — Le dép. de Maine-et-Loire est situé à la limite de deux grandes régions géologiques, celle du bassin tertiaire de Paris et celle des plateaux cristallins et paléozoïques de l'Armorique.

Nous avons indiqué le contraste profond qui existe même dans l'aspect extérieur entre ces deux régions séparées à peu près par le cours de la Sarthe et la ligne tirée d'Angers à Montreuil-Bellay. Le bassin tertiaire parisien a la forme générale d'une cuvette dont les bords sont formés de sédiments crétacés et jurassiques venant buter contre les terrains plus anciens de l'Armorique (du Cotentin à la Vendée), de même que contre ceux de l'Ardenne ou du Massif central. Dans le dép. de Maine-et-Loire, la bordure crétacée existe seule complètement, le sol jurassique n'affleurant qu'exceptionnellement autour de Durtal et de Montreuil-Bellay. Le terrain crétacé est surmonté par les dépôts tertiaires éocènes et oligocènes, lesquels dominent dans l'E. de l'arr. de Baugé et sur le sommet du pays boisé entre la Loire et le Layon; vers les limites occidentales du bassin parisien, près de la Sarthe, de même que sur les pentes et particulièrement sur la rive gauche de la Loire, c'est la craie qui paraît. La description détaillée des étages sédimentaires et des terrains qui les caractérisent ainsi que de leurs qualités économiques se trouve aux art. SARTHE et surtout INDRE-ET-LOIRE auxquels nous renvoyons. L'arr. de Baugé, une partie du cant. de Tiercé (arr. d'Angers) et les deux tiers de l'arr. de Saumur sont formés des terrains crétacés, tertiaires et alluviaux du bassin parisien. Le reste du département appartient à la région armoricaine.

Toute cette partie occidentale et méridionale de Maine-et-Loire forme la terminaison du plateau de la Bretagne méridionale.

Nous avons décrit ailleurs (V. ILLE-ET-VILAINE, LOIRE-INFÉRIEURE, MORBIHAN) ce plateau caractérisé par ses plissements et ses rides régulièrement orientés de l'O.-N.-O. vers l'E.-S.-E. Les formations de Maine-et-Loire sont le prolongement de celles de la Loire-Inférieure, et nous renvoyons à cet article (pp. 459 et 460) pour la description détaillée. Nous n'aurons ici qu'à les compléter rapidement. L'extrémité S.-O. du département, au S. de la latitude de Cholet, fait partie du massif granitique du Bocage poitevin (V. SÈVRES [Deux-] et VENDÉE); au N. de cette bande, on trouve une vaste région de schistes cambriens, large de 23 kil. environ, qui s'étend jusqu'aux bords du Layon (qui suit la fissure remplie par les dépôts carbonifères) et de la Loire; il s'y insère, entre Villiers et Cholet, un bombement granitique correspondant aux sommets du département, et, à l'O., deux alignements étroits de micaschistes, le premier passant par Montfaucon et aboutissant à Cholet, le second occupant un triangle de Champtoceaux et Landemont à Montrevault. Au N. du département se retrouve une seconde bande cambrienne de 43 kil. de large, limitée au S. par une ligne menée de Vern à 4 kil. N. d'Angers, au N. par une ligne parallèle aboutissant, vers Charnacé, au S. de Clâteauneuf-de-Sarthe.

Entre les deux zones cambriennes se trouve une large zone silurienne, allant de Champtoéc au S. à Vern au N., s'allongeant au S.-E. jusqu'aux environs de Doué. Ces dépôts siluriens sont compris entre deux bassins sédimentaires plus récents, celui d'Ancenis au S., celui d'Angers au N., avec trois synclinaux chacun (V. l'art. LOIRE-INFÉRIEURE, pp. 459 et 460). Le bassin d'Ancenis représente une étroite bande carbonifère longue de 100 kil. dont 50

en Maine-et-Loire, correspondant à l'exploitation houillère de la Basse-Loire, qui se continue dans la vallée du Layon jusqu'au S. de Doué-la-Fontaine; le dévonien n'affleure que sur le bord méridional de ce bassin carbonifère. Le bassin dévonien de Saint-Julien-de-Vouvantes et d'Angers affleure au N.-N.-E. de la zone silurienne centrale de l'Anjou, au fond d'un pli parallèle et très étroit. Au N. de l'arr. de Segré, une série de plissements font alterner le silurien et le cambrien, lequel ne dépasse la Sarthe qu'à Morannes et dans un pointement à l'O. de Durtal. Pour compléter cette énumération, nous mentionnerons les filons de microgranulite, très abondants au N. de la Loire, dans les terrains siluriens et cambriens, et le petit massif granitique sis à l'O. de Saint-Lambert; enfin le prolongement des dépôts argilo-sableux de l'époque pliocène, si développés dans la Loire-Inférieure. Les principales différences entre ce département et l'O. du Maine-et-Loire sont la plus grande extension des schistes cambriens et la moindre extension des dépôts pliocènes en Maine-et-Loire. Parmi les terrains de l'Anjou, la plupart sont décrits dans les articles consacrés aux départements voisins; nous insisterons sur les schistes ardoisiers d'Angers qui donnent lieu à l'importante exploitation de Trélazé. Le système silurien est très tourmenté dans cette région. On rencontre successivement au-dessus des schistes cambriens les grès à bilobites et des schistes à minerai de fer (puissance, 40 m.), puis des schistes noirs, sans fossiles (60 m.) et des grès (15 m.); puis les schistes ardoisiers, contenant de grands trilobites, *Lichas Heberti*, *Asaphus Guettardi*, *Megalaspis (Ogygia) Desmaresti*, *Ilanus giganteus*, *Calymene Tristani*. Au-dessus sont des schistes à nodules, à *Calymene Tristani* et *Aragoi*, et plus haut des phytamites à graptolithes, où l'on remarque *Monographus lobiferus*, *Diplograptus Hughesi*, *Climacograptus scalaris*. Enfin, les schistes à ampélites sont surmontés d'un calcaire blanc grisâtre à orthocères et *Cardiola interrupta* exploités pour les fours à chaux d'Angers. — Dans la traînée carbonifère de la vallée du Layon, l'étage le plus développé est l'étage inférieur composé d'une puissante assise de schistes à lamellibranches, surmontés de grauwackes à *Bornia* et *Stigmara* alternant avec des bancs de poudingue; au-dessus sont des couches d'antracite de Monzeil et des Touches, surmontés de schistes et psammites avec la flore du culm supérieur.

Au contact des lits de combustible se trouve la *Pierre carrée*, roche gris verdâtre, ainsi nommée à cause de la régularité de ses fragments, qui semble être un tuf porphyrique. Entre Chalonnès et Rochefort-sur-Loire, le carbonifère a jusqu'à 1,500 m. d'épaisseur et renferme vingt-cinq couches d'antracite, dont huit exploitables. Enfin, dans les schistes et poudingues de Rochefort, on a trouvé une flore westphalienne supérieure à *Cordaites borassifolius*. Le petit bassin carbonifère de Vouvantes, qui se prolonge en Maine-et-Loire, se rapporte à la base de l'étage westphalien.

Les sédiments jurassiques sont représentés dans l'îlot de Durtal par le bajocien à *Parkinsonia Parkinsoni*, *Terebratula sphaeroidalis*. Autour de Montreuil-Bellay, on trouve successivement le toarcien, un calcaire à gros blocs de silex à *Terebratula peronalis*, des calcaires blanchâtres à rognons de silex, des calcaires grenus à silex et enfin une oolithe ferrugineuse rattachée au callovien, avec des Brachiopodes (*Ithyonella trigona* et *acutiloba*, etc.), inconnus dans la région de Paris et fréquents dans les Alpes et en Portugal.

Le cénonien n'a que 45 m. de puissance près d'Angers, dont 4 pour l'assise supérieure à ostracées et caprotines. A Briollay, celle-ci surmonte une assise à oursins (*Hemaster similis*, *Discoidea subuculus*, etc.). Nous rappelons que les terrains crétacés sont décrits aux art. SARTHE et INDRE-ET-LOIRE, auxquels nous renvoyons également pour la description des terrains tertiaires et quaternaires.

Régime des eaux. — Le dép. de Maine-et-Loire est (sauf quelques hectares drainés par la Vilaine) entièrement compris dans le bassin de la Loire. Il lui envoie les ruisseaux paresseux et bourbeux des plaines alluviales, les cours d'eau indigents de l'argile et des sables tertiaires, purs et clairs de la craie, les sinieuses et noires rivières des schistes.

La Loire parcourt dans le département 425 kil. dont 88 lui appartiennent totalement et 37 d'Ingrandes à La Varenne seulement par la rive gauche. Celle-ci est bordée de falaises crayeuses, puis schisteuses; la rive droite est bordée par la levée qui couvre insuffisamment la plaine et les villages allongés le long de cette route. La Loire, que franchissent douze ponts dans le département (Saumur [2], Gennes, Saint-Mathurin, Les Ponts-de-Cé [2], Chalennes [2], Montjean, Ingrandes, Saint-Florent-le-Vieil, Ancenis), traverse le département de l'E. à l'O. en décrivant de longues courbes. Elle se divise souvent en plusieurs bras formant de longues îles de sable frangées d'osiers, de peupliers et de saules. Elle entre en Maine-et-Loire, après le confluent de la Vienne, à Candés, passe devant Montsoreau (g.), forme l'île des Paleines, passe devant Villebriant (dr.), Saumur (g.), et l'île Mafray, Saint-Iliaire-Saint-Florent (g.), Saut-Lambert-des-Levées (dr.), Saint-Martin-de-la-Place (dr.) et l'île Languineau, Trèves, Cunault (g.), Saint-Clément-des-Levées (dr.) avec l'île Pistolet et l'île Saint-Clément, Gennes (g.), Les Rosiers (dr.), Le Thourel (g.), Méritié (dr.) ou le fleuve passe de la direction N.-O. à l'O., Saint-Rémy-la-Varenne (g.), Saint-Mathurin (dr.), Gohier (g.), Blaisois (g.) et son île longue de 4 kil., Saint-Sulpice (g.), La Bohalle (dr.), La Daguinière (dr.), Saint-Jean-des-Mauvrets (g.), Juigné (g.), Les Ponts-de-Cé à partir desquels la Loire se divise en plusieurs bras; au S. du principal courant est celui du Louet, qui parcourt 24 kil. à 1,000 ou 2,000 m. S. de la Loire. L'île des Ponts-de-Cé (2,500 m. de long) est prolongée par celles des Pâqueries (4 kil.), de Saint-Jean-de-la-Croix (42 kil.); de Béluard (3 kil. 1/2), des Airant (10 kil.); la dernière renferme dans ses prairies mouillées les mines de houille de La Prée en face de l'embouchure du Louet; viennent ensuite l'île de Chalennes ou Basse-île (10 kil.), en face de laquelle sont dans le grand bras du fleuve, celui de droite, l'île Monsieur (2 kil.) et divers îlots; plus bas, près d'Ingrandes, est l'île Meslet (2 kil. 1/2). Des Ponts-de-Cé à Chalennes la ligne des îles est continue et divise la Loire en deux bras séparés. Celui du N., qui conserve le nom de Loire, baigne Saint-Gemmes, La Pointe, où il reçoit la Maine, Savennières, la Possonnière; celui du S., qui prend le nom de Louet, passe à Saint-Mamille, La Fontenelle, Mûrs, Denée, Rochefort-sur-Loire, baignant les escarpements schisteux de La Roche-des-Mûrs. Le Louet coule entre des prairies, dans un lit frangé d'arbres, bien plus joli que le large lit (600 à 800 m.) semé de bancs de sable où la Loire promène son chenal entre les îles et les îlots couverts de chanvrières, d'oseraies ou d'arbres fruitiers. Le Louet recueille les eaux de l'Aubance. En aval de la réunion de la Loire et du Louet, nous trouvons Chalennes (g.), au confluent du Layon, puis Montjean (g.); sur la rive droite, les bourgs sont loin de l'eau: Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Champocé; Ingrandes seul est au bord du fleuve. Plus bas, Maine-et-Loire n'a plus que la rive gauche de la Loire, le long de laquelle il faut mentionner Saint-Florent-le-Vieil, La Marillais et Champocéaux, au confluent de l'Eure. Après La Varenne, au confluent de la Divatte, la Loire quitte le département à l'alt. de 4 m., y étant entrée à 30 m. d'alt. Sa largeur y varie de 500 à 800 m., sans compter les îles, mais elle a trop peu d'eau pour remplir ce lit, borné au S. par la falaise de craie ou de schiste, au N. par la levée qui abrite les campagnes contre l'inondation. A l'étiage elle ne roule à Saumur que 50 m. c. par seconde, à Ingrandes guère plus de 70 m. c. Entre les bancs de sable, le chenal navigable n'a sur bien des points en été que

0^m75 de profondeur, même en aval du confluent de la Maine.

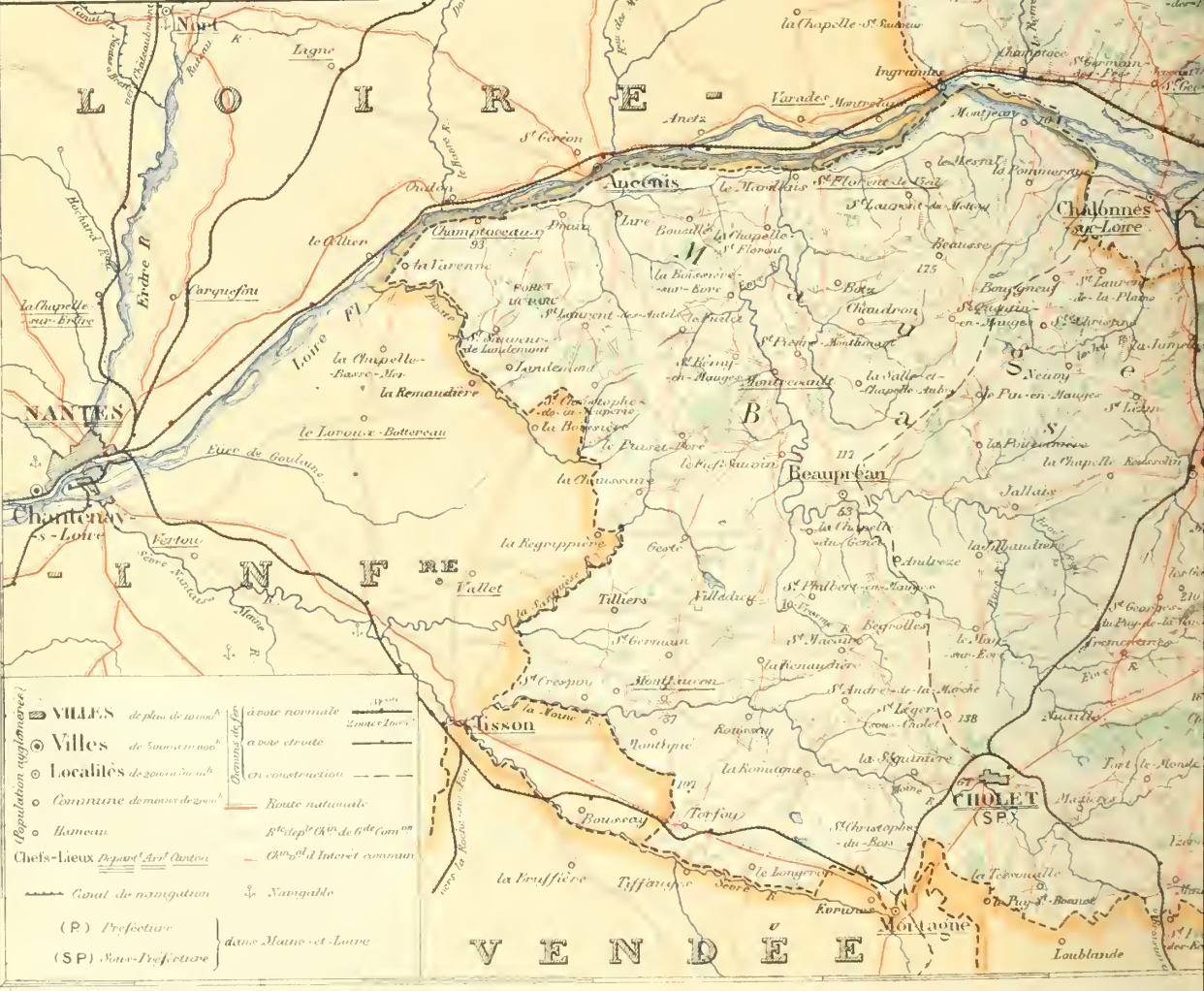
Dans son parcours en Maine-et-Loire, le fleuve absorbe le Thouet, l'Authion, la Maine, l'Aubance, le Layon, la Bourc, l'Eure, la Divatte; en outre, deux affluents qu'il recueille plus bas ont une partie de leur cours dans notre département, l'Erdre et la Sèvre Nantaise.

Le Thouet (g., 440 kil., bassin de 342,500 hect. dont 30 kil. et 30,000 hect. en Maine-et-Loire) est une rivière aux eaux brunes, venues des granites et des schistes poitevins (dép. des Deux-Sèvres), qui roule en crue 300 m. c. par seconde, mais s'abaisse à 450 lit. en temps sec, le sol imperméable de son bassin lui amenant rapidement les eaux pluviales. Le Thouet passe des Deux-Sèvres en Maine-et-Loire, en amont de la jolie ville de Montreuil-Bellay, où il devient navigable pour les bateaux de 50 tonnes, passe à Saint-Just-sur-Dive, au confluent de la Dive, au pied du dolmen de Bagneux, à l'O. de Saumur, et s'unit à la Loire près de Saint-Iliaire-Saint-Florent. Le principal affluent du Thouet est la Dive Mirebalaise (75 kil. dont 42 en Maine-et-Loire, bassin de 95,000 hect.), jolie rivière canalisée pour le drainage de sa vallée marécageuse, avec un tirant d'eau de 4^m60; elle passe au pied du beau château de Brezé. — L'Authion (dr., 400 kil., bassin de 430,000 hect.), venu de l'Indre-et-Loire, est un gros ruisseau qui coule parallèlement à la Loire, dans sa plaine alluviale de 2 kil. 1/2 à 6 kil., au N. du fleuve; il est navigable pour les bateaux tirant 0^m80, depuis Vivy, soit pendant 50 kil.; sa largeur varie de 8 à 40 m., son débit de 50 lit. à 23 m. c. Il passe à Vivy, près de Beaufort, à Brain, à Saint-Aubin (au N. des Ponts-de-Cé), et reçoit à dr.: 1^o le Lathan (50 kil., 46,000 hect.), venu d'Indre-et-Loire, qui arrose Longué et s'épanche en véritables marais; 2^o le Couasnon ou Coisnon (38 kil., 27,500 hect.), qui passe également des terrains tertiaires aux craies, puis aux alluvions, et dont le chemin de fer suit la vallée; le Couasnon passe à Pontigné, à Baugé, près de Fontaine-Guérin, à Gée et finit à Mazé; il reçoit à droite l'Altrée.

La Maine est le plus puissant affluent de droite de la Loire et de tous celui qui draine le plus vaste bassin (2,190,000 hect.). Elle débite à l'étiage 18 m. c. par seconde, 75 en temps normal, 4,500 en crue; c'est une rivière large de 400 m., lente, aux eaux sombres et vaseuses. Elle s'unit au fleuve à 42 m. d'alt.; sa pente est si faible que les crues de la Loire refoulent parfois ses eaux jusqu'à Briollay, à 22 kil. du confluent. La Maine n'a que 40 kil. de long, pendant lesquels elle arrose la grande ville d'Angers et Bouchemaîne, et recueille le Brionneau (dr., 26 kil., 40,000 hect.), ruisseau venu des schistes siluriens du N.-O. par le Pouéze et la Meignanne. La Maine est formée par la jonction de trois grandes rivières, la Mayenne, qui impose son nom; la Sarthe et le Loir; ces deux dernières s'unissent d'abord, quelques kilomètres avant de rencontrer la première. — La Mayenne (195 kil., dont 40 en Maine-et-Loire, bassin de 589,000 hect.) débite aux eaux ordinaires 25 m. c. par seconde, en crue 600, à l'étiage 4; elle mesure 80 m. de large et roule des eaux noircies par les schistes; elle passe du dép. de la Mayenne dans celui de Maine-et-Loire à l'alt. de 25 m., et parcourt une fraîche vallée rocheuse par La Jaille-Yvon, Chambellay, Grez-Neuville, Pruille, Montreuil-Belfroy et se divise en deux branches, Vieille-Maine et Jeune-Maine, qui l'une après l'autre se joignent à la Sarthe, en formant la grande île triangulaire de Saint-Aubin. Le principal tributaire de la Mayenne est l'Oudon (dr., 90 kil. dont 40 en Maine-et-Loire, bassin de 150,000 hect., 1 m. c. par seconde à l'étiage, 5 m. c. aux eaux moyennes, 400 en crue, largeur de 25 à 40 m.); il entre en Maine-et-Loire à 35 m. et finit à 17 m. d'alt.; c'est encore une rivière des schistes, très sinieuse jusqu'à Segré; en amont elle arrose Chatelais et Nyoisau, en aval du Lion d'Angers; elle reçoit le Chéran (dr., 28 kil. dont 3 en Maine-et-Loire, 41,000 hect.); l'Araise (dr., 30 kil.,



C.C.	Casernes	Tr.	Eglise de la Trinité
Cat.	Cathédrale	H. de V.	Hôtel de Ville
E. de M.	Evêché de Maine	M.	Musée et Bibliothèque
E. A. M.	Evêché des Arts et Métiers	M. d' A.	Musée d'Antiquités
N. D.	Eglise Notre-Dame	P.	Poste
St. J.	Eglise St. Joseph	Pr.	Préfecture
St. S.	Eglise St. Serge	Th.	Théâtre



<p> VILLES de plus de 100000 Villes de 50000 à 100000 Localités de 20000 à 50000 Hamets Chefs-Lieux <i>Depart. Arr. Cantons</i> </p>	<p> à voie normale à voie étroite en construction Route nationale Rte. départ. (Ord. de 1861) com. Chem. d'intérêt commun </p>
<p> Canal de navigation Navigable <p>(P) Préfecture (SP) Sous-Préfecture</p> </p>	<p> dans Maine-et-Loire </p>



40,000 hect.) qui passe à Bouillé-Ménard ; la Verzée (dr., 43 kil., 40,000 hect.), venue de la Loire-Inférieure, arrosant Pouancé, Armaillé, Le Bourg-d'Irè, et grossie de l'Argos (dr., 30 kil., 46,000 hect.) qui passe à Loiré et Chazé-sur-Argos ; la Sazée (g., 15 kil., 6,800 hect.), qui vient du dép. de la Mayenne et baigne Aviré. La Mayenne porte des bateaux de 130 tonnes et est parcourue par les vapeurs qui font le service d'Angers à Château-Gontier. Grâce à des barrages, l'Oudon a le même tirant d'eau de 1^m60 depuis Segré. — La Sarthe (285 kil. dont 45 en Maine-et-Loire, bassin de 589,500 hect.) entre en Maine-et-Loire, au sortir du dép. de la Sarthe, à 20 m. d'alt., passe à Morannes, Brissarthe, Château-neuf-sur-Sarthe, Juvardeil, Tiercé, Chiffes, Briollay, Ecoullant ; elle a 80 à 100 m. de large, dans une jolie vallée, parmi d'opulentes prairies et de pittoresques îlots ; elle débite 6 m. c. par seconde à l'étiage, 25 ordinairement, 500 m. c. en crue ; des barrages éclusés lui assurent un tirant d'eau de 1^m60. — Le Loir (312 kil. dont 41 en Maine-et-Loire, bassin de 727,500 hect., étiage 8 m. c. par seconde, eaux moyennes 25 m. c., crues 400 m. c.) est une belle rivière bleue de 60 à 80 m. de large, régulièrement alimentée par les fontaines des sols tertiaires et crayeux de la Beauce, de la Haute-Touraine et du Maine ; il entre dans notre département, au sortir de celui de la Sarthe, à 25 m. d'alt., arrose Durtal, Itillé, Lézigné, Montreuil-sur-Loir, Seiches, Corzé, Villévêque ; les barrages y maintiennent un tirant d'eau de 1^m80.

L'Aubance (g., 36 kil., 46,000 hect.), alimentée par les sols crayeux et tertiaires, naît à Louerre, arrose Brissac, finit près de Denée. — Le Layon (g., 90 kil., 98,000 hect.) n'a que sa source dans les Deux-Sèvres ; il entre aussitôt en Maine-et-Loire, coulant d'abord vers le N.-E., s'épanchant dans les étangs de Beaurepaire et Passavant ; il atteint le pli au fond duquel se sont déposés les sédiments carbonifères et change de direction pour suivre ce lit géologique vers le N.-O. ; son cours est très sinueux ; il passe à Concourson, Saint-Georges-Châtelaion, reçoit le dr. de Doué (dr., 10 kil., 8,000 hect.) qui jaillit à Doué même, puis, à Aubigné, le Lys (g., 28 kil., 4,200 hect.) qui vient de La Roche-des-Aubiers et de Coron et passe à Vihiers ; ensuite le Layon recueille l'Ardusson (g.), passe à Thouarcé, reçoit l'Hyrome (g., 28 kil., 44,000 hect.) qui baigne Chemillé, Saint-Lambert et finit dans la gorge de Pont-Barré ; en aval le Layon passe devant les ruines de La Gucrche, à Saint-Aubin-de-Luigné, Claudéfonds et se termine à Chalonnes. Il roule à l'étiage 650 litres, ordinairement 3 m. c. en crue 150 m. c. par seconde. Il est navigable depuis Claudéfonds, c.-à-d. pendant 6 kil. — La Rome (dr., 30 kil., 22,000 hect.) naît sur le plateau bas de Louroux-Béconuais, forme les étangs de Piard et de la Jaillière et, en aval du confluent de l'Auxence, elle en formait jadis un autre, comparable à ceux de l'Erdre ; après avoir baigné Champocé, elle prend le nom de Boire de Champocé et longe quelque temps la levée de la Loire avant de s'unir au fleuve à Ingrandes. — L'Èvre (g., 92 kil., 58,000 hect.) déroule ses replis à travers les schistes cambriens du pays des Mauges, en des gorges étroites ; née à 187 m. d'alt. près de Vezins, elle passe à Trémentines, près du May, serpente auprès de Jallais (sur son affluent l'Ernée), devant Beaupréan, recueille la Vresme (qui passe près de Saint-Macaire), enveloppe Montrevault et finit près de Saint-Florent-le-Vieil ; elle a très peu d'eau en été, beaucoup après les pluies. — La Divatte (gr., 30 kil.) sépare les dép. de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure et se joint à la Boire d'Anjou, bras méridional du fleuve. — La Sèvre Nantaise (g., 136 kil., 238,509 hect.) ne fait que toucher au Maine-et-Loire, qu'elle sépare sur 12 kil. de la Vendée, mais elle en reçoit le Moine (dr., 70 kil., 40,000 hect.), à qui l'on a vu l'eau manquer dans les grandes sécheresses ; venu des Deux-Sèvres, le Moine parcourt des sols de granite et de micaschiste, passant près de Maulévrier, devant Cholet, Montfaucon ; son embouchure

est dans le dép. de la Loire-Inférieure, de même que celle de la Sanguèze, autre tributaire de la Sèvre Nantaise qui sourd dans le dép. de Maine-et-Loire. — L'Erdre (dr., 95 kil., 103,500 hect.) a sa source en Maine-et-Loire, près du Louroux-Béconuais ; elle y arrose Candé et Freigné avant d'entrer en Loire-Inférieure.

Pour être complet, il faut ajouter que le Don, affluent de la Vilaine, naît sur le territoire de Maine-et-Loire, mais passe aussitôt en Loire-Inférieure.

Climat. — Le dép. de Maine-et-Loire a un relief trop faible pour créer des différences de climat entre ses diverses parties. Il est compris dans la région armoricaine, qui jouit du climat maritime tempéré de la France occidentale : la température moyenne est assez haute (+ 12°, 3 à Angers, soit 1°, 7 de plus qu'à Paris), la chaleur modérée en été, le froid modéré en hiver, l'humidité considérable, les brouillards fréquents. Le vent dominant est celui du S.-O., chaud et pluvieux. Il convient de distinguer la partie armoricaine du département au sol schisteux, plus humide, un peu plus élevé et par suite un peu plus froide, de la partie orientale qui se rattache au climat séquanien (V. FRANCE). Ici encore l'influence de la géologie est dominante. Les pluies sont fréquentes, mais peu abondantes. La chute d'eau annuelle est d'environ 600 millim. (moyenne française, 770), un peu plus en aval d'Angers qu'en amont.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore*, FRANCE ET EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de Maine-et-Loire fut formé le 20 tévr. 1790 aux dépens de la prov. d'Anjou à laquelle il correspond à peu près, bien qu'on en ait détaché quelques lambeaux attribués aux départements voisins. À l'origine on hésita entre le nom actuel et celui de Mayenne-et-Loire, souvent usité dans des documents officiels d'alors. On trouvera dans l'art. ANJOU l'histoire antérieure à la Révolution. La population est douce, gaie, aimant les fêtes ; elle n'a pas de patois local. L'influence des propriétaires terriens demeure prépondérante ; beaucoup soit ou se donnent comme descendants de l'ancienne noblesse. Les Angevins furent d'abord d'enthousiastes partisans de la Révolution, et les libéraux des villes le restèrent jusqu'au bout. Mais dans les campagnes des Mauges, la conscription et la lutte religieuse provoquèrent la fameuse insurrection dite de Vendée. Elle éclata dans l'arr. de Cholet. Le 10 mars 1793, Cathelineau souleva les conscrits de Saint-Florent ; Stofflet et lui prient Cholet ; le 9 juin, les insurgés enlevaient Saumur. Les victoires de Vihiers (18 juil.), Saumur, Pont-de-Cé furent remportées en Maine-et-Loire. On sait comment l'énergie de la Convention, soutenue par les gens des villes, assura dès la fin de l'année la défaite complète des Vendéens ; c'est le 17 oct. que Kleber remporta la victoire de Cholet (pour les détails, V. l'article VENDEE).

Depuis cette époque, aucun fait saillant ne marque dans l'histoire locale du département. Le développement industriel de Cholet et d'Angers laisse intactes les tendances catholiques et conservatrices des campagnes.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle, nés en Maine-et-Loire (pour la période antérieure, V. ANJOU), sont : Chevreul (Michel-Eugène), chimiste (1786-1889), né à Angers ; David (Pierre-Jean), sculpteur (1789-1856), né à Angers ; Beulé, archéologue (1826-74), né à Saumur ; Lenepveu, peintre, né à Angers en 1819.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de Maine-et-Loire comprend cinq arrondissements : Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Segré. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France en 1886*, et les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891*) : Angers, 154,585 hect. ; Baugé, 140,629 hect. ; Cholet, 161,786 hect. ; Saumur, 138,855 hect. ; Segré, 116,238 hect. — En 1819, on a détaché de l'arr. de Segré, pour l'annexer à celui d'Angers, le cant. de Briollay (devenu en 1875 celui de Tiercé) ; en 1824, on a détaché de l'arr. de Saumur, pour l'annexer à

celui d'Angers, le cant. de Thouarcé. En 1857, un chef-lieu d'arrondissement a été transféré de Beaupréau à Cholet.

CANTONS. — Les cinq arrondissements du dép. de Maine-et-Loire sont subdivisés en 34 cantons et 381 communes. On compte 9 cant. et 89 com. pour l'arr. d'Angers; 6 cant. et 67 com. pour l'arr. de Baugé; 7 cant. et 80 com. pour l'arr. de Cholet; 7 cant. et 84 com. pour l'arr. de Saumur; 5 cant. et 61 com. pour l'arr. de Segré. En voici la liste: Angers (N.-E.), Angers (N.-O.), Angers (S.-E.), Chalonnes-sur-Loire, Le Louroux-Béconnats, Les Ponts-de-Cé, Saint-Georges-sur-Loire, Thouarcé, Tiercé; — Baugé, Beaufort, Durtal, Longué, Noyant, Seiches; — Beaupréau, Champocéaux, Chemillé, Cholet, Montfaucon, Montrevault, Saint-Florent-le-Vieil; — Doué, Gennes, Montreuil-Bellay, Saumur (N.-E.); Saumur (N.-O.), Saumur (S.), Vihiers; — Candé, Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion-d'Angers, Pouancé, Segré.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de Maine-et-Loire ressortit à la cour d'appel d'Angers (1 chambre). La ville d'Angers est le siège de la cour d'assises. Il y a 5 tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement, 3 tribunaux de commerce, à Angers, Cholet, Saumur, et 2 conseils de prud'hommes à Angers et Cholet. Le nombre des justices de paix est de 34, une par chef-lieu de canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1888 de 312 gendarmes, 10 commissaires de police, 56 agents de police, 265 gardes champêtres, 813 gardes particuliers assermentés, 9 gardes forestiers, 53 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 4,642 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Il y a un directeur et un inspecteur des contributions directes à Angers; pour les contributions indirectes, un directeur et un inspecteur à Angers, 4 receveurs-entreposeurs à Baugé, Cholet, Saumur, Segré. Il y a un trésorier-payeur général à Angers, des receveurs particuliers dans les chefs-lieux d'arrondissement. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont un directeur et un inspecteur à Angers. Il y a un conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Rennes. L'inspecteur d'académie réside à Angers. Il y a 6 inspecteurs de l'enseignement primaire, à Angers (2), à Baugé, Cholet, Saumur, Segré. L'enseignement secondaire se donne pour les garçons au lycée d'Angers, aux collèges communaux de Saumur (avec école industrielle), Cholet et Beaufort; pour les filles au collège communal de Saumur. Il existe à Angers une école nationale d'arts et métiers (V. ECOLE), une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Le département forme le diocèse d'Angers, évêché suffragant de l'archevêché de Tours. Il compte (au 1^{er} janv. 1890) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 37 curés, 377 desservants, 253 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles, 98 prêtres habitués, 60 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 22 prêtres, 25 diacres et 29 sous-diacres.

ARMÉE. — Maine-et-Loire appartient au 9^e corps d'armée (Tours) et en forme les subdivisions d'Angers et de Cholet. La 18^e division d'infanterie a son siège à Angers, ainsi que la 36^e brigade. Saumur est le siège de l'école de cavalerie (V. ECOLE). La compagnie de gendarmerie fait partie de la 9^e légion (Tours).

DIVERS. — Maine-et-Loire fait partie de la 13^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation des forêts (Tours), du sous-arrondissement minéralogique d'Angers, arr. de Poitiers, division du Centre; de la région agricole de l'Ouest.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de Maine-et-Loire une population totale de 518,589 hab. Voici, depuis 1861, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1861.....	526.012	1881.....	523.491
1866.....	532.325	1886.....	527.680
1872.....	518.471	1891.....	518.589
1876.....	517.258		

Il résulte de ce tableau que l'augmentation a été tout à fait régulière jusqu'en 1866, mais que depuis on n'a pas réparé les pertes de la guerre de 1870-71; la crise agricole et la diminution générale de la population des campagnes ont entraîné un nouveau et sensible déclin entre 1886 et 1891. L'augmentation relative depuis le début du siècle a été d'un peu moins de deux cinquièmes, soit légèrement inférieure à la moyenne générale de la France.

Le mouvement de la population n'a pas été le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1891
Angers.....	91.945	170.416	78.471	110
Baugé.....	60.669	72.441	11.772	51,5
Cholet.....	74.650	123.128	48.478	76,2
Saumur.....	90.104	90.683	579	65,4
Segré.....	58.176	61.921	3.745	53,4
Total.....	375.544	518.589	143.045	72,8

Pour apprécier ces chiffres, il faut tenir compte des accroissements de l'arr. d'Angers aux dépens de ceux de Saumur et Segré. Sur les territoires tels qu'ils étaient en 1801, l'arr. d'Angers aurait 25,147 hab. de moins, soit 145,269; celui de Saumur (plus Thouarcé) en aurait 107,693 et celui de Segré (plus Tiercé) 70,058. L'augmentation ressortit alors à 58 % pour l'arr. d'Angers; 65 % pour l'arr. de Cholet, environ 20 % pour les arr. de Baugé, de Saumur et de Segré. On voit clairement que les régions agricoles n'ont progressé que d'un cinquième, tandis que celles où est développé l'élément industriel ont augmenté trois fois plus vite. Il faut également, pour l'arr. de Cholet, tenir compte des efforts systématiques accomplis dans un but politique, au profit de la région des Mauges, qu'un réseau très complet de routes a mise en valeur. D'autre part, il est probable que l'arr. de Baugé ou l'on accuse une augmentation de 30 % de 1801 à 1806, a été, lors du premier recensement, l'objet d'omissions et qu'il a plutôt perdu que gagné de 1801 à 1891.

Voici quelles ont été de 1804 à 1891 dans chacun des arrondissements, et dans l'ensemble du département, les variations proportionnelles de la population :

ANNÉES	Angers	Baugé	Cholet	Saumur	Segré	Département entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.023	1.299	1.019	1.087	1.009	1.068
1821.....	1.165	1.322	1.282	1.179	935	1.171
1826.....	1.408	1.357	1.346	982	989	1.214
1831.....	1.458	1.358	1.410	994	980	1.241
1836.....	1.504	1.345	1.459	1.011	999	1.271
1841.....	1.572	1.341	1.477	1.044	1.019	1.300
1846.....	1.657	1.339	1.572	1.055	1.036	1.310
1851.....	1.682	1.330	1.632	1.081	1.067	1.376
1856.....	1.735	1.315	1.682	1.084	1.075	1.405
1861.....	1.738	1.310	1.715	1.067	1.089	1.409
1866.....	1.777	1.309	1.732	1.060	1.116	1.428
1872.....	1.768	1.256	1.684	1.016	1.081	1.380
1876.....	1.750	1.233	1.690	1.030	1.080	1.370
1881.....	1.851	1.219	1.686	1.010	1.076	1.394
1886.....	1.902	1.208	1.689	1.008	1.081	1.405
1891.....	1.853	1.194	1.649	1.006	1.064	1.381

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Angers.....	162.804	161.266	170.247	174.764	170.416
Baugé.....	75.387	74.238	73.817	73.198	72.441
Cholet.....	125.774	126.028	125.825	126.036	123.128
Saumur.....	91.484	92.726	90.990	90.859	90.683
Segré.....	63.022	63.000	62.612	62.823	61.921
Total.....	518.471	517.258	523.491	527.680	518.589

L'arr. d'Angers a progressé régulièrement jusqu'en 1886; celui de Cholet, qui avait gagné davantage (en tenant compte des remaniements territoriaux), est resté stationnaire depuis la guerre de 1870-71 et a beaucoup perdu, comme celui d'Angers, dans la période 1886-91. L'arr. de Baugé, si l'on part de 1806, a progressé jusqu'en 1831, et lentement rétrogradé depuis cette époque. Les phénomènes sont les mêmes que dans les régions limitrophes des autres départements où le malthusianisme, favorisé par notre régime de succession, restreint la reproduction. L'arr. de Segré est stationnaire depuis la guerre; celui de Saumur avait commencé à décliner après le recensement de 1856.

Au point de vue de la population totale, le dép. de Maine-et-Loire était, en 1891, le 20^e (sur 86); au point de vue de la population spécifique le 24^e, avec une densité de 72,8 hab. par kil. q., très voisine de la moyenne de la France (72,5). La ville d'Angers contribue à relever ce chiffre; l'arr. d'Angers contribue à relever ce chiffre; l'arr. d'Angers a 110 hab. par kil. q., celui de Cholet 76,2; celui de Saumur, qui renferme aussi une ville, 65,4; ceux de Segré et de Baugé n'ont que 53,4 et 51,5 hab. par kil. q.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait en 1891 de la manière suivante :

POPULATION	Angers	Baugé	Cholet	Saumur	Segré
Agglomérée.....	62.391	3.221	13.147	12.825	2.900
Éparse.....	2.161	132	1.840	267	608
Comptée à part.....	8.167	270	1.904	1.575	43
Totale.....	72.669	3.623	16.891	14.867	3.551

La population éparse formait 47 1/2 % du total, proportion supérieure à la moyenne de la France (36 %), mais analogue à celle des autres départements du bassin de la Loire.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de Maine-et-Loire entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population urbaine et rurale, les chiffres suivants, en 1886 et 1891 :

	POPULATION au 31 mai 1886	POPULATION au 12 avril 1891
Urbaine.....	137.849	138.008
Rurale.....	389.831	380.584
Total.....	527.680	518.589

Le nombre de communes rurales était de 369; le nombre des communes urbaines (population agglomérée de plus de 2,000 hab.) de 12.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1891 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine..	20,46	21,83	26,13	26,04
— rurale..	79,54	78,17	73,87	73,96

La proportion de la population urbaine augmente régulièrement; elle représente aujourd'hui plus du quart du

total; cependant elle est encore inférieure à la moyenne générale de la France (37,4 %).

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine en quatre ans et dix mois environ, il y eut 12,768 naissances et 16,774 décès, soit un excédent de 4,006 décès, proportion très défavorable; comme la population urbaine a cependant augmenté, il a fallu une immigration de 4,163 personnes. Dans la population rurale, il y eut 35,947 naissances et 36,295 décès, soit un excédent de 348 décès; l'excédent de l'émigration sur l'immigration fut de 8,902 têtes, portant le déficit à 9,250. Pour l'ensemble du département, on trouve 48,745 naissances et 53,069 décès, soit un excédent de 4,324 décès, et l'excédent de l'émigration sur l'immigration enlevé, en outre, 4,737 habitants.

Voici le mouvement de la population en 1893: Naissances légitimes, 9,107 dont 4,708 du sexe masculin et 4,399 du sexe féminin; naissances naturelles, 574, dont 308 masculines et 266 féminines; soit un total de 9,681 naissances, mort-nés 444. Décès, 10,803, dont 5,303 du sexe masculin, et 5,302 du sexe féminin; l'excédent des décès sur les naissances est de 1,124. Le nombre des mariages est de 3,692, celui des divorces de 59. La durée de la vie moyenne est de quarante-quatre ans, ce qui indique un bon état sanitaire.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 381 communes du département: 6 com. de 101 à 200 hab., 17 com. de 201 à 300 hab.; 25 com. de 301 à 400 hab.; 21 com. de 401 à 500 hab.; 148 com. de 501 à 1,000 hab.; 80 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 44 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 17 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 5 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 5 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 5 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 4 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 4 com. de 5,001 à 10,000 hab. et 3 com. de plus de 10,000 hab. (Angers, Cholet, Saumur).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS (9 cant., 89 com., 157,448 hect., 170,416 hab.). — *Cant. d'Angers (N.-E.)* (8 com., 13,835 hect., 39,404 hab.): Angers, 72,669 hab.; Saint-Barthélemy, 1,165 hab.; Saint-Sylvain, 1,455 hab.; Villevêque, 1,674 hab. — *Cant. d'Angers (N.-O.)* (11 com., 13,974 hect., 24,544 hab.): Bouchemaine, 1,216 hab. — *Cant. d'Angers (S.-E.)* (4 com., 4,671 hect., 29,593 hab.): Brain-sur-l'Authion, 1,394 hab.; Trélazé, 5,147 hab. — *Cant. de Chalonnes-sur-Loire* (5 com., 11,192 hect., 8,979 hab.): Chalonnes-sur-Loire, 4,594 hab.; Chaudefonds, 1,083 hab.; Dénéé, 1,164 hab.; Rochefort-sur-Loire, 2,046 hab.; Saint-Aubin-de-Luigné, 1,092 hab. — *Cant. du Louroux-Béconnais* (7 com., 23,107 hect., 10,331 hab.): Bécon, 2,187 hab.; La Cornuaille, 1,588 hab.; Le Louroux-Béconnais, 2,909 hab.; Saint-Clément-de-la-Place, 1,286 hab. — *Cant. des Ponts-de-Cé* (18 com.; 23,068 hect., 19,938 hab.): La Ménitrie, 1,861 hab.; Mozé, 1,335 hab.; Mürs, 1,308 hab.; Les Ponts-de-Cé, 3,568 hab.; Saint-Gemmes-sur-Loire, 1,941 hab.; Saint-Mathurin, 2,184 hab. — *Cant. de Saint-Georges-sur-Loire* (10 com., 18,701 hect., 11,463 hab.): Champocé, 1,942 hab.; Ingrandes, 1,144 hab.; La Possonnière, 1,447 hab.; Saint-Georges-sur-Loire, 2,344 hab.; Saint-Germain-des-Prés, 1,289 hab.; Savennières, 1,298 hab. — *Cant. de Thouarcé* (20 com., 31,326 hect., 17,010 hab.): Beaulieu, 1,029 hab.; Chanzeaux, 1,394 hab.; Faye, 1,216 hab.; Gonnord, 1,517 hab.; Saint-Lambert-du-Lattay, 1,304 hab.; Thouarcé, 1,559 hab. — *Cant. de Tiercé* (8 com., 15,274 hect., 8,137 hab.): Cheffes, 1,144 hab.; Feneu, 1,363 hab.; Soulaire-et-Bourg, 1,073 hab.; Tiercé, 2,070 hab.

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ (6cant., 67 com., 141,466 hect., 72,441 hab.). — *Cant. de Baugé* (15 com., 26,810 hect., 14,404 hab.): Baugé, 3,623 hab.; Chevrière-

le-Rouge, 1,590 hab.; Clefs, 1,206 hab.; Fougeré, 4,326 hab.; Le Vieil-Baugé, 1,435 hab. — *Cant. de Beaufort* (7 com., 45,214 hect., 42,936 hab.): Beaufort, 4,492 hab.; Brion, 1,507 hab.; Corné, 1,815 hab.; Fontaine-Guérin, 1,127 hab.; Mazé, 3,147 hab. — *Cant. de Durtal* (8 com., 21,323 hect., 41,008 hab.): Daureray, 4,577 hab.; Durtal, 3,177 hab.; Etriché, 1,160 hab.; Morannes, 2,279 hab.; Les Rairies, 1,034 hab. — *Cant. de Longué* (9 com., 26,758 hect., 43,849 hab.): Blou, 4,089 hab.; Jumelles, 4,514 hab.; Longué, 4,362 hab.; Moulherne, 4,777 hab.; Vernantes, 4,958 hab.; Vernoil, 4,651 hab. — *Cant. de Noyant* (15 com., 30,476 hect., 40,394 hab.): Noyant, 4,551 hab.; Parçay, 4,447 hab. — *Cant. de Seiches* (13 com., 20,885 hect., 9,830 hab.): Corzé, 1,368 hab.; Jarzé, 1,745 hab.; Seiches, 1,430 hab.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET (7 cant., 80 com., 463,314 hect., 423,128 hab.). — *Cant. de Beaupréau* (13 com., 28,555 hect., 49,751 hab.): Andrezé, 4,263 hab.; Beaupréau, 3,857 hab.; Bégrolles, 1,049 hab.; Gesté, 2,505 hab.; Jallais, 2,928 hab.; Le May-sur-Evre, 4,972 hab.; La Poitevinière, 1,337 hab.; Villedieu, 1,318 hab. — *Cant. de Champcoceaux* (9 com., 45,635 hect., 41,864 hab.): Bouzillé, 4,534 hab.; Champcoceaux, 4,516 hab.; Drain, 1,316 hab.; Landemont, 4,304 hab.; Liré, 2,473 hab.; Saint-Laurent-des-Autels, 1,445 hab.; La Varenne, 4,116 hab. — *Cant. de Chemillé* (11 com., 21,623 hect., 44,036 hab.): Chemillé, 4,467 hab.; La Jumellière, 4,409 hab.; Melay, 1,494 hab.; Neuvy, 4,036 hab.; La Tour-Landry, 4,491 hab. — *Cant. de Cholet* (13 com., 35,058 hect., 31,009 hab.): Cholet, 46,891 hab.; Maulévrier, 4,867 hab.; La Séguinière, 4,690 hab.; La Tessoualle, 4,424 hab.; Trémontines, 4,966 hab.; Vezins, 4,510 hab.; Yzernay, 4,674 hab. — *Cant. de Montfaucon* (12 com., 49,995 hect., 46,388 hab.): Le Longeron, 4,684 hab.; Montigné, 4,100 hab.; La Romagne, 4,313 hab.; Roussay, 4,010 hab.; Saint-Crespin, 1,150 hab.; Saint-Germain, 4,486 hab.; Saint-Macaire, 2,088 hab.; Tilliers, 4,766 hab.; Torfou, 2,250 hab. — *Cant. de Montrevault* (11 com., 19,995 hect., 44,456 hab.): Chaudron, 1,631 hab.; Le Fief-Sauvin, 4,792 hab.; Le Fueille, 4,974 hab.; Le Puiset-Doré, 1,374 hab.; Saint-Pierre-Montlimart, 1,634 hab.; Saint-Quentin-en-Mauges, 1,476 hab.; Saint-Rémy-en-Mauges, 4,381 hab. — *Cant. de Saint-Florent-le-Vieil* (14 com., 49,547 hect., 45,924 hab.): La Chapelle-Saint-Florent, 4,314 hab.; Le Mesnil, 4,508 hab.; Montcan, 3,094 hab.; La Pommeraye, 3,080 hab.; Saint-Florent-le-Vieil, 2,436 hab.; Saint-Laurent-de-la-Plaine, 4,035 hab.; Saint-Laurent-du-Mottay, 4,026 hab.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR (7 cant., 84 com., 435,022 hect., 90,683 hab.). — *Cant. de Doué* (14 com., 22,509 hect., 42,462 hab.): Douces, 4,088 hab.; Doué, 3,274 hab.; Martigné-Briand, 4,727 hab.; Les Verchers, 4,259 hab. — *Cant. de Gennes* (11 com., 16,011 hect., 7,947 hab.): Gennes, 1,694 hab. — *Cant. de Montreuil-Bellay* (14 com., 21,938 hect., 11,264 hab.): Montreuil-Bellay, 2,404 hab.; Le Puy-Notre-Dame, 4,540 hab.; Le Vaudelenay-Rillé, 1,214 hab. — *Cant. de Saumur (N.-E.)* (8 com., 47,483 hect., 9,447 hab.): Allonnes, 2,200 hab.; Brain-sur-Allonnes, 4,302 hab.; Varennes-sous-Montsoreau, 4,734 hab.; Vivy, 4,326 hab. — *Cant. de Saumur (N.-O.)* (5 com., 7,408 hect., 8,470 hab.): Les Rosiers, 2,178 hab.; Saint-Clément-des-Levées, 4,106 hab.; Saint-Lambert-des-Levées, 2,447 hab. — *Cant. de Saumur (S.)* (15 com., 43,449 hect., 24,051 hab.): Baigneux, 4,302 hab.; Fontevrault, 2,698 hab.; Saint-Hilaire-Saint-Florent, 1,802 hab.; Saumur, 44,687 hab. — *Cant. de Vihiers* (19 com., 36,761 hect., 17,342 hab.): Coron, 4,735 hab.; Nueil, 4,923 hab.; La Plaine, 4,049 hab.; Saint-Hilaire-du-Bois, 4,274 hab.; Saint-Paul-du-Bois, 4,213 hab.; La Salle-de-Vihiers, 4,041 hab.; Sauloire, 4,179 hab.; Tigné, 1,044 hab.; Vihiers, 4,664 hab.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ (5 cant., 61 com., 416,132 hect., 61,924 hab.). — *Cant. de Candé* (6 com., 22,495 hect., 41,415 hab.): Angrie, 1,899 hab.; Candé, 2,218 hab.; Chazé-sur-Argos, 1,485 hab.; Freigné, 2,408 hab.; Loiré, 1,635 hab.; La Potherie, 2,070 hab. — *Cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe* (15 com., 23,743 hect., 41,239 hab.): Champigné, 4,327 hab.; Châteauneuf-sur-Sarthe, 1,500 hab.; Contigné, 4,026 hab. — *Cant. du Lion d'Angers* (11 com., 22,330 hect., 41,558 hab.): Grez-Neuville, 4,228 hab.; Le Lion-d'Angers, 2,512 hab.; La Pouteze, 4,407 hab.; Vern, 4,844 hab. — *Cant. de Pouancé* (14 com., 24,768 hect., 43,312 hab.): Chazé-Ileny, 4,064 hab.; Combrée, 4,935 hab.; Pouancé, 3,508 hab. — *Cant. de Segré* (15 com., 23,096 hect., 44,397 hab.): Le Bourg-d'Irè, 4,265 hab.; Châtellais, 4,024 hab.; Saint-Gemmes-d'Andigné, 4,304 hab.; Saint-Martin-sur-Bois, 1,046 hab.; Segré, 3,551 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués précédemment pour les arrondissements. La nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. FRANCE.

HABITATIONS. — Il existait en 1891 en Maine-et-Loire 10,843 groupements de population, hameaux, villages ou sections de communes. Le nombre des maisons d'habitation était de 122,469, dont 118,312 occupées en tout ou en partie et 4,337 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 82,788 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 30,064 un seul étage, 5,683 deux étages, 4,516 trois étages, 2,418 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 155,777 locaux, logements ou appartements distincts, dont 148,888 occupés et 6,889 vacants; en outre, 48,438 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 22,804 individus isolés et 125,875 familles, plus 209 établissements comptés à part, soit un total de 148,888 ménages. Il y a 22,804 ménages composés d'une seule personne; 32,163 de deux personnes; 32,934 de trois personnes; 24,218 de quatre personnes; 16,999 de cinq personnes; 18,561 de six personnes et davantage.

La population résidente comptait 518,589 personnes, dont 498,474 résidents présents, 4,483 résidents absents, 45,932 personnes comptées à part. La population présente comportait 514,106 résidents et 5,232 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 519,338. La population présente est supérieure à la population résidente, ce qui n'est pas le cas le plus général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Maine-et-Loire se divisait en: Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 298,577; nés dans une autre commune du département, 451,192; nés dans un autre département, 67,921; nés en Algérie ou dans une colonie, 55; nés à l'étranger, 490. Soit un total de 518,235. Il y faut ajouter: 146 étrangers nés dans la commune où ils habitent, 30 nés dans une autre commune du département; 103 nés dans un autre département ou dans une colonie; 824 nés à l'étranger; soit un total de 4,103 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (519,338), comprend donc 298,723 hab. nés dans leur commune; 151,222 nés dans une autre commune du département; 68,006 dans un autre département; 73 en Algérie ou dans une colonie; 1,314 hors du territoire français.

Le total des Français nés en Maine-et-Loire recensés en France est de 516,449 dont 449,753 habitent le département. La population est donc fort sédentaire et comme le nombre des natifs du département est un peu inférieur à celui des habitants, on voit que la population angevine est stationnaire avec tendance à la diminution.

Classée par nationalité, la population de Maine-et-Loire comptait, en 1891, 518,235 Français dont 518,103 nés de parents français et 132 naturalisés; et 1,103 étran-

gers se décomposant en : 140 Anglais, Ecosais ou Irlandais ; 41 Américains du Nord ou du Sud, 181 Allemands ; 56 Austro-Hongrois ; 169 Belges ; 14 Hollandais ; 13 Luxembourgeois ; 168 Italiens ; 106 Espagnols ; 147 Suisses ; 22 Russes ; 73 d'autres nationalités et 3 de nationalité inconnue.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 257,300 hommes et 262,038 femmes. C'est une proportion de 1,020 femmes pour 1,000 hommes, un peu supérieure à la moyenne française (1,014 femmes).

La population classée par âge et par état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 80,633 célibataires mineurs ; 44,213 de 21 à 89 ans ; 43 de plus de 90 ans ; 27 hommes mariés mineurs, 111,456 de 21 à 89 ans ; 49 de plus de 90 ans ; 14,763 veufs dont 67 de plus de 90 ans ; 176 divorcés. — Pour le sexe féminin : 83,474 filles mineures ; 37,671 de 21 à 89 ans ; 20 de plus de 90 ans ; 4,456 femmes mariées mineures ; 109,538 de 21 à 89 ans ; 14 de plus de 90 ans ; 32,263 veuves dont 109 de plus de 90 ans (2 centenaires) ; 498 divorcés.

Il y a 36,647 familles de gens mariés veufs ou divorcés sans enfant vivant ; 42,834 avec un enfant ; 32,700 avec deux enfants ; 20,480 avec trois ; 41,045 avec quatre ; 5,930 avec cinq ; 2,999 avec six ; 2,407 avec sept enfants vivants ou davantage.

Ces chiffres attestent la faible natalité du dép. de Maine-et-Loire, car il a une moyenne de 179 enfants vivants par 100 familles (toutes comprises), alors que la moyenne française, déjà très basse, est de 210.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Maine-et-Loire se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 274,089 ; industries manufacturières, 421,056 ; transports, 8,467 ; commerce, 45,136 ; force publique, 9,040 ; administration publique, 8,415 ; professions libérales, 14,791 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 26,498 ; sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 4,929 ; profession inconnue, 9,917.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — Le nombre des cotes foncières était en 1893 de 262,965 dont 177,016 non bâties et 85,949 bâties ; le nombre des cotes non bâties s'est accru de 44,950, soit 34 %, depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de Maine-et-Loire, 183,324 propriétés imposables, savoir : 165,653 appartenant à la petite propriété ; 15,454 à la moyenne propriété et 2,217 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 151,717 hect., la moyenne 238,719 hect. et la grande 294,601 hect.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre.....	145.752	2.096
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	27.060.110	4.517.349
Revenu net total.....	20.295.082	4.014.566
Valeur vénale.....	590.368.603	25.259.255

Il y faut ajouter 1,492 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures), d'une valeur locative réelle de 349,990 fr. Ces chiffres indiquent que Maine-et-Loire est un département riche, où la grande propriété domine, mais la moyenne et la petite ont une fraction considérable de la fortune totale. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/80^e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — Le dép. de Maine-et-Loire est un départe-

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de 0 à 10 ares.....	43.924	1.728
— de 10 à 20 —.....	20.380	2.977
— de 20 à 50 —.....	29.368	9.735
— de 50 ares à 1 hect.....	23.742	17.140
— de 1 à 2 hect.....	22.605	32.463
— de 2 à 3 —.....	11.436	27.890
— de 3 à 4 —.....	6.725	23.325
— de 4 à 5 —.....	4.373	19.452
— de 5 à 6 —.....	3.100	17.007
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2.227	14.447
— de 7 à 8 —.....	1.761	13.189
— de 8 à 9 —.....	1.417	12.063
— de 9 à 10 —.....	1.166	11.021
— de 10 à 20 —.....	5.156	72.087
— de 20 à 30 —.....	1.971	47.346
— de 30 à 40 —.....	1.665	37.800
— de 40 à 50 —.....	691	30.766
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	850	51.741
— de 75 à 100 —.....	403	34.743
— de 100 à 200 —.....	617	85.288
Au-dessus de 200 —.....	347	119.829
Total.....	183.324	682.037

ment agricole puisque la proportion des habitants vivant de l'agriculture y atteint 52,9 %, soit plus de la moitié du total. La moyenne générale de la France n'est que de 46 %. Au point de vue agricole, le département se divise en trois parties bien distinctes : le Bocage, la Plaine, la Vallée. Le Bocage comprend les deux tiers du département, la région des schistes siluriens et cambriens, l'arr. de Cholet, celui de Segré, la plus grande partie de celui d'Angers et le S.-O. de celui de Saumur ; la région la plus caractéristique est celle des Mauges. La Plaine comprend l'arr. de Saumur presque entier ; bien que ce nom s'applique surtout au pays tertiaire et crétacé du S. de la Loire, on peut l'étendre au N. du fleuve à l'arr. de Baugé, exception faite pour les plateaux d'argile à silex, recouverts de bois. La Vallée comprend le val de Loire, particulièrement large dans la région où coule l'Authion ; on y peut assimiler les vallées fertiles du Loir, de la Sarthe et du Thouet. L'Anjou est une des régions agricoles les plus riches de la France ; les terres labourables sont excellentes ; le blé y a gagné depuis quarante ans sur le seigle et le sarrasin ; ce dernier a disparu. Actuellement sur les 712,000 hect. du département, on compte 478,000 hect. de terres labourables, 81,000 de prés et herbages, 37,000 de vignes, 57,000 de bois ; il reste encore 16,000 hect. de landes, pâtis et terres incultes, et 43,000 hect. de sol non agricole, pacages, lacs, étangs, tourbières, surfaces bâties, etc.

Le tableau ci-après (p. 1000) indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893.

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 2,450,000 hectol., celle du méteil de 56,000, du seigle de 147,000, de l'orge de 222,000, de l'avoine de 706,000 environ ; celle du cidre fut de 68,000. En 1893, on évaluait à 39,300,000 fr. la valeur de la récolte de froment, à 560,000 fr. celle du méteil, à 1,256,000 fr. celle du seigle, à 4,762,500 fr. celle de l'orge, à 4,404,000 fr. celle de l'avoine, à 18,600,000 fr. celle des pommes de terre, à 5,000,000 fr. celle des betteraves fourragères, à plus de 10,240,000 fr. celle des fourrages, à 84,000 fr. celle du colza, à 5,800 fr. celle de la navette, à 237,500 fr. celle du lin, à 2,527,500 fr. celle du chanvre, à 38,000,000 de fr. celle du vin, à 70,000 fr. celle des châtaignes, à 352,000 fr. celle des noix, à 45,000 fr. celle des prunes, et à 600,000 fr. celle des pommes à cidre.

Les principales cultures sont, on le voit, celle des céréales des fourrages et de la vigne. Même en tenant compte de ce que l'année 1893 fut exceptionnelle pour le vin (comme pour le cidre) et au-dessous de la moyenne pour

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	160.000	2.500.000 Quintaux 1.937.600
Méteil.....	3.000	Hectolitres 12.000
Seigle.....	7.000	105.000
Orge.....	15.000	150.000
Avoine.....	45.000	450.000
Millet.....	50	600
Pommes de terre.....	10.000	Quintaux 1.280.000
Betteraves fourragères.....	12.000	1.000.000
Trèfle.....	6.000	240.000
Luzerne.....	2.000	120.000
Sainfoin.....	70.000	40.000
Prés naturels.....	350	700.000
Colza.....	60	3.500
Navette.....	35.000	300
Chanvre.....	500	Filasse 31.500 Graine 3.500
Lin.....	»	Filasse 2.000 Graine 2.500
Châtaignes.....	»	3.500
Noix.....	»	16.000
Pommes à cidre.....	»	200.000
Prunes.....	»	4.500
Vin.....	45.000	Hectolitres 950.000

le blé, on voit que la valeur de la production viticole égale celle de la récolte de froment. Parmi les céréales, celui-ci domine, puis viennent l'avoine et l'orge. Les rendements sont bons, souvent supérieurs à la moyenne générale de la France : 15,6 hectol. à l'hectare pour le froment au lieu de 13,8 ; mais seulement 40 quintaux pour les pommes de terre au lieu de 77,4 ; 21 hectol. pour le vin au lieu de 28.

On récolte surtout le blé dans l'O. du département (arr. de Cholet et Segré), dans la Vallée et dans le cant. de Vihiers ; le seigle aux environs de Durtal. L'emploi des engrais phosphatés et surtout le chaulage dans les terrains paléozoïques ont beaucoup amélioré les rendements. La pomme de terre et la betterave fourragère progressent aussi. Parmi les autres racines, les carottes occupent environ 1,600 hect., les navets et les raves 9,700 (production 1,720,000 quintaux). Les choux s'étendent sur 36.000. Les légumes secs sont stationnaires, fèves et féverolles (800 hect.), haricots (1,300 hect.), pois (550 hect.), vesces. Autrefois on pratiquait la jachère bisannuelle et on rendait les champs au pâturage périodiquement pendant plusieurs années de suite. On a par l'emploi plus étendu des engrais généralisé l'assolement triennal. Les prairies naturelles, dont plus de la moitié sont bien irriguées, par les crues des rivières ou des travaux d'art, se trouvent surtout dans le Bocage proprement dit (arr. de Cholet et d'Angers) ; des oseraies sont établies dans les îles de la Loire et sur les bords ; la culture du chanvre est caractéristique de la Vallée ; les chanvres de Briollay, récoltés dans la vallée de la Sarthe, sont excellents, sur les sols calcaires de la Plaine, dans le Saumurois. La culture maraîchère est très active dans le val de Loire, spécialement vers Saumur et Angers ; les cantaloups d'Anjou, les melons précoces d'Angers, les melons communs de Mazé sont réputés. On cultive les arbres fruitiers, amandiers, abricotiers, pruniers, qui fournissent une part des « pruneaux de Tours ». Les noyers se rencontrent surtout à l'E. du département (arr. de Saumur, Baugé) et près d'Angers ; les pommiers à cidre dans le N. ou le voisinage de la Maine (arr. de Baugé et Segré) ; on expédie les pommes d'Angers à Paris, les pommes séchées de Baugé en Angleterre et en Russie. Les bois qui couvrent 8 % de la surface s'étendent sur les argiles à

silex de l'arr. de Baugé, plantés en pins maritimes ou sylvestres. Parmi les forêts disséminées sur tout le département, les principales sont celles de Beaulieu, de Brossay, Chambiers, Combrée, Juigné et Pontménéard ; les essences dominantes sont le charme, le chêne, le hêtre, le châtaignier, le bouleau. On trouve beaucoup de châtaigniers dans l'Anjou occidental. De la surface boisée 55,150 hect. sont propriété particulière ; l'Etat ne possède que 1,807 hect., les communes seulement 937 hect. Une mention spéciale est due aux pépinières d'Angers qui sont très importantes. L'horticulture y prospère également ; rosiers, camélias, rhododendrons, magnolias, s'exportent en quantité dans toute la France et même à l'étranger. Les grandes caves creusées dans le tuffeau de la rive S. de la Loire ont permis d'établir des champignonnières.

La vigne est une des richesses du pays ; on sait la réputation des vins d'Anjou. La surface des vignobles a augmenté de 50 % depuis une vingtaine d'années, et, malgré les ravages du phylloxera que l'on a combattu méthodiquement, les rendements augmentent. On a planté toutes les pentes des vallées et beaucoup de plateaux, adoptant la plantation en quinconce pour l'usage de la charrue. Les vins blancs capiteux et très alcooliques du Saumurois ont un goût fin et du corps, les crus les plus connus sont ceux des Rotissans, de la Pevrière, des Poilleux, des clos Morin, de Chacé, Dampierre, Montsoreau, Parnay, Souzay, Turquant, Varrains. On les transforme en vins mousseux, imitant le champagne ; les moins bons sont exportés à Paris pour le coupage. Le long du Layon on cite les vins de Saint-Aubin-de-Luigné, Martigné, Fave, ceux de Beaulieu, Bonnesaux ; sur la rive droite de la Loire, ceux de Saint-Barthélemy, Epiré, Savennières et de la fameuse coulée de Serrant, qui a disparu. Les principaux cépages blancs sont le pineau blanc, le muscadel, le méslier, le gros plant et le bourgogne blanc. Les vins rouges qui se développent rapidement, la taille à longs bois assurant d'abondantes récoltes, sont vendus surtout pour les coupages : les meilleurs cépages sont le plant de Bourgogne et le côté de Touraine ; les meilleurs crus sont ceux du clos des Cordeliers ou de Champigny (près de Saumur), d'Allonnes, Dampierre et des Varrains. Le commerce des vins est concentré sur les bords de la Loire, grâce aux vastes caves creusées dans le tuffeau. L'élevage contribue autant que la culture à la prospérité du Maine-et-Loire.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline.....	50.000
— mulassière.....	150
— asine.....	1.000
— bovine.....	255.450
— ovine.....	50.900
— porcine.....	80.800
— caprine.....	2.000

Les chevaux sont de race angevine et landaise et produits pour les travaux des champs et pour la cavalerie légère. Les mulets sont vendus au dehors. Les bœufs sont de race bretonne, choletaise ou mancelle. Les bœufs de Cholet sont classés au premier rang sur le marché parisien ; c'est la meilleure des races pour la viande. Ceux de Beaupréau se vendent aussi pour les salaisons de la marine ou pour la Normandie où on achève de les engraisser. Segré fournit des bœufs maigres à la Normandie, à la Belgique et jusqu'en Allemagne. Les marchés de bœufs gras sont ceux de Cholet, Chemillé, Beaupréau, Montrevault ; les marchés de bœufs maigres, ceux de Champigné, Combrée et du Lion-d'Angers. — Les moutons sont de race dishley, southdown, poitevine et mérinos. Les porcs de race craonnaise, pure ou croisée. La volaille abonde, notamment le long de la Sarthe où l'on élève beaucoup de poulardes dites « de la Flèche » ou « du Mans ». La production du lait fut, en 1893, de 450,000 hectol. valant 9,000,000 fr., celle de la laine pour 41,000 moutons tonnés fut de

1,200 quintaux valant 300,000 fr. Les volailles sont nombreuses. 14,500 ruches donnèrent 70,000 kilogr. de miel et 15,000 de cire, d'une valeur totale de 117,000 fr.

La culture se fait en grande partie par fermiers; on ne compte que 54 % des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres. L'outillage agricole est relativement perfectionné; il existe de nombreuses et actives sociétés agricoles.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 234 hab. sur 1,000 (moyenne française, 250). Elle est donc relativement développée en Maine-et-Loire.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques sont appréciables. Le département renferme neuf concessions de mines de combustibles minéraux et six de mines de fer. Il possède le prolongement oriental du bassin houiller de la Basse-Loire (V. LOIRE-INFÉRIEURE), et le travail de 412 ouvriers en extrait à Saint-Lambert-du-Lattay, Montjean et Saint-Georges-Châtelais, 27,000 tonnes d'antracite ou de houille dont 4,600 consommées sur place. La plus grande partie des combustibles minéraux sont importés d'Angleterre; on en consomme 155,000 tonnes valant 3,708,300 fr., soit un prix moyen de 23 fr. 92 la tonne sur le lieu de consommation. Ces chiffres indiquent l'absence de grande industrie, mais une certaine activité. Il y a en exploitation une mine de fer occupant 46 ouvriers et produisant 8,644 tonnes d'un bon minerai de fer oxydulé qui est exporté dans la Loire-Inférieure. Sa valeur est de 64,000 fr. Les carrières sont nombreuses; on en compte (temporaires ou permanentes) 20 souterraines occupant 2,686 ouvriers, et 664 à ciel ouvert, occupant 4,510 ouvriers. Au premier rang se placent les fameuses ardoisières de l'Anjou dont le centre d'exploitation est à Trélazé (V. ARDOISE). Ce sont elles qui possèdent les 20 exploitations continues souterraines occupant 2,686 ouvriers et de plus 5 à ciel ouvert occupant 190 ouvriers. Des autres carrières on retire du tuffeau sur la rive S. de la Loire, autour de Doué, le long du Thouet, du Loir, de la Sarthe, de la pierre à bâtir, du calcaire, du sable (aux Sablons, près de Beaupréau), du granite (à Bécon), de matériaux d'empierrement, du grès (entre Baugé et le Loir). — Il existe des sources minérales à Thouaré (ferrugineuses); Martigné-Briand (ferrugineuses), à La Verdonnière, près de Chemillé (sulfureuses), à L'Épervière, près de Saint-Sylvain, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1892, dans le dép. de Maine-et-Loire, 539 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 665 (non compris les machines des chemins de fer d'une force égale à 7,163 chevaux-vapeur), se décomposaient ainsi :

192 machines fixes d'une force de 4,753 chevaux-vapeur.	
144 — mi-fixes — 762 —	
324 — locomobiles — 4,618 —	
5 — locomotives — 30 —	

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	1,142	chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	234	—
Agriculture.....	1,383	—
Industries alimentaires.....	937	—
Industries chimiques.....	130	—
Tissus et vêtements.....	2,353	—
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	315	—
Bâtiments et travaux.....	569	—
Services publics de l'Etat.....	100	—

Ce tableau montre que l'agriculture fait un assez large usage de la vapeur et que seules les industries extractives et textiles ont quelque extension. — L'industrie métallurgique est représentée par 5 usines à fer ayant occupé 48 ouvriers et produit 614 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion valant 166,920 fr. — Les industries alimentaires

sont : la fabrication des vins mousseux qui occupe 400 ouvriers à Saumur; celle des liqueurs (guignolet et curaçao triple sec) à Angers. Les industries chimiques sont la fabrication du vinaigre et de l'acide acétique, des cierges, bougies et chandelles, les fonderies de suif, etc. — Les industries textiles ont une réelle extension autour de Cholet et d'Angers. On compte 7,000 broches pour la filature de la laine et 11,000 pour la filature du coton (120 métiers mécaniques et 4,000 à bras pour le tissage), 13,000 broches pour la filature du lin, chanvre ou jute (230 métiers mécaniques et 2,000 à bras pour le tissage), en outre 260 métiers à bras pour le tissage des mélangés de soie. Cholet avait la spécialité des mouchoirs de lin, très éprouvée par la concurrence des cotonnades et mélangés de la Mayenne et de la Normandie. Cholet et Chemillé filent la laine, font des couvertures, couvrepieds piqués, flanelles, des fils de coton, des toiles, du linge, blanchissent, teignent. Angers a beaucoup de filatures de chanvre; une centaine de communes du Bocage (Maine-et-Loire et Deux-Sèvres) travaillent pour les fabricants de Cholet. — Angers et Fontevault ont d'importantes corderies. — Saumur fait pour un million et demi de chapelets et objets de dévotion, et des articles de fantaisie en émail. Au Fuilet se trouve une grande fabrique de poteries qui vend en Bretagne. Citons encore cinq papeteries, des fabriques de billards, de bouchons, de bonneterie, de pipes, d'huile, de voitures, de lames pour le tissage (Cholet), des tanneries, mégisseries, corroiries, briqueteries, fabriques de tuyaux de drainage, fours à chaux, moulins, etc.

Le département comptait, en 1893, 21,640 bouilleurs de cru et produisait 2,257 hectol. d'alcool de fruits, de cidre ou de vin. La consommation était de 3 litres par tête, inférieure d'un tiers à la moyenne française. Il a été vendu (en 1888) 279,998 kilogr. de tabac à fumer et 126,570 de tabac en poudre. — Le nombre des syndicats professionnels était en 1894 de 17 syndicats patronaux (650 membres), 19 mixtes (941 membres), 40 ouvriers (4,883 membres), 16 agricoles (7,323 membres).

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est assez actif; cependant il ne fait vivre que 87 personnes sur 1,000 (moyenne de la France, 123 %); l'industrie des transports ne fait vivre que 16 % (moyenne de la France, 30 %). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France était de 68,516,300 fr. (sur un total de 13,450,435,800 fr.), ce qui la classait au 25^e rang. — Le nombre des commerçants patentés (en 1893) était de 23,304, plus 252 banquiers et hauts commerçants, 3,423 industriels et 614 personnes de profession libérale (médecins, architectes, etc.). — Le commerce se fait par voie ferrée; la batellerie, jadis importante, est complètement déchuë. On exporte environ 100,000 bœufs engraisés autour de Cholet (achetés en partie dans le Poitou, la Saintonge, le Limousin, l'Auvergne), des bœufs maigres, des moutons (150 à 200,000), des porcs (30,000), venus maigres du Craonnais, des chevaux de selle, des vins d'Anjou, des fruits frais et secs, des fleurs, du blé, de l'orge (en Angleterre), des légumes secs et frais, de la graine de trèfle, de l'eau-de-vie, des cuirs, des ardoises, des poteries, des mouchoirs et tissus divers, etc. — On importe de la houille, des matières textiles, de l'épicerie, du sel, de la librairie, de l'horlogerie, de la bijouterie et tous les articles de luxe.

Voies de communication. Le dép. de Maine-et-Loire avait, en 1888, 563^{km}660 de routes nationales sur lesquelles la circulation (228 colliers par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 57,590,832 tonnes; en tonnage utile, 26,003,934 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 71,049 tonnes kilométriques. — Il possédait 831^{km}170 de routes départementales, 995^{km}913 de chemins vicinaux de grande communication, 2,233^{km}1462 de chemins vicinaux d'intérêt commun, 3,568^{km}534 de chemins ordinaires.

Le département est traversé par seize lignes de chemins

de fer, d'une longueur totale de 617 kil. ; les 3 premières appartiennent à la Compagnie d'Orléans, les 3 suivantes à celle de l'Ouest et les autres à l'Etat. — 1° La ligne de Paris à Nantes suit le N. de la Loire et parcourt 89 kil. dans le département, ou elle entre avant Varennes-sur-Loire et dessert ensuite *Saumur*, *Saint-Martin-sur-Loire*, *Saint-Clément*, *Les Rosiers*, *La Ménittré*, *Saint-Mathurin*, *La Bohalle*, *Trélazé*, *Angers*, *La Pointe*, *Les Forges*, *La Possonnière*, *Saint-Georges*, *Champocé*, *Ingrandes*, avant de passer en Loire-Inférieure. — 2° La ligne de Saumur à La Flèche, qui parcourt 39 kil. en Maine-et-Loire, desservant *Vivv*, *Longué*, *Les Hayes*, *Brion*, *Jumelles*, *Charrené*, *Baugé*, *Les Clefs*, avant de pénétrer dans le dép. de la Sarthe. — 3° La ligne d'Angers à La Flèche, qui parcourt 37 kil. en Maine-et-Loire, desservant *Saint-Barthélemy*, *Plessis-Pellouailles*, *La Maisonnette*, *Villèveque-Corzé*, *Seiches*, *Bourgneuf*, *Lésigné*, *Durtal*. — 4° La ligne du Mans à Angers parcourt 38 kil. dans notre département, descendant la vallée de la Sarthe, par *Morannes*, *Etriché-Châteauneuf*, *Tiercé*, *Saint-Sylvain-Briollay*, *Ecoulant*, *Angers-Saint-Serge*, *La Maître-Ecole*. — 5° La ligne d'Angers à Châteaubriant, qui parcourt 66 kil. en Maine-et-Loire, desservant *Avrillé*, *Montreuil-Belfroi*, *La Menbrolle*, *Le Lion-d'Angers*, *Segré*, *Noyant*, *Combrée*, *Vergennes*, *Pouancé*. — 6° La ligne de Segré à Nantes (32 kil. dans le département) par *Chazé-sur-Argos*, *Angrie-Loiré*, *Candé*, *Freigné*. — 7° La ligne de Segré à Château-Gontier (14 kil. dans le département) par *La Ferrière*. — 8° La ligne de Pouancé et Laval à ses 8 premiers kil. en Maine-et-Loire, ou elle dessert *Chazé-Henry*. — 9° La ligne de Paris à Bordeaux (Etat) par Saumur, qui parcourt 67 kil. dans le département, desservant *Meigné*, *Noyant-Méon*, *Linières-Bouton*, *Vernantes*, *Blon*, *Vivv*, *Saumur*, *Nantilly*, *Chacé-Varrains*, *Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg*, *Montreuil-Bellay*. — 10° La ligne de La Possonnière à Niort (56 kil. en Maine-et-Loire) par *Chalennes*, *Fourneaux*, *La Jumelière*, *Chemillé*, *Trémentines*, *Cholet*, *Maulévrier*. — 11° L'embranchement de Cholet à Clisson (17 kil. dans le département) par *Saint-Christophe-du-Bois*, *Evrunes-Mortagne* (Vendée), *Torfon-Tiffauges*. — 12° La ligne d'Angers par *Montreuil-Bellay*, vers *Poitiers* (72 kil. dans le département), qui dessert *La Pyramide*, *Les Ponts-de-Cé*, *Juigné-Sainte-Méline*, *Saint-Jean-des-Mauvrets*, *Quincé-Brissac*, *Notre-Dame-d'Alençon*, *Thouarcé-Bonnezeau*, *Perray-Jouannet*, *Jouannet-Chavagnes*, *Martigné-Briand*, *Saint-Georges*, *Doné-la-Fontaine*, *Les Verchers-Baugé*, *Le Vaudelayen*. — 13° L'embranchement de *Perray-Jouannet* à *Chalennes* (La Possonnière) (28 kil.) par *Thouarcé*, *Faye-Chanzé*, *Rablay*, *Beaulieu-Saint-Lambert*, *Saint-Aubin-de-Luigné*, *Chaufonds*, *Fourneaux*, *Chalennes*. — 14° La ligne d'Angers à Noyant-Méon (65 kil.) par *Saint-Léonard*, *Malaquais*, *Trélazé-Anjou*, *Brain-sur-Authion*, *Andard*, *Bezeau*, *Corné*, *Cornillé-Baumé*, *Maze*, *Monlines*, *Beaufort-en-Vallée*, *Le Prince*, *Fontaine-Guérin*, *Moulin-du-Pin*, *Les Allends*, *Baugé*, *Pontigné*, *Bouchet*, *Lasse*, *Auverse*, *Noyant-Bourg*.

Les rivières navigables ne fournissent qu'un faible appoint aux transports; nous les avons passées en revue au § *Régime des eaux*; ce sont la Loire, la Maine, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, la Dive sur tout leur parcours dans le département, le Thouet depuis *Montreuil-Bellay* (26 kil.), le Layon sur ses 6 derniers kil., l'Oudon depuis *Segré* (19 kil.), soit un total de 323 kil. environ. Le tonnage kilométrique moyen atteint 34,500 tonnes sur la Loire en amont du confluent de la Maine, le double en aval; 28,000 sur la Mayenne, 17,300 sur l'Oudon, 27,300 sur la Sarthe, 4,600 sur le Loir, 700 sur le Layon, 4,300 sur la Dive-Thouet.

Les 29 bureaux de poste, 5 bureaux télégraphiques, 45 bureaux mixtes du dép. de Maine-et-Loire ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 12,126,465 timbres-poste, 45,668 cartes-lettres, 326,300 cartes postales, 208,600 enveloppes timbrées, 162,000 bandes tim-

brées, représentant un produit net de 1,399,880 fr. 02; à un mouvement télégraphique de 171,648 dépêches intérieures et 2,707 dépêches internationales, représentant un produit net de 142,327 fr. 75.

FINANCES. — Le dép. de Maine-et-Loire a fourni, en 1888, 25,485,937 fr. 05 au budget ordinaire et 5,342,624 fr. 50 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 30,828,561 fr. 55.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	5.618.364 ^r 89
Enregistrement.....	5.693.814 43
Timbre.....	965.548 74
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	34.403 15
Contributions indirectes.....	5.471.790 02
Sucres.....	3.910 32
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	6.410.271 09
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).....	179.650 13
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	726.045 94
Recettes d'ordre.....	382.444 34
Les revenus départementaux ont été, en 1888, de 3.233.718 fr. 45 se décomposant comme suit :	
Produits des centimes départementaux.....	2.259.689 ^r 98
Revenu du patrimoine départemental....	51.217 52
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	658.789 11
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénation de propriétés....	264.074 84

La dette se montait à 2,931,729 fr. 84. Il y a eu 29 cent. portant sur les quatre contributions, dont 12 cent. ordinaires et 17 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 34,820 fr. Le produit du centime départemental était de 47,903 fr.

Les 381 communes du département avaient en 1889 un revenu de 3,124,989 fr. Le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 15,388 (12,209 ordinaires et 3,179 extraordinaires). Le nombre moyen de centimes par commune atteignait 40. Il y avait 27 communes imposées de moins de 15 cent., 86 de 15 à 30 cent., 177 de 31 à 50 cent., 88 de 51 à 100 cent. et 3 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 13, le produit des octrois montait à 1,805,830 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire des bureaux de bienfaisance était de 366,865 fr. et 14,500 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de Maine-et-Loire est dans la moyenne. En 1890, sur 3,869 conscrits examinés, 261 ne savaient pas lire. Cette proportion de 67 illettrés sur 4,000 (moyenne française, 77‰) place le Maine-et-Loire au 46^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1888, il est au 32^e rang (sur 87 dép.) avec 898 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 881.

Le dép. de Maine-et-Loire comptait, dans l'année scolaire 1890-91, 111 écoles maternelles, dont 47 publiques (26 congréganistes) et 64 privées (60 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 145 maîtresses, dont 73 publiques (35 congréganistes) et 72 privées (67 congréganistes), et recevaient un total de 10,402 élèves, dont 5,089 garçons et 5,043 filles, 2,499 inscrits dans les écoles laïques et 7,603 dans les écoles congréganistes; 2,691 garçons et 2,580 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 704 écoles primaires élémentaires publiques, dont 472 laïques et 232 congréganistes, à savoir : 335 écoles laïques de garçons, 95 de filles et 42 mixtes, contre 13 écoles congréganistes de gar-

çons, 202 de filles et 17 mixtes. D'autre part, 234 écoles privées, dont 16 laïques et 218 congréganistes, à savoir : 4 écoles laïques de garçons et 12 de filles, contre 41 écoles congréganistes de garçons, 167 de filles et 10 mixtes. Au total : 938 écoles, 393 de garçons, 476 de filles et 69 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 502 instituteurs publics laïques, 29 instituteurs publics congréganistes, 171 institutrices publiques laïques, 268 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 970 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 4 instituteurs laïques, 93 instituteurs congréganistes, 39 institutrices laïques et 457 congréganistes, soit un total de 593 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,531 personnes. — Le nombre des classes était de 1,497. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 26,135 garçons et 19,296 filles ; en tout, 45,431 ; écoles privées : 4,615 garçons et 12,053 filles ; en tout, 16,698. Total général, 62,129 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 23,349 garçons, 4,920 filles ; écoles privées laïques : 186 garçons et 565 filles ; écoles publiques congréganistes : 2,786 garçons, 14,376 filles ; écoles privées congréganistes : 4,459 garçons, 11,488 filles ; soit un total de 23,535 garçons et 3,485 filles recevant l'enseignement laïque contre 7,245 garçons et 23,864 filles recevant l'enseignement congréganiste. Ces chiffres témoignent de la prépondérance de l'enseignement congréganiste qui élève les 5/6 des filles et près de 1/4 des garçons. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 56,408, chiffre bien inférieur à celui de 62,133 constatés au dernier recensement ; l'instruction est loin d'avoir acquis un développement universel.

L'enseignement primaire supérieur public ne comptait que 157 élèves (aucune fille) dans les écoles primaires supérieures (85) et cours complémentaires (72). L'école normale d'instituteurs d'Angers (fondée en 1831) comptait 34 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices d'Angers (fondée en 1886) comptait 30 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 88,764 fr. — Il y eut, en 1891, 1,226 garçons et 996 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 2,222 aspirants, 1,751 l'obtinrent : 934 garçons et 817 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 15 garçons et 13 filles et obtenu par 10 garçons et 12 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 38 aspirants, dont 21 furent admis, et par 93 aspirantes, dont 67 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 27 candidats et 12 admissions ; 31 candidates et 18 admissions.

Il existait 272 caisses d'épargne scolaires, avec 3,532 livrets représentant une somme totale de 116,351 fr. Les 253 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 45,657 fr. de recettes, 43,495 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 2,162 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,421,604 fr. 59.

L'enseignement secondaire se donne dans un lycée et 3 collèges communaux de garçons, qui comptaient, en 1890, un total de 721 élèves, dont 260 internes (31 boursiers), 69 demi-pensionnaires et 388 externes. Sur ces élèves, 172 suivaient l'enseignement primaire, 294 l'enseignement classique et 255 l'enseignement spécial ou moderne. Il existait de plus 8 institutions secondaires libres.

L'enseignement supérieur est représenté par une école préparatoire de médecine et de pharmacie et par une université catholique libre, comprenant des facultés de théologie, de droit, des sciences et des lettres.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 38 condamnations en cour d'assises dont 8 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 5 tribunaux correctionnels examinèrent 1,987 affaires et 2,467 prévenus, dont 162 furent acquittés, 21 mineurs

remis à leurs parents et 48 envoyés en correction, 867 prévenus condamnés seulement à des amendes, 15 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 24 récidivistes devant la cour d'assises et 1,414 en police correctionnelle ; 13 furent condamnés à la relégation ; il y eut 3,483 conventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 123.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 204 en 1888, secoururent 20,477 personnes sur une population de 380,633, comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 386,182 fr., dont 226,160 fr. provenaient de leurs revenus propres, 76,251 fr. de subventions, 53,522 fr. de la charité privée et 30,249 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 391,150 fr., dont 47,260 fr. de dépenses d'administration. Les placements des bureaux en rentes représentaient 298,710 fr. ; en immeubles, 262,671 fr. On comptait 33 hospices et hôpitaux avec 3,353 lits, dont 994 affectés aux malades civils, 273 aux militaires, 1,359 aux vieillards, infirmes, etc., 286 aux enfants assistés, 441 au personnel des établissements, 1,263,350 fr. de recettes et 1,248,491 fr. de dépenses et un personnel composé de 65 médecins et chirurgiens, 240 religieux, 68 employés et 170 servants. Il y a eu un nombre total de 99,277 journées de présence pour 4,416 hommes ; de 88,269 pour 2,323 femmes, et 15,965 pour 506 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 492 enfants à l'hospice et 553 enfants à domicile et dépensé 142,793 fr. Il existe un asile départemental d'aliénés à Saint-Gennes, un asile privé à Bangé ; 632 aliénés sont à la charge du département qui supporte 191,605 fr. sur une dépense totale de 261,116 fr. (en 1892).

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 1,590 versements se montant à 161,935 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1831), 47,231 versements se montant à 6,987,722 fr. 14. Il y avait 1,935 rentes en cours, pour une somme de 508,898 fr.

Les 9 caisses d'épargne de Maine-et-Loire avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 78,700 livrets et au 31 déc. 80,888 livrets valant 34,818,060 fr. 58 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 448 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 14,432 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 744,775 fr. 30. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 148 approuvées avec 17,274 membres participants et 19 autorisées avec 2,210 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 740,172 fr. pour les unes et 183,243 fr. pour les autres. Il existe à Angers un mont-de-piété qui a prêté (en 1892) 148,702 fr. sur 16,850 objets. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 767,542 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 19 donations aux établissements religieux, représentant 32,411 fr. ; 26 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 650,431 fr. ; 1 donation de 500 fr. à un établissement de prévoyance ; 5 donations aux communes ou au département, représentant 84,200 fr. Ces chiffres attestent la richesse du département.

A-M. B.

BIBL. : *Annuaire de Maine-et-Loire*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de Maine-et-Loire*, in-16. — GODARD-FAUTRIER et HAWKE, *l'Anjou et ses monuments*, 1839-40, 2 vol. in-8. — DE BEAUREGARD, *Statistique de Maine-et-Loire*, 1844, in-8. — BORDIER-LANGLAIS, *Angers et le dép. de Maine-et-Loire de 1787 à 1830*, 1833, 2 vol. in-8. — MARCHÉDAY, *Archives d'Anjou*, 1843 et 1850, 2 vol. in-8. — MILLET DE LA TURTAUDIERE, *Indicateur de Maine-et-Loire*, 1862-65, 2 vol. in-8. — CÉLESTIN POET, *Diet. historique, géogr. et biogr. de Maine-et-Loire* : 1874-78, 3 vol. in-8 (ouvrage capital). — *Mém. Soc. Acad. de l'Anjou* (depuis 1858). — *Revue de l'Anjou* (depuis 1866). — V. aussi la bibl. des art. ANJOU et SAUMUR.

MAINEFAIRE (Archéol.). Mot vieillot qui est une corruption de *maillefer* et s'entendait pour les diverses pièces de mailles contribuant à la défense de l'homme d'armes et

du cheval. C'est par erreur que l'on a donné ce nom aux bardes d'encolure, lorsqu'à la vérité celles-ci étaient formées de plates d'acier articulées défendant la région cervicale, tandis que la gorge était, notamment au xv^e siècle, protégée par une pièce de mailles se reliant aux bardes de crinière. M. M.

MAINETÉ (Anc. dr.) (V. JUVÉIGNERIE).

MAINFERME. A l'origine cette expression énergique qualifie les tenures héréditaires, celles qui ne sont pas concédées à titre de précaire et de bénéfice. On disait du tenancier qu'il recevait le *manufirma*, ou l'acte s'appelait *manufirmatus*; mais les terres de mainferme n'avaient pas d'autre caractère propre et, selon les lieux, on entendit par là soit les alleux, soit les censives. De là vient l'embarras des anciens jurisconsultes, comme Ragueau et Laurière, quand ils essayent de définir les rentes ou les terres de mainferme. Il n'y faut pas attacher d'autre idée que celle de tenure non révocable.

MAINFONDS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blancac; 293 hab. Eglise romaine en forme de croix grecque. Château des Barrières.

MAINFROI, roi de Naples et de Sicile (V. MANFRED).

MAING. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Valenciennes; 2,394 hab. Mine de houille de la concession de Marly. Brasseries, sucreries. Eglise des XII^e, XIV^e et XVII^e siècles, qui a conservé de curieuses pierres tombales. Tour carrée du xv^e siècle. Château de Pretz (xv^e s.).

MAINMISE (V. FÉODALITÉ).

MAINMORTABLE (V. FÉODALITÉ).

MAINMORTE. I. Ancien droit. — Cette expression s'est appliquée à deux institutions juridiques bien différentes. Son emploi le plus ancien concerne les serfs, qui étaient dits *hommes de main-morte* ou *mainmortables* parce que, s'ils décédaient sans laisser d'enfants légitimes, leur héritage revenait au seigneur. Le mot se trouve en ce sens au commencement du XII^e siècle dans les écrits de Suger : *Exactio consuetudinis pessimæ quæ mortua manus dicitur* (cité par Du Cange, v^o *Manus mortua*). La *manus mortua* est donc le droit qui appartient au seigneur sur l'héritage du serf décédé. Primitivement cette expression n'est pas spéciale au servage, et elle se rencontre même à propos des biens du vassal libre (Salvaing, *Usage des fiefs*, pp. 132 et 133). Appliquée aux serfs, elle servit dans la suite à distinguer les *serfs d'héritage* des *serfs de corps* (V. SERVAGE).

La même expression eut dans les derniers siècles de la monarchie un sens bien différent qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. On désigne par là les biens immobiliers possédés par les églises, les abbayes et couvents, les villes, les hospices, les collèges et associations de tous genres, c.-à-d. par des personnes fictives qui ne meurent pas, qui conservent indéfiniment leurs possessions, et qui par suite ne donnent jamais ouverture aux profits féodaux que percevaient jadis les seigneurs ou aux droits de mutation que percevait aujourd'hui l'Etat. L'expression a donc ici un tout autre sens : l'héritage est dit « de mainmorte » parce qu'il ne change jamais de main. De très bonne heure les acquisitions de terre par des personnes morales ne purent se faire qu'avec le consentement du seigneur qui ordinairement renonçait aux profits, rentes et services qu'il retirait de la terre, surtout lorsque l'acquéreur était une abbaye. L'héritage était dit alors *amorti*. La question de savoir qui pouvait consentir à l'amortissement d'une terre donna lieu à beaucoup de difficultés (V. AMORTISSEMENT). La condition des terres tenues en mainmorte est définie dans les annotations de Laurière sur les maximes de Loysel (*Institutes coutumières*, éd. Dupin et Laboulaye, n^{os} 84 à 87). On distinguait la tenure en mainmorte de la tenure en franche aumône, sans que cette distinction ait jamais été bien nette. Loysel affirmait même que c'était tout un (liv. I, maxime 66). Sur la lutte juridique, engagée par les parlements dès le XVI^e siècle, contre la franchise des héri-

tages amortis, V. P. Viollet, *Hist. du droit français*, pp. 704 et suiv., 2^e éd.

Jusqu'au XVIII^e siècle, aucune entrave ne fut apportée à l'accroissement des biens de mainmorte, car l'amortissement n'était jamais refusé et tout se bornait au paiement d'une taxe. Sous Louis XIII, Lebreton estimait le patrimoine ecclésiastique au tiers de la France ou peu s'en fallait (*De la Souveraineté*, liv. I, ch. xvi, p. 29). Dès le XIV^e siècle, quelques jurisconsultes avaient réclamé la sécularisation des biens ecclésiastiques (Pierre Dubois, *De Recuperatione Terre sancte*, éd. Langlois, p. 35). Cependant les mesures législatives qui furent prises en 1463, en 1547, en 1549, en 1661, en 1666, étaient tout à fait insuffisantes (V. les tables d'Isambert, *Anc. Lois françaises*, v^o *Mainmorte*). Le grand acte de la royauté fut l'édit d'août 1749, préparé par le chancelier Daguesseau, concernant les acquisitions des gens de mainmorte. Le système de cet édit peut se résumer en trois points : 1^o aucune libéralité immobilière ne peut être faite *par testament* au profit des personnes de mainmorte ; 2^o les donations et autres acquisitions *entre vifs* de droits immobiliers doivent toujours être autorisées par lettres patentes du roi, vérifiées en parlement après enquête ; 3^o liberté entière est laissée pour les acquisitions mobilières (rentes de l'Etat, rentes émises par les pays d'Etats, etc.), même par testament, à cause du peu d'importance que ces valeurs avaient alors. Tel fut le premier modèle de notre système moderne relatif aux acquisitions faites par les personnes morales ou civiles (V. PERSONNES CIVILES OU MORALES). Marcel PLANCHOL.

II. Droit actuel. — BIENS DE MAINMORTE. — De tout temps les corporations ou associations d'individus, quels que fussent leur but et leur organisation, se sont ingénies à s'enrichir et à accumuler les biens de toute nature. Mais, suivant la définition de Guyot, « tous les corps et communautés, tant ecclésiastiques que laïques, étant perpétuels, et par une subrogation de personnes, étant censés être toujours les mêmes, ne produisant aucune mutation par mort », il résultait de cette accumulation de biens et de leur immobilisation entre les mains de personnes morales, un appauvrissement général d'autant plus grand que la richesse des gens de mainmorte était plus considérable. Aussi dès le XIII^e siècle essayait-on d'enrayer cet accaparement. En 1263 et 1293, les ordonnances de Marguerite de Hainaut, reprises en 1515 par Charles-Quint, avaient interdit aux ecclésiastiques d'acquiescer aucun fief, rente ou immeuble. Les associations religieuses furent en effet au début les seules de mainmorte. Guyot dit que « les lois interdisant aux religieux de posséder n'étaient que le corollaire de leur état, car, en remontant à l'origine des religieux mendiants, on les trouve dévoués à une indigence absolue, incapables de posséder la moindre chose, et réduits par leurs règles à attendre toute leur subsistance des aumônes des fidèles ». L'interdiction absolue d'acquiescer aucun bien temporel, prononcée par Charles-Quint, fut modérée en 1520 et 1528 par de nouvelles ordonnances qui firent défense aux gens de mainmorte d'acquiescer des immeubles sans lettres d'octroi, et en 1588, 1618, 1716 et 1730, Philippe II, les archiducs des Pays-Bas et le parlement de Flandre confirmèrent l'obligation de solliciter des lettres patentes d'octroi préalablement à toute acquisition. Louis XIV appliqua en France la législation flamande. Son édit de 1666, le premier sur cette matière, rétroagissant à 1636, porta la même interdiction et imposa, outre l'obligation de faire autoriser toutes les acquisitions futures, la nécessité de faire régulariser toutes celles opérées depuis 1636.

Mais déjà et depuis longtemps la mainmorte s'était développée en dehors des ordres religieux. Les autorités civiles avaient créé les hospices et les établissements de bienfaisance; l'organisation administrative avait fait naître les fabriques d'église, les maîtrises, les corporations; les biens communaux s'étaient développés, formant autant de catégories de biens de mainmorte. Un édit d'août 1789 généralisa pour toutes les prescriptions antérieures en

« faisant et renouvelant expresse inhibition et défense à tous les gens de mainmorte d'acquérir, de recevoir ni posséder à l'avenir... si ce n'est après avoir obtenu des lettres patentes pour arriver à ladite acquisition ». Cette situation se maintint jusqu'à ce que la Révolution fût venue décréter biens nationaux tous les biens du clergé, des fabriques d'église, des hospices, congrégations religieuses ou laïques qu'elle avait dissoutes, et pour quelque temps la mainmorte parut disparaître. La nouvelle organisation la fit bientôt réapparaître. Les départements créés furent autorisés à acquérir ; il en fut de même des communes. Les hospices et les établissements d'assistance furent dotés de biens ; les associations professionnelles se reconstituèrent et acquirent des biens. Il fallut à nouveau régler la mainmorte. Ce fut l'objet du décret impérial du 3 messidor an XII qui interdisait d'une façon générale la formation « de toute agrégation ou association d'hommes ou de femmes, sans l'autorisation préalable du gouvernement », et qui stipula que toutes les acquisitions opérées par les établissements de mainmorte légalement autorisés ne pourraient l'être qu'en vertu d'un décret rendu par le corps législatif, sur la proposition du chef de l'Etat. Depuis, la mainmorte n'a fait que de se développer. Les diverses formes sous lesquelles elle se manifeste sont indiquées par la loi du 20 févr. 1849 qui a créé la taxe de mainmorte et y soumet les départements, communes, hospices, séminaires, congrégations religieuses, fabriques d'églises, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous autres établissements publics régulièrement autorisés, telles, par exemple, les sociétés d'enseignement, de secours mutuels, etc.

Aucune loi ne règle aujourd'hui d'une façon uniforme le mode suivant lequel ces divers établissements de mainmorte sont autorisés à acquérir ou à disposer de leurs biens. Pour chaque cas, des lois réglementent la matière ; il faudrait se reporter aux articles spéciaux pour connaître la procédure imposée à chaque cas particulier (V. DÉPARTEMENT, COMMUNE, etc.). Mais, d'une façon générale, la forme de l'autorisation varie avec l'importance de l'acquisition à réaliser, et elle est délivrée soit sous forme d'arrêté préfectoral, par simple décret, par décret rendu en conseil d'Etat, soit même par une loi. Cette réglementation n'est, bien entendu, applicable qu'à la mainmorte légale et reconnue, c.-à-d. aux établissements reconnus et approuvés par l'autorité publique. Pour tous ceux qui, comme les congrégations religieuses non approuvées, ou les associations qui, ne se soumettant pas aux lois exigent une déclaration de constitution et l'observation de certaines formalités, sont censés ne pas exister, ils échappent à la loi, mais sont soumis au bon plaisir du gouvernement qui peut, à son gré, soit les tolérer, soit les dissoudre et disperser les membres les composant, sans préjudice des poursuites correctionnelles auxquelles ils peuvent s'être exposés.

Les biens de mainmorte étaient évalués en 1849, au moment de la promulgation de la loi les imposant à la taxe, à 2,200,000,000 de fr. Ils dépassent aujourd'hui 6 milliards.

Charles STRAUSS.

III. Droit fiscal. — BIENS DE MAINMORTE. — En soumettant les propriétaires de biens de mainmorte à l'obligation d'obtenir l'autorisation de les acquérir et d'en disposer, en se réservant de donner ou de refuser cette autorisation, les rois de France avaient eu surtout en vue d'enrayer la concentration des propriétés entre les mains des corporations et d'empêcher l'établissement d'un pouvoir qui eût pu contre-balancer le leur. Dans le même but, ils avaient assujéti les détenteurs de biens de mainmorte à une taxe dite d'amortissement, qui avait aussi pour but de dédommager l'Etat du préjudice qu'il éprouvait de la sortie du commerce de ces biens. Les corporations en raison de la subrogation constante des personnes étaient perpétuelles ; la mort de leurs membres n'entraînait aucune mutation dans la propriété. L'Etat était ainsi privé du droit perçu sur les autres

successions. Aussi dès 1724 une déclaration du roi portait qu'un droit d'amortissement serait prélevé sur tous les biens de mainmorte, égal à $\frac{1}{3}$ de la valeur de ceux tenus en fief et à $\frac{1}{6}$ de ceux tenus en roture. C'était un droit fixe une fois payé. Il subsista jusqu'à la Révolution qui, en supprimant les corporations, congrégations et associations, supprima du même coup l'impôt qu'elles acquittaient. Bien que dès l'an XI elles eussent reparu et qu'elles n'eussent pas tardé à recouvrer leur ancienne prospérité, elles ne furent tout d'abord soumises à aucune taxe. Puis la loi du 20 févr. 1849 établit sur « tous les biens immeubles passibles de la contribution foncière appartenant aux départements, communes, hospices, séminaires, congrégations religieuses, fabriques, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous autres établissements publics légalement autorisés, une taxe annuelle représentative des droits de transmission par décès et entre vifs » de 0,625 % du principal de la contribution foncière. La loi du 30 mars 1872 éleva cette taxe à 0,70, soit au total avec les $\frac{2}{10}$ $\frac{1}{2}$ auxquels sont assujéti les droits d'émargement par les lois des 6 prairial an VII, 23 août 1871 et 30 déc. 1873, 87 cent. $\frac{1}{2}$ par franc du principal de la contribution.

Mais cet impôt ne portait que sur les immeubles laissait libres de toute taxe les meubles et les revenus des biens. De plus, il n'atteignait que l'actif de l'association sans toucher à l'actif des associés pris individuellement, et l'accroissement résultant pour chaque associé du décès ou du départ de l'un des membres de la collectivité, dont la part allait grossir celles de ses co-associés restant dans l'association, n'était soumis à aucune taxe. Aussi l'art. 3 de la loi du 28 déc. 1880 disposa que l'impôt de 3 % établi par la loi du 29 juin 1872 sur les revenus annuels des actions, parts d'intérêt et commandites, serait à l'avenir perçu sur toutes les associations qui, au lieu de distribuer leurs bénéfices entre leurs membres, l'ajoutent à leur capital. Puis l'art. 4 spécifia que chaque fois que l'un des membres d'une association de mainmorte viendrait à cesser d'en faire partie, soit par suite de décès, soit de toute autre manière, et que sa part dans l'actif de l'association ferait retour à celle-ci, elle devrait payer l'impôt de mutation par décès ou donation de 9 %, soit avec les décimes 11,25 % du montant total de cette part, meubles et immeubles, passif non déduit. La loi du 29 déc. 1884 avait confirmé dans son art. 9 ces deux impositions, ajoutant que — conformément à la loi du 29 juin 1872 — à défaut de déclarations justifiées et reconnues exactes, l'impôt de 3 % sur le revenu serait perçu sur un revenu forfaitaire de 5 % du capital social. La loi du 26 déc. 1890 a fixé à 4 % l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Mais l'opposition que souleva l'application de cette loi déterminait le Parlement à substituer à la taxe fixe perçue à chaque accroissement une taxe d'abonnement annuel et obligatoire sur la valeur brute des biens, meubles et immeubles. Pour les congrégations religieuses autorisées, les établissements publics et les associations visés par les lois de 1880 et 1884, la taxe est de 0,30 %. Pour les congrégations non autorisées et les associations non approuvées, qui ne payent pas le droit de mainmorte, elle est de 0,40 %. Par contre, elle n'est pas due sur les biens acquis avec l'autorisation du gouvernement, régulièrement affectés et réellement employés à des œuvres d'assistance absolument gratuites en faveur des infirmes, malades, orphelins, indigents ou enfants abandonnés, soit aux œuvres des missions françaises à l'étranger. Ainsi en a décidé la loi de finances du 16 avr. 1895.

Charles STRAUSS.

BIBL. : DROIT ACTUEL. — COLOMBET, *Traité de la mainmorte*. — GUYOT, *Dictionnaire de jurisprudence générale*. — SERRIGNY, *Questions et Traité de droit administratif*.

MAINNEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors ; 478 hab.

MAÏNOTES. Peuple de la Grèce (V. MAÏNA).

MAÏNPOURI (Inde) (V. MYNPOURI).

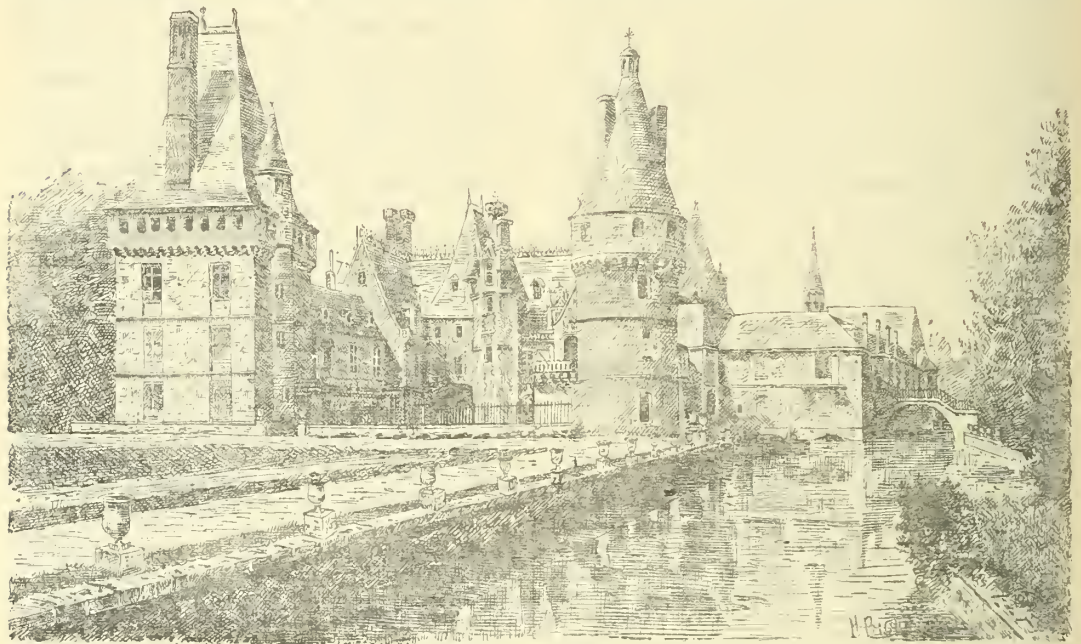
MAINSAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Bellegarde; 2,179 hab. Sucrierie; fabrique de poteries, huileries, moulins. Eglise en partie de la Renaissance. Château du xiv^e siècle, refait au xvii^e.

MAINTENAY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 738 hab.

MAINTENON. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, sur l'Eure et la Voise; 2,037 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Chartres, embranchement sur Dreux et sur Auneau. Carrières de sable. Minoterie, tuileries. Magnifique château de la Renaissance (mon. hist.) construit par Jean Cottereau, trésorier des finances de Louis XII et de François I^{er}, acheté par Louis XIV en 1674 pour Françoise d'Aubigné, créée marquise de Maintenon en 1688; il passa ensuite dans la famille de Noailles à laquelle il appartient encore. M^{me} de Maintenon y fit ajouter une aile comprise entre une grosse tour carrée

et la grande porte d'entrée, et une autre reliant le château à la chapelle par une galerie. Elle fit aussi dessiner le parterre par Le Nôtre, creuser le canal et planter les avenues. Dans le parc se trouvent les ruines de l'immense aqueduc inachevé (mon. hist.), commencé par Louis XIV pour amener les eaux de l'Eure à Versailles. Commencé en 1684 avec 30,000 ouvriers, il fut interrompu par la guerre de 1688 et ne fut plus continué depuis. A l'hôtel de ville, buste de Collin d'Harleville, né au hameau de Mévoisins. Plusieurs monuments mégalithiques, souterrains préhistoriques et vestiges d'un antique retranchement, près du hameau de La Folie.

MAINTENON (Françoise d'AUBIGNÉ, marquise de), née à Niort le 17 nov. 1635, morte à Saint-Cyr le 15 avr. 1719. Petite-fille du célèbre Agrippa, elle était fille de Constant, aventurier perdu de débauches qui, enfermé au Château-Trompette, réussit à épouser la fille du gouverneur, Jeanne de Cardillac (1627). De nouveau incarcéré



Château de Maintenon.

comme faux monnayeur en 1632, sa femme le suit aux prisons de Niort, où naît Françoise. Baptisée eatholique, élevée en calviniste par sa tante M^{me} de Villette, elle suit à dix ans (1643) ses parents à la Martinique, où elle vit sous la rude direction de sa mère. Constant mort (1647), les dames d'Aubigné rentrent en France dans la plus profonde misère. Françoise est de nouveau confiée à l'excellente M^{me} de Villette. Sa marraine, M^{me} de Neuillant, obtient de la reine l'autorisation de l'enlever pour la rendre catholique; maltraitée par cette tante, enfermée aux Ursulines de Niort, puis aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, cette enfant de quatorze ans ne cède qu'après s'être laissé persuader, et avoir reçu l'assurance que M^{me} de Villette ne sera pas damnée. Sa mère et elle vivent au Marais pauvrement, d'une rente de 200 fr., et du travail de leurs mains. Scarron, qui les connut par hasard, offre d'épouser Françoise ou de payer sa dot dans un couvent; elle refuse, mais, après la mort de sa mère (1650) et sur le conseil de M^{me} de Neuillant, elle l'épouse à seize ans (mai 1652). Il en avait quarante-deux, il était infirme, et elle écrira plus tard: « Je n'ai jamais été mariée. »

Ce mariage la met en relation avec les gens du monde et

les beaux-esprits. Veuve en 1660, déjà célèbre par sa beauté et son esprit enjoué et solide, elle ne recueille de la succession fort embrouillée de Scarron que 4,000 ou 5,000 fr.; la reine lui donne une pension de 2,000 livres (quelque temps suspendue en 1666). Elle met son orgueil à paraître pauvre et à rester irréprochable: il semble bien qu'il n'y ait que calomnie dans ce que Saint-Simon et la Palatine, ses ennemis, racontent de ses rapports avec Villarsceaux et autres. Reçue chez les Richelieu, chez les d'Albret, elle connaît M^{me} de Montespan; celle-ci, en la voyant soigner les enfants de M^{me} d'Heudicourt, songe à lui confier ceux qu'elle a du roi. M^{me} Scarron ne veut se compromettre qu'à bon escient, sur un ordre positif de Louis XIV. Elle exerce d'abord ses fonctions de gouvernante (1669) dans le mystère, jusqu'à la légitimation des bâtards (1673). M^{me} de Montespan ne tarde pas à jalouser une gouvernante trop belle et trop spirituelle à son gré. Dès 1674, M^{me} Scarron, aigrie par les hautaines insolences de la favorite, désire se retirer; elle reste et supporte tout, pour obtenir un cadeau de 100,000 fr., que le roi lui a promis, et qui lui assurera l'indépendance. Elle reçoit le double, et achète Maintenon, dont le roi la fait marquise. C'est alors

entre la Montespan et elle une continuelle lutte d'influence où elle n'a pas le beau rôle. Elle lui doit tout, elle élève ses enfants, nés d'un double adultère ; elle se piait à s'imaginer que son intérêt est lié à celui du ciel et, sur les conseils de son directeur Gobelin, elle se persuade qu'elle a pour mission de rendre le roi à ses devoirs d'époux et de chrétien. Le roi n'aimait guère ce bel esprit, qu'il taxait de préciosité ; mais, lassé de sa maîtresse, il intervient dans les scènes qui éclatent entre elle et la gouvernante ; il est peu à peu gagné par le charme réel de cette raison solide et ingénieuse ; il correspond avec elle pendant qu'elle soigne à Barèges les infirmités du jeune duc du Maine (1675). Réconciliation apparente avec la favorite en 1677 : c'est à Maintenon que M^{me} de Montespan accouche de M^{lle} de Blois. Après un nouveau voyage aux Pyrénées, M^{me} de Maintenon, nommée dame d'atour de la dauphine (8 janv. 1680), devient indépendante de son altière protectrice. Sa faveur grandit, et elle l'emploie à ramener Louis XIV vers sa femme (V. MONTESPAN, FONTANGES, MARIE-THÉRÈSE).

Si son rôle vis-à-vis de la Montespan a frisé l'hypocrisie, il est puéril de croire qu'elle préparait dès lors son extraordinaire fortune : nul ne pouvait prévoir que la reine mourrait subitement le 30 juil. 1683. Le roi, devenu veuf, ne pouvait plus se passer de M^{me} de Maintenon, et elle était trop avisée pour vouloir à côté de lui d'une autre situation que celle d'épouse. Elle avait à cette date plus de quarante-huit ans, trois de plus que le roi. A la suite d'un voyage à Fontainebleau, le mariage fut décidé, et célébré secrètement, de nuit, à Versailles, sans doute en janv. 1684 (et non 1686). Il ne fut jamais déclaré ; M^{me} de Maintenon semble avoir pris plaisir à obscurcir cette *transparence énigme*, car elle a détruit toute sa correspondance avec le roi, et toutes celles de ses lettres qui parlaient de l'événement. Quoi qu'en dise Saint-Simon, il est peu croyable qu'elle ait par deux fois cherché à se faire reine : tous les témoignages, sans parler de ses propres lettres, la montrent attentive à céder en public le pas aux personnes titrées, à éviter tout signe extérieur d'une situation sans exemple. Elle ne voulut pas avoir de *maison* à elle, et ne fut, hors de la chambre où elle recevait le roi, que la marquise de Maintenon. Mais le roi avait pour elle les égards les plus délicats (célèbre scène du camp de Compiègne, 13 sept. 1698) ; la famille royale l'entourait de respects, et la duchesse de Bourgogne l'appela *ma tante*.

Comment usa-t-elle de sa situation de quasi-reine ? Si l'on compare son rôle à celui des maîtresses de Louis, à celui même de bien des reines, on doit convenir que peu de femmes ont, dans un rang si élevé, coûté moins cher à la France. Son élévation subite et inouïe ne changea rien ni à sa mise, sombre d'ordinaire, ni à sa vie, qui fut retirée, ni à ses goûts très simples. Ambitieuse d'honneur et de bonne renommée, elle fut désintéressée en matière d'argent, et n'en demanda guère au roi que pour Saint-Cyr. C'est avec une rare modération qu'elle étendit sa faveur sur ses parents et ses amis : son frère Charles, dont la mauvaise conduite et l'indiscrétion (*le beau-frère*, disait-il en parlant du roi) lui causèrent bien des dégoûts, les Villette, les Saint-Hermine, et ses Aubigny d'Anjou qui découvrirent subitement qu'ils étaient de son parentage.

Elle acquit une grande influence sur Louis, grâce à son inaltérable patience, à ses efforts pour distraire le roi vieilli et *inamusable*, au sens très droit qu'il prisait en elle. Elle employa cette influence, avec une insinuante obstination, à faire de Louis XIV un dévot, et y réussit. Il ne faut pas oublier qu'elle épargna ainsi à la France le scandaleux spectacle, que lui donnera Louis XV, d'un vieux roi libertin. Si l'on ne vent pas porter à son compte, dans une certaine mesure, la dignité majestueuse avec laquelle Louis supporta ses malheurs et ses revers, et ce qu'il y eut de vraiment grand dans cette fin du grand règne, il faut alors lui refuser toute action sur la cour et les affaires. Mais, pour invisible et discrète qu'elle fût, cette influence était trop puissante pour que la marquise ne fût pas une manière

de personnage dans l'Etat. Elle avait beau filer sa quenouille sans mot dire, quand le roi travaillait avec un ministre dans sa propre chambre, le ministre savait bien quels avis pouvaient lui plaire ; généraux, ambassadeurs et princes lui faisaient visite. Elle a certainement inspiré des choix, et elle paraît avoir préféré les hommes honnêtes et médiocres, un Chamillart ; pourtant c'est elle qui soutint Villars, à la veille de Denain.

Très occupée de ménager son crédit et de faire régner la piété à la cour, elle ne s'occupait peut-être pas autant qu'on le croirait de la grande politique, qui d'ailleurs dépassait la portée de son esprit. Le roi lui demanda son avis sur la succession d'Espagne. Mais, dans sa correspondance avec M^{me} des Ursins, ce n'est pas elle qui est une femme d'Etat ; elle s'y montre simplement bonne Française. Si elle voulut gouverner, ce ne fut guère que l'Eglise. Son second directeur, Godet des Marais, évêque de Chartres, lui conseilla d'épurer le personnel épiscopal ; elle fit nommer Noailles à Châlons, puis à Paris, Fénelon à Cambrai, et d'autres, tirés de l'humble et sérieux clergé de Saint-Sulpice. D'une dévotion sincère et assez élevée, éloignée des mesquineries, mais peu théologienne, elle avait penché un instant sinon vers le quietisme, du moins vers les quietistes ; mais elle abandonna Fénelon en 1699, comme plus tard elle abandonnera les jansénistes. Ici, comme en politique, elle n'eut pas de vues très suivies, et céda toujours devant une volonté nettement exprimée du roi.

Son rôle de *Mère de l'Eglise* lui a fait attribuer une part prépondérante dans la Révocation et dans les persécutions. Elle a souvent désapprouvé et déconseillé les violences ; elle a cru de très bonne foi que « des millions de conversions » avaient eu lieu avant oct. 1685. Elle n'était pas encore depuis deux ans la femme du roi, et son passé huguenot pouvait la rendre suspecte. Il lui aurait fallu plus de courage qu'elle n'en avait pour résister à Louis XIV. « Elle a tout sacrifié, dit Spanheim, au penchant du roi et à la résolution qu'il en avait prise de longue main. » Et il ajoute, non moins justement, qu'elle *a voulu s'en faire un mérite auprès de lui...* A tout le moins devait-elle se souvenir de l'énergie avec laquelle elle avait, à quatorze ans, défendu sa conscience ; rien ne l'obligeait à enlever aux Villette leur fille (M^{me} de Caylus), puis tous leurs enfants, ni à obtenir de ses parents une conversion intéressée. Dans la célèbre *Réponse à un Mémoire* qu'elle fit pour le roi (qui n'est peut-être pas de 1697, et qui n'est sans doute pas une réponse à Vauban), elle paraît regretter qu'on ait fait la Révocation et qu'on ne s'en soit pas tenu à l'application hypocritement stricte des édits, telle que la préconisera plus tard Saint-Simon ; mais elle connaît trop le sentiment qu'a le roi de sa propre infaillibilité pour lui proposer un retour en arrière ; elle ne déplore qu'à demi l'exode et ne souhaite pas le retour des rétractaires ; elle se borne à conseiller de renoncer aux violences et de « fermer les yeux... sur tout ce qu'on peut s'empêcher de voir ». Tout cela ne montre pas sous un beau jour la petite-fille d'Agrippa, mais ne prouve pas qu'elle soit l'auteur, ni l'un des auteurs de la Révocation.

La politique ne lui prit que peu de son temps, qu'elle donna tout à Saint-Cyr. Elle était née gouvernante, directrice, ou mieux, comme dit Michelet, *directeur* : elle dirige les enfants de ses amis, ceux du roi, son frère et sa belle-sœur, ses parents, le roi, la duchesse de Bourgogne, les dames de Saint-Louis, etc. A Fontainebleau, elle allait enseigner le catéchisme aux enfants des écoles d'Avon. Dès 1682, elle établit à Rueil les pensionnaires de M^{me} de Brinon ; mariée, elle les transfère à Noisy, puis obtient du roi *Saint-Cyr* (V. ce mot) en 1685-86. Elle renvoie M^{me} de Brinon, et Godet la nomme *institutrice* de la maison. Elle en est la vraie supérieure et aussi l'économe : car elle était bonne ménagère, et n'avait pas sa pareille pour bien dresser un budget. Elle rêve une maison qui ne soit pas un couvent, et fait jouer aux demoiselles *Esther* devant la cour (1689). Mais elle craint subitement qu'un

esprit d'orgueil ne se répand à Saint-Cyr ; elle veut réparer la faute qu'elle a commise d'y laisser pénétrer M^{me} Guyon et ses doctrines ; elle renonce à sa conception première et force les dames de Saint-Louis à se faire religieuses, sous la supérieure de Chaillot. Par Saint-Cyr, elle dirige d'autres couvents, Gomerfontaine, Biszy, etc. C'est à Saint-Cyr qu'elle se retira lors de la mort de Louis XIV ; elle ne pouvait se trouver à Versailles dans la situation délicate de veuve du roi. Elle n'avait rien demandé à Louis XIV, mais le régent lui confirma sa pension. Elle vécut fort retirée, et reçut la visite de Pierre le Grand.

Il est malaisé de juger une femme dont la vie présente tant d'énigmes. Intelligence ferme et sensée (Louis XIV l'appelait : *Votre Solidité*), mais de peu d'étendue, elle eut une ambition de petite portée, qui n'allait d'abord qu'à s'assurer le repos pour le lendemain. Sage, prudente et discrète, elle fut merveilleuse en l'art de lâcher ses amis (M^{mes} de Brinon et de La Maisonfort, Fénelon, les Chevreuse, etc.) quand leur amitié devenait compromettante ; ni courage ni constance dans ses affections, mais surtout des engouements. Elle ne paraît guère avoir aimé d'une amitié particulière que les enfants ; encore était-ce sans chaleur de cœur ; elle dirigeait, ne se donnait pas. Aussi les résultats de son œuvre pédagogique furent-ils plutôt médiocres. Fondé pour préparer les demoiselles pauvres à la vie du château provincial, Saint-Cyr ne les formait que pour la cour ou le couvent ; elle-même leur prêchait le dégoût du mariage, et plus d'un tiers se firent religieuses. En dépit de ses mérites, elle reste peu sympathique, parce qu'elle n'eut pas d'élan, pas de passion, bref trop peu de peine à être vertueuse. « Sa seule passion fut l'honneur du monde », le désir d'entendre dire du bien de soi. Froide et sèche, elle se fit de l'honnêteté un calcul, et de la vertu la plus irréprochable une carrière. Elle même disait : « Je voudrais avoir fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le monde pour conserver ma réputation. »

L'écrivain, que nous connaissons par ses *Lettres et Entretiens*, est un des plus solides du xvii^e siècle. Le bon sens, la clarté et la justesse finissent par donner un charme à ce style aisé et court, que Saint-Simon ne pouvait s'empêcher d'admirer. Le même charme était sur ses traits, fort bien conservés quand le roi l'épousa. V. Mignard (Louvre, 639), le n^o 2538 de Versailles, et aux Estampes les n^{os} 5490, 5940, 7720-26 de la collection Hennen (et la scène 7072 et 7083).

H. HAUSER.

BIBL. : V. pour les sources anciennes : GEFROY, *M^{me} de Maintenon d'après sa correspondance* ; Paris, 1887, 2 vol. in-8, et C. READ, *la Petite-Fille d'Agrippa*, dans *Bulletin historique du protestantisme français*, t. XXXVI et XXXVII. — BRUNETIERE, *M^{me} de Maintenon*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1887. — C. SEE, *l'Université et M^{me} de Maintenon* ; Paris, 1894, in-12. — *L'Enseignement secondaire des jeunes filles*, 1894 et 1895. — V. la bibl. des personnes et des événements cités dans cet article.

MAINTERNE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 450 hab.

MAINVIELLE (Pierre) (V. MINVIELLE).

MAINVIELLE-FODOR (Joséphine FODOR, épouse MAINVIELLE, connue sous le nom de M^{me}), cantatrice dramatique d'origine hongroise, née à Paris en 1793. Fille d'un violoniste habile qui l'emmena à Saint-Petersbourg, lorsqu'elle n'était âgée que de quinze mois, elle reçut une excellente éducation musicale. Elles'était déjà fait connaître à Saint-Petersbourg comme pianiste et comme harpiste, lorsqu'en 1810 elle débuta sur le théâtre impérial de cette ville dans *la Cantatrice villane* et s'y fit applaudir pendant soixante représentations. Deux ans après elle épousait Mainvielle, acteur du théâtre français de Saint-Petersbourg, puis, après s'être produite à Copenhague et à Stockholm, elle venait à Paris où, le 12 août 1814, elle faisait une apparition très brillante à l'Opéra-Comique dans *la Fausse Magie* et *le Concert interrompu*. Pourtant, après avoir joué quelques autres rôles, elle acceptait un engagement que lui offrait le Théâtre-Italien pour remplacer M^{me} Barilli qui veuait de mourir. Elle débuta à ce

théâtre le 16 nov. 1814, dans *Griselda*, et son succès fut éclatant. Elle joua ensuite *Le Nozze di Figaro*, *Il Re Teodoro*, *Penelope*, etc., avec le même bonheur. En 1817, M^{me} Mainvielle-Fodor se rendit à Londres, puis de là à Venise, où le public l'accueillit avec un véritable enthousiasme. De retour à Paris en 1819, elle reparut au Théâtre-Italien, et, de ce moment, date la plus belle partie de sa carrière. *L'Agnese*, *Il Matrimonio segreto*, *Don Giovanni*, *Il Barbiere di Siviglia*, *La Gazza ladra* lui valurent des succès retentissants, qu'elle dut sinon à une grande élévation de style ou à un caractère très passionné, du moins à un chant d'une rare perfection, à un son délicieux et à un charme irrésistible dans l'accent de sa voix. Une maladie grave vint l'obliger à retourner en Italie, dont le climat hâta son rétablissement ; elle retrouva alors ses triomphes, à Naples, puis à Vienne, puis de nouveau à Naples, d'où elle revint à Paris en 1825. Elle contracta à ce moment un nouvel engagement avec notre Théâtre-Italien, mais cette fois ce fut une affection vocale très grave qui se déclara. Elle perdit bientôt sa voix merveilleuse, et malgré tous les soins, malgré un nouveau voyage en Italie, sa carrière fut à jamais brisée. M^{me} Mainvielle-Fodor n'en resta pas moins en son genre l'une des artistes les plus remarquables qu'ait connues le xix^e siècle. Arthur POTGIN.

MAINVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres ; 4,372 hab.

MAINVILLIERS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 314 hab.

MAINXE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac ; 655 hab.

MAINZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron ; 324 hab. Mines de fer. Crypte romane sous l'église. Ancien château de Remondias.

MAIOLIQUE (V. MAJOLIQUE).

MAIORESCU (Filus), écrivain et homme politique roumain, né à Craiova en 1840. Il fit à Vienne, à Berlin et à Paris, des études de droit et de philosophie. Nommé en 1874 professeur à l'université d'Iassy, il passa ensuite à celle de Bucarest, dont il fut élu recteur en 1892. M. Maiorescu a été ambassadeur à Berlin et deux fois ministre conservateur de l'instruction publique (1874-76, 1888-89). — Comme écrivain, il inspira la direction au mouvement littéraire, dit de la Jeunesse, qui eut pour organe *les Entretiens littéraires*. Dans une série de critiques brillantes, il donna une solution, souvent définitive, aux problèmes que devaient résoudre les Roumains en recommençant leur vie intellectuelle. Grâce à ses efforts, le courant latiniste, qui voulait refaire la langue en la rapprochant du latin, et la littérature déclamatoire durent céder la place. Ses *Critiques* ont été rassemblées par l'auteur en 37 vol. in-8 (Socec, 1874, 1^{re} éd.). Il a publié aussi un traité de logique élémentaire et une dissertation allemande : *Einiges philosophische in gemeinfasslicher Form* (Berlin, 1862).

MAIRA. Rivière d'Italie (V. ce mot, t. XX, p. 1038).

MAIRAN (Jean-Jacques DORTOUS DE), physicien et écrivain français, né à Béziers le 26 nov. 1678, mort à Paris le 20 févr. 1771. Ophelin à seize ans et possesseur d'une certaine fortune, il put s'adonner en toute liberté, son éducation une fois terminée, à l'étude approfondie des sciences exactes et, à vingt-quatre ans, il eut successivement trois mémoires couronnés par l'académie de Bordeaux : *Sur les Variations du baromètre* ; *Sur la Cause de la lumière des phosphores et des noctiluques* ; *Sur la Glace*. En 1718, il entra à l'Académie des sciences de Paris, dont il devint secrétaire perpétuel en 1740. Il résigna ces fonctions en 1743 et, la même année, l'Académie française lui ouvrit ses portes. Il faisait aussi partie de la Société royale de Londres, de l'Académie de Saint-Petersbourg, de l'Institut de Bologne, etc. Physicien et astronome de réelle valeur, écrivain assez élégant et philosophe ingénieux, il fut l'un des hommes les plus considérés et les plus recherchés de son temps. Le prince de Conti, notamment, le combla de ses faveurs et Voltaire le tint en très grande

estime. Parmi les travaux qui contribuèrent le plus à cette réputation, il convient de citer sa théorie du chaud et du froid, sa remarquable étude sur la réflexion des corps et son procédé de jaugeage des navires. On lui doit aussi des expériences sur la longueur du pendule, un nouveau baromètre d'épreuve pour la constatation du vide, une explication des aurores boréales, qu'il attribuait, de même que les queues des comètes, à l'atmosphère solaire, des recherches sur les mouvements de rotation de la lune, sur les séries infinies, sur l'inscription du cube dans l'octaèdre, sur les propriétés du nombre 9, etc. Il s'est aussi occupé d'archéologie et de critique artistique. Outre des mémoires et articles parus dans le *Recueil de l'Académie des sciences de Paris* et dans le *Journal des Savants*, dont il présida longtemps le comité de rédaction, il a publié : *Traité physique et historique de l'aurore boréale* (Paris, 1731, in-4 ; 2^e éd., 1734) ; *Eloges académiques* (Paris, 1747, in-12) ; *Conjectures sur l'origine de la fable de l'Olympe* (Paris, 1761, in-12) ; *Lettres d'un missionnaire à Péking* (Paris, 1770, in-8 ; 2^e éd., 1782), etc. L. S.

BIBL. : GRANDJEAN DE FOUCHY, *Eloge de Mairan* ; Paris, 1771, in-12. — SABATHIER, *id.* ; Paris, 1842, in-8. — VILLEMORIN, *la Littérature française au XVIII^e siècle*, t. 13^e leçon.

MAIRE. I. Histoire des institutions. — Le terme de maire (*major*) a été employé au cours du moyen âge pour désigner beaucoup de fonctions différentes, à peu près comme on emploie aujourd'hui encore le mot supérieur. Sous les monarches mérovingiens, la maison royale était gouvernée par un officier qui portait le nom de maire, ce qui signifiait à peu près le supérieur des autres officiers, serviteurs et domestiques du palais. Par le cours naturel des choses, les officiers qui remplissaient auprès du roi des fonctions privées étendirent peu à peu leurs attributions aux affaires du royaume et devinrent des ministres d'Etat. Leur supérieur, le maire du palais, fut ainsi en quelque sorte un premier ministre et bientôt une sorte de vice-roi, qui exerça par délégation toutes les attributions, tous les pouvoirs du roi, si bien qu'au milieu du viii^e siècle il se trouva complètement substitué à lui et qu'il lui fut facile de le supplanter tout à fait en le dépouillant de la dignité royale.

Les possesseurs de grands domaines et plus tard les seigneurs laïques ou ecclésiastiques placèrent de même à la tête de leurs exploitations des agents qui reçurent ce même nom de maire, espèce d'intendants qui étaient parfois de condition servile. Lorsque la société s'organisa féodalement, certains de ces intendants réussirent à transformer leur mairie en fiefs héréditaires. Lorsque les villes à leur tour prirent place dans la société féodale, beaucoup d'entre elles donnèrent le nom de *maire* à un ou à plusieurs des magistrats placés à la tête de leur conseil, soit que, dans certains cas, l'ancien officier féodal de ce nom fût devenu le premier magistrat de la ville affranchie, soit plus souvent que ce terme vague de *major* se soit tout naturellement présenté à l'esprit pour désigner le premier des magistrats municipaux, celui auquel tous les autres étaient subordonnés. Quoi qu'il en soit, cette dénomination ne tarda pas à se généraliser, et la plupart des villes de l'E., du N. et de l'O. de la France eurent à leur tête un maire. Dans le Nord, où ils étaient parfois au nombre de deux ou même de trois, on les appela généralement en français *maieurs*, forme du même nom qui s'est perpétuée jusqu'à la fin de l'ancien régime. Du reste, les attributions, l'autorité, le mode de nomination de ces magistrats varièrent beaucoup selon les villes et leurs conditions (V. COMMUNE). Nombre de maires demeurèrent toujours des officiers à la nomination du roi ou du seigneur, tandis que d'autres, nommés par les habitants ou les conseils, incarnèrent en quelque sorte l'indépendance des communes. Depuis le milieu du xiii^e siècle, la royauté ne cessa d'empiéter sur les droits des communes en s'attribuant le droit d'intervenir dans la nomination des maires : d'abord en désignant le maire sur une liste de trois candidats présentés par la commune ; et plus tard en le

nommant directement, ce qui eut lieu de plus en plus souvent, en dépit des confirmations de privilèges et des protestations que pareilles nominations ne créaient pas de précédents et ne portaient pas préjudice aux franchises et libertés municipales. A la fin du xvii^e siècle, Louis XIV érigea en titre d'office les fonctions de maire et les rendit vénales ; les villes qui voulurent conserver leurs privilèges durent racheter elles-mêmes les nouveaux offices. Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'ancien régime, selon les besoins d'argent, une série d'édits abolit et rétablit successivement les offices de maires, rendant de temps en temps aux villes le privilège d'élection pour avoir le prétexte de les leur faire racheter quelque temps après. A certains moments on créa même, en sus des offices qui existaient, de nouveaux offices de maires alternatifs et triennaux, dont les titulaires devaient exercer la charge de maire alternativement avec ceux qui en avaient été pourvus par des édits antérieurs. Puis les ventes de ces nouveaux offices n'ayant pas eu le résultat espéré, on rétablit la liberté des élections à charge par les villes de rembourser aux titulaires le prix de leurs acquisitions. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

II. Droit administratif. — La loi du 14 déc. 1789 supprime les municipalités existantes qui sont remplacées par voie d'élection ; le chef élu du corps municipal porte le nom de *maire*. La constitution de l'an III, modifiant les circonscriptions administratives par le groupement des petites communes et créant le canton, remplaça le *maire* par un *président*. La loi du 22 frimaire an VIII revint aux circonscriptions communales et rétablit les maires qui cette fois furent nommés par le gouvernement. Cette législation resta en vigueur sous l'Empire et la Restauration. La loi du 21 mars 1831 laissa au gouvernement la nomination des maires, mais ils durent toutefois être pris dans le conseil municipal. La loi du 3 juil. 1848 réserva au pouvoir exécutif le choix des municipalités dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les villes au-dessus de 6,000 âmes ; mais, dans les autres communes, les maires furent élus par le conseil municipal. La loi du 5 mai 1855 rendit au chef de l'Etat le droit de nomination de tous les maires avec la faculté de les prendre en dehors de l'assemblée communale.

La loi municipale du 14 avr. 1871 restitua aux conseils municipaux le droit d'élection des municipalités ; mais, dans les villes de plus de 20,000 âmes et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ces magistrats devaient être nommés par décret et pris parmi les conseillers. Un peu plus tard, sous l'empire de la loi du 20 janv. 1874, la nomination des maires resta au chef de l'Etat dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, et pour la première fois est attribuée au préfet dans les autres communes. La loi plus libérale du 12 août 1876 restitua aux conseils municipaux des communes non chefs-lieux le droit d'élire les municipalités. La loi du 5 avr. 1884 est le *code municipal* actuel de la France : il y a dans chaque commune, Paris excepté, un *maire* nommé par le conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue. Il est élu pour quatre ans, la durée de son mandat restant, d'ailleurs, limitée à celle du conseil qui l'a nommé. Aux cas d'inéligibilité prévus pour les conseillers municipaux, il faut ajouter, en ce qui concerne le maire, qu'il ne peut être pris parmi les agents et employés des administrations financières, les gardes publics et particuliers. Ses fonctions sont gratuites, mais il a droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats. Les maires peuvent être suspendus pour un mois par le préfet, pour trois mois par le ministre de l'intérieur. Ils sont révoqués par décret et ne peuvent être réélus dans l'année qui suit la révocation, sauf le cas de renouvellement général des conseils municipaux. Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à son adjoint ; en cas d'absence, ce dernier le remplace dans la plénitude de ses fonctions (V. ADJOINT).

ATTRIBUTIONS ET PRÉROGATIVES. — Le maire est placé, dans l'ordre des préséances (décret du 24 messidor an XII), après le président du tribunal de commerce et avant le commandant d'armes (du grade de colonel). Il peut porter un costume officiel (décret du 1^{er} mars 1832); à défaut de costume, il porte, dans les cérémonies publiques, l'écharpe tricolore à franges d'or.

Le maire a des pouvoirs propres qu'il exerce comme *chef de l'association communale* : il conserve et administre le domaine communal et gère les revenus; il prépare le budget et ordonnance les dépenses. Il souscrit les marchés, passe les baux, actes de vente, échange, partage, acquisition, transaction; il représente la commune en justice, etc. (loi du 5 avr. 1884, art. 90). Sous la surveillance de l'administration supérieure, il est chargé de la police municipale et rurale et de l'exécution des actes de l'autorité supérieure; il doit prendre toutes les mesures qui, dans l'agglomération, intéressent la tranquillité et l'ordre publics; police des cimetières, débits de boissons, salubrité des comestibles, taxe du pain et de la viande, hygiène, épidémies, épizooties, inondations, calamités, animaux nuisibles, etc.; sur tous ces objets doit s'exercer l'autorité et la vigilance du maire. Il a la police des routes dans la traverse de la commune; il délivre des alignements et des permissions de voirie ou donne son avis quand il n'a pas la décision.

Comme *délégué* de l'administration supérieure, il publie et assure l'exécution des lois et règlements et des mesures de sûreté générale. Pour sanctionner leur autorité, la loi a donné aux maires le droit de prendre des arrêtés à l'effet d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés à leur vigilance et de rappeler les lois et règlements en vigueur à l'observation des citoyens.

Le maire remplit en outre des fonctions étrangères aux dispositions de la loi du 5 avr. 1884 : il est *officier de l'état civil*, chargé de tenir les registres des naissances, mariages, décès (loi du 28 pluv. an VIII, et C. civ., art. 35 et suiv.). Comme officier de police judiciaire, il a les pouvoirs du commissaire de police à défaut et en l'absence de celui-ci (C. instr. crim., art. 11 et 14); il est ministre public près le tribunal de simple police (C. instr. crim., art. 144). Les maires ne sont plus *juges de police* dans les communes non chefs-lieux de canton depuis la loi du 27 janv. 1873.

Organisation municipale de Paris. Le régime municipal de Paris, après avoir subi depuis 1789 des crises terribles (V. COMMUNE), est réglé actuellement par la loi du 14 avr. 1871 : il y a un *maire* et *trois adjoints* pour chacun des vingt arrondissements. Ils sont nommés par le chef de l'Etat et pris en dehors du conseil municipal. Leurs attributions sont limitées à la réception des actes de l'état civil et à la délivrance des expéditions; ils reçoivent les déclarations de domicile, les réclamations des contribuables, dressent les listes de recrutement, les listes électorales et les revisent. Ils président les bureaux de bienfaisance, délivrent des certificats et légalisent les signatures. Ed. PEYRE.

MAIRÉ-LE-GAULIER. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtelleraut, cant. de Plemmartin; 475 hab. Moulins. Eglise romane à coupole. Vestiges romains, villa et thermes. Fontaine Saint-Sylvain, bul. de pèlerinage.

MAIRÉ-LÈVESCAULT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Sauzé; 1,060 hab.

MAIRE (Jacques Le), navigateur hollandais (V. LE-MAIRE [Jacques]).

MAIRE (Pierre Le), peintre-graveur français, né à Dammartin en 1597, mort à Gaillon en 1659. Protégé du marquis de Chanvallon, il fut l'élève de Claude Vignon, puis résida à Rome une vingtaine d'années; il y retourna plus tard avec le Poussin. On a de lui quatorze eaux-fortes sur l'*Histoire de Paris* (1637); il avait peint à Bagnolet et Rueil des perspectives qui furent très admirées, mais ont été détruites.

MAIRET (Jean de), poète français, né à Besançon en 1604, mort à Besançon en 1686. Il n'avait guère que

seize ans quand il fit représenter en 1620 sa première pièce, *Chryseïde et Arimant*, qu'il avait tirée de l'un des plus curieux épisodes de l'*Astrée*. *Chryseïde* fut suivie de *Sylvie* (1621), tragi-comédie pastorale qui valut au poète la protection du duc Henri de Montmorency, et, en 1625, de *Silvanire*, autre tragi-comédie, tirée comme la première de l'*Astrée*. On a encore de lui *les Galanteries du duc d'Ossoinc*, comédie, imitée de l'original espagnol de Christoval de Monroy y Sylva (1627), *Virginie* (1628); *Sophonisbe* (1629); *Cléopâtre* (1630); *le Grand et dernier Soliman* (1630); *Roland furieux* (1635); *Athénais* (1635); *l'Illustre Corsaire* (1637), et *Sidonie* (1637). A partir de cette date, il semble avoir renoncé au théâtre, et on le trouve mêlé à diverses négociations d'ordre diplomatique dont le succès lui valut le titre de « résident de la Franche-Comté de Bourgogne auprès de la cour de France ». On sait qu'en ce temps-là la Franche-Comté relevait de la couronne d'Espagne. Mairet exerça ses fonctions de 1648 à 1653. Expulsé de Paris par Mazarin, il n'y put revenir qu'après la signature du traité des Pyrénées, en 1659, et quelques années plus tard, vers 1667 ou 1668, il se retira définitivement dans sa province où il vécut encore une vingtaine d'années.

On loue sa *Sophonisbe* d'avoir été la première de nos tragédies « régulières », et, sans doute, c'est le succès qu'elle avait obtenu dans sa nouveauté qui l'engagea lui-même à fond, huit ans plus tard, en 1637, dans la querelle du *Cid*. Il fut de ceux, en effet, qui s'acharnèrent le plus violemment contre Corneille, et s'il survit de lui quelque chose de plus qu'un nom, il le doit à l'acharnement de sa polémique. L'un des privilèges du génie est d'assurer l'immortalité, même à ses ennemis.

Nous avons encore de Mairet un recueil d'*Œuvres poétiques* (1628 et 1633).

F. BRUNETIÈRE.

BIBL. : G. BIZOS, *Etude sur la vie et les œuvres de François de Mairet*; Paris, 1871. — *Le Corneille* de M. Marty LAVEAUX, dans la collection des *Grands Ecrivains de la France*, III et XII; — et la *Vie de Rotrou mieux connue*, etc., par M. Henri CHARDON; Paris et Le Mans, 1881.

MAIRET (Jeanne), pseudonyme de M^{me} Charles Bigot (V. ce nom).

MAIRIE (Archit.). Le mot *mairie* est de création relativement récente pour désigner l'édifice, dépendant du domaine public, dans lequel le maire et un ou plusieurs adjoints, suivant l'importance de la localité, exercent l'administration municipale. La mairie est de fait, en France, depuis un siècle, la *maison commune*, l'*hôtel de ville* (V. ces mots) de plus grande partie des cités; les grandes villes seules ont un hôtel de ville ou mairie centrale et plusieurs mairies d'arrondissement ou mairies locales. Le programme de la mairie diffère à l'infini, suivant les ressources de la commune qui fait construire cet édifice ou suivant l'intérêt qu'il peut y avoir de grouper sur un même point un ou plusieurs services relevant de la justice, de l'enseignement, de l'assistance, etc. C'est pourquoi il n'est pas rare de voir, dans les moindres communes, l'école ou les écoles primaires et la bibliothèque municipale faire corps avec la mairie, tandis que, dans les chefs-lieux de canton, la mairie comprend le plus souvent une salle pour la justice de paix ou *prétoire* (V. ce mot) et les cabinets du juge et du greffier ainsi qu'un petit musée. Dans les communes peu importantes, la mairie comprend encore généralement la remise des pompes à incendie et un petit magasin de matériel des fêtes municipales.

Afin de donner une juste idée de la nature et de la distribution ainsi que de l'importance relative des services d'une mairie en France à notre époque, les fig. 1 et 2 reproduisent : la première, le plan à rez-de-chaussée de la mairie de Suresnes (Seine), et la seconde, le plan du premier étage de la mairie du IV^e arrondissement de Paris. A la mairie de Suresnes (V. Planat, *Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, V, pl. 96-97), à côté des services les plus habituellement fréquentés du public et réunis dans le plan du rez-de-chaussée (V. fig. 1), des

parties entresolées servent de dépendances et de logements, tandis que tout le premier étage est distribué en salle du conseil municipal, salle des mariages, et en salles de commission, lesquelles salles peuvent, à l'occasion, devenir

se trouve une vaste salle affectée à des cours publics, laquelle faisait partie du programme primitif et reçoit toujours cette même destination; cependant, aujourd'hui, on cherche plutôt à abriter ces cours, le plus souvent des

salons, grands et petits, mais d'une communication facile, offrant une grande surface d'appartements de réception établis en vue de fêtes municipales. A la mairie du IV^e arrondissement de Paris — laquelle fut conçue, vers la fin du second Empire, avec cette pensée de servir de lieu de réunion à un certain nombre de sociétés littéraires ou artistiques ayant primitivement leur siège à l'hôtel de Ville — ce parti de comprendre une salle des fêtes dans les mairies fut franchement imposé à l'architecte M. Bailly (V. ce nom), et, depuis cette époque, une salle des fêtes,

plus ou moins nettement accusée, se retrouve dans le programme des mairies de tous les arrondissements de Paris et des villes françaises de second ordre.

La légende qui accompagne la fig. 2, reproduisant le plan du premier étage de la mairie du IV^e arrondissement, lequel est emprunté à la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* (XXIX, pl. 7), donne toute clarté sur la distribution de cet étage, où il faut remarquer la grande salle des fêtes, n^o 21 et les galeries, nos 20 et 20, la reliant au grand escalier ou esca-

lier d'honneur, n^o 1, aux salles d'attente, nos 3 et 3, à la salle des mariages, n^o 6, et aux cabinets du maire et des adjoints, nos 4 et 5, tous locaux pouvant être convertis en appartements de réception. En outre, à rez-de-chaussée,

traditions toujours chères à la nation, qui relient les mairies actuelles aux maisons communes du temps passé. Ch. LUCAS. MAIRIEUX. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 474 hab. Fort défendant Maubeuge.

MAIROBERT

(Mathieu-François PIDANZAT DE), écrivain français, né à Chaource le 20 févr. 1727, suicidé à Paris le 27 mars 1779. Elevé chez M^{me} Doublet, il devint censeur royal et secrétaire du roi; compromis dans les affaires du marquis de Brunoy, il fut blâmé judiciairement et se suicida. Parmi ses écrits, on cite : *Querelle de MM. de Voltaire et de Maupeou* (1753); *Correspondance secrète et familière du chancelier de Maupeou avec Sorhuet* (1771-72, in-12; réimprimé sous le titre *Maupeouana*);

l'Observateur anglais (1777-78, 4 vol. in-12), recueil d'anecdotes piquantes, continué ensuite et réimprimé avec cette queue sous le titre de *l'Espion anglais* (1780-85, 10 vol. et 4 supplément); la continuation

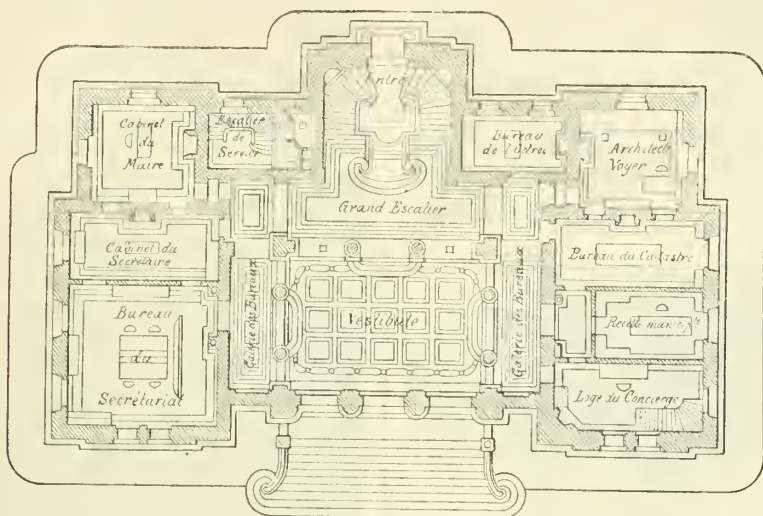


Fig. 1. — Mairie de Suresnes. Plan du rez-de-chaussée.

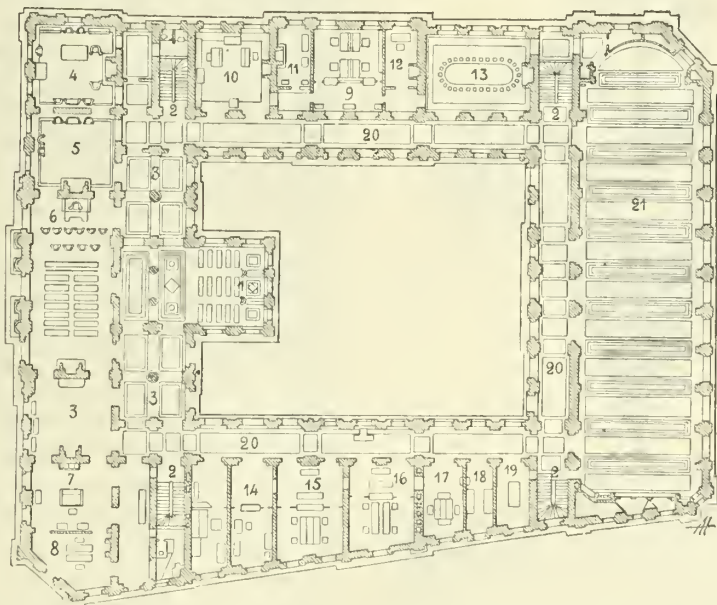


Fig. 2. — Mairie du IV^e arrondissement de Paris. Plan du 1^{er} étage. 1, escalier principal; 2, 2, escaliers secondaires; 3, 3, salles d'attente; 4, cabinet du maire; 5, cabinet des adjoints; 6, salle des mariages; 7, bureau des mariages; 8, chef de bureau; 9, secrétariat; 10, chef de bureau; 11, sous-chef de bureau; 12, expéditionnaire; 13, salle des commissions; 14, instruction publique; 15, bureau des naissances; 16, ordonnanceur et régleur des pompes funèbres; 17, bureau des décès; 18, porteurs des pompes funèbres; 19, buvette des employés; 20, 20, galeries; 21, salle des fêtes.

des *Mémoires secrets de Bachaumont* (V. ce nom).

MAIRONI DA PONTE (Giovanni), naturaliste italien, né à Bergame le 16 févr. 1748, mort à Bergame le 29 janv. 1833. Professeur d'histoire naturelle au lycée de Bergame, membre de la Société italienne, il fut anobli en 1828 par l'empereur d'Autriche. On lui doit la découverte de l'infusibilité de certaines argiles. Outre de nombreux mémoires de minéralogie insérés dans le recueil de la Société italienne, il a publié : *Osservazioni sul dipartimento del Serio* (Bergame, 1803, 2 vol. in-8) ; *Sulla Fabbricazione dell'acciaio* (Bergame, 1807, in-8) ; *Dizionario odorifico* (Bergame, 1820, 3 vol. in-8) ; *Sulla geologia della provincia Bergamasca* (Bergame, 1825, in-8), etc. L. S.

MAIRY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon ; 285 hab.

MAIRY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 410 hab.

MAIRY-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Cooles ; 294 hab.

MAIS (*Zea L.*). I. Botanique. — Genre de Graminées, de la série des Muidées (Baillon), caractérisé par les fleurs monoïques, les mâles formant une grappe ramifiée terminale d'épillets, les femelles disposées en épillets courts sur l'axe commun. Les épillets sont biflores et les fleurs ont 2 glu-



Maïs (*Zea mays L.*).

nelles, 3 étamines et 2 glumelles. L'ovule est ascendant, le style allongé, pendant au dehors ; ces styles, sous le nom de *stigmates de maïs*, servent aujourd'hui dans les maladies des voies urinaires. Le fruit est un caryopse aplati, suborbiculaire. Le chaume est dressé, avec racines adventives basilaires et grandes feuilles alternes. Le Maïs commun ou *Blé de Turquie* (*Zea mays L.*), probablement la seule espèce du genre, est originaire, dit-on, de l'Amérique centrale ; on en cultive de nombreuses variétés dans l'Europe centrale et méridionale. La plante verte sert quelquefois de fourrage ; les caryopses sont employés dans l'alimentation de l'homme et surtout des animaux. Le maïs est quelquefois altéré par un champignon qui se mélange à sa farine ; cette maladie, connue sous le nom de *verdel* ou de *verderame* (V. VERDET), passe pour être la principale cause de la *pellagre* (V. ce mot). D^r L. Hx.

II. Agriculture. — Le maïs est une plante annuelle à racines traçantes, à tiges dressées, fortes, à feuilles grandes et amples ; il est originaire d'Amérique. Son importance agricole est considérable, car, cultivé pour ses graines, il constitue une plante alimentaire précieuse ; cultivé pour ses parties herbacées, il fournit un fourrage abondant, très nutritif et pouvant être facilement conservé en hiver dans les *silos* (V. ce mot).

VARIÉTÉS. — Cette espèce a fourni un grand nombre de variétés culturales qui, comme le fait observer M. Berthault, diffèrent par la taille, la précocité et surtout par la forme et la coloration des grains. Il y a, en effet, des maïs à grains blancs, jaunes, rouges, noirs et même bleuâtres. Les variétés à grains blancs et celles à grains jaunes sont les seules qui aient de l'importance ; les autres ne sont qu'intéressantes. Parmi les variétés à grains blancs on doit citer : le *maïs blanc des Landes*, très répandu dans le S.-O. de la France ; il atteint 1^m50 à 1^m60 de hauteur, à grains nacrés, gros, assez précoces. Le *maïs King-Philipp*, blanc, encore peu cultivé, très précoce et très productif, donne de beaux grains arrondis qui mûrissent jusque sous le climat de Paris. Le *Cuzco blanc* qui atteint 3 à 4 m. à grains très gros ; maïs il ne mûrit pas en France. Le *Caragua* ou *dent de cheval* à grains aplatis, surtout cultivé comme fourrage. Les variétés à grains jaunes sont les plus nombreuses. Les plus cultivées sont : le *maïs à poulet*, très petit, 60 centim., peu productif. Le *maïs quarantain* qui atteint 1 m. ; il rend davantage. Le *maïs jaune hâtif d'Auxonne*, variété précoce à rendements élevés, très cultivé dans l'E. Le *maïs gros jaune*, apprécié dans le Midi où il donne de grands rendements ; il atteint jusqu'à 2 m. Le *maïs à bec* ou pointu ; ses grains sont petits.

CULTURE DU MAÏS A GRAINS. — Cette culture occupe aujourd'hui, en France, une étendue de 567,470 hect. produisant 9,186,484 hectol. de grains, soit un rendement moyen de 16⁰19, représentant une valeur, pour le grain seulement, de 412,481,311 fr. Les départements qui en cultivent le plus sont : les Landes (63,000 hect.), les Basses-Pyrénées (63,000 hect.), la Haute-Garonne (55,000 hect.) et le Lot-et-Garonne (44,200 hect.).

Etant très sensible aux froïds, même de courte durée, le maïs ne peut être cultivé que dans les contrées où la température estivale est élevée. Il lui faut pour mûrir son grain de 2,400 à 2,800° de chaleur, dans l'espace de quatre à cinq mois, ce qui suppose une température moyenne de 16 à 20° pendant tout le temps qu'il occupe le sol. Toutefois, comme il parcourt rapidement toutes les phases de végétation, sa culture s'avance assez loin. La limite de la région où cette culture est vraiment pratique, pour la production du grain, est marquée en France par une ligne qui s'étend de l'embouchure de la Loire jusque vers Strasbourg. Quoique constituant une véritable céréale, le maïs se rapproche beaucoup des cultures sarclées, car il nécessite de nombreuses façons culturales. Cette plante suit généralement une récolte d'hiver : orge, colza, lin ; souvent aussi elle est produite en culture intercalaire. Il faut au maïs une terre bien fumée, soigneusement ameublie et très propre. C'est en automne qu'il faut enfouir le fumier ; 50,000 kilogr. par hectare ne sont pas de trop, et si on ne dispose pas de cette quantité on aura recours aux engrais commerciaux, voire même aux matières fécales. L'excès d'engrais n'est jamais à craindre, car le maïs ne verse pas, quelle que soit sa puissance de végétation. Les semailles se font ordinairement du 15 avr. au 20 mai. Dans le Midi, suivant la remarque de MM. Magne et Baillet, il est plus avantageux de devancer cette époque que de faire les semis plus tard. Cette dernière pratique aurait en effet l'inconvénient d'amener une maturité tardive et de ne pas laisser au cultivateur le temps de préparer la terre à recevoir après le maïs une semence d'automne. On choisira pour la semence de bons épis et les plus beaux grains de chaque épi. Ce sont ordinaire-

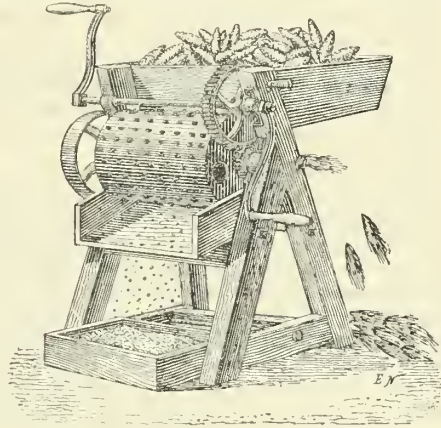
ment ceux du milieu qui remplissent le mieux cette condition. Si l'on fait macérer les grains dans de l'eau légèrement chauffée quelque temps avant de les mettre en terre, on facilite la germination et l'on peut, en outre, reconnaître ceux qui sont altérés, car ils surnagent. Presque partout on sème les petites variétés en lignes espacées de 35 à 40 centim. et l'on distance les plants de 30 à 40 ; dans les fortes variétés, les pieds sont espacés de 50 à 60 sur 40 à 50. Avec ces distances, on a environ 70,000 et 33,000 pieds par hectare. Il faut donc 44 litres ou 8^k250 pour les petites et 15 litres ou 10^k800 pour les grandes variétés. Ceci suppose qu'on ne met qu'un seul grain par trou, mais il est préférable d'en placer deux ou trois et après la levée ne laisser que le plus vigoureux ; les chiffres précédents seront donc doublés ou triplés suivant les cas. On répand la semence dans des raies tracées par un rayonneur, le plus souvent à la main, et on recouvre par un hersage et un roulage. Quinze ou vingt jours après le semis, le maïs ayant trois ou quatre feuilles, ses premières racines se forment ; il faut alors procéder à un premier binage qui détruit aussi les mauvaises herbes en même temps que la terre est accumulée autour de la plante. Lorsque les pieds ont une hauteur de 40 centim. environ on donne un second binage, un peu plus énergique ; c'est aussi le moment de donner un nouveau buttage, qui s'exécute le plus souvent avec une charrue à double versoir. A partir de ce moment, de nouvelles racines se développent encore, et le maïs pousse avec vigueur. Il arrive assez souvent que les tiges émettent, par les nœuds inférieurs, des rejets qui épuiserait le végétal, car ils ne donnent que des épis sans valeur ; on enlève donc ces *gourmands* avec un instrument tranchant et on profite de cette circonstance pour couper rez de terre toutes les tiges stériles, c.-à-d. celles qui ne portent pas de graines ; ces diverses opérations procurent une certaine quantité de fourrage qui n'est pas à dédaigner. Vers le mois d'août la fécondation est effectuée et la houppe qui termine les épis femelles est devenue rouge ; on la supprime alors, avec une serpette, la partie supérieure des tiges au-dessus du nœud qui suit le dernier épi femelle. Cette opération, appelée *écimage*, active beaucoup la végétation ; cependant, dans le Midi, on la néglige souvent, mais dans l'E. on n'a garde d'y manquer à cause de la quantité de fourrage qu'elle donne. — Pendant sa croissance, le maïs est sujet à certaines altérations, au nombre desquelles il faut citer la *rouille*, qui se montre dans les années humides, le *charbon*, l'*ergot* ; enfin plusieurs insectes attaquent aussi cette plante, mais leurs dégâts sont en général peu importants. — Lorsque le maïs est mûr, les feuilles deviennent jaunes et les spathes ont une consistance dure et cornée. A ce moment, on peut récolter. Toutefois, comme le maïs ne s'égrène pas, rien n'oblige à hâter l'opération. Le plus souvent on récolte en octobre. Tantôt on arrache la tige entière à la main, tantôt on coupe au rez du sol, d'autre fois, on détache l'épi en laissant la tige sur place. Il y a même des pays où l'on dépouille le maïs sur place, en n'enlevant que l'épi et en abandonnant sur le champ la tige et les spathes. Cette manière d'opérer n'est pas recommandable, car on perd les spathes qui, en dehors des divers emplois domestiques pour lesquels on peut les utiliser, constituent, pour les bêtes bovines surtout, un excellent fourrage. — Le rendement du maïs varie beaucoup, non seulement suivant les variétés cultivées, mais selon les pays. D'après M. Garola, le maïs gros jaune, qui est, en France, le plus productif, rend en moyenne de 25 à 30 hectol. de grains. En Portugal, il donne de 30 à 40 hectol. ; son produit, qui s'élève de 40 à 50 hectol. en Carinthie, atteint en Italie 50 et même 60 hectol. Dans les terres arrosées de ce dernier pays, il peut même donner de 70 à 80 hectol. par hectare. Dans les terres profondes et bien cultivées, cette variété donne de 35 à 40 hectol. Le maïs blanc est toujours moins productif d'un cinquième environ. Codazzi rapporte avoir constaté au

Venezuela une production de 129 hectol. de grains. — La production en paille peut être estimée comme il suit :

	Europe méridionale	Carinthie	France
Tiges sèches...	4,750 kg.	5,700 kg.	4,000 kg.
Spathes	550 —	700 —	500 —
Rafles	900 —	1,300 —	700 —
Grains	3,350 —	4,500 —	2,200 —

Les spathes de maïs sont utilisées spécialement pour la fabrication des pailles ; elles servent aussi de matière première à la fabrication d'un excellent papier, plus solide que le papier de chiffons. Les rafles moulues peuvent servir à l'alimentation des animaux.

Pour séparer les grains des épis on se sert d'appareils spéciaux appelés égrevoirs à maïs ; ils sont mus à bras ou



Égrenoir à maïs.

à l'aide d'un moteur quelconque, et peuvent égrener de 20 à 100 hectol. par jour. Le grain de maïs présente en moyenne la composition suivante : amidon, 70,4 ; matières azotées, 12,3 (soit 1,97 d'azote) ; corps gras, 9,9 ; cellulose, 1,7 ; sels minéraux, 1,2 ; eau, 4,5.

CULTURE DU MAÏS—FOURRAGE. — Le maïs-fourrage, c.-à-d. qu'on ne laisse pas arriver à maturité, peut être cultivé jusqu'en Suède, car il n'exige, pour développer des tiges entièrement fauchables, que 1,400 à 1,500° de chaleur totale, soit quatre-vingts à quatre-vingt-dix jours de végétation. — On le sème généralement dans les terres argileuses ou argilo-siliceuses fraîches et riches ; cependant le maïs, comme fourrage, demande moins d'engrais que lorsqu'on le cultive pour ses graines. On sème depuis mai jusqu'en juillet suivant les climats ; il est utile de répéter les semis tous les quinze ou vingt jours ; on a ainsi du fourrage vert d'une manière continue. On sème à la volée ou en lignes distantes de 50 à 70 centim. suivant les variétés ; on emploie alors de 80 à 120 litres de graines par hectare. Le trempage des graines est à recommander pour obtenir une levée plus hâtive. Un seul binage suffit pendant la végétation. On fauche la récolte lorsque les panicules que forment les fleurs mâles commencent à se développer ; il ne faut pas différer, autrement les tiges seraient trop dures. — Les rendements varient entre 50,000 et même 100,000 kilogr. de fourrage vert par hectare. Celui-ci, après avoir été haché au moyen d'appareils spéciaux (V. HACHE-FOURRAGES), est donné aux vaches et aux bœufs ; c'est un fourrage salubre et très nutritif qui renferme en moyenne 0,178 % d'azote.

MAISDON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille ; 1,943 hab. Tissus de coton.

MAISEAUX (Des) (V. DESMAISEAUX).

MAISIAT (Joanny), peintre de fleurs français, né à Lyon le 5 mai 1824. Élève de l'École des beaux-arts de Lyon, il

vint à Paris en 1850 et y suivit les leçons de Lehmann. On citera parmi ses envois aux Salons : *Groupe de roses* (1850) ; *Un Eglantier au printemps*, au musée de Valenciennes ; *Bouquet de roses dans un verre*, au musée de Lyon (1863) ; *Fleurs et Fruits* (1868), au musée du Luxembourg ; *Panneau décoratif*, modèle de tapisserie de Beauvais, pour le grand escalier du palais du Luxembourg (1879) ; *Pêches et raisins à terre* (1893) ; *Souvenir de Colombie : Orchidées* (1895). On voit encore de lui au musée du Luxembourg : *le Bord d'un chemin sur un coteau en Touraine*. E. BR.

MAISNETÉ ou **MAINETÉ** (Anc. dr.) (V. JUVEIGNERIE).

MAISNIÈRES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 612 hab.

MAISNIL (Le). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin ; 501 hab.

MAISNIL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise ; 273 hab.

MAISOD. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans ; 235 hab. Manoir de la Renaissance. Château des XVII^e et XIX^e siècles. Forêt communale.

MAISON. **Archéologie** (V. ARCHITECTURE, ATRIUM, HABITATION, etc.).

MAISON CARRÉE (V. NIMES).

MAISON-DIEU. — Ce terme désigne généralement un hôpital (V. HÔPITAL et HÔTEL-DIEU), mais il s'applique parfois aussi à la monstrance destinée à exposer l'Eucharistie, et plutôt encore au tabernacle ou réserve eucharistique qui eut souvent au moyen âge la forme d'un petit bâtiment, tour, maison ou église (V. TABERNACLE). C. ENLART.

Architecture. — Venu probablement du latin *mansio* (manse, demeure), le mot maison désigne un bâtiment élevé en vue de servir à l'habitation de l'homme, bâtiment d'importance, de distribution et d'ornementation fort différentes, suivant la nature des matériaux et le climat du pays où il est construit, suivant la situation de fortune des personnes qui l'occupent et suivant aussi que ce bâtiment est destiné à recevoir une ou plusieurs familles. La maison, qu'il ne faut pas confondre avec le *château*, *l'hôtel*, le *palais* et la *villa* (V. ces mots), malgré que ces termes soient souvent employés, les trois premiers, pour désigner une maison luxueuse, et le quatrième, pour désigner une maison de campagne, quelle que soit sa grandeur ; la maison proprement dite doit s'entendre du bâtiment d'habitation édifié dans les villes ou dans les faubourgs des villes, et l'étude de cette maison peut naturellement se diviser en deux grandes branches : la maison destinée à une seule famille ou *maison familiale*, maison qui est souvent la propriété de la famille qui l'occupe ; et la maison destinée à plusieurs familles, lesquelles sont locataires de parties plus ou moins importantes de cette maison dite alors communément *maison à loyer*. La *Grande Encyclopédie* a montré (art. HABITATION), avec de nombreux plans à l'appui, par quelles transformations successives l'habitation humaine, sortant des données de l'ethnographie, occupa, à travers la suite des siècles, une place de plus en plus grande dans le domaine de l'architecture, et comment, dans l'antiquité, les *insulas* des riches patriciens et chevaliers romains rivalisaient de grandeur et de luxe avec les temples des dieux. Il en fut de même plus tard, non au moyen âge, il est vrai, car aucun château fort ne présenta le complet développement architectural des grandes cathédrales gothiques ; mais, sous la Renaissance et pendant les deux derniers siècles, il ne fut pas rare de voir des maisons de ville ou de campagne, hôtels ou châteaux et même véritables palais, qui luttaient d'ampleur et de richesse avec les édifices publics ou avec les demeures des souverains de cette époque. Renvoyant donc aux mots cités plus haut, la maison de ville, soit maison de famille, soit maison à loyer, sera seule considérée dans cet article et plutôt encore au point de vue des maisons construites pour recevoir les classes déjà aisées de la population ; car les maisons des ouvriers et des petits employés, les maisons

dites *habitations ou logements à bon marché*, ont été étudiées précédemment (V. CITÉS OUVRIÈRES).

Pour les maisons des villes, on le conçoit de reste, suivant la plus ou moins grande densité de la population, densité qui résulte elle-même des données géographiques, commerciales, administratives ou militaires, la proportion est variable à l'infini entre le nombre des maisons familiales et celui des maisons à loyers ; de plus, tous les types intermédiaires peuvent se rencontrer dans une seule cité un peu importante, y compris les *villas*, dites *suburbaines*, élevées dans les faubourgs et dans les quartiers excentriques ou luxueux. Mais ce qui différencie toujours ces deux genres de maison, c'est le nombre d'étages carrés élevés entre le rez-de-chaussée et le comble, lequel est restreint à un ou deux dans la maison familiale et est porté à six ou sept dans la maison à loyer. Une autre différence capitale, qui va cependant chaque jour en s'atténuant par suite du développement du luxe et du confortable dans les intérieurs des maisons à loyer et par suite aussi de la fréquence aujourd'hui plus grande du changement de propriétaire dans les maisons familiales à cause du partage des héritages et des licitations, c'est le charme intime et divers que, seule, conservait autrefois pendant plusieurs générations la maison familiale où les enfants et les petits-enfants, élevés dans les mêmes idées et souvent dans la même profession que leurs aïeux, se transmettaient des tentures, des meubles, des œuvres d'art, tout un ensemble de richesses artistiques enfin, que notre génération actuelle, dans sa hâte de vivre pour elle et comme au jour le jour, se donne rarement la peine de constituer ou même d'accroître. On conçoit encore que le chef de famille édifiait autrefois, sous le régime du droit d'aînesse, une maison qu'il pouvait espérer devoir appartenir, sinon toujours au moins pendant longtemps, à sa descendance, prenait plus de soin de sa construction, de ses aménagements intérieurs et de sa décoration qu'un spéculateur, propriétaire faisant construire ou entreprendre construisant pour vendre ensuite, lequel ne cherche guère dans la maison à loyer qu'un placement jugé plus stable et d'un revenu encore supérieur, malgré ses frais de toute nature, que celui de telle ou telle valeur financière émise par un Etat ou par un particulier. Quoi qu'il en soit, outre la décoration extérieure et intérieure plus uniforme et par suite quelque peu banale, que comporte la maison à loyer, à cause même de la répétition des mêmes divisions et des mêmes besoins, lesquels se trouvent ramenés à l'unité dans la maison familiale, une autre grande différence à constater dans ces deux genres de maisons consiste dans la disposition, que l'on appelle *distribution*, des pièces constituant l'*appartement* (V. ce mot), laquelle est plus variée dans la maison familiale, et dans la répétition, presque toujours uniforme, de cet appartement dans la maison à loyer. Dans la maison occupée par une seule famille, les cuisines et autres pièces de service sont souvent au sous-sol ; les pièces de réception, bureau, salon, salle à manger, au rez-de-chaussée ; les chambres à coucher au premier étage et les chambres de domestique dans le comble ; tandis que dans la maison à loyer, au-dessus des étages inférieurs, sous-sol, rez-de-chaussée et entresol, qui sont le plus souvent réservés au commerce, chaque étage supérieur comprend un ou plusieurs appartements de dimensions et de distributions parfois différentes, mais de plain-pied et devant offrir, d'une seule attenance, toutes les pièces de service, de réception et d'habitation que comporte en ces divers étages la maison familiale. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans la description détaillée de chacune de ces pièces, description qui est donnée à leur nom spécial dans le cours de cet ouvrage ; mais il faut rappeler que leur agencement, leur décoration, le confortable qui règne dans leur ensemble et tous les services annexes d'adduction d'eau, d'assainissement, d'éclairage, de ventilation, de chauffage, de transmission et de communication, qui tiennent aujourd'hui une si grande place et apportent un si grand charme

dans nos demeures modernes, forment autant de grandes branches spéciales relevant de la science et de l'art de l'architecture, au moins pour leur application à l'intérieur de la maison, et qu'il s'y décèle chaque jour de nouveaux et importants progrès.

Les maisons, quel que soit le type auquel elles appartiennent, sont soumises par leur construction, leur entretien et leur démolition, à toute une législation spéciale dont quelques documents, encore en vigueur, remontent aux anciennes coutumes locales et ont été conservés dans le code civil, mais dont la plupart des lois, décrets, ordonnances ou arrêtés ont fait, en France, l'objet de grandes modifications depuis un demi-siècle et voient chaque jour s'accroître leur nombre au fur et à mesure des progrès de la science et de ses applications à l'habitation (V. ALIGNEMENT, COMBLE, COUR, DÉMOLITION, EXPROPRIATION, GOUTIÈRE, INCENDIE, LUCARNE, MITOYENNETÉ, MUR, PASSAGE, PUIS, SAILLIE, STORE, TOIT, etc.). Charles LUCAS.

Art militaire. — ORGANISATION DÉFENSIVE D'UNE MAISON. — L'organisation défensive d'une maison susceptible de quelque résistance demande vingt-quatre à quarante-huit heures de travail. Les travaux à exécuter sont les suivants : barricader toutes les ouvertures, creuser un petit fossé devant les portes, les soupiraux ; percer des créneaux dans toutes les barricades ; assurer le flanquement de toutes les parties de la maison (tambours en planques, mâchicoulis pour tirer de haut en bas) ; organiser la défense intérieure pied à pied en ménageant une ligne de retraite, si la maison ne peut être tournée, ou en démolissant les escaliers et les remplaçant par une échelle si la maison peut être enveloppée ; éloigner toutes les matières inflammables ; avoir une provision d'eau dans toutes les pièces ; étançonner les solives pour donner plus de résistance ; raser les couverts des environs. Si l'on ne dispose que de quelques heures, barricader tout d'abord les ouvertures ; percer des créneaux dans les portes, les fenêtres, les toits et les planches ; se munir d'échelles ; faire une provision d'eau. On compte deux hommes par ouverture à défendre. — Pour une ferme : former une enceinte en renforçant et organisant les clôtures extérieures ; organiser le flanquement du pourtour et se préparer des débouchés convenables ; mettre les divers bâtiments en état de défense comme pour une maison isolée. — Si deux corps de bâtiment se trouvent l'un derrière l'autre, abattre le mur intérieur du premier pour qu'il puisse être rendu intenable à l'ennemi par le feu de la deuxième ligne.

Histoire militaire. — MAISON DU ROI. — Nom qui désignait, sous l'ancien régime, la partie de la cour plus spécialement attachée au service et à la personne du roi. Depuis 1671, on distingua la maison civile et la maison militaire. La maison civile comprenait en dernier lieu, comme principaux officiers : le grand aumônier, le grand maître, le premier maître d'hôtel, le premier pannetier, le grand chambellan, les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître de la garde-robe, le grand prévôt, le grand maréchal des logis, le grand maître des cérémonies, le grand écuyer, le grand veneur. Ces offices, d'un caractère domestique, n'impliquaient aucune autorité politique ; mais ils étaient très lucratifs et le roi ne les accordait qu'aux plus grands noms de France. Les services réels étaient d'ailleurs accomplis par des subalternes, également nobles, ou, s'il s'agissait de médecins, de chirurgiens, anoblis. La maison militaire comptait en 1775 dix compagnies : gardes du corps (4) ; mousquetaires (2) ; cheval-légers (1) ; gens d'armes (1 : *maison-rouge*) ; grenadiers à cheval (1) ; gardes de la porte (1) ; cent-suisse (1). Les gardes françaises, les gardes suisses, les gardes de la prévôté de l'hôtel, bien qu'attachés aussi, et en bien plus grand nombre, à la personne du roi, ne font pas partie de la maison militaire. Louis XVI, par mesure et surtout par ostentation d'économie personnelle, réduisit considérablement sa maison militaire ; les mousquetaires, les cheval-légers, la maison-rouge, les grenadiers à cheval, les gardes de la porte furent supprimés. En 1792, il ne lui res-

tait comme garde spéciale que les gardes suisses. Louis XVIII rétablit en 1814 la maison militaire, dont les vieux noms et les uniformes démodés tombèrent dans le ridicule ; en 1815, le tout fut englobé (jusqu'en 1830) sous le nom de garde royale.

H. MONIN.

MAISON MILITAIRE. — La maison militaire est l'ensemble des officiers de tout grade attachés à la personne des chefs d'Etat ou de certains princes ou hauts personnages. En France, la maison du président de la République comporte actuellement un officier général chef de la maison et un officier de chaque arme, plus un officier de l'armée territoriale.

MAISON CIVILE. — On appelle ainsi la partie de la *maison du roi* (V. ce mot), sous l'ancien régime, qui n'était pas militaire. Mais cette division, commode au point de vue descriptif, n'est vraiment devenue officielle que sous la Restauration (ordonnance du 1^{er} nov. 1820, qui divise la *maison civile* du roi en six services : grand aumônier de France, grand maître de France, grand chambellan, grand écuyer, grand veneur, et grand maître de cérémonies). Cet appareil disparut sous le régime de Juillet, ou fut dissimulé sous d'autres titres. La distinction de la maison civile et de la maison militaire a reparu à la cour du second Empire ; l'une et l'autre avaient d'ailleurs le même chef sous le nom de ministre de la maison de l'empereur. Les subdivisions empruntées moins au premier Empire qu'à l'ancien régime sont : grand aumônier, grand maréchal du palais, grand chambellan, grand écuyer, grand veneur, grand maître des cérémonies, auxquelles s'ajoutent : la trésorerie générale de la couronne, la musique de la chapelle et de la chambre, le service de santé, le conseil de la maison impériale.

H. MONIN.

Histoire religieuse. — MAISON D'AMOUR (V. FAMILLE, t. XVI, p. 4185).

MAISON DU PAPE (V. FAMILLE PONTIFICALE, t. XVI, p. 4185).
Législation et Administration. — MAISON DE JEU (V. JEU).

MAISON DE TOLÉRANCE (V. PROSTITUTION).

MAISON GARNIE (V. GARNI).

MAISON DE PRÊT (V. PRÊT).

Administration pénitentiaire. — MAISON CENTRALE, MAISON D'ARRÊT, MAISON DE CORRECTION, MAISON DE JUSTICE (V. PRISON).

Assistance publique. — MAISON D'ACCOUCHEMENT (V. MATERNITÉ).

MAISONS DE RETRAITE (V. MÉNAGES [Petits-] et LA Roche-FOUCAULD).

MAISON MUNICIPALE DE SANTÉ, dite *Maison Dubois*. — Le titre officiel, administratif, de l'hôpital situé au n° 200 de la rue du Faubourg-Saint-Denis est *Maison de santé*. Mais, dans le public, on la désigne, le plus habituellement, sous le nom de *Maison Dubois*. Le 6 janv. 1802, le conseil général des hospices avait décidé que le petit hospice du nom de Jésus, situé rue du Faubourg-Saint-Martin, serait consacré à recevoir des malades payant un prix de journée et serait désormais appelé *Maison de santé*. Comme on ne voulait confier le service médical de l'établissement qu'à un homme déjà en possession de la faveur du public, le ministre de l'intérieur, qui était alors Chaptal, fit appel au dévouement et à la science de Dubois. C'est ainsi que, le 7 mai 1802, un décret ministériel confirmait la nomination du célèbre chirurgien.

En janv. 1816, le conseil des hospices autorisa la translation du nouvel établissement dans l'ancienne communauté des sœurs grises, faubourg Saint-Denis. On la désigna, dès lors, sous le nom de *Maison royale de santé*. Cette maison ayant été atteinte deux fois par l'expropriation, la première, en 1853, pour l'ouverture du boulevard de Strasbourg ; la seconde, en 1858, pour le percement du boulevard du Nord, devenu, plus tard, boulevard Magenta, l'administration dut s'occuper de trouver un nouveau local. C'est ainsi qu'elle fit l'acquisition d'un emplacement d'une

superficie de 12,600 m., sur lequel fut édifié le bâtiment qui subsiste encore aujourd'hui.

Les malades ne sont pas tous traités à Dubois sur un pied d'égalité. Le bien-être grandit en proportion du prix qu'on le paye. Les petits appartements, dont la location coûte 12 fr. par journée, comprennent deux pièces. Si la seconde pièce est occupée par un parent, ami ou domestique du malade, on doit ajouter un supplément de 4 fr. Les chambres particulières coûtent : 9 fr., 8 fr. et 7 fr. par jour, en médecine ; 9 fr. et 8 fr. par jour, en chirurgie. Les chambres à deux lits, dont l'aménagement est encore assez coquet (il comprend : une table de toilette, une commode, des fauteuils et chaises rembourrés), sont payées 7 fr. par jour, en médecine. Les chambres de trois et quatre lits, occupées, bien entendu, par des personnes étrangères l'une à l'autre, coûtent 6 fr. et 5 fr. par jour, en médecine ; 6 fr. par jour, en chirurgie. Dans ces prix de journée sont compris : toutes les visites, les frais de pansements, de nourriture, de médicaments, de linge, de chauffage et d'éclairage ; toutes les opérations, quelle que soit leur difficulté ou leur importance : les bains, douches, et autres manœuvres hydrothérapiques.

Aucun malade ne peut être admis qu'en payant d'avance le prix de la première quinzaine, au tarif de la chambre qu'il a choisie. Quelle que soit la durée du séjour du malade, le prix des huit premières journées reste acquis à l'établissement. Les prix de journée des quinzaines qui suivent la première sont payables à la caisse de huit heures du matin à cinq heures du soir, et deux jours avant l'expiration de la quinzaine courante. Le jour de l'entrée et celui de la sortie, à quelque heure qu'elles aient lieu, comptent chacun pour un jour entier. L'admission des malades implique pour eux l'obligation de se conformer au règlement de la maison. La porte extérieure est fermée à onze heures du soir. Les visiteurs sont admis auprès des malades tous les jours ; dans les chambres particulières, de huit heures du matin à neuf heures du soir ; dans les chambres à plusieurs lits, de six heures du matin à six heures du soir ; mais on n'admet dans les chambres communes que trois personnes à la fois pour chaque malade.

Toutes les maladies, y compris les maladies de la peau et les aceouchements, sont traitées à la maison de santé. Sont toutefois exclus les malades atteints de maladies mentales et nerveuses, d'épilepsie ou de variole ; les personnes atteintes de maladies réputées contagieuses, telles que : les fièvres éruptives, la diphtérie, l'érysipèle, etc. ; celles atteintes d'affections produisant le délire, ou qui, par leur nature, peuvent gêner les malades voisins ; enfin, tous les malades dont le médecin, au cours du traitement, juge l'isolement nécessaire ; tous ces malades, disons-nous, sont dès leur entrée ou durant leur séjour, placés d'office dans les chambres particulières, et tenus d'en payer le prix.

Dr Aug. CABANES.

Astrologie. — MAISONS CÉLESTES. — Les astrologues désignaient ainsi les douze parties du ciel comprises entre deux cercles de position, qui passent par les deux intersections du méridien et de l'horizon, et qui coupent l'équateur en douze parties égales. La première maison, qui suit immédiatement le point ascendant au-dessous de l'horizon à l'orient, est appelée *horoscope*, *Maison de la vie*, *angle oriental*. La seconde, qui suit un peu plus bas, est la *Maison des richesses ou des espérances de fortune*. La troisième est la *Maison des frères*. La quatrième, tout au bas du ciel, est la *Maison des parents*, *l'angle de la terre*, *le fond du ciel*. La cinquième est la *Maison des enfants*. La sixième, la *Maison de la santé*. La septième, la *Maison du mariage et l'angle d'occident*. La huitième, la *Maison de la mort et la porte supérieure*. La neuvième est la *Maison de la piété ou de la religion*. La dixième, la *Maison des offices, dignités, couronnes*. La onzième est la *Maison des amis, des bienfaits*. La douzième enfin est la *Maison des ennemis, de la prison*.

Ces douze maisons célestes sont représentées par les astrologues dans un cercle ou dans un carré. Pour construire un thème de nativité et tirer l'horoscope d'un enfant à sa naissance, on marque dans chaque case les positions des planètes qui occupent les diverses maisons. Les anciens auteurs d'éphémérides, Maginus, Stadium, Origanus, Argoli, expliquaient soigneusement la manière de trouver le commencement de chaque maison, *damorum cuspides*, par le calcul et par des tables spéciales dont la première colonne est *tempus a meridie*, l'ascension droite du milieu du ciel au moment de la nativité. Le point culminant de l'écliptique est l'origine de la dixième maison. La longitude de la première est le point ascendant ou le *nonagesime* augmenté de trois signes.

L. BARRE.

BIBL. : ARCHITECTURE. — CIRA-DALY, *Revue gén. de l'architecture* ; Paris, in-4, *passim*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'architecture* ; Paris, in-8, *passim*. — P. CHABAT, *Dict. des termes de construction* ; Paris, 1881, t. III, in-8, 2^e éd. — Ch. GARNIER et A. AMMANN, *L'Habitation humaine* ; Paris, 1892, gr. in-8. — P. PLANAT, *Encyclopédie de l'architecture* ; Paris, 1892, t. V, 2^e fasc., art. *Maison*.

MAISON DU ROI. — *Almanachs royaux*, spécialement ceux de 1775 et de 1789. — V. COUR DU ROI, ECUYER, GARDE, INTÉRIEUR.

MAISON CIVILE. — *Almanachs royaux et impériaux*. — *Almanachs de La Tour*.

MAISON-BLANCHE. Com. d'Algérie, dép., arr. et canton d'Alger ; 927 hab.

MAISON-CARRÉE. Village d'Algérie, dép. d'Alger, à 11 kil. S.-E. d'Alger, sur la r. dr. de l'Harrach, à la bifurcation des voies ferrées d'Alger sur Oran à l'O. et sur Constantine à l'E. ; 4,756 hab., dont 3,062 Européens, agglomérés. Il y avait là lors de l'arrivée des Français en Algérie un fort quadrangulaire près du pont sur l'Harrach, le bordj El-Kantra ou bordj du pont, qui fit donner à la localité le nom de Maison-Carrée. La ville a pris un développement rapide ; outre que c'est le centre d'une région riche par la culture maraîchère, il y a de magnifiques vignobles, des pépinières d'eucalyptus, des minoteries, etc. Chaque vendredi il s'y tient un marché très fréquenté par les indigènes et les colons. Orphelinat indigène fondé par Lavignerie, et maison mère des missionnaires d'Afrique ou *Pères blancs*.

E. CAT.

MAISON-FEXNE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Dun ; 640 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MAISON-MAUGIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard ; 229 hab.

MAISON-PONTHIEU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu ; 569 hab.

MAISON-ROLLAND. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher ; 237 hab.

MAISON-ROUGE-EN-BRIE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis ; 573 hab.

MAISON-DES-CHAMPS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre ; 98 hab.

MAISON-DIEU (La). Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 309 hab.

MAISON-DU-BOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit ; 338 hab.

MAISON (Nicolas-Joseph, marquis), maréchal de France, né à Epinay (Seine) le 19 déc. 1771, mort à Paris le 13 févr. 1840. Fils de paysans, qu'il eut le bon esprit de ne renier jamais, il s'enrôla comme volontaire en 1792, conquit ses premiers grades à force d'actions d'éclat dans les armées du Nord, du Rhin, d'Italie, devint général de brigade après Austerlitz (1805), mais, malgré les grands services qu'il rendit en Prusse et en Pologne (1806-7), ainsi qu'à Walcheren (1809), fut longtemps méconnu par Napoléon. La part très importante qu'il prit aux opérations du 2^e corps sur la Dwina pendant la campagne de Russie (1812) lui valut enfin le grade de général de division. Maison se distingua, à ce dernier titre, à Lutzen, Bautzen, Leipzig (1813) et, mis à la tête de l'armée du Nord (1814), tint les alliés en échec dans les plaines de Belgique jusqu'à l'abdication de l'empereur. Nommé gouver-

neur de Paris, pair de France (1814), puis marquis (1817) par Louis XVIII, il servit la Restauration, mais se rangea de bonne heure parmi les défenseurs de la Charte. C'est lui qui, à la suite du traité de Londres et de la bataille de Navarin (1827), fut chargé par Charles X d'aller occuper la Morée (1828). Il fut nommé bientôt après maréchal de France (févr. 1829). Rallié — un peu trop tôt — à la cause de Louis-Philippe après les journées de Juillet, il détermina Charles X à quitter la France et, après avoir été quelques jours ministre des affaires étrangères (nov. 1830), fut ambassadeur à Vienne (1831), puis à Saint-Petersbourg (1833), et revint pour occuper le ministère de la guerre (30 avr. 1835), où il se maintint jusqu'au 19 sept. 1836.

A. D.

MAISON (Marie-Joséphine, baronne de MACKAU) (V. MACKAU [Ange-Ferdinand-Armand, baron de]).

MAISONCELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. du Parc; 233 hab.

MAISONCELLE-ET-VILLERS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 415 hab.

MAISONCELLE-SAINT-PERRE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 498 hab.

MAISONCELLE-TUILERIE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy; 462 hab.

MAISONCELLE (Chevalier de) (V. FAYPOULT).

MAISONCELLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 469 hab.

MAISONCELLES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay; 502 hab.

MAISONCELLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Bouloire; 403 hab.

MAISONCELLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers; 380 hab.

MAISONCELLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon; 193 hab.

MAISONCELLES-LA-JOURDAN. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 632 hab.

MAISONCELLES-PELVEY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 333 hab.

MAISONCELLES-SUR-AJON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage, dans le Bocage Normand; 497 hab. Eglise gothique. Fontaine de Saint-Sulpice, but de pèlerinage.

MAISONNAIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,742 hab.

MAISONNAIS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Mathieu; 4,742 hab.

MAISONNAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle; 289 hab.

MAISONNETTES (Les). Com. du dép. du Doubs, arr. de Beaume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 431 hab.

MAISONNEUVE (Nicolas BADDICION DE LA), un des partisans les plus fanatiques de la Réforme à Genève, né vers la fin du xv^e siècle, mort après 1550. Son nom se trouve pour la première fois en 1513 à l'occasion d'un meurtre commis dans un moment de colère et dont il obtint le pardon. Ennemi déclaré des superstitions et des abus du clergé romain, on le voit en 1528 déjà mêlé aux manifestations hostiles. Quand Farel vint à Genève en 1532, il le soutint énergiquement et lui prêta même sa maison (démolie en 1889) pour tenir les assemblées du culte jusqu'à l'ouverture d'un temple. En 1534, il fut quatre mois prisonnier à Lyon à cause de ses opinions et ne dut la liberté qu'à l'intercession de Berne. Quand la Réforme triompha à Genève, il se signala comme le plus farouche des iconoclastes. En 1536, il perdit sa place de capitaine pour avoir pillé dans une expédition contre les Savoyards. Dès lors, il disparait de la scène, mais on sait qu'il vivait encore en 1550.

E. K.

MAISONNEUVE (Jules-Germain-François), chirurgien français, né à Nantes le 10 nov. 1809. Reçu docteur à Paris en 1833, il fit à l'École pratique un cours de médecine opératoire et suppléa Roux à l'Hôtel-Dieu en 1843; depuis

il fut attaché aux hôpitaux de Bicêtre, de Cochin et de la Pitié, puis en 1862 revint à l'Hôtel-Dieu. Ses ouvrages les plus importantes sont : *Leçons cliniques sur les affections cancéreuses...* (Paris, 1854, in-8, av. pl.); *Clinique chirurgicale* (id., 1863-64, 2 vol. in-8); *Méthode d'aspiration continue* (id., 1869, in-8). C'était un opérateur brillant et hardi.

D^r L. HN.

MAISONNISSES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Alun; 704 hab. Eglise gothique, ancienne église d'une commanderie. Belle statue de temple à droite de la nef. Dolmen du Puy-Timbaudon.

MAISONS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaimes; 95 hab.

MAISONS (Les). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 304 hab.

MAISONS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan; 250 hab.

MAISONS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux; cant. de Trévières, sur la Dromme; 365 hab. Scierie; moulins. Eglise en partie romane. Château de la Renaissance, souvent restauré. Fosses de Soucy où se perd l'Aure.

MAISONS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 345 hab.

MAISONS ou **MAISONS-SOUS-VITRY**. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François, dans la Champagne pouilleuse; 324 hab. Eglise (mon. hist.) des xiii^e et xv^e siècles. Restes de fortifications. Château moderne.

MAISONS-ALFORT. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton-le-Pont, sur la rive gauche de la Seine; 7,853 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. La section d'Alfort possède une école vétérinaire (V. ALFORT et ECOLE). Carrières de pierre. Culture maraîchère. Fabriques de ciments, de produits chimiques, d'alcool, de vinaigre, de caoutchouc, de vernis, de couvertures, de bâches, de galons, de porcelaine, etc. Eglise gothique du xiii^e siècle très restaurée.

MAISONS-LAFFITTE ou **MAISONS-SUR-SEINE**. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain-en-Laye, sur la rive gauche de la Seine; 4,744 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest et de la Grande-Ceinture. Champ de courses. Eglise moderne. Château du xvii^e siècle (mon. hist.), construit par Mansart, pour René de Longueuil, surintendant des finances, au profit duquel la seigneurie de Maisons fut érigée en marquisat en 1638. Au xviii^e siècle, le président de Maisons réunit dans son château une société de savants et de lettrés; Voltaire y composa une partie de la *Henriade*. Plus tard, le château passa au marquis de Soyecourt, au comte d'Artois, à Lannes, puis au financier Laffitte, qui morcela une grande partie du parc et dont le nom fut ajouté en 1835 à celui de la commune. Ancien monastère du xvii^e siècle (mon. hist.) sur un bras de la Seine. Pont sur la Seine.

MAISONTIERS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Saint-Loup; 339 hab.

MAISSE ou **MAISSE-LE-MARÉCHAL**. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly; 4,028 hab.

MAISSEMY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand; 502 hab.

MAISSIAT (Michel), ingénieur français, né à Nantua le 19 sept. 1770, mort à Paris le 4 août 1822. Il servit d'abord comme officier de volontaires dans les armées de la République (1792-94). Nommé en 1795 ingénieur-géographe, il fit, en cette qualité, de nombreux levés de plans dans le Palatinat et dans la Souabe et dressa, avec le colonel Tranchot, la carte générale des quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. En 1818, il obtint la chaire de topographie de l'École d'application d'état-major. Il a publié : *Table portative de projections et de verticales* (Aix-la-Chapelle, 1806); *Tables des projections des lignes de plus grande pente* (Paris, 1819, in-42; 2^e éd., 1822); *Sur une nouvelle échelle*

destinée à relever sur les cartes l'inclinaison des pentes (Paris, 1821, in-8), etc. Il a imaginé un nouvel instrument de cartographie, le grammomètre. L. S.

BIBL. : AUGUYAT, *Notice sur M. Maissiat* ; Paris, 1856, in-4.

MAISSOUR. Province de l'Inde (V. MYSORE).

MAISTRANCE (Mar.). On nomme cadre de maistrance l'ensemble des officiers marinières, deuxièmes maîtres, premiers maîtres de toutes spécialités, de toute catégorie, composant le petit état-major de la flotte. A bord des navires armés, la maistrance est formée par les maîtres chargés, c.-à-d. ceux qui sont responsables, qui ont la charge du matériel de leur spécialité. Ils ont une table spéciale et un logement situé à l'avant généralement, qui porte le nom de poste des maîtres. Dans chacun des cinq ports de guerre, il existe une école spéciale appelée école de maistrance, où sont admis les quartiers maîtres et seconds maîtres ouvriers des équipages de la flotte. Ils reçoivent, après avoir satisfait aux épreuves exigées, des certificats d'étude et de capacité qui leur permettent d'être admis dans la maistrance des arsenaux.

MAISTRE (Gilles Le), juriconsulte et magistrat français, né à Monthéry vers 1499, mort le 5 déc. 1562. Petit-fils de Jean Le Maistre, avocat général au parlement de Paris, et fils de Geoffroi Le Maistre, prévôt de Monthéry, il avait embrassé d'abord la carrière du barreau. Il fut nommé en 1540 avocat général au parlement de Paris ; il y devint en 1550 président à mortier et, en 1551, premier président, et se fit remarquer par sa sévérité contre les protestants. On a de lui : *Décisions notables* (Paris, 1566, in-4 ; Lyon, 1595, in-16). Ses *Œuvres* ont été publiées à Paris (1553, 1575, 1680, in-4).

MAISTRE (Jean Le), juriconsulte et homme d'Etat français, mort à Paris le 22 févr. 1601, neveu du précédent. D'abord avocat au parlement de Paris, il fut, sous la Ligue, avocat général, puis président du parlement. Aux Etats de 1593, il fit repousser la publication sans réserves des décrets du concile de Trente. Le 28 juin 1593, aidé de Du Vair, de Molé et de quelques autres membres du parti politique, il parvint à faire rendre par le parlement, toutes chambres réunies, un arrêt fameux qui empêcha la France de tomber entre les mains de Philippe II ou des Guises. Cet arrêt, rédigé sous forme de remontrances, défendait de transférer la couronne à un prince étranger ; il fut le point de départ de la reconnaissance de Henri IV par le parti appelé la Ligue française. Après la réduction de Paris, Le Maistre dut abandonner la place de premier président qui fut restituée à Achille de Harlay ; mais Henri IV créa pour lui l'office de septième président à mortier. Il s'en démit en 1596. Il a publié : *Extrait des registres de l'Assemblée tenue à Paris sous le nom d'Etats, en 1593, sur la réception du concile de Trente* (Paris, 1593, in-8).

MAISTRE (Pierre Le), juriconsulte français, né à Paris en 1638, mort le 17 oct. 1728. Il fut avocat au parlement de Paris, et il est connu par son ouvrage : *la Coullume de Paris rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses articles* (Paris, 1700, in-4 ; nouv. éd. par Guyot ; Paris, 1741, in-fol.).

BIBL. : DESESSARTS, *Siècles littéraires de la France*, 1800-1.

MAISTRE (Comte Joseph de), magistrat, diplomate italien et publiciste français, né à Chambéry le 1^{er} avr. 1753, mort le 9 févr. 1824. Il fit ses premières études dans sa ville natale, son droit à Turin, et fut nommé successivement substitut ; avocat fiscal général surnuméraire au sénat de Savoie en 1774 ; substitut effectif en 1780 ; et enfin sénateur en 1788 (le « souverain sénat » de Savoie était une cour de justice et non pas une assemblée politique). En 1792, obligé de s'expatrier à la suite de l'invasion de la Savoie par les armées françaises, J. de Maistre se retira d'abord à Aoste, puis à Lausanne, où il écrivit son premier ouvrage : *ses Considérations sur*

la France (1795), où se mêlent ensemble une horreur si éloquente de la Révolution française et un amour si ardent de la France. Personne, mieux que ce Savoyard, n'a discerné le caractère « satanique » de la Révolution, quoique personne d'ailleurs n'en ait mieux reconnu les causes tout humaines ; mais personne aussi n'a mieux parlé de cette « magistrature que la France a de tout temps exercée sur le reste de l'Europe » et dans le temps même de la Révolution. En 1799, son roi, Charles-Emmanuel IV, le nomma agent de la grande chancellerie en Sardaigne, et trois ans plus tard, le frère de Charles-Emmanuel, Victor-Emmanuel I^{er}, faisait de Joseph de Maistre un ministre plénipotentiaire à Saint-Petersbourg. Il en exerça les fonctions jusqu'en 1817, et c'est là qu'il composa sa traduction des *Déclats de la Justice divine* ; son *Essai sur le principe générateur des constitutions* ; son livre *Du Pape* ; son livre de *L'Eglise gallicane* ; ses *Soirées de Saint-Petersbourg* et son *Examen de la philosophie de Bacon*. Il y faut joindre, pour avoir la liste de ses *Œuvres complètes*, quelques opuscules de moindre importance ; et deux recueils de *Lettres* : l'un publié par son fils, le comte Rodolphe de Maistre, sous le titre de *Lettres et opuscules inédits* ; et l'autre, publié par M. Albert Blanc, sous le titre de *Mémoires politiques et Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre*. De retour à Turin, il y fut nommé chef de la grande chancellerie du royaume de Piémont, avec le titre de ministre d'Etat. Il eut le temps de faire paraître le livre *Du Pape* en 1819, et de préparer la publication de *L'Eglise gallicane*, qui ne parut qu'en 1821. Mais la mort l'empêcha de mettre la dernière main aux *Soirées de Saint-Petersbourg*, et son *Examen de la philosophie de Bacon* n'a vu le jour qu'en 1836.

Comme de presque tous ceux qui ont attendu un peu tard pour commencer d'écrire, — il avait quarante-trois ans quand il publia ses *Considérations sur la France*, — on peut dire de Joseph de Maistre qu'il n'a composé qu'un seul ouvrage et développé qu'une seule idée. Il a été, pour ainsi parler, le théologien laïque de la Providence, et parmi beaucoup de différences, qu'à peine a-t-on besoin de signaler, ce n'est pas le seul trait de ressemblance qu'il y ait entre lui et l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*. Evidemment Joseph de Maistre n'a pas le solide bon sens de Bossuet ; et son imagination fougueuse l'entraîne trop souvent au delà de la vérité, de la justice et du goût, comme, par exemple, quand il proclame que « la guerre est divine » ou quand il fait encore du bourreau « la pierre angulaire de l'édifice social ». Il y a d'ailleurs en lui du grand seigneur et du « patricien » qui se plaît à penser autrement que tout le monde, qui ne recule pas devant le paradoxe, et, pour user de l'une de ses expressions, qui se ferait volontiers un système de « l'extravagance méthodique ». Son impertinence est inimitable, et du haut de son ultramontanisme, il faut l'entendre parler de Pascal ou de Bossuet eux-mêmes. N'a-t-il pas écrit quelque part que l'on « n'avait rien fait contre les opinions tant qu'on n'avait pas attaqué les personnes » ? et aussi bien telle est trop souvent sa manière. En d'autres endroits, elle consiste à exaspérer d'abord l'adversaire ou plutôt à le démonter par l'audace de ses affirmations : « Tout Français ami des jansénistes est un sot ou un janséniste », et comme le « jansénisme » c'est pour lui l'hérésie par excellence, la révolte de l'orgueil, on se tâte, et par peur d'être « un sot » on est tente de lui faire quelque concession. Enfin, il y a aussi du bel esprit en lui, ou même du pédantisme, et pour s'en convaincre, il ne faut que l'entendre disserter de philologie dans ses *Soirées de Saint-Petersbourg* ; ou le voir faire l'aimable dans ses *Paradoxes à la marquise de Nav...* ; ou l'écouter parler lui-même « d'une certaine ironie parisienne » pour laquelle il se reconnaît un « talent dont il abuse quelquefois ». Mais après tout cela, quand on a comme écarté toutes les apparences qui ne sont peut-être pour lui qu'un moyen d'attirer l'attention en la provoquant, on retrouve le théologien de

la Providence et le défenseur acharné de tout ce que le xviii^e siècle avait fait pour en abolir l'idée.

Dans ses *Considérations sur la France*, ce qu'il essaye de découvrir ce sont « les voies de la Providence dans la Révolution française »; et ce qu'il y montre, c'est qu'aussitôt que la Révolution a été déchaînée, puisqu'elle a aussitôt perdu le gouvernement d'elle-même, il faut donc qu'il y ait eu quelque chose encore de plus fort qu'elle, et ce quelque chose c'est Dieu. Dans son *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques*, il établit ou il essaye d'établir « qu'une constitution politique est une œuvre divine », et qu'ainsi les nations ne sont pas ce qu'elles veulent être, mais ce que quelqu'un de plus fort qu'elles a voulu qu'elles fussent, et ce quelqu'un c'est Dieu. « Le principe religieux préside à toutes les créations politiques, et tout disparaît dès qu'il se retire... C'est pour avoir fermé les yeux à cette grande vérité que l'Europe est coupable, et c'est parce qu'elle est coupable qu'elle souffre. » Il ne traduit le traité de Plutarque sur *les Délais de la Justice divine dans la punition des coupables* que pour montrer dans la philosophie des anciens, et en dehors du christianisme, l'universalité de la croyance à l'action de Dieu sur le monde. Dans son *Examen de la philosophie de Bacon*, ce qu'il attaque en Bacon, c'est moins Bacon lui-même, le vrai Bacon, l'auteur de son propre *Novum Organum* que l'inspirateur de nos encyclopédistes; et ce qu'il se propose de démontrer contre eux, c'est que le monde, inintelligible pour la raison humaine, ne le devient qu'à la lumière de la finalité. Comme d'ailleurs cet enseignement est le pur enseignement de l'Eglise catholique romaine, il écrit son livre *Du Pape* pour montrer l'intérêt que l'Eglise établie d'Angleterre, l'Eglise schismatique de Russie, l'Eglise « nationale » de France auraient à se réunir étroitement au saint-siège. Il écrit son livre de *l'Eglise gallicane* pour prouver qu'y ayant « dans le gouvernement naturel et dans les idées nationales du peuple français je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours », la France manque à sa mission providentielle et se mutilé de ses propres mains quand elle relâche seulement le lien qui l'unit au chef de l'Eglise. Et le sous-titre enfin de ses *Soirées de Saint-Petersbourg* n'est-il pas assez parlant : *les Soirées de Saint-Petersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence* ?

On peut lui trouver un autre rapport encore avec Bossuet, s'il y a peu d'écrivains dont le « style », en dépit d'un aphorisme célèbre, — et d'ailleurs aussi faux que célèbre, — « ressemble » moins à son vrai caractère. Ce fut un étonnement, en 1831, quand son fils publia ses *Lettres*, que d'y trouver autant de liberté d'esprit, d'enjouement, d'aisance et de tendresse, qu'il semblait qu'il y eût d'après éloquence et d'ironie provocante dans l'*Examen de la philosophie de Bacon* ou dans *les Soirées de Saint-Petersbourg*. Sans doute, c'est que dans ses *Lettres*, il a conformé son style à ses sentiments, tandis que dans ses grands ouvrages, il l'a conformé au caractère des idées qu'il y voulait exprimer. On ne parle pas de la papauté comme on peut faire d'une anecdote ou d'un événement de cour; et ce qu'il y a de plus difficile quand on écrit sur « le gouvernement temporel de la Providence », c'est d'égaliser son langage à la grandeur du sujet. Joseph de Maistre a eu ce mérite. Son style a de la force, de l'éclat et de l'autorité. Il abonde en alliances neuves, originales et imprévues de mots; en comparaisons brillantes et ingénieuses; en formules expressives dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : l'ampleur, la plénitude ou la brièveté. Des pages entières de lui se gravent ainsi dans les mémoires, s'y enfoncent pour ainsi dire, et ne s'en effacent plus. Il excelle encore à donner à la vérité quelque chose de l'air du paradoxe, et rien n'est plus capable de piquer l'indifférence. Mais rien ne le serait davantage aussi de nous mettre en défiance et en garde si, dans ses paradoxes eux-mêmes, nous ne reconnaissons l'accent de la sincérité. Nous y reconnaissons aussi l'accent de la passion, mais

c'est une passion maîtresse d'elle-même, une passion qui se gouverne, une passion qui se contient; et tout cela forme ensemble un rare et admirable tempérament d'écrivain. Et c'est ainsi, comme dit Sainte-Beuve, que « tout en choquant, il a été lu » et bientôt pour le « châtier ou le récompenser, continue-t-il, qu'a-t-on fait? On s'est mis tout simplement à l'admirer comme écrivain... Piquante reconnaissance, et qui, appliquée à un prêcheur de doctrine, est bien aussi une vengeance. »

Mais Sainte-Beuve se trompe; et ce n'est pas seulement « l'écrivain » qu'on admire dans Joseph de Maistre, et quelques-unes des idées du « prêcheur de doctrine » se sont comme incorporées à la substance de l'esprit contemporain. Il a certainement entrevu ce que nous avons depuis lors appelé du nom de « concurrence vitale »; et cela n'a rien d'étonnant s'il y a été conduit, comme Darwin de nos jours, par la lecture de Malthus. Ce qu'il a encore mieux vu, c'est l'étroite solidarité qui lie entre elles toutes les générations des hommes et ne forme ainsi des morts, des vivants, et de ceux qui ne sont pas encore nés une seule humanité. Et que voulait dire le fondateur du positivisme, Auguste Comte lui-même, quand il écrivait à l'un de ses amis : « Condorcet dut être, pour moi, complété par de Maistre, dont je m'appropriai tous les principes essentiels, qui ne sont plus appréciés maintenant que dans l'école positive »? C'est ce qu'il serait un peu long d'expliquer, et peut-être n'en est-ce pas ici le lieu. Mais on trouvera du moins l'aveu d'Auguste Comte assez caractéristique : il a « laïcisé » les « principes essentiels » de Joseph de Maistre, et ainsi, il les a fait comme entrer dans la circulation de la pensée moderne. Et si l'on voulait qu'en les laïcisant, il les eût dépouillés de leur véritable signification, il resterait encore que la transformation n'en serait pas moins un triomphe de Joseph de Maistre, puisqu'elle serait la preuve à ses yeux de l'identité du christianisme avec ce qu'il appelait lui-même « les lois du monde ».

F. BRUNETIÈRE.

BIBL. : J.-M. RAYMOND, *Eloge du comte Joseph de Maistre*; Chambéry, 1827, in-8. — M^{me} DE VILLENEUVE-ARAFAT, *Eloge de J. de Maistre*; Toulouse, 1853, in-8. — R. DE MAISTRE et Albert BLANC, *Notices*, en tête de leurs publications. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II, et *Causeries du lundi*, t. IV et XV. — Louis MOREAU, *Joseph de Maistre*, 1879, in-12. — A. DE MARGUIE, *Joseph de Maistre*, 1883, in-8. — M. DE LESCURE, *le Comte Joseph de Maistre et sa famille*, 1893, in-12. — Fr. DESCOTTES, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, 1893, 2 vol. in-8. — G. COGORDAN, *Joseph de Maistre*, 1894, in-12.

MAISTRE (Xavier de), littérateur français, né à Chambéry en oct. 1763, mort à Saint-Petersbourg le 12 juin 1852, frère du précédent. Officier dans l'armée sarde au moment de la réunion de la Savoie à la France (1792), il entra au service de la Russie et fut attaché à l'état-major de Souvorov. Privé de cet emploi lors de la disgrâce du général, il chercha des ressources à Saint-Petersbourg dans son talent de miniaturiste jusqu'au jour où le crédit de son frère aîné lui valut le titre de directeur de la bibliothèque et du musée de l'Amirauté (1805). Inserit de nouveau sur les cadres de l'état-major, il fit la campagne du Caucase et y gagna le grade de général. En 1825, il revint en Savoie, fit un séjour de plusieurs années à Naples, passa quelque temps à Paris et retourna en 1839 à Saint-Petersbourg. Ce fut pendant une période d'arrêts de rigueur, conséquence d'un duel, que Xavier de Maistre écrivit à Alexandrie, en 1790, son fameux *Voyage autour de ma chambre*, imprimé trois ans plus tard, à son insu, par les soins de son frère (Paris, 1794, in-18) et tout d'abord attribué à des écrivains en renom. Les autres opuscules de Xavier de Maistre, publiés beaucoup plus tard et non moins remarquables, sont les suivants : *le Lépreux de la cité d'Aoste* (1811, in-8), qui fut, en 1824, l'objet de retouches maladroitement dues à la collaboration de M^{me} O. Cottet et, dit-on, de Lamennais; *les Prisonniers du Caucase*, *la Jeune Sibérienne* et *l'Expédition nocturne autour de ma chambre*, complément du premier *Voyage* (1825, in-8),

où l'on retrouve les mêmes qualités de simplicité, d'émotion et un art d'autant plus exquis qu'il est plus caché. Ces divers opuscules ont été maintes fois réimprimés ensemble ou séparément, en tous formats, avec ou sans illustrations. M. Eug. Réaume a publié, sous le titre d'*Oeuvres inédites* de X. de Maistre, ses premiers essais, des fragments et sa correspondance (1877, 2 vol. in-16).

Maurice TOURNEUR.

BIBL. : *SAINTE-BEUVE, Portraits contemporains*, t. III. — Eug. RÉAUME, *Notice*, en tête des *Oeuvres posthumes*.

MAISTRE (Casimir-Léon), voyageur français, né à Villeneuve (Hérault) le 24 sept. 1867. Il a pris part, en 1889-90, à une importante exploration de Madagascar, dirigée par M. le docteur Catat. A la suite du massacre de la mission Crampel, le Comité de l'Afrique française confiait en 1891 à M. Maistre le commandement d'une expédition de secours destinée à renforcer la mission Dybowski alors sur l'Oubangui. Parti de Bordeaux le 10 janv. 1892, il arriva à Brazzaville où il rencontra M. Dybowski. Ce dernier, étant très souffrant, reentra en France, et M. Maistre devint le chef de la mission ; il remonta le Congo, puis l'Oubangui et arriva aux premiers jours de juin au poste de Bangui. Le 29 juin, à partir du poste de la Kémo, l'expédition s'engageait dans une région entièrement inexplorée, avec cinq Européens, MM. Brunache, Clozel, de Béhagle, Briquez et Bonnel de Maizères ; elle parcourut plus de 5,000 kil., du bassin du Congo jusqu'au Soudan. M. Maistre put constater ainsi que les deux fleuves du Chari et du Logone, navigables en toute saison, sont les principales voies d'accès vers le Soudan et le lac Tchad. De plus, grâce aux traités passés avec les chefs indigènes, il avait réussi à établir l'influence française dans tout le pays compris entre le Baghirmi, l'Oubangui et l'Adamaoua. M. Maistre a publié le récit de ce voyage sous le titre de : *A travers l'Afrique centrale* (Paris, 1895).

Gustave REGELSPERGER.

MAISY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny ; 550 hab.

MAISY-SUR-OURCE, ou **MAYSEY-LE-DEUC**. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 499 hab.

MAITLAND. Ville de l'Australie (prov. de la Nouvelle-Galles du Sud, comté de Northumberland), à 492 kil. au N. de Sydney ; 10,220 hab. Second centre de la Nouvelle-Galles, elle se partage en deux municipalités, East et West Maitland, situées respectivement sur les deux rives de la rivière Hunter qui déborde souvent ; la seconde est beaucoup plus importante. Des chemins de fer réunissent Maitland à Sydney par Newcastle, à Narrabri et au Queensland. Région industrielle, minière et agricole, produisant de la houille en quantité, des fruits, des céréales et du vin (4,256,000 lit. en 1890).

MAITLAND (William), homme d'Etat écossais, né vers 1525, mort à Leith en 1573. Fils de sir Richard Maitland de Lethington, il fut, comme son père, élevé à Saint-Andrew et sur le continent. Il embrassa la Réforme en 1555 ; en 1558 accepta de Marie de Guise le poste de secrétaire d'Etat, mais l'année suivante il se joignit aux lords de la congrégation et négocia avec le duc de Norfolk le protectorat de la reine Elisabeth. En 1561, il se rallia à Marie Stuart, combattit le *Book of discipline* de Knox et fit poursuivre celui-ci pour trahison (1563) ; il revint au catholicisme et soutint un grand débat contre Knox (1564). Il prit part à l'assassinat de Rizzio (1566), connut la conspiration contre Darnley, mais s'unit aux adversaires de Bothwell, offrit ses services à Marie Stuart prisonnière, mais assista au couronnement de Jacques VI (1567), favorisa secrètement l'évasion de la reine, mais combattit contre elle à Langside, prit part avec le régent Moray aux conférences de York, mais proposa au duc de Norfolk une entente avec Marie Stuart (1568). Ce double jeu fut démasqué, et Maitland arrêté à Stirling Kirkaldy de Grange le libéra et, après le meurtre du régent, ils devinrent les chefs du parti de la reine. Déclarés rebelles, ils furent assiégés dans

le château d'Edimbourg par le régent Morton, et obligés de se rendre après un long siège. Il mourut en prison. Buchanan a tracé son portrait dans *The Cameleon*. A.-M. B.

MAITLAND (John), homme d'Etat écossais, né en 1545, mort le 4 oct. 1593, frère du précédent. Brillant avocat, il fut nommé secrétaire d'Etat (1584), puis chancelier d'Ecosse (1585) par Jacques VI, le suivit en Danemark où il se lia avec Tycho-Brahé (1589), fut créé lord de Thirlstane en 1590. Il a laissé des poésies écossaises et des épigrammes latines.

MAITLAND (John), duc de Lauderdale, homme d'Etat anglais, né le 24 mai 1616, mort le 24 août 1682. Il était de la famille de Lethington, petit-fils de John Maitland, lord Thirlstane et fils de Jean, premier comte de Lauderdale, et d'Isabelle, fille du chancelier d'Ecosse Alexandre Seaton, comte de Dunfermline. Il reçut une excellente éducation, des principes presbytériens rigides et entra dans la vie publique comme fanatique covenantaire. Il assista à l'assemblée de Westminster (1643) et à la capitulation de Charles 1^{er}. Mais, bientôt après, il passa au parti royaliste. Il accompagna Charles II dans sa campagne, fut pris à Worcester (1654), et resta neuf ans en prison. Monk le libéra ; il se rendit à La Haye, devint un des principaux conseillers de Charles II, et, après la retraite de Middleton (1662) et Rothes (1667), le vrai gouverneur de l'Ecosse. Il fut d'abord modéré, puis en vint à une dure persécution contre les covenantaires. En 1672, le roi le créa marquis de March et duc de Lauderdale ; en 1674 pair d'Angleterre, en qualité de vicomte de Petersham et comte de Guilford ; il entra au conseil privé, et fut un des membres de la *Cabal* (V. ce mot). Son arrogance lassa ses collègues et le rendit si impopulaire qu'il fut disgracié et dépouillé de ses titres et pensions en 1682. C'était un gros homme à cheveux roux, grosse langue, manières communes, caractère passionné, que le reniement de ses principes libéraux et covenantaires conduisit à la fortune, mais déconsidéra.

MAITLAND (William), antiquaire anglais, né vers 1693, mort en 1757. Ayant amassé quelque fortune à exercer le métier de coiffeur en Suède et en Allemagne, il se prit de goût pour l'étude des antiquités et a publié des volumes estimés, notamment sur Londres et Edimbourg.

MAITLAND (Sir Frederick Lewis), marin anglais, né à Rankillour en 1779, mort devant Bombay le 30 déc. 1839. Il se distingua sous l'amiral Howe les 29 mai et 1^{er} juin 1794, fut promu lieutenant de l'*Andromède*, servit dans la Méditerranée en 1801. Il commandait le *Belleophon*, vaisseau de 74, en juin 1815, et fut chargé par l'amiral Hotham de bloquer Rochefort. Il fit échouer les projets d'évasion de Napoléon 1^{er} ; le 14 juil., celui-ci fit demander passage ; Maitland refusa, déclarant ne pouvoir que le conduire en Angleterre ; le 16, l'empereur se rendit à son bord ; Maitland l'amena en rade de Plymouth (24 juil.) et fut chargé de le conduire sur le *Northumberland* à l'île de Sainte-Hélène. Il a publié une relation de ces faits (trad. fr., 1826). Il devint contre-amiral et commandait la station des Indes orientales quand il mourut.

MAÎTRE. Histoire des institutions. — **GRAND MAÎTRE DE FRANCE.** — On désignait sous ce nom, en France, jusqu'à la fin de l'ancien régime, le grand officier de la couronne qui était chef de la maison du roi. D'abord nommé *souverain maître de l'hôtel*, puis *grand maître de l'hôtel* (x^e siècle), il porta, à partir de 1431, le titre de grand maître de France. Il avait la direction des sept offices de la maison du roi, et le droit de vendre à son profit la plupart des charges quand elles étaient vacantes. Les plus grands seigneurs furent pourvus de cette charge. On en trouvera la liste dans le P. Anselme (*Histoire général. de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, 1674).

PREMIER MAÎTRE D'HÔTEL DE LA MAISON DU ROI. — Cette charge de cour, dont le rang d'étiquette a varié suivant les temps et surtout suivant la noblesse des titulaires, donnait à

eelui qui en était revêtu juridiction sur les services suivants : le gobelet, la cuisine-bouche, la panneterie-commun, l'échançonnerie-commun, la cuisine-commun, la fruiterie, la fourrière (les officiers de ces sept offices servaient l'épée au côté). Le « premier maître » tenait la table du grand chambellan dont il avait la desserte, « conduisait » le matin le bouillon du roi quand le roi en prenait, et « recevait l'ordre » pour les repas du roi. Il avait un logement dans les châteaux où résidait le roi. Ses « gages » étaient minimes (300 livres), mais ses droits indirects considérables. En cas d'absence, il était suppléé par le « maître d'hôtel ordinaire » ; un grand nombre d'offices subalternes et venaux lui étaient subordonnés. En 1789, le premier maître d'hôtel (le comte d'Escars) est placé après la chapelle, le grand maître, le grand chambellan, le grand maître de la garde-robe, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maréchal des logis et le grand prévôt (sans compter les chefs de la maison militaire). Il ne vient donc, dans la maison civile, qu'au neuvième rang. II. MONIN.

MAÎTRE DES CÉRÉMONIES (V. CÉRÉMONIE).

MAÎTRE DES REQUÊTES (V. CONSEIL DU ROI).

MAÎTRE DU SACRÉ PALAIS (V. DOMINICAIN).

Beaux-arts. — ARTISTES ANONYMES CONNUS SOUS LE NOM DE MAÎTRES DE LA PASSION, DE LA MORT DE MARIE, DE 1466, etc. — Nombre d'artistes du xv^e siècle ou du début du xvi^e ont été désignés, faute de connaître leur véritable nom, soit d'après le sujet ou le nom des œuvres qui leur sont attribuées, soit d'après un monogramme, une date, un lieu de naissance, un signe particulier à chacun d'eux. Voici quelques-uns des plus connus :

PEINTRES : Le *maître de Liesborn*, peintre westphalien qui travailla en 1465 pour l'abbaye des bénédictins de Liesborn, près de Munster. Son œuvre principale est un *Crucifiement* qu'il fit pour le maître-autel du second couvent de Liesborn, et dont les fragments, dispersés lors de la suppression du couvent par Napoléon I^{er}, enrichissent diverses galeries particulières ou musées. Deux panneaux, chacun avec trois figures de saints, sont à Londres à la Galerie nationale.

Le *Maître de Saint-Barthélemy*, peintre colonais, qui peignit entre 1490 et 1500, appelé aussi Maître de l'autel de la Croix ou de l'autel de Saint-Thomas. Ses œuvres les plus connues se trouvent à Munich et à Cologne. Ce sont, avec l'autel de la Croix et l'autel de Saint-Thomas : *Saint Barthélemy avec sainte Agnès et sainte Cécile*, et les deux volets de ce tableau, représentant *Sainte Christine et saint Jacques le Mineur* ; l'autre, *Saint Jean l'Évangéliste et sainte Marguerite*.

Le *Maître de la Passion de Lyversberg*, peintre colonais, qui peignit, entre 1463 et 1493, une suite représentant la *Passion*, autrefois dans la galerie du conseiller Lyversberg et qui figure aujourd'hui au musée de Cologne. On a cherché à l'identifier avec Israël de Mekenen, le Maître de *Werden* et le Maître de *la Vie de Marie*.

Le *Maître de Saint-Séverin*, peintre colonais ; il travailla entre 1480 et 1500. Le musée de Munich possède de sa main un *Christ au Jardin des Oliviers* et une *Déposition du Christ*. Au musée d'Augsbourg se trouve du même maître une *Ascension*.

Le *Maître de la Sainte Parenté*, peintre colonais de la fin du xv^e siècle. Son nom lui vient d'un tableau d'autel du musée de Cologne. Au musée de Munich figurent quelques tableaux de lui et de son école, entre autres une *Adoration de l'enfant Jésus* qui provient de l'église Sainte-Colombe de Cologne.

Le *Maître de la Mort de Marie*, peintre colonais (?), l'un des plus importants du début du xvi^e siècle. On l'a supposé élève de Jean Joest de Kalkar, et l'on retrouve dans ses œuvres l'influence de Metsys. Son œuvre principale est *la Mort de Marie*, au musée de Munich, qui provient, ainsi que les deux volets représentant *Saint Georges et Saint Nicaise*, *Sainte Christine et Sainte Gudule*, de l'église Sainte-Marie du Capitole de Cologne. On lui attribue, à

Vienne, deux *portraits* à la galerie Lichtenstein et *la Vierge et l'Enfant*, au Belvédère ; à Dresde, *l'Adoration des mages* ; à Stuttgart, *la Descente de l'Esprit saint* ; au Louvre, une *Déposition du Christ*, etc. Cet artiste a longtemps séjourné en Italie.

Le *Maître de la Vie de Marie*, peintre colonais de la seconde moitié du xv^e siècle, que nombre de critiques identifient avec le Maître de la *Passion de Lyversberg* qui lui est très inférieur. Ce maître, un des plus charmants de l'école colonaise, tire son nom d'une suite de scènes de *la Vie de la Vierge*, qui figurent au musée de Munich, et proviennent de Sainte-Ursule de Cologne. On y retrouve dans certains types l'influence de Thierry Bouts.

GRAVEURS : *Maître B. M.*, imitateur de Schongauer. On connaît de lui neuf planches, parmi lesquelles : *Un Jugement de Salomon*, *Saint Jean à Pathmos*, *Sainte Barbe*, etc.

Maître E. S., ou *Maître de 1466*, graveur allemand, dont l'œuvre est considérable. Elle se compose environ de 150 pièces, scènes du Nouveau et de l'Ancien Testament ; nous citerons : *Dalila et Samson*, *le Jugement de Salomon*, *la Nativité*, *la Suite de la Passion*, *la Vierge d'Ensiedeln*, *la Suite des apôtres*, *Saint Sébastien*, *la Création*, etc.

Maître L. C. Z. de 1492, graveur allemand, sans doute de l'école de Colmar, dont nous possédons dix planches (*Entrée du Christ à Jérusalem*, *Christ tenté par le Démon*, etc.).

Maître de 1423, l'auteur d'un bois représentant *Saint Christophe portant l'Enfant Jésus* (collection de lord Spencer), provenant de la Chartreuse de Bachseim. C'est la plus ancienne gravure connue.

Maître de 1464, graveur rhénan qui fit plusieurs planches de sujets allégoriques ou religieux : *le Jugement de Paris*, *la Roue de la Fortune*, *Saint Jérôme*, etc.

Maître à l'ancre, l'auteur de cinq planches fort rares représentant des scènes de la Bible.

Maître de Boecace, graveur flamand ou hollandais, qui illustra de neuf planches un livre de Boecace : *De Casibus illustrium virorum et mulierum*, paru à la fin du xv^e siècle.

Maître du Cabinet d'Amsterdam, graveur probablement hollandais, un des artistes les plus remarquables de la fin du xv^e siècle, par le pittoresque des compositions, un dessin très serré, une exécution souple et puissante.

Maître des Jours de la Création, graveur de la fin du xv^e siècle, qui n'est connu que par ses planches des *Sept Jours de la création*.

Maître aux banderoles, que l'on identifie parfois avec le Maître de 1464, date que porte son *Alphabet*. Il a gravé également une *Annonciation*, une *Sainte Anne*, *Samson et Dalila*, etc. BING.

MAÎTRE-AUTEL OU **AUTEL MAJEUR.** — Autel principal, placé au centre du chœur d'une église et servant aux cérémonies les plus solennelles. Les églises chrétiennes eurent de très bonne heure plusieurs autels parmi lesquels on a toujours distingué l'autel principal. Sa forme et ses ornements sont les mêmes que ceux des autres autels, avec un peu plus d'importance ; c'est ainsi qu'il a parfois un *eiborium* ou baldaquin, lorsque les autres autels en sont dépourvus, et lorsqu'au xviii^e siècle l'usage du *ciborium* est devenu presque inconnu en France et très rare ailleurs qu'en Italie, le maître-autel des grandes églises de France est cantonné de quatre colonnes de bronze doré, surmontées de statues d'anges et réunies entre elles par des barres portant des courtines. Ces ornements ont tous été détruits, mais on conserve des figures de ceux des cathédrales d'Aras et d'Amiens. C'est là une imitation de quatre colonnes d'or surmontées de figures de séraphins qui cantonnaient le tabernacle des Hébreux. Jusqu'au xviii^e siècle, le maître-autel est élevé sur un caveau, *confession* ou *crypte* (V. ces mots). En Espagne, à partir du xv^e siècle, le maître-autel se surmonte d'un retable immense et compliqué montant parfois jusqu'à la voûte de l'église ; en France, au contraire,

on évita jusqu'au xviii^e siècle de lui donner un retable élevé pour ne pas obstruer la vue et la lumière, mais, à cette époque, peut-être sous l'influence des modes espagnoles introduites par les jésuites, le retable du maître-autel fut aussi grand ou plus grand que les autres. C. ENLART.

MAÎTRE D'ŒUVRES. — On appelait ainsi au moyen âge l'artiste qui dirigeait une construction, le mot *architecte* n'ayant été remis en usage qu'à la Renaissance. On trouve du reste diverses expressions : *Magister operis* ou *operum* ou *operis lapidum* ou *fabricæ*, *lapicida*, *lathomus*, *operarius*, *maître maçon*, *maître de faire* ou simplement *maître*, *tailleur de pierre*, etc. Les professions d'architecte, ingénieur, entrepreneur et sculpteur n'étaient pas distinctes; il faut de plus remarquer que les noms de *magister fabricæ*, *magister operis* et *operarius* désignent aussi certains ordonnateurs de travaux complètement étrangers à la pratique des arts, mais s'occupant de fixer des programmes et d'en assurer l'exécution et le paiement : ce sont des chefs de conseils de fabrique; les comptes de construction de la cathédrale de Siemie, publiés par Milanesi, nous montrent le fonctionnement de cette institution. Dans les abbayes construites par les moines eux-mêmes, un seul personnage devait toujours être maître de l'œuvre dans les deux acceptions.

La corporation qui fournissait les architectes était désignée sous le nom générique de *maçons*, mais on distinguait le maître maçon ou maître d'œuvres et les *compagnons* appelés aussi *bacheliers* (contrat de 1278 par lequel Etienne de Bonneuil, maître d'œuvres du roi à Paris, s'engage à aller bâtir la cathédrale d'Upsal en emmenant dix bacheliers ou compagnons). Les corporations de maçons n'étaient pas astreintes comme d'autres à la résidence dans une localité : ils se transportaient d'un chantier à un autre; cependant, la plupart du temps, ils restaient et se recrutaient dans les limites d'une province, comme le prouvent les manières ou écoles d'architecture romane et gothique spéciales aux diverses régions de la France, et la longue persistance de leurs traditions. C'est dans les chantiers de construction que les apprentis s'initiaient à la technique de l'art et faisaient leurs preuves. Un maître maçon pouvait soit grouper autour de lui des compagnons qui le suivaient, soit être appelé à prendre la direction d'un chantier déjà pourvu d'ouvriers. Il arrivait aussi le plus souvent qu'il dirigeait à la fois plusieurs constructions et se transportait de l'une à l'autre.

Le choix du maître d'œuvres se faisait souvent à la suite d'un concours de projets, et les travaux de reconstruction étaient précédés d'expertises ou plusieurs maîtres étaient appelés; dans un cas comme dans l'autre, ils étaient souvent appelés hors de leur province. Les travaux s'exécutaient le plus souvent *en régie*, et des contrats intervenaient pour fixer les obligations du maître d'œuvres, notamment celle de visiter le chantier à certains intervalles de temps, le taux de ses honoraires et les termes de paiement, mais l'architecte pouvait être souvent et facilement changé, et il ne semble pas qu'il ait eu un droit de propriété sur ses compositions.

L'architecture avait rang parmi les *arts libéraux*. Le maître d'œuvres, comme le prouve l'*Album* de Villard de Honnecourt, composait à la fois des œuvres d'architecture, des machines industrielles, des machines de guerre, des meubles et des œuvres de statuaire; il avait de plus une instruction étendue en dehors de ses connaissances professionnelles; Villard de Honnecourt possédait le latin et s'intéressait à diverses sciences. Ces traditions ont persisté durant la Renaissance. La considération qui entourait les maîtres d'œuvres est attestée par diverses preuves, d'abord le taux relativement élevé de leur salaire, puis le souci qu'ont eu les seigneurs et prélats de tous les pays chrétiens de faire venir parfois de très loin des maîtres d'œuvres renommés, tels que Guillaume de Sens à Canterbury (1174-79) et, au xiii^e siècle, Pierre, artiste français à la cathédrale de Tolède; Villard de Honnecourt en

Hongrie; à la cour de Naples, Pierre d'Angicourt et un de ses homonymes et compatriotes au xiv^e siècle, Mathieu d'Arras, à la cathédrale de Prague; aux xiv^e et xv^e siècles, en Italie un grand nombre d'artistes français dont M. Eugène Muntz a étudié l'histoire. — On a enfin honoré les maîtres d'œuvres par des monuments commémoratifs et par des tombeaux élégants et placés dans les églises parmi ceux des personnages de distinction. On peut citer, parmi ces monuments, le buste de Mathieu d'Arras à la cathédrale de Prague, les figures des maîtres d'œuvres, gravées sur des médaillons du labyrinthe de la cathédrale d'Amiens (Robert de Luzarches, Thomas et Renaud de Cormont) et de celle de Reims (Jean d'Orbais, Jean le Loup, Gaucher de Reims et Bernard de Soissons), les inscriptions en l'honneur de Jean de Chelles (1237), au portail S. de Notre-Dame de Paris; d'Erwin de Steinbach (1287), à Strasbourg; les tombes des maîtres illogues Libergier (1263) et Robert de Coucy (1311), à Saint-Nicaise de Reims; Pierre de Montereau (1266), dans la chapelle de la Vierge à Saint-Germain-des-Près; Alexandre de Berneval (1440) et Colin son fils, à Saint-Ouen de Rouen; Guillaume Le Tellier (1484), à Caudebec. Si les noms des maîtres d'œuvres ne nous sont pas parvenus en plus grand nombre, il faut moins en accuser l'indifférence de leurs contemporains que la rareté et la fragilité des documents écrits et la prédominance que les chroniqueurs de toutes les époques ont donnée à l'histoire politique sur l'histoire des arts. C. ENLART.

Législation. — MAÎTRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT (V. CONSEIL D'ÉTAT, t. XII, p. 480).

Administration. — MAÎTRE DES EAUX ET FORÊTS (V. DOMAINE, t. XIV, p. 843).

Enseignement. — MAÎTRE ADJOINT, MAÎTRESSE ADJOINTE D'ÉCOLE NORMALE. — C'était, avant le décret du 5 juin 1880 qui a institué le certificat d'aptitude au *professorat* des écoles normales primaires, le titre des membres du corps enseignant dans ces écoles. Depuis ce décret, les titulaires des deux sexes s'appellent *professeurs*; l'ancien titre n'est maintenu que pour les maîtres et maîtresses non encore pourvus dudit certificat, et *délégués* provisoirement par le ministre. H. MARION.

MAÎTRE D'ÉCOLE (V. INSTITUTEUR).

MAÎTRE DE CONFÉRENCES (V. FACULTÉ, t. XVI, p. 1065).

MAÎTRE D'ÉTUDE, MAÎTRE ÉLÉMENTAIRE, MAÎTRE RÉPÉTITEUR (V. RÉPÉTITEUR).

Musique. — MAÎTRES CHANTEURS (V. ALLEMAGNE ET MEISTERSÄNGER).

MAÎTRE DE CHAPELLE (V. CHAPELLE [Musique] et MAÎTRISE).

Art militaire. — La dénomination de maître canonier s'appliquait autrefois aux hommes qui servaient les bouches à feu amenées par des charretiers sur le champ de bataille. — Aujourd'hui, on compte encore dans l'armée le maître ouvrier, dans les compagnies d'ouvriers, et le maître batelier dans celles de pontonniers. Cet « emploi » place son titulaire immédiatement au-dessous du brigadier; il correspond à l'emploi d'artificier dans les régiments d'artillerie (V. ARTIFICIER). Citons aussi les maîtres pointeurs. Enfin on désigne sous le nom général de maîtres ouvriers les caporaux ou brigadiers premiers ouvriers, tailleur ou cordonnier des corps de troupe. Le maître sellier, le maître maréchal ferrant et chez les pontonniers les maîtres charpentier, forgeron et cordier ont le grade de sous-officier. Le maître d'escrime peut être adjudant ou simple sous-officier.

Escrime. — MAÎTRE D'ARMES. — Si l'on considère, ce qui est assez logique, l'escrime comme la science du manie- ment de l'épée, à pied, soit seule, soit accompagnée du bouclier ou de la dague, il ne faut pas rechercher l'origine de son enseignement dans une antiquité dont les mœurs ne comportaient pas le duel. Les *lanista* romains, qui dressaient les gladiateurs, étaient des espèces de maîtres de ballets, et les instructeurs militaires ne doivent pas non plus être considérés comme des maîtres d'armes. Car si, par une déviation des usages, les maîtres d'escrime se recrutent

aujourd'hui dans l'armée, il ne faut pas oublier que rien n'est plus irrationnel que de voir les soldats apprendre à manier une arme qu'ils ne portent pas et dont il ne doivent en fait jamais se servir, et les professeurs de sabre doivent rentrer, à ce titre, dans la catégorie des instructeurs.

Le duel s'appuie sur des coutumes essentiellement germaniques. C'est donc en Allemagne qu'il faut rechercher les origines des plus anciennes associations de maîtres d'armes. Cependant, si pauvres que nous soyons en document de l'escrime du moyen âge français, on doit noter qu'il est question, à la fin du xiii^e siècle, de maîtres *eserémisseurs* et que ces escrimeurs patentés possédaient des statuts corporatifs dont nous ne possédons que des traces. La taille de Paris, en 1292, taxe sept de ces escrimeurs à 3 livres 8 sous, et celui qui paye la quote-part la plus forte est un maître Thomas, installé rue de la Calendre et qui a à payer 30 sous. Déjà, en 1285, maître Guillaume l'escrimeur est signalé dans les comptes des baillis de France. Des recherches en ce sens amèneront sans doute d'autres découvertes. Au xiv^e siècle, on a, en Allemagne, de nombreux renseignements sur les associations des maîtres d'armes : l'on sait qu'il se donnaient le titre de frères de Saint-Marc et qu'ils formaient de puissantes corporations qui se recrutaient par des concours. Ils portaient un lion d'or dans leurs armes et jouissaient de privilèges reconnus par l'empereur dès le xv^e siècle et que les époques suivantes maintinrent. L'enseignement de ces maîtres paraît avoir été assez barbare, et c'est au contact de l'Italie, au xvi^e siècle, qu'ils entrèrent dans de grands progrès : alors se fondèrent des corporations rivales dont la plus fameuse fut celle des joueurs de rapière (*Feder fechter*) qui se fusionna avec la corporation de Saint-Marc. Mais, quand il s'agit d'escrime ancienne, c'est toujours sur l'Italie qu'il faut jeter les yeux et c'est là que se développèrent les plus belles écoles dont les élèves allèrent porter dans toute l'Europe, au xv^e siècle, les principes d'un art véritablement scientifique. En Espagne, pourtant, ces étrangers obtinrent moins de succès parce qu'une escrime nationale s'était développée sur place dont les principes persistèrent jusqu'au xvii^e siècle. Il faut remarquer aussi que c'est en Espagne que se porta le plus longtemps la rapière, arme difficile à manier et dont les us et coutumes se retrouvent encore un peu aujourd'hui dans le jeu si beau de l'école napolitaine (V. *ESCRIME*). — Comme ailleurs, les maîtres d'armes espagnols devaient obtenir et décernaient des diplômes ; ils étaient syndiqués en corporations et l'on possède des chartes du xv^e siècle se rapportant à leurs statuts,

Les maîtres d'armes les plus illustres de l'Italie au xvi^e siècle furent Antonio de Lucha, Marozzo, Manciolino, Grassi, Viggiani, G. dell' Agocchie, et aussi le Grand Tappe dont parle le Brantôme, Gaize et Sylvi, Saviolo, bien d'autres encore dont nous ne pouvons citer tous les noms et qui se rendirent célèbres, soit par leur enseignement pratique, soit par leurs écrits didactiques, comme le fameux Agrippa qui écrivit sur toutes les sciences. C'était l'époque des *bolles secrètes*, et, loin de chercher à vulgariser leur enseignement, les vieux maîtres qui apprenaient avant tout à tuer faisaient jurer à leurs élèves de ne point dévoiler les mystères de l'escrime qu'ils leur communiquaient. J'ai dit ailleurs (V. *ESCRIME*) que les leçons pratiques de ces vieux maîtres devaient valoir mieux que leurs théories écrites, et je trouve un peu audacieuse l'opinion d'Egeron Castle qui avance : « Ils n'avaient ni système ni théorie, et l'on ne pouvait même pas comparer les leçons du plus illustre d'entre eux au plus élémentaire des cours d'escrime moderne. » Je suis convaincu pour ma part que ces maîtres devaient tout aussi bien manier leurs longues et fortes épées que les maîtres d'armes actuels leur fleuret. Je ne parle pas de l'épée de combat moderne qui est une arme bâtarde sans autorité ni équilibre et dont la force de pénétration est médiocre.

Le Français Saint-Didier semble avoir été plutôt un écrivain amateur qu'un maître d'armes ; il pilla, dans son

livre qui date du règne de Charles IX, les enseignements de Grassi, et émit des opinions rétrogrades. D'ailleurs, il faut atteindre le milieu du xvii^e siècle pour trouver en France des maîtres originaux. Toute la grande époque des duels meurtriers, de Henri II à Louis XIV, a vécu sur l'Italie et aussi un peu sur l'Espagne dont les plus illustres maîtres furent le grand Carranza et Luis Pacheco de Narvaéz. L'Allemand Meyer, comme son successeur Sutor, vécut aussi sur les Italiens, tandis que Thibaust d'Anvers tenta, au commencement du xvii^e siècle, d'acclimater les principes espagnols en France. J'ai dit, à l'art. *ESCRIME*, quels furent les maîtres les plus illustres de ces diverses époques ; je reviendrai donc particulièrement à la France pour montrer comment évoluèrent régulièrement les maîtres d'armes qui finirent par fonder cet enseignement académique qui est suivi presque universellement aujourd'hui.

Par une ordonnance de 1554, les maîtres d'armes de Paris, formés en corporations peu régulières, reçoivent défense de s'installer dans les faubourgs car les écoliers de l'Université y passaient leur temps loin des regards de leurs régents. En 1567, ces maîtres escrimeurs se réunirent en communautés et s'obligèrent à observer des statuts qui plus tard (1586) furent modifiés et enregistrés par le parlement. On y disait entre autres choses que les veuves des maîtres ne pourraient garder leurs brevets pour tenir une salle d'armes et que ceux qui n'avaient point subi l'apprentissage de prévôt, pendant quatre ans, ne pourraient pas se présenter pour obtenir la maîtrise, toutes autres personnes étant exclues du concours et ne pouvant enseigner les armes. Les statuts furent révisés en 1663 et comme on craignait fortement la concurrence espagnole, car le goût de l'Espagne avait alors succédé en France aux modes italiennes, et aussi l'expérience des bretteurs italiens, les maîtres durent s'engager à ne prendre dans leurs salles aucun prévôt qui ne fût Français. La communauté des maîtres escrimeurs reconnaissait saint Michel pour patron ; elle eut ses armoiries sous Louis XIV qui les lui donna : *au champ d'azur à deux épées mises en sautoir, les pointes hautes, les pommeaux, poignées et croisées d'or, accompagnées de quatre fleurs de lis, avec timbre sur l'écusson et trophées d'armes autour* (1657). Suivant son principe d'ouvrir les rangs de la noblesse aux gens de tous états, le roi ennoblistait les six plus anciens maîtres de la communauté. Cependant cette corporation si bien réglementée ne laissait pas de souffrir de nombreuses concurrences tant de la part d'étrangers que de Français non autorisés qui ouvraient indûment des salles. Sans cesse ce sont des procès contre les *ferrailleurs* (ainsi nommait-on ceux qui exerçaient illégalement le noble enseignement de l'escrime), et le procureur du roi appelait toute la sévérité des cours sur les contrevenants. Les plus célèbres maîtres d'armes du xvii^e siècle furent Le Perche, Besnard, La Tousse qui posèrent « les principes fondamentaux de ce qui devait devenir le jeu de l'épée française » (Eg. Castle), Wernesson de Liancour, Pater, Vincent Saint-Auge et Pascal Rousseau. Ces deux derniers furent les professeurs de Louis XIV ; les autres sont célèbres par leurs enseignements ou leurs écrits. Mais en même temps florissaient en Italie des maîtres encore plus célèbres, Giganti, Capo Ferro, Fabris, Alfieri et leurs imitateurs moins fameux, Gaiani, Quintino, Torquato, et tant d'autres. En Angleterre, comme aussi en Allemagne, c'était encore l'enseignement italien qui prévalait. L'Espagne demeurait fidèle à ses principes.

Parmi les maîtres d'armes du xvii^e siècle en France, les premiers en date sont les Labat, véritable dynastie qui depuis le xvi^e siècle professait à Toulouse où ses représentants étaient à la tête d'une académie d'armes. A partir du règne de Louis XV, les maîtres d'armes connus deviennent de plus en plus nombreux et l'académie de Paris passe son temps à plaider contre tous ces ferrailleurs munis souvent de brevets donnés par le roi ou ses ministres et qui osaient mettre sur leur porte le dextrochère, enseigne officielle de

la communauté. En 1788, les académies d'armes, dites du roi, avaient cessé d'exister. — Ces académies étaient des sortes de collèges fondés par le roi et où l'on enseignait, à la noblesse, la pratique des armes, du cheval, la danse. C'est alors que fut fondée l'École royale d'armes dont le directeur fut Danet, et Tellagory, le directeur adjoint. Les plus célèbres des maîtres du xviii^e siècle furent, outre les Labat, de Brye, Martin de Strasbourg, Gordine de Liège, Daniel O'Sullivan, Angelo Malevolti, Angelo, Guillaume Danet : de ces derniers l'animosité réciproque est demeurée célèbre. Il faut encore considérer aujourd'hui leur enseignement « comme la base sur laquelle, pendant ce siècle, La Boëssière fils, Lafogère, Jean-Louis, Gomard, Grisier, Cordelois et tant d'autres brodèrent toutes les délicatesses de l'école française actuelle de l'escrime au fleuret » (Eg. Castle). — La Révolution supprima l'École royale d'armes et le comité du Salut public en fit décapiter le syndic, Augustin Rousseau, comme « maître d'armes des enfants de Capet ». Pourtant cette école avait, le 31 déc. 1789, offert les épées de ses maîtres à l'Assemblée nationale, et les dix-sept maîtres dirent par la voix de leur orateur : « ... Nos épées sont l'offrande naturelle que nous avons à faire à la patrie. Deux métaux les composent, l'argent et le fer ; agréez le premier pour les besoins pressants du moment, nous jurons d'employer le second au service de la nation... ». etc. — Le président répondit à la députation par un petit discours qui commençait en ces termes : « L'émulation du patriotisme que montrent tous les citoyens est un heureux augure du bonheur qui nous attend... » Dix huit mois plus tard l'Assemblée supprimait toutes les corporations, maîtrises et jurandes, et avec elles la compagnie des maîtres d'armes ; l'École royale fut supprimée un an plus tard. Désormais l'enseignement de l'escrime allait devenir indépendant, comme il l'était déjà en fait dans les autres pays où florissait surtout l'escrime française. Les Italiens toutefois gardèrent encore quelques années leur succès en Angleterre comme en Allemagne. L'Espagne continua à vivre sur les principes de Narvaëz avec ses maîtres fidèles à la tradition, comme Ettenhard y Abarca, ou indépendants comme Juan Nicolas Pernat. En Italie, les grands maîtres furent Calarone, A. di Marco, Mangano, Lovino, Micheli et surtout Rosarolle et Grisetti, dont les principes sont restés la loi de l'école napolitaine actuelle dont le jeu « plus simple que le système français... convient peut-être mieux à l'épée » (Eg. Castle), et a laissé de profondes racines en Allemagne. Les maîtres d'armes de ce dernier pays adoptèrent pendant le xviii^e siècle, dans les villes où le progrès se faisait sentir, un jeu intermédiaire entre l'escrime française et celle d'Italie.

Dans la période moderne, qui commence avec Jean-Louis, c'est de l'armée que sortirent les maîtres d'armes, pour la plupart, et ils enseigneront désormais une unique et même méthode qui sera suivie partout, excepté toutefois en Italie. Il faut dire cependant que quelques divergences apparaissent entre l'enseignement de Jean-Louis, de Lafogère et celui des contemporains, parmi lesquels Vigeant, Mérignac et Rue tiennent la première place. Au principe académique des premiers, les seconds ont fait des corrections donnant un caractère plus pratique au jeu du fleuret, notamment en raréfiant de plus en plus l'emploi des grandes parades d'opposition, prime, seconde, septime et octave, au profit des contras. La position de la main a un peu varié et on tend aujourd'hui à la tenir un peu plus basse. Lafogère passe pour avoir été un des maîtres de la Restauration qui poussèrent le plus loin le souci de la tenue académique. De Lafogère à nos jours, il faut citer le classique Grisier et la dynastie des Bertrand, le fameux Cordelois ; la pléiade des contemporains est innombrable. Parmi eux, le maître d'armes Jacob tient un rang particulier pour la place qu'il a rendue au jeu de l'épée, banni à peu près des salles d'armes, mais on peut lui reprocher d'avoir discrédité le duel en prenant comme principe l'utilitarisme et la petite manœuvre consistant à viser la main de préférence

à tout autre point du corps. C'est cette méthode qui a eu tant de succès dans les milieux où l'on se bat par métier qui a fait abandonner les forts principes que continuent à professer les grands maîtres, qui, comme Mérignac, Rue et Vigeant, sont la gloire de l'escrime française. Il faut dire en toute justice qu'ils ont dans les Italiens, comme Pini et Greco, des concurrents redoutables. Les deux escrimes se valent et les maîtres sont à bon droit également fameux. Il est du reste très difficile, quand on a fait une étude sérieuse de l'escrime ancienne, de ne pas reconnaître que les Italiens ont gardé une tradition plus précise de l'emploi de l'épée, aux époques où les duels étaient terriblement meurtriers.

En 1886, les maîtres d'armes de Paris se sont alliés pour fonder une nouvelle académie d'armes dont le but est : « d'établir entre ses membres des rapports constants de confraternité, de créer un centre commun d'études sur leur art, et de veiller aux intérêts généraux et à la dignité de leur profession ». Le siège social est à Paris, 5, rue des Pyramides, et la présidence d'honneur appartient au ministre de la guerre ; les vice-présidents d'honneur sont : MM. Duereux, Féry d'Esclands, général Lewal ; les membres honoraires : Henri Petit, Charles Ruzé, Albert de Smÿtère, Louis Verdet ; les membres titulaires fondateurs : Ayat, Bergès, Cain, Collin, Gras, Haller, Jacob, Large, Mérignac, Prévost, Robert, Rouleau, Ruzé, Vigeant ; les membres maîtres titulaires : Armand, Kirchoffer, Lafont, Vieuville. Ce sont les noms de la fondation, car bien de ces maîtres sont morts aujourd'hui, sans compter Gâtechair, président fondateur, « dernier survivant d'une brillante génération, celle des Pons, Robert aîné, Mimiaque... ». On trouvera tous les renseignements sur les maîtres d'armes français dans l'Annuaire que publie M. E. André depuis 1889 sous le titre : *Annuaire des maîtres d'armes français* (Paris, in-4). Mauricée MAINDRON.

Marine. — Un des échelons de la hiérarchie des sous-officiers dans la marine. Le grade de maître correspond à celui du sergent-major dans l'armée, avec la manie d'assimilation qui nous distingue, quoiqu'il n'y ait aucune ressemblance entre leurs fonctions. Le maître est supérieur au deuxième maître ou sergent, et inférieur au premier maître ou adjudant. Toutes les spécialités n'ont pas d'ailleurs ce grade. Il n'existe plus que pour les mécaniciens, voiliers, charpentiers. Les manœuvriers, timoniers, torpilleurs, canoniers et fusiliers, sont promus directement de deuxième maître à premier maître. Les premiers maîtres, sauf ceux de profession, peuvent, au bout d'un certain temps d'embarquement dans leur grade, demander à entrer au cours préparatoire des élèves-officiers installé à Brest, et être reçus enseignes de vaisseau s'ils ont satisfait aux examens voulus.

MAÎTRE-COUPLE (V. COUPLE, t. XIII, p. 67).

Mines. — MAÎTRE MINEUR (V. MINEUR).

ÉCOLE DES MAÎTRES OUVRIERS MINEURS (V. ÉCOLE, t. XV, p. 458).

Art culinaire. — MAÎTRE D'HÔTEL (V. CUISINIER).

BIBL. : PREMIER MAÎTRE D'HÔTEL DE LA MAISON DU ROI. — *Almanachs royaux.* — V. ÉTIQUETTE.

MAÎTRE D'ŒUVRES. — On peut consulter utilement sur les maîtres d'œuvres les *Dictionnaires des architectes français* de M. LANGE et de M. BEAUCHAL, l'*Album de Villard de Honnecourt*, édité par Lassus et Darcel, les *Mélanges d'archéologie* de Quicherat. — M.-L. DEMAISON, *les Architectes de la cathédrale de Reims.* — MILANESI, *Documenti per la storia dell'arte senese.* — LUZZI, *la Monographie de la cathédrale d'Orvieto.* — Eug. MÜNTZ, *les Artistes français du XIV^e siècle ; les Arts à la cour des papes ; l'Histoire des arts dans la ville d'Avignon au XIV^e siècle.* — STREET, *Gothic Architecture in Spain.* — GRUEBER, *l'Art en Bohême*, etc.

ESCRIME. — Emite ANDRÉ, *Manuel d'escrime* ; Paris, 1896, in-8. — V. ESCRIME.

MAÎTRE (Le) (V. MAISTRE [Le]).

MAÎTRE-JAN (Antoine), oculiste français de la fin du xvii^e siècle, né à Méry-sur-Seine. Élève de Dionis et de Ledran, protégé de Hequet, il devint correspondant de

l'Académie des sciences par l'intermédiaire de Méry et passa la plus grande partie de sa vie dans sa ville natale. Il est l'auteur d'un ouvrage remarquable : *Traité des maladies de l'œil...* (Troyes, 1707, in-4; Paris, 1722, in-12; 1740, in-12). Le premier il a reconnu la vraie nature de la cataracte, décrit la cataracte laiteuse et indiqua la manière de diriger l'aiguille pour l'abaisser. Il a encore publié : *Observations sur la formation du poulet...* (Troyes, 1707, in-4; Paris, 1712, 1722, in-12, av. 10 pl.), mais il a méconnu le rôle des zoospermes.

D^r L. HN.

MAÎTRÉYA (le Compatissant), Bouddha futur, le cinquième du Bhadra-Kalpa (les quatre premiers sont *Krakoutchanda*, *Kanakamouni*, *Kasyapa*, *Sakyamouni* (V. ces noms), par conséquent le successeur immédiat du Bouddha actuel : la période de celui-ci étant de 5,000 ans, si l'on adopte pour le Nirvâna la date de 543 (av. notre ère), l'apparition de Maîtréya doit avoir lieu en 4457, soit vers le milieu du XLV^e siècle futur. En attendant, il réside, comme avait fait son prédécesseur, dans la région céleste du Touchita. Sa période sera de 80,000 ans et la durée de la vie des êtres pendant cette période de 84,000. Ses reliques formeront une masse globuleuse déposée dans un seul tchaitya. On donne d'avance le nom de ses parents, de ses deux principaux disciples et les autres renseignements habituels. Son image dessinée, peinte ou sculptée, se trouve dans des manuscrits et des édifices. On le représente ordinairement debout, jouant avec ses doigts. Il figure dans nombre de textes, présidant des réunions, donnant ou plutôt recevant instruction. Son nom même entre dans le titre de plusieurs Sôtras.

L. FEER.

BIBL. : CSOMA DE KÉRES, *Analyse du Kandjour*, dans *Asiat. Res.*, XX, et *Annales du musée Guimet*, II. — KÉFFEN, *Die Religion des Buddha*. — Sp. HARDY, *A Manual of Buddhism*.

MAÎTRISE. I. Musique. — Les maîtrises ont joué un rôle capital dans l'histoire de la musique. Issues des écoles épiscopales et monastiques de l'époque carolingienne, elles restèrent jusqu'à la veille de la Révolution les seuls établissements d'enseignement musical, et rendirent des services d'autant plus considérables qu'elles étaient répandues dans toutes les provinces. Établies auprès de chaque église de quelque importance, elles étaient soutenues par les chapitres ou par des fondations et donations spéciales; un nombre variable d'enfants y était entretenu et instruit dans le chant, le jeu de l'orgue, la théorie musicale, la grammaire latine, sous la direction du préchantre ou grand chantre, et plus tard du maître de chapelle. Conjointement avec les clercs ou prêtres bénéficiaires, ou avec des musiciens gagés, ces enfants prenaient part à l'exécution du chant liturgique et de la musique religieuse. Au XV^e siècle, les maîtrises furent, avec les chapelles des souverains (V. CHAPELLE [Musique]) le berceau de l'art moderne; aux XVI^e et XVII^e siècles, une rivalité féconde existait entre elles, et donnait naissance à des confréries et associations de musiciens, ainsi qu'à de fréquents concours de composition. En 1789, on comptait en France près de 400 maîtrises qui comprenaient de 8,000 à 10,000 musiciens, et desquelles étaient sortis presque tous les grands artistes de notre école nationale pendant trois cents ans. La suspension du culte pendant la Révolution mit fin au fonctionnement des maîtrises. An point de vue de la diffusion de l'enseignement elles ne furent que partiellement remplacées par le *Conservatoire* (V. ce mot). Sous le premier Empire, l'État aida au rétablissement de quelques-unes d'entre elles par des subventions dont la quotité et même le principe n'ont pas cessé depuis de subir des contre-coups d'ordre politique. Aujourd'hui les maîtrises sont abandonnées aux ressources des fabriques.

M. BRENET.

II. Economie sociale. — Ce mot, qu'on voit souvent associé à celui de jurande, doit cependant en être distingué; il désigne en effet la qualité de maître ou propriétaire-directeur d'un atelier sous l'ancien régime corporatif, tandis que la jurande était la fonction de juré ou prud'homme, élu pour surveiller et administrer disciplinairement l'en-

semble d'un métier. La qualité de maître, reconnue par le jury d'examen du métier, constituait un grade industriel, et le certificat qui la constatait équivalait à un diplôme. Nos pères estimaient qu'un chef d'industrie ou de commerce devait subir des épreuves et donner ainsi à la société autant de garanties que les professions dites libérales. Notre époque a vu les derniers restes de la maîtrise : les maîtres imprimeurs et les libraires brevetés ont subsisté jusqu'au milieu de ce siècle, et leur dépossession s'est accomplie, comme celle des maîtres industriels, en 1776, sans aucune espèce d'indemnité. Quoique supprimée en principe, la maîtrise a constamment tendu à réapparaître sous d'autres noms. Les vieilles maisons de commerce mettent sur leur enseigne ou la date de leur fondation, ou les médailles obtenues aux diverses expositions. Les diplômes et autres récompenses ne sont, au fond, que des titres de maîtrise industrielle délivrés par les jurys des expositions universelles ou locales (V. CORPORATION, t. XII, p. 1025).

BIBL. : MUSIQUE. — L. MAÎTRE, *les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, 1866, in-8. — MARBOT, *la Maîtrise métropolitaine d'Aix*, 1876 et suiv., in-8. — HOUDOY, *Hist. artistique de la cathédrale de Cambrai*, 1880, in-8. — COLLETTE et BOURDON, *Hist. de la maîtrise de Rouen*, 1892, in-4. — GOMART, *Notes histor. sur la maîtrise de Saint-Quentin*, 1851, in-8. — VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas*, 1867 et suiv., 8 vol. in-8. — D'ORTIGUE, *la Musique à l'église*, 1861, in-12.

MAITTAIRE (Michel), bibliographe français, né en 1668, mort à Londres le 7 août 1747. Fils de huguenots émigrés en Angleterre en 1685, il étudia à Westminster, à Oxford (collège de Christchurch). Protégé du comte d'Oxford, il fit des voyages scientifiques sur le continent, professa à Westminster (1695-99), devint précepteur de Stanhope, fils naturel de lord Chesterfield. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Græcæ lingue dialectici* (Londres, 1706); une édition des classiques latins (Londres, 1713-22, 27 vol.) devenue une rareté bibliographique; *Historia typographorum* (Londres, 1717, 2 vol.) et surtout son grand recueil des *Annales typographici ad annum 1567 cum appendice ad annum 1667* (La Haye, Amsterdam et Londres, 1749-44, 5 tomes en 9 vol.) qui renferme les titres de tous les livres imprimés jusqu'en 1664. C'est encore aujourd'hui, avec le supplément de Denis (Vienne, 1789, 2 vol.) et le remaniement de Panzer (Nuremberg, 1793-1803, 11 vol. pour la période antérieure à 1536), la base des travaux sur l'histoire de l'ancienne imprimerie.

MAITZ DE GOIMPY (Comte Louis-Edme-Gabriel du), amiral et astronome français, né à Saint-Léger (Eure-et-Loir) le 8 févr. 1729, mort à Billancourt (Somme) vers 1790. Entré dans la marine en 1746, nommé enseigne en 1752, il fit partie, l'année suivante, de la mission envoyée à Aveiro et à Carthagène pour y observer l'éclipse de soleil du 26 oct. 1753. En 1772, il fut promu capitaine de vaisseau, en 1784, chef d'escadre. Il avait été l'un des fondateurs de l'Académie de marine (1752). Outre de nombreux mémoires de science nautique et d'astronomie, conservés dans les archives de cette société, il a écrit : *Remarques sur quelques points d'astronomie* (Brest, 1768, in-4); *Traité sur la construction des vaisseaux* (Paris, 1776, in-4). Dans le premier de ces ouvrages, il avait cru pouvoir énoncer cette double loi, d'ailleurs reconnue fautive, que les temps des rotations des planètes sont, en raison inverse de la racine cube des diamètres et en raison directe des distances moyennes, divisées par les distances périhélie.

L. S.

MAÏKE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville; 497 hab.

MAIZERAY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 90 hab.

MAIZEROT (Paul GÉDÉ ou JOLY DE), général français, né en 1719, mort en 1780. Il a fait brillamment la plupart des guerres du siège de Louis XV, et est l'auteur d'ouvrages militaires estimés. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1775).

MAIZEROTY (Baron René-Jean TOUSSAINT, dit *René*) V. TOUSSAINT).

MAIZET. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Exvrecy; 499 hab.

MAIZEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 344 hab.

MAIZICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 315 hab.

MAIZIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 244 hab. Eglise des xii^e et xvi^e siècles.

MAIZIÈRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Brettreville-sur-Laize, sur le Saison; 404 hab. Eglise du $xiii^e$ siècle (mon. hist.), surmontée d'une belle flèche de pierre ajourée flanquée de clochetons.

MAIZIÈRES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 174 hab.

MAIZIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon; 382 hab.

MAIZIÈRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny; 345 hab.

MAIZIÈRES (*Maccriva*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz, sur la Romaine; 331 hab. Carrières de pierre. Ancienne forge. Traces de voie antique. Tombes et monnaies romaines. La seigneurie appartient à l'origine à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom; au xv^e siècle, elle passa aux Mailley, puis aux Perrenot de Granvelle et aux La Baume de Saint-Amour. Ruines de l'ancien château féodal. Eglise en partie gothique; dalle tumulaire du xv^e siècle. L-x.

MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly-sur-Seine; 1,378 hab.

MAIZIÈRES-LÈS-TOUL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Toul; 428 hab. Commerce d'eaux-de-vie.

MAIZIÈRES-SUR-AMANCE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de La Ferté-sur-Amance; 409 hab.

MAIZIÈRES (Philippe de) (V. MÉZIÈRES [Philippe de]).

MAIZILLY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 513 hab.

MAIZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 462 hab.

MAJAKI. Ville de Russie, gouv. de Kherson, cercle d'Odessa; 8,000 hab. Port fluvial du Dniestr d'où l'on transborde vers l'intérieur les marchandises amenées d'Odessa.

MAJAL (Le pasteur) (V. DESHUBAS).

MAJASTRES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Senez; 456 hab.

MAJER (Joseph), physiologiste et statisticien polonais, né à Cracovie le 12 mars 1808. Ancien professeur de physiologie et d'anthropologie à l'université de Cracovie (1835-77), président de l'académie des sciences de cette ville, député à la diète de Galicie, il est l'auteur de savantes monographies sur divers sujets de physiologie et de quelques ouvrages de statistique démographique. L. S.

MAJESTÉ. Ce mot, qui exprime la prépondérance avec une nuance de vénération religieuse, fut d'abord appliqué à l'empire romain (*majestas imperii romani*), puis aux empereurs et particulièrement à ceux du Bas-Empire. Dans l'Occident, les actes du moyen âge l'accordent, sans le prodiguer, aux grands seigneurs ecclésiastiques et laïques. La centralisation et les règles diplomatiques en ont peu à peu fait le privilège des empereurs et des rois (en France, à partir de Louis XI, et, d'une façon exclusive, à partir de Henri II). Il implique plus ou moins la doctrine du *droit divin*. H. MONIN.

LÈSE-MAJESTÉ (V. LÈSE-MAJESTÉ).

LETTRES DE MAJESTÉ. — Nom donné à plusieurs diplômes d'empereurs allemands octroyant des franchises à leurs

sujets et spécialement à celles de Rodolphe II, en date du 12 juil. 1609, qui accordaient aux protestants de Bohême l'égalité des droits avec les catholiques. C'est leur transgression sur un point essentiel (construction de temples protestants par les vassaux de seigneurs catholiques) par Mathias qui provoqua l'insurrection de Bohême, origine de la guerre de Trente ans. Après la bataille de la Montagne-Blanche, l'empereur les abolit (1620).

BIBL. : V. ETIQUETTE.

LETTRES DE MAJESTÉ.—GINDELY, *Gesch. der Ertheilung der Majestatsbriefe*; Prague, 1858.

MAJEUR. I. Droit (V. MAJORITÉ).

II. Logique (V. SYLLOGISME).

III. Musique (V. MODE).

MAJEUR (Lac) (en italien *Lago Maggiore*, en allemand *Langensee*, appelé aussi *Verbano* de son ancien nom latin). Ce bassin appartient en grande partie à l'Italie; son extrémité supérieure seule se trouve sur le territoire suisse. Situé à 497 m. au-dessus de la mer, au pied du versant S. de la chaîne des Alpes, il a 64 kil. de longueur et 9 kil. 4/4 de largeur; sa superficie est de 219^{kil}9, sa plus grande profondeur de 854 m. Le *Tésin* (V. ce mot) y entre à Magadino et en ressort à Sesto Calende. Ce lac reçoit en outre un grand nombre de rivières, entre autres la Maggia et la Toce, qui vient de la vallée de Domo d'Ossola. Ses rives sont connues pour leur beauté et la douceur du climat; c'est la montagne dans un site du Midi; elles sont couvertes de vignes et d'arbres fruitiers, et parsemées de petites villes et de villages. Les îles Borromées, dans une petite baie sur la rive occidentale, sont la plus grande attraction du lac Majeur. Ses eaux sont très poissonneuses. Quelques bateaux à vapeur font le service des rives. L'embranchement du chemin de fer du Gothard, qui se dirige sur Gènes, longe la rive orientale, qui est en outre reliée par une voie ferrée avec Milan.

MAJEURE (Thèse) (V. FACULTÉ [Théologie]).

MAJOLIQUE (Archéol.). Le nom de majolique désigne les produits des ateliers céramiques italiens de la Renaissance, ou leurs imitations, qu'ils soient décorés sur engobe, sur vernis ou sur émail stannifère. Ce terme fut très anciennement employé en Italie. Il dérive du nom de Majorque, la plus grande des Baléares, dont Scaliger, dans la première moitié du xvi^e siècle, vante les produits céramiques, si parfaits « qu'on les préfère aux plus belles vaiselles d'étain. On les appelle, dit-il, *majolica*, en changeant une lettre du nom d'une des Baléares où, assure-t-on, se font les plus belles. » C'est également l'opinion d'Oct. Ferrari, dans ses *Origines de la langue italienne*. D'ailleurs, les anciens écrivains toscans appelaient Majorque *Majolica*; il n'y avait donc même nul besoin de changer une lettre, comme le dit Scaliger.

Le commerce de poteries à reflets métalliques qui, au xiv^e siècle, se faisait à Majorque, était des plus importants, et M. Bover de Rosello a trouvé dans différents documents que le principal centre céramique devait être la petite ville d'Ynca, située dans l'intérieur de l'île, à quelques lieues de la capitale. Cette poterie se fabriquait également dans toute l'Espagne; Malaga, Xativa, Manissés, Valence, avaient des ateliers célèbres d'où partaient les envois qui portèrent au loin, toujours cependant sous le nom de *majolica*, la réputation de la terre cuite espagnole. A mesure que les boutiques (*bottega*) italiennes se développent, peu à peu le nom de majolique qui d'abord dut être réservé aux faïences à reflets métalliques — ce qui serait assez naturel à supposer — en vint à s'appliquer exclusivement aux pièces italiennes qui ne tardèrent pas d'ailleurs à surpasser les modèles dont elles étaient inspirées. Mais de ce que ce nom de majolique leur fut donné dès l'origine, il ne saurait nécessairement découler d'une façon positive que Majorque — ou du moins l'Espagne — fut la réelle inspiratrice des céramistes italiens. Certains auteurs ont présenté cette opinion; d'autres, et les plus récents, pensent tout au contraire que les Italiens puisèrent en Orient leurs premières

idées et qu'ils s'initiaient à l'art céramique au contact des Persans, devant les larges et merveilleux décors polychromes dont nous avons parlé au mot CÉRAMIQUE, tandis que l'Espagne ne leur envoyait que des pièces à reflets métalliques et presque toujours monochromes.

Les anciennes pièces céramiques italiennes du XIV^e siècle furent d'argile rouge recouverte d'une engobe (V. CÉRAMIQUE) de terre blanche et d'une couche de vernis plombifère, qui offrait une surface blanche, très unie, brillante, très propre à la décoration. Mais si la fusibilité de cette couverte donnait précisément un moelleux incomparable aux tons juxtaposés, si les couleurs se fondaient dans une délicate harmonie, le vernis plombifère, très tendre, s'altérait à l'air, s'oxydait, et en peu de temps s'irrisait des reflets inattendus qui caractérisent la *mezza majolica* : tel est en effet le nom qu'elle portait. Ainsi travaillaient les premiers artistes de Pesaro, de Deruta. Les dessins qui ornent les pièces qui sortent de leurs mains sont généralement de simples décors, des armoiries; plus rares sont les portraits, les sujets. Mais, sur cette engobe, les reflets métalliques arrivent à des puretés qui ne seront jamais dépassées, à peine même atteintes par les plus beaux ouvrages de M^o Giorgio Andreoli de Gubbio. Dès 1450, les ouvriers s'étudient à perfectionner la *mezza majolica* ; il semble que les ateliers de Pesaro, sous les Sforza, qui avaient acheté la seigneurie aux Malatesta, soient les premiers à se signaler : mais il faut reconnaître que, presque au même moment, tous les centres de l'école métaurienne se trouvent si intimement unis qu'il est parfois impossible de ne pas confondre Castel Durante, Gubbio, Pesaro, Urbino; tout au contraire, Caffagiolo, Deruta, Faenza présentent à la fin du XV^e siècle une économie et une technique spéciales qui permettent de les différencier.

A ce moment se produit la grande révolution de l'art céramique italien. Luca della Robbia revêt ses terres cuites d'une couverte qui remplace l'engobe et le vernis plombifère : c'est l'émail stannifère; en fondant il devient d'un blanc laiteux, d'une finesse extrême, d'une solidité remarquable qui permet les décorations les plus délicates et rend, comme dit Vasari, l'œuvre de terre pour ainsi dire éternelle. On ne saurait certes attribuer à Luca della Robbia l'invention de ce procédé, mais, quoi qu'on en ait pu dire à propos de Giovanni dei Bistugi, de Castel Durante (1361), il fut incontestablement un des premiers à l'employer en Italie. La majolique allait aussitôt se répandre dans toute l'Italie, et les centres céramiques, abandonnant l'ancienne *mezza majolica*, ne travailleront plus que la *majolica*, la *porcellana*, nom donné à cette époque aux poteries les plus fines.

Cependant l'exécution matérielle de la majolique était fort difficile à mener à bonne fin. Il fallait recouvrir une pâte à demi cuite, en biscuit (a *bistugio*), d'une mince couche d'émail stannifère, soit par immersion, quand elle était plate, de petite dimension, soit par arrosage quand elle était trop importante ou avec des reliefs. La terre absorbait l'humidité, et, quand la pièce était sèche, elle demeurait couverte d'un dépôt pulvérulent sur lequel il fallait peindre le sujet avec une sûreté de main qui n'admettait pas de retouches. Au four les couleurs se fondaient dans cette couverte en s'incorporant avec elle; mais, si le résultat était brillant, il était assurément beaucoup moins doux que dans les pièces de *mezza majolica*. En Angleterre la majolique s'appelle terre de Raphael, sans nul doute parce que nombre de compositions du grand artiste furent reproduites sur les pièces italiennes; il est plus que certain, cependant, qu'il ne décora de sa main aucune terre cuite.

L'histoire de la majolique italienne se divise en trois périodes : de la fin du XV^e siècle à Francesco Xanto de Rovigo, qui travaille à Urbino en 1510, période de développement; de 1510 à 1571, mort d'Orazio Fontana, moment où elle brille de son plus vif éclat, sous Guidobaldo II, duc d'Urbino; enfin, période de décadence. A un autre point

de vue les ateliers se classent en écoles très distinctes : 1^o L'école métaurienne, avec Castel Durante (1361-1757), dont les principaux artistes sont : 1364, Maltempo; 1490, Pietro del Vasaro; 1508, Giovana-Maria d'Urbino; 1509, Guido et Savino, qui porteront plus tard à Anvers les secrets de Castel Durante; 1530, Piccolpasso; 1647, Rombaldoni; — Pesaro (1396-1825), où nous rencontrons, 1396, Johannes à Bocalibus, de Forli; 1462, M^o Simone de Sienne, Piccolomini, Matteo Ranieri de Cagli; 1540, Battista Franco; 1550, M^o Baldassar; 1552, Jacomo Lanfranco; — Urbino (1459-1773), où brillait, en 1477, Giovanni di Dommo Garducci; 1520, Guido Durantino qui en 1535 prend le nom de Fontana; 1530, Nicolo (des Fontana) et Xanto; 1540, Orazio Fontana, Raphael del Colle; 1550, Nicolo, Flaminio (des Fontana); 1610, les Patanazzi; — Gubbio (1480-1553), si célèbre par ses reflets métalliques, et que l'œuvre de M^o Giorgio Andreoli suffit à illustrer (1498). — 2^o L'école des Abruzzes, Naples et ses environs (1484-1821), où Antonius Lollius paraît avoir découvert en 1484 la dorure sur majolique; nous n'y relevons que deux noms intéressants en 1590, Orazio Pompei, et la dynastie des Grue au XVII^e siècle. — 3^o L'école de Faenza (1387-1639); en 1487, nous y trouvons Petrus Andreas; en 1521, Nicolo; en 1536, Baldassare Manara. Nous rattacherons à cette école Trévise et Ferrare (1495-1559) que ses ducs couvrent de leur protection éclairée et où travaillaient : en 1495, Fra Melchior; en 1515, Biagio Biagini de Faenza avec *El Frate*; en 1522, Antonio de Faenza; en 1524, Camillo; enfin, en 1559, Battista d'Urbino. — 4^o L'école vénitienne qui, bien qu'en pleine activité en 1510, n'a guère laissé de noms célèbres. A cette école on pourrait rattacher les ateliers de Sienne où on trouve en 1510 M^o Benedetto, et de Rimini (1501-35), dont nous ne connaissons qu'un artiste, Giulio da Urbino (1535).

Toutes les pièces qui sortaient des ateliers céramiques avaient un nom particulier. C'étaient, outre les plats et les assiettes, l'*ongaresca* ou *piadenc*, coupe montée sur pied bas; la *scudella*, coupe à pied élevé; les *taglieri*, disques plats, destinés à présenter les tranches de pain; la *canestrella*, corbeille à fruits; nous y trouvons également le *tondino*, assiette à larges bords, à fond très petit; la *cuppa amatoria* avec portrait de femme, dont le nom indique la destination; enfin les vases étaient compris sous la dénomination générale de *bronzi antichi*, imitation de bronzes antiques, au milieu desquels on distinguait seulement les *albarelli*, vases de pharmacie. Enfin, toutes ces pièces étaient décorées suivant des traditions qu'il est intéressant de rapporter. L'artiste les couvrait de *trofei*, trophées composés d'armes antiques et d'instruments de musique; de *rabesche*, arabesques; de *cerquate*, feuilles de chêne; de *grotteschi*, grotesques; de *foglie*, feuilles; de *fiori*, fleurs; de *paesi*, paysage; d'*histoire*, sujets mythologiques et historiques; de *lirata*, entrelacs; de *quartiere*, quartiers; de *gruppi*, groupes; de *candelicri*, candélabres. — Chacun de ces genres de décoration devient pour ainsi dire spécial à une fabrique qui les adapte à ses goûts, en les transformant suivant son inspiration, mais comme en même temps certaines modifications d'exécution peuvent indiquer des ateliers fort différents, on ne saurait, dans un cadre aussi restreint, les donner comme renseignement permettant de déterminer, au premier aspect, la provenance d'une majolique.

F. DE MÉLY.

BIBL. : JACQUEMART, *Notice sur les majoliques de la collection Campana*; Paris, 1862. — MARQUIS DE CAMFORI, *La Majolique et la porcelaine de Ferrare*; Modène, 1864. — EMILE MOLINIER, *Les Majoliques italiennes en Italie*; Paris, 1882.

MAJOR. I. Art militaire. — Le major est l'officier supérieur qui dans un régiment est chargé de la direction de l'administration sous la haute impulsion du colonel. L'emploi de major doit être donné au choix (art. 43 de la loi du 14 avr. 1832). A défaut d'officier supérieur, un capitaine peut être désigné pour faire fonctions de major. Dans les bataillons

formant corps, l'emploi est également tenu par un capitaine. Le major veille, sous l'autorité du conseil d'administration du corps et de son président, à l'exécution des délibérations dont il surveille la rédaction; il reçoit du président les dépêches et décisions concernant l'administration et donne aux officiers comptables les ordres nécessaires pour en assurer l'exécution. Tout ce qui doit être signé soit par le conseil, soit par le président seul, lui est d'abord soumis. Il est le rapporteur du conseil. Il exerce une surveillance permanente sur tous les détails d'administration et de comptabilité dont les officiers comptables, commandants de compagnie, médecins et vétérinaires, sont respectivement chargés. Il soumet au conseil et au chef de corps les mesures à prendre pour le bon fonctionnement du service de l'habillement; il contrôle les situations journalières et les mutations; il vise les billets d'entrée à l'hôpital et les permissions d'absence. Il contrôle la comptabilité et la caisse du trésorier. Il surveille l'exécution des ordres donnés par le commandant du corps pour les distributions et les réintégrations en magasin des armes et des effets. Il vérifie l'exactitude des registres et de toutes pièces établies par les officiers comptables pour être soumises à la signature du conseil ou de son président. Il signe les feuillets matricules à tenir par le trésorier; il tient les registres matricules des disponibles et des réservistes. Il est chargé de la correspondance relative au recrutement. Il surveille et dirige au besoin la gestion de l'officier chargé des détails du casernement. Il surveille le chef du bureau spécial de comptabilité lorsque ce bureau a été institué. Enfin, il seconde le chef de corps dans la préparation de toutes les opérations administratives relatives à la mobilisation. Il concourt avec les officiers de son grade pour le commandement du régiment d'après son rang d'ancienneté. Lorsque le dépôt est séparé de la portion principale, il en a le commandement, à moins qu'il ne s'y trouve un officier supérieur ou plus ancien en grade.

MAJOR DE LA GARNISON. — Dans les places de guerre comme dans les villes ouvertes un officier supérieur désigné par le commandant d'armes (officier le plus ancien de la garnison dans le grade le plus élevé) remplit les fonctions de major de la garnison, qui consistent à diriger et surveiller les détails du service de place. Si le commandant d'armes n'est pas d'un grade supérieur à celui de chef de bataillon ou d'escadron, il remplit en même temps les fonctions de major de la garnison.

MAJOR DE TRANCHÉE. — Le major de tranchée est l'officier supérieur désigné par le général commandant un siège pour suivre tous les détails d'exécution d'une attaque. Il assure le rassemblement des gardes et des travailleurs; il les dirige sur leurs emplacements respectifs; il surveille l'installation et le service des ambulances de tranchée et des abris de pansement; il assure l'évacuation des blessés. Il exerce la police des dépôts de tranchée et fixe les emplacements des dépôts provisoires de matériel. Il veille à ce que les travailleurs en se rendant à leurs postes portent les matériaux et les outils aux points désignés; il répartit les réserves de travailleurs d'après les demandes qui lui sont adressées par les chefs d'attaque. Une ou plusieurs compagnies prises parmi les troupes de garde et au besoin des détachements de travailleurs sont mis à la disposition du major de tranchée pour l'exercice de ses diverses attributions.

MAJOR GÉNÉRAL. — Lorsque plusieurs armées opèrent sur un même théâtre de guerre, elles sont habituellement groupées sous un commandement unique. Le chef d'état-major du commandant de ce groupe d'armées est alors un général de division qui prend le titre de major général; il est secondé par un ou plusieurs officiers généraux qui portent le titre d'aides-majors généraux.

À l'étranger, comme autrefois en France, le titre de major, au lieu de qualifier l'officier supérieur chargé de la comptabilité, est synonyme du mot de commandant et s'applique à tous les officiers pourvus de ce grade.

II. Marine. — Tous les bâtiments armés, ou en réserve dans un port de guerre, ne faisant pas partie d'une escadre ou division navale, sont placés sous le commandement direct du vice-amiral, préfet maritime de l'arrondissement, qui délègue ses pouvoirs à un contre-amiral qui prend le nom de major de la flotte, qui est alors chargé de l'entretien de ces navires, qui préside à leur bord les commissions d'expériences et d'essais, réunies pour la constatation de la vitesse, de la consommation de charbon, du bon fonctionnement de la machine, etc. Dans les ports secondaires, comme Lorient et Rochefort, ce poste est rempli généralement par un capitaine de vaisseau (V. MAJORITÉ).

MAJOR (Georges-Meier), théologien allemand, né à Nuremberg en 1502, mort à Wittenberg le 28 nov. 1574. Devenu à Wittenberg disciple de Luther et de Melancthon, il fut en 1529 recteur de l'école de Magdebourg, en 1535 pasteur à Eisleben et en 1536 professeur de théologie et prédicateur à Wittenberg. Il est surtout connu par la controverse religieuse à laquelle a été attaché son nom (*Majoristischer Streit*), et dans laquelle il soutint que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut, contre Amsdorf qui les déclarait inutiles (*Deus non curat opera*), et même nuisibles. La Formule de Concorde rejeta les deux opinions. Major, dans la suite, mitigea sa formule pour ne scandaliser personne. Ses œuvres ont été publiées en 1569 en 3 vol.

MAJOR (Isaac), peintre et graveur allemand, né à Francfort en 1575, mort à Vienne en 1630. Il eut pour maîtres Roland Savery, peintre de Rodolphe II, et Gilles Sadeler. C'est dans la manière de Sadeler qu'il a gravé plusieurs planches, dont les plus connues sont une série de *Six Vues de paysages bohémiens*, une *Figure de saint Jérôme dans un grand paysage*, l'*Empereur Rodolphe II en char de triomphe*, le portrait de l'*Amiral Van Tromp*.

MAJOR (Johann-Daniel), médecin allemand, né à Breslau le 16 août 1634, mort à Stockholm le 3 juil. 1693. Il fut professeur à Kiel et directeur du jardin botanique de cette ville, puis passa à Stockholm pour donner ses soins à la reine de Suède. Il s'occupa en outre de sciences naturelles, d'archéologie et de numismatique. Citons seulement de lui : *Delicia hibernæ, sive inventa tria nova medica* (Kiel, 1669), ouvrage dans lequel il parle de la transfusion du sang qu'il n'a pas inventée du reste, de la transplantation des maladies et de l'application du cautère sur la tête. Nous négligeons une foule de publications et de dissertations sur les sujets les plus variés. D^r L. Hn.

MAJOR (Thomas), graveur anglais, né en 1720, mort en 1799. Il étudia à Paris. Établi à Londres, où il devint graveur du sceau royal, il exécuta de nombreuses reproductions de Wouvermann, Berghem et autres, portrait, histoire et paysage, d'une pointe libre, quoique précise, interprétant particulièrement bien le feuillage. Les *Ruines de Pæstum* en 24 planches. Il a été le premier graveur associé de l'Académie royale.

MAJORAGGIO (Marc-Antonio), philologue italien du xvi^e siècle. Il s'appelait en réalité Antonmaria de' Conti et était né à Majoraggio, près de Milan, le 26 oct. 1514; localité à laquelle il emprunta son nom; quant à son prénom, il le changea aussi pour lui donner un aspect plus antique. Après avoir reçu les premiers éléments de l'instruction de son cousin Primo Conti, qui était professeur à Côme, il se rendit à Milan et s'y livra à l'étude avec une telle ardeur qu'à peine âgé de vingt-six ans on lui confia la chaire d'éloquence (1540). Mais, deux ans après, la guerre le força à quitter la ville. À peine avait-il pu y rentrer qu'il dut se défendre contre ses ennemis qui lui faisaient un crime d'avoir abandonné son nom; solennellement absous, il put continuer ses leçons. Il contribua grandement aux progrès des études latines à Milan en y faisant revivre l'antique coutume des « déclamations », en contribuant à la fondation d'une académie et à l'ouverture d'une

bibliothèque publique. Après avoir consacré plusieurs années à commenter les œuvres de Cicéron, son admiration pour l'orateur romain se refroidit tout à coup et il attaqua très violemment ses *Paradoxes*. Ce fut le signal d'une retentissante querelle entre lui et Mario Nizzoli, où les injures ne furent pas épargnées et à laquelle put seule mettre fin la mort de Majoraggio (1555). Ses œuvres, qui sont nombreuses, consistent en *Discours*, *Préfaces*, *Poésies latines et italiennes*, *Dissertations* sur divers sujets, etc. Le catalogue en a été dressé par Argelati.

A. JEANROY.
BIBL. : ARGELATI, *Scriptores mediol.* — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 1500 et suiv.

MAJORANO (Gaetano) (V. CAFARELLI).

MAJORAT (Droit) (V. SUBSTITUTION).

MAJORDOME. Nom donné à l'intendant ou maître d'hôtel préposé à la direction du personnel et des affaires domestiques. Dans une cour monarchique cet officier peut prendre une très grande importance. Ce fut le cas du préfet du palais du Bas-Empire; du maire du palais des Mérovingiens. Dans les cours modernes, la distinction des affaires publiques et des affaires privées du souverain a beaucoup restreint le rôle des majordomes.

MAJORESCU (V. MAIORESCU).

MAJORIEN, empereur romain (457 à 461). Julius Valerius Majorianus arriva à l'Empire après l'interrègne de dix-huit mois qui suivit la déposition d'Avitus (oct. 456). Fils d'un comte des finances qu'avait soutenu la faveur d'Aétius, descendant par sa mère d'un Majorien qui avait été au siècle précédent *magister equitum et peditum* en Pannonie, Majorien, dont nous connaissons la carrière par le panégyrique de Sidoine Apollinaire, avait été un vaillant soldat; il avait défendu Tours contre les barbares, combattu dans la région d'Arras contre le Franc Cloio; disgracié par les menées de la femme d'Aétius qui craignait que Majorien ne portât ombrage à son fils Gaudentius, il fut rappelé auprès de Valentinien III à la mort d'Aétius en 454, se lia avec le chef barbare Ricimer dont le rôle devenait de plus en plus prépondérant, contribua à la chute d'Avitus, y gagna le titre de maître de la milice (févr. 457) et enfin fut nommé empereur d'Occident, avec le consentement de Ricimer et l'appui du Sénat romain et de l'empereur d'Orient Léon. Dans une des sept *Novelles* que nous avons de Majorien, il remercie le Sénat de son choix et promet de gouverner selon ses avis. Majorien, proclamé auguste à Ravenne, ne devait et ne pouvait être qu'un instrument entre les mains de Ricimer qui gardait la direction effective de presque toute l'armée, sauf de celle des Gaules que commandait Egidius. Majorien infligea une défaite aux Vandales sur les côtes de la Campanie; en 458, on le voit à Lyon où Sidoine Apollinaire prononça son panégyrique; en 453, après une courte guerre avec les Ostrogoths qu'Egidius repoussa devant Arles, Majorien signa un traité avec leur roi Théodoric; en 460, il avait fait de grands préparatifs contre les Vandales, réuni une flotte de 300 vaisseaux qui devait partir de Carthagène, mais une trahison le livra à Genséric; en 461, il donna des jeux du cirque à Arles; quelque temps après il fut déposé, puis tué par Ricimer. Ce règne est en somme une des périodes les moins connues de la fin de l'empire romain. Ch. LÉCRIVAIN.

BIBL. : SIDOINE APOLLINAIRE, *Œuvres*. — TILLEMONT, *Histoire des empereurs*, t. VI.

MAJORINUS, évêque schismatique de Carthage (V. DONATISME).

MAJORITÉ. I. Jurisprudence (V. AGE [Jurispr.]).

DRIT CIVIL. — Le majeur est l'individu âgé de vingt et un ans accomplis; à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile. A la différence du *mineur* (V. ce mot), le majeur a non seulement la *jouissance*, mais l'*exercice* des droits civils; il agit par lui-même et non par représentants dans les différents actes de la vie civile. Il a la direction de sa conduite et la libre gestion de ses affaires. Cette capacité légale correspond à la capacité naturelle de fait qui est présumée exister chez un individu de vingt et

un ans; aussi cette capacité légale peut-elle être retirée par l'*interdiction* (V. ce mot) à l'individu atteint de folie et diminuée chez le prodigue (V. CONSEIL JUDICIAIRE). Pour des raisons de convenance morale et sociale, il est certains actes que la femme mariée ne peut faire sans l'autorisation de son mari.
BOUCHON.

II. Marine. — Ce mot signifie deux choses totalement distinctes, comme plusieurs autres en marine d'ailleurs, suivant qu'il est question de la majorité à bord ou de la majorité à terre. A bord, la majorité est constituée par l'état-major particulier de l'amiral commandant une escadre ou une division navale. Il n'y a donc de majorité qu'à bord des navires-amiraux. Elle se compose du chef d'état-major, des aides de camp ou officiers d'ordonnance, du commissaire d'escadre, du mécanicien d'escadre, des médecins d'escadre et de l'aumônier. Elle a des embarcations particulières, un service de timonerie spécial pour ses signaux, distinct de la timonerie du bord, des fourriers secrétaires, enfin la musique. Cette majorité tout entière se déplace avec l'amiral, si ce dernier met son pavillon à bord d'un autre bâtiment. A terre, et dans chacun des cinq ports de guerre, un contre-amiral porte le nom de major général de la marine. Il a autorité, sous les ordres du préfet maritime, sur tout le personnel, marine et troupes de la marine, et est chargé, entre autres choses, du maintien de la discipline. Il a sous ses ordres un major de la marine, du rang de capitaine de vaisseau, un aide-major, capitaine de frégate, et des sous-aides-majors, lieutenants de vaisseau. L'ensemble de ce personnel des bureaux nécessaires aux divers services constitue la majorité générale ou simplement la majorité (V. MAJOR).

MAJORQUE (Ile) (V. BALÉARES).

MAJOUNA. Tribu du Congo français (V. FAN).

MAJUNGA, MADSANGA ou MOJANGA. Ville maritime de la côte N.-O. de Madagascar, par 45°43' lat. S., à l'entrée de la baie de Bombetok, où se jette la Betsiboka; 7,000 hab., Ilovas, Sakalaves, Cafres, Arabes, Hindous, Français. C'est la tête de la route la plus praticable entre la côte et le plateau de l'Imérina. Au S. de Majunga sont les forts d'Ambohitsomy et Maévarana au début de cette route par laquelle l'expédition française du général Duchesse a gagné Tananarive. C'est à Majunga que le débarquement eut lieu. Ce port était fréquenté par les Arabes dès l'époque de Marco Polo; il fut souvent dévasté par les pirates, brûlé par les Portugais.

MAJUSCULE (Paléogr.). On donne le nom de majuscules aux grandes lettres par lesquelles commencent, dans les manuscrits du moyen âge, les chapitres, les paragraphes, les phrases et parfois même les membres de phrases. Ces lettres étaient souvent ornées, surtout au commencement des phrases et des paragraphes, et presque toujours en couleur, parfois même au milieu des phrases. On trouvera dans l'*Encyclopédie*, en tête de chacune des lettres, des spécimens de ces majuscules ornées.

MAKALAKAS. Tribu de l'Afrique australe (V. BETCHOUANAS).

MAKALLA. Ville maritime d'Arabie, prov. d'Hadramaut, à 470 kil. E. d'Aden, au pied du djebel El-Kara; 18,000 hab. Arabes, Comalis, Abyssins, nègres, Hindous, etc. Commerce de gommes, cuirs, séné, sésame, encens, tabac, ailerons de requins, etc. C'est le débouché de vallées très riches et la résidence d'un chef local.

MAKALLÉ. Ville d'Abyssinie, dans le Tigré, à 2,060 m. d'alt., par 13°27' lat. N. et 37°22' longit. E. Bâtie sur une haute crête, avec un palais à l'européenne, c'est une des places fortes du Tigré. L'empereur Jean y résida souvent. Les Italiens s'y étaient fortifiés. Après la défaite d'Amba-Aladjî, la garnison que commandait le major Galliau fut cernée par l'armée de Ménélik; réduite aux dernières extrémités, elle fut délivrée moyennant une rançon que l'on dit avoir été de trois millions de fr. (1896).

MAKAMÉ (*Maqamat*). Nom donné à des productions littéraires arabes; il désigna d'abord les réunions ou *séances*

dans lesquelles les improvisateurs charmaient les loisirs des assistants par des improvisations ou des impromptus. Pour ceux-ci, on adopta une forme particulière, mélange de prose rimée ou de vers, à laquelle s'applique le nom de makamé. Le plus célèbre des stylistes qui ont brillé dans ce genre fut *Hamadani Badi az-Zamân*, né vers 965, mort à Hérat en 1008. Ses makamés ont été publiés à Lucknow (1876), à Constantinople (1881) et à Beirout (1889); ses lettres à Boulaq (1874) et au Caire (1891). On cite aussi *Hariri* et *Soiouti*. Au moyen âge des Juifs imitèrent ce genre; le plus célèbre est *Charisi* (Jehuda ben Salomo), mort avant 1235, imitateur de Hariri, dont les œuvres ont été imprimées à Constantinople (1577), Amsterdam (1729), éditées par Stern (1854) et de Lagarde (Göttingue, 1883). On trouvera dans les art. HAMADANI et HARIRI des détails sur les makamés. A.-M. B.

MAKANDJILA, ou **MAKANDJIRA**, ou **FORT MAGUIRE**. Localité de l'Afrique australe, sur la rive S.-E. du lac Nyassa, près du promontoire de Ngombo. Elle a appartenu d'abord aux Ouanyassa, puis aux Yao Masanyinga à partir du commencement de ce siècle. Son nom actuel est celui d'un chef yao qui a longtemps fait un grand commerce d'esclaves dans cette région, d'accord avec Cazembe, qui dominait la rive occidentale. En 1888, il a pillé et fait fouetter le consul anglais Buchanan et le missionnaire Johnson. Lorsque les Anglais ont, en 1891, établi leur protectorat sur le Nyassaland, Makandjila s'est montré leur adversaire le plus acharné; en nov. 1891, le commissaire Johnston a détruit sa résidence: le 15 déc. suivant, le chef attirait dans une embuscade, à Kisoungoula, à 10 milles au N. de Makandjila, le capitaine Maguire qui fut tué avec deux autres Anglais. La destruction de ses barques par les Anglais et par le major allemand Wissmann (lorsque celui-ci, en janv. 1893, se rendit par le Chiré et le Nyassa à Fort Langenburg) lui rendit impossible la continuation de la traite. Le commissaire Johnston occupa Makandjila et y construisit Fort Maguire. Le chef a été tué, en juin 1893, par son fils Zarafi, qui, après avoir tenu la campagne, pendant un an, a, à la suite de plusieurs rencontres, où il a été battu par les troupes du major Edwards, fait sa soumission. Le pays est depuis tranquille. Fort Maguire est compris dans le district de *South Nyassa* (capitale, Fort Johnson), comme toute la partie anglaise de la côte orientale du Nyassa. La frontière anglo-portugaise est immédiatement au N. de Makandjila. Région très pluvieuse. Cultures et pâturages. Quelques planteurs arabes et souahélis y sont installés. L. DEL.

BIBL. : *Livres bleus sur le Nyassaland et l'Afrique centrale britannique* (Africa, n° 5, 1892; n° 6, 1894, av. cartes).

MAKANROUROU (Ile) (V. KOURILES).

MAKANROUSI (Ile) (V. KOURILES).

MAKARI. Tribu nègre du S. du lac Tchad, région de *Kotoko* (zone d'influence allemande). Ce sont des gens de haute taille, sérieux, cérémonieux, avisés, de religion musulmane, agriculteurs et pêcheurs.

MAKARIEV. Ville de Russie, gouvernement de Nijni-Novgorod, sur la Volga; 4,650 hab. Beau couvent avec six églises, fondé au XIV^e siècle; il s'y tint durant trois siècles une grande foire qui fut transférée après l'incendie de 1816 à *Nijni-Novgorod* (V. ce mot). — District, 8,716 kil. q.

MAKARIEV-SUR-L'OUNJA. Ville de Russie, gouvernement de Kostroma; 5,800 hab. Couvent du XV^e siècle; trois foires annuelles. — District, 11,800 kil. q.

MAKARIKARI. Série de lagunes salées de l'Afrique australe (protectorat britannique du Betchouanaland), par 21° lat. S. et 23° long. E., à 905 m. d'alt., dans le steppe du Kalahari. Le sol subit en cette région plusieurs dépressions qui, dans la saison des pluies, constituent autant de lacs. Le reste de l'année, les unes ont l'aspect de pâturages, les autres de plaines de sel, couvertes d'un couche cristalline de 1 à 2 centim. d'épaisseur. Le dessin de ces lacs change fréquemment; ils se déplacent comme les lits fluviaux de leurs tributaires temporaires. Le plus consi-

dérable, le grand Makarikari, est desséché pendant une grande partie de l'année; il a, durant les pluies, 8 à 5 m. de profondeur. Il reçoit alors la Nata, la Simoane, le Coualiba, et enfin, le Botlette ou Zouga, déversoir du lac Ngami, qui seul a de l'eau en toute saison; mais les deux lacs étant à un même niveau, c'est, durant les mois d'avril et de mai, la Zouga qui se déverse dans le Ngami et qui y apporte les eaux du Makarikari. Comme on sait, le Ngami reçoit le grand fleuve Cubango, dont la Zouga doit être considérée comme la continuation. Serpa Pinto, doutant que l'évaporation puisse faire disparaître toute l'eau que reçoit le Makarikari durant la saison des pluies, a supposé que, par des canaux mystérieux, ce lac donne naissance aux fleuves qui paraissent indépendants et qui, plus au S., se rendent à la mer par des directions opposées. Durant les pluies, un rameau de la Zouga atteint le Tchobe, affluent du Zambèze. Ou a supposé que les Makarikari, comme le Ngami, étaient les restes d'un grand lac progressivement asséché. Livingstone (1849), puis Baines (1865) ont vu le Makarikari; c'est à Holub (1875) et à Serpa Pinto (déc. 1878) qu'on doit l'exploration scientifique de la région. Le lieutenant Haynes en 1885 a recueilli des renseignements utilisés dans les cartes anglaises. La route de Capetown au Zambèze par Kimberley, Mafeking et Pandamatenga, passe à l'extrémité orientale du Makarikari; elle a été suivie par de nombreux traitants, et, en 1891, par M. Lionel Dècle, voyageur français. Le pasteur Coillard a donné aussi des renseignements sur cette région, qui fait partie du territoire du Khama; on n'y trouve que quelques villages habités par des Makololos. Elle est comprise depuis 1890 dans le protectorat du Betchouanaland qui antérieurement s'arrêtait au 22° lat. L. DEL.

MAKARIS (V. BORNOU [Ethnogr.]).

MAKART (Hans), peintre autrichien, né à Salzbourg le 28 mai 1840, mort à Vienne le 3 oct. 1884. Fils d'un garde forestier impérial, il débuta par la gravure. Elève de l'Académie de Vienne (1858), il peignit des enseignes pour vivre, se rendit à Munich où il travailla dans l'atelier de Piloty (1861-65) et devint coloriste. Il débuta par un *La voisier en prison* (1862), dans la manière de Rembrandt, et un *Après-Midi de nobles vénitiens* (Saint-Petersbourg); le *Chevalier et les Nixes* (d'après Heine, à la galerie Schack de Munich); *Léda au cygne*; les *Comères de Windsor*; la *Reine des Elfes* (M. de Berlin). Il avait aussi rapporté d'Italie un grand paysage (1863). Son premier grand succès fut *Amourettes modernes*, triptyque sur fond d'or, où il affirma sa tendance à sacrifier le modelé et le dessin à la couleur et à l'agrément de formes opulentes. Ces qualités valurent un grand succès au triptyque suivant (de 7 m. de long) figurant les *Sept Péchés capitaux* ou la *Peste de Florence*. Un habile marchand favorisa la vogue de Makart en organisant des tournées où il exposait isolément ses tableaux dans les villes allemandes, à Paris, etc. Le peintre exagéra ses défauts, imitant les étalages de chair de Rubens, sans en retrouver la vie, prêtant à ses enfants des expressions de vieillards, à ses femmes une sensualité de brute, figurant de préférence des végétations automnales aux feuilles jaunies, des fleurs mortes. Son goût pour la mort se manifesta dans son tableau de *Juliette sur son cercueil* (Vienne, Galerie impériale). En 1869, il se fixa à Vienne, où il devint l'idole de la société aristocratique. On lui bâtit un atelier aux frais de l'Etat. Il y peignit dans la manière de Véronèse *L'Hommage de Venise à Cath. Cornaro* (1873, M. de Berlin). Il n'arrivait pas à donner la vie et une expression individuelle de ses personnages. Seul des élèves de Piloty, il sut conserver cette manière qui se contentait de peindre la surface luisante des choses et d'en tirer des effets pittoresques. La virtuosité de son pinceau fit accepter la tonalité sirupeuse de ses œuvres. C'était, à vrai dire, un décorateur. Il a beaucoup produit. Citons : *le Rêve d'un libertin*; *Vénus retenant le Tannhäuser*; *Deux Moines dans une cellule*; *les Dons de la mer* et

de la terre; *Cléopâtre sur le Nil* (M. de Stuttgart); *Promenade sur le Nil, Sieste à la cour des Médecins* (1875); *Femmes d'Égypte*; son plus grand succès fut *l'Entrée de Charles-Quint à Anvers* (Exp. univ., 1878; M. de Hambourg). Vinrent ensuite *les Cinq Sens* (1879); *la Chasse de Diane* (1880); *l'Été* (femmes au bain) (M. de Dresde); *la Chasse sur le Nil, la Mort de Cléopâtre* (Stuttgart); *la Chasse des Amazones; la Famille des Bacchantes, la Procession des Bacchantes; l'Été*; sans parler de nombreux portraits de femmes viennoises, de dessins pour des éditions d'Uhland (Stuttgart, 1863-66) et de Shakespeare (Leipzig, 1870-75). En 1875, il visita l'Égypte; en 1879, il fut chargé d'organiser les fêtes des noces d'argent de l'empereur. Il conçut aussi des plans d'édifices et de décors fantastiques. Il épousa une danseuse et mourut presque fou. On lui fit de magnifiques funérailles.

A.-M. B.
BIBL. : LUTZOW, *Hans Makart*; Leipzig, 1886. — STIAS-SNY, *H. Makart und seine bleibende Bedeutung*; Leipzig, 1886.

MAKI (*Lemur*) (Zool.). Genre de l'ordre des *Lémuriens* (V. ce mot) comprenant les animaux les plus communs à Madagascar et ceux qui ont donné leur nom à l'ordre tout entier. Ils constituent la sous-famille des *Lemurini*, qui comprend les genres *Lemur*, *Hapalemur* et *Lepidolemur*. Le genre type présente les caractères suivants : museau allongé, oreilles bien développées et poilues; les deux paires de membres sensiblement égales; les doigts des pattes postérieures libres dès leur base; la queue longue et poilue. Le pelage est laineux et touffu. Il y a deux mamelles pectorales chez la femelle. La dentition comprend :

$$i. \frac{2}{2}, c. \frac{1}{1}, pm. \frac{3}{3}, m. \frac{3}{3} \times 2 = \frac{18}{18} = 36 \text{ dents.}$$

Les incisives supérieures sont petites, séparées sur la ligne médiane; la canine au contraire est très forte; les incisives inférieures sont longues, proclives, dirigées en avant, la canine est plus courte que la supérieure, mais plus forte que les prémolaires. Le cæcum est moins développé que chez les *Indris* (V. ce mot). Les Makis sont des animaux de la taille d'un chat ou un peu plus gros, qui vivent en petite troupe dans les forêts de Madagascar, chaque taillis possédant sa famille qui défend son domaine avec un soin jaloux contre les envahissements des animaux de la même espèce. Ils sont diurnes, mais ne se mettent guère en mouvement que vers la chute du jour, faisant alors retentir les forêts de leurs cris perçants. Ils se nourrissent de fruits, de bourgeons, d'œufs de jeunes oiseaux et d'insectes. Ils descendent à terre plus volontiers que les autres Lémuriens et marchent sur leurs quatre membres ou sautent sur leurs pattes de derrière avec beaucoup d'agilité. La femelle n'a qu'un ou, plus rarement, deux petits par portée. Ces animaux supportent mieux la captivité que les *Indris*, et on en voit souvent dans les ménageries et dans les jardins zoologiques, où leur douceur et leur gentillesse les font rechercher. On a beaucoup multiplié le nombre des espèces. Les travaux récents de Milne-Edwards et Grandidier ont montré que ces animaux varient beaucoup suivant les sexes ou les localités, et qu'il n'existe en réalité que huit espèces connues au lieu de dix-huit ou vingt décrites par les anciens naturalistes.

Le MAKI VARI (*Lemur varius*) a le pelage varié de noir et de blanc, et le MAKI ROUGE (*L. ruber*) n'en est qu'une variété rousse. Le MONGOUS est encore plus variable, car les *L. collaris*, *L. nigrifrons*, *L. albifrons*, *L. albinus*, *L. rufifrons*, *L. cinereiceps*, *L. rufipes*, *L. rufus* ne sont que des variétés de coloration du *L. mongos*. Dans cette espèce, il est rare de trouver deux individus absolument semblables, et les variétés albinos sont communes comme chez tous les Lémuriens. Le *L. macaco* a pour femelle le *L. leucomystax* qui a des couleurs très différentes : le mâle est noir, la femelle rousse teintée de gris et de blanc. Le *L. nigerrimus* est une autre espèce

dont le mâle est entièrement noir et la femelle rousse. Citons encore les *Lemur albimanus*, *L. rubriventer* et le *L. coronatus* (ou *chrysolampyx*), le plus petit de tous.



Maki à ventre roux (*Lemur rubriventer*).

Une des plus jolies espèces est le MAKI CHAT (*Lemur catta*), dont la queue est élégamment annelée de roux et de blanc; c'est une des espèces que l'on voit le plus souvent dans les ménageries : il saute en dansant avec l'agilité d'un clown. — Les *Lemur insignis* et *L. intermedius* (Filhol) ne sont connus qu'à l'état fossile (V. MADAGASCAR [Paléontologie]).

Le genre *Hapalemur* est fondé sur une petite espèce dont le museau est court et comme tronqué. La femelle a quatre mamelles, et les mœurs sont nocturnes. *L'H. griseus* vit sur les bambous dont il mange les jeunes pousses. *L'H. simus* en diffère très peu. — Dans le petit genre *Lepidolemur*, le museau est plus allongé : les incisives supérieures sont rudimentaires ou éaduées. Les mœurs sont également nocturnes, et il y a quatre mamelles. Le type est le *L. mustelinus*, et le *Myxocebus caniceps* (Peters), qui lui ressemble beaucoup, ne paraît en différer qu'en ce qu'il conserve, à l'âge adulte, une seule paire d'incisives supérieures petites et styliformes. — Les *Archaeolemur Majori* et *Lophiolemur Edwardsii* (Filhol), qui ne sont connus qu'à l'état fossile, paraissent se rapprocher du genre *Hapalemur*. — Les espèces fossiles de très grande taille dont on a fait les genres *Megaladapis* et *Thaumatolemur* paraissent plus voisines des *Indris*. E. TROUËSSART.

BIBL. : V. LÉMURIENS.

MAKIN (Georges El-) (V. EL-MACIN).

MAKINA. Tribu du Congo français (V. FAN).

MAKKARI (Ahmed-ibn-Mohammed-al-), historien arabe, né à Tlemcen en 1581, mort au Caire en 1632. Il fit ses premières études dans sa ville natale, et il alla les compléter à Fez, s'appliquant à l'étude du Coran et des Traditions, ainsi que de l'histoire et de la poésie. En 1618, il fit le pèlerinage de La Mecque et de Médine; au retour, il se fixa au Caire; il visita ensuite Jérusalem, refit encore quatre fois le pèlerinage à La Mecque, et en 1639 alla à Damas. Son éloquence, la vivacité et le brillant de son esprit et l'étendue de ses connaissances le faisaient partout rechercher des princes et des savants. — C'est à Damas, à la requête de plusieurs savants de cette ville, qu'il conçut le plan de son principal ouvrage : *Nafh al Tib min Akhbâr al-Andalus* (le Parfum émané du rameau de l'Andalousie). Il voulait d'abord le limiter à la biographie du célèbre historien et vizir espagnol Lisân-al-Din-ibn-

al-Khatib. Mais il en élargit peu à peu le cadre et il finit par y renfermer toute l'histoire de l'Espagne musulmane. Le *Nafh al Tib* comprend deux parties : la première divisée en huit livres est consacrée à la description de l'Espagne, à sa conquête par les Arabes, aux règnes des diverses dynasties musulmanes, aux savants de l'Espagne, aux guerres avec les chrétiens et au récit de la défaite finale des musulmans. La seconde partie, également de huit livres, contient la vie détaillée et l'éloge de Lisân-al-Din, ainsi que l'énumération de ses œuvres. Ecrit d'un style élevé et brillant, rempli de citations poétiques et d'extraits d'auteurs plus anciens, cet ouvrage est un de ceux qui nous font le mieux connaître l'histoire politique et littéraire de l'Espagne musulmane. — Une bonne édition en a été imprimée au Caire en 1862 (2^e éd., 1863). Il a été édité à Leyde par Dozy, Dugat, Krehl et Wright, sous le titre de : *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne* (Leyde, 1855-61, 2 vol. in-4). Une traduction souvent fautive, mais enrichie de notes nombreuses, en a été donnée par P. de Gayangos : *History of the Mohammedans Dynasties of Spain* (Londres, 1840-43, 2 vol. in-4).

L. LERICHE.

BIBL. : *Préface de la trad. anglaise* de P. de GAYANGOS ; *Autobiographie* de l'auteur, en tête du *Nafh al Tib*.

MAKÓ. Ville hongroise, ch.-l. du comitat de Csanád, sur le Maros ; 32,663 hab. (en 1890), pour la plupart de race magyare, catholiques romains ou protestants. Elle compte pourtant deux minorités, l'une juive, l'autre romaine. L'agriculture la rend florissante. Commerce d'oignons, de raisins, de pêches, etc. Fabrication de machines agricoles. — Palais de l'évêque catholique de Temesvár.

MAKOKO (Etats de). Contrée de l'Afrique s'étendant sur les deux rives du Congo dont les habitants reconnaissent la suprématie religieuse d'un chef dénommé Makoko. La conférence de Berlin en 1885 qui a pris le Congo comme frontière médiane de l'Ouest africain et de l'Etat libre du Congo a, par cela même, coupé les Etats de Makoko en deux parties : celle de la rive droite a été reconnue à la France, celle de la rive gauche à l'Etat libre. La partie placée sous le protectorat de la France est de beaucoup la plus importante et la plus étendue ; elle comprend tout le Létéké ou pays des Batékés, qui s'étend depuis la rive du Congo jusqu'à la ligne de faite qui sépare le bassin du Congo de celui de l'Ogooué, entre la rivière Léfini et la rivière Djoué. Dans les Etats de Makoko a été établi en 1880 le poste de Brazzaville.

D^r ROUIRE.

MAKOLOLO. Nom d'un important Etat de l'Afrique australe, fondé vers 1824 sur le haut Zambèze par un conquérant de race basouto, nommé Sébitouané qui, venu du Haut-Chiré, soumit les Makalakas, les Barotsé, etc. Cet Etat, tombé en décadence sous son second roi, Sekeloutou, a été détruit en 1864 à la suite d'une conspiration qui amena le massacre des Makololos, décimés par la malaria. Diverses tribus répandues dans le bassin du Zambèze font usage encore de la langue des Makololos et sont désignés sous ce dernier nom.

MAKOU. Ville de Perse (Azerbaïdajin) ; environ 2,000 hab. (d'après Curzon). Place forte, défendue par de nombreuses cavernes qui entourent la ville. Makou est la résidence d'un chef qui disposerait de plusieurs milliers de cavaliers, chargés de la garde de la frontière turque.

MAKOUK ou MAKUK. Poids ou mesure en Syrie ; il égale 250 rottoli ou 750 kilogr. ; son volume est approximativement de 750 litres.

MAKOUNG (Chine) (V. MAKUNG).

MAKOV. Ville de la Pologne russe, prov. de Louza ; 6,500 hab. (en majorité juifs).

MAKRAKA ou MAKARAKA. L'une des provinces de l'ancien Soudan égyptien, à l'O. de la province du Lado, au S. de celle du Rohl, par 4° 30' lat. N. et 28° long. E. La capitale en était Ouandi, sur l'Yéi, arrosé par les nombreux affluents du Rohl. La population, très dense au

temps de la domination égyptienne, appartenait à plusieurs tribus : les Makaraka ou Iddio, de race nyam-nyam (peau de couleur noire à rellets rouges ; cheveux longs, circoncis, agriculteurs, courageux, cannibales) ; les Abou-Kaya ; les Liggi (entre l'Yéi et le Bibi) ; les Fadjellon ; les Morou sur l'Yéi) ; les Kakouak, les Nyambara, les Mondou (sur la ligne de partage des eaux du Nil et de l'Ouélé). Au S., le Makraka confinait au bassin du Congo. C'était un pays fertile et bien cultivé. Les premiers voyageurs qui y pénétrèrent furent les traitants européens Petherick, Poncet, Debono, puis le missionnaire Morlang (1859), le docteur Peney (1861), les traitants musulmans. Gordon Pacha envoya, en 1875, Chaillé-Long chez les Makraka, que Marno visita la même année. Gessi-Pacha, en 1877, fonda les postes de Makraka (sur l'emplacement de l'ancienne Zeriba d'Ahmed Agha) et de Niambara ; il fit reconnaître tout le pays qui, en 1879, fut érigé en province, avec la station d'Ouandi comme capitale ; une autre station fut établie à Kabajendi (ancienne Zeriba de Fadl Alla). Le docteur Junker explora (1877-78) le Makraka, d'où il gagna le bassin de l'Ouélé. Emin Bey y fit plusieurs excursions (1879-80) ; Casati y a séjourné à deux reprises (1880, 1884). En 1882, le Makraka fut rattaché à la province de l'Equateur, dont il forma un *mamurieh*. Le Makraka fut souvent pillé par les soldats des garnisons égyptiennes. Lors de l'invasion mahdiste, les troupes égyptiennes du pays des Momboutous s'y retirèrent ; le pays fut évacué en avr. 1885, à l'approche de l'émir Karamallah. Il ne semble pas cependant que les mahdistes aient jamais occupé le Makraka d'une manière permanente ; les troupes de l'Etat du Congo y ont livré plusieurs combats aux mahdistes, notamment chez les Moundou en mars 1893. Le Makraka était compris dans les territoires égyptiens que le gouvernement britannique s'était arrogé le droit de céder à bail à l'Etat du Congo (12 mars 1894) ; il résulte du traité franco-congolais du 14 août 1894 que l'Etat du Congo ne pourra en occuper que la partie orientale.

L. DEL.

BIBL. : CHAILLÉ-LONG, *Notes sur les nègres qui habitent à l'O. du Bahr-el-Ghazal jusqu'à Makraka*, dans *Bulletin de la Société khédiviale de géographie*, 1867. — JUNKER, JESSI, CASATI.

MAKRIZI (Takiy-al-Din-Ahmed), célèbre historien arabe, né au Caire vers 1365, mort au Caire en 1442. D'une famille originaire de Baalbek (Syrie), il descendait, dit-on, des khalifes fatimites. Après avoir approfondi au Caire l'étude des sciences musulmanes et historiques, il alla séjourner quelque temps à La Mecque. De retour au Caire, il y jouit de la faveur des souverains et remplit à diverses reprises des charges importantes. Doné d'un esprit actif et curieux, il acquit de vastes connaissances qu'il mit à profit pour composer de nombreux ouvrages relatifs, pour la plupart, à l'histoire et à la géographie. Son ouvrage capital est le *Kitâb al-Maouâiz oua'l-Itibâr fi dhikr al-Khitat oua'l-Athâr*, description historique et topographique de l'Egypte et du Caire, imprimé au Caire (1854, 2 vol. in-fol.), mine inépuisable sur les hommes et les choses de l'Egypte ; la traduction française en a été commencée par Bouriant (Paris, 1895, 1^{re} part.). Quatrième a donné en français la traduction du *Kitâb al-Soloûk fi maarifat al-Molouk*, sous le titre de *Histoire des sultans mamelouks* (Paris, 1837-45, 2 vol.), avec de nombreuses notes. Ces deux ouvrages sont de la plus haute valeur pour la connaissance de l'Egypte à partir de la conquête musulmane. De ses autres ouvrages, les suivants ont été publiés : *Histoire des rois musulmans en Abyssinie*, arabe et latin, par Rink (Leyde, 1790) ; *Traité des monnaies musulmanes* ; *Traité des poids et mesures des Arabes*, texte et traduction, en latin, par Tyehsen (Rostock), en français, par S. de Sacy (Paris, 1798-1800) ; *Histoire des expéditions des Grecs et des Francs contre Damiette*, arabe et latin, par Ilamaker (Amsterdam, 1824) ; *Histoire des Coptes chrétiens*, arabe et latin, par Wetzer (1828) ; *Histoire des Coptes*, arabe et allemand, par Wüstenfeld (Gœttingue, 1845) ; *Notice détaillée des*

tribus arabes établies en Egypte, arabe et allemand, par Wustenfeld (Göttingue, 1847); *Description du Hadramaut*, arabe et latin, par Noskowij (Bonn, 1866); *Histoire des démêlés et des disputes entre les Omayyades et les Hachémîtes*, texte arabe, par Vos (Leyde, 1888). La Bibliothèque nationale de Paris et celle de Leyde possèdent des ouvrages autographes de Makrizi. L. LERICHE.

BIBL. : S. DE SACY, *Chrestom. arabe*, p. 112. — QUATREMERÉ, *Préface* de sa traduction. — BOURIANT, *id.*

MAKUNG ou MAKOUNG (V. PESCADORES).

MAKY (Ornith.) (V. CROSSOPTILON).

MAL. I. Philosophie. — Le mot mal a trois sens bien différents : ou il signifie la douleur sensible, c'est le sens le plus naturel et celui dont les autres paraissent dériver, on l'appelle alors *mal physique* ; ou il signifie l'imperfection des êtres que nous voyons et dont aucun ne remplit toute son essence et ne correspond à l'idée pure que nous pouvons nous en faire, on l'appelle alors *mal métaphysique* ; ou enfin il veut dire une perturbation apportée à l'ordre naturel des choses par une volonté libre, on l'appelle alors *mal moral* ou *péché*. C'est une des plus graves questions de la philosophie que celle qui consiste à se demander quelle est l'origine du mal, et quelle place tient le mal dans l'organisation de l'univers. Les uns ont dit que le mal l'emportait sur le bien, ce sont les *pessimistes* (V. ce mot); les autres ont dit que le bien l'emportait sur le mal, ce sont les *optimistes* (V. ce mot). Quelques-uns ont vu dans le mal une nécessité inhérente aux êtres ; d'autres ont voulu que le mal et le bien eussent chacun une origine distincte, ce sont les *dualistes*, partisans de Zoroastre ou manichéens. Les déistes expliquent comment Dieu, bien que souverainement bon, a pu permettre le mal. Ils s'attachent à réfuter, ainsi que le fit Leibniz dans ses *Essais de Théodicée*, les arguments tirés de l'existence du mal contre la Providence. Ils insistent sur ce point que le mal métaphysique n'est pas un vrai mal, que le mal physique peut être une conséquence du mal moral et que le mal moral à son tour, tirant son origine du libre arbitre de l'homme, ne saurait être imputé à Dieu. G. FONSEGRIVE.

II. Pathologie. — **MAL DE BASSINE.** — Le mal de bassine ou mal de ver est une éruption vésico-purulente qui attaque exclusivement les fileuses de cocons de vers à soie. Les ouvrières sont assises auprès d'une bassine pleine d'eau chaude, et déroulent et réimissent les fils provenant de cocons détrempez qui surnagent sur le liquide. — D'après Potton, les accidents sont de deux espèces : les uns légers ne sont dus qu'au contact incessant de l'eau chaude sur l'extrémité des doigts ; l'épiderme ramolli se gonfle, s'épaissit, se soulève ; des fissures, des crevasses, des abcès même se forment ; mais ces diverses lésions se guérissent rapidement. Les autres accidents sont plus graves ; ils ne sévissent guère que dans les grandes filatures. Potton attribue la maladie à la présence du ver, à sa décomposition, à une altération qui s'est faite dans l'intérieur du cocon ; d'après Melchiori et Duffours le mal de bassine viendrait d'un enduit gommeux et âcre que renferment tous les cocons. — C'est en général après huit jours de travail non interrompu que débute le mal. On voit à la racine des doigts et dans les espaces interdigitaux se dessiner une rougeur accompagnée de démangeaison, de gonflement. Sur cette rougeur on voit bientôt apparaître des vésicules arrondies ; la douleur devient cuisante. Deux choses alors peuvent se produire si les vésicules erèvent : la rougeur disparaît et le mal s'arrête là, ou bien le mal progresse, les vésicules deviennent purulentes, la douleur est aiguë, les mouvements impossibles ; l'éruption est à son apogée vers le sixième jour, les pustules se vident, la douleur disparaît et les fileuses peuvent reprendre leur travail. Tous ces phénomènes se passent dans l'espace de quinze à dix-huit jours, et l'ouvrière une fois atteinte peut espérer n'avoir plus à craindre une nouvelle attaque ; elle est acclimatée. D^r P. LANGLOIS.

MAL DE BRIGHT (V. NÉPHRITE).

MAL DE CŒUR (V. ESTOMAC et CACHEXIE AQUEUSE).

MAL DE FIUME (V. SYPHILIS).

MAL DE MER (V. ESTOMAC, t. XVI, 422).

MAL DE POTT (V. RACHIS et ARCÈS, fig.).

MAL DES MONTAGNES. — Tous les voyageurs qui se sont élevés en montagne à une alt. supérieure à 3,000 m. ont souffert de l'ensemble des symptômes morbides qui constituent le mal des montagnes. La respiration devient courte et accélérée ; les battements du cœur sont beaucoup plus rapides ; ils montent de 70, chiffre normal, à 160 à 170 ; en même temps se produit une fatigue intense, un sentiment de dépression et de lassitude tel que tout effort prolongé devient impossible. A une altitude plus élevée, les symptômes s'aggravent ; le voyageur est en proie à des vertiges, des éblouissements ; il se produit des hémorragies par les muqueuses nasales et oculaires, même par le poulmon. Les mêmes phénomènes se présentent dans les ascensions en ballon ; mais il est à remarquer qu'il faut arriver à une alt. bien supérieure, 6,000 m. environ, pour les observer. Notons encore la différence de réaction que présentent dans les mêmes conditions les habitants des hauts plateaux et ceux des plaines : il existe évidemment une sorte d'accoutumance qui permet aux premiers de s'élever sans inconvenient à des hauteurs supérieures de beaucoup aux régions qu'ils habitent. Ainsi Kronecker rapporte que les gens de Zermatt (1,600 m.), dans son ascension à la Jungfrau (3,750 m.), supportaient bien mieux la fatigue que ceux de Berne. Les théories pour expliquer le mal des montagnes sont nombreuses, mais beaucoup ne sauraient résister à un examen sérieux. Saussure pensait que, sous l'influence des rayons de soleil sur la neige, une partie de l'oxygène était absorbée. Mais alors pourquoi n'aurait-on pas les symptômes du mal de montagne en traversant une plaine couverte de neige ? Lortet faisait surtout intervenir le froid et la fatigue, et admettait un abaissement thermique de 4 à 5° pendant l'ascension ; mais les observations plus exactes de Vallot ont montré qu'il n'existait aucune variation de température. Quant à la fatigue, elle joue certainement un rôle, mais moins important qu'on ne l'a dit. Jaussen, qui s'est fait porter au sommet du mont Blanc dans un traîneau, fut atteint du mal de montagne comme tous les autres ascensionnistes. La cause essentielle du mal de montagne tient surtout à la diminution de pression dans l'atmosphère. A 3,000 m. le baromètre ne marque plus que 480 millim. et 360 à 5,000 m. L'influence de la dépression avait été invoquée par Humboldt ; il expliquait la fatigue par ce fait que la tête du fémur n'étant plus maintenue dans la cavité glénoïde, la contraction musculaire devait suppléer continuellement à l'insuffisance atmosphérique. On invoque encore une prétendue dilatation du gaz entravant à la fin la circulation dans les capillaires, la respiration par gêne du diaphragme. En réalité la diminution de pression agit surtout par une diminution de la tension de l'oxygène de l'air ; il en résulte une diminution corrélative d'oxygène dans le sang, de l'anoxyhémie. C'est à Jourdanet que nous devons cette théorie qui, appuyée sur ses propres recherches, sur les expériences de P. Bert, et sur les observations récentes d'Éggl-Sinelair, est aujourd'hui généralement admise ; nous devons cependant mentionner l'opinion de Kronecker, pour qui le mal des montagnes est dû à des troubles dans la circulation du sang. Le mal vient, d'après lui, « de ce que, par suite de la réduction de la pression de l'air, les vaisseaux pulmonaires gonflent, ce qui, produisant des stagnations dans les petits circuits, provoque une extension des cavités du cœur droit ». D^r P. LANGLOIS.

III. Viticulture. — **MAL NERO.** — Le mal nero est une maladie de la vigne qui a été surtout observée dans le midi de l'Italie. Les caractères de cette maladie sont mal définis et la cause n'a pas encore été déterminée. Il se produit des dessèchements partiels du bois, et on observe, à l'intérieur des tissus du tronc et des rameaux, des taches brunes de dimensions variables. La plante tout entière est arrêtée dans son développement et ne tarde pas à se

rabougir. C'est principalement dans les sols humides que cette maladie a été signalée.

P. V et M. M.

MALA (Ottilée), actrice tchèque, née à Vienne en 1840. Elle débuta en 1863 au théâtre National de Prague, et, depuis cette époque, elle y a tenu les premiers rôles avec une incontestable autorité. Elle a publié dans la revue *Osveta* des fragments d'autobiographie.

MALABAR. Région maritime de l'Inde située au S.-O. de la péninsule, entre les Ghats occidentales et l'Océan Indien, depuis le cap Comorin jusqu'au cap Dilli (12°3 lat. N.), sur une longueur de 540 kil. et une largeur moyenne de 63 kil.; superficie, 33,886 kil. q. On y rattache quelquefois le S. du Cananor, ce qui l'étend jusqu'au 14° lat. N. C'est une côte basse, bordée de lagunes que relie des canaux utilisés par la navigation intérieure. Les torrents qui descendent des Ghats ne sont pas navigables et causent par leurs inondations de grands ravages.

Politiquement le Malabar se divise entre les Etats tributaires de Cochin et Travancore et le district de Malabar (du 40°15' au 42°18' lat. N.; 14,931 kil. q.) dépendant de la présidence de Madras et comptant, en 1891, 2,652,565 hab., dont 1,834,298 Hindous, 769,857 musulmans et 47,631 chrétiens. La population est de race dravienne; les *Nairs* sont l'élément dominant; il faut aussi signaler les *Mopla* musulmans et chrétiens. Le dialecte usuel est le malayalam; mais dans le Travancore on trouve 500,000 *Tchanar*.

Le sol est très fertile, produisant du café, du poivre, des noix de coco, de l'arrow-root, des noix d'arec, des céréales, du thé, du bois de teck. On retire du sel des lagunes. Les ports (Cochin, Beipour, Cananor) sont mauvais. Parmi les principales villes, il faut encore citer Calicut (Kalikat). Le commerce extérieur représente environ 100 millions de fr., dont 35 pour l'exportation.

Vasco de Gama trouva le Malabar morcelé en petits Etats et sous l'influence des négociants arabes. Les Portugais établirent des factoreries à Calicut, Cananor et Cochin; ils y furent remplacés par les Hollandais, puis par les Anglais établis en 1758 à Talatcheri, maîtres du pays après la défaite de Tipu-Salib.

MALABAT. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan; 229 hab.

MALABATHRUM (Bot.). On désignait jadis sous ce nom et sous celui de *Folium indicum* les feuilles de *Cinnamomum cassia* Bl. (V. CANNELLE).

MALACARNE (Michele-Vincenzo-Giacinto), anatomiste italien, né à Salnice le 28 sept. 1774, mort à Padoue le 4 déc. 1816. Dès 1775, il fut professeur d'anatomie à Acqui; en 1783 il entra au service de santé militaire, puis en 1789 devint professeur de chirurgie et d'obstétrique à Pavie; en 1794, il alla occuper la chaire de chirurgie à Padoue. Malacarne, l'un des premiers, a compris l'importance de l'anatomie comparée; il a étudié les influences réciproques que les systèmes de l'économie exercent les uns sur les autres (1803) et publié des travaux remarquables sur la structure du cerveau chez l'homme et chez les animaux (1776-1795). Citons encore : *Trattato delle osservazioni di chirurgia* (Turin, 1784, 2 vol. in-8); *Delle Opere de' medici e de' ceruici che nacquerono...* (Turin, 1786-89, 2 vol. in-4); *Ricordi della anatomia chirurgica...* (Padoue, 1801-2, 3 vol. in-8); *De' Mostri umani* (Padoue, 1801, in-4); *Oggetti piu interessanti di ostericia...* (Padoue, 1807, in-4, av. 7 pl.). D^r L. Hn.

MALACCA. I. VILLE ET TERRITOIRE. — Dépendance des colonies anglaises de la presqu'île de Malacca (Straits Settlements). La ville est baignée par le détroit de Malacca. Une rivière du même nom la divise en deux parties. L'ancienne ville hollandaise, habitée par les Européens est sur la rive gauche; le quartier commerçant, habité par les Chinois et les Malais, est sur la rive droite. La population est d'environ 20,000 hab. C'est une ville fort ancienne. Dès le VIII^e siècle de notre ère, son port était fréquenté par les marchands arabes et persans. Vers 1340, les chroniques

malaises relatent une guerre entre Malacca et le Siam. Les Portugais s'en emparèrent en 1511. Ils la gardèrent jusqu'en 1641, époque à laquelle elle leur fut enlevée par les Hollandais. Ceux-ci, après avoir plusieurs fois perdu et recouvré Malacca, l'ont cédée à l'Angleterre en 1824, en échange de quelques districts de l'île de Sumatra. Quelques ruines témoignent encore de la domination portugaise. L'église Santa Maria del Monte, fondée par les jésuites portugais, a été en partie détruite par les Hollandais, puis restaurée sous le nom d'église Saint-Paul. Plusieurs rues portent encore des noms hollandais. Le trafic avec les pays avoisinants est assez important. — Le territoire de Malacca s'étend sur la côte ouest de la presqu'île malaise entre la rivière Linggi au N. et la rivière Kesang au S., sur une profondeur de 50 kil. Il comprend 1,657 kil. q. et compte 92,470 hab. (1891). G. R.

II. PRESQU'ÎLE. — La presqu'île de Malacca forme un long et étroit prolongement de l'Indo-Chine, au S.; elle s'en détache entre l'embouchure de la Salouen à l'O., et celle du Meinam à l'E. De ce côté, elle fait avec la côte du Cambodge et de la Basse-Cochinchine un angle qui forme le golfe de Siam. La côte orientale de la presqu'île est baignée par la mer de Chine, la côte occidentale par la mer des Indes. Dans sa moitié septentrionale, qui est la plus étroite, la péninsule se dirige directement vers le S.; cette partie forme un isthme appelé isthme de Kra au N., isthme de Ligor au S. Dans sa moitié méridionale, qui est beaucoup plus large, elle prend la direction du S.-E. La longueur totale de la presqu'île est d'environ 1,577 kil. Sa largeur, qui n'est que de 70 kil. à l'isthme de Kra, atteint plus au S. jusqu'à 330 kil. La péninsule de Malacca se rattache bien, par ses montagnes et sa formation géologique, à la région qui sépare les bassins de la Salouen et du Meinam, mais il est à remarquer que les montagnes qui en forment l'ossature ne se développent pas en une chaîne continue. Ces montagnes sont partagées en sections inégales par de larges vallées qui s'alignent dans la direction du N. au S. et du N.-O. au S.-E., soit en faites isolés, soit en rangées parallèles. Il faut distinguer trois sections principales dans ce système orographique. La première, contrefort immédiat de la grande chaîne de l'Arakan et du Pégou, forme la frontière entre la Birmanie et le Siam, et va se terminer à la pointe Victoria. La seconde prend aux Samrayots (trois cents pics) par environ 12° lat. N., sur le golfe de Siam; elle court d'abord parallèlement à la chaîne birmane, s'abaisse à l'isthme de Kra, puis s'infléchit et se développe vers le 9° lat. N. pour descendre presque directement vers l'Etat de Pérak. Cette chaîne est appelée par les Siamois Khau Louang, c.-à-d. les grandes montagnes. La troisième section part de Pérak; cette chaîne envoie dans tous les sens des chaînons parallèles, jusqu'à la pointe Romania. C'est dans cette partie de la péninsule que se trouvent les sommets les plus élevés. Beaucoup d'entre eux dépassent 2,000 m.; le Gounong Riam atteint 2,450 m. et quelques pics de la région centrale auraient, d'après M. Mikloukho-Maclay, 2,500 et même 2,700 m. Parmi les pics isolés, le Gounong Radja a 1,982 m., la montagne d'Aphir 1,173 m. Beaucoup de ces montagnes isolées sont criblées de cavernes naturelles.

La péninsule est arrosée par un grand nombre de cours d'eau très sinueux qui sont des torrents pendant la mousson de S.-O., et deviennent secs pendant la mousson de N.-E. Toutes ces rivières se font remarquer par leur parallélisme avec le littoral et les arêtes de montagnes qui sont orientées du N.-O. au S.-E. La rivière de Tenasserim se jette sur la côte occidentale après un cours de 500 kil.; celle du Paktchan, dont l'estuaire est un véritable bras de mer, sépare la Birmanie anglaise du Siam. Dans la partie élargie de la presqu'île, le Pérak, qui se jette également sur la côte O., forme, avec ses affluents, un bassin de plus de 14,000 kil. q. Enfin, toujours du même côté, les rivières Bernam, Selangor, Klang, Laront, Moar, sont encore assez considérables. Sur la côte orientale, la

rivière de Pahang forme, avec ses affluents, un bassin presque aussi considérable que celui du Pérak. Les autres cours d'eau notables sont, de ce côté, la Patani, le Teloupin, le Kouantan, l'Indaou, etc. La plupart de ces cours d'eau ne sont pas navigables et ne sont utilisés que pour l'irrigation ; quelques-unes ont des estuaires assez profonds. Du côté E. de la péninsule se trouve un vaste amas d'eau, le Talé-Sab, ou « mer douce », sorte de mer intérieure, formée par l'exhaussement continu des alluvions de la presqu'île de Tantalam.

Le long de la côte occidentale s'étend, au N., l'archipel de Mergui composé d'une multitude d'îles et d'îlots rocheux qui sont comme des fragments d'arêtes montagneuses immergées. En descendant plus au S., on rencontre aussi des îles, mais beaucoup moins nombreuses, parmi lesquelles Salanga, Trotto, Bouton, Lankavi, Pinang, Dinding. Tout au S. de la péninsule, l'île de Singapour est séparée de la côte par le canal Salat Tambroh, long de 55 kil. et large de 1,000 à 1,500 m. En remontant la côte orientale, on trouve les îles Tingy, Tioman, Berhala, Redang, Perhutan, et au N. de Tantalam, les îles Sammié et Taou.

La géologie de la presqu'île est encore incomplètement connue. Dans son ensemble, cette terre est formée de granits gris, stannifères, recouverts par des couches de grès appartenant au terrain dévonien inférieur et par un calcaire non fossilifère renfermant également du minerai d'étain. La grande richesse minérale de la presqu'île malaise est l'étain ; on le trouve, à peu de profondeur, dans presque toute l'île. Presque tous les torrents roulent l'or dans leurs graviers ; dans plusieurs endroits, on exploite les gisements aurifères. Les pluies sont très abondantes sur les pentes des montagnes du Tenasserim et de la Malaisie, principalement sur le versant occidental. Les torrents amènent sur la côte les débris des argiles et y forment des vases où croissent les palétuviers. Le climat est chaud, humide et souvent malsain, surtout sur les côtes basses.

La faune de la presqu'île de Malacca est très riche et se rapproche beaucoup de celle de l'archipel Asiatique. Parmi les grands animaux, il faut citer le rhinocéros unicolore, une espèce d'ours appelé bruang, le buffle sauvage, le tigre. Les forêts sont remplies de singes, parmi lesquels on cite trois espèces de gibbons ; parmi les lémurienens, on y trouve le koukang (stenops), le nycticébe et le galéopithèque. Les oiseaux sont très nombreux : l'aigle, le vautour, le milan, le faucon, le faisau, la caille, la perdrix y sont assez répandus ; le calao, le mina (*Gracula religiosa*), plusieurs espèces d'oiseaux de paradis sont au nombre des plus remarquables. Les rivières sont poissonneuses ; les insectes sont extrêmement nombreux et variés.

La végétation est riche et luxuriante. Le pays est couvert de forêts qui renferment beaucoup d'essences précieuses : l'aloes, le teck, le sandal, le cannellier, le cocotier, l'ébène, le camphrier, les arbres qui produisent la gutta-percha. On cultive le riz, la canne à sucre, le coton, le tabac, la patate, le poivrier, l'aréquier. Depuis quelques années, on a introduit la culture du café, du cacao, de la muscade.

La population de la péninsule comprend divers groupes. Les aborigènes sont les Négritos dont on trouve encore quelques tribus, pures ou presque pures, dans les montagnes de l'intérieur, notamment les Orangs-Sakaye de la province de Pérak étudiées par M. de La Croix et par M. de Morgan. Leurs mœurs les rapprochent des Négritos des îles Philippines. Les Siamois occupent toute la partie de la péninsule située au N. du 7^e parallèle. Sur certains points, ils se sont mélangés avec les Malais, et ces mélangés portent le nom de Samsam. Les Malais civilisés habitent au S. du 7^e parallèle. Les Malais sauvages sont représentés par de nombreuses tribus. On les désigne sous les divers noms d'Orang-Binoua (hommes du sol), Orang-Outan (hommes des bois), Orang-Boukit (hommes des monts), ou simplement Orang-Oulon (hommes de l'intérieur). Ces sauvages sont nus ; seules les femmes portent une ceinture,

des ornements et se tatouent. Quelques-uns ont beaucoup de rapports avec les Négritos. Ce sont des peuples fétichistes. Quelques-uns cependant se disent mahométans. Outre ces grands groupes, la population de la presqu'île comprend une foule d'immigrants de tous pays, parmi lesquels les Chinois sont les plus nombreux.

Au point de vue politique, il faut distinguer, dans la presqu'île, les pays qui dépendent du Siam, les principautés indépendantes et les possessions britanniques. Les territoires siamois occupent la partie la plus considérable de la presqu'île. A part le S. de la province anglo-birmame de Tenasserim, les Etats qui dépendent plus ou moins étroitement du Siam sont ceux du N. et du centre de la péninsule et représentent plus de la moitié de la superficie totale ; mais la plupart d'entre eux sont tributaires et vassaux du Siam plutôt qu'ils ne font partie intégrante de ce royaume. Les Anglais possèdent dans la presqu'île trois enclaves, la province de Wellesley, Malacca et Dinding, et deux îles, Pinang et Singapour. Ces possessions forment un ensemble connu sous le nom de *Straits Settlements* (V. COLONISATION). Les deux radjahs de Djohor et de Pahang, et la confédération de Negri-Sembilan, ou des Sept-Etats, sont réputés indépendants, mais ne subsistent que grâce au bon vouloir de l'Angleterre dont ils subissent l'influence. Les autres Etats, Pérak, Selangor, Sounghei-Oudjong, sont sous le protectorat britannique et sous la surveillance du gouverneur des *Straits Settlements*. G. REGELSPERGER.

III. DÉTROIT. — Déroit compris entre la presqu'île de Malacca et l'île de Sumatra. D'une longueur de 778 kil., il met en communication la mer des Indes avec la mer de Chine. Large d'environ 300 kil. au N.-O., il va se rétrécissant vers le S.-E. ; il n'a plus guère que 55 kil. à la hauteur de Malacca et il se divise en deux bras, séparés par l'archipel de Singapour, le bras oriental ou déroit de Singapour et le bras méridional ou déroit de Dourian.

BIDL. VILLE. — CAMERON, *Our Tropical Possessions in Malayan India* ; Londres, 1865. — D^r J. MONTANO, *Voyage aux Philippines et en Malaisie* ; Paris, 1886, p. 1-30, in-8. PRESQU'ÎLE. — DENNYS, *A Contribution to Malayan bibliography*, dans *Journal of the Straits Branch of Royal Asiatic Soc.* ; Singapour, n^o 5, 1880, pp. 269-123, et n^o 6, 1881, pp. 225-72. — W. BARRINGTON D'ALMEIDA, *Voyage de la presqu'île de la Malaisie*, dans *Bull. de la Soc. de Géographie*, avr. 1877, p. 424. — D^r HAMY, *Sur les Races sauvages de la péninsule malaise* ; Paris, 1876, in-8. — MIKLOUKHO-MACLAY, *Ethnological Excursion in the Malay peninsula*, dans *Journal of Straits Branch of the Asiatic Soc.* ; Singapour, 1878, n^o 2. — J.-E. DE LA CROIX, *Etude sur les Sakayes de Pérak*, dans *Revue d'ethnographie*, 1882. — Du même, *le Royaume de Pérak*, dans *Bullet. de la Soc. de Géographie* ; 1883, p. 333. — Du même, *Sept Mois au pays de l'étain, Pérak*, 1885, p. 308. — A. MARCHÉ, *Voyage à la presqu'île de Malacca et aux îles Philippines*, dans *Bull. de la Soc. normande de Géographie*, 1882, t. IV, p. 273. — F. DE LONCLE, *la Péninsule malaise en 1884*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. commerciale* ; Paris, 1885, t. VII, p. 144. — D^r J. MONTANO, *Voyage aux îles Philippines et en Malaisie* ; Paris, 1886, in-12. — J. DE MORGAN, *Voyage d'exploration dans la presqu'île de Malacca*, dans *Bullet. de la Soc. normande de Géographie*, 1885, p. 423. — BRAU DE SAINT-PAUL LIAS, *Pérak et les Orangs-Sakays* ; Paris, 1883, in-18.

MALACHÈRE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz ; 188 bah.

MALACHIE, le dernier des douze « petits prophètes » de la Bible. Sous ce nom, qui signifie « mon messager », un auteur, inconnu d'ailleurs, adresse aux Israélites des reproches et leur annonce l'imminence des châtements célestes. L'écrivain se plaint amèrement des ministres du culte, qui amènent à l'autel des bêtes tarées au lieu des victimes de choix que la loi prescrivait ; il condamne les mariages contractés avec des femmes étrangères et signale les fraudes commises à l'endroit de la dime et des autres oblations légales. Enfin, après avoir déclaré que Dieu se proposait de venir exercer ses jugements sur les coupables, il annonce un triage sévère qui se fera entre les rebelles et les fidèles, et indique le prophète Elie comme devant précéder le grand jour. — Ce court écrit trahit visiblement les préoccupations du judaïsme de l'époque grecque (pos-

térieurement à Esdras et Néhémie; il est intéressant par la mention d'Elie, considéré comme le précurseur du jugement dernier; cette indication devait jouer désormais un grand rôle dans la littérature apocalyptique et messianique des Juifs.

M. VERNES.

BIBL.: REUSS, *les Prophètes*; Paris. — VERNES, *Examen de l'authenticité des écrits prophétiques*, dans *Du Prétendu Polythéisme des Hébreux*; Paris.

MALACHIE (Saint), prélat irlandais, né à Armagh en 1094, mort à l'abbaye de Clairvaux en 1148. Il se voua à la vie ecclésiastique. Il se fit remarquer par son humilité et son esprit de renoncement. Archevêque d'Armagh en 1127, il parcourut à pied son vaste diocèse, soulageant partout les misères accumulées dans les villes et les campagnes par les guerres incessantes que se faisaient les nobles. Sa charité s'alliait à un sentiment ascétique profond, qui le poussa à développer en Irlande l'établissement de l'ordre monastique des cisterciens si florissant à la même époque, en France, grâce à l'influence de saint Bernard à Clairvaux. La piété et la charité de Malachie ont été consacrées non seulement par l'Église, qui l'a canonisé, mais encore par le sentiment populaire qui lui a attribué de nombreux miracles. Ces saintes légendes se sont grossies plus tard du récit de prophéties relatives aux chefs de l'Église. Mais ni Malachie ni ses contemporains ne furent les auteurs de ces prédictions, dont l'inauthenticité est aujourd'hui démontrée et qui ne remontent pas au delà du XVI^e siècle. Malachie était légat du pape. Il mourut à Clairvaux entre les bras de son émule et ami, saint Bernard, à la suite d'un voyage à Rome, en traversant la France pour rentrer dans son pays.

BIBL.: *Œuvres de SAINT BERNARD, Vita Malachie*. — MÈNÉTRIÈRE, *Réfutation des prophéties de saint Malachie*; Paris, 1689.

MALACHIE (Dom) (V. INGUIMBERT).

MALACHITE (Minér.). Minerai de cuivre formé de carbonate et d'hydrate d'oxyde de cuivre, contenant 71,95 % d'oxyde, pour 19,90 d'acide carbonique et 8,15 d'eau. Il est rarement en cristaux (prisme rhomboïdal oblique de 104° 20'), plus souvent en masses concrétionnées et compactes ou même terreuses. On le trouve en Thuringe, dans le Banat, en Sibérie, en Australie; c'est un bon minerai de cuivre (V. ce mot, t. XIII, p. 590). La malachite est une magnifique pierre d'ornement. Certaines variétés sont fibreuses, presque soyeuses; elles viennent de Gumeschewsk, dans l'Oural. La collection du corps des mines à Saint-Petersbourg possède un bloc de 3 pieds 6 pouces de hauteur et presque aussi large, estimé 525,000 roubles. On en fait des vases, des tablettes, etc. Les huit colonnes de l'église Isaac sont ornées de malachite, ainsi que toute une salle du palais d'hiver. Les plus beaux vases de malachite sont à Munich, à la résidence. L. KNAB.

MALACHIUS (*Malachius* Fabr.) (Entom.). Ce genre de Coléoptères appartient aux Malacodermes: les antennes, à onze articles, sont entre les deux yeux; les mandibules ont une pointe bidentée. Ce sont de jolis Insectes de petite taille, mais à vives couleurs. Lorsqu'on les saisit, ou quand ils sont excités, ils font saillir sur le bord antérieur du prothorax et sur l'abdomen des vésicules rouges, autrefois nommées *cocardes*. On ne les trouve qu'en Europe et dans les parties voisines d'Asie et d'Afrique. La Malachie bronzée (*M. aeneus* Fabr.) mesure 6 millim. 1/2 et représente la plus grande espèce. L'adulte est d'un vert brillant, à tête jaune d'or, commun au printemps où il se rend utile en faisant la chasse aux larves du Méléthès du Colza. La larve est campodéiforme, à six longues pattes, à abdomen pourvu de deux pointes cornées; elle vit de petites proies qu'elle guette derrière les écorces: sa couleur est d'un rose pâle.

MALACHOWSKI (Stanislas), homme d'Etat polonais, né en 1736, mort en 1809. Comme nonce aux diètes de Pologne et puis comme président du tribunal de Lublin, il acquit par sa prudence et sa justice une telle réputation qu'on le surnomma l'Aristide polonais. Nommé président

de la Diète (1788), malgré les dangers dont les intrigues du parti russe le menaçaient, il remplit ses fonctions pendant quatre ans avec une énergie et un dévouement incomparables. C'est lui qui fut un des collaborateurs les plus actifs de la constitution du 3 mai 1791. Ne pouvant rien contre la confédération de la Targowica, à laquelle son propre frère Hyacinthe avait adhéré, il se retira des affaires publiques jusqu'en 1807. Il fut alors appelé au poste de président du Sénat dans le grand-duché de Varsovie, nouvellement créé par Napoléon.

MALACHOWSKI (Casimir), général polonais, né en 1763, mort à Chantilly en 1845. Rentré, après la chute de l'insurrection de Kosciuszko, au service de la France, il combattit comme major dans la légion polonaise. Quand éclata le soulèvement de 1830, Malachowski qui reçut le commandement d'une brigade, y fit valoir encore une fois ses qualités de général habile et intègre. Après la capitulation de Varsovie, il se retira en France.

MALACHRA (Techn.). La *Malachra capitata* L. (guimauve blanche, orchis sauvage) est une plante textile, de la famille des malvacées, qu'on ne trouve que dans l'Amérique du Sud et qui fournit des filaments de 8 à 9 pieds de longueur, d'un aspect argenté, doux au toucher, analogues à ceux que donne le jute de seconde qualité. On en extrait les fibres exactement comme pour le jute, mais en faisant rouir la plante aussitôt qu'elle est coupée, parce que l'exposition au soleil la dessèche, durcit ses tiges et empêche d'en enlever facilement l'écorce dont une partie peut rester attachée au textile proprement dit. L. K.

MALACOBDELLA (Zool.). Genre de Némertiens créé par de Blainville en 1827 pour une espèce très curieuse vivant en parasite dans la cavité palléale des Mollusques acéphales de plusieurs genres. Ces Némertiens se rapprochent, par divers points de leur structure, des Sangsues, en particulier par la présence d'une grande ventouse située dans la région postérieure du corps; le système nerveux forme une double chaîne de ganglions. L'animal a une trompe dépourvue de stylet. Une espèce, *M. grossa*, semble être la seule bien décrite; il est probable que les autres s'y rattachent. L. J.

MALACOLOGIE (V. MOLLUSQUES).

MALACOMYS (V. RAT).

MALACOPTÉRYGIENS (Ichtyol.). Grande division établie dans la classe des Poissons et comprenant tous ceux dont les rayons des nageoires sont composés de pièces osseuses articulées par synchondrose. C'est Cuvier qui a adopté cette division et y a établi trois ordres, fondés sur la position occupée par les ventrales ou faisant défaut. Ce sont: les *Malacoptérygiens abdominaux*, *subbrachiens* et *apodes*. A l'heure actuelle, ces divisions sont peu usitées, et c'est à la méthode de Gunther que l'on donne généralement la préférence. ROCHER.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*.

MALACOPTILA (Ornith.). Genre de la famille des Bucconidés ou Barbus américains (V. BARBU) renfermant sept espèces de Passereaux qui habitent l'Amérique centrale et le N. de l'Amérique septentrionale et qui se distinguent des oiseaux du genre *Bucco*, vivant dans les mêmes contrées, d'abord par leur bec plus faible et ensuite par leur queue plus longue et plus arrondie. Ils portent une livrée brune et rousse, avec des taches et des raies plus ou moins distinctes sur les parties supérieures du corps et sur la tête, et parfois une écharpe brune sur la poitrine. Le Tamatia brun de Levaillant (*Malacoptila fusca* Gm.) est l'espèce la plus anciennement connue de ce groupe.

BIBL.: PH.-S. SCLATER, *Monogr. Jac. and Puff Birds*, p. 111, pl. XXXVII et suiv.

MALACORHYNQUE (Ornith.). Les Malacorhynques (*Malacorhynchus* Swainson, *Cass. of B.*, 1837, t. II, p. 83) sont des Canards australiens qui doivent leur nom à la présence, de chaque côté de l'extrémité de leur mandibule supérieure, de deux prolongements de nature membraneuse. Ils sont généralement classés entre les *Souchets* et les

Fuligules (V. ces mots). On n'en connaît qu'une seule espèce, le *Malacorhynchus membranaceus* Lath. qui vit dans le S. et l'O. de l'Australie et en Tasmanie, et qui porte une livrée brune variée de roux et de gris blanchâtre.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Australia*, t. VII, pl. 13.

MALACRIDA (M^{lle}) (V. CARLINE).

MALADE (Art milit.). Lorsqu'un conscrit est trop malade pour se présenter devant le conseil de revision, un délai lui est accordé, ou bien il est visité par un médecin militaire en présence de l'officier de gendarmerie de l'arrondissement qui dresse procès-verbal. Le militaire reconnu malade au régiment est traité à l'infirmerie régimentaire, si la gravité de l'affection n'exige pas son envoi à l'hôpital, par le médecin-major et son adjoint. — Tout militaire en route qui tombe malade est reçu dans un hôpital militaire ou dans un hospice civil recevant des militaires, sur la présentation d'un billet d'entrée délivré par le commandant d'armes, le major de la garnison ou, à défaut, l'officier ou le sous-officier commandant la gendarmerie du lieu. Si le cas se présente dans un lieu dépourvu d'hôpital, le maire accorde les allocations de convoi (place de diligence ou voiture suspendue, suivant le cas) après constatation et sur l'avis des officiers de santé du lieu. — Le militaire en congé qui tombe malade doit en aviser le commandant territorial par l'intermédiaire de la gendarmerie. L'autorité militaire le fait alors visiter. — Le malade aux armées est traité aux *ambulances* (V. ce mot).

DÉSINFECTION DES MALADES (V. DÉSINFECTION).

MALADETTA (V. PYRÉNÉES).

MALADIE. I. Pathologie. — Les maladies se révèlent à la simple observation par un état de souffrance ou de malaise qui accompagne un désordre plus ou moins apparent dans les fonctions de l'économie. Pourtant, rien n'est plus difficile que de donner une définition satisfaisante de ce terme d'un usage si courant, et l'histoire nous apprend comment on s'est perdu en discussions interminables sur ce sujet depuis les origines les plus reculées de la médecine. Pour résoudre le problème, il faudrait, au préalable, définir la vie elle-même, et comme cette prémisses indispensable nous fait défaut, il paraît plus rationnel d'aborder la question d'une autre façon et de procéder par voie de comparaison. En effet, ce n'est qu'en établissant nettement les caractères différentiels qui distinguent l'état pathologique de l'état de santé que l'on peut arriver à acquérir une notion un peu plus précise de la maladie.

Les manifestations vitales de tout ordre résultant du concours de deux facteurs, l'être vivant et son milieu, il faut, pour que la vie suive sans secousse son cours habituel, que l'être soit normalement constitué et placé dans un milieu approprié à ses besoins. Or l'observation nous montre que la courbe d'évolution la plus normale n'est jamais d'une régularité absolue. Chez l'homme le mieux portant, les fonctions quelles qu'elles soient, respiration, circulation, thermogénèse, etc., oscillent constamment autour d'une normale idéale, et chaque espèce vivante se trouve ainsi adaptée à des variations d'une amplitude déterminée, ne dépassant pas ce qu'on est convenu d'appeler la *limite physiologique*. Si les conditions d'existence viennent à se modifier dans un sens défavorable, il survient des écarts plus prononcés; la marche habituelle des fonctions est troublée, l'état de santé tend à faire place à l'état de maladie. Ce qui distingue l'organisme malade, c'est donc qu'il réagit d'une façon particulière à des influences inaccoutumées. La dynamique vitale n'en persiste pas moins dans ce qu'elle a de fondamental; les lois générales de la vie s'appliquent à l'homme malade tout comme à l'homme sain, et dès lors la pathologie se montre intimement liée à la biologie. Aussi la plupart des phénomènes morbides ont-ils leurs analogues parmi les actes physiologiques dont souvent ils ne représentent que des modifications en plus ou en moins : une exagération du tonus musculaire produit la contracture, une calorification trop intense engendre la fièvre, une transsudation plasmatique

surabondante aboutit à l'hydropisie, etc. L'intégrité de l'organisme et celle du milieu ne se trouvant jamais réalisées d'une façon mathématique; la santé et la maladie sont choses relatives; une transition insensible conduit de l'une à l'autre, et c'est dans ce sens que Vogel a pu parler d'un terrain neutre, intermédiaire à la physiologie et à la médecine, et sur lequel ces deux sciences peuvent, à titre égal, étendre leurs investigations.

Ainsi ramenée en substance à un dérangement de la vie normale, toute maladie présente une évolution propre et complexe dont la connaissance est la base de l'intervention thérapeutique. Laënnec résume et définit clairement la tâche qui incombe à la science médicale lorsqu'il dit que tout ce qu'il nous est donné de voir et de connaître dans une maladie est réduit à cinq sortes de choses : 1° ses causes; 2° les altérations des organes ou des liquides qui l'accompagnent; 3° le trouble qui existe dans les fonctions; 4° la marche que suit la maladie et que l'on peut quelquefois prévoir; 5° le traitement qui est indiqué.

I. Les *causes morbifiques (étiologie)* sont toujours, en dernier ressort, des modifications désavantageuses du milieu ambiant (causes *externes*); mais leurs effets peuvent se faire sentir sur une série de générations, ce qui constitue l'*hérédité* morbide donnant lieu aux causes dites *internes*. Tandis que les causes externes, tant mécaniques que physico-chimiques ou animées, peuvent produire directement la maladie (causes immédiates, déterminantes), l'hérédité se traduit le plus souvent par un état particulier de l'organisme (diathèses, réceptivité morbide) qui le rend plus accessible à l'influence des causes directes : les causes internes sont donc surtout *prédisposantes*. Le degré de réceptivité ou, au contraire, de résistance (état réfractaire, *immunité*) que présente l'économie, les prédispositions et les susceptibilités individuelles d'origine inconnue ou *idiosyncrasies* sont des facteurs d'une grande importance en pathologie. La connaissance exacte du *terrain* sur lequel évolue le mal doit être l'objet de toute la sollicitude du médecin; en effet, ce qu'il est appelé à traiter c'est le malade et non la maladie comprise d'une façon abstraite.

II. L'action nocive se traduit tout d'abord par des *altérations matérielles* portant sur les solides et les liquides de l'économie; le plus souvent, ces changements sont d'ordre morphologique, et leur étude est du ressort de l'*anatomie* et de l'*histologie pathologiques*; d'autres fois, on ne peut les déceler que par les réactions chimiques (*pathochimie*); plus rarement, enfin, ce sont des modifications purement moléculaires, inaccessibles à nos moyens de recherche actuels, mais dont l'existence n'est pas douteuse, car il répugne à la logique d'admettre des maladies *sine materia* comme on le faisait autrefois. Les altérations pathologiques ont habituellement un *siège* déterminé. Même lorsque la cause morbifique est répandue par toute l'économie (intoxications, infections, diathèses), son action se *localise* presque toujours avec prédilection sur tel ou tel point (prédispositions locales). Réciproquement, les affections primitivement locales et limitées au point d'attaque se propagent souvent, par contiguïté ou par continuité, aux organes voisins et peuvent se *généraliser* par les voies lymphatiques ou sanguines ou par transmission nerveuse (*métastases*).

III. La *physiologie pathologique* ne se borne pas à étudier les désordres qui surviennent dans le fonctionnement des parties ainsi altérées; elle s'efforce de rattacher les troubles dynamiques aux lésions matérielles, puis de déterminer le mode d'action de la cause initiale et d'établir ainsi la *pathogénie* des *processus morbides*. Cette analyse intime, scrutant le mécanisme des phénomènes pathologiques et leur enchaînement, nécessite les concours des recherches de laboratoire, tant anatomiques qu'expérimentales, et n'a pu être réalisée qu'à une époque récente. On donne le nom de *symptômes* aux phénomènes, tant subjectifs qu'objectifs, perceptibles sur le vivant, et traduisant

à l'extérieur la perturbation pathologique de l'organisme. Observés et interprétés par le clinicien (séméiologie), ils deviennent des *signes* qui permettent d'établir le *diagnostic* et le *prognostic* de la maladie.

Souvent le processus morbide *primitif*, qui dépend directement de la cause, donne naissance à son tour à des *processus secondaires* sur lesquels il peut venir s'en greffer de *tertiaires*, etc.; en outre, plusieurs causes peuvent agir simultanément ou successivement sur le même individu. Le tableau symptomatique se complique en proportion, et la sagacité du médecin s'exerce à distinguer les symptômes principaux, primitifs ou secondaires, qui caractérisent la maladie, des symptômes accessoires relevant d'épiphénomènes dont l'existence n'a rien de constant. Un symptôme est dit *pathognomonique* lorsqu'il suffit à lui seul pour assurer le diagnostic: pouls veineux dans l'insuffisance tricuspidale, crachats rouillés dans la pneumonie; mais la médecine de nos jours ne s'en rapporte plus guère à un signe unique, quelle que puisse être son importance.

De tout temps on a pensé que le tout complexe que représentent la plupart des maladies était constitué par la réunion d'un certain nombre de phénomènes plus simples ou *éléments morbides*. Mais, faute d'une base anatomique et physiologique suffisante, on n'a pu s'entendre sur la valeur exacte de ce terme (Sauvages, Barthez, etc.). En réalité, il a une acception différente suivant qu'on se place au point de vue symptomatologique, pathogénique, étiologique, etc. (élément adynamique, inflammatoire, scrofuleux, etc.). Forget désignait sous ce nom à peu près tous les éléments d'information pouvant concourir au diagnostic, quelle que fût leur nature. Pour la plupart des auteurs contemporains, ce sont les actes pathologiques élémentaires et irréductibles, ou encore les processus les plus simples avec l'appareil symptomatique qui s'y rattache. A vrai dire, ce n'est là qu'un des côtés de la question telle que l'avaient envisagée nos devanciers, lorsqu'ils ont essayé d'appliquer à l'étude des maladies la méthode analytique usitée en histoire naturelle.

IV. Une évolution morbide complète passe nécessairement par trois phases successives d'*augment*, d'*état* et de *déclin* (répondant aux stades de *crudité*, de *coction* et de *crise* des anciens), mais les diverses maladies présentent des différences très notables quant à leur marche et à leur durée. Il y a lieu de distinguer tout d'abord, à cet égard, entre les maladies aiguës et les maladies chroniques. Les premières ne se prolongent pas au delà de quelques semaines et peuvent généralement se décomposer en périodes qui se succèdent suivant un ordre déterminé: 1° la période d'*incubation*, dont la durée est exactement connue pour un certain nombre d'infections, comprend le laps de temps qui s'écoule entre le moment où l'organisme est atteint par l'action pathogène et celui où éclatent les premiers symptômes; 2° la période d'*invasion*, souvent annoncée par des phénomènes avant-coureurs ou *prodromes* (céphalalgie, malaise vague, abattement, inappétence), s'affirme dès son début par des symptômes plus nets et plus frappants qui permettent, dans bien des cas, de poser un diagnostic précoce; l'invasion peut être rapide, foudroyante même; d'autres fois, elle est lente et insidieuse, et alors c'est presque insensiblement qu'on voit la perturbation atteindre son point culminant (*acmé*) et arriver ainsi 3° à la période d'*état* pendant laquelle le mal reste à peu près stationnaire; 4° enfin, les symptômes s'amendent, indiquant que la cause morbifique a épuisé son action et que la période de *déclin* est ouverte. Les phénomènes menaçants disparaissent, tantôt en quelques heures, tantôt d'une façon graduelle et progressive et le malade entre 5° dans la période de réparation ou de *convalescence* qui doit le ramener à la santé.

Lorsque ces étapes sont parcourues d'une façon régulière, que chacune d'elles présente une durée à peu près constante et des symptômes bien tranchés, la maladie est

dite *cyclique*. Telles sont notamment les pyrexies à courbe thermique déterminée et à type continu, la fièvre typhoïde, la variole, la rougeole, la scarlatine, la pneumonie franche, etc., dans lesquelles on peut prédire approximativement l'époque d'apparition et la durée des principaux phénomènes. Les accidents de l'impaludisme récent, certaines névralgies, hémorragies, etc., reviennent, par *attaques* ou *accès*, à intervalles égaux: fièvres quotidienne, tierce, quarte, suivant un *type intermittent*. Le type est dit *rémittent* quand des périodes d'accalmie relative alternent avec des *exacerbations* ou *paroxysmes* du mal. A vrai dire, il y a toujours des rémittences plus ou moins marquées, même dans les fièvres dites continues. Il est, d'autre part, des affections fébriles ayant une marche moins régulière, et par suite difficile à prévoir: beaucoup de catarrhes aigus, le rhumatisme articulaire, la méningite, la pleurésie, la pyémie, etc.

D'ailleurs, on voit se produire dans les maladies les plus cycliques des déviations du cours habituel dues à des *complications* (infections surajoutées, localisations ou extensions insolites des lésions, etc.), dont quelques-unes sont assez fréquentes pour que les auteurs les signalent avec leurs symptômes prémonitoires. Il arrive aussi que des affections courantes s'écartent de leur marche accoutumée et revêtent une allure spéciale sous l'influence de certaines conditions de milieu dont l'ensemble répond à ce qu'on a appelé les *constitutions médicales* (saisons, climats, degré de virulence des agents infectieux, associations microbiennes, etc.).

Les phénomènes dits *critiques*, qui marquent le stade de décroissance rapide des maladies aiguës, consistent principalement en évacuations muqueuses ou sanguines, en sueurs profuses, en émissions abondantes d'urine (avec augmentation de la toxicité [Boucharde]), en éruptions éphémères de diverses formes. La *crise hématurique* (Hayem) se traduit par une multiplication considérable, mais passagère, du nombre des hémato blastes. Considérée à tort par les anciens comme une expulsion décisive de substances peccantes, la crise est, en réalité, le résultat et non la cause de l'épuisement de l'action nocive. Elle est essentiellement caractérisée par une chute rapide de la température fébrile et du pouls, tandis que l'abaissement progressif du thermomètre par oscillations descendantes prend le nom de *lysis*.

Parfois l'amélioration est précédée d'une période intermédiaire, de caractère incertain (stade amphibole), ou d'une recrudescence passagère du mal (perturbation critique). Une fois que les symptômes de la phase d'état ont définitivement disparu, il reste des désordres organiques plus ou moins profonds dont la réparation demandera un certain temps et sera l'œuvre de la période de convalescence. L'état de faiblesse et d'amaigrissement qu'on observe, notamment à la suite des maladies infectieuses, dépend de la dénutrition générale, de l'anémie et des dégénérescences viscérales; il cède assez rapidement une fois que le sommeil et l'appétit sont revenus. Il faut tenir compte ensuite des lésions anatomiques dont la régénération ou la cicatrisation met en jeu l'énergie histogénique des parties intéressées et exige souvent un délai considérable. Pendant que s'opère cette sorte de liquidation des reliquats laissés par le processus morbide, on constate fréquemment des troubles variés qui tiennent, soit à l'extrême sensibilité du sujet vis-à-vis des moindres influences nuisibles, soit aux altérations mentionnées ci-dessus: tels sont les accidents nerveux, le tremblement, les paralysies sensorielles ou motrices, les dérangements psychiques accompagnant volontiers la convalescence de la fièvre typhoïde, de la diphtérie; l'anorexie parfois rebelle, les palpitations, l'aménorrhée, etc.

Quelquefois la maladie, parvenue à son déclin, recommence son évolution; ces *parvutes* sont de règle dans la fièvre dite récurrente, causée par le spirille d'Obermayer; on les voit plus rarement dans les autres pyrexies, en particulier dans la fièvre typhoïde. Lorsque, au contraire,

un sujet est atteint plusieurs fois de la même affection, après des intervalles de santé dont la durée peut être très longue, on dit qu'il y a *récidive*.

Les *maladies chroniques*, qu'elles revêtent d'emblée cette allure ou soient consécutives à des maladies aiguës, ont une durée indéterminée, et leur évolution est trop variable pour qu'on puisse la rapporter à une description commune. On trouve, en effet, dans ce groupe, des infections à marche très lente, interrompue par des rémissions prolongées, telles que la syphilis, l'impaludisme; des maladies dites diathésiques tenant à une anomalie persistante de la nutrition, comme l'arthritisme, le diabète, ou à une vulnérabilité particulière de certains organes, comme la scrofule; des troubles qui dépendent de lésions organiques indélébiles : cœur, foie, rein, centre nerveux; des affections incurables à marche fatalement progressive : cancers, sarcomes, tuberculose, lèpre, etc.

On distingue généralement trois modes de terminaison des maladies. La *guérison* complète (*restitutio ad integrum*), avec rétablissement intégral des fonctions, de la constitution anatomique et moléculaire des parties affectées, ne peut être obtenue que par la mise en jeu des propriétés vitales inhérentes à l'organisme. C'est la *force médicatrice* de la nature se manifestant par les efforts compensateurs des grands appareils, par une assimilation plus énergique, par les phénomènes de prolifération cellulaire réparant les pertes de substance. Dans les infections, les cellules de l'organisme ne détruisent pas toujours directement les éléments envahisseurs; la plupart du temps elles se défendent contre l'intoxication par les produits solubles que sécrètent les microparasites, en modifiant leur propre nutrition de façon à devenir insensibles à l'action des poisons bactériens ou en élaborant à leur tour des substances antitoxiques qui neutralisent ces derniers. La lutte se passe sur le terrain de la chimie vivante, et c'est aussi dans un mécanisme bio-chimique que nous devons chercher l'explication de la guérison, des vaccinations, de l'immunisation, ou, au contraire, des prédispositions acquises par suite d'une atteinte antérieure. Lorsque la perturbation est trop grave et trop profonde pour que ces facteurs puissent intervenir efficacement, ou encore lorsque la réaction est insuffisante, la maladie se termine par la *mort*. Celle-ci survient par des mécanismes variés qui sont étudiés dans un article spécial. D'une façon générale, une maladie ne peut guérir, au sens propre du mot, que pendant une période limitée. Sinon, il persiste des altérations irréparables, et, à l'affection aiguë, on voit succéder un *état chronique* : lésions valvulaires du cœur, rétrécissement ou dilatation des organes creux, paralysies, etc.

Le *diagnostic* repose sur l'appréciation des signes fournis par l'examen du malade. La médecine ancienne se contentait, dans bien des cas, de l'énoncé d'un *complexus symptomatique* ou syndrome, tel que lictère, la fièvre, l'hydropisie, la paralysie, etc. Depuis le commencement du siècle, les données de l'anatomie pathologique et l'introduction des procédés d'exploration physique nous ont appris à poser un diagnostic anatomique : par les changements que présentent à l'œil l'aspect et la forme extérieure des parties, par la mensuration, la palpation, la percussion, l'auscultation, on détermine dans bien des cas le *siège*, l'*étendue* et la *nature* des lésions. Pour que le diagnostic soit complet, il faut, en outre, par les commémoratifs de tout ordre, reconstituer l'histoire du malade et de son affection, et, d'après l'ensemble de tous les renseignements recueillis, remonter à la cause morbifique et y rattacher les troubles fonctionnels ainsi que les altérations organiques. Les progrès réalisés par l'art médical sont essentiellement liés à ceux accomplis par la physiologie pathologique, à la connaissance plus exacte des processus morbides. Mais il convient également de faire une large part aux perfectionnements des méthodes d'investigation, grâce auxquelles une foule de phénomènes morbides, plus ou moins cachés, sont devenus accessibles au clinicien :

emploi de l'ophtalmoscope, du laryngoscope; endoscopie, exploration électrique, hématoscopie; analyses chimiques, bactériologiques, etc. Une fois qu'on a ainsi reconnu la maladie, il est possible dans la plupart des cas d'en établir le *pronostic*, c.-à-d. de formuler une opinion sur son évolution ultérieure, son issue probable, ses suites prochaines ou éloignées.

C'est surtout d'après la marche des accidents que l'on qualifie les affections de *bénignes* ou de *maligènes*. Ces mots ne sont pas absolument synonymes de maladies *légères* ou *graves*. Lorsque l'évolution parcourt ses divers stades, suivant le mode le plus habituel, que tout fait prévoir une issue favorable, le cas est dit bénin en dépit de la gravité possible des symptômes. La malignité, au contraire, s'accuse par des allures irrégulières déjouant les prévisions du médecin, par l'apparition de phénomènes insolites et menaçants; elle peut se montrer individuellement ou collectivement dans des affections considérées habituellement comme peu dangereuses. La division, au point de vue clinique, des néoplasmes en bénins ou malins, sera étudiée à propos des *tumeurs* (V. ce mot).

V. Le *traitement* destiné à combattre les maladies donne les résultats les plus certains et les plus satisfaisants lorsqu'il peut s'attaquer à la cause initiale elle-même : *sublata causa, tollitur effectus*. Les médicaments dits *spécifiques* que nous possédons vis-à-vis de certaines affections sont surtout des antimicrobiens et guérissent parce qu'ils entravent le développement des microparasites ou qu'ils les empêchent d'exercer leur influence nocive. C'est ainsi que s'expliquent les effets du sulfate de quinine dans les fièvres palustres, ceux du mercure et de l'iode de potassium dans la syphilis. Les essais de sérothérapie, récemment institués, ouvrent une voie particulièrement féconde en ce qu'ils imitent les processus curatifs naturels et nous mettent en possession d'une méthode spécifique, au sens rigoureux du mot.

Mais, dans bien des cas, la médecine ne peut intervenir aussi directement et doit se contenter d'agir sur les troubles fonctionnels. Cette médication symptomatique est fondée en grande partie sur la connaissance de l'action physiologique des médicaments (emploi des hypnotiques, des analgésiques, etc.). On contribue alors, par une voie indirecte, à amener une évolution favorable du mal en atténuant les phénomènes morbides et en soutenant les forces du patient. Ici encore, qu'il s'agisse de guérir ou simplement de soulager, c'est la pathogénie des accidents auxquels on se propose de remédier qui fournit les indications les plus sûres pour une thérapeutique rationnelle (médication diurétique, cardiaque, etc.).

Contrairement à ce qui a été admis par beaucoup de médecins, les modifications actives que présente l'organisme à l'état de maladie ne sont pas toujours salutaires, et c'est à tort que l'on y verrait un effort raisonné, opposé par la nature médicatrice aux influences délétères du mal. La nature, en effet, réagit aveuglément, sans plan de défense ordonné ou préconçu, et à tout moment l'art est appelé à intervenir pour parer aux inconvénients et aux dangers que présente la réaction, soit qu'elle soit trop violente ou trop faible, soit qu'elle entraîne des effets qui mettent directement la vie en péril : trachéotomie dans l'œdème de la glotte, ponction dans les grands épanchements de la plèvre, thermothérapie dans les fièvres continues, etc.

La *prophylaxie* des maladies est, au point de vue social, la partie la plus importante de la tâche dévolue à la médecine moderne. Par des mesures préservatrices (assainissement du milieu, antisepsie), par l'isolement des malades, par l'immunité artificiellement conférée (vaccinations préventives), elle empêche l'éclosion des affections épidémiques ou en enrave la propagation. Par une bonne hygiène, un régime approprié, par les précautions spéciales indiquées suivant les cas, elle rend l'homme plus résistant, moins accessible aux agressions des agents

pathogènes. Elle peut même neutraliser l'influence des facteurs innés et obtenir la latence des diathèses et des tares héréditaires de toutes sortes. L'avènement de la bactériologie a la plus grande part dans les progrès que réalise chaque jour, dans ces diverses directions, la médecine contemporaine.

La nomenclature et la classification des maladies sont traitées à l'art. NOSOGRAPHIE. V. aussi FIÈVRE, HYGIÈNE, MÉDECINE, MORT, PATHOLOGIE, TUMEURS. G. HERRMANN.

MALADIE BRONZÉE (V. ADDISON [Maladie d']).

MALADIE DE BASEDOW (V. BASEDOW).

MALADIE DE BRIGIT (V. NÉPHRITE).

MALADIE DE MENIÈRE (V. VERTIGE).

MALADIE DE PAGET (V. PAGET).

MALADIE DE WERLHOFF (V. PURPURA).

MALADIE DU SOMMEIL (V. SOMMEIL).

MALADIES SCOLAIRES. — Parmi les maladies qui frappent la jeune population des écoles, il faut distinguer deux groupes : d'une part, les maladies de l'enfance proprement dites, presque toutes contagieuses : rougeole, scarlatine, diphtérie, coqueluche; d'autre part les affections qui sont déterminées par une mauvaise conception de l'éducation physique de l'enfant; telles les myopies, les déviations vertébrales, les arrêts de développement, etc. Nous n'avons pas ici à nous occuper du premier groupe. Contre le développement épidémique des affections contagieuses, les précautions suffisantes sont prises désormais : mise en observation pendant quarante jours des enfants ayant subi l'atteinte d'une de ces maladies, désinfection des vêtements et des jouets, enfin comme dernière mesure licenciement de l'école si l'épidémie tend à se développer. Telles sont du moins les instructions officielles : reste à savoir si elles sont réellement appliquées. Les maladies scolaires proprement dites qui constituent le second groupe méritent surtout de fixer l'attention mieux encore que les précédentes; elles pourraient être évitées si dans les conseils universitaires on donnait aux hygiénistes la place et l'influence auxquelles ils ont légitimement droit; mais les programmes scolaires, la disposition des bâtiments, la répartition du temps de travail et de repos sont réglés définitivement sans tenir compte des différences de race, des différences de climat, par des pédagogues pour lesquels l'hygiène n'existe pas. Aussi avec le développement intensif donné à l'instruction apparaissent de plus en plus les signes d'une dégénérescence physique générale, la myopie, la maladie scolaire par excellence. L'enfant ne naît pas myope, dit Javal, même quand il apporte l'influence de l'hérédité, mais il le devient dans les lycées et gymnases. C'est ainsi qu'à Hambourg le nombre des myopes qui ne dépasse pas 15 % en sexte (cinquième de nos lycées), atteint 61 % en prima. Axel Key a signalé dans le Danemark une proportion analogue; en France, il suffit de voir l'augmentation considérable des cas de myopie chez la femme depuis quelques années, augmentation coïncidant avec la malheureuse tendance de vouloir faire des femmes des bacheviers et des licenciés. Contre cette altération graduelle de la vue, les modifications apportées au mobilier scolaire, à l'éclairage des salles d'école, n'ont produit aucune modification. Les seuls remèdes efficaces résident dans la prépondérance donnée à l'enseignement oral sur l'enseignement par le livre, au non-confinement de l'enfant dans des salles d'étude aux horizons trop rétrécis : la myopie n'existe qu'exceptionnellement dans la population maritime et chez l'habitant des campagnes.

Les déviations vertébrales ont été souvent dénotées dans la population scolaire; les arrêts de développement sont fréquents, et Brouardel a signalé la *fémminisme* physique et moral que l'on rencontre chez de nombreux sujets des écoles des grandes villes, à l'âge de douze ans; le jeune garçon ne grandit plus que de buste, les seins se développent alors que les organes mâles restent à l'état rudimentaire; l'intelligence, en apparence brillante, est toute superficielle; le jeune homme a des tendresses féminines. Chez la jeune fille, on note des symptômes opposés : atrophie de la poitrine et des organes du bassin, etc.

Le neurasthénie, maladie du siècle actuel, trouve chez les enfants surmenés par des programmes absurdes un excellent terrain pour se développer. Les névroses mal définies, les céphalées persistantes, les méningites éérébro-spinales frappent en grand nombre candidats et candidates aux diplômes universitaires. On connaît la gravité des épidémies de fièvre typhoïde dans les écoles supérieures. Dr P. LANCIOS.

II. Viticulture. — MALADIE DES VINS (V. VIN).

III. Démographie (V. MORBIDITÉ).

ASSURANCES CONTRE LES MALADIES (V. ASSURANCE, t. IV, p. 334).

MALADIÈRE. Rivière du dép. de la Drôme (V. ce mot, t. XIV, p. 1120).

MALADRIÈRE (V. LÈPRE et LÉPREUX).

MALAFRETAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel; 540 hab.

MALAGA. VILLE. — Ville maritime d'Espagne, ch.-l. de prov. de l'Andalousie, par 36°42' lat. N., 6°44' long. O., sur une baie de la Méditerranée, à l'embouchure de la Guadalmedina, au pied d'une colline de 142 m. que couronne le château maure; 134,016 hab. (en 1887). Le climat est doux (moyenne annuelle +14°), la ville accidentée et irrégulière dans les vieux quartiers; les nouveaux sont formés de larges rues rectilignes; les principaux monuments sont : la cathédrale, à triple nef, en style Renaissance (1538-1719) avec clocher de 74 m.; nombreux objets d'art; le palais épiscopal, la douane. Le château se divise en deux parties : l'inférieure, abandonnée, est l'*Alcazaba*; la supérieure, qui sert encore de fort, est le *Gibraltar*. L'industrie est développée : fonderies de fer, fabrication de machines, filature et tissage du coton; produits chimiques, savonneries, vinaigreries, huileries, raffineries de sucre, chocolaterie, etc. Le port est abrité par un double môle; on projette de l'agrandir vers la rivière; en 1893, il entra 746 navires déplaçant 474,326 tonnes; il en sortit 850 et 623,923 tonnes. La valeur des exportations était de 34 millions (plomb, raisins secs, vins, cotonnades, sucre, huile, fruits), celle des importations de 28 1/2 (coton, planches et tonneaux, objets manufacturés). Ajoutez pour le cabotage 1,051 navires entrés (451,039 tonnes) et 997 sortis (392,313 tonnes), 15 millions et demi de fr. aux exportations et 39 1/2 aux importations.

L'antique *Malacca*, la *Malch* (saline) des Phéniciens, passa d'eux aux Carthaginois, Romains, Goths, Arabes. Au XI^e siècle, ce fut la capitale d'une principauté que les rois de Grenade annexèrent au début du XIV^e siècle. Ferdinand et Isabelle s'en emparèrent en 1487, après un siège de trois mois. En 1831, les carlistes y fusillèrent 49 libéraux dont le général Torrijo.

PROVINCE. — Province d'Espagne, au S.-E. de l'Andalousie, entre celles de Cordoue au N., Grenade à l'E., Cadix à l'O., la mer au S.; 7,349 kil. q.; 519,377 hab. (en 1887), soit 71 hab. par kil. q. C'est un pays montagneux, s'abaissant en terrasses vers la mer; les principaux cours d'eau sont le Guadalhorce et le Guadiaro. Les mines donnent du plomb et du fer; les sources sulfureuses sont nombreuses. L'agriculture produit surtout les vins de Malaga, des raisins secs, des amandes, figues, citrons, oranges, du maïs, du blé, de la canne à sucre, etc. — La province se subdivise en 15 districts judiciaires.

VIN de Malaga — Le vin de Malaga est le plus célèbre des vins de liqueur, très apprécié dans l'hygiène générale. Il se récolte sur les coteaux des environs de Malaga; les crus inférieurs s'étendent à l'E. et à l'O. Les raisins sont blancs et le vin naturel est très clair; on le colore et l'épaissit par l'addition d'*arope* et *color* qu'on tire de moût de vin cuit, de raisins secs, de jus de figues et même de mélasse. Ce vin est couramment falsifié à l'étranger. Le malaga blanc sec est très chaud, sans égaler l'arome du jerez ou du madère. La qualité la plus appréciée est celle du vin doux doré, tiré des petits raisins roses de Pedro-Jimenez, à demi-séchés sur le cep, de façon à accroître leur teneur en sucre. Le malaga renferme en volume

47 % d'alcool. Les vignes ont beaucoup souffert du phylloxera et ont été en grande partie replantées en céps américains.

A.-M. B.

MALAGARAZI. Rivière d'Afrique, tribulaire orientale du lac Tangamka, née vers 2°40' lat. S., près de Lohougati (affl. du lac Victoria); elle descend au S. et prend successivement les noms de *Mérouzi*, *Loukoké* et Malagarazi. Son cours forme la limite zoologique entre l'Afrique occidentale et orientale.

MALAGRIDA (Gabriel), jésuite, né à Mereajo (Milanais) en 1689, mort en 1761. Parti fort jeune pour le Portugal, il y entra dans l'ordre des jésuites, qui l'employèrent d'abord à la prédication, puis l'envoyèrent au Brésil comme missionnaire. L'affaiblissement de sa santé le força de revenir en Portugal. Il y devint confesseur de la marquise Léonora de Tavora, femme de François d'Assise, ancien vice-roi des Indes, et il paraît avoir vécu dans l'intimité de plusieurs membres de sa famille. Dans la nuit du 3 ou 4 sept. 1758, le roi don Joseph, revenant de l'hôtel de Tavora, fut frappé d'une balle au bras. Cet attentat fut attribué à des causes diverses : par les uns au ressentiment du marquis de Tavora vengeant son honneur sur le roi qui avait séduit dona Thérèse, son épouse; par les autres à un complot fomenté par les jésuites menacés par le pouvoir que le ministre Pombal exerçait sur le roi. Le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora, dona Léonora sa mère, des parents, des amis et d'autres personnages de haute noblesse furent arrêtés. Le duc d'Aveiro, soumis à la torture, fit des aveux. La plupart de ces premiers accusés furent condamnés. Leur exécution eut lieu le 13 janv. 1759. Vers le même temps, le provincial Heuriquez et sept autres jésuites étaient emprisonnés comme complices. Trois d'entre eux furent condamnés à mort; dans ce nombre, Malagrida, qui non seulement avait été le directeur de la marquise de Tavora, mais qui quelques jours avant l'attentat avait parlé mystérieusement à une dame du palais d'un danger qui menaçait le roi. Cependant ce premier arrêt ne fut point exécuté contre lui. On se contenta d'abord de le retenir en prison. Deux ans après, il fut traduit devant le saint-office, administré, comme on le sait, par les dominicains; il y fut condamné pour hérésies et blasphèmes résultant de deux de ses écrits : *la Vie glorieuse de sainte Anne, mère de Marie*, et *le Règne de l'Antéchrist*, pour imposture prétendant au don des miracles et au don de prophétie, et pour pollutions dénonçant une mystique impudicité. Des extraits des écrits dont les titres viennent d'être mentionnés furent produits par le capucin Norbert. Dans *la Vie de sainte Anne*, qu'il prétendait lui avoir été dictée par elle-même, Malagrida révélait que la conception de cette sainte avait été tout aussi immaculée que celle de sa fille, qu'elle avait pleuré et parlé dans le ventre de sa mère, et qu'elle avait fait pleurer les chérubins. Devant ses juges, il se glorifia des visions dont il avait été honoré par la Vierge, les anges et les saints, des nombreuses guérisons qu'il avait opérées par ses prières, et des victoires qu'il avait remportées sur l'Antéchrist. Persuadé qu'un miracle s'accomplirait pour le délivrer, il refusa de se rétracter et de demander sa grâce. Livré au bras séculier, il monta sur le bûcher, avec trente-trois autres victimes de l'Inquisition, qui vraisemblablement n'étaient pas coupables de méfaits plus graves que les siens contre l'orthodoxie, et que personne alors, surtout parmi les jésuites, n'aurait songé à plaindre, si un jésuite n'avait point été atteint par le tribunal qui les frappait.

E.-H. VOLLET.

MALAGUTI (Faustino-Jovita, dit François), chimiste français d'origine italienne, né à Bologne le 15 févr. 1802, mort à Rennes le 25 avr. 1878. Fils d'un pharmacien de Bologne, il dut se réfugier en France à la suite des événements de 1831, entra comme préparateur de Pelouze dans le laboratoire de Gay-Lussac, se fit naturaliser Français en 1840 et fut attaché pendant sept ans comme chimiste à la manufacture de porcelaine de Sevres. En 1850, il fut appelé à la chaire de chimie de la faculté

des sciences de Rennes, dont il devint doyen en 1855. La même année, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ses travaux ont principalement porté sur les acides organiques, les éthers et les sels ammoniacaux. Outre un nombre considérable de mémoires parus dans les *Annales de chimie et de physique* (1833 et suiv.) et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (1837 et suiv.), il a publié : *Leçons de chimie agricole* (Paris, 1848, in-12; 2^e éd., 1855); *Leçons élémentaires de chimie* (Paris, 1853, 2 vol. in-12; 2^e éd., 1858); *Analyse annuelle des cours de chimie agricole professés à Rennes* (années 1852-55, in-12); *Cours de chimie agricole* (1864, in-18); *Notions préliminaires de chimie*, avec J.-H. Fabre (1867-68, 2 vol. in-18), etc.

L. S.

MALAIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, com. de Sombernon; 719 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Chaux hydraulique. Fabrique de kirsch. Vestiges de l'antique localité de *Mediolanum*, qui a donné son nom au village actuel.

MALAINCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 474 hab.

MALAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neuchâteau, cant. de Bulgnéville; 224 hab.

MALAÏNE (Joseph-Laurent), peintre de fleurs français, né à Tournai en 1745, mort à Paris en 1809. Il fut attaché aux Gobelins en 1787. Après avoir travaillé en Alsace pendant la Révolution pour les fabriques de papiers peints de Mulhouse et de Thann, il revint à Paris en 1798. On voit de lui à Londres la *Niche* à la National Gallery.

MALAÏSE (Constantin-Henri-Gérard-Louis), naturaliste et géologue belge, né à Liège le 11 nov. 1834. Docteur ès sciences, professeur d'histoire naturelle à l'Institut agricole de Gembloux (prov. de Namur), membre de l'Académie royale de Belgique, il a publié à part : *Manuel de minéralogie pratique* (Mons, 1873; 2^e éd., 1881); *Carte agricole de la Belgique* (Bruxelles, 1873); *la Paléontologie végétale de la Belgique* (Bruxelles, 1877); *Simplex Causeries sur la botanique* (Verviers, 1882). Il a fait paraître, en outre, une foule de mémoires et d'articles dans les recueils de l'Académie royale, dans les *Bulletins* des sociétés géologique, botanique, malacologique, dans la *Revue populaire des sciences*, etc.

MALAÏSIE. Géographie physique. — On donne le nom de Malaïsie ou d'archipel Malais à la région insulaire, quelquefois qualifiée d'*Indonésie*, *Insulinde* ou d'*Australasie* (nom que l'on étend souvent plus loin), qui se trouve au S.-E. de l'Asie entre ce continent et l'Australie. Les géographes français la rattachent ordinairement à l'Océanie. On y distingue trois groupes ou alignements : celui du S. formé des *îles de la Sonde*, Sumatra, Java et leurs dépendances, puis Bali, Lombok, Sumbawa, Flores, Sumba, Timor, etc. On y peut joindre les îles Nicobar et Andaman, sises sur le prolongement N.-N.-O. de Sumatra; — le groupe du centre comprenant les grandes îles de Bornéo et Célèbes qui font partie de ce que l'on appelait îles de la Sonde; — le groupe oriental comprenant les Moluques (îles Banda), Amboïne, Ternate, etc.) et les Philippines. L'équateur passe au milieu de l'archipel Malais, par Sumatra, Bornéo, Célèbes, Ternate. L'ensemble de ces îles embrasse environ 2 millions de kil. q. (1,994,960). L'unité géologique, botanique et zoologique est si évidente qu'on admet qu'elles forment le débris d'un continent qui peut-être reliait l'Asie à l'Australie. Ces terres sont montagneuses et volcaniques, flanquées de récifs coralliaires; le noyau est cristallin (gneiss et micaschistes), recouvert de schistes et grès paléozoïques; le calcaire carbonifère se trouve à Sumatra et Timor, les sédiments secondaires et tertiaires sont peu développés; à Java, ces derniers reposent directement sur les formations cristallines. Le granite, la syénite, la diorite occupent de vastes espaces; les formations volcaniques plus récentes (andesite, trachyte, tufs basaltiques) abondent dans les îles

de la Sonde ; l'alignement du S. et celui de l'E. renferment chacun une ligne de volcans dominant le rivage ou la plaine. Le climat est tropical et maritime, humide et uniforme ; la température ne varie guère que de $+25$ à 27° ; les extrêmes sont $+33^{\circ}6$ et $+20^{\circ}6$. L'alternance des moussons sépare la saison relativement sèche et la saison humide ; au N. de l'équateur, la saison des pluies va d'avril à octobre, celle de l'alizé du N.-E., de novembre à mars ; au S. de l'équateur, la mousson du N.-O. amène la pluie, l'alizé du S.-E. le beau temps. Il tombe à Singapour 240 centim. d'eau ; 473 à Padang (O. de Sumatra) ; 487 à Batavia, 446 à Buitenzorg (Java). Il pleut dans tous les mois, et il n'y a pas de véritable saison sèche. A.-M. B.

Flore. — Les îles de la Malaisie sont généralement couvertes d'une végétation luxuriante, surtout dans les régions montagneuses et humides ; les parties plates et naturellement peu irriguées sont moins fertiles. Les montagnes sont en général couvertes de forêts vierges atteignant quelquefois le sommet même ; celles qui sont formées de roches primitives sont plus ou moins dénudées ; les terrains primitifs, surtout les granitiques, et les terrains calcaires sont peu favorables à la végétation ; les terres d'alluvion au contraire sont d'une fécondité exceptionnelle ; parfois les deltas des fleuves forment d'immenses marécages qui rendent par exemple si insalubre une partie des côtes de Sumatra, malgré la luxuriante végétation qui les environne. La culture, dans les vallées et sur les alluvions, dispute le terrain aux forêts vierges tropicales. Ce qui frappe le plus l'Européen qui vient visiter Java, Sumatra, etc., c'est de voir succéder à la végétation tropicale (Palmiers, *Arca catechu*, *Barringtonia speciosa*, Guttifères, Myrte, Figuier, etc., puis des Diptérocarpées, parmi lesquelles le Camphrier), sur les flancs des montagnes, des formes qui lui rappellent les montagnes de l'Europe. Ainsi la région alpestre offre une analogie frappante avec les zones similaires du continent, mais elle commence à une altitude d'autant plus élevée que la latitude est plus équatoriale. A Sumatra, qui s'étend de 2° lat. N. à 4° lat. S., la région tropicale monte généralement jusque vers 2,000 m. ; le Chêne y forme des forêts entières, mêlées de Diptérocarpées, le Pin (*Pinus Merkusii*) s'y étend de 1,000 à 1,500 m. La région tempérée (Ternstrœmiacées avec *Podocarpus*) s'étend de 2,000 à 3,000 m. ; puis c'est la végétation alpestre (Ericacées, etc.). Un cas particulier, c'est celui que présente, à 4° de l'équateur, le mont Gounong-Bonko, qui, dès 1,700 m. d'alt., offre la flore alpestre (*Vaccinium*, *Rhododendron*, une Myrtacée, des Mousses épaisses, etc.). C'est à Sumatra qu'a été découvert l'extraordinaire *Rafflesia* (V. ce mot). — Bornéo est également couverte d'une riche végétation, mais cette île est encore peu explorée ; à 70 lat. N. (Kina-Bala), la région forestière arrive jusqu'à environ 2,800 m. d'alt. ; au-dessus, jusqu'à environ 3,200 m., c'est la région alpine ; plus haut c'est la roche nue avec quelques arbrisseaux clairsemés. — Java, qui s'étend de 6° à 8° lat. S., est la plus fertile et la plus boisée des îles de la Malaisie. La région tropicale s'y élève jusque vers 2,500 m. et se divise, d'après Junguhn, en région des Figuiers et des Anonacées jusque vers 650 m., avec une température moyenne de $22-19^{\circ}$, en région forestière des Rasanala (*Altingia*) de 650 à 1,500 m. avec une température moyenne de $19-15^{\circ}$, enfin en région des Chênes et des *Podocarpus*, auxquels vient s'ajouter dans la partie orientale de l'île le *Casuarina*, de 1,500 à 2,500 m., avec une température de $15-10^{\circ}$. Au-dessus on rencontre la région tempérée (Ericacées, dont *Agapetes*) de 2,500 à 3,500 m., avec une température de $10-7^{\circ}$. Dans les Philippines, Semper fait monter la région tropicale (Luçon, $15-18^{\circ}$ lat. N.) jusqu'à 800-1,000 m., avec *Tectona grandis* et un grand nombre de *Dipterocarpus* ; plus haut, c'est la région des Pins (*Pinus insularis* et *P. Merkusii*) qui s'élève à environ 2,400 m.

Envisagée à un autre point de vue, on peut dire que la flore des îles de la Malaisie présente toutes les transitions

entre la flore asiatique et la flore australienne ; le caractère australien est déjà prédominant à l'E. de la ligne de Wallace, qui passe entre les îles Bali et Lombok et par le détroit de Macassar.

Dr L. Hx.

Faune. — Comme nous l'avons dit en parlant de la faune de l'Asie (V. ce mot), la faune de la Malaisie forme une sous-région de la région orientale ou indienne, et cette sous-région, la plus rapprochée de l'équateur, est celle qui présente les caractères les plus accusés, quand on la compare aux autres subdivisions de la région orientale. En dehors des particularités qui lui sont propres, en effet, la faune de la Malaisie offre des rapports soit avec l'Afrique au S. du Sahara, soit avec Madagascar ; malgré sa situation insulaire, cette faune est très riche. On doit comprendre d'ailleurs dans cette sous-région la presqu'île de Malacca (au S. du Tenasserim), puis les trois grandes îles de Sumatra, Java et Bornéo, enfin les Philippines. La limite entre la sous-région malaise et la région australienne est assez nettement indiquée par la ligne de Wallace qui passe entre Bali et Lombok, la première de ces petites îles n'étant qu'une dépendance de Java dont elle a la faune, tandis que Lombok se rattache à Timor et possède déjà les caractères de la faune australienne.

Bornéo et la partie orientale de Sumatra sont la patrie de l'Orang-Outang (*Simia salyru*), et les Gibbons (*Hyllobates*) y sont plus nombreux que sur le continent, car ce genre a huit espèces malaises, tandis que six seulement, dont plusieurs communes aux deux sous-régions indo-chinoise et malaise, se trouvent en Asie. Les Sémnopithiques sont également plus nombreux que sur le continent. Les Macaques, au contraire, n'ont que trois espèces à Bornéo et Sumatra, et une quatrième formant un petit genre à part (*Cynopithecus niger*), à Célèbes. Les Lémuriens sont représentés par le genre *Nycticebus* déjà signalé dans l'Indo-Chine, par un type spécial, le Tarsier (*Tarsius spectrum*), et par un animal très singulier qui forme le passage des Lémuriens aux Insectivores, et dont on a proposé de faire un ordre à part, le *Galeopithecus*. Les Chiroptères frugivores et insectivores sont très abondants. Quant aux Carnivores, le Tigre se trouve à Sumatra, à Java et même dans la petite île de Bali, mais non dans la grande île de Bornéo, ce qui explique peut-être l'abondance des Singes et de l'Orang lui-même dans cette île. Les autres Carnivores sont ceux du continent indien : la Panthère noire, variété mélanienne de la Panthère ordinaire, est assez commune à Java et à Sumatra ; de petits Carnivores voisins des Civettes et des Blaireaux constituent les genres *Cynogale*, *Hemigalea*, *Arctogale*, *Mylands*. La faune des hautes montagnes de Sumatra et de Bornéo est presque identique à celle de l'Himalaya. A Sumatra on trouve *Ursus malayanus*, *Felis temminckii* (ou *Moormentis*), *Meles (Arctouya) collaris*, *Nemorrhædus rubidus*, à Bornéo, dont le massif central est encore si peu connu, *Chimarrogale himalayica*, Musaraigne aquatique du plateau central de l'Asie, et beaucoup de types analogues mêlés à des espèces spéciales à cette région. Les Herbivores sont représentés par l'Éléphant dont la variété de Sumatra a été décrite comme une espèce spéciale (*Elephas sumatranus*), les *Rhinoceros sondaicus* et *sumatrensis*, le Tapir (*Tapirus malayanus*), type tertiaire qui ne se trouve qu'ici et en Amérique, des Sangliers (*Sus verrucosus*, *S. vittatus*, *S. celbensis*), et un genre distinct, le Babiroussa (*Babirussa alfurus*), qui se trouve dans toute la Malaisie jusqu'à Célèbes, et même à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Irlande ou il a dû être transporté par l'homme.

Les Ruminants ont un type très intéressant, l'Anoa (*Anoa depressicornis*) des Philippines et de Célèbes, et que l'on a considéré longtemps comme une Antilope, et qui semble représenter le type primitif du genre *Baui* (V. ce mot. avec fig. de l'Anoa). Le Buffle Bantang (*Bibos sondaicus*) est l'espèce qui vit à l'état sauvage dans les trois grandes îles de la Sonde, et qui a été domestiquée par les Malais. Le genre *Nemorrhædus* remplace nos Chamois sur





- VILLES de plus de 100.000 habitants
- Villes de 50 à 100.000 id.
- Villes de 20 à 50.000 id.
- Villes de moins de 20000 habitants

Chemins de fer
 Les capitales et chefs-lieux principaux sont indiqués par un souligné double ou simple suivant leur importance.
 Dans les diverses colonies, les noms sont orthographiés d'après les usages des nations souveraines.
 En néerlandais, on se prononce comme au français,
 j " " y demi-voixelle,
 oo " " o

ABRÉVIATIONS

- FRANC. Possessions françaises
- ANGL. Possessions anglaises
- HOLL. Possessions hollandaises
- ESP. Possessions espagnoles
- PORT. Possessions portugaises

les hautes montagnes de Sumatra comme dans le Tibet. Les Chevrotains (*Traugulus*), les plus petits et les plus primitifs de tous les Ruminants, ont leur centre de dispersion dans la Malaisie. Les Cerfs de la même région semblent des races insulaires, c.-à-d. de taille amoindrie, des espèces d'Asie (*Cervus philippensis*, *C. mariannus*, *C. moluccensis*), et cette dernière a été importée par les Malais jusqu'à la Nouvelle-Guinée. On trouve à Bornéo une race de chevaux domestiques (poneys), dont la taille ne dépasse pas celle d'un chien de montagne. La présence d'un Pangolin (*Manis javanica*) à Java est un lien de plus entre la faune de cette région et celle de l'Afrique.

Les Oiseaux nous offrent les types les plus caractéristiques de la faune orientale. Au premier rang se placent les Calaos (*Bucerotidae*) qui sont très variés et renferment les plus gros de tous les Passereaux perchés. Parmi les Gallinacés, l'Argus (*Argusianus giganteus*) est propre à la Malaisie, et les *Gallus ferrugineus* et *G. Temminckii*, de Java, sont probablement les progéniteurs sauvages de nos Coqs et Poules domestiques. Mais, comme on le conçoit facilement, la ligne de Wallace n'a pas ici l'importance qu'elle présente pour les Mammifères ou les Poissons d'eau douce. Des types australiens tels que les Mégapodes, une espèce de Cacatoès, se trouvent jusqu'aux Philippines; un genre de Pigeon australien et océanien (*Ptilopus*) se répand jusque dans la Malaisie. En résumé, la faune ornithologique de cette sous-région relie la faune australienne à la faune de l'Afrique. — Les Reptiles et les Batraciens diffèrent peu de ceux de l'Inde, et les Poissons d'eau douce se rattachent à la faune indo-chinoise. La limite est ici très nette entre la région orientale ou indienne et la région australienne, comme on peut le constater en passant de Bali à Lombok. Les *Cyprinidae* ont encore vingt trois genres à Java et à Bornéo, tandis que cette famille fait complètement défaut à Célèbes et aux Moluques, à partir de Lombok, comme dans toute la région australienne. Le fait est d'autant plus frappant que les Mollusques terrestres diffèrent très peu de Bali à Lombok. Ces Mollusques, très intéressants par leur grande taille et la variété de leurs formes, sont surtout abondants aux Philippines qui ne possèdent pas moins de 400 espèces; les genres *Cochlostyla*, *Cyclophorus*, *Leptopoma* sont les plus remarquables.

La Malaisie est, après le N. du Brésil, la région du globe la plus riche en Insectes de tous les ordres. Les Papillons les plus caractéristiques sont les genres *Euplaea*, *Hestia*, *Elymnias*, *Thamantis*, *Zeraxidia*, etc. Les grands Orthoptères aux couleurs brillantes s'étendent jusqu'au N. de l'Australie. Les Coléoptères sont représentés par le genre spécial *Mormolyce*, des Buprestes géants (*Catoxantha*), des *Lucanidae* dont *Odontobasis* est le plus caractéristique, des Cétoines et surtout des Longicornes qui sont ici très abondants et de forme élégante comme dans toutes les régions de forêts (*Euryarthrum*, *Cælosterna*, *Age-lasta*, *Astathes*). En résumé, si la ligne de Wallace existe pour les Mammifères, les Poissons d'eau douce et même jusqu'à un certain point pour les Oiseaux, elle n'a plus la même importance pour les Reptiles, les Mollusques et les Insectes. Pour ces trois groupes, la faune de la Malaisie s'étend jusqu'à la Nouvelle-Guinée et au N. de l'Australie.

Paléontologie. — La paléontologie de la Malaisie n'est que très imparfaitement connue par les recherches faites, à Java, par les naturalistes hollandais. Tout indique que cette région est restée rattachée au continent asiatique jusqu'à la fin de la période tertiaire. La faune pliocène et quaternaire de Java et de Sumatra, étudiée par Martin et Dubois aux monts Kendeng, est identique à celle des Siwaliks dans le N. de l'Inde. On trouve ici les genres *Hyaena*, *Stegodon*, *Anoa*, *Hippopotamus*, *Sivatherium*, qui caractérisent la faune des Siwaliks. Plus récemment Dubois a décrit, sous le nom de *Pithecanthropus erectus*, des débris provenant du même gisement et qui semblent indiquer un type intermédiaire entre les grands Singes

anthropoïdes et l'homme. Les naturalistes ne sont pas encore d'accord sur la véritable nature de ces ossements fossiles.

E. TROUSSART.

Ethnographie. — La population primitive, dont on discerne des vestiges dans l'intérieur des grandes îles, semble avoir été formée de Négrites et certainement d'une race à peau noire de bonne heure refoulée par d'autres à peau plus claire, spécialement par les Malais que nous voyons à partir du XII^e siècle envahir de Sumatra sur l'archipel entier, fondant des États qu'au XVI^e siècle les Européens subjuguèrent. Il faut aussi tenir compte des immigrants chinois actuellement au nombre de 2 millions, des Arabes, des Européens, etc. Les Malais (*Oran Malayou*, hommes errants) sont une des principales races humaines (V. RACE) et s'étendent non seulement sur la Malaisie et la presqu'île de Malacca, mais sur une grande partie de l'Océanie et jus qu'à Madagascar. On en rapproche même les Japonais. Ils vont de l'île de Pâques aux Comores, du 249° long. (111° long. O.) à 42° long. E. et de la Nouvelle-Zélande aux îles Hawaï, du 23° lat. N. au 47° lat. S. Leur lieu d'origine serait le S. de l'Indo-Chine. On les divise en deux groupes : Malais et *Polynésiens* (V. RACE et POLYNÉSIE). Ils se seraient d'abord répandus sur la Malaisie jusqu'à l'île de Bourou (Moluques), d'où ils auraient gagné les îles Samoa et Tonga, pour se propager de là sur les autres îles polynésiennes. C'est un millier d'années av. J.-C. que se serait accomplie la scission en Malais-océaniques ou asiatiques et océaniques. Les premiers sont plus petits et plus voisins du type mongol, cheveux longs, droits et rudes, barbe rare, couleur allant du jaune froment au brun sombre, yeux obliques; ils sont mésocéphales, alors que les Polynésiens sont brachycéphales; le prognathisme n'est pas exagéré. Parmi les Malais asiatiques, on distingue deux types : Battaks et Malais, les premiers plus grands, plus forts, à peau plus claire, cheveux moins drus, pommettes moins saillantes. D'une manière générale, les yeux sont d'autant plus obliques qu'on se rapproche de l'Asie.

Les Malais occidentaux (pour les autres, V. RACE et POLYNÉSIE) comprennent les subdivisions suivantes : *Tagals* ou *Bisaya* dans les îles Philippines, fortement métissés de Négrites; on y rattache les indigènes de Formose et des îles Soutou; — *Malais* proprement dits à Sumatra et dans la presqu'île de Malacca; — *Sundanais* à l'O. de Java, intermédiaires entre les Malais, les Battaks et les Javanais; — *Javanais* à l'E. de Java, les plus civilisés de tous; on y rattache les *Madourans* et les *Balinais*; — *Battaks* ou *Battas* à l'intérieur de Sumatra, auxquels on rattache les insulaires des îles Nias et Batou et les *Hovas* de Madagascar; — *Dayaks* (*Olo-Ngadjou*) dans l'île de Bornéo, comprenant au S. les *Badjou*, au centre les *Ot-Danom*; — *Macassars* et *Bouginais* au S.-O. et au S.-E. de Célèbes; *Alfourous* au N. de Célèbes et dans les Moluques.

Les Malais proprement dits sur lesquels il y a lieu d'insister, en renvoyant pour les autres aux articles qui leur sont consacrés et aux art. BORNEO, JAVA, PHILIPPINES, SUMATRA, etc., sont au nombre de 4 millions environ. Leur centre fut dans Sumatra le royaume de Manany-Kabaou, qui comprenait au XV^e siècle le milieu de l'île. En 1460, sous leur chef Sri Tri Bouwana, ils conquièrent le littoral oriental, puis la presqu'île de Malacca où ils fondèrent Singapour; en 1532, les Javanais le leur prirent; ils fondèrent alors Malacca, se répandirent sur la presqu'île et prirent un rôle prépondérant sur la navigation et le commerce qui adopta leur langue depuis Ceylan jusqu'à la Nouvelle-Guinée. Convertis à l'islamisme, ils le propagèrent, mais sans intolérance. C'est une race bien douce, d'intelligence souple, extraordinairement passionnée, témoignant d'un amour-propre et d'une susceptibilité malade; une bravoure poussée jusqu'à la folie, une réelle honnêteté. Ils excellent dans la navigation et le négoce, méprisent l'agriculture, font cultiver leurs champs (surtout de riz) par des esclaves (pour dettes ou captifs de guerre). Ils sont bien dotés pour l'industrie: tissage et teinture des étoffes; travail du cuir,

du bois, des métaux ; armes, bijoux, etc. — Leur régime politique est aristocratique ; le chef radja, maharadja ou djangdi pertouan commande à des vassaux tributaires (*oran kayat*), parmi lesquels il choisit les hauts dignitaires (*mantri*). Leurs armes sont l'épée (*klewang*) et le kriss ; le tuisil a éliminé la sarbacane (flèches empoisonnées) et la fronde. Les *praos* des corsaires malais, armés à la moderne de longs canons, lurent la terreur de l'archipel malais jusqu'au jour où les Hollandais les mirent à la raison. — Les maisons sont de bois ou de bambous, sur pilotis, couvertes de feuilles de palmier (*atap*), accessibles par un escalier ; on fait le feu en dehors. Les villages sont entourés de palissades ou d'un mur en terre, avec, au milieu, une place pour l'assemblée. Le bétail est parqué sous la maison. — La coutume (*adat*) que les Hollandais ont respectée est formée d'usages malais, hindous et de prescriptions du Coran. La peine de mort peut être rachetée par une composition ; celle-ci est la peine du vol. L'offensé peut provoquer en duel son offenseur. Le Malais achète sa femme et a sur elle un droit absolu. Les pauvres s'en procurent en servant un certain temps leurs beaux-parents. Les neveux, enfants de la sœur, héritent de préférence à ceux du père (V. FAMILLE). Les Malais sont généralement musulmans. Tous mâchent le bétel. Ils sont aussi passionnés pour le jeu que pour les armes, jouant aux dés, aux cartes (à la chinoise), aux échecs, pariant dans les combats de coqs.

Linguistique. — La langue malaise appartient au groupe des langues *maléo* ou *malayo-polynésiennes*. Celles-ci se parlent sur tout l'Océan Pacifique, de l'île de Paques à Madagascar et à Formose. Fr. Müller y discerne trois divisions : *langues malaises* parlées dans la presqu'île de Malacca, la Malaisie, les îles Mariannes, Formose, Madagascar ; — *langues mélanésiennes* parlées dans les îles Palau et des Carolines occidentales jusqu'à l'archipel Marshallan N.-O., jusqu'aux îles Viti et aux Nouvelles-Hébrides au S.-E. ; — *langues polynésiennes*, parlées des îles Hawaï à la Nouvelle-Zélande ; celles-ci seraient dérivées dans l'ordre suivant (d'après Whitmee) : le tronc primitif serait représenté par le samoan duquel dériveraient d'une part le tongan et la maori ; de l'autre les langues des îles Hervey, Tonamotou, Ilaïwaï, Marquises ; du troisième celles des îles Ellice et Tokelau.

Sur les généralités, V. l'art. LINGUISTIQUE. Les noms propres sont en général de deux syllabes, et les mêmes peuvent servir de noms et de verbes, etc. Les langues polynésiennes ignorent le *g*, le *d*, le *b*, expriment tous les rapports grammaticaux par des particules isolées. Les langues mélanésiennes ont six à sept consonnes de plus, y compris les doubles consonnes ; des suffixes pronominaux possessifs. Les langues malaises sont très riches en consonnes et emploient les particules sous forme de préfixes, infixes et suffixes. On se demande pourtant si le malais n'a pas régressivement dégénéré en les types inférieurs. Le mélanésien a subi l'influence du papou ; le malais celle des langues indiennes ; les dialectes malais et javanais renferment beaucoup de mots sanscrits. Il est le seul qui ait une littérature écrite en alphabet arabe ou hindou. Gill a rédigé des contes et chants polynésiens (*Myths and Songs from the Pacific* ; Londres, 1876) ; Whitmee, un dictionnaire comparé des langues polynésiennes.

Le malais proprement dit, parlé à Sumatra et Malacca, est encore la langue commerciale de l'Australasie, mêlée d'éléments sanscrits, arabes et portugais, utilisant l'alphabet arabe, sauf à Palembang (E. de Sumatra) où l'on conserve le vieil alphabet dérivé de l'hindou. On distingue le dialecte malais de Menangkabau, au centre de Sumatra. Les principales grammaires malaises sont celles de Crawford (Londres, 1832) ; Roorda van Eysinga (Nieuwediep, 1856) ; Hollander (6^e éd., Bréda, 1893) ; Pijnappel (La Haye, 1866) ; Favre (Paris, 1876) ; Klinkert (Leyde, 1882). Les principaux dictionnaires ceux de Wilde (Amsterdam, 1841) ; Roorda van Eysinga (La Haye, 1869, 13^e éd., 1841) ; Crawford (Londres, 1852) ; de Wall (Batavia, 1872, 2^e éd.

par de Tunck, 1877-84) ; Pijnappel (Amsterdam, 1884, 3^e éd.) ; Klinkert (Leyde, 1885) ; Swettenham (Londres, 1886-87, 2 vol.).

La littérature malaise est originale. Son œuvre la plus célèbre est le poème *Bidasari* (éd. Favre, Vienne, 1875 ; Klinkert, Leyde, 1886). Le javanais (V. JAVA) possède une série d'adaptations d'œuvres hindoues. — Il existe de nombreuses chroniques historiques des divers États malais, par exemple, d'Atjeh, Djohor, Samba, Soukadana, etc. Dulaurier a édité le code maritime (Paris, 1845), dont certaines parties remontent au XII^e siècle ; Keijzer (La Haye, 1835) et Meursinge (Amsterdam, 1844) le droit musulman. Citons encore les récits de voyages et l'autobiographie d'Abdullah ibn Abd ul Kadir, de Malacca († 1834).

Géographie politique. — Les trois quarts de la Malaisie appartiennent aux Pays-Bas (Hollande) ; le reste se partage entre l'Espagne (Philippines), l'Angleterre (Bornéo septentrional), le Portugal (E. de Timor). V. l'art. COLONISATION et pour les détails le nom de chaque île. A.-M. B.

BIBL. : WALLACE, *l'Archipel malais*. — ROSENBERG, *Der Malaiische Archipel* ; Leipzig, 1878, 2 vol. — BACKER, *l'Archipel indien* ; Paris, 1874. — BASTIAN, *Indonesien*, Berlin, 1884-94, 5 livr. — FORBES, *A Naturalist's wanderings in the Eastern Archipelago* ; Londres, 1875. — HAGEN, *Anthropologische Studien aus Insulinde* ; Leipzig, 1891. — GUILLEMARD, *Australasia*, t. II (Malaysia) ; Londres, 1894. — DULAURIER, *Mém. relatifs au cours de langue malaise et javanaise* ; Paris, 1853. — FR. MÜLLER, *Grundriss der Sprachwissenschaft* ; Vienne, 1879, t. II. — CODRINGTON, *The Melanesian Language* ; Londres, 1895. — V. aussi la bibl. de l'art. COLONISATION, t. XI, p. 1118.

MALAKOFF (V. SÉBASTOPOÏL).

MALAKOFF. Com. du dép. de la Seine, arr. et cant. de Sceaux ; 9,144 hab. Commune créée en 1883 aux dépens de celle de Vanves. Elle doit son nom à une tour érigée vers 1860, en souvenir de la tour Malakoff, prise par les Français à Sébastopol.

MALAKOFF (Duc de) (V. PÉLISSIER).

MALALAS (Jean), écrivain byzantin du VI^e siècle. Originaire d'Antioche en Syrie, il a composé une chronique universelle (*Χρονολογία*), en dix-huit livres, qui va des premiers temps de l'histoire d'Égypte jusqu'aux dernières années du règne de Justinien (563). Au point de vue historique, l'ouvrage est d'une valeur médiocre, sauf pour les événements dont l'auteur a été le contemporain ; on n'y trouve ni connaissance exacte, ni intelligence des faits importants de l'histoire, ni emploi critique des sources : à côté de Julius Africanus et de Jean d'Antioche, Malalas paraît avoir consulté les auteurs les plus sujets à caution ; d'ailleurs son ignorance est extrême et son point de vue, qui fait d'Antioche le centre du monde, singulièrement étroit. — Néanmoins, dans l'histoire littéraire, le travail de Malalas a une réelle importance : il est le type le plus ancien et le plus parfait de ces chroniques byzantines, moins destinées au public lettre qu'écrites pour l'instruction des moines et du peuple ; et ce caractère populaire apparaît jusque dans la langue qu'a employée l'écrivain. Aussi l'ouvrage a-t-il eu une prodigieuse fortune ; jusqu'au XI^e siècle, il a servi de source et de modèle à tous les chroniqueurs byzantins, Théophane, Georges le Moine, Skylitzès, etc. ; il a même été traduit en slave. Un seul manuscrit d'Oxford, mutilé au commencement et à la fin, nous a conservé la chronique de Malalas sous une forme notablement abrégée, surtout dans les derniers livres : quelques fragments seulement ont été retrouvés, provenant de la rédaction originale. La première édition, donnée à Oxford, 1691, a été reproduite dans la *Byzantine* de Bonn et la *Patrologie grecque* de Migne (t. XCII). Ch. DIEHL.

BIBL. : MOMMSEN, *Hermès*, VI, 323-363. — SOTIRIADIS, *Zur Kritik des Johannes von Antiochia*, 1888. — KRUMACHER, *Gesch. d. byz. Litt.*, II, 112-115.

MALAMBO (Bot.). Nom commercial d'une écorce qu'on rapportait soit au *Drimys Winteri* Forst., soit à un *Cusparia*, soit enfin à un *Cannella*. Depuis 1860, on sait positivement que cette écorce vient d'un arbre des côtes de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade, le *Croton Malambo*

Karst. (Euphorbiacées). Cette écorce est en morceaux plus ou moins entrés, épais de 40 à 45 millim., à péridermie mince, blanc cendré, avec des tubercules et des petites taches noires dues à un lichen. Au-dessus l'écorce est fibreuse, d'un gris rougeâtre ou brune; elle renferme, outre une huile volatile, une résine qui donne au Malambo sa saveur âcre, amère et aromatique. On s'en sert dans la convalescence des fièvres intermittentes, dans la dyspepsie, etc.; elle est aussi employée comme un adjuvant de diurétiques.

Dr L. Hx.

MALAMOCCO. Village d'Italie, à 6 kil. S. de Venise, sur une des langues de sable qui séparent la Lagune de la mer Adriatique. Grâce aux travaux commencés par les Français en 1806, et qui n'ont pas cessé depuis lors, le port de Malamocco, à 3 kil. S. du bourg du même nom, entre les îles de Malamocco et Pellestrina, est devenu l'entrée principale du port de Venise pour les bateaux de quelque importance. Deux forts la défendent.

MALAN (Henri-Abraham-César), pasteur réformé genevois, né à Genève le 7 juil. 1787, mort à Genève le 18 mai 1864. Il était ministre consacré et régent de cinquième au collège de Genève, quand le passage à Genève de l'évangéliste écossais Rob. Hobbane, fit de Malan, en 1817, un ardent adhérent des idées du *Réveil* (V. ce mot). L'opposition du clergé officiel lui ferma les chaires du canton, et il fut démis de ses fonctions de régent. Il fit alors construire dans son jardin une salle de culte, appelée chapelle de Témoignage, où il prêcha à un auditoire considérable, exerçant une très sensible action sur l'évolution religieuse de ses concitoyens. Vers 1830, son influence diminue, tant parce que l'effet produit subsistait indépendamment de lui, qu'à cause de son calvinisme rigide, et quelque peu intellectuel. Il fit alors des tournées de prédication en Suisse, en France, en Angleterre et ailleurs. Malan a composé d'innombrables cantiques, dont plusieurs sont encore et resteront populaires dans le culte protestant. F.-H. K.

BIBL. : C. MALAN fils, *la Vie et les travaux de C. Malan* ; Genève, 1869 (contient un catalogue complet des publications de Malan).

MALANCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Varennes-en-Argonne; 979 hab.

MALANDRINS. D'après Du Cange, le mot *malandrin* (*malandrinnus, maladrinnus*) signifie voleur, brigand, pirate. Il en faut rapprocher le mot *malandre*, qui voulait dire, entre autres sens, lèpre, ulcère, et, généralement, maux. Il paraît qu'à l'époque des croisades on appelait *malandrins* les voleurs arabes ou égyptiens. Ce nom fut ensuite donné, en France, aux routiers qui, depuis le XII^e siècle, jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, y exercèrent trop souvent leurs brigandages. Tels furent les Cotereaux, les Tard-Venus, les Ecorcheurs, les aventuriers de tous les pays, qui formèrent les grandes compagnies (V. COMPAGNIES [Grandes], t. XII, p. 456). Le nom de *malandrins* se trouve dans le récit que Froissart consacre à l'expédition de J. de Vienne en Ecosse (1385).

BIBL. : DU CANGE, IV, 199 et suiv. — LA CURNE DE SAINTE PALAYE, VII, 245. — FROISSART, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, X, 377. — S. LUCE, *Du Guiselin*, ch. X et XI. — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, III, 101 et 123.

MALANDRY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 222 hab.

MALANGE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey; 203 hab.

MALANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 345 hab.

MALANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 363 hab.

MALANSAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Rochefort; 2,303 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Nantes à Landerneau. Ruines du monastère de cordeliers de Bodelio; château de la Grattonnave (XVII^e s.).

MALAPERT, savant jésuite belge, né à Mons en 1581, mort à Vittoria (Espagne) le 5 nov. 1630. Il enseigna la

philosophie au collège de Pont-à-Mousson, puis les mathématiques à celui de Douai; envoyé à Madrid, il mourut pendant le voyage. Il a écrit : *Breves institutiones geometricæ* (Douai, 1620); *Oratio de laudibus mathematicæ* (1620); *Arithmeticae practicæ brevis institutio* (1620); *Euclidis libri sex prius* (1620); *Elementa geometriæ* (1624); *Austriaca sidera heliocyclica, astronomicis hypothesis illigata*, ouvrage où il prend les taches du soleil pour des planètes (1627). Il obtint une plus grande célébrité parmi ses contemporains comme poète latin; ses *Poemata* (Kälisch, 1615), ses deux livres *De Ventis* (Anvers, 1616), sa tragédie *Sedecias* (1634) furent considérées comme des modèles. T.

MALAPTÉRIDES (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Télostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Siturida*, section des *Malapterurina*, dans la cinquième division des *Siturida* *Stenobranchiæ* de Gunther. Les *Malapterurus* sont des Poissons à corps épais, à tête déprimée, enveloppés d'une peau molle; les yeux sont très petits, la bouche très grande à lèvres charnues et ornée de six barbillons; les dents sont en velours disposées sur une large bande à chaque mâchoire. Une seule dorsale adipeuse, située en arrière du corps, au voisinage de la queue, précède l'anales courte; les ventrales, reculées en arrière, ont six rayons. Le *Malapterurus electricus* est le type du genre. Le corps est olive plus ou moins foncé, orné de taches noires inégales et parfois nébuleuses; le ventre est d'un blanc jaunâtre; les flancs sont marbrés de noir, la caudale bordée de rouge pâle; cette forme habite les fleuves d'Afrique. Cet animal est pourvu, dit Sauvage, auquel nous empruntons ce qui suit, « d'un organe électrique s'étendant le long des flancs et plus épais vers l'abdomen. Cet appareil est compris entre deux membranes aponévrotiques situées directement sous la peau et composé de cellules rhomboïdales renfermant une substance gélatineuse. » L'intensité des secousses ressenties quand on touche l'animal est variable et dangereuse seulement pour les animaux de petite taille. Sa chair, très grasse, estimée des nègres, est assez fréquemment acceptée par les Européens chez les jeunes sujets. Le goût est comparable à celui de l'anguille. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie. Poissons*.

MALARCE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 344 hab.

MALARIA (V. PALUDISME).

MALARME (Charlotte), née de BOURNON, romancière française, née à Metz le 14 févr. 1753, morte vers 1830, sœur du comte Jacques-Louis de Bournon (V. ce nom), femme de J.-E. Malarme. Elle a écrit de nombreux romans, en partie adaptés de l'anglais : *Lettres de milady Lindsay* (1780); *les Trois Sœurs* (1795); *les Trois Frères* (1798), etc.

BIBL. : PRUDHOMME, *Biographie des femmes célèbres*, t. I. — BÉGIN, *Biogr. de la Moselle*, t. I et IV.

MALARTIC (Anne-Joseph-Hippolyte, comte de), militaire français, né à Montauban le 3 juil. 1730, mort à l'île de France le 28 juil. 1800. D'une vieille famille de l'Armagnac, il servit à partir de 1745, se distingua au Canada, commanda à la Guadeloupe (1769), devint maréchal de camp (1780), lieutenant général et gouverneur des établissements français à l'E. du Cap (1792), se fixa à l'île de France. Il y rétablit l'ordre, s'y fortifia et arma des corsaires, parmi lesquels Surcouf; il réussit à débloquent l'île (déc. 1794), se brouilla avec les commissaires du Directoire (1796) et repoussa toutes les attaques britanniques. A.-M. B.

BIBL. : VAN TENAC, *Histoire générale de la marine*, t. IV.

MALARTIC (Antoine-Eulalie de MAURÈS, vicomte de), homme politique français, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 27 juil. 1737, mort à Hambourg (Allemagne) le 17 févr. 1795. Lieutenant en 1755, il assista à la prise

de Port-Mahon en 1756 et devint lieutenant-colonel. Maire de La Rochelle en 1775, député de la noblesse de cette ville aux États généraux le 26 mars 1789, il protesta contre la réunion des trois ordres, fut promu maréchal de camp le 1^{er} mars 1791 et émigra en Allemagne.

MALASPINA ou **MALESPINI**. Noble famille d'Italie, établie à Lunegiano et possédant, à partir du xvi^e siècle, le marquisat de Massa-Carrara. Du parti guelfe, elle combattit avec la ligue lombarde contre les empereurs. Ses principaux membres furent : l'historien *Ricordano* Malaspina, né à Florence vers 1200, mort en 1281, auteur d'un *Istoria fiorentina* ; son neveu *Giacollo*, qui la continua jusqu'en 1286, et *Saba*, secrétaire du pape Jean XXI, auteur de *Reverum sicularum libri VI* (histoire de la Sicile de 1250 à 1276) (V. Corse, § *Histoire*).

MALASSEZ (Louis-Charles), physiologiste français, né à Nevers (Nièvre) le 21 sept. 1842. Docteur en médecine en 1873, il a été nommé répétiteur au laboratoire d'histologie du Collège de France en 1875, et directeur adjoint de ce laboratoire en 1875. On lui doit des travaux d'une haute importance et d'une grande originalité, sur la numération des globules rouges du sang, les variations pathologiques, les altérations de ces globules dans les diverses anémies, l'action des médications sur le sang, le nombre et la capacité des globules rouges, leur formation, la richesse du sang en globules blancs à l'état normal et à l'état pathologique. La plus grande partie des mémoires publiés par l'auteur se trouvent dans le *Bulletin de la Société anatomique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences et de la Société de biologie*. M. Malassez a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1894.

MALASSISE (Henri de MESMES, seigneur de), homme d'Etat français, né le 13 janv. 1531, mort le 1^{er} août 1596. Il fut successivement professeur de droit à Toulouse, conseiller à la cour des Aides, conseiller au grand conseil (1552), maître des requêtes (1553), gouverneur de Sienna (1556), conseiller d'Etat, chancelier du royaume de Navarre, garde du Trésor des chartes et surintendant de la maison de la reine Louise. Il avait été chargé, à diverses reprises, de négociations diplomatiques en Italie, et conclut en 1570, avec les huguenots, la paix de Saint-Germain, qui, de son nom, fut appelée paix Malassise.

MALATESTA. Noble famille d'Italie, descendant des comtes de Carpegna, qui domina depuis 1150 à Rimini et étendit sa suprématie sur toute la Marche d'Ancone. Le nom remonte à *Carpegna*, surnommée *Malatesta* (vers 1140). Le premier de ses grands hommes fut *Malatesta de Verruchio* (1212-1312), vaillant guelfe, qui est cité par Dante à côté de son fils Paolo, capitaine général de Bologne, d'où il expulsa les Lambertazzi ; il guerroya contre le gibelin Guido de Montefeltro, qui le vainquit au pont de San Piccolo, fut chassé de Rimini (1268), n'y rentra qu'en 1290 et en redevint maître en 1295. Il fut aidé de ses quatre fils, le borgne *Malatestino*, le boiteux *Giovanni*, le beau *Paolo*, et le difforme *Pandolfo*. Le premier lui succéda (1312-17) et s'empara de Césène ; sous son règne s'accomplit le drame immortalisé par Dante. Paolo séduisit la femme de son frère Giovanni, la belle Francesca de Pollenta, fille de Guido, seigneur de Ravenne ; Giovanni surprit les amants et les tua. Le fils de Paolo fut le chef de la rare des comtes de Ghiazzolo. Pandolfo succéda à son frère Malatestino dont il évinça le fils *Fortazzino*, et fit assassiner également par jalousie le fils de son frère Paolo. Cette famille tragique s'empara successivement de Pesaro, Fano, Fossombrone, Cervia, etc. Elle se divisa en trois branches et fournit quelques-uns des personnages les plus intéressants de la Renaissance, condottières habiles et braves, politiciens sans scrupules, protecteurs fastueux des artistes et des lettrés : *Pandolfo* (1377-1427) ; son fils ; *Gismondo* (1447-68), qui dut se soumettre au pape Pie II (1463). Le dernier des Malatesta fut *Pandolfo* qui vendit Rimini aux Vénitiens (1503) V. Rimini).

A.-M. B.

BIBL. : YRIARTE, *Un Condottière au xv^e siècle* ; Paris, 1882. — MUNTZ, *Hist. de la Renaissance*.

MALATIA. Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Marmouret-ul-Azis, à 45 kil. de l'Euphrate et 140 kil. N.-O. de Diarbekir, à 650 m. d'alt. ; 30,000 hab. (dont 16,00 musulmans, 4,400 Kurdes, 2,000 Arméniens gregoriens, etc.). Mission américaine et mission des capucins. Chef-lieu d'un sandjak. La plaine, arrosée par le Soultan-Sou et le Tokman-Sou, a de beaux jardins produisant en abondance des abricots, des pêches, etc. Vignobles connus. L'ancienne Malatia, qui est insalubre, est abandonnée peu à peu au profit de la ville voisine d'*Asbousou*. C'est l'antique Mélitène. Capitale de la Cappadoce orientale, elle laissa monter son origine à Sémiramis ; cependant Strabon l'ignore. Ce fut d'abord un fort gardant la grande route royale des Assyriens et des Perses, près du passage de l'Euphrate. Trajan en fit une grande ville. Anastase et Justinien l'embellirent et la fortifièrent. Après Titus, Mélitène fut le quartier général de la *Legio XII fulminata* (V. Légion). Polyecte y fut martyrisé. Quand on divisa l'Arménie en deux provinces, ce fut la capitale de la seconde Arménie. En 577, les Romains y gagnèrent une grande bataille sur Khosroës 1^{er}. Conquis successivement par les Arabes, les Turcs Seldjoucides, les Mongols, elle fut prise par Bajazet (1396), par Tamerlan (1401), et Selim 1^{er}. — Le sandjak a 216,200 hab. (112,000 musulmans, 22,000 Kurdes, 15,000 Arméniens gregoriens, 770 Arméniens catholiques, 350 Arméniens protestants) ; il a 14,600 kil. q., dont près de la moitié est couverte de montagnes.

L. DEL.

MALAUÈNE. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, au pied N. du mont Ventoux, à la source du Groseau ; 2,245 hab. Albâtre, plâtre, minerai de fer. Filatures et moulins de soie ; moulins à céréales et à huiles ; fabrique de papier à cigarette, plâtreries, mégisserie ; usine électrique. Eglise du xiv^e siècle dont l'abside a été refaite au xviii^e siècle. Le quartier des Araignes se trouve dans un ancien cratère de volcan. Grotte des Anges. Eglise du Groseau (mon. hist.), édifice roman, renfermant des chapiteaux historiés et surmonté d'un élégant campanile. C'est l'ancienne église d'un monastère fondé en 684. A côté du couvent, ruines d'un château élevé par Clément V. Vestiges d'un aqueduc romain qui conduisait à Vaison les eaux de la source du Groseau.

MALAUMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 87 hab.

MALAUNAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme, sur le Cailly ; 2,062 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Rouen au Havre, embranchement sur Dieppe. Filature et tissage de coton ; impression d'indiennes ; filature de ramie ; fabrique de courtpeintures ; fabrique de margarine. Eglise des xii^e et xvii^e siècles.

MALAUÈRE (Roc) (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1438).

MALAUZE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac, sur le canal latéral, station de la ligne de Bordeaux à Toulouse ; 825 hab. Ruines romaines. La localité, citée dès le début du xii^e siècle, devint en 1212 un fief tenu de l'abbaye de Moissac par la puissante famille de Durfort. La seigneurie passa ensuite aux Balzac, auxquels la disputa la maison d'Armagnac, puis à Gaston de Lyon, sénéchal de Toulouse, enfin par alliance à une branche bâtarde de la maison de Bourbon : les Bourbon-Lavedan ou Bourbon-Malauze (V. ci-dessous MALAUZE [Famille de]).

BIBL. : MOULENG, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, t. III et passim.

MALAUSSANE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 766 hab.

MALAUSSÈNE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 4,049 hab.

MALAUZE (Famille de). Branche de la maison de Bourbon. Elle a pour tige Charles, bâtard du duc Jean II de Bourbon et neveu du duc Pierre (de Beaujeu) ; il acquit la baronnie de Malauze (près de Moissac) par son mariage avec

Louise du Lion. Sénéchal d'Albi et de Toulouse, il mourut le 8 sept. 1502. Le plus connu de ses descendants fut le baron de Malauze, qui prit part à la révolte du duc de Rohan et fut l'un des chefs protestants les plus en vue sous le règne de Louis XIII. De ses deux fils, l'un, *Henri*, fut fait marquis par Henri IV, son parrain; l'autre, *Louis* (1604-67), vicomte de Lavedan et marquis de Miremont, eut pour fils le marquis de Miremont, qui émigra en Hongrie lors de la révocation de l'édit de Nantes; retiré en Angleterre, il prit part en 1703 à la révolte des Cévennes: il était généralement désigné sous le nom de comte de Bourbon; sa postérité s'est éteinte obscurément. Le marquis Henri de Malauze eut deux fils: 1° *Cuy-Henri* (1654-1706), brigadier en 1688, qui se convertit en 1678 au catholicisme, et dont les trois enfants moururent sans postérité, *Louis-Auguste* (1694-1741), colonel; *Armand*, brigadier (1696-1744); *Marie-Genève* (1691-1778), mariée au comte de Poitiers; — 2° le comte de La Caze, émigré pour cause de religion, entra au service de l'Angleterre et fut tué à la bataille de la Bvne. D'un quatrième fils de Pierre de Bourbon-Malauze descendirent les barons de Basian, branche éteinte au xviii^e siècle. L. DEL.

BIBL.: *La France protestante*, t. II, p. 471. — P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. I, p. 367.

MALAVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente; 825 hab.

MALAXAGE (Techn.). Opération qui a pour but de pétrir une substance pour la rendre ductile et homogène, et qui s'emploie dans le traitement d'une infinité de corps; nous ne citerons ici que les plus importants. Le malaxage de la terre à poterie effectuée le mélange de sables ou de cailloux nécessaires pour dégraisser ou rendre moins maigre l'argile corroyée, et se fait, soit à l'aide des bras, soit mécaniquement. Le malaxage à bras, dont on ne fait usage que pour les pâtes très délicates, s'opère en mélangeant intimement, au moyen de grandes perches munies de palettes à leur extrémité, les divers matériaux qui doivent composer la pâte et qu'on a placés, au préalable, dans un gâchoir, sorte de caisse rectangulaire. Le malaxage mécanique s'effectue, soit à l'aide de cylindres unis ou cannelés sous lesquels passe la matière, soit avec des tinnes à malaxer, patouillars, patouillots, etc.; ces derniers appareils, mis en mouvement par des manèges à cheval ou par une machine à vapeur, se composent d'une caisse carrée ou circulaire, surmontée d'une trémie, et dans l'axe de laquelle tourne un arbre en fer muni d'un racloir à la partie inférieure et de bras armés de pointes et de couteaux sur toute sa hauteur. Par la rotation, la pâte malaxée et mélangée se trouve poussée par le racloir vers l'orifice de sortie qui lui donne la forme d'un prisme rectangulaire (V. CAZETTE, fig. 2, et CÉRAMIQUE, t. IX, p. 1483). Le malaxage du mortier et du béton se fait également par un brassage à la main ou mécaniquement par des malaxeurs (V. BÉTON, t. VI, p. 531). On emploie le malaxage dans l'industrie du beurre (V. BEURRE, t. VI, p. 546) et enfin dans la fabrication du pain (V. PÉTRISSAGE). L. K.

MALAXEUR (V. MALAXAGE).

MALAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 558 hab.

MALAY-LE-ROY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Sens; 239 hab.

MALAY-LE-VICOMTE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Sens; 860 hab.

MALAYÁLA (V. DRAVIDIENNES [Langues]).

MALBECK (Vitic.). Le Malbeck ou Cot est un cépage qui a une aire d'extension extrêmement étendue. Il est cultivé depuis l'Yonne jusqu'à l'Océan et aux Pyrénées. Il a une souche vigoureuse. La grappe est grosse; les grains sont gros, sphériques, de couleur noir violet, à saveur douce et savonneuse. Il est de maturité hâtive. Dans le S.-O., le Malbeck ou Cot a une importance assez grande; il entre dans la composition des vins de Bordeaux; il occupe une place prépondérante dans le Lot. Son vin possède des

qualités assez remarquables lorsque ce cépage se trouve dans les terres franches et sous un climat où les variations de température ne sont pas trop brusques. Il s'accommode mal des terrains granitiques. P. V. et M. M.

MALBO. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Pierrefort; 666 hab.

MALBORGHET. Village d'Autriche, prov. de Carinthie, district de Villach, sur la Fella; fort (sur le chem. de fer de Tarvis à Pontafel) célèbre par sa vaillante résistance contre les Français en 1809.

MALBOSC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 728 hab.

MALBOUHANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 536 hab.

MALBOUZON. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Nabisals; 261 hab.

MALBRANÇQ (Jacques), jésuite et historien, né à Saint-Omer en 1580, mort à Tournai le 5 mai 1653. L'ouvrage auquel il doit sa réputation, *De Morinis et Morinorum rebus* (1639-54, 3 vol. in-4), est le plus singulier tissu de fables, de rêveries et d'erreurs dans lequel les historiens locaux ont puisé à l'envi.

MALBRANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 216 hab.

MALBROU. Héros de la fameuse chanson « Malbrou s'en va-t'en-guerre ». Cette chanson, connue depuis 1563, s'applique à un chevalier du nom de Malbrou, Malbrouc ou Malprouc qui peut être fut un croisé et qui périt dans la guerre. Il a été confondu depuis le xviii^e siècle avec le général anglais *Marlborough* (V. ce nom).

MALBROUCK (Zool.) (V. GUENON).

MALBRUISSON. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier; 260 hab.

MALCHIN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, district de Gustrow, près d'un lac; 7,300 hab. Eglise gothique du xiv^e siècle. Vastes tourbières. Les Etats du grand-duché siègent alternativement à Malchin et à Sternberg.

MALCHOW. Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, district de Mecklembourg, près du lac de Malchow; 3,700 hab.

MALCHUS (Archéol.). On entendait sous ce nom, au moyen âge, une sorte de coutelas de guerre dont la forme est impossible à définir nettement aujourd'hui parce qu'aucun auteur contemporain n'a pris soin d'en décrire les caractères. Le malchus devait être une sorte de badelaire, de coutelas à lame large et recourbée, dans la tradition des armes orientales dont le *kopis* grec semble être des formes originelles empruntées elles-mêmes, sans doute, aux gens de l'Arabie ou de l'Éthiopie. M. M.

MALCHUS. *L'Évangile selon saint Jean* nomme ainsi un agent du grand prêtre qui, lors de l'arrestation de Jésus, aurait reçu un coup d'épée. Comparez sous ce rapport les deux versions, du 3^e évangile (*S. Luc*, xxii, 49-51) et de *L'Évangile de saint Jean* (xviii, 10-11), qui met ce coup d'épée sur le compte de l'apôtre Pierre.

MALCHUS (Karl-August, baron de), homme d'Etat allemand, né à Mannheim le 27 sept. 1770, mort à Heidelberg le 24 oct. 1840. Il servit l'administration maysenaise (1790), autrichienne (1794), d'Hildesheim (1799), prussienne (1803), devint directeur des contributions (1808), puis ministre des finances (1814) et de l'intérieur (1813) du royaume de Westphalie, et comte de Marienrode. Après 1814, sauf un court passage au ministère des finances de Wurtemberg (1817), il vécut dans la retraite à Heidelberg, s'occupant de rédiger des ouvrages administratifs: *Die Verwaltung der Finanzen des Königreichs Westfalen* (Stuttgart, 1814); *Der Organismus der Behörden für die Staatsverwaltung* (Heidelberg, 1821, 2 vol., remanié sous le titre *Politik der innern Staatsverwaltung* (1823, 3 vol.); *Handbuch der Finanzwissenschaft* (1830, 2 vol.), etc. A.-M. B.

MALCHUS LE SOPHISTE, chroniqueur byzantin du VI^e siècle ap. J.-C., né à Philadelphie (à l'E. du Jourdain?), auteur d'un ouvrage en sept livres sur la période de 473 à 480, dont Photius fait grand éloge.

MALCOHA (Ornith.). Nom donné par Lévaiant (*Oiseaux d'Afrique*, 1806, t.V, p. 90 et pl. 224) à un *Coccyz* (V. ce mot) qu'il croyait originaire d'Afrique, mais qui habite en réalité l'île de Ceylan. C'est le *Cuculus pyrrhocephalus* de Forster (*Ind. Zool.*, 1781, p. 16), le *Phaenicophaes* ou *Phaenicophaus pyrrhocephalus* des ornithologistes modernes. Il a le front et les côtés de la tête entièrement dénudés, avec la peau d'un rouge vif et un peu rugueuse, le ventre, la nuque et les côtés du cou d'un noir strié de blanc, le dos, les ailes et la queue d'un vert brillant, à reflets pourprés sur les grandes plumes alaires et caudales. Ces dernières offrent une tache blanche à l'extrémité. La gorge est noire, avec des lisérés blancs; la poitrine et les plumes sous-caudales sont d'un blanc presque pur, les flancs mouchetés de noir, les pattes d'un gris ardoisé, tandis que le bec est coloré ou vert pomme. Notons encore que les plumes de la tête et du cou offrent une structure particulière, leur tige se terminant par une portion filiforme, dépourvue de barbes. La longueur totale de l'oiseau est de 0^m45 environ.

E. OUSTALET.

BIBL. : VIEILLOT et OUDART, *Galerie des Oiseaux*, 1823, pl. 37.

MALCOLM. Nom de plusieurs rois d'Ecosse.

Malcolm I^{er} (942-654) acquit la Cumbrie aux dépens du roi anglo-saxon Edmond, et périt assassiné.

Malcolm II (1005-1034), fils et successeur de Kenneth III, combattit les Danois et les défit à Cowham (1018).

Malcolm III (1057-93), fils de Duncan I^{er}, la victime de *Macbeth* (V. ce nom), reconquit son trône avec l'appui des Anglais et fut l'adversaire obstiné des Normands. Cinq fois il envahit le Northumberland; il périt dans la bataille d'Alnwick, gagnée par Guillaume le Roux (13 nov. 1093).

Malcolm IV (1153-63), fils et successeur de David I^{er}, vassal du roi d'Angleterre Henri II, fut accusé par celui-ci de l'échec de la campagne de France de 1159 et dépossédé du Northumberland.

A.-M. B.

BIBL. : V. ECOSSE.

MALCOLM (Sir John), administrateur et historien anglais, né à Burnfoot (près de Langholm, Ecosse) le 2 mai 1769, mort à Windsor le 31 mai 1833. Il entra en qualité de cadet dans un régiment qui se rendait dans l'Inde, s'y distingua et fut chargé de missions diplomatiques. En 1800, il conclut une alliance avec la Perse contre les Afghans, qui lui valut le poste de secrétaire du gouverneur général, le marquis de Wellesley, et le grade de colonel (1802). De nouvelles missions en Perse (1802, 1808, 1810) eurent pour objet de combattre l'influence française; en 1812, il rentra en Angleterre et fut créé sir; retourné dans l'Inde (1816), il se distingua dans la guerre contre les Marathes, fut nommé gouverneur civil et militaire des provinces conquises dans l'Inde centrale et y rétablit l'ordre. Il exposa son œuvre dans *Memoir of Central India* (Londres, 1823, 2 vol.). Il fut ensuite gouverneur de la présidence de Bombay (1827-31), député à la Chambre des communes, publia un remarquable tableau de *The Administration of British India* (1832). On cite encore de lui: *History of Persia* (1815, 2 vol.); *Political History of India from 1784 to 1823* (1826, 2 vol.); *Sketch of the Sikhs* (1812); *Sketches of Persia* (1827, 2 vol.), etc.

A.-M. B.

BIBL. : KAYE, *Life and Correspondence of Sir John Malcolm*; Londres, 1856, 2 vol.

MALCOLMIA (*Malcolmia* H. Br.) (Bot.). Genre de Crucifères, de la tribu des Sisymbriées, composé d'une vingtaine d'herbes rameuses, à poils simples et étiolés, à feuilles entières ou pinnatifides, à grappes lâches. Les fleurs sont pourvues de 4 sépales longs, dressés, de 4 pétales entiers, d'un style conique subulé à stigmat dressé, divisé en 2 lames acuminées, conniventes, adhérentes au style.

L'espèce type, *M. maritima* R. Br., propre aux sables maritimes des régions chaudes, est ordinairement cultivée comme plante annuelle d'ornement sous le nom de *Giroflée de Mahon*.

Dr L. Hx.

MALCONTENTS. Faction sous Charles IX (V. COCONAS).

UNION DES MALCONTENTS (V. GUILLAUME DE NASSAU).

MALCZEWSKI (Antoine), poète polonais, né à Varsovie en 1793, mort à Varsovie le 4 mai 1826. Il fit de brillantes études au célèbre lycée de Krzemieniec. A l'âge de dix-huit ans, il prit part à la guerre de 1812. Plus tard, il quitta la Pologne pour se rendre en Allemagne, en Italie et en Suisse. Attiré par la gloire de Byron, il se rendit à Venise, et s'y lia d'amitié avec le célèbre auteur de *Manfred*. Ayant perdu toute sa fortune, il se fixa définitivement à Varsovie. C'est là qu'il commença à écrire son beau poème *Maria*. Les poèmes de Byron, pleins de sensibilité misanthropique, lui servirent de modèle. Mais les types qu'il créa n'ont rien de commun avec ceux qu'il trouva chez son maître. Ses héros ne ressemblent point aux abstractions romantiques, un peu rigides, de Byron. Le palatin qui immole à son orgueil le bonheur de son fils, le brave et le généreux porte-glaive, le sombre Waclaw, la malheureuse Marie sont des types vraiment nationaux. La beauté morale et le vice, voilà la poésie antithèse qui constitue cette œuvre. Elle est pleine de paysages admirables; le style, malgré quelques fournares bizarres, est d'une beauté sans égale. Le poète mourut dans la misère.

BIBL. : S.-S. PRZYBOROWSKI, *Maria d'Antoine Malczewski*; Varsovie, 1877. — W. CHODZKIEWICZ, *Antoine Malczewski*; Varsovie, 1878.

MALDACHINI (Olimpia PAMFLI, née), née à Viterbe en 1594, morte à Orvieto en 1656. De noble famille, elle épousa un Pamfli, mais se lia bientôt avec le frère de son mari, Giambattista Pamfli, prêtre plus vieux qu'elle de vingt ans, avec lequel elle vécut ouvertement quand son mari fut mort. Elle le fit successivement, par ses intrigues, nommer patriarche d'Antioche, nonce en Espagne, cardinal (juil. 1629) et enfin pape (sept. 1644) sous le nom d'*Innocent X* (V. ce nom). Olimpia fut le véritable chef du saint-siège pendant ce pontificat; un moment écartée par le cardinal Panciroli (1649-53), elle reprit son ascendant, fit exiler et supplicier ses ennemis; à la mort de son amant, elle fit élire son successeur Fabio Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VIII (avr. 1655); mais le nouveau pape l'exila à Orvieto, lui intenta un procès au cours duquel elle mourut, et s'empara de son héritage, qui enrichit la famille Chigi.

A.-M. B.

MALDANIENS (Zool.). Ce sont des Annélides Polychètes Tubicols. Autrefois confondus avec les Clymènes, ils en sont actuellement séparés. Ils s'en distinguent en effet, au moins le genre *Maldanie*, en ce que la tête est dépourvue de plaque, et que le dernier anneau non élargi en entonnoir porte une petite plaque ventrale. Leurs caractères généraux sont d'être des Vers à corps cylindrique divisé en deux ou trois régions, le lobe céphalique souvent confondu avec l'anneau buccal et formant alors une plaque qui le recouvre. L'anus est le plus souvent entouré d'un entonnoir muni de papilles. Il n'y a ni tentacules ni branchies. La trompe est petite et protractile. Ils habitent dans de longs tubes sablonneux très friables, ce qui rend leur recherche extrêmement laborieuse et difficile. On les trouve en grande quantité sur les côtes de Bretagne, à Saint-Malo et à Roscoff. Ils sont surtout localisés dans les grands bancs de sable qui ne sont mis à découvert que dans les fortes marées. Il faut, pour les recueillir, suivre avec la pelle et la pioche la direction du tube et ne l'enlever que lorsqu'on a mis à découvert une longueur respectable. Aux Maldaniens se rattachent les Annocharides qui font le passage aux Serpulides.

MALDEGEM. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. judiciaire de Gand, arr. administratif d'Ecloo, sur la Lieve, afl. du canal de Bruges à Gand; 9,300 hab. Stat. du ch. de fer de Gand à Bruges par Ecloo. Distille-

ries, teintureries, tanneries, fabriques de chicorée et d'huile.

MALDEGEM (Philippe de), poète belge, né à Blankenberghe en 1547, mort à Bruges en 1611. Après avoir été échevin du Franc de Bruges, il devint chambellan de prince-évêque de Liège, Ernest de Bavière, accompagna celui-ci dans ses guerres en Allemagne, et termina sa carrière comme bourgmestre du Franc de Bruges. Il a publié une belle traduction des poèmes de Pétrarque (Bruxelles, 1600, in-fol. ; rééd., Douai, 1606, in-4). E. H.

MALDEN. Ile de *Manihiki* (V. ce mot).

MALDEN. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, sur la rive de ce nom, affl. du Mystic; 15,000 hab. Un pont de 737 m. l'unit à Charlestown, faubourg de Boston. C'est un centre industriel.

MALDEREN (Jean Van) ou **MALDERUS**, prêtre belge, né à Leeuw-Saint-Pierre en 1563, mort à Anvers en 1633. Il devint, dès 1586, professeur de philosophie à l'université de Louvain, et occupa en 1602 les fonctions de recteur. L'archiduc Albert l'appela au siège épiscopal d'Anvers en 1611. Le nouvel évêque poursuivit avec une implacable rigueur les hérétiques fort nombreux dans son diocèse, et exerça une grande influence dans les conseils de gouvernement. Il publia un grand nombre d'ouvrages de théologie dont les principaux sont : *De Justicia et religione* (Anvers, 1613, in-12) ; *Animadversiones in secreta conventus Dordraceni* (id., 1620, in-8) ; *Tractatus de virtutibus, vitis et peccatis* (id., 1623, in-fol.) ; *Tractatus de restrictionum mentalium abusu* (id., 1625, in-12) ; *Tractatus de sigillo confessionis* (id., 1626, in-8) ; *Commentarii de S. Trinitate* (id., 1634, in-fol.).

BIBL. : DE RAM, *Synopsis actorum ecclesie Antverpiensis* ; Louvain, 1858, in-8.

MALDIVES (Archipel des). Au S.-O. de Ceylan, dans l'océan Indien. Ce sont des îles coralligènes situées sur un vaste plateau sous-marin, qui s'étend du N. au S. sur une longueur de 2,600 kil. et dont les Laquedives au N., et l'archipel des Chagos au S. sont les autres affleurements. On ne sait pas au juste le nombre des îles qui composent l'archipel, mais on a estimé l'ensemble des terres émergées à marée basse à 5,000 kil. q. L'archipel, dont le nom signifie « millier d'îles », se compose de dix-neuf groupes ou atolls, qui se succèdent dans le sens du méridien, tantôt isolément, tantôt parallèles deux à deux. Aucun archipel coralligène des mers du Sud ou des Antilles et des Bahamas ne peut être comparé aux Maldives pour l'étonnante régularité de leurs récifs annulaires (V. ATOLL). Les Maldives ont de l'eau douce en abondance, au-dessous des couches superficielles de corail, et leur végétation est plus riche que celle des Laquedives et des Chagos. On y trouve le cocotier, l'arbre à pain, le figuier banian ; on y cultive le coton et le millet. Le chiffre de la population est mal connu ; on a dit qu'il y avait dans l'archipel 150,000 hab. Parmi les nombreuses îles qui le composent, il y en a 175 d'habitées. La plus importante est l'île de Malé ou Malé, longue de 1,600 m., large de 1,200 m., qui a une population de 1,500 hab. C'est la résidence officielle du sultan héréditaire qui s'intitule « roi des treize provinces et des 42,000 îles ». Ce sultan est sous la protection du gouverneur de Ceylan, auquel il paye tribut. C'est à Malé qu'est le centre du commerce de l'archipel. Les indigènes, excellents marins, vont porter leurs marchandises à Colombo et à Calcutta. La population des Maldives est douce et inoffensive ; leur type est celui des Cinghalais. On n'a longtemps connu les Maldives que par les voyages d'Ibn Batouta, qui les visita en 1340 et épousa la fille de l'un des vazirs ou administrateurs du pays, et par le récit de Pyrrard de Laval, jeté par un naufrage en 1602 sur l'atoll Malosmadou, où il demeura prisonnier cinq ans. Ce n'est qu'en 1834 qu'elles furent explorées avec soin par le lieutenant Christopher qui y séjourna quinze mois. G. REGELSPERGER.

BIBL. : CHRISTOPHER, Relation dans le *Journal de la Société asiatique*, vol. VI. — BELL, *The Maldive Islands* ; Colombo, 1883, in-fol. — ROSSER, *The Maldive Islands*,

dans *The Graphic*, oct. 1886. — Du même, *On the Maldive Islands, more especially treating of Malé* A. o. l. 1886.

MALDON. Ville d'Angleterre, comté d'Essex, sur une falaise dominant le Chelmer au point où il débouche dans le Blackwater ; 5,500 hab. Vieil hôtel de ville ; église du XIII^e siècle avec tour triangulaire ; port accessible aux navires de 200 tonneaux ; huîtres, machines agricoles, etc.

MALDONADO (SAN FERNANDO DE). Ville de l'Uruguay, ch.-l. du dép. de ce nom, sur une colline de 83 m. de haut, à 1,600 m. de la plage (bains fréquentés). Le département a 3,480 kil. q. ; 45,000 hab. Il est fertile ; son rivage est dangereux.

MALDONATO (Jean), jésuite, né à Las Casas de la Reina (Estrémadure) en 1534, mort en 1583. A Salamanque, il s'appliqua d'abord aux belles-lettres, aux langues anciennes et au droit civil ; puis, sur les instances d'un de ses amis, il se tourna vers les matières théologiques ; enfin, devenu professeur en l'université où il avait fait ses études, il y enseigna le grec, la philosophie et la théologie. En 1562, il se rendit à Rome et entra dans l'ordre des jésuites ; ceux-ci l'envoyèrent à Paris, où sa science et le grand art de sa parole secondèrent fort avantageusement leurs efforts pour prendre rang dans l'université. En leur collège de Clermont, il enseigna la philosophie d'Aristote avec un tel succès qu'il fut fréquemment forcé de donner ses leçons dans la cour, faute de salle assez vaste pour contenir ses auditeurs. L'historien de Thou estime que ce fut la renommée acquise par son talent qui empêcha le parlement de prononcer l'expulsion des jésuites. Après la paix de Saint-Germain (1570), Maldonato fut, sur la demande du roi Charles IX et du cardinal de Lorraine, employé à la conversion des protestants dans le Poitou, à Sedan et dans la Lorraine. Le lendemain de la Saint-Barthélemy (1572), ce fut lui qui reçut l'abjuration du jeune roi Henri de Navarre et du prince de Condé, convertis par Charles IX, qui leur criait furieusement : « Messe, mort, prison perpétuelle, choisissez à la minute. » En 1574, il eut à se défendre contre une accusation de captation d'héritage, dont le parlement le déchargea. Vers le même temps, il défendait contre René Benoit, docteur en théologie, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, que le P. Auger avait instituée à Paris. Ses adversaires tentèrent une revanche en arguant d'hérésie sa doctrine sur la conception de la Vierge Marie. Il enseignait que l'immaculée conception n'est point un article de foi, mais une croyance pieuse, pouvant offrir matière à la controverse, et que la négative ne porte point atteinte à la grandeur de Marie. L'université, qui, depuis 1497, avait pris parti pour l'immaculée conception, et Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, l'accusèrent devant Pierre de Gondy, archevêque de Paris ; mais celui-ci déclara (17 janv. 1575) que le P. Maldonato n'avait émis aucune hérésie, ni rien de contraire à la foi et à la religion catholique. Lassé de ces querelles, Maldonato se retira à Bourges, dans un des collèges de sa compagnie, et se consacra entièrement à ses travaux exégétiques. En 1578, Grégoire XIII l'appela à Rome pour collaborer à une nouvelle édition des Septante. — Œuvres principales : *Commentarii in IV Evangelistas* (Pont-à-Mousson, 1596-97. 2 vol. in-fol. ; Brescia, 1598 ; Lyon, 1598, 1607, 1613 ; Mayence, 1602 ; Venise, 1610 ; Paris, 1617 ; Mayence, 1840, 5 vol. in-8) (cette dernière édition est la seule qui reproduise intégralement le texte original, Maldonato étant mort avant la publication de ses commentaires, ses supérieurs les firent expurger de divers passages entachés d'une science trop indépendante) ; *Commentarii in Jeremiam, Baruch, Ezechielem et Daniellem* (Paris, 1610, in-4) (on y avait joint une *Lettre au duc de Montpensier sur la disputation de Sedan avec les catviniens*) ; *Commentarii in praeipuos Veteris Testamenti libros* (Paris, 1613, in-fol.) ; *Opera varia theologica* (Paris, 1677, in-fol.) ; *Traité des anges et des démons*, traduit par le P. Laborie (Paris, 1617, in-12). La *Somme des cas de conscience*, qui a été attribuée à

Maldonato, est une compilation, tirée de ses divers ouvrages par Martin Codognat, religieux minime ; elle fut condamnée en cour de Rome le 16 déc. 1605. E.-H. VOLLET.

BIBL. : BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*. — PRAT, *Maldonato et l'université de Paris*, Paris, 1867.

MALDUIN, roi d'Écosse (V. ce mot).

MÂLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. du Theil ; 1,056 hab.

MÂLE. I. Architecture et Construction. — En architecture, comme dans les autres arts, on donne l'épithète de *mâle* à tout ce qui implique une idée de force ou de solidité : c'est ainsi qu'une ordonnance simple, non surchargée de détails, exécutée en matériaux de grandes dimensions, dans laquelle les pleins l'emportent de beaucoup sur les vides pendant que certaines saillies, habilement ménagées, accusent un caractère de force, est dite appartenir à une *architecture mâle*. — En construction, on applique cette épithète de *mâle* à toute partie pénétrant dans une autre et particulièrement en plomberie, quand un tuyau de plomb se raccorde à l'aide d'une soudure avec un autre tuyau d'un plus fort diamètre : cette soudure est dite *mâle* et *fenelle*. Charles LUCAS.

II. Alchimie. — MÂLE ET FEMELLE. — L'une des théories alchimiques les plus répandues était que la production d'un corps nouveau ne pouvait se faire que par le concours de deux éléments différents, l'un jouant le rôle de mâle, l'autre celui de femelle. Aussi établit-on de bonne heure la distinction en un grand nombre de cas. Les Égyptiens, dit Sénèque, firent quatre éléments, puis chacun se doubla en mâle et femelle. Ailleurs, l'élément mâle est assimilé au levant, l'élément femelle au couchant. Zosime cite également l'élément hermaphrodite que l'on voit reparaître au moyen âge. Selon Pline, il existe un minéral d'antimoine mâle et un minéral femelle ; selon Théophraste, un bleu mâle et un bleu femelle ; la *Mappe Clavicula* distingue un minéral de plomb féminin et léger, opposé à un minéral masculin et lourd. M. B.

BIBL. : ALCHIMIE. — BERTHELOT, *Origines de l'alchimie*, 1885. — Du même, *la Chimie au moyen âge*, 1893.

MALE (Guillaume Van), diplomate belge, né à Bruges vers 1490, mort à Bruxelles en 1560. Il devint secrétaire de Charles-Quint et le suivit en Allemagne, en Italie et en Espagne. Il fut à diverses reprises chargé par son maître d'importantes missions diplomatiques. L'empereur lui confia la rédaction de ses *Commentaires* qui ne virent le jour qu'en 1859. Il publia aussi une traduction des mémoires de l'Avila, sous le titre : *Ludovici ab Avila commentariorum de bello germanico a Carolo V Cesare gesto libri II* (Anvers, 1550). La correspondance de Van Male avec Louis de Praedt a été conservée et fournit des détails intéressants sur les dernières années de Charles-Quint. E. H.

BIBL. : DE REIFFENBERG, *Lettres sur la vie intérieure de l'empereur Charles-Quint écrites par Guillaume Van Male*, Bruxelles, 1841, in-8.

MALE (Siger Van), chroniqueur belge, né à Bruges en 1504, mort à Bruges en 1601. Il fut échevin de sa ville natale, et, en cette qualité, vit de près les troubles civils et religieux dont la Flandre fut le théâtre ; il en a retracé l'histoire dans un ouvrage considérable, que l'on peut encore consulter utilement aujourd'hui : *le Déclin et la Destruction de Bruges* (1591 ; Gand, 1859, éd. en flam.).

MALEBRANCHE (Nicolas), philosophe et oratorien français, né à Paris le 6 août 1638, mort à Paris le 13 oct. 1715.

I. SA VIE. — Il était de bonne famille. Son père était trésorier des cinq grosses fermes. Dernier venu de dix enfants, il naquit avec une déviation de la colonne vertébrale et une complexion délicate qui l'exposa durant toute sa vie à de fréquentes et douloureuses indispositions. Jusqu'à l'âge de seize ans, son éducation fut toute domestique ; il fit alors sa philosophie avec les maîtres péripatéticiens du collège de la Marche, puis sa théologie à la Sorbonne. Aucune de ces deux disciplines ne satisfit son esprit avide de vérités claires et solides. A l'Oratoire, où il entra à

vingt et un ans, il ne prit pas plus de goût aux travaux de linguistique et d'érudition auxquels il se consacra cinq années. C'est en 1664, à vingt-six ans, que decouvrant par hasard chez un libraire de la rue Saint-Jacques le *Traité de l'homme* de Descartes, il fut transporté d'admiration par ce livre et sentit la révélation de son propre génie. Dès lors, il se livre tout entier à la philosophie, lit Descartes en entier et, pour le mieux saisir, étudia les mathématiques. Mais, ne pouvant partager le sentiment de Descartes au sujet de l'essence des choses et des vérités éternelles, il tenta de le corriger par saint Augustin qu'il relit assidûment. Après dix années de lectures et de méditations, en 1674, il publie les trois premiers livres de la *Recherche de la vérité*, bientôt suivis des trois derniers et des *Eclaircissements* (1675). Dès lors, la doctrine philosophique de Malebranche était fixée et les ouvrages qui suivirent n'en furent que le développement continu et harmonieux. On en trouva la liste plus loin. Ces ouvrages auraient été les seuls événements de cette vie si simple de retraite et d'étude s'ils n'avaient engagé Malebranche dans une série de querelles passionnées. Clercs et laïques, jansénistes ou jésuites l'attaquèrent avec une extrême violence ; c'étaient surtout Régis, Fr. Lamy, le P. Tournemine, Arnauld et le P. Boursier. Malebranche était essentiellement un pacifique, un « méditatif », comme il le répétait de lui-même. Mais, une fois engagé dans la polémique, il y apportait une opiniâtreté et une aigreur qui l'ont parfois empêché de bien comprendre ses adversaires. Il s'inquiéta assez peu de la condamnation de son *Traité de la nature et de la grâce*, prononcée en 1690 par la congrégation de l'Index. Comme Descartes, il était, au dire de Fontenelle, grand physicien et grand géomètre, et c'est à ce titre qu'il fut élu membre honoraire de l'Académie des sciences en 1699. Il s'intéressait aussi vivement pour les sciences naturelles, mais il n'avait que du mépris pour l'histoire, la linguistique et la poésie. Il n'en est pas moins l'un des plus brillants écrivains du xvii^e siècle. Son style philosophique, d'une extrême précision, est souvent pittoresque et s'élève jusqu'au lyrisme dans les *Méditations chrétiennes*. Pendant les cinquante années de sa vie religieuse, Malebranche fut le modèle des oratoriens et se fit aimer et admirer de ses frères par la douceur de son commerce, par sa piété et par le courage avec lequel il se résigna à ses longues souffrances. Il ne quittait guère la maison de la rue Saint-Honoré que pour se reposer à Juilly ou chez quelque ami à la campagne. Sa réputation s'étendait au loin et il reçut d'illustres visiteurs, entre autres Jacques II et Berkeley.

II. SES OUVRAGES. — Nous donnons la liste chronologique des ouvrages de Malebranche en indiquant les principales éditions postérieures : *De la Recherche de la vérité, où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme et de l'usage qu'il en doit faire pour éviter l'erreur dans les sciences* (sans nom d'auteur ; Paris, 1674-75, 3 vol. in-12 ; 6^e éd. revue par Malebranche et déclarée par lui définitive, Paris, 1712, 4 vol. in-13 ; la dernière édition est celle de Fr. Bouillier, Paris, 1880, 2 vol. in-12 ; trad. latine par Jac. Lenfant, Genève, 1685 et 1712, in-4 ; trad. all., Halle, 1676-80, 4 vol. in-8 ; trad. angl. par Taylor, Oxford, 1696, et Londres, 1700) ; *Conversations chrétiennes dans lesquelles on justifie la vérité de la religion et de la morale de Jésus-Christ, par l'auteur de la « Recherche de la vérité »* (Paris, 1676, in-12 ; 5^e éd. revue par Malebranche avec les *Méditations*, Paris, 1702) ; *Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence avec quelques considérations de piété pour tous les jours de la semaine* (Paris, 1677, in-24 ; réédité ensuite avec les *Conversations*) ; *Traité de la nature et de la grâce* (Amsterdam, 1680, in-12 ; 8^e éd. revue par l'auteur, Rotterdam, 1712 ; trad. en espagnol par Lopez, 1684) ; *Méditations chrétiennes et métaphysiques* (Cologne, 1683, in-12 ; 4^e éd. revue par l'auteur, Paris, 1707) ;

Traité de morale (Rotterdam, 1684, in-12; 3^e éd. avec le *Traité de l'amour de Dieu*, Lyon, 1697, 2 vol. in-12; rééd. par Henri Joly, Paris, 1882, in-12; trad. allem. par Reibel, Heidelberg, 1831); *Entretiens sur la métaphysique et la religion* (Rotterdam, 1688, in-12; 5^e éd. revue par l'auteur, Paris, 1714, 2 vol. in-12); *Lois générales de la communication des mouvements* (Paris, 1692, in-12; 2^e éd. tres remaniée, Paris, 1699); *Traité de l'amour de Dieu, en quel sens il doit être désintéressé* (Lyon, 1697, avec le *Traité de morale*, ainsi que dans les éditions postérieures); *Entretiens d'un philosophe chrétien avec un philosophe chinois* (Paris, 1708, in-12); *Réflexions sur la prémotion physique* (Paris, 1715, in-12). Un grand nombre de lettres et d'opuscules de polémique dirigés contre Arnauld (réunis par Malebranche : *Recueil de toutes les réponses du P. Malebranche à M. Arnauld*, Paris, 1709, 4 vol. in-12), avec Régis, Louis de La Ville, etc.; un certain nombre de mémoires scientifiques, pour la plupart parus dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*; *Méditations métaphysiques et correspondance de Malebranche avec Dortous de Mairan*, publiées pour la première fois par Feuillet de Couches (Paris, 1841, in-8). Des *Œuvres choisies* de Malebranche ont été éditées par de Lourdoux et de Genoude (Paris, 1837, 2 vol. in-4) et par M. Jules Simon (Paris, 1842, 2 vol. in-12, réédité en 4 vol.).

III. SA PHILOSOPHIE. — A. *Objet et méthode*. On peut dire que la philosophie de Malebranche est un cartésianisme constamment modifié par une préoccupation religieuse et par l'influence de saint Augustin. Descartes veut mettre de l'ordre et de la clarté dans ses idées, non seulement parce que seules elles satisfont l'esprit, mais parce que seules aussi elles sont capables de diriger et d'améliorer la vie humaine. Malebranche voit aussi dans la philosophie, à côté de l'intérêt spéculatif, un intérêt pratique, mais exclusivement religieux; il veut resserrer l'union de l'esprit avec Dieu, union affaiblie par le péché, en montrant l'action incessante de Dieu sur l'âme, et confirmer ainsi par la raison ce que la foi lui révèle.

Comme Descartes, Malebranche commence par ramener la pensée à elle-même en rejetant, par le doute méthodique, tout ce qui est étranger à la pensée pure, le témoignage des sens, les opinions confuses, les propositions imposées par l'autorité. Il se trouve alors en possession d'un petit nombre de vérités évidentes par elles-mêmes desquelles toutes les autres vérités découlent par déduction géométrique. Dans les *Entretiens métaphysiques*, la plus complète et la plus systématique exposition de ses idées, Malebranche a tenté une application rigoureuse de la méthode déductive. Mais cette méthode n'exclut point une double forme d'expérience. D'une part, l'expérience de la conscience nous révèle notre pensée et en même temps notre existence; mais ce n'est là qu'une connaissance confuse; ce n'est pas en nous-mêmes que nous trouvons l'idée claire de notre âme. D'autre part, la foi chrétienne constitue une véritable expérience; elle nous fournit directement des vérités que la raison éclaire ensuite et justifie.

B. *Psychologie et logique*. La psychologie et la logique sont inseparables et antérieures à la métaphysique. Avant d'aborder la science des idées claires, il y a porte d'apprendre à éviter l'erreur et, à cet effet, d'étudier la nature et le jeu des facultés de l'âme. *La Recherche de la vérité* est un traité de psychologie suivi d'un chapitre de logique.

L'âme, étant inétendue, est une substance simple. Mais, de même que la matière a deux propriétés différentes, celle de recevoir des figures et celle d'être mue, de même l'âme est susceptible à la fois de recevoir des idées — c'est l'entendement — et de recevoir des inclinations — c'est la volonté. L'entendement ou « faculté de l'âme par laquelle elle reçoit toutes les modifications dont elle est capable » a lui-même trois modes : faculté d'apercevoir (sensations et perceptions), imagination et entendement pur ou faculté de concevoir les choses indépendamment de toute image

matérielle. Ces trois modes sont entièrement passifs : sensations, images et idées ne sont que des modifications de l'âme. La volonté, au contraire, sous son double mode, inclination et passion, est active. A vrai dire, elle n'est pas indéterminée dans son essence : tous ses mouvements ou *inclinations* ont leur source en Dieu. La volonté n'est que « le mouvement naturel qui nous porte vers le bien indéterminé et en général »; mais l'esprit a « la force de détourner cette impression vers les objets qui nous plaisent et de faire ainsi que nos inclinations naturelles soient terminées à quelque objet particulier ». Cette force est la liberté. Nous ne sommes pas libres de ne pas rechercher le bien, mais nous sommes maîtres d'appliquer notre volonté à la poursuite de tel bien particulier, réel ou imaginaire. Il en résulte que, pour Malebranche comme pour Descartes, nous sommes responsables de nos jugements et de nos erreurs. De cette théorie résulte la conception de *la Recherche de la vérité* tout entière. Malebranche y étudie successivement comment les trois modes de l'entendement et les deux modes de la volonté peuvent devenir pour la liberté des *occasions* d'erreur. Ses fines et profondes observations sur les erreurs des sens et de l'imagination, ses spirituelles critiques des disciples aveuglément attachés à l'autorité d'Aristote sont d'excellents modèles d'analyse psychologique. Bien plus, dépassant la théorie cartésienne des rapports de l'âme et du corps, il admet la concomitance absolue et l'action réciproque des modifications nerveuses et des états de l'âme, et cherche dans les *traces* imprimées sur le cerveau par les esprits animaux l'explication de l'association des idées, de la mémoire et de l'habitude, et d'un grand nombre d'erreurs, tant de l'entendement que de la volonté. Enfin dans le dernier chapitre, plus proprement logique, il conclut que l'erreur provient d'une trop grande précipitation dans le jugement, provoquée par l'entraînement de l'entendement ou de la volonté. La logique, véritable art de penser, a pour objet de poser les règles dont l'observation garantira l'esprit des jugements précipités. Ces règles, inspirées du *Discours de la méthode*, sont au nombre de huit. Le principe général en est « qu'il faut toujours conserver l'évidence dans ses raisonnements pour découvrir la vérité sans crainte de se tromper ».

C. *Théorie de la connaissance. Vision en Dieu*. Toutes les choses que l'homme aperçoit sont de deux sortes : elles sont dans l'âme ou hors de l'âme. De la la distinction d'un double objet de la connaissance, un moi et un non-moi. Du moi nous avons vu déjà que la conscience nous révèle l'existence et les différentes modifications, mais qu'elle ne nous donne point une idée claire de l'essence de ce moi. C'est par raisonnement que Malebranche conclut avec Descartes à l'immatérialité et à la simplicité de l'âme. Quant au non-moi, nous y distinguons nettement trois sortes d'objets : les corps, Dieu et les autres êtres spirituels. Pour ce qui est des corps, il est évident que nous ne les voyons pas en eux-mêmes, autrement l'âme se confondrait avec eux. Ce que l'âme voit, « l'objet immédiat ou le plus proche de l'esprit quand il aperçoit quelque chose », c'est l'*idée*. L'idée est donc distincte de l'objet qui peut faire défaut lors même que l'idée existe (hallucinations, objets imaginaires) : elle est distincte aussi de la sensation et du sentiment, états vifs, mais obscurs et confus, produits par l'action directe des corps sur les sens : l'idée est essentiellement claire. Enfin elle est distincte de ma pensée même et n'en est pas, comme chez Descartes, une simple modification, car je ne puis en pensée la supprimer ni en supprimer les propriétés; je ne puis par la pensée nier les propriétés de l'idée du cercle ou de tel objet fini et, même quand je cesse d'y penser avec attention, j'y pense en quelque façon; comment en effet pourrais-je souhaiter revoir et comment reconnaitrais-je une idée qui aurait été un pur néant tout le temps que j'aurais cessé d'y penser. Ainsi ce à quoi je pense est, mais n'est pas créé par ma pensée. L'idée est donc un être, immuable et éternel comme chez Platon.

Toutes les idées des choses matérielles se résument en une seule. Quelle est en effet l'essence commune des corps ? C'est l'étendue. L'idée des corps en général, l'*Archétype* des corps, est donc l'étendue intelligible, et celle-ci n'est ni une idée générale ni une abstraction, mais le fonds infini et réel de tous les êtres matériels qui n'en sont que les limitations particulières. Or ce qui est réel et infini ne peut ni être une créature, ni appartenir à la créature. L'étendue intelligible ne peut donc se trouver qu'en un être infini, réel et incréé, en Dieu. Nous voyons donc nécessairement toute chose en Dieu dont l'existence est ainsi démontrée par les conditions nécessaires de la connaissance même. La *vision en Dieu* est en même temps une vision de Dieu. L'existence de Dieu peut d'ailleurs se démontrer directement par l'existence même de la pensée. En effet, « si je pense à Dieu, il faut qu'il soit. Tel être, quoique connu, peut n'exister pas. On peut voir son idée sans lui. Mais on ne peut voir l'idée de l'Être sans l'Être, car l'Être n'a point d'idée qui le représente. Il n'a point l'archétype qui contienne toute sa réalité intelligible. Il est à lui-même son archétype et il renferme en lui l'archétype de tous les êtres. » Bien loin d'être une généralité abstraite, l'infini est le modèle réel à l'image duquel notre entendement construit les idées générales. Nous avons ainsi en Dieu la vision des idées des corps. Malebranche va même jusqu'à admettre que les propriétés sensibles des corps nous sont connues grâce à l'action de Dieu sur nos sens. C'est Dieu qui touche l'âme par le sentiment des corps comme il l'éclaire par les idées. Mais ces corps existent-ils en réalité ? Logiquement, Malebranche est conduit au pur idéalisme. Mais c'est une conséquence devant laquelle il recule sans se prononcer au reste avec précision. Il déclare qu'il n'y a pas de démonstration exacte de l'existence des corps et s'en remet au témoignage de l'Écriture pour croire à la réalité du monde matériel créé par Dieu. Quant aux êtres spirituels autres que Dieu, l'existence n'en saurait être établie par la dialectique. La foi nous révèle l'existence des anges, et l'analogie nous conduit à admettre l'existence d'êtres sensibles à nous.

D. *Théorie de la volonté. L'action divine. Les Causes occasionnelles.* De même que par l'entendement nous ne voyons rien qu'en Dieu, de même par la volonté nous n'aimons rien qu'en Dieu. Perfection infinie, Dieu s'aime invinciblement et ne peut créer que des êtres dont la fin est de l'aimer aussi uniquement et invinciblement. Il suit de là que, dans la créature, tout amour particulier n'est qu'une détermination actuelle de l'impulsion première qui porte l'homme vers le bien indéterminé sous sa double forme, vérité et bonté, c.-à-d. vers Dieu. On a vu déjà que si nous ne sommes pas maîtres de ne pas rechercher le bien en général, nous sommes libres à l'égard des biens particuliers ; nous pouvons préférer l'erreur à la vérité et le péché à la vertu. En effet, les biens finis qui nous sont accessibles n'étant que des formes limitées du bien en général, n'entraînent pas la volonté avec la même force que le bien en général, et comme notre entendement croit trouver jusque dans l'erreur et dans le péché l'attrait de quelque bien. La volonté s'y porte ; car elle est « une puissance aveugle qui ne peut se porter qu'aux choses que l'entendement lui représente ». Et si, créés par Dieu pour l'aimer et le rechercher avant toute chose, nous nous laissons aller à choisir de faux biens et de trompeuses vérités, c'est que le péché d'Adam a introduit le désordre dans notre nature en donnant aux sens une puissance illégitime sur l'entendement. Mais la grâce nous aide à nous racheter de cette corruption : c'est un sentiment agréable, une « délectation prévenante » que Dieu nous envoie pour nous prévenir en faveur du vrai bien.

Ainsi définie, la liberté nous laisse dans la dépendance de Dieu, puisque c'est lui que nous recherchons au moment même où nous commettons l'erreur et le péché. N'est-ce pas dire que la liberté est une faculté illusoire, et que l'activité humaine s'anéantit dans l'efficacité divine ? Malebranche

va jusqu'au bout de cette conclusion et la généralise en disant à toute créature le moindre pouvoir d'agir par elle-même. Il est évident tout d'abord que les corps n'ont par eux-mêmes aucune activité propre, car l'idée d'activité n'est pas contenue dans l'idée claire d'étendue, essence des corps. Un corps ne peut donc agir de lui-même ni sur un autre corps, ni sur un esprit. D'ailleurs, Dieu, dont le vouloir continu donne l'être aux corps, les veut continuellement aussi à l'état de repos ou de mouvement. Il n'y a donc pas de place, à côté de la volonté continue de Dieu, pour la spontanéité de la matière. Il en résulte que l'homme, pas plus que « tous les anges et les démons joints ensemble », ne saurait « ébranler un fétu » dans l'univers physique ; l'âme est impuissante à provoquer le moindre mouvement des esprits animaux. Toute causalité est donc refusée à la créature par cela même qu'elle est créature. La causalité vraie est en effet quelque chose de divin ; elle suppose que l'agent aperçoit une liaison nécessaire entre la cause et l'effet. Or l'être parfait et infini est le seul « entre la volonté duquel et les effets, l'esprit aperçoit une liaison nécessaire ». Supposer en la créature la moindre efficacité, c'est en quelque sorte la diviniser.

Cependant l'expérience nous laisse apercevoir entre certains phénomènes des relations constantes. C'est cette constance qui explique en nous la croyance à la causalité des êtres finis. Notre étroite relation avec la cause infinie nous donne une idée vague de puissance que nous appliquons toutes les fois que l'expérience nous apprend qu'un effet a été produit. Mais, en réalité, la ou nous croyons apercevoir une relation de cause à effet dans la nature, il n'y a qu'une *cause occasionnelle* ; c.-à-d. qu'un mode d'un corps, ou un mouvement des esprits animaux par exemple, est pour Dieu l'*occasion* de produire un mode nouveau dans un autre corps ou dans l'esprit. Ce parallélisme des causes et des effets, analogue à l'*harmonie préétablie* de Leibniz, a été établi une fois pour toute par Dieu suivant des lois régulières. L'union de l'âme et du corps n'est qu'un cas particulier de ces lois générales de la causalité occasionnelle.

E. *Dieu et le monde.* Ici se pose pour Malebranche un problème d'une extrême gravité. Dénier aux corps et aux esprits toute activité réelle hors de l'action divine, n'est-ce pas supprimer toute différence substantielle entre eux et Dieu ? La métaphysique de Malebranche n'aboutit-elle pas au pur panthéisme ? Problème d'autant plus redoutable que le malebranchisme offre avec le spinozisme de frappantes analogies que les adversaires du premier ne s'étaient pas fait faute de relever. Malebranche, à vrai dire, proteste avec la dernière énergie contre toute assimilation de son système avec celui du « misérable Spinoza ». Cependant il n'oppose guère aux insinuations de ses adversaires qu'un pieux recours à la foi. L'étendue matérielle est contingente ; elle a commencé d'être ; la raison ne saurait donc prouver par déduction ni son existence ni sa non-existence ; mais la foi nous apprend qu'un monde a été créé par Dieu distinct du créateur. Le sentiment religieux sauve ainsi la raison des excès de la logique.

Ainsi rassuré contre lui-même, Malebranche cherche à déterminer les attributs de ce Dieu créateur. Sans doute, il déclare avec plus de force que Descartes que l'essence de Dieu est incompréhensible à la créature ; mais puisque celle-ci a été créée par Dieu sur le modèle de ses propres perfections, il est possible de déterminer les attributs divins en attribuant à Dieu toutes les perfections des créatures sans leurs limitations. Il établit ainsi que Dieu est doué de pensée et d'intellect. Il distingue soigneusement l'immensité divine, compréhensible à Dieu seul, de l'étendue intelligible dans laquelle nous voyons les corps. L'immensité exclut toute idée de corps et d'extension locale. Dieu n'est pas un corps infini ; il n'est pas dans l'univers, mais l'univers est en lui. Parmi ses attributs moraux, la sagesse prime la bonté. Dieu est à lui-même sa loi et la suit invariablement pour juger les hommes suivant leur degré de perfection.

Ce n'est point par bonté que Dieu a créé le monde ; car

il eût ainsi créé pour une fin autre que lui-même. Or, il n'agit « que selon ce qu'il est ». Comment peut-il donc vouloir que nous soyons, lui qui n'a nul besoin de nous ? On sait que Descartes avait éludé ce problème et se refusait à spéculer sur les intentions divines. Malebranche reconnaît que la raison est impuissante à fournir une réponse satisfaisante ; la gloire même de Dieu ne lui paraît pas un motif suffisant pour expliquer la création, car le monde est fini et sans valeur au regard de la perfection divine. Mais la venue de Jésus dans le monde devait conférer à l'univers entier un prix infini, et c'est pour préparer l'incarnation du Verbe que Dieu a créé le monde comme un temple dont Jésus devait être le souverain prêtre.

Le monde a donc une raison d'être, une fin. Pour réaliser cette fin, Dieu procède par les voies les plus simples et les plus générales. Un petit nombre de lois lui suffit pour exécuter un nombre infini de faits particuliers. C'est rabaisser Dieu que de lui prêter une volonté particulière à propos du moindre mouvement d'un fétu. De là l'introduction du mal dans le monde : les lois générales dominent de si haut les faits particuliers que ceux-ci dans le détail s'organisent comme ils le peuvent, laissant place à des imperfections qui n'altèrent point la beauté du plan général. Ces lois générales sont celles du monde physique (lois du mouvement), celles du monde moral (lois de l'union de l'âme et du corps, et de l'union de l'esprit et de la raison) et celles du monde surnaturel (lois de la grâce). Cette partie de la philosophie de Malebranche est de beaucoup la plus inédite. Il s'est à plusieurs reprises contredit au sujet de la grâce dans ses polémiques avec Arnauld et Fénelon. On comprend qu'il était malaisé de ménager une place au libre arbitre et au mal dans un système dont la tendance fondamentale est de ramener à l'action toute-puissante de Dieu les mouvements et les volontés des créatures les plus humbles. On l'a dit, cette philosophie est tout entière un commentaire de la célèbre parole de saint Paul : *In ipso enim vivimus, movemur et unius*.

Malebranche a eu un grand nombre de disciples depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à celle du XVIII^e. Mais après avoir joui d'une grande vogue dans les salons mondains, auprès des grands seigneurs et des dames, sa philosophie ne fut bientôt cultivée avec une piété sérieuse que dans la congrégation de l'Oratoire où elle trouva de zélés continuateurs dans les PP. Thomassin, Bernard Lamy, Claude Amelin, Quesnel, etc. (V. ces noms). Th. RUYSSSEN.

BIBL. : 1^o SOURCES BIOGRAPHIQUES : Le P. ANDRÉ, *Vie de Malebranche*, publiée par le P. Ingold, dans la *Biblioth. orator.*, t. VIII, et Paris, 1886, in-12. — FONTENELLE, *Éloges*. — Abbé BLAMPIGNON, *Étude sur Malebranche d'après des docum. mss.* (entre autres la notice biogr. du P. ADRY); Paris, 1861, in-8. — V. COUSIN, *Fragm. d'hist. de la philos. mod.*, 2^e partie (contenant l'Éloge du P. Malebranche, par le marquis D'ALLEMANS, les *Mémoires* du P. LELONG et les *Remarques* du conseiller CHAUVIN sur la *Vie* du P. Malebranche); Paris, 1866. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal, passim*. — FRANCISQUE BOULLIER, *Hist. de la philos. cartés.*; Paris, 1868, t. II, 2 vol. in-8, 3^e éd. — Le P. INGOLD, *la Mort, le Testament et l'Héritage de Malebranche*; Paris, 1884, in-8.

2^o OUVRAGES DE MALEBRANCHE : Abbé BLAMPIGNON, *Bibliogr. de Malebranche*, publiée par le P. Ingold, dans la *Biblioth. orator.*; Montbéliard, 1882.

3^o PHILOSOPHIE DE MALEBRANCHE : FÉNELON, ARNAULD, *Œuvr. philos., passim*. — Le P. GERDIL, *Défense du sentiment du P. Malebranche sur la nature et l'origine des idées*; Turin, 1718, in-4. — L. OLLE-LAPRUNE, *la Philosophie de Malebranche*; Paris, 1870, 2 vol. in-8. — Seb. TURBIGLIO, *Le Antitesi tra il medioevo e l'età moderna nella storia della filos., in specie nella dottr. morale di Malebranche*; Rome, 1877, in-8. — E. GRIMM, *Malebranches Erkenntnistheorie u. deren Verh. zur Erkenntnistheorie des Desc.*, dans *Zeitschr. f. Philos. u. Philos. Krit.*, 1877, t. LXX. — P. STANG, *Ueb. die Sinne nach Malebranche*; Posen, 1882. — G. LECHALAS, *l'Œuvre scientif. de Malebranche*, dans *Rev. philos.*, 1881, t. XVIII. — Em. FARNY, *Étude sur la morale de Malebranche*; Chaux-de-Fonds, 1886, in 8. — G. LYON, *l'Idéalisme en Angleterre au XVIII^e siècle*; Paris, 1889, in-8. — NOVARO, *Die Philosophie des Malebranche*; Berlin, 1893.

MALECKI (Autoine), critique et grammairien polonais, né à Objezierze (prov. de Poznan), Il fit ses

études à Poznan, puis à Berlin. Il professa dans un gymnase de Poznan (1845-50), à Graeovie (1850-53), à Iansbruck (1854-56) et fut appelé à enseigner à Lwow la littérature polonaise. Outre des œuvres purement littéraires, un drame historique, *List zelazny* (Poznan, 1854), et une comédie, *Grochowy wieniec* (1855), il a publié beaucoup de travaux scientifiques qui ont rendu son nom célèbre dans toutes les provinces de la Pologne. Il fit paraître, en 1863, le *Manuel pratique de grammaire polonaise*; après une longue préparation, il donna, en 1879, la *Grammaire historique comparative* (Lwow, 2 vol.) de cette langue. En 1856 parut son excellente étude sur le célèbre poète polonais Slowacki (Lwow, 2 vol.; 2^e éd., 1881, 3 vol.). En s'appuyant sur la vaste correspondance de ce poète, il fit de lui une admirable étude psychologique accompagnée d'analyses judicieuses de ses œuvres littéraires. Ses fines observations firent connaître au public ce poète plein de génie et assez mal compris. Sans être un critique de premier ordre, Malecki a au plus haut degré les qualités qui conviennent au critique : l'impartialité absolue, l'art d'apprécier avec justesse, une méthode sûre et fine, un style simple et solide.

BIBL. : F.-H. LEWESTAM, *A. Malecki*; Varsovie, 1863.

MALÉE (Cap) (V. GRÈCE ET LACONIE).

MALEFICE (V. ENCHANTEMENT ET ENVOÛTEMENT).

MÀLEGOURDE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 84 hab.

MALEGOVERNE ou MALGOVERNE. Nom donné par les chartreux à l'avant-cour de leurs monastères, parce qu'on y mangeait de la viande, et que les femmes pouvaient y entrer, pour prier dans une chapelle différente de celle où les religieux chantaient l'office.

MALEGUZZI-VALERI (Comtesse Veronica), femme savante italienne, née à Reggio en 1630, morte à Modène en 1690. Elle passa de son temps pour un prodige d'esprit et de savoir. Toute jeune encore elle avait appris, non seulement les arts d'agrément, mais le latin, le grec, et un grand nombre de langues modernes; on dit qu'elle soutint plusieurs fois, devant des princes de passage à Reggio, des discussions publiques sur les sujets les plus variés. Mais, renonçant aux honneurs dont elle était entourée, elle entra au couvent de Sainte-Claire de Reggio, d'où elle passa à celui de la Visitation de Modène, où elle mourut. Son seul ouvrage imprimé est un drame en trois actes, *L'Innocenza riconosciuta* (Bologne, 1660). Parmi ses œuvres manuscrites on cite des *Questi sopra il demonio platonico*, etc.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Bibliotheca modenese*, III, 128, et *Storia della lett. ital.*, VIII, 477.

MALEMBA ou MOLEMBO. Ville de la côte occidentale d'Afrique, à 15 kil. S.-S.-E. de Landana et à 29 kil. N.-N.-E. de Cabinda, par 5°19' lat. S. et 9°49' long. E. Commerce d'huile et de noix de palmes. — C'était au XVII^e et au XVIII^e siècle l'un des principaux centres de la traite des noirs. En 1779, les Portugais décidèrent d'y construire un fort dont ils abandonnèrent le projet en 1782. Les conventions conclues par le Portugal avec la France en 1786, avec l'Angleterre en 1810, en 1817 et en 1839 ont reconnu à la couronne de Portugal la souveraineté de Malemba, qui est nommée, parmi les territoires portugais, dans les constitutions de 1826 et de 1838. Le roi indigène reçut en 1834 le grade honoraire de colonel portugais. La souveraineté portugaise, sur cette région, contestée par les diverses puissances, a été définitivement reconnue par les traités conclus en 1885 par le Portugal avec la France et avec l'Association internationale africaine (à laquelle l'État du Congo s'est substitué).

L. DEL.

MALEMORT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive, sur le chem. de fer de Périgueux à Tulle; 1,201 hab. Chef-lieu d'une importante châtellenie qui appartenait aux évêques de Limoges, Malemort était au moyen âge le siège d'un château féodal dont les seigneurs furent en guerres continuelles avec les bourgeois de Brive. Ceux-ci finirent par détruire le château au cours du

xv^e siècle, mais les tracasseries des seigneurs se perpétuèrent jusqu'à la Révolution. Église du xii^e siècle dédiée à saint Xantin, autrefois priorale, aujourd'hui paroissiale. Au xviii^e siècle un sieur Le Clère établit à Malemort une importante manufacture de coton, à laquelle a succédé en notre siècle une fabrique de papier. A. LEROUX.

BIBL. : Abbé POULBRIERE, *Dictionn. des paroisses du diocèse de Tulle*, 1895, II.

MALEMORT. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron; 939 hab. Gisement de lignite (concession de Méhamis), carrières de plâtre. Moulinage de soie, huileries. Commerce de chevaux et de truffes.

MALENE (La). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Sainte-Enimie; 660 hab.

MALEOUAN ou MALIWON. Bourgade maritime de la Birmanie anglaise, prov. de Tenasserim, à dr. de l'estuaire du Paktehan; 6,000 hab. Mines d'étain.

MALESHERBES. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, sur la rive gauche de l'Essonne; 2,093 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Montargis, embranchements sur Orléans, Corbeil et Moret. Commerce important de céréales et de bestiaux. Fabrique de cire, de chaux, de sabots; scierie mécanique, taillanderie, vanerie. Moulins. Église des xii^e et xiii^e siècles avec clocher octogonal. Buste de Lamoignon de Malesherbes, donné par Louis XVIII. Château construit au xv^e siècle par l'amiral Louis Malet de Graville, acquis plus tard par la famille d'Entragues, restauré sous Louis XIII, et possédé au xviii^e siècle par les Lamoignon, dont le dernier prit le nom de Malesherbes. Chapelle gothique renfermant d'intéressants tombeaux des d'Entragues. Château de Rouville, construit sous Louis XII et restauré de nos jours.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume de LAMOIGNON DE), magistrat et ministre français, né à Paris le 6 déc. 1721, exécuté à Paris le 22 avr. 1794, fils du chancelier Guillaume de Lamoignon. D'abord conseiller au parlement, il succéda à son père comme président de la cour des aides; il fut en même temps nommé directeur de la librairie, protégea les philosophes et les gens de lettres et facilita par son action personnelle la publication de l'*Encyclopédie* (V. ce mot). Le 18 févr. 1771, il adressa au roi des remontrances célèbres sur l'établissement de nouveaux impôts et contre la création du parlement *Maupou* (V. ce nom): il fut éloigné de Paris. Louis XVI ayant rappelé les parlements, lui donna le ministère de la maison du roi et de Paris (juil. 1775-12 mai 1776): « C'était, disait Malesherbes à Augeard, le département le plus ennuyeux et le plus plat, et d'ailleurs sujet à toutes sortes de querelles avec toutes les femmelettes de la cour. » Il est vrai qu'il avait répudié, en ce qui le concernait, l'usage des lettres de cachet, ne pouvant en obtenir l'abolition formelle; il s'éleva tout aussi inutilement contre les prodigalités des courtisans, et, se voyant inutile, donna sa démission quelque temps avant la disgrâce de Turgot. Il voyagea quelques années en France, en Hollande et en Suisse. En 1785, il publia un *Mémoire sur le mariage des protestants*; il contribua puissamment à leur faire rendre un état civil (1787). Ministre d'Etat la même année, il donna sa démission en 1788. Pendant la Révolution il émigra; mais, lorsqu'il vit que « les choses devenaient plus graves », il revint « à son poste » (juil. 1792), car « le roi pouvait avoir besoin de lui ». Le 13 déc. 1792, il obtint de la Convention d'assister le roi comme conseil, et ne le quitta qu'après avoir tout fait pour le sauver. Onze mois après, il était lui-même arrêté comme suspect et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Outre son *Mémoire pour Louis XVI* (1792), il a publié divers écrits sur l'économie rurale. Après sa mort ont paru les *Observations sur l'histoire naturelle de Buffon* (Paris, 1798, in-4), et les *Mémoires sur la librairie* (Paris, 1809, in-8). Une statue lui a été élevée dans le Palais de justice de Paris. H. MONIN.

BIBL. : DUBOIS, *Malesherbes*, 1806, 3^e éd. — BOISSY D'ANGLAS, *Essai sur la vie... de Malesherbes*; Paris, 1818, 2 vol. in-8. — DUPIN aîné, *Eloge de Malesherbes*; Paris,

1811, in-8. — VIGNAUX, *Mémoires sur Lamoignon de Malesherbes*; Paris, 1874. — F. BRUNETIERE, *la Direction de la librairie sous M. de Malesherbes*, dans *la Rev. des Deux Mondes*, 1^{er} févr. 1882. — *Rev. rétrospective*, t. XIII.

MALESTROIT. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, sur l'Oust et le canal de Nantes à Brest; 4,712 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Questembert à Ploërmel. Ardoisières. Fabrique d'instruments agricoles, de toiles, de cordes; corroirie, tannerie; moulins. Église Saint-Gilles, en partie romane, restaurée et en partie reconstruite à la Renaissance. Chapelle de la Madeleine des xii^e et xv^e siècles ayant conservé une belle verrière représentant la vie de la Madeleine. Anciennes maisons de bois des xv^e et xvi^e siècles. Malestroit était depuis le xv^e siècle le chef-lieu d'une des grandes baronies de Bretagne. Philippe de Valois y conclut, en 1343, une trêve avec le roi d'Angleterre Édouard III.

MALESTROIT (Jean de), prélat et homme politique français du xv^e siècle, mort le 14 sept. 1443. Evêque de Saint-Brieuc en 1405, puis de Nantes en 1419, il fut en grande faveur auprès de Jean V, duc de Bretagne, qui le prit comme chancelier et lui confia fréquemment des missions importantes en Angleterre, en France, en Bourgogne. Il eut un rôle versatile, comme Jean V, tantôt allié, tantôt ennemi de Charles VII. Il eut aussi de graves querelles avec le connétable de Richemont (frère de Jean V), qui le fit arrêter (1426), et avec le duc d'Alençon, Jean II, qui l'enleva et le retint prisonnier au château de Pouancé (1431). Délivré par Jean V, avec l'aide des Anglais (févr. 1432), il contraignit le duc d'Alençon à lui faire amende honorable dans la cathédrale de Nantes (29 mars 1432). L'année suivante, il alla en Angleterre solliciter la mise en liberté de Ch. d'Orléans. Il se reconcilia ensuite avec le connétable. Il laissa son évêché à son neveu Guillaume de Malestroit, bien qu'il n'eût guère d'estime pour lui, et mourut peu après. E. COSNEAU.

BIBL. : G. GRUEL, *Chron. d'Arthur de Bretagne*, éd. A. LE VASSEUR, pp. xxiv et 227. — GAMS, *Series episcoporum*, pp. 582 et 616. — *Gallia Christ.*, XIV. — Du PAZ, *Hist. genéral.* — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, t. II, 378; IV, 115. — E. COSNEAU, *le Connétable de Richemont* (table).

MALESTROIT (Guillaume de), prélat français du xv^e siècle, mort au Mans le 17 août 1492, neveu du précédent. Il succéda, comme évêque de Nantes, à son oncle, en 1443. Protégé par le connétable de Richemont, il se brouilla ensuite avec lui, quand ce prince devint duc de Bretagne, sous le nom d'Arthur III, en 1438. Il lui refusa l'hommage pour le temporel de son église, eut avec lui de violents démêlés et alla même jusqu'à l'excommunier. Après s'être remis de son évêché de Nantes, en 1462, il fut nommé archevêque de Thessalonique et ne mourut que trente ans plus tard.

MALET (Louis), seigneur de Graville, amiral de France, né vers 1440, mort au château de Marcoussis dans l'Ile-de-France en 1516. Nommé amiral en 1486, il se trouva à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488. Il suivit Charles VIII en Italie. Il s'était remis de sa charge d'amiral en 1508 en faveur de son gendre Charles d'Amboise, mais il la reprit à la mort de celui-ci en 1511. Il fut très en faveur auprès des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. G. R.

BIBL. : P.-M. PERRET, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France*; Paris, 1889, in-8.

MALET (Claude-François de), général français, né à Dole le 28 juin 1754, mort à Paris le 29 oct. 1812. Après avoir servi dans sa jeunesse aux mousquetaires, il adopta avec ardeur les principes de la Révolution, fut élu en 1790 commandant de la garde nationale de Dole, fit campagne avec distinction, de 1792 à 1797, à l'armée du Rhin, passa à l'armée des Alpes et devint général de brigade en 1799. L'attitude hostile qu'il prit vis-à-vis du Consulat et de l'Empire le fit reléguer à l'armée d'Italie (1804). Membre influent de la société des Philadelphes, il commença à conspirer, fut arrêté par ordre de Napoléon, détenu dix mois et mis à la retraite (mai 1808). Réincarcéré peu de temps

après à la Force pour de nouveaux complots, il s'y lia avec les généraux Lahorie et Guidal, emprisonnés comme lui, et, pendant la campagne d'Autriche, prépara, pour renverser le gouvernement impérial, le plan d'un coup de force dont l'avortement (29 juin 1809) ne le découragea pas. Il se fit ensuite oublier quelque temps dans sa prison, puis, ayant obtenu d'être transféré dans une maison de santé du faubourg Saint-Antoine, où la surveillance n'était pas sévère, il ourdit, pendant la campagne de Russie, avec un certain abbé Lafon et quelques comparses, une conspiration qui, dans la nuit du 22 au 23 oct. 1812, faillit réussir par la facilité avec laquelle Malet, muni de fausses proclamations et de faux décrets du Sénat, s'empara de deux casernes, délivra Lahorie et Guidal (qui allèrent arrêter le ministre et le préfet de police), fit croire à la mort de Napoléon et à la proclamation d'un gouvernement provisoire qui devait s'installer à l'Hôtel de Ville, dont ses complices étaient déjà maîtres. Mais il échoua à l'état-major de la place de Paris, ou un officier nommé Laborde, qui l'avait reconnu pour un prisonnier d'État, s'empara de sa personne. Avant midi, la plupart de ses amis étaient arrêtés. Ils comparurent avec lui devant une commission militaire qui les jugea avec une rapidité scandaleuse. Malet, qui eut devant ses vainqueurs l'attitude la plus fière, assumait sur lui seul toute la responsabilité de la conspiration et ne compromit par ses réponses aucun de ses coaccusés, dont quatorze furent pourtant fusillés avec lui dans la plaine de Grenelle le 29 oct. 1812. La nouvelle de cette échauffourée qui, dans la pensée de Malet, avait pour but le rétablissement de la République, mit dans un émoi extraordinaire Napoléon, qui n'hésita pas, pour sauvegarder sa couronne, à abandonner les débris de la grande armée au milieu de la désastreuse retraite de Russie. A. D.

BIBL. : LAFON, *Hist. de la conjuration de Malet*; Paris, 1814. — DOUVILLE, *Hist. de la conspiration de Malet*, 1840. — SAULNIER, *Eclaircissements historiques sur la conspiration du général Malet*, 1844.

MALET (sir Edward-Baldwin), diplomate anglais, né à La Haye le 40 oct. 1837, fils de sir Alexandre-Charles Malet, ambassadeur anglais près la Confédération germanique. Élève d'Eton et de l'université d'Oxford, il entra dans la carrière diplomatique en 1854; secrétaire d'ambassade à Paris (1868), il y eut la garde des archives durant les deux sièges de 1870-71, passa ensuite à Pékin (1871), fut chargé d'affaires à Athènes (1873), Rome (1875), ministre intérimaire à Constantinople (avr. 1878), consul général en Egypte (1879), ministre plénipotentiaire à Bruxelles (1883), puis à Berlin du 20 sept. 1884 en oct. 1895.

MALÉTABLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longni; 203 hab.

MALEVILLE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Moutbazens; 4,921 hab.

MALEVILLE (Guillaume de), théologien français, né à Domme (Périgord) en 1699, mort vers 1770. Il est l'auteur justement oublié d'ouvrages de polémique très médiocres, principalement dirigés contre l'historien de la philosophie Brucker et contre l'*Encyclopédie*; ce sont: *la Religion naturelle et révélée ou Dissertations philosophiques, théologiques et critiques contre les incrédules* (Paris, 1756-58); *Histoire critique de l'éclectisme ou des Nouveaux Platoniciens*, imprimée à Londres sans nom de lieu ni d'auteur (1766, 2 vol. in-4).

MALEVILLE (Jacques, marquis de), jurisconsulte et homme politique français, né à Domme (Périgord) le 19 juin 1744, mort à Domme le 22 nov. 1824. Avocat au parlement de Bordeaux avant 1789, il adopta les principes de la Révolution et fut en 1790 élu président du directoire de la Dordogne. Sa profonde connaissance du droit lui valut d'être appelé bientôt après au tribunal de cassation (1791). Membre du conseil des Anciens de 1795 à 1799, il fit partie du groupe *clichéen* et s'efforça de réagir — modérément du reste — contre la législation de la Convention. Rallié au Consulat, il rentra dès 1800 au tribunal de cassation et fit partie (1802) avec Portalis, Tronchet et

Bigot de Préameneu, de la commission chargée d'élaborer le code civil. Nommé sénateur (1806), puis comte de l'Empire (1808), il vota en 1814 la déchéance de Napoléon, entra à la Chambre des pairs, où il tâcha de tempérer en 1815 les violences de la réaction, et reçut de Louis XVIII en 1817 le titre de marquis. — On a de lui : *Du Divorce et de la séparation de corps* (Paris, 1801, in-8); *Analyse raisonnée de la discussion du code civil au Conseil d'Etat* (Paris, 1804-5, 4 vol. in-8); *Défense de la constitution* (Paris, 1814, in-8). A. D.

MALEVILLE (Pierre-Joseph, marquis de), magistrat et homme politique français, né à Domme (Périgord) le 12 juil. 1778, mort à Paris le 12 avr. 1832, fils du précédent. D'abord avocat, puis sous-préfet de Sarlat (1805), il fut appelé comme conseiller à la cour impériale de Paris en 1811 et se prononça en 1814 pour les Bourbons, dont, comme membre de la Chambre des représentants en 1815, il demanda le rétablissement après Waterloo. Premier président de la cour de Metz (1819), puis de celle d'Amiens (1820), pair de France par droit héréditaire en 1824, il fut nommé en 1828 conseiller à la cour de cassation. Il a laissé, outre quelques écrits politiques de circonstance, des études d'archéologie et d'histoire religieuse. A. D.

MALEVILLE (François-Jean-Léon de), homme politique français, né à Montauban le 8 mai 1803, mort près de Montauban le 29 mars 1879. Avocat (1823), il fut secrétaire de son oncle de Preissac (prêtre du Gers) (1828), puis secrétaire général auprès de lui à Bordeaux (1830-33), député de Tarn-et-Garonne (1834), fit partie de l'opposition, devint sous-secrétaire d'État à l'intérieur dans le cabinet du 1^{er} mars 1840, et demeura jusqu'au bout fidèle à la politique de Thiers. Associé à la campagne des banquets, il fut élu à la Constituante par le Tarn-et-Garonne, y vota avec la droite, fut envoyé par le dép. de la Seine à l'Assemblée législative, rentra dans la vie privée durant l'Empire, fut élu à l'Assemblée nationale de 1871 par le Tarn-et-Garonne, y soutint vigoureusement Thiers, proposa la dissolution (sept. 1874), fut élu sénateur inamovible et siégea au centre gauche. — Il ne faut pas le confondre avec le *marquis de Maleville* (Guillaume-Jacques-Lucien) (1805-1889), ancien magistrat, qui fut également député du centre gauche à l'Assemblée nationale (pour la Dordogne) et sénateur inamovible. A.-M. B.

MALEVO. Montagne de Grèce, à l'E. de l'Arcadie, entre ce pays et l'Argolide; 1,772 m. C'est l'ancien Artemision (V. GRÈCE, t. XIX, p. 275).

MALEZIEU (Nicolas de), écrivain français, né à Paris vers 1650, mort le 4 mars 1729. Fils de Nicolas de Malezieu, seigneur de Bray, ce fut un enfant prodige. On le donna pour précepteur au duc du Maine (1696) et professeur de mathématiques au duc de Bourgogne. Ami de Bossuet et de Fénelon, il fut l'organisateur des divertissements de la petite cour de Sceaux et le dévoué défenseur des droits du duc du Maine. Il fut élu en 1701 à l'Académie française en remplacement de Clermont-Tonnerre. Il est l'auteur d'une partie des *Divertissements de Sceaux* (Trévoux, 1712-15). A.-M. B.

MALÉZIEUX (Emile), ingénieur français, né à Saint-Quentin (Aisne) le 8 juin 1822, mort à Paris le 20 mai 1885. Fils d'un industriel, il entra en 1841 à l'École polytechnique, en 1843 à celle des ponts et chaussées, fut nommé ingénieur en 1848 et débuta dans des services de navigation et de chemins de fer. En 1868, il fut appelé à l'École des ponts et chaussées comme professeur de navigation intérieure. A partir de 1871, il fit en outre dans cet établissement un cours de construction. En 1877, il devint secrétaire du Conseil général des ponts et chaussées. En 1879, il fut promu inspecteur général. Ingénieur du plus grand mérite, il a attaché son nom à d'importants travaux. On lui doit notamment le viaduc de la porte Daumesnil, à Paris (1864-65), le canal de Saint-Maurice et le barrage de Joinville sur la Marne (1860-68). Il a publié au retour de missions aux États-Unis (1870) et en Angle-

terre (1873) : *Travaux publics des Etats-Unis d'Amérique en 1870* (Paris, 1873, 2 vol. in 4) ; *les Chemins de fer anglais en 1873* (Paris, 1874, in-4) ; *Souvenirs d'une mission aux Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1874, in-8, et atlas). Il a fourni aux *Annales des ponts et chaussées* de nombreuses notes et plusieurs mémoires, entre autres une remarquable étude sur les fondations à l'air comprimé (1874). L. S.

BIBL. : GRIFFEL, *Notice sur la vie et les travaux de M. Malézieux*, dans les *Annales des ponts et chaussées*, année 1887, *Mém.*, t. p. 514.

MALÉZIEUX (Maric) (V. HALT [M^{me}]).

MALFAÇON (Constr.). Tout défaut, soit dans la matière mise en œuvre, soit dans cette mise en œuvre — et alors les malfaçons dépendent du travail de l'ouvrier — que l'on signale dans les travaux du bâtiment. Le nombre des malfaçons est infini et varie suivant la composition et la préparation des matériaux et suivant leur mode d'emploi, c.-à-d. suivant les différentes professions. Au point de vue du mode d'emploi, les malfaçons proviennent en maçonnerie de la pose et du scellement de la pierre ou de la brique, de l'emploi du mortier ou du plâtre, de la disposition des âtres de cheminée et des tuyaux de fumée, etc. En charpente de bois ou de fer, les malfaçons tiennent à l'assemblage et à la disposition des pièces de bois et de fer mises en œuvre dans les combles, les planchers, les escaliers, etc. En couverture, elles consistent surtout dans la pose et le raccordement des tuiles, ardoises ou feuilles de métal, ainsi que dans les pentes des égouts des toits. En peinture, elles dépendent de la préparation des colles, huiles, enduits et vernis ainsi que de l'application de ces diverses matières. En vitrerie, la pose et le raccordement des glaces et verres, comme entente, la pose et le raccordement des étoffes, papiers, bordures et baguettes, donnent égale ment lieu à de nombreuses malfaçons. Charles LUCAS.

MALFAITEURS (Association de) (V. ASSOCIATION, t. IV, p. 292).

MALFIL (Tiss.). Genre de tissu employé dans les fabriques d'huiles et de bougies, et qui sert à envelopper soit les graines oléagineuses écrasées et torréfiées, soit les pains d'acides gras ; ces graines ou ces pains sont introduits dans un petit sac de malfil, lequel est lui-même recouvert d'un tissu de crin nommé étreindre et soumis ainsi à une forte pression entre des plaques chauffées à la vapeur ; le résidu forme le tourteau. L'armure des malfils est un sergé de trois, et le tissu, fait de laine peignée, a généralement une largeur variant de 45 à 62 centim. ; le nombre des croisures est de 2 ou 3 par 3 millim. On fabrique ce tissu surtout en Belgique. L. K.

MALFILÂTRE (Jacques-Charles-Louis de), poète français, né à Caen le 8 oct. 1732, mort à Paris le 6 mars 1767. Elève du collège des jésuites de sa ville natale et plusieurs fois lauréat de l'académie des Palinods de Rouen, il crut, en raison des éloges que Marmontel avait données à l'une de ses odes : *le Soleil fixe au milieu des planètes* (1758), pouvoir venir teuler la fortune à Paris. Secrétaire de Lauragnais pour lequel il rima, dit-on, sa tragédie de *Clytemnestre*, il ne tarda pas à quitter le spirituel et fantasque grand seigneur et mena, soit à Vincennes, soit à Chaillot, une existence précaire rendue plus pénible encore par des charges de famille et par une passion funeste. Malfilâtre a laissé de nombreux fragments d'une traduction en vers de Virgile que lui avait demandée le libraire Lacombe et un poème en quatre chants : *Narisse dans l'île de Vénus* (1769, in-8, fig. par Eisen et G. de Saint-Aubin et plusieurs fois réimpr.) où, malgré l'insipidité du sujet, on trouve quelques passages dont la force et la grâce rappellent les *Contes de La Fontaine*. Ses *Œuvres* ont été rassemblées par Auger (1825, in-8), et l'on avait antérieurement réuni sous le titre de *Génie de Virgile* (1810, 4 vol. in-8) ce qui subsiste de la traduction qu'il a laissée inachevée. M. Fx.

BIBL. : F. BOITARD, *Notices biographiques sur les hommes du Calvados qui se sont fait remarquer par leurs*

actions ou leurs ouvrages, 1848, in-12. — DIDEROT, (*Œuvres complètes* (éd. Assézat), t. VI. — L.-S. AUGER, *Notice*, en tete de son édition.

MALFORMATION (Térotol.). Ce terme sert habituellement à désigner des anomalies du développement, peu graves en ce sens qu'elles n'entraînent aucune des grandes fonctions de l'économie. Elles portent généralement sur les parties extérieures du corps et sont fréquemment justiciables de l'intervention chirurgicale. Telles sont le bec-de-lièvre, la syndactylie, l'atrésie simple de l'anus, etc. Les malformations rentrent dans la classe des *hémitéries* (V. ce mot) de L.-G. Saint-Hilaire. Leur histoire générale se trouve traitée à l'art. MOXSTRE, et les plus importantes d'entre elles font l'objet d'articles spéciaux. G. H.

MALGACHE. Nom donné aux habitants de *Madagascar* (V. ce mot).

MALGAIGNE (Joseph-François), chirurgien français, né à Charmes-sur-Moselle le 4 févr. 1896, mort à Paris le 17 oct. 1865. Il étudia la médecine à Nancy et s'y fit recevoir officier de santé à dix-neuf ans ; contre le gré de son père il se rendit à Paris où il eut des débuts pénibles. Entré en 1828 au Val-de-Grâce, il donna sa démission deux ans après, se fit recevoir docteur en 1831, puis se mit à la tête d'une ambulance militaire en Pologne et assista à l'assaut de Varsovie. En 1833, Malgaigne devint agrégé de la faculté de Paris et chirurgien du Bureau central. Il institua à l'École pratique des cours sur l'anatomie chirurgicale et les continua pendant quatre ans ; peu après il organisa ses célèbres conférences du Bureau central sur les hernies et les bandages. Nommé en 1846 à l'Académie de médecine, en 1850 à la chaire de médecine opératoire, Malgaigne se montra orateur et professeur brillant. Ses œuvres sont nombreuses et toutes originales ; la plus importante de toutes est son *Traité des fractures et des luxations* (Paris, 1847-54, 2 vol. in-8, av. un atlas de 30 planches in-fol.). Il faut signaler aussi tout spécialement son *Manuel de médecine opératoire* (Paris, 1834 ; 9^e edit., par Le Fort, 1887-89, 2 vol. gr. in-18), ouvrage qui aujourd'hui encore est classique et a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et son *Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale* (Paris, 1838, 2 vol. in-8 ; 2^e éd., 1858), où son esprit critique, parfois paradoxal, s'est donné libre carrière. Mentionnons encore : *Mémoire sur la détermination des diverses espèces de luxations de la rotule* (Paris, 1836, in-8) ; *Leçons cliniques sur les hernies* (Paris, 1841) ; *Etude sur l'anatomie et la physiologie d'Homère* (Paris, 1842, in-8) ; *Mémoire sur la valeur réelle de l'orthopédie...* (Paris, 1845, in-8), etc. Signalons enfin sa belle édition des *Œuvres complètes d'Ambroise Paré*, revue et collationnée sur toutes les éditions, avec variantes, ornées de 217 pl., etc. (Paris, 1840, 3 vol. in-8), et un travail sur la Bible, très important au point de vue historique, critique et philologique, peu favorable à l'orthodoxie catholique, et qu'on ne retrouvera probablement jamais. N'oublions pas de rappeler que Malgaigne fut membre de la Chambre des députés en 1847-48. Dr L. Hx.

MALGUÉNAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguèrez ; 1.687 hab. Pierres transparentes auxquelles on donne la taille du diamant. La chapelle Saint-Gildas renferme une remarquable statue du saint, remontant au xiv^e siècle.

MALHAM WATER. Joli petit lac d'Angleterre, comté de York, près de Skipton, à 380 m. d'alt. Après sont les beaux rochers de *Malham Cove*, hauts de 87 m.

MALHERBE (François de), gentilhomme, car il y tenait, et poète français, né à Caen en 1555, mort à Paris le 16 oct. 1628. Son père, conseiller au présidial de Caen, le destinait à lui succéder, comme son aîné, dans sa charge, et peut-être est-ce pour ce motif qu'après une éducation commencée à Caen, et continuée à Paris, il l'envoya la compléter aux universités de Bâle et d'Heidelberg. Mais la magistrature n'était point le fait du jeune homme ; il

prétendait suivre la carrière des armes; et il n'avait guère plus de vingt et un ans, s'il les avait, qu'il abandonnait la maison paternelle pour s'attacher à la personne de Henri, duc d'Angoulême, grand prieur de France, et l'accompagner, d'abord comme secrétaire, en son gouvernement de Provence. Il y faisait la conquête d'une veuve, Madeleine de Coriolis, qu'il épousait en 1581. C'est en Provence aussi qu'il écrivait ses premiers vers et entre autres son imitation des *Larmes de saint Pierre*, de Luigi Tansillo, le plus étendu de ses poèmes, et d'ailleurs celui qui lui ressemble à lui-même le moins. Il s'y trouve de fort mauvais vers, dont les « concetti » ne sont pas tous du Tansillo, mais il s'y en trouve quelques-uns aussi d'exquis et tels que jamais il n'en écrira de plus gracieux ni de plus élégants.

Il était de retour à Caen en 1586, quand il y apprit la mort du grand prieur, tué en duel par Philippe Altovitti. C'était la ruine de ses espérances; et on ne sait trop, en effet, comment il vécut de 1586 à 1599. Nous voyons seulement qu'il ne réussit à se fixer ni en Normandie ni en Provence; et il y a des raisons de croire que la fortune lui fut plutôt contraire. Elle commença de lui sourire en 1600, et l'occasion en fut l'une de ses *Odes* les plus vantées : *A la Reine, sur sa bienvenue en France*, dont on a voulu faire dater une « ère nouvelle » de notre poésie, mais dont la composition et à certains égards la facture rappellent de bien près les *Odes* de Ronsard. La langue en est seulement plus « générale » ou plus abstraite, et l'inspiration moins haute, mais plus soutenue. Les célèbres *Stances à Monsieur du Périer*, sur la mort de sa fille, sont aussi du même temps; et publiées en feuille volante, comme l'*Ode à la Reine*, elles contribuèrent sans doute à étendre sa réputation. Elle était déjà grande, en effet, et le cardinal du Perron, poète lui-même, comme on sait, l'avait déjà recommandé au roi, quand, au mois d'août de l'année 1605, en compagnie de ses amis Pereisc et du Vair, Malherbe se décida à venir à Paris. Henri IV, qui ne l'avait pas oublié, « l'envoya quérir, lui commanda de se tenir près de lui, l'assura qu'il lui ferait du bien » et partant pour le Limousin, où il allait tenir les grands jours, lui demanda des vers pour son retour. Le poète, plus rapide cette fois qu'il était d'ordinaire, s'acquitta promptement de la tâche, et quand le roi revint, il lui présenta ses beaux vers :

La terreur de ton nom rendra les villes fortes,
On n'en gardera plus ni les murs ni les portes,
Les veilles cesseront au sommet de nos tours,
Le fer mieux employé cultivera la terre,
Et le peuple qui tremble aux frayeurs de la guerre,
Si ce n'est pour danser, n'orra plus les tambours.

Celle-ci est vraiment l'une de ses cinq ou six belles pièces, la plus belle peut-être, comme étant moins déclamatoire et moins chargée surtout de cette « mythologie » dont Malherbe avait aussi peu le sentiment que les poètes de la Pléiade, et particulièrement Ronsard, en avaient eu l'intelligence profonde. Henri IV lui fit donner une pension de 4,000 livres et le nomma « gentilhomme ordinaire de la chambre ». C'est alors que, tiré d'embaras, on vit, selon le mot de Balzac, le « pédagogue de cour » se dégager du poète; et, ce qui est bien plus admirable, un « poète lauréat », si jamais il y en eut, trouver, dans les obligations de sa charge elle-même, la matière de sa gloire.

Nous avons de lui, sans rien dire de ses *Œuvres* en prose, cent vingt-trois pièces en tout, dont il y en a bien la moitié qui sont assez insignifiantes, et à peine deux ou trois qui soient vraiment d'un poète : les autres, les meilleures, celles que l'on cite, sont d'un excellent versificateur. Nous en ferions probablement plus de cas, si, dans le siècle où nous sommes, elles n'avaient été comme remises à leur vraie place, qui n'est ni la première ni même la seconde en français, par les chefs-d'œuvre des Ilugo, des Lamartine, des Musset, des Vigny, de quelques autres encore; et si l'un des premiers effets de cet épanouissement du lyrisme n'avait été de rendre à Ronsard et à son école quelque chose de leur ancien éclat. On s'amuse

quelquefois des « contradictions » de l'histoire et de la critique; mais c'est que l'art lui-même, quoi que l'on en dise, « évolue » s'il ne « progresse » pas; et, d'âge en âge, des œuvres nouvelles, jetant sur les anciennes une nouvelle clarté, réforment et doivent réformer nos jugements puisqu'elles modifient la nature des œuvres elles-mêmes. Les romans de Lesage et de Prévost, *Gil Blas* et *le Doyen de Killerine*, n'ont pas été rejetés seulement du premier rang au second, mais la valeur intrinsèque elle-même en a été modifiée par *Valentine* et *la Cousine Bette* ou généralement par le roman de George Sand et de Balzac. C'est justement le cas des poésies de Malherbe. Pour quelques effets heureux qu'elles ont d'ailleurs produits en leur temps, et en admettant qu'elles les aient produits, elles ont « tué le lyrisme » en France. Je dis : en admettant qu'elles les aient produits, car il conviendrait d'examiner d'un peu près la question. Les poésies de Malherbe, toutes ou presque toutes imprimées de son vivant, n'ont toutefois paru que dans des *Recueils* de vers où elles étaient noyées parmi d'autres pièces, de vingt autres poètes, et lui-même ne paraît pas s'être soucié de les réunir, ce qui nous fait d'abord nous demander si le succès en a vraiment été ce que l'on semble croire depuis Boileau :

Enfin, Malherbe vint et le premier en France...

Il était mort depuis deux ans quand, en 1630, ses amis donnèrent la première édition de ses *Œuvres*, et la première fut suivie d'une seconde en 1631, mais la troisième se fit attendre quatre ans, jusqu'en 1635. Trois ans plus tard, en 1638, l'Académie française, ayant été chargée par Richelieu d'« examiner », comme elle avait fait du *Cid*, la *Prière pour le roi Henri le Grand, allant en Limousin*, n'en épargna que six vers sur cent vingt-six; et cette sévérité pédantesque, si elle ne prouve rien contre la *Prière*, prouve du moins contre l'autorité prétendue de Malherbe. Il est sans doute moins étonnant, que, de 1666 à 1698, on ne voie paraître en trente ans qu'une seule édition nouvelle de ses *Poésies*, mais le fait vaut la peine pourtant qu'on le constate. Et de tout cela nous pouvons peut-être conclure qu'en faisant à Malherbe une espèce de crime littéraire d'« avoir tué le lyrisme », on a raison si l'on veut dire qu'assurément il fut du complot, mais il n'en est certes pas le principal auteur, et de la réforme à laquelle son nom demeure attaché je ne puis enfin voir en lui que l'un des nombreux ouvriers.

A la vérité, son action personnelle et en quelque sorte privée semble avoir été plus considérable que celle de son œuvre. Il tenait école de versification et surtout de critique. Dans les réunions qu'il présidait, et qui avaient déjà quelque chose d'académique, il « commentait » Desportes et, au grand émerveillement de ses auditeurs, dont Racan était l'un des plus assidus, il « exécutait » Ronsard. Toutes les licences que s'étaient permises les poètes de la Pléiade, il les proscrivait impitoyablement. « Il n'estimait point les Grecs, et particulièrement, il se déclarait ennemi du galimatias de Pindare... Pour les Latins, celui qu'il estimait le plus était Stace, et après, Sénèque le tragique... Il estimait fort peu les Italiens... Quand on lui demandait son avis de quelque mot français, il renvoyait ordinairement aux crocheteurs du Port au foin... Il ne voulait pas qu'on rimât les mots qui avaient quelque consonance, *montagne et campagne, père et mère, offense et défense*..., ni les mots qui dérivait les uns des autres, *admettre, promettre, commettre*... ni les noms propres les uns contre les autres, *Castille et Bastille, Alexandre et Lysandre, Italie et Thessalie*... Il voulait que les élégies eussent un sens parfait de quatre vers en quatre vers, et même de deux en deux... Il ne voulait pas que l'on montrât en vers de ces nombres vagues, comme *mille* ou *cent* tourments... Il avait aversion pour les fictions poétiques... » Et comme toutes ces leçons, parmi lesquelles, s'il y en a d'excellentes il y en a de détestables, étaient soutenues d'un ton de voix brusque et décisif; comme il avait de l'esprit, beaucoup

d'esprit au service de quelques idées, comme il était enfin un « personnage », on l'écoutait. Mais puisque enfin ses leçons n'ont guère produit que Maynard, c'est sans doute qu'elles n'allaient pas loin ; elles ne touchaient pas au fond des choses ; et c'est pourquoi, dans la mesure où elles ont opéré, l'honneur n'en revient pas à lui, mais aux circonstances.

J'ai quelque part essayé, dans un travail sur *la Réforme de Malherbe et l'Évolution des genres*, de définir quelques-unes de ces circonstances, et de montrer comment elles tendaient toutes, par la transformation des « genres individuels » tels que le lyrisme, en « genres communs » tels que l'éloquence, à la formation d'une littérature essentiellement sociale. On ne voulait plus de désordre lyrique ni de ce que Malherbe appelait « le galimatias de Pindare », parce que personne de nous n'a le droit d'exiger que le lecteur ou l'auditeur prenne toute la peine pour entrer dans ce que nos sentiments ont de plus personnel ; et il faut que l'auteur lui-même fasse la moitié du chemin. C'est un échange de bons procédés. On était fatigué de cet étalage d'érudition, qui d'abord avait en soi quelque chose d'assez pédantesque, ou pour mieux dire encore, de trop « livresque », et on ne songeait pas encore à proscrire les anciens, mais on commençait à trouver les Grecs trop éloignés de nous. Si quelqu'un éprouvait des sentiments très particuliers, on commençait à exiger qu'il les vérifiât, pour ainsi dire, et qu'il s'assurât de leur rapport avec ceux des autres. Quelle conversation y aurait-il de possible, et quelle société, si personne de nous ne soumettait rien de lui-même aux convenances d'autrui ? Et enfin on ne voulait plus de ces idées rares ou singulières, par lesquelles on s'exceptait du nombre de ses semblables, mais des idées « communes », j'entends de celles qui sont ou qui peuvent devenir aisément communes à tous les bons esprits. (« Qu'est-ce qu'une pensée neuve, brillante, extraordinaire ? dira un jour Boileau. Ce n'est pas, comme les ignorants se le persuadent, une pensée que personne n'a jamais eue, au contraire, c'est une pensée que tout le monde a dû avoir, et que quelqu'un s'avisait d'exprimer le premier. ») Telles étaient les idées qui flottaient pour ainsi dire dans l'air avant Malherbe lui-même, ou de son temps, et auxquelles, bien loin de les avoir inventées, il n'a fait que se conformer. S'il n'avait pas lui, Malherbe, tué le lyrisme, c'aurait été un autre. Les contemporains ne l'ont pas admiré de ce qu'il apportait de nouveau, mais de ce qu'en tout il sentait et pensait comme eux. Et puisqu'il s'agit ici de la transformation du lyrisme en éloquence, on montrerait aisément que le rôle d'un Balzac, par exemple, a été plus original et plus considérable que le sien.

Nous avons encore de Malherbe un *Commentaire sur Desportes* : ce sont les annotations dont il avait couvert un exemplaire des *Poésies* de Desportes ; des traductions du *Traité des bienfaits* de Sénèque et des *Lettres à Lucilius* ; et enfin une assez volumineuse correspondance dont les *Lettres à Peiresc* forment la partie la plus intéressante. On l'y voit dans son rôle de courtisan et d'« informateur » qu'il a l'un et l'autre consciencieusement remplis : il était de ceux qui ont des vers pour toutes les occasions et des flatteries pour toutes les puissances. F. BRUNETIÈRE.

BIBL. : Les meilleures éditions des œuvres de Malherbe sont celles de Lefèvre de Saint-Marc (1757) et de Lalanne (1862-69), laquelle renferme l'*Instruction de Malherbe à son fils*, mise au jour par Ph. de Chennevières en 1846, et les *Lettres inédites* publiées par G. Mancoff en 1852. — Outre les œuvres de RACAN, BALZAC, TALLEMANT DES REAUX, et les histoires générales de la littérature française, V. ROUX-ALPHERAN, *Rech. biogr. sur Malherbe et sa famille*, 1840. — DE GOURNAY, *Malherbe, sa vie et ses œuvres*, Caen, 1852. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, 1855, t. VIII. — HIPPEAU, *les Écrivains normands au XVII^e siècle*, Caen, 1858. — LAUR, *Malherbe* (all.), Heidelberg, 1869. — BECKMANN, *Étude sur la langue et la versification de Malherbe*, Elberfeld, 1873. — BRUNOT, *la Doctrine de Malherbe*, Paris, 1890. — ALLATS, *Malherbe*, Paris, 1892.

MALHOURE (La). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 369 hab.

MALI (Christian-Friedrich), peintre de l'école allemande,

paysagiste et animalier, né à Utrecht en 1832. Il a étudié à Munich et à Dusseldorf, travaillé en Italie et à Paris, où il s'est inspiré de Troyon. Il expose en Allemagne et a des œuvres à la Nouvelle Pinacothèque de Munich.

MALIA (Cap) (V. GRÈCE et LACONIE).

MALIAQUE (Golfe) (V. LAMIAQUE et GRÈCE, t. XIX, p. 274).

MALIBRAN (Marie-Félicité GARCIA, épouse), cantatrice dramatique, née à Paris le 24 mars 1808, morte à Manchester le 23 sept. 1836. La renommée de la Malibran est restée légendaire, et l'on n'a pas d'exemple d'une gloire comparable à celle de cette artiste étonnante, qui, morte à vingt-huit ans, avait connu tous les honneurs et tous les triomphes, et dont la perte fut comme une sorte de deuil pour l'Europe entière. Cantatrice de premier ordre, douée d'une voix dont le timbre et l'étendue étaient absolument exceptionnels, actrice consommée, aussi remarquable dans le genre dramatique, où sa puissance pathétique et ses élans de passion ardente faisaient l'admiration de tous, que dans le genre bouffe, où sa gaieté prodigieuse trouvait les effets les plus piquants et les plus inattendus, pouvant chanter avec une égale facilité dans cinq langues qu'elle parlait couramment (le français, l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol), cette femme extraordinaire, qui était tout ensemble dessinateur habile, pianiste exercée, compositeur intéressant, écuyère intrépide, adroite à tous les travaux de femme, est restée un type unique dans l'histoire de l'art.

Fille du célèbre chanteur Manuel Garcia, et par conséquent Espagnole d'origine, elle naquit à Paris à l'époque où son père faisait partie du personnel de notre Théâtre-Italien. Elle devint son élève, et le suivit en Italie et à Londres. C'est en cette ville qu'à dix-sept ans, le 7 juin 1825, elle débuta sans préparation, par suite d'une indisposition de M^{me} Pasta, dans *le Barbier de Séville*. Son succès fut tel qu'elle fut engagée pour le reste de la saison, environ six semaines, au prix de 12,500 fr. C'est après ce premier essai qu'elle dut accompagner en Amérique son père, qui allait fonder un théâtre italien à New York. Là commencèrent ses triomphes, lorsqu'on l'entendit successivement dans *Othello*, *le Barbier*, *Don Juan*, *Roméo et Juliette*, *Tancrède*, *Cenerentola*. On put croire pourtant qu'elle allait renoncer à une carrière si bien commencée, par le fait du mariage qu'elle contracta alors avec un banquier français nommé Malibran, établi à New-York et beaucoup plus âgé qu'elle. La jeune M^{me} Malibran laissa son père partir pour le Mexique, qu'il allait visiter avec sa troupe, et demeura à New York, où d'ailleurs elle n'allait pas rester longtemps. Son mariage n'était pas heureux, et bientôt elle s'embarquait seule pour revenir en Europe et regagner Paris. Là, elle commença à se faire entendre avec succès dans les salons, puis parut à l'Opéra dans le rôle de *Sémiramis*, pour une représentation au bénéfice de Galli. Elle fut aussitôt engagée au Théâtre-Italien, où elle débuta le 8 avr. 1828, et ou commença pour elle cette série de succès qui ne devaient être interrompus que par sa mort. On ne saurait se faire une idée de ces triomphes, de l'enivrement qu'elle procurait aux spectateurs, de l'enthousiasme qu'elle excitait de tous côtés. Après Paris, ce fut Londres qu'elle enchantait, puis ensuite l'Italie, où elle mettait les populations en délire. Elle se fit acclamer tour à tour à Milan, à Rome, à Naples, à Bologne, à Sinigaglia, à Lucques, où la joie expansive des Italiens allait jusqu'à lui donner des sérénades, où les gens du peuple allaient jusqu'à dételer les chevaux de sa voiture et à la traîner eux-mêmes, à la lueur des torches, du théâtre à l'hôtel qu'elle habitait.

Au cours de cette carrière enivrante, faite de succès inouïs, d'ovations sans fin, M^{me} Malibran, qui depuis plusieurs années ne s'était pas fait entendre à Paris, y revenait cependant toujours avec joie. C'est à Paris qu'en 1835 elle fit casser, à la suite d'un procès, son mariage avec Malibran. Presque aussitôt elle épousa le célèbre violoniste

belge Charles de Bériot, avec qui elle entreprit de nouveaux voyages. Mais ses jours étaient comptés, et une imprudence de sa part lui fut fatale. Elle s'était rendue avec son mari à Bruxelles, où elle se fit entendre avec lui dans deux concerts, puis tous deux gagnèrent Londres où elle était attendue. C'est là qu'un jour, voulant monter, malgré les conseils qu'on lui donnait, un cheval ombrageux, elle fut emportée par lui, désarçonnée, jetée à terre et traînée jusqu'à ce qu'on pût venir à son secours. On la releva dans un état lamentable, et malgré tout elle ne prit pas les soins que réclamait sa situation. Elle voulut retourner à Bruxelles avec son mari, et de là se rendre à Manchester, où elle devait prendre part à un grand festival. Elle chanta le premier jour sans accident; mais au concert du second, elle s'évanouit après avoir dit, avec M^{me} Caradori-Allan, un duo d'*Andronico*. Il fallut l'emporter et la ramener chez elle. Bientôt la fièvre la prit, des convulsions la saisirent, et malgré tous les soins qui lui furent prodigués, elle expira au bout de peu de jours, après de cruelles souffrances. Ainsi se termina brusquement une existence d'artiste si brillante et si glorieuse, et dont le caractère fut absolument exceptionnel. Arthur Pougis.

MALICOLO (V. NOUVELLES-HÉBRIDES).

MALICORIUM (Bot.). Nom sous lequel est désigné, dans les drogues, le péricarpe coriace et astringent de la grenade desséchée (V. GRENADIER).

MALICORNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Commentry; 951 hab. Stat. du chem. de fer de Varennes à Marçillat. Mines de houille (concession du Marais). Église romane. Vestiges romains.

MALICORNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, sur la Sarthe; 4,454 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de La Suze à La Flèche. Fabriques de poteries et de faïence; huilerie, taillanderie; moulins. Château du xvii^e siècle, en partie détruit.

MALICORNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Charny; 505 hab. Église du xv^e siècle. Fontaine à laquelle la tradition attribue des vertus miraculeuses. Ruines d'un château féodal. Manoir du Plessis transformé en ferme. Château de Hautefeuille du xvi^e siècle.

MALIE (Géogr. anc.) (V. MALIS).

MALIGNITÉ (Pathol.) (V. MALADIE, TUMEUR).

MALIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 517 hab.

MALIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel, sur la rive droite du Serein; 1,037 hab. Stat. du chem. de fer dep. de Laroche à L'Isle-Angély. Tonnellerie, huilerie, meunerie, scieries. Dans l'église, restes de vitraux de la Renaissance. Ruines d'une forteresse féodale. Château moderne renfermant une belle galerie de portraits.

MALIJAI. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. des Mées; 497 hab.

MĀLIK (Abou Abd Allah Ibn), un des principaux grammairiens arabes, né à Jaen (Espagne) en 1203, mort en 1273. Il quitta sa patrie de bonne heure et alla enseigner la grammaire et la philologie arabes en Syrie, où sa science ne tarda pas à le faire remarquer. Venu d'abord à Alep, il se rendit ensuite à Hania et se fixa finalement à Damas. Il eut parmi ses disciples le célèbre Nawawi, et fut très lié avec Ibn Khallikan. Il fit un court voyage en Egypte. L'ouvrage qui a établi sa réputation est l'*Alfiyya* (le poème aux mille vers), renfermant toutes les règles de la grammaire arabe, abrégé de la *Kāfiya* du même auteur, qui comptait trois mille vers. La concision avec laquelle les règles sont formulées, ainsi que l'élégance de la forme, ont donné une grande vogue à ce poème didactique partout où l'arabe est étudié, et l'ont mis au-dessus de tous les traités similaires. Mais la recherche de la concision y cause une obscurité souvent inintelligible qui a suscité de nombreux commentaires; ceux de Makoudi, Ibn Akif, Al-Ochmouni, Sabbān, Sadjāi, Khālid al-Azhari, Soyouti ont été imprimés au Caire. Djirdjaoui et Al-Aini ont rédigé

des explications sur les vers cités comme exemples (*chawāhid*) par les commentateurs, qui ont également paru au Caire. Ibn Mālik a encore laissé plusieurs autres traités grammaticaux et lexicographiques, tels que le *Tashil al-Fawāid*, la *Lāmiyyat al-ʿIsfāl*; ce dernier, consacré à l'étude du verbe, a souvent été imprimé avec le commentaire de Badr al-Din, fils de l'auteur (éd. Volck, Leipzig, 1866). L'*Alfiyya* a été imprimée un grand nombre de fois en Orient. De Sacy en a donné une édition avec notes en français (Paris, 1833); Dieterici a édité le texte arabe avec le commentaire d'Ibn Akil (Leipzig, 1851) et publié la traduction allemande de ce commentaire (Berlin, 1852); Goguyer a fait imprimer avec traduction en français et notes, le texte de l'*Alfiyya* et de la *Lāmiyya* (Beyrouth, 1888).

L. LERICHE.

BIBL.: MAKKARI, *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, t. I.

MĀLIK IBN ANAS (Abou Abd Allah), l'un des quatre principaux docteurs (*imām*) sunnites, surnommé le *Docleur de Médine*, chef du rite malékite, d'origine yéménite, né en 93 de l'hégire, mort à Médine en 179 (796 ap. J.-C.). Après avoir suivi les leçons des principaux maîtres du Hladjāz, il commença à enseigner dès l'âge de dix-sept ans, avec un grand succès; il se consacra à l'étude des *Traditions du Prophète* qu'il soumit à une critique sévère. Il compta parmi ses disciples le célèbre imām Al-Chāfiyī. Il a laissé un choix des Traditions prophétiques, qui porte le nom de *Al-Mouwatta* (l'aplan). Cet ouvrage, un des plus anciens de ce genre, jouit d'une grande estime; malheureusement, il ne renferme guère que des traditions relatives aux rites religieux et à la jurisprudence, laissant de côté ce qui touche à l'histoire. Ce livre a été imprimé à Tunis et dans l'Inde; un commentaire en 4 vol. par Zorkani en a paru au Caire. La doctrine de Mālik domina dans l'Espagne et le Magreb. Aujourd'hui elle est la seule existante au Maroc, et aussi la plus suivie en Algérie. En Orient, même à Médine, les Malékites sont rares. Les règles de la jurisprudence malékite ont été codifiées par Khalil Ibn Ishāq (m. 1374), dans son *Mokhtasar* (Précis), dont la Société asiatique de Paris a publié le texte et dont le D^r Perron a donné en français la traduction avec un commentaire développé.

L. LERICHE.

BIBL.: IBN KHALLIKAN, *Biographical Dictionary*.

MALINCOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary; 1,004 hab.

MALINES (en flamand *Mechelen*). Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. admin. et judic. de la prov. d'Anvers, sur la Dyle et sur le canal à grande section de Louvain au Rupel; 53,000 hab. La Dyle y subit encore l'influence de la marée et se subdivise en un grand nombre de bras sur lesquels sont jetés trente-cinq ponts. Station des chem. de fer de Bruxelles à Anvers, d'Ostende à Cologne, tête de ligne du chem. de fer de Terneuzen et de Ileyst-op-den-berg. Malines a un athénée royal, une école moyenne de l'Etat, des académies de dessin et de musique, une école industrielle, un grand et un petit séminaire et un collège épiscopal. C'est le siège d'un archevêché dont le titulaire est primat de Belgique et dont les évêques de Bruges, Gand, Namur, Liège et Tournai sont les suffragants. Malines possède de nombreuses fabriques de meubles, des filatures, des blanchisseries de toiles, des fabriques de chicorée, d'amidon, de draps, de dentelles dites *point de Malines* (V. DENTELLE), de tapis, d'orfèvrerie religieuse, des imprimeries, etc., de grands ateliers pour la construction du matériel de chemin de fer.

MONUMENTS. — La cathédrale, dédiée à saint Rombaut, a été commencée à la fin du xii^e siècle et terminée en 1312, mais considérablement modifiée au xiv^e et au xv^e siècle, après un incendie. C'est un édifice gothique, en forme de croix, avec pourtour et chapelles rayonnantes; une tour colossale, restée inachevée, mesure 99 m. d'élévation. Il y a un très beau carillon de quarante-cinq cloches. L'intérieur de l'église est grandiose. Sa superficie est de

3,870 m. q., sa longueur de 94 m., et sa grande nef mesure 27^m.50 de haut sur 12 de large. Il y a des tableaux de Van Dyck, de Quellin, de Wauters, de Coxie, de Herreyns, etc. Il y a aussi plusieurs beaux mausolées d'évêques. L'église Saint-Jean possède un des plus beaux tableaux de Rubens, un triptyque représentant *l'Adoration des Mages*; à l'intérieur des volets, *la Décollation de saint Jean-Baptiste* et *Saint Jean l'Évangéliste dans la solitude de l'île de Patmos le livre de l'Apocalypse*. L'église Notre-Dame, au delà de la Dyle, possède la fameuse *Pêche miraculeuse* de Rubens. Le tribunal occupe l'ancien palais de Marguerite d'Autriche, édifice dont une partie appartient au style gothique tertiaire et dont l'autre est le plus ancien spécimen de la Renaissance que l'on trouve en Belgique. Le long du quai au Sel, il y a quelques belles maisons datant du xvi^e siècle. Sur la grande place s'élève la statue de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante générale des Pays-Bas.

HISTOIRE. — L'origine de Malines semble remonter au v^e siècle. Au viii^e siècle, c'était encore une agglomération de chaumières établie autour d'un monastère, dont le fondateur, Rombaut, subit le martyre le 24 juin 775. Brûlée par les Normands, la ville fut rebâtie et fortifiée vers 970 par l'évêque de Liège, Notger. La ville et la seigneurie appartinrent alors aux évêques de Liège; la possession leur en fut confirmée en 910 par Charles le Simple et en 1006 par l'empereur Henri II. Les évêques y établirent des avoués dont le premier fut Berthoud, seigneur de Grimberghe. Les descendants de Berthoud usurpèrent la seigneurie, ce qui amena de longues luttes. L'évêque Hugues de Châlons, se sentant incapable de continuer les hostilités, céda Malines en engagère au duc de Brabant, en 1300. Après des contestations incessantes, Malines passa, en 1333, à Louis de Nevers, comte de Flandre, et, avec la Flandre, dans la maison de Bourgogne par le mariage, en 1384, de Philippe le Hardi avec Marguerite de Male, fille et héritière de Louis II, comte de Flandre. Philippe le Bon en fit une des dix-sept provinces des Pays-Bas, à laquelle il laissa le nom de seigneurie de Malines. Le marquisat d'Anvers et la seigneurie de Malines formèrent, de 1795 à 1814, un département français, celui des *Deux-Nèthes*, avec Anvers pour chef-lieu.

L'industrie malinoise prit un grand développement dès le xv^e siècle; elle eut d'importantes fabriques de draps, des fonderies de cloches et de canons, des chaudronneries, des corroies et des manufactures de dentelles. Charles le Téméraire y établit, en 1473, un grand conseil qui fit de Malines le centre judiciaire des Pays-Bas; au siècle suivant, elle fut la résidence de la cour, et Philippe II y établit en 1559 un archevêché. Malines eut fréquemment à souffrir des débordements de la Dyle et aussi de la peste, surtout en 1182, 1305, 1400, 1438, 1478 et 1598. Elle fut prise en 1579 par le duc de Parme, en 1580 par l'armée des États, en 1706 par les alliés, en 1746, 1792 et 1794 par les Français.

HOMMES CÉLÈBRES. — Rembert Dodonée, botaniste, † 1585; Michel Coxie, peintre, † 1592; Ernest de Mansfeldt, homme de guerre, † 1626; Lucas Faydherbe, sculpteur, † 1697; G. de Stassart, littérateur et homme d'État, † 1854. — Les archevêques de Malines furent: Antoine Perrenot de Granvelle, † 1586; Jean Hauchin, † 1589; Mathias Hovius, † 1620; Jacques Boonen, † 1655; André Cruezen, † 1666; Jean Van Wachtendonck, † 1668; Alphonse de Berghe, † 1669; Humbert de Precipiano, † 1714; Thomas d'Alsace, † 1759; Jean-Henri de Franckenberg, † 1804; Jean-Armand de Roquelaure, † 1818; Antoine de Méan, † 1831; Engelbert Sterckx, † 1867; Victor-Auguste Deschamps, † 1883; Lambert Goossens.

Malines possède un important dépôt d'archives qui remontent au xiii^e siècle (Gachard, *Notice sur les archives de la ville de Malines* [Collection de documents inédits

concernant l'histoire de Belgique, t. II]. — Vandoren et Hermans, *Inventaire des archives de la ville de Malines; lettres missives*; Malines, 1859-96, 8 vol. in-8. — V. Hermans, *les Archives communales de Malines* [dans le *Bulletin du cercle archéologique de Malines*, III, 1892]. Les armes de Malines sont: *d'or à trois pals de gueules; en cœur un écu d'or à l'aigle de sable aux ailes déployées, le tout sommé d'une couronne.*

E. HUBERT.

BIBL.: CLAESSENS, *Histoire des archevêques de Malines*; Malines, 1886, in-8. — H. CONINCKX, *Malines sous la République française*; Malines, 1892, in-8.

MALINGRE DE SAINT-LAZARE (Claude), écrivain héraldique français, né à Sens en 1580, mort en 1653. Il a laissé un *Traité de la loi salique*; *Armes, blasons et devises des Français* (Paris, 1614, 1618, pet. in-8); *Histoire des dignités honoraires de France et érection de plusieurs maisons nobles en duchés, comtés, pairies, marquisats et baronnies*, suivi d'un *Traité de la prééminence des rois de France sur ceux des autres puissances souveraines* (Paris, 1635, 1636, in-8); *Eloge historique de la noble et illustre maison de Rantzow* (Paris, 1644, in-4). Il est, en outre, l'auteur de plusieurs ouvrages historiques: *Histoire de Louis XIII*, *Histoire générale de la rébellion de Bohême* (Paris, 2 vol.); *Antiquités de la ville de Paris* (Rouen, 1640); *Histoire générale des États assemblés à Paris en 1614* (Paris, 1616), etc.

H. GOURDON DE GENOUILLAC.

MALINKÉS (V. MANDINGUES).

MALINO (Lodovico) (V. MAZZOLINO).

MALINTRAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. de Clermont-Ferrand; 678 hab.

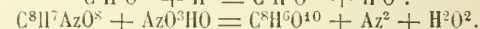
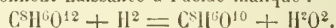
MALPIERI. Noble famille vénitienne à laquelle appartiennent les doges *Aurco* ou *Orio Malipiero*, dit *Mastropetro* (1179-91) et *Pasquale Malipiero* (1437-62).

MALIQUE (Acide).

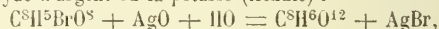
Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^{10}O^{10} = C^8H^4(H^2O^2)^{(6)}(O^4)^{(4)}. \\ \text{Atom... } CO^2H.CH^2.CH(OH).CO^2H. \end{array} \right.$

L'acide malique est un acide bisacique et monoalcoo-lique découvert par Scheele en 1785, dont la composition a été établie par Liebig. L'étude de ses propriétés optiques et cristallographiques est due surtout à Pasteur. A côté de l'acide malique anciennement connu qui dévie à gauche le plan de polarisation, il paraît exister trois isomères, l'acide dextrogyre et l'acide inactif par compensation qui sont bien connus, le troisième, l'acide inactif proprement dit, n'a qu'une existence douteuse.

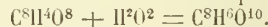
L'acide malique gauche ou acide ordinaire est le plus intéressant à cause de sa présence dans un grand nombre de produits naturels. Les méthodes synthétiques à partir de composés inactifs ne donnent que l'acide inactif par compensation qui peut être dédoublé ensuite en acide droit et en acide gauche. La réduction ménagée de l'acide tartrique et le traitement de l'acide aspartique par l'acide nitreux donnent naissance à l'acide malique:



On peut encore l'obtenir soit en oxydant l'acide succinique par l'intermédiaire de l'acide bromé qui est traité par l'oxyde d'argent ou la potasse (Kékulé):



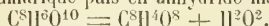
soit par addition d'eau avec l'acide fumarique (Jungfleisch):



L'acide malique ordinaire se rencontre dans la plupart des fruits acides où il se trouve associé le plus souvent à l'acide tartrique et à l'acide citrique. On le prépare en quantité notable en partant du suc de certains fruits qui le contiennent naturellement presque pur de tout autre acide végétal, par exemple avec les sucs des baies du sorbier des oiseaux (*Sorbus aucuparia*), de l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*) ou du sumac des corroyeurs (*Rhus cortaria*).

L'acide cristallise dans ses solutions aqueuses concentrées; ses cristaux fondent vers 100°. La chaleur lui fait perdre

une molécule d'eau et le transforme d'abord en acides maléique et fumarique puis en anhydride maléique :



Les oxydants donnent avec l'acide malique de l'acide malonique et les acides oxalique et acétique. Les malates sont neutres, $C^8H^4M^2O^{10}$, ou acides, $C^8H^2MO^{10}$; ils sont pour la plupart solubles. L'acétate de plomb donne un précipité lourd et floconneux dans leurs solutions. L'acide malique inactif a été découvert par Pasteur en traitant par l'acide azoteux l'acide aspartique inactif; on l'obtient facilement en chauffant en vase clos l'acide fumarique en présence d'un grand excès d'eau. Il est moins soluble que l'acide gauche et cristallise plus facilement. C. M.

BIBL.: SCHEELE, *Opuscula*, t. II, p. 196. — LIEBIG, *Poggend. Annal.*, t. XVIII, p. 35; *Ann. der Chim. und Pharm.*, t. V et XXVI. — PASTEUR, *Annales de chim. et phys.*, [3], t. XXXIV.

MALIS (Géogr. anc.). Petit pays de la Grèce antique, situé au fond du golfe Maliaque, dans le bassin du Sperchius, entre les massifs de l'OËta et de l'Othrys; au S., il s'arrêtait aux Thermopyles; sa ville la plus méridionale était Anthela, la plus septentrionale Anticyre; les autres étaient Trachis, la plus importante, puis Colacea, Egoneia et Irus. On divisait les Maliens en trois tribus : les Paraliens, les Trachiniens et les Maliens sacrés, probablement parce qu'ils possédaient le territoire sacré où s'assemblait la ligue amphictyonique ou bien l'enceinte sacrée de l'OËta où s'arrêtaient les Hyperboréens sur la route de Dodone à Délos. Les Maliens, qu'on rattache souvent aux Thessaliens, étaient de race hellénique et vraisemblablement dorienne. Leur héros Ceyx était l'ami d'Héraclès, le grand héros dorien mort sur le mont OËta. Les Trachiniens menacés par les OËtéens demandèrent secours aux Spartiates qui fondèrent sur leur territoire la colonie d'Héraclée (vers 430 av. J.-C.). A.-M. B.

MALISSART. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabeul; 673 hab.

MALISSET (Société) (V. BLE, t. VI, p. 1074).

MALITOURNE (Armand), publiciste français, né à Laigle (Orne) en 1797, mort à Paris le 9 avr. 1866. Collaborateur sous la Restauration de la *Quotidienne* et du *Messager des Chambres*, et, sous la monarchie de Juillet, de la *Charte de 1830* et d'autres feuilles ministérielles, il n'a signé, outre une facétie intitulée *Traité du mélodrame*, par MM. A! A! A! [Abel Hugo, J. Ade et Malitourne] (1817, in-8), qu'un très petit nombre de travaux, tels qu'une brochure politique : *Des Révolutions militaires et de la Charte* (1821), et un *Eloge de Le Sage* (1822, in-4), couronné par l'Académie française; mais il a prêté le concours de sa plume à une foule de publications plus ou moins historiques comme les *Mémoires d'une contemporaine*, d'Ida Saint-Elme (1826), ou l'*Histoire de la Restauration*, de Capégué (1831). On lui attribue également la rédaction de la majeure partie des *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, du Dr Véron, dont il fut longtemps le compagnon de plaisir et le commensal. — Un de ses neveux, Pierre, bibliothécaire à l'Arsenal, mort en 1887, a collaboré à l'*Artiste* et à la *Revue de Paris*. M. Tx.

MALIVES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 425 hab.

MALKA. Village situé aux environs de Tunis. On le désigne aussi sous le nom de La Malka. Il a été construit sur l'emplacement du faubourg du même nom qui faisait partie de l'ancienne Carthage.

MALKNECHT (Dominique Molkne, dit), sculpteur de l'école française, né à Greden (Tiro) en 1793, mort à Paris en 1876. Dès 1848, Molkne quitta l'Italie, où il avait étudié la sculpture à l'école de Canova, pour se fixer à Paris. L'influence de son maître est visible sur toutes ses œuvres, depuis une statue d'*Adonis*, par laquelle il se fit connaître à Paris, jusqu'à ses derniers envois au Salon. Il reçut de nombreuses commandes, entre autres pour l'arc de triomphe, pour la ville de Cahors, où se dresse sa statue du *Maréchal Bessières* (1844), etc.

MALLARD (François-Ernest), ingénieur, minéralogiste et géologue français, né à Châteauneuf (Cher) le 4 févr. 1833, mort à Paris le 6 juil. 1894. Entré à l'École polytechnique en 1854, ingénieur des mines en 1856, il débutait par de savantes cartes géologiques et faisait de curieuses découvertes de gisements stannifères dans la Marche et le Limousin. Nommé, en 1859, professeur à l'École des mines de Saint-Etienne, où il resta jusqu'en 1872, il étudia la métallurgie et l'exploitation des mines et commença d'importantes recherches sur le grisou, l'air comprimé, les mélanges gazeux détonants, la chaleur spécifique des gaz, qu'il devait couronner plus tard par de si remarquables travaux. Son patriotisme le détermina, en 1870, à interrompre une mission géologique qu'il accomplissait avec Fuclis au Chili, pour revenir au plus vite en France offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale. Il succéda à Daubrée en 1872, dans la chaire de minéralogie de l'École supérieure des mines de Paris, où, jusqu'à ses derniers moments, il professa un cours de l'ordre le plus élevé. Ingénieur en chef en 1877, il fut élevé au grade d'inspecteur général des mines en 1886, et sut remplir ses fonctions administratives avec une grande autorité. Ses travaux sur la minéralogie ont été le point de départ d'un grand mouvement d'idées et de théories nouvelles; il a publié un *Traité de cristallographie géométrique et physique* (Paris, 1879-84, 2 vol. in-8 et atlas), malheureusement inachevé, mais qui demeurent son œuvre principale, avec son mémoire *Sur l'Arrangement moléculaire des substances cristallisées* (1884). De nombreux mémoires ou notes, insérés dans les recueils spéciaux, exposent ses découvertes ou ses théories sur l'isomorphisme, le polymorphisme, la polarisation, etc. Enfin, il reprit d'une manière spéciale l'étude du grisou et, en recherchant les moyens d'assurer la sécurité des mines, il arriva à déterminer scientifiquement les conditions d'emploi des lampes de sûreté. Le 15 déc. 1890, il était élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement d'Hébert. H. NORMAND.

BIBL.: BERTHELOT, *Eloge de Mallard*, 1895.

MALLARDITE. Sulfate hydraté de manganèse (MnO , SO^2 , $7HO$), décrit par M. Ad. Carnot et dédié au minéralogiste Mallard. La mallardite se présente en masses cristallines, incolores, ayant une structure fibreuse. Elle s'effleurit rapidement à l'air. Ce minéral, qui est identique au sulfate de manganèse qu'on obtient dans les laboratoires, se trouve dans la mine argentifère « Lucky Boy » au S. du lac Salé (Utah). Paul GAUBERT.

MALLARMÉ (François-René-Auguste), homme politique français, né à Nancy en 1753, mort en Belgique à une date inconnue. Fils d'un avocat, il embrassa la même profession, devint à la Révolution procureur-syndic du district de Pont-à-Mousson, puis juge suppléant au tribunal de cassation et député de la Meurthe à l'Assemblée législative et à la Convention. Il siégea sur les bancs de la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Élu président de la Convention le 30 mai 1793, il occupa à deux reprises le fauteuil dans la fameuse séance du 31 mai (chute du parti de la Gironde) et se montra d'une grande faiblesse. Le 2 juin, lorsque les députés se plaignaient de ne pas pouvoir sortir, Mallarmé déclara qu'il n'avait pas à se mêler de ces choses-là, et l'on fut obligé de demander à la Commune l'ordre de lever la consigne. Membre du comité des finances, il obtint, le 19 mars 1794, la suppression de la maison d'éducation de Saint-Cyr. Le 23 août, il fut adjoint aux représentants pour la levée en masse et eut dans ses attributions l'armée du Rhin et le dép. des Vosges, la Haute-Saône et la Meurthe. Rappelé en nov. 1793, il retourna le mois suivant dans la Moselle et la Meuse pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Là il fit exécuter le décret de la Convention rendu le 9 fév. précédent sur le rapport de Cavaignac contre les vierges de Verdun, qui s'étaient rendues au camp prussien lors de la prise de cette ville, et les livra au tribunal révolutionnaire; mais en général il se montra très indécis dans ses opérations. Après la chute de Robes-

Pierre, il se rangea d'abord du côté des thermidoriens et fut envoyé le 23 août 1794 dans la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn, procéda à la fermeture des Jacobins de Toulouse, remit en liberté un grand nombre de suspects; mais, tombé malade, ne put terminer sa mission. Dénoncé, il fut décrété d'arrestation le 1^{er} juin 1793. Rendu à la liberté en octobre, il fut nommé en 1796 commissaire du Directoire pour le dép. de la Dyle, puis chargé d'organiser le dép. du Mont-Tonnerre. Sous l'Empire, il occupa le poste de receveur des droits réunis à Nancy, leva un corps de volontaires lors de la première invasion et y perdit toute sa fortune. Nommé sous-préfet d'Avesnes aux Cent-Jours, il se vit enlever par les Prussiens et emprisonner dans la citadelle de Wesel. C'était la revanche du procès des vierges de Verdun dont il n'était point personnellement responsable. Remis en liberté, il reprit le chemin de l'exil et vécut secouru par ses collègues, puis fut placé par eux dans une maison de santé.

A. KUCINSKI.
MALLARMÉ (Stéphane), poète français, né à Paris en 1842. Professeur d'anglais au lycée Condorcet, il s'est acquis une réputation considérable dans les cénacles littéraires, et fut l'un des chefs des « symbolistes » et « décadents ». Il dut sa renommée à *l'Après-midi d'un faune* (1877, in-fol.), poème très curieux, plein de beaux vers, mais peu intelligible au public; il publia ensuite une *Petite Philologie* (1878, in-12); *les Dieux antiques, nouvelle mythologie* (1880, in-8); *Vatuk*, roman anglais, précédé d'une préface (1880, in-18); *Poésies*, édition photolithographique (1887, in-4); une bonne traduction des *Poèmes* d'Edgard Poe. Les singularités de son style, volontairement obscurci, ont contribué à la curiosité qu'il excita; les lettres goûtent dans ses œuvres quelques beaux poèmes, tels que le *Tombeau d'Edgard Poe*, le *Guignon*, le *Placet*, etc.

A.-M. B.
MALLAY (Armand-Gilbert), architecte français, né à Clermont-Ferrand en 1802, mort à Clermont-Ferrand en 1883. Attaché dès leur création au service des édifices diocésains et à la commission des monuments historiques pour les édifices du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire, cet architecte fit restaurer l'église d'Issoire, l'église Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand, l'église Notre-Dame à Aigueperse, la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte. Armand Mallay fut aussi architecte en chef du dép. du Puy-de-Dôme et de la maison centrale de Riom, dont il fit élever la chapelle, et il mesura le premier, dès 1873, les constructions du temple antique du Puy-de-Dôme. On lui doit un *Cours d'archéologie religieuse* (Clermont-Ferrand, in-8) plusieurs fois réédité.

MALLE (Techn.). Coffre de forme variée et de matières différentes, dont on se sert en voyage pour le transport des vêtements, du linge, etc. Dès le xvi^e siècle, la corporation des coffretiers et malletiers de la ville de Paris était fort nombreuse; elle comprenait deux branches: les coffretiers-malletiers et les coffretiers-balutiers; ceux-ci fabriquaient plus spécialement le coffre de ménage, le bahut; ceux-là confectionnaient les coffres et valises destinées aux gens de guerre et aux voyageurs. Henri IV leur donna en 1596 des lettres patentes qui ne faisaient aucune mention des chartes antérieures, ce qui rend fort obscures les origines du métier. Les statuts ordonnaient que « les malles devaient être de bois de hêtre neuf et sans ourdisure, dont les joints fussent au moins éloignés d'un pouce, bien cuirés partout d'une toile trempée de bonne colle; le cuir qui les couvrait devait être de pourceau ou de veau, passé en aub et tout d'une pièce; elles devaient être ferrées de bon fer, blanc ou noir, avec plus ou moins de bandes suivant leur grandeur ». On donnait aussi le nom de malles aux valises de cuir, petites ou grandes. Ce que nous avons dit sur les caisses à châssis (V. CAISSE, t. VIII, p. 796) s'applique aux malles ordinaires ou à compartiments. Le nom seul diffère, l'objet est le même, sauf quelques modifications dans la forme extérieure ou quelques ornements, qui varient selon le goût du fabricant ou de l'amateur. L. KNAB.

MALLE DES INDES (Postes). La Malle des Indes qui parcourt successivement l'Europe, l'Afrique, l'Asie et dessert encore l'Australie est, au point de vue postal, l'entreprise la plus considérable des temps modernes. Dès la création de la Compagnie britannique des Indes orientales, en 1600, on s'est préoccupé d'assurer les communications les plus rapides entre l'Angleterre et les Indes; malgré diverses tentatives par lignes terrestres traversant l'Asie, la route maritime du cap de Bonne-Espérance resta pendant près de deux cents ans la seule qui fut régulièrement pratiquée. Vers la fin du xviii^e siècle on essaya la voie de Suez en traversant l'Égypte en voiture. Ce n'est toutefois qu'en 1839 que la mer Rouge fut définitivement ouverte à la navigation à vapeur. En vertu d'un traité passé avec l'Angleterre, la France se chargea de transporter la Malle des Indes sur son territoire et de l'expédier de Marseille à Alexandrie par des paquebots à vapeur de l'Etat; le trajet d'Alexandrie à Marseille devait se faire en quatorze jours neuf heures et celui de Marseille à Alexandrie en douze jours dix heures. La malle-poste de Calais à Marseille devait faire le trajet en quatre jours six heures. D'autre part la Compagnie « Peninsular and Oriental Steam Navigation » créa une ligne de paquebots entre Bombay et Suez; le trajet à travers l'isthme de Suez comprenait huit stations pour voyageurs et correspondance et des bateaux à vapeur sur le Nil et le canal d'Alexandrie. Le service de la Malle des Indes se fit dès lors par cette voie, mais on ne tarda pas à essayer aussi la voie de Trieste, et des efforts sérieux furent faits pour la substituer à celle de Marseille. En 1843, un officier de la marine anglaise, le lieutenant Waghorn, fit une première course de Trieste à Londres, avec une avance de quatre jours sur la route de Marseille; il est juste d'ajouter que tout avait été soigneusement préparé à l'avance avec le concours intéressé de l'Autriche, de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, de la Prusse et de la Belgique. Pour la première fois, la Malle des Indes put arriver de Bombay à Londres en vingt-six jours. Ces essais se renouvelèrent pendant plusieurs années; on préconisa aussi la voie d'Ostende-Cologne-Bâle-Gênes. Néanmoins la route française par Marseille triompha et continua à être suivie jusqu'en 1870.

Pendant la guerre, la Malle des Indes fut dirigée par la Belgique, l'Allemagne et le Brenner sur Brindisi d'où les paquebots italiens la transportaient à Alexandrie. Le gouvernement italien avait depuis longtemps entrevu l'importance de Brindisi comme tête de ligne de chemin de fer et port maritime et avait conçu le projet d'y amener la Malle des Indes. Un train express fut organisé sur toute la ligne d'Ostende à Brindisi par Cologne et l'on put gagner un jour sur le trajet à partir de Londres. Toutefois, après la guerre franco-allemande et l'ouverture de la ligne du Mont-Cenis, la Malle des Indes reprit en 1871 son trajet à travers la France; seulement elle fut dirigée dès lors sur Brindisi, gagnant vingt-six heures sur la ligne d'Ostende. Pour la traversée de l'Égypte on continua à utiliser la voie de terre; ce n'est que pendant les troubles de 1882 que la Malle passa par le canal.

Jusqu'en 1880 une partie de la Malle des Indes était expédiée huit jours à l'avance de Southampton, par voie de mer, sur Alexandrie, et le surplus seulement était ensuite envoyé par Calais, le Mont-Cenis et Brindisi. A partir du 1^{er} févr. 1880 la totalité emprunta, tant à l'aller qu'au retour, la voie exclusive de la France et de l'Italie. En outre, depuis 1888, la Malle des Indes traverse l'Égypte par le canal de Suez au lieu d'y passer par chemin de fer; on y gagne du temps par la suppression des transbordements. En même temps, la vitesse du transport entre Suez et Bombay fut augmentée de manière à gagner un jour à l'aller et trente et une heures au retour, et la subvention à la Compagnie fut réduite. L'administration anglaise réalise du chef de ces modifications une économie annuelle de 2,625,000 fr. Elle s'est réservée aussi le droit de racher ou d'arrêter les vaisseaux de la Compagnie de naviga-

tion, toutes les fois que l'intérêt public l'exigera. Enfin, en 1894, des conventions établies avec l'Italie et la France ont abaissé les prix du transit de la Malle des Indes sur les territoires respectifs de ces deux pays. L'administration anglaise n'a du reste pas cessé de poursuivre l'augmentation de la vitesse et du nombre des courriers en même temps que la réduction des dépenses. Tandis qu'en 1845, il fallait vingt-six jours pour aller de Londres à Bombay, la Malle des Indes n'en met plus aujourd'hui que seize à peine; au lieu de deux courriers par mois elle en a un par semaine. Les subventions sont réduites comme il est dit plus haut; quant au transit par la France et l'Italie, il suffit de rapprocher les chiffres suivants pour se rendre compte des progrès réalisés. En 1880, la France recevait par kilogramme de lettres ou cartes postales 10 fr.; en 1895, elle n'en reçoit plus que 4; pour les autres objets de correspondance sa part a été réduite de 50 à 25 cent. L'Italie au lieu de 6 fr. 50 ne reçoit plus que 2 fr. pour les lettres et au lieu de 37 1/2 cent. pour les autres objets, elle n'en reçoit que 25. Il y a donc au total une économie de plus de 63 % sur les lettres et de plus de 42 % sur le reste des correspondances.

E. E.

MALLE (DUREAU DE LA) (V. DUREAU DE LA MALLE).

MALLÉABILITÉ (Métall.). Propriété que possèdent, à divers degrés, les métaux et les alliages de se réduire en feuilles plus ou moins minces, sans se déchirer, sous l'action du marteau, ou entre les cylindres d'un laminoir. Après avoir subi l'une ou l'autre action, les métaux deviennent presque toujours durs et cassants; pour continuer à les réduire en feuilles, on est obligé de les recuire de temps en temps et de les laisser refroidir lentement. La malléabilité est en général augmentée par la chaleur; cependant il est des métaux dont la malléabilité diminue par l'élévation de température. Le zinc présente cette particularité qu'il n'est malléable qu'entre 43° et 45°, limites en deçà et au delà desquelles il est cassant. L'ordre de malléabilité des métaux au laminoir est le suivant: or, argent, aluminium, cuivre, étain, plomb, zinc, platine, fer, cobalt, nickel, palladium; au marteau: or, argent, étain, plomb, zinc, aluminium, cuivre, platine. La malléabilité est à son maximum dans le cuivre rouge le plus pur et jusqu'à un certain point dans l'alliage de cuivre et de zinc qui porte le nom de laiton. Elle a permis aussi d'exécuter avec le fer pur, dans l'antiquité et surtout au moyen âge, les objets si remarquables qu'on appelle repoussés. Le progrès qu'a fait le travail des métaux à chaud et l'économie qui en est résultée pour le façonnage des pièces ont surtout attiré l'attention des métallurgistes sur cette autre forme de malléabilité. Certains corps augmentent la malléabilité à chaud, comme le phosphore, mais diminuent la malléabilité à froid. Le soufre, au contraire, diminue la malléabilité à chaud sans influencer d'une manière aussi fâcheuse la malléabilité à froid. Les fers qui cassent ou se crèvent à chaud pendant le travail sont dits rouvrains; tel fer se casse au rouge vif qui supporte parfaitement la chaleur blanche, par exemple, ou inversement. L. K.

MALLEBAY DE LA MOTHE (François), historien et juriste normand, né à Bellac (Haute-Vienne) en nov. 1735, mort en mai 1793. Conseiller du roi et son procureur au siège de Bellac, il adopta de bonne heure l'esprit du XVIII^e siècle et fit sentir l'effet de ses opinions aux communautés ecclésiastiques de la ville. Il a publié: en 1766 un *Sommaire alphabétique des principales questions de droit, de jurisprudence et d'usage des provinces de droit civil*, qui, refondu en 1770 sous le titre de *Questions de droit*, eut cinq éditions; et en 1767, un *Plan pour servir à l'histoire du comté de la Marche*, qui n'est pas sans valeur, surtout pour l'histoire de Bellac. A. LEROUX.

MALLEFILLE (Jean-Pierre-Félicien), littérateur français, né à l'île Maurice, le 3 mai 1813, mort à Bougival le 24 nov. 1868. Il se fit connaître de bonne heure par des drames dont quelques-uns obtinrent un succès considérable: *Glenarvon* (Ambigu, 1835); *les Sept Enfants de Lara*

(Porte-Saint-Martin, 1836); *le Paysan des Alpes* (Galté, 1837); *Randal* (Porte-Saint-Martin, 1838); *Forté Spada* (1845), etc. En 1848, il sauva le château de Versailles du pillage dont le menaçait une bande d'incendiaires, et il remplit pendant un an la fonction de chargé d'affaires de France à Lisbonne. Il donna depuis au théâtre, mais à de plus longs intervalles: *le Cœur et la Dol*, comédie en cinq actes (Théâtre-Français, 1852); *les Mères repenties*, drame en quatre actes (Porte-Saint-Martin, 1858); *les Sceptiques*, comédie en cinq actes (Cluny, 1867). Mallefille avait également fait preuve des dons les plus heureux des romanciers dans *le Collier* (1845, 2 vol. in-8); *le Capitaine Laroze* (1844, 2 vol. in-8); *Marcel* (1845, 2 vol. in-8); *les Mémoires de don Juan* (1852, 4 vol. in-8). M. T.

MALLEFOUGASSE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Forealquier, cant. de Saint-Etienne-les-Orgues; 184 hab.

MALLELOY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 349 hab.

MALLEMANS DE MESSANGES (Claude), physicien français, né à Beaune (Côte-d'Or) en 1653, mort à Paris le 17 avr. 1723. Il était professeur de philosophie au collège du Plessis, à Paris. En 1680, il inventa une machine à tracer les cadrans solaires. En 1683, il prétendit avoir trouvé la quadrature du cercle. Il a publié: *Traité de physique du monde* (Paris, 1678, in-4; 2^e éd., 1679), ouvrage dans lequel il exposa un nouveau système planétaire, qui fit quelque bruit, bien qu'il soit de pure fantaisie, et qui l'engagea dans une vive polémique avec les rédacteurs des mémoires de Trévoux; *Dissertation sur les comètes* (Paris, 1681, in-4). Il a donné en outre plusieurs articles au *Journal des savants* (1698-99). — Il a eu deux frères: *Etienne*, mort en 1746, qui s'était fait une réputation comme versificateur, mais dont on ne connaît que le *Défi des muses*, suivi de trente sonnets sur des bouts-rimés; *Jean*, mort en 1740, qui est l'auteur d'une traduction commentée de Virgile et d'une *Histoire de la religion* (Paris, 1704, 6 vol. in-12). L. S.

MALLEMOISSON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne; 288 hab.

MALLEMORT. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Eyguières, sur une colline isolée, entre la rive gauche de la Durance et le canal de Craponne; 2,039 hab. Vieux château. Synagogue du XVI^e siècle. Pont suspendu de 300 m. sur la Durance.

MALLÉOLE. I. ANATOMIE. — On donne le nom de malléoles aux saillies osseuses qu'on voit de chaque côté de l'articulation de la jambe avec le pied (*chevilles*). La malléole externe, étroite et longue, est formée par l'extrémité inférieure du *péroné* (V. ce mot); la malléole interne, large et courte, fait partie du *tibia* (V. ce mot).

II. ART MILITAIRE. — Flèche ou trait garni de matières combustibles et que l'on lançait sur les objets ou navires à incendier. A la malléole a succédé la fusée incendiaire.

MALLEOLUS (Thomas) (V. THOMAS).

MALLÉOU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilles; 187 hab.

MALLERET. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courtine; 275 hab.

MALLERET. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac; 710 hab.

MALLERIEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort; 419 hab.

MALLESON (George-Bruce), officier et historien anglais, né à Londres le 8 mai 1825. Il servit de mai 1842 jusqu'en 1877 dans l'armée de l'Inde où il devint colonel. Il éditait de 1864 à 1869 la *Calcutta Review*. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer: *History of the French in India* (1868); *Sketch of the native states of India* (1875); *History of Afghanistan* (1879); *Herat* (1880); *History of the Indian mutiny* (1878-80, 3 vol.); *The Founders of the Indian Empire* (1882); *Decisive Battles of India 1746-1849* (1883); *Battlefields of Germania* (1884), etc.

MALLET (Jean-Roland), économiste français, mort le 12 avr. 1736. Gentilhomme ordinaire du roi Louis XIV, il entra dans les bureaux du contrôleur général Desmarests qui le fit nommer à l'Académie française (1714). Il rédigea pour Desmarests un remarquable *Compte rendu de l'administration des finances du royaume de France de 1599 à 1708* (Paris, 1720; réimpr. par ordre de Necker, 1789, in-4).

MALLET (David), poète écossois, né à Crieff (comté de Perth) vers 1700, mort le 21 avr. 1763. Son père était du clan Mae Gregor dont il dut abandonner le nom officiellement aboli pour prendre celui de Malloch, que le jeune David, précepteur des fils du duc de Montrose, changea en Mallet. Il eut du succès avec ses ballades *William and Margaret* (1724), *The Excursion* (1728), fut chargé par Bolingbroke d'écrire ses écrits, il fut ensuite protégé par le prince de Galles, obtint une grosse pension en écrivant un pamphlet contre l'amiral Byng. Il a écrit une médiocre *Vie de Bacon* (1740); trois tragédies : *Eurydice* (1731), *Mustapha* (1739) et *Elvira* (1763); un poème fort goûté, *The Hermit* (1747), etc.

A.-M. B.

MALLET (Abbé Edme), écrivain français, né à Melun en 1713, mort à Paris le 25 sept. 1753. Professeur de théologie au collège de Navarre (1731), il a écrit des manuels de rhétorique et une grande partie des articles de théologie et de littérature de l'*Encyclopédie*.

MALLET (Fredrik), astronome et mathématicien suédois, né à Stockholm le 10 mars 1728, mort à Upsal le 27 juin 1797. Attaché en 1757, après un voyage de plusieurs années à travers l'Angleterre, la Hollande et la France, à l'observatoire astronomique d'Upsal comme « observator », il fut nommé professeur en 1761 et, en 1769, accompagna les astronomes français en Laponie pour observer le passage de Vénus. Il prit sa retraite en 1794. Les services qu'il a rendus dans les mathématiques pures, en astronomie et en physique — où il défendit les théories optiques de Klingenskierna contre d'Alembert — sont considérables : la plupart de ses travaux ont paru sous forme de mémoires dans les *Actes de la Société des sciences d'Upsal* et dans les *Philosophical Transactions* de l'Académie de Londres.

MALLET (Paul-Henri), historien genevois, né à Genève le 20 août 1730, mort à Genève le 8 févr. 1807. D'abord précepteur en Allemagne, il succéda, en 1752, à La Baumelle dans la chaire de belles-lettres de l'Académie de Copenhague. En 1760, il revint à Genève, y devint professeur d'histoire. Après un voyage en Angleterre, il devint le correspondant de la reine pour les nouvelles littéraires du continent. Il fut en même temps chargé d'écrire l'histoire de la maison de Brunswick. Exilé de Genève en 1792 pour cause politique, il n'y rentra qu'en 1801, pensionné par le gouvernement français. *L'Introduction à l'histoire du Danemark* (Copenhague, 1755, 1756, trad. en dan. et en angl.); *l'Histoire du Danemark, depuis Gormund en 714 jusqu'en 1699* (1758 à 1777, 3 vol., trad. en angl., en allem., en russe); *les Mémoires sur la littérature du Nord* (1759, 6 vol.); *l'Histoire de la maison de Brunswick* (1767); *l'Histoire de la maison de Hesse* (1767-84); *l'Histoire des Suisses ou Helvétiques* (1803, 4 vol.), etc., sont les principales œuvres de Mallet auquel Sismondi a consacré une notice étendue.

MALLET (Jacques-André), mathématicien et astronome genevois, né à Genève le 23 sept. 1740, mort le 31 janv. 1790. En 1760, il suit à Bâle les cours de Daniel Bernoulli qui, plus tard, devint son ami. Pendant ses voyages en France et en Angleterre, il se lia avec Lalande, Bevis, Maskelyne et autres notoriétés. En 1768, l'Académie de Saint-Petersbourg l'envoya à Ponoï (Laponie) pour observer le passage de Vénus. En 1770, il rentra à Genève et y devint professeur d'astronomie. Il obtint bientôt un subside pour la construction d'un observatoire. En 1772, il devint membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Presque tous ses travaux ont été insérés dans

les *Acta helvetica* et dans des recueils scientifiques de Londres, de Petersbourg, de Bâle, etc.

E. K.

MALLET (Le baron François), général français, né à Genève le 9 avr. 1765, mort près de Paris en 1839. Il était déjà lieutenant dans le régiment de Châteaueux lorsque la Révolution licencia les troupes suisses. Il rejoignit bientôt les princes en exil et fut chargé d'un commandement en Vendée; sous les noms de Crécy et de Grand Alexandre, il se fit une réputation de bravoure qui lui valut le grade de maréchal de camp. Pendant les Cent-Jours, il organisa un mouvement royaliste dans l'Ouest. Louis XVIII le nomma gouverneur du Haut-Rhin, puis baron et commandant de la garde suisse. Charles X le fit lieutenant général. Il quitta le service à la révolution de Juillet.

E. K.

MALLET (Emilie OBERKAMPF, dame Jules), femme philanthrope française, née à Jouy, près de Versailles, le 29 mai 1794, morte à Paris le 11 sept. 1856. Elle était fille du célèbre industriel Oberkampf, devint en 1812 la femme de Jules Mallet, fils du régent de la Banque de France, et consacra toute sa vie aux institutions de bienfaisance. En 1826, elle commençait par former avec quelques dames une société pour ouvrir dans Paris des salles de refuge pour les jeunes enfants; cette œuvre prospéra rapidement et le ministère de l'instruction publique l'incorpora dans son administration en 1837, sans que M^{me} Mallet cessât d'en être la véritable directrice. En 1846, le ministre Salvandy lui confia l'organisation d'un cours pratique des salles d'asile. En 1848, elle ouvrait à ses frais d'autres asiles qui furent plus tard adoptés par la ville de Paris. Durant les épidémies de choléra de 1832 et de 1849, cette femme généreuse déploya la plus admirable activité pour la transformation des asiles en hôpitaux provisoires et l'institution d'un asile spécial pour les enfants que l'épidémie avait rendus orphelins. Cette dernière œuvre est devenue, entre les mains des sœurs de saint Vincent de Paul, l'Œuvre des orphelins de Ménilmontant. M^{me} Mallet a laissé un volume de *Prières chrétiennes*, devenu classique parmi les protestants, et quelques opuscules ou comptes rendus sur les asiles et sur des points de religion.

Th. RUVSEN.

MALLET (Edouard), historien et juriconsulte genevois, né à Ferney le 2 déc. 1805, mort à Genève le 20 mai 1856. Toute sa carrière s'écoula à Genève comme avoué, juge, magistrat et directeur de la bibliothèque. Il a été un des fondateurs, puis le président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. On lui doit de nombreuses recherches statistiques et historiques : *Documents inédits pour la généalogie historique de la maison de Savoie*, *les Chartes inédites relatives au diocèse de Genève*, *Aymon du Quart et son évêché*, etc.

MALLET (Charles-Auguste), philosophe français, né à Lille le 1^{er} janv. 1807, mort à Paris le 27 mars 1875. Il fit ses études aux collèges de Lille et de Douai, fut admis en 1826 à l'École normale supérieure récemment réorganisée, et fut reçu agrégé des lettres dès sa deuxième année. Il fut alors nommé régent de rhétorique au collège de Saint-Pol, puis à celui de Maubeuge, et bientôt professeur d'histoire au collège de Douai. En 1829, une thèse sur *Rollin considéré comme historien* (Paris, in-4) lui valut le titre de docteur. L'agrégation de philosophie ayant été instituée en 1830, Mallet fut admis au premier concours. Nous le trouvons dès lors enseignant la philosophie successivement à Limoges, Amiens, Grenoble, Rouen, Versailles et à Paris au lycée Saint-Louis (1840). Entre temps, il publiait un *Manuel de philosophie* (Paris, 1835, in-12), remanié en 1853 sous le titre de *Manuel de logique, des Études philosophiques, Recueil de recherches sur la philosophie grecque* (1^{er} vol., Grenoble, 1837; 2^e vol., Rouen, 1838, in-8) qui obtint un prix Montyon. En 1840, il traduisit de l'anglais les *Éléments de science morale*, de James Beattie (Paris, in-8), et publia plusieurs essais sur l'histoire de la philosophie grecque : *Histoire de la philosophie ionienne* (id., 1842, in-8); *Histoire des*

écoles de Mégare, d'Elis et d'Érétrie (id., 1845, in-8). Sa santé l'obligea en 1817 à quitter l'enseignement actif pour l'administration. Il fut inspecteur de l'Académie de Paris, puis (1850) recteur de l'Académie de la Seine-Inférieure. Il occupait ce dernier poste quand survint le coup d'Etat du 2 décembre. Mallet se refusa à prêter la main aux vexations que le gouvernement l'invitait à exercer contre son personnel ; il préféra demander sa retraite qui lui fut accordée en déc. 1852, et se confina jusqu'à sa mort dans une studieuse retraite, collaborant au *Moniteur*, à la *Revue de l'instruction publique*, au *Dictionnaire des sciences philosophiques*, et publiant des mémoires sur 'S Gravesande, Newton, Larmiguière qui furent insérés dans le recueil de l'Académie des sciences morales et politiques. Il préparait une édition de Jouffroy quand il fut enlevé par une mort subite.

Th. RUYSSEN.

MALLET (Alfred), savant et industriel français. frère du précédent, né le 4 juil. 1813, mort à Paris le 30 janv. 1885. D'abord professeur au collège de Saint-Quentin (1835-42), il quitta l'enseignement pour l'industrie, vint à Paris et y fonda, en 1843, une fabrique de produits chimiques. On lui doit d'importants procédés d'épuration du gaz d'éclairage et de préparation des sels ammoniacaux par la distillation des eaux de condensation des usines à gaz et des eaux vannes (V. AMMONIACAU [Sels], t. II, p. 775). Il fut élu en 1871 conseiller municipal du quartier du Combat (XIX^e arrondissement).

L. S.

MALLET (Pierre), peintre et aquafortiste français, né à Jussey (Haute-Saône) le 5 févr. 1836. Il se distingua d'abord comme peintre céramiste, puis s'adonna à la gravure à l'eau-forte où il s'acquit une réputation méritée. Parmi les gravures de cet artiste exposées aux derniers Salons, il faut citer : *Soleil couchant* (1891) et *Matinée sur l'Oise* (1893), d'après Corot ; *Gleaming Night* (1892), d'après Snell ; *Joyous Summer* (1895), d'après E. Parton, etc. Il expose annuellement à l'Académie royale de Londres ou ses œuvres sont fort appréciées.

MALLET-BACHELIER (Alexandre-Louis-Jules), éditeur français, né à Cambrai (Nord) le 7 sept. 1807. Successeur de son beau-père Victor Bachelier, il a eu, lui aussi, pour successeur, en 1864, son gendre M. *Gauthier-Villars* (V. ce nom). Il a beaucoup contribué au développement de cette célèbre maison d'éditions scientifiques.

L. S.

MALLET DU PAN (Jacques), publiciste suisse, né à Céligny, près de Genève, en 1749, mort à Richmond (Angleterre) le 10 mai 1800. Fils d'un pasteur protestant et bientôt orphelin, il fut élevé à Genève, fit sa cour à Voltaire qui lui procura une place de professeur à Cassel (1772). Il la quitta vite et offrit sa collaboration à Linguet pour ses *Annales*. Il profita de l'emprisonnement de Linguet pour publier seul une continuation de ces *Annales* (1779). Linguet, sorti de la Bastille, l'attaqua comme contrefacteur, et Mallet du Pan adopta pour sa revue le titre de *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe* (1783). Elle fusionna avec le *Mercur de France*, dont Mallet eut la direction politique à partir de 1788. En 1789, il embrassa le parti royaliste et attaqua avec la plus vive passion les démocrates. Un moment poursuivi après la fuite à Varennes (juin 1791), il fut plus tard envoyé par Louis XVI à Francfort, auprès des princes allemands pour étudier avec eux une intervention en France, tout en les prévenant contre les exagérations des émigrés (mai 1792). Mallet du Pan, dont le journal avait été interdit, retourna à Genève, puis à Lausanne, à Bruxelles, à Berne, fuyant devant les armées françaises et continuant sa guerre de pamphlets contre la Révolution, au nom de la fraction la moins rétrograde des émigrés. Ses attaques contre le Directoire et Bonaparte le firent exiler de Berne (1797) ; il passa à Zurich, à Fribourg-en-Brisgau, et enfin en Angleterre (1798), où il fonda le *Mercur britannique*, mais n'obtint aucune considération. Hospitalisé dans la maison de campagne du comte de Lolly-Tolendal, il y mourut. Sa veuve reçut une pension du gou-

vernement anglais. Les œuvres de Mallet du Pan sont trop partiales et de polémique trop passionnée pour servir bien utilement à l'histoire de la Révolution ; mais elles sont intéressantes pour celle des émigrés et pour juger les idées des adversaires de la France à cette époque. Ses ouvrages, assez médiocres, sont, en dehors de ses journaux : *Discours sur l'éloquence et les principes politiques* (1775) ; *Du Principe des factions* (1791) ; *Considérations sur la révolution de France* (Londres, 1791) ; *Correspondance politique* (Hambourg, 1796) ; *Mémoires et correspondance*, classés et édités par A. Sayous (Paris, 1854, 2 vol. in-8).

A.-M. B.

BIBL. : VALLETTE, *Mallet du Pan et la Révolution française* ; Genève, 1894. — V. aussi la bibl. de l'ART. RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MALLEVAL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Vinay ; 248 hab.

MALLEVAL. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin ; 475 hab.

MALLEVILLE-LES-GRÈS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany ; 223 hab.

MALLEVILLE-SUR-LE-BEC. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 224 hab.

MALLEVILLE (Claude de), poète français, né à Paris en 1597, mort à Paris en 1647. Fils d'un officier de la maison de Retz, il fut secrétaire du maréchal de Bassompierre et du cardinal de Béruille, revint au premier et contribua à rédiger ses mémoires. Il était de la société des gens de lettres qui se réunissait chez Conrart et fut donc un des premiers membres de l'Académie française. Bassompierre libéré fit sa fortune en le nommant secrétaire des Suisses ; Malleville acheta ensuite une charge de secrétaire du roi. Ses œuvres les plus goûtées furent, parmi ses *Poésies* (1649, in-4, et 1659, in-12), ses sonnets, entre autres celui de la *Belle Matineuse*, où il concourut avec Voiture. Il travailla à la *Guirlande de Julie*. On cite encore de lui quelques jolis rondeaux et de spirituels vers latins, des *Épîtres* en prose, imitées d'Ovide, un *Recueil de lettres d'amour* (1644, in-8), des romans, *Stratonice* (1644, 2 vol. in-8), et *Almerinde* (1646, in-8), traduits de l'italien.

A.-M. B.

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Bibliothèque poétique*. — ASSELINEAU, *Hist. du sonnet en France*.

MALLIENS. Peuple de l'Inde antique, établi sur les deux rives de l'Hydraotes (auj. Ravi), affluent de gauche de l'Indus ; on a proposé d'identifier leur capitale avec Moultan.

MALLIÈVRE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne-sur-Sèvre, sur la rive droite de la Sevre-Nantaise ; 497 hab. Filature de laines, fabrique de flanelles et de mouchoirs. Vestiges antiques.

MALLING (Ove), historien danois, né le 16 déc. 1746, près de Viborg, mort le 17 nov. 1829. Après avoir fait son examen de théologie, il se consacra presque uniquement à des travaux d'histoire et de morale. Il fit d'ailleurs rapidement sa carrière comme fonctionnaire, fut successivement conseiller d'Etat, député, directeur de la banque et était, depuis 1824, ministre d'Etat, quand il mourut. On cite de lui, comme œuvre de jeunesse, le premier opéra complètement danois (*Belsor i hylten* 1776). Son principal ouvrage, qui fut traduit en allemand, en français et en anglais, est intitulé *Grandes et belles Actions de Danois, de Norvégiens et d'habitants du Holstein* (1777 ; 7^e éd., 1885). — Son fils Pierre, architecte (1781-1865), a construit, entre autres, l'Académie de Sorø (1828) et l'Université de Copenhague (1835).

Th. C.

MALLORCA (V. BALÉARES).

MALLOS (Géogr. anc.). Ville de Cilicie, à l'E. de l'embouchure du Pyrame ; elle prétendait remonter à la guerre de Troie. *Magarsa* lui servait de port.

MALLOUE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Bény-Bocage ; 53 hab.

MALLOW. Ville d'Irlande, comté de Cork, sur le Black-water; 4,366 hab. Eaux minérales très fréquentées.

MALM. Nom donné par les Anglais à un agglomérat de calcaires oolithiques avec intercalation de lits marneux. Ce nom a été étendu à l'ensemble du jurassique supérieur (V. JURASSIQUE).

MALMAISON (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 608 hab.

MALMAISON (La). Château situé sur la com. de Rueil, dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly. Il est question de La Malmaison, sous le nom de *Mala mansio*, à la date de 1244, comme d'un domaine appartenant alors à l'abbaye de Saint-Denis. Il eut plus tard des propriétaires laïcs : en 1622, Christophe Perrot, conseiller au parlement; puis au XVIII^e siècle, Barentin, intendant de la généralité d'Orléans; M^{me} Harenc, l'amie de Marmontel, qui y vint écrire ses *Contes moraux*, et en 1792 M^{me} Tascher de La Pagerie, la future Joséphine. C'est elle qui fit construire le château tel qu'il est aujourd'hui, construction basse, sans caractère, et dont la longue façade se termine par deux avant-corps. Après le divorce, Joséphine s'y enferma, cherchant à oublier la gloire et son humiliation en cultivant les plantes les plus rares qu'elle pût trouver. A cet égard, les jardins de La Malmaison ont eu une heure de célébrité. Napoléon I^{er} y était peu venu au temps de sa splendeur; il y revint au moment de partir pour toujours, ainsi que l'atteste une inscription gravée sur une dalle de pierre, qui disparut en 1870: « Dernier pas de Napoléon partant pour Rochefort le 29 juin 1815, à quatre heures après midi. » — La Malmaison a appartenu depuis à la reine Christine et à Napoléon III. Aujourd'hui (1896) le domaine entier est à vendre par lots.

BIBL. : DE LESCURE, *le Château de la Malmaison*; Paris, 1867, in-12. — *Les Jardins de la Malmaison*; Paris, 1803-4, 2 vol. in-fol

MALMÉDY. Ville de Prusse, district d'Aix-la-Chapelle, dans un sauvage vallon arrosé par la Warche (affl. de l'Ambève), à 333 m. d'alt.; 4,500 hab. en grande majorité de langue française. Tanneries, papeteries, menuiseries, teintureries, etc. Après être le champ de manœuvres d'*Elisenborn*. Les sources minérales sont alcalino-terreuses et analogues à celles de Spa. On utilise surtout celle du Pouhodes-Iles. Malmédy doit son origine à une abbaye bénédictine fondée en 675 par saint Remaclus, formant avec celle de Stavelot une principauté abbatiale unie au comté de Ligne. La paix de Lunéville la céda à la France. Les traités de 1815 la partagèrent entre les Pays-Bas (Belgique) et la Prusse.

MALMESBURY. Ville d'Angleterre, comté de Wilts, sur l'Avon; 2,964 hab. Ruines d'une église abbatiale inachevée du XII^e siècle. Nombreux vestiges archéologiques. Patrie de Hobbes.

MALMESBURY (Guillaume de) (V. GUILLAUME DE MALMESBURY).

MALMESBURY (James HARRIS, comte de), diplomate anglais, né à Salisbury le 21 avr. 1746, mort le 20 nov. 1820. Fils du grammairien James Harris (V. ce nom), il étudia à Oxford et à Leyde, fut secrétaire d'ambassade à Madrid (1767), où il resta comme chargé d'affaires (1769) et se distingua dans le débat relatif aux îles Malouines, devint ministre plénipotentiaire à Berlin (1772), Saint-Pétersbourg (1777), où il ne put obtenir l'alliance de Catherine II avec l'Angleterre, à La Haye (1784), où il s'entendit avec le stathouder et la Prusse; après l'échec de la révolution, auquel il contribua, Harris fut créé pair avec le titre de baron de Malmesbury (1788). Il se prononça pour Burke contre Fox et les amis de la France, négocia à Berlin un traité de subsides (1793), puis le mariage du prince de Galles avec Caroline de Brunswick (1795), ce qui le brouilla avec le premier. Il échoua dans ses négociations pour la paix avec le Directoire (1796-97, à Paris et à Lille) et, devenu sourd, dut prendre sa retraite, bien que souvent consulté par Pitt, Canning, le duc de Port-

land, etc. On le fit comte en déc. 1800. Outre son édition des *Œuvres* de son père (1807) et une *Introduction to the history of the Dutch republic for the last ten years 1777-87* (in-8), il a laissé une correspondance et des mémoires qui sont un document extrêmement intéressant pour l'histoire du temps, notamment des intrigues de cour; son petit-fils les publia sous le titre *Diaries and correspondence of J. Harris first earl of Malmesbury* (Londres, 1844-45, 4 vol.). On a depuis donné encore deux volumes de *Lettres* (1870). A.-M. B.

MALMESBURY (James-Howard HARRIS, comte de), homme d'État anglais, né à Londres le 25 mars 1807, mort à Londres le 17 mai 1889. Député aux Communes pour Wilton, il hérita en 1841 de la pairie de son père et se fit connaître en éditant les *Œuvres* de son grand-père. Il se lia d'une étroite amitié avec le prince Louis-Napoléon. Protectionniste et tory, il fut secrétaire d'État dans le ministère Derby (févr.-déc. 1852) et fut le premier à reconnaître empereur Napoléon III. Il reprit ce portefeuille de févr. 1858 à juin 1859, et soutint passionnément l'Autriche; il fut garde du sceau secret dans les ministères torys de 1866 et de févr. 1874 à août 1876. Il a publié une autobiographie: *Memoirs of an ex-minister* (Londres, 1885, 2 vol., 4^e éd.).

MALMGREN (Anders-Johan), naturaliste finlandais, né à Kajana le 21 nov. 1834, actuellement (1896) gouverneur d'Uleåborg. Nommé inspecteur des pêcheries pour la Finlande en 1865 et professeur extraordinaire à Helsingfors en 1869, il a entrepris un grand nombre d'expéditions dans l'extrême Nord, et a publié en suédois d'importants travaux sur la flore et la faune des contrées boréales: *Annulata polychaeta connus jusqu'à ce jour du Spitzberg, du Grœnland, de l'Islande et de la presqu'île scandinave* (1867); *Supplément scientifique à l'expédition suédoise au Spitzberg en 1863-4* (*id.*), etc. Th. C.

MALMË. Ville de Suède, chef-lieu du district de Malmöhus, située sur la rive orientale du Sund, dans la fertile province de Scanie; 49,891 hab. en 1892. La ville se compose de la vieille cité, entourée d'un canal, avec deux faubourgs à l'E. et au S., et, entre ceux-ci, le quartier nouveau de Rørsjæstad. Malmë compte quatre églises, parmi lesquelles celle de Saint-Pierre (*Petrikyrkan*), construction ogivale en briques, élevée en 1319, est avec celle de Lund la plus grande et la plus belle de la Suède méridionale; un vieux château, *Malmöhus*, érigé en 1434 par Eric de Poméranie, détruit ensuite, puis reconstruit en 1537 par le roi de Danemark Christian III, et ou fut enfermé, de 1573 à 1578, le comte Bothwell, troisième époux de Marie Stuart; un très bel hôtel de ville, bâti vers le milieu du XVI^e siècle dans le style hollandais de la Renaissance et restauré de 1864 à 1869; il renferme la magnifique salle de Kanut où s'assemblait jadis la fière et riche gilde de ce nom; enfin, de vieilles maisons, dont l'une remonte à la première moitié du XV^e siècle. Malmë fait aujourd'hui un commerce très actif, et, parmi les ports suédois, occupe le troisième rang, immédiatement après Stockholm et Göteborg. Elle exporte surtout des céréales, du bétail, du laitage, de l'eau-de-vie, des bois, des allumettes, et a d'importantes manufactures pour les tabacs, les savons, les gants, des fonderies, etc. Elle entretient avec Copenhague qui lui fait face des communications quotidiennes, et des services réguliers de vapeurs la reliant à Stockholm, à Göteborg, à Lübeck, à Stralsund. Elle est aussi le point où aboutit la ligne principale des chemins de fer suédois du Sud. — Malmë ou *Malmhaug*, « la Colline de Sable », apparaît dans l'histoire dès le XI^e siècle, désignée parfois aussi sous le nom d'*Ancona Scanorum* ou d'*Ellenbogen* (« le Coude », à cause de la forme recourbée du littoral). La pêche aux harengs et son commerce qui s'étendit de la Baltique jusqu'à France et à l'Espagne en firent, pendant la période hanséatique, la métropole du Sund; elle atteignit au début du XVI^e siècle l'apogée de sa

puissance; son bourgmestre, Jørgen Kock, favorisa en Scanie la prédication du luthéranisme (1527) et fit jouer à la ville un rôle important sous le règne troublé de Christian II de Danemark. Mais, dans les deux siècles qui suivirent, elle déclut de son rang, et la prépondérance maritime qu'elle avait exercée passa à Copenhague, sa rivale. C'est seulement en 1775 qu'un marchand de Malmœ, Frans Suell, entreprit d'y creuser un port en eau profonde; de ce temps a commencé pour la ville une ère nouvelle de prospérité. Depuis les premières années du siècle, la population y a décliné.

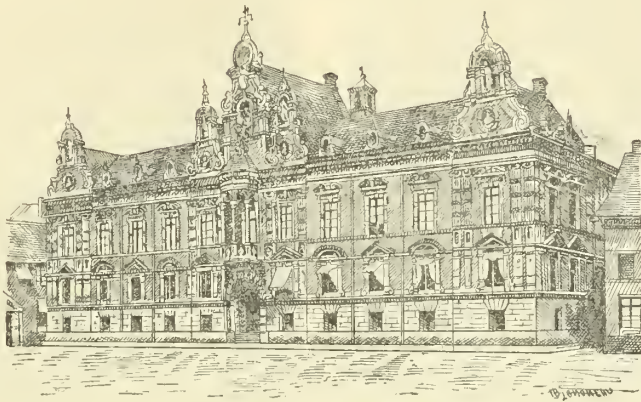
MALMONT (Jean de), érudit français (V. MAULMONT).
MALMSTEDT (Magnus Brynolphi), littérateur suédois, né à Högåsäter (Dalécarlie) en 1724, noyé accidentellement à Stockholm en 1798. Ses *Cantiques spirituels sur Jésus-Christ* (1756), qu'il publia à Upsal, ou il était professeur d'éloquence, lui valurent une réputation méritée de poète religieux. Il est le père d'Anna-Maria Lenngren (V. ce nom).

MALMSTEN (Karl Johan), mathématicien suédois, né à Uddetorp le 9 avr. 1814, mort à Upsal le 41 févr. 1886. Professeur de mathématiques à Upsal à partir de 1842, il fut nommé conseiller d'Etat en 1859, puis gouverneur de la province de Skaraborg en 1866. En 1879, il prit sa retraite et vint vivre à Upsal. Il a rendu des services importants aux sciences mathématiques, ce qui lui valut l'honneur de faire partie d'un très grand nombre de sociétés savantes suédoises et étrangères; il était depuis 1882 membre correspondant de la Société mathématique de France. C'est lui qui a fait connaître en Suède la théorie des fonctions de Cauchy. La plupart de ses travaux traitent de l'analyse mathématique: *Sur la formule d'Euler* $h'_{\infty} = \Delta u_{\infty} + \text{etc.}$ (traduit en français dans le *Journal für die reine... Mathematik*, 1847, XXXV); *Sur l'intégration des équations différentielles* (trad. en français dans le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1862, VII, 2^e série); *Mémoire sur les intégrales définies entre $x = 0$ et $x = \infty$* (*Nova acta Soc. scient. Ups.*, XII), etc. Malmsten s'est appliqué aussi tout particulièrement à propager en Suède les sociétés d'assurances.

Son frère aîné, *Per-Henrik* (1811-83), était un médecin d'un grand renom en Suède.

MALMSTRÖM (Bernhard-Elis), poète et littérateur suédois, né à Tysslinge (Nerike) le 14 mars 1816, mort à Upsal le 21 juin 1865. Reçu docteur en philosophie à l'université d'Upsal en 1842, avec une thèse sur *l'Essence et la signification de l'art*, suivie bientôt d'une étude sur la *Doctrinale poétique d'Aristote*, il fut appelé par Atterbom, l'année suivante, à l'université, pour y enseigner comme « docent » l'esthétique et l'histoire littéraire. En 1846, il fit, grâce à une bourse de voyage, un séjour en Italie, et ce n'est qu'en 1856 qu'il fut nommé professeur extraordinaire à l'université. Il mourut neuf ans plus tard, étant depuis 1859 professeur ordinaire. Il avait été élu à l'académie suédoise en 1849. Ses œuvres poétiques ne sont pas très nombreuses, mais elles occupent un rang très élevé dans la littérature suédoise. Peu de poètes ont écrit dans sa patrie des vers d'une forme plus achevée, d'un sentiment plus pur, et, à cet égard, on peut le placer à côté de

Runeberg et de Geijer. Il éprouve peu de sympathie pour les romantiques, contre lesquels il compose son *Coup d'œil*



Hôtel de ville de Malmœ.

sur l'état actuel de la littérature suédoise (*Eos*, 1839-40), et dont il se distingue par la netteté de sa langue, la précision de sa pensée et une imagination qu'il modère. Ses premiers essais : *Ariadne* (1838); *la Fille du pêcheur de Tynnelsö* (1839), etc., avaient attiré l'attention sur lui, sans révéler cependant encore le poète distingué qu'il était; ce sont ses délicieuses élégies sur la tombe de l'amante, intitulées

Angelika (1840), qui, lui valant le grand prix de l'académie, le rendirent immédiatement célèbre. La même année, ou la suivante, il publia, dans le calendrier poétique *Linnæa Borealis*, un très beau poème dramatique et philosophique : *Julianus* et diverses poésies. En 1845 parut son premier recueil de *Poésies* et en 1847 son second. Parmi les plus remarquables ou les plus connues de ses ballades, romances ou poésies lyriques, il faut citer : *Corinne Thorwaldsen*, *Qu'est-ce qui soupire si profondément dans le bois?* *le Mendiant*, *Chanson à boire*, *la Parure de la fiancée*, *la Fleur*, *Chant pour la nation de Södermanie*, *Une Ancienne Flamme*, *Reviens*, *l'Odalisque*, *Oscar*, *Tegnér*, *Fiesole*, *Rome*, *Tivoli*, etc. Pendant les dernières années de sa vie, Malmström négligea la poésie et s'occupa presque exclusivement de travaux littéraires. Ce qu'il a produit dans ce domaine n'a pas toujours une très grande valeur quant à l'étude des sources, mais les jugements qu'il porte sur les écrivains et sur les conditions de la littérature témoignent d'une grande finesse et d'un très grand désir d'atteindre la vérité : telles sont les études sur *Shakespeare*, sur *Swift*, sur *Cervantes*, sur *l'Ecole romantique*, et ses discours sur *Geijer*, sur *Atterbom* et principalement sur *Franzén*. Son cours sur *l'Histoire de la littérature suédoise* (jusqu'en 1824) n'a été publié qu'après sa mort.

Th. C.

BIBL. : *Samlade Skrifter*; Stockholm, 1866-69, 8 vol. — **DIKTER** (9^e éd., 1889, avec biographie). — C.-A. KULLBERG, *Malmström* (discours de réception à l'académie suédoise, vol. 41). — NYBLÖM, B.-E. *Malmström*, dans *Estetiska Studier*; Stockholm, 1873.

MALMSTRÖM (Carl-Gustaf), historien suédois, frère du précédent, né à Tysslinge (Nerike) le 2 nov. 1822. Professeur extraordinaire à l'université d'Upsal depuis 1863, il fut chargé en 1868 de faire à l'université de Christiania un cours sur l'histoire de Suède sous Gustave Vasa et ses fils, obtint un congé de 1869 à 1876, pour achever un grand travail historique, reprit sa chaire à Upsal en 1877, avec le titre d'*historiarum professor*, fut nommé conseiller d'Etat en 1878 et chargé du département ecclésiastique jusqu'en 1880. Il a été archiviste du royaume de 1882 à 1887. L'académie suédoise l'a élu membre en 1878. Comme historien, il occupe une des premières places dans la littérature suédoise par son *Histoire politique de la Suède, de la mort du roi Charles XII jusqu'à la révolution de 1772* (Stockholm, 1835-77, 6 parties), ouvrage qui témoigne d'une érudition très pénétrante et des plus solides. Son *Résumé de la statistique de la Suède* (1887, 8^e éd.) a été traduit en allemand avec quelques retouches dans le *Dictionnaire* de Bluntschli et Brater (article *Schweden*). Malmström a publié un grand nombre d'études dans diverses revues historiques ou scientifiques suédoises.

MALMSTRÖM (Jahan-August), peintre suédois, né en Ostrogothie le 14 oct. 1829. Ce n'est qu'à l'âge de vingt et un ans qu'il se rendit à Stockholm et y commença régulièrement ses études de peinture. Après un séjour de six années à l'académie des beaux-arts, il alla à Dusseldorf (1856), d'où il envoya le tableau du *Roi Eimer et Astög*, qui attira sur lui l'attention du public. C'est là aussi qu'il composa *les Fils de Ragnar Lodbrok recevant la nouvelle de la mort de leur père* et, en collaboration avec Gude, *Vikings enterrant leurs morts*. Il passa de Dusseldorf à Paris, où il fut l'élève de Couture, qui exerça sur lui une grande influence. Il séjourna en Italie ensuite, puis revint à Paris, et rentra enfin en Suède en 1863. Nommé en 1867 professeur à l'académie des beaux-arts, il devint directeur de l'école qui y est attachée en 1887. Outre les toiles indiquées plus haut, il faut citer encore : *Ingeborg recevant la nouvelle de la mort de Hjalmar* (Paris, 1859) ; *le Jeu des Elfes* (1866) ; *le Château de cartes* (1868) ; *Mendiant et Voleur* (1870), etc. Malmström s'est distingué aussi comme illustrateur ; ses dessins de la *Saga de Frithjof* (1868), de la *Saga de Ragnar Lodbrok et ses fils* (1880), et principalement des *Récits de l'enseignement Stål* (1883), sont très remarquables.

MALMSTRÖM (Karl-Robert), poète finlandais, né à Åbo le 16 mars 1830, actuellement (1896) pasteur de la paroisse de Saint-Andrea, dans le diocèse de Borgå. C'est en 1856 que parut d'abord de lui un cahier de *Poésies*, qui est devenu un volume dans l'édition de 1879. Il traite « avec un sentiment poétique délicat les sujets ordinaires de la poésie lyrique ». Ses vers sont harmonieux. Il s'est essayé aussi dans le drame (*Erik Fleming*, 1867), mais avec un moindre succès.

MALMY ou **MALMY-SUR-BAR**. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omout ; 70 hab.

MALMY ou **MALMY-EX-DORMOIS**. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menhould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 402 hab.

MALMYJ. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Viatka, sur la Chochma, près de la Viatka ; 3,700 hab. Ce fut la capitale du prince des Tchérémis, Boltouch, qui la défendit vaillamment et périt quand Ivan le Terrible s'en empara (1552).

MALNAS. Station balnéaire de Transylvanie, comitat de Haromszek, sur l'Alouta ; eaux ferrugineuses alcalines, employées contre le rhumatisme, la scrofule, etc.

MALO (Saint), évêque d'Aléth (V. MACLOU).

MALO, général français, né à Vire en 1772, mort en 1801. Cordelier défrôqué, il commandait la légion de police du camp de Grenelle la nuit du 10 sept. 1796 et repoussa les conspirateurs. Il démasqua plus tard La Villehernois. Carnot le nomma général de brigade. Poursuivi par la haine des réactionnaires, il fut révoqué, insulta les directeurs et fut exilé (sept. 1797).

MALO (Charles), publiciste français, né à Paris le 19 juil. 1790, mort à Auteuil le 16 févr. 1871. Membre actif du Caveau moderne et l'un des fondateurs des *Soupers de Momus*, il donna un certain nombre de compilations en prose et en vers ou de traductions de l'anglais, et dirigea de 1833 à 1836 la *France littéraire*, revue à laquelle ont collaboré beaucoup d'écrivains célèbres de la période romantique. M. Tx.

MALOIA (Col de la). Col des Alpes des Grisons (1,814 m.), reliant les bassins du Danube et du Pô par les vallées de l'Engadine et de Bergell, entre les Alpes centrales et les Alpes Rhétiques. En 1839, on y traça une route carrossable ; ce qu'on appelle le col est la pente qui s'ouvre brusquement en haut de l'Engadine, s'abaissant vers Casaccia (1,460 m.). — Le district de la Maloia (cant. des Grisons) comprend 17 communes peuplées de 6,100 hab. et partagées entre les cercles de Bergell (Bregaglia) et de Haute-Engadine. Le ch.-l. est Silvaplana.

MALOJAROSLAVETS. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Kalouga, sur la Louja, affl. dr. de la Protva

(tributaire de l'Oka) ; 4,500 hab. Flanelle, rubans de soie ; vastes vergers (cerises). Le 24 oct. 1812, s'y livra une bataille qui fut décisive dans la campagne de Russie. Napoléon I^{er}, devant la résistance des Russes, renonça à opérer sa retraite par la route du Sud.

MALOMA. Rivière de Russie (V. RUSSIE).

MALOMBRA, peintre italien, né à Venise en 1556, mort à Venise en 1618. Élève de Salviati, il a peint dans la manière de Palma le Jeune. D'une famille riche, il avait d'abord travaillé en amateur, mais, ruiné, il dut peindre pour vivre. On voit des tableaux de lui à Padoue, à Venise, dans plusieurs églises et au palais ducal, et au musée de Madrid.

MALON (Benoît), écrivain et socialiste français, né à Prétieux (Loire) le 23 juin 1841, mort à Asnières le 13 sept. 1893. Benoit Malon était le fils de pauvres journaliers qui le firent père dès l'âge de sept ans, puis laboureur, négligeant de lui donner même les premiers éléments de l'instruction. Ce n'est qu'à vingt ans, au cours d'une longue convalescence, qu'il apprit à lire chez son frère qui était instituteur dans un village voisin. C'est de ce moment aussi que date sa résolution de se consacrer à l'étude des sciences sociales. Ayant lu dans une brochure qu'« il est de stricte justice que la société soit responsable de l'existence de tous les individus qui la composent et que chacun, riche ou pauvre, ait le même droit à la terre, à la lumière, à la vie », il sentit naître en lui cette vocation de propagandiste qu'il suivit jusqu'au dernier jour, au milieu de difficultés sans nombre, sans une heure de défaillance. Venu à Paris sans aucune ressource, il travailla d'abord comme homme de peine, puis comme ouvrier teinturier dans une usine de Puteaux. Il consacrait une partie de ses nuits à lire ; il écrivait, il composait des romans et des poèmes, tellement il sentait le besoin invincible de traduire les idées dont il était épris. Il répandait parmi ses camarades de travail les doctrines socialistes. On était en pleine lutte politique ; les grèves, nombreuses, prenaient un caractère violent d'opposition gouvernementale ; Malon s'y mêla activement et commença à devenir populaire parmi les ouvriers parisiens. Puis, l'un des premiers, il entra dans l'Internationale et fut délégué au congrès de Genève en 1866. Condamné en 1868 à trois mois de prison pour affiliation à la célèbre société, il s'occupa, avec les révolutionnaires de cette époque, d'organiser, à la place de l'Internationale légalement dissoute, la fédération des sociétés ouvrières qu'il représenta au congrès de Bâle en 1868. Au mois de févr. 1870, il fut l'un des promoteurs de la grève du Creusot. Il était alors rédacteur de la *Marseillaise* ; sa correspondance ayant été saisie, il fut traduit devant la cour d'assises et condamné à un an de prison. Il était détenu à Beauvais avec la plupart des condamnés de l'Empire, lorsque éclata la révolution du 4 septembre, qui rendit à tous la liberté.

Adversaire du gouvernement de la Défense nationale, Malon fut élu, le 31 oct., adjoint au maire du XVII^e arrondissement. Il prit part à la tentative d'insurrection du 22 janv. 1871 contre l'hôtel de Ville, et fut élu, le 7 févr. suivant, député de la Seine à l'Assemblée nationale, le quinzième sur 43, par 117,483 voix. Il vota à Bordeaux contre les préliminaires de la paix, donna sa démission en même temps que Rochefort, Ranc et quelques autres, et vint reprendre aux Batignolles ses fonctions municipales. Après le 18 mars, il se rallia au Comité central et fut élu par le XVII^e arrondissement membre de la Commune, où il entra dans le comité du travail et de l'échange ; politiquement, il appartenait à la minorité modérée. Ayant pu échapper à la répression sanglante, il se réfugia à Genève, puis à Palerme, à Milan, d'où il fut expulsé en 1876, et de nouveau en Suisse où il resta jusqu'à l'amnistie générale.

Malon rentré en France devint successivement collaborateur de *l'Intransigeant*, directeur de *l'Emancipation* de Lyon et rédacteur en chef de *l'Égalité*. En 1886, il fondait la *Revue socialiste*. C'est sa son œuvre capitale ; avec le concours de ses amis Fournière, Gustave Rouanet,

Rodolphe Simon, Pioger, Delon et tant d'autres, il élaborait, en dehors de la mêlée ardente de la politique, les principes qui devaient former la doctrine du nouveau parti. Bien que miné par une longue et douloureuse maladie, Malon conserva jusqu'à la fin la direction de la *Revue socialiste*, tout en collaborant à plusieurs journaux qui publièrent au jour le jour ses lundis socialistes.

Outre ses articles de journaux ou de revues, Benoît Malon laisse un grand nombre d'ouvrages. Voici les principaux : *la Grève des mineurs*, poème; *Spartacus ou la Guerre des esclaves*, roman; *la Troisième Défaite du prolétariat français*; *Exposé des écoles socialistes françaises*; *l'Internationale, son histoire et ses principes*; *Histoire critique de l'économie politique*; *la Morale sociale* (nouvelle éd., 1895, avec une préface de Jean Jaurès); *Manuel d'économie sociale*; *le Nouveau Parti (le Parti ouvrier)* (2 vol., précédés d'une préface de Jules Valles); *Il Socialismo* (texte italien); *Questioni ardente* (texte italien); *le Parti ouvrier en France*; *Histoire de l'agiottage de 1717 à 1880*; *Constantin Pecqueur, doyen du collectivisme*; *Histoire du socialisme* (5 vol.); *Précis historique, théorique et pratique*; enfin *le Socialisme intégral* (2 vol.), resté inachevé, son ouvrage de prédilection, celui dans lequel se trouvent condensées ses vues particulières sur la philosophie, la morale ou la politique.

Benoît Malon ne doit pas être considéré comme le créateur d'un système. Révolutionnaire dans sa jeunesse, il s'affirma ensuite partisan du socialisme réformiste, pensant que les prolétaires pourraient, grâce au suffrage universel, « modifier légalement l'organisme gouvernemental », et que si les réformes sont toujours possibles et utiles, le jour de la révolution peut être indéfiniment attendu. Malon admettait le collectivisme comme terme de la transformation sociale. Son originalité a consisté à nier le fatalisme qui, suivant les socialistes allemands, marque les différentes étapes de l'évolution. En réalité, la vie est moins simple; il n'est pas si facile que le prétend Marx de prévoir ce qui sera de ce qui a été; et il ne suffit pas surtout de s'abandonner à l'enchaînement des faits économiques en abdiquant toute liberté. « Il y a toujours plusieurs issues possibles à une situation donnée », et il est bon d'éclairer la route, de fouiller l'avenir, d'utiliser pour préparer le monde nouveau les dévouements individuels et collectifs. « D'où nous concluons, ajoute Malon, que l'évolution n'est pas aussi simpliste que le veulent les marxistes, et que ses facteurs sont non seulement économiques, mais encore religieux, philosophiques, politiques, sentimentaux, esthétiques, etc., que toutes ces forces populaires agissent les unes sur les autres, se heurtent ou se combinent, se croisent ou se parallélisent, pour déterminer la nature et le mouvement des civilisations. » La lutte économique, l'intérêt de classe seraient impuissants à soulever le peuple, et, en fait, toutes les grandes révolutions se sont faites au nom de grandes idées religieuses, philosophiques ou morales.

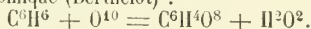
Si l'homme n'est pas le jouet purement irresponsable des phénomènes économiques, si la liberté humaine a sa part dans la conduite de l'évolution, il y a donc des devoirs sociaux, une morale sociale. Quelle en est la base? Malon, écartant le « devoir pour le devoir » de Kant, et « l'intérêt bien entendu » des matérialistes, se prononce avec Auguste Comte, Schopenhauer, Stuart Mill, pour l'altruisme qui découle naturellement du fait social et se développe avec lui. « La morale nouvelle ne saurait être ni théologique, ni métaphysique, ni purement naturiste: elle ne peut être que *sociale!* » L'homme isolé n'a pas de devoirs, partant pas de morale; dès qu'il s'associe, ses droits se trouvent limités par les droits d'autrui: voilà le germe de la morale, simple fait qui se transforme plus tard en état de conscience et qui évolue suivant le caractère particulier des sociétés. Malon avait une croyance profonde dans le progrès, entendu non seulement comme changement, passage d'une forme à une autre, complexité croissante

de la vie et de l'intelligence, mais dans le sens d'amélioration des rapports sociaux, d'une somme de bonheur plus grande répandue parmi les hommes. Il voulait que la morale suivit les lois de la gravitation; il la voit se développant avec une vitesse toujours plus accélérée, à mesure que l'humanité avance; il dit que « nous avons le droit d'être fiers si nous comparons notre morale avec celle des hordes primitives »; il trouve qu'« il est merveilleux que l'homme ait pu s'élever de si bas »; et son cœur s'élève rien qu'à la pensée des victoires futures de l'altruisme sur l'égoïsme encore triomphant: « Quel splendide avenir moral et social avons-nous, car nous ne sommes qu'au seuil de la civilisation!... L'homme n'a pas atteint la limite de son développement intellectuel et il est positif qu'il n'a pas épuisé les capacités infinies de sa nature. » Le sentimentalisme de Malon devait se traduire dans sa conception de l'économie politique et sociale; il explique comment la rigueur du socialisme allemand ne donnait pas satisfaction à son amour ardent de l'humanité. C'est par cette correction, plutôt de forme que de fond — car jamais Karl Marx n'a nié le rôle des facteurs moraux — que l'enseignement du « socialisme intégral » a pu se répandre en France dans certains milieux restés jusqu'alors impénétrables. Benoît Malon avait un tempérament d'apôtre; son influence fut grande, même dans les classes cultivées, où étudiants, professeurs, littérateurs furent séduits par sa bonté, sa douceur, la beauté rayonnante de son caractère et son enthousiasme pour le bien.

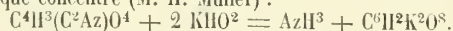
M. CHARVAT.

MALONIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^6H^4(O^4)(O^4). \\ \text{Atom... } C^6H^2O^4. \end{array} \right.$

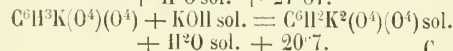
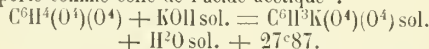
L'acide malonique est un acide bibasique homologue de l'acide oxalique que Dessaignes a découvert dans les produits d'oxydation de l'acide malique libre, $C^8H^6O^{10}$. Il se rattache au glycol propylénique, $C^3H^4(H^2O^2)(H^2O^2)$, comme l'acide oxalique au glycol ordinaire. Cet acide prend naissance dans l'oxydation du propylène, de l'allylène par l'acide chromique (Berthelot):



On le prépare surtout en chauffant l'acide cyanacétique ou son éther, soit avec la potasse, soit avec l'acide chlorhydrique concentré (M. H. Müller):



L'acide cristallise en prismes fusibles à 140°; ses propriétés acides rappellent celles de l'acide oxalique. Les malonates alcalins sont solubles; les autres malonates sont en général peu solubles. L'étude thermochimique des malonates a montré que la première acidité, bien que supérieure à celle de l'acide formique, est notablement moindre que celle de l'acide oxalique. La seconde fonction acide se comporte comme celle de l'acide acétique:



C. M.

MALONNE. Com. de Belgique, arr. de Namur, sur la Sambre, affl. de la Meuse; 3,000 hab. Stat. du chem. de fer de Namur à Saint-Gérard. Exploitations de mines et carrières. Une école normale épiscopale est établie dans l'ancienne abbaye dont la belle église a été construite en 1651. L'abbaye avait été fondée en 685 par saint Berthuin.

BIBL.: BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*; Namur, 1890, in-8.

MALONS-ET-ELZE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Génolhac; 908 hab. Mines de plomb argentifère (concessions de Malons et de Chassezac). Ruines d'un château féodal du xv^e siècle.

MALOPE (*Malope* L.) (Bot.). Genre de Malvacées, très voisin des *Mauves* (V. ce mot) dont il se distingue surtout par les trois bractées qui enveloppent ses fleurs et les carpelles en nombre indéfini, indépendants et disposés sur le réceptacle en séries verticales: ovule solitaire, ascendant; fruit multiple. Les *Malope* sont des herbes annuelles de la région méditerranéenne, glabres ou chargées de poils,

à feuilles alternes stipulées, à fleurs axillaires, pédonculées. Espèce type : *M. trifida* L., à fleurs généralement pourpres, cultivé comme ornemental. D^r L. II.

MAL-ORDONNÉ (Blas.). Attribut de trois pièces posées une, deux . . ., ce qui est contraire à l'usage de les poser deux, une . . .

MALO-RUSSE (V. RUSSIE [Petite-]).

MALOSSO (Le) (V. TROTTI [Giovanni-Battista]).

MALOT (Hector-Henri), romancier français, né à La Bouille (Seine-Inférieure) le 20 mai 1830. Fils d'un notaire, il abandonna l'étude du droit pour s'essayer dans les lettres, fournit quelques articles à la *Biographie Didot*, rédigea des brochures politiques pour un sénateur, un feuilleton dramatique au *Lloyd français* et à l'*Opinion nationale*, un compte rendu de l'Exposition universelle de Londres (1862) publié la même année en volume sous le titre de *la Vie moderne en Angleterre* (1862, in-18). Dès 1859 il avait entrepris une série de romans très remarquables intitulés *les Victimes d'amour* et comprenant *les Amants, les Eponx, les Enfants* (1859-66, 3 vol. in-18). Il a donné depuis : *les Amours de Jacques* (1869); *Un Beau-Frère* (1869); *Une Bonne Affaire* (1870); *Madame Obernin* (1870); *Un Curé de province* (1872); *Un Mariage sous le second Empire* (1873); *l'Auberge du moule* (1875-76, 4 vol. in-18); *les Batailles du mariage* (1877, 3 vol. in-18); *Cara* (1897); *les Millions honteux* (1882); *Micheline* (1884); *le Lieutenant Bonnet* (1885); *Zyle* (1886); *Vices français* (1887); *Séduction* (1887); *Sans Famille* (1888, 2 vol. in-18), couronné par l'Académie française; *Justice* (1889); *Mère* (1890); *Annie* (1891); *Complices* (1892); *En Famille* (1893), *Amours de jeune, Amours de vieux* (1894, 2 vol.), etc. Citons à part *Romain Kalbris* (1869, in-8, illustré), spécialement écrit pour les enfants. Outre de nombreuses réimpressions partielles, les romans de M. Hector Malot ont été l'objet d'une édition collective in-18 (1892-95). Au mois de mai 1895, l'auteur a annoncé qu'il arrêterait volontairement une production ininterrompue depuis trente-cinq ans et qu'il entendait désormais « vivre pour lui-même ».

M^{me} Hector Malot a publié aussi un roman intitulé *Folie d'amour* (1888, in-18). M. Tx.

MALOU (La). Station de bains (V. LAMALOU).

MALOU (Jean-Baptiste), théologien belge, né à Ypres en 1809, mort à Bruges en 1864. Il étudia la théologie au Collège germanique de Rome et devint bibliothécaire et professeur à l'université catholique de Louvain. En 1848, il fut appelé au siège épiscopal de Bruges. Il fit preuve d'un grand zèle pour la multiplication des établissements religieux, et combattit le libéralisme par la parole et par la plume avec une ardeur extraordinaire. Malou était un théologien distingué. Il prit une part active à la controverse relative à l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ* et se prononça en faveur de *Thomas a Kempis* (V. ce nom). C'était un écrivain disert et fécond; on trouvera la liste complète de ses nombreux ouvrages dans la *Bibliographie académique de l'université de Louvain* (Louvain, 1884, pp. 38-42, in-12). En voici les principaux : *la Lecture de la sainte Bible en langue vulgaire jugée d'après l'Écriture, la tradition et la saine raison* (Louvain, 1848, 2 vol. in-8); *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ* (id., in-8; 2^e éd., id., 1849; 3^e éd., Tournai, 1858); *De l'Administration des cénacles catholiques en Belgique* (Bruxelles, 1860, in-8).

BIBL. : JUNGSMANN, J.-B. *Malou, Bischof von Brügge*; Mayence, 1866, in-8.

MALOU (Jules-Edouard), homme politique belge, né à Ypres en 1810, mort à Woluwe-Saint-Lambert en 1886. frère du précédent. Il devint directeur au ministère de la justice, fut élu en 1841 représentant de l'arr. d'Ypres, et occupa pendant quelques mois les fonctions de gouverneur de la province d'Anvers. Il prit en 1844 le portefeuille des

finances dans le ministère mixte présidé par S. Van de Weyer. Deux ans plus tard, il se sépara de ses collègues libéraux et garda son portefeuille dans le cabinet catholique formé par le comte de Theux. Les élections de 1847 amenèrent les libéraux au pouvoir, et Malou rentra dans l'opposition, d'abord comme représentant, plus tard comme sénateur de l'arr. de Saint-Nicolas. En même temps, il s'intéressait à de grandes entreprises financières et devenait directeur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. De 1847 à 1870, il fut un des adversaires les plus actifs de la politique libérale. Il revint au pouvoir en 1871, lorsque le cabinet d'Anethan eut été renversé à la suite de la nomination de *De Decker* (V. ce nom) au poste de gouverneur du Limbourg, et demeura pendant sept ans président du conseil et ministre des finances. Il pratiqua très habilement un système de modération apparente, évitant de présenter des lois de parti, mais accordant la plupart des emplois vacants dans les diverses administrations et surtout dans la magistrature à des catholiques militants. En même temps, il profitait de toutes les occasions pour proclamer son attachement aux principes constitutionnels et pour désapprouver les menées ultramontaines favorisées par certains évêques. Un groupe de catholiques avait entrepris dans la presse une campagne contre les libertés publiques, réclamait sinon l'abolition du mariage civil, au moins la primauté du mariage religieux, et renouvelait fréquemment des protestations violentes contre l'occupation de Rome par la dynastie de Savoie. Attaqué à la fois par les libéraux et par les catholiques exaltés, Malou usa d'une rare souplesse pour se maintenir au pouvoir, et résuma plus tard sa carrière ministérielle en rappelant le mot fameux de Sieyès : « On nous demande ce que nous avons fait de 1871 à 1878 : nous avons vécu. » Sous la pression de l'opinion publique exaspérée par les fraudes colossales qui se pratiquaient dans les élections, le gouvernement avait été obligé de faire voter une loi assurant le secret du vote. La première application de la nouvelle loi électorale, en 1878, eut pour conséquence la chute du cabinet. Malou rentra dans l'opposition, et cet homme d'Etat, qui avait toujours affirmé la modération de ses idées, s'associa à toutes les exagérations de la droite, tout en protestant secrètement à Rome contre la politique scolaire de l'épiscopat. Les élections de 1884 furent fatales au libéralisme, et Malou fut de nouveau appelé à constituer un cabinet. La première œuvre de celui-ci fut de détruire la législation scolaire du ministère précédent. Cette politique réactionnaire amena des troubles qui, dans certaines villes, prirent un caractère d'extrême gravité; le sang coula dans les rues de la capitale. Le roi exigea la démission des deux ministres les plus impopulaires (V. JACOBS et WÖESTE). Malou les suivit dans leur retraite avec beaucoup de dignité et laissa la présidence du conseil à M. *Beernaert* (V. ce nom). Il passa les deux dernières années de sa vie dans la retraite. Malou n'était pas un grand homme d'Etat aux vues larges et élevées, mais il comprenait parfaitement le caractère pratique et un peu terre à terre du peuple belge; il évita la politique d'aventures et s'occupa avec une activité remarquable de toutes les questions d'intérêt matériel; au Parlement, il n'était pas un orateur comparable à Frère-Orban ni à Jacobs, mais il était par excellence ce que les Anglais appellent un *debater*, ne se troublant jamais, même devant les attaques les plus âpres, demeurant calme et courtois au milieu des plus violents orages parlementaires et sachant rendre claires et intéressantes les discussions d'affaires les plus arides. C'était aussi un financier habile et un juriste de valeur. Malou a publié un grand nombre de brochures politiques écrites d'une plume alerte et fine. La liste complète se trouve dans la *Bibliographie nationale* de De Koninck (t. II, pp. 581-584). E. HUBERT.

MALOUET (Pierre-Victor), homme politique français, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 11 févr. 1770, mort à Paris le 7 sept. 1814. Fils du bailli de la petite ville d'Olliergues, il fut élevé à Juilly, où il se livra de bonne heure à la

poésie et débuta par une ode au maréchal de Richelieu sur la prise de Mahon (1756). Il entra dans l'administration comme chancelier du consulat de Lisbonne (janv. 1759), devint inspecteur de la régie des fourrages, fut envoyé à l'armée du maréchal de Broglie en Allemagne et assista à la défaite de Fellinghausen (15 juil. 1764). Inspecteur des embarquements pour les colonies à Rochefort en 1764 et à Bordeaux en 1765, sous-commissaire de la marine en mars 1767, il partit pour Saint-Domingue comme ordonnateur en 1768, se maria au Cap et revint en France pour raison de santé en 1773. En sept. 1776, il alla à Cayenne et, à son retour, fut pris par un corsaire le 22 oct. 1778 et conduit en Angleterre, d'où il revint à Cherbourg le 13 nov. 1778. Intendant de la marine à Toulon le 17 nov. 1781, il fut chargé par ses compatriotes de Riom de rédiger les cahiers et fut élu par acclamation, le 24 mars 1789, député du tiers état de cette senéchaussée aux Etats généraux. Malouet compta, à l'Assemblée constituante, parmi les chefs des royalistes, soutint le système des deux Chambres et le veto royal et fonda le club des Impartiaux. Il fit, en 1790, un *Mémoire sur l'administration de la marine* et prit une part active aux discussions politiques. Il émigra en Angleterre après le 10 août 1792 et sollicita l'honneur de défendre Louis XVI. Rentré en France sous le Consulat, il remplit les fonctions de commissaire général de la marine à Anvers en 1803, devint ensuite conseiller d'Etat, baron le 31 janv. 1810, et fut disgracié en 1812 pour avoir déconseillé l'expédition de Russie. Le 13 mai 1814, Malouet accepta le portefeuille de la marine, et il mourut dans ces fonctions. Il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1868.

Etienne CHARAVAY.

BIBL.: *Mémoires de Malouet*, 1868, 2 vol. in-8. — AULARD, *les Orateurs de l'Assemblée constituante*.

MALOUIN (Paul-Jacques), médecin et chimiste français, né à Caen en 1701, mort à Versailles le 31 déc. 1777. Il fut, à partir de 1727, professeur de médecine au Collège de France, et, à partir de 1743, professeur de chimie au Jardin du roi. Il était en outre, depuis 1744, membre de l'Académie des sciences de Paris. En 1753, il arrêta les progrès d'une grave épizootie qui désolait la banlieue de Paris. Tout en pratiquant la médecine, il se livra à d'intéressantes recherches de chimie : sur les amalgames de plomb, d'étain, d'antimoine, sur les sels de chaux, sur la composition des eaux de Plombières, etc. Il a publié à part : *Traité de chimie* (Paris, 1734, 2 vol. in-12 ; 2^e éd., 1755) ; *Chimie médicinale* (Paris, 1750, 2 vol. in-8 ; 3^e éd., 1756). Il a donné en outre des mémoires et des articles au recueil de l'Académie des sciences et à l'*Encyclopédie*.

L. S.

BIBL.: CONDORCET, *Eloge de Malouin*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1778, p. 57 (Hist.).

MALOUINES (Iles) ou **FALKLAND** des Anglais, ou **MALVINAS** des Espagnols. Archipel de l'Océan Atlantique austral, à 550 kil. environ à l'E. du détroit de Magellan ; du cap des Vierges au point le plus rapproché du groupe, l'îlot Beaver, à l'E. un peu N., la distance est de 480 kil. ; entre 51° lat. S. (îlots du Jason) et 53° (îlot Beauchêne) et entre 60°2 long. O. (cap Pembroke) et 63° 47' (îlots du Jason). Il consiste en deux îles principales, Falkland orientale (Soledad des Espagnols, Conti de Bougainville), de 8,000 kil. q. et Falkland occidentale (Maidenland, Falkland) (6,000 kil. q.), séparées par un détroit, Falkland Sound, et en une certaine au moins d'îlots et rochers, agrégés à l'entour, d'une superficie évaluée à 1,200 kil. q. Cette colonie anglaise a dans sa dépendance la Géorgie du Sud, terre inhabitée, isolée en mer. Les îles Malouines dépendent géographiquement de la Patagonie, avec laquelle elles sont reliées par un plateau sous-marin. Bien qu'elles ne soient pas plus distantes de l'équateur que l'Angleterre méridionale et les Pays-Bas, elles ont le caractère des régions polaires. Ses côtes découpées en fiords, l'amas d'îles qui constitue cet archipel, l'orientation générale de ses arêtes du N.-O. au S.-E., les traces d'anciens glaciers, lui donnent de la ressemblance avec les terres magellaniques.

— L'aspect général montre des collines arides, avec des sommets élevés et des plaines ondulées recouvertes d'une herbe courte et serrée ; dans les parties basses, des étangs, des tourbières noires, quelques maigres arbustes, des touffes de bruyères, parmi lesquelles paissent des troupeaux de moutons, et pas un seul arbre dans toute cette étendue.

Les côtes, se dressant çà et là en falaises, donnent abri dans des baies profondes aux navires fréquemment assaillis dans ces mers par les tempêtes. On y compte un fort grand nombre de ports naturels, 25 au pourtour de l'île orientale et 15 pour l'île occidentale. La première nous offre, à partir du cap Dauphin, à l'O. de son côté septentrional, et en la contournant par l'E. : le cap Bougainville, la baie Marville, le cap Carysfort, la pointe Volontaire ; puis, sur sa côte E. : la baie Française ou Berkeley, au fond de laquelle est Port-Louis ; pointe et Port-William ; au fond de la baie, Port-Stanley, la capitale de l'Archipel ; cap Pembroke avec un phare ; port Fitz-Roy ; port Pleasant ; baie Choiseul, à l'entrée de laquelle l'île Levely ; baie de l'Adventure, que ferme l'île Bleaker, étroite et longue ; baie des Ports ; îles des Lions de mer ; île Beauchêne, au large ; côte S.-O. : îles Georges, Speedwell ; côte N.-O. sur le grand détroit (qui est navigable) ; les bords du Falkland Sound sont moins déchiquetés que les bords extérieurs des deux grandes îles. Ici on trouve cependant une grande baie (Grantham), ramifiée et profonde ; rivière San Carlos. — L'île occidentale, plus découpée encore que l'autre, présente successivement : la baie Byron, les îles Caracasse et du Jason (au N.-O.) ; île Saunders, Port-Egmont, l'île et la baie Keppel, baie et île Pebble, île Tamar ; pointe White-Rock, à l'entrée du détroit ; sur le côté occidental de celui-ci, plusieurs ports ; île Swan. La côte S. montre : port Albemarle, cap Meredith, port Stephens, cap Oxford ; sur la côte N.-O. : îles Weddell, Beaver, New ; baie de la Reine-Charlotte ; le Passage ; baie du Roi-George ; langue de terre que termine le récif de Gibraltar et qui forme le côté S. de la baie Byron.

Ces îles sont montagneuses, surtout dans leur partie septentrionale ; on y voit des chaînes de collines et des monts assez élevés, tels que : dans l'île occidentale, le mont Adam, de 705 m. ; dans l'île orientale, le mont Usborn, de 685 m. Les lieux les plus élevés sont formés de quartzite ; plus bas on remarque des couches de grès, des schistes argileux, de la grauwacke, nulle part des roches calcaires. Les terrains sont de la formation intermédiaire. Les fossiles (genres *Choneles*, *Orthis*, *Spirifer*, *Trilobites*, *Crinoides*, etc.) les classent dans les étages supérieurs, dévoniens. Chose curieuse, leurs fossiles paléozoïques ne les rattachent nullement à l'Amérique du Sud, mais au cap de Bonne-Espérance. On y a trouvé des traces de galène argentifère. Mais la tourbe abonde. La plupart des vallées sont occupées par des blocs entassés de quartzite, qui se sont érodés des montagnes et qui peu à peu glissent vers la mer. — Dans ces vallées coulent des ruisseaux fournissant une eau douce de bonne qualité. Le climat des îles Malouines est désagréable, mais d'ailleurs salubre. Les vents y sont fréquents et violents ; un jour de calme est rare en toute saison ; des grains subits s'élèvent. Le vent d'O., qui prédomine, et celui du S. amènent les tempêtes ; ceux de N.-E. et du N. des temps sombres et des pluies abondantes ; celui de l'E. coïncide avec le beau temps : il règne d'avril à juillet. Le tonnerre et les éclairs sont rares. La température n'offre pas de grands écarts ; le climat est marin. A Port-Stanley (lat. 51° 41'), au N. de l'île orientale, cinq années d'observation ont fourni : maxima, 24° 4 ; moyenne, 6° ; minima, — 14° 2. On a aussi donné les chiffres suivants pour les saisons : de — 1° 44 à + 4° en hiver, de 4° 4 à 18° 3 en été. Dove indique (*Temperatur Tafeln*, p. 5) : température moyenne des Falkland, 8° 3 ; été, 11° 7 ; hiver, 4° 2. La température de l'île occidentale serait plus douce que celle de l'autre île, selon certains observateurs. La glace ne dépasse pas

25 millim. : rarement la neige, sur une terre basse, atteint une plus grande épaisseur. La pluie est fréquente, mais elle n'est pas continue et elle s'évapore rapidement en été alors que l'atmosphère est sèche, ou elle disparaît dans le sol spongieux. Comparé à Londres, à latitudes et à saisons correspondantes, Port-Stanley est plus froid et plus humide, sans offrir de grands changements nuisibles à la santé des colons anglais.

La végétation se ressent de la violence et de la continuité des vents dans ces îles, où il n'y a pas un arbre et où les essais de Bougainville, de Wallin, de Ross, de Hocker n'ont pu en acclimater un seul. Les légumes mêmes dans les jardins ont parfois été arrachés par les tempêtes. Mais il est une herbe gigantesque de 2 m. qui croît en abondance, précisément dans les lieux les moins abrités, les bords de la mer et les petites îles; sa racine est comestible, la plante est une excellente pâture. Les Anglais la nomment *lussock*; c'est une graminée (*Festuca flabelata*, syn. : *Dactylis cespitosa*). Le tussoque a presque disparu dans les grandes îles depuis l'importation des bestiaux. La flore est assez pauvre en somme. Dans les baies, souvent un immense marécage herbeux est formé par les longues frondes des fucus, du *Laminaria pyrifera*, opposant un obstacle aux embarcations, des *Urvillea* et *Lessonia*, etc. Les lichens tapissent tous les rochers; on les rencontre en abondance partout; ils se rapportent principalement à une variété du lichen des rennes et ils peuvent être utilisés comme aliments. Les mousses, les sphagnes concourent surtout à la formation de la tourbe dont les couches supérieures ne sont qu'un lacis de diverses racines. Les graminées constituent la base des fourrages et nourrissent de nombreux troupeaux; mais il n'y a pas de céréales. Les fruits manquent presque complètement.

De même que sa flore, et contrairement à sa paléontologie, la faune des Malouines se rattache à la Patagonie, mais elle est pauvre. On ne connaît qu'un seul quadrupède indigène, l'*Ouarrah* ou loup-renard, *Canis antarcticus*, d'ailleurs assez rare. Le lapin de Magellan y vit par petites troupes. Les animaux, introduits par Bougainville et d'autres navigateurs, se sont multipliés et sont devenus sauvages : chevaux, bœufs, cochons, lapins, chèvres. Dans cette naturalisation, le milieu a exercé son influence sur les races, et, par un singulier contraste, les chevaux sont devenus plus petits, tandis que les bœufs ont grandi. Les moutons sont parqués pour l'élevage. Les oiseaux n'ont pas, dans ces régions, le plumage à reflets métalliques, comme sur le continent américain du Sud. La plupart émigrent l'hiver. Les échassiers sont nombreux et aux plumages variés; tels sont : Falonette de mer, la bécassine des Malouines, plus grosse que la nôtre, l'huîtrier noir, le bilhoreau pouacre (*Ardea nyctirorax*); les palmipèdes sont les plus abondants, comme individus principalement. C'est dans cet ordre et dans celui des échassiers qu'on trouve les oiseaux de mer et des rivages. Les manchots surtout sont très multipliés. Parmi les coquillages, il est une espèce de moule très grande. Les naturalistes ont trouvé aux Malouines plusieurs espèces nouvelles de polypiers et d'éponges. Les îles se font remarquer par une absence presque complète d'insectes.

Les îles Malouines furent découvertes par Davis en 1592. En 1594, elles furent visitées par Hawkins, qui leur donna le nom de *Maidenland*, « Terre de la Vierge », en l'honneur de la reine Elisabeth. Le Hollandais Sebald de Weert les reconnut en 1600; Strong, en 1690, pénétra dans le canal, auquel il donna le nom de Falkland, qui s'étendit à l'île occidentale, puis à tout l'archipel. Beauchêne, de Saint-Malo, y mouilla l'un des premiers; en 1701, il découvrit la petite île qui garde son nom. En 1703, des Malouins nommèrent l'archipel *îles Anican*, du nom de leur armateur. C'est au commencement du xviii^e siècle, alors qu'un grand nombre de pêcheurs de Saint-Malo fréquentaient ces parages, qu'on donna à ces îles le nom de *Malouines*. Bien d'autres appellations encore leur ont été imposées. Cette dernière est seule restée avec celle de *Falkland*, qui pré-

vaut aujourd'hui, étant employée par les possesseurs actuels. Les armements des Malouins conduisirent Bougainville à provoquer un établissement dans ces îles, encore inhabitées, et à se charger de son installation. Il y amena de France quelques familles acadiennes et y fonda le premier établissement (3 févr. 1764), à la baie Française, à Port-Louis; on en voit encore les ruines aujourd'hui. Du bétail fut lâché dans l'île; il prospéra à l'état sauvage. Les arbres apportés ne réussirent pas. En 1766, l'amiral anglais Byron vint établir un poste militaire dans le N. de l'île occidentale, à Port-Egmont, pour y protéger les pêcheurs anglais. En 1767, l'Espagne, à qui l'établissement français venait d'être cédé, moyennant un demi-million de francs, prit possession des Malouines. En 1771, les Espagnols chassèrent les Anglais de Port-Egmont, ce qui faillit amener une guerre entre les deux puissances. Après la guerre d'indépendance de la République Argentine, celle-ci, héritière de l'Espagne, lui succéda aux Malouines (*Malvinas*), en 1820 (2 nov.). Elle en donna la concession, en 1828, à un éleveur de bétail, Louis Vernet, de Hambourg, qui s'établit en 1829 à la baie Française (ou de la Soledad) avec 40 colons, jusqu'au jour où, ayant réclaté un droit à des navires baleiniers des Etats-Unis, une corvette américaine vint bombarder son village et le détruire (1831). Deux années après, le bâtiment de guerre anglais *Clio* jeta l'ancre dans le port Soledad, expulsant les autorités argentines et plantant le pavillon britannique (3 janv. 1833). La baie fut dénommée alors Berkeley-Sound. Depuis ce temps, et malgré les protestations, qui durent toujours, de l'Argentine, l'archipel des Falkland est colonie anglaise, et elle a une certaine importance, non seulement comme ferme à bestiaux, mais surtout comme poste commercial stratégique, en face du détroit de Magellan.

L'industrie aux Falkland consiste dans la pêche, la chasse, et principalement dans l'élevage; il n'y a pas de manufactures. La pêche de la baleine et des phoques a moins d'importance qu'autrefois depuis que ces animaux ont abandonné ces parages. Cette pêche a dû être réglementée pour empêcher une destruction complète. Mais la petite pêche est fructueuse. Il n'y a pas de morue dans ces mers. Quant à la chasse, elle consiste dans la capture des bestiaux sauvages, qui fut l'objectif dans le principe d'une compagnie fondée en 1851, la *Lafonia*, et qui, ayant étendu ses attributions, est aujourd'hui florissante. Les animaux sauvages, chevaux, bœufs, porcs, ayant à peu près disparu, la chasse ne s'exerce plus que sur le gibier, lapins, lièvres, oiseaux, d'ailleurs fort abondants. L'élevage des brebis est la principale source des revenus de la colonie. La réussite est due à la fois aux excellents pâturages et aux soins des éleveurs dans le choix des races. En 1867, furent introduits les premiers troupeaux dans l'île occidentale, jusque-là déserte. On comptait, en 1884, environ 2,770 chevaux, 11,589 bêtes à cornes, 473,227 moutons et 1,002 chèvres, sur les îles; en 1891, le nombre était approximativement de 676,000, et la tonte produisit plus de 1,000 tonnes de laine évaluées à 2,675,000 fr.; en outre, les négociants de l'archipel entreposent les toisons importées de la Fuëgie. — On exporte : laine, peaux, cornes, sabots et os, suif; on a exporté aussi en Angleterre des viandes congelées, et précédemment des moutons vivants en Patagonie et à la Terre-de-Feu. Les importations consistent en textiles, alcool, quincaillerie et provisions générales. La valeur des importations a été, en 1888, de 1,361,341 fr., celle des exportations de 2,237,211 fr., en 1893; importations, 1,793,066 fr.; exportations, 3,400,123 fr. Le tonnage des navires, entrée et sortie, a été de 89,072 tonnes en 1892; 59,754 en 1893. — Les moyens de communication réguliers ont lieu par les bateaux à vapeur de la compagnie allemande le *Cosmos*, correspondant à Punta-Arenas avec celle du Pacifique. La distance de Stanley à Londres est d'environ 7,000 milles marins, la durée du voyage, trente-trois jours. Les communications télégraphiques d'Europe s'arrêtent à Montévidéo.

La population, à peu près toute d'origine européenne, était, en 1875, de 1,050 (710 hommes, 340 femmes); en 1886, de 1,800 (1,080 hommes, 720 femmes); en 1893, de 1,844 (1,116 hommes, 728 femmes). La ville principale, eh.-l. de la colonie, est Port-Stanley, dans un bassin naturel, abrité de tous les vents. Ce port est visité par un assez grand nombre de navires qui viennent y réparer leurs avaries et s'y ravitailler. Il s'y trouvait, au 31 déc. 1888, 7 navires d'un tonnage total de 688 tonnes. La population est de 723 hab. Les maisons, entourées d'un jardin, ont un aspect agréable; il y a quelques magasins, pas de banque, mais deux grandes maisons de commerce, Falkland's Isl. Co et maison Dean, ayant chacune un dépôt de charbon. On a institué là trois petites écoles élémentaires, une caisse d'épargne, etc. A l'île Keppel, au N. de Falkland O., se trouve une école pour l'instruction des enfants fuégiens; elle a été établie par la mission évangélique du cap Horn, à qui la petite île a été cédée dans ce but. — L'administration de la colonie, de 1833 à 1842, incombait aux officiers de marine sous la haute surveillance de l'Amirauté. En 1842, une administration civile fut instituée. Son quartier principal fut à Port-Louis (ou Anson) jusqu'en 1844, époque à laquelle elle fut transplantée à Port-Stanley. Le gouverneur, chef de la justice et commandant en chef, est nommé directement par la reine, ainsi que les deux conseils, législatif et exécutif, qui l'assistent. Depuis 1892, les colons ont une petite part au gouvernement de leur île. La force armée consistait en une garnison de 40 hommes; elle est bornée aujourd'hui à 5 policemen.

Les revenus étaient en 1879 de 126,600 fr., les dépenses de 159,100 fr.; en 1884, respectivement : 230,268 fr., 196,411 fr.; en 1888, 225,635 fr., 222,302 fr.; en 1892, 289,536 fr., 275,273 fr.; en 1893, 288,654 fr., 287,091 fr. La colonie n'a pas de dette publique. Son budget annuel est de 235,000 fr. Ses ressources principales sont les droits de douane, mais surtout la location des terres de la Couronne aux propriétaires de troupeaux; la Compagnie des Falkland en possède 283,270 hect. sur 949,016, superficie totale du sol, soit près d'un tiers. Stanley est un port franc; les vins, bières, alcools, tabacs payent seuls des droits à l'entrée.

GÉORGIE DU SUD (South Georgia). — La South Georgia, entre les lat. S. 54° et 55° et les long. O. 38°15' et 40°33', d'une longueur N.-O.-S.-E. de 175 kil., sur une largeur de 30 kil., avec une superficie de 4,060 kil. q., dépendance officielle administrative des Falkland, découverte en 1675 par Antoine Laroche, revue cent ans après par Cook, n'est pas encore bien connue, malgré le relevé de ses côtes par les marins anglais et russes; et le relief intérieur n'a même été observé qu'aux environs de la baie Royale, à son extrémité orientale, où séjourna durant une année (1882-83) l'expédition allemande pour le passage de Vénus. L'île, constituée par des roches anciennes sans fossiles, gneiss et schistes argileux, offre des sommets de 2,000 et 2,500 m., où la limite des neiges est à 600 m., et des vallées souvent obstruées par des glaciers. La neige y tombe fréquemment, même l'été. La température, variant de 19°7 en été à 13°2 en hiver, a pour moyenne 5° seulement. Elle est dépourvue d'arbres, mais l'herbe lussock y croît, et comme son climat, bien que venteux et humide, est assez égal, elle pourrait peut-être, comme les Falkland, convenir à l'élevage des moutons. Ch. DELAUAUD.

BIBL. : DOM PERNETTY, *Histoire d'un voyage aux îles Malouines en 1763 et 1764*; Paris, 1770. — *Voyage autour du monde par la frégate la Boudeuse et la flûte l'Etoile, commandées par Bougainville en 1766-69*; Neuchâtel, 1773, pp. 26-37. — THOMAS FALKNER, *Deser. of Patagonia and adjoining parts South America*; Hereford, 1774. — M. PARISII, *Account of east Falkland island, dans Journ. of the Roy. Geog. Soc.*, vol. VIII, 1803; trad. dans les *Nouv. Ann. des voyages*, 1834, t. III. — *Voyage autour du monde de l'Uranie et de la Physicienne, de 1817 à 1820, commandées successivement par L. de Freycinet*. (Le premier navire fit naufrage aux Malouines le 15 févr. 1820; la relâche des naufragés dura jusqu'au 27 avr.) Travaux publiés de 1824 à 1842 par MM. de FREYCINET,

QUOY et GAIMARD, GAUDICHAUD, DUPERREY, etc., 8 vol., 1 atlas. — WEDDELL, *Voyage au pôle Sud de 1821 à 1824*; Londres, 1827. — *Voyage autour du monde de la corvette la Coquille, commandée par M. DuPerrey* (elle relâcha aux Malouines du 18 nov. 1822 au 18 déc.). Travaux publiés, exécutés par le commandant, par MM. DUMONT-D'URVILLE, LESSON et GARNOT, etc., 1816-1830, t. V et pl. — *Voyage du Beagle, cap. Fitz-Roy* (relâche à Port-Egmont, en 1832). — James-Clarke ROSS, *Voyage de découvertes*; Londres, 1842, ch. IX. — DARWIN, *Iles Falkland, dans Quarterly Journ. of Geol. Soc.*, août 1846. — SULLIVAN, *Descript. des îles Falkland, etc.*, dans *Ann. hydrograph.*, 1850, et Paris, 1869 (publ. du Dépôt de la marine, n° 139). — Carte des Malouines, copiée de la carte de FITZ-ROY, ROBINSON et SULLIVAN, levée de 1838 à 1845; n° 1255 du Dépôt de la marine, 1867. — GRISEBACH, *la Végétation du globe*, trad. de l'allemand par de Tchihatchef; Paris, 1875. — Le R.-P. FORAN, *les Iles Falkland (Malouines)*, dans *Miss. cathol.*; Lyon, 1867, 8^e ann., pp. 506-509. — Julio POPPER, *Boletín de l'Instituto Geográfico Argentino*, 1879, t. I. — MARTIAL, *Iles Malouines*, dans *Rev. mar. et col.* de 1884, t. LXXX, p. 491. — *Annalen der Hydrographia und maritimen Meteorolog.*, août 1885. — The Colonial Office List, 1895.

GÉORGIE DU SUD. — G. NEUMAYER, *Die Deutschen Expeditionen und ihre Ergebnisse*.

MALOUL ou MALOULI (Mythol. égypt.). On désigne ainsi un dieu égyptien dont le nom se lit réellement *Merou* et qui, dans les bas temps, fut l'objet d'un culte en Nubie où on le trouve associé tantôt à Hrous et Isis, tantôt à Seb et Nout. C'est un dieu à figure humaine coiffée de la nuite à double plume appelée *atef*.

MALOUTIS. Rami-fication de la grande chaîne de montagnes du S.-E. de l'Afrique qui traverse le Cap, le Natal, l'Orange et se prolonge au N. à travers le Transvaal jusqu'au Limpopo. Les Maloutis sont le tronçon que projette cette chaîne dans le pays des Bassoutos.

MALOULY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay; 479 hab.

MALPART. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 101 hab.

MALPAS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier; 159 hab.

MALPIÈCE (Alexandre-Jacques), architecte français, né à Paris le 27 févr. 1789, mort à Paris en 1864. Élève de Hurltaut et de l'École des beaux-arts, Malpièce construisit, en collaboration avec Montier, l'église paroissiale actuelle de Saint-Germain-en-Laye, dont les travaux donnèrent lieu à un fort intéressant procès en responsabilité porté devant la cour de cassation et jugé en faveur de ces architectes. Montier, qui fut un des architectes de la ville de Paris, avait été chargé, après l'assassinat du duc de Berry, de l'étude de divers projets de monument commémoratif ou de fontaine à ériger sur l'emplacement de l'ancienne salle de l'Opéra, place Louvois. Charles LUCAS.

MALPIGHI (Marcello), anatomiste italien, né à Crevalcuore, près de Bologne, le 10 mars 1628, mort à Rome le 29 nov. 1694. Il s'adonna d'abord aux lettres et à la philosophie sous F. Natalis, puis étudia la médecine à Bologne. Reçu docteur en 1653, il fut nommé professeur à Bologne en 1656 et la même année passa à Pise pour professer la médecine théorique; en 1659, il revint à Bologne pour aller ensuite en 1662 à Messine; admirateur d'Hippocrate, il ne put se maintenir dans cette université, fort



Maloul.

attachée aux doctrines des Arabes, et au bout de quatre ans revint encore à Bologne où il reprit avec ardeur ses études anatomiques. En 1691, le pape Innocent XII l'attacha à sa personne. Le fait qui caractérise essentiellement les travaux de Malpighi, c'est qu'il fut un observateur fidèle de la nature et un expérimentateur zélé. L'un des premiers, il s'occupa de l'anatomie de structure qui a tant progressé de nos jours sous le nom d'histologie; il employa couramment le microscope et eut recours, l'un des premiers, aux injections dans les préparations cadavériques. Le premier, il reconnut la vraie structure du poumon et démontra que l'air se trouve dans les vésicules et ne se mélange pas avec le sang qui circule dans le réseau vasculaire de leurs parois. Il a découvert les papilles de la peau et le premier mis à nu la couche profonde de l'épiderme, le *corps muqueux de Malpighi*. Dans le rein, il a découvert les glomérules qui portent son nom. De même, il a scruté la structure du foie, du cerveau, de l'embryon du poulet, etc. Comprenant toute l'importance de l'anatomie comparée, il a disséqué non seulement les animaux supérieurs, mais encore les insectes et les végétaux. Malgré les erreurs auxquelles il s'est trouvé entraîné par des raisonnements analogiques peu exacts, il est, dit Baillon, « l'un des pères de l'histologie végétale ». — Ouvrages principaux : *Obs. anat. de pulmonibus* (Bologne, 1661, in-fol.); *De Viscerum nominatum pulmonum, hepatis, cerebri corticis, renum, lienis, structura exercit. anatomica...* (Amsterdam, 1669, in-12, et une foule d'éditions; trad. fr. Paris, 1687, in-12); *De Formatione pulli...* (Londres, 1673, in-4; trad. fr. Paris, 1686, in-12); *Anatome plantarum...* (Londres, 1675-79, in-fol.; 1686, in-fol.); *Appendix... de ovo incubato observat. continens; epistola de glandulis conglobatis* (Londres, 1689, in-4; Leyde, 1690, in-4); *Consultationum medicinalium centuria* (Padoue, 1713, in-4, et autr. éd.); *Marcelli Malpighii opera omnia...* (Londres, 1686, in-fol.; Leyde, 1687, 2 vol. in-4); *Opera posthuma...* (Londres, 1697, in-fol., et autres éd.).

TUBES DE MALPIGHI (V. INSECTES).

MALPIGHIACÉES (*Malpighiaceæ* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants, rares dans l'Asie équatoriale et l'Afrique australe, habitent surtout les régions tropicales de l'Amérique; ce sont des arbres ou des arbrisseaux, souvent des lianes, à feuilles stipulées, généralement opposées, tantôt glabres, tantôt couvertes de poils soyeux ou brûlants. Les fleurs sont hermaphrodites ou polygames par avortement; la corolle présente 5 pétales unguiculés; les étamines, ordinairement au nombre double de celui des pétales et alternes avec eux, sont en général soudées par leurs filets; le calice est persistant, à 5 lanières, l'ovaire libre, composé de 2 ou de 3 carpelles, cohérents ou distincts du sommet, à 2 ou 3 loges uni-ovulées; l'ovule, semi-réfléchi, est suspendu par un court funicule à l'angle interne de la loge. Le fruit est d'habitude formé de 3 carpelles, soit cohérents en un fruit charnu, drupacé ou ligneux, soit distincts ou ayant la forme de sames; la graine renferme un embryon exalbuminé droit, courbe ou circulaire. — Les genres principaux sont : *Malpighia* L., *Pterandra* Juss., *Galphimia* Cav., *Byrsosima* Rich., *Dicella* Griseb., *Banisteria* L., *Triopteris* L., *Flabellaria* Cav., etc.

D^r L. Hn.

MALPIGHIÉ (*Malpighia* L.) (Bot.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Malpighiacées et composé d'une vingtaine d'espèces, arbustes ou arbrisseaux, propres aux régions chaudes de l'Amérique. Les caractères essentiels sont : calice quinquépartite, marqué de 6 à 10 glandes; pétales unguiculés, glabres, à limbe denticulé; 10 étamines fertiles monadelphes à la base; ovaire glabre, trilobulaire, surmonté de 3 styles distincts; fruit charnu marqué de crêtes ou d'ailes sur le dos; graines ovoïdes renfermant un embryon droit. — Le *M. glabra* L. ou *Cerisier de la Jamaïque*, originaire du Mexique et qu'on trouve également à la Jamaïque, à la Guyane et au Brésil,

fournit des fruits acidules et rafraîchissants qui ressemblent à de petites cerises; on les mange d'ordinaire confits dans du sucre. On fait le même usage des fruits du *M. urens* L., espèce des Antilles, connue sous les noms vulgaires de *Bois capitaine*, *Cerisier capitaine*, *Cerisier de Courwith*, *Couhaya*, *Brin d'amour*, etc. Les feuilles portent à leur face inférieure des poils urticants analogues à ceux des Orties. L'écorce, douée de propriétés astringentes ainsi du reste que le fruit, sert pour combattre les diarrhées, les hémorragies et les leucorrhées. On cultive dans les serres de l'Europe plusieurs espèces, désignées indistinctement sous le nom de *Cerisiers des Antilles*, le *M. aquifolia* L., le *M. puniceifolia* L., dont le bois est employé aux Antilles pour teindre en rouge, et le *M. fucata* Ker., qu'on appelle encore *Mourellier à grandes fleurs*.

D^r L. Hn.

MALPLAQUET (Bataille de). Bataille gagnée par le prince Eugène et Marlborough sur le maréchal de Villars le 11 sept. 1709. Après une campagne désastreuse, Louis XIV s'était vu réduit à demander la paix; mais on lui avait proposé, aux conférences de La Haye, des conditions si humiliantes qu'il résolut de continuer la guerre. Une très forte armée, commandée par Eugène et Marlborough, menaçait notre frontière du Nord et avait déjà investi Tournai en juin 1709. Cette place ayant capitulé le 3 sept., les ennemis marchèrent sur Mons pour l'investir. Villars, qui s'était porté entre la Scarpe et l'Escaut pour couvrir Douai, Condé et Valenciennes, s'efforça de devancer l'ennemi. L'avant-garde française arriva aux lignes de la Trouille qui défendaient Mons du côté du S., en même temps que l'avant-garde ennemie passait la Haisne à Obourg, au-dessus de Mons. Villars, ne se croyant pas en état de défendre les lignes de la Trouille, se replia sur Quiévrain le 6 sept. Les alliés profitèrent de cette erreur; ils franchirent la Trouille après la Haisne, le 7 sept., et vinrent se placer entre Mons et les Français. Dans la nuit du 8 au 9, Villars gagna, avec toutes ses forces, la trouée de Malplaquet, qui débouche entre deux bois dans la plaine de Mons. L'ennemi était en face, à Aulnoit. Le 9 et le 10 se passèrent à s'observer et à se canonner. Eugène et Marlborough prirent l'offensive le 11 au matin. Villars les attendait dans une forte position. Ses deux ailes, composées d'infanterie, occupaient, celle de droite le bois de Lasnière, celle de gauche le bois de Sars. Elles étaient protégées par des abatis d'arbres et des levées de terre qui venaient se prolonger jusque devant le centre. Villars, voyant l'ennemi en mouvement, prit le commandement de l'aile gauche et donna la droite au vieux Boufflers. Les Anglais, lancés sur notre gauche, furent d'abord repoussés, de même que les Hollandais par notre droite. Mais les Anglais parvinrent à tourner le bois de Sars en franchissant un marais qu'on avait cru impraticable, contraignirent nos troupes à abandonner le bois et débouchèrent dans la plaine. Villars, prenait avec lui des bataillons tirés du centre, chargea à la baïonnette, eut un cheval tué sous lui, et bientôt fut mis hors de combat par une balle qui lui fracassa le genou. Eugène et Marlborough, avertis de l'affaiblissement de notre centre, lancèrent sur ce point des masses d'infanterie qui forcèrent nos lignes et les ouvrirent à la cavalerie. Malgré les efforts héroïques de Boufflers qui était accouru de la droite et s'était mis à la tête de la cavalerie, nous fûmes écrasés par le nombre. Il eût fallu qu'à ce moment la droite française prit en flanc les corps ennemis, mais Boufflers malheureusement n'en donna pas l'ordre. Il n'y eut plus qu'à opérer la retraite; elle se fit dans un ordre parfait. Les deux moitiés de l'armée se retirèrent en tenant l'ennemi à distance et se rejoignirent le lendemain entre Valenciennes et Le Quesnoy. Les pertes des alliés étaient énormes; les historiens anglais les évaluent à 20,000 hommes, tandis que nous n'avions perdu que 8,000 à 10,000 hommes. Cette bataille fut l'une des plus sanglantes des guerres de Louis XIV. Ce fut pour les alliés une victoire chèrement achetée; mais ils purent

avec les débris de leur armée assiéger Mons et s'en emparer.

G. REGELSPERGER.

MALRAS. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 304 hab.

MALREVERS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. du Puy-en-Velay; 1,405 hab.

MALSEIGNE (Le chevalier Guyot de), gentilhomme de Franche-Comté, mort à Ansbach en 1800. Il entra dans la cavalerie et avait en 1763 le grade de capitaine au régiment de Baufremont. Il passa à Saint-Domingue en qualité d'aide de camp du marquis de Belzunce. A la mort de ce général, il revint en France, passa aux carabiniers et fut nommé maréchal de camp en 1788. Chargé en 1790 d'aller recevoir les doléances de la garnison de Nancy, il faillit être victime des soldats révoltés. Il émigra, fit la campagne à l'armée des princes en 1792 et fut agrée au service de la Prusse comme officier général. On voulut lui confier la direction du mouvement royaliste en Bretagne à la mort de La Rouairie, mais l'affaiblissement de sa santé lui fit refuser cette mission.

MALSOT (D. Carlos de) (CUGNET DE MONTARLOT).

MALSTATT-BURBACH. Ville de Prusse, district de Trèves, sur la Sarre; 18,378 hab. (en 1890). Grands établissements métallurgiques (2,200 ouvriers), fabriques de wagons, de machines, de ciment de Portland, etc. Cette vieille ville, dont les franchises remontent à 1321, avait été supplantée par Sarrebruck, mais doit à sa situation au centre du bassin houiller de la Sarre une nouvelle prospérité.

MALSTRØM ou **MOSKØSTREM.** Courant qui se précipite entre les deux grandes îles méridionales de l'archipel des Lofoten, Moskønas et Værø. Il est extrêmement dangereux lors des tempêtes causées par le vent du N.-O. soufflant en sens opposé au reflux. Au centre des tourbillons qu'il forme est le rocher de Mosken. Le Malstrøm est devenu une sorte d'abîme marin légendaire, sur lequel se sont concentrées toutes les craintes excitées parmi les navigateurs par les courants et les écueils de cette région. Celui qui passe maintenant pour le pire est le *Saltstrøm* ou *Storstrøm*, entre les îles Godø et Strømø, à l'entrée du Salsstrøm, par 67° 13' lat. N. A.-M. B.

MALTAGE (V. BIÈRE, t. VI, p. 772).

MAL TAILLÉE (Blas.). Figure artificielle représentant une sorte de manche dédoublée du bas, étalée et arrachée çà et là à l'endroit des coutures. Cette figure de manche mal taillée ne se voit guère que sur les blasons anglais.

MALTAT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy; 1,000 hab.

MALTE. Géographie. — Île de la Méditerranée, située à 90 kil. S. de la côte de la Sicile et à 290 kil. de la côte orientale de la Tunisie. Elle est située par 35°53' de lat. N. et 12°41' de long. E. (méridien de Paris), mesure 27 kil. dans sa plus grande longueur et 41 kil. dans sa plus grande largeur. Sa superficie est de 275 kil. q., et de 370 en y comprenant celle des îlots voisins (*Gozzo*, *Comino*, *Cominotto*, etc.), la population totale de 177,225 hab. (1891), soit 479 hab. par kil. q. C'est une population exceptionnellement condensée. Elle appartient à l'Angleterre, mais elle se rattache physiquement à la Sicile et à l'Italie. Une fosse maritime très profonde la sépare du littoral africain, tandis qu'au contraire elle se trouve reliée par un plateau sous-marin de calcaires éocènes à la Sicile, et elle n'en a été détachée que depuis l'époque quaternaire. On y trouve de nombreux fossiles d'éléphants, analogues à ceux de la grande île voisine, mais dont la taille alla toujours en diminuant jusqu'à leur disparition complète, peut-être parce qu'ils n'avaient plus assez d'espace pour se nourrir et prospérer. La faune fossile de l'époque pléistocène est encore nettement africaine. — L'intérieur de l'île est accidenté de collines et de plateaux dont le point culminant est à 229 m. Ils se terminent vers le S. par de hautes falaises, toutes percées de grottes, qui sont progressivement rongées par la vague et se changent en sables. Vers le N.-E., les plateaux s'abaissent en pentes plus douces. Là sont les

plus profondes échancrures, comme la baie de Melheha, celle de San Paolo, ou, dit-on, saint Paul aborda, et surtout la baie de La Valette, avec un mouillage qui passe pour un des meilleurs du monde. Le sol est maigre et le roc souvent à nu; l'île n'a que cinq maigres ruisseaux; l'eau est très rare, soigneusement ménagée dans des citernes et réservoirs, et distribuée au moyen d'aqueducs. Le climat de l'hiver est tempéré et salubre: la moyenne des mois d'hiver est de 14° (minimum, 11°75); le séjour de Malte en février, alors que les pluies, abondantes depuis décembre, ont à peu près cessé, est véritablement enchanteur, et beaucoup d'Anglais viennent à ce moment s'établir à Malte pour y oublier les brumes du sol natal. Mais les étés sont très chauds: de juin à fin octobre, la température moyenne est de 29 à 30° (maximum, 40°5); le vent du S.-E., le redouté sirocco, dessèche tout: la poussière qu'il soulève recouvre les plantes et les maisons: la teinte grise des rochers qui parsèment la campagne, la blancheur éclatante des maisons, tend à augmenter encore cette apparence générale de dénudation et de stérilité. Cependant, à force de patience et d'énergie intelligente, les Maltais sont parvenus à tirer un bon parti de leur sol ingrat. Ils encadrent de murs les parties trop en pente, activent artificiellement la décomposition des roches pour en faire un humus cultivable et, au besoin, vont chercher la terre qui leur manque en Sicile. Jadis, tous les navires étaient tenus de rapporter en guise de lest une certaine quantité de terre. L'île produit en abondance les fourrages et en particulier la *sulla*, sorte de trèfle qui croît presque jusqu'à hauteur d'homme; elle produit des céréales, des roses, d'excellentes oranges, surtout les mandarines, et des figues. Les chèvres sont nombreuses, ainsi que les ânes et mulets. On en compte environ 6,000, 10,000 moutons, 9,000 bêtes à cornes. Mais Malte ne peut, malgré cette industrieuse culture, nourrir tous ses enfants: la population y est trop condensée. Elle demande à la pêche, au cabotage et à tous les travaux maritimes, le superflu de ce qui est indispensable à ses sobres besoins. En outre, beaucoup de Maltais émigrent; on les retrouve en Sicile, en Tunisie et surtout dans nos ports d'Algérie, très actifs, très vigoureux, se contentant pour les plus rudes besognes des plus modiques salaires, malheureusement trop violents et querelleurs, et trop disposés, à la moindre contrariété, à jouer du couteau.

Population. Administration. Marine. — Le Maltais doit son origine au croisement de races nombreuses. Il semble que le sang arabe prédomine chez lui. Dans la classe aisée, on constate beaucoup d'éléments espagnols, italiens et français. La langue maltaise contient 70 % de mots d'origine arabe; le reste est emprunté en proportions inégales à tous les idiomes parlés sur les côtes de la Méditerranée. Les Maltais comprennent en général l'italien, mais très peu l'anglais; les journaux sont écrits en italien. C'est l'italien qui sert aussi dans les tribunaux, si ce n'est pour la cour suprême, dont les arrêts sont rendus en anglais. La population est catholique, et le clergé perceit la rente d'environ le quart du sol. Malte a un gouverneur nommé par la couronne d'Angleterre, assisté d'un conseil de huit membres, élus par les Maltais. Ce conseil vote les lois. Le groupe maltais est divisé en 45 districts, administrés chacun par un lord-lieutenant que nomment les nobles Maltais; des députés, que désigne le gouverneur, administrent chaque village. L'île pourvoit à ses dépenses intérieures; mais les frais de l'établissement naval sont supportés par les Anglais. Les recettes s'élevaient, en 1893, à 275,000 liv. sterling; les dépenses à 282,000 liv. st.; la dette est de 79,000 liv. st. Malte compte seulement 13 kil. de chemins de fer et 105 kil. de lignes télégraphiques. L'enseignement est donné dans les écoles primaires, dans deux lycées et dans une université fondée en 1768. Les Maltais sont catholiques. Leur évêque, nommé par le pape, jouit d'un revenu d'environ 100,000 fr.; il porte en même temps le titre d'archevêque de Rhodes. Les titulaires des paroisses sont au choix du gouvernement anglais.

Le port de La Valette a des fonds de 20 à 24 m., neuf bassins, tracés par la nature dans les anfractuosités du roc; des escaדרs sans nombre peuvent s'y mettre à l'abri; des bastions, remparts et tours, en défendent de leurs feux croisés tous les moindres replis. Malte, déjà considérée comme imprenable au temps de Napoléon, l'est encore à bien plus juste titre aujourd'hui. L'escaדר anglaise de la Méditerranée y a son point d'attache et sa résidence ordinaire. Elle comptait, en 1895, 34 navires de tout rang, dont 10 cuirassés. La garnison compte 9,474 hommes (1894). C'est aussi un grand port de commerce; les céréales de Russie et de Roumanie y sont amenées pour être réexportées en Angleterre. Le tonnage des bâtiments, entrées et sorties, s'est élevé, en 1893, à 8,188,000 tonnes et l'on estime à plus d'un milliard la valeur des marchandises en transit.

Histoire. — Il est peu de contrées qui aient subi autant de vicissitudes politiques que cette petite île. Les mythographes prétendent y reconnaître l'antique *Ogygie* d'Homère, et l'on y montre encore une prétendue grotte de Calypso. Les Phéniciens de Sidon y fondèrent, vers l'an 1200 av. J.-C., un établissement. Ils y apportèrent de la terre végétale, établirent des champs et des vergers. Malte s'appelait alors *Melite*, et *Gozzo*, *Gaulos*. Malte passa successivement sous la domination des Grecs (736 av. J.-C.), des Carthaginois (400 av. J.-C.) et des Romains (212 av. J.-C.). Ses cotonnades, ses roses et son miel étaient célèbres. Ce fut un des refuges des pirates au 1^{er} siècle av. J.-C. On conte aussi que saint Paul y fit naufrage en 56 ap. J.-C. Au moyen âge, elle fut successivement conquise par les Vandales (454) et les Ostrogoths (494). Recouvrée par Bélisaire (533), elle tomba entre les mains des Arabes (870 et 904) qui lui donnèrent le nom de *Maltache*, lequel lui est resté, puis des Normands (1090) qui en firent un marquisat. En 1284, les Aragonais de Loria y défirent la flotte angevine et s'en emparèrent pour la Sicile. Elle partagea dès lors les destinées de la Sicile jusqu'au jour où Charles-Quint y installa les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou hospitaliers, que les Turcs venaient de chasser de Rhodes (1525). Une bulle pontificale de 1530 confirma cette donation, et, le 26 oct., l'ordre prit possession de l'île. Les chevaliers de Malte s'attachèrent dès lors à combattre les Turcs. Le grand maître La Valette défendit victorieusement son domaine contre les furieuses attaques des flottes de Soliman le Magnifique (1565) et fonda la ville qui porte son nom et qui se substitua à l'ancienne capitale, *Citta Vecchia*, située à l'intérieur (1566). Ces mêmes chevaliers firent la police de la Méditerranée en luttant sans relâche contre les pirates barbaresques. Lors de l'expédition d'Égypte, Bonaparte se fit livrer Malte, moyennant une pension payée au grand maître de l'ordre; il y laissa Vaubois avec une garnison. Mais, après un siège de deux ans, les Anglais réussirent à s'en emparer (8 sept. 1800); malgré la promesse qu'ils avaient faite au traité d'Amiens (1802) de restituer Malte à ses chevaliers, les Anglais ne s'en sont jamais dessaisis. Le traité de Paris (1814) la leur laissa. Ils en ont fait une des stations les plus fortes du monde, un de leurs meilleurs points d'appui pour leur domination dans la Méditerranée.

II. VAST.

Ordre hospitalier de Malte ou Saint-Jean-de-Jérusalem. — On a vu à l'art. HÔPITAL (Ordre de l') que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, fondateurs d'un hôpital desservi par les religieux en 1068, s'étaient retirés dans l'île de Malte en 1098, et ce fut à partir de cette époque qu'ils prirent le nom de cette résidence et furent généralement désignés sous celui de chevaliers de Malte. Ils s'y maintinrent, non sans avoir à soutenir de nombreuses luttes, jusqu'à la Révolution de 1789, qui enleva à l'ordre ses droits et ses privilèges, et il en possédait de grands: il s'était élevé jusqu'à l'état de puissance souveraine, et ce caractère souverain était reconnu par toutes les puissances à ce point qu'il était admis, dans les cours d'Europe, qu'à l'exception des têtes couronnées,

aucun prince ne pouvait contester le pas au grand maître de Malte. Tous les pavillons rendaient les honneurs à celui de l'ordre qui n'était tenu, lui-même, à aucun salut, ainsi que le décida Louis XIV, dans une contestation qui s'était élevée entre des commandants français et des chevaliers. L'ordre entretenait des ambassadeurs à Rome, à Paris, à Vienne et à Madrid. Un bref de Clément VII, du 15 janv. 1524, donna au grand maître le droit d'occuper la première place à la droite du trône lorsque les souverains pontifes tenaient chapitre.

En 1791, l'Assemblée nationale, considérant l'ordre de Malte comme un souverain étranger, décréta que les biens qu'il possédait en France seraient soumis à toutes les charges fiscales imposées aux propriétaires nationaux, mais un autre décret du 19 sept. 1792, supprimant les ordres monastiques et confisquant leurs biens, lui fut appliqué. — En 1798, le général Bonaparte s'empara de l'île de Malte; le grand maître de l'ordre, Hompesch, se retira à Trieste et abdiqua peu de temps après, en faveur de l'empereur de Russie, Paul 1^{er}, qui fut reconnu grand maître le 27 oct. 1798; Alexandre, qui lui succéda à l'empire, refusa la grande maîtrise, et en 1802 le traité d'Amiens stipula que l'île de Malte serait rendue à l'ordre, mais cette stipulation ne fut pas mise à exécution, et Jean Tommasi fut nommé grand maître; il mourut en 1805. Le pape Léon XII transféra le siège de l'ordre dans les États romains le 12 avr. 1827 et Grégoire XVI l'installa définitivement à Rome en 1831.

Tommasi avait été le dernier grand maître; ses successeurs n'eurent que le titre de lieutenant du magistrère. Depuis 1831, les royaumes lombardo-vénitien, des Deux-Siciles, de Prusse, les duchés de Parme, de Modène et de Lucques, reconnurent et rétablirent l'ordre de Malte dont les membres furent divisés en profès ou chevaliers de justice qui doivent justifier de huit quartiers de noblesse, en chevaliers d'honneur ou de dévotion qui font les mêmes preuves, et en chevaliers de grâce magistrale qui ne font pas de preuves; puis viennent les chapelains conventuels, les servants d'armes, prêtres, frères d'obédience et donats. Quatre dames, dont l'ex-impératrice Eugénie, font partie de l'ordre.

L'ordre était autrefois divisé en sept langues: langue d'Auvergne, de Provence, de France, d'Aragon, de Castille, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Le 29 mars 1879, la dignité de grand maître fut rétablie, en faveur d'un gentilhomme tyrolien, le F. Giovanni-Battista Ceschi di Santa Croce, qui était lieutenant du magistrère depuis 1872. L'Autriche envoie un ambassadeur à ce grand maître et la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne traitent avec lui sur le même pied qu'avec les souverains. L'ordre fut convoqué, avec toutes les autres puissances, à la conférence de Genève. Le but de l'ordre est aujourd'hui exclusivement charitable. Sa direction spirituelle est exercée par le grand pénitencier de l'Église romaine. Le cardinal Laviege eut la pensée de rendre l'ordre de Malte à la vie militaire en l'employant en Afrique pour la lutte contre l'esclavage, mais ce projet n'eut pas de suite. Le représentant de l'ordre en France est le baron Elizé de Montagnac. — Le ruban de Malte est noir. G. DE G.



Croix de Malte.

BIBL.: ABELA, *Malla illustrata*; La Valette, 1772-80, in-fol., avec planches. — BOISGELIN, *Ancient and modern Malta*; Londres, 1805, 2 vol. — BRÉS, *Malla antica illustrata*; Rome, 1817. — AVALDES, *Tableau hist., pol. et phys. de Malte*; Paris, 1830. — MIÈGE, *Hist. de Malte*; Paris, 1840, 3 vol. — TULLACK, *Mall under the Phœnicians, Knights and English*; Londres, 1849. — BADGER, *Description of Malta and Gozo*, 1858. — J. DAVEAU, *Excursion à Malte et en Cyrénaïque*; Paris, 1876. — *Maltesische Inseln*, dans *Deutsche Rundschau für Geogr.*, 1878, 1, p. 1. — WINTER-

BERG, Malte; Vienne, 1879. — PRUTZ, *Die Insel Malte*, dans *Unsere Zeit*, 1883. — MURRAY, *The Islands of the Mediterranean*, 1875.

MALTE-BRUN (Conrad), géographe français, né à This-ted (Danemark) le 12 août 1775, mort à Paris le 14 déc. 1826. La véritable orthographe de son nom est *Malthé-Bruun*. Il fit ses études à Copenhague, publia quelques beaux vers, rédigea des écrits inspirés des idées de la Révolution française (*le Réveil-Matin; le Catéchisme des aristocrates* [1796]; *Tria juncta in uno* [1797-98]), fut exilé et de Suède passa à Hambourg, puis en France. Il s'y fit un nom par des articles géographiques publiés notamment dans le *Journal des Débats* et rédigea, avec Mentelle et Herbin, une *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde* (1803-7, 16 vol. in-fol. av. atlas) qui demeura longtemps la meilleure de France. Il fonda avec Eyriès les *Annales des voyages* (1808-14, 24 vol.) et les *Nouvelles Annales des voyages* (1818 et suiv.). Son chef-d'œuvre est son *Précis de la géographie universelle* (Paris, 1810-29, 8 vol. in-8); nouv. éd. par Cortambert (1837-60; suppl. 1875), et par Lavallée (1872, 6 vol.). Citons encore son *Tableau de la Pologne ancienne et moderne* (Paris, 1807, in-8; 2^e éd., 1830, 2 vol.) et ses *Mélanges scientifiques et littéraires* (1828, 3 vol.). Il fut un des fondateurs de la Société de géographie. A.-M. B.

MALTE-BRUN (Victor-Adolphe), géographe français, né à Paris le 25 nov. 1816, mort à Paris le 16 avr. 1889, deuxième fils du précédent. Il professa au collège de Papiers (1838) et à Paris (1848-60), devint secrétaire général de la Société de géographie (1855). Il dirigea la publication du *Bulletin*, collabora aux *Nouvelles Annales des voyages* (jusqu'en 1870), publia la *France illustrée* (1855-57, 3 vol.; nouv. éd., 1895 et suiv.); *les Etats-Unis et le Mexique* (1862); *la Sonora et ses mines* (1864); *Histoire géographique et statistique de l'Allemagne* (1866-68); *la Perse* (1873); *Géographie universelle* (1874, 2 vol.); *l'Allemagne illustrée* (1884-85), etc. A.-M. B.

MALTER. Mesure pour matières sèches qui était en usage en Allemagne; sa contenance était fort variable. Voici les principales valeurs en hectolitres : Aix-la-Chapelle, 1,48; Berlin et Breslau, 6,59; Cologne, 1,43; Darmstadt, 1,28; Dresde, 12,89; Erfurt, 7,45; Francfort-sur-le-Main, 4,14; Gotha, 1,76; Heidelberg, 1,41; Mayence, 4,09; Nuremberg, 1,59; Prusse, 6,59; Trèves, 2,13; Wiesbaden, 1,07. Cette mesure était aussi employée en Suisse, avec des valeurs variables. A Gotha, on donnait aussi le nom de *malter* à une mesure de 1 stère 020 employée pour le bois de chauffage.

MALTERIE. Industrie qui a pour objet la préparation du malt (V. BIÈRE, t. VI, p. 772). Cette industrie, souvent confondue avec celle de la brasserie, est aussi quelquefois pratiquée dans des établissements particuliers, qui s'occupent exclusivement de la fabrication du malt pour le livrer aux brasseurs et aux distillateurs. La séparation de ces deux industries offre cela d'avantageux que les deux opérations sont en général mieux faites et plus régulièrement, étant pratiquées toutes les deux par des hommes spéciaux; mais, si le malteur peut se désintéresser du brasseur, il n'en est pas de même du brasseur vis-à-vis du malteur; celui-là pourra bien, il est vrai, en s'adressant toujours au même malteur, se procurer un malt toujours identique, mais s'il change de malteur, ou si ce dernier modifie sa fabrication, il faudra que lui aussi modifie ses procédés de brassage, pour revenir au même type de bière. L. K.

MALTHACITE (Minér.). Variété d'argile smectique, incolore ou jaunâtre, massive, lamellaire ou écailleuse. Elle provient de l'altération du basalte de Steindörfel, de Lausitz et de Beraun (Bohême).

MALTHE (V. BITUME).

MALTHUS (Thomas-Robert), économiste anglais, né dans le domaine de Rockery, près de Guildford, le 17 fevr. 1766,

mort le 23 déc. 1834. Son père, David Malthus, ami et correspondant de Rousseau, admirateur de Condorcet et de Godwin, avait une croyance profonde dans le progrès de l'humanité. Il ne négligea rien pour développer les dons remarquables que le jeune Robert avait reçus de la nature; il lui donna des précepteurs particuliers et le fit admettre au collège de Cambridge. Robert Malthus, après avoir pris ses grades, entra dans les ordres et obtint la cure d'Albury. En 1796, il écrivit un pamphlet intitulé *la Crise*, que son père l'empêcha de publier; il y attaquait Pitt, en se plaçant au point de vue du parti whig, et critiquait la « loi des pauvres » en termes qui faisaient pressentir sa *Théorie de la population*. A l'apparition du grand ouvrage de Godwin, *Political Justice*, en 1793, il s'était déjà séparé moralement de son père. En 1798, il se décida à faire connaître publiquement ses idées et publia son *Essai sur le principe de la population* qui, en apportant un précieux appui à l'école économiste orthodoxe, excita l'indignation de tous les politiques sentimentaux. En 1800, Malthus donnait un traité sur *les Hauts Prix des subsistances* et annonçait la conclusion de son *Essai*, qui parut en effet en 1803. Il fut chargé, en 1805, de la chaire d'histoire et d'économie politique au collège de Haileybury, où il traita le problème de la rente; ses idées sur ce sujet sont exposées dans une brochure parue en 1815, *The Nature and progress of Rent*. Enfin, il publia en 1820 son *Traité d'Economie politique*, qui est un résumé général de ses doctrines. Malthus faisait partie du « Political Economy Club », avec James Mill, Grote, Ricardo; de la « Royal Society of Literature », dont chaque membre recevait une pension à vie de 100 guinées; de la « Statistical Society »; de l'Académie française des sciences morales et politiques, qui le nomma membre correspondant en 1833; enfin de l'Académie royale de Berlin. Un portrait de lui, d'après le peintre Linvell, a été publié en 1853 dans le *Dictionnaire d'économie politique* de Coquelin et Guillaumin.

Comme homme, dit Charles Comte (notice historique), Malthus se distinguait par un grand amour de la vérité. « Il était d'un caractère doux. Il avait sur ses passions un si grand empire, il était si indulgent pour les autres, que les personnes qui ont vécu près de lui pendant près de cinquante années assurent qu'elles l'ont à peine vu troublé, jamais en colère, jamais exalté, jamais abattu. Aucun mot dur, aucune expression peu charitable ne s'échappait de ses lèvres contre personne; et, quoiqu'il fût plus en butte aux injustices et aux calomnies qu'aucun écrivain de son temps, et peut-être d'aucun autre, on l'entendait rarement se plaindre de ce genre d'attaques, et jamais il n'usa de représailles. Il était très sensible à l'approbation des hommes éclairés et sages; il mettait un grand prix à la considération publique. Mais les outrages non mérités le touchaient peu, tant il était convaincu de la vérité de ses principes et de la pureté de ses vues, tant il était préparé aux contradictions et même à la répugnance que ses doctrines devaient inspirer dans un certain monde. Sa conversation se portait naturellement sur les sujets qui touchent au bien-être de la société, et dont il avait fait l'objet d'une étude particulière; il était alors attentif, sérieux, facile à émouvoir. Il énonçait son opinion d'une manière si claire, si intelligible, qu'on voyait aisément qu'elle était le résultat d'une réflexion profonde. Du reste, il était naturellement gai et enjoué, et aussi prêt à prendre part aux plaisirs innocents de la jeunesse qu'à l'encourager ou à la diriger dans ses études. »

Quelle était donc cette doctrine, qui, malgré toutes les vertus privées propres à rendre son auteur aimable, souleva tant de colères, lors de la publication de l'*Essai sur le principe de la population*, et qui reste pour beaucoup d'esprits entachée d'une invincible présomption d'immoralité? Godwin affirmait que les maux de la société proviennent des vices des institutions, qu'il y aurait assez de richesses pour tous, si les uns n'en avaient pas trop, les autres trop peu, quelques-uns pas du tout: que les biens, comme

le travail, soient équitablement répartis, et chacun aura non seulement de quoi vivre matériellement, mais assez de loisir pour cultiver son intelligence ; la raison déterminera les actions humaines, le gouvernement et la contrainte deviendront inutiles, la perfection et le bonheur régneront sur la terre. A cette théorie optimiste, Malthus oppose la réalité décevante du monde, la rareté des subsistances, la tendance de l'humanité à s'accroître sans limites. L'homme, dit-il, est à la fois producteur et générateur ; mais comme il ne peut produire qu'avec effort et fatigue, tandis qu'il engendre avec plaisir, il est plus porté à augmenter sa population que ses produits. Il faut réagir contre les dangers de cette situation. Les moyens de subsistance s'accroissent, il est vrai, mais seulement en raison arithmétique, tandis que la population tend à s'accroître en raison géométrique. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9. Or, comme il est indispensable que l'équilibre se fasse entre les deux termes, il faut : ou qu'on mette un frein aux naissances, ou que la mort fauche plus vite. (Darwin reconnaît qu'il est redevable à Malthus du principe capital de la sélection naturelle. J'ai compris, dit-il, en lisant Malthus, que la sélection naturelle est le résultat inévitable de l'accroissement rapide de tous les êtres organisés.) D'autre part, comme, dans le passé, rien n'a limité la population et qu'elle a au contraire été excitée à se multiplier, il sera bien difficile de la limiter dans l'avenir. C'est pourquoi le dénuement, et avec le dénuement les crimes, les révolutions, les guerres, tous les maux physiques et moraux de la société, sont notre naturel héritage. Réformez les codes, changez les institutions, inventez des systèmes, vous n'obtiendrez jamais ce que la nature vous a dénié inexorablement, l'aisance générale. Vous ne pourrez ni détruire notre faculté prolifique, ni rendre égale à celle-ci la puissance industrielle de l'homme. On a tort d'attribuer à des causes extérieures les misères humaines ; elles sont l'effet éternel du manque d'équilibre entre la population et les subsistances. Finissons-en donc une fois pour toutes avec la charité légale ! Efforçons-nous de rétablir cet équilibre qui est incessamment rompu, et que la force des choses rétablit toujours malgré nous. En d'autres termes, il est deux sortes d'obstacles à l'accroissement de la population : les *préventifs*, la restriction volontaire, la prostitution, les vices, qui s'opposent à ce que les hommes se multiplient trop rapidement ; les *destructifs*, les maladies, les guerres, la misère, qui font disparaître les excédents à mesure qu'ils se produisent.

Malthus, dans l'édition définitive de son ouvrage, divise en trois groupes les obstacles à la multiplication de la population : la contrainte morale, le vice et le malheur. Et puisque, dit-il, leur action est permanente et qu'il faut s'y soumettre, notre seule liberté est le choix de celui qui est le moins préjudiciable à la vertu et au bonheur. Il ajoute : « Puisqu'il faut que la population soit contenue par quelque obstacle, il vaut mieux que ce soit par la prudente prévoyance des difficultés qu'entraîne la charge d'une famille, que par le sentiment actuel du besoin et de la souffrance. » La contrainte morale est donc un devoir social. Mais qu'est-ce que cette contrainte ? Est-ce la restriction volontaire dans le mariage ? Nullement, et c'est ici le point le plus généralement ignoré de la doctrine de Malthus, qu'on croit à tort opposée aux données de notre morale conventionnelle. Malthus ne conseille pas aux époux de ne point procréer ; il fait au contraire un tableau idyllique de l'amour dans le mariage, de la tendresse paternelle et filiale, des charmes de la vie de famille. Mais il pense que les jeunes gens ne doivent s'établir que lorsqu'ils sont assurés de pouvoir subvenir à l'entretien de leurs enfants. Eu attendant, ils devraient rester dans l'état de chasteté. « La chasteté n'est pas une vertu forcée, produite par un établissement de société purement artificiel ; elle a son fondement réel et solide dans la nature et la raison ; en effet, cette vertu est le seul moyen légitime d'éviter les vices et le malheur que le principe de population traîne à sa suite. Si cet usage

devenait général, il y aurait place pour plus de mariages dans la suite ; en sorte qu'à tout prendre on verrait moins de personnes forcées d'y renoncer pendant toute leur vie... Les premières années de la vie ne seraient pas étrangères à l'amour, à un amour chaste et pur, qui, loin de s'éteindre par la satiété, se soutiendrait avec constance pour briller avec plus d'éclat, et ne finir qu'avec la vie. Le mariage paraîtrait la récompense du travail et de la vertu, le prix d'un attachement constant et sincère. » Tout nous invite à nous imposer la contrainte morale : la religion qui nous prescrit de contenir nos passions dans les bornes de la raison ; la nécessité, qui nous fait un devoir d'éviter les maux qui découlent fatalement des lois de la nature. L'utilité de cette contrainte est d'une évidence indéniable ; elle assurerait le bonheur des familles, qui ne seraient plus exposées à tomber dans la misère ; les relations sociales s'en trouveraient améliorées, moins empreintes de cette cruauté qui est souvent l'effet du manque de subsistances ; enfin, on verrait diminuer les ravages de la guerre, dont la cause principale est aussi la « lutte pour la vie ». La limitation de la population préviendrait les guerres offensives, sans affaiblir le pouvoir de résistance des peuples ; et, dans le cas de la défense, « une telle société offrirait une force comparable à celle d'un rocher de diamant... Les cœurs et les bras s'uniraient pour repousser l'agresseur, car chacun sentirait le prix des avantages dont il jouirait, et tout changement ne s'offrirait à lui que comme un moyen de les perdre. »

Au point de vue de la morale vulgaire, la doctrine de Malthus semble donc inattaquable. Formulée avec emphase, en termes d'une apparente exactitude scientifique, elle n'avait même pas, lorsqu'il la produisit, le mérite de la nouveauté ; avant lui, le problème de la population avait préoccupé les philosophes, Benjamin Franklin (*Observations relatives à l'accroissement de l'humanité*), Hume (*Surpopulation des anciens peuples*), Wallace (*Le Nombre des hommes dans les temps anciens et moderne*), Townshend (*Voyage en Espagne*), et d'autres. La prétendue rigueur de ses déductions était contredite par l'expérience, de même qu'elle est encore niée aujourd'hui par la plupart des économistes. En effet, la progression de la population, d'une part, des subsistances, de l'autre, n'était qu'une simple hypothèse ; en fait, les hommes se sont rarement multipliés au point que la quantité d'objets nécessaires à l'alimentation soit restée notablement inférieure à leurs besoins. Le seul exemple de la France, où la population indigène diminue depuis plusieurs années, en même temps que se perfectionnent les moyens de produire les subsistances, montre ce qu'il faut penser des déductions fantaisistes des malthusiens.

Il y a mieux : Malthus soutient que la misère a surtout pour cause le surcroît de population ; or, au moment où il écrivait, les progrès de l'industrie avaient décuplé les richesses de l'Angleterre, tandis que la population n'avait cessé de s'accroître avec une vitesse normale. Si donc le nombre des misérables avait augmenté, il ne fallait pas s'en prendre à la rareté des subsistances, mais bien, comme le disait Godwin, à la mauvaise répartition de la richesse.

Proudhon, non sans vraisemblance, essaya de retourner contre Malthus son système des deux progressions. « Je suppose, dit-il, que deux hommes isolés, sans instruments, disputant aux bêtes leur chétive nourriture, rendent une valeur égale à 2, que ces deux misérables changent de régime et unissent leurs efforts ; par la division du travail et par l'émulation qui vient à la suite, leur produit ne sera plus comme 2, il sera comme 4, puisque chacun ne produit pas seulement pour lui, mais aussi pour son compagnon. Si le nombre des travailleurs est double, la division devenant en raison de ce doublement plus profonde qu'anparavant, les machines plus puissantes, la concurrence plus active, ils produiront 16 ; si le nombre est quadruplé, 64. Le produit est donc nécessairement en raison de la population, laquelle détermine à son tour le degré de division, la force

des machines, l'activité de la circulation ; ce que la science reconnaît et démontre, c'est que, si l'accroissement de la population est double, l'accroissement de la consommation est quadruple, et quadruple l'accroissement de la production. » En un mot, la production s'accroît comme le carré du nombre des travailleurs, et le rapport des subsistances et de la population, au lieu d'être comme 256 est à 9, ainsi que prétend Malthus, serait comme 256 est à 4,096. Le raisonnement est vrai au point de départ, en ce sens que le machinisme permet de multiplier presque indéfiniment les produits, mais non les denrées alimentaires proprement dites, dont la quantité reste dans un rapport à peu près constant avec le chiffre de la population, sans qu'on ait jamais atteint, d'ailleurs, les limites de la productivité de la terre. Si Proudhon a poussé les progressions jusqu'à la fantaisie, c'est évidemment pour montrer le danger et l'inexactitude de la méthode mathématique appliquée à l'étude des sciences morales.

Ceux qui n'ont pas lu Malthus le jugent sur une légende. Ils le regardent comme l'apôtre de la restriction volontaire dans le mariage, alors que dans l'édition définitive de son *Essai sur la population*, la seule qui renferme fidèlement sa pensée, il ajouta le chapitre de la *Contrainte morale*, où il conseille, non la restriction volontaire dans le mariage, mais le mariage tardif, ce qui est sensiblement différent. « Je repousserai toujours, dit-il, tout moyen artificiel et hors des lois de la nature que l'on voudrait employer pour contenir la population, et comme étant un moyen immoral et comme tendant à supprimer un stimulant nécessaire pour exciter au travail... Il n'est pas facile de concevoir un plus puissant encouragement au travail et à la bonne conduite que d'avoir en perspective le mariage comme l'état auquel on aspire, mais dont on ne peut jouir qu'en acquérant des habitudes de travail, de prudence et d'économie. Et c'est sous cet aspect que j'ai constamment voulu le présenter. »

On accuse aussi Malthus d'avoir demandé que les misérables fussent sacrifiés. Ce reproche est fondé sur un passage célèbre de la première édition : « Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a pas besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la plus petite portion de nourriture et, en fait, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert vacant pour lui. Elle lui commande de s'en aller, et elle mettra elle-même promptement ses ordres à exécution, s'il ne peut recourir à la compassion de quelques-uns des convives du banquet. Si ces convives se serrent et lui font place, d'autres intrus se présentent immédiatement, demandant la même faveur. Le bruit qu'il existe des aliments pour tous ceux qui arrivent remplit la salle de nombreux réclamants. L'ordre et l'harmonie des festins sont troublés, l'abondance qui régnait auparavant se change en disette, et le bonheur des convives est détruit par le spectacle de la misère et de la gêne qui règnent dans toutes les parties de la salle, et par la clameur importune de ceux qui sont justement furieux de ne pas trouver les aliments sur lesquels on leur avait appris à compter. Les convives reconnaissent trop tard l'erreur qu'ils ont commise en contrecarrant les ordres stricts à l'égard des intrus, donnés par la grande maîtresse du banquet... » Ce passage, qui forme, avec la restriction volontaire dans le mariage, la doctrine présumée de Malthus pour tous les esprits mal informés, fut supprimé dans la deuxième édition et les suivantes : ou n'en continue pas moins à le reproduire, et presque toujours en l'écartant, ce qui rend l'idée exprimée plus brutale et plus cruelle.

Pour comprendre l'indignation causée parmi les libéraux par la publication de l'*Essai sur le principe de la population*, il faut se reporter à l'époque où elle eut lieu. On était au lendemain de la Révolution française ; en Angleterre, comme sur le continent, la croyance s'était établie qu'une ère de liberté et d'égalité sociale allait s'ouvrir et

qu'on touchait à la fin de toutes les misères. Une théorie, qui tendait à prouver que le bonheur des individus est entre leurs mains et ne dépend nullement des institutions politiques, devait soulever des colères nombreuses dans le parti populaire, tout en fortifiant les partisans des vieilles formes gouvernementales. De plus, bien que Malthus n'ait jamais, comme l'ont cru très sincèrement quelques socialistes, préconisé l'assassinat politique, l'assassinat « par philanthropie », afin de débarrasser la société des misérables qui vivent sur elle en parasites, il était l'adversaire déterminé de la charité, et en particulier de la loi des pauvres qui, au commencement du siècle, avait un budget de plus de 150 millions. Prenant comme point de départ le prétendu rapport qui doit exister entre la population et les subsistances, il considérait cette loi comme la cause principale du malaise général dont souffrait l'Angleterre, tandis que d'autres l'attribuaient à la secousse terrible que venait de ressentir toute l'Europe, aussi bien qu'au trouble apporté dans l'industrie par le développement du machinisme. « C'est avec raison, disait-il, qu'on a représenté ce système comme plus nuisible et plus onéreux que la dette nationale elle-même. La rapidité avec laquelle la taxe des pauvres s'est accrue, dans le cours de ces dernières années, présente un nombre proportionnel de pauvres assistés si extraordinaire, qu'on a peine à se persuader qu'il puisse se rencontrer au milieu d'une nation florissante et bien gouvernée. » Quoi qu'il en soit, la charité légale était un encouragement à la procréation, donné à une classe qui ne possédait pas de moyens de subsistances. Il demandait, en conséquence, que, s'il était impossible de supprimer l'assistance publique, on mit un terme à l'augmentation de la taxe des pauvres, et qu'avant tout on désavouât « publiquement le prétendu droit des pauvres à être entretenus aux frais de la société ». On n'avait pas le droit de prohiber le mariage, mais on devait refuser tout secours aux enfants nés de parents indigents. « Si ce nouveau système était suivi avec constance, il ne serait point à craindre que le nombre des personnes dans le besoin s'accrût jamais au delà du terme auquel peuvent atteindre les secours de la bienfaisance privée. » Tel est le deuxième aspect de la doctrine de Malthus, celui par lequel son influence s'est surtout exercée. La négation du droit à l'assistance est devenue une sorte d'article de foi pour un grand nombre d'économistes et de philosophes. C'est par là aussi que Malthus est resté profondément antipathique à ceux qui pensent que les fatalités de la vie sociale doivent être incessamment corrigées par les œuvres de solidarité.

M. CHARNAY.

BIBL. : Charles COMTE, *Notice historique sur la vie et les travaux de Malthus* (Rapport adressé à l'Académie des sciences morales et politiques). — G. DE MOLINARI, *Malthus. — Essai sur le principe de la population* (Traduction précédée d'une introduction). — James BONAR, *Malthus and his work*. — Heinrich SOETBEER, *les Socialistes et la théorie de la population de Malthus*. — Joseph GARNIER, *Du Principe de la population*.

MALTHUSIANISME (Néo-). Comme toutes les doctrines, celle de Malthus eut des admirateurs fanatiques, qui prirent à tâche d'en exagérer les principes, en prêchant la restriction volontaire dans le mariage, que Malthus, au contraire, se défendait énergiquement d'avoir jamais conseillée. La doctrine, même déformée, n'en eut pas moins ses adeptes ; son influence fut incontestable sur le développement de l'esprit anglais, et elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Des brochures célèbres en Angleterre et aux États-Unis ont entretenu constamment la propagande, allant jusqu'à indiquer les moyens qui devaient être employés pour en traverser l'action génératrice. On cite notamment la *Physiologie morale*, de Robert Dale Owen ; le *Livre de chaque femme*, de Richard Carlile ; *Grandes et Petites Familles*, d'Austin Holyoake ; les *Fruits de la philosophie*, du docteur américain Charles Knowlton. Cette dernière publication donna lieu, en 1877, à un long procès auquel se trouvaient mêlés M. Bradlaugh, rédacteur en chef du *National Reformer*, et M^{me} Besant, qui provoquèrent les poursuites,

afin de faire consacrer officiellement la parfaite légitimité du néo-malthusianisme. Condamnés d'abord à une peine sévère de prison, ils furent acquittés et mis en liberté par la cour d'appel supérieur; et, depuis ce procès, toutes les brochures circulent librement, non cependant sans que les auteurs et distributeurs n'aient été inquiétés quelquefois sur la demande de certaines sociétés religieuses.

Immédiatement après le procès, se fondait la ligue malthusienne, qui a pour but de : 1° faire de l'agitation pour l'abolition de toutes les pénalités applicables à la discussion publique de la question de la population; obtenir une définition statutaire qui ne permette plus, dans l'avenir, de mettre ces sortes de discussions sous le coup des lois de droit commun; 2° répandre par tous les moyens possibles, parmi le peuple, la connaissance de la loi de population, de ses conséquences, de ses effets sur la conduite de l'homme et de la morale. La ligue a son journal, le *Malthusian*, et comprend des notabilités de tous les pays. Pour combattre le socialisme et résoudre les difficultés résultant de la surabondance de la population, elle ne voit d'autre moyen que d'appliquer les règles du néo-malthusianisme, c.-à-d. de restreindre volontairement dans le mariage le nombre des enfants.

En France, le malthusianisme a seulement quelques adeptes fervents, qui prêchent la doctrine de la restriction volontaire avant et dans le mariage; mais il est depuis longtemps pratiqué par les familles de la bourgeoisie en général, qui limitent à deux ou trois le nombre des enfants, et par toutes les catégories sociales indistinctement, dans certains départements agricoles de la Normandie et de la Gascogne. Cet usage est attribué au désir qu'ont les propriétaires de transmettre leurs biens sans trop les diviser, en même temps qu'à la grande instabilité des fortunes. Les ouvriers, les prolétaires continuent à procréer sans compter, car ils vivent au jour le jour de leur seul travail, la modicité de leur salaire ne leur permettant pas de s'occuper du lendemain.

Une autre forme plus récente du malthusianisme s'attache à combattre cette dégénérescence de l'espèce humaine qui résulte de la conservation des individus inférieurs au point de vue physique, intellectuel ou moral. C'est un crime, dit-on, d'élever ou de mettre au monde des enfants inférieurs, idiots, vicieux; des hommes, des femmes portent en eux des tares héréditaires: ils n'ont pas le droit de les transmettre; ils n'ont pas le droit de créer des êtres qui, personnellement, seront malheureux, ou bien constitueront une gêne, un danger ou une cause de dépense inutile pour la société. Il faut, par l'éducation, réagir contre l'imprévoyance de tous les jeunes gens, mais surtout apprendre aux femmes, qui partagent plus que les hommes les douleurs et les misères de leurs enfants, à ne devenir mères qu'à bon escient.

M. CHARNAY.

BIBL.: Outre les brochures ci-dessus et les ouvrages indiqués à l'art. MALTHUS, consulter: D^r C.-R. DRYSDALE, *le Principe de population, le Combat pour l'existence heureuse, la Vérité est grande, elle triomphera.* — James LAURIE, *la Limitation des familles.* — Herbert SPENCER, *l'Individu contre l'Etat.* — J.-K. PAGE, *la Cause de la misère.* — Paul ROBIN, *Dégénérescence de l'espèce humaine,* etc.

MALTITZ (Gotthilf-August, baron de), poète allemand, né à Königsberg (Prusse) le 9 juil. 1794, mort à Dresde le 7 juin 1837. Forestier, il dut se démettre à la suite de la publication d'une satire (1822), eut de grands succès mondains à Berlin, mais fut expulsé à cause des sympathies polonaises affichées dans son drame *Der alte Student* (1828), rédigea à Hambourg le *Norddeutscher Courier*, et, après un voyage à Paris, se fixa à Dresde. Ses principales œuvres sont humoristiques: *Ranzel und Wanderstab* (Berlin, 1821-32, 2 vol.); *Humoristische Raupen* (1839, 4^e éd.); *Gelasius* (Leipzig, 1826); citons encore ses poésies politiques: *Pfefferkarnner* (Hambourg, 1831-34, 4 livr.); ses drames: *Schwur und Rache* (Berlin, 1826); *Hans Kohltas* (1828).

A.-M. B.

MALTITZ (Apollonius, baron de), poète allemand, né à

Gera le 11 juin 1795, mort à Weimar le 2 mars 1870. Il servit dans la diplomatie russe de 1844 à 1865, étant à partir de 1841 chargé d'affaires à Weimar. Il a publié un roman humoristique, *Gestandnisse eines Rappen mit Anmerkungen seines Kutschers* (Berlin, 1826); un poème du même genre, *Tricinium* (Weimar, 1836); des poésies (Karlsruhe, 1817; Munich, 1838, 2 vol.); *Dramatische Einfälle* (Munich, 1838-43, 2 vol.); des épigrammes, *Vor dem Verstummen*, etc. A.-M. B.

MALTON (Thomas), artiste anglais, né à Londres en 1726, mort à Dublin en 1801. D'abord tapissier, il s'adonna au dessin d'architecture, et alla s'établir professeur de perspective à Dublin où il vécut dans une grande pauvreté. Il exposait à l'Académie royale des intérieurs de monuments, à l'aquarelle ou à l'encre de Chine légèrement teintée. On a de lui un *Traité de perspective et Route royale pour apprendre la géométrie.*

Son fils, Thomas, né en 1748, mort en 1804, a exercé la même spécialité. Ses nombreuses illustrations à l'aquarelle, ses *Vues d'Oxford*, et son *Tour pittoresque à travers les cités de Londres et Westminster* (100 planches) ne sont pas sans valeur.

Un autre fils, William, a travaillé dans le même genre.

MALTOSE (Chim.). Sucre qui résulte de l'action de la diastase sur l'amidon. La maltose a été préparée par de Saussure dès 1819. Dubrunfaut l'a isolée de nouveau en 1847, et l'a reconnue, à cause de ses propriétés optiques, comme une espèce particulière de sucre; ses observations sont cependant tombées dans l'oubli et ce n'est qu'en 1874 que Sullivan et Schulze attirèrent de nouveau l'attention sur ce corps et confirmèrent les résultats des recherches de Dubrunfaut. Pour obtenir la maltose, il suffit de faire agir à 60° la diastase sur l'empois d'amidon; on fait ensuite bouillir la masse avec de l'alcool, afin de séparer la glucose qui se forme à côté de la maltose; on évapore l'alcool et on répète l'opération plusieurs fois. En évaporant l'alcool, la maltose reste sous forme d'un sirop, duquel se séparent peu à peu des cristaux que l'on peut faire recristalliser facilement dans l'alcool à 90°. La maltose appartient à la classe des sucres désignés sous le nom de glucoses; elle forme des masses cristallines composées de fines aiguilles, ou bien des croûtes dures ou enfin des globules cristallins accolés comme des cellules de levure. Elle se dissout à l'eau; elle est difficilement soluble dans l'alcool absolu, plus facilement dans l'alcool étendu; sa saveur est faiblement sucrée; son pouvoir rotatoire est trois fois plus grand que celui de la glucose. La maltose réduit la solution de Fehling, mais moins fortement que la glucose; son pouvoir réducteur n'est que le tiers de celui de la glucose. Chauffée avec de l'acide sulfurique, la maltose se transforme en un sucre de même pouvoir réducteur que la glucose et qui est absolument identique avec celle-ci. Elle n'est pas transformée en glucose par la diastase, de sorte qu'elle doit être considérée comme le produit final de l'action de la diastase sur l'amidon. La maltose est directement et complètement fermentescible; il n'y aurait pas sous l'influence de la levure de transformation préalable en glucose.

L. K.

MALTOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 200 hab.

MALTOTE. Imposition arbitraire, injuste, non consentie (du bas-latin *male tolta*, somme d'argent *mal levée*). Le mot, sinon la chose, date de la fin du xiii^e siècle: les habitants de la Normandie l'appliquèrent à une contribution que Philippe le Bel leur imposa en 1292 pour subvenir aux frais de la guerre de Flandre, et qui provoqua une émeute à Rouen: c'est pourquoi le roi de France fit plus tard établir, par les Etats généraux de 1302, les premières règles générales de l'administration financière (V. FINANCES). Le mot n'en fit pas moins fortune. On l'étendit à toute espèce d'impôts, et aux compagnies mêmes chargées de les percevoir (maltôtiers). Il n'est que trop justifié, et par le rapide abandon du principe de l'impôt consenti, et

par la dureté et l'inégalité de la perception, surtout quand des fermiers (V. ce mot) servent d'intermédiaires entre l'Etat et les contribuables. H. MONIN.

MALTRAVERS (John, lord) (V. FITZALAN).

MALURUS (Ornith.). Genre de la famille des Muscipidés, défini par Vieillot (*Analyse*, 1816) et renfermant une quinzaine d'espèces de petite taille, toutes propres à l'Australie et à la Papouasie et remarquables par les teintes brillantes du plumage des mâles. Ainsi, chez le *Malurus cyaneus* qui vit dans l'E. et le S. de l'Australie, le sommet de la tête et le manteau sont d'un bleu turquoise contrastant avec le noir de velours des côtés de la tête, du cou, des épaules et de la croupe; les ailes et la queue sont d'un noir à reflets pourprés, la gorge et la poitrine d'un noir bleu, tranchant sur le blanc pur de la région abdominale. La femelle offre des teintes beaucoup moins vives et moins pures. Chez le *Malurus Gouldi* Sh. de la Tasmanie et de l'Australie méridionale, chez le *M. splendens* Q. et G. de l'Australie occidentale, la tête est également bleue, mais d'une autre nuance; au contraire elle est noire chez le *M. melanocephalus* Vig. et Horsf. du S.-E. et de l'E. de l'Australie, chez le *M. dorsalis* Sw. du N. et du N.-E. du même continent, espèces qui ont en même temps le manteau d'un rouge vif. Enfin les scapulaires deviennent blanches et se détachent vigoureusement sur le noir du plumage chez le *Malurus alboscapulatus* Mey. du N.-O. et du S.-E. de la Nouvelle-Guinée. — Comme les *Gobemouches* (V. ce mot), les *Malurus* que Lesson a désignés plus tard sous le nom de *Méridons* sont essentiellement insectivores. E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Australia*, t. III, pl. 18, 19, 20, 21.

MALUS (Etienne-Louis), physicien et officier français, né à Paris le 23 juil. 1775, mort à Paris le 23 févr. 1812. Fils de Malus du Mitry, trésorier de France, il montra d'abord certaines dispositions littéraires, composa, encore écolier, un poème épique et deux tragédies, restés d'ailleurs inédits, puis entra à l'Ecole du génie de Mézières, mais fut renvoyé comme suspect à la veille d'être nommé officier (1793). Il s'engagea alors comme simple soldat dans l'armée du Nord, travailla aux réparations du port de Dunkerque et fut remarqué par l'ingénieur Lepère qui le fit envoyer à l'Ecole polytechnique, où il fut un instant chargé du cours d'analyse, en l'absence de Monge. Passé en 1796, avec le grade de sous-lieutenant, à l'Ecole de Metz, il fut promu capitaine en 1797, prit part aux affaires d'Ukratz, d'Altenkirch, partit en 1798 pour l'Egypte, se signala aux batailles de Chebreis, des Pyramides, d'Héliopolis, aux sièges d'El-Arich, de Jaffa, du Caire, devint membre de l'Institut de cette dernière ville et reentra en France en 1801. Successivement nommé sous-directeur des fortifications à Anvers (1804), à Strasbourg (1806), à Paris (1809), il devint en 1810 membre du comité des fortifications et major du génie, en 1811 commandant en second et directeur des études de l'Ecole polytechnique, où il était déjà examinateur depuis plusieurs années. Dès son retour d'Egypte, il avait repris des recherches d'optique analytique commencées tout au début de sa carrière scientifique. Il publia bientôt sur la matière une étude magistrale : *Traité d'optique analytique* (*Mém. sav. étrang.*, II, 1811), communiqua peu après à l'Institut un autre travail : *Sur une Propriété de la lumière réfléchié par les corps diaphanes* (*Bull. Soc. philom.*, I, 1809), où se trouvait exposée sa mémorable découverte de la polarisation de la lumière (V. POLARISATION), et remporta en 1810, sur le rapport de Laplace, le prix proposé pour l'explication du phénomène de la double réfraction. Son mémoire était intitulé *Théorie de la double réfraction de la lumière dans les substances cristallines* (*Mém. sav. étr.*, II, 1811). La même année (1810), il fut élu membre de la classe des sciences mathématiques de l'Institut en remplacement de Montgolfier. Deux ans après, il fut enlevé à la science, à trente-six ans, par une phthisie pulmonaire.

Les résultats de ses admirables travaux sont consignés dans les mémoires déjà cités et dans quelques autres ayant pour titres : *Sur les Phénomènes qui dépendent des formes des molécules de la lumière* (*Bull. Soc. philom.*, I, 1809); *Sur la Mesure du pouvoir réfringent des corps opaques* (*Journ. de l'Ec. polyt.*, VIII, 1809); *Mémoires sur la lumière* (*Bullet. Soc. philom.*, II, 1811); *Sur de Nouveaux Phénomènes d'Optique* (*id.*); *Mémoire sur les phénomènes qui accompagnent la réflexion et la réfraction de la lumière* (*id.*); *Sur l'axe de réfraction des cristaux et des substances organisées* (*Journ. de phys.*, LXXIII, 1814). Il n'a rien publié à part. Il a inventé un goniomètre répétiteur. L.S.

BIBL. : DELAMBRE, *Notice sur M. Malus*, dans les *Mém. de l'Institut* (sc. math.), 1812, t. XIII, p. 27. — ARAGO, *Œuvres biographiques*, t. III, p. 113.

MALVA. Pays de l'Inde anglaise, au S. des provinces centrales, comprenant les Etats d'Indore, Bhopal, Dhar, Ratlari, Djaora, Narsinghar et un district (Nimatch) de Gwalior. C'est un plateau incliné vers le N.-E., et entouré par les monts Vindhya au S., Doungar au S.-O., Salambliar à l'O. et Aravali au N.-O., arrosé par la Mahi, le Sind, le Betra, le Tchambal. Il domine la plaine ou coule la Djemna. La frontière historique et administrative dépasse au S. les limites de ce plateau et s'étend au S. des Vindhya sur la vallée de la Narbada. Les schistes, grès et calcaires azoïques des Vindhya forment par leur décomposition des terres très fertiles où abonde l'argile. Le sol est riche, et le Malva est le centre de la production de l'opium. Il en produit annuellement 37,000 caisses, soit 1,400,000 kilogr., payant au trésor britannique 70 livres sterling par caisse, soit près de 65 millions de fr. Les habitants sont des Hindous très mélangés, auprès desquels subsistent des Bhils, des Gonds, et auxquels se sont superposés les Radjpoutes et les Marathes. Le commerce était jadis aux mains des *Bandjaras* (V. ce mot). Il est aujourd'hui dirigé par les Djinans. Le royaume hindou avait pour capitale Oujein, la cité de Vikramaditya (V. INDE [Histoire]); il fut conquis en 1309 par le prince musulman de Delhi, Ala-Ouddin. En 1387, le vice-roi du Malva se rendit indépendant et prit pour capitale Mandou. En 1526, le chah du Guzerate s'empara du Malva, conquis ensuite par Akber. Au XVIII^e siècle, les Marathes s'y taillèrent des royaumes sous leurs chefs Sindhia (Gwalior) et Holkar (Indore). Ils furent soumis en 1817 par les Anglais (V. INDE).

BIBL. : MALCOLM, *A Memoir of Central India including Malwa*; Londres, 1824, 2 vol.

MALVACÉES (*Malvaceae* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants sont des herbes, des arbustes ou des arbres à feuilles alternes, munies de deux spicules. Les fleurs hermaphrodites, régulières, sont souvent pourvues d'un involucre de bractées nommé *calicule*; la corolle est gamopétale, hypogyne; les étamines, en nombre indéfini, sont très souvent adnées par la base à la corolle et réunies par leurs filets en un tube qui entoure l'ovaire et le style; les anthères, libres, sont uniloculaires et extrorses; l'ovaire est composé d'un ou de plusieurs carpelles verticillés, parfois agglomérés en tête, ordinairement séparés de la columelle à la maturité; les ovules sont anatropes; le fruit est capsulaire, rarement charnu; les graines, réniformes, sont munies ou non d'un albumen mucilagineux peu abondant; l'embryon, recourbé en arc, a les cotylédons foliacés, repliés l'un sur l'autre ou diversement pliés-tordus. M. Baillon divise cette famille en douze tribus, dont plusieurs ont été décrites comme des familles distinctes : 1^o STERCULIÉES (genres : *Sterculia* L., *Cola* Bauh. [*Kola*], *Heritiera* Ait., etc.); 2^o HELICTÉRÉES (genres : *Helicteres* L., *Pterospermum* Schreb., *Reevesia* Lindl., etc.); 3^o DOMBÉYÉES (genres : *Dombeya* Cav., *Rivizia* Cav., *Pentapetes* L., *Cheirolaena* Benth., etc.); 4^o CHIRANTHODENDRÉES (genre : *Chiranthodendron* Larr.); 5^o BUETTNERIÉES (genres : *Buettneria* Læfl., *Commersonia* Forst., *Theobroma* L., *Leplonychia* Turcz., *Abroma*

Jacq., *Glossostemon* Desf., etc.); 6° HERMANNIÉES (genres : *Hermannia* L., *Melochia* L., etc.); 7° LASIOPÉTALÉES (genres : *Lasiopetalum* Sm., *Lysipetalum* F. Muell., *Thomasia* F. Gay, *Seringia* J. Gay, etc.); 8° MALVÉES (genres : *Malva* T., *Althæa* L., *Sida* L., *Plagianthus* Forst., *Abutilon* T., etc.); 9° MALOPÉES (genres : *Malope* L., *Kitaibelia* W., etc.); 10° URÉNÉES (genres : *Urena* L., *Pavonia* Cav., *Malvastrum* Dill., etc.); 11° HIBISCÉES (genres : *Hibiscus* L., *Gossypium* L., etc.); 12° BOMBACÉES (genres : *Bombax* L., *Eriodendron* DC., *Pachira* Aubl., *Adansonia* L., *Quararibea* Aubl., *Hampea* Schltdl., *Neesia* Bl., etc.).
D^r L. Hn.

MALVAL. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat, sur la Petite-Creuse; 456 hab. Ruines d'une forteresse féodale du x^v^e siècle. Eglise romane qui a conservé un beau trésor, notamment une châsse émaillée du xii^e siècle et un reliquaire du xv^e.

BIBL. : GALLIER, *Malval, ses monuments et ses seigneurs*, 1879, in-8.

MALVAL (Louis CHASTEIGNER, baron de) (V. CHASTEIGNER).

MALVERN. Collines d'Angleterre, allongées du N. au S. entre la Severn et la Wye (440 m. d'alt.). Cette région est une des villégiatures préférées des Anglais. — Sur le versant oriental est la pittoresque ville de *Great Malvern* (6,400 hab.) avec ses eaux minérales froides et sa vieille abbaye.

MALVERNEN (Géol.). Nom donné au terrain archéen des collines de Malvern, dans le Shropshire (Angleterre); il est, d'après Callaway (*Geol. Mag.* [3], V, p. 319), formé de granites et de diorites ultérieurement changés en gneiss micacés ou amphiboliques.

MALVES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques; 292 hab. Citée dès le xii^e siècle, elle appartenait alors aux vicomtes de Carcassonne, et fut possédée plus tard par les familles Nègre de Redorte, Grave, puis Béliesses. Château du xv^e siècle. Dolmen.

BIBL. : MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, II, 43-49.

MALVES (GUA DE) (V. GUA DE MALVES).

MALVEZIE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 520 hab.

MALVEZZI (Virgilio, marquis de), historien italien, né à Bologne en 1599, mort à Bologne en 1654. Il s'adonna avec une ardeur égale aux études les plus diverses, médecine, philosophie, théologie, mathématiques, etc., ce qui ne l'empêcha pas de fournir une brillante carrière militaire et diplomatique. Il devint membre du conseil privé de Philippe IV, qui lui confia plusieurs missions importantes. Ses ouvrages, où il semble avoir voulu imiter Machiavel, sont relatifs à la diplomatie et à l'histoire. Les principaux sont : *Discorsi sopra il libro I degli Annali di Corn. Tacito* (Venise, 1622); *Il Romulo* (Bologne, 1629), sorte de roman politique en forme de biographie, qui eut beaucoup de succès et fut traduit en français (*Le Romulus avec des considérations morales et politiques sur sa vie*; Paris, 1645), et en espagnol par Quevedo; *Tarquinio il Superbo* (Bologne, 1632); *Davide persequitato* (Bologne, 1634); *Introduzione al racconto dei principali successi accaduti sotto il comando di Filippo IV* (Rome, 1651), et en espagnol : *Successos principales de la Monarquía de España en el año 1639* (Madrid, 1640).

BIBL. : ORLANDI, *Notizie degli scrittori bolognesi* (1714).

MALVIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu; 426 hab.

MALVIÈS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 374 hab.

MALVILLE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Savenay; 4,655 hab. Ruines du château de Goust.

MALVILLERS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey; 252 hab.

MALVOISIE ou **MONEMVASIA** (autrefois *Napoli di*

Malvosia). Ville maritime du dép. de Laconie (Grèce), ch.-l. de l'arr. d'Épidauros-Limera, à 73 kil. S.-E. de Sparte, sur la côte orientale de la presqu'île terminée par le cap Malée. Elle est bâtie en amphithéâtre sur une île unie au continent par un pont de 150 m. sur lequel s'élève une tour vénitienne. Ruines importantes. Fortifications. Eglise construite par les Villehardouin. Escalade de paquebots grecs. Au fond de la baie, ruines (acropole pélasgique et enceinte) d'*Épidauros-Limera*. Les vignobles qui produisaient le vin fameux au moyen âge n'existent plus. Malvoisie eut au moyen âge un grand commerce. Guillaume de Villehardouin la posséda à partir de 1245; il la céda à Michel Paléologue en 1263; elle appartint ensuite aux Vénitiens, puis aux Turcs. Les Grecs s'en emparèrent en 1822. L. DEL.

MALVOISIES (Vitic.). Les cépages ainsi dénommés sont nombreux. Les principaux sont : la Malvoisie blanche (Piémont), la Malvoisie de Lipari, la Malvoisie rose du Pô, la Malvoisie rousse de Tarn-et-Garonne et la Malvoisie verte. Les Malvoisies sont des vignes à bourgeonnement généralement duveteux, à raisin de table de bonne qualité, de couleur verte, rose ou ambrée. P. V. et M. M.

MALY (Jacques), écrivain tchèque, né à Prague en 1811, mort en 1886. Après avoir étudié le droit, il collabora à un certain nombre de journaux tchèques et au *Dictionnaire* de Jungmann, puis dirigea une imprimerie. En 1848, il fut membre du Comité national. Il a publié un grand nombre d'écrits populaires, a dirigé la rédaction de l'*Encyclopédie tchèque*, éditée par la librairie Kober, dont il a ensuite publié une édition abrégée, et a traduit une partie du théâtre de Shakespeare. Parmi ses travaux historiques, les principaux sont : *la Lettre de majesté de Rodolphe II* (1830); *Notre Renaissance* (Prague, 1880), ouvrage fort intéressant pour l'étude de la Bohême au xix^e siècle. Maly fut un des écrivains les plus féconds de notre temps. Mais son labeur ne l'enrichit pas et il mourut à l'hôpital. Une notice détaillée sur sa vie a paru dans la revue *Osveta* (oct. 1880). L. LEGER.

MALZAC, député français, né le 13 août 1850. Notaire, il fut élu député d'Alais (1^{re} circ.) à l'élection partielle du 4 mars 1894.

MALZÉVILLE (*Villa de Margeville* 1130; *Marsevilla* 1176). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (E.) de Nancy, sur la Meurthe; 2,974 hab. Fabriques de produits chimiques, de noir animal et de bouillons d'os. Tumuli. Eglise du xv^e siècle; couvent des filles du Divin-Rédempteur. Le fief de Malzéville relevait de la châtellenie de Nancy.

BIBL. : R. GUÉRIN, *les Tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville*; Nancy, 1868.

MALZIEU-FORAIN (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. du Malzieu-Ville; 4,022 hab.

MALZIEU-VILLE (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, sur la rive droite de la Truyère; 4,033 hab. Fabriques de serges et de couvertures. Scieries mécaniques. Teintureries. Restes de fortifications.

MALZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 451 hab.

MAMBOUHANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 74 hab.

MAMBRÉ. Localité située dans le voisinage immédiat d'Hébron et dont il est fréquemment question dans l'histoire des patriarches. Plusieurs des principaux épisodes de la légende d'Abraham ont pour théâtre les « chènes de Mambré », au voisinage desquels le patriarche avait planté ses tentes. Dans la grotte voisine de Machpela auraient été ensevelis Sarah, Abraham, Isaac et Jacob. Les musulmans placent ce lieu à Hébron; les chrétiens à une demi-lieue au N.-O., où un grand chêne est dénommé par eux « chêne d'Abraham ».

MAME (Charles-Ernest-Auguste), imprimeur et homme politique français, né à Angers le 4 nov. 1805, mort à Tours le 8 fév. 1883. Neveu du fondateur de la maison Mame, il la dirigea de 1833 à 1845 avec son cousin ger-

main et beau-frère, Alfred Mame (V. le suivant), fut nommé maire de Tours en 1849, fit adhésion au coup d'Etat, fut élu député de la troisième circonscription de Tours comme candidat officiel en 1859, fut réélu en 1863, mais échoua en 1869 contre le candidat libéral, M. Wilson. L. S.

MAME (Alfred-Henri-Amand), imprimeur et éditeur français, né à Tours le 17 août 1811, mort à Tours le 12 avr. 1893. Son père avait fondé à Tours, au commencement du siècle, une imprimerie qui n'eut longtemps qu'une clientèle locale. En 1833, Alfred Mame en prit la direction avec son cousin germain et beau-frère, Ernest Mame (V. le précédent). Resté seul à sa tête à partir de 1845, il lui donna une extension considérable, en fit, en même temps qu'un libraire, une maison d'édition et y adjoignit des ateliers de reliure. Elle occupa d'une façon continue plus de mille ouvriers. Six millions de volumes environ en sortent annuellement, tout prêts pour la vente. Les paroissiens, les bréviaires, les ouvrages d'enseignement élémentaire et d'éducation, et surtout les livres de distribution de prix, en composent le fonds principal, mais elle a édité aussi quelques collections importantes et il en est sorti plusieurs publications illustrées d'une grande valeur artistique: *l'Imitation de Jésus-Christ*, avec les gravures sur acier de Hallez; *les Promenades pittoresques en Touraine, les Châteaux historiques de la France, la Chanson de Roland*, avec les eaux-fortes de Chiffard et de Fouquier; la *Sainte Bible*, illustrée par Gustave Doré; le *Saint Louis* de M. Vallon; *les Chefs-d'œuvre de la langue française*, avec de belles eaux-fortes, etc. L. S.

MAMELI (Goffredo), poète et patriote italien, né à Gênes en 1827, mort à Rome le 6 juil. 1849. Fils du contre-amiral sarde Giorgio Mameli, il exerçait une grande influence sur la jeunesse génoise par son enthousiasme et son audace. Son hymne *Fratelli d'Italia*, composé en 1847, devint le chant national de 1848. Il fut un des premiers volontaires qui accoururent dans les champs lombards. A Rome, où il suivit Garibaldi, il se comporta vaillamment. Blessé à la jambe le 3 juin 1849, il subit le 19 l'amputation et mourut le 6 juil., trois jours après la chute de la République romaine. Ses poésies, publiées à Gênes en 1850 avec une préface émue de Mazzini, ont été rééditées à Tortone (1859). F. H.

MAMELLE. I. ANATOMIE ET PATHOLOGIE. — La mamelle est l'organe de la lactation et sert à caractériser toute une classe d'animaux : les mammifères. Nous ne nous occuperons de la mamelle que dans l'espèce humaine et en particulier chez la femme. Les mamelles sont situées de chaque côté du sternum; rudimentaires toujours chez l'homme et chez la femme jusqu'à l'époque de la puberté, elles se développent chez cette dernière au moment de l'activité génitale, pour diminuer après l'âge critique au point que tout élément glandulaire a disparu dans la vieillesse. La peau est extrêmement mince au niveau de la mamelle et laisse voir par transparence le réseau veineux sous-cutané; après une première grossesse suivie d'allaitement, elle présente des vergetures dues à la distension subie au moment de l'ampliation de l'organe. Au centre du globe formé par la mamelle, la peau plus fine encore présente une grosse papille saillante, muriforme, le mamelon, rose chez la jeune fille et brun chez la femme qui a accouché. Grâce aux fibres lisses dont il est presque exclusivement formé, le mamelon subit, sous l'influence de certaines excitations spéciales, une véritable érection. C'est sur cette papille que par une vingtaine de fentes obliques viennent s'ouvrir les conduits galactophores. Autour du mamelon se voit un disque plus ou moins coloré, l'aréole, au niveau duquel la peau inégale et rugueuse est surmontée de douze à vingt tubercules formés par des glandes sébacées qui s'hypertrophient pendant la grossesse. Au-dessous de la peau on trouve le fascia superficialis; au niveau de la mamelle, il se divise en deux feuillettes qui s'écartent et comprennent entre eux l'organe de la lactation et la graisse abondante

qui l'entoure. Nulle au niveau du mamelon et de l'aréole, la couche graisseuse entoure la glande de toutes parts, s'insinuant dans tous les interstices des lobules. Les brides fibreuses, parties des trabécules conjonctives de la glande et se confondant avec les cloisons des aréoles sous-dermiques, isolent de gros pelotons adipeux dont les loges jouissent d'une très réelle indépendance pathologique. En arrière de la mamelle se trouve la couche profonde du fascia superficialis séparée de l'aponévrose du grand pectoral par un tissu cellulaire lâche qui permet les mouvements étendus de la glande et où certains auteurs ont cru trouver une véritable bourse séreuse. Ce tissu cellulaire paraît se rattacher par des tractus fibreux verticaux à la clavicle et former ainsi un véritable ligament suspenseur de la mamelle.

La glande mammaire isolée forme un disque plus épais au centre dont la face postérieure est concave. Lors de l'état de lactation, elle constitue une masse blanc grisâtre très incomplètement lobulée; mais, pendant la lactation, les lobules deviennent plus évidents et on en compte douze ou quinze qui donnent naissance à un conduit galactophore s'ouvrant au mamelon après avoir subi une dilatation légère (sinus galactophore). Ces lobules séparés par un tissu conjonctif résistant présentent la structure d'une glande en grappe. Les acini arrondis ou piriformes et formés d'une membrane propre et d'un épithélium polygonal fournissent un canal excréteur de même structure qui s'abouche bientôt avec le canal galactophore formé d'une membrane propre et d'un épithélium cylindrique. Le canal galactophore va s'ouvrir au mamelon par une fente oblique. Chaque lobule est formé par une invagination du feuillet ectodermique, de sorte que la glande mammaire ressemble à une agglomération de glandes sébacées à fonctions spéciales.

Les vaisseaux artériels de la mamelle lui viennent de la mammaire interne, branche de la sous-clavière; de l'acromio-thoracique, de la thoracique longue, branches de l'axillaire et des intercostales aortiques. Les veines profondes suivent le trajet des artères; les superficielles, après avoir formé un cercle veineux sous l'aréole, vont se jeter dans les veines des régions voisines. Les lymphatiques sont très abondants et se jettent dans les ganglions axillaires et par des branches perforantes dans les ganglions médiastinaux antérieurs. Les nerfs viennent des quatrième, cinquième et sixième nerfs intercostaux et des branches thoraciques du plexus brachial.

Les glandes mammaires sont les organes producteurs du lait; ce liquide ne s'écoule au dehors d'une façon spontanée que lorsque l'excès de production a rempli tous les conduits galactophores; dans le cas contraire, aucun écoulement ne se produit et il faut l'effort de succion de l'enfant pour amener le lait en dehors. L'excitation spéciale du mamelon active à ce moment la sécrétion mammaire.

La mamelle est le sujet d'anomalies congénitales ou acquises. Congénitales, elles se font par défaut ou absence d'une ou des deux mamelles (amazie) qui est extrêmement rare, ou par excès, mamelles surnuméraires (pléiomazie) bien plus fréquentes et que l'on peut rencontrer en des sièges très divers. Cette dernière anomalie observée dans les deux sexes paraît être plus fréquente chez l'homme. L'absence du mamelon (athélie), très fréquente sur les mamelles surnuméraires, peut s'observer aussi sur les mamelles normales; la polythésie se lie toujours à la présence de mamelles surnuméraires plus ou moins développées. Les anomalies acquises sont l'atrophie et l'hypertrophie de la mamelle. L'atrophie peut reconnaître pour cause un défaut de développement à la puberté ou bien être la conséquence d'une inflammation de la première enfance. Elle se trouve liée au défaut d'évolution des organes génitaux chez les dégénérés et les infantiles. L'hypertrophie de la mamelle s'observe chez la femme soit au moment de la puberté, et alors elle est plus fréquemment grave, soit pendant les périodes de gestation et alors ordinairement elle diminue après l'accouchement. Chez l'homme on l'ob-

serve aussi et on l'appelle gynécomastie. Il y a une gynécomastie primitive liée à l'évolution de la puberté et une gynécomastie secondaire liée à un trouble testiculaire (ectopie, infantilisme testiculaire, orchite et surtout orchite ourlienne, castration opératoire ou traumatique).

Quelquefois la difformité ne porte que sur le mamelon trop court, ombiliqué, invaginé, qui, dans certains cas, rendra l'allaitement impossible. Nous ne nous arrêterons pas aux anomalies de la sécrétion : absence (agalactie), hypersécrétion le plus souvent transitoire, quelquefois de durée indéfinie, malgré la cessation des causes qui l'ont provoquée (grossesse, lactation). Cette galactorrhée peut être très abondante (7 litres), en général beaucoup moindre; elle n'est dangereuse que par son excès. Sans parler de la sécrétion peu abondante et transitoire très fréquente chez le nouveau-né, il y a de nombreux exemples de sécrétion hétérochrone, même chez des femmes nullipares ou vierges, ordinairement provoquée par des excitations mécaniques, par exemple en essayant de donner le sein à un enfant pour l'apaiser. Cette sécrétion lactée a quelquefois été observée dans les mêmes conditions, soit chez des gynécomastes, soit chez des hommes normalement conformés.

Les blessures de la mamelle, si elles sont aseptiques, ne présentent rien de particulier à noter et guérissent facilement; si elles sont infectées, elles peuvent donner lieu à des accidents de suppuration prolongée, d'érysipèle bien connus des anciens auteurs qui hésitaient à intervenir dans les abcès du sein et n'osaient tenter la réunion immédiate. La lactation aggrave la plaie en ce sens qu'elle s'infecte plus facilement et que l'ouverture de conduits galactophores d'un certain calibre peut être suivie d'une fistule dont la guérison pourra cependant s'obtenir, après le sevrage, par des moyens simples. La contusion de la mamelle ne présente en général aucune gravité, et le sang se résorbe facilement; cependant, quelquefois, on peut observer, à la suite, des inflammations chroniques plus ou moins étendues. Peut-être même ces inflammations après la contusion entretiennent-elles un certain *locus minoris resistentie* qui favorise la production des néoplasmes. Les brûlures de la mamelle ne présentent rien de particulier, à moins qu'elles ne portent sur l'aréole et le mamelon, auquel cas l'oblitération des canaux galactophores est inévitable et peut être l'origine de graves accidents inflammatoires gangreneux.

Les affections inflammatoires de la mamelle portent le nom de mastites. On les divise en deux grandes classes, les mastites aiguës et les mastites chroniques. Les inflammations aiguës siègent sur l'aréole et le mamelon reconnaissent ordinairement pour cause des infections produites au niveau des petites plaies ou gerçures situées autour du mamelon. Elles prennent alors la forme lymphangitique ou celle d'abcès tubéreux. Elles peuvent aussi se développer dans le tissu cellulaire sous-cutané qui entoure la glande; elles donnent lieu alors au phlegmon sous-cutané. On observe encore des phlegmons sous-mammaires consécutifs aux inflammations profondes de la glande ou à des lésions thoraciques; le sein est alors soulevé en masse, le pus vient faire saillie à la périphérie de la glande. Dans tous ces cas, la suppuration qui est la règle demande l'ouverture précoce du foyer. Les inflammations aiguës de la glande mammaire ou mastites vraies ou inflammations canaliculaires peuvent succéder aux traumatismes et aux hématomes consécutifs, mais on les observe surtout dans trois conditions: dans les premiers jours qui suivent la naissance, à la puberté et surtout pendant la grossesse et la lactation. Ces dernières seules présentent un intérêt considérable; elles sont produites par une infection qui provient de l'enfant (bouche, yeux) ou de la mère (mains). Les microorganismes pyogènes (streptocoques, staphylocoques, blancs ou dorés) déposés sur le mamelon s'y développent à la faveur du lait versé à chaque tétée ou des gerçures, pénètrent dans les conduits galactophores, où, favorisés par la stase laiteuse, ils provoquent l'inflammation suppurative juste dans les acinis. De là la nécessité d'une propreté

méticuleuse du mamelon des nourrices et aussi de tout ce qui peut y venir au contact. Quand la suppuration se produit, il faut essayer de vider le pus qui remplit les cavités galactophores par expression, comme l'a fait Budin, le pus s'écoulant avec le lait par le mamelon. Quand ce moyen est insuffisant, il faut ouvrir largement, drainer et appliquer un pansement immobilisateur et compressif. Quand les délabements sont étendus, l'évidement du sein avec réunion profonde et superficielle suivant la méthode de Bockel sera de mise. Le phlegmon peut envahir toute la glande en masse (panmastite). L'incision précoce, large et multipliée, peut seule parer aux graves accidents qui menacent la malade.

Les inflammations chroniques (mastites chroniques) sont partielles ou diffuses. Partielles, elles se présentent sous forme de tumeurs ou de placards étalés et peuvent aboutir à la suppuration, à l'induration ou à la résolution. Liées à la lactation ou au traumatisme, elles reconnaissent pour cause, dans le premier cas, ordinairement une infection canaliculaire; dans le second, si la contusion est violente, les modifications inflammatoires de l'épanchement sanguin, si elle est légère, mais continue (contusion chronique), l'irritation du tissu conjonctif. Ces inflammations peuvent facilement être prises pour des néoplasmes. Leur apparition récente, la douleur que l'examen y provoque, l'adénite hors de proportion avec la tumeur, la relation avec la lactation feront incliner vers l'idée d'inflammation chronique. A côté de ces mastites chroniques partielles, on doit citer les mastites chroniques diffuses. Dans ces dernières, on sent que le sein est occupé par une vaste tumeur que l'on peut ensuite différencier en une masse garnie d'une quantité énorme de petits grains durs comme serait une pelote d'épingles dont on sentirait les têtes à travers la peau ou en une forme à noyaux multiples. De plus, on peut y observer des kystes qui, refoulant les parties indurées au milieu desquelles ils se creusent, les font pour ainsi dire disparaître, constituant ainsi cette singulière affection qu'on nomme la maladie kystique de la mamelle. Ces affections reconnaîtraient pour cause, d'après Delbet, des inflammations canaliculaires. Nous devons une mention spéciale pour une affection kystique qui paraît être due à une inflammation limitée à une partie d'un canalicule ou d'un ou plusieurs acinis et qui est caractérisée par la persistance de la cavité normale dilatée en communication permanente avec le canal galactophore et par le contenu qui est du lait ou une modification du lait ayant donné une masse crémeuse ou butyreuse plus ou moins épaisse. C'est le galactocèle. Les affections chroniques doivent être traitées par l'expectation et l'iodure de potassium, et ce n'est que quand une tumeur déforme considérablement la mamelle qu'on en fera l'extirpation. On se comportera de même pour le galactocèle.

Nous signalerons seulement la tuberculeuse mammaire et la syphilis mammaire qui peut s'observer dans son accident primitif, le chancre, dans ses accidents secondaires (syphilitides, analgésie mammaire) et jusqu'aux accidents tertiaires ou gommés. Bien qu'on ait noté la présence de divers parasites dans la mamelle, il n'y a d'absolument avéré que celle des échinocoques donnant lieu à des kystes hydatiques du sein. Le sein est encore le lieu de prédilection des néoplasmes. Les tumeurs y revêtent plusieurs aspects différents; tantôt ce sont des tumeurs circonscrites, mobiles, indépendantes du reste de la glande, non envahissantes, n'infectant pas les ganglions et ne récidivant pas, ce sont des tumeurs bénignes; tantôt elles sont mal limitées, adhérentes au reste de la glande, confondues avec elles, envahissantes, infectant les ganglions, récidivant et se généralisant, ce sont les tumeurs malignes ou cancérs. Entre les deux, mais plus rapprochées des premières, sont les sarcomes.

Les premières présentent dans l'immense majorité des cas une origine glandulaire, car toujours on reconnaît au milieu des tumeurs des vestiges des canalicules de la glande qui souvent donnent lieu à des kystes. Il y a aussi, au sein, des tumeurs conjonctives étouffant les éléments glandulaires et les faisant disparaître; mais ces tumeurs y sont

rars. Les tumeurs bénignes sont les fibromes, les adénomes, les adéno-fibromes et les adéno-myxomes. Les tumeurs malignes, qui naissent de l'épithélium canaliculaire ou acineux, sont les diverses variétés de cancer, épithéliome acineux, tubulé, infiltré ou ecarcinome. Entre ces tumeurs viennent se placer les sarcomes, fibro-sarcomes, adéno-sarcomes. L'ablation de ces tumeurs s'impose dans tous les cas, mais on ne devra amputer la glande et curer l'aisselle que dans le cas de tumeur maligne. Dr S. MORER.

II. ANTHROPOLOGIE. — A l'observation superficielle, les formes des mamelles, surtout dans nos races européennes très mélangées et que peu de chose sépare, nous apparaissent sous des aspects très variables et comme n'ayant par cela même aucune signification ethnique. Cependant si l'on considère le plus ou moins de fréquence des formes chez deux groupes de femmes de caractères différents, on s'apercevra que la forme hémisphérique domine chez les brunes, comme les Bas-Bretonnes, alors que chez les blondes les seins sont le plus souvent piriformes ou coniques. Au contact de deux types très éloignés, ces différences sont très appréciables. Ainsi chez les peuples de race jaune, mongolique, la présence de femmes aux seins piriformes atteste des mélanges, et cette forme de sein s'allie communément sinon toujours (les Fugéiennes ont les seins piriformes) à d'autres caractères d'origine caucasique. Chez les nègresses, la forme des seins, plus apparents, est encore plus caractéristique. Ces seins sont en effet coniques et pendants, et, grâce à la laxité du tissu cellulaire sous-cutané, ils arrivent à un tel allongement que les mères allaitent souvent leurs enfants par-dessus l'épaule, et qu'en les passant sous les aisselles elles peuvent quelquefois (Boschimanes) les rejoindre au milieu du dos. Les cas de mamelles surnuméraires (polymastie) ne sont pas rares. Les auteurs citent un homme qui en avaient trois paires régulièrement étagées sur la poitrine. Il peut se développer des glandes mammaires sur toutes les parties du corps. Une femme en avait une à la face interne de la cuisse droite (Blanchard, *Bullet. Soc. d'anthr.*, 1885, p. 230). ZABOROWSKI.

MAMELUK ou MAMELOUKS (V. MAMLOUK et EGYPTE).

MAMERANUS (Henri), imprimeur et historien belge, né à Mamer vers 1500, mort à Cologne en 1560. Il s'établit comme éditeur dans cette dernière ville et publia notamment plusieurs de ses propres ouvrages : *Tractatus de causa calamitatum hujus temporis* (Cologne, 1546, in-4); *Catalogus expeditionis rebellium principum ac civitatum Germaniæ* (id., 1550, in-4); *Libellus de prisca moneta supputatione* (id., 1551, in-8).

Son frère Nicolas passa une grande partie de sa vie à la cour de Charles-Quint et écrivit une relation des principaux événements politiques survenus depuis 1515 jusqu'à 1548; cette relation a été publiée dans les *Scriptores rerum Germanicarum* d'Eckard sous le titre *De Rebus gestis Caroli V.* E. H.

MAMERCOS, géomètre grec du VI^e siècle av. J.-C., frère du poète Stésichore, et dont Hippias d'Elis avait conservé le nom qui dans les manuscrits de Proclus est défiguré de diverses façons (Ameristos, Marmetios, etc.).

MAMERCUS. Nom d'une des familles de la gens *Emilia* (V. ce nom), la principale jusqu'au IV^e siècle av. J.-C. (vers l'an 339). Elle fut ensuite remplacée par celles des *Barbulæ*, *Lepidi*, *Papi*, *Paulli*, *Regilli*, *Scauri*. Les principaux *Emilii Mamerci* furent : *L. Emilius Mamerci f.*, consul en 484, 478 et 473; — *Ti. Emilius Mam. n. Mamercinus*, consul en 470 et 467 et favorable à la plèbe comme son père; — *Mam. Emilius M. f. Mamercinus*, tribun consulaire en 438, dictateur en 437, où il triompha sur les Véiens, Falisques et Fidénates; dictateur en 434, il limita la durée de la censure à dix-huit mois; une troisième fois dictateur en 426, il prit Fidènes; — *M. Emilius Mam. f. M. n. Mamercinus*, tribun consulaire en 405, 403 et 401; — *L. Emilius*, son frère, tribun consulaire en 391, 387, 383 et 382;

— *L. Emilius L. f. M. N. Mamercinus*, tribun consulaire en 389, 380, 377, maître de la cavalerie (de Camille) en 368; il fut le premier consul patricien après le rétablissement de la concorde entre les ordres (366), le fut de nouveau en 363; — *L. Emilius L. f. L. n. Mamercinus Privernas*, maître de la cavalerie de M. Valerius Corvus en 342, consul en 341, dictateur com. hab. en 335, consul en 329, où il s'empara de Priverne; il fut le quatorzième et le dernier des interrois en 326 et une seconde fois dictateur en 316, où il défit les Samnites; — *Ti. Emilius Mamercinus*, consul en 339.

MAMEROT (Sébastien), historien français du XV^e siècle. Originaire du Soissonnais, il obtint la place de chapelain de Louis de Laval, gouverneur du Dauphiné, puis de Champagne. Ce fut sur son invitation que Mamerot entreprit, en 1458, la traduction de la *Chronique martinienne*, qu'il enrichit d'extraits de plusieurs autres chroniqueurs. Mamerot fut pourvu, en 1472, d'un canonicat et de la place de chantre de l'église Saint-Etienne de Troyes. Quelques années après, il partit pour les Lieux saints. De retour en 1488, il rédigea, sous le titre de *Compendieuse Description de la terre de promission*, la description des pays qu'il avait visités. On lui doit encore une traduction française du *Romuleon* et de Valère-Maxime, ainsi qu'une compilation intitulée *les Passages d'outre-mer du noble Godefroi de Bouillon* (1492, in-8, goth.). On ignore la date de sa mort. H. C.

BIBL. : Paulin PARIS, *Manuscrits français de la B. N.*, t. III, p. 65.

MAMERS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Sarthe; 6,016 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Mortagne à La Hutte-Coulombiers, embranchement sur Connerré. Fabrique de billards, de filets et résilles; boissellerie, ébénisterie, carrosserie; brasserie; ateliers de construction mécanique, fonderie de fer, imprimeries, teintureries, tanneries, moulins. Eglise de Saint-Nicolas des XIII^e, XV^e et XVI^e siècles, surmontée d'une tour à quatre pignons. Eglise Notre-Dame du XII^e siècle, avec restaurations et additions des XV^e et XIX^e siècles. Ancien couvent de la Visitation occupé aujourd'hui par plusieurs services publics.

MAMERT (Saint), archevêque de Vienne, élu en 463? mort en 477? Fête le 11 mai. La première date qui puisse être précisée en cette biographie se rapporte à l'année 463. Mamert ayant procédé à la consécration de l'évêque de Die, dont le siège avait été attribué à la province d'Arles par le pape Léon, Gondioc, roi des Burgondes, porta plainte devant le pape Hilaire. Le 10 oct. 463, Hilaire prescrivit à Leontius, archevêque d'Arles, de convoquer un concile pour statuer sur cette question. Ce concile, auquel assistèrent vingt évêques, s'assembla à Arles en 464. Mais malgré les manœuvres éminatoires du pape, l'évêché de Die resta attaché à la province de Vienne. On a attribué à Mamert l'institution des *Rogations* (V. ce mot). E.-H. V.

MAMERT (Claudien), *Mamertus, Claudianus-Ecdicius*, mort en 473 ou 474, frère cadet du précédent. Voué d'abord à l'état monastique, il s'était appliqué à l'étude du latin et du grec et de la littérature chrétienne. Son frère l'ordonna prêtre, et lui confia l'instruction du clergé, l'organisation des services ecclésiastiques et spécialement le soin de fixer l'ordre des psaumes et des leçons pour les offices de l'année. Sidoine Apollinaire l'appelle le plus beau génie de son temps, de son pays et de son peuple, *hominum avi, loci, populi ingeniosissimus*. Œuvres principales : deux lettres, un traité *De Statu animæ* (Venise, 1482; Bâle, 1504; Anvers, 1607), composé pour réfuter un écrit anonyme de Faustus de Riez enseignant la corporalité de l'âme; l'hymne *Pange lingua gloriosi* généralement attribué à Fortunat; enfin, suivant Fabrieus, un poème *Contra vanos poetas*. E.-H. V.

Dans son livre *De Statu animæ*, Mamert s'attachait à réfuter l'opinion soutenue par Faustus, évêque de Riez en Gaule, et chef des semi-pélagiens. Faustus considérait l'âme comme une substance étendue et corporelle, Mamert

Claudien, s'inspirant de saint Augustin dont il était le disciple, et par lui des idées de Platon, de Plotin et de toute l'école d'Alexandrie, affirmait que l'âme est une substance réelle, mais incorporelle. Tandis que Dieu, selon la théorie de l'école, est supérieur à la fois à la quantité et à la qualité, et ne tombe dans aucune des catégories d'Aristote, pas même celle de substance, le corps est soumis à toutes les catégories, notamment à celle de quantité, c.-à-d., selon Mamert, l'existence dans l'espace : l'âme est soumise à quelques catégories, celles de substance et de qualité, mais non à toutes : elle échappe à la quantité. Elle est ainsi intermédiaire entre Dieu et le corps ; et elle devait exister, car il fallait, selon une maxime admise par les philosophes de ce temps, que tous les degrés possibles de l'être fussent réalisés. Opposant la simplicité de l'âme à la divisibilité du corps, Mamert Claudien s'appliquait à montrer que si l'âme est bien réellement ou elle est (car si elle était partout, elle serait Dieu ; si elle n'était nulle part, elle ne serait rien), elle se distingue cependant du corps, en ce qu'elle est tout entière présente là ou elle est : ce n'est pas une partie de l'âme, mais l'âme tout entière, qui voit ou qui anime le doigt. Répondant à l'argument de son adversaire tiré de ce que Dieu a fait toutes choses avec mesure, poids et nombre, Mamert distinguait deux sortes de mesures, poids et nombre. Autre chose est la mesure mesurée, qui est dans les corps, autre chose la mesure incommensurable, la mesure en soi ou l'idée de la mesure, et l'âme seule participe de la nature de l'idée. On peut donc dire que l'âme a mesure, poids et nombre, mais non pas mesure mesurée, nombre compté, poids pesé ; elle est la mesure qui mesure elle-même, le nombre qui compte lui-même, le poids qui pèse lui-même. La mesure, c'est la sagesse, le nombre, c'est la proportion des vertus, le poids, c'est la volonté ou l'amour. Et en distinguant ainsi avec saint Augustin trois puissances dans l'âme, Mamert Claudien avait soin d'indiquer que la raison en est la substance commune et unique. Il expliquait d'une manière analogue l'idée de la trinité divine. V. Br.

BIBL. : GERMAIN, *De Mamerti Claudiani scriptis et philosophia* ; Paris, 1810, in-8. — M. R. DE LA BROISE, *Mamerti Claudiani vita ejusque doctrina de anima hominis*, thèse ; Paris, 1890.

MAMERT DE CONZIÉ (V. CONZIÉ).

MAMERTINE (Prison). Célèbre prison romaine, dite aussi *Carcer Tullianum*, qui existe encore au N. du Forum, sous l'église San Guiseppe de Falegnani. C'est le plus vieux monument de la ville ; il est de construction étrusque et se compose de deux pièces superposées dans chacune desquelles on accédait par un trou rond au plafond ; le caveau inférieur renferme une source. C'est dans cette prison qu'on étranglait ou laissait mourir de faim les criminels d'Etat, chefs ennemis prisonniers, etc. Une légende veut que les apôtres saint Pierre et saint Paul y aient été enfermés, et le pape Sylvestre I^{er} leur consacra la vieille prison.

MAMERTINS (V. MESSINE).

MAMERTUS (Claudianus) (V. MAMERT [Claudien]).

MAMETZ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saut-Omer, cant. d'Aire ; 4,453 hab. Brasserie ; moulins.

MAMETZ. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert ; 304 hab.

MAMEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre ; 270 hab.

MAMIANI DELLA ROVERE (Terenzio, comte), poète, philosophe et homme politique italien, né à Pesaro le 18 sept. 1799, mort à Rome le 21 mai 1885. Patriote des plus méritants, il fut ministre à Bologne en 1831. Réfugié en France, après la répression du soulèvement romagnol, il présida à Paris un comité d'émigrés italiens. Il rentra en Italie lors de l'amnistie de Pie IX, mais sans accepter de conditions, et devint un des chefs du parti libéral modéré. Le pape l'appela à former le ministère du 4 mai 1848, dans lequel il prit l'intérieur. Il se retira, le 3 août, devant la résistance constante du souverain pontife. Il alla à Turin, où il fonda avec Gioberti la société de la Confédération

italienne. Rappelé après l'assassinat de Rossi, il sentit qu'aucun accord n'était possible et refusa d'entrer dans le ministère (24 nov.). Cependant, après le départ de Pie IX, cédant à de nombreuses instances, il accepta par patriotisme les affaires étrangères et dut s'occuper aussi des finances et de l'intérieur. Débordé par le parti révolutionnaire, il donna sa démission le 21 déc. Lors de l'intervention française, il alla s'établir à Gènes (1849). Cette ville l'élut député en 1856. Le 30 janv. 1860, Cavour lui confia le portefeuille de l'instruction publique. Il remplit des missions diplomatiques à Athènes (1861) et à Berne (1865). Il avait été fait sénateur (13 mars 1864). Mamiani, esprit libre et nourri de profondes études, âme religieuse, cœur chaud, imagination vive, cultivait à la fois la philosophie et la poésie : il les confondait volontiers, surtout à la fin de sa carrière. En somme, c'est le sentiment qui dominait chez lui. Son style, d'une correction remarquable, est toujours élégant, parfois jusqu'à l'affectation. Fondateur et président de l'Académie de philosophie italique à Gènes, professeur de philosophie de l'histoire à l'université de Turin, créateur à Rome de la revue *La Filosofia delle Scuole italiane*, il exerça une notable influence sur les esprits, mais n'arriva jamais à l'originalité. Ses principaux ouvrages sont : *Rinnovamento della filosofia antica italiana* (1835-1836) ; *Dialoghi di scienza prima* (Paris, 1846) ; *Le Meditazioni cartesiane rinnovate del secolo XIX* (Florence, 1869) ; *Kant e l'ontologia* (Florence, 1870) ; *Compendio e sintesi della propria filosofia* (Turin, 1876) ; *Della Psicologia di Kant* (Rome, 1877) ; *Critica delle rivelazioni* (Milan, 1880) ; *La Religione dell'avvenire* (Milan, 1880) ; *Filosofia della Realtà* (Rome, 1880), etc. La congrégation de l'Index a condamné son *Nuovo Diritto* et sa *Teoria della Religione e dello Stato* (1869). Ses poésies ont été réunies à Florence en 1857. F. II.

MAMIE (Louis-André DE LA) (V. CLAIRAC).

MAMILIA (*Gens*). Famille plébéienne de Rome, originaire de Tusculum, qui prétendait descendre d'une *Mamilia*, fille de Telegonus (fils d'Ulysse et de Circé) ; *Octavius Mamilius* épousa la fille de Tarquin le Superbe. *L. Mamilius*, dictateur de Tusculum, ayant prêté secours aux Romains contre Herdonius, reçut le droit de cité romaine en 458. *L. Mamilius Vitulus* fut consul en 265. La *gens* se divisa en trois familles : *Limetanus*, *Turrinus* et *Vitulus*.

MAMILLAIRE. I. BOTANIQUE. — (*Mamillaria* Haw.). Genre de Cactacées, voisin des *Cactus* (V. ce mot), composé de plantes grasses dont la tige est chargée de tubercules mammiformes ou allongés en cônes ou en pyramides anguleuses ou encore confluant en cônes épais et terminés par un coussinet hérissé d'aiguillons ; les fleurs, en tout semblables à ceux du *Cactus*, sont insérées dans l'aisselle des tubercules et forment une zone annulaire vers le haut de la tige. On en connaît environ cent cinquante espèces, originaires d'Amérique, dont un grand nombre ornent nos serres. Dr L. Hx.

II. HORTICULTURE. — Les nombreuses espèces et variétés de *Mamillaires* se cultivent en pots ou sur rocailles en serre froide ou tempérée, bien éclairée et aérée. Une terre légère, substantielle, leur convient. On la prépare par le mélange de terre franche, de terre de bruyère et de terreau. Les pots doivent être bien drainés. Les soins à donner consistent en arrosages et bassinages pendant toute la durée de la végétation, à partir du printemps jusqu'en automne. En hiver, on laisse reposer les plantes sans les arroser ou en les arrosant très rarement, et on maintient la température un peu au-dessus de zéro. Pendant la belle saison, il est bon de les sortir en plein air, et beaucoup d'entre elles seraient même avantageusement cultivées en pleine terre dans le Midi. Il suffirait de les abriter pendant l'hiver. Sous un climat moins chaud, on pourrait encore les tenir en pleine terre, en les dissant sur des rocailles à bonne exposition. Les bourgeons, qui naissent souvent du collet des mamillaires,

servent à multiplier ces plantes. Il suffit de séparer ces bourgeons et de les planter. La multiplication se fait encore par la greffe en fente et aussi de graines semées en terre de bruyère et très légèrement recouvertes. G. BOYER.

MAMIROLLE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. (S.) de Besançon ; 520 hab. Ecole nationale de laiterie.

MAMLOUK. Ce nom arabe, qui signifie esclave, fut donné aux gardes du corps des souverains orientaux. Le khalife El-Motasim (833-842) avait, dit-on, 70,000 Mamlouks. Au XIII^e siècle, le sultan Ayyoub (Nedjein Eddin) d'Égypte acheta aux Mongols 12,000 prisonniers turcs dont il forma sa garde de Mamlouks, désormais recrutée par des achats au dehors. Leur valeur militaire en fit bientôt les vrais maîtres de l'Égypte. On trouva dans l'art. ÉGYPTÉ l'exposé de leur histoire. Ils s'emparèrent du pouvoir au moment de la croisade de saint Louis, par le meurtre de Moazzam III Touran chah qui avait traité avec le roi de France, sans leur avis et auquel ils substituèrent un des leurs, Moos Ibegh (Eibek). Selim I^{er} les défit, mais dut, au-dessous du pacha turc, conserver 24 beys mamlouks à la tête des provinces. Ils reprirent peu à peu toute l'autorité. Leur nombre était de 10,000 à 12,000 et ils se recrutaient par des achats d'esclaves caucasiens. Bonaparte les défit, en prit une partie à son service et eut, à partir de 1804, dans sa garde impériale, une compagnie de Mamlouks en costume oriental. L'expédition française avait brisé leur force et le pacha Mehemet Ali s'en débarrassa par le massacre de leurs 470 chefs le 1^{er} mars 1814.

BIBL. : V. ÉGYPTÉ.

MAMMÆA ou **MAMÆA** (Julia), impératrice romaine, fille de Julia Mæsa, femme de Genesius Marcianus, mère d'Alexandre Sévère. Elle éleva bien son fils et le protégea contre les embûches de son cousin Hélio-gabale. Aussi eut-elle sur lui une influence prépondérante, avec son protégé Ulpien ; elle chassa, dit-on, sa seconde femme. Elle fut égorgée avec son fils.

MAMMAIRE (Glande) (V. MAMELLE).

MAMMÉE (*Mammea* Plum.) (Bot.). Genre de Dicotylédones, de la famille des Clusiacees, tribu des Mammées, composée d'arbres propres aux régions tropicales du globe, à feuilles opposées, coriaces, à fleurs axillaires ou terminales. Le calice est formé de 2 valves caduques ; les pétales, au nombre de 4 à 6, offrent la préfloraison imbriquée ; les étamines, nombreuses, sont libres et hypogynes ; l'ovaire présente 2 loges biovulées ou 4 loges uniovulées ; on peut trouver sur le même pied des fleurs mâles, femelles et hermaphrodites ; le fruit est une grosse baie à mésocarpe pulpeux et fibreux, renfermant 1 à 4 graines avec un embryon exalbuminé, à radicule petite et à 2 gros cotylédons réunis en une seule masse. L'espèce la plus intéressante est le *M. americana* L. ou *Abricotier des Antilles*, bel arbre de l'Amérique centrale et méridionale. Les fleurs blanches, odorantes, donnent par la distillation une liqueur très connue aux Antilles sous le nom d'*eau des créoles*. Son écorce fournit avec l'eau une décoction qu'on utilise aux Antilles soit contre le farcin des chevaux, soit pour détruire les *chiques* ou puces pénétrantes. Son fruit, appelé *Mammy*, est une grosse baie composée d'une enveloppe externe, épaisse, crevassée, d'un brun jaunâtre, douée de propriétés astringentes, d'une pellicule mince, jaunâtre, très amère, et d'un mésocarpe jaune doré, de saveur aromatique agréable, utilisé pour faire d'excellentes marmelades. D^r L. HN.

MAMMÉE (Julie) (V. MAMMÆA).

MAMMIFÈRES. I. ZOOLOGIE. — Classe des *Vertébrés* (V. ce mot) qui renferme les animaux les plus élevés en organisation et l'Homme lui-même. On peut les caractériser brièvement comme des *Vertébrés* à sang chaud, à peau couverte de poils, faisant presque toujours leurs petits vivants et dont les femelles sont pourvues de glandes spéciales appelées *mamelles*, sécrétant le *lait* qui sert à la nourriture de ces petits. Ce dernier caractère, qui est absolument sans exception, est celui qui a donné son nom à la

classe. Ce nom est d'origine scientifique et moderne, ne datant, dans la langue française, que de la fin du siècle dernier, pour désigner les animaux que Buffon appelait encore *Quadrupèdes vivipares* pour les distinguer des *Quadrupèdes ovipares* (Reptiles). Déjà, en 1766, dans la 12^e éd. du *Systema Naturæ*, Linné avait bien défini cette classe sous le nom latin de *Mammalia*, qui fut traduit en français par celui de *Mammaux*, bientôt remplacé définitivement par celui de *Mammifères* (Cuvier, 1798), et la science qui s'occupe de cette classe fut appelée *Mammalogie*. Avant cette époque, on plaçait encore les Cétacés parmi les Poissons, si bien que Brisson, dans son *Règne animal* (1756), considéra comme un progrès d'en faire une seconde classe à la suite des Mammifères. Comme nous venons de le dire, c'est seulement en 1766 que Linné les sépara des Poissons pour les réunir définitivement aux Mammifères.

Cette classe est considérée aujourd'hui comme une des mieux caractérisées du règne animal, malgré la grande variété de ses formes, puisqu'elle renferme non seulement des Quadrupèdes terrestres (la grande majorité des Mammifères), mais aussi des animaux ailés (les Chiroptères) et des animaux aquatiques (les Pinnipèdes, les Siréniens et les Cétacés). C'est aussi celle qui joue, à l'époque actuelle, le rôle le plus important à la surface du globe. Sans parler de l'Homme, qui est le plus élevé des Mammifères, on peut dire que ce sont les animaux de cette classe qui ont dominé sur les continents, depuis le début de l'époque tertiaire, par leur taille, leur force et leur intelligence, supérieures à celles de tous les autres animaux. C'est parmi eux que l'Homme a trouvé presque tous les animaux qu'il a domestiqués, dont il tire sa nourriture et ses vêtements, ou dont il a fait les instruments de sa civilisation.

Revenant maintenant sur les caractères généraux de la classe, nous dirons que, parmi les Vertébrés, les Mammifères diffèrent des *Ichtyopsida* (Poissons et Amphibies) et se rapprochent des *Sauropsida* (Reptiles et Oiseaux) par la présence chez l'embryon d'un *amnios* et d'un *allantoïde* (V. ces mots). Ils diffèrent des Reptiles et ressemblent aux Oiseaux par la température de leur corps qui est invariable (animaux à sang chaud), par leur cœur à quatre cavités et leur circulation qui est double et complète. Ils diffèrent des Oiseaux en ce que les globules rouges du sang sont dépourvus de noyaux et, sauf de rares exceptions, circulaires et non elliptiques comme chez les Oiseaux et les Reptiles ; la cavité thoracique est complètement séparée de la cavité abdominale par le muscle *diaphragme* qui contribue puissamment à la respiration ; enfin le cerveau est plus développé que dans aucune autre classe. La température du sang des Mammifères varie entre 25° (Ornithorhynque) et 37° à 40° (Mammifères supérieurs) ; elle n'atteint jamais celle des Oiseaux (42°). On a essayé d'établir une relation entre cette température et l'ordre d'apparition des Mammifères sur le globe (Quinton). Cette question est trop complexe pour qu'il soit possible de la discuter ici. Les autres caractères distinctifs des Mammifères seront indiqués d'une façon plus complète en traitant de chacun des systèmes de la vie organique que nous allons passer successivement en revue.

Téguments, Poils. Chez la grande majorité des Mammifères, la peau est recouverte de poils, c.-à-d. de prolongements filiformes d'une substance cornée comme l'épiderme, insérés dans une petite cavité de la peau qui leur donne naissance et que l'on appelle le *follicule pileux* (V. POIL). Le poil diffère essentiellement de la plume des oiseaux en ce qu'il n'est jamais divisé ou branchu comme celle-ci ; sa longueur et sa forme varient beaucoup, suivant les espèces et la région du corps de l'animal où on l'étudie. Ordinairement cylindrique, il est quelquefois aplati, lancéolé ou caréné comme une aiguille à vaccin ; sa rigidité et sa grosseur ne varient pas moins depuis le pelage velouté et soyeux de la Taupe jusqu'aux gros piquants du Porc-Epic. Formé généralement d'une enveloppe cornée et

d'un axe cellulaire, comme la moelle des os longs, et rempli d'air, le poil ne varie pas moins sous le rapport de la consistance ; ainsi les poils très cellulaires du Dam se brisent facilement, tandis que les *soies* à enveloppe plus épaisse du Sanglier sont dures et élastiques. Les poils des Paresseux (*Bradypus*) ont une enveloppe celluleuse, et c'est l'axe qui est corné. Dans le genre voisin *Cholæpus*, les poils sont cannelés ou striés dans le sens de leur longueur. Ceux des Chiroptères, au contraire, présentent à leur surface des traces d'imbrication rappelant la tige de certaines plantes herbacées ; ils semblent formés de cornets emboîtés les uns dans les autres. Enfin, lorsqu'ils sont aplatis et présentent une tendance à friser ou à former des touffes enroulées en forme de boucles, comme chez le Mouton, on dit que le pelage est *laineux*.

Certains Mammifères, notamment les Ongulés, tels que le Cheval, ne présentent qu'une seule espèce de poils. On dit généralement que ces Mammifères sont à *poils ras*, parce que leur pelage est couché et appliqué contre la peau. Mais la plupart des Carnivores et des Rongeurs et d'une façon générale tous ceux que l'on désigne sous le nom d'*animaux à fourrure*, ont cette fourrure formée de deux sortes de poils : la *bourre*, qui correspond au duvet des Oiseaux et forme une couche inférieure très dense de poils courts, fins et soyeux, du milieu desquels émergent les *jarres* qui sont des poils cornés plus longs et plus grossiers, qui s'imbriquent ordinairement en se dirigeant en bas et en arrière de manière à recouvrir et à cacher la bourre qui les protègent presque complètement contre la pluie ou contre le contact de l'eau chez les Mammifères aquatiques. Ce sont les jarres qui diffèrent beaucoup de forme d'une espèce à l'autre, tandis que la bourre varie fort peu. Mais cette bourre est beaucoup plus fournie en hiver qu'en été ; elle est surtout développée chez les animaux qui habitent les hautes montagnes ou la température reste très basse toute l'année. C'est l'abondance de ce duvet qui donne aux fourrures leur propriété de garder la chaleur naturelle du corps. Il est à noter que la jarre ne prend une dureté et une forme spéciale qu'à partir du point où elle dépasse la bourre ; aussi certaines fourrures dont la jarre est grossière, comme celle des Otaries, ne sont-elles utilisées qu'après avoir subi une préparation consistant à raser tout ce qui dépasse la bourre ; elles forment alors d'excellentes doublures pour les pardessus d'hiver. Chez les Mammifères, dont les poils au lieu d'être couchés et imbriqués, restent dressés et lâches, on dit que le pelage est *touffu*, disposition qui s'observe surtout sur la queue, et caractérise généralement les Mammifères grimpeurs (Marte, Ecureuil). — Les poils tombent et se renouvellent chaque année par une *mue* analogue à celle des Oiseaux ; cependant certaines parties du pelage (la queue et la crinière du Cheval, par ex.) ne se renouvellent pas aussi souvent. C'est généralement au printemps que la mue a lieu, et les Mammifères des pays froids ou tempérés se dépoillent alors de leur fourrure d'hiver devenue trop chaude : beaucoup d'entre eux ont le *poil ras* pendant l'été. Plusieurs Mammifères des régions arctiques ou montagneuses (l'Isatis, le *Lepus variabilis*, l'Hermine et même la Belette) deviennent blancs pendant l'hiver. D'après les expériences faites par plusieurs naturalistes, notamment par Lesson sur le Lemming, il semblerait que cet effet se produit au début de l'hiver par la décoloration du poil, tandis que le passage du pelage blanc au pelage coloré du printemps a lieu par une véritable mue, c.-à-d. par la chute des poils blancs, et leur remplacement par de nouveaux poils.

Certains Mammifères des pays chauds (Éléphants, Rhinocéros, *Heteroccephalus*) n'ont le corps couvert que de poils clairs. Ce phénomène est encore plus prononcé chez les Cétacés qui ne présentent plus de poils que sur les lèvres et souvent même à l'état fœtal seulement, ces poils tombant après la naissance. Chez ces animaux qui, vivant dans un milieu très froid, ont cependant besoin d'être protégés contre la déperdition de chaleur qui en ré-

sulte, la fourrure est remplacée par une épaisse couche de tissu graisseux située sous la peau et qui garantit parfaitement l'animal.

D'autres Mammifères, les Pangolins (*Manis*) ont le corps couvert d'écaillés plates et imbriquées, de nature cornée, que l'on doit considérer comme des poils modifiés, ou comme formés par la réunion de plusieurs poils ; des poils normaux poussent d'ailleurs dans les intervalles de ces écaillés. Celles qui, chez les Rats, le Castor et beaucoup d'autres Mammifères forment le revêtement de la queue, ont la même origine. Cependant les plaques qui constituent la cuirasse des Tatous (*Dasyppus*) renferment réellement du tissu osseux qui s'est développé dans le derme et qui est lui-même recouvert d'écaillés de tissu épidermique corné, analogue aux écaillés des Pangolins. Certains Cétacés de la famille des *Delphinidae* portent encore, dans la peau de leur région dorsale, des traces de tissu osseux, ce qui permet de supposer que les ancêtres de ces Mammifères marins portaient une véritable cuirasse dont Kuenthal a découvert les vestiges sur *Phocæna* (*Neomeris phocænoïdes*). — Les *cornes* et les *bois* des Ruminants, celles des Rhinocéros, les callosités, les ongles, les griffes et les *sabots*, sont, comme les poils, des productions cornées de l'épiderme (V. tous ces mots).

Couleur du pelage. Les Mammifères ne présentent que très exceptionnellement les couleurs vives et tranchées qui sont si communes dans le plumage des Oiseaux. Le vert, le bleu, le rouge ne s'observent que sur des parties nues, par exemple sur la face ou les callosités des Singes. Mais le fauve tirant plus ou moins sur le jaune, l'orangé, le bai ou le marron, le gris variant du blanc à l'ardoise, au brun et au noir, sont les teintes habituelles de leur pelage. Ces teintes, harmonieusement fondues chez les uns, relevées, chez les autres, par un contraste nettement tranché de teintes claires et foncées, constituent des *robes* de l'effet le plus agréable : les Antilopes, les Ecureuils, les Singes du groupe des Cercopithèques, peuvent être cités comme exemples. Un pelage à reflets métalliques ne s'observe que chez quelques types à mœurs souterraines (*Crysochloris*) ou aquatiques (*Myogale*, *Potamogale*). Les taches et les zébrures affectant une disposition régulière sont assez répandues et s'observent surtout, soit chez les Carnivores (*Felidae*), soit chez les Herbivores (*Equidae*, Ruminants). Ce mode de coloration paraît constituer un moyen de protection (*nimétisme* [V. ce mot]), en permettant aux premiers de s'approcher de leur proie sans être vu, aux autres de dissimuler leur présence au milieu des buissons et des herbes. L'existence d'une *livrée* tachetée s'observe souvent chez le jeune d'espèces dont le pelage de l'adulte est sans taches (Sanglier, Lion) ; on considère ce fait comme un phénomène d'*alavisme* et l'indice de l'existence d'un pelage tacheté chez les ancêtres géologiques de ces espèces. Chez les *Bradypes* (V. ce mot) dont le pelage est teinté de jaune verdâtre, couleur qui se confond avec celle des arbres sur lesquels vivent ces animaux, cette teinte semble due à la présence d'un champignon microscopique qui se développe sur leurs poils grossiers. Au contraire, la teinte *isabelle* si uniforme chez les animaux des déserts peut être considérée comme produite par l'action de la lumière qui *lave* en quelque sorte le pelage. La plupart des Mammifères ont le dessous du corps plus clair que le dessus ; ceux qui font exception (Ratel, Clouton, Hamster), ayant le dessus plus clair que le dessous, appartiennent précisément à la faune des régions découvertes (steppes et toundras). Les Mammifères à robe entièrement blanche, en dehors des régions polaires, sont assez rares : on peut citer le *Gymnurus albus* (Insectivore) et le *Diclidurus albus* (Chiroptère). L'albinisme et le melanisme accidentels s'observent ici, comme dans d'autres classes, sur des espèces à robes claires ou tachetées.

Glandes cutanées. Outre les glandes sébacées qui ont leur conduit excréteur en rapport avec la racine des poils, il existe chez les Mammifères des *glandes odorantes* situées

sur les différentes parties du corps : tels sont les *larmiers* des Cerfs et des Antilopes, les glandes faciales ou sternaes des Chiroptères, latérales des Musaraignes, dorsales des Pécaris, inguinales des Antilopes, préputiales du Chevreton porte-musc et du Castor, anales des Carnivores, interdigitales des Ruminants, etc. Ces glandes, souvent plus développées chez les mâles, jouent un rôle important dans l'union des sexes. Ce sont tantôt des glandes sudoripares (tubuleuses) modifiées, tantôt des glandes acineuses ou sébacées. Certaines de ces glandes sécrètent un liquide coloré en rouge ou en bleu ; elles sont tubuleuses ou ont un caractère mixte (Max Weber). Telles sont les glandes de la peau (*sueur de sang*) de l'*Hippopotame* (V. ce mot), les glandes pectorales et abdominales du Kangourou, et la glande faciale de l'Antilope naine mâle, située au-dessous de l'œil. La sécrétion de cette dernière est acide et très odorante surtout dans la période du rut. Les glandes mammaires sont aussi des glandes cutanées modifiées, sudoripares chez l'Ornithorynque (Gegenbaur), sébacées chez les autres Mammifères. Nous reviendrons sur la structure de ces glandes en traitant des organes génitaux (V. aussi MONOTRÈMES).

Système dentaire. Les *dents* (V. ce mot) se rattachent au système tégumentaire par leur origine et leur développement. Chez les Mammifères, ces organes sont beaucoup plus spécialisés et prennent une importance beaucoup plus grande que chez les Poissons et les Reptiles ; elles sont en connexion beaucoup plus intime avec les mâchoires, seuls ou sur lesquels elles soient insérées, tandis que chez les Poissons on en trouve sur tous les os de la bouche et même sur les arcs branchiaux. On peut dire que c'est dans la classe des Mammifères que se trouvent les seuls Vertébrés qui *mâchent* réellement, les autres animaux avalant leur proie sans la mâcher. Aussi les dents prennent-elles ici des formes spéciales et compliquées, en rapport avec leurs fonctions, qui n'est plus celle de simples organes de préhension comme chez les Vertébrés inférieurs. Cependant, même sous ce rapport, on trouve de grandes différences entre les divers ordres de la classe des Mammifères : les Cétacés, les Phoques, etc., avalent sans mâcher, tandis que les Ruminants, les Rongeurs, les Singes et l'Homme lui-même dont le régime est surtout végétal, mâchent plus ou moins longuement leurs aliments et ont seuls des dents conformées pour cet usage. On sait que la dent est formée de plusieurs parties qui sont la *pulpe*, la *dentine* (ou *ivoire*), l'*émail* et le *cément*. Cette dernière substance qui d'ordinaire ne revêt que la racine et s'arrête au *collet* de la dent, prend un grand développement chez les Herbivores où elle s'étend jusqu'à la *couronne*, comblant les intervalles que laissent entre eux les replis de l'émail, particulièrement sur les dents molaires très compliquées de ces animaux. La présence de deux ou plusieurs racines à chaque dent, chacune de ces racines étant insérée dans un alvéole particulier, est aussi une particularité spéciale aux Mammifères ; on cite cependant quelques exceptions : ainsi les dents de certains Dinosauriens éteints (*Triceratops*) avaient deux racines (V. DENT).

La *forme* des dents est très variable chez les Mammifères, suivant le groupe auquel ils appartiennent et la place que ces organes occupent dans les mâchoires. La forme la plus simple est celle d'un cône plus ou moins allongé, et l'on peut prendre pour type la défense de l'Éléphant. C'est une substance épaisse presque entièrement formée d'ivoire (dentine), le revêtement d'émail que la dent porte primitivement à sa pointe disparaissant bientôt, tandis qu'une mince couche de cément recouvre la surface pendant toute la vie. La dent d'abord conique et pleine devient cylindrique en s'allongeant, mais la cavité centrale est remplie par la pulpe qui sert à sa nourriture et à son accroissement ; cette dent s'use seulement par son extrémité terminale en raison des frottements qu'elle subit, et grâce à cette pulpe dite *persistante*, elle pousse pendant toute la durée de la vie, gardant sa longueur ou s'allongeant même avec l'âge. Les dents à pulpe persistante sont toujours dé-

pourvues de racine : elles ne s'observent que chez les Mammifères phytophages (Proboscidiens, Rongeurs). — Les dents coniques de l'homme et des Carnivores, la canine, par exemple, ont un tout autre caractère : dès que la couronne a acquis tout son développement, la pulpe s'étrangle, se durcit par le dépôt de sels calcaires et forme la *racine* qui ne conserve à son sommet qu'une ouverture très petite pour le passage des nerfs et des vaisseaux : cette dent conserve sa vitalité et une sensibilité suffisante, mais elle ne s'accroît plus, de telle sorte qu'elle s'use par le frottement, comme on le constate chez les animaux âgés, surtout lorsque le sommet de cette dent dépasse le niveau des autres dents (canine des Carnivores, des Singes).

Chez certains Mammifères inférieurs, toutes les dents ont cette forme conique et sont à peu près semblables ; on dit qu'ils sont *Homodontes* (Cétacés, Edentés). Mais chez la grande majorité des Mammifères on distingue plusieurs sortes de dents, savoir les *incisives*, dents coupantes occupant la partie antérieure des mâchoires, les *canines* placées de chaque côté à la suite des incisives, et dont il n'y a jamais plus d'une paire à chaque mâchoire, enfin les *molaires* (ou machelières) qui se subdivisent elles-mêmes en *prémolaires*, *fausses* ou *petites molaires*, dont la couronne est peu compliquée, et *arrière-molaires*, *vraies molaires* ou simplement *molaires*, dont la couronne, plus ou moins allongée et souvent très compliquée, sert plus particulièrement à mâcher et broyer les aliments que les dents antérieures ont seulement divisés. Les Mammifères qui possèdent plusieurs sortes de dents sont dits *Hétérodontes*. Chez certains d'entre eux (Rongeurs), les canines et les prémolaires font défaut ; dans les types les plus élevés de la classe et chez l'homme lui-même les trois ou quatre sortes de dents sont toujours présentes et l'on distingue des incisives, des canines, des prémolaires et des molaires. — Ces molaires, à couronne hérissée de tubercules nombreux, à racines multiples, semblent formées par la réunion et la soudure de plusieurs dents simplement coniques et à racine unique comme la canine, et l'on a supposé que c'était réellement ainsi que ces dents s'étaient constituées chez les Mammifères primitifs. Mais cette explication est inadmissible : si l'on étudie la formation des dents chez l'embryon, on voit que le germe, alors qu'il constitue un point à peine visible au microscope, est déjà composé d'un élément unique et que par conséquent chaque dent est un organe distinct, quelle que soit la complication à laquelle elle arrive dans la suite de son développement (molaires des Éléphants, etc.). La théorie de la *fusion* est donc inexacte, et la multiplicité des tubercules et des colonnes ou prismes qui forment les molaires si compliquées des Rongeurs et des Herbivores, doit s'expliquer par des causes purement mécaniques, en rapport avec le régime spécial de ces animaux. Si l'on prend pour point de départ la dent simplement conique, qui doit être considérée comme la forme primitive de cet organe et qui se retrouve en effet chez les Mammifères primitifs comme chez les Reptiles, on conçoit facilement que cette dent doive s'user à partir du moment où l'animal s'en sert pour broyer les aliments au lieu de les avaler sans mâcher. En raison des mouvements des mâchoires (mouvement de levier ou de charnière, et mouvements de latéralité), la couronne a dû prendre la forme à trois pointes (*trituberculisme*) qui est en effet la forme qui succède immédiatement à celle du cône simple et que l'on retrouve chez les Mammifères du plus ancien tertiaire. Cette forme est devenue ensuite héréditaire et, suivant que l'un ou l'autre des mouvements des mâchoires prédominait, les trois tubercules sont restés en ligne (régime carnivore), ou se sont disposés en *triangle* (régime herbivore). Puis, la couronne des molaires s'élargissant et se compliquant de plus en plus pour répondre à de nouveaux besoins, des tubercules accessoires sont venus s'intercaler entre les tubercules primitifs, et la dent à quatre, à cinq et à plus grand nombre de cônes, s'est constituée, atteignant son plus grand développement chez les Herbi-

vores qui se nourrissent des substances végétales les plus dures (Cope, Osborn).

Chez ces Herbivores, la constitution de la dent s'est encore modifiée en raison de l'usure rapide de la couronne qui agit comme une meule pour broyer des herbes remplies de concrétions minérales (sels siliceux). Chez le jeune, au moment où il cesse de se nourrir du lait de sa mère pour prendre une nourriture plus solide, la couronne présente des tubercules plus ou moins nombreux; mais ces tubercules disparaissent bientôt par l'usure, mettant à nu la dentine autour de laquelle l'ivoire forme une mince bordure, dessinant ainsi tous les replis de la dent, et la couronne prend la forme d'une meule plus ou moins plane, ou couverte de sillons et montrant nettement la constitution intime de l'organe, très variable d'un genre à l'autre. En même temps le ciment comble les intervalles des tubercules ou prismes de la dent, et donne à cette meule la solidité et l'homogénéité dont elle serait dépourvue sans cela. Cependant les replis que forment ces prismes, et qui sont quelquefois très profonds, ne pénètrent jamais jusqu'à la racine de la dent; de telle sorte que chez les animaux âgés, dont les molaires sont fortement usées, les replis et les îlots d'émaïls de la couronne disparaissent et l'ivoire ne forme plus qu'une ceinture au pourtour de la dent. Les molaires de ce genre, qui s'usent très rapidement, doivent continuer à croître pendant la plus grande partie de la vie; aussi la pulpe reste-t-elle largement en contact avec la base de la dent au lieu de s'étrangler pour former les racines, comme chez les Mammifères Carnivores et Fringivores: les molaires de cette forme sont dites *dépourvues de racine*: beaucoup de Rongeurs ont toutes leurs dents ainsi conformées (Castor, Campagnol). Des modifications plus ou moins analogues s'observent chez les Ruminants (V. ce mot).

Renouvellement des dents. Dentition de lait. Tandis que, chez les Vertébrés inférieurs (Poissons, Reptiles), les dents se renouvellent d'une façon continue, au fur et à mesure de leur usure, on constate, au contraire, chez les Mammifères, que les dents ne se renouvellent qu'une seule fois. En d'autres termes il existe ici deux dentitions désignées sous les noms de *dentition de lait* et *dentition permanente*; très exceptionnellement on observe une troisième et une quatrième dentitions, qui d'ailleurs ne sont jamais régulières. La dentition de lait, ou première dentition, ainsi nommée parce qu'elle se développe ordinairement pendant que le jeune Mammifère tette encore sa mère, ne comprend jamais un aussi grand nombre de dents que la seconde dentition: chez les Mammifères supérieurs, comme chez l'homme, elle se compose des incisives, des canines, et des prémolaires, les vraies molaires ou arrière-molaires ne se développant qu'après la chute de ces premières dents et en même temps que leur remplacement par les incisives, canines et prémolaires de la dentition permanente. L'époque d'apparition de cette première dentition est très variable: ainsi chez les Chiroptères, les Rongeurs, certains Insectivores et même les Phoques, la première dentition est *fatale* ou intra-utérine, de telle sorte que le jeune animal naît avec ses dents de lait déjà bien développées et les perd peu après sa naissance, quelquefois même avant, ce qui a fait supposer que cette première dentition n'existait pas. Les Mammifères homodontes (Cétacés, Édentés) sont précisément dans ce cas, et on les désigne généralement sous le nom de *Monophyodontes* (à une seule série dentaire), par opposition aux Mammifères supérieurs qui sont *Diphyodontes* ou à deux séries dentaires (dentition de lait et dentition permanente). Leche admet que chez certains Insectivores (*Sorex*) la seconde série est complètement supprimée, la première devenant permanente.

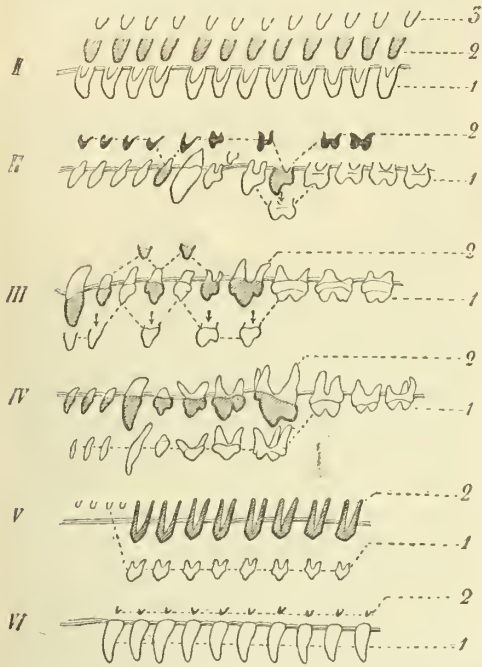
En réalité, la présence des deux séries dentaires semble la règle chez les Mammifères actuels, car on retrouve des traces des deux séries, même chez les Mammifères homodontes, et dans le remplacement des dents de lait par celles de la deuxième série on observe tous les intermédiaires: ainsi chez les Didelphes une seule prémolaire est

ordinairement remplacée; de même, chez le Hérisson (*Eri-naecus*), plusieurs dents de la première série (dentition de lait) sont conservées dans la dentition permanente. Un grand nombre de naturalistes se sont occupés du problème que soulève cette double dentition, et des opinions très diverses ont été émises à ce sujet. La théorie qui tend à prévaloir chez les auteurs les plus récents (Baume, Leche, Kükenthal, Osborn, etc.) peut se résumer comme il suit: c'est un fait d'observation que les plus anciens Mammifères connus avaient des dents très nombreuses; ainsi le *Dromatherium sylvestre* du trias n'avait pas moins de 56 dents (3 incisives, 4 canines, 3 prémolaires et 7 molaires de chaque côté, en haut et en bas); *Dicrocynodon victor* (Marsh), du jurassique supérieur, en avait probablement 64, chiffre que l'on retrouve sur le *Dryolestes priscus* de la même époque. Le *Myrmecobius fasciatus*, petit Marsupial vivant encore en Australie et très voisin par son organisation de ces Mammifères secondaires, présente environ 52 à 56 dents: c'est le chiffre le plus élevé que l'on connaisse à l'époque actuelle chez les Mammifères hétérodontes, car les Cétacés (homodontes) peuvent avoir jusqu'à 50 ou 60 dents dans chaque mâchoire (soit plus de 200 en tout). Les Mammifères supérieurs, au contraire, chez lesquels on observe le plus nettement les deux dentitions, ont rarement plus de 30 à 32 dents.

La simplification, par suppression de certains éléments, est donc un phénomène qui caractérise essentiellement l'évolution de la dentition chez les Mammifères. Mais les germes des dents supprimées comme inutiles ont pu se conserver et se sont conservés en effet, à l'état rudimentaire, et c'est ainsi que le Mammifère supérieur a pu développer *successivement*, et en les adaptant à des besoins différents, les germes dentaires qui chez le Mammifère primitif faisaient partie d'une série unique. Il est facile de constater que la dentition de lait n'est qu'une dentition provisoire, adaptée chez l'homme à une nourriture plus molle (puisque elle ne comprend pas de vraies molaires), transformée chez d'autres Mammifères en simples organes de fixation (dents à crochets des Chiroptères), ou même devenue tout à fait inutile (Cétacés à fanons, Édentés, Rongeurs), et ne se montrant, pendant la période fœtale, ou après la naissance, que par suite de l'atavisme héréditaire. Ces organes provisoires et rudimentaires tombent comme d'autres organes tégumentaires que le jeune porte à sa naissance et dont il se débarrasse bientôt (cheveux et poils follets de l'enfant naissant, livrée des jeunes Mammifères, etc.). Il est à noter que la mâchoire du jeune Mammifère n'est pas en général assez longue pour que des arrière-molaires puissent se développer dans la dentition de lait: c'est ce que l'on voit nettement chez les jeunes Singes et même chez l'enfant.

Le développement des dents, étudié par Baume et Leche, prouve que la dent de lait n'est pas, comme on le supposait à priori, *mère* de celle qui la remplace; ces dents sont simplement *sœurs*, dérivant toutes deux également de germes semblables qui ne sont pas primitivement superposés, mais placés l'un à côté de l'autre dans le repli de l'épithélium dentaire qui leur sert de matrice commune. En réalité, la première dentition est formée par ce qu'on appelle ordinairement « dents de lait » et par les vraies molaires de la dentition permanente; la seconde série est représentée par les dents de remplacement qui succèdent aux dents de lait et par des rudiments de germes dentaires qui restent normalement cachés sous les arrière-molaires, et qui sont encore bien visibles chez les Mammifères inférieurs (Osborn). Suivant les besoins, cette succession normale s'est modifiée dans les divers groupes de Mammifères; ainsi, chez les Didelphes, la première série tout entière persiste et devient en grande partie permanente, la seconde série restant rudimentaire et ne se développant qu'exceptionnellement (la quatrième prémolaire et peut-être une ou deux autres dents, suivant les genres, viennent remplacer ou s'intercalent dans la première série); une ou

plusieurs prémolaires de plus que chez les Placentaires sont en effet supprimées ou conservées, suivant les genres. Chez les Cétacés, la première série tout entière est permanente; la seconde reste rudimentaire. Chez les Edentés, c'est la première série qui reste rudimentaire et c'est la



Relations entre la première et la seconde série des dents. I, Reptiles; II, Marsupiaux; III, Insectivores (Erinaceus); IV, Hauts Placentals; V, Edentés; VI, Cétacés, Odontocètes.

seconde qui devient permanente. Enfin, chez les Mammifères supérieurs, comme nous l'avons dit, la première série ne persiste pas tout entière: les incisives, canines et prémolaires sont caduques; la seconde série (de remplacement) ne s'étend en arrière que jusqu'à la première molaire qui s'est déjà développée avec la dentition de lait (V. fig.).

Modifications du type dentaire. Le nombre et la forme des dents se modifient souvent très rapidement dans un même type mammalogique et ce sont ces modifications qui servent de base à la classification des familles et des genres. En général, on peut dire que les dents qui n'ont pas d'usage fonctionnel, en d'autres termes, qui ne servent pas réellement à l'animal, ont de la tendance à disparaître. Ainsi, chez les Chats (*Felidae*), les prémolaires antérieures et les arrière-molaires (*tuberculeuses*) s'atrophient parce

que l'animal ne se sert guère que de ses canines pour saisir sa proie et de la *carnassière* pour la déchirer: il avale ensuite sans mâcher. De même chez les véritables Herbivores (Ruminants) qui paissent l'herbe des prairies, les incisives supérieures se sont atrophiées avec la canine parce que les incisives inférieures suffisent avec les lèvres et la langue pour arracher l'herbe du sol; chez les Edentés, les mêmes dents ont disparu aux deux mâchoires parce que la langue sert d'organe de préhension, etc. Souvent le jeune possède, contrairement à ce que l'on pourrait croire d'après ce qui a été dit de la dentition de lait, un plus grand nombre de dents que l'adulte: cela tient à ce que certaines dents, sans usage pour l'animal, s'atrophient et tombent avec l'âge; on dit que ces dents sont *caduques*, comme c'est le cas pour les petites prémolaires des *Felidae* (Lynx) et de beaucoup d'autres Mammifères. Quelquefois, la dentition de l'adulte est très différente de celle du jeune; c'est ce que l'on observe notamment chez l'Aye-Aye (*Chiromys*) et de beaucoup d'autres Mammifères. Quelquefois, la dentition de l'adulte est très différente de celle du jeune; c'est ce que l'on observe notamment chez l'Aye-Aye (*Chiromys*) qui présente une dentition de lait très semblable à celle des autres Lémuriens, tandis que sa dentition permanente est semblable à celle des Rongeurs, par suite de la disparition d'une paire d'incisives et des canines. Il est très vraisemblable que les Rongeurs actuels dérivent de Mammifères à dentition complète qui se sont modifiés par un processus analogue dans la suite des temps géologiques. Chez d'autres Mammifères, la modification est plus radicale encore et les dents, présentes seulement pendant la vie fœtale, s'atrophient et sont remplacées après la naissance par une substance cornée (fanons des Baleines, plaques cornées du Rhytine, bec corné de l'Ornithorhynque) ou l'ont complètement défaut (véritables Edentés du groupe des Fourmiliers et des Pangolins, Echidné, etc.). Dans l'espèce humaine elle-même, la dernière molaire (dent de sagesse) paraît être en voie de régression et sans usage réel; on peut prévoir le temps où elle aura complètement disparu.

Les Mammifères dont les dents conservent leurs tubercules distincts pendant toute la durée de la vie appartiennent aux types piscivores (Cétacés, Pinnipèdes), carnivores, insectivores et omnivores (Porcins, Singes, Homme); on les désigne sous le nom de *Bunodontes* (dents à mamelons ou tubercules). Ceux dont les dents s'usent par le frottement en forme de meules présentant des replis d'émail appartiennent aux types franchement herbivores (la plupart des Rongeurs et des Ongulés) et sont appelés *Lophiodontes* et *Sélénodontes* (V. BUNODONTES). En réalité, ces derniers dérivent des Bunodontes par l'usure des tubercules primitifs qui sont présents, comme nous l'avons dit, chez le jeune. Les noms donnés aux divers tubercules (cônes) que présentent les dents molaires ayant pris une grande importance au point de vue de la classification et de la description de ces dents, il n'est pas inutile de donner ici l'indication de ces noms suivant les deux principales classifications adoptées dans les ouvrages les plus modernes:

TABLEAU DES TUBERCULES DES MOLAIRES DES MAMMIFÈRES

A. TERMINOLOGIE DE ZITTEL
(Traité de Paléontologie).

B. TERMINOLOGIE D'OSBORN ET DE SCOTT
(adoptée par les naturalistes anglais).

MACHOIRE SUPÉRIEURE

NOMS	INDICATION dans les figures	MOLAIRES	PRÉMOLAIRES
Tubercule antérieur interne.....	a	== Protocone.	== Deutérocone.
— — externe.....	b	== Paracone.	== Protocone.
— postérieur externe.....	c	== Métacone.	== Trilocone.
— — interne.....	d	== Hypocone.	== Tétracone.
— intermédiaire antérieur.....	b'	== Protoconule.	»
— — postérieur.....	c'	== Métaconule.	»

MACHOIRE INFÉRIEURE

Tubercule antérieur externe.....	β	== Protoconide.	== Protoconide.
— — interne.....	α	== Paraconide.	== Paraconide.
— intermédiaire antérieur.....	β'	== Métaconide.	== Deutéroconide.
— postérieur externe.....	γ	== Hypoconide.	== Métaconide.
— intermédiaire postérieur.....	γ'	== Entoconide.	== Tétraconide.

Ce tableau de correspondance indique seulement la position et non l'homologie absolue des tubercules.

Squelette. Les os sont, avec les dents, les seules parties qui se conservent à l'état fossile : leur étude est donc d'une importance capitale en paléontologie, pour établir les relations existant entre les types actuels et les types fossiles. Les os des Mammifères sont toujours complètement ossifiés à l'âge adulte. Les vertèbres sont réunies par des disques cartilagineux élastiques et non par des articulations comme chez les Oiseaux et les Reptiles, de manière que les faces antérieures et postérieures des centres vertébraux sont planes ou un peu concaves. Si l'on met à part les vertèbres caudales, dont le nombre est très variable, il y a ordinairement 30 vertèbres, rarement moins (26 chez les Chiroptères) ou plus (40 chez les Damans et les Edentés du genre *Choloepus*). Les vertèbres du cou sont presque constamment au nombre de 7, sauf chez le *Manatus* et les Edentés (qui en ont de 6 à 8). La longueur du cou (Girafe) est due à l'allongement des vertèbres et non au plus grand nombre de ces os comme chez les Reptiles. La forme des vertèbres des Mammifères est en général caractéristique, mais les Siréniens et les Mouotrèmes manquent d'*épiphyèses*. Les côtes sont le plus souvent au nombre de 13 (rarement de 10 à 20); le nombre des vertèbres lombaires est variable suivant les ordres (de 19 à 30), et généralement compense celui des dorsales. Le sacrum ne fait défaut que chez les Cétacés et les Siréniens dépourvus de membres postérieurs : il est ordinairement formé par la soudure de 3 à 4 vertèbres. Le sternum est formé non d'un seul os comme chez les Oiseaux et les Reptiles, mais d'une série d'os distincts aplatis, réunis ou soudés par du cartilage, qui se séparent et se détruisent même partiellement lors de la fossilisation.

Le crâne est formé d'un plus petit nombre d'os que chez les autres Vertébrés, et le maxillaire supérieur est toujours intimement soudé aux autres os du crâne, notamment au temporal. L'absence d'un os carré séparé, d'un parasphénoïde, et l'existence de deux condyles occipitaux sont des caractères propres aux Mammifères. La forme du crâne, toujours plus ou moins arrondi en arrière, est déterminée par la dimension du cerveau qui fait bomber les pariétaux qui le recouvrent; en même temps, chez les Mammifères supérieurs (Carnivores, Singe, Homme), la région crânienne tend de plus en plus à se superposer à la région faciale, formée par les os qui entourent les cavités nasale et buccale. La forme du crâne est surtout déterminée par le développement, très variable, des os de la face et plus particulièrement du maxillaire supérieur : court et à arête perpendiculaire chez l'Homme (orthognathe), il est allongé et à arête horizontale saillante (prognathe) chez tous les Mammifères inférieurs. Le maxillaire inférieur, formé de deux branches symétriques qui se soudent plus ou moins intimement avec l'âge en avant (symphyse du menton), est généralement muni d'une branche montante formant avec la branche horizontale un angle plus ou moins ouvert; cette branche montante se termine par une tête articulaire (condyle), qui s'adapte à une cavité correspondante de l'os temporal. En avant de l'angle, au niveau de la dernière molaire, se trouve l'apophyse coronoïde qui donne attache au muscle masséter. La forme de cette mâchoire inférieure est caractéristique des Mammifères et d'autant plus accusée qu'elle appartient à un type plus élevé en organisation.

La *ceinture scapulaire* qui donne attache au membre antérieur est d'ordinaire beaucoup plus simple que chez les Vertébrés inférieurs. Elle se réduit à l'*omoplate* chez les Mammifères dépourvus de *clavicule* (Ongulés, etc.). La *clavicule* n'existe que chez ceux qui se servent de leurs pattes antérieures pour porter les aliments à la bouche. On ne trouve de coracoïde séparé de l'omoplate et de précoracoïde que chez les *Monotrèmes* (V. ce mot). Le membre antérieur est toujours formé d'un humérus, constituant le bras, d'un radius et d'un cubitus (avant-bras), d'un carpe (poignet) comprenant deux rangées d'os courts dont le

nombre est variable, d'une main formée par cinq métacarpiens qui se terminent par les doigts à trois phalanges, sauf le pouce qui n'en a que deux. Cette organisation, qui est celle de l'Homme, des Singes et des Mammifères planigrades, se modifie par des atrophies et des suppressions partielles et des soudures, en rapport avec les mœurs de l'animal, et qui, chez les Digitigrades, affectent d'abord les doigts réduits à quatre, à trois, à deux et même à un (Cheval), puis les métacarpiens qui s'atrophient ou se soudent en forme de *canon* (Ruminants); enfin, chez les Edentés, certains métacarpiens se soudent au carpe, etc. Les Cétacés sont les seuls qui aient plus de trois phalanges aux doigts. Le nombre cinq est considéré comme le chiffre normal des rayons du carpe : mais il existe souvent des traces d'un *præpollex* ou sixième doigt, comme chez les Amphibiens (Batraciens).

La *ceinture pelvienne* ou *bassin* donne attache au membre postérieur. Elle est formée de trois os qui concourent à former la cavité cotyloïde (*iléon, pubis, ischion*). Chez le fœtus ou le jeune des Carnivores, on retrouve les rudiments d'un quatrième os (*os acétabulaire*) qui se soude ensuite à l'iléon et au pubis et qui représente les os *marcupiaux* des Didelphes et des Monotrèmes (V. DIDELPHES). Le membre est formé par le *fémur* (cuisse), le tibia et le *peroné* (jambe); entre le fémur et le tibia un os lenticulaire (*rotule*) remplace l'olécrane ou extrémité articulaire du cubitus (os correspondant du membre antérieur). Le *tarse* est formé de deux rangées d'os courts dont les plus développés sont l'*astragale* et le *calcaneum*; il donne attache aux cinq métatarsiens et aux phalanges des *orteils*, dont le nombre et la disposition sont semblables à ceux des doigts du membre antérieur. Les mêmes réductions que nous avons signalées sur celui-ci s'observent au membre postérieur, le développement et l'adaptation des deux paires de membres s'opérant ordinairement d'une manière corrélative; mais il est à noter que la réduction est souvent plus complète à l'une des paires de membres qu'à l'autre, aux membres postérieurs chez les Mammifères coureurs, aux membres antérieurs chez les Mammifères grimpeurs. Les membres postérieurs ne sont complètement atrophiés que chez les Cétacés qui manquent de bassin, mais présentent des rudiments de ce membre postérieur sous forme de petits osselets suspendus dans les chairs (V. CÉTACÉS).

La manière dont les dents sont insérées dans les mâchoires des Mammifères est caractéristique : chez les Reptiles la racine est logée dans une simple gouttière, tandis que chez les Mammifères chaque dent possède son *alvéole séparé*. En outre, bien que certains Reptiles présentent une dentition réellement hétérodocte (incisives, canines, molaires), ces dents n'ont jamais plusieurs racines ni *plus de deux pointes* à la couronne. Ces particularités jointes à la forme du maxillaire inférieur permettent généralement de distinguer les débris fossiles appartenant aux Mammifères de ceux des autres Vertébrés et particulièrement des Amphibiens et des Reptiles.

Canal digestif. On trouve ici des différences considérables en rapport avec le régime de l'animal. La *bouche* est fermée par des lèvres qui deviennent très extensibles quand elles servent à la préhension des aliments (Cheval, Ruminants), et peuvent même former avec les téguments et les muscles de la région nasale une véritable *trompe* (Tapir, Eléphant). La langue varie également beaucoup depuis la langue courte et presque immobile des Cétacés (Marsouin) jusqu'à la langue vermiforme et protactile des Edentés (Fourmilier). Beaucoup de Singes et de Rongeurs ont des *abajours* ou poches buccales. Il existe des glandes salivaires, au nombre de trois ou quatre paires, qui ne font défaut que chez les Mammifères marins. L'estomac est de forme et de dimension très variable, suivant la nature des aliments. Chez ceux qui se nourrissent de chair ou de sang (Carnivores, Phoques, Chiroptères du genre *Desmodus*), cet organe forme une dilatation à peine sensible

entre l'œsophage et l'intestin ; chez les Herbivores et surtout chez les *Ruminants* (V. ce mot), il forme au contraire un sac énorme et à loges multiples. Dans un même groupe naturel, on trouve sous ce rapport des différences considérables, en rapport avec le régime : ainsi, dans la famille des Singes, les *Semnopithèques* qui se nourrissent de feuilles et de bourgeons, substances peu nutritives relativement à leur volume, ont un estomac presque aussi compliqué que celui des *Ruminants*, tandis que celui des autres Singes, qui se nourrissent de fruits et de racines, substances très nutritives pour un petit volume, diffère à peine de celui de l'Homme. Les glandes gastriques sont ordinairement dispersées sur toute la surface de l'estomac, mais elles sont quelquefois réunies plus particulièrement sur certains points (Castor, Koala), ou même constituent des poches distinctes avec une ouverture étroite rappelant les glandes salivaires (Lamantin, *Lophiomyis*). L'intestin varie beaucoup sous le rapport de la longueur : très court chez les Carnivores, il s'allonge considérablement chez les Herbivores. Il se divise en intestin grêle et gros intestin : à l'entrée de cette seconde partie, il existe souvent, chez les Mammifères phytophages, une vaste cavité en forme de cul-de-sac, appelée *cæcum*, et qui est généralement en rapport inverse du développement de l'estomac qu'elle supplée en partie chez les Herbivores non ruminants (Cheval). Les glandes annexes de l'intestin (foie, pancréas, etc.) présentent, suivant les genres, des différences, sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'étendre ici.

Systèmes circulatoire, respiratoire, etc. Le sang (V. ce mot) contient, comme nous l'avons dit, des globules rouges de forme circulaire (sauf chez les *Camélidæ*) et de taille assez variable, mais sans aucun rapport avec celle de l'animal : les Chevrotains (*Tragulidæ*) sont remarquables par la petite taille de ces globules. Le cœur est toujours à quatre cavités complètement séparées : chez les grands Ongulés, la portion tendineuse de la base du muscle s'ossifie irrégulièrement (*os cordis*). Les vaisseaux artériels et veineux ont généralement la disposition de ceux de l'Homme, se subdivisant par bifurcation et ramification régulière. Mais chez les Paresseux (Édentés) et les Loris (Lémuriens), on observe des plexus artériels (*retia mirabilia*) formés par la subdivision immédiate des grands troncs artériels en un grand nombre de petits vaisseaux parallèles qui se distribuent ainsi aux membres et ralentissent la circulation. L'existence de ces plexus rend compte de la lenteur des mouvements chez ces animaux. Des plexus analogues existent dans la région intercostale des Cétacés et constituent de véritables réservoirs de sang oxygéné, conformation en rapport avec la vie aquatique chez des animaux pulmonés. Des plexus semblables s'observent dans le système veineux chez les Phoques, etc. — Comme annexes au système lymphatique, il existe un certain nombre de *glandes borgnes*, c.-à-d. dépourvues de conduit excréteur, et dont l'usage est encore mal connu (rate, capsules surrénales, corps thyroïde, thymus, amygdales, etc.). On admet que ces glandes sécrètent un liquide particulier qui se répand dans l'organisme par l'intermédiaire des vaisseaux sanguins dont elles sont plus ou moins abondamment pourvues (sécrétion interne). Certaines de ces glandes (thymus) atteignent leur plus grand développement avant la naissance ou pendant l'allaitement et s'atrophient peu après.

Les *narines* forment une paire d'ouvertures situées à l'extrémité du museau, sauf chez les Cétacés odontocètes où elles se soudent en un conduit unique (V. CÉTACÉS). Chez l'Éléphant et quelques autres Mammifères, il se développe une véritable trompe à l'extrémité de laquelle est l'ouverture des deux narines. Chez les Mammifères plongeurs (Cétacés, Phoques), l'ouverture des narines peut se fermer par un véritable sphincter. La *trachée* est maintenue béante par des anneaux cartilagineux souvent incomplets en arrière : elle se divise en deux branches correspondant aux deux poumons dont les mouvements de distension et de contraction sont produits non seulement par le soulève-

ment des côtes mues par les muscles intercostaux, mais encore et surtout par le diaphragme, grand muscle à convexité antérieure ou supérieure, qui chez les seuls Mammifères isole complètement la cavité thoracique de la cavité intestinale. — Le *larynx* ou renflement antérieur de la trachée est pourvu de *cordes vocales* qui, tendues par des muscles spéciaux, vibrent sous l'influence de la colonne d'air expulsée par les poumons, et produisent ainsi la *voix*. Presque tous les Mammifères ont un *cri* plus ou moins caractéristique de leur espèce, et qui est d'ordinaire plus fort chez le mâle que chez la femelle ; souvent ce cri peut se modifier de manière à exprimer des sentiments (colère, douleur, etc.) ou servir d'appel entre les deux sexes à l'époque de la reproduction. Chez aucun Mammifère on ne trouve de *syrix* ou larynx inférieur, comme chez les Oiseaux, ni par conséquent de *chant*. L'Homme seul a appris l'art des inflexions qui constitue la voix parlée et chantée. Ce que l'on a dit du *langage des Singes* doit être considéré comme un roman.

Certains Mammifères sont pourvus de *sacs aériens* annexés au larynx et servant à renforcer la voix. Tels sont les sacs laryngés de l'*Orang* (V. ce mot), des Singes llurleurs, du Grand Fourmilier, de la Baleine, etc. Des sacs aériens post-pharyngiens, s'observent chez le Cheval ; les Dauphins, certains Phoques (*Cystophora*), les Tapirs, les Rhinocéros, l'Éléphant, ont des sacs analogues diversement situés, mais toujours en rapport avec les organes respiratoires.

Système urinaire. Les reins sont compacts, en forme de haricot, le plus souvent munis d'un ou de plusieurs calices qui se réunissent en un bassin et un uretère unique débouchant au *hile* ou portion centrale de l'organe. Chez l'Homme, les tubes du rein forment des *pyramides* qui chez certains Mammifères (Ours, Phoques, Cétacés) constituent des lobules séparés ou *rénules* reliés par du tissu conjonctif. Chez tous les Mammifères (excepté les Monotrèmes) les deux uretères se déchargent dans la vessie, et celle-ci a pour conduit excréteur le *canal de l'urètre*. A sa sortie de l'abdomen, celui-ci se soude au pénis chez le mâle, au clitoris chez la femelle de beaucoup de Mammifères (Rongeurs, Insectivores, Lémuriens). Chez les Monotrèmes, bien que la vessie existe, les uretères déversent leur contenu dans le canal uro-génital (cloaque) sans entrer dans la vessie.

Système nerveux. Le cerveau est un des organes qui montrent le mieux la supériorité des Mammifères actuels sur les autres Vertébrés. Les hémisphères cérébraux sont ici très développés par rapport aux autres parties de l'encéphale, notamment aux lobes optiques, qu'ils recouvrent complètement. Les commissures qui réunissent les deux lobes sont plus développées, surtout le *corps calleux* qui n'est rudimentaire que chez les Monotrèmes, les Marsupiaux et les Édentés. Enfin, chez les Placentaires supérieurs, le cerveau présente des lobes et des replis plus ou moins nombreux, visibles surtout à sa face supérieure, replis qui augmentent la surface de la substance grise renfermant les cellules nerveuses et sont toujours en rapport direct avec l'intelligence de l'animal. En général, la masse même du cerveau, et par suite le développement de la cavité cérébrale du crâne, est en rapport direct avec cette intelligence et se montre surtout considérable chez les types les plus élevés de la classe : ainsi le cerveau de l'Homme est trois fois plus pesant que celui des Singes Anthropoïdes de même taille. Mais il n'y a pas de rapport constant entre la taille de l'animal et le développement de son cerveau : au contraire les Mammifères de grande taille ont en général un cerveau plus petit relativement que les Mammifères de petite taille appartenant au même groupe. Par contre, ces derniers ont d'ordinaire un cerveau plus lisse, c.-à-d. moins pourvu de circonvolutions, quand on les compare aux espèces de grande taille, appartenant à la même famille ou au même ordre. Ainsi le cerveau est lisse chez les plus petites espèces de Singes (Ouisitis), tandis que

l'on trouve des circonvolutions chez les grandes espèces de Marsupiaux et d'Édentés, ce qui prouve que ces replis sont en rapport non seulement avec le degré d'organisation de l'animal, mais encore et surtout avec la dimension des hémisphères cérébraux. Les nerfs olfactifs sont rudimentaires ou atrophiés chez les Cétacés cétodontes. La moelle épinière s'élargit en deux points pour former les plexus brachial et lombaire. Les nerfs du système sympathique et ganglionnaire sont très développés.

Organes des sens. La peau est le siège du sens du *toucher*, mais ce sens est surtout développé autour des lèvres et du nez où des poils spéciaux (*vibrisses* ou moustaches) correspondent à des papilles nerveuses tactiles d'une grande sensibilité, dépendant de la cinquième paire de nerfs. Les extrémités des membres, la surface inférieure de la queue chez les Singes qui l'ont prenante, les membranes des ailes chez les Chauve-Souris, etc., possèdent aussi une sensibilité plus ou moins développée et qui permet souvent à l'animal de se diriger même dans l'obscurité la plus complète. Le *goût* et l'*odorat*, qui ont leur siège dans les papilles de la langue et la muqueuse des fosses nasales, ne font défaut que chez les Cétacés. Beaucoup de Mammifères ont l'*odorat* très développé, ce qui leur permet soit de suivre la *piste* des animaux dont ils font leur proie (Chiens, etc.), soit de dépister leurs ennemis, ou de se joindre aux animaux de leur propre espèce. Il est probable que cette finesse de l'*odorat* est, chez ces animaux, en rapport avec le développement de la sécrétion odorante des glandes cutanées. La *vue* semble moins développée que chez les Oiseaux, surtout chez les Mammifères qui, par suite de la forme du museau, ne peuvent voir à la fois avec les deux yeux. L'œil est atrophié chez beaucoup d'*Insectivores* et de *Rongeurs fouisseurs*, ainsi que le *Plataniste*, *Dauphin d'eau douce de l'Inde*. Chez d'autres, au contraire, la choroïde forme une couche fortement pigmentée qui reflète la lumière (tapis ou *tapetum lucidum* des Mammifères nocturnes, Chats, etc.). Il n'existe jamais de *peigne* comme chez les Oiseaux ni de cercle osseux à la sclérotique comme chez les Vertébrés inférieurs, mais chez tous, excepté chez les Primates les plus élevés et chez l'Homme, on trouve un muscle rétracteur postérieur du globe oculaire (choanoïde). La disposition du muscle oblique supérieur qui passe à travers une poulie tendineuse insérée sur le rebord de l'orbite, est une particularité propre aux Mammifères. Il existe deux paupières, une supérieure et une inférieure, sauf chez les Siréniens où la paupière est circulaire, en forme de sphincter. Chez presque tous les Mammifères, sauf chez les Primates, l'Homme et les Cétacés, il existe une *membrane nictitante* ou troisième paupière, au-dessous des véritables paupières. Cette membrane, insérée dans l'angle interne de l'œil, s'étend comme un rideau qui glisse sur une tringle et vient voiler instantanément la cornée transparente lorsqu'elle est frappée trop fortement par les rayons du soleil; chez l'Homme et les Singes, cette membrane est suppléée par le clignement des paupières. La sécrétion des glandes lacrymales maintient humide le globe de l'œil, et les paupières sont lubrifiées à leur face interne par les glandes de Harder et de Meibomius. Ces glandes ne font défaut que chez les Cétacés, continuellement plongés dans un milieu humide. L'organe de l'*ouïe* est renfermé dans la capsule auditive (périotique), os qui présente comme chez tous les Vertébrés des canaux semi-circulaires et un vestibule, mais le *limaçon* est plus développé que chez les Sauropsides et enroulé en spirale, excepté chez les Monotrèmes. La cavité tympanique est souvent dilatée, formant à la base du crâne une paire de renflements saillants, les *bulles auditives*. Les osselets de l'oreille moyenne qui relient le tympan aux canaux semi-circulaires sont très variables de forme : ils sont très massifs chez les Mammifères aquatiques (Siréniens, Cétacés, Phoques); chez les Cétacés, le *marteau* est soudé à l'os tympanique. Chez les Monotrèmes, les Édentés et les Marsupiaux, l'*étrier* perd la forme caractéristique qui lui a valu son

nom et constitue, par la réunion de ses deux branches, une colonne unique. Sauf chez les Singes américains, le tympan est situé au fond du conduit auditif externe qui se termine au dehors par un repli de la peau en forme de cornet ou de *pavillon* plus ou moins mobile (oreille externe) et de dimension très variable. Ce pavillon fait défaut chez la plupart des Mammifères aquatiques ou fouisseurs. Chez les Cétacés qui en sont dépourvus, le conduit auditif externe est très long et très étroit, par suite de l'épaisseur du tissu graisseux sous-cutané, et le tympan est situé très profondément.

Organes génitaux. Chez le mâle, les testicules restent à l'intérieur de l'abdomen chez les Monotrèmes, les Cétacés, les Siréniens, les Phoques, beaucoup d'Édentés, les Damans et les Éléphants. Dans les autres groupes, les testicules descendent, à l'époque du rut, par le canal inguinal et forment une saillie sous la peau du ventre (Rongeurs, Insectivores, Chiroptères) ou bien restent constamment en dehors de l'abdomen, suspendus dans une poche appelée scrotum. Chez les Didelphes, ce scrotum est en avant du pénis et non en arrière comme chez les autres Mammifères. Le *pénis*, formé par les deux corps caverneux que termine le *gland* et par le corps spongieux qui entoure le canal de l'urètre, est ordinairement bien développé, sauf chez certains Édentés où il est dépourvu de corps caverneux. Chez les Marsupiaux le gland est souvent bifide. Un os du pénis se développe quelquefois chez les Onguiculés, notamment chez les Carnivores (Ours). — Chez la femelle, les ovaires, de forme ovale, sont renfermés dans l'abdomen, descendant rarement dans la cavité pelvienne; les oviductes, munis de chaque côté d'une ouverture abdominale en forme d'entonnoir frangé (trompe de Fallope), aboutissent à un renflement unique appelé *utérus* où l'œuf se fixe, chez les Mammifères supérieurs, jusqu'à ce que le fœtus ait acquis tout son développement; il est ensuite expulsé par le *vagin* qui se confond d'ordinaire avec le canal uro-génital ou aboutit également le canal de l'urètre. Chez les *Monotrèmes* (V. ce mot), dont les organes génitaux sont construits sur le type de ceux des Oiseaux, les oviductes restent séparés dans toute leur longueur, sans former d'utérus. Chez les Didelphes, ils se réunissent seulement à la partie inférieure du vagin; mais beaucoup de Mammifères présentent un utérus *bicorne* ou à deux lobes, comme un reste de la division primitive. Chez les Monotrèmes, les Marsupiaux et même chez certains Rongeurs et Insectivores (Taupe), le canal uro-génital forme un *cloaque* plus ou moins long, confondu avec l'ouverture anale dans un même repli de la peau.

Placenta. L'embryon détaché de l'ovaire passe par la trompe et vient s'arrêter dans l'utérus où il se fixe pour un temps plus ou moins long, sauf chez les Monotrèmes qui sont ovipares. La manière dont s'opère cette fixation diffère beaucoup d'un ordre à l'autre et a été utilisée pour la classification des Mammifères en ordres. On sait que, pendant son séjour dans l'*utérus* ou *matrice*, l'embryon se nourrit par l'entremise d'un organe particulier appelé *placenta* qui le relie aux parois internes de l'utérus maternel. L'œuf est en effet formé de plusieurs enveloppes dont la plus externe est le *chorion* et de deux organes en forme de sacs, dont l'ouverture se rattache à l'*ombilic*, c.-à-d. à la cavité du corps de l'embryon : ces deux sacs sont la *vésicule ombilicale* (ou *sac vitellin*) et l'*allantoïde* (V. EMBRYON, ŒUF, DIDELPHES, etc.). La vésicule ombilicale est, chez les Vertébrés inférieurs, l'organe qui joue le principal rôle dans la nutrition de l'embryon; il en est encore de même chez les Monotrèmes et les Didelphes, mais, chez les Mammifères supérieurs, l'allantoïde tend de plus en plus à remplacer la vésicule ombilicale, et c'est l'allantoïde qui forme seul le placenta et sert à la nutrition du fœtus dans les ordres les plus élevés de cette classe (Mammifères Placentaires). Il y a donc chez les Mammifères un véritable balancement entre ces deux organes, la vésicule ombilicale bien développée chez les Monotrèmes et les Di-

delphes, s'atrophiant pour céder la place à l'allantoïde chez les Mammifères supérieurs (V. les figures de l'art. DIDELPHES). Chez les Didelphes et même chez certains Rongeurs on trouve, au moins à l'état rudimentaire, un *placenta vitellin* qui peut transmettre à l'embryon la sécrétion des glandes utérines concurremment avec l'allantoïde dont la fonction est surtout respiratoire; mais chez les Mammifères plus élevés, comme chez l'Homme, le *placenta allantoïdien* contracte une union beaucoup plus intime avec la muqueuse interne de l'utérus: il se développe à la surface du chorion des villosités formées par la terminaison des vaisseaux sanguins de l'*ouraque* (V. ce mot), ou cordon ombilical du fœtus; ces vaisseaux s'entrelacent avec ceux de la muqueuse utérine gonflée et hypertrophiée, de telle sorte que l'embryon reçoit ses matériaux nutritifs directement du sang de la mère, et non plus de la simple sécrétion des glandes utérines, mais il n'y a pas abouchement réel entre les capillaires maternels et ceux de l'embryon. Chez les Mammifères supérieurs, il se développe aux dépens de la muqueuse utérine une membrane particulière formée de cellules interposées entre les capillaires sanguins de l'allantoïde et ceux de l'utérus maternel et qui, se détachant avec effusion de sang, au moment de la naissance, porte le nom de *caduque* (V. PLACENTA).

Le placenta est donc formé par les villosités vasculaires de l'allantoïde qui, traversant le chorion, revêtent la surface extérieure de l'œuf. Ce revêtement n'est jamais complet; il n'occupe qu'une portion plus ou moins étendue du chorion, et c'est la disposition qu'il affecte, suivant les différents groupes, qui constitue ce que l'on appelle la *forme du placenta*. Les naturalistes, qui ont tiré partie de ce caractère pour la classification des Mammifères, se basent sur ce fait que les caractères embryonnaires varient beaucoup plus lentement que les caractères extérieurs de l'adulte, de telle sorte que la disposition des membranes fœtales constituerait un excellent indice des affinités originelles ayant existé entre les divers types de la classe. Le seul défaut de ce caractère, c'est qu'il ne peut être utilisé chez les Mammifères fossiles. Néanmoins, il existe entre la forme de l'œuf et les caractères ostéologiques et dentaires une certaine corrélation d'ensemble qui permet d'étudier cette difficulté, grâce à la comparaison des types fossiles avec les Mammifères d'une organisation inférieure, qui ont survécu jusqu'à nos jours (Marsupiaux, Lémuriens, etc.) et dont on connaît le placenta. Ainsi, chez les Lémuriens, le placenta est diffus, à grand allantoïde, et revêt en forme de *cloche* la presque totalité du chorion; en outre, il est dépourvu de caduque comme chez les Ongulés. Cette forme diffère beaucoup de celle qui est propre aux Singes et à l'Homme dont le placenta est *discoïde*, à petit allantoïde, et pourvu d'une caduque utérine. Si l'on rapproche ces caractères de ceux fournis par les dents et le canal intestinal des Lémuriens qui ressemblent également à ceux des Ongulés, notamment des Porcins, on trouvera très naturelle l'erreur de Cuvier qui, se basant sur les seuls caractères ostéologiques et dentaires, rapprochait l'*Adapis* éocène des Ongulés, tandis que les naturalistes actuels sont d'accord pour le placer parmi les Lémuriens. En même temps, l'on reconnaît la nécessité de faire des LÉMURIENS un ordre à part, bien distinct de celui des Primates ou SIMIENS, et plus voisin, par son organisation interne, des Ongulés omnivores (A. Milne Edwards).

Les principales formes de placenta que l'on distingue chez les Mammifères, en dehors de la présence ou de l'absence d'une caduque utérine (*déviduées* et *non-déviduées*), sont les suivantes: 1° Le placenta est *diffus* lorsque les villosités vasculaires qui le constituent sont dispersées plus ou moins régulièrement sur la plus grande partie du chorion, dont les extrémités restent ordinairement nues; c'est apparemment la forme primitive qui s'observe chez la plupart des Ongulés dépourvus de cornes, notamment chez les Chevaux, les Porcins, les Chamcaux, les Chevrotains, chez les Cétacés et chez les Edentés du groupe

des Pangolins. Comme nous venons de le dire, les Lémuriens ont également un placenta diffus, mais les villosités sont plus denses à l'un des pôles de l'œuf, tandis que l'autre reste nu. Les Edentés du groupe des Pareseux ont également un placenta en cloche, et l'on passe par transition de cette forme à celle du placenta ovale ou discoïde des Fourmiliers, des Tatous et des Mammifères supérieurs. Le placenta diffus est toujours dépourvu de caduque. — 2° Le placenta *polycotylédonaire*, ou formant de petites plaques arrondies (cotylédons) séparées par des espaces nus, s'observe chez les Ruminants (Pécariens). — 3° Le placenta *zonaire* est celui où les villosités forment une sorte de ceinture autour de l'œuf, laissant les deux pôles nus; il s'observe chez les Carnivores, les Éléphants, les Damans (*Hyrax*) et chez l'Oryctérope. D'après Turner, le placenta des Sirénides est également zonal, mais en grande partie dépourvu de caduque, tandis que cette membrane existe chez les Carnivores. — 4° Le placenta *discoïde* est réduit à une sorte de gâteau ovale et s'observe chez les Rongeurs, les Insectivores, les Chiroptères, les Singes et l'Homme; il est toujours pourvu d'une caduque. En résumé, nous voyons que le placenta se concentre, en quelque sorte, à mesure que l'on passe de la forme primitive (placenta diffus, sans caduque) à la forme la plus modifiée (placenta discoïde, à caduque), les formes en cloche et zonal, représentant des phases intermédiaires ou de transition; chez la Souris, on trouve encore des traces d'un placenta zonal devenu discoïde, comme chez tous les Rongeurs. La forme polycotylédonaire est une autre modification du placenta diffus. On peut dire, d'une façon générale, que l'aire d'adhérence du placenta à l'utérus se rétrécit, tout en prenant des racines plus profondes (caduque), à mesure que le type s'éloigne davantage de sa forme primitive, mais sans que cette forme en elle-même soit l'indice d'une organisation élevée; ainsi, chez les Rongeurs et les Chiroptères, dont l'intelligence est peu développée, mais qui sont très divergents de leur type primitif, le placenta est discoïde comme chez les Primates les plus élevés, tandis que les Carnivores, beaucoup plus intelligents mais moins éloignés de leur type primitif, ont conservé un placenta zonal. La durée de la gestation utérine est en rapport avec la taille de l'animal; chez les plus petits Mammifères (Rongeurs, Insectivores), cette durée est seulement de quelques jours (trois à quatre semaines), tandis que chez l'Homme elle est de neuf mois, et dure, chez les grands Ongulés, de un à deux ans, ce dernier chiffre étant atteint chez l'Éléphant. Le nombre des petits est également en rapport avec la taille: les Souris font de six à dix petits, tandis que les grands Mammifères en ont rarement plus d'un seul.

Glandes mammaires. Tous les Mammifères font leurs petits vivants, à l'exception des *Monotrèmes* (V. ce mot) qui pondent des œufs à coque parcheminée comme ceux des Reptiles, mais tous sont pourvus de *mamelles* (V. ce mot), glandes cutanées produisant le *lait* destiné à nourrir le jeune pendant les premiers temps de sa vie. La glande mammaire des Mammifères supérieurs est formée de glandes sébacées modifiées, tandis que chez les Monotrèmes (Ornithorynque) elle dérive des glandes sudoripares (Gegenbaur). Mais, chez l'Échidné, il existe déjà des glandes sébacées à côté des glandes sudoripares dans la mamelle, de telle sorte que ces deux ordres de glandes ont dû se compléter mutuellement chez les Mammifères primitifs. Chez les Monotrèmes, il n'existe pas de *mamelon* ou *tétine*: le lait exprimé par les muscles de la poche mammaire coule le long des poils où il est recueilli en léchant par le jeune (Haacke). Ce mamelon existe chez tous les autres Mammifères, et le nombre des tétines est ordinairement en rapport avec celui des petits. Les mamelles forment deux rangées longitudinales à la région abdominale chez les *Carnivores*, les *Porcins*, les *Rongeurs*; elles sont limitées à la région inguinale chez les *Ongulés* et les *Cétacés*, et à la poitrine chez les *Éléphants*, les *Sirénides*, la plupart des *Lému-*

riens, les Chiroptères et les Primates. Chez les *Didelphes* (V. ce mot), elles sont cachées dans le repli marsupial quand il existe. Chez les *Cétacés* (V. ce mot), le lait expulsé par les contractions de muscles spéciaux se mélange au liquide ambiant ou le jeune le recueille. Chez tous les Mammifères placentaires terrestres, le petit le tire directement du mamelon par succion.

Caractères sexuels secondaires. Il est assez ordinaire, chez les Mammifères, que le mâle se distingue de la femelle par une taille plus grande, une couleur différente, des armes (dents, cornes) qui font défaut à celle-ci. Chez les Ongulés, le mâle est ordinairement plus grand et plus fort, pourvu de canines et souvent de cornes et de bois qui s'observent plus rarement dans les deux sexes. Sa couleur est souvent différente de celle de la femelle (le Nilgaut mâle est gris ardoisé, la femelle fauve). Chez les Éléphants, les défenses sont toujours plus développées chez les mâles ; la grande dent du Narval est propre au mâle. Même quand les cornes existent dans les deux sexes (*Bovidae*), ces cornes sont plus développées chez le mâle. Chez les Lémuriens et les Singes, le mâle est ordinairement de couleur plus sombre que la femelle ; les parties nues sont plus vivement colorées ; la crinière, quand elle existe, plus développée, etc. Il en est de même chez les Carnivores. Les glandes odorantes des Chiroptères, du *Moschus moschiferus*, sont l'apanage du mâle. Il en est de même des poches laryngées, des protubérances de la face des Singes, etc. La plupart de ces caractères dépendent du système tégumentaire.

Mœurs, intelligence. Les mœurs des Mammifères sont en rapport avec leur régime. Les espèces phytophages qui ont avantage à se rapprocher pour se protéger mutuellement vivent en troupes plus ou moins nombreuses sous la conduite du plus vieux mâle ; les espèces carnivores vivent isolées ou par couple surtout lorsqu'elles attendent leur proie à l'affût (*Felidae*) ; plus rarement elles poursuivent cette proie à la course et alors se réunissent en troupe (*Canidae*). La plupart déploient une certaine intelligence dans le choix des ruses qu'elles mettent en œuvre pour attaquer cette proie ou pour déjouer les poursuites de leurs ennemis. Cette intelligence est très développée chez les Singes et les Carnivores ; elle est encore très marquée chez beaucoup d'Ongulés ; mais elle semble beaucoup plus obtuse dans les autres groupes où l'instinct suffit aux besoins de l'animal. En raison du mode spécial de reproduction, les femelles construisent rarement un nid comparable à celui des oiseaux : cependant celui du Rat nain (*Mus minutus*) est remarquable par sa perfection. Le plus souvent la femelle met bas sur un simple amas de feuilles, d'herbes sèches ou de branchages grossiers : chez les Rongeurs, quelques Carnivores, etc., ce nid est situé au fond d'un terrier plus ou moins compliqué qui sert également à emmagasiner des provisions de bouche pour l'hiver. Le Castor et quelques autres Rongeurs (*Cynomys ludovicianus*) sont les seuls à vivre en sociétés nombreuses constituant de véritables villes, et l'industrie du Castor, qui bâtit des huttes sur pilotis, est exceptionnelle et nécessitée par son genre de vie aquatique. — Chez la plupart des Mammifères onguiculés, le jeune naît faible, nu et hors d'état de marcher : ici la nécessité d'un nid, si grossier qu'il soit, s'impose ; la plupart se contentent d'une caverne, d'un trou de rocher, du creux d'un tronc d'arbre. Mais chez les Mammifères ongulés, les Rongeurs subongulés, les Ichtyomorphes (Cétacés, Phoques), le jeune naît couvert de poils et assez fort pour suivre sa mère immédiatement après sa naissance ; chez ces animaux le nid devient inutile. — On observe très rarement des migrations périodiques analogues à celles des oiseaux (Chiroptères insectivores), mais seulement des migrations irrégulières provoquées par le besoin de nourriture (Lemmings, Antilopes). Beaucoup de Mammifères se soustraient sur place à l'influence des saisons et à la disette qui en résulte en s'engourdissant dans leur retraite pendant l'hiver (V. SOMMEIL HIVERNAL). C'est ce qu'on observe chez beaucoup de Rongeurs, de Carnivores,

de Chiroptères, etc. Pour des détails plus précis sur les mœurs, nous renvoyons aux articles spéciaux où il est traité des divers genres de Mammifères.

Distribution géographique. On sait que c'est principalement sur la distribution des Mammifères à la surface du globe qu'est fondée la division des continents en *régions zoologiques* d'après la classification de Wallace (1876), qui est aujourd'hui classique. Wallace divise les continents de l'époque actuelle en six grandes régions, dont chacune se subdivise elle-même en quatre sous-régions. Les six grandes régions sont : 1° la *région paléarctique* comprenant l'Europe, le N. de l'Afrique et le N. de l'Asie ; 2° la *région néarctique* formée par le N. de l'Amérique ; 3° la *région orientale* comprenant le S. de l'Asie et la Malaisie ; 4° la *région éthiopienne* formée par l'Afrique au S. du Sahara et Madagascar ; 5° la *région néotropicale* formée par l'Amérique méridionale à partir du Mexique ; 6° enfin la *région australienne* comprenant l'Australie avec la Nouvelle-Guinée et toutes les îles de la Polynésie. — Cette classification a été suivie dans les divers articles que nous avons consacrés ici à la répartition géographique des animaux, et nous y renvoyons pour l'indication des sous-régions ainsi que pour la distribution des principaux genres de Mammifères (V. AFRIQUE, AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE ET MÉRIDIIONALE, ASIE, AUSTRALIE, EUROPE, MADAGASCAR, MALAISIE, etc., et GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE). — Nous ferons remarquer cependant que cette classification est considérée aujourd'hui comme artificielle et tenant encore trop compte de la division actuelle des continents. Si l'on étudie simplement la distribution actuelle des Mammifères, il paraît plus naturel de réduire ces six régions à quatre, car les deux dernières (néotropicale et australienne) sont beaucoup mieux caractérisées que les autres qui peuvent se réunir deux à deux, les régions paléarctique et néarctique formant la *région holarctique*, et la région orientale ne formant qu'une subdivision de la *région éthiopienne*. On a ainsi quatre grandes régions qui sont : 1° la RÉGION HOLARCTIQUE au N. des deux continents, caractérisée par l'absence, à l'époque actuelle, des grands Ongulés (Éléphants, Rhinocéros, etc.), des Singes, des Edentés et des Marsupiaux, le grand développement des Insectivores placentaires ; 2° la RÉGION ÉTHIOPIENNE ou zone intertropicale de l'ancien continent, caractérisée par la présence des grands Ongulés, des Singes catarrhiniens, des Lémuriens et l'absence des Marsupiaux ; 3° la RÉGION NÉOTROPICALE ou de l'Amérique du Sud caractérisée par la présence des principaux Edentés, d'une famille spéciale de Marsupiaux (*Didelphyidae*), des Singes platyrrhiniens et de presque tous les Rongeurs subongulés ; 4° la RÉGION AUSTRALIENNE caractérisée par la présence de tous les Marsupiaux autres que les *Didelphyidae* et des Monotrèmes.

Si l'on pousse encore plus loin l'analyse de la distribution actuelle des Mammifères, on voit que les deux premières régions (holarctique et éthiopienne) ont plus de rapports entre elles qu'avec les deux autres, qui à leur tour se ressemblent plus qu'elles ne ressemblent aux deux premières. Ce fait est surtout frappant si l'on fait intervenir, avec Zittel, le *document paléontologique*, et si l'on se reporte à l'époque tertiaire, qui est celle du grand développement des Mammifères. On voit qu'à cette époque la région holarctique possédait de grands Ongulés placentaires comme la région éthiopienne actuelle. De même, l'Amérique méridionale a possédé, à la même époque, des Edentés et des Rongeurs gigantesques, ainsi que des Marsupiaux beaucoup plus nombreux et variés qu'à l'époque actuelle, ce qui la rapproche de la région australienne : de sorte que l'on serait conduit à opposer l'hémisphère septentrional, patrie d'origine des grands Mammifères placentaires, à l'hémisphère méridional, région où se sont développés les Marsupiaux, les Edentés et les Rongeurs subongulés.

Si nous examinons successivement les divers ordres de la classe des Mammifères, nous voyons que les Rongeurs

et les Chiropères sont seuls cosmopolites. Les Ongulés et les Carnivores placentaires ne font défaut qu'à la région australienne. Les Insectivores sont propres aux régions holarctique et éthiopienne et sont remplacés dans les régions néotropicale et australienne par des Marsupiaux insectivores. Les Edentés, plus nombreux dans la région néotropicale, ont seulement deux genres (*Manis*, *Orycteropus*) dans la région éthiopienne. Les Singes sont propres à la zone intertropicale des deux continents (régions éthiopienne et néotropicale). Les Lémuriens ayant leur centre de dispersion à Madagascar ne se trouvent que dans la région éthiopienne. Enfin les Marsupiaux et

les Monotrèmes (à l'exception de la famille néotropicale des *Didelphydæ*) sont tous de la région australienne. — Pour la distribution des Mammifères marins, nous renvoyons aux mots CÉTACÉS, SIRÉNIDES, PINNIPÈDES, et pour plus de détails sur celle des autres ordres aux mots CARNIVORES, CHIROPÈRES, EDENTÉS, INSECTIVORES, etc., et aux traités de géographie zoologique indiqués à l'appendice bibliographique.

Classification des Mammifères. La classification la plus usitée en France est celle de M. A. Milne Edwards (1872), dont les divisions primaires (sous-classes, ordres) sont basées sur la forme des membres et celle du placenta. La classe est subdivisée en 20 ordres comme le montre le tableau suivant :

CLASSIFICATION DE M. A. MILNE EDWARDS (1872)

		Ordres																						
MAMMIFÈRES	}	{	HÉTÉROPODES : les deux paires de membres dissemblables ; placenta discoïde.	1. BIMANES.																				
			TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	placenta discoïde.	2. SIMIENS (Singes).														
									placenta diffus....	3. LÉMURIENS.														
			HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	placenta discoïde.	4. CHIROPÈRES.												
											placenta zonaire..	5. INSECTIVORES.												
											à 5 doigts ; placenta zonaire...	6. RONGEURS.												
											à moins de 5 doigts.	7. CARNIVORES.												
			MAMMIFÈRES	}	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	placenta zonaire...	8. AMPHIBIENS (Pinnipèdes).								
															placenta zonaire...	9. PROBOSCIDIENS.								
															placenta diffus....	10. HYRACIENS (Damans).								
placenta polycotyliédonaire.	11. HIPPIENS (Solipèdes).																							
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES													{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	12. PORCINS.
																								13. CAMÉLIENS.
																								14. TRAGULIENS (Chevrotains).
																								15. PECORIENS (Ruminants).
																								16. EDENTÉS.
																								17. MARSUPIAUX.
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	18. MONOTRÈMES.												
												19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
												19. SIRÉNIENS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												
HOMODODES : les deux paires de membres semblables.	{	TETRAPODES OU QUADRUPÈDES	{	EUGÉNÈTES OU PLACENTAIRES	{	HOMODONTES OU HÉTÉRODONTES	{	HÉTÉRODONTES	{	{	{	19. SIRÉNIENS.												
												20. CÉTACÉS.												

pas la taille d'un Chat : la plupart ont les dimensions des Rats ou des Souris de l'époque actuelle : ils étaient probablement phytophages ou omnivores. L'existence de ce type a été de longue durée, car on connaît des Mammifères de cet ordre dans le jurassique d'Europe (*Plagiulax*, *Bolodon*, *Attodon*, *Stereognathus*) et d'Amérique septentrionale, le crétacé de ce dernier pays (*Ctenacodon*, *Cimolomys Mcniscoessus*), l'éocène inférieur d'Europe (*Neoplagiulax*), de l'Amérique du Nord (*Ptilodus*, *Potymastodon*) et de l'Amérique méridionale (*Aberites*, *Garzonia*, *Adiasthus*, *Anathitus*, *Scotæops*, *Dicelitherium*). Ces derniers, décrits par Ameghino d'après des débris provenant de l'éocène inférieur de Patagonie, se rapprochent encore plus des Monotrèmes actuels qui peuvent être considérés comme des *Allotheres édentés* et qui sont les derniers survivants de ce groupe autrefois nombreux de Mammifères ovipares, ou tout au moins implacentaires.

Un second groupe de Mammifères primitifs, aussi ancien que les Allotheres puisqu'il date aussi du trias, est celui des *Protodonta* et des *Trituberculata*, dont la dentition indique un régime insectivore et qui se rapprochaient beaucoup des Marsupiaux actuels, notamment des genres *Myrmecobius* et *Didelphys*. Tels sont le *Dromatherium* et le *Micronodon* du trias de l'Amérique du Nord (V. AMPHITHÈRES). Ce type se continue dans le jurassique d'Europe et d'Amérique du Nord (*Amphitherium*, *Amphitestes*, *Triconodon*, *Dicrocyonodon*, etc.), dans le crétacé (*Dryolestes*, *Didelphops*, *Cimolestes*, *Batodon*) et jusque dans le tertiaire d'Europe où l'on connaît de véritables *Didelphydæ* (*Didelphys Cuvieri*), bien caractérisés par leurs os marsupiaux qui se sont conservés à l'état fossile. On connaît aussi de nombreux Marsupiaux de l'éocène de Patagonie (*Microbiotherium*, *Stilotherium*, *Epanorthus*, etc.). Les Mammifères carnivores de ce même gisement dont Ameghino forme le groupe des *Sparassodontia* (*Borhyaena*, *Acrocyon*, *Anatherium*), semblent former le passage des Marsupiaux aux Créodontes qui forment eux-mêmes la transition aux Carnivores actuels. En Europe, c'est seulement dans le miocène que se sont éteints les derniers représentants des Marsupiaux (*Paratherium*, *Oxygomphus*). En Amérique et surtout en Australie, les animaux de ce groupe ont survécu jusqu'à l'époque actuelle.

Ainsi, jusqu'à la fin de la période secondaire, tous les Mammifères semblent avoir été Implacentaires : aucune de ces formes ne peut se rapporter aux Ongulés qui vont, au contraire, se développer dès l'époque éocène. Jusqu'à ce moment, ce sont les Reptiles, et surtout les Dinosauriens, qui ont eu la suprématie à la surface des continents ; des lors les Dinosauriens disparaissent entièrement et sont remplacés par des Mammifères de plus grande taille que ceux dont nous avons parlé jusqu'ici. Cependant les débuts des Placentaires sont encore modestes ; dans l'éocène inférieur des environs de Reims (faune cernaisienne de Lemoine), la faune tertiaire la plus ancienne que l'on connaisse en Europe se rattache encore aux faunes secondaires par les genres *Neopiagiulax* et *Liotomus*. Mais, en même temps, elle possède des Insectivores (*Adapisorex*), des Carnassiers plantigrades encore très voisins des Marsupiaux et désignés sous le nom de *Créodontes* (V. ce mot), dont on a fait les genres *Hyænodictis*, *Arctocyon*, *Protoprovincerra*, etc. ; des Lémuriens (*Plesiadapis*, *Protoadapis*), qui n'étaient peut-être pas encore grimpeurs (*Pachylémuriens* de Filhol), enfin des Ongulés à cinq doigts (groupe des *Condylarthra* [V. ce mot]), appartenant aux genres *Pleuraspidotherium* et *Orthaspidotherium*. Les plus grands de ces Mammifères avaient la taille d'un Loup. — A la même époque, l'Amérique a possédé une faune très semblable (couches de Puerco au Nouveau-Mexique). On y trouve encore des *Allotheria*, puis des Lémuriens (*Indrodon*), des Créodontes, des Ongulés (*Condylarthra* et *Amblypodes* dont le genre *Coryphodon*, commun aux deux continents), enfin des *Tillodontia* (*Psittacotherium*, *He-*

miganus), type complètement éteint et dont la dentition se rapprochait de celle des Rongeurs. Mais il est probable que les représentants de ces cinq groupes (*Créodontia*, *Condylarthra*, *Pachylemuriaria*, *Amblypoda*, *Tillodontia*) ne différaient pas plus que les différents types des Marsupiaux actuels que l'on réunit en un seul ordre.

Dans l'éocène moyen, les Ongulés se spécialisent davantage et se divisent en Artiodactyles (*Achedodon*) et Périssodactyles (*Hyracotherium*) ; les Amblypodes atteignent une taille gigantesque (*Uintatherium*, *Loxotophodon*) et les Insectivores sont plus nombreux (*Ictops*). Les Rongeurs, les Chiroptères et les Mammifères marins (*Zeuglodon*, *Halitherium*) font leur apparition. Les faunes d'Europe et de l'Amérique du Nord montrent un développement parallèle.

L'éocène supérieur renferme la faune illustrée par les recherches de Cuvier sur le gypse des environs de Paris. En Europe, cette faune présente les premiers Carnivores digitigrades (*Cephalogate*, *Cynodictis*) à côté des Créodontes plus anciens (*Hyænodon*, *Oryzina*) ; des Insectivores placentaires (*Sorex*, *Neurogymnurus*) à côté des Marsupiaux (*Didelphys*) qui s'éteignent sur ce continent ; des Chiroptères, des Rongeurs (*Sciurus*, *Cricetodon*) ; des Ongulés Artiodactyles (*Xiphodon*, *Canotherium*, *Anoplotherium*, *Anthracootherium*), des Périssodactyles (*Lophiodon*, *Aceratherium*, *Palæotherium*) ; des Lémuriens (*Adapis*, *Necrolemur*). — En Amérique (Etats-Unis), la faune contemporaine est presque identique. Les types les plus remarquables, parce qu'ils font pressentir les faunes plus récentes, sont les Suidés (*Chæropotamus*, *Elotherium*), précurseurs de nos Sangliers ; les Tragulidés (*Gctocus*, *Prodcromotherium*, *Dorcatherium*), ancêtres des Chevrotains actuels, enfin les Chats plantigrades (*Pseudelurus*), première ébauche de nos grands Félidés, et proches parents du Cryptoprotée de Madagascar.

Les faunes éocènes de l'hémisphère Sud ne sont connues que par les fouilles faites dans la Patagonie australe par Ameghino et Moreno. Cette faune est très différente de celle de l'Amérique du Nord à la même époque. Tandis que les Marsupiaux s'éteignent dans le N. des deux continents, ils continuent à se développer ici (*Microbiotherium*, *Decastis*, *Epanorthus*, *Garzonia*), avec des Carnassiers de plus grande taille (*Sparassodonta* Ameghino), dont la dentition de lait indique un passage des Didelphes aux placentaires (*Borhyaena*, *Acrocyon*, *Ctadosictis*). Les Édentés apparaissent pour la première fois et sont représentés bientôt par des types variés et de grande taille (*Gravigrada*, *Glyptodonta*). Les Ongulés sont nombreux, tous Périssodactyles et différents de ceux de l'hémisphère Nord (*Protherootherium*, *Thootherium*, *Astrapotherium*) ; ce dernier atteint une taille gigantesque. Les *Toxodontia* et les *Typotheria* sont deux sous-ordres propres à cette faune. Un autre type qui fait ici sa première apparition est celui des *Ancylopoda* ou Ongulés à pieds d'Édentés (*Homalodontherium*) que l'on retrouve plus tard dans l'hémisphère Nord. Les Rongeurs sont très abondants, au point que l'on peut admettre que ce type est originaire de l'hémisphère austral comme le sont certainement les Édentés (Ameghino). Enfin de véritables Singes (*Homunculus*), voisins des Cèbiens actuels, complètent cette faune dont le caractère est si spécial. On remarque l'absence des Lémuriens, des Artiodactyles et des véritables Carnivores, types originaires du Nord, de telle sorte que cette faune éocène de Patagonie n'a de rapports qu'avec la faune actuelle du même pays ou avec celle de l'Australie : on y trouve, en effet, des types très inférieurs, probablement Monotrèmes (*Adiastaltus*, *Anathitus*, *Scotæops*), d'autres, très voisins des Marsupiaux carnivores d'Australie (*Prothylacinus*), et même des Ongulés que l'on peut rapprocher des Didelphes ongulés (*Diprotodon*) que le continent australien a possédé à l'époque quaternaire : tel est le genre *Pyrotherium* d'Ameghino.

Les faunes oligocène et miocène inférieure de l'Europe

et de l'Amérique du Nord montrent le développement continu des faunes éocènes des mêmes régions. En Europe, les Lémuriens, les Marsupiaux, les Créodontes et les Anoplotheridés se développent (*Anthracotherium*, *Palæochærus*). Les Périssodactyles présentent déjà quelques genres qui font partie de la faune actuelle (*Tapirus*, *Rhinoceros*, ce dernier remplaçant l'*Aceratherium* éocène). Il en est de même des Rongeurs (*Sciurus*, *Stenofiber*, voisin des Castors), des Insectivores (*Talpa*, *Erinaceus*) et des Carnivores (*Fiverra*, *Herpestes*). — En Amérique, les Ongulés Périssodactyles sont plus variés encore et atteignent une taille colossale (*Titanotherium*, *Brontotherium*); les premiers ancêtres tridactyles des Chevaux (*Mesohippus*) font leur apparition; les *Anoplotheridae*, tous propres à l'ancien continent, semblent remplacés par une famille spéciale, celle des *Oreodontidae* qui fait sa première apparition; enfin les *Tragulidae* avec les genres *Leptomeryx*, *Hipcrtragulus* et le singulier *Protoceros* font pressentir les Ruminants, de même que *Dinictis* et *Hoplophoneus* sont les précurseurs des Carnivores actuels.

Le miocène moyen marque le début du grand développement des Mammifères. En Europe, les Proboscidiens font leur apparition (*Mastodon*, *Dinotherium*), ainsi que les Singes qui comprennent déjà des formes voisines des Anthropoïdes actuels (*Dryopithecus*); à côté des Rhinocéros et des Tapirs on trouve des Chevaux tridactyles (*Anchiterium*) et de véritables Ruminants à cornes (*Dicerceras*, *Procerulus*). Les Carnivores les plus répandus sont les *Amphicyon*, *Dinocyon*, *Hyaenartos*, ancêtres des Ours et des Chiens actuels. En Amérique, la faune est très semblable, comme le montrent les genres *Anchiterium*, *Rhinoceros*, etc., mais elle possède en plus de nombreux *Oreodontidae*, dont quelques-uns (*Merycochærus*) avaient la taille et les mœurs aquatiques de l'Hippopotame. C'est ici que les Chameaux font leur première apparition (*Protolabis*), et vers la fin de cette période le genre *Mastodon* avait pénétré en Amérique.

Le miocène supérieur peut être considéré, en Europe, comme l'époque où la faune mammalogique arrive à son apogée. Les grands Ongulés présentent une abondance extrême, mais l'apparition du genre *Felis* restreindra bientôt leur nombre. Les Proboscidiens sont plus variés; les Chevaux ont déjà leurs formes actuelles (*Hipparion*); mais ce sont surtout les Ruminants qui sont nombreux avec des Antilopes (*Tragoceras*, *Palæoryx*) et des Girafes (*Helladotherium*, *Camelopardalis*) qui formaient de nombreux troupeaux et donnaient aux plaines de l'Europe centrale et méridionale l'aspect de l'Afrique intertropicale. Les *Ancylopoda* sont représentés par le genre *Chalicotherium*; les Edentés qui ont déjà quelques représentants dans l'oligocène d'Europe par le genre *Orycteropus*. Enfin les grands Carnivores ont les genres *Felis*, *Machærodus*, *Ictitherium*, dont plusieurs espèces atteignaient une taille redoutable. Des Singes (*Mesopithecus*) complètent cette faune qui dénote un climat beaucoup plus chaud que de nos jours. A la même époque l'Asie centrale et méridionale possédait une faune qui se relie nettement à celle de l'Europe, mais en diffère par la présence des Ruminants voisins des Bœufs qui font ici leur première apparition avec les genres *Bos*, *Bison*, *Bubalus*. Le genre *Camelus* a pénétré par l'Amérique occidentale, et le genre *Elephas* s'y montre plus précoce qu'en Europe. Les Hippopotames font leur première apparition. Aux Girafes et à l'*Helladotherium* s'ajoutent les genres *Sivatherium*, *Branatherium*, etc. Enfin des Singes montrent que la faune de l'Afrique actuelle est fille de la faune de l'Europe et de l'Asie tertiaire, car, à côté des genres *Simia* et *Sennopithecus*, on y trouve les genres *Troglodytes* et *Cynocephalus* qui ne vivent plus qu'en Afrique.

La faune qui peuplait l'Amérique du Sud à la fin du miocène se rattache manifestement à celle de l'éocène de Patagonie dont nous avons donné le tableau. Cette faune est surtout remarquable par le grand développement de

ses Edentés qui atteignent une taille comparable à celle des grands Ongulés de l'hémisphère boréal. Les uns (Gravigrades) sont alliés aux Paresseux et constituent les genres *Leiodon*, *Megatherium*, etc., les autres étaient revêtus d'une cuirasse comme les Tatous actuels: ce sont les Glyptodontes (*Hoplophorus*, *Glyptodon*, etc.). Les Périssodactyles restent bien distincts de ceux d'Europe et de l'Amérique du Nord (*Protherium*, *Macrauchenia*). Les Rongeurs sont nombreux et ont des types de très grande taille, comparable à celle de l'Hippopotame (*Megamys*). En résumé, cette faune ne présente encore aucun mélange avec celle de l'hémisphère boréal.

Le pliocène peut être considéré comme le début de l'époque actuelle, en ce sens que tous les types vivants sont déjà représentés sur quelque point du globe: les faunes ne différencient plus que par des extinctions ou des migrations. En Europe, les Ongulés continuent à se développer: aux Mastodontes viennent se joindre les Eléphants venus d'Asie; les vrais Chevaux (*Equus*) remplacent les Hipparions; les Tapirs et les Rhinocéros continuent à vivre; le genre *Hippopotamus*, originaire de l'Orient, s'avance jusqu'aux Iles Britanniques; il en est de même des Bœufs (*Bos*, *Bubalus*, *Leptobos*); les Cerfs atteignent leur plus grand développement (*Cervus*, *Polycladus*, *Alces*, *Dama*, *Cervulus*). Parmi les Carnivores, les genres actuels *Canis*, *Ursus*, *Felis*, *Hyaena*, *Lutra*, ont des représentants à côté des *Hyaenartos*, *Machærodus*, *Alurus*, éteints ou émigrés vers les régions chaudes. Les Singes sont encore représentés (*Sennopithecus*, *Dolichopithecus*, *Macacus*). — La faune pliocène de l'Amérique du Nord possède de nombreux Chevaux (*Hipparion*, *Protohippus*, *Equus*), des Oreodontes (*Merycochærus*), des Chameaux et des Lamas (*Camelus*, *Pliuchenia*), des Mastodontes, et parmi les Carnivores, les genres *Canis*, *Elurodon*, *Pseudelurus*: on n'y trouve encore ni Eléphants, ni les genres *Ursus* et *Felis* déjà développés sur l'ancien continent. — Dans l'Amérique du Sud, on constate à la même époque, pour la première fois, une immigration de formes venant du Nord: les genres *Mastodon*, *Auchenia* (Lama), *Tapirus*, *Hippidium* et *Canis* se mêlent aux Edentés, aux Toxodontes et aux Typothères de la faune antéochlone. Bientôt les genres *Equus*, *Dicotyles*, *Cervus*, *Felis*, *Machærodus*, *Arctotherium* s'ajoutent aux précédents. — La faune pliocène de l'Australie est la plus ancienne faune tertiaire de ce pays que nous connaissions: elle est en connexion étroite avec la faune actuelle, car elle ne présente que des Marsupiaux et des Monotrèmes, mais quelques-uns atteignent une très grande taille et peuvent être considérés comme des Didelphes ongulés (*Nototherium*, *Diprotodon*). Le *Thylacoleo* dépassait également la taille des Thylacines, et les *Sthenurus*, *Procoptodon*, *Palorchestes*, celle des Kangourous actuels.

L'époque quaternaire ou pléistocène forme la transition entre le pliocène et l'époque actuelle. En Europe, par suite du refroidissement du climat, la plupart des grands Ongulés se sont éteints ou ont émigré vers l'Afrique. Le Cheval (*Equus caballus*), le Rhinocéros à narines cloisonnées, le Mammouth (*Elephas primigenius*), le Cerf à bois gigantesque (*Megaceros hibernicus*), l'Hippopotame, le Bœuf et l'Aurochs, le Lion, l'Hyaène et l'Ours des cavernes caractérisent cette faune avec laquelle les premiers hommes se sont trouvés en lutte. Tous les autres Mammifères de la faune actuelle existaient déjà: mais ceux que nous venons de nommer se sont éteints ou ont émigré vers le Sud ou l'Orient. De tous les Singes, le genre *Macacus*, qui vit encore à Gibraltar, est le dernier qui ait survécu: le Macaque (*M. inuus*) s'étendait alors jusque dans les Pyrénées. — En Asie, la faune prend également son faciès actuel, par suite de l'émigration des grands Ongulés et des Singes vers l'Inde, la Malaisie ou l'Afrique. — Dans l'Amérique du Nord, la faune des cavernes et du diluvium d'Europe fait par l'Ouest une courte apparition limitée vraisemblablement à l'Alaska et au Canada; mais l'*Equus caballus*,

l'*Elephas primigenius*, un grand Chat voisin du Tigre ou du Lion (*Felis atrox*), l'*Ursus ferrox*, etc., montrent les rapports de cette faune avec celle du Japon, de la Sibérie et de l'Europe. — Dans l'Amérique du Sud, tous les types de grande taille disparaissent, y compris les Mastodontes et les Chevaux : mais les Lamas, les Tapirs, les Cerfs, les genres *Felis*, *Canis*, *Ursus*, les Edentés et les Didelphes survivent et constituent la faune actuelle. Inversement, les grands Edentés (*Megalonyx*) ont pénétré jusque dans l'Amérique du Nord pour s'y éteindre presque aussitôt. Enfin l'Australie perd la plus grande partie de ses Marsupiaux de grande taille et reçoit quelques Rongeurs, ainsi qu'un Chien sauvage (le *Dingo*), immigrants de la faune sud-asiatique.

En résumé, ce qui caractérise essentiellement l'évolution progressive des Mammifères, c'est d'abord la tendance que les types implantés ont à prolonger de plus en plus la durée de la gestation utérine, et à devenir Placentaires : on ne peut plus guère douter des rapports qui unissent les Marsupiaux carnivores aux Créodontes et ceux-ci aux Carnivores modernes. En même temps les types plantigrades, qu'ils soient onguiculés ou ongulés, tendent à devenir digitigrades, et comme conséquence la main et le pied pentadactyles se simplifient par soudure ou suppression de certains doigts devenus inutiles, comme on le voit sur le Cheval. Enfin le cerveau, qui s'accroît de l'éocène au pliocène, dilate la cavité crânienne qui se moule en quelque sorte sur lui chez les Mammifères placentaires actuels, tandis que la place occupée par l'encéphale n'était pas visible extérieurement sur les premiers Mammifères tertiaires. Les mâchoires se raccourcissent et les dents se modifient par une évolution parallèle. En dehors de ces faits de perfectionnement manifeste et de ceux qui indiquent plutôt une dégradation, résultat d'une spécialisation excessive (Edentés, Chiroptères, Mammifères marins), l'étude des faunes fossiles nous montre surtout des migrations et des extinctions partielles qui suffisent à expliquer la composition des faunes actuelles. La démarcation très nette que nous constatons entre les faunes de l'hémisphère boréal et celles de l'hémisphère austral, séparation qui reste encore bien visible, malgré des échanges réciproques mais partiels entre les deux faunes, est un des faits les plus intéressants de cette étude, et l'un de ceux qui méritent le plus d'attirer l'attention au point de vue de la géographie zoologique. E. TROUËSSART.

BIBL. : ZOOLOGIE. — H. GERVAIS, *Histoire naturelle des Mammifères*, 1854-55, 2 vol. — A.-E. BREHM, *la Vie des animaux. Mammifères* (trad. franç.), 1868-69, 2 vol. — CHENU et DESMARETS, *Encyclopédie d'histoire naturelle. Mammifères*, 1856, 6 vol. — J.-E. GRAY, *Catalogue of Mammalia in British Museum (Monkeys and Lemurs, 1870. Carnivorous, Pachydermatous and Edentate, 1869; Ruminantia, 1872; Seals and Whales, 1866, et les Hand-lists de 1873-74.* — E. TROUËSSART, *Catalogue des Mammifères vivants et fossiles (Primates, Chiroptères, Insectivores, Rongeurs, Carnivores)*, 1879-86. — FLOWER et LYDEKER, *An Introduction to the study of Mammals living and extinct*, 1891.

ICONOGRAPHIE. — L. REICHENBACH, *Vollständigste Naturgeschichte der Säugethiere und Vogel (Affen, Raubthiere, Schafe, Hirsche, Dickhäuter, Wallthiere, Anatomia, etc.)*, 1863, 7 vol. — V. aussi la bibliographie des ouvrages sus-indiqués, les *Proceedings of the Zool. Soc.* de Londres, et la bibliographie des articles sur les Mammifères dans la *Grande Encyclopédie*.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — A. MURRAY, *The Geographical Distribution of Mammals*, 1866, avec cartes. — WALLACE, *The Geographical Distribution of Animals*, 1876, 2 vol. — E. TROUËSSART, *la Géographie zoologique*, 1890.

PALÉONTOLOGIE. — A. GAUDRY, *Enchaînements du monde animal. Mammifères tertiaires*, 1878. — R. LYDEKER, *Catalogue of Fossil Mammalia in British Museum 1885-87*, 5 vol. — O. ROGER, *Verzeichniss der bisher bekannten fossile Säugethiere*, 1893-96, 2^e éd. — K.-A. ZITTEL, *Traité de Paléontologie* (trad. franç.), Mammifères, 1894, t. IV, et les catalogues et traités généraux indiqués sous le n° 1 (§ Zoologie).

ANATOMIE. — FLOWER et GADOW, *Introduction to the Osteology of Mammalia*, 1885, 3^e éd., et les traités d'anatomie comparée.

MAMMILLAIRES. Nom injurieux donné au xvi^e siècle,

par des anabaptistes de Haarlem, à quelques-uns des leurs qui défendaient un jeune homme accusé d'avoir mis la main sur le sein d'une jeune fille qu'il voulait épouser. Ils n'ont jamais formé une secte. Par une singulière coïncidence, une dispute du même genre s'éleva à Venise en 1743, et remit en circulation le terme de mammillaires. Benoit XIV condamna ceux-ci.

MAMMITES (Paléont.). Genre d'Ammonites (V. ce mot) qui se trouve dans la faune supracrétacée et caractérise l'étage turonien.

MAMMON. Mot d'origine hébraïque, personnification de la richesse et de l'esprit de lucre. Mammon est, de la sorte, opposé à Dieu dans la déclaration bien connue du Sermon sur la montagne : « Vous ne pouvez servir (à la fois) Dieu et Mammon. » (S. Mathieu, vi, 24.) Les socialistes désignent souvent par le terme de *mammonisme* le régime capitaliste.

MAMMOUTH (V. ELÉPHANT).

MAMMOUTH (Caverne du). La caverne du Mammoth, *Mammoth Cave*, est la plus colossale des cavernes à stalactites. Elle est située dans le Kentucky, au S. de Louisville, le long de la Green river; sa galerie principale a 16 kil. de long; les embranchements latéraux ont un développement de 280 kil. (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 536). Shalen estime que l'ensemble des terrains de calcaire carbonifère où est creusée cette caverne et qui occupent 25,900 kil. q. contiennent 160,000 kil. de galeries souterraines semblables. La caverne du Mammoth se divise en une foule de salles, dômes, grottes, couloirs, avec des lacs, des rivières, une faune particulière (poissons aveugles, santerelles aptères, etc.). Le dôme du Mammoth et Chief city mesurent 150 m. de long, 60 de large, 36 de haut. L'air est très pur et la température constante (+ 12° à + 14°). On a tenté d'utiliser le séjour dans ces grottes, qui furent habitées à l'époque préhistorique, pour le traitement de la phthisie. A.-M. B.

MAMO (M^{lle} Adélaïde BORGHI) (V. BORGHI-MAMO [M^{me}]).

MAMORÉ. Une des rivières de l'Amérique du Sud qui forment la *Madeira* (V. ce mot). Elle naît en Bolivie sous le nom de *Chimoré*, au N. de la Cordillère de Cochabamba, par 17°20' lat. S., descend au N., reçoit le Chaparé (g.), le Guapay ou rio Grande (dr.), prend alors le nom de Mamoré et parcourt une vaste plaine. Par 11°55' elle joint le Guaporé et forme ensuite la frontière entre la Bolivie et le Brésil; son lit est encombré d'îles et dans sa partie inférieure des rapides de Guajara, Mirim, Banoneira, Pao grande, Lima. Près de Villa Bella elle s'unit au Beni pour former la Madeira.

MAMOUL. Rivière du dép. du Lot (V. ce mot, t. XXII, p. 577).

MAMOUN (Aboul-Abbas-Abdallah III Al-), khalife abbaside (813-834), né à Bagdad en sept. 786, mort à Kocharah (Cilicie) le 9 août 834. Fils d'Illaroun-al-Raschid et de l'esclave Meradjol, il reçut une excellente éducation, avec ses nombreux frères, légitimes et autres. En 800, il reçut le gouvernement du Khoracan. Ses soldats le proclamèrent khalife à la mort de son père (808); il reconnut cependant son frère aîné Al-Mamin; mais celui-ci l'ayant destitué, il s'insurgea; grâce à son général Taher, il fut vainqueur, bloqua Amin dans Bagdad et fut de nouveau proclamé khalife le 8 sept. 813; dès le 4 oct., la mort d'Amin le laissait seul maître de l'empire. Ses efforts pour accroître la centralisation provoquèrent des insurrections et on lui opposa son oncle Ibrahim ben Mahdi Mobarek. Mamoun, un moment déposé, reprit le dessus en 819. La nouvelle répartition des gouvernements eut d'abord des inconvénients; Taher, qui reçut le Khoracan, s'y rendit indépendant. Mais il mourut bientôt, et son fils Abdallah redevint dévoué serviteur du khalife. L'Yémen et l'Afrique s'étaient également rendus indépendants. L'Égypte, la Syrie et même la Mésopotamie avaient fait de même; Abdallah soumit la Mésopotamie (825) et l'Égypte, chassant d'Alexandrie les Ommeyyades (827). Mamoun ne fut donc

complètement maître que de l'Iran et de ses dépendances ; mais il y favorisait tellement la civilisation qu'il occupe dans les souvenirs des Arabes une place analogue à celle de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV dans la nôtre. Son époque fut la plus brillante de la civilisation du *khalifat* (V. ce mot). Il fit traduire en arabe les principaux ouvrages grecs, persans, syriens, hindous, chargea une commission de faire venir ceux de Chypre. Une fois par semaine, il assemblait dans son palais les savants et les lettrés. Il fonda des observatoires à Bagdad et Kasioun (près de Damas), fit mesurer un degré méridien dans la plaine Siudjar (Mésopotamie), vérifier l'obliquité de l'écliptique, dresser des tables astronomiques par Al-Ferghani, Mohammed ben Mouça le Kharismien, et par Habesch. Il favorisa de même les astrologues Al-Battani (Albatagni), Abou Maascher (Alboumazar), Maschallah et Abdallah-ebn-Sehl. Il eut pour médecins le fameux Aboubekr-al-Rhazi et Al-Kendi, les Maronites Gabriel et Kosta-ben-Luca, le Copte Georges-ben-Baktichiu. Ses musiciens, Ibrahim-ben-Moçoud et Ichak-ben-Medini, publièrent des recueils de chansons arabes. Al-Mamoun protégea particulièrement les littérateurs arabes : le poète épique Aboul-Atahiyéh, les conteurs Ibn-Abou-Obeid et Asmaï. Il donna pour précepteurs à ses fils le grammairien Yaypah-ben-Tenai et Wakidi, père de l'historien. Chaque mardi il distribuait des récompenses pour les œuvres littéraires ; le même jour, il assistait à des débats juridiques, selon le rite hanéfite. Le khalife s'adonna également à la théologie. Il fit maudire la mémoire de Moawiah, le premier khalife omeyyade, et proclama la prééminence d'Ali (826). Il adopta officiellement les doctrines de la secte des Motalis, déclarant que le Coran n'était pas un livre éternel, mais créé, que l'unité de Dieu consistait en l'absence de toute qualité et attribut, que la justification par Dieu était nécessaire bien que la volonté humaine fût libre. Il fit emprisonner quelques-uns de ceux qui repoussaient ces idées. Cependant il était très tolérant, accueillant et secourant les juifs et les chrétiens comme les musulmans. Lui-même a rédigé pour le roi des Bulgares un mémoire officiel sur le Coran, et deux ouvrages *Sur les Signes de la prophétie* et *Sur la Rhétorique des prédicateurs et panégyristes des khalifes*, outre des poèmes dédiés à ses femmes et à ses favoris.

Son administration fut bienveillante ; il secourut largement les provinces dévastées par des tremblements de terre, des inondations, des sécheresses, des disettes. A la fin de son règne, après une nouvelle répartition des gouvernements, Al-Mamoun s'engagea dans une grande guerre contre l'empire byzantin. Il envahit la Cilicie et rasa Tarse (830) ; la révolte d'Abdou (831) le rappela en Syrie, où il rétablit l'ordre (832). Il passa en Egypte où il rétablit le nilomètre et revint en Asie Mineure où son lieutenant, Yahya-ben-Ekta, avait pris Tyane et Héraclée. Sentant sa fin approcher, il désigna pour lui succéder son frère puîné, Motassem, à l'exclusion de l'aîné, Motemyu, et de son propre fils Abbas.

A.-M. B.

MAMOURAT-EL-AZIZ. Vilayet de la Turquie d'Asie, formé en 1880, sur le haut Euphrate ; 33,000 kil. q. ; 500,000 hab. (Kizilbach, musulmans, Arméniens, Kurdes). C'est un pays de pâturages, qui produit aussi des céréales, du vin, vend de la laine et des peaux, fabrique des soieries, des cotonnades, des tapis. Le ch.-l. est Mèzre, près de *Khar-pout* (V. ce mot). Le vilayet se divise en trois sandjaks : Mèzre, Malatia, Dersim.

MAMPALON (V. CIVETTE, t. XI, p. 510 et fig.).

MAMURRA, chevalier romain, né à Formies, chef du génie (*praefectus fabricum*) de l'armée de J. César dans la conquête des Gaules. Il y amassa une énorme fortune, fut le premier Romain à construire une maison toute de marbre. Catulle l'associe dans ses invectives à César.

MAN ou **MÆN** (turc *batman*). Mesure de poids usitée en Perse. Le *man de Tabriz* ou petit man de Téhéran vaut 8 abbasi, soit 640 miska de 4^{rs}6, c.-à-d. 2^{ks}944.

Le man d'Azerbeïdjan ou nouveau man de Tabriz vaut 1,000 miskal ; le grand en vaut 3,000 ; celui de Maghara 1,250 ; celui de Karadag, employé pour la soie, 1,740 ; l'ancien d'Ardebil 1,675. Le nouveau, dit *man des Caravanes* et employé en Turquie d'Asie, vaut 20 abbasi de 368 gr., soit 7^{ks}360 ; le man de Rei vaut 32 abbasi ; celui de la banlieue de Téhéran, 40 ; celui de Qazvin usité à Ispahan, Chiraz, dans le Ghilan et le Mazenderan, en vaut 16 ; celui de Chiraz 9. A Constantinople le *batman* ou mahnd de soie perse est compté 6 oks, soit 7^{ks}686. Le man ou *amman* de Zauzibar vaut 3 artal, soit 1^{ks}3472. Celui du Caire pour les écailles de tortue vaut 324 derhem, soit 1 kilogr. A l'écart. **MAUND**, on trouvera les détails sur la mesure indienne correspondante.

MAN (Entom.) (V. HANNETON).

MAN (Ile de). L'une des îles Britanniques, dépendant du Royaume-Uni ; elle est située dans la mer d'Irlande, en face du golfe de Solway et mesure du N. au S. 53 kil. sur une largeur de 20 kil. ; la superficie est de 588 kil. q., la population en 1891 de 53,608 hab. L'axe de l'île est formé par une ligne de collines qui atteint dans le milieu 617 m. au Snæfell. Dans le Sud, le South Barrul a 483 m. Le sol est formé de schistes siluriens, de trapp, et au N. de sédiments tertiaires. C'est l'argile qui domine. Les côtes sont en grande partie abruptes. Au S. est l'île de Calf of Man (320 hect.), près du formidable cap de Spanish head. Citons encore à l'E. la pointe de Maughol head. La côte S.-E. est basse et sablonneuse. Les seuls cours d'eau notables sont le Sulby, qui finit près de Ramsey, et le Neb, qui finit à Peel. Le climat est très tempéré et constant. Les vents d'O. et de S.-O. dominent ; ceux d'E. et de N.-E. ne soufflent guère qu'en automne. Les myrtes et fuchsias croissent en pleine terre. Les mines ont donné, en 1894, 5,624 tonnes de minerai de plomb argentifère, 2,579 de zinc, d'une valeur totale de 1,500,000 fr. environ. Il n'y a que 242 hect. de bois. Les champs labourés occupent 54 %, surtout au N. et au S., les prairies 15 % de la superficie, surtout sur les collines du centre. Les fruits sont abondants : pommes, fraises, groseilles, etc. On comptait, en 1890, 5,000 chevaux de petite race, 21,000 bœufs, 70,000 moutons, 5,000 porcs. La pêche occupe 4,000 hommes et enfants sur 700 barques, et son produit est évalué à 1,500,000 fr. par an. L'île, dont les principaux ports sont Douglas, Ramsey, Peel, Port-Erin, possédait, en 1894, 134 navires déplaçant 43,218 tonnes, et faisant un commerce actif avec la Grande-Bretagne, particulièrement avec Liverpool (par Douglas). Un chemin de fer relie Douglas et Peel ; d'autres mènent à Castletown et à Ramsay. Plus de 400,000 touristes visitent chaque année l'île de Man, dont les écoles attirent aussi nombre de familles anglaises. — La population est de race celtique, formant un groupe à part, celui des Manx, proches parents des Gaëls d'Ecosse. La vieille langue n'est plus parlée que par un cinquième d'entre eux. Kelly en a donné la grammaire (en 1806, nouv. éd., 1870), et le dictionnaire (rééd. par Douglas, 1866). — L'île a conservé son autonomie politique ; elle forme théoriquement un royaume et est en dehors de celui de Grande-Bretagne et d'Irlande ; elle n'a pas de représentant au Parlement britannique. Elle est administrée par un gouverneur nommé par la couronne, qu'assistent deux corps formant la cour de Tynwald : un conseil de 9 membres, les hauts fonctionnaires de l'île, et une chambre de 24 « keys » ou députés. Les lois doivent être promulguées en manx et en anglais, sur la colline de Tynwald, selon l'usage séculaire. Autrefois, les députés se recrutaient par cooptation ; depuis 1866, ils sont élus par les propriétaires et les tenanciers. Depuis 1880, les femmes ont le droit de vote. En 1891-92, les recettes étaient de 72,254 livres sterling, les dépenses de 58,365, la dette publique de 301,752. La capitale est Douglas, qui a remplacé l'ancienne ville de Castletown. L'île se divise en 6 *sheadings*, subdivisés en 17 provinces, celles-ci en *towns* et ceux-ci en quartiers. Il y a quatre villes : Castle-

town, Douglas, Peel et Ramsey. Les vestiges du passé abondent ; citons l'admirable château Rushen de Castletown, bâti par Guthred, fils du roi Orry, en 947 ; les ruines de l'abbaye Rushen (de 1154) à Ballasalla ; de nombreux monuments druidiques et runiques. L'île forme encore un évêché distinct sous le vocable de *Sodor and Man*, qui rappelle l'ancien groupement des îles Hébrides, ou îles du Sud (*Sudorey*) avec Man ; ce nom fut spécialisé à l'îlot de Holm Peel où s'élevait la cathédrale. On fait remonter l'évêché à saint Patrick et à l'an 447. L'église de Man a ses canons à elle. Elle est, dans une certaine mesure, rattachée à l'archevêché d'York.

L'île de Man était connue des Romains, mais ceux-ci donnaient le nom de *Mona* à Anglesey. Au vi^e siècle, l'île avait des rois celtes ; au ix^e elle fut conquise par les Norvégiens d'Harald Harfager. Au x^e, le jarl danois Orry devint roi. C'est à lui qu'on fait remonter la constitution actuelle. Ses descendants régnèrent jusqu'en 1077 sur le royaume des îles qui comprenait, avec Man, les îles de la côte occidentale d'Écosse. Puis vinrent les descendants du Godred Crovov, sous la suzeraineté norvégienne. Après leur extinction et la défaite d'Illakon par les Écossais (1263), le roi de Norvège Magnus céda Man et les Hébrides au roi d'Écosse Alexandre III. À la mort de celui-ci, les Manx se mirent sous le protectorat du roi d'Angleterre Édouard I^{er} (1290). Les rois anglais donnèrent l'île à divers favoris ; en 1406, elle fut attribuée à sir John Stanley qui la reçut à perpétuité, à charge de donner aux rois lors de leur couronnement une paire de faucons. La famille Stanley régit l'île avec le titre de roi jusqu'aujourd'hui James (Jacques), septième comte de Derby, se contenta de celui de lord. En 1651, la comtesse de Derby fut chassée par le receveur général Christian qui arma les insulaires et remit Man aux parlementaires anglais. L'île fut donnée à Thomas, lord Fairfax ; mais à la Restauration la famille Derby en reprit possession. En 1735, James, dixième comte de Derby, étant mort sans héritiers, le titre de lord de Man passa à James, second duc d'Athol, qui descendait de Sophie, fille du septième comte de Derby. Comme l'île était le centre d'un vaste commerce de contrebande, le gouvernement anglais résolut de l'annexer ; il en acheta la souveraineté en 1765, moyennant 70,000 livres sterling et une annuité de 2,000 livres, ne laissant au duc que certains droits seigneuriaux, lesquels furent rachetés en janv. 1829, au quatrième duc d'Athol, moyennant 417,444 livres. A.—M. B.

BIBL. : CUMMING, *The Isle of Man*. — JOSEPH TRAIN, *Historical Account of the Isle of Man* ; Londres, 1845, 2 vol. — CUMMING, *Runic and other monumental remains of the Isle of Man*, 1857. — HALL CAINE, *The Little Manx Nation*, 1891. — Publications de la *Manx Society*. — Guides locaux de BLACK, BROWN, JENKINSON, etc.

MAN ou MANILIUS (Corneille de), imprimeur belge, né à Bruges vers 1503, mort à Gand vers 1579. Il s'établit à Gand vers 1548, devint un véritable artiste typographe et fonda une famille qui maintint après lui jusqu'au xviii^e siècle ses traditions de soin, de correction et de netteté. Les ouvrages imprimés par les Manilius sont très nombreux ; on en trouvera la liste dans la *Bibliographie gantoise* de F. Van der Haeghen. Corneille de Man est l'auteur d'un poème dramatique flamand : *la Mort, explication des cérémonies faites dans la ville de Gand* (Gand, 1549, in-4). E. II.

BIBL. : P. BLOMMAERT, *les Écrivains flamands de Gand* [en flam.] ; Gand, 1862, in-8.

MAN (Corneille de), peintre hollandais, né à Delft en 1621, mort à Delft en 1706. Il fut élu membre (1642) et, plus tard, deux fois doyen de la gilde. Après avoir vécu un an à Paris et neuf ans en Italie, il revint à Delft. Il peignit des portraits et des intérieurs. Son chef-d'œuvre représente les *Régents de la Corporation des chirurgiens de Delft*. On voit ses ouvrages à La Haye, Rotterdam, Darmstadt, etc.

MAN (Antoine de), marin hollandais, né à Nimègue en 1773, mort à Haarlem en 1861. Il entra au service du

stathouder et devint capitaine de vaisseau ; Louis Bonaparte le nomma chef d'escadre. De Man prit une part brillante à la défense du royaume contre les Anglais, surtout pendant la campagne de 1809. Envoyé aux Indes par le roi Guillaume, il purgea la mer de la Sonde des pirates qui l'infestaient, rétablit l'ordre dans les colonies hollandaises et réorganisa complètement la marine de guerre. Il reçut en récompense de sa valeur le grade de vice-amiral. E. H.

MANA (Glacier de) (V. HIMALAYA, t. XX, p. 92).

MANA. Rivière de Sibérie, affl. dr. du Iéniséï, dans le gouv. d'Iéniséïsk ; 375 kil. de long. Elle sort du lac Sorok, dans les monts Savansk, coule dans des gorges profondes vers le N.-O. et finit près de Krasnoïarsk.

MANA. Com. de la Guyane française ; le ch.-l. est sur la r. g. du fleuve, à 10 kil. de la mer ; 700 hab. (1,200 pour la com.). Après plusieurs essais qui échouèrent, la colonisation de Mana fut l'œuvre de M^{me} Javouhey, fondatrice et supérieure de l'ordre des sœurs de Saint-Joseph.

MANA. I. MYTHOLOGIE LATINE. — Vieille divinité italique, qu'on priait de soustraire à la mort les gens nés dans la maison. Son nom, qui est analogue à celui des Manes, signifie « bonne ».

II. MYTHOLOGIE FINNOISE. — Mana est le maître de ceux qui vivent sous la terre : il habite à *Manala* et porte aussi le nom de *Manalainen* (l'habitant de Manala). On le eoufond souvent avec Pohjola.

MANAAR. Hot de la côte N.-O. de Ceylan, formant avec l'île de Rameswaram le pont d'Adam et fermant au N. le golfe de Manaar, compris entre l'île et le continent. Ce golfe, dont la profondeur diminue peu à peu, n'est plus accessible qu'aux barques. La ville de Manaar (vieux fort portugais), dans l'île, exporte les perles et le trépan pêchés par ses habitants, lesquels chassent aussi le dougong.

MANABI ou MANAVI. Province maritime de l'Équateur ; 14,922 kil. q. ; 64,100 hab. (en 1893), située dans les terres chaudes, formée de coteaux crétacés qui ne dépassent pas 600 m. d'alt. Le sang nègre y domine. Elle produit du caoutchouc, du cacao, de la viande de porc, des chapeaux de paille, des articles de pita (agave), etc. Le ch.-l. est Puerto Viejo (10,000 hab.) ; le port, Manta.

MANACOR. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de l'île de Majorque ; 20,000 hab. Beau palais des anciens rois ; jolies villas. Un chemin de fer l'unit à Palma.

MANAGARM (Myth. scand.), c.-à-d. « le chien, le loup de la lune ». Il se nourrit de la chair des cadavres ; un jour il dévorera la lune et aspergera de sang les trônes des dieux ; alors le soleil s'obscurcira.

MANAGUA. Ville de l'Amérique centrale, capitale de la république de Nicaragua depuis 1855, près du lac du même nom, un centre d'importantes cultures de café ; 9,000 hab. Le lac de Managua a 1,450 kil. q. ; c'est une nappe de forme allongée, plus large à l'O. qu'à l'E., aux eaux troubles et peu profondes ; il a été plus étendu jadis. Situé à 47 m. au-dessus du niveau de l'Océan, il communique avec le lac de Nicaragua par le rio Panaloya qui, à sa sortie, forme une chute de 4 m. Toute la région porte la trace d'une puissante activité volcanique, Le Momotombo domine le lac et au-dessus des eaux émerge le Momotombo (petit Momotombo).

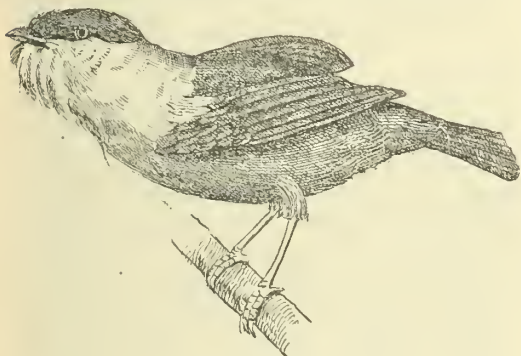
MANAHEM. Nom d'un personnage qui occupa le trône de Samarie pendant dix ans (milieu du viii^e siècle avant notre ère). Il ne parvint à écarter le danger d'une invasion assyrienne qu'au moyen d'un tribut onéreux.

BIBL. : VERNES, *Précis d'histoire juive* ; Paris. — RENAN, *Histoire du peuple d'Israël* ; Paris.

MANAHKI ou MANIHIKI. Archipel de la Polynésie, à l'O. des Marquises et au N. des îles de la Société. Il comprend douze îles dispersées entre 3°30' et 13° lat. S., 152° et 169° long. O. ; au N., Starbuck et Malden ; au centre Tongareva (Penrhyn), Victoria, Rakaenga, Manahiki (Humphrey) ; à l'E., Flint, Wostock, Caroline ; à l'O. et au S.-O., Danger (Poukapouka), Lydra (Nassau), Souvarov. Elles ont 437 kil. q. dont 89 pour Malden ; 4,700 hab.

dont 400 à Manahiki et Rakaenga, 300 à Tongareva et Danger. Ce sont des atolls semblables aux îles Touamotou ; il n'y a comme mammifères que des rats ; pas d'oiseaux de terre ; pas d'autres amphibiens que les tortues ; peu d'insectes. Les habitants sont, dit-on, originaires de Rarotonga (îles Hervey), plus foncés que les Taïtiens, moins beaux que les Marquisiens, auxquels ils ressemblent. Ils vivent de poisson, de lait de coco, etc. Leurs mœurs sont celles des Polynésiens. Des missionnaires protestants les ont convertis et ont préparé l'occupation anglaise des îles Malden, Starbuck (1866), Caroline (1868), et l'occupation nord-américaine des îles Flint et Tongareva.

MANAKIN (Ornith.). Les Manakins ou Pipridés constituent une petite famille naturelle de Passereaux qui sont propres aux régions chaudes du Nouveau-Monde, et qui, dans leur organisation, offrent des affinités évidentes avec les *Cotingas* et les *Coqs de roche* (V. ces mots). Ce sont des oiseaux de petite taille, aux formes ramassées, au plumage assez serré et teint de couleurs vives chez les mâles. Leur bec, assez large à la base, est un peu recourbé en dessus, la mandibule supérieure se terminant par un crochet que précède une légère échancrure ; leurs pattes sont courtes et leurs ailes ne dépassent guère, lorsqu'elles sont fermées, la naissance de la queue dont les plumes sont tantôt uniformément réduites, tantôt de longueurs très inégales, les médianes se prolongeant bien au delà des autres, sous la forme de deux brins. Par leur genre de vie et par leurs allures, les Manakins rappellent nos Mésanges dont ils tiennent jusqu'à un certain point la place dans la faune néo-tropicale. En dehors de la saison des amours, ils vivent en petites troupes qui fréquentent les lieux ombragés et passent d'un arbre à l'autre pour chercher des



Manakin goitreux.

baies et des insectes. Comme nos Mésanges, les Manakins sautillent de branche en branche en poussant des petits sifflements d'appel. La plupart d'entre eux gazouillent d'une façon assez agréable, et quelques-uns ont un chant bizarre, aux notes alternativement rudes et graves, qu'on est tout étonné d'entendre sortir de la gorge d'un aussi petit oiseau.

Outre le genre *Pipra* de Linné, la famille des Pipridés comprend plusieurs genres, *Piprites* Cab., *Chloropipo* Cab., *Xenopipo* Cab., *Ceratopipra* Bp., *Cirrhopipra* Bp., *Metopia* Licht., *Masius* Bp., *Neopipo* Sel. et Salv., *Macheropterus* Bp., *Chiroxiphia* Cab., *Helicma* Reich., *Chromachæris* Cab., *Ptilochloris* Sw., *Heteropelma* Bp., *Schiffornis* Bp., *Neopelma* Sel., *Heteronanus* Sel., qui ne sont pas tous nettement caractérisés.

Plus de soixante-dix espèces sont réparties entre ces différents groupes. Nous ne citerons ici que le *Pipra aureola* L., de la Guyane et du Venezuela, chez lequel la tête, la gorge et le milieu de l'abdomen sont d'un rouge écarlate contrastant avec le noir du reste du corps, le *Pipra cyanocephala* Hahn et Küst., ou Manakin à tête bleue de l'Amazonie, le *Chiroxiphia parvula* L. de la Guyane et du Brésil, et le *Chiroxiphia linearis* Bp. de l'Amérique centrale qui ont tous deux la tête rouge et le

manteau bleu, mais dont le dernier seul a la queue pourvue de deux longs brins. E. OUSTALET.

BIBL. : DESMAREST, *Hist. nat. des Tangaras, des Manahiks et des Todiers*, 1805, in-4 avec pl. — PH.-L. SCLATER, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1888, t. XIV.

MANAMBOUGOU. Bourgade du Haut-Sénégal, dans le Fouladougou, près du Kita. Le type foula y est très pur. La religion est musulmane.

MANAN ou **GRAND-MANAN.** Ile du Canada, dans la baie de Fundy, par 44°45' lat. N. et 69°4' long. O. ; 150 kil. q., 2,000 hab. Beaux bois ; excellents havres ; population de pêcheurs.

MANANARA. Fleuve de Madagascar (V. ce mot, t. XXII, p. 904).

MANANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Comblès, sur la Tortille ; 1,242 hab. Sucrierie. — La seigneurie de Manancourt, après avoir appartenu à la famille de ce nom, puis successivement à plusieurs autres, passa au XVII^e siècle à une branche de celle de Folleville. Somptueux château moderne.

BIBL. : P. DE CAGNY, *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines* ; Péronne, 1867, t. II, p. 77, in-8.

MANANSAS (Peuple) (V. BETCHOUANAS).

MANAOS (autrefois *Barra de rio Negro*). Ville du Brésil, cap. de l'Etat d'Amazonas, sur le rio Negro, à 20 kil. du confluent avec l'Amazone ; 15,000 hab. Lycée, séminaire ; école indienne. Le commerce est assez actif ; c'est l'entrepôt du bassin du rio Negro et une des principales stations des vapeurs de l'Amazonie. On exporte du cacao, de la salsepareille, des baumes, etc.

MANAR (V. MANAAR).

MANARA (Prosper, marquis), né à Borgo Taro, dans le duché de Parme, le 14 avr. 1714, mort à Parme le 18 oct. 1800. Il fit la campagne de 1747, pendant laquelle il obtint du duc de Richelieu en faveur de ses compatriotes la remise d'une contribution de guerre. Quand l'infant don Philippe fut devenu le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) duc de Parme et de Guastalla, Manara lui fut recommandé par Du Tillot et il devint successivement chambellan, conseiller d'Etat, gouverneur de l'infant Louis et enfin premier ministre (jusqu'en 1787). Il traduisit les *Eglogues* de Virgile en *terza rima* et les *Géorgiques* en vers libres (Parme, s. d. [1766]). Il a écrit aussi quelques poésies lyriques qui ont été jointes par Cerati à l'édition de ses œuvres complètes (Parme, 1801, 4 vol.).

BIBL. : CERATI, *Eloge de Manara*, en tête de l'édit. citée. — PEZZANA, *Memorie degli scrittori parmigiani*.

MANARA (Luciauo), patriote italien, né à Barzanò, dans la Brianza, mort à Rome le 30 juin 1849. Jeune et riche, il prit la part la plus brillante aux cinq journées milanaises de mars 1848. C'est lui qui, le 22, mit le feu à la porte Tosa. Pendant la guerre, il commanda les volontaires lombards qui sauvèrent la province de Brescia sur les bords du Caffaro. En 1849, il fut un des plus vaillants défenseurs de Rome, et tomba frappé mortellement d'une balle le 30 juin. On lui a élevé un monument à Barzanò (1879). F. II.

MANARDO (Giovanni), médecin italien, né à Ferrare le 24 juil. 1462, mort à Ferrare le 8 mai 1536. Il commença des cours dans sa ville natale en 1482 et les continua jusqu'en 1493, époque où il devint le médecin et l'ami du célèbre Pic de la Mirandole ; il collabora au traité que celui-ci composa contre l'astrologie judiciaire et revint à Ferrare en 1502. En 1513, il fut appelé auprès de Ladislas VI, roi de Hongrie ; il ne revint dans sa ville natale qu'en 1519, puis en 1526 succéda à son ancien maître Leonceno, dans sa chaire. Manardo, par son hostilité contre l'autorité des Arabes, doit être rangé parmi les restaurateurs de la science ; il était ce qu'on appellerait aujourd'hui un libre penseur. Il s'occupait aussi avec succès de botanique. On lui doit : *Medicinales epistole...* (Paris, 1528, in-8 ; Strasbourg, 1529, in-8, etc.) ; *In primum artis parvæ Galeni librum commentarius* (Bâle,

1536, in-4); *Epistolarum medicinal. libri XX. Ejusdem in Ioh. Mesue simplicia* (Bâle, 1540, in-fol.; Venise, 1614, in-fol.); *De Morbo gallico...*, dans la *Collection de Lúisius*.
Dr L. ILS.

MANAS. Rivière du Bhoutan et de l'Assam, afl. dr. du Brahmapoutre; 550 kil. de long. C'est un torrent capricieux, né au S. du lac Palté, qui porte d'abord le nom de *Nail-chou* et finit à Goalpara.

MANAS. Fleuve côtier du Daghestan (Caucasie russe), tributaire de la Caspienne; 60 kil. de long. Formé de deux branches parallèles, il se divise bientôt en deux bras embrassant un petit delta.

MANAS (chinois *Koui-toun*). Ville de Dzoungarie, sur la rivière de ce nom, longue de 230 kil., tributaire de l'Aïar-Nor, à 440 kil. N.-O. d'Ouromtzi; 3,000 hab. Station militaire et lieu de bannissement.

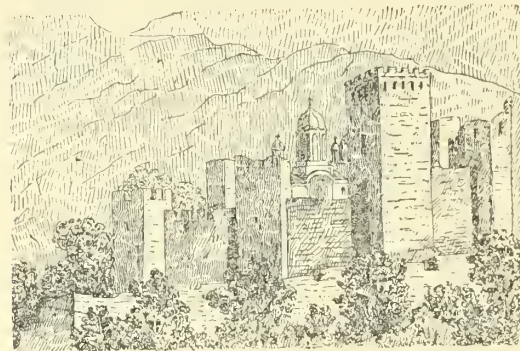
MANAS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 225 hab.

MANAS-BASTANOUS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan; 257 hab.

MANASAROUAR (sanskrit *Man-Sarovara*, tibétain *Tcho-Mapang*). Lac sacré du Tibet, prov. de Gnari-Khorsoum, à 3,624 m. d'alt., dans une haute vallée entre le Gangri et l'Himalaya septentrional. Le ruisseau qui lui sert de déversoir paraît former le Sutledj. Le lac est elliptique, de 25 kil. de long (du S.-E. au N.-O.), sur 23 de large; il mesure 380 kil. q. et est dominé au N.-O. par le mont Kailas, au S. par le Gourla Mandhata. C'est l'un des quatre lacs sacrés de la mythologie hindoue, distribués autour du mont Mérou (Kailas), et dont Siva boit l'eau. Il est peuplé de cygnes; autour sont les maisons des pèlerins.

BIBL. : HANEMANN, *Das Quellgebiet des Indus und Sutledsch*, dans *Mith.* de Petermann, 1871.

MANASIIA. Célèbre monastère de Serbie, situé sur la Resava, afl. dr. de la Morava. Il fut construit en 4407 par le despote Etienne le Haut, vassal des Turcs, qui en fit en même temps une place forte. L'église de style byzantin, encore intacte et ornée de belles peintures, est le mo-



Monastère de Manasiia.

nument serbe le plus remarquable du moyen âge qui ait survécu à la domination ottomane. On y trouve le tombeau de son fondateur, qui y fit composer et traduire en serbe des livres religieux orthodoxes destinés aux églises de ses Etats. L'appellation de Manasiia est d'origine récente; les anciennes chroniques serbes font mention de ce couvent sous le nom de *Resava*.

A. GIRON.

MANASSÉ. Nom d'une des douze tribus d'Israël; réunie à sa voisine territoriale, Ephraïm, elles forment, à elles deux, le groupe de Joseph. Aussi, selon le procédé adopté dans les généalogies bibliques, Ephraïm et Manassé sont considérés comme les deux fils de Joseph, fils lui-même de Jacob. Par une combinaison, dont la raison n'apparaît pas clairement, les écrivains hébreux admettent que les gens de Manassé formaient, à leur tour, deux groupes distincts

dits « demi-tribus », l'un résidant au N. d'Ephraïm, l'autre occupant un territoire considérable à l'E. du Jourdain dans la région du Galaad. Si la tribu de Manassé a formé dans l'antiquité une unité bien définie, on se demande quelles circonstances justifient une disposition aussi exceptionnelle. Le rôle de ce groupe reste quelque peu effacé.

M. VERNES.

BIBL. : VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris. — RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris.

MANASSÉ. Le nom de Manassé est porté par plusieurs personnages de l'antiquité juive, notamment par un frère du grand-prêtre Jaddus, qui aurait obtenu de Darius Codoman la permission de fonder à Sichein, sur le mont Gaizim, un temple rival de celui de Jérusalem, et par un fils de ce même Jaddus, qui exerça à son tour le souverain pontificat à Jérusalem. — Manassé, roi de Juda, est appelé plus ordinairement Manassés.

MANASSE BEN ISRAËL, savant rabbin portugais d'Amsterdam, né à Lisbonne en 1604, mort en 1657. Il vint tout jeune à Amsterdam avec son père qui, encore meurtri par les tortures de l'Inquisition et tout appauvri, était venu chercher un refuge dans cette ville. Il fit de rapides et brillantes études bibliques et talmudiques et fut appelé à l'âge de dix-sept ans à succéder à son maître Isaac Ouziel dans la dignité de rabbin de la communauté portugaise d'Amsterdam. Prédicateur éloquent, il laissa plus de 400 discours écrits en portugais. Il fut également versé dans la littérature juive et la théologie chrétienne. Mais il ne se distingua pas moins dans l'étude des sciences profanes. Il fut docteur en médecine, écrivait l'hébreu, le latin et plusieurs langues modernes avec une égale facilité et composa un grand nombre d'ouvrages d'érudition, de piété et de science. Ame naïve, pieux jusqu'au mysticisme, Manassé fut un ami convaincu de la cabbale. Il exposa dans un ouvrage spécial, *Espoir d'Israël*, ses rêveries d'illuminé. Le grand acte de sa vie fut son intercession auprès de Cromwell en faveur du rétablissement des Juifs en Angleterre. Ce pays leur était resté fermé depuis le règne d'Edouard 1^{er}. Manassé se rendit à Londres, adressa au Parlement un long et habile mémoire. Cromwell fut vite gagné à la cause de Manassé. Mais au Parlement l'égoïsme de classe et le fanatisme du clergé se coalisèrent pour faire traîner les délibérations en longueur. On réédita sur le compte des juifs les plus sottes calomnies, et la requête de Manassé n'eut pas un succès immédiat. Manassé, dit-on, en mourut de chagrin. Cependant sa courageuse campagne ne resta pas infructueuse. Cromwell autorisa individuellement les juifs à s'établir à Londres, et, sans qu'aucune loi formelle intervint, ils purent à partir de cette époque y pratiquer leur culte et vivre librement.

S. DEBRÉ.

BIBL. : KAISERLING, *Jahrbuch für die Geschichte des Judenthums*, 1860-61. — GRAETZ, *Geschichte der Juden*; Leipzig, 1868, t. X, vol. 10, p. 85.

MANASSÉS, roi de Juda. Fils et successeur d'Ezéchias, de pieuse mémoire, Manassés règne à Jérusalem pendant cinquante-cinq ans (de 697 à 642 av. J.-C.). Son règne semble avoir été paisible, si l'on en juge par le silence gardé par l'écrivain des *Rois* sur toute agression venue du dehors. En revanche, celui-ci accuse Manassés d'avoir pris, en matière religieuse, une attitude hostile à l'orthodoxie du culte. Ce prince aurait favorisé, sans mesure aucune, les cultes étrangers. Plus tard, on rendit Manassés responsable de la ruine de Jérusalem en déclarant que le courroux divin, provoqué par sa longue apostasie, n'avait pu être apaisé par l'attitude exemplaire de son successeur, Josias. En revanche, le livre des *Chroniques* parle d'une invasion assyrienne; Manassés, emmené en captivité à Babylone, se serait sincèrement repenti de ses forfaits; cette correction, fort suspecte, de la version la plus ancienne de l'histoire, a fourni l'occasion d'une *Prière de Manassé*, qui figure dans les livres apocryphes de la Bible.

BIBL. : VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris. — RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris.

MANASSÉS (Constantin), historien et poète byzantin du

xii^e siècle. Il composa, sous le règne de Manuel Comnène (1143-1180), une chronique en vers politiques allant de la création du monde jusqu'à la mort de Nicéphore Botaniatè (1081) : les principales sources du récit sont, pour l'époque ancienne, Denys d'Halicarnasse et Jean Lydus, pour la période byzantine, Glykas, Zonaras et Syméon Magister. L'ouvrage de Manassès a été en 1350 traduit en slave. — Manassès avait également écrit un roman en vers sur *les Amours d'Aristandre et de Kallithea*; il n'est connu que par quelques fragments. On lui attribue enfin un poème didactique, renfermant une série de sentences morales. La chronique (*Σύνοψις ιστοριῶν*) de Manassès a été publiée pour la première fois au xvi^e siècle; elle est éditée dans la Byzantine de Bonn. Ch. DIEHL.

MANASSÈS I^{er} DE GOURNAY, archevêque de Reims, mort dans les dernières années du xi^e siècle. Elu archevêque de Reims en 1069, il fut cité par les légats du pape Grégoire VII, en 1072, devant le concile d'Autun qui le condamna. Un voyage à Rome le fit rentrer en grâce et remettre en possession de son siège. Mais il en fut de nouveau dépossédé en 1077, déposé par le concile de Lyon et excommunié par le saint-siège (27 déc. 1080).

MANASSÈS II DE CHÂTILLON, archevêque de Reims, mort le 17 sept. 1106. D'abord prévôt de l'église de Reims, il remplaça le précédent sur son siège épiscopal en 1077, mais ne fut sacré qu'après la mort de son prédécesseur le 30 mars 1096.

MANATUS (Zool.) (V. LAMANTIN).

MANAURIE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue; 342 hab.

MANAVGAT. Fleuve côtier de la Turquie d'Asie (vilayet de Konieli) qui se jette dans le golfe d'Adalia, après un cours de 120 kil. C'est le *Mélas* des anciens; depuis leur temps, il est devenu navigable. A 12 kil. de l'embouchure, il baigne la ville de Manavgat.

MANAWATAVI ou **TROIS-ROIS**. Groupe de trois îlots rocheux à 60 kil. N.-O. du cap Maria Van Diemen, au N. de la Nouvelle-Zélande; 34°14' lat. S., 169°50' long. E.; 330 m. d'alt. Ils sont inhabités.

MANBEDJ, MANBOG ou **MEMBEDJ** (V. HIÉRAPOLIS).

MANBY (George-William), inventeur et écrivain anglais, né à Denver (Norfolk) le 28 nov. 1765, mort à Yarmouth (Norfolk) le 18 nov. 1854. Il fut élève du collège militaire de Woolwich, servit quelques années dans l'armée, se fit nommer ensuite capitaine de la milice et devint en 1803 directeur des casernes d'Yarmouth. Il consacra toute sa vie à des inventions. Reprenant une idée du lieutenant Belle, il construisit pour le sauvetage des navires en détresse un mortier porte-amarre. Soixante stations en furent pourvues de 1815 à 1816, et le Parlement lui vota une récompense de 50,000 fr. A la même époque, il imagina pour l'extinction des incendies une pompe chargée d'une dissolution de chaux et de potasse. On lui doit aussi un nouveau système de harpon pour la pêche à la baleine (1820). Il a publié : *History and antiquities of St. David's Parish* (1802); *An Essay on the Preservation of Shipwrecked Persons* (1812); *Journal of a Voyage to Greenland* (1822); *Hints for Improving the Criminal Law* (1831); *Reminiscences* (1839), etc. L. S.

MANBY (Charles), ingénieur et industriel anglais, né à Horsley (Stafford) le 4 févr. 1804, mort à Londres le 31 juil. 1884. Fils d'Aaron Manby (1776-1850), riche directeur de forges et de baux fourneaux, il aida celui-ci, dès 1820, à dresser les plans et à effectuer la construction du premier navire à vapeur en fer. En 1823, il vint à Paris, prit la direction des usines à gaz et d'une fonderie que son père y avait établies, fut attaché ensuite aux ateliers du Creusot, puis aux manufactures des tabacs, et retourna en 1829 en Angleterre. Ingénieur des usines métallurgiques de Beaufort (pays de Galles), puis de Bristol, il s'établit à Londres en 1836, et fut appelé en 1839 à la direction de la maison Robert Stephenson. Il fut de 1839

à 1856 secrétaire de l'Institut des ingénieurs civils. En 1853, il fut élu membre de la Société royale de Londres. En 1864, il organisa le corps d'état-major des volontaires ingénieurs, dont il fut jusqu'à sa mort lieutenant-colonel. Il fut membre et secrétaire adjoint de la commission internationale d'études du canal de Suez. L. S.

MANÇANAREZ. Rivière d'Espagne (V. MANZANARÈS).

MANCANO (Juan), sculpteur espagnol du xvi^e siècle. En 1565, il travailla à la décoration de la porte de la cathédrale de Tolède qui ouvre sur le cloître. Il était, pour cette œuvre exécutée avec un talent remarquable, dans le style de la Renaissance, le collaborateur du sculpteur Torribio Rodriguez. P. L.

MANCAZA. Monnaie d'or (4 ducats) anciennement en usage dans les Deux-Siciles, et valant 16 fr. 25.

MANCE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey; 304 hab.

MANCÉLIÈRE (La). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezollès; 221 hab.

MANCELLIÈRE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny; 534 hab.

MANCELLIÈRE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisy; 405 hab.

MANCENANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumes-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs; 405 hab. Belles sources; ruines de l'abbaye de *Licu-Croissant* ou des *Trois-Rois*, fondée par Simon, comte de La Roche, vers 1133.

MANCENILLIER. I. BOTANIQUE. — (*Hippomane* L.). Genre d'Euphorbiacées, de la série des *Excaecaria* (Baillon), composé de quelques arbres de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, simples, stipulées, à fleurs formant des épis terminaux composés, chargés de bractées alternes et dont les feuilles occupent la base en formant un glomérule dans l'aisselle de leur bractée. Les caractères essentiels sont : 2 étamines, calice 2-mère, ovaire à 6-9 loges devenant une drupe analogue extérieurement à une pomme d'api, mais renfermant un gros noyau rugueux, pluriloculaire, à graines albumineuses. Tous les organes sont gorgés d'un suc lacteux, acre, renfermé dans des vaisseaux latifères. L'espèce la plus célèbre est le Mancenillier commun ou vénéneux, *H. Mancinella* L., encore appelé *Arbre-poison*, *Arbre de mort*, *Noyer vénéneux*. C'est une plante dangereuse à l'état frais; les fruits sont vénéneux; les animaux qui les mangent ont



Mancenillier.

souvent même la chair vénéneuse. Mais on a beaucoup exagéré les propriétés du Mancenillier en prétendant que les vapeurs dégagées de cet arbre produisent la mort ou que le contact de la pluie qui a coulé le long de ses feuilles avec nos organes produit des accidents graves. Seul le latex frais est dangereux, brûle la peau à la manière d'un vésicant ou produit des ophtalmies graves au contact de l'œil. Les sauvages s'en servent pour empoisonner leurs flèches. A petite dose les fruits et le bois sont diurétiques; l'écorce et

le bois sont réputés sudorifiques et antisypilitiques. Le suc a servi pour modifier les ulcères rebelles et de mauvaise nature. Aux Antilles, le *Bignonia Leucoxydon* passe pour être le meilleur antidote du Mancenillier. D^r L. Hn.

II. TECHNOLOGIE. — Les suc de mancenillier contiennent de notables quantités de caoutchouc, mais servent surtout à empoisonner les flèches; on a dit que son bois était susceptible de prendre un beau poli, et servait, par suite, à faire des meubles. D'après M. P. Duchartre, ce bois est mou, filandreux et très altérable, et celui que l'on emploie n'est pas celui de l'arbre qui nous occupe, mais bien du mancenillier des montagnes, qui est le *Rhus perniciososa* Dec., de la famille des térébinthacées. L. K.

MANCEPS (V. CONTRIBUTIONS, t. XII, p. 834).

MANCEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Sennecey-le-Grand; 481 hab.

MANCHA REAL. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Jaen, au pied de la sierra Magina; 6.000 hab.

MANCHAY. Localité du Pérou, dép. de Lima, sur une langue sablonneuse de la plaine de Lurin. On y voit les ruines de deux vastes palais rectangulaires dont Wiener a pris le plan.

MANCHE. I. MODES (V. COSTUME).

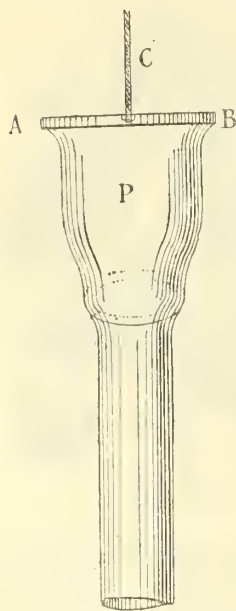
II. MUSIQUE. — On appelle manche, dans les instruments de musique à cordes comme le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, le luth, la mandoline, la guitare, etc., la partie que l'on tient à la main. Au manche sont adaptées des chevilles qui permettent de régler la plus ou moins grande tension des cordes; en même temps, c'est sur la portion de la corde qui recouvre le manche que l'on appuie le doigt pour allonger ou raccourcir cette corde afin de produire des sons aigus ou graves. Dans les instruments comme le violon, le manche est recouvert lui-même d'une pièce de bois appelé touche. Dans la mandoline ou la guitare, des sillets placés en travers du manche indiquent les diverses positions des doigts sur les cordes. Généralement les instruments n'ont qu'un seul manche. Cependant le théorbe en a le plus souvent deux, soit superposés, soit obliques vers le corps de l'instrument. Ce manche supplémentaire supportait généralement des cordes à viole,

les plus graves qui ne pouvaient trouver place sur le manche principal (V. THÉORBE et VIOLON).

III. HISTOIRE. — *Gentilshommes de la manche*. Gentilshommes attachés à la personne du dauphin de France depuis l'âge de sept ans jusqu'à sa majorité: ils étaient au nombre de six. L'étiquette leur interdisait de tenir le dauphin par la main; ils ne pouvaient que le toucher à la manche. II. MONIN.

IV. MARINE. — Nom donné aux tuyaux en cuir ou en toile servant à bord pour le service des pompes à vapeur, ou à bras, nécessaires à tous les services, incendie, eau, etc.

Manche à vent. Grand tube en toile de longueur variable, terminé en haut par une partie élargie P enverguée sur un cercle AB, soutenu au-dessus du



Manche à vent.

teur par un cartahut C, et permettant à l'air extérieur de descendre dans les profondeurs du navire.

MANCHE. Mer située entre la France et l'Angleterre,

qui relie la mer du Nord à l'Océan Atlantique. Les Romains l'appelaient *mare Britannicum* ou *fretum Gallicum*; au moyen âge parut le nom de *Manche de France*; les Anglais ont adopté celui de canal (*The Channel*) qui est géographiquement exact. Au N.-E., la Manche aboutit au détroit du Pas de Calais; à l'O., elle s'ouvre largement sur l'Océan, et c'est entre l'île d'Ouessant au S., le cap Lands End au N., c.-à-d. entre l'extrémité des péninsules de Bretagne et de Cornouailles, qu'on peut fixer son entrée. La Manche s'étend donc entre 0°35' et 8° long. O., 48°30' et 51° lat. N. Elle a 530 kil. de long, 200 kil. de large à son entrée occidentale et offre l'aspect d'un golfe qui se rétrécit de l'O. à l'E. La côte septentrionale est à peu près droite, mais la côte méridionale est irrégulière; la largeur varie beaucoup; elle est de 155 kil. en face de l'île de Batz, 260 entre la baie du Mont-Saint-Michel et Exmouth, 95 entre le cap de La Hague et la péninsule de Portland, 96 entre la pointe de Barfleur et l'île de Wight, 178 entre la baie de l'Orne et Portsmouth, 100 vis-à-vis du cap de La Hève ou bien entre la baie de la Somme et Beachy head, 43 entre le cap Gris-Nez et Dungeness, 33 seulement entre le cap Blanc-Nez et Douvres (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 151, et FRANCE, t. XVII, p. 961, et les articles consacrés aux départements français riverains de la Manche, FINISTÈRE, CÔTES-DU-NORD, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, CALVADOS, SEINE-INFÉRIEURE, SOMME, PAS-DE-CALAIS).

La profondeur moyenne de la Manche est de 86 m., ce qui est très peu; seuls la mer Baltique (67 m.) et le golfe Persique (37 m.) sont moins profonds. Le creux le plus grand est la Grande-Fosse au N.-O. d'Aurigny, où la sonde descend à 172 m. et ne se relève nulle part à moins de 140 m. sur une longueur de 390 kil., du N.-E. au S.-O., devant l'archipel normand; la largeur de cette fosse n'est que 3 à 6 kil.; elle est entourée de fonds de 64 à 86 m. et se prolonge encore vers le S.-O. sur une longueur de 90 kil., ce qui fait un total de 130. Nulle part ailleurs le fond de la Manche n'atteint 100 m., sauf aux approches de l'Océan. La moitié de la superficie marine a moins de 50 m., et, si le niveau s'élevait de cette quantité, la partie orientale serait asséchée, sauf dans les trois fosses du Pas de Calais où l'on trouve: 55 m. près de la Bassurelle, 61 près du Colbat, 65 près de Varne. Entre Barfleur et l'île de Wight, la sonde ne descend nulle part à plus de 36^m50; entre La Hague et Portland à plus de 55 m.; elle atteint 75 au S. d'Eddystone, 84 au S. du cap Lizard. L'unité géologique des deux rivages a été depuis longtemps signalée, spécialement entre les rochers dévoniens et granitiques de Bretagne, du Cotentin et de Cornouailles, entre les terrains jurassiques du Calvados et de Portland, entre les falaises crétacées du pays de Caux et de l'île de Wight ou de la côte de Brighton, entre les deux rives du Pas de Calais. Les courants marins, la simple force des marées et des actions météoriques rongent les rivages; les îles bretonnes sont les débris de terres dévorées par les flots, mais ceux-ci rapportent les galets au pied des escarpements; les jetées des Epées de Tréguier, de Portland, se sont ainsi formées. Les falaises calcaires de l'E. de la Manche, moins résistantes que les roches de la Bretagne et de la Cornouailles, reculent plus vite, de 30 centim. par an, perdant plus de 10 millions de m. c. par année. La mer les triture en galets, puis en grains de sable qu'elle dépose le long des terres et qui vont par delà le Pas de Calais former les vastes bancs de sable de la mer du Nord. A l'O. de Douvres, la falaise de Shakespeare a reculé de 2 kil. depuis l'époque de César; le Gris-Nez a reculé d'autant. L'isthme du Pas de Calais, qui réunissait les bassins de Paris et de Londres aux époques secondaire et tertiaire, a été démoli par la mer il y a quelques milliers d'années. La Manche est un ancien golfe dont le fond a disparu; on constate le long des falaises le niveau des anciennes plages, plus hautes que les nôtres, parce que les flots, s'y accumulant sans issue, s'élevaient alors plus haut

qu'aujourd'hui. Certaines régions ont été envasées, particulièrement les anciens fjords de Carentan (V. Fjord), ceux des environs de Portsmouth, la baie de la Somme, le promontoire de Dungeness et surtout la Flandre, dont les alluvions ont été formées aux dépens des côtes de la Manche. Les courants sont particulièrement violents aux extrémités, près d'Ouessant, des Casquets et le long des banes du Pas de Calais. La marée s'avance de l'O. à l'E., retardée par l'étroitesse de la mer, de sorte que celle-ci est pleine à Dunkerque, huit heures plus tard qu'à Brest; à Cherbourg, qui est à mi-chemin, le retard est de quatre heures. Les courants de la mer du Nord, venant en sens contraire, un haut se produit dans le Pas de Calais, entre la ligne de Dunkerque à North Fireland et celle de la Canche à Dungeness. Ces parages sont très redoutés des navires, et les naufrages y sont fréquents. Dans les parties resserrées, les courants produisent de sensibles différences de niveau; c'est le cas du Raz Blanchart entre La Hague et Aurigny où le courant peut atteindre 16 kil. à l'heure; la barre résulte du choc entre le flot marin qui monte et le courant descendant des fleuves. La Manche reste ébale environ une heure; dans la rade du Havre, la rencontre de deux courants la maintient deux heures pleine. La marée monte de 12^m30 au fond de la baie du Mont-Saint-Michel, de 11^m74 aux îles Chansey, 11^m14 à Saint-Malo, 9^m90 à Brehat, 8^m22 à Roscoff, 6^m28 à Ouessant, 5^m64 à Cherbourg, 7^m14 dans la baie de la Seine, 8^m80 à Dieppe, 7^m92 à Boulogne, 6^m24 à Calais.

Les vents dominants sont ceux d'O., S.-O. et N.-O.; les tempêtes sont fréquentes d'octobre à mars, souvent accompagnées de pluie et de brusques sautes de vent, du S.-O. au N.-O. et même au N. et au N.-E. Les vents du S.-E. amènent la neige qui est extrêmement dangereuse, non moins que le brouillard qui sévit un jour sur dix, souvent en été. La brume est très fréquente, particulièrement le long des côtes anglaises et à l'E. de la Manche; sur les côtes françaises, on observe souvent le mirage.

La Manche est une des routes maritimes les plus passagères de notre globe. C'est la mieux éclairée de phares et la mieux connue peut-être. Outre les bateaux de pêche et de cabotage, les navires qui vont de l'Atlantique à la mer du Nord, ceux qui des ports de la Manche s'élancent dans l'une ou l'autre direction, il existe entre les deux rivages un mouvement incessant : de Calais à Douvres (235,000 voyageurs en 1894); de Boulogne à Folkestone (90,000 voyageurs); de Dieppe à Newhaven (132,000); du Havre, de Cherbourg, de Saint-Malo à Southampton (32,000); des îles de la Manche aux deux côtes (60,000). — Les principaux poissons pêchés dans la Manche sont le turbot, la barbue, la sole, le barbrin, le hareng, le maquereau, le merlan, le mullet, la raie, le squal, la plie. Le long des rivages orientaux abondent les salicoques, les crevettes, les langoustes; en plusieurs points on élève des huîtres.

Pour les détails relatifs aux côtes, V. les art. auxquels nous avons renvoyé.

Tunnel de la Manche (V. AIR, t. I, p. 1052).

MANCHE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Manche doit son nom à la mer qui le baigne de trois côtés, au N.-E., au N., à l'O. C'est un département essentiellement maritime, puisque la presqu'île du Cotentin en forme la plus grande partie. Il est situé dans la région occidentale de la France, dite armoricaine. Son chef-lieu, Saint-Lô, est à 250 kil. de Paris à vol d'oiseau et à 314 kil. par chemin de fer. A l'O., au N. et au N.-E., la limite est formée par la mer; à l'E., la Manche confine au dép. du Calvados; au S.-E., à celui de l'Orne; au S., à celui de la Mayenne; au S.-O., à celui d'Ille-et-Vilaine. Les frontières terrestres sont généralement artificielles; toutefois, la Vire, l'Elle, la Dromme et la Sienna servent quelque temps de limite entre la Manche et le Calvados; l'Egrenne la sépare du dép. de l'Orne sur une dizaine de kil.; le Colmont et le ruisseau de la

Chambre ou du Moulin-des-Près (affl. dr. de l'Airon) servent de limite entre la Manche et la Mayenne; enfin le Tronçon et le Couesnon séparent notre département de celui d'Ille-et-Vilaine sur 23 kil. environ. La frontière terrestre est d'ailleurs fort sinueuse et irrégulière, bien que la forme générale du département soit celle d'un rectangle de 140 kil. de long du N. au S., sur environ 35 de large de l'E. à l'O. La plus grande longueur est de 158 kil. du N.-O. au S.-E., de la pointe du cap de La Hague au point où le Colmont quitte le département (com. de Heussé). La largeur est de 42 kil. sous le 49°30' lat. N., la même entre la Vire et Porthail; elle atteint 52 kil. entre Cerisy-la-Forêt et l'embouchure de l'Av; 53 kil. entre la Dromme à l'E. et la côte de Blainville à l'O., par le travers de Coutances et de Saint-Lô; elle se réduit à 32 kil. par le travers de Villedieu et Granville (un peu au S. de ces deux villes) et s'élève à 62 kil. entre la com. de Ger et les bords de l'Egrenne à l'E., le N. de la baie du Mont-Saint-Michel (com. de Carolles) à l'O., par le travers de Sartilly; par celui de Pontorson, elle est encore de 56 kil. Le pourtour, assez sinueux, est d'environ 600 kil., en négligeant les sinuosités secondaires. Le développement des côtes est de 330 kil., celui des frontières terrestres de 270 kil. environ.

La superficie de la Manche est de 592,838 hect. (d'après le cadastre), ce qui la classe au 32^e rang parmi les départements français. Le service géographique de l'armée évaluant plus largement la laisse de mer attribuée à la Manche 641,400 hect. (dont 4,100 pour les îles).

Relief du sol. — Le sol du dép. de la Manche n'est pas d'un relief très accusé; cependant les dénivellations y sont assez fortes pour lui donner une physionomie assez accidentée et pittoresque. Le point culminant est au S.-E. près de Saint-Martin-de-Chaulieu (cant. de Sourdeval); il atteint 368 m. au-dessus du niveau de la mer. La montagne de Guilberville, à l'E. de Tassy-sur-Vire, en a 363.

Le département comprend deux régions physiques distinctes : au N. la presqu'île du *Cotentin*; au S. l'*Avranchin* avec quelques lambeaux du *Bocage normand*. La nature géologique du sol est différente dans ces deux régions que sépare à peu près une ligne tirée de la source de l'Elle, à l'embouchure de la Sienna, au S. de Saint-Lô et de Coutances. De ces deux moitiés du département, celle du S. ou continentale, formée surtout de schistes cambriens, est la plus homogène. Celle du N. ou péninsulaire est formée de terrains très divers, enserrés au N. et au S. entre les dépôts cambriens. Cette région septentrionale, qui forme le Cotentin (ancien diocèse de Coutances) et comprend les arr. de Cherbourg, Valognes, et la majeure partie de ceux de Coutances et de Saint-Lô, est schisteuse et granitique, avec des bassins liasiques et pliocènes. Elle est enveloppée par la mer qui n'y a pas creusé de golfe bien profond, d'autant plus que les anciens fjords ont été comblés par des dépôts alluviaux. La physionomie générale est celle d'un plateau humide couvert de magnifiques herbages, adossé aux falaises escarpées de la côte occidentale et doucement incliné vers la plaine de Carentan. Ses collines atteignent 179 m. au S. de Cherbourg, 180 aux landes de Jobourg. La pointe N.-O. du Cotentin, la région silurienne de La Hague, constitue une petite presqu'île presque isolée de la grande par la vallée de la Divette; on en avait jadis séparé l'extrémité en construisant d'Eculleville à Herqueville-La-Hague-Dicke, une levée de 6 à 7 m. de haut et de 7 kil. de long, dont le fossé est encore visible. La partie tout à fait péninsulaire du Cotentin ne va pas jusqu'à Coutances, dont cette région garde le nom. Elle est bornée au S. par la plaine alluviale de Carentan ou de la *Penesme* renfermant les vastes *marais de Gorges et de Carentan*, prairies mouillées, qui sont sous l'eau dans les mois de pluie. Ces marais étalés dans l'ancien golfe de Carentan (V. Fjord, t. XVII, p. 546, fig. 4) séparent nettement la péninsule de la Normandie continentale. Lorsqu'ils sont submergés, il ne reste entre eux et la mer

occidentale qu'un isthme d'une dizaine de kil. de large, dominé par le mont Caestre (127 m.) au S.-O. duquel s'étend de l'AY à la Sienne le plateau presque désert des *landes de Lessay*. — Au S. des marais de Carentan, les environs de Saint-Lô, que nous avons rattachés géologiquement et historiquement au Cotentin, font la transition avec le Bocage normand; le sol s'y élève assez rapidement, à 276 m., près de Percy, à 363 m. dans la montagne de Guilberville.

L'Avranchin est, malgré la faible altitude de ses collines, extrêmement pittoresque, surtout dans les environs de Mortain auxquels fut donné le nom de Suisse normande. On admire ses gorges profondes, avec leur admirable verdure, ses claires rivières, ses prés encaissés entre des haies hautes et épaisses, tout plantés d'arbres, au point que des sommets le pays semble une immense forêt. Le principal trait de l'orographie est la chaîne granitique qui traverse l'Avranchin de l'O. à l'E. entre les vallées de la Sélune au S. et de la Sée au N., depuis Avranches jusque vers Domfront. Elle a 102 m. dans la colline d'Avranches, 287 m. à Juigné, 317 dans la colline de Mortain qui domine la gorge de la Cance. Au delà sont les forêts de Mortain et de la Lande-Pourrie. Au N. se détache le long de la vallée de l'Egrenne un chaînon qui atteint 343 m. au Télégraphe des Herbreaux et 368 au Signal de Saint-Martin-de-Chaulieu.

Côtes et îles. — Plus encore que les collines, les vallées et les herbages enclos de haies, ce sont les hautes falaises et les immenses grèves qui font l'originalité du dép. de la Manche. Ses côtes, d'un développement de 330 kil., battues par une mer violente, s'étendent des grèves de la baie du Grand-Vey à celles de la baie du Mont-Saint-Michel. La baie du Grand-Vey où débouchent l'Aure, la Vire, la Taute, est commune aux dép. du Calvados et de la Manche, avec ses grèves de la Ravine, du Grand-Vey et de la Madeleine. Le rivage s'incurve ensuite vers le N.-N.-O., frangé d'une grève au large de laquelle est à 7 kil. l'archipel de Saint-Marcouf (rocher Bastion, île de Terre, île du Large); le fort de l'île du Large croise ses feux avec ceux de Saint-Marcouf, de Quinéville, de Lestre, du Milieu et d'Aumeville, bâtis des deux côtés de l'embouchure de la Sinope. Au N. de celle-ci s'ouvre la rade de La Hougue où se perdit la moitié de la flotte de Tourville; la mince presqu'île de la Hougue (fort, phare) la sépare de la baie de Saint-Vaast, couverte par l'île de Tatihou (fort). Au fond de cette baie, partiellement occupée par des bancs d'huîtres, débouche la Saire; au N. est la pointe de Saire qui marque la fin des grèves; la côte rocheuse est très découpée et bordée de récifs, entre lesquels s'ouvrent les petits ports de Landemer, de Barfleur et du Ilavre de Crabec. La pointe de Barfleur, prolongée par une chaussée jusqu'à l'île qui porte son magnifique phare, haut de 71 m. et d'une portée de 40 kil., a vu bien des naufrages depuis celui de la Blanche-Nef (1020) qui heurta l'écueil de Quillebœuf.

Le rivage septentrional va de la pointe syénitique de Barfleur à la pointe syénitique de La Hague, creusée au centre par la baie de Cherbourg; on y trouve l'anse de la Mondrée, le cap Lévi, l'anse et le port du même nom, l'anse du Pied-Sablon, l'île Pelée (fort) où commencent les ouvrages du grand port militaire de Cherbourg (V. ce mot). Derrière la digue sont l'embouchure de la Divette, la ville, l'anse Sainte-Anne. A l'O. du fort de Querqueville, on voit la grève de d'Urville-Illague, la pointe Jardeheu, l'anse Saint-Martin et le cap de La Hague avec son phare du roc du Gros-du-Raz (haut de 48 m., d'une portée de 33 kil.). Un détroit de 16 kil. sépare le promontoire français de l'île anglo-normande d'Aurigny; ce détroit est le Raz Blanchart, défilé marin où la marée s'engouffre avec une vitesse de 16 kil. à l'heure, brisant sur les écueils les navires saisis dans ses courants et ses remous.

Le rivage occidental va du cap de La Hague à la baie du mont Saint-Michel. On y rencontre successivement le port de Gourey, la baie d'Ecalgrain, les rocs dominés par le Nez de Jobourg; les falaises atteignant 128 m. ont un aspect sauvage et grandiose; elles sont creusées de profondes ca-

vernes dont les plus fameuses sont celles du Lion-au-Sorcier et de la Grande-Eglise; au large sont en mer les écueils des Brequets et des Huquets de Jobourg. Au S. de ces falaises s'évase l'anse de Vauville, plage sablonneuse de 18 kil., au pied des dunes du Pont-des-Sablons. Elle se termine au port de Diélette, seul bon refuge pour les navires entre Cherbourg et Granville. Les falaises se relèvent dans la région du cap de Flamanville; ce sont les plus belles du département, murailles granitiques de 70 à 100 m. de haut, de près de 20 kil. de développement en suivant toutes les sinuosités, noires à la base, rougeâtres au milieu, grisâtres au sommet; les rocs du haut sont disposés en masses très pittoresques. Le point culminant est le Gros-Nez-de-Flamanville. Dans ces falaises se creusent des cavernes dont la plus belle est celle du Trou-Baligon, profond de 100 m., haut de 15 à 20 m. Entre le promontoire de Flamanville et l'île de Guernesey s'ouvre le fameux passage de la Déroute où se heurtent les courants venus par le N. et le S. de Guernesey. Au S. des falaises de Flamanville est l'anse de Sciotor; interrompues par la pointe du Rozel, les grèves reprennent ensuite devant Surtainville et Baubigny jusqu'aux dunes de Carteret (62 m. de haut). Le cap Carteret (fort, phare) marque le terme des falaises siluriennes et granitiques. De là jusqu'à Granville la côte est formée de grèves bordées de dunes. Au S. du cap s'ouvre le petit havre de Carteret; à 8 kil. plus loin est l'anse de Portbail; puis viennent les grèves de Surville et de l'AY, où l'embouchure du fleuve forme le havre de Saint-Germain. Au large de cette côte, le passage de la Déroute est encombré par les formidables écueils des Ecrehou, archipel disputé entre la France et l'Angleterre; du côté français sont ceux des Trois-Grunes, des Bancs-Felés, des Basses-de-Taillepiep. Au S. de l'AY, nous trouvons les dunes de Pirou, en face desquelles sont en mer les rochers du Sac-de-Pirou, puis à 12 kil. au large les écueils redoutés de la Chaussée-des-Bœufs; entre ceux-ci et le rivage s'élève le phare du Senequet. L'embouchure de la Sienne crée le petit port de Regnéville; la tanguerie recueillie sur cette grève fertilise les champs voisins. De là jusqu'à Granville le rivage est constitué par de petites dunes de 6 à 14 m. au pied desquelles se déroule une large grève, où abondent les rochers. Les eaux des ruisseaux se traînent dans les sables. Toute cette région, où les alluvions recomposent peu à peu le sol emporté par la mer, était autrefois reliée aux terres de Jersey; les archipels rocheux sont des débris de ce passé. Toutefois, il ne semble pas qu'il soit aussi récent que se le figurent certains archéologues, et depuis l'époque historique les limites de la mer et de la terre paraissent avoir peu changé entre La Hague et le Mont-Saint-Michel. C'est une illusion que de vouloir placer l'entre Jersey et Granville l'antique forêt de Scissy qui n'aurait disparu qu'au moyen âge. Actuellement les apports alluviaux et les conquêtes faites sur les grèves compensent le travail d'érosion que la mer continue d'exercer sur les promontoires. C'est ainsi que le promontoire d'Agou, à l'embouchure de la Sienne, est rongé à l'O. en même temps qu'il s'allonge vers le S. D'autre part, les Chausey et les Minquiers constituaient peut-être il y a un millier d'années une terre plus vaste, dont les parties basses auraient été dévorées depuis lors. Les îles *Chausey* (V. ce nom), connues par leurs carrières de granite, sont françaises. On y compte environ 50 îlots à marée haute et 300 à marée basse. Le principal est appelé la grande île. A 15 kil. au N., les récifs qui émergent du plateau des Minquiers sont revendiqués par la France et l'Angleterre. Entre les Chausey et les Minquiers s'ouvre le passage de la Déroute. — En face des Chausey est le promontoire de Granville (phare); à l'embouchure du Bosq, le port de Grauville, abrité du vent du N. par son rocher, est le meilleur de cette côte. Le péril des navires engagés dans ces parages est très accru par ce fait que les ports étant à sec à marée basse, il faut pour trouver un refuge attendre l'heure du flux avec ses ren-



VILLES de plus de 100000
 de 5000 à 100000
 de 2000 à 5000
 de moins de 2000

Localités de moins de 2000

Chefs-lieux de
 Département
 Arrondissement
 Canton

(P.) Préfecture
(S.P.) S-Préfecture

Population anglaise

Voie normale
 Voie de fer
 Voie de construction
 Route Nationale
 R.P.P.P., 1^{er} de Classe
 Chemin de fer
 Canal de navigation
 Port militaire
 Port de Commerce
 Origine de la Navigation

30

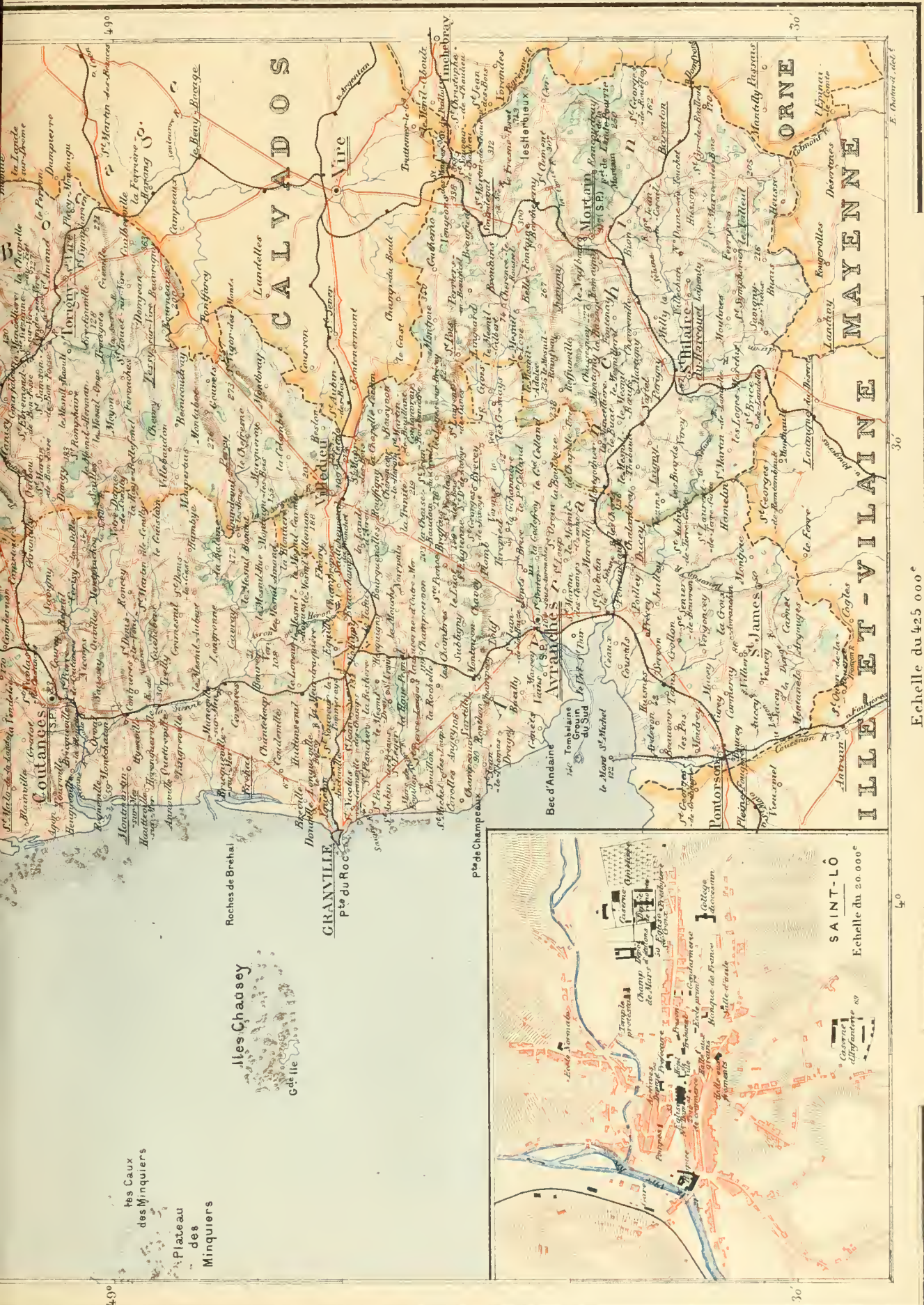
40

30

30

la Roche

la Roche



Les Caux
des Minquiers

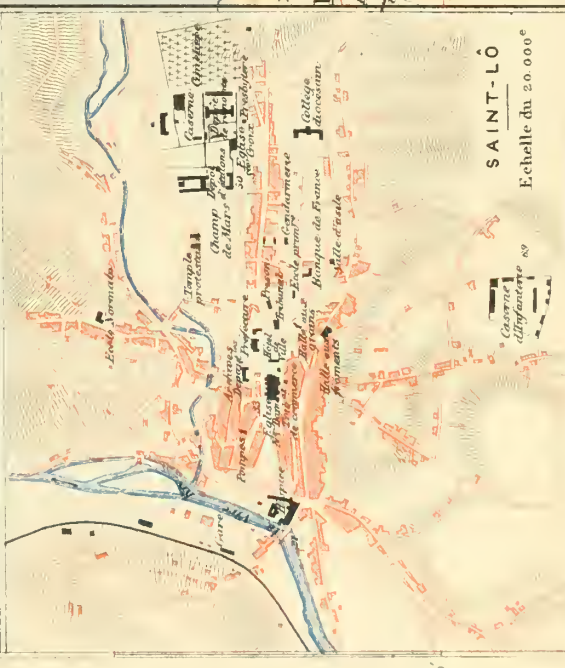
Plateau
des
Minquiers

Îles Chausey

Gâtelle

GRANVILLE
Pied du Roc

Roches de Brehal



SAINT-LÔ

Echelle du 20.000^e

40

30

20

10

0

30

40

50

60

versements de courants. Au S. de Granville est la grève de Saint-Pair, ou débouche la Saigue et le Thar; celui-ci forme le joli lac dit Mare-de-Bouillon que la dune sépare de la mer. A Carolles recommence une falaise qui marque l'entrée de la baie du Mont-Saint-Michel. Cette baie forme comme le fond de l'entonnoir creusé entre le Cotentin et la Bretagne. Le flux exhaussé par les obstacles que lui créent les côtes voisines, les îles et les plateaux rocheux, y monte jusqu'à 45 m. lors des marées d'équinoxe. A marée basse, la mer se retire à 10 kil. du rivage, découvrant 25,000 hect. de grèves d'un aspect désolé, vaste nappe de cendres blanchâtres où errent les eaux de la Sée, de la Sélune, du Couesnon, dont les deltas souterrains créent des fondrières de sables mouvants où maint promeneur s'est englouti. Les grèves de la baie du Mont-Saint-Michel sont dominées par deux rochers granitiques d'une grande hauteur : le mont Saint-Michel (122 m.) que couronne sa magnifique abbaye; Tombelaine (140 m.) au N.-E. Prochainement une grande partie de ces sables seront reconquis sur la mer par un système régulier de digues et de canaux de drainage et se transformeront en polders. Cette baie a dû être sinon formée, du moins agrandie, lors de la fameuse marée de 709 qui engloutit de vastes espaces de terres. C'est entre le Mont-Saint-Michel et Granville qu'il faut chercher l'ancienne forêt de Scissy, dont on déterre encore souvent les chênes avec leur écorce et leur feuillage dans les grèves découvertes à marée basse. Au fond de la baie du Mont-Saint-Michel l'embouchure du Couesnon marque la limite du dép. de la Manche et la frontière séculaire entre la Bretagne et la Normandie.

Géologie. — Le dép. de la Manche se divise, au point de vue géologique, en deux parties inégales que séparent les sédiments pliocènes et alluviaux qui ont comblé l'ancien golfe de Carentan. Au S. s'étend un vaste massif de terrains très anciens, de l'époque cambrienne, où dominent les phyllades de Saint-Lô. Ces schistes ont été plissés et disloqués par de puissantes éruptions granitiques; au S. les granites de Vire alternent avec eux sur de grandes étendues, formant les plateaux et les collines; les principaux alignements granitiques sont : l'arête d'Avranches à Mortain; la zone qui va de l'embouchure du Thar au S. de Vire; la bande de syénite dite de Coutances, qui va des sources de la Taute à Coutances. D'autre part, les phyllades cambriennes sont traversées par des bandes de terrains siluriens (schistes et grès) : la chaîne de grès qui à l'E. de Mortain prolonge l'arête granitique; la zone caractérisée par les poudingues pourprés, qui s'étend des environs de Falaise jusqu'à Granville, par Percy et Gavray; celle du S. de la Sienne qui de Montmartin va jusqu'à Cerisy-la-Salle.

Au N. de l'ancien golfe de Carentan, l'extrémité péninsulaire du Cotentin forme une région géologique extrêmement bigarrée où les terrains cambriens, siluriens, dévoniens, jurassiques, crétacés, tertiaires, alluviaux, granitiques, sont enchevêtrés. Les phyllades de Saint-Lô forment le soubassement et émergent encore au N. le long du golfe de Cherbourg, sauf dans les deux promontoires de Barfleur et de La Hague, lesquels sont granitiques, de même que celui de Flamanville. Les schistes et grès siluriens flanquent au S. les schistes cambriens, formant le noyau de la presqu'île de La Hague. Au S.-E. est le bassin permien de Valognes, correspondant de l'autre côté du golfe de Carentan au bassin permien du N. de Saint-Lô. A l'O. de ce bassin permien de Valognes s'étend de Briquebec à la mer le dévonien de Barneville qui forme la côte depuis la pointe du Rozel jusqu'à l'embouchure de l'Ay. Il est séparé du golfe de Carentan par les affleurements siluriens supérieurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Au S., il se termine contre l'isthme de Lessay dont les roches cambriennes rattachent les terrains anciens de la péninsule septentrionale à ceux de la partie continentale. Au S.-E. du permien de Valognes, entre le chem. de fer et la mer, se trouve la région liasique de Sainte-Mère-Eglise qui commence vers Montebourg, formant un plateau qui borne

au N.-E. les dépôts mio-pliocènes. Autour de Valognes, quelques lambeaux de lias blanc sont les derniers témoins d'un golfe qui, à l'époque secondaire, s'enfonçait entre Saint-Vaast et Quinéville. — L'ancien golfe de Carentan et du Cotentin, réduit maintenant à la baie du Grand-Vey, était à la fin de la période tertiaire creusé dans les terrains anciens et secondaires; outre le détroit de Carentan, il a peut-être communiqué avec la mer du côté occidental, où de nombreux récifs siluriens et dévoniens se dressent au milieu des terrains alluviaux, témoignant de la puissance d'érosion des courants. La mer (miocène) des faluns a laissé de nombreux dépôts (route de Saint-Lô à Pèriers) encore visibles au Bosq-d'Aubigny, à Ranville-la-Place, aux environs de Valognes, à Saint-Georges-de-Bohon. Puis se sont déposées les marnes et les sables pliocènes et les épaisses couches d'alluvions qui ont peu à peu comblé le golfe, isolant de la mer les marais de Gorges et de Carentan.

DESCRIPTION DES TERRAINS. — Les terrains cambriens, ou plus exactement précambriens, qui forment la moitié de la surface départementale appartiennent aux phyllades de Saint-Lô; ce sont des schistes bleuâtres ou verdâtres plus ou moins satinés et parsemés de veinules de quartz, très fortement inclinés, alternant souvent avec des bancs plus ou moins épais de grauwacke feldspathique insérés parallèlement aux feuillets schisteux. Il s'y intercale aussi des quartzites noires ou des poudingues (falaises de Granville), des calcaires marbrés (bords de la Vire, à La Meauffe et Cavigny). Près de Cherbourg, les schistes deviennent sériciteux. Au voisinage des granites, les phyllades et grauwackes passent à l'état de micaschistes. Auprès de la surface la roche grise est altérée et donne une argile imperméable, très propice aux herbages.

Le silurien débute par des poudingues généralement pourprés (étage cambrien), lesquels reposent en discordance sur les phyllades, très redressés. Tantôt pourprés, tantôt gris clair (vers le N.), ces poudingues se composent d'une pâte argileuse à nodules de quartz. Leur puissance est d'une vingtaine de mètres. A La Hague ces conglomérats sont des grès grossiers avec galets granitiques et porphyriques. Dans la vallée de la Laize le poudingue pourpre supporte en stratification discordante des schistes argileux rouges séparant deux masses de calcaire compact, celle du bas rose ou grise, celle du haut noire. Au-dessus sont des schistes vert clair, très développés à Lessay et dans La Hague. A l'O., vers Villedieu-les-Poêles, il n'y a pas de calcaire, mais des schistes finement rubanés à zones rouges et vertes alternantes, surmontés de lits de grès grossier qui font la transition avec le grès armoricain. — L'étage ordovicien débute par le grès armoricain, lequel forme dans le Cotentin des lignes de faite revêtues de maigres bois ou de landes : telle la chaîne de Mortain à Domfront; celle de Hyenville à Dangy; celle de Percy à La Ferrière-Hareng. Ce grès armoricain à bilobites est généralement blanc et quartzeux, très fortement cimenté, divisé en bancs épais; sa puissance est d'une soixantaine de mètres; il est très recherché pour l'empierrement. Pauvre en fossiles, il ne renferme guère que des tigillites. Il repose en absolue discordance sur les tranches des phyllades, vis-à-vis desquels il est ordinairement limité par des failles. Au sommet on trouve près de Cherbourg, comme près de Mortain, un lit de minéral de fer hydroxydé. Puis viennent des schistes à calymènes, étage de 50 à 70 m., correspondant aux schistes ardoisiers d'Angers, terreux, gris bleuâtre au bas, noirs et micacés en haut, renfermant outre le *Calymene Tristani* et *Aragoi*, *Dalmanites Micheli*, *Ogygia glabrata*, *Asaphus nobilis*, etc. Les schistes sont parfois remplacés par des grès renfermant la même faune. Dans la vallée de la Laize et dans le massif silurien du N.-O. se trouve superposée aux schistes à calymènes la puissante assise des grès de May (Calvados), assise de 300 à 400 m.; ce grès est une roche rougeâtre, micacée, alternant avec des psammites versicolores renfermant des *ténodotites* et des *trilobites* (*Dalmanites*) et surmontée

par endroits de schistes verdâtres à *Trinucléus ornatus* et *Pleurotomaria bussacensis*. Ce grès de May se retrouve entre Mortain et Ger, dans la forêt de la Lande-Pourrie, au S. de Jurques, à Besneville, formant les sommets des collines et fournissant des matériaux de construction et d'empierrement. Il est lui-même couronné à Saint-Sauveur-le-Vicomte, au Vretot, etc., par des amélites, schistes argileux, non cristallins, violacés, à graptolithes, très facilement altérables à l'air.

Le dévonien repose en transgression sur les phyllades et le silurien ; il n'offre que deux assises de l'étage coblenzien inférieur : le grès à *Orthis Monnicri* et les schistes et calcaires de Nehou. L'assise de grès à *Orthis Monnicri* est très épaisse, comprenant des schistes fins, bleuâtres, sans fossiles ; au-dessus, des grès blancs ou bruns à *Grammysia* ; puis des grès grossiers, en petits bancs gris ou verdâtres, séparés par des lits de schistes grossiers, contenant *Homalonotus Geruillei*, *Orthis Monnicri*, *Rhynchonella Cypris*, etc. — L'assise des schistes et calcaires de Nehou et de Baudigny est formée de schistes et de calcaires alternants ; dans le bassin méridional, les premiers dominent ; ils sont vert sale et renferment des lits de grès bruns argileux avec *Spirifer Venus*, *Leptena Thisbe*, *Chonetes sarcinulata*. En dehors de l'affleurement principal, entre Carteret et Portbail, le niveau de Nehou apparaît autour de Denneville et forme les rochers littoraux depuis la Jument jusqu'au S. de Bretteville-sur-Ay. Dans le bassin septentrional, au N. de la crête silurienne de Sortosville-en-Beaumont, les calcaires sont très développés ; on y discerne deux niveaux : à la base, des calcaires gris encrinétiques à stromatopores et polypiers roulés ; au sommet, des calcaires noirs alternant avec des lits de schistes. On exploite ces calcaires pour faire de la chaux ou des moellons.

Le calcaire carbonifère occupe un ancien fond de détroit depuis le N. de Regnéville jusqu'au pont de Hyenville et au vallon de la Malfiance (affl. de la Sienne). Il renferme des encrines, *Productus giganteus*, *punctatus*, *Cyathophyllum plicatum*, *Chonetes papilionacea*. On a proposé de rattaché à cet étage les calcaires de Bahais et de La Meuffe intercalés dans le précambrien.

Le permien occupe le N.-E. de l'arr. de Valognes. Le faciès le plus caractéristique est celui d'un étage de grès et conglomérats en couches peu inclinées, ayant de 4 à 5 m. d'épaisseur entre Valognes et Montebourg et se composant d'une roche grenue plus ou moins feldspathique ou micacée avec alternance de minces lits argileux. A La Pernelle, les phyllades verticaux sont directement recouverts par une assise horizontale d'une douzaine de mètres comprenant les lits suivants : quartzite, grès passant au poudingue, grès à grain fin, dur (arkose) avec lits argileux, le tout criblé de filons de barytine ; les galets du poudingue sont formés de grès silurien. Au N. de Saint-Lô se trouve un second bassin permien fort différent ; il est constitué de marnes rouges (*red marls*) de composition variable et d'une puissance de plus de 200 m. ; le plus souvent on ne voit que des argiles rouges, plus ou moins sableuses, parfois sillonnées de veines blanchâtres ou verdâtres. Cette assise se relie intimement à celle des sables et cailloux roulés permo-triasiques qui recouvrent d'un manteau uniforme les plateaux de la région silurienne et cambrienne du N.-E., dessinant une zone continue à la limite des terrains paléozoïques et jurassiques ; ils paraissent résulter du déplacement progressif d'un cordon littoral, phénomène qui se serait prolongé durant les périodes permienne et triasique.

Le jurassique comprend dans le dép. de la Manche les étages suivants : l'Infralias à *Avicula contorta*, rarement visible, représenté par un calcaire gréseux au Ham, à Montebourg, au N. de Carentan. — Le lias blanc de Valognes, puissant d'une vingtaine de mètres, débute par des marnes et calcaires marneux bleuâtres à *Ostrea anomala*, *Mytilus minutus* ; en haut paraît un calcaire gréseux gris jau-

nâtre, à *Cardinia concinna*, *Ostrea anomala*, *Ammonites Johnstoni*, *Plicatula hettagiensis*, *Pecten valoniensis*.

— Le lias inférieur forme au S. de Montebourg un plateau étendu ; sa puissance est de 15 à 30 m. ; il est constitué de bancs minces de calcaire alternant avec des lits argileux, plongeant fortement vers le S. ; il renferme des gryphées arquées, *Lima gigantea*, *Ammonites bisulcatus*. — Le lias moyen (15 à 20 m.) est visible entre Audouville et Sainte-Marie-du-Mont et renferme *Ammonites margaritatus*, *Gryphæa cymbium*, *Terebratula numismalis*. — Le lias supérieur, fort peu épais, visible à Sainte-Marie-du-Mont, renferme *Ammonites bifrons*, *serpentinus*, *Hollandsei*. Les étages suivants du jurassique, largement représentés dans le dép. du Calvados, ne dépassent pas la baie du Grand-Vey.

Le crétacé n'apparaît qu'à la lisière septentrionale du golfe de Carentan, auprès d'Orglandes où la craie à baculites, d'une puissance de 10 m. environ, se compose de bancs calcaires durs, jaunes, alternant avec des lits sableux, reposant sur un lit de poudingue. On y trouve *Ammonites Jacquoti*, *Baculites Anceps*, *Ostrea vesicularis*.

Cette craie est souvent souillée au calcaire noduleux par lequel débute le terrain éocène. Celui-ci n'est également représenté que par de très petits dépôts de calcaire noduleux de Fresville et Orglandes à *Terebellum convolutum* et *Corbis lamellosa* ; calcaire à milliolites et orbitolites de Fresville et Gourbesville ; faluns à cérithes de Fresville et Hauteville ; calcaire à cérithes d'Hauteville ; enfin un étage de calcaire lacustre à paludines (éocène supérieur) observé à Gourbesville. — L'oligocène comprend : un banc d'*Ostrea* ; l'argile à corbules renfermant *Corbula secunda* et *Cerithium plicatum* ; des marnes à *Bithynia Duchasteli* et à lignites. — Le miocène se compose principalement de faluns rappelant ceux de l'Anjou ; on en voit des lambeaux à Picauville et Carentan. A Saint-Georges-de-Bolton, un conglomérat ferrugineux offre *Terebatula perforata*, *Crassia anomala*, etc. La mer pliocène a détruit la plus grande partie de ces dépôts. — Le pliocène se compose au Bosq-d'Aubigny d'une marne grise épaisse de 5 à 6 m., un peu sableuse, renfermant des concrétions calcaires avec *Nassa prismatica*, *Voluta Lamberti*. A Gourbesville, il se présente sous la forme de sables argileux à *Nassa prismatica* avec plaquettes calcaires ; ces sables couronnent un conglomérat de cailloux roulés ou la mer a accumulé les ossements d'*Halitherium*, de *Dinotherium* et de squales empruntés à des dépôts miocènes. — Les alluvions pléistocènes paraissent représentées par des sables quartzes jaunes ou blancs, sans fossiles, qui s'étendent au loin sur le plateau d'Amfreville et Picauville ; les silex, les ossements roulés y abondent. — Le limon des plateaux se relie aux alluvions anciennes ; souvent il n'en subsiste que des silex roulés. — Les alluvions anciennes ont dans le N. du Cotentin une extrême importance, descendant jusqu'au niveau des alluvions modernes, et, d'autre part, s'élevant aux environs de La Haye-du-Puits jusqu'à 60 m. d'alt. ; parfois elles ont été ravinées à la base des coteaux et ne se voient plus que sur les flancs. Elles sont très étendues au S. de Portbail, provenant en partie des roches de Jersey, formées de blocs d'un mètre cube, de galets, de sable et graviers. Dans l'Avranchin, ce sont des dépôts de sables et graviers nettement fluviaux, fort développés dans la vallée du Couesnon. Dans le centre du département, il y en a peu. — Les alluvions modernes occupent les fonds des vallées actuelles et les grèves marines ; elles abondent dans la vallée de la Sienne, forment en arrière des dunes de petits marécages. Elles dominent dans l'ancien golfe de Carentan, constituant de vastes terrains tourbeux, fréquemment inondés en hiver et protégés par des digues contre les invasions des grandes marées.

Parmi les terrains éruptifs, les plus importants sont les granites de Vire, roche à grain moyen, gris bleuâtre, riche en orthose blanc, en oligoclase verdâtre, en mica noir. Il est exploité dans les îles Chausey qu'il forme en entier ;

il n'y est pas altéré, les parties meubles résultant de sa décomposition étant enlevées par les vagues. La granulite qui le péuère intimement ne contient guère que de l'orthose, du quartz et du mica blanc, et ne forme de masses importantes qu'à Tombelaine et au Mont-Saint-Michel. Des diabases, mélange cristallin de labrador et de pyroxène, forment de longs filons à travers les schistes de Saint-Lô et les granites. — Au N. le granite de Barfleur est porphyroïde ou pegmatoïde, avec mica noir, quartz granitique et feldspath rose ou bleuâtre; près de Saint-Vaast, il est injecté de quartz blanc et de barytine. — La syénite de Coutances diffère du granite de Vire par la disparition habituelle du quartz et la substitution partielle d'amphibole vert foncé au mica noir. — Le plateau des Minquiers est formé de gneiss granitiques analogues à ceux de Pouldauid (Finistère) et de Saint-Viaud (Loire-Inférieure). — La kersantite quartzifère ou minette abonde dans le silurien inférieur de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Régime des eaux. — Sauf quelques communes du S.-E. drainées par des affluents de la Mayenne, tout le département envoie ses eaux à la Manche par une multitude de ruisseaux et de petits fleuves côtiers. Exception faite des terrains alluviaux de Carentan et lisières de Sainte-Mère-Eglise, le sol est presque partout formé de roches imperméables, schistes, grès, granites. Le régime des eaux est donc le même dans tout le département : cours d'eau sinueux dans des vallons humides ou des gorges sombres tapissées d'une belle végétation. Alimentés directement par les pluies, plutôt que par des fontaines, ces cours d'eau sont abondants durant les deux tiers de l'année et très réduits dans la saison sèche, d'autant que chacun n'a qu'un bassin exigu. Bien peu sont capables de fournir la force motrice à une usine, et le contraste est grand avec les magnifiques sources de l'E. de la Normandie.

La Vire (132 kil. dont 46 dans la Manche) recueille les eaux de l'E. du département, depuis le Bocage jusqu'à la banlieue de Coutances et de Cherbourg. Elle se partage entre les dép. de la Manche et du Calvados. Née au pied de la colline de Saint-Sauveur-de-Chaulieu, elle descend au N.; au bout de 3 kil., elle entre dans le Calvados, y passe à Vire, puis faisant un coude vers l'O., rentre dans la Manche; elle est déjà navigable grâce à ses dix-huit écluses (depuis Pont-Farcy jusqu'au Porribet). Elle passe à Tessy, près de Torigny-sur-Vire, à Condé, Sainte-Suzanne, La Mancellière, Saint-Lô (18 m. d'alt.), à Rampan, Pont-Hébert, La Meauffe; au Porribet s'en détache, vers l'O., le canal de Vire-et-Taute et là commence la navigation maritime (20 kil.) soutenue par la marée. La Vire qui sert de limite entre la Manche et le Calvados se traîne dans un lit vaseux, au milieu d'une large vallée d'alluvions modernes; son cours est régularisé sous le nom de chenal du port d'Isigny. A partir du pont de Vey, elle appartient complètement au dép. du Calvados; elle débouche bientôt dans le golfe vaseux du Grand-Vey ou d'Isigny, lequel reçoit, un peu à l'E. du chenal d'Isigny, le chenal du port de Carentan, qu'on peut considérer comme le bras occidental de la Vire auquel aboutissent les rivières du Cotentin et de la plaine de Caretau, de même qu'au chenal du port d'Isigny se réunit l'Aure inférieure qui amène les eaux du pays de Bayeux. Des affluents de la Vire proprement dite dans le dép. de la Manche, aucun n'a d'importance. On peut citer : la Sacre (dr.) qui finit en aval de Tessy; le ruisseau de Condé (dr.); celui de Gourfaleur (g.), en aval de La Mancellière; la Joigne (g.), qui passe à Canisy; le Torteron (dr.) et la Dolée (dr.), qui finissent à Saint-Lô; l'Elle (dr., 30 kil., bassin de 12,700 hect.) qui naît à Notre-Dame-d'Elle, près de Rouzeville, passe à Bérigny et Moon et va finir dans le Calvados.

Le bassin de la Vire proprement dite a 95,000 hect. dans la Manche, mais il faut en ajouter 120,000 pour celui de l'Ouve et de la Taute qui débouchent dans le chenal de Carentan. L'Ouve ou Douve (70 kil., bassin de

90,000 hect.) naît à 5 kil. S. de Cherbourg, à Tollevast, descend au S. par Sottevast, Négreville, vers le S.-E. par Saint-Sauveur-le-Vicomte, tourne par l'E., coulant à travers des marais sans pente appréciable et s'unit près de Carentan à la Taute dans le chenal du port de Carentan. Elle est navigable pour les gabarres d'une vingtaine de tonnes sur 30 kil. à partir de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle reçoit la Gloire (g., 17 kil.) venue du S.-E. de Cherbourg; la Seye (dr., 30 kil., bassin de 13,000 hect.), née près des Pieux, à 3 kil. du littoral et grosse du ruisseau de Bricquebec; la Sandre (dr., 16 kil., bassin de 4,200 hect.) qui finit à Sainte-Colombe; le ru de Saint-Sauveur-de-Pierrepont (dr., 16 kil., bassin de 9,500 hect.) né près des dunes de Portbail, qui traverse une zone marécageuse; le Merderet (g., 30 kil., bassin de 20,000 hect.), qui, comme l'Ouve, est d'abord un ruisseau rapide et sinueux, puis s'attarde dans des prairies sans pente; il passe à Valognes; la Sève (dr., 35 kil., bassin de 13,500 hect.) naît au S.-O. de Périers, coule vers le N.-E., s'étale dans les marais de Gorges, devient navigable au pont de Baupte où elle reçoit le canal d'Auvers ou du Plessis (4,600 m.), qui vient des anciennes mines de houille du Plessis (aujourd'hui abandonnées) formant une sorte de fossé de 8 m. de large creusé dans les tourbières du vallon de la Mauloire. En aval de Baupte, la Sève se divise en deux bras, celui de dr. prenant le nom de Madeleine. — La Taute (40 kil., bassin de 30,000 hect.) vient du S. de Saint-Sauveur-Lendelin, passe près de Périers et se dirige au N.-E. vers les marais de Carentan où elle devient navigable (depuis le moulin du Mesnil sur 22 kil. de long, pratiquement sur 15 kil., à partir du confluent de la Vanloue. Elle erre dans des prairies mouillées; à l'écluse des Ormes, elle communique avec le canal de Vire-et-Taute, alimenté par la Vire qui a de Porribet aux Ormes une pente de 2^m13 (écluse à la Tringale, 1^m10 d'eau, portant les gabarres de 16 à 20 tonnes); la Taute passe entre Carentan et Saint-Hilaire-Petitville et s'unit à l'Ouve au *Four-de-la-Taute*. Elle a pour affluents : la Vanloue (dr., 17 kil. dont 10 navigables) grosse du Lozon (dr., 25 kil.) venu des environs de Marigny; la Terrette (dr., 35 kil. dont 7 navigables) qui vient de Carantilly. — Les eaux de l'Ouve et de la Taute se réunissent dans le chenal du port de Carentan, à 2 kil. en aval de ce port; au bout de 8 kil. entre digues submersibles, ce canal atteint les grèves de la baie du Grand-Vey, séparé par le banc de la Ravine du chenal d'Isigny ou finit la Vire.

Des petits fleuves côtiers les principaux sont : la Sinope ou Actre (16 kil., bassin de 5,500 hect.), née à l'E. de Valognes, arrose un joli vallon, passe à Saint-Martin-d'Audouville et finit à Quineville. — La Saire (30 kil., bassin de 12,000 hect.), née au S.-E. de Cherbourg (au Mesnil-du-Val), serpente jusqu'à la baie du Croc au N. de Saint-Vaast-la-Longue après avoir baigné Le Vast, Valcanville, Anneville-en-Saire et Réville. — Au Raz de Gatteville finissent les ruisseaux de Pont-aux-Fèvres et de la Couplière. — La Divette (26 kil., bassin de 13,000 hect.) descend des coteaux de Bricquebosq, reçoit la Trottebec (dr.) et finit dans la ville de Cherbourg. — De là au cap de La Hague débouchent : le ruisseau Lucas, le ruisseau des Castelets, près de la pointe de Querqueville; la Biale qui passe à Urville-Hague; l'Hubillane; la Sabine qui passe à Eculleville; le ruisseau d'Omonville-la-Hague. — Au S. de La Hague, l'anse de Vauville reçoit le Petit-Doué; le ruisseau de la Grande-Vallée, grossi de celui de Branval; le ruisseau du Val-Tollé qui passe à Biville; la Claire-Fontaine, grossie des ruisseaux des Mines et de Siouville. — La Diélette (15 kil., bassin de 4,000 hect.) vient de Grosville, passe à Benoitville, Tréauville et forme le petit port de Diélette. — Le ruisseau du Rozel finit dans l'anse de Sciottot; le Gerfleur (10 kil.) dans le havre du Carteret; la Grise ou rivière d'Olonde (12 kil.) dans le havre de Portbail, après avoir baigné Canville, le château d'Olonde et Orville. — L'Ay (32 kil., bassin de 20,000 hect.) naît au N. de Coutances, descend au N. puis à l'O., con-

tournant les landes de Lessay ; il passe à Lessay et finit dans le havre Saint-Germain, face de Jersey. — La Sienne (72 kil., bassin de 52,500 hect.) roule 4 m. c. d'eau par seconde en moyenne. Elle est extraordinairement sinueuse, coulant vers l'O., le N.-O., le S.-O. Elle vient du dép. du Calvados, née dans le Bocage normand parmi les arbres de la forêt de Saint-Sever, entre aussitôt dans le dép. de la Manche, arrose Saint-Maur-des-Bois, Villedieu-les-Poêles, Gavray, Quettreville, Hyenville, bourgs bâtis au bord de la fraîche et humide gorge où elle serpente ; elle finit au havre de Regnéville ; ses 7 derniers kilomètres sont navigables depuis le pont de La Roque, où elle reçoit la Soulle. Les affluents de la Sienne sont : le ru de Percy (dr., 12 kil.) ; l'Airon ou Héron (g., 25 kil., bassin de 14,000 hect.), qui passe à Beauchamp ; la Vanne (dr.) ; la Soulle (dr., 45 kil., bassin de 16,000 hect.) qui naît au N. de Percy, coule vers le N., puis vers l'O., passe à Cerisy-la-Salle et à Coutances, à partir d'où elle est canalisée. — Le Bosq (15 kil., bassin de 4,500 hect.) finit à Granville ; la Saigüe à Saint-Pair. Le Thar (24 kil., bassin de 8,000 hect.) passe à La Haye-Pesnel, devant les ruines de l'abbaye de la Luzerne, forme le petit étang dit Mare-de-Bouillon (58 hect.), ancien estuaire que les dunes ont détaché de la mer, et perce le cordon littoral à une lieue au N.

La Sée (63 kil., bassin de 42,000 hect., débit 3 m. e. par seconde) naît dans le cant. de Sourdeval, se dirige vers l'O., se grossit de la Sée-Rousse, passe au pied de Sourdeval, à Chérencé-le-Roussel, à Cuves où elle reçoit le Glenon (dr.), venu de Saint-Pois, près de Brécéy, à Vernix, devient théoriquement navigable à Tirepied, baigne Ponts, Saint-Jean-de-la-Haize, contourne la belle colline d'Avranches où elle reçoit la Braise (dr.) et s'élargit en estuaire de 500 à 2,000 m. d'ouverture ; dans les grèves de la baie du Mont-Saint-Michel ses eaux se mélangent avec celle de la Sélune. — La Sélune ou Célune (70 kil., bassin de 87,500 hect., débit 6 m. c. par seconde) naît dans les collines de Saint-Cyr-le-Bailleul sur le territoire de l'Orne, entre aussitôt dans la Manche où elle décrit de nombreuses sinuosités, passe près de Barenton, à Saint-Hilaire-du-Harcouet, Ducey, Pontaubault ; on la dit navigable en aval de Ducey sur 15 kil. 1/2 ; mais les grèves de l'embouchure obstruent l'accès. Elle reçoit : la Cance (dr., 18 kil., bassin de 6,000 hect.), descendue des collines granitiques de Mortain par une pittoresque vallée où elle forme, avec son affluent le Canson, les cascades du Saut-du-Diable et du Saut-du-Puits ; la Cance arrose Saint-Clément et Mortain ; l'Airon, Héron ou Déron (g., 40 kil., bassin de 35,000 hect.) vient de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne ; le Beuvron (g., 28 kil., bassin de 13,000 hect.), né à Parigné (Ille-et-Vilaine), arrose Saint-James et finit près de Ducey. — Le troisième fleuve de la baie du Mont-Saint-Michel est le Couesnon (85 kil., bassin de 97,500 hect., débit de 5 à 7 m. c.), qui n'appartient à la Manche que par une rive de ses 20 derniers kil. Il y est navigable, mais seulement jusqu'à Moidrey, à cause des grèves de la baie. On a creusé un canal navigable qui aboutit à Moidrey et qui doit être prolongé par celui du Pas-de-Bœuf, de manière à permettre l'accès du port de Pontorson. La mare de Moidrey, longue de 2 kil., large de 4,200, est une ancienne baie coupée de la mer par les endiguements de la Compagnie des Polders ; de là un canal de 3 kil. mène au rivage et se prolonge dans les sables entre des digues submersibles. Dans le dép. de la Manche, les affluents du Couesnon sont : le Tronçon (gros du ruisseau de la Martelais), qui sert quelque temps de frontière avec l'Ille-et-Vilaine ; la Gueuge, qui passe à Argouges ; le Loison, né près de Villiers.

Bassin de la Loire. A l'angle S.-E. du département, l'Egrenne et le Colmont emportent vers la Loire les eaux de quatre ou cinq communes. L'Egrenne, dont la source confine à celle de la Vire, dans la colline de Saint-Sauveur-de-Chaulieu, sépare les dép. de la Manche et de l'Orne sur une quinzaine de kilomètres et va se jeter dans la

Varenne, affl. de la Mayenne. — Le Colmont, qui s'unit directement à la Mayenne, naît près du Teilleul et sépare les dép. de la Manche et de la Mayenne sur une dizaine de kilomètres.

Climat. — Le climat du dép. de la Manche est essentiellement maritime et tempéré ; c'est celui de la région armoricaine. La différence de niveau entre la côte et les sommets du Bocage normand n'est pas suffisante pour donner lieu à des zones tranchées ; la température est sans doute plus chaude et plus égale sur le littoral, mais partout elle subit l'influence modératrice de la mer. A Cherbourg, la température moyenne est de plus de 11°. A Coutances, les myrtes, les camélias, les fuchsias croissent en pleine terre ; il ne gèle presque jamais. La fréquence et la violence des vents crée une grande instabilité ; le froid humide est pénétrant ; la chaleur humide paraît lourde. Néanmoins le climat est sain, sauf dans les marais de Carentan, où sévit la fièvre intermittente. Les pluies sont très fréquentes, tombant souvent des jours entiers au printemps et à l'automne ; les brumes sont également fréquentes. La chute d'eau moyenne annuelle fut en 1892 de 1,074 millim. à Saussemesnil (au N. de Valognes) ; 937 à Percy, 910 à Coutances, 897 à Cherbourg, 865 à Sainte-Marie-du-Mont, 843 à Avranches, 800 à Saint-Lô, 745 au Teilleul, 598 au phare de Barfleur, 545 à celui de Granville. En général on l'évalue de 750 à 870 millim.

Flore et faune naturelles (V. FRANCE, § Flore ; FRANCE et EUROPE, § Faune).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Manche a été formé en 1790, aux dépens de la province de Normandie, de deux des pays qu'elle comprenait, le *Colentin* (diocèse de Coutances) et l'*Avranchin* (diocèse d'Avranches), auxquels on ajouta quelques paroisses du *Bocage*. Pour l'histoire antérieure, V. NORMANDIE. Depuis lors, il n'a guère eu d'histoire. L'achèvement du port de Cherbourg est le fait le plus saillant. En 1804, on créa un arr. de Cherbourg en le détachant de celui de Valognes. On peut citer l'invasion de l'armée vendéenne de La Rochejaquelein, battue devant Granville en 1793 ; l'embarquement de Charles X pour l'exil, en 1830, à Cherbourg.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés sur le territoire de la Manche (pour la période antérieure, V. NORMANDIE) sont : Du Hérissier de Gerville, naturaliste, né à Gerville (1769-1853) ; Burnouf (Jean-Louis), philologue, né à Urville (1755-1844) ; Lemarois, général, né à Bricquebee (1776-1836) ; le baron Hugon, marin, né à Granville (1783-1862) ; Ilavin (Joseph), journaliste, né à Saint-Lô (1799-1868) ; Pelouze, chimiste, né à Valognes (1807-67) ; Leverrier, astronome, né à Saint-Lô (1811-77) ; Millet (Jean-François), peintre, né à Gréville (1814-75) ; Feuillet (Octave), romancier, né à Saint-Lô (1821-90) ; Burnouf (Emile), philologue, né à Valognes en 1821 ; Delisle (Léopold), historien, né à Valognes en 1826 ; Luce (Siméon), historien, né à Bretteville-sur-Ay (1833-95).

La population de la Manche présente un type différent selon les régions ; le paysan des arr. de Saint-Lô et de Coutances est de taille moyenne, trapu, brun, madré et chicanier. Dans l'arr. de Cherbourg, surtout dans La Hague, il est grand, blond, élancé, nerveux, fort, actif, très brave, conservant le type des anciens Normands ; de même dans le val de Saire. A Mortain, on se rapproche du type breton.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Manche comprend six arrondissements : Saint-Lô, Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Valognes. Voici leurs superficies respectives (d'après les *Résultats du dénombrement de 1894*) : Saint-Lô, 412,596 hect. ; Avranches, 97,327 hect. ; Cherbourg, 59,910 hect. ; Coutances, 131,982 hect. ; Mortain, 87,408 hect. ; Valognes, 103,645 hect.

CANTONS. — Les six arrondissements du dép. de la Manche sont subdivisés en 48 cantons et 643 communes. Ou compte 9 cant. et 417 com. pour l'arr. de Saint-Lô ; 9 cant. et 424 com. pour l'arr. d'Avranches ; 5 cant. et

73 com. pour l'arr. de Cherbourg; 10 cant. et 138 com. pour l'arr. de Coutances; 8 cant. et 74 com. pour l'arr. de Mortain; 7 cant. et 117 com. pour l'arr. de Valognes. En voici la liste : Canisy, Carentan, Marigny, Percy, Saint-Clair, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Lô, Tessy-sur-Vire, Torigny-sur-Vire. — Avranches, Brècey, Ducey, Granville, La Haye-Pesnel, Pontorson, Saint-James, Sartilly, Villedieu, — Beaumont, Cherbourg, Octeville, Les Pieux, Saint-Pierre-Eglise, Bréhal, Cerisy-la-Salle, Coutances, Gavray, La Haye-du-Puits, Lessay, Montmartin-sur-Mer, Périers, Saint-Malo-de-la-Lande, Saint-Sauveur-Lendelin, — Barenton, Isigny, Juvigny, Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Pois, Sourdeval, Le Teilleul, — Barneville, Bricquebec, Montebourg, Quettehou, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Manche ressortit à la cour d'appel de Caen; la ville de Saint-Lô est le siège de la cour d'assises. Il y a 6 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement; 4 tribunaux de commerce : à Saint-Lô, Cherbourg, Coutances et Granville. Le nombre des justices de paix est de 48, une par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 308 gendarmes, 12 commissaires de police, 46 agents de police, 464 gardes champêtres, 320 gardes particuliers assermentés, 24 gardes forestiers, 731 douaniers, 45 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 5,404 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Le service des contributions directes comporte un directeur et un inspecteur à Saint-Lô. Il y a un trésorier-payeur général à Saint-Lô, 93 percepteurs; un directeur et un inspecteur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Saint-Lô. Le service des contributions indirectes est assuré par un directeur et 4 inspecteurs à Saint-Lô, un sous-directeur à Cherbourg, 3 receveurs principaux entreposeurs à Saint-Lô, Avranches, Cherbourg, 3 receveurs-entreposeurs à Coutances, Mortain, Valognes. Il y a 2 inspecteurs des douanes à Cherbourg et Granville, un sous-inspecteur à Cherbourg, 2 receveurs principaux à Cherbourg et Granville.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Caen. L'inspecteur d'académie réside à Saint-Lô. Il y a 6 inspecteurs de l'instruction primaire, un par chef-lieu d'arrondissement. Il existe des écoles primaires supérieures à Carentan, Périers, Saint-Lô. L'enseignement secondaire se donne aux lycées de Cherbourg et de Coutances, aux collèges communaux d'Avranches et de Mortain. Il existe à Saint-Lô une école normale d'instituteurs, à Coutances une école normale d'institutrices. L'enseignement supérieur est représenté par le laboratoire de zoologie marine de Saint-Vaast-la-Hougue qui dépend du Muséum de Paris. Il existe une école de laiterie à Coigny et un observatoire météorologique à Sainte-Marie-du-Mont.

CULTES. — Le département forme le diocèse épiscopal de Coutances, suffragant de l'archevêché de Rouen. Il comptait au 1^{er} juil. 1890 : 1 évêché, 2 vicaires généraux, 7 chanoines, 59 curés, 602 desservants, 271 vicaires de paroisses et desservants de chapelles, 68 prêtres habitnés, 38 aumôniers. Il avait été ordonné dans l'année 35 prêtres, 33 diacres, 12 sous-diacres.

ARMÉE. — La Manche fait partie du 10^e corps d'armée dont le chef-lieu est à Rennes; elle en forme trois subdivisions : Cherbourg, Granville, Saint-Lô. Cherbourg est le siège de la 20^e division et de la 39^e brigade d'infanterie.

Au point de vue maritime, il est partagé entre le 1^{er} arrondissement maritime, dont il renferme le chef-lieu (Cherbourg) et le 2^e (Brest) pour le quartier de Granville.

DIVERS. — La Manche fait partie de la 13^e inspection des ponts et chaussées, de la 2^e conservation des forêts (Rouen), de l'inspection des mines du N.-O., arr. minéralogique de Rouen, sous-arr. de Caen, de la 1^{re} région agricole (N.-O.).

Démographie. — **Mouvement de la population.** — Le recensement du 12 avr. 1891 a constaté dans la Manche une population totale de 513,815 hab. Voici depuis le

commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	530.631	1856.....	595.202
1806.....	581.429	1861.....	591.421
1821.....	594.196	1866.....	573.899
1826.....	614.206	1872.....	544.776
1831.....	591.284	1876.....	539.916
1836.....	594.382	1881.....	526.377
1841.....	597.334	1886.....	502.865
1846.....	604.024	1891.....	513.815
1851.....	600.882		

Ces chiffres sont significatifs. Sauf le brusque accroissement de 1801 à 1806, qu'il est prudent d'attribuer en partie à des omissions dans le premier recensement, nous constatons un lent progrès jusqu'en 1826, où le département atteint son maximum de population, puis des fluctuations jusqu'en 1851; à partir de cette date, une décadence constante, particulièrement rapide au moment de la guerre de 1870-71. Sauf dans les villes de garnison, la population diminue partout; le malthusianisme calculé en est la cause. On ne voit plus de ces familles de cinq à dix enfants qui suffisaient à une exploitation rurale. Sauf dans les régions relativement pauvres de La Hague et de Mortain, on se limite à un ou deux enfants. La Manche est un des départements moins peuplés en 1891 qu'en 1801. Elle a diminué de 33 %/o, soit d'un trentième.

Le mouvement n'a pas été le même dans toutes les parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1891
Saint-Lô.....	90.329	85.944	- 4.385	80,4	76,5
Avranches.....	96.480	96.895	+ 415	99	99,4
Cherbourg.....	70.000	91.604	+ 21.604	117	153
Coutances.....	130.430	102.633	- 27.797	99	78
Mortain.....	69.566	63.084	- 6.482	79,8	72,3
Valognes.....	73.826	73.655	- 171	71,4	71
Total.....	530.631	513.815	- 16.816	90,2	86,7

Pour 1801 les chiffres relatifs aux arr. de Cherbourg et Valognes ne sont qu'approximatifs, car c'est seulement en 1804 que le premier fut créé par démembrement du second.

L'arr. de Cherbourg a gagné 31 %/o, celui d'Avranches et celui de Valognes sont stationnaires; celui de Coutances a perdu plus du cinquième de sa population.

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans tous les arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Saint-Lô	Avranches	Cherbourg	Coutances	Mortain	Valognes	Département entier
1801....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806....	1.098	1.100	1.035	1.081	1.057	1.220	1.090
1821....	1.110	1.119	1.053	1.089	1.036	1.340	1.116
1826....	1.140	1.154	1.092	1.111	1.071	1.379	1.155
1831....	1.102	1.145	1.078	1.050	1.061	1.295	1.111
1836....	1.119	1.147	1.095	1.041	1.072	1.299	1.116
1841....	1.111	1.184	1.138	1.030	1.076	1.292	1.125
1846....	1.112	1.223	1.190	1.019	1.090	1.274	1.140
1851....	1.108	1.215	1.219	1.000	1.105	1.250	1.129
1856....	1.067	1.219	1.359	966	1.064	1.179	1.117
1861....	1.053	1.206	1.408	945	1.047	1.165	1.111
1866....	1.032	1.160	1.326	926	1.029	1.149	1.080
1872....	988	1.107	1.259	874	979	1.070	1.030
1876....	990	1.070	1.277	863	964	1.066	1.022
1881....	967	1.037	1.253	838	931	1.038	991
1886....	962	1.022	1.269	817	931	1.022	981
1891....	952	1.004	1.309	781	907	1.000	968

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1866	1872	1876	1881	1886	1891
Saint-Lô ...	92.905	88.950	89.118	87.212	86.829	85.944
Avranches ..	111.953	106.840	103.013	100.083	98.590	96.895
Cherbourg ..	92.801	87.954	89.395	87.707	88.745	91.604
Coutances ..	120.428	113.712	112.496	109.338	106.527	102.633
Mortain	71.026	67.926	66.976	65.464	64.480	63.084
Valognes ...	84.786	79.364	78.912	76.573	75.494	73.655
Total	573.899	544.776	539.910	526.377	520.865	513.815

On voit que le déclin est régulier, sauf dans l'arr. de Cherbourg, lequel pourtant n'a pas encore retrouvé le nombre d'habitants qu'il avait avant la guerre franco-allemande.

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Manche était, en 1891, le 21^e (sur 86) ; au point de vue de la population spécifique, le 45^e avec une densité de 86,7 hab. par kil. q., très supérieurs à la moyenne de la France (72,5) ; celle-ci est à peu près égale dans les arr. de Valognes et Mortain, un peu dépassée dans ceux de Saint-Lô et Coutances ; beaucoup dans celui d'Avranches, quant à celui de Cherbourg il a plus du double de la population spécifique du sol français.

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1891, de la manière suivante :

POPULATION	Saint-Lô	Avranches	Cherbourg	Coutances	Mortain	Valognes
Agglomérée	8.977	7.559	31.125	7.380	1.928	4.513
Éparse	203	21	14	»	213	946
Comptée à part.	2.265	205	7.415	765	90	332
Totale	11.445	7.785	38.554	8.115	2.231	5.791

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Manche entre chaque catégorie de population, nous constatons pour la population urbaine et rurale les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

	POPULATION au 31 mai 1886	POPULATION au 12 avril 1891
Urbaine	412.292	416.406
Rurale	408.573	397.409
Totale	520.865	513.815

Le nombre des communes urbaines (population agglomérée de plus de 2,000 âmes) était de 14 ; celui des communes rurales de 629 en 1886, leur superficie totale de 578,477 hect., leur population totale de 408,573 hab., la superficie moyenne de 920 hect., la population moyenne de 649 hab. par commune, et la densité moyenne de 70,6 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 14 communes urbaines d'une superficie totale de 14,361 hect. peuplées de 112,292 hab., soit 1,051 hect. et 8,017 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 784 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 87,8 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 919 hect. et 809 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1891 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine . .	48,86	20,64	22,4	22,7
— rurale	81,14	79,36	78,9	77,3

La population rurale conserve toujours sa prépondérance numérique, bien qu'elle subisse presque seule la diminution.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine, de 1886 à 1891, en quatre ans et dix mois, il y eut 40,842 naissances contre 44,429 décès. L'excédent des décès était de 3,587, proportion défavorable ; comme la population urbaine a augmenté, il a fallu une immigration de 7,701 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 44,567 naissances et 44,885 décès, soit un excédent de 318 décès. En outre l'émigration a enlevé aux campagnes 10,846 hab. de la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 55,409 naissances, 59,314 décès, soit un excédent de 3,905 décès. Ce déchet est presque doublé parce que l'excédent de l'émigration est de 3,445 têtes.

Voici le mouvement de la population en 1893 : Naissances légitimes, 40,458 dont 5,379 du sexe masculin et 5,079 du sexe féminin ; naissances naturelles, 831, dont 444 masculines et 387 féminines ; soit un total de 11,289 naissances, mort-nés 499. Décès, 41,416, dont 5,903 du sexe masculin, et 5,513 du sexe féminin ; l'excédent des décès sur les naissances est de 127. Le nombre des mariages est de 3,530, celui des divorces de 37. La durée de la vie moyenne est de quarante-trois ans, ce qui indique un bon état sanitaire.

Au point de vue du groupement de la population, il faut noter que la population éparsée est beaucoup plus nombreuse que la population agglomérée ; elle forme 61,5 % du total (moyenne générale de la France 36,6 %). Cela tient au caractère agricole du département.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 643 communes du département : 12 com. de moins de 100 hab. ; 53 com. de 101 à 200 hab. ; 79 com. de 201 à 300 hab. ; 75 com. de 301 à 400 hab. ; 92 com. de 401 à 500 hab. ; 214 com. de 501 à 1,000 hab. ; 68 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 17 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 40 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 6 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 3 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 4 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 4 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 3 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 3 com. de plus de 20,000 hab. (Cherbourg, Granville, Saint-Lô).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES (9 cant., 424 com., 97,327 hect. ; 96,895 hab.). — *Cant. d'Avranches* (16 com., 10,261 hect., 15,303 hab.) : Avranches, 7,785 hab. ; Le Val-Saint-Pair, 1,092 hab. — *Cant. de Brécey* (16 com., 12,841 hect., 9,523 hab.) : Brécey, 2,400 hab. ; Tirepiéd, 1,043 hab. — *Cant. de Ducey* (12 com., 9,976 hect., 8,212 hab.) : Ducey, 1,821 hab. ; Poilly, 1,003 hab. ; Saint-Quentin, 1,215 hab. — *Cant. de Granville* (8 com., 5,715 hect., 48,474 hab.) : Granville, 42,724 hab. ; Saint-Nicolas-près-Granville, 1,222 hab. ; Saint-Pair, 4,310 hab. — *Cant. de La Haye-Pesnel* (19 com., 11,609 hect., 7,934 hab.) : La Haye-Pesnel, 1,030 hab. — *Cant. de Pontorson* (16 com., 11,950 hect., 9,272 hab.) : Pontorson, 2,339 hab. ; Sacey, 1,400 hab. — *Cant. de Saint-James* (12 com., 14,509 hect., 11,351 hab.) : Argouges, 1,212 hab. ; Saint-Aubin-de-Terregatte, 1,406 hab. ; Saint-James, 3,067 hab. ; Saint-Laurent-de-Terregatte, 1,082, hab. — *Cant. de Sartilly* (14 com., 10,634 hect., 7,650 hab.) : Bacilly, 1,014 hab. ; Sartilly, 1,224 hab. — *Cant. de Villedieu* (11 com., 9,847 hect., 9,479 hab.) : Villedieu, 3,505 hab.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG (5 cant., 73 com., 59,940 hect., 91,604 hab.). — *Cant. de Beaumont* (20 com., 14,864 hect., 7,830 hab.). — *Cant. de Cherbourg* (1 com., 651 hect., 38,554 hab.) : Cherbourg, 38,554 hab. — *Cant. d'Octeville* (17 com., 16,118 hect., 24,615 hab.) : Equeurdreville, 5,421 hab. ; Henneville, 1,496 hab. ; Octeville, 3,028 hab. ; Querqueville, 1,590 hab. ; Tourlaville, 7,382 hab. — *Cant. des Pieux*

(15 com., 14,201 hect., 9,748 hab.) : Flamanville, 1,488 hab. ; Les Pieux, 1,340 hab. ; Surtainville, 1,025 hab. — *Cant. de Saint-Pierre-Eglise* (20 com., 14,015 hect., 10,857 hab.) : Fermanville, 1,334 hab. ; Saint-Pierre-Eglise, 1,865 hab.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES (10 cant., 138 com., 131,922 hect., 102,633 hab.). — *Cant. de Bréhal* (16 com., 13,411 hect., 10,327 hab.) : Bréhal, 1,400 hab. ; Briqueville-sur-Mer, 1,292 hab. ; Cérances, 1,855 hab. ; Hudimesnil, 1,446 hab. — *Cant. de Cerisy-la-Salle* (11 com., 13,264 hect., 9,613 hab.) : Cerisy-la-Salle, 1,614 hab. ; Montpinchon, 1,218 hab. ; Notre-Dame-de-Cenilly, 1,452 hab. ; Saint-Denis-le-Vêtu, 1,080 hab. — *Cant. de Coutances* (8 com., 6,588 hect., 12,330 hab.) : Coutances, 8,445 hab. — *Cant. de Gavray* (15 com., 14,507 hect., 10,095 hab.) : Gavray, 1,425 hab. ; Hambye, 2,158 hab. ; Saint-Denis-le-Gast, 1,208 hab. — *Cant. de La Haye-du-Puits* (24 com., 19,559 hect., 11,707 hab.) : La Haye-du-Puits, 1,448 hab. — *Cant. de Lessay* (13 com., 16,999 hect., 10,835 hab.) : Créances, 2,080 hab. ; Lessay, 1,297 hab. ; Pirou, 1,411 hab. — *Cant. de Montmartin-sur-Mer* (12 com., 10,340 hect., 10,479 hab.) : Lingreville, 1,364 hab. ; Montmartin-sur-Mer, 1,080 hab. ; Orval, 1,008 hab. ; Quetteville, 1,357 hab. ; Regnéville, 1,621 hab. — *Cant. de Périers* (14 com., 13,863 hect., 9,698 hab.) : Marchésieux, 1,212 hab. ; Périers, 2,689 hab. — *Cant. de Saint-Malo-de-la-Lande* (13 com., 10,207 hect., 9,208 hab.) : Agon, 1,590 hab. ; Gouville, 1,709 hab. — *Cant. de Saint-Sauveur-Lendelin* (12 com., 11,110 hect., 8,341 hab.) : Muneville-le-Bingard, 1,012 hab. ; Saint-Sauveur-Lendelin, 1,530 hab.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN (8 cant., 74 com., 87,408 hect., 63,084 hab.). — *Cant. de Barenton* (4 com., 11,846 hect., 7,664 hab.) : Barenton, 2,516 hab. ; Ger, 2,095 hab. ; Saint-Cyr-du-Bailleul, 1,651 hab. ; Saint-Georges-de-Rouelley, 1,402 hab. — *Cant. d'Isigny* (11 com., 7,294 hect., 5,187 hab.) : Isigny, 9 com., 8,741 hect., 5,234 hab.) : Reffuveille, 1,237 hab. — *Cant. de Mortain* (11 com., 9,581 hect., 9,581 hab.) : Mortain, 2,231 hab. ; Notre-Dame-du-Touchet, 1,284 hab. ; Romagny, 1,417 hab. — *Cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët* (12 com., 14,817 hect., 13,675 hab.) : Les Loges-Marchis, 1,422 hab. ; Parigny, 1,167 hab. ; Saint-Hilaire-du-Harcouët, 3,705 hab. ; Saint-Martin-de-Landelle, 1,602 hab. ; Virey, 1,229 hab. — *Cant. de Saint-Pois* (10 com., 9,209 hect., 6,303 hab.) : Cououvray-Boisbenâtre, 1,352 hab. ; Saint-Laurent-de-Cuves, 1,092 hab. — *Cant. de Sourdeval* (9 com., 10,537 hect., 8,467 hab.) : Sourdeval, 3,765 hab. ; Vengeons, 1,042 hab. — *Cant. du Teilleul* (8 com., 10,853 hect., 6,973 hab.) : Buais, 1,313 hab. ; Savigny-le-Vieux, 1,108 hab. ; Le Teilleul, 2,159 hab.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÔ (9 cant., 117 com., 112,596 hect., 85,944 hab.). — *Cant. de Canisy* (11 com., 10,592 hect., 7,333 hab.) : Quibou, 1,220 hab. — *Cant. de Carentan* (14 com., 16,282 hect., 11,347 hab.) : Auvers, 1,044 hab. ; Carentan, 3,483 hab. ; Sainteny, 1,456 hab. — *Cant. de Marigny* (11 com., 9,156 hect., 7,481 hab.) : Marigny, 1,335 hab. — *Cant. de Percy* (12 com., 13,402 hect., 8,612 hect.) : Percy, 2,606 hab. — *Cant. de Saint-Clair* (14 com., 13,801 hect., 8,514 hab.) : Cerisy-la-Forêt, 1,620 hab. — *Cant. de Saint-Jean-de-Daye* (13 com., 14,530 hect., 8,154 hab.) : Graignes, 1,081 hab. ; Montmartin-en-Graignes, 1,262 hab. ; Tribelhou, 1,007 hab. — *Cant. de Saint-Lô* (11 com., 6,596 hect., 13,556 hab.) : Saint-Lô, 11,445 hab. — *Cant. de Tessy-sur-Vire* (14 com., 12,918 hect., 7,982 hab.) : Domjean, 1,400 hab. ; Moyon, 1,132 hab. ; Tessy-sur-Vire, 1,404 hab. — *Cant. de Torigny-sur-Vire* (17 com., 15,408 hect., 11,265 hab.) : Condé-sur-Vire, 1,675 hab. ; Guilberville, 1,380 hab. ; Saint-Amand, 1,206 hab. ; Saint-Jean-des-Baisants, 1,005 hab. ; Torigny-sur-Vire, 2,020 hab.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES (7 cant., 117 com., 103,645 hect., 73,655 hab.). — *Cant. de Barneville* (16 com., 12,707 hect., 8,434 hab.) : Portbail, 1,674 hab. — *Cant. de Briquebec* (11 com., 16,080 hect., 9,501 hab.) : Briquebec, 3,661 hab. ; Nègreville, 1,013 hab. — *Cant. de Montebourg* (22 com., 13,494 hect., 8,845 hab.) : Montebourg, 2,049 hab. — *Cant. de Quettehou* (16 com., 11,265 hect., 12,661 hab.) : Barilieur, 1,135 hab. ; Montfarville, 1,181 hab. ; Quettehou, 1,238 hab. ; Réville, 1,512 hab. ; Saint-Vaast-la-Hougue, 2,713 hab. ; Teurthéville-Bocage, 1,075 hab. — *Cant. de Sainte-Mère-Eglise* (26 com., 19,702 hect., 11,814 hab.) : Picauville, 2,535 hab. ; Sainte-Marie-du-Mont, 1,298 hab. ; Sainte-Mère-Eglise, 1,450 hab. — *Cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte* (18 com., 17,801 hect., 10,395 hab.) : Nehou, 1,625 hab. ; Saint-Sauveur-le-Vicomte, 2,668 hab. — *Cant. de Valognes* (8 com., 12,997 hect., 12,305 hab.) : Brix, 2,199 hab. ; Saussemesnil, 1,230 hab. ; Valognes, 5,791 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués précédemment pour les arrondissements. La nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. FRANCE.

HABITATIONS. — Il existait en 1891, dans la Manche, 48,926 groupements de population, hameaux, villages ou sections de communes. C'est le département de France où il y a le plus grand nombre d'agglomérations distinctes. Le nombre des maisons d'habitation était de 133,828, dont 127,722 occupées en tout ou en partie et 6,106 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 70,475 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 51,598 un seul étage, 9,157 deux étages, 2,463 trois étages, 135 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 154,684 locaux, logements ou appartements distincts, dont 147,424 occupés et 7,260 vacants ; en outre, 12,886 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 21,780 individus isolés et 125,390 familles, plus 254 établissements comptés à part, soit un total de 147,424 ménages. Il y a 21,780 ménages composés d'une seule personne ; 32,265 de deux personnes ; 31,199 de trois personnes ; 23,695 de quatre personnes ; 17,453 de cinq personnes ; 10,903 de six personnes ; 9,375 de sept personnes et davantage.

La population résidente comptait 513,815 personnes, dont 491,487 résidents présents, 4,640 résidents absents, 17,688 personnes comptées à part. La population présente comportait 509,175 résidents et 2,395 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 511,570. La population présente est inférieure à la population résidente, ce qui est le cas le plus général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Manche se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 311,440 ; nés dans une autre commune du département, 160,966 ; nés dans un autre département, 37,726 ; nés en Algérie ou dans une colonie, 173 ; nés à l'étranger, 446. Soit un total de 510,751. Il y faut ajouter : 79 étrangers nés dans la commune où ils habitent, 31 nés dans une autre commune du département ; 79 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 630 nés à l'étranger ; soit un total de 819 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (511,570), comprend donc 311,519 hab. nés dans leur commune ; 160,997 nés dans une autre commune du département ; 37,804 dans un autre département ; 174 en Algérie ou dans une colonie ; 1,076 hors du territoire français.

Le total des Français nés dans la Manche venus en France est de 555,775, dont 472,355 habitent le département. La population est donc fort sédentaire et comme le nombre des natifs du département est supérieur de 40,000 à celui des habitants, on voit que la diminution est due pour une part à l'émigration. Celle-ci se porte sur-

tout vers le Calvados qui compte 22,294 natifs de la Manche et vers la Seine qui en compte 25,419.

Classée par nationalité, la population de la Manche comptait, en 1891, 510,751 Français, dont 510,554 nés de parents français et 197 naturalisés, et 819 étrangers se décomposant en : 315 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 10 Américains du Nord, 2 Américains du Sud, 76 Allemands, 20 Austro-Hongrois, 98 Belges, 7 Hollandais, 8 Luxembourgeois, 449 Italiens, 20 Espagnols, 5 Portugais, 79 Suisses, 17 Russes, 5 Scandinaves, 6 d'autres nationalités et 2 de nationalité inconnue.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 248,667 hommes et 262,903 femmes. C'est une proportion de 1,060 hommes pour 1,000 femmes, très supérieure à la moyenne française (1,014 femmes).

La population classée par âge et par état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 89,556 célibataires mineurs ; 62,054 de 21 à 89 ans ; 5 de plus de 90 ans, dont 1 centenaire ; 56 hommes mariés mineurs, 95,825 de 21 à 89 ans ; 9 de plus de 90 ans ; 13,092 veufs, dont 32 de plus de 90 ans ; 107 divorcés. — Pour le sexe féminin : 92,454 filles mineures ; 41,521 de 21 à 89 ans ; 25 de plus de 90 ans ; 1,016 femmes mariées mineures ; 95,526 de 21 à 89 ans ; 4 de plus de 90 ans ; 32,263 veuves, dont 109 de plus de 90 ans (2 centenaires) ; 94 divorcées.

Il y a 22,545 familles de gens mariés veufs ou divorcés sans enfant vivant ; 32,639 avec un enfant ; 31,051 avec deux enfants ; 23,381 avec trois ; 15,099 avec quatre ; 8,024 avec cinq ; 4,443 avec six ; 3,654 avec sept enfants vivants ou davantage.

Ces chiffres attestent que la natalité du dép. de la Manche, bien que faible, est légèrement supérieure à celle du reste de la France, car il a une moyenne de 224 enfants vivants par 100 familles (toutes comprises), alors que la moyenne française est de 210.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Manche se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 291,515 ; industries manufacturières, 74,013 ; transports, 13,704 ; commerce, 35,476 ; force publique, 15,674 ; administration publique, 16,539 ; professions libérales, 11,049 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 30,645 ; sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 1,551 ; profession inconnue, 21,404.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 331,596, dont 215,480 non bâties et 116,026 bâties ; le nombre des cotes non bâties s'est accru de 29,694, soit 16 % depuis 1826. Il existait, en 1893, 160,564 maisons et usines ayant 954,984 ouvertures (portes et fenêtres). L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Manche, 223,908 propriétés imposables, savoir : 203,747 appartenant à la petite propriété, 19,342 à la moyenne propriété et 819 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 232,408 hect., la moyenne 231,409 hect. et la grande 86,994 hect.

La proportion de la petite est plus forte et celle de la grande plus faible que dans la moyenne du pays français. Dans ces riches herbages, il y a fort peu de très grandes propriétés.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre.....	458.013	4.088
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	48.889.075	774.295
Revenu net total.....	14.166.807	516.198
Valeur vénale.....	371.505.932	42.421.289

Il y faut ajouter 1,959 bâtiments publics (asiles, presbytères, prefectures), d'une valeur locative réelle de

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de 0 à 10 ares.....	35.507	1.471
— de 10 à 20 —.....	16.598	2.182
— de 20 à 50 —.....	38.017	12.969
— de 50 à 1 hect.....	37.246	26.902
— de 1 à 2 —.....	36.430	51.917
— de 2 à 3 —.....	17.856	43.506
— de 3 à 4 —.....	10.411	36.130
— de 4 à 5 —.....	6.931	30.948
— de 5 à 6 —.....	4.751	26.085
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	3.463	22.420
— de 7 à 8 —.....	2.649	19.808
— de 8 à 9 —.....	2.053	17.410
— de 9 à 10 —.....	1.642	15.617
— de 10 à 20 —.....	6.579	90.188
— de 20 à 30 —.....	1.833	41.103
— de 30 à 40 —.....	793	27.276
— de 40 à 50 —.....	330	14.587
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	394	23.803
— de 75 à 100 —.....	150	12.979
— de 100 à 200 —.....	199	26.739
— au-dessus de 200 hect.....	76	23.473
Total.....	223.908	571.811

389,840 fr. Ces chiffres indiquent que la Manche est un département riche, où la grande propriété domine, mais où la moyenne et la petite ont une fraction considérable de la fortune totale. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/128^e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — Le dép. de la Manche est un département agricole puisque 55,9 % des habitants vivent de l'agriculture (moyenne générale française, 46 %). Il forme la transition entre la Normandie et la Bretagne ; bien que ses terrains se rapprochent de ceux de la Bretagne, ils sont sur certains points plus fertiles et généralement mieux cultivés, de sorte que la richesse est analogue à celle du reste de la Normandie. Les collines de 150 à 200 m. qui séparent les vallées sont déboisées ; les vallées et les plateaux se partagent les superbes herbages. Toutefois, au centre du Cotentin, les marais de Gorges et les landes de Lessay font exception. Les schistes et grès cambriens, siluriens, dévoniens, les granites qui forment l'Avranchin, le S., l'E. et le N. du Cotentin rappellent le Maine et la Bretagne. Le Bocage normand ressemble au Bocage vendéen par ses trochets, bosquets du haut des collines, et ses têtards ébranchés plantés le long des levées de terre qui divisent les prés ou les champs encaissant les viettes (chemins creux) dissimulés sous ces ombrages. Dans le Cotentin, les sols granitiques et siluriens ont été améliorés par l'emploi méthodique de la tangue prélevée sur les grèves marines ; les petits cours d'eau navigables que nous avons soigneusement énumérés servent aux barques pour porter au cœur des terres le précieux engrais. La région la plus riche est celle du lias et du trias au S.-E. du Cotentin proprement dit. Le cadastre évalue les terres labourables à 365,000 hect., les prés et herbages à 120,000, les bois à 20,000, les landes à 30,000. Ces chiffres ne sont plus tout à fait exacts, la part des prairies s'étant bien accrue de 50,000 hect. prélevés sur les champs ; les landes sont peu à peu mises en valeur ; d'autre part, on reconquiert sur les marais et les grèves d'assez vastes espaces. Les polders de Brevandes s'emparent peu à peu de la baie de Veys ; d'autres assèchent la baie du Mont-Saint-Michel. Les bois sont rares. Il n'y a de forêts que celles de la Lande-Pourrie, de Gavray et de Bricquebec. Mais les arbres des haies atteignent

de belles dimensions et fournissent à la marine d'excellents bois de construction. Les principales essences sont : le chêne, l'orme, le hêtre; puis le tremble, le peuplier, le noyer; il y a des châtaigneraies dans l'Avranchin. Les céréales sont surtout cultivées dans l'E. de la Manche; le froment dans les parties calcaires ou amendées; l'orge et le sarrasin occupent aussi de vastes étendues. Le long des côtes occidentales, il s'est créé de superbes cultures maraichères à Montmartin, Hauteville, Annoville, Lingrèville. Les prairies artificielles alternent avec les terres labourées, selon les méthodes d'assolement rationnel. L'outillage agricole est bon, bien que la vapeur ne soit pas encore très employée. Les pommiers abondent et sont une des fortunes de la Manche on la vigne manque totalement. Il y a aussi beaucoup d'arbres fruitiers (poiriers, pruniers, cerisiers, figuiers) dans l'arr. d'Avranches qui a aussi de beaux établissements d'horticulture. On cultive le poirier surtout dans les cant. de Barentou et du Teilleul. Il y a des grandes oseraies à Remilly. La pomme de terre vient bien partout. Le rendement des carottes dépasse 400,000 quintaux.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 :

CULTURES	SUPERFICIE		PRODUCTION	
	Hectares		Hectolitres	
Froment.....	76.303		839.333 Quintaux 646.286	
Méteil.....	4.076		57.064	
Seigle.....	2.503		35.042	
Orge.....	39.838		557.732	
Sarrasin.....	47.631		666.834	
Avoine.....	26.378		448.426	
Pommes de terre.....	7.790		568.670	
Betteraves fourragères...	1.980		360.360	
Trèfle.....	21.635		692.320	
Luzerne.....	9.801		294.030	
Sainfoin.....	2.358		63.666	
Prés naturels.....	168.233		5.515.781	
Colza.....	32		704	
Chanvre.....	1.632		Graine 8.342 Filsse 9.550	
Lin.....	1.400		Graine 10.892 Filsse 7.322	
Châtaignes.....	»		1.190	
Noix.....	»		509	
Pommes à cidre.....	»		6.314.262	
Cidre.....	»		Hectolitres 3.212.200	

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 1,063,000 hectol., celle du méteil de 68,000, celle du seigle de 39,000, celle de l'orge de 620,000, celle de l'avoine de 476,000 environ. Celle du vin est nulle, mais celle du cidre très considérable (1,093,000 hectol. en moyenne de 1883 à 1892). En 1893, on évaluait à 14,740,000 fr. la valeur de la récolte de froment, à 733,000 fr. celle du méteil, à 377,000 fr. celle du seigle, à 6,260,000 fr. celle de l'orge, à 7,800,000 fr. celle du sarrasin, à 5,050,000 fr. celle de l'avoine, à 4,230,000 fr. celle des pommes de terre, à près de 80,000,000 de fr. celle des fourrages.

L'élevage tient le premier rang. Les chevaux appartiennent aux races normande, bretonne et demi-sang. On vend les poulains vers six mois. Saint-Lô qui a un dépôt d'étalons est un des centres de foires. Les bêtes à cornes sont de race normande; les prairies de Saint-Côme (près de Carentan), des vallées de l'Orve et de la Madeleine sont les plus réputées. Le commerce des beurres a un grand développement. Les arr. de Saint-Lô et de Valognes fournissent à Paris, à Londres, à l'archipel anglo-normand, une grande partie du beurre dit d'Isigny. Les troupeaux de moutons sont nombreux, mais peu denses. On les a améliorés par des croisements avec les races disbley et et southdown. Les porcs sont de race normande ou croisée

d'anglais. Les volailles abondent; elles sont des races de Crèveceeur et de Houdan; les œufs s'expédient en Angleterre et à Paris.

Le nombre des animaux de ferme existant en 1891 était :

Espèce chevaline.....	81.438
— mulassière.....	433
— asine.....	3.477
— bovine.....	312.451
— ovine.....	178.905
— porcine.....	119.439
— caprine.....	2.289

La production totale du lait fut de 2,739,281 hectol., valant 46,376,027 fr. Celle de la laine de 3,421 quintaux, provenant de la tonte de 136,310 animaux, et valant 752,703 fr. En outre, il y avait 27,474 ruches d'abeilles en activité, produisant 85,294 kilogr. de miel et 24,956 kilogr. de cire, d'une valeur globale de 228,558 fr.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 14,5 % de la population de la Manche (moyenne générale de la France, 25 %). Cette proportion est plus faible que dans le reste de la Normandie et analogue à celle de la Bretagne.

Mines et carrières. La Manche ne produit pas de houille; le gisement du Plessis-Garnier n'est pas exploité. Elle en consomme relativement peu. En 1892, la consommation fut de 116,700 tonnes, dont 97,800 importées d'Angleterre, le reste du bassin de Valenciennes. La valeur sur les lieux de consommation était de 23 fr. 92 par tonne, soit un total de 3,383,000 fr. On exploitait à Dielette une mine de fer oligiste occupant 156 ouvriers; elle avait produit 26,920 tonnes de minerai valant 7 fr. 75 la tonne, soit un total de 208,630 fr. qu'on exportait en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. Les mines de mercure de La Chapelle-Enjnger sont abandonnées.

Les carrières ont une grande importance. On en comptait 112 à ciel ouvert, continues, et 583 exploitations temporaires, ayant ensemble occupé 3,350 ouvriers à l'extraction du granite, du calcaire, des schistes, du sable, du quartz, de l'argile, etc. Il y a de magnifiques carrières de granite aux îles Chansey, qui approvisionnent Paris de dalles de trottoirs, et dans les falaises de Flamanville qui ont donné les matériaux du port de Cherbourg; en outre, à Saint-James (cant. de Sourdeval), Fermanville, Montjoie (près de Saint-Pois). A Tourlaville, on taille des pavés de quartzite. A Montmartin, Hyenville, Montchaton, on extrait un calcaire, marbre carbonifère, utilisé pour la marbrerie, la construction, la chauxfournerie. Des Pieux, on tire le kaolin de la porcelaine de Bayeux; de la côte de Gréville, du talc. La tange, formée de débris coquilliers, dont le calcaire se mélange de sable fin, de sel et de détritus organiques, est exploitée sur les grèves des Veys et de Carteret à Pontorson. Il y a des sources minérales à Biville (gazeuse), Brix (ferrugineuse), Dragey, Saint-Hilaire-du-Illarcouët, Saint-Lô, La Taille; aucune n'est sérieusement utilisée. Les plages fréquentées dans la saison des bains de mer sont celles de Granville, Saint-Pair, Carolles, Carteret et Cherbourg.

Industries manufacturières. Il existait, en 1893, dans le dép. de la Manche, 186 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 233 (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), d'une force égale à 4,005 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

84 machines fixes d'une force de 1.062 chevaux-vapeur	
95 — mi-fixes —	1.312 —
65 — locomobiles —	304 —
9 — locomotives —	430 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	386 chevaux-vapeur
Usines métallurgiques.....	116 —

Agriculture	299	chevaux-vapeur
Industries alimentaires	356	—
— chimiques	35	—
Tissus et vêtements	363	—
Papeterie, objets mobiliers, instruments	208	—
Bâtiments et travaux	698	—
Services publics de l'Etat	1.544	—

Ce tableau montre que seul le port de Cherbourg possède pour les services de la marine une grande puissance motrice. Les industries sont faiblement développées et l'agriculture fait peu d'usage de la vapeur.

L'industrie métallurgique produit seulement 400 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion. Les forges de Beauchamp, les fonderies de fer de Bonberouge (près de Bion) sont insignifiantes. La fabrication d'objets en métal occupe cependant 2,500 personnes. La plupart travaillent le cuivre à Granville, Sourdeval et surtout à Villedieu-les-Poêles. Ce petit centre industriel produit pour 2 millions de chaudronnerie par an. Ses travaux s'appliquent : « aux ménages, par la chaudronnerie, les chandeliers, les cuillers, les fiches et les charnières, les réchauds, les petites lampes, les bonilloires, les fontaines, les pompes à puits, à jardin, à voiture ; aux établissements publics, par les pompes à incendie ; aux distilleries, par les chaudières, les alambics, les robinets ; à l'agriculture, par les grands poêles à cuire les racines, les buires à lait, les couloirs ; aux églises, par les cloches, puis par la dorure des croix, ostensoirs, calices, patènes, flambeaux, encensoirs, etc. » (*Annuaire de l'Association normande*).

A Sourdeval on fait des chandeliers, des couverts en fer battu, fer forgé, étain, métal ferré, des étrilles, des faux, de la serrurerie, des pointes, des fils de fer. Au Fresne-Poret on fait des ciseaux, des sécateurs, des tarières, des aiguilles à voiles, à ralingues, à matelas. A Saint-Martin-de-Chaulieu, on fait de la ferronnerie et de la quincaillerie ; à Sourdeval et Saint-Pois, des forges portatives et des soufflets de forges ; à Carentan et Cherbourg, des pompes. L'arsenal de Cherbourg comprend naturellement des ateliers métallurgiques pour les mâts, les chaudières, la chaudronnerie, la serrurerie, etc. — Les industries du bois occupent environ 2,700 personnes aux constructions navales (Cherbourg, Barfleur, Saint-Vaast, Granville, Saint-Nicolas-près-Granville), à celle des voitures (Carentan, Cherbourg et Saint-Lô où l'on fait des voitures d'enfants), etc. — Les industries du cuir occupent 1,850 personnes à Avranches, Carentan, Cherbourg, Coutances, Ducey, Granville, La Haye-du-Puits, Montebourg, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Mortain, Périers, Pontorson, Quetehou, Saint-Lô, Torigny, Valognes, Villedieu. — Les industries textiles sont représentées par 16 filatures ou tissages de laine occupant 11,200 broches, dont 10,000 actives en 1890, 50 métiers à bras ; 5 filatures ou tissages de coton, possédant 25,000 broches (23,000 actives), 25 métiers mécaniques et 10 à bras. On file la laine à Avranches, Bouville, Bricquebec, Granville, Le Mesnil-Tove, Quibou, Octeville, Saint-Hilaire, Saint-James, Saint-Lô ; le coton à Montebourg, Brouains, Le Neufbourg, Mortain. Coutances a des teillages de lin et fait des toiles ouvrières ; Cametours, des toiles, des calicots et coutils ; Canisy, Dangy, Montebourg, des coutils ; Cherbourg et Villedieu, de la dentelle ; Avranches et Hambye, de la bonneterie ; Cherbourg, des couvertures de laine ; Gavray, des toiles de crin. Les industries de l'habillement et de la toilette occupent 7,500 personnes dispersées dans les villes. Avranches a deux maisons de confections, des chemiseries ; Saint-Hilaire, quatre fabriques de boutons de nacre, Granville et Cherbourg ont des corderies ; Avranches, Carentan, Granville, Mortain, Saint-James, Saint-Vaast, Tourlaville, des scieries mécaniques. Le département a quatre papeteries et cartonneries occupant plus de 300 ouvriers et produisant 14,000 quintaux, d'une valeur de 4,600,000 fr. Des imprimeries existent à Cherbourg (9), Avranches (4), Saint-

Lô (4), Granville (3), Valognes (2), Coutances (2), Mortain, Carentan, La Haye-du-Puits, Saint-Hilaire-du-Harcouët. Avranches compte neuf maisons de bijouterie. Les industries du bâtiment occupent 6,000 personnes ; celles de l'ameublement 1,500, celles de l'alimentation 2,400 ; citons les minoteries et moulins à vapeur d'Agon et du Vast, de Bricquebec, Néhou, Octeville, etc., les brasseries d'Avranches, Cherbourg, de Val-Saint-Pair et Saint-Hilaire-du-Harcouët, les distilleries de Cherbourg et Granville, les fabriques d'eau gazeuses de Cherbourg, Avranches, Granville, Valognes, et, pour compléter cette énumération, les fabriques de poterie de Carentan, Ger, La Meauffe, Néhou, Saussemesnil, Tourlaville ; de vannerie de Remilly ; d'hameçons d'Agon ; de compas pour la marine de Granville, de bascules de La Haye, les sept usines à gaz des villes (100 ouvriers, production 2,700,000 m. c. valant 850,000 fr.), les teintureries de Bricquebec, Avranches, Saint-James, Granville, Saint-Lô, Valognes.

PÊCHE. — La pêche apporte un complément de ressources appréciable. Granville arme pour la grande pêche et pour celle de la morue ; en 1893, 21 navires portant 423 hommes d'équipage et jaugeant 2,415 tonnes y rapportèrent 1,932,523 kilogr. de morue fraîche, 88,696 kilogr. de morue sèche et 264,124 kilogr. d'huile. En 1894, la pêche côtière donnait lieu au mouvement suivant :

QUARTIERS	BATEAUX	HOMMES	VALEUR de la pêche
1^o Pêche en bateaux :			
La Hougue	212	653	476.525
Cherbourg	304	638	561.480
Regnéville	118	191	57.551
Granville	145	1.402	1.970.991
2^o Pêche à pied :			
La Hougue	»	3.500	98.351
Cherbourg	»	200	18.320
Regnéville	»	371	118.630
Granville	»	2.200	186.500

Les espèces les plus souvent pêchées sont le maquereau, la sole, la plie, le turbot, le crabe, le homard, la langouste, la crevette. On a créé des parcs à huîtres à Saint-Vaast-la-Hougue, Cherbourg, Portbail, Regnéville. La récolte des amendements marins est d'environ 1,500,000 fr. d'engrais. On recueille aussi l'herbet ou pailleule (zostère) qui desséchée sert de crin et on utilise les cendres de varech pour les industries chimiques.

Le département comptait, en 1893, 22,487 bouilleurs de cru produisant 8,005 hectol. d'alcool de cidre ; les distillateurs de profession en produisent 342 hectol. La consommation d'alcool était de 7^{lit},29 par tête, proportion double de la moyenne française. Dans la période 1881-85, il existait 7,075 débits de boissons, un par 74 hab. ; il y avait eu 900 cas d'ivresse publique. — La consommation du tabac fut, en 1888, de 283,878 kilogr. de tabac à fumer et 52,758 kilogr. de tabac en poudre. — On constatait, en 1894, l'existence de trois syndicats patronaux (90 participants), 3 syndicats ouvriers (49 participants), un syndicat mixte (118 participants) et 4 syndicats agricoles (3,895 participants).

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est peu actif ; il ne fait vivre que 6,9 % de la population (moyenne générale de la France 10,3 %). L'industrie des transports n'en nourrit que 2,7 % (moyenne générale 3 %). La mer est inhospitalière sur ces rivages et les vrais ports y sont rares. Le commerce maritime est minime ; il se fait presque exclusivement avec l'Angleterre, un peu avec les pays scandinaves. Le mouvement annuel des dix ports marchands de Carentan, Saint-Vaast, Barfleur, Cherbourg, Omonville, Dielette, Carteret, Portbail, Regnéville, Granville, représente pour le long cours, en navires chargés : entrées, 198 navires français d'un tonnage de 16,694 tonnes et

630 navires étrangers d'un tonnage de 129,789 tonnes; total, 828 navires jaugeant 146,483 tonnes (dont 412 navires et 101,219 tonnes pour Cherbourg, 249 navires et 37,016 tonnes pour Granville). Sorties, 312 navires français, jaugeant 20,648 tonnes, et 934 navires étrangers, jaugeant 121,507 tonnes, au total 1,246 navires, jaugeant 442,157 tonnes (dont 549 navires et 105,518 tonnes pour Cherbourg et 168 navires et 21,491 tonnes pour Granville). Le mouvement total est donc de 288,640 tonnes, dont 87 % par navires étrangers; la part de Cherbourg dans le mouvement total est de 71 %; celle de Granville de 20 %. Le dép. de la Manche exporte du beurre, des œufs, des volailles, du bétail (chevaux, bœufs engraisés, moutons), du gibier, des légumes, des pommes de terre, des viandes salées, du blé, du poisson, des crustacés, des huîtres, du varech, des pierres de taille, de la chaux, de la chaudronnerie, de la quincaillerie. — Il importe des grains et farines, des vins et eaux-de-vie, du sel, du sucre, du chanvre, des bois du Nord, de l'épicerie, des denrées coloniales, des fers et aciers, du cuivre, du zinc, de l'étain, de la houille, du goudron, des armes, des machines, de la librairie, de la bijouterie, des nouveautés, des meubles, divers articles de luxe, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Manche avait, en 1894, 378 kil. de routes nationales, 666 kil. de routes départementales, 4,742 kil. de chemins vicinaux de grande communication (plus 18 kil. en lacune), 3,503 kil. de chemins vicinaux ordinaires (plus 724 kil. en lacune). — Sur les routes nationales, la circulation en 1888 représentait 306 colliers par jour, avec un tonnage brut kilométrique annuel de 36,050,268 tonnes; en tonnage utile 15,076,273 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 44,192 tonnes kilométriques.

Le département est traversé par treize lignes de chemins de fer d'une longueur totale de 497 kil., appartenant à la Compagnie de l'Ouest, à l'exception des deux dernières lignes. — 1° Le chemin de fer de Paris à Cherbourg parcourt 66 kil. dans la Manche, desservant Carentan, Chef-du-Pont, Fresville, Montebourg, Valognes, Sottevast, Couville, Martinvast, Cherbourg. — 2° Le chemin de fer de Lison à Lamballe parcourt 116 kil. dans la Manche, desservant Airel, La Meauffe, Pont-Ilébert, Saint-Lô, Canisy, Carantilly-Marigny, Cametours, Belval, Coutances, Orval-Hyenville, Quettreville, Cêrenes, Hudimesnil, Folligny, La Haye-Pesnel, Montviron-Sartilly, Avranches, Pontaubault, Servon-Tanis, Pontorson, avant de passer en Ille-et-Vilaine. — 3° Le chemin de fer de Paris à Granville parcourt 36 kil. dans la Manche, desservant Villedieu, Folligny, Saint-Planchers, Granville. — 4° Le chemin de fer de Sottevast à Coutances mesure 75 kil. et dessert Briquebec, Néhou, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, La Haye-du-Puits, Angoville, Lessay, Millières, Périers, Saint-Sauveur-Lendelin, Coutances. — 5° Le chemin de fer de Vitry à Pontorson a ses trois derniers kil. dans la Manche. — 6° Le chemin de fer de Domfront à Avranches a 53 kil. dans la Manche, où il dessert Saint-Cyr, Barenton, Mortain, Romagny, Fontenay-Milly, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Isigny-le-Buat, Pont-d'Oir, Ducey avant de rejoindre à Pontaubault la ligne de Lison à Lamballe. — 7° Le chemin de fer de Vire à Fougères parcourt 34 kil. dans la Manche, par Les Maures, Sourdeval, Saint-Clément, Mortain, se confond avec le précédent jusqu'à Saint-Hilaire-du-Harcouët, d'où, par Les Loges, il passe en Ille-et-Vilaine. — 8° L'embranchement de Monsecrét à Sourdeval a ses deux derniers kil. dans la Manche. — 9° Le chemin de fer de Caen à Vire traverse le département pendant 1 kil., près de Guilberville. — 10° Le chemin de fer de Saint-Lô à Guilberville, long de 26 kil., dessert Gourfaleur, La Mancellière, Condé-sur-Vire, Torigny-sur-Vire. — 11° Le chemin de fer de Carentan à Carteret, long de 43 kil., dessert Auvers, Baupté, Saint-Jores, Lithaire, La Haye-du-Puits, Denneville, Ourville, Portbail, Darneville, Carteret. — 12° Le chemin de fer de

Valognes à Barfleur, long de 36 kil., dessert Saint-Martin-d'Audouville, Lestre-Quiméville, Auneville-Grasville, Mor-salines, Quettelou, Saint-Vaast-de-la-Hougue, Réville, Valcanville-Anneville-le-Vast, Montfarville, Barfleur. — 13° L'embranchement de Montebourg à Saint-Martin-d'Audouville mesure 8 kil. — Ces deux dernières lignes sont des chemins de fer départementaux.

Les rivières navigables ne fournissent qu'un faible appoint aux transports (sauf pour celui des amendements marins) bien qu'on évalue leur longueur à 186 kil. pour 14 cours d'eau; de même les 3 canaux. Nous les avons passés en revue en parlant des rivières. Le canal de Vire-et-Taute (12 kil.) fut parcouru en 1888 par 804 bateaux d'un tonnage effectif de 14,423 tonnes. Le tonnage kilométrique total s'éleva à 117,276 tonnes, soit un tonnage kilométrique moyen de 9,773. La Douve, de Saint-Sauveur-le-Vicomte à la Taute, est navigable sur 29 kil. et fut parcourue par 1,399 bateaux d'un tonnage effectif de 25,408 tonnes, accusant un tonnage kilométrique total de 438,453 et un tonnage kilométrique moyen de 15,419. Sur la Taute, de l'embouchure de la Vanloue à Carentan (15 kil.) circulèrent 2,155 bateaux jaugeant 38,681; le tonnage kilométrique total fut de 226,047 tonnes, le tonnage kilométrique moyen de 15,070. Sur la Vire, le tonnage kilométrique moyen atteint 16,254 tonnes.

Les 15 bureaux de poste, 20 bureaux télégraphiques, 73 bureaux mixtes du dép. de la Manche ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 8,824,655 timbres-poste, 35,204 cartes-lettres, 202,200 cartes postales, 194,050 enveloppes timbrées, 108,000 bandes timbrées, représentant un produit net de 4,043,302 fr. 74; à un mouvement télégraphique de 205,338 dépêches intérieures et 6,675 dépêches internationales, représentant un produit net de 175,591 fr. 94.

FINANCES. — Le dép. de la Manche a fourni, en 1888, 27,551,827 fr. 60 au budget ordinaire et 5,500,038 fr. 44 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 33,051,866 fr. 04.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	5.735.270 ²⁶
Enregistrement.....	6.087.575 88
Timbre.....	1.049.502 65
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	45.896 78
Douanes.....	1.043.695 49
Contributions indirectes.....	7.481.161 34
Sucres.....	7.268 25
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	5.056.908 63
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).....	379.629 27
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	430.405 95
Recettes d'ordre.....	555.543 10

Les revenus départementaux ont été en 1888 de 3,917,457 fr. 49 se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux.....	3.036.008 ⁷⁸
Revenu du patrimoine départemental.....	407 15
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	598.140 30
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés.....	282.901 26

La dette se montait à 6,234,260 fr. 38. Il y a eu 39 cent. portant sur les quatre contributions, dont 12 cent. ordinaires et 27 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 41,587 fr.; le produit du centime départemental était de 51,588 fr.

Les 643 communes du département avaient, en 1889, un revenu de 3,002,158 fr.; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 15,744 (10,447 ordinaires et 5,327 extraordinaires);

le nombre moyen des centimes par communes atteignait 24. Il y avait 132 communes imposées de moins de 15 cent.; 342 de 15 à 30 cent.; 163 de 31 à 50 cent.; 6 de 51 à 100 cent., aucune au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 15; le produit des octrois montait à 1,385,853 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire des bureaux de bienfaisance était de 454,642 fr.

État intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Manche est un peu au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 3,944 conscrits examinés, 237 ne savaient pas lire. Cette proportion de 60 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77 ‰) place la Manche au 38^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1888, il est au 18^e rang (sur 87 dép.), avec 963 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est également de 963.

Le dép. de la Manche comptait, dans l'année scolaire 1890-91, 38 écoles maternelles, dont 26 publiques (16 congréganistes) et 12 privées (10 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 63 maîtresses, dont 46 publiques (29 congréganistes) et 17 privées (15 congréganistes), et recevaient un total de 4,847 élèves, dont 2,595 garçons et 2,252 filles, 1,622 inscrits dans les écoles laïques et 3,215 dans les écoles congréganistes; 2,414 garçons et 1,814 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 1,406 écoles primaires élémentaires publiques, dont 845 laïques et 261 congréganistes, à savoir : 431 écoles laïques de garçons, 256 de filles et 158 mixtes, contre 9 écoles congréganistes de garçons, 174 de filles et 78 mixtes. D'autre part, 107 écoles privées, dont 16 laïques et 91 congréganistes, à savoir : 5 écoles laïques de garçons, 9 de filles et 2 mixtes, contre 21 écoles congréganistes de garçons, 63 de filles et 7 mixtes. Au total : 1,213 écoles, 466 de garçons, 502 de filles et 245 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 602 instituteurs publics laïques, 19 instituteurs publics congréganistes, 493 institutrices publiques laïques, 319 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 1,433 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 11 instituteurs laïques, 60 instituteurs congréganistes, 16 institutrices laïques et 291 congréganistes, soit un total de 378 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,811 personnes. — Le nombre des classes était de 1,755. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 33,640 garçons et 30,563 filles; en tout, 64,203; écoles privées : 3,322 garçons et 6,954 filles; en tout, 10,276. Total général, 74,479 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 30,819 garçons, 17,401 filles; écoles privées laïques : 462 garçons et 315 filles; écoles publiques congréganistes : 2,824 garçons, 13,462 filles; écoles privées congréganistes : 2,860 garçons, 6,639 filles; soit un total de 31,281 garçons et 17,416 filles recevant l'enseignement laïque contre 5,681 garçons et 20,101 filles recevant l'enseignement congréganiste. Ces chiffres témoignent de la prépondérance de l'enseignement laïque, bien que les congréganistes élèvent un peu plus de la moitié des filles. — Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles, en 1890-91, était de 62,067, chiffre inférieur à celui de 63,652, constaté dans le dernier recensement; l'instruction n'a pas encore acquis un développement universel.

L'enseignement primaire supérieur public ne comptait que 114 élèves (filles) dans les écoles primaires supérieures et 67 (31 filles) dans les cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs de Saint-Lô (fondée en 1832) comptait 59 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Coutances (fondée en 1886) comptait 64 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890)

105,599 fr. — Il y eut (en 1891) 1,749 garçons et 1,509 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 3,258 aspirants, 2,825 l'obtinrent : 1,464 garçons et 1,361 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 4 garçons et 1 fille et obtenu par 2 garçons et 1 fille. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 36 aspirants, dont 26 furent admis, et par 89 aspirantes, dont 49 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 25 candidats et 17 admissions; 17 candidates et 13 admissions.

Il existait 363 caisses d'épargne scolaires, avec 6,182 livrets représentant une somme totale de 127,598 fr. Les 209 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 28,996 fr. de recettes, 22,786 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 6,210 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,563,235 fr. 04.

L'enseignement secondaire se donne dans 2 lycées et 4 collèges communaux de garçons, qui comptaient, en 1890, un total de 1,183 élèves, dont 389 internes (89 boursiers), 109 demi-pensionnaires (30 boursiers) et 685 externes (36 boursiers). Sur ces élèves, 228 suivaient l'enseignement primaire, 641 l'enseignement classique et 314 l'enseignement spécial ou moderne.

État moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 33 condamnations en cour d'assises dont 11 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 6 tribunaux correctionnels examinèrent 1,977 affaires et 2,327 prévenus, dont 58 furent acquittés, 31 mineurs remis à leurs parents et 17 envoyés en correction, 600 prévenus condamnés seulement à des amendes, 17 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 28 récidivistes devant la cour d'assises et 1,232 en police correctionnelle; 15 furent condamnés à la relégation; il y eut 3,306 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 49.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 378 en 1888, secoururent 30,638 personnes sur une population de 407,957 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 638,376 fr., dont 396,988 fr. provenaient de leurs revenus propres, 84,462 fr. de subventions, 82,989 fr. de la charité privée et 73,537 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 509,046 fr., dont 102,445 fr. de frais d'administration. Les placements des bureaux de bienfaisance représentaient 98,167 fr. On comptait 26 hospices et hôpitaux avec 3,019 lits, dont 907 affectés aux malades civils, 151 aux militaires, 957 aux vieillards, infirmes, etc., 649 aux enfants assistés, 355 au personnel des établissements, 1,038,995 fr. de recettes et 1,018,202 fr. de dépenses, et un personnel composé de 37 médecins et chirurgiens, 183 religieuses, 36 employés et 185 servants. Il y a eu un nombre total de 147,009 journées de présence pour 1,916 hommes; de 120,967 pour 915 femmes et 11,422 pour 181 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 438 enfants à l'hospice et 927 enfants à domicile et dépensé 136,776 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 4,829 versements se montant à 88,444 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 105,395 versements se montant à 4,993,403 fr. 51. Il y avait 1,795 rentes en cours, pour une somme de 317,948 fr.

Les 8 caisses d'épargne de la Manche avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 56,546 livrets, et au 31 déc., 57,913 livrets valant 28,547,949 fr. 58 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 506 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 17,112 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 536,038 fr. 44. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 23 approuvées avec 7,335 membres participants, et 9 autorisées, avec 328 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 116,157 fr. pour les unes et 9,279 fr. pour les autres. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 267,123 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 89 donations aux éta-

blissements religieux, représentant 198,344 fr.; 19 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 38,400 fr.; 3 donations aux communes ou au département, représentant 30,379 fr. A.-M. B.

BIBL. : *Annuaire de la Manche*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de la Manche*, in-16.

MANCHE. Région d'Espagne, à l'E. de la Nouvelle-Castille, qui forme la plus grande partie de la prov. de Ciudad Real et une fraction de celles d'Albacete, Tolède et Cuenca. C'est un plateau déboisé, très sec et chaud qui produit beaucoup de blé, de safran et de sparterie.

MANCHE DE TARTARIE. Déroit qui sépare l'île de Sakhalin de la côte de Sibérie, reliant la mer du Japon à la mer d'Okhotsk, avec laquelle il communique entre les îles de Sakhalin et de Yeso par le détroit de Lapérouse. Le nom de Manche de Tartarie a été donné par Lapérouse; celui de mer de Mandchourie est quelquefois usité aussi. Dans sa partie la plus resserrée, le détroit de Mamiya-Rimbo, entre le cap Lazarev (Sibérie) et le cap Pogobi, la Manche n'a que 7 kil. de large; au S. elle en a 200. Elle renferme de nombreuses petites baies : Impériale, de Castries et Lazarev, qui offrent de bons ancrages et sont très poissonneuses, mais gelées la moitié de l'année. La mer est très brumeuse (230 jours par an). Au N. débouche le fleuve Amour. A.-M. B.

MANCHECOURT. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes; 314 hab.

MANCHERON (Agric.) (V. CHARRUE).

MANCHESTER (Velours de). Etoffe de coton qui imite le velours de soie, mais n'est pas tissée à l'aiguille. Les Anglais l'appellent *velvets*, *velveteens*, *velverets*. Elle fut d'abord fabriquée à Manchester (V. VELOURS).

MANCHESTER. Grande ville d'Angleterre, comté de Lancastre, dans la vallée de l'Irwell et de ses affluents l'Irk et le Medlock. La vieille ville compte 145,000 hab.; mais il faut y ajouter les quartiers et faubourgs de Rusholme, Gorton, Withington, Openshaw et Ardwick à l'E.; Moss Side, Hulme au S.; Bradford, Newton, Beswick, Cheetham, Crumpsall, Moston Harpurhey, Blackley, Droylsden au N. qui font partie du district ou comté urbain, lequel s'étend ainsi sur 5,220 hect. avec 505,368 hab. (en 1894). Avec la ville de Salford située en face, sur la rive dr. de l'Irwell et ses faubourgs de Pendleton et Broughton, l'agglomération urbaine de Manchester comptait en 1891 un total de 703,507 hab. sur une superficie de 7,310 hect., ce qui en ferait la seconde ville du Royaume-Uni. L'aspect en est peu engageant : rues étroites, irrégulières. C'est le centre qui est le quartier des affaires; certaines rues, comme Market street, ne sont formées que de boutiques et de bureaux. Les faubourgs renferment, à côté des habitations ouvrières, beaucoup de belles maisons, les vastes jardins des grands négociants; c'est surtout le cas à Ardwick, Chorlton, sur les pentes de Cheetham Hill, à Broughton et Pendleton. Le seul vieux monument est la cathédrale protestante qui remonte au xv^e siècle. Parmi les édifices nouveaux, les plus vastes sont : la cathédrale catholique de Salford; l'hôtel de ville (1868-77) en style gothique et le palais de justice (1864), œuvres de l'architecte Waterhouse; la Bourse, de style classique, la Halle du libre-échange (*Free trade hall*) bâtie en 1856 en style lombardo-vénitien et donnant place à 6,000 personnes; elle remplace celle où prêchèrent Bright et Cobden; le collège Owen (1873) avec ses beaux laboratoires et son musée; le grand hôpital (*Infirmiry*), etc. De grands travaux ont été exécutés pour approvisionner Manchester d'eau pure. Un aqueduc, achevé en 1857, y apporte journellement du Longdendale (à 25 kil.) 85,000 m. c. d'eau; un autre, achevé en 1895, apporte celle du lac de Thurlmere (Cumberland). La ville a quatre parcs publics.

La situation économique de Manchester-Salford a été indiquée dans l'art. GRANDE-BRETAGNE. C'est plus encore

un centre commercial qu'industriel. Toutefois il s'y trouve encore beaucoup d'usines; le travail du coton occupait (en 1891) 32,753 ouvriers (dont 24,815 femmes); l'impression, l'apprêt, le blanchissage, 6,361; la métallurgie du fer et de l'acier, 9,649; la construction des machines, 9,968; la verrerie, 1,076; la papeterie, 698; la caoutchouterie, 2,466, etc. L'achèvement du fameux canal de Manchester à Liverpool a donné une place à Manchester parmi les ports anglais.

L'assistance publique est bien organisée; outre le grand hôpital et plusieurs petits, il existe des asiles de vieillards, d'orphelins, d'aliénés, d'aveugles, de sourds-muets, des bains publics. L'enseignement supérieur est représenté par l'université Victoria (1880) à laquelle on a rattaché le collège Owen (fondé en 1846), le collège University de Liverpool et le collège du Yorkshire de Leeds. Le collège Owen, qui comprend des sections artistique, scientifique et médicale, avait (en 1892) 4,009 étudiants dont 52 femmes. Les méthodistes, les indépendants, les baptistes, les catholiques ont leurs écoles de théologie. Pour l'enseignement secondaire, il existe une école latine fondée en 1515, Cheetham College fondé en 1654, etc. De nombreuses associations ouvrières d'enseignement continuent leur œuvre. Les bibliothèques libres sont au nombre de 12, possédant plus de 200,000 volumes. Il existe un musée industriel à Queens Park, un musée municipal à Peel Park (Salford), des collections artistiques à Ancoats Hall et Royal Institution, des jardins botanique et zoologique, un aquarium, six théâtres, un cirque, de vastes concerts, notamment dans les jardins de Bellevue et de Ponone. Les clubs et les sociétés scientifiques sont nombreux. Citons surtout l'Atheneum et la Société de physique, qui remonte à 1781.

HISTOIRE. — Manchester paraît être le *Mancunium* des Romains, tour à tour conquis sur les Bretons par les Pietes, les Scots, les Angles, les Danois. Dans le *Domesday Book* on l'appelle *Mancestre*; son château était alors le siège d'une baronnie qui appartient à la famille Gresley jusqu'en 1347, puis à la famille De La Varre. En 1304, la ville reçut des droits municipaux, et dès le xiv^e siècle on vantait son industrie de toiles et de lainages. Au xvii^e siècle, elle s'approvisionnait de coton à Smyrne. Cependant, en 1719, elle n'avait encore que 8,000 hab.; en 1759 que 20,000. En 1854, ce chiffre s'élevait à 303,382; en 1871 à 379,374, plus 124,801 pour Salford.

COMTES ET DUCS DE MANCHESTER (V. MONTAGU).

ECOLE DE MANCHESTER. — On donne le nom d'école de Manchester au groupe des agitateurs libre-échangistes fondateurs de l'*Anti-Corn-law-league* (V. cet art. t. III, p. 195); dirigés par Cobden et Bright, ils firent de Manchester le centre de leur agitation. En 1839, la chambre de commerce de Manchester adressa au Parlement une pétition rédigée par Cobden pour l'abolition des lois sur les céréales. Le *Manchester Times* fut l'organe des ligueurs. Ceux-ci poussèrent leurs principes jusqu'à leurs conséquences les plus radicales, prêchant l'absolu individualisme, excluant toute intervention de l'État dans le domaine économique.

CANAL DE MANCHESTER. — Canal qui relie Manchester à la Mersey maritime. Il part de celle-ci en amont de Birkenhead, à Eastham, et aboutit au pont Trafford dans Manchester. Il a 57^{km}4 de long, 7^m92 de profondeur, 36^m6 de largeur au plafond; la largeur atteint 52 m. à Manchester sur une longueur de 6^{km}4; à Runcorn elle est de 64 m. sur une longueur de 1,200 m. Les bassins de Manchester, Salford et Warrington ont une superficie de 42 hect. Malgré l'opposition de Liverpool, le projet fut voté en août 1885, et exécuté de 1887 à janv. 1894. Les dépenses, évaluées d'abord à 150 millions de fr., s'élevèrent à 375, dont 125 fournis par Manchester. A.-M. B.

BIBL. : WHITTAKER, *The History of Manchester*; Londres, 1873, 2 vol., 2^e éd. — REILLY, *History of Manchester*; Manchester, 1861. — PROCTER, *Memorials of bygone Manchester*; Manchester, 1879. — SAINTSBURY, art. *Manchester*, dans *Historical Towns*, 1887.

MANCHESTER. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis. Les principales sont : 1° Ville du New Hampshire, sur le Merrimac; 44,126 hab. (en 1890) dont 12,391 Canadiens. Les chutes du Merrimac, dites d'Amoskeag, fournissent une grande puissance motrice utilisée par 386 fabriques employant 15,351 ouvriers et produisant pour 20,187,295 dollars de marchandises, dont moitié pour les cotonnades. — 2° Ville de Virginie, faubourg de Richmond, au S. du James river; 9,246 hab. — 3° Ville du Connecticut, sur le Hockanum; 8,222 hab. Papeteries importantes, soieries, lainages, cotonnades. A.-M. B.

MANCHETTE. I. MODES (V. COSTUME).

II. TYPOGRAPHIE. — On appelle *manchettes* les notes marginales d'un livre; elles s'impriment à droite et à gauche du texte et en plus petits caractères. Ce sont d'ordinaire des dates, ou de courts sommaires formant une espèce de table analytique de la matière traitée dans la page ou dans le paragraphe. Le premier livre imprimé avec des manchettes fut l'*Aulu-Gelle*, en 1469. Très fréquent autrefois, il est regretté que l'usage des manchettes ait été aujourd'hui abandonné. Elles étaient en effet précieuses pour le lecteur auquel elles permettaient de se rendre rapidement compte du contenu d'un ouvrage et de trouver facilement un renseignement ou une date. La difficulté de leur exécution est sans doute une des causes de leur abandon.

MANCHON. I. MÉCANIQUE. — Les manchons sont des cylindres creux servant à relier les extrémités de deux arbres ou de deux tuyaux, afin de les rendre solidaires. S'il s'agit de deux arbres tournant toujours ensemble, ils sont ordinairement d'une seule pièce et peuvent être calés sur chacun de ces deux arbres, soit à l'aide d'une clavette, soit au moyen d'une vis de pression. Lorsque pris entre deux supports, il est impossible de les faire glisser d'un côté ou de l'autre, on fait alors usage de deux demi-manchons que l'on réunit par des boulons noyés ou saillants. Si les arbres ne doivent être rendus solidaires que par intermittence, on se sert de manchons à embrayage, qui se composent de deux parties : l'une fixe sur l'un des arbres et l'autre pouvant prendre sur le deuxième arbre un mouvement parallèle à son axe, par l'intermédiaire d'une fourchette; ces deux parties sont munies de dents de formes diverses et qui par leur rapprochement embrayent les unes dans les autres. Lorsqu'il s'agit de réunir deux tuyaux, l'étanchéité des manchons doit être parfaite; on se sert alors de garnitures en chanvre ou en caoutchouc, de brides de serrage. En métallurgie, le manchon est un cylindre en fonte, portant intérieurement une découpe venue à la coulée, et ayant la forme de l'allonge ou du tréfle des cylindres. Deux trains de laminoirs ont leurs axes réunis par des allonges; mais, pour solidifier cet assemblage, il est nécessaire de mettre des manchons d'accouplement. L. K.

II. TECHNOLOGIE. — Fourrure disposée en sac ouvert par les deux bouts, dans laquelle on met les mains pour se garantir du froid (V. FOURRURE).

III. CONSTRUCTION. — Cylindre de bois ou de métal servant à envelopper, à leur passage au travers des murs et des planchers, les tuyaux de gaz ou d'eau, les fils d'électricité, les cordons de sonnettes et les conduits acoustiques. On appelle aussi manchon un cylindre de métal rapporté à l'intérieur d'un corps de pompe et que parcourt le piston dans sa course. Les manchons servent encore à empêcher les fuites à la jonction de deux tuyaux. Ch. LUCAS.

IV. ARTILLERIE. — *Manchon graisseur*. Sorte de coiffe en peau de mouton demi-laine qui se fixe sur le refouloir à l'aide d'une lanière et sert à graisser la pièce.

Manchons à tourillon. Cylindres creux qui s'ajustent autour des tourillons d'une pièce, pour maintenir ces derniers dans des encastrement de diamètre supérieur.

V. VITRERIE (V. CYLINDRE).

MANCHOT (Ornith.). Les Manchots constituent, dans l'ordre des Palmipèdes, un groupe tout à fait aberrant. Ils sont en effet entièrement privés de moyens de locomotion aérienne, leurs ailes étant dépourvues de plumes et affectant

tant la forme de larges palettes, comparables aux nageoires des Dauphins et recouvertes entièrement par de petites plumes transformées en écailles. Les pattes sont rejetées tellement en arrière que l'oiseau sur le sol doit se tenir debout et légèrement incliné et qu'il ne peut marcher que lentement et lourdement, à petits pas, et se tournant à droite et à gauche. Aussi, quand un danger le menace, est-il obligé d'avoir recours à un singulier moyen de locomotion. Il se couche sur le ventre et s'aide alternativement de ses pattes et de ses rudiments d'ailes, qui jouent le rôle de béquilles, il court et glisse sur les pentes de rochers avec une rapidité surprenante, et va se jeter dans la mer. C'est là que le Manchot se trouve dans son véritable élément; c'est là qu'il peut tirer parti de tous ses moyens et faire éclater sa supériorité sur les autres Palmipèdes. Tantôt il file entre deux eaux, avec la rapidité d'une chaloupe à vapeur, tantôt il s'enfonce à une grande profondeur pour réparaître brusquement à la surface, projeté par les battements de ses ailes et de ses pattes, dont la force d'action est si considérable qu'on voit parfois l'oiseau jaillir, pour ainsi dire, au-dessus des flots et retomber quelques mètres plus loin.

Le bec des Manchots est comprimé latéralement, plus ou moins fortement arqué en dessus dans sa portion terminale, et marqué d'un sillon oblique sur le côté de la mandibule supérieure. Il est généralement coloré en rouge, tandis que les pattes sont brunes ou noirâtres. Les doigts antérieurs sont réunis par des membranes relativement plus étroites que celles des Canards, et les tarses s'appuient entièrement sur le sol quand l'oiseau se tient debout. Dans cette position, il repose légèrement sur sa queue, formée de quelques plumes étroites et rigides. La tête et le corps sont couverts de petites plumes serrées formant un vêtement dont la surface onctueuse et lustrée est imperméable à l'eau; mais, sur les tempes ou au-dessus des yeux, les plumes se développent fréquemment en panaches d'un jaune vif, contrastant avec la teinte grise, bleuâtre ou noirâtre des parties supérieures du corps. Les parties inférieures sont au contraire d'un blanc argenté, tantôt uniforme, tantôt recoupé chez l'adulte par des bandes noires ou lavé de jaune vif du côté de la gorge.

Dans les relations des voyageurs, les Manchots ont été fréquemment désignés à cause de la graisse dont leur corps est chargé, sous le nom de *Pingouins* que les ornithologistes s'accordent à réserver aujourd'hui aux Palmipèdes de la famille des *Alcidés* (V. ce mot et *PINGOUIN*). Ils forment la famille très naturelle des *Sphéniscidés* ou des *Apténodytidés* qui remplace complètement dans les régions antarctiques les *Alcidés* des régions arctiques. Cette famille renferme plusieurs genres : *Apténodytes*, *Eudyptes* ou *Chrysocoma*, *Pygoscelis*, *Spheniscus*, *Microdyptes*, *Eudyptula* et *Dasyrhamphus*. Le premier de ces genres, qui renferme des espèces de très forte taille, est l'objet d'un article spécial (V. *APTÉNODYTE* et la fig., t. III, p. 462); nous insisterons sur les *Eudyptes* ou *Chrysocoma* qui se distinguent de tous les autres Manchots par leur tête ornée d'un double panache jaune, ce qui leur a valu de la part des marins anglais le nom de *Macaronis*. On les appelle parfois aussi des *Gorfous*. Comme les *Apténodytes*, ils sont répandus sur toute la zone circumpolaire antarctique, mais ils s'avancent un peu moins du côté du pôle que leurs congénères et remontent davantage au contraire du côté de l'équateur. Leurs principales stations se trouvent à l'île Saint-Paul, à l'île Tristan d'Acunha, sur le littoral de la Tasmanie, sur la côte méridionale de l'Australie, sur les îles Campbell et Macquarie, aux îles Crozet, à Kerguelen et dans l'archipel des Malouines. D'après M. A. Milne Edwards, qui a fait de ces oiseaux une étude approfondie dans sa *Faune des régions australes*, ils peuvent être tous rapportés à deux formes principales, l'*Eudyptes chrysocoma* et l'*Eudyptes chrysolopha* de Brandt, qui diffèrent l'une de l'autre par la courbure du front, les dimensions des aigrettes, etc. Les

Manchots chrysolophes sont particulièrement communs sur les îles Malouines, tandis que les Manchots chrysocomes nichent en grand nombre sur les îles Campbell, Saint-Paul et Amsterdam, où ils ont été observés à une date récente par les expéditions françaises du passage de Vénus. Dans une thèse présentée en 1878 à la Faculté des sciences de Paris, l'un des membres de la mission à l'île Saint-Paul, M. Vélain, a donné sur leurs mœurs des détails circonstanciés que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici. Nous rappellerons seulement que les Manchots huppés s'établissent en nombre immense à l'île Saint-Paul, pour couvrir et élever leurs petits, quittent complètement cette station à l'approche de l'hiver et, durant toute la période comprise entre mars et juillet, séjournent probablement en pleine mer.

Les *Microdyptes*, Manchots de petite taille, ornés d'aigrettes très peu développées, qui vivent sur les côtes de l'Amérique australe, établissent la transition entre les Manchots huppés et les Manchots dépourvus de panaches qui constituent les genres *Pygoscelis*, *Eudyptula*, *Dasyrhamphus* et *Spheniscus*. Les *Dasyrhamphus*, remarquables par leur forte taille et par la brièveté de leur bec, dont la mandibule supérieure est en partie recouverte par les plumes, n'ont été rencontrés que dans l'extrême Sud, sur la terre Adélie, sur le voisinage de la terre Victoria et près de la terre Louis-Philippe, tandis que les *Pygoscelis*, dont la queue est assez développée pour servir de gouvernail, mais qui, par leur taille et leur conformation, ressemblent à des *Eudyptes* qui seraient privés de huppées, habitent presque les mêmes localités que les *Eudyptes*. Les *Eudyptula*, correspondant aux *Microdyptes*, sont propres aux côtes de la Nouvelle-Hollande; enfin les Sphénisques, dont nous parlons ailleurs avec plus de détails (V. SPHÉNISQUE), fréquentent les îles australes de l'Atlantique, les parages du cap de Bonne-Espérance et l'extrémité méridionale du continent américain.

E. OUSTALET.

BIBL. : VÉLAIN, *Remarques générales au sujet de la faune des îles Saint-Paul et Amsterdam*; Paris, 1878, thèse pour le doctorat en sciences. — H. FILHOL, *Mission de l'île Campbell*, 1885, in-4, texte et atlas. — A. MILNE EDWARDS, *Recherches sur la faune des régions australes*, 1880, dans *Bibl. Ecole des hautes études*, t. XXI, art. n° 4.

MANCIET. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 4,700 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Nérac à Riscle. Vaste étang. Commerce de vins et d'eau-de-vie d'Armagnac. Moulin. L'église a conservé un élégant clocher du XIV^e siècle.

MANCINELLI (Antonio), philologue italien, né à Velletri en 1452, mort en 1506. Il enseigna successivement dans sa ville natale, à Rome, à Fano et à Venise. Les historiens dignes de foi ne mentionnent pas l'anecdote ridicule d'après laquelle Alexandre VI lui aurait fait couper la langue et la main pour le punir d'avoir contesté son immortalité dans un discours. Ses œuvres consistent en commentaires sur divers écrivains de l'antiquité et en poésies (particulièrement en épigrammes). On en trouvera le catalogue dans Fabricius (*Bibliotheca mediæ et infimæ latinilitatis*, I, 426); elles ont été publiées à Venise, 1498-1502).

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VI, 1049.

MANCINI. Famille romaine, qui a dû son élévation à l'alliance de l'un de ses membres, Michel-Laurent, avec Hiéronyme Mazariui, sœur du cardinal Mazarin, qui laissa la plus grande partie de sa fortune à leurs enfants. De ce mariage étaient issus :

1^o Paul, né en 1636, maître de camp du régiment de la marine, tué à seize ans, le 2 juil. 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine, et fort regretté de son oncle.

2^o Philippe-Julien (1641-1707), duc de Nevers et de Donzi, dont la postérité s'éteignit avec le duc de Nivernais en 1798.

Et cinq filles toutes célèbres par leur beauté et leur esprit :

3^o Laura, l'aînée, née en 1636, morte à Paris le 8 févr. 1657. Elle avait treize ans lorsqu'elle vint à Paris avec son frère Paul et sa sœur Olympe, appelée par son

oncle (14 sept. 1647). « C'était, dit M. de Motteville, une agréable brune qui avait le visage beau. » Destinée d'abord au duc de Candale, elle épousa, le 4 févr. 1651, Louis de Vendôme, duc de Mercœur, petit-fils de Henri IV; nonobstant l'exil de Mazarin, Mercœur se rendit auprès de celui-ci à Brühl pour réaliser cette union, qui, lors de la rentrée en France du cardinal, lui valut les gouvernements de Catalogne et de Provence. Très pieuse, très charitable, belle sans l'être autant que ses sœurs cependant, elle était très aimée d'Anne d'Autriche et du jeune roi qui, un jour, la fit danser de préférence à Henriette d'Angleterre, sa cousine. Elle mourut des suites de couche, à sa troisième grossesse. Elle avait vingt et un ans et fut enterrée au couvent des Capucines. Son mari ne s'en consola jamais et entra plus tard en religion. Elle fut mère du duc de Vendôme, le vainqueur de Luzzara, et du Grand Prieur (V. sur sa mort les *Mém. de Cosnac*, I, 254).

4^o Marie, née à Rome le 28 août 1639, morte à Pise en 1715. Elle avait quatorze ans lorsque, au mois de mars 1653, elle fut appelée à Paris avec son frère Philippe et sa dernière sœur Hortense. Ignorant le français, elle était restée un mois à Lyon pour se familiariser dans cette langue. Après un séjour de dix-huit mois au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, dont la supérieure était une Lamoignon, en 1656 elle suivit la cour à La Fère pendant le siège infructueux de Valenciennes, et partagea les jeux du jeune roi, d'un an plus âgé qu'elle. La douleur, très vive et très sincère, qu'elle témoigna pendant la maladie de Louis XIV à Calais (juil. 1638), toucha ce prince. Il se prit pour elle d'une violente passion qui se manifesta surtout pendant le voyage de la cour à Lyon, où elle n'épargna pas la laideur de la princesse de Savoie dont on négociait le mariage avec lui. Il est à peu près prouvé que Mazarin s'opposa à cette passion, et, pour la rompre, il envoya Marie avec ses deux sœurs, Marianne et Hortense, à Brouage (juin 1659), pendant que lui négociait, sur la Bidassoa, la paix des Pyrénées. Cela n'empêcha pas le roi de s'esquiver de la cour qui se rendait à Bordeaux et d'avoir une entrevue à Saint-Jean-d'Angely (10 août) avec Marie. Le mariage du roi avec Marie-Thérèse se fit cependant (9 juin 1660). En partant pour Brouage, Marie avait dit à Louis XIV : « Vous êtes roi, je pars et vous pleurez. » Ce mariage n'avait pas éteint la passion de ce prince, et Mazarin, pour en éviter les suites, chercha pour époux à sa nièce un étranger. Son choix tomba sur le prince Colonna, grand connétable de Naples, bien que Marie eût préféré, dit-on, le duc Charles de Lorraine. Le mariage, qu'il avait préparé, eut lieu un mois après sa mort, le 12 avr. 1661. Elle partit aussitôt pour l'Italie, avec une dot d'un million, un train presque royal, et fut reçue à Milan par son mari. Jusqu'en 1666, cette union fut heureuse; la princesse donna trois fils à son mari; sa vie fut une vie de fêtes, de plaisirs; mais l'un et l'autre étaient d'humeur fantasque. En 1666, la princesse cessa de partager le lit de son mari, qui eut des maîtresses, les marquises Muti et Rusca, et en 1669, à la suite du refus du prince de la laisser aller à Venise, l'idée d'une séparation entra dans l'esprit de Marie. Cette séparation fut une fuite. Le 29 mai 1672, avec sa sœur, la duchesse de Mazarin, elle s'enfuit de Rome sous des vêtements de cavalier. Les deux fugitives, s'embarquant à Gênes, gagnèrent La Ciotat, mais, sur la défense qui leur fut faite de venir à Paris, gagnèrent Aix, où elles furent reçues par le comte de Grignan. De là Hortense gagna Turin, tandis que Marie, plus audacieuse, trompant la surveillance, quittait furtivement Grenoble et arrivait à Fontainebleau. Ses espérances n'en furent pas moins déçues. Confinée, par ordre, à l'abbaye du Lys (sept. 1672), puis à celle d'Avenay, près de Reims, où elle recevait un don de 1,000 pistoles tous les six mois, elle finit par se résoudre à rentrer en Italie avec son frère, le duc de Nevers, par Lyon, Turin, Milan (nov. 1673). Ce ne fut pas pour rejoindre son mari à Rome. De Milan elle gagna les Flandres. Mais là l'influence de

son mari la fit arrêter à Anvers, et jeter, à Bruxelles, au couvent des Anglaises. Elle parvint cependant à s'évader et à gagner l'Espagne où, en 1674, elle débarqua à Saint-Sébastien. De nouvelles épreuves l'y attendaient. Pendant les dix-sept ans qu'elle y séjourna, on la voit religieuse au couvent de San Domingo el Real, où l'on veut qu'elle prononce des vœux, jetée un instant à la Tour de Ségovie (déc. 1680), placée au couvent de la Conception de cette ville, puis dans un couvent de Madrid. Vers la fin cependant, l'influence de don Juan II, dont elle était aimée, avait adouci son sort; elle était même très en faveur auprès de la reine Marie de Neubourg, et l'ambassadeur de France ne négligea pas de lui faire sa cour. La mort de son mari (11 avr. 1689) lui rendit toute son indépendance. Elle ne quitta pas cependant aussitôt l'Espagne. Au mois d'oct. 1691, elle fit un premier voyage en Italie, pour voir ses enfants à Gènes, traversant seulement la France par Bayonne, Toulouse et Arles. De retour en Espagne en nov. 1692, elle y occupa une situation tout autre, travaille à l'avancement de ses fils, est peut-être employée par la politique française. Elle ne quitta ce pays que lors de la disgrâce de l'ancienne reine, Marie de Neubourg, veuve de Charles II, sur les conseils du marquis de Louville. C'est alors, en sept. 1703, qu'elle fait un court séjour à Paris, ou plutôt à Passy, dans la maison de son frère, le duc de Nevers. Fixée enfin à Rome, elle meurt subitement à Pise, un an après la duchesse de Bouillon, ayant survécu à ses frères et sœurs. Elle avait eu trois fils : 1° *Philippe-Alexandre*, prince Colonna, né le 7 août 1663, mort le 6 nov. 1714; 2° *Marc-Antoine*, né le 15 oct. 1664; 3° *Charles*, né le 4 nov. 1665, cardinal. Outre ses Mémoires, sous ce titre : *Apologie* (Leyde, 1678), qui paraissent bien être authentiques, elle avait publié une sorte de livre d'astrologie : *Discorso astrosafico delle mutazioni de' tempi ed d'altri accidenti mondani dell'anno 1671, di M^{me} Maria Mancini Colonna* (Modène, 1670).

5° *Olympe*, née en 1640, morte à Bruxelles le 9 oct. 1708. Comme sa sœur aînée, elle vint en France en sept. 1647. « Elle était brune, dit M^{me} de Motteville, avait le visage long et le menton pointu, ses yeux étaient petits mais vifs, et on pouvait espérer que l'âge de quinze ans leur donnerait quelque agrément. » Cette prédiction se réalisa et au delà. Anne d'Autriche s'intéressa beaucoup à son éducation, et elle partageait les jeux du jeune roi. Après avoir suivi son oncle dans sa retraite à Bruhl (6 avr. 1651), elle revint avec lui à Paris en 1653, et brilla à la cour où elle était de toutes les fêtes; en 1656, elle prenait part, à côté du roi, au ballet des *Noces de Thélis et de Pélée*, et la reine de Suède, à qui elle adressait des vers, la déclarait un prodige d'esprit. Sa sœur aînée avait déjà épousé le duc de Mercœur (1651); ses cousines Martinozzi le prince de Conti (1654) et le duc de Modène (1655), le cardinal lui destinait le marquis de La Meilleraye, qui préféra sa sœur Hortense. Le 20 févr. 1657, elle épousa Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons. Le roi était alors très épris de sa sœur Marie, et il sembla s'éloigner d'Olympe : il s'en rapprocha cependant après le mariage de Marie, et fréquenta alors beaucoup la comtesse de Soissons, qui avait été nommée en 1661 surintendante de la maison de la reine. Cette faveur fut courte : les intrigues qu'Olympe noua avec le marquis de Vardes, son amant, contre M^{lle} de La Vallière, puis contre Madame (Henriette d'Angleterre), amenèrent son éloignement momentané de la cour (févr. 1665). Veuve le 7 juin 1673, ses relations avec la Voisin la firent accuser assez invraisemblablement d'avoir empoisonné son mari, à la mort duquel elle avait plus à perdre qu'à gagner, et qui n'était pas un époux gênant. L'ordre de la conduire à la Bastille était signé, lorsqu'elle s'enfuit de Paris (janv. 1680). Réfugiée d'abord à Bruxelles où elle se fit aimer du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, elle y resta six ans. Etant allée rejoindre, en 1686, sa sœur Marie en Espagne, on l'accusa d'abord d'avoir jeté un sort au roi

Charles II, puis d'avoir empoisonné la reine (12 févr. 1689). Elle dut alors quitter l'Espagne, et erra près de vingt ans encore en Allemagne, en Angleterre, où elle visita sa sœur Hortense, dans les Pays-Bas où elle termina son aventureuse existence, non sans avoir vu la victoire (à Audenarde, 11 juil.) de son fils le prince Eugène contre la France qui l'avait rejeté de son sein.

6° *Marie-Anne*, née à Rome le 12 sept. 1649, morte à Clichy le 20 juin 1714. Amenée à Paris en mai 1653, un peu plus tard que ses sœurs Marie et Hortense, elle ne fut pas mise au couvent comme celles-ci, fit son éducation sous M^{me} de Venelle. Douée de beaucoup d'esprit, elle divertissait beaucoup son oncle, à qui elle écrivait des lettres en vers, pendant le séjour qu'elle fit à Brouage (juin 1659) avec ses sœurs Marie et Hortense. Elle était l'idole de la cour, brillait dans les ballets, comme celui des *Saisons* (1661). Demandée en mariage par la maison de Bouillon — Turenne s'y employa beaucoup — elle épousa, le 20 févr. 1662, Godefroi-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. Belle, pleine d'esprit, elle s'entourait de gens de lettres, et fut l'amie et la protectrice de La Fontaine. Cela compense sa froideur pour Racine, s'il est vrai qu'elle ait préféré à la *Phèdre* de celui-ci la pièce de Pradon. Légère comme sa sœur la duchesse de Mazarin, elle fut un instant reléguée au couvent de Montreuil, puis en 1680 (février) à Nérac, après l'affaire des poisons, dont cependant elle s'était tirée à son honneur. Très attachée à sa sœur Hortense, qu'elle soutint dans ses démêlés avec son mari, elle alla la visiter en Angleterre (juil. 1687), et faillit y être retenue en otage par le roi Guillaume. Exilée de la cour, elle s'établit alors dans son château de Navarre, visita sa sœur Marie à Rome, et revint enfin à Paris en 1703, qu'elle ne quitta plus jusqu'à sa mort, qui fut subite.

7° *Hortense*, née à Rome le 6 juin 1646, morte à Chelsea le 16 juil. 1699. Venue en France avec sa mère, son frère Philippe et sa sœur Marie, au mois de mars 1653, élevée comme celle-ci au couvent de la Visitation où elle resta deux ans, elle en sortit pour passer sous la direction de M^{me} de Venelle. Charles II, roi sans couronne, Pierre de Bragance, le futur Pierre II, le duc de Savoie, petit-fils de Henri IV, le comte de Coligny, l'ami de Condé, le prince de Courtenay, aspirèrent à sa main. Ce fut à Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, fils du maréchal de La Meilleraye, qu'elle fut accordée (28 févr. 1661), et qui prit le titre de duc de Mazarin, que le cardinal lui transmit avec la plus grande partie de sa fortune (environ 28 millions, dit-on). Hortense était belle à ravir : « C'était, a dit M^{me} de La Fayette, non seulement la plus belle des nièces du cardinal, mais aussi une des plus parfaites beautés de la cour. » Son mari ne manquait ni d'esprit, ni de politesse, mais avec un caractère singulier. Ce mariage ne fut pas heureux. Dès 1666, la duchesse demanda sa séparation, et se retira d'abord aux *filles de Sainte-Marie*, puis à l'abbaye de Chelles. Lasse de cette vie de retraite, en 1668, elle s'enfuit en Italie auprès de sa sœur, la princesse Colonna. Revenue un instant à Paris pour défendre ses intérêts, elle habita ensuite Chambéry où elle connut Saint-Réal qui rédigea ses *Mémoires*, et fut très en faveur auprès du duc de Savoie. A la mort de ce prince, en 1675, elle passa en Angleterre où elle finit sa vie, très bien accueillie par Charles II qui lui fit une pension, s'entourant d'hommes d'esprit, parmi lesquels Saint-Evremond, son ami le plus fidèle. La mort du baron de Banner, qu'elle aimait, dans un duel qu'il eut avec le chevalier de Soissons, son neveu, éprouva cruellement ses dernières années, et la révolution de 1688 l'attrista plus encore, bien que le nouveau roi Guillaume lui fit une pension de 2,000 livres. Sa descendance mâle s'éteignit à la seconde génération, en la personne de *Paul-Jules*, duc de Mazarin, mort en 1738.

Eug. Assé.

BIBL. : Amédée RENÉE, *les Nièces de Mazarin*; Paris 1856, in-8. — CHATELAUZE, *Louis XIV et Marie Mancini*.

Paris, 1880, in-8. — Ch. LIVET, *Portraits du grand siècle*; Paris, 1885, in-8. — Lucien PÉREY, *le Roman du Grand Roi*; Paris, 1894, in-8, et *Une Princesse romaine au XVII^e siècle*; Paris, 1896, in-8, qui en est la suite. — *Mémoires de M. L. P. M. M. Colonne*; Cologne, 1676, in-12. — *La Vérité dans son jour ou les Véritables Mémoires de M. Mancini*, s. l. n. d. — *Apologie ou les Véritables Mémoires de M^{me} M. Mancini*; Leyde, 1678, in-12. — SAINT-REAL, *Mémoires de M^{me} de Mazarin* (Œuvres). — SAINT-EVREMOND, Œuvres. — *L'Opinion*, 12 juin 1879, et la *Rassegna Settimanale*, 18 déc. 1881 et 15 janv. 1882 : articles de MM. ADEMOLLO et FERRERO, sur la princesse Mancini-Colonna.

MANCINI (Curzio), compositeur italien des XVI^e-XVII^e siècles. Maître de chapelle de 1589 à 1591 à l'église Sainte-Marie-Majeure, à Rome, il fut nommé (1607) à l'église Saint-Jean-de-Latran, où il eut comme successeur, en 1608, Abbondio Antonelli. L'œuvre qu'il a laissée se compose de 32 motets de quatre à huit voix, manuscrits; en 1608, des litanies à huit voix ont été publiées. Mancini comptait, en 1601, comme un des meilleurs harmonistes italiens.

MANCINI (Francesco), compositeur italien, né à Naples en 1674, mort à Naples en 1739. Il fit ses études au conservatoire de Loreto et y obtint plus tard une chaire de professeur; à l'âge de seize ans, il composait son premier opéra. Le titre en était *Alphonse* (1697). *Arioviste* suivit en 1702, représenté au théâtre San Bartolomeo; puis il composa deux oratorios pour la congrégation du Rosaire : *Il Baccio purpurea di Raab* et *L'Arca di Testamento in Gerico*. En 1705 et 1706, il fit jouer deux opéras : *Gli Amanti generosi* et *Alessandro il Grande in Sidone*. Nommé en 1709 second chef d'orchestre du roi, il put donner libre cours à son talent. Citons parmi ses meilleures œuvres : *Il Marito fugitivo* (1710); *Artaserse, rè di Persia* (1713); *Il Gran Mogol*. En 1713, il donnait un drame musical, *Il Genero Umano in catena*. Après sa nomination de professeur au conservatoire, il fit jouer *Orontea* (1728); *Alessandro nelle Indie* (1733), et enfin un *Magnificat* à huit voix. On a conservé deux œuvres de lui : un *Magnificat* à quatre voix avec accompagnement de quatuor à la Bibliothèque de la cour à Vienne et trois cantates à la bibliothèque du roi de Saxe, à Dresde.

MANCINI (Francesco), peintre italien, né à Sant' Angelo in Vado en 1705, mort en 1758. Elève de Cignani, il vécut à Rome où il fit pour Saint-Pierre son œuvre principale, le *Miracle de saint Pierre* (aujourd'hui au palais de Monte Cavallo). Très renommé de son temps, Mancini a peint un grand nombre de tableaux d'histoire et de tableaux religieux (*Apparition du Christ à saint Pierre*, à Città di Castello) et des fresques à Forlì et à Macerata. Il fut membre de l'Académie de Saint-Luc. Ses principaux élèves sont Lazzarini et Nicolas Lappiccola de Cortone.

MANCINI (Pasquale-Stanislo), juriconsulte et homme politique italien, né à Castelbaronia, près d'Ariano, le 17 mars 1817, mort à Rome le 26 déc. 1888. Avocat à Naples, il fit partie de la Chambre napolitaine, en 1848, et s'y distingua. Après la contre-révolution, il alla à Turin, où il fut nommé professeur de droit international à l'université. Sassari l'élut député en 1860. La même année, il fut conseiller de la lieutenance à Naples et chargé de la direction des affaires ecclésiastiques. En 1861, le collège d'Ariano l'envoya au Parlement italien. Son éloquence et son savoir de juriste firent de lui un des membres les plus importants de la gauche. Il fut quelque temps ministre de l'instruction publique dans le cabinet Rattazzi (1862). Adversaire de la peine de mort, qu'il fit abolir par deux fois, il travailla à la réforme du code pénal. En 1872, il devint professeur de droit criminel à l'université de Rome. Depretis lui confia la justice et les cultes (27 mars 1876-23 mars 1878), puis les affaires étrangères (28 mai 1881). C'est lui qui dut assumer la responsabilité de la triple alliance, mais son libéralisme sincère et son amour de la paix en souffraient. En 1883, il céda la place au général de Robilant. Le roi Humbert, dont il avait été un des professeurs, le fit ministre d'État à la fin de sa vie.

Sa femme, *Laura Beatrice*, née *Oliva*, née à Naples en 1823, morte à Florence le 17 juil. 1869, s'était fait connaître comme poète. Ses poésies lyriques ont été réunies sous le titre *Patria ed amore* (1874). F. II.

MANCINITE (Minér.). Minéral décrit comme un silicate de zinc provenant de Mancino, près de Leghorn. L'existence de cette espèce minérale est contestée.

MANCINO (Salvatore), philosophe italien, né en 1802, mort en 1866. Il professa la philosophie au monastère bénédictin de San Martino della Scala, près de Palerme, puis à Palerme même au collège Saint-Roch et au séminaire. Il prit pour base de son enseignement les leçons que Cousin venait de publier et fit paraître deux volumes d'*Elementi di filosofia* (Palerme, 1833-36; 13^e éd., 1857) qui furent adoptés pour l'enseignement dans toutes les écoles de Sicile et valurent à l'auteur la chaire de logique et de métaphysique de l'université de Palerme. Il l'occupa de 1836 à 1863. En 1858, il fut nommé conseiller d'État du royaume de Sicile. Après la chute des Bourbons, il dut prendre sa retraite. Son enseignement tendait à substituer l'éclectisme français à la doctrine ontologique de Rosmini et de Roberti. Il avait publié outre son manuel : *Riflessioni sull' avvertimento premesso da Vittorio Cousin alla terza edizione de' Frammenti filosofici* (1840); *Sulla Importanza dello studio dell' umano pensiero per la scienza de' fatti umani* (1842); *Considerazioni sulla storia della filosofia* (1849). Th. RUYSEN.

BIBL. : VINCENZO DI GIOVANNI, *Salv. Mancino e l'ecclésiastico in Sicilia*; Palerme, 1867.

MANCIOUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory; 409 hab.

MANCIPATION (Droit rom.). C'est par excellence le mode solennel de transfert de la propriété quiritaire. C'est aussi celui qui est le plus ancien en date. La mancipation suppose la présence des deux parties, l'acquéreur et l'aliénateur. Le premier saisissait la chose à la main (*Manu capere, mancipatio*) et prononçait une formule solennelle affirmant le droit de propriété qu'il entend avoir. Il remettait ensuite à l'aliénateur un lingot d'airain, *aes*, comme prix de l'aliénation. L'aliénateur n'avait aucune parole à prononcer. La réception du lingot impliquait adhésion à l'affirmation solennelle de l'acquéreur. Cette cérémonie avait lieu devant cinq témoins, un *libripens* porteur de balance, sorte d'expert chargé de vérifier la pureté du métal et d'effectuer la pesée, et un *antestatus* qui invitait les témoins et le *libripens* à remplir leur rôle et à prêter leur office à l'acte. On voit par cette description que la mancipation primitive, *mancipium*, n'est autre chose qu'une vente solennelle au comptant. Et, de fait, vendre et manciper ne font qu'un dans l'ancien droit. Le langage des auteurs est significatif à cet égard. D'ailleurs la mancipation, dans cette première phase de son développement, n'est pas autre chose qu'une application du seul acte solennel que connaisse l'ancien droit, l'acte *per aes et libram*, qui comprend trois variétés, le prêt, la vente-mancipation et le paiement ou libération.

Mais la physionomie première de la mancipation ne devait pas tarder à s'altérer sous l'influence de diverses causes. Du jour où le métal précieux employé dans les transactions fut marqué d'une empreinte publique, garantissant son poids et sa pureté, la pesée devint inutile, et la présence du *libripens* superflue. D'autre part, la mancipation ne convenait pas à toute chose. Seules les *res mancipi* (V. MANCIPI RES) pouvaient en être l'objet. On devait chercher et on trouva en effet un autre moyen de vendre, comme aussi un procédé juridique permettant la vente à crédit, car la mancipation, supposant la remise du lingot à l'aliénateur, ne comportait pas l'octroi d'un terme. Pour toutes ces raisons, la mancipation changea de caractère. Elle cessa de remplir son office comme acte de vente réelle. Elle subsista néanmoins comme mode général de transfert de propriété, pour les *res mancipi* seulement. Les solennités furent conservées intégralement, sauf la

pesée du métal qui ne fut plus que symbolique, en sorte que, dans tous les cas où une personne avait à transférer la propriété d'une chose, elle n'avait qu'à procéder par mancipation comme autrefois. Tout se passe comme s'il y avait vente, mais cette vente n'est qu'apparente, *imaginarium venditio*, elle ne sert qu'à effectuer le transfert. C'est avec ce caractère que la mancipation se présente encore dans les écrits des jurisconsultes de l'époque antérieure aux temps dits classiques, Gaius par exemple. Puis peu à peu, elle cesse d'être pratiquée. La tradition finit par l'évincer. Il n'en est plus question sous Justinien. G. M.

BIBL. : V. des types de mancipations dans BRUNS, *Fontes juris romani antiqui*, p. 295 (*Donatio Fl. Artemidori, Statio Irenes*); Leipzig, 1893, in-8, 6^e éd. — CUQ, *les Instit. jurid. des Romains. L'ancien droit*; Paris, 1891, pp. 253 et suiv., in-8. — G. MAY et BECKER, *Précis des inst. du droit privé de Rome*; Paris, 1892, nos 72, 73, in-12. — PADELETTI-COGLIOLO, *Storia del diritto romano*; Florence, 1876, in-8, p. 226, note 9, 2^e éd. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886-1891, t. 1, n^o 222, 2 vol. in 8, 4^e éd. — G. MAY, *Éléments de droit romain*; Paris, 1894, in-8, nos 84, 85, 3^e éd.

MANCIPI RES, RES NEC MANCIPI (Droit rom.). Selon qu'elles sont ou non susceptibles de mancipation, les choses sont dites *res mancipii* (pour *mancipii*) ou *res nec mancipi*. La liste des *res mancipi* est très restreinte et limitativement arrêtée. Elle comprend : les esclaves, les animaux quadrupèdes *quæ collo dorsove domantur*, les fonds italiques, les servitudes prédiales rurales sur fonds italiques. Tout le reste, sans distinction, est *res nec mancipi*. Le transfert de propriété des *res nec mancipi* n'exige qu'une simple tradition, et la mancipation appliquée à ces choses est sans effet. Au contraire, la tradition d'une *res mancipi* n'en transfère pas la propriété qu'itaire à l'*accipiens*. La mancipation ou tout autre acte de transfert solennel est nécessaire. Cette distinction est-elle bien ancienne et comment l'expliquer? La pénurie des textes et surtout l'absence de tout esprit critique chez les jurisconsultes romains qui rapportent la distinction ne permet pas une réponse assurée à ces questions. On peut penser que pour un certain nombre de choses, qui aux yeux des premiers Romains passaient pour être de la dernière importance, la mancipation était jugée nécessaire, quand il s'agissait de les vendre. Aussi la liste des *res mancipi*, même en admettant qu'elle se soit complétée quelque peu par la suite des temps, ne comprend que des choses qui servent aux travaux de la terre et qui, pour une population agricole comme l'était le peuple romain à ses débuts, devaient avoir une importance extrême. La distinction dont il s'agit s'est donc introduite naturellement et par l'effet de l'usage. Elle signifiait seulement au début que certaines choses s'aliénaient ou se vendent par mancipation, tandis que, pour d'autres moins précieuses, on peut se passer de cet acte. Peu à peu l'opposition s'est marquée en traits plus accentués à mesure que la mancipation se transformant en un procédé général de transfert perdait son aspect primitif. Avec les changements survenus plus tard dans le domaine économique, la distinction cessa même d'avoir sa raison d'être, la liste des *res mancipi* demeurant obstinément fermée. Elle persistait néanmoins à l'époque classique, mais diminuait tous les jours d'importance. A sa place s'en dessinait une autre, celle qui divise les choses en meubles ou immeubles, également tirée de l'antithèse qu'établit naturellement entre les choses leur plus ou moins grande valeur. La disparition de la mancipation devait nécessairement amener la disparition de la division dont nous nous occupons. Cela se produisit sous Justinien.

G. MAY.

BIBL. : CUQ, *les Instit. jurid. des Romains. L'ancien droit*; Paris, 1891, p. 268 et la note, in-8. — G. MAY et H. BECKER, *Précis des inst. du droit privé de Rome*; Paris, 1892, n^o 63, in-12. — PADELETTI-COGLIOLO, *Storia del diritto romano*; Florence, 1886, p. 223, m., in-8, 2^e éd. — G. MAY, *Éléments de droit romain*; Paris, 1894, in-8, n^o 70, 3^e éd. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886-91, t. 1, n^o 196, 4^e éd.

MANCIPIUM (Droit rom.). Le même mot, *mancipium*,

a dans la langue technique du droit diverses acceptions. Très voisines l'une de l'autre, dérivées qu'elles sont d'une source commune, elles n'en ont pas moins des significations qu'il importe de ne pas confondre. Le mot, dans son sens premier, paraît avoir servi à désigner l'acte solennel de transfert de la propriété, la *mancipatio* (V. ce mot). On disait, par suite, *mancipio dare, mancipio accipere*, pour donner ou recevoir par mancipation. C'est ainsi que les choses susceptibles ou non de mancipation étaient dites *res mancipi* (pour *mancipii*), *res nec mancipi* (V. MANCIPI RES). Un second sens dérivé, mais très proche du premier, est celui de : propriété. *Mancipio dare* ou *accipere* signifie donner ou recevoir en propriété. C'est ainsi que Lucrèce écrit dans un vers connu : *Vitaque mancipio nulli datur omnibus usu* (*De Nat. rer.*, III, 979). Ici *mancipium* désigne donc le droit créé par l'acte solennel. Au lieu d'exprimer l'idée du droit de propriété, le mot *mancipium*, par une dérivation plus éloignée, signifie aussi la chose objet du droit, quand cette chose est un esclave. Enfin le droit romain ancien permettant au *pater* de vendre, *mancipare*, les personnes soumises à sa puissance, sans que toutefois ces personnes deviennent véritablement esclaves de l'acquéreur, on dit que par l'effet de cette vente elles sont placées en *mancipio*. *Mancipium* signifie donc ici encore une fois le droit, non plus le droit de propriété sans doute, mais un droit presque analogue, les personnes en *mancipio* étant *servorum loco*.

G. MAY.

BIBL. : DIRKSEN, *Manuale latinistis, v^o Mancipium*; Berlin, 1837, in-4. — PADELETTI-COGLIOLO, *Storia del diritto romano*; Florence, 1886, p. 217, a., in-8, 2^e éd.

MANCO-CAPAC I^{er} et II (V. PÉROU).

MANCÔNE (Ecorce de) (V. ERYTHROPHLŒUM).

MANCY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. d'Avize; 493 hab.

MAND. Ville du Béloutchistan, dans la vallée du Nihnig, affl. dr. du Dacht, sur la route de Kedj à Pichin. C'est une oasis, à peu près autonome, comptant 5,000 hab. de la tribu des Rind.

MANDA. Ile de la côte orientale de l'Afrique, à l'E. de Lamou dont elle n'est séparée que par un étroit canal. Elle appartient aujourd'hui à l'Angleterre. Elle renfermait jadis une florissante cité commerciale fondée par les Arabes que le sultan de Pata détruisit en 1806. Au N. de l'île est un excellent mouillage.

MANDACOU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac; 367 hab.

MANDAGOT (Guillaume de), canoniste français, mort à Avignon en nov. 1321. Il fut successivement archidiacre de Nîmes, prévôt de Toulouse, archevêque d'Embrun (28 mars 1295), d'Aix (1311), cardinal-évêque de Palestrina (24 déc. 1312).

MANDAGOUT. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 826 hab.

MANDAILLES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac, sur la Jordanne; 635 hab. Mine d'alun. Source minérale à Liadouze. Cascade de Luc.

MANDAÏTES ou **MANDÉENS** (V. SABÉENS).

MANDAJORS (Jean-Pierre DES OURS DE), littérateur français, né à Alais le 24 juin 1679, mort à Alais le 15 nov. 1747. Fils de l'archéologue Louis des Ours de Cannas et Mandajors († 1716), il devint lui-même membre de l'Académie des inscriptions. Il a publié une bonne *Histoire critique de la Gaule Narbonnaise* (1733, in-12), divers mémoires, une comédie, *Arlequin valet de deux maîtres* (1714), etc.

MANDAL. Ville maritime de Norvège, dans l'amt de Lister et Mandal (V. ce mot), bâtie à l'embouchure du fleuve Mandal sur des rochers et sur pilotis; 3,600 hab.

MANDALEH ou **MANDALAY**. Capitale de la Haute-Birmanie, à 4 kil. E. de l'Iravadi, par 21°59' lat. N. et 56°48' long. E., au pied d'une colline de 180 m. C'est un carré de 2,500 m. de côté, entouré d'un mur avec fossé. Les rues sont larges et se coupent à angles droits, les maisons de

briques, de bois et surtout de bambous. Au centre est l'ancien quartier royal. Il y avait (en 1891) 188,813 hab. dont 160,754 bouddhistes, 15,514 musulmans, 7,892 Hindous, 2,996 chrétiens. Les étrangers sont assez nombreux, Chinois, Arméniens, Français, Italiens, Grecs. Au près de la ville sont cinq villages de catholiques transplantés du Pégon au xviii^e siècle. L'industrie est assez prospère : soieries, orfèvrerie, sculpture sur bois et ivoire, fabrication de cloches et gongs, d'épées, etc. Le commerce est actif avec Rangoun et avec le Yunnan. Fondée en 1839, Mandaleh devint capitale de la Birmanie en 1878. Depuis 1888 un chem. de fer la relie à Rangoun. A.-M. B.

MANDAN. Epée des Dayaks de Bornéo, d'une trempe très dure, à lame droite de 55 centim. de long, convexe sur une face, concave sur l'autre; la poignée assujettie avec de la gutta-percha est ornée de cheveux humains.

MANDANE. Mère de *Cyrus* (V. ce nom).

MANDANS. Peaux-Rouges de la race des Dakotas sur le haut Missouri. Ils vivent sédentaires dans des huttes de terres et de bois en forme d'hémisphère. Catlin a décrit leurs mœurs.

MANDAR (Charles-François), ingénieur français, né à Marines (Seine-et-Oise) le 11 nov. 1757, mort à Paris en 1845. Il fit partie du corps des ingénieurs géographes de la guerre de 1778 à 1796, époque où il fut nommé ingénieur des ponts et chaussées, et professeur du cours d'architecture à l'école de ce corps, position qu'il a conservée jusqu'en 1821. Mandar a rempli pendant longtemps les fonctions d'architecte du ministère de la marine, a fait construire à Paris un grand nombre de maisons, notamment dans la rue qui porte son nom. Il a publié : *L'Architecture des forteresses* (Paris, 1801, in-8) et *Etudes d'architecture civile* (Paris, 1826, in-fol.).

MANDAR (Michel-Philippe, dit *Théophile*), publiciste français, né à Marines le 19 sept. 1759, mort à Paris le 2 mai 1823. Son oncle, le prédicateur *Jean-François Mandar* (1732-1803), supérieur du collège de Juilly, l'y fit élever. Il adopta les idées révolutionnaires; le 13 juil. 1789 il persuada à Besenval d'évacuer le Champ de Mars, ce qui permit la prise de l'arsenal des Invalides. Il prit une grande part aux journées des 20 juin et 10 août, fit de grands efforts pour faire cesser les massacres de septembre, reçut un secours de la Convention et une pension de l'Empire. Il a écrit : *Des Insurrections* (1793, in-8); *le Génie des siècles* (1794), poème en prose en huit chants; *Philippique* (1798) contre les Anglais; *Prière à Dieu pour le sacre de Napoléon* (1804, etc.). A.-M. B.

MANDARA. Nègres du Soudan oriental, au N. du Dar-Fertit. On les dit originaires du Baghirmi. Leur territoire, arrosé par les affluents du Bahr-el-Arab, a été longtemps dévasté par les razzias des gens du Darfour. Ils ont profité de l'insurrection mahdiste pour attaquer Lup-ton Bey dans le Bahr-el-Ghazal. Voisins des célèbres mines de cuivre d'Hofra-en-Nahas, ils sont limitrophes des Kredjs que le lieutenant de La Kethulle (parti de l'Ouellé) a visité en 1893. Henglin, Wilson, Felkin et Gessi ont recueilli des renseignements sur eux. L. DEL.

MANDARIN. Titre donné aux fonctionnaires chinois; le titre exact est *pe kouan* ou *kouang-fou*. Tout Chinois peut ambitionner une charge à la condition de passer des examens qui le rangent dans la catégorie des lettrés. Les trois principaux titres littéraires sont celui de *scou-tsai* (bachelier), *kiu-jeu* (licencié), *tsin-cheu* (docteur). Cette organisation date de l'époque des T'ang. L'insigne distinctif du mandarin est le globe. Les titres nobiliaires que confèrent les grades universitaires ne sont pas transmissibles; ils n'anoblissent que les parents (ascendants). Les mandarins sont divisés en deux catégories : les mandarins civils (*iven-koan*), les mandarins militaires (*ou-koan*). Le mandarinat civil comporte neuf ordres; chaque ordre est divisé lui-même en deux catégories; les fonctionnaires de la première catégorie sont dits de premier rang, ceux de la seconde, de second rang, etc. (V. CHINE, t. XI, p. 95). Le

mandarinat militaire comporte sept ordres, les subdivisions de ces ordres sont les mêmes que pour le mandarinat civil.

MANDARINIER (Bot. et hort.) (V. ORANGER).

MANDAT. I. Droit romain. — Le mandat, *mandatum*, est, dans la doctrine définitive, un des contrats que les classifications méthodiques des juristes rangent à côté de la vente, du louage, de la société, dans le groupe de contrats qui se forment *solo consensu*. Par ce contrat une personne, le mandataire, *procurator*, s'engage à gérer gratuitement une ou plusieurs affaires pour le compte du mandant, *mandator*, *dominus*. Le droit romain ancien ne paraît pas avoir connu le mandat, du moins comme acte de droit engageant une obligation contractuelle. Les actes du droit primitif, étant en effet tous solennels, ne pouvaient être utilement faits que par la personne intéressée elle-même et non par mandataire. Pour les actes non solennels on faisait intervenir un esclave par l'intermédiaire duquel on devenait directement créancier ou propriétaire. Si pour ces mêmes actes on avait recours aux bons offices d'une personne libre, celle-ci chargée de soigner l'affaire d'autrui (*pro curare, procurator*) n'était tenue à cet égard d'aucune obligation contractuelle. Elle rendait gratuitement un service d'ami. Il ne pouvait être question de la tenir en quelque manière que ce fût pour responsable envers celui qui avait fait appel à sa bonne volonté amicale. Ce n'est qu'assez tard que se dégage l'idée du mandat donnant naissance à une obligation. On rangea cette obligation parmi celles qui se forment *solo consensu* et qui sont dites de bonne foi.

A partir de ce moment, l'effet du mandat fut de créer à la charge du mandataire une obligation sanctionnée par une action civile, l'*actio mandati directa*, qui était de bonne foi et entraînait l'infamie contre le mandataire condamné. Cette obligation consiste à exécuter le mandat en observant les instructions données par le mandant, à rendre compte, c.-à-d. à remettre au mandant les choses ou à lui céder les droits que le mandataire a acquis à l'occasion de l'exécution du mandat, enfin à répondre de son dol et de sa faute, même légère. Normalement, le contrat ne donne pas naissance à une obligation réciproque du mandant envers le mandataire. A cet égard, le mandat se distingue des autres contrats consensuels qui tous sont synallagmatiques. Toutefois, il peut arriver occasionnellement que le mandant soit lui aussi tenu envers le mandataire. Cette obligation, qui n'est pas de l'essence du contrat, a pour objet général l'indemnité due au mandataire pour tout le préjudice qu'a pu lui occasionner l'exécution du mandat. Elle est sanctionnée par l'*actio mandati contraria*. Tel est l'effet du contrat entre les parties. Quant aux tiers qui ont traité avec le mandataire en sa qualité de mandataire, le principe de la non-représentation empêchait qu'ils eussent action contre le mandant, ou que le mandant eût action contre eux. Les inconvénients sérieux, résultat de l'application stricte de ce principe, amenèrent insensiblement la pratique à s'en départir. Aux tiers envers qui le mandataire s'était obligé, on donne une action utile contre le mandant, à l'exemple de l'action institoire, mais tout en leur réservant leur action directe contre le mandataire. D'autre part, on permit au mandant d'agir par action utile contre les tiers devenus débiteurs du mandataire à la suite de l'exécution du mandat, comme s'il y avait eu cession d'actions consentie après coup par le mandataire au mandant. On voit par là que, fidèles à la logique de l'institution non moins qu'aux traditions anciennes, les Romains n'ont jamais pleinement accepté le principe de la représentation. A l'égard des tiers, le mandataire joue toujours le rôle principal. Sa personnalité n'est pas absorbée par celle du mandant.

Le mandat prend fin normalement par l'accomplissement de l'acte que devait faire le mandataire. Accidentellement, il cesse par révocation de la part du mandant qui a cessé d'avoir confiance, ou renonciation de la part du mandataire qui ne peut être contraint de rendre ser-

vice malgré lui, mais pourvu que la renonciation ne soit pas intempestive. Enfin le mandat, supposant des rapports de confiance tout personnels, prend fin par la mort de l'une ou de l'autre des parties. Selon l'étendue des pouvoirs que le mandat confère au mandataire, le mandat se divise en deux variétés : le mandat spécial et le mandat général ou *procuratio omnium bonorum*. Le premier est restreint à une ou plusieurs affaires, le second embrasse la gestion d'un patrimoine entier. G. MAY.

II. Ancien droit. — Contrat par lequel une personne (mandant) donne à une autre (mandataire) mission et pouvoir de faire quelque chose en son nom et pour son compte. Ce même mot sert aussi à désigner soit l'objet même de la mission, par exemple, mandat de vendre, mandat d'acheter, soit l'acte écrit qui constate la qualité conférée au mandataire ; dans ce dernier sens, on emploie plus volontiers les mots pouvoir ou procuration. Appliqué aux affaires de commerce, le mandat prend le nom spécial de *commission* : le mandant s'appelle alors commettant, le mandataire s'appelle commissionnaire.

La définition que nous venons de donner du mandat, d'après l'art. 1984 du C. civ., ne s'applique qu'au mandat qui naît d'une convention des parties, mais le mandat peut encore être légal, c.-à-d. conféré par la loi, comme celui du tuteur et du père administrateur des biens de son enfant mineur (V. ADMINISTRATEUR), ou judiciaire, c.-à-d. conféré par la justice, comme celui du notaire chargé de représenter un absent. Dans tous les cas, l'effet général du mandat, sur lequel nous reviendrons, est de faire représenter le mandant par le mandataire qui agit en son nom, de telle sorte que c'est le mandant qui devient créancier, débiteur ou propriétaire comme s'il avait agi lui-même sans intermédiaire, et que le mandataire n'acquiert aucun droit contre les tiers avec lesquels il traite et n'est pas obligé envers eux. En principe, le mandat est gratuit, mais il peut être salarié si les parties en sont convenues. Nous verrons, à propos de la responsabilité du mandataire, qu'il y a un intérêt appréciable à savoir si un mandat est ou non salarié.

Le mandat est un contrat consensuel, et, par conséquent, il suffit pour sa perfection que les consentements des deux parties se rencontrent, dans une forme quelconque : ainsi, d'après l'art. 1985, il peut être donné ou par acte public, ou par écrit sous seings privés, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement, c.-à-d. sans aucun écrit et, dans ce dernier cas, il peut être prouvé par témoins sous les conditions de droit commun ; enfin on peut citer des cas de mandats tacites : ainsi, l'ancien droit et le droit actuel admettent que la femme est mandataire tacite de son mari pour toutes les dépenses courantes du ménage, lesquelles rentrent plus spécialement dans ses attributions. Comme il a été dit au mot BREVET, lorsque la procuration est donnée par acte authentique, elle peut être délivrée en brevet. On a également expliqué au même endroit que si en général la *procuration*, c.-à-d. l'acte par lequel le mandant délègue un certain pouvoir au mandataire, peut être donnée par acte sous seings privés ou même verbalement, la loi exige dans un certain nombre de cas, qu'elle soit constatée par un acte authentique : c'est ce qui a lieu en matière d'actes de l'état civil (art. 36), de mariage (art. 66), de donation (art. 933), d'hypothèque (art. 2127), et d'une manière plus générale, chaque fois que le mandant donne pouvoir de faire un acte qui doit être lui-même rédigé en forme authentique. Celui qui donne mandat à une autre personne de faire quelque chose en son nom est réputé faire cette chose lui-même : c'est ce qu'exprime l'adage latin : *Qui mandat, ipse fecisse videtur*. Il faut donc qu'il ait la capacité requise pour faire l'acte dont il s'agit : ainsi le mineur, l'interdit ne peuvent donner mandat. Au contraire, le mineur émancipé et la femme qui, par son contrat de mariage, s'est réservée l'administration de tout ou partie de ses biens, peuvent donner à un tiers mandat de faire les actes d'administration. Inversement les incapables, le

mineur émancipé ou non, l'interdit, la femme mariée peuvent recevoir mandat, sauf à se prévaloir de leur incapacité pour repousser l'action en responsabilité que le mandant dirigerait contre eux. On admet toutefois que le mari peut s'opposer à ce que sa femme accepte ou exécute un mandat.

Le mandat rentre dans la catégorie des contrats synallagmatiques imparfaits, c.-à-d. qu'au moment même où il est conclu, il ne fait naître d'obligations que pour une seule des parties, mais que plus tard son exécution peut engendrer des obligations à la charge de l'autre ; nous avons donc à étudier ses effets d'abord en ce qui concerne le mandataire, et ensuite en ce qui concerne le mandant. La principale obligation du mandataire est d'exécuter la mission qui lui est confiée : il est tenu, dit l'art. 1994, « d'accomplir le mandat tant qu'il en demeure chargé et répond des dommages-intérêts qui pourraient résulter de son inexécution ». Il doit donc se renfermer soigneusement dans les limites de son mandat et ne pas les étendre : ainsi, s'il a reçu pouvoir de vendre, il ne peut pas donner à bail ni hypothéquer ; il n'est pas exact de dire, en cette matière, que *qui peut le plus peut le moins*. Quand le mandat est conçu en termes généraux et donne au mandataire mission de gérer les affaires du mandant, il n'embrasse, malgré cette généralité, que les actes d'administration. Tout ce que fait le mandataire en dehors de son mandat est nul et inopposable au mandant ; il s'en suit que les tiers ont le plus grand intérêt, quand ils traitent avec un mandataire, à se faire représenter ses pouvoirs. Le mandataire est responsable non seulement de son dol, mais encore de ses fautes ; quand il rend un service gratuit, sans recevoir aucun salaire, il doit se comporter comme il le ferait pour ses propres affaires, il n'est responsable que des fautes qu'il n'eût pas commises dans l'administration de ses propres intérêts et n'est pas tenu d'être plus diligent pour autrui qu'il ne l'est pour lui-même ; s'il gère mal, le mandant peut se reprocher d'avoir mal choisi son représentant ; quand, au contraire, le mandataire reçoit un salaire, il est tenu à plus de soin et répond des fautes que ne commettrait pas un bon père de famille, c.-à-d. un administrateur soigneux et prudent. Lorsqu'il est salarié, le mandat se rapproche beaucoup du louage de services, et il est parfois assez délicat de les distinguer l'un de l'autre : ce soin appartient aux juges du fait, d'après les circonstances de la cause, et leur appréciation est souveraine, du moins lorsque le caractère de l'acte est contesté et n'apparaît pas clairement. Il appartient également aux juges du fait d'apprécier, dans chaque espèce, si le mandat est gratuit ou salarié ; quand un salaire a été expressément stipulé, le doute ne paraît pas possible, mais, en ce qui touche le salaire, la convention peut aussi être tacite. D'une manière générale, on doit considérer comme mandataires salariés tous ceux qui font profession de gérer les affaires d'autrui, comme les offices ministériels, avoués, agents de change, huissiers, notaires, commissaires-priseurs, auxquels il faut assimiler les agents d'affaires, commissionnaires, courtiers, etc. Il paraît plus difficile de considérer les avocats comme des mandataires salariés ; telle est cependant l'opinion de quelques auteurs ; d'autres estiment que la convention qui intervient entre un avocat et son client constitue un louage de services ; d'autres, enfin, y voient un contrat *sui generis* tenant à la fois du louage et du mandat. D'après la jurisprudence, le salaire alloué à un mandataire par une convention expresse ou tacite peut être réduit par les juges du fait, s'ils l'estiment excessif. A moins que le contrat ne le défende expressément, le mandataire a le droit de se substituer un tiers pour l'accomplissement de sa mission, mais à ses risques et périls, c.-à-d. que si son remplaçant commet une faute, le mandataire en reste responsable. Si le contrat prévoit expressément une substitution, et désigne la personne qui pourra être ainsi substituée au mandataire, celui-ci n'est pas responsable de ses fautes. Si le contrat permet simplement la substitution, sans désigner la personne sur laquelle elle

devra porter, le mandataire n'est responsable des fautes de celui qu'il choisit qu'autant qu'il se fait remplacer par un insolvable ou un incapable. Enfin, si le mandataire se substitue un tiers, au mépris d'une défense formelle qui lui était faite par son contrat, il répond non seulement des fautes de ce tiers, mais même des cas fortuits. Dans tous les cas où le mandataire se substitue un tiers, le mandant peut agir directement en responsabilité contre le tiers.

Le mandataire qui s'est renfermé dans les limites de ses pouvoirs reste un étranger vis-à-vis des tiers avec lesquels il a traité, il ne peut pas agir contre eux, pas plus qu'ils ne peuvent agir contre lui ; le mandant seul est devenu créancier ou débiteur. Il en est de même dans le cas où le mandataire a outrepassé ses pouvoirs après les avoir fait connaître suffisamment aux tiers ; mais si le mandataire a dépassé les termes de son mandat, et si les tiers établissent qu'il ne leur a pas fait connaître ses pouvoirs, il est responsable vis-à-vis d'eux de tout ce qui a été fait au delà du mandat. La seconde obligation du mandataire est celle de rendre compte au mandant de tout ce qu'il a reçu en vertu de sa procuration ; car, sauf le salaire convenu, il ne doit retirer aucun bénéfice de sa mission ; s'il a employé des sommes d'argent à son usage personnel, il en doit les intérêts à partir du jour de l'emploi, mais il ne doit les intérêts des sommes dont il est reliquataire qu'à partir de la mise en demeure. La loi ne fixe d'ailleurs aucun délai pour la reddition de compte, mais il est de l'intérêt du mandataire de la faire le plus rapidement possible, car, d'une part, dès la mise en demeure il doit les intérêts légaux, et, d'autre part, s'il est en retard de rendre son compte, il ne peut plus réclamer l'intérêt de ses avances.

Nous avons dit qu'au moment même où il donne mandat, le mandant ne contracte aucune obligation, mais que l'exécution du contrat fait naître à sa charge diverses obligations. Il doit d'abord exécuter les engagements contractés par le mandataire conformément au pouvoir qui lui a été donné et ceux qui excèdent ces pouvoirs, mais qu'il a ratifiés expressément ou tacitement ; tout ce qui a été fait par le mandataire en dehors de son mandat et sans ratification du mandant est nul et n'oblige pas celui-ci, sauf aux tiers à agir contre le mandataire s'il ne leur a pas donné une connaissance suffisante de ses pouvoirs. En second lieu, si un salaire a été stipulé par le mandataire, le mandant doit le lui payer, alors même que l'affaire qui était l'objet du mandat n'aurait pas réussi. En troisième lieu, le mandant doit rembourser au mandataire les avances et frais que celui-ci a faits pour l'exécution du mandat ; il lui en doit même l'intérêt à 5 % à dater du jour des avances constatées ; c'est un des cas où la loi fait courir les intérêts de plein droit, sans demande en justice ni mise en demeure ; par exception, bien que le tuteur soit un véritable mandataire légal, il n'a droit aux intérêts des sommes qui lui sont dues à l'expiration de la tutelle que du jour de la sommation de payer : cette disposition exceptionnelle de l'art. 474 s'explique par la crainte que le tuteur n'abuse de son mandat, et par l'intérêt tout spécial qui s'attache aux mineurs. Sous le nom d'avances, il faut comprendre tout ce que le mandataire a déboursé pour l'exécution du mandat, alors même qu'en fait, l'affaire n'ayant pas réussi, ces dépenses soient demeurées sans utilité pour le mandant. Enfin, celui-ci doit encore indemniser le mandataire des pertes qu'il peut avoir essuyées à l'occasion de sa gestion, si aucune imprudence ne lui est d'ailleurs imputable. On admet assez généralement que, comme garantie des remboursements qui lui sont dus, le mandataire a un droit de rétention sur les objets qui lui ont été confiés pour l'exécution de son mandat ; de plus, si le mandataire a été constitué par plusieurs personnes pour une affaire commune, chacune d'elles est tenue solidairement envers lui de tous les effets du mandat.

Le mandat prend fin par l'accomplissement de son objet, par la révocation du mandataire, par la renonciation de celui-ci, par la mort, l'interdiction et la déconfiture du

mandataire ou du mandant. La révocation est expresse ou tacite, et le mandant peut la faire quand bon lui semble ; mais il est prudent de la notifier aux tiers, sinon les actes passés postérieurement obligeraient encore le mandant. De son côté, le mandataire peut renoncer à sa mission, mais, si cette renonciation est intempestive, il doit réparer le préjudice qu'elle a causé au mandant, à moins que le mandataire ne se trouve dans l'impossibilité de continuer son mandat sans en éprouver lui-même un préjudice considérable. La mort du mandant et celle du mandataire mettent également fin au mandat ; toutefois, en cas de décès du mandant, le mandataire est tenu d'achever la chose commencée, s'il y a péril en la demeure, et réciproquement, en cas de décès du mandataire, ses héritiers doivent pourvoir en attendant, à ce que les circonstances exigent pour l'intérêt du mandant.

Une fois que le mandat a pris fin, de quelque manière que ce soit, le mandataire est sans pouvoir, et les actes qu'il ferait postérieurement ne seraient pas opposables au mandant : la loi admet cependant une double exception : si le mandataire ignore la cause qui fait cesser sa mission, ce qu'il fait dans cette ignorance est valable et oblige le mandant ; de même, les actes passés après la fin du mandat, avec des tiers qui ignorent que le mandat a cessé, sont également valables et opposables au mandant (V. BONNE FOI). On a vu (V. EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE) que l'exécuteur testamentaire est un véritable mandataire dont le mandat offre cette triple particularité qu'il ne prend naissance que par la mort du mandant, c.-à-d. par un événement qui met fin au mandat ordinaire, qu'il n'y a pas, à vrai dire, de consentement du mandataire, et qu'enfin il ne peut pas être révoqué par les héritiers du mandant, puisqu'il leur est imposé. F. GIRODON.

III. Droit criminel. — En droit criminel, le mandat est l'un des contrats limitativement déterminés dont la violation peut rentrer dans les termes de l'art. 408 du C. pén. et constituer un abus de confiance. Il en est ainsi lorsque la violation du mandat a été frauduleuse, c.-à-d. lorsque, ayant à titre de mandataire la possession ou la garde d'un objet mobilier appartenant à autrui, on s'est approprié frauduleusement cet objet (V. ABUS DE CONFIANCE). Dans cette hypothèse, l'abus de confiance prend plus spécialement le nom d'« abus de mandat ». Sous le code pénal de 1810, l'abus de mandat ne constituait aucun délit lorsque le mandat était gratuit ; mais, depuis la loi de révision du 28 avr. 1832, la distinction entre le mandat gratuit et le mandat salarié n'a plus d'objet à ce point de vue. De même, peu importe que les effets détournés aient été confiés au mandataire par le mandant lui-même ou par un tiers, en vertu du mandat ou à titre de mandat. De même, encore, peu importe que le mandat soit tacite ou exprès : ainsi, la jurisprudence admet que le fait de recevoir en paiement un billet de banque de 1,000 fr. et de ne rendre la monnaie que sur 500 fr. constitue un abus de confiance par abus de mandat tacite, donné par celui qui remet le billet de 1,000 fr. De même, enfin, peu importe que le mandat soit atteint d'une irrégularité quelconque : c'est ainsi, par exemple, qu'un mandat donné à un incapable peut, en cas d'abus commis par celui-ci, entraîner l'application des peines de l'abus de confiance. Quoi qu'il en soit, la jurisprudence et la doctrine décident que le mandataire ne peut être poursuivi criminellement pour inexécution de son mandat qu'après avoir été mis en demeure d'en rendre compte et qu'autant qu'il ne l'a pas fait, soit parce qu'il se trouve dans l'impossibilité de le faire, soit parce qu'il nie qu'il y ait lieu à restitution : cette impossibilité de rendre compte ou cette dénégation constitue une présomption de détournement qui devient la justification de la prévention. L. ANDRÉ.

IV. Procédure criminelle. — En procédure criminelle, le mandat est un ordre délivré contre un individu soupçonné d'un crime ou d'un délit et en vertu duquel cet individu est mandé à comparaître, arrêté ou déposé dans une prison. Les mandats sont dits aussi « mandats de justice » ;

dans notre ancien droit, ils portaient le nom de « décrets ». Notamment, dans les art. 91 à 112 du C. d'instr. crim., la loi a minutieusement gradué dans leurs formes, dans leur emploi, dans leurs effets, ces mesures de restriction à la liberté individuelle. On distingue quatre espèces de mandats, répartis en deux classes : les uns, mesures provisoires, et devant, en général, nécessairement précéder les autres, ont pour but de faire simplement comparaître l'inculpé devant la justice : ce sont le *mandat de comparution* et le *mandat d'amener* (V. INSTRUCTION CRIMINELLE, INTERROGATOIRE); les autres, mesures plus rigoureuses et définitives, ont pour but de constituer l'inculpé en état de détention préventive : ce sont le *mandat d'arrêt* et le *mandat de dépôt* (ARRESTATION, DÉTENTION PRÉVENTIVE, INSTRUCTION CRIMINELLE, INTERROGATOIRE). Régulièrement et en principe, c'est au juge d'instruction, et à lui seul, qu'appartient le droit de décerner les diverses espèces de mandats; mais à cette règle générale, la loi, à l'occasion de certains cas spéciaux, apporte quelques exceptions. D'une part, le procureur de la République est autorisé à délivrer un mandat d'amener en cas de crime flagrant (C. instr. crim., art. 40), et même un mandat de dépôt en cas de délit flagrant, selon les termes de l'art. 1^{er} de la loi du 20 mai 1863, ou encore dans l'hypothèse déterminée par l'art. 100 du C. d'instr. crim. D'autre part, les juridictions de jugement elles-mêmes, cours ou tribunaux, ont le droit, dans les cas prévus par les art. 125, 194 et 214 du C. d'instr. crim., de décerner des mandats de dépôt ou d'arrêt. Enfin, les préfets des départements et le préfet de police à Paris peuvent décerner des mandats d'amener (C. d'instr. crim., art. 40) (V. en outre JUGE D'INSTRUCTION, LIBERTÉ INDIVIDUELLE). L. ANDRÉ.

V. Postes et télégraphes. — Toutes les administrations postales acceptent dans certaines limites les envois de fonds à l'intérieur, et la plupart des pays de l'Union postale universelle les acceptent également pour l'étranger en vertu d'un arrangement international du 4 juin 1878 et d'un acte additionnel du 21 mars 1883. A l'intérieur, le montant des mandats n'est soumis à aucune limite en France, en Belgique, dans les Pays-Bas; la limite supérieure est de 5,000 florins en Autriche, de 500 florins en Hongrie, de 4,000 francs en Italie et en Suisse, de 500 fr. en Allemagne, en Bulgarie, dans le Luxembourg et la Grèce et en Roumanie, de 400 couronnes dans le Danemark, la Norvège et la Suède, et de 10 livres sterling dans la Grande-Bretagne. Les mandats télégraphiques intérieurs sont quelquefois soumis à d'autres limites; ainsi en France et dans la Belgique, ils ne peuvent être d'une valeur supérieure à 5,000 fr., dans l'Autriche-Hongrie et dans les Pays-Bas à 500 florins, en Suisse à 300 fr. Dans les relations internationales, la moyenne de la valeur des mandats postaux et télégraphiques est fixée invariablement à 500 fr.

La statistique de 1893 donne pour les mandats les résultats suivants :

<i>Service intérieur</i>	
Nombre des mandats	260.000.000
Valeur des mandats	fr. 13.478.000.000
<i>Service international</i>	
Nombre des mandats reçus et expédiés	49.000.000
Valeur des mandats reçus et expédiés, fr.	4.396.000.000

VI. Droit canon (V. COLLATION DES BÉNÉFICES).

VII. Finances. — MANDATS DU TRÉSOR. — On désigne ainsi les mandats émis par les comptables du Trésor, soit pour régulariser les opérations de leur département, soit pour les particuliers. Ces mandats doivent être sur la caisse centrale, mais peuvent cependant être créés sur la caisse d'un trésorier général, qui paye sur avis de la direction et renvoie ce mandat après paiement comme valeur représentative dont il est crédité. Les mandats du Trésor émis pour les services publics sont exempts de timbre; au contraire, ceux qui sont émis pour les particuliers sont soumis au timbre proportionnel. Pour ces derniers mandats, l'admini-

stration se réserve toujours le droit d'en étendre ou d'en restreindre l'émission, suivant les convenances du Trésor. Les trésoriers-payeurs de l'Algérie ont aussi le droit de délivrer des mandats à 30 jours de date, payables à la caisse centrale ou à toute autre caisse, sur autorisation de la direction. Quant aux trésoriers-payeurs des colonies, ils peuvent délivrer tous les mandats nécessaires aux services publics; mais, pour le service privé, ils ne peuvent en émettre qu'au bénéfice des fonctionnaires, à concurrence de leurs émoluments. G. FRANÇOIS.

MANDAT TERRITORIAL (V. ASSIGNAT).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — GAIUS, III, 135-155-163. — Dig., *Mandati vel contra*, XVII, 1. — Cod. Just., id., IV, 35. — Inst., *De Mand.*, III, 26. — DIRKSEN, *Manuale latinatis*; Berlin, 1837, art. *Mandare, Mandator, Mandatum, Procuratio, Procurator*, in-4. — CUG, *les Institutions juridiques des Romains. L'ancien droit*; Paris, 1891, pp. 649-653, in-8. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886-91, t. II, n^{os} 630-642. — G. MAY, *Éléments de droit romain*; Paris, 1894, n^{os} 155, 156, 195, in-8, 3^e éd. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, t. II, § 220-224. — KUNTZE, *Cursus des römischen Rechts*; Leipzig, 1879, § 698, 699, 700, 701, in-8, 2^e éd.

DROIT CRIMINEL. — BAZOT, *Abus de confiance en matière de société*, dans *Rev. prat.*, 1864, t. XVIII. — CHAUVÉAU et FAUSTIN HÉLIE, *Théorie du C. pén.*, t. X, pp. 387 et suiv. — FAUSTIN HÉLIE, *Prat. crim. des cours et tribunaux*, t. II, n^{os} 830 et suiv. — DEMOLOMBE, *Si le tuteur qui dissipe les fonds pupillaires est passible des peines portées aux art. 406 et 408, C. pén.*, dans *Rev. crit.*, 1851, t. I. — DESJARDINS, *Rev. crit.*, 1885, p. 60. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. V, n^{os} 314 et suiv.

PROCÉDURE CRIMINELLE. — BOITARD, *Leçons de dr. crim.*, n^{os} 691 et suiv. — FAUSTIN HÉLIE, *Prat. crim. des cours et tribunaux*, t. I, n^{os} 195 et suiv. — GARRAUD, *Précis de dr. crim.*, n^{os} 517 et suiv. — LE POTTEVIN, *Diction. formul. des Parquets*, art. *Mandats de justice*.

MANDAT (Antoine-Jean GAILLIOT, marquis de), né à Paris en 1731, mort en 1792. Il commandait en 1792 la garde nationale parisienne. Quelques jours avant le 10 août il fut requis par le département de faire augmenter le nombre des troupes qui gardaient le roi, et Petion y joignit l'ordre écrit de *repousser la force par la force*. La nouvelle municipalité voulut rentrer en possession de cet ordre compromettant, et la mort de Mandat fut décidée; le 10 août, à la pointe du jour, il fut mandé à l'Hôtel de Ville; il partit avec un seul aide de camp. Au moment où le conseil devant lequel il se présentait venait de le faire arrêter et de prononcer son envoi à l'Abbaye, un coup de pistolet le renversa et son corps fut jeté dans la Seine.

MANDATAIRE (V. MANDAT).

MANDATUM (Liturg.). Nom donné à la cérémonie du *Lavement des pieds* (V. ce nom), parce qu'on y chante ces paroles de Jésus-Christ : *Mandatum dedi vobis...*

MANDAVI (Inde) (V. MANDVI).

MANDCHOURIE. Géographie. — Pays de l'empire chinois, situé entre 42° et 53°30' lat. N., 116° et 133° long. E., entre la Sibérie, dont le sépare l'Amour au N. et l'Oussouri à l'E., la Corée au S.-E., le golfe du Petchili au S., la prov. de Petchili au S.-O., la Mongolie à l'O. La Mandchourie a 942,000 kil. q. et 7 à 8 millions d'hab. C'est un pays montagneux, borné à l'E. par les monts Chan-Alin, qui atteignent 3,600 m.; à l'O. par les Ching-an, parcourus au N. par les monts Hyehour et Doussé. Au S.-O. commence le désert de Gobi. Les principaux cours d'eau sont le Soungari, qui parcourt la Mandchourie septentrionale, et l'Oussouri. Le climat est extrême, variant de -24° en hiver à +32° en été (V. l'art. ASIE pour la géographie physique). D'épaisses forêts couvrent les montagnes. La houille, le fer, l'or (exploité en secret, malgré l'interdiction), les pierres précieuses sont les principales richesses minérales. La flore et la faune sont intermédiaires entre celles de Chine et de Sibérie (V. ASIE). On remarque des tigres de haute taille, des ours noirs, des cerfs, des antilopes, des zibelines dont les peaux s'exportent en quantité. On vend aussi en Chine beaucoup d'alouettes de Mandchourie (*Melanocorypha mongolica*) dont la voix est très goûtée. Les rivières sont très poissonneuses.

La population est formée de Mandchoux, de Tougouses

et de Chinois. Les Chinois dominent complètement dans le S. Les Mandchoux ne forment plus guère que le dixième de la population. On a transplanté dans le pays des colonies pénitenciaires, des peuplades vaincues comme les Doun-ganes. Parmi les Toungouses, les principales tribus sont les Goldes et les Manégres. Citons aussi les Bargou-Bourètes qui sont des Mongols. Les Mandchoux, le plus illustre des peuples toungouses, avaient jadis leur centre sur le cours supérieur du Soungari, au S. de Kirin, vivant de l'agriculture, de l'élevage du bétail et de la chasse. Depuis qu'ils ont conquis la Chine, ils tendent à s'absorber dans la race vaincue (V. CHINE). On ne compte plus 1 million de Mandchoux de race pure. Ceux de Chine perdent leur caractère. Ceux de Mandchourie s'altèrent par les croisements, les émigrants chinois épousant des femmes mandchoues. On sait que cependant dans l'empire chinois le dualisme subsiste et que dans les ministères de Péking tout haut fonctionnaire chinois est doublé d'un Mandchou ; ces derniers ont de plus le monopole du commandement de l'armée impériale. En Mandchourie, la race indigène garde encore la terre, ayant seule le droit de propriété ; les Chinois ne peuvent qu'affermer. C'est pourtant dans les villes qu'on trouve le plus de Mandchoux, fonctionnaires ou commerçants. Ils ne dominent plus que dans les montagnes qui entourent la vallée du Liao. Leurs maisons, toujours bâties en bois, se distinguent des maisons chinoises par leurs toits longs, plats, à convexité cylindrique, avec fenêtres garnies de papier. La seule ville de pierre est la capitale Moukden. — On cultive dans le S. le blé, le riz, le maïs, les haricots, les pommes de terre, le chanvre, le coton, l'indigo, le tabac, le ginseng. On élève de petits chevaux, des mulets, des bœufs, des moutons, de grands porcs. Il n'y a guère d'industrie que la distillerie et l'huilerie. Les principales routes sont : les voies fluviales de la Soungari (1,500 kil.), de la Noni et de la Khourka ; les voies terrestres vers Péking, vers la Corée et la Sibérie par Moukden, Kirin, Tsitsikar. Un télégraphe va de Péking à Blagovetchensk par Niout-chouang, Moukden, Kirin, Tsitsikar, Houloung-kiang ; un autre de Houlouchou par Tioumen à Vladivostok.

La Mandchourie se divise administrativement en trois provinces : Ching-king, comprenant la presque île de Liaotoung ; Kirin ou Ghirin ; Houloung-kiang. La première comprend la capitale Moukden, le port Niou-tchouang, la ville sacrée de Hsingking avec les tombeaux des vieux rois mandchoux ; elle compte plus de 5 millions et demi d'hab., presque tous Chinois. Celle de Kirin a une capitale du même nom (120,000 hab.) sur le Soungari-oula et d'autres grandes villes, Houloung-chéou-fou, Ningouta-Achiso, Sanhsing. La province de Houloung-kiang a pour capitale Aigoun (60,000 hab.) ; on y trouve encore Tsitsikar, résidence du chef des troupes mandchoues. La province de Ching-king, assimilée à la Chine, a un gouverneur général ; les deux autres des gouverneurs. L'organisation a gardé l'apparence militaire. On divise les 65 tribus mandchoues en 8 bannières, chacune ayant ses prêtres, ses tribunaux, ses écoles. L'armée compte 67,800 hommes, dont 27,000 régulièrement enrégimentés. Elle est armée d'arcs et de flèches et doit annuellement livrer 2,400 cerfs et une certaine quantité de peaux de zibelines. Les provinces payent des redevances en argent et en nature, sacs de blé, peaux de zibelines, pertes du Soungari. — La Mandchourie a été amputée de 650,000 kil. q. par le traité d'Aigoun (1858) et la convention de 1860, qui cédèrent à la Russie la région entre l'Oussouri et la mer. A.-M. B.

Faune et Flore (V. ASIE).

Anthropologie. — Les Mandchoux constituaient naguère un des groupes les plus importants de la grande famille mongolique proprement dite. Intimement apparentes aux Toungouses dont ils ne se sont séparés qu'au moyen âge, ils ont formé plusieurs royaumes au N. de la Chine, à partir du xiii^e siècle. Ils ont enfin entièrement soumis cet immense empire au xvii^e siècle (1644), après un siècle d'une

existence nationale qui les avait unifiés dans un but de conquêtes. Ils ont eu cependant peu d'influence sur l'organisation politique et les mœurs des Chinois, aujourd'hui encore soumis à la dynastie mandchoue. Au contraire, en grande partie disséminés, notamment au N., à la surface de leur nouvel empire, ils en ont adopté ou subi la civilisation. Et dans leur propre pays, dans la Mandchourie, n'abandonnant d'abord qu'à regret leur ancienne vie nomade, ils ont cédé le pas au Chinois cultivateur et industriel. Ils ont d'abord émigré vers le Nord, mais ne sont plus aujourd'hui qu'une minorité, ne représentant guère plus d'un tiers de la population totale.

Par leurs caractères physiques, ils tiennent à peu près le milieu entre les Mongols proprement dits ou Khalkas et les Chinois dont le type présente d'ailleurs des variations étendues. En général, ils sont un peu plus grands (1^m68) et moins corpulents que les premiers, plus forts et plus hardis que les seconds. Les uns comme les autres ont les mêmes traits mongoliques essentiels. Peut-être les Mandchoux ont-ils la face proportionnellement moins large et le crâne moins arrondi. Mais ces particularités secondaires qui caractérisent aussi les Toungouses ne sont pas toujours nécessairement dus aux mélanges récents avec les Chinois.

La langue mandchoue, comme ceux qui la parlent, recule devant la langue chinoise, quoique à un stade supérieur. Mais son étude est imposée par le gouvernement chinois, et les fonctionnaires les plus importants du Céleste-Empire affectent, dans le Nord au moins, de n'en pas parler d'autre, comme pour attester leur origine et le lien plus ou moins problématique qui les unirait à la famille régnante. La presque totalité d'entre eux ont accepté le bouddhisme lamaïte introduit de la Mongolie. Ceux qui sont restés fidèles à la vie nomade ont conservé le chamanisme comme les Toungouses. L'abandon de la coutume chinoise de mutiler les pieds des femmes d'un rang élevé est un des rares changements qui soient dus à leur influence. ZBOROWSKI.

Langue (V. TOUNGOUSE).

Histoire. — La Mandchourie a de tout temps joué le rôle d'intermédiaire entre les Chinois septentrionaux et les barbares chasseurs de fourrures et pêcheurs du bassin de l'Amour de race toungouse. Tantôt elle a été (surtout la partie S., le Leao ou Liao-toung) dans la dépendance de la Chine, tantôt elle a été le point de départ de conquérants de cet empire, souvent aussi en conflit avec les peuples tures et mongols établis à l'O. Au temps de l'ère chrétienne, les Toung-hou (Barbares orientaux) sont refoulés par les Hiong-nou (V. dans l'art. HUNS le tableau des mouvements de peuples de l'Asie intérieure entre la Chine et l'Occident). Ils se divisent en deux royaumes : les Ouhouan, à l'E. du Soungari ; les Sien-pi, à l'O.

Le royaume des *Sien-pi* (V. ce mot) s'étendit sur la Mandchourie, la Mongolie et la Dzooungarie actuelles ; mais, vers le iv^e siècle, les principautés Sien-pi qui subsistaient en Mandchourie furent conquises par les *Toungouses* (V. ce nom). Elles furent ensuite dominées par les *Khittans* (V. ce nom), auxquels succédèrent les *Kim* (V. ce nom), dont l'empire fut détruit par Djengiskhan. Vers le milieu du xiv^e siècle, une nouvelle tribu toungouse se distingue ; on lui applique le nom de *Mandchou* ; les fondateurs de sa puissance sont le légendaire *Aichin-gioro*, fils d'une vierge (vers 1350), et surtout le *Thai-sou* (1580-1626), qui organisa l'Etat mandchou, groupa son peuple en compagnies (*niourou*) de 300 hommes, porta la conquête de 17 à 70 le nombre des tribus soumises à son autorité, transféra sa capitale de Yendén à Moukden (1621). Il était resté vassal de la Chine. Son fils et successeur *Tai-soung* (1626-61) se fit proclamer empereur (1636), conquint le Liao-toung, la Corée, et par la prise de Péking substitua sa dynastie à celle des Ming sur le trône de Chine (1644) (V. les art. MING et TSING). Depuis lors, la Mandchourie a été entamée au N. par les Russes dont les progrès successifs sont retracés dans l'art. AMOUR. A.-M. B.

BIBL. : VENIOUKOV, *les Pays frontières de la Russie asiatique* (en russe). — JAMES, *The Long White Mountain, a journey in Manchuria*; Londres, 1888.

MANDEËNS (V. SABËENS).

MANDEL. Rivière de Belgique. Elle prend sa source à Passchendaele, passe à Roulers et à Ingelmunster, et se jette dans la Lys à Wachen, après un parcours de 67 kil.

MANDEL (Eduard), graveur allemand, né à Berlin le 15 févr. 1810, mort à Berlin le 20 oct. 1882. Elève, de 1826 à 1830, de Buchhorn à l'Académie, il s'imposa à l'attention du public par sa belle reproduction du *Guerrier avec son enfant*, de T. Hildebrand (1835). La Société des Amis des arts de Berlin le chargea alors de graver le très populaire tableau de Begas, *Lorelei* (1839), et l'Académie des beaux-arts l'élut pour membre en 1837. Parmi ses autres estampes se distinguent particulièrement : *Jeune Berger italien*, d'après L. Pollack (1840); *Van Dyck*, d'après son propre portrait du Louvre (1840); *le Titien*, d'après son propre portrait du musée de Berlin (1843); *la Vierge aux étoiles*, d'après le tableau de Carlo Dolce, de la galerie de Blenheim; *le Christ pleurant sur les ruines de Jérusalem*, d'après Ary Scheffer; *Charles 1^{er}*, roi d'Angleterre, d'après Van Dyck (1851); *la Vierge de la famille Colonna*, d'après Raphaël (1855); portrait de *Raphaël*, d'après lui-même, musée du Louvre (1860); *Marguerite allant à l'église*, d'après Kaulbach; *la Vierge à la chaise*, d'après Raphaël (1865); enfin, sa pièce la plus célèbre, *la Madone Sixtine*, d'après Raphaël (1875). Le burin de Mandel est toujours correct et expressif; c'est un fidèle disciple des maîtres classiques. G. P.-1.

MANDELBERG (Johan-Edward), peintre danois, né à Stockholm le 22 juin 1731, mort à Copenhague le 8 août 1786. A l'âge de vingt et un ans il quitta la Suède, où il avait commencé ses études, pour se rendre à Paris. Il y trouva dans le comte de Caylus un protecteur éclairé et put, soutenu aussi par le roi Frédéric V de Danemark, continuer plusieurs années ses études soit au Louvre, soit à Rome. En 1758, il vint s'établir à Copenhague et peignit alors principalement de grands tableaux de batailles, mais aussi des toiles allégoriques et mythologiques et des scènes bucoliques dans le style de Boucher. On peut citer de lui entre autres son tableau de réception à l'Académie danoise : *Combat entre chrétiens et Turcs* et ses grandes peintures décoratives de la coupole de Fredensborg, représentant des scènes de l'*Iliade*, ainsi que les plafonds de Kristiansborg, détruits malheureusement par l'incendie de 1794.

MANDELGREN (Nils Månsson), artiste et archéologue suédois, né à Väshy (Scanie) le 17 juil. 1813. Il étudia d'abord à Stockholm, puis à Copenhague (1838-42), où il fut l'élève assidu de Høyen. Après un court voyage à Rome et à Paris, il revint à Stockholm en 1843. De 1846 à 1851 et de 1863 à 1873, il a été chargé de nombreuses missions dans l'intérieur de la Suède pour poursuivre ses études sur l'art indigène. Depuis 1873, il jouit d'une pension à vie que lui a accordée l'État, en reconnaissance de ses éminents services. En 1851, à la suite de dissentiments avec l'Académie des belles-lettres, il avait quitté Stockholm. Il fit, pendant les années qui suivirent, divers séjours en Danemark et en France, où il trouva de puissants amis en Thiers, Mérimée, Ingres, etc. C'est alors qu'il publia en français, en partie à Copenhague et en partie à Paris, un important ouvrage : *Monuments scandinaves du moyen âge* (1855-62, 6 parties avec pl.), qui eut un grand retentissement dans le monde archéologique et lui valut le titre de membre des académies des beaux-arts de Rome, de Florence et d'Amsterdam. En 1867, il fut l'organisateur à Paris de l'exposition de l'histoire du travail en Suède. Parmi les autres ouvrages de Mandelgren il convient de citer un *Recueil relatif à l'histoire de l'art et de la civilisation en Suède* (en suéd., 1866-68, inachevé), et un *Atlas pour servir à l'histoire de la civilisation en*

Suède (en suéd., non encore terminé). Mandelgren s'est tout particulièrement appliqué à l'extension de l'art industriel et manuel en Suède au moyen d'écoles ou de sociétés. Il a contribué en une grande mesure à la fondation ou à la prospérité de la Société suédoise des arts industriels (1844), du Club des artistes (Konstnärsgillet, 1845), de l'Association suédoise des antiquaires (1869). Il légua, par une disposition de son testament, toutes ses collections artistiques et un certain capital à l'université de Lund. Th. C.

MANDELIEU. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Cannes; 779 hab. A peu de distance se trouve le hameau de la Napoule, sur l'emplacement de l'ancienne station romaine d'Epulia. Ce hameau renferme des ruines fort remarquables d'un château et des remparts construits par les comtes de Villeneuve (xiv^e siècle). Plus au S., la baie de Théoule offre un mouillage abrité du mistral, près de la station du chemin de fer de Marseille à Nice. J. M.

MANDELIQUE (Acide) (V. FORMOBYZOYLIQUE).

MANDELOT (François de), né à Paris le 20 oct. 1529, mort à Lyon le 24 nov. 1588. De famille champenoise, il fut page, puis lieutenant général du duc de Nemours auquel il succéda comme gouverneur de Lyon. Il y organisa le massacre de la Saint-Barthélemy, reçut aussi le gouvernement du Forez, guerroya contre les protestants, renouela en 1582 l'alliance du roi avec les Suisses, tint pour Henri III contre la Ligue, mais sans succès. On a sa correspondance avec Charles IX et Henri III.

MANDEMENT. I. Histoire religieuse. — L'autorité et la juridiction des évêques leur conférant le droit et le devoir de faire en matière de religion des règlements, ordonnances ou défenses, auxquels leurs diocésains doivent se soumettre, on donne le nom de *mandements* aux actes qui contiennent ces prescriptions. Autrefois, les évêques consultaient toujours leur chapitre lorsque leurs mandements concernaient la liturgie et les prières publiques; ils le faisaient même généralement quand il s'agissait d'autres matières. Le mandement est précédé des noms et titres du prélat qui le promulgue, et il est terminé par sa signature. Celle-ci consiste ordinairement en un des prénoms de l'évêque, accompagné d'une croix.

II. Histoire administrative. — Les ordres adressés par les rois aux officiers royaux, fonctionnaires et agents administratifs, sous forme de petites lettres patentes, scellées sur simple queue du grand sceau de cire jaune, portaient le nom de mandements. Les plus anciens qu'on connaisse sont du roi Philippe 1^{er}. Les archives ont conservé un très grand nombre de ces documents qui, du xiii^e au xv^e siècle surtout, constituent la correspondance administrative des rois de France et ont un très grand intérêt historique. A l'exemple du roi de France, les seigneurs, et les plus importants des fonctionnaires royaux, les baillis et les sénéchaux, transmettaient des ordres à leurs officiers ou à leur subordonnés sous la forme de mandements. On retrouve des documents analogues avec quelques variations de forme dans la plupart des chancelleries étrangères; il semble probable que le modèle en avait été fourni par les petites bulles des papes désignées dans la chancellerie pontificale sous le nom de *Mandamentum*.

MANDER (Karel Van), peintre, poète et surtout historien d'art flamand, né à Meulebeke en 1548, mort à Haarlem en 1606. Elève de Lucas de Heere, puis de P. Vlerik, il alla en 1575 à Rome, où il prit, avec le mauvais goût du temps, d'excellentes leçons de composition. Après avoir passé par l'Autriche et Nuremberg (1577), il revint en Flandre, où la gaieté naturelle de son caractère fut mise à de rudes épreuves. Chassé du bourg natal vers Courtrai par les troubles religieux, il est saisi par des soldats pillards, sauvé de la pendaison par un officier qui l'avait connu à Rome, retrouve ses parents pillés et leur maison brûlée; quitte bientôt Courtrai pour Bruges à cause de la peste, est dépourvu par une bande de malcontents, et ne tarde pas à fuir Bruges livré aux querelles religieuses; il

s'embarque avec sa famille pour Haarlem, où il fonde un atelier, peint, fait des cartons de tapisseries et d'encadrements de verrières, meurt en 1606 et est enterré en grande pompe dans l'église même de Haarlem. Ses rares tableaux et ses estampes ne l'auraient pas sauvé de l'oubli, non plus que ses œuvres littéraires, s'il n'avait pas écrit *le Livre des peintres*, publié en 1604, ouvrage inappréciable par les documents qu'il renferme et qui a fait de lui le Vasari flamand.

E. DURAND-GREVILLE.

BIBL. : Henri HYMANS, *le Livre des peintres*, trad., notes et commentaires ; Paris, 1884.

MANDER (Karel Van), peintre flamand, né à Courtrai en 1579, mort à Delft en 1623, fils du précédent. Il travailla à Delft, puis alla à Copenhague recevoir de Christian IV la commande de vingt-six tapisseries représentant les épisodes de la guerre dano-suédoise, qui furent exécutées à Delft d'après ses cartons, pour le château de Fredriksborg.

Son fils, nommé aussi *Karel*, né à Delft en 1610, mort à Copenhague en 1672, fut surtout portraitiste.

MANDEREN, MANDERN (*Monder*, 1594). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Thionville, cant. de Sierck ; 570 hab. Enclavée dans la Lorraine, cette commune appartenait autrefois aux Pays-Bas autrichiens comme dépendance du Luxembourg ; elle fit partie du département des Forêts, fut réclamée en 1815 par le cabinet de Berlin, comme située sur la rive droite de la Moselle, et ne fut cédée à la France qu'en 1829.

MANDERSTRÆM (Kristofer), littérateur suédois, né à Stockholm le 13 déc. 1727, mort à Stockholm le 1^{er} sept. 1788. Appartenant à une vieille famille suédoise, il fut nommé secrétaire d'Adolphe-Frédéric en 1749 et exerça, de 1752 à 1781, des fonctions de camérier de la reine, puis de chambellan. Il s'est fait connaître par ses habiles traductions en suédois des *Pensées de Mare-Aurèle* (1855), de *la Mort de César* de Voltaire (1764), des *Entretiens de Phocius* de Mably (1766), d'*Andromaque* de Racine (1778), de *Julie* de Monvel (1786), ainsi que de nombreux opéras. Il a laissé un volume en vers : *Mes Œuvres poétiques* (1788) contenant un choix de poèmes composés par lui en diverses langues.

MANDERSTRÆM (Kristofer-Rutger-Ludvig, comte), homme d'Etat, né à Stockholm le 22 janv. 1806, mort à Cologne pendant un voyage en 1873, petit-fils du précédent. Attaché dès 1830, comme secrétaire, au cabinet de la correspondance du ministère des affaires étrangères, il fut envoyé, comme secrétaire de légation, en 1838 à Saint-Petersbourg et en 1839 à Londres. En 1840, il revint à Stockholm et entra dans le cabinet du roi. Huit ans plus tard, Oscar 1^{er} lui offrait le portefeuille des affaires étrangères, qu'il n'accepta pas d'ailleurs ; en revanche il accepta, en 1855, le poste de ministre suédois-norvégien à Vienne d'abord, puis, peu après, à Paris, où il remplaçait Löwenhjelm. Il fut rappelé en 1858 à Stockholm, comme ministre des affaires étrangères, dans le conseil du prince-régent, Charles. La politique scandinave trouva en lui un ferme défenseur contre les prétentions de l'Allemagne sur les territoires danois ; mais, lors de l'invasion du Slesvig, il dut céder au fait accompli. Il se retira du ministère en 1868. Il avait soutenu ardemment le projet de représentation nationale de 1865 et fut élu député à la première Chambre en 1866. Comme écrivain, il s'est fait connaître entre autres par un *Recueil de documents inédits concernant d'histoire de Suède sous Gustave III* (en franç., 1847-49, 2 part., tiré à 40 ex.), et par une savante étude sur la *Politique extérieure de Gustave III* (en suéd., 1859). Ses papiers diplomatiques relatifs à la question danoise ont été publiés en partie dans la *Historisk Tidskrift* (Copenhague, 1862-64).

MANDEURE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt, sur le Doubs ; 1,294 hab. Mandeure possède depuis peu des papeteries importantes. C'est l'antique *Epomanduodurum*, antérieure à César, floris-

sante surtout sous les Antonins. Les ruines qui en subsistent sont imposantes. Elle avait des bains, un aqueduc, des temples, un théâtre qui pouvait contenir plus de 15,000 spectateurs. Elle fut détruite de fond en comble, très probablement par un vaste incendie, au cours du 11^e ou du 12^e siècle. Sur les ruines s'éleva un château fortifié, puis une petite ville, ceinte de murailles, qui fut la métropole du *pagus atsegaudia* carolingien. Après sa destruction par les Hongrois (9^e siècle), Mandeure ne fut plus qu'un village, et son importance passa à Montbéliard. Le village dépendit pour moitié de ce comté et des archevêques de Besançon. En 1792 les habitants de la partie épiscopale se proclamèrent en république et prirent pour devise : *Aquila non capit muscas*. La France s'en empara peu après (24 oct. 1793).

BIBL. : L'abbé BOUCHEY, *Recherches historiques sur... Mandeure*. — MOREL-MACLER, *Antiquités de Mandeure*.

MANDEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 579 hab.

MANDEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 471 hab.

MANDEVILLE (Jehan de), voyageur belge, né à Liège au commencement du 14^e siècle, mort à Liège en 1372. Son vrai nom est *Jean de Bourgogne*. Il étudia la médecine dans plusieurs universités du midi de l'Europe et séjourna ensuite pendant quelque temps en Egypte pour voir de près les procédés des médecins arabes. De retour à Liège, il écrivit, sous le pseudonyme de Jehan de Mandeville, la relation non seulement des voyages qu'il avait réellement faits, mais de quantité d'expéditions extraordinaires qu'il aurait entreprises dans toutes les parties du monde. Son ouvrage, où abondent les aventures merveilleuses, obtint une grande popularité. Tandis qu'on ne connaît qu'environ quatre-vingts manuscrits des célèbres voyages de Marco-Polo et d'Odoric de Pordenone, les copies de Mandeville se comptent par centaines. On vit en lui, pendant des siècles, le plus grand voyageur du moyen âge ; la critique moderne a fait justice de cette légende. E. H.

BIBL. : SCHENBORN, *Bibliographische Untersuchungen über die Reisebeschreibung des sir John Mandeville* ; Breslau, 1810, in-8. — H. CORBIER, *Jean de Mandeville*, dans les *Archives pour servir à l'étude de l'histoire, des langues, de la géographie et de l'ethnographie de l'Asie orientale* ; Leyde, 1891, t. II. — H. PIRENNE, *Biographie de J. de Mandeville*, dissertation très complète dans le t. XIII de la *Biographie nationale de Belgique*.

MANDEVILLE (Bernard de), littérateur anglais, né à Dort (Hollande) vers 1670, mort le 21 janv. 1733. Il s'établit médecin à Londres, fut protégé par lord Macclesfield, s'illustra par un poème satirique, *The Fable of bees* (1714 ; 2^e éd., 1723), qui lui valut les plus vives attaques. Il a encore publié : *The Virgin unmasked* (1709) ; *Free Thoughts on religion* (1720), etc.

MANDEVILLE (Lucien), député français, né à Campsas (Tarn-et-Garonne) le 1^{er} juil. 1838. Docteur en médecine, il fut élu député de la 3^e circonscription de Toulouse en 1889, réélu en 1893. Il appartient au parti radical.

MANDI. Principauté de l'Inde anglaise, dans le Pendjab, occupée par les Radjpoutes ; 3,108 kil. q., 150,000 hab. Arrosée par la Bias, elle est comprise entre le Souket au S., le Kangra à l'O. et au N., le Koulou à l'E. La population est analogue à celle du Koulou. La capitale est la ville de Mandi, sur la Bias (7,500 hab.).

BIBL. : GRIFFIN, *The Rajas of Punjab, the history of the Mandi state* ; Londres, 1873.

MANDIBULE (Entom.) (V. INSECTES).

MANDINGUES (Anthrop.). Les Mandingues ou Malinkés sont un des groupes principaux des populations nègres de l'Afrique occidentale (V. SÉNÉGAL et SOUDAN). Le centre actuel de leur pays est au N. du Foutah-Djallon ; mais, au 13^e siècle, ils étaient maîtres de Tombouctou. Et ils occupent encore un immense territoire, depuis le 7^e de lat. au S. jusqu'au 15^e au N., depuis la Sénégambie à l'O., jusques et y compris le pays des Bambaras à l'E. Car malgré d'appréciables variations de caractères, au même groupe ethnique que les Mandingues proprement dits

appartiennent les Sarrakoulés, les Kassonkés, les Bambaras, et même les Sousous des Rivières du Sud, métissés de Pouls, à l'autre extrémité. Mandingues, Sarrakoulés et Bambaras parlent en effet trois dialectes d'une même langue. Les Mandingues ne sont plus toutefois constitués en un seul corps de nation. Leur ancien territoire a été traversé en tous sens par les Toucouleurs et les Pouls qui en occupent différentes parties.

Ils ont tous les caractères des vrais nègres : cheveux laineux, nez épaté, ampleur et prééminence des mâchoires, crâne allongé, etc. Et leur type est représenté dans sa pureté par des individus grands, corpulents, à visage aux traits grossiers, à la mâchoire puissante, aux yeux médiocrement ouverts. Mais la couleur de leur peau brun olivâtre et chocolat offre bien des variations ainsi que leur taille (moyenne 1^m66). Tout en étant d'un aspect rude et massif et en passant pour être d'une grossièreté brutale, ils sont des plus intelligents. Ils doivent assurément leur importance territoriale à leurs instincts guerriers et déprédateurs. Ils ont peu de goût pour le travail et font cultiver leurs terres par des captifs. Ils exploitent en outre tous ceux qui chez eux, comme les Marabouts de langue berbère, et parmi leurs voisins, s'adonnent paisiblement à la culture et à l'élevage. Lorsqu'ils n'ont pas d'esclaves, ils ne donnent à leurs champs que des soins trop insuffisants pour assurer leur propre subsistance. Leur vêtement le plus usuel consiste en un pantalon flottant descendant aux genoux (un pagne pour les femmes) et en une longue chemise ou boubou de cotonnade bleue ou blanche. Leur coiffure est tantôt le chapeau bambara aux longues tiges de paille, tantôt le bonnet de cotonnade orné de deux pointes relevées en avant et en arrière. Ils portent au cou des gris-gris, et aux poignets des bracelets de cuir. Un large sabre suspendu à l'épaule gauche et un poignard retenu à la ceinture complètent leur attirail. Leurs cases, bâties sans ordre, ont leurs murs en pisé ou terre mêlée de cailloux, sont divisées en compartiments et couvertes d'un toit de chaume ou de paille tressée, généralement conique. Ils couchent sur des claies de roseaux ou treillis supportés par quatre pieux de 70 cent. de haut et recouverts d'une natte ou d'une peau de bœuf. Leur mobilier se compose essentiellement de calebasses, moitiés d'écorces de citrouilles sensiblement rondes, de profonds mortiers en bois, de tamis graisseux pour passer la farine préparée pour le couscous, d'une jarre pour l'eau. Ils se nourrissent de riz peu cuit qu'ils pressent dans leurs mains après l'avoir trempé dans une sauce, et de couscous de millet à la viande. Ils chassent avec de grands filets de corde, élèvent des chèvres et des moutons, pratiquent certaines industries, celles du cuir notamment, du tissage et de la teinture, et se livrent au commerce. Hommes et femmes portent sur la tête, dans de longues corbeilles, d'énormes fardeaux en s'appuyant sur un bâton. Et c'est à cet usage qu'il faut attribuer l'ossification prématurée de la suture sagittale observée fréquemment sur leurs crânes. Les professions se transmettant de père en fils, sont la base de *castes* (sept) plus ou moins fermées. Ils dansent au son d'un tambour, cylindre d'une seule pièce de bois recouvert d'un bout par une peau de chevreau qu'ils battent de la main gauche et avec une petite baguette. Ils sont tous restés fétichistes. Ils croient aux esprits, « mais n'ont pas de religion au vrai sens du mot » (Pascal Bellamy). Les sorciers sont peu influents, peu rétribués, rares. Ils appartiennent à la caste des forgerons. « Un grand nombre d'entre eux au moins ont cependant adopté les pratiques du mahométisme dont ils se montrent adeptes fervents. Ils sont polygames. Et communément ils se *payent*, c'est vraiment là l'expression triviale qui convient pour leurs mariages, jusqu'à quatre femmes, au prix moyen de 65 fr., en esclaves donnés à la mère. Certains d'entre eux se limiteraient en pointes les incisives supérieures. Ils pratiquent tous la circoncision, qu'ils soient mahométans ou non, et cela vers quatorze ou seize ans. Les filles sont soumises à l'exécution et confiées pour cela à certaines vieilles femmes.

Ce sont les griots qui opèrent les garçons, et cette opération, appliquée au plus grand nombre possible en même temps, donne lieu à des cérémonies, à des fêtes très significatives. Il en est des enterrements comme des mariages. C'est pour eux à peu près uniquement une occasion de manger et de boire davantage. Les chefs et notables, le corps serré d'une bande d'étoffe blanche, sont enterrés dans leur case ; le sol est fortement battu sur la fosse comblée. Les autres sont enterrés hors du village, en pleine terre, la fosse étant alors protégée par des épines contre les hyènes. Mais les cadavres des captifs sont souvent abandonnés aux bêtes, en pleins champs.

Ils ont une vie politique assez intense, aimant, comme bien d'autres noirs, à se réunir et à discuter longuement de toute affaire. Les villages sont indépendants : les uns des autres, chacun sous le pouvoir d'un chef héréditaire ou roi qui ne décide rien sans consulter l'assemblée des notables. Pour tenir leurs femmes dans une étroite soumission, ils ont imaginé une sorte d'épouvantail, le célèbre *Mumbo-jumbo* (qui tient les femmes dans la crainte), mannequin gigantesque, prototype de notre croquemitaine. Il est suspendu le jour à l'entrée du village, et la nuit, un nègre, dans son intérieur, le promène avec un bruit effrayant, tranche les différends entre maris et femmes, fait comparaître celles-ci pour danser et chanter et, au besoin, les fait fustiger.

ZABOROWSKI.

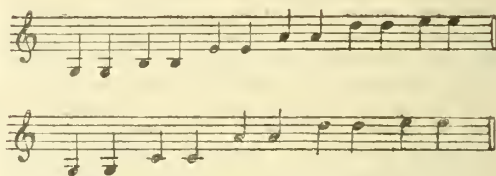
MANDJOURSRI, Bodhisattva perpétuel, personnage imaginaire, qui se distingue par la sagesse, l'éloquence, la douce persuasion, de même qu'Avalokitesvara (dont il est l'émule, presque l'égal) par la compassion. Il est connu seulement des bouddhistes du Nord ; plusieurs Soutras du Népal et du Tibet roulent sur lui ; plusieurs personnages tibétains, entre autres Thon-mi Sambhota, sont considérés comme ses incarnations. Il est en quelque sorte le second patron du Tibet après Avalokitesvara, et est censé revivre indéfiniment dans la personne du second pontife tibétain, le Pantche-rin-po-tche (Techou-Lama de S. Turner), qui réside à Tachiloumpo, près de Digartchi.

L. FEER.

BIBL. : CSOMA DE KERCES, *Analyse du Kadjour*, dans *Asiat. Res.*, XX (trad. dans les *Annales du musée Guimet*, t. II). — KÉPPEN, *Die Religion des Buddha et Lamaïsme*, Berlin, 1859, 2 vol. in-8. — WASSILIEF, *Der Buddhismus* (traduit du russe) ; Saint-Petersbourg, 1860, in-8.

MANDOLINE (Mus.). La mandoline est l'instrument le plus aigu, le soprano de la grande famille du *luth* (V. ce mot). On en distinguait deux espèces, la napolitaine et la milanaise. C'est la première qui est la plus connue et celle dont nous nous servons encore. Elle avait quatre rangs de cordes dont la plus élevée était en boyau filé d'argent ; connue dès le xv^e siècle, elle eut une grande vogue jusqu'au xviii^e siècle et il semble qu'elle revienne à la mode aujourd'hui.

La mandoline milanaise s'accordait ainsi :

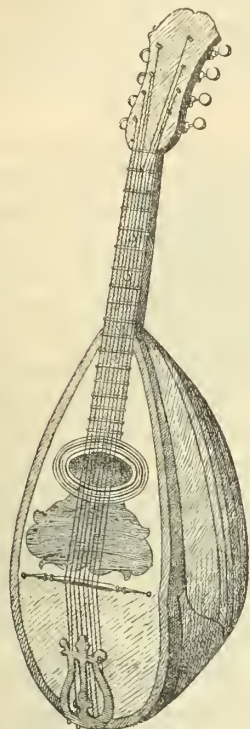


La napolitaine a le même accord que le violon :



On fait vibrer les cordes de la mandoline au moyen d'un plectre ou petit morceau d'écaillé ou d'ivoire ; l'échelle de l'instrument est de trois octaves et une note. Plusieurs compositeurs, en dehors des spécialistes, se sont servis de la mandoline à l'orchestre comme Mozart dans l'accompa-

gnement de la sérénade de *Don Juan*. Beethoven a écrit une « sonatena per il mandolina » pour son ami Krumpholz. La sérénade de *L'Amant jaloux* de Grétry est accompagnée par la mandoline, ainsi que celle du *Barbier de Séville* de Paisiello.



Mandoline.

Pour la fabrication et l'histoire de celle-ci, V. les articles **FACTEUR**, t. XVI, p. 1056, et **FAISEUR**, t. XVI, p. 1170 (V. aussi **LUTHERIE** et **LUTHIER**).

BIBL.: H. LAVOIX, *Histoire de la musique*.

MANDORE (Mus.). La mandore était un instrument de musique à cordes pincées, plus grand que la mandoline et moins grand que le luth (V. ce mot). Elle était aussi ancienne que ce dernier, et c'est dans Robert de Calenson (XII^e siècle) qu'on la trouve citée pour

la première fois. Vers 1620, la mandore avait quatre cordes accordées de quinte en quarte :



En France, on en ajoutait une cinquième ; on se servait de cet instrument pour les courantes, les voltes et autres chansons à danser françaises. Bientôt, pour rapprocher la mandore du luth dont elle était le diminutif, on lui donna treize cordes disposées par paires, excepté la chanterelle ; en général, le nombre des cordes était de dix pour six :



On l'appelait aussi luth et elle se confondit avec le luth.

MANDOSIO (Prospero), poète et biographe italien, né à Rome en 1650, mort en 1709. Membre de plusieurs académies, il fut l'auteur de médiocres tragédies (*Adargonte*; *Innocenza trionfante*); d'un recueil d'énigmes (*Centuria di enimmii*; Perouse, 1670); d'une compilation biographique (*Bibliotheca romana, seu Romanorum scriptorum centurie decem*, 1682-92), et d'un ouvrage sur les médecins du pape (*Theatron in quo maximorum christiani orbis Pontificum archiatros spectandos præbet P. M.*; Rome, 1696).

BIBL.: CRESCIMBENI, I, 252. — CINELLI, *Biblioteca*.

MANDOU (Mythol. égypt.). Sous le nom de Mandou ou Mendès les Grecs ont fait un dieu du bélier adoré dans la ville de Mendès (V. ce mot), bélier symbolisant la puissance productive et germinative de la nature : ce bélier réunit en sa personne quatre différents béliers qui sont quelquefois figurés abrégativement par un corps unique à quatre têtes.

MANDRAGORE (*Mandragora* T.) (Bot. et thérap.). Genre

de Solanées, détaché des *Atropa*, dont il se distingue par le port et par la corolle campanulée. Ce sont trois herbes qui croissent dans les lieux ombragés humides du midi de l'Europe. Elles sont vivaces, presque acaulées, à feuilles basilaires en rosette ; le fruit est une baie à suc odorant, née de la base de la plante comme les feuilles. — Les espèces sont : *M. vernalis* Bertol. ou *Mandragore mâle*, le *μανδραγόρας* de Dioscoride ; *M. microcarpa* Bertol. (*Mandragora minore* des Italiens), enfin *M. officinarum* L. (*Atropa Mandragora* L.) ou *Mandragore femelle*, encore appelée *Main de gloire*, *Herbe aux magiciens*. Cette dernière est connue depuis la plus haute antiquité et a joué un grand rôle dans les pratiques superstitieuses du moyen âge et même des temps plus récents ; elle répand une odeur fétide. Sa racine pivotante, charnue, est souvent bifurquée de manière



Mandragore.

à représenter grossièrement la forme de deux cuisses, d'où les noms anciens d'*άνθρωπομορφον*, d'*homunculus* et de *semi-homo*. L'action physiologique de la Mandragore rappelle celle de la Belladone ; à petite dose elle calme la douleur et apaise l'excitation nerveuse. Ses feuilles, ses fruits et sa racine ont été employés en médecine ; encore aujourd'hui on utilise parfois la racine en application externe sur les tumeurs scrofuleuses, syphilitiques et squirreuses.

D^r L. Hx.

MANDRAY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Fraize ; 1,323 hab. Pierre à chaux.

MANDRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil ; 259 hab.

MANDRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent-en-Bassigny ; 571 hab.

MANDRES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 351 hab.

MANDRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 762 hab.

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye ; 349 hab.

MANDRES-SUR-VAIR. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 378 hab.

MANDREVILLARS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt ; 99 hab.

MANDRILLE (Zool.) (V. **CYNOCÉPUALE**).

MANDRIN (Techn.). Pièce de bois vissée sur le nez d'un tour en l'air, et dont on fait usage pour façonner certains objets ; tantôt il se compose d'un cylindre muni d'un trou suffisamment large et profond pour recevoir l'extrémité de la pièce qu'on doit travailler, tantôt ce cylindre est fendu en quatre par deux traits de scie et peut, à l'aide d'une virole mobile, augmenter et diminuer de diamètre ; il lui est donc plus facile de saisir l'objet. En chaudronnerie, le mandrin est un cylindre en fer, dont on se sert pour emboutir certaines pièces. Lorsqu'elles sont de faibles dimensions, la feuille plane est placée sur la surface du mandrin, puis est battue à l'aide d'un maillet en bois et enfin égalisée à l'aide d'un marteau en fer. Dans l'outillage de l'impression sur étoffes, le mandrin est la pièce métallique qui sert d'axe au cylindre d'impression.

MANDRIN (Louis), chef de contrebandiers, né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère) le 30 mai 1724, exécuté à Valence (Drôme) le 26 mai 1755. A vingt ans il s'engage, déserte peu après et se livre à la contrebande. Très audacieux, très fort, très éloquent, il réunit une troupe et, dès les premiers jours de janv. 1754, parcourt les villes et bourgs du Dauphiné pour vendre ses marchandises, repoussant à coups de fusil les employés des fermes et les détachements de troupes qu'on lui oppose. Il parcourt ainsi le Languedoc, le Forez, la Bresse, le Bugey, le Lyonnais, la Bourgogne, le Rouergue, la Franche-Comté et l'Auvergne. Il fait plus : bientôt il attaque des villes entières comme Bourg-en-Bresse (5 oct. 1754), Beaune, Autun, où il oblige les entrepreneurs des fermes à lui acheter son tabac et fait mettre en liberté les contrebandiers emprisonnés. Les fermiers généraux dont il s'était déclaré l'ennemi envoyèrent contre lui le régiment de Magallon de La Morlière ; mais le rusé bandit leur glissa entre les mains. Le 20 déc. 1754 il engagea bataille contre les hussards de la légion de Fitcher et soutint gaillardement le choc. L'ennemi étant le plus fort, il battit en retraite et se réfugia en Savoie. C'est là, dans le château de Beauregard, sur le territoire sarde, que, trahi par sa maîtresse, il fut enlevé par un détachement du régiment de La Morlière. Conduit à Valence, son procès fut rapidement instruit. Il fut condamné au supplice de la roue qu'il subit avec un grand courage.

A. PRUDHOMME.

BIBL. : MAIGNEN, *Bibliogr. des écrits relatifs à Mandrin*, dans *Petite Revue dauphinoise*, 3^e année, pp. 109, 148, 169.

MANDRITE. Le mot préféré dans l'Eglise d'Orient pour désigner un établissement monastique est *μάνδρα*, *bergérie*. De là, le nom de *mandrite* donné aux membres des communautés de ce genre (V. ARCHIMANDRITE).

MANDRITSARA. Monts de Madagascar (V. ce mot, t. XXII, p. 903).

MANDUBIL. Peuple gaulois de la Celtique proprement dite. Leur territoire, qui correspondait au centre et à l'O. de la Côte-d'Or, s'étendait entre les *Lingones* au N.-E. et les *Edui* au S. Selon toute probabilité, ils étaient clients de ces derniers. D'après César (*De Bello Gall.*, VII, 68), *Alesia* était un *oppidum* des *Mandubii*.

MANDUCATION (Physiol.) (V. DIGESTION).

MANDUEL. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Marguerittes ; 1,911 hab.

MANDURIA. Ville d'Italie, prov. de Lecce, à 35 kil. E. de Tarente ; 8,000 hab. Ancienne enceinte cyclopéenne. Colonie grecque du pays des Salentins, devant laquelle périt Archidamus roi de Sparte. Elle a été dévastée par les Romains, puis par les Sarrasins. Elle se releva sous le nom de *Casalnuovo*. Au près est un puits naturel à niveau constant, décrit par Pline.

MANDVI. Ville maritime de l'Inde anglaise, Etat tributaire de Katch, sur le golfe de ce nom, dont c'est le principal port ; 38,155 hab. (en 1891) dont 19,129 Hindous, 15,499 musulmans, 3,437 djains. Commerce avec Zanzibar.

MANE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier ; 1,174 hab. Filatures de soie ; carrières de

Pierre à bâtir. Prieuré de Notre-Dame-de-Salagon avec une église romane, datant en partie de l'époque carolingienne.

MANE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-du-Salat ; 678 hab.

MANÈGE (Mar.). Terme peu usité signifiant travail à la main. Corvée exigée sans salaire des matelots pour charger et décharger certaines marchandises, telles que planches, poissons, etc.

MANÈGE. I. Architecture. — Enceinte close, de forme circulaire ou rectangulaire, le plus souvent couverte et destinée aux exercices d'équitation (V. ce mot) ou au dressage des chevaux. En dehors des manèges militaires dépendant des écoles ou des casernes de cavalerie ou d'artillerie, il existe dans les villes des manèges relevant de l'industrie privée et comprenant deux parties distinctes. La première, qui est le manège proprement dit, se compose de l'enceinte des exercices avec écuries pour les chevaux, sellerie, dépôt de fourrages, chambres des hommes de service et logement du gardien ; la seconde, plus spécialement affectée à la direction, se compose d'un vestibule avec bureau d'entrée, d'un vestiaire et d'une salle, avec ou sans appartement pour le directeur. Les grands manèges comprennent en outre des galeries ou des tribunes permettant au public d'assister aux leçons et parfois un service spécial d'hydrothérapie. Laissant de côté les manèges dépendant des propriétés affectées à d'autres usages et aménagés dans des cours couvertes à cet effet, les bâtiments, élevés spécialement à destination de manège, comportent une construction assez légère dont le principal élément peut être la brique avec pans de bois ou pans de fer. Charles LUCAS.

II. Technologie (V. BARITEL).

III. Agriculture. — Machine destinée à transformer l'effort rectiligne des moteurs animés marchant à une allure lente, en mouvement circulaire continu, rapide, applicable à la mise en marche des machines, telles que *hache-paille*, *coupe-racines*, *machine à battre*, etc. (V. ces mots). Il existe un grand nombre de systèmes de manèges pouvant être rangés en deux groupes : 1^o *manèges circulaires*, qui utilisent la traction de l'animal ; 2^o *manèges à tablier*, qui utilisent le poids du moteur.

MANÈGES CIRCULAIRES. — Ces manèges (fig. 1) peuvent être fixes ou mobiles. Ils se composent essentiellement d'une flèche à l'extrémité de laquelle est attelé l'animal qui marche sur une piste circulaire. Cette flèche est solidaire d'une roue d'engrenage qui, par une série de roues dentées intermédiaires, commande un arbre de couche. L'ensemble est porté par un bâti en bois ou en métal. L'arbre de couche peut passer sous la piste. On dit alors le manège à terre, ou bien il peut être élevé au-dessus de la tête du cheval, alors il est dit *en l'air*. Dans ce dernier cas, la transmission se fait assez souvent par courroie, qui, suivant M. P. Ferrouillat, offre de grands avantages sur la commande par arbre rigide. En effet, en présence d'une résistance accidentelle, la courroie saute à bas de la poulie, tandis que l'arbre rigide peut être tordu ou cassé. De plus, la courroie permet d'actionner des machines placées à n'importe quelle hauteur par rapport au manège, tandis qu'avec un arbre rigide il faut faire usage de joints universels et d'arbres intermédiaires qui compliquent la transmission. — Le nombre des engrenages d'un manège et le rapport de leurs rayons varient suivant le rapport des vitesses que l'on recherche entre l'arbre de couche et le porte-barre du manège. Avec trois paires de roues dentées, on atteint une multiplication de la vitesse par 60 ou 70. Avec deux paires, on arrive à 30 ou 35, c.-à-d. que, pour un tour de piste fait par l'animal, l'arbre de couche fait respectivement 60 ou 70 tours dans le premier cas, 20 ou 35 dans le second. — La piste doit être la plus grande possible afin de ne pas gêner la marche du cheval ou des chevaux ; cependant, elle ne doit pas être exagérée, ce qui augmenterait le nombre des roues de multiplication de vitesse. Généralement le rayon de la piste varie entre 3 et 4 m. — Il y a des manèges à un cheval et à deux

chevaux, quelquefois même à quatre. Le travail des animaux au manège est toujours plus faible que leur travail en ligne droite. Le travail journalier d'un cheval est variable avec la race, l'alimentation, etc. La meilleure vitesse du cheval attelé à un manège de 3^m50 à 4 m. de

rayon est de 0^m80 à 1 m. par seconde, soit 3 à 3,5 kil. à l'heure, avec une durée de traction de huit heures par jour. L'effort de traction est environ de 38, 47, 57, 67, 76 kilogr. pour les chevaux du poids de 300, 400, 500, 600, 700 kilogr. On en déduit que le travail journalier du

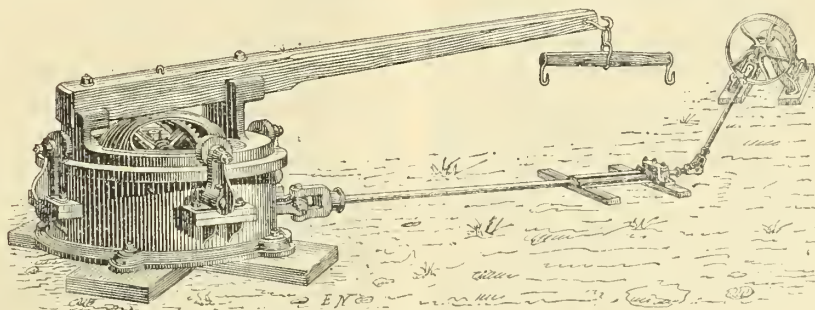


Fig. 1. — Manège circulaire.

cheval au manège est compris entre 1 million et 2 millions de kilogrammètres. Ce travail est sensiblement les 70 % du travail que le cheval peut donner en ligne droite. — Suivant la force de ces manèges, leur prix varie entre 200 et 500 fr.

MANÈGES À PLAN INCLINÉ. — Dans ces machines encore appelées *trépignuses*, l'animal marche sur place sur un plan incliné constitué par une sorte de chaîne sans fin. Ces manèges sont aujourd'hui très répandus. Le plan incliné est composé de plateaux en bois réunis par des charnières ; les articulations sont formées par des maillons en fonte ou en acier et portent de chaque côté des galets en fonte roulant dans deux fers cornières formant rails. Ces fers, fait observer M. Ringelmann, solidement reliés au bâti, sont inclinés de 12 à 14° environ sur l'horizon. Dans le manège de Gautreau, les galets mobiles sont remplacés par des galets fixes montés sur arbres et paliers. Lorsque le manège est en marche, le tablier se déroule sous les pas du cheval (fig. 2) et entraîne le tambour d'avant. Le tambour est calé sur l'arbre moteur qui porte

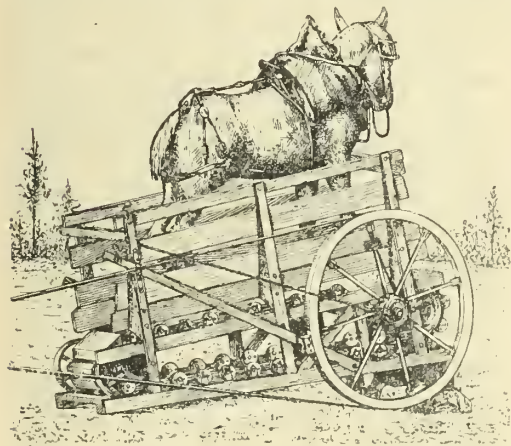


Fig. 2. — Manège à plan incliné.

les poulies ou engrenages de commande. Du diamètre du tambour et de la vitesse de l'animal dépend le nombre de tours de l'arbre moteur. De chaque côté du tablier court une balustrade remplissant le rôle de limonière. Pour obtenir l'arrêt du manège, on serre un frein qui presse un sabot en bois contre une des poulies de commande. Ce frein est placé à portée du mécanicien et est manœuvré à

l'aide d'une vis ou d'un levier. Les manèges à tablier sont ordinairement montés sur deux roues, quelques-uns même sur quatre, mais alors on enlève les deux petites d'avant pendant le travail. D'autres de ces manèges sont fixes et dépourvus de roues : celles-ci sont remplacées par un massif en maçonnerie ou une charpente. Ces machines occupent un espace très restreint ; ils sont à un ou à deux chevaux. Les manèges à plan incliné constituent un véritable progrès, car l'animal y donne plus de travail mécanique qu'avec les manèges circulaires. Leur prix est un peu plus élevé et varie entre 700 et 1,000 fr. Alb. LARBALETIER.

V. Histoire. — **CLUB DU MANÈGE.** — Reconstitution éphémère du club des *Jacobins* (V. ce mot), du 10 juil. au 13 août 1799, sous le nom de Société des Amis de l'égalité et de la liberté, séant au manège des Tuileries.

SALLE DU MANÈGE. — Local situé à Paris, à peu près à l'angle oriental de la rue de Rivoli et de la rue de Castiglione, primitivement affecté, comme son nom l'indique, à un manège privilégié où venaient s'exercer les jeunes nobles sous la direction de M. de Villatte, « gouverneur », acquis ensuite par l'Etat, au prix de 90,000 livres, afin d'y installer l'Assemblée constituante qui, de retour à Paris avec le roi à la suite des journées d'octobre, n'avait trouvé à l'Archevêché qu'une salle trop exigüe pour son nombreux personnel. L'architecte Pierre-Adrien Paris (V. ce nom) fut chargé de l'aménager, et il s'en tira de son mieux. Mais que faire d'un carré long et étroit, dont la voûte épaisse et sourde absorbait la voix des orateurs et répercutait au contraire le bruit des conversations et des murmures ? Ce fut dans ces mauvaises conditions que siégèrent successivement la Constituante depuis le 9 nov. 1789 ; puis la Législative ; puis, après deux séances aux Tuileries, la Convention, du 21 sept. 1792 (midi et demi) au 9 mai 1793 ; enfin le Conseil des Cinq-Cents. La salle fut démolie en 1802, pour le percement de la rue de Rivoli. Au début de la Révolution, les royalistes affectèrent de surnommer *Club du Manège* l'assemblée des représentants de la Nation : les beaux esprits des *Actes des apôtres* traversèrent les députés en chevaux, dont ils s'amuserent à décrire les qualités et les vices, et à coter la valeur.

Une inscription municipale (1881), sur un des pilastres de la grille des Tuileries, rappelle en ces termes l'histoire du Manège : « Sur cet emplacement — avant l'ouverture de la rue de Rivoli — s'élevait la salle du Manège — ou siégèrent successivement — l'Assemblée constituante — du 1^{er} novembre 1789 au 30 septembre 1791 — l'Assemblée législative — du 1^{er} octobre au 20 septembre 1792 — la Convention nationale — du 21 septembre 1792 au 9 mai 1793 — et où fut instituée la République — le 21 septembre 1792. » Les deux dates imprimées ici

en italiques sont inexactes : il faut lire le 9 nov. 1789 et le 21 sept. 1792 (V. au mot CONVENTION). Le plan conservé aux Archives nationales sous la cote N¹, n^o 87, dû suivant les plus grandes probabilités à l'architecte Paris, « montre, par planches superposées, les détails les plus minutieux de cette salle, témoin de grands événements. Les entours y sont même indiqués, et l'on y voit en particulier plusieurs rues ou passages y attendant. » Ce plan peut être commenté et par les papiers de Paris (bibliothèque de Besançon) et à l'aide des pièces provenant des commissaires de la salle (Arch. nat. C. 133), entre autres de Guillotin. M. A. Brette a récemment signalé au Conseil municipal de Paris le haut intérêt qu'offrirait la publication de ces documents (*la Révolution française*, n^o du 14 avr. 1895, p. 364).

II. MONIN.

BIBL. : HISTOIRE. — *Club du Manège*. — M. TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*; Paris, 1894, t. II, pp. 454-460, in-8.

MANÈGLISE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montvilliers, sur la Scie; 638 hab. Eglise romane (mon. hist.) renfermant de très curieuses sculptures.

MANÈGRES ou MANIAGRES. Peuple de race toun-gouse, établi sur le moyen Amour, l'Oldoi, la Zeia et le Koumara, dans la prov. russe de l'Amour et la Mandchourie. Les Manègres sont de haute taille, vigoureux; on y distingue deux types : l'un plus mongoloïde à large face et pommettes saillantes, semblable à celui des Orotsches, leurs voisins; l'autre, se rapprochant du Mandchou, à face ovale, traits fins, nez droit. Ils vivent de pêche en été, de chasse l'hiver.

BIBL. : SCHRENK, *Reisen und Forschungen in Amurlande*; Saint-Petersbourg, 1881, t. III.

MANÉHOUILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 181 hab.

MANELLI (Francesco), un des plus anciens compositeurs italiens d'opéra, né à Tivoli au commencement du xvii^e siècle, mort vers 1670. Son premier opéra, *Andromède*, date de 1637 et fut monté à Venise avec un éclat qu'on ne connaissait encore pas; les plus grands virtuoses prêtèrent leur talent à cette manifestation. En 1638, Manelli faisait représenter à Venise, puis à Bologne, en 1644, *La Maga fulminata*. Il écrivit aussi d'autres œuvres : *Themistocele* (1639, à Florence); *Alcale* (1642, à Florence); *Ercole nelle Erimanto* (1651, à Plaisance); *Il Ratto d'Europa* (1653, à Plaisance); *I Sei Gigli* (1666, à Ferrare).

MANEN (Eugène-Hippolyte-Léopold-Marie), hydrographe français, né le 30 juil. 1829. Sorti en 1851 de l'École polytechnique comme élève-ingénieur-hydrographe, pronu sous-ingénieur en 1852, ingénieur en 1866, il fut de 1891 à 1894 ingénieur en chef du service hydrographique. L'Académie des sciences de Paris l'a élu en 1892 correspondant de sa section de navigation. Il a publié à part un important ouvrage : *Reconnaissance de l'embouchure de la Gironde en 1874* (Paris, 1879, in-4 et atlas). L. S.

MANENT-MONTANÉ. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 203 hab.

MANERBE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Blangy, sur le Pré d'Auge; 250 hab. Cidre. Eglise intéressante du xv^e siècle; vitraux de la Renaissance. Plusieurs confessionnaux ont été bâtis avec des fragments de retables sculptés de la Renaissance. Vitraux du xvi^e siècle. Dalles tumulaires.

MANEROS. Personnage mythique qu'Hérodote rapproche de *Linus* (V. ce nom); on contait que Maneros, fils d'un roi d'Égypte, était mort jeune et que son nom avait été donné à un chant ou complainte funèbre. D'après une autre version, ce serait un fils du roi Malkandros de Byblis, mort de peur devant Isis en entendant son chant funèbre sur le cercueil d'Osiris.

MÂNÈS (Antiq. rom.). La religion romaine donnait ce nom aux esprits des morts en général; il signifie *les bons, les éléments*, sans doute par antiphrase, du moins à l'origine. La croyance à une vague survivance de l'être hu-

main après la mort est aussi ancienne en Italie que dans le monde hellénique; avec les Mânes, les Latins avaient des *Lares*, des Lemures, des *Genii*, qui représentaient cette croyance sous divers aspects; elle implique, pour toutes ces catégories d'esprits, la qualité d'être divins. Plutarque nous apprend que très anciennement déjà, lorsque la flamme du bûcher finissait de consumer un mort, les parents et amis l'invoquaient comme une divinité; et la loi des Douze Tables proclame : « Que les droits des divins Mânes soient sacrés; que chacun considère ses morts comme des dieux ! » On se représentait ces esprits comme habitant au sein de la terre; sur le comice de Rome, il y avait une place, le *mundus*, qui était consacrée aux Mânes; une pierre appelée *manalis* en fermait l'entrée. Par les temps de grande sécheresse, cette pierre portée en procession avait la propriété d'amener la pluie. Primitivement, on immolait aux Mânes des victimes humaines, usage qui se retrouva plus tard dans les combats de gladiateurs qui étaient l'élément nécessaire de toutes les fêtes funéraires. Cependant le progrès des mœurs fit préférer pour les morts des offrandes simples et pieuses, des libations d'eau, de vin, de lait, de miel, d'huile; on ornait les tombes et les urnes de fleurs. Les pierres tombales portent presque toutes l'inscription D. M., c.-à-d. *Diis* ou *Divis Manibus*, formule qui entra si bien dans les mœurs qu'elle persista jusqu'en plein christianisme. Les Mânes se distinguent des *Lares* (V. ce mot) en ce que ceux-ci ont le plus souvent un caractère collectif et une signification politique. On groupait les Mânes en une vaste famille; aussi le mot n'est-il jamais pris au singulier; on y préposait une déesse *Mania*, considérée comme leur grand-mère; à celle-ci il était d'usage d'offrir chaque année des figures de cire en nombre égal à celui des personnes de chaque maison; c'est encore une forme adoucie des antiques sacrifices humains. J.-A. II.

MANÈS ou MANI, Μανιχαιος, hérésiarque dualiste. Les données sur la vie et sur l'œuvre de ce personnage diffèrent considérablement, suivant les sources dont elles proviennent. Parmi les écrits des historiens et des théologiens grecs ou latins, le premier document dont l'origine soit certaine est une courte mention contenue dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (VII, 31). Il y est dit, sommairement, « que Manichée était un barbare qui prétendait être le Paraclet annoncé par Jésus; comme le Christ, il élut douze apôtres parmi ceux qu'il avait séduits, répandit dans la Perse, et de là dans diverses parties du monde une fausse et vénéneuse religion, formée par la combinaison de beaucoup d'anciennes hérésies ». Viennent ensuite les *Actes d'Archélaus*, évêque de Carchar ou Cashar (Mésopotamie), *Acta disputationis Archelai, episcopi Mesopotamiorum, et Manetis heresiarchæ*. Il semble qu'Eusèbe les ignorait; mais Cyrille de Jérusalem les cite (*Catéchèses*, VI), ce qui permet d'induire que cet ouvrage fut composé entre les années 330 et 340, quoiqu'il se présente comme une relation rédigée vers 277. Il rapporte d'ailleurs un argument indiquant que l'auteur écrivait plus de 300 ans après la mort de Jésus-Christ. D'après ces *Actes*, qui forment le noyau de ce qui a été conté par les théologiens grecs et répété par les Latins, Manès s'appelait primitivement Cubricus; il naquit en Perse. Une femme de ktésiphon, veuve et fort riche, l'acheta lorsqu'il n'était encore âgé que de sept ans; elle le fit instruire avec beaucoup de soin et lui laissa tous ses biens en mourant. Cubricus, devenu héritier d'une grande fortune, alla loger près du palais et prit le nom de Manès. Il avait trouvé dans la maison de sa bienfaitrice les livres de Scythien; il en reprit la doctrine, en y opérant quelques changements, et se fit plusieurs disciples. Trois d'entre eux, Thomas, Buddas et Hermas, furent choisis pour prêcher dans la province où Manès s'était retiré après avoir quitté la capitale. Thomas fut ensuite envoyé en Égypte, et Buddas dans l'Inde. Manès retint Hermas auprès de lui. Le fils du roi Sapor étant tombé dangereusement malade, il offrit de le guérir. Le prince mourut, et Manès fut jeté en prison. Il y étudia les

livres des chrétiens et releva spécialement, pour l'appliquer à sa personne, la promesse que Jésus-Christ avait faite à ses disciples de leur envoyer le Paraclét, le Consolateur, l'Esprit de vérité qui devait les conduire dans toute vérité, et envaincre le monde de péché, de justice et de jugement (*Ev. S. Jean*, xvi). Etant parvenu à s'échapper, il se réfugia à Arabion, près de Cashar, puis alla dans cette ville où aurait eu lieu la controverse relatée dans les *Actes d'Archélaus*. Confondu par cet évêque, il se retira à Diodoris, et de là à Arabion. Mais, dès son arrivée, il fut saisi par les officiers du roi et emmené en Perse. Le roi le fit écorcher vif; sa peau fut suspendue à une porte de la ville, et sa chair abandonnée aux oiseaux de proie.

Dans son *Histoire critique de Manichéisme et du manichéisme* (Amsterdam, 1734-39, 2 vol. in-4), Beausobre a relevé chez des historiens et chroniqueurs orientaux, syriens, persans et arabes, une tradition sensiblement différente. Manès naquit vers 240. Il descendait d'une famille de mages et reçut une brillante instruction dans tous les arts et toutes les sciences, même dans la connaissance de l'Écriture sainte. Etant jeune encore, il fut ordonné prêtre, à cause de son zèle pour la religion chrétienne; il tomba ensuite dans l'hérésie et se rendit à la cour de Sapor qui l'accueillit avec faveur. Mais, quand il eut complètement exposé ses principes, ce roi résolut de le faire mourir. Alors Manès se retira dans le Turkestan et s'y fit beaucoup de disciples. Il s'enferma pendant douze mois dans une caverne, voué à l'austérité la plus ascétique et composant le livre qui résumait sa doctrine; il l'illustra d'images symboliques, ingénieusement dessinées. Il présenta ce livre au roi Hormisdas et obtint sa protection. Varanès, qui succéda à ce prince (273), favorisa aussi Manès, au commencement de son règne. Mais les progrès de la nouvelle secte alarmèrent le peuple; le roi ordonna entre Manès et les prêtres de la religion nationale une controverse publique, à la suite de laquelle Manès fut condamné à mort. Les récits diffèrent sur le mode de l'exécution. Suivant les uns, le condamné aurait été crucifié; suivant les autres, écorché vif, et, suivant d'autres, coupé en morceaux. Ses disciples furent cruellement persécutés, comme ennemis de la nation et même du genre humain, à cause de leurs principes sur le mariage.

Depuis Beausobre, les recherches des orientalistes ont augmenté le nombre des documents sur Manès. La plupart confirment la seconde des traditions que nous venons de rapporter, et permettent de supposer que les *Actes d'Archélaus* ne sont qu'un traité antimanchéen, produit sous une forme pseudo-historique. D'autre part, on possède une histoire de Manès, composée à Bagdad, vers 937, par Muhammad ben Ishac, communément appelé An-Nadim. D'après cet annaliste mahométan, qui puisa vraisemblablement aux sources manichéennes, Manès était fils d'un Babylonien, originaire de la Perse. Un jour, son père entendit dans un temple une voix qui disait: Ne mange point de chair, ne bois point de vin et abstiens-toi des femmes. Il fonda une secte vouée à l'observance de ces préceptes. Manès y fut élevé et instruit dans toutes les connaissances de son temps; mais, dès l'âge de douze ans, un ange lui annonça que, lorsqu'il serait plus vieux, il devrait quitter cette secte. Quand il eut atteint sa vingt-quatrième année, le même ange lui apparut et lui commanda, de la part de Dieu, d'annoncer la bonne nouvelle de la vérité. Suivant une tradition, Manès aurait commencé à accomplir sa mission en l'année même où Sapor succéda à Artaxerxès, son père (238); suivant une autre, en la seconde année du règne de l'empereur Gallus (252). Il prétendait être le Paraclét promis par le Christ, et il combinait dans sa doctrine la religion des Perses avec le christianisme. Avant de se présenter devant Sapor, il voyagea pendant quarante ans en divers pays. Le frère de Sapor le recommanda à ce roi, qui le reçut avec de grandes marques de respect, quoiqu'il se fût proposé intimement de le faire mourir. Il lui promit même de réformer sa propre vie, et permit à ses disciples de prêcher. Leur secte était déjà répandue

dans l'Inde, la Chine et le Turkestan. Manès fut mis à mort par Varanès (272-276). Son corps fut coupé en deux parties, qu'on suspendit aux deux portes de la ville de Dschundisabur. Le récit de An-Nadim a été traduit et commenté par Flügel (*Mani, seine Lehre und seine Schrift*; Leipzig, 1862). Les principaux traits de cette version de l'histoire de Manès sont confirmés par un ouvrage (*Chronologie des anciennes nations*) qui n'a été traduit qu'en 1879, et dont l'auteur est Al-Birouni (V. BIROUNI [Al-]).

On a attribué à Manès de nombreux écrits. Al-Birouni constate que plusieurs existaient encore au xi^e siècle. Ils étaient rédigés en persan et en syriaque, et, suivant Muhammad ben Ishac, copiés en caractères spéciaux, adoptés par les manichéens pour leur usage. Les titres des livres mentionnés par Beausobre sont: un *Évangile*, le *Trésor de la vie*, que Fabricius distingue en *Grand Trésor* et *Petit Trésor*; le *Livre des chapitres*, un *Discours sur la foi*, les *Mystères* (Beausobre identifie ces deux ouvrages); les *Géants* (connu encore au ix^e siècle à la cour de Bagdad). Epiphane prétend que Manès composa des *Traité*s sur l'*Astronomie*, l'*Astrologie* et la *magie*. Une des formules d'abjuration imposées aux manichéens indique, en outre, des *Épîtres* et des *Mémoires*. Dans sa *Bibliothèque grecque* (l. V, ch. 1), Fabricius a reproduit des fragments des *Épîtres*. Al-Birouni cite des parties d'un *Code* de Manès. L'une d'elles contient ceci: « La sagesse et la vertu ont toujours été manifestées aux hommes par des messagers de Dieu: en un temps, par Bouddah dans l'Inde; en un autre par Zaradasch en Perse; en un autre, par Jésus en Orient. Dans ce dernier temps, la révélation et la prophétie sont descendues par moi, Mani, messager de Dieu de vérité, à Babylone. »

E.-H. VOLLET.

BIBL.: V. MANICHÉISME.

MANÈS (Les). Famille de peintres tchèques. Antoine, né à Prague en 1784, mort à Prague en 1843, fut élève de Karl Postel à l'Académie de Prague; il peignit des paysages, d'abord dans la manière de Ruysdaël, plus tard avec des recherches réalistes. — Son frère, Wenzel, né à Prague en 1796 et mort à Prague le 27 mars 1858, fut peintre d'histoire et de portraits; il voyagea en Italie; on voit de lui une *Sainte Famille* au musée de Prague. — Les deux fils d'Antoine naquirent et moururent à Prague: l'aîné, Joseph (1821-71), fut peintre d'histoire; le second, Guido (1829-86), fut peintre de genre. E. BR.

MANET (Pêche). Grand filet en nappe simple, dont les mailles présentent des dimensions diverses selon la grosseur des poissons qu'on veut prendre. Plus étroites pour les sardines que pour les harengs, elles sont relativement larges pour les maquereaux, plus encore pour les mulots, etc., et toujours proportionnées de telle sorte que la tête du poisson puisse entrer dans la maille et que l'animal soit retenu par les ouïes lorsqu'il cherche à se dégager. Les manets se tendent habituellement en ravoire (V. ce mot). On les place dans des parcs et on les tend en pleine eau après les avoir garnis de flottes et munis de plombées.

MANET (Edouard), peintre et graveur français, né à Paris en 1832, mort à Paris le 30 avr. 1883. Il appartenait à une famille de magistrats qui, rêvant pour lui une profession libérale, le mit au collège Rollin; mais Manet s'était pris pour la peinture d'une passion irrésistible. Vainement on l'embarqua, comme novice, sur un vaisseau qui se rendait à Rio Janeiro; à son retour, malgré les protestations des siens, il s'inscrivit (1850) parmi les élèves de Couture, dont il fut l'élève durant six années, élève assez indiscipliné d'ailleurs, quittant l'atelier pour parcourir l'Allemagne, la Hollande et l'Italie, rentrant à Paris, visitant les musées de l'étranger, toujours en quête et en éveil. Ses premières œuvres trahissent certaines reminiscences de son maître, surtout le *Buveur d'absinthe* (1860). Mais l'exemple des Espagnols devait s'imposer à lui plus fortement que les enseignements de Couture. Velazquez et Goya lui ouvrirent des perspectives nouvelles et lui

communiquèrent ce goût, cette préoccupation de la pleine clarté qui, dès lors, remplirent et dominèrent toute sa vie d'artiste. Pour la première fois, le nom de Manet figura aux catalogues du Salon en 1864, avec l'*Espagnol jouant de la guitare*. Cette toile « peinte en pleine pâte, d'une brosse vaillante, et d'une couleur très vraie », écrivit Théophile Gautier, lui valut d'ardentes sympathies, mais aussi elle déclina contre lui de violentes critiques : le « réalisme » en fut déclaré intolérable par les partisans des traditions et, les deux années qui suivirent, les tableaux qu'il tenta d'envoyer à l'exposition : *le Fifre de la garde* et *le Déjeuner sur l'herbe*, ne furent pas admis par la commission d'examen. Manet prit sa revanche à l'exposition des refusés : *le Déjeuner sur l'herbe* y fit scandale, provoquant les sarcasmes des uns et les cris d'admiration des autres, suscitant partout des polémiques passionnées. Manet était entré dans la pleine lutte. Bientôt la fameuse *Olympia* (1865) vint accentuer encore le ton de ces controverses : autour de Manet s'étaient groupés une douzaine de fervents, parmi lesquels les peintres A. Legros, Whistler, Fantin-Latour, Desboutsins ; les écrivains Emile Zola, Babou, Duranty ; un graveur, Belot, immortalisé depuis par *le Bon Bock* ; l'orientaliste Guillemet, le sculpteur Zacharie Astruc. On se réunissait dans un café des Batignolles ; on discutait des expositions récentes ; on acclamait les jeunes talents et les théories audacieuses de l'école nouvelle. Cependant les adversaires ne désarmaient pas. Ayant eu tous ses tableaux repoussés par le jury de 1866, le peintre, à l'imitation de Courbet, résolut d'ouvrir une exposition particulière de ses toiles : en 1867, on vit s'élever sur l'avenue de l'Alma, vers l'emplacement du futur Hippodrome, deux bâtiments de bois. Courbet s'installa dans l'un, Manet dans l'autre, avec cinquante toiles dont la plupart sont aujourd'hui dispersées chez les amateurs : *l'Enfant à l'épée*, qui est célèbre, a été acquis par l'Amérique. C'est à partir de ce moment que la critique, jusqu'à très dure pour Manet, commença de rendre hommage à sa persévérance, à la sincérité de son talent, et consentit à discuter ce qu'elle appela son système. La *Jeune Femme*, au Salon de 1868, fut bien accueillie ; le portrait d'*Emile Zola*, mieux encore ; le *Baleon* et *le Déjeuner* (1869), *la Leçon de musique* (1870), passèrent sans exciter de tempêtes. Alors Manet osa davantage. Il se plaça un jour résolument devant la lumière, posa ses modèles sur une pelouse, entre les bosquets, et se mit à peindre. De là sortit son premier tableau en plein air intitulé *le Jardin*, qui fut comme une révélation : l'école du plein air naquit avec cette toile. En 1873, *le Bon Bock* est fêté par la critique et obtient auprès du public un retentissant succès. Il est vrai que les hostilités reprennent presque aussitôt : *le Chemin de fer*, *le Polichinelle*, *Argenteuil* (1875) sont discutés avec emportement, et le jury de 1876 croit devoir refuser encore l'accès du Salon à l'artiste, qui, pour la seconde fois, organise dans son atelier une concurrence au Palais de l'Industrie. L'année d'après, *Nana* est exclue du Salon, mais *Hamlet* est admis. Dans *la Serre*, *En bateau*, *Chez le père Lathuille*, les portraits de MM. *Antonin Proust*, *Rochefort*, *Pertuiset* ont été les derniers envois de Manet.

Aujourd'hui que sont apaisées les colères allumées naguère par les productions du chef de l'impressionisme (V. ce mot), il est permis d'apprécier son œuvre sans parti pris ni prévention d'aucune sorte, et il est juste de reconnaître les services rendus à l'art de son temps par le peintre systématique de la vie moderne et du plein air, de la figure humaine se mouvant dans l'atmosphère avec les effets, les valeurs intenses, les modèles francs, que donnent aux êtres et aux choses, en les simplifiant, la vraie lumière et le soleil. — Edouard Manet a laissé un nombre considérable de pastels et tout un œuvre gravé. En 1874, il publia chez Cadart un album, tiré à cinquante exemplaires, qui contenait huit pièces, plus un frontispice. Il illustra encore *le Fleuve*, poème de Ch. Cros, puis *les Chats*

de Champfleury, *le Corbeau*, d'Edgar Poe, etc. Il a fait aussi des miniatures, des aquarelles. Gaston COUGNY.

BIBL. : Emile ZOLA, *Edouard Manet*, étude biographique et critique ; Paris, 1867. — Edmond BAZIRE, *Manet* ; Paris, 1884.

MANETHON (*Ma-n-thoth*, donné par Thoth), prêtre égyptien originaire de Sebennytos, du 1^{er} siècle av. J.-C. Prêtre à Héliopolis, sous les deux premiers Ptoémées, il écrivit en grec vers le milieu du 1^{er} siècle, d'après les archives des temples, une histoire de l'Égypte depuis les temps les plus anciens jusqu'à Alexandre le Grand. Nous n'en avons malheureusement conservé que la nomenclature des 30 dynasties de Menès à Nectanébo II (340), le tiers des noms de rois et quelques fragments édités par Müller (*Hist. gr.*, Paris, 1848, t. II). Ces fragments sont de seconde ou troisième main, et le déchiffrement des hiéroglyphes, en montrant la grande valeur, jusqu'alors contestée, des assertions de Manethon, y a révélé des inexactitudes qui peut-être ne lui sont pas toutes imputables. — Nous avons également en grec, sous le nom de Manethon, un poème astrologique en six chants (*Apotelesmata*, éd. par Kœchly, Leipzig, 1857), mais c'est une compilation très postérieure, peut-être du 1^{er} siècle ap. J.-C.

BIBL. : V. ÉGYPTÉ. — BÆCKH, *Manethon und die Hundsternperiode* ; Berlin, 1845. — LAUTH, *Manetho und der Turiner Koenigspapyrus* ; Munich, 1865. — UNGER, *Chronologie des Manethos* ; Berlin, 1867. — PESSL, *Das Chronologische System Manethos* ; Leipzig, 1878. — KRALL, *Composition und Schicksale des Manethonischen Geschichtswerkes* ; Vienne, 1879.

MANETTI (Giannozzo), philologue italien, né à Florence le 3 juin 1396, de parents nobles et éclairés, qui lui avaient fait donner une éducation très complète, mort à Naples le 26 oct. 1459. Il s'était d'abord également initié aux sciences, à la philosophie et aux lettres, mais il abandonna de bonne heure les autres études pour se consacrer, sous la direction de l'helléniste Ambrogio Traversari et du juif Manuel, à celle des langues, spécialement du grec et de l'hébreu. Tout jeune encore, il fut chargé d'expliquer Aristote dans le *Studio pubblico* de Florence ; on lui confia plusieurs fois la charge d'« orateur », c.-à-d. d'ambassadeur (notamment à Gênes, Sienne, Venise, Rome et Naples), et il fut comblé d'égarde et d'honneurs par tous les princes auxquels il fut député. En 1453, pour des motifs qui n'ont jamais été éclaircis, il dut quitter Florence et se réfugier auprès du pape Nicolas V. Sommé, sous peine d'exil, de rentrer dans sa ville natale, il y fut envoyé par celui-ci en qualité d'ambassadeur, et il sut si bien se concilier tous les esprits que, venu en accusé, il se vit offrir les charges les plus importantes. Retourné à Rome, il fut choisi par Nicolas V pour son secrétaire, charge qui lui fut conservée par Calixte III. Ayant été envoyé au roi Alphonse de Naples, il plut tellement à ce prince que celui-ci le combla de bienfaits et se l'attacha définitivement. Parmi ses nombreux ouvrages (tous écrits en latin), on a imprimé une *Histoire de Pistoie* (*Chronicon Pistoriense*, inséré dans les *Scriptores rerum ital.* de Muratori), une *Histoire de Florence* (*Specimen hist. Florentinæ*), des *Vies de Nicolas V*, de Dante, de Pétrarque (ces deux ouvrages publiés par l'abbé Mehus ; Florencia, 1747) ; une oraison funèbre de L. Bruni, quatre livres *De Dignitate et excellentia hominis* et quelques discours. On conserve en outre de lui de nombreux manuscrits. Apostolo Zeno a donné un catalogue de ses œuvres (*Dissertationes vossiana*, I, 170).

A. JEANROY.
BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della lett. it.*, VI, 773. — VESP. BISTICCI, *Commentario della vita di Messer G. M.* (éd. Fanfani) ; Turin, 1862. — G. VOIGT, *Die Wiederbelebung des class. Alterthums*, 1880, I, 324, 500 et passim.

MANETTI (Antonio), savant et écrivain italien, né à Florence le 6 juil. 1423, mort à Florence le 26 mai 1497. Il avait étudié d'une manière approfondie les mathématiques et l'astronomie et s'adonna surtout à l'architecture ; mais il cultiva aussi la philologie et l'érudition et copia de sa main plusieurs manuscrits. Il occupa des fonctions importantes dans la République et fut l'ami de la plupart des

artistes de son temps, notamment de Brunellesco et de Luca della Robbia. Il écrivit la *Novella del Grasso Legnaiuolo*, récit d'une aventure plaisante, dont Brunellesco et Donatello auraient été les héros et M. Ammannatini (dit *il Grasso Legnaiuolo*) la victime; puis, comme une sorte de commentaire à cette nouvelle, une *Vie* de Brunellesco, et enfin un ouvrage sur les *Uomini singolari in Firenze dal 1400 innanzi*.

BIBL. : G. MILANESI, *Operette storiche edite ed inedite di A. Manetti*; Florence, 1887.

MANETTI (Rutilio), peintre italien, né à Sienne en 1569, mort à Sienne en 1640. Bien qu'il ne manquât ni d'imagination ni d'originalité, cet artiste, durant sa longue carrière, ne produisit guère que d'habiles pastiches. Saisi d'enthousiasme à la vue des tableaux du Caravage, il s'adonna passionnément à l'imitation de ce maître : on n'est pas certain, toutefois, qu'il se soit trouvé en relations personnelles avec lui. Après de nombreux ouvrages exécutés pour sa ville natale : les *Fresques du palais de Sienne*; une *Nativité*, à la cathédrale; un *Calvaire*; une *Naissance de sainte Catherine*, il travailla à Empoli, à Pise et à Florence; au palais Pitti on peut voir une *Réunion de fiancés*, signée « Rutilius Manetti ». Il fut employé à la Chartreuse de Florence, où il peignit diverses scènes empruntées à la vie de la bienheureuse Béatrice, de la bienheureuse Marguerite et des saints qui sont particulièrement en honneur chez les chartreux. C'est probablement de ce couvent que provient le chef-d'œuvre de Rutilio Manetti, sa *Sainte Marguerite ressuscitant un enfant*, au musée de Madrid, qui serait si pleine d'intérêt et de charme, si elle ne rappelait avec une exactitude trop littérale le faire et les procédés du Caravage : même vigueur, même fougue, mêmes noirceurs excessives; on aperçoit à peine la tête de l'enfant ressuscité : la composition tout entière est envahie par l'ombre. — Le musée du Louvre possède de ce peintre une grisaille à l'huile sur papier : *le Repos en Egypte*.

G. COUGNY.

BIBL. : BALDINUCCI, *Notizie de' professori del disegno da Cimabue in qua*; Florence, 1681-1728, 6 vol. in-4.

MANETTI (Domenico), peintre italien, né à Sienne en 1609, mort à Sienne en 1663. Neveu, élève et collaborateur du précédent, il fut aussi fécond que peu original. Une certaine dextérité dans le faire, une prestesse amusante de la main sont les seules qualités qui recommandent ses innombrables toiles, dont les principales, un *Saint Etienne* et une *Assomption*, sont conservées dans les églises de Monsindoli et de Terenzano.

MANETTIE (*Manettia* Mut.) (Bot.). Genre de Dicotylédones de la famille des Rubiacées, de la tribu des Cinchonées, formé de 25 à 30 herbes, parfois suffrutescentes, de l'Amérique tropicale et sous-tropicale, à tige parfois grêle et volubile, à feuilles souvent ovales-acuminées, stipulées, et à belles fleurs axillaires, solitaires ou réunies en cymes. Les fleurs sont hermaphrodites, rarement polygames, 4-5 mères; le calice est lobé, la corolle infundibuliforme-tubuleuse ou subcampanulée, à lobes valvaires et triangulaires; il y a 4-5 étamines courtes insérées à la gorge de la corolle; l'ovaire infère renferme 2 loges pluriovulées surmontées d'un disque et d'un style grêle; le fruit est capsulaire, septicide; les graines sont nombreuses, imbriquées, ailées, et l'embryon droit dans l'axe d'un albumen dur. Le *M. cordifolia* Mart., du Brésil, a des racines ligneuses employées comme émétiques, dans le traitement de l'hydropisie et de la dysenterie.

D^r L. ILL.

MANFALOUT. Ville d'Égypte, prov. et à 25 kil. N. de Siout; 43.000 hab.

MANFRED, roi de Sicile, né en 1232, tué à Bénévent le 26 févr. 1266. Fils de l'empereur Frédéric II et de Bianca Lancia, noble lombarde que son père épousa à son lit de mort, il reçut par testament de Frédéric II la principauté de Tarente et l'administration de l'Italie durant l'absence de son demi-frère Conrad IV. Beau, aimable, instruit, d'une bravoure chevaleresque, Manfred se maintint aisément dans l'Italie méridionale et fut désigné pour ré-

gent par les grands, à la mort de Conrad IV (21 mai 1254). Il tenta de s'entendre avec le pape Innocent IV, mais fut trahi par lui et se réfugia auprès des Sarrasins de Lucérie. Avec leur aide il secoua le joug pontifical, s'empara de Naples et de la Sicile (1255-57). Le bruit de la mort de Conradin lui valut la couronne qu'il reçut à Palerme le 10 août 1258. Il rendit à sa cour la splendeur littéraire et poétique qu'elle avait eue sous son père, gouverna avec inodération mais énergie, devint le chef du parti gibelin dans toute la péninsule. La victoire des Siennois et de ses troupes sur les Florentins à Montaperto (4 sept. 1260) lui assura la prépondérance en Toscane et dans la Romagne. Les papes refusèrent de traiter, et successivement Urbain IV et Clément IV appelèrent les Français, donnant à Charles d'Anjou l'investiture du royaume de Sicile. En janv. 1266 celui-ci envahit le royaume avec son armée de croisés. La bataille décisive eut lieu à Bénévent; la déroute de la cavalerie d'Apulie décida la défaite de Manfred qui se fit tuer. On l'enterra sur le champ de bataille, en sol non consacré, sous un tas de pierres. Sa veuve, la princesse byzantine Hélène, qu'il avait épousée en 1259 ou 1261, fut prise à Trani et mourut en prison. Leur fille, Béatrice, ne fut affranchie qu'en 1283 par Roger de Loria. Sa sœur aînée Constance, née du premier mariage de Manfred avec Béatrice de Savoie, avait épousé en 1262 Pierre III d'Aragon, ce qui créa à ce dernier des droits sur la Sicile. Trois bâtards de Manfred moururent en prison.

A.-M. B.

BIBL. : CESARE, *Storia di Manfredi*; Naples, 1837, 2 vol. — SCHIRMACHER, *Gesch. der letzten Hohenstaufen*; Göttingue, 1871. — FAHRENBRUCH, *Zur Gesch. der Koenig Manfreds*; Rossia, 1880. — V. aussi l'art. CHARLES D'ANJOU.

MANFREDI. Famille princière d'Italie, d'origine allemande, qui fut à la tête des gibelins de la Romagne et régna à Faenza aux XIV^e et XV^e siècles. Richard († 1348) s'empara de Faenza et d'Imola et s'y rendit indépendant (1334). Ses fils Jean et Ilenni luttèrent contre Clément VI et furent chassés de Faenza par Albornoz. Astorre (1376-1405) la reprit en 1377 ainsi qu'Imola et fut pris par trahison et décapité le 28 nov. 1405. Son fils Gran-Galleazzo réoccupa Faenza en 1440. Le fils de celui-ci, Guidazzo-Antonio († 1448), fut un des principaux condottiers du temps, servant Venise, puis les Visconti, ce qui l'enrichit. Ses fils, Astorre II († 1468) et Taddeo, continuèrent son métier. Galeotto succéda à son père Astorre dans Faenza et fut assassiné par sa femme Francesca Bentivoglio (31 mai 1488). Leur fils Astorre III n'avait que quinze ans quand César Borgia s'empara de sa ville et le fit tuer. Ainsi finit la famille des Manfredi (1500).

A.-M. B.

MANFREDI (Bartolomeo), peintre italien, né à Ustiano, près de Mantoue, en 1580, mort à Rome en 1617. Il débuta dans son art sous la direction de Cristofano Roncalli, dit Pomerancio, puis il s'éprit de la manière violente du Caravage, et ne tarda pas à marquer sa place au premier rang des pasticheurs de cet artiste, dont il poussa si loin l'imitation qu'il arrivait, dit-on, au maître lui-même de s'y tromper et de confondre ses originaux avec des ouvrages de son élève. Pour cette raison, il sera toujours très difficile de dresser un catalogue exact des toiles authentiques de Manfredi. On s'accorde à lui attribuer : au musée du Louvre, une *Assemblée de buveurs* et une *Disseuse de bonne aventure*; à Pérouse, un *Diogène*; à Madrid, un *Soldat portant la tête de saint Jean-Baptiste*; à Vienne, des *Joueurs de cartes* et un *Saint Pierre rentant Jésus-Christ*; à Munich, le *Couronnement d'épines*; à Darmstadt, des *Musiciens à table*. Ces divers tableaux ont du mouvement, de l'expression, un coloris puissant, mais le dessin en est généralement lâché et peu correct. Manfredi recherchait les sujets familiers et anecdotiques; il se plaisait à mettre en scène des hommes du peuple et des buveurs, des joueurs et des soldats.

G. C.

MANFREDI (Eustachio), lettré et savant italien, né à Bologne le 20 sept. 1674, mort à Bologne le 13 févr. 1734. Après avoir pris son doctorat en droit, il se tourna vers

l'étude des mathématiques et y arriva aux plus grands honneurs, particulièrement dans les branches de l'astronomie et de l'hydraulique. A vingt-quatre ans, il était déjà professeur de mathématiques à l'université de Bologne; en 1744, il fut nommé surintendant des eaux du territoire de Bologne, et astronome à l'observatoire de cette cité. Il fut membre de l'Académie des sciences de Paris et de l'Académie de la Crusca. Ses travaux scientifiques sont nombreux. Ils ont surtout trait à l'astronomie : *Ephemerides motum caelestium ex anno 1745 in annum 1725*, etc. Ses poésies, estimables par l'élevation de la pensée et l'élégance de la forme, eurent un grand nombre d'éditions parmi lesquelles il faut citer celle de Parme (Bodoni, 1793); F. Foffano en a fait récemment un choix judicieux : *Rime scelte di E. Manfredi con alcune sue prose* (Reggio Emilia, 1888). M. MENGHINI.

BIBL. : ZANOTTI, *Elogio di E. Manfredi*, dans *Alcune Operette*; Venise, 1839. — FABRONI, *Vita Italorum*. — FANTUZZI, *Notizie degli Scrittori Bolognesi*, etc.

MANFREDI (Gabiello), mathématicien italien, né à Bologne le 25 mars 1681, mort à Bologne le 13 oct. 1761, frère du précédent. Il se signala dès 1705 par un traité d'une certaine valeur : *De Constructione equationum differentialium primi gradus* (Pise, 1707, in-4). Secrétaire du Sénat de Bologne, il préféra la carrière de l'enseignement, devint en 1720 professeur d'analyse à l'université, en fut élu chancelier en 1726 et succéda en 1739 à son frère comme surintendant des travaux hydrostatiques. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut de Bologne. Outre des mémoires insérés dans le recueil de cette société et l'ouvrage déjà cité, il a publié : *Considerazioni sopra alcuni dubbii che debbono esaminarsi nella congregazione dell'acqua* (Rome, 1739, in-4). L. S.

MANFREDINI (Vicenzo), compositeur et contrapuntiste italien, né à Pistoia dans la première moitié du xviii^e siècle, mort probablement avant 1800. Après avoir travaillé la composition à Bologne et à Milan, il se rendit, en 1755, à Saint-Petersbourg. Il gagna les bonnes grâces de l'impératrice qui lui donna pour élève le prince Paul I^{er}. Manfredini lui dédia d'ailleurs six sonates pour lesquelles l'impératrice lui fit un cadeau de 4,000 roubles. Ses opéras sont : *Olympiade*, *Alessandro nelle Indie*. En 1769, il quitta la Russie et alla à Bologne, où il s'occupait de littérature musicale et était un des principaux rédacteurs du *Giornale Enciclopedico*. Il a écrit : *Regole armoniche o sieno precelti ragionati per apprendere i principi della musica, il portamento del basso sopra gli stromenti, da tasti, come l'organo, il cembalo*, etc.; *Rivoluzione del teatro*; *Difesa della musica moderna e de' suoi celebri esecutori*.

MANFREDINI (Federigo), homme politique italien, né à Rovigo le 24 août 1743, mort près de Padoue le 2 sept. 1829. Précepteur des fils de Léopold, grand-duc de Toscane, il servit l'Autriche contre les Turcs, fut promu major général; Léopold le fit magnat de Hongrie; il devint ensuite premier ministre de l'archiduc Ferdinand en Toscane (1791), sut maintenir la neutralité vis-à-vis de Bonaparte. Quand son souverain fut expulsé en 1799, il se rendit à Messine, puis fut nommé feld-maréchal-lieutenant des armées autrichiennes, ministre gouvernant du grand-duché de Wurzburg (donné à Ferdinand au lieu de la Toscane). Il prit sa retraite et acheva sa vie dans sa villa près de Padoue.

MANFREDONIA. Port d'Italie, prov. de Foggia ou Capitanate, située sur l'Adriatique, au fond du golfe du même nom. Manfredonia, garantie des vents du N. par le massif du Monte Gargano, l'éperon de la botte italienne, a la même végétation que la Sicile, mais elle est entourée de marécages, et la *malaria* y sévit. Le port, peu profond, mais assez sûr, est desservi par les bateaux faisant le trajet de Gênes à Ancône. C'est un port de pêche et de cabotage, d'où l'on exporte surtout des grains. — L'ancien nom de cette ville était *Sipontum*; la légende en attribue

la fondation à Diomède. Jadis le commerce était actif. Mais les lagunes s'étendirent; le pays devint malsain. En 1256, Manfred transporta la population de Siponto à 2 kil. de la côte, dans la nouvelle ville qui prit son nom. Les ruines de Siponto se sont affaissées par suite de tremblements de terre. On y remarque encore une belle cathédrale romane. Manfredonia a été en partie ruinée par les Turcs en 1620. — Le golfe de Manfredonia est large de 46 kil. et profond de 20 kil. Il est bordé au N. de falaises qui sont les dernières arêtes du mont Sant' Angelo, au S. de marécages formés par l'Ofanto, que l'on tente de gagner à la culture par le colmatage. H. VAST.

MANFROCE (Nicolo), compositeur italien, né à Palma en Calabre en 1791, mort à Naples en 1813. Il étudia la composition au collège de Naples, puis alla à Rome, sous la direction de Zingarelli. A l'âge de quinze ans, on reconnaissait déjà dans ses œuvres une flamme de génie si éclatant qu'on le comparait à Rossini; malheureusement, une mort prématurée l'enleva à l'art. Son premier opéra, écrit pour Rome en 1810, avait soulevé au théâtre San Carlo l'enthousiasme qui l'avait accueilli dans la capitale. Citons sa cantate en deux parties : *Armide*, un autre opéra, *Piramo e Tisbe*, puis une cantate en 1812 pour la fête de l'empereur Napoléon, *La Nascita d'Alice*. On a aussi de lui beaucoup de musique sacrée, six symphonies, des airs, des duos, des œuvres pour la voix qui se distinguent par la force de l'harmonie et les qualités nouvelles dans l'instrumentation.

MANG, empereur chinois (V. HIA).

MANGABA (Bot.). Au Brésil, nom du *Hancornia speciosa* GOM. (V. HANCORNIA).

MANGABEY (Zool.) (V. CERCOCEBE).

MANGALIA. Ville de la Dobroudja (Roumanie), à 40 kil. S.-S.-O. de Constantza, à l'embouchure de la Mangalia dans la mer Noire.

MANGALORE ou **KANDIAL**. Ville maritime de l'Inde anglaise, présidence de Madras, ch.-l. du Canara méridional; 30,000 hab. C'est un des principaux centres du commerce avec l'Arabie et le golfe Persique depuis une haute antiquité. Citons-y l'importante mission luthérienne de Bale, les ruines d'une mosquée voûtée en coupe, et, à 3 kil., le temple djaina de *Kadiri*. Elle est très déchue de son opulence des premiers siècles de notre ère. Les Portugais ruinèrent son commerce au xvi^e siècle; ce fut ensuite le port des radjahs de Bidnour ou Ikeri, puis d'Haider-Ali (1763).

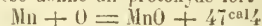
MANGANATE (Chim.) (V. MANGANIQUE [Acide]).

MANGANÈSE. I. CHIMIE. — Form. (Equiv. . Mn = 27.5. Poids at. Mn = 55.

Le manganèse a été signalé par Scheele en 1774 dans la magnésie noire (bioxyde de manganèse) et isolé par Gahn. Ses propriétés ne sont bien connues que depuis les travaux de H. Sainte-Claire Deville. Ce métal est très répandu dans la nature; il existe dans les cendres d'un très grand nombre de végétaux ainsi que dans le sang et dans les organes des animaux. On le rencontre dans les eaux de la mer et d'une quantité de sources; les dépôts crayeux de la période secondaire sont très riches en manganèse qui dans la nature est toujours associé au fer.

On prépare le manganèse en réduisant ses oxydes par le charbon suivant le procédé indiqué par Sainte-Claire Deville; c'est un métal d'un gris blanchâtre dont la densité est environ 7,2; il est cassant et facile à réduire en poudre et fond plus difficilement que le fer. Quand la réduction par le charbon porte sur un mélange des oxydes de manganèse et de fer, on obtient alors des ferromanganèses qui sont employés dans la métallurgie du fer, de l'acier et en particulier dans la préparation de l'acier naturel et des aciers puddlés.

Le manganèse donne un protoxyde fort exothermique :



qui se produit facilement quand on le chauffe légèrement à l'air ou en présence de l'eau à 100°; cet oxyde est le

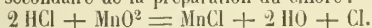
terme de désoxydation des oxydes supérieurs sous l'influence de l'hydrogène. La potasse donne un précipité blanc d'hydrate dans une solution d'un sel de protoxyde. Les autres combinaisons du manganèse avec l'oxygène sont le sesquioxyde (Mn_2O_3) qu'on rencontre dans la nature à l'état anhydre (braunite) et à l'état hydraté (acordèse), l'oxyde salin (Mn_3O_4) produit de décomposition du bioxyde sous l'influence de la chaleur :



qui se trouve au nombre des minéraux naturels (hausmannite) et le bioxyde (MnO_2) et les acides manganique (MnO_3) et permanganique (Mn_2O_7).

Le bioxyde naturel (pyrolunite) est cristallisé tantôt en prismes bien nets, semblables à ceux du sesquioxyde, tantôt en masses cristallines radiées et brillantes ; on le rencontre aussi mélangé de matières terreuses, comme le sulfate de baryte, et contenant de l'eau ; il est amorphe (psilomélane). Ce bioxyde chauffé au rouge perd le tiers de son oxygène et se change en oxyde salin, $3 MnO_2 = 2 O + Mn_3O_4$. Il joue le rôle d'un acide bibasique (acide manganoux) et donne des manganites, $2 RO.MnO_2$, avec la baryte, la strontiane et la chaux ; on peut même préparer des bimanganites et des pentamanganites. Le bioxyde est employé pour la préparation de l'oxygène. La facilité avec laquelle il cède une partie de son oxygène le fait employer dans les verreries pour décolorer le verre noirci par les matières charbonneuses : de là son nom de savon des verriers. En augmentant la dose de manganèse, on donne au verre une belle coloration violette. Une grande quantité de bioxyde est utilisée pour la préparation des ferromanganèses et dans la préparation du chlore.

Protochlorure de manganèse, $MnCl + 4 H_2O$. C'est le produit secondaire de la préparation du chlore :



Il cristallise avec 4 équivalents d'eau.

Les sels de manganèse sont roses quand ils contiennent de l'eau de cristallisation et deviennent blancs en la perdant. La potasse devient un précipité blanc qui devient brun à l'air. Au chalumeau, ils donnent avec le carbonate de soude, dans la flamme oxydante, un manganate qui se dissout dans l'eau en la colorant en vert. Chauffés avec l'acide nitrique et l'oxyde pur de plomb, ils donnent une coloration pourpre intense qui permet de déceler le manganèse dans des fers carburés qui en contiennent moins de 1/10000.

Le manganèse présente avec le magnésium et le zinc des analogies frappantes, mais il doit être rangé plutôt après le cobalt dont il possède en les exagérant la majeure partie des propriétés et se rapproche ainsi du fer et du chrome par certaines qualités caractéristiques. C. M.

II. INDUSTRIE. — Le manganèse n'étant point utilisé dans l'industrie, sous la forme de métal pur, l'industrie du manganèse se résume à l'extraction de ses minerais, qui sont en général livrés immédiatement aux industries, telles que celles du chlore, des artifices, des allumettes qui se servent directement du genre de minerai de beaucoup le plus commun, le bioxyde.

L'industrie du chlore, en raison du développement qu'elle avait pris vers la dernière moitié de ce siècle, a pu redouter, à un moment donné, d'être arrêtée dans son essor par l'insuffisance de production des mines de manganèse. Aussi des procédés ingénieux, décrits à l'art. CHLORE, ont-ils été établis pour régénérer le précieux et coûteux bioxyde. Les mines de manganèse, pour nombreuses qu'elles soient, et notre pays est d'ailleurs relativement bien partagé à ce point de vue, sont de très faible production. Il est rare de traverser une région calcaire sans rencontrer, avec un peu d'attention, de vulgaires cailloux n'offrant pas à l'analyse, et souvent même à la simple inspection visuelle, quelques traces de manganèse. Très rarement, les minerais sont assez rassemblés pour en permettre l'exploitation. Ces minerais sont, comme nous le disions, constitués en général de bioxyde. Ils se

présentent en filons de faible épaisseur, ne variant guère, même dans les mines en exploitation, que de 1 à 2 m. Ce filon est d'ailleurs souvent unique. Le S. de la France semble de beaucoup le plus favorisé au point de vue de la multiplicité de ces exploitations, en particulier le groupe de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn et de l'Ariège. On le rencontre pourtant aussi dans le centre de la France, groupe de l'Allier et de Saône-et-Loire. Ce dernier département possède en particulier les mines de Romanèche, qui eurent leur époque de prospérité, car, exploitées il y a près d'un siècle et demi, elles ont donné un rendement annuel ne descendant pas au-dessous de 3,000 tonnes. Leur situation paraît inquiétante, car les couches semblent passer insensiblement et fondre, pour ainsi dire, dans un minerai de fer de même épaisseur.

Tout récemment, l'attention des métallurgistes a été éveillée, agréablement d'ailleurs, par la découverte de la première mine française de carbonate de manganèse. Les circonstances dans lesquelles elle a été faite permettent d'espérer qu'à côté de nombreuses mines de bioxyde, abandonnées aujourd'hui, l'on pourrait rencontrer une mine de carbonate.

Vers 1880, on avait trouvé un gisement de bioxyde de manganèse dans la com. de Riverenert, aux environs de Saint-Girons (Ariège). On en commença l'exploitation, qui put se faire à ciel ouvert, vu la faible épaisseur et la position superficielle de la couche. Elle donna de 1881 à 1888 environ 5,000 tonnes d'un minerai dont la teneur en métal variait de 45 à 55 %. Au-dessus de la couche de quelques mètres, formée par le bioxyde de manganèse de couleur noire foncée uniforme si reconnaissable, se trouvait une roche très dense d'apparence marbrée, de couleur claire, qui fut considérée comme un calcaire quelconque, et que naturellement on ne chercha pas à analyser ni à extraire. L'exploitation fut suspendue. Elle l'était depuis six mois environ lorsqu'un des principaux fonctionnaires de l'entreprise, revenant d'un voyage en Espagne, où il avait vu des minerais de carbonate de fer de même apparence, blanc grisâtre, voulant éclaircir ses soupçons, envoya de nombreux échantillons au laboratoire de l'ingénieur des mines de Foix. Celui-ci constata que la similitude n'était qu'apparente. Ce n'était point à du carbonate de fer qu'on avait affaire ; mais, circonstance heureuse, à du carbonate de manganèse très pur. La concession, très étendue, donne maintenant le chiffre remarquable de 30,000 tonnes par an. Le carbonate de manganèse n'est point d'ailleurs expédié sous cette forme ; on lui retire l'acide carbonique par grillage effectué dans des fours établis au centre de la concession.

M. Dieulafoy, au cours de recherches récentes sur les roches dolomitiques, a reconnu qu'elles renferment toujours du manganèse. Sur cent quarante-quatre échantillons provenant des régions les plus dispersées de la France, il n'a pu constater en aucun d'eux l'absence du manganèse, ce qui prouve une fois de plus combien ses minerais abondent, quoique en faible proportion. Accessoirement, ce même auteur a démontré que les minerais de bioxyde étaient d'origine carbonatée. La simple action prolongée de l'oxygène dissous provoque cette transformation, au cours de laquelle la roche carbonatée change de couleur. Il y a donc lieu, comme nous le disions plus haut, de rechercher les minerais carbonatés, partout où l'on a trouvé des mines de bioxyde.

Le bioxyde de manganèse, en raison de sa couleur noirâtre, est assez aisé à falsifier. Aussi d'honorables intermédiaires ne s'en dispensent-ils pas. L'ardoise pilée convient très bien à ce genre de falsification. Au point de vue de ses applications industrielles, la puissance oxydante du minerai manganifère étant corrélatrice de sa valeur marchande réelle, le procédé par l'attaque de l'acide chlorhydrique et mesure du dégagement de chlore peut suffire. Lorsqu'on veut au contraire reconnaître si une matière, une poudre de minerai, contient des traces de manganèse, le procédé

suivant est recommandable. Dans un petit tube de verre, placer une petite portion de la substance à essayer avec de l'acide azotique et du minium de plomb. Après chauffage et repos à la suite duquel l'excès de minium gagne le fond du tube, on observe la couleur de la liqueur. Si la matière à essayer ne renferme pas du tout de manganèse, elle est incolore. Dans le cas contraire, elle apparaît avec une teinte pourpre plus ou moins prononcée due à la formation d'acide manganique. Quoique ne désirant décèler que des traces de manganèse, il importe de n'employer qu'une très petite quantité de matière, car la réaction est d'une telle sensibilité que la coloration trop foncée ne permettrait plus de rien distinguer. Aucun autre des métaux qui accompagnent le manganèse dans la nature ne donne cette réaction; le manganèse la donne au contraire toujours, quel que soit le composé en lequel il soit enfermé.

Le manganèse joue dans la métallurgie du fer, de la fonte et de l'acier, un rôle important dont il convient de parler ici. La grande diffusion du manganèse dans la nature suffit à expliquer pourquoi bien peu de minerais de fer ne sont pas légèrement manganésifères. Le manganèse a la propriété franchement accusée de maintenir le carbone dans les fers carburés en partie ou en totalité, quand sa teneur est élevée, à l'état de carbone combiné. Mais, comme le manganèse est difficilement réduit de ses oxydes, les fers carburés manganésés ne peuvent se former, dans un milieu réducteur, qu'avec un excès de combustible fournissant une température très élevée. C'est à cette circonstance, souvent inaperçue des métallurgistes, qu'est due l'inutilité fréquente des vertus du manganèse. Le manganèse, ainsi réduit à l'état de métal pur et allié au fer, donne à ce dernier des qualités spéciales. A la dose de 1 à 1,50 %, il augmente la résistance aux efforts de rupture, en fixant une partie suffisante, quoique faible, du carbone total à l'état de carbone combiné. A partir de 1,50 % et au delà, dans une fonte grise, son influence sur les propriétés mécaniques s'accroît en contre-balançant puissamment l'action du silicium, qui diminue si énergiquement la résistance aux efforts dynamiques, aussi bien qu'aux efforts statiques de flexion et d'écrasement. Il faut noter enfin que les fontes riches en manganèse fondent à une température inférieure à celle qui a été nécessaire à leur formation. Alfred RIEGEL.

BIBL. : CHIMIE. — H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, *Annales de chim. et de phys.* [3], t. XLVI, p. 182. — BRUNNER, *Poggend. Annal.*, t. CI, p. 264.

MANGANIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... MnO}^3. \\ \text{Atom... MnO}^3. \end{array} \right.$

Le bioxyde de manganèse, MnO^2 , possède déjà des propriétés acides; en augmentant la quantité d'oxygène combinée au manganèse on obtient deux autres oxydes ou les propriétés acides sont beaucoup plus accentuées, les acides manganique, MnO^3 , et permanganique, Mn^2O^7 .

L'acide manganique n'a pas été isolé; on obtient son sel de potasse quand on calcine au contact de l'air le bioxyde de manganèse en présence de la potasse; ce sel constitue une matière verte qui se dissout dans une petite quantité d'eau en vert foncé; la solution passe successivement au violet puis au rouge quand on lui ajoute de l'eau par suite de la transformation partielle en permanganate de potasse : $3(\text{KMnO}^3) + 3\text{H}_2\text{O} = \text{Mn}^2\text{O}^7 + 2(\text{KOH}) + \text{KOMn}^2\text{O}^7$.

Les alcalis concentrés ramènent le permanganate à l'état de manganate et font repasser la couleur du rouge au vert. Ces changements de couleur ont fait donner à la dissolution de manganate de potasse le nom de caméléon minéral.

Quand on oxyde le bioxyde de manganèse par le chlorate de potasse dans un creuset fortement chauffé, on obtient le permanganate de potasse qui cristallise en prismes volumineux, presque noirs, doués d'un reflet vert métallique et donnant une poudre rouge cramoisi. Les permanganates sont isomorphes des perchlorates; ils sont employés comme oxydants, par exemple l'acétylène est transformé à la température ordinaire en acide oxalique par le permanganate de potasse (Berthelot). La solution aqueuse de couleur pourpre

est décolorée par les réducteurs et les matières organiques; de là son emploi pour le dosage de ces matières, soit en liqueur alcaline, soit en liqueur acide. C. M.

MANGAREVA (Archipel de) (V. GAMBIER [Iles]).

MANGART ou MANHART. Mont des Alpes Juliennes, entre la Carniole et Gorica (Goriz); 2,678 m. d'alt. Beau panorama. L'ascension se fait par le col de Predil.

MANGAUD ou MAGNANELLE (Art milit. anc.). Baliste de fortes dimensions.

MANGELIA (Paléont.) (V. PLEUROTOMA).

MANGELIN. Poids pour les perles en usage à Madras. Il équivaut à 3 décigr. 888, et se divise en 16 parties.

MANGENOT (Louis), littérateur français, né à Paris en 1694, mort à Paris le 9 oct. 1768. Chanoine du Temple, il collabora, de 1727 à 1731, au *Journal des sçavants* et laissa de gracieuses fantaisies et pièces fugitives, réunies sous le titre de *Poésies* (Maastricht [Paris], 1776, in-8).

MANGEOIRE (Archit.). Auge de pierre, de brique, de béton, de bois ou de métal, qui reçoit la nourriture des animaux domestiques. Les mangeoires obéissent à des données diverses comme dimensions et surtout comme hauteur, suivant les animaux auxquels elles sont destinées; de plus, le dessous des mangeoires d'écurie doit être évidé afin que les chevaux ne se blessent pas en mangeant. Dans les riches habitations de ville et de campagne, les mangeoires participent du luxe de l'ensemble de la résidence et peuvent, malgré une certaine simplicité d'ornementation, être traitées avec une grande recherche au point de vue de la matière qui les compose et du fini du travail qu'elle reçoit (V. BÂTIMENT, t. V, p. 777).

MANGERTON. Mont d'Irlande (V. ce mot, t. XX, p. 948).

MANGEURS (Anc. droit). On envoyait des gens tenir garnison chez le débiteur pour le décider à payer ou chez un plaideur pour le décider à exécuter un arrêt; ils y vivaient à ses dépens, aussi longtemps que cela était nécessaire. Cette voie de contrainte était usitée au XIII^e siècle, au moins dans les bailliages d'Amiens, de Senlis et de Vermandois; mais un arrêt du parlement de la Pentecôte 1285 condamna cet usage, parce que les *custodes* ou *comestores* consommaient inutilement les biens à l'aide desquels le débiteur aurait pu s'acquitter (*Olim*, t. II, p. 241). Une ordonnance de 1338 restreignit encore l'emploi des mangeurs (Isambert, t. IV, p. 431). Une autre ordonnance de févr. 1356 l'interdit absolument (*id.*, p. 810). Toutefois, en 1413, le roi en recommandait l'usage contre les seigneurs qui faisaient des guerres privées (ord. du 25 fevr., *id.*, t. VII, p. 384). Ragueau parle d'un usage analogue en vigueur de son temps à Fribourg (*Glossaire du droit français*, v^o *Mangeurs*). V. aussi Du Cange, *Glossarium latinitalis*, v^o *Comestores*.

MANGFALL. Rivière de la Haute-Bavière, affluent gauche de l'Inn, qui sort du Tegernsee à Gmund, coule vers le N., puis vers le S.-E. et s'achève à travers des marais à Rosenheim.

MANG-HAO. Ville de Chine, prov. du Yunnan, rive g. du fleuve Rouge; c'est le port où commence la navigation régulière de ce fleuve; c'est aussi l'entrepôt des mines du voisinage.

MANGHICHLAK. Pays de l'Asie russe situé le long de la Caspienne, entre l'Onst-Ourt et les golfes de Karaboghaz et Mertvyi-Koulouk. Il forme un cercle de la province Transcaspienne, au N. de celui de Krasnovodsk et au S. de la prov. d'Oural'sk (150,000 kil. q. : 150,000 hab.; ch.-l. Alexandrovsk). Il prend le nom de la presqu'île de Manghichlak au N. du Karaboghaz. Il n'y existe pas de rivière ni même de ruisseau permanent, mais beaucoup de lacs salés et de puits. Il pleut très rarement; les vents soufflent du N.-E. en hiver, du S.-E. en été, exagérant le froid hivernal et la chaleur estivale. La population est formée de Kirghiz Adaiertyz qui errent dans ce vaste steppe avec leurs chameaux, leurs chevaux et leurs moutons. A.-M. B.

MANGIENNES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt; 802 hab.

MANGILIA (Malac.). Coquille de taille petite ou moyenne, fusiforme, côtelée longitudinalement, à spire turriculée, à ouverture allongée munie à la base d'un canal court et tronqué; bord externe souvent épaissi, portant une échancrure près de la suture. Ex. : *M. ponderosa* Ruve.

MANGIN. Com. d'Algérie, dép., arr. et cant. d'Oran; 1,357 hab.

MANGIN (Jean-Henri-Claude), avocat, magistrat et administrateur français, né à Metz d'une famille de commerçants le 7 mars 1786, mort à Paris le 4 févr. 1835. D'abord apprenti menuisier, il fut recueilli et élevé par un juriste instruit, ex-jésuite, et débuta au barreau de Metz dès l'âge de dix-sept ans. A l'Académie de législation de la Moselle, il eut comme compagnon d'études M. de Serre qui, devenu magistrat en 1814, lui céda sa clientèle. Il se distingua par sa force de travail et par son indépendance: il la poussa si loin, dans une affaire contre un général de l'Empire, qu'il fut nommé capitaine sans l'avoir demandé, et que, sans l'intervention de la cour de Metz, l'empereur l'eût envoyé faire campagne en Russie. Il était d'avance rallié aux Bourbons. En 1816, il fut nommé procureur du roi lors de l'institution nouvelle donnée au tribunal de première instance, mais il ne tarda pas à reprendre son cabinet et fut élu bâtonnier par ses confrères. En 1819, M. de Serre l'appela à la tête de la division civile du ministère de la justice. Il y fonda la *Statistique des cours et tribunaux*; il concourut à la rédaction nouvelle de l'art. 351 du C. d'instr. crim., d'après lequel la condamnation ne put à l'avenir résulter que de la réunion de la majorité des juges à la majorité des jurés. Nommé procureur général à la cour royale de Poitiers (1821), il évoqua la connaissance de la conspiration du général Berton (V. ce nom) qui fut en définitive déferée à la cour d'assises de Poitiers. Quatre députés opposants qu'il n'avait pas craint de dénoncer comme complices (bien qu'ils ne fussent pas affiliés au carbonarisme), Laffitte, Constant, Kératry et Foy, portèrent contre lui une plainte en diffamation qui fut écartée par la cour de cassation: la Chambre avait auparavant refusé de se faire juge entre ses membres et le procureur général (séance du 5 août 1822). Louis XVIII lui fit alors offrir le titre de baron, mais il déclina cette offre compromettante. En nov. 1826, Charles X le nomma conseiller à la cour de cassation, section criminelle. Le parti ultra l'obligea en quelque sorte à abandonner ces paisibles fonctions pour prendre la succession de M. Debellevine, à la préfecture de police de Paris (août 1829). Il destitua plusieurs directeurs de prisons pour malversations sur le pain des prisonniers, réorganisa les commissariats, réglementa l'affichage, prit des mesures contre la licence des théâtres et des rues, commença une statistique des vols et des suicides, prépara un code général de police. Pendant l'hiver de 1829-30, qui fut long et rigoureux, il distribua aux pauvres d'abondants secours, pris en partie, dit-on, sur son traitement. Il ne put que deviner le coup d'Etat qui se préparait. Il ne connut les ordonnances de Juillet que le 24 au soir, veille de leur promulgation; encore n'en lut-il le texte que le 25, comme tout le monde. Il avait bien répondu de la tranquillité de Paris « pour les temps ordinaires », faisait-il observer à M. de Polignac, « mais non pour un coup d'Etat ». Il fut d'ailleurs dégagé le 27 à midi, moment où tout pouvoir passa de la police à l'autorité militaire. Il quitta Paris le 29 sans se déguiser, et se retira à Bruxelles, puis, après la révolution de septembre, à Luxembourg, enfin en Suisse où il resta quatre ans. Il avait peu de fortune, et dix enfants. De retour à Metz, en 1834, il y retrouva sa clientèle d'avocat. De passage à Paris l'année suivante, il y mourut subitement. Des souscriptions spontanées, tant à Metz que dans la capitale, assurèrent à sa veuve une cinquantaine de mille francs. Il laissait d'importants ouvrages de droit, mais auxquels il n'avait pas mis la dernière

main. Aussitôt après sa mort, M. Guerry de Champneuf fit paraître son *Traité de l'action publique et de l'action civile* (Paris, 1837, 2 vol. in-8). Le *Traité des procès-verbaux* (Paris, 1839, in-8), et le *Traité de l'instruction écrite* ont dû le jour aux soins de l'austin Hélie (V. ce nom). H. MONIN.

BIBL. : *Gazette de France* du 16 févr. 1835 (article de CLAUSSEL DE COUSSERGES). — BEGIN, *Biographie de la Moselle*. — V. JUILLET (Journées de).

MANGIN (Alphonse-François-Eugène), officier et savant français, né à Mirecourt (Vosges) le 14 juin 1825, mort à Paris en nov. 1885. Entré en 1844 à l'École polytechnique, il en sortit dans le génie, fut promu capitaine en 1853, chef de bataillon en 1869, lieutenant-colonel en 1876, colonel en 1880. Il s'occupa après la guerre de 1870 de recherches sur la télégraphie optique et imagina vers 1875 son célèbre *réflecteur aplanétique* (V. PROJECTEUR et RÉFLECTEUR), qui fut tout de suite appliqué à la télégraphie optique, aux projecteurs de lumière et aux télescopes à court foyer. Savant aussi modeste que désintéressé, il refusa toute espèce de récompense, même honorifique, pour son invention, dont il fit don au ministère de la guerre et dont on trouvera la description dans deux brochures intitulées: *Notice sur le réflecteur aplanétique du lieutenant-colonel Mangin* (Paris, 1879, in-4); *Instruction sur la manœuvre des projecteurs du colonel Mangin* (Paris, 1883, in-4). L. S.

MANGITES. Tribu mongole transplantée par Djengis Khan sur l'Amou-daria au XIII^e siècle. La dynastie qui règne à Bokhara depuis 1784 lui appartient.

MANGLARD (Adrien), paysagiste et peintre de marine français, né à Lyon le 10 mars 1695, mort à Rome le 1^{er} août 1760. Élève d'Adrien Van der Kabel, il fut reçu à l'Académie le 24 nov. 1736 avec un tableau de marine. Il vécut beaucoup à Rome où il fut membre de l'Académie de Saint-Luc. Manglard a été le maître de Jos. Vernet. Il a exposé au Salon de 1739. On voit de lui: au Louvre, *le Naufrage*, et un autre tableau, *l'Orage*, lui est attribué; *Port de mer avec fortteresse*, au musée de Montpellier; une *Marine*, au musée d'Orléans; à Vienne, *Port de mer avec des vaisseaux de guerre*, *Une Rade avec des vaisseaux*, *Vue de mer le matin*, *Port de mer avec des bateliers*, au Belvédère, et un *Combat naval*, à la galerie Lichtenstein; des *Marines* à Turin, aux Offices et au palais royal de Stockholm. E. BR.

MANGLIER (*Rhizophora* L.) (Bot.). Genre de Dicotylédones, de la famille des Rhizophoracées, formé d'arbres tropicaux des marais des deux mondes, remarquables par leurs longues racines adventives, à rameaux opposés portant des feuilles opposées entières, coriaces, stipulées, et à inflorescences axillaires, disposées en cymes 2-3 paires. Les fleurs sont régulières, hermaphrodites, à réceptacle concave; le calice est formé de 4 sépales épais, persistants; la corolle présente 4 pétales alternes, à bords souvent laciniés; les étamines, au nombre de 8, sont insérées au fond du réceptacle; l'anthère basifixe, biloculaire, à déhiscence singulière, la membrane des loges se détachant pour mettre à nu les grains de pollen renfermés dans de grosses cavités (anthères multilocellées). L'ovaire, en partie infère, est biloculaire, chaque loge renfermant 2 ovules anatropes à micropyle extérieur. Le fruit dur, indéhiscent, ne contient qu'une graine à embryon charnu, sans albumen et à radicle supérieure. Celle-ci s'allonge alors que le fruit reste attaché à l'arbre, perfore le sommet du péricarpe et forme une sorte de longue massue pointue. — L'espèce type, *R. mangle* L., connue sous le nom de *Manglier* ou de *Palétuvier noir*, laisse découler, par incision du tronc, un latex rougeâtre qui, après dessiccation au soleil, forme une sorte de *faux sangdragon* parfois importée en Europe sous le nom de *Kino de Colombie* ou *d'Amérique*. L'écorce est douée de propriétés astringentes et sert, dans le pays d'origine, à combattre les hémorragies et les angines. Le fruit (*mangle*) sert à préparer une boisson

fermentée. — MANGLIER BLANC. C'est un *Avicennia*. — M. FLIBUSTIER ou M. NOIR. Le *Terminalia (Conocarpus) erecta* H. Bn. — M. ROUGE. Le *Rhizophora Kandel* L., devenu le type du genre *Kandelia*. D^r L. Hn.

MANGLIETIA (*Manglietia* Bl.) (Bot.). Genre de Magnoliacées, ne formant plus qu'une section du genre *Magnolia* (V. ce mot). On en connaît quatre ou cinq espèces de l'Inde tropicale. Le *M. glauca* Bl. présente des propriétés aromatiques amères. Son bois blanchâtre et très résistant sert, à Java, pour faire des cercueils; on dit qu'il conserve les cadavres. D^r L. Hn.

MANGLIEU (*Magnus Loeus*). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vic-le-Comte, sur l'Aillou; 4,412 hab. Localité formée autour d'une abbaye fondée au VII^e siècle par saint Genès, évêque de Clermont. L'église abbatiale (mon. hist.), aujourd'hui paroissiale, est un très intéressant édifice roman avec des additions de l'époque gothique. L'abside paraît antérieure au XI^e siècle, le porche et les tours du XI^e, le portail N. du XII^e et les parties supérieures de l'église du XV^e siècle.

MANGOKA. Fleuve de Madagascar (V. ce mot, t. XXII, p. 904).

MANGOLD. Famille de musiciens allemands de la Hesse, dont le chef, *Johann-Heinrich*, né en 1689, mort en 1773, était chef d'orchestre municipal.

Son petit-fils, *Wilhelm*, le plus illustre représentant des musiciens de ce nom, naquit à Darmstadt le 19 nov. 1796 et mourut à Darmstadt le 23 mai 1875. Dès l'âge de quatorze ans, il était à l'orchestre comme violon et recevait des appointements mensuels de 160 florins. En 1815, il s'en alla à Paris et fut reçu au Conservatoire comme élève auditeur. Grâce aux recommandations qu'il avait auprès de Spontini et de Mehul, il put suivre la classe de ce dernier, puis plus tard celles de Cherubini avec Halévy, Batton et Le Borne. Revenu à Darmstadt en 1819, il s'occupa de musique de chambre et fut nommé *Concertmeister*. Puis Louis I^{er} le nomma, en 1825, chef d'orchestre, emploi qu'il garda sous Louis II, sous Louis III, jusqu'à ce qu'on lui fit une retraite en récompense de quarante-huit années de loyaux services. On peut dire que personne n'a peut-être mis plus d'âme et de conscience artistique à remplir ses fonctions que Mangold ne l'a fait; il arriva aussi à des résultats surprenants. Il avait mis à la scène, de 1825 à 1830, les opéras de Spontini, *Olympia*, *Ferdinand Cortez*, *Iphigénie en Aulide*, *Armide* de Glück, *Didon* de Piccini et *Oedipe* de Sacchini. Plus tard, il s'adonnait absolument à la musique classique et travaillait Mozart, Beethoven, Haydn, etc. L'exécution qu'il avait donnée des symphonies de Beethoven, à l'étude desquelles il avait consacré un hiver et un été, fut des plus remarquables. Il fut aussi compositeur et a laissé un opéra, *Méropé*, la musique de *Macbeth*, du *Marehand de Venise*, et des quatuors, des trios, des solos de violon en quantité. H.-L. A.

MANGON (Charles-François-Hervé), ingénieur, agronome et homme politique français, né à Paris le 31 juil. 1821, mort à Paris le 15 mai 1888. Entré à l'École polytechnique en 1840 et à l'École des ponts et chaussées en 1842, nommé ingénieur en 1848 et attaché en cette qualité au service ordinaire du Loiret, Hervé Mangon, qui

s'était intéressé de bonne heure aux choses de l'agriculture, étudia sur place les moyens d'assainir et d'améliorer

les plaines insalubres de la Sologne. En 1850, il fut appelé à Paris comme répétiteur du cours de construction de l'École des ponts et chaussées, organisa dans cet établissement un petit laboratoire pour l'analyse des matériaux, et, à la suite d'importantes recherches sur la question du drainage, fut chargé du cours d'hydraulique agricole, comme professeur adjoint d'abord, puis comme professeur titulaire. Promu ingénieur en chef en 1865, adjoint en 1867 au commissaire général de



Manglier (*Rhizophora mangle* L.).

l'Exposition universelle, il devint en 1872 membre de l'Académie des sciences de Paris (section d'économie rurale), en 1876 professeur de génie rural à l'Institut agronomique, en 1878 président du Bureau central météorologique, en 1879 professeur de génie rural au Conservatoire des arts et métiers, en 1880 directeur de cet établissement en remplacement du général Morin. Elu en 1881 député de l'arr. de Valognes, il quitta le Conservatoire, se fit à la Chambre, où il siégea à l'Union républicaine, une spécialité des questions d'irrigation, d'éclairage des côtes, etc., et fut ministre de l'agriculture dans le cabinet Brisson, du 6 avr. au 4 oct. 1885. Ayant échoué avec toute la liste républicaine du dép. de la Manche aux élections générales de cette même année, il rentra dans la vie privée. On lui doit un grand nombre de publications : *Etude sur les irrigations de la Campine belge* (Paris, 1850, in-8); *Etude sur le drainage* (Paris, 1853, in-8); *Instructions pratiques sur le drainage* (Paris, 1855, in-12; 2^e éd., 1863); *Cours d'agriculture et de génie rural* (Paris, 1865, in-4); *Cours de chimie appliquée* (Paris, 1866, 2 vol. in-4); *Notice sur le laboratoire de l'École des ponts et chaussées* (Paris, 1871, in-8); *Traité du génie rural. Mécanique agricole* (Paris, 1875, in-4 et atlas); *Atlas statistique des cours d'eau* (Paris, 1880, in-4 et atlas), etc. Il a fait paraître en outre une quantité considérable de mémoires, notes, notices biographiques, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans le *Bulletin de la Société d'encouragement*, dans les *Annales des ponts et chaussées*, dans les *Annales de physique et de chimie*, etc. L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux de M. Hervé Mangon*; Paris, 1871, in-4. — Th. SCHLÆSING, *Notice sur M. Hervé Mangon*; Paris, 1889, in-4. — MOUREAUX, *Observations météorologiques de M. Hervé Mangon (1868-89)*; Paris, 1891, in-4. — GÉNÉRAL DE MONTLUSANT, *Notice biographique sur M. Hervé Mangon*; Paris, 1892, in-8.

MANGONNEAU (Art milit. anc.). Machine à lancer des pierres ou des traits, consistant essentiellement en une bascule à deux bras inégaux dont l'un porte une poche ou panier recevant le projectile, et l'autre sert à donner l'impulsion sous l'action de poids ou de cordages.

MANGONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué; 266 hab.

MANGORÉ. Fleuve de Madagascar (V. ce mot, t. XXII, p. 904).

MANGOT (Claude), seigneur de Villorceaux, garde des sceaux. Conseiller au parlement de Paris en 1592, maître des requêtes en 1600, secrétaire d'Etat en 1612. Le 25 nov. 1616, le maréchal d'Ancre lui fit remettre les sceaux enlevés au garde des sceaux Du Vaire. C'était la

récompense de l'appui qu'il avait donné au maréchal pour décider la reine à faire arrêter Condé (août 1616). Après le meurtre de Concini (3 mai 1617) les sceaux lui furent retirés.

BIBL. : RICHELIEU, *Mémoires*. — MATHIEU MOLÉ, *Mémoires*. — AVENEL, *la Jeunesse de Richelieu*, dans *Revue des questions historiques*, 1869.

MANGOU. Peuplade toungouse des rives de l'Amour, entre le confluent de la Goryn et le cours de l'Amgoun. Ils se dénomment *Oltcha*, sont sédentaires, vivent de chasse et de pêche, sont habiles forgerons et dessinateurs. Ils ressemblent à leurs voisins les Goldes.

MANGOU, MOUNGHA ou **MOENGI-KHAN**, quatrième empereur (grand khan) mongol, né à Karakoroum en 1207, mort devant Ho-tchéou (Sse-tchouen) en août 1259. Fils aîné de Toulouï (3^e fils de Djengis), il s'était distingué dans les campagnes contre la Chine et dans celles de Batou vers l'O. ; il semblait destiné au trône. Gouyouk fit de vains efforts pour l'écartier et réserver l'empire à ses descendants. Quand il fut mort, les prodigalités de sa veuve Ogoulkaimich mécontentèrent le peuple et les princes. La mère de Mangou, Sourkataï Beghi-Taïko, gagna son beau-frère Batou, le plus âgé des princes de la famille de Djengis ; conformément à l'usage turc, Batou fut élu ; il se démit en faveur de Mangou, lequel mit fin à un interrègne de trois ans, en prenant le pouvoir (juil. 1251) malgré l'antagonisme des princes des branches d'Ogotai et de Djagataï. Il agit énergiquement, exila sur la Scelenga Kbodja-Aghoul, fils de Gouyouk, fit noyer son cousin Chyramoun et leurs mères Oghoulkaimich et Katakach, décapita leurs conseillers Tchinkai et Kaïtak. Assisté par le grand juge Mingkassar qui ordonna l'exécution de 70 princes du sang ou chefs qu'on étouffa sous des tapis de soie ou en leur emplissant la bouche de pierres ; de Batou qui fit périr Bouri, petit-fils de Djagataï, et Itchikidai, gouverneur de Perse ; de Bichbaligh qui tua et remplaça son frère, Ildikout, prince des Ouïgours, le nouvel empereur établit complètement son autorité. Il publia une amnistie, réorganisa les impôts en les allégeant et en exemptant les prêtres des divers cultes, sauf les juifs, établit un bon système de postes. Il donna le gouvernement du Djagataï à Kara Houlagou, celui de la Chine à son frère Koubilaï, celui du Tibet à Hilitai, celui de la Perse à son cousin Arghoun Aga. Après la mort de Batou (1256) qui s'était converti à l'islamisme, il déclara la guerre aux musulmans d'Asie Mineure. Lui-même laissa de côté les bouddhistes, quoiqu'il eût désigné un grand lama de l'empire (1253), et ne se déclara pas patron officiel de cette religion. Il paraît avoir été plus favorable aux chrétiens, ce qu'atteste l'accueil aimable qu'il fit à l'ambassade de saint Louis dirigée par le capucin Ruysbroek (Rubruquis) et surtout la nomination du chrétien Boulghai comme secrétaire d'Etat dirigeant les sept bureaux qui correspondaient aux sept langues de l'empire : ouïgour, tangouï, mandchou, tibétain, chinois, persan, arabe. A cette époque la Mandchourie fut conquise par Dordan et Hadan, cousins du grand khan ; le S. de la Chine par son autre cousin Kouikour, lieutenant de Koubilaï. Mangou rapprocha sa capitale de la Chine, quittant Karakoroum pour Kaiping-fou qu'il peupla de Mongols et de Chinois (1256). Après avoir laissé la régence sur la Mongolie à son frère Arikh-Bouga, il se rendit en Chine, disgracia Koubilaï, mais le rétablit bientôt dans ses honneurs. Il voulut alors achever la conquête de la Chine ; tandis que Koubilaï opérait dans le Hou-kouang, un général dans le Tonkin, lui-même envahit le Sse-tchouen, où il mourut au siège de Ho-tchéou. Mangou, qui fut un des princes les plus énergiques de la dynastie mongole, marque la transition entre la période d'influence turque et celle d'influence chinoise qui prévalut après lui par la victoire de Koubilaï sur Arikh-Bouga.

BIBL. : V. MONGOLIE.

MANGOU-P-KALÉ. Ruines d'une forteresse de la Crimée, à 23 kil. S. de Simféropol. Fondée par Justinien, peuplée de Grecs et de Karaites, sous des princes grecs, elle fut

prise en 1492 par les Turcs et au xvii^e siècle fut désertée par ses habitants. On y voit deux églises, une mosquée, une citadelle, un cimetière karaïte, etc. A.-M. B.

MANGOUSTAN (Bot.). Nom vulgaire du *Garcinia Mangostana* L. des Moluques (V. GARCINIA). Le *M. du Malabar* est un *Plaqueminier* (V. ce mot).

MANGOUSTES (*Herpestes*) (Zool.). Les Mangoustes constituent dans l'ordre des Carnivores une sous-famille des *Civettes* (V. ce mot) caractérisée par un corps allongé dont la queue semble le prolongement direct, des pattes courtes armées d'ongles peu recourbés, non rétractiles. Il n'y a pas de glandes périnéales. La dentition est forte, à dents molaires pourvus de tubercules coupants très développés. Ordinairement l'anus est situé au fond d'une dépression en forme de sac. Les Mangoustes sont des Vivermiformes à mœurs franchement carnivores, de plus petite taille que les Civettes : leur forme allongée n'est pas dépourvue d'élégance et leur permet de se glisser partout et d'exercer plus facilement leurs rapines. Dans le genre MANGOUSTE (*Herpestes*), la dentition, qui comprend 36 à 40 dents, ne diffère de celle des Civettes que par une prémolaire de moins, caractère qui n'est pas constant. Le crâne est long avec la face courte et comprimée, les oreilles courtes, arrondies, le corps allongé, aplati, avec les pattes courtes ; le pelage, très long sur les flancs et à la base de la queue, contribue à donner à ces animaux un aspect vermiforme très caractéristique. Il y a cinq doigts à tous les pieds, qui sont nus en dessous, mais la face inférieure du tarse et du métatarse est poilue chez certaines espèces. Le pelage est ordinairement grisé, chaque poil étant annelé de bandes alternativement claires et foncées. Les Mangoustes ou ICHNEUMONS sont de petits Carnivores dont la taille varie de celle d'un Chat à celle d'une Belette. Elles habitent l'Afrique, le S. de l'Asie avec la Malaisie, une seule espèce pénétrant au N. jusqu'en Espagne. Elles vivent à terre, se nourrissent de petits Mammifères, d'Oiseaux, de Reptiles ou d'Insectes, détruisant beaucoup d'œufs et ne craignant pas de s'attaquer aux Serpents. Aussi a-t-on domestiqué, depuis longtemps, certaines espèces pour préserver les habitations des Rats, des Souris et des Reptiles. L'ICHNEUMON des anciens ou RAT DE PHARAON (*Herpestes ichneumon*) était, comme on sait, vénéré des Egyptiens à cause de son utilité ; il se trouve en Algérie et de là jusqu'en Syrie. D'autres espèces africaines sont l'*H. grandis*, remarquable par sa forte taille, l'*H. galera* ou *Vansire* et l'*H. albicaudus*. L'*H. Widdingtoni*, seule espèce européenne du genre, se trouve dans le S. de l'Espagne et ne diffère pas spécifiquement du véritable Ichneumon. Les espèces asiatiques (*H. mungo*, *H. urva*, *H. nepalensis*, etc.) sont très estimées dans l'Inde comme faisant la chasse aux serpents et dévorant leurs œufs. Le Mungos ne craint pas de s'attaquer aux serpents les plus venimeux, ce qui a fait croire à une immunité qui n'existe pas plus que pour tout autre animal. C'est grâce à son adresse et à son agilité que le Mungos se rend maître des serpents sans s'exposer à leur morsure. L'*Urva* se nourrit aussi de Crabes et de Grenouilles, ce qui indique des mœurs plus aquatiques que celles des autres espèces. Le genre HÉLOGALE comprend deux petites espèces africaines (*H. parvula*, *H. undulata*) dont la plante des pieds est complètement nue.

La sous-famille des *Cynictinae* comprend des Mangoustes qui n'ont que quatre doigts aux pattes postérieures. Les formes et surtout le crâne sont moins allongés : il existe un œcum très développé. Le *Cynictis penicillata* est un animal plus élancé que les Mangoustes, qui habite le S. de l'Afrique. Dans le genre *Bleogale*, le pouce manque aussi aux pattes antérieures (*Bd. crassicauda* et *Bd. puisa* d'Afrique).

Une dernière sous-famille, celle des *Suricatinæ*, comprend des Mangoustes dont le nez est plus ou moins allongé, en forme de groin. Le *Rhinogale Melleri*, pourvu de cinq doigts à tous les pieds, et remarquable par les

ongles courts et recourbés dont sont armées ses pattes antérieures, habite l'Afrique orientale. Dans le genre *Crossarchus* (36 dents), les ongles antérieurs, en même nombre, sont au contraire allongés; la queue est plus courte que le corps et le dessous du tarse est nu : *C. obscurus*, type du genre, est un animal fouisseur, d'un brun uniforme, qui habite l'Afrique occidentale. Les autres espèces (*C. gambianus*, *C. fasciatus*, *C. zebra*), ces deux dernières à pelage zébré, sont aussi d'Afrique. Le *SURICATE* (*Suricata tetradactyla*) s'éloigne des précédents : il n'a que quatre doigts à tous les pieds et le corps est plus court que d'ordinaire, avec une queue courte et des pattes plus allongées que chez les Mangoustes : les ongles antérieurs sont très longs, recourbés et pointus. Le pelage est rayé de bandes transversales noires sur un fond gris brun. Il habite l'Afrique australe.

Le genre *Herpestes* est représenté par plusieurs espèces dans l'oligocène et le miocène de France (V. CIVETTE et CARNIVORES).

E. TROUSSART.

MANGROL ou **MANGALPOUR**. Ville maritime de l'Inde, région du Kathiawar, principauté de Djouragarh; 16,000 hab. Belle mosquée de 1383. Bon mouillage, mais entrée étroite et gênée par des récifs. Cette ville est probablement le *Monoglosson* de Ptolémée.

MANGUE (Bot.). Fruit du *Manguier* (V. ce mot).

MANGUIER. I. BOTANIQUE. — (*Mangifera* L.). Genre de Dicotylédones de la famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiées, composé de beaux arbres de l'Asie tropicale, à feuille: alternes, simples, à fleurs disposées en grappes ramifiées de cymes. Les fleurs sont polygames-dioïques, 4-5 mâles, avec des pétales imbriqués, 4-5 étamines connées, dont une seule fertile en général, un ovaire multiloculaire, à style latéral; l'ovule ascendant, funiculé, ressemble à celui des *Anacardium*. Le fruit est une drupe à noyau fibreux, indéhiscence ou bivalve. L'espèce principale, *M. indica* L., comme sous le nom d'*Abricotier de Saint-Domingue*, est originaire de Malabar, mais cultivé dans presque toutes les régions tropicales du globe. Son bois résineux est doué de propriétés antisiphilitiques et antidyentériques. Son fruit, très estimé dans les colonies sous le nom de *Mangué* ou *Mango*, est volumineux, ovoïde ou réniforme, ordinairement d'un beau jaune verdâtre et renfermant une pulpe jaune, acidule et rafraîchissante, de saveur un peu térébenthacée; on l'emploie comme tonique et antiscorbutique. L'amande contenue dans le noyau est amère et astringente; l'embryon renferme en abondance de l'acide gallique; on emploie l'amande comme anthelminthique.

Dr L. Hn.

II. ARBORICULTURE. — Cet arbre est cultivé dans les régions tropicales du globe pour son fruit, *mangué*, charnu, comestible, atteignant le volume d'une grosse poire. Il a donné des variétés distinctes par la forme, la couleur, la qualité des fruits; on les multiplie aisément par la greffe sur le *Manguier* commun. En Europe, le *Manguier* est cultivé en serre chaude; il y atteint les dimensions d'un petit arbre. On le multiplie de boutures sous cloche.

MANGUIN (Pierre), architecte et dessinateur français, né en 1815, mort à Paris en 1869. Elève de l'atelier Lebas et de la première classe de l'École des beaux-arts, Manguin, à la fois merveilleux dessinateur et brillant aquarelliste, fit des dessins, des aquarelles ou des lithographies d'après de nombreux monuments historiques, les églises de La Ferté-Bernard (Sarthe), de Veteuil (Seine-et-Oise), de Calma (Drôme), la chapelle Saint-Laurent à Grenoble; l'arc antique de Saint-Marcel de Die (Drôme). Il dessina aussi les fêtes données à Paris en 1848 par le gouvernement provisoire, le piédestal de la statue de *Napoléon Ier* à Lyon, ainsi que de remarquables sujets de meubles et de bronzes pour l'éditeur Barbedienne. On doit à cet architecte des tombeaux, des habitations de ville et de campagne, des maisons de rapport. Son œuvre maîtresse, l'hôtel Parva, avenue des Champs-Élysées, aujourd'hui restaurant Cubat, avec sa décoration harmonieuse, marqua,

lors de l'Exposition universelle de 1867, une des étapes de l'art français contemporain.

Charles LUCAS.

MANHAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Cassagnes-Bégonhès; 4,006 hab.

MANHART (V. MANGART).

MANHATLAN (Ile) (V. NEW-YORK).

MANHÈS (Charles-Antoine, comte), général français, né à Aurillac le 14 oct. 1777, mort à Naples en août 1854. Il n'avait pas dix-sept ans quand il fut envoyé à l'École de Mars. A la dissolution de cette école il fut incorporé dans l'infanterie, fit les campagnes de 1793, 1796, 1797 à l'armée de Rhin-et-Moselle, celles de 1798, 1799 et 1800 à l'armée d'Italie et y resta jusqu'en 1805 où il est à Austerlitz. Capitaine en 1806, il est aide de camp de Murat et le suit en Espagne, puis bientôt après dans le royaume de Naples, où il est fait successivement colonel, général de brigade et général de division, ayant sous son commandement les deux tiers du royaume. Il ne quitta Naples qu'après la défaite et la fuite de Murat le 20 mai 1815 avec sa femme, fille du prince Pignatelli-Cerchiara. Rentré en France, il offrit ses services aux Bourbons et fut nommé lieutenant général et inspecteur de gendarmerie. Le gouvernement de Juillet le laissa en disponibilité et le comte Manhès ne fut plus rappelé à l'activité jusqu'à sa mort.

MANHEULLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Woëvre; 423 hab.

MANI (Bot.). Nom par lequel on désigne à la Guyane la résine qui découle du *Symphonia globulifera* L. f. (V. SYMPHONIA).

MANI. Région de Grèce (V. MAINA).

MANIA. Divinité des anciens Italiens; déesse du monde souterrain, patronne des Mânes, mère des Lares. On l'associait au culte rendu aux Lares dans les *Compitalia*, fêtes propitiatoires. On lui offrit, dit-on, d'abord des sacrifices humains auxquels on substitua l'offrande de têtes de pavots ou d'ail, puis de poupées (*manivæ, maniolæ*) qu'on accrochait aux portes des maisons. Mania devint dans l'imagination populaire une sorte d'ogresse dont on menaçait les enfants.

MANIA (*Mania* Treitschke) (Entom.). Genre de Lépidoptères nocturnes, famille des Noctuellides, tribu des Amphipyridés. Les *Mania* ont les antennes filiformes et les ailes dentées et marquées de taches accentuées. Les chenilles, non velues, mais à téguments veloutés, vivent sur les plantes les plus diverses et se tiennent de préférence dans les lieux humides. Parmi les espèces peu nombreuses de ce genre, on remarque le *Mania typica* Tr.

MANIACÈS (Georges) (V. GEORGES MANIACÈS).

MANIAGO. Ville d'Italie, ch.-l. de district de la province d'Udine; 3,200 hab. Soie.

MANIAGRES (V. MANÈGRES).

MANICA. Pays de la région orientale de l'Afrique australe, à l'E. du Macheland. On comprend sous ce nom tout le territoire qui s'étend entre la rivière Arouangoua, au N.-E., puis une ligne qui, partant du confluent de l'Arouangoua avec le Mavouzi, atteint vers le S.-O. le Menene, affluent gauche du Revoué, et le remonte jusqu'à sa source; du côté de l'O., les limites du Manica sont assez mal définies. Ce pays possède des mines d'or dont les plus importantes sont situées le long du Revoué et de ses affluents. La résidence du roi de Manica est Moutassa, à 1,350 m. d'alt. Les ruines de l'ancienne ville portugaise de Manica, connue sous le nom de Massikessé, se trouvent sur la rive gauche du Revoué, à l'alt. de 700 m. Les Portugais ont occupé le Manica au xvi^e siècle. Le Manica a été visité en 1856 par Livingstone, en 1881 par la mission Paiva de Andrada, en 1887 par M. Selous, en 1890 par M. Sharpe. En 1883, le Portugal avait fait du Manica l'un des districts de la province de Mozambique. Par le traité du 28 mai 1891, le Portugal a dû abandonner à l'Angleterre une partie du Manica; la frontière a été modifiée de façon à donner Moutassa à l'Angleterre, en laissant Massikessé au Portugal.

G. R.

MANICAIRE (Antiq. rom.). Gladiateur qui portait comme arme défensive une pièce d'armure composée de bandelettes d'étoffe ou de cuir, ou des plaques métalliques disposées autour du bras droit, de l'épaule au poignet.

MANICAMP. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 664 hab.

Canal de Manicamp (V. AISNE, t. I, p. 1082).

MANIGARIA (*Manicaria* Gaertn.) (Bot.). Genre de Palmiers, formé de 2-3 espèces, de l'Amérique du Sud, à feuilles pinnatiséquées, à fleurs monoïques sessiles, à ovaire trilobulaire, à fruit 1-3 spermes avec des graines à albumen creux. Les *Manicaria* ont fait leur apparition dans le miocène inférieur.

Dr L. Hx.

MANICHÉISME. Manès, qui présentait sa doctrine comme la révélation définitive, en emprunta les éléments aux trois grands systèmes religieux auxquels il voulait la substituer. Les emprunts qu'il fit au zoroastrisme, pour le fond, et au christianisme, pour la forme et par besoin d'adaptation, ont été généralement reconnus de tout temps. En outre, il semble bien démontré aujourd'hui qu'il a tiré du bouddhisme plusieurs conceptions de haute importance, notamment en ce qui concerne l'irréductible opposition de l'esprit et de la matière, la création et la fin du monde, la métempsycose, la nature et la valeur des pratiques ascétiques et la puissance souveraine de la *connaissance* qui illumine (Baur, *Das Manichäische Religionsystem*; Tübingue, 1831). Le principe fondamental du manichéisme provient du dualisme persan; c'est l'affirmation de l'éternelle coexistence de deux puissances souveraines, de deux dieux essentiellement adverses. L'un qui est la source et l'essence de tout bien, et qui ne peut produire que le bien; il constitue la lumière et est représenté par elle. L'autre est l'auteur, la cause et comme la substance du mal. C'est le *Prince des ténèbres*, formant la matière, régnant sur elle et agissant par elle, au moyen de ses attractions et de ses tumultes. Les manichéens l'appelaient aussi *Matière*, *Prince du monde*, *Satan*. Or, il arriva que, dans un des soulèvements furieux que suscitait chez elles leur incessante discorde, les puissances de la matière furent poussées assez près du royaume de la lumière pour en apercevoir le rayonnement, qui leur était resté inconnu jusqu'alors. Elles voulurent y pénétrer. Pour résister à cette invasion, le Prince de la lumière tira de son sein la *Mère de la vie*. Celle-ci produisit l'*Homme premier* ou l'*Homme spirituel*, destiné à lutter contre la matière. Afin de lui donner des auxiliaires pour ce combat, cinq éléments furent créés : le vent, la lumière, l'eau, le feu et la matière, éléments d'un monde supérieur n'ayant rien de commun avec les éléments de notre monde, lesquels sont l'œuvre du Prince des ténèbres, malfaisante contrefaçon.

Néanmoins, l'Homme premier fut vaincu par les puissances des ténèbres et dépouillé par elles de cette armure qui est l'âme. Il implora le Prince de la lumière, qui envoya à son secours l'*Esprit de vie*, et il put remonter dans le royaume de la lumière. Mais les puissances des ténèbres, qui avaient réussi, dans la mêlée, à s'emparer d'une partie de son essence lumineuse, l'emprisonnèrent dans des corps matériels. Et l'Homme premier, l'Homme céleste, souffrit, sur tous les points de l'univers et comme par une immense crucifixion, dans toutes les parties de son être ainsi attachées à la matière. Dès lors, l'Esprit de vie commença à opérer pour purifier et délivrer les âmes. Non seulement il recueillit dans le soleil et dans la lune tout ce qui en elles n'était point fixé à la matière, mais en concentrant dans les astres les éléments lumineux et s'en servant pour développer la vie dans le monde inférieur, il attirait toutes les parcelles de même nature qui y étaient enfermées. Ainsi, dans le règne végétal, la racine sort de la terre; elle produit la feuille, puis la fleur, dont le parfum, qui est son essence, en s'évaporant dans l'air, monte dans le domaine de la lumière. — Afin d'empêcher ce dégagement des éléments spirituels mêlés à la matière, le Prince des ténèbres résolut de créer un être dans lequel l'âme,

qui naturellement aspire à la liberté, resterait volontairement emprisonnée, par attachement au monde inférieur; il créa cet être à l'image de l'homme premier, l'adversaire des puissances des ténèbres. Ici le manichéisme emprunte le récit de la Bible, mais il en transpose les personnages. C'est le Prince des ténèbres qui crée l'homme; il l'invite à manger des fruits de tous les arbres du paradis, excepté l'*arbre de la connaissance*. Mais un ange de lumière ou le Christ lui-même, l'*Esprit du soleil*, prenant la forme d'un serpent, persuade à l'homme de désobéir. Ainsi gratifié de la *connaissance*, c.-à-d. de la lumière, l'homme serait immédiatement sauvé; mais la femme se trouve auprès de lui, représentant le pouvoir séducteur de la matière, et, au moyen de la femme, la matière reprend son empire sur l'homme. De là, nécessité d'une œuvre spéciale de rédemption.

Non seulement les manichéens réprouvaient l'Ancien Testament, qu'ils considéraient comme l'ouvrage du Prince des ténèbres et comme l'histoire de son empire malfaisant; mais, pour déterminer la part qu'ils attribuaient au Christ dans la rédemption, ils faisaient subir une interprétation audacieusement docétique au texte de l'Évangile, frauduleusement altéré, suivant eux. En effet, ils ne pouvaient admettre que celui qui est descendu sur la terre pour délivrer l'âme se fût soumis à la matière, en s'y incorporant. Le corps sous lequel il avait été vu n'était qu'une apparence; par conséquent, sa naissance d'une femme, les fonctions de ses organes, ses souffrances, sa mort et sa résurrection n'étaient que des apparences destinées à manifester sous une forme accessible aux regards des hommes la lumière qu'il était venu apporter dans le monde. Sa crucifixion était l'image de l'immense douleur qu'éprouvent dans tout l'univers les parties de l'Homme céleste qui sont restées attachées à la matière. D'ailleurs, l'œuvre de Jésus est restée inachevée. Il avait dit : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. » (*Ev. saint Jean*, viii, 32.) L'homme ne peut être directement affranchi, délivré, que par la connaissance complète de la vérité, qui l'inonde de lumière. Or, dans ses derniers entretiens avec ses disciples, Jésus leur déclara qu'il avait encore beaucoup de choses à leur dire, mais qu'il les taisait, parce qu'elles étaient au-dessus de leur portée (*Saint Jean*, xvi, 12); il promit de leur envoyer l'Esprit de vérité qui les conduirait en toute vérité (xvi, 13), le Consolateur (Paraclét), qui leur enseignerait toutes choses (xiv, 26). Manès constatait qu'au temps de saint Paul cette promesse n'était point encore réalisée; car cet apôtre écrivait : « Nous ne connaissons qu'imparfaitement... mais quand la perfection sera venue, ce qui est imparfait sera aboli... Présentement, nous voyons confusément et comme dans un miroir; mais alors nous verrons face à face; présentement, je connais imparfaitement, mais alors je connaîtrai comme j'ai été connu. » (*1. Cor.*, xiii, 9, 10, 12.) Il était facile de démontrer que ce qui était vrai pour saint Paul l'était, à plus forte raison, pour les autres chrétiens. Manès prétendait avoir été élu pour l'accomplissement de la promesse, et il se présentait comme le Paraclét, le Consolateur, organe de l'Esprit de vérité, apportant de la part de Dieu, la révélation de toute la vérité, le message et la discipline de la perfection. La conclusion de son enseignement, que nous ne connaissons guère que d'après les rapports de ses adversaires, paraît avoir été celle-ci : Après la mort, les parties de l'âme qui se sont complètement dégagées de la matière sont élevées dans la région de la lumière. C'est la lune qui les y porte : son croissant annonce le départ; son déclin l'arrivée. Les autres sont retenues sur la terre pour d'autres existences. Au dernier temps, ce qui, après la série des métempsycoses, aura complètement perdu la substance céleste, rentrera dans la masse confuse de la matière. Alors, l'homme premier, ayant recueilli toutes les parcelles de la lumière, mettra fin à la lutte.

La religion ainsi instituée devait avoir pour objets principaux : la spiritualisation non seulement de l'homme, mais du monde entier, et l'illumination, c.-à-d. la représen-

sion et la réduction de la matière, la suppression des liens qui y attachent l'âme, le respect de tout ce qui, ayant vie, tend à animer la matière ; l'effort incessant pour parvenir à la plénitude de la connaissance, qui communique la lumière, et à la perfection morale. Les fidèles étaient répartis en deux classes qui semblent empruntées au bouddhisme. La plus nombreuse se composait des *auditeurs*, dont le devoir principal était de fournir la nourriture et les choses nécessaires aux membres de l'autre. Ceux-ci, qu'on appelait les *parfaits*, devaient renoncer à toute propriété, garder le célibat et la continence, se vouer à la contemplation, s'interdisant tout travail, et s'abstenir de toute liqueur forte et de toute nourriture animale. Ils devaient même s'appliquer à ne détruire, à ne mutiler et à ne froisser aucune plante. Leurs vertus étaient considérées comme contribuant puissamment à la rédemption générale. — Le reste de l'organisation était tiré du christianisme. Au sommet, douze apôtres, Mauès ayant adopté ce nombre à l'exemple de Jésus-Christ ; au second rang, soixante-douze évêques ; au-dessous d'eux, sous leur direction, des prêtres, des diacres et des missionnaires. — Le culte des manichéens ne comportait ni temple, ni autels, ni encens, ni images ; il consistait principalement en prières et en hymnes. Ils jeûnaient le dimanche. D'après leurs conceptions docétiques sur Jésus-Christ, ils devaient s'abstenir de célébrer sa naissance et sa mort, et ils attachaient beaucoup moins d'importance à la fête de Pâques qu'à celle de la Pentecôte. Leur principale solennité avait lieu au mois de mars, en mémoire de la mort de Manès. Administraient-ils le baptême, dans quelles conditions et sous quelles formes ? Ces points sont discutés. Dans la communion, ils remplaçaient le vin par de l'eau. Les témoignages s'accordent à attester l'active pratique de la magie parmi eux et la souveraine puissance qu'ils attribuaient à certaines formules et à certains nombres.

La propagande des manichéens fut très active en Orient ; elle y rencontra des alternatives de persécution, de faveur et de tolérance. Ordinairement, là où ils réussissaient, ils se divisaient en sectes plus ou moins ennemies ; ailleurs, ils s'unissaient avec les sectes qui présentaient des affinités avec eux. Al-Birouni rapporte que, de son temps (XI^e siècle), ils étaient nombreux à Samarkand, et plus nombreux encore dans le Turkestan, la Chine, le Tibet et l'Inde. Dans le S. de l'Arménie, les sectes issues du manichéisme étaient assez puissantes pour fournir des secours très effectifs aux empereurs iconoclastes, dans leur entreprise contre les images. Léon l'Isaurien enrôla beaucoup de manichéens dans son armée. Manès avait envoyé un missionnaire en Egypte ; il fit des prosélytes parmi le clergé et les moines. De là, le manichéisme se répandit dans l'Afrique proconsulaire ; il y tenait une place importante au temps de saint Augustin, qui s'y attacha avant sa conversion, reçut des manichéens de sérieux services et en devint plus tard un des adversaires les plus habiles. De l'Afrique, la doctrine passa dans l'Espagne, l'Aquitaine et la Gaule. Des manichéens sont mentionnés très anciennement à Rome. Il est vraisemblable qu'ils y étaient arrivés par une autre voie. — Un édit de Dioclétien (287?) inaugura les longues et fort cruelles persécutions qui furent dirigées contre les manichéens. Cet édit fut renouvelé et aggravé par Valentinien (372) et par Théodose (381). On procéda aussi par massacres. — Pour les principales sectes dérivées du manichéisme, V. BOGOMILES, CATHIARES, PAULICIENS, PRISCILLIENS.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : Outre les ouvrages mentionnés dans l'art. *Manès*, NEANDER, *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche*, Bonn, 1856, 2 vol. in-8. — GIESELER, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, Bonn, 1857, 5 vol. in-8. — KESSLER, *Untersuchungen zur Genesis der manichäischen Religionsystem*, 1876, in-8. — G.-T. STOKES, art. *Manes et Manicheans*, dans le *Dictionary of christian biography* de W. SMITH et H. WACE ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

MANICHORDION (Mus.) (V. PIANO).

MANICLE (Archéol.). On doit entendre par ce mot les dépendances des manches qui venaient recouvrir la main,

dans sa région supérieure, ou même qui formaient des sortes de mitaines laissant les doigts libres. C'est surtout au moyen âge, et jusqu'au milieu du XVI^e siècle, que l'on voit usités ces vêtements de main qui, du costume civil, passèrent dans le costume militaire en se renforçant d'étoupes piquées de cuir, de clous, de tiges de métal ou de baleine. C'étaient ainsi des demi-gantelets de fantassins laissant la paume de la main et des doigts sans défense, mais qui pouvaient utilement se combiner avec des gants de buffle. Les manicles furent très en usage en Allemagne au XV^e siècle ; les dessins de divers maîtres de cette époque et même d'Albert Dürer nous donnent des renseignements intéressants sur leur agencement.

M. M.

MANICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 60 hab.

MANIE (Méd.). Du mot grec *μανία*, appliqué par les anciens aux formes agitées, violentes ou simplement expansives de la folie. « Dans la manie, dit Arétée, les malades sont tantôt livrés à la violence et tantôt à la joie. Ceux dont le délire est gai, rient, jouent, dansent jour et nuit, et n'essayent de faire aucun mal aux personnes qui les entourent. Les autres, au contraire, plongés dans un délire furieux, déchirent leurs vêtements, se montrent disposés à maltraiter tous ceux qu'ils rencontrent et à diriger leurs coups contre eux-mêmes... Quelques-uns acquièrent une facilité d'esprit extraordinaire ; la plupart ont en tête certaines idées merveilleuses qu'on ne peut leur ôter. L'un s' imagine être une bouteille d'huile dont il redoute à chaque instant la chute ; un autre, se prenant pour une motte de terre, refuse de boire, crainte de se ramollir... » Cœlius Aurelianus signale également la bizarre variété des conceptions délirantes chez ces malades : l'un se croit moineau, coq ou vase de terre ; un autre tuile ou dieu, orateur, acteur comique ou tragique ; celui-ci porte gravement un chapeau de paille, se figurant tenir le sceptre du monde ; on en voit pousser les vagissements d'un enfant et demander à être portés sur la main, etc. Il faut noter, d'ailleurs, que tous les états d'excitation intellectuelle ne rentrent pas nécessairement dans le même cadre : c'est ainsi que les délires fébriles étaient distingués de la folie maniaque et décrits à part sous le nom de *phrénésie*.

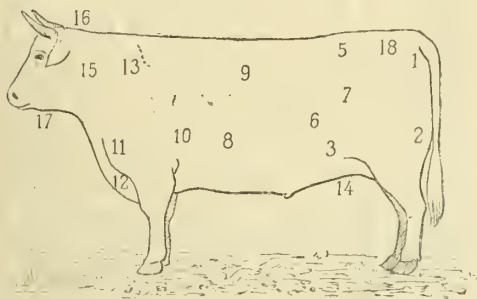
A quelques détails près, le sens du mot *manie* n'a guère changé pour les modernes. Dans son acception la plus large, ce terme désigne les cas de trouble mental dans lesquels, suivant la définition d'Esquirol, « le délire s'étend à toutes sortes d'objets et s'accompagne d'excitation ». Seulement, tandis que, pour certains auteurs, il s'agit là d'une maladie primitive, essentielle, à type nosologique bien défini, d'autres n'y voient qu'un élément symptomatique à caractères variables ; d'après une opinion mixte, il y aurait lieu d'établir une distinction entre le délire maniaque, phénomène accessoire, commun à plusieurs espèces de folie, et la manie proprement dite, constituant une véritable entité morbide. La première de ces théories est justement abandonnée et la dernière est très discutée, du moins en ce qui concerne l'existence d'une manie idiopathique. Par contre, il n'est pas douteux que l'état dit *maniaque* s'observe, avec des particularités différentes, dans les affections mentales les plus diverses. C'est à déterminer la nature de ces affections (vésanies simples ou dégénératives, paralysie générale, épilepsie, alcoolisme, etc.) que doit toujours tendre le diagnostic.

D^r SAURY.

BIBL. : MOREL, *Traité des maladies mentales* ; 1860.

MANIEMENT (Agric.). On donne ce nom à certaines parties du corps des animaux domestiques qui sont explorées ou maniées, afin d'apprécier, soit leur aptitude à s'engraisser, soit leur état de graisse. Tous les maniments admis n'ont pas la même valeur ; c'est ainsi qu'on en compte dix-huit chez le bœuf, mais les bouchers n'en emploient guère que quatre ou cinq. Chez le mouton, on en admet sept ou huit ; dans la pratique courante, on ne fait guère usage que de deux ou trois. Parmi ces ma-

niements, les uns indiquent le degré de développement du système musculaire, ils sont placés sur la ligne médiane du corps, ce sont les maniemens *simples* ou *impairs*; les autres servent à apprécier le degré de la graisse ou du suif, ils sont placés sur les parties latérales et sont *doubles* ou *impairs*. Ces maniemens doivent être palpés doucement pour ne pas causer de douleur à l'animal. Chez les bêtes bovines, on admet les maniemens qui suivent, énumérés dans l'ordre où ils sont généralement explorés : 1° le *bord* ou *abord* ou *éimier*; 2° le *cordón* ou *entre-fesse* ou *braie*; 3° la *hampe* ou *grasset*; 4° la *brague* ou *scrotum* (non visible dans la figure); 14° l'*avant-lait*; 18° la *hanche* ou *maille*; 7° le *flanc*; 5° le *travers* ou



aloyau ou pavé de graisse; 6° la *côte*; 9° le *paleron*; 8° le *cœur*; 10° le *contre-cœur*; 12° la *poitrine*; 13° le *collier*; 11° la *veine* ou *avant-cœur*; 15° le *cou*; 16° l'*oreillette*; 17° le *dessous de langue* (V. fig.). Ces divers maniemens sont palpés différemment suivant leur situation; la pratique seule peut donner des indications à ce sujet. — Chez les moutons les sept maniemens principaux sont ceux de l'œil, de la bouche, de la poitrine, du dessous ou de la mamelle, du travers, de la côte et de l'abord. Les plus importants sont la longe ou travers, l'abord ou éimier, le dessous et la côte. — Chez les veaux gras, on n'emploie guère que quatre maniemens: l'*abord de la mamelle* ou *dessous*, le *cordón* ou *hampe*, le *collier* et le *contre-cœur*. — Les praticiens, comme le fait remarquer M. A. Gobin, divisent instinctivement les maniemens en deux classes: les uns servent à juger de l'état de développement du système musculaire et à aider l'œil dans l'appréciation du poids vif et du poids net; les seuls usités par les bouchers sur le bœuf de commerce sont d'abord la *hampe*, la *hanche*, le *travers*, la *côte*, le *cœur*, le *collier* et la *poitrine*. Les autres servent à apprécier la qualité de la viande, suivant qu'elle sera plus ou moins entremêlée de graisse, persillée ou marbrée. Ce sont le *dessous de langue*, la *veine*, le *paleron*, le *contre-cœur* et le *dessous*. Quant à la quantité de suif interne ou externe, il ne faudrait pas accorder aux maniemens une valeur absolue; ils varient en développement, suivant la race et le régime, avec l'âge de l'animal et la durée de son engraissement. M. Goubaux donne les raisons anatomiques et physiologiques des maniemens: « C'est dans un tissu cellulaire lâche et abondant, c'est sur le trajet des veines et des artères, c'est aux environs des ganglions lymphatiques qu'est sécrétée la graisse, etc. L'engraissement, c'est le développement d'une véritable maladie, la pléthore graisseuse; l'excédent de nutrition, la graisse, mis en réserve par l'organisme pour les besoins éventuels de l'avenir, s'amasse d'abord dans les régions du corps où sa présence ne saurait causer aucun trouble; quand la sécrétion continue, les organes, même les plus essentiels, finissent par s'entourer de ces dépôts, et si l'engraissement était continué outre mesure l'animal mourrait asphyxié. » Alb. LARBALETRIER.

MANIERE, sculpteurs français (V. MAGNIER).

MANIGLIER (Henri-Charles), sculpteur français, né à Paris le 11 oct. 1826. Élève de Ramey et de Dumont, il

rempporta le prix de Rome en 1836 avec le sujet de *Romulus portant les premières dépouilles opimes au temple de Jupiter Férétrien*. Il débuta au Salon de 1860 avec des bustes. Parmi ses envois suivants, on citera: *Berger jouant de la flûte* (1863), au musée de Bordeaux; *Saint Félix de Valois* et *Saint Jean de Matha* (1865), pour l'église de la Trinité; *Pénélope portant à ses prétendants l'arc d'Ulysse* (1870), au musée du Luxembourg; *Saint Pierre* (1876), pour l'église Saint-Pierre de Montrouge; une *Bacchante* (1893). Il a aussi sculpté un bas-relief pour la façade latérale de l'Opéra (côté droit): *la Science et l'Art*. M. Maniglier a été nommé professeur de pratique à l'École des beaux-arts en 1883. E. Br.

MANIGOD. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thônes; 1,230 hab.

MANIGUETTE (Bot.). On désigne sous ce nom et sous celui de *Méléquette* les *Amomum Melequetta* Rose., *A. Gramum Paradisi* Sm., etc. (V. AMOME), ainsi que le fruit du *Xylopia aethiopia* Rich. (V. XYLOPIA).

MANHIKI (V. MANHIKI).

MANIHOT (Bot.) (*Manihot* Plum.). Genre d'Euphorbiacées, tribu des Jatrophées, détaché des *Jatropha* « dont il a les caractères, avec des fleurs mâles 40-andres, sinon que son périanthe est unique, gamophyllé, à 5 divisions



Manihot edulis Plum.

courtes, avec un gros disque dans les fleurs des deux sexes » (Baillon). On en connaît environ soixante-quinze espèces, herbes ou arbustes des régions chaudes de l'Amérique, à feuilles alternes, lobées ou partites, à racine souvent renflée, riche en fécule. Les deux espèces les plus importantes sont *M. Aipi* Pohl (*M. palmata* Müll.) et *M. edulis* Plum. (*Jatropha Manihot* L., *M. utilisissima* Pohl). La racine de la première, appelée *Manioc doux*, *Camagnoc* ou *Juca dulce*, est mangée par les Américains à la manière des pommes de terre. La seconde espèce, nommée *Manioc amer* ou simplement *Manioc*, se trouve répandue dans presque toutes les régions tropicales du globe par la culture (V. MANIOC).

MANIKYALA. Ville ruinée de l'Inde anglaise (Pendjab), à 24 kil. S.-E. de Raval-Pindi, sur la rive gauche du Sohan (aff. gauche de l'Indus). Bâtie il y a dix-huit siècles par le roi Hoerke, restaurée vers 720 par Yaso Varmma, elle fut brûlée. Elle renferme deux vastes stoupas, la première au lieu où Sakyamouni offrit son corps à sept jeunes tigres;

la seconde entourée de quatorze temples et quinze monastères bouddhiques.

A.-M. B.

MANILIA (*Cens*). Famille plébéienne de l'ancienne Rome dont le nom est souvent confondu dans les documents avec celui des *Manlii* ou des *Mallii*. On cite : *Sextus Manilius*, un des chefs des plébéiens lors de la sécession de 449. — *Marcus Manilius*, consul en 149 av. J.-C., juriste illustre que Pomponius appelle l'un des trois fondateurs du droit civil avec le grand pontife P. Mucius et Brutus. C'est lui qui commença la troisième guerre punique pour laquelle il demanda un moment le concours de Polybe. Il avait écrit trois traités juridiques, dont l'un sur les ventes. Cicéron en fait l'un des interlocuteurs de son dialogue *De Re publica*. — *P. Manilius*, consul en 120. — *L. Manilius*, préteur en 79, proconsul de la Narbonaise (78), battu par Hutiléius, lieutenant de Sertorius. — *Caius Manilius*, tribun de la plèbe en 66 av. J.-C., partisan de Pompée, qui fit rendre le 31 déc. 67 une loi assurant aux clients le pouvoir de voter indépendamment de leurs patrons; le Sénat l'annula pour vice de forme. Manilius, qu'on accuse de vénalité, proposa alors une décision qui transférait à Pompée la direction de la guerre contre Mithridate et le gouvernement des provinces d'Asie, Cilicie et Bithynie, au lieu de Lucullus, Marcus Rex et Acilius Glabrio. Malgré la résistance des chefs du parti oligarchique, Q. Catulus et Q. Hortensius, cette loi fut votée; Cicéron parla en sa faveur. L'année suivante, il défendit Manilius traduit en jugement par les oligarques pour corruption ou violences, mais ne put empêcher sa condamnation. A.-M. B.

MANILIUS, poète latin du 1^{er} siècle de notre ère. Nous ne connaissons cet écrivain que par son œuvre, les cinq livres des *Astronomiques*. Sur sa vie, on ne sait presque rien. Son nom même est incertain : car le poème est anonyme sur les plus vieux manuscrits, et sur les manuscrits plus récents l'auteur est appelé tantôt *Mallius*, tantôt *Manilius*, le plus souvent *Manilius*. Nous ne possédons de données un peu précises que sur le temps et le pays du poète. Sûrement il fut le contemporain d'Auguste et de Tibère, comme le prouvent de nombreuses allusions à des faits historiques : il écrivait dans les années qui précéderent ou suivirent la mort d'Auguste. Et, pour diverses raisons, l'on ne saurait guère douter qu'il vécût en Afrique. Les *Astronomiques* sont une œuvre fort curieuse, très inégale et souvent obscure, mais avec des beautés de premier ordre. C'est un traité d'astrologie en vers, ou est exposée toute la théorie de la divination par les astres, avec des démonstrations techniques et des exemples à l'appui. L'intérêt de l'œuvre pour nous est surtout dans les nombreux épisodes : professions de foi philosophiques, d'un panthéisme mystique; digressions historiques; paysages et croquis de mœurs, portraits satiriques, etc. Mêmes qualités et mêmes défauts dans le style, tantôt pénible et obscur, tantôt brillant, avec une précision réaliste et pittoresque. Paul MONCEAUX.

BIBL. : JACOB, *Manilii Astronomica*; Berlin, 1846. — FREIER, *De Manilii Astronomico ætate*; Göttingue, 1880. — CRAMER, *De Manilii qui dicitur elocutione*; Strasbourg, 1882. — LANSON, *De Manilio poeta*; Paris, 1887. — MONCEAUX, *Manilius, dans les Africains*; Paris, 1894.

MANILIUS, imprimeur belge (V. MAN [Corneille de]).

MANILLE, I. TECHNOLOGIE. — Anneau ouvert à l'une de ses extrémités, qui sert à réunir deux bouts de chaîne entre eux; la fermeture de cet anneau s'opère au moyen d'une broche ou d'une clavette, un peu conique, goupillée, que l'on enfonce dans des trous percés dans les deux branches de l'anneau.

II. JEU. — Jeu de cartes qui se joue avec un jeu de 32 cartes; le dix est la plus forte (manille), puis l'as (manillon), le roi, la dame, le valet, le neuf, le huit et le sept. Le dix vaut 5 points, l'as 4, le roi 3, la dame 2, le valet 1; chaque levée 1 point. Il y a un atout désigné par la retourne. Le jeu se joue à partenaires, deux par deux. On compte les points au-dessus de la moitié. On peut soit jouer en un certain nombre de points (100, 150, 221), soit faire payer chaque fois le nombre de points perdus. Souvent on

joue la manille aux « enchères », généralement chacun pour soi, à 3, 4 ou 5. Quand chaque joueur a regardé son jeu, le premier à parler offre de faire un certain nombre de points, 20, par exemple; les suivants surenchérissent. Le plus offrant a le droit de désigner l'atout, mais se trouve jouer contre tous les autres coalisés. S'il gagne, il marque à son compte, ou bien fait marquer au débit de chacun des autres le nombre de points qu'il a demandé; s'il perd, ce sont les autres qui marquent ce nombre à leur crédit ou lui à son débit. — Ce jeu est très populaire dans le midi de la France.

A.-M. B.

MANILLE, Capitale de l'île de Luçon et de l'archipel espagnol des Philippines, sur la côte E. de Luçon et la magnifique baie de ce nom, à l'embouchure du Pasig, par 14°35' lat. N. et 118°39' longit. E. Elle avait, en 1887, 154,062 hab., Fagals, métis, Chinois et Espagnols. Les maisons sont de bois, avec pavé de pierre, ce qui diminue le péril des tremblements de terre (il y en eut sept de 1635 à 1880), mais accroît celui des cyclones; celui de 1882 démolit la moitié de Manille en une heure. Au centre est la vieille ville, enveloppée de sa vieille enceinte moussue, qu'un pont de pierre de 110 m. et un pont suspendu relient à ses faubourgs. La ville intérieure, sur la rive gauche du Pasig, a 20,000 hab.; ses rues sont rectilignes; elle renferme 10 églises, beaucoup de couvents, des hôpitaux, des casernes, le palais archiepiscopal, l'hôtel de ville, l'observatoire, etc. Le fort Santiago lui sert de citadelle; c'est la ville administrative où résidait le capitaine général, l'archevêque, la cour supérieure. Les faubourgs d'Ermita, Pago, Malata y sont contigus. Les grands faubourgs sont ceux de la rive droite du Pasig, Binondo, Santa Cruz, Tondo, formant la ville commerciale où résident les Européens, les Américains, les Chinois. La première, centre du haut négoce, est habitée par les consuls, possède les principaux quais, la grande rue des boutiques et comptoirs chinois, la Exuelta. Tondo est la ville des métis, centre du commerce de détail. Les principales industries sont la fabrication des cigares et la manipulation du chanvre pour cordages; puis viennent la fabrication des étoffes dites nankin, des tapis, la vannerie, l'orfèvrerie, la métallurgie, la raffinerie du sucre, la distillerie, etc. Le commerce extérieur est aux mains des Anglais, Américains, Allemands et Chinois. En 1892, les importations dépassaient 120 millions de fr., les exportations 140 millions. Les principaux articles d'importation sont les cotonnades (37 millions), les filés de coton (7 millions et demi), les fers (5 millions), le pétrole (4 millions et demi), les soieries, les lainages, le papier, le cuivre, la houille, le riz, le vin, etc. Les exportations portent sur le sucre (60 millions), le chanvre (52 millions), le tabac (14 millions et demi), les cigares (7 millions et demi), le copra (5 millions et demi), le café (3 millions et demi), l'indigo, l'huile de palme, etc. Le commerce se fait avec l'Angleterre, l'Espagne, la Chine, etc. Les grands navires s'arrêtent à Cavite, à 3 kil. de Manille, dont le port n'est pas encore achevé. Le mouvement des entrées fut en 1892 de 273 vapeurs jaugeant 279,057 tonnes, 58 voiliers jaugeant 71,496 tonnes. — La ville a été fondée en 1571 par les Espagnols. Sur le climat, l'ethnographie, l'histoire, etc., V. l'art. PHILIPPINES. A.-M. B.

MANIN, Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte; 253 hab.

MANIN (Lodovico), 181^e et dernier doge de Venise, né à Venise le 13 juil. 1726, mort à Macera en 1803. Elu doge le 9 mars 1789, il fut trop faible pour conjurer les périls de la situation. Jouet du parti clérical, il reçut pompeusement les ennemis de la France, le comte d'Artois, Caroline de Naples, Léopold II, approvisionna les Piémontais, les Anglais, donna passage aux armées autrichiennes, logea à Vérone le prétendant Louis XVIII. Ayant violé la neutralité, il reconnut cependant la République française, expulsa le prétendant après les victoires de Bonaparte, mais refusa de s'allier à la France et même à la Prusse qui eût garanti sa neutralité. Il répara ses fortifications et recruta

6,000 Esclavons. Les habitants de Bergame, Brescia, Crème chassèrent leurs garnisons vénitiennes et appelèrent les Français. Bonaparte refusa de rendre ces citadelles et occupa Vérone et Peschiera que Manin venait de livrer aux Autrichiens ; puis il demanda aux Vénitiens une contribution d'un million par mois pendant la durée de la guerre pour les punir d'avoir violé la neutralité. Le doge concerta alors un soulèvement des montagnards de Trompia, Sabbia et Canonica, qui massacrèrent les Français jusque dans Bergame, Brescia et Vérone (où 400 furent tués le 14 avr. 1797). Le 20 avr., dans la Lagune, le fort San Andrea coula un lougre français dont l'équipage fut égorgé. A l'annonce de ces crimes, Bonaparte déclara que la république de Venise avait cessé d'exister et la fit envahir par Kilmaine, Victor, Lahoz et Chabran. Une réunion générale du conseil des Dix, des Quarante et du Grand Conseil vota la soumission par 598 voix contre 21. La ville fut occupée par le général Baraguay d'Hilliers, les îles Ioniennes par l'amiral Brueys. Manin abdiqua. Après la cession à l'Autriche, il finit par prêter serment au gouverneur autrichien et acheva sa vie dans ses terres. A.-M. B.

MANIN (Daniele), homme d'Etat italien, né à Venise le 13 mai 1804, mort à Paris le 22 sept. 1857. Son aïeul, d'une famille israélite originaire de Zante, s'appelait primitivement Fonseca : c'est en embrassant le christianisme qu'il reçut, selon l'usage du temps, le nom patronymique de son parrain, un membre de la famille Manin, à laquelle appartient le dernier doge. Son père, Pietro Manin, marié à Anna Belotto, était un avocat distingué, homme à la fois austère et passionné, imbu des principes de la Révolution française, ennemi déterminé de toute domination étrangère, napoléonienne aussi bien qu'autrichienne. Formé à son école, le jeune Daniele rêvait dès son bas âge de réhabiliter le nom qu'il portait, et que la pusillanimité du doge Lodovico Manin, lors de la chute de la République, avait en quelque sorte marqué d'une tache. Après avoir commencé brillamment ses études au collège de Santa Giustina à Padoue, obligé par sa santé de rentrer dans sa famille (1815), il les continua sous la direction d'un savant précepteur, Francesco Foramiti, démocrate aussi exalté que son père. L'enfant, doué d'une raison précoce, modérait ses deux maîtres. Il disait plus tard qu'il était né girondin. Malgré l'état maladif qui lui fit toujours de l'action de vivre « un effort et une peine », et qui le portait à une mélancolie particulière, il déploya de bonne heure autant d'énergie que d'activité. L'esprit ouvert aux sciences comme aux lettres, il apprit les mathématiques en même temps que l'hébreu, le grec, le français, l'anglais, l'allemand. Il se livra avec la même ardeur à l'étude du droit. Tout en traduisant du grec le livre d'Hénoch *Degli Egregori* (1820), il collaborait avec son père à un *Trattato sui testamenti*. A dix-sept ans, il était reçu docteur en droit à l'université de Padoue. Deux ans après, il était élu membre correspondant de l'Athénée vénète. En 1824, il publiait *Le Pandette di Giustiniano*, traduction annotée du grand ouvrage de Pothier. D'une sensibilité profonde, et ne demandant ses joies qu'aux affections de famille, il se maria à vingt et un ans avec une jeune fille d'un noble cœur, Teresa Perissinotti, dont il eut deux enfants, Emilia et Giorgio. Sans fortune, en attendant l'âge requis pour l'exercice de la profession d'avocat, il continua ses travaux de jurisprudence et fit même une édition augmentée du *Dizionario del dialetto Veneziano* de Boerio (1829). Reçu avocat, il s'établit d'abord à Mestre (1831), puis à Venise (1833), et, bien que, sous le régime autrichien, les affaires ne se plaidassent que par mémoires écrits, l'étendue de son savoir, la sûreté de son jugement et l'intégrité de son caractère établirent bientôt sa réputation.

Manin, au milieu de ses occupations professionnelles, ne cessait pas de penser à l'affranchissement de sa patrie. C'était le sujet constant de ses entretiens avec ses amis. Mais, ayant une vue claire des situations et des obstacles, convaincu que les soulèvements partiels n'aboutissaient

qu'au sacrifice de vies précieuses, il répugnait d'autre part aux trames des sociétés secrètes, dont il sentait les dangers pour la moralité publique. Un instinct supérieur de l'ordre le guidait en toutes choses. Penseur et homme d'action, il savait concevoir, préparer et exécuter avec une habileté faite de franchise. Légiste, connaissant à fond les ressources de la légalité même défectueuse, il voulait agiter les esprits par les moyens légaux et les amener, par un mouvement réglé et continu, au point où l'enthousiasme, naissant des circonstances, pourrait accomplir la révolution.

La question des chemins de fer fournit à Manin la première occasion d'exercer publiquement son influence (1840). Ses attaques vigoureuses contre le tracé de la ligne lombardo-vénitienne, qui, dans le projet favorisé par le pouvoir, sacrifiait les intérêts italiens aux spéculations des banquiers allemands, élevèrent un débat économique et industriel à la hauteur d'une question de nationalité. Applaudi à Milan comme à Venise, résistant aux intimidations de la police, soutenu par le poète Tommaseo dont le concours gagnait les finis à la cause patriotique, allant lui-même recueillir les souscriptions, il parvint à assurer la majorité aux actionnaires italiens dans les assemblées générales. Une décision impériale finit par supprimer arbitrairement la société (1845), mais Manin avait atteint son but, en réveillant ses compatriotes et en réunissant dans une action commune les Vénètes et les Lombards. Il s'appliqua ensuite à donner une importance véritable aux séances académiques de l'Athénée vénète : il y traita des moyens de rendre à Venise la prospérité commerciale, ce qui lui permettait d'évoquer en regard de la déchéance présente les souvenirs glorieux de la République. L'imposante réception faite à Cobden, que Manin avait organisée, témoigna de la vitalité du peuple vénitien, méconnue même en Italie : la police n'autorisa le banquet qu'à la condition que Manin ne parlerait pas (17 juin 1847). Les projets d'association agraire des provinces vénètes et de ligue douanière italienne, le transit de la maille de l'Inde, le choléra, l'internement d'un pauvre ouvrier à l'hôpital des fous, tout lui était matière d'opposition contre l'administration autrichienne. Au congrès des savants italiens qui s'ouvrit à Venise le 13 sept. 1847, et à l'occasion duquel il rédigea son remarquable mémoire sur la *Giurisprudenza veneta*, son éloquence, toujours dominée par le sens pratique, passionna les discussions, grâce à son art de mettre en lumière la portée politique des simples questions d'agronomie ou de bienfaisance. C'est en les éclairant sur leurs intérêts immédiats qu'il développait dans les populations l'amour de la liberté et de la patrie.

Manin, dans sa lutte légale, avait pour tactique de démontrer que l'Autriche gouvernait ses sujets italiens, non seulement contre toutes les règles de l'humanité et de la morale, mais encore contrairement à ses propres lois. Les deux congrégations centrales de la Lombardie et de la Vénétie avaient, de par les lois constitutives, un droit de remontrance : le gouvernement savait faire en sorte qu'elles n'en usassent jamais. Manin et Tommaseo, dès le mois d'août, s'étaient entendus pour faire signer une remontrance relative à l'application de la loi sur la censure : des défections avaient laissé le projet en suspens. Le 9 déc., Nazari, député de la province de Bergame, s'appropriant les idées de Manin, proposa à la congrégation centrale de Milan de nommer une commission pour examiner les conditions du pays et les causes du mécontentement public. Aucun député à la congrégation centrale de Venise ne paraissant disposé à suivre cet exemple, Manin adressa à cette assemblée une pétition qu'il signa seul (21 déc.). Le lendemain, on vint en foule s'inscrire à sa porte en signe d'adhésion. Un membre de la congrégation provinciale, Nicolò Morosini, appuya la pétition de Manin auprès de la congrégation centrale. Le comte Mocenigo et quatre autres membres du conseil communal firent une requête dans le même sens. L'impulsion était donnée, le mouvement ne devait plus s'arrêter. Tommaseo reprit à l'Athénée le projet

sur la censure, et tous les assistants le signèrent (30 déc.). Les nouvelles venues des autres parties de l'Italie, où l'avènement de Pie IX avait été le signal d'une agitation croissante, surexcitèrent les Lombards et les Vénètes placés au poste de combat. La situation devint si grave que, le 5 janv. 1848, le directeur général de la police, traitant pour ainsi dire de puissance à puissance, manda Manin pour le conjurer de calmer l'effervescence populaire. Manin lui promit de s'employer à maintenir l'ordre matériel, mais à la condition expresse que « le gouvernement accorderait beaucoup, accorderait vite et proclamerait tout de suite son intention d'accorder ». Le 7, s'appuyant sur sa déclaration, il écrivit au comte Palffy, gouverneur des provinces vénètes, pour lui reprocher d'avoir nommé rapporteur de la commission chargée d'étudier les besoins et les vœux du pays un ennemi déclaré des réformes. Le 8, en remerciant la congrégation centrale qui avait accueilli sa pétition, il formula dans un mémoire les réformes nécessaires : il rappelait que, d'après les textes mêmes de 1815, la Lombardo-Vénétie devait former un royaume vraiment national et italien, n'ayant d'autrichien que le monarque. Après quelques jours d'hésitation, le pouvoir se décida à faire arrêter Manin et Tommaseo (18 janv.). Manin s'y attendait. Ce que la prison avait alors de cruel pour lui, qui puisait toute sa force au foyer domestique, c'est qu'elle le séparait de sa fille, âme exquise, intelligence supérieure, que torturait une terrible maladie nerveuse, et près de laquelle, souffrant lui-même, il partageait assidûment les veilles de sa femme. Il n'en resta pas moins indomptable. Ses interrogatoires tournaient en revendications patriotiques. Le conseiller instructeur ne trouvant aucun indice légal de crime, le procès traîna. Malgré la promulgation de la loi martiale (*giudizio statario*), les démonstrations en faveur des prisonniers devenaient chaque jour plus ardentes. Les circonstances attendues par Manin se présentèrent enfin : la révolution parisienne du 24 février eut pour contre-coup la révolution viennoise du 13 mars.

Le 17, à la nouvelle des événements de Vienne, le peuple de Venise délivra Manin et Tommaseo. Avant de quitter la prison, Manin exigea que le tribunal criminel légalisât leur élargissement, ce qui fut fait. Le gouverneur Palffy se mit à son balcon pour saluer Manin porté en triomphe. Le déploiement des couleurs italiennes au faite des mâts de Saint-Marc amena un conflit avec la troupe. Manin demanda, pour maintenir l'ordre, l'organisation d'une garde civique, et, sur le refus du gouverneur, il s'occupa lui-même des moyens de la créer. Le 18, il y eut un nouveau conflit avec les Croates. Manin, le fusil à la main, sortit avec son fils, jeune homme de seize ans, réunit en quelques instants une troupe choisie de bourgeois et d'ouvriers, et calma le peuple. La garde civique existait : il y eut, le jour même, plus de 2,000 inscrits. Palffy, qui avait fini par accorder l'armement de 200 hommes, invita la municipalité à désavouer Manin. Celui-ci menaça d'appeler aux armes le peuple qu'il avait apaisé. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle du triomphe définitif de la révolution viennoise : Palffy se félicita publiquement d'être le premier gouverneur constitutionnel de Venise. Cependant, il se faisait à bord des navires de guerre et dans l'arsenal des préparatifs de bombardement : un jeune officier de marine en avertit Manin. Le tribun populaire continua d'organiser la garde civique et en fit donner le commandement à un ancien militaire, Mengaldo. Le 20, il mit sur sa poitrine la cocarde tricolore, qui devint le signe distinctif de la nouvelle milice. Le 21, averti de nouveau par le même officier, il vit que le moment d'agir était venu, et il prit immédiatement son parti. Aux heures décisives, cet homme, de tant de sagacité et de sang-froid, n'agissait que d'inspiration. Il réunit ses amis, leur annonça que le lendemain il serait maître de Venise, et les engagea à se prononcer sur le futur gouvernement. Stupéfaits de tant de confiance, ils se séparèrent sans rien conclure. Resté seul, Manin, qui connaissait bien le peuple vénitien, se convainquit qu'il l'en-

traînerait au vieux cri républicain de : « Vive saint Marc ! »

Le 22 mars, au point du jour, Manin voulut prendre des dispositions pour s'emparer de l'arsenal et chasser les Autrichiens. Mengaldo, craignant de s'associer à une folie, lui refusa le commandement de la garde civique, il l'empêcha même de prendre celui de la compagnie dont il était le capitaine. Manin eut un moment de désespoir. Il lui revenait, toujours de la même source, que le bombardement n'était plus qu'une question d'heures. Il écrivit aux divers consuls pour les prier, au nom de l'humanité, et dans l'intérêt de leurs nationaux, de protester contre une pareille mesure. Il apprit alors que des ouvriers de l'arsenal venaient de commettre un meurtre sur leur chef, le colonel Marinovich, homme dur et détesté. L'anarchie allait justifier les vengeances du pouvoir. Manin sortit aussitôt avec son fils, et se fit suivre des gardes civiques qu'il rencontra. Son ami Degli Antoni lui en amena d'autres. Il se dirigea vers l'arsenal de mer, où quelques gardes civiques avaient déjà pénétré pendant le tumulte. Après avoir donné l'ordre d'introduire par petits groupes ceux qui surviendraient, Manin entra, reprocha vivement au lieutenant-maréchal Martini de n'avoir pas su empêcher un crime, l'intimida par sa résolution, lui dicta des ordres, aussitôt expédiés, pour le désarmement des navires de guerre qui menaçaient la ville, fit braquer des canons contre les Croates enfermés dans l'arsenal de terre, rappela les ouvriers, les forma en compagnies, exigea les clefs de la salle d'armes, retint Martini prisonnier, et remit le commandement de l'arsenal au colonel Graziani. Un détachement d'infanterie de marine, envoyé contre la garde civique, refusa de faire feu : il était composé d'Italiens. Manin, sortant de l'arsenal, cria : « Vive l'Italie ! vive Venise ! vive la République ! » et, se retournant vers le lion ailé sculpté au-dessus de la porte, il ajouta : « Vive saint Marc ! » Le peuple, transporté, répéta le vieux cri de Venise. Une heure après, Manin, au milieu de l'enthousiasme universel, proclama la république sur la place Saint-Marc. « Nous n'entendons point par là, dit-il, nous séparer de nos frères italiens, mais, au contraire, nous formerons un de ces centres qui devront servir à la fusion successive et graduelle de l'Italie en un seul tout. » Sans effusion de sang, l'ascendant moral d'un homme avait accompli la révolution.

Le gouverneur Palffy, sommé par la municipalité d'ordonner le départ des troupes allemandes, résigna ses pouvoirs entre les mains du comte hongrois Zichy, commandant de la place. Affectionné à Venise, qu'il habitait depuis plus de vingt ans, voyant d'ailleurs la résistance impossible avec une garnison en partie italienne, Zichy signa la capitulation, au péril de sa tête, et s'engagea à quitter la ville le dernier. La municipalité fit office de commission gouvernementale pendant la nuit. Le 23 au matin, chargé de former un gouvernement provisoire, Manin, président, s'adjoignit Tommaseo et sept autres citoyens, dont les noms furent acclamés par le peuple. Les communes de terre ferme proclamèrent successivement la République vénète.

Dès les premiers jours, le gouvernement de Manin décréta d'importantes réformes. L'issue de la lutte héroïque de Milan (18-22 mars) n'avait été connue que le 25. Les deux villes échangèrent des saluts fraternels. Des lettres de notification furent adressées aux autres Etats italiens et aux puissances étrangères. Toujours clairvoyant, Manin montrait, dans la lettre à la République française, qu'il était disposé à recourir à son assistance. Cette ouverture prudente lui attira d'aigres reproches de la part de ceux qui criaient : *L'Italia farà da sé*. Charles-Albert venait de se mettre à la tête de la guerre nationale. Le gouvernement vénitien, qui n'avait à sa disposition que des volontaires et quelques anciens soldats de l'Autriche, se déclara prêt à bien accueillir les secours du roi de Sardaigne : il lui donna l'assurance qu'il accepterait, quant à la question politique, les décisions de l'Assemblée constituante. Le roi lui envoya le général Alberto La Marmora, mais sans troupes. Manin obtint enfin, le 24 avr., que Charles-Albert

permet d'entrer en Vénétie aux auxiliaires des Etats romains, qui avaient reçu de Venise du matériel de guerre, des subsistances et des transports pour passer le Pô. C'est avec ces faibles forces que les Vénètes eurent à soutenir le premier choc des renforts qui arrivaient au maréchal Radetzky, resté maître du fameux quadrilatère. Manin et Tommaseo partagèrent les périls de la lutte lors de l'admirable défense de Vicence (21 mai). Les premiers succès de Charles-Albert lui avaient créé un nombreux parti dans les provinces vénètes : ses temporisations ne firent qu'irriter le désir de se donner à lui pour le décider à passer l'Adige. Manin ne se faisait pas illusion. La défection du roi de Naples et l'impuissance des gouvernements de Rome et de Toscane l'avaient de plus en plus persuadé que les Italiens ne viendraient pas à bout de vaincre l'Autriche sans le concours d'une puissance amie, laquelle ne pouvait être que la République française, dont Charles-Albert ne voulait pas entendre parler. Mais, tenant compte des dispositions des provinces, il convoqua une assemblée de députés (3 juin), appelés à se prononcer sur les conditions politiques du pays. A Paris, la Commission exécutive allait se décider à intervenir en Italie, quand la formidable insurrection de Juin entraîna sa chute. La garde civique de Venise, voyant l'inaction de la France, commença à regarder aussi la fusion immédiate avec le Piémont comme le seul moyen d'engager Charles-Albert à faire un effort suprême. Le peuple tenait pour la république. L'assemblée, qui se réunit le 3 juil., était partagée. Un dissentiment, c'était la désorganisation de Venise. Dans la séance du 4, Manin demanda à son parti, « au généreux parti républicain », de faire un grand sacrifice. Il dit que, devant l'ennemi, tous n'étaient plus que citoyens, et que, d'ailleurs, la décision finale appartenait à la Diète italienne à Rome. L'assemblée l'acclama comme le sauveur de la patrie et vota la fusion immédiate avec le Piémont.

Manin se retira, malgré toutes les instances, et le pouvoir passa aux partisans de Charles-Albert. Celui-ci venait d'informer l'Angleterre qu'il accepterait la frontière de l'Adige. Il accueillit froidement la députation qui lui porta le vote de l'Assemblée vénète : il la renvoya au gouvernement de Turin. Les commissaires royaux ne prirent possession de Venise que le 7 août, au moment où Charles-Albert vaincu repassait le Tésin. Le 11 au matin, Welden leur signifia l'armistice Salasco, qui prescrivait l'abandon de Venise. Les prévisions de Manin se trouvaient réalisées. Le peuple furieux se souleva, demandant à grands cris Manin. Après s'être entendu avec les commissaires piémontais, Manin annonça au peuple que l'assemblée se réunirait le lendemain pour nommer le nouveau gouvernement. « Jusque-là, ajouta-t-il, c'est moi qui gouvernerai. » Le peuple, obéissant à la voix de son chef bien-aimé, se dispersa plein de confiance. Tommaseo partit dans la nuit pour réclamer le secours de la République française. Le 13, l'assemblée confia le pouvoir dictatorial à Manin. Il demanda qu'on lui adjoignît deux collègues versés dans les choses militaires. On élut l'amiral Graziani et le colonel Cavedalis. Le nouveau gouvernement resta essentiellement provisoire, évitant toute déclaration qui aurait pu porter ombrage au Piémont, et n'excluant que le retour à l'Autriche à quelques conditions que ce fût. Charles-Albert, d'accord avec Brofferio, fit offrir secrètement à Manin le ministère des affaires étrangères à Turin (23 sept.) : Manin répondit que, pour l'heure, son devoir le voulait à Venise. Le Piémont exécuta les clauses de l'armistice. Venise, déjà bloquée par terre, le fut aussi par mer. Alors commença, pour l'antique cité de l'Adriatique, livrée à elle-même, ce siège d'un an qui a couronné si dignement ses onze siècles de gloire et immortalisé le nom de Daniele Manin.

La pénurie du trésor aggravait la situation. Manin avait refusé tout traitement. Le général Pepe, commandant supérieur des forces de terre, suivit son exemple. Les officiers, les soldats eux-mêmes, sacrifiaient une partie de leur solde. Chacun apportait à la Monnaie son argenterie, ses bijoux.

Les charges les plus lourdes étaient acceptées de tous. La dictature prit fin avec la réunion d'une nouvelle assemblée (15 févr. 1849). Mais des pouvoirs extraordinaires furent continués à Manin et à ses deux collègues pour tout ce qui concernait la défense de l'Etat. Le 7 mars, l'Assemblée, se rendant aux vœux du peuple, nomma Manin, à l'unanimité moins deux voix, chef du pouvoir exécutif avec le titre de président. Il conserva Cavedalis et Graziani comme ministres de la guerre et de la marine. Après Novare, Illynau, successeur de Welden, somma Venise de se soumettre « à son légitime souverain, l'auguste empereur d'Autriche ». L'Assemblée unanime décréta : « Venise résistera à l'Autrichien à tout prix. A cet effet, le président Manin est investi de pouvoirs illimités. » (2 avr.) Le gouvernement fit un nouvel emprunt forcé de 3 millions : le premier terme n'était pas échu que le second était à moitié versé. Les riches, les juifs en tête, étaient les premiers à pousser à la résistance. Manin, par l'intermédiaire de Valentino Pasini, s'efforçait encore d'intéresser la France et l'Angleterre au sort de Venise, quoique des essais de médiation anglo-française fussent déjà restés sans résultat. Il conclut avec Kossuth, gouverneur de Hongrie, une alliance que l'intervention russe rendit stérile. C'était par quelques hommes audacieux, dont plusieurs furent fusillés par les assiégés, que Venise communiquait avec le reste du monde. Le général Pepe, avec ses jennes troupes, qui s'étaient surtout distinguées à Mestre (22 oct. 1848), avait pu jusque-là protéger la ville du côté de la terre ferme. L'évacuation de Malghera, après des prodiges de valeur, reporta la défense au milieu des lagunes (26 mai 1849). Ce fut la seconde période du siège. Le 13 juin, les premières bombes tombèrent dans la ville. La misère commença à se faire sentir en juillet. Le 28, Manin exposa la situation à l'Assemblée. Un ordre du jour, proposé par Tommaseo, lui enjoignit de continuer la résistance. Le 29, les boulets arrivèrent jusqu'à la place Saint-Marc. La population des quartiers atteints se retira dans les autres, et personne ne faiblit. Le 1^{er} août, une heureuse sortie, opérée du côté de Chioggia, fit entrer deux cents bœufs, du vin et du blé. Enfin, le choléra éclata dans Venise : les habitants, affaiblis par les privations, mouraient par centaines. Il ne restait plus que pour dix-huit jours de vivres. Le 5, Manin, la mort dans le cœur, convoqua l'Assemblée en séance secrète. Le lendemain, après un débat des plus émouvants, toute liberté lui fut donnée. Le peuple était dans l'accablement, mais il avait toujours la même confiance dans son chef. Quelques agitateurs essayèrent de fomenter des troubles : Manin leur tint tête, et ils rentrèrent dans l'ombre. Pepe déploya la même vigueur vis-à-vis de l'armée. Le 11 seulement, après s'être concerté avec le consul de France pour les mesures préparatoires, Manin écrivit à M. de Brück, membre du cabinet autrichien, alors à Milan. Le 13, il réunit une dernière fois la garde civique sur la place Saint-Marc, et il lui adressa ces paroles : « Vous pourrez peut-être dire : *Cet homme s'est trompé* ; mais vous ne direz jamais : *Cet homme nous a trompés*. » La foule cria : « Nou ! jamais ! jamais ! » On emporta Manin évanoui. Le bombardement continuait. Le 22, une délégation obtint du général Gorzkowsky quelques concessions relatives au papier-monnaie et une amnistie dont quarante citoyens furent exceptés. Le feu cessa de part et d'autre à six heures du soir. Le 24 août 1849, le jour même où finissait l'approvisionnement de Venise, la capitulation fut signée par les délégués. De tous les peuples soulevés en 1848, le peuple vénitien succombait le dernier. Manin, qui avait maintenu l'ordre jusqu'à la fin, annonça que toutes les attributions gouvernementales passaient à la municipalité. Retiré chez lui, à San Paternian, il entendait le peuple le bénir encore. Il attendit pour partir que toutes les conditions de la capitulation fussent exécutées. Le 27, tandis que les Autrichiens entraient dans la ville, il quitta Venise avec sa famille à bord du navire de guerre français le *Pluton*.

Conduit à Corfou, Manin gagna de là Malte, puis Mar-

seille, où il débarqua dans les premiers jours d'octobre. A peine eut-il touché la terre d'exil qu'une grande affliction privée vint s'ajouter à ses douleurs patriotiques. Pendant qu'il attendait de Paris la permission de continuer son voyage, le choléra, qui sévissait à Marseille, lui ravit sa femme, épuisée par tant d'émotions. Le 28 oct., il arriva à Paris avec ses enfants. Des patriotes lui reprochèrent d'être allé demander l'hospitalité à la puissance qui avait étouffé la République romaine, au lieu de se rendre en Piémont, ou le sixième collègue de Gènes l'avait nommé député à la fin de juillet. Mais, en dépit des fautes des gouvernants, l'espoir que Manin avait mis dans la France n'avait pas faibli. Lui qui ne s'était jamais fait d'illusions sur la possibilité pour les Italiens de chasser l'étranger sans une alliance étrangère, c'est à préparer la seule alliance possible alors pour eux, en agissant directement sur l'opinion française, qu'il comptait faire servir son exil. Plus qu'aucun autre, par son gouvernement ordonné et par sa longue résistance à l'ennemi, il avait montré ce dont les Italiens étaient capables. Son pays bénéficia naturellement de l'estime et de l'admiration qu'inspiraient à Paris la dignité de sa vie et la grandeur de son caractère. « Mieux que dictateur dans l'exil », dit justement l'inscription du monument qui lui fut élevé plus tard à Turin. Pauvre, donnant des leçons d'italien pour vivre, malade, brisé par les souffrances de sa sainte martyre, comme il appelait sa fille, et s'efforçant de renfermer en lui ses angoisses, il recevait, dans son modeste appartement de la rue Blanche, d'innombrables témoignages de sympathie. Les hommes les plus marquants du libéralisme français devinrent ses amis. Il exerçait sur eux une influence morale qui s'étendait de proche en proche. Il refusait toute aide pour lui-même, mais il ménageait à sa patrie tous les bons vouloirs. Abattu par la mort de sa fille (23 janv. 1854), il se roidit pour soutenir son jeune fils que de si rudes secousses avaient fortement ébranlé. Son dévouement à l'Italie le releva.

Le 19 mars de la même année, à propos de quelques paroles prononcées à la Chambre des communes par lord John Russell, Manin protesta vivement dans une lettre adressée à la *Presse*, affirmant que l'indépendance et l'unification de l'Italie, inséparables l'une de l'autre, pouvaient seules assurer son repos et la tranquillité de l'Europe. Il consacra dès lors les restes de ses forces à une active propagande. Republicain, il considérait la forme fédérative comme la plus favorable à la liberté. Mais il repoussait une confédération inonarchique, qui n'était à ses yeux qu'une coalition des princes contre leurs peuples. Napoléon III songeait à remplacer le Bourbon de Naples par le fils de Murat, et l'Angleterre n'était pas opposée à ce projet. Le 15 sept. 1855, dans une lettre envoyée au *Siècle* et au *Times*, Manin fit cette déclaration : « Si l'Italie régénérée doit avoir un roi, ce ne doit être qu'un seul, et ce ne peut être que le roi de Piémont. » Le 19, il développa sa pensée dans une autre lettre, publiée à Turin par le *Diritto*. Comme autrefois à Venise, il faisait le sacrifice de ses opinions personnelles à la cause nationale. Il disait à la maison de Savoie : « Faites l'Italie, et je suis avec vous. Sinon, non. » Il plantait le drapeau unificateur pour fondre tous les partis dans le parti national. Il continua sans relâche son œuvre dans de nombreuses communications aux journaux italiens ou étrangers. Son ami Giorgio Pallavicino, l'ancien prisonnier du Spielberg, travaillait avec une ardeur infatigable à répandre son programme. Les mazziniens le combattirent. M. Crispi écrivait au *Daily News* : « Nous en avons eu assez en 1848 et 1849 de la monarchie de Savoie et de ses prétendus projets qui ont fini par ruiner notre cause nationale. » Les constitutionnels raillèrent la campagne de Manin. Cavour lui-même, qui eut avec lui de longues conférences à Paris en 1856, le trouvait alors « un peu utopiste ». Un journal de Turin, la *Gazzetta del Popolo*, ayant ouvert une souscription pour donner cent canons à la citadelle d'Alexandrie, Manin saisit l'occasion, recueillit de nombreuses signatures à

Paris, et provoqua de cette manière une importante démonstration des sympathies françaises que l'Italie devait retrouver actives lors de l'alliance franco-sarde. C'est sous les auspices de Manin que, vers la fin de 1856, La Farina fonda la Société nationale italienne, définitivement constitué le 1^{er} août de l'année suivante sous la présidence de Giorgio Pallavicino et la vice-présidence de Garibaldi. Cavour comprit le parti qu'on pouvait en tirer : il encouragea secrètement l'expansion de cette société, qui eut une influence décisive sur le mouvement italien (V. LA FARINA). Manin fut ainsi le véritable génie inspirateur de la rénovation italienne. Par la force des choses, dont il avait eu le mérite de se rendre un compte exact, l'Italie tout entière finit par exécuter de point en point le plan qu'il avait tracé. Il n'en vit pas le succès. Succombant à la maladie de cœur qui le minait depuis la chute de Venise, Manin mourut à Paris à l'âge de cinquante-trois ans.

Ce grand patriote, en qui s'était incarné le peuple vénitien, ne sacrifia jamais à la popularité. Il abhorrait les complaisances coupables. Il disait la vérité à ses concitoyens, si amère qu'elle fût, au risque de soulever contre lui certaines colères, comme lorsqu'il flétrit la doctrine de l'assassinat politique. Le défaut de l'exagération lui déplaisait en Italie. En lui, tout était droiture et simplicité. Son éloquence, forte et concise, n'avait rien de déclamatoire. Dans l'intimité, sa conversation était pleine de charme : il y portait une gaieté fine, parfois un peu caustique. Son esprit, très cultivé, avait toutes les curiosités. Plutôt matérialiste en philosophie, admirateur de Leopardi, il admirait aussi et enviait même, dans ses heures d'accablement, la foi d'un Manzoni ou d'un Tommaseo. Sévère pour lui-même, indulgent pour autrui, d'une bonté que le malheur n'altéra point, Daniele Manin fut un grand homme de bien autant qu'un grand politique.

A Paris, le peintre Ary Scheffer donna dans sa sépulture de famille une pieuse hospitalité aux restes de Manin : le corps de sa fille y reposait déjà, et celui de sa femme y fut rapporté de Marseille. En 1868, Venise libre fit revenir de Paris les trois cercueils, qu'accompagnaient les délégués de la démocratie française : le 22 mars, vingtième anniversaire de la révolution vénitienne, après des funérailles solennelles, ils furent déposés provisoirement dans le vestibule de Saint-Marc. Le 22 mars 1875 eut lieu l'inauguration de la statue de Manin sur la place San Paternian, en face de la maison qu'il avait habitée, et, le 24, ses cendres furent placées, avec celles de sa femme et de sa fille, dans le tombeau qu'on avait édifié sous la dernière arcade extérieure du côté droit de la basilique de Saint-Marc.

FÉLIX HENNEGUY.

BIBL. : V. au mot ITALIE, § *Histoire contemporaine*. — Ajoutez : *Raccolta Andreola* ; Venise, 1848-49, 8 vol. in-8. — Edmond FLAGG, *Venice, the city of the sea, from the invasion by Napoleon in 1797 to the capitulation to Radetzky in 1849*, 2 vol.

MANIN (Giorgio), officier et savant italien, né à Venise le 5 mai 1831, mort à Venise le 15 oct. 1882, fils du précédent. Encore adolescent, il concourut, aux côtés de son père, à la délivrance de sa patrie. Lieutenant dans la garde civique, puis dans un corps de volontaires, il se distingua par sa bravoure pendant le siège, particulièrement à la défense du fort de Malghera. Parti pour l'exil avec les siens, il termina ses études à Paris, fut reçu à l'École centrale (1852), en sortit avec le diplôme d'ingénieur métallurgiste (1855), et entra à la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest. Resté seul après la mort de son père, atteint du même mal et si éprouvé moralement, il retourna en Italie, chez des parents réfugiés à Gènes (déc. 1857). Quand vint la guerre, en 1859, il s'enrôla et fut attaché comme lieutenant d'état-major au général Ulloa, qui avait été son chef à Venise. En 1860, il partit avec Garibaldi pour la Sicile. Blessé au pied à Calatafimi, puis à la jambe à Patagata de Palerme, il dut finir la campagne à l'hôpital. Lors de la fusion des officiers garibaldiens dans l'armée régulière, il fut nommé lieutenant-colonel d'état-major et

envoyé à Milan. Sa santé l'obligea à demander sa mise en disponibilité (1862). Il se plongea dans les recherches scientifiques. En 1866, il reprit le service actif. Ses blessures se rouvraient sans cesse. A Custozza, ne pouvant monter à cheval, il se fit transporter en voiture sur le champ de bataille et fut blessé au bras. Quand Victor-Emmanuel fit son entrée à Venise, il voulut l'avoir à ses côtés et lui conféra le titre d'aide de camp du roi. Le 17 mars 1867, Giorgio Manin fut nommé général de la garde nationale de Venise. Il refusa tous les mandats politiques qu'on lui offrit, craignant, dans sa piété filiale, de ne pas être à la hauteur du nom de son père. Il ne lui était cependant inférieur ni par l'intelligence, ni par le cœur, ni par le caractère. Il se renferma dans la science. Mais, là encore, il se dérobait à la publicité. Ses amis seuls connaissaient ses inventions ingénieuses et ses remarquables travaux en mathématique, en mécanique, en physique expérimentale : c'est par eux que quelques-uns ont été publiés dans les *Atti dell'Ateneo Veneto* et la *Rivista Fisico-Industriale*. D'une rare habileté de main, il construisait lui-même ses instruments, aujourd'hui pieusement conservés à Venise. C'est dans ces sévères occupations que, tourmenté de maux et tout à ses poignants souvenirs, il attendit stoïquement la mort. Renan a dit de lui : « Giorgio a su admirablement résoudre le problème difficile d'être digne ment le fils d'un grand homme. » Félix HENNEGUY.

BIBL. : INGEN. PIETRO FAUTRIER, *Commemorazione del generale Giorgio Manin*; Venise, 1882.

MANINGHEM-AU-MONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Hucqueliers; 157 hab.

MANINGHEM-WIMILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Marquise; 146 hab.

MANINGORY. Fleuve de Madagascar (V. ce mot, t. XXII, p. 904).

MANINI (Giuseppe), littérateur italien, né à Ferrare en 1750, mort à Ferrare en 1834. Il publia, en 1788, un ouvrage de philosophie (*Studio dell'uomo ne' suoi rapporti con Dio*, 2 vol.); en 1808, une histoire de sa ville natale (*Compendio della storia sacra et politica di Ferrara*, 6 vol.), et, en 1816, des dialogues politiques et philosophiques (*Sullo Spirito della democrazia filosofica in materia di religione e di costumi*). H. T.

BIBL. : TIPALDO, *Biogr. degl' Italiani illustri*, I.

MANIOC. I. BOTANIQUE ET HORTICULTURE (V. MANIOT).

II. ALIMENTATION. — On donne ce nom à la farine extraite des racines tuberculeuses de deux plantes de la famille des Euphorbiacées : le *Manihot dulcis* H. Bn. (Manioc doux) et le *Manihot edulis* Plum (*Manihot utilisima* Pohl.) (Manioc amer), deux arbrisseaux qui ne se distinguent extérieurement que par des inflorescences moins ramifiées et des fruits ailés chez le second; mais les tubercules de celui-ci renferment, ainsi que les feuilles, en outre de la fécule alimentaire, une forte proportion d'acide cyanhydrique, ou tout au moins d'éléments propres à lui donner naissance, comme les feuilles du laurier-cerise. L'un et l'autre servent à l'alimentation. Les racines sont râpées et la pulpe, introduite dans un sac de crin, est soumise à une forte pression. Le suc qui s'écoule entraîne les grains les plus fins : ceux-ci sont lavés avec soin, opération qui suffit à éliminer le poison; la farine reçoit le nom de *moussache* si elle sèche lentement et à l'air libre, et de *tapioca* si la dessiccation est opérée rapidement sur des plaques de fer chauffées. Le résidu demeuré dans les sacs comprend le reste de la fécule mêlée au parenchyme de la racine; il est séché à l'air, puis concassé grossièrement : c'est la *fécule de manioc*. Torréfiée légèrement en grains, elle prend le nom de *couaque*; enfin, agglomérée en galettes lorsqu'elle est encore humide et cuite sur des plaques chaudes, elle constitue la *cassave*, dont on fait une sorte de farine très appréciée en Amérique. — La farine de manioc est surtout employée aux Antilles, dans l'Amérique du Sud et dans l'Afrique centrale, seule ou mê-

lée à la farine de blé pour en faire du pain et des gâteaux. Chez nous elle n'est guère usitée qu'à l'état de tapioca, potage de digestion facile, souvent indiqué aux convalescents, aux jeunes enfants, aux vieillards. Il n'a pas de propriétés particulières autres que celles de l'amidon cuit en général, et comme il n'est pas accompagné de matières albuminoïdes, telles que le gluten dans le blé, il ne saurait prétendre, comme celui-ci, au rôle d'aliment complet et, à la rigueur, exclusif.

D^r R. BLONDEL.

MANIOLLE (Pêche). Cet engin, qui porte à Dieppe le nom de *laret*, consiste en une sorte de *carrelet* formé d'un cercle de fer sur lequel est monté un filet à fines mailles formant poche; quatre cordelettes suspendent l'engin et se réunissent à une corde plus forte tenue à la main; on amorce avec des blanchailles. E. SAUVAGE.

MANIPA. L'une des îles *Moluques* (V. ce mot).

MANIPOUR (*Kalha* des Birmanes). Etat vassal de l'Inde anglaise, compris entre la Haute-Birmanie et l'Assam, entre 24°35' et 24°48' lat. N., 90°40' et 92°20' long. E.; 21,500 kil. q.; 220,000 hab. dont 130,000 Hindous, 5,000 musulmans, 85,000 indigènes de culte animiste. C'est un pays de montagnes, sillonné par trois chaînes qui atteignent 2,500 m. Il est arrosé par de nombreuses rivières que le Nam Kathè mène (par le Kyendouen) à l'Iravadi et le Barak à la Meghna. Le climat est sain. Les ressources minérales sont : la houille, le fer et le sel (salines thermales). Les forêts qui couvrent le Manipour sont peuplées de serpents gigantesques, d'éléphants, de rhinocéros, de tigres, de léopards, d'ours, de cerfs, de buffles, de singes. Les chevaux sont petits, mais pleins de feu. La population est de race indo-chinoise, très métissée de Naga et de Kouki; 130,000 hab. parlent le manipouri, qui appartient au groupe de Chittagong-Manipour, connexe des langues tibéto-birmanes; Primrose en a donné le dictionnaire et la grammaire (Shillong, 1888). L'agriculture est l'occupation dominante; le pays n'a pas de villes; la résidence du radja, Manipour ou Imphal (alt. 762 m.), est un grand village, au centre duquel est l'enclos du palais. Une route carrossable relie le Manipour au Katchar; on lui vend des chevaux, de la toile, de la soie, de la cire; on lui achète des noix de bétel, des cotonnades, des ustensiles de cuivre, etc. — Le radja de Manipour, affranchi de la Birmanie en 1826 par les Anglais, est resté leur vassal. Il est subordonné au haut commissaire de l'Assam; des officiers anglais commandent sa milice (4,400 hommes d'infanterie, 400 cavaliers, 500 artilleurs). A.-M. B.

MANIPULATEUR TÉLÉGRAPHIQUE. Instrument servant à transmettre les signaux télégraphiques et dont la construction varie suivant le système de télégraphe auquel il s'applique. En principe, le manipulateur est disposé de manière à mettre la ligne en communication avec la pile à la volonté du transmetteur et à rétablir la communication de la ligne avec le récepteur aussitôt la transmission effectuée. C'est généralement un levier à double contact; le corps du levier communique avec la ligne, et l'un des contacts communique avec le récepteur, tandis que l'autre communique avec la pile.

MANIPULE. I. ANTIQUITÉ ROMAINE (V. ARMÉE ROMAINE, t. III, p. 994).

II. LITURGIE (*Mappula*, *Manipulus*, *Sudarium*). — Ornement cléricale que les officiants dans l'Eglise latine, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste en une bande large de trois à quatre pouces, de même étoffe que les chasubles. C'était primitivement un linge de vulgaire et profane usage dont on se servait pour s'essuyer les yeux, le nez, la bouche, le visage. Ce n'est qu'au VIII^e ou au IX^e siècle qu'on le trouve mentionné comme faisant partie du vêtement ecclésiastique. Lorsque le manipule eut été promu à cette dignité, les liturgistes lui attribuèrent une valeur symbolique. Il représente, suivant les uns, le fruit des bonnes œuvres; suivant les autres, les larmes que les ministres de l'autel doivent verser sur les péchés du peuple. E.-H. V.

III. BLASON. — Figure artificielle, représentant le bras et la main d'un homme couverts d'une petite étoile.

MANIQUE. 1. TECHNOLOGIE. — Morceau de cuir, dont le sellier, le cordonnier, etc., se couvrent une partie de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne la blesse lorsqu'ils le tirent avec force.

II. ART MILITAIRE. — Sorte de gaine ou brassard en fer que portaient les archers au bras gauche entre le coude et le poignet.

MANIQUERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp; 177 hab.

MANIS (Zool.) (V. PANGOLIN).

MANISSA ou MANISA. Ville de Turquie d'Asie, ch.-l. du liva de Saroukhan, vilayet d'Aidin, au N. du Manissadagh (mont Sipyle); 60,000 hab. (dont 13,000 Grecs, 6,000 Arméniens, 4,000 Juifs). C'est l'antique Magnésie du Sipyle, centre d'un district riche en coton, en vin, en blé, en sésame, en tabac, en vallonée. Stat. du chem. de fer de Smyrne à Alachehr. Château ruiné. Les Turcs Osmanlis s'en emparèrent en 1398 et en firent, jusqu'en 1453, l'une de leurs capitales (Brousse étant l'autre).

MANISSA ou KOMATI, KOMOGOSI, KING GEORGE RIVER. Fleuve de l'Afrique australe (V. SUD-AFRICAINE [République]).

MANISTEE. Ville des Etats-Unis (Michigan), à l'embouchure du Manistee dans le lac Michigan; 12,800 hab. (en 1890). Pêcheries, scieries.

MANITCH. Rivière de Russie (V. MANYTCH).

MANITOBA (Lac). Lac du Canada, prov. de Manitoba, 51° lat. N., 101° long. O., à 229 m. d'alt.; long de 190 kil., large de 30 à 35, il a 4,920 kil. q. Un canal le joint au lac Ouinnipegosis. La Saskatcheouan le déverse dans le lac Ouinnipeg. Sur la côte O. est un vaste bassin houiller.

MANITOBA. Prov. du Canada, située entre 49° et 52°50' lat. N., 97°10' et 103°40' long. O., au N. des Etats-Unis (Minnesota, Dakota du Nord), à l'O. de la prov. d'Ontario, au S. et à l'E. des districts de Keewatin, Saskatcheouan et Assiniboine; 165,924 kil. q.; 152,506 hab. (en 1891). C'est une vaste plaine, à l'O. de laquelle s'élèvent des collines de 650 m., monts Porcupine, Duck et Riding. Le Manitoba est le prolongement septentrional de la *Prairie* (V. ETATS-UNIS), avec des espaces boisés, d'autres déserts, mais généralement fertile. Les lacs y occupent 25,644 kil. q., Manitoba, Ouinnipegosis, Ouinnipeg et au S.-E. lac des Bois. Les principales rivières sont l'Assiniboine, la rivière Rouge, l'Ouinnipeg, dont le lac de ce nom réunit les eaux. Le climat est continental, très dur en hiver où la température s'abaisse à — 46°, chaud en été. Les tempêtes de neige, les gelées de printemps et d'automne sont très pernicieuses.

La population a passé de 66,954 hab. en 1881 à 152,506 en 1891, par suite de l'immigration. Contre 84,342 hommes on ne comptait que 68,124 femmes. Il y avait 44,489 natifs de l'étranger, dont 28,294 Anglais, 3,746 Scandinaves, 6,251 Russes. Le nombre des Canadiens français serait de 11,102; celui des Indiens, cantonnés dans les réserves, était, en 1893, de 23,608 dont 8,242 protestants, 4,018 catholiques et 11,858 païens. Dans l'ensemble, il n'y avait que 20,571 catholiques. En 1892, il y avait 660 écoles, comptant 902 instituteurs et 23,244 enfants, plus 8 écoles indiennes avec 1,488 élèves. Des écoles supérieures existaient à Ouinnipeg, Brandon, Portage-la-Prairie. — L'agriculture et l'élevage sont les principales richesses. En 1893, on récolta 15,616,000 bushels de blé, 9,824,000 d'avoine. On comptait en 1891 environ 87,000 chevaux, 230,000 bœufs, 36,000 moutons, 53,000 porcs. La pêche lacustre occupait en 1893 455 barques et 953 pêcheurs et rapportait 5,350,000 fr. environ. Le bassin houiller (lignites) a une étendue de 38,900 kil. q.; la mine de Souris est desservie par une voie ferrée. Le minerai de fer n'est pas encore exploité. Le commerce se fait par Ouinnipeg. Le chemin de fer transcontinental canadien traverse le Manitoba de l'E. à l'O.

et y a divers embranchements. Le gouvernement est aux mains d'un gouverneur assisté d'un ministère responsable et d'une assemblée législative de 40 membres. Le Manitoba envoie 4 représentants au Sénat canadien et 5 à la Chambre des députés. Le budget était en 1892 de 3,160,000 f. pour les recettes, de 5,220,000 fr. pour les dépenses; la dette de 23 millions environ était compensée par un domaine évalué à plus de 36 millions. La capitale est Ouinnipeg.

HISTOIRE. — Le Manitoba doit son origine à une colonie écossaise fondée par lord Selkirk, mais dont la Cie de la Baie d'Hudson paralysa le développement. Les métis franco-canadiens y dominèrent jusqu'au dernier quart de siècle. Quand en 1870 on l'incorpora au Canada, redoutant une restriction de leurs franchises, ils se soulevèrent. Wolseley les soumit sans effusion de sang. Une nouvelle prise d'armes amena la mort du chevaleresque *Riel* (V. ce nom). Les progrès du Manitoba sont excessivement rapides. A.-M. B.

BIBL. : V. CANADA. — BRYCE, *Manitoba, its infancy, growth and present conditions*; Londres, 1882. — LEGGE, *Sunny Manitoba, its peoples and its industries*; New York, 1873.

MANITOU. Nom donné par les Algonquins et les Peaux-Rouges septentrionaux au Grand-Esprit. On distinguait généralement les Manitous ou Ames du soleil, des vents, des eaux, etc., souvent aussi un bon (*Kitchi*) et un méchant (*Matchi*) Manitou.

MANITOU. Rivière du Canada, prov. de Québec, 300 kil. de long. Venue des plateaux du Labrador, elle roule beaucoup d'eau et débouche dans le golfe du Saint-Laurent. Elle forme une belle cascade de 33 m. de haut.

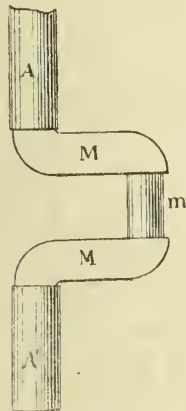
MANITOU-SPRINGS. Localité des Etats-Unis (Colorado), près d'El Paso, à 1,996 m. d'alt., dans une vallée au débouché du col d'Ukè au pied du Pikes peak; sources carbonatées ferrugineuses analogues à celles d'Em; environs pittoresques.

MANITOULIN. Ile du lac Huron (V. ce mot) qui en sépare la baie géorgienne; elle a 134 kil. de long, 306,500 hect. avec l'île Cockburn ou Petite-Manitoulin, située à l'O. C'est une terre calcaire, découpée par des fjords, boisée de pins, sapins, cèdres. Les habitants sont de la race des Algonquins. L'île était consacrée au Grand-Esprit ou Manitou par les tribus voisines.

MANITOWOC. Ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Michigan, à 120 kil. N. de Milwaukee; 8,000 hab. Bon port, scieries, minoteries, constructions navales.

MANIVELLE. I. MÉCANIQUE. — Levier courbé à angle droit, à l'aide duquel on imprime un mouvement circulaire continu à l'arbre sur lequel il est placé. Dans une machine à vapeur, c'est l'organe destiné à opérer la transformation du mouvement de va-et-vient ou rectiligne alternatif du piston, en mouvement circulaire continu pour l'arbre de la machine, mais ce mot s'applique à bien des engins divers. Lorsque l'effort est appliqué directement sur une manivelle, elle sert souvent à la transformation inverse, c.-à-d. celle du mouvement circulaire continu ou rectiligne alternatif pour l'objet conduit : machines-outils, pompes à vis, pompes à main, à volant, etc. Watt est le premier constructeur qui ait appliqué la manivelle à la transformation du mouvement du piston; il se servait d'abord d'une roue planétaire pour effectuer la rotation de l'arbre. Les inconvénients de l'emploi de cet organe consistent en ce que, à chacune des allées et des venues du piston, il se produit, à chaque bout de course, des changements de portage des coussinets de la bielle et qu'il en résulte des chocs si le serrage des coussinets n'est pas convenablement réglé; que la décomposition de l'effort exercé détermine sur le pied de bielle une réaction d'autant plus considérable que la bielle est plus courte. Pour que cette réaction devienne nulle, il faudrait que la longueur de la bielle fût infinie par rapport au rayon de la manivelle; or, dans la pratique, la longueur de la bielle est en général comprise entre trois et cinq fois le rayon; on doit donc veiller soigneusement le guidage du pied de bielle. En examinant com-

ment s'opère la rotation de l'arbre, on remarque que le bras du levier de la manivelle, par rapport à la bielle, passe par des alternatives d'augmentation et de diminution pendant chaque demi-tour; par conséquent, en admettant même que l'effort dans le cylindre soit constant pendant toute la course, celui sur la manivelle sera variable durant la demi-circonférence correspondante à l'une quelconque des courses du piston. L'effort sur la manivelle est maximum, lorsque la bielle est perpendiculaire au rayon de la manivelle. Chacun des points de la manivelle décrit des courbes diverses : une circonférence aux points de portage sur la voie, puis des ovales qui vont s'aplatissant de plus en plus à mesure que l'on se rapproche du pied de bielle dont l'axe suit une ligne droite. Lorsque la bielle se trouve sur la même ligne que le rayon de la manivelle, son effet relativement à la rotation de l'arbre devient nul; elle tend à pousser l'arbre contre un côté ou l'autre de ses paliers; la manivelle ne franchit ces positions, celles des points morts, qu'en vertu de la vitesse acquise et de l'inertie des pièces en mouvement. C'est pour cette raison que l'on cale ou que l'on conjugue les manivelles entre elles de manière à équilibrer, du mieux possible, l'effort sur l'arbre, éviter les à-coups et permettre les renversements de marche de la machine dans une position quelconque. C'est également pour la même raison que la distribution de vapeur par les orifices du cylindre est réglée de façon à obtenir l'ouverture



Manivelle, AA', arbre de couche; MM', manivelle; m, bouton de la manivelle.

maximum, au moment où la manivelle a la plus grande vitesse et que les orifices se ferment ou s'ouvrent avant l'arrivée aux points morts de la manivelle. On conçoit aisément que, plus le couple de rotation aura d'uniformité, plus la marche de la machine sera régulière et plus il sera facile d'imprimer à cette machine une allure lente ou rapide; de là la nécessité de plusieurs cylindres. L. KNAB.

BOUTON DE MANIVELLE (V. BOUTON).

II. Marine. — Pièce d'acier faisant avec l'arbre de couche de l'hélice un angle droit, venu très souvent de forge ensemble. Une manivelle est toujours la voisine d'une autre manivelle à laquelle elle est réunie par une pièce

cylindrique, incrustée dans les deux, et qui porte le nom de bouton de la manivelle. C'est sur ce bouton qu'est articulée la bielle (V. ces mots). L'ensemble de ce mécanisme permet de transformer le mouvement rectiligne alternatif du piston en mouvement circulaire continu.

III. Artillerie. — MANIVELLE DE POINTAGE (V. POINTAGE).

MANIZALES. Ville de Colombie, prov. d'Antioquia; 20,000 hab. Entrepôt de commerce entre le Cauca et la Magdalena. Fondée en 1848, dévastée par un tremblement de terre en 1878.

MANJOUÉMA (V. MANYÉMA).

MANKAMBIRA. Localité de l'Afrique équatoriale, sur la côte O. du lac Nyassa, dans le territoire rangé dans la sphère d'influence anglaise.

MANKATO. Ville des Etats-Unis (Minnesota), sur la rive dr. du Minnesota; 8,800 hab (en 1890). Briques, huile de lin, instruments agricoles, etc.

MANKELL (Karl-Abraham), musicien suédois, né à Kristiansfeld (Slesvig) le 16 avr. 1802, mort à Stockholm le 27 oct. 1868. Nommé organiste de la paroisse de Sainte-Claire à Stockholm en 1824, et, quelques années plus tard, professeur à l'Académie de musique, dont il

était membre depuis 1833, il a rendu de grands services à l'enseignement de la musique dans son pays, soit par ses concerts historiques, soit par ses nombreuses publications populaires sur l'histoire de son art et sur l'esthétique musicale. Comme compositeur sa valeur est de moindre importance. Ses œuvres les plus connues, toutes écrites en suédois, sont : *les Spectacles du moyen âge à l'église et au théâtre* (1855); *Récits tirés de l'histoire de la musique religieuse* (1841); *la Composition musicale en Suède* (1853); *le Jeu de l'orgue à l'église* (1862); *Histoire de la musique en courts récits* (1864, 3 part. en 2 vol.), etc.

MANKELL (Gustaf-Adolf), musicien suédois, né à Kristiansfeld (Slesvig) le 20 mai 1812, mort à Stockholm le 28 mars 1880, frère du précédent. Depuis 1836 organiste à Stockholm et depuis 1853 professeur à l'Académie de musique, il a formé un grand nombre d'élèves distingués et a composé pour l'orgue des *préludes*, des *fugues* et des *études* d'un grand mérite.

MANKELL (Julius), écrivain militaire et homme politique suédois, né à Stockholm le 8 juin 1828, fils de Karl-Abraham (V. ci-dessus). En 1869, il était capitaine au régiment de Vermland et quitta le service actif en 1874. Il a fait tour à tour partie de l'une et de l'autre Chambre et siège à la seconde Chambre depuis 1890. Ses principaux ouvrages, outre un grand nombre de brochures politiques à tendances libérales, sont : *Etudes sur l'histoire de la flotte suédoise...* (1855); *Atlas de l'histoire militaire de la Suède...* (1857-59); *Notes sur l'histoire des régiments suédois* (1860-64; 2^e éd. 1886); *Projet d'une fortification de Stockholm* (1866); *Notes sur l'histoire de l'armée finlandaise...* (1870); *la Chute d'Erik XIV* (1876); *Sur la Politique de Gustave-Adolphe* (1881); *Sur le Système d'impôt de la Suède et sa réforme* (1873); *Données statistiques sur les impôts du peuple suédois et leur répartition* (1885), etc. Th. C.

MANKETANS (V. BORNEO [Anthrop.]).

MANLAY. Com. du dép. la Côte d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 750 hab.

MANLEY DE LA RIVIÈRE (Marie), écrivain anglais, née à Jersey vers 1672, morte à Londres en 1724. Fille de sir Roger Manley, gouverneur de Guernesey, elle fut élevée, séduite et dépouillée par un parent. Quelque temps protégée par la duchesse de Cleveland, elle écrivit une tragédie, *The Royal Miselief* (1696), qui eut un grand succès et la mit à la mode; publia ensuite *The Lost Lover* (comédie, 1696); *Almyra* (tragédie, 1707), puis des romans à clefs qui firent grand bruit : *The Secret History of Queen Zarah* (1705) et surtout *The New Atalantis* (1709; tr. fr., La Haye, 1713, 2 vol., et Amsterdam, 1714-16, avec clef), mordante satire de la cour qui lui valut des poursuites, bientôt abandonnées. Swift l'aidait d'ailleurs de ses conseils, et Marie Manley lui succéda à la direction de l'*Examiner*. Elle a encore écrit : *Memoirs of Europe* (1710, 2 vol.); *Court Intrigues* (1711); *Adventures of Rivelle* (1714); *Lucius* (1717), tragédie à laquelle collaborèrent Steele et Piror; *The Power of love* (1720), contes en prose; *A Stage-Coach journey to Exeter* (1725); *Bath Intrigues* (1725). A.-M. B.

MANLIA (Gens). Célèbre famille patricienne de l'ancienne Rome. Ce nom est souvent confondu avec ceux de Manilius et Mallius, confusion qui explique peut-être qu'on cite quelques Manlius plébéiens, notamment un tribun de la plèbe de l'an 58 av. J.-C. Les surnoms ou noms de famille des Manlii sont : *Acilius*, *Capitolinus*, *Cincinnatus*, *Torquatus* et *Vulso*. Le premier membre connu de cette gens est *Cneius Manlius Cineinnatus*, consul en 480 av. J.-C. Les suivants portent le surnom de *Capitolinus*, parce qu'ils avaient leur maison de famille sur le mont Capitolin : *Lucius Manlius Capitolinus*, tribun consulaire en 422 av. J.-C. — *A. Mantius Capitolinus Vulso*, tribun consulaire en 405, 402 et 397, ambassadeur à Delphes en 390. — *Marcus Manlius T. f. A. n. Capito-*

linus, consul en 392, défit les Eques et obtint l'ovation. En 390, il sauva le Capitole attaqué de nuit par les Gaulois, grâce aux cris des oies sacrées qui l'éveillèrent. Il fut comblé d'honneurs; en 387 on le nomma interroi; mais en 385, il embrassa le parti de la plèbe et devint suspect de viser à la tyrannie. Il souleva les plébéiens, délivrant les prisonniers pour dettes. Le dictateur A. Cornelius Cossus le fit arrêter, mais une insurrection contraignit les patriens à le relâcher. L'année suivante, les troubles recommencèrent; les tribuns consulaires furent investis de pouvoirs exceptionnels. Accusé de haute trahison, Manlius fut amené devant le peuple; comme du Champ de Mars il montrait le Capitole sauvé par lui, on transféra l'assemblée au delà de la porte Nomentane. L'agitateur fut condamné à mort, précipité du haut de la roche tarpéienne, sa maison démolie; sa gens déclara qu'aucun de ses membres ne porterait plus le prénom de Marcus.

A. *Manlius Capitolinus*, tribun consulaire en 389, 385, 383 et 370. — P. *Manlius Capitolinus*, tribun consulaire en 379, dictateur en 368. — *Cneius Manlius L. f. A. n. Capitolinus Imperiosus*, consul en 359 où il vainquit les Tiburtins, en 357 où il défit les Falisques et les Tarquiniens, censeur en 354, maître de la cavalerie (sous Camille) en 345. — L. *Manlius Capitolinus Imperiosus*, dictateur en 363. — Son fils *Titus Manlius Imperiosus* acquit le surnom de *Torquatus*, qui demeura dans sa famille, par un exploit demeuré légendaire. C'est d'ailleurs un des héros du peuple romain. Son père l'avait confiné à la campagne à cause de sa difficulté de prononciation; un tribun le cita devant le peuple pour cette rigueur; le jeune Manlius accourut et menaça de mort l'accusateur de son père, exigeant son désistement. Sa piété filiale, très admirée, lui valut le grade de tribun militaire. Il releva le défi d'un géant gaulois et le tua, passant à son cou le collier (*torques*) du vaincu; il en reçut le surnom de *Torquatus*. En 333, il fut dictateur et combattit les Cœrites; et de nouveau en 347, étant le premier Romain choisi pour dictateur avant d'avoir été consul; il revêtit ensuite cette dignité trois fois, en 347, 344 et 340. Dans ce troisième consulat, il gagna sur les Latins la bataille du Véséris, illustrée par le dévouement de son collègue P. Decius Mus, et celle de Trifanum. Il avait défendu les combats particuliers; son fils ayant violé la défense pour accepter le défi d'un Latin qu'il tua, Manlius lui appliqua la peine de mort et le fit décapiter. Cette sévérité est restée proverbiale dans l'expression *edicta* (ou *imperia*) *Manliana*.

Titus Manlius Torquatus, consul en 235, conquit la Sardaigne, ce qui lui valut le triomphe; il ferma le temple de Janus; consul en 224 avec Q. Fulvius Flaccus, il fut le premier général romain qui franchit le Pô. Il fut encore gouverneur de Sardaigne (215) et dictateur.

Lucius Manlius Torquatus, consul en 65 av. J.-C., proconsul de Macédoine, ami de Cicéron, prit une grande part à la répression du complot de Catilina. A.-M. B.

MANN (Théodore-Augustin), historien et naturaliste, né dans le Yorkshire en 1735, mort à Prague en 1809. Étant venu en France, il se convertit au catholicisme en 1756, puis il entra dans l'armée espagnole, et enfin se rendit en Belgique où il devint religieux à la chartreuse de Nieupoort. Il consacra ses loisirs à l'étude des sciences naturelles et publia en 1762 une dissertation sur la *Théorie des causes physiques des mouvements des corps célestes d'après les principes de Newton*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie impériale de Bruxelles. Quelque temps après, il accepta les fonctions de secrétaire de cette compagnie savante et quitta l'abbaye de Nieupoort. Lorsque Joseph II entreprit sa campagne de réformes ecclésiastiques, l'abbé Mann se rangea ouvertement du côté de l'empereur. Celui-ci lui offrit alors l'évêché d'Anvers, mais Mann préféra continuer sa vie d'étude et fit paraître plusieurs travaux de géographie et de météorologie dans la collection des mémoires académiques, ainsi que toute une série de manuels destinés aux écoles belges. Il publia en collaboration avec

Foppens (V. ce nom) un ouvrage plus important : *Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, 1783, 2 vol. in-8). Nous citerons encore : *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (id., 1789, in-4) et *Histoire du règne de Marie-Thérèse* (id., 1781, in-8). Tous ces ouvrages se distinguent par une érudition prodigieuse. L'invasion française força Mann à chercher un asile à l'étranger; il voyagea pendant quelque temps en Allemagne et en Angleterre, puis alla se fixer à Prague où il mourut tandis qu'il travaillait à une *Table chronologique de l'histoire universelle*. F. de Reiffenberg a dressé une bibliographie complète des œuvres de Mann dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique* pour 1850. E. II.

MANN (Horace), pédagogue et écrivain américain, né à Franklin (Massachusetts) le 4 mai 1796, mort à Yellow Springs le 2 août 1859. Il passa son enfance et sa jeunesse dans la pauvreté et il fut longtemps astreint aux travaux manuels, qui compromirent sa santé. À vingt ans, il n'avait lu encore que les livres de la petite bibliothèque du village où il était né quand un maître d'école de passage lui enseigna les éléments du grec, du latin et de la grammaire anglaise. Il entra alors dans une des classes inférieures de l'université Brown. Malgré sa mauvaise santé et la nécessité de travailler pour nourrir sa mère et sa sœur, il conquit ses grades en 1819, entra à l'école de droit de Litchfield (Connecticut) en 1821, et au barreau en 1823. Il fut élu à la Chambre (1827), puis au Sénat (1833) du Massachusetts. En 1837, les Chambres ayant créé un ministère spécial pour la revision et l'organisation du système scolaire du Massachusetts, Mann fut mis à la tête de cette œuvre de réformes. Pour s'y mieux consacrer, il renonça à son siège législatif. Pendant douze années que durèrent ses fonctions, il dépensa une activité incroyable, réunissant les maîtres en congrès, faisant des conférences et entretenant une correspondance gigantesque. Architecture scolaire, création de bibliothèques scolaires de districts, adoption de la méthode synthétique de lecture, leçons d'hygiène, uniformité des ouvrages scolaires, tels sont les points de réforme sur lesquels il insistait avec le plus d'énergie. Il exposait ses vues dans un journal, *The Common School Journal*, et dans une série d'*Annual Reports* qui sont devenus classiques en matière d'éducation. Le plus remarquable est celui qu'il publia à la suite d'un voyage d'études en Allemagne, en France, en Hollande et dans le Royaume-Uni (*Report of an Educational Tour in Germany, France, Holland, and parts of Great Britain and Ireland*; Boston, 1843; Londres, 1846; 2^e éd., 1847, in-12). En 1848, Mann fut appelé au Congrès à succéder à John Quincy Adams. Il chercha à faire établir à Washington un ministère de l'instruction publique; cette institution ne devrait être réalisée qu'après sa mort. En 1853, il résigna son siège au Congrès et se consacra tout entier à la direction du collège mixte de jeunes gens et jeunes filles d'Yellow Springs. Outre les rapports que nous venons de citer, Mann avait encore écrit : *Form and Arrangement of School Houses* (Londres, 1838, in-12); *Lectures on Education* (1848, in-12, souvent réédité) (une de ces conférences a été traduite en français par Guerlin de Guer : *De l'importance de l'éducation dans une république*; Paris, 1873; 2^e éd., 1882, in-8); *A Few Thoughts for a Young Man when entering upon Life* (Boston, 1850, réédité à plus de vingt mille exemplaires); *Letters and Speeches on Slavery* (1851); *A Few Thoughts on the Powers and Duties of Woman* (Syracuse, 1853, in-18). Une édition complète de ses œuvres avec une biographie a été publiée à Cambridge en Massachusetts (1867); des extraits en ont paru sous le titre *Thoughts Selected from the Writings of Horace Mann* (1869). Th. RUYSSSEN.

BIBL. : Francis BOWEN, dans la *North Amer. Rev.*, t. LX, pp. 225 et suiv., *Livingston's Amer. Portrait Gal-*

lery; New York, t. III, pp. 178 et suiv. — F.-H. KASSON, dans *Educational Rev.*, t. XII, pp. 36 et suiv. — N.-K. KEITH, dans *New England Magaz.*, t. II, pp. 655 et suiv. — LABOULAYE, *Horace Mann*, dans le *Magas. pittor.*, juil. 1868. — M. J. JAUFRES, *Hor. Mann, promoteur de l'éduc. popul.*; Paris, 1846, in-12. — Du même, *Rev. pédagog.*, II^e série, t. IV, pp. 522 et suiv.

MANNA (Gennaro) ou **MANNI**, compositeur italien, né à Naples en 1721, mort en 1788. Après des études au Conservatoire de Loreto, il écrivit, en 1747, un opéra, *Adriano placato*, suivi de cinq autres œuvres du même genre : *Eumene*, *Didone abbandonata*, *Sira*, *Achille in Sciro*, *Themistocle*. Puis il renonça à ces œuvres et s'adonna à l'enseignement. Après avoir obtenu une chaire au Conservatoire, il fit de la musique sacrée. Son oratorio, *Il Trionfo de Maria Vergine, assunta in cielo*, est tenu pour la meilleure de ses œuvres.

Son neveu et élève, *Gaetano*, s'est donné à la musique sacrée. Parmi ses œuvres, on cite : 11 messes, 9 *Dixit*, 3 *Benedictus*. Aucune n'a été éditée.

MANNE. On donne le nom de manne à des substances d'origines diverses, mais ordinairement sucrées, que l'on trouve, sous forme de larmes ou d'exsudations concrètes, à la surface des végétaux. Habituellement on entend par manne surtout la manne officinale qui est le produit sécrété par l'orme (*Fraxinus ornus*) et qui nous vient de l'Italie méridionale et de la Sicile. C'est une substance tendre, jaunâtre, quelque peu gluante, soluble dans l'eau et l'alcool. Elle renferme dans sa variété la plus pure jusqu'à 5 % d'un principe spécial, la mannite, assez répandu du reste chez les végétaux. On connaît les vertus purgatives de la manne, usitée surtout pour les enfants. Comme elle n'irrite pas la muqueuse intestinale, on lui donne aussi la préférence dans les cas d'inflammation des voies digestives. Le commerce nous livre trois sortes de mannes : 1^o la manne en larmes, obtenue en été par incisions faites sur le tronc et les branches : c'est la plus pure ; 2^o la manne en sortes ou grabeaux, recueillie en automne, composée de petites masses agglutinées ; 3^o la manne grasse, gluante et brunâtre, que l'on ramasse au pied des arbres, sur les feuilles sèches, n'est que la manne en sortes plus ou moins altérée ou mêlée de matières étrangères.

Parmi les autres exsudations végétales, désignées sous le nom de manne, on distingue surtout : la manne de Briançon qui s'écoule des feuilles de mélèze et ne contient pas de mannite, mais de la mélézitose ; la manne d'Australie, recueillie sur divers eucalyptus (*E. manifera* Mud, *Dumosa* Hook et *Resinifera* Smith), est due à la piqûre d'un Hémiptère du genre *Psylla* ; la manne du Liban, qui se concrète sur l'écorce et les feuilles du *Cedrus Libani*, connue sous le nom de cédrine ; la manne de Perse ou *Alaghi*, fournie par l'*Hedysarum alaghi* ; enfin la manne du Sinai, le *Tarfa* des Arabes, qui exsude des tiges et des rameaux du *Tamarix mannifera*, à la suite de la piqûre d'une Coccidée, le *Gossyparia mannifera*. Semblable à un miel jaunâtre et contenant la moitié de son poids de sucre de canne, le reste étant formé par parties égales à peu près de dextrine et de glucose, cette manne présente un certain intérêt historique ; il faut peut-être voir dans cette substance la manne, objet de tant de controverses, que les Hébreux ont rencontré subitement à leur sortie du désert. A. JOURN.

MANNE (Louis-Charles-Joseph de), administrateur et bibliographe français, né à Paris le 11 sept. 1773, mort à Paris le 23 juil. 1832. D'abord employé à la Compagnie des Indes, il entra, en 1791, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Devenu (1820) conservateur-directeur de cet établissement, il y rendit de grands services. Héritier du géographe d'Anville et possesseur de tous ses manuscrits, il prépara une édition de ses *Œuvres* (1834, 2 vol. in-4), restée inachevée. Il avait antérieurement publié une *Notice des ouvrages de d'Anville* (1802, in-8).

MANNE (Armand-Edmond de), bibliographe et littéra-

teur français, né à Paris en 1801, mort à Paris le 6 mai 1877, fils du précédent. Il fut conservateur adjoint du département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Il fit, en collaboration, plusieurs vaudevilles, publia des chansons et des poésies, de nombreux articles dans des recueils périodiques ; un *Nouveau Recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes* (1834, in-8), avec la collaboration de son père, dictionnaire qu'il augmenta dans deux éditions subséquentes (1862-68) ; enfin trois volumes consacrés à la *Galerie historique des portraits des comédiens* de la troupe de Voltaire, de celle de Talma et de celle de Nicolet (Lyon, 1861, 1866, 1869, in-8, avec eaux-fortes de Fr. Hillemacher). G. P.-I.

MANNEQUIN (Beaux-Arts). Le mannequin dont les artistes font usage est destiné à suppléer, dans certaines circonstances, pour les figures drapées, au modèle vivant : c'est une figurine en bois, d'une structure conforme aux règles de l'anatomie humaine, et qui, grâce au jeu de ses articulations mobiles, se prête à toutes les attitudes, à tous les effets de ligne et de geste que l'on peut désirer. Cette figurine est placée sur un support, et un coup de pouce suffit pour lui donner la position voulue. Le peintre, le dessinateur surtout ont là un précieux auxiliaire ; en effet, il n'est pas toujours indispensable de recourir à la nature, et, lorsqu'il s'agit de certaines poses pénibles, qu'il serait difficile ou même impossible d'obtenir du modèle, comme celle d'une figure ailée suspendue dans les airs, le mannequin, avec sa docilité mécanique et son absolue immobilité, peut rendre d'incomparables services. Il est d'un emploi presque indispensable dans l'exécution d'un portrait de femme en pied, pour les plis, si aisément dérangés, des étoffes et des robes. — Les dimensions des mannequins d'artistes varient naturellement depuis la grandeur naturelle jusqu'à une taille très exigüe : les plus petits sont particulièrement à l'usage des illustrateurs et des caricaturistes. G. C.

MANNERHEIM (Lars-Augustin), homme politique suédois, né en 1749, mort en 1833. Appartenant à la faction des patriotes, il fit partie de la « clique de 1809 » avec Adlersparre, Platen, l'évêque de Rosenstein, les frères Silverstolpe, Il. Jarta et autres. Il fut le premier à demander à la Chambre des seigneurs la déposition du roi Gustave IV Adolphe et joua un grand rôle dans l'élaboration de la constitution nouvelle. Il ne se retira de la vie politique qu'en 1823, après avoir rempli avec honneur d'importantes fonctions publiques.

Son frère *Karl-Erik* (1739-1837) a vécu surtout en Finlande, où il s'est distingué comme officier dans la guerre de 1788-90, et comme homme politique dans l'organisation du gouvernement civil de ce pays après 1809.

MANNERHEIM (Karl-Gustav), fonctionnaire et naturaliste finlandais, né près d'Åbo en 1797, mort à Stockholm en 1834 étant président de la cour d'appel de Viborg, fils du précédent. Sa collection de scarabées, achetée après sa mort par l'université d'Helsingfors, comptait plus de 20,000 espèces différentes admirablement classées. Ses principaux ouvrages, publiés pour la plupart à Saint-Petersbourg ou à Moscou, en français ou en allemand, sont : *Précis d'un nouvel arrangement de la famille des Brachélytres* (1830) ; *Beitrag zur Käferfauna der Aleutischen Inseln, der Insel Sitcha und Neu Californiens* (1843, avec suppl., 1846, 1852 et 1853) ; *Versuch einer monographischen darstellung der Käfergattung Corticaria und Lathridius* (Halle, 1844). Th. C.

MANNERS, comtes et ducs de Rutland (V. ce nom).

MANNERS. Noble famille anglaise du Northumberland, où Robert de Manners était seigneur d'Ethale au XII^e siècle, un autre Robert de Manners, gouverneur de Norham sous Edouard III, un troisième sheriff du comté sous Henri VI. Henri VIII créa le petit-fils de celui-ci comte de Rutland ; en 1602, le dixième comte fut fait duc. Le fils aîné du troisième duc fut le marquis de Granby. Les plus connus des membres de cette famille sont : *John* Manners, marquis de Granby, né le 2 janv. 1721, mort le 9 oct. 1770.

Député pour Grantham, puis pour le comté de Cambridge, de sa majorité à sa mort, il embrassa la carrière militaire, leva en 1745 un régiment qui se distingua à Culloden; en 1759, il était lieutenant général et brilla dans la campagne de Hanovre, où il décida la victoire de Minden (1759), puis dans les campagnes suivantes. Extrêmement populaire, il fut promu général en chef (1766). — *John-James-Robert*, lord Manners, né le 13 déc. 1818, élevé à Eton, député de Newark, devint un des chefs de l'extrême droite tory. Il fut ministre des travaux publics (févr.-déc. 1852), haut commissaire des forêts (1858-59, 1866-67) dans les ministères-Derby, maître général des postes dans celui de Disraeli (1874-80) et dans le premier cabinet Salisbury (1885), chancelier de Lancastre dans le second cabinet Salisbury (1886-92). La mort de son frère aîné le fit duc de Rutland (1887). Il a défendu dans plusieurs ouvrages les théories de la « Jeune Angleterre », son idéal de retour au système féodal et à l'aristocratie religieuse : *A Plea for national holidays* (1843); *Englands Trust* (1844); *Notes of an Irish Tour* (1848); *Notes of a Cruise to scotch waters* (1849); *The Spanish Match of the XIX century* (1849); il a publié des conférences sur l'Eglise et les colonies anglaises, sur l'importance de la littérature pour l'homme d'affaires, édité un beau recueil d'*English Ballads*. A.-M. B.

BIBL. : *Political Portraits*; Londres, 1873, pp. 212 et suiv.

MANNERT (Konrad), historien allemand, né à Altdorf le 17 avr. 1756, mort à Munich le 27 sept. 1834. Il professa à Nuremberg (1784), Altdorf (1796), Wurzburg (1805), Landshut (1807), Munich (1826). Ses travaux reposent sur l'étude très consciencieuse des sources; les principaux : sont *Compendium der deutschen Reichsgeschichte* (Nuremberg, 1803); *Elteste Geschichte Bojariens* (1807); *Kaiser Ludwig IV* (Landshut, 1812); *Geschichte Bayerns* (Leipzig, 1826, 2 vol.); *Gesch. der alten Deutschen, besonders der Franken* (Stuttgart, 1829-32, 2 vol.); une excellente *Geographie der Griechen und Rumer* avec Ukert (Nuremberg et Leipzig, 1795-1825, 10 vol.); une édition de la *Table de Peutinger* (1824).

MANNEVILLE-ÈS-PLAINS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux; 467 hab.

MANNEVILLE-LA-GOUPIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 748 hab.

MANNEVILLE-LA-PIPARD. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Blangy; 350 hab.

MANNEVILLE-LA-RAOULT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 384 hab.

MANNEVILLE-SUR-RISLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer; 802 hab.

MANNEVILLETTE (Oise) (V. LIHUS).

MANNEVILLETTE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers; 363 hab.

MANNFELD (Bernhardt), graveur allemand, né à Dresde le 6 mars 1848. Élève du peintre O. Georgi, il fut d'abord charpentier, se fit connaître par une série de 60 gravures de paysages et monuments allemands (*Durchs deutsche Land*; Berlin, 1876), se perfectionna par l'étude des maîtres français et les conseils du Suédois Axel Haig et est arrivé à une grande habileté dans les représentations de monuments.

BIBL. : FUCHS, *Das Werk B. Mannfelds*; Berlin, 1893.

MANNHARDT (Wilhelm), célèbre mythographe allemand, né à Friedrichstadt (Slesvig) le 26 mars 1831, mort à Dantzig le 26 déc. 1880. Il publia à Berlin le *Zeitschrift für deutsche Mythologie und Sittenkunde* (1855), y devint privat-docent (1858), puis se retira pour des raisons de santé à Dantzig. Il a fait paraître : *Germanische Mythen* (Berlin, 1858); *Die Götter der deutschen und nordischen Völker* (Berlin, 1860); *Weihnachtsblüten in Sitten und Sage* (Berlin, 1864); *Die Wehrfreiheit der altpreussischen Mennoniten* (Marienburg, 1863); *Roggenwolf und Roggenhund* (Dantzig, 1865); *Die Korn-*

daemonen (Berlin, 1868); *Lasiti de diis Somagitorum libellus* (Mitau, 1868); *Kytia* (Berlin, 1876) et son grand ouvrage, *Wald und Feldkutte* (Berlin, 1875-77, 2 vol.), qui fit époque dans les études de mythologie et contribua beaucoup à débarrasser le terrain des explications superficielles empruntées par la mythologie comparative de Kuhne et de Max Müller à des rapprochements aventureux avec les mythes hindous. Après la mort de Mannhardt, on a encore publié de lui des vers (Dantzig, 1881, avec biographie) et *Mythologische Forschungen* (Strasbourg, 1884). A.-M. B.

MANNHEIM. Ville d'Allemagne, au confluent du Neckar et du Rhin, seconde capitale du grand-duché de Bade, ch.-l. du cercle de Mannheim (468 kil. q., 459,591 hab. en 1890). Elle comptait, en 1890, 79,058 hab. dont 39,253 protestants, 34,425 catholiques et 4,453 juifs. Construite entre le fleuve et la rivière, c'est une des villes les plus régulièrement bâties de l'Europe. Elle a la forme d'un cercle coupé du côté du S.-O. par la corde le long de laquelle s'élève le château, adossé, qu'un vaste jardin sépare du Rhin. A l'intérieur de l'anneau, qui forme un boulevard, les rues se coupent à angle droit. Au dehors se sont élevés trois faubourgs : Lindenhof, le long du Rhin; Schwetzingen, entre le premier (dont le sépare la voie ferrée) et le Neckar; le faubourg du Neckar, à droite de la rivière. Les principaux monuments sont l'église des Jésuites (1733-56), somptueusement décorée, et le château bâti de 1720 à 1729. Il occupe 6 hect.; la façade a un développement de 530 m.; on y compte 500 chambres, 1,500 fenêtres, etc.

Mannheim est un des centres industriels de l'Allemagne du Sud; la fabrication des instruments agricoles (1,300 ouvriers), des machines (1,000 ouvriers), des produits chimiques (1,800 ouvriers), des cigares (900 ouvriers), des articles de caoutchouc (1,500 ouvriers), de cellulose (1,400 ouvriers) sont considérables. Viennent ensuite celles des glaces, des meubles, du ciment, de l'huile, des tapis, la brasserie, etc. Le commerce est très actif; le mouvement des bauques en 1894 dépassait 6 milliards. Mannheim est l'entrepôt du pétrole, du tabac étranger dans l'Allemagne du Sud, exporte beaucoup de blé, de vin, de produits de ses fabriques. Le mouvement de la navigation fut en 1893 de 13,343 bateaux; de 3,240,000 tonnes par eau et 2,580,000 par voie ferrée. On a bâti au N.-O. de la ville, au confluent du Rhin et du Neckar, le grand port de Mulhau (1875) qui occupe, avec ses dépendances, 150 hect.

HISTOIRE. — Mannheim, cité pour la première fois comme villa (ferme) en 765, date de l'électeur palatin Frédéric IV qui y bâtit une forteresse (1606), Friedrichsburg, et y attira des immigrants. Tilly la prit le 8 oct. 1622; Bernard de Weimar la reprit en 1631, les Impériaux en 1635, les Français en 1644, puis les Bavares. Elle fut détruite par Mélas en 1689, rebâtie en 1699, l'électeur Charles-Philippe transféra sa résidence de Heidelberg à Mannheim (1721) à laquelle Charles-Théodore donna un grand éclat; le théâtre dirigé par Dalberg devint le premier de l'Allemagne. Les Français prirent Mannheim le 28 sept. 1795, le reperdirent le 23 nov. La ville devint badoise en 1803. Kotzebue y fut assassiné le 23 mars 1819. Les insurgés en furent longtemps maîtres en 1849. A.-M. B.

BIBL. : FEDER, *Gesch. der Stadt Mannheim*; Mannheim, 1875-77, 2 vol. — PICHLER, *Chronik des Hof und Nationaltheaters in Mannheim*, 1879.

MANNHEIM (Amédée), géomètre français, né à Paris le 17 juil. 1831. Colonel d'artillerie en retraite, professeur de géométrie descriptive à l'École polytechnique, il est l'auteur d'importants travaux de géométrie pure qui ont paru principalement dans le *Journal de l'École polytechnique*, dans le *Bulletin des sciences mathématiques*, dans le *Journal de Liouville*, dans le *Bulletin de la Société mathématique de France*, et parmi lesquels nous citerons notamment une étude sur le déplacement d'une figure de forme invariable, un mémoire d'optique géomé-

trique, des recherches sur la surface de l'onde, sur la liaison géométrique entre les sphères osculatrices de deux courbes qui ont les mêmes normales principales, une théorie géométrique de l'hyperboloïde. Il a aussi publié à part : *Transformation des propriétés métriques des figures à l'aide de la théorie des polaires réciproques* (Paris, 1857, in-8); *Cours de géométrie descriptive de l'École polytechnique* (Paris, 1879, in-8; 2^e éd., 1886); *Principes et développements de la géométrie cinématique* (Paris, 1893, in-4), etc.

BIBL. : Notice sur les travaux mathématiques de M. A. Mannheim; Paris, 1870, in-4; dern. éd., 1885.

MANNI (Gianniola), peintre italien, né à Pérouse en 1476, mort en 1544. Il fut toute sa vie l'ami fidèle autant que le disciple intelligent du Pérugin, dont ses premières peintures rappellent la manière harmonieuse et charmante. Déjà reconnu maître en 1493, Manni fut chargé par les magistrats de Pérouse de représenter dans le réfectoire du palais public un sujet alors nouveau pour l'école ombrienne, *la Cène* : ce morceau a été malheureusement détruit. Il ne reste non plus aucune trace d'une autre fresque exécutée par lui, six mois plus tard, dans le même palais, sur le mur de la salle dite *Capo d'Offizio*. En revanche, une *Madone* du Fitz-William Museum à Cambridge, qui a été attribuée à Raphaël, est sans doute l'œuvre de Gianniola Manni. Pour l'église de San Domenico, il fit encore une *Vierge avec saint Jean* et une *Madleine avec saint Longin* (aujourd'hui à l'Académie de Pérouse), et, pour l'église Saint-Thomas, un *Jésus-Christ ressuscité apparaissant à saint Thomas*, qui passe pour son chef-d'œuvre. A partir de l'année 1513, le faire de Manni gagna en liberté et en relief : cette date est celle de la décoration de la tribune de l'orgue à San Lorenzo. Deux ans plus tard, il peignit les murs de la chapelle du collège del Cambio : certaines parties de ce travail, évidemment accompli à la hâte, sont d'une négligence fâcheuse ; il n'en contient pas moins des morceaux remarquables : la *Naissance de saint Jean-Baptiste*, la *Visitation*, la *Décollation du saint* et la *Présentation de sa tête à Hérode*. Sur un autel, dans la même chapelle, est placé un *Baptême du Christ* qui est attribué sans raison à Pérugin. Manni est représenté au Louvre par trois petites compositions aujourd'hui séparées : un *Baptême de Jésus*, une *Assomption de la Vierge* et une *Adoration des mages*, qui formaient sans doute, autrefois réunies, la *predella* d'un grand tableau : elles suffisent à donner une idée du talent de l'artiste ombrien et de son style personnel qui n'était pas dépourvu d'attrait ni de grâce.

Gaston COUGNY.

BIBL. : MARIOTTI, *Lettere pittoriche Perugine*, 1788. — CROWE et CAVALCASELLE, *A New History of Painting in Italy*; Londres, 1866. — CHARLES BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles* (École ombrienne et romaine).

MANNI (Domenico-Maria), érudit et imprimeur italien, né à Florence le 8 août 1690, mort à Florence le 30 nov. 1788. Fils de Giuseppe di Lorenzo Manni, typographe très lettré, il se forma à son exemple. Lui ayant succédé, il s'appliqua à faire revivre d'anciens auteurs nationaux, en publiant de nouvelles éditions de leurs œuvres, accompagnées de préfaces et de notes. D'autre part, il consacra tous ses loisirs à des investigations touchant l'histoire, les antiquités et la littérature de la Toscane, et publia une foule de dissertations et d'ouvrages estimés, notamment : *Osservazioni istoriche sopra i sigilli antichi de' secoli bassi* (Florence, 1739-86, 30 vol. pet. in-4, fig.) ; *Istoria del Decamerone di G. Boccaccio* (1742, in-4) ; *Le Veglie piacevoli, ovvero nolizie de' piu bizzarri e giocondi uomini Toscani* (1755-80, 8 vol. in-8) ; *Vita d'Aldo Pio Manuzio* (Venise, 1759, in-8) ; *Della Prima Promulgazione de' libri in Firenze* (Florence, 1761, in-4) ; *Serie di Ritratti di uomini illustri Toscani con gli Elogi istorici* (1766-68, 4 vol. in-fol.). Il collabora activement à la préparation du célèbre *Vocabolario della Crusca*, dont il fut l'imprimeur.

G. P-1.

BIBL. : TOMITANO, *Elogio di D.-M. Manni*; Venise,

1789, in-4. — G. MOLINI, *Operette bibliografiche*; Florence, 1858, in-8.

MANNING (Henry-Edward), prélat catholique anglais, archevêque de Westminster, né de parents protestants en 1808, mort en 1892. Après avoir fait de bonnes études classiques à Harrow, il continua à se distinguer par ses succès scolaires à l'université d'Oxford (*Balliol College*). En 1830, il prit le grade de bachelier ès arts et fut attaché au collège Merton, en qualité d'agrégé. Fervent partisan de la fraction de l'Église anglicane connue sous le nom de *High Church* (Haute Église) à cause de ses tendances archaïques, il prit les ordres et resta à Oxford comme prédicateur. Il y obtint de grands succès. En 1834, il fut nommé recteur de Lavington et Grafton, dans le comté de Sussex, et, quelques années plus tard (1840), archidiacre de Chichester. C'est vers cette époque qu'il se rattacha ostensiblement aux principes théologiques des docteurs *Pusey* et *Newman* (V. ces noms) furent les promoteurs en 1833. Sa nouvelle manière, encore latente dans ses sermons d'Oxford, se révéla nettement dans son ouvrage *Unity of the Church* (Unité de l'Église) (Londres, 1842). Ses tendances religieuses le conduisirent, les années suivantes, à méconnaître les limites qui, au point de vue du dogme, séparent l'Église anglicane de l'Église romaine. En 1851, il abjura la religion protestante. Ordonné prêtre par le cardinal Wiseman, il passa trois années à Rome pour étudier la théologie catholique. Il revint en Angleterre pour y jouer un rôle des plus importants, grâce à son talent et à son zèle de nouveau converti. Parmi ses œuvres, une des plus significatives fut la fondation à Londres (Bayswater) de la congrégation des oblats de saint Charles-Borromée. Les plus hautes dignités furent la récompense de sa féconde activité. A la mort du cardinal Wiseman en 1865, il fut nommé archevêque de Westminster et primat d'Angleterre à sa place. Au caractère pratique et au savoir faire, Manning unissait l'ardeur et le talent du polémiste. Lors de la réunion du concile du Vatican (1868) par le pape Pie IX, il se fit remarquer parmi les plus fervents défenseurs de l'infaillibilité des papes. Il composa, à cette occasion, son traité *The Œcumenical Council and the infallibility of the pope* (1869). L'année suivante, les événements politiques ayant mis fin au pouvoir temporel de la papauté, Manning lança un nouvel appel à l'opinion publique sous le titre : *Petri privilegium — Three Pastoral Letters to the clergy of Westminster* (1871). Pour compléter son œuvre de propagande religieuse en Angleterre, il fonda l'université catholique de Londres en 1874. Pie IX, dont il fut le chaleureux défenseur et dont il soutint les idées ultramontaines, notamment les doctrines contenues dans le *Syllabus*, le nomma cardinal en 1875. La mort du pape et l'élévation au trône pontifical du cardinal Pecci (Léon XIII), en 1878, détournèrent Manning des questions brûlantes de la politique. Comprenant la mission de l'Église, avant tout, comme une mission de paix sociale, il consacra une grande part de l'activité de ses dernières années à l'apaisement des luttes entre patrons et ouvriers. En 1889, à l'occasion d'une grève des travailleurs des docks de Londres, qui menaçait de devenir désastreuse pour le commerce international, il offrit sa médiation aux intéressés et put rétablir la paix à la satisfaction générale.

Manning a été mêlé à toutes les polémiques suscitées à l'occasion de la question du pouvoir temporel ou de la réunion du concile du Vatican. Parmi ses adversaires, citons M. Gladstone dont l'*Expostulation*, provoquée par les décrets du Vatican, amena la réponse du vaillant cardinal, *The Vatican Decrees in their bearing on civil allegiance. A Reply to M. Gladstone* (1875). Le nombre de ses écrits est considérable. Outre ceux que nous avons cités, il convient de signaler plus spécialement les suivants : *The Temporal Power of the pope in its political aspect* (1866); *Life of Saint Francis of Assisi* (1868); *The Fourfold Sovereignty of God* (1874); *Cæsarism and ultramontaniam* (1874); *The Internal Mission of the holy*

Indes ; ce dernier eut, en passant, la chance de découvrir le Brésil (1500). Ses généraux ne cessaient de guerroyer, avec des succès variables, aux Indes et au Maroc. Ils conquirent les îles Maldives, Ceylan et Malacca, s'établirent même sur la côte orientale de l'Afrique, à Sofala, et s'emparèrent de l'île d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique. Ils s'appelaient Menezes, Albuquerque, Almeida, Atayde, Coutinho, etc. Le roi Emmanuel s'attacha aussi à établir des relations diplomatiques avec des contrées éloignées, telles que le Congo et l'Éthiopie. Par ses réformes, il porta un coup fatal à la féodalité. Sa magnificence, sa justice, son affabilité, sa sollicitude pour le peuple lui valurent le surnom de Grand ; ses succès le firent appeler l'Heureux. Il protégea les lettres et les beaux-arts, et c'est à lui qu'on doit l'édification du célèbre couvent de Belem, où il fut enterré. Il avait épousé d'abord (1497) Isabelle, fille de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille ; elle mourut l'année suivante. Il se maria ensuite (1500) avec sa belle-sœur, Marie, dont il eut dix enfants, entre autres : Jean III, qui lui succéda sur le trône, et Isabelle, l'épouse de Charles-Quint. Enfin il épousa en troisièmes noces (1518) Éléonore d'Autriche, la sœur de Charles-Quint et qui devint plus tard la femme de François I^{er}, roi de France. G. P-1.

BIBL. : D. DE GOES, *Chronica de felicissimo Rei dom Manuel*, 1566. — Les historiens du Portugal.

MANOEL DE NASCIMENTO (V. NASCIMENTO).

MANŒUVRE. I. Art militaire. — On entend par *manœuvre* l'application des évolutions combinées avec le terrain, la position et les mouvements de l'ennemi. Telle est la définition du règlement français, par opposition aux *évolutions* qui sont les mouvements réguliers exécutés par plusieurs bataillons, escadrons ou batteries, pour passer d'une formation à une autre. Les manœuvres constituent à la fois et l'art de marcher le plus avantageusement contre l'ennemi ou en sa présence et le plus habile emploi des armes dont on dispose. Toute manœuvre, a dit Lloyd, qui ne convient pas au terrain est absurde et ridicule. Ce sont en réalité des opérations de guerre, soit réelles et devant l'ennemi, soit simulées pendant la paix.

Le premier essai de manœuvres n'a eu lieu que depuis la création des compagnies d'ordonnance et l'institution du camp de Pont-de-l'Arche ou, en 1480, Louis XI fit réunir sous le commandement de d'Esquerdes près de 20,000 fantassins (V. INFANTERIE). Les progrès de l'art des manœuvres furent bien lents, et l'on peut dire que, même au commencement du règne de Louis XV, elles n'étaient que parade et sans application utile à la guerre. Le perfectionnement de cet art fut préparé par Frédéric II ; il appliqua dans les camps d'instruction le mécanisme des évolutions au service des manœuvres utiles ; il en fit une grande école de coup d'œil et une savante image des batailles. C'est cette création, cette sorte de découverte qui lui permit de vaincre les vieilles armées françaises et impériales encore ignorantes, comme, plus tard, l'adoption d'une nouvelle tactique devait donner la victoire aux armées de la République et de l'Empire commandées par Bonaparte. Le comte de Gisors, Dumouriez, donnèrent en France un avant-goût des découvertes tactiques prussiennes ; Fiesch les importa en France, Guibert les exposa savamment et dès 1774 on les essaya. Saint-Germain les réglementa en 1776, et le conseil de la guerre réuni en 1788 est la première assemblée délibérante qui ait traité avec compétence des manœuvres et évolutions. En somme, si avant les guerres de la Révolution on avait pratiqué en campagne des manœuvres uniquement dues à l'inspiration et à l'intelligence des généraux qui commandaient, on n'en avait jamais étudié en temps de paix le mécanisme sur le terrain, sauf depuis le ministère Saint-Germain.

Les manœuvres du camp de Boulogne peuvent être regardées comme les premières qui aient été pour l'armée française un apprentissage de grandes combinaisons tactiques. Les campagnes du premier Empire furent fertiles en belles manœuvres. Napoléon disait à Sainte-Hélène qu'une des

plus belles dont il se souvenait était celle qu'il avait exécutée à Eckmühl. Ces exemples ne furent pas perdus et sous la Restauration, le gouvernement de Juillet et le second Empire, des troupes furent réunies dans des camps d'instruction pour y manœuvrer ; tels étaient les camps de Saint-Omer, de Thelin, de Lannemezan, de Satory, du Helfaut, de Sathonay, etc. ; et, le plus célèbre de tous, le camp de Châlons. Toutefois, il faut bien le constater, entiché des victoires antérieures et de la méthode à laquelle on croyait les devoir on tournait stationnaire dans le même cercle ; on perfectionnait l'armement et le matériel ; les chemins de fer remplaçaient les diligences, le télégraphe électrique devenait banal, on progressait de tous côtés, au point de vue militaire, la manœuvre seule ne progressait pas et restait plutôt dans le méthodisme des évolutions, les mêmes pour toutes les circonstances, sans les mettre en concordance avec le terrain et les progrès réalisés. On ne voulait même pas voir en France ce qui se passait chez certaines nations voisines, et malgré les rapports des officiers allant assister aux manœuvres prussiennes, malgré même les victoires dues aux manœuvres des champs de bataille en 1866, on se contentait encore des parades exécutées dans les plaines de la Champagne.

La guerre de 1870 fut pour l'armée française le point de départ de tout un code de manœuvres. Les nouveaux règlements parurent en 1874, puis aussitôt on les mit en pratique. Les manœuvres de cadres furent créées par le général Berthaut, et chaque année, vers le mois de septembre, les brigades, divisions et corps d'armée, se réunirent pour manœuvrer, non pas dans les conditions spéciales d'un camp d'instruction, mais sur n'importe quel terrain, les hommes logeant chez les habitants comme à la guerre, traversant monts et vallons à la recherche d'un adversaire réel distingué par un signe spécial le faisant reconnaître. Ces manœuvres prirent peu à peu de l'extension ; on en fit de spéciales pour la cavalerie, dont le règlement venait de se modifier profondément sous l'impulsion que lui donnait le général de Galliffet. Puis l'artillerie fit également des manœuvres de masses, et enfin on est arrivé aux manœuvres d'armée.

Toutes les nations européennes se sont mises à l'unisson. Partout, sous le nom de manœuvres d'automne, ont lieu chaque année de grandes manœuvres qui sont pour ainsi dire le couronnement de l'année d'instruction et pendant lesquelles les réservistes viennent se retremper au milieu de l'armée active. Des missions militaires vont dans chaque Etat assister à certaines de ces manœuvres, et les attachés militaires d'ambassade obtiennent des gouvernements près desquels ils sont accrédités des autorisations de même nature. En France, une instruction ministérielle du 18 fév. 1895, émanant du 3^e bureau de l'état-major de l'armée, a réglé d'une façon à peu près définitive le rouage compliqué des différentes manœuvres à exécuter par l'armée dans le courant de l'année. Ces manœuvres sont divisées en trois titres : manœuvres avec cadres, manœuvres de garnison, manœuvres d'automne.

I. MANŒUVRES AVEC CADRES. — Ces manœuvres ont pour objet de développer l'instruction professionnelle des officiers et de les initier à la tactique des différentes armes — d'établir entre les généraux, les états-majors, les corps et services, la communauté de doctrine et l'unité de vues nécessaires — de donner à l'autorité supérieure un moyen efficace d'apprécier la valeur des officiers. Elles s'exécutent : par brigade mixte d'infanterie ; par division d'infanterie, par division de cavalerie et éventuellement par corps d'armée. Les cadres inférieurs participent dans l'intérieur des corps à une instruction analogue ; dans les manœuvres de cadres la plus petite unité représentée est en principe le régiment. Cependant à chaque brigade ou division on ajoute un commandement de bataillon ; en pays de montagne on en met deux ou trois par régiment. Les manœuvres avec cadres doivent toujours avoir lieu avant les manœuvres d'automne ; leur durée est de cinq jours.

La direction, en principe, appartient à l'officier général commandant l'unité représentée. Comme le nom l'indique, aucune troupe ne participe à ces manœuvres. L'effectif des officiers est le suivant : pour une brigade, 8 ; pour une division, 18 ; pour une division de cavalerie, 23 ; pour un corps d'armée, 47.

II. MANŒUVRES DE GARNISON. — Elles ont pour objet de compléter l'instruction en terrain varié des unités des différentes armes et de leur donner l'occasion et les moyens de s'exercer ensemble. Elles ont lieu qu'entre les troupes de même garnison ou de garnisons extrêmement voisines ; elles portent sur des applications du service en campagne ou sur des combats à double action. Les programmes sont établis par des chefs de corps ou de détachements, par les commandants d'armes et par les généraux. Ils sont approuvés par le général commandant le corps d'armée. Exceptionnellement, il peut y avoir des manœuvres de garnison avec cadres. Quand une troupe prend part à ces exercices, elle manœuvre avec son effectif présent, et quand elle est appelée à cantonner, comme le droit de réquisition n'est pas ouvert, le directeur de la manœuvre doit avoir obtenu au préalable l'assentiment de la municipalité sur le territoire de laquelle s'exécute la manœuvre.

III. MANŒUVRES D'AUTOMNE. — Ces manœuvres qui ont lieu à l'époque de l'appel général des réservistes et autant que possible après la rentrée des moissons comprennent : 1° des manœuvres d'armée (20 jours), de corps d'armée (20 jours), de division (15 jours) et de brigade d'infanterie (14 jours) ; 2° des manœuvres d'ensemble de cavalerie auxquelles participent des divisions permanentes ou provisoires (12 jours) ; 3° des évolutions de brigade de cavalerie (8 jours) ; 4° des manœuvres alpines et des manœuvres dans les Vosges comprenant deux périodes : a, cantonnement, b, manœuvre proprement dite ; 5° des manœuvres de forteresse. La préparation d'une manœuvre quelconque incombe à l'officier général qui doit la diriger. Cette préparation comporte : l'établissement du programme, le choix de la zone des manœuvres, la prévision des mouvements de dislocation et de concentration. La composition des unités de manœuvres est indiquée nettement dans les instructions ministérielles ; les chevaux de complément sont fournis soit par la cavalerie, l'artillerie ou le train, soit par voie de location dans le commerce, ou bien ils sont amenés par les réservistes.

Des arbitres sont désignés pour juger des contestations qui peuvent s'élever entre les partis ; ils portent un brassard blanc et sont suivis d'une estafette munie d'un fanion carré blanc bordé de rouge. Chaque général est pourvu d'un fanion qui le distingue le jour et d'une lanterne la nuit ; les plantons, estalettes, vélocipédistes sont pourvus de brassards aux couleurs des états-majors auxquels ils sont attachés (V. les mots FANION et ETAT-MAJOR).

Pendant la durée des manœuvres d'automne le droit de réquisition est ouvert par le ministre de la guerre dans la zone parcourue. Tous les chefs de corps, de bataillon, d'escadron, de batterie, tous les chefs de service sont pourvus de carnets d'ordres de réquisition et de reçus de prestations fournies. Dans chaque département ou ces réquisitions peuvent être faites est créée une commission d'évaluation des indemnités dues. Les dégâts commis aux propriétés privées sont également payés après constatation par une commission d'expertise qui fonctionne comme l'indique une instruction ministérielle du 23 fév. 1889. Les comptes rendus sont adressés au ministre pour le 15 nov. de chaque année et sont examinés au 3^e bureau de l'état-major de l'armée.

II. Marine. — C'est à proprement parler l'art de faire évoluer un navire, en route et pendant le combat, en se servant des moyens d'action qu'il possède, gouvernail, voilure, machine, etc. On appelle aussi manœuvres, d'une façon générale, les cordes qui servent à manœuvrer, voiles, vergues, etc. Dès qu'un navire se dispose à partir, les manœuvres sont mises en appareillage, c.-à-d. qu'elles sont

levées au pied des mâts, au cul de la poulie de retour de chacune d'elles, et tournées sur les cabillots en bois ou en fer, alignés dans les râteliers de pied de mât et en abord.

III. Construction. — Tout ouvrier, généralement jeune, employé dans l'industrie du bâtiment comme garçon, aide ou servant, et attaché, sans attribution bien distincte, à un ouvrier fait ou compagnon, quelle que soit la profession de ce dernier : maçon, couvreur, etc. Le manœuvre ou aide reçoit un salaire bien inférieur à celui du compagnon et a surtout pour besogne de faciliter le travail de ce dernier en lui allant chercher et en lui apportant, à l'endroit même où il est occupé, les matériaux et les outils dont il a besoin. Ch. L.

IV. Droit pénal. — MANŒUVRES FRAUDULEUSES (V. ESCROQUERIE).

MANŒUVRIER (Mar.). Se dit d'un marin ayant la science de la manœuvre d'un navire, science qui ne s'acquiert, en outre des connaissances techniques nécessaires, qu'avec de l'expérience, du sang-froid et du coup d'œil. Tout le monde ne peut y arriver, et des officiers très instruits, très capables, n'ont jamais pu faire de bons manœuvriers. La manœuvre brillait de tout son éclat du temps de la marine à voiles ; la vapeur a bien simplifié la chose, et, grâce à l'hélice, on arrive beaucoup plus facilement à manier à peu près convenablement un bâtiment.

MANOIR. Etymologiquement ce mot (*manatorium*) est un équivalent de maison (*mansio*). On désignait au moyen âge, sous le nom de manoir, une maison de plaisance rurale et non fortifiée. Le manoir continuait à côté du château la tradition de la villa romaine et du palais carolingien. Les manoirs peuvent avoir quelques défenses sommaires, ponts-levis, créneaux, échauguettes pour résister non à des attaques de troupes régulières, mais à celles des maraudeurs. Il y a moins de manoirs que de châteaux, parce que les constructions ont moins résisté au temps et aux hommes, et aussi à cause de l'insécurité qui régnait au moyen âge. L'Angleterre, toutefois, peu exposée aux invasions, a construit aux XIII^e et XIV^e siècles un grand nombre de manoirs, dont il subsiste des restes importants. Les châteaux d'Aydon (Northumberland) et de Stokesay (Shropshire) ressemblent plutôt à des manoirs qu'à des forteresses. En France, le château royal de Bicêtre n'était qu'un manoir, et dès le XIII^e siècle aussi nous savons par l'abbé Lebeuf que Pierre, abbé de Saint-Maur, fit rebâtir un manoir comprenant des pressoirs, un cellier surmonté d'une grande salle, une chapelle et des logements et entouré d'une enceinte de murs et de fossés. Il subsiste encore un manoir de ce genre élevé vers 1300, c'est celui de Moulin-l'Abbé qui appartenait aux abbés de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer et s'élève non loin de cette ville. Les bâtiments bas s'étendent autour d'une cour carrée : on y trouvait une grande salle d'une architecture monumentale, une petite chapelle, des logis, des écuries ou étables, une grange aux dunes, un vivier et des moulins. — On peut assimiler aux manoirs les nombreuses demeures rurales du XIV^e siècle, sommairement fortifiées, qui se rencontrent en Guyenne (V. Léo Drouyn, *la Guyenne militaire*). Les manoirs des XV^e et XVI^e siècles sont fréquents en Normandie : ils se composent en général d'un enclos entouré de fossés et de murailles ou de palissades et renfermant une maison d'habitation et des communs entourant une cour au centre de laquelle se dresse une colombier. On peut citer dans le Calvados : le manoir de Cully, la ferme du Coin à Mesnil-Mauger, La Pipardière, Canapville ; dans l'Eure, Longbuisou ; dans l'Orne, le manoir de Cui. C. ENLART.

MANOIR (Lc). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes ; 144 hab.

MANOIR (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche ; 286 hab.

MANOIR (Le). Rivière du dép. de la Dordogne (V. ce mot, t. XIV, p. 924).

MANOIR (Du), musiciens français (V. DUMANOIR).

MANOIS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin; 800 hab.

MANOK. Fleuve de Java (V. ce mot).

MANOMÈTRE. Les manomètres sont des instruments destinés à mesurer la pression des fluides, des gaz principalement. Ces pressions sont mesurées en les comparant à la pression qu'exerce une colonne de mercure d'une certaine hauteur sur une surface égale à celle sur laquelle agit le gaz, et elles sont exprimées par une longueur. Quand on dit, par exemple, qu'un gaz a une pression de 38 centim. de mercure, cela veut dire que la pression qu'il exerce sur l'unité de surface est égale au poids d'une colonne de mercure ayant à 0° une section égale à l'unité et une hauteur de 38 centim. Quelquefois, surtout pour les pressions faibles, on exprime les pressions en les comparant à une colonne d'eau; l'unité choisie est alors 13,6 fois plus faible, la densité du mercure par rapport à l'eau étant 13,6. Pour les pressions élevées, et particulièrement pour les usages industriels, on a adopté une autre unité qu'on appelle l'atmosphère, qui équivaut à 76 centim. de mercure. C'est la valeur moyenne de la pression de l'air atmosphérique.

Le manomètre le plus simple et le plus précis est le manomètre à air libre; il se compose essentiellement d'un tube en U contenant du mercure; on met l'une des branches en communication avec le gaz dont on veut mesurer la pression, à l'aide d'un tube de caoutchouc ou, si la pression est trop forte, à l'aide d'un tube de plomb que l'on mastique au tube de verre; l'autre branche s'ouvre librement dans l'air. Le mercure, contenu dans le tube en U, s'élève alors inégalement dans les deux branches; il s'élève davantage dans la branche libre si la pression que l'on mesure est supérieure à la pression atmosphérique. C'est l'inverse dans le cas contraire. On mesure en centim. la différence des niveaux du mercure dans les deux branches et l'on détermine la pression atmosphérique au moment de l'expérience: soit h cette pression corrigée, c.-à-d. non pas le nombre lu sur le baromètre, mais le nombre de centim. de mercure qui à 0° représenterait la pression actuelle (V. BAROMÈTRE, t. V, p. 450), soit t la température ambiante. Supposons que le diamètre du tube soit assez grand pour qu'il n'y ait pas lieu de faire de correction de capillarité. Si nous appelons h la distance des niveaux du mercure dans les deux branches du tube, mesurée avec une règle dont le coefficient de dilatation est δ , cette distance corrigée de l'effet de la température est égale à $h(1 + \delta t)$, et la pression, exprimée en centim. de mercure à 0°, sera égale à $h(1 + \delta t) \times \frac{d_t}{d_0}$ en désignant par d_0 et d_t les densités du mercure à 0° et à t °. Or ce rapport est égal à $\frac{1}{1 + \alpha t}$, si l'on appelle α le coefficient de dilatation absolue du mercure. La pression du gaz est donc égale à $h + h \frac{(1 + \delta t)}{(1 + \alpha t)}$

ou très sensiblement à $h + h[1 + (\delta - \alpha)t]$. Lorsque l'on veut atteindre la plus grande précision possible et que la distance des niveaux du mercure ne dépasse pas 1 m., on mesure la distance h à l'aide d'un cathétomètre, et pour apprécier le mieux possible la température du mercure du manomètre, on l'entoure d'un manchon plein d'eau que l'on agite et dont on note la température. Dans les appareils qui n'exigent pas une pareille précision, on trace des divisions en millim. sur chacune des branches du tube en U, de façon que le zéro de chaque division soit en regard du mercure quand il est de niveau dans les deux branches. L'une des divisions est ascendante, l'autre descendante; on ajoute les deux nombres lus sur ces divisions en regard des niveaux du mercure pour avoir la pression. Si les deux branches du tube en U sont bien calibrées, la correction de capillarité est en général négligeable, à moins que l'on n'observe que les ménisques ont des hauteurs un peu différentes. La correction, additive ou soustractive, se fait

alors comme pour le baromètre. Lorsque la distance des niveaux du mercure est trop considérable pour être déterminée avec le cathétomètre et que cependant on désire obtenir une grande approximation, on dispose le long du manomètre une série de points de repère distants de 1 m. environ, dont on mesure la distance exacte au cathétomètre, puis on détermine de la même façon la distance des niveaux du mercure aux deux points de repère les plus voisins. Quand il s'agit de pressions considérables, les corrections deviennent plus compliquées; il faut tenir compte, en particulier, de l'augmentation de la densité du mercure par suite de sa compressibilité et de la haute pression à laquelle il se trouve soumis.

Les manomètres à air libre que l'on emploie dans l'industrie ont souvent une disposition différente. Lorsqu'ils sont à siphon, la partie inférieure du siphon s'enfonce dans la terre pour ne pas gêner et la partie supérieure, d'un diamètre un peu plus grand, est seule en verre et porte des divisions (fig. 1). La distance de deux divisions, la

règle étant graduée en atmosphère, est de $\frac{s}{S+s} 76$ centim.,

en appelant s et S les sections du tube dans la partie étroite et la partie élargie. La fig. 2 montre une autre disposition assez fréquemment adoptée; au lieu d'un tube en U, on a placé un tube droit au-dessus d'une cuvette contenant du mercure. Si l'on désigne par s la section du tube et par S la section de la cuvette diminuée de la section extérieure du tube, la distance de deux divisions, la règle

étant graduée en atmosphères, est de $\frac{S}{S+s} 76$ centim.

Les manomètres à air libre ont des dimensions très grandes dès que la pression à mesurer atteint quelques atmosphères (10 m., par ex., pour une pression de 13 atmosphères environ). Le manomètre, qui a servi à Regnault pour l'étude de la loi de Mariotte, avait 24 m. de haut. Depuis, M. Cailletet d'une part, M. Anagat d'autre part, ont employé des manomètres de plus grandes dimensions, en installant la branche libre sur le flanc d'un coteau ou dans un puits artésien. La construction de la tour Eiffel a permis à M. Cailletet d'y installer un manomètre à air libre pouvant mesurer avec une très grande précision des pressions pouvant atteindre 400 atmosphères. On ne pouvait songer à employer un tube de verre pour contenir le mercure; on a employé pour la

branche libre un tube d'acier doux de 4 mm 5 de diamètre intérieur relié par sa base à un récipient de mercure. En emprimant avec une pompe, à l'aide du dispositif employé par

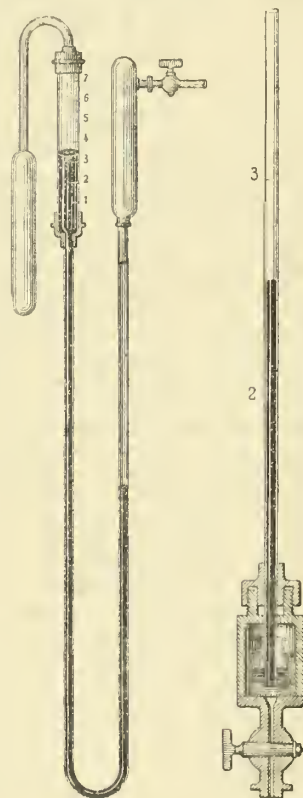


Fig. 1 et 2.

Regnault pour vérifier la loi de *Mariotte* (V. ce nom), de l'eau sur le mercure, on peut l'élever graduellement jusqu'au sommet de la tour. L'opacité du tube d'acier s'opposant à la lecture directe du niveau du mercure, on a disposé de 3 m. en 3 m. sur le trajet de ce tube des robinets à vis conique, dont chacun communique avec un tube de verre vertical d'un peu plus de 3 m. de hauteur. Lorsqu'on ouvre un de ces robinets, on met l'intérieur du tube d'acier en communication avec le tube de verre dans lequel peut alors pénétrer le mercure; on voit ainsi le niveau supérieur de la colonne de mercure. Quand on veut opérer à un moment donné à une pression déterminée, il suffit d'ouvrir le robinet qui porte la division correspondante à la pression. On fait agir la pompe hydraulique, et, quand le mercure arrive au robinet, il s'élève en même temps dans le tube de verre et dans le tube d'acier. On l'amène alors exactement à la division voulue en agissant très lentement sur la pompe hydraulique; si, en opérant ainsi, on a dépassé le niveau cherché, on laisse échapper une certaine quantité d'eau par un robinet de décharge placé dans le voisinage de la pompe. A chaque robinet se trouvent deux bornes auxquelles on fixe un téléphone qui permet aux observateurs placés aux niveaux supérieur et inférieur de communiquer facilement. Au près de la pompe hydraulique se trouve un manomètre métallique de grandes dimensions, communiquant avec le liquide comprimé. Ce manomètre porte une première graduation en atmosphères; une seconde graduation correspond aux numéros d'ordre des divers robinets; on voit ainsi immédiatement et par avance dans quel tube de verre devra s'élever le mercure sous une pression donnée, ce qui permet de trouver sans hésitation le robinet à ouvrir. D'ailleurs, si, par suite d'une fausse manœuvre, le mercure venait à déborder d'un de ces tubes de verre, il se déverserait dans un tube de retour le ramenant au pied de l'appareil. Le tube d'acier n'est pas toujours vertical: de la base à la première plate-forme, il suit l'un des rails de l'ascenseur; un escalier en fer le suit dans toute sa longueur; entre la première et la deuxième plate-forme, le tube d'acier est installé contre l'escalier hélicoïdal; il en est de même entre la deuxième plate-forme et le sommet. La presse hydraulique et un laboratoire pour les recherches sont installés dans le pilier ouest. Une série de règles en bois divisées, de 3 m. de long, sont ajustées le long de chaque tube de verre; on a installé avec soin ces règles contre diverses pièces métalliques de la tour, de façon qu'elles fussent bien verticales et qu'il y eût raccordement parfait entre la division supérieure 3 m. de l'une et la division 0 de la règle immédiatement supérieure.

MANOMÈTRE BAROMÉTRIQUE. — On désigne sous ce nom l'ensemble de tubes de verre de 80 centim. de haut reposant sur une même cuve à mercure; l'un est un tube barométrique ordinaire; l'autre est un tube barométrique dont la partie supérieure communique avec le gaz dont on veut mesurer la pression. Cet appareil ne peut servir qu'à mesurer les pressions inférieures à la pression atmosphérique: la pression est représentée par la différence de niveau du mercure dans les deux tubes. Cet appareil est aussi précis que le précédent; il n'exige pas la détermination de la pression atmosphérique.

MANOMÈTRE DE KRETZ. — Parmi les manomètres qui utilisent les liquides autres que le mercure, celui de Kretz est particulièrement intéressant. La précision d'un manomètre est d'autant plus grande que le liquide employé est plus léger. Si l'on n'emploie pas l'eau plus souvent dans les recherches précises, cela tient à ce que les vapeurs que ce liquide émet à la température ordinaire et les phénomènes de solubilité des gaz dans l'eau s'opposent le plus souvent à son emploi. Lorsque cela ne présente pas d'inconvénient il y a donc avantage à employer un liquide léger. La disposition imaginée par Kretz revient à employer deux liquides non miscibles qui agissent comme un seul liquide de densité sensiblement égale à la différence de ces deux liquides. En les choisissant de densité voisine on obtient un manomètre

extrêmement sensible. Cet appareil (fig. 3) se compose de deux réservoirs cylindriques de même section *S* reliés entre eux par la partie inférieure à l'aide d'un tube de section *s* en forme d'U; l'un communique par la partie supérieure avec le gaz dont on veut mesurer la pression; l'autre est ouvert à l'air libre. Le premier contient le liquide le plus dense de *A* en *C*; le second le liquide le moins dense de *B* en *C*. Lorsque la pression est la même des deux côtés, si l'on désigne par *h* la différence des niveaux *A* et *C*, par *H* la différence des niveaux *B* et *C*, on a, en appelant *d* la densité du liquide le plus lourd et *D* la densité de l'autre, d'après le principe des vases communicants, $hd = HD$. Si on met alors le manomètre en communication avec un réservoir contenant un gaz, les niveaux *A*, *B*, *C* viennent respectivement en *A*₁, *B*₁, *C*₁; si l'on désigne par *P* la pression atmosphérique, par *f* la pression du gaz, évaluée en colonne d'eau, et par *h*₁ et *H*₁ les distances verticales de *A*₁ et de *C*₁, de *B*₁ et de *C*₁, on a :

Fig. 3.

$f + h_1 d = P + H_1 D$ ou $f = P + H_1 D - h_1 d$ (1).

Pour que l'appareil soit d'un usage commode, au lieu de mesurer *H*₁ et *h*₁, on se contente de lire sur une règle divisée la distance *CC*₁ que nous représenterons par *n*. Pour trouver une relation entre *n*, *H*₁, *h*₁, *H*, *h*, remarquons que le volume de liquide compris entre *A* et *A*₁ d'une part, entre *B* et *B*₁, d'autre part, est égal au volume compris entre *C* et *C*₁; on a en égalant ces trois volumes, exprimés en fonction des hauteurs et des sections, les deux relations :

$$(h - n - h_1)S = (H_1 + n - H)S = ns,$$

d'où l'on tire *H*₁ et *h*₁; en remplaçant ces quantités par leurs valeurs dans l'équation (1) et en tenant compte de la relation $hd = HD$, on a :

$$f - P = n \left(\frac{S-s}{S} \right) (d - D).$$

La différence de la pression à mesurer et de la pression atmosphérique est donc proportionnelle au déplacement *n* et à la différence des densités des deux liquides. La constante $\frac{S-s}{s}$ est très voisine de l'unité à cause des dimensions relatives des réservoirs et du tube de communication.

Par exemple avec de l'essence de térébenthine (*D* 0, = 869) et de l'eau alcoolisée *d* = 0,900 et le rapport $\frac{s}{S} = \frac{1}{30}$, on obtient la formule :

$$f - P = n \frac{29}{30} (0,031) = 30 n.$$

Cet appareil sera, dans ces conditions, trente fois plus sensible qu'un manomètre à eau. Par contre, à moins de lui donner des dimensions considérables, sa course, c.-à-d. la différence des pressions maxima et minima qu'il peut mesurer, est faible.

La mesure des pressions à l'aide du manomètre à air libre, quand on emploie le cathétomètre et que l'on fait toutes les corrections nécessaires, est longue et compliquée. Dans bien des cas, on n'a pas besoin d'une approximation aussi grande que celle que fournit cette méthode; on emploie alors des appareils moins précis, mais plus commodes. Tels sont les manomètres à air comprimé et surtout les manomètres métalliques.

MANOMÈTRES À AIR COMPRIMÉ. — Les manomètres à air

comprimé ont une des deux dispositions indiquées pour les manomètres à air libre : soit celle d'un tube en U, soit celle d'un tube droit plongeant dans une cuvette contenant du mercure ; mais, au lieu que la branche libre s'ouvre dans l'atmosphère, elle est fermée à sa partie supérieure. Une certaine masse d'air se trouve donc renfermée à l'intérieur ; sous l'influence des pressions que supportera le manomètre, le volume de cette masse gazeuse variera, suivant la loi de Mariotte, en raison inverse de la pression qu'elle supportera et qui sera un peu différente de celle que l'on veut mesurer par suite de la présence de la colonne de mercure. Soit en effet (fig. 4) un manomètre à air comprimé dont les deux branches ont la même section.

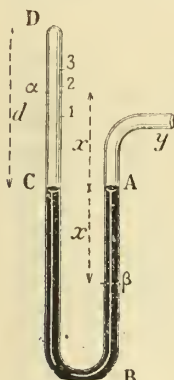


Fig. 4.

gazeuse dans la partie CD, la section étant supposée uniforme, il est facile d'évaluer ces volumes. Désignons par d la hauteur CD, soient H la pression atmosphérique normale (76 centim.), y la pression que l'on veut mesurer et h la pression de la masse gazeuse enfermée dans le manomètre. En appliquant la loi de Mariotte à cette masse, soumise soit à la pression atmosphérique H (volume proportionnel à d), soit à la pression h (volume proportionnel à $d - x$) on a :

$$dH = (d - x)h \text{ ou } h = \frac{d}{d - x} H,$$

et, d'après une remarque précédente, la pression cherchée y est la somme de deux autres :

$$y = 2x + h \text{ ou } y = 2x + \frac{d}{d - x} H.$$

Cette équation permet, quand on connaît x , e.-à-d. quand on a observé le manomètre, d'en déduire la pression cherchée y . On peut aussi se servir de cette équation pour graduer le manomètre, e.-à-d. pour déterminer les positions des points correspondants à 1, 2, 3, 4... atmosphères. Il suffit pour cela de l'ordonner par rapport à x , ce qui donne :

$$2x^2 - (2d + y)x + d(y - H) = 0.$$

Si l'on donne à y successivement les valeurs 76, 2×76 , 3×76 , etc., on trouve pour x les valeurs correspondantes, indiquant les points où le mercure s'arrêtera quand la pression sera la même que la pression atmosphérique ($x = 0$) ou quand elle sera égale à cette pression plus une

atmosphère $x = \left(\frac{d + 76 - \sqrt{d^2 + 5776}}{2} \right)$, on mar-

quera alors 1 atmosphère, etc. Remarquons que cette équation du second degré donne, pour chaque valeur de y , deux valeurs pour x ; l'inspection des coefficients montre que ces deux valeurs sont positives et que l'une est supérieure à d ; c'est une solution qui n'est pas acceptable, physiquement. C'est donc la plus petite des deux racines que l'on prend. Il est facile de voir qu'avec cette disposition la distance des divisions et, par suite, la sensibilité

de l'appareil diminuent quand la pression augmente. On peut remédier à cet inconvénient en prenant un tube conique au lieu d'un tube cylindrique. Le calcul est un peu plus compliqué. Il vaut mieux alors graduer ce manomètre par comparaison avec un autre manomètre.

MANOMÈTRES MÉTALLIQUES. — Ces appareils sont de beaucoup les plus employés lorsqu'il s'agit de mesurer la pression d'une façon très approximative, comme dans la plupart des machines à vapeur. Ces instruments sont alors très avantageux parce qu'ils sont robustes et tiennent peu de place. Le principe de ces appareils est analogue à celui des *baromètres métalliques* (V. ce mot, t. V, p. 447). Un tube métallique de section aplatie est mis en communication avec la vapeur dont on veut assurer la pression. Ce tube est enroulé, comme le montre la figure ci-jointe, et muni d'une aiguille à une de ses extrémités. Quand l'intérieur est mis en communication avec la vapeur ou le gaz sous pression, le tube tend à se redresser proportionnellement à cette pression, de sorte que l'aiguille se déplace ; on gradue ces appareils par comparaison avec des manomètres déjà gradués, avec des manomètres à mercure, si cela est nécessaire. On peut aussi transformer facilement ces appareils en appareils enregistreurs comme les *baromètres* (V. ce mot, t. V, p. 450).

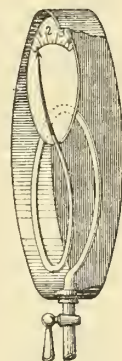


Fig. 5.

MANOMÈTRE DESGOFFE. — Ce manomètre a été imaginé pour la mesure des hautes pressions ; il repose sur le même principe que la presse hydraulique : deux pistons plongeurs superposés invariablement liés l'un à l'autre, de diamètres très différents, s'engagent dans deux cylindres pleins d'eau ; le petit cylindre est mis en relation avec le gaz dont on veut mesurer la pression ; le second avec un tube vertical plein de mercure constituant une sorte de manomètre à air libre. Une garniture en cuir embouti empêche les fuites de se produire entre les pistons et les cylindres. Le rapport des pressions que supporte l'unité de surface de la section de chaque cylindre, quand l'équilibre est établi, est égal au rapport des sections droites des deux pistons plongeurs. De sorte que, si ce rapport est égal à 400 par exemple, la pression qu'on lit dans le tube à mercure est 400 fois plus faible que celle que l'on mesure. On peut donc mesurer des pressions très fortes en choisissant un rapport convenable pour le diamètre des pistons, sans qu'il soit nécessaire de donner au tube de verre qui contient le mercure des dimensions exagérées. L'inconvénient de cet appareil est que sa sensibilité est assez faible et que la présence du cuir embouti est une cause de frottement et produit par suite une légère erreur.

M. Cailletet a aussi employé un manomètre à soupape libre. Cette soupape consiste en un cylindre plongeant pénétrant dans un cylindre creux plein d'eau, en relation avec le gaz dont on veut mesurer la pression : la différence du diamètre est seulement de $1/200^{\text{e}}$ de millim., de sorte que l'eau ne peut s'échapper que très lentement entre le cylindre et le piston ; on peut d'ailleurs mettre une membrane de baudruche qui arrête tout écoulement sans produire de frottement sensible. La partie supérieure de la tête de ce piston repose sur un levier très sensible qui porte un rouleau auquel se trouve suspendu un plateau de balance qui permet de mettre des poids plus ou moins considérables. Un contact électrique permet de savoir avec une grande précision le moment où le piston se trouve soulevé d'une quantité très faible, toujours la même. Cet appareil a été vérifié en contrôlant ses indications par celle d'un manomètre à mercure.

A. JOANNIS.

MANON (Paléont.). Les Eponges fossiles que l'on rattachait autrefois au genre *Manon* ont été distribuées par les modernes entre les genres *Porospongia*, *Tremabolites*,

Stichophyma, Celyphia (V. ces mots et EPONGE [Paléont.]). E. TRT.

MANONCOURT-EN-VERMOIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 202 hab.

MANONCOURT-EN-WOËVRE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-laye; 207 hab.

MANONCOURT-SUR-SELLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 281 hab.

MANONO. Ilot faisant partie du groupe des îles Samoa (océan Pacifique-Sud); environ 6 kil. de circonférence, très fertile et relativement bien peuplée (1,000 hab. environ).

MANONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-laye; 284 hab.

MANONVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Lunéville; 579 hab. Fort avec batteries annexes, à 305 m. d'alt.

MANOPE (Entom.). Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Laporte de Castelnau. Les Manopes ont le chaperon échanuré au milieu, le corselet court et leurs longues élytres dépassent l'abdomen. Les pattes sont également très longues. Le type est la *Manope biguttatus* Cast., petit coléoptère de la Colombie, d'environ 1 centim. de long.

MANOQUE (Mar.). Sorte d'écheveau de petit filin lié par le milieu. C'est sous cette forme que les corderies délivrent le lusin, le merlin, le bitord. Chaque manoque pèse environ 1 kilogr. et a une longueur de 30 à 60 brasses, soit 54 à 108 m.

MANORHINA (Ornith.). Le genre *Manorhina* (*Manorhina* Vieillot, *Nouv. Dict. d'hist. nat.*, 1818, t. XIX, p. 236; *Manorhina* Vieillot, *Galerie des Oiseaux*, 1825, pl. 449) fait partie de la grande famille des *Meliphagidés* (V. ce mot) et comprend des Passereaux australiens qui ont le bec aussi long ou un peu plus court que la tête et parfois légèrement arqué, sous les mandibules comprimées latéralement, les ailes assez aiguës, les troisième, quatrième et cinquième rémiges dépassant les autres penes, la queue un peu plus longue que les ailes et arrondie à l'extrémité, les yeux entourés d'un espace dénudé, les pattes relativement courtes, avec les doigts antérieurs peu développés, les tarses couverts d'écaillés nombreuses. Le plumage de ces oiseaux varie du gris brunâtre au verdâtre ou vert olive sur les parties supérieures du corps, du blanc au jaunâtre ou au jaune sur les parties inférieures. On connaît jusqu'à présent quatre espèces du genre *Manorhina* (*M. melanophrys* Lath., *M. garrula* L., *M. olivacea* Gould, *M. flavigula* Gould) qui habitent diverses régions de l'Australie. Quelques-unes de ces espèces avaient été placées par Vigors et Horsfield dans le genre *Myxanthe* (*Linn. Trans.*, 1826, t. XV, p. 217), considérée maintenant comme synonyme de *Manorhina*. E. OUSTALET.

MANOSQUE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier; 5,572 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Grenoble. Située au pied des dernières pentes du Lubéron, dans la vallée de la Durance et à 3 kil. du fleuve que traverse un beau pont suspendu, Manosque a dû à son heureuse situation de devenir la deuxième ville du département par le nombre de ses habitants et la première par son commerce et son industrie. Le climat et les produits y sont déjà ceux de la Basse-Provence; aussi le commerce des huiles, des vins, des soies grèges et des fruits y est-il très important. Manosque possède, en outre, d'importants gisements de lignite (neuf mines exploitées produisant environ 30,000 tonnes de lignite et embrassant une superficie de 7,000 hect.), de bitume, de gypse, et les sources sulfureuses de Boumes et de Petavines. L'industrie de la chapellerie y est très développée. Tribunal de commerce; collège. — Ancienne ville fortifiée qui appartenait autrefois à l'ordre des hospitaliers, Manosque a conservé des restes de ses remparts et deux portes très originales du XIV^e siècle, notamment celle de la Saunerie (mon.

list.). Anciennes églises de Saint-Sauveur et de Notre-Dame (dans cette dernière, sarcophage sculpté du V^e siècle et statue de la Vierge qu'on dit, mais à tort probablement, être de la même époque). J. MARCHAND.

MANOU. Personnage mythique de l'Inde, représenté dans les Védas comme le père de l'humanité, qui aurait institué le sacrifice. Il est ensuite représenté (p. ex. dans le *Çatapatha Brâhmana*) comme une sorte de Noé, demeuré seul survivant après un déluge. On a mis sous son nom un livre dit des *lois de Manou* (*Mânava-dharmaçâstra*). C'est en réalité le recueil des lois des Manavas, le plus réputé des codes indiens (V. INDE, t. XX, p. 704). Sous la forme sous laquelle elle nous est parvenue, cette collection est postérieure aux parties les plus récentes du Mahâbhârata, et à peine antérieure à l'ère chrétienne. On voit l'erreur de ceux qui y ont cherché les institutions des Aryas primitifs, antérieures à la scission des Gréco-Latins et des Hindous. La rédaction de ces lois ou coutumes paraît avoir été faite afin d'opposer au bouddhisme l'ensemble des idées morales et politiques du brahmanisme. Haughton a publié et traduit en anglais les lois de Manou (Londres, 1825, 2 vol.). Deslongchamps en a donné une traduction française (Paris, 1830-33). A.-M. B.

BIBL.: MUIR, *Tradition of the descent of the Indian race from Manu*, dans *Original Sanskrit Texts*, t. I. — JOHNTGEN, *Ueber das Gesetzbuch des Manu*; Berlin, 1863. — Cf. le *Digest of Hindu Law* et les travaux relatifs au droit hindou en général.

MANOU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe; 630 hab.

MANOUG (Pierre) (V. MÉCHITAR).

MANOZZI (Giovanni) (V. GIOVANNI DA SAN GIOVANNI).

MANRE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 260 hab.

MANRESA. Ville d'Espagne, prov. de Barcelone, en amphithéâtre sur la r. g. du Cardoner; 22,683 hab. (en 1887). Belle église du XIV^e siècle. Filatures de coton et de laine; fabrique de toiles; distilleries. Au près est un lieu de pèlerinage, couvent renfermant la grotte où Ignace de Loyola vécut une année.

MANRIQUE (Jorge), poète espagnol, né vers 1450, mort le 27 mars 1479. Fils du célèbre capitaine Rodrigo Manrique, comte de Parédès, il fut le dernier rejeton d'une vieille maison chevaleresque qui a fourni des poètes, des hommes d'Etat et des guerriers. Son oncle, Gomez Manrique, a laissé des poèmes allégoriques et autres, qui sont insérés dans le *Cancionero general* de 1573 et ailleurs. Lui-même se rendit célèbre par un poème en 42 stances, ayant pour sujet la mort de son père, arrivée en 1476. Ces *Coptas*, comme il les intitule lui-même, sont ce qu'il y a de mieux en ce genre dans la vieille poésie castillane, au point de vue de la vérité et de la profondeur du sentiment unies à une simplicité géniale. La versification en est excellente et parfois elle atteint à une grande beauté. Elles ont d'abord été publiées en 1492 et ont eu de très nombreuses éditions, accompagnées d'une glose en vers ou en prose; la meilleure est celle de Madrid, 1779 (ou 1799), in-8. Longfellow a donné de ces stances une remarquable traduction en anglais (Boston, 1833, in-12), et elles ont souvent été imitées. Manrique succomba, l'épée à la main, dans un mouvement insurrectionnel, près de Barcelone. G. PAWLOWSKI.

MANRIQUE (Miguel), peintre espagnol du XVII^e siècle, originaire des Flandres. Il commandait une compagnie dans l'armée espagnole et vint se retirer à Malaga où il exerça la peinture. On le dit élève de Rubens. Plusieurs ouvrages qu'il fit pour des couvents de Malaga, notamment celui des Augustins, n'existent plus. On trouve encore, à l'hôpital de la Charité, son *Mariage de la Vierge*. Quant à son meilleur tableau, *la Madeleine oignant les pieds du Christ*, qui était jadis dans le réfectoire du couvent de la Victoria, il a depuis longtemps disparu. Manrique eut pour élève Juan Nino de Guevara. P. L.

MANS (Le). Ch.-l. du dép. de la Sarthe, sur les deux

rives de la Sarthe; 57,412 hab. Stat. des chem. de fer de Paris et d'Orléans, ligne de Paris à Brest, embranchements sur Angers, Saint-Denis-d'Orques, La Flutte, La Chartre, Château-du-Loir. Evêché suffragant de Tours, grand séminaire, quatre paroisses, église réformée. Nombreux couvents. Lycée de garçons, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, école pratique de commerce et d'industrie. Laboratoire départemental. Archives départementales. Bibliothèque publique. Musées d'art, d'histoire naturelle, de minéralogie et d'archéologie. Ch.-I. du 4^e corps d'armée. Manufacture de tabacs. Chambres d'agriculture et de commerce. Société d'agriculture, sciences et arts; Société historique et archéologique; Société de médecine; Société d'horticulture, etc. Maison correctionnelle du Bon-Pasteur pour les filles; asile d'aliénés; hôpital général, hospices et orphelinats. — Commerce de bestiaux et de volailles (poulardes et chapons du Mans), d'œufs, de fruits et de légumes; de fourrages, de grains, de vins et d'eau-de-vie. — L'industrie est représentée surtout par des fabriques d'acide sulfurique, d'amidon, de bâches et de sacs, de balances, de billards, d'ébénisterie, de biscuits, de bonneterie, de bouchons, de brosses, de chandelle, de chocolat, de chapellerie, de chemiserie, de cordonnerie, de conserves alimentaires, d'engrais chimiques, de galoches, de gants, de grelots, de poteries et tuyaux, de savon, de toiles, de vélocipèdes, de vitraux peints, etc. Filatures de chanvre, chapelleries, cordonneries, clouteries, corderies, corroiries, distilleries, brasserie, féculerie, huileries, sucreries, fonderies de cloches, ateliers de constructions mécaniques, tannerie, teinturerie, tôlerie, construction de wagons.

HISTOIRE. — Sous le nom de *Vindunum*, Le Mans était, avant la conquête romaine, la capitale des *Cenomanni*, l'un des peuples qui composaient la puissante tribu des *Aulerci*. Sous les empereurs, la ville prit le nom du peuple dont plus tard la langue française a fait Le Mans. Des ruines assez considérables des anciens remparts avec leurs tours attestent son importance à l'époque gallo-romaine; elle faisait alors partie de la troisième Lyonnaise. Le christianisme y fut prêché au iv^e siècle par saint Julien. Conquise en 486 par les Armoricains, puis par un chef franc du nom de Rigomer, frère du roi de Cambrai Ragnacaire, elle fut prise par Clovis en 510, puis par Thierry, roi de Bourgogne, et enfin par Clotaire II en 598. Sous les Carolingiens, les Bretons et les Normands la saccagèrent tour à tour. Les évêques y avaient établi, comme dans beaucoup d'autres cités, leur autorité temporelle, mais ils en furent peu à peu dépossédés par les comtes du Maine contre lesquels ils s'unirent aux habitants, lorsque ceux-ci voulurent acquiescer, vers le milieu du xi^e siècle, des franchises communales. Ils y réussirent à la faveur de la minorité du comte, dont le tuteur, Geoffroi de Mayenne, inquiet de la puissance et des prétentions des ducs de Normandie, concéda une chartre aux Manceaux. Ceux-ci, peu confiants dans sa sincérité, le chassèrent de la ville; il put cependant rentrer dans le château où les habitants l'assiégèrent, et qu'ils démantelèrent après s'en être emparé. Mais la conquête du Maine par le duc Guillaume de Normandie en 1063 rendit bientôt leur victoire inutile. Le nouveau seigneur abolit leurs franchises. Les Manceaux crurent pouvoir recouvrer leur indépendance après la conquête de l'Angleterre; mais Guillaume, revenu sur le continent pour réprimer plusieurs séditions locales, ravagea le Maine avec une armée de Saxons, entra dans Le Mans, qui n'osa faire de résistance, et reprima la révolte avec une implacable férocité (1073). Plus tard seulement, les Plantagenets concédèrent au Mans, comme à la plupart des villes de leurs possessions du continent, des privilèges municipaux. Philippe-Auguste s'empara de la ville en 1189; Jean sans Terre la reprit dix ans plus tard, mais dut l'abandonner l'année suivante. Durant les guerres anglaises, la ville subit à peu près les mêmes vicissitudes que les autres places de la région : tombée aux mains des Anglais

en 1424, elle fit retour à la France en 1448. Pendant les guerres de religion, elle fut prise par les protestants le 3 avr. 1562; elle embrassa le parti de la Ligue en févr. 1589, fut assiégée cette année même par Henri IV auquel elle dut se rendre le 21 déc. Lors de l'insurrection vendéenne, l'armée de La Rochejaquelein y pénétra le 10 déc. 1793 et y fut attaquée deux jours plus tard par Mareeau et Westermann qui l'en délogèrent après deux jours de combats. Le 13 oct. 1799, Bourmont, à la tête des Chouans, surprit la place et l'occupait pendant trois jours. Pendant la guerre de 1870, Chanzy y conduisit la deuxième armée de la Loire en retraite, s'y établit le 19 déc. et en fit le centre de ses opérations, mais il y subit le 11 janv. suivant un échec décisif. En 1874, un monument commémoratif a été élevé sur le plateau d'Auvours, à l'E. de la ville.

EVÊQUES. — L'évêché, suffragant de Tours, fut fondé vers le milieu du iv^e siècle par saint Julien. Attribué en 1790 à la métropole de Rennes, nouvellement instituée, il fit retour en 1802 à celle de Tours. Voici la liste chronologique des évêques jusqu'à la fin de l'ancien régime. Saint Julien, vers 340; saint Turibe; saint Pavace; saint Li-boire; saint Victeur, v. 440-90; Turibe II, 490-97; saint Principe, 497-544; Victeur II, 544-30; Sévérien, 530-32; saint Innocent, 532-43; Scienfrède, 543-60; saint Domnole, 560-81; Baudégisile, 581-86; saint Bertrand, 587-623; saint Hadoin, 623-v. 655; saint Béaire I^{er}, 655-70; Aglibert, 670-705; Béaire II, 705-40; Herlemond I^{er}, 740-24; Gauziolène, 725-53; Herlemond II, 753-62; Gauziolène, pour la deuxième fois, 763-70; Odingus, 770-72; Merrole, 772-85; Joseph, 785 ou 793-94; Francon, 794-816; Francon II, 816-32; saint Alarie, 832-7 janv. 856; Robert, 856-avr. 880; Lambert, avr. 880-92; Gonthier, 892-908; Hubert, 908-39 ou 940; Mainard, 940-60; Sigefroi de Bellesme, 960-95; Avergaud de Bellesme, 995-27 oct. 1035; Gervais de Château-du-Loir, 1036-55; Wilgrin, 1055-64; Arnaud, 1067-29 nov. 1084; Hoel, 30 avr. 1085-29 juil. 1097; Hildebert, 1097-1125; Guy d'Etampes, 1126-35; Hugues de Saint-Calais, 1135-6 févr. 1142; Guillaume I^{er} de Passavant, 1142-27 janv. 1186; Renaud, 1186-2 août 1189; Hamelin, 1^{er} déc. 1190-1214; Nicolas, 27 mai 1214-16; Maurice, 1215-34; Geoffroi de Laval, 1231-34; Geoffroi de Loudon, nov. 1234-3 août 1255; Guillaume Roland, 1256-4 août 1260; Geoffroi Freslon, 1260-4 nov. 1274; Geoffroi d'Assé, 1274-3 juin 1277; Jean de Toulay, 1277-94; Pierre Le Royer, 1294-95; Denis Benoit, 1296-3 mars 1298; Robert de Clinchamp, 1298-9 sept. 1309; Pierre de Longueil, 1309-3 avr. 1326; Guy de Laval, 4 avr. 1326-7 avr. 1339; Geoffroi de La Chapelle, 7 mai 1339-50; Jean II de Craon, 1350-55; Michel de Briche, 1355-3 juin 1368; Gonthier de Baignaux, 1368-85; Pierre de Savoisy, 1385-98; Adam Chatelain, 1398-1439; Jean d'Ansières, 1439-51; Martin Berruyer, 1452-24 avr. 1467; Thibault, cardinal de Luxembourg, 1468-74; Philippe, cardinal de Luxembourg, 1477-15 07; François de Luxembourg, 1507-9; Philippe, cardinal de Luxembourg, pour la deuxième fois, 1509-19; Louis I^{er}, cardinal de Bourbon, 8 août 1519-35; René du Bellay de Langey, 1535-août 1546; Jean du Bellay, cardinal de Langcy, 1546-56; Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, 22 oct. 1559-23 mars 1587; Claude d'Angennes de Rambouillet, 3 avr. 1588-15 mai 1601; Charles de Beaumanoir de Lavardin, 1604-17 nov. 1637; Emmerie-Marc de La Ferté, déc. 1637-30 avr. 1648; Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, déc. 1648-27 juil. 1671; Louis de La Vergne de Monthirard de Tressan, 1674-27 janv. 1712; Pierre Roger du Crèvy, 1712-août 1729; Charles-Louis de Froulay de Tessé, oct. 1723-31 janv. 1767; Louis-André du Grimaldi, 5 juil. 1767-77; François-Gaspard de Joulroy de Gonsans, 1777-90; Jacques-Guillaume-René-François Pridhomme de La Bousinière, évêque constitutionnel, 13 mars 1791-93.

MONUMENTS. — La cathédrale de Saint-Julien est un des

beaux monuments religieux de la France. La nef, qui en est la partie la plus ancienne, est relativement modeste ; il y subsiste des vestiges d'un édifice du XI^e siècle repris au XII^e ; le porche latéral Sud, orné de statues et de sculptures décoratives, a été exécuté vers 1150. Les fenêtres ont conservé quelques vitraux de l'époque, les plus anciens que l'on connaisse (V. ARRIBÉ DE JESSÉ, t. III, p. 588, fig. 1). Contre la façade de l'O. a été élevé au moyen âge un menhir qu'on avait surmonté d'une croix de fer. Le chœur est une splendide construction gothique ; il a été élevé de 1217 à 1254. Les fenêtres en sont ornées de verrières magnifiques. Entre la nef et le chœur, le transept a été construit au XV^e siècle ; l'une de ses extrémités est flanquée d'une tour carrée. Saint-Julien possède de belles tapisseries des XV^e et XVI^e siècles, un beau buffet d'orgues du XVI^e siècle, le tombeau de la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion et comtesse du Maine ; le tombeau de Charles III, comte du Maine, mort en 1473, œuvre, malheureusement mutilée, du sculpteur Laurana ; le tombeau de Guillaume de Langey, faussement attribué à Germain Pilon, etc.

L'église de Notre-Dame de la Couture (mon. hist.) est l'ancienne abbatale du monastère fondé au XII^e siècle par l'évêque Bertrand. Le chœur est de construction très ancienne, mais il a été très remanié du XII^e au XV^e siècle. Le reste de l'édifice qui se composait d'une nef avec bas côtés a subi, à la fin du XII^e siècle, une transformation singulière destinée à en faire une vaste nef unique, voûtée selon le système angevin. Le portail principal encadré de deux tours inachevées, date du XIII^e siècle. Le trésor de l'église est riche ; le suaire de saint Bertrand est une pièce de soierie orientale certainement antérieure au XII^e siècle. Dans l'église : *Vierge* en marbre de Germain Pilon, exécutée en 1570 ; tableaux de Manfredi, Carrache, Philippe de Champaigne, Parrocel, etc. L'église de Notre-Dame-du-Pré (mon. hist.) est, comme la précédente, celle d'une ancienne abbaye fondée au XI^e siècle. L'édifice est roman avec des restaurations modernes. Saint-Benoit, construction du XVI^e siècle, passe pour conserver les reliques de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît. Saint-Pavin-des-Champs est un



Le Grabatoire, au Mans.

édifice roman dans lequel un cercueil de pierre est regardé comme celui du patron de l'église, évêque du Mans au IV^e siècle. Saint-Pierre-de-la-Cour (mon. hist.), ancienne chapelle du château comtal, qui sert aujourd'hui d'école professionnelle, est une construction des X^e, XI^e et XII^e siècles. L'église de la Mission a été construite en 1180, pour servir de salle d'hôpital ; elle fut convertie plus tard en église et est devenue de nos jours une caserne ; elle a conservé un beau portail. La préfecture occupe une partie des bâtiments de l'abbaye de la Couture, qui datent du milieu du XVIII^e siècle ; une autre partie des mêmes bâtiments est occupée par les musées, les archives départementales et la bibliothèque. Le grand séminaire occupe les bâtiments (XIV^e, XVII^e et XVIII^e siècles) de l'ancienne abbaye de saint Vincent. Parmi les maisons anciennes qui sont assez nombreuses, il faut signaler le *Grabatoire*, ancienne infirme-

rie des chanoines, qui est une charmante construction de la Renaissance, et la maison dite de la reine Bérengère de l'époque de Louis XII, restaurée de nos jours, où la Société historique du Maine tient ses séances et a installé ses collections. Le musée lapidaire, riche en monuments mérovingiens et carolingiens, a été installé dans le rez-de-chaussée du théâtre. Statues du général Chanzy, commémorative de la bataille du Mans, par Crauk, et du naturaliste Belon, par Ch. Filleul. La Sarthe est traversée par quatre ponts, tous modernes ; l'un d'eux aboutit à la place de la cathédrale par un tunnel de 200 m. de long.

MANS (Frédéric-Henri), peintre hollandais, mort après 1687. Il traita le paysage et la figure. On trouve ses ouvrages à Dresde, Vienne, etc.

MANS-KIRSCH (Bernard-Gottfried), peintre allemand, né à Bonn en 1736, mort à Cologne en 1817. Il traita le paysage et s'établit à Cologne vers 1790. Ses tableaux étaient très appréciés et très achetés en Angleterre, en Hollande et en Suisse. On voit ses ouvrages au musée de Cologne, etc.

MANS-KIRSCH (Franz-Joseph), peintre allemand, né en 1770 ou 1778, mort à Dantzig en 1827, fils et élève du précédent. Supérieur à son père comme paysagiste, il habita l'Angleterre et diverses villes d'Allemagne. Tombé dans la misère, il se tua.

MANSAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Larche ; 4,219 hab.

MANSAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 69 hab.

MANSARAVAR (Lac) (V. HIMALAYA, t. XX, p. 94).

MANSARDE (Archit.). Ce mot désigne à la fois : 1^o Le comble brisé ou *comble à la Mansard*, dont on attribue l'invention à François Mansart (V. ci-dessous), quoique cet architecte ne fit que généraliser l'usage de ces combles dont Pierre Lescot avait donné un exemple dans ses bâtiments de la cour du Louvre. Le grand intérêt que présente cette disposition de combles fut de permettre d'éviter, à l'intérieur des pièces établies à la base de ces combles, la partie trop rampante qui en rendait l'usage incommode et dont souvent on dissimula l'inclinaison à l'aide d'une cloison montée verticalement à l'aplomb de la rencontre de la charpente du comble et du plafonnement de l'étage. — 2^o Les chambres appelées *mansardes*, créées aux dépens des greniers à la partie inférieure, rendue presque droite, des combles à la Mansard. — 3^o Les fenêtres droites, appelées aussi *lucarnes* (V. ce mot), établies à la partie inférieure de ces combles et servant à les éclairer. Il est à remarquer que les fenêtres, dites *mansardes*, ont leurs ailes ou retours beaucoup moins amples que dans les lucarnes proprement dites, ce qui résulte de ce que le rampant du comble brisé ou mansard s'éloigne beaucoup moins de la ligne verticale du mur de face que s'en éloignait le rampant des combles triangulaires du moyen âge (V. COMBLE).

MANSART (Les). Famille d'architectes français des XVII^e et XVIII^e siècles. Le plus anciennement connu et peut-être le plus remarquable de tous, François Mansart, né à Paris le 23 janv. 1598 et mort à Paris le 23 sept. 1666, était fils d'Absalon Mansart, maître charpentier, et eut pour beau-frère Germain Gantier, architecte, qui lui enseigna sa profession. Mais bientôt Mansart fit de rapides progrès et se fit connaître, fort jeune encore, en faisant élever à Paris, de 1622 à 1624, le portail de l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré, édifice détruit pendant la période révolutionnaire. Il fit encore élever à Paris, de 1632 à 1634, la petite église ronde située rue Saint-Antoine, près de la Bastille, pour les Filles de la Visitation de Sainte-Marie, vocable sous lequel cette église est restée connue quoique, depuis 1802, elle ait été affectée au culte protestant et eût fait, en 1872, l'objet de travaux de restauration exécutés par M. Varcollier (V. ce nom) et confirmant cette destination. En 1634, François Mansart fit augmenter les bâtiments de l'hôtel Carnavalet, puis commença, en 1635, l'hôtel de La Vrillière, aujourd'hui tout à fait transformé et englobé dans la Banque de France ; la

même année, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, le chargea de grands travaux de reconstruction au château de Blois, travaux fort intéressants dans l'œuvre de François Mansart, mais que la mort de Gaston fit heureusement suspendre en 1660, car ils devaient entraîner la destruction totale de ce château datant de la Renaissance. Mais l'œuvre la plus importante peut-être de François Mansart fut le château de Maisons (Seine-et-Oise), bâti de 1642 à 1650 pour René de Longueuil, et alors considéré comme l'un des plus beaux monuments de la France entière. A Paris, la reine Anne d'Autriche demanda à cet architecte les plans du monastère et de l'église du Val-de-Grâce, vaste ensemble de constructions dont il conduisit les travaux jusqu'à la hauteur de 3 m. au-dessus du sol de l'église; mais un excédent de dépenses, causé surtout par la nécessité d'augmenter les fondations sur un emplacement exploité antérieurement comme carrière, amena des difficultés entre Mansart, qui était d'une grande indépendance de caractère, et l'intendance des bâtiments royaux, et causa finalement le remplacement de Mansart par Jacques *Le Mercier* (V. ce nom). Sur ces entrefaites et par esprit de vengeance, croit-on, François Mansart fit élever au château de Fresnes, pour Henri du Plessis de Guénégaud, une petite chapelle d'une parfaite exécution et qui n'était que la réduction de son projet d'église du Val-de-Grâce que Le Mercier modifiait quelque peu en l'exécutant : malheureusement la chapelle du château de Fresnes fut détruite en 1826, lors du morcellement de ce domaine. François Mansart fut aussi appelé par Colbert lorsqu'il fut question de reprendre la construction du Louvre; mais, là encore, l'architecte ombrageux et toujours préoccupé de garder toute liberté, ne put s'entendre avec le ministre, et son refus de produire un projet définitivement arrêté, qui put être présenté à Louis XIV, fit que Colbert se résolut à ouvrir une sorte de concours, puis à appeler d'Italie le cavalier Bernin avant de faire élever la colonnade par Claude Perrault. Paris doit à François Mansart de nombreux hôtels, entre autres : l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy, l'hôtel d'Albret, rue des Francs-Bourgeois; l'hôtel de Bouillon, quai Malaquais, récemment annexé à l'École des beaux-arts; l'hôtel Fieubet, quai des Célestins, transformé vers 1860 par M. de La Valette, avant d'être occupé par l'école Massillon, etc. Les constructions édifiées sur les plans de François Mansart en province sont également nombreuses, et il faut citer parmi elles le château de Berey, près de Paris, détruit au commencement de ce siècle; une partie du château de Choisy-sur-Seine; le bâtiment central du château de Petit-Bourg, près de Corbeil, élevé pour M^{me} de Montespan, le château de Balleroy (Calvados); la chapelle de Sainte-Anne ou Chapelle royale, dans l'ancienne cathédrale d'Apt; le tombeau du chancelier de l'Aubespin, dans la cathédrale de Bourges, et peut-être donna-t-il les plans des châteaux de Tours et de La Meilleraye. On attribue à tort à François Mansart l'invention des combles brisés à deux pentes et des fenêtres dites *mansardes* (V. ce mot), les éclairant à leur partie inférieure; mais cette attribution est en partie justifiée par le grand usage qu'il fit de ce genre de comble dans de nombreuses constructions. François Mansart était conseiller du roi, architecte et ingénieur des bâtiments de Sa Majesté, et la plus grande partie de ses œuvres exécutées ont été gravées par *Marot* et plus tard reproduites dans l'*Architecture française de J.-Fr. Blondel* (V. ces noms). Philippe de Champaigne a peint un portrait de François Mansart, à gauche, avec un portrait de Claude Perrault, à droite d'une même toile conservée au musée du Louvre et dont une répétition existe à Versailles, et Edelinck a gravé un portrait de cet architecte d'après Namur.

Fils de *Raphaël Hardouin*, maître peintre et petit-fils de la sœur de François Mansart (V. plus haut), qui avait épousé l'architecte Germain Gaultier, *Jules Hardouin*, par conséquent petit-neveu de François Mansart, naquit à Paris le 16 avr. 1646 et étudia, en même temps que son

frère *Michel Hardouin*, l'architecture auprès de leur grand oncle, François Mansart, dont il joignit le nom au sien, au moins dès 1668, lors du mariage qu'il contracta avec Anne Bodin, fille de Nicolas Bodin, conseiller du roi. Jules Hardouin-Mansart eut encore pour maître Libéral *Bruant* (V. ce nom), auquel il fut attaché, dès 1666, dans la conduite des travaux de l'hôtel de Vendôme à Paris et sur le chantier même desquels il fut présenté à Louis XIV. La faveur de Jules Hardouin-Mansart alla toujours croissant depuis cette époque et, dès 1672, le roi lui demanda un projet de château à élever à Clagny, près de Versailles, pour M^{me} de Montespan, puis le chargea, en 1674, d'agrandir le château neuf de Saint-Germain-en-Laye et enfin, en 1675, le nomina successivement architecte de ses bâtiments et membre de l'Académie royale d'architecture. Le château de Clagny, commencé en 1676 et achevé en 1680, fut démolí au milieu du xviii^e siècle; mais il fit grand honneur à son auteur, et les plans en ont été gravés par le frère même de Jules Hardouin, Michel Hardouin, qui fut, lui aussi, architecte et contrôleur des bâtiments de Sa Majesté. En même temps que J. H.-Mansart commençait le château de Clagny, il modifiait les plans conçus par de La Valfenière, pour l'hôtel de ville d'Arles, et les faisait exécuter par Peyret. Mais l'œuvre la plus importante de J. H.-Mansart fut la construction de presque toute la partie du château de Versailles élevée sous Louis XIV, œuvre à laquelle il fut occupé de 1678 jusqu'en 1708, époque de sa mort. Versailles doit à cet architecte le petit château de la Ménagerie, le doublement et les façades des bâtiments sur les jardins, le grand escalier, le grand commun, les écuries, les bosquets, la colonnade et les douves, les deux ailes du Grand-Trianon que R. de Cotte réunit par un portique, enfin l'Orangerie et la Chapelle; mais cette dernière, commencée en 1696, ne fut terminée qu'en 1710. Une autre œuvre grandiose de J. H.-Mansart fut le dôme des Invalides à Paris, qu'il eut à ajouter à l'église construite par Libéral Bruant; commencée en 1693, cette seconde église avec son portail sur la place Vauban était terminée en 1706; mais la coupole avec son lanternon ne fut achevée qu'en 1735. D'autres travaux de grande importance doivent encore être ajoutés à ceux qui précèdent. En 1680, J. H.-Mansart refaisait en partie le château de Dampierre, dans la vallée de Chevreuse; en 1683, il commençait, pour le roi, l'*Ermitage* ou château de Marly; en 1684, il élevait à Versailles, l'église Notre-Dame et la maison des Lazaristes; en 1685, il approuvait les plans dressés par le P. François *Romain* (V. ce nom), pour la construction du Pont-Royal à Paris, commençait la même année les bâtiments de la maison royale de Saint-Cyr terminés l'année suivante, et construisait à Paris l'ensemble d'hôtels dont la ligne circulaire forme la place des Victoires, aujourd'hui presque devenue méconnaissable. Enfin, il repré-
sentait sur de nouveaux plans la place Vendôme, devenue place Louis-le-Grand; dessinait la flèche et le jube de la cathédrale d'Orléans, une nouvelle galerie au Palais-Royal à Paris, qui fut démolie pour la construction du Théâtre-Français en 1786; la façade de l'hôtel de ville de Lyon, exécutée sous la direction de R. de Cotte; des plans d'embellissement des villes de Nancy et de Lunéville pour le duc de Lorraine, et de nombreux édifices, châteaux et hôtels à Paris et dans les provinces. J. H.-Mansart fit, en outre, construire pour lui un hôtel qui existe encore à Paris, rue des Tournelles; un hôtel à Versailles, rue de la Pompe, et le château de Sagone, en Bervy. Le roi l'avait anobli et fait comte de Sagone, et il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du roi en ses conseils, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, jardins, tapisseries, arts et manufactures de Sa Majesté, etc. J. H.-Mansart mourut subitement à Marly le 11 mai 1708 et fut inhumé à Paris dans l'église Saint-Paul. Il existe de nombreux portraits de cet architecte, parmi lesquels un buste de marbre par J.-L. Lemoyne et un portrait par Hyacinthe Rigaud et gravé par Edelinck, au musée du Louvre; un

portrait peint par de Troy le père et gravé par Simonneau l'aîné, à Versailles.

Un fils de Jules Hardouin-Mansart, Jacques Hardouin-Mansart, conseiller, puis maître des requêtes au parlement de Paris, eut deux fils qui furent tous deux architectes. L'aîné, Jean Hardouin-Mansart de Jouy, né vers 1706, commença en 1754 le portail occidental de l'église Saint-Eustache à Paris, grâce à un legs de Colbert qui, malheureusement, entraîna la démolition de l'ancien portail élevé au commencement du XVII^e siècle par Charles David (V. ce nom). Le cadet, Jacques Hardouin-Mansart de Sagone, né en 1709, mort en 1776, fut architecte du roi et membre de l'Académie royale d'architecture. Il fit élever l'église Saint-Louis à Versailles ainsi que le couvent des Dames de Saint-Chaumont et l'abbaye royale de Prouilles, en Languedoc.

D'autres artistes du nom de Mansart, dont deux sculpteurs ordinaires du roi, un peintre, un graveur et un architecte, ce dernier nommé Jacques Mansart, vivaient à Paris pendant le cours du XVII^e siècle; mais on ne saurait avec certitude les rattacher à la famille de François Mansart.

Charles LUCAS.

BIBL. : A. JAL, *Dict. crit. de biogr. et d'hist.*; Paris, 1872, in-8, 2^e éd. — SAINT-SIMON, *Mémoires* publiés par Chéruel et Ad. Régnier; Paris, 1884, in-8, passim. — P. PLANAT, *Encycl. de l'Architecture et de la Construction*; Paris 1892, t. V, in-8.

MANSAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourgneuf; 352 hab.

MANSE. I. DROIT CANONIQUE (V. EVÊCHE).

II. ARCHITECTURE. — Petite propriété rurale, comprenant à la fois des terres et un ou plusieurs bâtiments peu importants, dépendant le plus souvent d'un domaine plus étendu et servant à assurer l'alimentation et le logement de la famille chargée de diriger l'exploitation de ce domaine. Il existe encore en France de nombreuses manses datant des deux derniers siècles, ayant fait partie autrefois de fiefs féodaux, monastères ou seigneuries, et qui doivent à leur mode de construction une réelle allure et parfois même un certain style malgré la grande simplicité de leur architecture.

Ch. L.

MANSE. Rivière du dép. d'Indre-et-Loire (V. ce mot, t. XX, p. 762).

MANSEL (Jean), chroniqueur français du XV^e siècle. On connaît mal sa vie; il faut peut-être l'identifier avec un receveur de Hesdin, du même nom, qui vivait en 1449. On lui doit une volumineuse compilation intitulée *Les Fleurs des histoires*. C'est, en quatre parties, une vaste histoire universelle, depuis la création jusqu'à Charles VI. L'auteur a développé particulièrement l'histoire ancienne et l'histoire ecclésiastique et entremêlé son écrit d'exemples moraux. On connaît mal ses sources; on sait seulement qu'il a utilisé Valère Maxime, Vincent de Beauvais, Grégoire le Grand et l'*Histoire scolastique*. L'ouvrage, dédié à Philippe le Bon, a joni d'une grande vogue au XVI^e siècle, et tous les bibliophiles de l'époque s'en firent faire des exemplaires de luxe, richement illustrés. On en fit également, suivant l'habitude du moyen âge, des abrégés plus ou moins étendus. *Les Fleurs des histoires* n'ont jamais été imprimés.

BIBL. : P. PARIS, *Manuscrits français*, I, 59-65.

MANSEL (Henry Longueville), philosophe anglais, né à Cosgrove, dans le comté de Northampton, le 6 oct. 1820, mort à Cosgrove le 30 juil. 1874. Il était le cinquième enfant du pasteur de Cosgrove et fit ses études dans sa ville natale, puis à East Farndon et ensuite à Londres à l'école commerciale Taylor. Il était d'une précocité extraordinaire et manifesta surtout de bonne heure une grande puissance de réflexion et une mémoire des plus faciles. En 1839, il entra au collège Saint-John à Oxford et conquit brillamment ses grades en 1843. Ordonné diacre en 1844 et prêtre en 1845, il passa la plus grande partie de sa vie à Oxford, donnant d'abord des leçons privées, enseignant plus tard comme *fellow* au collège Saint-John, puis comme lecteur de morale et de métaphysique à Mag-

dalen College (1855), enfin comme professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université en 1866. Il avait aussi exercé quelque temps les fonctions de prédicateur et celle d'examineur et était devenu en 1868 doyen de Saint-Paul. Mansel a été, dans la philosophie anglaise, le véritable continuateur de Hamilton dont il a édité les leçons (1859). Comme lui, il s'inspire à la fois d'Aristote, de Reid et de Kant, et nul n'a plus contribué que lui à faire connaître ce dernier philosophe en Angleterre. Comme Hamilton, il maintenait le caractère purement formel de la logique, le pouvoir de la conscience de distinguer immédiatement un monde interne et un monde externe et la relativité de la connaissance. Sa théorie logique est exposée dans ses *Prolegomena Logica, an Inquiry into Psychological Character of Logical Processes* (1851). Dans ses *Lectures on the Limits of Religious Thought* (1858; 5^e éd., 1867), il appliquait au christianisme un agnosticisme dérivé du criticisme kantien. Il avait résumé ses idées en métaphysique dans l'article *Metaphysics* de l'*Encyclopædia Britannica*, publié à part (1860). Convaincu que la philosophie de Stuart Mill conduisait au matérialisme et à la négation de la liberté, il avait opposé à l'*Examen de la philosophie de Hamilton* de ce dernier un ouvrage critique, *The Philosophy of the Conditioned* (1866). Il avait encore écrit un grand nombre d'opuscules et d'articles de revues dont une partie a été publiée après sa mort en un volume : *Letters, Lectures and Reviews*, par Chandler (1873). Mansel était aussi un poète satirique d'une verve gaie et aimable. Il avait écrit des épigrammes et même les fragments d'un drame satirique sur l'administration de l'université d'Oxford, *Phronisterion, or Oxford in the Nineteenth Century* (1850; 4^e éd., 1852). Th. RUYSSEN.

BIBL. : *Twelve Good Men*, 1858, t. II, pp. 149-237.

MANSEMPUY. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure,

cant. de Mauvezin; 216 hab.

MANSENCÔME. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom; 497 hab.

MANSFELD. Ville de Prusse, district de Mersebourg (Saxe), sur le Thalbach; 2,800 hab. Maison paternelle de Luther. A 65 m. au-dessus s'élève le château des anciens comtes de Mansfeld. — Le comté de Mansfeld avait environ 1,400 kil. q., comprenant Mansfeld, Eisleben, Sangerhausen. Il s'y trouve d'importantes mines de cuivre allié au soufre et à l'argent qui occupent plus de 10,000 ouvriers et ont fourni, en 1894, 15,200 tonnes de cuivre, 18,000 d'acide sulfurique et 75,000 kilogr. d'argent, d'une valeur globale de 26 millions de fr.

Comtes de Mansfeld. — La famille de Mansfeld remonte au comte Hoyer de Mansfeld, connu depuis 1060, chevalier demeuré légendaire, vainqueur à Warnstedt (1113), fidèle de l'empereur Henri V, tué le 14 fév. 1115 à la bataille de Welfesholz par le fils de Wipert de Groitzsch, tombé sous ses coups. Sa famille se divisa en deux branches, après le partage opéré en ses petits-fils Burkhard et Ulrich. Une fille de Burkhard épousa un Burkhard de Querfurt, burgrave de Magdebourg, fondant la ligne de Mansfeld-Querfurt (1219-64). L'autre s'éteignit au XIV^e siècle. Les comtes de Mansfeld tombèrent d'ailleurs sous la vassalité de la Saxe et virent leurs domaines se morceler entre plusieurs nouvelles lignes, dont la dernière, celle de Vorderort-Bornstedt, s'éteignit en 1780. Les fiefs de Mansfeld, séquestrés par les suzerains, en raison des dettes des comtes, furent partagés entre la Saxe et la Prusse; les alleux de Bohême passèrent par mariage aux Colloredo qui ajoutèrent les armes et le nom de Mansfeld aux leurs. Les plus illustres des comtes de Mansfeld sont :

Albert, né en 1480, mort le 4 mars 1560, qui embrassa la Réforme, avec son frère Gebhard, dès 1519, prit part aux négociations de Smalkalde (1530, 1537) et de Cologne, fut mis au ban de l'Empire et défait complètement l'armée impériale devant Brême (24 mai 1547). — Son fils Volradt, mort en 1578, vaillant chef protestant qui combattit en Allemagne et conduisit des secours aux lu-

guenots de France; il se distingua à Moncontour (1569).

Pierre-Ernest, né le 15 juil. 1517, mort à Luxembourg le 22 mai 1604, neuvième fils du comte Ernest († 1532), fondateur de la ligne belge dite de Helderungen, vint à l'âge de quatorze ans à la cour de Ferdinand I^{er}, suivit Charles-Quint à Tunis et fut nommé en 1545 gouverneur du Luxembourg et du comté de Chiny. En 1552, il fut mis à la tête d'une armée et s'empara de Stenay, de Montlauron, de Grandpré, mais, trahi par la garnison d'Ivoix, il fut fait prisonnier et détenu en France pendant cinq ans. Rentré dans les Pays-Bas, Mansfeld contribua à la victoire de Saint-Quentin, puis se joignit aux mécontents qui demandaient le renvoi de Granvelle; mais il refusa de souscrire au compromis des nobles, tout en protestant contre la rigueur des édits concernant l'hérésie. Entré au conseil d'Etat, il se montra fidèle sujet du roi, ce qui ne l'empêcha pas de réclamer avec énergie contre les illégalités commises par le duc d'Albe. Il commanda les garnisons de Bruxelles (1566), d'Anvers (1567), conduisit un corps de 5,000 hommes au secours des catholiques français et se distingua à la bataille de Moncontour (1569). Après cette campagne, il devint gouverneur de Bruxelles et essaya vainement de faire rentrer dans le devoir les troupes espagnoles mutinées en 1576. Il prit d'assaut Maastricht (29 juin 1579), seconda don Juan aux batailles de Gembloux et de Rymenam. Farnèse trouva également en lui un auxiliaire distingué aux sièges de Courtrai, de Nivelles, d'Audenarde, etc. Il s'empara de Wachtendouk (déc. 1588), occupa à diverses reprises les fonctions de gouverneur général des Pays-Bas, surtout depuis le départ de Farnèse jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Ernest. Il publia un édit d'une cruauté inouïe, défendant de faire quartier aux ennemis et prescrivant de pendre tous les prisonniers, ce qui amena d'épouvantables représailles. En 1594, il fut élevé au rang de prince. En 1597, il prit sa retraite. Son palais de Luxembourg renfermait une belle collection archéologique. Mansfeld avait épousé d'abord Marguerite de Brederode, et, en secondes noces, Marie de Montmorency.

Charles, né en 1543, mort à Komorn le 24 août 1595, fils du précédent, fut élevé en France et y fit ses premières armes. Il fut un des signataires du compromis des nobles, mais il se sépara bientôt des confédérés pour se rallier à Philippe II. En 1567, il fut mis à la tête d'un régiment composé de Français, de Lorrains, de Liégeois et de Luxembourgeois, qui se distingua au siège de Valenciennes et plus tard, dans l'armée de Farnèse, au siège de Maastricht. Mansfeld s'empara ensuite d'Eindhoven, de Hoogstraeten, de Diest, de Westerloo et de Termonde. Sa valeur fut récompensée par les brevets de grand maître de l'artillerie et d'amiral de la mer. Il subit plusieurs échecs en Hollande et dans le Hainaut; on attribua son insuccès à l'indiscipline de ses troupes exaspérées par les sévérités intempestives de leur général. En 1595, Mansfeld, mécontent de voir le comte de Fuentes succéder provisoirement à l'archiduc Ernest dans le gouvernement général des Pays-Bas, quitta le service du roi d'Espagne et entra dans les armées de l'empereur Rodolphe. Il prit une part brillante à la campagne contre les Turcs et onleva d'assaut la forteresse de Gran (1595). Il mourut peu de temps après avoir accompli ce beau fait d'armes; il venait de recevoir le titre de prince de l'Empire. Il avait épousé Marie-Christine, fille du comte d'Egmont et de Sabine de Bavière; elle lui survécut jusqu'en 1622.

Pierre-Ernest II, plus connu sous le nom d'*Ernest*, né à Luxembourg en 1580, mort à Rakovitz (Bosnie) le 26 nov. 1626, fils naturel de Pierre-Ernest et de la belle Néerlandaise Anna de Bentzerath, fut un des plus redoutables condottiers de la guerre de Trente ans. D'une rare laideur, il fut page de son père, accompagna son frère en Hongrie, obtint un régiment de l'archiduc Albert, participa au siège d'Ostende (1601-4), perdit son grade à la suite d'un échec devant l'Elceuse. Quand éclata la guerre de succession de Clèves et de Juliers, il prit du service dans

l'armée de l'archiduc Léopold, pilla effroyablement le pays, s'empara de Sleyden, mais y fut bientôt après fait prisonnier par le comte de Salm (1610). Brouillé avec Léopold, qui l'abandonna et l'insulta, Mansfeld embrassa le protestantisme et combattit pour lui en Alsace. On l'envoya au secours du duc de Savoie, Charles-Emmanuel (1613), qu'il servit contre les Espagnols et duquel il reçut les titres de marquis de Castelnuovo et Butigliera. Rentré en Allemagne (1617), il fut embauché par les Bohèmes (1618) dont il commanda l'artillerie. Il fut mis au ban de l'Empire. Des froissements d'ambition le décidèrent à s'immobiliser à Pilsen (1620) où il joua double jeu jusqu'à la défaite de Frédéric V. Il recueillit les débris de l'armée bohème et des auxiliaires anglais et palatins et commença à appliquer cette théorie que la guerre nourrit la guerre. Il la fit pour son compte au nom de l'électeur palatin, dans le Haut-Palatinate, puis sur le Rhin où il débloqua Frankenthal, battit Tilly et Gonzalez de Cordoba, hiverna à Haguenau. En 1622, il s'unit au margrave de Bado et défait Tilly à Wiesloch (2 janv.); mais, s'étant isolé, il échoua en Alsace et en Hesse, et s'unit alors à Christian de Brunswick. Après le désarmement de l'électeur palatin, les deux chefs passèrent au service des Etats-Généraux, après avoir négocié avec l'archiduchesse Isabelle et le roi de France, entrèrent en Belgique, vainquirent Cordoba à Fleurus (29 août 1622), joignirent Maurice d'Orange à Rosendaal, forcèrent Spinola à lever le siège de Berg-op-Zoom. Mansfeld fut envoyé en Frise orientale contre le comte Enno, qu'il fit prisonnier; il dévasta effroyablement le pays et, enrichi, quitta ses troupes pour vivre joyeusement à La Haye, à Paris, à Londres. Il repartit d'Angleterre avec 12,000 soldats (févr. 1625) et s'établit sur l'Elbe inférieure. En 1626, il envahit l'Anhalt et attaqua Wallenstein au pont de Dessau (25 avr.); il fut complètement défait. Il leva une autre armée en Brandebourg, avec le concours de subsides français, s'agréa les 5,000 Danois de Jean-Ernest de Weimar, envahit la Silésie et de là traversa la Moravie pour joindre en Hongrie Bethlen Gabor. Celui-ci ayant fait la paix, Mansfeld voulut se rendre par le pays turc à Venise. Il mourut en route auprès de Seratiévo. Avant de rendre le dernier soupir, il se fit revêtir de son armure et mourut debout, soutenu par deux serviteurs. On l'enterra à Spalato.

BIBL. : NIEMANN, *Gesch. der Grafen von Mansfeld*; Ascherleben, 1834. — VILLERMONT, *Hist. du comte Ernest de Mansfeld*; Bruxelles, 1865, 2 vol. — UTTERODT DE SCHARFFENBERG, *Ernest Graf zu Mansfeld* (avec lettres originales); Gotha, 1867. — GROSSMANN, *Des Grafen E. von Mansfeld, letzte Pläne und Thaten*; Breslau, 1876.

MANSFIELD. Ville d'Angleterre, comté de Nottingham, près de la forêt de Scherwood; 13,925 hab. (en 1891). Soieries, cotonnades, fonte, carrières de pierre, marché de blé et de bétail. A 2 kil. 1/2 N. est *Woodhouse*.

Comtes de Mansfield (V. MURRAY).

MANSFIELD. Ville des Etats-Unis (Ohio), à 90 kil. N.-E. de Columbia; 13,473 hab. (en 1890). Scieries, fondries, machines, commerce actif.

MANSFIELD. Ville des Etats-Unis (Massachusetts); 3,432 hab. (en 1890). Fabriques importantes.

MANSI (Jean-Dominique), canoniste, archevêque de Lucques, né à Lucques en 1692, mort en 1769. Il appartenait à l'ordre des clercs réguliers de la Mère de Dieu. Après avoir visité les principales bibliothèques de la France et de l'Allemagne, il professa la théologie à Naples. En 1765, Clément XIII le nomma archevêque de Lucques. — Œuvres principales : *Tractatus de casibus et excommunicationibus episcopis reservatis* (Lucques, 1724, 1739, in-4); réimpression des *Annales* de Baronius (Lucques, 1738-87, 38 vol. in-fol.) de l'*Historia ecclesiastica* d'Alexandre Noël (Venise, 1750, 8 vol. in-fol.); une édition corrigée de l'ouvrage de Thomassin, *Vetus et nova Ecclesie disciplina*; *Pii II* (Eneas Sylvius), *orationes politicae et ecclesiasticae* (Livourne, 1752, in-4); *De Epochis conciliorum Sardicensis et Sirmiensium caeterorumque in causa arianorum, qua occasione S. Anas-*

tasii chronologia restituitur (Lucques, 1746, in-8). Dans cette dissertation, Mansi fixa en 344 la date du concile de Sardique ; et à cette occasion, il soutint une vive controverse contre Mamachi, qui plaçait ce concile en 347. Nic. Coleti avait réuni et fondu les collections de conciles de Labbe, de Baluze et de Hhardouin (*Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta* ; Venise, 1728-34, 23 vol. in-fol.). Mansi compléta cette édition (*Supplementum ad collectionem conciliorum Nic. Coleti* ; Lucques, 1748, 6 vol. in-fol.). Vers la fin de sa vie, il entreprit une nouvelle collection beaucoup plus complète que toutes les précédentes. Il ne put la conduire que jusqu'au quinzième volume. Ses collaborateurs continuèrent son œuvre, mais ils s'arrêtèrent au tome XXXI, qui ne va que jusqu'en 1439 (*Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* ; Florence et Venise, 1759-98, 31 vol. in-fol.).

E.-H. VOLLET.

MANSIGNÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Pontvallain ; 2,061 hab.

MANSION (Colard), imprimeur belge qui vivait à Bruges au xv^e siècle. On ignore son origine et on trouve son nom mentionné pour la première fois dans les comptes du duc de Bourgogne en 1450. Il établit à Bruges la première imprimerie et publia vingt et un ouvrages, tous très soignés au point de vue typographique ; on en trouvera le relevé complet dans Van Praet ; en voici les principaux : *le Jardin de dévotion* (vers 1471, in-fol.) ; *Jean Boccace de Certals de la Ruïne des nobles hommes et femmes* (1476, in-fol.) ; *le Livre de Boëce de consolation de philosophie* (1477, in-fol.) ; *la Somme rurale* de Jean Boutillier ; *les Métamorphoses* d'Ovide (1484, in-fol.). Les éditions sorties des presses de Mansion sont rarissimes ; la Bibliothèque nationale de Paris en possède la série presque complète.

E. H.

BIBL. : VAN PRAET, *Notice sur Colard Mansion* ; Paris, 1829, in-8.

MANSION, sculpteur français, né à Paris en 1777, mort à Paris vers 1834. On citera parmi ses œuvres : *Aconce* (Salon de 1810), dans le jardin du palais de Compiègne ; *Une Nymphé de Diane* (1814) ; bustes de *Rembrandt* et de *Philippe de Champaigne*, pour le musée du Louvre ; *Cydippe, amant d'Aconce*, au musée de Bordeaux (1819) ; buste de *Teniers*, pour le musée du Louvre ; *Saint Jean l'Évangéliste*, à la cathédrale d'Arras, et *la Poésie lyrique et la Musique*, bas-relief de la cour du Louvre (1822) ; *l'Invention de la poésie lyrique*, bas-relief placé sous l'horloge de la cour du Louvre (1824).

E. BR.

MANSION (Paul), mathématicien belge, né à Marchin-lez-Iluy (prov. de Liège) le 3 juin 1844. Professeur d'analyse infinitésimale, d'algèbre et d'histoire des sciences mathématiques à l'université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique (1887), il s'est placé de bonne heure au premier rang des mathématiciens de son pays par une remarquable profondeur de vues jointe à une grande érudition. Son œuvre, qui est considérable, se compose de mémoires originaux, notes, articles, épars dans divers recueils scientifiques (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris, Mémoires de la Société des sciences de Liège, Annales de la Société scientifique de Bruxelles, Reports of the British Association, Nouvelle Correspondance mathématique, Archiv de Grunert*, etc.), et de nombreux ouvrages publiés à part : *Théorie de la multiplication et de la transformation des fonctions elliptiques* (Gand, 1870, in-8) ; *Éléments de la théorie des déterminants* (Gand, 1875, in-8 ; 4^e éd., 1883, in-8) ; *Histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen âge* (Gand, 1875, in-8) ; *Notice sur la vie et les travaux de R.-F.-A. Clebsch* (Rome, 1875, in-4) ; *Théorie des équations aux dérivées partielles du premier ordre* (Gand, 1875, in-8) ; *Tables de logarithmes à 12 décimales* (Bruxelles et Paris, 1877) ; *Mélanges mathématiques, 1874-82* (Gand, 1882, in-8) ; *Cours d'analyse infinitésimale* (Mons, 1883, in-8, autogr.) ;

Cours de calcul intégral (Mons, 1883, in-8, autogr.) ; *Précis de la théorie des fonctions hyperboliques* (Gand, 1884, in-8) ; *Calcul différentiel et principes du calcul intégral* (Paris, 1887, in-8) ; *Cours d'algèbre supérieure* (Gand, 1889, in-4, autogr.), etc. Il a traduit en français quelques ouvrages de mathématiciens allemands.

MANSIONES (Anc. droit) (V. GITE).

MANSIONNAIRE. Anciennement, on appelait ainsi les clercs qui demeuraient dans une maison voisine de l'église, pour les distinguer des clercs forains, qui habitaient ailleurs. On suppose généralement qu'ils étaient spécialement chargés de garder l'église, d'y entretenir le luminaire et de l'orner aux jours solennels, soit de tapisserie, soit de feuillages ou de fleurs. A Rome, on appelle encore mansionnaires les clercs attachés à la garde des églises, et remplissant les fonctions de sacristains. — On donnait aussi ce nom à des laïques, fermiers ou métayers des biens de l'église.

E.-H. V.

MANSLE. Ch.-I. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, sur la rive gauche de la Charente ; 4,614 hab. Carrières de pierre de taille et de pierre à chaux. Corderies, fabriques de chaux et de ciment, sabots, minoterie. Commerce de fourrages. Église des xii^e, xv^e et xvi^e siècles.

MANSO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Calenzana ; 367 hab.

MANSO (Giovanni-Battista), marquis de Villa, lettré italien, né à Naples en 1560, mort le 28 déc. 1643. Il fut l'un des plus intelligents et des plus généreux mécènes de l'Italie au xvii^e siècle. Il fonda à Naples, outre l'Académie des *Orsiosi*, qui se réunissait dans sa maison, le collège des Nobles, auquel il laissa une fortune accrue par une scrupuleuse économie. Le Tasse, dont il fut l'ami et le protecteur et dont il a écrit la vie, fait de lui un grand éloge au début du dialogue *Sur l'Amitié* en tête duquel il a inscrit son nom. Manso est l'auteur d'un recueil de poésies (*Poesie nomiche* ; Venise, 1635) ; de dialogues philosophiques (*Erocallia, ovvero del amore e della bellezza, dialoghi XIII* ; Venise, 1617) et d'une vie du Tasse (*Vita di Torquato Tasso* ; Naples, 1619).

A. J.

BIBL. : TOPPI, *Bibliot. napoletana*. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VIII, 36. — SOLERTI, *Vita di T. Tasso*, 1895.

MANSON (Clarisse ENJALRAND, M^{me}), héroïne du procès *Fualdès* (V. ce nom).

MANSONVILLE. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Lavit-de-Lomagne ; 589 hab.

MANSOUR (Abou-Djafar-Abdallah Al-), second khalife abbâsîde (754-775), né à Hachemieh vers 712, mort à Birmaimoun, près de La Mecque, le 18 oct. 775. Il succéda en juil. 754 à son frère Aboul-Abbas qui lui avait confié le gouvernement de la Mésopotamie et de l'Azerbaïdjon. Son général Abou-Moslen (gouverneur du Khorassan) défait ses compétiteurs, qui étaient son oncle Abdallah ben Ali, gouverneur de Syrie, et son cousin Isa ben Mousa. Le khalife fit périr le premier, puis se débarrassa d'Abou-Moslem. Il comprima les révoltes du Khorassan ; celle de l'Afrique du Nord le fut plus tard par Aghleb ben Salem (770), mais l'Espagne se rendit indépendante sous l'Omeyyade Abder-Rahman. Mansour battit les Grecs sur le Mélas, en Pamphylie, et leur enleva Mopmeste et Mélitène. Il fut ensuite menacé dans Hachemieh par une révolte de sectaires rawendiés (758) ce qui le décida à abandonner cette résidence. Il fonda près d'un château sassanide la ville de Bagdad (762) qu'il appela d'abord Medinet-es-Salam. Jaloux des Alides, il les persécuta, fit arrêter Abdallah, petit-fils de l'imâm Hosein ; les fils de celui-ci, Mohammed Mahdi et Ibrahim, s'insurgèrent à Médine et à Bassora, se proclamant khalifes (762). Isa ben Mousa, rattaché à Mansour, l'en débarrassa. Le dernier imâm alide, Djafar ben Mohammed, mourut alors (765), et les Alides se divisèrent en deux branches avant chacun son imâm. Mansour se défait alors d'Isa ben Mousa en l'abrutissant par des narcotiques, afin d'assurer le trône à son fils. Ce prince ingrat, méfiant, intolérant, qui persécuta les docteurs musulmans dissidents et les

chrétiens, n'en fut pas moins un grand souverain. Il pratiqua une sévère économie et laissa un trésor de 700 millions de fr. Ce fut un fondateur de villes. Outre Bagdad, il bâtit Hilla, agrandi Bassora et Koufa, fondé trois Mansoura, en Afrique, en Perse, dans l'Inde. Il a encouragé les lettres, fait traduire en syriaque et en persan les œuvres des grands écrivains et des savants grecs, récompensé splendidement les poètes. Il a réorganisé l'administration où il employa les esclaves persans et turcs de préférence aux Arabes. Il mourut d'une chute de cheval au cours d'un pèlerinage à La Mecque. A.-M. B.

MANSOUR (Mohammed ibn Ali-Amir Al-), vizir du khalifat omeyyade de Cordoue, né à Torrès, près d'Algésiras, en 939, mort à Medinaceli le 6 août 1001. Il descendait d'un compagnon de Tariq, de la tribu himyarite des Moafer et est surnommé souvent le Moaferi, ou Alhadjeb (le Chambellan), ou Altorrachi (Alcoraxi), l'homme de Torrès. Ecrivain public à Cordoue, il fut distingué par la sultane Sobeiah, femme du khalife Hakem II, laquelle le fit successivement cadî, percepteur, directeur de la monnaie, et, devenue veuve, administrateur du domaine. Il supplanta le khalife Hescham II, dont le nom a été remplacé par celui d'Al-Mansour sur les actes publics. Celui-ci avait fait périr l'oncle du khalife (977), puis le grand vizir Djafar (982) et son fils, enfin son propre beau-père commandant de la garde (983); il cumula toutes ces fonctions, prit les insignes du khalifat, bâtit un nouveau quartier de Cordoue, dans lequel il établit sa cour, principalement formée de Berbères d'Afrique. Quoique fondateur d'une académie de quarante membres, il favorisa la théologie et persécuta les philosophes. Poète lui-même, il encouragea les poètes, les mathématiciens. Mais ce fut avant tout un grand homme de guerre. Il faillit achever la conquête de l'Espagne et y fut arrivé sans l'usage militaire des Arabes de se retirer chez eux après chaque campagne, ce qui ne laissait guère de celles-ci d'autres résultats que les ravages accomplis. En Afrique, il abattit les Idrisites de Fez (985-87) et institua son fils, Abd-el-Melik, gouverneur du Maghreb; cependant il ne put empêcher la fondation du pouvoir des *Zeirides* (V. ce mot). Son grand effort porta contre les chrétiens d'Espagne; il dirigea de ce côté 56 campagnes. En 980, il battit les Castillans; en 983, il envahit le Léon, prit Simancas, Zamora, Astorga; en 985, il s'empara de Barcelone; il prit ensuite Sepulveda et d'autres places castillanes. Sanche de Navarre ayant battu les musulmans à Pampelune, tandis qu'une armée française reprenait Barcelone (987), Al-Mansour revint à la charge contre Bermude II de Léon, dont il détruisit la capitale (990), défit et tua, près d'Alcocer, Garcia, comte de Castille. En 997, il prend aux Portugais Coimbre, Braga, Evora, Lamego et saccage le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle. Une coalition générale des rois chrétiens l'arrêta à Calatañazor. Sa cavalerie ne put enfoncer les bataillons espagnols. Il parait avoir succombé aux blessures reçues dans le combat. Il fut enseveli dans la poussière recueillie en vingt ans sur son armure et soigneusement conservée par lui dans un coffret de cèdre. Al-Mansour est le grand héros militaire des musulmans d'Espagne. Cruel envers ses rivaux, mais clément pour les vaincus, il a été célébré par les littérateurs qu'il aimait et protégeait.

Le nom de Mansour (Victorieux) a été également porté par divers princes musulmans, notamment des familles des *Samanides* (961-76 et 997-99), des *Zeirides* (984-96), des *Mozaffériens* (4384-95) (V. ces noms et les art. PERSE et TUNIS). A.-M. B.

MANSOUR (Abou-Yousouf-Yacoub Al-Modjahed Al-) prince almohade du Maghreb et de l'Espagne musulmane (1184-99), né à Maroc vers 1150, mort en 1199. Il reconquit le Maghreb occidental (1188), envoya à Salah-ed-din une flotte qui écarta les croisés de la Syrie, s'empara des Algarves et de l'Estrémadure (1190); mécontent des gens de Fez, il fonda la ville de Rabat (1193) à côté de Saleh et y fixa

sa résidence. Il gagna sur Alphonse IX de Castille la bataille d'Alarcos (1193), bâtit avec son butin la mosquée de Séville qui comprend la Giralda, s'empara de Salamanque et de Guadalajara, pénétrant jusqu'au Douro. En 1197, il conclut une trêve de dix ans avec les chrétiens. Comme il était de la secte dhahérite, hostile au khalifat, il prit le titre d'émir-al-moumenin. Il fit brûler à Fez les livres de jurisprudence (1192) pour revenir au Coran. Ce fut un prince vaillant, généreux et clément, le dernier des grands souverains musulmans de l'Espagne. A.-M. B.

MANSOUR-BILLAH, khalife fatimite d'Afrique (946-953), né à Kairouan en 914, mort à Mansoura le 17 mars 953. Il succéda à son père Qaim-Mohammed-Béamrillah, à peu près détrôné par les Kharédjites d'Abou-Yérid. Il rejeta celui-ci dans le désert, s'entendit avec les gouverneurs du Maghreb central et méridional et fit périr son adversaire (août 947), puis ses deux fils (948 et 950). Il fit achever la conquête de la Sicile par Hassan-ibn-Ali Al-Kelby qui s'y rendit indépendant, de même que les autres gouverneurs zeirides à Achir, hamdounites dans le Zab, khazérites à Biskra, Ifrénides à Tlemcen. A.-M. B.

MANSOURA. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Sétif, au pied du djebel Keuf; 1,840 hab. Stat. du chem. de fer d'Alger à Constantine.

MANSOURA. Ville d'Egypte, ch.-l. de la prov. de Dakalieh, sur le Nil (bras de Damiette), au point où se détache le canal dit de Mansoura; 30,000 hab. en 1894; 6 mosquées, église chrétienne; tribunal. On y prépare le coton, fabrique des toiles, des cotonnades; c'est le marché des céréales, du coton, du lin, du chanvre, de l'indigo, etc., de cette partie du Delta. Elle fut fondée en 1222 pour remplacer Damiette occupée par les croisés. Saint Louis y fut vaincu et fait prisonnier (1250). A.-M. B.

MANSOURA (V. TLEMCEN).

MANSOON (V. MAGNI).

MANSTEIN (Christoph-Herman), général russe et prussien, né à Saint-Petersbourg le 1^{er} sept. 1714, mort à Welmina le 27 juin 1757. Il servit dans l'armée prussienne, puis dans l'armée russe où il se distingua à Perekop (1735). Aide de camp du maréchal Munnich, ce fut lui qui s'empara de Biron (nov. 1740). Il contribua à la victoire de Vilmanstrand (1744). Disgracié à l'avènement d'Elisabeth (1745), il rentra dans l'armée prussienne; réclamé par la Russie, il y fut condamné à mort par contumace. Il joua un rôle brillant au début de la guerre de Sept ans à l'attaque de Prague (6 mai 1757), mais, à Kolin, son attaque de l'aile gauche autrichienne décida la perte de la bataille. Il succomba peu de jours après à ses blessures. Ses mémoires sont un document précieux pour l'histoire de la Russie de 1727 à 1744. Ils ont été publiés en français (Lyon, 1772, 2 vol. in-8). A.-M. B.

MANSTEIN (Gustav de), général prussien, né le 24 août 1805, mort à Flensburg le 11 mai 1877. Il entra au service en 1822, commanda la 6^e division en 1864 et 1866 et le 9^e corps dans la guerre franco-allemande, et se distingua à Metz, Orléans et au Mans. On a donné son nom au fort Saint-Quentin (devant Metz).

MANSUETI (Giovanni), peintre italien, né à Venise en 1456, mort en 1500. Il fut élève de Giovanni Bellini. Ses principales œuvres sont : une *Adoration des mages*, à Padoue (musée communal), deux *Scènes de la vie de saint Marc*; à l'Académie de Venise, un tableau que l'on dit représenter *Antonio Riccio félicité par ses amis d'avoir échappé à un naufrage*; à la Brera, à Milan, une *Scène de la vie de saint Marc*, provenant de la Scuola San Marco de Venise; une *Pietà* et un *Saint Jérôme*, œuvres de vieillesse, dans la galerie Locchi Carrara, à Bergame.

MANT. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Séver, cant. d'Ilagetmau; 609 hab.

MANTAIS. Ancien pays de France (V. MANTOIS).

MANTALLOT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de La Roche-Derrien; 330 hab.

MANTATIS (V. BETCHOUANAS).

MANTE. I. COSTUME (V. COSTUME).

II. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Orthoptères, à pattes antérieures très développées, appartenant aux Mantidés. Ceux-ci ont tous le corps allongé, la tête libre et mobile, les antennes sétiformes : leurs pattes antérieures sont disposées pour saisir les petits Insectes entre la jambe et la cuisse garnies d'épines et se repliant l'une sur l'autre. La tête porte trois ocelles en plus des yeux volumineux et arrondis. Le genre Mantis est surtout connu par la *Mante religieuse* que l'on trouve dans toutes les contrées chaudes de l'Europe, et en France jusque dans la Côte-d'Or, en Seine-et-Marne (Fontainebleau), dans le Puy-de-Dôme, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire ; dans tout le Languedoc, la Charente, le Loir-et-Cher, le Maine, jusque dans le Morbihan, et comme extrême limite dans les environs du Havre. — Son allure singulière l'a fait appeler Prie-Dieu (*Préga-Diou* en provençal) : l'Insecte s'avance en repliant



Mante (*Creobrota ocellata*).

à demi ses longues pattes ravisseuses, comme un fidèle joint les mains et les bras dans l'attitude de la prière. De là vient sans doute aussi le nom de *Prophète* que lui donnaient les Grecs ; enfin, leur démarche lente et mesurée leur donne comme un air de dignité qui explique ces différents noms. Rien n'est moins justifié que cette réputation de sagesse et de bonté, car la Mante a des mœurs très carnassières : de couleur verte ou brune, elle se dissimule dans les buissons et les herbes, grâce à un véritable mimétisme. Là, elle guette sa proie, se glisse avec précaution vers elle et, soudain, l'enserme entre ses pattes, la déchire avec ses fortes mandibules. Les Mantes s'attachent fortement aux doigts quand on veut les saisir, ne causant d'ailleurs que de très légères égratignures.

Les femelles pondent leurs œufs par tas sur les plantes, et les entourent d'une coque visqueuse, rapidement durcie à l'air : c'est une *oothèque*. Lorsque les petites Mantes éclosent, elles restent soutenues pendant quelques jours par deux longs fils soyeux qui adhèrent à leur abdomen et à la paroi interne de l'œuf (Ch. Brongniart). La *Mante de la Caroline*, plus vorace encore que sa congénère d'Europe, se nourrit volontiers de Sauterelles, de Grenouilles et même de Lézards. Dans un genre voisin, les *Eremiaphiles* d'Égypte, Lefebvre a observé un mimétisme des plus remarquables : l'Insecte prend absolument la coloration du terrain où il marche.

ANGLAS.

III. PALÉONTOLOGIE. — Ce genre apparaît pour la première fois dans le miocène d'Oeningen (*Mantis protoga*). Les Insectes paléozoïques que l'on a considérés comme des Mantes sont des *Palæodictyoptera* (V. ce mot et INSECTES [Paléontologie]).

E. TRT.

MANTE (Louise-Charles-Théophile), actrice française, née à Paris le 2 juin 1799, morte à Paris le 25 mars 1849. Elle se destinait d'abord à la peinture, puis se tourna du côté du théâtre, entra au Conservatoire dans la classe de Granger, et obtint en 1822 au concours un premier prix de comédie. Engagée à la Comédie-Française, elle s'y montra le 12 sept. 1822 dans le *Misanthrope*, et ses débuts eurent un succès retentissant et prolongé qui, disait-on, n'était pas sans inquiéter M^{lle} Mars. M^{lle} Mante, à qui l'emploi des coquettes convenait mieux que celui des amoureuses, ne se fit pas moins remarquer dans le genre moderne que dans le répertoire classique et fut promptement reçue sociétaire. Malheureusement, un embonpoint précoce vint l'obliger de bonne heure à changer d'emploi

et à prendre d'abord les demi-caractères et enfin les duègnes, où elle faisait preuve de verve, de mordant et d'un excellent comique. Elle fit toute une série de remarquables créations dans *Chacun de son côté*, *la Belle-Mère et le Gendre*, *Clotilde*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, *le Verre d'eau*, *Un Veuveage*, *Il ne faut jurer de rien*, etc.

A. P.

MANTEAU. I. Archéologie. — MANTEAU D'ARMES. — Pièce de renfort de l'armure défendant le côté gauche de la poitrine et même une partie de la face, et usitée dans les joutes au xvi^e siècle. C'est à vrai dire une modification de la targe et du placard, et les auteurs contemporains lui donnent souvent le nom de *haute pièce* tringlée, parce que son champ était couvert, vers 1520, de tringles d'acier rivées, destinées à arrêter et à faire passer le coup de lance. Le manteau d'armes est fait d'acier forgé et trempé, martelé suivant la forme de la moitié gauche de la poitrine, de l'épaule et même de la gorge. Et sa partie supérieure se prolonge fréquemment, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, en une haute pièce qui renforce la mentionnée et la ventaille de l'armet dans sa moitié gauche. Des vis et des écrous fixaient cette pièce de renfort sur le plastron de la cuirasse (V. TARGE, PLACARD, TOURNOIS).

MANTEAU D'ÈVÊQUE. — C'était, à la fin du xv^e et dans la première moitié du xvi^e siècle, une grande pelerine de mailles que portaient les fantassins allemands et suisses par-dessus leur costume, que leur buste fût ou non armé. Mais, en général, ce manteau d'évêque n'allait pas sans un corps d'armure et des manches de mailles. L'origine doit en être recherchée sans doute en Orient, et les Autrichiens et les Hongrois l'auront emprunté aux Turcs. De pareilles pelerines avec ou sans camail s'observent en maints harnois turcs, mongols et indiens. A en croire Demmin (*Guide des amateurs d'armes*, p. 335), les doges de Venise portaient cette défense de mailles ; en tout cas elle fut longtemps d'usage parmi les gens de mer, et les Polonais en prolongèrent l'usage jusqu'au xvii^e siècle. Maurice MAINDRON.

II. Costume (V. COSTUME).

III. Théâtre. — MANTEAU D'ARLEQUIN. — C'est le nom qu'on donne à la grande draperie peinte, généralement de couleur rouge, qui encadre en quelque sorte, par le haut et par les côtés, le rideau d'avant-scène et délimite l'ouverture de la scène. Ce nom de manteau d'Arlequin, au dire de quelques écrivains peu au courant des choses du théâtre, aurait été appliqué à cette partie fixe de la décoration, parce que, à l'ancienne Comédie-Italienne, Arlequin avait coutume de faire toujours son entrée en scène par cet endroit. Or, ceci aurait été non seulement ridicule, mais la plupart du temps impossible en raison des exigences de l'action. Ce qui est vrai, c'est que l'acteur chargé du rôle d'Arlequin venait souvent se présenter au public, seul, en se glissant entre cette draperie et le rideau, mais toujours dans les entr'actes, et, par conséquent, quand celui-ci était baissé. C'est lorsqu'il lui prenait fantaisie, comme cela arrivait fréquemment au xviii^e siècle, de venir s'entretenir plaisamment avec les spectateurs, soit qu'il fût chargé de leur faire connaître le spectacle du lendemain, soit qu'il eût à leur faire une annonce relativement à un incident qui venait de se produire, comme font aujourd'hui nos régisseurs, soit enfin qu'il voulût simplement les égayer et exciter leur bonne humeur par les plaisanteries et les lazzi dont il était coutumier et qui étaient toujours accueillis avec joie, surtout lorsqu'ils sortaient de la bouche d'un Dominique, d'un Thomassin ou d'un Carlin, que le public avait en affection toute particulière. Après quoi il s'en retournait par le même chemin. C'est là la véritable origine du nom de « manteau d'Arlequin ». A. P.

IV. Construction. — Partie de la construction d'une cheminée faisant saillie au-dessus de l'âtre. Le manteau comprend, par extension, les jambages avec le chambranle et la gorge ou attique avec la corniche, mais à l'exception de la hotte et de toute partie recouvrant le tuyau de fumée. Dans les grandes cheminées du moyen âge, les man-

teaux avaient une bien plus grande importance que dans les cheminées des appartements modernes, et ces manteaux étaient souvent décorés d'armoiries ou de bas-reliefs (V. CHEMINÉE). — On appelle *faux manteau* la tablette de pierre, de marbre ou de bois portée sur des consoles et non sur un chambranle complet, au-dessus d'un foyer de cheminée encadré dans la maçonnerie, et on donne encore le nom de *manteau de fer* à une barre de fer dite aussi linteau, traverse ou chaîne portée sur les jambages de la cheminée, dont les extrémités sont coudées et scellées dans la maçonnerie et qui sert à supporter le manteau. Ch. LUCAS.

V. Art héraldique. — Ornement extérieur de l'écu et l'entourant comme un manteau royal; originairement il ne figurait qu'autour des armoiries des maisons souveraines. Les princes, les ducs, les pairs, le grand chancelier et les présidents des cours souveraines en ont fait usage depuis. Lorsque le manteau semble fermé par le haut et un peu replié, il prend le nom de mantelet.

MANTEGAZZA (Paolo), médecin anthropologiste italien contemporain, né à Monza le 31 oct. 1831. Reçu docteur à Pavie en 1854, il fit un long voyage à travers les pays de l'Europe occidentale et dans l'Amérique du Sud où il exerça la médecine dans la République Argentine et au Paraguay. De retour en 1858, il inaugura à Milan un cours populaire d'hygiène, fut nommé l'année suivante médecin à l'hôpital de cette ville et passa en 1860 comme professeur de pathologie générale à Pavie; c'est là qu'il fonda le premier laboratoire de pathologie expérimentale de l'Italie. En 1870, il fut nommé professeur d'anthropologie à l'Institut des études supérieures de Florence et y créa le musée d'anthropologie et d'ethnographie; c'est lui aussi qui fonda la Société anthropologique d'Italie. De 1865 à 1876, il siégea à la Chambre des députés, puis fut nommé sénateur du royaume d'Italie. Mantegazza est l'auteur de nombreux mémoires et ouvrages de médecine, d'hygiène et de philosophie. Citons : *les Générations spontanées* (1860); *Vitalité des zoospermes de la grenouille* (1860); *le Globulimètre* (1865); *la Classification des aliénations mentales...* (1865); *l'Action de la douleur sur la respiration* (1867); *Rech. expérim. sur l'origine de la fibrine et sur les causes de sa coagulation dans le sang* (1871), etc. Signalons parmi ses travaux de physiologie et de philosophie, la plupart traduits à l'étranger : *Physiologie du plaisir, de la douleur, Psychologie de l'amour, de la haine, Physionomie et expression des sentiments, l'Amour dans l'humanité*, traduit en français (1886, in-48), etc.; enfin des relations de ses *Voyages à la Plata, en Laponie* (1881), *aux Indes* (1884), etc. Dr L. HN.

MANTEGNA (Andrea), peintre italien, né à Padoue en 1430, mort à Mantoue en 1506. C'est par erreur que Vasari le fait naître dans cette dernière ville où il ne passa que la seconde moitié de sa carrière. De même, il n'est pas certain que Mantegna, suivant la tradition accréditée par l'historien florentin, ait gardé les troupeaux dans son enfance; en effet, le peintre est désigné dans un acte notarié daté de 1492 comme « fils de l'honorable sire Blaise : *Andreas Mantegna q honorandi ser Blasii* »; or, cette qualification, d'après les usages du temps, n'indiquerait pas une origine obscure. Quoi qu'il en soit, il fut distingué de très bonne heure par Francesco Squarcione, qui le prit dans sa maison, l'adopta pour fils et l'initia à la connaissance et à la pratique de l'antiquité. A dix-sept ans, le jeune Andrea était déjà devenu un maître, et on le chargeait (1488) de peindre pour le maître-autel de Sainte-Sophie de Padoue une *Madone* qui a malheureusement péri au XVII^e siècle. A vingt-trois ans, il exécutait le retable de l'église Sainte-Justine, merveilleux morceau, d'une science consommée et d'un art exquis, conservé aujourd'hui au musée Brera à Milan. A peu de temps de là, Squarcione, ayant à peindre la chapelle de Saint-Christophe aux Eremitani de Padoue, se déchargea de la besogne sur son élève préféré : Mantegna, avec une admirable élé-

vation de pensée et de style, représenta en une série de compositions d'un caractère grandiose : *la Tentation de saint Jacques, la Vocation de saint Jacques, Saint Jacques baptisant, saint Jacques devant le préfet, Saint Jacques conduit au supplice, le Martyre de saint Jacques, le Martyre de saint Christophe, l'Enlèvement du cadavre de saint Christophe*. Pendant qu'il s'occupait à ces travaux, Jacopo Bellini, venu de Venise à Padoue avec ses deux fils, Gentile et Giovanni, fut si vivement frappé du précoce génie de l'auteur de ces fresques, qu'il voulut l'avoir pour gendre; mais en s'unissant à Nicoloisia Bellini, Mantegna se brouilla irrévocablement avec son père adoptif et maître, qui, dès lors, devint son irréconciliable ennemi.

Cependant la réputation du peintre s'était étendue. L'œuvre de l'église Saint-Zénon de Vérone lui commanda (1457-59) un retable monumental, dont il conçut l'ordonnance avec une entente supérieure de la poésie et du style : au centre, la Vierge est sur un trône auprès duquel sont groupés de petits anges; des piliers ornés de médaillons et d'arabesques supportent un entablement dont les frises simulent un bas-relief d'enfants, dans le goût de Donatello; cette architecture est d'une extrême richesse; et l'expression de la Vierge, son maintien, son ajustement ont une beauté souveraine et une grâce infinie. Nous avons en France la prédelle du retable de Saint-Zénon; elle se compose de trois compartiments distincts : *la Crucifixion* (musée du Louvre); *le Christ au Jardin des Oliviers et la Résurrection* (tous deux au musée de Tours). Mantegna y concilie à merveille l'énergie du pathétique avec la recherche des mouvements nobles et des attitudes élégantes. Après un séjour de deux ou trois ans à Vérone, il se rendit à Florence. Il s'y trouvait en 1466, au moment où brillaient les Verrocchio, les Pollaiuolo, où débutait Botticelli, et où lui-même était à l'apogée du talent et de la gloire. C'est alors que le duc Louis de Gonzague le fit venir à Mantoue. Il se fixa dans cette ville où il fut comblé de faveurs, et, sauf une courte absence à Rome, de 1488 à 1490, lorsque le pape Innocent VIII lui confia la décoration d'une petite chapelle située dans le Vatican, il y passa le reste de sa vie. A Mantoue, Mantegna se consacra à de vastes compositions destinées à embellir le palais des ducs. Par malheur, il ne nous reste de cet ensemble que la *Galerie Mantegna*, où l'on voit la *Famille de Louis de Gonzague*, groupée et formant tableau. Un ouvrage d'une plus haute importance encore, dont nous possédons les cartons, c'est le célèbre *Triomphe de Jules César*, peint pour la scène du théâtre de Mantoue, magnifique restitution de l'antiquité romaine, puissante évocation des gloires militaires et des splendeurs de l'empire.

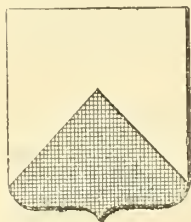
A la série des fresques dont nous avons parlé, et pour ne citer que les œuvres maîtresses de Mantegna, il faut ajouter encore plusieurs tableaux de premier ordre. La plus belle de ses Madones est à Mantoue. A Florence sont *l'Épiphanie, la Résurrection, la Circoncision*. Madrid a *la Mort de la Vierge*. Enfin notre musée du Louvre s'honore de quatre compositions de Mantegna qui comptent parmi les plus belles : *le Parnasse et la Sagesse victorieuse des Vices* ne le cèdent point au *Christ entre les Larrons*, ni à la *Madone de la victoire*, sorte d'ex-voto commandé à l'artiste en 1495, après la bataille de Fornone, par le marquis de Mantoue, généralissime de l'armée italienne. C'est au retour de son voyage à Rome que Mantegna commença à manier le burin; les estampes du *Triomphe*, qu'il grava en 1491, paraissent être ses premières productions dans l'art du graveur; elles sont, comme toutes les estampes du maître, d'un beau et noble caractère : la sobriété même du travail, la rude uniformité des hachures et leur naïveté quelque peu sauvage servent à mettre en lumière les qualités supérieures de l'invention, la mâle et incisive éloquence des contours, de la draperie et du modelé.

La chapelle où Mantegna fut enterré existe encore à

Mantoue. Il ne laissait pas d'élèves directs, mais l'influence et la gloire de ce précurseur avaient rayonné au loin; son action sur Raphaël est indéniable, et le Sodome, le Corrège, Paul Véronèse, Albert Durer, Holbein l'ont maintes fois imité. Lui-même avait demandé à plus d'un maître des inspirations et des modèles : au grand sculpteur florentin Donatello, il avait emprunté ce pathétique qui éclate dans plusieurs de ses œuvres; du peintre Paolo Uccello, il avait appris la perspective linéaire et la science des raccourcis. Mais la source par excellence à laquelle il puisa, ce fut l'antiquité. « Rechercher avec l'ardeur d'un antiquaire, avec la rigueur scientifique d'un archéologue, a écrit M. Eugène Muntz, les moindres fragments qui peuvent aider à reconstituer l'image du monde romain, statues, bas-reliefs, monnaies, inscriptions, marbres et bronzes; déterminer jusqu'aux plus infimes détails du costume, de l'ameublement, de l'armure des anciens; en remonter aux érudits les plus méticuleux sur la forme d'une épée, d'un mors de cheval, d'une chaussure employée dans les armées romaines; puis de cette infinité de matériaux, réunis avec une patience admirable, tirer une image vivante et poétique, vivifier par l'imagination une érudition qui chez les autres serait restée stérile, telle est la tâche que Mantegna a menée à fin avec un succès éblouissant. » Toutefois l'étude de l'antique n'avait pas étouffé chez Mantegna le sentiment des beautés de la nature : témoin ses radieuses figures d'anges et d'enfants, ses types d'adolescents d'une grâce si parfaite. A vrai dire, le maître padouan ne fut pas ce qu'on appelle un coloriste : on a pu lui reprocher le ton froid, dur et sec de la plupart de ses tableaux; en revanche il défie toute critique par l'art merveilleux avec lequel il résout tous les problèmes du rythme et de l'ordonnance, par ses inappréciables facultés d'observateur, par son habileté à disposer les draperies sur le corps romain, par sa science impeccable du dessin. G. COUGNY.

BIBL. : VASARI. — RIDOLFI, *Le Meraviglie dell'Arte*, t. I. — ARMAND BASCHET, *Gazette des beaux-arts*, 1866, t. XX. — CROWE et CAVALCASELLE, *Histoire de la peinture en Italie*, t. V. — PAUL MANTZ, *Gazette des beaux-arts*, t. XXXIII, XXXIV. — CHARLES BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles* (écoles lombardes). — DUPLESSIS, *Œuvre de Mantegna*; Paris, 1878. — PORTHEIM, *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1886. — ARCHIVIO STORICO dell'Arte, 1888. — EUGÈNE MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II.

MANTELE (Blas.). Attribut de l'écu qui diffère du chappé, en ce sens que le mantelé ne s'élève qu'à la hauteur du chevron placé régulièrement — du lion ou de tout autre animal quand il est recouvert d'une mante ou d'un manteau.



D'argent, mantelé de sable.

MANTELET. I. Costume. — Petit manteau sans manches, rouge ou violet suivant le temps ecclésiastique, que les cardinaux portent sous la mozette, à Rome seulement. Le mantelet est aussi le vêtement des évêques hors

de leur siège et des prélats dits de *mantelletta*.

II. Fortification. — Parapet portatif en planches dont les combattants secourraient dans les sièges pour s'abriter des flèches ou des pierres des assiégés. De nos jours au mantelet a succédé le *gabion* (V. ce mot).

III. Marine. — MANTELET DE SABORD. — Assemblage des pièces en bois ou métalliques, servant à fermer les sabords. Les mantelets sont pleins, c.-à-d. composés d'un seul assemblage de pièces, ou brisés, c.-à-d. en deux parties. Les mantelets sont fixés à la muraille du navire par des charnières autour desquelles ils pivotent. Des crochets fixés en dedans assurent leur fermeture.

MANTELL (Gideon-Algernon), géologue et médecin anglais, né à Lewes (Sussex) en 1790, mort à Londres le 10 nov. 1852. Il se fit recevoir chirurgien, s'occupa spécialement d'obstétrique et préconisa, l'un des premiers,

l'emploi du seigle ergoté. Il s'appliqua en même temps à l'étude de la géologie et réunit une riche collection de fossiles, qu'il vendit plus tard 5,000 livres sterling au British Museum. C'est lui, notamment, qui découvrit en 1822, dans la forêt de Tilgate, l'iguanodon. Il était membre de la Société royale de Londres, qui lui décerna en 1839 sa grande médaille d'or. Outre une soixantaine de mémoires originaux insérés dans les *Philosophical Transactions* et dans les *Geological Transactions*, il a publié : *The Fossils of South Downs* (Londres, 1822, in-4); *Illustrations of the Geology of Sussex* (Londres, 1827, in-4); *The Geology of the South-East of England* (Londres, 1833, in-8); *The Wonders of Geology* (Londres, 1838, 2 vol. in-8; 6^e éd., 1850); *The Medals of Creation* (Londres, 1844, 2 vol. in-12); *Thoughts on a pebble* (Londres, 1845, in-4; 7^e éd., 1850), etc. L. S.

MANTELLATES ou FILLES MANTELÉES. Religieuses hospitalières de l'ordre des servites, instituées par saint Philippe Beniti, vers 1286; sainte Julienne Falconieri en fut la première religieuse. Ces filles furent nommées *mantelates*, à cause du mantelet à manches très courtes qu'elles portaient, pour servir plus aisément les malades. Au siècle dernier, leur congrégation était répandue en Italie et en Autriche.

MANTELLONE. Grande tunique sans manche, avec ailes pendantes par derrière, de couleur violette. Il est l'insigne des camériers du pape, dits prélats *di mantellone*.

MANTELS ou MANTELIUS (Jean), historien et écrivain ecclésiastique belge, né à Hasselt en 1599, mort à Hasselt en 1676. Il entra dans l'ordre des augustins, devint prieur de différents monastères et assista au chapitre général tenu à Rome en 1647; il s'adonna à la prédication avec beaucoup de succès, et publia d'importants ouvrages d'histoire et de théologie; son travail le plus considérable, que l'on consulte encore utilement aujourd'hui, est intitulé *Historiæ Lossensis libri decem* (Liège, in-4), qui ne fut publié que bien longtemps après la mort de l'auteur, en 1717. Nous citerons aussi son *Hasselctum, sive ejus oppidi descriptio* (Louvain, 1663, in-4). Mantels est très au courant des sources et les utilise avec un esprit critique remarquable dans un style ferme et élégant. E. II.

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII^e prov. des Pays-Bas*; Louvain, 1765, 3 vol. in-fol.

MANTENAY-MONTLAIN. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes; 650 hab.

MANTEODON (Paléont.) (V. CORYPHODON).

MANTES (*Medunta*). Ch.-l. d'arr. du dép. de Seine-et-Oise, sur la rive gauche de la Seine. Stat. importante d'embranchements vers Paris et la Normandie du chem. de fer de l'Ouest. Foires et marchés fréquents; 7,032 hab. Les nombreuses antiquités celtiques découvertes à Mantes et aux environs, le nom même de cette ville attestent qu'elle était, dès les premiers siècles de notre ère, le chef-lieu d'une peuplade gauloise; on n'a cependant pas de renseignements précis sur son histoire avant le ix^e siècle. En 865, les Normands la pillèrent lors d'une de leurs incursions. Pareil sort devait lui être réservé plusieurs fois au cours des siècles : Guillaume le Conquérant s'en étant emparé en 1087 la livra complètement aux flammes et fut lui-même blessé mortellement, tandis qu'il parcourait insolemment à cheval la ville en feu. Mantes reçut de Louis VI en 1108 une chartre de commune que plus tard Philippe-Auguste donna à la ville du Grand-Andely. Ce roi résida souvent à Mantes; il en avait fait son quartier général durant ses guerres contre les Anglais en Normandie et dans le Vexin; il y mourut en 1223. Edouard III, roi d'Angleterre, s'empara de Mantes en 1346, quelques jours avant de gagner la bataille de Crécy. Du Guesclin la fit revenir entre les mains du roi de France en 1364, mais la ville retomba au pouvoir des Anglais de 1416 à 1449, date à partir de laquelle elle n'a plus cessé d'être française. Henri IV fit de fréquents voyages à Mantes; il y était attiré par la belle Ga-

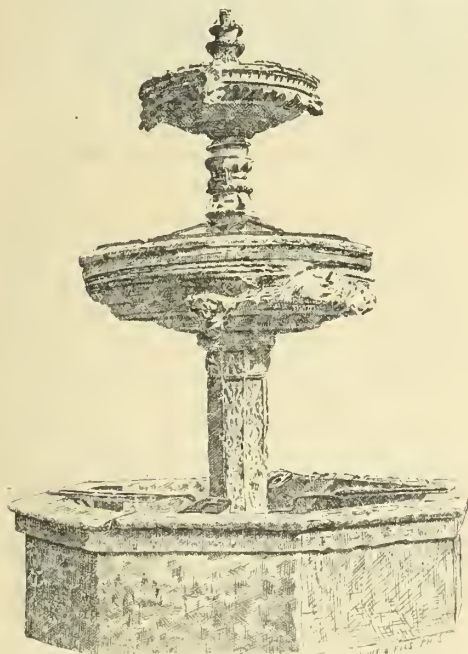
brielle, dont une maison située rues Nationale et Thiers rappelle encore le souvenir. Au xviii^e siècle, Mantes se rebâtit



Tour Saint-Maclou, à Mantes.

en grande partie, d'où le surnom de la « Jolie » qu'elle accepta peut-être avec trop peu de modestie.

L'église, consacrée à Notre-Dame, a été entreprise au xii^e siècle avec les deniers qu'avait laissés Guillaume le



Fontaine du xv^e siècle, à Mantes.

Conquérant, pris de remords d'avoir détruit l'ancienne collégiale. Elle offre avec Notre-Dame de Paris des points de ressemblance nombreux, et, en dépit des modifications

qu'elle a subies depuis sa construction primitive, demeure un des beaux spécimens de l'art gothique. Sa façade est surmontée de tours (refaites à notre époque) d'une hauteur de 66 m. On admire aussi à Mantes la *tour Saint-Maclou*, des xv^e et xvi^e siècles, dernier vestige d'une église détruite en 1792; — le tribunal, installé dans les anciens bâtiments de l'auditoire, datant du xv^e siècle, une fontaine fort élégante de la Renaissance, construite, pense-t-on, vers 1520 par un architecte mantois, Nicolas de La Brosse. Les armes de Mantes sont : *parti d'azur à une demi-fleur de lis d'or, et d'or au chêne arraché de sinople à trois glands d'or.*

F. BOURNON.

BIBL. : GRAVE et DURAND, *La Chronique de Mantes*; Mantes, 1883, in-8. — P. POIRIER, *Histoire et description de Mantes et de ses environs*; Nantes, s. d., in-18. — *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, pas-sim* (V. le fascicule de table analytique).

MANTES-LA-VILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 1,303 hab.

MANJET. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette; 461 hab.

MANTEUFFEL. Famille de la noblesse poméranienne, originaire du pays des Kassubes, répandue en Brandebourg, Mecklembourg, Saxe, Prusse, Suède et Russie (provinces baltiques). La ligne comtale de Livonie (1756) et la ligne baronale de Prusse existent encore. La dernière remonte à *Christoph-Friedrich de Muhlendorf* (1727-1803), fils adoptif d'*Ernst-Christoph* de Manteuffel (1676-1749), ambassadeur de Saxe à Berlin (1711-16), ministre de l'électeur (1716-30). Christoph prit en 1742 le nom et le titre de baron de Manteuffel. Son second fils, *Georg-August-Ernst*, né à Altharnitz le 26 oct. 1765, mort à Dresde le 8 janv. 1842, fut un des principaux personnages du royaume de Saxe qu'il représenta à la Diète fédérale de 1830 à 1840. Ses deux frères, *Friedrich-Otto-Gottlob* (1777-1812) et *Hans-Karl-Erdmann* († 1844), furent également fonctionnaires saxons. Du premier est né le ministre Otto-Theodor, du second le général Edwin-Hans-Karl de Manteuffel.

Otto-Theodor, baron de Manteuffel, né à Lübben le 3 févr. 1805, mort à Krossen le 26 nov. 1882, fut élevé par son oncle Hans-Karl-Erdmann, entra dans l'administration prussienne, devint conseiller du prince de Prusse, alors président du ministère d'Etat (1844), puis directeur au ministère de l'intérieur (1845), défendit énergiquement la bureaucratie contre les libéraux, fut ministre de l'intérieur dans le cabinet Brandenburg (nov. 1848), eut une grande part à la constitution du 5 déc. 1848 et aux modifications qu'y fit le message du 7 janv. 1850, fut chargé après la mort du comte Brandenburg du ministère des affaires étrangères, conclut avec Schwarzenberg la convention d'Olmütz (nov. 1850), assista au congrès de Paris (1856), se retira avec tout le ministère lors de l'institution de la régence (oct. 1858), reparut en 1864 à la Chambre des seigneurs où il continua de soutenir la politique réactionnaire. — Son frère *Karl-Otto* (1806-79) fut de 1854 à 1858 ministre de l'agriculture. — Son fils, *Otto-Karl-Gottlob*, né à Berlin le 29 nov. 1844, fut un des chefs du mouvement agrarien et du parti conservateur.

Edwin-Hans-Karl, baron de Manteuffel, né à Dresde le 24 févr. 1809, mort à Karlsbad le 17 juin 1883, fut élevé avec ses cousins Otto et Karl, entra en 1827 dans l'armée prussienne (dragons de la garde); devint lieutenant (1828), élève de l'école de guerre (1834-36), aide de camp du gouverneur de Berlin (1838), du prince Albert (1839), du roi (1848) qui l'employa à une série de missions diplomatiques où Manteuffel se distingua; il fut promu major (1848), lieutenant-colonel (1853), colonel (1854), attaché au cabinet militaire (1855) et enfin préposé à celui-ci (1857) par le roi qui avait personnellement en lui la plus grande confiance. Il la justifia par ses efforts pour réorganiser l'armée et rajeunir les cadres; vivement combattu, il provoqua en duel et blessa le publiciste

Twesten (1861). Il était major général depuis 1858, lieutenant général depuis 1861. Il obtint le commandement des troupes prussiennes du Slesvig-Holstein (29 juin 1865) et le gouvernement de Slesvig (22 août) qu'il exerça avec une extrême raideur vis-à-vis de la population et du prince d'Augustenbourg. Ses affectations maladroites de franchise militaire lui firent du tort. Après la rupture avec l'Autriche, il commença la guerre en passant l'Eider (7 juin 1866) et en chassa Gabelnz du Holstein, envahit le Hanovre (13 juin), fit signer la capitulation de Langensalza (29 juin), combattit les Bavarois à Hausen et Aschach (10 juil.), remplaça Falckenstein à la tête de l'armée du Main (19 juil.), marcha sur Wurzburg et termina la campagne par les succès de Tauberbischofsheim, Helmstadt et Rossbrunn. Il fut envoyé à Saint-Petersbourg afin de convaincre le tsar de la nécessité du remaniement de l'Allemagne (août 1866), promu général de cavalerie (20 sept.) et commandant du 9^e corps d'armée; un conflit avec le gouverneur civil Scheel-Plessen le fit mettre en disponibilité (janv. 1867). Il remplaça Falckenstein à la tête du 1^{er} corps avec lequel il fit la guerre de 1870 (V. FRANCO-ALLEMANDE), se distinguant à Colombey-Nouilly (14 août) et Noisseville. On lui confia le 27 oct. la première armée, opposée à l'armée française du Nord, qu'il combattit à Amiens (27 nov.) et sur l'Alloue (23 déc.), puis il fut préposé à l'armée du Sud (II^e, VII^e, XIV^e corps), opposée à Bourbaki. Par une marche audacieuse à travers le plateau de Langres, il se porta sur les derrières de l'armée française de l'Est qui dut se réfugier en Suisse. Manteuffel fut ensuite chargé de commander l'armée d'occupation (20 juin 1871) et promu feld-marschall (19 sept. 1873). Le 1^{er} oct. 1879, il fut nommé administrateur d'Alsace-Lorraine, tenta de vains efforts pour rallier la société indigène et en témoigna brutalement sa mauvaise humeur. Son échec fut complet vis-à-vis des fonctionnaires allemands et de la population conquise. A.-M. B.

BIBL.: KECK, *Das Leben des General-feldmarschalls Edwin von Manteuffel*; Bielefeld, 1890.

MANTEYER. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Gap; 460 hab. Château des XIV^e et XVII^e siècles. Restes de l'ancienne chartreuse de Berthaud, monastère de femmes fondé en 1188 et détruit au XV^e siècle.

MANTHELAN (*Mantolomagus*). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil; 1,316 hab. Stat. du chem. de fer départ. à voie étroite d'Esvres au Grand-Pressigny. — Bourg fondé à l'époque gallo-romaine, érigé plus tard en châtellenie; église nouvelle ayant conservé le clocher de l'ancienne église romane. Cette localité est au centre des *falunnières* de Touraine, intéressant dépôt géologique de polypiers et mollusques, qui atteint parfois une épaisseur de 15 à 20 m. sur 18 à 20 kil. de long et 7 ou 8 de large : le *fatun* sert à amender les terres.

MANTHELON. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville; 285 hab.

MANTHES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre; 463 hab.

MANTICA (François), prêtre italien, né à Pordenone (Frioul) en 1534, mort en 1614. Il fut longtemps professeur de droit à l'université de Padoue. Il a laissé, entre autres, les ouvrages suivants : *De Conjecturis ultimarum voluntatum* (1580); *Vaticanae lucubrations de tacitis et ambiguis conventibus* (1609); *Decisiones Rotæ romanæ* (1618). A. J.

BIBL.: TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 730. — AUBREY, *Histoire générale des cardinaux*; Paris, 1642-49. — PAPADOPOLI, *Gymnasium patavinum*.

MANTICORE (Entom.). Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes, caractérisé par une tête grosse et par des palpes labiaux, atteignant ou dépassant à peine l'échancrure du menton. Ils ont les yeux petits et sont privés d'ailes sous les élytres. Ces Cicindélètes sont propres à l'Afrique méridionale; on en cite deux espèces, les *Manticora tuberculata* Dej. et *M. latipennis* Waterh.

MANTILLE (V. COSTUME).

MANTILLY ou **MANTILLI.** Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Passais; 1,870 hab.

MANTINÉE. Ville de la Grèce antique, dans la plaine de l'Arcadie orientale, sur la route d'Argos à Corinthe, au N. de Tégée et au S. d'Orchomène. Elle fut fondée vers le VI^e siècle av. J.-C. par l'association des cinq villages du district déjà connu d'Illomère. Leur union en une cité fit de celle-ci une des plus puissantes d'Arcadie. Sa constitution était réputée excellente et les Cyrénéens, lui demandèrent un législateur, Démonax (550-530). Elle fit partie de la confédération péloponésienne, dirigée par Sparte, mais eut une attitude particulariste; sa rivale Tégée avait un régime oligarchique; celui de Mantinée était démocratique. De plus, Sparte lui disputait la Parrhasie (Arcadie méridionale). Les principaux épisodes du conflit furent la bataille indécise avec les Tégéates (423) et l'alliance avec Argos contre Sparte (421) qui se termina par la bataille de Mantinée où les coalisés (Mantinéens, Argiens, Athéniens) furent battus par le roi Agis (418). Malgré la trêve de trente ans qui suivit, l'antagonisme persista. A l'expiration de cette trêve, les Spartiates sommèrent les Mantinéens de raser leurs murailles; sur leur refus, ils les vainquirent en bataille rangée, et Agéopolis vint assiéger la ville (385); il détourna le cours de l'Ophis, inondant les approches des murs; ceux-ci étant bâtis en briques écruës s'écroulèrent; les Mantinéens capitulèrent et durent se disperser entre des villages; ils étaient alors environ 3,000 combattants, soit 12,000 à 15,000 habitants. Aussitôt après la bataille de Leuctres, ils rebâtirent leur ville, avec une enceinte en pierre et à quelque distance de la rivière. Ils furent à la tête du mouvement arcadien, et l'un d'entre eux, Lycomède, fut le promoteur de la fondation de Mégalopolis, cité où l'on concentra les Arcadiens méridionaux. Mais bientôt ils entrèrent en lutte avec les chefs de la confédération arcadienne et s'allièrent contre elle à Sparte. Epaminondas marcha contre eux, mais sa victoire remportée dans la mémorable bataille de Mantinée fut annihilée par la mort qu'il y trouva (362). Une troisième bataille de Mantinée fut livrée en 295. Archidamus, roi de Sparte, y fut battu par Démétrius Poliorcète. Une quatrième eut lieu en 242. Agis, roi de Sparte, y fut battu et tué par Aratus et les Achéens. Mantinée était d'abord entrée dans la ligue achéenne; mais ensuite elle passa avec Orchomène et Tégée à la ligue étioienne; puis elle s'allia à Sparte (228). Aratus s'en empara (226); mais la garnison achéenne fut classée; ce fut la cause de la guerre de Cléomène contre les Achéens, terminée par l'intervention d'Antigone Doseon, roi de Macédoine, lequel reprit Mantinée (222); elle fut pillée et les habitants vendus comme esclaves. La ville reçut le nom d'*Antigoneia* qu'elle garda jusqu'au temps de l'empereur Adrien. En 207, une cinquième bataille se livra dans la plaine de Mantinée, entre Philopœmen et le tyran lacédémonien Machanidas, qui fut vaincu et tué. Les Mantinéens furent les seuls Grecs alliés d'Octave à la bataille d'Actium. La ville eut encore une période de prospérité à l'époque byzantine. Ses ruines portent le nom de *Palvopolis* et ont été fouillées en 1887 par l'école française de Rome. On y voit une enceinte circulaire de 3,942 m. avec 109 tours carrées, 13 tours rondes, 10 portes, des temples de Dionysos, Aphrodite Melanios, Poseidon Hippios, un théâtre, un agora, etc. A.-M. B.

MANTIQUE (V. DIVINATION).

MANTIQUEIRA (Serra da). Montagnes du Brésil, séparant les vallées du Parahyba et du rio Grande (affl. du Parana), l'Etat de Minas Geraes de ceux de Rio de Janeiro et São Paulo; parallèle à la côte, dont elle est éloignée de 100 kil. environ, elle atteint 2,742 m. au pic d'Itatiaia. Elle est formée de schistes cristallins.

MANTISE. On appelle parfois ainsi la partie décimale d'un logarithme vulgaire; la partie entière est alors la caractéristique.

MANTISPE (Entom.). Genre de Névroptères, famille des Mantispides, tribu des Raphidiens. Ces Insectes sont ca-

raetérés par leurs pattes antérieures ravisseuses, rappelant celles des Mantes, et par leurs jambes renflées et garnies d'épines. Leurs tarses ont la faculté de se replier sur la jambe et de servir ainsi à la préhension. La tête est large et porte des antennes courtes. Ces Insectes sont carnassiers ainsi que l'indique la conformation de leurs pattes antérieures. On connaît sept espèces de ce genre, qui se trouvent réparties dans les contrées les plus éloignées les unes des autres. Le midi de la France possède le *Mantispa pagana* Ill.

MANTO, prophétesse mythique de l'ancienne Grèce. Sœur de Tirésias, elle fut après la prise de Thèbes donnée par les Epigones au temple de Delphes, puis chargée de fonder l'oracle d'Apollon à Claros. Elle aurait épousé le Crétois Rhakios; de cette union naquit le devin Mopsos. Euripide dit qu'elle aurait eu, d'Alcméon, Amphilochos et Tisiphone.

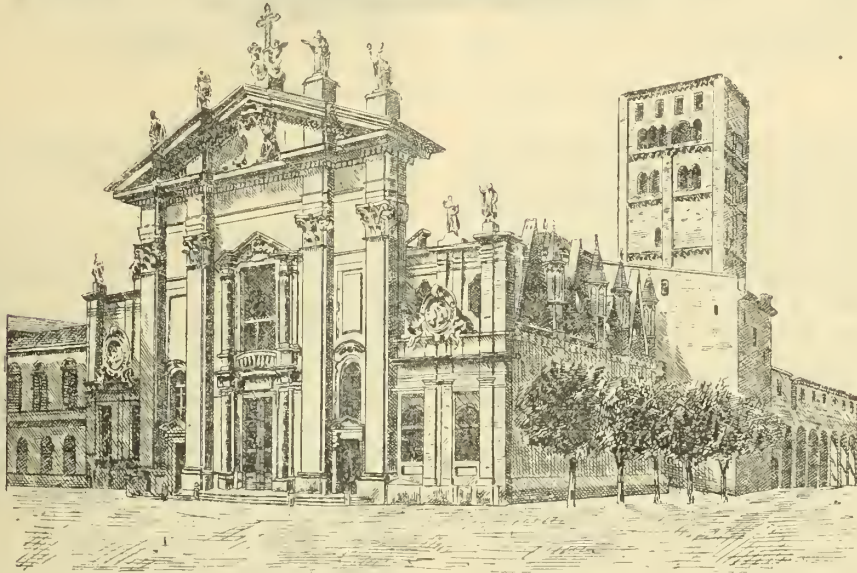
MANTOCHE (*Mantusca*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey; 800 hab. Stat. de la ligne de ch. de fer de Gray à Chalon-sur-Saône. Car-

rières de pierre. Moulins. Traces de voie romaine. Trouvailles de substructions, mosaïques, statuettes, agrafes, tombes, urnes et monnaies romaines (musée de Gray). Camp antique sur la hauteur appelée *Château-Grillot*. La seigneurie appartient au moyen âge aux Vergy; elle passa ensuite aux Bliterswick et aux Joly. Le château féodal, pris et démoli en 1346, pendant les hostilités qui suivirent la mort de la comtesse Jeanne, fut rebâti peu après et depuis lors à plusieurs reprises transformé. L.-x.

MANTOIS (*Meduntensis ager*). Ancien pays de la France, compris entre le Vexin français, le Chartrain, le Parisis, le Hurepoix, la Normandie et le Thimerais. Il avait Mantes pour capitale. Il est aujourd'hui compris dans le dép. de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir.

MANTOUAN (Les), artistes italiens (V. GUISI et VENUSTI).

MANTOUE (*Mantua, Mantova*). I. VILLE. — Ville d'Italie, ch.-l. de la province du même nom, sur le Mincio, à 12 kil. au N. du Pô. C'est la ville la plus forte de toute l'Italie du Nord, grâce aux étangs dont elle est entourée.



Cathédrale San Pietro, à Mantoue.

Au N. de la ville, le Mincio s'étale en trois laes : supérieur, moyen, inférieur; au S. un autre bras de la rivière forme de vastes marais. La ville a une enceinte bastionnée. Au N. et à l'E. sont la citadelle et le fort San Giorgio, commandant les digues fortifiées (Argine, Mulino, pont San Giorgio) qui franchissent les laes; à l'O. est la redoute de Pradella; au S., l'îlot fortifié de Ceresè, le fort Miglioretto couvrant les ouvrages qui permettent d'inonder toute la zone marécageuse, le fort extérieur de Pietole. Mais l'air y est fiévreux et l'eau peu salubre, et la population y a diminué depuis le siècle dernier; elle n'est plus que de 28,048 hab. Elle en avait le double il y a un siècle et demi. Elle a encore des fabriques d'instruments agricoles, d'allumettes, d'objets de cuir, de fourrures, de draps et de soieries, des tanneries, corderies et imprimeries. Elle possède un port fluvial sur le canal qui la traverse; des voies ferrées mènent à Vérone, Modène, Pavie, Monseice, des tramways à vapeur à Brescia, Asola, etc. Beaucoup de monuments rappellent son antique splendeur : la cathédrale San Pietro dont le caractère gothique a été à l'intérieur tout à fait transformé par Jules Romain, église à cinq nefs du xiv^e siècle; — Saint-André, commencée en 1472, sur les plans d'Alberti, achevée en 1782, avec une

belle façade en marbre blanc, une tour gothique et de nombreuses fresques; c'est un des plus curieux édifices de la Renaissance; — le palais ducale (Corte reale), bâti en 1302, décoré par Jules Romain, avec de belles salles, de superbes plafonds, des fresques, etc.; la partie la plus ancienne forme le Castello di Corte, orné de tours, décoré de peintures murales de Mantegna sur la vie de Louis de Gonzague; — le palais du Tè (abréviation de Tejetto), construit par Jules Romain, avec la célèbre salle des géants, où la chute des géants est représentée dans une fresque dont les personnages ont 4^m50 de haut. Le musée contient des antiquités remarquables; la bibliothèque est riche d'environ 80,000 volumes et 1,200 manuscrits. Mantoue a une académie (Virgiliana) des sciences et des beaux-arts, un jardin botanique, un lycée, un évêché et une synagogue bâtie depuis 1843; on compte, en effet, dans cette ville, une assez forte proportion de juifs.

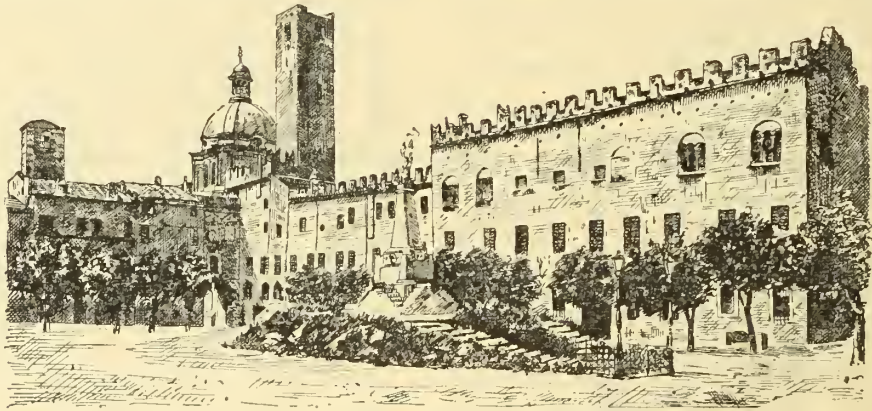
Mantoue, qui se targue surtout d'être la patrie de Virgile, a eu deux écoles de peintres célèbres : celle de Mantegna au xv^e siècle, celle de J. Romain au xvi^e siècle.

II. PROVINCE. — La prov. de Mantoue fait partie de l'ancienne Lombardie; elle est située sur les deux rives du Pô. Sa superficie est de 2,363 kil. q. Sa population, en

1893, était de 310,179 hab. Elle est limitée par les prov. de Crémone, Brescia, Vérone, Modène, Reggio d'Emilie et Parme. Elle est très marécageuse, couverte de rizières, de prairies et de petits bois. Elle est partagée en 11 circondari qui ont pour chefs-lieux : Asola, Bozzolo, Canneto sull'Oglio,

Castiglione delle Stiviere, Gonzaga Mantova, Ostiglia, Revere, Sermede, Viadana, et Volta Mantovana. II. VAST.

Histoire. — Mantoue est une ville très ancienne, les avantages de sa position ayant été aperçus de bonne heure. Les Etrusques s'y établirent et s'y maintinrent au point de



Palais Bonnacolsi (xiii^e siècle), à Mantoue.

constituer, encore au temps de Pline, le fond de la population. Le nom a été rapproché de celui du dieu étrusque *Mantus*, et, par Virgile, de celui de la prophétesse *Manto* (V. ci-dessus). Après l'invasion gauloise, elle fut comprise dans le pays des Cénomans, mais il n'en est pas fait mention avant l'époque impériale. Elle passa comme les autres cités cénomanes de l'alliance dans la sujétion romaine. Au temps du triumvirat, Octave qui avait assigné à ses vétérans le territoire de Crémone y joignit une partie de celui de Mantoue. A cette occasion Virgile fut expulsé de son patrimoine qu'Auguste lui rendit (V. VIRGILE). Le poète fit la gloire de sa cité natale, que les poètes suivants célébrèrent à l'envi. Quaud vinrent les invasions des Barbares, Mantoue prit une grande importance stratégique. Le roi lombard Agilulf s'en empara. Elle fut le chef-lieu d'un comté, lequel vint au x^e siècle aux mains de la maison de Canossa. Après la mort de la comtesse Mathilde (1145), la ville acquit ses libertés municipales ; elle accéda en 1167 à la ligue lombarde, fut prise en 1236 par Frédéric II, mais plus tard repoussa Ezzelio da Romano. A partir de 1268, elle fut en proie aux discordes civiles. Celles-ci aboutirent à la dictature de Pinamonte Bonnacolsi, qui se fit nommer capitaine général à vie (1274). Son fils Bardellone lui succéda (1293), mais fut chassé par son neveu Guido Bonnacolsi, dit Bottigella, chef des gibelins (1299). Le frère de ce dernier, Rinaldo Bonnacolsi, dit Passerino, obtint de Henri VII le titre de vicaire impérial, s'empara de Modène, mais s'aliéna le peuple par ses cruautés et fut tué dans un soulèvement (1328). Ses fils ayant été faits prisonniers, l'autorité passa à Luigi Gonzaga, capitaine du gouvernement, lequel se fit nommer vicaire impérial par Louis IV (1329). Ce fut le fondateur d'une nouvelle dynastie.

Louis I^{er}, né en 1267, mort le 18 janv. 1360, s'allia aux Scaliger de Vérone qui lui cédèrent Reggio (1335), puis aux Vénitiens contre les Scaliger, les Visconti et Ferrare. Les fils de Luigi, Filippino († 1356) et Guido, défirent les Milanais à Bosgoforte (1348). L'empereur Charles IV confirma à Luigi et à ses descendants la souveraineté de Mantoue et Reggio (1354). Une nouvelle attaque des Milanais fut repoussée en 1357. — *Guido*, né en 1291, mort en 1369, succéda à son père ; l'autorité fut exercée par ses fils, Louis et François, qui firent périr leur aîné Ugolin (1362), gendre de Matteo Visconti. — *Louis* fit tuer François et régna ensuite jusqu'en oct. 1382. — Son fils

François I^{er}, né en 1363, mort en mars 1407, fut mêlé aux intrigues et aux guerres des Visconti, tour à tour allié avec eux et Venise contre les Carrara de Padoue, avec Bologne contre eux.

Jean-François I^{er}, né en 1394, mort le 23 sept. 1444, est le premier des Mécènes qui ont illustré la famille de Gonzague. Ce fut lui qui appela à Mantoue le fameux éducateur Vittorino de Feltré. Il eut d'abord pour tuteur son oncle maternel Carles Malatesta. Le pape Jean XXIII le prit pour général des troupes de l'Eglise contre le roi de Naples Ladislas. Il défendit Bologne contre Malatesta, commanda l'armée de la coalition (Venise, Florence, Este, Montferrat) contre Milan (1425-33). Il reçut à Mantoue l'empereur Sigismond qui lui donna le titre de marquis. Passé aux Milanais, il défait François Sforza, général des troupes vénitiennes, florentines et génoises (1438-41). De sa femme Paola Malatesta († 1452), naquirent *Louis III*, *Carles*, seigneur de Bozzolo ; *Alexandre*, seigneur de Castillon ; *Jean-Louis*, seigneur de Rovigo et Capriana ; la savante *Cécile*.

Louis III, dit le *Turc*, né le 5 juin 1414, mort à Goito le 12 juin 1478, élève de Vittorino de Feltré et du condottiere Piccinino, eut à combattre son frère Carles († 1456). Il entretint une belle armée qu'il louait aux princes voisins ; il embellit Mantoue. De sa femme Barbe de Brandebourg il eut plusieurs fils, fondateurs de lignes princières (V. GONZAGUE). — Son fils *Frédéric I^{er}*, né en 1439, mort le 15 juil. 1484, guerroya au service du duc de Milan. — Son fils *Jean-François II*, quatrième marquis de Mantoue, né le 10 août 1466, mort le 29 mars 1519, servit les Vénitiens (1494), devint leur généralissime, puis capitaine général de l'empereur, puis commandant en chef des troupes de Ludovic Sforza (1498), servit ensuite le roi de France Louis XII (1500) dont il fut vice-roi à Naples (1503) ; il soumit Bologne pour le compte du pape Jules II (1506), Gènes pour celui de XII, se brouilla avec celui-ci qui lui avait pris Peschiera (1509), fut battu par les Vénitiens devant Vérone, fait prisonnier (9 août 1509), relâché à la demande de Jules II qui le nomma gonfalonier de l'Eglise. Il avait épousé en 1490 *Isabelle d'Este* († 1539) et forma avec elle un couple princier célèbre parmi les souverains de la Renaissance par son amabilité, son goût et son jugement éclairé ; si la modicité de leurs ressources n'autorisait pas de grandes libéralités, ils accordèrent aux lettrés et aux artistes une entière liberté. Isabelle composa une superbe collection d'œuvres d'art, fit faire son portrait

par Léonard de Vinci et deux fois par le Titien, fut consultée par les principaux écrivains du temps, l'Arioste, Bembo, etc.

Son fils *Frédéric II*, né le 17 mai 1500, mort le 28 juin 1540, fut capitaine général des forces de Léon X, s'entendit avec Charles-Quint (1529), qui le fit duc (1530) et lui donna en 1536 le *Montferrat* (V. ce mot). Il avait épousé en 1531 Marguerite, fille de Guillaume VI Paléologue (marquis de Montferrat); de cette union naquirent : outre ses deux successeurs, le duc de Nevers, le cardinal Frédéric (1540-65). — *François II*, né le 10 mars 1533, mort le 21 févr. 1550, régna sous la tutelle de son oncle, le cardinal Ilercule; il avait épousé Catherine d'Autriche, fille du roi des Romains, Ferdinand (1549). — Son frère, *Guillaume*, né en 1536, mort à Bozzolo le 14 août 1587, eut à combattre une révolte des gens de Casale (1567) et fit ériger le Montferrat en duché (1574); il avait épousé (1564) *Eléonore* (1534-94), fille de l'empereur Ferdinand. — Leur fils, *Vincent I^{er}*, né le 21 sept. 1562, mort le 18 févr. 1612, fit bâtir la citadelle de Casale, divorça d'avec Marguerite Farnèse (1580) pour épouser (1581) *Eléonore de Médici* (1566-1611), fille du grand-duc François, dont il eut outre ses trois fils (successivement ducs de Mantoue), *Marguerite*, mariée à Henri, duc de Lorraine, et *Eléonore*, mariée à l'empereur Ferdinand II (1622). — *François III*, né le 7 mai 1586, mort le 22 déc. 1612. — Son frère, *Ferdinand*, né le 24 mai 1587, mort le 29 oct. 1626, cardinal de 1605 à 1615, se vit disputer le Montferrat par le duc de Savoie (1613-17). — *Vincent II*, né le 7 janv. 1594, mort le 26 déc. 1627, cardinal de 1615 à 1626, frère des précédents, mourut comme eux sans héritier mâle.

La succession du Mantouan et du Montferrat donna lieu à une guerre acharnée. L'héritier légitime était Charles, fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers, petit-fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Il se vit disputer l'héritage par Ferdinand, puis César de Gonzague, ducs de Guastalla, et par le duc de Savoie qui revendiquait le Montferrat. L'empereur Ferdinand II, en qualité de suzerain, mit la succession sous séquestre en attendant sa décision. Charles de Nevers fit occuper Mantoue par son fils, du même nom, et fut alors mis au ban de l'empire. Ferdinand II ne voulait pas laisser de prince français s'établir dans les formidables places fortes de Casale et Mantoue. La France et Venise soutinrent le duc de Nevers. Louis XIII et Richelieu forcèrent le Pas de Suze et débloquèrent Casale assiégé par les Savoyards et les Espagnols (1629). Le maréchal d'Estrées s'enferma dans Mantoue, mais la peste se déclara dans la ville, assiégée par les Impériaux. Le 18 juil. 1630, elle fut enlevée par surprise et saccagée trois jours durant; ses trésors artistiques furent dispersés. A la diète de Ratisbonne, en présence des progrès des Suédois en Allemagne, l'empereur céda. Il s'engagea à investir Charles de Nevers des duchés; l'Espagne refusa d'accéder au pacte, puis y consentit par le traité de Cherasco (1634). Mais il fallut céder une partie du Montferrat au duc de Savoie. Le duc *Charles I^{er}*, mort le 22 sept. 1637, avait fait épouser en 1627 à son fils *Charles II*, duc de RetHEL († 1634), la princesse Marie (1609-60), fille du duc François III. De ce mariage naquirent le duc *Charles III* et *Eléonore*, troisième femme de l'empereur Ferdinand III (1654). Charles I^{er} avait eu trois filles : *Marie-Louise*, femme des rois de Pologne Ladislas VI et Jean-Casimir II; *Anne* dite la princesse palatine, épouse d'Edouard de Bavière, prince palatin (1645); *Bénédictine*, abbesse d'Avenay.

Charles III, 9^e duc de Mantoue, né le 31 oct. 1629, mort le 14 août 1655, eut d'abord sa mère pour tutrice, épousa Isabelle-Claire, fille de l'archiduc Léopold (1649), et s'allia à l'Espagne contre la France (1652-58); il vendit à Mazarin en 1659 ses domaines français (duchés de Nevers, RetHEL, Mayenne, etc.). — Son fils *Charles IV*, né le 31 août 1652, mort à Padoue le 5 juil. 1708, aida l'empereur contre les Turcs (1687), mais prit parti pour Louis XIV dans la guerre de succession d'Espagne et reçut des garni-

sons françaises dans Casale et Mantoue. Il fut chassé de ses États, mis au ban de l'empire (1708). Il mourut bientôt après sans enfants. Le duché de Mantoue fut alors confisqué par l'empereur Joseph I^{er}, malgré les prétentions du duc de Guastalla et du duc de Savoie qui fut dédommagé par le Montferrat, la Lomelline, le val de Sesia et Alexandrie. — En 1785, le Mantouan fut réuni au Milanais pour constituer la province autrichienne de Lombardie.

La place forte de Mantoue, devenue la clef de la Haute-Italie, a joué un rôle prépondérant dans la fameuse campagne de Bonaparte. Huit mois, elle résista aux assiégeoisants français, donnant le temps aux armées successivement envoyées d'Autriche de descendre les Alpes. Wurmser ne se rendit que le 2 févr. 1797. Mantoue fut incorporée à la république cisalpine, puis italienne; investie par le général autrichien Kray en mai 1799; le général Foissac-Latour la rendit le 28 juil. après un simple bombardement de quatre jours. Le traité de Lunéville l'attribua à la république cisalpine. Elle passa au royaume d'Italie, puis à l'Autriche (1814). Elle fit partie du fameux quadrilatère (Vérone, Peschiera, Legnago, Mantoue), qui était le boulevard de la domination autrichienne, brava de mars à juil. 1848 les attaques des Piémontais, vaincus sous ses murs le 18 juil. La paix de Villafranca la laissa à l'Autriche qui ne la céda qu'en 1866 avec la Vénétie.

VASE DE MANTOUE. — Vase formé d'un onyx taillé en canée de 15^{cm} 1/2 de haut sur 6 1/2 d'épaisseur. Trouvé lors du sac de Mantoue (1630), il fut vendu à un officier, Sirot, qui le donna à son colonel, le duc de Saxe-Lauenbourg; il passa aux ducs de Brunswick, fut donné au musée de Brunswick en 1767, emporté par le duc Charles lors de la révolution de 1830, et vendu après sa mort (1873) par Genève au musée de Brunswick. Ce vase est décoré de douze figures en relief représentant une fête religieuse, peut-être les petites Eleusines. Sa provenance antique est douteuse.

BIBL. : VOLTA, *Compendio della Storia di Mantova*; Mantoue, 1807-38, 5 vol. — Comte d'ARCO, *Studj intorno al municipio Mantova*; Mantoue, 1871-74, 7 vol.

MANTOUE (Eléonore d'Autriche, duchesse de) (V. ELÉONORE, t. XV, p. 806).

MANTOUMBA. Lac de l'Etat libre du Congo, qui envoie un émissaire, l'Irébon, dans le Congo. Découvert par Stanley (1883), il fut exploré par Rentley (1887) (V. Congo).

MANTRAS (V. BOUDDHISME, t. VII, p. 597).

MANTRY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières; 1,036 hab. Sur son territoire se trouvait le prieuré du Sauvement, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, fondé au xiii^e siècle par Jean de Chalon l'Ancien, et dont les biens furent unis au xv^e siècle à l'abbaye de Baume-les-Messieurs.

MANTZ (Paul), littérateur et critique et administrateur français, né à Bordeaux le 28 avr. 1821, mort à Paris le 29 janv. 1895. Après avoir payé quelque tribut à la poésie, il partagea de bonne heure son existence entre les occupations administratives et les travaux littéraires. Dès 1847, il s'essayait, dans l'*Artiste*, à des articles de critique, en même temps qu'il débutait, en qualité de rédacteur, au ministère de l'intérieur, dans les bureaux de la direction des affaires départementales. Porté par un goût très vif vers l'étude des choses d'art, il donna d'abord au journal de Victor Hugo, l'*Evénement* (1848), puis à la *Revue de Paris*, puis à la *Revue française* de 1855, des Salons qui furent remarqués et déterminèrent son entrée (1859) à la *Gazette des Beaux-Arts*. La série des articles, très fortement documentés et pleins d'ingénieux aperçus, qu'il y publia notamment sur l'*Histoire de l'orfèvrerie française*, obtint un vil succès, et bientôt Charles Blanc appela le jeune critique à collaborer avec lui à sa grande *Histoire des peintres*. Il écrivit pour cette importante publication un grand nombre de notices qui se distinguent par la sûreté de l'érudition et du goût autant que par les mérites du style; puis il fut, à partir de 1873,

attaché, comme rédacteur d'art, au journal *le Temps*. La *Grande Encyclopédie* le comptait au nombre de ses collaborateurs. — Paul Mantz, qui n'avait pas cessé d'appartenir à l'administration, fut promu, en 1880, sous-directeur des affaires départementales et communales. L'année d'après, il était désigné pour les fonctions de directeur, puis de directeur général des beaux-arts. Mais il n'occupa que peu de temps ce poste absorbant, et la retraite qu'il prit, à la date du 20 nov. 1882, lui permit de se consacrer tout entier, durant les dernières années de sa vie, à ses chers travaux de critique et d'histoire. — Paul Mantz laisse derrière lui l'œuvre la plus estimable : son *Hans Holbein* (1879, in-fol.), son *François Boucher* (1880, in-fol.) sont des livres qui font autorité. On lui doit encore : une *Histoire et description de l'église Sainte-Marguerite* (1884, gr. in-8), et une revue du *Salon de 1889*, ouvrage de grand luxe (1889, in-4).
Gaston COUGNY.

MANUBALISTE (Art milit.). Machine de jet lançant des projectiles légers (V. SCORPION).

MANUCE ou MANUZIO (Alde), dit *Alde l'Ancien*, ou *le Romain*, célèbre imprimeur-éditeur et humaniste italien, né à Bassiano, près de Velletri, en 1449 ou 1450, mort à Venise le 6 févr. 1515. Son prénom Aldo n'était qu'un diminutif de celui de Teobaldo, et l'origine de sa famille (dont le nom est écrit de plusieurs façons) n'est pas connue. Il fit ses études latines à Rome, sous la direction de Gaspar de Vérone et de Donizio Calderino, et suivit, à Ferrare, le cours de grec du célèbre Guarini. Il devint ensuite le précepteur de l'un des fils du prince de Carpi, Alberto Pio. Très protégé par cette puissante maison, il obtint d'elle plus tard l'autorisation d'ajouter le nom de Pio au sien. En 1482, en raison de la guerre, il se réfugia à La Mirandole, auprès du célèbre savant Jean Pic, avec lequel il se rendit ensuite à Carpi, chez le neveu de ce dernier, le prince Alberto Pio. Très épris tous les trois de la littérature classique, à peine connue alors, ils conçurent ensemble le projet d'établir une imprimerie destinée à la reproduction des chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome. Les bases en furent définitivement arrêtées en 1490. Antérieurement, dès 1488, Alde faisait un cours public d'explication des auteurs grecs et latins. Subventionné par les princes de Carpi, il installa, en 1494, une typographie à Venise. Ses premiers essais, tels que le poème de *Musée*, en grec et en latin, la *Galeomyomachia*, et un petit *Psautier*, également en grec, parurent sans date ni nom d'imprimeur. Il est essentiel de rappeler ici qu'avant lui, il n'avait encore été publié qu'une dizaine de livres grecs en tout, à Milan, à Venise, à Florence et à Vicence, d'une façon plus ou moins imparfaite. Alde se fit donc à cet égard un initiateur enthousiaste et persévérant au progrès matériel et littéraire. Le premier livre avec date sorti de ses presses est une grammaire de la langue grecque, *Erotmata*, de Constantin Lascaris, datée du 1^{er} févr. 1494 (1495, n. st.). Le but de cette publication, faite *summo studio, liberis et impensis Aldi Manucii Romani*, fut de venir en aide aux études de la jeunesse. Dans la préface qui l'accompagne, Alde déclare avoir fait vœu de consumer sa vie à l'utilité publique; il tint fidèlement cet engagement solennel. La même année aussi il fit paraître le premier volume du texte original, encore inédit, d'Aristote. Cette publication, laborieuse et difficile, en 5 vol. in-fol., fut terminée en 1498. Chaque année, il mettait au jour un ou plusieurs volumes de chefs-d'œuvre de la littérature grecque imprimés avec des types nouveaux et perfectionnés. Sa maison devint un refuge et lieu de réunion pour de savants grecs et des philhellènes. Avec leur concours, il fonda, en 1500, « l'Académie Aldine », dont la tâche était de s'occuper du choix des ouvrages à imprimer, des meilleurs manuscrits et des meilleures leçons à adopter. Grâce à cette collaboration efficace et à l'activité prodigieuse d'Alde, les publications se succédaient rapidement. Sa passion pour l'hellénisme ne lui faisait point oublier les lettres latines. Pour en faciliter la diffusion, il

eut l'idée heureuse d'adopter le format petit in-octavo. Il débuta dans cette voie en 1501, par une édition de Virgile, où l'on vit en même temps apparaître pour la première fois une autre innovation, l'emploi du caractère penché, qui fut appelé *aldin* ou *italique*, et dont le modèle a été fourni par la belle écriture de Pétrarque. La gravure de ce beau caractère avait été confiée à François de Bologne, qui n'est autre que le célèbre orfèvre nielleur et peintre Francesco Raibolini, dit *Francia* (V. ce nom). Ce fut une véritable révolution, et ces charmants petits volumes, qui ne coûtaient chacun que 2 fr. et demi de notre monnaie, eurent un succès immense. Il publia aussi dans le même format des ouvrages grecs et italiens. Ajoutons qu'on lui doit encore un beau livre illustré : l'édition originale du texte italien de *l'Ilyperotomachia di Poliphilo* (1499, in-fol.), avec de magnifiques gravures sur bois, dont les dessins sont attribués à Mantegna et à Jean Bellini. L'activité d'Alde Manuce ne se borna pas à cela. Non content de mettre de savantes préfaces à nombre de ses publications, il voulut encore faire œuvre d'éducateur classique. Il composa une grammaire latine : *Rudimenta grammatices latinæ linguæ* (1501, in-4), dont le succès fut durable; puis une grammaire grecque : *Grammaticæ institutiones græcæ* (1515, in-4), qui ne parut qu'après sa mort et n'eut qu'une édition. Il maniait le latin avec aisance, même les vers, comme en témoigne son *Musarum Panegyris*, poème en l'honneur du prince Alberto Pio de Carpi (S. l. n. d., avant 1489, in-4). Malgré tous ses succès et une économie sévère dans la gestion de son établissement, il ne laissa presque aucune fortune, les achats des meilleurs manuscrits des textes qu'il publiait et leur mise en œuvre ayant été fort coûteux. Mais il acquit une gloire immortelle comme typographe habile et consciencieux, aussi bien qu'à titre d'ardent promoteur de l'hellénisme renaissant. Sa marque typographique était composée d'un ancre et d'un dauphin. Il avait épousé, en 1499, la fille d'André Torressano d'Asola, acquéreur de l'imprimerie de Nicolas Jenson, à Venise. Il eut de ce mariage une fille et trois fils, dont l'aîné vécut d'un petit bénéfice ecclésiastique, le second, *Antoine*, fut libraire à Bologne, et le troisième suit.

Paul Manuce, né à Venise le 12 juin 1511, mort à Rome le 6 avr. 1574. Il n'avait pas quatre ans à la mort de son père, de sorte que ce fut son aïeul maternel qui prit la direction de l'imprimerie aldine, et c'est à ses soins qu'on est redevable, entre autres, d'un charmant livre d'*Heures* (1529, in-16), orné de ravissantes vignettes et d'encadrements d'une grande élégance. La mort de celui-ci, en 1529, ayant occasionné des dissensions domestiques, cet établissement chôma pendant quatre années. Paul se mit à sa tête en 1533, en association avec ses frères et oncles; il en devint le chef unique en 1540. Latiniste remarquable, il professa une prédilection particulière pour Cicéron et s'appliqua surtout à la publication des bons textes de cet auteur. En 1556, il devint l'éditeur d'une nouvelle académie, *Accademia Veneziana* ou *della Fama*, qui disparut cinq ans après, à la suite de la mort du sénateur Badoaro, son fondateur. Invité par le pape Paul IV à s'installer à Rome pour y exécuter l'impression des *Pères de l'Eglise*, d'après les manuscrits de la bibliothèque palatine, il s'y rendit en 1561, et commença, deux ans après, ses éditions, qu'il imprima avec des caractères gravés à Paris. La mort du souverain pontife, en 1556, et le retrait de la subvention servie par la municipalité de Rome, firent suspendre ces impressions pendant quelque temps. Il renouça enfin, en 1569, à la direction de l'imprimerie romaine, mais la reprit quelques années plus tard. La majeure partie de ses travaux littéraires personnels s'applique à Cicéron; le plus important est son *Commentarius* sur les oraisons de cet auteur (1578-79, 3 vol. in-fol.). On lui doit aussi quatre traités sur les antiquités romaines : les lois, le sénat, les comices et la cité de Rome (1557 à 1585, in-fol.). Sa correspondance avec une foule de gens de marque est très instructive. Il en a été publié sept édi-

tions en latin (*Epistolæ*, 1558 à 1580) et deux en italien (*Lettere volgari*, 1556 à 1560).

Alde Manuce, le Jeune, fils du précédent, né à Venise le 13 févr. 1547, mort à Rome le 28 oct. 1597, devint, à l'exemple de son père, un latiniste expérimenté et un érudit. À l'âge de dix ans, il publia son premier livre : *Eleganze della lingua toscana e latina* (1556), recueil qui fut successivement augmenté et eut plus de vingt éditions. Cinq ans plus tard, il fit paraître son *Orthographiæ Ratio* (1561), qui fut réédité plusieurs fois avec des augmentations. De 1562 à 1565, il resta à Rome, où il publia, chez son père, des fragments de Salluste avec des notes (1563). Il retourna à Venise en 1570 et reprit la direction de l'imprimerie paternelle, à laquelle ses cousins Torresano firent concurrence, en en établissant une nouvelle. L'ouvrage le plus important qu'il ait publié est l'édition complète de Cicéron (1583, 40 vol. in-fol.). Parmi ses travaux personnels, il faut encore citer son *Commentarius sur l'art poétique d'Horace* (1576). Il accepta une chaire d'éloquence à l'université de Bologne en 1585, passa l'année suivante à l'université de Pise, puis à celle de Rome en 1588, et prit, en 1590, la direction de l'imprimerie du Vatican. Il ne laissa pas de postérité de son mariage avec la fille de Bernard Giunta, célèbre imprimeur florentin, et fut le dernier rejeton de cette illustre famille de savants typographes qui a rendu tant de services aux lettres. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : A.-A. RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Aldes*; Paris, 1834, in-8, 3^e éd. — Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'hellenisme à Venise*; Paris, 1875, in-8.

MANUCODE (Ornith.) (V. LOPHORHINA).

MANUEL. I. BIBLIOGRAPHIE (V. BIBLIOGRAPHIE, t. VI, p. 634).

II. PÉDAGOGIE. — On appelle manuel un livre relativement court et d'un maniement facile, où sont condensées toutes les matières essentielles d'un enseignement déterminé. Il y aurait beaucoup à dire en faveur de cet instrument d'étude, qui, bien fait et bien employé, peut rendre de grands services. C'est à peu près le *Catechismus* des Allemands, et le *Text Book* qui joue un si grand rôle dans les écoles d'Angleterre et des États-Unis. Il faut beaucoup de savoir et de talent pour faire un très bon manuel, présentant les choses clairement et dans le meilleur ordre, avec une brièveté point trop sèche, et pouvant servir aussi bien de guide à ceux qui apprennent ou même à ceux qui enseignent que de *memento* à ceux qui savent. Et il est certain que les élèves, si bon que soit l'enseignement oral qu'ils reçoivent, ont besoin d'en retrouver la substance et les formules principales dans un résumé méthodique où ils se reportent à volonté, qu'ils possèdent à fond et qu'ils conservent. Ce n'est pas à tort cependant que les théoriciens de l'éducation, en France, sont généralement hostiles aux manuels presque autant que les élèves sont obstinés à s'en servir. En effet, même fait par le professeur même de la classe et résumant exactement son enseignement, le manuel a le grand défaut de figer, de pétrifier pour ainsi dire cet enseignement, et d'en faire, au lieu d'une chose vivante et souple, toujours perfectible, toujours adaptable aux divers esprits, une chose morte. Que sera-ce si les élèves pressés, enfiévrés par la préoccupation d'un examen, quittent l'enseignement vivant de leur maître pour suivre servilement, pour apprendre par cœur le manuel fait, et parfois mal fait par un autre, lequel, en tout cas, n'est pas là pour leur expliquer sa pensée et la mesurer à leur acquis ? Et le mal est à peine moindre, s'ils essayent d'apprendre à la fois et ce qu'on leur dit et ce qu'ils lisent dans leur manuel, car ni l'ordre, ni les formules ne sont les mêmes ; ils sont rarement de force à s'y reconnaître. Un seul guide, même médiocre, vaut mille fois mieux à l'écolier moyen, surtout à l'enfant, que deux ou plusieurs guides excellents qui ne lui montrent pas le même chemin. Et tout ce qui tend à dispenser ou le maître d'avoir une méthode à lui bien vivante, ou l'élève d'être tout entier à son maître est mauvais. Le manuel, qui n'est tolérable dans

une classe qu'autant que le maître lui-même le prescrit et le fait sien, n'est donc bon que pour les élèves qui n'ont pas de maître du tout ou qui en ont un trop mauvais. II. MARION.

MANUEL (D. Juan), duc de Peñafiel, marquis de Villena, célèbre homme d'État et écrivain espagnol, né à Escalona le 5 mai 1282, mort en 1347. Fils de Pedro Manuel, infant d'Espagne, frère d'Alphonse le Sage, il le perdit à l'âge de deux ans et fut élevé par son cousin le roi Sanche IV. Sous le règne de son successeur, Ferdinand IV, il parvint aux plus hautes dignités de l'État, avant l'âge de trente ans. En 1320, il devint co-régent du royaume, pendant la minorité d'Alphonse XI. Proclamé majeur en 1325, ce dernier s'empressa d'éloigner des affaires son grand-oncle ; mais, devant son attitude menaçante, il entra en composition avec lui et s'engagea à épouser sa fille Constance. La rupture de cette promesse et l'assassinat, dans le palais même du roi, de l'oncle du prince D. Juan déterminèrent celui-ci à entrer en guerre ouverte contre son souverain, avec l'aide du roi d'Aragon, son beau-frère, et du roi maure de Grenade. Cette guerre civile dura, avec des succès divers, jusqu'en 1335. D. Juan Manuel reentra en grâce et redeint général en chef des troupes, avec lesquelles il remporta une suite de victoires sur les Maures. De son premier mariage avec Constanza, fille de Jayme, roi d'Aragon, il n'eut qu'une fille, Constanza, qui devint, en 1340, l'épouse de D. Pedro, héritier du trône de Portugal ; c'est elle qui avait pour dame d'honneur la célèbre Inez de Castro. De sa seconde femme, Blanca de La Cerda, fille de l'infant Fernand de La Cerda, il laissa un fils, *Fernand*, et une fille, *Jeanne*, qui épousa Henri de Transtamare.

Malgré son existence si agitée, D. Juan Manuel trouva le temps de cultiver les lettres et d'y marquer lui-même avec éclat. Il écrivit douze ouvrages importants : une chronique d'Espagne, des traités sur les engins militaires, l'équitation et la chasse, des traités de morale à l'usage de la chevalerie, un livre de conseils à son fils, un recueil de poésies, etc. Plusieurs sont perdus, un seul a été publié : *El Conde Lucanor* (Séville, 1575, pet. in-4), avec biographie et commentaires de Gonzalo Argote de Molina. C'est un ouvrage politique et moral comprenant quarante-neuf historiettes ou apologues, dans le goût oriental, avec une sentence morale, en vers, placée à la fin de chaque morceau. Tous ces récits sont d'un vif intérêt et l'ensemble constitue un des plus beaux monuments de la littérature espagnole du XIV^e siècle. Le *Comte Lucanor* eut plusieurs éditions : Madrid, 1642 ; Stuttgart, 1839 ; Barcelone, 1853 ; Madrid, 1860 (*Biblioteca de autores españoles*, de Rivadeneyra, t. LI). Il a été traduit en plusieurs langues ; en français par A. de Puibusque (Paris, 1854, in-8), avec une notice sur l'auteur et une dissertation sur l'introduction de l'apologue d'Orient en Occident. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : TICKNOR, *Histoire de la litt. espagnole*, t. I. — COMTE DE PUYMAIGRE, *les Vieux Auteurs castillans* ; Metz, 1861-62, t. II, 2 vol. in-8.

MANUEL 1^{er}, empereur de Trébizonde (1238-1263), second fils d'Alexis 1^{er} qui avait en 1204 fondé sur les débris de l'empire grec cette principauté asiatique. La mégalomanie des gens de Trébizonde a surnommé Manuel le *Grand Capitaine* ; en fait, on voit que, pour résister au péril mongol, il s'allia aux sultans seldjoucides d'Iconium et qu'après la défaite d'Arsinga (1244), il dut se reconnaître vassal du grand khan. Toutefois, les victoires des Mongols, en ruinant Bagdad (1258), développèrent les relations commerciales des Grecs de Trébizonde ; aussi la ville prospéra-t-elle sous le règne de Manuel. C'est à ce prince qu'est due la fondation de l'église de Sainte-Sophie près de Trébizonde. On y voit encore le portrait à demi-effacé de l'empereur. Ch. DIEHL.

MANUEL III, empereur de Trébizonde (1390-1417), fils d'Alexis III, qui dès 1376 l'associa au gouvernement. Par son habile et prudente diplomatie, il réussit à maintenir intact son petit État dans la crise que l'invasion mongole déchaîna sur l'Asie. Sans doute, après un court essai de

résistance, il dut se reconnaître vassal de Timour (vers 1400), fournir un contingent qui combattit à la journée d'Angora, équiper une flotte destinée à transporter les Mongols en Europe; mais, quand le torrent fut écoulé, il réussit bien vite à s'affranchir du tribut et à rendre l'indépendance à son étroite principauté. Ch. DIEHL.

MANUEL (Niklaus), surnommé *Deutsch*, peintre, poète et magistrat suisse, né à Berne en 1484, mort à Berne le 30 avr. 1530. Sa famille était d'origine italienne. Il devint en 1512 membre du Grand Conseil, passa au service de la France (1522) et assista à la prise de Novare et à la bataille de Pavie (1523), rentra en Suisse où il devint bailli d'Erlach, et propagea ardemment la Réforme. Comme membre du Conseil des Deux-Cents, il y poussa de toutes ses forces. Quand elle eut triomphé, il entra au Petit Conseil (1528), réprima la révolte de l'Oberland, et fut chargé de tant de travaux et négociations qu'il mourut épuisé à quarante-six ans. Manuel fut un poète satirique et un polémiste dont la verve mordante contribua fort au succès de la Réforme. Ses principales comédies (farces) sont : *Vom Papst und seiner Priesterschaft*; *Der Ablasskrämer*; *Barbeli*; *Elsli Tragdenskaben*. Elles ont été rééditées par Tittmann (Leipzig, 1868) et Bachtold (Frauenfeld, 1878). Sa profession originelle était pourtant celle de peintre et graveur sur bois, et il alla travailler à Bâle, à Colmar, puis à Venise, où il est cité sous le nom d'Emmanuel Tedeschi comme un des élèves du Titien. A vingt-cinq ans, il revenait à Berne. Il occupa un rang distingué parmi les peintres de la haute Allemagne dans le xvi^e siècle. On n'a plus de lui que trois aquarelles, une douzaine de tableaux à l'huile et soixante à quatre-vingts dessins, plus les quarante-six fresques de la *Danse des morts* qu'il peignit à Berne, de 1515 à 1524, sur le mur d'enceinte du couvent des dominicains. Elles ont disparu avec ce mur, mais il en existe de bonnes copies, et elles sont reproduites dans une série de vingt-quatre lithographies (*Niklaus Manuels Totentanz*; Berne, 1829-31). Le musée de Bâle possède des dessins (de 1511) et des tableaux à l'huile (de 1517) de Manuel. La manière de celui-ci se rapproche de celle d'Urs Graf par la puissance de sa fantaisie et le soin d'exécution.

Son fils, *Hans-Rudolph*, né à Erlach en 1525, mort en 1574, bailli de Morsen (1562), fut aussi poète et peintre.

MANUEL (Louis-Pierre), écrivain et homme politique français, né à Montargis (Loiret) en 1751, décapité à Paris le 17 nov. 1793. Venu à Paris, il fut précepteur du fils du banquier Tourton. Il publia, en 1783, des *Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques*, qui lui valurent une détention de trois mois à la Bastille, et en 1786 un *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis*. Il accueillit avec ardeur la Révolution et devint officier municipal de Paris et administrateur en juil. 1789. La même année, il mit au jour la *Bastille dévoilée*. Elu procureur de la Commune le 2 déc. 1791, il publia, en févr. 1792, la fameuse correspondance de Mirabeau avec Sophie et fut pour ce fait poursuivi et acquitté (2 juin 1792). Un des auteurs de la journée du 20 juin, il fut suspendu, mais l'Assembléeleva cette suspension le 23 juil. Il prit une part active à la journée du 10 août et présida à la formation de la Commune. Elu député de Paris à la Convention (7 sept. 1792), il fut un des promoteurs de la proclamation de la République. Il fit supprimer la croix de Saint-Louis (15 oct.) et demanda la vente du château de Versailles (20 oct.). Elu secrétaire le 27 déc. 1792, il se montra favorable à Louis XVI et vota pour l'appel au peuple et pour la détention. Après la condamnation du roi, il démissionna (18 janv. 1793) et se retira à Montargis, où il faillit périr dans une émeute (mars 1793). Arrêté et enfermé à l'Abbaye le 21 août 1793, il fut condamné à mort et exécuté. Outre les ouvrages cités plus haut, on lui doit : *la Police de Paris dévoilée* (1791) et les *Lettres sur la Révolution* (1792). Etienne CHARAVAY.

MANUEL (Jacques-Antoine), orateur et homme politique

français, né Barcelonnette le 10 déc. 1775, mort à Maisons-Laffitte le 20 août 1827. Volontaire en 1792, il quitta l'armée en 1797, après la paix de Campo-Formio, avec le grade de capitaine d'infanterie. Il fit son droit en Provence, et se fit inscrire au barreau d'Aix, à la tête duquel il brilla. Elu pendant les Cent-Jours par le grand collège des Basses-Alpes et en même temps par l'arr. de Barcelonnette (10 mai 1814), il défendit après Waterloo les droits de Napoléon II (23 juin) et signa le 8 juil. avec cinquante-deux de ses collègues une protestation contre la dispersion de la Chambre par la force armée et contre le rétablissement des Bourbons par les alliés. Elu député à la fois par le Finistère et par la Vendée (18 oct. 1818), il opta pour ce dernier département et prit part, dans le sens des principes de la Révolution, à toutes les discussions importantes de cette époque : à la différence de la plupart des orateurs de cette époque, il n'écrivait ni ne lisait ses discours : aussi le centre et la droite ne cessaient de l'exciter par des interruptions, afin de le faire sortir des convenances parlementaires et royalistes alors très respectées. C'est ainsi qu'en 1822, dans la discussion de la loi sur les délits de presse, il lui échappa de dire que la France avait vu revenir les Bourbons « avec répugnance ». Il fut réélu le 13 nov. 1822 dans deux arrondissements de la Vendée, et opta pour celui des Sables. Ayant eu à combattre le 27 févr. 1823 le projet de l'expédition d'Espagne, il la déclara plus dangereuse qu'utile à Ferdinand VII en invoqua l'exemple de l'intervention allemande en faveur de Louis XVI : « Auriez-vous donc oublié que dès le moment où les étrangers envahirent le territoire français, la France révolutionnaire sentant le besoin de se défendre par des formes et par une énergie nouvelles... » La majorité ne lui permit ni de terminer, ni d'expliquer sa pensée, et la séance fut levée au milieu des tumultes et des cris : « Nous ne voulons plus l'entendre ! A la porte, le régicide ! » Le lendemain, il obtint la parole et ne s'en servit que pour braver l'Assemblée : « Victime de vos fureurs, je confierai à vos fureurs le soin de me venger. » Une commission nommée par la Chambre, et dont le rapporteur fut La Bourdonnaye, proposa l'exclusion de Manuel (1^{er} mars). Malgré Foy, Girardin, Saint-Aulaire, Royer-Collard, le centre droit et la droite votèrent *pour* : à la contre-épreuve, le centre gauche et la gauche quittèrent la salle (3 mars). Le lendemain Manuel entra solennellement suivi de toute la gauche. Il avait annoncé qu'il ne céderait qu'à la violence, et tint parole. Un piquet de gardes nationaux, sommé par le président de prêter main forte, s'écroula des protestations de La Fayette et de Périer, et se retira aux cris de : *Vive la garde nationale !* Il fallut pour le faire sortir (sans collision physique, d'ailleurs) un détachement de gendarmes conduits par le colonel vicomte de Foucault. Celui-ci les commanda en ces termes : « Gendarmes, faites votre devoir. » Le mot « Empoignez-moi cet homme-là ! » appartient à la polémique, non à l'histoire. A la suite de cette scène, soixante-deux députés s'abstinrent de siéger jusqu'à la fin de la session ; le centre gauche siégea, mais ne prit part ni aux délibérations, ni aux votes. Manuel, déjà malade et souffrant de ses anciennes blessures, passa dans la retraite les quatre dernières années de sa vie. Il mourut au château de Maisons, chez le banquier Laffitte, son ami. Son corps fut transporté au Père-Lachaise ; mais, par ordre supérieur, le cortège dut passer par les boulevards extérieurs. S'il n'y eut pas de troubles graves à cette occasion, la manifestation populaire n'en fut que plus imposante. Il. MOXIS.

BIBL. : RAMOND DE LA CROIZETTE, *Manuel* ; Paris, 1824, in-12. — FORTANIER, *Eloge de Manuel* ; Toulouse, 1849, in-8. — Ed. BONNAL, *Manuel et son temps* ; Paris, 1877, in-8. — V. aux mots CENT-JOURS, CHARLES X, LOUIS XVIII.

MANUEL (Eugène), littérateur français, né à Paris le 13 juil. 1823. Fils d'un médecin israélite, il fit de brillantes études au collège Charlemagne, entra en 1843 à l'École normale, et fut successivement professeur de seconde et de rhétorique à Dijon, à Grenoble et à Tours, puis,

à partir de 1849, dans divers lycées de Paris. Chef de cabinet de M. Jules Simon, en sept. 1870, inspecteur de l'Académie de Paris en 1872, il a été nommé inspecteur général de l'instruction publique en 1878. Collaborateur de M. Lévi-Alvarès, son beau-frère, pour un livre de lecture à l'usage des classes : *la France* (1854-58, 4 vol. in-18, plusieurs fois réimpr.), M. Eugène Manuel s'est acquis, en dehors de l'enseignement, une notoriété littéraire par ses poésies : *Pages intimes* (1866, in-18); *Pendant la guerre* (1871, in-18); *Poèmes populaires* (1874, in-18); *En voyage* (1884, in-18), et surtout par *les Ouvriers*, drame en un acte et en vers (1870), resté au répertoire de la Comédie-Française. M. Manuel a publié des éditions classiques de morceaux choisis de J.-B. Rousseau et d'André Chénier, et collaboré à divers recueils et répertoires pédagogiques.

M. Tx.

MANUEL ANGE, empereur byzantin, mort en 1236. Il était fils du sébastocrator Jean Ange, un des généraux de Manuel Comnène. Grâce à l'appui de son frère Théodore, despote d'Épire, il avait épousé une fille du roi de Bulgarie Jean Asan. Quand la guerre éclata entre ce prince et Théodore, il prit le parti de son beau-père et profita de la captivité de Théodore pour occuper Thessalonique et se proclamer empereur (1232); en même temps il cherchait pour assurer sa conquête un appui du côté de l'Église romaine. Quand Théodore recouvra la liberté, Manuel dépossédé de ses territoires fut relégué à Attalia; il s'en échappa bientôt, sollicita l'appui de l'empereur Jean Vatazès, et, grâce à son concours, il reconquit Pharsale et Larissa. Il ne tarda pas d'ailleurs à s'accommoder avec son frère; et fit également la paix avec les princes latins de Morée, auxquels il finit même par prêter hommage. Il mourut peu après.

Ch. DIEHL.

MANUEL I^{er} COMNÈNE, empereur byzantin, né en 1122, mort le 24 sept. 1180. C'était le plus jeune des fils de l'empereur Jean II Comnène et d'Irène de Hongrie. Malgré cela il fut désigné par son père mourant pour monter, de préférence à son frère aîné, sur le trône de Byzance (avr. 1143), et son long règne, l'un des plus intéressants de l'histoire byzantine, ne fut point sans éclat ni sans gloire. Énergique, actif, d'un caractère ardent et passionné, d'une magnifique bravoure qui souvent touchait à la témérité, Manuel réunissait en lui les plus brillantes qualités d'un souverain du moyen âge, et il peut être comparé aux plus vaillants d'entre les chevaliers occidentaux ses contemporains. A ces vertus militaires, il joignait, en prince byzantin qu'il était, une instruction solide qui, sur le terrain théologique, atteignait à l'érudition, et une habileté politique digne d'un véritable homme d'État. Malheureusement en lui le général ne valait pas le soldat, et les desseins trop vastes, les ambitions trop colossales du politique eurent pour le succès de ses vues et les destinées de l'empire des conséquences souvent désastreuses. Comme jadis Justinien, et en un temps bien moins favorable à de telles visées, Manuel rêvait de l'empire universel; au lieu de tourner exclusivement les yeux vers les périls prochains qui venaient de l'Orient, il s'engageait dans le dédale compliqué de la politique occidentale, et songeait à rétablir en Italie l'autorité impériale. Par ses alliances matrimoniales, il se rapprochait de l'Occident, épousant successivement Berthe de Sulzbach, belle-sœur de l'empereur allemand Conrad III (1146) et après la mort de cette princesse (1160), une autre Franque, Marie d'Antioche (1161); par les combinaisons de sa diplomatie, il se mêlait aux luttes qui mettaient aux prises l'empire et la papauté et entraînait dans la grande famille des monarchies occidentales. Sans doute, dans ces entreprises trop vastes, le succès ne répondit pas aux espérances de Manuel, et les guerres interminables, les gigantesques ambitions ne contribuèrent pas moins que le luxe prodigieux de la cour à l'épuisement de l'empire; mais l'éclat des apparences dissimulait les causes prochaines de ruine, et pendant presque tout ce règne Constantinople fut l'un des centres les plus importants de la politique européenne.

Jean II avait laissé à son successeur une armée excellente, un trésor bien rempli; Manuel se servit de ces avantages pour continuer d'abord en Orient la politique paternelle. Il obligea le comte Raymond d'Antioche à accepter humblement la suzeraineté byzantine (1144); il refoula vigoureusement les attaques des Sedjocides d'Iconium. Mais bientôt l'Occident réclama impérieusement son attention. La prise d'Edesse par les musulmans avait provoqué la seconde croisade, Conrad III d'Allemagne et Louis VII de France s'apprétaient à traverser l'empire byzantin et Manuel ne voyait point sans inquiétude leurs puissantes armées s'approcher de sa capitale. En même temps (1147) une imprudence diplomatique mettait le basileus aux prises avec les Normands de Sicile; Corfou tombait aux mains des soldats de Roger II, et son amiral, Georges d'Antioche, après avoir ravagé les côtes de Grèce, prenait et pillait sans merci les riches cités de Thèbes et de Corinthe. Pour faire face à ces difficultés, il fallut bien rappeler d'Orient les forces byzantines. Non sans peine, à force de surveillance et de diplomatie, on fit passer successivement au delà du Bosphore les troupes souvent indisciplinées de Conrad III et de Louis VII, et on écarta le grave péril dont l'hostilité à peine voilée des Latins pour les Grecs menaçait un moment Constantinople. Contre les Normands, la lutte fut plus difficile et plus longue. Pour les combattre, Manuel rechercha l'alliance des Vénitiens auxquels il confirma, en les étendant, les privilèges commerciaux dont ils jouissaient dans l'Empire (1148), et grâce à leur concours, grâce à l'énergie qu'il déploya lui-même, l'empereur réussit à reprendre Corfou (1149). Malheureusement, il voulut davantage; il porta la guerre sur les côtes de Sicile et d'Apulie; il occupa Ancône (1154) et malgré le peu de succès de ses efforts, il finit par effrayer l'empereur Frédéric Barberousse, monté en 1152 sur le trône impérial et par inquiéter les Vénitiens, qui l'abandonnèrent pour faire alliance avec le roi de Sicile (1154). Vainement Manuel négociait avec Frédéric et lui proposait la main d'une princesse byzantine; vainement, pour contrebalancer la puissance de Venise, il s'appuyait sur Pise et sur Gènes ses rivales, et accordait aux Génois des privilèges commerciaux considérables (1155). Ses généraux échouèrent dans leurs efforts pour soulever la Pouille, ses flottes étaient battues et Brindisi repris (1156), les escadres normandes apparaissaient dans l'archipel. Manuel se décida à conclure la paix avec le fils et successeur de Roger II, Guillaume le Mauvais (1158). Sans rançon, le roi rendait à l'empereur les prisonniers faits durant la guerre, mais le basileus ne songea pas même à réclamer les ouvriers jadis enlevés à Thèbes et à Corinthe, et qui avaient fondé pour Roger II les manufactures de soie de Palerme.

Pourtant la guerre normande n'avait point fait oublier à Manuel les intérêts de l'Empire en Orient. Sur les frontières européennes de la monarchie, il obligeait les Serbes à reconnaître la suzeraineté byzantine (1151), détrônait leur souverain rebelle, et installait à sa place l'énergique et habile Stéphane Nemanya (vers 1165), qui deviendra plus tard un des plus redoutables adversaires de Byzance. Plus activement encore il intervenait en Hongrie, s'emparait de l'importante ville de Zeugmin (Semlin), contraignait le roi Geiza II à faire sa soumission (1152-56). A la mort de ce prince (1161), il profitait des troubles de la succession pour tenter une nouvelle attaque, et par sa politique matrimoniale, il crut un moment assurer la réunion future de la Hongrie au territoire de l'empire (traité de 1164). Une nouvelle rupture ruina ces espérances : du moins les généraux de Manuel conquièrent la Dalmatie hongroise, et la brillante victoire de Zeugmin jeta un dernier rayon de gloire sur les armées byzantines (1167). La paix laissa à Manuel la Dalmatie, Zeugmin, Sirnium (1168). Du côté du Danube, il avait dépassé les glorieux succès de Basile le Bulgaroctone. — En Asie, la politique de l'empereur n'était pas moins heureuse ni son prestige moins éclatant. A Antioche, le comte Renaud, après avoir bravé

Manuel, était contraint de faire sa soumission, et le basileus laissait dans la ville une entrée triomphale (1156); les princes arméniens de Cilicie se reconnaissaient vassaux de l'empire. Le roi Baudouin III de Jérusalem épousait une nièce de Manuel (1157) et Nouredin lui-même, le sultan de Damas, consentait à signer un traité avantageux pour les chrétiens (1159). Durant tout le règne, les princes latins de Palestine se considérèrent comme des feudataires de l'Empire; en 1169, Amaury de Jérusalem entreprendra avec Manuel une croisade contre l'Égypte.

Malgré ses heureux succès, Manuel ne se résignait point à abandonner ses espérances du côté de l'Occident. La lutte du sacerdoce et de l'Empire semblait offrir une occasion favorable; le basileus essaya d'en profiter pour tenir en échec Frédéric de Hohenstaufen. Contre l'empereur allemand, il soutint Alexandre III (1161) et engagea avec la papauté des négociations qui d'ailleurs échouèrent, en vue de l'union des deux Églises (1166-67). En même temps, il appuyait les villes italiennes, obtenait le droit de mettre une garnison byzantine dans Ancône (1167) et par sa diplomatie comme par ses armes combattait les progrès de l'influence allemande dans la péninsule. Mais de nouveau par ses succès il inquiétait les Vénitiens; la puissante république avait vu avec déplaisir les Byzantins s'établir en Dalmatie et à Ancône; elle était plus mécontente encore des concessions importantes accordées par l'empereur aux Génois ses rivaux (1169-70). Aussi de plus en plus elle s'éloignait de Byzance, et, lorsque en 1171 Manuel fit arrêter d'un seul coup tous les Vénitiens établis en Orient et confisquer leurs biens, la rupture éclata sans tarder. Par sept quatre ans (1174-75) la guerre dura, et ce conflit, né de raisons essentiellement commerciales, se transforma presque en une guerre européenne. La flotte vénitienne conquit la Dalmatie, ravagea les côtes grecques, occupa Chios, tenue pourtant en échec et finalement obligée à la retraite par les vaisseaux de l'amiral Contostephanos (1172). Bientôt la lutte s'étendit, embrasant les trois péninsules d'Italie, de Grèce et d'Asie Mineure. Venise souleva Stéphane Nemanja de Serbie; elle demanda appui à l'empereur allemand pour assiéger Ancône; ses efforts demeurent impuissants (1173). Enfin Dandolo gagna à la République l'alliance normande (1175); devant cette redoutable coalition, Manuel trouva sage de céder. Il confirma les privilèges des Vénitiens et paya une indemnité d'un million et demi de ducats.

Un dernier coup — le plus grave — attrista en Orient la fin du règne de Manuel. Pendant de longues années les sultans d'Iconium avaient observé la paix signée avec l'Empire; mais, tout en reconnaissant la suzeraineté de Byzance (1161), Kildj-Arslan II, à la faveur des embarras qui détournèrent l'attention de Manuel, faisait d'incessants progrès. Pour l'arrêter, l'empereur fortifia puissamment les places de Dorylée et de Subleon: ce fut la cause d'une rupture ouverte (1176). L'armée byzantine, commandée par Manuel lui-même, se laissa surprendre, tandis qu'elle marchait vers Iconium, à Myriokephalon, dans le difficile défilé de Tzyvritze. La bataille fut désastreuse pour les impériaux (sept. 1176). Vainement Manuel fit des prodiges de valeur; son aile droite fut détruite, les bagages, le trésor enlevés; à grand-peine les débris de l'armée se rallièrent autour de l'avant-garde qui avait réussi à s'ouvrir un passage. Cependant les forces impériales conservaient une assez fière allure pour que Kildj-Arslan proposât de traiter; mais ce fut en 1177 seulement, après quelques succès des armes grecques, qu'intervint la paix définitive. Manuel ne se remit d'ailleurs jamais de la blessure que ce grand désastre avait faite à son orgueil; il voyait en même temps sa politique italienne demeurer inefficace. Affaibli, attristé, il mourut peu après.

Malgré son éclat apparent, le règne de Manuel devait avoir pour l'Empire de graves conséquences. Sans doute la cour de Constantinople, par son luxe, par la splendeur de ses fêtes et de ses tournois, était éblouissante; sans doute,

malgré les attaques des Normands et des Turcs, la Grèce, l'Asie, les îles étaient florissantes par l'industrie et le commerce, et Thessalonique montrait une prospérité inouïe. Sans doute l'état des finances demeura longtemps satisfaisant et l'armée, recrutée de plus en plus à l'aide de mercenaires étrangers, réformée par Manuel dans son organisation et son armement, rendit d'excellents services. L'administration strictement surveillée, la justice rendue avec soin et avec humanité, ajoutaient à l'éclat de l'Empire; et Benjamin de Tulède, qui a visité l'Orient sous le règne de Manuel, fait de la prospérité de la monarchie un brillant tableau. Les lettres contribuaient à cette splendeur, représentées par des hommes tels qu'Eustathe de Thessalonique, Michel Acominate, Nicolas de Méthone, dans l'Église; par des écrivains tels que Zonaras, Michel Glykas, Constantin Manassès, Jean Cinnamos, Théodore Prodrome; le goût de l'antiquité revivait dans les écoles; l'art même jetait quelque éclat (mosaïques de l'église de la Nativité à Bethléem). Mais, d'autre part, les colossales entreprises de Manuel, les dépenses qu'exigeait l'entretien de l'armée ruinaient et épuisaient l'Empire chargé d'impôts chaque jour croissants. La politique commerciale de l'empereur, qui ouvrait largement aux Latins l'accès des richesses de l'Orient, n'était pas moins désastreuse; il y avait à Constantinople plus de 60,000 Latins, qui peu à peu s'assuraient dans l'Empire le monopole du commerce. La sympathie de Manuel pour les Occidentaux, la place qu'il leur faisait dans l'armée et même dans l'administration exaspéraient encore la haine des Grecs contre les étrangers. Tout cela présageait de graves dangers pour l'avenir. Les efforts prodigieux d'une politique trop ambitieuse avaient diminué les ressources défensives d'un empire dont la richesse n'excitait que trop de convoitises; les traités de commerce l'ouvraient largement à des rivaux sans scrupule, et la haine entre Latins et Grecs rendait chaque jour plus profond l'abîme qui séparait l'Orient de l'Occident. Quand Manuel mourut, on pouvait prévoir les troubles et les haines d'où sortira la quatrième croisade. Ch. DIEHL.

BIBL. : Les principales sources historiques pour le règne de Manuel Comnène sont les ouvrages des contemporains Jean CINNAMOS et Nicéas ACOMINATE, et des chroniqueurs JOËL et EPHREM. — On consultera utilement les nombreux discours d'EUSTATHE de Thessalonique, qui a fait en particulier l'oraison funèbre de Manuel (REGEL, *Fontes rerum byzantinorum*; Pétersbourg, 1892, t. I), et les poèmes de Théodore PRODROME. — Les chrysobulles de Manuel se trouvent dans Zacharie VON LINGENTHAL, *Jus græco-romanum*; Leipzig, 1857, t. III, et dans TAFEL et THOMAS, *Urkunden zur Geschichte Venedigs*, 1856. — Pour l'histoire du règne, outre les histoires générales: WILCKEN, *Rerum ab Alexio, Joanne, Manuele et Alexio II Comnenis gestarum libri quatuor*; Heidelberg, 1881. — TAFEL, *Kommenen und Normannen*, 1852. — B. KUGLER, *Studien zur Gesch. des zweiten Kreuzzuges*; Stuttgart, 1866. — VON KAP-HERR, *Die Abendländische Politik Kaiser Manuels*; Strasbourg, 1881.

MANUEL HOLOBOLOS, écrivain byzantin de la seconde moitié du XII^e siècle. Il vécut à Constantinople sous les règnes de Michel VIII Paléologue (1261-1283) et de son fils Andronic II, et fut pendant quelques années revêtu du titre de *ῥήτωρ τῶν ἑκτόρων*. Tour à tour favori du prince et disgracié par lui, sa vie, qui nous est assez bien connue par l'histoire de Pachymère, offre un curieux exemple de l'existence d'un courtisan byzantin. Ses poèmes en vers politiques, où les sujets religieux servent de prétexte aux plus basses flatteries, montrent d'autre part à quelle décadence était tombée la poésie chrétienne. — Un autre personnage du même nom, secrétaire et médecin de Manuel II Paléologue (1394-1425), figure dans l'ouvrage intitulé *Mazaris*. Ch. DIEHL.

MANUEL MAMIGONIAN, prince de Daron et connétable d'Arménie (IV^e siècle). Au temps où les Perses dominaient en Arménie, il fut, vers 370, emmené captif par les troupes de Schahpour II et dut se résigner à combattre dans l'armée de ce prince. Par les services qu'il lui rendit, il finit pourtant par obtenir la liberté et put rentrer dans son pays. Il le trouva fort troublé: un usurpateur, Varaztad, occupait

le trône, et ce tyran venait de faire périr le frère de Manuel (380). Ne pouvant obtenir justice, Manuel se souleva, battit Varazdat dans les plaines de Garin et en 382 il rétablit la dynastie légitime. En qualité de connétable, il exerça la tutelle des deux jeunes souverains Arsace et Valarsace, et avec l'appui de la Perse assura leur autorité. Il ne défendit pas moins énergiquement le royaume quand après une brouille la Perse, devenue hostile, envahit l'Arménie. Il fut victorieux en plusieurs rencontres, particulièrement à la journée de Pakravant, sur l'Euphrate, après laquelle les Perses évacuèrent le pays. Il mourut peu après.

MANUEL PALÉOLOGUE (V. PALÉOLOGUE).

MANUEL PHILÈS, poète byzantin du xiv^e siècle, originaire d'Ephèse. Il vécut à Constantinople sous le règne de Michel Paléologue et des deux Andronics, entre 1280 et 1350. De même que Théodore *Prodrome* (V. ce nom) pour l'époque des Comnènes, il offre pour l'époque des Paléologues le type accompli du poète de cour, prétentieux, soigneux et flatteur. La plus grande partie de son œuvre est consacrée à des pièces de circonstance — requêtes, remerciements, panégyriques — pleines du tableau des misères et de la mendicité de l'auteur, mais souvent intéressantes par le nom des personnages auxquels elles sont adressées. Philès a composé en outre des poèmes didactiques tels que le *περὶ ζώων ιδιότητος*, dédié à l'empereur Michel Paléologue des dialogues — que l'on a à tort voulu transformer en ouvrages dramatiques — dont l'un est consacré au panégyrique du grand domestique Jean Cantacuzène, surtout de nombreuses épigrammes décrivant des œuvres d'art célèbres à Byzance, et qui ne sont point sans importance pour l'histoire de l'iconographie. Philès, qui s'est en général servi de l'iambique trimètre, ne manque point d'habileté dans la forme, mais son style fatigue vite et son humilité écoeure. Dans la masse de vers qui nous restent de lui, il y a pourtant d'intéressants détails à recueillir pour l'histoire. Philès a beaucoup voyagé en Russie, en Perse, en Arabie, dans l'Inde; il a connu et nous fait connaître, d'autre part, les principaux personnages de la cour des Paléologues. Ses poèmes sont publiés dans deux recueils : les pièces didactiques dans les *Poetæ bucolici et didactici* de la collection Didot, les autres dans l'édition qu'a donnée Miller (*Manuelis Philæ carmina*; Paris, 1855-57, 2 vol.). Ch. DIEHL.

MANUELLES D'APPRENTISSAGE (Ecoles) (V. ECOLE, t. XV, p. 461).

MANUFACTURE. I. Industrie. — On désigne sous ce nom un établissement où des hommes ou des femmes travaillent en commun. Cette substitution progressive du travail en commun au travail individuel a été examinée au point de vue historique à l'art. INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. Quoique l'Etat ait la surveillance directe de certaines manufactures, comme celles des tabacs et des allumettes, des poudreries, des manufactures d'armes, des arsenaux de terre et de mer, etc., il était de son devoir d'intervenir dans la fixation des conditions du travail. Cette étude sera faite à l'art. TRAVAIL.

A. RIEGEL.

ECOLE D'APPLICATION DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT (V. ECOLE, t. XV, p. 448).

II. Beaux-arts. — MANUFACTURES NATIONALES. — Il y a en France trois manufactures nationales qui dépendent du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts; ce sont : la manufacture de porcelaine de *Sèvres*, les manufactures de tapisseries de *Beauvais* et des *Gobelins* (V. ces mots). Ce ne sont pas des établissements industriels de production, leur mission est plutôt l'enseignement de l'art. Certains de leurs produits sont employés en présents diplomatiques ou comme prix d'encouragement aux sociétés et établissements d'utilité générale. — Un décret du 31 oct. 1870 réunit au ministère de l'agriculture et du commerce les manufactures nationales qui, sous les anciens régimes, étaient dans les attributions de la couronne ou de la liste civile. Un autre décret du 2 janv. 1871 les fit passer au ministère de l'instruction publique et des beaux-

arts. Auprès de chaque manufacture siège, sous la présidence du ministre, une commission composée d'artistes, de professeurs et de fonctionnaires des beaux-arts, chargée d'examiner et d'apprécier les travaux exécutés. — Le personnel des manufactures se compose d'un personnel fixe, ayant seul droit à la pension de retraite, et d'un personnel à l'extraordinaire.

III. Administration. — MANUFACTURE D'ARMES. — Dans la plupart des pays de l'Europe, les fabriques d'armes sont des manufactures appartenant à l'Etat et dirigées par le personnel de l'artillerie. Actuellement, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie possèdent de très importantes fabriques nationales. En Angleterre pourtant on a respecté le principe de la libre concurrence des industries individuelles. Les Anglais sont persuadés qu'en général le gouvernement ne doit pas établir de manufactures, si ce n'est pour des travaux indispensables et trop peu pratiqués par les particuliers, ce qui rendrait la fourniture incertaine. Il sont créés la manufacture modèle d'Enfield qui suffit aux besoins ordinaires; en cas d'accroissement de l'armement, le gouvernement donne des commandes aux ateliers libres qui en temps ordinaire savent utiliser leur outillage pour l'exportation. En France, d'après Gassendi, dès le xv^e siècle, il y eut à Saint-Etienne des fabricants d'armes à feu. Mais longtemps, dans tous les pays, cette fabrication était faite par des ouvriers isolés ou de petits groupes d'ouvriers. Longtemps même l'achat des armes à feu fut faite sans contrôle de l'Etat. Avant 1720, d'après les besoins du gouvernement, un entrepreneur de Paris faisait des marchés avec les différents fabricants d'armes de Saint-Etienne. Un seul contrôleur canonier était chargé de l'épreuve et de la visite des armes. En 1720, le roi prit différents entrepreneurs à Saint-Etienne pour les fournitures d'armes; il y envoya un officier d'artillerie et trois contrôleurs pour inspecter les travaux. On apportait toutes les armes en un même local pour y être examinées. En 1763, tous les entrepreneurs se réunirent en une seule compagnie, mais ce n'est qu'en 1784 que fut créée une organisation de manufacture d'armes de l'Etat qui s'est continuée depuis avec quelques modifications. Le principe qui a généralement dominé est celui de l'entreprise; l'entrepreneur est chargé de réunir et de maintenir un certain approvisionnement de matières premières, d'entretenir les bâtiments et l'outillage, de payer les ouvriers; mais il ne dirige pas la fabrication qui est conduite par des contrôleurs et des officiers du corps de l'artillerie. L'Etat paye à l'entrepreneur le prix de revient des armes augmenté d'un tant pour cent pour couvrir ses charges et lui assurer un bénéfice. Le tant pour cent a varié aux diverses époques, suivant les conditions de l'entreprise; à Mutzig, où l'entrepreneur était propriétaire des bâtiments et des machines, il recevait 20 % du prix que coûtaient les armes pour matière et main-d'œuvre, les prix étant fixés par des devis très consciencieusement établis qui tenaient compte d'une certaine moyenne de rebuts de pièces au cours de la fabrication. Récentement, quand la manufacture de Saint-Etienne fut rebâtie, les constructions et les machines étant fournies par l'Etat, la prime de l'entreprise était de 7 %. Elle a été réduite à peu près de moitié depuis la guerre. Au siècle dernier, les commandes du gouvernement français n'étaient guère que de 20,000 fusils ou mousquetons par an; les manufactures n'en pouvaient fabriquer en plus que le double. En 1808, elles en fabriquaient 230,000 par an; il avait fallu, au cours de la Révolution, multiplier les ressources de fabrication pour suffire aux nécessités qu'une guerre générale longtemps continuée imposait à la France. En 1808, lorsque les Anglais se préparèrent à engager toutes leurs ressources dans la guerre continentale, ils établirent à Lewisham une manufacture de l'Etat, en continuant à donner aux fabricants libres de Birmingham toutes les commandes qu'ils pouvaient exécuter. Comme les armées françaises occupaient toute l'Europe, ils durent produire eux-mêmes des armes

en quantité inusitée, tant pour leurs propres troupes que pour leurs alliés. Aux Etats-Unis d'Amérique, l'invention du revolver moderne à rotation automatique du tambour fit créer de grandes manufactures. De 1836 à 1842, le colonel Samuel Colt organisa l'usine de la compagnie des armes brevetées à Hartford (Connecticut); il commença à fabriquer les pièces au moyen de machines, ce qui permit de faire 250 revolvers par jour en employant 500 ouvriers. Pourtant la fabrication des fusils de guerre ne prit un grand développement aux Etats-Unis que vers 1863 pendant la grande guerre civile qui éclata entre les Etats du Sud et ceux du Nord. Ces derniers déployèrent d'admirables ressources d'invention et une activité qui n'a jamais été dépassée. Des modèles d'armes nouveaux furent imaginés en grand nombre, et il y en avait plusieurs d'excellents; l'emploi des machines fut porté à la perfection; on put ainsi obtenir une très bonne fabrication et la développer rapidement. Comme tous ces résultats étaient dus à l'initiative privée, les ateliers fondés pendant la guerre pour armer les troupes nationales continuèrent à travailler à le faire pour l'exportation. Les Américains du Nord, qui quelques années auparavant faisaient venir des armes d'Europe, sont devenus les fournisseurs du monde entier; en même temps leurs procédés de fabrication s'introduisaient en Europe et exerçaient une influence décisive sur la routine des manufactures.

Ainsi, dans trois grands Etats, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, la guerre a amené le développement des manufactures d'armes; mais chez nous on a développé les manufactures de l'Etat, stériles ou onéreuses en temps ordinaire; l'initiative privée n'a jamais été encouragée par l'administration de la guerre. Même d'après la loi de 1860, qui autorise les particuliers à fabriquer des armes de guerre, la surveillance des autorités a créé toutes sortes d'entraves, et cette industrie n'a pas pu s'implanter chez nous. Nous citerons un exemple: en 1873, l'Etat français a vendu plus d'un million de fusils démodés de divers modèles; la vente était faite à charge d'exportation et à la condition expresse que les armes ne seraient ni réparées, ni transformées en France. Ainsi les bureaux de la guerre décrétaient que les armuriers étrangers n'auraient du travail et que les armuriers français n'en auraient pas. Le régime de la liberté a produit en Belgique des résultats aussi avantageux qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. La fabrication des armes de guerre s'est surtout développée dans la ville de Liège et dans la banlieue. Elle a pourtant perdu de son importance depuis que les Américains se sont livrés à cette industrie avec une grande supériorité et qu'à leur exemple on a fondé en Europe des manufactures bien outillées contre lesquelles le travail manuel ne pouvait pas lutter. En Angleterre, à côté d'une manufacture de l'Etat établie à Enfield, les ateliers de Birmingham, de Manchester et de Londres peuvent exécuter les commandes les plus importantes. Les Allemands ont une manufacture importante à Suhl, d'autres à Saint-Blaise et à Witten. Les Autrichiens ont favorisé le grand développement de la manufacture de Steyr. La Russie, à côté de la manufacture d'armes blanches de Toulon, a fondé une manufacture d'armes à feu outillée à l'américaine. On compte encore des établissements de second ordre en Suède, en Espagne et en Italie. Pour les armes blanches les principales manufactures sur le continent sont Salingen et Klingenthal. Actuellement, il y a en France trois manufactures d'armes à feu et d'armes blanches de l'Etat, à Tulle, à Châtellerault et à Saint-Etienne. Cette dernière est plus importante que les deux autres réunies.

Nous parlerons d'abord de la fabrique d'armes de Châtellerault. Une ordonnance du 14 juil. 1819 arrêta que la fabrication des armes blanches serait définitivement transférée de la vallée de Klingenthal, trop voisine de la frontière du Rhin, dans la ville de Châtellerault. La question était à l'étude depuis 1815 et l'on avait alors songé à Châtellerault à cause des nombreux ouvriers couteliers, habitant le pays et parmi lesquels on espérait pouvoir recruter facile-

ment le personnel de la manufacture; la ville elle-même avait offert de fournir à ses frais le terrain nécessaire à la construction de l'établissement. Dès 1817, on avait choisi un emplacement situé sur la rive gauche de la Vienne, à l'extrémité du faubourg Châteauneuf, limité au midi par une petite rivière l'Envigne et à l'O. par la grande route de Bordeaux. Les travaux de construction furent presque aussitôt entrepris; en 1827 seulement l'union était terminée et pour organiser de fabrication des armes blanches, on avait fait venir des ouvriers et officiers de la manufacture de Klingenthal. C'est en 1830 qu'il fut décidé qu'on y installerait également une fabrique d'armes à feu destinée à remplacer celle de Maubeuge, trop voisine de la frontière. Ce n'est que vers 1838 que la manufacture de Châtellerault commença à être en pleine activité. Depuis lors, l'importance de la manufacture s'est accrue de plus en plus; de nouveaux bâtiments ont été construits et par suite de l'introduction de la fabrication mécanique des armes à feu, de 1861 à 1867, l'outillage s'est complètement transformé. Seule la fabrication des armes blanches est restée à peu près telle qu'elle était autrefois; elle occupe des bâtiments séparés des autres ateliers de l'usine. A Châtellerault on fabrique actuellement tous les sabres de cavalerie et les cuirasses ainsi que des sabres d'officiers pour le commerce et des armes blanches pour la marine; on y fabrique également des fusils ou mousquetons avec leur épée ou sabre-baïonnette. La manufacture établie au confluent de l'Envigne et de la Vienne, sur la rive gauche de celle-ci, possède un barrage d'une longueur de 90 m. qui permet d'envoyer l'eau dans un canal, lequel distribue aux différents moteurs hydrauliques la force motrice nécessaire aux usines situées sur les bords de la Vienne. La force hydraulique utilisée est de 760 chevaux; de plus, des machines à vapeur peuvent fournir 2,965 chevaux. Les ateliers et les cours sont éclairés à la lumière électrique. La fabrication est dirigée par des officiers d'artillerie ayant sous leurs ordres des contrôleurs chargés de vérifier les différentes pièces et de les éprouver avant de les envoyer aux différents magasins. Les ouvriers employés sont de deux sortes: 1° les ouvriers immatriculés, au nombre de 600, qui, au bout de vingt-cinq ans de services et ayant l'âge de cinquante-cinq ans, reçoivent une pension de l'Etat; 2° les ouvriers libres, au nombre de 4,000 à 4,200, dont le nombre varie suivant les besoins et qui sont recrutés un peu partout. Tous les ouvriers travaillent aux pièces au compte de l'entreprise sur des devis faits par la direction. La direction se compose d'un officier supérieur d'artillerie, directeur; d'un capitaine en premier ou en second chargé du service des machines et des bâtiments. A côté de la direction est une administration civile composée d'un entrepreneur et de ses employés chargés de l'entretien des usines, des moteurs, des bâtiments et des comptes des ouvriers ainsi que de leur paye. L'entreprise de la manufacture est adjudgée tous les neuf ou douze ans. L'entreprise paye les ouvriers par atelier et n'a affaire qu'au chef d'atelier, tous les mois, d'après les devis faits par la direction et le nombre de pièces que celle-ci a reçues contrôlées dans ses magasins. Une caisse de secours mutuels est en fonction pour les ouvriers; alimentée par une retenue mensuelle, prélevée sur leur paye, elle permet de leur donner les secours des médecins et les remèdes nécessaires pour eux et leur famille, des secours en pain et en argent en cas de maladie prolongée.

La manufacture d'armes de Saint-Etienne a commencé sa fabrication antérieurement au règne de François I^{er}; on n'y fabriquait alors que des armes blanches; c'est sous le règne de Louis XIII que l'on commença à y fabriquer des arquebuses et des mousquets. Grâce à Louvois, qui, le premier, fit réglementer la fabrication des armes de guerre, cette industrie prit à Saint-Etienne un grand essor et, depuis lors, cette ville n'a pas cessé d'être, à ce point de vue, le centre le plus important de toute la France. Pendant longtemps, la fabrication des armes à feu de guerre resta confiée à des armuriers particuliers; de 1717 à 1720,

le roi envoya à Saint-Etienne un officier d'artillerie, assisté de contrôleurs, pour en inspecter et surveiller tous les détails. De 1763 à 1764, tous les entrepreneurs qui travaillaient pour le compte de l'Etat se réunirent en une société unique qui obtint le privilège exclusif de travailler pour l'armée. Enfin, en 1784, fut organisée la manufacture d'armes de Saint-Etienne. Pendant longtemps, elle ne fut composée que d'un grand nombre de petites usines hydrauliques échelonnées sur les bords du Furens; en ville, elle comprenait quelques bâtiments. A partir de 1854, on essaya de concentrer toute la fabrication dans une seule usine, celle de Rives. Enfin, en 1863, furent commencés les travaux de construction de la nouvelle manufacture sur un terrain situé au N. de la ville entre le chemin de fer du Bourbonnais et la route de Roanne. Les travaux ne furent terminés qu'en 1869. Tous les ateliers sont disposés de façon à diminuer autant que possible les transports; ils sont éclairés à la lumière électrique. Les machines-outils, qui ont presque entièrement remplacé le travail à la main, sont groupés dans les divers ateliers par nature de pièces à travailler. En plus des ateliers de fabrication, la manufacture comprend des usines à meules, des ateliers de polissoirs, forges et fonderies, bâtiment pour les épreuves, bâtiment de montage, etc. Les matières premières sont déposées dans plusieurs magasins de façon que, en cas d'incendie, on ne soit pas exposé à voir disparaître tous les approvisionnements. Du reste, toutes les précautions sont prises et les planchers et persiennes des magasins ont été faits en fer. Chaque magasin se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage; les métaux sont au rez-de-chaussée et les bois au premier. Les services de la direction et ceux de l'entreprise sont chacun dans un bâtiment séparé. En temps ordinaire, la manufacture occupe environ 4,500 ouvriers.

C'est pendant la Convention que la manufacture d'armes de Tulle, qui dépendait alors de la marine, fut utilisée pour les besoins du département de la guerre. Cette manufacture était fort ancienne; dès 1696, il y avait aux environs de Tulle une usine à canons de fusils dont les produits très renommés étaient recherchés par les armateurs de Bordeaux qui les expédiaient aux colonies. Des lettres patentes du roi, datées de 1778, l'avaient érigée en manufacture royale avec les mêmes privilèges que les autres manufactures. Seulement elle était placée sous la surveillance d'officiers d'artillerie de marine. Replacée en 1796 sous la dépendance de la marine, ce n'est guère qu'en 1804 qu'elle fut placée définitivement dans les attributions du ministère de la guerre qui, depuis lors, fut chargé des fournitures d'armes à la marine. Dans ces derniers temps, il a été, à plusieurs reprises, question de supprimer la manufacture d'armes de Tulle; mais, en 1861, l'adoption du fusil Chassepot, en 1874 celle du fusil Gras et en 1886 celle du fusil de petit calibre ont exigé l'installation de nouveaux ateliers et l'agrandissement des anciens. A Tulle, on ne fabrique que des fusils avec leur épée-baïonnette; la fabrication y est organisée dans les mêmes conditions qu'à Saint-Etienne et Châtellerault. L. K.

MANUFACTURES DE TABACS (V. TABAC).

II. Législation (V. ÉTABLISSEMENT INSALUBRE).

MANULUVE (V. BAIN, t. V, p. 40).

MANUMISSIO (V. AFFRANCHISSEMENT).

MANUS (Droit rom.). Pouvoir domestique étendu qui appartient dans le vieux droit romain comme dans beaucoup de législations anciennes au mari sur sa femme. Les jurisconsultes le caractérisent en disant que la femme est dans la condition d'une fille du mari (*loco filix mariti*). Elle entre dans la famille civile du mari avec les droits qu'y aurait une fille de celui-ci; mais, en revanche et sauf les tempéraments apportés par les mœurs, le mari a sur elle les mêmes droits que sur un enfant en puissance: il profite de toutes ses acquisitions comme de celles des enfants sans qu'elle puisse rien garder en propre; il peut l'aliéner par mancipation comme les enfants; il peut comme les enfants la frapper de toutes les peines, même de la

peine de mort. — Ce pouvoir pouvait être acquis par le mari par trois modes: par une cérémonie religieuse, la *confarreatio* (V. ce mot), par une sorte de vente de la femme au mari appelée la *coemptio* (V. ce mot) et, enfin, à défaut d'emploi régulier de l'un des deux premiers procédés, par une véritable prescription acquisitive, par l'*usus* qui n'a peut-être à l'origine que l'application à la femme de la règle selon laquelle les choses corporelles s'acquèrent par un an, et auquel la femme pouvait d'ailleurs se soustraire dès le temps des XII Tables en découchant trois nuits (*usurpatio trinoctii*). La *manus* ainsi constituée pouvait, en dehors de la mort de l'un ou de l'autre des époux, être éteinte, au cas où elle avait été constituée à l'aide de la *confarreatio*, par une cérémonie religieuse inverse, par la *diffarreatio* et, dans les autres cas, par la *remancipatio* qui paraît être simplement l'application à la femme du procédé d'émancipation employé pour les filles. Mais, s'il n'y avait pas eu d'acte de ce genre, la mort du mari, qui mettait fin au mariage, ne mettait pas fin aux conséquences de la *manus*: la veuve restait dans la famille du mari avec la condition de sœur des enfants du mari, en particulier de ses propres enfants, auxquels elle était donc liée, au point de vue des droits successoraux et de la tutelle des femmes, par les liens qui existaient entre frères et sœurs. — Il est très probable que la *manus* a commencé par être un corollaire inséparable du mariage, qui n'existait pas sans elle et en dehors duquel elle-même n'existait pas. Mais, dans le cours du développement historique, elle est arrivée à s'en détacher, de telle sorte qu'il y a eu des mariages sans *manus* et même des cas où la *manus* existait sans mariage. — D'autre part, dès une époque qu'on croit souvent remontée aux XII Tables, qui en tout cas est antérieure à la fin du VI^e siècle de Rome, elle n'a été qu'un accessoire accidentel du mariage qui a pu subsister sans elle. D'autre part, les praticiens ont, dans les derniers temps de la République et les premiers siècles de l'Empire, imaginé de l'utiliser, en dehors du mariage, pour atteindre certains résultats juridiques étrangers à sa fonction première (V. COEMPTIO). Elle existe encore, soit avec une des fonctions, soit avec l'autre, comme résultant de la *confarreatio* et de la *coemptio* à l'époque de Gaius et à celle d'Ulpien où l'*usus* a déjà disparu. Mais elle est tombée en désuétude longtemps avant Justinien. P.-F. GIRARD.

BIBL.: V. les ouvrages cités aux mots COEMPTIO et CONFARREATIO.

MANUSCRIT. I. HISTOIRE. — Comme son étymologie l'indique clairement, ce mot, en principe, sert à désigner tout ce qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est gravé ou imprimé. A la fois substantif et adjectif, il s'applique plus spécialement à tout livre exécuté de cette façon, tandis que les vieux actes, privés ou publics, ont reçu la dénomination générique de *charte* (V. ce mot). Dès que l'écriture fut inventée, le manuscrit fit son apparition. Au mot LIVRE, on trouvera une esquisse rapide de sa genèse. Les matières employées pour sa confection étaient de deux genres différents: d'un côté, les matières dures, pierres, métaux, os, bois, sur lesquels on gravait plutôt qu'on n'écrivait; de l'autre, les substances de nature végétale ou animale, d'abord feuilles et écorces d'arbres, ou peaux d'animaux, puis les produits manufacturés dérivés: tissus, papyrus, parchemin, papier, matières plus propres à recevoir l'écriture. Les instruments dont on se servait pour écrire différaient selon la matière employée. Le *style* ou *stylet*, tige de métal ou d'os, pointue d'un côté, plate de l'autre pour effacer, servait pour les tablettes enduites de cire ou formées de lamelles de plomb. Le pinceau s'adaptait rationnellement aux tablettes de bois et à l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens, et c'est encore l'instrument en usage chez les Chinois. On écrivait, à proprement parler, d'abord avec un roseau apprêté (*calamus*) et taillé en guise de plume, puis avec des plumes d'oiseaux, surtout d'oie, et même avec des plumes métalliques qui ne constituent nullement une invention moderne.

Les encres étaient de plusieurs couleurs. La plus communément employée, la noire, était souvent rehaussée par une encre de couleur, notamment la rouge, réservée plus spécialement pour des lettres initiales, les titres d'ouvrages ou de chapitres; de là l'expression *rubrique* (du latin *ruber*, le rouge) pour désigner les lignes ainsi écrites, et celle de *rubricateur* ou scribe exerçant cette spécialité. L'encre bleue (et aussi, mais plus rarement, la verte et la jaune) servait parfois à de mêmes usages, dans le but d'obtenir plus de variété et d'agrément pour l'œil. Les empereurs de Constantinople signaient avec de l'encre pourpre; le seing impérial en Chine est peint en jaune. L'or et l'argent étaient usités même pour l'écriture dans des manuscrits luxueux, mais plus généralement pour la peinture des initiales et la décoration des volumes.

A l'aide du compas et de la règle, on traçait des raies verticales pour établir des marges en limitant l'espace pour l'écriture, puis des raies horizontales pour la distance des lignes entre elles. Ces raies étaient, pendant longtemps, tracées à sec, au moyen d'un style (ce qui caractérise les manuscrits mérovingiens); puis, vers le XI^e siècle, au crayon; enfin, on *régla* souvent l'écriture avec des lignes rouges, et cet usage passa ensuite, mais à titre de luxe, au livre imprimé et se maintint jusqu'au siècle dernier. Le grattoir était un des accessoires obligés de tout scribe.

Nous avons déjà parlé (V. LIVRE) de formes adoptées pour les manuscrits dans l'antiquité. Ce fut d'abord le *rouleau* (le *volumen* des Latins), fixé par son extrémité à une tige (*umbilicus*, nombril), en bois, en os ou en ivoire, et pourvu extérieurement d'une étiquette servant à indiquer le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. Puis, ce fut le livre *rectangulaire*, le *codex*, formé de cahiers de papyrus ou de parchemin comprenant un certain nombre de feuillets et de dimensions variables. La longueur des rouleaux l'était encore davantage. Un *papyrus* (V. ce mot) trouvé à Thèbes a 43^m50, ce qui est exceptionnel; les volumens grecs et latins offrent au plus 12 m. de longueur. La bibliothèque royale de Bruxelles possède un *Pentateuque* en hébreu, antérieur au IX^e siècle, écrit sur cinquante-sept peaux cousues ensemble et fornant un rouleau long de plus de 37 m. L'usage de ces rôles s'est conservé même jusqu'à nos jours pour certains documents publics ou privés, ou des travaux d'un caractère particulier, aussi bien imprimés que manuscrits.

L'étude des caractères des différentes écritures à travers les peuples et les âges, ainsi que leur déchiffrement, constituent la science nommée *paléographie* (V. ce mot). Les écritures de l'antiquité classique et des pays occidentaux au moyen âge se divisent en quatre genres, selon leur forme et grosseur: *capitale* (majuscule), *onciale* (modification de la précédente et plus arrondie), *ursive* et *minuscule*. A l'époque mérovingienne entra dans l'usage l'écriture semi-onciale. Dans le célèbre *Virgile* du Vatican, manuscrit du I^{er} siècle, entièrement en capitales, les lettres ont près d'un centimètre de hauteur.

Les manuscrits de la plus haute antiquité qui se soient conservés sont ceux de provenance égyptienne: ils remontent au III^e siècle avant l'ère chrétienne pour les écrits helléniques. En fait de manuscrits syriaques, on n'en possède pas d'antérieurs au IV^e siècle de notre ère. Parmi les manuscrits grecs sur parchemin, un des plus anciens est celui de la Bible, du IV^e siècle aussi, découvert par Tischendorf dans un couvent du mont Sinaï, et de là appelé *Codex sinaïticus*. En ce qui concerne les manuscrits latins, on est mieux partagé, grâce aux papyrus trouvés dans les fouilles d'Herculanium et de Pompéi, et conservés aujourd'hui au musée de Naples, malheureusement à l'état de débris carbonisés. Les monuments écrits des pays plus occidentaux ou septentrionaux ne datent que des premiers siècles du moyen âge. Il y a lieu de citer ici parmi les trésors de notre Bibliothèque nationale: le *Tite-Live*, du V^e siècle; le *Prudence*, antérieur à l'an 527; les Ho-

mélies de saint Avit, papyrus du VI^e siècle (une partie est à Genève); l'*Évangélaire de Metz*, de la fin du même siècle; le *Pentateuque de Tours*, du VI^e ou du VII^e siècle; le *Saint Augustin*, de la même époque; l'*Évangélaire de Charlemagne*, etc. Le doyen des manuscrits germaniques est la célèbre traduction, en langue des Goths, de la Bible, traduction due à Ulfilas (bibl. d'Upsal); il date du V^e ou du VI^e siècle.

La culture des lettres, dont les manuscrits constituaient les instruments, et qui, dans l'antiquité, était du domaine public, devint, après l'invasion des barbares, l'apanage du clergé, séculier et régulier. Ce sont surtout les moines qui furent les agents les plus actifs du maintien de la civilisation littéraire, et la plus grande gloire à cet égard revient aux disciples et continuateurs de l'œuvre de saint Benoît (VI^e siècle), auxquels leur règle monastique imposait la transcription des livres. Cependant le niveau général de la culture baissait de plus en plus, et cet abaissement parvint à son apogée au milieu du VIII^e siècle. L'influence personnelle du grand empereur Charlemagne, admirablement secondé par l'Anglo-Saxon Alcuin et ses disciples, non seulement enraya ce mouvement de recul, mais produisit une véritable renaissance intellectuelle. L'école du palais et les écoles monastiques du N. de la France développèrent ce mouvement progressiste: les moines des abbayes bénédictines et les chanoines des cathédrales se signalèrent par une grande ardeur pour la transcription des manuscrits existants, qui comprenaient encore nombre d'œuvres de l'antiquité classique. Les laïques viennent participer à leur tour à ce mouvement civilisateur après la création des universités, à partir du XIII^e siècle. A côté des ateliers ecclésiastiques et monastiques de copistes (*scriptoria*) il se crée des ateliers laïques dans les centres universitaires. Les scribes, qui dans l'antiquité étaient traités avec beaucoup d'égards, à titre de lettrés, parviennent de nouveau à la considération, grâce à l'appui des souverains et des grands personnages. Les manuscrits se multiplient d'une façon extraordinaire. A côté de simples scribes, gens de métier, il surgit de véritables artistes auxquels nous sommes redevables des chefs-d'œuvre de la calligraphie. Souvent ils les ont signés et nous ont ainsi fait connaître leurs noms. Ce sont Godescalc et Dagulf, sous Charlemagne; Liuthard et Béranger sous Charles le Chauve; Robert de Billing, sous Philippe le Long; Henri de Trévon et Raoulet d'Orléans, sous Charles V; et tant d'autres dont la liste serait trop longue. L'art de la peinture s'y introduit de plus en plus et le livre ainsi décoré devient un objet de grand luxe, très recherché et coûteux.

Il est bon d'ajouter qu'à l'époque mérovingienne et plus tard encore, en raison de la pénurie et de la cherté du parchemin, on râclait d'anciens manuscrits pour y écrire des textes nouveaux. C'est ce qu'on appelle *palimpsestes* (V. ce mot). Comme d'habitude les volumes de cette catégorie conservent des vestiges de l'écriture primitive, on est parvenu parfois à la déchiffrer, et on reconstitua ainsi plusieurs œuvres ignorées et importantes de la littérature classique. Cet usage de se servir d'anciens manuscrits sur parchemin pour en faire de nouveaux était déjà pratiqué dans l'antiquité.

L'invention de l'imprimerie n'a point supprimé le livre manuscrit, mais il n'exista plus qu'à l'état d'exception et avec le caractère de luxe, principalement comme livre d'*heures* (V. ce mot).

MANUSCRIT ILLUSTRÉ. — Les monuments de la calligraphie étant en même temps richement décorés appartiennent à l'histoire de la *miniature*, qui sera traitée à ce mot.

COMMERCE DES MANUSCRITS ET SA RÉGLEMENTATION. — Cette partie a été suffisamment développée à l'art. LIVRE (t. XXII, pp. 361-362).

COLLECTIONS DE MANUSCRITS ET LEURS CATALOGUES. — L'histoire de la formation des bibliothèques dans l'antiquité et au moyen âge, qui ne comprenaient naturellement que des manuscrits, a été esquissée à l'art. *Bibliothèque*

(V. ce mot) Les grands dépôts publics des capitales de l'Europe ont recueilli le plus de livres de cette catégorie. En première ligne se place notre *Bibliothèque nationale* (V. ce mot) qui possède plus de 80.000 manuscrits. A la suite de l'indication détaillée des collections que renferme le département des manuscrits, on trouvera, dans l'article qui lui est consacré, la liste des catalogues et des inventaires dont elles ont été l'objet. Londres, Rome, Vienne, Berlin, Munich, Oxford, Bruxelles, Gand, Leyde, sont particulièrement riches en manuscrits, mais il n'y a pour ainsi dire pas de bibliothèque, même peu importante, qui n'en possède quelques-uns. La plupart ont leur catalogue imprimé ou sont sur le point de l'avoir. Depuis le siècle dernier, on eut même l'idée de publier des bibliographies générales des principaux manuscrits dispersés dans les bibliothèques de l'Europe. Tels sont les ouvrages de B. de Montfaucon (*Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* (Paris, 1739, 2 vol. in-fol.), de G. Haenel (*Catalogus librorum manuscriptorum, qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Hispaniae, Lusitaniae, Belgii, Britanniae magnae asservantur* (Leipzig, 1828-30, in-4), de l'Encyclopédie de l'abbé Migne (*Dictionnaire des manuscrits ou recueil de catalogues de manuscrits existant dans les principales bibliothèques d'Europe* (Paris, 1837, 2 vol. gr. in-8).

En dehors des souverains et des princes, il y eut, depuis le xv^e siècle, de riches particuliers qui ont constitué des collections importantes de manuscrits. Tels étaient, notamment, au xv^e siècle : Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse ; au xviii^e, le duc de Coislin, le duc de la Vallière, de Cambis ; au xix^e, sir Th. Phillips, lord Ashburnham, en Angleterre ; le duc d'Aumale et Ambroise Firmin-Didot, en France. On peut en juger par les catalogues qui ont été publiés.

G. PAWLOWSKI.

II. Histoire religieuse. — MANUSCRITS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT (V. BIBLE ET NOUVEAU TESTAMENT).

BIBL. : En dehors des travaux rappelés ou cités à l'art. LIVRE et de ceux qui seront indiqués aux art. MINIATURE et PALÉOGRAPHIE, il y a lieu de signaler dès à présent les deux manuels suivants : A. LECOY DE LA MARCHE, *les Manuscrits et la Miniature* ; Paris, s. d., in-12, et A. MOLINIER, *les Manuscrits* ; Paris, 1892, in-18. — Au mot BIBLIOTHÈQUE, on trouvera la bibliographie des ouvrages concernant ce sujet. Il faut y ajouter encore : G. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui* ; Bonn, 1885, in-8 (bibliographie des catalogues des manuscrits du moyen âge). — A. BLAU, *Verzeichniss der Handschriftenkataloge der deutschen Bibliotheken*, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1886.

MANUTENTION. I. Technologie. — Ce terme s'emploie rarement dans le langage industriel, où d'ailleurs il présente les significations les plus variées. Il désigne par exemple le local militaire où l'on fabrique le pain pour la troupe. Il désigne au contraire les diverses manipulations auxquelles sont soumis les tabacs dans les magasins de culture de l'Etat, puis dans les manufactures de l'Etat.

II. Administration militaire. — On donne le nom de manutention ainsi que celui de magasins à vivres à des établissements dépendant de l'administration de l'armée qui sont destinés en principe à fournir les troupes du pain et du biseuit qui leur sont alloués pour leur nourriture. Le modèle type du genre est en France la manutention militaire située au quai de Billy, à Paris, le long de la Seine. C'est un vaste établissement, placé sous la direction du service de l'intendance, qui a comme personnel gestionnaire des officiers d'administration du service des subsistances et des troupes appartenant aux sections de commis et ouvriers d'administration. Les autres établissements similaires organisés dans les grands centres de garnison fonctionnent d'après le même système. Celui du quai de Billy comporte : 1^o De vastes greniers ou sont accumulés les approvisionnements de froment du gouvernement de Paris. Dans ces greniers, sorte de pyramides renversées, les grains sont constamment mis en mouvement à l'aide de chaînes à godet et de vis d'Archimède pour donner l'aération nécessaire et éviter les atteintes des insectes et de la fermentation. 2^o De

moulins mus par la vapeur et constamment pourvus de toutes les améliorations qui se produisent. Les farines sont divisées, blutées et classées de manière à pouvoir assurer la fabrication du pain de consommation courante, du pain biseuit, des biscuits, et le coffrage en récipients clos des farines destinées à l'approvisionnement des forteresses en temps de guerre. 3^o Des ateliers de panification et de biscuitage. Dans les premiers tout un personnel se livre à la fabrication du pain pour la consommation journalière de la nombreuse garnison de la capitale. Toute cette fabrication se fait à l'aide de mécanismes ingénieux, pétrins mécaniques et fours à cuissons constantes. Le pain est ensuite transporté dans des chambrées de ressiage avant d'être livré aux parties prenantes. Dans les seconds on fait avec la plus pure farine les biscuits, qui sont ensuite encaissés et réservés pour les besoins de la mobilisation. La consommation périodique de ces derniers approvisionnements est assurée par les ordres du commandement.

La plupart du temps, aux manutentions sont annexés des magasins de vivres : viandes et légumes de conserves, riz, sel, sucre, café, vin et eau-de-vie, dont les denrées sont distribuées aux troupes, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

MANUTERGE (Liturg.). Linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts au lavabo. Il fait partie des objets que les fabriciens doivent fournir (décret du 30 nov. 1809, 37, 45). Quoi qu'il soit d'usage de faire les manuterges en toile, le coton n'est pas prohibé.

MANUTIUS (V. MANUCE).

MANUZIO ou **MANUZZI** (V. MANUCE).

MANX. Habitants de l'île de *Man* (V. ce mot).

MANYANGA. Localité de l'Afrique équatoriale, située dans l'Etat libre du Congo, à 15 kil. de la rive droite du bas Congo.

MANYÉMA. Région de l'Afrique équatoriale faisant partie de l'Etat libre du Congo et s'étendant du lac Tanganyika au cours supérieur du haut Congo. On désigne aussi sous ce nom les habitants même de la contrée. Pays et habitants étaient à peu près inconnus en Europe et vivaient dans un état d'isolement complet lorsque, en 1866, les traitants arabes de Zanzibar vinrent s'établir dans la contrée. Une longue lutte ne tarda pas à s'ouvrir entre les nouveaux venus et les indigènes à la suite de laquelle ces derniers furent complètement soumis. Un important Etat arabe se trouva dès lors constitué dans le Manyéma ; Nyangoué fut sa capitale. Tipo-Tip fut son chef et fut reconnu comme vali ou gouverneur de Manyéma par l'Etat libre du Congo, lorsque la conférence de Berlin eût attribué au Congo la possession de Manyéma. De récents combats livrés par les officiers belges aux traitants arabes et au fils de Tipo-Tip ont mis fin en 1895 à l'existence du Manyéma comme Etat indépendant.

D^r ROUIRE.

MANYTCH. Dépression de la Russie méridionale qui s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur de 530 kil. depuis le Don jusqu'au lac Kéké-Ousoun (gouv. d'Astrakhan), à 84 kil. de la mer Caspienne. Le point le plus élevé est le lac Sargamyetch ou Schara-Chouloussoun, lequel mesure aux grandes eaux 53 kil. de long sur 2 à 3 m. de large et est alimenté par le Kalaus venu du S., par l'Ilan-Saucha et le Kara-Saucha venus du N. Dans la saison sèche, il est bien plus restreint, et le chapelet de lacs amers qui occupent le fond de la vallée de Manytch est à peu près desséché. Au printemps les eaux affluent dans le lac central et de là s'écoulent dans les deux directions vers l'O. et vers l'E. jusqu'à la mer Noire et la mer Caspienne. La *Manytch occidentale* aboutit au Don près de Stanitsa Staromanytchkaïa ; mais sa pente est si faible qu'en temps d'inondation les eaux du Don y remontent à plus de 100 kil. La *Manytch orientale* a d'abord une pente, mais arrive à Olon-Choudouk dans une cuvette presque horizontale, dépression de Koum ou de Manytch ; ses eaux recueillis par le lac Kéké-Ousoun, se jettent (au printemps seulement) dans la mer Caspienne par trois émissaires. Les principaux des lacs amers de la

Manytch sont : le Bolchoï-liman (Goudilo), long de 70 à 90 kil., large de 5 à 9 ; le Manytchkoï Osero dont les bords de boue sont fréquentés par les scrofuleux, rhumatisants, etc.

MANZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier ; 950 hab. Fabriques d'instruments agricoles ; tissage de toiles ; Moulins. Eglise romane avec des remaniements du XVI^e siècle.

MANZANARÈS. Rivière d'Espagne, province de Madrid, affluent droit du Jarama, descendu du S. de la sierra de Guadarrama, elle passe devant *Madrid* (V. ce nom) ; son cours est de 85 kil.

MANZANILLO. Ville de la côte S. de Cuba, province de Santiago, sur la baie de Buena-Esperanza ; 9,000 hab. Exportation de bois, miel, sucre, peaux, tabac.

MANZANILLO (Puerto de Colima). Ville maritime du Mexique, province de Colima, sur une belle rade avec un assez bon port ; 4,000 hab. Exportation de bois de cèdre, de peaux, de drogues, etc. Un chemin de fer la relie à Colima.

MANZAT. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom ; 2,428 hab. Mine de houille. Gypse. Rubis de Bohême. L'église conserve de belles boiseries sculptées de la Renaissance provenant de l'ancienne chartreuse de Port Sainte-Marie.

MANZIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Bâgé-le-Châtel ; 4,599 hab.

MANZINI (Jean-Baptiste), lettré bolonais, né le 22 août 1599, mort le 30 nov. 1664. Dans sa jeunesse, il ne fit que voyager à travers toute l'Italie ; à Rome, où il connut le cardinal Pignatelli qui le protégea, il se fit recevoir docteur ès lois (1623). Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie le nomma chevalier de l'ordre des Saint-Maurice et Lazare, et le duc de Modène lui donna le titre de marquis. Il fut en lutte avec Agostino *Mascardi* (V. ce nom), à cause d'un libelle attaquant la réputation de cet historien renommé : contraint par le cardinal Maurice de Savoie, Manzini dut en faire une ample rétractation. Il composa une tragédie (*Florida gelosa* ; Parme, 1631), une comédie (*L'Avarizia scornata* ; Bologne, 1663), un roman dans le goût de ces romans interminables du XVII^e siècle (*Il Cretideo*, Bologne, 1637), traduit en français par Bodovin, un bon nombre de poésies lyriques et de dissertations académiques, etc.

M. MENGHINI.

BIBL. : FANTUZZI, *Notizie degli scrittori Bolognesi*, V, 208. — ALBERTAZZI, *Romanzieri e romanzi del cinquecento e del seicento* ; Bologne, 1891, etc.

MANZOLLI (Pier-Angelo) ou, par anagramme de son nom **MARCELLUS PALINGENIUS STELLATUS**, né à La Stellata, près de Ferrare, à la fin du XV^e siècle. Il n'est pas sûr qu'il ait été médecin d'Henri II de Ferrare, auquel il dédia, après 1534, un poème latin composé, à en juger par les allusions historiques, quelques années auparavant. Ce poème est intitulé *Zodiacus vitæ*, et les douze chants dont il se compose portent le nom des douze signes du zodiaque, « parce que la vie, guidée par la science, resplendit comme le soleil traversant les douze demeures du ciel ». C'est une œuvre philosophique et didactique, de forme médiocre, mais intéressante par le fond, où l'auteur essaye de conduire l'humanité au bonheur par la science ; il y expose assez confusément la métaphysique, la morale, la cosmologie ; dans les digressions, qui sont nombreuses et fréquemment satiriques, il s'en prend aux humanistes pédants, aux prélats efféminés, au pape et à Luther (ce qui prouve qu'il n'était point protestant, comme on l'a dit). L'œuvre n'est pas seulement curieuse par des tableaux pris sur le vif, mais aussi par l'état d'esprit qu'elle révèle et qui était fréquent à cette époque de transition : à des idées hardies, à de généreuses aspirations se mêlent des superstitions étranges : Manzolli croit à l'astrologie, à la magie, aux démons enfermés dans des bouteilles, etc. Son poème, publié à Bâle en 1543, eut assez peu de succès en Italie, mais il fut très lu à l'étranger et traduit en plusieurs

langues. L'Inquisition, s'avisant un peu tard des hardiesses qu'il contenait, fit déterrer et brûler les restes de l'auteur en 1549.

A. JEANROY.

BIBL. : E. TEZA, *Lo Zodiacus vitæ di P. A. M.*, dans le *Propugnatore*, nouv. sér., I, 2^e, 117. — J. BURCKHARDT, *Die Cultur der Renaissance in Italien*, 3^e sect., chap. X.

MANZONI (Francesca), femme poète italienne, née à Barsio, près de Milan, en 1710, morte en 1743. Après avoir été une enfant prodige, elle devint membre de diverses académies. Elle a laissé plusieurs tragédies sacrées (*Ester*, 1733 ; *Abigail*, 1734 ; *Debbora*, 1735 ; *La Madre dei Maccabei*, 1737 ; *Il Sacrificio di Abraam*, 1738) et traduit en vers italiens les *Tristes* d'Ovide.

A. J.

BIBL. : CORNANI-UGONI-TIGOZZI, *I Secoli della lett. ital.*, éd. de Turin, 1854-56.

MANZONI (Alessandro), poète et romancier italien, né à Milan le 7 mars 1785, mort à Milan le 23 mai 1873. Elevé chez les somasques, d'abord à Mérate, puis à Lugano, il entra en 1799 au collège des Nobles à Milan où il connut V. Monti. Ses premiers vers furent des traductions d'Horace et de Virgile ; ses sentiments étaient alors si révolutionnaires qu'il s'obstinait à écrire les mots *roi*, *pape*, *empereur*, avec une lettre minuscule ; après la paix de Lunéville, il composa, à l'imitation de Monti, un petit poème intitulé *le Triomphe de la Liberté* où l'on voit l'ombre de Brutus, apparaissant au jeune poète, se répandre en imprécations contre la papauté, et l'ombre de Marie-Antoinette s'amuser à dépecer les cadavres des républicains. Quelques vers de ce curieux poème furent alors appris par cœur par les disciples de Manzoni, parmi lesquels se trouvait Frédéric Confalonieri et celui-ci, bien des années après, au Spielberg, les récitait à ses compagnons de chaîne pour leur rendre courage. *Le Triomphe de la Liberté* resta inédit jusqu'après la mort de l'auteur. La première poésie qu'il publia fut un sonnet sur Dante (1802). Elevé dans l'admiration de Parini et de Monti, il écrivait alors dans la manière de l'école classique : tout classique en effet est le petit poème *Sur la Mort de Carlo Imbonati*, qui fut imprimé en 1806 chez Didot, à Paris, où le poète s'était rendu l'année précédente avec sa mère Julia (fille du philosophe Beccaria). L'invention et la conduite de ce petit poème n'ont rien de particulièrement remarquable ; on peut même regretter que le jeune homme se soit oublié jusqu'à exalter, du vivant même de son père, celui qui avait été l'amant de sa mère ; mais il y a dans ces quelques vers certaines phrases qui sont restées justement fameuses, comme le programme de l'école poétique dont Manzoni devait être le chef : pour devenir un grand poète, se fait dire Manzoni par l'ombre d'Imbonati, il faut « sentir et méditer, savoir se contenter de peu, avoir toujours les yeux fixés au but, se conserver purs la main et l'esprit, connaître le monde juste assez pour le dédaigner, ne s'asservir à personne, ne jamais pactiser avec les indignes, ne trahir jamais la vérité sainte, ne jamais dire un mot qui puisse être interprété comme une louange au vice ou comme un sarcasme à la vertu ». A Paris, Manzoni fut fort bien accueilli, en sa qualité de petit-fils de Beccaria, spécialement par le groupe philosophique qui se réunissait autour de Cabanis et de la veuve de Condorcet ; c'est là qu'il fit la connaissance de Fauriel qui exerça une grande influence sur ses idées et sur le développement de son esprit en élargissant le cercle de ses études et en l'orientant vers les littératures étrangères, spécialement vers la littérature allemande. La correspondance entre les deux amis fut pendant un certain nombre d'années très active, et elle serait fort curieuse ; malheureusement, nous n'avons que les lettres de Manzoni à Fauriel.

Après avoir songé à un poème *Sur la Fondation de Venise* et à un autre sur *le Vaccin*, Manzoni écrivit *l'Uranie*, où se fait sentir l'influence d'Ugo Foscolo, dont il était alors l'ami : ce petit poème en vers libre s'est en effet une application des théories esthétiques du poète des *Sépulchres* et des *Grâces* ; la mythologie antique quelque peu renouvelée y sert à symboliser des doctrines scientifiques ou politiques et à leur donner un caractère

plus plastique. Jupiter, voyant que les vertus ne suffisent pas à adoucir les hommes, envoie sur la terre les Muses et les Grâces ; ces déesses se plaisent encore à revenir parfois au milieu de nous et à inspirer quelques rares élus ; mais, pour devenir un poète vraiment digne de ce nom, il faut unir le culte des unes à celui des autres. Selon quelques critiques, Manzoni fait allusion dans ce poème au mariage qu'il avait contracté à Milan peu de temps auparavant (févr. 1808) avec la protestante Henriette Blondel ; quoi qu'il en soit, il écrivait à Fauriel aussitôt après la publication de *l'Uranie* (sept. 1809) : « Si j'avais à présent l'envie et l'indiscrétion de vous occuper de mes balivernes, je vous dirais que je suis très mécontent de ces vers, surtout pour leur manque absolu d'intérêt ; ce n'est pas ainsi qu'il faut en faire ; j'en ferai peut-être de pires, mais je n'en ferai plus comme cela. » C'est l'adieu définitif de Manzoni à l'école dite classique. Parallèlement à ce changement dans son goût, dû en grande partie à Fauriel, il se produisait dans ses idées une révolution complète, grâce à l'influence de sa femme qui se convertissait du protestantisme au catholicisme : son acte d'abjuration (mai 1810) porte aussi la signature de son mari. C'est une légende que Manzoni aurait été miraculeusement et subitement converti par une image de la Vierge qu'il aurait vue dans une église de Paris. Cette conversion qui le fit passer, non de l'athéisme, mais de la religion naturelle, au catholicisme, s'opéra grâce aux exemples de sa femme et aux exhortations de deux ecclésiastiques. C'est dans le courant de 1811 que s'accomplit cette évolution dans ses idées critiques et religieuses : de là naquirent ses *Hymnes sacrés*, auxquelles il commença à travailler en avr. 1812. Il écrivait à Fauriel : « Je suis plus que jamais de votre avis sur la poésie : il faut qu'elle soit tirée du fond du cœur ; il faut sentir et savoir exprimer ses sentiments avec sincérité. » C'est la maxime qu'il exprimait déjà dans sa poésie *Sur la Mort de Carlo Imbonati* ; mais l'âme du poète s'est transformée ; son cercle d'idées est plus étendu, son goût plus large, et en conséquence son inspiration plus élevée. Ses quatre premiers *Hymnes sacrés* (*la Résurrection, le Nom de Marie, Noël, la Passion*) parurent à Milan en 1815 ; le cinquième (*la Pentecôte*), imprimé à quelques exemplaires à Milan en 1822, fut réuni aux autres dans l'édition que le poète donna l'année suivante. Son intention était d'écrire en quelque sorte les fastes du christianisme, en chantant les principales fêtes du catholicisme ; mais il ne reste des autres hymnes qu'il méditait que quelques fragments. La poésie du catholicisme, remise en honneur par Chateaubriand, avait trouvé dans le poète italien une voix lyrique d'une puissance et d'une noblesse singulières. Il célèbre les rites de l'Église et développe les idées chrétiennes dans ce qu'elles ont de plus accessibles à l'homme : c'est pour cela qu'il réussit à associer dans une œuvre du plus bel effet poétique le philanthropisme philosophique, dont il avait été partisan, avec le sentiment religieux. Personne n'avait su aussi bien, avant lui, faire ressortir la beauté humaine des cérémonies de la foi : dans *Noël*, il insiste sur le fait que l'ange ne va point frapper aux portes si bien gardées des puissants du jour, mais à celles d'humbles pasteurs. Dans *la Résurrection*, les mères revêtent leurs enfants de leurs habits de fête ; de joyeuses réunions se préparent, mais il exhorte le riche à répandre la joie dans les maisons des pauvres. Dans *la Pentecôte*, on remarque le tableau touchant de l'esclave qui soupire en embrassant ses fils, et dans *le Nom de Marie*, on voit opposée la pitié divine, si généreuse envers tous, à celle des hommes qui traite si différemment les douleurs des grands et celles des petits. En somme, les *Hymnes*, qui, dans la forme, se rattachent directement à l'inspiration de Parini, sont par le fond des idées la première manifestation lyrique de l'école romantique italienne. Il est certain que, là aussi, Manzoni avait eu des prédécesseurs ; mais aucun d'eux n'avait répudié aussi complètement la tradition académique et conventionnelle. Goethe applaudit à cette manière si nou-

velle de traiter des sujets rebattus, à cette religion humanitaire et sans intolérance. Là, du reste, comme dans ses autres œuvres lyriques, Manzoni ne rompit point brusquement avec la manière des classiques italiens, mais il se servit magistralement de ses modèles, et tira de son éducation littéraire tous les fruits qu'elle pouvait produire. Bien qu'il ait été l'ami des romantiques italiens et qu'il ait été considéré par eux comme leur chef, il ne consentit jamais à se mêler à la tourbe des imitateurs serviles du romantisme allemand.

C'est ce que ses tragédies démontrent plus clairement encore que ses poésies lyriques. Dès 1816, il écrivait à Fauriel qu'il venait de commencer une tragédie qui serait pour l'Italie une chose toute nouvelle, étant soustraite aux unités de temps et de lieu ; il s'agissait de son *Conte di Carmagnola*, dont le héros est un soldat d'aventure au service de la république de Venise, qui fut décapité comme traître en 1432. Il la publia à Milan en 1820 avec une dédicace à Fauriel lui-même, et une préface qui était un manifeste contre le moule désormais usé de la tragédie classique. Les personnages sont divisés en « historiques » et « idéaux », c.-à-d. imaginés par le poète, distinction qui fut à bon droit blâmée par Goethe. Il faut avouer que l'intérêt dramatique de la pièce est assez médiocre : — quelques scènes sont magistralement traitées, notamment celles des deux conseils de guerre, et on sent partout la main d'un artiste de premier ordre ; mais tout cela n'empêche point l'action d'être quelque peu languissante : le *Conte di Carmagnola*, qui dérive indubitablement des drames historiques de Schiller, ne présente cependant aucune des situations hautement poétiques et dramatiques qu'on admire dans ceux-ci. Cela n'empêche pas qu'après l'extrême rigueur avec laquelle Alfieri avait appliqué la règle des unités et ses rudesses de style, la tragédie de Manzoni eut le mérite de montrer comment on pouvait faire une plus large part à la représentation historique, et donna l'exemple d'une versification élégante et d'un style également éloigné de l'emphase et de la trivialité. Mais ce qui, de l'aveu de tous, est le plus digne d'admiration dans le *Conte di Carmagnola*, ce sont les chœurs, admirables morceaux lyriques où le poète, s'élevant à une haute vision du passé, tire des antiques querelles une exhortation à la concorde nécessaire à la liberté. Quoi qu'elle n'ait point réussi au théâtre, cette tragédie est à bon droit considérée comme une de celles qui font le plus d'honneur à la poésie italienne.

A peine était-elle publiée, que Manzoni se mit à tracer le plan de celle d'*Adelchi*, dont il emprunta le sujet à l'histoire de la lutte des Lombards contre Charlemagne. Pendant qu'il y travaillait, eurent lieu deux événements qui le frappèrent vivement et lui inspirèrent deux odes excellentes : la révolution libérale en Piémont (1821) et la mort de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène. Le poète ne s'est jamais élevé aussi haut, sauf peut-être dans l'un des chœurs d'*Adelchi*, que dans ces deux morceaux, admirable expression de ses sentiments patriotiques et religieux. Dans le premier qu'il dédia à Théodore Körner, le jeune poète allemand mort en combattant pour la défense de sa patrie, il adjure les Allemands de ne point fouler aux pieds les droits de l'Italie, et de lui laisser cette liberté, pour laquelle ils viennent eux-mêmes de combattre. Dans le second, il rappelle la gloire et les malheurs de Napoléon faisant planer sur les événements humains les plus considérables les vues éternelles de la Providence. Goethe traduisit cette ode, et Lamartine, qui la jugeait parfaite, tout en regrettant qu'elle n'eût pas été écrite par « une plume plus riche et plus éclatante en poésie », l'imita sans réussir à l'améliorer. Quelques défauts d'élocution n'enlèvent que peu de chose au mérite de cette poésie vraiment vivante, toute échauffée par un sentiment généreux, et fortifiée par les plus hauts enseignements de l'histoire. L'ode devint aussitôt et elle est restée depuis extrêmement populaire en Italie. Mais elle ne fut pour Manzoni qu'une rapide improvisation, et il

se remit tout de suite à *Adelchi* où il voulait enfin, obéissant aux conseils de Goethe et de Fauriel, atteindre à une véritable force dramatique. Il n'est point douteux qu'il y ait réussi ; mais, comme il était non moins critique qu'artiste, la véritable inspiration y a peut-être été quelque peu refroidie par des recherches trop profondes sur la théorie du drame et l'histoire du temps qu'il voulait représenter. Ce sont ces études qui l'amènèrent à écrire en français la *Lettre à M. C. (Chauvet) sur l'Unité de temps et de lieu dans la tragédie*, qui fut publiée en 1823 par Fauriel avec sa traduction des deux tragédies de son ami. C'est en italien au contraire qu'il écrivit un *Discours sur quelques points de l'histoire des Lombards en Italie*, qu'il publia avec sa tragédie à Milan en 1822. La *Lettre* et le *Discours* sont d'une grande valeur ; ces deux œuvres se distinguent en effet, comme tous les écrits de Manzoni par une rigueur absolue dans le choix des faits et une extrême finesse dans leur interprétation. La *Lettre* est une défense inattaquable des théories romantiques relatives au drame, de celles-là même que Manzoni ne voulut point appliquer comme le mélange du tragique et du comique. Le *Discours* où il traite de la condition des Lombards qui, après avoir été vainqueurs des Italiens, finirent par être absorbés par eux en ce qui touche la possession de la terre, mit en lumière quelques points obscurs de l'histoire italienne du moyen âge. Mais il faut avouer que toute cette préparation scientifique refroidit un peu la poésie et diminue la valeur dramatique de *Adelchi*. Le caractère du protagoniste avait été conçu dans un sens qui finit par déplaire à l'auteur lui-même et il le refondit complètement, sacrifiant un millier de vers qui ne lui paraissaient point tout à fait conformes à la vérité historique. Mais il ajouta, par une heureuse compensation, deux chœurs lyriques. Même dans la forme où il la fit imprimer, et dans laquelle nous la possédons, cette seconde tragédie est certainement très supérieure à la première, bien qu'elle n'ait pas non plus réussi à émouvoir le public des théâtres. L'effet dramatique y est certainement plus intense ; on ne peut dire pourtant que Manzoni s'y soit montré grand poète tragique, bien qu'il ait réussi à y mettre des beautés de premier ordre ; quelques-unes de celles-ci, il est vrai, comme le caractère même d'Adelchi, ne sont pas en parfaite harmonie avec la théorie du poète sur la stricte observation de l'histoire. Il y a dans le caractère de ce personnage quelque chose de celui du marquis de Posa dans le *Don Carlos* de Schiller, et si sa mort est en contradiction avec l'histoire, les sentiments qu'il exprime étaient eux aussi impossibles au *viii*^e siècle. Il n'est point, d'autre part, un véritable protagoniste : la guerre avec les Francs ne dépend pas de lui, il subit les événements, il ne les provoque jamais. Plus vivante est la figure de sa sœur Hlémengarde ; mais celle-ci prend à peine part à l'action. En somme, bien que quelques figures, comme celle du traître Svarto, soient vraiment dramatiques, l'*Adelchi* non plus ne met point Manzoni au rang des maîtres du drame. Ce qui, dans cette pièce, lui fait le plus d'honneur, c'est la parfaite exécution de plusieurs parties et les deux chœurs qu'il y a insérés. Si elle n'a point marqué dans l'histoire du théâtre européen une trace lumineuse, elle donnait aux dramaturges italiens de nobles exemples dont ils eussent pu tirer meilleur parti. Après avoir travaillé à un *Spartacus*, dont il ne laissa que quelques fragments, Manzoni renonça au théâtre. Il songeait en effet dès lors à une œuvre plus importante que ne pouvait être un drame, à un roman historique.

On peut dire que l'Italie n'avait point alors de bons romans ; au *xviii*^e siècle, elle avait traduit et imité les romans français et anglais ; Ugo Foscolo s'était inspiré du *Werther* de Goethe. Manzoni voulut donner à l'Italie quelque chose d'analoge à ce que Walter Scott avait donné à l'Angleterre, en représentant une époque historique, où la nation était soumise au joug étranger. Ce ne fut pas seulement sans doute une pensée patriotique qui le détermina dans le choix de son sujet qu'il rattacha à l'histoire

de la Lombardie au commencement du *xviii*^e siècle ; on ne peut nier pourtant que ce genre de préoccupations n'y ait été pour quelque chose. Il avait commencé à y travailler dès 1821, pendant qu'il mettait la dernière main à l'*Adelchi*, et il écrivait à Fauriel qu'il voulait faire quelque chose de plus rigoureusement historique que l'*Ivanhoe* de Walter Scott. Il se rapprocha plutôt de l'autre type du roman que Walter Scott avait mis en vogue, *Waverley*, où les personnages sont inventés, mais où l'histoire est observée dans la peinture du milieu et la narration des faits principaux. (On pourrait même croire qu'il y a eu, de la part de l'auteur italien, imitation directe, car la fable des *Fiancés* a quelque analogie avec celle de *la Belle Fille de Perth* ; mais il n'en est rien, car le roman écossais est postérieur.) C'est pour se conformer à cette théorie qu'il choisit comme protagonistes deux simples paysans d'un village voisin de Côme, et il montra combien pesaient lourdement, même sur ces deux humbles têtes, les funestes circonstances ou se débattait alors l'Italie. Il fut aussi guidé dans ce choix par cette constante préoccupation de moralité que lui dictaient ses sentiments d'ardent catholicisme ; il crut en effet qu'il réussirait mieux à montrer, dans l'histoire de ces deux paysans que dans celle de deux hauts personnages, les effets salutaires de la foi et les desseins de la Providence veillant également sur tous. Après de longues recherches historiques, après de patientes corrections, après avoir eu le courage de sacrifier des pages qui lui paraissaient à lui-même fort belles, parce que, représentant l'amour avec des couleurs un peu trop vives, elles ne correspondaient point à son sévère idéal de moralité littéraire, il imprima son roman en 1827 en 3 volumes. Il écrivait, en 1832, à M. Montgrand, son traducteur français : « Je vois bien que ce qui a gagné votre indulgence à l'ouvrage, ce furent les intentions chrétiennes, qui, je ne dirai pas, l'ont inspiré, mais y ont pris place ; car travaillant en effet pour seconder son goût et avec quelque autre but tout aussi ordinaire et plus petit encore, l'auteur a trouvé commode et même consolant pour la conscience de rendre, par occasion, quelque hommage à la vérité. » Ces paroles de Manzoni nous montrent que, dans son roman, nous devons avant tout considérer l'œuvre d'art ; tant mieux si cette fois l'art se trouve d'accord avec une austère morale et avec la foi catholique sans avoir eu à leur faire aucun sacrifice.

S'il faut en croire Manzoni quand il nous dit qu'il a voulu faire avant tout œuvre d'artiste, il faut aussi se défier de l'interprétation, quelque ingénieuse qu'elle soit, qui a voulu transformer son roman en allégorie autobiographique. Il n'y a qu'une page qui rentre dans ce genre, la dernière de l'œuvre, où l'auteur fait une délicate allusion à l'extrême curiosité qu'avait suscitée dans le public l'annonce d'une œuvre dont on parlait depuis six ans. Voici, en quelques mots, la trame des *Fiancés* : Renzo et Lucia, deux jeunes paysans, sont sur le point de s'épouser quand un noble espagnol, don Rodrigo, châtelain arrogant et pervers, fait avec un de ses cousins le pari qu'il se rendra maître en peu de jours de la jeune fille ; il fait pour cela menacer de mort par deux de ses *bravi* (serviteurs armés) le curé don Abbondio, s'il célèbre les noces. Après avoir en vain recouru aux conseils d'un avocat tout dévoué à don Rodrigo et après avoir inutilement tenté de faire célébrer leur mariage par surprise, comme on le faisait parfois alors, Renzo et Lucia sont forcés de se soustraire par la fuite aux embûches de don Rodrigo, qui a été jusqu'à tenter de faire enlever de force la jeune fille. Aidés par un capucin, Fra Cristoforo, qui avait en vain menacé le coupable d'un châtement divin, Renzo va à Milan, et Lucia se retire dans un couvent de Monza. Mais Renzo arrive dans la ville juste au moment où la famine venait d'y provoquer une sédition ; y ayant pris part innocemment, il est arrêté et réussit à grand-peine à passer l'Adda et à se réfugier sur le territoire de la république de Venise, où il se fait ouvrier en soie ; il finit par être condamné par

contumace. Lucia est trahie par une religieuse qui avait été enfermée au couvent contre sa volonté et qui y menait une vie déréglée; peu s'en faut qu'elle ne tombe entre les mains de son ravisseur. Elle est enlevée par les *bravi* d'un grand seigneur dit l'*Innominato*, qui a promis à don Rodrigo de l'aider dans sa coupable entreprise. Dans cette nuit de terreur, Lucia se consacre à la Vierge et fait vœu de virginité si elle réussit à échapper au péril. Ainsi les événements semblent séparer de plus en plus les deux fiancés et rendre impossible la réalisation de leurs désirs. Mais l'*Innominato*, caractère ardent en tout et par cela même capable d'élans vers le bien, à la suite d'un entretien avec Lucia et d'une entrevue avec le cardinal Borromée, se convertit et rend Lucia à sa mère. Elle est confiée à une dame de Milan jusqu'à ce que la situation de Renzo puisse être régularisée. L'armée impériale, qui traverse la Lombardie à l'occasion de la guerre du Montferrat, y répand la peste, et Lucia en est atteinte, mais le trouble qui en résulte donne à Renzo le moyen de rentrer dans sa patrie sans avoir rien à redouter des autorités. Il retrouve à l'hôpital non seulement Lucia, mais aussi don Rodrigo mourant et Fra Cristoforo, qui relève la jeune fille de son vœu. La mort de don Rodrigo facilite l'absolution de Renzo, et les deux jeunes gens sont enfin unis par leur curé même, désormais délivré de ses terreurs et qui fait l'éloge de la peste, « cette grande arrangeuse des affaires humaines ». Il y a ainsi, dans le roman, une part d'invention et un élément historique : à l'invention appartient tout ce qui se rapporte aux deux fiancés, à l'histoire tout ce qui concerne les conditions sociales et politiques du temps et les faits d'ordre public, comme la famine, la révolution, la peste, la guerre, etc. Quelques personnages sont aussi, dans un certain sens, historiques comme le cardinal Borromée, l'*Innominato* (Bernardino Visconti, selon les historiens milanais), et la religieuse de Monza qui trahit Lucia (Virginia de Leyva); cependant ces personnages eux-mêmes sont peints d'une façon assez libre. C'est ainsi que Manzoni put composer un roman ou la peinture de la Lombardie, sous la domination espagnole au xvii^e siècle, est rigoureusement exacte, ainsi que celle des principaux événements, mais où on trouve en même temps tout l'intérêt d'une intrigue habilement imaginée. Le rapide sommaire que nous en avons donné suffit à en montrer la simplicité et la clarté. Si les figures des deux protagonistes, spécialement celle de Lucia, n'ont point l'allure héroïque propre aux couples d'amants de Walter Scott, cela même est d'accord avec les vues de l'auteur : ces deux pauvres jeunes gens sont des *patients*, non des *agissants*. Sur eux pèsent de tout leur poids les abus et les iniquités de la domination d'un étranger corrompu et ignorant. Quant à leurs amours, nous avons déjà vu que Manzoni avait supprimé quelques pages où il en avait fait une peinture un peu trop passionnée. Il n'est pas douteux que les tableaux qu'il a tracés sont un peu effacés, mais on peut répondre, même en se plaçant au point de vue purement esthétique, que la passion de ces deux âmes simples se prêtait médiocrement à des développements psychologiques étendus. Si la préoccupation morale a nui à une partie de l'œuvre, c'est plutôt à la fin de l'histoire de Gertrude, la religieuse de Monza. Tout ce qui concerne la façon dont elle fut, dès l'enfance, destinée au couvent, les moyens qui furent mis en œuvre pour susciter en elle la vocation monacale, comment elle fut ensuite contrainte à y entrer, les agitations et les tortures de cette religieuse par force, tout cela est d'une merveilleuse subtilité d'analyse. Mais on regrette de ne point trouver l'explication détaillée de la façon dont elle glissa dans le crime, de degré en degré, jusqu'à pouvoir trahir l'innocente jeune fille confiée à ses soins. C'est que, pour expliquer tout cela, Manzoni aurait eu besoin de retenir trop longtemps notre attention sur des tableaux licencieux; il se contenta d'y faire les allusions strictement nécessaires à la vraisemblance du récit. En cela, il faut avouer que le moraliste a fait quelque tort à l'artiste. De

même les scrupules historiques de Manzoni lui ont nui chaque fois que, non content de respecter les grandes lignes de l'histoire dans un épisode de son invention, il a cru devoir l'exposer dogmatiquement et en citant des documents précis. Sur la famine et la peste, il y a des pages que Gœthe a censurées avec raison comme sortant du cadre du roman.

Cette idée du respect absolu de la vérité historique prit tant de force dans l'esprit de Manzoni que, dans un *Essai sur le Roman historique* (1845), très remarquable du reste par l'étendue et la justesse des vues, où il expose théoriquement les règles du genre qu'il avait ennobi et perfectionné, il conclut en condamnant les œuvres où l'histoire est unie à des personnages et à des événements imaginaires. Ce sont là à peu près les seuls défauts du livre. Les caractères de don Rodrigo, de l'*Innominato*, de Fra Cristoforo, d'Agnes, mère de Lucia, de tant d'autres personnages de premier et de second plan, ont un relief et une intensité de vie extraordinaires; entre tous se distingue dou Abbondio, qui n'est point mauvais au fond, mais si timide, qu'il est capable, par lâcheté, de voir opprimer ses paroissiens sans rien tenter pour eux. La servante Perpetua, qui représente, à côté de lui, le bon sens vulgaire, est une figure restée proverbiale. La description des lieux et des phénomènes naturels, qui tient une assez grande place dans le roman, en accroît encore l'intérêt. Il faut ajouter qu'en Italie les *Fiancés* ont eu et ont encore une grande importance comme modèle de prose narrative, façonnée à tous les besoins de l'écrivain moderne. Les historiens et les romanciers italiens avaient continué à écrire dans ce style classique imité du latin, qui fut porté à sa perfection au xvi^e siècle. Cette manière trop savante et quelque peu pédantesque se prêtait mal aux procédés d'analyse de la pensée moderne et avait provoqué au xviii^e siècle une réaction en faveur des phrases courtes à la manière française. Les imitateurs de la prose française avaient été trop loin, renonçant de parti pris à certaines beautés ou effets de style qui sont propres à la forme périodique. Manzoni associa les deux manières avec une extrême habileté : on peut dire que son roman inaugura une prose rapide et analytique sans excès dont les écrivains italiens se sont depuis approprié le secret. De même en ce qui touche la langue, le choix des mots, il s'en tint plutôt à l'usage vivant qu'à celui des écrivains. Mais comme l'exemple de la France, qu'il admirait fort, influait sur son jugement, il voulut toujours restreindre de plus en plus les sources de la langue littéraire, et, s'étant arrêté à l'usage florentin, il eut le courage, de 1821 à 1840, de corriger d'un bout à l'autre son roman dont il donna une seconde édition, qu'il est curieux de confronter avec la première : il n'y a pas une ligne qui n'ait subi quelque correction de construction ou de mots. Il faut avouer que le progrès est sensible, mais il faut observer du même coup que Manzoni, mis en garde par son goût naturel contre sa théorie, s'est souvent arrêté à mi-chemin, malgré son parti pris, dans sa reproduction servile du langage de Florence. C'est ainsi qu'il réussit à rafraîchir et à raviver les couleurs de son style sans tomber dans l'imitation factice d'un seul dialecte. Dans la théorie, au contraire, il alla toujours de plus en plus loin jusqu'à vouloir une correspondance absolue entre la langue littéraire italienne et celle que parle aujourd'hui le peuple de Florence. Cette théorie est exposée et soutenue principalement dans le rapport au ministre de l'instruction publique, écrit en 1869 et intitulé *De l'Unité de la langue et des moyens de la répandre*. Pratiquement, il a remporté, pour le plus grand avantage de la prose italienne, une belle victoire; mais qu'il y ait dans sa théorie quelque chose d'excessif et de scientifiquement erroné, c'est ce qu'a irrévocablement démontré G.-I. Ascoli dans l'introduction à son *Archivio Glottologico*. De toute façon, il est à croire que M^{me} de Sévigné ne répéterait plus aujourd'hui les sévères paroles qu'elle écrivait en 1690 : « Je n'aime point la prose italienne. » Manzoni a montré comment celle-ci pouvait s'adapter à la pensée et au goût modernes sans

renoncer à ce qu'il y a de grand dans ses traditions. Aux œuvres de Manzoni que nous avons mentionnées, il faut ajouter son livre de *la Morale catholique* (1819), où il combat quelques opinions de Sismondi peu favorables au catholicisme; la *Lettre sur le romantisme* (1821), exposé clair et pénétrant de ses opinions sur l'école dont tous reconnaissent en lui le chef; la *Colonne infâme* (1840), sorte d'appendice historique aux pages de son roman, où il traite de la peste de 1630 et du cruel procès qui s'y rattacha et où l'on condamna au supplice quelques malheureux soupçonnés d'avoir répandu la contagion par des maléfices; le *Dialogue de l'invention* (1841), petit traité philosophique où il expose des doctrines philosophiques analogues à celles de Rosmini. Enfin on publia après sa mort quelques petits écrits et des fragments d'un livre sur la Révolution française. La question de la langue et l'histoire de Marie-Antoinette furent les deux sujets sur lesquels s'arrêta, dans ses dernières années, la pensée fatiguée du grand écrivain qui mourut à Milan, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, laissant trois fils. Après la mort de sa première femme (1857), il avait épousé Thérèse Borri, veuve du comte Stampa. Sa vie, toute intérieure, ne compta que très peu d'événements dont il suffit de faire une brève mention: en 1827, il fit un voyage à Florence, où il reçut le plus gracieux accueil du groupe de lettrés qui se réunissait autour du Genevois G.-P. Vieusseux, fondateur de l'*Antologia* et de l'*Archivio Storico italiano*. Patriote non militant, mais convaincu, il refusa en 1857 de recevoir la visite de l'archiduc Maximilien d'Autriche, et plus tard, il n'accepta point la croix de commandeur de la Couronne de fer que lui offrait le gouvernement autrichien. En revanche, il reçut en 1862 Garibaldi, auquel il témoigna la plus vive admiration et il accepta du gouver-

nement italien une pension et le titre de sénateur. En 1861, il vota la proclamation du royaume d'Italie, en 1864 le transfert de la capitale de Turin à Florence; et, quand Rome fut devenue capitale du royaume, il n'hésita point, bien que catholique convaincu et profondément respectueux du souverain pontife, à accepter le titre de citoyen romain. Sa mort émut profondément toute l'Italie; ses funérailles furent énouvantes, moins encore par la pompe qui y fut déployée que par la sincère douleur de tous ceux qui y assistèrent. La littérature italienne compte en lui un de ses plus grands écrivains et toute l'Europe le considère comme un des représentants les plus remarquables de ce grand phénomène littéraire qu'on appelle le romantisme; dans *les Fiancés* surtout, romantique d'un genre tout différent de Victor Hugo, il a montré comment des nouvelles théories pouvaient sortir un réalisme véritable et du meilleur aloi. Guido Mazzoni.

BIBL. : VISMARA, *Bibliografia Manzoniiana*; Milan, 1875. — SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*. — A. STOPPANI, *I Primi Anni di A. M.*; Milan, 1874. — A. DE GUBERNATIS, *A. Manzoni*; Florence, 1879, et *Il Manzoni e il Fauriel studiati nel loro carteggio*; Florence, 1880. — C. CANTU, *A. M., reminiscenze*; Milan, 1885. — G. CARDUCCI, *Due Manzoni, dans Confessioni e Battaglie*; Rome, 1883. — L. MORANDI, *Le Correzioni ai Promessi Sposi*; Parme, 1879. — F. D'OVIDIO, *La Lingua dei Promessi Sposi*; Naples, 1891. — Il serait trop long d'énumérer tous les livres ou articles écrits sur Manzoni; on trouvera l'indication des principaux dans l'exact opuscule de A. PIUMATI, *La Vita e le opere di A. M.*; Turin, 1886. Il suffira de citer ici les noms des principaux critiques qui se sont occupés de la vie et de l'œuvre de Manzoni: F. D'OVIDIO, B. ZUMBINI, A. D'ANCONA, G. MESTICA, S. STAMPA (en réponse à Cantù), B. PRINA, A. BORGOGNONI, F. GALANTI, L. VENTURI, A. LUZIO, G. BARZELLOTTI, F. FERRIERI, A. GRAF, M. MONNIER, V. WAILLE, et de rappeler les excellents articles de F. DE SANCTIS et de R. BONGHI; ce dernier est aussi l'éditeur des *Opere inedite o rare di A. M.*, dont la publication se poursuit à Milan.

Document non prêté
Non-circulating item

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	10	09	04	04	20	7